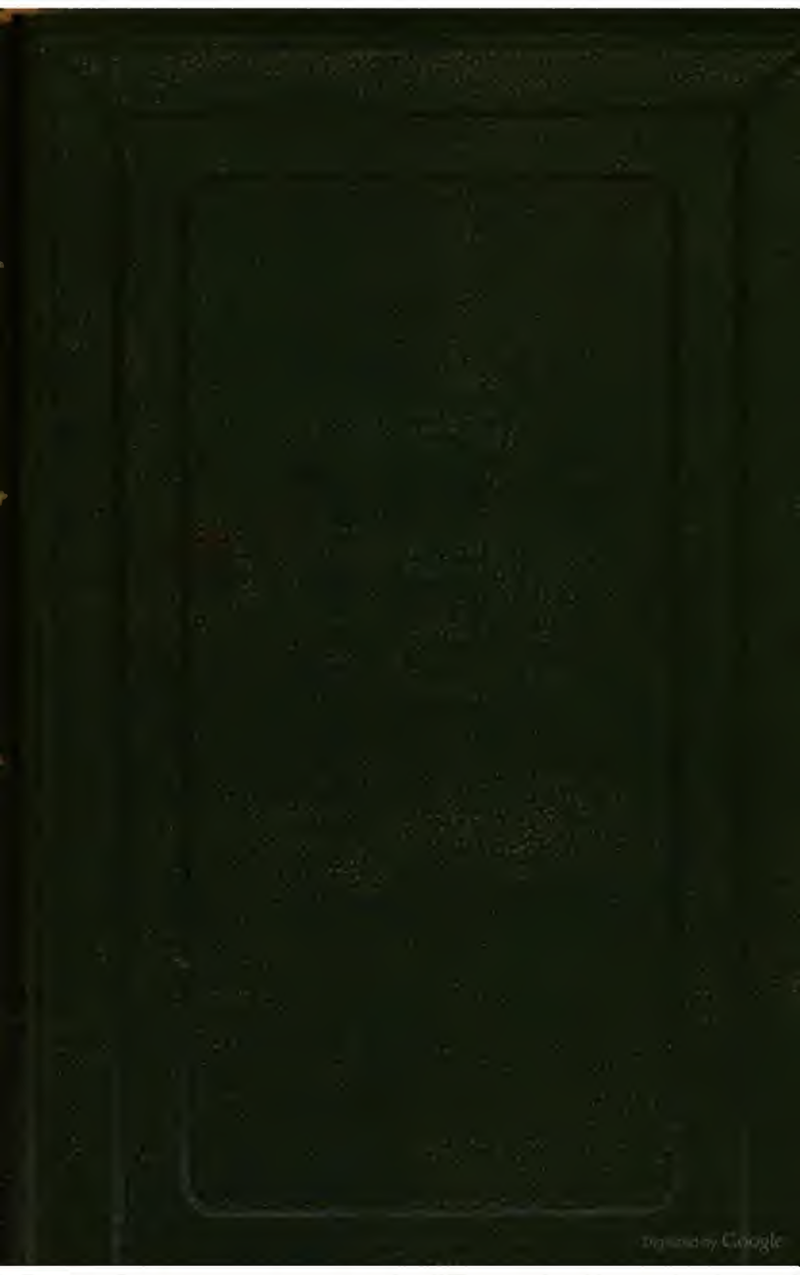
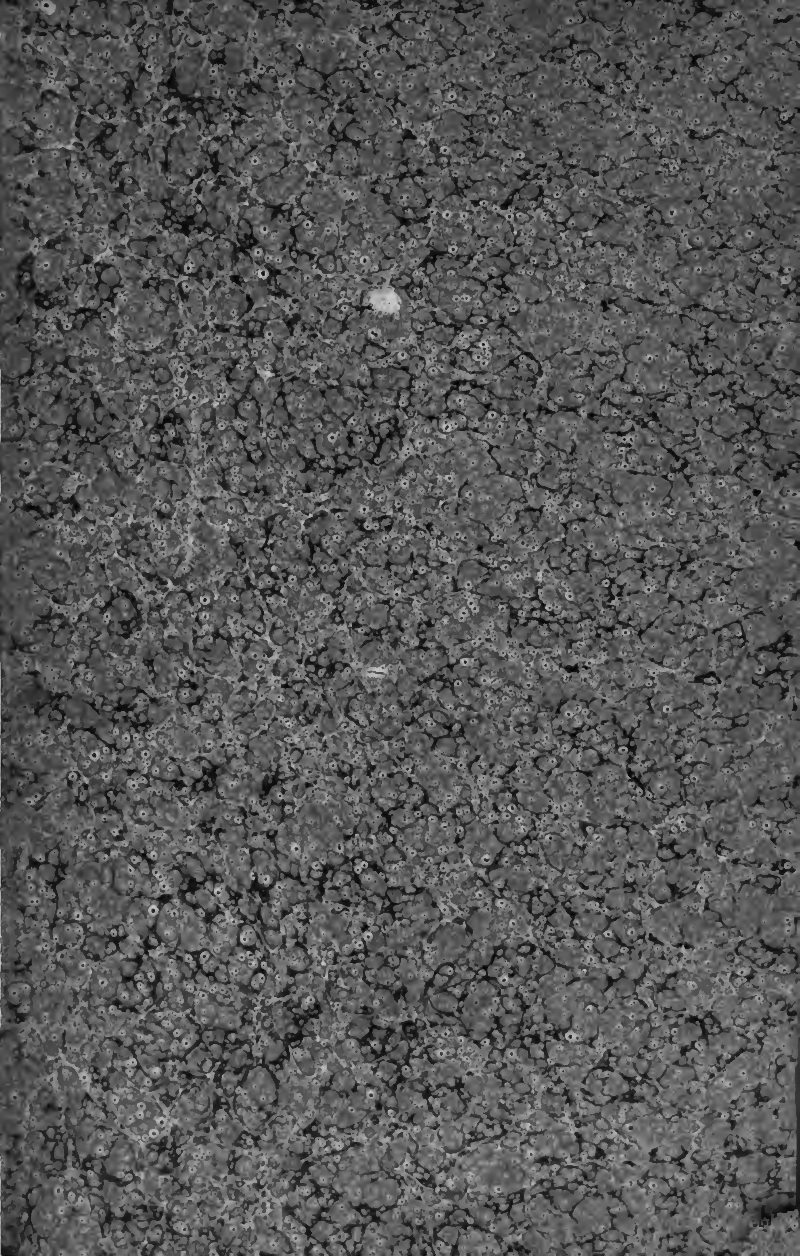




DICTIONNAIRE

UNIVERSEL

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS

TYPOGRAPHIE DE CH. LAHURE
Imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation
rue de Vaugirard, 9

DICTIONNAIRE

UNIVERSEL

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS

CONTENANT

POUR LES SCIENCES :

I. Les Sciences métaphysiques et morales : Religion et Théologie naturelle ; Psychologie, Logique, Morale ; Éducation ; — Droit et Législation, Administration, Économie politique ;
II. Les Sciences mathématiques : *Mathématiques pures*, Arithmétique, Algèbre, Géométrie ;
— *Mathématiques appliquées*, Mécanique, Astronomie, Génie, Art militaire, Marine,
— Calcul des probabilités, Assurances, Tontines, Loteries ;
— Arpentage et Géodésie ; — Métrologie (Mesures, Poids et Monnaies), etc. ;
III. Les Sciences physiques et les Sciences naturelles : Physique et Chimie ;
— Minéralogie et Géologie, Botanique, Zoologie ; — Anatomie, Physiologie ;
IV. Les Sciences médicales : Médecine, Chirurgie, Pharmacie et Matière médicale ; Art vétérinaire,
V. Les Sciences occultes : Alchimie, Astrologie, Magie, Sorcellerie, etc ;

POUR LES LETTRES :

I. La Grammaire : Grammaire générale, Linguistique, Philologie ;
II. La Rhétorique : Genre oratoire, genres didactique, épistolaire, etc. ; — Figures, Tropes,
III. La Poétique : Poésie lyrique, épique, dramatique, didactique, etc. ; — Prosodie ;
IV. Les Études historiques : Formes diverses de l'histoire, Histoire proprement dite, Chroniques, Mémoires, etc. ;
— Chronologie, Archéologie, Paléographie, Numismatique, Blason ;
— Géographie théorique, Ethnographie, Statistique ;

POUR LES ARTS :

I. Les Beaux-Arts et les Arts d'agrément : Dessin, Peinture, Gravure, Lithographie, Photographie
— Sculpture et Statuaire ; — Architecture ; — Musique, Danse et Chorégraphie ;
— Gymnastique, Escrime, Équitation, Chasse, Pêche ;
— Jeux divers : Jeux d'adresse, Jeux de hasard, Jeux de combinaison ;
II. Les Arts utiles : *Arts agricoles*, Agriculture, Sylviculture, Horticulture ;
Arts métallurgiques, Extraction et Travail des Métaux et des Minéraux ;
— *Arts industriels*, Arts et Métiers, Fabriques et Manufactures, Produits chimiques ;
— *Professions commerciales*, Négoce, Banque, Change, etc ;

Avec l'Explication et l'Étymologie de tous les termes techniques.
l'Histoire sommaire des principales branches des connaissances humaines
et l'Indication des principaux ouvrages qui s'y rapportent :

RÉDIGÉ, AVEC LA COLLABORATION D'AUTEURS SPÉCIAUX,

PAR M.-N. BOUILLET,

CONSEILLER HONORAIRE DE L'UNIVERSITÉ, INSPECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, MEMBRE DE L'ORDRE DE CHARLES III D'ESPAGNE, ETC.,
Auteur du *Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie*.

TROISIÈME ÉDITION

REVUE ET CORRIGÉE

Deuxième Partie

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie

RUE PIERRE-SARRAZIN, N° 14

Près de l'École de médecine

1857

DICTIONNAIRE

UNIVERSEL

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS.

I

I, la 3e de nos voyelles, est la 9e lettre des alphabets grec, latin, français, anglais, russe, etc. L'I fait souvent fonction de consonne dans les livres et les manuscrits un peu anciens; dans ce cas, il s'écrit j, comme dans *jus* (*Voy.* J). — Employé comme signe abréviatif, I, dans le latin, se prend parfois pour *imperator*; V.I., pour *vir illustris*; I.N., pour *inferis diis*; I.Q., pour *jure Quiritium*; ICTUS, pour *jure consultus*; I.O.M., pour *Jovi optimo maximo*; INRI, pour *Jesus Nazarenus, rex Judæorum*. Chez les modernes, S. M. I. se lit *Sa Majesté impériale*; S. I., *Societatis Jesu*. — Comme chiffre, I, *i* ou *j*, vaut un chez les Romains; placé après une lettre numérale, il s'y additionne (VI = 6); placé devant, il s'en retranche (IV = 4). Chez les Grecs, ι' vaut 10; ,ι dix mille. — Dans la théorie du syllogisme, I désignait une proposition affirmative particulière. — Sur les Monnaies, I indiquait la fabrique de Limoges. — En Chimie, I est la formule de l'*iode*.

IAMBE, IAMBIQUE (VERS). Dans la Poésie ancienne, l'iambe est un pied de vers composé d'une brève et d'une longue : *pŏtēns*. Horace le définit ainsi :

Syllaba longa brevi subjecta vocatur iambus.

On appelle *vers iambique* tout vers où l'iambe domine. Chez Archiloque, qui passe pour être l'inventeur de l'iambe, et chez Simonide, le vers iambique est presque toujours pur, c.-à-d. uniquement composé d'iambes; dans la suite on toléra le spondée aux pieds impairs; enfin on substitua à l'iambe et au spondée des équivalents, par exemple, on mit le tribraque à la place de l'iambe; l'anapeste, le dactyle ou le procéleusmatique, à la place du spondée. Le vers iambique se scande par *mètres* de deux pieds.

On compte 5 espèces principales de vers iambiques :

1° l'*Iambique pur* (*trimètre*), composé de 3 mètres ou 6 pieds, tous iambes :

Sŭīs ĕt īp | să Rōmă vī | rĭbūs rŭīt.

2° l'*I. tragique* ou *libre* (*trimètre*), dont les pieds impairs tolèrent ou exigent le spondée ou un équivalent, le dernier mot étant toujours de 2 syllabes :

Quīcūmquĕ rē | gnō fīdĭt, ĕt | māgnā pŏtēns
Dŏmĭnātŭr aū | lā, nĕc lĕvēs | mĕtŭĭt dĕōs....

3° l'*I. dimètre*, de 2 mètres seulement, les pieds impairs étant à volonté spondées ou iambes, et n'admettant que très-rarement ou jamais d'équivalent :

Ut prīscă gēns | mōrtālĭūm.

4° l'*I. dimètre catalectique* ou *vers anacréontique*, de 2 mètres moins une syllabe ou de 3 pieds plus une syllabe : le premier pied est un iambe ou un spondée, quelquefois un anapeste; les deux autres des iambes :

Adēs, Pătēr | sŭprē | me.
Quēm nēmŏ vī | dĭt ūn | quam.

5° l'*I. tétramètre*, de 8 pieds : il admet tous les pieds du trimètre libre; le dernier est un iambe :

Nūmquĕ Æscŭlā | pī lībĕrō | rūm saūcĭī ŏp | plēnt pŏrtĭcūs.

Chez les Grecs, le vers iambique est éminemment le vers de la satire, comme le témoigne Horace :

Archilochum proprio rabies armavit iambo. (*Art. poét.*, v. 79.)

C'est aussi le vers le plus fréquemment employé par les tragiques et les comiques, tant grecs que latins. Parmi les plus célèbres *iambographes* latins, on cite surtout Catulle, Horace et Martial.

Les Allemands et les Anglais donnent à un de leurs vers le nom d'*iambique*: l'accent y remplace les longues. Du reste, le nombre des syllabes de leurs vers iambiques est très-variable : le plus souvent il y en a 10; il peut y en avoir jusqu'à 12. L'iambique allemand de 10 syllabes est le vers tragique; l'iambique anglais est le vers héroïque et le vers usuel.

André Chénier a donné le nom d'*Iambes* à quelques pièces où alternent continuellement le vers de 12 syllabes et celui de 8, à l'imitation des *Épodes* d'Horace; un poëte contemporain, M. Aug. Barbier, a suivi cet exemple, et aujourd'hui les *iambes* sont devenus une variété de la satire : c'est la satire lyrique.

IAMBOGRAPHES. *Voy.* IAMBE.

IATRALEPTIQUE (du grec *iatros*, médecin, et *aleiphein*, frotter), méthode de Thérapeutique qui consiste à traiter les maladies par *frictions* ou par *onctions*, au moyen de fomentations, de liniments, etc.

IATRIQUE (d'*iatros*, médecin), syn. de *Médecine*.

IATROCHIMIE (du grec *iatros*, médecin, et du français *chimie*), art de guérir par des remèdes chimiques. *Voy.* CHIMIATRIE.

IATROMATHÉMATICIENS (du grec *iatros*, médecin, et de *mathématicien*), médecins qui cherchaient à rendre compte de tous les phénomènes de l'économie, dans l'état de santé comme dans l'état de maladie, par les principes de la mécanique, et qui expliquaient par des calculs mathématiques les lois d'après lesquelles ces phénomènes ont lieu. Cette secte prit naissance en Italie vers le milieu du XVIIe siècle.

IATROPHA ou JATROPHA, plante. *Voy.* MÉDICINIER.

IBÉRIDE (du grec *ibéris*, nom d'une sorte de cresson), genre de la famille des Crucifères, renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles alternes, et à fleurs blanches ou purpuri-

nes, disposées en grappes. Ces plantes appartiennent à l'Europe et à l'Asie. On en cultive plusieurs pour l'ornement des jardins : telles sont l'*Ibéride ombellifère*, appelée vulgairement *Thlaspi*, et par corruption *Téraspic* ou *Taraspic*, à fleurs blanches ou violettes, dont la grappe raccourcie imite une ombelle; l'*I. toujours fleurie*, dite aussi *I. de Perse*, ou *Thlaspi vivace*, et l'*I. toujours verte*, qui sont très-répandues : on en fait de belles bordures qui se couvrent entièrement de fleurs blanches.

IBEX, nom scientifique du *Bouquetin*. *Voy.* ce mot.

IBIS (du latin *Ibis*), genre d'oiseaux de l'ordre des Échassiers, famille des Longirostres, voisin des Tantales et des Courlis, renferme des oiseaux migrateurs qui se distinguent aux caractères suivants : bec allongé, arqué, élargi et presque carré à sa base; quatre doigts, les trois de devant réunis par une membrane; ailes médiocres, la première rémige plus courte que les deuxième et troisième. Ils volent en étendant horizontalement le cou et les pattes et en poussant des cris rauques. Les espèces se trouvent répandues dans les deux mondes.

L'*Ibis sacré*, espèce type, commune en Égypte, ressemble à la cigogne, avec laquelle on l'a quelquefois confondu; mais il est plus petit qu'elle; en outre, il a le cou et les pieds plus longs en proportion. Son plumage est ordinairement d'un blanc roussâtre, avec les grandes plumes du bout des ailes noires. Le tour de la tête est dégarni de plumes, mais revêtu d'une peau rouge et ridée. Le bec est gros à son origine, de couleur aurore, et un peu recourbé à son extrémité. L'Ibis sacré est de la grosseur d'une poule; il se nourrit de lézards, de serpents, de grenouilles et autres petits animaux. Les Égyptiens honoraient cet oiseau d'un culte particulier, soit à cause de la guerre continuelle qu'il fait, dit-on, aux reptiles qui infestent les bords du Nil, soit plutôt parce que son retour annonçait le débordement de ce fleuve. Il était consacré à Isis. On conservait des ibis dans des volières pour les cérémonies du culte de cette déesse, et on les embaumait après leur mort. On a retrouvé dans les catacombes de Memphis et de Thèbes un grand nombre de momies d'ibis. Cet oiseau est aussi représenté sur une foule de monuments égyptiens.

ICAQUIER, *Chrysobalanus*, genre de la famille des Rosacées, section des Drupacées, type de la tribu des Chrysobalanées, se compose d'arbres et d'arbrisseaux à feuilles alternes, entières, et à fleurs blanchâtres, disposées en grappes et en panicules. Ces plantes sont originaires de l'Amérique tropicale. L'espèce principale est le *Chrysobalane Icaquier*, appelé vulgairement *Icaque*, *Prune icaque* ou *Prune d'Amérique*. C'est un petit arbre commun à Cayenne et aux Antilles, de 3 mètres de haut, à tronc tortueux, et dont le fruit ressemble à notre prune de Damas. La chair de ce fruit est molle, blanche et d'une saveur douce très-agréable. L'écorce, la racine et les fruits s'emploient comme astringents. On retire des amandes des graines une huile employée souvent contre la dyssenterie. On a essayé d'introduire l'Icaquier dans le midi de la France.

ICHNEUMON ou RAT DE PHARAON, en latin *Herpestes Pharaonis*, espèce du genre Mangouste, de la famille des Mammifères digitigrades. Il a environ 50 centimètres de longueur, du museau à la queue, et celle-ci est aussi longue que le corps. Son pelage est d'un brun foncé tiqueté de blanc sale. C'est un animal craintif et défiant, qui vit au bord des rivières et qui s'apprivoise facilement. Cette espèce, qui habite la basse Égypte, est connue depuis l'antiquité la plus reculée et est célèbre par le culte religieux que lui rendaient les Égyptiens. On emploie l'Ichneumon à détruire les rats et les souris, dont les maisons sont infestées, et dont il fait sa nourriture. Il se nourrit aussi de lézards, de poules, d'oiseaux et d'œufs. Les anciens lui attribuaient l'instinct de détruire les œufs du crocodile; mais les observations des modernes n'ont point confirmé cette croyance.

Les Entomologistes donnent le nom d'*Ichneumon* à la *Mouche vibrante*, insecte de la famille des Pupivores, dont le corps est étroit et linéaire, les ailes très-veinées, le vol très-rapide, et qui a l'abdomen armé d'une longue tarière au moyen de laquelle il perce la peau des chenilles pour y déposer ses œufs. Les larves qui en proviennent vivent aux dépens de la chenille jusqu'au moment de leur transformation en nymphe. — Cet insecte est le type de la tribu des *Ichneumonides*, établie par Latreille.

ICHNOGRAPHIE (du grec *ikhnos*, trace, et *graphô*, écrire). On nomme ainsi en Architecture le plan horizontal et géométral d'un édifice. L'*ichnographie* est opposée à la *stéréographie*, qui représente l'objet sur un plan perpendiculaire à l'horizon.

ICHOR, mot grec par lequel on désigne en médecine la *sanie*, sang aqueux mêlé de sang putride, qui est le produit des plaies de mauvaise nature, des ulcères, etc. On en a formé l'adjectif *ichoreux*.

ICHTHYOCOLLE (du grec *ikhthys*, poisson, et *colla*, colle), ou *Colle de poisson*, substance préparée, particulièrement en Russie, avec la membrane interne de la vessie natatoire de l'Esturgeon et de quelques autres poissons analogues (Squales, Sterlets, etc.), ou avec les membranes des Raies et autres poissons cartilagineux : c'est de la gélatine presque pure. On la roule sur elle-même après l'avoir bien nettoyée, et on la fait sécher. On en trouve dans le commerce trois espèces, qui ne diffèrent que par le mode de préparation : 1° l'*I. en lyre*, 2° l'*I. en cœur*, ainsi appelées parce qu'on leur donne, pendant la dessiccation, la forme d'une lyre ou celle d'un cœur; 3° l'*I. en livre*, pliée à la manière des feuillets d'un *livre*. Ces trois espèces sont naturellement colorées; mais on les blanchit en les exposant à la vapeur du soufre. Pour les usages de l'*Ichthyocolle*, *Voy.* COLLE DE POISSON.

ICHTHYOLOGIE (du grec *ikhthys*, poisson, et *logos*, discours), partie de la Zoologie qui traite des poissons. Le véritable fondateur de l'ichthyologie est Guill. Rondelet. Les principaux ichthyographes sont, après lui, Bloch, Artédi, Lacépède, Cuvier, MM. Valenciennes, Agassiz, etc. — On a tout récemment fait les plus heureuses applications de l'Ichthyologie à la *Pisciculture*. *Voy.* ce mot et l'art. POISSONS.

ICHTHYOPHAGES (c.-à-d. en grec *mangeurs de poissons*), peuples qui vivent surtout du produit de leur pêche. Telles sont diverses hordes ou tribus de la Sibérie, de l'Amérique du Nord, de la Chine et des îles de la mer des Indes. Chez les anciens, deux peuplades, l'une en Gédrosie, l'autre en Éthiopie, reçurent ce nom des Grecs. Généralement les Ichthyophages sont pauvres, chétifs, et sujets aux maladies de peau; leur état social touche à la barbarie.

ICHTHYOSAURE (du grec *ikhthys*, poisson, et *sauros*, lézard), *Ichthyosaurus*, genre de Reptiles fossiles, intermédiaire aux Cétacés et aux Poissons, présente un museau de dauphin, un crâne et un sternum de lézard, des pattes de cétacés, mais au nombre de quatre, et des vertèbres de poissons. Les espèces se retrouvent principalement en Angleterre et en Allemagne, dans les terrains jurassiques.

ICHTHYOSE (du grec *ikhthys*, poisson), affection cutanée, presque toujours congéniale et s'étendant à la plus grande partie de la surface du corps, est caractérisée par un épaississement de l'épiderme et par la présence d'écailles d'un blanc grisâtre, très-dures et analogues à celles des *poissons*. L'ichthyose congéniale est toujours incurable : des lotions mucilagineuses, huileuses, des bains simples ou de vapeur, sont les seuls moyens palliatifs auxquels on puisse avoir recours.

ICIQUIER, *Icica*, genre de la famille des Térébinthacées, tribu des Burséracées, voisin des Balsamiers,

renferme des arbres résineux qui croissent dans l'Amérique et l'Asie tropicales. Leurs fleurs sont blanches, petites et disposées en grappes. Leurs fruits, charnus, deviennent coriaces par la dessiccation : ils renferment de 2 à 5 osselets enveloppés d'une pulpe rouge, agréable au goût, douce et rafraîchissante. L'Iciquier, appelé vulgairement *Arbre d'encens*, donne, par incision, un suc clair, transparent, balsamique, que l'on brûle comme de l'encens, et dont l'odeur rappelle celle du citron.

ICOGLANS (du turc *itch-oghlan*, page de l'intérieur), jeunes gens attachés à la personne de l'empereur des Turcs pour le servir et lui faire cortége dans les cérémonies publiques : ce sont de véritables *pages*.

ICONOCLASTES, c.-à-d. *briseurs d'images*, secte chrétienne. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*, et ci-après, l'article IMAGES.

ICONOGRAPHIE (du grec *éikôn*, image, et *graphô*, décrire), description des monuments de la sculpture antique et de celle du moyen âge, et dans un sens plus restreint, représentation figurée de personnages remarquables, anciens ou modernes. La Grèce antique a fourni beaucoup de monuments iconographiques : les médailles, les camées, les statues, les peintures à l'encaustique étaient fréquemment des portraits ; ainsi l'on peut, d'après des monnaies de Lampsaque, retrouver la ressemblance de Miltiade, de Thémistocle, etc. Les portraits abondèrent aussi à Rome : ce ne furent d'abord que des bustes en cire des familles patriciennes ; on fit ensuite des bustes en marbre ou en bronze ; les anneaux, médaillons, monnaies, tissus, présentèrent de même des images anciennes ou contemporaines. — L'iconographie, de plus en plus cultivée depuis la renaissance, a fini par devenir une science, et a donné lieu à une foule de recueils dont quelques-uns sont très-précieux. Les principaux sont : *Illustrium imagines* de Fulvio Orsini, Rome, 1569 ; *Veterum illustrium.... imagines* de Bellorio, Rome, 1685 ; l'*Iconographie grecque* de Visconti, Paris, 1811, 3 vol. in-4 ; l'*Iconographie romaine* du même et de Mongez, Paris, 1817-26, 4 vol. gr. in-fol. ; l'*Iconographie des contemporains* de Delpech, Paris, 1824, in-fol. ; l'*Iconographie chrétienne* de M. Didron, 1843, etc.

On a nommé aussi *Iconographie* toute suite de planches représentant des espèces végétales ou animales : telles sont les *Ic. du Règne animal, des Mammifères, des Reptiles*, etc., par M. Guérin-Méneville.

ICONOLATRE (du grec *éikôn*, image, et *latreuô*, adorer), terme injurieux dont les protestants se servent à l'égard des catholiques, qu'ils accusent sans raison d'adorer les images. Il conviendrait tout au plus aux idolâtres. *Voy.* IDOLATRIE.

ICONOLOGIE (du grec *éikôn*, image, et *légô*, dire, expliquer). L'iconologie, qu'il ne faut pas confondre avec l'iconographie, n'est que l'explication des emblèmes, des figures allégoriques et de leurs attributs. — On estime en ce genre l'*Iconologie historique* de Ch. Delafosse, Paris, 1768 ; l'*Iconologie par figures* de Gravelot et Cochin, 1796 ; l'*Iconologia* de F. Pistrucci, Milan, 1821. *Voy.* EMBLÈME.

ICONOSTASE, c.-à-d. *porte-image* (des mots grecs *éikôn*, image, et *stasis*, pose), cloison ou barrière qui sépare l'autel de la nef dans les églises d'Orient, et où l'on expose plus spécialement à la vénération des fidèles les images de Jésus-Christ, de la Vierge, des quatre Évangélistes et de quelques autres saints. Ces images sont des peintures rehaussées d'or ou d'argent, et le tout est formé de tablettes de bois ou d'ivoire qui se replient et se ferment. Les chrétiens du rit grec ont chez eux des iconostases consistant en un cabinet ou niche que voile un rideau et où sont posées les saintes images : pas une maison russe n'en est privée.

ICOSAÈDRE (du grec *éikosi*, vingt, et *hédra*, base), polyèdre terminé par 20 faces, et composé de 20 triangles équilatéraux, qui, pris 5 à 5, forment les pointes du polyèdre. L'icosaèdre régulier est un des 5 polyèdres réguliers.

ICOSANDRIE (du grec *éikosi*, vingt, et de *aner*, homme), 12e classe du système de Linné, renferme les végétaux dont les fleurs ont au moins 20 étamines, insérées sur le calice. Elle se divise en 5 ordres d'après le nombre des pistils : 1° *Ic. monogynie* (20 étamines, un pistil), ex. : le *Prunier* ; 2° *Ic. digynie* (2 pistils), ex. : l'*Alizier* ; 3° *Ic. trigynie* (3 pistils), ex. : le *Sorbier* ; 4° *Ic. pentagynie* (à 5 pistils), ex. : le *Néflier* ; 5° *Ic. polygynie* (à plusieurs pistils), ex. : le *Fraisier*. La plupart des arbres fruitiers appartiennent, on le voit, à cette grande classe.

ICTÈRE (du grec *iktéros*, jaunisse), maladie. *Voy.* JAUNISSE. — ICTÈRE BLEU. *Voy.* CYANOSE.

Les Ornithologistes donnent au Troupiale le nom d'Ictère (*Icterus*), à cause de sa couleur *jaune*.

IDÉAL, type de beauté, de perfection, d'après lequel l'artiste crée une œuvre d'art. On oppose l'*idéal* au *réel*. — Les philosophes sont partagés sur la manière dont l'esprit conçoit l'idéal : selon les uns, c'est en rassemblant toutes les perfections que nous ont offertes les plus beaux objets de la nature et en élaguant les imperfections qui se rencontrent toujours dans l'objet le plus beau ; selon Platon et ses disciples, il existe éternellement, en dehors de la nature et de notre esprit, certains *types* ou *archétypes de beauté*, dont les objets beaux ne sont sur la terre qu'un pâle reflet ; l'âme ayant pu contempler dans une vie antérieure ces types de beauté, la vue des objets beaux qui s'offrent à nos yeux réveille en nous l'image ou le souvenir de la *beauté idéale*, et tout l'effort de l'artiste consiste à conserver cette image toujours présente et à s'en rapprocher le plus possible. La première de ces solutions est celle des empiriques ; la deuxième, celle des idéalistes.

IDÉALISME. On nomme ainsi deux doctrines philosophiques fort différentes : 1° celle qui attache une importance exclusive aux notions et aux vérités nécessaires, universelles, absolues, conçues par la raison, leur appliquant spécialement le nom d'*idées* ; elle a pour chef Platon, et est représentée dans les temps modernes par Malebranche, Kant, Schelling, Hegel, et par des philosophes éminents de l'époque contemporaine ; 2° celle qui nie la réalité du monde extérieur, n'accordant d'existence réelle qu'à nos *idées*, c.-à-d. à nos pensées, les seules choses dont nous ayons conscience ; elle a été professée, sous différentes formes, par Berkeley, Hume, Fichte. *Voy.* ces noms au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

IDÉE (du grec *idéa*, qui a le même sens).

Dans son acception la plus ordinaire, l'*idée* est la représentation d'une chose dans l'esprit, la notion que l'esprit se forme d'une chose. Les Scolastiques la définissaient *Mera mentis aperceptio*, la pure apperception de l'esprit, l'opposant au jugement, qui joint à l'idée une affirmation ou une négation. L'idée reçoit les noms d'*image*, quand elle retrace un objet visible ; de *conception*, quand elle représente un objet purement intellectuel ; de *souvenir*, quand elle représente un objet en le faisant reconnaître.

On distribue les idées en plusieurs classes, d'après les divers points de vue sous lesquels on les considère : selon la nature et la diversité de leurs objets, elles sont *sensibles*, *intellectuelles* ou *morales* ; selon les caractères essentiels de ces objets, elles sont *nécessaires* et *absolues*, ou *contingentes* et *relatives* ; selon la face sous laquelle elles présentent les choses, elles sont *simples* ou *composées*, *abstraites* ou *concrètes*, *individuelles* ou *générales*, *partitives* ou *collectives* ; selon leur origine ou leur formation, elles sont *adventices*, *factices* ou *innées* ; selon leur qualité ou leur fidélité, elles sont *vraies* ou *fausses*, *réelles* ou *imaginaires*, *claires* ou *obscures*, *distinctes* ou *confuses*, *complètes* ou *incomplètes*.

Dans un sens propre à l'école de Platon, les *idées* sont les types primitifs ou *archétypes*, d'après lesquels tous les êtres auraient été créés; les *idées* ainsi comprises ont concouru, avec Dieu et la matière, à la formation de toutes choses : la matière éternelle fournit pour ainsi dire l'étoffe universelle; les *idées* furent le modèle de chaque genre, de chaque espèce, modèle préexistant à tout individu; et Dieu, le *Démiurge*, façonna les êtres en ayant les yeux fixés sur les *idées*. *Voy.* IDÉAL.

Les opinions les plus diverses ont été professées sur l'origine et la formation des idées : les uns les faisant venir toutes de l'Expérience, les autres attribuant à la Raison les plus importantes de nos connaissances, auxquelles ils réservent spécialement le nom d'*Idées* (les idées nécessaires de *temps*, d'*espace*, de *substance*, de *cause*, d'*unité*, les vérités absolues, etc.); quelques-uns, enfin, regardant ces idées comme *innées* (*Voy.* INNÉES). Toutefois, cette dernière doctrine paraît généralement abandonnée, ou du moins elle s'est fondue dans la seconde des deux précédentes. Cette divergence a partagé à toutes les époques les philosophes en deux camps : les *Empiriques*, auxquels leurs adversaires donnent le nom de *Sensualistes*, et les *Idéalistes* ou *Rationalistes*.

IDENTITÉ (du latin *idem*, même), propriété qu'ont les êtres de persister dans leur existence. Dans les êtres organisés, il ne peut y avoir d'identique que la forme; car la matière se renouvelle en eux perpétuellement par la nutrition et les sécrétions. L'identité véritable ne réside que dans l'âme, qui seule a conscience de son existence continue, et qui peut, par la mémoire, rattacher les uns aux autres tous les moments de sa vie.

On appelle *Doctrine de l'identité absolue* une doctrine professée par Schelling, qui, détruisant la différence qui sépare la création du Créateur, confond toutes les existences en une seule, et fait de tous les êtres un seul et *même* être. C'est le *Panthéisme* dans toute sa pureté. *Voy.* ce mot.

En Droit, la reconnaissance de l'*identité* d'un individu condamné, évadé, et repris, doit être faite par la cour qui a précédemment prononcé la condamnation (Code d'instr. crim., art. 518–520).

IDÉOGRAPHIE (du grec *idéa*, idée, et *graphô*, écrire), genre d'écriture qui consiste à représenter les idées tantôt directement par leurs images, tantôt indirectement au moyen d'une sorte d'induction ou de comparaison. Ainsi un chêne signifiera tantôt *chêne*, tantôt *arbre*; une flèche, *flèche* ou *rapidité*, du feu, *feu* ou *sacrifice*, ou bien encore *courage*, etc. — D'après cette distinction, on divise les signes idéographiques en *kyriologiques* et en *symboliques* ou *allégoriques* : les premiers sont ceux qui peignent l'objet même qu'il s'agit d'exprimer (un chêne pour dire *chêne*); les seconds peignent un objet collatéral propre à rappeler l'objet que l'on veut désigner (du *feu* pour *courage*). Les idées abstraites ou morales, les verbes, les temps, les modes, les rapports ne peuvent être figurés que symboliquement. On voit par tout ce qui précède combien l'écriture idéographique est ambiguë.

Les Chinois, les Mandchous, les Thibétains sont les seuls peuples chez lesquels l'idéographie soit en usage aujourd'hui. On a longtemps cru que tous les hiéroglyphes égyptiens étaient des signes idéographiques : cela n'est vrai que de quelques-uns d'entre eux, plusieurs étant de vrais signes phonétiques. Les autres nations n'ont de signes idéographiques que les chiffres et les signes employés dans quelques sciences spéciales, l'Algèbre, l'Astronomie, etc.

IDÉOLOGIE (du grec *idea*, idée, et *logos*, discours, traité), science qui traite des idées, et qui les considère, soit dans leurs diverses formes et leurs diverses espèces, soit dans leur origine (*Idéologie* proprement dite), soit dans leur expression (*Grammaire*), soit dans leur légitimité (*Logique*). Ce n'est guère, on le voit, qu'un nouveau nom donné à l'ancienne philosophie. Cette science, qui était en germe dans l'*Essai sur l'entendement humain* de Locke, dans l'*Essai sur l'origine des connaissances humaines* de Condillac et dans son *Traité des sensations*, a été constituée au commencement de ce siècle par M. Destutt de Tracy, qui, le premier, a employé le nom d'*Idéologie*, et qui a publié sous ce titre un corps d'ouvrages estimables où sont résumés les travaux de ses prédécesseurs.

Sous l'Empire, le nom d'*Idéologues* fut appliqué dans un sens défavorable à un parti composé des métaphysiciens les plus distingués de l'époque, et qui s'était signalé par son opposition à la réaction politique dès le temps du Consulat : on y comptait Garat, Volney, Cabanis, Tracy, Maine-Biran, etc.

IDES (*idus*, mot étrusque), nom donné à un jour du mois romain placé vers le milieu, ainsi qu'à la partie du mois qui s'étendait entre ce jour et les nones. Le jour des *ides* était le 15 en mars, mai, juillet, octobre; le 13 en janvier, février, août, décembre, et le 10 en avril, juin, septembre et novembre. Il y avait 8 jours d'*ides* en mars, juillet et octobre, et 6 dans les autres mois.

IDIOÉLECTRIQUE (d'*idios*, propre, et *elektron*, ambre), se dit de corps électriques par eux-mêmes, ou susceptibles d'être électrisés par le frottement, par opposition aux corps *anélectriques*. Ce sont, en général, les corps mauvais conducteurs du fluide électrique. Tels sont le verre, la résine, la soie, la laine, les poils, le bois sec, la cire, etc.

IDIOME (du grec *idiôma*, d'*idios*, propre, particulier), langue propre à une nation. *Voy.* LANGUES.

IDIOPATHIE, IDIOPATHIQUE (du grec *idios*, propre, et *pathos*, affection), se dit d'une maladie primitive ou qui existe par elle-même, par opposition aux maladies *sympathiques* ou secondaires.

IDIOSYNCRASIE (du grec *idios*, propre, et *synkrasis*, tempérament), disposition particulière à un individu et qui fait qu'une seule et même cause produit sur lui un effet différent de celui qu'elle fait naître sur un autre. Les répugnances et les appétits individuels sont des idiosyncrasies.

IDIOTIE, IDIOTISME (du grec *idiotès*, simple, stupide), sorte d'aliénation mentale qui consiste dans un état d'imbécillité, ou d'oblitération plus ou moins complète des facultés de l'intelligence : un front court et fuyant, un regard hébété, des lèvres épaisses, la tête immobile et penchée ou se balançant d'un mouvement involontaire et régulier, les mains pendantes, les jambes mal assurées, la démarche gauche et l'air stupide, tels sont, à des degrés différents, les signes extérieurs de l'idiotie. L'idiotie est le plus souvent congéniale, et dans ce cas elle paraît ordinairement résulter d'un vice de conformation du cerveau, cet organe n'ayant pu se développer suffisamment, ou s'étant développé d'une façon anormale. D'autres fois, l'idiotie est accidentelle et provient soit d'une affection cérébrale, soit d'une lésion organique du cerveau; elle succède aussi fréquemment à la mélancolie et à la manie. L'idiotie est presque toujours incurable (*Voy.* CRÉTINS); cependant quelques idiots sont encore susceptibles d'un certain degré d'éducation. On doit à M. Ed. Seguin, ancien instituteur des enfants idiots de Bicêtre, un intéressant ouvrage intitulé : *Traitement moral, hygiène et éducation des idiots, etc.* (Paris, 1846, 1 vol. in-12).

IDIOTISME (du grec *idios*, propre), usage d'un mot ou d'une association de mots spécial à telle ou telle langue et qui dévie des principes de la grammaire générale. Dans ces expressions : *la ville de Rome*, *un saint homme de chat*, l'emploi de la préposition *de* est un idiotisme particulier à la langue française. On distingue les idiotismes en *gallicismes*, *latinismes*, *hellénismes*, *hébraïsmes*, *germanismes*,

anglicismes, etc., selon qu'ils appartiennent exclusivement au français, au latin, au grec, à l'hébreu, l'allemand, à l'anglais, etc. On peut aussi distinguer, dans une même langue, des *idiotismes de mots*, des *idiotismes d'alliances de mots*, et des *idiotismes de construction*.

IDIOTISME, état d'idiot. *Voy.* IDIOTIE.

IDOCRASE (du grec *eidos*, forme, et *krasis*, mélange; formes mélangées), espèce minérale de l'ordre des Silicates alumineux, renferme 1 atome d'alumine, 6 atomes de silice et 3 atomes de base monoxydée (chaux, magnésie et acidule de fer). Cette substance a une cassure vitreuse; elle est fusible en verre jaunâtre, assez dure pour rayer le quartz, et a une pesanteur spécifique de 3,2. On distingue : l'*I. de Vénus* ou *Vésuvienne*, de couleur brune; l'*I. de Sibérie*, d'un vert obscur; l'*I. violette* ou *manganésienne*, l'*I. magnésienne*, et l'*I. cyprine* (contenant du cuivre). On trouve les Idocrases dans les terrains de cristallisation. Quand elles sont transparentes, on les taille, et dans cet état, on les vend à Naples sous le nom de *Gemmes du Vésuve*; on peut les monter en bagues.

IDOLATRIE (du grec *eidôlon*, effigie, et *latreuô*, adorer), culte des *idoles*, images de la Divinité, que leurs adorateurs prenaient pour la Divinité même. Il s'entend aussi en général du culte des faux dieux.

L'idolâtrie paraît avoir été la seule religion des peuples anciens, les Juifs exceptés, jusqu'à l'apparition du christianisme. Les premiers objets de ce culte furent les astres, dont l'imagination et l'ignorance firent des êtres réels et animés; l'idolâtrie s'étendit ensuite aux grands hommes, aux animaux et même aux végétaux qui pouvaient influer en bien ou en mal sur le sort de l'homme, aux puissances de la nature, aux vertus et même aux vices personnifiés. C'est chez les Égyptiens, les Grecs et les Romains que l'idolâtrie eut le plus de développement. Elle a reçu, selon ses diverses formes, les noms de *Sabéisme*, de *Paganisme*, de *Fétichisme*, etc. *V.* ces mots et MAGES.

IDYLLE (du grec *eidyllion*, petit tableau), petit poëme qu'on range ordinairement dans le genre bucolique ou pastoral. On le confond souvent avec l'*églogue*. Il en diffère cependant en ce que celle-ci est ordinairement dialoguée, tandis que l'idylle est toujours un récit ou une description. Primitivement l'idylle n'eut pas exclusivement le caractère bucolique. Théocrite nous a laissé parmi ses idylles plusieurs morceaux épiques (*Penthée, Hercule, les Dioscures*) et de petites scènes lyriques ou comiques, comme la *Pharmaceutrie*, les *Syracusaines*, etc.

Outre Théocrite, qui offre le modèle du genre, Bion, Moschus, chez les Grecs, composèrent aussi des idylles. L'églogue et l'idylle devinrent à la mode en France au XVIe siècle; Vauquelin publia ses *Foresteries* ou *Idyllies* en 1555. Racan, Mme Deshoulières excellaient en ce genre au XVIIe siècle. Les poésies bucoliques de Léonard, de Berquin, d'André Chénier, sont des idylles. A l'étranger, on distingue les idylles du Portugais Chr. Falcam, celles des Anglais Pope et Ambroise Philips, des Allemands Kleist, Gessner, Voss et Gœthe. A l'exception de celles de Gessner, toutes sont en vers.

IF, *Taxus*, *Taxus baccata*, genre de Conifères de la tribu des Taxinées, renferme des arbres ou des arbrisseaux toujours verts, à feuilles linéaires, persistantes; à fleurs dioiques, les mâles en chatons globuleux, les femelles solitaires et axillaires. Ces plantes se trouvent dans les régions froides et tempérées de l'hémisphère boréal. L'espèce type est l'*If commun*, qui vient naturellement en Europe dans les lieux âpres et montagneux, et que l'on cultive pour les bosquets d'hiver et pour les jardins. Cet arbre, toujours vert, atteint une hauteur de 12 à 15 mètres; il croît lentement et peut acquérir des dimensions énormes : quelques-uns ont jusqu'à 7 m. de tour; sa longévité est extraordinaire : quelques Ifs passent pour avoir deux ou même trois mille ans d'existence. Le fruit est une baie d'un rouge vif, d'une saveur sucrée et en même temps un peu amère et térébinthacée, qui n'est pas désagréable. Ses feuilles sont disposées sur deux rangs comme les barbes d'une plume : on en extrait la *taxine*, qui a été proposée contre l'épilepsie. On attribuait autrefois au feuillage de l'if des propriétés vénéneuses : ces assertions sont exagérées; son fruit n'est nullement dangereux, à moins qu'on n'en fasse excès; on l'emploie comme relâchant et purgatif. Le bois de l'if est d'un rouge brun et presque incorruptible; c'est le plus compacte et le plus pesant après le buis : on l'emploie pour les ouvrages de tour et de marqueterie. — Chez tous les peuples, l'if est le symbole de la tristesse, sans doute à cause de la couleur sombre de son feuillage. On le plante autour des tombeaux. On en faisait autrefois grand usage dans les jardins, parce qu'il se prête bien à la taille : on lui donnait la forme de colonnes, d'arcades, de vis, de vases, etc.

IGNAME, *Dioscorea*, genre de plantes monocotylédones, type de la famille des Dioscorées, se compose de plantes herbacées vivaces ou sous-frutescentes, à tige volubile, à feuilles hastées ou cordiformes, à fleurs herbacées, peu apparentes, disposées en épis ou en grappes. Le rhizome de ces plantes devient quelquefois très-volumineux et fournit une substance alimentaire précieuse. Les ignames sont originaires de l'Inde et de la Chine; on les cultive avec succès en Afrique, en Australie et dans l'Amérique du Sud. L'espèce la plus répandue est l'*Igname ailée*, qui a une racine très-grosse, irrégulière, longue, et pesant souvent de 14 à 20 kilogr. L'*Igname de Chine* (*D. batatas*), importée en France en 1853 par M. de Montigny, est plus petite et plus délicate. La racine de l'Igname est, à l'extérieur, noirâtre ou violacée, et très-blanche à l'intérieur. Cette plante se cultive et se propage comme la pomme de terre; elle la supplée avantageusement. Bouillie ou cuite sous la cendre, elle fournit un excellent aliment.

IGNATIE ou IGNATIER (de S. *Ignace*, à qui cette plante est dédiée), *Ignatia*, genre de la famille des Loganaciées, très-voisin du Strychnos ou Vomiquier, se compose d'arbrisseaux des Indes orientales dont les fleurs ont l'odeur du jasmin, et dont les semences, appelées *Fèves de Saint-Ignace*, sont amères et vénéneuses. *Voy.* FÈVE DE SAINT-IGNACE et STRYCHNOS.

IGNITION (d'*ignis*, feu), phénomène qui a lieu lorsqu'il se dégage simultanément une grande quantité de lumière et de calorique. *Voy.* FEU.

IGUANE, *Iguana*, genre de Reptiles de l'ordre des Sauriens, renferme des animaux herbivores assez semblables aux lézards, mais remarquables par le goître énorme qu'ils ont sous le cou, et par une rangée d'écailles pointues qui forment une crête sur le dos et la queue. L'*I. ordinaire*, type du genre, a le dos bleu ou vert, devenant quelquefois ardoisé ou jaunâtre, à la volonté de l'animal. Sa taille atteint 1m,50; sa chair est très-estimée. Cet animal se trouve au Brésil, à Saint-Domingue et à la Martinique.

ILE (du latin *insula*, même sens), terre entourée d'eau de toutes parts. Les deux grandes portions habitables de la terre, l'Europe, l'Asie et l'Afrique d'une part, l'Amérique de l'autre, ne sont en réalité que deux grandes îles; mais généralement on les nomme *continents*, et le nom d'îles est réservé à des terres de moindre dimension. La plus grande de toutes est l'Australie ou Nouvelle-Hollande; ensuite viennent Bornéo, Madagascar, la Grande Bretagne, l'Irlande, la Papouasie, Haïti, les grandes Antilles, la Sicile, Candie, Chypre, etc. — Beaucoup d'îles passent pour avoir été jadis jointes au continent voisin : la Sicile à l'Italie, la Grande-Bretagne à la France, Sumatra à la pointe de Malacca, etc.

Les lacs, les étangs, les marais et parfois les rivières ont des *îles flottantes*. Parmi les plus célè-

bres en ce genre, on cite celles du Missisipi et celles du lac de Chelco au Mexique; elles sont cultivées et produisent des arbres, des légumes et des fleurs. En Europe, on visitait autrefois la *Motte tremblante*, aujourd'hui détruite, dans le lac Menteyer (Hautes-Alpes). On voit encore des Iles flottantes dans les marais qui entourent Saint-Omer, et à Tivoli en Italie, dans un petit lac voisin des thermes d'Agrippa.

Les Iles, Ilots et atterrissements qui se forment dans le lit des fleuves ou des rivières navigables ou flottables appartiennent à l'État, s'il n'y a titre ou prescription contraire. Les Iles et atterrissements qui se forment dans les rivières *non* navigables et *non* flottables, appartiennent aux propriétaires riverains du côté où l'île s'est formée (Code civil, art. 560-61).

ILÉON (du grec *eiléô*, tourner), la plus longue portion de l'intestin grêle, s'étend depuis le jéjunum jusqu'au cœcum. Il est ainsi appelé parce qu'il forme un grand nombre de circonvolutions. *Voy.* ILÉUS.

ILES, du latin *Ilia*, flancs, nom donné quelquefois en Anatomie aux *flancs*.—On appelle *Os des iles* des os larges et plats qui forment les hanches, et au-dessus desquels se trouvent placés les flancs. *Voy.* ILIAQUE.

ILÉUS, dite aussi *Passion iliaque* et *Colique de miserere*, maladie inflammatoire ou nerveuse, ainsi nommée parce qu'elle paraît avoir son siége dans l'intestin *iléon*. Dans cette affection, les intestins sont souvent roulés ou comme entortillés, ce qui la fait aussi nommer *Volvulus* (de *volvere*, rouler). Elle se reconnaît à des douleurs extrêmement vives dans le bas-ventre, accompagnées de vomissements et d'une forte constipation. L'*I. idiopathique* est fort rare : le tempérament nerveux, une affection morale vive, un écart de régime, ont été indiqués comme en étant les causes les plus ordinaires. L'*I. symptomatique* est beaucoup plus fréquent : il est ordinairement produit par l'occlusion du canal intestinal, par un étranglement interne ou externe. La marche de l'iléus est rapide. Il se termine en peu de jours ou même en quelques heures par le retour à la santé ou par la mort. Le plus souvent, des serviettes chaudes appliquées sur l'abdomen, des infusions tièdes de tilleul, de feuilles d'oranger, de fleurs de camomille, de thé, des cataplasmes et des lavements émollients et narcotiques, et quelquefois un bain, suffisent à dissiper promptement les accidents.

ILEX, nom latin qui signifie proprement l'Yeuse ou Chêne vert (*Quercus ilex*), a été appliqué par les Botanistes au genre *Houx* à cause de la ressemblance des feuilles de cet arbre avec celles du Chêne vert. On en a formé le mot *Ilicinées*, nom donné à une famille botanique. *Voy.* ci-après.

ILIAQUE (os), dit aussi *Os coxal, Os innominé, Os des iles* (du latin *ilia*, flancs), os pair, très-irrégulier, occupe les parties latérales et antérieures du bassin, sous les flancs, et s'articule en arrière avec le sacrum. Il est formé de 3 pièces qui sont séparées dans l'enfance : la plus antérieure est le *pubis*, formé de 2 branches qui se soudent en avant avec celles du côté opposé; la ligne de séparation est appelée la *symphyse du pubis*; on nomme *ilion* ou *ilium* la pièce latérale qui forme la hanche, et *ischion* la pièce inférieure qui forme une tubérosité sur laquelle repose le corps dans la position assise. L'os iliaque, pris dans sa totalité, présente de plus à sa face externe la *cavité cotyloïde*, qui reçoit la tête du fémur; sa face interne présente supérieurement la *fosse iliaque interne*, et inférieurement une surface concave qui répond à la cavité du petit bassin.

ILIAQUE (PASSION). *Voy.* ILÉUS.

ILICINÉES (du genre type *Ilex*, Houx), famille de plantes dicotylédones, appelée par De Candolle *Aquifoliacées*, renferme des arbres ou des arbrisseaux toujours verts, ainsi caractérisés : feuilles alternes ou opposées, coriaces, entières ou dentées en épines; fleurs petites et axillaires; calice petit, à 4 ou 6 divisions, persistant; corolle à 4 pétales alternant avec les divisions du calice; 4 ou 6 étamines; ovaire sessile, charnu, à 2, 6 ou 8 loges; drupe monosperme et bacciforme. — Cette famille, qui est répandue sur tout le globe, renferme les genres *Ilex* (Houx), *Cassine* et *Myginda*.

ILIUM ou ILION (du latin *ilia*, flancs), nom donné à la plus grande des pièces osseuses qui forment l'os coxal chez le fœtus et l'enfant, ainsi qu'à la partie supérieure postérieure de l'*Os iliaque*. *Voy.* ce mot.

ILLICIUM, plante. *Voy.* BADIANE et MAGNOLIACÉES.

ILLIPE, nom indien de la *Bassie*. *Voy.* ce mot.

ILLUMINÉS, nom donné en général à ceux qui se disent éclairés immédiatement d'en haut, comme par les reflets de la sagesse divine, a été particulièrement appliqué à diverses sectes mystiques. On trouve le germe de l'Illuminisme dans le *Gnosticisme* oriental. La plus ancienne secte de ce genre chez les modernes est celle de Bœhme, à la fin du XVIe siècle, renouvelée au XVIIIe par Pasqualès et Saint-Martin. Ensuite viennent les Swédenborgistes, visionnaires qui croyaient voir de leurs yeux les *esprits* répandus par tout le monde, et qui de là prirent le nom de *Geistersehers*. Enfin surgirent les illuminés politiques, vaste société secrète, fondée en 1776 par Weishaupt. *Voy.* ces noms au *Dict. univ. d'H. et de G.*

ILLUSTRATIONS. On donnait autrefois ce nom aux ornements coloriés des anciens manuscrits. Aujourd'hui il s'applique spécialement aux figures gravées sur bois et intercalées dans le texte d'un ouvrage. Depuis quelques années, les illustrations sont devenues à la mode, et aujourd'hui la plupart des publications à bon marché en sont remplies, aussi bien que les éditions de luxe.

Il existe en France un journal hebdomadaire appelé l'*Illustration*, rédigé sur le modèle de l'*Illustrated London news*, qui a beaucoup de vogue en Angleterre.

IMAGE (du latin *imago*), se dit, en Physique, de la représentation d'un corps, produite par la réunion des faisceaux lumineux émanés de ce corps, et réfléchis ou réfractés par lui.

En Mythologie et en Théologie, le mot *images* se prend pour figures sculptées ou peintes, objets d'un culte : l'Égypte, la Grèce, Rome, presque toute la Syrie, nombre de peuplades germaines et slaves, le Mexique, ont eu des images : la Mongolie, la Chine, l'Inde, en ont encore. C'est même à cette foule d'images (*eidôla* en grec) qu'est dû le nom d'*idolâtrie* (*Voy.* ce mot). Les Juifs, au contraire, et, à leur exemple, les Mahométans, n'ont jamais toléré les images. — L'Église catholique admet les images, mais à la condition de les honorer, non de les adorer (c'est ce qu'on appelle culte de *dulie*, opposé au culte de *latrie*); l'Église grecque pousse cette vénération au plus haut degré, surtout en Russie (*Voy.* ICONOSTASE). Dès le VIIIe siècle, le culte des images fut très-violemment attaqué dans l'Église par les Iconoclastes (ou *briseurs d'images*), que le concile de Nicée condamna en 787. Les sectes protestantes rejettent absolument cet usage. L'esprit de l'Église, qui commande aux Chrétiens le culte des images, a été fort clairement exposé dans les décisions du concile de Trente : « On doit révérer les images, non à la manière dont en usent les idolâtres envers les dieux qu'ils se sont fabriqués, mais en rapportant aux sujets que ces images représentent l'honneur et la vénération qui leur sont dus. »

La fabrication des *images*, surtout des *images religieuses*, est devenue l'objet d'entreprises importantes et d'un commerce très-productif; elle est connue dans l'industrie sous le nom d'*imagerie*. C'est principalement à Paris, à Épinal, au Mans, à Metz que s'exerce ce genre d'industrie. Les maisons Basset, Janet, etc., ont une vieille réputation dans cette spécialité.

Les Romains donnaient le nom d'*images* (*imagines*) aux bustes qui représentaient leurs ancêtres ·

ils les conservaient avec un soin religieux. Ces bustes étaient le plus souvent en cire, parfois en marbre ou autres matières : leur place était dans l'atrium ou dans des armoires qu'on ouvrait aux jours solennels. On les portait dans les pompes funèbres.

Image est encore aujourd'hui le nom technique de l'effigie en relief qui se voit sur les monnaies et les médailles : longtemps les princes seuls eurent le droit d'image. Aujourd'hui, en France, ce droit est tombé dans le droit commun; toutefois, la Monnaie a toujours seule le *droit de frappe*.

En Littérature, on nomme *images* des expressions à l'aide desquelles, en vertu d'analogies intimes, faciles à saisir, on revêt de formes ou de couleurs un sentiment, une idée, un fait plus ou moins abstrait, ou métaphysique. Ce vers de Corneille :

Et monté sur le faîte, il aspire à descendre,

et ce vers de J.-B. Rousseau :

Le masque tombe, l'homme reste,

offrent des images aussi vraies que frappantes.

IMAGERIE. *Voy.* IMAGE.

IMAGINAIRES (QUANTITÉS). On appelle ainsi, en Algèbre, les racines de degré pair des quantités négatives; par exemple, la racine $\sqrt[2m]{(-c)}$. En effet, cette racine ne peut être une quantité positive, telle que $(+A)$; car, d'après la règle des signes de la multiplication, $(+A)^{2m}$ est nécessairement positif. Cette racine ne peut non plus être une quantité négative, telle que $(-A)$; car $(-A)^{2m}$ est aussi positif. Donc, on ne peut attacher à l'expression $\sqrt[2m]{(-c)}$ aucune interprétation, et la quantité est *imaginaire*. On fait cependant un usage fréquent et utile de ces quantités dans les calculs.

IMAGINAIRES (MALADIES). *Voy.* HYPOCHONDRIE.

IMAGINATION (d'*image*). C'est la faculté que nous avons de nous représenter les choses sensibles, c'est-à-dire d'en avoir les idées accompagnées d'impressions vives, comme si les faits ou les objets étaient présents. On distingue deux espèces d'imaginations, l'une dite *passive*, et l'autre *active*. La première n'offre à notre intelligence que des images vues déjà par le passé. La seconde combine ces images, et en crée de nouvelles dont l'objet ne fut jamais en présence de nos sens, dont il se peut même que l'objet n'existe pas. — On a défini la première sorte d'imagination : la faculté de retenir la simple impression des objets; c'est en effet une espèce de mémoire; mais elle diffère de la mémoire proprement dite en ce que l'idée que rappelle celle-ci nous apparaît comme ayant été précédemment produite par un objet que nous reconnaissons, mais dont nous constatons l'absence, tandis que l'idée que nous offre l'imagination n'est pas accompagnée du fait de la reconnaissance, et qu'elle nous fait croire que l'objet est présent. — La seconde sorte d'imagination est une faculté complexe qui comprend, avec l'imagination passive, la mémoire, l'association des idées, et qui est guidée par le jugement et le goût; elle est surtout le lot des penseurs et des artistes : lorsqu'elle s'élève à sa plus grande puissance et produit des chefs-d'œuvre, on l'appelle *génie*. — On comprend que l'imagination n'est pas une faculté sans péril. En nous représentant trop vivement des êtres chimériques, elle nous les fait prendre pour des réalités, comme dans les rêves, les représentations théâtrales; elle engendre les visions, les hallucinations, et elle a souvent eu pour suites la monomanie et la démence; ce n'est donc pas sans raison que Malebranche la nomme *la folle du logis*.

Montaigne, Malebranche, Dugald-Stewart, ont écrit d'excellents chapitres sur l'*Imagination :* Astruc, Lévesque de Pouilly, Bonstetten. Demangeon lui ont consacré des traités spéciaux; Akenside et Delille l'ont chantée dans des poëmes célèbres.

On appelle *imaginations* des taches mobiles que l'on voit quelquefois monter et descendre au devant de l'œil, lorsque l'on fait exécuter des mouvements à cet organe, ou qu'on baisse et élève alternativement la paupière : c'est un signe d'irritation de l'œil, qu'il ne faut pas négliger.

IMAM ou IMAN, prêtre mahométan. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

IMANTOPODES. *Voy.* HIMANTOPUS.

IMBÉCILLITÉ. *Voy.* IDIOTIE et FOLIE.

IMBIBITION (de *bibere*, boire), pénétration entre les molécules d'un corps, inorganique ou organisé, des liquides avec lesquels ce corps entre en contact : c'est à l'imbibition que paraissent devoir être rapportés la plupart des phénomènes dont l'ensemble a été désigné sous le nom d'*absorption*.

IMBRIQUÉ (du latin *imbricatus*, même sens), nom donné à tout corps formé de parties qui se recouvrent, comme les tuiles d'un toit. Les écailles des poissons, les plumes des oiseaux, les squammes ou écailles de certaines plantes sont *imbriquées*.

IMBROGLIO, mot italien qui signifie *embrouillement*, a été admis dans notre langue pour désigner une composition littéraire, surtout une œuvre dramatique, qui présente une intrigue très-compliquée et dont il est difficile de suivre le fil. Le *Mariage de Figaro* de Beaumarchais est le modèle de l'imbroglio spirituel. On a dit de l'*Héraclius* de Corneille que c'est un imbroglio tragique.

IMITATEUR, *Œnanthe imitatrix*, *Saxicola*, nommé aussi *Grand Motteux*, ou *Cul-blanc*, espèce d'oiseau du genre Traquet, de l'ordre des Passereaux, famille des Dentirostres, est ainsi nommé à cause de la facilité extraordinaire qu'il a de contrefaire tous les sons qui frappent ses oreilles. Cet oiseau a le corps mêlé de blanc et de noir, le manteau d'un brun roussâtre, la queue noire et frangée de blanc, le bec et les pieds noirs, le dessous du corps d'un beau blanc. Il se nourrit de vers et d'insectes. On le trouve surtout en Afrique, au cap de Bonne-Espérance.

IMITATION. Les Psychologistes ont fait du penchant à l'imitation un des instincts primitifs et essentiels de l'homme : c'est ce penchant qui engendre l'émulation; c'est sur ce penchant que repose toute l'éducabilité. On en trouve des traces chez les animaux de l'ordre le plus élevé, surtout chez le singe.

Dans l'Industrie, on appelle *imitation* une sorte de contrefaçon qui n'a rien d'illicite, lorsqu'elle n'a point pour but de tromper la bonne foi de l'acheteur, mais seulement de satisfaire ses goûts à meilleur marché. Ainsi, les lapidaires imitent le diamant avec du strass ou du cristal très-pur, les autres pierres précieuses avec des verres habilement colorés, les perles avec de l'écaille d'ablette ou d'argentine; les orfèvres imitent l'or et l'argent au moyen de la galvanoplastie; ils imitent l'or avec de l'argent ou du cuivre doré, du chrysocale, du similor, etc.; l'argent avec le plaqué, le mailiechort, l'alfénide, etc.; le bronze fait place au zinc ou à la fonte de fer; le bois est doré avec des feuilles de cuivre, le bois blanc devient à son tour de l'ébène, de l'acajou, du palissandre; l'os prend l'aspect de l'ivoire, le carton de la pierre; les tissus et la cire imitent les fleurs les plus délicates, etc. On fait des vins imitation de Champagne, des chandelles imitation de bougie, etc.

En Musique, on appelle *imitation* une phrase mélodique qui passe alternativement d'un instrument ou d'une voix à une autre, et que les instruments et les voix rendent successivement. Quand les imitations se continuent pendant toute la durée d'un morceau, elles prennent le nom de *canons*.

IMMANENT, se dit, en Théologie, de l'acte qui demeure *dans* la personne qui agit, sans avoir d'effet au dehors. On oppose les actions *immanentes*

aux actions *transitoires* : Dieu a engendré le Fils et le Saint-Esprit par des actions immanentes, et il a créé le monde par une action transitoire.

Selon Spinosa, Dieu est la cause *immanente*, et non *transitoire*, de toutes choses : ce peu de mots renferme tout le panthéisme de ce philosophe.

IMMATÉRIALITÉ, qualité des êtres qui sont d'une nature opposée à la matière, comme l'âme et Dieu. *Voy.* AME.

IMMATRICULE, enregistrement sur un registre public dit *matricule*. Les noms ou les faits ainsi enregistrés sont dits *immatriculés*. — On appelle ainsi, dans la Pratique, l'énonciation, dans un exploit, des noms, demeure et patente de l'huissier, et du tribunal auquel cet officier est attaché.

IMMERSION (du latin *immergere*, plonger). En Astronomie, l'*immersion d'un astre* est le temps qu'il met à entrer dans l'ombre produite par une éclipse ou une occultation. — En Physique, le *point d'immersion* est celui par lequel un rayon lumineux se plonge dans un milieu quelconque.

Baptême par immersion. Voy. BAPTÊME.

IMMEUBLES. En Droit, ce mot désigne les biens fixes qui, par leur nature ou par leur destination, ne peuvent être regardés comme *meubles*, c.-à-d. qu'on ne peut transporter, cacher ni détourner. On distingue les *Im. par nature*, comme les choses attachées à la terre (biens-fonds, terres, maisons, etc.), qu'on ne pourrait enlever sans détérioration ; les *Im. par l'objet auquel ils s'appliquent*, comme l'usufruit des choses immobilières, les servitudes ; les *Im. par destination* : ce sont des choses qui, bien que mobilières par leur nature, sont incorporées dans un immeuble pour en faire partie intégrante, ou sont affectées au service de l'immeuble par le propriétaire. Les outils aratoires, les animaux propres à l'exploitation du fonds, les pigeons, les ruches, les objets scellés dans le mur, les statues, les glaces, etc., sont des immeubles par destination (Code civil, liv. II, tit. 1, art. 517-26).

Pour les priviléges acquis aux créanciers sur les immeubles, *Voy.* HYPOTHÈQUES et PRIVILÉGES.

IMMOBILIÈRE (SAISIE, VENTE). *Voy.* SAISIE, etc.

IMMONDICES. Les *immondices* jetées imprudemment sur quelqu'un entraînent une amende de 1 à 5 fr. (Code pénal, art. 471, § 12), indépendamment de la réparation du dommage causé. Si elles ont été jetées volontairement soit sur une personne, soit sur les maisons, édifices ou clôtures, elles entraînent une amende de 6 à 15 fr., et, dans certains cas, un emprisonnement de 1 à 3 jours (art. 475 et 476).

IMMORTALITÉ DE L'AME. La Raison, d'accord avec la Révélation, prouve cette vérité, qui, avec la foi en un Dieu, est la base de toute religion : 1° par la croyance universelle du genre humain ; 2° par la nature même de l'âme, qui, étant par essence simple et indivisible, ne peut être atteinte par la mort, laquelle n'est que la dissolution du corps ; 3° par certains besoins de l'humanité qui, ne pouvant être satisfaits ici-bas, exigent une nouvelle vie dans laquelle ils trouveront leur complète satisfaction : tels sont le besoin de pénétrer les vérités qui nous restent cachées, de se réunir à ceux que l'on a aimés, etc. ; 4° par les lois de l'ordre et de la justice, lois qui, en vertu de l'application du principe de mérite et de démérite, exigent que le crime soit puni, que la vertu soit récompensée ; ce qui le plus souvent n'a pas lieu en ce monde. Ces deux dernières preuves demandent que l'on ait préalablement établi la justice et la bonté de Dieu, l'intervention divine étant nécessaire soit pour faire jouir l'âme des biens dont elle sent le besoin, soit pour répartir les biens et les maux en proportion des mérites de chacun. — Le dogme de l'immortalité de l'âme a fait admettre chez tous les peuples, et dès les premiers âges du monde, qu'après la mort des conditions différentes et des demeures distinctes étaient réservées aux bons et aux méchants : de là le *Paradis* et l'*Enfer*, l'*Élysée* et le *Tartare* ; de là les juges des enfers, etc. ; de là encore le dogme de la *Métempsycose* (*Voy.* ce mot). — Les philosophes ne sont venus que plus tard pour appuyer par le raisonnement la croyance naturelle du genre humain : Platon, dans le *Phédon*, a le premier exposé quelques-uns des arguments philosophiques sur lesquels elle repose. Massillon a, dans un beau sermon sur la *Vérité d'un avenir*, résumé ce que la raison et la religion peuvent dire de plus puissant en faveur de ce dogme consolant. Norvins a composé un poëme sur l'*Imm. de l'âme*, 1822 ; Palearius, Parisetti, etc., l'ont chantée en latin.

IMMORTELLE, nom vulgaire appliqué à plusieurs espèces de plantes, à cause de la durée de leurs fleurs. Les espèces qu'il désigne le plus souvent sont : le *Gnaphalium*, de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées, qui croît naturellement en France, et dont les fleurs, formées d'écailles imbriquées, inflexibles et sèches, de couleur jaune ou blanche, servent à tresser ces couronnes funéraires que l'on est dans l'usage de déposer sur les tombeaux ; le *Xeranthemum annuum*, de la famille des Composées, tribu des Radiées ; c'est une plante herbacée, à feuilles lancéolées, blanchâtres en dessous ; à capitules simples ou doubles, d'une couleur bleue, violette ou gris de lin, qui persiste longtemps après que la fleur a été détachée de sa tige ; on la cultive dans les jardins ; on la colore, par différents procédés, en jaune pâle, en jaune orangé ou en noir. — On nomme *I. jaune*, l'Hélichryse d'Orient ; *I. violette* ou *à bractées*, l'Amarantine ou Gomphrène globuleuse.

IMMUNITÉS (du latin *in*, privatif, et *munus*, charge). On entend par *immunité* l'exemption de certaines charges, la jouissance de certains droits attribués à des personnes ou à des lieux privilégiés. En Égypte, la caste des prêtres était exempte de toute espèce d'impôts ; en Grèce, certains lieux consacrés aux dieux, l'Élide, le territoire de Delphes, l'île de Délos, etc., étaient affranchis de toutes charges ; il en était de même à Rome, pour les terres dites *quiritaires* ; certaines fonctions donnaient également droit à des immunités. Au moyen âge, la noblesse, le clergé, la magistrature, l'Université, les corporations, avaient leurs franchises particulières : exemption de taille, de corvées, de certains impôts, dispense de service militaire ou d'hébergement féodal, privilége de juridiction, etc. La révolution de 1789 fit disparaître les priviléges et les immunités, et rendit tous les citoyens égaux devant la loi. Il n'y a plus guère, aujourd'hui, que les ambassadeurs et les agents diplomatiques qui jouissent, grâce à leur caractère, de certaines immunités, telles que l'*inviolabilité*, le *droit d'asile*, l'*exterritorialité*.

IMPAIR, se dit de tout nombre qui ne peut pas être divisé par 2 sans donner des fractions : tels sont les nombres 1, 3, 5, 7, 9, et tous ceux dans lesquels l'un de ces chiffres occupe le dernier rang à droite. — Les anciens croyaient que le nombre impair, surtout le nombre *trois*, était agréable à la Divinité : *numero Deus impare gaudet*. Chez nous, au contraire, dans l'ancienne médecine du moins, les jours impairs étaient redoutés dans le cours d'une maladie.

IMPANATION (du latin *in*, dans, et *panis*, pain). Les Luthériens croient que la substance du pain n'est pas détruite dans la consécration de l'hostie, que le corps de J.-C. s'y trouve mêlé avec le pain même : c'est ce qu'ils appellent *impanation*. Cette doctrine est condamnée par l'Église catholique.

IMPARFAIT, temps du verbe qui rapporte le fait exprimé par le verbe à une époque passée, mais en l'indiquant comme présent relativement à un autre fait, qui est également passé. Tantôt cet autre fait est exprimé : lorsque j'entrai, elle *chantait* : tantôt il est

sous-entendu, comme lorsqu'il s'agit des qualités habituelles d'une personne qui n'est plus : Ex. : Il *était* bon, généreux; sous-entendu, de son vivant. — On appelle aussi l'imparfait *passé simultané*.

IMPARI-PENNÉ (du mot *impair*), se dit d'une feuille pennée dont le pétiole est terminé à son extrémité par une seule foliole. Telles sont les feuilles de la rose, du frêne, du jasmin, de l'acacia, etc.

IMPATIENS, nom latin de la *Balsamine*. *V.* ce mot.

IMPÉNÉTRABILITÉ, propriété en vertu de laquelle deux corps ne peuvent occuper en même temps le même lieu de l'espace. Cette propriété est essentielle à la matière, comme l'étendue. Cependant, il se trouve des circonstances où deux corps semblent se pénétrer; ainsi, 1 volume d'eau et 1 volume d'alcool étant mélangés, le volume du mélange est moindre que la somme des volumes mélangés; 1 volume d'azote et 3 volumes d'hydrogène donnent 2 volumes d'ammoniaque. Cette pénétration apparente s'explique par la présence d'intervalles plus ou moins grands que les corps laissent toujours entre leurs parties. — L'impénétrabilité des corps est perçue par le tact, à l'occasion de la résistance qu'ils opposent à la main qui les presse.

IMPENSES (du latin *impensa*, dépense), se dit, en Jurisprudence, des dépenses qu'on fait pour entretenir, pour améliorer un bien qui appartient à autrui ou qui ne nous appartient qu'en partie. Le Code Nap. (art. 861-62 et 1634-35) distingue trois sortes d'impenses : les *I. nécessaires*, sans lesquelles la chose serait périe ou considérablement détériorée; les *I. utiles*, qui ne sont pas absolument nécessaires, mais qui augmentent la valeur de la chose; et les *I. voluptuaires*, ou de pur agrément, qui ne font qu'embellir la chose sans en accroître la valeur. — Il est de droit de rembourser les *I. d'amélioration* à celui qui les a faites (Code Nap., art. 861, 1634, etc.).

IMPÉRATIF (du latin *imperare*, commander). C'est, d'après l'étymologie, le mode du verbe que l'on emploie pour commander; on s'en sert également pour exhorter, pour conseiller, pour prier. Dans la plupart des langues, notamment en français et en latin, l'impératif n'a qu'un temps, le présent, quoiqu'on puisse lui donner quelquefois une forme de futur passé : *Ayez fini* cela quand je viendrai; en grec, l'impératif a des formes particulières pour l'aoriste et le parfait. Dans aucune langue, l'impératif n'a de 1re personne, parce qu'on ne se donne pas d'ordre à soi-même, ou du moins parce que, dans les cas où on le ferait, ce ne serait qu'en scindant pour ainsi dire son individualité en deux personnes, dont l'une donnerait l'ordre et l'autre le recevrait. — On substitue souvent à l'impératif le subjonctif, comme en latin, ou l'infinitif, comme en grec et quelquefois en italien.

Impératif catégorique, nom sous lequel Kant et ses disciples désignent la loi morale, pour exprimer le caractère obligatoire des devoirs qu'elle impose.

IMPÉRATOIRE (du latin *imperator*, empereur, par allusion aux propriétés merveilleuses que l'on attribuait autrefois à cette plante), *Imperatoria*, genre de la famille des Ombellifères, renferme des herbes à racines vivaces, à fleurs petites, assez semblables à celles du persil et de la carotte, à parasol sans involucre, mais munies d'involucelles formées d'un petit nombre de folioles. L'espèce type est l'*Impératoire commune*, à fleurs blanches, dont la racine contient un suc laiteux, âcre, d'une odeur aromatique particulière, et une huile essentielle excitante, préconisée autrefois contre la fièvre muqueuse, le cancer et le *delirium tremens*. Elle croît naturellement dans les prés élevés.

IMPERFORATION (du latin *in*, négatif, et *perforare*, percer), occlusion permanente de canaux ou d'ouvertures qui, naturellement, doivent être libres et communiquer avec l'extérieur, comme la bouche, l'anus, les paupières. Tantôt l'*imperforation* est un vice congénial de conformation, tantôt elle est le résultat de la réunion, de l'adhésion accidentelle des parois d'un canal, à la suite d'une plaie ou d'une inflammation; dans ce dernier cas, elle prend le nom d'*oblitération*.

IMPÉRIALE, monnaie d'or de l'Empire russe équivalente à dix roubles. On distingue l'*I. de* 1755, qui vaut 52 fr. 38 c.; l'*I. de* 1763 (41 fr. 29 c.); l'*I. de* 1792 (41 fr. 36 c.); l'*I. de* 1801 (40 fr. 56 c.). Il y a aussi des *demi-impériales*, dites *I. de* 5 *roubles*, dont la valeur est moitié moindre. Depuis 1802, on ne frappe que des demi-impériales (20 fr. 36 c.).

IMPÉRIALE, jeu de cartes, ainsi nommé, dit-on, en l'honneur de l'empereur Charles-Quint, qui le mit en vogue. Ce jeu, analogue au piquet et à la triomphe, se joue à deux. On marque *une impériale*, soit quand on a dans son jeu 4 as, 4 rois, 4 dames, 4 valets, 4 sept ou les 4 cartes supérieures d'une même couleur, soit quand on a gagné six points, un à un, en faisant autant de levées successives. La partie est gagnée par celui qui a fait le plus tôt *cinq impériales*, c.-à-d. autant de fois six points. Il y a toujours un atout : si l'on joue à deux, c'est la couleur de la retourne. Avant de jeter les cartes, chacun annonce son plus haut point en une couleur, et ce plus haut point vaut un point au joueur supérieur en cartes. A chaque carte jetée, l'adversaire doit fournir; sinon, il doit couper. Celui qui prend un *honneur* (une des 4 cartes supérieures d'atout ou leur sept) avec un *honneur supérieur*, marque deux. A la fin de la partie, on décompte les levées, et l'un marque autant de points qu'on a de levées au-dessus de 6; enfin, quand un des joueurs a une impériale, l'adversaire perd tout ce qu'il a de points ne faisant pas une impériale entière : c'est ce qu'on appelle *descendre* ou *débadiner*.

IMPÉRIALE ou COURONNE IMPÉRIALE, espèce de plante du genre *Fritillaire*. *Voy.* ce mot. — Variété de Prune longue et grosse. *Voy.* PRUNIER.

IMPERMÉABLE (d'*in*, part. négat., et *permeare*, passer à travers), se dit, en Physique, des substances qui ne se laissent point traverser par certains fluides, par les liquides notamment : ainsi, le verre, la terre glaise, la cire, le caoutchouc, la gutta percha, etc., sont imperméables à l'eau. — On fabrique, pour les différents usages de l'économie domestique, un grand nombre de *tissus imperméables*, la plupart en toile cirée ou en caoutchouc. *Voy.* TISSUS.

IMPERSONNEL, se dit, en Grammaire, de certains verbes défectueux qui ne se conjuguent dans tous leurs temps qu'à la 3e pers. du singulier, comme *il faut*, *il pleut*, *il neige*, *il tonne*, etc. Ces verbes sont ainsi nommés parce qu'ils ne se rapportent à aucune *personne*, et que le sujet reste indéterminé. On les a aussi appelés *unipersonnels* parce qu'ils n'ont jamais qu'une seule personne. Certains verbes passifs, neutres, pronominaux, deviennent impersonnels lorsque le pronom *il* ne tient la place d'aucun nom, comme dans ces phrases : *Il a été ordonné que...; il est survenu des événements*, etc.

IMPÉTIGO (mot qui en latin signifie *dartre*, et qu'on fait venir d'*impetere*, envahir), affection cutanée, caractérisée par de petites pustules agglomérées ou séparées, dont l'humeur ne tarde pas à se dessécher en croûtes épaisses, d'un jaune clair, semblables à du miel ou au suc gommeux de certains arbres. L'*impétigo* occupe le plus souvent la face, surtout les joues; il attaque de préférence les enfants à l'époque de la première dentition (on le nomme alors vulgairement *gourmes*, *croûtes de lait*), les individus jeunes, les femmes à teint frais et à peau fine. Le traitement de l'impétigo se borne quelquefois à des soins de propreté; souvent, néanmoins, des bains locaux ou généraux, des lotions avec l'eau froide ou

avec l'eau de son, la décoction de fleurs de guimauve, le lait, l'émulsion d'amandes ou l'eau de son, sont employés avec avantage dans la première période, en même temps qu'on prend un ou plusieurs purgatifs légers. Quelques jours après, les lotions alcalines ou avec l'eau végéto-minérale contribuent à hâter la guérison. Souvent aussi il convient d'employer les moyens généraux propres à agir sur la constitution.—On nomme aussi cette espèce de dartre *Mélitago* (de *meli*, miel), parce que l'humeur qu'elle répand a la couleur et la consistance du miel.

IMPÉTRANT (du latin *impetrare*, obtenir), terme employé dans les Administrations pour désigner celui qui a obtenu un titre, un diplôme, une charge, etc.

IMPEY, ou *Oiseau d'or*. *Voy.* LOPHOPHORE.

IMPONDÉRABLES (FLUIDES), de la particule négative *in*, et de *pondus*, poids. *Voy.* FLUIDES.

IMPORTATION (du latin *in*, en, intérieurement, et *portare*, porter), action d'introduire à l'intérieur d'un État des provenances de pays étrangers. A ce mot s'oppose celui d'*exportation*. *Voy.* EXPORTATION, COMMERCE et DOUANES.

IMPOSITION (du latin *imponere*, mettre dessus). Dans l'Administration financière, ce mot est synonyme d'*impôts* ou *contributions*. *Voy.* ces mots.

En Typographie, on nomme *imposition* l'arrangement méthodique des pages dont se compose une feuille d'impression, arrangement qui doit être tel que, la feuille étant imprimée et pliée, toutes les pages se trouvent dans l'ordre indispensable pour être lues de suite : ce travail est confié à un des plus habiles compositeurs, qu'on appelle le *metteur en pages*.

Imposition des mains, cérémonie en usage chez les Juifs et les Chrétiens. Chez les premiers, c'était en lui tenant les mains étendues sur la tête qu'un père bénissait son enfant, qu'un prêtre appelait sur la tête d'une personne la protection du ciel ; qu'on ordonnait un lévite ou un magistrat. Chez les Chrétiens, plusieurs sacrements, tels que la confirmation et l'ordination, se confèrent par l'imposition des mains. De cette pratique est résultée cette croyance superstitieuse, longtemps répandue dans le vulgaire, que certaines personnes ont le don de guérir les maladies par la seule imposition des mains.

IMPOSTE (du latin *in*, sur, et *postis*, jambage de porte). En Architecture, on nomme ainsi l'assise qui couronne le jambage ou pied-droit d'une arcade, et sur laquelle pose la première pierre qui commence à former le cintre de l'arcade. L'imposte est ordinairement marquée par une moulure dont le profil est conforme à l'ordre auquel appartient l'arcade dont elle fait partie. — On donne vulgairement le nom d'*imposte* à la partie fixe qui surmonte la partie mobile d'une porte ou d'une croisée, et qui en diminue la hauteur. L'imposte est pleine ou à jour ; quand elle est à jour, on nomme aussi *imposte* le châssis vitré qui la remplit.

IMPOTS (du latin *imponere*, poser sur, charger), sommes que payent les citoyens pour contribuer à subvenir aux charges publiques. On les nomme aussi *Contributions*.— Pour la distinction des diverses sortes d'impôts perçus en France, *Voy.* CONTRIBUTIONS et BUDGET. — Pour ce qui concerne le mode de recouvrement des impôts, *Voy.* PERCEPTION.

Des opinions fort diverses ont été professées par les Économistes sur la meilleure manière d'asseoir les impôts. Les uns veulent un impôt unique, qu'ils font peser soit sur la terre seulement, comme Quesnay et les Physiocrates, soit sur le revenu total de chaque citoyen, comme l'*income-tax* des Anglais ; les autres veulent qu'il y ait autant de sortes d'impôts qu'il y a de sortes de valeurs, et que toutes les valeurs soient atteintes : c'est à peu près ce qui a lieu en France. En outre, l'impôt doit être, selon les uns, purement *proportionnel*, c'est-à-dire de tant pour cent, quelle que soit la fortune de l'imposé ; selon les autres, *progressif*, chacun payant une portion de ses revenus d'autant plus forte qu'il est plus riche, c.-à-d., par exemple : un dixième sur mille francs (soit 100 fr.), un cinquième sur dix mille francs (soit 2000 fr.), et ainsi de suite. Quoique l'impôt progressif semble à certains égards plus conforme à l'équité, il a le tort de décourager le travail et l'économie ; il offre d'ailleurs dans la pratique des inconvénients qui, malgré des tentatives réitérées, ont jusqu'ici empêché de l'admettre définitivement. Cependant, il est appliqué en France, dans une mesure modérée, à l'impôt personnel et mobilier.

Tout ce qui concerne la législation, la jurisprudence et la statistique de l'impôt a été traité en détail dans l'ouvrage de MM. Macarel et Boulatignier : *De la fortune publique en France*, Paris, 6 vol. in-8. On peut consulter aussi l'*Histoire financière de la France* de Bailly, et celle de Bresson ; l'*Origine de l'impôt en France*, par M. Potherat de Thou, 1838, l'*Impôt*, par M. Ém. de Girardin, 1851, et l'*Hist. des Impôts*, de M. de Parieu, 1856.

IMPRÉCATION (du latin *precari in*, prier contre), se dit de la malédiction prononcée solennellement, avec foi pleine et entière qu'elle portera malheur à celui qu'on maudit. Chez les anciens, l'usage de l'imprécation était fréquent. On connaît l'imprécation d'Élisée contre de petits enfants moqueurs, que des ours vinrent soudain dévorer ; le psaume CIX est une imprécation terrible. Balaam fut appelé par Balac pour maudire solennellement les Juifs. Les Grecs avaient de même, aux temps héroïques, des prêtres dits *arétêrai*, c.-à-d. *maudisseurs* : c'est l'imprécation de Chrysès contre Agamemnon et les Grecs qui, suivant l'*Iliade*, amène la retraite d'Achille ; deux autres exemples d'imprécations se voient encore au livre IX de ce poëme. Celle de Didon mourante n'est pas moins frappante dans Virgile. Les tragiques en offrent de même plusieurs, entre autres, chez Sophocle, celles d'Œdipe contre le meurtrier de Laïus. Quand Alcibiade fut banni, après la mutilation des Hermès, tous les prêtres de l'Attique prononcèrent des imprécations contre lui. Macrobe nous a conservé la formule d'imprécation par laquelle les généraux romains dévouaient à l'extermination les armées et les villes ennemies. Les chartes du moyen âge sont pleines d'imprécations, surtout contre ceux qui méconnaissent les privilèges du clergé ou les donations aux couvents. Les anathèmes de l'Église appartiennent au même ordre de faits. *Voy.* ANATHÈME.

L'*Imprécation* est encore une figure de Rhétorique ; elle est alors une pure fiction : telle est celle que Racine met dans la bouche du grand prêtre Joad :

> Daigne, daigne, mon Dieu ! sur Mathan et sur elle (Athalie,
> Répandre cet esprit d'imprudence et d'erreur,
> De la chute des rois funeste avant-coureur.

On admire aussi celle de Camille dans les *Horaces*.

IMPRÉGNATION (du latin *prægnatio*, gestation), action de faire pénétrer dans un corps les molécules d'un autre. En Physiologie et en Botanique, c'est l'acte par lequel le germe est vivifié. Ce mot est synonyme de *fécondation*. — *Imprégnation* se prend aussi quelquefois dans le sens d'imbibition.

IMPRESCRIPTIBILITÉ, se dit des choses contre lesquelles la prescription ne peut être admise. *Voy.* PRESCRIPTION.

IMPRESSES (ESPÈCES), terme de Scolastique. *Voy.* ESPÈCES.

IMPRESSION (de *premere in*, presser sur), action d'imprimer, et par suite procédé ou ensemble de procédés par lesquels on imprime. On distingue l'*I. typographique*, l'*I. lithographique*, l'*I. en taille-douce*, l'*I. sur papiers peints*, l'*I. sur étoffes*. Pour les deux premières, on trouvera les détails essentiels aux articles IMPRIMERIE, LITHOGRAPHIE.

L'*Impression* dite *en taille-douce* est l'impression des gravures en creux : on obtient les copies de ces

gravures, c.-à-d. les *estampes*, en transportant sur le papier, au moyen d'une pression entre deux rouleaux de bois dur, une encre épaisse préalablement posée dans les creux de la planche de métal. C'est Maso Finiguerra, artiste de Florence, qui inventa, vers 1452, l'art d'imprimer les estampes.

L'*Impression des papiers peints* s'opère le plus souvent au moyen de planches de bois gravées en relief. On emploie autant de planches qu'il y a de couleurs dans le dessin; chaque planche, après avoir reçu la couleur convenable, est appliquée sur le papier, et l'on porte un soin tout particulier à poser bien exactement les repères les uns sur les autres. Il suffit d'une simple pression des mains et du corps, aidée au plus d'un coup de marteau, pour opérer l'application voulue. On imprime aussi au rouleau, comme pour les tissus.

L'*Impression sur tissus* se fait: 1° à main d'homme, sur une table, et à peu près par les mêmes procédés que celle sur papiers peints; 2° par des machines à planches plates; 3° *au moyen de rouleaux*; 4° *par la perrotine*. L'impression au rouleau se fait avec un cylindre de cuivre de 12 à 14 centimètres de diamètre, et dont la longueur est égale à la largeur du tissu qu'il s'agit d'imprimer. Les dessins à reproduire ont été gravés en creux sur ce cylindre autant de fois qu'il peut les contenir. Le cylindre peut être mis en mouvement au moyen d'un appareil. Il est placé horizontalement. Le bas du pourtour plonge dans un bain de couleur, mais une racloire élastique enlève la couleur partout où il n'y a pas de dessin: la région du cylindre portant ainsi de la couleur dans tous ses creux, et n'en offrant nulle part ailleurs, arrive ensuite au tissu, qui se déroule avec la même rapidité que le cylindre et qui s'applique sur lui. Une pièce de 36 mètres de long est ainsi imprimée en 4 ou 5 minutes. — Pour la perrotine, dont le nom est dû à son inventeur Perrot, elle a sur les moyens ordinaires des avantages analogues à ceux que les presses mécaniques à la vapeur offrent en typographie sur les presses à bras. *Voy.* TOILES PEINTES.

En Psychologie, on appelle *Impression* l'effet produit sur nos organes par l'application des corps ou par leur action à distance: c'est un ébranlement qui se transmet par les nerfs jusqu'au centre cérébral, et à la suite duquel naît la sensation. On a souvent confondu l'*impression* et la *sensation*: cette confusion conduit directement au matérialisme.

IMPRIMERIE ou TYPOGRAPHIE. Ces noms désignent à la fois l'art d'imprimer ou de reproduire les écrits par des caractères en métal fondus et assemblés, et l'établissement dans lequel on se livre à la pratique de cet art. L'art de l'imprimerie se compose essentiellement de deux éléments bien distincts: la *composition* et le *tirage*. La composition est l'assemblage des lettres dont l'ensemble doit représenter fidèlement la *copie* ou le manuscrit. Elle est exécutée par des ouvriers dits *compositeurs* qui, placés debout devant de vastes *casiers*, dont chaque compartiment ou *cassetin* renferme une seule espèce de lettres, prennent dans chaque *cassetin*, et avec une merveilleuse rapidité, la lettre qui convient. Leur œuvre achevée, le *metteur en pages* réunit les parties composées par les divers compositeurs, les assemble, fait des pages conformes à la *justification* adoptée, et les met dans des châssis de fer qui ont la grandeur de la feuille et qu'on appelle alors *formes*. Puis, il en est fait des épreuves qui sont soumises successivement au *correcteur* et à l'*auteur*. — Le *tirage* est confié à une classe distincte d'ouvriers, dits *ouvriers à la presse*, *pressiers* ou *imprimeurs* proprement dits. Il s'exécute au moyen de *presses*, que manœuvrent 2 ouvriers: l'un, à l'aide d'un *rouleau* (précédemment de *balles*), étale l'encre sur la forme, préalablement posée à plat sur le *marbre* de la presse; l'autre étend sur un *tympan* la feuille de papier blanc à imprimer, l'y fixe à l'aide de deux *pointures* ou petits piquants perpendiculaires, couvre au moyen d'un châssis appelé *frisquette* les marges qui doivent rester blanches, puis renverse le tout sur la forme, fait avancer celle-ci, au moyen d'une manivelle, sous une plaque de fonte dite *platine*, qui est aussi grande que le marbre, et, en tournant une vis de pression à l'aide d'un *barreau*, qu'il tire à lui, presse fortement la feuille contre le caractère, qui alors y laisse son empreinte: c'est ce qu'on nomme le *foulage*. Depuis quelques années, le travail a été considérablement simplifié par l'invention des *presses mécaniques* (*Voy.* ce mot). — La direction générale et la surveillance des travaux est exercée par un *prote* (du grec *prôtos*, premier), qui distribue l'ouvrage et surveille tous les employés.

Quinze villes se sont disputé l'honneur d'avoir inventé l'imprimerie: Mayence, Strasbourg, Harlem, et Bamberg sont celles qui y ont le plus de titres. L'obscurité qui règne sur ce point vient: 1° de ce que l'on n'arriva que graduellement à l'emploi des procédés qui furent définitivement adoptés, et de ce que l'on a souvent appliqué le nom d'imprimerie au simple emploi de planches gravées soit sur bois (*xylographie*), soit sur métal; 2° de ce que les inventeurs tinrent leur procédé secret pour l'exploiter avec plus d'avantage. Néanmoins, on s'accorde aujourd'hui à reconnaître que le véritable inventeur des caractères mobiles, qui forment la partie essentielle de la typographie, est Jean Gutenberg, qui résida d'abord à Strasbourg, puis à Mayence; on lui associe Faust et Schæffer, de Mayence, qu'il s'adjoignit en effet, et qui perfectionnèrent sa découverte: c'est vers l'an 1436 qu'on place les premiers essais. De Mayence et de Strasbourg, l'art nouveau se répandit rapidement dans les principales villes d'Allemagne et des Pays-Bas; il fut introduit à Rome en 1467, apporté à Paris en 1470 par Ulric Gering, et porté en Angleterre en 1473 par Caxton; il ne pénétra en Russie qu'en 1553. Depuis, cet art a reçu de nombreux perfectionnements, dus surtout au travaux des Aldes, des Elzevirs, des Etiennes, des Didot, des Crapelet, des Baskerville, des Ibarra, des Bodoni.

L'art de l'imprimerie paraît avoir été connu en Chine bien avant d'être pratiqué en Europe; mais les Chinois se servaient plutôt de planches gravées que de caractères mobiles, quoique ces derniers se trouvent décrits dans leurs livres dès le Xe siècle de notre ère.

Parmi les nombreux ouvrages publiés sur l'art de l'imprimerie, on remarque le *Traité de Typographie* et le *Traité de l'origine et des progrès de l'Imprimerie*, de H. Fournier; les *Progrès de l'imprimerie*, de Crapelet, 1837; l'*Histoire de l'imprimerie par les monuments*, de Duverger, 1840; l'*Hist. de l'Imprimerie*, de P. Dupont, 1854, et l'art. *Typographie* d'A.-F. Didot dans l'*Encyclopédie moderne*.

Imprimerie nationale (précédemment *I. royale*), aujourd'hui *I. impériale*, célèbre établissement typographique, situé à Paris, Vieille rue du Temple. Elle fut fondée par François Ier, et fut longtemps connue sous le nom d'*I. du Louvre*, parce qu'elle était d'abord placée dans ce palais. En 1815, elle fut mise en régie et concédée à M Anisson-Duperron; ce privilége a depuis été aboli. L'Imprimerie nationale avait autrefois le monopole des impressions faites au compte de l'État; ce privilége a été supprimé en 1820. L'Imprimerie nationale est dans les attributions du ministre de la Justice; elle est spécialement chargée de la distribution et du débit des lois, ordonnances, règlements et actes de l'autorité publique, etc. Elle imprime les ouvrages de sciences et d'arts publiés aux frais du Gouvernement; elle se charge également d'imprimer, aux frais des auteurs, sur l'autorisation du garde des sceaux, les ouvrages composés, en tout ou en partie, de caractères étran-

gers. Cet établissement est surtout riche en caractères orientaux.

IMPRIMEUR. On distingue : *Imprimeur en lettres*, *I. lithographe*, *I. en taille-douce*. Pour la partie technique de cette profession, *Voy.* IMPRIMERIE, IMPRESSION, LITHOGRAPHIE.

Les actes législatifs qui se rapportent à la profession d'imprimeur remontent aux lettres patentes de Charles VIII (mars 1488), qui accordent aux imprimeurs-libraires les priviléges et prérogatives de l'Université. Ces priviléges, confirmés le 9 avril 1513, furent souvent renouvelés depuis, et, en dernier lieu, par le règlement du 28 février 1723. Aujourd'hui, les lois qui régissent cette industrie sont le décret du 5 févr. 1810 qui met l'imprimerie et la librairie sous la surveillance du Gouvernement ; la loi du 21 oct. 1814 qui porte (titre XI, art. II) : « Nul ne sera imprimeur, s'il n'est breveté du roi et assermenté ; » l'ordonn. du 24 oct. 1814 qui oblige les imprimeurs à faire à la direction de la librairie la déclaration des ouvrages qu'ils se proposent de publier et à en déposer 2 exemplaires. Les brevets sont délivrés par le ministre de l'Intérieur. Un décret du 22 mars 1852 attribua momentanément ce soin au Min. de la Police.

Pour les obligations particulières relatives à la presse périodique, *Voy.* PRESSE et JOURNAUX.

IMPROMPTU (du latin *in promptu*, sur-le-champ), petite pièce de vers improvisée. L'impromptu doit être court, vif, et comme d'un seul jet : peut-être un peu de négligence ne lui messied-il pas. La plupart des impromptu sont des madrigaux ; quelques-uns sont des épigrammes. Au XVIIe siècle, on donnait souvent des bouts rimés à remplir impromptu.

IMPROVISATION (du latin *improvisus*, imprévu), se dit et de l'œuvre improvisée et de l'acte par lequel on improvise, c.-à-d. par lequel on compose instantanément un morceau d'art. On peut improviser dans tous les arts; mais généralement la musique et la littérature sont ceux qui prêtent le plus à l'improvisation. En Littérature, on donne souvent le nom d'*improvisations* à des discours qui se prononcent à la tribune, au barreau, dans la chaire sacrée, ou dans les cours publics, lorsque les paroles n'ont pas été préparées. Mais c'est l'improvisation en poésie qui semble surtout mériter ce nom.

La souplesse et la richesse de l'idiome sont pour beaucoup dans la facilité avec laquelle l'on improvise des vers. Aussi, depuis le XVe siècle, l'Italie n'a-t-elle jamais été sans improvisateurs ; quelques-uns ont mérité la célébrité : au XVe siècle, Serafino d'Accolta et Bernardo Accolti, dit l'*Unico Aretino;* au XVIe, Marone, Quercio et Silvio Antoniano; au XVIIIe, Perfetti, Zucco, Métastase, et surtout la Corilla, qui fut couronnée au Capitole en 1776, et qui a fourni à Mme de Staël l'idée de sa *Corinne;* de nos jours enfin, Sgricci, Cicconi, Bindocci, Sestini et l'improvisatrice Rosa Taddei. Toutefois, aujourd'hui quelques autres nations peuvent, quoique en bien moindre nombre, citer aussi des poëtes doués du talent de l'improvisation : tels sont MM. de Clercq en Hollande, Wolf d'Altona et Langenschwarz en Allemagne, Eugène de Pradel en France. Les anciens ont peu connu l'art de l'improvisation. Cependant on a prétendu que les rapsodes improvisaient.

IMPULSION (du latin *impellere*, pousser), se dit, en Mécanique, de la force qui agit sur un corps avec une vitesse finie, pendant un instant d'une durée infiniment petite, et, pour ainsi dire, inappréciable : ainsi, l'expansion instantanée de la poudre qui chasse la balle hors du fusil est une force d'impulsion.

IMPUTATION, se dit, en Droit, de l'action d'attribuer à quelqu'un une chose digne de blâme. Toute imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel ce fait est imputé constitue une diffamation. *Voy.* DIFFAMATION et INJURE.

Imputation de payement. Elle peut être faite par le débiteur ou par le créancier ; elle peut résulter de la loi ou des conventions. Le débiteur de plusieurs dettes a le droit de déclarer, lorsqu'il paye, quelle dette il entend payer. Faute de déclaration, l'imputation se fait sur la dette la plus ancienne (C. c., 1253-56).

INALIÉNABILITÉ (d'*in*, privatif, et *alienus*, autrui). C'est l'état d'un bien, d'un droit, d'une chose quelconque, dont l'aliénation est prohibée. Les choses inaliénables sont celles qui sont hors du commerce, les biens des mineurs, des interdits, des femmes mariées sous le régime dotal, des communes et des établissements publics; les biens frappés de substitutions ou érigés en majorats, les pensions militaires et celles de la Légion d'honneur, le domaine de l'État. Cependant, parmi les biens qu'on vient de distinguer, il y en a qui peuvent être aliénés dans certains cas spécifiés par la loi et à des conditions déterminées.

INAMOVIBILITÉ (d'*in*, particule négative, et *amoveri*, être détourné), caractère donné par la loi à toute fonction publique dont le titulaire ne peut être dépossédé, et qu'il ne peut cesser d'exercer que par démission, excès d'âge, forfaiture, mort civile ou naturelle. En France, l'inamovibilité des juges est une des règles les plus importantes du Droit public : elle est indispensable pour l'indépendance de la magistrature. Consacrée dès le XVe siècle par l'édit de Louis XI du 21 oct. 1467, religieusement respectée jusqu'à la Révolution, elle fut abolie par l'Assemblée constituante. La constitution de l'an VIII la rétablit; la charte de 1814 et celle de 1830 la consacrèrent. Les procureurs généraux, les procureurs impériaux et leurs substituts, bien qu'étant magistrats, ne jouissent pas du privilége de l'inamovibilité. Aucun des fonctionnaires de l'ordre administratif n'est inamovible.

INANITION (du latin *inanis*, vide), état d'une personne qui est soumise à une privation continue de subsistance ou à une alimentation insuffisante (*Voy.* FAIM et ABSTINENCE). Le Dr Chossat a publié des *Recherches expérimentales sur l'inanition* (1844).

INAPPÉTENCE, défaut d'appétit. *Voy.* APPÉTIT.

INAUGURATION (d'*augure*). Chez les Romains, c'était la cérémonie qui avait lieu toutes les fois qu'un citoyen était appelé à faire partie du collége des *augures*, ou qu'il était question de choisir un emplacement pour élever un temple, une ville, un théâtre, etc. L'inauguration était ainsi appelée parce qu'elle consistait à consulter les augures sur la bonté du choix. *Voy.* AUGURE.

Aujourd'hui, ce mot est synonyme de *dédicace*, *consécration*, *bénédiction*, ou d'*ouverture* d'une entreprise; il se dit en général de l'action de livrer pour la première fois aux regards ou à l'usage du public un monument quelconque, civil ou religieux, ou d'installer un établissement nouveau, ainsi que des cérémonies et discours qui accompagnent ces actes.

INCANDESCENCE (du latin *incandescere*, blanchir), état d'un corps que l'on a chauffé au delà de la chaleur rouge, et jusqu'à ce qu'il présente sur sa surface une couleur blanche très-éclatante.

INCANTATION, synon. d'*Enchantement*. *V.* ce mot.

INCAPACITÉ. En Droit, c'est le défaut de qualité pour accomplir quelque acte permis ou prescrit par la loi. Les incapacités dérivent de la nature, ou sont fondées sur l'intérêt général de la société. Elles sont toutes déterminées par la loi. En principe, les incapacités cessent avec les causes qui les avaient produites.

Sont incapables de contracter : les mineurs, les interdits, les femmes mariées dans les cas exprimés par la loi, et généralement tous ceux à qui la loi interdit certains contrats (Code Nap., art. 1124). — La loi déclare incapables de succéder les enfants adultérins et les parents qui n'étaient pas conçus au moment de l'ouverture de la succession (a. 725-727).

INCARNATIFS (du latin *caro*, *carnis*, chair). Les anciens chirurgiens appelaient *incarnatifs* tous les agents thérapeutiques auxquels ils attribuaient la propriété de favoriser l'*incarnation*, c'est-à-dire la *régénération des chairs*, dans les plaies avec perte de substance : tels étaient les balsamiques, les onguents, les teintures, etc. — Ils comptaient dans la guérison de ces plaies cinq temps ou périodes : l'inflammation, la suppuration, la détersion, l'*incarnation* et la cicatrisation. On a reconnu que cette théorie était fondée sur des faits mal observés.

INCARNATION (du latin *in*, dans, et *caro*, *carnis*, chair). C'est l'union de la nature divine et de la nature humaine en Jésus-Christ, et l'acte par lequel cette union s'est opérée. Il est de foi que le Verbe divin, le Fils de Dieu, s'est fait homme par l'opération du S.-Esprit dans le sein de la Ste Vierge pour nous sauver.

On trouve de prétendues incarnations dans les mythes de l'Orient. Dans l'Inde, Vichnou s'incarne 10 fois.

En Médecine, *Incarnation* signifie régénération des chairs. *Voy.* INCARNATIFS.

INCENDIE, INCENDIAIRE (du latin *incendere*, enflammer), destruction totale ou partielle par le feu, d'un édifice, d'une forêt, d'une récolte, etc. Les vices de construction, les habitations en bois, le défaut de prévoyance et de secours en sont les causes ordinaires. C'est surtout dans l'Orient, dans les pays du Nord et dans l'Amérique que les incendies sont le plus fréquents et le plus terribles : on cite surtout dans ces derniers temps ceux de Constantinople (1782 et 1784), de Berghem (1841), de Hambourg (1842), de New-York (1835), de la Nouvelle-Orléans et de Charleston (1838), de San-Francisco (1848 et 1851). Les pays les plus civilisés y sont également exposés : témoin l'incendie de Londres (1666), celui de Salins (1825), de l'entrepôt de Bercy (1820) ; presque tous les théâtres de Paris et de Londres ont été incendiés.

Depuis la fin du siècle dernier, les secours contre les incendies ont été organisés en France avec beaucoup de sollicitude et d'intelligence : toutes les communes ont été pourvues de pompes à incendie, de seaux en cuir ou en toile imperméable ; dans les villes, on y a ajouté toutes sortes de machines propres au sauvetage des hommes ou des effets ; on a formé des compagnies de *Sapeurs-Pompiers* (*Voy.* ce mot) ; enfin la loi du 24 août 1790 a confié à l'autorité municipale le soin de prévenir les incendies et l'a armée de tous les pouvoirs nécessaires à cet effet. En même temps une foule de *Compagnies d'assurances* se sont formées de toutes parts pour réparer les pertes résultant de ces sinistres. *Voy.* ASSURANCES.

La loi française punit de mort l'incendiaire qui met le feu à des propriétés de l'État, à des lieux habités, et toutes les fois que l'incendie a causé la mort d'une ou de plusieurs personnes. Le feu mis à des lieux non habités, à des forêts, à des récoltes, est puni des travaux forcés à perpétuité. L'incendiaire qui met le feu à des objets à lui appartenant est puni de la reclusion, et des travaux forcés à temps, s'il résulte de cet incendie préjudice pour autrui. L'incendie par imprudence ou par négligence entraîne des dommages-intérêts, plus une amende de 50 à 500 fr., la menace d'incendie entraîne un emprisonnement de 6 mois à 5 ans et une amende de 25 à 600 fr. (Code pénal, 434-75). La loi du 28 avril 1832 étend ces peines à ceux qui incendient leurs propres biens après les avoir fait assurer.

INCESTE (d'*in*, particule négative, et *castus*, chaste), crime qui se commet par un commerce coupable entre personnes qui sont parentes ou alliées dans les degrés prohibés par l'État ou par l'Église, c.-à-d. entre ascendants et descendants légitimes, naturels, ou par alliance (père et fille, mère et fils, beau-père et belle-fille, belle-mère et beau-fils), et entre parents au 2e degré (frères et sœurs). L'inceste était autrefois puni de mort. Chez quelques peuples, cette peine subsiste encore. En France le Code pénal ne range pas l'inceste parmi les crimes qualifiés : il est implicitement compris dans l'*attentat à la pudeur* et puni comme tel ; s'il est accompagné de violence, il prend le caractère de *viol*. Les enfants incestueux n'ont droit qu'à des aliments. Ils ne peuvent jamais être légitimés, et n'ont aucun droit sur les successions (Code Napoléon, art. 331, 335, 862).

L'inceste joue un grand rôle dans la Fable et dans les tragédies grecques : l'histoire d'Œdipe et de Jocaste a surtout été féconde en situations pathétiques.

INCHOATIF (du latin *inchoativus*, fait de *inchoare*, commencer), se dit en Grammaire des verbes qui expriment le commencement d'une action. En français, *vieillir*, *s'endormir*, *verdir*, *jaunir*, etc., sont des verbes inchoatifs. En latin, il en est de même des verbes en *esco*, dérivés pour la plupart de verbes en *eo*, comme *augesco*, formé d'*augeo*.

INCIDENCE (du latin *incido*, tomber dedans ou sur), se dit en Mécanique de la direction suivant laquelle un corps en frappe un autre. — En Optique, on nomme *angle d'incidence*, l'angle compris entre un rayon incident sur un plan et la perpendiculaire élevée au point d'incidence. *Voy.* CATOPTRIQUE.

INCIDENT, se dit, en style de Procédure, de toutes demandes accidentelles qui surviennent à la suite d'une demande principale déjà pendante devant un tribunal. Les plaideurs doivent former, à la fois et par un simple acte contenant les moyens et les conclusions, toutes demandes incidentes, lorsque les causes qui y donnent lieu existent en même temps. Les demandes incidentes sont toujours portées à l'audience, et, pour abréger les délais, elles sont jugées immédiatement et par préalable, ou bien, si le fond est en état de recevoir jugement, il est statué sur le tout à la fois (Code de proc., art. 337-341).

En Grammaire, on nomme *phrase incidente* toute proposition qui dépend d'une proposition principale dans laquelle elle est enclavée : Dieu, *qui est clément*, pardonne au pécheur repentant. Elle peut être *explicative* ou *déterminative*.

INCINÉRATION (de *in*, en, dans, et *cinis*, *cineris*, cendre ; réduction en cendres), combustion complète des matières organiques dans le but d'en utiliser les cendres. Elle s'exécute en grand sur certains végétaux dont on extrait de la potasse et de la soude. — Les anciens réduisaient leurs morts en cendres : on a proposé depuis peu de rétablir cet usage.

INCISE (du latin *incisus*, coupé), se dit en Grammaire de tout ensemble de mots formant un sens détaché, quand il a peu d'étendue. Dans ces vers de La Fontaine (I, I, 19) :

> Nuit et jour, à tout venant,
> Je chantais, ne vous déplaise.
> Vous chantiez, j'en suis fort aise ;
> Hé bien ! dansez maintenant ;

on compte 5 incises dans les trois premiers vers.

INCISIFS (du latin *incidere*, couper). On nommait autrefois *médicaments incisifs* ceux auxquels on attribuait la propriété de diviser les humeurs qu'on supposait épaissies et coagulées, et de faire cesser les obstacles qu'elles présentaient à la libre circulation des autres fluides : tels étaient les eaux minérales sulfureuses, les savonneux, etc.

Dents incisives. *Voy.* DENTS.

INCISION (du latin *incisio*), division faite dans les parties molles par un instrument tranchant. On les pratique le plus souvent avec les ciseaux ou le bistouri, pour donner issue au pus des abcès, pour extraire un corps étranger, etc.

INCISION ANNULAIRE, opération d'Agriculture, qui consiste à enlever un anneau d'écorce, de manière à atteindre jusqu'à l'aubier et à ne laisser aucune parcelle du liber. Au bout de quelques jours, un bourrelet se forme sur la plaie et finit par ressembler en tout à l'écorce, dont il ne diffère plus à la 2e an-

née. L'opération doit se faire 6 à 8 jours avant la floraison. Par ce moyen, on accélère, dans les années froides, pluvieuses et tardives, la maturation des fruits; on en augmente le volume et la qualité. On peut aussi, par ce procédé, empêcher la coulure de la vigne à l'époque de la floraison, et arrêter la croissance d'arbres trop vigoureux.

INCLINAISON (du latin *inclinatio*), désigne, en général, la tendance mutuelle de deux lignes, de deux surfaces ou de deux corps l'un vers l'autre. En Géométrie, l'*Inclinaison d'une droite* par rapport à une autre, ou par rapport à un plan, est l'angle qu'elle forme avec cette droite ou avec ce plan. — En Astronomie, l'*Inclinaison d'une planète* est l'angle que fait le plan de son orbite avec le plan de l'écliptique.

En Physique, l'*Inclinaison de l'aiguille aimantée* est l'angle que fait avec l'horizon une aiguille qui peut se mouvoir librement autour de son centre de gravité dans le plan vertical du méridien magnétique. Une aiguille aimantée, ainsi suspendue, prend une direction horizontale quand elle est placée sur l'équateur magnétique; si on l'éloigne de cet équateur, elle incline l'une de ses extrémités sous l'horizon, et d'autant plus qu'elle se rapproche davantage des pôles; au pôle magnétique, elle serait tout à fait verticale. Dans chaque lieu cette inclinaison est différente, et l'on peut jusqu'à un certain point juger de la latitude où l'on se trouve par la quantité dont l'aiguille s'est inclinée. On prend pour mesure de cette inclinaison le plus petit des angles que forme avec l'horizon la moitié la plus basse de l'aiguille. A Paris, l'inclinaison est d'environ 67°, et c'est le pôle austral qui plonge au-dessous de l'horizon; cette inclinaison a été plus forte et paraît même tendre à diminuer encore. L'aiguille d'inclinaison est soumise à des variations diurnes, comme celle de déclinaison, mais elle a moins d'amplitude dans ses mouvements. Les appareils propres à observer l'inclinaison s'appellent *boussoles d'inclinaison*. — L'inclinaison de l'aiguille aimantée a été découverte en 1576 par Robert Norman, ingénieur en instruments dans l'un des faubourgs de Londres. *Voy.* AIGUILLE AIMANTÉE, BOUSSOLE.

INCLUS (du latin *inclusus*, enfermé), se dit, en Botanique, des étamines, lorsqu'elles ne font pas saillie au-dessus de l'orifice du périanthe.

INCOERCIBLE (du latin *incoercibilis*, qu'on ne peut retenir dans un espace déterminé). On nomme *Fluides incoercibles* les principes de la chaleur, de l'électricité et du magnétisme, parce que leur subtilité, en les supposant de nature matérielle, est telle qu'on ne saurait les renfermer dans aucun des vaisseaux dont nous pouvons faire usage.

INCOMBANT (du latin *incumbens*, couché sur), se dit, en Botanique, des anthères, lorsqu'elles sont attachées par le milieu, et dressées de manière que leur moitié inférieure se trouve appliquée le long du filet; des pétales, quand ils se recouvrent les uns les autres par le côté; de la radicule, lorsqu'elle est appliquée sur le milieu du dos d'un des cotylédons. En Droit, il se prend dans le même sens qu'*imposé*, et se dit d'une charge que la loi vous impose.

INCOMBUSTIBLE (d'*in* part. négat., et *comburere*, brûler; qui ne peut pas brûler). On applique vulgairement ce nom aux substances qui ne brûlent pas dans les circonstances ordinaires : l'amiante est la substance incombustible par excellence. On rend incombustibles, c.-à-d. *moins combustibles*, les décorations des théâtres, en les imprégnant de la dissolution de certains phosphates ou silicates : les matières ainsi préparées brûlent sans flamme et avertissent du danger par l'odeur qu'elles répandent.

De tout temps, la crédulité et la superstition ont permis à certains jongleurs de se faire passer pour incombustibles : on en a vu marcher sur des charbons ardents, manier du fer rouge, avaler du plomb fondu, de l'huile bouillante, etc. Les prêtresses de Diane à Tyane, celles de la déesse Feronia, les prêtres d'Apollon à Soracte, le Juif Barchochébas chez les anciens; les *Saludadores* ou *Santiguadores* espagnols, l'Anglais Richardson, au XVIIe siècle, certains convulsionnaires au XVIIIe, et tout récemment un charlatan espagnol, ont voulu passer pour incombustibles. On sait aujourd'hui que cette propriété est due le plus souvent à des frictions répétées faites avec de l'acide sulfureux, de l'alun ou du savon dur, quelquefois aussi à une longue habitude et a une certaine constitution personnelle.

INCOME-TAX, mot anglais qui signifie *impôt du revenu*. L'*Income-tax* a été plusieurs fois établi en Angleterre comme un expédient ou comme une ressource extrême dans les cas graves, et chaque fois il a été l'objet de débats orageux. On a vainement tenté de l'introduire en France : il a toujours été repoussé, parce qu'il ne pourrait être établi qu'au moyen d'investigations difficiles ou d'inquisitions odieuses sur les ressources de chacun.

INCOMMENSURABLE (du latin *in*, négatif, *cum*, avec, et *mensura*, mesure), se dit, en Mathématiques, des quantités qui n'ont pas une commune mesure. Par exemple, le côté d'un carré est incommensurable avec sa diagonale, parce que le côté étant représenté par 1, la diagonale est représentée par $\sqrt{2}$ (racine carrée de 2), et qu'il n'existe aucun nombre, quelque petit qu'il soit, qui puisse être contenu exactement dans $\sqrt{2}$. De même, la circonférence du cercle est incommensurable avec son rayon.

INCOMPATIBILITÉ, impossibilité qu'il y a, selon les lois, à ce que certaines fonctions puissent être exercées en même temps par un même individu. Ainsi les fonctions de juré sont *incompatibles* avec celles de ministre, de préfet, de sous-préfet, de juge, de procureur général, de procureur de la République et de substitut, ainsi qu'avec celles de ministre d'un culte quelconque (art. 383 du Code d'Instruct. crim.). La profession d'avocat est *incompatible* avec les fonctions de l'ordre judiciaire, avec celles de préfet, de sous-préfet, etc., avec toute espèce de négoce. Les fonctions militaires sont *incompatibles* avec les fonctions administratives; celles-ci le sont avec les fonctions judiciaires. Il y a *incompatibilité* entre les fonctions de député et celles de préfet, etc. Le service de la garde nationale est *incompatible* avec les fonctions des magistrats qui ont le droit de requérir la force publique. Les fonctions de notaire sont *incompatibles* avec celles de juges, procureurs de la République, substituts, greffiers, avoués, huissiers, commissaires de police et commissaires aux ventes (art. 7 de la loi du 25 ventôse an XI).

INCOMPÉTENCE. C'est l'état du juge qui n'a pas le pouvoir de connaître d'une contestation. On distingue l'*I. matérielle* et l'*I. personnelle*. La 1re a lieu lorsqu'un juge connaît d'une matière attribuée à un autre juge; la 2e quand, dans les matières du ressort, un juge prononce entre des personnes qui ne sont point ses justiciables. *V.* COMPÉTENCE et CONFLIT.

INCOMPRESSIBILITÉ, propriété en vertu de laquelle certaines substances ne peuvent être réduites à un moindre volume par une pression quelconque. La plupart des matières dures, cassantes et friables jouissent de cette propriété. On s'est servi également du mot d'*incompressibilité* pour exprimer le peu de compressibilité des liquides par rapport aux gaz. *Voy.* COMPRESSIBILITÉ.

INCONNUE, se dit, en Mathématiques, de la quantité cherchée dans la solution d'un problème. Les quantités inconnues se représentent ordinairement par les dernières lettres de l'alphabet (x, y, z). Dans une équation, la puissance la plus élevée de l'inconnue constitue le degré de cette équation.

INCONTINENCE. En Médecine, on appelle ainsi toute infirmité qui consiste à laisser échapper involontairement de leurs réservoirs naturels les matières que ces réservoirs contiennent. Ce mot s'applique plus spécialement à l'incontinence de l'urine. Chez l'adulte et surtout chez les vieillards, cette infirmité n'est qu'un symptôme d'autres maladies très-diverses : ainsi, elle a lieu dans certaines affections de la vessie, de la prostate, du canal de l'urètre, du cerveau, de la moelle épinière; dans le cours des fièvres graves, etc. Quant à l'incontinence d'urine chez les enfants, il est quelquefois difficile d'en découvrir l'origine; elle dépend le plus souvent d'une atonie du col de la vessie. Elle est plus commune chez les garçons que chez les filles et s'observe particulièrement chez les enfants faibles et mal constitués. On la combat par une nourriture substantielle et stimulante, les bains froids, la gymnastique, un lit un peu ferme, des frictions toniques avec le vin aromatique ou avec l'eau-de-vie, etc. Souvent l'époque de la puberté amène naturellement la guérison.

INCRASSANTS (du latin *incrassare*, engraisser, épaissir, formé de *crassus*, gras). Les médecins humoristes donnaient ce nom aux médicaments auxquels ils attribuaient la propriété d'épaissir les humeurs : telles étaient toutes les substances mucilagineuses. Ils opposaient les *incrassants* aux *incisifs*.

INCRUSTATION (du latin *crusta*, croûte), nom donné aux dépôts que forment à la surface des vases qui les renferment, ou des corps qu'on y plonge, certaines eaux qui contiennent en suspension des sels insolubles ou peu solubles: ces dépôts sont ordinairement calcaires. On cite pour leur propriété incrustante les eaux d'Arcueil, près de Paris, de St-Nectaire et St-Alîyre (Puy-de-Dôme), de la rivière de Voulzie, près Provins, des bains de St-Philippe en Toscane. On en a profité pour obtenir, au moyen d'un beau moulage naturel, des médailles, des vases, des statuettes, etc. Les procédés tout récents de l'*électrotypie* sont de véritables incrustations.

Par analogie, on se sert, en Anatomie pathologique, du mot *incrustation*, pour désigner les dépôts calcaires ou les plaques cartilagineuses qui se développent dans les tissus organiques ou à leur surface. — On le donne aussi à des ouvrages d'ébénisterie ou d'orfèvrerie dans lesquels on a rempli avec de l'or, de l'argent, du cuivre, de l'ivoire, de l'écaille, du bois de diverses couleurs, etc., des cavités pratiquées à la surface des objets et représentant des dessins et des ornements plus ou moins riches (*Voy.* MARQUETERIE et DAMASQUINAGE). Les *mosaïques* sont des incrustations en pierre.

INCUBATION (du latin *incubatio*, fait de *in*, sur, et *cubare*, être couché), action par laquelle la plupart des oiseaux et certains reptiles ovipares couvent leurs œufs, c.-à-d. excitent le principe vital du germe qui y est contenu, au moyen de la chaleur de leur corps. La durée de l'incubation varie suivant les espèces : la dinde couve 32 jours, la poule de 20 à 24, la cane 29, l'oie 31, la pintade 28, le pigeon 18, le faisan 24, le paon 30 environ, etc.

On peut aussi, au moyen de fours, dits *Fours d'incubation* ou *Couveuses artificielles*, faire éclore des poulets, en suppléant par une chaleur artificielle, à la chaleur naturelle de la poule. Ce procédé, depuis longtemps pratiqué en Égypte, s'est depuis quelques années répandu en France, notamment dans la Sarthe. — C'est à l'aide d'un four de ce genre qu'on a réussi pour la première fois au Jardin des plantes de Paris, le 14 septembre 1851, à faire éclore un œuf de tortue (*Testudo mauritania*) : l'incubation avait duré deux mois.

En Médecine, on nomme *période d'incubation* le temps qui s'écoule entre l'action d'une cause morbifique sur l'économie et l'invasion de la maladie.

INCUBE. *Voy.* CAUCHEMAR.

INCUNABLES (d'*incunabula*, berceau), premiers produits de l'imprimerie, de son origine aux premières années du XVIe siècle (jusqu'à 1512 ou 1520). — On distingue les incunables *xylographiques* ou *tabellaires*, c.-à-d. obtenus au moyen de planches de bois sculptées ou gravées, ou de toute autre planche fixe, solide, d'une seule pièce; et les incunables *typographiques*, composés en caractères mobiles.— Il n'y a pas d'incunable xylographique de date certaine; mais quelques-uns passent pour antérieurs à 1440, par exemple, la fameuse *Biblia pauperum*, et le *Catéchisme grammatical* connu sous le nom de *Donat*. Parmi les incunables typographiques, les plus anciens sont la *Bible Mazarine*, à 42 lignes par colonnes, qui est de 1450 à 1455; la *Bible* dite *de Schelhorn*, à 36 lignes, qui est de 1461 au plus tard; elle serait, suivant quelques bibliographes, la plus ancienne de toutes, et l'œuvre de Gutenberg lui-même; la *Bulle d'indulgence* de Nicolas V; la *Confessio brevis et utilis*, les *Statuta moguntina*, le *Psalterium* de 1457, le *Rationale divinorum officiorum* de Durand, en 1459. — Les incunables ont été, dans ces derniers temps, l'objet d'études attentives : leur inspection fournit d'utiles données pour l'histoire de la peinture, non moins que pour celle de l'imprimerie.

INCURABLES. Parmi les maladies généralement réputées comme incurables se rangent le cancer, la phthisie pulmonaire, l'asthme, la goutte, l'anévrisme du cœur, les hydropisies enkystées, etc.

A Paris, plusieurs hospices sont spécialement affectés aux incurables : pour les femmes, l'*Hospice des Incurables*, de la rue de Sèvres, et la *Salpêtrière*; pour les hommes, celui *des Récollets*, faubourg Saint-Martin, et *Bicêtre*.

INCUSE (du latin *incusus*, frappé), se dit d'une médaille qui a été manquée à la fabrication, de sorte que l'un des côtés ou même les deux sont gravés en creux au lieu de l'être en relief.

INDÉHISCENT (du latin *indehiscens*, qui ne s'ouvre pas), mot par lequel on désigne toute espèce de fruit dont le péricarpe ne s'ouvre pas naturellement à l'époque de la maturité. Tels sont nos fruits à noyau, à pepins, l'orange, le gland, etc.

INDÉFINI. En Métaphysique, on oppose *indéfini* à *infini*. *Voy.* INFINI.

En Botanique, ce mot exprime que le nombre des parties auxquelles on l'applique n'a rien de constant, ou qu'il est inutile de chercher à le déterminer; ainsi, lorsqu'il y a plus de 20 étamines, on cesse de les compter, et on dit qu'elles sont indéfinies.

INDEMNITÉ, dédommagement d'un préjudice (*damnum*). *Voy.* DOMMAGE.

Il est des cas où l'État doit des indemnités : par exemple, lorsqu'un propriétaire est exproprié pour cause d'utilité publique (*Voy.* EXPROPRIATION); lorsqu'il a été pillé dans une émeute, etc.

En 1825, sous le règne de Charles X, pendant le ministère de M. de Villèle, un *milliard d'indemnité* fut voté et accordé aux émigrés dépossédés par les événements de la Révolution. La même année, une indemnité de 150 millions fut stipulée en faveur des anciens colons de St-Domingue; il n'a été payé que de faibles à-compte. — En 1849, une légitime indemnité fut allouée aux propriétaires des colonies françaises dont les esclaves venaient d'être affranchis.

On entend par *Indemnité de route* la somme allouée, aux termes de l'ordonn. du 20 déc. 1837, à tout militaire voyageant isolément et par ordre, dans l'intérieur de la France. — Le secours de 15 cent. par lieue accordé par l'autorité civile aux indigents en marche porte le même nom.

On appelle encore *indemnité* le recours que la femme a sur les biens du mari, pour les obligations auxquelles elle s'est engagée avec lui pendant le mariage, dont elle doit être indemnisée entièrement par les héritiers de son mari quand elle re-

nonce à la communauté; mais quand elle l'accepte, elle n'a son recours que pour la moitié.

INDÉPENDANCE (JEU DE L'). *Voy.* BOSTON.

INDÉTERMINÉ. On nomme communément, en Mathématiques, *quantités indéterminées* ou *variables* celles qui peuvent changer de grandeur, qui, n'ayant pas de bornes prescrites, peuvent être prises aussi grandes ou aussi petites que l'on veut. Un problème est *indéterminé*, quand il peut admettre un nombre infini de solutions différentes. Par exemple, si l'on demande un nombre qui soit en même temps divisible par 2 et par 3, on propose un problème indéterminé, car ce nombre peut être 6, 12, 18, 24, 30, 36, etc., à l'infini.

On a donné le nom d'*Analyse indéterminée* à la partie de l'Algèbre qui traite de la solution des problèmes indéterminés. Les anciens, notamment Euclide, en avaient quelques notions; mais les véritables progrès de cette science ne datent que du temps de Viète et de Bachet de Méziriac. C'est à ce dernier qu'on doit la première solution de l'équation indéterminée du premier degré. Plus tard, Fermat, Euler, Lagrange, Legendre et Gauss étendirent beaucoup nos connaissances dans l'analyse indéterminée.

On appelle *Méthode des indéterminées* une méthode de former des séries ou suites, par laquelle on prend une série arbitraire ou plutôt indéterminée, qu'on suppose égale à celle qu'on cherche, et dont on détermine tous les termes par cette supposition. Cette méthode, entrevue par Viète, fut développée par Descartes.

INDEX (d'*indicare*, indiquer), nom donné au second doigt de la main, parce qu'on l'emploie le plus souvent pour montrer les objets.

Index se dit aussi, en général, de la table alphabétique d'un livre latin ou d'un travail philologique qu'on assimile à un livre latin, table où se trouvent indiqués tous les passages où un même mot est indiqué. Un index bien fait facilite infiniment les recherches. Les *Concordances* de la Bible ont été les premiers *index* publiés; il existe aujourd'hui, pour presque tous les grands auteurs latins et grecs, de pareilles concordances. On leur laisse le nom d'index lorsqu'on les publie à la suite de l'auteur; donnés à part, avec quelques interprétations et discussions, ils forment les Lexiques spéciaux (*Lexicon Homericum, L. Xenophonteum, L. Sophocleum*, etc.), les *Apparatus* (*App. ad Ciceronem*). On trouve d'excellents *index* à la fin de tous les auteurs latins de la collection Lemaire et des auteurs grecs de la collection Didot.

Index de la cour de Rome (*Index librorum prohibitorum*), et par abréviation *Index*, catalogue des livres défendus par l'Église. L'examen des livres est fait par une Congrégation dite *C. de l'Index*, qui siége à Rome, et qui est composée d'un cardinal-préfet, de plusieurs autres cardinaux, de *consulteurs*, au nombre desquels est le maître du sacré palais, de l'ordre de S. Dominique, et d'un secrétaire appartenant au même ordre. La *mise à l'index* peut être prononcée non-seulement pour des ouvrages hérétiques ou dangereux, mais même pour une seule proposition *mal sonnante:* c'est ainsi que plusieurs écrits de Descartes, de Malebranche, d'Arnauld, de l'abbé Fleury, de Fénelon même, ont pu être mis à l'index, tout comme ceux de Luther, de Calvin, de Voltaire. Du reste, les livres considérés comme les moins coupables ne sont condamnés que temporairement, et avec la formule : *Donec corrigatur* ou *donec expurgetur* (jusqu'à ce qu'il soit corrigé ou expurgé) : on peut, en les corrigeant, obtenir que la condamnation soit levée.

L'autorisation particulière de lire et de garder les livres prohibés peut être accordée à certaines personnes.

Dès les premiers temps, les livres hérétiques ou dangereux furent signalés et condamnés soit par les conciles, soit par les papes : un décret du concile de Rome de 494 contient une première liste de livres condamnés. Lors de l'institution de l'Inquisition, la recherche de ces livres fut confiée à la Congrégation du St-Office; Paul IV fit dresser, en 1559, par cette congrégation, un catalogue complet des livres prohibés jusque-là: c'est à proprement parler le premier *Index*. Le concile de Trente traça les règles à suivre à l'avenir dans l'examen des livres; un nouvel *Index* fut rédigé d'après ces règles : il parut en 1564. Pie V, pour soulager la Congrégation du Saint-Office, créa, en 1565, sous le titre de *Congrégation de l'Index*, une congrégation nouvelle, qu'il lui adjoignit pour auxiliaire, et à laquelle il donna pour charge spéciale d'examiner les livres : c'est celle qui subsiste encore aujourd'hui. Sixte-Quint et Clément VIII étendirent les pouvoirs de cette congrégation. Clément VIII et Benoît XIV lui donnèrent des règlements pleins de sagesse, qui concilient l'indulgence avec le soin de l'orthodoxie.

La Congrégation publie à Rome un *Catalogue* authentique *des ouvrages mis à l'Index;* ce catalogue (souvent réimprimé, notamment à Paris en 1826, à Malines en 1852, etc.), est précédé des *Règles* du concile de Trente et des *Instructions* des papes. Il est de temps en temps complété par des *Suppléments*.

INDICATIF, un des modes du verbe, celui qui énonce le fait d'une manière directe et absolue (*je viens*, tu *dis*, il *pense*). On l'oppose surtout au *subjonctif*, qui suppose non-seulement subordination, mais contingence (*qu'il vienne, de peur qu'il ne vienne, pourvu qu'il vienne*). — L'indicatif peut se compliquer soit de négation, soit d'interrogation affirmative ou négative; en outre, il a tous les temps et toutes les nuances de temps possibles (*V.* TEMPS). — Dans les paradigmes des verbes, l'indicatif occupe ordinairement la première place.

INDICE DE RÉFRACTION, se dit, en Optique, du rapport du sinus de l'angle d'incidence au sinus de l'angle de réfraction. Ces sinus sont les lignes dirigées perpendiculairement sur la normale, des points que rencontreraient la circonférence d'un cercle qui aurait pour centre le point où pénètre le rayon. On obtient l'indice de réfraction n d'un corps en divisant le sinus d'incidence par le sinus de réfraction, ce qu'on exprime par la formule suivante : $\frac{\sin i}{\sin r} = n$. Cet indice est constant pour toutes les incidences dans les mêmes milieux; quand la lumière passe, par exemple, de l'air dans l'eau, il est de 4/3. Un corps est dit *plus réfringent* ou *moins réfringent* qu'un autre, suivant que la valeur de son indice de réfraction est plus grande ou plus petite que celle de ce dernier. — On appelle *puissance réfractive* d'une substance le carré de son indice de réfraction diminué de l'unité, ou $n^2 - 1$. Le *pouvoir réfringent* d'une substance est le quotient de sa puissance réfractive par sa densité.

Pour trouver l'indice de réfraction des solides, on les taille en prismes et l'on observe la déviation qu'éprouvent les rayons en passant à travers; s'il s'agit de liquides, on les observe dans des cavités prismatiques en verre. Quant aux gaz, on les enferme dans un tube dont les extrémités sont coupées obliquement, et fermées par des plaques de verre.

Les substances transparentes combustibles, par exemple, le diamant, les huiles essentielles, les résines, ont, en général, une grande puissance de réfraction; les liquides ont un pouvoir réfringent plus grand que celui de leur vapeur; les puissances réfractives d'un gaz sont proportionnelles à sa densité, ou, ce qui revient au même, le pouvoir réfringent d'un gaz est constant à toute température et à toute pression; la puissance réfractive d'un mélange ga-

seux est égale à la somme des puissances réfractives de ses éléments; mais toutes les fois que les gaz se combinent, la puissance réfractive du produit cesse d'être égale à la somme des puissances réfractives des composants. Wollaston, Dulong, MM. Biot et Arago se sont particulièrement occupés des moyens de déterminer les indices de réfraction des corps.

INDICTION (d'*indicere*, annoncer, ordonner), nom donné sous l'Empire romain et dans l'Église à l'espace de 15 ans compris entre les publications périodiques de certains édits relatifs aux impôts. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

INDIENNES. On nomme ainsi des toiles de coton peintes ou imprimées qui se fabriquent dans les Indes (surtout à Masulipatam et à Surate), ainsi que les toiles fabriquées en Europe en imitation des indiennes véritables. Les indiennes étaient autrefois un objet de luxe; elles sont aujourd'hui accessibles à tous. Les étoffes communes fabriquées en France, notamment à Mulhouse et à Rouen, et qui portent encore aujourd'hui le nom d'*indiennes*, sont aussi connues sous celui de *toiles peintes*. *Voy.* ce mot.

INDIFFÉRENCE. En Chimie, ce mot est, sous certains rapports, synonyme d'*état de neutralité*. On nomme *indifférence électro-chimique* un état de choses purement relatif qui se présente sous deux nuances différentes. Tantôt les corps se sont combinés ensemble de telle sorte qu'il en résulte une parfaite neutralisation et qu'aucun autre corps ne peut pénétrer dans la combinaison; alors toute réaction électrique cesse à l'égard des corps qui tendraient à se combiner avec le composé; mais les éléments de celui-ci conservent encore leurs réactions spécifiques sur les corps qui tendent à les décomposer. Tantôt, lorsque certains composés sont exposés à une température élevée, il y éclate subitement du feu, comme s'il s'y opérait une combinaison chimique, sans que, du moins dans la plupart des cas, leur poids augmente ou diminue; cependant leurs propriétés, et le plus souvent leur couleur, ont changé; ils sont alors dans un état d'*indifférence électro-chimique* qui ne permet plus de les combiner avec les corps pour lesquels ils avaient auparavant une grande affinité.

En Morale, *Indifférence* se dit, par rapport à la Liberté, de l'état d'une âme maîtresse de choisir entre deux partis; par rapport à la Sensibilité, de l'état d'une âme qui, placée en face d'un objet, ne le désire ni ne le repousse. L'*I. religieuse* est celle d'un homme qui ne prend nul souci des choses du salut : La Mennais l'a combattue dans son *Essai sur l'Indifférence*.

INDIGENCE. *V.* PAUPÉRISME, ASSISTANCE PUBLIQ.

INDIGÈNE (du latin *indigena*), se dit de toutes les productions animales ou végétales propres à un pays.

INDIGESTION, trouble passager et subit des fonctions digestives, qui survient ordinairement quelques heures après l'ingestion d'aliments trop copieux ou de mauvaise qualité, ou sous l'influence d'une cause étrangère, telle que l'action du froid ou une affection morale. S'il y a seulement gêne et pesanteur de l'estomac, avec rapports, ballonnement du ventre, on rétablit la régularité de la digestion, soit en prenant une faible quantité de liqueur spiritueuse, eau-de-vie, rhum, etc., soit au moyen d'une légère infusion de thé, de camomille, de tilleul, etc., sucrée et aromatisée avec quelques gouttes d'eau de fleurs d'oranger. Si les vomissements surviennent, il faut les aider en avalant de l'eau tiède; les infusions sont également bonnes après, pour remettre l'estomac de la secousse qu'il vient d'éprouver. Enfin, s'ils se font trop attendre, que le malade reste longtemps avec du malaise, de la pesanteur de tête et des envies de vomir, il faut provoquer le vomissement en titillant la luette avec une barbe de plume ou quelque autre moyen analogue; ou bien, au besoin, prendre 5 ou 10 centigram. d'émétique.

INDIGNES. En Droit, ceux qui ont manqué à quelque devoir envers un défunt, de son vivant ou après sa mort, qui lui ont donné ou tenté de donner la mort, qui ont porté contre lui une accusation calomnieuse, etc., sont déclarés *indignes* et privés par la loi de la succession du défunt, et même des libéralités qu'il avait exercées envers eux par dernière volonté. Les enfants des indignes ne sont pas exclus de la succession (C. civ., art. 727-30).

INDIGO (de l'italien *indigo*, dérivant du latin *Indicum*, Indien, parce qu'il vient des Indes), matière tinctoriale bleue qu'on retire de l'*Indigotier* (*Voy.* ci-après). Le suc de ces plantes, dépourvu de couleur tant qu'il est emprisonné dans le tissu végétal, devient bientôt vert, puis bleu, lorsqu'on le laisse fermenter au contact de l'air, et il dépose alors peu à peu l'indigo; on réduit ce dépôt en pâte qu'on forme en petits pains de 100 grammes environ. On distingue dans le commerce de nombreuses variétés d'indigo, suivant les pays qui les produisent et les nuances qu'elles possèdent : celles du Bengale et de Guatemala sont les plus estimées. L'indigo est en masses poreuses d'un bleu à reflet cuivré, happant à la langue comme l'argile, sans saveur; il n'a d'odeur sensible qu'en grandes masses. Il est insoluble dans l'eau et l'alcool. Chauffé fortement, il répand des vapeurs pourpres, qui se condensent sur les corps froids en petites aiguilles bleues et brillantes; en même temps, il répand une odeur fort désagréable et se charbonne en partie. Il se compose en plus grande quantité d'un principe particulier appelé *indigotine* (*Voy.* ce mot), et auquel il doit ses propriétés tinctoriales; on y trouve, en outre, de l'alumine et d'autres substances minérales en quantités variables, suivant les qualités de l'indigo.

Pour teindre avec cette matière, on la soumet d'abord à l'opération de la *cuve*, c.-à-d. qu'au moyen de certains agents chimiques, tels que la chaux et le sulfate de fer délayés dans l'eau, on la dissout et on la ramène de nouveau à l'état incolore où elle se trouve dans le suc des indigotiers; on plonge ensuite les étoffes à teindre dans cette dissolution d'indigo incolore, et on les expose au contact de l'air, qui les colore peu à peu en bleu.— Les indigotiers ne sont pas les seules plantes qui renferment de l'*indigotine* dans leurs feuilles : le Laurier-rose des teinturiers (*Nerium tinctorium*), la Renouée des teinturiers (*Polygonum tinctorium*), le Pastel, la *Wrightia tinctoria*, l'*Eupatoria tinctoria*, etc., donnent aussi de l'indigo. Tantôt on emploie directement ces végétaux pour teindre en bleu, tantôt on en extrait la couleur.

L'indigo était connu des anciens : Dioscoride et Pline en font mention. Les Romains le tiraient de l'Inde; mais ils l'employaient seulement comme couleur de peinture, parce qu'ils ne savaient pas le dissoudre. On attribue généralement aux Juifs l'introduction en Italie de l'art de teindre les étoffes par l'indigo; ils exerçaient ce métier, dès le moyen âge, dans le Levant, d'où il s'est répandu en Europe.

INDIGO BLANC, INDIGO RÉDUIT ou INDIGOGÈNE, principe incolore, solide, en lequel l'indigotine se convertit par l'action des substances réductrices, et que le contact de l'air transforme de nouveau en indigotine. L'indigo blanc renferme du carbone, de l'hydrogène, de l'azote et de l'oxygène dans les rapports de $C^{16}H^{6}NO^{2}$.

INDIGOTIER, *Indigofera*, genre de Légumineuses, section des Papilionacées, tribu des Lotées, renferme des plantes herbacées, frutescentes ou sous-frutescentes, à feuilles pennées, à fleurs axillaires, composées d'un calice à 5 divisions, d'une corolle à étendard réfléchi et à carène bosselée ou éperonnée. L'ovaire est presque sessile, le légume arrondi ou quadrangulaire, ordinairement polysperme, mais quelquefois monosperme par avortement. Ces plantes croissent dans les parties tropicales des deux hémisphères. On en connaît plus de

60 espèces, dont 4 ou 5 seulement sont cultivées en grand pour en obtenir l'Indigo (*Voy.* ce mot). L'espèce la plus généralement cultivée est l'*I. franc* (*I. tinctoria*), plante originaire de l'Inde, mais que l'on trouve aussi à Madagascar, à Maurice, à Bourbon, à St-Domingue. Sa hauteur ordinaire est de 70 centim.; mais, si elle n'est pas taillée, elle peut atteindre 1m,60. L'indigotier se plaît surtout dans les terres légères. Il peut vivre plus de dix ans; mais, dans l'Inde, on le renouvelle tous les ans, parce que le plus bel indigo ne se retire que des feuilles des jeunes plantes. On y pratique annuellement trois coupes ou récoltes, dont la première fournit le produit le plus abondant.

L'*I. bâtard*, *I. Anil*, espèce ou variété du même genre, est un arbrisseau de 8 à 10 décim., originaire des Indes orientales, et dont la culture est aussi très-répandue en Amérique. Ses fleurs sont d'une teinte rouge mêlée de vert, et un peu plus petites que celles de la précédente.—Les Anglais donnent ce nom dans le Bengale à la *Wrightia tinctoria*, plante qu'ils y cultivent avec grand succès et dont le produit leur fournit une immense quantité d'indigo, et forme actuellement une des principales branches du commerce de l'Hindoustan. Cette plante prospère également dans l'Algérie, où l'on commence à la cultiver. — L'*Anil* a une vertu vulnéraire détersive, et convient dans les maladies pédiculaires, étant employé extérieurement. On en fait aussi usage intérieurement pour arrêter la diarrhée et les lochies trop abondantes.

L'*Indigo argenté*, qui croît en Égypte, l'*I. de la Caroline* et l'*I. de la Jamaïque*, ne sont guère cultivés en grand que dans les pays où ils viennent naturellement.

INDIGOTINE, principe auquel l'indigo doit ses propriétés tinctoriales. Il est bleu, cristallisable, insoluble dans l'eau et les acides. Sa formule est $C^{16}H^{5}NO^{2}$. Lorsqu'il est exposé, au sein de l'eau, à l'action des alcalis et de certaines substances avides d'oxygène, telles que le sulfate de fer ou vitriol vert, il détermine la décomposition de l'eau, dont l'hydrogène se porte alors sur l'indigotine, et la convertit en indigo incolore.

INDIGOTIQUE (ACIDE), dit aussi ACIDE ANILIQUE ou NITRO-SALICYLIQUE, acide organique, incolore, cristallisé, qu'on obtient en traitant l'indigo par l'acide nitrique. Il renferme du carbone, de l'hydrogène, de l'azote et de l'oxygène, dans les rapports de $C^{14}H^{4}NO^{9}$,HO, et se combine avec les bases pour former les *indigotates*.

INDIRECT (COMPLÉMENT OU RÉGIME). *V.* COMPLÉMENT.

INDIVE ou ENDIVE. *Voy.* CHICORÉE.

INDIVIDU (du latin *indivisus*, qu'on ne peut diviser). En Zoologie et en Botanique, ce sont des êtres formés de parties qui ont des formes et des positions relatives définitivement arrêtées; en général, on ne peut les diviser sans les détruire. — En Minéralogie, ce sont des corps simples, ou des assemblages de corps simples, sur lesquels on ne peut effectuer certaines opérations chimiques sans les dénaturer ou les transformer en corps nouveaux. Une collection d'individus similaires constitue une *race*, une *variété* ou une *espèce*. *Voy.* ces mots.

INDIVIS, INDIVISION (de la particule négative *in*, et *divisus*, divisé), terme de Jurisprudence, se dit d'un héritage, d'une propriété, d'une maison, etc., que plusieurs personnes possèdent à la fois et dont ils se partagent seulement les fruits. — Les co-propriétaires sont dits alors *propriétaires indivis*; ils possèdent *par indivis*, et cet état est dit *indivision*.

« Nul ne peut être contraint à rester dans l'*indivision*, et le partage peut toujours être provoqué, nonobstant prohibitions et conventions contraires. » (Code Napoléon, art. 815). *Voy.* LICITATION.

INDIVISIBLE, qui ne peut être divisé. En Géométrie, ce terme a été employé par le géomètre Cavallieri (*Geometria indivisibilium*, 1675) pour désigner ce que l'on a nommé plus tard *infiniment petits*. *Voy.* DIVISIBILITÉ et PETIT.

INDIVISION. *Voy.* INDIVIS.

INDUCTION (du latin *inducere*, conduire dans, introduire), manière de raisonner qui consiste à inférer un fait d'un autre, par exemple, à croire que la flamme qui nous a brûlés une fois nous brûlera encore. Un fait s'étant produit dans certaines circonstances, nous sommes naturellement portés, à la vue de circonstances semblables, à attendre le retour du même fait. Cette croyance, qui n'a rien de rigoureux, admet une foule de degrés, distingués par les noms de *conjecture, présomption, foi*, etc.; elle est d'autant plus forte que les ressemblances sont plus frappantes et le nombre des cas observés plus nombreux. Elle repose sur une confiance instinctive dans la stabilité des lois de la nature. On oppose l'*induction* à la simple *observation*, qui ne fait que recueillir les faits existants, et à la *déduction*, qui ne fait que tirer des vérités déjà connues des faits qui y étaient implicitement contenus, tandis que l'induction anticipe sur les événements. — L'induction va, tantôt d'un fait particulier à un autre fait particulier, et alors elle prend le nom de *raisonnement par analogie*; tantôt des faits particuliers aux lois générales de la nature: c'est alors l'*induction proprement dite*.

La *Méthode d'induction*, mise surtout en honneur par Bacon, qui en a tracé les règles dans le *Novum Organum*, consiste à rechercher les causes des phénomènes et à établir les lois d'après lesquelles ces causes agissent. La règle fondamentale de cette méthode consiste à rejeter toute hypothèse arbitraire, et à ne regarder comme causes des phénomènes que des faits qui, déjà reconnus en eux-mêmes comme réels, accompagnent constamment les phénomènes à expliquer; sans lesquels ces phénomènes ne puissent jamais se produire; enfin, avec lesquels ils varient toujours dans la même proportion : c'est par l'application de ces règles que l'on a pu reconnaître, par exemple, que l'action de la lune est la vraie cause des marées. C'est sur l'induction que reposent les sciences qui supposent la permanence des propriétés des corps et des lois de la nature : Astronomie, Physique, Chimie, Histoire naturelle, Médecine, etc.

En Physique, on appelle auj. *Induction* le pouvoir qu'a un aimant ou un courant électrique d'exciter instantanément dans les corps susceptibles d'être aimantés des courants électriques, dits *courants d'induction*. Le *courant induit* est toujours de sens contraire au *courant inducteur*. Ce courant ne dure qu'un instant et change de sens dès que le courant inducteur cesse d'agir. Cette importante découverte a été faite par Faraday, en 1831. — On doit à Pixii une *Machine thermo-électrique*, propre à produire les courants : on s'en sert pour mettre le feu aux fourneaux de mine, pour transmettre des signaux télégraphiques, pour donner des commotions électriques, etc.

INDULGENCE, remise de la peine temporelle due au péché (*Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*).

INDULT (du latin *indultum*, concession, privilége), droit accordé par le pape soit à une personne, soit à une communauté ou à un corps, de présenter ou de nommer à certaines charges, à certains bénéfices, ou de faire une chose, de l'obtenir contre les dispositions ordinaires, en un mot d'être dispensé du droit commun. — On appelait *I. de compact*, le privilége accordé aux cardinaux par la bulle dite *de compact*, qui leur permettait de posséder des bénéfices réguliers ou séculiers; *I. du roi*, le droit qu'avait le roi de nommer aux bénéfices en pays d'obédience; *I. de Messieurs du Parlement*, le droit qu'avaient les membres du Parlement de requérir sur un évêché ou une abbaye le premier privilége vacant, etc.

Indult signifie encore le droit ou la taxe que le roi d'Espagne levait sur l'argent et les marchandises arrivant d'Amérique.

INDURATION (de *durus*, dur), se dit, en Médecine, de l'endurcissement du tissu des organes. L'induration est le plus souvent un des modes de terminaison de l'inflammation, et surtout de l'inflammation chronique. Le sang cesse peu à peu d'aborder dans le tissu enflammé; la chaleur y devient moins vive; l'irritabilité s'y émousse, les fluides blancs s'y accumulent et y stagnent en plus ou moins grande quantité; c'est ce qu'on nomme l'*induration blanche* ou *grise*. Si la tuméfaction reste rouge, comme cela arrive dans les tissus où abondent les capillaires sanguins, c'est l'*induration rouge*.

INDUSIE (du latin *indusium*, sorte de vêtement ancien en forme de chemise), nom donné par les Botanistes à une portion de l'épiderme, de forme variable, qui sert à recouvrir les fructifications situées à la face inférieure des feuilles dans les fougères.

INDUSTRIE (du vieux latin *endu*, pour *in*, en dedans, et *struere*, construire). On entend ordinairement par ce mot l'art par lequel l'homme transforme et approprie à son usage les matières premières que la nature lui offre, mais dont il ne pourrait se servir sous leur forme naturelle; en ce sens, on oppose l'*Industrie* à l'*Agriculture* et au *Commerce*. Les Économistes étendent ce nom à toutes les opérations qui concourent à la production des richesses : en ce sens, on distinguera l'*Industrie agricole*, l'*I. manufacturière*, l'*I. commerciale*.

L'*Industrie manufacturière*, qui est l'industrie proprement dite, comprend tous les arts industriels. Ces arts se multiplient à l'infini, selon les matières premières qu'ils exploitent (or, argent, pierres précieuses, fer, etc., travaillés par l'orfèvre, le bijoutier, le forgeron, le serrurier, etc.), ou selon les besoins qu'ils sont destinés à satisfaire (besoin de se nourrir, de se vêtir, de s'abriter; d'où les industries du boulanger, du tailleur, du maçon, etc.). L'étude de l'industrie, considérée dans ses procédés divers, est l'objet d'une science spéciale, la *Technologie*. *V.* ce mot.

Longtemps l'industrie n'a eu qu'un essor fort borné. Chez les anciens, on la regardait comme une œuvre servile, et en effet on la laissait aux esclaves. Au moyen âge, et jusqu'à la révolution de 1789, on la rançonna en lui faisant supporter la plus lourde charge des impôts; ou bien, sous prétexte de la réglementer, on lui opposa mille entraves : priviléges, maîtrises, jurandes, etc. (*Voy.* ces mots). En outre, les machines étaient presque inconnues; le travail ne s'exécutait qu'en petit, par des procédés imparfaits, et par des ouvriers isolés.

Tout a changé de face dans les temps modernes, surtout depuis cent ans. L'industrie a été émancipée; ses procédés se sont améliorés; la division du travail a permis de faire mieux et plus vite. Les découvertes de la science ont créé une foule d'industries nouvelles, et ont permis de perfectionner toutes celles qui existaient. La vapeur est venue centupler les forces des machines, et leur a donné une puissance désormais incalculable. En outre, diverses sociétés, créées depuis un siècle pour l'encouragement et le perfectionnement de l'industrie (*Voy.* SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT, et ci-après ACADÉMIE DE L'INDUSTRIE), les *Expositions publiques*, ordonnées par les gouvernements (*Voy.* EXPOSITION), ont puissamment contribué aux rapides progrès de l'industrie.

A la tête de l'industrie marche aujourd'hui l'Angleterre, qui doit surtout sa supériorité à sa nombreuse marine, à la masse de ses capitaux, à l'immense quantité de fer et de houille que recèle son territoire. La France n'occupe que le second rang pour l'importance de la fabrication; mais, si elle fabrique moins, ceux de ses produits qui tiennent à l'art et au goût n'ont point de rivaux. Les autres nations ne viennent qu'à une grande distance; cependant il faut nommer l'Allemagne, dont les progrès sont très-sensibles; la Belgique, qui, relativement à sa superficie, l'emporterait peut-être sur la France; et les États-Unis, évidemment destinés à devenir une des plus grandes puissances industrielles du globe.

Malgré les progrès accomplis dans ses procédés, l'industrie laisse encore beaucoup à désirer dans son organisation, comme le prouvent surtout les tristes effets de la concurrence et la condition pénible de la plupart des ouvriers. Ce fâcheux état de choses, que reconnaissent tous les vrais philanthropes, et auquel ils s'efforcent de porter remède, a été signalé avec force au commencement de ce siècle par Saint-Simon; malheureusement il est devenu, surtout en 1830 et en 1848, le texte de déclamations violentes et le motif de tentatives insensées qui n'ont fait qu'aggraver le mal.

On trouvera la description des procédés propres à chaque industrie dans les traités de *Technologie* (*V.* ce mot), dans le *Dictionnaire universel des arts et métiers* de Francœur, etc., et dans le *Dictionnaire de l'Industrie* de MM. Baudrimont, Blanqui, etc. La *Statistique de l'Industrie*, publiée par la Direction de l'Agriculture et du Commerce (1852, etc.), fait connaître l'état de l'industrie en France.

Sur la meilleure constitution de l'industrie, on pourra lire, outre les écrits de Saint-Simon, l'*Organisation de l'industrie*, par M. T.-C. Banfield, secrétaire du conseil privé de la reine d'Angleterre (Paris, 1850), ouvrage annoté par Ém. Thomas, ingénieur.

INDUSTRIE FRANÇAISE (ACADÉMIE DE L'), société créée à Paris, en 1830, pour le perfectionnement de l'industrie française. Elle fait annuellement une exposition, à laquelle prennent part les industriels qu'elle compte parmi ses membres, et distribue des médailles d'or, d'argent et de bronze aux personnes qui lui adressent les meilleurs mémoires, rapports et documents.

INDUT (du latin *indutus*, habillé, revêtu). On donne ce nom dans certaines Églises à des clercs revêtus d'une aube et d'une tunique, qui, dans les messes solennelles, se tiennent à l'autel pour assister le prêtre. A défaut d'un clergé suffisant, on emploie quelquefois des laïques comme *induts*.

INDUVIE (du latin *induvium*, vêtement), se dit de tout organe floral qui persiste et recouvre le fruit.

INEMBRYONÉES, un des noms des *Cryptogames*.

INÉQUITÈLES, Araignées dites aussi *Filandières*.

INÉQUIVALVES (d'*in*, nég., et *æquus*, égal), se dit des Coquilles dont les valves sont inégales.

INERMES, se dit, en Botanique et en Zoologie, de tous les êtres dépourvus d'*armes*, d'épines, de piquants, d'aiguillons, etc.

INERTIE (du lat. *inertia*, fait de *iners*, fainéant, oisif), se dit, en Physique, de la propriété que possèdent tous les corps de persister dans leur état de repos ou de mouvement, à moins qu'une cause étrangère ne les en fasse sortir. Une pierre, un végétal, garderaient toujours le même état si des forces particulières n'y provoquaient pas de changements incessants. Une boule, lancée dans l'espace, conserverait indéfiniment le mouvement qui lui est communiqué, si la pesanteur et la résistance de l'air ne tendaient pas sans cesse à l'arrêter.

En Médecine, l'*Inertie* est l'effet d'un relâchement, d'une insensibilité, soit du système nerveux, soit des tissus fibreux et musculaires, qui tendent vers l'immobilité, malgré les stimulants les plus forts : c'est ce que l'on remarque surtout dans la vieillesse.

INFAMANTES (PEINES). *Voy.* PEINES.

INFANTERIE (de l'italien *fantaccino*, fantassin, qu'on dérive lui-même de *fante*, domestique, garçon, et, par suite, homme de pied), nom donné à la totalité des troupes qui combattent constamment à pied. On l'oppose à *cavalerie*. L'infanterie est l'une des armes dont l'ensemble compose notre armée.

Les Grecs furent les premiers à organiser fortement l'infanterie, et c'est ainsi qu'ils triomphèrent des masses confuses que l'Orient leur opposait. La

fameuse phalange macédonienne était un corps d'infanterie. Toutefois, l'infanterie romaine l'emporta encore sur celle des Grecs : à l'ordre profond en usage chez ces derniers, les Romains substituèrent l'ordre mince dans la disposition de leur infanterie et créèrent la légion (*Voy.* LÉGION). Mais peu à peu les guerres des Romains contre les peuples de l'Asie, notamment contre les Perses, puis, au moyen âge, la prédominance du système féodal, sous lequel tous les seigneurs étaient montés à cheval, ramenèrent la prééminence de la cavalerie. L'invention de la poudre à canon, l'établissement des milices permanentes, la renaissance de l'esprit scientifique qui s'appliqua bientôt à la guerre, la vaillance de l'infanterie suisse, la réputation de l'infanterie espagnole, diminuèrent progressivement, puis annulèrent la croyance à la supériorité de la cavalerie. Dès le règne de Louis VIII on connaissait le prix d'une bonne infanterie. Depuis, on n'a jamais varié sur ce point : l'infanterie est regardée comme la vraie base d'une armée : c'est elle qui, dans toutes les grandes guerres, a joué le rôle le plus important.

Les Grecs avaient, outre les archers et les frondeurs, qui combattaient en tirailleurs, des corps d'infanterie régulière, composés de soldats pesamment armés (*hoplites*) et d'autres armés à la légère (*peltastes*), qui répondaient à peu près, les premiers à l'infanterie de ligne, les seconds à l'infanterie légère. Les Romains avaient ces deux espèces de fantassins dans leurs *légionnaires* et leurs *vélites*; ils subdivisèrent les premiers en *principes*, *hastati* et *triarii*, placés au 1er, au 2e, au 3e rang, mais qui, du reste, portaient tous trois à peu près les mêmes armes (casque, cuirasse, bouclier, bottine à la jambe droite, pilum, épée courte); les *vélites* étaient des tirailleurs qui engageaient le combat. A partir du VIIIe siècle de notre ère, l'infanterie fut presque toujours armée à la légère; ses armes défensives étaient à peu près nulles; un arc ou un bâton ferré par le bout en guise de pique étaient souvent les seules armes offensives; mais après la création des Grandes Compagnies, ce régime s'améliora graduellement. Plus tard, sous François Ier, et surtout sous Henri IV, la distinction de l'*infanterie de ligne* et de l'*infanterie légère* reprit le dessus. Depuis longtemps, cette distinction n'était plus guère que nominale en France : l'infanterie dite *légère* était réellement de l'infanterie de ligne, et nous n'avions de véritable infanterie légère que les chasseurs à pied (chasseurs de Vincennes). Cependant cette distinction avait été maintenue jusqu'à nos jours : ce n'est que depuis 1855 qu'elle a disparu. Dès 1852, le général de Lourmel avait indiqué les moyens de rendre nos fantassins également propres à servir comme infanterie légère et comme inf. de ligne.

L'infanterie est distribuée par *régiments*, qui se subdivisent eux-mêmes en *bataillons*, puis en *compagnies*. En 1857, on comptait 100 régiments d'infanterie de ligne, sans y comprendre 21 bataillons de chasseurs à pied, 3 régiments de zouaves, 3 bataillons d'infanterie légère d'Afrique, 1 régiment de tirailleurs indigènes, 3 bataillons des mêmes troupes, 2 régiments de la légion étrangère, 6 compagnies de vétérans et 12 compagnies de discipline. En outre, la Garde impériale compte 4 régiments d'infanterie, 1 bataillon de chasseurs à pied et 1 régiment de zouaves. L'arme principale de l'I. est le fusil à percussion, à baïonnette, avec le sabre-poignard, ou, dans les bataillons de chasseurs, le sabre-baïonnette; ces bataillons ont une carabine rayée qui a plus de portée et de justesse que le fusil de l'infanterie. Le ceinturon est noir. L'uniforme de l'infanterie de ligne, la seule qui subsiste aujourd'hui, consiste en une tunique bleu de roi, avec collet de drap jonquille, parements et passe-poils garance, boutons jaunes avec le numéro du régiment, pantalon garance, shako en drap bleu, avec une plaque jaune au centre de laquelle est le numéro du régiment.

Un décret du 24 oct. 1854 a supprimé la distinction d'*Infanterie de ligne* et d'*I. légère* : les 25 régiments d'*I. légère* ont été numérotés de 76 à 100. En outre, le décret du 1er mai 1854, qui a rétabli la *Garde impériale*, a créé dans cette garde 2 brigades d'infanterie, composées, la 1re de 2 rég. de grenadiers, la 2e de 2 rég. de voltigeurs et d'un bat. de chasseurs à pied.

L'*Infanterie de la marine* se compose de 3 régiments qui font le service ordinaire des garnisons des colonies. Ils ont chacun trois bataillons; leur effectif total est d'environ 16,000 hommes. Leur armement, leur uniforme et leur équipement sont à peu près les mêmes que ceux de l'infanterie de ligne.

INFANTICIDE (du latin *infans*, enfant, et de *cædere*, tuer), meurtre d'un enfant nouveau-né. On distingue l'infanticide *par omission*, et l'infanticide *par commission*. Dans le premier cas, l'enfant a été victime de l'omission volontaire des premiers soins nécessaires à son existence : exposition du nouveau-né à une température trop froide, inanition, asphyxie causée par une position qui ne permet point à la respiration de s'exercer, hémorragie par le cordon ombilical. Dans le second cas, le nouveau-né a succombé à des violences extérieures : coups et blessures, strangulation, submersion, etc.

« Tout coupable d'infanticide sera puni de mort » (Code pénal, art. 300, 302). — La loi ne distingue pas si l'infanticide a été ou non commis avec préméditation; il suffit pour la condamnation que la mort ait été donnée *volontairement* à un enfant *nouveau-né*. — La loi du 28 avril 1832 a corrigé cette disposition trop absolue par l'admission de circonstances atténuantes.

INFECTION (d'*inficere*, gâter), action exercée sur l'économie animale par des miasmes morbifiques qui se dégagent des substances animales et végétales en putréfaction. L'infection se distingue de la contagion en ce que celle-ci ne se propage que par le contact d'un individu sain avec un individu malade, tandis que l'infection n'agit que par l'intermédiaire de l'air ambiant altéré. Pendant longtemps les médecins se divisèrent en deux camps, sous le nom de *contagionistes* et d'*infectionistes*, les premiers rapportant toutes les maladies dites contagieuses à la contagion, et les derniers à l'infection. Des arguments nombreux, également plausibles, mais non décisifs, furent apportés par les deux partis. Aujourd'hui la question n'est pas encore résolue, mais le plus généralement on admet la contagion et l'infection, suivant les divers cas. *Voy.* CONTAGION.

Infection purulente. *Voy.* PYOHÉMIE.

INFÉODATION (du latin *in*, dans, et *fides*, foi). Sous le régime féodal, c'était l'acte par lequel un seigneur recevait un vassal à foi et hommage, ou lui donnait quelque chose en fief. C'était aussi l'investiture qu'on donnait d'un fief, et l'acte par lequel on unissait quelque chose à son fief.

On appelait *Inféodation de dîmes* un acte par lequel des laïques tenaient en fief et possédaient les dîmes à titre de biens civils; — *I. de rente*, la reconnaissance que le seigneur faisait des rentes, charges, etc., que le vassal avait imposées sur le fief qu'il possédait et qui relevait du seigneur.

INFÈRE (du latin *inferus*, inférieur), se dit, en Botanique, de tout organe placé au-dessous d'un autre. Ainsi le calice et la corolle sont *infères*, lorsqu'ils ont leur point d'insertion au-dessous de l'ovaire. L'ovaire est infère, lorsqu'il est adhérent au tube du calice, etc. On oppose ce mot à *supère*.

INFERNALE (PIERRE). *Voy.* NITRATE D'ARGENT.

INFÉROBRANCHES (du latin *inferus*, inférieur, et *branchia*, branchies), ordre des Mollusques gastéropodes dont les branchies sont placées sous le rebord du manteau. Les Phyllidies et les Diphyllidies sont dans ce cas.

INFIDÈLE, se dit, en Théologie, de ceux qui

n'admettent aucun mystère de la Foi et qui n'ont point été instruits dans la religion chrétienne. On distingue les *I. négatifs* qui n'ont jamais entendu la prédication de l'Evangile et n'ont pu repousser le christianisme, et les *I. positifs*, qui refusent volontairement de recevoir cette foi. — Souvent, ce mot s'applique spécialement aux Mahométans.

INFILTRATION (de *filtren*), passage lent d'un liquide à travers des pores plus ou moins perméables. — En Médecine, ce mot désigne tout engorgement peu ou point inflammatoire, formé par la présence d'un liquide répandu dans les aréoles du tissu cellulaire. Les liquides séreux sont la matière ordinaire des infiltrations. Lorsque l'infiltration est générale, elle constitue l'*anasarque;* lorsqu'elle n'occupe qu'une partie circonscrite du tissu cellulaire, on l'appelle *œdème.* Il se forme aussi des *infiltrations* d'urine, de sang, etc., par la rupture ou l'ouverture accidentelle de quelqu'un des conduits, des vaisseaux, des réservoirs, qui contiennent ordinairement ces liquides. *Voy.* HYDROPISIE.

INFINI (de *in* négatif, et *finitus*, borné), ce qui est sans bornes. On distingue autant d'*infinis* qu'il y a de choses que l'on peut concevoir sans limites : l'espace, le temps, la cause première, la toute-puissance, la beauté suprême, etc. Les Métaphysiciens démontrent qu'il n'y a, qu'il ne peut y avoir qu'un seul être infini, réunissant en lui tout ce qui peut être conçu comme infini : cet être unique est Dieu. L'infinité de Dieu, mal comprise, semble ne plus laisser de place à aucune autre existence, et pourrait conduire au panthéisme. Aussi n'est-ce pas une des moindres difficultés de la métaphysique que de concilier l'existence du *fini* avec celle de l'*infini*, et de concevoir le rapport du *fini* à l'*infini*. Xénophane, J. Bruno, Spinosa, Schelling, Hegel, M. Cousin (*Cours de* 1828), ont tenté de résoudre philosophiquement ce difficile problème; le bon sens du genre humain se contente d'admettre l'existence simultanée du fini et de l'infini, et repousse toute tentative qui aurait pour but de les identifier.

Deux opinions contradictoires ont été professées sur l'origine de l'idée d'*infini*. Selon les uns, c'est une idée purement négative; elle est née de l'observation que nous avons faite de l'absence de limites appréciables en contemplant de vastes étendues, comme le ciel, la mer, ou en pensant à une longue suite de siècles; ou bien, si cette idée a quelque chose de positif, elle nous est fournie par l'imagination, qui peut sans cesse agrandir le fini. Selon les autres, l'idée d'infini est la plus positive de toutes; elle est même la condition de toutes les autres : nous ne pouvons concevoir un corps, un événement, si nous n'avons préalablement l'idée de l'espace infini dans lequel réside tout corps, du temps infini dans lequel se passe tout événement; aucun accroissement du fini ne peut nous la donner, ce procédé pouvant, tout au plus, conduire à l'*indéfini*. Dans cette doctrine, l'idée d'infini nous est révélée par une faculté spéciale, la *Raison*, mais à la suite et à l'occasion de la perception des existences finies que l'expérience nous a fait connaître. — Parmi les morceaux écrits sur ce sujet ardu, on remarque l'*Essai sur l'idée et le sentiment de l'Infini*, d'Ancillon.

En Mathématiques, on appelle *Infinies* des quantités plus grandes que toute quantité assignable, ou pour lesquelles il n'existe pas de rapport avec les quantités finies. Par exemple, un quotient est d'autant plus grand que le diviseur est plus petit; donc, lorsque le diviseur est 0, le quotient est plus grand que toute quantité imaginable, et, par conséquent, infini. On exprime ce quotient par $\frac{m}{o}=\infty$. On aurait d'une manière inverse, pour le quotient infiniment petit, $\frac{m}{\infty}=0$. H. Wronski a donné la *Philosophie de l'Infini* (en Mathématiques).

INFINIMENT PETIT. On appelle ainsi, en Géométrie, des quantités plus petites que toute grandeur assignable. On distingue des infiniment petits de différents ordres. Ainsi, $\frac{1}{\infty}$ étant un infiniment petit du 1er ordre, $\frac{1}{\infty^2}$ sera un infiniment petit du 2e ordre; $\frac{1}{\infty^3}$, du 3e ordre, et ainsi de suite.

INFINITÉSIMAL (CALCUL), partie des Mathématiques qui apprend à connaître les règles du calcul *différentiel* et du calcul *intégral*. Ce n'est autre chose que le calcul différentiel traité par la méthode des accroissements infiniment petits, et non par la méthode des limites ou toute autre méthode indirecte.

INFINITIF (du latin *infinitus*, dans le sens d'indéfini), celui des modes du verbe dans lequel l'état ou l'acte qu'indique ce mot est pris d'une manière générale et indéterminée : *aimer, parler*. Dans ce mode le verbe passe à l'état de substantif et ne porte plus d'indice de nombre et de personne; toutefois il conserve les temps. La nature substantive de l'infinitif se montre clairement quand ce mot est employé comme sujet d'une phrase ou comme complément d'une préposition ou d'un verbe, ou quand on place l'article devant l'infinitif : *le boire, le manger*. En latin, les trois gérondifs (*di, do, dum*) peuvent être considérés comme les cas indirects de l'Infinitif.

INFIRMERIE (d'*infirme*), local spécialement affecté au traitement des malades, et dépendant ordinairement d'un établissement où vivent en commun un certain nombre d'individus. Les collèges, les pensionnats, les séminaires, les grands ateliers, les prisons, les vaisseaux, ont leur infirmerie, où les malades sont traités par des médecins particuliers, et qui sont desservies soit par des sœurs de charité, soit par des *infirmières* ou des *infirmiers* salariés. — Une infirmerie permanente doit être composée d'un nombre plus ou moins considérable de pièces ayant un dégagement facile, et situées dans un bâtiment séparé ou du moins dans une partie différente de l'édifice principal, exposée à l'est ou au sud, pourvue de conduits d'eau, de salles de bains, et d'une petite pharmacie.

En France, dans les hôpitaux militaires, le service est fait par des *infirmiers* qui sont pris parmi les sujets appelés au service; ils sont soumis à la hiérarchie et à la discipline, et fonctionnent comme le reste de l'armée.

INFIRMITÉS. Ce mot s'applique à tout cas dans lequel un individu, avec ou sans désordre appréciable de la disposition matérielle du corps, ne possède pas telle ou telle fonction, ou la possède d'une manière imparfaite ou irrégulière, tout en jouissant d'ailleurs d'une bonne santé : telles sont la cécité, la surdité, le mutisme, la claudication, la privation d'un ou de plusieurs membres.

INFLAMMABLE. Ce mot, qui est ordinairement synonyme de *combustible*, s'applique surtout, en Chimie, aux substances simples non métalliques qui brûlent aisément : c'est en ce sens que l'hydrogène a été spécialement appelé *gaz* ou *air inflammable*.

INFLAMMATION (du latin *inflammare*, enflammer), dite aussi *Phlegmasie* et *Phlogose*. L'*inflammation* consiste en une irritation d'un organe ou d'un tissu quelconque par l'action d'un *stimulus* interne ou externe, irritation en vertu de laquelle le sang afflue dans les vaisseaux capillaires en plus grande abondance que dans l'état naturel, et y détermine la *douleur*, la *rougeur*, la *chaleur*, la *tension* et le *gonflement* : phénomènes caractéristiques de toute inflammation, mais dont l'intensité se montre à des degrés différents, suivant la structure, les propriétés vitales et les fonctions de la partie affectée, suivant ses rapports sympathiques avec les autres parties, ou suivant les constitutions individuelles. Le mot *inflammation* n'exprime donc qu'un état patho-

logique, qu'on retrouve presque constamment dans les autres maladies soit comme cause déterminante, soit comme effet, soit enfin comme complication accidentelle. Broussais, Prost et Thomson ont enseigné que toutes les maladies sont primitivement des inflammations. Lors même qu'on regarderait cette assertion comme trop exclusive, il faut reconnaître que l'inflammation joue un rôle important dans une foule d'affections locales ou générales, soit comme circonstance concomitante, soit comme symptôme, soit comme conséquence. Les causes de l'inflammation sont *directes* ou *indirectes*. Les premières se divisent en *mécaniques;* telles sont : toutes les violences extérieures, la compression, la contusion, la division d'une partie, la présence de corps étrangers; et en *chimiques*, comme l'action du calorique (soit du chaud, soit du froid), des acides et alcalis concentrés, des oxydes et sels métalliques, des rubéfiants. Les causes indirectes, qui peuvent concourir avec les précédentes, se trouvent, pour la plupart, dans la prédisposition de l'individu, prédisposition qui résulte soit d'un tempérament sanguin, soit de l'usage habituel ou excessif d'aliments trop nourrissants et de boissons alcooliques, soit de certaines professions. Toutes les inflammations présentent deux périodes distinctes : celle d'*irritation* et celle de *déclin;* elles peuvent se terminer par *résolution*, par *délitescence* et *métastase*, par *suppuration*, par *ulcération*, par *gangrène*, par *induration*, enfin en passant à l'*état chronique*.

On combat les inflammations par une méthode de traitement dite *antiphlogistique*, consistant dans les saignées locales ou générales, la diète et le régime débilitant, les boissons douces et mucilagineuses, ou bien acidules, les topiques, les bains émollients; puis, on prescrit comme moyens de *révulsion*, les sinapismes, les vésicatoires, la pommade ammoniacale ou émétisée, l'eau bouillante, les ventouses, les frictions, le cautère, le séton, le moxa, le feu; enfin, les purgatifs et les vomitifs, sans omettre l'action sédative et spéciale de l'opium, de la digitale, du camphre, etc. *Voy.* PHLEGMASIE.

INFLAMMATOIRE, qui tient de l'inflammation. — La *Fièvre inflammatoire* est caractérisée par la rougeur de la face, la couleur rosée de la peau, la fréquence et la force du pouls, la rougeur de l'urine, l'élévation de la chaleur et la pesanteur générale. Elle attaque particulièrement les individus jeunes, robustes, vivant dans la bonne chère et la mollesse. Les hommes en sont plus fréquemment atteints que les femmes. Elle règne quelquefois épidémiquement. Sa durée moyenne est d'une à deux semaines. Elle peut cesser dès le 3e jour ou se prolonger jusqu'au 20e. Sa terminaison est presque toujours favorable.

On dit que le sang est *inflammatoire* lorsque, évacué par la saignée et pris en caillot, il offre à sa surface supérieure la couche jaunâtre qu'on a appelée *couenne inflammatoire*.

INFLEXION. En Géométrie, on nomme *point d'inflexion* d'une courbe le point où de concave elle devient convexe, et réciproquement. Lorsque la courbe change brusquement de direction et rebrousse chemin, le point où cela a lieu prend le nom de *point de rebroussement*. Les points d'inflexion et de rebroussement sont compris sous la dénomination générale de *points singuliers*.

En Optique, l'*Inflexion* est la déviation qu'éprouvent les rayons de la lumière lorsqu'ils rasent les bords d'un corps opaque; c'est ce qu'on appelle plus communément *diffraction*. *Voy.* ce mot.

En Grammaire, on nomme *Inflexion* tout ce qui est ajouté au radical ou changé dans la terminaison d'un mot pour le décliner ou le conjuguer.

INFLORESCENCE (du latin *inflorescere*, fleurir), disposition générale que les fleurs affectent sur la tige. Quand les fleurs naissent à l'aisselle des feuilles florales ou des bractées, l'inflorescence est axillaire; quand elles terminent l'axe de la tige, l'inflorescence est terminale; quand l'épanouissement des fleurs commence par celles qui sont situées le plus en dehors, la floraison est *centripète*, parce qu'elle marche de l'extérieur vers le centre; elle est, au contraire, *centrifuge* quand ce sont les fleurs du centre qui s'épanouissent les premières; quand il n'y a qu'une seule fleur à l'aisselle de chaque feuille, on l'appelle *solitaire;* quand il en existe deux à l'aisselle de chaque feuille, on les dit *géminées*. Les fleurs sont *ternées* ou *quaternées* quand elles naissent par trois ou par quatre du même point. Elles sont *verticillées* lorsque, naissant à l'aisselle de feuilles également verticillées, elles forment une sorte d'anneau autour de la tige. Quant aux inflorescences qui ont lieu quand le pédoncule ou les rameaux se ramifient diversement, elles prennent, selon les cas, les noms de *cyme*, *corymbe*, *épi*, *grappe*, *capitule*, *panicule*, *thyrse*. *Voy.* ces mots.

INFLUENZA. *Voy.* GRIPPE.

IN-FOLIO (du latin *in*, en, et *folium*, feuille), format d'un livre où la feuille n'est pliée qu'en deux, et ne forme, par conséquent, que quatre pages.

INFORMATION (d'*informer*), acte judiciaire qui constate les dépositions des témoins sur un fait poursuivi criminellement. Le Code d'instruction criminelle (art. 9) désigne les officiers de police judiciaire qui ont droit de procéder aux informations. Chaque page des extraits d'information est signée par le juge et par le greffier (art. 70). *Voy.* ENQUÊTE.

Information de commodo et incommodo, enquête administrative qui se fait par voie de publicité pour connaître les avantages et les inconvénients d'une mesure projetée, par ex. de l'ouverture d'une rue.

INFRACTION (du latin *in*, dans, et *frangere*, briser), expression générique sous laquelle on comprend toute transgression, contravention, violation d'une loi, d'un ordre, d'un traité, etc. L'article 1er du Code pénal déclare que les infractions punies par la loi de peines criminelles sont des *crimes;* les infractions punies de peines correctionnelles, des *délits;* celles qui sont punies de peines de simple police, des *contraventions*. Le jugement de ces diverses infractions est attribué à des tribunaux différents.

INFULE (du latin *infula*, bande), ornement de tête des pontifes chez les anciens, était proprement une bandelette de laine blanche tortillée, qui couvrait la partie de la tête où il y a des cheveux jusqu'aux tempes, et de laquelle tombaient, de chaque côté, deux cordons (*vittæ*). L'infule était aux prêtres ce que le diadème est aux rois, la marque de leur dignité. — Dans les auteurs ecclésiastiques, on donne quelquefois le nom d'*infule* à la *chasuble*.

INFUNDIBULIFORMES (du latin *infundibulum*, entonnoir), se dit, en Botanique, de toutes les parties florales qui peuvent affecter la forme d'un entonnoir, calice, corolle, style, stigmate, etc.

INFUSION (du latin *infundere*, verser dans, sur), opération qui consiste à verser un liquide bouillant sur une substance dont on veut extraire les principes médicamenteux, et à l'y laisser refroidir pour en séparer ensuite le produit par décantation ou filtration. Quelquefois, au lieu de verser le liquide sur la substance médicinale, on fait l'infusion en jetant cette substance dans l'eau en ébullition, et ayant soin de retirer aussitôt le vase du feu et de bien le couvrir. Dans l'un et l'autre cas, l'opération est terminée lorsque la température du liquide est descendue au point d'être en équilibre avec celle de l'atmosphère. Le produit de l'infusion est aussi désigné sous le nom d'*infusion* : ainsi, on dit une *infusion* de tilleul, de sureau, de camomille, etc.

INFUSOIRES (d'*infusus*, plongé dedans, parce qu'ils vivent au sein des liquides), grande classe de Zoophytes, renferme des animalcules microsco-

piques, invisibles à l'œil nu, ou qui n'apparaissent que comme des atomes dont les formes sont inappréciables : ils se développent abondamment dans les eaux corrompues, dans les infusions, etc. Leur corps, tantôt arrondi, tantôt allongé, est souvent hérissé de petits cils, et offre dans son intérieur un grand nombre de petites cavités ou d'estomacs groupés autour d'un canal avec ou sans communication apparente avec l'extérieur. Leur propagation, que plusieurs naturalistes ont attribuée à la génération spontanée, a lieu le plus souvent par la simple division de leur corps en plusieurs fragments, dont chacun continue de vivre et devient bientôt un nouvel individu semblable au premier. Les Infusoires se divisent en plusieurs tribus : *Enchélides*, *Volvoces*, *Monades*, etc.

On a rangé longtemps dans les Infusoires des animaux microscopiques qui se développent dans les mêmes circonstances, mais dont la structure est bien différente, et qui forment aujourd'hui, parmi les Articulés, la classe des *Rotateurs* ou *Systolides*.

INGÉNIEUR (aux XVe et XVIe siècles, on disait *engegnour*, *ingegnour*, formé de l'ital. *ingegno*, engin, machine), savant qui conduit et dirige les travaux d'art à l'aide des mathématiques appliquées. On distingue, en France, les *Ingénieurs de l'État*, chargés de services publics, et les *I. civils*, qui ne sont pas employés par l'État, mais par les particuliers ou par les villes. Les *I. de l'État* sont eux-mêmes *civils* ou *militaires*; la plupart sont choisis parmi les anciens élèves de l'École polytechnique qui passent par les écoles spéciales (*Écoles des mines*, *des ponts et chaussées*, *d'application*), ou de l'École forestière.

Ingénieurs des Eaux et forêts. Ils sont chargés de la construction et de l'entretien des rives, canaux, aqueducs; de la conservation des bois et forêts, etc.

Ingénieurs Géographes, officiers d'un corps destiné surtout à dresser des cartes civiles et militaires, à lever le plan d'un champ de bataille, etc. : la première institution de ce corps remonte au règne de Louis XV; depuis 1831, les ingénieurs-géographes ont été réunis au corps de l'état-major. *Voy.* ce mot.

Ingénieurs Hydrographes. Ils ont dans leurs attributions le levé, la construction, la gravure, ainsi que la conservation, des plans et cartes marines. Ce corps a été réorganisé par décret du 5 mars 1856.

Ingénieurs de la Marine. Ils président aux détails de la construction des navires de l'État, ainsi qu'aux réparations, refontes et radoubs des bâtiments; ils forment le *Corps du génie maritime*, organisé par les ordonn. des 2 mars 1836, 6 juin 1842, 10 juillet 1843 et 30 novembre 1846.

Ingénieurs Militaires. On distingue des *I. militaires de terre*, destinés à dresser les projets, à faire exécuter tous les travaux militaires, les fortifications des places, les bâtiments militaires, les travaux de siége, les retranchements, les routes stratégiques, etc. : ils forment le *Corps du génie* (*Voy.* GÉNIE MILITAIRE); et des *Ingénieurs militaires de mer*, qui s'occupent des travaux à faire pour l'attaque, la défense et la fortification des ports de guerre.

Les anciens avaient de vrais ingénieurs militaires, chargés de la construction des machines; les corps qui étaient à leurs ordres n'étaient pas sans ressemblance avec le corps actuel des soldats du génie. Au moyen âge, surtout à partir des Croisades, les *ingegnours*, ainsi que les *mineurs*, jouèrent un très-grand rôle : ils finirent, en France, par être sous les ordres du grand maître des Arbalétriers. L'Italie devint ensuite fameuse par ses ingénieurs. Catherine de Médicis en attira en France, et bientôt la France put en fournir à son tour.

Ingénieurs des Mines. Ils sont chargés de la direction et de l'exploitation des mines, et recherchent les moyens les plus propres et les plus économiques pour extraire les métaux.

Ingénieurs des Ponts et chaussées. Ils tracent, réparent et entretiennent les routes, les canaux, construisent les ponts, les digues, les chaussées, les chemins de fer, et dirigent tous les travaux relatifs aux rues, quais, boulevards, fontaines, égouts.

Ingénieurs des Travaux hydrauliques. Ils sont employés à l'exécution des travaux hydrauliques, à la construction ou à la réparation des bâtiments civils des ports et des côtes et résident dans les principaux ports de mer.

Ingénieurs Mécaniciens, *Opticiens*, etc. *Voy.* MÉCANICIEN, etc.

INGÉNU. A Rome, on appelait *ingenuus* l'homme libre *de naissance* (*genere*), par opposition à l'*affranchi*. L'ingénu jouissait de certains droits dont les affranchis étaient exclus.

Au Théâtre, on dit *jouer les ingénues*, pour représenter les rôles de jeunes filles naïves : l'*Agnès* de Molière est le type de ce rôle.

INGESTA, mot latin qui signifie proprement *choses introduites*, s'emploie, surtout dans les traités d'Hygiène, pour exprimer toutes les substances qui, dans l'état de santé, peuvent être introduites dans l'économie par les voies digestives : tels sont les aliments, les assaisonnements et les boissons.

INGUINAL (du latin *inguen*, aine), se dit de ce qui appartient à l'aine, ou qui est situé dans l'aine, comme *Hernie inguinale*, *Veines inguinales*, etc.

INHALATION (du latin *inhalare*, aspirer en dedans), acte qui, avec l'exhalation, constitue le phénomène de la respiration (*Voy.* ce mot). On emploie surtout ce mot en Physiologie végétale : on le prend alors comme synonyme d'*absorption*, pour exprimer l'action organique par laquelle les plantes se pénètrent, s'imbibent de l'air, des fluides au milieu desquels elles vivent.

INHUMATION (du latin *in*, dans, et *humus*, terre), action de déposer les cadavres dans la terre. C'est aujourd'hui la manière la plus usitée de rendre les derniers devoirs : dans les pays chrétiens, on n'en pratique aucune autre.

L'inhumation ne peut avoir lieu que 24 heures au moins après le décès (Code civil, art. 77), et quand le décès a été constaté par un officier de santé. Elle se fait en présence d'un délégué de l'autorité (ord. du 15 messidor an XII; arrêté du préfet de la Seine, 3 déc. 1820). La contravention à ces règlements est punie de 6 jours à 2 mois d'emprisonnement et de 16 à 50 fr. d'amende (Code pénal, art. 358). L'autorisation du magistrat est nécessaire pour être inhumé dans une propriété particulière. — Les fosses doivent être isolées et avoir de 1^m^,50 à 2 mètres de profondeur sur 80 centim. de large, plus 3 ou 4 décim. sur les côtés, et 4 ou 5 aux pieds et à la tête. Mais, dans les cimetières des grandes villes, il existe des fosses communes où l'on entasse des centaines de bières, au mépris des règlements.

En 1200 s'établit la coutume d'ensevelir dans les églises. Cette coutume, d'où résultèrent tant de contagions funestes, dura jusqu'à Louis XVI. Auj. on ne peut pas même inhumer dans l'intérieur des villes.

Les inhumations précipitées ont beaucoup préoccupé les imaginations dans ces derniers temps ; elles ont malheureusement été fréquentes autrefois : on connaît la fin tragique de l'abbé Prévost; mais nous ne savons s'il en existe de nos jours, et chez nous, des exemples bien constatés. Mme Necker (1790), le Dr Vigné (1841), M. le Dr Bouchut (1850) et une foule d'autres ont écrit sur l'*Abus des inhumations précipitées*.

INITIAL (du latin *initium*, commencement), se dit de tout ce qui commence, de tout ce qui est placé au début. On appelle spécialement *Lettres initiales* les premières lettres d'un mot mises pour le mot entier, comme on le voit dans les inscriptions. Pour l'explication des lettres initiales employées comme abréviations, *Voy.* dans ce *Dictionnaire* le premier article de chacune des lettres de l'alphabet.

INITIATION, se dit spécialement des cérémonies par lesquelles on était admis à la connaissance, à la participation de certains mystères dans les religions anciennes. *Voy.* MYSTÈRES.

INJECTÉE (FACE), état de la face lorsque l'accumulation du sang dans ses vaisseaux capillaires lui donne une couleur rouge très-prononcée.

INJECTION (du latin *injicere*, jeter dans), action d'introduire avec une pompe foulante, avec une seringue, ou quelque autre instrument, un liquide dans une cavité du corps, soit naturelle, soit accidentelle : ainsi, dans les inflammations et les suppurations des oreilles, on fait des injections avec une décoction d'eau de guimauve simple ou laudanisée, plus tard avec de l'eau blanche, etc. On appelle aussi *injection* le liquide que l'on injecte.

Les Anatomistes, pour suivre plus facilement les artères, les veines et les vaisseaux lymphatiques, les *injectent* sur le cadavre avec un mélange de suif et de résine fondus, diversement coloré, qui, se solidifiant par le refroidissement, les rend très-distincts; on emploie aussi à cet effet le mercure. Le Hollandais Ruysch et l'Italien Mascagni ont poussé au plus haut point de perfectionnement l'injection des vaisseaux lymphatiques. — C'est au moyen d'une injection de sulfate d'alumine que M. Gannal préservait les cadavres de la putréfaction. *V.* EMBAUMEMENT.

INJURE (du latin *injuria*, formé lui-même des mots *in*, contre, et *jus, juris*, droit). On distingue l'*I. simple* et l'*I. publique*. Cette dernière est celle qui est proférée publiquement et qui renferme l'imputation d'un vice déterminé : elle est punie correctionnellement d'une amende de 16 à 500 fr. La première est celle qui ne réunit pas les deux conditions ci-dessus énoncées : quand elle a eu lieu sans provocation, elle est punie d'une amende de 1 à 5 fr. (Code pénal, art. 471). — En matière de Presse, on appelle *injure* toute expression outrageante, tout terme de mépris ou toute invective ne renfermant l'imputation d'aucun fait déterminé; ce en quoi elle diffère de la *diffamation*. *Voy.* ce mot.

INNÉES (IDÉES). Descartes le premier a nommé ainsi des idées qui sont naturellement dans l'esprit, et dont la présence ne peut s'expliquer ni par les perceptions des sens, ni par le travail de l'imagination : telles sont les idées de Dieu, de l'infini, du parfait, du juste. Il oppose les idées *innées* aux idées *adventices*, acquises par l'expérience, et aux idées *factices*, produit de l'imagination. — Les Métaphysiciens ont beaucoup disputé sur l'existence des idées innées : Malebranche, Bossuet, Fénelon, Leibnitz, d'Aguesseau, Kant, sont pour les idées innées, quoique chacun les conçoive à sa manière; Hobbes, Locke, Hume, Condillac et la plupart des philosophes du XVIIIe siècle les rejettent comme une supposition gratuite et inutile. — Si, par *idées innées*, on doit entendre des espèces d'entités qui résideraient dans l'esprit, il est évident qu'on ne peut les admettre, et tous aujourd'hui s'accordent à rejeter de telles entités; mais on n'en reconnaît pas moins qu'il existe des idées inexplicables par les sens, et on les rapporte à une faculté spéciale, la Raison. *Voy.* ce mot.

INNERVATION (du latin *in*, dans, et *nervus*, nerf). On appelle ainsi l'influence exercée par le système nerveux sur les fonctions d'un organe. Ces fonctions sont de deux sortes, qui correspondent aux deux grandes divisions du système nerveux : les unes, qui comprennent les phénomènes de la vie de relation, comme la sensibilité et la locomotion, sont plus particulièrement sous l'influence du système cérébro-spinal; les autres, qui embrassent les phénomènes de la vie organique, comme l'absorption, la circulation, la digestion, etc., sont sous la dépendance du nerf grand sympathique. — Beaucoup de savants regardent l'innervation comme une des sources de la chaleur animale.

INNOMINÉ, INNOMMÉ (de la particule négative *in*, et de *nomen*, nom; qui n'a point de nom). On a appelé *os innominé*, l'os coxal ou os iliaque, qui est l'os de la hanche; *artère innominée*, le tronc de la sous-clavière et de la carotide primitive droites; *veines innominées* du cœur, deux ou trois veines qui s'ouvrent à la partie antérieure inférieure de l'oreillette droite. Fabrice d'Aquapendente a donné le nom de *cartilage innominé* au cricoïde.

IN-OCTAVO. *Voy.* FORMAT.

INOCULATION (d'*inoculare*, greffer), opération par laquelle on introduit artificiellement dans l'économie le principe matériel d'une maladie contagieuse, telle que la variole, la rougeole, etc. Avant la découverte de la vaccine, on employait l'inoculation du virus variolique comme moyen de dépouiller la variole de ses effets si souvent funestes, en ne les communiquant que dans des circonstances favorables. Cette opération consistait, comme la vaccination à introduire sous l'épiderme le virus variolique recueilli sur la pointe d'une lancette, au moyen de la piqûre d'une pustule parvenue à son état de maturité. Pratiquée de temps immémorial en Afrique et en Asie, introduite à Constantinople en 1673, importée en Angleterre, au siècle dernier, par lady Wortley Montagu, l'inoculation se répandit bientôt dans toute l'Europe. Ce ne fut qu'en 1764 qu'elle fut autorisée en France. Mais, bien qu'elle eût le précieux avantage de rendre la variole ainsi communiquée très-bénigne, elle fut abandonnée dès que Jenner eut découvert la vaccine. — On a depuis peu tenté l'*inoculation de la fièvre jaune* et d'autres maladies.

Inoculation, en Botanique. *Voy.* GREFFE.

INONDATION (du latin *unda*, eau). Quand l'inondation est l'effet d'une force majeure, personne n'en est responsable; lorsqu'elle est le résultat d'ouvrages pratiqués dans une propriété voisine, celui qui a fait exécuter lesdits ouvrages est responsable du dommage occasionné par l'inondation. L'art. 457 du Code pénal punit d'une amende de 50 fr. au moins les propriétaires, fermiers, ou toute autre personne jouissant de moulins, usines ou étangs, qui, par l'élévation du déversoir de leurs eaux au-dessus de la hauteur déterminée par l'autorité, ont inondé les chemins ou les propriétés d'autrui. S'il est résulté du fait quelques dégradations, la peine est, outre l'amende, un emprisonnement de 6 jours à 1 mois.

INORGANIQUE, se dit des corps qui ne sont point organisés et qui ne peuvent s'accroître que par juxtaposition, que par des rapports d'adhérence, tels que les minéraux, par opposition aux corps organiques, tels que les animaux et les végétaux; ce qui donne lieu à diviser toute la nature en *Règne organique*, comprenant les animaux et les végétaux; et *Règne inorganique*, comprenant les minéraux et les gaz.

IN PACE, expression composée de deux mots latins qui signifient *en paix*, désignait autrefois dans les monastères une prison dans laquelle les moines renfermaient pour leur vie ceux de leurs confrères qui s'étaient rendus coupables de quelque crime. Quelquefois, dit-on, ils muraient la prison après les y avoir fait entrer, et les y laissaient mourir de faim.

IN PARTIBUS, pour *in partibus infidelium*, c.-à-d. dans les contrées des infidèles, se dit d'un évêque qui a un titre d'évêché dans un pays occupé par les infidèles. *Voy.* ÉVÊQUE.

IN PETTO, expression empruntée de l'italien, où elle signifie *dans le cœur, intérieurement*, s'applique surtout aux nominations de cardinaux déjà résolues par le pape, mais non encore rendues publiques.

IN-PLANO. En Typographie et en Librairie, on appelle ainsi le format où la feuille imprimée conserve toute son étendue, comme cela a lieu le plus souvent dans les atlas.

INQUARTATION ou INQUART, se dit, en Docimasie, de l'addition de l'argent à l'or destiné à la cou-

pellation (*Voy.* ce mot), addition faite dans des proportions telles que l'alliage qui en résulte se compose de 1 quart d'or pur et de 3 quarts d'argent.

INQUISITION, célèbre tribunal ecclésiastique chargé de rechercher et de poursuivre l'hérésie. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

INSAISISSABLE. Le Code de procédure (art. 580-592) déclare *insaisissables :* 1° les provisions alimentaires ; 2° les sommes et objets disponibles déclarés insaisissables par le testateur ; 3° les choses déclarées insaisissables par la loi, telles que le coucher des saisis, les habits dont ils sont vêtus, les livres, instruments ou outils nécessaires à leur profession ; une vache, deux chèvres ou trois brebis, au choix du saisi, ainsi que les objets que la loi déclare immeubles par destination. — Les rentes sur l'État sont également insaisissables. — Les traitements et pensions dus par l'État ne peuvent être saisis que pour la portion déterminée par la loi, c.-à-d. le cinquième jusqu'à 1000 fr., le quart de 1000 fr. à 6000, le tiers sur la portion excédant 6000 fr.

INSALIVATION (du latin *in*, dans, et *saliva*, salive), acte physiologique par lequel les glandes salivaires, excitées par la présence d'un aliment dans la bouche, versent les fluides qu'elles sécrètent et en imprègnent la substance alimentaire. L'insalivation est une des fonctions élémentaires dont se compose la *digestion*. *Voy.* ce mot.

INSCRIPTION (du latin *scribere in*, écrire sur). En Droit et en Administration, il se dit de l'enregistrement d'un nom, d'une qualité, d'un droit, sur des registres établis à cet effet. — Un étudiant *prend ses inscriptions* en se faisant inscrire, au commencement de chaque trimestre, sur le registre de la Faculté dans laquelle il étudie pour prendre ses grades. Il faut 12 inscriptions pour être admis à l'examen de licencié en droit, et 16 pour être admis à celui de docteur, soit en droit, soit en médecine.

On appelle *Inscription sur le grand-livre de la dette publique*, ou simplement *Inscription sur le grand-livre*, le titre d'une rente perpétuelle due par le Trésor (*Voy.* GRAND-LIVRE) ; *I. hypothécaire*, l'inscription, sur un registre public, de la déclaration faite par un créancier de l'hypothèque qu'il a sur les biens de son débiteur : elle doit être renouvelée tous les dix ans (*V.* HYPOTHÈQUE) ; *I. de faux*, l'acte par lequel on soutient en justice qu'une pièce produite dans un procès est fausse ou falsifiée.

INSCRIPTION MARITIME, mode adopté en France pour le recrutement de la marine de l'État, consiste dans l'enregistrement de tous les gens de mer d'un arrondissement maritime au *bureau* dit *des classes* (chargé de *classer* les marins d'après leur âge et leur position de célibataires, mariés, pères de famille). Cette inscription leur impose l'obligation de faire à tour de rôle le service maritime sur les vaisseaux de l'État, en temps de guerre et en temps de paix. D'après la loi, on comprend dans l'inscription maritime tout citoyen âgé de 18 ans révolus et ayant moins de 50 ans, qui, ayant fait deux voyages de long cours ou la navigation pendant 18 mois, ou la petite pêche pendant 2 ans, ou bien ayant servi pendant 2 ans comme apprenti marin, voudra continuer la navigation ou la pêche. Chaque port de mer a des commissaires ou des sous-commissaires délégués pour tenir les registres d'inscription maritime. — L'*inscription maritime* fut instituée en 1681, par Colbert, qui la substitua au régime de la *presse*. Elle fut réorganisée par une loi du 3 brumaire an IV, qui est encore aujourd'hui la base de l'institution. Le nombre des officiers, mariniers et matelots compris dans l'inscription maritime est d'environ 70,000 hommes, sans compter les novices, mousses, ouvriers, apprentis.

INSCRIPTIONS, paroles inscrites ou gravées sur les monuments de toute espèce, depuis les temples et les palais jusqu'à l'ustensile le plus simple. Les anciens, qui ne connaissaient pas l'imprimerie et chez qui les matériaux pour l'écriture furent longtemps ou rares ou très-fragiles, usèrent des inscriptions plus fréquemment que nous. Les lois, les décrets, beaucoup de contrats étaient ainsi gravés. On en vint à couvrir d'inscriptions les meubles, les armes, les ustensiles.

Les Grecs appelaient *épigraphes* ce que nous appelons *inscriptions :* d'où le nom d'*Épigraphie* donné aussi à la science des inscriptions. Ils aimaient beaucoup les inscriptions en vers, et c'est même à ces inscriptions, dites *épigrammes*, qu'est due la naissance du genre de littérature qui porte ce nom, et qui, du reste, a changé totalement de caractère. Les Romains et les autres peuples anciens ont eu de ces inscriptions, mais moins fréquemment.

Les inscriptions s'offrent ordinairement sur les métaux, principalement sur le bronze, ou sur la pierre, sur le marbre, et sur des terres cuites ; tantôt elles sont gravées sur le monument même, tantôt sur des tables spécialement destinées à les recevoir.

Les inscriptions sont une des sources les plus sûres et les plus précieuses de l'histoire. On leur doit aussi une foule de connaissances sur la chronologie, la biographie, la généalogie, la linguistique, sur l'administration, sur l'état social et sur la vie intime des peuples de l'antiquité et du moyen âge. Parmi les inscriptions dont les noms sont populaires, on cite surtout les *marbres d'Arundel* ou *de Paros*, l'*inscription de Rosette*, l'*inscription d'Ancyre*, les *Tables eugubines*, et enfin les *inscriptions de Ninive*, en caractères cunéiformes, nouvellement découvertes.

L'étude des inscriptions exige, outre l'esprit de critique et une grande sagacité, une connaissance approfondie de la langue, de la paléographie, des usages et de l'histoire ; elle veut, en outre, la connaissance de la numismatique et des grands recueils paléographiques. Les hommes à qui cette science doit le plus sont Gruter, Grævius, Gronovius, Reinesius, Muratori, G. Poleni, Donat, Doni, Pococke, Montfaucon, Caylus, Gros de Boze, Barthélemy, Millin, Winckelmann. Bœckh (Berlin, 1828) et Franzius (*ibid.*, 1853) ont donné un *Corps d'Inscr. grecques ;* J.-C. Orellius, un ample *Choix d'Inscriptions latines* (Zurich, 1828) ; Morcelli a publié, de 1818 à 1825, 5 vol. d'*Opera epigraphica*, et les a fait suivre d'un précieux *Lexicon epigraphicum* (*Bononiæ*, 1835).

Une section de l'Institut donne une attention toute spéciale à l'étude des inscriptions, et a pris de là originairement le nom d'*Académie des Inscriptions*. Fondée par Louis XIV en 1663, comprise dans l'Institut lors de sa création sous le titre de *Classe d'histoire et de littérature ancienne*, elle a repris son premier nom en 1816. Elle est composée de 40 titulaires, 10 académiciens libres, 8 associés étrangers, et d'un nombre indéterminé de correspondants. Les langues savantes, les antiquités, les monuments, l'histoire, sont les objets de ses travaux ; elle s'occupe aussi de la continuation des recueils diplomatiques. Elle publie depuis 1717 des *Mémoires* qui sont un trésor d'érudition.

INSCRIT. On dit, en Géométrie, qu'une figure est *inscrite* dans une autre quand les sommets de tous ses angles touchent le périmètre de cette seconde figure ; celle-ci, à son tour, est dite *circonscrite* à la première. Ainsi, un polygone est inscrit dans un cercle lorsque tous les côtés de ce polygone deviennent des cordes pour ce cercle. On nomme *hyperbole inscrite* l'hyperbole d'un degré supérieur qui est entièrement renfermée dans l'angle de ses asymptotes, comme l'hyperbole apollonienne ou *conique*.

INSECTES (du latin *insectus*, divisé), 4ᵉ classe des animaux Articulés, renferme de petits animaux dépourvus de squelette intérieur, et dont le corps, dur à l'extérieur, est, en général, divisé en 3 parties : *tête, corselet* et *abdomen*. Leur bouche est formée de 2 lèvres, entre lesquelles se meuvent horizontalement

4 mâchoires, dont 2 plus petites, appelées *mandibules*. Le devant de leur tête porte deux appendices appelés *antennes*, qui sont leurs organes du tact. Leurs yeux sont ou simples ou composés et à facettes; leur corselet porte en général 6 pattes, et leur abdomen est formé d'anneaux contractiles qui, sur les côtés du corps, portent les stigmates, ouvertures des trachées par lesquelles ils respirent. Ces vaisseaux se rendent à un *vaisseau dorsal* qui leur tient lieu de cœur. Leur sang, en général, est blanc, froid, et leur système nerveux se réduit au système ganglionnaire, qui vraisemblablement ne leur procure en général que des sensations obtuses, comme le font, chez nous, les organes qui sont sous la dépendance de ce système. Ils paraissent n'être guidés que par l'instinct, et c'est chez eux peut-être qu'on observe les plus étonnants phénomènes de ce genre (*Voy.* ABEILLE, FOURMI, etc.). Les insectes subissent pendant la durée de leur existence diverses métamorphoses fort curieuses. Dans la plupart, ces changements sont au nombre de trois; ces trois états sont désignés ordinairement par les noms suivants : 1° *larve* ou *chenille*, 2° *nymphe*, *fève* ou *chrysalide* (*V.* ces mots); 3° *insecte parfait*: c'est celui qui vient d'être décrit.

Les insectes ont été distribués en 8 ordres, d'après des caractères distinctifs tirés de leurs ailes (*ptéron*), savoir : *Coléoptères*, *Orthoptères*, *Hémiptères*, *Névroptères*, *Hyménoptères*, *Lépidoptères*, *Rhipiptères* et *Diptères* (*Voy.* ces mots). — La partie de l'Histoire naturelle qui traite des insectes a reçu les noms d'*Insectologie* et d'*Entomologie*. *Voy.* ce mot.

INSECTIVORE, mot sous lequel on désigne les animaux qui se nourrissent principalement ou exclusivement d'insectes. On trouve de ces animaux dans toutes les classes; mais on a plus particulièrement appliqué ce nom : 1° à une famille de Carnassiers de la classe des Mammifères, qui se font remarquer par leurs dents fines et par les pointes aiguës qui surmontent leurs molaires, comme les Taupes, les Hérissons, les Musaraignes, etc.; 2° à un ordre d'oiseaux qui présente le même genre de nourriture : tels sont les Gobe-mouches, les Becs-fins, les Merles, les Pies-grièches, les Bergeronnettes, etc.

INSECTOLOGIE (du latin *insectum*, insecte, et du grec *logos*, discours), partie de la Zoologie qui traite des insectes proprement dits. On dit plus souvent *Entomologie*. *Voy.* ce mot et INSECTES.

INSENSIBILITÉ. *Voy.* SENSIBILITÉ et ANESTHÉSIE.

INSERTION (du latin *inserere*, planter), point d'attache d'une partie sur une autre. En Anatomie, par exemple, on dit : insertion d'un muscle sur un os, sur un ligament; en Botanique : insertion de la corolle au-dessus ou au-dessous de l'ovaire, etc.

INSIGNES. *V.* ATTRIBUTS, EMBLÈMES, COSTUMES, etc.

INSINUATION. Dans l'Art oratoire, on appelle ainsi une forme douce, habile, pénétrante, au moyen de laquelle l'orateur se glisse adroitement dans l'esprit de ses auditeurs, en évitant d'éveiller leur susceptibilité ou d'exciter leur mécontentement. Cette forme oratoire se place surtout au début du discours; elle a donné son nom à un genre particulier d'exorde.

Chez les Romains, on appelait *Insinuation* le dépôt, dans des archives publiques, des actes que l'on voulait rendre authentiques. — Dans l'ancien Droit français, on donnait, à l'imitation des Romains, le même nom à l'enregistrement des actes qui devaient être livrés à la connaissance des tiers intéressés. L'édit *des insinuations laïques* (déc. 1703), la déclaration du 17 févr. 1731 et l'art 57 de l'ordonn. de Moulins soumettaient à la formalité de l'*insinuation* presque tous les actes qui ont pour effet de transférer la propriété. La transcription au bureau des hypothèques a remplacé l'insinuation. — En Droit canonique, on appelait *I. ecclésiastique* l'enregistrement des actes concernant les matières bénéficiales.

INSOLATION (d'*insolare*, exposer au soleil), exposition au soleil. C'est un des moyens employés en thérapeutique pour exciter l'économie animale. On l'emploie avec avantage dans les cas de paralysie complète ou incomplète, chez les enfants scrofuleux, étiolés, et les individus affaiblis par des excès ou des maladies. — Appliquée sans mesure, l'insolation peut produire des désordres funestes, depuis l'inflammation érésipélateuse vulgairement appelée *coup de soleil* (*Voy.* ce mot), jusqu'à la fièvre cérébrale.

INSOLVABILITÉ (du latin *in* privatif, et *solvere*, payer). Toute personne insolvable, et poursuivie pour dettes, est déclarée en *faillite*, si elle est commerçante; en *déconfiture*, si elle ne l'est pas. Les avoués ne peuvent se déclarer adjudicataires pour des personnes notoirement insolvables (Code de procédure, 713). — En matière de succession, les cohéritiers sont tenus de payer la part de celui d'entre eux qui est insolvable, lorsqu'il s'agit d'une dette hypothécaire (Code civil, art. 876). Il en est de même dans le cas où l'un des codébiteurs d'une dette solidaire se trouve insolvable (art. 1214).—En matière de dot, si le mari était déjà insolvable lorsque le père a constitué une dot à sa fille, celle-ci n'est tenue de rapporter à la succession du père que l'action qu'elle a contre celle de son mari; mais si le mari n'est devenu insolvable que depuis le mariage, la perte de la dot tombe uniquement sur la femme (art. 1573).

INSOMNIE (du latin *in* négatif, et *somnus*, sommeil), privation de sommeil, se présente plutôt chez les vieillards que chez les jeunes gens; les personnes nerveuses et irritables y sont particulièrement sujettes. Une indigestion, l'usage de certaines substances, telles que thé, café, spiritueux, etc., peuvent la provoquer. On l'observe surtout au commencement des maladies aiguës, particulièrement celles qui sont accompagnées de douleurs violentes, comme les rhumatismes. Pour combattre l'insomnie, on emploie selon les cas, les boissons rafraîchissantes, le petit-lait, la solution de sirop d'orgeat, la limonade, quelquefois la saignée, les bains tièdes et prolongés avant de se mettre au lit, enfin les narcotiques; mais il ne faut, en général, recourir aux narcotiques qu'à la dernière extrémité.

INSPECTEUR (du latin *inspicere*, regarder au dedans), fonctionnaire ayant mission d'examiner les opérations de fonctionnaires subalternes, et d'en rendre compte à une autorité supérieure. Les anciens avaient déjà des inspecteurs; on les trouve aussi aux époques les plus reculées de notre histoire; les *Missi dominici* de Charlemagne étaient de véritables inspecteurs. La plupart des grands services, l'armée, l'instruction publique, les finances, l'enregistrement et les domaines, les postes, la marine, la police, les prisons, les ponts et chaussées, les chemins de fer, les forêts, les haras, les mines, les établissements de bienfaisance, ont aujourd'hui leurs inspecteurs.

L'*inspection militaire* a pour but de recueillir les états de revue, de s'assurer de l'effectif, de la tenue et de l'instruction des soldats; de juger de la régularité des admissions et des renvois, etc. Elle est faite chaque année par des généraux de division désignés à cet effet, et n'est jamais qu'une mission temporaire. La création de cette inspection remonte au XIVe siècle. — Il ne faut pas confondre les *Insp. militaires* avec les anciens *Insp. aux revues*, remplacés aujourd'hui par les *Intendants militaires*.

Dans l'Instruction publique, l'inspection se divise, comme l'enseignement, en trois degrés : elle est ou primaire, et embrasse les écoles primaires de tous les degrés, ainsi que les écoles normales; ou secondaire, et embrasse tous les lycées, collèges et établissements secondaires (institutions, pensions, etc.); ou supérieure, et embrasse les Facultés et tous les autres établissements dans lesquels est donné l'enseignement supérieur. Elle est faite par les inspecteurs généraux de chacun des trois degrés d'enseignement,

par les inspecteurs d'académie, et par les inspecteurs spéciaux de l'instruction primaire, ou par des délégués. Quant au nombre et aux attributions des inspecteurs dans chaque service, ils ont fréquemment varié, selon les besoins et les circonstances.

INSPIRATEUR (du latin *in*, dans, en dedans, et *spirare*, respirer). On nomme *muscles inspirateurs* ceux qui concourent, par leurs contractions simultanées, à l'ampliation du thorax pendant l'acte de l'inspiration. Le diaphragme et les intercostaux sont les *muscles inspirateurs*.

INSPIRATION. Au physique, c'est l'action musculaire qui fait entrer l'air dans les poumons (*Voy.* RESPIRATION). Au moral, c'est cet état où se trouve l'âme lorsqu'elle est directement et complétement sous la pression d'une puissance surnaturelle. Moïse, les prophètes, les apôtres, les évangélistes, etc., étaient inspirés de Dieu. Les livres canoniques de la Bible sont des livres inspirés : ceux qui manquent de ce caractère sont exclus par l'Église de la liste des livres saints. — Les païens ont eu aussi l'idée de l'inspiration prophétique : leurs sibylles, leurs pythonisses étaient, selon eux, des inspirées. — Dans les Beaux-Arts, l'artiste, poëte ou autre, est dit avoir de l'inspiration, être inspiré, quand il semble n'être plus à lui, et que, dominé par une force supérieure, il invente, dispose, exécute son œuvre en quelque sorte tout d'un trait. L'inspiration est essentielle au génie.

INSTANCE (du latin *instantia*, qu'on dérive de *stare in judicio*, être en jugement). Un procès est *en instance* lorsqu'il est porté devant une juridiction. On distingue l'*I. liée contradictoirement*, qui a lieu lorsque les deux parties comparaissent ensemble, et l'*I. par défaut*, qui se poursuit lorsque le défendeur ne se présente pas sur l'assignation qui lui a été donnée. — On appelle *Première instance* la juridiction qui doit connaître en premier ressort de la décision d'une affaire : d'où le nom de *tribunaux de première instance* donné en France aux tribunaux civils devant lesquels les procès sont d'abord portés ; et *Seconde instance*, la juridiction d'appel ou du second degré. — On nomme *Reprise d'instance* l'acte par lequel on continue les poursuites qui avaient été interrompues par certains événements, tels que la mort d'une des parties, la retraite de l'avoué, etc.

INSTILLATION (du latin *in*, dans, et *stilla*, goutte), action de verser un liquide goutte à goutte. C'est ainsi que s'administrent beaucoup de collyres ; on en verse quelques gouttes entre les paupières maintenues écartées.

INSTINCT (du latin *instinguere*, pousser, exciter), penchant intérieur qui porte à exécuter certains actes sans avoir la notion de leur but, à employer des moyens toujours les mêmes, sans jamais chercher à en créer d'autres, ni à connaître le rapport entre ces moyens et le but. C'est par instinct que l'enfant tète en naissant, que l'abeille construit ses alvéoles, que le castor bâtit ses digues, que la sarigue cache ses petits dans sa poche ventrale au moindre danger ; que l'hirondelle construit son nid et le retrouve après un an d'absence ; que l'araignée tisse sa toile et tend ses filets ; que le fourmi-lion creuse un trou dans le sable mouvant, pour y faire tomber ses victimes ; que les fourmis se réunissent en société et amassent des provisions, etc. L'instinct est inné, antérieur à toute éducation, aveugle, uniforme, invariable, et limité à un ordre spécial de faits. Il se distingue en cela des actes dus à l'intelligence, qui sont le fruit de l'expérience et de la réflexion, qui varient avec les individus, et qui peuvent s'appliquer aux circonstances les plus diverses.

L'explication des actes instinctifs a donné lieu à des opinions fort diverses : les uns, avec Rorarius, Réaumur, les ont rapportés à une intelligence qu'ils n'ont pas craint de comparer à celle de l'homme ; les autres, avec Antonio Pereira, Descartes, Buffon lui-même, les ont attribués à un mécanisme interne, et ont fait des animaux de pures machines, leur accordant tout au plus une sensibilité grossière. Condillac, dans son *Traité des animaux*, explique leurs actes par la sensation, l'association des idées et l'habitude. Pour arriver à une solution satisfaisante, il faut, avant tout, reconnaître que l'instinct et l'intelligence existent simultanément et dans les proportions les plus diverses chez la plupart des animaux, puis bien distinguer les actes qui dans chaque espèce doivent être rapportés à l'un ou à l'autre de ces deux principes ; ce qui, après ces distinctions faites, reste comme incontestablement instinctif ne peut s'expliquer que par la constitution propre à chaque être, par l'organisation que chacun a primitivement reçue du Créateur. Les auteurs à consulter sur cette question sont, outre ceux qui ont déjà été nommés, Georges Leroy, Fréd. Cuvier et M. Flourens, qui a résumé toutes les opinions antérieures dans son livre *de l'Instinct et de l'intelligence des animaux* (1845).

INSTITUT (du latin *institutum*, établissement). Ce mot qui, dans son acception première, était synonyme de *règle* ou de *constitution*, et s'appliquait surtout à certains ordres ecclésiastiques, a fini par désigner toute espèce de société d'hommes soumis à une même règle, et en particulier plusieurs sociétés savantes ou littéraires.

On donne spécialement le nom d'*Institut de France*, ou simplement d'*Institut*, à l'ensemble des cinq Académies (Française, des Inscriptions et Belles-Lettres, des Sciences, des Beaux-Arts, des Sciences morales) ; décrété en principe par la Convention dès 1794, ce corps fut organisé en 1795. Un décret du 16 avril 1855 y a fait quelques additions et modifications. *Voy.* l'article de chaque Académie.

On connaît sous le nom d'*Institut d'Egypte* un corps savant formé à l'instar de l'Institut de France, et qui se constitua au Caire, en 1799. Monge en fut le président. On lui doit la *Description de l'Égypte* et plusieurs autres recueils importants. La perte de l'Égypte mit bientôt un terme à son existence ; mais les travaux qu'exécuta cet Institut pendant ce court espace de temps ne sont pas un des moindres résultats de cette merveilleuse expédition.

Sous le titre d'*Institut national agronomique*, on désignait une école supérieure d'agriculture qui avait été créée à Versailles en vertu d'une loi du 3 octobre 1848 ; elle a été supprimée en 1852 comme n'ayant pas produit les bons résultats qu'on avait espérés.

On appelle encore *Institut historique* une société savante fondée à Paris en 1833 dans le but d'encourager et de propager les études historiques ; elle publie des ouvrages restés inédits, et fait faire des cours publics et gratuits. L'Institut historique convoque tous les ans un congrès historique, décerne des prix et rédige un journal mensuel, l'*Investigateur*.

Plusieurs sociétés scientifiques étrangères portent aussi le nom d'*Institut*, entre autres, l'*I. national* des États-Unis, l'*I. historique et géographique* du Brésil, l'*I. archéologique* de Rome.

INSTITUTES (du latin *institutiones*, *instituta*, même signif.), nom que les jurisconsultes romains donnaient pour titre à leurs traités élémentaires de droit : telles sont les *Institutes* de Gaïus, de Florentinus, de Callistrate, de Paulus, d'Ulpien, de Marcian, et enfin celles dites de Justinien. Ces dernières et celles de Gaïus sont seules parvenues jusqu'à nous. Les *Institutes* de Gaïus furent écrites sous Antonin le Pieux, et celles de Justinien 300 ans plus tard. Les *Institutes* de Justinien ne furent qu'une imitation et le plus souvent une copie de celles qui les avaient précédées. Cet ouvrage a été édité, traduit et commenté nombre de fois à l'usage des étudiants de nos écoles. On estime surtout les travaux de M. Ducaurroy sur ce sujet, et l'*Explication historique des Institutes de Justinien* de M. Ortolan.

INSTITUTEUR. Ce titre, qui, dans sa plus grande étendue, s'appliquait d'abord à quiconque se livrait à l'enseignement ou tenait une maison d'enseignement, désigne officiellement aujourd'hui les maîtres d'école, spécialement ceux qui sont laïques. Ils y forment le corps chargé de l'instruction du premier degré, ou instruction primaire. — M. de Gérando a publié le *Cours normal des Instituteurs primaires*, le pasteur Mæder, un *Manuel de l'Instit. primaire*, M. Barrau, des *Directions morales pour les Instituteurs*, et M. Théry des *Lettres sur la profess. d'Instituteur*.

INSTITUTION (de *statuere in*, établir sur).

1°. Il se dit d'établissements fondés dans un intérêt public. En ce sens, le parlement, les universités, les corporations religieuses, la Banque, les Caisses publiques, telles que la Caisse d'épargne, la Caisse des retraites, etc., sont des *institutions*. — M. Chéruel a récemment donné un *Dictionnaire historique des institutions de la France* (1855).

2°. Quand il s'agit d'enseignement, il désigne une maison particulière d'éducation secondaire où l'on doit conduire les élèves jusqu'au terme des études classiques. L'institution est au-dessus de la *pension*, celle-ci ne donnant pas toute l'instruction du 2e degré. Il faut, pour être chef d'institution, être à la fois bachelier ès lettres et bachelier ès sciences; tandis que le baccalauréat ès lettres suffit pour les maîtres de pension; mais, dans l'usage, la plupart des maîtres de pension sont dits *chefs d'institution*. D'ailleurs, ces distinctions n'ont pas été maintenues par la loi du 15 mars 1850.

3° En Droit canon, on nomme *Institution* l'acte qui établit un bénéficier en jouissance de son bénéfice et en exercice des fonctions qui y sont attachées : ce qui se fait en lui accordant le visa ou les provisions. En France, où il n'y a plus de bénéfices, tout ecclésiastique nommé évêque par le gouvernement doit obtenir l'institution du pape (loi du 18 germinal an X, art. 18). Les évêques nomment et *instituent* les curés; mais ils ne leur confèrent pas l'institution canonique avant que leur nomination ait reçu l'agrément du pouvoir.

4°. En Jurisprudence, on nomme *Institution contractuelle* la donation faite, par un contrat de mariage, aux époux et aux enfants à naître du mariage, des biens qu'on laissera à son décès : ce genre de disposition réunit les caractères d'une donation entre vifs et d'un testament; *Institution d'héritier*, la nomination d'héritier : dans les pays de droit écrit, c'était la disposition par laquelle un testateur nommait son héritier, disposition qui était l'essence d'un testament; en sorte que l'omission de cette institution en opérait la nullité.

INSTRUCTEUR. Dans l'Armée, on appelle spécialement *officier instructeur* l'officier ou le sous-officier chargé d'enseigner aux soldats l'exercice et le maniement des armes.

INSTRUCTEUR (JUGE). *Voy.* INSTRUCTION JUDICIAIRE.

INSTRUCTION (du latin *struere in*, construire intérieurement, enseigner). Ce mot, qui a reçu des sens fort divers, s'emploie surtout en matière d'enseignement et en matière de justice.

I. *Instruction publique* : c'est l'enseignement donné ou surveillé par l'État; on l'oppose à *éducation privée, éducation domestique*. On distingue dans l'instruction publique trois degrés : l'*I. primaire*, l'*I. secondaire* et l'*I. supérieure*, séparées par la nature de l'enseignement qu'elles dispensent (*Voy.* ENSEIGNEMENT). La 1re est donnée dans les petites écoles, publiques ou privées, laïques ou ecclésiastiques; la 2e, dans les lycées, les collèges, les institutions ou pensions, et dans les petits séminaires; la 3e, dans les Facultés des Lettres, des Sciences, de Droit, de Médecine, de Théologie catholique et protestante, ainsi qu'à l'École normale supérieure, dans les cours du Collège de France, du Muséum d'histoire naturelle, de la Bibliothèque nationale, du Conservatoire des Arts et Métiers, à l'École polytechnique et dans les écoles d'application, à l'École centrale des Arts et Manufactures, etc.

Jadis, en France, l'enseignement était donné à la fois par des universités laïques, réparties sur divers points du territoire, et par des corporations religieuses (Jésuites, Oratoriens, Doctrinaires, etc.). Supprimés à la Révolution, ces établissements furent remplacés en 1795 par les Écoles centrales, auxquelles la loi du 1er mai 1802 substitua les lycées et les écoles secondaires. Un décret impérial du 17 mars 1808 réserva à l'État le monopole de l'enseignement, et, à cet effet, créa, sous le nom d'*Université*, un vaste corps qui embrassait tous les établissements où l'instruction était donnée à quelque degré que ce fût, et qui était dirigé par un *Grand-maître* (*Voy.* UNIVERSITÉ). Conservée à la Restauration, mais avec des modifications qui avaient pour but de laisser plus de liberté aux établissements particuliers et de donner plus de place dans l'éducation à l'élément religieux, l'Université subsista jusqu'en 1848; toutefois son monopole n'existait plus guère que de nom. Dans cet intervalle, l'instruction primaire avait été organisée par la loi du 28 juin 1838. La liberté d'enseignement fut définitivement proclamée par la Constitution de 1848 (Art. 3 : *L'enseignement est libre*); la loi du 15 mars 1850 organisa ce nouveau régime. Le décret du 9 mars 1852 et la loi du 27 mai 1854, tout en maintenant la liberté, ont fortifié l'action de l'autorité sur l'enseignement public.

Le *Code universitaire* de M. A. Rendu renferme, dans l'ordre le plus méthodique, toute la législation du corps enseignant antérieure à 1848; M. E. Rendu a complété ce recueil en donnant la *Législation de l'enseignement* (1852). — On peut lire, sur les hautes questions qui se rattachent à ce sujet : Thiersch, *Sur l'instruction publique dans les États de l'Europe occidentale*, Stuttgard, 1838 (en allem.); M. Cousin, *Lettres sur l'instruction primaire en Allemagne et en Hollande*; M. Saint-Marc Girardin, *De l'instruction secondaire en Allemagne*; M. Émile de Girardin, *De l'instruction primaire en France*, 1842.

Conseil de l'instruction publique, conseil établi auprès du ministre de l'instruction publique, et dont les attributions comprennent la discussion des projets de règlements et de statuts pour les écoles des divers degrés, l'examen des questions relatives à la création des Facultés, lycées et collèges, etc., l'admission ou le rejet des ouvrages qui doivent être placés dans les bibliothèques des lycées ou mis entre les mains des élèves, etc. Il juge, dans certains cas, comme tribunal, les membres du corps enseignant, et prononce en dernier ressort sur les jugements rendus par les conseils académiques. — Ce conseil, établi en 1808 par le décret qui constituait l'Université, portait d'abord le titre de *Conseil de l'Université impériale*. Remplacé en 1815 par la *Commission d'instruction publique*, il reçut, en 1820, le titre de *Conseil de l'instruction publique*. Reconstitué en 1846 par M. de Salvandy, qui adjoignit aux *Conseillers titulaires* des *Conseillers ordinaires*, choisis parmi les inspecteurs généraux, les doyens des Facultés, les proviseurs des collèges; maintenu avec quelques changements par la loi du 15 mars 1850, qui lui donna le titre de *Conseil supérieur*, et le rendit en partie électif, ce Conseil a été profondément modifié par le décret du 10 avril 1852, qui a supprimé les conseillers titulaires, dont se composait la partie permanente du Conseil, et qui a rendu au chef de l'État le choix des conseillers.

Ministère de l'Instruction publique. La direction des affaires de l'Instruction publique, bien que confiée à un haut fonctionnaire qui porta successivement les titres de *Grand maître de l'Université*, de *Président de la Commission d'Instruction publique* ou

du *Conseil de l'Instruction publique*, fit jusqu'en 1824 partie des attributions du ministère de l'Intérieur. Par une ordonnance du 10 aout 1824 fut créé, sous le titre de *Ministère des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique*, un département nouveau qui réunissait ces deux branches de l'administration, et qui fut confié à un évêque (Mgr de Frayssinous). Les affaires ecclésiastiques en furent séparées le 10 février 1828, pour y être réunies de nouveau après le 24 février 1848. Jusqu'à cette dernière époque, l'Instruction publique avait compté parmi ses ministres : MM. de Frayssinous, Vatimesnil, de Broglie, Guizot, Salvandy, Villemain, Cousin.

II. *Instruction judiciaire*. En Droit, l'*instruction* d'une affaire est la procédure qui met l'affaire, le procès en état d'être jugé; on se sert particulièrement de cette dénomination en matière criminelle.

Instruction criminelle. Lorsqu'une action coupable et réprimée par la loi a été portée à la connaissance de la justice, la partie publique a pour mission d'en rechercher et d'en convaincre l'auteur; les investigations auxquelles il faut se livrer à ce sujet, les formalités qu'il faut remplir, la procédure qu'il faut suivre, les moyens qu'on peut employer, forment ce qu'on appelle l'*instruction criminelle*. Cette information est confiée à des magistrats spéciaux, dits *juges d'instruction*. Il y a dans chaque arrondissement communal un juge d'instruction, choisi par le chef de l'État parmi les juges du tribunal civil, pour 3 ans; il peut être continué plus longtemps. Les juges d'instruction sont, quant aux fonctions de police judiciaire, sous la surveillance du procureur général près la cour d'appel. Dans les villes où il n'y a qu'un juge d'instruction, s'il est absent, malade ou empêché, le tribunal de première instance désigne l'un des juges de ce tribunal pour le remplacer.

Tout ce qui concerne ce sujet est réglé par le *Code d'Instruct. criminelle* et par la loi du 28 avril 1832.— M. F. Hélie a donné un *Traité de l'Instr. criminelle*.

INSTRUMENT (en latin *instrumentum*, formé de *struere*, fabriquer, construire). Ce mot désigne, en général, tous les outils, machines ou appareils qui, dans un art ou une science, servent à exécuter quelque chose, à faire quelque opération. Dans les Arts mécaniques, les instruments prennent surtout le nom d'*outils*; en Chimie et en Physique, celui d'*appareils*. On distingue :

I. Les *Instruments aratoires*, comprenant tous les outils, machines et ustensiles à l'usage des cultivateurs. Tels sont, pour la petite culture, la bêche, la houe, le hoyau, le sécateur, le rateau, la binette, la fourche, la râtissoire, etc.; pour la grande culture, le rouleau, l'extirpateur, le scarificateur, la houe à cheval, la charrue, les semoirs, les machines à battre, les tarares, etc. (*Voy.* ces mots). M. Ch. de Lasteyrie a publié une précieuse *Collection des Machines et instruments employés dans l'économie rurale* (1820-25).

II. Les *Instruments de chirurgie*, dont les principaux sont la lancette, le bistouri, le scalpel, les aiguilles, les sondes ou algalies, le forceps, les pinces, les tenailles, les scies, etc. (*Voy.* chacun de ces mots). On peut, en lisant l'*Armamentarium chirurgicum* de Scultet (Ulm, 1653), et les ouvrages tout récents de Ferret et de Savigny, suivre les progrès que la chirurgie a faits sous ce rapport.

III. Les *Instruments de musique*. On les divise en trois grands groupes : *I. à percussion*, *I. à cordes*, *I. à vent*. Les premiers se subdivisent en quatre classes : ceux où l'on frappe au moyen de baguettes une peau d'animal tendue (tambour, tambourin, timbale, etc.); ceux où la percussion a lieu sur un métal (triangle, tamtam, cloches, cymbales, bonnet chinois); ceux où c'est le bois qu'on frappe (castagnettes); ceux où c'est le verre (harmonica). — Les instruments à corde peuvent se diviser soit relativement à la nature des cordes (qui sont de métal, de boyau, de soie ou mixtes), soit relativement à la présence ou à l'absence de la *touche* d'une part, du chevalet de l'autre, soit enfin relativement à la façon de jouer: tantôt on pince la corde avec les doigts (guitare, harpe), ou bien avec un *plectre* ou un mécanisme analogue (clavecin); tantôt on frôle la corde avec un archet (violon, violoncelle, alto); tantôt on frappe la corde avec un marteau garni en conséquence (tympanon) ou mis en action par un mécanisme dont la partie apparente est un clavier (piano).—Les instruments à vent, l'orgue mis à part, se distinguent en instruments de bois et instruments de cuivre ou de laiton. Ceux-ci forment deux sections, selon que leur canal latéral est ou non garni de trous (cor et trompette d'une part, ophicléide et bugle de l'autre); ceux-là se sous-divisent d'après le moyen employé pour les faire résonner. Le moyen peut être : la bouche, sans intermédiaire aucun (flûte traversière); un sifflet adapté au sommet de l'instrument (flûte à bec, flageolet, galoubet, etc.); une *anche* (clarinette, cor de basset, etc.), ou un ensemble de deux lames de roseau appliquées l'une contre l'autre (hautbois, cor anglais, basson); ou enfin une embouchure semblable à celle des instruments de cuivre (serpent et serpent-basson). — On présume que les instruments à percussion ont précédé tous les autres; du reste, il est certain que quelques-uns des instruments à corde sont venus avant les premiers instruments à vent. *Voy.* les articles particuliers consacrés à chaque instrument.

IV. Les *Instruments de précision*, comprenant : 1° les *I. de mathématiques*, qui se subdivisent en instruments de cabinet (règles, compas, équerres, rapporteurs, échelles de proportion, tire-lignes, etc.); et en instruments propres à opérer sur le terrain (chaîne d'arpenteur, jauge, hodomètre, planchette, graphomètre, théodolite, niveaux, fil à plomb, etc.); —2° les *I. de physique*, qui se subdivisent en instruments d'optique et d'astronomie (lunettes, télescope, héliomètre, héliostat, loupe, microscope, chambre noire et chambre claire, daguerréotype, prisme, appareil de polarisation, diagraphe, pantographe, etc.); instruments d'électricité et de magnétisme (machine électrique, électroscope, électromètre, électrophore, eudiomètre, pile, aimants, barreaux, boussole, appareils électromagnétiques, télégraphes électriques, etc.); instruments de pneumatique (machine pneumatique), de météorologie (baromètre, thermomètre, hygromètre, anémomètre), d'aréométrie (aréomètres, alcoomètres, etc.), de mécanique (pendule, leviers, poulies, dynamomètres, instruments de ballistique), d'hydraulique (pompes, siphons, fontaine de Héron, balance hydrostatique, etc.), de minéralogie (goniomètre, etc.), etc. —Paris est le principal centre de l'industrie des instruments de précision. L'Angleterre seule le dispute à la France dans ce genre de fabrication. Viennent ensuite l'Allemagne et la Suisse.

V. *Instrument* se dit encore d'un acte public ou privé, destiné à constater un fait, à fixer les termes d'une convention; il devient alors synonyme de contrat, traité, procès-verbal. C'est ainsi qu'en termes de Pratique, on dit *instrumenter* pour faire des procès-verbaux, des exploits, recevoir ou rédiger des actes publics, etc. Les notaires et les huissiers ne peuvent *instrumenter* hors de leur ressort. — En Diplomatique, le mot *instrument* désignait autrefois toute espèce de chartes; dans la suite, il n'a plus été appliqué qu'aux titres propres à faire valoir des droits, comme les contrats, les actes publics, les traités de paix, etc.

INSTRUMENTAL, s'emploie en musique par opposition à *Vocal*. Ainsi l'on dit *Musique instrumentale* ou simplement *Genre instrumental*. Le genre instrumental est infiniment plus riche et plus sou-

ple que le genre vocal. L'étendue dont il dispose l'emporte sur celle de toutes les voix humaines. *Voy.* MUSIQUE et INSTRUMENTATION.

INSTRUMENTAL (CAS), cas de la déclinaison sanscrite, arménienne et slave, indiquant que l'être désigné par le substantif est l'*instrument* de l'acte qu'exprime un verbe. Ainsi, en russe, le seul mot *zerkalom* veut dire *au miroir, par le miroir*, dans la phrase *prendre des oiseaux au miroir*. On nomme aussi ce cas le *causatif*. En latin, il est généralement remplacé par l'ablatif : *ense ferire*, frapper de l'épée.

INSTRUMENTATION (d'*instrument*). Dans l'acception la plus générale, c'est l'art d'exprimer la musique à l'aide d'instruments. Dans une acception moins étendue, c'est l'art de disposer les parties de l'harmonie de telle manière qu'elles soient convenablement rendues par les organes destinés à les exprimer, en tirant de ceux-ci tout l'effet possible. Dans ce sens, le mot instrumentation est de création moderne. Haydn, le père de la musique instrumentale, et Mozart, le créateur de l'accompagnement dramatique, furent les premiers qui surent tirer parti de l'*instrumentation*, celui-là dans ses belles symphonies, celui-ci dans ses opéras. Beethoven, Rossini, et plusieurs autres compositeurs vivants ont été plus loin encore.

On peut consulter sur ce sujet les ouvrages de Reicha, de L.-J. Francœur (*Diapason de tous les instruments à vent*, 1772, in-fol., revu par Choron, 1812); d'Oth. Vandenbrook (*Traité de tous les instruments à vent à l'usage des compositeurs*), le *Traité général d'instrumentation* (Paris, 1836) de G. Kastner, et son *Cours d'instrumentation* (1837).

INSTRUMENTER. *Voy.* INSTRUMENT (n° V).

INSUBMERSIBLE. *Voy.* SAUVETAGE.

INSUBORDINATION, délit commis par un militaire résistant avec obstination et violence aux ordres de ses chefs. Ce délit est atténué ou aggravé à raison des temps, des cas, des habitudes reconnues, de la récidive, du grade, etc. La loi du 21 brumaire an V (titre VIII) a édicté les peines applicables aux divers cas d'insubordination dans l'armée de terre. Les mêmes délits sont punis, pour l'armée de mer, par la loi du 22 août 1790.

INSUFFLATION (du latin *insufflatio*), action d'introduire, en soufflant, dans un organe ou dans une cavité quelconque, un gaz, un liquide ou une substance pulvérulente. Cette opération peut être faite dans un but thérapeutique : c'est ainsi que l'on insuffle de l'air pur dans les poumons des nouveau-nés et des noyés, soit par la bouche, soit par les narines, et que l'on insuffle de la fumée de tabac dans le rectum des asphyxiés.

INSURRECTION (du latin *insurgere*, se lever contre). *Voy.* ÉMEUTE et RÉBELLION.

INTAILLE (de l'italien *intaglio*, ciselure), gravure en creux sur pierre précieuse. *Voy.* GLYPTIQUE.

INTÉGRAL (du latin *integer*, entier). On nomme *Calcul intégral* la partie du calcul infinitésimal qui a pour objet de trouver la quantité finie dont une quantité infiniment petite est la différentielle. C'est, comme on le voit, l'inverse du calcul différentiel.

INTÉGRANTES (MOLÉCULES). *Voy.* MOLÉCULE.

INTELLIGENCE (du latin *intelligere*, comprendre, formé lui-même de *legere inter*, choisir entre, discerner), faculté de connaître. Elle est, avec la *Sensibilité* et la *Volonté*, l'une des trois facultés essentielles de l'âme. On a voulu quelquefois l'identifier avec la sensibilité; mais il y a entre elles cette différence caractéristique, que l'intelligence a toujours un *objet* auquel elle s'applique, tandis que le sentiment est un phénomène tout *subjectif*, c.-à-d. renfermé dans le *sujet* sentant. On nomme quelquefois l'Intelligence *Entendement, Raison;* mais le premier de ces noms désigne plutôt la capacité toute passive de recevoir et de conserver des idées; le second, l'application la plus élevée de nos facultés ou le bon usage que nous en faisons. L'étude de l'intelligence est l'objet d'une des parties les plus importantes de la Psychologie, la *Psychologie intellectuelle;* la direction de l'intelligence vers la connaissance de la vérité est l'objet de la *Logique*.

Bien qu'elle soit une et indivisible dans son essence, l'intelligence se subdivise, selon ses applications, en un assez grand nombre de facultés, dites *facultés intellectuelles*. Parmi ces facultés, les unes donnent la première connaissance des choses : tels sont les sens ou *perception externe*, la conscience ou *perception interne*, la *perception des rapports*, la *perception morale*, facultés qu'on réunit sous le nom de *facultés perceptives;* les autres conservent, pour les reproduire au besoin, les connaissances déjà acquises : telles sont la *mémoire*, la *conception*, l'*association des idées*, l'*imagination passive*, qui constituent les *facultés représentatives;* d'autres enfin modifient les premières idées, soit en séparant ce qui était uni, soit en combinant ce qui était séparé, soit en soumettant à l'examen nos premières conceptions : telles sont l'*abstraction*, la *généralisation*, l'*imagination active*, le *jugement* et la *raison*, le *raisonnement* soit *inductif* soit *déductif*, facultés qui peuvent être réunies sous le nom de *facultés modificatives*. En outre, toutes les facultés de l'intelligence peuvent être appliquées de deux manières, passivement ou du moins spontanément, activement et avec direction : c'est ainsi que l'on peut *voir* et *regarder*, *entendre* et *écouter*, etc.; dans le second cas, il y a *attention* si le regard de l'esprit se fixe sur un seul objet, *comparaison* s'il se porte sur plusieurs. *Voy.* les noms de chaque faculté.

Entre les nombreux ouvrages consacrés à l'étude de l'intelligence, il suffira de citer : l'*Essai sur l'âme* d'Aristote; la *Recherche de la vérité* de Malebranche; l'*Essai sur l'entendement humain* de Locke; l'*Essai sur l'origine des connaissances humaines* de Condillac; les *Eléments d'Idéologie* de Destutt-Tracy; les *Œuvres* de Reid, de Dugald-Stewart, de Th. Brown; les *Leçons* de M. Laromiguière; le *Cours élémentaire de philosophie* de M. de Cardaillac; et le *Traité des facultés de l'âme* de M. Ad. Garnier. On trouve aussi dans les traités de Phrénologie des recherches sur la division et les fonctions des facultés, qui peuvent n'être pas sans utilité.

INTENDANCE MILITAIRE, corps chargé de tout ce qui concerne l'administration et la comptabilité de la guerre. Délégués du ministre de la Guerre pour toutes les recettes et dépenses, les *intendants militaires* contrôlent et arrêtent les comptes produits pour les corps de troupe par les officiers comptables, ordonnancent les mandats de payement, veillent à l'exacte répartition de la solde, président à tout ce qui concerne les subsistances, les fourrages, le chauffage, l'habillement, le campement, les transports, les lits, les hôpitaux militaires, etc., et passent tous les marchés relatifs à ces objets.

L'intendance militaire a été établie par ordonnance du 29 juillet 1817, en remplacement des inspecteurs aux revues et des commissaires des guerres. Elle se compose aujourd'hui, en vertu du décret du 12 juin 1856, de 8 intendants généraux inspecteurs, 26 intendants divisionnaires, 150 sous-intendants (dont 50 de 1re et 150 de 2e classe), 80 adjoints (dont 56 de 1re et 24 de 2e classe. Les intendants ont rang de généraux; les sous-int., de colonels et lieut.-colonels; les adjoints, de chefs de bataillon et de capitaines. On est admis dans ce corps à la suite de concours ouverts entre des officiers arrivés au grade de capitaine.

L'intendance militaire a rendu d'immenses services : elle a porté l'ordre et l'économie dans l'administration de la guerre, en proie jadis au désordre et à de scandaleuses dilapidations. — Les meilleurs traités sur l'administration de la guerre et les de-

voirs de l'intendant sont : le *Cours d'études sur l'administration militaire* par Odier (Paris, 1824, 7 vol. in-8) ; et le *Cours sur l'administration militaire* par Vauchelle (Paris, 1829, 3 vol. in-8).

On nommait jadis *Intendants de province*, des magistrats ayant des attributions à la fois administratives, judiciaires et financières. Ils exerçaient leurs fonctions dans chaque généralité. L'hôtel habité par l'intendant se nommait l'*Intendance*. Les premiers intendants de province avaient été établis par Henri II en 1551 : ils furent supprimés en 1790.

INTENTION (du latin *intendere*, tendre vers), acte de volonté par lequel nous formons un dessein, c'est-à-dire déterminons le but de nos actions et les moyens de l'atteindre. En Droit comme en Morale, c'est l'intention qui fait le mérite ou la culpabilité des actes. Pour les effets de l'intention en Droit, *Voy.* DISCERNEMENT et PRÉMÉDITATION.

En Chirurgie, on appelle *réunion d'une plaie par première intention*, la simple agglutination des lèvres de la plaie, de manière qu'elle puisse guérir sans suppuration ; et *réunion par seconde intention*, celle qui ne peut s'effectuer qu'après que les surfaces ont suppuré.

INTERCALAIRES (JOURS et MOIS), du latin *calare inter*, appeler entre ; jours et mois ajoutés pour compléter un mois, une année (*Voy.* ANNÉE et CALENDRIER). — On a aussi appelé *jour intercalaire* le jour d'apyrexie dans les fièvres intermittentes.

INTERCIS (du latin *intercisus*, participe d'*intercidere*, couper en morceaux). Les Romains nommaient *jours intercis* des jours mixtes, à moitié fastes et à moitié néfastes, dans lesquels on ne rendait la justice qu'à certaines heures. — On a donné le surnom d'*Intercis* à saint Jacques, martyr en Perse au Ve siècle, qui fut coupé par morceaux.

INTERCOSTAL (du latin *inter*, entre, et *costa*, côte ; ce qui est situé entre les côtes). On nomme *espaces intercostaux* les intervalles que les côtes laissent entre elles ; *muscles intercostaux* une couche double de petits muscles qui remplissent ces espaces, et que l'on distingue en *internes* et *externes*. Les *artères intercostales* viennent, les supérieures, de la sous-clavière, les inférieures, de l'aorte ; les *veines intercostales* sont situées, les supérieures dans la sous-clavière, les inférieures, dans la veine azygos. Les *nerfs intercostaux*, au nombre de 12, viennent des branches antérieures des nerfs dorsaux.

INTERCURRENT (du latin *inter*, entre, et *currere*, courir). En Médecine, on nomme *maladies intercurrentes* des maladies qui se déclarent dans des saisons et dans des lieux où elles ne se manifestent pas ordinairement et qui viennent ainsi compliquer les maladies régnantes ; *fièvres intercurrentes*, des fièvres continues qui paraissent entre les fièvres stationnaires ; *pouls intercurrent*, un pouls qui, d'intervalle en intervalle, devient plus précipité.

INTERDICTION (du latin *interdico*, rendre un arrêt, interdire). En Droit, c'est la déclaration faite par le juge qu'une personne est privée de l'exercice des actes de la vie civile. Les causes qui peuvent motiver l'interdiction sont l'imbécillité et l'état habituel de démence ou de fureur. Elle peut être provoquée par un parent, par un époux, ou par le magistrat agissant d'office. La demande d'interdiction, provoquée soit par un parent, soit par le magistrat, est portée devant le tribunal de 1re instance, qui prononce après interrogatoire et enquête. En cas d'appel, la cour peut ordonner un nouvel interrogatoire. Si le défendeur, sans être dans les cas déterminés pour l'interdiction, est néanmoins hors d'état d'administrer sagement ses affaires, on lui nomme un *conseil judiciaire* (*Voy.* ce mot) : c'est ce qui a lieu aujourd'hui pour la prodigalité, qui autrefois entraînait l'interdiction. L'interdiction a pour conséquence l'incapacité de traiter, et place l'interdit dans la position d'un mineur non émancipé : on lui nomme un tuteur et un subrogé tuteur ; en outre, il ne peut ni contracter mariage, ni faire de testament ; il ne peut être ni tuteur, ni membre d'un conseil de famille ; enfin, il est privé de l'exercice de ses droits politiques. L'interdiction cesse avec les causes qui l'ont motivée ; mais la main-levée ne peut être prononcée que par un jugement (Code Nap., art. 489-512).

On nomme *interdiction légale* celle qui résulte de la condamnation à certaines peines, telles que les travaux forcés, la détention, la reclusion (Code pénal, art. 29-31), ou même de certaines condamnations purement correctionnelles (Code pénal, art. 142, 143).

Interdiction ecclésiastique. Voy. INTERDIT.

INTERDIT, sentence ecclésiastique qui défend soit à un ecclésiastique en particulier l'exercice du ministère sacré, soit à tout ecclésiastique, dans l'étendue des lieux marqués par la sentence, la célébration du service divin et l'administration des sacrements (le baptême excepté). L'*Interdit* peut être *général*, *local* ou *personnel*. On nomme *I. général* celui qui frappe tout un pays ; *I. local*, celui qui frappe une ville, une province seulement ; *I. personnel*, celui qui s'applique à une ou plusieurs personnes. L'interdit est prononcé par le pape ou par les archevêques et les évêques. — En France, le premier exemple d'interdit local est celui qui fut lancé par l'évêque de Bayeux sur toutes les églises de Rouen après l'assassinat de l'évêque Prétextat en 586. Le royaume entier fut mis en interdit en 1200, après le divorce de Philippe-Auguste avec Ingelburge, et en 1303, par suite de l'excommunication de Philippe le Bel. En 1512, le pape Jules II mit aussi en interdit la France et la Navarre pendant sa lutte contre Louis XII. Aujourd'hui, le droit public de la France n'admet plus l'interdit prononcé de la sorte. L'interdit local n'est plus même en usage que lorsqu'il a pour objet de suspendre une église qui menace ruine, ou lorsqu'une église a été souillée par un crime, jusqu'à ce qu'elle ait été purifiée. L'interdit personnel peut être illimité ou temporaire ; il est surtout prononcé contre l'ecclésiastique qui a contrevenu gravement aux règles de sa profession.

INTERDIT, en Droit. *Voy.* INTERDICTION.

INTÉRÊT (du latin *interest*, il importe, il est de l'intérêt de...), profit ou bénéfice résultant d'un prêt. La somme placée à intérêt se nomme *capital*. Le montant des intérêts dépend du *taux* auquel l'argent est prêté, de la *quotité* du capital, du *temps* pendant lequel il a été placé. Les règles à suivre dans le prêt à intérêt ont été tracées par la loi (Code Nap., art. 1905-1914 et 1153-55). Il y a des limites que le taux de l'intérêt ne peut dépasser sans être appelé *usure*. Pour les prêts hypothécaires, la loi prohibe tout taux d'intérêt supérieur à 5 0/0 ; pour les prêts de commerce, elle autorise un intérêt de 6 0/0 (loi du 3 sept. 1807) ; pour les rentes payées par l'État, le taux varie entre 3, 4 et 4 1/2. *Voy.* RENTES.

On distingue deux sortes d'intérêts, l'*I. simple* et l'*I. composé*. Le premier est la somme que 100 fr. produisent au bout d'un an : c'est ce qu'on appelle le *tant pour cent*, le *percentage* ; le deuxième a lieu lorsqu'à chaque échéance on joint l'intérêt au capital, pour former un nouveau fonds productif d'intérêt : c'est ce qu'on appelle aussi l'*intérêt des intérêts*. — On distingue encore deux manières de percevoir l'intérêt : on perçoit l'*intérêt en dedans*, lorsqu'en prêtant à quelqu'un une somme, 100 fr., par exemple, à 5 0/0, on prélève, au moment même du prêt, l'intérêt qui ne serait légitimement dû qu'au bout de l'année, et qu'ainsi on ne remet à l'emprunteur que 95 fr., au lieu de 100 fr. On prend l'*intérêt en dehors* lorsqu'on ne touche qu'après son échéance la somme produite par le capital prêté.

Longtemps les théologiens ont condamné toute perception d'intérêt, la flétrissant du nom d'usure.

Aujourd'hui on est généralement d'accord en principe sur la légitimité de la perception d'un loyer des capitaux ; cette légitimité est consacrée par l'usage universel et par toutes les législations ; il ne peut plus s'élever de doutes que sur le taux des intérêts perçus. On peut lire sur ce sujet : *Traité des prêts* ou *De l'Intérêt légitime et illégitime*, de l'abbé Moignot, 1738 ; *Théorie de l'Intérêt*, par J.-L. Gouttes, 1780 ; *Considérations sur le prêt à intérêt*, par M. A. Rendu, 1808 ; *Du taux de l'Intérêt*, par Baconnière, 1824 ; *Gratuité du crédit* (discussion entre MM. Bastiat et Proudhon), 1850. *Voy.* USURE.

Règle d'intérêt. Les calculs d'intérêt, si l'on était réduit à l'arithmétique seule, seraient très-longs : grâce aux formules algébriques et aux logarithmes, on effectue très-vite les plus compliqués.

La formule générale de l'intérêt simple est :

$$p = \frac{cit}{100}$$

c étant le capital total, t l'unité de temps, i l'intérêt, p le produit du capital total par l'unité de temps et l'intérêt ; de là on peut toujours, 3 des 4 quantités c, i, t, p, étant connues, déduire la 4ᵉ.

La formule de l'intérêt composé est :

$$C = c\,(1 + r)^n$$

r étant le taux de l'intérêt, n le nombre d'unités de temps (ce sont le plus souvent des années calculées sans payement d'arrérages), c le capital total primitif, C ce que devient le capital primitif à r pour 100 au bout de n unités de temps.

Dans l'usage vulgaire, si l'on veut savoir l'intérêt pour un nombre déterminé de jours, on multiplie le capital par le nombre de jours, et on divise le produit par :

6000 si l'intérêt est de	6 0/0	9000 si l'int. est de	4 0/0
		12000	3
7200	5	14000	2 1/2
8000	4 1/2	18000	2

chiffres ronds qui proviennent de ce que, dans le commerce, l'année est supposée exactement de 360 jours. — Il existe des recueils où les intérêts sont calculés à l'avance par jour et pour toutes les sommes sur lesquelles on peut avoir besoin d'opérer dans la vie commune. *Voy.* BARÊME.

En Morale, *Intérêt* se prend pour synonyme d'utilité, et *Intérêt personnel* pour égoïsme. La *morale de l'intérêt personnel*, enseignée sous des formes diverses par Aristippe, Épicure, chez les anciens, Hobbes, Helvétius, Bentham, chez les modernes, a été flétrie à toutes les époques par les âmes généreuses, par Platon, Zénon, Cicéron, chez les anciens, par Clarke, Hutcheson, J.-J. Rousseau, Kant, etc., chez les modernes ; tous ont éloquemment établi qu'outre l'*utile* il existe l'*honnête*, le *bien en soi*, que notre raison reconnaît et vers lequel notre cœur nous porte. *Voy.* pour cette question, sur laquelle repose toute la morale, les traités de Cicéron *De Officiis* et *De Finibus* ; J.-J. Rousseau, *Profession de foi du vicaire savoyard*, dans l'*Émile*, les *Cours* de M. Cousin (*Cours* de 1829) et le *Droit naturel* de M. Jouffroy.

INTERFÉRENCE (de l'anglais *to interfere*, se rencontrer, se heurter), phénomène d'Optique que la lumière présente en s'infléchissant vers les extrémités des corps, et qui s'explique par la rencontre des rayons lumineux dont les effets se détruisent mutuellement (*Voy.* LUMIÈRE). — On appelle *principe des interférences* ce principe, découvert par Th. Young : que la lumière ajoutée à la lumière peut produire l'obscurité. L'expérience prouve qu'il en est ainsi quand deux faisceaux peu inclinés se rencontrent sous un angle très-petit. Fresnel a exécuté cette expérience avec de la lumière réfléchie sur deux miroirs plans, inclinés de manière à faire entre eux un angle très-obtus. M. Arago explique par les interférences la scintillation des étoiles. — Ces phénomènes qui s'accordent difficilement avec la théorie de l'émission, ont fourni de puissants arguments au système des ondulations. — En Acoustique, on admet l'existence d'interférences d'ondes sonores.

INTÉRIEUR (MINISTÈRE DE L'), département dont les attributions ont fréquemment varié, et auquel ont été réunies pendant plusieurs années l'agriculture et le commerce. Renfermé aujourd'hui (1854) dans les affaires de l'intérieur proprement dites, ce ministère comprend : 1° la *Direction générale de l'Administration intérieure*, subdivisée elle-même en 5 divisions : *Secrétariat*, *Administration départementale et communale*, *Administration hospitalière*, *Administration des établissements pénitentiaires*, *Administration des bâtiments civils et des théâtres* ; 2° la *Direction de la Sûreté générale*, avec deux divisions, chargées, l'une de la *Presse* et du *Colportage*, de l'*Imprimerie* et de la *Librairie* ; l'autre des *Affaires d'ordre public*, de la *Police de sûreté spéciale* et de la *Police administrative* ; 3° la *Direction des Lignes télégraphiques* ; 4° la *Direction de la Comptabilité*.

INTÉRIM (du latin *interim*, en attendant, provisoirement). Ce mot s'emploie pour désigner l'espace de temps pendant lequel une fonction est remplie par un autre que le titulaire. Le fonctionnaire exerçant provisoirement pour lui est dit gérer *par intérim*. Ainsi, l'on dit ministre par intérim, directeur par intérim, etc., etc.

Pour l'*Intérim d'Augsbourg*, *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

INTERJECTION (du latin *interjectio*, d'*interjicere*, jeter entre), une des parties du discours : c'est le plus souvent un cri, une exclamation qui, sans faire partie d'aucune proposition, équivalent à une proposition tout entière, et exprimant un sentiment, un désir, un ordre : par exemple, *ah ! oh ! bah ! fi ! eh ! ho ! hi !* — L'interjection est généralement donnée comme la dernière partie du discours. Les Latins la classaient parmi les adverbes.

INTERLIGNE (du latin *inter*, entre, et de *linea*, ligne), espace qui est entre deux lignes écrites ou imprimées. Dans les actes des notaires, il ne doit y avoir ni *interligne* ni addition ; les mots interlignés sont nuls (loi du 25 ventôse an XI, art. 16). Le notaire contrevenant est passible d'une amende. En cas de fraude, il est passible de dommages et intérêts, et même de destitution. — Les mots interlignés dans un acte sous seing privé ne sont pas nuls, quoique non approuvés, si d'ailleurs il est établi qu'ils sont écrits de la main de la partie qui les désavoue. Les livres des agents de change et courtiers ne doivent pas contenir d'interlignes (Code de commerce, art. 84).

En Typographie, on nomme *interlignes* des lames de métal que l'on met entre chaque ligne pour les séparer et les maintenir. Au moyen d'interlignes de diverse épaisseur, on peut espacer les lignes plus ou moins. On nomme *composition interlignée* celle qui est ainsi séparée par des interlignes.

INTERLINÉAIRE (TRADUCTION). *Voy.* TRADUCTION.

INTERLOCUTOIRE (JUGEMENT), du latin *inter*, entre, et *loqui*, parler ; décision judiciaire qui ordonne, avant faire droit au fond, que préalablement il sera fait, soit par commission rogatoire, soit par l'une ou l'autre des parties, ou par le tribunal lui-même, une production de pièces, une vérification, une preuve, une instruction, ou tel autre acte que le tribunal juge nécessaire pour l'appréciation des droits ou des obligations des parties et l'éclaircissement de la cause. L'appel d'un jugement interlocutoire peut être interjeté avant le jugement définitif (Code de procédure, 451-73).

INTERLOPE (mot anglais qui veut dire *intrus*, et qui est formé d'*inter*, entre, et de *lop*, pour *leap*, sauter; s'immiscer), se dit : 1° de tout bâtiment marchand qui trafique en fraude dans les pays de la concession d'une compagnie de commerce, ou sur les côtes, ou dans les colonies d'une nation autre que la sienne; 2° des hommes qui font ce commerce frauduleux; 3° de ce commerce lui-même. — Les bâtiments qui se livrent à ce genre de fraude sont aussi appelés *Smogleurs*.

INTERMÈDE (de l'italien *intermezzo*, intermédiaire), courte composition dramatique, lyrique, chorégraphique ou musicale, jetée entre deux grandes pièces ou entre les actes d'un drame de longue haleine. Quelquefois les intermèdes se rattachent à l'action et ajoutent à l'effet : tels sont les chœurs d'*Esther*, d'*Athalie*, du *Paria*; les *intermèdes* du *Malade imaginaire*. — Les *drames* ou petites pièces de l'antiquité étaient des intermèdes. On les imita dans les *Mystères* du moyen âge et dans tout le XVIe siècle. Au XVIIe, les intermèdes dialogués devinrent des scènes, de petites pièces intercalées dans les grandes. L'intermède musical, grandissant de jour en jour, finit par prendre rang parmi les opéras : tels furent nommément la *Serva padrona* en 1734 et le *Devin du village* en 1753; ils prirent alors les noms d'*opéra buffa* et d'*opéra comique*.

INTERMITTENCE (du latin *inter*, entre, *mittere*, envoyer, placer), intervalle qui sépare les accès d'une fièvre ou d'une maladie quelconque, et pendant lequel le malade est à peu près dans son état naturel (*Voy.* FIÈVRE). — Il y a *intermittence du pouls* quand, sur un nombre donné de pulsations, il en manque une ou deux.

On appelle *Fontaines intermittentes*, des sources qui, de temps en temps, s'arrêtent tout court et ne fournissent plus d'eau. *Voy.* FONTAINE.

INTERNE, élève qui habite dans un pensionnat, un lycée, un collége ou tout autre établissement d'instruction. — Dans les hôpitaux civils, on donne le nom d'*internes* à des élèves attachés au service de ces hôpitaux et qui y font leur demeure. L'internat s'obtient à la suite d'un concours entre les *externes*. Sa durée est de 4 ans : pendant ce temps l'interne doit parcourir successivement plusieurs hôpitaux.

En Botanique, on appelle *Boutons internes*, ceux qui restent cachés dans le corps de la tige, de la branche ou du rameau, jusqu'à l'époque du bourgeonnement. On donne le nom de *tunique interne* à l'endoplèvre, et celui d'*ombilic interne* à la chalaze.

Angles internes, *A. internes-externes*, *A. alternes-internes*. *Voy.* ANGLE.

INTERNONCE (du latin *inter*, entre, et *nuncius*, envoyé, nonce intérimaire), envoyé du souverain pontife dans une cour étrangère, en l'absence ou à défaut de nonce. — On donne aussi le nom d'*internonce* au ministre chargé des affaires de l'Autriche près de la Porte ottomane.

INTEROSSEUX, se dit, en Anatomie, de divers organes situés entre les os. Tels sont : l'*artère interosseuse*, artère du bras qui naît de la cubitale, un peu au-dessous de la tubérosité bicipitale, et se divise presque aussitôt en *interosseuses antérieure* et *postérieure*; — les *ligaments interosseux*, ligaments placés entre certains os, dont ils empêchent l'écartement, par exemple, entre le radius et le cubitus, entre le tibia et le péroné; — les *muscles interosseux*, qui occupent l'espace que les os du métacarpe et du métatarse laissent entre eux.

En Chirurgie, on nomme *Couteaux interosseux*, des couteaux à deux tranchants, qui servent, dans les amputations, à diviser les chairs dans les articles et dans les espaces interosseux.

INTERPELLATION (du latin *interpello*, adresser la parole à). Outre sa signification générale, ce mot a, dans le langage parlementaire, un sens tout spécial : il exprime une demande catégorique adressée par un membre du parlement à quelqu'un des représentants du pouvoir exécutif et portant sur des faits dont l'accomplissement regarde le pouvoir exécutif. Le droit d'interpellation n'a pas tardé à donner lieu à des abus qui en ont dégoûté le public; il a disparu depuis le 2 décembre 1851.

INTERPINNÉ, se dit, en Botanique, des feuilles qui ont, entre leurs folioles principales, des folioles plus petites.

INTERPOLATION (du latin *interpolare*, entremêler), introduction dans un manuscrit ou dans un document de mots, de phrases, de passages, de chapitres entiers qui n'appartiennent pas à la pièce originale. — Les interpolations ont été fréquentes dans les ouvrages anciens. Les unes ont eu lieu par inadvertance (telles sont surtout les insertions de gloses ou de variantes dans le texte); les autres ont été commises à dessein, soit par intérêt, soit par le désir de collaborer en quelque sorte avec l'auteur primitif en élucidant ou développant sa pensée. Les poëmes d'Homère surtout ont été en butte aux interpolations de la dernière espèce; nos livres saints n'en ont pas toujours été à l'abri. — Reconnaître les interpolations est une des tâches les plus difficiles de la critique. Déjà les anciens l'avaient essayé pour les poésies homériques : Aristarque, Zoïle et les critiques alexandrins se sont distingués dans ce genre de travail. Parmi les modernes, les Saumaise, les Casaubon, et, après eux, une foule d'autres se sont acquittés de ce soin avec le plus grand succès. Mais quelques-uns, le P. Hardouin et Richard Bentley entre autres, se sont laissé aller dans cette [illegible] à des exagérations incroyables et ont fait les retranchements les plus arbitraires. *Voy.* APOCRYPHES.

Dans les Sciences physiques, *Interpolation* se dit de l'opération qui consiste à intercaler par le calcul des termes entre des suites de nombres ou d'observations dont la marche n'est pas égale ni le progrès uniforme. — En Algèbre, l'*interpolation* est l'opération par laquelle on détermine la nature d'une fonction dont on connaît seulement quelques valeurs particulières.

INTERPOSITION DE PERSONNE. En Droit, on nomme *Personne interposée* celle qui prête son nom à quelqu'un pour lui faciliter des avantages qu'il ne pourrait pas obtenir directement. Toute donation faite à des personnes interposées est nulle. Sont réputées *personnes interposées* les père et mère, les enfants et descendants, et l'époux de la personne incapable (Code Napoléon, art. 911, 1099, 1100).

INTERPRÉTATION (du latin *interpretatio*, traduction), se dit tantôt d'une traduction accompagnée d'explications et d'élucidations, tantôt de cette élucidation même. Ce sont surtout les lois et les livres sacrés qui requièrent l'interprétation. Pour la 1re catégorie, on garde le mot même; pour la 2e, on préfère les termes d'*Herméneutique* et d'*Exégèse*. *V.* ces mots.

Interprétation des conventions. Le Code Napoléon (art. 1156-66) a tracé les règles à suivre dans l'interprétation des clauses ambiguës. Lorsqu'une pareille clause se trouve dans une convention, on doit rechercher quelle a été la commune intention des parties contractantes, plutôt que de s'arrêter au sens littéral des termes. On doit plutôt entendre cette clause dans le sens avec lequel elle peut avoir quelque effet, que dans le sens avec lequel elle n'en pourrait produire aucun. Les termes susceptibles de deux sens doivent être pris dans le sens qui convient le plus à la matière du contrat. Ce qui est ambigu s'interprète par ce qui est d'usage. On doit suppléer dans le contrat les clauses qui sont d'usage, quoiqu'elles n'y soient pas exprimées. Toutes les conventions s'interprètent les unes par les autres, en donnant à chacune le sens qui résulte de l'acte entier. — Dans le doute, la convention s'interprète contre

celui qui a stipulé et en faveur de celui qui a contracté l'obligation.

INTERPRÈTE. Dans l'usage ordinaire, ce mot veut dire *traducteur*, mais traducteur du langage parlé. Dans les ambassades, le rôle d'interprète devient une fonction, et en Orient la fonction est considérée comme de la plus haute importance : l'interprète alors est dit *drogman* ou *truchement*.

Il y a aussi des *Interprètes jurés* ou *traducteurs assermentés* nommés par les cours ou tribunaux. Le Code d'instruction criminelle (art. 332 et 333) a posé les règles à suivre dans le choix des interprètes : ils sont choisis par le président, doivent être âgés de 21 ans au moins, et prêter serment de traduire fidèlement.

INTERROGATION, figure de Rhétorique par laquelle on interroge fictivement, on avance une chose par forme de question. L'*interrogation* contribue à l'expression du sentiment et de la passion ; elle paraît être le tour le plus propre aux reproches. On connaît la belle interrogation par laquelle Cicéron débute dans les Catilinaires : *Quousque tandem, Catilina, abutere patientiâ nostrâ*, etc.

INTERROGATOIRE. En Droit, ce mot désigne l'ensemble des questions qu'adresse un magistrat et des réponses que fait le prévenu. Le prévenu doit être interrogé *sur-le-champ* par le procureur impérial dans le cas de flagrant délit (Code d'instruction criminelle, art. 40). Il doit aussi être interrogé *tout de suite* par le juge d'instruction dans *le cas de mandat de comparution*; et *dans les* 24 *heures au plus tard*, dans *le cas de mandat d'amener* (art. 93). — Les accusés renvoyés aux assises doivent être interrogés par le président de la cour d'assises, ou par le juge qu'il aura délégué, 24 *heures au plus tard* après la remise des pièces au greffe et l'arrivée de l'accusé dans la maison de justice (art. 293). Quand les débats sont ouverts, il est procédé à un nouvel interrogatoire en présence du jury.

En Matière civile, le mot *Interrogatoire* n'est employé seul qu'en parlant des questions que le juge adresse à une personne dont l'interdiction est poursuivie. Il a lieu en présence d'un président ou d'un juge par lui commis, et même par le président du tribunal dans le ressort duquel la partie réside, ou par le juge de paix du canton de cette résidence.

On appelle *Interrogatoire sur faits et articles*, celui que l'une des parties subit devant le juge sur des faits précis et déterminés, qui sont allégués par la partie adverse, et qui peuvent influer sur la décision à rendre (Code de procédure, art. 324-336).

INTERROI, magistrat romain. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

INTERSECTION (du latin *inter*, entre, et *secare*, couper). On nomme, en Géométrie, *Point d'intersection* le point où deux lignes s'entrecoupent, et *Ligne d'intersection* la ligne où deux surfaces se coupent. L'*intersection* de deux plans est une ligne droite, et celle de deux solides une surface plane ou courbe. Le centre d'un cercle est dans l'intersection de deux de ses diamètres. Le point central d'une figure régulière ou irrégulière de quatre côtés est le point d'intersection de ses deux diagonales.

INTERSTICE (en latin *interstitium*, de la préposition *inter*, et *stare*, se tenir, se placer), espace ou intervalle que laissent entre elles les molécules des corps. Ces espaces, fort apparents dans les corps très-poreux, comme l'éponge, sont invisibles dans les corps très-compactes, comme les métaux. La compressibilité des corps est en raison des interstices qui sont entre leurs molécules. C'est dans ces interstices imperceptibles que, selon la plupart des physiciens, se trouvent logés le calorique et les autres agents impondérables.

INTERTRIGO (d'*inter*, entre, et *tero*, broyer, frotter), inflammation érésipélateuse causée par le frottement de deux parties l'une contre l'autre : telle est l'excoriation de la peau produite par l'action prolongée de l'urine ou de la sueur. Les personnes très-grasses en sont fréquemment affectées aux cuisses pour peu qu'elles fassent plus d'exercice que d'habitude. Il en est de même des enfants au berceau qu'on ne nettoie pas assez souvent, ou qui sont très-gras. Des lotions émollientes avec de l'eau de son ou de guimauve, des grands bains dans les cas de cuisson très-vive, mais surtout l'emploi de certaines poudres absorbantes, telles que celles de lycopode, d'amidon, etc., dont on saupoudre les parties échauffées, en amènent promptement la guérison.

INTERVALLE. En Musique, c'est la distance qui sépare deux sons, l'un grave, l'autre plus aigu. On oppose l'intervalle à l'*unisson vrai*, lequel a lieu quand deux sons parfaitement identiques se font entendre. Les intervalles tirent leur nom de l'espace qui sépare l'aigu du grave sur l'échelle diatonique. Il y a donc naturellement des *secondes*, des *tierces*, des *quartes*, des *quintes*, des *sixtes*, des *septièmes* et des *octaves*. On peut même continuer au delà de l'octave, et avoir des 9es, des 10es et des 11es, etc., des 15es, ou *doubles octaves*; des 22es, ou *triples octaves*; mais, pour toutes les particularités d'harmonie, ces intervalles plus grands que l'octave reviennent à l'intervalle diminué de l'octave. Pris tous ensemble, on les nomme *intervalles composés* ou *multiples*, tandis que l'ensemble des premiers forme les *intervalles simples*. — Simples ou composés, les intervalles sont dits *naturels*, si leurs deux éléments appartiennent à la série diatonique; au cas contraire, c.-à-d. si un des éléments est diésé ou bémolisé, l'intervalle est augmenté ou diminué, et se désigne soit par l'annexion des adjectifs *superflu* pour l'augmentation, *diminué* ou *mineur* pour la diminution, soit par des dénominations particulières. Voici les principaux intervalles, tant naturels que modifiés par dièse ou bémol : *seconde diminuée* (un demi-ton); *tierce mineure* (un ton et demi), *tierce* (2 tons); *quarte* (2 tons et demi); *quarte superflue* ou *triton* (3 tons); *quinte diminuée* ou *fausse quinte* (aussi 3 tons); *quinte* (3 trois tons et demi); *sixte mineure* (4 tons); *sixte* (4 tons et demi); *septième diminuée* (5 tons); *septième* (5 tons et demi), *octave* (6 tons). Les intervalles sont *descendants* quand on va de l'aigu au grave; *ascendants* dans le cas contraire. — Les intervalles des sons produits ensemble ou même successivement constituent les *accords*. *Voy.* ce mot.

INTERVENTION, action par laquelle un tiers prend parti dans un procès, s'introduit dans une instance pendante, afin de participer aux débats de cette instance et de faire prononcer par le même jugement sur les droits ou sur l'intérêt qu'il peut avoir dans l'affaire. L'intervention n'est admise qu'autant qu'on a *droit* et *qualité* pour intervenir. Elle doit être formée par une requête contenant les moyens et conclusions de l'intervenant (Code de procédure, art. 339). La demande en intervention est dispensée du préliminaire de la conciliation (art. 49).

En Politique, on appelle *Intervention* un acte par lequel un peuple interpose sa médiation dans les affaires d'un autre peuple, soit par la voie des armes, soit par celle des négociations. Dans le premier cas, l'intervention est dite *armée*; dans le second, *officieuse* ou *pacifique*. L'histoire moderne offre de nombreux exemples d'interventions armées : telles sont celles de la France en Amérique, en faveur des États-Unis, en 1778; en Espagne, en faveur de Ferdinand VII, en 1823; en Morée, en faveur des Grecs, en 1827; en Belgique, en 1832; à Rome, en 1848, en faveur du pape; celle de l'Angleterre et de la Russie, en faveur de la Turquie et contre le pacha d'Égypte, en 1840; de la Russie, en faveur de l'Autriche, en 1849, etc. Le plus souvent l'intervention a lieu à la

demande d'une des parties belligérantes et d'accord entre plusieurs puissances. — Il s'est élevé dans ces derniers temps de vives controverses sur le droit d'intervention, les uns l'admettant quand l'intervention est motivée par un grand intérêt national ou qu'elle est sollicitée par une des parties, les autres la condamnant d'une manière absolue, au nom de l'indépendance des nations.

INTESTAT (du latin *in*, nég., *testor*, tester), celui qui n'a pas fait de testament. *Voy.* AB INTESTAT.

INTESTIN (du latin *intestinus*, intérieur), long conduit musculo-membraneux, logé dans la cavité abdominale, et qui s'étend depuis l'estomac jusqu'à l'anus, en décrivant de nombreuses circonvolutions. Sa longueur, chez l'homme, est égale à 6 ou 8 fois celle du corps. D'un calibre d'abord assez étroit, il s'élargit ensuite; ce qui le fait distinguer en *intestin grêle* et en *gros intestin*. L'*intestin grêle* forme à lui seul les 4/5 du conduit entier : il se compose du *duodénum*, du *jéjunum* et de l'*iléon* (*Voy.* ces mots). Le *gros intestin* se continue avec l'iléon dans la région iliaque droite ; et, à l'endroit de la jonction, il existe une valvule dite *iléo-cæcale* ou *de Bauhin*, disposée de telle manière que le contenu du canal passe aisément de l'intestin grêle dans le gros, mais reflue difficilement du gros dans le petit. Le gros intestin comprend aussi trois portions : le *cæcum*, le *colon* et le *rectum* (*Voy.* ces mots). — Les parois du canal intestinal sont formées de trois tuniques : une séreuse, qui est un repli du péritoine; une musculeuse, composée de fibres circulaires et de fibres longitudinales; enfin, une muqueuse, qui présente de nombreux replis, nommés *valvules conniventes*, et un grand nombre de cryptes ou follicules, appelés *glandes de Brunner, de Peyer*, etc. Les artères des intestins viennent des mésentériques supérieure et inférieure; leurs veines s'ouvrent dans la veine-porte. Leurs nerfs sont fournis par les plexus mésentériques.

INTESTINAUX (VERS), animaux parasites, assez semblables aux Vers ordinaires, et que l'on ne trouve que dans l'intérieur du corps de l'homme et des animaux, surtout dans les *intestins*. Cuvier en avait fait sa seconde classe des Zoophytes. Aujourd'hui, leur organisation mieux connue les a fait placer dans les Helminthes, où ils forment l'ordre des *Entozoaires*. *Voy.* ce mot et VERS.

INTIMATION, INTIMÉ (du latin *intimare*, enjoindre). En Procédure, on appelle *intimation* l'assignation que l'appelant d'un jugement donne à la partie qui a obtenu gain de cause, pour qu'elle ait à comparaître devant de nouveaux juges. L'*intimé* est le défendeur en Cour d'appel. *Voy.* APPEL.

INTINCTION (du latin *in*, dans, et *tingere*, tremper), mélange qui se fait à la messe, entre la consécration et la communion, d'une petite partie de l'hostie consacrée, avec le vin, représentant le sang de Jésus-Christ.

INTONATION (de *ton*). En Musique, c'est l'action d'émettre, soit par la voix, soit par un instrument, les tons de l'échelle diatonique, et de les émettre avec plus ou moins d'intensité. Il y a deux choses dans l'intonation : la justesse et l'intensité. Si l'on donne exactement le ton voulu, on a l'intonation juste; dans le cas contraire, l'intonation est fausse.

INTRADOS. Ce mot, qu'on oppose à *extrados*, se dit, en Architecture, de la partie intérieure et concave d'un cintre ou d'une voûte; c'est ce qu'on nomme aussi *douelle intérieure*.

INTRANSITIF (du latin *in*, nég., *transire*, passer), se dit, en Grammaire, des verbes exprimant un état ou même une action qui ne passe pas hors du sujet qui agit. *Dîner, souper, marcher, parler*, sont des verbes intransitifs. Les verbes intransitifs n'ont pas de complément; ils ne diffèrent guère que par le nom des verbes vulgairement appelés *neutres*.

INTRANT, celui qui était choisi par une des *quatre nations* de l'Université de Paris pour nommer le recteur. Il y avait quatre *intrants*. On les nommait ainsi parce qu'ils avaient *entrée* dans l'espèce de conclave chargé de la nomination.

IN-TRENTE-DEUX. *Voy.* FORMAT.

INTRIGUE (du latin *intricare*, enchevêtrer), se dit, en Littérature, du *tissu* ou du nœud que forment ensemble les divers fils de l'action, c.-à-d. de la combinaison de circonstances et d'incidents qui éveillent dans l'esprit du lecteur ou de l'auditeur l'intérêt et la curiosité. C'est surtout dans les œuvres dramatiques et les romans que l'intrigue joue un grand rôle. Dans les drames primitifs, dans presque toutes les tragédies anciennes, l'intrigue était presque nulle; dans la comédie, au contraire, notamment dans celles de Plaute, elle prit rapidement l'essor. Il est peu de drames modernes, et surtout de comédies, où ne se trouve une intrigue. Cependant on distingue la comédie *de caractère* et la comédie *d'intrigue*; mais ces noms indiquent seulement qu'en fait c'est la peinture des caractères qui domine dans la première, et l'intrigue dans la seconde. Les Espagnols ont excellé dans la comédie d'intrigue.

INTRINSÈQUE (du latin *intrinsecus*, fait d'*intus*, au dedans), se dit, en Rhétorique et en Logique, des arguments tirés de la nature même du sujet.

INTRODUCTEUR DES AMBASSADEURS, fonctionnaire chargé de conduire à l'audience du chef de l'État, avec le cérémonial voulu, les ambassadeurs et autres ministres publics des nations étrangères. On donne aussi à ce fonctionnaire, selon les pays ou selon les formes de gouvernement, les titres de *Maître des cérémonies*, de *Grand chambellan*, etc.

INTRODUCTION. Outre ses autres acceptions comprises de tous, ce mot a, en Musique, une signification toute spéciale : il exprime un morceau de musique d'un mouvement grave, composé d'un petit nombre de phrases, souvent même de quelques accords solennels destinés à appeler l'attention, à annoncer le premier *allegro* d'une symphonie, d'une ouverture ou de toute autre pièce instrumentale. Il se dit aussi d'une suite de morceaux de chant et de chœurs qui vient immédiatement après l'ouverture, et qui sert d'exposition au drame. La *Dame blanche* de Boïeldieu commence par une fort belle introduction; mais c'est à Rossini que sont dus les plus beaux modèles en ce genre. Dans les opéras, il y a toujours une introduction; car elle n'est autre chose que le commencement même de la partition. Du reste, l'introduction n'est pas de rigueur.

INTROÏT (du latin *introïtus*, entrée), début de la messe. C'est une antienne qui est récitée par le prêtre et en même temps chantée par le chœur. Autrefois, elle était suivie d'un psaume entier ; à présent, on ne chante plus qu'un verset, suivi du *Gloria Patri*, après lequel on répète l'antienne.

INTRORSE (du latin *introrsus*, tourné en dedans), se dit spécialement, en Botanique, des anthères, lorsqu'elles s'ouvrent du côté du pistil.

INTUITION (du latin *intuitio*, vue), connaissance claire, directe, immédiate des vérités qui, pour être saisies par l'esprit humain, n'ont pas besoin de l'intermédiaire du raisonnement. L'intuition est opposée à la déduction; l'une résulte d'une aperception immédiate de la vérité, l'autre d'une suite plus ou moins longue d'idées parcourues successivement : c'est par intuition que nous prenons connaissance de toutes les modifications de notre âme, que nous percevons les corps, que nous saisissons la vérité des axiomes. Par suite, on a appelé *vérités intuitives* celles que nous percevons immédiatement; *certitude intuitive*, celle qui s'obtient par la simple intuition; on les oppose aux *vérités déductives*, à la *certitude déductive*.

En Théologie, *intuition* se dit de la vision, de la

connaissance claire et immédiate d'une chose : les Bienheureux ont la vision intuitive de Dieu.

INTUMESCENCE (du latin *intumescere*, gonfler), gonflement d'un organe ou d'une partie par l'effet d'une cause quelconque. *Voy.* TUMEUR.

INTUSSUSCEPTION (du latin *intus*, en dedans, et *suscipere*, recevoir), fonction par laquelle les substances qui doivent être assimilées sont introduites dans l'intérieur des corps organisés, pour y être absorbées et servir à la nutrition. Les animaux et les végétaux s'accroissent par *intussusception*, tandis que les minéraux ne s'accroissent que par *juxtaposition*.

INULA, nom latin du genre *Aunée*, d'où l'on a formé le nom d'*Inulées*, tribu dont l'Aunée est le type, et celui d'*Inuline*.

INULINE, principe immédiat extrait primitivement de la racine d'Aunée (*Inula Helenium*), mais que l'on a trouvé depuis dans les racines de Topinambour, de Chicorée, de Dahlia, de Colchique, etc. Cette substance est blanche, pulvérulente, très-fine, insipide, inodore, peu soluble dans l'eau froide, très-soluble dans l'eau bouillante. — Une décoction de racine d'aunée laisse, par le refroidissement, déposer l'inuline sous forme de poudre. Comme l'amidon, l'inuline se convertit en sucre par l'acide sulfurique étendu et bouillant; mais elle ne fait pas d'empois avec l'eau bouillante et n'est pas colorée en bleu par l'iode. Sa formule est $C^{24}H^{21}O^{21}$.

INVAGINATION (du latin *in*, dans, et *vagina*, gaine), entrée contre nature d'une portion d'intestin dans une autre portion. Cet accident est presque toujours extrêmement grave : le cours des matières fécales est interrompu; l'intestin étranglé s'enflamme, se gangrène et la mort arrive.

INVALIDES (d'*invalidus*, qui n'a plus de forces), se dit spécialement des militaires que l'âge, les infirmités ou les blessures ont mis hors d'état de servir.

Presque tous les peuples civilisés ont cherché à pourvoir à l'existence de ceux qui s'étaient dévoués au service du pays. Chez les Grecs, l'État subvenait dans les prytanées aux besoins de quelques-uns d'entre eux. A Rome, où du reste il n'existait rien de fixe à cet égard, on donnait aux vétérans émérites des terres dont ils tiraient leur subsistance. Cet usage fut souvent imité sous les premières races de nos rois. Philippe-Auguste conçut le plan de réunir les vieux soldats dans un asile particulier. Henri III forma en 1575, à Paris, rue de l'Ourcine, une *Maison hospitalière pour les officiers et soldats infirmes*; Henri IV, puis Louis XIII, la continuèrent, mais en la modifiant. Enfin, Louis XIV commença en 1670 l'*Hôtel des Invalides*, qui ne fut achevé qu'en 1706 : c'est, on le sait, un des plus admirables monuments de Paris. Il devait recevoir 4,000 hommes, mais il en a contenu jusqu'à 10,000.

Le soldat trop vieux ou trop infirme pour porter les armes peut, s'il n'a pas de famille, ou s'il est mutilé au point de ne pouvoir exister seul avec le modique traitement affecté à son grade, se faire admettre à l'Hôtel des Invalides, où il est entretenu aux frais de l'État. L'uniforme des Invalides, qui remonte aux premiers temps de l'institution, se compose d'un habit ample, à pans rabattus, doublé de serge rouge, avec parement rond en drap écarlate et boutons blancs; la coiffure est le chapeau à trois cornes. Une fois entré à l'Hôtel, l'invalide est libre d'en sortir s'il préfère prendre sa pension. Certain nombre d'officiers trouvent aussi place à l'Hôtel. Ils logent seuls et mangent en commun. Outre les officiers invalides, il y a dans l'Hôtel un état-major, à la tête duquel sont placés le gouverneur, qui est généralement un maréchal de France, le général commandant, le colonel-major et des aides-majors. Il s'y trouve un intendant militaire, des médecins, des chirurgiens et des pharmaciens. En outre, l'Hôtel des Invalides a son curé et ses prêtres habitués. Il y a une bibliothèque, des ateliers de tous les métiers, de beaux jardins; au-devant s'étend une vaste esplanade pour la promenade. C'est dans l'église de l'Hôtel des Invalides que sont renfermés les restes de Napoléon. — L'Hôtel des Invalides de Paris a eu longtemps plusieurs succursales (à St-Cyr, Avignon, Louvain, Arras, Nice); ces succursales n'existent plus aujourd'hui : celle d'Avignon, qui a subsisté jusqu'en 1850, pouvait contenir 1,000 invalides.

Plusieurs nations étrangères ont imité le plan de Louis XIV. En 1682 fut commencé en Angleterre le *Chelsea-College*, achevé en 1690, qui contient 400 invalides, et qui en entretient 10,000 autres répandus dans les campagnes; en 1705 les bâtiments de Greenwich furent affectés aux invalides de la marine. La Prusse a aussi son Hôtel des Invalides, fondé par Frédéric II, près de la porte d'Oranienbaum, en 1745. La Suède en possède un à Upsal. La Russie a, depuis 1830, une colonie d'invalides dite *Slobode Pavlofskaia*, entre Gatchina et Tsarskoé-sélo.

INVALIDES DE LA MARINE. Une institution fondée en 1673, par Louis XIV, sur la proposition de Colbert, est destinée à donner des secours, en France, aux invalides sortis de la classe des marins. Trois caisses distinctes contribuent aux frais de cette institution; ce sont : 1° la *Caisse des Invalides*, alimentée par une retenue de 3 p. 100 sur la solde de tout marin de l'État; 2° la *Caisse des prises*, alimentée en temps de guerre par le produit des prises faites par les vaisseaux de l'État et les corsaires; en temps de paix, par le produit de diverses amendes; 3° la *Caisse des gens de mer*, qui recueille et conserve le pécule des familles de marins pendant l'absence et après la mort de leurs chefs; espèce de caisse d'épargne, qui s'augmente d'une partie du traitement que chaque marin abandonne à l'administration au moment du départ, et qui sert à nourrir leurs femmes et leurs enfants. Ces caisses sont administrées par le *Trésorier général de la marine*. Il existe en outre dans les ports de France des *Trésoriers particuliers des invalides de la marine*, nommés par le ministre, et chargés du recouvrement de tous les revenus qui composent la dotation de la Caisse des invalides, et du payement des pensions, demi-soldes, traitements de réforme et autres dépenses. L'institution des invalides de la marine a été l'objet de plusieurs mesures législatives et administratives, dont les plus récentes sont la loi du 18 avril 1831 et l'ordonnance du 31 mai 1838.

INVENTAIRE (en latin *inventarium*, fait de *invenire*, trouver, parce qu'un inventaire se compose de la description de tout ce qu'on trouve), état ou catalogue dans lequel sont énumérés et décrits, article par article, les biens, meubles, titres, papiers d'une personne, d'une société, etc. Il y a lieu à faire un inventaire toutes les fois qu'il y a intérêt à connaître la position de quelqu'un, au moment d'un mariage, d'un décès, de la formation ou de la dissolution d'une société, de la déclaration d'une faillite. Le Code civil a tracé les règles qui concernent l'inventaire par rapport au mariage (art. 1414 et suiv.); le Code de procédure, celles à suivre pour dresser un inventaire *après décès* (art. 928, 941-44); et le Code de commerce, celles qui regardent les inventaires des négociants (art. 9, 10, 486, etc.).

Tout commerçant est tenu de faire une fois par an l'*inventaire* ou le relevé de toutes les valeurs qu'il possède et de tout ce qu'il doit, et de l'inscrire sur un livre spécial à ce destiné (Code de comm., art. 9). Ce livre doit être parafé et visé. On place d'abord le montant de l'*actif*, comprenant : 1° l'argent en caisse, 2° les fonds disponibles à la banque, 3° les effets en portefeuille, 4° les effets publics, 5° les marchandises en magasin ou en consignation, 6° les débiteurs par compte courant, etc.; puis on dresse celui du *passif*, comprenant : 1° les traites à payer et les billets émis, 2° les créditeurs par compte courant, etc. :

la différence des deux montants constitue le *capital net*, et la différence de celui-ci au capital qu'on avait au dernier inventaire constitue le *bénéfice*. — L'inventaire doit être dressé avec sincérité : toute supposition de dettes, pertes ou dépenses, entraîne, en cas de faillite, la condamnation pour banqueroute frauduleuse. Le failli qui ne présente pas de livre d'inventaire peut être poursuivi comme banqueroutier frauduleux (Code de comm., art. 585, 587, 594).

Bénéfice d'inventaire. Voy. BÉNÉFICE.

INVENTION (du latin *invenire*, trouver), celle des trois parties de la Rhétorique qui enseigne à trouver les matériaux du discours : faits, idées, sentiments, arguments. Pour persuader, l'orateur doit *prouver*, *plaire* et *toucher*; or, on prouve par les *arguments;* on plaît par les *mœurs* ou les qualités morales; on touche par les *passions :* de là trois parties de l'invention, où l'on enseigne à trouver les arguments, où l'on traite des qualités dont l'orateur doit se parer, des passions qu'il doit exciter. Quant aux moyens de trouver les matériaux, les rhéteurs ne peuvent le plus souvent donner sur ce sujet que des conseils généraux : ils recommandent surtout de les chercher dans la méditation approfondie du sujet qu'on a à traiter, de les tirer *ex visceribus rei*. Toutefois, les anciens rhéteurs attachaient une grande importance aux *lieux communs*, sorte de méthode artificielle propre à trouver les arguments (*Voy.* LIEUX COMMUNS).—Nous avons de Cicéron un traité *De Inventione*, en deux livres.

Dans le langage ecclésiastique, le mot *Invention* est synonyme de *découverte*. On s'en sert en parlant des reliques saintes : telle est l'*Invention de la sainte Croix* ou *de la vraie Croix*, découverte qui fut faite par sainte Hélène en 326. On célèbre cette fête le 4 mai. Reçue sous Grégoire II, elle n'eut une pleine sanction que sous Urbain VIII en 1642.

INVENTIONS ET DÉCOUVERTES. Il existe un grand nombre de recueils où l'on a consigné les plus remarquables inventions des anciens et des modernes. Nous citerons le traité de G. Paschius, *De novis inventis* (Leips., 1700); les *Recherches sur l'origine des découvertes attribuées aux modernes*, par Dutens (Par., 1766 et 1812); le *Dict. des découv. anciennes et modernes*, de Peignot (Paris, 1808); le *Dict. des inventions et découvertes depuis* 1789 *jusqu'à* 1820, par Courcelles (17 vol. in-8); les *Archives des découvertes et des inventions nouvelles*, publiées chez Treuttel et Wurtz (1809–41, 31 vol. in-8); le *Dictionnaire des inventions* de Beckmann; le *Nouveau Dict. des origines*, etc., de Noël et Carpentier; le *Dict. des inv.* de M. de Jouffroy; les *Découvertes scientifiques*, de M. Figuier, et le *Catal. des brevets d'invention*.

INVERSION (du latin *inversus*, renversé, inversé), se dit, en Grammaire, de toute construction où l'on donne aux mots un autre ordre que l'ordre direct. L'inversion donne de la variété, de la force, de la grâce au langage; elle permet de disposer les éléments de la proposition de manière à suivre à volonté l'ordre logique de la pensée ou d'y substituer l'ordre de la passion, afin de produire un plus grand effet. L'inversion existe dans toutes les langues, mais bien plus fréquemment dans les langues à déclinaisons et à inflexions nombreuses (le grec, le latin, l'allemand, etc.), qui prennent de là le nom de *langues transpositives*. Le français admet peu l'inversion, si ce n'est dans la poésie. *Voy.* HYPERBATE.

En Musique, l'*Inversion* consiste à prendre un sujet ou un trait quelconque de mélodie dans un ordre différent de celui où il est proposé : c'est ce qu'on nomme autrement *Imitation inverse*. On distingue *Inversion simple*, *Inv. stricte*, *Inv. rétrograde*. *Inv.* à la fois *rétrograde et contraire*.

INVERTÉBRÉS (du latin *in*, négatif, et *vertebra*, vertèbre), nom donné par Lamarck aux animaux qui n'ont pas de colonne vertébrale, et qui, par conséquent, ne possèdent ni système nerveux cérébro-spinal, ni squelette intérieur, et sont réduits au système ganglionnaire. Cuvier n'a pas adopté cette dénomination. Les Invertébrés de Lamarck embrassent les trois embranchements des *Articulés*, des *Mollusques* et des *Rayonnés* de Cuvier. Lamarck a donné une *Histoire naturelle des animaux sans vertèbres* (revue et continuée par MM. Deshayes et Milne Edwards, 2ᵉ édit., 1835–45).

INVESTITURE (du latin *investire*, revêtir). Dans l'ancien Droit féodal, ce mot se disait et du droit d'investir quelqu'un d'un fief, et de l'acte par lequel on l'en investissait. C'était la réception à foi et hommage, par laquelle le vassal était mis en possession d'un fief par le seigneur. C'était aussi la concession d'une terre ou dignité faite par le suzerain au vassal, qui s'obligeait par serment à lui être fidèle. On donnait l'investiture en mettant à la main de celui qu'on investissait quelque symbole de sa dignité : l'épée ou le sceptre pour les royaumes; l'étendard pour les principautés; le bâton ou la verge pour les fiefs inférieurs.

En matière bénéficiale, on appelait *investiture* le droit qu'avaient les empereurs, les rois, les princes, ducs, comtes, etc., de mettre en possession des titres et bénéfices ecclésiastiques les évêques et les abbés de leurs États, qui leur prêtaient foi et hommage pour ces fiefs. On distinguait l'*I. spirituelle*, qui se faisait par la crosse et par l'anneau, et l'*I. temporelle*, qui se faisait par le sceptre. Une fameuse contestation, dite *Querelle des investitures*, s'éleva au XIᵉ siècle entre les papes et les empereurs d'Allemagne, qui se disputaient le droit de conférer à la fois cette double investiture. Pour l'histoire de cette querelle, *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

INVIOLABILITÉ (du latin *inviolabilitas*, même sens), privilége qu'ont certaines personnes d'être à l'abri de toute action violente, de toute poursuite, même en cas de culpabilité. A Rome, les tribuns du peuple avaient ce privilége; ce qui s'exprimait par l'épithète de *sacrosanctus*. — Les ambassadeurs, les membres des assemblées représentatives en jouissent encore aujourd'hui; du moins aucune poursuite ne peut être exercée contre ces derniers sans autorisation de l'assemblée dont ils font partie. — A la guerre, la personne des parlementaires est également inviolable. — Dans les États constitutionnels, le roi est inviolable; les ministres seuls sont responsables. — Pour les lieux inviolables, *Voy.* ASILE.

INVOCATION. C'est, dans la Poésie épique, cette partie du début où le poëte appelle à son secours une divinité qui l'inspire; ainsi dans l'*Énéide : Musa mihi causas memora*, etc.; dans la *Jérusalem délivrée*

> O Musa, tu che di caduchi allori
> Non circondi la fronte in Elicona, etc.

L'invocation vient le plus souvent après l'exposition du sujet; quelquefois elle y est mêlée et sert de début (comme dans l'*Iliade* et l'*Odyssée*).

INVOLUCELLE (diminutif d'*involucre*), petit involucre qui, dans les Ombellifères, forme le verticille ou la rangée de bractées la plus rapprochée des fleurs. *Voy.* INVOLUCRE.

INVOLUCRE (du latin *involucrum*, enveloppe), réunion de bractées ou de feuilles rudimentaires, libres ou soudées ensemble, qui forment autour des fleurs ou dans leur voisinage une sorte d'enveloppe. Dans les Ombellifères, il y a un involucre à la base de chaque ombelle, et, de plus, un autre plus petit, appelé *Involucelle*, à la base de chaque Ombellule.

IODATES, sels formés d'acide iodique et d'une base.

IODE (du grec *iôdès*, violet, parce que l'iode donne des vapeurs violettes), corps simple, se présente en paillettes d'un gris noir, brillantes, de l'aspect de la plombagine, d'une odeur faible rappelant celle du chlore, et d'une saveur âcre. Sa densité est

de 4,948. Il fond à 107° et bout à 180°, en répandant des vapeurs d'un très-beau violet. Il est peu soluble dans l'eau et assez soluble dans l'alcool, qu'il colore en brun-jaunâtre. Il tache en jaune les doigts, le papier et beaucoup d'autres matières organiques. Il n'existe dans la nature qu'en combinaison avec d'autres corps, particulièrement avec le potassium, le sodium et le magnésium dans les eaux de la mer et dans quelques sources minérales, par exemple, dans presque toutes les sources sulfureuses des Pyrénées et du Piémont. Les plantes marines, les éponges, les mollusques marins, différentes espèces de fucus, donnent, par la combustion, des cendres qui renferment ces combinaisons. L'iode existe aussi dans quelques mines du Mexique, combiné avec l'argent et le plomb. On l'a trouvé en quantité assez notable dans le foie de la raie et de la morue (*Voy.* HUILE DE FOIE DE MORUE). En 1851, M. Chatin a signalé la présence dans plusieurs plantes terrestres, dans l'eau des rivières, et même dans l'air atmosphérique. — On extrait l'iode des cendres des plantes marines en en séparant d'abord, par voie de cristallisation, la plus grande partie des autres sels, et chauffant ensuite les eaux mères avec de l'acide sulfurique et du peroxyde de manganèse ; l'iode est alors séparé de ses combinaisons et se réduit en vapeurs que l'on condense dans un récipient. — L'iode est employé en médecine pour la guérison du goître et des scrofules ; il exerce une action remarquable sur toutes les glandes. Les éponges calcinées, recommandées contre le goître dès le XIIIe siècle, doivent leur efficacité à l'iode qu'elles renferment. Pris à forte dose, ce corps agit comme un poison corrosif sur l'estomac et les voies digestives. — Les chimistes emploient l'iode pour découvrir dans les plantes l'amidon, qu'il colore en bleu foncé, pour analyser les eaux sulfureuses au moyen du *sulfhydromètre*, etc. La vapeur d'iode joue un rôle important dans les opérations de la daguerréotypie. *Voy.* ce mot.

L'iode se combine avec les métaux et forme avec eux les *iodures*. Il s'unit aussi à l'oxygène en produisant l'*acide iodique*, qui donne les *iodates*.

L'iode fut découvert en 1811 par un salpêtrier de Paris, nommé Courtois. Gay-Lussac en traça l'histoire chimique dans un mémoire célèbre. Le Dr Coindet, de Genève, et le Dr Lugol, à Paris, ont fait les premières applications de l'iode comme moyen thérapeutique.

IODHYDRATE ou HYDRIODATE, synonyme d'*iodure*. *Voy.* ce mot.

IODHYDRIQUE (ACIDE), ou *Acide hydriodique*, composé gazeux formé d'iode et d'hydrogène (IH), fumant à l'air, d'une saveur acerbe et astringente, d'une odeur suffocante. Il a une densité de 4,4. Il est très-soluble dans l'eau. On l'obtient en chauffant avec de l'iode une matière organique hydrogénée, par exemple, de l'essence de térébenthine. Il dissout les oxydes métalliques et produit avec eux de l'eau et des iodures. Il a été dcouvert en 1814 par Gay-Lussac.

IODIQUE (ACIDE), composé d'iode et d'oxygène (IO^5), solide, cristallisable en lames hexagones, attirant l'humidité, et d'une saveur acide. On l'obtient en chauffant de l'iode avec de l'acide nitrique concentré. Il se décompose par une forte chaleur en iode et en oxygène. Découvert en 1814 par Gay-Lussac.

IODURE, composé formé par l'iode et un métal ou un autre corps. On reconnaît les iodures en y ajoutant une solution de chlore, et un peu d'empois d'amidon ; le chlore déplace alors l'iode, qui vient colorer l'amidon en bleu foncé. Plusieurs iodures sont importants comme agents thérapeutiques. L'*I. d'arsenic* est solide et d'un rouge de laque ; il est employé en médecine contre certaines affections de la peau. — L'*I. de baryum* est un sel blanc et cristallisé, d'une saveur âcre, dont les médecins se servent pour combattre les engorgements scrofuleux. — L'*I. de fer* est brun, styptique, très-déliquescent ; il est très-efficace pour la guérison des flueurs blanches. — Les *I. de mercure* sont employés contre les maladies vénériennes et scrofuleuses ; l'un, le proto-iodure ou iodure mercureux (Hg^2I), est d'un jaune verdâtre ; l'autre, le deuto-iodure ou iodure mercurique (HgI), est d'une belle couleur rouge. Ce dernier s'emploie aussi dans l'impression des étoffes de coton. — L'*I. de plomb* est remarquable par sa belle couleur d'un jaune d'or ; il cristallise en paillettes hexagonales souvent très-larges. — L'*I. de potassium* est un composé blanc, de l'apparence du sel marin, qui a la propriété de dissoudre les iodures qui sont insolubles dans l'eau, ceux de plomb et le mercure, par exemple : c'est ce qui le fait employer en médecine pour combattre la colique des peintres, les maladies des doreurs au mercure, etc. ; on l'emploie aussi contre les mêmes maladies que l'iodure de mercure et l'iodure de baryum.

IOLITHE (c.-à-d. en grec *pierre violette*), minéral. *Voy.* FAHLUNITE.

IONIDIUM (du grec *ion*, violette, et *eidos*, apparence, analogue à la violette), genre de la famille des Violariées, établi par Ventenat : feuilles alternes ou opposées, accompagnées de stipules latérales géminées ; fleurs pendantes, calice à 5 parties, à divisions inégales, corolle à 5 pétales, généralement insérés à la base du calice ; le fruit est une capsule presque ovoïde, s'ouvrant à 3 valves. C'est à ce genre qu'appartient l'*Ipécacuanha blanc*.

IONIQUE, IONIEN (VERS), vers latin ordinairement composé de quatre mesures, dont chacune est de deux longues et de deux brèves. Le vers ionique est employé dans la 12e ode du IIIe livre d'Horace.

Dialecte, mode, ordre ioniques. V. DIALECTE, etc.

IOTACISME (de la lettre grecque *iota*), abus de l'*iota*, retour fréquent du son d'i pur dans la prononciation grecque, où les lettres ι, η, υ, et les diphthongues ει, οι, sonnent absolument de même.

On donne aussi ce nom à un vice de prononciation qui empêche d'articuler le *j* et le *g* mouillé.

IPECACUANHA (mot du pays, qui veut dire *écorce odorante*), *Cephælis Ipecacuanha*, espèce du genre Cephælis, famille des Rubiacées : c'est un petit arbrisseau à tige légèrement pubescente au sommet, à feuilles ovales oblongues, pubescentes en dessous, munies de stipules fendues en lanières ; à fleurs disposées en capitules terminaux accompagnés chacun de 4 bractées en cœur. Cette espèce croît dans les forêts et les vallées du Brésil. C'est du rhizome de la plante que l'on tire l'*I. gris*, appelé aussi *I. annelé*, parce qu'il se présente dans le commerce en morceaux allongés, de la grosseur d'une plume à écrire, entrecoupés d'anneaux et d'étranglements successifs. La saveur de cette racine est âcre et amère ; son odeur, nauséabonde ; c'est surtout dans son écorce que résident au plus haut degré les propriétés émétiques de l'Ipécacuanha, propriétés qui sont dues à un principe végétal appelé *Émétine* (*Voy.* ce mot). L'ipécacuanha s'administre en poudre et quelquefois en pastilles à la place de l'émétique ; ses effets sont moins violents.

Ce qu'on appelle dans le commerce *Ipécacuanha brun*, *I. noir*, *I. strié*, n'est que la racine du *Psychotria emetica*, qui offre aussi, quoique à un moindre degré, des propriétés émétiques. — On nomme *I. blanc* la racine de plusieurs autres espèces moins employées, particulièrement celle de l'*Ionidium Ipecacuanha*, de la famille des Violariées.

Ce n'est que depuis la fin du XVIIe siècle que l'emploi de l'Ipécacuanha a été introduit en Europe. En 1672, un médecin français, nommé Legras, en apporta d'Amérique ; mais une mauvaise administration de cette substance la fit bientôt abandonner. Enfin, en 1686, un médecin Hollandais, nommé Adrien Helvétius, établi à Reims, en obtint de si bons résultats qu'il reçut 1,000 louis d'or de Louis XIV pour

mettre le public en possession de son secret. Ce fut de ce moment que l'usage de l'Ipécacuanha se répandit en France, d'où il s'étendit en Allemagne, en Angleterre et dans toute l'Europe.

IPOMÉE, *Ipomœa*, genre exotique de la famille des Convolvulacées, renferme des herbes annuelles ou vivaces, à feuilles alternes, à fleurs quelquefois très-grandes et de couleurs très-éclatantes. Ces fleurs présentent un calice monosépale à 5 divisions, une corolle monopétale, infundibuliforme, à 5 divisions, des étamines au nombre de 5 et un ovaire libre à 3 loges. Le genre *Ipomée*, qui se confond presque avec notre genre *Liseron*, renferme un grand nombre d'espèces; les principales sont : l'*I. batatas*, l'*I. Jalapa*, l'*I. repens*, l'*I. Turpethum*, dont plusieurs fournissent des sucs purgatifs. Plusieurs espèces servent à l'ornement des jardins. L'*I. Quamoclit*, vulgairement *Fleur du cardinal*, a des fleurs d'un rouge écarlate très-vif, portées sur des pédoncules biflores : cette belle plante est originaire de l'Inde et de l'Amérique méridionale. Les jardiniers cultivent encore l'*I. bonne-nuit*, espèce volubile à fleurs rouges qui nous vient aussi de l'Amérique méridionale.

IRÈNE (du grec *eirênê*, paix), nouvelle planète télescopique découverte, le 19 mai 1851, par M. Hind, à Londres, et quelques jours après par M. Mathieu, à Paris, et M. de Gasparis, à Naples. Elle circule entre Mars et Jupiter : la durée de sa révolution sidérale est de 4 ans 55 jours; son orbite est incliné de 9° 5′ environ sur l'écliptique.

IRIARTEA (d'un nom propre), genre de Palmiers de la tribu des Arécinées, renferme des arbres à stipe fusiforme d'environ 2 mètres, originaires de l'Amérique équinoxiale. C'est à ce genre qu'appartient le *Céroxyle* (*Ceroxylon andicola*), remarquable par la cire que fournit son tronc. *Voy.* CÉROXYLE.

IRIDACÉES ou IRIDÉES, grande et belle famille de Monocotylédons, se compose de végétaux ordinairement herbacés, à racine ou souche tubéreuse et charnue, rarement fibreuse : tige cylindrique ou comprimée; feuilles alternes, planes, ensiformes; fleurs solitaires ou groupées, souvent très-grandes et enveloppées avant leur épanouissement dans une spathe membraneuse, mince ou scarieuse; calice coloré, tubuleux, à 6 divisions profondes disposées sur deux rangées et souvent inégales ; étamines, au nombre de trois, libres ou monadelphes, opposées aux divisions externes du calice ; anthères extrorses; ovaire à 3 loges multiovulées, style simple, terminé par 3 stigmates simples, bifides ou découpés en lames minces et pétaloïdes, opposés ou alternes avec les étamines ; le fruit est une capsule à 3 loges s'ouvrant en 3 valves septifères. Principaux genres : *Iris*, *Tigridée*, *Glaïeul*, *Ixie*, *Galaxie*, *Safran*, *Morée*, etc.

IRIDIUM (du latin *iris*, arc-en-ciel, par allusion aux couleurs variées que présentent ses combinaisons), métal gris, contenu dans certains minerais de platine, notamment dans celui de Nijni-Taguilsk, dans l'Oural. — Il a été découvert en 1803, presque en même temps, par Tennant et par Collet-Descotilz, dans le résidu noir qu'on obtient en traitant le minéral de platine par l'eau régale.

IRIS, nom donné par les Grecs à l'arc-en-ciel, qu'ils avaient divinisé, et dont ils faisaient la messagère des cieux (*Voy.* ARC-EN-CIEL). — Le même nom a été donné à une planète télescopique découverte en 1847 par M. Hind. Elle fait sa révolution en 1,345 jours ; l'inclinaison du plan de son orbite sur l'écliptique est de 5° 28′ 16″; sa distance moyenne au soleil est de 2,385, celle de la terre étant 1,000.

IRIS, membrane circulaire placée au devant du cristallin, est ainsi nommée de la variété de ses couleurs : c'est elle qui donne la couleur particulière aux yeux de chaque individu. L'iris est située à la partie antérieure de l'œil, au milieu de l'humeur aqueuse; il forme une cloison verticale qui sépare l'une de l'autre les deux chambres, et dont la partie moyenne est percée d'une ouverture appelée *pupille*. Ses fonctions sont de mesurer la quantité de rayons lumineux nécessaires au libre exercice de la vue : si l'objet que l'on regarde est vivement éclairé, la pupille se rétrécit, afin qu'il entre moins de rayons dans l'œil; si l'objet est obscur, la pupille se dilate pour donner passage à plus de rayons. Les mêmes phénomènes ont lieu suivant qu'on regarde des objets rapprochés ou éloignés (*Voy.* ŒIL). — L'inflammation de l'*iris*, qu'on nomme *Iritis*, est une maladie fort grave. *Voy.* OPHTHALMIE.

IRIS, plante, genre type des Iridacées, comprend un grand nombre d'espèces qui, par les teintes variées de leur périanthe, lui ont fait donner le nom grec de l'arc-en-ciel. On en compte plusieurs espèces.

L'*Iris d'Allemagne* (*I. germanica*), dit aussi *Flamme* ou *Flambe*, est une des plus belles espèces et des plus répandues : ses fleurs, d'un beau pourpre violet, bleuâtre ou cramoisi, exhalent un parfum très-suave ; elles ornent presque tous les parterres. On prépare, avec ses fleurs fraîches, un extrait, d'un beau vert, connu sous le nom de *Vert d'Iris*, et dont les peintres font usage, surtout pour la miniature. Les parfumeurs aromatisent leurs divers cosmétiques avec la racine de cet Iris.

L'*Iris de Florence* (*I. Florentina*) se distingue par la couleur blanc de lait de ses fleurs. Sa racine, en séchant, acquiert une odeur très-agréable, analogue à celle de la violette. Réduite en poudre, elle sert de parfum, comme la précédente; on en fait des sachets pour le linge. On s'en sert aussi pour nettoyer les dents. Lorsqu'elle est bien desséchée, on la réduit en petites boules nommées *pois d'Iris*, avec lesquelles on entretient la suppuration des cautères.

L'*Iris des marais* (*Pseudo-acorus*), dit aussi *Glaïeul des marais*, qui croît dans les prés humides, au bord des ruisseaux et des eaux stagnantes, se fait remarquer par l'éclat de ses belles fleurs jaunes. En Écosse, les montagnards font bouillir ses racines dans de l'eau avec de la limaille de fer, et en fabriquent une encre assez bonne ; on emploie aussi la couleur extraite de ces racines pour la teinture des draps noirs. Les fleurs servent à teindre en jaune.

L'*Iris bulbeuse* (*I. xiphium*), dite *I. d'Angleterre* et *Lis d'Espagne*, se distingue par ses belles fleurs violettes, violettes-panachées, jaunes, bleues, etc. Elle ne sert qu'à orner nos jardins. — L'*I. naine* (*I. pumila*), commune en France, forme de jolies bordures.

On nomme vulgairement *Fausse-Iris*, *Iris plumeuse* et *I. tigrée*, trois espèces de la même famille, mais appartenant au genre *Morée*. *V.* ce mot.

Iris est aussi le nom d'un beau papillon du genre *Nymphale*.

IRISATION (d'*iris*), propriété dont jouissent certains corps de produire sur l'organe de la vue l'impression de la série des couleurs de l'*iris*, soit à cause d'une substance légère et incolore qui se trouve appliquée à leur surface, soit en raison d'une altération survenue dans leur structure par l'effet de fissures ou d'écartement de leurs lames. La plupart des corps transparents d'une grande ténuité, les bulles de savon, l'eau réduite en pluie fine et frappée par les rayons du soleil, une lame d'acier extrêmement mince enfermée entre deux lames de cristal, paraissent *irisées*.

IRONIE (du grec *eirôneia*, interrogation et ironie). Outre son sens vulgaire de raillerie insultante, ce mot a deux sens spéciaux, l'un en Rhétorique, l'autre dans l'histoire de la Philosophie.

En Rhétorique, l'*ironie* est une figure de pensée par laquelle, sous un faux semblant d'ignorance ou de naïveté, on dit le contraire de ce qu'on veut faire entendre. Ainsi, dans le comique (Boileau, *Sat.* IX) :

Cotin, à ses sermons traînant toute la terre,
Fend des flots d'auditeurs pour aller à sa chaire,

et dans le genre noble (Cas. Delavigne, *Messén.*) :

> Qu'il est beau d'insulter au bras chargé d'entraves !
> La voyant sans défense, ils s'écriaient, ces braves :
> Qu'elle meure ! etc.

Dans l'Histoire de la philosophie, l'*ironie socratique* a joué un grand rôle. Pour rendre sensible la vanité des doctrines des sophistes, Socrate allait sans cesse les interrogeant, feignant de ne pouvoir, à cause de sa simplicité, saisir immédiatement le sens de leurs profondes pensées : il arrivait ainsi soit à les réduire au silence, soit à tirer d'eux des réponses qui prouvaient l'absurdité de leurs doctrines : de là, le mot *ironie*, qui n'indiquait que l'attitude *interrogante* de leur interlocuteur, devint synonyme d'*action de ridiculiser*.

IRRADIATION (du latin *in*, et *radiare*, rayonner), se dit, en Optique, de l'expansion ou du débordement de lumière qui environne les astres, et qui les fait paraître plus grands qu'ils ne sont. L'effet de cette irradiation est quelquefois si considérable que Tycho-Brahé estimait le diamètre de la planète Vénus douze fois, et Képler sept fois trop grand. Depuis l'invention des lunettes, et surtout depuis celle du micromètre de Huyghens, on a sur la grandeur apparente des astres des notions beaucoup plus exactes. Les lunettes, en faisant paraître les objets mieux terminés, diminuent considérablement la quantité de l'irradiation.

En Physiologie, on nomme ainsi tout mouvement qui se fait d'un centre quelconque, du cerveau, par exemple, à la circonférence, chez un être organisé.

IRRATIONNELS (NOMBRES), du latin *irrationalis*, sans rapport; nombres qui n'ont aucune mesure commune avec l'unité, comme les racines des nombres qui ne sont pas des carrés parfaits. C'est la même chose qu'*Incommensurable*.

IRRÉDUCTIBLE, se dit, en Chimie, d'un oxyde métallique qu'on ne peut réduire en métal (l'oxyde d'antimoine, par ex., est irréductible par la chaleur); et, en Arithmétique, d'une fraction que l'on ne peut ramener à de moindres termes : telle est la fraction $\frac{2}{3}$.

En Algèbre, on nomme *Cas irréductible* une question qui a de tout temps fort embarrassé les mathématiciens. C'est le cas où une équation du 3e degré a ses 3 racines réelles, inégales et incommensurables. Si on résout l'équation par la méthode ordinaire, la racine, quoique réelle, se présente sous une forme qui contient des quantités imaginaires; or, on n'a pu jusqu'à présent réduire cette expression à une forme réelle, en chassant les imaginaires qu'elle contient.

IRRIGATEUR (du lat. *irrigare*, arroser), instrument propre à l'arrosement des allées, des trottoirs, etc. — On donne aussi ce nom à un instrument employé pour lavements, injections, et qui remplace avantageusement les clysoirs, clysopompes, etc. Il fonctionne seul, par un mécanisme qui rappelle celui des lampes dites *modérateur*. Il a été inventé par Hibault et perfectionné par Charrière.

IRRIGATION (du latin *irrigatio*, arrosement), arrosement artificiel des terres, non à bras, mais à l'aide de constructions et de travaux convenables faits pour amener l'eau sur une grande étendue de terrain. — Elle est surtout nécessaire dans les pays chauds, secs, où les arbres et les prairies sont rares, dans le midi de la France, en Italie, en Algérie, etc. Dans ces pays, on l'applique même à la moyenne culture et aux jardins. — L'irrigation s'opère de plusieurs façons : ou l'on tire parti des débordements des rivières dans la saison pluvieuse pour amender la terre (c'est ainsi qu'on féconde souvent des prairies), et l'irrigation a lieu alors par *inondation*; ou l'on conduit les eaux par des travaux d'art, et on les répand à temps sur la terre, et c'est alors par *infiltration*. Tantôt on élève l'eau par des béliers, des pompes, etc., qu'un cours d'eau met en mouvement; tantôt le sol est arrondi en petits billons dont la végétation couvre le sommet et les deux pentes; tantôt il est creusé en plates-bandes légèrement concaves ou simplement coupé par d'étroites rigoles. Si l'eau n'a pas assez de force, on se sert de machines à vent, ou l'on a recours à la force des animaux, etc. — La qualité des eaux est un élément fort important des irrigations. Les meilleures sont celles qui réunissent la pureté à la propriété dissolvante; elles mettent, surtout sous l'influence de la chaleur, l'humus à la disposition des racines. Les eaux qui ont baigné des plaines fécondes et qui charrient un limon peuvent servir en même temps d'arrosement et d'engrais. — Les irrigations sont régies par les lois des 29 avril et 11 juillet 1847. — On doit à M. le marquis de Pareto un *Traité* estimé *de l'Irrigation*, 4 vol., atlas.

IRRITABILITÉ, propriété des corps organisés vivants, par l'effet de laquelle certaines parties de ces corps exécutent, sans que l'être entier y participe, et souvent même à son insu, des mouvements subits et plus ou moins remarquables, sous l'influence des causes excitantes internes ou externes. Ces mouvements, qui caractérisent la vie, n'exigent aucun organe particulier; mais à mesure que l'organisation se complique, surtout dans la série animale, de généraux qu'ils sont dans les corps vivants les plus simples, ils deviennent particuliers, c.-à-d. plus sensibles et plus puissants dans certaines parties que dans d'autres : c'est ainsi qu'ils finissent par produire la contractilité musculaire. — Glisson, le premier, introduisit le mot *irritable* dans la langue physiologique. Haller lui donna un sens précis en définissant les parties *irritables* « celles qui se raccourcissent quand quelque corps étranger vient à les toucher. »

Les Botanistes appellent *irritables* les étamines dont les filets sont susceptibles de se mouvoir au temps de la fécondation, sans qu'on puisse attribuer leurs mouvements à aucune force mécanique connue.

IRRITANTS, nom donné, en Médecine, aux agents qui déterminent une irritation, c.-à-d. de la tension, soit *mécaniquement*, comme les piqûres dans l'acupuncture et les scarifications; soit *chimiquement*, comme les alcalis, les acides, etc.; soit enfin d'une manière *spécifique*, comme les cantharides. *Voy.* IRRITATION.

IRRITATION, action des irritants ou état d'une partie qui est irritée. L'*irritation* consiste dans l'excitation et l'accroissement de l'action organique d'une partie; c'est un état contre nature qui trouble l'ordre habituel des fonctions d'un organe, en outrepassant la limite de l'excitation qui lui est nécessaire. L'*excitation* et l'*irritation* sont, en effet, des degrés différents d'un même genre d'action, dont l'intensité dépend autant de la sensibilité relative des organes que de la nature de l'excitant; en sorte qu'une substance qui n'est qu'*excitante* pour tel individu ou pour tel organe, est *irritante* chez un autre individu ou pour un autre organe. Broussais définit l'*irritation* l'état d'un organe dont l'excitation est portée à un tel degré d'intensité que l'équilibre résultant de la balance de toutes les fonctions est rompu. Il se sert aussi dans ce sens du mot *sur-irritation*; et il appelle *ab-irritation* l'état diamétralement opposé, la diminution et l'affaiblissement des phénomènes vitaux. Il regarde l'irritation, ou la sur-irritation, comme la cause essentielle de la *fièvre*, celle-ci n'étant qu'un mouvement de réaction circulatoire déterminé par la sympathie qui existe entre le cœur et l'organe irrité. L'irritation est le premier degré de l'inflammation; elle n'est pas encore l'inflammation elle-même, mais elle l'amène lorsqu'elle est vive et prolongée.

Van-Helmont avait déjà vu dans l'irritation le principe du plus grand nombre des maladies. C'est à lui qu'appartient cette comparaison ingénieuse d'une partie enflammée avec un organe blessé par

une épine; ses idées, développées par Vicq-d'Azyr, ont servi de base à la théorie moderne des phlegmasies, et fourni plusieurs éléments de la nouvelle doctrine médicale de Broussais, qui rallie à l'irritation la grande majorité des affections pathologiques. Broussais a laissé un traité : *De l'Irritation et de la Folie*. *Voy.* INFLAMMATION et PHLEGMASIE.

ISABELLE, se dit de la couleur du poil de certains animaux, et particulièrement du cheval, lorsqu'il est d'un jaune noisette plus ou moins clair. Il y a aussi des chattes, des lièvres, des lapins isabelles. On fait venir le nom de cette couleur de celui de la princesse *Isabelle* d'Autriche, fille de Philippe II : on raconte que cette princesse, assiégeant la ville d'Ostende, avait juré de ne pas changer de linge avant que la place ne fût prise, et que ce siége ayant duré 3 ans, son linge prit la teinte dite auj. *isabelle*. On conte la même histoire d'Isabelle de Castille au siége de Grenade.

On donne encore ce nom : 1° à une coquille du genre Porcelaine; 2° à un Squale de l'océan Pacifique; 3° à une Demoiselle du genre Agrion, etc.

ISAR, nom du *Chamois* dans les Pyrénées.

ISATIS (mot grec signifiant *pastel*), nom scientifique de la plante plus connue sous le nom de *Pastel*.

ISATIS, ou *Renard bleu*. *Canis lagopus*. *V.* RENARD.

ISCHION (mot grec qui veut dire *hanche*), nom donné, en Anatomie, à la partie inférieure et postérieure des trois pièces qui composent l'os coxal chez le fœtus et l'enfant, ainsi qu'à la région inférieure du même os chez l'adulte.—*Ischio* entre dans la composition d'un grand nombre de mots de la langue anatomique, pour désigner les organes qui sont en rapport avec l'*ischion* ou la hanche : *ischio-fémoral*, *ischio-périnéal*, etc.

ISCHURIE (du grec *iskhys*, difficile, et *ouréin*, uriner), nom donné à une rétention d'urine presque complète. *Voy.* RÉTENTION.

ISOCÈLE. *Voy.* ISOSCÈLE.

ISOCHIMÈNE et ISOTHÈRE (du grec *isos*, égal, et de *kheimôn*, hiver, froid, et *théros*, été, chaleur). Si l'on conçoit une ligne passant par tous les points de la terre qui ont la même température moyenne en *hiver*, on aura une *ligne isochimène*. La ligne qui passera par tous les points ayant la même température moyenne en *été* sera une *ligne isothère*. Ces courbes seront loin de coïncider avec les parallèles qui passent par tous les lieux équidistants de l'équateur. Dans l'ouest de l'Europe, les lignes isochimènes s'approchent de l'équateur, et, dans l'est, elles s'abaissent vers le pôle. Ces lignes exercent la plus grande influence sur la nature des végétaux et des animaux qui habitent chaque région.

ISOCHRONE (du grec *isos*, égal, et *khronos*, temps), épithète donnée, en Mécanique et en Physique, aux choses qui se font dans des temps égaux : les vibrations d'un pendule sont *isochrones*, si ce pendule demeure toujours de la même longueur et décrit toujours des arcs égaux, parce qu'alors ses vibrations se font toutes dans des temps égaux.— Les *lignes isochrones* sont celles dans lesquelles un corps pesant doit s'avancer vers un point donné d'un mouvement constamment uniforme.

ISOGONE (du grec *isos*, égal, et *gônia*, angle), nom donné aux cristaux qui ont les angles égaux.

ISOGRAPHIE (du grec *isos*, égal, pareil, et *graphô*, écrire), se dit de la reproduction des lettres manuscrites et autres écritures, ainsi que de tout recueil de *Fac-simile*. Treuttel et Wurtz ont publié sous le titre d'*Isographie des hommes célèbres*, une riche collection de fac-simile, de lettres autographes et de signatures, dont les originaux se trouvent dans les bibliothèques publiques et dans les collections particulières (Paris, 1827-34, 4 vol. in-4).

ISOLOIR, instrument propre à *isoler* ou à soustraire un corps à l'influence d'un fluide. Il se dit surtout en parlant d'électricité. Pour isoler les corps chargés de fluide électrique, on se sert de la soie, du verre, des plumes, de la résine, comme conduisant moins ce fluide : les tabourets à pieds en verre, les excitateurs à manche de verre, etc., sont des instruments isolants. Ils permettent de faire sans danger toutes sortes d'expériences sur l'électricité.

ISOMÉRIE (du grec *isos*, égal, et *méros*, partie), se dit, en Chimie, du phénomène que présentent certaines substances qui renferment les mêmes éléments combinés dans les mêmes proportions, et qui ont néanmoins des propriétés différentes. Le sucre de raisin et l'acide acétique, par exemple, sont des corps *isomères*; car, malgré la différence de leurs propriétés, ils contiennent exactement les mêmes proportions de carbone, d'hydrogène et d'oxygène. Les cas d'isomérie sont surtout nombreux en chimie organique. On les explique par la théorie atomique, en attribuant la différence de propriétés des corps isomères à la différence de disposition ou de groupement de leurs atomes. On doit à M. Edmond Robiquet une savante *Thèse sur l'Isomérie*, 1851.

ISOMORPHISME ou ISOMORPHIE (du grec *isos*, égal, et *morphê*, forme), propriété que présentent des corps différents de cristalliser sous la même forme géométrique. Les corps qui ont la même constitution chimique sont souvent isomorphes. On rencontre dans la nature une série de carbonates qui cristallisent tous sous des formes appartenant un rhomboèdre, dont les angles sont sensiblement les mêmes; tels sont : le spath d'Islande ou carbonate de chaux, la dolomie ou C. de chaux et de magnésie, la giobertite ou C. de magnésie, la sidérose ou C. de fer, la smithsonite ou C. de zinc, etc. La similitude de forme y est si grande, qu'il est souvent difficile de distinguer ces minéraux sans le secours de l'analyse. Les sels isomorphes ayant à peu près la même solubilité cristallisent ensemble en toutes proportions. Voici les principales séries isomorphes : les sulfates, les séléniates, les manganates et les chromates à même base; les phosphates et les arséniates à même base; les chlorures, les iodures, les fluorures et les bromures à même base; les sels de baryte, de strontiane et de plomb, formés par le même acide; les sels de potasse, d'ammoniaque et de soude anhydres, formés par le même acide; les sels de protoxyde de magnésium, de zinc, de manganèse, de fer, de cobalt, de nickel, de cuivre, formés par le même acide et renfermant la même eau de cristallisation; les sels de sesquioxyde de chrome, de fer, de manganèse et d'alumine, formés par le même acide. — Les corps isomorphes, observés pour la première fois par M. Gay-Lussac, ont été plus particulièrement étudiés par M. Mitscherlich, à qui l'on doit la plupart des séries isomorphes aujourd'hui connues.

ISONANDRA (du grec *isos*, égal, et *aner*, *andros*, mâle; organe mâle), nom donné par Wight à un arbre de la famille des Sapotacées qui fournit la *Gutta-percha*. *Voy.* ce mot et SAPOTACÉES.

ISOPÉRIMÈTRES (du grec *isos*, égal, et *périmétron*, circuit), figures dont les contours ou périmètres sont égaux. J. Bernouilli a démontré, en Géométrie, qu'entre les figures isopérimètres, les plus grandes sont celles qui ont le plus grand nombre de côtés, d'où il suit que le cercle est, de toutes les figures qui ont le même contour, celle qui offre le plus de capacité.

ISOPODES (du grec *isos*, semblable, et *pous*, *podos*, pied), ordre de la classe des Crustacés, renferme des animaux à abdomen très-développé, à corps déprimé, ordinairement ovalaire. Leur tête est petite, munie en avant de 4 antennes. Leur bouche présente une paire de mandibules très-fortes, 2 paires de mâchoires, un labre et une lèvre inférieure bilobée. Le thorax porte presque toujours sept paires de pattes terminées par un ongle plus ou moins

acéré. L'abdomen porte aussi 6 paires de pattes dont les 5 dernières, appelées *fausses pattes*, sont suspendues sous l'abdomen et servent à la respiration. Les crustacés qui composent l'ordre des Isopodes vivent pour la plupart dans les eaux. Ceux qui sont terrestres ont besoin d'habiter dans un lieu très-humide. Cet ordre, qui renferme les *Cloportes*, les *Cymothoadées*, les *Asellotes*, etc., a été divisé en 3 sections : *Marcheurs, Nageurs* et *Sédentaires*.

ISOSCÈLE (du grec *isos*, égal, et *skélos*, jambe), se dit, en Géométrie, d'un triangle qui a deux de ses côtés égaux.

ISOTHÈRE. *Voy.* ISOCHIMÈNE.

ISOTHERME (du grec *isos*, égal, et *thermos*, chaud; qui offre une chaleur égale). On appelle *lignes isothermes*, d'après Al. de Humboldt, des lignes qu'on suppose passer par les lieux où la température moyenne est la même. La latitude et la hauteur au-dessus du niveau de la mer sont les deux causes générales qui déterminent la température moyenne d'un point de la terre; mais l'influence de ces causes est modifiée par une foule d'influences accidentelles ou locales, telles que la distance à la mer, la présence des montagnes, la nature du sol, sa culture et son inclinaison, la direction des vents, les phénomènes atmosphériques, etc. Aussi, les lignes isothermes ne coincident-elles pas en général avec les parallèles de latitude, mais elles sont irrégulières et sinueuses (*Voy.* ISOCHIMÈNE). L'espace compris entre deux lignes isothermes est ce qu'on appelle une *bande* ou *zone isotherme*.

M. de Humboldt a tenté de tracer le parcours de plusieurs des lignes isothermes du globe : l'isotherme de 10 degrés est, en Amérique, au niveau de l'embouchure de la Columbia, sur la côte occidentale; elle descend ensuite dans le nord de l'État de l'Ohio, et passe à New-York; puis, s'élevant brusquement pour arriver en Europe, elle atteint presque la ville de Londres, coupe la côte de France près de Dunkerque, redescend vers l'est, passe près de Prague, et suit le nord de la mer Noire; elle se termine, en Asie, vers l'île Niphon, dans le Japon.

ISPIDA ou CÉRYLE, le *Martin-Pêcheur* d'Europe.

ISTHME (en grec *isthmos*). Outre son acception géographique (*I. de Panama, de Suez, de Pérécop, de Corinthe*, etc.), ce mot s'emploie en Anatomie pour désigner le détroit qui sépare la bouche du pharynx. Il est irrégulièrement quadrilatère, et est formé en haut par le voile du palais et la luette, sur les côtés par les piliers du voile du palais et les glandes amygdales, en bas par la base de la langue.

ISTIOPHORE (c.-à-d. *porte-voile*). *Voy.* VOILIER.

ITAGUE ou ÉTAGUE, se dit, en Marine, d'un cordage attaché à un fardeau et roidi à l'aide d'un palan, pour hisser ce fardeau à une hauteur déterminée.

ITALIQUES ou LETTRES ITALIQUES, caractères typographiques qui se distinguent en ce que leur forme est inclinée de droite à gauche. Ils tirent leur origine de l'écriture de la chancellerie romaine, où ils sont désignés par le nom de *cursiveti* ou *lettres cursives;* on les appela ensuite *lettres vénitiennes*, de ce que les premiers poinçons de ces caractères ont été faits à Venise. Le nom d'*italique* leur a été donné en France parce qu'ils nous viennent d'Italie.

ITÉE, *Itea*, genre de plantes dicotylédones, de la famille des Saxifragées, renferme des arbrisseaux à feuilles alternes, à fleurs polypétales, régulières, à calice monosépale quinquéfide et à corolle polypétale à 5 divisions. Ce genre ne comprend qu'une espèce, l'*Itée de Virginie*, arbrisseau fort élégant, de 1 à 2 mètres, à tige droite, rameuse, à fleurs blanches disposées en grappes. Cet arbrisseau est très-propre à décorer les bosquets d'été.

ITHOS (du grec *éthos*, mœurs), expression consacrée jadis dans l'École pour désigner cette partie de la Rhétorique qui traite des *mœurs* de l'orateur; on oppose l'*ithos* au *pathos*, expression des *passions*. C'est en ce sens que Molière a dit (*Femmes savantes*) :

> Vous avez le tour libre et le beau choix des mots ;
> On voit partout chez vous l'ithos et le pathos.

ITINÉRAIRE (du latin *iter*, gén. *itineris*, chemin), indication de la route à suivre dans un voyage. L'*Itinéraire* d'Antonin marque tous les grands chemins de l'empire romain, et toutes les stations des armées romaines. — La *Table itinéraire*, dite *de Peutinger*, offre également les documents les plus précieux sur la géographie ancienne.

Dans les temps modernes, on a donné le nom d'*Itinéraires* à de purs récits de voyage, comme l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem* de Chateaubriand.— Les véritables itinéraires modernes sont les *Guides*, dont il a été publié plusieurs collections, parmi lesquelles on remarque celle de M. Richard.

Mesures itinéraires. *Voy.* MESURES, MILLES, etc.

IULE (d'*ioulos*, nom donné par les Grecs à un insecte), *Iulus*, genre d'insectes Myriapodes Chilognathes, type de la tribu des Iulites, dont le corps est partagé en un grand nombre de segments cylindriques (40 au moins). Leurs pieds sont très-nombreux. Ces animaux fuient la lumière, et recherchent les lieux humides. On en trouve dans toutes les parties du monde. Le type du genre est l'*I. terrestre*, que l'on trouve sous les pierres, aux environs de Paris.

IVE, *Iva*, genre de plantes de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées, établi par Linné, se compose d'herbes ou d'arbrisseaux de l'Amérique septentrionale. On distingue l'*Ive frutescente*, l'*I. imbriquée*, l'*I. cheiranthifoliée*. L'*Ive frutescente*, qu'on trouve au Mexique et à la Virginie, passe pour fébrifuge.

IVETTE, nom vulgaire du *Teucrium Chamæpitys*. — *I. musquée*, nom vulgaire du *Teucrium Iva*.

IVOIRE (en latin *ebur*), substance osseuse qui constitue les défenses ou dents de l'éléphant. Elle est susceptible de recevoir un très-beau poli, et s'emploie pour faire des dents artificielles, des manches d'instruments, des éventails, des statuettes et une foule de petits ouvrages. Cette industrie est depuis fort longtemps une des spécialités de la ville de Dieppe. La plupart des dents d'éléphant viennent d'Afrique, surtout de la côte de Guinée; il en arrive aussi des Indes Orientales, surtout de Ceylan. Les défenses d'ivoire brut sont connues sous le nom de *morfil;* on en a trouvé du poids de 80 kilogr. Les dents de l'hippopotame, du morse et du narval fournissent aussi des espèces d'ivoire très-estimées. L'ivoire perd bientôt sa blancheur au contact de l'air et de la poussière : on peut l'empêcher de jaunir en le renfermant sous une cage de verre hermétiquement close; ainsi exposé aux rayons solaires, il devient même plus blanc. On teint l'ivoire de différentes couleurs en le plongeant dans un bain de bois de Brésil, de safran ou d'épine-vinette, de vert-de-gris, de Campêche, ou de sel de fer, selon qu'on veut avoir le rouge, le jaune, le vert, le noir; mais auparavant on le laisse tremper pendant quelques heures dans une solution d'alun ou dans du vinaigre. Autrefois on faisait entrer dans les remèdes, sous le nom de *spode d'ivoire*, l'ivoire réduit en poudre : on le regardait comme astringent.

L'ivoire arrive dans nos ports sous la forme de défenses entières. Il provient de la Guinée, de l'Égypte, du cap de Bonne-Espérance, de l'Inde, etc. Chacune de ces provenances présente des qualités différentes: l'*I. de Guinée* est le plus serré, le plus lourd et le plus estimé de tous; il est légèrement blond, translucide, et blanchit en vieillissant, tandis que tous les autres jaunissent; l'*I. du Cap* est blanc, mat et parfois un peu jaune; l'*I. de Ceylan* est d'un blanc rose, mais plus tendre que le premier; il est rare; l'*I. fossile de Sibérie*, quoiqu'il soit enterré depuis la

dernière révolution du globe, est très-abondant et parfaitement conservé : il est livré au commerce sous le nom d'*Ivoire vert*, parce qu'il est d'une couleur blanche légèrement verdâtre.

L'ivoire était connu des peuples de l'antiquité, qui l'employaient soit pour orner leurs maisons et leurs temples, soit pour sculpter les images de leurs dieux, soit même pour faire des meubles : la *chaise curule* des Romains était en ivoire, ou plutôt ornée d'ivoire. Les artistes grecs commencèrent à faire usage de l'ivoire au retour de l'expédition de Troie. Les Hébreux en décoraient aussi leurs meubles et jusqu'aux murs de leurs palais, comme le prouvent plusieurs passages de la Bible.

Ivoire artificiel. On a récemment inventé sous ce nom une composition sur laquelle on a obtenu de belles épreuves photographiques.

Ivoire végétal, substance blanche et dure provenant de la concrétion d'un liquide contenu dans le fruit du *Phytelephas* à gros fruits. Les tourneurs la substituent à l'ivoire, depuis quelques années, pour les petits ouvrages. On en fait, à Paris, une foule d'objets élégants. On distingue l'ivoire végétal du véritable ivoire, en y déposant une goutte d'acide sulfurique concentré, qui y développe alors une teinte rose qu'un simple lavage à l'eau fait disparaître, tandis que cet acide ne produit aucune coloration sur l'ivoire animal.

IVRAIE, *Lolium*, genre de la famille des Graminées, tribu des Hordéacées, renferme des plantes herbacées à fleurs disposées en épis. Les épillets sont solitaires, multiflores, et insérés chacun dans une excavation du rachis; leur glume est à 2 valves, et la glumelle à 2 paillettes dont l'interne est ciliée. On en connaît plusieurs espèces. L'*I. enivrante* (*L. temulentum*), appelée à tort autrefois *Herbe de zizanie* (*Voy.* ce mot), est la seule graminée indigène dont les graines soient nuisibles à la santé : c'est une plante annuelle, à tige rude, à feuilles planes et glabres, à épi roide. Ses graines rougissent la teinture de tournesol. Cette plante, qui fait la désolation des cultivateurs, croît dans les champs cultivés et se plaît au milieu du froment. Les étés humides lui sont favorables : aussi croit-on assez généralement à la campagne que, dans les mauvaises années, le froment se change en ivraie. Le grain de l'ivraie, mêlé au froment, rend le pain bleuâtre, acide et malsain; il en résulte des vertiges, des nausées, des vomissements, de l'ivresse : de là probablement le surnom d'*Herbe aux ivrognes*, et le nom même d'*ivraie*, dérivé d'*ivre*. On a remarqué que les accidents sont d'autant plus graves que les grains sont moins secs. Les animaux eux-mêmes ne sont pas à l'abri de leur mauvaise influence.

L'*Ivraie vivace* (*Lolium perenne*) a une racine rampante et produit toujours plusieurs tiges droites, simples ou rameuses, qui portent chacune un épi très-allongé composé de 12 à 15 épillets non barbus; c'est le *ray-grass* des Anglais; elle croît naturellement au bord des chemins; on la cultive comme fourrage et pour former des tapis de gazon.

IVRESSE (du latin *ebrietas*, dérivé, dit-on, du grec *ubris*, injure, insolence), état que détermine l'abus des boissons fermentées, s'étend depuis le moment où leur action commence à ébranler la volonté, à troubler la raison, jusqu'à celui où elle amène le délire le plus prononcé, un sommeil involontaire, un coma profond, et même la mort. L'ivresse présente des phénomènes variés; les suites n'en sont point les mêmes pour tous ceux qu'elle atteint, et elle se manifeste différemment suivant l'âge, le tempérament, le climat. L'enfant et l'adolescent, qui ont la circulation rapide et les nerfs très-mobiles, s'enivrent facilement; les femmes sont plus ou moins dans le même cas. Dans l'ivresse, les sujets sanguins se montrent bruyants, turbulents, amoureux et jaloux; les pléthoriques se sentent disposés à l'assoupissement et aux étouffements, au crachement de sang et à l'apoplexie. Les bilieux deviennent plutôt disputeurs, colères, furieux; l'ivresse les rend malades et méchants. Le mélancolique sera soliloque, tenace, malin, capricieux, enclin à la vengeance. — On supporte mieux les boissons fortes en hiver qu'en été, par un temps humide que par un temps sec; mieux le soir que le matin.

Sous le point de vue pathologique, l'ivresse peut être considérée comme un accès de fièvre éphémère, produit par une indigestion de boissons fermentées, qui présente à son plus haut degré les symptômes du délire et du coma; elle se termine par une abondante excrétion des urines, par des sueurs, par le sommeil, quelquefois par des vomissements et des déjections violentes, ou même par l'apoplexie, par des convulsions, des paralysies partielles. Le plus souvent, un accès d'ivresse passe sans exiger le secours de la médecine, et ne constitue qu'un mode particulier de narcotisme, qu'on dissipe en faisant prendre 8 ou 10 gouttes d'ammoniaque dans un verre d'eau sucrée, ou de l'éther sulfurique mêlé à l'huile dans la proportion de 25 gouttes pour une once (31 grammes) d'huile. Dans d'autres circonstances, il convient de favoriser le vomissement, au moyen de l'eau tiède, de l'ipécacuanha, ou en chatouillant le pharynx avec une plume, et d'exciter par des lavements les déjections alvines. Beaucoup se soulagent en prenant un café léger; d'autres, de l'eau bien sucrée, ou une simple limonade cuite ou tartarisée, ou coupée avec l'infusion de camomille. La disposition apoplectique réclame souvent la saignée du bras, les sangsues à l'anus, les pédiluves sinapisés, etc. — On a cité comme moyens préservatifs de l'ivresse, les amandes amères, les gousses d'ail, l'usage du chou, de mâcher des feuilles de laurier, d'avaler quelques onces d'huile, de boire du lait. Enfin, on prétend *arrêter subitement l'ivresse* en plongeant tout à coup l'homme ivre dans l'eau froide.

L'ivresse peut être également produite par certains gaz (le protoxyde d'azote, par exemple), par les éthers. *Voy.* ÉTHER et CHLOROFORME, etc.

IXIE (ainsi nommée, dit-on, parce que sa fleur ouverte rappelle la roue d'*Ixion*), *Ixia*, genre de la famille des Iridées, renferme de jolies plantes herbacées, à tige grêle, à feuilles ensiformes ou linéaires, à fleurs grandes, de couleur brillante, composées chacune d'un périanthe cratériforme à 6 lobes égaux, qui contient 3 étamines et un ovaire trilobé. La racine est un tubercule ou un bulbe, et le fruit une capsule ovoïde triloculaire. Ces plantes croissent au Cap de Bonne-Espérance. On les cultive dans nos jardins comme plantes d'ornement. On les élève ordinairement dans des pots, dont on garnit préalablement le fond d'une couche de gravier, et qu'on achève de remplir avec de la terre de bruyère; et l'on place ces pots dans une serre tempérée basse. La plantation se fait en octobre. La multiplication de ces plantes se fait par caïeux, qui commencent à fleurir dès la seconde année.

IXODE (du grec *ixodès*, visqueux, fait de *ixos*, gui), genre d'Acarides-Arachnides, dont quelques espèces, connues sous le nom de *Tiques*, vivent aux dépens des animaux domestiques. Il a pour type l'*Ixode ricin*, qui vit sur les chiens.

IXORE, genre de la famille des Rubiacées, à fleurs complètes, monopétales, régulières, est répandu sur la côte de Malabar et à Java. On distingue l'*I. écarlate*, l'*I. albiflore*, l'*I. parviflore*, l'*I. paniculée* ou *Pavette*, l'*I. violacée*, l'*I. fasciculée*.

J

J, 10e lettre de l'alphabet français. Elle n'existait pas en latin, bien qu'aujourd'hui l'on écrive par J les mots latins où l'I est suivi d'une voyelle, comme dans *Julius*, *jurare*. Longtemps on a représenté cette lettre par l'*i*, et on la nommait *i* consonne, pour la distinguer de l'*i* voyelle. C'est à Ramus, grammairien du XVIe siècle, que l'on doit l'introduction dans notre écriture du *j*, qui n'est qu'un *i* allongé. Ce n'est que depuis la fin du dernier siècle qu'on a définitivement séparé dans les dictionnaires les mots qui commencent par *j* de ceux qui commencent par *i*. — Comme articulation, le *j*, qui n'est que le *g* doux, est une consonne palatale sifflante; c'est le *ch* adouci. Cette articulation n'existe que dans un très-petit nombre de langues : on la trouve dans le polonais, qui l'écrit par un *z* avec une cédille supérieure, dans les langues slaves, dans le persan et l'arménien. La majeure partie des autres langues, l'anglais, l'allemand, l'italien, remplacent notre *j* par *g* ou par *gi*, qui se prononce *dj*, *dji*. — Comme abréviation et initiale de prénom, J. signifie *Jean*, *Jacques*, *Joseph* ou *Jules* : J.-J. veut ordinairement dire *Jean-Jacques*, et J.-B., *Jean-Baptiste;* on écrit J.-C. pour *Jésus-Christ* et aussi pour *Jurisconsulte* (*Voy.* I). — J. H. S., monogramme du nom de N.-S. Jésus-Christ, est, suivant les uns, une abréviation de *Jesus hominum salvator* (Jésus sauveur des hommes); suivant d'autres, les trois premières lettres du nom de Jésus en grec ΙΗΣΟΥΣ.

JABIRU, *Mycteria*, espèce du genre Cigogne, est caractérisée par une très-haute taille, un bec comprimé, la tête et le cou tantôt nus, tantôt emplumés. Le *J. du Sénégal* a le bec rouge à la pointe, noir au milieu, deux petites pendeloques charnues à la base, les jambes vertes, les articulations roses, le plumage blanc, la tête et le cou noirs; le *J. d'Amérique* est blanc, avec rémiges et rectrices d'un noir pourpre; tête et cou noirs. *Voy.* CIGOGNE.

JABLE, en terme de Tonnellerie, se prend : 1° pour l'entaille ou rainure pratiquée aux douves, près de leurs extrémités, pour recevoir les fonds; 2° pour la partie des douves de tonneau qui excède les deux fonds et qui forme en quelque sorte la circonférence extérieure de chacune de ses extrémités.

JABOT, première partie de l'estomac des oiseaux : c'est une espèce de poche membraneuse que ces animaux, surtout les Granivores, portent sous la gorge, et dans laquelle les aliments sont d'abord reçus, et séjournent quelque temps avant de passer dans les deux autres parties (*Voy.* ESTOMAC). Dans le Jabot, les aliments sont imbibés d'un fluide analogue à la salive et y subissent une première digestion. — On donne aussi ce nom à une dilatation de l'œsophage du cheval, qui est située en avant du diaphragme et qui a la forme d'un sac.

Par extension, on a appelé *jabot* une bande de mousseline ou de dentelle empesée, plissée ou tuyautée, qu'on attache par ornement à l'ouverture d'une chemise par devant. Les jabots ont été surtout à la mode à la fin du XVIIe siècle et pendant le XVIIIe; l'usage s'en est à peu près perdu de nos jours.

JACAMAR, *Galbula*, genre de l'ordre des Grimpeurs, renferme des oiseaux analogues aux Martins-pêcheurs, caractérisés par un bec allongé, aigu; par des tarses courts, en partie emplumés, terminés par 2 doigts en avant et tantôt 1, tantôt 2 en arrière. Ces animaux se nourrissent d'insectes, et habitent l'Amérique méridionale. Le *J. à longue queue* (*G. paradisæa*), habite Cayenne; il se plaît dans les lieux découverts et vit en société. Son chant est un sifflement doux, faible et souvent répété. Son corps est brun violet en dessus; sa gorge est d'un blanc pur; sa queue est longue et fourchue; les deux rectrices externes très-allongées.

JACANA, *Parra*, genre de l'ordre des Échassiers, renferme des oiseaux qui, par leurs formes et leurs habitudes, se rapprochent des Râles et des Poules d'eau. Ils ont le bec droit, médiocrement long et comprimé latéralement, un peu renflé vers le bout. Leurs pieds ont 4 doigts grêles, 3 devant séparés entre eux, le 4e derrière; les ongles sont allongés, aigus, presque droits. Leurs ailes sont armées d'un éperon pointu, qui leur a valu le nom vulgaire de *Chirurgien*. Les Jacanas se trouvent en Asie, en Afrique et en Amérique. Ces oiseaux vivent dans les marais, et se nourrissent d'insectes. Le *J. commun* (*P. Jacana*) est un oiseau du Brésil, long de 50 centim., qui a le dessus du corps roux, le reste d'un noir violet; son bec, sous leq. pendent 2 barbillons charnus, est jaune. Oiseau sauvage, qui vit par couples.

JACARANDA, arbre tropical. *Voy.* PALISSANDRE.

JACÉE, *Centaurea jacea*, espèce du genre Centaurée : c'est une plante à fleurs purpurines, solitaires, qui se mêle agréablement aux plantes champêtres, et qui fournit à la teinture une belle couleur jaune analogue à celle de la Sarrette.

On nomme vulgairement *Jacée du printemps*, la Violette; *J. des jardiniers*, la Lychnide dioïque; *J. des bois*, la Sarrette; *Petite J.*, la Pensée sauvage.

JACENT (du latin *jacens*, abandonné, vacant), se dit, en Droit, des biens qui n'ont aucun propriétaire, des successions auxquelles personne n'a droit.

JACHÈRE (du latin *jacere*, être gisant, se reposer), terre labourable qu'on laisse sans culture pendant un temps plus ou moins long. On distingue : la *Jachère complète*, qui va d'automne à automne; la *demi-jachère*, qui n'embrasse qu'une saison; la *J. biennale*, *triennale*, de 2 ou 3 ans, et la *J. pérenne*, dont la durée est indéterminée.

Le système des jachères était autrefois universellement suivi, et quoiqu'il tende à disparaître, il y a encore nombre de pays où il est dans toute sa force. L'établissement de la jachère était basé sur ce principe, incontestable d'ailleurs, que la terre, après une récolte de céréales, n'a plus les sucs nécessaires à la production, et qu'il faut, pour les lui rendre, lui accorder un long repos. La science moderne a reconnu que les amendements, les engrais, et surtout l'emploi de cultures différentes de celles qui viennent d'épuiser la terre, permettent d'arriver au même but (*Voy.* ASSOLEMENT). Au moyen de la variété et de la rotation des cultures, base de ces systèmes, on est arrivé à ne plus avoir besoin de jachères ou à en distancer indéfiniment les époques.

JACINTHE, en latin *Hyacinthus*, genre de plantes de la famille des Liliacées de Linné, des Asphodélées de Jussieu, renferme des plantes herbacées qui naissent d'une racine en forme d'oignon; les feuilles, longues et presque linéaires, sortent de terre sous la forme d'une gerbe au milieu de laquelle s'élève une hampe lisse, terminée par un joli panache de fleurs simples ou doubles, monopétales, dont le limbe est découpé en 6 parties frisées : le centre de ces corolles, qui ressemblent à de petits lis, est occupé par 6 étamines attachées à la paroi, et par un pistil. Les jacinthes fleurissent en hiver : chez nous, on les cultive en pot dans une serre, ou dans l'eau dans nos appartements. On en compte environ 15 espèces et plus de 2,000 variétés, que l'on range en 3 classes : dans la 1re sont comprises les variétés à fleurs simples; dans la 2e, celles à fleurs doubles; et dans la 3e, celles à fleurs pleines : dans

ces dernières les étamines et les pistils se sont transformés en pétales; aussi sont-elles stériles, et ne se multiplient-elles que par caïeux. C'est la Hollande, et surtout Harlem, qui approvisionne de jacinthes les marchés de l'Europe. On a vu des amateurs hollandais payer jusqu'à 3,000 fr. un seul oignon d'une variété nouvelle. C'est surtout du XVIIe au XVIIIe siècle que la mode des jacinthes fit fureur; aujourd'hui, elle est bien diminuée. On prétend que les jacinthes doubles ne sont pas très-anciennes, et qu'au commencement on n'en faisait aucun cas : on les détruisait quand il s'en trouvait dans les semis. Aujourd'hui, ce sont au contraire les jacinthes doubles, et surtout les jacinthes pleines, qui sont les plus recherchées et les plus estimées. Pour qu'une jacinthe soit d'un grand prix, il faut que les pétales externes et ceux du centre soient de deux couleurs différentes et bien tranchées; que la tige soit de bonne hauteur et courbée avec grâce; enfin que le nombre des fleurs soit au moins de 12 : il va parfois jusqu'à 40.

Les plus jolies espèces qui composent ce genre sont : la *Jacinthe d'Orient* ou *des jardiniers*, dont la hampe se termine par un épi de jolies fleurs blanches ou bleues, qui réunit à la délicatesse des formes l'odeur la plus suave : la variété la plus curieuse est celle que les Hollandais ont nommée *Diane d'Éphèse*, et dont les pédicules sont bi-triflores; la *J. des prés*, à fleurs bleues; la *J. des bois* (*Scilla nutans*); la *J. de Rome*; la *J. tardive*; la *J. penchée*, à fleurs roses; la *J. muguet*, à fleurs jaunes; et la *J. à fleurs roulées*, à fleurs campanulées verdâtres.

Selon la Fable, le jeune Hyacinthe, qui était aimé d'Apollon, ayant été tué involontairement par ce dieu d'un coup de palet, fut changé par lui en jacinthe. Dans le langage des fleurs, la Jacinthe est le symbole de la douleur et de la délicatesse.

JACO ou PERROQUET CENDRÉ, *Psittacus erythacus*, espèce de Perroquet à queue courte, dont le plumage est d'un gris cendré avec du rouge à la queue et du noir à l'extrémité des rémiges. Cette espèce habite la côte occidentale d'Afrique. Le Jaco est d'un naturel doux et attaché, mais il est quelquefois capricieux; du reste, il mange de tout. C'est le perroquet qui apprend le plus facilement à parler : aussi est-il le plus répandu. On doit choisir pour lui apprendre à parler l'heure qui suit son repas. Il est alors plus docile et plus attentif.

JACOBÉE, *Senecio Jacobæa*, espèce du genre Séneçon, vulgairement connue sous le nom d'*Herbe de St-Jacques* : c'est une grande plante vivace, dont la tige, haute d'un mètre, se termine par un corymbe de capitules jaunes, rayonnées; elle est commune dans les prairies, les fossés, le long des bois.

JACONAS, espèce de mousseline de l'Inde, demi-claire, dont on se sert pour faire des robes, des cols, des manchettes, des jabots et des bonnets de femme. On la fabrique aussi aujourd'hui en France.

JACQUINIER (d'un botaniste du nom de *Jacquin*), *Jacquinia*, genre de plantes de la famille des Myrsinées, renferme des arbres et des arbrisseaux à feuilles alternes, simples, et à fleurs petites, disposées en grappes : calice à 4 lobes, corolle monopétale, presque campanulée et à 10 découpures; 5 étamines, ovaire supère à style court. Toutes ces plantes sont originaires de l'Amérique. On cultive dans les serres d'Europe le *J. aux fleurs orangées* (*J. aurantiaca*), bel arbrisseau d'un mètre et demi de hauteur et à fleurs d'un très-beau jaune orangé, portées sur de longs pédoncules. Le *J. à bracelets*, qui a plus de 2 mètres de haut, a les fleurs petites, blanches, en grappes pendantes et exhalant une odeur de jasmin très-prononcée. Les Caraïbes se servent comme ornements de ses baies, qui sont d'un beau rouge.

JACQUOT, nom de Perroquet. *Voy.* JACO.

JADE, pierre précieuse, ordinairement verdâtre ou olivâtre, quelquefois laiteuse, avec une nuance de bleu : c'est un composé de silice, de chaux, de potasse et d'oxyde de fer. Le jade tient de l'agate, mais il ne peut recevoir un beau poli bien vif, étant rude et grenu, et paraissant gras et huileux. Cette pierre est si dure qu'on a peine à la travailler, même avec la poudre de diamant. Le *J. oriental* est d'un blanc laiteux, peu transparent. On le trouve dans l'île de Sumatra; on en fait en Turquie, en Pologne et dans d'autres pays, des manches de sabres, de couteaux et d'autres armes, et aussi des vases et des ouvrages d'ornement. Le *J. vert clair*, dont la couleur est olivâtre ou céladon, était fort estimé des anciens, qui le nommaient *Pierre divine*; ils lui attribuaient des propriétés merveilleuses et le portaient comme amulette contre les maux de reins : d'où le nom de *Pierre néphrétique* (de *néphron*, rein), qu'on lui donne également. Le *J. vert foncé*, qu'on trouve sur les bords du fleuve des Amazones, a été appelé *Amazonite*. *Voy.* ce nom.

JAGUAR, *Felis onca* ou *onza*, espèce du genre Chat, dite aussi *Tigre d'Amérique* et *Grande Panthère des fourreurs*, est, après le Tigre et le Lion, le plus grand des animaux de son genre. Sa longueur est de près de 2 m., sans compter la queue, qui a 60 centim. de long. Son pelage, d'un fauve vif en dessus, est marbré à la tête, au cou et le long des flancs, de taches noires plus ou moins ocellées. Le dessous du corps est blanc, parsemé de taches noires. Cet animal, commun au Mexique et dans la Plata, est très-féroce : il attaque souvent l'homme. Il se plaît dans les grandes forêts traversées par des fleuves, et grimpe facilement aux arbres. Il vit de la chasse des Loutres et des Picas, et fait également aux singes une guerre cruelle. Sa robe est très-recherchée comme fourrure et comme tapis.

JAIS, JAÏET ou JAYET (du grec *gangitès*, pris de *Gagatès*, nom d'un fleuve de Lycie, près duquel on le trouvait), variété de Lignite, d'un noir luisant, compacte, à cassure conchoïde, à fragments aigus, pesant 1,26, et assez dure pour être travaillée au tour et polie. Le jais est une matière fossile, d'origine végétale, d'un aspect de poix ou de résine; c'est un intermédiaire entre le bois fossile et la houille : il brûle sans couler et sans se boursoufler, avec une odeur âcre, parfois aromatique; son électricité n'est d'ordinaire que peu appréciable. Le jais ne se trouve qu'en lits interrompus dans les bancs de lignite piciforme. Il en existe beaucoup en France, en Espagne et en Allemagne. On fait avec le jais différents objets d'ornement, comme des pendants d'oreilles, des colliers, des ajustements de deuil, des croix, des chapelets, etc. On façonne les morceaux en poires ou en grains de diverses grosseurs, qu'on taille à facettes sur une meule en grès grossier, semblable à celle des lapidaires. Ce genre d'industrie, que le caprice de la mode a fait délaisser en grande partie, s'exerce encore dans le département de l'Aude, à Ste-Colombe, Peyrax et Labastide-sur-l'Hers. Le jais qu'on y travaille est maintenant tiré d'Espagne, tandis qu'autrefois il provenait des mines du pays, qui ont cessé d'être exploitées.

Jais artificiel, espèce d'émail ou de verre noirci et soufflé qui sert aux mêmes usages que le jais naturel. Depuis quelques années ce produit a pris le dessus; les imitations faites avec ce verre sont beaucoup moins chères et plus dures que le jais naturel, mais aussi elles ont moins d'éclat.

JALAP (de *Xalappa*, ville du Mexique, aux environs de laquelle cette plante est très-commune), *Convolvulus jalappa*, *Ipomæa macrorhiza*, espèce du genre Convolvulus, est une herbe vivace, à tige volubile, à feuilles ovales, velues en dessous; à fleurs grandes, violettes en dedans, lilas pâle en dehors; à étamines cotonneuses et à graines noires, couvertes d'un poil soyeux et roussâtre. On trouve cette plante

dans toute l'Amérique septentrionale. Sa racine est pivotante, ovoïde et lactescente à l'état frais; elle est de plus charnue, compacte, peu chargée de parties fibreuses, noirâtre à l'extérieur et blanchâtre à l'intérieur. Elle était autrefois fort employée en médecine : elle contient une résine particulière, dont les propriétés purgatives sont très-énergiques, mais qui a le défaut d'occasionner de fortes tranchées; on l'administre en poudre, en sirop, en teinture, etc. Dans le commerce, on falsifie souvent le jalap avec la racine du *Faux jalap* ou *Belle-de-nuit* (*Mirabilis jalappa*) et avec celle de la Bryone.

JALET (du latin *jaculum*, javelot, trait), petit caillou rond. — Autrefois on appelait *Arc à jalet, arbalète à jalet*, un arc ou une arbalète avec lesquels on lançait des cailloux, de petites boules de terre cuite, des balles de plomb ou de fer.

JALLE, couche de cailloux agglomérés qui se trouve sous la terre végétale, dans quelques parties des landes de Bordeaux, de la Bretagne, etc.; couche qu'il faut rompre à grands frais pour rendre ces portions de landes aptes à la végétation des arbres.

JALON (du latin *jaculum*, trait, verge), bâton droit, ferré et pointu par un bout, ou simple tringle de fer, qu'on plante en terre pour prendre des alignements dans l'arpentage. On les emploie aussi dans le nivellement, en plaçant à la partie supérieure un morceau de papier blanc étendu, ou un rectangle de carton, que l'on fixe dans le bois au moyen d'une fente pratiquée à cet effet. Pour être sûr que les jalons sont bien placés en ligne droite, il faut se poser derrière deux d'entre eux et de manière à ce que le premier efface le second, que tous les autres soient pareillement effacés et semblent s'absorber dans le premier.

JALOUSIE, espèce de contre-vent formé de feuilles ou planchettes minces et mobiles, assemblées parallèlement, et qu'on peut remonter, baisser ou incliner plus ou moins, à volonté, au moyen de cordons. Elle sert à garantir de l'action trop vive du soleil ou de la lumière. Le nom de *jalousie* semble lui venir de ce qu'on peut observer à travers sans être vu. *V.* PERSIENNE.

Nom vulg. d'une *Amarante* et de l'*Œillet de poëte*.

JAMBAGE, se dit, dans la Construction, d'une chaîne de pierre ou de maçonnerie qui porte les grosses poutres; d'assises de pierre, de brique, etc., qui portent le manteau d'une cheminée ou l'arcade d'une porte.

JAMBE (selon Roquefort, du grec *kampé*, courbure), en latin *Crus*. C'est proprement la portion du membre inférieur comprise entre le genou et le pied. La jambe est formée de deux os : l'un, plus gros, le *tibia*; l'autre, plus grêle, le *péroné*, placé au côté externe du précédent. Ces os sont séparés l'un de l'autre par un intervalle qu'occupe un ligament interosseux. Les principaux muscles de la jambe sont le *jambier* antérieur et le *jambier* postérieur (*Voy.* ci-après). La saillie que forment les muscles à la partie postérieure est le *mollet* ou *gras de la jambe*.

Dans la Construction, *Jambe* se dit pour *pilier* : on appelle *J. étrière* un pilier qui est à la tête d'un mur mitoyen; *J. d'encoignure*, celui qui est à l'angle d'un mur, etc. — Les *Jambes de force* sont, en Charpenterie, de grosses poutres sur lesquelles pose le comble.

JAMBIER (LE), nom donné à deux muscles de la jambe : 1° le *J. antérieur*, qui naît de la partie antérieure de la tubérosité externe du tibia, de la moitié supérieure de la face externe de cet os et de la face antérieure du ligament interosseux, et se termine à l'extrémité postérieure du premier métatarsien : il sert à fléchir le pied sur la jambe; 2° le *J. postérieur*, qui s'attache en haut à la face postérieure du tibia, du péroné et du ligament interosseux, en bas à la tubérosité de l'extrémité inférieure du scaphoïde, et qui étend le pied sur la jambe.

JAMBO, né d'un métis et d'une créole. *Voy.* ZAMBO.

JAMBON (de *jambe*), cuisse ou épaule de porc ou de sanglier qui a été salée et ordinairement fumée pour être conservée. C'est un mets délicat et très-estimé : on en fait un commerce considérable à Mayence et à Francfort en Allemagne; à Bayonne, dans toute la Lorraine et l'Alsace, en France; à Lamego en Portugal, etc. On estime aussi les jambons de prés salés d'Isigny.

JAMBONNEAU. Outre son acception primitive de *petit jambon*, ce nom a été donné vulgairement, à cause d'une analogie de forme, à des Mollusques du genre *Pinne*, aux Moules, aux Modioles, aux Avicules.

JAMBOSE ou JAMBOSIER, *Jambosa*, plante de la famille des Myrtacées. *Voy.* EUGÉNIE.

JAN, nom donné aux deux tables du jeu de trictrac. Le *petit jan* est celle dans laquelle on range la pile des dames en commençant la partie; l'autre est le *grand jan*. — Ce mot est aussi, dans le même jeu, synonyme de *plein*, et signifie les douze dames abattues deux à deux et remplissant l'un des côtés du trictrac. *Voy.* TRICTRAC.

JANISSAIRES, milice turque. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

JANTE (du grec *kanthos*, même signification), pièce de bois courbée, qui fait partie du cercle de la roue d'un carrosse, d'une voiture.

JANTHINE (du grec *ianthinos*, violet), *Janthina*, ordre et genre de Gastéropodes : tête grosse, semblable à un gros mufle, et en arrière de laquelle existe une vessie remplie d'air, destinée à suspendre l'animal à la surface de l'eau. Les janthines ont, en effet, pour habitude de rester suspendues à la surface des eaux, et de se laisser aller dans toutes les directions comme des corps flottants. Leur coquille est violette, turbinée et à spires, comme celle des hélices. Derrière les branchies est située une glande qui sécrète une liqueur d'un très-beau violet, que l'on a cru être la pourpre des anciens. Cette liqueur passe au rouge quand elle est traitée par les acides, et est ramenée au bleu par les alcalis.

JANVIER (du latin *januarius*, dérivé lui-même de *Janus*, dieu auquel ce mois était consacré), 1er mois de l'année civile, commence 7 jours après le solstice d'hiver et a 31 jours. Chez les Romains, ce mois fut longtemps le 11e de l'année; il ne devint le 1er qu'après la réforme opérée sous J. César (*Voy.* ANNÉE). Chez les Grecs, il répondit d'abord à peu près au mois Pyanepsion, puis aux mois Gamélion et Anthestérion. C'est par un édit de Charles IX, en 1563, que l'ouverture de l'année a été fixée chez nous au 1er janvier : auparavant elle commençait à Pâques.

A Rome, le 1er janvier, on offrait des sacrifices à Janus; on lui présentait des dattes, des figues et du miel, fruits dont la douceur faisait tirer d'heureux pronostics pour le cours de l'année; on s'envoyait aussi mutuellement de petits présents (*strenuæ*) : d'où l'usage des *étrennes*, encore en vigueur aujourd'hui. L'Église chrétienne célèbre pendant ce mois la fête de la *Circoncision* (1er janvier) et celle de l'*Epiphanie* ou *des Rois* (6 janvier).

JAQUE (de l'allemand *jach* ou *jacke*, robe, casaque), espèce de petite casaque militaire qu'on portait au moyen âge sur les armes et sur la cuirasse. Il nous en est resté le diminutif *jaquette*.

On appelait *Jaque de mailles* une armure faite de mailles ou de petits anneaux de fer, qui couvrait le corps depuis le cou jusqu'aux cuisses. *Voy.* COTTE.

JAQUELINE, nom donné dans le nord de la France, en Flandre surtout, à des bouteilles de grès à large ventre, et aussi à des brocs de faïence, auxquels on donne quelquefois la forme d'une femme assise. On les appelle ainsi du nom de *Jaqueline*, comtesse de Hollande, morte en 1436 : cette princesse, faite prisonnière par son cousin Philippe de Bourgogne, et enfermée au château de Teilingen, passa la dernière année de sa vie à faire de petits vases de terre, connus d'abord sous le nom de *cruches de la comtesse*

Jaqueline, puis nommés par abréviation *jaquelines*.

JAQUEMART (probablement de *Jacques Marc*, nom de l'inventeur), figure de fer, de plomb ou de fonte, représentant un homme armé, placé sur une tour, qui frappe, avec un marteau, les heures sur la cloche de l'horloge. On trouve beaucoup de jaquemarts en Belgique, dans le nord de la France et jusqu'en Bourgogne. Ce genre d'ornement, fort à la mode au moyen âge, est tout à fait abandonné aujourd'hui. — On donnait aussi le nom de *Jaquemart* à une épée très-longue et très-large, analogue au *Braquemart*. *Voy.* BRAQUEMART.

JAQUES, nom vulgaire du *Geai*.

JAQUIER (du malais *djacca*), dit aussi *Arbre à pain* ou *Artocarpe*. *Voy.* ARTOCARPE.

JAR, poil fin, analogue au duvet. *Voy.* POIL.

JARDE ou JARDON, tumeur dure, quelquefois enflammée, qui se développe à la partie latérale externe du jarret du cheval, sur la partie postérieure supérieure de l'os du canon.

JARDIN (de l'allemand *garten*, ou du latin *hortus*, même signification), lieu où l'on cultive des légumes, des fleurs, des arbres, etc., par agrément ou par utilité, sans employer la charrue et les animaux de labourage. Il est le plus souvent entouré de murs ou de haies vives. La culture d'un jardin est dite familièrement *jardinage*, ou, en termes plus relevés, *horticulture*. *Voy.* ce mot.

On distingue plusieurs espèces de jardins selon leur destination : le *J. fleuriste*, où l'on cultive des plantes pour l'agrément; le *J. fruitier*, verger où l'on ne fait venir que des arbres à fruit; le *J. potager*, ou *maraîcher*, où l'on cultive les légumes et autres plantes destinées à la nourriture de l'homme; le *J. mixte*, où se trouvent réunis, en totalité ou en partie, ceux que nous venons de nommer; le *J. de naturalisation*, consacré à l'acclimatation de végétaux exotiques; le *J. pépinière*, où l'on cultive de jeunes arbres, qui, parvenus à certain degré de croissance, seront transportés ailleurs; le *J. médical*, où sont cultivées les plantes médicinales (il y en eut un à Rome dès le 1er siècle de notre ère); le *J. botanique*, destiné à réunir et à classer les végétaux de tous les pays, pour servir à l'étude.

L'institution des *jardins botaniques* est récente. Le premier ouvert aux frais de l'État fut le jardin fondé à Pise en Toscane en 1543; le premier ouvert en France fut celui de Montpellier (1597); celui de Paris ne le fut qu'en 1636. Ce dernier renferme aujourd'hui plus de 60,000 plantes vivantes, et forme une des parties les plus importantes du *Muséum d'histoire naturelle*. Toutes les capitales de l'Europe ont des établissements imités du Muséum de Paris, mais peu sont en état de rivaliser avec lui.

Enfin on distingue de tous les jardins précédents les *Jardins publics*, ouverts à tous, et où sont ordinairement déployées toutes les ressources de l'art : tels sont les jardins de Versailles et des deux Trianons; et à Paris, ceux des Tuileries, du Luxembourg, du Muséum; *Hyde-Park* et *Regent's-Park*, à Londres; le *Prado*, à Madrid, l'*Augarten*, à Vienne; le *Jardin d'été*, à Saint-Pétersbourg, etc. — Il existe aussi des jardins publics payants dont quelques-uns ont joui d'une grande vogue : le *Wauxhall*, à Londres; *Tivoli*, *Beaujon*, *Marbeuf*, etc., à Paris.

Relativement à la manière dont ils sont dessinés, on a, d'une part, les *Jardins rectilignes*, tels que les traça Lenôtre, tels que les imita et les outra la Hollande; et d'autre part, les *Jardins anglais*, les *J. chinois*, remarquables surtout par la sinuosité des allées, par le caprice des détails, par les accidents de terrain, en un mot par une habile imitation de la nature. Les *Jardins paysagers* ne sont que des parcs, ou des jardins anglais sur une échelle plus vaste.

Dès les temps les plus anciens, les jardins ont été un appendice de la demeure de l'homme. Homère vante les jardins d'Alcinoüs; les jardins suspendus de Sémiramis étaient au nombre des merveilles du monde. Tout l'Orient était idolâtre des jardins, qu'on nommait *paradis* en Perse. L'ombre et l'eau étaient surtout ce qu'on cherchait dans ces pays brûlants. Les jardins d'Académus, de Cimon, ceux d'Épicure, eurent de la célébrité en Grèce. A Rome, Lucullus, le premier, donna le modèle d'un jardin à l'asiatique, vaste et boisé avec luxe; les riches des siècles suivants le surpassèrent infiniment. Chez les modernes, Lenôtre créa l'art du jardinage en dessinant pour Louis XIV les superbes jardins des Tuileries et de Versailles; il eut pour émule La Quintinie, à qui l'on doit une partie des jardins de Versailles. On se borna longtemps à imiter ces deux maîtres; leur genre fut exagéré par les Hollandais. Temple le premier, en Angleterre, se fit l'avocat du goût chinois; Kent, en épurant ce goût, conçut le plan du jardin anglais; Browne enfin porta l'art à son comble.

G. Thouin, dans ses *Plans de toute espèce de jardins* (1820), Viart, dans le *Jardiniste moderne* (1827), Vergnaud, dans l'*Art de créer les Jardins* (1839), ont traité du jardinage architectural. H. Walpole a donné l'*Histoire du goût moderne en Jardinage*. Enfin, les jardins ont inspiré nombre de poëtes, entre autres, Delille (les *Jardins*), Marnézia (les *Paysages*), Mason (les *Jardins anglais*). Watelet a donné un *Essai sur les Jardins*. — Pour les ouvrages qui traitent du Jardinage proprement dit ou de la culture des jardins, *Voy.* HORTICULTURE.

JARDINAGE. *Voy.* JARDIN et HORTICULTURE.

JARDINIÈRE, nom vulgaire de plusieurs insectes qui vivent aux dépens de plantes cultivées dans les jardins, tels que le *Carabe doré*, la *Courtilière*, etc.

JARDON. *Voy.* JARDE.

JARGON. Les Lapidaires appellent *Jargons* les variétés blanchâtre, grisâtre, verdâtre, bleuâtre, brune et rougeâtre du *Zircon*, dont les teintes sont pâles et le clivage peu sensible; ils les distinguent des *Hyacinthes*, autre variété de Zircon, d'une teinte plus prononcée, et dont le clivage est plus prononcé (*Voy.* ZIRCON). — Ils nomment *J. de Ceylan* une pierre dure cristallisée, de couleur jaune, qu'on regarde comme une espèce de diamant.

JAROSSE, plante légumineuse. *Voy.* GESSE.

JARRE (de l'espagnol *yaro*, pot), grand vaisseau de terre cuite, à deux anses, dont le ventre est fort gros, et dont on se sert comme de fontaine pour conserver l'eau. Dans le Midi, et surtout en Provence, on y met toutes sortes de liquides, et particulièrement de l'huile.

On nomme encore *Jarre* : 1° une mesure usitée en Orient pour le commerce des vins : celle de Métélin vaut 40 pintes de Paris (37 litres, 253); — 2° des cloches de verre ou de cristal, de différentes capacités, dont on fait usage en Physique pour former les batteries électriques; — 3° le poil long, dur et luisant, qui se trouve sur la superficie des peaux de castor, et qui ne peut servir à la fabrique de chapeaux; — 4° le poil de la vigogne.

JARRET, en latin *Poples*, *Garretum*, partie de la jambe située derrière l'articulation du genou, et où s'opère la flexion de la jambe : on l'appelle aussi *espace poplité*. Dans les quadrupèdes, c'est la jointure du train de derrière, qui unit la cuisse à la jambe.

JARRETIÈRE (ORDRE DE LA). *Voy.* cet article au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

JARS (du breton *jar*, oie), le mâle de l'oie. *Voy.* OIE.

JAS, vulgairement *Jouail*, grosse et forte pièce de bois qui se trouve à l'extrémité supérieure de la tige d'une ancre, et qui empêche qu'elle ne se couche sur le fond lorsqu'on la jette à la mer. Les ancres qui pèsent moins de 300 kilogr. ont des jas en fer d'une seule pièce. La longueur du jas en bois est égale à celle de la verge de l'ancre; sa grosseur au milieu est quadruple de celle de la verge.

Dans les Salines, le *jas* est le premier réservoir des marais salants : il est généralement séparé de la mer par une digue de terre revêtue de pierre sèche.

JASERAN ou JASERON. Ce mot, qui, dans l'origine, désignait une espèce de cotte de mailles ou de cuirasse formée de mailles, en usage au moyen âge, s'est dit ensuite d'un collier ou d'un bracelet d'or formé de mailles. Aujourd'hui, on appelle encore *jaseron*, ou chaîne de *jaseron*, une chaîne d'or à fines mailles et à plusieurs tours que beaucoup de femmes portent au cou. — C'est aussi le nom de l'*Oronge vraie*.

JASEUR (du chant de l'espèce type, qui ressemble à un babil continuel), *Bombycilla*, genre de Passereaux dentirostres, tribu des Cotingas, rapporté d'abord aux genres Corbeau et Merle, renferme des oiseaux à bec court, droit, bombé en dessus et en dessous; à narines ovoïdes, situées à la base du bec, et à tarses courts. Ce sont des oiseaux indolents, qui se tiennent dans les buissons et aiment à vivre en société; ils font entendre un gazouillement perpétuel, qui leur a valu leur nom. Ils se nourrissent de fruits et d'insectes, surtout de mouches, qu'ils attrapent même au vol. Ils habitent le nord, mais émigrent en hiver. L'espèce type est le *Jaseur de Bohême*, ou *J. d'Europe* (*Bombycilla garrula*), très-bel oiseau huppé, de la grosseur d'une grive, dont le corps est d'un brun rougeâtre, la gorge et les ailes noires, avec quelques plumes d'un rouge vif, et une tache jaune et blanche sur ces dernières.

JASEUSE ou PETITE JASEUSE, nom vulgaire du Tirice, espèce de Perruche à queue courte.

JASMIN (du grec *iasmè*, jasmin), *Jasminum*, genre type de la famille des Jasminées : fleurs en cloches, tantôt blanches, tantôt jaunes, formées par un calice à 5 dents linéaires, avec tube de la corolle allongé, et limbe étalé à 5 grands lobes; 2 étamines à l'entrée du tube; le fruit est une baie à 2 loges monospermes, renfermant des graines arillées, dont une avorte souvent. Toutes les espèces sont exotiques, venant les unes d'Asie, les autres d'Amérique, mais depuis longtemps cultivées en Europe. Le *Jasmin commun* (*J. officinale*), originaire des Indes, est un arbrisseau plein d'élégance, qui se complait dans tous les terrains. On en palissade les murs; on en garnit les terrasses et les treillages; on le force même, malgré ses rameaux grimpants, à prendre la forme de petits arbustes pour en orner les plates-bandes, ou le placer en pots sur les cheminées ou les croisées. Son feuillage est d'un beau vert et de longue durée; ses fleurs blanches, très-odorantes, se succèdent pendant tout l'été jusqu'aux premières gelées. Leur odeur ne passe point avec l'eau dans la distillation : l'*essence de jasmin* qu'on emploie comme parfum n'est que de l'huile de Ben aromatisée avec les fleurs du jasmin. — Le *J. à grandes fleurs* (*J. grandiflorum*), qu'on nomme aussi *J. d'Espagne*, et le *J. jonquille* (*J. odoratissimum*), remarquable par sa délicieuse odeur, sont, avec le *J. commun*, les principales espèces que l'on cultive dans nos jardins.

Le *Jasmin de Virginie* (*Bignonia radicans, Tecoma*) n'a de commun que le nom avec le précédent : c'est un arbrisseau sarmenteux, grimpant, de la famille des Bignoniacées : feuilles imparipennées, à folioles nombreuses, ovales, aiguës, dentées, velues en dessus; fleurs très-longues, rouge-cinabre, disposées en cime, et paraissant d'août en septembre. Cet arbrisseau s'attache aux arbres et aux murs au moyen de vrilles. Il peut s'élever à une grande hauteur et couvrir les plus hautes maisons. On le multiplie par tronçons de racine dans une terre fraîche. On le cultive dans les jardins comme plante d'ornement.

On nomme encore *J. bâtard* ou *d'Afrique* le Lyciet du Cap; *J. d'Amérique*, *J. rouge des Indes*, l'Ipomée écarlate; *J. d'Arabie*, le Nyctanthe; *J. du Cap*, la Gardénie, *J. de mer*, le Millépore tronqué; *J. de la Perse*, le Lilas à feuilles de troène; *J. odorant de la Caroline*, la Bignone toujours verte; *J. vénéneux*, le Cestreau.

JASMINÉES, famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, se compose d'arbustes, d'arbrisseaux, le plus souvent grimpants, à feuilles opposées, rarement alternes, simples ou pinnées, et à fleurs hermaphrodites. Le calice est monophylle, turbiné dans sa partie inférieure; la corolle est monopétale, souvent tubuleuse et régulière; à 4 ou 5 lobes, quelquefois assez profonds pour que la corolle paraisse polypétale; 2 étamines; ovaire à 2 loges, contenant chacune 2 ovules; style simple et se terminant par un stigmate bilobé. Tantôt le fruit est une capsule à une ou deux loges; tantôt il est charnu, ou contient un noyau osseux. Cette famille renferme les genres *Jasminum* (genre type), *Nyctanthes* et *Bolivaria*.

JASPE (en grec *iaspis*), espèce d'agate opaque, colorée par différentes substances en rouge, jaune ou vert, tantôt uniformément, tantôt par bandes ou taches. On distingue le *J. onyx*, le *J. sanguin* et le *J. panaché*. La Sicile est riche en beaux jaspes : il y en a d'un rouge de sang, de rouges et blancs, de verts sombres, de bruns, de jaunes, etc. On en trouve en Sibérie une variété rubannée de vert et de violet foncé, dont on fait assez de cas. Celui de Baumholder (Prusse rhénane) est jaune avec des herborisations noires; on en fait des boîtes et des cachets. Le jaspe blanc, qui ressemble à de l'ivoire, est le plus rare. Tous les jaspes sont employés à la décoration intérieure et plus particulièrement à la fabrication des petits objets d'ameublement, comme socles, serre-papiers, vases, cartels de pendules, etc.; leur dureté, infiniment plus grande que celle du marbre, et la difficulté que l'on éprouve à les polir, donnent toujours un grand prix à ces petits ouvrages.

On a par suite nommé *Jaspé* tout ce qui est bigarré d'une manière qui imite le jaspe : il y a des *fleurs*, des *étoffes*, des *marbres jaspés*.

JASSUS, insecte Hémiptère, de la tribu des Fulgoriens, famille des Cercopides : tête large et arrondie antérieurement, ocelles situés dans une fossette en avant des yeux, jambes épaisses, garnies d'épines aiguës. Il exerce de grands ravages dans les céréales.

JATROPHA, nom latin du *Médicinier*. *V.* ce mot.

JAUGE, JAUGEAGE (du latin *jaculum*, trait, verge). *Jauger*, c'est déterminer, en le rapportant à une mesure cubique connue, le volume de liquide que contient un vase, sans dépoter ce liquide. On exécute cette opération au moyen de la *jauge* et de tables que l'on en rapproche. La *jauge* est une verge de fer ou de bois, pointue par un bout, divisée en décimètres, centimètres et millimètres, qu'on introduit dans le vaisseau à jauger. Les dimensions prises sont ensuite comparées à la table convenable, et celle-ci dit quelle capacité, quel volume correspond à telle longueur. Outre la jauge simple, on distingue la *jauge brisée*, composée de plusieurs morceaux de fer carrés, ajustés les uns au bout des autres et se démontant à volonté; et la *jauge à crochets*, qui porte 3 échelles, tandis que la première n'en a que 2. — Le jaugeage s'exécute perpétuellement pour la perception des impôts indirects : les douaniers et commis aux barrières en sont chargés. De plus, il y a, pour les intérêts privés, dans tous les lieux où le commerce en a besoin, des *jaugeurs jurés* que nomme le préfet, et dont les émoluments sont fixés par un tarif.

La diversité des tonneaux employés pour contenir les liquides, surtout les vins, a le double inconvénient de rendre le jaugeage fort difficile et de favoriser la fraude : on préviendrait ces inconvénients en n'employant que des tonneaux qui eussent un rapport fixe et facile à saisir avec l'unité métrique des mesures de capacité.

Généralisé, le mot de *jaugeage* se prend pour tout procédé géométrique constatant la capacité

d'une embarcation quelconque. De plus, il se prend pour le *droit de jaugeage*, c'est-à-dire pour ce que doivent payer au jaugeur ceux qui ont recours à lui, et parfois pour une taxe perçue par l'État ou les villes, à raison du jaugeage.

Les charpentiers, les tireurs d'or, les aiguilliers, les fontainiers, etc., etc., ont aussi leur jauge : la forme en varie, mais toujours c'est un instrument gradué, à l'aide duquel peut être déterminé le volume d'un objet liquide ou solide.

JAUNE, une des sept couleurs du prisme, placée entre le vert et le rouge, admet une foule de nuances : citron, safran, or, etc. On l'obtient dans la teinture en l'extrayant de diverses matières, les unes végétales (*Voy.* GAUDE, FUSTET), les autres minérales.

JAUNE ANTIQUE, espèce de marbre que les anciens tiraient de la Numidie; on voit encore en Italie plusieurs monuments faits avec ce marbre. Sa couleur est vive et approche quelquefois de celle du souci.

JAUNE DE CASSEL, dit aussi *Jaune minéral*, *Jaune de Paris* ou *de Vérone*, couleur jaune qu'on prépare en faisant fondre de la litharge avec du sel ammoniac. C'est un mélange d'oxyde et de chlorure de plomb. On l'emploie dans la peinture.

JAUNE DE CHROME, JAUNE DE COLOGNE. C'est le chromate de plomb. — On donne le nom de *jaunes aladins* aux couleurs jaunes qu'on produit sur laine et sur soie avec les chromates de potasse.

JAUNE DE MONTAGNE, espèce d'ocre. *Voy.* OCRE.

JAUNE DE NAPLES, matière jaune, d'apparence terreuse, que l'on emploie pour la peinture en émail.

JAUNE D'OEUF. *Voy.* OEUF.

JAUNE D'ORPIN. *Voy.* ORPIN et ORPIMENT.

JAUNE (FIÈVRE), nom donné au Typhus d'Amérique, à cause de la couleur jaune des téguments qui survient pendant son cours. *Voy.* FIÈVRE et TYPHUS.

JAUNET D'EAU, nom vulg. du *Nénuphar jaune*.

JAUNISSE, *Ictère* en termes de Médecine, maladie caractérisée par la coloration jaune de la peau, des conjonctives et de l'urine, coloration qui est due à l'infiltration de la partie colorante de la bile dans les divers tissus, et à son mélange avec le sang. Cette maladie dure généralement de quatre à six semaines. Elle a pour causes soit une vive émotion morale, soit, et le plus ordinairement, une affection abdominale, surtout une hépatite (maladie du foie), dont elle n'est qu'un symptôme (*Voy.* HÉPATITE). Quand elle existe seule, elle est peu grave; elle se dissipe le plus souvent à l'aide d'un simple régime doux, végétal, de bains, et de boissons rafraîchissantes, telles que limonade, orangeade, petit lait, jus de carotte (dans le monde, on attribue à cette dernière boisson une efficacité exagérée). On peut aussi recourir avec avantage aux purgatifs salins.

Jaunisse des nouveau-nés, espèce de jaunisse qui se manifeste presque immédiatement après la naissance. On la croyait causée le plus ordinairement par la rétention du méconium et par l'impression toute nouvelle de l'air; mais aujourd'hui on l'attribue à une ecchymose générale dans l'épaisseur de la peau, par suite de la compression que l'enfant a éprouvée pendant l'accouchement.

JAVART, tumeur dure et douloureuse qui vient au bas de la jambe des chevaux, des bœufs et des moutons, entre le paturon et la couronne, et qui détermine souvent des ulcères : chez les moutons, on lui donne souvent le nom de *fourcher*. Cette tumeur s'ouvre presque toujours d'elle-même, et se termine par l'expulsion d'un bourbillon; quelquefois elle exige l'application du fer ou du feu.

JAVELINE. *Voy.* JAVELOT.

JAVELLE (dérivé, selon Roquefort, de *garbelle*, diminutif de *garbe*, gerbe), quantité de blé, d'avoine, de seigle ou de toute autre graminée, que le moissonneur peut embrasser avec sa faucille et couper d'un seul coup. On la laisse sur le sillon, pour que le grain sèche et jaunisse, en attendant qu'on en fasse des gerbes, ce qui s'appelle *javeler*. Le *javelage*, tel qu'on le pratique communément, n'a aucun avantage réel, et il en résulte ordinairement perte de poids et de qualité, altération de couleur et renflement trompeur, enfin un commencement de fermentation qui, après des pluies abondantes, peut aller jusqu'à la germination. — Par suite et par abus, on a nommé *javelles* de petites gerbes de céréales; puis, plus tard, de petits fagots de sarment.

On appelle *Avoines javelées* celles dont le grain est devenu noir et pesant par la pluie qui les a mouillées tandis qu'elles étaient en javelles.

JAVELLE (EAU DE). *Voy.* EAU DE JAVELLE.

JAVELOT, JAVELINE (du latin *jaculum*, trait), pique ou demi-pique qui ne différaient l'une de l'autre que par les dimensions. Le *javelot* (le *pilum* des Romains) était plus gros et plus court. La *javeline* (*hasta*), grosse d'un doigt, avait de 1 mètre à $1^m,50$ de long. L'un et l'autre se terminaient par une pointe en fer de plusieurs centimètres, et se lançaient à la main et de loin. Elles étaient retenues par une courroie, qui permettait de les ramener à soi après les avoir lancées.

JAYET. *Voy.* JAIS.

JEAN-LE-BLANC, *Circaetus brachydactylus*, espèce type du genre Circaète. C'est un bel oiseau, qui a la tête grosse, le bec noir, le dessous des yeux garni de duvet blanc, le sommet de la tête et le ventre blancs, le dessus du corps brun, la queue carrée et les doigts jaunes. Il est long de 70 centimètres. Il se nourrit de lézards, de serpents, de souris, de grenouilles, et fait une guerre active au menu gibier et aux animaux de basse-cour. Cet oiseau est commun en Allemagne; on ne le trouve que rarement en France.

JEANNETTE (pour *Croix de Jeannette* ou *à la Jeannette*), croix d'or quelquefois surmontée d'un cœur, que les paysannes portent suspendue au cou avec un ruban de velours, et que les dames ont quelque temps portée à leur imitation.

On désigne vulgairement sous ce nom une espèce de *Narcisse*. *Voy* ce mot.

JÉCORAIRE (de *jecur*, foie), synon. d'*Hépatique*.

JECTISSE (du latin *jectitius*, formé de *jacio*, jeter). On appelle *Terres jectisses* les terres qui ont été remuées ou rapportées; *Pierres jectisses*, les pierres qui peuvent se poser à la main dans toutes sortes de constructions.

JEJUNUM (du latin *jejunus*, à jeun, vide), partie de l'intestin grêle comprise entre le duodénum et l'iléon, a reçu ce nom parce qu'on la trouve presque toujours vide sur les cadavres.

JERORE ou ROSE DE JÉRICHO. *Voy.* ANASTATIQUE.

JESE ou JESSE, poisson du genre Cyprin qu'on trouve dans les fleuves et rivières de presque toute l'Europe septentrionale. Il pèse de 4 à 5 kilogr., et multiplie beaucoup; sa chair grasse et molle est remplie d'arêtes et devient jaune en cuisant.

JÉSUS (Papier), papier d'une grande dimension, employé principalement pour les ouvrages d'un grand format et pour l'impression des gravures. On l'appelait primitivement *papier nom de Jésus*, parce qu'il portait pour marque les lettres I. H. S., qui sont les premières lettres du nom de Jésus en grec.

Pierre à Jésus. *Voy.* PLATRE.

JET D'EAU, filet d'eau jaillissant d'un tuyau par un *ajutage* (*Voy.* ce mot) qui en détermine la dimension. D'après la loi des vases communiquants, l'eau devrait s'élever en l'air jusqu'au niveau de la source qui le produit; mais le frottement de l'eau contre les parois du tuyau, la résistance de l'air, et enfin la pesanteur, diminuent considérablement la force ascensionnelle, surtout si le jet est vertical; on a remarqué, en effet, qu'en inclinant la direction du jet, il montait plus haut. Les jets d'eau servent à l'ornement des bassins et des fontaines. Tantôt ils

s'élancent sous la forme d'un jet isolé, comme dans le parc de Saint-Cloud, aux Tuileries, etc.; tantôt ils forment des gerbes aux formes les plus variées (Palais-Royal, place de la Concorde, etc.); tantôt, enfin, ils entrent dans la composition des scènes qui animent les pièces d'eau, comme on le voit à Versailles, à Péterhof, près de Saint-Pétersbourg, etc.

JET D'EAU MARIN, nom vulgaire des Ascidies, à cause de l'eau qu'elles lancent quand on les comprime. *Voy.* ASCIDIES.

JETAGE, écoulement par les naseaux du cheval d'un mucus plus ou moins abondant et de qualités variables : on l'observe surtout dans la morve.

JETÉ, JETÉ BATTU, pas de danse. *Voy.* PAS.

JETÉE (du français *jeter*), construction en pierres ou en bois, faite soit dans un port de mer, pour en assurer l'entrée, soit au milieu d'un cours d'eau, pour en redresser le lit. Quand la jetée est en bois, elle prend le nom d'*estacade*. Dans les ports de mer, les jetées ont surtout pour but d'en prévenir l'encombrement par les galets et par le sable, ainsi que de briser les fortes lames qui arrivent de la haute mer. Les ports de Calais, de Cherbourg, de Dunkerque, ont de magnifiques jetées. — On nomme aussi *jetées* des amas de pierres ou de cailloux que l'on *jette* dans un mauvais chemin pour l'améliorer.

JETON (de l'italien *gitto*, jet), pièce de métal, d'ivoire, de nacre ou de toute autre matière, plate et le plus souvent ronde, dont on se sert, comme des fiches, pour marquer et payer au jeu, et dont on se servait autrefois pour calculer des sommes. — L'expression métaphorique *faux comme un jeton* provient de ce que le plus souvent les jetons ont l'apparence de pièces de monnaie, bien qu'ils ne soient qu'en cuivre ou argentés.

On appelle *Jeton de présence* un jeton qu'on donne dans certaines sociétés ou compagnies, notamment dans les académies, à chaque membre présent à une séance; ces jetons, qui sont généralement en argent, ont une valeur réelle, et s'échangent contre de l'argent monnayé.

L'essaim d'abeilles qui quitte la ruche se nomme en quelques endroits *jeton*.

JEU (du latin *jocus*, jeu, amusement). On peut partager les jeux en trois grandes classes : les *jeux corporels*, les *jeux intellectuels* et les *jeux de hasard*; ces derniers constituent le *jeu* proprement dit.

Jeux corporels. Ils comprennent : 1° ces luttes où le prix est donné à la vigueur, à l'agilité, à l'adresse : tels étaient, chez les Grecs, les *Jeux gymniques*, ainsi appelés parce que le plus souvent on se débarrassait de tout vêtement pour s'y livrer plus librement (*gymnos* en grec veut dire *nu*), tels que lutte, pugilat, disque, course à pied, en char ou à cheval; chez les Romains, les *jeux du cirque* (courses, naumachies, combats de gladiateurs); tels furent aussi les jeux guerriers du moyen âge, les *joutes* et *tournois* de toute sorte; tels sont encore aujourd'hui les *joutes sur l'eau*, les *tirs à l'arc* ou *au fusil*, etc.; — 2° les divers exercices où il y a lieu de déployer de la grâce, de l'agilité ou de l'adresse, comme la *danse*, la *balle*, la *paume*, les *boules*, les *quilles*, le *billard*, le *jeu de bagues*, l'*escarpolette*, etc., et la plupart des *jeux d'enfant* : *barres*, *saut-de-mouton*, *Colin-Maillard*, *cerceau*, *corde*, *cerf-volant*, *toupie*, *billes*, *bilboquet*, *jonchets*, etc.; — 3° ceux où l'esprit intervient et dans lesquels le corps ne joue qu'un rôle secondaire, comme les *jeux de société*, dits aussi *petits jeux*.

Jeux intellectuels. Ils comprennent : 1° les *jeux d'esprit*, dont l'attrait consiste surtout dans la difficulté vaincue : tels sont ceux qui supposent quelque chose à deviner (*énigmes*, *charades*, *logogryphes*, *synonymes*, *rébus*, etc.), ou quelque problème à résoudre (*bouts-rimés*, *anagrammes*, *acrostiches*, etc.); — 2° les *jeux de calcul* ou *de combinaison*, tels que les *échecs*, les *dames*, le *jeu de la guerre*, les *jeux de patience*, etc. — M. Belèze a décrit les *Jeux des Adolescents*, 1855.

Jeux de hasard. Ils se subdivisent en *jeux de hasard* proprement dits, comme le *pair ou non*, les *dés*, le *creps*, la *roulette*, le *loto*, les *loteries* de tout genre, et certains *jeux de cartes* le plus souvent prohibés (*lansquenet*, *biribi*, *passe-dix*, *baccarat*, *pharaon*, *vingt-et-un*, etc.), et en *jeux mixtes*, où le calcul peut aider ou corriger la fortune : tels sont le *trictrac*, les *dominos*, et la plupart des *jeux de cartes* (*boston*, *bouillotte*, *écarté*, *impériale*, *mariage*, *piquet*, *reversis*, *triomphe*, *whist*).

Pour favoriser et exploiter en même temps la funeste passion du jeu, il a été formé, sous le nom de *maisons de jeu*, des établissements publics destinés spécialement aux jeux les plus hasardeux, la *roulette*, le *trente-et-quarante*, le *pharaon*, le *creps*, etc. Dans beaucoup de pays, surtout en Allemagne, sur les bords du Rhin, et en Italie, l'État, non-seulement tolère les maisons de jeu, mais s'en est fait un monopole lucratif qu'il adjuge à des fermiers. Il en a été de même en France jusqu'à ces dernières années. A Paris, le Palais-Royal, Frascati et une foule d'autres lieux offraient des maisons de jeu où des milliers de malheureux accouraient chercher la fortune pour ne trouver le plus souvent que la ruine ou même la mort. La loi du 18 juillet 1836, rendue sur la proposition de M. B. Delessert, ordonna la fermeture de ces maisons à partir du 1er janvier 1838.

Parmi les nombreux traités qu'on a écrits sur les jeux en général, nous citerons l'*Essai sur les jeux de hasard* de Montmort; l'*Académie des jeux* de Philidor; le *Manuel des jeux de calcul et de hasard* de Lebrun (1840); l'*Arbitre des jeux* de Méry (1847). — Pothier a traité *du Jeu* au point de vue juridique; Barbeyrac et Dussaulx, au point de vue moral.

Jeux publics, nom donné chez les anciens à des fêtes et à des spectacles publics institués en l'honneur des dieux ou des héros, en souvenir de quelque grand événement, ou offerts au peuple comme réjouissance ou comme moyen de séduction. Ces jeux consistaient le plus souvent en courses et en luttes de toute espèce, combats d'athlètes, de gladiateurs, naumachies, concours littéraires. Les plus célèbres de ces jeux étaient, chez les Grecs, les *J. olympiques*, les *J. néméens*, les *J. isthmiques*, les *J. pythiques*; chez les Romains, les *Grands jeux*, ou *J. romains* proprement dits, et les *J. séculaires*. Ils se célébraient, en Grèce, dans les stades et les hippodromes; en Italie, dans les cirques, les amphithéâtres. Les uns avaient lieu à des époques périodiques, comme les jeux olympiques, qui revenaient tous les quatre ans, les jeux séculaires de Rome, tous les cent ans; les autres à des époques indéterminées, qui étaient fixées par les magistrats ou indiquées par les circonstances. *Voy.* OLYMPIQUES, PYTHIQUES, NÉMÉENS, etc., au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

Jeux funèbres, solennités qui se célébraient, en Grèce et à Rome, aux funérailles des rois, des princes, des héros ou des magistrats. On en attribue l'invention à Aceste et à Thésée. Homère (*Iliade*, XXIII) raconte les jeux funèbres qu'Achille célébra en l'honneur de son ami Patrocle. Souvent ces jeux étaient ensanglantés par le sacrifice des victimes humaines. Ce fut à Rome surtout que les jeux funèbres furent prodigués; on y étalait une grande magnificence : tous les exercices du corps, et surtout les combats des gladiateurs, s'y montraient tour à tour. Ces jeux duraient quelquefois quatre ou cinq jours. On y assistait en habits de deuil; les femmes en étaient exclues. Quand les jeux étaient terminés, on donnait des festins publics où tout le monde était habillé de blanc. Après ce repas, on représentait des comédies. Les dépenses qu'occasionnaient ces jeux devinrent si excessives, que Tibère en défendit la célébration à quiconque avait moins de 400,000 sesterces

(82,000 fr.); toutefois, ils subsistèrent jusqu'à Théodoric, roi des Ostrogoths, qui les abolit en l'an 600.

Jeux floraux, concours ouvert annuellement à Toulouse, et dont le prix est une fleur d'or ou d'argent. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

JEU (en Musique). On nomme ainsi, en général, la manière plus ou moins heureuse de jouer d'un instrument, quel que soit l'instrument lui-même.

Jeu d'orgues, collection de tuyaux de certaine forme, de certaine espèce et de certaine qualité, établis sur toutes les notes dont se compose un des claviers de l'orgue. Le propre de l'orgue étant de pouvoir imiter une foule d'autres instruments, on désigne les divers *jeux* d'après l'instrument qu'ils imitent (*jeu de flûte, de trompette, de hautbois*, etc.); souvent on y joint l'indication d'une dimension, qui est toujours celle du tuyau le plus long : par exemple, *jeu de flûte ouvert de 4 pieds*. Enfin, on distingue les jeux en 3 classes dites *jeux à bouche*, *jeux à anche*, *jeux de mutation*. Les premiers ont leurs tuyaux fermés en haut, avec une ouverture horizontale au bas. Les tuyaux des jeux à anche se terminent par une petite languette de laiton qui produit le son par sa vibration. Les derniers se composent de 4, 5, 6 ou même 10 tuyaux par note, et ces tuyaux sont accordés en tierces, quintes, octaves, dixièmes, etc. (parfois quartes et sixtes et leurs octaves), de sorte que chaque note fait entendre des accords parfaits redoublés. Le bourdon est un jeu à bouche; les trompettes, clairons, bombardes et la voix humaine, des jeux à anche; le cornet, la cymbale, le nasard, etc., des jeux de mutation.

JEUDI (par corruption du latin *Jovis dies*, parce que ce jour était, chez les Romains, consacré à la planète Jupiter ou au dieu de ce nom), 5e jour de la semaine en partant du dimanche. Le *jeudi gras* est le jeudi de la dernière semaine du carnaval, et le *jeudi saint* le jeudi de la semaine sainte. On célèbre, dans ce dernier jour, l'institution de l'Eucharistie; on y fait la commémoration du lavement des pieds par Jésus-Christ, la consécration des saintes huiles et l'exposition du Saint-Sacrement. L'Ascension, la Fête-Dieu, sont aussi célébrées le jeudi.

JEUNE (du latin *jejunus*, vide), pratique religieuse qui consiste à s'abstenir d'aliments par esprit de pénitence et de mortification. Le jeûne est *strict* si l'abstention est complète; il est *mitigé*, si, comme aujourd'hui dans l'Église catholique, on se permet un repas et une collation, tous deux, au reste, maigres. Tantôt le jeûne n'embrasse qu'un jour de 24 heures, ou même un jour réduit au temps où le soleil est sur l'horizon; tantôt il s'étend à une période plus ou moins longue. Tel est chez nous le Carême, qui dure 40 jours; tel est chez les Mahométans le *ramadan*, qui dure un mois. — Le jeûne semble être originaire d'Orient; nulle part l'abstinence n'est plus facile que dans ces climats ardents; et, de nos jours encore les Hindous supportent des jeûnes prodigieux. Les Juifs jeûnaient fréquemment : c'était chez eux un signe de deuil, de grande calamité. Les Grecs, les Romains, connurent aussi cette pratique : on jeûnait avant de descendre dans l'antre de Trophonius. A Rome, l'an 193 avant notre ère, il fut institué un jeûne quinquennal en l'honneur de Cérès. De très-bonne heure, le christianisme recommanda le jeûne, et longtemps il a été très-sévère; mais aujourd'hui beaucoup d'adoucissements y ont été introduits. Les jeûnes prescrits par l'Église comme obligatoires sont ceux des *Quatre-Temps*, des *Vigiles* ou veilles des grandes fêtes, et du *Carême*.

JEUNESSE, période de la vie humaine qui commence à l'époque de la puberté, de 12 à 15 ans pour les filles dans nos climats, de 15 à 18 ans pour les garçons, et qui finit à 30 pour faire place à l'âge adulte ou virilité. On donne souvent pour synonyme au mot *jeunesse* celui d'*adolescence*, qui s'applique plus proprement aux premières années qui suivent l'enfance. A l'époque de la jeunesse, le corps a pris presque tout son accroissement en hauteur; mais il acquiert plus de vigueur, et les facultés intellectuelles prennent alors tout leur essor. Cet âge est exposé à une infinité de maladies très-graves, notamment aux fièvres inflammatoires et aux maladies de poitrine, qui, pour la plupart du temps, ont pour cause l'imprudence ou les excès.

JOAILLIER, celui qui fabrique ou qui vend des *joyaux*. *Voy.* BIJOUTIER et JOYAU.

JOCKEY (mot anglais francisé), domestique chargé du soin des chevaux, qui les exerce, les entraîne, les monte dans les courses ou les conduit en postillon. On les choisit petits et légers. L'usage des jockeys nous vient, comme leur nom, de l'Angleterre.

JOCKO, nom vulgaire de l'*Orang-Outang*.

JOINT. En Architecture, on nomme ainsi : 1° les intervalles qui existent entre deux pierres contiguës; 2° les lignes des divisions des voûtes en claveaux. Remplir les *joints* avec du plâtre ou du mortier, c'est *jointoyer*. On nomme *J. de lits* ceux qui sont de niveau ou suivent une pente douce; *J. montants*, ceux qui sont à plomb; *J. carrés*, ceux qui sont d'équerre en leur retour; *J. en coupe*, ceux qui sont inclinés et tracés d'après un centre; *J. de tête* ou *de face*, ceux qui sont en rayons et séparent les voussoirs et les claveaux; *J. à la douelle*, ceux qui sont sur la longueur du dedans d'une voûte ou sur l'épaisseur d'un arc; *J. de recouvrement*, ceux qui se font par le recouvrement d'une marche sur une autre.

En Mécanique, on donne le nom de *Joints* aux articulations de diverses formes qui unissent entre elles les pièces destinées à prendre, l'une par rapport à l'autre, un certain mouvement sans cesser d'être solidaires. Telles sont les fourchettes, charnières, manchons d'assemblage, etc.

JOINTÉ. En Médecine vétérinaire, on appelle cheval *long-jointé* celui qui a le paturon trop long; *court-jointé*, celui qui l'a trop court.

JOINTURE. *Voy.* ARTICULATION.

JOLI-BOIS, arbrisseau. *Voy.* DAPHNÉ.

JONC, *Juncus*, genre type de la famille des Joncacées, se compose de plantes herbacées, annuelles ou vivaces, qui croissent dans les marais, sur le bord des ruisseaux, dans les terrains frais et humides; ils forment des touffes épaisses, serrées, fortement adhérentes au sol par leurs racines entremêlées. Aussi sont-ils très-propres à exhausser les terrains marécageux et à fixer les terres d'alluvion. On distingue le *J. épars* (*J. diffusus*), dont on emploie la tige à faire des paniers, des cordes, des nattes; le *J. glauque*, qui sert à attacher la vigne, les espaliers; le *J. conglomeré*, qui est sans feuilles et qui sert à faire de la litière; avec la moelle que contient sa tige, on fait dans quelques pays des mèches pour lampes et veilleuses; le *J. flabellé*, dont les feuilles sont en éventail. — Quand il y a trop de joncs dans les prés, cela les déprécie beaucoup. On a beaucoup de peine à s'en débarrasser; cependant, dit-on, les cendres et la chaux les font périr.

Vulgairement, on nomme *Jonc à coton* les Ériophores; *J. d'eau*, les Scirpes; *J. d'Espagne*, le Spartium junceum; *J. des chaisiers*, le Scirpus lacustris; *J. épineux* ou *Jonc marin*, l'Ajonc d'Europe; *J. fleuri*, le Butome; *J. des Indes*, le Rotang, dont on fait d'excellentes cannes, dites *rotins*, et des chaises de *cannes*; *J. odorant*, l'Acore vrai; *J. de la Passion*, les Massettes, etc.

En Bijouterie, on appelle *Jonc* une bague unie, dont le cercle ou l'anneau est partout égal. Il y a des joncs en métal seulement (*J. d'or*, *J. d'argent*); il y en a qui portent une seule pierre; il y en a d'autres qui sont entourés de diamants, de rubis, etc.

JONCACÉES ou JONCÉES (du *Jonc*, genre type), famille de plantes monocotylédones, renferme des

herbes vivaces, à rhizome horizontal, couvertes d'écailles scarieuses; à feuilles alternes, engaînantes à leur base; à fleurs vertes et glumacées, le plus souvent hermaphrodites. Ces plantes se trouvent sous toutes les zones, dans les endroits marécageux. La famille des Joncacées, formée des *Joncs* de Jussieu, dont le nombre a été considérablement diminué, ne renferme plus que les genres *Juncus, Luzula, Prionium* et *Narthecium*.

JONCHETS (du latin *juncus*, jonc?), petits bâtons d'os, d'ivoire, de bois, etc., fort menus, que l'on jette confusément les uns sur les autres pour jouer à qui en retirera le plus, à l'aide d'un crochet, sans en faire remuer d'autres que celui qu'on cherche à dégager. Dans l'origine on jouait à ce jeu avec des brins de jonc : d'où le nom de *jonchets*. Quelques-uns disent *honchets*.

JONCIER, nom vulgaire du Genet d'Espagne.

JONCINELLE, *Eriocaulon dendroides*, espèce du genre Eriocaulon, est une belle plante à feuilles nombreuses et ensiformes, à fleurs argentées, disposées en petites têtes sphériques sur de longs pédoncules pileux. Cette plante, habitante des eaux et des terrains humides, figure agréablement autour des pièces d'eau et des petits ruisseaux des jardins. Elle a été apportée par Kunth de l'Amérique méridionale.

JONGERMANNIE. *Voy.* JUNGERMANNIE.

JONGLEURS (corruption du latin *joculator*, farceur). Dans l'origine on nommait ainsi les joueurs d'instruments qui accompagnaient les troubadours ou poëtes provençaux et couraient avec eux les provinces. Après la croisade contre les Albigeois, et à mesure que les troubadours disparaissaient, les jongleurs prirent de l'importance, et au jeu des instruments ils joignirent le chant : plusieurs même firent des vers. Mais, en même temps, le nom *jongleur* s'étendit aux saltimbanques, faiseurs de tours, joueurs de gobelets, montreurs de singes, etc. Enfin, *jongleur* en vint à se dire exclusivement de ceux qui se livrent à certains exercices d'adresse, comme de faire sauter d'une main à l'autre des boules, bouteilles, poignards, épées ou autres objets qui s'entre-croisent.—Chez les Hindous et les Sauvages on nomme *jongleurs* des magiciens qui prétendent guérir les maladies et qui expliquent les présages et les songes.

JONIDIUM. *Voy.* IONIDIUM.

JONQUE, grand navire chinois, courbé à l'avant et à l'arrière, carré à la poupe et à la proue. Les jonques ont 3 mâts et 2 voiles carrées formées de nattes réunies par bandes. Les mâts, les flèches, sont couverts de pavillons, de banderoles de toutes couleurs. Les jonques sont lourdes, informes et sans grâce : elles font néanmoins des traversées assez longues des côtes de la Chine aux îles de la Sonde et aux Philippines : on en a vu quelques-unes se hasarder jusqu'en Angleterre.

JONQUILLE, *Narcissus jonquilla*, plante du genre Narcisse, remarquable par l'élégance et la douce odeur de ses fleurs, qui sont d'un jaune vif, et à 4 pétales; ses feuilles sont étroites et longues comme celles du *Jonc* : d'où son nom. La Jonquille est le symbole du désir ardent. *Voy.* NARCISSE.

JOSÉPHINIE (du nom de l'impératrice *Joséphine*, à laquelle cette plante fut dédiée par Ventenat en 1806), *Josephinia*, genre de la famille des Pédalinées, renferme des plantes herbacées, à feuilles opposées, à fleurs solitaires, composées d'un calice d'une seule pièce, coupé en 5 lanières droites et égales, et d'une corolle monopétale, irrégulière, à tube court; le fruit est une noix ligneuse, très-dure, ovale, hérissée de pointes et partagée en 3 ou 5 loges, contenant chacune 3 ou 4 graines. L'espèce type est la *J. impératrice*, originaire de la Nouvelle Hollande, et qui se fait remarquer dans nos jardins par ses belles fleurs d'un gris de perle, nuancées de rose au dehors, et tachetées en dedans de points empourprés.

JOUBARBE (du latin *Jovibarba*, *Jovis barba*, barbe de Jupiter, à cause de leur tige velue), *Sempervivum*, genre de la famille des Crassulacées, renferme des plantes grasses herbacées, sous-frutescentes ou frutescentes, quelquefois acaules, mais pourvues de jets ou *propagules* terminés par un bouquet de feuilles en rosette. Les fleurs, à corolle jaune, purpurines ou blanchâtres, sont disposées en cimes. Le calice a de 6 à 20 divisions, la corolle autant de pétales. Le nombre des étamines est double de celui des pétales. Les fruits sont des follicules polyspermes au nombre de 6 à 20. Ces plantes croissent dans les parties moyennes et méridionales de l'Europe. L'espèce type est la *J. des toits* (*S. tectorum*), dite aussi vulgairement *Artichaut sauvage*, qu'on trouve communément sur les toits, sur les vieux murs et au milieu des ruines. Le collet de sa racine produit une jolie rosette de feuilles un peu charnues, glabres, imbriquées et persistantes. Du centre s'élève une tige haute de 30 à 35 centim., garnie de feuilles éparses, nombreuses; elle se divise à son sommet en rameaux courts, nombreux, sur lesquels sont disposées des fleurs presque sessiles, purpurines, presque toutes tournées du même côté. Cette plante est légèrement rafraîchissante, anodine et un peu astringente. Le suc de ses feuilles contient en abondance de l'albumine et du malate acide de chaux, auquel il doit sa vertu astringente : il entre dans la composition de l'onguent *populeum*. On n'emploie plus guère la joubarbe qu'à l'extérieur, pour ramollir les cors aux pieds, ou en cataplasme, pour calmer les hémorroïdes. — Le nom de *Joubarbe* est employé par Jussieu d'une manière plus générale, comme nom de famille, et est alors synonyme de *Crassulacées*.

La *Petite Joubarbe* est l'*Orpin blanc*; la *Joubarbe des vignes* est l'*Orpin reprise*. *Voy.* ORPIN.

JOUES, les deux parties latérales de la bouche, régions moyennes et latérales du visage. Elles sont formées chacune par le muscle buccinateur, le masséter, le grand et le petit zygomatiques, une portion du peaucier, et par un tissu cellulaire abondant. Leur face interne, contiguë aux dents et aux gencives, est tapissée par la membrane muqueuse; elle présente, vis-à-vis de l'intervalle de la seconde et de la troisième dent molaire supérieure, l'orifice du conduit salivaire de Sténon, et tout à fait en arrière, vis-à-vis de la dernière dent molaire, l'orifice excréteur des glandes molaires. Les joues reçoivent leurs artères de la carotide externe, et leurs nerfs des nerfs maxillaires supérieur et inférieur et du facial.

JOUES-CUIRASSÉES, famille de l'ordre des Acanthoptérygiens, renferme des poissons caractérisés par leurs sous-orbitaires qui sont plus ou moins étendus sur la joue, et s'articulent en arrière avec le préopercule. Ces animaux ont le corps allongé, conique; la tête de forme anguleuse, tantôt comprimée sur les côtés, tantôt déprimée horizontalement et quelquefois un peu carrée. Cette famille comprend les genres *Trigle*, *Prionote*, *Dactyloptère*, *Céphalacanthe*, *Cotte*, *Monocentre*, *Épinoche*, etc.

JOUETS D'ENFANT. *Voy.* BIMBELOTERIE.

JOUG (du latin *jugum*, même signification), pièce de bois qu'on met par-dessus la tête des bœufs, pour les atteler et les faire marcher de front.

Chez les anciens peuples de l'Italie, on appelait ainsi une espèce de porte basse formée de deux piques fichées en terre et surmontées d'une troisième posée horizontalement, sous laquelle on faisait passer les ennemis vaincus. Souvent aussi on infligeait cette flétrissure aux criminels ordinaires : le joug se composait alors de deux poteaux surmontés d'une espèce de linteau. C'est de là qu'est venue l'expression figurée *passer sous le joug*.

JOUR (du latin *diurnus*, adjectif formé de *dies*, jour). On nomme *Jour solaire* ou *J. vrai*, l'espace de 24 heures solaires moyennes, comptées d'un midi

à l'autre; sa durée varie avec les saisons; *J. civil*, le même espace de temps compté de minuit à minuit; *J. naturel*, l'intervalle de temps compris entre le lever et le coucher du soleil, intervalle qui varie selon les saisons, mais qui est généralement compté de 6 heures du matin à 6 heures du soir; *J. moyen*, un espace invariable de 24 heures telles que les mesure le mouvement d'une horloge bien réglée; *J. sidéral*, le temps qu'une étoile emploie pour revenir au méridien d'où elle est partie, intervalle qui est un peu plus court que le jour solaire : il n'est que de 23 h. 55' 4".

Le jour se divise en 4 parties, le *matin*, le *midi*, le *soir*, le *minuit*, et en *heures*, dont le nombre a varié selon les temps et les pays. *Voy.* HEURE.

On appelait jadis *Jours concurrents* ou *épactes* les jours qui s'ajoutent aux 52 semaines de l'année pour former l'année complète. — Dans le Calendrier républicain, on appelait *Jours complémentaires*, les 5 ou 6 jours que l'on comptait à la fin de l'année pour compléter le nombre de 365 ou de 366 jours.

Grands jours, anciennes solennités judiciaires en France. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

Jour de servitude, *J. de souffrance*. *Voy.* VUES.

JOURNAL (de l'italien *djiornale*, formé luimême du latin *diurnalis*, dérivé de *dies*, jour), écrit où l'on relate les faits jour par jour. En ce sens, on rédige le *journal* d'un voyage, d'une campagne, d'un siége; on tient le *journal* de sa dépense et de sa recette. C'est principalement dans le commerce et la navigation que le journal joue un rôle essentiel. Tout négociant doit tenir un *livre-journal*, où il porte, jour par jour et par ordre de date, toutes ses opérations, de façon à présenter clairement quel est le débiteur, le créditeur, et le détail en raccourci de toutes ses opérations; puis, au bout de l'article, le montant de la somme reçue ou donnée. — A bord de tout navire, il existe un *journal du bord*, registre divisé en colonnes, où s'inscrivent jour par jour, d'une part tout ce qui regarde la route du bâtiment, la direction du vent, ses variétés et sa force, l'état de la mer et du ciel; les observations astronomiques, la vue de bâtiments, de terres, etc.; de l'autre, tous les incidents relatifs aux personnes. De plus, chaque officier et même chaque élève doit avoir son journal particulier, et y consigner chaque jour, de midi à midi, toutes ses remarques sur l'itinéraire, sur l'état du ciel et de la mer.

Journal se dit plus particulièrement d'une feuille publique, qui se publie par numéros, et qui contient, soit dans des articles raisonnés, soit dans de simples annonces, les nouvelles politiques, scientifiques et littéraires. Il existe des journaux de toute sorte. Par rapport à la fréquence de leur publication, ils sont ou *quotidiens*, s'ils paraissent tous les jours; ou *périodiques* ou *semi-périodiques*, quand ils paraissent à des intervalles plus ou moins éloignés. S'ils se publient sous forme de brochures ou de livres, ils prennent le nom de *Revues*. Par rapport à la matière traitée, ils sont *politiques*, *littéraires*, *scientifiques*, *judiciaires*, *économiques*, *commerciaux*, etc.

Dans la composition et la distribution d'un grand journal, on distingue le corps du journal, et le *feuilleton*, qui occupe le bas de la page, et qui le plus souvent est consacré aux théâtres, aux arts, à la critique, au roman ou à des revues. Dans le corps du journal, on trouve généralement : 1° un article de fond (dit à Paris, *premier-Paris*); 2° un certain nombre d'*entre-filets*, petits articles séparés par des *filets*, et sur lesquels on veut attirer l'attention; 3° les nouvelles diverses et les nouvelles extérieures; puis, quand il y a lieu, l'analyse de la séance législative, des débats judiciaires, des séances scientifiques ou littéraires; et quelquefois un article *Variétés*, espèce de hors-d'œuvre, consacré le plus souvent à l'appréciation d'un ouvrage nouveau ou à quelque autre sujet intéressant, mais qui n'est pas directement relatif à la spécialité du journal. On place à la fin la cote des fonds publics, les spectacles, et en dernier les *annonces* : dans la plupart des journaux, la quatrième page leur est entièrement abandonnée.

Les anciens n'ont point connu les journaux proprement dits; cependant ils avaient les *Acta populi et urbis*, les *Acta senatus*, et plus tard les *Acta diurna*, qui offraient quelque ressemblance avec les procès-verbaux de nos chambres législatives et avec les nouvelles à la main. Les *Acta populi et urbis* remplacèrent les *Grandes annales* ou *Annales des pontifes*; les *Acta senatus* commencèrent après le premier consulat de César (58 avant J.-C.); Auguste, en supprimant ceux-ci, institua ou permit les *Acta diurna*. — M. J.-V. Le Clerc a donné d'intéressants détails sur ce sujet dans le livre intitulé : *Les Journaux chez les Romains*, 1838.

Le moyen âge n'a rien connu qui ressemblât à nos journaux; ils n'ont commencé à paraître qu'après la découverte de l'imprimerie. Dès 1457 et 1460, des imprimeurs de Mayence et de Strasbourg répandaient par feuilles volantes les nouvelles de quelque intérêt, surtout celles de la guerre avec les Turcs; il venait de ces feuilles jusque dans le Hainaut et à Paris. En 1563 commencèrent à Venise les *Notizie scritte*, qui étaient écrites à la main, comme l'indique leur nom, parce que le gouvernement vénitien en prohibait l'impression; on leur donnait aussi le nom de *Gazette*, parce que la lecture s'en payait une *gazetta*, petite pièce de monnaie; ce nom s'est depuis étendu à tout journal. Augsbourg, Nuremberg, Londres, eurent des feuilles périodiques longtemps avant la France. Enfin fut fondée en 1631 la *Gazette de France* (*Voy.* ce mot), qui, tout de suite, eut un succès prodigieux, et qui, aux nouvelles politiques, joignit celles des sciences, des lettres et des arts. Toutefois le journalisme ne prit son essor en France qu'avec la révolution de 1789; il atteignit son apogée sous la République (on compta jusqu'à 900 journaux); il perdit considérablement de son importance sous le Consulat et sous l'Empire. Sous la monarchie constitutionnelle, les journaux n'ont cessé de gagner pour le nombre, pour la variété des matières, pour l'habileté de la rédaction, pour la grandeur du format; mais les excès dans lesquels ils tombèrent après 1848 finirent par les compromettre aux yeux du public comme auprès de l'autorité.

La grande publicité des journaux, et l'extrême rapidité avec laquelle ils répandent les nouvelles, leur donnant une puissance incalculable, qui peut devenir dangereuse pour les États comme pour les particuliers, tous les gouvernements ont senti le besoin de soumettre la presse périodique à une législation particulière, soit en ne laissant paraître les journaux que sous certaines conditions et avec une autorisation préalable, soit en les soumettant à la censure et en exigeant de forts cautionnements comme garantie de l'exécution des condamnations, soit enfin en édictant contre eux des peines sévères pour réprimer leur licence. *Voy.* PRESSE.

Les principaux journaux politiques français sont, de nos jours, le *Moniteur*, le *Journal des Débats*, le *Journal de l'Empire*, le *Constitutionnel*, le *Siècle*, la *Presse*, la *Patrie*, la *Gazette de France*, qui se publient à Paris; et, parmi les recueils scientifiques ou littéraires, le *Journal des Savants*, la *Revue des Deux-Mondes*, la *Revue contemporaine*. Dans les temps précédents, le *Mercure*, le *Journal de Trévoux*, les *Nouvelles de la république des lettres*, le *Journal de Paris*, et, depuis le commencement de ce siècle, la *Revue encyclopédique*, la *Revue de Paris*, ont été longtemps célèbres. En Angleterre, on distingue surtout le *Times*, le *Sun*, le *Morning-Chronicle*, le *Morning-Herald*, le *Morning-Advertiser*, le *Weekly-Dispatch*; et, parmi les revues, l'*Edinburgh Review*, le *Quarterly Review*, l'*Athe-*

næum, etc. Le plus célèbre journal de l'Allemagne est la *Gazette d'Augsbourg;* ensuite viennent la *Gazette universelle de Leipzig*, le *Mercure de Souabe*, le *Journal de la Haute-Allemagne*, les *Gazettes générales d'Iéna, de Berlin, de Halle*, etc.

M. Hatin a publié l'*Histoire du Journal*, et M. L. Gallois l'*Histoire des journaux de la Révolution*.

JOURNAL, grande mesure agraire, qui était autrefois en usage dans plusieurs provinces de France, surtout en Lorraine, valait 250 toises de Lorraine (de 10 pieds carr. chacune), env. 800 mètres carr. C'était sans doute l'étendue de terrain qu'on peut labourer en un jour.

JOUTE (de *jouer*, ou de *juxta*, proche), se disait, dans les tournois du moyen âge, de ces luttes courtoises où deux chevaliers venaient briser une lance l'un contre l'autre en l'honneur de leur dame. On l'a ensuite étendu à d'autres combats. — Aujourd'hui, il ne se dit plus guère que de la *Joute sur l'eau*, divertissement dans lequel deux hommes, placés chacun sur l'avant d'un batelet, se poussent l'un l'autre avec de longues lances, au moment où les bateaux s'approchent, pour tâcher de se faire tomber dans l'eau.

JOUVENCE (du latin *juventus*, jeunesse). L'idée d'une *fontaine de Jouvence*, c.-à-d. d'une fontaine merveilleuse destinée à rendre la jeunesse, se rencontre déjà chez les anciens. Pausanias raconte qu'il existait jadis, près de Nauplie, une fontaine, nommée *Calatus*, où Junon venait se baigner pour paraître toujours jeune et belle aux yeux de Jupiter. En France, les vieux romans d'Ogier le Danois et de Huon de Bordeaux ont popularisé l'idée d'une fontaine de Jouvence. On montre même à St-Gengoux-le-Royal, près de Mâcon, une fontaine qui avait jadis la réputation de jouir de la merveilleuse propriété de rajeunir.

JOYAU (du latin *jocalia*, même signification), ornement précieux d'or, d'argent, de pierreries, qui sert à la parure des femmes, tel que bagues, broches, pendants d'oreilles, bracelets, etc. Dans le langage ordinaire, on confond souvent *joyaux* avec *bijoux;* cependant, le premier mot implique toujours l'idée de quelque chose de plus riche et de plus précieux : c'est en ce sens qu'on dit les *J. de la couronne*. De plus, *joyau* se dit surtout de la matière, et même de la matière brute, surtout des diamants et des pierres précieuses; le *bijou* est toujours travaillé. On appelle *Joaillier* celui qui fabrique et monte les bijoux; *Bijoutier*, celui qui les façonne et les met en vente. Pour les joailliers comme pour les bijoutiers, on distingue la *Joaillerie simple* ou *en vrai* et la *J. en faux*. *Voy.* BIJOU.

JOYEUX AVÉNEMENT. *Voy.* AVÉNEMENT.

JUBARTE, *Balæna Boops*, le *Rorqualus boops* de Cuvier, espèce de Baleine, tribu des Baleinoptères, est aussi longue, mais plus grêle que la baleine franche. Elle se distingue en outre par sa nuque élevée et arrondie, son museau avancé, large et un peu arrondi, et par les rides profondes qui sillonnent la partie inférieure de son cou; la peau du dos et des flancs est d'un noir bleuâtre, qui perd de sa teinte foncée à mesure qu'on approche du ventre. La couche de lard que recouvre la peau est assez mince et rend peu d'huile : aussi est-elle moins recherchée que la baleine franche. Sa vigueur et son agilité sont extrêmes. Loin de fuir quand on l'attaque, elle s'avance droit aux chaloupes, qu'elle brise souvent d'un coup de queue. On la tue en la frappant à coups de lance derrière les nageoires pectorales. On trouve cet animal dans les mers du Nord.

JUBÉ ou AMBON, lieu élevé qui, dans certaines églises, sépare le chœur de la nef, et où l'on va lire l'évangile des messes solennelles, est ainsi nommé parce que le lecteur, avant de commencer, demandait la bénédiction au célébrant en ces termes : *Jube, domine, benedicere* (Veuillez, seigneur, me bénir). *Voy.* AMBON.

JUBILÉ (que l'on dérive de l'hébreu *iôbel*, corne de bélier, trompette, parce qu'on se servait, chez les Juifs, de cet instrument pour annoncer le jubilé). C'était, chez les Juifs, la 50e année qui suivait la révolution de sept semaines d'années ou 49 ans : pendant cette année sainte, toutes les dettes étaient remises; chacun rentrait dans son héritage, et les esclaves étaient rendus à la liberté. — Les Chrétiens ont adopté, avec de graves modifications, l'usage du *jubilé*. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

JUBIS, nom donné aux *Raisins secs* de Provence, que l'on envoie encaissés à Paris et ailleurs.

JUDICATUM SOLVI. *Voy.* CAUTION.

JUDICIAIRE (ASTROLOGIE). *Voy.* ASTROLOGIE.

— (COMBAT). *Voy.* COMBAT.

— (GENRE), genre d'éloquence. *Voy.* ÉLOQUENCE.

— (ORDRE). Il comprend tous ceux qui rendent la justice : la cour de cassation, les cours d'appel, les tribunaux de première instance et de commerce, les justices de paix. On y rattache les avocats et les officiers ministériels : avoués, agréés, huissiers, notaires et commissaires-priseurs.

JUGAL, terme d'Anatomie. *Voy.* ZYGOMATIQUE.

JUGE (du latin *judex*), se dit, en général, de tout magistrat chargé de rendre la justice, mais plus spécialement des *juges de paix* (*Voy.* ci-après) et des membres des tribunaux de première instance et de commerce : les magistrats de la cour de cassation et des cours d'appel sont plus spécialement désignés en France sous le titre de *conseillers*.

A l'exception des juges des tribunaux de commerce, qui sont élus, tous les juges, en France, sont nommés par le chef du gouvernement. Ils sont tous inamovibles, à l'exception des juges de paix. Pour être juge ou suppléant dans un tribunal de première instance, il faut être âgé de 25 ans, être licencié en droit, et avoir suivi le barreau pendant deux ans; pour être président de première instance ou conseiller d'une cour d'appel, il faut avoir au moins 27 ans (décret du 20 avril 1810).

On nomme *Juge-commissaire* celui qui est commis par un tribunal pour une opération quelconque (enquête, ordre, etc.); *Juge d'instruction*, celui qui est chargé d'instruire les affaires criminelles (*Voy.* INSTRUCTION CRIMINELLE); *Juge-rapporteur*, celui qui est chargé de faire à un tribunal un rapport sur une affaire dont l'examen lui a été confié. — On nommait avant 1830 *Juges auditeurs* des juges qui siégeaient sans avoir voix délibérative; ils formaient la pépinière de l'ordre judiciaire. Institués par la loi du 30 mars 1808, ils ont été supprimés par celle du 10 déc. 1830. Ils ont depuis été rétablis, sinon de nom, au moins de fait, sous le titre de *Juges suppléants*.

Avant 1789, on distinguait des *juges royaux*, qui rendaient la justice au nom du roi, et des *juges seigneuriaux*, qui jugeaient au nom des seigneurs. Les *juges des exempts* étaient des officiers de justice qui connaissaient, au nom du roi, des cas royaux, c.-à-d. de tous les délits commis dans les terres et provinces qui formaient l'apanage du prince. — Le *juge d'armes* était un officier royal chargé de connaître des différends relatifs au blason. Dans le midi de la France, on appelait *juge-mage* (*judex major*), le lieutenant du sénéchal : il était le premier juge du tribunal.

Sous l'Empire, on donna le titre de *Grand juge* au ministre de la Justice.

JUGE DE PAIX, magistrat spécialement chargé, comme son nom l'indique, de maintenir la paix parmi les citoyens, soit en essayant de *concilier* les parties qui sont sur le point de comparaître devant les tribunaux civils, soit en décidant sommairement, sans frais et sans le ministère des avoués, les contestations de peu d'importance. Il prononce en dernier ressort jusqu'à la valeur de 100 fr., et dans certains cas, mais à charge d'appel, à quelque valeur que la demande puisse s'élever (Code de Proc. civ.,

art. 1-28, lois des 25 mai 1838, 20 mai 1854 et 10 avril 1855). Les juges de paix sont appelés à siéger dans les tribunaux de simple police, et chargés, dans certains cas, des fonctions d'officiers de police judiciaire (Code d'instr. crim., art. 48 et suiv. et 139.) Ils président les conseils de famille; ils apposent les scellés après décès et dans tous les cas déterminés par la loi. — Il y a un juge de paix par canton (Paris seul en compte douze, un par arrondissement); ils tiennent au moins deux audiences par semaine. Pour être juge, il suffit d'être âgé de 30 ans; la nomination appartient au chef du gouvernement. Les juges de paix ne sont pas inamovibles comme les autres membres de la magistrature. Avant la loi du 21 juin 1845, les juges de paix recevaient des droits et vacations pour apposition de scellés, déplacements, etc.; ces droits ont été supprimés par cette loi, et remplacés par un traitement fixe, égal à celui des juges de tribunaux de première instance. — Chaque juge de paix a deux suppléants qui, en cas d'empêchement, remplissent ses *fonctions*.

La création de cette utile institution appartient à Édouard Ier, roi d'Angleterre, et remonte à l'an 1275. En France, il y avait jadis au Châtelet de Paris des juges appelés *auditeurs*, qui jugeaient jusqu'à la somme de 60 sous, sommairement et sans appel; leurs attributions étaient réglées par une ordonnance de 1313. Mais l'établissement des *Juges de paix* proprement dits est l'œuvre de l'Assemblée constituante : il ne date que de la loi du 24 août 1790.

On doit à M. Carou un traité estimé *De la juridiction des Juges de paix* (1840), complété par M. Bioche (1844), et à M. Cère le *Manuel du Juge de paix* (1854).

JUGEMENT. En Droit, c'est en général la décision rendue par un tribunal sur un différend qui lui est soumis. On donne tout spécialement ce nom en France à toute décision d'un tribunal inférieur : les décisions des cours souveraines sont dites *arrêts*. Les jugements doivent être rendus à la pluralité des voix; ils doivent contenir dans leur libellé les noms des juges, du procureur impérial; les noms, prénoms, professions et demeures des parties, leurs conclusions, l'exposé sommaire des points de fait et de droit, les motifs et le dispositif (Code de proc. civ., tit. II, liv. VII, art. 116-148).

On distingue les *Jugements contradictoires*, dans lesquels les *conclusions* ont été prises à l'audience par les deux parties; les *J. par défaut*, qui sont rendus contre un absent (au criminel, ils prennent le nom de *Jugements par contumace*); les *J. préparatoires* ou *de simple instruction*; les *J. interlocutoires*, qui, sans juger définitivement le fond, entraînent avec eux un simple préjugé; enfin les *J. définitifs*.

Au moyen âge, on donnait le nom de *Jugements de Dieu* aux épreuves judiciaires, telles que le duel, l'épreuve de l'eau bouillante, celles du feu, du fer chaud, etc., auxquelles on recourait dans certains cas, lorsque les preuves matérielles manquaient.

JUGEMENT. En Psychologie et en Logique, on nomme ainsi : 1° l'opération par laquelle l'esprit reconnaît et prononce qu'une chose est ou n'est pas d'une certaine manière, qu'une qualité convient ou ne convient pas à une substance; 2° la faculté par laquelle cette opération s'exécute; 3° le produit même de l'opération. Dans ce dernier cas, le jugement est la connaissance et l'affirmation du rapport qui existe entre la substance et la qualité. Dans tout jugement ainsi conçu, on distingue : la chose dont on juge, le *sujet*; ce que l'on affirme de cette chose, l'*attribut*; et le fait même d'affirmer l'un de l'autre, de saisir et de prononcer un rapport entre la substance et la qualité, entre le sujet et l'attribut; c'est ce dernier fait qui constitue essentiellement le *jugement*. Exprimé, le jugement prend le nom de *proposition*; le lien du sujet et de l'attribut est dit alors *copule*, *verbe*.

Considérés sous le rapport de la nature des faits sur lesquels ils prononcent, les jugements, comme les idées, sont de l'ordre *physique*, *intellectuel* ou *moral*; selon la nature du rapport perçu, ils sont *affirmatifs*, *négatifs* ou *dubitatifs*; selon leur étendue, *singuliers*, *particuliers*, ou *généraux* et *universels*; selon leurs éléments, ils sont *simples*, s'il n'y a qu'un sujet ou un attribut, *composés*, s'il y en a plusieurs, et les jugements simples sont eux-mêmes *incomplexes* ou *complexes*; selon leur modalité, ils sont *contingents* ou *nécessaires*, *absolus* ou *relatifs*; enfin, selon leur qualité, ils sont *vrais* ou *faux*, *évidents*, *probables* ou *vraisemblables*, *certains* ou *douteux*, et les jugements certains sont eux-mêmes d'une certitude *immédiate*, *intuitive*, ou d'une certitude *médiate*, *déductive*.

L'opération de juger est en elle-même simple ou irréductible, ainsi que la faculté qui l'accomplit; toutefois elle suppose que l'esprit a préalablement perçu et analysé les objets, et qu'il a, par l'abstraction, séparé la qualité de la substance. Cette séparation, une fois faite par l'esprit, est fixée par le langage qui, en imposant deux noms distincts à la substance et à la qualité, leur donne, pour ainsi dire, une existence séparée. Cette gradation a été parfaitement décrite par M. Laromiguière, qui distingue *Juger par sentiment*, *J. par idées distinctes*, *J. par affirmation*.

JUGEOLINE, nom vulgaire du *Sésame oriental*.

JUGERUM, l'arpent des Romains, mesure de superficie qui valait 28,800 pieds carrés romains, ou de nos mesures 25 ares 20 mètres 81 décim. carrés.

JUGLANDÉES (de *juglans*, noyer, genre type), famille de plantes dicotylédones apétales diclines, se compose de grands arbres à feuilles alternes et pennées, exhalant une odeur aromatique; à fleurs monoïques ou dioïques, les mâles disposées en chatons, les femelles éparses et en grappes. Le fruit est une *noix*, c.-à-d. un noyau ligneux indéhiscent; il est recouvert d'une couche charnue appelée *brou*. Les espèces sont communes en Europe, dans l'Amérique du Nord et dans l'Asie. Dans un grand nombre, le fruit se mange, et fournit une huile comestible et siccative. Le genre principal est le *Noyer*. *Voy.* ce mot.

JUGULAIRE (du latin *jugulum*, gorge), se dit de tout ce qui concerne la gorge : comme les *veines* et *glandes jugulaires*, la *fosse jugulaire*, etc. Les veines jugulaires sont quatre veines placées sur les parties latérales du cou, deux à droite et deux à gauche. On les distingue de chaque côté, en *interne* et *externe*. La *veine jugulaire externe* est située presque verticalement le long du cou, et s'étend du col de l'os maxillaire inférieur jusqu'à la veine sous-clavière, dans laquelle elle s'ouvre, un peu en dehors de la jugulaire interne : on pratique quelquefois la saignée sur cette veine. La *jugulaire interne* est située profondément et ne se voit pas à l'extérieur.

On nomme aussi *jugulaires* des courroies de cuir couvertes de lames de cuivre, qui servent de mentonnières aux shakos et aux casques des soldats.

JUILLET, en latin *Julius*, 7e mois de l'année, ainsi nommé parce que les Romains l'avaient consacré à Jules César. Il portait auparavant le nom de *Quintilis* (cinquième), parce qu'il était effectivement le cinquième quand l'année commençait avec mars. Il a 31 jours. On le désigne souvent par le signe du Lion, parce que le soleil entrait en effet dans ce signe au mois de juillet, il y a 2000 ans; mais en vertu de la précession des équinoxes, cette constellation et le soleil ne coïncident plus qu'à partir de la mi-août.

JUIN, en latin *Junius*, 6e mois de l'année, ainsi nommé soit parce qu'il était consacré à Junon, soit parce qu'il était le mois des jeunes gens (*juniores*). C'est le 20 ou le 21 de ce mois, selon que l'année est ou non bissextile, que le printemps finit et que l'été commence. Le soleil est censé entrer avec ce mois dans le signe de l'Écrevisse : il y entrait effec-

trement il y a 2000 ans, mais il n'y entre plus que vers le 16 juillet. Ce mois n'a que 30 jours.

JUJUBE, *Zizyphum*, fruit du Jujubier.

JUJUBIER, *Zizyphus*, genre de la famille des Rhamnées, se compose d'arbrisseaux et de petits arbres à rameaux grêles, à feuilles alternes, à fleurs formées d'un calice étalé à 5 lobes et d'une corolle à 5 pétales, contenant 5 étamines. L'ovaire contient 2 ou 3 loges monospermes, et donne naissance à un drupe dont le noyau présente le même nombre de loges que l'ovaire. L'espèce la plus intéressante est le *Jujubier commun* (*Z. vulgaris*), qui est un arbrisseau de 5 à 6 m. de hauteur. Ses rameaux sont tortueux, armés de fortes épines, rapprochées deux à deux, l'une droite, l'autre courbée en crochet. Son fruit, le *jujube*, est semblable à une olive ; il est de couleur rousse à l'extérieur, mais la chair en est verte. Cet arbrisseau est originaire de Syrie, et s'est naturalisé sur les bords de la Méditerranée : il était autrefois si commun en Barbarie, surtout aux environs de Bone, que cette ville s'appelle encore aujourd'hui chez les Arabes *la Ville aux Jujubes*. Les jujubes frais ont un goût agréable, bien qu'un peu fade; ils constituent un aliment très-nutritif et de facile digestion. En Médecine, ils sont recommandés comme pectoraux, béchiques et adoucissants : on les prend en décoction, en sirop, en gargarismes, pour calmer les irritations de poitrine et les maux de gorge. Ils contiennent un mucilage avec lequel on prépare, en le mêlant à la gomme, la pâte et les pastilles dites *jujubes*, dont tout le monde connaît l'usage. Pour conserver les jujubes, on les dessèche en les exposant, sur des claies, à l'action du soleil; lorsqu'ils sont secs, ils sont plus sucrés, mais aussi plus difficiles à digérer.

Le fameux *Lotos* des anciens paraît être une espèce de Jujubier (le *Zizyphus lotus*).

JULEP (du persan *djuleb*, qui a le même sens), potion adoucissante ou calmante, d'un goût agréable, est ordinairement composée d'eau distillée et de sirop, auxquels on joint une légère dose d'opium ou de quelque autre substance calmante. Les propriétés médicales des juleps varient suivant celles des substances qui les composent. On les administre le plus souvent comme somnifères.

JULES (du pape *Jules II*), monnaie d'Italie, qui a surtout cours à Rome, est en argent, et vaut environ 30 centimes de France.

JULIENNE, *Hesperis*, genre de la famille des Crucifères, renferme des plantes herbacées, annuelles ou bisannuelles, rarement vivaces, et plus ou moins recouvertes d'une villosité blanchâtre. Leurs fleurs forment des grappes terminales, lâches, blanchâtres ou purpurines. Chacune est formée d'un calice à 4 sépales, dont les deux latéraux sont renflés et gibbeux à leur base, et d'une corolle à 4 pétales onguiculés. Le fruit est une silique droite et à peu près cylindrique. Ces plantes croissent dans les parties moyennes de l'Europe et de l'Asie. L'espèce la plus intéressante est la *J. des dames* (*H. matronalis*), connue aussi sous les noms de *Damas*, de *J. des jardins*, et sous celui de *Cassolette*, qu'elle doit à l'odeur agréable de ses fleurs blanches ou violacées. Cette plante croît spontanément dans les haies et les buissons de nos pays. La culture en a fait des variétés à fleurs doubles d'un parfum exquis. Cette espèce a été employée contre l'asthme, les convulsions, le cancer; on l'estime sudorifique, incisive et apéritive. On a fait une seconde espèce de la *J. maritime*, dite aussi *Giroflée de Mahon*, parce qu'elle a été rapportée des environs du port Mahon : c'est une plante à fleurs purpurines, que l'on cultive en bordure.

On a aussi donné le nom de *Julienne jaune* à la Barbarée vulgaire. *Voy.* BARBARÉE.

JULIENNE, potage fait avec plusieurs sortes d'herbes et de légumes, carottes, navets, céleri, poireaux, pois, choux, etc., taillés très-menu et cuits dans un bouillon gras ou maigre. Ce nom lui vient probablement du nom de l'inventeur.

JUMAR ou JUMART (du latin barbare *gemardus*, corruption de *gemellus* ou de *geminus*, double; de deux natures), nom donné par les anciens naturalistes à un animal qu'on supposait engendré soit d'un taureau et d'une ânesse ou d'une jument, soit d'un cheval ou d'un âne et d'une vache. L'existence d'un pareil mulet n'est nullement constatée.

JUMEAU, anciennement *Gémeau* (du latin *gemellus*), se dit de deux ou plusieurs enfants nés d'une même couche. On remarque entre les jumeaux une très-grande ressemblance, au moral aussi bien qu'au physique, ainsi qu'un tendre attachement mutuel. On a vu des jumeaux dont les corps étaient attachés l'un à l'autre, et qui vivaient d'une vie commune, comme les frères Siamois, qu'on montrait récemment à Paris.

En Anatomie, les *Muscles jumeaux*, ou simplement les *Jumeaux* sont deux muscles puissants accolés l'un à l'autre, et qui contribuent à former le mollet; les *Petits jumeaux* sont deux petits muscles situés à la partie supérieure de la cuisse et allant de l'épine sciatique à la cavité du trochanter. Ces muscles sont rotateurs de la cuisse en dehors.

Pour les *Jumeaux* en Astronomie, *Voy.* GÉMEAUX.

JUMELLES, se dit, dans presque tous les Arts, de deux pièces de bois ou de métal qui sont semblables et qui entrent dans la composition d'une même machine ou d'un instrument, tels qu'une presse, un tour, un étau. Il se dit plus spécialement dans la Charpenterie de deux pièces de bois mouvantes qui entrent dans la composition d'un pressoir.

Les Opticiens donnent aussi le nom de *Jumelles* à une espèce de lorgnette. *Voy.* LORGNETTE.

JUMENT (du latin *jumentum*, bête de somme), femelle du cheval (*Voy.* CHEVAL). On appelle *J. poulinière* celle qui est destinée à porter des poulains.

JUNCACÉES, famille de plantes. *Voy.* JONCACÉES.

JUNGERMANNIE (du nom d'un savant allemand), *Jungermannia*, genre de plantes de la famille des Hépatiques, comprend des plantes cryptogames caractérisées par un calice membraneux et tubuleux, plissé à son orifice, et se reproduisant par des séminules. Il en existe un grand nombre d'espèces en Europe et dans l'Amérique du Nord : la *J. epiphylla* serpente sur le sol de tous les bois humides de l'Europe, notamment aux environs de Paris.

JUNIPERUS, nom latin du *Genévrier*. On en a fait les noms *Junipérées* et *Junipéracées*, donnés par quelques botanistes à une famille ou tribu dont le Genévrier est le type.

JUNON (nom emprunté arbitrairement de la déesse ainsi appelée), une des petites planètes dont l'orbite se trouve entre celle de Mars et de Jupiter. Sa distance moyenne au soleil, celle de la terre étant 1,000, est de 2,669. Elle tourne sur elle-même en 27 heures et fait sa révolution autour du soleil en 1592 jours 3/4; l'inclinaison du plan de son orbite sur l'écliptique est de 13° 3' 17". Elle a été découverte par Harding en 1804. On la représente par le signe ⚵.

JUNTE, nom donné en Espagne à diverses assemblées législatives et conseils administratifs. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

JUPITER (du nom du roi des dieux de la mythologie), la plus considérable et la plus brillante des planètes de notre système : elle est d'un beau bleu argentin. Son orbite est située entre celles de Saturne et de Mars. Elle est 1400 fois plus grosse que la terre. Sa distance au soleil est 5 fois 1/5 le rayon de l'orbite terrestre, ou près de 720 millions de kilom. Elle met environ 12 ans (4,332 jours, 585) à faire sa révolution; l'inclinaison du plan de son orbite sur l'écliptique n'est que de 1° 18' 51",7. Elle tourne sur elle-même avec une rapidité prodigieuse, en 9 heures 55' 50". Son disque est entouré de plusieurs zones

connues sous le nom de *Bandes de Jupiter*, qui sont parallèles à son équateur et qui en sont très-voisines; elles paraissent mises en mouvement par les vents, on en a inféré que c'étaient des amas de nuages, transportés avec différentes vitesses dans une atmosphère très-agitée. Cette planète est connue de toute antiquité. Elle est accompagnée de 4 satellites, qui ont été découverts en 1610 par Galilée. Les astronomes représentent Jupiter par le signe ♃.

Chez les Alchimistes, *Jupiter* était l'étain.

JURANDE (de *juré*), nom donné jadis à la charge de juré d'une corporation, ainsi qu'au temps pendant lequel on exerçait cette charge. Ces jurés furent établis par saint Louis pour avoir inspection sur les maîtres de chaque état. Sous le roi Jean, les *visiteurs* et les *regardeurs* rendaient compte aux commissaires, prévôts, etc., des défauts qu'ils remarquaient dans l'exercice des arts et métiers. Ces préposés furent depuis assermentés sous le nom de *jurés*. Ils prenaient soin des affaires de la communauté, recevaient les maîtres et les apprentis, et veillaient au maintien des priviléges de la corporation. Mais ces priviléges étant le plus souvent opposés à la fois à la liberté de l'industrie, qui se trouvait concentrée dans un petit nombre de mains, et à l'intérêt du public, qui était à la merci du monopole, les *jurandes* ne tardèrent pas à exciter de vives réclamations. Supprimées en 1776 par Louis XVI sur la proposition de Turgot, elles furent peu après rétablies sur les instances des intéressés. La révolution de 1789, en proclamant la liberté d'industrie, les abolit définitivement. *Voy.* MAITRISE.

JURAT (du bas latin *juratus*, même sens). On donnait jadis ce nom, qui n'est qu'une autre forme de celui de *juré*, à divers magistrats du midi de la France, aux consuls ou échevins, aux membres d'une jurande, etc.

JURATOIRE (CAUTION), serment que fait quelqu'un en justice, de représenter sa personne ou de rapporter une chose dont il est chargé.

JURÉ (du latin *jurare*, prêter serment), membre d'un jury (*Voy.* JURY).—Il se dit aussi de ceux qui ont prêté serment devant les tribunaux : *interprète juré*.

Autrefois on nommait *jurés* dans les corporations : 1° celui qui avait fait les serments requis pour la maîtrise; 2° les préposés chargés de faire observer à ceux de leur métier les règlements et statuts de la corporation. *Voy.* JURANDE et MAITRISE.

JURIDICTION (de *jus*, droit, justice, et *dicere*, dire, prononcer). Ce mot se dit et du pouvoir de juger, et du *ressort* ou de l'étendue de territoire où le juge exerce ce pouvoir, et du tribunal qui rend la justice. Si l'on considère la nature de l'autorité qui rend la justice, on distinguera : la *Juridiction civile*, la *J. administrative*, la *J. militaire*, la *J. ecclésiastique*, la *J. consulaire*. On appelle *Degrés de juridiction* les différents tribunaux devant lesquels on peut plaider successivement une même affaire, et qui, dans leur ensemble, constituent toute la hiérarchie judiciaire : tels sont, par exemple, pour les affaires civiles, le Juge de paix, le Tribunal de première instance, la Cour d'appel, la Cour de cassation, et pour les affaires administratives, les Conseils de préfecture et le Conseil d'État. *Voy.* ces mots.

JURISCONSULTE (du latin *jurisconsultus*, formé de *jus, juris*, droit, et *consultus*, savant, expert, qui a longtemps médité), celui qui est versé dans la science du droit et des lois, et qui fait profession de donner son avis sur des questions de droit.

Chez les Romains, les jurisconsultes étaient à peu près ce que sont chez nous les avocats consultants. A certaines époques, les décisions de plusieurs d'entre eux faisaient autorité : Valentinien III et Théodose le Jeune ordonnèrent que les ouvrages de Papinien, de Gaius, de Paul, d'Ulpien et de Modestin, tous jurisconsultes, auraient force de loi, et que si ces auteurs étaient partagés, l'opinion de Papinien l'emporterait. Le *Digeste* n'est qu'un recueil de ces décisions. Cujas, Domat, Pothier, Dumoulin, Loyseau, Laurière, sont les plus célèbres parmi nos anciens jurisconsultes

JURISPRUDENCE (en latin *jurisprudentia*, formé de *jus, juris*, droit, et de *prudentia*, science, connaissance). Pris dans son acception la plus vaste et la plus conforme à l'étymologie, ce mot exprime la science du droit; mais, de nos jours et dans la pratique, on entend le plus souvent par *Jurisprudence* l'uniformité non interrompue de plusieurs arrêts sur des questions semblables : c'est en ce sens qu'on dit : la *J. des tribunaux*, la *J. de la cour de cassation*.

Dès 1800, M. Sirey fit paraître un *Recueil général des lois et arrêts*, qui a été continué depuis 1830 par M. Villeneuve : ce dernier a donné, en 1852, sous le titre de *Jurisprudence du* XIXe *siècle*, une table alphabétique et chronologique de tout le recueil. Sous le titre de *Jurisprudence générale du royaume*, M. V. Dalloz publie depuis 1821 un répertoire méthodique et alphabétique de la législation française (*Voy.* LÉGISLATION). Enfin, le *Répertoire général du Journal du Palais*, par une Société de Jurisconsultes, contient la jurisprudence de 1791 à 1849, l'histoire du droit, la législation et la doctrine des auteurs.

JURY (de l'anglais *jury*, même signification), réunion d'un certain nombre de citoyens nommés *jurés*, et chargés dans les affaires portées devant les cours d'assises de prononcer, suivant leur conscience, après avoir suivi les débats judiciaires, sur la culpabilité ou la non-culpabilité de l'accusé. La mission du jury se borne à juger le fait : l'application de la loi est réservée aux magistrats. Le jury délibère d'abord sur le fait principal, puis sur les circonstances du fait; le vote a lieu par écrit et au scrutin secret. D'après l'article 347 du Code d'Instruct. crimin. (modifié par la loi du 9 sept. 1835), la décision du jury sur le fait principal et sur les circonstances se forme à la simple majorité des voix, sans que le nombre de voix puisse être énoncé, le tout à peine de nullité. Le chef du jury, en sortant de la salle des délibérations, répond aux questions qui ont été posées par le président : *Oui, à la majorité, l'accusé est coupable*, ou *Non, l'accusé n'est pas coupable*. Dans le cas où l'accusé est déclaré coupable, si la Cour pense que les jurés se sont trompés, elle renvoie l'affaire à la session suivante.

D'après la loi du 4 juin 1853, sur la composition du jury, tous les Français âgés de 30 ans et jouissant de leurs droits civils et politiques, peuvent faire partie du jury. Ne peuvent être jurés, ceux qui ne savent pas lire et écrire en français, ni les domestiques et serviteurs à gages. Sont incapables : les faillis, les interdits, les prodigues, les accusés ou contumax, les individus qui ont été condamnés à des peines afflictives et infamantes, et, en général, à plus d'un an de prison. Peuvent être dispensés : les septuagénaires et les citoyens vivant d'un travail journalier. Enfin certaines fonctions, telles que celles de ministre, représentant ou député, préfet, magistrat, ministre du culte, militaire en activité de service, fonctionnaire public chargé d'un service actif, sont incompatibles avec celles de juré. — La liste du jury est dressée tous les ans par les préfets, d'après les listes préparées par des commissions cantonales. A chaque session de cours d'assises, il est tiré, sur cette liste annuelle, les noms de 36 jurés, qui forment le *jury de la session*, et de 6 jurés supplémentaires. Chaque affaire exige la présence de 12 jurés dont les noms sont désignés par le sort : le ministère public et l'accusé ont droit de récusation. On ne peut être contraint à remplir les fonctions de juré plus d'une fois en deux ans.

Quoique l'institution du jury soit toute moderne, on en trouve des traces chez les Hébreux, les Grecs

et les Romains. Au moyen âge, chez les Francs et les Germains, les *Rachimbourgs* remplissaient des fonctions analogues à celles de nos jurés, et il paraît que ce sont les Saxons qui introduisirent le jury en Angleterre. Les premières traces qu'on en trouve en ce pays datent du règne de Henri II, dans les constitutions de Clarendon (1164) et de Northampton (1174). On distingue en Angleterre deux jurys : le *Grand jury*, qui décide s'il y a lieu à accusation; et le *Petit jury* ou jury de jugement.

En France, l'institution du jury ne date que de 1791 : il fut organisé par l'Assemblée constituante (loi du 16 septembre). Le jury commença d'être en vigueur au mois de janvier 1792. Il y eut d'abord, comme en Angleterre, un *J. d'accusation* et un *J. de jugement*. Le premier fut supprimé en 1810. Le jury a subi en outre de fréquentes modifications, notamment dans les constitutions de l'an III et de l'an VIII, par les sénatus-consultes du 16 thermidor an X et du 28 floréal an XII, par les lois du 5 févr. 1817, du 2 mai 1827, du 4 mars et du 19 avril 1831, du 9 sept. 1835, par les décr. des 7 août et 20 oct. 1849; enfin par les lois du 7 mai et 10 mai 1853, auj. en vigueur.

On peut consulter sur ce sujet important l'*Histoire du jury*, par Aignan, Paris, 1822; *Des pouvoirs et des obligations des jurys*, de Rich. Philipps, traduit de l'anglais, Paris, 1827; le *Jury en matière criminelle*, *Manuel des Jurés*, par M. Ch. Berriat de Saint-Prix, Paris, 1849.

Jury d'expropriation. Voy. EXPROPRIATION.

Jurys médicaux, commissions chargées d'examiner les officiers de santé, les pharmaciens et les herboristes. Institués par la loi du 19 ventôse an XI (1803), ces jurys ont été supprimés par le décret du 22 août 1854.

JUS (du latin *jus*, bouillon, sauce), suc ou substance liquide qu'on retire des végétaux ou des animaux, par pression, par coction ou par infusion. Ainsi on dit *J. de citron*, *J. d'orange*, *J. de viande*, etc.

On nomme *Jus d'herbes*, *Sucs d'herbes*, le mélange de certains végétaux dont on administre le suc comme dépuratif : tels sont la fumeterre, la bardane, le trèfle d'eau, la chicorée sauvage, le cerfeuil, la poirée, le cresson, la pariétaire, etc. On conseille les *jus d'herbes* surtout au printemps, parce que les plantes ont alors toute leur énergie. L'usage des jus d'herbes, qui pouvait produire de très-bons résultats, a été abandonné parce qu'ils étaient désagréables au goût ou difficiles à digérer.

Jus de réglisse. Voy. RÉGLISSE.

JUSANT. Dans la Marine, ce mot est synonyme de *reflux* et opposé à *flot* ou *flux*. *Voy.* MARÉE.

JUSÉE (du mot *jus*), eau acide qu'on emploie dans les tanneries pour gonfler les peaux. Elle se prépare ordinairement en faisant macérer dans une petite quantité d'eau l'écorce de chêne déjà épuisée par le tannage. La jusée renferme de l'acide lactique et de l'acide butyrique.

JUSQUIAME, *Hyoscyamus* (du grec *hys*, *hyos*, cochon, et *kyamos*, fève), plante de la famille des Solanées, renferme des herbes à aspect sombre et livide, à odeur vireuse; à feuilles alternes, sinueuses; à fleurs solitaires, donnant pour fruit une pyxide biloculaire. L'espèce la plus commune est la *Jusquiame noire* (*H. niger*), vulgairement *Hanebane*, *Potélée*, *Careillade*. Sa tige est épaisse, rameuse; ses feuilles molles, grandes, lancéolées, pubescentes; ses fleurs presque sessiles. La corolle, d'un jaune très-pâle, est traversée de veines purpurines, réticulées. Cette plante croît dans toute l'Europe, le long des chemins, dans les lieux incultes, parmi les décombres. Elle est, dans toutes ses parties, un des poisons végétaux les plus redoutables pour l'homme. Ses effets sont dus à un alcaloïde découvert par Brandes, et appelé *Hyoscyamine* : c'est un puissant narcotique, dont les seules émanations, respirées un peu trop longtemps, peuvent produire la stupeur, des tremblements convulsifs, un assoupissement léthargique, le délire, etc. Ses feuilles, ses jeunes pousses et sa racine, prises pour d'autres plantes et mangées par erreur, ont produit maintes fois la gêne de la respiration, la dilatation de la pupille, la paralysie des membres, la suspension de l'action des sens, ou même un délire furieux. Dans les cas d'empoisonnement par la Jusquiame, il faut immédiatement administrer des vomitifs de 5 à 15 centigr. d'émétique, ou de 6 à 15 décigr. d'ipécacuanha; faire avaler au malade une grande quantité d'eau tiède, puis faire prendre des laxatifs et des acides végétaux. En Médecine, on fait avec les feuilles et les tiges de la Jusquiame, lorsqu'elles sont fraîches, des cataplasmes qu'on applique à l'extérieur dans les douleurs de goutte, dans l'engorgement et l'inflammation des mamelles, les contusions, les entorses, etc. On en retire une huile qui s'emploie en embrocations dans les mêmes cas, ainsi que dans les névralgies et dans les inflammations des oreilles, en en imbibant un bourdonnet de coton. La fumée de ses graines brûlées peut aussi calmer les douleurs de dents.

JUSSIÉE, *Jussiæa* (du nom de B. de *Jussieu*, à qui cette plante fut dédiée par Linné), genre de Cryptogames de la famille des Onagrariées, se compose de plantes herbacées, vivant dans les marais, à tige élevée, à feuilles alternes, à fleurs axillaires, ornées de belles couleurs. On les trouve en Amérique, à la Caroline, au Pérou, dans la Colombie.

JUSSION (du latin *jussio*, ordre, commandement). On appelait autrefois *Lettres de jussion* des lettres scellées, adressées par le roi au parlement pour lui enjoindre de faire quelque chose qu'il avait refusé de faire, comme par exemple, d'enregistrer un édit.

JUSTAUCORPS (pour *juste au corps*), espèce de vêtement étroit, à manches, qui descend jusqu'aux genoux, et qui serre le corps.

JUSTICE, *Justitia*. Ce mot désigne et la vertu morale qui fait que l'on respecte les droits de chacun, et le pouvoir institué pour faire respecter ces droits.

Comme vertu morale, la justice est la première des quatre vertus cardinales admises par les anciens : *justice*, *prudence*, *force* et *tempérance*. Elle est définie par les jurisconsultes romains : *Constans et perpetua voluntas suum cuique tribuendi*. Tous les devoirs qu'elle impose sont résumés dans ce précepte de l'Évangile : *Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît*. Dans la Morale, l'exposition des devoirs de justice se borne à énumérer les droits naturels de l'homme : droit à l'existence, à la liberté, à la propriété, à la jouissance de tous les biens licites, etc., puis à défendre de porter atteinte à aucun d'eux; d'où cette partie de la morale a pris le nom de *Morale négative*, par opposition à la *Morale positive*, qui, exposant les devoirs de bienfaisance et de charité, enseigne à l'homme comment il doit se conduire pour faire le bien (*Voy.* MORALE et DROIT NATUREL). — La *Justice distributive* est celle par laquelle on adjuge à chacun ce qui lui appartient, par laquelle on distribue selon les mérites de chacun les récompenses ou les peines; la *J. commutative* est celle qui regarde le commerce, les ventes, etc., et qui, dans l'échange d'une chose contre une autre, oblige à rendre autant que l'on reçoit.

Comme pouvoir institué pour faire respecter les droits de chacun, la *Justice*, ou l'ensemble du corps judiciaire, comprend les tribunaux de toute espèce, les officiers et magistrats qui sont chargés de rendre la justice. En France, toute justice émane du chef de l'État, et s'administre en son nom. On distingue la *J. ordinaire*, rendue par un tribunal constitué suivant les règles du droit commun, et la *J. exceptionnelle*, que rend un tribunal constitué contrairement à ces règles.

On prend aussi quelquefois le mot *justice* comme synonyme de *juridiction*. C'est dans ce sens qu'on

distingue *Justice civile*, *J. criminelle*, *J. militaire*, *J. consulaire*, *J. de paix*, etc.—On distinguait en outre autrefois *haute*, *moyenne* et *basse justice seigneuriale* : la *haute justice* était celle d'un seigneur ayant le droit de faire condamner à une peine capitale; la *moyenne justice* avait droit de juger des actions de tutelle et des injures dont l'amende n'excédait pas 60 sols; la *basse justice* connaissait des droits dus au seigneur, du dégât causé par les animaux, et des délits dont l'amende ne pouvait excéder 7 sols 6 deniers.

Les Païens avaient divinisé la Justice sous le nom de Thémis : ils en faisaient la fille de Jupiter, et lui mettaient une balance dans une main, une hache dans l'autre, et un bandeau sur les yeux.

JUSTICE (MINISTÈRE DE LA). Tel qu'il est constitué aujourd'hui, ce ministère comprend, outre le *Secrétariat général*, chargé de l'enregistrement et du personnel, 3 directions : la *D. des affaires civiles et du Sceau*, la *D. des affaires criminelles et des grâces*, la *D. de la comptabilité et des pensions*. L'*Imprimerie impériale* en dépend également, sans doute à cause de l'impression du *Bulletin des Lois*, travail qui se fait à l'Imprimerie impériale et qui est dans les attributions du ministre de la Justice. Le ministre de la Justice prend le titre de *Garde des sceaux* (*Voy.* SCEAU). — A différentes époques, la *Direction des Cultes* a été annexée au ministère de la Justice.

JUSTICE DE PAIX. *Voy.* JUGE DE PAIX.

JUSTICIE ou JUSTICIÉE, *Justicia* (du nom de *Justi*, botaniste du XVIIIe siècle, auquel Houston dédia cette plante), dite aussi *Carmantine*, genre d'Acanthacées, renferme des arbrisseaux de l'Asie tropicale : feuilles opposées, fleurs disposées en épis terminaux, et accompagnées de bractées et de bractéoles; les lobes des anthères sont tantôt rapprochés, tantôt écartés. On en cultive plusieurs espèces dans les jardins, entre autres, la *Justicie martre*, dite aussi *Carmantine de Ceylan* et *Noyer des Indes*.

JUSTICIER. Autrefois on appelait *Seigneur justicier* le seigneur qui avait le droit de rendre la justice sur ses terres. *Voy.* JUSTICE (HAUTE, BASSE, etc).

Dans l'ancien royaume d'Aragon, le président des États portait le titre de *Justicier* : il avait le droit de citer le roi lui-même devant les États.

Dans le langage vulgaire, *Justicier* est synonyme de *sévère*, et implique l'idée d'une justice rigoureuse ou même cruelle. C'est en ce sens que Pierre Ier de Castille et Pierre Ier de Portugal furent surnommés *le Justicier*, ainsi que le calife *Haroun*, dit *al Raschid*, c'est-à-dire *le Justicier*.

JUSTIFICATION. En Théologie, on nomme ainsi l'action par laquelle l'homme passe du péché à l'état de *juste*, devient agréable à Dieu et digne de la vie éternelle. Elle est l'effet des sacrements et de la grâce. Le concile de Trente a fixé la doctrine de l'Église sur ce point, qui n'en a pas moins été l'objet de vives controverses entre les Catholiques et les Protestants.

En termes de Typographie, la *justification* est la longueur des lignes. Pendant toute la durée de la composition d'un même ouvrage, la justification est invariablement fixée par la dimension même du composteur de l'ouvrier. — Les Fondeurs en caractères nomment ainsi l'opération qui consiste à donner la même longueur à toutes les lettres fondues : elle s'exécute au moyen d'un instrument appelé *coupoir*, dont la partie principale prend le nom de *justifieur*.

JUSTINE, en italien *Giustina*, monnaie d'argent de Venise, appelée aussi *ducaton*, vaut 5 fr. 91 c.

JUVEIGNEUR (par corruption du latin *juvenior*, plus jeune). Ce mot, qui était autrefois synonyme de *cadet*, se disait surtout, dans les familles princières, d'un *cadet apanagé* : le duc d'Orléans était *juveigneur* de la maison de France.

JUXTALINÉAIRES (TRADUCTIONS). *V.* TRADUCTION.

JUXTAPOSITION (du latin *juxta*, auprès), mode d'accroissement propre aux corps inorganiques, consiste dans l'application successive de nouvelles molécules sur celles qui composent le noyau primitif. Les pierres se sont formées par *juxtaposition*, à la suite d'éruptions volcaniques ou de dépôts laissés par les eaux : c'est encore ainsi que les cristaux se forment lentement dans une dissolution tranquille.

K

N. B *Les mots qui ne seraient pas sous cette lettre doivent être cherchés aux lettres* C *ou* Q.

K, lettre gutturale, la 11e de notre alphabet et la 7e des consonnes, nous vient du *kappa* des Grecs. Elle est d'un usage peu fréquent en français, où le K est ordinairement remplacé par le C dur ou par le Q. Au contraire, elle est seule employée en grec et en latin, et se retrouve le plus souvent dans les langues germaniques et slavonnes. — Dans les inscriptions latines, K veut dire *Caius* ou *Cæso*, parfois *Kalendæ* (plus souvent on écrit *kal.*) Charlemagne signait K (pour *Karle*). — Pris numéralement, K, chez les Romains, valait 250; avec la barre en dessus, K̄, il valait 25,000. Chez les Grecs, κ' valait 20, ,κ (avec la virgule à gauche) 20,000.—La monnaie frappée à Bordeaux était marquée du K.—K. se met très-souvent pour *kilogramme*, *kilomètre*, etc.—Dans les formules chimiques, K signifie *potassium* (en latin *kalium*).

KABBALE, science occulte. *Voy.* CABALE.

KADOSCH, grade maçonnique. *Voy.* CADOCHE.

KÆMPFERIA (du nom du botaniste *Kaempfer*), genre de la famille des Amomées, tribu des Zingibéracées : plantes herbacées, à racines tuberculeuses, à fleurs radicales, accompagnées de bractées, et à périanthe double formé de 3 folioles externes soudées et de 3 folioles internes distinctes les unes des autres. L'intérieur de chaque fleur présente, de plus, 3 lames pétaloïdes de couleur brillante, provenant de la transformation en pétales de la plupart des étamines. Les Kæmpferias sont originaires de l'Inde. On cultive dans les serres les *K. rotunda* et *longa*, dont les tubercules charnus, féculents et très-aromatiques, fournissent la *Racine de Zédoaire*, employée en Médecine comme stimulant.

KAGNÉ, espèce de pâte d'Italie, de la nature du vermicelle, à laquelle on donne la forme aplatie d'un ruban de la largeur d'un doigt. Elle se fait avec la plus belle farine de froment, et sert à faire des potages. On en fait une grande consommation dans le Midi.

KAID. *Voy.* CAID.

KAKATOËS. *Voy.* CACATOES.

KALÉIDOSCOPE (du grec *kalos*, beau, *eidos*, image, et *skopéo*, voir), tube de carton ou de métal, clos à chaque bout par des verres blancs, et garni intérieurement dans sa longueur de plusieurs lames de verre plus ou moins inclinées les unes à l'égard des autres, et doublées de papier noir. A l'extrémité inférieure de ce prisme on place des petits objets mobiles et diversement coloriés, qui, par leur réflexion dans les lames de verre noirci, produisent une infinité de dessins réguliers et très-agréables à l'œil. Cet instrument, décrit par Porta dès 1565, a été perfectionné en Angleterre en 1817 par M. Brewster. Il a joui quelque temps d'une grande vogue comme jouet. Il peut même recevoir une application utile pour fournir des dessins aux manufactures.

KALI, nom arabe de la potasse, d'où le mot *alcali*. Il a été traduit en latin par *kalium*, d'où l'emploi du K pour désigner le potassium. *Voy.* POTASSE.

KALMIE, *Kalmia* (du nom de *Kalm*, botaniste suédois, à qui Linné dédia cette plante), genre de la famille des Éricinées, sous-ordre des Rhododendrées. Les Kalmies passent pour être vénéneuses, et il paraît que le miel récolté par les abeilles sur leurs fleurs n'est pas exempt de propriétés pernicieuses; toutefois les chèvres et les cerfs les mangent sans inconvénient. La Kalmie est originaire de l'Amérique septentrionale, et y est extrêmement commune. Elle a 3 ou 4 mètres en Amérique, 2 ou 3 dans nos pays, où elle s'acclimate fort bien. On cultive dans les jardins la *Kalmie à longues feuilles*, dont les corymbes fleuris font un effet des plus agréables.

KAMICHI, *Palamedea*, genre d'Échassiers de la famille des Macrodactyles, renferme des oiseaux à bec droit, plus court que la tête, et à doigts séparés; ils sont surtout remarquables par deux éperons ou ergots qu'ils portent à chaque aile. Ils ont à peu près la taille et le port de la Dinde; ils portent le cou droit et la tête haute. Ces oiseaux fréquentent les lieux humides et entrent dans l'eau à la manière des hérons. Leur voix est forte et retentissante. Leur nourriture est toute végétale, et ils pâturent l'herbe à la manière des oies. Ce genre renferme 2 espèces qui appartiennent aux contrées sauvages de l'Amérique méridionale : le *K. cornu* (*P. cornuta*), ainsi appelé d'une corne mobile qui lui surmonte le front; il se trouve au Brésil; et le *Chavaria* (*P. chavaria*), qui n'a point de corne. *Voy.* CHAVARIA.

KANGOUROU ou KANGUROO, *Kangurus*, genre de quadrupèdes de l'ordre des Marsupiaux, renferme des animaux herbivores, à museau allongé, à longues oreilles et à membres postérieurs beaucoup plus longs que les antérieurs. Ils sont privés de canines, et se distinguent encore par leurs deux incisives inférieures, qui sont dirigées en avant dans une position horizontale. Ces animaux appartiennent exclusivement à l'Océanie. L'espèce principale est le *K. géant*, originaire de la Nouvelle-Hollande et des îles environnantes. Il se fait remarquer par la petitesse de ses pattes antérieures et par le volume extraordinaire de sa queue, qui, avec ses deux membres postérieurs, lui forme une sorte de trépied pour se tenir dans une station verticale. Cet animal est de la taille d'un mouton. Il a, comme la sarigue, une poche où se cachent ses petits. Sa chair est fort bonne.

KANNE, mesure de capacité en usage dans quelques parties de l'Allemagne, et dont la valeur varie selon les localités. La *kanne* de Dresde vaut 94 centilitres; la *kanne* de Lippe, 1 lit., 37, la *kanne* de Lubeck, 1 lit., 87.

KAOLIN (mot chinois), argile blanche et friable avec laquelle on fait la porcelaine. Elle est le résultat de la décomposition du feldspath des roches granitiques. On la rencontre particulièrement en Chine, en Saxe, près de Schneeberg, en France, aux environs de Saint-Yrieix, près de Limoges, etc. Elle se compose de silice et d'alumine en proportions variables, et combinées avec de l'eau. — La connaissance du kaolin est due à des missionnaires français; MM. Alex. Brongniart et Malaguti ont fait l'analyse de la plupart des kaolins connus. *Voy.* PORCELAINE.

KARABÉ, mot persan qui veut dire *tire-paille*, désigne le *Succin*, ou *Ambre jaune*, parce que cette substance, électrisée par le frottement, attire la paille et autres corps légers. *Voy.* AMBRE.

On a donné le nom de *Faux Karabé* au Copal, et celui de *Karabé de Sodome*, à l'asphalte qui se recueille dans la mer Morte, près de laquelle était anciennement située la ville de Sodome. *Voy.* ces mots.

KARAT. *Voy.* CARAT.

KARATAS, *Bromelia Karatas*, espèce du genre Bromélie : c'est une grande plante vivace, moins remarquable par ses fleurs, qui sont peu brillantes, que par ses feuilles radicales, épaisses, coriaces, et par son port, analogue à celui des Aloès. Cette espèce habite l'Amérique. Son bois, à Cayenne, s'appelle *Bois de mèche*, parce qu'il fournit, ainsi que les fibres de ses feuilles, une moelle qui sert d'amadou. Son fruit, assez semblable à une prune, se nomme *Citron de terre*, et est comestible. On en fait un sirop agréable.

KAURIS, coquillage et monnaie. *Voy.* CAURIS.

KAVA ou AVA, boisson enivrante, amère, en usage dans l'Océanie, est extraite d'une racine de même nom, qu'on croit être celle du *Piper methysticum*.

KEEPSAKE, prononcé *Kipséque* (des mots anglais *keep*, garder, et *sake*, marquant le but, la destination; *à garder*). Ce mot, emprunté à la langue anglaise, désigne ces livres élégamment exécutés et reliés, qui sont destinés à être offerts en cadeau et comme souvenir au jour de l'an ou à l'occasion d'une fête. La poésie, la gravure, parfois la musique contribuent à les orner. Les keepsakes sont devenus un meuble de salon. — Certains keepsakes sont consacrés exclusivement à la description d'un pays : on les nomme *landscapes* (c.-à-d. en anglais, *paysages*).

KÉLOIDE (du grec *kêlê*, tumeur, et *eidos*, forme; en forme de tumeur), nom donné par Alibert à une tumeur irrégulière, de forme ovale, aplatie, déprimée à son centre, recouverte d'un épiderme luisant, tantôt rouge, tantôt décoloré, aminci et un peu ridé. Le plus souvent unique et ne dépassant pas alors 5 à 6 centim., quelquefois multiple, la kéloïde apparaît surtout à la partie antérieure et moyenne de la poitrine, quelquefois au cou ou à la face. Cette tumeur débute sans que le malade s'en aperçoive; elle reste souvent stationnaire pendant un temps infini, et si elle vient à disparaître elle laisse toujours après elle une sorte de cicatrice. Souvent indolente, elle présente ailleurs des douleurs aiguës, lancinantes, surtout dans les changements de temps. Jusqu'ici aucun traitement n'a réussi contre cette singulière maladie; extirpée, la kéloïde reparaît avec une merveilleuse promptitude. Du reste, elle n'est nullement dangereuse; elle ne s'ulcère pas et constitue plutôt une difformité qu'une maladie.

KÉLOTOMIE (du grec *kêlê*, hernie, et *tomê*, section), ou *Opération de la hernie*, opération très-grave, qui consiste à inciser les téguments qui recouvrent le sac herniaire, à ouvrir celui-ci en incisant les tissus avec précaution et couche par couche, pour ne pas blesser l'intestin, puis à dilater l'ouverture par laquelle il faut faire rentrer les parties herniées, ou à l'élargir par débridement, enfin à opérer la réduction. On n'a recours à la kélotomie que dans le cas d'étranglement.

KÉPI, genre de coiffure portée d'abord par certains corps de troupes françaises en Afrique, et depuis adoptée par tous les autres corps : c'est une espèce de casquette légère, qu'on porte en petite tenue pour remplacer le shako.

KÉRATION (du gr. *kération*, petite corne, gousse, silique), petit poids grec dont on se servait dans la médecine, valant un tiers de l'obole. C'est de ce nom que quelques-uns font venir, par corruption, celui de *Karat* ou *Carat*. *Voy.* CARAT.

KÉRATITE (du grec *kéras*, cornée), inflammation de la cornée transparente, appelée aussi *Cératite* ou *Cornéite*. Elle est aiguë ou chronique, interne, externe ou interstitielle. Elle accompagne toutes les inflammations qui s'étendent au delà de la conjonctive. — Les causes de la kératite étant très-diverses, son traitement varie comme elles.

KÉRATOCÈLE (du grec *kéras*, génitif *kératos*, cornée, et *kêlê*, tumeur), hernie de la cornée transparente; c'est une petite tumeur formée le plus souvent par la membrane de l'humeur aqueuse faisant hernie à travers une ulcération des lames superfi-

cielles de la cornée, dont les lames profondes sont détruites par une ulcération interne. Quelquefois aussi la kératocèle est un accident consécutif à l'opération de la cataracte par extraction : elle consiste alors en une vésicule d'un gris pâle, demi-transparente et ovale, formée par l'humeur aqueuse qui a distendu les lamelles encore imparfaitement adhérentes de la cornée transparente. Dans certains cas, on tente de repousser la tumeur dans la cavité de l'œil à l'aide d'un petit stylet mousse ; d'autrefois, on l'excise avec de petits ciseaux courbes sur le plat, ou bien on la cautérise avec le nitrate d'argent.

KÉRATOMALACIE (du grec *kéras*, génitif *kératos*, cornée, et *malaxia*, mollesse), ramollissement de la cornée. Il peut être le résultat d'une kératite ; mais il survient quelquefois très-rapidement chez des individus lymphatiques affaiblis par la misère ou un mauvais régime, dans les ophthalmies purulentes, etc.

KÉRATONYXIS (de *kéras*, *kératos*, cornée, et *nyxis*, action de percer), opération qui consiste à introduire une aiguille à travers la cornée, les chambres antérieure et postérieure de l'œil et l'ouverture pupillaire de l'iris, pour atteindre le cristallin et le déplacer ou le broyer. C'est une des manières de pratiquer l'opération de la cataracte. *Voy.* ce mot.

KÉRATOTOME (du grec *kéras*, *kératos*, cornée, et *tomè*, section), instrument destiné à couper la cornée transparente dans l'opération de la cataracte par extraction. C'est un petit couteau, dont la lame, fixée sur le manche, a 4 centim. environ de longueur, et ressemble à celle d'une *lancette à grain d'avoine*. Cette lame est tranchante dans toute la longueur de l'un de ses côtés, et pendant près d'un centimètre seulement de l'autre, vers la pointe. On doit à Wenzel, à Richter, à Beer, à Jæger, à Guérin, à Dumont, des kératotomes de formes diverses, dont chacun offre des avantages particuliers.

On appelle *Kératotomie* l'incision de la cornée.

KERMÈS (mot arabe signifiant *qui teint en écarlate*). On distingue le *K. animal* et le *K. minéral*.

Le *Kermès animal* (dit aussi, mais improprement, *K. végétal*, *Graine d'écarlate*, parce qu'on le prenait pour une graine), est une espèce de *Cochenille*, qui a été décrite au mot *Cochenille*. *V.* ce mot.

Le *Kermès minéral* est une substance d'un rouge brun, composée d'antimoine, de soufre et d'oxygène (*oxysulfure d'antimoine* ou *sous-sulfhydrate d'antimoine*), qui entre dans la préparation de plusieurs produits pharmaceutiques. On trouve le kermès à l'état natif en Bohême, en Saxe, en Angleterre, en Sibérie ; il est souvent combiné avec l'arsenic. On l'obtient soit en faisant bouillir du sulfure d'antimoine avec un alcali caustique ou carbonaté, soit en faisant fondre à la chaleur rouge un mélange de sulfure d'antimoine et de carbonate alcalin, et en traitant la masse fondue par l'eau bouillante. Le kermès est employé en médecine comme diaphorétique et expectorant; à haute dose, il est purgatif et vomitif. On en doit la découverte à Glauber; Laligerie, chirurgien de Paris, fit connaître le moyen de le préparer. Au commencement du XVIII[e] siècle (1714), un chartreux, le P. Simon, l'employa avec succès pour guérir un moine de son couvent : cette guérison, qui fit grand bruit, mit le kermès en réputation, sous le nom de *Poudre des Chartreux*.

On donne aussi le nom de *Kermès* à une liqueur rouge, teinte avec le kermès animal, plus souvent appelée *Alkermès*. *Voy.* ALKERMÈS.

KERMESSE (pour *kerkmesse*, du flamand *kerk*, église, et *mess*, compagnie), nom qu'on donne, en Belgique et dans les Pays-Bas, à de grandes fêtes paroissiales célébrées aux anniversaires de la dédicace d'une église. Danses, grands banquets, tirs à l'arquebuse, foire, mais surtout processions mêlées de scènes mythologiques ou historiques, où paraissent des mannequins gigantesques et où domine l'élément comique, tel est le fond des kermesses. Les villes faisaient jadis pour leurs kermesses des dépenses considérables; pendant longtemps, en outre, la licence y fut extrême. L'on a tenté à diverses reprises de remédier aux abus des kermesses : Joseph II, entre autres, ordonna que toutes les kermesses fussent célébrées le même jour; mais cet édit tomba bientôt en désuétude.

KESRA, un des trois signes à l'aide desquels les Arabes indiquent les sons ou voyelles. Le kesra est figuré comme notre accent aigu, et se place au-dessous de la consonne avec laquelle il forme un son articulé ; il répond tantôt à notre *i*, tantôt à notre *é*.

KETCH, bâtiment anglais, à poupe carrée, de 50 à 200 tonneaux, ayant un grand mât et un mât d'artimon, gréant ses voiles sur des cornes, et portant deux grands focs sur son beaupré, qui est peu relevé.

KETMIE, *Hibiscus*, genre de la famille des Malvacées, type de la tribu des Hibiscées, renferme des herbes et des arbrisseaux exotiques, qui se distinguent par la grandeur et la beauté de leurs fleurs. Celles-ci ont un calice quinquéfide persistant, une corolle à 5 pétales et un ovaire à 5 loges auquel succède un fruit capsulaire. Les feuilles sont alternes et accompagnées de stipules latérales. Les ketmies habitent les régions intertropicales. On les cultive beaucoup dans les jardins comme plantes d'ornement. Les principales espèces sont la *K. musquée* (*H. abelmoschus*), qui croît aux Indes orientales, et qui fournit l'*ambrette*, employée dans les parfums à cause de son odeur de musc tempérée; la *K. Gombo* ou *Gombaut* (*H. esculentus*), que l'on cultive dans l'Amérique méridionale, comme plante potagère, et dont on mange les fruits; la *K. oseille de Guinée*, dont les feuilles acides sont employées aux mêmes usages que notre oseille; la *K. à feuilles de tilleul*, dont l'écorce sert à fabriquer des cordes pour les vaisseaux; la *K. d'Orient* ou *de Syrie*, que les jardiniers désignent sous le nom d'*Althæa frutex*, et qui atteint la taille de 2 à 3 m.; la *K. rose de Chine*, dont les grandes fleurs doubles et d'un rouge vif sont d'un effet remarquable.

KEUPRIQUES (TERRAIN, FORMATION), nom donné par les Géologues à des terrains formés de marnes irisées, et appartenant aux Trias, est tiré du mot *keuper*, par lequel les mineurs allemands désignent vulgairement ces terrains.

KHALIFE. *Voy.* CALIFE.

KHAMSIN, vent brûlant d'Égypte, qui souffle du désert. Son nom vient de l'égyptien *khamsin* (cinquante), parce qu'il ne souffle que pendant les cinquante jours qui avoisinent l'équinoxe de printemps.

KHAN, titre que prennent les chefs des hordes tartares et mongoles. *Voy.* le *Dict. univ. d'H. et de G.*

KHARADJ ou KHARATCH (*rachat* en arabe), tribut payé au sultan par tout ce qui n'était pas mahométan. Originairement, les Arabes prétendaient l'imposer à toute la terre. Jadis les ambassadeurs chrétiens ne pouvaient être admis à négocier à Constantinople sans payer le *kharadj*. Divers souverains le payaient aussi aux puissances barbaresques; mais il y a longtemps que les Européens s'en sont affranchis : les hospodars de Moldavie et de Valachie sont les seuls qui y soient encore assujettis; récemment le pacha d'Égypte s'y est soumis (quoique musulman). A l'intérieur de l'empire, le kharadj est toujours perçu sur les *rayas*.

KHÉLAT, nom commun à tous les dons que le sultan fait en témoignage d'honneur à ceux qui lui sont présentés, ambassadeurs, pachas, ulémas, etc. Ces dons consistent ordinairement en pelisses, châles, turbans ou pièces de brocart, en armes, chevaux, éléphants, etc. On a souvent confondu, mais à tort, le *khélât* avec le *kaftan*. *Voy.* CAFTAN.

KILO (du grec *khilios*, mille), terme qui, suivi de l'unité de poids ou mesure, indique, dans notre

nouveau système métrique, mille fois cette unité : ainsi, *kilomètre* veut dire *mille mètres ; kilogramme* veut dire *mille grammes*, etc.

KILOGRAMME, c.-à-d. *mille grammes*, nouvelle mesure de pesanteur, équivalant, en poids de marc, à 2 liv. 5 gros et 35 grains (exactement 2 liv., 053515).

KILOGRAMMÈTRE, poids-mesure usité depuis peu dans la Mécanique : c'est le poids d'un *kilogramme* élevé d'un *mètre* par seconde. On l'écrit *km*.

KILOLITRE, c.-à-d. *mille litres*, nouv. mesure de capacité, vaut 10 hectolitres et contient un mètre cube. On compte moins par *kilolitres* que par *hectolitres*.

KILOMÈTRE, c.-à-d. *mille mètres*. Le kilomètre est l'unité de mesure itinéraire : il vaut à peu près le quart de l'ancienne lieue de poste de 2,000 toises (exactement 0 lieue, 25654) ; son rapport à la lieue terrestre de 25 au degré ou de 2,280 toises est de 0,225.

KINA, KININE. *Voy.* QUINQUINA et QUININE.

KINKAJOU, *Potos caudivolvulus*, quadrupède carnassier de la famille des Plantigrades, originaire de l'Amérique méridionale. C'est un animal nocturne, de la taille de notre chat ordinaire, d'un roux brun en dessus, d'un roux vif en dessous, et à queue prenante. Il fréquente les endroits solitaires, et se tient sur les arbres, où il se cramponne au moyen de sa queue. Il vit de petits animaux et de miel, qu'il se procure en détruisant les ruches.

KINO (GOMME), dite aussi *Résine-Kino*, *K. de l'Inde* ou *d'Amboine*, le *Gummi rubrum astringens* des formulaires, substance de couleur rouge-brun, inodore, à saveur amère et astringente, très-fragile et se ramollissant par la chaleur des mains. Elle est presque entièrement formée de tannin : on s'en sert pour tanner les peaux et les colorer en fauve. On l'emploie principalement en médecine : on l'administre sous forme de bols ou de pastilles, comme astringent et tonique, contre les faiblesses d'estomac, les diarrhées, les dyssenteries, les écoulements, etc. Cette substance provient de divers arbustes des pays intertropicaux (Afrique, Inde, Nouvelle-Hollande, Amérique méridionale), notamment du *Pterocarpus*, qui croît au Sénégal, et d'un arbuste des îles de la Sonde, le *Nauclea Gambir*, appartenant à la famille des Rubiacées. C'est Fothergill qui, en 1758, a introduit ce médicament dans la thérapeutique.

KIOSQUE, mot emprunté de la langue des Turcs, désigne un petit pavillon ouvert de tous côtés, situé à l'extrémité des terrasses ou des jardins, et consacré, selon l'usage des Orientaux, à prendre le frais pendant la chaleur du jour. En France, on construit souvent dans les jardins des kiosques assez semblables aux pavillons chinois.

KIRSCH ou KIRSCHENWASSER (des mots allemands *kirsche*, cerise, et *wasser*, eau), liqueur spiritueuse qu'on obtient par la distillation des cerises ou des merises (celle-ci est la meilleure). On la falsifie avec la liqueur qu'on extrait des prunelles et des sorbes. Le kirsch égale en force les spiritueux les plus puissants, sauf l'alcool ; sa saveur parfumée, délicate et distinguée, rappelle un peu celle de l'amande amère : il doit cette saveur à la présence d'une faible quantité d'acide prussique contenue dans l'amande. C'est dans la forêt Noire qu'on fabrique le meilleur kirsch, et qu'on le fabrique en plus grande quantité. On en fait aussi d'excellent dans les Vosges.

KISLAR-AGA, nom donné, en Turquie, au chef des eunuques noirs du sérail du Sultan.

KLAPROTHITE (de M. *H. Klaproth*, chimiste prussien), espèce de Lazuli. *Voy.* AZURITE.

KLOUKVA, nom commun, en Russie, à la baie de l'*Airelle coussinette* et à la boisson qu'on en tire.

KNOUT (*fouet* en russe), instrument de supplice usité en Russie : c'est un fouet composé de plusieurs lanières de bœuf entrelacées, puis se séparant, et terminées par des fils de fer tordus. Sous ce terrible instrument, le sang ruisselle presque à chaque coup. Au bout de cinq à six coups fortement appliqués, le corps n'est plus qu'une plaie ; moins d'une douzaine suffisent parfois pour donner la mort. Ce supplice est infligé, non-seulement aux malfaiteurs, mais aussi aux soldats. La noblesse russe en est exempte.

KOBANG, monnaie d'or du Japon. Le *K. vieux* vaut 51 fr. 24 cent. ; le *K. nouveau*, 32 fr. 69 cent.

KOBEZ, espèce de Faucon d'Europe, se distingue en ce qu'il a les pieds rouges et qu'il chasse le soir ; ce qui l'a fait appeler par les naturalistes *Falco rufipes*, *Falco vespertinus*.

KOLBACK. *Voy.* COLBACK.

KOPEK, monnaie russe, de cuivre, à peu près de la grandeur du sou français, mais d'un titre un peu moins fort, vaut aujourd'hui 4 centimes. Le rouble équivaut à 100 kopeks.

KOPFSTUCK (c.-à-d. *pièce à tête*, *portant une tête pour effigie*), monnaie d'argent autrichienne, vaut 20 kreuz, ou 86 centimes 1/2.

KOPPA, nom d'une ancienne lettre (Ϟ ou Ϙ) en usage chez les Doriens et chez les Étrusques, et analogue au *qof* des Hébreux : les Romains en ont fait le Q. Le coppa n'est resté dans l'alphabet grec que comme signe numérique, et vaut 90.

KORZEC, mesure de capacité en usage en Pologne. Le *Korzec* de Varsovie vaut env. 1 hectolitre 28.

KOUFIQUES ou CUFIQUES (CARACTÈRES), anciens caractères arabes employés à Koufa : d'où leur nom. *Voy.* KOUFA au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

KOUMISS, boisson que les Kalmoucks préparent en faisant fermenter du lait de jument et dont ils tirent, par la distillation, leur *rack*, liqueur très-forte.

KOUSSO, plante exotique, la même que la *Brayère*, rapportée d'Abyssinie par Rochet-d'Héricourt, et dont la fleur, réduite en poudre, paraît avoir une efficacité infaillible contre le *Ténia* ou Ver solitaire.

KRAINS ou KROUFFES. *Voy.* KROUFFES.

KRAL (en slavon *roi*), titre de dignité que portaient autrefois les rois de Servie.

KRAMERIA (de *Kramer*, nom d'un savant allemand à qui ce genre fut dédié), genre de la famille des Polygalées, est plus connu sous son nom indigène de *Ratanhia*. *Voy.* RATANHIA.

KRANCHIL, *Moschus Kranchil*, espèce de Chevrotain d'un roux brun, avec des bandes blanches et fauves, allant de l'angle des mâchoires aux épaules. *Voy.* CHEVROTAIN.

KREMLIN ou KREML, c.-à-d. en slavon *forteresse* (de *krem*, pierre, caillou). Ce nom est donné, chez les Slaves, à toute enceinte murée offrant un point de résistance : aussi plusieurs villes de Russie ont-elles leur kremlin. Le plus connu est celui de Moscou. Napoléon l'habita après la prise de cette ville, en 1812, et faillit y périr avec une partie de son armée par suite d'une explosion. *Voy.* GOURGAUD au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

KREUZER (de l'allemand *kreuz*, croix), monnaie allemande employée tantôt comme monnaie réelle, tantôt comme monnaie de compte, et dont la valeur varie suivant les États. Elle est généralement la 60e partie du gulden ou florin. Le *kreuzer de l'Empire d'Autriche* est une monnaie réelle qui vaut 4 pfennings ou environ 4 centimes (0 fr., 043). Le *kreuzer de compte* ne vaut, dans le duché de Bade, en Bavière, à Francfort, et dans la plupart des autres États de la Confédération germanique, que 3 centimes 6 dixièmes.

KROUFFES, KRAINS ou BROUILLAGES, nom que les ouvriers des mines donnent aux roches qui traversent, coupent et interrompent les lits de houille. Cette interruption est souvent occasionnée par un seul morceau de roche de grande dimension qui traverse ou comprime la couche de houille.

KUNTHIE (du botaniste *Kunth*), *Kunthia*, genre de la famille des Palmiers, tribu des Arécinées, renferme une seule espèce à tige cylindrique, très-com-

mune en Amérique, dans la Nouvelle Grenade et sur la pente occidentale des Cordillères : c'est la *K. montagneuse*, dont les indigènes regardent le suc comme le meilleur remède contre la morsure des serpents.

KUPFERNICKEL ou CUIVRE FAUX, nom donné par les Allemands au nickel réuni au soufre et à l'arsenic. Ce minéral a une couleur rouge de cuivre; il est le plus souvent couvert d'une efflorescence d'un gris verdâtre. On le trouve surtout à Freyberg et à Schneeberg en Saxe, dans le Dauphiné et les Pyrénées, ainsi que dans le comté de Cornouailles. M. Haüy appelle ce minerai *Nickel arsénical*.

KWAS, boisson d'un usage habituel en Russie, qu'on prépare, au moyen de la fermentation, avec de la farine de seigle et de l'eau. Prise avec excès, cette boisson devient enivrante.

KYRIE ELEISON (mots grecs qui signifient *Seigneur, ayez pitié*), invocation qui fait partie de la messe, et qui se chante entre l'*Introït* et le *Gloria in excelsis*. Elle ne se compose que de ces deux mots et de deux autres, *Christe, éléison*; on répète d'abord 3 fois le *Kyrie*, puis 3 fois le *Christe*, et 3 fois encore le *Kyrie* : selon le P. Lebrun, c'est pour adorer successivement et également les trois personnes de la Trinité. Ces paroles, très-anciennes dans l'Église grecque, passèrent de cette Église chez les Latins. Ce n'est qu'en 529 qu'on commença à les faire entendre en France. Le chant qui accompagne ces paroles est très-lent. Le *Kyrie* est une des parties de la messe que l'on met le plus souvent en musique.

C'est de *Kyrie* que l'on a fait *Kyrielle*, qui d'abord a signifié les *Litanies*, parce qu'elles débutent par ce mot, et qui en est venue à désigner une longue suite de choses quelconques.

KYRIOLOGIQUE (du grec *kyrios*, principal, et *logos*, langage, signe), espèce d'écriture idéographique où l'on peint l'objet même, et non un objet collatéral ou analogue. *Voy.* IDÉOGRAPHIE.

KYSTE (du grec *kystis*, vessie), espèce de poche ou de sac sans ouverture, ordinairement membraneux, se développant accidentellement dans une des cavités naturelles ou dans l'épaisseur des tissus organiques. Certains kystes sont mous et presque fluides; d'autres offrent une membrane peu différente du tissu cellulaire; dans d'autres cas, c'est une vraie cavité séreuse; plusieurs se rapprochent des membranes muqueuses; il en est enfin qui ont une ressemblance grossière avec la peau. Tous sont, d'ailleurs, susceptibles de devenir fibreux, cartilagineux, osseux. Les matières qu'ils renferment ne sont pas moins variables : on y trouve depuis la sérosité limpide jusqu'aux concrétions pierreuses et crétacées; quelques-uns renferment des cancers, des hydatides, etc. Les uns sont intérieurs, et se forment dans les poumons, le foie, les reins, l'utérus, le cerveau, la moelle épinière; les autres sont extérieurs : tels sont les *loupes* et ces petits *orgeolets* que l'on voit aux paupières. Les kystes sont généralement indolents. Le traitement varie selon la nature du kyste. En général, on doit tendre à vider la tumeur et à cicatriser les parois, ou bien il faut l'emporter avec l'instrument tranchant : pour le kyste des paupières, par exemple, il suffit de l'ouvrir avec le bistouri, puis d'expulser le bourbillon. *Voy.* LOUPE, HYDROPISIE, etc.

L

L, consonne liquide de l'ordre des Linguales, est la 12e lettre de notre alphabet : c'est le *lambda* (λ, Λ) des Grecs. — Comme chiffre, λ' valait, chez les Grecs, 30; avec l'accent en bas (͵λ), 30,000; chez les Romains, L vaut 50, et avec une barre en dessus ($\bar{L}$), 50,000. — Comme abréviation, les Latins employaient L pour *Lucius*, *Lares*, *Legio*, *Legatus*, *Lex*, *Libra*; LLS (*libra, libra, semis*) pour *sestertius*. LS, dans les diplômes, veut dire *locus sigilli*; *l. c.* ou *l. l.*, dans beaucoup de livres modernes, veut dire *loco citato* ou *loco laudato* (passage cité). En français, L majuscule s'emploie pour les prénoms *Louis*, *Lucien*, etc.; LL. AA., pour *Leurs Altesses*; LL. MM., pour *Leurs Majestés*; *l* minuscule veut dire lieue ou livre; *l. c.*, lieue carrée; *l. st.*, livre sterling. En Angleterre, on trouve L. pour lord; L.L., pour lord-lieutenant; LL. D., pour docteur ès lois civiles et ès lois ecclésiastiques. — Comme signe monétaire, L indiquait la monnaie frappée à Bayonne.

On nomme *l* mouillée une modification toute particulière qu'éprouve souvent la prononciation de la lettre *l* lorsqu'elle est placée après un *i*. Le plus souvent *l* mouillée est double (*billard*, *vieillesse*); quelquefois elle est simple (*ail*, *mil*). Le Portugais l'écrit constamment *lh*, et l'Espagnol *ll*; en italien, on écrit tour à tour *gl* devant un *i* (*egli*), et *gli* devant les autres voyelles (*maraviglie*, *svegliar*, etc.).

LA, note de musique formant le 6e degré de notre échelle musicale. Les Allemands et les Italiens l'appellent *a*. Cette note porte accord parfait mineur, et s'emploie en harmonie comme sixième degré de la gamme majeure d'*ut*, ou comme premier degré du relatif mineur de cette même gamme.

LABARUM, étendard que l'on portait à la guerre devant les empereurs romains depuis le triomphe du Christianisme. *V.* le *D. univ. d'Hist. et de Géogr.*

LABBE ou STERCORAIRE, *Lestris*, genre de Palmipèdes-Longipennes, renferme des oiseaux à bec cylindrique, muni, à son extrémité, d'un onglet qui semble surajouté à la mandibule supérieure. Ces animaux, propres aux contrées glaciales, fréquentent nos côtes en hiver. Ils exercent une véritable tyrannie sur les Mouettes, les Sternes, les Fous et les Cormorans, qu'ils poursuivent à coups de bec pour leur faire dégorger leur proie et la leur enlever. Le *L. Catarracte*, qui est brun, avec un miroir blanc sur l'aile, est assez commun l'hiver sur nos côtes.

LABDACISME (de *lambda*, nom de la lettre L en grec). Ce mot désignait, chez les Grecs : 1° une prononciation vicieuse où le *l* prend la place du *r* : on dit aussi *Lallation*; — 2° la répétition trop fréquente de la lettre *l*, dans le style ou le langage.

LABDANUM, gomme-résine. *Voy.* LADANUM.

LABELLE (du latin *labellum*, cuvette), se dit, en Botanique, de la partie inférieure d'un périgone bilabié, et plus spécialement de l'enveloppe florale des Orchidées, qui est ordinairement concave comme une cuvette; d'où son nom.

LABÉON (du latin *labeo*, qui a de grosses lèvres), genre de poissons Malacoptérygiens, famille des Cyprinoïdes, renferme des espèces exotiques à museau épais et charnu, portant un barbillon à l'angle de la mâchoire. La principale espèce est le *Labéon du Nil*, dont la chair est estimée des Arabes, et qui est le plus commun des poissons du Nil.

LABIAL (du latin *labium*, lèvre), se dit de tout ce qui a rapport aux lèvres.

En Anatomie, on nomme *Muscle labial* un muscle ovalaire placé autour de la bouche, dans l'épaisseur des lèvres, qui a pour fonction de rétrécir l'ouverture de la bouche, de rapprocher fortement les lèvres, et de porter en avant leurs bords libres, dans la succion; *Artères labiales*, des artères qui naissen de la faciale, et qui se distinguent en supérieure et

inférieure, selon la lèvre où elles se distribuent; *Veines labiales*, des veines qui accompagnent les artères de même nom, et s'ouvrent dans la veine faciale; *Glandes labiales*, des cryptes muqueux, arrondis et saillants, situés sous la membrane muqueuse de la face interne des lèvres.

En Grammaire, on nomme *Labiales* celles des *consonnes* ou *articulations* qui sont formées par la juxtaposition ou le rapprochement des deux lèvres. On compte 5 consonnes labiales : **P, B, F, V, M**; les 4 premières sont des labiales *muettes*; la dernière est une labiale *liquide*. **P, B**, sont des labiales *simples*; **F, V**, des labiales *aspirées*.

LABIÉ, s'applique, en Zoologie, à plusieurs animaux remarquables par la grandeur, l'épaisseur ou la couleur de leurs lèvres : on dit, par exemple, *Ours labié*; et, en Botanique, à toute corolle monopétale divisée en deux lobes principaux, placés l'un au-dessus de l'autre comme deux *lèvres*, par exemple dans la Sauge, le Romarin, etc. *Voy.* LABIÉES.

LABIÉES, famille de plantes dicotylédones, une des plus naturelles du règne végétal, renferme des herbes et quelquefois des arbustes à tige carrée, à feuilles simples et opposées, à fleurs irrégulières, groupées aux aisselles des feuilles, en fascicules, et formant, par leur réunion, des épis ou des grappes rameuses : calice persistant, gamosépale, tantôt régulier, quinquédenté, tantôt irrégulier, oblique, courbe ou bilobé, avec des dents inégales; corolle gamopétale, tubuleuse et irrégulière, partagée en 2 *lèvres*, l'une supérieure et l'autre inférieure; étamines au nombre de 4 et didynames, dont quelquefois les deux plus courtes avortent; anthères biloculaires, à loges contiguës, quelquefois réunies en une seule, s'ouvrant longitudinalement. L'ovaire, appliqué sur un disque hypogyne, est profondément quadrilobé, très-déprimé à son centre, d'où naît un style simple, surmonté d'un stigmate bifide; coupé en travers, l'ovaire offre 4 loges contenant chacune un ovule dressé. Le fruit se compose de 4 akènes monospermes, renfermés dans l'intérieur du calice, lequel persiste. Toutes les parties herbacées de ces plantes, les feuilles surtout, sont couvertes d'un grand nombre de petites glandes, qui sont les réservoirs des huiles essentielles auxquelles les Labiées doivent leur odeur et leurs propriétés stimulantes. De plus, toutes ces huiles contiennent du camphre, qui dans quelques-unes est en assez grande abondance pour pouvoir être extrait avec avantage.

D'après les travaux les plus récents et les plus complets, la famille des Labiées est subdivisée en 11 tribus : *Ocymoïdées*, *Menthoïdées*, *Monardées*, *Saturéinées*, *Mélissinées*, *Scutellarinées*, *Prostanthérées*, *Népétées*, *Stachydées*, *Prasiées*, *Ajugoïdées*. Cette famille renferme un grand nombre d'espèces usuelles, indigènes et exotiques, la plupart aromatiques. Les plus connues sont la *Sauge*, la *Menthe*, la *Lavande*, le *Romarin*, l'*Hysope*, la *Mélisse*, la *Germandrée*, le *Thym*, le *Serpolet*, la *Sarriette*, la *Marjolaine*, le *Basilic*, le *Patchouli*, etc.

LABORATOIRE (du latin *labor*, travail), local où le chimiste fait ses expériences et exécute ses opérations. Il doit être parfaitement éclairé et surtout aéré, et renfermer tous les instruments nécessaires, tels que fourneaux, alambics, cornues, matras, ballons, tubes et allonges de tout genre; cuves pneumatiques, éprouvettes, récipients, cloches, mortiers, creusets, capsules, coupelles, bassines, lampe à esprit-de-vin, lampe d'émailleur, chalumeaux, pipettes, électrophore, eudiomètre, supports, verres, fioles, flacons et bocaux divers, etc. *Voy.* ces mots.

LABOUR ou LABOURAGE (du latin *labor*, travail), action qui consiste à remuer et retourner la terre, pour nettoyer sa surface, pour l'ameublir et la rendre plus fertile. Il a pour effet que les racines des plantes pénètrent plus facilement en terre, et que l'eau, l'hydrogène, l'oxygène, l'azote, le carbone, s'y introduisent mieux. Le labour peut compenser jusqu'à certain point le défaut de fumure ou d'amendements, que, toutefois, il faut bien se garder de négliger. Il est surtout nécessaire dans les sols d'une compacité extrême; les terres légères, celles où domine le sable quartzeux, demandent moins de travail.

Il y a deux manières principales de cultiver la terre, l'une *à la bêche*, l'autre *à la charrue*. Le labour que l'on fait *à la bêche* est préférable à tout autre; mais il est trop lent et trop coûteux, et on ne l'emploie guère que pour la petite culture, notamment pour les jardins; dans les sols pierreux, la *fourche* remplace la *bêche*. Le *pic*, la *pioche*, la *houe*, sont employés pour la vigne. Les terres qui doivent recevoir les céréales sont attaquées soit avec le *scarificateur* ou l'*extirpateur*, s'il ne faut que diviser superficiellement la couche labourable; soit avec l'*araire* ou la *charrue*, s'il s'agit de fouiller plus profondément. Le labour *à la charrue*, qui est le *labour* proprement dit, est la méthode le plus généralement adoptée en France. Les attelages varient, pour le nombre et l'espèce des animaux, suivant la nature du sol et du climat : dans les départements du midi, le labour est fait par des bœufs ou des mulets; plus on approche du nord, plus les attelages de chevaux sont communs, et ils finissent par être les seuls.

Les époques des labours diffèrent suivant les sols et les récoltes désirées. Le labour a lieu à l'instant où la récolte vient d'être enlevée, lorsque la sécheresse n'a pas trop durci le sol : les alternatives de gelée et de dégel divisent les terres les plus compactes. Pour les blés dits *mais*, au contraire, le labour a lieu aux approches du printemps. Les façons d'été détruisent énergiquement les mauvaises herbes. Généralement on donne deux labours avant le fumage et l'ensemencement : le premier doit être superficiel, et le second plus profond, afin de ramener de la terre du fond à la surface.

LABRADORITE (du *Labrador*, où cette roche a été découverte), espèce de Feldspath à reflets opalins, est un silicate d'alumine et de chaux sodique ($3\text{AlSi} + [\text{Ca, Na, K, Ma}]\,\text{Si}^3$). Un des clivages de cette pierre offre le phénomène du chatoiement d'une manière remarquable.

LABRAX, LABRAX LUPUS, nom scientifique du *Bar commun*, ou *Loup de mer*. *Voy.* BAR.

LABRE (du latin *labrum*, lèvre, à cause de l'épaisseur de cet organe dans ces animaux), pièce de la bouche des insectes, représentant la lèvre supérieure. Le plus souvent le labre est plat; mais, dans les Hémiptères, il est conique, allongé; dans les Diptères, il forme une des soies du suçoir.

LABRE, *Labrus*, genre de poissons, type de la famille des Labroïdes, renferme des poissons de mer d'une forme élégante, d'une grande variété de couleur et d'une agilité remarquable. Ils abondent dans la Méditerranée et l'Océan. Leur chair est blanche, et offre une nourriture saine et agréable. L'espèce la plus commune et la plus remarquable est la *Vieille commune* ou *Perroquet de mer* (*L. Bergylta*), qui a le dos bleu, à reflets verdâtres, et le ventre nacré. Sa taille est de 35 à 50 centim. Cette espèce offre les variétés dites *Vieille rouge*, *V. jaune*, *V. verte* : cette dernière, qui habite les côtes de la Normandie et de la Bretagne, porte sur tout le corps un réseau de couleur orange sur un fond vert.

LABROIDES (du genre type *Labre*), famille de poissons Acanthoptérygiens, renferme des espèces que l'on reconnaît à leur corps oblong et couvert d'écailles, avec une seule épine dorsale, à leurs mâchoires garnies de dents, et à leurs lèvres charnues et souvent extensibles. Leurs formes sont élégantes et leur corps est paré d'écailles colorées des plus belles nuances. Cette famille renferme les genres

Labre, *Cossyphe*, *Sublet*, *Girelle*, *Gomphose*, *Razon*, *Novacule*, *Scare*, *Odax*, etc.

LABRUM, vase ou bassin de marbre élevé au-dessus du sol, dans les bains et dans les temples, et dont les Romains se servaient pour les ablutions. On en trouve fréquemment dans les ruines des monuments antiques. — Pièce de la bouche des insectes. *V.* LABRE.

LABYRINTHE, nom donné chez les anciens d'abord à des salles et galeries souterraines, à ramifications innombrables, puis à des édifices dans lesquels on voulut les imiter. L'antiquité compta plusieurs labyrinthes célèbres, notamment en Egypte et dans l'île de Crète. *Voy.* LABYRINTHE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

En Anatomie, le *Labyrinthe*, dit aussi *Oreille interne*, est l'ensemble des cavités flexueuses situées entre le tympan et le conduit auditif interne. Ces cavités, au nombre de cinq, sont le *vestibule*, les *trois canaux demi-circulaires* et le *limaçon*.

On nomme ainsi une coquille univalve du genre *Cadran*, dont la structure interne est compliquée.

LABYRINTHIFORMES, famille de poissons Acanthoptérygiens, ainsi nommés parce que les os qui environnent leurs branchies sont divisés en petits feuillets diversement contournés sur eux-mêmes et formant des cellules qui communiquent avec les branchies. A cette famille appartiennent l'*Anabas*, le *Polyacanthe*, l'*Osphromène*, etc.

LAC (du latin *lacus*, même sens), masse d'eau assez étendue et assez profonde, occupant une dépression de terrain. Certains grands lacs sont de véritables mers (mer Caspienne, mer d'Aral, etc.); quelques-uns, quoique d'une faible étendue, ont reçu le nom de *mer* (telle est la mer Morte ou lac Asphaltite). L'eau de la plupart des lacs proprement dits est douce. — Parmi les lacs, les uns sont sans communication avec la mer; les autres communiquent avec elle par des cours d'eau qui sortent de leur sein, soit qu'ils y aient pris naissance, soit qu'ils les traversent. — Les plus grands lacs connus sont dans l'Amérique du Nord (lacs Supérieur, Michigan, Ontario, Érié, etc.). Les pays qui offrent ensuite le plus grand nombre de lacs sont, en Europe, la Suisse (lacs Léman, de Constance, de Neuchatel, etc.); le nord de l'Italie (lac Majeur, de Come, de Garda, etc.); l'Ecosse et l'Irlande, la Finlande et la partie de la Russie qui l'avoisine (lacs Onéga, Ladoga, Ilmen, Péïpous); l'Asie centrale et la haute Asie (lac Baïkal, Koukou-noor, mer d'Aral, etc.). La France offre très-peu de lacs et ils ont fort peu d'étendue : les plus importants sont ceux de Grand-Lieu (Loire-Inf.), de Saint-Pont (Jura), de Paladru (Isère).

LACERÉ (du latin *laceratus*, déchiré), se dit, en Botanique, des parties des plantes qui offrent des divisions irrégulières, semblables à des déchirures.

LACERON, plante. *Voy.* LAITERON.

LACERTIENS (du latin *lacerta*, lézard), famille de reptiles de l'ordre des Sauriens, a pour caractères : une langue mince, extensible, et terminée par deux filets, comme celle des couleuvres et des vipères; le corps allongé, la marche rapide, les pieds pourvus de cinq doigts armés d'ongles séparés et inégaux; les écailles disposées sous le ventre et autour de la queue par bandes transversales et parallèles. Cette famille renferme les genres *Lézard*, *Crocodilure*, *Salvator* (*Sauvegarde*), *Ameiva*, *Cnémidophore*, *Calosaure*, *Acanthodactyle*, etc.

LACET (du latin *laqueus*, cordon, nœud), cordon plat ou rond, de fil, de soie ou de coton, ferré par un bout ou par les deux bouts, qu'on passe dans des œillets pour serrer une partie de vêtement quelconque, particulièrement les corsets, les bottines, les guêtres. La fabrication des lacets n'est pas sans importance; c'est une spécialité qui occupe plusieurs grandes maisons à Paris, à Saint-Étienne, à Saint-Chamond, à Lille, à Laigle, etc. Après que le cordon a été fabriqué, il est livré au *ferreur*, qui y adapte le bout en fer. Depuis quelques années, la mécanique a été appliquée au *ferrage* des lacets.

Lacet se dit aussi : 1° dans l'Art du Chasseur, des *lacs* ou filets avec lesquels on prend les perdrix, les lièvres, etc.; 2° dans la Marine, d'un bout de ligne qui sert à faire des tresses, à unir deux objets.

LACHÉSIS nom de Parque), esp. de *Trigonocéphale*.

LACHNOLEME (du grec *lakhnê*, laine, et *laimos*, gorge), *Lachnolemus*, genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Labroïdes. Ils ressemblent aux Labres par leurs lèvres et leurs formes, mais s'en distinguent aisément aux prolongements flexibles de leurs premiers aiguillons dorsaux; leur pharynx offre une membrane veloutée qui leur a valu leur nom. L'espèce type est le *L. aigrette* (*L. aigula*), qu'on trouve aux Antilles, et dont la chair est blanche comme du lait et d'un goût délicieux.

LACINIÉ (en latin *laciniatus*, formé de *lacinia*, lanière), se dit, en Botanique, des feuilles, pétales, etc., qui sont découpées inégalement en longues lanières de forme irrégulière.

LACIS (de *lacs*). Ce mot qui, au propre, signifie une espèce de réseau de fil ou de soie, se dit, en Anatomie, de tout réseau formé par un entrecroisement de vaisseaux ou de nerfs. Ceux que forment les nerfs portent plus spécialement le nom de *Plexus*.

LACK (du pracrit *lakka*, cent mille), expression monétaire usitée dans l'Inde, se dit surtout en parlant des roupies. Un *lack de roupies* vaut 100,000 roupies, ou environ 250,000 fr. *Cent lacks* font un *crore* ou *koti*, c.-à-d. 25 millions de francs.

LACONISME (du grec *Lakôn*, habitant de la Laconie), manière de parler remarquable par la brièveté et l'énergie, propre aux anciens Spartiates. On en cite des exemples célèbres. Aux sommations de Xerxès qui lui demandait de rendre les armes, Léonidas répond : « Viens les prendre. » Une mère, en remettant le bouclier à son fils qui part pour la guerre, lui dit pour toute recommandation et pour tout adieu : « Dessus ou dessous. » On connait dans le même genre beaucoup d'autres mots célèbres qui n'appartiennent pas à des Spartiates : le *Frappe, mais écoute*, de Thémistocle; le *Delenda Carthago* de Caton; le *Veni, vidi, vici* de César; le *Si non, non*, des Aragonais; la réponse *Sint ut sunt, aut non sint*, du P. Ricci, dernier général des Jésuites.

Le laconisme est surtout de mise pour les proverbes, les sentences, les devises armoriales, les inscriptions monumentales; son écueil est l'obscurité.

LACRYMA-CHRISTI (c.-à-d. en latin *larme du Christ*), célèbre vin muscat d'Italie, provient des vignes cultivées au pied du Vésuve et à une certaine hauteur sur le sol volcanique. Il tire, dit-on, son nom de ce que la grappe, avant la pression, laisse échapper des gouttelettes qui ressemblent à des larmes. Ce vin a un arome des plus suaves, mêlé d'une certaine amertume; il y en a de rouge et de blanc. On en récolte fort peu chaque année. Du reste, les mêmes parages fournissent deux autres vins, fort bons aussi, mais très-distincts, l'un muscat jaune, l'autre dit *vin grec*, que l'on vend également comme *vin de Lacryma-Christi*.

LACRYMAL (APPAREIL), du latin *lacryma*, larme. Chez l'homme, cet appareil se compose de divers organes, savoir : 1° les *glandes lacrymales*, situées à la partie supérieure, antérieure et externe de l'orbite; leur volume approche de celui d'une amande; il en sort sept ou huit conduits excréteurs, très-fins, qui s'ouvrent sur la surface interne de la paupière supérieure, et d'où suintent les larmes; 2° les *points lacrymaux supérieur* et *inférieur*, placés à chaque paupière vers l'angle externe de l'œil : ce sont les orifices toujours béants des deux *conduits lacrymaux*; 3° le *sac lacrymal*, dans lequel vont aboutir ces conduits : c'est une petite poche membraneuse oblongue, située dans la gouttière lacrymale; cette

poche se termine supérieurement en cul de sac et se continue inférieurement avec le *canal lacrymal*, qui s'ouvre dans le méat inférieur des fosses nasales.

Chez les Mammifères, l'appareil lacrymal diffère peu de celui de l'homme; il est à peine apparent chez les Oiseaux; il n'existe plus chez les Poissons et les animaux inférieurs.

Fistule lacrymale, ouverture anormale qui permet aux larmes de s'écouler hors de leurs voies ordinaires. Elle est *interne* ou *externe* suivant qu'elle s'ouvre dans le nez, dans l'œil, ou bien que son orifice est situé en dehors de l'œil, au devant du sac lacrymal. Après avoir combattu les causes générales qui peuvent avoir occasionné la maladie, on peut, si la fistule est simple, obtenir la guérison par un traitement antiphlogistique et révulsif : des saignées locales, pratiquées sur la tumeur ou aux environs, et répétées plusieurs fois à quelques jours d'intervalle, des topiques émollients, l'inspiration par les narines de vapeurs de même nature, l'usage des purgatifs, des bains de pieds, des bains généraux, ont souvent suffi. En cas d'insuccès, il ne reste plus que deux moyens : ou rendre aux larmes leur voie normale d'écoulement en dilatant cette voie à l'aide de corps dont on augmente graduellement le volume, ou bien leur ouvrir une route artificielle pour parvenir dans la narine : c'est ce qu'on appelle faire l'*opération de la fistule lacrymale*.

Tumeur lacrymale, tumeur qui résulte de la distension du sac lacrymal par les larmes, soit pures, soit mêlées de mucosités ou de matière purulente. Toute cause propre à entretenir une irritation habituelle et chronique de l'œil, des paupières ou de la membrane pituitaire, peut déterminer une tumeur lacrymale. La maladie est caractérisée par de l'empâtement, de la tuméfaction, avec larmoiement. Au début, la petite tumeur peut se vider facilement par la simple pression; plus tard, il y a plus de difficulté. Souvent le sac semble transformé en un kyste complet, état que l'on a appelé *hydropisie du sac lacrymal*. Enfin la tumeur s'enflamme et offre l'aspect d'un phlegmon aigu auquel succède définitivement une fistule lacrymale. *Voy.* ci-dessus.

Os lacrymal. *Voy.* UNGUIS.

LACRYMATOIRE (du latin *lacryma*, larme), nom donné à des vases ou fioles, soit de verre, soit de terre, qu'on a souvent trouvés dans les tombeaux des anciens. On a cru longtemps que ces objets funèbres servaient à recueillir les larmes des parents ou des pleureuses; il est prouvé aujourd'hui que les lacrymatoires contenaient les baumes dont on arrosait les bûchers, ou la cendre des morts. Beaucoup de ces vases se voient dans les musées.

LACS (du latin *laqueus*, cordon, corde), cordon délié. Il se dit surtout des nœuds coulants, faits avec de la corde ou du crin, dont on se sert pour prendre les oiseaux, les lièvres ou autre petit gibier.

Dans les métiers à tisser les étoffes façonnées, on appelle *lacs* des cordes disposées pour supporter des fils forts qui remplacent les lisses employées dans les métiers à tisser les autres étoffes.

LACTAIRE, *Lactarius*, genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Scombéroïdes, appelé vulgairement *Pêche-lait*, à cause de la blancheur et de la délicatesse de sa chair. Ce poisson a aux deux mâchoires des dents en velours ras. Il est argenté, avec une teinte verdâtre sur le dos, et a 25 centimètres de long. On le pêche toute l'année dans la rade de Pondichéry.

LACTATES, sels composés d'acide lactique et d'une base. *Voy.* LACTIQUE (ACIDE).

LACTATION (de *lac*, lait), se dit et de la sécrétion au moyen de laquelle le lait se forme dans les mamelles, et de l'allaitement. *Voy.* ALLAITEMENT.

LACTÉ (de *lac*, lait), qui concerne le lait.

Diète lactée, régime dans lequel les malades ne se nourrissent que de lait pur ou uni seulement au pain et à quelques farineux.

Vaisseaux lactés, vaisseaux qui pompent le chyle à la surface des intestins, sont ainsi appelés à cause de la couleur blanche et laiteuse de ce fluide.

Voie lactée. *Voy.* VOIE LACTÉE.

LACTESCENT ou LAITEUX, se dit, en Botanique, des plantes qui contiennent un suc laiteux, telles que l'Euphorbe, la Laitue vireuse, etc.

LACTIFÈRE (de *lac*, lait, et *fero*, porter), se dit, en Anatomie, des vaisseaux ou conduits qui conduisent le lait au dehors.

LACTINE ou SUCRE DE LAIT. *Voy.* SUCRE DE LAIT.

LACTIQUE (ACIDE), acide organique qui se produit dans le lait quand il s'aigrit à l'air, par l'effet d'une transformation chimique de la matière sucrée contenue dans ce liquide. On le trouve aussi dans le suc fermenté des betteraves et des navets, dans la choucroute, les extraits fermentés du riz et de la noix vomique, la chair des animaux récemment tués, le suc gastrique, le blanc d'œuf, l'eau sure des amidonniers, etc. Il se présente à l'état d'un liquide incolore, sirupeux, sans odeur, et d'une saveur extrêmement acide; il renferme du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène ($C^6H^5O^5HO$). Il attire l'humidité de l'air, et se dissout en toutes proportions dans l'eau et l'esprit-de-vin. Il se combine avec les bases et forme avec elles des *lactates*. Deux gouttes d'acide lactique versées dans une centaine de grammes de lait en ébullition le coagulent immédiatement. On obtient l'acide lactique en laissant le lait s'aigrir à l'air; on sature l'acide ainsi produit par du bicarbonate de soude, on abandonne de nouveau, on sature une seconde fois, et l'on réitère ces opérations jusqu'à ce que tout le sucre du lait soit transformé; on fait ensuite bouillir pour séparer le caséum, on concentre le lactate de soude qu'on sépare par le filtre, et, après avoir dissous ce sel dans l'alcool, on le décompose par l'acide sulfurique, qui met l'acide lactique en liberté. On emploie aussi la choucroute à la préparation de l'acide lactique. — Les médecins prescrivent l'acide lactique sous forme de limonade ou de tablettes, dans les cas d'affaiblissement des organes digestifs. Les pilules de *lactate de fer* sont souvent employées dans le traitement des maladies anémiques et chlorotiques. — L'acide lactique a été découvert en 1780 par Schéele, dans le petit-lait.

LACTOMÈTRE. *Voy.* PÈSE-LAIT.

LACTOSE. *Voy.* SUCRE DE LAIT.

LACTUCA, nom latin du genre *Laitue*.

LACTUCARIUM, dit aussi *Suc de Laitue*, *Thridace*, suc fourni par différentes espèces de laitues, telles que la *Laitue cultivée*, la *L. vireuse*, etc. Ce suc s'obtient de deux manières : 1° au moyen d'incisions faites aux tiges; 2° en pilant dans un mortier toute la plante, et en recueillant le suc, que l'on fait ensuite sécher à l'étuve. Ce suc a l'odeur et la saveur de l'opium, dont il partage les propriétés narcotiques, quoiqu'à un degré plus faible. Celui de la laitue vireuse a une odeur plus forte et des propriétés plus énergiques que celui de la laitue cultivée. M. Aubergier, de Clermont-Ferrand, vient de substituer aux deux espèces employées jusqu'ici la *Lactuca altissima*, qui jouit des mêmes propriétés que la laitue vireuse, et qui, atteignant jusqu'à 2 m. de hauteur, fournit plus de suc que toutes les autres.

LACUNE (du latin *lacuna*). En Anatomie, on donne ce nom à l'ouverture excrétoire des cryptes ou follicules qui entrent dans la composition des membranes muqueuses, lorsque plusieurs de ces follicules se réunissent par leur ouverture et forment un petit canal commun; ainsi, on dit les *lacunes du rectum*, pour désigner des orifices excrétoires que l'on remarque à la partie inférieure de la surface interne du rectum.

En Botanique, on appelle *lacunes* des cavités plei-

nes d'air qu'on trouve dans le tissu cellulaire de certaines plantes, notamment des plantes aquatiques.

LACUSTRE ou LACUSTRAL (du latin *lacus*, lac), se dit, en Histoire naturelle, des plantes et des animaux qui croissent ou qui vivent autour des grands lacs et des grands étangs, ou dans leurs eaux mêmes.

En Géologie, on appelle *Terrains lacustres* certaines couches du sol qui paraissent avoir été ensevelies sous les eaux douces.

LADANUM (de son nom arabe *ladan* ou *ledan*), dit aussi par corruption *Labdanum*, gomme-résine, d'une odeur fort agréable, que l'on trouve dans les officines en grandes masses molles ou en magdaléons durs et tortillés. On la retire de plusieurs espèces du genre *Cistus*, telles que le *C. ladaniferus*, le *C. Ledon*, le *C. creticus*, qui croît en Arabie, en Syrie, en Crète, en Italie, en Provence, et d'où elle suinte naturellement. La récolte se fait au moyen de peignes en bois ou de fouets à doubles courroies que l'on agite sur le végétal, et qui se chargent de la matière résineuse qu'il sécrète. On en distingue deux espèces : le *L. vrai*, d'odeur très-forte et de saveur âcre, en masses homogènes; il ne sort guère des lieux où on le récolte; et le *L. in tortis*, d'odeur faible et agréable, qu'on vend *tortillé* ou tourné en spirale : c'est un composé impur dans lequel les gens du pays font entrer une terre ferrugineuse. Le *L. vrai* a des propriétés excitantes et toniques : on l'employait autrefois en Médecine comme stimulant, dans les engorgements froids des viscères, dans les ulcères intérieurs, etc. Le second entre dans la composition des clous odorants et des pastilles odorantes.

LADRERIE (de *Ladre*, corruption de *Lazare*, nom du pauvre lépreux dont il est parlé dans l'Evangile de S. Luc), nom vulgaire de la *Lèpre*. *Voy.* ce mot.

Au moyen âge, on nommait *ladreries* les léproseries ou hôpitaux destinés au traitement de la lèpre, parce qu'ils étaient sous l'invocation de S. Lazare (vulgairement S. *Ladre*). *Voy.* LÈPRE et MALADRERIE.

On donne aussi le nom de *ladrerie* à une maladie particulière aux porcs, espèce de scrofule caractérisée par le développement, dans le tissu cellulaire et le lard, de nombreuses hydatides, qui y forment de petits boutons blancs ou bleuâtres. On la guérit par l'emploi de remèdes excitants et fortifiants.

LADY (prononcez à peu près *lédi*), titre donné, en Angleterre, aux femmes de haut rang. Il appartient de droit aujourd'hui, non-seulement à la femme d'un lord, mais à celle d'un baronnet et même d'un simple chevalier (*knight* ou *squire*), et de plus aux filles de duc et de comte, même quand elles ne sont pas encore mariées. On le donne souvent, mais par simple courtoisie, à toutes les femmes qui font partie de la bonne société. Quand on interpelle la personne, on dit *mylady*.

LÆMODIPODES (du grec *laimos*, gorge, *dis*, deux, et *pous*, *podos*, pied, c.-à-d. qui a les deux pattes de devant insérées sous la gorge), 4e ordre des Crustacés, renferme des animaux à corps cylindrique ou déprimé, à tête très-petite, munie de 4 antennes; à 5 ou 7 paires de pattes dont la première est, en général, fixée à la tête. L'abdomen est très-petit et à peine visible. A cet ordre appartient le *Cyame*, ou *Pou de la Baleine*. *Voy.* CYSTIBRANCHES.

LÆTARE, le 4e dimanche du Carême, est ainsi nommé des mots *Lætare, Jerusalem!* (Réjouis-toi, Jérusalem, etc.), par lesquels débute l'introït de la messe de ce jour.

LAGERSTROEMIE (d'un nom propre), *Lagerstrœmia*, genre de la famille des Salicariées, se compose d'arbres et d'arbrisseaux à rameaux tétragones, à feuilles opposées, à fleurs pourpres ou blanches, disposées en panicules ou en grappes. Ces plantes croissent dans l'Asie tropicale. Toutes les espèces sont recherchées des horticulteurs comme plantes d'ornement. Les principales sont la *L. de l'Inde*, arbrisseau de 2 m., à fleurs d'un rouge éclatant, et la *L. de la Reine*, à fleurs rose pâle.

LAGET, *Lagetta*, genre de la famille des Daphnoïdées, renferme des arbres et des arbrisseaux à feuilles entières, à fleurs terminales en épis ou en grappes. Ces fleurs, hermaphrodites ou dioïques, présentent un calice coloré, quadrifide, contenant 8 étamines et un ovaire uniloculaire. Le fruit est un drupe à une ou trois coques. Ces plantes croissent dans l'Amérique tropicale. L'espèce type est le *Laget dentelle* (*Lagetta lintearia*), vulgairement *Bois dentelle*, arbrisseau de 4 à 6 m., à bois jaunâtre, et dont les couches corticales, détachées les unes des autres, forment un réseau blanc, analogue à de la dentelle : on en fait des vêtements, des nattes, des cordes, etc.

LAGOMYS (du grec *lagôs*, lièvre, et *mys*, rat), genre de Mammifères de l'ordre des Rongeurs, voisin du genre Lièvre, dont il se distingue par l'absence complète de la queue, le museau proéminent, les oreilles petites et arrondies, et les jambes de devant égales à celles de derrière. Ils vivent, le jour, dans les terriers qu'ils se creusent, et n'en sortent guère que pendant la nuit. Ils habitent la Sibérie. On en connaît trois espèces : le *Pika* (*Lepus alpinus*), qui est d'un roux jaunâtre; l'*Ogoton* (*Lepus ogotona*), d'un gris pâle; et le *Sulgan* (*Lepus pusillus*), d'un gris brun, et le plus petit de tous.

LAGONI, nom donné par les Italiens à des mares d'eau noirâtre, bouillante, que traversent avec beaucoup de force et de bruit des vapeurs aqueuses, hydro-sulfureuses ou même bitumineuses. Les plus célèbres sont les *Lagoni* de *Monte Rotondi*, *Castel-Nuovo*, *Monte Cerboli*, *Serrazano*, *Sasso*, tous en Toscane. On en retire de l'acide borique.

LAGOPE (de *lagôs*, lièvre, et *pous*, pied), *Lagopus*, espèce de *Trèfle* dont l'épi de fleurs, un peu velu, rappelle la patte du lièvre. — *Voy.* LAGOPÈDE.

LAGOPÈDE (du grec *lagôs*, lièvre, et du latin *pes*, *pedis*, pied), *Lagopus*, genre d'oiseaux de l'ordre des Gallinacés, famille des Tétras, doit son nom aux plumes qui recouvrent ses tarses et ses doigts, ce qui donne à ses pieds quelque similitude avec ceux du lièvre. L'hiver, leur plumage est blanc. Cet oiseaux habitent l'Europe, l'Asie et l'Amérique, et se tiennent sur les cimes neigeuses des montagnes, qu'ils ne quittent que pour venir enlever dans les plaines les végétaux dont ils se nourrissent. Leur chair est fort recherchée. Le *L. Ptarmigan* (*L. mutus*), dont le plumage d'été est fauve, vermiculé de noir, habite les Alpes et les Pyrénées, d'où il est apporté en assez grand nombre sur les marchés.

LAGOPHTHALMIE (du grec *lagôs*, lièvre, et *ophthalmos*, œil), disposition vicieuse de la paupière supérieure, qui est tellement retirée qu'elle ne peut recouvrir le globe de l'œil pendant le sommeil. Ce nom lui vient de ce qu'on a prétendu que les lièvres dorment les yeux ouverts.

LAGOSTOME (du grec *lagôs*, lièvre, et *stoma*, bouche), nom scientifique de la difformité vulgairement appelée *Bec de lièvre*. *Voy.* ce mot.

LAGOTHRIX (du grec *lagôs*, lièvre, et *thrix*, poil), genre de Quadrumanes de la famille des Singes américains, renferme des animaux à tête arrondie, à pelage doux, presque laineux, et qui habitent par bandes les forêts de l'Amérique méridionale. L'espèce la plus connue est le *L. de Humboldt*, qui a près d'un mètre de hauteur et le pelage gris. Cette espèce habite les bords du Rio-Guaviare.

LAGOTIS (du grec *lagôs*, lièvre, et *ous*, *otos*, oreille), genre de Mammifères rongeurs, plus connu aujourd'hui sous le nom d'*Hélamys*. *Voy.* ce mot.

LAGUNES (du latin *lacus*, lac), canaux ou masses d'eau que laissent entre eux, soit les bancs de sable, soit les îlots nombreux formés au bord de la mer, à l'embouchure de certains fleuves qui charrient beaucoup de limon. La Hollande compte beau-

coup de lagunes. Les *Frische-Haf* et *Kurische-Haf*, sur la Baltique, doivent être considérés comme tels. Mais les lagunes les plus célèbres sont celles de Venise. Ce sont de petites baies séparées de la mer par des barrages naturels, dits *lidos*, et qui forment comme autant de petits ports.

LAI (en allemand *lied*, chant), petite pièce de poésie lyrique, d'un genre mélancolique, appartenant à notre littérature du moyen âge. On distingue le *lai breton* et le *lai français*.

Le premier, dont on ne connaît pas bien le rhythme et la coupe, florissait surtout du VIIIe aux XIe et XIIe siècles; l'on a même prétendu qu'il date des anciens Gaulois. Beaucoup de vieux romans et de légendes ont été traduits de lais bretons (tels sont Gorion, Tristan, Lancelot, etc, et ceux que M. Francisque Michel a récemment publiés, rendus en vieux vers français). On les chantait en s'accompagnant de la harpe.

Le lai français date, au plus tôt, du XIIe siècle : il fut en grande vogue aux XIIIe et XIVe, et au commencement du suivant. Christine de Pisan, Machaut, Froissart, Eustache Deschamps, Marie de France, ont été les plus célèbres auteurs en ce genre. Leurs lais traitaient particulièrement de sujets graves et tristes, ou de quelque moralité. Le rhythme et la coupe de ces sortes de poèmes ont beaucoup varié. Généralement, au XIVe siècle, le lai était de 24 stances, chacune de 4, 6, 8 ou 12 vers, sur deux rimes au plus. Si toutes les rimes étaient semblables, c'était le *lai* proprement dit; dans le cas contraire, c'était un *virelai*. Souvent les vers du poème étaient coupés de deux en deux par un vers plus petit, qui n'avait ordinairement que deux syllabes. On peut consulter sur les lais un travail important de F. Wolf (*über die Lais*, etc., Heidelberg, 1841, in-8).

LAI, pour LAÏC (du latin *laicus*, laïque). Dans les monastères, on appelait *Frère lai* un frère servant, non engagé dans les ordres sacrés; *Moine lai*, un laïque ordinairement homme de guerre invalide, que le roi plaçait dans une abbaye à nomination royale, pour y être entretenu.

On appelait autrefois *Cour laie* la justice temporelle et séculière, par opposition à la justice ecclésiastique; *Conseiller lai*, un conseiller qui n'avait point de cléricature; *Patron lai*, un laïque qui avait fondé quelque bénéfice avec réserve de patronage.

LAICHE, *Carex*, genre de plantes de la famille des Cypéracées, se compose d'herbes trisannuelles, à tiges triangulaires, à feuilles graminoïdes, souvent tranchantes sur les bords; à fleurs unisexuées, réunies en épis et présentant, les mâles, des étamines, et les femelles, un seul pistil, enveloppé d'un petit sac ovoïde appelé *utricule* ou *perigynium*. Ces plantes croissent, pour la plupart, dans les lieux humides et marécageux, et ne donnent qu'un fourrage grossier, nuisible même aux moutons : aussi ne les recueille-t-on, en général, que pour faire de la litière et du fumier. Les grandes espèces servent à faire des nattes et des paillassons. Quelques-unes cependant sont, à cause de leur rhizome traçant, utilisées pour soutenir les terrains mouvants : tel est le *Carex arenaria*. La racine de cette plante est aussi employée, surtout en Allemagne, comme sudorifique, et prend de là le nom de *Salsepareille d'Allemagne*.

LAIE, femelle du SANGLIER.

Le mot *Laie*, *Laye*, a signifié autrefois *bois, taillis* : de là le nom de *Saint-Germain-en-Laye* (c'est-à-dire dans la forêt). — On nomme encore ainsi en style forestier une route étroite percée dans une forêt, ou pratiquée par l'arpenteur autour d'un canton de bois destiné à être vendu.

LAINE (du latin *lana*), sorte de poil qui recouvre certains animaux, notamment ceux de la race ovine, qui prennent de là le nom de *bêtes à laine*. Chacun de ces poils est lui-même formé de plusieurs filaments réunis sous une même enveloppe épidermoïde, et partant tous d'un bulbe situé dans l'épaisseur du derme. Chimiquement, ces poils sont formés d'un mucus semblable à celui des cheveux, et d'une petite quantité d'huile à laquelle ils doivent leur souplesse et leur élasticité. — On nomme *Laines de toison*, celles qui ont été enlevées sur l'animal vivant; *L. mortes*, celles qui ont été prises sur l'animal mort; *L. en suint*, et *Surges*, celles qui n'ont point encore passé au lavage; *L. peignées*, celles qui ont été cardées.

La laine donne lieu à une foule de travaux. Le premier est la *tonte*. Vient ensuite le *lavage*, dont le but est de débarrasser la laine des matières grasses : on lave d'abord à froid pour enlever le suint; le surge ne part qu'à l'eau chaude et par un second lavage, qu'on appelle *lavage marchand*, parce que ce dernier n'est ordinairement fait que par le marchand de laines. Après cette opération, les laines sont triées et assorties, puis livrées au fabricant. Ce dernier, après avoir fait subir à la laine un *dégraissage* à fond à l'aide de divers agents, la carde, la file, la teint, la tisse, la feutre, etc. On cardait jadis à la main avec la carde ordinaire, dont on obtenait de petits boudins, qu'ensuite la fileuse présentait à la broche d'un rouet; le *cardage*, maintenant, n'a plus lieu qu'à la mécanique, et comprend trois opérations distinctes, au bout desquelles la laine sort en nappes, qui sont ensuite réduites en loquettes prêtes à être filées. Le *filage* lui-même se fait presque partout aujourd'hui à la mécanique (pour les procédés employés à ces opérations, *Voy.* FILATURE et CARDAGE). Celles des laines filées que l'on ne veut pas employer blanches passent à la teinture. Ces opérations préliminaires terminées, on s'occupe de former les tissus de laine. Ces tissus se divisent en quatre grandes classes : 1° les *draps* et *couvertures*, avec les *feutres*; 2° les *tapis* et les *châles*; 3° les *étoffes*, ou *tissus proprement dits*; 4° les *tricots*. *Voy.* ces mots.

L'industrie des laines date d'un temps immémorial. Très-longtemps elle a été dans l'enfance; mais depuis un siècle elle a pris un essor prodigieux, tant pour la multiplicité que pour la beauté des produits. On a porté à la production des laines des soins inconnus jadis : la France a introduit chez elle la race mérinos, qu'elle a même améliorée; elle a aussi importé la chèvre du Thibet, et l'on s'occupe d'acclimater le lama, la vigogne. En même temps, les machines se substituaient aux anciens procédés, en Angleterre d'abord, puis en France (de 1809 à 1812 pour le cardage, en 1825 pour le filage).

Pour la finesse des draps, la beauté des étoffes de fantaisie, nul pays n'égale la France : l'Allemagne (notamment la Saxe et la Silésie) et l'Angleterre viennent ensuite. La production de la laine en France est d'environ 50 millions de kilogr. Nous en importons en outre pour plus de 10 millions de francs.

LAIQUE ou LAÏC (en grec *laikos*, formé de *laos*, peuple), se dit de tout homme ou de toute chose qui n'est point ecclésiastique ou qui n'appartient point à l'Église. Quiconque n'est point engagé dans la cléricature ou dans les ordres est *laïque*; les *biens laïques* sont ceux qui ne font pas partie de la dotation de l'Église. *Voy.* LAI.

LAIS (du verbe *laisser*). Ce mot désigne les additions que la mer, les fleuves et les rivières forment, par alluvion, aux propriétés riveraines. *Lais* est opposé à *Relais*, qui signifie les terrains que la mer, les fleuves et les rivières abandonnent insensiblement en se retirant. Les *lais* et *relais* de la mer font partie du domaine public; ceux des rivières appartiennent aux propriétaires riverains.

Dans les Eaux et Forêts, on appelle *lais* un jeune baliveau de l'âge du bois, qu'on *laisse* quand on coupe le taillis, afin qu'il devienne haute futaie.

LAIT (en latin *lac*), liquide sécrété par les glandes mammaires des femelles des animaux mammifères, et destiné à nourrir leurs petits. Il est, en

général, blanc, opaque, d'une légère odeur particulière, d'une saveur sucrée et agréable, et un peu plus pesant que l'eau. Il est essentiellement formé d'eau, tenant en dissolution ou à l'état d'émulsion une matière sucrée (*sucre de lait* ou *lactine*), du beurre, du caséum et certains sels. Il résulte des expériences microscopiques faites par M. Donné qu'il est composé de globules sphériques d'autant plus abondants que le lait est plus riche en parties solides. Le lait offre des différences souvent assez tranchées, non-seulement pour chaque espèce d'animal, mais encore pour chaque individu, à raison des climats, des saisons, de l'exercice, du genre d'alimentation, de l'état de santé, et d'une foule d'autres circonstances susceptibles d'influencer le physique ou le moral. Le chagrin, la colère, la peur, peuvent en arrêter subitement la sécrétion. L'odeur âcre de l'aïl et de l'oignon, celle du chou et du navet, l'amertume de l'absinthe, le parfum des fleurs passent dans le lait; les gousses de pois verts lui donnent un goût particulier; certaines matières tinctoriales, telles que la garance, l'indigo, le safran, peuvent en modifier la teinte. La fatigue rend le lait plus aqueux, mais, en même temps, plus riche en beurre. — Dans les premiers jours de la délivrance, aussi bien chez les femelles d'animaux que chez la femme, le lait est visqueux et filant : il porte alors le nom de *colostrum* (*Voy.* ce mot). Dans quelques cas pathologiques, le lait contient du sang ou du pus : il est alors malsain.

Abandonné au repos dans un lieu frais et tranquille, au contact de l'air, le lait se couvre bientôt d'une couche jaunâtre, onctueuse, et épaisse qu'on appelle la *crème*. Si au lait écrémé on ajoute de la présure, ou si on le laisse en repos pendant un certain temps, il s'y produit un coagulum blanc, d'une matière solide, connue sous les noms de *caillé* ou de *caséum;* le liquide jaunâtre dans lequel ce coagulum est délayé s'appelle le *sérum* ou *petit-lait*.

C'est par l'effet de l'*acide lactique* qui s'y forme que le lait se caille spontanément en séjournant à l'air; l'esprit-de-vin, les acides et un grand nombre de sels en déterminent plus rapidement la coagulation. Les fleurs de l'artichaut, du cardon, de la plupart des chardons, de la grassette, du caille-lait, produisent le même effet, par l'acide qu'elles renferment, et sont employées, en guise de présure, dans certaines localités. Les alcalis font disparaître le coagulum formé par les acides; aussi les laitiers ajoutent-ils quelquefois un peu de bicarbonate de soude pour empêcher le lait de tourner en bouillant, comme cela arrive souvent pendant les chaleurs de l'été ou par les temps d'orage.

On peut conserver le lait, d'après le procédé d'Appert, en l'enfermant, après l'avoir écrémé, dans des boîtes de fer-blanc pleines, bien bouchées et privées d'air, dans lesquelles il a subi une chaleur de 100° pendant deux heures : ces *conserves de lait* sont en usage dans la Marine. Selon un autre procédé dû à M. de Lignac (1849), on évapore le lait, préalablement sucré, sur une bassine large, chauffée au bain-marie à une température qui n'excède jamais 100°; lorsqu'il a la consistance du miel, on l'enferme dans des boîtes en fer-blanc, que l'on soumet, remplies et soudées, à l'ébullition. Pour obtenir le lait normal *révivifié*, on y ajoute une quantité d'eau égale à 4 fois le poids de la conserve, et l'on porte à l'ébullition.

Les marchands altèrent souvent la qualité du lait en l'étendant d'eau après en avoir enlevé la crème : on reconnaît aisément cette fraude à l'aide d'aréomètres d'une graduation particulière, appelés *pèse-lait* (*V.* ce mot) : la densité du lait pur varie entre 1,029 et 1,033; celle du lait écrémé, qui est toujours plus forte, va de 1,033 à 1,037. On vérifie aussi la qualité du lait en l'abandonnant dans une éprouvette graduée dite *crémomètre*, et en observant la hauteur de la couche de crème qu'il fournit par le repos.

Outre qu'il est la nourriture naturelle des nouveau-nés, le *lait* est pour l'homme à tous les âges un aliment précieux : on en fait un usage quotidien en le prenant soit seul, soit associé à quelque autre substance, comme le chocolat, le café, le thé, ou mêlé au riz ou à diverses pâtes. Dans nos pays, on se sert surtout du *lait de vache :* il fournit nos excellents beurres et la plupart de nos fromages. Viennent ensuite le *lait de chèvre* et celui *de brebis*, ce dernier sert particulièrement à la fabrication de divers fromages, notamment à celle du fromage de Roquefort. Le *lait de la femme* est moins consistant que le lait de vache, moins pourvu de caséum, mais il est un des plus riches en matière grasse et en sucre.

Les médecins prescrivent l'usage du lait, et particulièrement celui du *lait d'ânesse*, dans les affections de la poitrine, des voies digestives et de la vessie : le lait d'ânesse est à peu près de la même densité que le lait de vache; il renferme moins de beurre et beaucoup plus de sucre de lait, ce à quoi il faut attribuer la plupart de ses propriétés médicales. On ordonne aussi le lait comme adoucissant dans les maladies de la peau, et, en général, dans les affections chroniques accompagnées de beaucoup d'irritabilité; il a été surtout préconisé contre la goutte et le rhumatisme. Il agit comme antidote ou tout au moins comme adoucissant dans les cas d'empoisonnement par les substances corrosives.

On a donné vulgairement le nom d'*Anti-laiteux* à des remèdes qu'on prétend propres à diminuer la sécrétion du lait ou à guérir les maladies dites *laiteuses :* telles sont la menthe, la racine de canne de Provence, l'infusion de fleurs de pervenche, etc. Le Codex donne la formule d'un élixir antilaiteux, dit *Élixir américain de Courcelles*.

Lait d'amandes. *Voy.* ÉMULSION.

Lait de beurre, résidu de la préparation du beurre.

Lait bleu, coloration bleuâtre du lait : c'est une altération dont la cause est encore inconnue.

Lait de chaux, eau blanche et trouble que l'on prépare en délayant dans l'eau une assez grande quantité de chaux : la chaux y reste en suspension; c'est ce qui la distingue de la simple *eau de chaux*. On l'emploie comme désinfectant dans les prisons et les hôpitaux. On s'en sert aussi dans une foule de préparations et d'opérations manufacturières : ainsi, c'est avec un lait de chaux que l'on défèque le jus des betteraves à sucre, etc.

Lait de poule, émulsion qu'on prépare en battant un jaune d'œuf avec de l'eau chaude et du sucre, et aromatisant avec de l'eau de fleurs d'oranger. On conseille le lait de poule dans les cas de rhume, de mal de gorge; il faut le prendre bien chaud.

Lait répandu ou *épanché*. Le vulgaire désigne sous ce nom une prétendue aberration ou déviation du lait, à laquelle il attribue la plupart des maladies qui surviennent après les couches.

Lait de soufre, nom donné autrefois à une liqueur laiteuse qui résulte de la précipitation d'un sulfhydrate par un acide.

Lait végétal, liqueur blanche et émulsive que contiennent un grand nombre de plantes, telles que les Papavéracées, les Campanulacées, les Chicoracées, etc. Quelques-uns de ces laits se rapprochent du lait de vache quant à leurs propriétés, quoiqu'ils en diffèrent beaucoup par la composition : tel est celui du *Galactodendron*, arbre de Caracas, qu'on appelle vulgairement *Arbre à la vache*.

Lait virginal, préparation cosmétique. On y faisait entrer autrefois le baume du Pérou, le storax, l'ambre et la civette. On le prépare aujourd'hui en versant goutte à goutte de la teinture alcoolique de benjoin dans de l'eau commune, jusqu'à ce que la liqueur soit parfaitement blanche. Son nom vient de sa couleur laiteuse et de l'usage qu'on en fait pour conserver la fraîcheur du teint. Ce cosmétique

a l'inconvénient de dessécher la peau, et d'y laisser un enduit résineux qui en bouche les pores. — On a aussi donné le nom de *lait virginal* à un liquide blanc qui n'était autre chose que de l'eau végéto-minérale, ou de l'extrait de Saturne, étendu d'eau.

On nomme vulgairement *Lait d'âne*, le Laiteron; *L. battu*, la Fumeterre; *L. de couleuvre*, le Réveille-matin; *L. doré*, l'Agaric délicieux; *L. de sainte Marie*, le Chardon-Marie.

LAITE ou LAITANCE (du latin *lactis*, pl. *lactes*, tiré de *lac*, lait), organe de la reproduction chez les poissons mâles, s'étend dans la partie supérieure de leur abdomen. Elle consiste en deux grands sacs, en partie membraneux et en partie glanduleux, coniques ou divisés en lobes, dont le volume augmente dans le temps du frai, et qui sont alors remplis d'une matière blanchâtre, opaque, laiteuse, qui est la liqueur fécondante, et qui elle-même est vulgairement nommée *laite*. Ces organes se réunissent par leur extrémité postérieure, et s'ouvrent au dehors par un orifice commun situé en arrière de celui de l'anus. A l'époque du frai, le mâle féconde les œufs en les arrosant de la liqueur qui y est contenue. La *laite* est une substance très-nourrissante, formée d'albumine, de gélatine, de phosphore, de phosphates de chaux et de magnésie, et d'un peu de chlorhydrate d'ammoniaque. On recherche surtout celles de la Carpe, de l'Alose, du Hareng, du Brochet.

LAITERIE, lieu destiné à recevoir le lait et la crème, à faire le beurre et le fromage. Une bonne laiterie doit être excessivement propre, parfaitement aérée, et avoir une température toujours égale et se rapprochant de celle des bonnes caves. Il faut en éloigner toute émanation fétide, les gaz acides, les matières animales ou végétales en putréfaction. M. Thiébaud de Berneaud a donné un *Manuel de la Laiterie*.

LAITERON ou LAITRON (ainsi nommé du suc *laiteux* que contient cette plante), par corruption *Laceron*, en latin *Sonchus*, genre de la famille des Composées, tribu des Chicoracées, analogue à la Laitue : tige pentagonale, calice imbriqué, ventru à la base; réceptacle nu; semences comprimées, couronnées d'une aigrette courte, sessile, à soies capillaires. Les laiterons croissent rapidement, surtout dans les terrains un peu humides et profonds. Ils constituent une excellente nourriture pour la plupart des bestiaux, principalement pour les bêtes à cornes, les pourceaux et les lapins. On peut aussi les manger soit cuits, soit crus, en salade. Ils passent pour diurétiques et rafraîchissants. Les principales espèces sont : le *Laiteron commun* (*S. oleraceus*) et le *L. des champs* (*S. arvensis*), tous deux à fleurs jaunes, plus grandes chez le dernier.

LAITEUX. *Plantes laiteuses*. *Voy.* LACTESCENT. On appelle vulgairement *Maladies laiteuses* diverses affections qui surviennent à la suite des couches, et qu'on attribuait à la déviation du lait.

LAITIER, masse vitrifiée, opaque, qui, dans les forges, recouvre la surface du fer fondu et préserve le métal de l'influence de l'air. Cette masse est formée de chaux, de silice, d'alumine et d'un peu d'oxyde de fer, qui se produit dans l'extraction du métal, sous l'influence de la chaleur, du charbon et du fondant employé. Le laitier déborde par la partie supérieure du creuset pendant que la fonte s'amasse, jusqu'au moment où la fonte ayant rempli le creuset, on fait la coulée. Plus les laitiers sont légers et vitreux, et plus ils sont bien purgés; quand ils sont lourds, noirs, opaques et ternes, c'est signe que le travail de la fonte va mal. En France, on jette les laitiers, ou bien on les emploie pour l'entretien des routes; en Suède on en fait des briques.

LAITIER, ou *Arbre à lait*. *Voy.* POLYGALE.

LAITON ou CUIVRE JAUNE. *Voy.* CUIVRE et FIL DE LAITON. — Les Alchimistes appelaient *Laiton rouge des philosophes* l'or, et *Laiton blanc* le mercure.

LAITUE, *Lactuca* (de *lac*, lait, par allusion au suc blanc dont la plante est imprégnée), genre de la famille des Composées, tribu des Chicoracées, renferme des plantes herbacées, lactescentes, à feuilles glabres, à fleurs jaunes, bleues ou purpurines, à capitules ordinairement nombreux et réunis en panicules. Ces plantes croissent dans tout l'hémisphère septentrional. L'espèce principale, la *Laitue cultivée* (*L. sativa*) fournit près de 200 variétés, qui paraissent provenir de 3 races principales : 1° la *L. pommée*, à feuilles concaves; 2° la *L. frisée*, à feuilles crépues, découpées et dentées; 3° la *L. romaine*, à feuilles allongées et plus étroites à leur base : cette dernière est ainsi nommée sans doute parce qu'elle était en grande vogue chez les Romains. Les laitues cultivées se mangent soit crues, en salade, soit cuites; elles constituent un aliment très-sain et fort agréable, quoique peu nourrissant. Elles sont rafraîchissantes, tempèrent la soif, facilitent l'écoulement des urines, préviennent la constipation et procurent du sommeil : aussi faut-il les conseiller, pour repas du soir, aux personnes tourmentées d'insomnie; au contraire, on doit s'abstenir d'en faire manger aux enfants affectés d'incontinence d'urine nocturne. Les semences contiennent une émulsion rafraîchissante et calmante; on en retire, par expression, une très-bonne huile à manger, dont les Égyptiens font un grand usage dans leurs aliments. Les Pharmaciens préparent une eau distillée de laitue qui entre dans la composition d'un grand nombre de potions calmantes. On tire de la laitue un suc qui est connu sous le nom de *Lactucarium* (*Voy.* ce mot). La *L. vireuse* (*L. virosa*), haute de plus d'un mètre, renferme un suc plus fort et plus abondant que celui de la laitue cultivée; mais ce suc est plus amer et fortement narcotique; il peut être dangereux.

Pour obtenir les laitues plus tendres et plus blanches, on en relève toutes les feuilles au moyen d'un lien de paille, ce qui les fait étioler ou blanchir presque entièrement. Pour obtenir des laitues de primeur, on sème en août, et l'on repique avant les froids dans un lieu abrité et bien exposé; dès les premiers beaux jours, on repique une seconde fois dans une terre bien meuble, ou, mieux encore, sur une couche nouvellement montée.

Le nom de *Laitue* se donne vulgairement à des plantes de différents genres. On nomme *L. d'âne*, la Cardère sauvage; *L. de brebis*, la Mâche potagère; *L. de bruyère*, la Laitue vivace; *L. de chèvre*, une espèce d'Euphorbe; *L. de chien*, le Pissenlit; *L. de grenouilles*, le Potamot crépu; *L. de lièvre*, une espèce de Laiteron; *L. marine*, une espèce d'Euphorbe; *L. de mer*, diverses espèces d'Ulves foliacées et vertes qui ont par là quelque ressemblance avec les feuilles de la laitue cultivée; *L. de muraille*, une variété de Laiteron; *L. sauvage*, la Prénanthe; *L. tremblante*, l'Ulve marine.

LAIZE, largeur d'une étoffe entre les deux lisières. Il se dit aussi de la différence en plus ou moins de la largeur réelle d'une étoffe à sa largeur légale ou convenue : la *grande laize* est la différence en plus; la *petite laize*, la différence en moins. *Voy.* LÉ.

LAKISTES, nom donné à certains poëtes anglais qui florissaient à la fin du dernier siècle et au commencement de celui-ci, leur est venu de ce qu'ils habitaient dans les régions de l'Angleterre où les *lacs* abondent, et que le plus souvent ils ont décrit les paysages qui embellissent les eaux de ces lacs. Wordsworth, Coleridge, Southey, ont été les plus célèbres de ces poëtes : ils ont fait école.

LALLATION. *Voy.* LABDACISME.

LAMA ou LLAMA, *Auchenia*, sous-genre des Chameaux, se distingue du Chameau proprement dit par l'absence de bosse et par la disposition de ses doigts, qui sont complétement séparés. Le lama d'ailleurs a des formes plus sveltes, des allures plus

lestes, un port plus gracieux, une taille plus petite: il est de la hauteur et de la taille d'un très-petit cheval. Il porte, comme le Chameau, des plaques chauves et des callosités sur la poitrine et les genoux. Ce sous-genre comprend trois espèces : le *Lama proprement dit*, ou *Guanaco*, l'*Alpaca* et la *Vigogne*. Le *Lama proprement dit* (*Camelus Llacma*) a la tête petite et bien placée, le poil de couleur variable, où cependant domine le brun. Cet animal, originaire du Pérou, est doux et patient, mais quelquefois entêté. Il ne vit plus à l'état sauvage : toute la race avait été réduite en domesticité à l'époque de la découverte de l'Amérique. Le lama était alors la seule bête de somme employée par les Péruviens. Son emploi est devenu moins fréquent depuis l'introduction des chevaux dans le nouveau monde. Toutefois, il sert encore à transporter des fardeaux dans des sentiers escarpés. La chair des jeunes lamas est un très-bon manger. On se sert du poil des diverses espèces de Lamas, surtout de l'Alpaca et de la Vigogne, pour fabriquer des étoffes. *Voy.* ALPACA et VIGOGNE.

LAMANEUR (du celtique *loman*, guide, ou de l'anglais *loadman*, chargeur), pilote côtier reçu et commissionné pour conduire un navire hors d'un port, d'un goulet, d'une baie, d'une rade ou d'une rivière, ou pour l'y faire entrer. Les droits ou salaires qu'il touche sont dits *frais de lamanage*.

LAMANTIN, *Manatus*, genre de Mammifères de l'ordre des Cétacés herbivores, renferme des animaux monstrueux, à corps pisciforme, terminé par une nageoire simple, ovale et horizontale. Leurs dents sont à couronne plate; leurs nageoires antérieures, quoique aplaties et membraneuses, se composent de cinq doigts, qui forment sous la peau de véritables mains; d'où viendrait le nom de *Manates*, et, par corruption, de *Lamantins*, donné à ces animaux. Ils sont dépourvus complétement de membres postérieurs. Les femelles portent sur la poitrine deux mamelles qui, gonflées et saillantes à l'époque de la gestation, ont fait aussi donner à ces animaux le nom vulgaire de *Poissons femmes*. Les Lamantins se trouvent dans les mers des pays chauds. Le *L. d'Amérique*, type du genre, se trouve à l'embouchure de l'Orénoque et de la rivière des Amazones, et est assez commun à la Guyane. C'est à lui que l'on donne les noms vulgaires de *Bœuf marin*, *Vache marine*, *Sirène*, et de *Grand Lamantin des Antilles*. Il atteint la taille de 6 m. de longueur et peut peser jusqu'à 4,000 kilogr. Il est d'un naturel fort doux; il vit par par troupes et remonte souvent les fleuves à une grande distance. Sa chair est excellente à manger; son lait a une saveur fort agréable, et sa graisse, qui est fort douce, se conserve très-bien. Le *L. du Sénégal*, qu'on trouve à l'embouchure du fleuve de ce nom, n'a guère que de 4 à 5 mètres.

On trouve en Europe, et même en France, des débris de Lamantins fossiles.

LAMBEL (pour *lambeau*), nom donné, dans le Blason, à certains brisants dont les puînés chargent en chef les armes de leurs maisons : c'est une barre ou filet horizontal qui se place à la partie supérieure de l'écu, sans toutefois toucher les bords; sa largeur doit être la 9e partie du chef; il est garni de 3 pendants en forme de trapèze : le duc d'Orléans, comme second fils de France, portait d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or brisé, avec un *lambel* de trois pendants d'argent.

LAMBIS, *Pterocera Lambis*, grande espèce du genre Ptérocère, est un coquillage univalve, fait en forme de gros cornet très-sinueux. Les marins, ceux surtout de Terre-Neuve, se servent de ce coquillage, après avoir fait sortir l'animal qui y habite, pour *corner*, afin de pouvoir s'entr'avertir par les temps de brume, et d'éviter ainsi de s'aborder.

LAMBOURDE, pièces de bois de sciage qu'on couche et qu'on scelle sur un plancher pour y attacher le parquet. On les dispose carrément ou obliquement, selon la forme du parquet. — Les Charpentiers nomment ainsi des pièces de bois qu'ils placent le long des murs et des poutres pour soutenir les bouts des solives, lorsqu'elles n'entrent pas dans les murs. — Dans les Carrières, on appelle *lambourde* un banc moyen, puissant, mais assez tendre, de la pierre de taille que l'on exploite surtout aux environs de Paris : c'est celui qui se trouve placé le dernier, et qui supporte les autres.

Les Jardiniers appellent *lambourdes*, dans les arbres fruitiers, de petites branches à fruit, caractérisées parce qu'elles ont les yeux plus gros et plus rapprochés que les branches à bois; dans les arbres de fruits à pepins, les lambourdes ne s'élèvent jamais verticalement comme les branches à bois, mais elles sont perpendiculaires à la branche où elles sont implantées. Les lambourdes des fruits à noyau donnent du fruit dans la même année; celles des arbres à pepins sont trois ans pour donner du fruit; elles naissent vers le bas de la branche, à travers l'écorce du vieux bois, ou sortent des yeux des branches de l'année précédente.

LAMBREQUINS. Ce mot, qui désignait autrefois des bandes fixées au bas de la cuirasse et qui retombaient en sens divers, ou des rubans qui arrêtaient le chaperon sur le casque et qu'on entortillait autour du cimier, s'emploie, surtout aujourd'hui, en termes de Blason, pour signifier des festons ou volets d'étoffe découpée qui descendent du casque, et qui coiffent et embrassent l'écu pour lui servir d'ornement.

Les Tapissiers nomment *Lambrequins* des découpures d'étoffe, de bois ou de tôle imitant le coutil et couronnant un pavillon, une tente, un store, etc.

LAMBRIS (du latin *ambrices*, lattes?), revêtement de menuiserie, de marbre, de stuc, etc., sur les murailles d'une salle, d'une chambre. Les *lambris d'appui* règnent tout le long d'une chambre, sur une hauteur de 70 à 120 centimètres; les *lambris de revêtement* règnent du haut en bas.

Lambris se dit aussi de toutes sortes de plafonds, et spécialement d'ouvrages de maçonnerie établis sur des lattes clouées aux chevrons, qu'on enduit de plâtre, comme dans un grenier : c'est dans ce dernier sens qu'on dit : *chambre lambrissée*, pour dire : pratiquée sous le toit.

LAMBRUSQUE ou LAMBRUCHE (du latin *labrusca*), nom donné, dans le Midi, à la vigne devenue sauvage qui croît dans les buissons et les bois. — Il se dit aussi du fruit de la Lambrusque.

LAME (du latin *lamina*), nom donné à toute espèce de bandes plates, longues, étroites et minces, surtout en métal (*Voy.* LAMINAGE).—Les lames proprement dites, qui font partie de certaines armes ou instruments, et qui sont destinées à couper, diviser, etc., se font en acier pur ou en fer et acier : tout le monde connaît en ce genre la réputation des *lames de Tolède, de Damas*, etc.

On nomme encore *lames* l'or ou l'argent battu qu'on fait entrer dans la fabrication des galons et de quelques étoffes.

En Histoire naturelle, on nomme *lames* les feuillets qui composent certaines plantes, par exemple, les cloisons qui divisent l'intérieur des Champignons.

Les Marins appellent *lame* ce qu'on désigne communément sous le nom de *vague*. La lame est tantôt *longue*, surtout au large et dans les grandes eaux soumises à l'influence d'un vent régulier et durable; tantôt *courte*, surtout dans les atterrages et sur les bas-fonds où la mer est fouettée par des brises inconstantes. Elle est *sourde*, quand elle sourdit inopinément et s'élève sans bruit; elle prend le nom de *houle* quand elle ne déferle plus et que la mer, poussée par des vents éloignés, chasse uniformément ses masses onduleuses. — On dit qu'un bâtiment est *debout à la lame* lorsque la lame vient de l'avant.

La plus grande hauteur des lames, suivant M. Arago, ne dépasserait pas 8 à 10 mètres.

LAMELLE (diminutif de *lame*), se dit, en Botanique et en Anatomie, de tout organe mince ou de toute partie disposée en petites lames ou feuillets, et ayant une certaine consistance.

LAMELLIBRANCHES (du latin *lamella*, lamelle, et *branchia*, branchies), ordre des Mollusques acéphales de Blainville, renferme ceux de ces animaux qui ont les branchies placées par paires entre le corps et le manteau, et étalées sous forme de larges lamelles : tels sont les *Huîtres*, les *Moules*, les *Jambonneaux*, les *Avicules*, les *Peignes*, etc.

LAMELLICORNES (du latin *lamella*, lamelle, et *cornu*, corne), famille de Coléoptères pentamères, renferme ceux qui ont les antennes composées de 9 ou 10 articles et terminées en une massue formée des 3 derniers, développés en forme de petites lames. Cette famille se divise en deux tribus : les *Scarabéides* et les *Lucanides*. *Voy.* ces mots.

LAMELLIROSTRES (du latin *lamella*, lamelle, et *rostrum*, bec), famille d'oiseaux de l'ordre des Palmipèdes, renferme ceux de ces animaux qui ont le bec épais et garni de lames disposées sur ses bords en forme de petites dents. Cette famille comprend les genres : *Cygne*, *Oie*, *Bernache*, *Canard*, *Macreuse*, *Garrot*, *Eider*, *Milouin*, *Souchet*, *Tadorne*, *Sarcelle* et *Harle*. *Voy.* ces mots.

LAMENTIN. *Voy.* LAMANTIN.

LAMIE, *Lamia*. Les anciens donnaient ce nom à des monstres fabuleux dont les nourrices faisaient peur aux enfants. Ils avaient le visage et le sein d'une femme, et le corps d'un serpent; ils n'étaient pas doués de la faculté de parler; mais ils sifflaient d'une manière si agréable que, comme les Sirènes, ils attiraient les étrangers pour les dévorer ensuite.

Les Naturalistes ont donné le nom de *Lamie* à un genre de Poissons monstrueux, de l'ordre des Chondroptérygiens, famille des Sélaciens, qui a été créé aux dépens des Squales : il ne diffère de ce genre que par son museau pyramidal, à la base duquel sont les narines, et par la position de ses trous branchiaux, situés tous en avant des pectorales. Ces poissons sont d'une dimension extraordinaire : on en a vu peser jusqu'à 15,000 kilogr.

On nomme aussi *Lamie* un genre de Coléoptères pentamères de la famille des Longicornes, type de la tribu des *Lamiaires* : il ne renferme qu'une seule espèce d'Europe, le *L. Textor*, qui est noir, et dont la larve vit dans les racines du Saule et de l'Osier.

LAMIER (du latin *lamium*, espèce d'Ortie), *Lamium*, genre de la famille des Labiées, renferme des herbes à feuilles inférieures et supérieures, plus petites que celles du milieu de la tige, et à fleurs blanches, pourpres ou jaunes. Ces plantes croissent en Europe et en Asie. L'espèce type est le *L. blanc*, dit vulgairement *Ortie blanche*, à cause de la ressemblance de ses feuilles avec celles de l'Ortie. Cette plante est commune dans les haies et les buissons. L'infusion de ses fleurs passe pour pectorale; dans quelques pays, ses feuilles sont mangées en salade ou comme légumes, en guise d'épinards.

LAMINAGE, LAMINOIR (de *lame*). Le *laminage* est l'ensemble des procédés par lesquels on réduit les métaux, en grandes feuilles ou *lames* fort minces. La machine avec laquelle s'opère le laminage est dite *laminoir*. Elle se compose de deux cylindres à révolution, en acier ou en fonte de fer, d'un bâti en fer dit *cage*, qui porte les cylindres, et de roues à engrenages cylindriques, fixées sur les tourillons des cylindres, en dehors de la cage. Les cylindres sont horizontaux, lisses, d'un parallélisme parfait : leur distance peut être accrue ou diminuée à volonté au moyen de vis de pression; ils tournent à l'aide de roues à engrenage, et toujours en sens inverse l'un de l'autre. Si l'on engage entre eux le bout d'une masse métallique d'épaisseur plus considérable que la distance des deux rouleaux, sans toutefois que l'excès d'épaisseur soit relativement trop considérable, cette masse, par l'effet du frottement sur les deux faces, est entraînée à passer tout entière entre eux deux, et s'y amincit en augmentant de longueur. Pour obtenir d'extrêmes minceurs, on fait passer au laminoir plusieurs feuilles en même temps. C'est surtout à la production de la tôle qu'on applique le laminoir (*Voy.* TÔLE). On lamine à froid, quand le métal est mou et ductile (plomb, cuivre, étain, zinc, or, argent), à chaud, quand le métal est dur (fer, acier). Le moteur est tantôt une simple manivelle, tantôt le cheval, tantôt la vapeur ou une chute d'eau. Les laminoirs sont au nombre des machines les plus puissantes qu'on connaisse.

Pendant des siècles, on ne se servit pour le laminage que du marteau. L'invention du laminoir est attribuée à Ant. Bruckner, qui, en 1553, l'appliqua, dit-on, pour la première fois à la Monnaie de Paris. La propagation de son procédé fut très-lente : l'Angleterre n'eut qu'en 1663 son premier laminoir : il fut établi à Shew près de Richmond. On trouve de puissants laminoirs à Charenton, à Imphy, à Audincourt, et dans la plupart des grandes forges.

LAMINAIRE, *Laminaria*, genre d'Algues marines de la section des Phycées, a été pris pour type d'une tribu dite des *Laminariées*. Ce genre, voisin des Varechs, a une racine fibreuse et très-forte, qui donne naissance à des tiges très-solides, terminées par une fronde ou lame longue et large, épaisse, festonnée sur les bords, de couleur rougeâtre ou olivâtre. La plupart de ces plantes renferment un principe sucré qui apparaît après la dessiccation sous forme d'efflorescence farineuse et blanchâtre : c'est ce qu'on remarque surtout dans la *Laminaire saccharine*, vulgairement *Baudrier de Neptune*.

LAMINOIR. *Voy.* LAMINAGE.

LAMPADAIRE (du grec *lampas*, lampe). Les Archéologues nomment ainsi un support ou espèce de lustre dont les anciens se servaient pour suspendre des lampes. C'était une tige verticale, ordinairement de bronze, et terminée par plusieurs branches auxquelles on suspendait les lampes par des chaînes. Le *lampadaire* diffère du *candélabre* en ce que celui-ci n'était pas suspendu, et avait un ou plusieurs plateaux sur lesquels on posait les lampes.

LAMPAS (du grec *lampas*, lampe, éclat), forte étoffe de soie qui venait, dans le principe, de la Chine et de la Perse, et qui est en général à grands dessins, d'une couleur vive, différente de celle du fond. Cette étoffe, remarquable par sa solidité et la beauté de ses couleurs, a été imitée à Lyon. Le lampas s'emploie surtout pour l'ameublement.

Les Vétérinaires nomment ainsi une tumeur qui survient au palais du cheval, derrière les pinces de la mâchoire supérieure, et qui met obstacle à la mastication. On la traite par la cautérisation.

LAMPE (en grec *lampas*, de *lampô*, briller, éclairer). Dans toute lampe, on distingue : la *mèche*, qui plonge dans l'huile et où s'opère la combustion; le *bec*, qui porte la mèche et où aboutit l'huile; le *réservoir*, qui contient l'huile, et d'où elle arrive jusqu'au bec et à la mèche, par une disposition ou un mécanisme particuliers. Dans les lampes les plus simples, la mèche est pleine ou plate, et plonge simplement dans l'huile par son extrémité inférieure; dans les lampes perfectionnées, elle est circulaire, fixée à l'aide d'un anneau dans deux cylindres concentriques en communication avec le réservoir et, de plus, attachée à un pignon s'engrenant avec une crémaillère, ce qui permet d'élever ou d'abaisser la mèche à volonté. On fixe sur le bec une *cheminée* en verre, étranglée ou coudée vers le bas, de manière à établir un tirage et rendre ainsi la combustion plus complète et la flamme plus égale et plus

blanche; enfin on recouvre le tout, soit d'un *globe* en verre, soit d'un *réflecteur*, dit aussi *abat-jour*.

Sous le rapport de l'appareil, on divise les lampes en trois grandes classes : 1° les lampes *à réservoir de niveau avec le bec :* dans celles-ci, la partie de la mèche enflammée doit toujours être à une très-petite distance de la surface de l'huile, qui monte alors jusqu'à la flamme par le seul effet de la capillarité : la *veilleuse* ordinaire en offre l'exemple le plus simple; à cette classe appartiennent la *lampe astrale* de Bordier-Marcet, la *lampe sinombre* de Philipps, etc.; 2° les lampes *à réservoir supérieur :* les plus connues en ce genre sont les *quinquets* proprement dits, très-usités jadis, et qui aujourd'hui ne s'emploient guère que comme *attaches* pour éclairer les corridors, les escaliers, etc.; telles sont aussi les *lampes à tringle*, d'un usage encore fort répandu : dans ces sortes de lampes le réservoir est généralement à double boîte; l'huile y est soutenue par la pression de l'air, et à mesure qu'une portion d'air y pénètre, il s'écoule une quantité correspondante d'huile pour alimenter la mèche : ce système a l'inconvénient de projeter de l'ombre dans un certain sens, par suite de l'élévation du réservoir; 3° les lampes *à réservoir inférieur :* dans les premiers modèles qu'on a construits en ce genre et qui sont encore fréquemment employés, on fait, à l'aide d'une petite pompe foulante, monter l'huile, renfermée dans le pied de la lampe, dans un autre réservoir placé à la hauteur de la mèche, quand le niveau de l'huile de ce dernier réservoir vient à baisser. Dans les *Lampes* dites *mécaniques*, ou *L. Carcel*, du nom de leur inventeur, un mouvement d'horlogerie, adapté au piston de la pompe, rend permanente cette ascension de l'huile autour des parties de la mèche où s'opère la combustion. Dans les *Lampes* dites *modérateur* ou *à modérateur*, un ressort à spirale, portant un large piston, presse sur la surface de l'huile, et la fait monter dans un tube étroit qui aboutit à la mèche; ce tube porte à l'intérieur une tringle conique mobile qui *modère* l'ascension de l'huile. Cette dernière lampe, d'invention toute récente, joint à une grande simplicité tous les avantages de la lampe Carcel, sans être ni aussi chère, ni aussi compliquée; mais elle est d'une durée beaucoup plus courte; il faut la remonter souvent. Cependant, en 1852, un lampiste de Paris, M. Neuburger, en y adaptant un *cric à coulisse* qui permet d'utiliser toute la hauteur du cylindre, a réussi à donner à cette lampe une plus grande durée (de 10 à 12 heures).

On a aussi construit un autre genre de lampes à réservoir inférieurs dites *Lampes hydrostatiques*, en appliquant ce principe d'hydrostatique d'après lequel, si deux vases communiquant entre eux sont remplis de liquides de densités différentes et se faisant équilibre, les hauteurs des deux liquides sont en raison inverse de leurs densités; on peut donc faire monter l'huile, à l'aide d'un liquide plus dense, de manière qu'elle vienne constamment alimenter la mèche; une dissolution de sulfate de zinc sert généralement à produire cet effet d'ascension.

On a nommé *Lampes solaires* des lampes qui donnent une lumière très-vive, par l'effet d'un étranglement qu'on fait subir à la flamme un peu au-dessus de la mèche; la flamme étant ainsi mélangée forcément avec l'air, les parties charbonneuses non encore brûlées se consument avec une vive clarté.

On nomme *Lampes à gaz* deux sortes de lampes, celles où l'on brûle du gaz comprimé (*Voy.* GAZ D'ÉCLAIRAGE), et celles dans lesquelles, au lieu d'huile, on se sert d'*hydrogène liquide :* on nomme ainsi un mélange d'esprit-de-vin et d'essence de térébenthine ou d'huile de naphte, corps riches en carbone, qui donnent à la flamme de l'alcool un vif éclat. C'est M. Jobard, de Bruxelles, qui le premier, en 1833, a eu l'idée de ce genre d'éclairage.

On attribue l'invention des lampes aux Égyptiens; dès les temps les plus anciens, l'usage en était répandu dans tout l'Orient. Fort simples quant à leur appareil, puisqu'elles ne se composaient que d'un vase plein d'huile dans lequel plongeait une mèche longue, leur forme variait à l'infini chez les anciens. Nos musées sont remplis de lampes antiques (*L. de temple*, *L. domestique*, *L. sépulcrale*, etc.) : les unes avaient une anse, les autres des chaînettes avec lesquelles on les suspendait (*V.* LAMPADAIRE). Malgré l'usage fréquent auquel on les employait, les lampes restèrent longtemps sans être perfectionnées. Ce ne fut que vers 1789 qu'Argant, physicien et médecin de Genève, introduisit les mèches cylindriques, à double courant d'air : le public attribua cette invention à un de ses ouvriers, nommé Quinquet, d'où le nom de *quinquets* que portent encore les lampes de l'ancien modèle munies de ces mèches. Bordier-Marcet inventa ensuite la *lampe astrale*, à couronne, et suspendue, dont la lumière tombait de haut en bas sans porter d'ombre par ses appuis. En 1803, Carcel inventa les lampes à mouvement d'horlogerie, qui eurent une grande vogue; elles ont été depuis perfectionnées par MM. Careau, Gotten, Gagneau, etc. Les frères Girard appliquèrent les premiers le principe de la fontaine hydrostatique, et M. Thilorier réussit à produire l'ascension de l'huile au moyen de liquides plus denses. En 1822, Fresnel et Arago imaginèrent les becs à mèches multiples et concentriques pour l'usage des phares. En 1825, Locatelli appliqua un système semblable à l'éclairage du théâtre Fenice de Venise. Depuis lors, Levavasseur, Franchot, Hadrot, Neuburger ont inventé ou perfectionné les lampes dites *modérateur;* Chabrié a inventé la lampe solaire, etc. Ce genre d'industrie est encore aujourd'hui l'objet d'efforts incessants.

On doit à M. Péclet un *Traité de l'éclairage*, où tous les systèmes de lampes sont savamment décrits.

LAMPE D'ÉMAILLEUR. *Voy.* ÉMAILLEUR.

LAMPE A ESPRIT-DE-VIN. Elle se compose d'une sorte de fiole remplie d'esprit-de-vin et d'une mèche longue qui plonge dans ce liquide. Elle sert dans les laboratoires, ainsi que dans l'économie domestique, de foyer mobile pour chauffer, sans odeur ni fumée, toutes sortes de substances délicates. Quand on ne s'en sert pas, on la recouvre d'un chapeau en verre pour empêcher le liquide de s'évaporer.

LAMPE PHILOSOPHIQUE, sorte de fiole, munie d'un tube effilé, et dans laquelle on a placé de la limaille de zinc, de l'acide sulfurique et de l'eau, de manière à donner naissance à de l'hydrogène, qui se dégage par l'extrémité du tube. On enflamme ce gaz à la sortie du tube, et la combustion ne cesse qu'avec la production de l'hydrogène.

LAMPE DE SURETÉ, lampe ou plutôt lanterne qu'emploient les mineurs pour s'éclairer, sans s'exposer au danger des explosions que produit dans les houillères l'inflammation du *grisou*. Elle se compose d'une lampe à huile ordinaire, enveloppée dans une espèce de cage en gaze métallique. Si le mineur, muni d'une pareille lampe, se trouve dans un milieu inflammable, l'explosion n'a lieu qu'au sein de la cage, parce que la toile métallique refroidit assez la flamme produite par l'explosion pour qu'elle ne se propage pas au dehors. Ordinairement, on fixe sur la mèche des lampes de sûreté plusieurs fils de platine roulés en spirale, qui restent encore incandescents après que la lampe s'est éteinte par l'effet de l'explosion, et qui répandent une lueur assez vive pour guider le mineur dans l'obscurité et l'avertir de fuir. Comme l'enveloppe métallique qui entoure la flamme de ces lampes les empêche d'éclairer aussi bien que les lampes ordinaires, on y adapte des réflecteurs en étain, placés derrière la flamme.

On doit à H. Davy l'invention des lampes de sûreté: elles datent de 1815; leur construction a été perfection-

née par MM. Roberts, Muesclet, Dumesnil, Combes, etc.

LAMPION (diminutif de *lampe*). Outre le godet de terre, de fer-blanc ou de verre dans lequel on met du suif ou de l'huile avec une mèche et dont on se sert surtout pour les illuminations, ce mot désigne le vase de verre qu'on suspend au milieu des lampes d'église, entre le panache et le culot.

Dans la Fortification, on nomme *Lampion au parapet* un vaisseau de fer où l'on met du goudron et de la poix pour brûler et pour éclairer la nuit, dans une place assiégée, sur le parapet et ailleurs.

LAMPISTE. *Voy.* LAMPE.

LAMPOURDE, *Xanthium*, genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées, se compose d'herbes annuelles à feuilles alternes, découpées; à fleurs monoïques en épis, les mâles à la partie supérieure, les femelles à la partie inférieure. Ces plantes croissent dans les régions chaudes et tempérées du globe. L'espèce la plus connue est le *X. strumarium*, appelée vulgairement *Herbe aux écrouelles*, *petite Bardane* ou *Glouteron épineux*; le premier de ces noms lui vient de la propriété qu'on lui attribuait autrefois de guérir les écrouelles.

LAMPRILLON ou LAMPROYON, nom vulgaire de l'*Ammocœte*. *Voy.* ce mot.

LAMPRIS (du grec *lampros*, brillant), genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des Scombéroïdes. Ils ressemblent beaucoup aux Zées, mais n'ont point d'épines sur le dos. L'unique espèce est le *L. tacheté* (*L. guttatus*), appelé vulgairement *Poisson-Lune*. C'est un beau poisson d'un bleu d'acier sur le dos, lilas sur les flancs et rose sous le ventre, avec des taches argentées sur tout le corps, et des nageoires d'un beau rouge.

LAMPROIE ou LAMPROYE (du latin *lampetra*, qu'on dérive de *lambere*, sucer, et *petra*, pierre), appelée par les Zoologistes *Petromyzon*, c.-à-d. en grec *Suceur de pierre*, genre de poissons de l'ordre des Cartilagineux, de la famille des Cyclostomes, qui ont la forme des sangsues et la taille des plus grosses anguilles. Ils se distinguent par 7 ouvertures rangées de chaque côté du corps, les unes au-dessus des autres, comme les trous d'une flûte, et par la propriété qu'ils ont de s'attacher avec force aux corps étrangers par leur bouche, dont ils font un puissant suçoir; ils respirent par leurs ouvertures latérales, qui leur servent de *branchies*. Ce poisson n'a point d'arêtes, mais seulement des cartilages. On distingue la *Grande lamproie* (*P. marinus*), longue de près d'un mètre, marbrée de brun sur un fond jaunâtre, qu'on trouve en abondance dans la Méditerranée; la *L. de rivière* (*P. fluviatilis*), dite aussi *Sept-œil*, à cause de ses sept ouvertures latérales, longue d'environ 50 centimètres, et qui a la tête verdâtre, les nageoires violettes, le dos d'un gris tirant sur le bleu, avec des raies transversales plus foncées, les côtés d'un jaune paille clair, le ventre argenté; et la *Petite L. de rivière*, dite *Sucet*, qui n'a que quelques centimètres de long.

La *L. de rivière* a la bouche garnie au bord d'un seul rang de dents très-petites; à l'intérieur, on trouve une rangée de 6 dents également petites, puis de chaque côté 3 dents près de l'entrée de la bouche. Ce poisson passe une bonne partie de l'année dans les eaux douces des lacs, et ne les quitte au printemps que pour remonter les fleuves qui s'y jettent. On le trouve à peu près partout, en Asie et en Amérique, aussi bien qu'en Europe. On rencontre la lamproie au printemps au fond des rivières; elle se creuse une sorte d'entonnoir très-évasé au milieu duquel on l'aperçoit attachée par son disque buccal à une grosse pierre. On est dans l'usage de la harponner avec de petites fourchettes plates et barbées.

La lamproie est très-vorace: elle se nourrit d'animaux morts et de toutes sortes de débris.

La chair de ce poisson, surtout de la Lamproie de mer, est délicate et fort recherchée; les anciens en faisaient grand cas; ils élevaient des Lamproies en quantité dans leurs viviers.

LAMPSANE, *Lampsana*, genre de Composées, tribu des Chicoracées, renferme des herbes annuelles, glabres, à capitules multiflores et à fleurs petites, jaunes, disposées en panicules. La *L. commune*, type du genre, est aussi appelée l'*Herbe aux mamelles*, parce qu'on lui attribue la vertu de guérir les gerçures et les autres affections de ces organes. Elle croît naturellement, dans les lieux incultes aussi bien que dans les lieux cultivés.

LAMPYRE, *Lampyris* (mot grec, dérivé lui-même de *lampô*, briller, et *pyr*, feu), ou *Ver luisant*, genre de Coléoptères de la famille des Serricornes: c'est un insecte à corps allongé, mou; à tête presque entièrement cachée par un rebord du corselet; dans les mâles les yeux sont globuleux et occupent presque toute la tête; le corselet est demi-circulaire; les ailes sont molles, comme l'abdomen; les femelles sont dépourvues d'ailes. Les lampyres ont la propriété de jeter une lueur phosphorescente, qui leur a valu le nom de *Vers luisants*. Ces insectes sont nocturnes, et vivent près des buissons et des fossés. Nous en avons en France deux espèces: le *Lampyris noctiluca* et le *L. splendidula*. Le premier est commun aux environs de Paris pendant les mois de juin et de juillet. C'est presque toujours la femelle que l'on aperçoit briller la nuit au milieu de l'herbe et des buissons. Le mâle, connu dans le Midi sous le nom de *Capelan* ou *Caplan*, est bien plus rare et se tient d'ordinaire dans les troncs d'arbres. L'organe lumineux réside dans les derniers segments de l'abdomen; la lumière qu'il répand est d'un blanc verdâtre; elle paraît, disparaît ou se modifie à la volonté de l'insecte. Les larves du Lampyre ressemblent beaucoup aux femelles. Elles jouissent, comme elles, de la propriété phosphorescente, mais à un moindre degré. Elles s'en distinguent par leurs tarses, qui sont toujours privés de crochets.

LAN ou LANS, terme de Marine. *Voy.* LANS.

LANCE (du latin *lancea*), arme offensive, consistant en un long manche de bois ou hampe, et en une lame d'acier acérée, le plus souvent en forme de dard à deux tranchants. L'usage des lances est fort ancien, et leur forme a bien souvent changé. Celles de la phalange macédonienne se nommaient *sarisses*: leur longueur variait suivant le rang auquel étaient placés les soldats qui les portaient. Celles des Romains se nommaient *hastes*; et les *hastati*, ou porteurs de hastes, formaient la première ligne de leur ordre de bataille. Parmi celles des barbares, on distingue la *framée* et l'*angon*.

La lance, au moyen âge, a joué un rôle immense. Seuls, les chevaliers et leurs gens d'armes pouvaient la porter (*Voy.* ci-après LANCE FOURNIE): tout au plus permettait-on aux vilains la *pique*, qui, toutefois, s'ennoblit depuis sous les noms d'*esponton* et de *pertuisane*. La hampe de la lance était le plus souvent de frêne ou d'orme; quelquefois, dans les lances de tournois, elle était creuse en partie: aussi se rompait-elle souvent; d'où l'expression *rompre une lance*; il y avait même, pour faciliter cette rupture, des lances sciées à demi près du bout: on les nommait *lances brisées*. La *lance courtoise* (*L. mousse*, *L. frettée*, ou *L. mornée*) seule employée dans les tournois, portait, au bout du fer, un anneau dit *frette* ou *morne*: la *lance à outrance*, au contraire (ou *L. à fer émoulu*), était pleine et sans anneau. La plupart du temps, la lance reposait sur un support dit *faucre*, ou sur quelque autre point d'appui tenant à l'équipement du cavalier. Une banderole ou flamme, ou petite bannière, ornait souvent la partie supérieure de la hampe. — Sous François I[er], l'usage de la lance devint général dans les armées françaises; mais il dura peu: elle avait pres-

que disparu dès le règne de Henri IV. Elle fut cependant reprise depuis à différentes époques, et elle est encore aujourd'hui l'arme distinctive des corps de *Lanciers*. *Voy.* ce mot.

Au moyen âge, on appelait *Lance fournie* ou *garnie*, un *homme d'armes* avec tout son accompagnement, soldats, valets et chevaux. Le nombre de ces *servants* ou *sergents d'armes*, a souvent varié. Dans les Capitulaires, on le voit porté à 50 et même 60 hommes, dits *clients*; leur ensemble formait une *bachèle*, commandée par un *bachelier*; 5 *bachèles* formaient un *ban*, commandé par un *banneret*. Sous le roi Jean, le *chef de lance* avait 3 ou 4 cavaliers à sa suite, et de plus des non-combattants. Les *sergents*, sous Charles V, montèrent à 10 ou à 12; ainsi, une compagnie de 100 lances était de 1,000 à 1,200 hommes. Ces sergents étaient les uns des *archers*, les autres des *coutilliers* (qui achevaient l'ennemi terrassé) : il s'y trouvait, de plus, au moins un page. La lance fournie disparut sous Henri IV.

LANCE A FEU, nom commun : 1° à une fusée emmanchée, servant à mettre le feu à des pièces d'artillerie ou d'artifice; 2° à l'appareil avec lequel on met le feu au canon : ce sont des baguettes de bois trempées dans une dissolution de nitrate de plomb, qui brûlent lentement comme de l'amadou.

LANCE DE SONDE, instrument de fer à l'usage des ingénieurs hydrographes de la marine, et dont le but est d'indiquer la nature du fond de la mer. — La *Lance simple* est une espèce de flèche barbelée, en fer, pointue par l'extrémité inférieure et retenue par un câble. Elle sert à distinguer les fonds de roches des fonds pierreux, les roches plates des roches inégales, les fonds de sable des fonds de coquilles brisées et moulues, des fonds de vases, etc. La *Grande lance* est garnie, vers son milieu, d'un plomb de forme conique, dont le poids varie de 25 à 50 kilogr., afin que la pointe de la lance pénètre plus profondément. La partie basse de la lance est entaillée, barbelée de traits en forme de petites dentelures. La longueur des lances est d'environ 2 mètres.

LANCÉOLÉ (de *lance*), se dit, en Botanique, de tout organe, tel que feuilles, pétales, bractées, etc., dont les extrémités se terminent en fer de lance.

LANCER un navire, c'est le faire descendre dans la mer des chantiers ou de la cale, après l'avoir pourvu des moyens à l'aide desquels il se rendra dans l'eau dans laquelle il doit flotter. On lance un bâtiment de 2 manières principales : 1° en se servant d'un *ber*, et avec des *coittes courantes*, espèces de coulisses mobiles; 2° sans ber, et avec des *coittes mortes*, supports immobiles, fixés à la cale de construction.

LANCETTE (diminutif de *lance*), instrument de chirurgie qui sert à ouvrir la veine, à vacciner, et à percer de petits abcès. Elle se compose de deux parties : la *lame*, mince, tranchante sur ses bords et très-acérée; et la *châsse*, formée de deux lamelles d'écaille, de nacre ou de corne, mobiles sur la lame, qu'elles doivent conserver. La partie non tranchante de la lame est ce qu'on nomme le *talon* de la lame. — On distingue la *L. à grain d'orge*, sans pointe, qui sert pour les grosses veines; la *L. à grain d'avoine*, à pointe, et plus allongée; et la *L. à langue de serpent*, qui présente une pointe très-aiguë et qui sert pour atteindre les veines profondes.

La *Lancette* des bouchers est un petit couteau à lame courte, large et aiguë, qu'on enfonce entre les deux cornes des bestiaux pour les abattre.

LANCHE, embarcation à deux mâts, l'un droit et tout à fait de l'avant; l'autre, plus grand, très-couché sur l'arrière : chacun est porteur d'une voile carrée. Les lanches n'ont qu'un faible tirant d'eau. On s'en sert beaucoup le long des côtes du Brésil.

LANCIER, cavalier armé d'une lance. En France, on compte 8 régiments de lanciers, formant chacun 6 escadrons. Leurs armes sont la lance garnie d'une banderole tricolore, le pistolet et quelquefois le mousqueton. L'uniforme est un habit *bleu* : le collet, les retroussis, les parements, les passe-poils varient de couleur selon les régiments; les brides d'épaulettes sont garances, avec passe-poil bleu; les boutons blancs, demi-sphériques, et portant le numéro du corps; les épaulettes sont *blanches*, avec franges et torsades de même couleur; le pantalon est *garance*, à passe-poil bleu; la coiffure est le czapska (shako polonais carré par en haut), de couleur *bleue*, avec soutache et galon *jonquille* pour les quatre premiers régiments, *garance* pour les quatre autres; le plumet est en crin *rouge* et tombant; le cordon est en fil *blanc* avec nœuds et coulants en laine garance; la buffleterie est *blanche*. Les officiers portent l'épaulette d'argent.

Le nom de *Lancier* n'était pas connu au moyen âge (les chevaliers qui portaient la lance étaient appelés *hommes d'armes*); mais ce nom devint célèbre lorsque, la lance étant tombée en désuétude dans l'ouest de l'Europe, les Turcs, les Russes, les Polonais, les Cosaques en continuèrent l'usage. Le roi de Prusse Frédéric II forma le premier un régiment de *lanciers*; à son exemple, l'Autriche créa 3 régiments de hulans; en France (1742), le maréchal de Saxe en eut un de 1,000 chevaux qui, toutefois, ne lui survécut pas. Les lanciers reparurent en 1801, ne formant d'abord qu'un seul régiment; mais dès 1804 on en comptait 4, et en 1812 il y en avait 9, montant à près de 10,000 hommes : les *Lanciers polonais* en faisaient partie. Supprimés un moment en 1815 (à l'exception des lanciers de la garde royale), les lanciers reprirent bientôt leur place dans l'armée. Aujourd'hui, presque toutes les puissances de l'Europe ont comme la France des régiments de lanciers.

LANCINANTE (DOULEUR), douleur qui consiste en élancements. Ces douleurs ont lieu principalement dans les parties où se distribuent beaucoup de nerfs.

LANCIS. On nomme ainsi, dans la Construction, une opération par laquelle on répare un mur dégradé en enfonçant le plus avant que l'on peut des moellons ou des pierres dans les parties dépouillées. On donne aussi ce nom aux pierres mêmes que l'on emploie à ce genre d'ouvrage. — Dans les jambages d'une porte ou d'une croisée, on nomme encore *lancis* deux pierres plus longues que le pied-droit. Le *L. du tableau* est celui qui est au parement; le *L. de l'écoinçon*, celui qui est au dedans d'un mur.

LANÇON, petit poisson de mer. *Voy* ÉQUILLE.

LANDAMMAN (de *land*, territoire, et *amman*, pour *amtmann*, bailli), titre donné en Suisse aux chefs des cantons élus par l'assemblée générale du canton, et au président de la diète générale des cantons.

LANDAU (de la ville de *Landau*, où cette voiture fut d'abord employée), voiture à quatre roues, en forme de berline, suspendue sur des ressorts, pouvant servir pour la campagne aussi bien que pour la ville. Elle s'ouvre et se ferme à volonté.

LANDES (de l'allemand *land*, pays; ou, suivant d'autres, du gascon *lana*, uni, dérivé du latin *planus*), vastes plaines stériles, ou ne produisant que des plantes inutiles (fougères, ajoncs, roseaux, bruyères, etc.), sont dues aux sables poussés sur les côtes par les eaux ou les vents. Parfois elles recouvrent une mince couche végétale. Elles s'élèvent peu au-dessus du niveau de la mer : jamais elles ne dépassent 80 m. Les landes les plus fameuses en France sont celles de Bordeaux, qui donnent leur nom à tout un département, et qui, de plus, s'étendent dans les départements de la Gironde, de Lot-et-Garonne et du Gers : leur surface, en tout, embrasse 3,000 kilom. carrés. Il y a aussi de vastes landes en Sologne, en Anjou, en Bretagne, etc. Elles sont pour la plupart abandonnées à leur infertilité naturelle. On y cultive parfois un peu de millet et de seigle. On espère y naturaliser le pin de Riga et d'autres

essences. Quelques troupeaux, d'ailleurs, y trouvent leur nourriture. Quant aux hommes, la stagnation des eaux y rend souvent les habitations insalubres; les voyages même peuvent y être dangereux. Dans le département des Landes, les habitants des côtes ne marchent le plus souvent que montés sur des échasses.

LANDGRAVE (de l'allemand *land*, terre, et *graff*, comte), nom donné d'abord à des juges qui rendaient la justice au nom de l'empereur d'Allemagne dans l'intérieur du pays, et, par la suite, à plusieurs princes souverains. *Voy.* LANDGRAVE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

LANDOLE, nom vulgaire donné au *Dactyloptère* sur les côtes de la Méditerranée.

LANDWEHR et LANDSTURM (de l'allemand *land*, pays, et de *wehr* ou *sturm*, signifiant, l'un *garde*, *défense*, l'autre, *ouragan*, *assaut*), nom donné en Allemagne, et surtout en Prusse, à deux milices distinctes qui, réunies, sont opposées à l'armée régulière ou permanente. La *landsturm* est la levée en masse de toute la population en cas de danger de la patrie; la *landwehr* ne comprend que la totalité de la population entre deux limites d'âge plus ou moins rapprochées : c'est à peu près notre garde nationale.

LANER (de *laine*). C'est, dans les manufactures de drap, une opération qui consiste à tirer avec le chardon le poil des draps, jusqu'à ce qu'ils soient également couverts de laine dans toute l'étendue des pièces, et que la trame soit exactement couverte partout. Celui qui lane se nomme *laneur*.

LANGAGE (de *langue*). Ce mot, qui, d'après son étymologie, ne devrait s'appliquer qu'à la parole, s'étend à tout moyen de communiquer la pensée ou d'exprimer le sentiment. On distingue le *L. naturel*, composé de cris, de gestes instinctifs, inspirés par le besoin; et le *L. artificiel*, composé de signes qui n'ont qu'une valeur conventionnelle. En outre, le langage, soit naturel, soit artificiel, est dit *L. d'action* s'il consiste dans des gestes et des attitudes, comme dans la *pantomime*, dans le langage des sourds-muets; *L. parlé*, *parole*, s'il consiste dans les sons émis par les organes vocaux, dans des mots. Le premier s'adresse à la vue, le second à l'ouïe. L'ensemble des mots qui constituent le langage propre à chaque nation prend le nom de *langue*. *Voy.* ce mot.

Le langage ne sert pas seulement à l'homme pour exprimer sa pensée : les philosophes modernes, surtout Locke, Condillac, Destutt de Tracy, ont reconnu qu'il exerçait une très-puissante influence sur la pensée elle-même. En forçant l'homme à présenter *successivement* toutes les parties du tableau qui s'offrent *simultanément* à l'esprit, il lui sert à analyser, à éclaircir sa pensée; en donnant un corps à la pensée, il permet de mieux fixer les idées, de les rappeler à volonté, de les combiner plus facilement : sans un pareil instrument, jamais les sciences n'eussent existé. Mais, en même temps, le langage peut devenir une source d'erreurs, non-seulement parce qu'il transmet et accrédite les idées fausses ou même le mensonge, mais aussi parce qu'il fait prendre des mots pour des choses, et dispose ainsi l'homme à réaliser des abstractions.

Les animaux ont, comme l'homme, un langage; mais ce langage ne se compose que de cris inarticulés, et n'exprime que les sensations les plus simples, les besoins les plus grossiers. On doit à Dupont de Nemours de curieuses recherches sur le *Langage des animaux*.

LANGOUSTE (du latin *locusta*, même signification), *Palinurus*, genre de Crustacés décapodes, famille des Macroures, voisin des Homards et des Écrevisses, a des antennes excessivement longues, hérissées de poils ou de piquants, et point de pinces. La langouste a une cuirasse demi-cylindrique; l'abdomen allongé, recourbé en dessous vers le bout, et terminé par 5 lames natatoires, disposées en éventail; elle a deux yeux portés sur des pédoncules étroits qui semblent partir du milieu du front. Elle atteint jusqu'à 50 centim., et peut peser jusqu'à 5 ou 6 kilog. quand elle porte ses œufs. La couleur de sa cuirasse est le brun verdâtre, tirant au rouge foncé dans certaines places, et ponctué de bleu jaunâtre. Ce Crustacé se tient dans les profondeurs pendant l'hiver, et se rapproche du rivage, surtout des endroits rocailleux, en mai et en août pour s'y accoupler et pondre. La chair de la Langouste est, comme celle du Homard, fort estimée, surtout celle de la femelle, avant et après la ponte. La Langouste est très-commune sur les parties rocailleuses de nos côtes méridionales et occidentales; on la rencontre aussi sur les côtes de l'Algérie.

LANGUE (du latin *lingua*), organe principal du goût, qui concourt aussi à la déglutition et à la parole : c'est un corps charnu, symétrique, qui se compose de muscles mobiles, susceptibles de lui donner diverses figures, de l'allonger, de le raccourcir, de le recourber, et de faire passer sa pointe sur toutes les parties de la bouche où la mastication disperse les aliments. La langue est attachée par sa racine à l'os hyoïde, et par une portion de sa base à la mâchoire inférieure. Les muscles qui entrent dans sa formation sont les *M. hypo-glosses*, *génio-glosses*, *stylo-glosses*, et *linguaux*; sur la ligne médiane est une cloison fibro-cartilagineuse qui donne attache, par ses deux faces, à un grand nombre de fibres musculaires. La langue est tapissée d'une membrane muqueuse, qui se continue avec celle dont est revêtue toute la cavité buccale, et qui forme, à la face inférieure, un repli triangulaire appelé le *frein*, ou le *filet*. Les papilles nombreuses que l'on observe sur la face supérieure, ou *dos* de la langue, sont de trois espèces : 1° les *papilles coniques*, ainsi appelées à cause de leur forme de cône, et qui occupent principalement la pointe et les côtés de cet organe; 2° les *papilles fongiformes*, qui présentent une petite tête arrondie en forme de *champignon*, portée sur un pédicule; elles occupent la partie moyenne et postérieure; 3° les *papilles lenticulaires* ou *caliciformes*, au nombre de 9 ou 15, dont le nom indique assez la figure; ce sont de véritables cryptes muqueuses, percées d'une ouverture d'où suinte le fluide muqueux qu'elles sécrètent; rangées sur deux lignes, elles forment un V dont la pointe est en arrière.—Les artères de la langue viennent de la carotide interne; ses veines s'ouvrent dans la jugulaire interne; ses nerfs viennent du *glosso-pharyngien*, de l'*hypo-glosse* et du *maxillaire inférieur* : les premiers paraissent destinés exclusivement à la perception des saveurs; les autres ne servent qu'à donner à l'organe sa motilité. — Chez les animaux, la forme et la longueur de la langue varient suivant les espèces : les poissons et les vers en sont presque entièrement dépourvus.

La langue est le siége principal du *goût*. C'est dans une espèce de triangle formé par la pointe, les bords et la base de l'organe que s'exerce surtout ce sens; la partie moyenne paraît insensible. La perception a lieu au moyen des papilles coniques, qui ne sont que les extrémités du nerf glosso-pharyngien.

L'état de la langue fournit au médecin d'utiles indications : rouge, pointillée, surtout à l'extrémité, dans les inflammations du tube digestif, elle est chargée d'un enduit jaunâtre ou blanchâtre dans l'embarras gastrique et intestinal. Sa sécheresse, sa couleur noire, son aspect fendillé, sont des symptômes fâcheux dans les fièvres graves. Cet organe peut, en outre, être le siége de maladies : l'inflammation de la langue est dite *glossite*; sa hernie, *glossocèle*. *Voy.* ces mots.

Les Chirurgiens appellent *Langue de serpent* une espèce de lancette à pointe très-acérée, employée pour les veines profondes; et un petit instrument dont les dentistes se servent pour enlever le tartre des dents de la mâchoire inférieure. — La *Langue*

de carpe, connue aussi sous le nom de *trivelin*, ou de *levier de l'Ecluse*, est un instrument dont les dentistes se servent pour l'extraction des dents molaires, ou pour celle des racines : c'est une sorte de levier pyramidal monté sur un manche solide, avec lequel on soulève la dent ou la racine à extraire.

En Histoire naturelle, on nomme vulgairement *Langue d'agneau*, une espèce de Plantain; *L. de bœuf*, la Buglosse et la Fistuline, espèce de Bolet; *L. de cerf*, la Scolopendre et plusieurs Fougères; *L. de chat*, l'Eupatoire et la Telline; *L. de cheval*, le Fragon; *L. de chien*, la Cynoglosse officinale et quelques autres Borraginées; *L. d'oie*, la Grassette; *L. d'oiseau*, le fruit du Frêne et la Stellaire holostée; *L. d'or*, la Telline foliacée; *L. de passereau*, la Stellaire passerine et la Renouée; *L. de serpent*, l'Ophioglosse vulgaire, les Clavaires et les Glossopètres; *L. de vache*, la Grande Consoude et la Scabieuse des champs.

LANGUES, ensembles de mots et de formes propres à chaque nation. Les langues peuvent être l'objet de deux études distinctes : la *Linguistique*, qui les considère sous le rapport de leurs matériaux et les suit dans leur diversité ou leurs ressemblances; la *Grammaire*, qui les envisage dans leurs rapports avec la pensée. *Voy.* ces deux noms.

On compte sur le globe environ 2,000 langues diverses. Les savants ont essayé de les classer. Adelung divise les langues en *monosyllabiques* et *polysyllabiques*; il subdivise les premières en deux familles : la *chinoise* et la *thibétaine*, selon que chaque signe graphique est un mot ou une syllabe; les secondes en 4 grandes classes : l'indo-européenne, l'asiatique, l'africaine, l'américaine. Balbi, dans son *Atlas ethnographique*, les distribue en 5 classes, correspondant aux 5 parties du monde d'où elles sont originaires. Adoptant, en grande partie, les idées de ce dernier, on établit généralement aujourd'hui les ordres suivants :

I. LANGUES ASIATIQUES, 9 familles, savoir : 1° *L. sémitiques* (hébreu, syriaque, chaldéen, phénicien, arabe, auquel il faut joindre l'éthiopien, quoique appartenant à l'Afrique ; 2° *L. caucasiennes* (arménien, géorgien, etc.); 3° *L. médiques* (zend, pehlvi, persan, afghan, kourde); 4° *L. cisgangétiques*, divisées en 2 sous-familles, la *sanscritique* (sanscrit, pali, hindoustani, guzzerate, pendjabe, etc.) et la *malabarienne* (malabare, mahratte, tamoul, etc.); 5° *L. transgangétiques* (siamois, laos, cambodje, birman); 6° *L. chinoises* (chinois, tonquinois, cochinchinois); 7° *L. tartares*, comprenant les sous-familles *tongouse* (mantchou, etc.), *mongole*, *turc* (turc oriental, turc d'Europe, etc.); 8° les *L. sibériennes*, où l'on distingue les sous-familles *iénisséenne*, *ioukaghire*, *koriake*, *kamtchadale*, et autres; 9° les *L. insulaires* (kourilien, japonais).

II. LANGUES EUROPÉENNES : 1° *L. ibériennes* (le basque); 2° *L. celtiques* (breton, gallois, irlandais, gaélique d'Écosse, etc.); 3° *L. germaniques*, comprenant deux sous-familles, la *scandinavique* (gothique, islandais, suédois, danois), la *teutonique* (haut allemand, hollandais, frison, anglo-saxon, anglais); 4° les *L. slaves* (slavon, russe, serbe, polonais, tchèque, lithuanien ou letton, etc.); 5° les *L. ouraliennes* (lapon, hongrois, etc.); 6° les *L. thraco-pélasgiques* ou *gréco-latines*, divisées en groupe *grec* (grec, grec moderne, albanais), et groupe *latin* (latin et langues néolatines, provençal, français, espagnol, portugais, italien, roumanche, valaque).

III. LANGUES AFRICAINES : 1° *L. de la région du Nil* (égyptien, nubien, abyssinien); 2° *de la région de l'Atlas* (berbère); 3° *de la Nigritie maritime*, comprenant les familles *mandingue*, *achantie*, *ardrah*, etc.; 4° *de l'Afrique australe*, comprenant les familles *congo*, *cafre*, *hottentote*, *monomotapa*, etc.; 5° *de la Nigritie intérieure*, comprenant les familles *haoussa* et *bornouane* (Tombouctou, etc.).

IV. LANGUES AMÉRICAINES : 1° *L. de l'Amérique septentrionale* (natchez, huron, cherokee, mohawk, sioux, osage, tchouktchi, esquimaux, etc.); 2° *L. de la région centrale* (maya, aztèque, othomi); 3° *L. de la région australe* (guichua, aïmara, chiquito, xamaca, mobimi, cayubala, sapibocona, machicuy, abipon, lule, guarani, tamanac, ouragua).

V. LANGUES OCÉANIENNES, dont la principale famille est celle des *L. malaises* (javanais, océanien, malais, madécasse, etc.). Ensuite viennent les langues des nègres océaniens et autres peuples.

En considérant, non plus les sons propres à chaque idiome, mais l'origine et l'esprit des langues, on distinguera des *L. mères* ou *primitives*, et des *L. dérivées*; des *L. analytiques* ou *directes*, dans lesquelles toutes les idées sont exprimées à part et où l'on suit l'ordre logique, et des *L. synthétiques* ou *transpositives*, où plusieurs idées sont exprimées par un même mot, et où l'on intervertit l'ordre logique selon les besoins de la passion ou même pour le simple agrément.

Les philosophes se sont perdus en conjectures sur l'origine du langage et sur la cause de la diversité des langues : selon les uns, le langage est d'invention humaine; selon les autres, il est d'institution divine; selon les plus conciliants, les éléments en ont été donnés par la nature, c.-à-d. par Dieu ; ils se trouvent dans les cris ou les gestes que le besoin et la passion dictent naturellement à l'homme : le développement ultérieur de ces premiers germes serait l'œuvre du temps.—Quant à la diversité des langues, les philosophes l'attribuent aux différences de climats, d'organisation, de circonstances; aux migrations et au mélange des peuples; l'Écriture l'explique par l'événement miraculeux de la confusion des langues qui eut lieu lors de la construction de la tour de Babel.

On appelle *Langue philosophique* une langue où l'on suppose que chaque idée ait son signe propre et invariable, et où la composition des mots serait dans un rapport exact avec celle des pensées; où il n'y aurait, par conséquent, ni anomalies, ni figures, ni distinction du sens propre et du sens figuré, etc. : une telle langue, si elle était possible, serait éminemment propre à seconder les progrès des sciences, en leur fournissant un instrument sûr et infaillible.—On a donné le nom de *L. universelle* à une langue qui serait commune à tous les peuples. Quelques philosophes, J. Wilkins, Leibnitz, Sotos Ochando, etc., avaient conçu le projet d'une langue universelle. Ce beau projet ne peut être, comme le précédent, qu'une chimère, parce qu'il supposerait, avant tout, que la science universelle fût déjà constituée, et que tous les peuples fussent d'accord sur la nature des choses ainsi que sur l'adoption des mêmes signes.

Langue s'est dit autrefois dans l'acception de *pays*, *nation*, particulièrement dans les anciennes Universités, où les étudiants étaient distribués d'après les langues qu'ils parlaient; et dans l'ordre de Malte, où ce mot désignait les différentes divisions de l'ordre. Les huit langues de l'ordre de Malte étaient: la langue de Provence, la langue d'Auvergne, la langue de France, la langue de Castille, la langue d'Aragon, la langue d'Italie, la langue d'Allemagne, la langue d'Angleterre. Celle-ci ayant été supprimée lors du schisme anglican, on lui substitua en 1782 la langue bavaroise, dite *anglo-bavaroise*. Les grands dignitaires de l'ordre de Malte étaient appelés les *chefs* ou *piliers* des huit langues.

Au moyen âge, la France était divisée en *Langue d'Oc* (au sud de la Loire), et en *Langue d'Oil* (au nord), d'après la langue que l'on parlait dans chacune de ces deux régions. La différence entre ces deux langues consistait dans la manière de dire *oui*, qui, dans le Midi, se disait *oc*, et dans le Nord, *oil*. Toutes deux eurent leur littérature propre, celle des *Troubadours* et celle des *Trouvères*. *Voy.* ces mots.

LANGUES ORIENTALES (ÉCOLE DES), école établie près de la Bibliothèque nationale par une loi du 13 germinal an III (2 avril 1795), et réorganisée par ordonnance du 22 mai 1838, est consacrée à l'enseignement des langues orientales vivantes. On n'y enseigna d'abord que l'arabe littéral et vulgaire, le persan, le malais, le turc et le tartare; on y a depuis ajouté des chaires de grec moderne, d'arménien, d'hindoustani, de javanais (unie au malais), et de chinois moderne. Les professeurs sont nommés par le chef de l'État.

LANGUETTE (diminutif de *langue*), désigne, en général, tout objet ou appendice de forme mince, allongée et étroite. Ainsi, on nomme *languette :* 1° en Botanique, l'appendice qui termine les demi-fleurons des fleurs composées; 2° en Zoologie, la partie attachée intérieurement à la lèvre inférieure de quelques insectes; 3° dans la Musique, une petite pièce de métal ou de bois percée d'un trou, et que l'on met à la tête d'un instrument à vent (*Voy.* ANCHE); 4° dans les Imprimeries, une petite pièce de fer mince, attachée hors d'œuvre au châssis de la frisquette pour fixer à l'ouvrier un endroit certain où il puisse la lever et la baisser à mesure qu'il imprime chaque feuille; 5° dans l'Orfévrerie, un petit morceau d'argent ou d'or que l'orfévre laisse en saillie à chaque partie qu'il fond, et qui sert à faire l'essai avant de marquer la pièce au poinçon, etc.

LANGUEUR (du latin *languor*, même signification), état d'abattement, de débilité, de dépérissement, que les affections morales répandent dans toute l'organisation, et qui se manifeste principalement sur le visage et dans les yeux. Presque toujours l'état de *langueur* est produit par une cause morale, par exemple, un chagrin secret et prolongé, la jalousie, un amour malheureux, une ambition déçue : c'est un des effets les plus remarquables de l'influence du moral sur le physique.— Quelquefois, cependant, la langueur est déterminée par une cause toute physique, par un désordre local de l'organisation, ou par une maladie prolongée qui, ayant son siége dans un des principaux organes, épuise la source vitale. La langueur se confond alors avec la *consomption*. *V.* ce mot.

LANICE (BOURRE), du latin *lana*, laine. *V.* BOURRE.

LANIDES, tribu qui a p. type la Pie-grièche, *Lanius*.

LANIER, *Falco laniarius* (de *laniare*, déchirer), espèce du genre Faucon, renferme des oiseaux de proie diurnes, de la taille de 50 centim. chez le mâle, et de 60 chez la femelle. Les ailes aboutissent, chez cette espèce, aux deux tiers de la queue. Le doigt du milieu est plus court que le tarse; les pieds sont bleuâtres. Le lanier habite les contrées orientales et septentrionales de l'Europe, notamment la Hongrie, la Pologne et la Russie. Il est très-rare en France, en Allemagne et en Islande. *Voy.* FAUCON.

Buffon avait nommé *Lanier* le Faucon mâle adulte. On nomme *Lanier cendré*, le Busard Saint-Martin.

LANS ou LAN, écart momentané de la route que suit un bâtiment, mouvement de rotation subit et répété qui a lieu par un grand sillage, le vent soufflant de l'arrière du bâtiment.

LANSQUENET (de l'allemand *landsknecht*, valet du fief), soldat mercenaire allemand. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

LANSQUENET (JEU DU), jeu de cartes qui se joue avec plusieurs jeux réunis et qui admet un nombre de joueurs illimité. Celui qui tient les cartes s'appelle *banquier*. Après avoir mêlé les cartes et avoir fait couper à gauche, il annonce la somme qu'il veut jouer. Lorsque le *jeu est fait*, c'est-à-dire lorsque la somme proposée est tenue par un ou plusieurs joueurs, le banquier retourne une carte, qu'il place à sa gauche, puis une seconde, qui est celle des pontes, et qu'il place à sa droite; il en retourne ensuite une troisième, une quatrième, etc., qu'il place entre les deux premières, jusqu'à ce qu'il en amène une semblable à la sienne ou à celle des pontes : dans le premier cas, il gagne; dans le second, il perd, et la banque passe à un autre. — Ce jeu, introduit en France par les Lansquenets allemands, eut beaucoup de vogue sous Louis XIII et dans les premières années de Louis XIV. Prohibé par Colbert, il se maintint encore longtemps dans les tripots, mais finit par tomber en désuétude au commencement du XVIIIe siècle. Depuis quelques années, il est redevenu à la mode.

LANTANIER, *Lantana*, genre de la famille des Verbénacées ou Gattiliers, renferme des arbrisseaux propres aux contrées chaudes de l'Amérique et de l'Océanie : rameaux anguleux, couverts de poils plus ou moins rudes, quelquefois même d'épines crochues; feuilles opposées ou ternées, simples, crénelées, velues et âpres au toucher; fleurs petites, nuancées, serrées les unes contre les autres; calice tubuleux, très-court, à 4 dents peu apparentes; corolle à tube oblique et renflé; 4 étamines didynames, non saillantes; style inclus, à stigmate recourbé. Le drupe, en forme de baie, contient un noyau à 2 loges monospermes. On cultive dans les jardins plusieurs espèces de Lantaniers, remarquables par leur feuillage toujours vert et par la durée de leurs fleurs, qui se succèdent tout l'été. Le *L. à feuilles de Mélisse* (*L. camara*) est un petit arbrisseau d'un mètre, à tronc tortueux, portant des rameaux velus, couverts de feuilles ovales, ridées, dentelées sur les bords, et des fleurs d'abord jaunes, puis écarlates. On remarque encore le *L. à fleurs blanches* et le *L. odorant*.

LANTERNE (du latin *laterna*). Les lanternes ordinaires se font en fer-blanc ou en cuivre, avec un verre, ou une feuille de corne transparente, par devant. On en fait aussi en verre, en papier, en toile, en gaze, et de toute espèce de formes. Les Chinois excellent dans la fabrication de ces dernières. — Dans le principe, les réverbères des rues portèrent le nom de *lanternes*. La Reynie signala le commencement de sa magistrature par l'établissement de ces lanternes dans toutes les rues de Paris.

On appelle *Lanternes sourdes* de petites lanternes en métal dont la lumière ne sort qu'au travers d'un verre bombé qu'on peut recouvrir d'une sorte de volet, lorsqu'on veut cacher la lumière.

La *Lanterne magique* est un instrument d'Optique, à l'aide duquel on fait paraître en grand, sur un mur blanc, les figures peintes en petit, avec des couleurs transparentes, sur des morceaux de verre mince. Il se compose d'une lanterne ordinaire, à laquelle on ajoute un tube renfermant deux lentilles qui font écarter les rayons partant de l'objet, et qui projettent sur le mur opposé une image renversée beaucoup plus grande. Ce tube est adapté de manière qu'on peut introduire des verres peints entre les lentilles et la lumière renfermée dans la lanterne. La lanterne magique a été inventée au XVIIe siècle par le P. Kircher, jésuite. *Voy.* FANTASMAGORIE.

En Architecture, on donne le nom de *lanterne* à des espèces de tourelles, ouvertes par les côtés, et placées sur le comble d'une église ou d'un autre bâtiment, et d'ordinaire au-dessus d'un dôme. Ces tourelles sont toujours percées de fenêtres, et le plus souvent ornées de colonnes. Les dômes de Saint-Pierre à Rome, de Saint-Paul de Londres, ceux des Invalides, du Panthéon à Paris, sont couronnés de semblables lanternes. — On connaît, sous le nom de *Lanterne de Démosthène*, un petit monument antique d'Athènes, qui a la forme d'une tourelle soutenue par des colonnes. C'est par abus que quelques personnes donnent le nom de *Lanterne de Diogène* à une imitation de ce monument placée dans le parc de Saint-Cloud.

En termes d'Artillerie, on appelle *lanternes* deux pièces différentes dites *L. à mitraille* et *L. à gargousse*. Celle-ci est un étui de bois ou de cuir dans lequel on porte les gargousses; l'autre est une boîte cylindrique de fer-blanc à demi soudée, du calibre

du boulet des canons auxquels elle doit servir : on la remplit de mitraille, de balles, et on la soude entièrement; on la tire avec le boulet.

LANTHANE (du grec *lanthanô*, être caché), métal encore peu connu, a été trouvé en 1840 par Mosander dans la cérite, combiné avec l'oxyde de cérium. Il se place sur la limite des métaux terreux, à la suite de l'Yttrium.

LAPATHUM, nom latin du genre PATIENCE.

LAPIDAIRE (du latin *lapis*, pierre), artiste qui taille et polit les pierres précieuses. Ses instruments sont : le *moulin*, consistant surtout en deux meules chargées du frottement; le *cadran*, qui sert à tenir la pierre pendant qu'on la taille et qu'on la polit; le *bâton à ciment*, à l'aide duquel elle est attachée soit avec du mastic, soit avec de la soudure d'étain; enfin la *poudre*, qui, placée entre les deux meules avec la pierre fine, l'use peu à peu et lui donne la forme. Cette poudre, pour la taille du diamant, est la poudre même du diamant (dite *égrisée*), imbibée d'huile d'olive; pour les autres pierres, c'est du tripoli ou de la potée d'étain. Quant aux meules, elles sont d'acier très-doux pour le diamant; de cuivre pour les rubis, les topazes et les saphirs d'Orient; de plomb, d'étain ou de zinc pour les autres pierreries et pour les pierres tendres ou artificielles. — Parfois l'on scie ou l'on clive les pierres. Le clivage (*Voy.* ce mot) s'opère à l'aide d'une lame d'acier bien trempée; on scie le diamant avec un fil de fer très-délié, enduit de poussière de diamant. — L'art du lapidaire est fort ancien, mais ce n'est qu'au XVe siècle qu'on a réussi à tailler le diamant (*Voy.* DIAMANT). Les lapidaires de Paris passent pour les plus habiles de tous.

Lapidaire est aussi le nom d'un instrument à l'usage des polisseurs d'acier pour les pièces d'horlogerie, et des fabricants de verres de montre à bords polis.

LAPIDATION (du latin *lapis*), supplice qui consiste à *lapider*, c.-à-d. à tuer à coups de pierre. Ce supplice, fort ancien, a été surtout en usage parmi les peuples de l'Orient, notamment chez les Juifs. L'adultère, l'inceste, le viol, l'idolâtrie, le blasphème, la violation du Sabbat, etc., étaient punis de la lapidation. C'étaient les témoins qui lançaient les premières pierres. S. Étienne, premier martyr, périt de cette mort; plusieurs fois la vie de Jésus-Christ fut ainsi menacée.

LAPIN, *Lepus cuniculus*, espèce du genre Lièvre, diffère de ce dernier par sa taille moindre, ses oreilles un peu moins longues, sans teinte noire au bout, et enfin parce qu'il vit dans des terriers. Le lapin est originaire du nord de l'Afrique; il habite aujourd'hui tous nos bois, où il se nourrit de plantes, telles que le thym et le serpolet, et d'écorces d'arbres; il fait aussi de grands dégâts dans les champs et dans les vignes. Sa vie est de 8 à 9 ans. La femelle, appelée *hase*, est d'une fécondité prodigieuse : elle porte 30 jours et peut produire par année de 60 à 100 *lapereaux* : aussi l'éducation des lapins peut-elle devenir pour un ménage une ressource importante. La chair du lapin sauvage est blanche, saine et de bon goût; il en est de même de celle du lapin élevé dans des *garennes*. Le lapin domestique, élevé dans des clapiers ou des tonneaux, et nourri de légumes ou de chou, devient plus gras et plus fort, mais sa chair est fade et n'a plus le fumet du lapin sauvage. La chair du lapin était défendue aux Juifs. Le pelage de cet animal, ordinairement gris-jaunâtre, blanc en dessous, prend, dans l'état domestique, des couleurs très-diverses. Parmi les variétés les plus remarquables, on cite le *lapin angora*, dont le poil épais et soyeux est d'un beau gris argenté. Le poil et la peau du lapin sont l'objet d'un grand commerce : le poil s'emploie surtout en chapellerie pour la fabrication du feutre; la peau fournit une colle excellente.—Le lapin est pris tantôt pour le symbole de la fécondité, tantôt, comme le lièvre, pour l'emblème de la timidité. Sur les médailles, le lapin est, ainsi que le lièvre, le symbole de l'Espagne, pays où il s'en trouve en quantité.

Le *Lapin d'Amérique* est l'Agouti; le *L. du Brésil*, le Cochon d'Inde; le *L. de Norwége*, le Lemming.

LAPIS-LAZULI. *Voy.* LAZULITE.

LAPPA. *V.* BARDANE. — **LAPPULA**. *V.* TRIUMFETTE.

LAQUE (qu'on dérive de l'arabe *lak*, suc d'une plante qui sert à teindre en rouge), dite aussi *Gomme-laque* ou *Résine-laque*, espèce de résine qui sort sous la forme d'un liquide laiteux, des branches de plusieurs arbres de l'Inde (*Ficus indica, Ficus religiosa, Rhamnus jujuba, Croton lacciferum, Terminalia*), d'où elle exsude à la suite de piqûres qu'y fait la femelle d'un insecte hémiptère, nommé *Coccus Lacca*. C'est au milieu de ce liquide, qui s'épaissit peu à peu, que l'insecte se multiplie. La laque se présente dans le commerce sous l'apparence d'un suc concret, demi-transparent, sec, cassant, d'un rouge brun, d'une odeur aromatique. On en connaît trois espèces : la *L. en bâtons*, adhérant encore à l'extrémité des branches de l'arbre; la *L. en grains*, qui a été enlevée de dessus les branches et réduite en poudre grossière; et la *L. plate, en feuilles* ou *en écailles*, qui a été fondue et coulée sur le tronc uni d'un bananier ou sur une pierre plate. La laque est tantôt blonde, tantôt rouge ou brune. On utilise la laque pour préparer les vernis, pour luter les pièces de faïence et de terre; on s'en sert surtout en teinture et dans la fabrication de la cire à cacheter. En Médecine, elle a été employée comme tonique et astringente; on l'emploie aussi comme dentifrice.

On donne encore le nom de *laques* à des composés d'alumine, de craie et de matière colorante qu'on emploie dans la peinture et l'impression des papiers peints, quelle que soit d'ailleurs la matière colorante. La *laque carminée*, par exemple, s'obtient en mélangeant avec une solution d'alun une décoction de cochenille, rendue alcaline. *Voy.* CARMIN.

On appelle *Laques de Chine* des ouvrages en carton ou en bois, recouverts d'un vernis brillant et solide, ordinairement noir ou rouge, et ornés de figures, d'arabesques ou de dorures bizarres. Ces ouvrages nous sont apportés de Chine sous forme de coffres, meubles, paravents, objets de tabletterie. Depuis quelque temps les Européens sont parvenus à les imiter parfaitement : on donne le nom de *Laques français* à ceux qui se fabriquent en France.

LARD (du latin *lardum, laridum*, même signification), graisse blanche et ferme tirée du porc et qu'on trouve entre la couenne et la chair. On s'en sert surtout pour la cuisine, soit comme nourriture, soit comme assaisonnement. Comme le lard est sujet à rancir, on le sale afin de le conserver plus longtemps. La graisse de lard fondue prend le nom de *saindoux*. — On appelle aussi *lard* cette partie grasse qui est entre la peau et la chair de la baleine, des marsouins et d'autres cétacés. —*Larder*, c'est couvrir entièrement de petits morceaux de lard coupés en long une pièce de viande, afin de la rendre plus tendre ou de lui donner plus de goût; lorsque l'on fait pénétrer le lard dans la viande, l'opération prend le nom de *piquer*.

LARDACÉ. En Médecine, on donne cette épithète aux tissus organiques qui ont éprouvé la dégénérescence cancéreuse, et dont l'aspect, la couleur, la consistance, sont analogues à celle du *lard*.

LARGE se dit, en Marine, de la mer hors de vue des côtes. Quand on dit que le vent *vient du large*, on entend qu'il se dirige de la pleine mer vers la côte.

LARGO (mot emprunté de l'italien), se dit, en Musique, pour indiquer qu'on doit jouer d'un mouvement très-lent. Quand le mouvement doit être entre le *largo* et l'*adagio*, on dit *larghetto*.

LARGUE (c.-à-d. *lâche*, non tendu), se dit en Marine d'une des allures d'un bâtiment. Quand on tient l'allure du *largue*, la direction de la route est

perpendiculaire à celle du bâtiment; sous l'allure du *grand largue*, la direction de la route fait un angle de 12 quarts ou de 135° avec celle du vent. Dans l'allure du *grand largue*, les voiles sont peu ouvertes; dans celle du *largue*, elles le sont davantage. Le vent est dit *largue, grand largue*, lorsqu'il souffle dans une direction qui nécessite que les voiles soient établies pour les allures du *largue* ou du *grand largue*. — *Largue* se dit aussi adjectivement d'un cordage, d'une manœuvre, qui sont lâches, qui ne sont pas amarrés, qui ne fixent pas actuellement l'objet auquel ils tiennent. On le dit particulièrement des écoutes, boulines, drisses, etc. *Larguer* un objet, c'est le lâcher, le laisser aller sans l'attacher.

LARICE, LARIX, LARICIO, espèce de *Pin*. *Voy.* PIN et MÉLÈZE.

LARIGOT, espèce de flûte ou de petit flageolet qui n'est plus en usage, et qu'imite un jeu d'orgue nommé pour cette raison le *jeu du larigot*. C'est le plus aigu de tous les jeux de l'orgue; il sonne la quinte au-dessus de la doublette.

LARIN, monnaie d'argent employée en Perse, qui vaut 1 fr. 21 c. On l'appelle *larin* parce que ce fut d'abord une monnaie propre à la ville de Lar, en Perse. Le larin est un fil d'argent plié en deux; il est de la grosseur d'un tuyau de plume, et long de deux travers de doigt. Sur ce fil d'argent ainsi plié, on voit le nom du souverain.

LARME (du latin *lacryma*). On donne le nom de *larmes* à l'humeur qui lubrifie le globe de l'œil et facilite ses mouvements dans l'orbite. Sécrétées incessamment par la *glande lacrymale*, glande fort petite qui est située sous la voûte de l'orbite, à son angle externe, les larmes sont versées sur la conjonctive, puis portées vers le grand angle, et reprises par les points lacrymaux, qui les dirigent dans le canal nasal. Elles sont de nature alcaline : elles contiennent de l'hydrochlorate de sodium, des phosphates de calcium, de sodium et d'alumine. La sécrétion des larmes est influencée surtout par le système nerveux; la douleur l'accroît considérablement et fait couler les larmes sur la joue. Leur écoulement continuel et involontaire constitue une maladie très-fâcheuse, le *Larmoiement* ou *Epiphora*, qui peut dégénérer en *Fistule lacrymale*.

On appelle aussi *Larmes* de petites masses d'une substance molle ou peu dure, telle qu'une résine, une gomme, quand elles découlent par gouttes, semblables à des larmes, des végétaux qui les produisent.

Larme de Job, espèce de Graminée, dont les semences ont la forme d'une larme. *Voy.* COIX.

Larme de la Vierge: c'est l'Ornithogalle arabique.

Larmes marines, masses glaireuses qu'on trouve sur le sable et sur des plantes marines, et que l'on croit être le frai de quelque mollusque.

Larmes de verre ou *bataviques*, gouttes de verre fondu qu'on laisse tomber extrêmement chaudes dans un vase d'eau froide où elles prennent une forme assez semblable aux larmes. Lorsqu'on en casse l'extrémité, toute la larme se brise en pièces avec un grand bruit. Les enfants s'en font un jeu.

Larmes volcaniques, matières vitreuses, affectant des formes plus ou moins arrondies, globuleuses ou ovoïdes, qui se rencontrent souvent dans les volcans, et que l'on suppose avoir été projetées à un certain état de fusion, par les cratères en ignition.

LARMIER (de *larme*), sac membraneux, à parois glanduleuses, sécrétant une humeur épaisse, onctueuse et noirâtre, qui, chez les Cerfs et certaines espèces d'Antilopes, est située dans une fosse sous-orbitaire de l'os maxillaire, et qui s'ouvre au dehors par une fente longitudinale de la peau. — On donne aussi ce nom à de petits enfoncements qui se remarquent dans l'angle interne des yeux du cheval.

En Architecture, on nomme *Larmier :* 1° une saillie qui est hors de l'aplomb d'une muraille, et qui sert à empêcher que l'eau ne découle le long du mur; 2° la partie d'une corniche qui est le plus en saillie; 3° une pièce de bois mise en saillie au bas d'un châssis, pour empêcher que l'eau ne coule dans l'intérieur d'une chambre.

LARMILLE ou *Larme de Job*, plante. *Voy.* COIX.

LARMOIEMENT. *Voy.* EPIPHORA.

LARRE, *Larra*, genre d'Hyménoptères, de la famille des Fouisseurs, à forme ramassée, à tête et à thorax larges; à pattes courtes, garnies de cils roides, qui les aident à fouir, se trouve surtout sur les fleurs de carottes. Ces insectes piquent vivement.

LARUS, nom générique des Mouettes et Goëlands.

LARVE (du latin *larva*, masque), premier état des insectes, celui dans lequel ils se trouvent après leur sortie de l'œuf, époque à laquelle leur forme est pour ainsi dire déguisée ou *masquée* sous celle de ver. C'est l'état sous lequel les insectes prennent tout leur accroissement, et subissent un nombre variable de mues. Les larves des Lépidoptères prennent le nom de *Chenilles*. *Voy.* INSECTES et CHENILLES.

LARVÉ (de *larva*, masque), c.-à-d. masqué, déguisé. On a appelé *fièvres larvées* des affections diverses, périodiques, ayant une marche plus ou moins obscure, insidieuse, et présentant quelque analogie avec les fièvres intermittentes.

LARYNGÉ, qui appartient au larynx. On appelle *Artère laryngée*, la thyroïdienne supérieure; *Nerfs laryngés supérieurs*, deux rameaux nerveux très-forts qui naissent du nerf pneumo-gastrique, à la partie supérieure et profonde du cou; *Nerfs laryngés inférieurs*, des nerfs qui naissent du pneumo-gastrique, remontent dans le sillon intermédiaire à la trachée-artère et à l'œsophage, et se distribuent au cou; *Phthisie laryngée*, toute altération du larynx qui donne lieu à des symptômes de consomption. *V.* LARYNGITE.

LARYNGITE, inflammation du larynx. On appelle proprement *Laryngite*, *Laryngite muqueuse* ou *catarrhale*, l'inflammation de la membrane muqueuse du larynx; elle est aiguë ou chronique. — La *L. aiguë* simple présente une foule de variétés, depuis l'enrouement léger jusqu'à l'inflammation la plus intense; de là des symptômes très-variés et la nécessité de recourir à un traitement antiphlogistique plus ou moins actif. La *L. croupale* ou *pseudo-membraneuse* est une laryngite aiguë spécifique (*Voy.* CROUP). — La *L. chronique*, dont le dernier terme est la *Phthisie laryngée*, peut être consécutive à une laryngite aiguë; mais elle se développe souvent à l'état chronique, à la suite de fatigues prolongées de l'organe de la voix. Ordinairement la phthisie laryngée est symptomatique de tubercules pulmonaires. A l'altération de la voix, à la toux, à la fétidité de l'haleine et à la difficulté de la déglutition, se joignent une fièvre hectique, des sueurs nocturnes, enfin, le dévoiement colliquatif et tous les symptômes de la phthisie pulmonaire, et la maladie se termine ordinairement par la mort. Le silence absolu, un régime très-adoucissant, de petites saignées locales fréquemment répétées et alternant avec des vésicatoires volants, un séton ou de petits moxas, l'inspiration de vapeurs de goudron ou de vapeurs éthérées, sont les principaux moyens qu'on emploie contre cette redoutable maladie.

LARYNX (en grec *larynx*), organe symétrique et régulier dans lequel se produit la *voix :* c'est une sorte de boîte ouverte en haut et en bas, composée de pièces mobiles les unes sur les autres, et tapissée par une membrane muqueuse qui se continue avec celle du pharynx. Situé à la partie antérieure et supérieure du cou, au-devant du pharynx et de l'extrémité supérieure de l'œsophage, entre la base de la langue et de la trachée-artère, le larynx est composé principalement de quatre cartilages : le *thyroïde*, qui en forme les parties supérieure, antérieure et latérales, et dont la saillie constitue ce

qu'on appelle vulgairement *pomme d'Adam*; le *cricoïde*, qui en fait, sous la forme d'un anneau, toute la partie inférieure; et les deux *aryténoïdes*, qui en occupent la partie postéro-supérieure, au-dessus du cricoïde. L'*épiglotte* surmonte le bord supérieur du cartilage thyroïde. Intérieurement, la membrane muqueuse qui le tapisse forme, vers son milieu, deux grands replis latéraux dirigés d'avant en arrière, et disposés à peu près comme les bords d'une boutonnière; ces replis sont les *cordes vocales* (ligaments inférieurs de la glotte), susceptibles de se tendre et de se rapprocher plus ou moins, de manière à agrandir ou à fermer la fente qui les sépare (ouverture de la glotte). Un peu au-dessus des cordes vocales sont deux autres replis de la membrane muqueuse (ligaments supérieurs de la glotte). Les enfoncements latéraux qui se trouvent entre les ligaments supérieurs et inférieurs constituent les *ventricules du larynx;* et tout l'espace compris entre ces quatre replis est ce qu'on nomme la *glotte*, organe immédiat de la voix (*V.* VOIX). L'homme a le larynx plus développé que la femme, l'adulte plus que l'enfant. Cet organe prend, à l'âge de la puberté, un grand accroissement qui se dénote par la transformation de la voix qu'on nomme vulgairement *mue*. — Le larynx peut être le siége de nombreuses maladies : *laryngite*, *angine*, *croup*, etc. *Voy.* ces mots.

Le larynx des Mammifères est formé des mêmes pièces cartilagineuses que celui de l'homme. Chez les Oiseaux, il y a deux larynx, l'un au commencement de la trachée-artère, l'autre à l'extrémité. L'inférieur sert presque seul à la production des sons; sa structure est d'autant plus compliquée que l'oiseau module mieux son chant : c'est chez le rossignol qu'il est le plus compliquée. — L'inflammation du larynx a reçu le nom de *laryngite*. *Voy.* ce mot.

LASCARS, nom donné, dans les mers des Indes orientales, aux matelots indiens, particulièrement à ceux qui naviguent sur les bâtiments européens. Ils sont tirés de la classe des Parias.

LASER. Les anciens désignaient sous ce nom une substance gommo-résineuse et aromatique qu'ils tiraient de la Cyrénaïque; elle était produite par le *Laserpitium*, plante encore douteuse aujourd'hui; on tirait cette résine de la racine et de la tige, par incision. On lui attribuait des vertus merveilleuses : elle guérissait de tout poison, rendait la vue, etc. On l'estimait à l'égal de l'or; à Rome, on la gardait précieusement dans le trésor de l'État.

On nomme aujourd'hui *Laserpitium* divers genres de la famille des Ombellifères, tribu des Thapsiées, dans lesquels on a cru retrouver la plante qui produisait le *Laser*.

LASIOPETALÉES (du grec *lasios*, velu, et *pétalon*, pétale), tribu de la famille des Byttnériacées, établie par Smith pour de petits arbustes de l'Australie, à rameaux effilés, à feuilles alternes, linéaires, à épis floraux opposés aux feuilles.

LASO ou LASSO (c.-à-d. *lacs*), longue et forte lanière de cuir dont les indigènes de l'Amérique du Sud se servent pour prendre les animaux sauvages, et quelquefois même pour abattre un ennemi. Le lasso a 15 ou 20 mètres de long; il est terminé d'un bout par un anneau de fer, et, de l'autre, est fixé à la sangle de la selle. En ramenant le bout de cette lanière dans l'anneau, le chasseur, qui est à cheval, forme une large boucle qu'il ouvre en la faisant tournoyer rapidement au-dessus de sa tête; il lâche ensuite la lanière en la dirigeant sur l'objet qu'il veut saisir; après avoir enveloppé cet objet, il pique son cheval, et l'élan de l'animal fait resserrer la boucle et étrangle la victime qu'il a ainsi enlacée.

LAST (c.-à-d. *charge*), mesure de poids usitée dans les ports de la Baltique et en Hollande, varie selon les pays, mais équivaut généralement à 2,000 kilogrammes ou deux tonneaux. On appelle *lastgeld* (argent de charge) le droit perçu en Hollande, soit à l'entrée, soit à la sortie, sur les marchandises qui forment la cargaison des navires étrangers.

LASTING (mot anglais signifiant *qui dure*), étoffe d'origine anglaise, à laine rase, à tissu satin ordinaire uni, ou à rayures. On en fait des vêtements d'été pour hommes, surtout des pantalons. On l'emploie aussi en passementerie pour couvrir les boutons, et en tapisserie pour faire tenture. — Le lasting français se fabrique surtout à Roubaix.

LATANIER, *Latania*, genre de Palmiers, originaire de Madagascar et des Iles de la Sonde. Le tronc est simple, cylindrique, droit et assez élevé; il est couronné par un cône de 15 à 20 feuilles disposées en faisceaux, pétiolées, palmées ou demi-ailées : d'abord elles se montrent plissées comme un éventail; elles s'ouvrent ensuite, s'étendent en rond, et, au moyen de longues pointes qui les terminent, elles figurent à peu près un soleil rayonnant. On fait, avec ces feuilles, de petits paniers à ouvrage et toutes sortes d'objets délicats. Les fleurs naissent sur les digitations d'un rémige rameux; elles sont jaunes, sessiles, enchâssées dans les écailles des chatons. Elles donnent naissance à un drupe contenant 3 noyaux monospermes.

LATENTE (CHALEUR), c.-à-d. *cachée*. *V.* CHALEUR.

LATÉRAL (du latin *latus*, côté), se dit, en Botanique, de toute partie qui est située sur le côté d'une autre; de l'anthère, quand elle s'attache d'un seul côté du filet; de l'embryon, qui est rejeté tout d'un côté de la graine; du stigmate, qui est placé sur le côté du style ou de l'ovaire; du style, qui se trouve hors la direction de l'axe vertical de l'ovaire.

LATÉRIGRADES (du latin *latus*, génitif *lateris*, côté, et *gradus*, pas), sorte d'Araignées, ayant tantôt les 3 pieds antérieurs toujours plus longs que les autres, tantôt la 2ᵉ paire surpassant la 1ʳᵉ, tantôt les deux presque de la même longueur. Elles peuvent marcher de côté, à reculons ou en avant, comme les crabes, ce qui leur a valu le nom d'*Araignées-crabes*. Elles ont, en outre, le corps aplati, l'abdomen grand, arrondi ou triangulaire. Elles se tiennent tranquilles sur les végétaux, ne faisant pas de toiles, et jetant simplement quelques fils solitaires pour arrêter leur proie. Elles se forment une habitation entre les feuilles, dont elles rapprochent, contournent et fixent les bords avec de la soie. Leur cocon est orbiculaire et aplati.

LATHYRUS, nom scientifique du genre Gesse.

LATI... (du latin *latus*, large), entre dans la composition d'un grand nombre de mots de Botanique et de Zoologie, tels que *laticaude*, *latifolié*, *latimane*, *latirostre*, etc.

LATICLAVE (du latin *latus*, large, et *clavus*, clou), large bande de pourpre que les sénateurs romains portaient sur la robe pour marque de leur dignité. Elle était garnie de nœuds ou de boutons de pourpre ou d'or imitant des *têtes de clous*. On donnait aussi le nom de *laticlave* à la robe elle-même. On oppose à ce mot *angusticlave*.

LATIROSTRES (du latin *latus*, large, et *rostrum*, bec), nom commun à tous les Oiseaux qui ont le bec aplati horizontalement : tels sont, parmi les Échassiers, les genres *Spatule*, *Savacou* et *Phénicoptère*, parmi les Passereaux, l'*Hirondelle*, l'*Engoulevent*.

LATITUDE (du latin *latitudo*, largeur), se dit, en Géographie, de la distance d'un lieu terrestre à l'équateur de la terre; c'est l'arc du méridien d'un lieu intercepté entre ce lieu et l'équateur : on l'oppose à la *longitude*, qui est la distance d'un lieu au premier méridien. La latitude d'un lieu terrestre se détermine par la hauteur du pôle au-dessus de l'horizon. On distingue les latitudes en *septentrionale* et en *méridionale*, selon que les lieux auxquels elles se rapportent sont situés dans l'hémisphère septentrional ou dans l'hémisphère méridio-

nal. On les mesure en degrés, et l'on compte 90 degrés de latitude septentrionale et autant de latitude méridionale. La connaissance de la latitude des lieux est de la plus grande importance en géographie et dans la navigation.

En Astronomie, on appelle *Latitude d'un astre*, sa distance à l'écliptique mesurée sur l'arc du grand cercle qui passe par cet astre et par les pôles de l'écliptique. Les latitudes astronomiques sont donc très-différentes des latitudes géographiques. — La *L. géocentrique* d'une planète est sa latitude telle que nous la voyons de la terre ; la *L. héliocentrique* est sa latitude vue du soleil, ou telle qu'elle serait si l'observateur était placé au centre du soleil. *Voy.* DEGRÉS et LONGITUDE.

LATRIE (du grec *latréia*, adoration), culte qui n'est dû qu'à Dieu seul. *Voy.* CULTE.

LATRODECTE (du grec *latris*, captif, et *dektès*, qui mord), genre d'Araignées, voisin du Théridion : 8 yeux presque égaux entre eux et occupant le devant du corselet, des pattes longues et fortes : la 1re est la plus longue de toutes, la 2e ensuite, et la 3e la plus courte. Ces araignées vivent dans les sillons des champs et sous les pierres. Elles y filent des nœuds et des filets, où les insectes qui passent se trouvent arrêtés. Le *L. malmignatte* est d'un noir luisant clair, coupé par trois rangs de taches d'un rouge de sang : il a l'abdomen rond, renflé à sa partie supérieure, et marqué de 4 taches noires et disposées en carré parfait ; le corps couvert de poils. Sa morsure est très-dangereuse. Cette espèce est commune en Algérie et en Corse.

LATTE, morceau de bois long et mince, fendu selon son fil, dont on se sert surtout dans la construction. La dimension des lattes, dites *de sciage*, est de 1m,50 de long sur environ 3 à 4 centim. de large. Fixées aux chevrons, elles servent à porter les ardoises ou les tuiles des toitures, et on les appelle alors *lattes voliges ;* clouées sur les pans de charpente, elles reçoivent et retiennent les enduits de plâtre ou autres terres dont on fait les murs : ce sont les *lattes jointives.* On nomme *contre-lattes* celles qui sont taillées en hauteur sur d'autres lattes qu'elles coupent à angle droit ou oblique. Le *lattis* est un ouvrage en lattes : il se dit surtout d'une couverture en lattes posée sur un comble. — On se sert aussi de *lattes* pour faire des treillages, pour séparer dans les caves les rangées de bouteilles les unes des autres, etc.

LAUDANUM (de l'arabe *lodan*, qui a le sens d'opium, ou selon d'autres, du lat. *laus, laudis*, louange, à cause de la grande vertu de ce médicament). On donnait autrefois ce nom à l'opium ramolli dans l'eau, passé avec expression, et évaporé jusqu'en consistance plus ou moins grande ; quelquefois aussi à l'extrait d'opium préparé avec le vin. Aujourd'hui on a étendu ce nom à tous les médicaments, liquides ou solides, dans lesquels l'opium se trouve associé à divers ingrédients. On emploie surtout : le *Laudanum de Rousseau*, préparé avec de l'opium, du miel, de la levûre de bière et de l'alcool ; et le *L. de Sydenham*, composé d'opium, de safran, de cannelle et de girofle, qu'on fait macérer pendant 15 jours, à une douce chaleur, dans du vin de Malaga. — On connaît encore : le *L. balsamique*, composé d'extrait d'opium, sulfure de potasse, extrait de safran et de réglisse, acide benzoïque et baume du Pérou ; le *L. liquide de Londres*, préparé avec l'opium thébaïque, le safran, le castor, l'huile de muscade et le vin ; le *L. solide*, extrait gommeux d'opium ; le *L. liquide tartarisé*, fait avec la teinture du sel de tartre, l'opium, le safran, la cannelle, les clous de girofle, le macis, la muscade et le bois d'aloès.

Le laudanum, pris à dose convenable, est un médicament tonique et calmant. Pris à forte dose, il occasionnerait l'empoisonnement. Aussi ne l'administre-t-on que par gouttes.—Les diverses préparations dans lesquelles le laudanum n'entre qu'en petite quantité sont dites *laudanisées. Voy.* OPIUM.

LAUDES (c.-à-d. *louanges*), 2e partie des heures canoniales, ainsi appelée parce que les psaumes qu'elle contient célèbrent la gloire de Dieu, est celle qui suit Matines. Elle se compose de 5 psaumes, plus un capitule, des oraisons et des cantiques. En principe, *Laudes* était censé se chanter à l'aurore, mais souvent on le chante de nuit et immédiatement après matines.

LAURE, en russe et en grec moderne *Lavra* (du grec *laura* ou *labra*, chemin creux, ruelle), série de petites cellules habitées par des anachorètes, est analogue à un couvent. Les premières laures furent construites au désert : elles se multiplièrent dans la Thébaïde. On en trouve encore en Égypte, en Syrie, au mont Athos, etc. Les quatre couvents les plus en renom de la Russie portent, à l'exclusion de tous les autres monastères, le nom de *Sainte-Laure :* ce sont ceux de Kief, dit Petcherskii ; de S. Serge, dit Troïtskoï, de S. Alexandre Nevskii, tous deux à Saint-Pétersbourg, et de l'Assomption à Potchaïef.

LAURÉACÉES. *Voy.* LAURINÉES.

LAURÉAT (du latin *laureatus*, couronné de laurier), se dit en général de toute personne qui a remporté un prix dans un concours. Il se dit plus spécialement dans quelques pays, en Italie, en Allemagne, en Angleterre, des poëtes qui recevaient soit des princes, soit des corps savants, la couronne de *laurier* comme signe de leur mérite et de leur supériorité. *Voy.* LAURÉAT au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.* et, dans celui-ci, l'art. CONCOURS GÉNÉRAL.

LAURÉOLE, *Daphne Laureola*, dit aussi *Bois gentil*, espèce du genre Daphné, renferme des arbustes indigènes à l'Europe, d'un mètre de haut environ, à feuilles réunies vers le sommet des branches ; à fleurs tubuleuses, violettes ou blanchâtres. On trouve le Lauréole dans toutes les forêts d'Europe. C'est sur cette espèce de Daphné qu'on greffe toutes les autres espèces.

LAURIER, *Laurus*, genre type de la famille des Laurinées, a pour caractères : des fleurs dioïques ou hermaphrodites, ayant un périanthe partagé en 4 divisions égales ; 12 étamines fertiles rangées en 3 séries ; pas de pistil, même dans les fleurs mâles ; le stigmate est en tête : le fruit, improprement appelé *baie*, est un drupe allongé, noirâtre, de la grosseur d'une petite cerise et qui repose sur la base du périanthe persistant. L'espèce type est le *Laurier d'Apollon* (*Laurus nobilis*), ainsi nommé parce que ses branches ont servi de tout temps à faire des couronnes pour les vainqueurs. On l'appelle aussi *L. commun, L. franc, L. sauce.* C'est un bel arbre qui s'élève à 10 m. environ dans le midi de l'Europe, dans l'Asie Mineure et l'Afrique septentrionale, où il croît spontanément ; mais il est beaucoup plus bas dans nos contrées. Ses branches sont droites, serrées contre le tronc ; ses feuilles persistantes, lancéolées, veinées et luisantes : il y a des variétés à grandes feuilles, d'autres à feuilles ondulées sur les bords et crépues, d'autres à feuilles très-étroites. Toutes les parties du laurier sont imprégnées de sucs aromatiques, et servent comme parfum et comme assaisonnement. Le bois du laurier est dur et élastique, il conserve longtemps son odeur aromatique. Ses baies donnent une huile (*huile de laurier*) très-usitée en onctions contre les douleurs : elle entre dans la composition du baume de Fioraventi.

Aucun arbre n'a été plus célèbre dans l'antiquité, ni plus souvent chanté par les poëtes. Il était particulièrement consacré à Apollon, parce que, selon la Fable, la nymphe Daphné, poursuivie par ce dieu, avait été changée en cet arbrisseau. Les anciens croyaient que le laurier communiquait l'esprit de prophétie et l'enthousiasme poétique : de là l'usage où ils étaient de couronner les poëtes de laurier. Lorsqu'on voulait se procurer des songes favorables,

on plaçait des feuilles de cet arbre sous le chevet du lit. Il était aussi le symbole de la victoire : lorsque les dictateurs et les consuls s'étaient signalés par leurs exploits, leurs faisceaux étaient entourés de laurier. On croyait enfin que le laurier n'était jamais frappé de la foudre.

Au moyen âge, c'était d'une couronne de laurier que les Universités de France récompensaient les poëtes, les artistes et les savants qui s'étaient distingués par de grands succès : d'où le nom de *lauréat.* Longtemps aussi, dans les écoles, on ceignit la tête des jeunes récipiendaires, au moment de leur réception, d'une couronne faite avec les rameaux du laurier, garnis de leurs baies : de là le mot *baccalaureatus* (orné de baies de laurier), d'où *bachelier.*

Plusieurs Botanistes bornent à cette seule espèce le vrai genre Laurier; d'autres y comprennent le *L. avocatier* (*L. persea*) ou *Poirier avocat;* le *L. camphrier* (*L. camphora*) ; le *L. cannellier* (*L. cinnamomum*), le *L. casse* (*L. cassia*), qui en est voisin, et le *L. sassafras. V.* AVOCATIER, CANNELLIER, SASSAFRAS.

En outre, on donne dans l'usage le nom de *Laurier* à divers arbustes qui n'appartiennent en rien à la famille des Laurinées, mais qui présentent par la forme ou la consistance de leurs feuilles quelques rapports avec les vrais Lauriers.

LAURIER-AMANDIER OU LAURIER-CERISE, *Prunus lauro-cerasus*, grand et bel arbrisseau du genre Cerisier, famille des Rosacées. Ses fleurs sont blanches, disposées en grappes axillaires, d'une odeur douce. Ses fruits sont des drupes ovoïdes de la forme des guignes, mais plus petites; leur chair est violette, fade; le noyau et l'amande sont très-amers, ce qui tient à la présence de l'acide prussique qui existe assez abondamment dans cette plante. On se sert de ses feuilles pour donner le goût d'amandes au lait et aux crèmes; , ce qui le fait aussi appeler *laurier au lait;* mais il ne faut jamais mettre plus de deux feuilles pour un litre de lait, si l'on ne veut s'exposer à faire naitre des accidents, tels que vertiges, défaillance, etc. Le poison contenu dans le Laurier-cerise est si subtil, que les seules émanations de cet arbrisseau, si l'on s'arrête trop longtemps sous son ombrage, peuvent occasionner des maux de tête et des nausées. — Cet arbrisseau est originaire de l'Asie Mineure; il est aujourd'hui acclimaté en France. Ce fut en 1576 qu'il fut importé pour la première fois en Europe; depuis il s'est répandu dans presque tous les jardins, où il est recherché à cause de la beauté de son feuillage et de ses usages comme condiment. Il se perpétue facilement de graines, de drageons et de marcottes.

LAURIER-ROSE, *Nerium oleander*, genre de la famille des Apocynées, renferme des arbrisseaux d'une forme élégante, chargés d'un grand nombre de fleurs de couleur rose, quelquefois blanches : corolle infundibuliforme, dont le tube, dilaté insensiblement, est muni à son orifice de 5 lanières à plusieurs lobes; limbe à 5 divisions obliques; 5 anthères rapprochées, surmontées d'un filet coloré ; style terminé par un stigmate muni d'un rebord en anneau. Le fruit se compose de deux folioles uniloculaires, allongées; graines couronnées par une houppe de poils. Cet arbrisseau se multiplie de drageons et de boutures. Il contient un suc âcre, caustique et laiteux, qui est un poison pour l'homme et pour tous les animaux. Les Maures de Barbarie réduisent le bois de cet arbrisseau en charbon, et le font entrer dans la fabrication de la poudre. — On croit le Laurier-rose originaire du Levant et de la Barbarie. Il pousse spontanément sur le bord des eaux en Italie, en Espagne et dans le midi de la France. On le cultive aujourd'hui dans tous nos jardins.

LAURIER-TIN, *Viburnum tinus*, espèce du genre Viorne, tribu des Sambucées, famille des Caprifoliacées, renferme des arbrisseaux remarquables par leurs rameaux carrés, leurs feuilles coriaces, lisses, leurs fleurs blanches, et qui croissent dans les lieux pierreux et couverts. Ils s'élèvent à 2 ou 3 m., et sont cultivés comme plantes d'ornement.

On nomme vulgairement *Laurier alexandrin*, le Fragon; *L. aromatique*, le Brésillet; *L. au lait*, le Laurier-cerise; *L. épineux*, le Houx; *L. épurge*, le Lauréole; *L. nain*, le Vaccinium; *L. rouge*, une espèce de Franchipanier; *L. de S. Antoine*, l'Épilobe; *L. sauvage*, le Myrice à cire; *L. tulipier*, le Magnolier.

LAURINÉES ou LAURÉACÉES (de *Laurier*, genre type), famille de plantes monocotylédones apétales périgynes, appartenant aux régions chaudes des deux continents. Ce sont des arbres et arbrisseaux à feuilles alternes, rarement opposées, entières ou lobées, souvent coriaces, persistantes et ponctuées, fleurs en panicules ou en cymes; calice monosépale, à 4 ou 6 divisions profondes ; 8 à 12 étamines insérées à la base du calice, et dont les filets présentent à leur base deux appendices pédicellés; anthères terminales, s'ouvrant par 2 ou 4 valves, qui s'enlèvent de la base au sommet; ovaire libre, uniloculaire ; style allongé, terminé par un stigmate simple; fruit charnu, à la base duquel persiste le calice, qui forme une cupule : graine contenant sous son tégument propre un très-gros embryon à cotylédons épais et charnus. M. Nees d'Esenbeck a subdivisé cette famille en treize tribus : *Cinnamomées*, *Camphorées*, *Phœbées*, *Persées*, *Cryptocaryées*, *Acrodiclidiées*, *Nectandrées*, *Dicypelliées*, *Oréodaphnées*, *Flaviflores*, *Tétranthérées*, *Daphnidiées*, *Cassythées*. C'est à la tribu des Tétranthérées qu'appartient le Laurier proprement dit.

LAUROSE. *Voy.* LAURIER-ROSE.

LAURUS, nom latin du LAURIER.

LAVABO (en latin *je laverai*), terme de Liturgie, désigne : 1° l'action du prêtre qui se lave les doigts à un certain moment de la messe, entre l'offertoire et l'*Orate fratres*, en prononçant ces mots : *Domine, lavabo inter innocentes manus meas*, etc. ; 2° la partie de la messe où s'accomplit cette action; 3° le linge avec lequel le prêtre s'essuie les doigts.

En termes d'Ébénisterie, un *Lavabo* est un meuble garni de tous les ustensiles nécessaires pour se laver : cuvette, verres, brosses, flacons, etc.

LAVAGE. Dans le travail des Mines, c'est l'opération par laquelle on sépare, au moyen de l'eau, les parties terreuses ou pierreuses des parties métalliques. — Dans les Arts, on nomme *Eaux de lavage* les eaux qui, après avoir passé sur des terres salpêtrées, ne sont pas assez chargées de sels nitreux pour être soumises avec avantage à l'évaporation, et que l'on est obligé de faire passer sur de nouvelles terres pour les porter au degré convenable.

LAVANDE, *Lavandula* (de *lavare*, laver, parce que plusieurs espèces sont employées en lotion, en bains, etc.), genre de plantes de la famille des Labiées, renferme de petits arbrisseaux ou des herbes vivaces qui croissent sur les bords de la Méditerranée et dans l'Asie méridionale. La *Lavande commune* (*L. spica*), vulgairement *Spic* ou *Aspic*, a des fleurs bleues ou blanchâtres, disposées en verticilles très-rapprochées, formant un épi terminal, un peu interrompu, muni de bractées aiguës. Elle est très-commune sur les rochers de la Provence et autres contrées de l'Europe. Les abeilles la recherchent particulièrement; elles y recueillent un miel très-doux et qui conserve l'odeur de la plante. La lavande est tonique, cordiale, stomachique. Elle répand des émanations très-fortes, mais suaves; sa saveur est chaude, aromatique et amère. On en retire, par la distillation, une huile essentielle, connue dans le commerce sous le nom d'*Huile d'aspic*, qu'on devrait plutôt appeler *Huile de spic*. On plante la Lavande en bordure dans nos jardins à cause de son parfum. Elle résiste au froid dans nos hivers. On

la propage de boutures et de drageons. Même séchée, elle conserve longtemps son odeur. On la renferme dans les armoires et les garde-robes, pour garantir des mites et autres insectes les vêtements de laine; on s'en sert aussi pour masquer les mauvaises odeurs. — La *L. vraie* (*L. vera*) a une odeur moins forte et plus agréable que la précédente : c'est elle qui sert à la préparation de l'*eau de Lavande*, de l'*esprit* et de l'*essence de Lavande;* elle croît sur les collines du midi de la France et monte jusqu'à Lyon. La *L. stœchas* s'emploie en médecine comme antispasmodique : on la prescrit dans les asthmes humides et les affections pulmonaires avec atonie.

LAVANDIÈRE, oiseau. *Voy.* BERGERONNETTE.

LAVANGE ou LAVANCHE (de *lavare*, laver ?). On nomme ainsi, dans les Alpes et les Pyrénées, des torrents de boue et de pierres qui souvent, après de violents orages, coulent du flanc des montagnes et ravagent tout sur leur passage, engloutissant les habitations et comblant les vallées. — On donne aussi ce nom à la chute d'un pan de falaise ou d'un pic miné par les eaux ou usé de vétusté. Ce sont des espèces d'*avalanches*

LAVARET, *Coregonus*, genre de poissons Malacoptérygiens abdominaux, famille des Salmonoïdes. Ils ont à peu près l'organisation des Truites, mais ils ont la bouche moins fendue, les écailles beaucoup plus grandes. On en distingue plusieurs espèc s; l'espèce type est le *Lavaret* proprement dit (*Salmo Wartemanni*), qu'on trouve en Suisse, dans les lacs du Bourget et de Constance.

LAVATÈRE, *Lavatera* (du nom de *Lavater*, à qui cette plante fut dédiée par Linné), genre de la famille des Malvacées, renferme des arbres, des arbrisseaux et des herbes à feuilles alternes, pétiolées, lobées ou anguleuses; à fleurs axillaires. On cultive dans les jardins la *L. arborée*, la *L. à feuilles pointues*, la *L. à grandes fleurs*.

LAVE, matière en fusion qui sort des volcans et forme comme des ruisseaux enflammés. Souvent les laves restent liquides ou pâteuses; souvent aussi, par l'effet de leur communication avec un foyer interne de chaleur, elles conservent une température très-élevée pendant un temps considérable : on en cite qui coulaient sur des pentes très-faibles pendant 10 ans, d'autres qui répandaient des vapeurs 26 ans après leur éjection du sein de la terre. — La composition minéralogique des laves varie suivant la nature des roches qui constituent les volcans : le trachyte, l'obsidienne, le basalte, la pierre-ponce, la pouzzolane, etc., telles sont les principales substances qui forment les laves anciennes et nouvelles. On trouve des laves non-seulement au Vésuve, à l'Etna, et dans tous les pays qui contiennent des volcans brûlants, mais aussi en Auvergne, en Vivarais, en Écosse, dans le nord de l'Italie, en Espagne, en Allemagne, en Hongrie, etc., lieux où l'on n'a pas observé d'éruptions depuis les temps historiques, mais qui évidemment ont eu autrefois leurs volcans. Les laves sont variées à l'infini : ce sont presque toujours des pierres noires ou grises, rembrunies, pesantes, compactes ou poreuses, attirables à l'aimant; quelquefois, comme dans le Vivarais, en Écosse, en Islande, elles forment des colonnades prismatiques de basalte plus ou moins régulières et plus ou moins étendues. On utilise les laves pour la construction : la pierre de Volvic, employée en France pour les trottoirs, est une lave; la pouzzolane de Saint-Paul à Rome est une lave pulvérulente.

LAVEMENT (du latin *lavare*, laver), dit aussi, d'après le grec, *Clystère*, injection d'un liquide dans les gros intestins, au moyen de la seringue, du clysoir ou du clysopompe. Le liquide ainsi injecté pénètre jusqu'à la valvule iléo-cæcale, lubrifie la muqueuse intestinale, est absorbé en plus ou moins grande quantité, et produit des effets qui varient selon la nature du fluide ou des substances employées à sa préparation et selon leur quantité. On distingue les lavements en *expulsifs*, *antiphlogistiques*, *irritants* ou *révulsifs*, *supplétifs*, *topiques* ou *locaux*. — C'est sous le règne de Louis XIV que le mot grec *clystère*, seul usité jusque-là, fut remplacé par celui de *lavement;* toutefois, ce ne fut pas sans difficulté que ce dernier fut adopté : certains rigoristes se scandalisèrent parce que le mot *lavement* est employé dans les cérémonies de l'Église.

Le *Lavement des pieds* était chez les Juifs une civilité ordinaire qu'ils faisaient à leurs hôtes en arrivant : Jésus-Christ, suivant cet usage, lava les pieds aux Apôtres le jour de la Cène : d'où la cérémonie qui s'accomplit à l'Église le Jeudi saint. — Sous l'ancienne monarchie, le Jeudi saint, le roi lavait les pieds à des petits garçons ou à des pauvres, en commémoration de cet acte de la sainte Cène.

LAVEUR DE CENDRES. *Voy.* LAVURE.

LAVIS (de *laver*), genre de peinture qui consiste à employer sur le papier, avec l'eau pure et des pinceaux, l'encre de Chine et les couleurs gommées : l'artiste semble ainsi *laver* le papier avec son pinceau en le frottant de couleur à pleine eau. — Pour exécuter un lavis, on trace d'abord légèrement le trait au crayon ou au pinceau, puis, mêlant à l'eau la couleur dont on veut faire usage, on opère ou sur du papier blanc avec du bistre, de l'encre de Chine, de l'indigo, de la sépia, ou sur du papier coloré, avec les mêmes couleurs rehaussées par le blanc et la gouache. Tantôt on commence par les masses, pour s'occuper ensuite de fondre, d'adoucir les teintes, de donner des touches, en un mot, pour terminer par les détails; tantôt on prend la marche inverse (ce qui donne au dessin du brillant et de la transparence). Une seule couleur suffit au lavis, et les ombres sont déterminées par des teintes plus ou moins fortes, ainsi que les clairs. — Bien que le lavis semble froid au premier aspect, il a l'avantage de rendre les idées avec promptitude : Raphaël, Lebrun, Mignard, Lesueur, etc., en usaient pour tracer les esquisses de leurs fresques. — M. Tresca a publié des *Modèles de Dessins et de Lavis*, 1854-55.

LAVOIR (de *laver*), emplacement disposé de manière que l'on puisse y laver commodément. Les conditions essentielles de la construction sont qu'on puisse s'y agenouiller pour tremper le linge ou les pièces à laver; que des tréteaux étroits d'à peu près 50 ou 60 centim. de hauteur reçoivent ces pièces soit avant, soit après le lavage, et qu'une planche un peu en talus, au niveau du sol et très-peu au-dessus de l'eau, soutienne la pièce même, qu'on frotte, qu'on bat, ou qu'on presse. Plusieurs villes ont des *lavoirs publics:* depuis la loi du 3 févr. 1851, il en a été établi un certain nombre à Paris.

LAVURE (de *laver*), se dit, en termes de Monnayage et d'Orfévrerie : 1° de l'opération qui a pour but de retirer l'or et l'argent des cendres, terres ou creusets dans lesquels on a fondu ces métaux, et vases qui ont servi à cet usage; 2° du métal que l'on retire au moyen de cette opération. Ceux qui sont chargés de l'opération sont dits *Laveurs de cendres*.

LAWSONIA (d'un nom propre anglais). *V.* HENNÉ.

LAXATIFS (du latin *laxare*, lâcher), médicaments qui déterminent la purgation sans irriter : tels sont le miel, les pruneaux, le bouillon aux herbes, la manne, la casse, le tamarin, certaines huiles, etc. *V.* PURGATIFS.

LAYE. *Voy.* LAIE.

LAYETIER (de *layette*, dans le sens de *caisse de bois*), ouvrier qui fait des coffres et coffrets dits *layettes*, des chaufferettes, et surtout des caisses pour emballer. C'est, dans les grandes villes, une industrie importante qui occupe un grand nombre d'ouvriers. L'art consiste à disposer si bien ce qu'on veut faire transporter, que les objets les plus fragiles puissent être transportés sans éprouver la moindre altération.

LAYETTE. Ce mot, dont l'étymologie est fort incertaine (Roquefort le dérive de *laie*, *laye*, vieux mot français qui signifiait *bois*), désigne tantôt un tiroir d'une armoire, d'un cabinet ou buffet, où l'on serre plusieurs choses qu'on veut séparer et mettre en ordre; tantôt un petit coffret de bois, fort léger et fort mince, où l'on serre ordinairement du linge et autres menues hardes. — Par suite, le mot *layette* a désigné l'assemblage de tous les linges et vêtements nécessaires tant à l'enfant qui vient de naître qu'à la mère après ses couches.

LAZAGNE (de *lacs* pour *lacets*), espèce de pâte moulée en forme de rubans ou de grands lacets plats, à bords échancrés ou festonnés, se fait soit avec de la semoule, soit avec les ingrédients des vermicelles et des macaronis. Cette pâte, qu'on nomme aussi *Kagné*, sert aux mêmes usages que le vermicelle.

LAZARET (de *Lazare*, patron des lépreux), nom donné, pendant le moyen âge, aux hôpitaux réservés aux lépreux : on disait aussi *Ladrerie*, ou *Léproserie*. — Aujourd'hui on appelle ainsi, surtout dans les ports de la Méditerranée, tout bâtiment isolé ou l'on retient les passagers et les marchandises soumis à la *quarantaine* (*Voy.* ce mot).

Les personnes suspectes ont été soumises jusqu'à ces dernières années aux précautions les plus sévères (qu'on trouvera récapitulées dans un règlement de l'intendance de Marseille de 1835); mais ces mesures ont été récemment adoucies. *Voy.* CONTAGION.

LAZULITE ou LAPIS-LAZULI, vulgairement *Pierre d'azur*, pierre d'un bleu d'azur magnifique, est opaque et à grains serrés. Elle raye le verre, et étincelle par le choc du briquet. Elle se compose d'alumine, de soude et de silice, avec de petites quantités de soufre. Elle provient de la Perse et des environs du lac Baïkal en Sibérie. Le Lazulite donne, au moyen d'une opération chimique qui est une sorte de savonnage, une très-belle couleur bleue, qui est employée par les peintres sous le nom d'*Outremer* (*Voy.* ce mot). En outre, on en décore les bijoux, les bracelets et autres objets d'art. Le plus beau lazulite est réservé pour la gravure, la bijouterie et la mosaïque dite *de Florence*; celui qui est moins riche en couleur sert pour la décoration des appartements du plus grand luxe : les salles du palais d'Orloff à Saint-Pétersbourg sont incrustées en entier avec le lazulite de la grande Boukharie.

LAZZARONI (pluriel de *lazzarone*, augmentatif de *lazzaro* ou *lazaro*, Lazare), mot italien sous lequel on désigne à Naples les hommes de la dernière classe du peuple, soit à cause du Lazare de l'Évangile qu'on se figurait comme leur type ou leur patron, soit parce que leur costume était celui des malheureux sortant de l'hospice de Saint-Lazare. La misère, la paresse, l'insouciance des *Lazzaroni*, sont devenues proverbiales. Ils étaient extrêmement nombreux à la fin du dernier siècle, environ 40,000. La plupart vivaient de pauvres métiers : les uns étaient pêcheurs, les autres commissionnaires; quelques-uns servaient de *bravi*; beaucoup mendiaient. Le jour, on les voyait étendus au soleil sur la grève ou sur les larges dalles de la rue de Tolède; ils passaient la nuit couchés dans de grands paniers d'osier. Tous les ans, ils se choisissaient un chef, dit *Capo Lazzaro*. Masaniello, l'un d'eux, venait de recevoir ce titre quand il se mit à la tête de l'émeute de 1647. On vit aussi, en 1798, les lazzaroni, stimulés par le cardinal Ruffo, et ayant à leur tête Michel Sforce, résister trois jours à Championnet. Aujourd'hui, la classe des *lazzaroni* de Naples a perdu ses habitudes caractéristiques, et ne se distingue plus guère de la populace des autres grandes villes.

LAZZI (pluriel de l'italien *lazzo*, saillie bouffonne). Ce mot, aujourd'hui francisé, désigna d'abord ces traits de comique plus ou moins risqué que les comédiens italiens semaient à pleines mains dans le dialogue. La mode s'en introduisit en France avec le théâtre italien. Arlequin avait le privilége des *lazzi*.

LÉ, largeur d'une étoffe entre les deux lisières (*Voy.* LAIZE). — C'est aussi le nom qu'on donne, sur le bord des rivières navigables, à un espace qui doit rester libre pour le service du halage, et que les ordonnances fixent à 8 mètres.

LEÇON. Outre le sens qu'il a dans l'enseignement, ce mot se dit, en Philologie, des diverses manières de lire le texte d'un auteur, surtout quand il s'agit d'anciens manuscrits; et dans la Liturgie, d'une lecture que l'on fait, à chaque nocturne des Matines, de quelques extraits de la Bible, des Pères ou de la légende du saint du jour. Il y a trois *leçons* à chaque nocturne. Ces leçons étaient lues dans l'origine par un clerc spécialement chargé de ce soin et dit *Lecteur*.

LECTEUR. Les Grecs avaient des lecteurs (*anagnostes*) attachés aux théâtres pour y lire publiquement les ouvrages des poëtes. Beaucoup de particuliers, dans l'antiquité, comptaient parmi leurs esclaves ou affranchis des *lecteurs*, qui, ordinairement, s'acquittaient de leur office pendant que le maître prenait son repas. Les maisons d'éducation, les couvents, les séminaires ont très-souvent pratiqué l'usage de faire faire une lecture au réfectoire, et cet usage subsiste encore dans plusieurs établissements. Dans presque toutes les maisons royales, autrefois, il y avait des *lecteurs* ou des *lectrices* en titre, dont l'emploi n'était guère qu'une sinécure.

L'Église a de même ses *lecteurs* : c'est le 2e des 4 ordres mineurs. Les clercs qui en étaient revêtus étaient chargés de faire les lectures dans les cérémonies du culte, et servaient de secrétaires aux évêques. La fonction de chanter les *leçons*, qui était jadis affectée aux *lecteurs*, se fait aujourd'hui par toutes sortes de clercs, même par des laïques.

On donnait jadis le nom de *Lecteurs royaux* aux professeurs du Collége de France, parce qu'ils étaient censés ne lire que des leçons écrites à l'avance d'un bout à l'autre, comme le sont les *prælectiones* de beaucoup de professeurs allemands.

LECTISTERNE, *Lectisternium* (du latin *lectum*, couche de table, et *sternere*, étendre), festin sacré que les Romains offraient, dans certaines occasions, à leurs principaux dieux. A cet effet, on plaçait les statues de ces dieux sur des lits magnifiques, autour d'une table dressée dans un de leurs temples. On ordonnait les lectisternes dans les calamités publiques. Le premier eut lieu l'an de Rome 357 (397 avant J.-C.).

LECTURE. L'enseignement de la lecture, par lequel commence l'éducation, est hérissé de difficultés lorsqu'il y a, comme dans le français et l'anglais, de nombreuses contradictions entre la langue écrite et la langue parlée, entre l'orthographe et la prononciation. Longtemps livré à la routine, cet enseignement est devenu, surtout depuis le dernier siècle, l'objet de sérieuses études, et plusieurs méthodes de lecture ont été proposées. Ces méthodes peuvent être divisées en deux classes : *Méthodes synthétiques*, dans lesquelles on va des éléments aux composés, des lettres aux syllabes, des syllabes aux mots; et *M. analytiques*, dans lesquelles on descend des mots aux syllabes, des syllabes aux lettres.

La *Méthode synthétique* est presque universellement adoptée; mais elle se produit elle-même sous des formes très-diverses : 1° la méthode d'*épellation vulgaire*, qui consiste à enseigner d'abord toutes les lettres de l'alphabet, avec les dénominations bizarres et sans uniformité que leur a données l'usage, puis à assembler les lettres en syllabes, en énonçant successivement le nom de chacune d'elles; 2° la *Méthode de Port-Royal* (ainsi nommée parce qu'on la trouve recommandée dans la *Grammaire raisonnée* de Port-Royal), qui consiste à donner à toutes les con-

sonnes un mode de terminaison uniforme, savoir, le son de l'*e* muet, de manière à n'avoir qu'une seule règle à prescrire pour l'épellation, celle de l'élision de l'*e*; 3° la *Méthode syllabique*, adoptée dans la plupart des écoles d'enseignement mutuel, qui épargne à l'enfant le travail fastidieux de l'épellation, en lui présentant toutes les syllabes dans des tableaux gradués, et en lui faisant prononcer la syllabe d'un seul jet sans la décomposer (*ba*, *be*, *bi*, etc.).

Dans la *Méthode analytique*, on présente dès le début à l'enfant des mots entiers, en choisissant ceux qui lui sont le plus familiers (*papa*, *joujou*, etc.); puis on lui fait retrouver ces mots, en tout ou en partie, dans des mots plus étendus; on lui fait ainsi découvrir par lui-même les syllabes élémentaires, et enfin les lettres. Exposée d'abord en 1790 dans un livre intitulé *la Vraie manière d'apprendre une langue*, cette méthode a été perfectionnée par Lemare, adoptée par Jacotot, et appliquée avec d'étonnants succès par M. Laffore, qui l'a nommée *Statilégie* (1840); toutefois, elle n'est guère applicable que dans des éducations privées : c'est ce qui l'a empêchée de lutter contre la méthode synthétique.

On a proposé, en outre, mille procédés divers pour rendre agréable et facile l'étude de la lecture, si pénible en elle-même : tels sont les *dés à facettes* de Charrier, qui portaient gravées d'un côté toutes les voyelles, de l'autre toutes les consonnes, et qui, selon qu'on les jetait séparément ou à la fois, offraient à l'enfant l'occasion d'énoncer chaque lettre ou de former des syllabes; les *Cartes*, les *Fiches* et *Dominos* de Pluche, adoptés par l'abbé Gautier, sur lesquels sont tracés des lettres, des syllabes, des mots; le *Bureau typographique* de Dumas, espèce de casier analogue à celui des compositeurs d'imprimerie, avec lequel l'enfant s'exerce à retrouver dans leur case les diverses lettres et à les combiner de mille manières; la *Lecture par l'écriture* de Viard; enfin les nombreux syllabaires *à images*, comme l'*Alphabet historique* de Vallange, où chaque lettre rappelle un personnage célèbre; le *Quadrille de Bertaut*, où les sons de la langue sont représentés par des figures symboliques dont chacune rappelle un mot dans lequel domine la lettre qu'on veut faire retenir, et que l'enfant prononce comme un écho (boss*u*, *u*); le *Miroir de la nature* de Basedow, où les lettres et les mots sont figurés par l'image des objets de la nature que leur vue rappelle.

Il a été publié une foule d'*Abécédaires* et de *Syllabaires*, adaptés chacun à l'un des systèmes précédents. Il suffira de citer les *Tableaux de lecture* de MM. Lamotte, Lorain et Michelot, la *Nouv. méthode de lecture* de M. Mialle, la *Citolégie* de M. Dupont, etc.

Lect. à haute voix. V. PRONONCIATION et DÉCLAMATION.

LECYTHIS (du grec *lékythos*, flacon, à cause de la forme de ses fruits), vulgairement *Marmite de singe*, genre de la famille des Myrtacées, voisin des Myrtes et des Mauves. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux de l'Amérique équinoxiale, à feuilles alternes, non parsemées de points glanduleux comme les myrtes; à fleurs axillaires et terminales. Les fruits du Lécythis, durs et volumineux, servent aux indigènes en guise de tasses et de vases.

LÈDE, nom vulg. du *Cistus ladanum*. V. LADANUM.

LÉDON, *Ledum*, genre de la famille des Rhodoracées, renferme des arbustes à odeur pénétrante et agréable qui croissent dans les lieux ombragés et marécageux de l'hémisphère boréal, et dont on se sert pour fabriquer de la bière. Le *Lédon à larges feuilles* est aromatique et peut remplacer le thé; on l'appelle *Thé du Labrador*, parce qu'il croît abondamment dans ce pays. Le *L. des marais* est connu sous le nom de *Romarin sauvage*.

LÉGALISATION, déclaration par laquelle un officier public atteste la vérité des signatures apposées à un acte, ainsi que les qualités de ceux qui l'ont fait et reçu, afin qu'on y ajoute foi. — Le maire *légalise* la signature du citoyen de sa commune; le préfet, le sous-préfet ou le président du tribunal civil *légalise* celle du maire; le ministre de la Justice *légalise* la signature du président. En général, la signature des fonctionnaires est légalisée par leur supérieur immédiat. — Les actes passés en France dont on veut faire usage à l'étranger doivent être légalisés d'abord dans la forme ordinaire; puis une nouvelle légalisation doit être donnée par le ministre des Affaires étrangères et par le ministre particulier accrédité en France au nom du pays dans lequel l'acte doit être produit. — S'il s'agit d'un acte passé à l'étranger dont on veut se servir en France, on le fait légaliser à l'étranger dans le lieu de sa résidence par le consul ou l'ambassadeur français, puis viser par le ministre des Affaires étrangères en France.

LÉGAT (de *legatus*, lieutenant), nom donné jadis, dans l'Empire romain, aux délégués de l'empereur chargés de le représenter dans les provinces, et aujourd'hui aux envoyés du souverain pontife et aux gouverneurs des légations. *Voy.* LÉGAT au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

LÉGATAIRE. *Voy.* LEGS.

LÉGATION. Ce mot désigne, dans les États de l'Église, une division administrative, gouvernée par un *légat*. — En Diplomatie, on entend par *légation* tout le personnel d'une ambassade.

LÉGENDAIRE (de *légende*), auteur qui a composé soit une, soit plusieurs légendes de saints. Les légendaires sont excessivement nombreux. Beaucoup d'entre eux sont anonymes. Dans un sens plus étroit, on appelle *légendaires* les compilateurs de légendes assez nombreuses pour former un recueil. *V.* LÉGENDE.

LÉGENDE (du latin *legenda*, ce qu'il faut lire), terme ecclésiastique qui désigna d'abord les versets que l'on récitait dans les leçons des Matines, et fut ensuite appliqué aux *Vies des saints et des martyrs*, parce qu'on devait lire ces vies dans les réfectoires des communautés et des monastères. Transmises tant par la voie orale que par l'écriture, les légendes se répandirent promptement parmi le peuple et se multiplièrent d'une manière extraordinaire. Elles constituent la plus grande partie de la littérature du moyen âge. Presque toutes sont en prose latine; le le ton en est ordinairement simple et naïf; les expressions tirées de la Bible ou des Pères y abondent; la diction, souvent barbare, ne manque quelquefois pas d'une certaine grâce. — Parmi les légendes, on distingue surtout celle de Siméon le Métaphraste, grand logothète de l'empereur Léon, rédigée en grec au X[e] siècle; la *Légende dorée*, de Jacques de Voragine, archevêque de Gênes au XIII[e] siècle, rédigée en latin; les *Vies* dues à Flodoard, chanoine de Reims au IX[e] siècle, et à Gosselin, religieux de S. Benoît au XII[e] siècle; la *Fleur des Saints*, du P. Ribadeneira (1599), etc. Il a été récemment (1852) publié à Paris, sous le titre de *La Légende céleste*, une nouvelle Histoire de la Vie des Saints, rédigée d'après les documents les plus authentiques, par une société d'ecclésiastiques (4 vol. grand in-8). — Les légendaires admettaient trop légèrement les traditions populaires, et très-souvent leurs documents sont complétement apocryphes. Aussi a-t-on senti le besoin d'apporter plus de critique dans ces récits; de là les travaux de dom Ruinart, de Baillet, de Mésenguy, d'A. Butler, etc.; de là aussi, non moins que du désir de réunir toutes les légendes, est né le grand recueil des *Bollandistes*. *V.* ce nom au *Dict. univ. d'H. et de G.*

LÉGENDE. Pris comme terme monétaire, ce mot se dit de toute inscription placée sur les médailles, monnaies, jetons, etc. L'étude des légendes forme une des parties les plus intéressantes de la Numismatique ancienne; ce sont elles, en effet, qui fournissent le plus d'indications sur l'origine, l'époque et le pays de la médaille, sur les hommes ou les

dieux, dont l'effigie s'y trouve tracée, etc. — Dans les premiers temps, les légendes furent courtes, se bornant à l'indication du peuple et de la ville; plus tard elles renfermèrent les noms des divinités, des magistrats, des rois, la valeur de la monnaie, etc. Très-souvent pourtant on en voit qui se réduisent à de simples monogrammes. Les légendes au moyen âge furent écrites en latin. Sous les Mérovingiens, elles renfermèrent le nom de la ville et celui du monétaire; sous les Carlovingiens, le nom du roi s'y trouve seul. Pendant la troisième race, les légendes deviennent religieuses : la légende *Sit nomen Domini benedictum* date de S. Louis. En 1685, on commença de marquer les monnaies sur la tranche avec la légende *Domine salvum fac regem*, qui fut remplacée sous la République par les mots *Garantie nationale*, et sous l'Empire par *Dieu protége la France*. — Les légendes peuvent se trouver sur la tranche ou sur l'une et l'autre face de la monnaie. Sur les faces, les légendes se disposent soit circulairement, soit en ligne droite. Depuis longtemps la légende circulaire occupe la face proprement dite, et la légende rectiligne le revers : la 1re donne les nom, titres, etc., du personnage représenté; la 2e indique soit la valeur de la pièce, l'année, le lieu, l'événement, etc. Beaucoup de ces indications sont en abrégé ou symboliques. Aussi, pour bien lire des légendes monétaires, faut-il avoir une connaissance spéciale de la langue et des dialectes, de la paléographie, de la séméiotique, etc.

LÉGILE (du latin *legilis*, qui sert à lire), écharpe ou pièce d'étoffe dont on couvre le pupitre sur lequel on chante l'épître et l'évangile aux messes solennelles; les bords en sont garnis de galons et les bouts de franges. Cet usage, qui n'est pas prescrit par les rubriques, n'existe que dans quelques diocèses.

LÉGION (en latin *legio*, de *legere*, choisir, corps de choix ou d'élite), corps principal de la milice romaine, analogue à la phalange macédonienne, était composé principalement d'infanterie, avec environ un dixième de cavalerie. On y distinguait des hommes pesamment armés (*hoplites*), nommés, selon le rang qu'ils occupaient, *principes* (1er rang), *hastati* (2e), *triarii* (3e), et des hommes armés à la légère (*velites*). Le nombre des soldats de la légion varia à différentes époques : depuis Marius il fut de 6,000 hommes, distribués en 10 *cohortes*, subdivisées elles-mêmes en *manipules* et *centuries*.

En France, ce nom a été donné à des corps de toutes armes, dont la plupart n'ont eu qu'une courte durée. François Ier créa 7 *légions provinciales*, divisées chacune en 6 bandes de 1,000 hommes, et qui ne comprenaient ni grandes armes ni cavalerie; Henri II en créa de nouveau en 1558; mais leur existence ne fut pas longue. Elles reprirent faveur en 1741 et 1756 : on y réunit l'infanterie, la cavalerie et les grandes armes. Il fut formé, lors des guerres de la Révolution, plusieurs légions dites *batave, hollandaise, polonaise, portugaise, italique, des Alpes, des Francs*, etc. Après la révolution de Juillet, il fut créé, avec des réfugiés de tous pays, une *Légion étrangère*, de 5,000 hommes; il existe encore aujourd'hui sous ce nom un corps de troupes qui sert en Algérie : il forme un corps de 6,000 soldats assimilés à ceux de l'infanterie de ligne.

Les Gardes nationales étaient organisées en *légions* avant 1852 : elles le sont aujourd'hui par bataillons seulement (*Voy.* GARDE NATIONALE). La Gendarmerie départementale se divise aussi en *légions*, subdivisées chacune en plusieurs *compagnies*.

LÉGION D'HONNEUR (ORDRE DE LA), ordre fondé par une loi du 29 floréal an X (19 avril 1802), pour récompenser les services militaires et le mérite civil (*Voy.*, pour son organisation primitive, l'article LÉGION D'HONNEUR au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). Modifié par l'ordonnance du 26 mars 1816, par les décrets du 24 mars 1851, 22 et 25 janv., et 29 févr. 1852, l'ordre a été réorganisé par le décret organique du 16 mars 1852. Les *Fastes de la Légion d'honneur*, donnant la biographie des décorés, ont été rédigés par MM. Lievyns, Verdot et Bégat (1842 et suiv.). On doit à M. de Chamberet le *Manuel des légionnaires*, et à M. Mazas l'*Hist. de la Lég. d'h.* (1854). Il est publié depuis 1853 un *Annuaire de la Lég. d'h.*

LÉGIS, nom donné dans le Commerce aux plus belles soies de Perse. On distingue les *Légis voirines*, qui sont les plus belles; les *L. bourmes* ou *bourmios*, qui viennent après; et les *L. ardasses*, qui sont les plus grosses. Cette dernière sorte s'importe en France en grande quantité.

LÉGISLATIF (CORPS), ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. *Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

LÉGISLATION (de *lex*, *legis*, loi, et *latio*, action de porter). Il se dit et du droit de faire les lois, et du corps des lois d'un pays, et de la science, de la connaissance des lois. — Pour l'indication des principales législations et des législateurs les plus célèbres, *Voy.* LOIS.

Parmi les ouvrages sur cette matière, on distingue : l'*Esprit des lois* de Montesquieu; les *Lois civiles dans leur ordre naturel* de Domat; le livre de Mably : *De la législation*; la *Science de la législation* de Filangieri; les écrits de Bentham, et le *Traité de législation* de M. Charles Comte (2e édit., 1835). On doit à MM. Dalloz frères un grand recueil de la *Législation française*, publié depuis 1820, ainsi qu'un *Dictionnaire général de législation*; à M. Charles Legraverend un *Traité de la Législation criminelle en France*, et à M. Chabrol de Chaméane un *Dict. de législation usuelle*. M. Pastoret a donné l'*Histoire de la législation* (1817-1827, 11 vol. in-8).

LÉGISLATURE. Il se dit et de l'ensemble des pouvoirs qui concourent à la formation des lois, et du temps légal d'existence d'une chambre élue, depuis son installation jusqu'à l'expiration de ses pouvoirs.

LÉGITIMATION (de *légitime*), acte par lequel on rend *légitime* un enfant naturel. Avant les empereurs chrétiens, on regardait les enfants naturels comme incapables de posséder aucuns biens et aucune charge. Justinien voulut qu'ils fussent légitimés par le mariage subséquent de leurs père et mère; mais il refusa cette faveur aux adultérins. Cette règle est encore celle qui nous régit (Code Napoléon, art. 331-333). — Autrefois la légitimation pouvait s'opérer par lettres de chancellerie : nos rois, Louis XIV surtout, usèrent de cette faculté pour légitimer leurs enfants naturels et même adultérins. Les bâtards ainsi *légitimés* avaient le droit de porter le nom et les armes de leur père; ils étaient seulement obligés de mettre dans leurs armes une barre pour se distinguer des enfants légitimes. — La légitimation n'est pas admise en Angleterre.

LÉGITIME (du latin *lex*, *legis*, loi, conforme à la loi). L'*Enfant légitime* est l'enfant conçu dans le mariage, par conséquent avec les conditions qui établissent ses droits à l'hérédité. Aux termes du Code Napol. (art. 312 et suiv.), l'enfant né après le 180e jour du mariage, ou moins de 300 jours après la dissolution du mariage, est réputé légitime.

Ce qu'on appelait autrefois la *Légitime* était la portion d'hérédité que la loi assurait aux enfants légitimes sur les biens de leurs père et mère, portion qui ne pouvait être diminuée par les donations et les dispositions testamentaires du défunt, à moins qu'il n'existât certaines causes d'exhérédation. On lui donne aujourd'hui le nom de *Réserve légale*. Ce qui concerne ce sujet est réglé par les art. 913-919 du Code Napoléon. — Chez les Romains, le père avait le droit de disposer de ses biens comme il le voulait. Les *Novelles* de Justinien décidèrent que les enfants auraient droit au quart des biens toutes les fois qu'il y en aurait 4 ou moins de 4. S'il y en

avait plus de 4, ils avaient part au tiers de la succession de leur père. Cette jurisprudence passa dans le droit français, sauf le règlement des parts, qui variait d'une province à l'autre, et selon les époques.

LÉGITIME (BATARD). *Voy.* LÉGITIMATION.

LÉGITIMITÉ (de *légitime*), état de ce qui est légitime, se dit, surtout en Droit, de l'enfant né dans le mariage. *Voy.* LÉGITIME.

En Politique, le mot *Légitimité* convient à tout pouvoir institué conformément au *droit*, que ce pouvoir découle de l'hérédité ou de l'élection. Cependant, en France, il s'applique plus spécialement, surtout depuis 1814, au droit d'hérédité par ordre de primogéniture dans l'antique dynastie des Bourbons; et l'on donne le nom de *légitimistes* aux partisans de la légitimité ainsi entendue.

LEGS, jadis *Légat* (du latin *legatum*, légué), disposition testamentaire par laquelle un testateur donne tout ou partie de ses biens. Le *Légataire* est celui au profit duquel un legs a été fait. On distingue : le *Legs universel*, par lequel le testateur donne à une ou plusieurs personnes l'universalité des biens qu'il laisse à son décès; le *L.* dit *à titre universel*, par lequel le testateur lègue une quote-part des biens dont la loi lui permet de disposer, telle qu'une moitié, un tiers, ou tous ses immeubles, ou tout son mobilier, ou une quotité fixe de tous ses immeubles ou de tout son mobilier; le *L. particulier*, par lequel le testateur dispose, en propriété ou en usufruit, soit d'une somme déterminée, soit d'un ou plusieurs objets désignés. Le legs peut, en outre, être *pur* et *simple*, *à terme* ou *conditionnel*. Tout legs est caduc si le légataire meurt avant le testateur, ou bien avant l'événement de la condition, dans le cas où le legs serait conditionnel. Le légataire soit universel, soit à titre universel, est tenu des dettes et charges de la succession personnellement pour sa part et portion, et hypothécairement pour le tout; le légataire particulier n'est tenu qu'hypothécairement (Code Nap., art. 1002-1024).

LÉGUME (du latin *legumen*, gousse). En Botanique, ce mot est synonyme de *gousse*, et ne s'applique proprement qu'aux fruits des plantes dites *légumineuses* : pois, fèves, lentilles, etc. En ce sens, le légume est défini : un fruit simple, irrégulier, bivalve, déhiscent, portant les graines sur un placentaire qui se divise, lors de la séparation des valves, en deux branches restant fixées chacune à chaque valve, en sorte que celles-ci se partagent les graines. Généralement uniloculaire, il est quelquefois divisé en deux loges par une cloison longitudinale, quelquefois en plusieurs loges par des cloisons transversales. Quelquefois il ne s'ouvre point, et alors il se rapproche des fruits carcérulaires; quelquefois il est charnu à l'extérieur et ligneux à l'intérieur, et alors il se rapproche des drupes. Sous le rapport de la forme, les légumes sont longs et comprimés, tétragones, cylindriques, enflés comme une vessie, ou contournés en spirale et articulés, etc. Le légume contient ordinairement plusieurs graines, quelquefois deux seulement, rarement une seule.

Dans l'usage vulgaire, on appelle *légume* toute plante potagère employée à titre d'aliment, les choux, carottes, navets, betteraves, pommes de terre, épinards, salsifis, artichauts, etc., aussi bien que les plantes à gousses.

Depuis quelques années on s'est beaucoup occupé des moyens de conserver les légumes. Outre le *procédé Appert* (*Voy.* CONSERVE), on se loue du *procédé Masson*, qui consiste à dessécher les légumes et à les soumettre à l'action puissante d'une presse hydraulique, de manière à en obtenir des espèces de gâteaux plats et carrés : on enveloppe ces gâteaux d'une feuille d'étain et on les place dans des boîtes hermétiquement fermées.

LÉGUMINEUSES, vaste famille botanique ainsi nommée par A.-L. de Jussieu à cause de son fruit, qui est toujours un *légume*, c.-à-d. une gousse, avait été d'abord appelée par Tournefort *Papilionacées*, à cause de la forme de sa fleur. Elle se compose de végétaux dicotylédones polypétales périgynes, et réunit des plantes herbacées, des arbustes, des arbrisseaux, et même des arbres dont quelques-uns ont des dimensions colossales : les feuilles sont alternes, composées ou décomposées, quelquefois simples; quelquefois les folioles avortent, et il ne reste que le pétiole qui s'élargit, et forme une sorte de feuille simple nommée *phyllode*; à leur base sont deux stipules souvent persistantes. Les fleurs offrent une inflorescence très-variée : elles sont, en général, hermaphrodites. Leur calice est tantôt tubuleux, à 5 dents inégales; tantôt à 5 divisions plus ou moins profondes et inégales. En dehors du calice, on trouve une ou plusieurs bractées, ou quelquefois un involucre caliciforme. La corolle, qui manque quelquefois, se compose ordinairement de 5 pétales inégaux, dont un supérieur, plus grand, qui enveloppe les autres, et qu'on nomme *étendard*; deux latéraux, appelés *ailes*, et deux inférieurs plus ou moins soudés ensemble, et formant la *carène*; en un mot, la corolle est *papilionacée*; d'autres fois, elle est de 5 pétales à peu près égaux. Les étamines sont généralement au nombre de 10, à filets le plus souvent diadelphes. L'ovaire est plus ou moins stipité à sa base, en général allongé, inéquilatéral, à une seule loge, contenant un ou plusieurs ovules attachés à la suture interne. Le style est un peu latéral, souvent recourbé et terminé par un stigmate simple. Le fruit est constamment une *gousse* ou *légume*. *Voy.* LÉGUME.

Cette nombreuse famille est divisée en trois sous-ordres : les *Papilionacées*, les *Swartziées* et les *Césalpiniées* (*Voy.* ces mots), qui se subdivisent à leur tour en tribus renfermant un nombre considérable de genres. On y rattache aussi les *Mimosées*, dont les fleurs ne sont cependant pas papilionacées.

La plupart des Légumineuses sont utilisées soit pour la nourriture de l'homme ou des bestiaux, soit pour l'industrie. Parmi les plantes potagères et fourragères appartenant à cette famille, il faut citer les haricots, les fèves, les pois, les lentilles, les pois chiches, les lupins, les vesces, les gesses, les luzernes, les sainfoins, les trèfles, les mélilots, etc.; parmi les plantes médicinales, le séné, la casse, le baguenaudier, le tamarin, celles qui fournissent la fève tonka, les baumes de tolu et de copahu, les gommes arabique et adragant, etc.; parmi les plantes tinctoriales, l'indigotier, le bois de campêche, le bois de Fernambouc, etc.; parmi les arbres exotiques, ou d'ornement, l'acacia mimosa, l'arbre de Judée, le sophora du Japon; parmi les plantes curieuses, la sensitive, etc.

LEICHE, *Scymnus*, genre de poissons Chondroptérygiens, famille des Sélaciens, établi aux dépens des Squales, renferme plusieurs espèces communes sur nos côtes et dans les mers du Nord.

LÉIOCÈRE (du grec *léios*, lisse, uni, et *kéras*, corne), espèce d'Antilope à cornes unies. *V.* ANTILOPE.

LÉIOCOMME (du grec *léios*, lisse, et *commi*, gomme), produit qui sert pour l'impression des étoffes, et remplace la gomme du Sénégal. *V.* DEXTRINE.

LÉMA (du grec *laimos*, faim vorace), *Crioceris*, genre de Coléoptères, de la famille des Eupodes, à tarses munis de crochets, et dont les larves traînent après elles une sorte de fourreau. Ces insectes font de grands ravages dans les potagers et les jardins. Le *Léma du Lis* est rouge en dessus, noir en dessous. Il dévore souvent tous les lis d'un jardin. Le *L. porte-croix* et le *L. à douze pointes* attaquent les plants d'asperges. Le *L. cyanelle* et le *L. mélanope* rongent les feuilles d'avoine.

LEMME (du grec *lêmma*, dérivé de *lambanô*, prendre, admettre; proposition *admise*), se dit en

Géométrie d'une proposition préliminaire qu'on établit pour servir à la démonstration de quelque autre proposition, quoiqu'elle n'ait qu'un rapport indirect avec le sujet de cette dernière. Elle n'est employée que subsidiairement, pour la démonstration d'un théorème, ou pour la solution d'un problème.

LEMMING, dit aussi, mais improprement, *Lapin de Norvége*, sorte de Rongeurs de la famille des Rats, et faisant partie du genre des Campagnols. Ils vivent en société et par troupes nombreuses, et font des dégâts énormes dans les champs. Les *Lemmings de Norvége* sont longs de 15 à 20 centimètres. Ils ont la tête courte, ovale, les oreilles petites et arrondies. Leur pelage est soyeux et varié de roussâtre, de gris, de noir et de blanchâtre. Ces animaux ne s'engourdissent pas; ils passent l'hiver sous la neige. Tous les six ou huit ans, ils descendent des montagnes de la Norvége et de la Laponie pour se répandre dans les pays environnants. Il n'est aucun obstacle qui les arrête : ils traversent même les rivières à la nage.

LEMNA, nom grec de la *Lentille d'eau*, a formé celui de *Lemnacées*, donné à une famille de plantes monocotylédones dont la Lentille d'eau est le type.

LEMNISCATE (du grec *lemniskos*, ruban), courbe qui a la forme d'un ruban formant un 8 : une ligne droite peut la couper en 4 points. Le comte de Fognano, géomètre italien du XVIIIe siècle, a fait de curieuses recherches sur les propriétés de la lemniscate.

LÉMODIPODE. *Voy.* LÆMODIPODE.

LÉMUR, nom donné par Linné au *Maki*, est emprunté aux Latins, qui appelaient *Lemures* des espèces de spectres ou de mauvais génies. *Voy.* LÉMURIENS.

LÉMURIENS, famille de Quadrumanes, renferme des animaux à museau allongé et terminé par un mufle, appartenant tous à l'ancien monde, et n'ayant que des rapports éloignés avec les Singes, ce qui les a fait appeler *Faux singes*. Ce sont des animaux nocturnes, insectivores et de taille moyenne ou même petite. Quelques espèces ont une grande intelligence. Cette famille renferme les genres *Lemur* ou *Maki*, *Indri*, *Galago*, *Loris*, *Tarsier* et *Aye-Aye*.

LÉNITIF (du latin *lenire*, adoucir), nom commun aux remèdes relâchants et tempérants, et aussi à ceux qui sont légèrement laxatifs : le miel est un lénitif. Il y a des *électuaires lénitifs* qui purgent doucement et sans provoquer de coliques.

LENTE, nom donné aux œufs allongés que les poux déposent sur les cheveux. *Voy.* POU.

LENTICELLES (du latin *lenticella*, petite lentille), taches rousses et ovales qui se trouvent sur l'écorce des branches des arbres. Les Botanistes ne sont pas d'accord sur la nature des lenticelles : M. de Candolle les considère comme des embryons de racines disséminées dans toute la plante; M. H. Mohl y voit une production analogue à celle du liége, qui devrait son existence à une hypertrophie du parenchyme cortical interne.

LENTICULAIRE, ce qui a la forme d'une lentille. En Anatomie, on appelle *Os lenticulaire* le plus petit des quatre osselets de l'oreille. Il est placé entre la longue branche de l'enclume et la tête de l'étrier.

LENTICULES (du latin *lenticula*, petite lentille), genre de plantes aquatiques de la famille des Naïades, renferme de petites herbes qui flottent à la surface des eaux tranquilles. Plusieurs espèces ont été usitées en médecine. La plus remarquable est la *Lentille d'eau* (*Lemna*), petite plante verte dont les très-petites feuilles, rondes et plates comme des lentilles, couvrent la surface des eaux dormantes. Ce végétal n'a point de tiges, et ses racines sont directement attachées aux feuilles. Les canards et les carpes en sont très-friands.

LENTILLE, *Ervum*, genre de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, renferme des plantes herbacées annuelles qui croissent naturellement dans les parties tempérées de l'hémisphère boréal. L'espèce la plus anciennement connue est la *Lentille cultivée* (*E. Lens*), à tige grêle, à feuilles composées, à folioles linéaires, à fleurs blanchâtres, un peu rayées de bleu; à gousse courte, ovale, un peu élargie, renfermant 2 ou 3 graines roussâtres, luisantes et arrondies. On la trouve dans les champs, parmi les blés. Ses graines fournissent une nourriture assez agréable, mais un peu indigeste, à moins qu'on ne les ait dépouillées de leur enveloppe (*Voy.* DÉCORTICATION) et qu'on ne les mange en purée. Elles ont l'inconvénient d'être attaquées par plusieurs insectes qui éclosent dans la partie farineuse et s'en nourrissent. On peut séparer des bons grains les grains attaqués par ces insectes en les faisant tremper tous dans l'eau, et rejetant ceux qui surnagent. — La variété la plus estimée est la *L. à la reine*, dont le grain est très-petit, très-bombé et rougeâtre. Sa farine est résolutive : elle fait la base du spécifique Warton (l'*Ervalenta*). Préparée en guise de café, elle agit comme diurétique. La *L. Ervilier* (*E. ervilia*), vulgairement *Ers*, *Alliez*, *Comin*, se cultive comme plante fourragère : sa graine sert aussi à engraisser les pigeons.

Lentille d'eau, *Lemna*. *Voy.* LENTICULE.

LENTILLE se dit, en Optique, d'un disque de verre taillé en forme de *lentille*, et qui sert à réfracter les rayons lumineux. On distingue les *L. convergentes*, qui font converger les rayons lumineux, et les *L. divergentes*, qui les rendent divergents. Les premières sont convexes, à bords tranchants, et se subdivisent en *L. bi-convexes*, formées par deux surfaces sphériques convexes; *L. plan-convexes*, formées par une surface plane et une surface convexe; et *ménisques convergents*, formés par deux surfaces sphériques, l'une concave et l'autre convexe, le rayon de la première étant plus grand que le rayon de la seconde. — Les secondes sont concaves, à bords larges, et se subdivisent en *L. bi-concaves*, formées par leurs surfaces sphériques concaves; *L. plan-concaves*, formées par une surface plane et une surface concave; et *ménisques divergents*, formés par deux surfaces sphériques, l'une concave et l'autre convexe, le rayon de la première étant plus petit que le rayon de la seconde.

L'*axe* d'une lentille est la ligne mathématique qui joint les deux centres de courbure de ses deux surfaces; pour les lentilles plan-concaves et plan-convexes, l'axe est la perpendiculaire abaissée du centre de courbure sur le plan. On appelle *foyer principal* d'une lentille convergente le point où viennent se réunir, en dehors et en arrière de la lentille, les rayons parallèles à l'axe réfractés par elle, et au delà duquel les mêmes rayons s'écartent. La *distance focale* est la distance du foyer à la surface du verre. On reconnaît la place qu'occupe le foyer principal d'une lentille en présentant cette lentille aux rayons solaires; la lumière se peint alors au foyer en une image plus petite et plus éclatante qu'en tout autre lieu. Cependant, quand les rayons obliques font avec l'axe qui passe par le foyer principal un angle de plus de 10 à 15 degrés, les rayons du faisceau ne convergent plus exactement au même point; il y a alors *aberration de sphéricité*. La concentration des rayons se fait d'autant plus exactement qu'ils passent plus près de l'axe. Dans les instruments d'optique, on recouvre souvent les bords de la lentille pour n'admettre que les faisceaux peu inclinés à l'axe, afin d'avoir plus de netteté dans les images.

L'effet le plus remarquable des lentilles convergentes est de grossir les objets, et c'est sur cette propriété qu'est fondée la construction des lunettes : cet effet résulte des deux réfractions successives qu'y subit chaque rayon lumineux, la première en passant de l'air dans le verre, la seconde en sortant du verre : ces réfractions réunissent sous des angles plus grands les rayons de toute espèce, soit parallèles, soit convergents, soit divergents. Les lentilles, faisant en-

trer dans l'œil beaucoup de rayons qui n'entreraient pas sans elles, nous font voir les objets avec plus de clarté, et offrent ainsi un moyen précieux de remédier à la faiblesse de la vue. Le grossissement des lentilles convergentes est d'autant plus considérable que la distance du foyer à la surface du verre est plus petite : on donne généralement aux lentilles le nom de *loupes*, ou de *microscopes simples*, lorsqu'elles ont une faible distance focale.

Les lentilles concaves ou divergentes, étant présentées à des rayons lumineux, transmettent sur une surface opposée une image qui paraît diverger, comme si elle provenait d'un point situé dans la concavité du verre. Ce point se nomme le *foyer négatif*, et sa distance à la surface qui reçoit la lumière, *distance focale négative*. Les objets vus à travers une pareille lentille paraissent plus petits, mais plus proches ; aussi ne s'en sert-on isolément que pour les besicles destinées à corriger la myopie.

On appelle encore *lentille* la pièce d'un pendule qui est suspendue à la verge, et dont les oscillations règlent les mouvements de la pendule : c'est un disque en métal ; on lui donne des bords tranchants afin qu'il divise l'air avec plus de facilité. Ces lentilles sont formées ordinairement de 2 calottes de cuivre, entre lesquelles on coule du plomb. Le centre de gravité d'un pendule est toujours dans l'intérieur de sa lentille.

Lentilles, en Médecine. *Voy.* ÉPHÉLIDES.

LENTISQUE, *Pistacia Lentiscus*, espèce du genre Pistachier : c'est un petit arbre ou plutôt un arbrisseau, haut de 2 à 3 mètres, qui croît naturellement sur les côtes de la Méditerranée, en Provence, en Corse, en Afrique, en Syrie, en Grèce, surtout dans l'île de Chio. Il en découle une substance résineuse connue sous les noms de *Mastic de Chio*, *Manne du Liban*, qui s'emploie en médecine comme stimulant, tonique et antiseptique. En Afrique, on s'en sert comme cosmétique pour nettoyer les dents et raffermir les gencives. La racine sert à faire de belles tabatières et autres petits meubles d'agrément. La graine donne une excellente huile. La décoction du bois a été vantée contre la goutte et la pierre : on l'appelait *or potable* à cause de sa couleur jaune.

LÉONIN (du latin *leo*, lion). On appelle *Société léonine*, *Contrat léonin*, une société, un contrat où l'une des parties a stipulé pour elle la part du *lion*. Cette locution vient de la fable si connue d'Ésope, la *Chasse du Lion*, imitée par Phèdre et par La Fontaine. Il y a *contrat léonin* toutes les fois que l'une des parties se met à l'abri de toute perte en stipulant une part dans les bénéfices, et toutes les fois que les chances de pertes ne sont pas en rapport direct avec les chances de bénéfices. Ce contrat est une convention contraire à la morale et à la loi : « La convention qui donnerait à l'un des associés la totalité du bénéfice est nulle. » (Code Napoléon, art. 1855).

LÉONINS (VERS), se dit soit des vers latins rimés entre eux tant à l'hémistiche qu'à la fin du vers, soit de ceux dans lesquels l'hémistiche seulement rime avec la fin du vers. Ils ont été ainsi nommés probablement de *Leonius*, moine de S. Victor qui, au XIIe siècle, les mit en vogue. Tels sont ces deux vers :

Si Trojæ *fatis* aliquid restare *putatis*. (Virg.)
Defuit et *scriptis* ultima lima *meis*. (Ovide.)

Les vers léonins sont généralement monotones et fatigants. Les poëtes de la bonne latinité n'en offrent qu'un petit nombre d'exemples, sans doute involontaires. Au contraire, au moyen âge, on les recherchait avec plaisir. Beaucoup d'hymnes d'église sont faites en vers léonins. On a cru voir dans ce genre de vers l'origine des vers rimés des modernes.

LÉONOTIS, synonyme de *Leonurus*. *Voy.* ce mot.

LÉONTIASIS, sorte de lèpre, dans laquelle la peau ressemble à celle du museau du lion. *Voy.* ÉLÉPHANTIASIS.

LÉONTODON (c.-à-d. en grec *dent de lion*), ou *Taraxacum*, genre de la famille des Chicoracées, dont le *Pissenlit* est le type. *Voy.* PISSENLIT.

LÉONURE, *Leonurus*, ou LÉONOTIS (de *léôn*, lion, et d'*oura*, queue, ou d'*oûs*, *ôtos*, oreille), genre de la famille des Labiées, tribu des Stachydées : calice turbiné à 5 angles et à 5 dents ; corolle bilabiée, lèvre supérieure oblongue, très-entière ; lèvre inférieure divisée en 3 lobes ; 4 étamines, style bifide, stigmates terminaux : le fruit est un akène très-lisse. L'espèce principale du genre est le *Léonure cardiaque*, ou *Agripaume*, plante qui se trouve dans les lieux incultes et pierreux de l'Europe et de l'Asie centrale : elle est quelquefois cultivée dans les jardins. Sa tige, haute d'un mètre, est carrée, ferme, cannelée et rameuse. Les feuilles sont d'un vert foncé en dessus, diminuant de grandeur du bas au sommet de la tige. Les fleurs, d'un rouge clair, ont la lèvre supérieure recouverte d'un duvet blanchâtre. Toute la plante a une odeur forte, une saveur un peu amère. On l'employait autrefois en médecine comme cardialgique.

LÉOPARD (de *leo*, lion, et de *pardus*, nom sous lequel cet animal était désigné chez les anciens), *Pardus*, espèce du genre *Chat*, que l'on confond souvent avec la panthère, dont elle a les habitudes. Sa longueur varie de 1 m. à 1m,50, et sa hauteur de 60 à 80 centim. Son pelage est jaune sur le dos, blanc sous le ventre et partout couvert de taches noires groupées circulairement en forme de rose, et plus petites et plus rapprochées que chez la panthère. Cet animal se trouve dans l'Inde et en Afrique, surtout au Sénégal et dans la Guinée. Sa peau est très-estimée des fourreurs : on l'emploie ordinairement pour le harnachement des chevaux de luxe.

Le *Léopard* fait partie des armes de la Grande-Bretagne : ces armes portent trois léopards.

LÉPAS (du grec *lépas*, vase à boire), nom donné par les Conchyliologistes à toutes les coquilles univalves en forme de patelle. *Voy.* PATELLE.

LÉPICÈNE (du grec *lépis*, écaille, et *kénos*, vide), nom donné par Richard à la glume calicinale des Graminées. La lépicène est en général formée de deux écailles (genre *brome*), quelquefois d'une seule (*ivraie*). Tantôt elle contient une seule fleur (*vulpin*), tantôt deux ou davantage (*avoine*).

LÉPIDIER, *Lepidium* (du grec *lépidion*, passe-rage), genre de la famille des Crucifères, type de la tribu des Lépidinées, renferme des plantes herbacées ou à peine ligneuses, à tiges cylindriques, rameuses ; à feuilles simples ; à fleurs petites, blanches, disposées en grappes terminales, ayant 4 pétales et 6 étamines. Le fruit est une silicule ovale, déprimée, renfermant plusieurs graines. Les espèces les plus connues sont la *Passe-rage* et le *Cresson alénois*. *Voy.* ces mots.

LÉPIDOLEPRUS (du grec *lépis*, génitif *lépidos*, écaille, et *leprus*, rude), poisson de la famille des Gadoïdes, dit aussi *Grenadier*. *Voy.* GRENADIER.

LÉPIDOPE (du grec *lépis*, génitif *lépidos*, écaille, et *pous*, pied), genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Scombéroïdes, au corps allongé et mince, offrant l'aspect d'un large ruban d'argent, nageant par ondulations et jetant de beaux reflets de lumière. Leurs ventrales sont réduites à deux petites pièces écailleuses, d'où leur nom. Ces poissons habitent les mers d'Europe : leur chair est ferme et délicate.

LÉPIDOPTÈRES (du grec *lépis*, génitif *lépidos*, écaille, et *ptéron*, aile), vulgairement *Papillons*, un des ordres les plus remarquables de la classe des Insectes, a pour caractères principaux : 4 ailes longues, veinées, recouvertes d'une poussière farineuse et diversement nuancée, qui, au microscope, paraît composée de petites *écailles* colorées ; trompe roulée en spirale pour sucer le suc des fleurs ; tête petite, thorax bombé, plus court que l'abdomen,

elui-ci sans tarière ni alguillon; pattes assez lon-ues avec 5 articles aux tarses, etc. Les Lépidoptè-es éprouvent des métamorphoses complètes: leurs arves sont dites *chenilles*, et leurs nymphes *chry-alides*. On les divise en 3 grandes familles: celle es *Diurnes* ou *Papillons* proprement dits; celle des *répusculaires* ou *Sphinx;* et celle des *Nocturnes* u *Phalènes* (*Voy.* ces mots). Il existe beaucoup de onographies des Lépidoptères : on cite entre au-res celles de MM. Boisduval et Guénée, Godard, uponchel, Th. Lacordaire. *Voy.* PAPILLON.

LÉPISME (du grec *lépizô*, écailler), genre d'in-ectes de l'ordre des Thysanures, type d'une petite amille dite des Lépismées ou Lépismènes. L'espèce la lus connue est le *Lépisme saccharin* ou *Forbicine*, ont le corps est lisse et couvert d'écailles argentées. riginaire d'Amérique, selon Linné, cet insecte est aturalisé en Europe, où il vit dans les boiseries, les entes des châssis, sur les planches des armoires où on conserve des comestibles, sous les pierres et les lantes humides. Ces petits animaux, longs de 9 à 0 millim., courent très-vite; ils se nourrissent de ucre, de substances végétales et de petits insectes.

LÉPISOSTÉE (du grec *lépis*, écaille, et *ostéon*, s), *Lepisosteus*, genre de grands poissons Malaco-térygiens abdominaux, de la famille des Clupes. Ils ont revêtus d'écailles pierreuses, dures, et qui for-nent une cuirasse impénétrable. Ils ont le museau rès-allongé et les mâchoires hérissées de dents poin-ues. Ils sont hardis et féroces; mais la grandeur de eurs écailles rend leurs mouvements très-lents. Ces oissons habitent les mers d'Amérique. Leur chair est bonne à manger. On en connaît 3 espèces : le *Caïman* (*Esox osseus*); la *Spatule* (*L. spatula*), et le *Roblo* (*L. roblo*). *Voy.* ces mots.

LÈPRE (du grec *lépros*, rude, écailleux). On a réuni sous ce seul nom des maladies de la peau fort diverses, qui avaient pour caractère commun la dé-générescence, l'ulcération ou la destruction de la peau, telles que l'*Eléphantiasis des Grecs* ou *Lèpre tuberculeuse*, l'*Eléphantiasis des Arabes*, la *Pso-riasis*, et ce qu'on appelle encore aujourd'hui *Lè-pre*, *Lèpre vulgaire*. Ces maladies, fort graves et fort communes au moyen âge, sont devenues assez rares dans nos temps. On ne sait même plus bien à laquelle rapporter la lèpre des anciens. Ce n'est plus guère qu'en Égypte, dans quelques parties de la Suisse et dans le nord de l'Europe (en Suède et en Norvége) qu'on trouve encore un assez grand nombre de lépreux.

Ce qu'on appelle aujourd'hui la *Lèpre*, la *Lèpre vulgaire*, est une espèce de dartre furfuracée qui s'annonce au début par de petites élevures solides, comme papuleuses, entourées de taches roussâtres, luisantes, circulaires et un peu proéminentes. La sur-face de ces élevures, d'abord unie, présente. au bout de quelques jours, vers son centre, une petite *écaille* blanche, lisse et polie, semblable à une *paillette*, qui se détache bientôt. Cette surface s'élargit ensuite progressivement, en conservant toujours une forme circulaire, mais le centre reste sain. Elle se couvre de nouvelles écailles minces, fermes, d'un gris de perle, cernées par un bord rougeâtre un peu élevé, qui tombent, et sont remplacées successivement par d'autres. Quelquefois ces plaques lépreuses sont blanches, pâles, noires ou rougeâtres. Ordinaire-ment elles se montrent d'abord sur les membres, et le plus souvent autour du coude ou du genou, d'où elles se propagent quelquefois sur tout le corps. Quand elle est peu étendue, la lèpre ne s'accompa-gne que d'une légère démangeaison; mais lorsqu'elle occupe de larges surfaces et qu'elle est ancienne, les mouvements deviennent difficiles, et souvent aussi il existe un état de tension et des douleurs plus ou moins vives. — Des bains tièdes, des lotions avec l'eau alcoolisée ou une dissolution de sulfure de po-tassium, pour favoriser la chute des écailles; puis, de légères couches d'onguent de goudron, renou-velées matin et soir, en même temps que l'on donne à l'intérieur des arsénicaux (la liqueur de Fowler, la solution de Pearson, les pilules asiatiques), sont les principaux moyens de traitement.

La nature et les causes de la lèpre sont incon-nues; toutefois, on est généralement convaincu que cette affection est plutôt le résultat des mœurs et des habitudes que du climat et des influences atmo-sphériques : les hommes habituellement mal nour-ris, qui vivent dans la saleté, dans l'indigence et les privations, sont les plus sujets à la lèpre; et l'on a vu le fléau disparaître à mesure que la civilisation s'est perfectionnée. Les divers soins de propreté, les bains, surtout le fréquent usage du linge, ont beau-coup contribué à en diminuer la gravité. Il est re-connu aujourd'hui que la plupart des maladies qu'on a désignées sous le nom de lèpre ne sont pas conta-gieuses; toutefois, la lèpre peut être héréditaire.

Pendant fort longtemps les lépreux furent un ob jet d'horreur et de dégoût. Chez les Juifs, la loi de Moïse les séparait du reste du monde et les reléguait hors des villes et des camps : il en était de même en Perse et dans toute l'Asie. Au moyen âge, les Croisés qui avaient contracté la lèpre en Orient, la rappor-tèrent en Europe, où elle se répandit d'une manière extraordinaire. On fonda de toutes parts pour les in-fortunés lépreux des hôpitaux spéciaux, dits *lazarets*, *ladreries* ou *léproseries* (*Voy.* ces mots). Dès qu'un cas de lèpre était signalé, le malade était conduit à l'église; on chantait sur lui l'office des Morts, puis on le conduisait à l'hôpital ou dans un lieu isolé. Si, pour un motif quelconque, un lépreux était forcé d'entrer dans un lieu habité, il était obligé de por-ter un vêtement particulier, ainsi qu'une crécelle pour avertir les passants d'éviter son contact. Sépa-rés du monde par la loi, les *lépreux* ne pouvaient rien aliéner ni donner; on leur laissait l'usufruit de leurs biens s'ils en possédaient, mais ils ne pouvaient ni tester ni hériter. M. X. de Maistre, dans le *Lé-preux de la cité d'Aoste*, a décrit admirablement la triste condition de ces malheureux. Les progrès de la civilisation ont fait justice de ces absurdes préjugés.

Pour la *Lèpre tuberculeuse* et la *Lèpre du Nord*, *Voy.* ÉLÉPHANTIASIS.

LÉPROSERIE, hôpital pour les lépreux. *Voy.* LADRERIE et LÉPREUX.

LEPTE (du grec *leptos*, mince, grêle), *Leptus*, genre d'animaux parasites, de l'ordre des Acarides : 6 pattes, suçoir avancé, corps ovale, renflé et mou, peau souple, tendue et luisante. L'espèce princi-pale est le *Lepte automnal*, vulgairement *Rouget* ou *Vendangeron*, insecte très-petit et de couleur rouge, qui s'insinue dans la peau, s'attache à la racine des poils et cause de vives démangeaisons. On s'en déli-vre en se lavant avec de l'eau vinaigrée.

LEPTON (du grec *leptos*, petit), poids et mon-naie des Grecs, était la huitième partie de l'obole.

LEPTOPHIDE, *Leptophis* (du grec *leptos*, mince, et *ophis*, serpent), vulgairement *Fouet de cocher*, genre de Serpents, voisin des Couleuvres. Ils s'en distinguent par leur forme allongée et grêle. Leur robe est d'un beau vert. Ils fréquentent les bois, et se nourrissent d'insectes et de petits oiseaux. Leur blessure n'est pas dangereuse. Ils sont très-agiles. On les trouve dans les deux hémisphères.

LEPTOSPERME (du gr. *leptos*, mince, et *sperma*, graine), *Leptospermum*, genre de la famille des Myrtacées, type de la tribu des Leptospermées, est composé d'arbustes et d'arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande, à feuilles petites, coriaces, alternes, ponc-tuées et aromatiques, qui donnent une infusion théiforme, d'une saveur aromatique très-agréable.

LEPTURE (du grec *leptos*, mince, et *oura*, queue), *Leptura*, genre de Coléoptères, de la fa-

mille des Longicornes, type de la tribu des Lepturètes : antennes insérées au bas des yeux, tête perpendiculaire, corselet étroit et bombé. Les larves des Leptures vivent dans le bois pourri. Ces insectes, longs de 10 à 15 millim., sont noirs ou bruns. On les trouve en France.

LERNÉE, *Lernæa* (du lac de *Lerne?*), genre de Crustacés parasites qui vivent dans l'eau, et s'accrochent à diverses parties de la surface extérieure des animaux et surtout des poissons, principalement autour des yeux et des branchies. Le corps des Lernées est de forme assez variable; leur bouche est pourvue de deux crochets mobiles convergents. Ce genre donne son nom aux *Lernéides*, dont M. Milne-Edwards forme son 8e ordre de la classe des Crustacés.

LÉROT (diminutif de *Loir*), *Mus Nitela*, petit quadrupède rongeur du genre Loir. Il est gris en dessus, blanchâtre en dessous, avec une bande noire à l'œil. Ce petit animal est assez joli; mais il a une odeur fétide. Il se plaît aux environs de nos habitations, où il ravage les vergers et les espaliers. Il s'endort tout l'hiver dans les trous qu'il a choisis pour lui servir de retraite; on dit proverbialement en Normandie : *Dormir comme un lérot. Voy.* LOIR.

LÈSE-MAJESTÉ (du latin *læsus*, participe de *lædere*, blesser, violer), se dit, dans les États monarchiques, de tout attentat commis contre le souverain. Dans notre ancienne législation, on distinguait : 1° le crime de *lèse-majesté divine*, qui était une offense commise envers Dieu; 2° le crime de *lèse-majesté humaine*, qui était l'attentat commis contre le souverain ou contre l'État. Lors de la révision du Code pénal en 1832, l'expression de *lèse-majesté* a été effacée.—Quant au crime de *lèse-majesté divine*, il est plus connu sous le nom de *sacrilége. Voy.* ce mot.

Le crime de *lèse-majesté* contre le souverain était puni, chez les Romains, avec une grande sévérité : les accusés étaient livrés aux bêtes féroces. En France, la peine de ce crime consistait à être tenaillé vif avec des tenailles rouges, ou à être tiré à quatre chevaux. Aujourd'hui, l'attentat contre la vie du roi est, dans la plupart des États, puni comme le parricide. Avant 1848, toute offense commise envers la personne du roi était punie d'un emprisonnement de six mois à cinq ans et d'une amende de 500 à 10,000 francs (Code pénal, art. 86 et suiv.).

LÉSION (du latin *læsio*, blessure), se dit, en Médecine, de toute perturbation apportée soit dans la texture des organes, soit dans leurs fonctions; de là des *lésions organiques*, telles que plaies, contusions, dégénérescences, etc.; et des *lésions de fonctions*, telles que la douleur, le délire, l'augmentation ou la diminution de certaines sécrétions, etc.

Dans les Actes synallagmatiques, il y a *lésion* lorsqu'une des parties ne reçoit pas l'équivalent de ce qu'elle apporte. En Droit, la *lésion* vicie certains contrats; il faut que le dommage souffert soit d'une telle importance relativement à la valeur totale, qu'il soit évident que la partie qui supporte le préjudice a été la victime d'une fraude, ce qui l'autorise à demander la *rescision* de l'acte qu'elle a souscrit (Code Nap., art. 1118 et 1305).

LESSERTIE, *Lessertia* (du nom de *B. Delessert*, à qui cette plante fut dédiée par M. de Candolle), genre de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, tribu des Lotées, renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes, indigènes du cap de Bonne-Espérance : feuilles pennées, avec impaire, fleurs purpurines, disposées en grappes penchées.

LESSIVAGE. *Voy.* BLANCHISSAGE et LESSIVE.

LESSIVE (du latin *lixivium*, formé de *lix*, cendre de foyer). Ce mot désigne proprement l'eau alcaline que les blanchisseuses obtiennent en versant de l'eau chaude dans un cuvier, sur du linge à blanchir, sur lequel on a préalablement étendu un lit de soude ou de cendre de bois. Cette eau, contenant en dissolution des sels de soude ou de potasse, saponifie les parties graisseuses que contient le linge sale, les rend solubles, et, de cette manière, débarrasse le linge de toute impureté. *Voy.* BLANCHISSAGE.

Par extension, on a appelé *Lessive des savonniers* la dissolution alcaline dont on se sert pour faire le savon; elle est principalement formée de soude caustique. On la prépare en traitant le sous-carbonate de soude par la chaux vive.

En Chimie, *lessiver*, c'est verser à plusieurs reprises de l'eau chaude ou froide sur des matières terreuses ou autres, pour en extraire les parties solubles qu'elles peuvent contenir.—Ce qu'on appelle *Lessive prussique*, c'est l'eau que les fabricants de bleu de Prusse font passer sur un mélange de parties égales de sang desséché et de potasse combinés ensemble (*Voy.* BLEU DE PRUSSE). — Pour les Peintres, le *lessivage* consiste à nettoyer avec de l'eau seconde les boiseries déjà peintes, mais salies.

LESSONIE, *Lessonia* (du naturaliste *Lesson*, à qui cette plante fut dédiée par Bory de St-Vincent), genre de plantes cryptogames, de la famille des Laminariées, qui habitent la Nouvelle-Hollande. Leurs racines, puissantes et rameuses, implantées profondément dans les fentes des rochers, acquièrent une grande dureté : tiges formées de couches concentriques et d'un canal médullaire de 6 à 8 centim. de diamètre; rameaux entrelacés, plus ou moins comprimés, rugueux à leur surface; feuilles peu épaisses, allongées et divisées à leur base. La fructification consiste en groupes graniformes et compactes.

LEST (de l'allemand *last*, charge). On nomme ainsi à la fois, dans la Marine, soit la quantité de poids nécessaire pour qu'un navire se maintienne en équilibre sur l'eau et pour qu'il porte la voile avec sécurité, soit l'ensemble des matériaux qui forment ce poids. — Le lest varie d'après la grandeur et la forme des bâtiments; en général, il est du 7e au quart de leur exposant de charge. On distingue le *lest dormant*, qu'on place à fond de cale, et qui ne bouge pas; et le *lest volant*, qu'on transfère suivant le besoin. Il se compose, dans les bâtiments marchands, de pierres, de sable, de chaux, de briques. On y emploie aussi les parties les plus lourdes du chargement ou même simplement l'eau. Dans les bâtiments de guerre, aujourd'hui, le lest ne se compose plus ordinairement que de parallélipipèdes en fer nommés *gueuses* : à bord d'un vaisseau de guerre de 120 canons, le poids dont on se sert s'élève à 875 000 kilogr.

On dit qu'un navire *navigue sur son lest*, s'il part et marche longtemps sans marchandises.

On appelle *lestage* l'opération de placer le lest à bord, et *délestage* l'opération contraire.

LESTRIS, nom latin du genre LABBE.

LETHARGIE (du grec *lethargia*, dérivé de *léthé*, oubli, et *argia*, paresse, torpeur), état de sommeil profond et apoplectiforme, d'où il n'est cependant pas impossible de tirer les malades : pendant les courts instants de réveil, ils parlent sans savoir ce qu'ils disent, oublient ce qu'ils ont dit, et retombent dans leur sommeil. Il ne faut pas confondre la *léthargie* avec le *coma* (*Voy.* ce mot). — Cet état, qui offre l'image de la mort, peut durer fort longtemps : on en a vu se prolonger plusieurs jours et même plusieurs mois. Dans certains cas, sa ressemblance avec la mort est telle qu'il est arrivé d'inhumer des êtres vivants (*Voy.* INHUMATION); on ne préviendra de tels accidents qu'en étudiant soigneusement tous les signes de la mort réelle. *Voy.* MORT.

LETTRE (du latin *littera*, qui a le même sens). Au propre, on nomme ainsi les caractères de l'alphabet. *Voy.* ALPHABET et CARACTÈRES.

Sous le rapport de la prononciation, on divise les lettres en *voyelles* et en *consonnes* (*Voy.* ces mots). Sous celui de leur usage, elles sont dites *lettres phonétiques*, si elles rendent les sons de la voix; *idéo-*

graphiques, si elles représentent les choses mêmes; *numérales*, si on les emploie en guise de chiffres, ainsi que le faisaient les Grecs et les Romains. Sous le rapport de la forme, on distingue des *L. capitales ou majuscules*, des *L. minuscules;* des *L. gothiques*, *bâtardes*, *cursives*, etc.; en un mot, autant d'espèces de lettres qu'il y a d'écritures. *V.* ÉCRITURE.

On dit, en parlant des épreuves d'estampes ou de gravures, qu'elles sont *avant la lettre*, quand elles se trouvent sans inscription, ayant été tirées avant que le graveur eût mis au bas du dessin les *lettres* qui indiquent le sujet. Ce sont les premières tirées, et aussi les plus belles et les plus estimées.

LETTRE DOMINICALE. *Voy.* DOMINICALE (LETTRE).

LETTRE MISSIVE. On nomme *Lettre missive*, ou seulement *Lettre*, tout écrit destiné à être envoyé à une personne absente : telles sont les *lettres* proprement dites, qui n'ont d'autre but que d'établir un échange de pensées entre les personnes, et d'entretenir une correspondance; les *L. d'affaires;* les *L. de pur cérémonial* (lettres de faire part, d'invitation, de condoléances, lettres de recommandation, etc.). La *lettre missive* a donné naissance au *genre épistolaire*, qui comprend : 1° les *lettres* réellement écrites à des correspondants, avec ou sans intention de les livrer à la publicité; 2° les ouvrages écrits sous forme de lettres, comme les *Provinciales* de Pascal, les *Lettres d'une Péruvienne*, les *L. de Junius*, etc., les romans par lettres (la *Nouvelle Héloïse*, *Clarisse Harlowe*). *Voy.* ÉPITRE, ÉPISTOLOGRAPHES.

En Droit public et administratif, on donne le nom de *Lettres* à toutes sortes d'actes ou d'écritures dont la signification est le plus souvent déterminée par le mot qui suit : telles étaient autrefois les *L. de noblesse*, les *L. de naturalisation*, les *L. d'amnistie, de pardon, de grâce, d'abolition, de légitimation*, etc. Ces lettres étaient expédiées en chancellerie au nom du roi, ce qui leur faisait donner le nom de *Lettres royaux* (le mot *royal* étant originairement masculin et féminin). — On comprenait sous le nom de *Lettres patentes*, c.-à-d. *ouvertes*, *publiques*, les lettres scellées du grand sceau, ordonnances, édits et déclarations qui statuaient d'une manière générale; telles étaient les lettres données à une province, à une ville, à une communauté, ou même à un particulier, pour leur accorder une grâce ou un privilége quelconque. Elles étaient la forme la plus usitée par laquelle les rois témoignaient leur munificence ou rendaient la justice. On les opposait aux *Lettres closes*, qui étaient remises *fermées*. Les *Lettres de cachet* étaient des lettres scellées du cachet du roi, en vertu desq ceux contre qui elles étaient lancées étaient arbitrairement jetés en prison ou envoyés en exil. On en fit l'abus le plus criant sous Louis XV.

On nomme *Lettres apostoliques* tous les actes émanés du St-Siége : *rescrits*, *bulles*, *brefs*, etc.; *L. pastorales*, les écrits que les évêques adressent à leur clergé.

LETTRE CHARGÉE, lettre dont l'Administration des Postes de France donne reçu à l'expéditeur et tire reçu du destinataire. Ces lettres payent, en sus du port ordinaire, une taxe fixe de 20 c. En cas de perte, l'Administration est tenue à une indemnité de 50 fr.

LETTRE DE CHANGE, traite ou effet de commerce par lequel une personne mande à une autre, habitant un lieu différent, de payer, soit à celui qui est désigné dans cet acte, soit à celui qui exerce ses droits, une somme dont elle reconnaît avoir reçu la valeur. On appelle *tireur* celui qui donne l'ordre de payer et qui signe la traite; *preneur* ou *porteur*, celui au profit de qui elle est signée; et *tiré*, celui à qui elle est adressée et qui doit la payer. D'après la loi française, la lettre de change doit être tirée d'un lieu à un autre; mais le plus souvent cette obligation est éludée; elle doit être datée; elle énonce la somme à payer, l'époque et le lieu où le payement doit s'effectuer, la valeur fournie en espèces ou en marchandises, ou autrement; elle peut être à l'ordre d'un tiers ou du tireur lui-même. Pour que la lettre de change produise son effet, il faut qu'il ait été fait une *provision*, c'est-à-dire que celui qui doit acquitter ait reçu les fonds nécessaires; et qu'il y ait *acceptation*, c.-à-d. que le *tiré* ait pris l'engagement d'en payer le montant à l'échéance : cet engagement est exprimé sur la traite même par le mot *accepté* que le tiré y appose avec sa signature. — En prévision du cas où la lettre de change serait perdue, il peut en être fait plusieurs exemplaires : on les distingue alors par 1re, 2e, 3e, etc., et chacune n'est payable qu'en cas de non-payement de la précédente. — La lettre de change peut être payable soit à vue, soit à plusieurs jours, mois ou *usances*, de vue ou de date. Elle doit être présentée et payée le jour même de son échéance. Elle peut se transporter par voie d'endossement. En cas de non payement, elle entraîne la contrainte par corps, même à l'égard de ceux qui ne sont pas commerçants. Le Code du commerce (art. 110-176) traite de tout ce qui concerne la lettre de change. M. L. Nouguier a donné un *Traité* spécial *des Lettres de change et des effets de commerce en général*, Paris, 1839, 2 vol. in-8. — On attribue l'invention des lettres de change aux Juifs, qui, chassés de France et réfugiés en Lombardie, aux XIIe et XIIIe siècles, donnèrent à des voyageurs des lettres portant ordre aux dépositaires des fonds qu'ils avaient laissés en France, ou ailleurs, de les remettre à ces voyageurs, qui leur en avaient à l'avance payé la valeur (M. Capefigue en fixe la date à l'an 1181); d'autres en font honneur aux Gibelins, qui avaient été chassés de Florence vers la même époque, et qui s'étaient retirés en France. — Il paraît, par quelques textes des anciens, que le change était déjà pratiqué par les Athéniens et les Romains; mais ce n'est que graduellement que la lettre de change arriva à sa forme définitive.

LETTRE DE CRÉANCE, lettre qui porte qu'on doit donner créance à celui qui en est chargé. Tout ambassadeur chargé de représenter son souverain près d'un autre gouvernement doit être muni d'une lettre de créance qui établisse son caractère public. Lorsque la mission de l'ambassadeur est terminée, son rappel lui est notifié par une *Lettre de rappel;* en outre, il lui est adressé une *Lettre de récréance*, qu'il doit présenter au souverain près duquel il réside pour l'informer de ce changement.

LETTRE DE CRÉDIT, espèce de mandat adressé par un banquier à un autre banquier, et qui autorise le porteur à tirer jusqu'à concurrence d'une certaine somme sur celui auquel la lettre est adressée.

LETTRE DE GAGE, titre de crédit qu'une société de crédit foncier reçoit du propriétaire emprunteur ou qu'elle émet en son lieu et place, et qui ne porte l'indication d'aucune propriété particulière, mais est garanti par le fonds social et par l'ensemble des propriétés sur lesquelles la société a hypothèque. La lettre de gage a eu un succès immense en Allemagne, en Pologne, en Belgique; elle a été introduite en France par le décret du 28 février 1852, qui a institué les sociétés de crédit foncier.

LETTRE DE MARQUE, autorisation donnée par l'État à des bâtiments particuliers de s'armer en guerre et de faire la course. On dérive cette expression du vieux mot *marck*, *marche*, frontière, parce que dans l'origine ces lettres autorisaient à franchir les frontières de l'État avec lequel on était en guerre. Ces lettres ne sont délivrées que lorsqu'un pays est en guerre avec un autre, ou lorsqu'il existe quelque sujet de plainte qui autorise à user de *représailles :* dans ce 2e cas, la lettre est dite *lettre de représailles*. Tout capitaine, maître ou patron, commandant un bâtiment armé en course, doit être pourvu d'une lettre de marque, sous peine d'être réputé pirate ou forban, et puni comme tel. *Voy.* CORSAIRE.

LETTRE DE MER, permission écrite, donnée à des bâtiments marchands, à l'effet de naviguer et de commercer; on les appelle aussi *congés* ou *patentes*.

LETTRE DE VOITURE, lettre ouverte, adressée aux personnes à qui on envoie des marchandises par voiture, bateau, etc., surtout quand ces objets sont frappés de droits fiscaux ou entrent dans des villes où l'on perçoit des droits d'entrée. Elle renferme le nom du voiturier, la qualité et la quantité des marchandises, le lieu du départ et de la destination, et l'adresse du destinataire. Elle est assujettie au timbre.

Ce nom s'emploie aussi dans la Marine pour exprimer les connaissements ou chartes-parties des maîtres et patrons au petit cabotage.

LETTRES (BELLES). *V.* LITTÉRATURE et FACULTÉ DES L.

LETTRINE (diminutif de *lettre*), terme d'Imprimerie, désigne : 1° les petites lettres qui se mettent au-dessus ou à côté d'un mot, pour renvoyer le lecteur aux notes; 2° les lettres majuscules qui se mettent au haut des colonnes ou des pages d'un dictionnaire.

LEUCANTHEMUM. *V.* CHRYSANTHÈME et MARGUERITE.

LEUCISCUS (du grec *leukos*, blanc). *Voy.* ABLE.

LEUCITE, LEUCOLITE, synonymes d'*Amphigène*.

LEUCOIUM, nom latin du *Perce-neige* ou *Nivéole*.

LEUCOME (du grec *leucos*, blanc), tache blanche de la cornée produite par une cicatrice. *Voy.* ALBUGO.

LEUCOPHLEGMATIE (du grec *leukos*, blanc, et *phlegma*, génitif *phlegmatos*, flegme). Ce mot est employé tantôt comme synonyme d'*anasarque*, sorte d'hydropisie (*Voy.* ANASARQUE), tantôt comme synonyme d'*emphysème*. *Voy.* ce mot.

LEUDES, compagnons du chef ou du roi chez les Germains et les Francs. *Voy.* LEUDES au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

LEURRE (du latin *lorum*, courroie, bande de cuir). C'est proprement, en termes de Fauconnerie, un morceau de cuir rouge façonné en forme d'oiseau, qui sert aux chasseurs pour attirer et rappeler le faucon ou tout autre oiseau de proie, lorsqu'il ne revient pas droit sur le poing. Ce mannequin avait bec, ongles, ailes, et même pouvait, à l'aide d'un mécanisme caché, avoir l'air de battre des ailes. On y attachait souvent un appât, pour mieux attirer l'oiseau.—Par suite, *leurre* s'est dit de toute amorce, de tout appât trompeur.

LEVAIN (de *lever*). On nomme ainsi en général toute substance propre à faire *lever* le corps avec lequel on la mêle, c.-à-d. capable d'exciter dans ce corps un gonflement, une fermentation interne; on donne plus particulièrement ce nom à la pâte aigrie dont on se sert pour exciter la fermentation de la pâte fraîche avec laquelle on fait le pain, ou celle des grains et des pommes de terre dont on veut extraire l'alcool. On dit alors que la pâte *lève*. C'est à ce phénomène que le pain doit la porosité, la légèreté qui le distinguent. Au levain on substitue fort souvent la *levûre* de bière (*Voy.* ce mot). Il ne faut pas que le levain aigrisse trop; car les matières auxquelles on le mêle pourraient alors devenir malfaisantes. On a imaginé divers procédés pour conserver le levain. En Hongrie, on fait bouillir dans l'eau une certaine quantité de son de froment et de houblon, et l'on obtient ainsi un levain que l'on peut conserver toute l'année. Les Romains préparaient leur levain en faisant, avec du vin en fermentation et de la farine de millet, une pâte épaisse qu'ils faisaient sécher. — La loi mosaïque défendait de manger du pain levé pendant les sept jours de la Pâque.

LEVANT. En Astronomie, ce mot est synonyme d'*Est* ou d'*Orient*. C'est la partie du monde où le soleil semble se *lever*. On l'oppose à *couchant*.

Ce que dans l'usage on appelle plus spécialement le *Levant*, par rapport à la France, ce sont les contrées littorales de la Méditerranée, au delà des îles Ioniennes : la Turquie, la Syrie, l'Asie Mineure, etc. Leurs habitants reçoivent le nom de *Levantins*.

LEVANTINE, étoffe de soie originaire du Levant. C'est une étoffe tout unie, avec une côte en biais, tantôt isolée, tantôt accompagnée d'une plus petite, selon le goût du fabricant. On l'emploie ordinairement pour robes et surtout pour doublures. On se sert, pour faire les levantines, d'organsins et de trame de France et d'Italie, mais de seconde qualité.

LEVÉ ou LEVER DES PLANS, partie de l'arpentage qui a pour objet de prendre les mesures nécessaires pour tracer un plan, c'est-à-dire pour représenter en petit, sur le papier, la figure et les proport. d'un terrain. On se sert à cet effet de l'équerre, de la planchette ou du graphomètre.—En Musique, le *levé* est le temps de la mesure pendant lequel on *lève* le pied ou la main.

LEVER D'UN ASTRE, première apparition d'un astre au-dessus de l'horizon, lorsqu'il passe de l'hémisphère inférieur à l'hémisphère supérieur, par l'effet du mouvement diurne apparent de la voûte céleste. *Voy.* COUCHER.

LEVER DES PRINCES, partie de l'ancien cérémonial de cour. Aussitôt après le réveil du roi, on lui présentait de l'eau bénite; puis, quand il avait passé sa chemise, on lui mettait successivement ses jarretières, ses boucles de soulier, son cordon bleu, son épée, etc. On distinguait le *grand* et le *petit lever*. Ce dernier était celui auquel on admettait les privilégiés jouissant des petites entrées chez le roi : c'était une première audience familière, donnée au saut du lit. Le *grand lever* était celui auquel on admettait ceux qui jouissaient des grandes entrées; il se faisait avec plus de solennité.

LEVER-DIEU, le moment de la messe où le prêtre élève l'hostie.

LEVIER (de *lever*), en latin *Vectis*. On donne ce nom, en Mécanique, à tout corps long, inflexible, fixe dans un point de son étendue, et destiné à soulever des fardeaux, à mouvoir, à soutenir ou à élever d'autres corps. Le corps sur lequel le levier a son point fixe s'appelle *point d'appui*; la force qui fait mouvoir le levier se nomme la *puissance*, et le poids à soulever s'appelle la *résistance*. On distingue trois espèces de *leviers* : le *L. du* 1er *genre*, dit aussi *L. intermobile*, dans lequel le point d'appui est placé entre la puissance et la résistance (balance, romaine, grue, ciseaux, tenailles, etc.); le *L. du* 2e *genre*, ou *L. interrésistant*, dans lequel la résistance est placée entre le point d'appui et la puissance (rames); le *L. du* 3e *genre*, ou *L. interpuissant*, dans lequel la puissance est placée entre le point d'appui et la résistance (pinces, pincettes, etc). — Pour qu'un levier soit en équilibre, il faut que les forces qui le sollicitent, la puissance et la résistance, qui tendent à le faire tourner en sens contraire, puissent se neutraliser mutuellement, et que leurs intensités soient en raison inverse de leurs bras de levier. Ces conditions d'équilibre s'appliquent à un grand nombre de machines, qui ne sont, en dernier résultat, que des systèmes de leviers plus ou moins compliqués.

Dans la Mécanique animale, on trouve dans les os de véritables *leviers*; les puissances sont les muscles locomoteurs; les résistances sont le poids des parties à mouvoir; les points d'appui sont tantôt les articulations, tantôt le sol, ou tout autre corps fixe sur lequel s'exécutent les mouvements. La tête se meut sur le col, soit en avant, soit en arrière, par un *levier du* 1er *genre*, dans lequel la première vertèbre cervicale est le point d'appui. Nous nous élevons sur la pointe des pieds par un *levier du* 2e *genre*, dont le point d'appui est le sol. Enfin on trouve des exemples du *levier du* 3e *genre* dans la flexion de l'avant-bras sur le bras, de la jambe sur la cuisse, de la cuisse sur le bassin, etc.

En Chirurgie, on a appelé *levier* une tige d'acier recourbée à ses extrémités, dont on se sert pour soulever la portion d'os détachée par le trépan, ou les portions d'os enfoncées, dans les cas de fracture du

crâne. — Les Dentistes donnent le nom de *levier droit* à un instrument destiné à l'extraction des incisives; et celui de *levier de l'Écluse* (langue de carpe, trivelin), à un instrument dont ils se servent pour extraire les molaires. — Les Accoucheurs se servent aussi, dans les cas laborieux, d'un instrument qu'ils appellent le *Levier* (*Vectis obstetricus*).

LÉVIGATION (du latin *levigare*, rendre léger), opération pharmaceutique qui a pour but d'obtenir certaines substances sous forme de poudre impalpable, consiste soit à broyer à sec les substances dans un mortier, soit à délayer une poudre dans beaucoup d'eau, à décanter le liquide trouble après l'avoir laissé en repos quelque temps, et à recueillir le dépôt qui s'est formé en poudre au fond du second vase.

LÉVIRAT (du latin *levir*, beau-frère). Ce mot désignait autrefois l'obligation que la loi de Moïse imposait au frère d'un défunt d'épouser la veuve de son frère. Aujourd'hui il se dit en général de tout mariage contracté avec une belle-sœur.

LÉVITE, nom donné, chez les Israélites, aux ministres du culte, parce qu'ils appartenaient tous à la tribu de Lévi. — Aujourd'hui, surtout dans le midi de la France, ce mot désigne une sorte de vêtement d'homme et de femme, en forme de redingote, assez semblable au costume des Lévites. Il est aussi synonyme de *redingote*.

LÉVITIQUE, le troisième livre du Pentateuque de Moïse, est ainsi nommé parce qu'il traite spécialement de ce qui regarde les fonctions des *Lévites*, c'est-à-dire les cérémonies du culte.

LÈVRES (du latin *labrum*), parties charnues et vermeilles qui forment le contour de la bouche. Elles sont distinguées en *L. supérieure* et en *L. inférieure*. Leur bord est revêtu d'une membrane muqueuse très-fine, et elles sont recouvertes, dans le reste de leur étendue, par une peau mince très-adhérente au tissu cellulaire sous-jacent. Les deux angles qu'elles forment par leur réunion sont appelés *commissures*. Dix muscles différents, dont neuf pairs et un impair, et de nombreux ramuscules sanguins et lymphatiques, entrent dans l'organisation des lèvres. Elles jouissent d'une grande sensibilité, se meuvent avec une prodigieuse facilité, et donnent à la bouche toutes les formes que réclament et l'exercice de la parole et le jeu de la physionomie. Chez l'homme, les lèvres se couvrent de barbe; elles en sont dépourvues chez la femme.

En Chirurgie, on désigne sous le nom de *lèvres* les deux bords d'une plaie simple.

En Botanique, on appelle *lèvres* les deux lobes principaux d'une corolle bilabiée ou personnée; et on les distingue en supérieure et inférieure, suivant leur position : c'est de cette forme de la fleur qu'une grande famille prend le nom de *Labiées*. *Voy.* ce mot.

En Conchyliologie, on nomme ainsi les deux bords d'un coquillage : celui qui couvre la columelle forme la lèvre interne ou gauche, et l'autre la lèvre externe ou droite.

En Entomologie, les *lèvres* sont les pièces qui forment la bouche des insectes, en avant et en arrière, du côté du front et de la ganache. La lèvre supérieure se nomme *labre;* l'inférieure conserve le nom de *lèvre*.

LÉVRIER (pour *lièvrier*, de *lièvre*), *Canis graius*, espèce de Chien au corps long et étroit, au museau pointu et allongé, à la course excessivement rapide (de 20 à 30 mètres par seconde), dont on se sert pour chasser le lièvre. La femelle se nomme *levrette*. Ces chiens ont peu de nez; mais, en revanche, leurs yeux sont parfaits et ils chassent à vue. On distingue les lévriers par la différence de leur taille. Les plus grands sont forts, vigoureux, hardis et courageux; ils attaquent le sanglier : tels sont les *lévriers dits d'Écosse*. Les plus petits, communément appelés *levrettes*, quel que soit leur sexe, sont des chiens d'appartement, qui n'ont que peu d'intelligence; ils sont faibles et frileux, mais élégants et gracieux. Leur pelage est ordinairement gris de souris ou jaune mêlé de blanc; on en trouve quelques-uns de noirs.

LEVURE (de *lever*), *Spuma cerevisiæ*, substance qu'on extrait du moût de bière pendant la fermentation, et qui a, comme le levain, la propriété, lorsqu'on la mêle à la pâte et même à certains liquides, d'aviver la fermentation alcoolique. Elle se sécrète d'elle-même pendant la fermentation de la bière et coule par la bonde des barils. Elle est recueillie avec soin par les brasseurs, qui, après l'avoir pressée et séchée, la livrent ainsi aux *levûriers* par mottes arrondies pesant un demi ou un quart de kilogramme; elle sert aux boulangers et aux distillateurs. Malheureusement, la levûre ne saurait se garder longtemps sans altération, et elle s'accommode peu des transports. La bonne levûre est d'une pâte gris-blanchâtre, uniforme, fragile, non filante, sans mélange de goût putride ni acide, et a une légère odeur aromatique de houblon. On l'emploie beaucoup à Paris et dans tout le Nord, pour faire le pain, de préférence au *levain*.

LEXICOGRAPHIE (du grec *lexicon*, vocabulaire, et *graphô*, écrire). Ce mot, qui, d'après l'étymologie, exprime l'étude des règles à suivre dans la composition des dictionnaires, a été employé par quelques Grammairiens pour désigner la 1re partie de la grammaire, celle qui traite des mots considérés en eux-mêmes, de leurs différentes espèces, de leurs modifications ou inflexions. On l'oppose à la *syntaxe*, qui traite des mots considérés dans leurs rapports. On la nomme aussi *Lexigraphie*, *Lexicologie*.

LEXICOLOGIE (des mots grecs *lexicon*, vocabulaire, et *logos*, discours). *Voy.* LEXICOGRAPHIE.

LEXIGRAPHIE (du grec *lexis*, mot, expression, et *graphô*, écrire). *Voy.* LEXICOGRAPHIE.

LEXIQUE (du grec *lexicon*, vocabulaire), se prend le plus souvent pour synonyme de *Dictionnaire*, et spécialement de *Dictionnaire grec* (*Voy.* DICTIONNAIRE). Il se dit plus spécialement de ceux des Dictionnaires qui ne contiennent que les expressions et les locutions particulières à tel ou tel auteur, à tel ou tel mode de composition, à tel ou tel dialecte ou état de la langue, comme les *Lexicon sophocleum*, *platonicum*, *homerico-pindaricum*, etc.

LÉZARD (du latin *lacerta*, même sens), genre de Reptiles Sauriens, type de la famille des Lacertiens, a pour caractères : une espèce de bouclier formé par le prolongement des os du crâne, recouvrant la tête en dessus; un collier ou repli transversal de la peau à la partie inférieure du cou, et une rangée de pores fémuraux; 4 pattes et une queue généralement assez longue, composée d'anneaux flexibles qui se déboîtent par le plus petit effort, mais qui repoussent quelque temps après avec une couleur différente. Aristote a comparé les lézards à des serpents auxquels on aurait ajouté des pieds. Dans l'état de repos, et quand, par une belle et chaude journée, le soleil darde à plomb sur la prairie, le Lézard, qui recherche la chaleur vivifiante de cet astre, s'étend nonchalamment sur une pierre ou sur un tertre. Au contraire, quand il court, il se fait remarquer par la vivacité de ses mouvements. Les anciens avaient surnommé le lézard l'*Ami de l'homme*, sans doute parce qu'il est inoffensif et se plaît dans le voisinage de nos demeures. Les lézards habitent en effet dans les fentes des vieilles murailles (d'où le nom de *lézardes*), ainsi que dans ceux des rochers; leur morsure, quoique pouvant être douloureuse, n'est pas venimeuse. Les lézards vivent très-longtemps; ils sont ordinairement ovipares et dans quelques espèces vivipares. Ils se nourrissent de vers, d'insectes, d'œufs d'oiseaux et de fruits : ils peuvent rester longtemps sans manger. Ils s'engourdissent avec les premiers froids et ne se réveillent qu'au retour des beaux jours.

Les Naturalistes distinguent un grand nombre

d'espèces de lézards. Le *Lézard vert*, dont la teinte vive et brillante approche de la couleur vert-perroquet, est commun dans le midi de la France, où on le mange sans répugnance; on le trouve aussi aux environs de Paris : les savants distinguent le *Grand Lézard vert*, dit aussi *Lézard ocellé* parce que son dos est ordinairement ponctué de noir, et qui atteint quelquefois plus de 40 centim. de longueur, et le *Lézard vert proprement dit*, ou *L. vert piqué* ou *à 2 bandes*. Le *L. gris des murailles*, bien connu de tout le monde, est, dit-on, sensible à la musique.

On appelle vulgairement *Lézard d'eau*, la Salamandre; *L. écailleux*, le Pangolin ; *L. goîtreux*, l'Anolis; *L. d'Amérique*, l'Iguane. *Voy.* ces mots.

LIAIS ou *Pierre de liais*, pierre calcaire dure, d'un grain très-fin, d'une cassure terreuse, qui est tirée des carrières des environs de Paris, notamment de Saint-Cloud, d'Arcueil, etc., et qui est propre à faire des dalles, des chambranles de cheminée, des sculptures, des moulures. La chapelle de Versailles est en très-beau liais, ainsi que les bas-reliefs de la fontaine des Innocents à Paris. Cette roche appartient à l'étage supérieur du calcaire grossier. On distingue le *L. franc* ou *doux*, qu'on emploie dans le dallage, associé au marbre noir, et le *L. Féraud*, plus dur que le précédent.

LIAISON. Ce mot, outre son sens général, signifie : 1° en Maçonnerie, une manière d'arranger et de lier les pierres ou les briques, par enchaînement les unes aux autres, de manière qu'une pierre ou une brique recouvre le joint des deux qui sont au-dessous : on appelle *L. à sec*, celle dont les pierres sont posées sans mortier, leurs lits étant polis seulement et frottés au grès; *L. de joint*, le mortier ou le plâtre détrempé dont on se sert pour joindre les pierres ou les briques entre elles; — 2° en Marine, l'assemblage de toutes les parties qui forment la construction d'un navire, d'un bâtiment quelconque; — 3° en Musique, ce fait que deux ou plusieurs notes soient exécutées du même coup d'archet ou à l'aide du même coup de langue ou de gosier, ce qui leur donne l'apparence d'être comme *liées*, de ne former qu'une même note : on indique la *liaison* par une ligne courbe qu'on met au-dessus des notes qui doivent être liées; — 4° en Calligraphie, les traits déliés qui unissent les lettres les unes aux autres ou les parties d'une même lettre; — 5° en Cuisine, des jaunes d'œufs délayés que l'on met dans les sauces pour opérer une combinaison plus complète des ingrédients dont on les compose.

LIAISON DES IDÉES. *Voy.* ASSOCIATION.

LIANE (corruption du mot français *lien*), nom général donné, dans les colonies françaises de l'Amérique et de l'Inde, à tous les végétaux sarmenteux dont les rameaux choisissent d'autres végétaux pour supports, grimpent le long de leurs tiges (comme chez nous le Lierre, la Clématite, le Liseron, la Ronce), les *enlacent* et les enveloppent d'une verdure épaisse qui souvent les étouffe. Les lianes se développent avec une vigueur extraordinaire et acquièrent souvent des proportions gigantesques; elles couvrent quelquefois, en s'étendant de proche en proche, des parties considérables de forêts, et finissent par les confondre en une seule masse de feuillage. Il y a des lianes parmi les herbes, parmi les arbustes et les arbrisseaux. Ces plantes appartiennent surtout aux genres *Bignonia*, *Passiflora*, *Aristoloche*, *Amphilophium*, *Bougainvillea*. — Parmi les plantes qu'on désigne vulgairement sous le nom de *Lianes*, on nomme : *Liane à l'ail*, la Bignone alliacée; *L. à laine*, l'Omphalée diandre; *L. avancare*, une espèce de Haricot; *L. à batate*, *L. à bauduit*, plusieurs espèces de Liserons; *L. de bœuf*, l'Acacia scandens; *L. bondieu*, l'Abrus; *L. brûlante*, une Aroïde; *L. coupante*, une espèce de Roseau; *L. à l'eau*, le Gouet grimpant; *L. à sang*, le Millepertuis; *L. à serpent*, diverses Aristoloches; *L. à tonnelles*, les Quamoclits, aux Antilles, et les Ipomées, aux îles Mascareignes; *L. à vers*, le Cactus triangulaire.

LIARD, petite monnaie française de cuivre appartenant à notre vieux système monétaire, a valu le plus souvent, depuis Charles VIII, 3 deniers ou le quart d'un sou. Sous Louis XI, il équivalait à 4 deniers, et de 1658 à 1700 il n'en valut que 2. Il y avait aussi des *doubles liards* ou *pièces de 2 liards*, et des pièces de 6 *liards*; celles-ci contenaient un peu d'argent; elles étaient un peu plus larges que les liards et beaucoup plus minces (on les nommait encore *sous marqués*). — Le liard semble originaire du Dauphiné. On connaît des liards de Charles VI; on en fabriqua sous tous les règnes suivants; mais la dimension et les initiales ou autres signes y varièrent souvent. Sous Henri IV, les liards étaient encore en billon; sous Louis XIV, ils devinrent de cuivre pur. En 1719 on leur donna 57 grains 3/5. Les derniers liards furent fabriqués en 1792. — L'on connaît des liards de Bouillon, de Dombes, de Lorraine, de Savoie : ces derniers sont dits *liards à la grosse échelle*.

On n'est pas d'accord sur l'étymologie du mot *liard*. Le sieur de Clérac, cité par Ménage, le fait dériver de *hardi*, *li hardi*, nom que portait cette monnaie en Guienne, et qui dérive probablement de Philippe-le-*Hardi*; Roquefort le dérive de l'adjectif *ars*, précédé de l'article *li* (*li ars*), qui en langue romane veut dire *gris*, *brun* ou *noir*, et il lui fait signifier *monnaie noire*, dénomination par laquelle on avait coutume de désigner les pièces de billon, par opposition à celles d'argent, qu'on appelait *monnaie blanche*. D'autres enfin le font venir du latin *miliarensis*, nom d'une petite monnaie en usage sous Constantin, ou d'un certain Guigues Liard, qui les aurait inventés vers 1460.

LIAS, terme emprunté par les Géologues aux mineurs anglais, désigne un système de roches calcaires, argileuses et quartzeuses, qui se présente assez fréquemment dans l'écorce du globe, et qui forme la base ou l'étage inférieur des terrains jurassiques. La partie inférieure de cette formation est ordinairement composée de sables, surtout d'un gris quartzeux, blanchâtre ou jaunâtre, nommés *Grès du Lias*; les parties supérieures se composent, en outre, de calcaires argentifères, de marnes aurifères, d'argile, de lumachelle. Le Lias est très-riche en débris organiques fossiles : on y trouve des Végétaux, des Zoophytes, des Mollusques, des Quadrupèdes ovipares (Ichthyosaures, Géosaures, etc.).

LIBAGE (du latin *libare*, effleurer), nom donné aux pierres brutes auxquelles on a seulement ôté la couche tendre appelée *bousin*, sans cependant les tailler ni les scier. Elles sont destinées aux fondations, et servent de plate-forme pour asseoir la maçonnerie en pierres de taille.

LIBATION (en latin *libatio*, de *libare*, verser), cérémonie par laquelle on débutait dans les sacrifices des païens et dans leurs cérémonies religieuses, consistait à remplir une coupe de vin, de lait ou d'une autre liqueur, et à la répandre soit tout entière, soit en partie, en l'honneur du dieu que l'on honorait, après y avoir posé légèrement les lèvres ou l'avoir goûtée. Il y avait des libations particulières pour les dieux Mânes. — Les libations étaient aussi en usage chez les Juifs.

LIBELLE (du latin *libellus*, petit livre). Ce mot, qui est devenu synonyme d'écrit diffamatoire, ne se prenait pas originairement dans une acception défavorable. Il avait en droit un sens tout spécial; on appelait : *Libelle de divorce*, l'acte par lequel un mari notifiait à sa femme qu'il la répudiait; *L. de proclamation*, l'action intentée en justice pour obtenir la réparation d'un dommage; *L. d'accusation*, un acte dans lequel l'accusateur s'engageait à subir la peine portée par la loi, s'il succombait dans son

accusation. On dit encore aujourd'hui *libeller* un réquisitoire, une sentence, etc.

LIBELLULE (du latin *libellulus*, petit livre), genre d'Insectes névroptères, de la famille des Subulicornes, appelés communément *Demoiselles*. Le nom de *Libellules* leur vient de ce que la plupart tiennent leurs ailes ouvertes et étendues comme les feuillets d'un livre. Quant à la dénomination de *Demoiselle*, elle leur a été donnée par le vulgaire à cause de leurs formes sveltes et élégantes, de leur corps mince, allongé, et orné de couleurs agréablement distribuées. On les appelle *Prêtres* dans quelques contrées, parce que leurs ailes rappellent les ailes des surplis de nos prêtres.

Les Libellules subissent les trois métamorphoses. Les femelles pondent dans l'eau des œufs d'où sortent de petites larves pourvues de longues pattes hérissées de soie, qui se meuvent avec agilité, et changent fréquemment de peau. A l'état de nymphe, la libellule a la forme d'un insecte grisâtre avec deux moignons d'ailes attachées au corselet; elle s'attache aux feuilles des plantes aquatiques et y attend sa dernière métamorphose. A l'état d'insecte parfait, les libellules se font remarquer par leurs 4 ailes gazées, la grosseur de leurs yeux à facettes et par le développement de leurs mâchoires, qui sont assez fortes pour déchirer les mouches qui voltigent comme elles à la surface des eaux. Les espèces les plus communes sont : la *L. aplatie* ou *Éléonore*, longue de 3 centim. environ : corps plat et pointu postérieurement; ailes transparentes, jaunes à leur base, avec un trait noir au bord externe; abdomen couvert d'une poudre bleue chez le mâle et jaune fauve chez la femelle; ailes horizontales et rarement relevées; la *L. à quatre taches* ou *Françoise :* corps conique, jaune, brun à l'extrémité, ailes supérieures portant 2 taches seulement à leur partie externe, et les inférieures 2 autres taches à leur base; la *L. bronzée* ou *Aminthe :* corps d'un vert doré et bronzé, ailes jaunâtres avec une tache brune; elle les porte souvent relevées verticalement quand elle se pose; elle est souvent d'un très-beau bleu d'acier bruni; la *grande Libellule* ou *Julie*, la plus grande espèce connue en France: ses ailes ont quelquefois 8 centim. d'une extrémité à l'autre; elle ne les relève jamais quand elle se pose; corps allongé, cylindrique, de la grosseur d'un tuyau de plume; corselet jaune avec 2 bandes noires; ailes légèrement jaunies avec une tache brune en dehors; la *L. à tenaille* ou *Caroline :* abdomen et corselet noir avec des taches et des anneaux jaunes, une tache noire oblongue sur le bord de chaque aile.

LIBER, nom collectif des couches corticales les plus récentes : ce sont les plus voisines du bois blanc ou aubier. Elles ont reçu le nom de *liber* soit parce que, dans plusieurs arbres, elles se détachent les unes des autres, comme les feuillets d'un livre, soit parce que jadis cette partie de l'écorce servait à faire du papier. Selon d'autres, c'est au contraire de cet usage du *liber* que serait venu le mot *livre*, en latin *liber*. — Le *liber* est rempli d'abord d'un mucilage parenchymateux, qui se transforme ensuite en parenchyme; il est ordinairement vert et spongieux. C'est le *liber* qui, au moment où la sève monte, permet à l'écorce des jeunes rameaux de se développer: quand on enlève le liber d'un arbre dans une certaine étendue annulaire, on le fait mourir.

LIBÉRAL (en latin *liberalis*, de *liber*, qui convient à l'homme libre). *Arts libéraux*. *Voy.* ARTS.

Pris substantivement, ce mot a désigné, dans le langage politique, surtout sous la Restauration, les hommes dévoués à la défense de la liberté, des droits conquis par la Révolution. — Le *Libéralisme* est l'ensemble des doctrines professées par les libéraux.

LIBÉRALITÉS, en Droit. *Voy.* DONATION, QUOTITÉ DISPONIBLE.

LIBÉRATION (du latin *liberatio*, délivrance, affranchissement), décharge d'une dette, d'une servitude. « La remise volontaire du titre original par le créancier au débiteur fait preuve de la *libération* » (Code Napol., art. 1282). — *Voy.* SERVICE MILITAIRE.

LIBERTÉ (en latin *libertas*, dérivé de *libra*, balance), pouvoir d'agir selon sa volonté; on l'oppose à contrainte, à fatalité. On peut distinguer la *Liberté interne* ou *de choix*, qui consiste à choisir entre deux partis, et la *L. externe* ou *d'exécution*, qui consiste à faire sans obstacle ce qu'on a choisi.

Liberté interne. Cette liberté, qu'on appelle aussi *Libre arbitre*, *L. psychologique*, et qui prend le nom de *L. morale* quand il s'agit de choisir entre le bien et le mal moral, a été l'objet des discussions les plus vives, les uns la reconnaissant comme un des attributs essentiels de l'homme et comme la condition de toute moralité; les autres la contestant ou même la niant d'une manière absolue : on nomme ceux-ci *Fatalistes*, *Déterministes*. La liberté de l'homme est prouvée directement par la conscience, qui, lorsque nous agissons, nous atteste à chaque instant que nous pourrions ne pas agir ou agir autrement; elle est prouvée indirectement par tous les faits qui la supposent : satisfaction intime ou regret, selon qu'on a bien ou mal agi, conseils, éloges, reproches, récompenses, punitions, lois pénales et rémunératoires. — La liberté est susceptible de degrés : elle est plus pleine dans l'homme fait que dans l'enfant; elle peut être altérée par l'ivresse, la maladie, la folie; elle peut être fortifiée par l'éducation, par l'influence de la morale, par l'exercice. — La question de la *Liberté*, qui se confond presque avec celle de la *Grâce*, a été agitée par un grand nombre de philosophes et de théologiens et a donné lieu à des disputes célèbres entre Épicure et Zénon, S. Augustin et Pelage, Scott et S. Thomas, entre Locke, Collins et Leibnitz. On a de Bossuet un excellent *Traité du Libre arbitre*. — Pour les systèmes opposés à la liberté, *Voy.* FATALISME.

Liberté externe ou *d'exécution*. Elle a autant d'applications qu'il y a de sphères où l'activité de l'homme peut s'exercer; ainsi, on distinguera : *L. naturelle*, pouvoir que l'homme a naturellement, et indépendamment de tout état social, d'employer ses facultés quelconques à faire ce qui lui plaît; *L. civile*, pouvoir de faire tout ce qui n'est pas défendu par la loi; *L. politique*, jouissance des droits que la Constitution accorde à chaque citoyen; *L. physique*, pouvoir d'aller, de venir, de faire usage de ses membres sans obstacle; *L. de penser*, faculté d'exprimer sa pensée avec une entière indépendance sur les matières quelconques, philosophie, religion, gouvernement; *L. de conscience*, droit qu'a chacun de professer les opinions religieuses qu'il croit les plus conformes à la vérité; *L. des cultes*, droit qu'ont les sectateurs des diverses religions d'exercer leur culte et d'enseigner leur doctrine; *L. de la presse*, droit de manifester sa pensée par l'impression, notamment par la voie des journaux (*Voy.* PRESSE); *L. individuelle*, droit qu'a chaque citoyen de n'être privé de la liberté de sa personne que dans les cas prévus par la loi, et selon les formes qu'elle détermine; droit qui, dans tous les pays libres, est garanti par la constitution et assuré par les lois; *L. de l'industrie*, *L. du travail*, en vertu de laquelle chacun peut exercer son industrie sans être entravé; *L. de commerce*, faculté qu'ont les commerçants d'acheter et de vendre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, sans être soumis à des règlements prohibitifs ou restrictifs: c'est ce qu'on nomme aussi *Liberté des échanges* ou *Libre échange* (*Voy.* ÉCHANGE et DOUANES); *L. des mers*, droit qu'ont toutes les nations de naviguer librement sur les mers.

Les Païens avaient fait de la liberté une divinité, fille de Jupiter. Tibérius Gracchus lui bâtit un tem-

ple à Rome, sur le mont Aventin : la Liberté y était représentée sous la figure d'une matrone, vêtue de blanc, tenant un sceptre d'une main, une pique surmontée d'un bonnet de l'autre, et ayant à ses pieds un chat, animal ennemi de toute contrainte (le bonnet faisait allusion à l'usage qu'avaient les Romains de couvrir d'un bonnet la tête de l'esclave qu'ils voulaient affranchir). En France, pendant la Révolution, on fit en quelque sorte revivre la déesse Liberté, et l'on substitua ses statues aux statues des rois. Dans plusieurs solennités on vit figurer, auprès de la déesse de la Raison, des déesses de la Liberté, représentées par des femmes éhontées.

Libertés de l'Église gallicane. Voy. GALLICANE (ÉGLISE) au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

LIBITINAIRE (en latin *libitinarius*, de *Libitina*, déesse des funérailles), officier public qui présidait aux convois, à Rome, et qui fournissait tout ce qui était nécessaire aux funérailles.

LIBOURET, ligne qui contient plusieurs hameçons, et qui sert à pêcher le maquereau.

LIBRAIRE, LIBRAIRIE (du latin *librarius*, qui signifiait primitivement *copiste de manuscrits*). On distingue le *Libraire éditeur*, qui achète des manuscrits et fait confectionner les livres; le *L. imprimeur*, qui imprime lui-même les livres qu'il édite; le *L. commissionnaire* ou *L. d'assortiment*, qui, moyennant certaines remises, place et expédie les livres fabriqués; le *L. en vieux* ou *bouquiniste*, qui fait commerce des anciens livres. On peut, en outre, distinguer autant de genres de librairies qu'il y a de genres d'ouvrages: *Librairie classique; L. commerciale et industrielle; L. de jurisprudence, de littérature, de romans; L. de médecine et de chirurgie; L. des sciences exactes; L. de théologie; L. des langues vivantes, des langues orientales*, etc.

La librairie était régie, sous l'ancienne monarchie, par divers règlements qui furent réunis et coordonnés en 1723, dans une célèbre ordonnance rédigée par d'Aguesseau; aujourd'hui, elle est régie par le décret impérial du 5 février 1810, par les diverses lois sur la presse publiées les 21 octobre 1814, 17 et 26 mai 1819, 9 sept. 1835, par le décret du 24 mars 1852, et par plusieurs dispositions du Code pénal.

Tous les libraires doivent être brevetés et assermentés (Décret du 5 février 1810). Les brevets doivent être enregistrés au tribunal civil de la résidence du libraire, qui prête en même temps serment de ne vendre, débiter et distribuer aucun ouvrage contraire aux devoirs envers le souverain et l'intérêt de l'État (art. 30). Les libraires éditeurs sont tenus de déposer deux exemplaires des ouvrages qu'ils publient, et d'y indiquer leur vrai nom; toute contravention à cette dernière obligation est punie d'un emprisonnement de 6 jours à 6 mois (Code pénal, art. 283). Tout libraire qui vend ou distribue des ouvrages contraires aux bonnes mœurs est puni d'un emprisonnement d'un mois à un an, d'une amende de 16 à 500 fr., et de la confiscation desdits ouvrages, qui sont mis au pilon (art. 287, 477). Tout libraire qui débite des ouvrages contrefaits est puni d'une amende dont la quotité varie selon les cas, et de la confiscation des exemplaires contrefaits. *Voy.* CONTREFAÇON.

Une *Direction de la librairie et de l'imprimerie* a été créée en 1810, pour veiller à l'exécution des lois et règlements qui concernent ces deux industries; longtemps annexée au ministère de l'Intérieur, cette administration fut placée en 1852 dans les attributions du ministère de la Police générale; elle a été rendue dès 1853 au ministère de l'Intérieur.

Il existait des libraires chez les anciens; les Grecs, et les Latins d'après eux, les nommaient *bibliopolæ* (*librarius* voulait dire alors *copiste*). Mais les livres étant peu nombreux, à cause de la lenteur et de la cherté de la transcription, ce commerce n'avait qu'un très-médiocre développement. Pendant longtemps, au moyen âge, les couvents furent les seuls à s'occuper de copier et d'échanger les livres. Enfin, à partir des XIIe et XIIIe siècles, les Universités s'adjoignirent, sous le nom de *libraires*, des hommes chargés de débiter les livres sous leur surveillance; ils étaient dits *suppôts* de l'Université, et formaient une corporation privilégiée. L'invention de l'imprimerie donna tout à coup un grand développement au commerce de la librairie : dès le XVIe siècle, un imprimeur-libraire de Paris employait 250 ouvriers et livrait près de 200 rames de papier à l'impression. Venise fut longtemps à la tête du commerce de la librairie; au XVIIe siècle, la Hollande prit la supériorité; aujourd'hui, et depuis longtemps, la France, l'Angleterre et l'Allemagne rivalisent pour le nombre comme pour l'importance des transactions de librairie : la foire de Leipsick est devenue le centre de la librairie allemande. Plusieurs libraires se sont fait un nom : tels sont, outre les grands imprimeurs du XVIe siècle, qui étaient en même temps libraires, Antoine Vérard, de Paris, le père de la librairie française; de Tournus, à Lyon; au XVIIe siècle, les Cramoisy, les Vitré, les Duprez; au XVIIIe, les Barbou, les Panckoucke, les Didot, etc.

On doit à M. J.-Ch. Brunet un *Manuel du libraire*, qui est le meilleur guide dans le choix des livres. En outre, il existe un journal hebdomadaire, dit *Journal de la librairie*, qui indique toutes les publications à mesure qu'elles paraissent; il a été créé en 1811, par Beuchot.

LIBRATION (du latin *libratio*, balancement, dérivé de *libra*, balance), balancement apparent de la lune, d'où résulte un petit changement dans la situation de son globe vu de la terre, ainsi que dans la position de ses taches. Ce phénomène, qui a été découvert par Galilée, n'est, en réalité, qu'une illusion d'optique. Outre la libration appelée *diurne*, il y a la *L. en latitude*, découverte aussi par Galilée, qui a pour effet de nous rendre visibles alternativement les parties de la surface lunaire voisines des pôles; elle est occasionnée par l'inclinaison de l'axe de la lune sur l'écliptique (88° 29′ 49″); et la *L. en longitude*, découverte par Hévélius et Riccioli, qui est la plus grande de toutes, et qui résulte de ce que le mouvement de rotation de la lune sur son axe est uniforme, tandis que celui de sa révolution autour de la terre ne l'est pas. — On doit à Dominique Cassini la première explication satisfaisante du phénomène de la libration, dont la théorie complète a été donnée par Lagrange, en 1763.

LIBRE. Cette épithète prend un sens tout particulier dans certains cas. Ainsi, en Botanique, on appelle *amande libre* celle dont la surface n'adhère point à l'enveloppe qui la recouvre; *calice libre*, celui qui n'a pas d'adhérence avec l'ovaire; *étamines libres*, celles qui ne tiennent ensemble ni par les filets ni par les anthères; *nectaire libre*, celui qui naît sous l'ovaire sans faire corps avec lui; *ovaire libre*, celui qui n'a aucune adhérence soit avec le périanthe simple, soit avec le calice, etc.

En Poésie, on appelle *Vers libres*, des vers où l'on admet différentes mesures, et qui ne sont pas soumis au retour d'un rhythme régulier.

En Politique, on appelle *Villes libres* certaines villes d'Allemagne qui ne sont soumises à aucun prince, et qui sont gouvernées par leurs propres magistrats. Telles sont Francfort-sur-le-Mein, Hambourg, Brême et Lubeck.

LIBRE-ARBITRE. *Voy.* LIBERTÉ.

LIBRE-ÉCHANGE. *Voy.* ÉCHANGE.

LIBRETTO. *Voy.* OPÉRA.

LICE (du bas latin *liciæ*, clôtures), enceinte destinée aux tournois, combats à la barrière, des chevaliers; aux courses de tête et de bague, etc. La lice correspondait à ce que l'on appelait, chez les anciens, *stade*, *arène* ou *cirque*; elle différait peu du

champ clos. Le plus souvent, elle était coupée en deux par une barrière. On entretenait encore des lices sous Henri II; mais les tournois ayant été abolis après la mort tragique de ce roi, les lices cessèrent en même temps d'avoir aucune utilité.

LICE (du latin *lycisca*, chienne née d'un loup et d'une chienne), femelle d'un chien de chasse que l'on destine à faire race.

LICE, terme de Tisserand. *Voy.* LISSE.

LICENCE (du latin *licentia*, permission).

Dans l'Administration, on appelle *licence* l'autorisation donnée soit d'importer ou d'exporter exceptionnellement certaines denrées prohibées et de trafiquer avec une nation étrangère lorsque les relations commerciales sont interrompues avec cette nation, soit d'exercer certaines industries ou de vendre certains objets. Cette deuxième espèce d'autorisation donne lieu à la perception d'un droit qu'on appelle *droit de licence*, et qui en France produit près de 4 millions. — Les industries qui y sont sujettes sont celles d'entrepreneurs de voitures, de fabricants de salpêtre, de sucre indigène, de cartes; les débitants de boissons, vins, bière, liqueurs, etc.

Dans l'Instruction publique, la *licence*, qui, dans l'origine, était la *permission* d'enseigner, est un grade qui se place après le baccalauréat et avant le doctorat. On nomme *licencié* celui qui en est revêtu. Le grade de licencié s'obtient à la suite d'un examen spécial auquel, en principe, le récipiendaire ne peut se présenter qu'après avoir suivi des cours pendant un temps fixe et avoir pris un certain nombre d'*inscriptions*. Il est constaté par un diplôme. Il y a des *licenciés ès lettres*, *ès sciences* (soit physiques, soit mathématiques), *en droit* et *en théologie*. La licence, dans chacune de ces branches d'études, confère des priviléges particuliers, outre l'aptitude à se présenter comme candidat au doctorat. Dans l'Université, elle est la condition de certaines fonctions et la porte du concours de l'agrégation. Dans les carrières judiciaires, le titre de licencié en droit est exigé pour devenir avocat, avoué, juge.

En Poésie, on nomme *licence* une dérogation aux règles strictes. C'est par licence que Corneille a dit :

Ton bras est invaincu, mais non pas invincible.

et Racine :

Je t'aimais inconstant, qu'eussé-je fait, fidèle?

Dans ce vers des *Églogues* de Virgile :

Daphnin ad astra feremus : amavit nos quoque Daphnis,

l'absence de césure est une *licence poétique*.

Il y a aussi des licences en Musique, en Peinture, enfin dans tous les Arts assujettis à des règles.

LICHEN (du grec *leikhên*, dartre). En Pathologie, on nomme ainsi une inflammation de la peau caractérisée par l'éruption simultanée ou successive de papules rougeâtres, prurigineuses, le plus souvent disposées en groupes, quelquefois éparses sur une région ou sur toute la surface du corps. Cette inflammation se termine naturellement par une desquamation furfuracée, ou plus rarement par des excoriations superficielles très-rebelles. Willan et Bateman ont décrit 7 variétés de lichens : *L. simplex*, *L. pilaris*, *L. circumscriptus*, *L. agrius*, *L. lividus*, *L. tropicus*, *L. urticatus*. Les unes et les autres peuvent être aiguës ou chroniques. *Voy.* DARTRE.

LICHEN, genre de plantes cryptogames, type de la famille des Lichénacées. Ce sont des végétaux singuliers, qui n'ont ni racines, ni tiges, ni fleurs, ni feuilles, et qui se présentent le plus souvent, comme les *dartres*, dont on leur a donné le nom grec, sous la forme de pellicules, adhérant aux écorces des arbres et aux rochers par de petites fibrilles dont leur face inférieure est souvent hérissée. Parfois ce n'est qu'une poussière brune, grise ou noirâtre, qui s'étend sur toute la surface d'un monument ou d'un rocher : la couleur sombre des vieux édifices de Paris est due à un lichen microscopique. D'autres fois, les lichens présentent des couleurs assez vives : il y en a de jaune-citron, ponctués de noir, de couleur orange; d'autres, d'un beau rouge écarlate, ont l'odeur de la violette. Un très-grand nombre s'élèvent de quelques centimètres au-dessus de leur point d'attache, et présentent alors des rameaux déliés, entrelacés ou finement découpés.

Les lichens croissent également sur la terre, sur les rochers, sur les arbres, sur les pierres les plus dures, pourvu qu'ils soient abrités du soleil et entretenus par l'humidité; aussi se trouvent-ils en beaucoup plus grande quantité dans les contrées septentrionales et sur les hautes montagnes couvertes de brouillards. Partout où ces plantes existent en abondance, elles indiquent un sol stérile; mais elles servent à le fertiliser, en lui fournissant par leur décomposition l'*humus* qui lui manque, et favorisant par ce moyen la génération de plantes plus vigoureuses.

On compte aujourd'hui plus de 1,500 espèces de Lichens. La plus connue et la plus communément employée est le *Lichen d'Islande* (*Cetraria Islandica*). D'une consistance ferme et coriace, et d'une couleur olivâtre ou d'un brun verdâtre, ce Lichen croît par touffes sur la terre, dans les prairies des montagnes, aux lieux arides et montueux; il est surtout très-abondant en Hollande et dans les régions septentrionales de l'Europe. Réduit en poudre et séché, il produit une farine que les habitants de l'Islande emploient comme alimentaire. Cette farine, à volume double, nourrit, dit-on, autant que celle que donne le blé. Pour l'usage, on la réduit en poudre : on la fait bouillir avec l'eau, le lait, etc., et on en prépare des potages très-nutritifs. Mêlée à une certaine quantité de farine de blé, cette poudre donne un pain qui, malgré son amertume, est un bon aliment. Dans la Carniole, on emploie le lichen pour engraisser les cochons. On le fait aussi, dans quelques pays, brouter aux chevaux et aux bœufs épuisés, pour rétablir leurs forces. En Médecine, il est recommandé dans les affections de poitrine, surtout contre les catarrhes chroniques. Il s'administre en tisane, en gelée ou en poudre mêlée au chocolat; en forme de tablettes et de pastilles. Ce lichen est aussi employé en teinture pour teindre la laine en jaune. — Le *Lichen des Rennes* (*Cenomyce rangiferina*) est très-abondant dans les climats glacés du Nord, où les Rennes en font presque leur seule nourriture. Ces animaux vont le chercher sous des amas de neige, qu'ils retournent à l'aide de leur bois et de leurs pieds. On retire de ce lichen une teinture violette ou de rouille ferrugineuse. — Le *Lichen des rochers* (*L. roccella*, *L. saxatilis*) est l'*Orseille*.

LICHÉNACÉES (du *Lichen*, genre type), famille de plantes cryptogames, qui se présentent tantôt sous la forme d'expansions membraneuses foliacées ou plus souvent crustacées, simples ou ramifiées, tantôt sous celle de tiges cylindriques ou planes, simples ou divisées comme celles des végétaux phanérogames. La tige, qui représente tous les organes de la nutrition, porte le nom de *thalle* (*thallus*). Les organes reproducteurs sont contenus dans des *apothéciums*, réceptacles de formes variées, tantôt convexes et en forme de tête, tantôt sous celle d'écussons, de fentes, etc. Quand les réceptacles sont manifestement plans, on les nomme *scutelles*; ils prennent le nom de *lyrelles* s'ils ont la forme de fentes plus ou moins allongées. Dans un *apothecium*, on distingue : 1° l'*excipulum* ou base, formé tantôt par le thalle lui-même, tantôt par une couche celluleuse qui en est distincte; 2° le *thalamium*, formé par des cellules allongées nommées *thèques*, contenant dans leur intérieur des sporidies simples ou se divisant en deux, quatre ou un plus grand nombre de spores. Ces thèques sont placées au milieu de cellules allon-

gées et articulées. La partie des apothéciums qui contient les thèques porte aussi le nom de noyau; elle est ou globuleuse ou étendue et discoïde. Les Lichens sont, en général, des plantes parasites vivant soit sur la tige des arbres en pleine végétation, ou sur la terre, les murs, les rochers, mais jamais dans l'eau. Ils sont vivaces.

La famille des Lichénacées a été divisée par M. C. Montagne, qui en a fait une étude particulière, en deux grands ordres : les *Gymnocarpes* et les *Angiocarpes*, subdivisés eux-mêmes en une soixantaine de genres : *Usnea*, *Parmelia*, *Erioderma*, *Urceolaria*, *Graphis*, *Verrucaria*, *Patellaria*, etc.

LICITATION (du latin *licitatio*, fait de *licitari*, enchérir), acte par lequel les copropriétaires par indivis d'une chose qui ne peut être partagée commodément ou sans dépréciation, la font mettre aux enchères pour qu'elle soit adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur (Code Nap., art. 1686-88). La licitation peut être *volontaire*, quand tous les copropriétaires sont majeurs, maîtres de leurs droits, présents et d'accord entre eux. Elle est nécessairement *judiciaire*, quand ces conditions ne sont pas toutes réunies. Le Code de procéd. (2e part., liv. II, tit. 7) règle les formes à suivre dans ce dernier cas.

LICORNE, *Monoceros*, animal qui, selon les écrivains anciens, se rapproche de l'âne et du cheval, et dont la tête, de couleur de pourpre, est surmontée d'une *seule corne*, longue et aiguë, rouge à sa partie supérieure, blanche inférieurement et noire au milieu. D'après les traditions, la licorne aurait le corps blanc, les yeux bleus; elle est remarquable par sa force, son agilité et sa fierté; on ne peut, prétendait-on, la prendre vivante qu'en plaçant auprès de son gîte une jeune fille vierge. Cet animal, dit-on, habite l'Afrique, l'Arabie et l'Inde. Quelques voyageurs ont affirmé avoir vu des licornes; cependant l'existence de ce quadrupède est niée par les savants, et l'on pense que les anciens ont vu les licornes tantôt dans l'*Urus* (bœuf sauvage), tantôt dans le Rhinocéros, qui n'a, en effet, qu'une seule corne, tantôt enfin dans l'Antilope oryx, espèce qui habite les pays où l'on place la licorne, et dans laquelle quelques individus paraissent n'avoir aussi qu'une corne.

Constellation de l'hémisphère austral placée entre le grand et le petit Chien, Orion et l'Hydre. Elle se compose de trente et une étoiles.

LICORNE DE MER, nom vulgaire du *Narval*.

LICTEURS (du latin *lictor*, de *ligare*, lier), officiers publics qui marchaient devant les premiers magistrats de Rome, portant une hache enveloppée et *liée* dans un faisceau de verges; ils faisaient à la fois office d'appariteurs et de bourreaux. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

LIE (du latin *limus*, limon, sédiment), dépôt épais que le vin et le cidre laissent précipiter au fond des barriques dans lesquelles on les place en les sortant de la cuve ou du pressoir. On hâte le dépôt de la lie en collant les vins (*Voy.* COLLAGE). On ne jette point la lie du vin; on en fait de mauvaise eau-de-vie et surtout du vinaigre. Le résidu terreux se vend aux chapeliers, qui s'en servent pour le feutrage des laines et des poils; le *marc*, ou résidu le plus grossier, se brûle à l'air libre, et forme ce que l'on nomme la *cendre gravelée*, qui sert pour la préparation de la crème de tartre.

LIÉGE (du latin *levis*, léger ?), *Suber*. On donne ce nom : 1° à une espèce de Chêne vert, le *Quercus suber*, le *Chêne-liége*, qui croît en Espagne, en Italie, en Algérie, et dans le midi de la France, et dont l'écorce est remarquable par sa légèreté; 2° à cette écorce même. A proprement parler, le liége n'est pas l'écorce, mais seulement l'épiderme de l'arbre. Cette substance se compose d'un tissu spongieux et élastique, dont les cavités contiennent des matières astringentes, colorantes, et résineuses ou grasses, qui le rendent difficilement perméable à l'eau. La récolte du liége se fait, tous les 8 à 10 ans, à l'aide d'incisions transversales et longitudinales : un même arbre peut fournir 10 à 12 récoltes. Le liége sert à faire des bouchons, des semelles pour garantir les pieds de l'humidité, des corsets pour aider à la natation, des flotteurs pour soutenir les filets des pêcheurs, etc. Brûlé dans des vases clos, il donne le noir d'Espagne, employé dans la peinture. Les chimistes en ont extrait une matière analogue à la cire, la *subérine*, qui, traitée par l'acide azotique, se convertit en acides oxalique et subérique.

LIÉGE FOSSILE. *Voy.* ASBESTE.

LIENTERIE (du grec *léios*, poli, glissant, et *entéron*, intestin, parce que les anciens pensaient que, dans cette maladie, la tunique interne des intestins devenait si glissante qu'elle laissait passer les aliments sans les digérer), espèce de diarrhée qui, la plupart du temps, dénote une affection cancéreuse de l'appareil digestif, et dans laquelle on rend les aliments à demi digérés. *Voy.* ENTÉRITE.

LIERNE, nom vulgaire de la *Clématite des haies*.

LIERNES, pièces de bois de 135 à 200 millim. d'équarrissage, à l'aide desquelles on lie entre elles et l'on bride les solives d'un plancher qui ont une grande portée. Dans ce but, on dispose les liernes en travers et on les entaille de la moitié de leur épaisseur à l'endroit où elles croisent chaque solive; puis l'on y met de bonnes chevilles, qui entrent à travers l'épaisseur du bois, et qui vont jusqu'aux deux tiers des solives.

LIERRE, *Hedera*, genre d'arbrisseaux ordinairement rangé dans la famille des Araliacées, et dont M. Richard fait le type d'une famille particulière, celle des Hédéracées. La seule espèce qui croisse en Europe, connue sous le nom de *Lierre commun* ou *grimpant* (*Hedera helix*), se compose d'arbustes sarmenteux, dont les feuilles alternes, d'un vert sombre et parfaitement unies, varient de forme sur le même pied : il y en a qui sont échancrées et découpées en trois ou cinq lobes; d'autres qui sont entières, en forme de fer de lance. Les fleurs du lierre sont vertes et disposées en bouquets ronds, qui sont remplacés par de petits fruits violets renfermant de 3 à 5 graines. Le lierre s'attache tout aussi bien aux pierres, aux vieux murs, qu'au tronc des arbres : il se sert à cet effet de vrilles en forme de racines qui naissent du corps même de la tige, du côté qui s'appuie aux corps environnants. Quelquefois il rampe sur la terre en traçant; on peut alors s'en servir pour faire des bordures. Toutes les parties de la plante exhalent une odeur forte quand on les écrase. Ses feuilles sont employées pour entretenir l'humidité des cautères. Les baies sont purgatives, et excitent le vomissement; cependant les merles et les grives s'en nourrissent pendant l'hiver. Lorsque les fourrages sont peu abondants, on donne les feuilles du lierre aux moutons, aux chèvres et aux vaches, qui les mangent avec avidité. Son bois est léger, grisâtre, poreux. On l'emploie, surtout les racines, à faire des tasses, et comme les liqueurs passent à travers, on forme avec la partie la plus tendre des filtres pour les fontaines de cuisine. Les cordonniers se servent de ce bois pour aiguiser et adoucir les tranchets avec lesquels ils coupent le cuir. — Les anciens avaient consacré le lierre à Bacchus : ils en couronnaient la tête de ce dieu, ainsi que celle des Bacchantes et des buveurs, sans doute parce que la fraîcheur de sa feuille tempère la chaleur de la tête échauffée par le vin; ils décernaient aussi des couronnes de lierre aux poëtes qui avaient remporté le prix, sans doute parce que cette plante, restant toujours verte, est un emblème d'immortalité. — On donne pour emblème à l'amitié un lierre entourant de sa verdure un arbre renversé, avec la devise : *Rien ne m'en peut détacher*.

Lierre terrestre, dit aussi *Glécome*, *Herbe de*

Saint-Jean, *Terrette*, *Rondelette*, plante vivace de la famille des Labiées, qui croît dans les lieux ombragés, et dont les feuilles ont quelque ressemblance avec celles du lierre. Sa tige, longue de 1 à 2 décim., est rude et velue, rampante à la base et dressée à la partie supérieure ; ses feuilles cordiformes, arrondies, obtuses, crénelées, velues. Cette plante exhale une odeur aromatique et agréable. Sa saveur est un peu âcre et amère. On la prescrit en tisane dans les catarrhes pulmonaires chroniques.

LIEU (du latin *locus*), partie de l'Espace. *V.* ESPACE.

On appelle *Lieu géométrique* une ligne droite ou courbe dont tous les points jouissent d'une même propriété, et dont la construction sert à résoudre certains problèmes de géométrie.

En Astronomie, le *lieu* d'un astre est le point du ciel auquel répond cet astre. On appelle *L. excentrique* d'une planète, le lieu de l'orbite où paraîtrait cette planète si on la voyait du soleil ; *L. héliocentrique*, le point de l'écliptique auquel on rapporterait une planète vue du soleil ; *L. géocentrique*, le point de l'écliptique auquel on rapporte une planète vue de la terre.

Lieu est le nom vulgaire d'un poisson du genre des *Morues*, que l'on pêche sur les côtes de la Manche.

LIEUX COMMUNS (du latin *loci communes* ; en grec *topica*). Les anciens Rhéteurs désignaient sous ce nom les divers aspects généraux sous lesquels il est possible d'envisager un sujet donné, de manière à en tirer ce qu'il contient et à le traiter entièrement. Ce sont des idées générales applicables à la plupart des sujets, et des répertoires où l'on peut puiser des idées. Les rhéteurs traitaient des *lieux communs* dans l'Invention. On distingue les lieux communs en *intrinsèques* et *extrinsèques*. Les premiers sont au nombre de sept : la *définition*, l'*énumération des parties*, le *genre* et l'*espèce*, la *cause* et l'*effet*, les *comparaisons*, les *contraires*, les *circonstances*. On en compte cinq des seconds : la *loi*, les *titres*, la *renommée*, le *serment*, les *témoignages*.

Les écrivains et orateurs ecclésiastiques ont nommé par imitation *Lieux théologiques*, des sources où ils peuvent puiser des arguments pour établir leurs opinions ou réfuter celles des autres. On en admet 10 : l'*Écriture sainte*, la *tradition*, l'*Église catholique*, les *conciles*, les *souverains pontifes*, les *Pères*, l'*autorité de l'histoire humaine*, celle des *théologiens scolastiques* et des *docteurs*, celle des *philosophes* et la *raison naturelle*. Tous sont évidemment des lieux communs extrinsèques.

LIEUX PUBLICS. Outre les rues, les places, les promenades, on désigne spécialement par ce nom, dans l'Administration, les établissements qui sont ouverts au public, tels que les spectacles, cafés, cabarets, maisons de jeux, etc. Aux termes de l'art. 9 de la loi du 22 juillet 1791, les agents de la police administrative peuvent pénétrer dans ces lieux à toute heure de jour, et même de nuit, tant qu'ils sont ouverts au public.

LIEUE (du latin *leuca*, même signif.), ancienne mesure itinéraire de la France, encore usitée en Espagne et en Portugal, et dont la longueur varie selon les pays, ou même, dans chaque pays, selon les provinces. En France, la lieue a été remplacée, comme mesure itinéraire, par le myriamètre, et pour les petites distances, par le kilomètre. La lieue commune de France, de 25 au degré, est de 2,282 toises ou 4,444 mètres ; la lieue de poste est de 2,000 toises ou 3,898 mètres ; la lieue marine, de 20 au degré, est de 2,850 toises, 441, ou de 5,555 mètres. La lieue commune d'Espagne et de Portugal a 4 kilom., 239 mètres. — On appelle *lieue de pays* une lieue qui diffère de la lieue commune, et dont la longueur est déterminée par l'usage de telle ou telle localité.

Le tableau suivant donne la conversion des anciennes lieues de France en mesures nouvelles :

NOMBRES de lieues.	LIEUES de poste, de 2,000 toises.	LIEUES terrestres de 2,282 toises ; 25 au degré.	LIEUES marines, de 2850 t., 441 ; 20 au degré.
	myr. k. m.	myr. k. m.	myr. k. m.
1	0, 3 898	0, 4 444	0, 5 556
2	0, 7 796	0, 8 889	1, 1 111
3	1, 1 694	1, 3 333	1, 6 667
4	1, 5 592	1, 7 778	2, 2 222
5	1, 9 490	2, 2 222	2, 7 778
6	2, 3 388	2, 6 667	3, 3 333
7	2, 7 287	3, 1 111	3, 8 889
8	3, 1 185	3, 5 556	4, 4 444
9	3, 5 083	4, 0 000	5, 0 000
10	3, 8 981	4, 4 444	5, 5 556

LIEUTENANT, nom donné à plusieurs fonctionnaires dans les carrières les plus diverses.

1°. Dans l'armée de terre, on distingue le *lieutenant*, le *sous-lieutenant*, le *lieutenant-colonel*, le *lieutenant-général*, aujourd'hui *général de division*. Les deux premiers sont simplement officiers, le 3e officier supérieur, le 4e officier général. — Le *lieutenant* vient immédiatement après le capitaine ; il le remplace en cas d'absence, et l'aide dans ses fonctions. Il y a des lieutenants *en premier* et *en second*. Ce grade, créé dès 1444, supprimé par Charles IX, fut rétabli par Henri IV. Les lieutenants portent l'épaulette d'or ou d'argent, selon le corps, et à gauche. — Le *sous-lieutenant* est au lieutenant ce que ce dernier est au capitaine. Ce grade a été créé vers 1589. Les sous-lieutenants sont employés, comme les lieutenants, à tous les détails de service, de police et d'administration de la compagnie. Les sous-lieutenants portent l'épaulette à droite. — Le *lieutenant-colonel* vient immédiatement après le colonel, le remplace dans tous les cas d'absence, transmet ses ordres pour tout ce qui concerne le service, la discipline, la tenue, l'instruction ; en un mot, il est l'intermédiaire habituel du colonel pour toutes les parties du service. Il n'en existe qu'un aujourd'hui par régiment, et ils ont au-dessous d'eux les chefs de bataillon ou d'escadron. Le grade date de 1543, et jusqu'en 1791 il n'y en eut qu'un. De 1791 à 93, on les porta au même nombre que les bataillons ou escadrons ; puis on remplaça leur nom par celui de *chefs de bataillon* ou *d'escadron*. En 1803, le grade fut rétabli, mais sous le titre de *major*, qui fit place, en 1815, à l'ancien titre de lieutenant-colonel. Le lieut.-col. porte 2 épaulettes à graines d'épinards, mais elles ont le corps d'un métal et les franges d'un autre.

Pour le *lieutenant général*, *Voy.* GÉNÉRAL.

On nommait jadis *Lieutenant du roi* tout commandant dans une ville de guerre. Les fonctions de ces officiers étaient celles des commandants de place actuels. Il y avait des officiers généraux pourvus de ce titre (aujourd'hui réservé aux officiers et officiers supérieurs, y compris les colonels). Les lieutenants du roi furent institués en même temps que les gouverneurs de province. Remplacés en 1791 par des commandants, ils reprirent, de 1814 à 1829, leur premier nom, qui fut définitivement remplacé en 1829 par celui de *commandant de place*.

2°. Dans la Marine militaire, on appelle *Lieutenant de vaisseau* l'officier qui vient après le capitaine de corvette. Il y en a de deux classes, comme dans l'armée de terre. Les lieutenants commandent les quarts à bord des vaisseaux. Ils font exécuter les ordres du capitaine, et président aux manœuvres. Leur grade correspond à celui de capitaine dans l'armée de terre. Ils portent deux épaulettes en or mat, à petites torsades et à corps uni : une ancre en or et couronnée est brodée sur le corps de l'épaulette.

3°. Dans l'Ordre administratif et judiciaire, on

comptait le *lieutenant civil*, des *lieutenants criminels*, un *lieutenant général de police*. Pour leurs fonctions, *V.* LIEUTENANT au *Dict. univ. d'H. et de G.*

4°. Dans certaines circonstances extraordinaires, on a créé un *Lieutenant général du royaume*. Cette dignité, qui équivalait à celle de *régent*, était essentiellement temporaire, et ne se confiait qu'aux plus hauts personnages, la plupart princes du sang. Philippe le Long en fut investi à la mort de Louis le Hutin. Le duc François de Guise le porta deux fois (en 1555 et 1560). Charles IX le conféra en 1567 au duc d'Anjou (depuis, Henri III); Mayenne se le fit donner en 1589, à la mort de ce dernier. Le comte d'Artois prit en 1814 ce titre jusqu'à l'arrivée de Louis XVIII, et, en 1830, Louis-Philippe d'Orléans fut lieutenant général du royaume pendant quelques jours, avant d'être proclamé roi.—Les rois de France ont parfois nommé des *lieutenants généraux* pour certains lieux ou certaines affaires particulières : Richelieu, en 1629, fut lieutenant général, représentant Louis XIII, pour le commandement de ses armées.

LIÈVE. On nommait ainsi, dans l'ancienne Jurisprudence, l'extrait d'un papier terrier contenant la désignation de chaque héritage, la redevance, etc., que l'on remettait au receveur, afin qu'il fît payer le cens, les rentes et les droits seigneuriaux.

LIÈVRE, *Lepus*, famille de quadrupèdes Rongeurs, ayant pour caractères : des incisives supérieures doubles ; 5 doigts aux pattes de devant, 4 à celles de derrière. Les lièvres ont les jambes longues et musculeuses, le museau arrondi et recouvert de poils longs et soyeux, les yeux grands et saillants, latéraux, à membrane clignotante ; les oreilles longues et molles, la lèvre supérieure très-fendue ; leur poil, long et rude, est d'un gris tirant sur le roux. Les lièvres sont doux et timides : ils n'ont d'autre défense que leur course rapide et la subtilité de leur ouïe, qui les avertit du danger. Ils ne se nourrissent que de végétaux : ceux qui paissent le serpolet sont les meilleurs. Les lièvres abondent dans toutes les parties du monde, surtout en Espagne, ce qui a fait donner à ce pays un lièvre pour emblème. Ils vivent isolés, et ne terrent point. Ils ne se ploient pas, comme le lapin, à la domesticité. On les chasse à l'affût, au chien courant et au chien d'arrêt. La femelle du lièvre se nomme *hase*. Le mâle qui a pris son accroissement se nomme *bouquin* ; avant cette époque, on l'appelle *trois-quarts*.

Le lièvre était, chez les anciens, consacré à Vénus; il était un symbole de franchise ; chez nous, il serait l'emblème de la timidité et de la peur. Sa chair est défendue aux Juifs et aux Turcs.

LIÈVRE DES ALPES. *V.* LAGOMYS. — L. PAMPA. *V.* MARA. LIÈVRE SAUTEUR OU DU CAP. *Voy.* HÉLAMYS.

On a donné le nom de *Lièvre marin* à l'*Aplysie*.

LIGAMENT (du latin *ligare*, lier). On nomme ainsi, en Anatomie, des faisceaux fibreux d'un tissu blanc argenté, très-serré, peu extensible et difficile à rompre. Les ligaments adhèrent, au moins par leurs extrémités, à des os ou à des cartilages, et servent ainsi de moyens d'union des articulations ou des parties osseuses. On distingue les *L. articulaires*, qui prennent le nom de *capsulaires* lorsqu'ils enveloppent les extrémités des deux os formant une articulation ; les *L. non articulaires*, qui se portent d'une partie à l'autre d'un même os, pour oblitérer une ouverture, ou convertir en trou une échancrure; et les *L. mixtes*, qui servent à l'insertion des muscles, en remplissant un espace inter-osseux. — Les *L. jaunes* sont des ligaments de couleur jaunâtre, formés par un tissu très-fort, qui sont fixés aux lames des vertèbres, et qui, en arrière, ferment le canal vertébral. *Voy.* VERTÈBRES.

On appelle aussi *ligaments* des replis membraneux destinés à maintenir certains organes à leur place. Tels sont : 1° les replis du péritoine, qui soutiennent quelques-uns des viscères abdominaux (les *L. du foie*, les deux *L. postérieurs de la vessie*, les *L. larges de la matrice*) ; 2° les expansions fibreuses ou aponévrotiques qui ont plus ou moins l'apparence ligamenteuse (les *L. antérieurs de la vessie*, les *L. ronds de la matrice*, les *L. de Poupart*, etc.).

En Conchyliologie, le *ligament* est la partie qui réunit les deux valves des coquilles.

LIGATURE. En Chirurgie, on nomme ainsi un nœud avec lequel on *lie* certaines parties du corps dans divers buts, soit pour serrer la partie supérieure du bras ou du pied quand on veut faire une saignée, et comprimer ainsi les vaisseaux par lesquels on peut craindre une hémorragie trop abondante ; soit pour étreindre les tumeurs dont on veut provoquer lentement la chute. Les ligatures se font, selon leur destination, avec une bande de toile ou un cordonnet de chanvre ou de soie, avec la corde à boyau, les fils métalliques, etc. On nomme *L. immédiates* celles qui n'embrassent que les membranes artérielles; *L. médiates*, celles dans l'anse desquelles se trouve comprise, avec les vaisseaux, une couche plus ou moins considérable des parties molles environnantes; *L. d'attente*, celles qui, glissées sous des artères, ne doivent être serrées que dans le cas où les autres seraient insuffisantes. — On appelle aussi *ligature* l'opération même par laquelle on lie des vaisseaux, des polypes ; on dit, en ce sens, *faire la ligature d'une artère*.

En termes d'Écriture et d'Imprimerie, on appelle *ligatures* plusieurs lettres *liées* ensemble, comme cela a lieu fréquemment dans l'écriture grecque et arabe. — Dans la Fonderie de caractères, ce sont des parties déliées, en fonte ou en cuivre, qui servent à lier les parties d'une même lettre. On n'emploie ces ligatures que dans la ronde et l'anglaise.

LIGE (du latin barbare *ligius*, qui a la même signification, et que l'on dérive de *ligare*, lier), se disait, sous le régime féodal, du vassal tenant une certaine sorte de fief qui le *liait* d'une manière plus étroite que les autres envers le seigneur dominant. Le *vassal lige*, qu'on appelait aussi *homme lige*, était obligé de servir son seigneur envers et contre tous, excepté contre son père. On appelait *terre lige*, *ligeance*, le fief tenu à charge d'*hommage lige*.

LIGNAGER, se disait, dans notre ancienne Jurisprudence, de celui qui est du même *lignage*, de la même extraction. Les lignagers, dans la coutume de Paris, avaient les quatre *quints* (c.-à-d. les 4/5) des *propres*. On appelait *retrait lignager* l'action par laquelle un parent du côté et ligne d'où était venu à un vendeur l'héritage par lui vendu pouvait retirer cet héritage des mains de l'acquéreur, en lui remboursant le prix qu'il en avait payé. Le retrait lignager a été aboli par notre Code civil.

LIGNE (du latin *linea*, même signification). En Géométrie, c'est un trait simple dans lequel on ne considère que la longueur, en faisant abstraction de la largeur et de la profondeur. On peut considérer les lignes comme les limites des surfaces. Les extrémités ou les limites de la ligne sont les points. Toutes les espèces de lignes peuvent se réduire à deux : la *L. droite* et la *L. courbe*. La *L. droite* est celle dont toutes les parties ont une même direction ; la *L. courbe* est celle dont la direction varie à chaque point. Il ne peut y avoir qu'une seule espèce de ligne droite ; il y a plusieurs espèces de lignes courbes. Dans les démonstrations géométriques, on désigne une ligne par les lettres placées à son extrémité ; exemple : A———B.

On appelle *Lignes trigonométriques* celles dont les géomètres se servent pour déterminer les relations qui existent entre les angles et les côtés des triangles. Ces lignes sont des droites dépendant des arcs qui servent de mesure aux angles. *Voy.* SINUS, SÉCANTE, TANGENTE, etc.

En Astronomie, la *Ligne des apsides* est le grand

axe de l'orbite d'une planète; elle passe par les points de cette orbite dits apogée et périgée, ou aphélie et périhélie. La *Ligne des syzygies* passe par les centres du soleil, de la terre et de la lune, lorsque celle-ci est en conjonction ou en opposition; la *L. des nœuds* est celle par laquelle le plan de l'orbite d'une planète coupe celui de l'écliptique. — La *Ligne de foi* est celle qui passe par le centre d'un instrument circulaire et par le point extrême de l'alidade, qui répond à une division du limbe; cette ligne représente le rayon mobile et mathématique de l'instrument.

En Cosmographie et en Géographie, la *Ligne* se dit familièrement au lieu de *Ligne équinoxiale* (*Voy.* ÉQUATEUR). La *ligne méridienne* est celle qui passe par les pôles. *Voy.* MÉRIDIENNE.

Dans le Système métrique ancien, la *ligne* était le 12e du pouce, la 144e partie du pied. Comparée au mètre, elle en est la 443e partie; elle revient à un peu plus de 2 millim. un quart (2,256).

Dans la Généalogie, on appelle *ligne* toute série d'ascendants ou descendants partant d'un même chef. Chacun des frères est le chef d'une ligne, qui, à son tour, peut se scinder en *branches*, les branches en *rameaux*, les rameaux en *rejetons*, etc. — On appelle *ligne aînée, directe* ou *droite*, celle qui va de père en fils, soit en montant, soit en descendant. Les autres lignes sont dites *lignes collatérales*, et l'on y distingue : 2e ligne ou *ligne puînée*, 3e ligne, 4e ligne, et ainsi de suite. C'est dans ces lignes que sont placés les neveux, les oncles, les cousins, etc. Les lignes sont encore *masculines* ou *féminines*, suivant qu'elles descendent des hommes ou des femmes. — Le Code Napoléon a fixé (art. 733-755) la manière dont les successions devaient se partager entre les différentes lignes. *Voy.* SUCCESSION.

Dans l'Art militaire, *ligne* indique la direction des troupes pour combattre ou manœuvrer. La *ligne de direction* est celle que l'on suit pour aller d'un lieu à un autre. — On nomme *ligne d'opération* celle qu'une armée doit rallier sans cesse pour concourir à une grande opération. Elle est *offensive* ou *défensive*, *simple* ou *multiple*, etc. La *ligne pleine* est celle où la droite d'un corps s'appuie à la gauche d'un autre corps, par opposition à la *ligne par intervalle*. La *ligne de bataille* est la ligne sur laquelle sont rangées les troupes prêtes à marcher sur l'ennemi ou à le recevoir; il peut y avoir plusieurs de ces lignes. On distingue également *L. d'infanterie, L. de cavalerie, L. d'artillerie*. Dans les manœuvres, c'est sur la ligne de bataille que doivent se déployer les troupes; en colonne, la *L. des guides* indique la direction de la marche.

La *Troupe de ligne* (ou par abréviation la *Ligne*) se compose des corps qui forment la ligne de bataille, tant infanterie que cavalerie : en général on oppose cette dénomination à celle de *Troupes légères*; les corps qui forment la ligne sont les plus compactes et de beaucoup les plus nombreux.

Dans la Fortification, les places sont dites de 1re, de 2e, de 3e *ligne*, selon leur plus ou moins de proximité de la frontière. Les retranchements sont dits *lignes*; et de là des *L. bastionnées, à redan, à tenailles, à crémaillères, à intervalles*, etc. Les assiégeants tracent autour des places qu'ils attaquent des *lignes de circonvallation*, auxquelles souvent l'assiégé oppose des *lignes de contrevallation*.

Dans le Tir, on distingue la *ligne de mire*, droite qui unit l'œil du tireur et le but: la *L. de tir*, droite suivant laquelle le projectile est chassé.

Dans la Marine, on appelle *ligne* toute réunion de vaisseaux de guerre rangés sur un même rumb de vent. La *ligne du plus près* est celle de bâtiments de guerre qui forme avec le vent un angle de 67° 30′. On la nomme *ligne du plus près tribord*, quand les bâtiments qui la forment reçoivent le vent par la droite, et *ligne du plus près bâbord*, quand ils le reçoivent par la gauche. — Le *vaisseau de ligne* est un grand vaisseau ayant au moins 50 pièces de canon, et destiné à combattre en ligne de bataille. — *Ligne* se dit aussi d'un cordage qui sert à retenir le loch, la sonde, etc. *Voy.* ces mots.

Dans l'art de la Pêche, la *Ligne* est un fil ou une ficelle avec un *hameçon*, que l'on garnit d'un appât. On fait aussi des lignes en crin blanc et en soie. Il y a presque autant de lignes que d'espèces de poissons. Généralement, elles sont attachées à une canne ou baguette. Une même ligne porte souvent plusieurs hameçons. Les appâts sont des vers dits *asticots* et *achées*, ou du vieux gruyère, des scarabées, des mouches, des chenilles, de petits poissons dits *blanchailles*, etc. Les lignes sont munies d'un *plomb* (qui tient l'appât au fond de l'eau), d'une *flotte* et d'un *bouchon* (qui maintiennent la ligne à la surface, et indiquent si le poisson mord). On distingue deux grandes classes de lignes de pêche : les *L. de fond* et les *L. ordinaires*. Celles-ci sont ou *flottantes* ou *dormantes*, et les lignes flottantes, à leur tour, se subdivisent en *L. à la volée* (pour le poisson entre deux eaux), et *L. à fouetter* (pour le poisson qui vient à la surface). Quant aux lignes dormantes, fixées à une gaule dont le bout est enfoncé sur le rivage, elles ne demandent pas à être tenues, et une personne peut en surveiller plusieurs à la fois. Avec les lignes de fond on peut faire trois espèces de pêches : *pêche à soutenir* (la ligne y est presque immobile), *pêche à la traînée* (une corde à très-nombreux hameçons est tendue parallèlement au rivage), *pêche aux jeux* (les lignes pendent du bord d'un bateau pêcheur en mouvement). La pêche à fond et les lignes dormantes ne sont permises qu'à des concessionnaires. Toute ligne qui porte un lingot de plomb du poids d'environ 40 grammes est considérée comme ligne de fond.

LIGNEUX (du latin *lignum*, bois). On appelle *corps ligneux* la partie de la tige ou de la racine des plantes dicotylédones qui se trouve comprise entre la moelle et l'écorce : c'est le *bois proprement dit* (*Voy.* CELLULOSE). On nomme *couches ligneuses* les zones qui se forment successivement autour de la moelle dans les dicotylédones : elles sont visibles sur la coupe transversale des tiges, où elles produisent des cercles concentriques.

Les *Plantes ligneuses* sont celles dont les tiges et les branches forment un bois solide, et qui végètent pendant un nombre d'années plus ou moins considérable.

LIGNIRODE (GOMME), du latin *lignum*, bois, et *rodo*, ronger, parce que cette gomme renferme de petites parcelles de bois percées de trous, comme si elles avaient servi de retraite à la nymphe d'un insecte; gomme que l'on trouve mêlée assez souvent à la gomme arabique. Il y en a deux variétés : celle dite *du Sénégal*, qui consiste en morceaux quelquefois jaunâtres, mais le plus souvent d'une couleur brune foncée et noirâtre, ternes d'aspect; et celle *de l'Inde*, en morceaux très-durs, difficiles à casser, tenaces sous la dent, d'un goût âcre et désagréable, rougeâtres : ils sont formés d'une partie gommeuse très-soluble dans l'eau et de bois rongé.

LIGNITE, ou BOIS FOSSILE (du latin *lignum*, bois), substance charbonneuse, luisante, à cassure résinoïde, provenant de la destruction d'arbres et d'autres matières végétales, et qu'on rencontre, en masses noires ou brunes ayant l'aspect du bois, dans certains terrains, plus nouveaux que ceux où existe la houille. On l'emploie comme combustible. Le lignite brûle très-bien, en donnant une flamme longue, accompagnée de fumée. Il ne se boursoufle pas en brûlant, et ses fragments ne contractent pas d'adhérence entre eux comme ceux de la houille. — On l'exploite en France dans beaucoup de localités, notamment aux environs de Laon et de Soissons (Aisne), à la Tour-du-Pin (Isère), à Saint-Paulet

(Ardèche), en divers points des Bouches-du-Rhône, à Sisteron, à Forcalquier (Basses-Alpes); en Suisse, en Bohême, en Westphalie, etc. Les dépôts de lignite des Bouches-du-Rhône produisent, année commune, 550,000 quintaux métriques; le dépôt de la Tour-du-Pin en fournit 440,000. Les lignites du Soissonnais sont très-chargés de pyrites, et sont utilisés par cette raison dans la fabrication de l'alun et du vitriol vert. Une variété de lignite noire très-luisante est assez dure pour être travaillée au tour ou à la meule : on la connaît sous le nom de *jayet* ou de *jais* (*Voy.* ce mot). Une autre variété, d'un rouge noirâtre, d'un aspect terreux et d'un grain fin, est exploitée dans les environs de Cologne, et sert non-seulement comme combustible, mais encore, sous le nom de *Terre de Cologne*, comme couleur pour la peinture en détrempe; les Hollandais la mêlent aussi au tabac à priser.

LIGUE (du latin *liga*, qui avait la même signification dans la basse latinité, et qui était fait de *ligare*, lier), union, confédération entre des princes, des États ou même des particuliers, pour se défendre d'un ennemi commun ou pour l'attaquer, quand ils ont un même intérêt religieux, politique ou commercial. De là la distinction des ligues défensives et des ligues offensives. On connaît dans l'histoire la *Ligue achéenne*, la *L. étolienne*, la *L. des villes lombardes*, la *L. hanséatique*, la *L. du Bien public*, la *Sainte Ligue*, etc. *Voy.* LIGUE au *Dict univ. d'Hist. et de Géogr.* — De nos jours, on a donné le nom de *Ligue anglaise* à une association formée en Angleterre pour obtenir le rappel des lois sur les céréales et la libre importation des grains (*anti-corn-law-league*); fondée en 1838 par Cobden, manufacturier de Manchester, elle réussit en 1846 à faire abolir les lois restrictives et à faire proclamer la liberté du commerce des céréales.

LIGULE (du latin *ligula*, pour *lingula*, cuillerée), petite mesure des Romains pour les liquides, était le quart du *cyathus*, et valait un peu plus d'un centilitre.

En Botanique, on donne ce nom aux stipules membraneuses axillaires qu'on remarque dans un grand nombre de Graminées, au sommet de la graine, c.-à-d. au point où la feuille embrasse la tige : dans ce cas, la stipule (*ligule*) est soudée avec la feuille. — On appelle *Ligulées*, *Ligulifères*, les parties de la fleur qui ont des ligules.

Ligule est aussi le nom : 1° d'un genre de Vers intestinaux analogues aux Fascioles qu'on trouve chez certains poissons et certains oiseaux; 2° d'une Coquille bivalve du genre Mye qui offre un cuilleron.

LIGUSTICUM, nom scientifique du genre *Livèche*.

LIGUSTRUM, nom scientifique du genre *Troëne*.

LILAS (du persan *lilac*), *Syringa*, genre de la famille des Oléacées, section des Fraxinées, renferme des arbrisseaux bien connus, à feuilles opposées, d'un vert gai, nuancées de rouge quand elles sont jeunes, dont la forme régulière est à peu près celle d'un fer de lance élargi presque en cœur; les fleurs, disposées en grappes ou en pompons, sont d'un port agréable, élégant, et répandent une odeur embaumée qui, jointe à leurs belles teintes, fait de ces arbustes les plus beaux ornements des bosquets à l'entrée du printemps. Leurs caractères botaniques sont : calice court à 4 dents inégales, corolle hypocratériforme à 4 lobes; 2 étamines renfermées dans le tube de la corolle; ovaire supérieur, un style surmonté d'un stigmate bifide; capsule comprimée latéralement; chaque valve a deux loges séparées par une cloison, renfermant chacune une ou deux graines. La couleur des fleurs du lilas varie du violet bleuâtre au violet pourpré; il y a des variétés à fleurs blanches. — Le *Lilas commun* (*Syringa vulgaris*) s'élève à 5 ou 6 m.; son bois est cassant, son écorce grisâtre, et toutes ses parties très-amères. Les feuilles sont larges, ovales; les fleurs nombreuses, réunies en belles panicules pyramidales. On croit le lilas originaire de la Perse; il fut, dit-on, apporté de Constantinople en Europe en 1562, par Busbecq, ambassadeur de l'empereur Ferdinand Ier. Aujourd'hui, il croît également dans tous les terrains et à toute exposition. Les fleurs attirent les abeilles. On en retire, par la distillation, de l'huile essentielle qui a l'odeur du bois de Rhodes. Le bois est dur, veiné, odorant; il est employé par les Tourneurs. — Le *Lilas de Perse* (*S. Persica*) est beaucoup moins haut que le précédent; ses feuilles sont plus étroites, lancéolées, souvent laciniées et presque pinnatifides; ses fleurs sont plus tardives et plus odorantes. Cette espèce est aussi originaire de la Perse. — Le *Lilas Varin*, dit aussi *L. de Rouen* (*S. rotomagensis*), se taille en boule; ses rameaux sont grêles, piquetés de blanc; ses fleurs, plus grandes, plus nombreuses, d'une plus belle couleur. C'est ordinairement ce lilas qui orne les jardins publics à Paris.

Les lilas peuvent se multiplier par éclats; ils se contentent de toutes les expositions et viennent à peu près dans tous les terrains.

Lilas des Indes ou *de la Chine*. *Voy.* AZÉDARACH.

LILIACÉES (du latin *lilium*, lis), *Liliaceæ*, dites par quelques Botanistes *Hémérocallidées* et *Asphodélées*, famille de plantes monocotylédones, phanérogames, renferme le plus souvent des herbes à racine bulbifère ou fibreuse, et quelquefois des arbrisseaux ou même des arbres : feuilles souvent toutes radicales, planes, ou cylindriques et creuses, ou épaisses et charnues; tige ou hampe généralement nue, et portant rarement des feuilles; fleurs tantôt solitaires et terminales, tantôt en épis simples, en grappes rameuses ou en sertules, quelquefois accompagnées d'une spathe qui les enveloppait avant leur épanouissement; calice coloré et pétaloïde, composé de 6 sépales distincts ou unis par leur base, et formant quelquefois un calice tuberculeux; ces 6 sépales sont disposés sur deux rangs, 6 étant plus extérieurs et 3 plus intérieurs; 6 étamines insérées à la base des sépales quand ceux-ci sont distincts, ou au haut du tube quand ils sont soudés; ovaire à trois loges, chacune d'elles contenant un nombre variable d'ovules attachés à leur angle interne et disposés sur deux rangs; style simple ou nul, terminé par un stigmate trilobé. Le fruit est une capsule à 3 loges, s'ouvrant en 3 valves septifères sur le milieu de leur face interne; très-rarement il devient charnu. Les graines sont recouvertes d'un tégument tantôt noir et crustacé, tantôt simplement membraneux; leur endosperme est charnu, et contient un embryon cylindrique, dont la radicule est tournée vers le hile; rarement cet embryon est contourné sur lui-même.

La famille des Liliacées comprend 4 tribus, les *Tulipacées* (à laquelle appartient le Lis), les *Agapanthées*, les *Aloïnées* et les *Asphodélées*. La plupart sont remarquables par l'élégance de leurs fleurs : tels sont les Lis, les Tulipes, l'Impériale, les Jacinthes, la Tubéreuse, l'Hémérocalle, l'Agapanthe, etc. Beaucoup renferment un principe âcre et amer dont on tire parti en Médecine (*Ail*, *Aloès*, etc.).

LILIUM, nom latin et nom botanique du *Lis*.

Ce nom était aussi employé dans l'ancienne Médecine comme synonyme de *cordial* : le *Lilium minerale* était la potasse caustique; le *Lilium de Paracelse*, ainsi appelé du nom de son auteur, était l'alcool de potasse des Chimistes modernes.

LIMACE, en latin *Limax* (du grec *leimax*), genre de Mollusques gastéropodes, famille des Pulmonés, nus, au corps ovale, allongé, mou; à la tête munie de deux paires de tentacules; à la peau rugueuse, épaisse et couverte d'une humeur visqueuse dont ils enduisent tous les corps sur lesquels ils rampent. Les Limaces n'ont pas de coquille extérieure; mais on remarque au-dessus de la tête une espèce de pièce

membraneuse et épaisse qui se soulève par les bords seulement et que l'on nomme *manteau* ; si l'on fait une incision dans cette partie charnue, on trouve qu'elle enferme une petite coquille blanche et mince qui a la forme d'un petit ongle, et qui est d'autant plus solide que l'animal est plus âgé. Les espèces les plus communes sont : la *Limace rouge* ou *Arion*, dont la couleur varie du jaune orangé au brun sombre (*Voy.* ARION) ; la *L. grise* ou *Loche*, commune dans les celliers, les caves et les cuisines humides ; la *L. agreste*, d'un gris sale, très-grosse, commune dans les jardins potagers ; la petite *L. noire* des jardins, etc. Les Limaces habitent toutes les régions de l'Europe et de l'Amérique septentrionale ; on les trouve surtout dans les lieux humides. Elles vivent de jeunes végétaux, de fruits, de champignons, de papier et de bois pourri, etc. Elles font de grands dégâts dans les jardins potagers ; pour les écarter, on entoure de suie ou de sel les carrés qu'on veut garantir. Les Limaces s'enfoncent dans la terre pendant l'hiver. Elles sont hermaphrodites, avec accouplement réciproque, et d'une fécondité prodigieuse. En Médecine, on fait usage de décoctions et de sirop de limace contre les affections de poitrine.

Les Vétérinaires nomment *Limace* une maladie du pied des bœufs et des vaches, consistant en une inflammation de la peau qui tapisse l'intervalle des deux onglons, inflammation à laquelle succèdent une crevasse et des désordres qui gagnent insensiblement en profondeur et en étendue.

LIMAÇON (de *limace*), dit aussi *Colimaçon*, c'est-à-dire *Limace à coquille*, en latin *Helix*, Mollusque gastéropode de la même famille que la Limace, n'en diffère qu'en ce qu'il est renfermé dans une coquille en spirale d'où il sort à volonté. Tout le monde connaît le *Limaçon des jardins* et le *L. des vignes* ou *Escargot*. *Voy.* HÉLICE.

En Anatomie, on appelle *Limaçon* une partie du labyrinthe de l'oreille qui a la forme d'une coquille de limaçon. Le limaçon représente un cône creux, enroulé en spirale de manière à décrire deux tours entiers et deux tiers de tour sur une tige également conique. La cavité du cône creux est séparée en deux parties ou *rampes* par une cloison nommée *lame spirale*.

Dans l'Horlogerie, le *limaçon* est une roue à dents inégales, destinée à déterminer le nombre de coups que doit sonner une pendule, une montre à répétition.

En Architecture, on nomme ainsi un escalier qui tourne autour d'un noyau ou d'une vis.

LIMAILLE (de *lime*), métal quelconque réduit en poudre très-fine au moyen de la lime. Il se dit le plus souvent de la poudre de fer. Mêlée à l'eau et à l'acide sulfurique, la limaille de fer aide à la décomposition de l'eau et au dégagement de l'hydrogène : c'est un des moyens dont les Chimistes se servent pour obtenir ce gaz. En Médecine, on fait usage de la limaille de fer ou d'acier comme tonique et altérant. Mêlée au soufre et au sel ammoniac, la limaille de fer constitue un lut fort employé dans l'ajustement de certaines pièces des chaudières à vapeur en fonte.

LIMANDE (de *lime*, selon Roquefort, parce que sa peau est rugueuse comme une lime), poisson plat et mince du genre Pleuronecte et de la subdivision des Plies (*Voy.* PLIE). La Limande ressemble à la Sole, mais elle a la tête plus pointue et n'est pas si longue. Ce poisson est bon à manger, mais il a une certaine acreté, et est moins délicat que la Sole. Il faut le choisir très-frais et d'une chair blanche et ferme.

LIMBE (du latin *limbus*, bord), se dit, en Astronomie, du bord extérieur du soleil et de la lune. On donne aussi ce nom au bord extérieur et gradué d'un cercle ou de tout autre instrument de mathématiques.

En Botanique, il se dit de la partie supérieure, ordinairement évasée et découpée, des calices monophylles ; de la partie supérieure des corolles monopétales, celle qui vient après la gorge ; enfin de la partie d'une feuille ou foliole qui est formée par l'épanouissement des fibres du pétiole.

LIMBES, lieu où étaient les âmes des justes morts avant la venue de Jésus-Christ, et où vont celles des enfants qui meurent sans avoir reçu le baptême. Jésus-Christ, après sa mort, descendit dans les *limbes*, d'où il tira les patriarches et les prophètes. Ce nom vient de ce que les limbes étaient situés sur le *bord* (*limbus*) du paradis.

LIME (du latin *lima*, même sens), outil d'acier trempé, dont les faces sont hérissées d'une multitude de dents, et dont on se sert pour dresser, ajuster et polir à froid la surface des métaux durs.

Pour faire des limes, on *forge* d'abord l'acier de manière à lui donner à peu près la forme de l'outil ; ensuite on le *dresse*, c.-à-d. qu'on enlève la superficie qui s'est oxydée sous le marteau en la faisant passer sous la meule ou sous la lime ; puis on *taille* le morceau de fer ainsi préparé, et qui prend le nom de *verge* : armé d'un ciseau et d'un marteau, le tailleur frappe sur la verge à coups précipités de manière à former deux séries de tailles obliques à l'axe de la lime, également distantes et parallèles ; seulement ces deux séries se croisent : de là les dents (ce travail n'a pu jusqu'ici se bien faire qu'à la main) ; enfin on *trempe*, opération délicate, car la lime trop molle ne mord pas, et trop dure, elle s'égrène. Les grosses limes se fabriquent avec de l'acier naturel ou de cémentation ; les petites sont ordinairement en acier fondu. La forme, la dimension et la taille des limes varient à l'infini : on dit un *carrelet*, un *tiers-point*, une *demi-ronde*, une *queue-de-rat*, *feuille-de-sauge*, *coutelle* ou *fendante*, etc., pour dire qu'elles sont carrées, à trois angles, plates d'un côté et rondes de l'autre, rondes, à deux surfaces convexes, à forme de couteau, etc. Chaque lime a une *queue* destinée à recevoir un manche. La portion entaillée garde le nom de *verge*. — La France, autrefois, tirait ses limes de l'étranger ; aujourd'hui elle en fait en masse et de toutes qualités. La fabrique d'Amboise passe pour fournir les plus belles.

LIME, *Lima*, genre de Mollusques acéphales, de la famille des Pectinides, à coquilles bivalves, voisins des Huîtres, et dont la forme se rapproche de celle des Peignes. Les Limes se trouvent dans toutes les mers ; mais les espèces fossiles sont beaucoup plus considérables : elles abondent dans les terrains de sédiment, depuis les terrains tertiaires jusqu'aux terrains de transition les plus anciens.

Petit citron d'une eau fort douce. *Voy.* LIMETTIER.

LIME-BOIS, *Xylotrogus*, Coléoptère pentamère, de la famille des Serricornes, à corps allongé, à mandibules courtes, bidentées, vit à l'état de larve dans le bois et le perce en tout sens : il fait beaucoup de dégâts dans les bois de la marine.

LIMETTIER, *Limettia*, arbre du genre Oranger, a le port et les feuilles du limonier : rameaux ayant, au lieu d'épines, de petites aspérités ; fleurs petites et blanches ; fruits globuleux, de moyenne grosseur, couronnés par un large mamelon aplati, et dont l'écorce, très-mince, d'un jaune pâle, contient une pulpe aqueuse, douce ou légèrement amère et parfumée. Ces fruits, nommés *limes*, se mangent confits.

LIMIER (du latin *limen*, seuil d'une porte, et par extension, demeure, habitation), gros chien de chasse avec lequel le veneur quête le cerf et les autres grandes bêtes, et les fait sortir de leur fort ou *demeure* quand on veut les courir.

LIMITE, se dit, en Mathématiques, d'une grandeur dont une quantité variable peut approcher indéfiniment, mais qu'elle ne peut égaler ou surpasser. Telle est la fraction décimale 0,9999, etc., qui ne peut jamais atteindre l'unité, quoiqu'elle s'en rapproche sans cesse. — En Algèbre, les *Limites des racines d'une équation* sont les deux quan-

tités entre lesquelles se trouvent comprises les racines réelles de cette équation. La recherche des limites des racines réelles des équations a donné lieu à un grand nombre de travaux.

On appelle *Méthode des Limites* un mode de démonstration qui consiste à prouver qu'une quantité ne peut être ni supérieure ni inférieure à telle autre et lui est par conséquent égale. Elle est généralement adoptée auj. comme base du Calcul différentiel.

LIMNANTHE (c.-à-d. *fleur de marais*), plante herbacée et annuelle de la Californie, forme un genre établi par R. Brown, et est le type de la petite famille des *Limnanthées*, voisine des *Tropæolées*.

LIMNÉE, *Limnæa* (du grec *limnê*, étang), genre de Mollusques gastéropodes, de la famille des Pulmonés, qui se trouvent dans les eaux douces de toutes les parties du monde, et qui vivent à la surface des eaux. Ces animaux ont deux tentacules aplatis et triangulaires. On peut les ranger, d'après la disposition de leur manteau, en deux sous-genres : dans le 1er, le manteau étendu recouvre la convexité de la coquille; dans le 2e, le manteau n'a pas d'expansion qui recouvre la coquille. On distingue, en outre, d'après la forme, la couleur ou l'habitat, la *L. columnaire*, la *L. leucostome*, la *L. brune*, la *L. des marais*, la *L. voyageuse*, etc. Semblables aux limaçons par la forme de leur corps, les Limnées rongent les végétaux et les débris organiques. — On trouve beaucoup de Limnées fossiles.

LIMNORIE, Crustacé isopode fort destructeur.

LIMODORE, *Limodorum* (du grec *leimôn*, prairie, et *dôron*, présent), genre de la famille des Orchidées, tribu des Aréthusées, renferme des herbes presque toutes propres à l'Asie orientale, qui, par leurs fleurs élégantes, forment l'ornement des prairies. La *L. de Chine* (*L. sinense*) a le tubercule arrondi, 5 ou 6 feuilles radicales, larges, nerveuses, lancéolées, une hampe très-haute, avec des fleurs inclinées, blanches et rouges, répandant une agréable odeur. — La *L. d'ivoire* (*L. eburneum*), dite aussi *Angrec*, est un autre genre de la famille des Orchidées, tribu des Vandées.

LIMON (du latin *limus*, vase), dépôt terreux (argileux, sableux ou calcaire), mêlé de débris végétaux ou de matières animales. Ces dépôts proviennent des terrains et des roches que traversent les cours d'eau. Quand, à force de s'exhausser, ils dépassent le niveau des eaux, les terres ainsi formées sont dites *terres d'alluvion*. De là, au milieu des rivières et fleuves, la plupart des îles; de là, sur les bords et surtout aux approches de la mer, les terrains d'alluvion, qui tantôt forcent le fleuve à se diviser en plusieurs bouches, tantôt absorbent la plus grande partie de ses eaux (quelques branches du Rhin, par exemple). Le limon est généralement très-fertile.

On appelle encore *Limons* : 1° les pièces de bois ou de pierre, taillées en biais, qui supportent les marches et la balustrade d'un escalier, dont elles forment le noyau ou la vis (en ce sens, ce mot dérive de *limus*, oblique, placé de travers); — 2° chacune des deux branches de la *limonière* d'une voiture, pièces de bois adaptées au devant de la voiture et entre lesquelles on attelle le cheval : le *limonier* est le cheval qu'on met dans les limons de la voiture; — 3° dans la Marine, des bouts de cordages qui servent de bras d'échelle pour monter des gaillards dans les haubans, sans marcher sur les bastingages; il y en a aussi pour monter au haut des mâts : les échelons placés entre ces limons sont de gros bâtons tournés, qui ont de 40 à 50 centim. de longueur; — 4° le fruit du *Limonier*. *Voy.* ce mot.

LIMONADE (de *limon*), boisson acide composée de suc de citron ou de limon, d'eau et de sucre, et quelquefois d'huile essentielle de citron. On prépare la limonade *à froid* ou *à chaud*. Dans le premier cas, il suffit d'exprimer dans de l'eau fraîche le jus d'un citron; dans le second cas, on prépare la limonade, qu'on appelle alors *Limonade cuite*, en versant de l'eau bouillante sur un citron coupé en tranches; mais dans ce cas l'eau bouillante dissout le mucilage et le principe amer, ce qui nuit aux qualités de la boisson : aussi la limonade faite à froid est-elle préférable. La *Limonade sèche* se fait en broyant l'acide citrique avec du sucre, en aromatisant le mélange avec un peu d'essence de citron, et en le faisant dissoudre dans l'eau. Pour rendre une limonade *gazeuse*, on y introduit de l'acide carbonique.

La limonade est très-rafraîchissante : on la prend tantôt comme pure boisson d'agrément, froide ou frappée à la glace; tantôt comme médicament, surtout dans les fièvres, les maladies bilieuses, l'embarras gastrique. Depuis quelques années, on fabrique une limonade au citrate de magnésie (*L. Rogé*, *L. Mialhe*), qui purge sans avoir le mauvais goût des médecines ordinaires.

On appelle *Limonade minérale*, de l'eau que l'on sature, après l'avoir sucrée, avec de l'acide sulfurique ou de l'acide nitrique, jusqu'à ce qu'elle offre au goût une agréable acidité; *L. végétale*, toute limonade préparée avec des acides végétaux, non-seulement avec le jus du citron, mais avec celui de la groseille, de la cerise, avec l'acide tartrique, l'acide acétique, l'oxalate de potasse, etc.

LIMONADIER, celui qui tient un café, qui y fait faire et y vend de la *limonade*, de l'orgeat, des liqueurs, du café, du chocolat, etc. Les *limonadiers*, venus d'Italie, ne se sont établis à Paris que sous le ministère du cardinal Mazarin. — On trouve dans la Collection Roret un *Manuel du Limonadier* où sont décrits tous les procédés employés pour préparer les objets offerts à la consommation par les Limonadiers. *Voy.* CAFÉS.

LIMONELLIER ou LIMONIE, *Limonia*, genre de la famille des Aurantiacées, renferme des arbustes des Indes orientales, à feuilles simples, trifoliées ou pinnées, à fleurs blanches ou roses et odoriférantes, à petits fruits rouges ou jaunes de la grosseur d'une cerise. On prépare avec ce fruit des confitures sèches et liquides, et des boissons rafraîchissantes. On distingue le *Limonellier à feuilles simples*, le *L. à trois feuilles*, le *L. à feuilles de citronnier*, le *L. de Madagascar*, etc.

LIMONIER ou LIMONNIER, *Citrus Limonium*, arbre de la famille des Aurantiacées, fait partie du genre Oranger et de l'espèce Citronnier. C'est un arbre plus élevé que le Cédratier, à tige droite, revêtue d'une écorce grisâtre, se divisant en branches flexibles et longues, d'un vert jaunâtre et hérissées de longues épines : feuilles ovales, lisses, pointues et dentées; fleurs rouges ou blanches, et purpurines intérieurement. Les fruits, appelés *limons*, sont ovoïdes, à peau jaune, mince, lisse, aromatique, à écorce peu épaisse, blanche et coriace; le suc en est acide, abondant et agréable. On en fait le *sirop de limon*. Le Limonier, l'une des plus belles espèces du Citronnier, croît dans les parties méridionales de l'Europe, ainsi que dans toutes les régions tropicales. La variété de Limonier la plus connue est le *Bergamotier*, qui donne la *Bergamote*. *Voy.* ce mot.

LIMONITE, oxyde de fer. *Voy.* FER LIMONEUX.

LIMOSELLE (de *limosus*, limoneux, bourbeux), plante aquatique de la famille des Primulacées selon Jussieu, des Scrofulariées selon De Candolle. La *Limoselle aquatique* croît en Europe dans les lieux humides et dans ceux qui ont été inondés pendant l'hiver; les autres espèces sont exotiques.

LIN, *Linum*, genre de plantes dicotylédones polypétales, type de la famille des Linacées, précédemment réunie aux Caryophyllées, renferme une soixantaine d'espèces herbacées ou sous-frutescentes, appartenant à l'Europe et à l'Asie, et dont quelques-unes se recommandent par la beauté de leurs fleurs.

L'espèce la plus importante est le *Lin cultivé* ou *Lin usuel* (*Linum usitatissimum*), dont voici les caractères : tige glabre, rameuse vers le sommet; feuilles éparses, linéaires, lancéolées, aiguës, d'un vert un peu glauque; fleurs bleues, pédonculées, terminales, à pédoncules grêles, uniformes; calice composé de 5 folioles ovales, très-aiguës, blanchâtres, membraneuses à leurs bords et persistantes; 5 pétales; 5 étamines, souvent soudées à leur base; 5 petites écailles alternes avec les étamines; un ovaire surmonté de 5 styles; une capsule globuleuse, à 5 ou 10 valves, dont les bords rentrants forment autant de loges monospermes; les semences sont insérées à l'angle central des loges; point de périsperme.

Les cultivateurs distinguent : le *Lin froid* ou *Grand lin*; le *L. chaud* ou *têtard*, et le *L. moyen* : le *L. froid*, que l'on cultive entre Valenciennes et Bruxelles, s'élève beaucoup plus haut que tout autre et produit une filasse d'une finesse extrême; le *L. chaud* ne devient jamais aussi grand; le *L. moyen* est la variété la plus répandue; il est plus ou moins beau, suivant que le sol a été plus ou moins bien fumé et cultivé. On distingue aussi le *Lin d'été*, *petit Lin* ou *Lin arclus*, qui est très-fin et fournit le meilleur fil pour dentelle; et le *Lin d'hiver* ou *d'automne*, qui est plus gros, plus abondant, mais qui n'a pas la qualité du premier.

On sème le lin en septembre ou au printemps, suivant le pays, dans une terre bien ameublie et bien fumée, et l'on y répand les graines d'autant plus épaisses que l'on veut obtenir de la filasse plus longue ou plus fine, tandis que l'on sème plus clair quand on veut que les graines soient la principale récolte. Le lin craint l'excès d'humidité : aussi convient-il de disposer les linières en planches bombées, pour éviter qu'il ne se verse : on est dans l'usage, dans certains pays, de mêler quelques grosses fèves dans les semis, pour donner des points d'appui aux tiges grêles du lin. La maturité de cette plante varie de juin en août, et se reconnaît à la couleur jaune des tiges et des capsules, et à la chute d'une partie des feuilles. En Belgique seulement, on arrache le lin avant sa maturité, parce que l'on y renouvelle les graines tous les ans.

Tout le monde connaît l'utilité du lin comme plante textile. Le lin arraché, on le fait *rouir*, opération qui consiste à faire macérer pendant un certain temps dans une eau dormante ou un cours d'eau les gerbes de lin préalablement étalées sur le pré. Le rouissage a pour but de faire dissoudre le principe gommo-résineux qui colle ensemble les fibres de la filasse et de permettre de peigner le lin tout en lui conservant sa longueur. Après le rouissage vient le *teillage*, par lequel on sépare la partie textile de la partie ligneuse des tiges : pour l'exécuter avec succès, il faut que les bottes de lin soient parfaitement sèches. On *teille* le lin à la main ou bien entre les lames de bois dentées, nommées *broyoires* ou *mâches*. Quand la filasse est bien débarrassée de toutes ses chènevottes, on la peigne et on la divise ordinairement en deux qualités : ce qu'il y a de plus pur et de meilleur prend le nom de *brin*, et ce qui est le moins bon et le plus grossier s'appelle *étoupe*. Avec les *brins*, on fait le *fil*. Longtemps on ne sut filer le lin qu'au fuseau ou au rouet; ce n'est que de nos jours qu'on a réussi à le fabriquer à la mécanique (*Voy.* FILATURE). — Le *blanchissage* des fils à coudre ou des tissus est la dernière opération que l'on fait subir au lin avant de le livrer à la consommation; il consiste en une suite de lessivages et d'étendages qui se succèdent jusqu'au moment où l'on atteint le beau blanc; quand on y associe l'usage des lessives chlorurées, on obtient le même résultat en beaucoup moins de temps.

Les semences du lin sont employées dans les arts et la médecine sous le nom de *graines de lin* : elles fournissent, par expression, une huile grasse qui sert à brûler et qu'on emploie dans la peinture (*V.* HUILE); on la prend aussi intérieurement pour procurer l'expectoration et apaiser le crachement de sang. Le résidu de ces semences sert à engraisser les bestiaux. Macérée dans l'eau, la *graine de lin* donne une grande quantité de mucilage adoucissant et émollient, dont l'usage interne convient dans les ardeurs d'urine; on s'en sert aussi pour en imbiber des compresses qu'on applique en fomentations dans les inflammations intestinales; en lavement, ce mucilage adoucit les tranchées, la dyssenterie, et calme l'inflammation des viscères. La farine tirée des semences s'emploie, sous le nom de *Farine de graine de lin*, en cataplasmes émollients et résolutifs.

Il y a plusieurs autres espèces de lin, disséminées sur le sol de l'Europe : le *Lin à feuilles menues* (*L. tenuifolium*); le *L. des montagnes* (*L. montanum*); le *L. purgatif* (*L. catharticum*), etc.

On nomme vulgairement *Lin* plusieurs plantes textiles ou ayant le port du lin. Ainsi on nomme : *Lin des marais*, la Linaigrette; *L. étoilé*, une espèce de Lysimachie; *L. de la Nouvelle-Zélande*, le Phormium tenax; *L. sauvage*, la Linaire; *L. fossile*, *incombustible*, l'Amiante, qui, comme le lin, est susceptible d'être tissée; *L. aquatique*, une espèce de Conferve; *L. de lièvre* ou *L. maudit*, la Cuscute.

LINACÉES ou LINÉES, famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, réunie primitivement à celle des Caryophyllées, renferme des herbes annuelles ou vivaces et des sous-arbrisseaux, répandus surtout dans les régions tempérées de l'hémisphère boréal : fleurs en corymbes, jaunes, bleues, rougeâtres ou blanches, selon les espèces; calice partagé le plus ordinairement jusqu'à la base en 5 divisions; pétales en nombre égal et alternes, plus longs que le calice; étamines en nombre égal, alternant avec les pétales; anthères plus ou moins allongées, introrses, à 2 loges parallèles; ovaire partagé en autant de loges qu'il y a de pétales; capsule à 3 ou 5 loges; graines pendantes, à test coriace et luisant, doublé d'une membrane épaisse, qui elle-même est couverte d'un enduit mucilagineux; feuilles alternes ou opposées, sessiles, linéaires, sans stipules. Cette famille ne comprend que deux genres : le *Linum* et le petit genre *Radiola*, longtemps confondus en un seul.

LINAIGRETTE, vulgairement *Lin des marais*, en latin *Linagrostis*, appelée par les Botanistes *Eriophorum polystachion*, genre de la famille des Cypéracées, tribu des Scirpées, remarquable par les *aigrettes* soyeuses qui succèdent à ses fleurs; les chaumes en sont angulaires ou cylindriques, feuillés ou aphylles; les épillets solitaires ou agglomérés, terminaux ou ombellés. Cette plante croît surtout dans les endroits marécageux de l'Europe et de l'Amérique boréale. On emploie en Laponie les longues soies qui entourent ses graines pour faire des tissus : c'est ce qui lui a valu son nom de *lin*.

LINAIRE, *Linaria* (du latin *linearis*, linéaire), genre de la famille des Scrofulariées, tribu des Antirrhinées, renferme un grand nombre d'espèces, pour la plupart herbacées, dont les plus connues sont : la *Linaire commune*, vulgairement *Lin sauvage*, qui croît par toute l'Europe dans les terrains incultes : tige droite, haute de 5 à 6 décim., ordinairement simple; feuilles linéaires lancéolées, aiguës, glauques, nombreuses; fleurs d'un jaune pâle, safranées à leur palais, réunies en épis terminaux : on la cultive dans les jardins; et la *L. des Alpes*, commune dans les Alpes et les Pyrénées, à fleurs d'un bleu violet dont le palais est orangé.

LINÇOIR, pièce de bois qui, dans les planchers destinés à porter de fortes charges, s'emboîte à tenon et à mortaise, parallèlement au mur dont elle est voisine, dans deux des grosses solives, et qui reçoit

dans sa face la plus éloignée du mur deux ou plusieurs solives plus minces et moins longues. Les linçoirs ont le même but que les lambourdes.

LINÉAIRE (du latin *linea*, ligne), se dit, en Botanique, des feuilles qui sont allongées, étroites dans toute leur longueur, et à côtes parallèles : telles sont les feuilles de la plupart des Graminées.

LINÉAIRE (DESSIN). *Voy.* DESSIN.

LINÉES, famille de plantes. *Voy.* LINACÉES.

LINGE (du latin *linteum*, tissu), tout objet en toile (de lin, de chanvre ou de coton), employé aux usages domestiques ou servant de vêtement intérieur. Relativement à l'usage, on distingue le *L. de corps* (chemises, cols, manchettes, cravates, fichus, collerettes, et même draps), le *L. de table* (serviettes, nappes, naperons), et le *L. de ménage* (torchons, tabliers, etc.). — Relativement à la fabrication, il y a le *L. uni* et le *L. ouvragé*, qui se subdivise en *L. ouvré* et *L. damassé*. Le linge ouvré ne présente en son tissu que des dispositions simples (le *damier*, l'*œil de perdrix*, etc.), exécutables sur le métier ordinaire ; le damassé offre des dessins riches et compliqués. Pendant longtemps la Belgique eut le monopole de la fabrication du *linge ouvré*; la Saxe et la Silésie, celui du *linge damassé*. Aujourd'hui, nos fabriques établissent ces produits avec une telle perfection qu'elles égalent tout ce qui nous vient de l'étranger. — Les anciens faisaient beaucoup moins d'usage du linge que nous : il ne parait pas qu'ils en aient porté sur la peau.

Linges sacrés. On nomme ainsi, dans le Culte catholique, le *corporal*, le *purificatoire*, et l'enveloppe qui recouvre la *palle*. Les ecclésiastiques admis dans les ordres sacrés ont seuls le pouvoir de toucher ces linges.

LINGERIE (de *linge*). L'industrie et le commerce de la *lingerie* consistent à confectionner et à vendre le linge de corps, ainsi que celui de lit et de table. On y distingue plusieurs spécialités, notamment celles du *Chemisier*, qui embrasse la fabrication des chemises, cols, cravates, et accessoirement des caleçons, gilets de peau, etc. ; et de la *Lingère proprement dite*, qui confectionne les objets de mode servant surtout à la toilette des femmes (collerettes, fichus, bonnets, manchettes, etc.). — Dans les petites villes et dans les grands magasins de nouveautés, on cumule ces diverses branches de commerce. — On appelle fréquemment *lingeries* les objets mêmes que vend la lingère proprement dite, et *lingerie* le lieu où l'on dépose et où l'on range le linge.

LINGOT (de *lingua*, à cause de sa forme; ou, selon d'autres, pour *l'ingot*, de l'anglais *ingot*, formé du hollandais *ingieten*, au participe *ingoten*, verser, fondre), barre ou morceau de métal fondu dans un moule de fonte ou de fer dit *lingotière*, et qui n'est encore ni monnayé ni ouvragé. Les lingots sont ordinairement de formes prismatiques. Leur poids varie beaucoup. Ce sont surtout les métaux précieux, et principalement l'or, l'argent, le platine, qu'on coule en lingots. Le plomb et l'étain se coulent en gros lingots appelés *saumons;* le fer se coule en *gueuses*, etc. On distingue deux sortes de lingots, ceux en métal pur et ceux où déjà le métal a subi l'alliage ordonné ou autorisé tant pour les monnaies que pour les ouvrages d'orfèvrerie ou autres. Le titre alors doit se trouver marqué sur le lingot.

En termes de Chasse, on appelle *lingots* de petits morceaux cylindriques de fer ou de plomb avec lesquels on charge les fusils, quand on a à tirer sur des animaux dont la peau est dure ou épaisse, tels que sangliers, rhinocéros, éléphants, hippopotames, etc., et que les balles de plomb glissent ou s'aplatissent dessus.

Dans l'Imprimerie, on nomme *lingots* des morceaux de fonte dont on se sert pour remplir les blancs d'une page, principalement pour maintenir le haut et le bas d'une page quand elle est [illegible] en colonnes.

LINGUAL (de *lingua*), qui a rapport à la la[illegible]

En Anatomie, on nomme *Artère linguale* qui, née de la carotide externe, se porte [illegible] base de la langue, d'où elle va gagner la poi[illegible] cet organe; *Muscle lingual*, un petit faisc[illegible] fibres charnues qui s'étend de la base à la [illegible] de la langue, entre le génioglosse et l'hyo[illegible] *Nerf lingual*, l'une des branches du maxillai[illegible] férieur; *Os lingual*, l'os hyoïde.

En Grammaire, on nomme *Consonnes ling*[illegible] celles qui sont formées par les différents mouve[illegible] de la langue : ce sont L, N, R. On pourrait [illegible] dre les dentales (D, T), dans l'articulation desqu[illegible] la langue joue un rôle important.

LINGUISTIQUE (du latin *lingua*, langue), sc[illegible] comparative des idiomes. Elle étudie leurs re[illegible] blances et leurs différences, leur filiation, leur c[illegible] fication, etc. (*V.* LANGUES). Le *Linguiste* est ce[illegible] se livre à cette étude.—La Linguistique a beau[illegible] de rapports avec la *Grammaire générale*, à la[illegible] elle donne une base et qu'elle complete; elle es[illegible] la plus haute utilité pour l'ethnographie, [illegible] temporaine, soit ancienne, et, pour l'histoire, [illegible] éclaire sur l'origine et les migrations des pe[illegible]

L'expression de *linguistique* est très-mod[illegible] ainsi que celle de *linguiste ;* mais, dès le com[illegible] cement du XVIe siècle, il y eut des linguistes [illegible] travaux de linguistique. Toutefois, il n'exis[illegible] encore de traité vraiment complet de cette sc[illegible] Les savants auxquels la Linguistique doit le [illegible] sont : Hervas, auteur d'un vaste *Vocabulaire* [illegible] *glotte* (1787); Adelung, célèbre par son *Mi*[illegible] *dates* (1806–1817); Vater, qui continua les tra[illegible] d'Adelung, et qui publia un *Index* de toutes les [illegible] gues connues (*Linguarum totius orbis index* [illegible] *phabeticus*, 1815, réimprimé et complété depu[illegible] Klaproth, auteur de l'*Asia polyglotta* (1823); [illegible] qui, sans être lui-même un linguiste propre[illegible] dit, a dressé, d'après les travaux de ses préd[illegible] seurs, un *Atlas ethnographique* fort estimé. On [illegible] à M. Eichhoff un intéressant *Parallèle des lan*[illegible] *de l'Europe et de l'Inde* (1836); à M. Fr. Bopp [illegible] *Grammaire comparative des langues indo-ger*[illegible] *niques* (Berlin, 1833-53); à M. Renan une *His*[illegible] *comparée des langues sémitiques* (Paris, 1855).

Volney a fondé un prix de Linguistique, que l'In[illegible] tut décerne tous les ans. Il a été créé, par décret [illegible] 25 nov. 1852, à la Faculté des lettres de Paris, [illegible] chaire de *Grammaire comparée*, qui n'est qu'[illegible] chaire de Linguistique. En outre, des *Notions* [illegible] *Grammaire comparée* ont été introduites la m[illegible] année dans l'enseignement classique des lycées [illegible] quatrième). M. Egger a donné des *Notions élém*[illegible] *taires de Grammaire comparée*, rédigées d'ap[illegible] le programme de ce nouvel enseignement (18[illegible]

LINGUE, espèce de Lote allongée. *Voy.* LOTE.

LINGULE, *Lingula* (du latin *lingula*, languett[illegible] Mollusque acéphale bivalve, compris par Lama[illegible] dans la classe des Branchiopodes. L'animal des L[illegible] gules a une forme ovale allongée analogue à ce[illegible] de la *langue* ou d'un bec de canard; il est en[illegible] loppé d'un manteau ouvert dans toute sa moitié [illegible] térieure. Il est verdâtre. La Lingule vit près de [illegible] surface des eaux, fixée aux rochers ou enfoncée da[illegible] le sable. Elle habite les mers tropicales de l'Inde [illegible] de l'Amérique. Sa chair y est recherchée.

LINIMENTS (du latin *linire*, oindre), médic[illegible] ments onctueux et liquides, contenant ordinai[illegible] ment de l'huile comme base principale, et que l'[illegible] emploie à l'extérieur en frictions contre les malad[illegible] nerveuses et surtout contre les rhumatismes. Les [illegible] niments peuvent être laxatifs, narcotiques, purgati[illegible] excitants, etc., selon la matière qu'on y fait entre[illegible] Les plus usités sont : le *Liniment ammoniacal* [illegible]

volatil, composé de certaines proportions d'ammoniaque liquide et d'huile d'olive ou d'amande douce : il agit comme irritant; *L. calcaire*, composé d'eau de chaux récente et d'huile d'amandes douces : il sert surtout contre les brûlures; *L. camphré*, employé contre les foulures : on le prépare avec de l'huile d'olive et du camphre; le *L. hydrosulfuré savonneux* de Jadelot, contre la gale, composé de savon ordinaire, d'huile de graines de pavot blanc et de sulfure de potassium sec en poudre; le *L. antiscrofuleux d'Hufeland*, composé de fiel de bœuf récent, de savon blanc, d'onguent d'althæa, d'huile volatile de pétrole, de carbonate d'ammoniaque huileux et de camphre; le *L. narcotique*, mélange de baume tranquille et de laudanum de Sydenham; le *L. sédatif de Buchan*, composé d'onguent populéum, de laudanum liquide et de jaunes d'œufs frais : on en imbibe des bourdonnets de charpie, que l'on applique sur les tumeurs hémorroïdales lorsqu'elles causent de trop vives douleurs.

LINNÉE (du célèbre *Linné*, à qui elle fut dédiée par Gronovius), *Linnæa*, genre de la famille des Caprifoliacées, tribu des Lonicérées, renferme des plantes herbacées, analogues au Chèvrefeuille, rampantes, à racines fibreuses, vivaces; à tiges filiformes, munies de quelques poils blancs; à feuilles toujours vertes et opposées; à fleurs blanches, penchées et velues, exhalant une odeur agréable. La Linnée croît dans les régions boréales ou sur les hautes montagnes, telles que celles des Vosges et de la Suisse, etc. En Suède, on l'emploie contre le rhumatisme, la goutte, la sciatique, etc.

LINON (de *lin*), batiste extrêmement claire et d'un apprêt très-ferme. Moins douce au toucher et moins souple que la mousseline de coton, elle est aussi légère et aussi blanche; elle est plus durable et d'un plus grand prix. On en fait des fichus et des robes. C'est principalement dans le département du Nord, à Cambrai, à Valenciennes, etc., qu'on récolte le beau lin dont se fait le linon.

LINOT, petit de la *Linotte*. *Voy.* ci-après.

LINOTTE, *Linaria* (ainsi nommée parce qu'elle est friande des graines du lin), petit oiseau Granivore, que la plupart des Ornithologistes rangent aujourd'hui dans la grande famille des Fringilles, a beaucoup de ressemblance avec le Chardonneret et le Pinson. Les linottes vivent en société, excepté à l'époque de la reproduction, et voyagent de compagnie; l'été, elles affectionnent la lisière des bois, les haies et les buissons; l'hiver, elles descendent dans les plaines, et dans les lieux découverts et cultivés. Elles se nourrissent de préférence de graines de lin, de navette ou de chanvre; elles dévorent aussi les bourgeons des peupliers, des tilleuls et des bouleaux. Le chant de la linotte est fort agréable, surtout au printemps. Dans la captivité, elle s'apprivoise aisément, et peut apprendre des airs et même des paroles. La Linotte a la tête fort petite; l'étourderie de cet oiseau est devenue proverbiale. — Les espèces les plus connues sont : la *Linotte commune* (*L. cannabina*), dite aussi *L. des vignes :* front et poitrine rouges au printemps; gorge blanchâtre, grivelée; bec noirâtre; rémiges primaires largement bordées de blanc; tectrices alaires unicolores : elle est commune dans toute l'Europe; la *L. de montagne* (*L. flavirostris*) : bec jaune, croupion d'un brun rouge chez le mâle, une seule bande blanche à l'extrémité des grandes tectrices alaires; elle est commune en Écosse et en Suède; la *L. cabaret* ou *Sizerin*, à plumage roussâtre; et la *L. boréale*, à plumage blanchâtre.

LINTEAU (en latin *limen superius*, seuil supérieur), pièce de bois, de pierre ou de fer, que l'on met en travers au-dessus de l'ouverture d'une porte ou d'une fenêtre, pour en former la partie supérieure et soutenir la maçonnerie qui est au-dessus de cette ouverture; le linteau pose sur les pieds-droits. Lorsque la baie est en voûte, on met, au lieu de linteau de bois, une barre de fer qui sert à soutenir les claveaux.

LINYPHIE (du grec *linyphéios*, tisserand, formé lui-même de *linon*, lin, et *hyphainô*, tisser), nom donné par Walckenaër à des Araignées qui ont des mâchoires carrées et droites, quatre yeux au milieu de la tête, formant un trapèze, et quatre autres yeux groupés par paires. Les linyphies vivent sur les buissons, les genévriers, les pins, sur les fenêtres et les coins des murailles, et construisent une toile horizontale, à tissu serré, au milieu de laquelle elles se fixent dans une position renversée. Ces araignées sont les seules qui respectent les mâles lors de l'accouplement, et qui habitent avec eux sur la même toile. Elles sont très-communes en France, particulièrement aux environs de Paris.

LION, *Felis Leo*, l'un des plus nobles animaux de la création. Il est rangé par les Zoologistes dans le genre Chat, dont il forme la plus grande espèce. Le lion est à peu près de la même taille que le tigre : quand il a atteint tout son développement, il a près de 2 m. de longueur, du museau à l'origine de la queue, et environ 1m,30 de hauteur; sa queue se termine par une touffe de poils bruns; le mâle âgé de plus de 3 ans a le cou, les épaules et la poitrine ornés d'une épaisse crinière; il porte la tête relevée, ce qui lui donne un air majestueux. Le pelage du lion est d'un fauve plus ou moins foncé; les jeunes lionceaux portent une sorte de livrée composée de bandes plus foncées. La vie de cet animal peut se prolonger jusqu'à 40 ans; mais, en captivité, il vit beaucoup moins. La lionne porte 108 jours, et met bas 3 ou 4 petits, qu'elle allaite pendant six mois avec les plus grands soins et les marques d'une grande tendresse. Le lion dort ordinairement le jour, et sort pendant la nuit pour chercher sa proie : c'est alors qu'il fait entendre son terrible rugissement, qui épouvante tous les animaux. Le lion est éminemment carnassier : la nature l'a armé, à cet effet, de dents puissantes et de griffes redoutables. Sa force musculaire ne le cède peut-être qu'à celle du tigre. Quant à sa générosité, dont on a tant parlé, elle est fort contestable. On apprivoise le lion assez facilement; mais la faim et l'amour le rendent toujours furieux et cruel. La chasse du lion étant fort dangereuse, on ne le prend guère qu'au piége. Cependant quelques hardis chasseurs osent l'attendre à l'affût et l'abattent d'un coup de fusil : Jules Gérard s'est fait un nom en Afrique dans ce genre d'exploits.

Les lions étaient beaucoup plus communs autrefois que de nos jours : César et Pompée en firent paraître 500 à la fois dans le cirque de Rome. Ils n'existent plus guère que dans l'Afrique septentrionale et centrale, dans les montagnes de l'Atlas et du Soudan; on en trouve quelques-uns dans l'Arabie et dans l'Inde, surtout au Bengale; mais le lion de Barbarie est le plus grand de tous.

Le lion a, de tout temps, été considéré comme le roi des animaux, comme le type de la force et de la souveraineté : aussi plusieurs peuples, les Perses, chez les anciens; Venise, la Belgique, chez les modernes, l'ont-ils pris pour emblème, ainsi que plusieurs ordres de chevalerie. Chez les Grecs, il était le symbole de la terre, et était spécialement consacré à Cybèle : le char de cette déesse est traîné par deux lions. On le trouve aussi consacré au Soleil : son nom a été donné à une grande constellation (*Voy.* ci-après). En Égypte, le lion était le symbole de la vigilance et quelquefois du Nil. Hercule portait toujours une peau de lion comme trophée de la victoire qu'il remporta sur le lion de Némée.

Le lion est un animal héraldique : on le peint de profil, ne montrant qu'une oreille, et ayant le bouquet de la queue tourné contre le dos. On appelle *Lion naissant* celui qui ne paraît qu'à moitié sur le

champ de l'écu; *L. morne*, un lion qui n'a ni dents ni langue; *L. affamé*, celui qui n'a point de queue; *L. lissant*, celui qui, étant sur un chef ou sur une fasce, ne montre que la tête, le bout de ses pattes de devant et l'extrémité de sa queue; *L. dragonné*, un monstre qui a la partie antérieure du lion et le reste d'un serpent; *L. d'hermine*, un lion dont le corps est couvert d'une fourrure d'hermine.

Lion d'Amérique ou *du Pérou*. *Voy.* COUGUAR.

En Astronomie, le *Lion* est une constellation zodiacale qui donne son nom au 5e signe du Zodiaque, signe dans lequel le soleil entre le 22 juillet. Cette constellation est située dans l'hémisphere boréal, au-dessous de la Grande Ourse; elle a la forme d'un grand trapèze; elle se compose de 95 étoiles, dont une de première grandeur, dite *Régulus*, ou le *Cœur du Lion*.— On appelle *Petit Lion* une autre constellation plus petite, composée de 55 étoiles, et située entre le Lion et la Grande Ourse.

Lions d'or, monnaie d'or qui succéda sous Philippe de Valois, en 1338, aux écus d'or, et dont le nom provient de ce qu'on y voyait sous les pieds du roi un lion (symbole, dit-on, du roi d'Angleterre Edouard III). On n'en frappa qu'un an.

LIOUBE, entaille angulaire qu'on fait dans toute l'épaisseur d'une pièce de bois pour recevoir l'extrémité d'une seconde pièce, qui doit lui être liée. On la nomme aussi *gueule-de-loup*.

LIPARIE, *Liparia*, genre d'arbustes de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, tribu des Lotées. Ils sont remarquables par l'élégance de leur port, la beauté de leur feuillage et la vivacité de leurs couleurs; les feuilles sont lancéolées et d'un beau vert; les fleurs, d'un jaune orangé. La Liparie est originaire du cap de Bonne-Espérance.

LIPAROLÉ (du grec *liparos*, gras), nom générique des préparations pharmaceutiques qui résultent de l'union d'une graisse quelconque, mais plus particulièrement de celle du porc, avec d'autres substances médicamenteuses : tels sont les onguents citrin, gris, populéum, les pommades épispastique, mercurielle, etc. Ces préparations, généralement connues sous le nom de *pommades*, ont une consistance molle et peu de ténacité.

LIPOGRAMMATIQUE (du grec *leipô*, laisser, et *gramma*, lettre), se dit de compositions dans lesquelles on affecte de ne pas faire entrer une ou plusieurs lettres de l'alphabet. On cite une *Iliade* et une *Odyssée* lipogrammatiques. Pindare lui-même avait fait, dit-on, une ode où n'entrait pas la lettre ξ.

LIPOME, *Lipoma* (du grec *lipos*, graisse), espèce de loupe formée par l'accumulation d'une substance graisseuse non enkystée, est caractérisée par les bosselures arrondies et nombreuses qu'on observe à sa surface, par la mollesse et le peu d'élasticité de son tissu, et la couleur jaune de la graisse qui le forme. *Voy.* LOUPE.

LIPOTHYMIE (du grec *leipein*, manquer, et *thymos*, âme, sentiment), état de défaillance, dans lequel il y a perte subite et instantanée du sentiment et du mouvement, la respiration et la circulation continuant encore; elle diffère de la *syncope* en ce que dans celle-ci ces deux dernières fonctions sont aussi suspendues. L'irritabilité nerveuse semble être la cause la plus fréquente de cette affection, à laquelle les femmes sont plus exposées que les hommes. On a vu des lipothymies produites par le simple froissement des doigts, par un léger chatouillement, par le son d'une musique quelconque, par la vue d'une souris, d'un serpent, d'une araignée, etc. La joie et la colère sont aussi des causes de lipothymie.

LIPPITUDE (en latin *lippitudo*, chassie), état chassieux des paupières dû à une sécrétion surabondante de l'humeur sébacée que fournissent les glandes de Méibomius; c'est un symptôme de la *blépharite* (inflammation des paupières), et particulièrement de la variété de cette phlegmasie désignée sous le nom de *blépharo-blennorrhée*.

LIQUATION (de *liquatio*, fonte), opération métallurgique que l'on fait subir au cuivre noir pour le débarrasser du plomb avec lequel il est souvent mélangé, et pour en retirer aussi l'argent qu'il peut contenir; la chaleur doit être assez douce et assez bien ménagée pour que le cuivre ne soit pas mis en fusion. C'est un des modes du *ressuage*.

LIQUÉFACTION (du latin *liquefactio*, formé de *liquidus*, liquide, et *facio*, faire), transformation d'une matière solide ou d'un gaz en liquide. L'humidité liquéfie les sels. La chaleur détermine la liquéfaction de beaucoup de corps solides, notamment des métaux, des graisses, des résines. On liquéfie les gaz et les vapeurs en les comprimant et en les soumettant à l'action d'un grand froid.

LIQUET (POIRE DE), espèce de poire fort petite, qu'on appelle aussi *Poire de la vallée*.

LIQUEUR (du latin *liquor*, liquide). On appelle *liqueur* toute boisson spiritueuse obtenue artificiellement, soit par la fermentation (kirschenwasser, rhum, genièvre, etc.), soit en mélangeant à l'eau-de-vie ou à l'alcool certains végétaux aromatiques ou leurs produits, ainsi que du sucre (anisette, curaçao, absinthe, etc.).— On appelle *Liquoriste* celui qui fabrique et plus souvent celui qui débite les liqueurs. — Autrefois, on étendait le nom de *liqueur* à des boissons rafraîchissantes où il n'entrait aucun esprit : l'orgeat, la limonade, etc.

Les liqueurs, telles qu'on les entend aujourd'hui, les *liqueurs de table*, forment trois classes : 1° les *Liqueurs simples* ou *Ratafias*, très-peu sucrées, d'un degré spiritueux faible et peu aromatisées (les coings, cerises, eau d'anis, etc.); 2° les *Liqueurs fines* ou *Huiles*, qui renferment une proportion plus grande de sucre et d'esprit (anisette, huile de rose, de vanille, etc.); 3° les *Liqueurs surfines* ou *Crèmes* : ce sont des liqueurs étrangères que pour la plupart on contrefait en France (curaçao, rosolio, marasquin, etc.). On emploie les liqueurs comme digestives ou excitantes; on en fait surtout usage après les repas.

Les anciens n'ont point connu les liqueurs, l'hydromel ne pouvant passer pour tel. L'invention de la distillation, qu'on place au XIVe siècle, amena celle des liqueurs; l'eau-de-vie pure paraissant trop âpre, on imagina de la sucrer et de l'aromatiser. Les Italiens excellèrent les premiers dans cet art et l'apprirent à toute l'Europe. C'est du règne de Henri II que date l'introduction des liqueurs en France.

Les *Vins de liqueur* sont ceux qui contiennent une quantité plus qu'ordinaire d'alcool, de sucre, etc. (tels sont les muscats de Lunel, de Frontignan et beaucoup de vins d'Espagne). Ils sont moins pernicieux que les liqueurs composées. Il se fabrique actuellement une quantité considérable de vins de liqueur artificiels, par le mélange de vin blanc ordinaire, de sucre et de diverses substances aromatiques propres à tromper le goût.

Les Chimistes et les Médecins nomment *Liqueur de cailloux* ou *Verre soluble*, une dissolution de silice dans de la potasse liquide; *L. de Labarraque*, le Chlorure de soude liquide; *L. fumante de Boyle*, l'hydrosulfate sulfuré d'ammoniaque; *L. fumante de Libavius*, le chlorure d'étain; *L. des Hollandais*, la combinaison huileuse que le gaz hydrogène bicarboné produit avec le chlore; *L. de Van-Swieten*, une dissolution qui contient du chlorate suroxygéné de mercure; *L. minérale anodine d'Hoffmann*, un médicament composé d'alcool, d'éther sulfurique et d'huile douce de lin; *L. de Lampadius*, un sulfure de carbone ou carbure de soufre, qui est liquide, etc.

LIQUIDAMBAR (de *liquida ambar*, ambre liquide), arbre résineux de la famille des Amentacées, dont une espèce, le *L. copal*, haut de 10 à

12 mètres et originaire de l'Amérique septentrionale, produit le *Styrax liquide*, dit aussi *Liquidambar*, *Baume d'ambre*, *Baume copalme* : c'est un suc résineux, d'une couleur ambrée, agréable à l'odorat, âcre au goût. On l'obtient en pratiquant des incisions sur le tronc. Le liquidambar jouit de propriétés émollientes et détersives. On s'en est servi pour parfumer les peaux et les gants. *Voy.* STYRAX.

LIQUIDATION (du latin *liquidus*, liquide, clair). C'est l'opération par laquelle on apure les comptes, on les règle et les solde, et on en détermine le montant d'une manière invariable. On liquide une communauté matrimoniale, une succession, une société, etc. A la Bourse, les agents de change liquident leurs comptes tous les quinze jours.

La *Liquidation d'une société de commerce* comprend toutes les opérations relatives au payement des dettes et au partage entre les associés de l'actif restant, lorsque la société cesse d'exister.

Tout jugement qui prononce une séparation de corps ou un divorce entre mari et femme, dont l'un serait commerçant, doit être soumis aux formalités prescrites par l'art. 872 du Code de procédure civile; à défaut de quoi les créanciers seront toujours admis à s'y opposer pour ce qui touche leurs intérêts, et à contredire toute la liquidation qui en aurait été la suite (art. 66). Les syndics définitifs de la faillite poursuivent la liquidation des dettes actives ou passives du failli (art. 528).

Liquider des intérêts, c'est calculer à quoi montent les intérêts d'une somme à proportion du taux de l'intérêt et du temps pour lequel ils sont dus. — *Liquider ses affaires*, c'est y mettre de l'ordre en payant ses dettes, en sollicitant le payement ou retirant les fonds qu'on a et qui sont disposés dans différentes affaires et entreprises de commerce.

LIQUIDES. Un corps est *liquide* lorsque ses molécules jouissent d'une assez grande mobilité pour se mouvoir indépendamment les unes des autres, et céder à la plus légère pression : c'est le milieu entre l'état solide et l'état fluide ou gazeux. Les liquides sont à peu près incompressibles. On les distingue, à cause de leur état de fluidité plus ou moins parfaite, en corps *aqueux*, *oléagineux*, *sirupeux*, *visqueux*. Plusieurs substances solides peuvent être amenées par la fusion à l'état liquide, et celles qui sont gazeuses sont amenées à cet état par l'abaissement de température. Les liquides prennent toujours la forme sphérique quand ils sont libres de toute influence étrangère : ainsi, du plomb fondu ou de l'eau prennent, en tombant, la forme de gouttes sphériques ; c'est que, dans cette forme, chaque molécule est placée le plus près possible du centre : c'est un effet de la cohésion qui tend à rapprocher leurs parties. Les liquides ont été longtemps regardés comme incompressibles : John Canton, en 1756, a le premier démontré leur compressibilité ; MM. Œrsted et Parkins ont réussi récemment à comprimer l'eau d'un six-centième de son volume.

En Physiologie, les *liquides* animaux sont : le sang, la bile, le chyme, le chyle, la lymphe, la salive, le lait, les urines, etc.

En termes de Finance, *Liquide* indique ce qui ne peut plus donner lieu à des contestations : il se dit surtout d'une dette, d'une créance.

LIQUORISTE. *Voy.* LIQUEURS et DISTILLATION.

LIRE (en italien *lira*, corruption de *libra*, livre), monnaie d'Italie dont la valeur varie suivant les localités. Elle se divise généralement en 20 *soldi* de 12 *denari*. Il y a des *Lires d'argent* et des *L. de compte*. Parmi les premières, on distingue : la *L. de Toscane*, qui vaut environ 83 c.; la *L. nouvelle du royaume lombard-vénitien*, 87 c.; la *L. vieille*, 76 c.; la *L. du duché de Lucques*, 61 c.; — parmi les secondes, la *L. italienne*, de 1 fr.; la *L. de Sardaigne*, de 1 fr. 88 c.; la *L. de Piémont*, 1 fr. 17 c.; la *L. banco valuta de Gênes*, 1 fr. 036; la *L. courante de Milan*, 764 millimes; la *L. impériale de Milan*, 1 fr. 08 c.; la *L. de Toscane*, 85 c.; la *L. du Tessin*, 66 c.; la *L. de Venise*, 509 millimes.

LIRIODENDRUM, arbre exotique. *Voy.* TULIPIER.

LIS, *Lilium*, genre type de la famille des Liliacées, renferme des plantes herbacées naissant d'un bulbe à écailles charnues et imbriquées ; à tige simple, droite, garnie de feuilles sessiles, étroites, verticillées ou éparses ; à fleurs en grappe ou en panicule terminale, sans calice ni corolle, et n'ayant qu'une seule enveloppe florale colorée, ou périanthe, à 6 segments distincts dès leur base, en forme de cloche ou roulés en arrière; chaque segment marqué en dedans d'un sillon longitudinal; étamines plus courtes que le pistil ; style couronné de 3 stigmates en forme de tête. Ce genre comprend plus de 50 espèces, toutes remarquables par l'élégance de leurs fleurs. L'espèce type est le *Lis blanc* ou *Lis commun* (*L. candidum*), qu'on croit originaire de Syrie, mais qui est aujourd'hui répandu par toute la terre; tout le monde connaît ses grandes fleurs, d'un blanc pur, si odorantes, légèrement inclinées et en forme de cloche. Il fleurit en juin et en juillet. Ce Lis est surtout cultivé dans les jardins; mais on le trouve aussi à l'état naturel dans les prés et les champs. On doit éviter de planter le Lis en trop grande quantité dans les jardins étroits et clos de murs, et surtout d'en conserver les fleurs dans les appartements renfermés, si l'on ne veut s'exposer à des maux de tête, à des vertiges et même à des syncopes. Le Lis est exposé aux ravages d'un insecte rouge, le Léma, qui en détruit les fleurs en peu de temps. Il n'y a pas d'autre moyen de s'en débarrasser que d'enlever toutes les larves à mesure qu'on les trouve. — On emploie l'odeur du Lis blanc pour parfumer des pommades, des essences, des huiles, etc. Ses bulbes cuites s'emploient quelquefois en cataplasmes pour hâter la maturité des abcès.

Le *Lis bulbifère* (*L. bulbiferum*) a de grandes fleurs campanulées, d'un pourpre jaunâtre ou safrané, parsemées intérieurement de petites taches noires, pubescentes sur leur rainure ; le *Lis jaune* (*L. croceum*) se rapproche beaucoup du précédent; tous deux servent à l'embellissement de nos jardins. Le *Lis martagon* se distingue en ce que sa tige est ponctuée de brun, et les segments de sa corolle rouge et luisante sont fortement roulés en dehors; ils imitent le turban des Turcs. Une variété de ce Lis, le *Lis superbe*, atteint presque 3 mètres. Le *Lis pompone* (*L. pomponum*) n'est qu'une variété du Martagon, ainsi que le *Lis de Chalcédoine*, dont les fleurs sont plus grandes.

Le Lis est en général le symbole de la grandeur et de la majesté ; il figurait autrefois sur les armoiries des rois de France, ainsi que sur celles de plusieurs autres princes et de plusieurs ordres de chevalerie (*Voy.* FLEUR-DE-LIS). — Le Lis blanc est souvent pris par les poëtes comme emblème de l'innocence, de la candeur, de la pureté virginale, ou comme type de la blancheur du teint. La Fable expliquait la blancheur du Lis en le faisant naître d'une goutte du lait de Junon tombé à terre. Cette fleur est souvent placée dans la main de Junon et dans celle de Vénus, comme type de la beauté.

On a donné vulgairement le nom de *Lis* à des plantes qui souvent n'offrent que bien peu de ressemblance avec les espèces de ce genre. Ainsi on nomme: *Lis asphodèle*, l'Hémérocalle ; *L. d'étang*, le Nénuphar blanc ; *L. des Incas*, l'Alstrœmérie ; *L. jacinthe*, le Scille ; *L. du Japon*, l'Amaryllis sarniensis et l'Uvaire du Japon ; *L. de mai*, le Muguet de mai ; *L. des marais*, les Iris ; *L. du Mexique*, l'Amaryllis belladone ; *L. Narcisse*, l'Amaryllis d'automne ; *L. orangé*, l'Hémérocalle jaune ; *L. de Perse* ou *de Suze*, la Fritillaire de Perse ; *L. de S. Bruno*, la Phalan-

gère illiastre: *L. de S. Jacques*, l'Amaryllis très-belle; *L. de S. Jean*, le Glaïeul; *L. de Surate*, la Ketmie de Surate; *L. des teinturiers*, la Gaude et la Lysimachie commune; *L. turc*, l'Ixie de la Chine; *L. des vallées*, le Muguet; *L. vert*, le Colchique d'automne.

LISBONNINE (ainsi nommée de la ville de *Lisbonne*), dite aussi *moeda douro* (c.-à-d. *monnaie d'or*), monnaie d'or portugaise équivalant à 4,800 reis ou 33 fr. 96 c. Il y a des *demi-lisbonnines* ou *meia moeda* (de 16 fr. 98 c.), et des *quarts de lisbonnine* ou *quartinhos* (de 8 fr. 49 c.)

LISERE (de *lisse*, terme de Tapisserie), espèce de cordonnet d'étoffe, de soie, d'or ou d'argent, que l'on met sur la couture des habits ou sur une étoffe, en suivant le contour du dessin pour mieux le faire ressortir. C'est aussi une raie plus ou moins étroite qui borde un ruban, un mouchoir, etc., et qui est d'une couleur autre que celle du fond; ainsi un ruban blanc peut avoir un liséré rouge, jaune, etc.

LISEROLLE, *Evolvulus*, genre de la famille des Convolvulacées, très-voisin du Liseron, dont il se distingue par le nombre double de ses stigmates, se compose d'herbes basses, étalées, rameuses, portant des feuilles alternes et entières, et des fleurs blanches ou bleues, axillaires ou pédonculées. Ces plantes, originaires des contrées méridionales de l'Asie et de l'Amérique, ne sont pas cultivées en France.

LISERON (ainsi nommé, dit-on, à cause de sa ressemblance avec le Lis), *Convolvulus*, genre type de la famille des Convolvulacées, renferme des plantes herbacées ou frutescentes, ayant pour caractères: calice persistant, à 5 divisions; une corolle en cloche, plissée sur ses 5 angles; 5 étamines, un ovaire supérieur, un style, 2 stigmates, une capsule à 2, 3 ou 4 loges; une ou deux semences dans chaque loge. Les Liserons naissent d'une racine tubéreuse ou charnue; leur tige rampe sur le sol ou se roule autour des plantes voisines, ou enfin forme des arbrisseaux de taille médiocre. Leurs feuilles sont alternes et pétiolées, et leurs fleurs sont grandes et colorées; la racine est dans quelques espèces un aliment sain et agréable. Le genre Liseron se confond presque avec le genre Ipomée. On en compte près de 350 espèces, qui croissent dans toutes les parties du globe.

Le *Liseron des haies* (*C. sepium*) est la plus belle et la plus commune de nos espèces. Ses grandes fleurs, d'un beau blanc de lait, rivalisent presque avec celles du Lis. On les voit surtout dans les buissons, auxquels elles s'attachent à l'aide de leurs longues tiges grimpantes. Les chèvres, les moutons, les chevaux, se nourrissent de ses feuilles; les cochons, de ses racines. Comme plante d'ornement, ce liseron produirait un effet très-agréable dans nos jardins; on pourrait l'employer à garnir des palissades. Il fleurit pendant tout l'été. — Le *L. des champs* (*C. arvensis*) est dans toutes ses parties beaucoup plus petit que le précédent, mais il n'est guère moins agréable. Ses fleurs sont très-jolies, de couleur purpurine, blanche ou rose en dehors, souvent panachées, d'un blanc pur en dedans; les anthères, pourpres ou rougeâtres. Il s'en exhale une petite odeur douce et suave. Répandue partout dans les champs, cette plante fleurit pendant tout l'été. Elle est recherchée par tous les bestiaux. — Le *L. tricolore* (*C. tricolor*) a des fleurs assez grandes, jaunes dans le fond, d'un beau bleu de ciel sur ses bords, blanches dans le reste de leur étendue, quelquefois panachées ou tout à fait blanches; elles se montrent dans l'été; et si l'on a soin de couper la plante avant la chute des dernières fleurs, elle repousse et fleurit de nouveau jusqu'aux gelées. On en forme des touffes ou des bordures d'un effet très-agréable. Cette espèce demande une terre légère et une exposition chaude. On la sème en avril et en mai. On la nomme vulgairement *Belle-de-jour* et *Liseron de Portugal*. — Le *L. de Biscaye* (*C. cantabrica*) se distingue par ses jolies fleurs d'un rose tendre ou blanchâtre. — Le *L. à balais* (*C. scoparius*) qui a l'aspect du genêt, fournit le *Bois de Rhodes* ou *Bois rose*. — Le *L. scammonée* (*C. scammonea*), espèce étrangère, contient dans sa racine un suc laiteux et très-purgatif, qui s'épaissit à l'air, et qu'on débite dans le commerce sous le nom de *scammonée* (*Voy.* ce mot). — Le *L. jalap* (*C. jalapa*) produit également un purgatif très-énergique. *Voy.* JALAP.

LISET, un des noms vulgaires du Liseron.

LISETTE, dite aussi *Bêche*, *Coupe-bourgeons*, nom vulg. de la larve du *Gribouri*, de l'*Attelabe*, qui mangent les bourgeons de la vigne et des arbres fruitiers.

LISEUR. Outre son sens de *lecteur* ou plutôt d'*amateur de lecture*, ce mot désigne, dans les fabriques de tissus ouvrés, brochés ou damassés, l'ouvrier qui lit les dessins et qui les imite sur les étoffes par l'enlacement des fils de la chaîne et de la trame.

LISIÈRES (de *lisse*, terme de Tapisserie). Ce sont les deux bords qui terminent de chaque côté la largeur d'une pièce d'étoffe, ordinairement d'une couleur différente de celle de l'étoffe. Les fils de la chaîne destinés à former les lisières, tout en faisant partie du tissu, ne sont pas ourdis en même temps que la pièce; ils sont ajoutés après coup et tendus par des poids particuliers.

LISSAGE, LISSEUR, LISSOIR (de *lisser*, tiré du latin *levigare*, unir). Le *lissage* consiste à unir et à polir la surface d'une étoffe ou d'un papier, ce qui lui donne du brillant: c'est le dernier apprêt qu'on fait subir au produit avant de le livrer au commerce. Le *lisseur* est l'ouvrier chargé de cette spécialité. Le *lissoir* est l'instrument à l'aide duquel il exécute cette opération. Il y a plusieurs espèces de lissoirs, selon les diverses substances à lisser, et quelquefois même pour une seule substance. *V.* SATINAGE.

LISSES ou LICES (du latin *licium*, trame). Ce sont, dans les métiers à tisser, des fils verticaux mobiles et à mailles, dans les mailles desquels sont passés un ou plusieurs des fils horizontaux de la chaîne. Au moyen de ces mailles et en faisant jouer les pédales, on fait ouvrir les fils de la chaîne d'un tissu quelconque pour y passer la navette et, par conséquent, le fil de la trame. On nomme aussi *lisses* deux tringles ou liteaux en bois, disposés parallèlement entre eux et par rapport aux fils dans une longueur égale à la largeur des tissus qu'on veut fabriquer.

Dans la Tapisserie, le métier est dit *de basse* ou *de haute lisse*, suivant qu'il présente un plan horizontal ou vertical. Dans les métiers de *basse lisse*, les fils de la chaîne sont tendus horizontalement, et ils haussent et baissent alternativement par l'action des pédales. Dans les métiers de *haute-lisse*, les fils sont tendus verticalement, et ils s'éloignent ou s'approchent sans quitter la position perpendiculaire. L'ouvrier est debout pour travailler au métier. — L'invention de la basse et de la haute lisse semble venir du Levant. Les Anglais et les Flamands, qui y ont les premiers excellé, en ont peut-être apporté l'art au retour des croisades. En France, ce fut seulement sous le règne de Louis XIV que Colbert établit les manufactures de Beauvais et des Gobelins, où furent fabriquées ces belles tapisseries de haute lisse qui ne le cédèrent à aucune des plus belles d'Angleterre et de Flandre.

Dans la Marine, on appelle *lisses* de longues pièces de bois que l'on met en divers endroits sur le bout des membres des côtés d'un navire. Les *listeaux* sont des pièces de moindre dimension. On distingue les *lisses de vibord* ou de *platbord*, ceinture qui enveloppe le bâtiment dans sa partie supérieure, et les *lisses d'appui* ou garde-fous.

LISTE CIVILE, somme allouée dans les gouvernements constitutionnels pour les dépenses annuelles du chef de l'État. Généralement, la liste civile est fixée au commencement du règne, et pour tout le temps

qu'il durera. Elle est indépendante de la dotation immobilière de la couronne (palais, châteaux, domaines, etc.), ainsi que des douaires et dotations des divers membres de la famille royale. C'est en Angleterre, sous Charles II, que fut posé le principe de la liste civile pour mettre un frein aux dilapidations de ce souverain : sa liste civile fut fixée à 1,200,000 liv. sterl. (env. 30 millions de francs). En France, Louis XVI fixa lui-même, en 1791, sa liste civile à 25 millions. Le chiffre fut le même sous l'Empire et sous la branche aînée des Bourbons. La loi du 2 mars 1832 alloua 12 millions seulement à Louis-Philippe, mais en laissant au roi la jouissance de son domaine privé, et en donnant une dotation au duc d'Orléans. La liste civile de l'Empereur Napoléon III a été fixée à 25 millions par un sénatus-consulte du 11 décembre 1852.

LISTEAU. *Voy.* LISSE et LISTEL.

LISTEL, au pluriel LISTEAUX. On nomme ainsi, en Architecture, une petite moulure carrée et unie qui surmonte ou qui accompagne une autre moulure plus grande, ou qui sépare les cannelures d'une colonne, d'un pilastre.

LIT (du latin *lectus*), meuble destiné au repos de l'homme. Le *lit complet* comprend la *couche* ou *châlit*, en bois ou en fer, et la literie (paillasse, lit de plume, matelas, traversin, draps, oreiller, couverture, édredon, saut de lit, rideaux, etc.)

Le *Lit de sangle* est un châssis pliant et portatif qui se soutient par des sangles attachées d'un côté à l'autre : le jour, et tant qu'on n'en a pas besoin, il se plie et n'occupe que peu de place. — Le *Lit de camp* (usité dans les corps de garde) est une plate-forme de bois en talus de 60 à 90 centim. de hauteur, sur laquelle couchent les hommes de service : s'il est possible, on donne à chacun un matelas. — Les *lits des marins* sont habituellement des *hamacs* ou des *cadres* (*Voy.* ces mots). — Le *lit de parade* est celui sur lequel on place, après leur mort, les personnes élevées en dignité, pour que le public vienne les y contempler. — Enfin, il y a des lits *mécaniques*, *orthopédiques*, *à opérations*, etc.

Les lits primitifs n'étaient que des litières de paille et d'herbes, des amas de joncs et de roseaux jetés sur le sol, ou des toiles suspendues aux arbres ou aux poutres comme nos *hamacs;* ensuite vinrent les peaux de bête. Enfin, on imagina le bois de lit. L'Orient connut de bonne heure les beaux et bons lits. L'ancienne Rome, qui, comme on le sait, avait des lits non-seulement pour le sommeil, mais pour la table, et qui déployait pour ces meubles un luxe excessif, faisait des lits avec les bois les plus rares ornés de riches incrustations, et même en ivoire, en argent et en or. Le moyen âge en a eu de fort beaux, mais généralement massifs et sans élégance. Il en a été longtemps ainsi parmi les modernes : les lits étaient très-hauts, comme de nos jours encore chez les paysans : on y montait à l'aide de gradins et de tabourets; de plus, ils étaient sur une estrade; une balustrade les entourait au moins de 3 côtés. Aujourd'hui, les lits, même les plus riches, se distinguent avant tout par l'élégance et le comfort.

Lit de justice. On donnait proprement ce nom, sous l'ancienne monarchie française, au trône ou siége sur lequel le roi se plaçait lors des séances solennelles du parlement. Ce mot s'étendit ensuite aux séances elles-mêmes. Pour l'historique des *lits de justice*, *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

LITANIES (du grec *litanéia*, supplication), prières adressées à Dieu, au saint nom de Jésus, à la Vierge ou aux Saints, que l'on invoque, l'un après l'autre, en énumérant leurs mérites ou leurs attributs, et répétant toujours la même invocation (comme *miserere nobis*, *ora pro nobis*, ou *audi nos*), etc. On les nomme aussi *Rogations*. Les litanies se chantent dans les églises et aux processions. Par extension, l'on a donné leur nom aux processions elles-mêmes. On attribue l'institution des *Litanies* à S. Mamert, évêque de Vienne (en Dauphiné): il les établit, ainsi que les *Rogations*, vers 468, à l'occasion de grands fléaux.

LIT-CHI, arbre de la Chine, le même que le *Nephelium*. *Voy.* ce mot.

LITEAUX (de *listeau* ?), raies colorées qui traversent le linge uni, d'une lisière à l'autre, à une certaine distance des extrémités; on en met surtout aux nappes et aux serviettes. — En Menuiserie, on nomme ainsi des tringles de bois couchées sur un mur ou sur une boiserie pour poser une tablette ou servir d'appui à une cloison.

LITHARGE (du grec *lithos*, pierre, et *argyros*, argent, parce que la litharge se produit dans la coupellation de l'argent), oxyde de plomb demi-vitreux : c'est du massicot cristallisé en petites lames, provenant de la coupellation du plomb d'œuvre ou plomb argentifère. La litharge est tantôt blanche, tantôt d'une couleur rouge jaunâtre, qu'elle doit à une certaine quantité de minium : elle prend de là, dans le premier cas, le nom de *Litharge d'argent*, dans le second, celui de *L. d'or*. Elle sert à la préparation des sels de plomb, notamment du sel de saturne et de la céruse; elle entre dans la composition du cristal. Les potiers forment, avec la litharge, la couverte de leurs poteries quand ils veulent leur donner la couleur du bronze. On s'en sert pour augmenter la propriété siccative des huiles, et pour préparer les emplâtres. On prépare encore avec la litharge le *jaune minéral*, dit aussi *jaune de Cassel*, *de Paris* ou *de Vérone*, en la faisant fondre avec du sel ammoniac. — Les vins rouges sont quelquefois falsifiés avec de la litharge que les marchands y ajoutent pour en neutraliser l'acide; l'usage journalier d'un tel vin peut occasionner la *colique des peintres*, qui est souvent mortelle. Ce genre de fraude, assez rare aujourd'hui, se pratiquait déjà au XIVe siècle dans les environs de Paris. On reconnaît l'empoisonnement d'un vin par le plomb en le décolorant par du charbon, et en ajoutant au liquide incolore une solution d'hydrogène sulfuré : il se produit alors un précipité noir et floconneux du sulfure de plomb.

LITHINE ou OXYDE DE LITHIUM (du grec *lithos*, pierre, parce qu'on ne la rencontre que dans certaines pierres), base minérale composée de lithium et d'oxygène (LiO), qu'on trouve en combinaison avec la silice dans plusieurs minéraux, notamment dans la tourmaline verte, la pétalite, le spodumène ou triphane, dans certains micas, etc. On l'a aussi trouvée dans quelques eaux minérales, comme celles de Carlsbad et d'Éger en Bohême. Elle ressemble beaucoup à la soude et à la potasse; elle est blanche, très-caustique, et donne avec les acides des sels, qu'on reconnaît à la coloration pourpre qu'ils communiquent à la flamme de l'alcool. La lithine a été découverte par M. Arfvedson en 1817.

LITHIUM, corps simple métallique, extrait de la lithine. Il est très-léger (0,59) et très-ductile; il a la couleur de l'argent, mais s'oxyde promptement. Il a été séparé de la lithine par Davy, au moyen de la pile.

LITHOBIE (du grec *lithos*, pierre, et *bios*, vie), *Lithobius*, genre de l'ordre des Chilopodes, famille des Scolopendres, renferme des animaux articulés myriapodes, que l'on trouve dans toute l'Europe sous les pierres, dans les endroits obscurs des jardins, ainsi que dans les bois, sous les mousses et les feuilles mortes. Ils ont quinze pattes de chaque côté du corps. L'espèce type est le *L. fourchu*, qui se trouve dans toute l'Europe.

LITHOCHROMIE (du grec *lithos*, pierre, et *khrôma*, couleur), mot fort impropre qui, dans la pensée de ses auteurs, veut dire *lithographie coloriée*, designe un procédé de coloriage à la main, entièrement étranger à la lithographie, par lequel on colorie des estampes de manière à leur faire produire

l'effet d'un tableau à l'huile. Pour cela, on étend derrière une estampe, qu'on a rendue transparente en l'imprégnant d'un vernis gras, des couleurs à l'huile par couches épaisses et égales; on colle ensuite l'estampe sur une toile à peindre, au moyen d'une forte couche de blanc de céruse, et on la vernit de nouveau. Les couleurs étant ainsi posées derrière le papier, la face qu'on a sous les yeux est parfaitement unie.

Le nom de Lithochromie ne convient exactement qu'à ce qu'on appelle *Chromolithographie*, procédé par lequel on imprime réellement au moyen de la lithographie des dessins de plusieurs couleurs. On emploie à cet effet autant de pierres qu'il entre de couleurs dans le dessin; chaque pierre est enduite au rouleau d'une couleur particulière, et l'on fait passer successivement l'estampe sur chacune de ces pierres. La principale difficulté est dans le *repérage*. Senefelder avait lui-même tenté cette application de la lithographie; mais elle n'a obtenu un plein succès qu'entre les mains de MM. Engelmann (1837). — Il ne faut pas confondre la *Chromolithrographie* avec la *Typographie en couleurs*, qui donne des résultats analogues, mais par l'emploi des procédés typographiques ordinaires : ce dernier genre d'industrie a été surtout perfectionné par M. Silbermann.

LITHOGRAPHIE (du grec *lithos*, pierre, et *graphô*, écrire), art de reproduire par l'impression les dessins et écritures tracés avec un corps gras sur une pierre calcaire, dite *pierre lithographique*. On emploie à cet effet une pierre d'un grain serré, d'une pâte fine et uniforme, composée de carbonate de chaux presque pur (98 de carbonate de chaux, 2 de silice, 1 d'alun et d'oxyde de fer), et dont on a rendu les deux faces opposées parfaitement planes; l'une des deux surfaces est brute, et l'autre est unie à l'aide d'une pierre ponce. On écrit sur la surface unie au moyen d'un crayon gras ou d'une plume d'acier trempée dans une encre grasse, liquide et miscible à l'eau; on fixe ensuite l'écriture ou le dessin en lavant la pierre avec une eau de gomme rendue acide par un peu d'acide nitrique ou chlorhydrique. Ce lavage a pour effet de rendre le dessin insoluble, de pénétrer la portion non dessinée de la pierre, et de la rendre incapable de recevoir et de retenir facilement les corps gras, mais susceptible, au contraire, de retenir l'eau. Pour imprimer, on place la pierre dans une espèce de caisse appelée *chariot*, où elle est maintenue solidement à l'aide de vis en fer ou de coins en bois; on la mouille avec de l'eau propre, et l'on enlève ensuite l'écriture faite à l'encre grasse avec de l'essence de térébenthine. On humecte de nouveau et très-légèrement toute la surface de la pierre avec une éponge fine; on étend aussitôt, avec un rouleau élastique, de l'encre ordinaire d'imprimerie qui ne se fixe point sur la partie humide, mais seulement sur le dessin qui a été tracé à l'encre grasse ou au crayon gras; on place une feuille de papier blanc un peu humide sur la surface de la pierre; on recouvre cette feuille d'une seconde, dite *de maculature*, et l'on pose dessus un châssis en fer garni d'un cuir fort, et qui est bien tendu sur les deux côtés opposés et parallèles; enfin on soumet la pierre, ainsi disposée, à la pression d'un rouleau ou d'un *râteau en bois*, qui agit perpendiculairement sur la surface. — On peut, par les procédés ordinaires de la lithographie, imprimer les diverses couleurs, et peindre, pour ainsi dire, par l'impression (*Voy.* LITHOCHROMIE). — Les pierres propres à la lithographie furent longtemps tirées de la Bavière, notamment des carrières de Pappenheim, de Solenhofen, de Kehlheim; on a depuis découvert en France, dans les environs de Châteauroux, du Vigan, de Beliey, de Dijon, de Périgueux, des pierres lithographiques de bonne qualité.

Le Bavarois Senefelder eut en 1796 la première idée de la lithographie telle qu'on la pratique aujourd'hui. Cependant on gravait sur pierre bien avant lui, au moyen des acides : le physicien français Dufay a fait connaître dès 1728 un procédé complet pour ce genre d'industrie. La lithographie fut introduite en France dès 1802 par Frédéric André, associé de Senefelder, mais elle ne commença à prospérer qu'en 1814, grâce aux efforts de MM. de Lasteyrie, à Paris, et Engelmann, à Mulhouse. De nombreux perfectionnements ont été introduits dans cet art par MM. Engelmann, Motte, Bry, Lemercier, Chevalier, Langlumé, etc. Senefelder a publié à Paris, en 1819, l'*Art de la Lithographie*. On doit à MM. Chevalier et Langlumé un *Manuel du Lithographe* (1838); à M. P. Thénot, un *Cours complet de Lithographie*; et à M. G. Engelmann, un *Traité théorique et pratique de Lith.* (1839). MM. Brégeaut, Knecht et J. Desportes ont donné dans la Collection Roret un *Manuel complet de l'Imprimeur lithographe* (1850). Il se publie à Paris un journal spécial, *le Lithographe*, rédigé par M. J. Desportes.

Les Lithographes sont soumis pour la législation aux mêmes obligations que les imprimeurs ordinaires.

LITHONTRIPTIQUES (de *lithos*, pierre, et *tribô*, broyer), dénomination générale donnée aux remèdes propres à dissoudre les calculs développés dans la vessie. On a attribué cette vertu à certaines plantes qu'on appelait, pour ce motif, *Saxifrages*, telles que la Saxifrage proprement dite, l'Oignon, l'*Uva ursi*; puis on a proposé d'attaquer les pierres en portant dans la vessie un agent chimique propre à les dissoudre : telles sont les solutions de sous-carbonate de potasse, de bicarbonate de potasse ou de soude, les eaux alcalines de Contrexeville, de Vichy, l'eau de chaux de Whitt, le remède de Stephen, dont les coquilles d'œuf calcinées (c'est-à-dire la chaux vive) faisaient la base, et que le parlement anglais acheta 5,000 livres sterling (120,000 fr.) en 1730. On a aussi conseillé d'agir sur les pierres vésicales avec de l'eau distillée, en lavant la vessie à grande eau, etc.

LITHOPHAGES (du grec *lithos*, pierre, et *phagô*, manger), se dit de certains Coquillages qui s'introduisent dans les rochers, et s'y creusent des demeures. Lamarck en a fait une famille qui comprend les genres *Saxicave*, *Pétricole* et *Vénérupe*.

LITHOPHYTES (du grec *lithos*, pierre, et *phyton*, plante), production marine qui tient de la pierre par sa dureté et de la plante par sa forme. Les anciens naturalistes donnaient ce nom aux madrépores et surtout aux espèces arborescentes, telles que les coraux, dans l'opinion qu'ils appartenaient au règne végétal. M. Cuvier l'a appliqué à la 2e tribu de la famille des Polypes, à ceux dont le polypier a un axe intérieur de substance pierreuse.

LITHOTOMIE (de *lithos*, pierre, et *tomè*, section), opération par laquelle on extrait la pierre de la vessie. On l'appelle aussi *Cystotomie* et *Taille*. *V.* TAILLE.

LITHOTRITIE (du grec *lithos*, pierre, et *tribô*, broyer), opération qui consiste à morceler les calculs urinaires dans la vessie même, et à les y réduire en petits fragments qui puissent ensuite traverser l'urètre. Les instruments dont on se sert pour pratiquer cette opération sont de deux sortes, les uns *droits*, les autres *courbes*. L'*appareil instrumental droit* se compose essentiellement de trois pièces principales : une pince à trois branches appelée *litholabe* (qui saisit la pierre), un stylet perforateur dit *lithotriteur* (qui broie la pierre), et une canule *droite*, espèce de sonde à parois très-minces, qui contient les deux premières pièces, et qui sert à les introduire. L'*appareil instrumental courbe* comprend deux instruments principaux : le *lithoclaste* (qui brise la pierre), formé de deux branches dont l'une glisse sur l'autre à coulisse et qu'on fait agir sur la pierre au moyen d'un marteau, et l'*instrument articulé* de Jacobson, canule d'un très-petit diamètre qui reçoit deux tiges d'acier, *courbes* à leur

extrémité, au moyen desquelles se termine l'opération.

De ces instruments, les uns agissent sur la pierre de dedans en dehors, et tendent à agrandir la perforation première faite à l'aide d'un perforateur simple et cylindrique, à évider le calcul, à l'excaver, à le réduire en une sorte de coque; les autres attaquent le corps étranger de dehors en dedans, et l'usent de la circonférence au centre. Lorsqu'on a écrasé la pierre, on laisse de 3 à 8 jours d'intervalle entre les séances, afin que les détritus aient le temps de sortir, et que l'irritation causée par l'opération puisse se calmer. En général, les fragments dont le volume ne dépasse pas le diamètre du canal urinaire sortent avec l'urine; les fragments plus volumineux, qui restent dans la vessie, doivent être écrasés à leur tour.

C'est par l'appareil instrumental droit que l'art de broyer la pierre a été établi. Aujourd'hui l'appareil courbe est beaucoup plus usité; cependant l'ancien appareil peut encore être utilement employé par ceux qui savent le manier; il est même le seul qui convienne dans certains cas spéciaux et pour plusieurs opérations délicates qui se pratiquent dans l'intérieur de la vessie, comme l'arrachement et la trituration des fongus, l'extraction des corps étrangers, et les explorations vésicales.

Connue des Arabes dès le XIIe siècle, indiquée au XVIe par Sanctorius, l'idée de la lithotritie était tombée dans l'oubli. Elle fut reprise de nos jours par un médecin bavarois, M. Gruithuisen; mais ce savant avait abandonné cette idée, sans en avoir rien tenté pour l'appliquer, lorsqu'en 1822 M. Leroy d'Étiolles présenta à l'Académie de médecine un ingénieux appareil de son invention pour le broiement de la pierre, en même temps que M. Amussat faisait connaître son *brise-pierre* à encliquetage; M. Civiale eut l'honneur d'exécuter le premier le broiement de la pierre sur l'homme vivant. MM. Heurteloup et Ségalas ont aussi puissamment contribué aux progrès de cette partie importante de la Chirurgie. Des contestations s'étant élevées sur le véritable inventeur de la lithotritie, l'Académie des sciences décida, en 1825, en faveur de M. le docteur Leroy d'Étiolles. Cet habile praticien a donné dès 1825 un *Exposé des divers procédés employés pour guérir de la pierre sans avoir recours à la taille*, et en 1839 l'*Histoire de la lithotritie*. On doit à M. le docteur Civiale un *Traité pratique et historique de la Lithotritie*, 1847.

LITIÈRE (du latin *lectica*, litière, dérivé lui-même de *lectus*, lit, parce qu'on y était couché), sorte de voiture ou de chaise à porteurs ordinairement couverte, portée sur deux brancards flexibles, soit par deux bêtes de somme, l'une en avant et l'autre en arrière, soit à bras d'hommes. — Les Romains se servaient de litières pour voyager. Il y avait des litières découvertes, des litières fermées, des litières à portières. Les litières ont été longtemps aussi en usage chez les modernes. De nos jours, on n'en voit plus guère qu'en Orient, où elles sont connues sous le nom de *palanquins*. *Voy.* ce mot.

Paille ou espèce de fourrage qu'on répand dans les écuries, dans les étables, dans les bergeries, etc., sous des chevaux, des bœufs, des moutons, etc., afin qu'ils se couchent dessus. La litière, en se mêlant à la fiente et à l'urine de ces animaux, devient la base du meilleur fumier.

LITISPENDANCE (du latin *lis*, *litis*, procès, et *pendere*, être pendant), instance qui n'a pas encore été terminée par jugement ou par un arrêt souverain. Ce mot se dit aussi de la durée du procès, du temps consacré à l'instruction de la cause. Mais il signifie en général l'existence simultanée de deux actions entre les mêmes parties qui ont le même objet, et qui sont portées devant deux tribunaux différents. Le Code de procéd. (art. 171 et 363) indique la marche à suivre dans les cas de *litispendance*.

LITOTE (du grec *litotès*, diminution), figure de pensée qui consiste à employer une expression plus faible pour faire comprendre qu'on pourrait en employer une infiniment plus forte : *Va, je ne te hais pas!* pour « je t'aime ardemment ; » *Ils ne s'aiment pas*, pour « ils se détestent. »

LITRE (du grec *litra*, livre, parce que le litre d'eau distillée pèse juste un kilogramme, qui est comme la nouvelle livre). C'est, dans notre nouveau système métrique ou système décimal, l'unité de mesure de capacité, tant pour les liquides que pour les substances sèches. Comme contenance, il équivaut exactement au décimètre cube. Il a un vingtième de plus que l'ancienne pinte, et un quart de plus que l'ancien litron. Dans la fabrication des mesures, on a substitué au décimètre cube deux équivalents de forme diverse : pour les solides, le litre est une mesure de forme cylindrique, qui a 108 millimètres et 4 dix-millimètres pour chacune de ses dimensions intérieures; pour les liquides, il a 172 millim. de hauteur et 86 de diamètre. On divise le litre en *décilitres* ou dixièmes de litre, *centilitres*, etc. Ses multiples sont le *décalitre*, qui vaut 10 litres ; l'*hectolitre*, 100 litres; le *kilolitre*, 1,000 litres ou 1 mètre cube.

LITRE (au féminin), ceinture funèbre. *V.* CEINTURE.

LITRON (augmentatif de *litre*), ancienne mesure de capacité pour les grains, contenait 40 pouces cubes (0 litre, 813 millilitres). Il fallait 16 litrons pour faire un boisseau. L'ancien litron était plus petit d'un quart que le litre actuel. Le tableau suivant donne le rapport du litron au litre :

Litrons.	Litres.	Litrons.	Litres.
1	0,813	6	4,878
2	1,626	7	5,691
3	2,439	8	6,504
4	3,252	9	7,317
5	4,065	10	8,130

LITTÉRAL (de *litteralis*, conforme à l'écriture), se dit de la langue grecque, de la langue arabe ou de toute autre, considérée telle qu'elle est dans les auteurs anciens, par opposition à cette même langue telle qu'on la parle aujourd'hui. Le grec littéral et l'arabe littéral diffèrent beaucoup du grec moderne et de l'arabe vulgaire.

Calcul littéral. *Voy.* ALGÈBRE.

LITTÉRATURE, LETTRES, BELLES-LETTRES (du latin *littera*, lettre, écriture). Ces divers noms désignent à la fois : 1° l'art de produire les œuvres d'esprit, spécialement celles de l'éloquence et de la poésie ; 2° l'ensemble des productions littéraires d'une nation, d'une époque; 3° la connaissance des règles qui doivent diriger ces productions, l'étude des matières et des œuvres littéraires. *Lettres* est opposé à *Sciences*. Unies, les lettres et les sciences embrassent tous les objets d'étude, et forment l'ensemble complet de la culture intellectuelle.

Considérée selon les matières dont elle s'occupe, la Littérature comprend : 1° l'*Éloquence*, sous quelque forme qu'elle se produise ; 2° la *Poésie* et ses nombreux genres; 3° l'*Histoire;* 4° les études qui s'occupent des langues, instruments de toute littérature, la *Grammaire*, la *Philologie*, la *Linguistique;* 5° enfin celles qui ont pour but d'imposer des règles aux œuvres de l'esprit, ou d'en apprécier la valeur : *Rhétorique*, *Poétique*, *Critique littéraire*, *Critique historique* (*Voy.* ces noms). — Considérée selon les temps ou les pays, la littérature peut se diviser en *L. ancienne* ou *moderne*, *L. grecque* ou *latine*, *L. française*, *italienne*, *anglaise*, *allemande*, etc. — Considérée selon l'esprit qui l'anime, elle est ou *classique* ou *romantique*, etc. *Voy.* ces mots.

Les sujets sur lesquels s'exerce la littérature varient selon les époques et selon les pays, ainsi que la forme sous laquelle ces matières sont traitées : ce qui a pu faire dire avec vérité que « la littérature est l'expression de la société. »

La Littérature a été cultivée à toutes les époques par les peuples civilisés; cependant elle a fait particulièrement la gloire de certains siècles, qui ont reçu de là le nom de *siècles littéraires :* tels sont chez les Grecs, les siècles de Périclès et d'Alexandre; chez les Romains, le siècle d'Auguste; en Italie, le siècle de Léon X; en France, le siècle de Louis XIV.

Les principaux ouvrages où l'on pourra étudier les principes de la littérature sont, parmi les traités didactiques, le *Traité des Études* de Rollin, les *Éléments de littérature* et le *Dictionnaire de littérature* de Marmontel, les *Cours de belles-lettres* de Le Batteux, de Domairon, de Dubois-Fontanelle, de H. Blair, le *Cours analytique de littérature* de Lemercier; parmi les ouvrages de critique littéraire, le *Lycée* ou *Cours de littérature* de La Harpe, et surtout les divers *Cours de littérature* de M. Villemain.

Pour l'histoire de la littérature, on pourra consulter l'*Histoire littéraire* d'Eichhorn, le *Manuel de l'histoire de la Littérature* de Wachler, l'*Histoire de la Poésie et de l'Éloquence* de Bouterweck, l'*Histoire de la Littérature de l'Europe* pendant les XVe, XVIe et XVIIe siècles, de Hallam, et l'*Atlas des Littératures* de J. De Mancy; pour les littératures spéciales, l'*Histoire de la Littérature grecque* de Schoell, l'*Histoire de la Littérature romaine* du même et celle de Bæhr, l'*Histoire littéraire de l'Italie* de Ginguené, l'*Histoire de la Littérature du midi de l'Europe* de Sismondi, l'*Histoire littéraire de la France*, monument colossal, entrepris par les Bénédictins (D. Rivet, D. Taillandier, D. Clémencet), continué de nos jours par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; l'*Hist. de la Littér. allemande* de Gervinus (all.), etc.— De bons abrégés d'histoire littéraire ont été donnés en France : par MM. Pierron (pour la *Littérature grecque*); Charpentier, Pierron (*L. latine*); D. Nisard, Geruzez, Demogeot, A. Nettement (*L. française*); Eichhoff (*L. du Nord*), etc.

Sous le titre, assez impropre, de *Leçons de Littérature*, il a paru plusieurs recueils de morceaux choisis, tirés des meilleurs écrivains (en prose ou en vers), français, latins, grecs, anglais, italiens, etc. Les premiers furent publiés par MM. Noël et de Laplace, qui ont trouvé de nombreux imitateurs. Parmi les compilations de ce genre, on remarque les *Chefs-d'œuvre de l'Éloquence et de la Poésie* de l'abbé Marcel, où les morceaux sont distribués par ordre de genres. Les Anglais ont de bons recueils analogues, connus sous le titre d'*Elegant extracts*.

La littérature est, chez tous les peuples policés, le principal objet de l'enseignement classique. En France, elle est spécialement enseignée, à des degrés divers, dans les lycées et colléges, et dans les Facultés des lettres (*Voy.* ces mots).

Le dépôt des saines traditions littéraires est confié à l'*Académie française :* elle propose des sujets à traiter, distribue des prix, et fait, sous le rapport de la langue, l'examen des ouvrages importants de littérature. L'*Académie des Inscriptions et Belles-lettres* est chargée de tout ce qui concerne les langues savantes, l'histoire et les antiquités, et par là elle ne contribue pas moins efficacement que l'Académie française aux progrès des lettres.

LITTORAL (du latin *littoralis*, fait de *littus*, côte, rivage), se dit de tout ce qui appartient aux bords de la mer, aux côtes. — En Géographie, on appelle spécialement *le Littoral* un district de l'empire d'Autriche annexé à la Hongrie, et qui s'étend le long de la mer Adriatique.

LITURGIE (du grec *litai*, prières, et *ergon*, œuvre; ou plus probablement de *leitourgos*, qui remplit une fonction publique, formé lui-même de *léitos*, adjectif ionien de *laos*, peuple), partie du culte qui comprend les cérémonies et les prières consacrées par l'autorité spirituelle compétente. On ne doit y rien changer; on ne peut en intervertir l'ordre. Toutes les religions ont leur liturgie : on reconnaît beaucoup de morceaux liturgiques dans ce qui nous reste du Zend-Avesta. On en aperçoit aussi des traces chez les Grecs, dans les prières des Eumolpides et d'autres familles sacerdotales; le *Konx ompax* des Eleusinies, l'*Evoe* des fêtes de Bacchus, les mots *Favete linguis, Ilicet* (pour *ire licet*), etc. prononcés dans les sacrifices, sont autant de débris des liturgies antiques.

La liturgie chrétienne remonte aux premiers siècles de l'Église; les bases en furent posées en Judée par les apôtres et les disciples, avant qu'ils se dispersassent pour prêcher l'Évangile; mais elle ne fut mise par écrit qu'aux IVe et Ve siècles, quand le Christianisme eut triomphé. — L'Église latine reconnaît 4 liturgies : 1° celle de Rome, qui vient par tradition de S. Pierre, et qui reçut sa dernière forme du pape S. Grégoire le Grand : ce qui la fait appeler *L. grégorienne;* 2° celle de Milan, que l'on attribue à S. Ambroise, et qu'on appelle *L. ambrosienne;* 3° la *L. gallicane*, qui paraît dériver de l'Église d'Orient, parce que les premiers qui prêchèrent la foi en Gaule étaient venus de Grèce : elle fut en usage jusqu'au VIIIe siècle, époque à laquelle Charlemagne y introduisit le rite grégorien (le rituel de Paris offre cependant encore quelques différences avec celui de Rome; mais elles tendent tous les jours à disparaître); 4° la *L. d'Espagne*, ou *Mozarabe*, tirée de la liturgie grecque et constituée par Isidore de Séville; elle fut en usage jusqu'au XIe siècle. — L'Église grecque a deux liturgies principales : celle de saint Chrysostôme, qu'on croit être l'ancienne liturgie apostolique, et qui est la liturgie ordinaire; celle de S. Basile, qui ne sert qu'à certains jours, à la fête du saint, la veille de Noël et de l'Épiphanie, les 4 dimanches du Carême et le Jeudi saint. En outre, les Nestoriens, les Arméniens, les Maronites, les Coptes, etc., ont chacun leur liturgie particulière.

On croit pouvoir assigner l'origine des diverses parties de la liturgie grégorienne. Ainsi, le chant des psaumes, introduit dans la liturgie antérieurement à l'an 250, est attribué à S. Ignace, disciple des apôtres. Ce fut S. Jérôme qui, à la prière du pape Damase, distribua les psaumes, les évangiles et les épîtres dans l'ordre où ils sont. Les oraisons, les répons et les versets furent ajoutés par les papes Grégoire et Gélase; les graduels, les traits et l'*alleluia*, par S. Ambroise. — Grancolas a publié *Les anciennes Liturgies* ou *La manière dont on disait la messe dans chaque siècle* (Paris, 1697-99, 3 vol. in-8). — *Voy.* BRÉVIAIRE, ANTIPHONAIRE, MISSEL, etc.

LITUUS, nom donné par les Latins au bâton augural : il était recourbé par le haut comme la crosse de nos évêques. — C'était aussi le nom d'un instrument de musique militaire des Romains, particulier à la cavalerie, et qui n'était autre que le *clairon*.

LIVÊCHE (de *Levisticum* pour *Ligusticum*, de Ligurie, parce que cette plante abonde en Ligurie), *Ligusticum*, genre de la famille des Ombellifères, renferme des plantes herbacées de plusieurs espèces qui croissent naturellement en Europe, surtout dans les Alpes méridionales et dans l'Inde. La *Livêche commune* (*Lig. levisticum*), dite aussi *Ache de montagne, Séséli*, est cultivée dans les jardins pour la beauté de son feuillage et sa bonne odeur, analogue à celle de l'Angélique. Ses racines et ses semences, en décoction, sont diurétiques.

LIVRAISON. Dans le Commerce, ce mot exprime la remise, la tradition que le débiteur d'une marchandise et en général d'une chose quelconque en fait au créancier. La livraison une fois faite et acceptée, l'acheteur n'est plus reçu dans ses réclamations, si ce n'est pour vices rédhibitoires dans le commerce des chevaux.

En Librairie, *Livraison* se dit de la partie d'un ouvrage qu'on délivre aux souscripteurs au fur et à mesure de l'impression partielle qui s'en fait, pour

la commodité de l'éditeur et des acquéreurs. Ce mode de publication est devenu de nos jours le plus usuel pour les ouvrages de longue haleine ou très-populaires.

LIVRE, en latin *libra*, unité de poids et de monnaie chez plusieurs peuples.

LIVRE (*poids*). La livre des Romains, *libra*, *as*, se divisait en 12 parties, dites *onces*. Elle ne pesait guère que 12 onces de notre ancienne livre commune (de 16 onces), et valait 327 grammes, 187.

En France, il exista simultanément plusieurs livres différentes jusqu'à l'établissement du système métrique. La plus ancienne se divisait, comme la livre romaine, en 12 onces. La plus répandue dans les derniers siècles était la *Livre de Paris*, dite aussi *L. commune*, *L. poids de marc*. Elle se divisait en 2 *marcs*, le *marc* en 8 *onces*, l'*once* en 8 *gros*, le *gros*, dit aussi *drachme* ou *dragme*, en 3 *deniers* ou *scrupules*, et le *scrupule* en 24 *grains* (du poids d'un grain de blé); en d'autres termes, la livre valait 2 *marcs*, ou 16 *onces*, ou 128 *gros*, ou 392 *deniers*, ou 9216 *grains*. Cette livre équivaut à 489 de nos grammes, plus 5 dixièmes de gramme. — Une autre livre, dite *poids de table*, était en usage à Toulouse et dans le Languedoc; elle se divisait, comme la précédente, en 16 onces; mais ces onces étaient moins fortes : les 16 onces de cette livre ne valaient guère que 13 onces 1/3 de la livre de Paris. Elle valait 408 de nos grammes. — La livre de Lyon différait encore des précédentes. — En outre, on employait pour la viande une livre dite *carnassière*, qui était le triple de la livre ordinaire.

Tous ces poids, dont la diversité favorisait la fraude, en même temps qu'elle créait des embarras inextricables, ont été remplacés par un poids uniforme depuis l'établissement du système métrique. Pour faciliter la transition, un décret du 12 février 1812 avait prescrit une livre équivalant juste au demi-kilogramme. Aujourd'hui, le kilogramme, avec ses multiples et sous-multiples, est seul admis légalement : dans l'usage cependant, le demi-kilogramme reçoit encore bien souvent le nom de *livre*.

LIVRES poids de marc.	VALEUR en kilogrammes.	LIVRES poids de table.	VALEUR en kilogrammes.
1	0,489506	1	0,40792
2	0,979012	2	0,81584
3	1,468518	3	1,22376
4	1,958023	4	1,63169
5	2,447529	5	2,03961
6	2,937035	6	2,44753
7	3,426541	7	2,85545
8	3,916047	8	3,26337
9	4,405553	9	3,67129
10	4,895058	10	4,07922

En Angleterre, on distingue la *livre troy*, ou *impériale*, usitée pour les matières sèches, qui se divise en 12 onces, et vaut 372 grammes; et la *livre avoir-du-poids*, qui sert pour vendre tous les objets d'une nature grossière, tels que le beurre, le fromage, la viande, tous les différents articles du commerce de l'épicerie, le blé, le pain et les métaux (excepté l'or et l'argent, que l'on pèse avec la livre troy) : elle se divise en 16 onces, et vaut 453 gr., 5.

La *L. portugaise* vaut 458 gr., 9 décigr. : elle se divise en 2 marcs, 16 onces; la *L. espagnole* vaut 459 grammes; la *L. autrichienne* vaut 560 grammes; la *L. prussienne ou de Cologne* vaut 467 gr., 4; la *L. hollandaise* vaut 491 gr., 8; la *L. suédoise* vaut 424 grammes; toutes se divisent en 16 onces; la *L. russe* vaut 409 gr., 7, et se divise en 32 loths.

LIVRE (*monnaie*). Comme monnaie, la livre portait, chez les Romains, les noms d'*as*, *æs*, *libella*; elle avait, dans l'origine, le poids réel d'une livre de cuivre; mais son poids et, par suite, sa valeur varièrent fréquemment. *Voy.* AS.

En France, il y avait deux principales espèces de livres : la *L. tournois* (originairement frappée à Tours), et la *L. parisis* (frappée à Paris). Toutes deux se divisaient en 20 *sous*, et chaque sou en 4 liards ou en 12 deniers; mais la livre *parisis* était plus forte que la livre *tournois*; elle valait 25 sous tournois : cette livre fut supprimée par Louis XIV, et, depuis 1667, la livre tournois eut seule cours. La livre tournois est un peu plus faible que le franc actuel; sa valeur, fixée par la loi du 25 germinal an IV, est de 0 fr. 98 c., 76; 81 liv. tournois font 80 fr.

En Italie, la livre, connue sous le nom de *lira*, varie de pays en pays (*Voy.* LIRE). — En Angleterre, la *livre sterling*, dite aussi *pound*, est une monnaie de compte qui vaut 20 shellings, chaque shelling vaut 12 *pences* (pluriel de *penny*); depuis 1818, on frappe des *souverains*, qui représentent la valeur de la livre sterling; le souverain est évalué à 25 fr. 20 cent. de notre monnaie.

LIVRE, en latin *liber* (du nom de cette pellicule ligneuse des arbres que les Botanistes appellent encore *liber*, et sur laquelle on écrivait dans l'origine). Ce mot, qui ne désigne aujourd'hui qu'un assemblage de feuilles imprimées, s'appliquait, chez les anciens, aux manuscrits, quelle que fût d'ailleurs la matière sur laquelle ils étaient écrits (*Voy.* MANUSCRIT). — Pour être confectionné, le livre, tel qu'il existe chez les modernes, le livre imprimé, doit en sortant des mains de l'auteur, passer successivement entre celles de l'*imprimeur*, de l'*assembleur*, du *brocheur*, du *relieur*; il est enfin tenu en dépôt chez le *libraire* (*Voy.* ce mot). Quand un ouvrage se compose de plusieurs parties assemblées à part, chaque livre prend le nom de *tome*; quand on considère surtout le format et la condition matérielle du livre, on dit *volume*. On distingue des volumes in-folio, in-quarto, in-octavo, etc. *Voy.* FORMAT.

Livres apocryphes, *Livres canoniques*. *Voy.* APOCRYPHES, etc.

Livres de lin (*Lintei libri*), tablettes couvertes d'une toile de lin enduite elle-même de cire ou de plâtre, sur lesquelles on écrivait dans l'ancienne Rome les annales de la République; ces livres étaient déposés dans le temple de la déesse Monéta.

Livre d'or. On appelait ainsi, dans plusieurs villes d'Italie, un registre sur lequel étaient inscrits en lettres d'or les noms de toutes les familles nobles. Le plus célèbre était celui de Venise. Ce *Livre* fut établi en 1297 par le doge Gradenigo, pour assurer aux familles nobles le droit exclusif d'élection et d'éligibilité à toutes les magistratures. A ces noms, on ajoutait ceux de princes étrangers auxquels la République devait quelque service. Le registre original fut détruit, ainsi que celui de Gênes, en 1797, dans les guerres d'Italie. — La Russie a aussi son livre d'or, mais il est d'une date fort récente : il ne remonte pas au delà du XVIIIe siècle.

Livre rouge, registre secret des dépenses de Louis XV et de Louis XVI, se composait de 3 vol. in-4, reliés en *maroquin rouge*. Le 1er allait du 10 janvier 1750 au 7 janvier 1760; le 2e commence à 1760, et le 3e à 1773. La partie qui appartenait à Louis XVI fut publiée par l'Assemblée constituante et réimprimée par ordre de la Convention.

Livres saints, tous ceux qui composent l'Ancien et le Nouveau Testament. *Voy.* BIBLE.

Livres sapientiaux. Ce sont les 4 ouvrages de l'Ancien Testament, qui renferment des préceptes pour la conduite de la vie : la *Sagesse*, les *Proverbes*, l'*Ecclésiaste* et l'*Ecclésiastique*.

Livres sibyllins, ceux qui contenaient les prétendus oracles des Sibylles sur les destinées de l'em-

pire romain. On les conservait dans un souterrain pratiqué au-dessous du temple de Jupiter Capitolin. Ils furent consumés dans l'incendie qui détruisit le Capitole pendant la guerre Marsique.

LIVRES DE COMMERCE, registres que tient tout commerçant pour se représenter fidèlement l'état de ses opérations, de sa correspondance, de ses marchandises et de sa caisse. Il y en a trois d'indispensables : le *Livre-journal*, le *L. d'inventaires* et le *L. copie des lettres*, tous trois prescrits par le Code de commerce (art. 8 et suiv.); ils doivent être cotés, parafés et visés soit par un juge des tribunaux de commerce, soit par le maire; les commerçants sont tenus de conserver ces livres pendant dix ans. — Il existe, en outre, des livres auxiliaires : le *Grand-livre*, espèce de répertoire général sur lequel sont inscrits tous les comptes par *doit* et *avoir* (*Voy.* GRAND-LIVRE), le *L. de caisse*, le *L. des effets à payer et à recevoir*, celui des *Comptes courants*, celui des *Échéances*, le *Brouillard* ou *Main courante*, le *Magasinier*, indiquant les marchandises en magasin, le *Facturier* ou *L. des Factures*, etc. *Voy.* l'article TENUE DES LIVRES.

LIVRÉE, c.-à-d. vêtement *livré*, donné (de *délivrer*, dans le sens de donner). Dans l'origine, on appelait *livrée* les vêtements d'honneur que les rois de la seconde race distribuaient, dans des circonstances solennelles, aux grands officiers de la couronne. Lorsque l'usage des armoiries se répandit, ces vêtements portèrent les couleurs du souverain. De même dans les tournois, les chevaliers portaient la *livrée*, c.-à-d. les couleurs de leurs dames, et la faisaient porter à leurs écuyers et à leurs pages ou *varlets*. Dans la suite, ces derniers portèrent seuls la *livrée* de leurs maîtres, et peu à peu le mot passa de la domesticité de cour à la domesticité réelle. Autrefois, il fallait être noble pour avoir droit de faire porter *livrée ;* aujourd'hui, fait porter qui veut sa livrée à ses domestiques.

En Histoire naturelle, on nomme *livrée* le pelage que portent, durant la première année, beaucoup de ruminants et quelques carnassiers, et qui se fait remarquer par des mouchetures ou des bandes régulièrement disposées, d'une teinte différente de celle du fond et plus claire. Il se dit également du plumage caractéristique de certains oiseaux.

LIVRET (c.-à-d. *petit livre*). Le livret des ouvriers est un petit registre sur papier libre, qui est délivré aux ouvriers, compagnons ou garçons, aussitôt qu'ils sortent d'apprentissage. Ce livret contient le nom et les prénoms de l'ouvrier, son âge, le lieu de sa naissance, son signalement, la désignation de sa profession et le nom du maître chez lequel il travaille. Les congés et l'entrée chez un nouveau maître y sont successivement portés. Les livrets sont délivrés, à Paris, à Lyon et à Marseille, par les commissaires de police; dans les autres villes et communes, par les maires ou adjoints. L'ouvrier qui veut voyager fait viser son dernier congé par le maire, et y fait indiquer le lieu où il veut se rendre. Ces livrets, qui remplacent les anciens *Congés d'acquit*, furent d'abord établis en 1781, sur la proposition de Turgot; l'institution en a été consacrée par une loi du 22 germinal an XI et réglementée par un arrêté du 9 brumaire an XII. Depuis, la loi du 22 juin 1854 et le décret du 30 avril 1855 sont venus compléter la législation qui concerne les livrets.

Les *Livrets* des militaires leur sont remis à dater du jour de leur entrée au service. Ils contiennent leurs nom, prénoms, âge, ancienne profession, domicile, lieu de naissance, signalement, désignation du corps, de la compagnie à laquelle ils appartiennent, la note des effets qui leur sont livrés, ainsi que les principales dispositions de la législation militaire.

Pour les *Livrets des Domestiques* et *des Déposants* aux caisses d'épargne, *Voy.* DOMESTIQUE et ÉPARGNE.

En Arithmétique, on nomme *livret* la table de Pythagore, contenant les multiplications des nombres simples l'un par l'autre jusqu'à 10.

LIXIVIATION (du latin *lixivia*, lessive), opération chimique qui consiste à laver les cendres ou autres matières pour en tirer les sels alcalins qu'elles peuvent contenir. *Voy.* LESSIVE.

LLANOS, nom donné dans une partie de l'Amérique du Sud à de vastes plaines désertes et remplies de hautes herbes, comme les savanes et les pampas. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

LLOYD, nom donné à Londres à une espèce de club qui forme une succursale de la Bourse, et où l'on s'occupe spécialement des assurances maritimes et autres. Cet établissement tire son nom de M. Lloyd, qui l'a créé. A l'imitation du Lloyd de Londres, il a été formé sous le même nom divers établissements semblables dans plusieurs grandes villes de commerce, à Paris, à Vienne, etc. Le *Lloyd français*, créé en 1832, est une compagnie d'assurance maritime.

LOBE (du grec *lobos*, même signification), portion arrondie et saillante d'un organe quelconque. On dit les *lobes du cerveau, du foie, du poumon*. — Le *lobe de l'oreille* est l'éminence arrondie et molle qui termine en bas le pavillon de l'oreille, et à laquelle on attache les boucles d'oreilles.

En Botanique, on donne le nom de *lobes* aux cotylédons d'une graine, aux poches des anthères, aux découpures des feuilles lorsqu'elles ont une certaine largeur.

LOBÉLIE (du nom du botaniste lillois *Lobel*, à qui ce genre fut dédié par Linné), genre type de la famille des Lobéliacées, détachée des Campanulées, renferme des plantes herbacées, à feuilles entières ou découpées, à fleurs disposées en grappes ou en épi terminal, à corolle monopétale. Ces plantes, qui se trouvent sous toutes les températures, mais surtout dans les pays chauds, dans les lieux humides et marécageux, contiennent un suc laiteux, âcre, narcotique : c'est un poison; cependant on l'emploie contre l'asthme. — Les Lobéliacées forment 4 tribus : *Lobéliées, Delliséacées, Clintoniées* et *Lysipomiées*.

LOBULE, diminutif de *lobe*. *Voy.* ce mot.

LOCATAIRE (de *locare*, louer), celui qui prend à loyer une terre, une maison, un appartement. Pour les obligations du locataire, *Voy.* BAIL et LOUAGE (CONTRAT DE).

LOCATIF, ce qui résulte de la location. On appelle *réparations locatives*, celles qui sont à la charge du locataire (*Voy.* RÉPARATIONS); *risques locatifs*, les risques ou la responsabilité encourus par le locataire vis-à-vis du propriétaire, pour les dommages qu'il peut causer par sa faute à la propriété de ce dernier : l'incendie est un risque locatif.

En Grammaire, on appelle *locatif* un des 8 cas de la déclinaison sanscrite; il marque le lieu, la destination, et répond à peu près au datif des Grecs et des Latins.

LOCH, instrument servant à mesurer la vitesse d'un navire. Il se compose d'un *bateau* et d'une corde dite *ligne de loch*. Le bateau n'est qu'une planchette de forme isocèle ou qu'un secteur de cercle de 20 centim. à peu près de hauteur, lesté à la base pour qu'il se tienne debout, la pointe en haut. La *ligne*, corde à laquelle est attaché le bateau, est divisée en parties égales dites *nœuds*, chacune de 15 m. Le navire vient-il en une minute à s'écarter de 2, 3, 4 nœuds de son bateau de loch, on dit qu'il file 2 nœuds, 3 nœuds, 4 nœuds à la minute. — Mesurer le filage du navire à l'aide du Loch, est ce qu'on appelle *jeter le loch*.

La *Table de Loch* est une ardoise ou un tableau noir où sont des divisions par colonnes pour marquer les heures où le loch a été jeté, ainsi que les nœuds qui y correspondent.

LOCH, en Pharmacie. *Voy.* LOOCH.

LOCHE, *Cobitis*, genre de poissons Malacopté-

rygiens abdominaux, de la famille des Cyprinoïdes, renferme des espèces à tête petite, aplatie; à corps allongé, revêtu de petites écailles endultes d'une matière gluante; à bouche peu fendue, sans dents, entourée de lèvres propres à sucer et de barbillons; les ouies sont peu ouvertes. On distingue : la *Loche franche* (*C. barbatula*), petit poisson de 8 à 10 centim., nuagé et pointillé de brun sur un fond jaunâtre, à 6 barbillons, et dont la chair est très-agréable; la *L. d'étang* (*C. fossilis*), quelquefois longue de 30 à 35 centim., avec des raies longitudinales brunes et jaunes, et 10 barbillons; la *L. de rivière* (*C. tœnia*), qui ne dépasse pas un ou deux décimètres. Ces 3 espèces sont abondantes dans nos étangs, nos ruisseaux et nos rivières.

On donne aussi vulgair. ce nom à la *Limace grise*.

LOCOMOTION (du latin *locus*, lieu, et *movere*, mouvoir), fonction par laquelle un être animé se transporte d'un lieu à un autre. Elle comprend la marche, la course, le saut, le vol, la natation et tous les mouvements du tronc et des membres. Elle s'exécute par des contractions musculaires et au moyen de l'*Appareil locomoteur*, qui se compose d'organes passifs (les os et leurs dépendances), et d'organes actifs (les muscles et leurs annexes).

LOCOMOTIVE, par abréviation pour *Machine locomotive*, se dit, particulièrement dans les chemins de fer, d'une lourde voiture qui porte avec elle-même le mécanisme et le moteur nécessaires pour la faire avancer sans le secours d'aucune autre impulsion. C'est une machine à vapeur à haute pression et sans condensation, munie d'une chaudière tubulaire fournissant la vapeur à 2 cylindres horizontaux ou fortement inclinés, dans chacun desquels se meut un piston, dont la tige communique un mouvement de rotation à un arbre à manivelles. Le foyer est placé à l'arrière de la chaudière, la cheminée est à l'avant, au-dessus de la boîte à fumée; elle reçoit le jet de vapeur qui s'échappe des cylindres, et dont le mouvement produit le tirage nécessaire à la combustion. La machine entière est portée par un grand cadre ou châssis reposant sur 2 ou 3 paires de roues. L'arbre à manivelles sert d'essieu à une de ces paires de roues, qui, en tournant avec lui, font avancer tout le système. La locomotive entraîne avec elle tous les wagons qui y sont attachés. Elle doit avoir un grand poids, afin d'adhérer aux *rails*.

Dès 1770, un ingénieur français, nommé Cugnot, avait construit une espèce de locomotive à vapeur; mais les premiers essais d'application des locomotives aux chemins de fer ne datent que de 1804 (*Voy.* l'art. CHEMIN DE FER). Pendant longtemps les essais furent fort imparfaits : ce n'est qu'en 1829 que Robert Stephenson réussit à construire la locomotive qui, sauf quelques modifications, est encore aujourd'hui employée (*Voy.* CHEMINS DE FER et MACHINE A VAPEUR). — M. de Pambour a donné un *Traité des Machines locomotives* (1835-39). MM. Lechatellier, Flachat, etc., ont publié le *Guide du mécanicien constructeur et conducteur de Locomotives*, et M. Jullien le *Manuel du constructeur de Locomotives*.

LOCULAIRE (du latin *loculus*, loge, bourse), se dit, en Botanique, de ce qui est relatif aux petites cavités appelées *loges*; mais ce terme ne s'emploie que dans les composés *uniloculaire*, *biloculaire*, *triloculaire*, *multiloculaire*, qui servent à exprimer que l'organe dont on parle, notamment le fruit, a une, deux, trois loges ou plus.

LOCULAR, BLÉ LOCULAR, nom vulgaire de l'*Épeautre* dans quelques pays.

LOCUSTAIRES ou LOCUSTIENS (du latin *locusta*, sauterelle), tribu de l'ordre des Orthoptères, famille des Coureurs, renferme des insectes à palpes internes et à mâchoires très-larges, à antennes sétacées, ayant une tarière comprimée dans les femelles, un organe musical situé à la base des élytres dans les mâles. Cette tribu a pour type le genre *Locuste* ou *Sauterelle*.

LOCUSTE, *Locusta*, nom scientifique de la *Sauterelle*, de la *Langouste* et de la *Mâche*. *Voy.* ces mots.

LODOICÉE (du nom latin de Louis, *Lodoicus*), *Lodoïcea*, vulgairement *Cocotier de mer*, *des Maldives*, ou *des îles Séchelles*, genre de la famille des Palmiers, établi en 1768 par Commerson, renferme des arbres hauts de 15 à 30 mètres, à fleurs dioïques, dont le tronc mince relativement, droit, fibreux, est marqué d'espace en espace, dans toute sa longueur, par la cicatrice des feuilles, qui se détachent à mesure qu'il croît, et est couronné par une touffe de grandes feuilles, longues d'environ 3, 4 et quelquefois même 7 mètres sur 2 ou 3 de large. Chaque arbre porte environ 20 à 30 gros fruits, longtemps connus sous le nom de *Cocos de mer*, pesant chacun de 10 à 12 kilogr., et renfermant une substance gélatineuse assez bonne à manger. Les feuilles sont employées à couvrir et à entourer les cases. La noix sert à faire des vases de diverses formes, et prend un très-beau poli lorsqu'elle est travaillée. Le Lodoïcée est originaire des îles Séchelles et a été importé à l'île de France.

LODS, terme de l'ancien Droit français. On appelait *lods et ventes* la redevance qu'un seigneur avait droit de prendre sur la vente d'un héritage fait dans sa censive ou dans sa mouvance; *lods et jets de biens*, des lots de terre qu'on tirait au sort.

LOF (mot emprunté aux langues du Nord), le bord ou côté d'un navire qui se trouve frappé par le vent. — *Loffer*, *oloffer*, *auloffer*, c'est diriger le gouvernail de manière que le navire, tournant autour de son axe vertical, fasse avec sa quille et par l'avant un angle moins ouvert avec la direction du vent qui souffle. — Pour donner au timonier l'ordre de diriger ainsi le gouvernail, on lui crie : *Lof !*

LOGANIE, *Logania*, genre type de la famille des Loganiacées, genre établi par R. Brown, pour des plantes de la Nouvelle-Hollande. *Voy.* l'art. suivant.

LOGANIACÉES, *Loganiaceæ* (de *Logania*, genre type), famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, voisine des Apocynées et des Rubiacées, renferme des arbres, des arbrisseaux et des plantes herbacées, tous exotiques, et propres aux régions tropicales, à feuilles entières, opposées, avec des stipules intermédiaires, et quelquefois soudées et en forme de gaîne; à fleurs solitaires, ou réunies en grappes ou en corymbes; calice libre, formé de 4 ou 5 sépales unis par la base; corolle généralement régulière, à 5 lobes contournés ou valvaires; étamines en même nombre, quelquefois plus ou moins nombreuses, tantôt alternes, tantôt opposées aux lobes de la corolle; ovaire libre, à 2 ou 3 loges; style portant un stigmate simple. Le fruit est tantôt sec et capsulaire, à 2 loges polyspermes; tantôt charnu et drupacé, contenant une ou deux graines. Les Loganiacées se rencontrent dans les régions tropicales; elles fournissent à la matière médicale deux alcaloïdes fort énergiques, la *strychnine* et la *brucine*, qu'on extrait de la *Noix vomique* (*Strychnos*) et de la *Fève de Saint-Ignace*. D'autres espèces fournissent des sucs résineux fort amers qu'on emploie comme succédanés du quinquina; d'autres, des poisons redoutables (l'*Upas tieuté*) dont les indigènes se servent pour empoisonner leurs flèches. Cette famille se divise en deux tribus, les *Loganiées*, caractérisées par la préfloraison de la corolle imbriquée et leur fruit capsulaire, et les *Strychnées*, caractérisées par la préfloraison de la corolle valvaire et leur fruit charnu.

LOGARITHME (du grec *logos*, dans le sens de proportion, et *arithmos*, nombre; compte de proportions). On appelle ainsi, en Mathématiques, des nombres en proportion arithmétique qui répondent, terme pour terme, à des nombres en progression géométrique. Le logarithme d'un nombre est l'exposant de la puissance à laquelle il faut élever un

certain nombre invariable pour produire le premier nombre. Par exemple, si 2 est le nombre invariable ou la *base* des logarithmes, l'exposant 3, qui exprime la puissance à laquelle il faut élever 2 pour obtenir 8, est le logarithme de 8. Le nombre invariable pris pour base est entièrement arbitraire. Le système dont on se sert habituellement, et d'après lequel ont été dressées les tables les plus usitées, a pour base le nombre 10. — On se sert des logarithmes pour simplifier les calculs et rendre leurs résultats plus sûrs : ils substituent de simples additions ou de simples soustractions aux multiplications et aux divisions les plus compliquées. Ainsi, pour faire une multiplication, on fait la somme des logarithmes du multiplicande et du multiplicateur, et l'on cherche dans une table dressée à cet effet le logarithme qui est égal à cette somme; le nombre répondant à ce logarithme est le produit cherché. Pour faire une division, il faut retrancher le logarithme du diviseur de celui du dividende; le reste sera le logarithme du quotient. Pour extraire la racine d'un nombre, il faut diviser son logarithme par le nombre exprimant la puissance à laquelle il est élevé : le quotient sera le logarithme de la racine.

La découverte des logarithmes est due à J. Napier (dont on prononce le nom Néper), mathématicien écossais du XVIIe siècle; il l'exposa en 1614, dans un livre intitulé *Canon mirificus logarithmorum*. Ses travaux furent complétés par H. Briggs, qui publia en 1624 la première table à base décimale. Depuis, Vlacq, Gardiner, Borda, ont dressé des tables de logarithmes de plus en plus complètes; mais elles étaient d'un usage peu commode. Enfin, F. Callet publia en 1795 des *Tables* à 7 figures ou décimales qui renferment en un seul volume d'un facile usage et d'une parfaite correction tous les éléments nécessaires aux calculs les plus compliqués de l'Astronomie. Les *Tables de Lalande* (1802), à 5 figures, suffisent pour les calculs ordinaires. M. Tarnier a donné la *Théorie des Logarithmes* (1853).—L'invention des logarithmes, en réduisant à quelques instants de travail des calculs qui exigeaient des mois entiers, a, pour ainsi dire, doublé la vie des Astronomes; elle rend aussi d'éminents services dans la banque et le commerce.

LOGARITHMIQUE, c.-à-d. qui a rapport aux logarithmes. On appelle *logarithmique* une courbe plane, asymptotique, qui doit sa naissance aux logarithmes, et dont les abscisses et les ordonnées correspondantes sont entre elles dans le rapport des nombres à leurs logarithmes; elle est d'un grand usage pour la construction des logarithmes et la démonstration de leur théorie. — On appelle *échelle logarithmique, règle logarithmique*, un instrument destiné à remplacer les tables de logarithmes, et à effectuer, au moyen de longueurs prises au compas, les calculs que l'on fait ordinairement à l'aide de ces tables.

LOGE (de l'italien *loggia*, dérivé lui-même du latin *locus*). Outre le sens vulgaire qu'a ce mot quand il s'agit de la *loge du portier*, des *loges de théâtre*, des cellules destinées aux fous, des loges où l'on enferme les animaux, ce mot a quelques acceptions particulières. Dans les concours pour les prix de Beaux-Arts, il se dit du cabinet dans lequel on enferme chaque concurrent : *entrer en loge*, c'est commencer son travail pour le concours.

En Italie, *Loge* (*loggia*) désigne une galerie, un portique couvert et en avant-corps pratiqués à l'un des étages d'un édifice, pour jouir de la vue du dehors et de la fraîcheur de l'air. On connaît surtout les *loges du Vatican*, qui ont été décorées par les plus grands maîtres. — La *loge pontificale* est celle d'où le pape donne sa bénédiction.

Dans la Franc-maçonnerie, on nomme *loge* un certain nombre de Frères réunis sous un même président ou *vénérable*, ainsi que le local où ils se réunissent. *Voy.* FRANCS-MAÇONS.

En Botanique, les *loges* sont des cavités simples ou multiples qui existent dans l'anthère, l'ovaire, le péricarpe des plantes. *Voy.* LOCULAIRE.

LOGEMENT, local destiné à l'habitation. Dans les grandes villes, où se trouvent en quantité des maisons mal bâties et des quartiers privés d'air, il existe une foule de logements insalubres. Une loi du 13 avril 1850 a armé les conseils municipaux des moyens d'assainir ces logements : elle a été complétée par les décrets des 22 janvier 1852 et 27 mars 1854.

Dans l'Art militaire, on nomme *logement* un ouvrage de campagne offensif et défensif, espèce de retranchement fait à découvert dans un lieu dont on vient de chasser l'ennemi. On peut faire un logement sur la contrescarpe, sur la demi-lune, etc.

LOGEUR. Pour les obligations qui lui sont imposées, *Voy.* AUBERGISTE.

LOGIQUE (de l'adjectif grec *logikos*, dérivé lui-même de *logos*, discours, raison), partie de la Philosophie qui enseigne à diriger la raison dans la recherche et dans l'exposition de la vérité : c'est, en deux mots, l'*art de penser*. On la trouve aussi définie l'*art de raisonner*; mais cette définition, qui pouvait convenir aux temps où l'argumentation était l'unique occupation de l'école, serait aujourd'hui incomplète et insuffisante. On confond quelquefois *Logique* et *Dialectique*; mais la Dialectique n'est qu'une partie de la Logique, celle qui enseigne l'*art de discuter* (*Voy.* DIALECTIQUE). — On a demandé si la Logique était un *art* ou une *science* : elle est un art par son but, qui est de former des esprits justes et de conduire à la vérité; elle est une science par ses principes et sa méthode, parce qu'elle s'appuie sur la connaissance des facultés de l'intelligence humaine et qu'elle en déduit les règles auxquelles l'intelligence doit être assujettie.

Comme on peut réduire tous les actes de la pensée à quatre : concevoir ou se former des idées, juger, raisonner, ordonner ou disposer ses pensées dans un certain ordre, on a divisé la Logique en quatre parties correspondantes, qui traitent des idées, du jugement, du raisonnement, de la méthode. En considérant les buts divers que l'on se propose dans l'enseignement de la Logique, on pourra y établir une autre division, dans laquelle rentre la précédente, et y distinguer : 1° l'art d'acquérir des connaissances, ou l'*invention*, art qui embrasse tous les procédés par lesquels l'homme peut s'instruire : observation, expérimentation, induction, analogie, hypothèse, déduction, démonstration, témoignage, histoire; 2° l'art d'apprécier la valeur des connaissances acquises, la *critique*, où il est traité de la certitude en général et du *criterium* de la vérité, puis de l'autorité des divers motifs de nos jugements, sens, conscience, raison, raisonnement inductif ou déductif, témoignage, tradition, etc., et enfin des causes ainsi que des remèdes de nos erreurs; 3° l'art d'exposer et de transmettre les connaissances acquises, où il est traité du langage, de la définition, de la division, des classifications, de la démonstration, de l'argumentation (ou de la dialectique), de la marche analytique ou synthétique.

On place au Ve siècle avant J.-C. la naissance de la Logique comme objet spécial d'étude; on en fait honneur à Zénon d'Élée, qui commença vers l'an 460 avant J.-C. à l'enseigner sous la forme de la Dialectique. Cultivée par les Sophistes, qui ne tardèrent pas à en abuser pour combattre les vérités les plus évidentes, et par les Mégariens, qui la réduisirent à de puériles subtilités, la Dialectique fut ramenée dans une meilleure voie par Platon, qui, dans ses *Dialogues*, tourna contre les Sophistes leurs propres armes. Aristote constitua la Logique proprement dite en rédigeant les six traités intitulés : *Des Catégories*, *De l'Interprétation*, *Premiers et Seconds Analytiques*, *Topiques*, *Réfutation des sophismes*,

traités qu'on a réunis sous le nom d'*Organon* (*instrument* de la raison). Zénon le Stoïcien plaça la Logique à la tête de toutes les sciences dans sa division de la Philosophie (Logique, Physique, Morale), et fit d'utiles additions à l'*Organon*. Épicure, au contraire, prétendit réduire toute la Logique à quelques règles, et en fit, sous le nom de *Canonique*, un simple appendice de la Physique. Les siècles suivants ne firent guère que conserver religieusement le monument élevé par Aristote. L'*Organon* eut de nombreux commentateurs, parmi lesquels on remarque Alexandre d'Aphrodise, le célèbre Galien (à qui on attribue l'invention de la 4e figure du syllogisme), Jean Philopon, Simplicius. Au moyen âge, la Logique d'Aristote régna à la fois sur les écoles mahométanes, pour lesquelles elle fut traduite en arabe par Averrhoès, et sur les écoles chrétiennes, dans lesquelles elle donna naissance à la philosophie scolastique : presque réduite à la théorie du *syllogisme* et à la pratique de l'*argumentation*, elle exerça pendant plusieurs siècles un véritable despotisme. Au XIIIe siècle, quelques esprits indépendants, Roger Bacon, Raymond Lulle, cherchent à étendre le domaine de la Logique. Du XIVe au XVIe siècle, de hardis novateurs, Laurent Valla, Patrizzi, Ramus, Nizolius, attaquent ouvertement l'autorité d'Aristote en logique comme en philosophie. Au commencement du XVIIe, Bacon et Descartes font plus : à l'*Organon* d'Aristote, consacré presque exclusivement au syllogisme, Bacon oppose un *Novum Organum* (1620), logique nouvelle, où il trace les règles de l'expérience et de l'induction; Descartes, dans son *Discours de la méthode* (1637), et dans ses *Regulæ philosophandi*, enseigne l'*art de l'analyse* et en fait les plus heureuses applications; Malebranche, dans sa *Recherche de la vérité*, donne un commentaire admirable de ces règles; les savants de Port-Royal, Arnauld et Nicolle tentent, dans un excellent traité classique (*Logique* ou *Art de penser*), de fondre l'enseignement de l'École et celui de Descartes; de son côté, l'impartial Leibnitz, accueillant à la fois les travaux d'Aristote et ceux des réformateurs modernes, montre que, loin de se contredire, ces travaux ne font que se compléter mutuellement (*Discours touchant la méthode de la certitude et l'art d'inventer*) : c'est d'après ces vues que furent rédigés la *Logique* de Wolf (*Philosophia rationalis, sive Logica, methodo scientifica pertractata*, 1728) et le *Nouvel Organon* de Lambert, philosophe qui fut le précurseur de Kant (1763). Tout en respectant la Logique vulgaire, Kant fit entrer la science dans une route nouvelle en posant, dans sa *Critique de la raison pure*, comme préliminaire indispensable de toute étude scientifique, le grand problème de l'*objectivité* de nos connaissances (c.-à-d. la question de savoir si les *objets* existent hors de nous et tels que nous les concevons). Après lui, on en vint à donner à la Logique, dans quelques écoles d'Allemagne, une importance exagérée : Hegel, l'identifiant avec l'Ontologie, prétendit faire sortir de pures conceptions logiques toutes les réalités.—Dans la Grande-Bretagne, la Logique, plus modeste, fut plutôt traitée dans l'esprit de Bacon, par Hobbes, Locke, Watts, Dugald-Stewart et leurs disciples. En France, au XVIIIe siècle, elle est présentée dans le même esprit par Condillac et par les philosophes de son école : la plupart n'en font qu'un recueil de règles pratiques déduites de leurs doctrines philosophiques. — La Logique paraît avoir eu dans l'Inde une existence non moins ancienne et un développement non moins vaste qu'en Grèce. Le monument le plus important de la science chez les Indiens est le *Nyaya*, (Raisonnement) de Gotama, philosophe dont l'époque est incertaine, mais qui, malgré quelques ressemblances avec Aristote, ne paraît rien devoir au philosophe grec.

La Logique a toujours eu sa place dans l'enseignement public en France; mais elle n'y était étudiée que comme partie intégrante de la philosophie. Depuis 1852, elle y a pris plus d'importance; elle a donné son nom à ce qui a été conservé de Philosophie dans l'enseignement des lycées par le décret du 10 avril et par les programmes du 30 août.

Outre les ouvrages originaux déjà cités, tels que l'*Organon* d'Aristote (traduit complétement en français par M. Barthélemy Saint-Hilaire), le *Novum Organum* de Bacon (édité en France par M. Bouillet, traduit par Lasalle et abrégé par M. Lorquet), le *Discours de la méthode* et les *Regulæ* de Descartes (publiés par M. Cousin et par M. Ad. Garnier, dans leurs éditions de Descartes), nous signalerons parmi les traités classiques de Logique : la *Logique* ou *Art de penser* d'Arnauld et Nicole; celles de 'S Gravesande (*Introductio ad philosophiam*), du P. Buffier, de Crousaz; la petite *Logique* de Dumarsais; celles de Marmontel, de Hauchecorne; l'*Art de penser* et l'*Art de raisonner* de Condillac, résumés dans sa *Logique*; la *Logique* de Destutt de Tracy (faisant partie de son *Idéologie*); la *Logique* de M. Damiron, dans son *Cours de philosophie*; et, parmi les publications les plus récentes, le *Traité de Logique* de M. Duval-Jouve (1856), les *Notions de L.* de M. Jourdain, le *Manuel* de M. Mallet, le *Précis* de M. Pellissier, etc., rédigés conformém. au programme de 1852. — On estime en Angleterre, la *Logique* de Watts et celle toute récente de Whately (1850); en Hollande, celle de Wyttenbach, écrite en latin, etc. — Outre les traités généraux, il y a des Logiques appliquées à telle ou telle branche des études : telles sont les *Sophismes politiques* de Bentham, la *Logique judiciaire* de M. de Saint-Albin, etc.

On doit à Fulleborn l'*Histoire de la Logique*. M. Franck a donné une *Esquisse de l'histoire de la Logique* (1838).

Le mot *Logique* s'emploie aussi comme adjectif. On l'oppose le plus souvent à *verbal*, *grammatical*; c'est ainsi que l'on distingue l'*analyse logique* et l'*analyse grammaticale*, le *sujet logique* et le *sujet grammatical*, etc. *Voy.* ANALYSE, SUJET, etc.

LOGISTIQUE (du grec *logisticos*, qui concerne le calcul), se disait autrefois pour *Logarithme*. Il n'est plus usité que pour désigner les *logarithmes logistiques*, dans lesquels zéro correspond au nombre 3,600; ces logarithmes sont commodes dans les calculs astronomiques.

LOGOGRAPHIE (du grec *logos*, discours, et *graphô*, écrire). On a imaginé ce nom pour désigner un procédé qui permettrait d'écrire aussi vite que la parole, sans sténographie, ni signes abréviatifs. Douze ou quatorze scribes sont rangés autour d'une table ronde; chacun a devant lui une provision de bandes longues et étroites de papier, divisées par compartiments, et portant chacune un numéro d'ordre. Quelques mots de la première phrase du discours prononcé sont saisis par l'écrivain no 1, qui donne un coup de coude au no 2 pour l'avertir de recueillir les mots suivants; le no 2 transmet le même signal au no 3, et ainsi de suite jusqu'au dernier. Le premier finit d'écrire quand le dernier commence : réunis, tous les fragments forment une phrase complète. On recommence ensuite de la même manière. — La logographie fut imaginée en octobre 1790 pour recueillir les discours de l'Assemblée nationale; mais l'invention de la sténographie la fit bientôt abandonner. On appelait *loge du logographe* un emplacement ménagé derrière le fauteuil du président et où se tenaient les logographes.

LOGOGRIPHE (du grec *logos*, discours, et *griphos*, énigme), espèce d'énigme qui diffère de l'énigme proprement dite en ce que, après avoir donné énigmatiquement la définition du mot, on indique, en outre, une ou plusieurs autres énigmes qu'on peut

trouver dans le même mot, en le décomposant ou en en combinant les lettres à volonté. — En langage de logogriphe, le mot total s'appelle le *corps*; *pied* veut dire lettre, *tête* la 1re lettre, *queue* la dernière, *cœur* celle du milieu. Comme pour les énigmes proprement dites et les charades, le mot principal doit être un substantif, ainsi que tous les mots formés par les décompositions. *Aigle*, par exemple, fournirait une excellente matière à logogriphe : on y trouve *aile*, puis *île*, *lie*, *ail*.

Voici un exemple de logogriphe fort ingénieux :

Vous pouvez, sans fatigue extrême,
Chers lecteurs, me décomposer ;
Car je n'ai que six pieds. Sans y rien transposer,
Otez-moi le dernier, je suis toujours le même.
Otez-m'en deux encore, et sachez bien
Qu'à ma nature ainsi vous n'aurez changé rien.
(*Rocher, Roche, Roc.*)

On trouve chez les anciens mêmes quelques exemples de logogriphes; mais ce genre de jeu d'esprit a été surtout en vogue au XVIIe et au XVIIIe siècle, en même temps que l'énigme et la charade; *le Mercure* en publiait au siècle dernier dans chacun de ses numéros. — On en trouvera une ample collection dans le recueil intitulé : *Un million d'Énigmes, Charades et Logogriphes*, publié dans la petite collection dite d'Hilaire le gai, 1850.

LOGOMACHIE (du grec *logos*, parole, et *makhê*, combat), est synonyme de *Dispute de mots*, c'est-à-dire de querelles qui proviennent de ce que les deux adversaires prennent, dans un sens différent, le mot sur lequel roule la dispute, ou envisagent une autre face du même objet. On regarde la plupart des disputes qui agitaient si vivement les philosophes scolastiques au moyen âge comme de pures logomachies. Le remède à ces disputes est dans de bonnes définitions.

LOGOS, mot grec qui signifie à la fois *parole* et *raison*. Dans la philosophie platonicienne, le *logos* est Dieu même, considéré comme contenant en lui les idées éternelles, types de toutes choses.

Dans la Religion chrétienne, le mot *Logos*, en latin *Verbum*, désigne, d'après S. Jean l'Évangéliste, la seconde personne de la sainte Trinité. *Voy.* VERBE.

LOGOTHÈTE. *V.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

LOI (en latin *lex, legis*, dérivé de *legere*, lire, parce que, selon Varron, on lisait la loi au peuple pour lui en donner connaissance). Montesquieu, prenant ce mot dans son acception la plus générale, appelle loi : « Tout rapport nécessaire qui dérive de la nature des choses. » Ainsi conçu, ce mot embrasse à la fois les lois du monde physique, du monde métaphysique, et celles du monde moral.

Dans le monde moral, on définit la loi « un acte de l'autorité souveraine qui règle, ordonne, permet ou défend. » On distingue des *lois divines* et des *lois humaines*; parmi celles-ci, des *L. constitutionnelles*, des *L. organiques*, des *L. civiles*, *criminelles*, *pénales*, *politiques*, *militaires*, *ecclésiastiques*, etc., en un mot, autant qu'il peut y avoir d'espèces de droits (*Voy.* DROITS).

Au point de vue purement politique, on nomme *loi* toute déclaration solennelle donnée par le pouvoir législatif sur un objet d'intérêt général, toute prescription émanée de l'autorité souveraine et étendant son empire sur tous les citoyens. Anciennement, en France, ainsi que dans la plupart des États de l'Europe, la loi n'était le plus souvent que la seule volonté du prince; depuis 1789, la puissance législative s'exerce collectivement par le chef de l'État et par les pouvoirs représentatifs, Sénat ou Chambre des Pairs, Corps législatif ou Chambre des Députés.

Les lois sont exécutoires dans toute l'étendue de la France, en vertu de la promulgation qui en est faite par le chef de l'État; la loi est réputée connue dans les départements de la résidence du Gouvernement un jour après le jour de la promulgation, et, dans les autres départements, après le même délai augmenté d'autant de jours qu'il y a de fois 10 myriam. entre la ville où la promulgation a été faite et le chef-lieu de chaque département (*Voy.* DISTANCES LÉGALES); elles sont insérées au *Moniteur* et au *Bulletin des lois*. — La loi ne dispose que pour l'avenir, et ne peut avoir d'effet rétroactif. Les lois de police et de sûreté obligent tous ceux qui habitent le territoire, même les étrangers. Les lois concernant l'état et la capacité des personnes régissent les Français, même résidant en pays étranger (Code Nap., titre préliminaire). — Les lois cessent de produire leur effet par abrogation ou par désuétude.

Les lois les plus célèbres sont, après celles de Moïse, celles d'Osiris chez les Égyptiens, de Menou chez les Indiens, de Zoroastre chez les Perses, de Confucius chez les Chinois, de Minos chez les Crétois, de Lycurgue à Lacédémone, de Dracon et de Solon chez les Athéniens, de Zaleucus et de Charondas chez les Locriens, de Romulus, de Numa chez les Romains, et plus tard celles des Décemvirs (*Douze tables*), d'Adrien (*Édit perpétuel*), et les Codes de Justinien; celles de Mahomet insérées dans le Coran, les Capitulaires de Charlemagne, les Établissements de S. Louis, les lois données par Alfred le Grand aux Anglais, par Charles IV à l'Allemagne (*Bulle d'or*), par Iaroslav et Catherine II à la Russie, par W. Penn à la Pensylvanie, les lois maritimes du moyen âge, les ordonnances de Louis XIV, enfin les Codes rédigés sous Napoléon Ier (*Voy.* dans le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.* les articles consacrés à chacun de ces législateurs). — Platon (*Les Lois*), Cicéron (*De legibus*), Montesquieu, Mably, Filangieri, Bentham, ont traité des lois en philosophes. *Voy.* LÉGISLATION.

Il existe de nombreux recueils de Lois; il suffira de citer, pour les lois françaises, la collection des *Lois et Ordonnances des rois de France*, commencée par les Bénédictins et continuée par l'Académie des Inscriptions; le *Recueil général des anciennes lois françaises*, depuis l'an 420 jusqu'à la révolution de 1789, par MM. Jourdan, Decrusy et Isambert, 30 vol. in-8; et, pour l'époque actuelle, le *Bulletin des lois* (*Voy.* ce mot), la *Collection complète des lois, décrets, etc., depuis* 1788, de M. Duvergier, ainsi que les recueils de Sirey, de Dalloz, déjà cités à l'article JURISPRUDENCE.

Loi naturelle. On désigne sous ce nom l'ensemble des sentiments de justice et de bienveillance que Dieu a gravés dans le cœur de l'homme, et les règles de conduite que nous dicte la Raison d'accord avec ces sentiments, règles sans lesquelles aucune société humaine ne pourrait exister. Aimer ses père et mère, être reconnaissant envers ses bienfaiteurs, faire pour autrui ce que nous voudrions qu'on fît pour nous, sont des préceptes de la loi naturelle. Cette loi a pour caractères d'être évidente, nécessaire, universelle. Elle est la base du *Droit naturel* et l'objet de l'enseignement de la *Morale*. Voltaire a chanté la *Loi naturelle* dans un de ses poëmes philosophiques.

Lois physiques; ce sont les lois constantes qui règlent l'ordre du monde physique : telles sont les lois de l'attraction, du mouvement, de la pesanteur, des affinités chimiques, etc. On les nomme aussi *Lois de la nature*. Ce n'est que par l'observation assidue des faits et par l'application rigoureuse des règles de l'induction que l'on peut s'élever à la connaissance de ces lois, dont la recherche fait l'objet de la Physique, de la Chimie, de l'Astronomie et de toutes les sciences naturelles. Bacon a tracé, dans le *Novum organum*, la méthode propre à conduire à la découverte de ces lois. *Voy.* INDUCTION.

Lois agraires, Loi de Bode, Lois de Képler, etc. *V.* AGRAIRE, BODE, KÉPLER, au *Dict. univ. d'Hist. et de G.*

Loi de Mariotte (en Physique). *Voy.* GAZ.

Loi martiale, loi qui autorise l'emploi de la force armée dans certains cas, et en observant certaines

formalités. La loi martiale a été promulguée le 21 octobre 1789. *Voy.* COUR MARTIALE.

LOIR, *Myoxus*, genre de Rongeurs, de la famille des Rats, assez voisin des Écureuils, renferme de jolis petits animaux au poil doux, à la queue touffue, au museau court et fin, et au regard perçant; ils ont 2 incisives et 8 molaires à chaque mâchoire. Les Loirs sont des animaux nocturnes; avides de fruits, ils mangent aussi les œufs des oiseaux ou les petits qu'ils trouvent dans leur nid; ils font des provisions pour l'hiver, et passent la plus grande partie de cette saison roulés en boule dans leur terrier et engourdis comme les marmottes. Le *Loir commun* (*Mus glis*) est gros comme un rat, gris cendré en dessus, blanc roussâtre en dessous : queue touffue dans toute sa longueur, oreilles courtes et presque rondes. Il habite le midi de l'Europe, où il niche dans le creux des arbres. Sa chair est bonne à manger; elle a le goût de celle du cochon d'Inde; c'est en automne que cet animal est le plus gras. Les Romains, qui en faisaient grand cas, en élevaient une grande quantité. Varron a donné la manière de faire des garennes de loirs; Apicius a enseigné celle d'en faire des ragoûts. On mange encore le Loir en Italie. Le *Lérot* (*Mus nitela*) est moins grand, gris-brun en dessus, blanc en dessous. Il est très-commun en France, où il fait de grands ravages dans les espaliers. Le *Muscardin* (*M. muscardinus*), de la taille d'une souris, est roux-cannelle en dessus, blanc en dessous; queue terminée par des poils longs et abondants. Il habite la lisière des bois et se tient sur les troncs des vieux arbres. Sa chair a une odeur particulière qui la rend désagréable au goût.

LOLIGO, nom latin du *Calmar* ou *Encornet*.

LOLIUM, nom latin de l'*Ivraie*.

LOMATIE, *Lomatia*, genre de la famille des Protéacées, renferme des sous-arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande et de l'Amérique méridionale, à feuilles alternes, entières; à fleurs en grappes terminales, jaunes de soufre ou blanchâtres. L'espèce la plus connue est la *L. des teinturiers*, dont les semences donnent une bonne couleur rouge.

LOMBAIRE. En Anatomie, on nomme *région lombaire* ou *lombes*, la région postérieure de l'abdomen, depuis le dos jusqu'aux hanches. Dans les quadrupèdes, elle porte le nom de *râble*. Cette région renferme 5 vertèbres, 4 artères, 5 paires de nerfs, et un muscle très-fort, très-court, à qui sa forme a valu le nom de *muscle carré lombaire*.

LOMBAGO. *Voy.* LUMBAGO.

LOMBARDS, banquiers ou usuriers du moyen âge. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

LOMBES (en latin *lumbi*), parties postérieures de l'abdomen qui couvrent les reins, sont situées sur les côtés de la région ombilicale, l'une à droite, l'autre à gauche. Ils forment la *Région lombaire* (*Voy.* ce mot). — Du mot *lombes*, on a formé les mots *Lombo-abdominal*, *Lombo-costal*, *Lombo-huméral*, tirés des organes qui sont en rapport avec les *lombes*. — On appelle *Nerf lombo-sacré*, un nerf fourni par la branche antérieure du 5e nerf lombaire, qui descend dans le bassin, au-devant du sacrum, et s'unit au plexus sciatique.

LOMBRIC, en latin *Lumbricus*, vulgairement *Ver de terre*, genre d'Annélides, type de la famille des Lombricinés, renferme des animaux au corps arrondi, parfaitement nu, extensible, allongé, composé d'anneaux, et plus pointu antérieurement que postérieurement. Les pieds sont remplacés par de petites soies non rétractiles, en partie cornées, en partie calcaires, colorées en jaune. Sur chacun des anneaux il existe deux pores d'où sort une humeur muqueuse qui leur sert sans doute à glisser plus facilement à travers la terre et à se défendre de l'action desséchante de l'air. Les lombrics sont hermaphrodites. Ils vivent dans les lieux humides, les terres argileuses et marneuses et dans les fumiers, dont ils savent extraire quelques matières nutritives. Les poissons en sont très-friands; aussi les pêcheurs les emploient-ils comme appât. La taupe, les oiseaux, des mollusques et beaucoup d'autres animaux en font leur nourriture. Les lombrics s'enfoncent en terre à l'approche de l'hiver pour n'en sortir qu'au retour des beaux jours, et surtout la nuit ou après une pluie chaude. On a observé plus de 20 espèces différentes dans ce genre. L'espèce type, le *Lombric commun*, atteint quelquefois 30 centim. de longueur; sa grosseur est celle d'une très-grosse plume; il est d'une couleur de chair plus ou moins vive; il est généralement formé d'une centaine d'anneaux et peut en avoir jusqu'à 240.

LOMENTACÉES (de *lomentum*, farine savonneuse), nom donné par Linné à une tribu de la famille des Légumineuses, qu'on désigne aujourd'hui sous le nom de *Cæsalpiniées*. *Voy.* ce mot.

LOMPE, poisson. *Voy.* LUMP.

LONG COURS. *Voy.* NAVIGATION.

LONGE (de *long*), corde ou courroie, qui sert à attacher un cheval ou à le conduire par la main.

Les Bouchers appellent ainsi la moitié de l'échine d'un veau, depuis le bas des épaules jusqu'à la queue. On dit aussi la *longe* d'un chevreuil.

LONGÉVITÉ (de *longus*, long, et *ævum*, âge), prolongation de la vie au delà du terme ordinaire. Parmi les conditions d'existence les plus favorables à la longévité, on peut ranger l'habitation dans les régions tempérées, plutôt froides que chaudes, dans les lieux salubres et éloignés des grandes agglomérations, un tempérament à la fois bilieux et sanguin, une constitution qui ne soit ni athlétique ni lymphatique; mais par-dessus tout l'observation des lois de l'hygiène et de la tempérance. C'est dans la race blanche qu'on trouve le plus d'exemples de longévité. Dans certaines familles, la longévité semble être héréditaire (*Voy.* CENTENAIRE). M. Lejoncourt a donné la *Galerie des Centenaires* (1842). On doit à M. Flourens un traité *De la Longévité humaine* (1855).

Les Charlatans ont de tout temps préconisé une foule d'arcanes pour prolonger la vie, depuis le *Soufre végétable* de Paracelse jusqu'à l'*Élixir de longue vie* de Cagliostro. — On a d'Hufeland un bon livre sur l'*Art de prolonger la vie*.

LONGI.... En Botanique et en Zoologie, *Longi* entre dans la composition d'une foule de mots qui pour la plupart s'expliquent d'eux-mêmes : *Longicaude*, *Longimane*, *Longipède*, *Longiflore*, etc.

LONGICORNES, *Longicornes*, famille de Coléoptères tétramères, renferme des insectes au corps étroit, allongé, déprimé en dessus; à la tête saillante, penchée ou verticale; aux antennes menues, sétacées et ordinairement très-*longues* : d'où leur nom. On les trouve soit sur le tronc des arbres, soit sur les fleurs. Ce sont les plus grands et les plus gracieux des Coléoptères : leurs couleurs sont vives et variées. Quelques-uns, les *Aromia moschata*, *A. suaveolens*, *A. rosarum*, exhalent des odeurs suaves. — La famille des Longicornes a été divisée par Latreille en 4 tribus : les *Prioniens*, les *Cérambycins*, les *Lamiaires* et les *Lepturètes*. Depuis, les recherches de Dalmann, Mulsant, Dejean, etc., ont fait connaître une foule de genres qui ne peuvent rentrer dans les coupes précédemment établies. On y compte aujourd'hui plus de 500 genres et de 4,000 espèces.

LONGIPALPES, tribu de Coléoptères pentamères, famille des Brachélytres, renferme des insectes qui ont les *palpes* presque aussi longues que la tête, laquelle est dégagée du corselet par un étranglement.

LONGIPENNES (du latin *penna*, aile), nom donné à tous les oiseaux de mer de l'ordre des Palmipèdes, auxquels les longues plumes de leurs ailes donnent un vol très-étendu, tels que les Pétrels, les Goélands, les Mouettes, les Hirondelles de mer, les Albatros.

LONGIROSTRES, *Longirostri* (de *rostrum*, bec), nom donné : 1° aux oiseaux Échassiers caractérisés par un bec grêle, long et faible, qui ne leur permet guère que de fouiller dans la vase, tels que l'Ibis, la Bécasse, le Courlis, l'Alouette de mer, le Combattant, le Chevalier, l'Avocette, etc.; — 2° à ceux des Mammifères de l'ordre des Édentés qui ont le museau très-allongé ; — 3° à une division de la tribu des Charançonites.

LONGITUDE (du latin *longitudo*, longueur), se dit, en Géographie, de la distance d'un lieu terrestre à un méridien convenu, qu'on appelle pour ce motif le *premier méridien* (*Voy.* MÉRIDIEN); cette distance se mesure par l'arc de l'équateur intercepté entre les deux méridiens. Elle sert, avec la *latitude* (*Voy.* ce mot), à fixer la position d'un lieu terrestre. La longitude est *orientale* ou *occidentale*, suivant que le lieu dont on cherche la longitude est à l'orient ou à l'occident du méridien convenu. Elle se compte depuis 0 jusqu'à 180 degrés.

La recherche de la longitude forme le problème le plus important de la science de la navigation. On emploie généralement à cet effet deux méthodes. L'une consiste à observer les heures différentes qui sont observées au même instant, dans les lieux dont on veut savoir la différence de longitude : on règle une bonne montre sur l'heure du premier méridien, ou de tout autre méridien dont la position par rapport au premier est connue, et l'on transporte la montre en ces divers lieux; l'heure de ces lieux, trouvée aisément par l'observation de la hauteur du soleil ou d'une étoile, comparée à celle que marque la montre, fait connaître la différence des heures et, par suite, celle des longitudes. L'autre méthode repose sur les mouvements propres de la lune, ceux-ci étant assez rapides pour faire changer sensiblement l'astre de place dans un temps assez court : on cherche la distance vraie de la lune au soleil ou à une étoile pour un instant quelconque, afin d'en conclure l'heure qu'on comptait à cet instant sur le premier méridien ; on se procure l'heure du lieu qui correspond à ce même instant par une observation de la hauteur du soleil ou d'une étoile ; ces deux heures étant connues, leur différence, réduite en degrés, est égale à la longitude.

En Astronomie, on appelle *Longitude d'un astre* l'arc de l'écliptique compris entre le premier point du signe du Bélier ou de l'équinoxe et le cercle qui passe par cet astre et par les pôles de l'écliptique.

La *Longitude géocentrique* est le point de l'écliptique auquel répond perpendiculairement le centre d'une planète vue de la terre ; la *L. héliocentrique* est celui où répondrait le centre d'une planète si elle était vue du soleil.

LONGITUDES (BUREAU DES). *Voy.* BUREAU.

LONGUE-PAUME. *Voy.* PAUME.

LONGUE-VUE, lunette d'approche. *Voy.* LUNETTE. — Ce terme est surtout employé par les Marins.

LONGUEUR, une des trois dimensions des corps. *Voy.* DIMENSION.

LONICÉRÉES (de *Lonicer*, botaniste allemand), tribu de la famille des Caprifoliacées, a pour caractères distinctifs : corolle tubuleuse, style filiforme, ovaire à loges polyspermes. Cette tribu comprend les genres *Lonicera* (Chèvrefeuille), *Symphoricarpus*, *Linnæa*, *Abelia*, *Triosteum*, etc.

LOOCH (d'un mot arabe), médicament liquide, de la consistance d'un sirop épais, et destiné à être administré à petites doses par la bouche, dans les maladies des poumons, du larynx et de l'arrière-bouche, surtout dans les rhumes violents. Il est employé comme calmant. Les *loochs* sont formés le plus souvent par l'union de l'huile avec l'eau au moyen d'une gomme ou d'une substance qui en fait l'office. Autrefois, on faisait sucer les loochs aux malades au bout d'un morceau de réglisse effilé en forme de pinceau : aujourd'hui, on les administre par cuillerées. On distingue le *Looch blanc*, sorte de lait d'amandes douces, épaissi avec la gomme et aromatisé avec de la fleur d'oranger : c'est le plus usité ; le *L. jaune*, où la gomme est remplacée par le jaune d'œuf; le *L. vert*, émulsion faite avec des pistaches sèches, du sirop de violettes, de la teinture de safran, etc.; le *L. gommeux*, le *L. huileux*, etc.

LOPHIODON (du grec *lophos*, crête, et *odous*, *odontos*, dent, à cause des crêtes transversales qu'offrent les molaires de ces animaux), genre de Pachydermes fossiles établi par Cuvier. C'étaient des animaux ayant des rapports sensibles avec les Tapirs, les Rhinocéros et même avec l'Hippopotame. On en a trouvé des ossements en France, dans les terrains tertiaires moyens et supérieurs, notamment aux environs d'Issel (Aude), d'Argenton (Indre), de Soissons, de Laon (Aisne) et à Sansan (Gers).

LOPHIONOTES (du grec *lophos*, crinière, et *nôthos*, dos), nom donné par quelques Zoologistes à des poissons Osseux holobranches, ayant la nageoire du dos très-longue, poissons dont ils ont formé une famille. Ces poissons nagent avec une grande facilité, et vivent de proie.

LOPHIUS, nom scientifique du genre *Baudroie*.

LOPHOBRANCHES (du grec *lophos*, crête, aigrette, et *brankhia*, branchies), ordre de la classe des poissons Osseux, renferme des poissons dont les branchies se divisent en petites houppes rondes: d'où leur nom. Ils se reconnaissent encore à leur forme bizarre et à leur corps couvert de plaques osseuses et anguleuses. Ils sont de petite taille et presque sans chair. Cet ordre ne comprend qu'une seule famille, qui renferme les genres *Syngnathe*, *Hippocampe*, *Solénostome* et *Pégase*.

LOPHOPHORE (du grec *lophos*, aigrette, et *phoros*, porteur), nom donné par Cuvier à un genre d'oiseaux de l'ordre des Gallinacés, nommé *Monaul* par Vieillot : bec long, fort, très-courbé, large à sa base, à bords saillants, à mandibule supérieure large, tranchante à son extrémité, et dépassant l'inférieure; narine à la base du bec; tarses courts, éperonnés; queue droite, horizontale, arrondie au bout. Les Lophophores ont la taille et les mœurs des paons et des faisans. L'espèce type est le *L. resplendissant* ou *Impey*, bel oiseau dont la tête porte une aigrette élégante formée de 17 à 18 plumes d'un beau vert doré. Les longues plumes du cou ont l'éclat de l'or et de l'émeraude; celles du dos et des ailes ont la couleur de la pourpre mélangée avec le vert doré ; d'où le nom d'*Oiseau d'or*, que lui donnent les Indiens. Le dessous du corps est noir, avec reflets verdâtres.

LOPHYRE, *Lophyrus* (de *lophos*, aigrette, et *oura*, queue), nom scientifique du genre *Columbi-galline*.

On nomme encore ainsi : 1° un genre d'insectes Hyménoptères de la tribu des Tenthrédiniens, qui a pour type le *Lophyre du pin*, dont les larves causent de grands dégâts dans les forêts de pins; 2° un genre de Sauriens formé par M. A. Duméril, et particulier aux îles de l'Asie orientale.

LORANTHE, *Loranthus* (de *lôron*, lanière, et *anthos*, fleur, à cause de la forme de la fleur), genre type de la famille des Loranthacées, renferme des plantes parasites, vivaces et ligneuses, dont on connaît 71 espèces, toutes exotiques, à l'exception d'une seule, le *Loranthe d'Europe*, qui croît sur les châtaigniers, les pommiers, les poiriers et les chênes, et dont le fruit est une baie jaunâtre, à pulpe gluante, au milieu de laquelle se trouve la graine. — La famille des Loranthacées, détachée par Jussieu de celle des Caprifoliacées, renferme, outre le *Loranthus*, genre type, les genres *Misodendron* et *Viscum* (Gui).

LORD, c.-à-d. *seigneur*, titre honorifique en Angleterre. Ce titre est porté par tout membre de la Chambre haute, qui est dite pour cela *Chambre des lords*, et par tout noble de naissance ou de création, par les fils de duc, les fils aînés de comte, etc.

Certaines fonctions emportent le titre de *lord :* ainsi, l'on dit *lord chambellan*, *lord chancelier*, *lord grand juge* (*chief justice*), *lord trésorier*, *lords de l'amirauté*, *lords lieutenants* (de comté), *lords-maires* (*mayors*), etc. — Parmi ces derniers, qui ne sont autre chose que ce que nous appelons en France *maires*, et qui doivent appartenir à la classe bourgeoise, le plus important est le *lord-maire de Londres*. Ce magistrat municipal, dont les prérogatives sont immenses, est le premier juge de toutes les cours de la Cité; sous le rapport militaire, il est investi des mêmes pouvoirs que les lords-lieutenants des comtés. Le lord-maire est électif et ne reste qu'un an en fonctions; il rentre, après avoir quitté sa charge, dans les rangs des aldermen. Le choix, fait par les électeurs de la Cité, est soumis, pour la forme seulement, à l'approbation royale. Le lord-maire réside dans un grand hôtel situé au bout du pont de Londres, et appelé *Mansion-House*. On calcule que le revenu annuel de sa charge monte à 20,000 liv. sterl. (500,000 fr.). L'institution du lord-maire de Londres remonte au XIIIe siècle : on donne comme ayant été le premier investi de ce titre H. Fitz-Allwin.

LORDOSE (du grec *lordôsis*, courbure), nom donné, en Chirurgie, soit à la courbure des os en général, soit, en particulier, à la courbure vertébrale en avant, dite vulg. *cambrure :* dans ce cas, on l'oppose à la *cyphose* ou *bosse* proprement dite, qui est la courbure postérieure de la colonne vertébrale.

LORGNETTE, nom vulgaire de toutes les petites lunettes à tuyaux dont on se sert pour voir plus distinctement les objets peu éloignés, notamment au spectacle. Les lorgnettes doubles prennent le nom de *Jumelles*. *Voy.* LUNETTE.

LORI, espèce de Perroquet. *Voy.* PERROQUET.

LORICAIRE (du latin *lorica*, cuirasse), *Loricaria*, genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Siluroïdes, sont ainsi nommés à cause des plaques dures et anguleuses qui couvrent leur corps et leur tête. L'espèce type, la *L. cuirassée* (*L. cataphracta*), est d'un brun olivâtre clair, et longue de 30 centimètres. On l'appelle aussi *L. sétigère*, parce que l'extrémité de sa queue porte un filament très-long et très-délié. Elle habite la Guyane.

LORICÈRE (du grec *lôron*, lanière, et *kéras*, corne), *Loricera*, genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Carabiques, ne renferme qu'une seule espèce qui est répandue par toute l'Europe, la *Loricera pilicornis*, dont les antennes, assez robustes à la base et minces à l'extrémité, sont couvertes de longs poils roides et pubescents. Cet insecte se rencontre surtout dans les bois humides.

LORIOT, *Oriolus*, genre d'Oiseaux de l'ordre des Passereaux ou des Sylvains, placé parmi les Dentirostres par les uns, parmi les Conirostres ou les Omnivores par les autres. Ils ressemblent un peu aux Merles; mais ils s'en distinguent surtout par leur belle robe jaune tachée de noir. Les Loriots vivent par couples, particulièrement sur la lisière des grands bois, et fréquentent le bord des eaux. A la fin de l'été, ils se réunissent en petites familles et émigrent. Leur nourriture se compose d'insectes ou de fruits, surtout de cerises, dont ils sont très-friands. L'espèce commune en France est le *Loriot d'Europe* (*O. galbula*), dont tout le plumage est d'un beau jaune, nuancé seulement de verdâtre sur le croupion; le ventre est d'un vert jaunâtre; les ailes, la queue et les pieds sont noirâtres. Sa voix est forte et assez éclatante. On admire l'art avec lequel le Loriot suspend son nid à l'enfourchement des branches horizontales des chênes ou des peupliers. Cette espèce habite alternativement l'Inde et l'Europe; elle arrive dans nos pays au printemps et repart en septembre. — On trouve en Afrique et en Asie plusieurs autres espèces de Loriots (*L. couliavan*, *L. bicolore*, *L. à masque noir*, *L. à tête noire*, *L. à ventre blanc*, etc.). Il n'y en a point en Amérique.

Compère-loriot, nom vulgaire de l'ORGEOLET.

LORIS, *Loris*, petit Quadrumane de l'île de Ceylan, analogue au Singe, appartient à la famille des Lémuriens et est le type d'un genre qui a été détaché des Makis. Les Loris ressemblent aux Makis par leurs formes générales, mais ils ont les proportions plus grêles : d'où le nom de *Lemur gracilis* qu'on leur a donné. Ils sont à peu près de la taille de l'Écureuil commun. Leur poil est doux, fin, d'une apparence laineuse et d'une couleur roussâtre. Le Loris a la démarche lente; c'est un animal nocturne : il ne sort que le soir ou la nuit pour aller à la recherche des œufs des insectes et des fruits dont il fait sa nourriture.

Loris ou *Lori*, sorte de Perroquet. *Voy.* PERROQUET.

LORMERIE (de *lorum*, cuir, courroie), se dit en général de tous les petits ouvrages que forgent et fabriquent les selliers, éperonniers, cloutiers, etc. On appelle *lormier* l'ouvrier qui fait des ouvrages de lormerie. Dans l'origine, les *lormiers* ne fabriquaient que des ouvrages en *cuir*, tels que brides, rênes, longes, etc. : de là leur nom, qui est aujourd'hui peu en rapport avec leur fabrication.

LORUM (mot latin signifiant *courroie*), nom donné par les Naturalistes à une bande dépouillée de plumes qui, chez certains Oiseaux, s'étend de chaque côté, depuis la racine du bec jusqu'à l'œil.

LOSANGE (du grec *loxos*, oblique, et *agkôn*, angle ?). En Géométrie, c'est un parallélogramme dont les 4 côtés sont égaux sans que les angles soient droits; 2 de ses angles sont aigus et 2 obtus : c'est une espèce de carré déformé et posé de biais. Dans une losange, les diagonales se coupent à angles droits.

En termes de Blason, *Losange* désigne un meuble de l'écu, en forme de losange, qui diffère de la *fusée* en ce que celle-ci est plus resserrée au milieu et moins aiguë aux bouts. Elle diffère des *macles* et des *rustes* en ce que les losanges sont pleines, au lieu que les macles sont entièrement à jour, et les rustes percées en rond.

LOSSE ou LOUSSE, outil de fer acéré et tranchant, fait comme un demi-cône coupé du haut en bas dans l'axe. Il s'emmanche comme une vrille, et sert aux tonneliers à percer les bondes des barriques.

LOT. *Voy.* LOTERIE.

LOTE ou LOTTE, *Lota*, sous-genre de poissons Malacoptérygiens subbrachiens, de la famille des Gadoïdes et du genre Gade, comprend deux espèces : la *Lingue* ou *Morue longue* (*Gadus molua*), qui se conserve comme la Morue, et la *Lote commune* ou *de rivière*, dite aussi *Gade-Lote* et *Barbote*. Son foie est très-volumineux et estimé des gourmets. *Voy.* GADE.

On a aussi appelé *Lote de Hongrie*, le Grand Silure, *L. barbote*, *L. franche*, le Cobite.

LOTÉES (du *Lotus*, genre type), tribu de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées. *Voy.* PAPILIONACÉES, LOTOS et LOTIER.

LOTERIE (de *lot*), se dit en général de tout jeu de hasard où l'on fait des *mises* pour lesquelles on reçoit des *billets* portant des numéros. Celui ou ceux de ces numéros qui sortent, lorsque le tirage a lieu, donnent droit à un *lot*, à la propriété d'un objet quelconque. Il a été établi par quelques gouvernements des loteries dans lesquelles les particuliers font des mises, et courent la chance de perdre leur argent ou de gagner des sommes plus ou moins considérables.

La *Loterie de France* se composait de 90 numéros, de 1 à 90, et le tirage s'en faisait par 5 numéros à la fois. Cinq roues étaient établies à Paris, Lyon, Strasbourg, Bordeaux et Lille; un tirage avait lieu tous les dix jours pour chacune d'elles. On appelait *extrait* la sortie d'un seul numéro; l'extrait gagnait 15 fois la mise (et 70 fois si le numéro était *déterminé*); *ambe*, la sortie de 2 numéros : il gagnait 270 fois la mise (et 5,100 fois s'il était *déterminé*); *terne* la

sortie de 3 numéros : il gagnait 5,500 fois ; *quaterne*, la sortie de 4 : il gagnait 75,000 fois la mise. Le *quine* ne se jouait pas. Il est aisé de calculer les avantages de l'État-banquier : pour l'extrait, il avait 18 chances contre 15; pour l'ambe, 1602 contre 270, et ainsi de suite en augmentant progressivement.

L'usage des loteries était connu et pratiqué des anciens. A Rome, pendant les Saturnales, ceux qui prenaient part à la fête recevaient un billet numéroté donnant droit à quelque prix. Sous Auguste, la vogue s'en mêla; ce fut souvent sous la forme de loterie que Néron répandit ses générosités au peuple; Héliogabale en imagina de fort grotesques. Mais, jusque-là, les billets étaient gratuits, et, s'il n'y avait pas toujours gain, il n'y avait jamais de perte. On ignore à quelle époque l'usage s'établit de vendre et d'acheter les billets. L'Italie conserva l'usage des loteries; c'est à elle que nous l'avons emprunté. Un édit de François Ier (1520) permit l'établissement de diverses loteries, sous le nom de *blanques* (de l'italien *bianca carta*, billets blancs) parce que tous les billets non gagnants étaient considérés comme blancs, c.-à-d. comme vides. A partir de 1539, l'État préleva un droit sur les blanques. Vainement le parlement, de 1563 à 1609, tenta à plusieurs reprises de supprimer les loteries; elles reparurent toujours. Sous le ministère de Mazarin, le Florentin Touti obtint l'autorisation d'établir une loterie (1656); à l'époque du mariage de Louis XIV, une loterie fut improvisée pour distribuer les présents royaux; les loteries se multiplièrent sous ce règne et sous celui de Louis XV. Enfin un arrêt du 30 juin 1776 créa la *Loterie royale de France*. Supprimée en 1793, rétablie le 9 vendémiaire an VI, elle a été définitivement prohibée par la loi du 21 mai 1836. Toutefois, on permet encore les *Loteries de bienfaisance*. Une des plus remarquables de ce dernier genre a été la *Loterie des lingots d'or*, autorisée en 1849 pour favoriser l'émigration en Californie; le gros lot était un lingot d'or de 400,000 fr. — Il y a aussi un grand nombre de loteries à l'étranger. Les unes sont tenues par l'État, les autres ne sont qu'autorisées; la plupart acquittent de forts droits. En Allemagne, surtout, les loteries abondent. On vend par cette voie d'immenses propriétés. La haute banque en combine les conditions et y gagne énormément. Souvent aussi le charlatanisme s'y est mêlé.

LOTH, poids employé en Russie, est la 32e partie de la livre russe, et vaut 12 grammes, 7937.

LOTIER, *Lotus*, genre de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, type de la tribu des Lotées. Les Lotiers sont des plantes assez agréables qui croissent dans les prés, les bois et les champs. Les unes servent de pâture aux bestiaux; d'autres sont, dans quelques contrées, employées comme aliment. On a donné le nom de *Pied-d'oiseau* (*Ornithopus*) à quelques espèces, à cause de la forme et de la disposition de leurs gousses, qui semblent représenter les pieds d'un oiseau. Le *L. à quatre ailes* (*Tetragonolobus*) est très-remarquable par ses grosses gousses, munies de quatre grandes ailes un peu crépues; ses graines sont tendres, sucrées, et peuvent se manger, comme les petits pois, avec les gousses; les bestiaux se nourrissent de leur feuillage. On le cultive comme plante potagère à Dieppe et dans plusieurs autres contrées. Le *L. comestible* (*L. edulis*) est une autre plante alimentaire dont les gousses, dans leur jeunesse, ont une saveur analogue à celle des petits pois : on les prépare et on les mange de même; cette plante se vend sur les marchés dans plusieurs provinces. Elle plaît aussi beaucoup aux bestiaux. Le *L. corniculé* (*L. corniculatus*) est répandu partout dans les prés, les bois, sur les collines, le long des chemins, qu'il embellit de ses jolies fleurs jaunes, veinées de rouge. Tous les bestiaux le recherchent avec avidité. On cultive surtout dans nos jardins le *L. Jacobée*, originaire de l'île St-Jacques (archipel du Cap-Vert), et le *L. de Crète*.

LOTION (du latin *lotio*), opération qui a pour but de laver un corps en promenant sur sa surface un linge ou une éponge trempés dans l'eau simple ou chaude, ou dans un liquide médicamenteux.

On appelle aussi *lotions* les liquides dont on se sert à cet effet. Ils prennent leurs noms des propriétés des diverses matières qui les composent : telles sont les *lotions émollientes*, *détersives*, *astringentes*, *alcalines*, *mercurielles*, etc.

LOTO (de *lot*), jeu de hasard fort ancien, se compose de 24 cartons renfermant chacun 15 numéros rangés sur trois rangs; chaque rang contient 10 compartiments verticaux, 5 colorés, et 5 offrant des numéros dans l'ordre des chiffres depuis 1 jusqu'à 90. Chaque joueur a devant lui 2, 3 ou 4 cartons. On tire successivement d'un sac ou d'une boîte des boules portant des chiffres, de 1 à 90, et, à l'appel de chaque numéro, les joueurs qui le trouvent sur leurs cartons le marquent aussitôt. Le joueur auquel le sort a complété le premier une rangée horizontale fait *quine*, et gagne la partie. Il y a des lotos plus compliqués, par ex., le *loto-dauphin*, la *tombola*.

LOTOS ou LOTUS. Les anciens désignaient sous ce nom trois sortes de plantes : 1° des herbes aquatiques qui croissaient dans le Nil et le Gange, et qui étaient des espèces de Nénuphars (le *Nelumbium speciosum*, le *Nymphæa lotus* et le *N. cærulea*) : on voit l'image du lotus aquatique sur plusieurs monuments égyptiens et indiens; il était, chez les Égyptiens, un des attributs du Soleil, parce que sa fleur se montre sur l'eau au lever de l'astre, et disparaît avec lui; — 2° des herbes terrestres appartenant, la plupart, à divers genres de la famille des Légumineuses (*Voy.* LOTIER); — 3° un arbre, que l'on croit être le *Zizyphus lotus*, espèce de Jujubier cultivée sur les côtes septentrionales de l'Afrique, où son fruit est la nourriture principale : ce qui a fait donner aux habitants le nom de *Lotophages*. Selon la Fable, le goût de ce fruit était si délicieux que les étrangers, après en avoir goûté, oubliaient leur patrie. On a cru aussi reconnaître le Lotus des anciens dans le Plaqueminier, le Laurier-rose, le Santal rouge.

LOTTE, poisson. *Voy.* LOTE.

LOUAGE (en latin *locatio*), contrat par lequel une des parties s'oblige à faire jouir l'autre d'une chose ou du fruit de son travail pendant un temps, et moyennant un prix déterminé. On distingue : le *L. de choses*, lorsque l'objet dont l'une des parties s'oblige à céder à l'autre l'usage ou la jouissance est une chose corporelle ou incorporelle; et le *L. d'industrie* ou *d'ouvrage*, quand les parties ont en vue le travail de l'une d'elles. On appelle *Location*, ou *Bail à loyer*, le louage d'une maison ou d'un effet mobilier; *Bail à ferme* ou *à cheptel*, celui des héritages ruraux et des bestiaux. Celui qui procure la jouissance prend le nom de *Locateur* ou *Bailleur*; celui qui l'acquiert s'appelle en général *Conducteur* ou *Preneur*, ou, suivant les cas, *Locataire*, *Fermier*, *Colon* (*Voy.* ces mots). Le Code Napoléon traite de tous les genres de louage dans son livre III (titre VIII, art. 1709-1779). On peut en outre consulter le *Traité du contrat de louage* de Pothier et ceux de M. Duvergier et de M. Troplong.

LOUBINE, nom vulgaire du *Loup de mer*.

LOUCHE (du latin *luscus*). *Voy.* STRABISME. — Espèce de mèche pour percer. *Voy.* MÈCHE.

LOUCHET, sorte de hoyau légèrement arqué, formant avec son manche, qu'on tient presque horizontal, un angle un peu plus fermé que l'angle droit. On s'en sert pour remuer la terre.

LOUGRE (de l'anglais *lugger*, même signification), petit bâtiment de guerre à deux mâts, porteurs de 2 grandes voiles trapézoïdales. Il est fin dans ses formes de l'arrière et renflé par l'avant; il res-

semble au chasse-marée, et, comme lui, il est d'une extrême légèreté. C'est le bâtiment favori des contrebandiers, des pirates. Dans la guerre maritime, on l'emploie surtout comme éclaireur.

LOUIS, pièce de monnaie française, ainsi nommée du roi dont elle portait l'effigie. Il y eut des *Louis d'or* et des *L. d'argent*.

Les premiers *L.d'or* furent frappés sous *Louis XIII*, en 1640. Le *Louis* était alors à 22 carats. Il valut d'abord 10 livres de l'époque (soit 21 fr. 33 cent.); mais la livre ayant perdu de sa valeur, le louis d'or finit par valoir 20 et même 24 livres. Il conserva la valeur de 24 fr. jusqu'en 1810, époque à laquelle il fut définitivement remplacé par les *napoléons* de 20 fr. On avait frappé sous Louis XIII des louis doubles, des quadruples et des décuples louis, et l'on continua quelque temps : mais les doubles eurent seuls cours dans le commerce, et ils se maintinrent, comme les louis simples, avec les variations analogues; seulement, le louis double fut porté à 47 fr. 20 cent. Ces deux espèces de louis furent, jusqu'à l'Empire, la seule monnaie d'or française.

On nomme *Louis d'argent* une monnaie qui fut aussi frappée sous Louis XIII, en 1641; ces louis d'argent valaient originairement 6 fr. 23 cent. On les connaît davantage sous le nom d'*écu blanc*, écu de 6 livres. *Voy.* ÉCU.

LOUP, *Lupus*, le *Canis lupus* des Zoologistes, espèce du genre Chien. Cet animal diffère du Chien proprement dit par son museau plus allongé, ses oreilles toujours droites, son pelage plus touffu, ses proportions plus fortes, sa taille plus grande, ainsi que par sa mâchoire. Le *Loup ordinaire* est de couleur fauve, avec le museau noir et allongé comme celui du Mâtin, et les jambes fauves, celles de devant portant une raie noire. Cet animal, par ses appétits carnassiers, par la guerre continuelle qu'il fait aux bergeries et aux basses-cours, est un des animaux les plus nuisibles et des plus redoutés. Affamé, il n'épargne pas même l'homme. Toutefois, son courage ne répond pas à sa force. La louve met bas de cinq à neuf petits. On trouve le loup depuis l'Égypte jusqu'à la mer Glaciale. Outre le loup ordinaire, les Naturalistes distinguent le *L. noir* (*Canis Lycaon*), le *L. rouge d'Amérique* (*C. jubatus*), d'un roux-cannelle, avec une petite crinière noire le long de l'épine; et le *L. du Mexique* (*C. Mexicanus*), qui a le ventre et les pieds blanchâtres.

La destruction des loups a partout été l'objet de la sollicitude des gouvernements. Sous notre ancienne monarchie, elle était confiée à un des grands officiers de la couronne, qui prenait le nom de *Grand louvetier*. Quoique cette charge ait été supprimée, son œuvre a été continuée par les gouvernements qui ont succédé à la monarchie. Elle est aujourd'hui dans les attributions de l'administration forestière. Il est accordé pour chaque tête de loup des primes qui ont été ainsi fixées par arrêté du 19 pluviôse an V : 18 fr. pour une louve pleine, 15 pour une louve non pleine, 12 pour un loup, 6 pour un louveteau. A la faveur de ces mesures, le nombre des loups a considérablement diminué dans toute l'Europe; ils ont entièrement disparu de la Grande-Bretagne.

Le loup joue un grand rôle dans la Fable et les traditions des peuples. Chez les Égyptiens, il était particulièrement adoré à *Lycopolis* (ville du Loup), ce qui n'empêchait pas d'employer la figure de cet animal dans les hiéroglyphes, comme le signe du voleur. Les Grecs voyaient dans le loup le féroce Lycaon, transformé par Jupiter en bête féroce. Chez eux, cet animal était consacré à Apollon; chez les Romains, il l'était au dieu Mars; Romulus et Rémus, fils de ce dieu, avaient été allaités par une louve. Le loup *Fenris* occupe une grande place dans la mythologie scandinave. Enfin, au moyen âge, on croit aux *loups-garous*. *Voy.* ce mot ci-après.

LOUP-CERVIER, nom donné au Lynx, parce qu'il est considéré comme l'ennemi du cerf. *Voy.* LYNX.

LOUP DE MER, LOUBINE, grand poisson de la famille des Percoïdes, type du genre Bar, long de 3 m. ou 3 m. 1/2. à peau gluante. Il a la mâchoire armée de dents aiguës, et dévore tout ce qu'il rencontre : les pêcheurs ne le pêchent qu'avec de grandes précautions. Il se rencontre sur les côtes de la France. On le nomme aussi *Centropome* (du grec *kentron*, épine, et *pôma*, opercule, à cause de son opercule épineux).

Le *Loup marin* est l'*Anarrhique*. *Voy.* ce nom.

LOUP, constellation de l'hémisphère austral située au S.-O. d'Antarès, et composée de 34 étoiles, dont une de 3e grandeur, au pied de derrière.

On donne le nom de *Loup*, en Chirurgie, à un ulcère malin et rongeur (*Voy.* LUPUS); — en Orfèvrerie, à un morceau d'ivoire brut dont les orfèvres se servent comme brunissoir : on dit aussi *Dent-de-loup*.

LOUP-GAROU, prétendu sorcier qui court les campagnes et les rues, tantôt sous la forme d'un loup, traînant des chaînes et prêt à dévorer les enfants, ou bien sous celle d'un chien blanc ou d'une chèvre noire; tantôt invisible, mais produisant l'effet d'une roue rapide, que rien ne peut arrêter. Sa peau est à l'épreuve de la balle, à moins que la balle n'ait été bénite dans la chapelle de S. Hubert, que le tireur ne porte sur lui du trèfle à 4 feuilles, etc. Cette superstition, très-ancienne, a été répandue dans toute l'Europe; on en trouve encore aujourd'hui des vestiges chez les paysans de la Saintonge, de la Bretagne, du Limousin et de l'Auvergne. Elle était autrefois tellement accréditée, que les tribunaux condamnaient au feu ceux qui étaient accusés de ce genre de sorcellerie: quelques-unes de ces victimes avaient même avoué le crime. Au XVe siècle, sous l'empereur Sigismond, une réunion de célèbres théologiens, proclama la réalité des loups-garous. Aujourd'hui, il est reconnu qu'en proie à une variété d'hypocondrie dite *Lycanthropie* (*Voy.* ce mot), certains malades se sont crus changés en loups, ont couru les champs avec ces idées, et ont pu se livrer ainsi à des actes de folie qu'on a punis comme des crimes. — On a donné diverses étymologies du mot *garou* : on l'a fait venir du latin *vorax*, de l'allemand *bær*, ours, et du mot *ogre*.

LOUPE (du grec *lobos*, lobe), nom donné, en général, à des tumeurs placées sous la peau, indolentes, circonscrites, mobiles, susceptibles, pour la plupart, d'acquérir un volume considérable. Les unes sont enkystées, et contiennent tantôt une matière blanche ou jaunâtre, consistante comme du suif (*tanne, athérôme*); tantôt une substance plus ou moins jaune, onctueuse, liquide comme la synovie (*mélicéris*); les autres ne sont qu'une véritable hypertrophie du tissu adipeux, comme le *lipôme* et le *stéatôme*, qui ne sont que deux degrés différents d'une même affection. Les kystes des loupes ne sont que des follicules cutanés dont le goulot s'est oblitéré, et qui ont été dilatés par l'accumulation de la matière qu'ils sécrètent. Après avoir acquis un volume plus ou moins considérable, ils s'ouvrent ordinairement au dehors, et alors il s'établit souvent une fistule, ou bien le kyste se vide et s'affaisse, pour se reformer à mesure que de nouvelles quantités de matière s'y accumulent. Les loupes non enkystées ou graisseuses peuvent acquérir un volume énorme sans présenter aucune altération; mais quelquefois aussi leur tissu devient dur et lardacé, et finit par prendre le caractère cancéreux. Le siége ordinaire des loupes est au cuir chevelu, à la poitrine et au dos.

On a proposé des modes fort divers pour le traitement des loupes : la compression, la contusion ou l'écrasement, l'emploi des substances ammoniacales, des injections irritantes, les sétons, les caustiques, etc.; mais ces divers moyens ne réussissent que dans quelques cas, et ne sont pas sans inconvénients : l'ablation de la tumeur, lorsque son volume

ne la rend pas tout à fait impossible, offre seule un moyen efficace. L'ablation se fait le plus ordinairement au moyen de l'instrument tranchant; mais cette opération n'est pas elle-même sans danger, à cause de l'hémorragie qu'elle détermine. M. le docteur A. Legrand a tout récemment (1852) réussi à l'exécuter sans le secours du bistouri : au moyen de la potasse caustique, il trace un cercle autour de la tumeur, qui se détache au bout de peu de jours. Du reste, quelque procédé qu'on emploie, l'ablation de la loupe peut devenir funeste par le seul fait de la perturbation qu'elle apporte dans toute l'économie.

En Zoologie, on appelle *Loupes* des tumeurs naturelles à certains animaux comme le chameau, le zébu, etc. — En Botanique, on donne vulgairement ce nom aux excroissances ligneuses qui viennent sur le tronc ou sur les branches de certains arbres. Ces loupes sont fort recherchées pour certains usages : celles de l'orme, par exemple, servent à faire de jolis ouvrages de tabletterie. — En termes de Joaillier, *Loupe* se dit d'une pierre précieuse que la nature n'a pas achevée : on dit une *Loupe de saphir, de rubis*.

En Optique, la *Loupe* est un verre convexe des deux côtés, c.-à-d. une lentille convergente d'un très-court foyer, qui sert à voir, en les grossissant, de petits objets ou de petits détails qu'il serait impossible de saisir à la vue simple. L'objet qu'on regarde à la loupe doit toujours être placé en avant, à une distance moindre que la distance focale (*V.* LENTILLE) ; sa position varie avec la portée de la vue.

LOURE, sorte de danse grave dont l'air était assez lent, et se marquait ordinairement à six-quatre. Quand chaque temps porte trois notes, on pointe la 1re, et l'on fait brève celle du milieu.

Dans la Langue musicale, *Lourer*, c'est nourrir les sons avec douceur et marquer la première note de chaque temps plus sensiblement que la deuxième, quoique de même valeur : cette manière d'exécuter est surtout en usage pour toutes les compositions qui ont le caractère rustique et montagnard.

LOUTRE, *Lutra*, genre de Carnassiers de la tribu des Digitigrades selon Cuvier, de la famille des Mustéliens selon M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire. Ce sont des animaux essentiellement aquatiques et très-bons nageurs. Leur tête est plate et large, leur museau terminé par un mufle dans lequel sont percées les narines ; leur corps est élargi et comme écrasé, leurs jambes courtes, leurs pieds larges et palmés comme ceux du canard, leur queue aplatie. La *Loutre d'Europe* (*Mustela Lutra*) est d'un brun noirâtre en dessus et d'un gris blanchâtre en dessous, tirant sur le fauve sous la gorge. Sa taille est d'environ 70 centim. du museau à la base de la queue, qui a souvent 30 centim. de longueur. Elle vit solitaire au bord des rivières ou des étangs. Elle se cache pendant le jour sous des racines ou dans des creux de roches, qu'elle a eu soin de garnir d'herbes; la nuit, elle plonge et pêche. Sa nourriture se compose uniquement de poissons et d'herbes. Cet animal ne manque pas d'intelligence; il est facile à apprivoiser et susceptible d'attachement; il peut même être dressé à aller à la pêche du poisson pour le compte de son maître. On mange la chair de la Loutre; elle était jadis considérée comme maigre, parce que l'animal ne se nourrit que d'aliments maigres. La fourrure de la Loutre est assez grossière : on l'emploie cependant pour garnir les bonnets et les casquettes. — On trouve plusieurs variétés de Loutres au Canada et dans la Caroline, ainsi qu'au cap de Bonne-Espérance.

LOUVETIER. Sous l'ancienne monarchie, on nommait *Grand louvetier* un officier de la maison du roi qui commandait la *louveterie*, c.-à-d. les équipages destinés à la chasse du loup. La charge de *Grand louvetier* fut supprimée en 1789. Toutefois, il y eut toujours depuis des officiers chargés spécialement de la destruction des loups, et qui portèrent aussi le nom de *Louvetiers*. *Voy.* LOUP.

LOUVOYER (de *lof*, côté du vent ?) : c'est courir des bordées quand on a le vent contraire, et qu'on veut maintenir le vaisseau dans sa route, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, de manière à ce que la résultante des deux forces qui le sollicitent, savoir, la résistance de l'eau et l'action du vent, le poussent dans un sens opposé à celui que le vent tendrait à lui faire prendre.

LOXIE, *Loxia* (du grec *loxos*, oblique). Linné avait formé sous ce nom un genre d'oiseaux qui comprenait tous ceux qui ont le bec plus ou moins oblique. Depuis, ce nom a été restreint aux *Becs croisés*. *Voy.* ce mot.

LOXODROMIE (du grec *loxos*, oblique, et *dromos*, course), route d'un vaisseau qui suit une *ligne loxodromique*. On nomme ainsi une courbe en spirale à double courbure décrite par un vaisseau qui coupe constamment tous les méridiens suivant le même angle. Cette spirale, qui s'approche sans cesse du pôle, ne peut cependant, mathématiquement parlant, jamais l'atteindre. La découverte de la ligne loxodromique est due au portugais Nonius (Nuñez).

LOYER, somme payée par le locataire pour prix de la chose ou du service qu'on lui loue. Le loyer d'un héritage prend le nom de *fermage*. *V.* BAIL et LOUAGE.

LUBRIFIER (du latin *lubricus*, glissant, et *fieri*, devenir), oindre, rendre glissant. Ce mot se dit surtout, en Physiologie, en parlant de certaines matières liquides et visqueuses, comme les mucosités, la salive, dont les membranes intérieures sont enduites et qui les défendent contre ce qui pourrait les irriter.

LUCANE, *Lucanus cervus*, vulgairement *Cerf-volant*, genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Lamellicornes, type de la tribu des Lucanides, renferme des insectes de grande taille, qui ont le corselet carré, l'abdomen ovale, la tête et les mandibules énormes, et des espèces de cornes dentelées qui rappellent celles du cerf. Les larves des Lucanes vivent dans les vieux bois et les racines des arbres, qu'ils réduisent à l'état de tan. On les trouve en Europe, en Amérique et à Java.

LUCARNE (de *lux*, lumière, ou *lucerna*, flambeau), ouverture pratiquée au toit d'un bâtiment pour éclairer et aérer l'espace qui est sous le comble. On distingue : la *L. carrée*, et la *L. ronde* ou *bombée*, qui est fermée en haut par un arc de cercle; la *L. flamande*, qui est en maçonnerie, couronnée d'un fronton et portant sur l'entablement; la *L. capucine*, qui est couverte en croupe de comble; la *L. demoiselle*, en charpente et portée par des chevrons et couverte en triangle. On donne à la lucarne de 1m à 1m,30 de large.—Le style ogival et celui de la Renaissance affectionnent les lucarnes.

LUCERNAIRE (du latin *lucerna*, flambeau), s'emploie quelquefois dans l'Église latine, comme synonyme de *Vêpres*, parce que jadis Vêpres ne se chantaient que le soir et aux lumières ; mais plus spécialement pour désigner le *Répons* qu'on chante à Vêpres après chacun des Psaumes, l'Hymne et le *Magnificat*. — L'Église grecque a aussi son *Lucernaire*, consistant en prières officielles : ces prières sont plus longues que celles de l'Église romaine.

Les Zoologistes ont donné ce nom à deux genres de la famille des Actinées.

LUCIFER (du latin *lux*, lumière, et *fero*, porter), un des noms donnés à la planète Vénus qu'on prenait autrefois pour deux étoiles différentes, selon qu'on l'observait le matin ou le soir : Lucifer était l'étoile du matin (*Voy.* VÉNUS). — Dans la Religion, on a donné le nom de *Lucifer* au premier des anges déchus, à Satan, sans doute en souvenir de ce passage d'Isaïe : « Comment es-tu tombé du ciel, *Lucifer*, toi qui paraissais si brillant au point du jour. »

LUCINE, *Lucina* (nom mythologique), genre de

Mollusques acéphales dimyaires, voisins des Tellines et des Donaces, comprend un assez grand nombre d'espèces qui se trouvent dans toutes les mers. Les principales sont : la *L. ratissoire*, la *L. réticulée*, la *L. rude*, la *L. écailleuse*, la *L. ondée*, la *L. sinuée*, la *L. épaisse*, la *L. divergente*. Ces animaux marins vivent au milieu du sable, dans lequel ils peuvent se traîner, s'enfoncer ou s'élever.

LUCIOLE (de l'italien *lucciola*, petite lumière), nom vulgaire du *Lampyre d'Italie*, insecte très-lumineux, est aussi employé comme synonyme de *Ver luisant*.

LUCIOPERCA, nom scientifique de la *Sandre*.

LUCULES (diminutif de *lux*, *lucis*, lumière), rides lumineuses qui se croisent dans tous les sens sur l'enveloppe du Soleil. Ce sont les ondulations de l'atmosphère gazeuse du Soleil, agitée par les courants, qui s'écartent quelquefois assez pour laisser apercevoir le corps plus obscur de l'astre.

LUDIER, *Ludia*, genre de la famille des Bixacées, renferme des arbrisseaux originaires des îles Maurice et Mascareigne. L'espèce type est le *Ludier à feuilles changeantes*, dans lequel les feuilles paraissent d'abord petites, roides, luisantes, dentées et épineuses, et s'allongent ensuite de façon à devenir très-douces et entières. Ses fleurs sont axillaires, blanches et solitaires.

LUDION (de *ludios*, faiseur de tours), dit aussi *Diable cartésien*, petite figure d'émail suspendue à une petite ampoule de verre et plongée dans une bouteille pleine d'eau. Elle est tellement légère qu'on peut la faire descendre et monter à volonté en pressant plus ou moins le bouchon de liége qui ferme la fiole. On a ménagé en quelque partie de la figure un trou communiquant à l'air qui remplit son intérieur; lorsqu'on presse le bouchon, l'air que contient la figure étant comprimé, l'eau entre dans celle-ci et l'entraîne au fond du vase; quand au contraire on ôte le bouchon, l'élasticité de l'air intérieur chasse l'eau, et restitue à la figure la légèreté qui lui permet de flotter de nouveau. On se sert de ce petit appareil pour la théorie de l'aérostation. On fait des *Ludions simples* et des *L. à pompe*.

LUDUS, mot latin qui signifie *jeu*, s'appliquait autrefois à des nodules arrondis qui se trouvent au milieu de quelques roches calcaires, marneuses ou argileuses, et qui sont ordinairement plus durs que la roche qui les renferme. On nommait *Ludus Helmontii* (*jeu de Van Helmont*) des concrétions pierreuses qui imitaient par leur forme divers objets, tels que des dés ou des prismes; *Ludus Paracelsi* (*jeu de Paracelse*), des concrétions analogues, qui renfermaient des cavités de forme prismatique, séparées par des cloisons. — Ces corps ne sont généralement désignés aujourd'hui que sous les noms de *rognons* et de *concrétions*.

LUETTE (tiré, selon Roquefort, à cause de sa forme, d'*uva*, raisin, d'où l'on a fait *uvette*, l'*uvette*, et par corruption *luette*), appendice charnu et conoïde qui pend à l'entrée du gosier, au milieu du bord libre du voile du palais. La luette est spécialement formée par la membrane muqueuse; un grand nombre de muscles lui sont communs avec le voile ou avec la base de la langue, et elle en a un propre, le *palato-staphylin*. La longueur et la largeur de la luette varient selon les individus : elle peut même ne pas exister. Lorsque la sensibilité de la luette est mise en jeu par une irritation un peu vive, il se manifeste des nausées, et même des vomissements : on se sert souvent de ce moyen pour faire vomir.

La luette est sujette à plusieurs maladies : souvent elle acquiert un volume qui double ou triple sa grosseur et sa longueur ordinaires, et se développe au point de gêner la déglutition et l'émission de la voix; c'est ce qu'on appelle *chute de la luette*. Il est alors nécessaire d'en faire la résection.

LUMACHELLE ou LUMAQUELLE (de l'italien *lumachella*, limaçon, à cause des coquillages qu'on y trouve), variété de calcaire exploitée comme marbre et très-recherchée, parce qu'elle a un éclat agréable, dû à la coloration des coquilles qu'elle renferme par l'oxyde de fer : la plupart de ces coquilles sont des Nautiles. Les plus belles lumachelles viennent de Carinthie.

LUMBAGO (du latin *lumbi*, les *lombes*), douleur dans la région lombaire, qui gêne les mouvements du tronc, mais sans gonflement, sans rougeur, et ordinairement sans chaleur locale. Le *Lumbago* survient presque toujours subitement, et force les malades à se tenir courbés en avant; il a quelquefois une telle intensité qu'il peut déterminer de la fièvre. Quelques auteurs regardent le *Lumbago* comme une inflammation, et en placent le siége dans les muscles *psoas* ou dans les muscles lombaires; d'autres le considèrent comme un rhumatisme ou comme une névralgie. Un courant d'air frais qui vient frapper sur la région lombaire, un violent effort pour soulever un fardeau, un mouvement brusque de torsion du tronc, la flexion du corps en avant prolongée pendant trop longtemps, en sont les causes les plus ordinaires. Le traitement consiste à garder le repos et à exciter une abondante transpiration par des bains chauds ou de vapeur, par des tisanes sudorifiques. Des cataplasmes fortement laudanisés sont souvent efficaces pour calmer la vivacité de la douleur. Dans le cas où l'on ne peut provoquer la transpiration par les sudorifiques, on fait utilement, s'il n'y a pas de fièvre, des applications de sinapismes. Vers la terminaison de la maladie, on achève de dissiper la douleur par des frictions faites avec des liniments dont les huiles, le camphre, l'opium et l'essence de térébenthine forment la base. Ces frictions peuvent même suffire pour guérir le lumbago récent et peu intense.

LUMIÈRE (en latin *lumen*), agent qui se manifeste particulièrement comme cause de la visibilité. Les corps en état d'ignition, la flamme, le soleil et les étoiles répandent de la lumière autour d'eux; ils sont dits *lumineux* par eux-mêmes. On appelle corps *éclairés* ceux qui ne font que réfléchir la lumière qu'ils reçoivent des corps lumineux. La lumière pénètre à travers tous les gaz, à travers la plupart des liquides et plusieurs corps solides; les corps qui laissent ainsi passer la lumière s'appellent *transparents* ou dans certains cas *translucides*, par opposition aux corps *opaques* qui la retiennent et l'empêchent de parvenir à notre œil. La science qui s'occupe de la lumière porte le nom d'*Optique*.

La direction que suit la lumière en se propageant se nomme un *rayon*; on appelle *pinceau* la réunion de plusieurs rayons voisins, et *faisceau* la réunion de plusieurs pinceaux voisins ou séparés. Le rayon suit une ligne droite dans tous les milieux transparents homogènes. Quand la lumière vient rencontrer une surface polie, elle est renvoyée suivant une autre direction; ce phénomène porte le nom de *réflexion*; la partie de l'optique qui s'occupe de la *réflexion* se nomme *Catoptrique* (*Voy.* ce mot). Lorsqu'un rayon de lumière passe d'un milieu transparent dans un autre, il éprouve un changement de direction et se propage dans le second milieu suivant une ligne droite qui n'est plus la même que celle de sa propagation dans le premier milieu; on nomme *réfraction* ce changement de direction, et *Dioptrique* la partie de l'Optique dont il fait l'objet.

La lumière émanée d'un point lumineux diminue d'intensité à mesure qu'elle s'éloigne de sa source; ce décroissement d'intensité a lieu en raison directe du carré de la distance. Dans certaines circonstances, un corps éclairé peut devenir plus obscur lorsqu'on ajoute une nouvelle lumière à celle qu'il recevait primitivement : c'est ce qu'on appelle le phénomène des *interférences* (*Voy.* ce mot). Lorsqu'un corps

opaque intercepte une partie des rayons émanés d'un point lumineux, il existe derrière ce corps un espace plus ou moins grand privé de lumière, et qu'on nomme l'*ombre* du corps.

La lumière se propage avec une vitesse de 32 myriamètres par seconde; elle vient du soleil à la terre en 8'13". C'est l'astronome Rœmer qui fit cette découverte en 1676 : il y avait été conduit par l'observation des éclipses du premier satellite de Jupiter; tout récemment, M. Fizeau est arrivé à un résultat presque identique en mesurant la vitesse de cette propagation par une méthode semblable à celle qui a été employée par M. Wheatstone pour mesurer la vitesse du fluide électrique, et qui est fondée sur les propriétés d'un miroir tournant avec une grande rapidité.

Deux hypothèses ont été émises sur la nature de la lumière. L'une, dite des *ondulations* ou des *vibrations*, admise par Descartes, Huyghens, Euler, Young, Fresnel, suppose l'univers rempli d'un fluide extrêmement subtil et élastique, appelé *éther*, dont les ondulations, déterminées par l'action des corps visibles, agissent sur l'œil, de même que les ondulations de l'air, déterminées par l'action des corps sonores, agissent sur l'oreille; dans ce système, la cause de la visibilité, la lumière, est un mouvement de vibration excité dans l'éther par les corps visibles, et qui, propagé de proche en proche dans toutes les directions, se modifie d'après la nature des résistances qu'il éprouve. L'autre système, connu sous le nom de *Système de l'émission*, admet, avec Newton, que la lumière est une matière propre, un fluide extrêmement subtil, émanant des corps lumineux, et dont les molécules sont lancées en ligne droite par ces corps avec une très-grande vitesse et dans tous les sens. Cette théorie, qui au premier abord peut sembler la plus simple et la plus naturelle, est aujourd'hui généralement abandonnée, parce qu'elle est moins propre à expliquer tous les faits actuellement connus.

La lumière ne sert pas seulement à éclairer et à distinguer les objets; elle est aussi nécessaire à l'existence des êtres organisés : sans elle les végétaux et les animaux s'étiolent et dégénèrent : l'*insolation* lui doit une partie de ses avantages. En outre, elle exerce sur les corps inorganiques eux-mêmes une puissante action chimique dont on a tiré parti pour créer la Photographie.

On doit à J. Herschell un excellent *Traité de la Lumière* (traduit par MM. Verhulst et Quételet, Paris, 1829-33).

Lumière cendrée, c'est la faible lumière que nous envoie en certains cas la région lunaire opposée au soleil, région qui est dans l'ombre par rapport à cet astre, mais qui reçoit par réflexion la lumière terrestre, et nous la renvoie.

Lumière électrique, lumière produite par une série d'étincelles qui jaillissent au point où un courant électrique passe entre deux corps conducteurs, séparés par un intervalle très-petit; elle est surtout remarquable par son éclat, qui devient presque comparable à celui du soleil, lorsque le courant passe entre deux pointes de charbon convenablement rapprochées. Le charbon qui se dépose aux parois supérieures des cornues servant à la préparation du gaz de l'éclairage est surtout propre à ce genre d'expériences; on y a récemment substitué une espèce de verre et divers autres moyens. Depuis quelque temps, on fait usage de la lumière électrique pour produire la nuit de vifs effets d'éclairage, comme signaux, feux d'artifice, etc.; les Français l'ont employée au siége de Rome (1850).

Lumière polarisée. *Voy.* POLARISATION.

Lumière zodiacale, phénomène astronomique qui accompagne ordinairement le lever ou le coucher du soleil vers les équinoxes : c'est un cône de lumière blanchâtre ayant sa base appuyée sur le soleil, qu'on observe dans la direction du Zodiaque; sa longueur paraît quelquefois sous-tendre un arc de 90°. Dom. Cassini, pour l'expliquer, supposait le soleil enveloppé d'une couche nébuleuse ayant la forme d'un sphéroïde très-aplati et presque lenticulaire, s'étendant plus loin que les orbites de Mercure et de Vénus, et jusqu'à l'orbite de la Terre.

En Peinture, *lumière* se dit et de la lumière même qu'il s'agit de représenter, et de la manière dont on la représente. Pour simplifier le jeu de la lumière, les peintres se créent un jour particulier, ce qu'ils font en donnant certaine couleur aux parois de l'atelier, puis en introduisant le jour par une baie de forme particulière, carrée, conique, cylindrique, etc., et enfin en rapprochant ou éloignant le modèle du foyer de lumière, ce qui modifie les ombres, les clairs, la netteté avec laquelle se dessinent les objets. L'inclinaison que préfèrent habituellement les artistes pour le rayon lumineux est de 45°.

On distingue en peinture 4 lumières : 1° la lumière *principale* ou *souveraine*, qui vient du haut et tombe d'aplomb sur la partie éminente de l'objet; 2° la lumière *glissante*, qui ne fait que couler sur les objets; 3° la lumière *diminuée* ou *perdue*, qui, s'éloignant du principe qui la produit, diminue d'éclat, se confond avec la masse d'air dans laquelle elle nage et finit par se perdre; 4° la lumière *réfléchie*, empruntée à un corps qui l'avoisine et duquel elle rejaillit.

On appelle encore *lumière* : 1° dans les Armes à feu, l'ouverture par laquelle on met le feu à un canon, à un fusil, etc.; — 2° dans les instruments de mathématiques à pinnules, le petit trou par lequel on aperçoit l'objet observé; — 3° dans les Pompes, l'ouverture pratiquée au corps d'une pompe et par laquelle l'eau sort pour entrer dans le manche ou le tuyau de conduite, etc.

LUMP ou LOMPE, vulgairement *Gros-Mollet*, genre de poissons Malacoptérygiens subbrachiens, famille des Discoboles, détaché des Cycloptères, dont il diffère par un corps plus épais. Il habite les mers du Nord, et vit de méduses et autres animaux gélatineux.

LUNAIRE, *Lunaria* (de *luna*, lune, à cause de la forme et de la couleur du fruit), genre de la famille des Crucifères, renferme deux espèces : l'une, vivace, à feuilles très-grandes, légèrement velues, acuminées et dentées en scie; à fleurs d'un rose clair, quelquefois même d'un pourpre assez vif et exhalant une odeur très-suave; l'autre, bisannuelle, sans odeur, à fleurs de couleur violette. Les graines sont contenues dans une silicule dont la cloison blanche et nacrée persiste longtemps après la chute des valves : cette petite membrane ronde et blanche lui a valu les noms de *Lunaire*, d'*Herbe-aux-écus*, de *Monnaie du pape*, de *Satin blanc*, etc.

LUNAISON, ou *Mois lunaire*, espace de temps compris entre deux nouvelles lunes consécutives.

LUNATIQUE, nom donné à tout ce qui est soumis à l'influence de la *lune*. On l'a étendu soit aux maladies qui reparaissent ou deviennent plus graves à des phases déterminées de la lune, et qu'on attribuait à l'influence de l'astre, soit aux individus qui sont affectés de ces maladies, ainsi qu'aux fous et aux êtres capricieux. Les Latins donnaient ce nom aux épileptiques. — Les Vétérinaires le disent particulièrement des chevaux dont la vue se trouble ou s'éclaircit, selon les phases de la lune, quoique la lune n'y soit pour rien.

LUNDI (du latin *lunæ dies*, jour de la lune), 2e jour de la semaine, ainsi appelé par les anciens parce que la lune présidait à sa première heure. Le lundi, dans l'Église catholique, est appelé *seconde férie* (second jour), et est consacré plus particulièrement au culte du Saint-Esprit; mais c'est une dévotion libre. — On nomme *Lundi gras*, le lundi de la semaine où finit le carnaval; *Lundi saint*, le lundi de la semaine sainte.

LUNE, *Luna*, planète secondaire, satellite qui accompagne la Terre. Elle décrit autour de cet astre une orbite elliptique dans une durée de 27 jours 7 h. 43′ 11″,5. Elle emploie le même temps à faire une révolution sur elle-même; cependant, elle présente toujours la même face à la terre. La Lune n'est lumineuse que par la réflexion des rayons du Soleil; c'est ce qui est cause que nous ne pouvons en apercevoir que la partie éclairée par cet astre, et que dans sa révolution nous la voyons sous divers aspects ou *phases*. On dit que la Lune est *nouvelle* ou en *conjonction*, lorsqu'elle se trouve placée entre le Soleil et la Terre, de manière qu'elle nous présente sa face obscure; à ce moment, nous ne pouvons pas la voir; en avançant, elle montre progressivement la partie qu'éclaire le Soleil: elle présente d'abord la forme d'un *croissant;* parvenue au quart de sa révolution, elle présente celle d'un demi-cercle, et se trouve dans son *premier quartier*. Lorsqu'elle a accompli la moitié de sa course, elle paraît ronde; elle est alors *pleine* ou en *opposition*. Elle décroît ensuite peu à peu, et atteint de nouveau la forme d'un demi-cercle, c'est le *dernier quartier;* puis elle se place de nouveau entre le Soleil et la Terre ou en conjonction; mais, comme la Terre, pendant ce temps, s'est avancée aussi dans son orbite, cette révolution d'une nouvelle lune à une autre nouvelle lune exige plus de temps que sa révolution sidérale: elle demande 29 j. 12 h. 44′ 2″,8; c'est ce qu'on appelle *révolution synodique* de la lune, *mois lunaire* ou *lunaison*. L'opposition et la conjonction se nomment ensemble les *syzygies;* le premier et le dernier quartier s'appellent les *quadratures*. On donne encore le nom d'*octants* aux quatre positions intermédiaires: on les nomme ainsi parce qu'avec les 4 précédentes positions elles divisent en huit (*octo*) parties tout le cours de la lune. On appelle *âge de la lune* le nombre des jours écoulés depuis la nouvelle lune.—Le point le plus éloigné de l'orbite de la lune s'appelle *apogée*, et est distant de la terre de 63 rayons terrestres, 16 centièmes; le point le plus rapproché, auquel on donne le nom de *périgée*, en est éloigné de 56 rayons, 60 centièmes.

La Lune est 49 fois plus petite que la Terre. Elle en est éloignée de 85,000 lieues (340,000 kilom.). Elle paraît être de forme irrégulière, ellipsoïde. On y observe des vallons, des montagnes et des volcans, qui ont l'apparence de taches sur le disque lunaire; mais elle n'a point d'atmosphère: car on n'y observe ni nuages ni rien qui mette obstacle au passage de la lumière; cette absence d'atmosphère semble devoir la rendre inhabitable.

Le plan de l'orbite lunaire est incliné sur l'écliptique de 5°8′48″. Cet angle, qu'on nomme l'*inclinaison* de l'orbe lunaire, est sujet à de petites variations en plus et en moins. On donne le nom de *nœuds* aux deux points où l'orbite de la lune coupe le plan de l'écliptique. Les éclipses ne peuvent avoir lieu que lorsque la lune se trouve dans ces nœuds, ou du moins très-près, aux époques où elle est pleine ou nouvelle. —La Lune est de tous les astres celui dont le mouvement présente les irrégularités les plus sensibles. Ses nœuds se déplacent à chaque révolution, de sorte qu'à proprement parler son orbite n'est pas rigoureusement une ellipse, mais une espèce de spirale indéfinie. Les principales inégalités qui résultent de cette combinaison portent les noms d'*équation de l'orbite*, d'*évection*, de *variation* et d'*équation annuelle*.— Dans sa rotation sur elle-même, la lune présente de petits mouvements apparents qui déterminent certains changements dans la situation de son globe: on les nomme *librations*.

Les phases de la lune ont conduit la plupart des peuples de l'antiquité à prendre les lunaisons pour la base de leur calendrier. Les Mahométans emploient encore aujourd'hui une année lunaire de 12 mois, alternativement composés de 30 et de 29 jours, et formant en tout 354 jours. *V.* CALENDRIER.

C'est à l'attraction de la lune combinée avec celle du soleil que sont dues les marées. Longtemps la superstition a attribué à cet astre une immense influence sur le temps, sur la végétation, sur la santé, principalement sur celle de la femme; on lui imputait certaines maladies redoutables, telles que l'épilepsie, la folie, etc.; ces préjugés ont été abandonnés pour la plupart; toutefois, il est admis que la présence de la lune sur l'horizon et l'action de sa lumière doivent produire certains effets et qu'elle peut influer, par l'attraction qu'elle exerce, sur les variations de l'atmosphère; mais ces effets n'ont pu jusqu'ici être bien appréciés. Sa lumière affecte des thermoscopes très-sensibles et détermine de légers mouvements dans quelques plantes, telles que les *Mimosa ciliata* et *pudica*.

Il existe d'excellentes *Tables de la Lune* qui permettent de déterminer le lieu de l'astre à un moment quelconque: Halley, Flamsteed, Euler, Clairaut, d'Alembert, Tobie Mayer, Burg, Burckhardt, et tout récemment M. Damoiseau, ont donné des *Tables* qui sont devenues de plus en plus parfaites à mesure des progrès de la science. — On a aussi des *Cartes de la Lune* très-détaillées: la plus récente et la plus complète est celle qu'ont publiée à Berlin MM. W. Beer et Mædler, avec une *Sélénographie générale* (1838 et années suivantes).

Les anciens avaient divinisé la lune: les Égyptiens la nommaient *Isis;* les Phéniciens, *Astarté;* les Grecs, *Phœbé*, *Diane* ou *Séléné;* ces derniers en faisaient la fille de Jupiter et de Latone, et la sœur d'Apollon. *Voy.* DIANE au *Dict. univ. d'H. et de G.*

LUNE ROUSSE. Les jardiniers appellent ainsi la lune qui, commençant en avril, devient pleine soit à la fin du mois, soit dans le courant de mai. Suivant eux, elle *roussit* ou gèle les jeunes feuilles et les bourgeons exposés à sa lumière. Cet effet s'explique, sans l'intervention de la lune, par le rapide rayonnement qui refroidit et gèle les végétaux par un ciel serein, lorsque la lune est brillante.

Les Alchimistes donnaient le nom de lune à l'*Argent*.— On appelait *Lune cornée*, le Chlorure d'argent fondu.

En Botanique, *Lune d'eau* est le nom vulgaire du *Nénuphar blanc:* ce nom lui a été donné à cause de ses feuilles orbiculaires nageant sur l'eau.

En Ichthyologie, on nomme *Lune de mer*, différents poissons, tels que la Mole, le Gal verdâtre et la Sélène argentée.

LUNETIÈRE (de *lunettes*), genre de la famille des Crucifères, renferme des plantes annuelles ou vivaces, à feuilles alternes, oblongues; à fleurs disposées en grappes terminales, et dont les fruits sont remarquables par leur forme singulière, qui ressemble en quelque sorte à une paire de lunettes: d'où leur nom. On en compte environ 30 espèces, qui habitent plus particulièrement l'Europe méridionale, le nord de l'Afrique ou le Levant. On remarque la *L. auriculée*, la *L. de la Pouille*, la *L. des roches* et la *L. corne de cerf*.

LUNETTE (diminutif de *lune*), instrument d'optique destiné à faire voir les objets d'une manière plus distincte. Les lunettes sont *simples* ou *composées*, selon qu'elles interposent un ou plusieurs verres entre l'œil et les objets que l'on veut regarder.

Dans la première classe, il faut ranger les *lorgnons* à une ou deux branches (*monocles* ou *binocles*), qu'on tient à la main, et les *lunettes* proprement dites, appelées *besicles*, *paire de lunettes*, dont la monture varie tous les jours (*pince-nez*, *L. à tempe*, *L. à branches fourchues*, etc.). On sait que pour les vues presbytes on se sert de verres *convexes*, et pour les vues myopes, de verres *concaves*. La courbure de ces verres est graduée de manière

à offrir de 21 à 22 forces; on désigne ces forces par des numéros, qui s'approchent d'autant plus du n° 1 qu'ils sont plus forts. On appelle *premières conserves* les verres convexes qui ont 72 pouces de foyer; *conserves*, ceux qui ont 60, 48, 36 et 30 pouces; après 24 pouces, on dispose les verres de 2 en 2 pouces jusqu'à 12 pouces, puis de pouce en pouce jusqu'à 6; enfin, de 1/2 en 1/2 jusqu'à 4 et même jusqu'à 3 1/2 : ces derniers sont de véritables *loupes*. Les verres concaves sont gradués de la même manière. — L'invention de ce genre de lunettes est attribuée par les uns à Roger Bacon, par les autres au Florentin Salvino degli Armati, qui les aurait inventées vers 1280, ou enfin au dominicain Alexandre de Spina, mort à Pise en 1313 ; mais il résulte de quelques passages qu'elle doit remonter au moins au XIIe siècle. Les lunettes étaient connues en Chine beaucoup plus anciennement. *Voy.* VERRES.

A la seconde classe appartiennent : 1° la *Lunette astronomique*, formée d'un long tuyau de cuivre, muni à chaque extrémité d'un verre biconvexe; elle donne les images renversées; 2° la *L. de Galilée*, également formée de deux verres, dont l'un est biconvexe et l'autre concave : celle-ci ne renverse pas les objets; réduite aux proportions d'un instrument de poche, elle constitue nos lorgnettes de spectacle, qui peuvent être à un seul tube (*monocle*) ou à deux tubes (*binocles*, *jumelles*); 3° la *L. terrestre*, *L. d'approche* ou *Longue-vue*, qui est composée d'un plus grand nombre de verres combinés de manière que l'image, après avoir été reçue renversée, se trouve redressée. — Dans toutes, il faut distinguer : l'*oculaire*, verre qui s'applique à l'œil, et l'*objectif*, qui est tourné vers les objets; ces deux verres sont adaptés aux deux extrémités d'un tube, soit fixe, soit à tirage. L'objectif, après avoir reçu les rayons émanés de l'objet, les fait converger à l'intérieur de la lunette de manière à en tracer une image réelle ; mais cette image est renversée. C'est à cette image, et non aux objets réels, que s'applique l'*oculaire*, pour la rendre plus nette et plus claire ; mais, tandis que dans la lunette astronomique, l'image reste renversée, dans la lunette terrestre, on la redresse au moyen de lentilles convergentes placées entre l'*objectif* et l'*oculaire*. Dans la lunette de Galilée et les lorgnettes de spectacle, l'*oculaire* est un verre concave placé un peu en deçà du foyer où l'image de l'objet devrait venir se former renversée en sortant de l'objectif; au moyen de ses propriétés divergentes, l'oculaire éloigne les uns des autres les rayons qui tendaient à se rapprocher et les fait pénétrer dans l'œil avec un degré de divergence convenable pour que l'image ne se forme que sur la rétine.

L'invention des lunettes d'approche est due à Jacques Metzu (Metius), lunetier d'Alkmaer en Hollande, ou plutôt à ses enfants, qui la firent en plaçant fortuitement et par simple jeu un verre concave devant un verre convexe; elle date de 1609. L'année suivante, Galilée construisit la lunette dite *de Hollande* ou *de Galilée* : elle a l'oculaire plan-concave et l'objectif plan-convexe; elle ne renverse pas les objets; mais son champ a le défaut d'être trop petit. Képler inventa ensuite la *lunette astronomique*, dont l'oculaire très-convergent permet d'obtenir un grossissement beaucoup plus considérable, mais seulement en donnant à la lunette une longueur incommode : le renversement de l'image qu'offre cette lunette est, du reste, indifférent pour les observations astronomiques. Au XVIIe siècle, le P. Reitha inventa la *L. terrestre*, dans laquelle les objets sont redressés, ce qu'il obtint en intercalant deux autres verres convexes entre l'objectif et l'oculaire. — Les lunettes n'ont cessé depuis de se perfectionner : on est parvenu à en construire de gigantesques, avec lesquelles on obtient des grossissements de deux et trois mille fois.

Avant l'invention des lentilles achromatiques, on n'avait d'autre moyen d'éviter l'*irisation* qui entoure les objets vus à travers les lunettes ordinaires, que de placer à l'intérieur du tube un diaphragme ou cercle opaque, percé à son centre de manière à ne laisser parvenir jusqu'à l'œil que des rayons régulièrement réfractés. La découverte des moyens de rendre les lunettes achromatiques est due à Hall et Dollond. *Voy.* ACHROMATISME.

Les Télescopes ne diffèrent des lunettes précédentes que par l'addition d'un miroir ; on leur donne quelquefois le nom de *Lunettes catoptriques*, par opposition aux lunettes ordinaires, ou *dioptriques*. *Voy.* TÉLESCOPE.

En termes de Fortification, on nomme *Lunettes* des espèces de demi-lunes, c.-à-d. des ouvrages composés de deux faces présentant un angle saillant vers la campagne. Ils sont défendus par un parapet, et protégés par un fossé. On construit, en général, les lunettes près des glacis et vis-à-vis des angles rentrants du chemin couvert, en ayant soin d'en déterminer le relief de façon à ce qu'elles ne masquent pas les feux du corps de la place. Très-rapprochées de l'assiégeant, elles permettent de le gêner infiniment par l'artillerie qu'on y établit. On leur donne de 50 à 70 m. de face, avec des flancs de 16 à 20 m. Leur angle est flanqué d'un fossé qui va diminuant de profondeur vers la gorge. Celle-ci est armée d'une palissade. La lunette communique avec le chemin couvert par une caponnière ou par une galerie souterraine.

LUNULE (diminutif de *lune*). En Botanique, on appelle *lunulées* les parties des organes des plantes qui ont la forme d'un croissant.

Dans les Églises, on appelle *Lunule* une espèce de boîte ronde, d'or ou de vermeil, qui renferme l'hostie et qu'on place dans le centre de l'ostensoir.

LUPIN, *Lupinus* (de *lupus*, loup, parce que cette plante, qui est réputée fort chaude, dévore, dit-on, la terre où on la cultive, comme le *loup* dévore la brebis), genre de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, tribu des Lotées, renferme de fort belles plantes herbacées ou frutescentes, hautes de 35 à 70 centimètres, dont les fleurs sont analogues à celles des pois et des haricots, et dont les feuilles, composées de folioles attachées toutes à un même point, sont disposées en roues ou en rayons divergents au nombre de 5 à 7. Toute la plante des lupins est généralement velue et satinée, et ses fleurs, disposées en épis, varient de couleur suivant les espèces. Le fruit est une gousse comprimée, allongée, renfermant des semences dures, orbiculaires, médiocrement grosses, un peu aplaties, blanchâtres extérieurement, jaunâtres à l'intérieur; ces semences, analogues aux pois et aux lentilles, ont une saveur fortement amère quand on ne les a pas dépouillées de l'épiderme qui les recouvre.

Le *Lupin blanc*, ou *L. agricole* (*L. albus*), la plus utile de toutes les espèces de Lupin, est ainsi nommé de la couleur de ses fleurs : c'est une plante annuelle, originaire du Levant. Elle ne réussit complétement en France que dans le midi; car le froid et l'humidité lui sont également funestes; mais, dans les pays chauds, elle croît avec une telle rapidité qu'on peut la jeter en terre immédiatement après la récolte des froments, et la récolter avant l'hiver. On cultive le lupin pour l'enfouir en vert comme engrais, ou pour recueillir sa graine, dont on nourrit les bestiaux. Cette graine a aussi fourni jadis à l'homme, surtout en Grèce et en Italie, un aliment qui était principalement à l'usage du pauvre : c'était le mets favori des philosophes anciens; c'est, du reste, un aliment indigeste. En Égypte, on réduit les semences de lupin en farine, pour s'en servir, comme nous nous servons de la pâte d'amande, à nettoyer et adoucir le visage et les mains. Chez nous, on n'en fait guère que des cataplasmes.

Après le lupin blanc, viennent les lupins d'ornement, qui ne se cultivent que dans les jardins : tels sont le *L. vivace*, dont les fleurs en épis, au nombre de 15 à 20, sont d'un rose qui passe au bleuâtre : il est originaire de la Virginie, de la Caroline et du Canada ; le *L. jaune*, annuel et odorant : il croît naturellement en Sicile et dans le midi de la France ; le *L. bigarré :* la couleur de ses fleurs varie du rouge au bleu, et leur disposition se rapproche de celle d'un épi en panicule terminal.

LUPINELLE, nom vulg. du *Trèfle* et du *Sainfoin*.

LUPULINE (de *lupulus*, nom du *Houblon commun*), *Medicago lupulina*, vulg. *Trèfle jaune*, *Minette dorée*, *Luzerne houblon*, espèce de Luzerne à fleurs ramassées en petites boules dorées, et dont les tiges, rampantes et très-rameuses, fournissent un fourrage très-recherché de tous les bestiaux. Elle convient aux terrains crayeux et élevés. Sa présence dans les prairies naturelles bonifie le foin et le rend appétissant.

LUPULUS, nom botanique du *Houblon commun*.

LUPUS, dit aussi *Dartre rongeante* et *Noli me tangere*, inflammation chronique de la peau qui s'annonce par des tubercules plus ou moins volumineux, livides, indolents, solitaires ou en groupes, suivis soit d'ulcères ichoreux et rongeants, qui se recouvrent de croûtes brunâtres, ordinairement très-adhérentes (*Lupus exedens*) ; soit d'une altération profonde de la structure de la peau, sans ulcération (*L. non exedens*). Le siége ordinaire du *lupus* est le visage : le nez est la partie que le *L. exedens* attaque de préférence : souvent il le détruit complétement. Aucune maladie ne produit d'aussi profondes altérations dans les traits : le mélange de tubercules, d'ulcères, de cicatrices blanches séparées par des parties de peau extrêmement gonflées, donne au malade un aspect monstrueux et repoussant.

Lorsque le *lupus* attaque des individus scrofuleux (cas le plus ordinaire), on le traite par le chlorhydrate de chaux ; on prescrit des boissons ferrugineuses, des bains sulfureux très-prolongés, répétés. En même temps, on cautérise le *L. exedens* avec l'huile animale de Dippel, le beurre d'antimoine, le nitrate acide de mercure, les pâtes arsenicales, etc.

Contre le *Lupus non exedens*, qui est plus opiniâtre que le précédent, on a employé avec succès à l'intérieur quelques solutions arsenicales, à l'extérieur le deuto-iodure de mercure ; on prescrit aussi des frictions avec des pommades iodurées. Pendant tout le traitement, le malade doit avoir un bon régime, tonique, fortifiant, et prendre beaucoup d'exercice en plein air.

LUSCINIA, nom scientifique du genre *Rossignol*, a donné naissance aux mots *Luscinidées*, *Luscininées* et *Luscinoïdes*, qui désignent différentes familles de Passereaux dentirostres dont le Rossignol et la Fauvette sont les principaux genres.

LUSTRAGE (du latin *illustrare*, éclairer). Le *lustrage* est le dernier apprêt donné aux étoffes, et il a pour effet de les rendre brillantes : le *lustreur* est l'ouvrier chargé du lustrage. — On commence par enduire l'étoffe d'une matière liquide qui varie selon l'étoffe : pour presque toutes les soieries, on emploie l'alun ; pour le taffetas noir, on se sert de la bière double bouillie avec du jus d'orange et de citron : c'est ce que l'on appelle l'*apprêt*. Ensuite on cylindre, c.-à-d. qu'on fait passer la pièce à lustrer entre deux cylindres, dont l'un, métallique et creux, reçoit à l'intérieur des barres de fer rougies qui chauffent sa surface et liquéfient l'apprêt ; ainsi liquéfié, l'apprêt s'applique sur l'étoffe pressée entre les deux cylindres, y pénètre, et lui donne ce lisse et ce brillant qui constitue le *lustre*.

LUSTRALE (EAU). *Voy.* LUSTRATION et BÉNITE (EAU).

LUSTRATION, cérémonie consistant en sacrifices, aspersions ou fumigations, par laquelle on purifiait chez les Romains les lieux ou les personnes souillés. Les anciens en avaient de trois sortes : les unes avec l'*eau lustrale*, les autres avec le feu et le soufre, les dernières avec l'air, que l'on agitait, au moyen d'un crible, autour de la chose à purifier.

LUSTRE, luminaire suspendu et portant au moins 2 ou plusieurs branches, qu'on emploie surtout pour éclairer et décorer les grands salons, les églises et les théâtres. — On distingue : 1° des *L. à tige découverte*, dont la tige, les branches et les becs n'ont aucun ornement ; 2° les *L. à consoles*, où les branches sont supportées par des consoles placées au-dessus ou au-dessous : la tige est couverte d'ornements, et le fond terminé par des culs-de-lampe ; 3° les *L. à lacé*, couverts de cristaux taillés de manière à réfracter la lumière, et à donner toutes les couleurs du prisme. — Il y a des lustres qui se composent de plusieurs étages de branches et de becs, et qui portent jusqu'à 200 bougies et plus. Les lustres sont devenus une des plus belles et des plus riches parties de l'ameublement ; on y déploie aujourd'hui un luxe excessif.

LUSTRE, cérémonie religieuse et espace de 5 ans (*Voy.* ci-dessus LUSTRATION et le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). — Apprêt pour les étoffes, *Voy.* LUSTRAGE.

LUT (du latin *lutum*, boue), enduit tenace et ductile qui devient solide en se desséchant, et dont les pharmaciens et les chimistes se servent pour fermer les jointures des vaisseaux, recouvrir les bouchons, empêcher l'issue des substances volatiles ou gazeuses, ou garantir les corps fragiles de l'action d'une chaleur trop vive. On distingue : les *Luts gras*, préparés avec de l'argile calcinée réduite en poudre et de l'huile de lin ; les *L. à l'eau* ; et enfin les *L. argileux*, préparés simplement avec de l'argile, dans laquelle on incorpore la moitié de son volume environ de crottin de cheval et à peu près quatre fois son poids de sable. On en fait encore avec de la chaux et du blanc d'œuf, du tourteau d'amandes et de la colle d'amidon, etc.

LUTETIA, astéroïde découvert à Paris dans la nuit du 15 novembre 1852 par M. H. Goldschmidt, peintre d'histoire et astronome amateur. C'est le 21e des astéroïdes connus. *Voy.* le *Tableau des Planètes*.

LUTH, qu'on dérive de l'espagnol *laud*, tiré lui-même de l'arabe *alloudh*), instrument de musique inusité aujourd'hui, eut d'abord six rangs de cordes faites de boyau double, sauf la chanterelle, puis en reçut dix, douze, et jusqu'à vingt-quatre ; elles étaient montées sur un corps arrondi en dessous, en forme de tortue, et ressemblant à la mandoline ; le manche était large et renversé à son extrémité. On pinçait le luth de la main droite, tandis que de la gauche on appuyait sur les touches, qui étaient le plus souvent au nombre de neuf. Un luth à dix cordes fournissait trois octaves et une tierce majeure. Le luth servait, avant le clavecin, à l'accompagnement des basses continues. Il était fort difficile à accorder. — L'*archiluth*, dit aussi *théorbe*, différait du luth en ce qu'il avait un double manche et n'était monté que de cordes simples. Au contraire, la *mandore* fut un diminutif du luth ; et la *mandoline*, encore usitée en Espagne, n'est qu'une petite mandore. Tous ces instruments avaient avec la guitare de très-grandes ressemblances, mais ils en différaient en ce que leur partie arrière était arrondie en forme de côtes de melon, nommées *éclisses*. L'origine du luth est arabe. Les meilleurs luths venaient de Bologne et de Padoue. On en voit encore de très-beaux dans quelques cabinets. La meilleure méthode de luth est celle de Basset (insérée dans le *Traité des instruments à chordes* du P. Mersenne). E.-G. Baron a donné un *Traité théorique, historique et pratique du luth* (Nuremberg, 1727).

Cet instrument est aujourd'hui passé de mode : c'est vers le milieu du dernier siècle qu'il a été tout à fait abandonné ; cependant le nom de *luth* est encore employé par les poëtes, comme celui de *lyre*,

pour désigner un instrument quelconque qui accompagne le chant, et celui de *luthier* est resté pour désigner le fabricant de certains instruments de musique. *Voy*. l'article suivant.

LUTHIER (de *luth*). On appelait ainsi autrefois un *facteur de luths;* on donne aujourd'hui ce nom au fabricant d'instruments analogues au luth : violes, violons, violoncelles, altos, guitares, basses, contre-basses, vielles, etc. L'Italie (surtout Bologne, Padoue, Crémone) eut longtemps le monopole de ce genre d'industrie. Parmi les plus célèbres luthiers, on cite, dans les siècles passés, Amati, Stradivarius, Guarnerius, tous trois de Crémone.—M. J. C. Maugin a donné un *Manuel du Luthier* (Collection Roret).

LUTIN (du latin *ludio, ludioni*, faiseur de tours), espèce de diable ou d'esprit familier, auquel on attribuait un caractère malicieux, mais nullement redoutable. Les lutins ne se montrent que rarement, et pendant la nuit; mais ils se manifestent par leurs effets : ce sont le plus souvent des espiègleries, d'où le mot *lutiner*. Assez souvent il arrive qu'ils font office de serviteurs actifs et fidèles. Nos *farfadets*, les *kobolds* des Germains, les *domichii douchi* des Slaves, les *djins* de l'Orient offrent des rapports avec les lutins.

LUTRAIRE, *Lutraria*, grande coquille bivalve, appartenant à la famille des Mollusques acéphales lamellibranches. Les lutraires vivent constamment enfoncés sous le sable, dans la vase, à l'embouchure des rivières, la bouche en bas et les tubes en haut. On distingue la *L. comprimée*, la *L. calcinelle*, la *L. blanche*, la *L. papyracée*.

LUTRIN (corruption du bas latin *lectrinum*, qui dérive de *lego*, lire), pupitre sur lequel sont posés à l'église les livres d'office. Il y en a toujours au moins deux, l'un qui reçoit le livre des épîtres chantées par un prêtre ou par un aspirant qui a reçu les 4 ordres mineurs; l'autre qui contient les psaumes, les hymnes, proses, antiennes, etc., avec la musique. Ces derniers, qui sont à l'usage des chantres, sont toujours plus grands. Il y a des églises où ils sont fort richement ornés. Le plus souvent, la partie supérieure du lutrin est un aigle, dont les ailes déployées supportent les livres ouverts : cette forme vient de ce que dans l'origine ces pupitres étaient spécialement destinés à porter le livre des évangiles, et que l'*aigle* est le symbole de S. Jean, le plus sublime des évangélistes. — On connaît le célèbre poëme héroï-comique de Boileau, intitulé *le Lutrin*, où le poëte chante le lutrin de la Sainte-Chapelle de Paris. Gresset en a donné un autre beaucoup plus court, intitulé *le Lutrin vivant*.

LUTTE (du latin *lucta*, même sens), combat de deux personnes corps à corps. — Ce fut un des principaux exercices gymnastiques des anciens. Le lieu ou plutôt l'école où l'on s'y livrait (car la gymnastique faisait partie de l'éducation) se nommait *palestre*, de *palè*, lutte. Le lutteur était dit *palestrite* dans les occasions ordinaires; *athlète*, quand il en faisait profession, quand la lutte devenait joute (*athlos*). — On connaissait trois sortes de luttes, la *lutte perpendiculaire*, la *lutte horizontale* et l'*acrochirisme*. Dans la première, qui était la plus commune, on se proposait de renverser son adversaire et de le terrasser. Dans la deuxième, les deux adversaires combattaient à terre, roulant l'un sur l'autre et s'entrelaçant en mille façons, jusqu'à ce que l'un des deux prît le dessus et forçât l'autre à demander quartier. Dans l'acrochirisme (du grec *akros*, extrême, et *khéir*, main), les athlètes ne se prenaient que par l'extrémité des mains et par les poignets, se les tordaient, et tâchaient de se renverser ainsi. Avant de combattre, les athlètes se faisaient frotter le corps d'huile pour donner de la force et de la souplesse aux membres; puis, pour empêcher le corps, ainsi enduit d'huile, d'être trop glissant, ils se le couvraient d'un sable très-fin.

La lutte était un des cinq combats gymniques des Grecs, et figurait dans tous leurs jeux publics : Homère décrit la lutte d'Ajax et d'Ulysse (*Il.*, XXIII), Ovide, celle d'Hercule et d'Achéloüs (*Métam.*, IX). A Sparte les jeunes filles mêmes s'exerçaient à la lutte. Le moyen âge a cultivé aussi ce genre d'exercice, mais sans jamais y attacher la même importance que les Grecs. L'usage en a continué en beaucoup d'endroits. On s'exerce encore aujourd'hui à la lutte en Bretagne.

LUXATION (du latin *luxare*, déboîter), déplacement ou déboîtement de deux ou plusieurs pièces osseuses dont les surfaces articulaires ont perdu, en tout ou en partie, leurs rapports naturels. On distingue la *Luxation accidentelle*, qui a lieu par l'effet d'une violence extérieure, et la *L. spontanée*, résultat d'une altération de quelqu'une des parties qui concourent à l'articulation, comme dans la *coxalgie*, espèce de tumeur blanche qui se forme dans l'articulation coxo-fémorale, et qui amène le déplacement spontané de la hanche; c'est le plus souvent le résultat d'un vice scrofuleux. La luxation est *complète* quand les os ont entièrement perdu leurs rapports articulaires; *incomplète*, lorsqu'ils les conservent en partie.

Le traitement des luxations accidentelles consiste à opérer la réduction des os déplacés, opération qui comprend l'extension, la contre-extension et la coaptation. L'*extension* consiste à faire sur le membre luxé une traction assez forte pour que la surface articulaire déplacée puisse être ramenée au niveau de sa place naturelle : pour cela, on entoure la partie inférieure du membre avec le milieu d'une serviette pliée dans sa longueur en plusieurs doubles; au moyen des bouts de cette pièce de linge restés libres, les aides tirent le membre dans la direction convenable. En même temps, d'autres serviettes ou même des draps sont placés autour de la partie supérieure du membre ou quelquefois autour du tronc, pour pratiquer la *contre-extension*, c'est-à-dire pour résister aux efforts extensifs. Dès que les efforts d'extension sont parvenus à mettre de niveau les surfaces articulaires, le chirurgien les pousse l'une vers l'autre et rétablit leurs rapports naturels : il fait la *coaptation*. Après la réduction, il est indispensable d'appliquer un bandage qui maintienne les parties dans un repos absolu assez longtemps pour permettre aux ligaments et aux capsules articulaires de se consolider. La réduction des luxations est devenue une industrie, qui trop souvent est exercée au détriment des patients par des empiriques connus sous les noms de *rebouteurs*, *renoueurs*, *rhabilleurs*.

La luxation spontanée ne peut être guérie par des moyens mécaniques : elle exige un traitement toujours approprié aux causes qui l'ont fait naître.

LUZERNE, *Medicago*, genre de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, tribu des Lotées, renferme des plantes herbacées qui ressemblent assez au trèfle, et dont on connaît aujourd'hui plus de 90 espèces. La plus importante, la seule qui intéresse les agriculteurs, est la *Luzerne cultivée* (*M. sativa*), plante vivace à racine pivotante, s'enfonçant à plus de 2 mètres en terre quand le sol s'y prête; à tige très-rameuse, haute de 50 à 60 centimètres; à feuilles composées de 3 folioles d'un vert assez foncé, et à fleurs bleuâtres occupant l'extrémité des rameaux sous la forme de petits épis ou grappes, et qui sont remplacées par des siliques contournées sur elles-mêmes en 2 ou 3 tours de spirales, et renfermant un certain nombre de très-petites graines ovoïdes d'un jaune verdâtre tirant parfois sur le violet. La luzerne croît naturellement dans les prés des pays méridionaux et tempérés. On la cultive comme prairie artificielle de durée, particulièrement pour la nourriture des chevaux. Cette plante exige un sol meuble, profond et

bien cultivé. On la sème en mars et avril, en la mêlant le plus souvent avec de l'avoine, à raison de 20 kilogr. par hectare; et, dès la seconde année, on peut la couper trois fois. Dans un terrain profond, la luzerne peut durer 15 à 20 ans; mais beaucoup de propriétaires la retournent au bout de la huitième année. Ce fourrage, quand il est trop frais, est sujet à *météoriser* les bestiaux, c.-à-d. à les faire gonfler : aussi, quand on donne la luzerne à l'étable, il faut toujours la couper un jour d'avance, afin qu'elle soit un peu fanée. Le moment le plus favorable pour faucher la luzerne est celui où la fleur commence à se colorer en bleu. On fait ordinairement trois coupes par an; dans le Midi, on en fait jusqu'à sept. Quand la luzerne est sèche, on la mêle ordinairement à la paille. On fait avec ses racines des brosses à dents, que l'on colore avec de l'orcanète et que l'on parfume à l'ambre ou à la vanille. — La cuscute, plante parasite, et la chenille du petit papillon de la luzerne sont les deux plus grands ennemis de cette plante utile. On ne connaît pas de remède contre la cuscute; mais on se débarrasse de la chenille en fauchant la luzerne avec une petite caisse emmanchée au bout d'un bâton : le choc de la boîte contre les rameaux fait tomber la chenille dedans, et on en détruit ainsi un grand nombre.

Luzerne-Houblon. Voy. LUPULINE.

LUZULE, *Luzula*, un des genres de la famille des Joncacées. C'est une plante vivace, à racines fibreuses, à tige herbacée, droite, nerveuse, garnie de feuilles planes; fleurs petites, disposées au sommet des tiges en corymbes lâches ou quelquefois en épis. Elle se trouve surtout sur les montagnes boisées de l'Europe. On distingue la *L. blanc de neige*, la *L. à larges feuilles*, la *L. en épis*, la *L. des champs* et la *L. printanière*.

LY, unité de mesure itinéraire usitée en Chine; 10 lys font une lieue française ou 4 kilomètres.

LYCANTHROPIE (du mot grec *lykos*, loup, et *anthrôpos*, homme), espèce de manie ou folie dans laquelle le malade s'imagine être changé en loup (*Voy.* LOUP-GAROU). Assez commune au moyen âge, cette maladie est aujourd'hui fort rare; cependant certains voyageurs assurent qu'elle règne encore en Livonie et en Islande. De graves auteurs ont cru à la réalité de cette transformation : Prieur Louvain (1596), Beauvoys de Chauvincourt (1599), Nydaud (1615), ont écrit sur la *Lycanthropie*.

LYCÉE. Ce nom désignait chez les Grecs un lieu voisin d'Athènes, consacré à l'instruction de la jeunesse, et dédié primitivement à Apollon Lycéen. Ce gymnase, situé sur les bords de l'Ilissus, était planté d'arbres en quinconce; des portiques régnaient sur trois des côtés d'une cour carrée située à l'entrée. C'est là qu'Aristote enseignait sa philosophie, en *se promenant* (*péripatôn*) sous les allées d'arbres; ce qui fit donner à son école les noms d'*École du Lycée* et d'*École péripatéticienne*.

Le nom de *Lycée* a été ressuscité en France en 1787, pour désigner un établissement situé à Paris rue de Valois, où se faisaient des cours libres : c'est là que fut professé notamment le *Cours de littérature* de La Harpe. Le nom de cet établissement a plus tard été changé en celui d'*Athénée*.

Lors de la création de l'Université, le nom de *Lycée* fut adopté pour désigner les établissements d'instruction secondaire créés et entretenus par l'État, par opposition aux *Colléges*, entretenus par les villes, et aux Institutions, dirigées par des particuliers. Les Lycées remplacèrent les Écoles centrales. Abandonné en 1814 et remplacé par celui de *Collége*, le nom de *Lycée* a été repris depuis 1848. La France compte auj. (1855) 70 lycées. Du reste, l'administration tend à en établir un par département. — L'enseignement des Lycées, constitué en 1808, lors de la création de l'Université, et maintenu, avec de légers changements, sous la Restauration et sous Louis-Philippe, a été considérablement modifié par le décret du 10 avril 1852 et par les règlements du 30 août de la même année.

LYCHNANTHE (du grec *lykhnos*, flambeau, et *anthos*, fleur, à cause de l'éclat de sa fleur), plante de la famille des Caryophyllées, dite aussi *Cucubalus. Voy.* ce mot.

LYCHNIDE, *Lychnis* (du grec *lykhnos*, lampe, parce que cette plante cotonneuse servait autrefois à faire des mèches pour les lampes), genre de la famille des Caryophyllées, renferme des plantes herbacées, ordinairement vivaces, communes dans les régions tempérées de notre hémisphère, à feuilles simples, opposées, à fleurs ordinairement grandes et belles, à 5 pétales et à 5 styles. Plusieurs espèces sont cultivées dans nos jardins à cause de la beauté de leurs fleurs : telles sont la *L. de Chalcédoine*, dite aussi *Croix de Malte*, originaire d'Asie, dont les fleurs, d'un beau rouge, sont en forme de croix de Jérusalem ou de Malte, et se réunissent en un gros bouquet au sommet des tiges; la *L. des prés*, dite aussi *Fleur de coucou* et *Amourette*, qui croît dans les prés humides : ses fleurs purpurines deviennent doubles par la culture; la *L. dioïque* ou *Jacée des jardiniers*, la *L. des bois*, la *L. visqueuse*, etc. — Quelques Botanistes réunissent à ce genre les *Agrostemmes*, notamment l'*A. githago* ou *Nielle des blés*, et l'*A. coronaria* ou *Coquelourde*. *Voy.* AGROSTEMME.

LYCIET, *Lycium* (de *Lycie*, nom d'une contrée d'Asie Mineure d'où l'on croit cette plante originaire), genre de la famille des Solanées, renferme plus de 30 espèces de plantes frutescentes ou arborescentes qui croissent dans la région méditerranéenne et qu'on a retrouvée dans l'ouest de l'Amérique du Sud : tiges ligneuses, droites ou pendantes; rameaux épineux et grêles; feuilles entières; fleurs roses, purpurines, violettes, jaunâtres et même blanches. Le *Lyciet d'Europe*, qui croît spontanément sur le sable aux rivages de la Méditerranée, sert à former des haies vives en Italie, en Portugal, en Espagne, en Égypte, etc. On connaît encore le *L. de Barbarie*, le *L. du Cap* ou d'*Afrique*, dit aussi *Jasmin bâtard*, le *L. de la Chine*, le *L. hérissé*, etc. — Les jeunes pousses et les feuilles du Lyciet peuvent être mangées en salade, comme on le fait dans le midi de la France. Ses fruits peuvent subir les mêmes préparations quo ceux de l'Épine-vinette.

LYCOPERDON (du grec *lykos*, loup, et *perdô*, péter), appelé vulgairement *Vesse-de-loup*, parce qu'à la moindre pression son enveloppe éclate et laisse échapper un nuage de poussière, genre de Champignons, de la section des Basidiosporés, type de la famille des Lycoperdacées, croît au milieu du gazon, dans les prairies, sur les collines, etc. Il n'a pas de pédicule. Il est globuleux, grand, d'un blanc pâle. Ces champignons existent d'abord à l'état lactescent; par une dessiccation rapide ils arrivent à l'état fibreux et pulvérulent. Le *L. géant* ou *Bovista*, la plus grosse espèce de nos pays, offre des individus dont le diamètre est de 40 à 45 centim. On se sert en Italie du Lycoperdon en guise d'amadou contre les hémorragies. Sa vapeur est anesthésique.

LYCOPERSICUM. *Voy.* TOMATE.

LYCOPODE, *Lycopodium* (du grec *lykos*, loup, et *pous*, *podos*, pied), genre type de la famille des Lycopodiacées, qui tient le milieu entre les Fougères et les Mousses, renferme des plantes à tiges rampantes et étalées sur le sol ou élevées et perpendiculaires à sa surface. Ces tiges sont ramifiées et très-souvent dichotomes. Les feuilles sont petites, éparses et très-rapprochées les unes des autres; d'autres fois elles forment des séries longitudinales. Les organes reproducteurs sont de deux sortes; les uns, plus nombreux, existent à l'aisselle des fleurs

supérieures : ce sont des espèces de capsules globuleuses, ovoïdes ou réniformes, s'ouvrant par une fente transversale et contenant une très-grande quantité de granules extrêmement fins, souvent agglutinés par quatre : on a nommé ces capsules *anthéridies*, parce qu'on croit qu'elles représentent les organes mâles ; les autres, moins nombreux, placés au-dessous des précédents, sont également des capsules sessiles ; on les appelle *oovphoridies* ; elles sont ovoïdes ou réniformes, s'ouvrant en 2 ou 4 valves, et contiennent de 2 à 4 spores globuleuses.

On trouve les Lycopodes dans les lieux ombragés et frais des bois. L'espèce la plus connue est le *L. en massue*, connu sous les noms vulgaires de *Soufre végétal*, *Mousse terrestre*, *Pied-de-loup*. Son pollen, d'un jaune de soufre, pulvérulent, subtil, est susceptible de s'enflammer subitement quand on le jette sur la flamme d'une bougie ou de tout autre corps en ignition, et brûle sans aucune odeur ; ces propriétés ont été mises à profit au théâtre toutes les fois qu'on veut simuler des éclairs et pour fabriquer des torches ardentes. Le *L. phlegmaire* passe aux Indes pour un puissant aphrodisiaque ; aussi cette plante est-elle introduite dans toutes les fêtes où préside l'amour. Les Druides employaient le lycopode en vapeur comme un excellent remède contre les maux d'yeux. Aujourd'hui, on ne s'en sert plus en médecine que comme dessiccatif et contre les écorchures qui surviennent aux cuisses des petits enfants : les nourrices l'appelent *Poudre de vieux bois*. C'est dans la poussière du lycopode que l'on roule, dans les pharmacies, les bols et les pilules, afin d'éviter leur adhérence : cette poudre en revêt la surface si complétement, qu'on peut plonger les corps dans l'eau et les en retirer sans qu'ils soient mouillés. — La famille des Lycopodiacées renferme plus de 150 espèces, encore peu connues pour la plupart.

LYCOPUS (du grec *lykos*, loup, et *pous*, pied), genre de plantes de la famille des Labiées, appelé vulgairement *Pied-de-loup*. *Voy.* ce mot.

LYCOSE, *Lycosa* (du grec *lykos*, loup, à cause de leur férocité), genre d'Arachnides pulmonaires, de la famille des Aranéides, section des Dipneumones, tribu des Citigrades, renferme des espèces qui ont le corps couvert d'un duvet serré et l'abdomen de forme ovale ; leurs yeux, disposés sur 3 lignes transverses, forment un quadrilatère. Les Lycoses portent leurs œufs dans un cocon attaché à l'anus, soignent leurs petits et les portent sur leur dos. Elles courent très-vite, habitent à terre ou dans les fentes des murs, dans les cavités des pierres, etc. Elles se nourrissent de petits insectes : postées près de leur demeure, elles y guettent leur proie, sur laquelle elles s'élancent avec une grande rapidité. La plus célèbre est la *Lycose tarentule*. *Voy.* TARENTULE.

LYDIEN (MODE). *Voy.* MODE.

LYGÉE, *Lygæus* (du grec *lygaios*, triste, obscur), genre d'insectes Hémiptères, remarquable par ses élytres croisés, ses antennes à articles courts, le dernier grêle, par sa tête courte, un peu conique. On trouve les lygées réunis en grand nombre sur les Crucifères et les Asclépiades. Ils sont d'un rouge plus ou moins vif et tacheté de noir : leur corps est aplati et de forme ovalaire ; leurs pattes sont grêles et assez longues. Ces insectes sont fort agiles et courent avec rapidité quand on veut les saisir.

LYGÉE, *Lygeum*, espèce de Graminée. *Voy.* AUFFE et SPART.

LYGODIUM (du grec *lygôdês*, flexible), genre de la famille des Fougères, tribu des Schizéacées, croît en abondance dans les régions tropicales du globe. Les nègres d'Haïti font de ses tiges des tuyaux de pipe.

LYMÉXYLON (*fléau du bois*), espèce du g. *Térédile*.

LYMNÉE, genre de Mollusques. *Voy.* LIMNÉE.

LYMPHANGITE (du grec *lymphê*, lymphe, et *angéion*, vaisseau), inflammation des vaisseaux lymphatiques ; elle est caractérisée par la rougeur striée ou diffuse des tissus qui environnent ces vaisseaux, par le siége de ces colorations qui vont de la circonférence au centre, par la friabilité, l'induration des membranes et par la suppuration qui se forme à l'extérieur ou à l'intérieur des vaisseaux.

Cette maladie est toujours très-grave : si l'on ne parvient à arrêter les progrès de l'inflammation, la membrane interne des vaisseaux sécrète du pus qui se mêle au sang et ne tarde pas à produire tous les accidents de la résorption purulente. Elle doit être combattue dès le principe par une ou plusieurs saignées du bras ; en même temps, on applique sur le lieu même où la phlegmasie a pris naissance et sur les parties plus éloignées où elle se termine, des sangsues en assez grand nombre. Le repos le plus absolu, une diète sévère, des boissons émollientes, des fomentations narcotiques, des cataplasmes émollients, des bains tièdes prolongés, sont aussi très utiles pendant tout le cours de la période aiguë.

LYMPHATIQUE, qui a rapport à la lymphe.

On appelle *Système lymphatique* l'ensemble des organes qui concourent à la formation ou à la circulation de la lymphe, savoir, les glandes et les vaisseaux lymphatiques. Ceux-ci, découverts en 1650 par Rudbeck et Bartholin, sont très-déliés, transparents ; leurs parois sont formées de plusieurs membranes ; ils présentent, dans toute leur longueur, une suite de renflements produits par des valvules placées dans leur intérieur. Ces vaisseaux existent dans toutes les parties du corps ; ils versent dans les veines les fluides blancs ou incolores qu'ils ont pompés à la surface des membranes ou dans les tissus des organes. On ignore leur mode d'origine, mais il paraît qu'ils communiquent avec les capillaires veineux dans tous les ganglions lymphatiques. De quelque partie qu'ils proviennent, ils forment d'abord, en se réunissant, de nombreux ganglions d'où naissent des branches plus grosses, qui aboutissent toutes, après de nombreuses anastomoses, à deux troncs principaux. L'un de ces troncs, situé dans le côté gauche du thorax et appelé *canal thoracique*, reçoit les lymphatiques de l'abdomen, des membres inférieurs, ceux du côté gauche de la poitrine et du côté correspondant de la tête et du cou, et s'ouvre dans la sous-clavière gauche ; l'autre, appelé *grand vaisseau lymphatique droit*, reçoit les vaisseaux lymphatiques du membre thoracique droit, du côté droit de la tête, du cou et de la poitrine ; il s'ouvre dans la portion sous-clavière du tronc brachial droit.

Le *tempérament lymphatique* est celui dans lequel domine le système lymphatique ; il est caractérisé par des chairs molles, une peau diaphane, un sang aqueux : c'est le plus exposé aux engorgements.

Le Dr Breschet a traité du *Système lymphatique*.

LYMPHE (du latin *lympha*, eau), liquide contenu dans les vaisseaux lymphatiques. La lymphe est très-coulante, claire, transparente, d'un jaunâtre pâle ou tirant sur le verdâtre, inodore et d'une saveur franchement salée. Elle a des réactions fortement alcalines. Elle contient des corpuscules en moindre quantité que le sang, plus volumineux que les globules de ce liquide ; ils sont ronds, tantôt lisses, tantôt grenus ; l'action prolongée de l'eau fait apercevoir dans tous des noyaux qui sont un peu plus petits que les globules du sang. Au bout d'un quart d'heure environ, la lymphe extraite de ses vaisseaux se prend en une gelée incolore, claire et tremblotante, de laquelle ne tarde pas à se séparer une masse réticulée qui finit par se resserrer en un grumeau. Le caillot consiste en une fibrine mêlée avec une partie des corpuscules de la lymphe. La quantité de fibrine va en augmentant depuis l'origine du système lymphatique jusqu'à son embouchure dans les vaisseaux sanguins. Le sérum de la lymphe n'est autre chose que de l'eau contenant

une petite quantité d'albumine et de graisse, avec divers sels. *Voy.* LYMPHATIQUE.

On nomme *Lymphe de Cotugno* une humeur transparente dont sont remplies toutes les cavités de l'oreille interne; elle tire son nom du physiologiste qui l'a observée.

LYNX (du grec *lygx*, même sens), *Lynx vulgaris, Felis Lynx*, vulgairement *Loup-cervier*, grande espèce du genre Chat, a pour caractères: des oreilles ornées de poils verticaux, une fourrure longue et touffue, et une queue généralement courte; il n'a pas de fausse molaire antérieure. Cet animal est long d'environ 75 centim. : il a le dos et les membres d'un roux clair, avec des mouchetures d'un brun noirâtre; le tour de l'œil, la gorge, le dessous du corps et le dedans des jambes, blanchâtres; quatre lignes noires prolongées de la nuque au garrot; des bandes mouchetées obliques sur l'épaule, transversales sur les jambes; les pieds d'un fauve pur. Comme le Loup, le Lynx pousse une sorte de hurlement pendant la nuit. D'un naturel féroce, il attaque de préférence les jeunes cerfs et les faons de daim, de chevreuil ou de renne. Quelquefois, il se place en embuscade sur une des basses branches d'un arbre, pour s'élancer de là sur un de ces animaux : il lui saute sur le cou, s'y cramponne avec ses ongles, et ne lâche prise que lorsqu'il a abattu sa proie en lui brisant la première vertèbre du cou; il lui fait alors un trou derrière le crâne et lui suce la cervelle par cette ouverture. Il grimpe également sur les arbres pour poursuivre les écureuils, les martres, les chats sauvages et pour surprendre les oiseaux dans leur nid. Le Lynx est plein de grâce et de légèreté : son œil est brillant, mais cependant doux et expressif. Comme le Chat, il est d'une propreté excessive. Les Lynx sont très-communs dans les forêts du nord de l'Europe et dans la Sibérie.

Outre le *Lynx vulgaire*, on distingue dans ce genre plusieurs autres espèces: le *Caracal* ou *Lynx des anciens*, le *Parde* (*L. pardina*), le *Chelasson* (*L. cervaria*), le *Manoul* (*L. Manul*), le *Chaus* ou *L. des marais*, le *L. botté* (*L. caligata*), tous habitant l'Europe, et les divers Lynx d'Amérique (*L. du Canada, de la Floride, de la Caroline, L. bai, L. doré, L. à bandes, L. pajeros*, etc.).

Les anciens attribuaient au Lynx une vue perçante, sans doute à cause de la vivacité de son œil; ils avaient accrédité la fable que ses yeux pouvaient voir à travers les murailles. Cet animal était consacré à Bacchus.

LYNX (LE), constellation boréale située entre le Cocher et la grande Ourse, compte 45 étoiles.

LYPÉMANIE (du grec *lypé*, tristesse, et *mania*, folie), nom donné dans quelques nosographies à la folie triste ou *Mélancolie*. *Voy.* ce mot.

LYRE (du latin *lyra*), en grec *chélys*, *barbitos*, *phormynx*, instrument à cordes dont la construction a offert une grande variété. — La plus ancienne lyre et la plus simple semble avoir eu 3 cordes. Le nombre des cordes monta ensuite à 4 (*tétracorde*), puis à 5, à 6, à 7 : Terpandre fut, dit-on, banni de Sparte pour avoir ajouté la 7e (*heptacorde*). Simonide en ajouta une 8e, et dans la suite Timothée porta le nombre des cordes à 12. En Égypte, il y eut même jusqu'à 18 cordes. — Les parties de la lyre autres que les cordes étaient la *caisse*, qui originairement, dit-on, était d'écaille de tortue (d'où le nom grec de *chélys*, en latin *testudo*), et qu'ensuite on fit en bois; la *table*, qui fermait la caisse, et qui souvent ne fut qu'une simple peau sèche tendue; les *montants*, adaptés à la caisse et la continuant en quelque sorte sur les côtés et laissant un intervalle entre eux; et le *joug*, placé en travers d'un montant à l'autre. Les cordes s'attachaient, d'une part, à la caisse, de l'autre, au joug. — On jouait de la lyre, tantôt avec une espèce d'archet dit *plectrum*, tantôt en la pinçant avec les doigts, tantôt des deux façons : la main gauche pinçait les cordes, pendant que la droite les frappait du *plectrum*. — L'usage de la lyre s'est perdu au moyen âge. Les Abyssins ont encore des lyres, dont ils jouent grossièrement. Le *vina* des Indiens est une lyre sans montants. — La Mythologie ancienne attribuait l'invention de la lyre à Mercure : Apollon, Amphion, Orphée, Linus, en ont aussi été proclamés les auteurs. L'Égypte en faisait honneur à Thot-Trismégiste. On ne se servait de la lyre que pour célébrer les dieux et les héros.

LYRE, constellation de l'hémisphère boréal, renferme 21 étoiles, dont une de première grandeur, appelée *Wéga* ou la *Lyre* proprement dite : cette étoile forme avec l'étoile polaire et Arcturus un grand triangle rectangle où elle occupe le sommet de l'angle droit; c'est, avec Sirius, l'étoile la plus rapprochée de nous. La constellation tire son nom de ce qu'on a cru y trouver la forme d'une lyre à dix cordes, qu'un vautour porterait dans son bec.

LYRE, nom d'un oiseau nommé aussi *Menure*, et et d'un poisson appelé *Trigle*, *Voy.* ces mots.

En Anatomie, on appelle *Lyre*, *Corpus psalloïdes*, la surface inférieure de la voûte à trois piliers du cerveau, où l'on remarque une disposition analogue à celle des cordes de la lyre : ce sont deux lignes longitudinales auxquelles viennent se rendre d'autres lignes transversales ou obliques.

LYRÉ, *lyratus*, se dit en Botanique d'une feuille en forme de *lyre*, dont les lobes inférieurs, divisés presque jusqu'à la nervure, sont très-petits en comparaison du lobe terminal, qui est fort ample.

LYRIQUE (POÉSIE), ainsi nommée parce qu'originairement elle se chantait sur la lyre. Ce genre de poésie, le plus élevé de tous, est spécialement consacré à l'expression de l'enthousiasme et des sentiments les plus vifs : c'est celui où l'inspiration se fait le plus fortement sentir. Dans sa plus vaste étendue, ce genre comprend, outre l'ode, la chanson, la ballade, l'élégie, le sonnet, et même les pièces de théâtre destinées à être chantées (opéras et drames lyriques); mais, dans l'usage, on le borne à l'*ode*, qui, selon les différentes formes qu'elle revêt, prend les noms de *dithyrambe*, d'*hymne*, de *cantique*, de *cantate*, de *chant royal*, etc. Ce genre n'a point de rhythme ni de mètre qui lui soit propre: le poëte y emprunte tous les rhythmes, tous les mètres qui lui semblent rendre le mieux le sentiment qui l'anime.

La poésie lyrique paraît être la forme la plus ancienne de la poésie : on en trouve de sublimes exemples dans la Bible (*Cantiques* de Moïse, de Débora, *Psaumes* de David), ainsi que dans les antiques poëmes de l'Inde, notamment dans les *Rigvédas*. Chez les Grecs, Orphée, Linus, Musée, passent pour les créateurs du genre; Alcée, Simonide, Tyrtée, Sapho, Anacréon, l'appliquèrent aux sujets les plus divers; Eschyle, Sophocle, Euripide, lui donnèrent place dans leurs œuvres dramatiques (*chœurs*); Pindare le porta à la perfection dans ses *Olympiques* et ses *Pythiques*. Chez les Romains, Horace seul cultiva avec succès la poésie lyrique. Au moyen âge, elle inspira les chants des bardes, les poëmes d'Ossian; elle eut sa place dans l'*Edda*, dans les vers des troubadours, des minnesingers, etc. Dans les temps modernes, les poëtes qui se sont le plus distingués en ce genre sont : en Italie, Pétrarque, le Tasse, Métastase, Filicaia, Bondi; en France, Ronsard, Malherbe, Racan, Racine (*chœurs d'Esther* et *d'Athalie*), J.-B. Rousseau, Lefranc de Pompignan, Lamotte, Chénier, Lebrun, et de nos jours Lamartine, Victor Hugo, Béranger, qui a élevé la chanson au rang de l'ode; en Angleterre, Dryden, Gray, Byron, Th. Moore, Burns; en Allemagne, Klopstock, Schiller, Gœthe, Kleist, Gleim; en Russie, en Pologne, Derjavine, Pouchkine, Kochanowsky, Mickiewitz, etc. — Chez les Hébreux et chez les

Grecs, la poésie lyrique se chantait réellement; chez les Romains et chez les modernes, elle fut séparée de la musique, et ce n'est que par fiction que le nom de *lyrique* lui est resté.

LYS, fleur. *Voy.* LIS.

LYSIMACHIÉES (du genre type). Ce mot, qui désignait autrefois toute la famille des *Primulacées*, a été restreint à une tribu de cette même famille, dont la *Lysimaque* est le type. *Voy.* l'art. suivant.

LYSIMAQUE (du grec *lyô*, apaiser, et *makhê*, combat, parce que les anciens lui attribuaient la propriété d'adoucir les chevaux indociles), genre de plantes de la famille des Primulacées, type de la tribu des Lysimachiées, renferme une vingtaine d'espèces, dont plusieurs sont communes en France et dans les lieux humides de l'Europe. La *L. vulgaire*, vulgairement *Corneille* ou *Chasse-bosse*, porte des fleurs jaunes, disposées en corymbe. La *L. à feuilles de saule* a de superbes fleurs blanches disposées en longues grappes en forme d'épis. La *L. nummulaire* est plus connue sous le nom d'*Herbe aux écus*. On attribuait autrefois à ces plantes des propriétés astringentes et vulnéraires.

LYTHRUM (du grec *lythron*, caillot de sang, à cause de la couleur des fleurs), nom scientifique du genre *Salicaire*, a donné naissance au mot *Lythrariées* ou *Lythacées*, qui désigne une famille dont la Salicaire est le type, et qui se subdivise en deux tribus : les *Lythrées*, à graines dépourvues d'ailes, et les *Lagerstrœmiées*, à graines ailées.

M

M, 13e lettre et 10e consonne de notre alphabet, n'est étrangère à aucune langue. Son articulation est une des premières que les enfants réussissent à former; c'est une *labiale*; on l'appelle aussi *labio-nasale*, parce que, pour la prononcer, il faut rapprocher les lèvres et ouvrir les narines. — Comme abréviation, en latin M. signifie *Marcus, Manlius, Mucius*; M', *Manius*; M. A., chez les modernes, *Magister artium* (maître ès arts). En français, M. signifie *Monsieur*; MM., *Messieurs*, S. M., *Sa Majesté*. Dans les prénoms, l'initiale M. peut remplacer *Marie, Marc, Martin, Michel*, etc. En écossais, M', joint à un nom, signifie *Mac*, fils (*M'Donald*); — Comme signe numéral, M vaut 1000 et M̄, 1,000,000; en grec, μ' vaut 40. — Sur les monnaies, M est la marque de la fabrique de Toulouse. — En Chimie, Mg signifie *Magnésium*; Mn, *Manganèse*; Mo, *Molybdène*.

MACABRE (DANSE). *Voy.* DANSE DES MORTS.

MACADAMISAGE (de l'inventeur *Mac-Adam*, ingénieur anglais), système d'empierrement de routes récemment adopté. Pour *macadamiser* une route, on se sert de cailloux soigneusement choisis, purgés de toute partie de terre, craie, argile, ou de substance quelconque ayant affinité avec l'eau, et brisés en fragments dont le volume ne dépasse guère 6 centimètres cubes. On étend sur l'aire de la chaussée une première couche de cailloux de 10 centimètres d'épaisseur. Cette première couche, battue ou aplatie avec un lourd cylindre en fer, est, pour quelque temps, ouverte aux voitures, et, durant ce temps, on a soin de remplir les ornières creusées par les roues. On étend ensuite avec le même soin une seconde et même une troisième couche de 5 centim. d'épaisseur chacune, que l'on aplatit de nouveau, jusqu'à ce que le tout forme une masse compacte, imperméable à l'eau. La chaussée doit avoir peu de bombement; sa courbe, à peine sensible, est celle d'un arc qui aurait 10 centim. seulement de flèche. Ce système, qu'on n'appliquait d'abord qu'aux grandes routes, a été, depuis quelque temps, essayé dans les rues des grandes villes, notamment à Londres et à Paris. Les routes macadamisées sont très-commodes pour le roulement des voitures et pour le pied des chevaux; elles épargnent aux maisons qui les bordent beaucoup de bruit et diminuent l'ébranlement causé par les grosses voitures; mais elles produisent beaucoup de boue dans les temps de pluie ou de dégel et de poussière dans les temps secs; elles exigent en outre un entretien fort dispendieux.

MACAQUE, *Macacus*, genre de Singes, groupe des Catarrhinins, comprend des espèces particulières à l'ancien continent, et intermédiaires aux Guenons et aux Cynocéphales. Les Macaques diffèrent des Guenons par la forme de leur museau, qui est plus gros et plus prolongé, et des Cynocéphales, par ce même museau, qui est plus court. Ils ont des lèvres minces, des abajoues assez développées, un corps trapu et épais, le cou court, la tête grosse, les membres robustes, cinq doigts à chaque main, les fesses très-calleuses, la queue quelquefois nulle, d'autres fois assez longue. Les Macaques ont, en général, beaucoup d'adresse et de sagacité. Ils sont plus doux et plus dociles que les Cynocéphales, mais généralement plus lascifs que les Guenons. Ils habitent l'Afrique, l'Inde et les îles de l'archipel indien. On les divise en trois sections : 1° les *Cercocèbes*, renfermant les espèces dites *Macaque bonnet chinois, M. roux doré, M. toque*, etc.; 2° les *Maïmons*, renfermant le *Maïmon proprement dit*, l'*Ouanderou* ou *Elwanda*, le *Rhésus*, le *Macaque ursin*, etc.; 3° les *Magots*.

MACARET. *Voy.* MASCARET.

MACAREUX, *Fratercula*, *Mormon*, genre d'oiseaux de l'ordre des Palmipèdes, famille des Alcidées, voisin des Guillemots et des Pingouins : bec robuste, plus court que la tête, aussi haut que long et démesurément gros; jambes placées très en arrière, ce qui leur donne une démarche gauche et embarrassée; ailes étroites et courtes, tout à fait défavorables pour le vol. En revanche, ces oiseaux nagent et plongent avec une rare facilité. Les Macareux sont des oiseaux migrateurs, et changent de climat suivant les saisons. Ils se nourrissent de mollusques, de petits crustacés, etc., ne construisent point de nid, et pondent leurs œufs dans les trous des rochers. On les trouve dans les mers du Nord, dans la société des Pingouins. On distingue le *Macareux moine*, noir et blanc, qui visite quelquefois nos côtes; le *M. glacial* et le *M. huppé*, qui habitent le Kamtchatka, le Groënland et l'Amérique du Nord.

MACARON (de *macaroni* ?), sorte de pâtisserie croquante et délicate, composée principalement d'amandes douces ou amères, pilées et séchées, puis battues avec des blancs d'œufs et du sucre, dont on fait de petits pains de diverses formes, mais surtout ronds et ovales. Cette pâtisserie était déjà célèbre au XVIIe siècle. On estime surtout les macarons de Nancy.

Dans la Marine, on nomme ainsi un court morceau de bois placé debout, de distance en distance, pour soutenir les fargues d'une embarcation.

MACARONI (mot emprunté de l'italien), pâte de farine très-fine à laquelle on donne la forme de petits tubes creux, allongés, de diverses grosseurs, et qu'on assaisonne avec du fromage de Parmesan ou de Gruyère. Le macaroni est le mets national des Napolitains. Les pâtes de macaronis de Gênes ont été longtemps estimées; celles d'Auvergne rivalisent aujourd'hui. Le macaroni qu'on préfère à Na-

ples se fabrique avec la farine d'un blé de la mer Noire dit *Grano duro* ou *Grano del mar Nero*.

On a aussi donné ce nom à une poudre purgative, composée d'une partie de protoxyde d'antimoine et de deux parties de sucre, qui était jadis administrée par les religieux de la Charité de Paris contre la colique métallique.

MACARONIQUE (POÉSIE), ou MACARONÉE, espèce de poésie du genre burlesque où l'on fait entrer des mots de la langue vulgaire en leur donnant une terminaison latine. On lui a donné ce nom par allusion aux divers ingrédients dont se compose le macaroni, et auxquels on compare l'amalgame de mots que l'on introduit dans la macaronée. Cette poésie a pris naissance en Italie, au commencement du XVIe siècle : Odassi de Padoue en fut le créateur; après lui, le célèbre Folengo (Merlino Coccaïo) s'y distingua. Genthe a écrit l'histoire de ce genre (Hall, 1829, allem.). A. Cunningham a donné un *Delectus Macaronicorum carminum* (Edimbourg, 1801), et M. Delpierre, un recueil de *Macaronea* (Paris, 1852).

MACÉDOINE. Ce mot qui, dans l'Art culinaire, désigne un mets composé de toutes sortes de légumes, se dit, en Littérature, d'un ouvrage où se trouvent réunies des pièces détachées en prose et en vers, sur toutes sortes de sujets, le plus souvent disparates.

MACÉRATION (du latin *macerare*, amaigrir, amollir, détremper), opération qui consiste à laisser séjourner quelque temps à froid un corps dans un liquide, dans le but de dissoudre quelques-uns de ses principes constituants, ou d'en distendre les parties, afin de les mieux disposer à se détacher les unes des autres, ou à se laisser pénétrer par les dissolvants qu'on emploie soit pour en extraire les principes solubles, soit pour les conserver. Ainsi, l'on fait macérer les fruits dans le vinaigre ou l'eau-de-vie, les cadavres dans une dissolution de sublimé corrosif, etc.

En Religion, on nomme *macération* toute mortification par jeûnes, disciplines et austérités de toute nature, que l'on s'inflige par esprit de pénitence.

MACERON, *Smyrnium*, genre de la famille des Ombellifères, renferme des plantes herbacées, vivaces ou bisannuelles, qui ont une odeur forte, aromatique, analogue à celle du persil; elles se trouvent sur le bord des chemins et des fossés des cantons cultivés, et aiment surtout les lieux frais et ombragés. On en connaît huit espèces, dont quatre appartiennent à l'Europe. Le *M. commun* (*Sm. olus atrum*), très-amer, croît dans nos départements du Midi. Sa racine était autrefois usitée comme potagère : on la mangeait après l'avoir tenue quelque temps à la cave pour diminuer son amertume; ses parties vertes s'employaient en guise de persil et de céleri. Ses feuilles sont antiscorbutiques, et ses fruits diurétiques, cordiaux et carminatifs.

MACHE, dite aussi *Doucette*, *Salade verte*, *Boursette*, appelée par les Botanistes *Valerianella olitoria*, *Valeriana locusta*, petite plante herbacée, annuelle, qui croît dans les vignes et dans les champs, et que l'on mange comme salade en hiver et au commencement du printemps. Elle appartient à la famille des Dipsacées et au genre Valérianelle; ses feuilles, d'un vert foncé, sont étalées sur terre en forme de rosette; de leur milieu s'élève une tige dichotome, haute de 12 à 15 centim., terminée par de petits paquets de fleurs d'un blanc lavé bleu clair; les corolles sont petites, monopétales et découpées sur les bords en 5 festons. Outre la *Mâche potagère*, que l'on cultive dans les jardins potagers, il en existe beaucoup de variétés, dont une douzaine environ croît naturellement en France.

MACHEFER, scories à demi vitreuses de houille mêlée de fer qui s'agglomèrent dans les foyers des forges où l'on travaille le fer, et forment le résidu des diverses houilles qu'on y brûle. Elles sont composées d'oxydes terreux, de schistes et de quelques millièmes d'oxyde de fer. Le nom du *mâchefer* lui vient sans doute de ce qu'il a l'apparence d'un corps *mâché*, et qu'il contient des parcelles de *fer*; on le nomme quelquefois *escarbille*. Ce résidu est encore combustible : on l'emploie à chauffer les étuves, à cuire la chaux ou les briques. On fait aussi usage du mâchefer pour garantir les rez-de-chaussée de l'humidité en en mettant une couche de 30 à 40 centim. sous le plancher. Il entre enfin dans la composition du *pisé* et de certaines briques. — En Horticulture, on s'en sert pour former sous les plates-bandes des couches qui sont impénétrables aux lombrics.

MACHELIER (qui sert à *mâcher*). On donne quelquefois le nom de *dents mâchelières* aux molaires.

MACHÉTÈS, nom scientifique du COMBATTANT.

MACHIAVÉLISME, système de politique qu'on trouve développé dans le *Prince* de Machiavel, et qui repose sur l'astuce. Il enseigne à dominer en trompant et en semant la discorde.

MACHICOULIS (par corruption de *masse* et de *couler*, selon les uns; de *mactare collum*, briser le cou, selon les autres), nom donné au moyen âge à un procédé de défense, fort usité alors, mais aujourd'hui abandonné : c'étaient des ouvertures ou meurtrières verticales pratiquées dans des galeries saillantes au sommet d'une tour ou d'un rempart, et d'où l'on jetait sur l'ennemi des pierres, des traits, de l'huile bouillante, du plomb fondu. Elles occupaient l'espace compris entre les corbeaux en pierre ou consoles qui soutenaient les galeries : on voit encore des *machicoulis* dans plusieurs anciens châteaux : à Sens, Mehun, Avignon, Royat, Creuilly, etc.

MACHINE (en latin *machina*, fait du grec *machinè*, invention, adresse), instrument destiné à produire du mouvement, de manière à épargner, ou du temps dans la production de l'effet, ou de la force dans la cause. Les machines sont *simples* ou *composées*. Les machines simples sont au nombre de 7 : les *cordes* ou machines funiculaires, le *levier*, la *poulie*, le *treuil*, le *plan incliné*, la *vis* et le *coin*. Les machines composées sont toutes celles qui résultent de la combinaison de plusieurs machines simples.

Dans toute machine, on distingue trois choses principales : la *résistance*, la *puissance* ou le *moteur*, et le *point d'appui*; on peut les considérer comme trois forces quelconques, dont les efforts réciproques se détruisent dans le cas d'équilibre. — Il y a autant d'espèces de *résistance* qu'on peut se proposer d'objets dans la construction d'une machine : ce peut être un poids à élever, un bateau à faire remonter contre le courant, une forte pression à exercer, etc. Il existe une autre espèce de résistance, qui ne dépend pas de l'effet qu'on veut produire, mais seulement de l'imperfection des machines : tels sont le frottement, la roideur des cordes, la résistance que les fluides opposent aux corps en mouvement, etc. — Les *puissances* qu'on applique le plus ordinairement aux machines sont la force musculaire de l'homme et des animaux, ou des poids, ou la force d'un fluide en mouvement, tels que l'eau ou le vent, la force d'élasticité de la vapeur ou d'un ressort, etc. — Le *point d'appui* dans une machine est un point fixe et inébranlable, dont on se sert pour résister à l'effort de la puissance et de la résistance. — L'art de construire les machines constitue la *Mécanique appliquée*. *Voy.* MÉCANIQUE.

On doit à M. Hachette un *Traité élémentaire des machines*, à MM. Lanz et Betancourt un *Essai sur la composition des machines*. Le Conservatoire des Arts et Métiers de Paris offre la plus riche collection de machines qui existe. M. Gallon a publié un *Recueil des Machines approuvées par l'Académie des Sciences*; M. Armengaud, les *Machines récentes*, 1855.

MACHINE ARITHMÉTIQUE. *Voy.* ARITHMOMÈTRE.

MACHINE D'ATWOOD. *Voy.* PESANTEUR.

MACHINE DE COMPRESSION, machine destinée à

condenser l'air dans un récipient disposé à cet effet. Elle ne diffère de la *machine pneumatique* que par la forme des pistons, qui sont entièrement massifs, et par la disposition des soupapes, qui s'ouvrent de haut en bas ou de dehors en dedans. Pour prévenir tout accident, si le récipient venait à se briser par l'effet de la condensation de l'air, on l'entoure d'un fort grillage, et on le fixe entre deux plans de cuivre, serrés fortement par des écrous. On indique la quantité de pression obtenue en la comparant à celle de l'atmosphère : ainsi, on dit que *la pression est égale à 1 atmosphère, à 2 atmosphères, à 3 atmosphères*, ce qui signifie qu'elle serait suffisante pour faire équilibre à une colonne de mercure de 76, de 152, de 228 millim., etc. — Les *appareils de compression*, d'un fréquent usage en Physique et en Chimie, sont aussi employés dans l'Industrie, notamment pour la préparation des eaux gazeuses artificielles.

MACHINE ÉLECTRIQUE, instrument qui sert à produire et à accumuler de l'électricité. Il se compose de frotteurs, d'un corps frotté et d'un collecteur. Les *frotteurs* sont des coussins en peau, rembourrés en crin et pressés par un ressort qui rend le frottement égal; ils sont ordinairement enduits d'une couche d'or mussif (deuto-sulfure d'étain), ou bien d'un amalgame d'étain et de zinc; ils communiquent avec le bois qui compose la machine et qui est conducteur de l'électricité. Le *corps frotté* est un plateau de verre circulaire qui frotte contre les coussins par le mouvement d'une manivelle. Le *collecteur* est formé par un cylindre en métal, le plus souvent en cuivre jaune; il a autant de branches qu'il y a de frottoirs à la machine ; dans ses parties les plus rapprochées du plateau, il entoure celui-ci, sans le toucher, au moyen de pièces recourbées, garnies de pointes; il est isolé sur des pieds en verre. — Cette machine sert à faire une foule d'expériences curieuses, propres à mettre en relief les phénomènes de l'électricité. Lorsqu'on en approche un corps électrisé, celui-ci en est attiré ou repoussé suivant qu'il contient le même fluide que la machine ou un fluide différent. Tout corps conducteur isolé qu'on met en contact avec le collecteur devient partie de ce collecteur, et se comporte comme lui : ainsi, un homme monté sur un tabouret à pieds de verre ou isolant se chargera de la même électricité que le collecteur; ses cheveux se dresseront sur sa tête, et l'on pourra tirer des étincelles des différentes parties de son corps. S'il communique avec le sol, l'électricité se perdra à travers son corps, et la machine cessera de se charger. Une pointe qu'on met sur la machine électrique la décharge très-promptement ; dans l'obscurité, on voit le fluide électrique s'échapper de cette pointe sous la forme d'une lueur bleuâtre.

Les physiciens se servaient d'abord d'un simple tube de verre ou d'un bâton de cire d'Espagne pour produire les phénomènes électriques. Otto de Guericke, ou, suivant d'autres, Hauksbee, imagina ensuite de faire mouvoir rapidement un globe de verre sur son axe : c'est ce dernier appareil qui devint le principe de la *machine électrique*. Van Marum et Nairne ont construit des machines qui donnent alternativement les deux électricités.

MACHINE HYDRAULIQUE, nom commun à toute machine destinée à conduire ou à élever l'eau, comme une écluse, une pompe, un puits, la vis d'Archimède, etc., ainsi qu'à tout assemblage de machines propre à produire divers effets au moyen de l'eau, comme un moulin à eau, etc. — Parmi les machines hydrauliques destinées à élever l'eau, on connaît surtout la *Machine de Marly*, construite sous Louis XIV, par le hollandais Rennequin Sualem, pour faire monter les eaux de la Seine à 162 mètres de hauteur dans un aqueduc qui les conduit à Versailles. Cette machine se composait de 14 roues hydrauliques de 10 mètres de diamètre, dont les unes faisaient jouer des pompes qui portaient l'eau de la Seine dans un premier réservoir, tandis que les autres faisaient mouvoir des balanciers de fer qui transmettaient ce mouvement à des pompes placées dans ce réservoir même, et au moyen desquelles l'eau était transportée dans un second réservoir, d'où elle était enfin élevée au point culminant. Cette machine est remplacée aujourd'hui par une belle machine à vapeur de la force de 60 chevaux.

MACHINE INFERNALE, nom donné à toute machine contenant de la poudre et des projectiles et destinée par son explosion à répandre la mort. On a souvent employé de pareilles machines à la guerre; mais on connaît plus particulièrement sous ce nom deux machines destructives dirigées l'une contre le consul Bonaparte en 1800, et l'autre contre le roi Louis-Philippe en 1835. — Dans la Marine, on nomme ainsi d'énormes brûlots destinés à incendier un port ou une flotte. *Voy.* BRULOT.

MACHINE LOCOMOTIVE. *Voy.* LOCOMOTIVE.

MACHINE PNEUMATIQUE (du grec *pneuma*, air), machine qui sert à faire le vide ou du moins à raréfier considérablement l'air contenu dans une cloche ou dans tout autre vase. Elle se compose essentiellement d'un corps de pompe cylindrique, dans lequel se meut à frottement un piston muni d'une soupape s'ouvrant de bas en haut ; à l'extrémité inférieure du corps de pompe se trouve une autre soupape s'ouvrant aussi de bas en haut, et placée à l'entrée d'un conduit qui est en communication avec le *plateau* de la machine, sur lequel se place le vase ou *récipient* où l'on veut faire le vide. — Si l'on soulève le piston quand il est au bas du corps de pompe, l'air, pressant sur la soupape que porte ce piston, la tient fermée, et il se fait un vide ; l'autre soupape s'ouvre alors, et l'air du récipient pénètre en partie dans le corps de pompe ; si l'on abaisse de nouveau le piston, la même soupape, qui s'était ouverte, vient fermer la communication avec le récipient, et l'air contenu dans le corps de pompe soulève la soupape du piston pour s'échapper par elle. Une nouvelle ascension du piston prend dans le récipient une nouvelle quantité d'air qui est expulsée à son tour, et l'on arrive ainsi à raréfier de plus en plus l'air contenu sous le récipient de la machine. — On adapte ordinairement à la machine pneumatique un second corps de pompe : l'un des deux corps de pompe soutire l'air du récipient, tandis que l'autre expulse la portion d'air dont il s'est rempli ; on met ces deux pistons en jeu au moyen d'un engrenage que fait mouvoir un levier à deux branches. — Pour juger du degré de raréfaction de l'air, on y adapte aussi un baromètre raccourci dit *éprouvette*, qui communique avec l'intérieur de la machine. — La machine pneumatique est employée par les physiciens et les chimistes pour une foule d'expériences. Inventée en 1650 par Otto de Guericke, elle a reçu de nombreux perfectionnements; les derniers et les plus importants sont dus à M. Babinet.

MACHINE A VAPEUR, machine dans laquelle on utilise la vapeur comme force motrice. On y distingue, dans sa forme la plus simple, la *chaudière* (*Voy.* ce mot) ou générateur de la vapeur, et le *mécanisme* proprement dit. Ce mécanisme se compose d'un cylindre bien alésé et fermé des deux côtés, dans lequel se meut à frottement un *piston*, dont la tige est fixée à un balancier qui communique le mouvement à un volant, par l'intermédiaire d'une bielle et d'une manivelle. Le piston s'élève ou s'abaisse, et imprime ainsi le mouvement à tout le système, suivant que la vapeur vient presser le piston en dessous ou en dessus. On réalise ce double effet en faisant arriver alternativement la vapeur de chaque côté du piston, et condensant en

même temps celle qui se trouve du côté opposé. Une pièce mobile, appelée *tiroir*, placée à l'entrée du conduit de vapeur, règle ces alternances d'arrivée aux deux côtés du piston; un *condenseur*, placé en communication avec la partie inférieure du cylindre, reçoit la vapeur condensée par une injection d'eau froide. On remarque encore dans la machine à vapeur le *gouverneur* ou le *modérateur à force centrifuge*, sorte de losange articulé, dont les deux côtés supérieurs portent des boules pesantes, tandis que les deux côtés inférieurs s'attachent à un anneau qui peut couler sur un axe vertical que fait tourner l'arbre du volant: cet anneau, montant ou descendant par l'effet de la force centrifuge, selon que le volant tourne plus ou moins rapidement, agit sur un système de leviers qui viennent fermer ou ouvrir une clef placée à l'entrée du tuyau d'arrivée de la vapeur; cette disposition fait que la machine se gouverne elle-même.

Quand la vapeur est portée, dans la chaudière, à une force élastique d'au moins 5 atmosphères, la machine à vapeur est dite à *haute pression*, par opposition aux machines à *basse pression*, où la vapeur présente une tension plus faible: les machines à haute pression diffèrent ordinairement des machines à basse pression par l'absence du condenseur. Dans les unes comme dans les autres, quand le piston a terminé sa course, une soupape s'ouvre pour laisser échapper sa vapeur au dehors; à ce moment, le piston, pressé en sens inverse par la vapeur qui sort de la chaudière, pousse le piston, et, en raison de son excès de pression, l'oblige à se mouvoir. La machine à haute pression a l'avantage de dépenser beaucoup moins d'eau que les autres, et s'emploie de préférence pour les locomotives des chemins de fer. — On exprime la puissance des machines à vapeur par *force de cheval* ou *cheval-vapeur*: c'est la force nécessaire pour élever d'un mouvement continu un poids de 75 kilogr. à 1 mètre de hauteur en une seconde. Il existe des machines à vapeur de toutes forces, depuis celle de 1/4 de cheval jusqu'à celle de 1,000 chevaux.

On fait cinq applications principales de la force motrice de la vapeur: 1° à l'élévation de l'eau; 2° à la dilatation ou à la condensation de l'air; 3° à la rotation d'un arbre moteur; 4° à la navigation; 5° au transport sur terre. — Les machines destinées à l'élévation de l'eau portent le nom de *M. hydrauliques* ou *d'épuisement*: la *pompe à feu* de Chaillot (*Voy.* POMPE) est une machine de ce genre; elles servent particulièrement dans les mines. On appelle *M. soufflantes* les machines à vapeur qui servent à lancer l'air destiné à alimenter les feux et fourneaux métallurgiques, et dans quelques cas à l'aérage des mines. Les *M. à rotation* sont celles dans lesquelles la transmission du mouvement a lieu par l'intermédiaire d'un arbre principal ou moteur: elles sont employées dans toutes les espèces d'industries, comme pour moudre le blé, écraser les graines oléagineuses, triturer des chiffons, faire marcher des scies, tourner des broches, faire travailler des outils, des métiers à tisser, etc. Les machines des bateaux à vapeur et les locomotives des chemins de fer sont également des machines à rotation.

Salomon de Caus eut, dès 1615, l'idée d'employer la vapeur comme force motrice. Dans les dernières années du XVIIe siècle, Denis Papin imagina la première machine à piston et songea à combiner, dans un même appareil, l'action de la force élastique de la vapeur avec la propriété dont jouit cette vapeur de se condenser par le refroidissement. En 1698, le capitaine Savery proposa d'opérer ce refroidissement par des injections d'eau froide. En 1705, Newcomen, forgeron du Devonshire, utilisa les conceptions de Papin et de Savery pour la construction de la première machine, qui rendit des services à l'industrie minière. Cette machine, dite *M. atmosphérique* (parce que le piston, après avoir été soulevé par la vapeur, s'y abaisse par la seule force de la pression de l'atmosphère, après la condensation de cette vapeur), fut perfectionnée par le mécanicien James Watt, qui inventa le moyen d'opérer dans un vase séparé la condensation de la vapeur, et qui composa la machine *à double effet*. Depuis Watt, les machines à vapeur ont reçu de nombreuses modifications, suivant les effets qu'elles doivent produire. Georges Stephenson est le premier qui ait réussi à appliquer ces machines aux chemins de fer (*V.* LOCOMOTIVE). — On doit à M. Tredgold et à M. Janvier des traités estimés sur les *Machines à vapeur*, à M. de Pambour, la *Théorie des Machines à vapeur*, à M. Figuier la *Machine à vapeur, son histoire*, etc., 1852.

MACHINES DE GUERRE, machines dont se servaient les Grecs et les Romains, et même les modernes jusqu'au XIVe siècle, soit pour les siéges, soit pour faire la guerre en pleine campagne. Les unes (*tormenta*) servaient à lancer des pierres ou des traits, à battre les murailles et les remparts pour les renverser; les autres à couvrir les assiégeants. Les machines les plus connues pour les siéges étaient la *baliste*, la *catapulte*, la *tortue*, la *grue*, les *béliers*, les *tours mobiles*, etc. (*Voy.* ces noms). Les Romains se servaient, en outre, sur leurs vaisseaux de guerre, de *dauphins*, de *mains de fer*, de *corbeaux*, etc. — Les machines de guerre sont toutes postérieures à la guerre de Troie. L'invention de la poudre à canon en a totalement fait perdre l'usage. On trouve la description des machines des anciens dans Végèce (*De re militari*), dans Juste-Lipse (*Poliorcetica*), et dans la *Poliorcétique des anciens* par Dureau de la Malle, 1819.

MACHINES DE THÉATRE, machines à l'aide desquelles on opère sur la scène les changements à vue, les mouvements des nuages, en un mot, tout ce qui sert à l'illusion du spectacle: elles consistent presque uniquement dans un système ingénieux de poids, de contre-poids, de poulies et de leviers. On appelle *machiniste* l'artiste qui invente et conduit les machines, ainsi que celui qui est chargé de l'arrangement des décors, de la manœuvre des trappes, des coulisses, etc.

MACHINISTE. *Voy.* MACHINE DE THÉATRE.

MACHOIRE (du latin *masticare*, mâcher), l'ensemble des pièces osseuses qui supportent les dents des animaux vertébrés. Les mâchoires se distinguent en *supérieure* et *inférieure*: cette dernière porte le nom de *mâchoire diacrânienne*, parce qu'une articulation lâche et ligamenteuse l'unit au crâne; l'autre est immobile et articulée avec la boîte crânienne: on l'appelle *M. syncranienne*.

Dans les Insectes, le nom de *mâchoires* est donné à des parties de forme et d'origine très-diverses, qui servent à diviser les aliments; elles sont disposées par paires et se meuvent, non pas de haut en bas, comme chez les Mammifères, mais transversalement ou latéralement: chez ces animaux, ce sont les mâchoires inférieures qu'on nomme spécialement *mâchoires*; les supérieures sont appelées *mandibules*.

Dans les Arts mécaniques, *mâchoires* se dit, par analogie, de deux pièces de fer qui s'éloignent et se rapprochent pour assujettir un objet, pour le serrer, le tenir ferme et fixe, tels que des pinces, des ciseaux, des étaux, des mordaches, etc.

MACIGNO, sorte de grès composé essentiellement de petits grains de quartz mêlés à du calcaire, et renfermant quelquefois du mica, et d'autres fois de l'argile. On en distingue plusieurs variétés.

MACIS, ou *Fleur de muscade*: c'est l'arille ou 2° écorce du fruit du Muscadier: elle est épaisse, a une saveur plus âcre que la muscade, une odeur aromatique agréable et pénétrante, et une couleur rouge

ou rose clair. On s'en sert dans l'art culinaire; les Parfumeurs, ainsi que les Distillateurs, en font aussi un grand usage. Les Pharmaciens en retirent par expression une huile mixte, et par distillation une huile volatile. — Le Macis nous vient des Moluques, de l'île de France, de Bourbon et de Cayenne.

MACLE, dit aussi *Andalousite*, minéral grisâtre ou rouge de chair, se compose essentiellement de silice et d'alumine, et se trouve en cristaux disséminés dans les roches granitiques. Cette substance est remarquable en ce que, coupée parallèlement à la base, elle présente au centre une tache noire, en forme de parallélograme, dont les quatre angles prolongent une ligne noire, disposition qui souvent figure une croix ou un χ, ce qui a fait donner à la pierre les noms de *Pierre de croix* et de *Chiastolithe* (pierre en χ). On attribuait autrefois à cette pierre des propriétés merveilleuses; aujourd'hui encore, on emploie celles dont les parties noires représentent une croix, à faire des grains de chapelets. Le Macle a été observé pour la première fois par M. le comte de Bournon, dans les montagnes du Forez, et retrouvé depuis dans un grand nombre d'autres lieux, notamment en Andalousie. La vallée de Lisenz, près d'Inspruck, en Tyrol, fournit les cristaux les mieux caractérisés.

Romé de l'Isle avait donné le nom de *Macles* aux groupes de cristaux réunis régulièrement par leurs faces homologues, et produisant ainsi de plus gros cristaux, tantôt de même forme que les petits cristaux composants, tantôt complétement différents.

MACLE se dit dans le Blason d'une petite figure en losange faite comme une maille de cuirasse.

MACLURE, *Maclura*, genre de la famille des Moréacées, renferme des plantes ligneuses, à feuilles alternes et à fleurs dioïques, dont on connaît deux espèces. Le *Maclure orangé* (*Broussonetia aurantiaca*), est un arbre de 10 mètres de haut, lactescent, à feuilles ovales acuminées, légèrement pubescentes sur les nervures et les pétioles. Sa feuille peut servir de nourriture au ver à soie. Cet arbre est originaire de l'Amérique du Nord, où il croît sur les bords du Mississipi; il a été introduit en Angleterre en 1824, et peu après en France. L'autre espèce, le *Maclure des teinturiers* (*Morus tinctoria*), dépasse 10 mètres de hauteur; son écorce est dure. On croit qu'il est le même que le *Bois jaune* de Cayenne, qui fournit une couleur jaune fort solide.

MAÇON (de *maison*, dérivé lui-même du bas latin *mansio*, demeure), ouvrier qui travaille aux ouvrages de maçonnerie. *Voy.* l'article suivant.

En Entomologie, on donne le nom de *Maçon*, *Maçonne*, à certains insectes qui se construisent des habitations plus ou moins solides. Il y a des Abeilles, des Fourmis, des Araignées maçonnes, etc.

MAÇONNERIE (de *maçon*). L'art de la Maçonnerie comprend la *grosse maçonnerie*, ou *limousinage*, tels que travaux de fondations, structure des murs et des voûtes; et la *maçonnerie légère*, qui consiste dans les enduits de toutes sortes, les plafonds, pigeonnages, cloisons, etc. Par suite, on distingue deux sortes d'ouvriers maçons : le *limousin*, qui fait la construction des fondations et des murs en moellons, et le *compagnon*, qui fait les légers ouvrages en plâtre, tels que crépi, enduit, tableaux, feuillures, plafonds, corniches, cloisons, etc. L'*aide-maçon* est un manœuvre qui sert et aide le maçon, bat et gâche le plâtre, porte les outils et les matériaux, etc. — Les matériaux dont on se sert dans la maçonnerie sont, outre la pierre de taille, les moellons, les briques, les cailloux et les lattes, qui forment le corps des murs et des cloisons; le plâtre, la chaux, le ciment, le béton, qui servent à faire les joints et les enduits. — Sous le rapport du travail, on distingue : le *hourdage*, maçonnerie grossière de moëllons et de plâtras, ou première couche de gros plâtre sur lattis jointif; le *ravalement*, qui se fait en plâtre, et qui comprend le *crépi* ou *gobetis*, et l'*enduit* proprement dit, ou *parement*, ainsi que les moulures; le *plafonnage*, qui se fait en plâtre sur lattes. L'état de maçon exige des connaissances pratiques en géométrie et en dessin linéaire. Les outils principaux dont on se sert dans cet état sont : la *règle*, le *plomb*, le *niveau*, l'*équerre*, le *compas*, la *truelle*, la *hachette*, le *marteau*, etc.

L'art de la Maçonnerie remonte aux temps les plus anciens, et à toutes les époques il a été associé aux destinées de l'*Architecture* (*Voy.* ce mot). — Les Maçons ont de bonne heure formé en France une corporation importante : le *Livre des Métiers* d'Et. Boyleaux fait connaître leur organisation au temps de S. Louis. Leur corporation comprenait les tailleurs de pierre, les plâtriers et fabricants de mortiers. Ils avaient pour patron S. Blaise, qu'on fête le 3 février.

Outre les traités d'*Architecture* (*V.* ce mot), on peut consulter le *Manuel du Maçon*, de M. Toussaint, architecte (dans les *Manuels Roret*).

MAÇONNERIE (FRANC-). *Voy.* FRANC-MAÇONNERIE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

MACOUBA, excellent tabac qui croît dans le nord de la Martinique, est ainsi nommé du nom du canton où il est cultivé. Ce tabac sent la rose et la violette.

MACQUE, instrument avec lequel on écrase et on brise le chanvre et le lin pour les rendre propres à être *teillés* et pour les réduire en filasse : c'est une espèce de massue assez large, munie, dans le sens de la longueur, de deux ou trois cannelures fortes et saillantes.

MACRASPIDE (du grec *makros*, long, et *aspis*, écusson), *Macraspis*, genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides. Ce sont des insectes de taille moyenne, au corps un peu carré, en pointe obtuse; à la tête enfoncée dans une échancrure du corselet; à l'écusson triangulaire très-allongé. La *Macraspide à massue*, longue de 2 à 3 centim., est d'un brun rouge cuivreux; la *M. verte*, longue de 2 centim., est d'un beau vert émeraude chatoyant.

MACRE, *Trapa*, genre de plantes rapporté à la famille des Hydrocharidées par les uns, à celle des Onagraires par les autres, et type, selon Endlicher, d'une famille particulière, de celle des Trapées, que ce botaniste place à la suite des Haloragées. Il renferme des plantes herbacées, aquatiques, à feuilles opposées, à fleurs axillaires et à fruits armés de pointes corniformes. L'espèce type, la *Macre d'Europe*, ou *M. flottante*, dite aussi *Châtaigne d'eau*, *Noix d'eau*, *Saligot*, etc., est une plante vivace, rampant dans l'eau, et élevant au-dessus de sa surface ses feuilles flottantes et ses fleurs blanches. Son fruit se mange cuit sous la cendre ou dans l'eau. Il a le goût de la châtaigne; mais il est plus fade.

MACREUSE (de *macer anas*, canard maigre), *Oidemia*, oiseau du genre Canard, est un peu plus gros que le Canard proprement dit, et a le plumage noir. La femelle est un peu plus petite que le mâle, et son plumage, au lieu d'être noir, tire plutôt sur le brun. La Macreuse pond et niche sur les côtes de Suède et de Norwége, et nous arrive, de décembre en avril, avec une profusion telle que la mer en paraît toute couverte. Sur les côtes de la Picardie, on prend ces oiseaux au filet; en Provence, on les chasse au fusil : cette chasse, qui attire toujours un nombre considérable de chasseurs, s'appelle la *battue aux macreuses*. — Il n'est sorte de conte absurde que l'on n'ait débité sur l'origine de cet oiseau : on l'a fait naître d'un Coquillage (*Voy.* ANATIFE), du fruit d'un arbre des Orcades, ou de la pourriture. L'ignorance où l'on a été longtemps sur l'origine des Macreuses, qu'on voyait arriver par mer, les avait fait considérer comme un aliment maigre, pouvant, comme le poisson, se manger en carême.

MACRO.... (du grec *makros*, long), entre dans la composition d'un grand nombre de mots de Botanique et de Zoologie.

MACROBIOTIQUE (du grec *makros*, long, et *bios*, vie), art de prolonger la vie par l'observation des lois de l'hygiène. On a sous ce titre un ouvrage estimé d'Hufeland. *Voy.* LONGÉVITÉ.

MACROCOSME (du grec *makros*, grand, et *kosmos*, monde), se disait du monde entier, par opposition au *Microcosme*, ou monde en petit, qu'on croyait trouver dans l'homme. *Voy.* MICROCOSME.

MACRODACTYLES (du grec *makros*, long, et *duktylos*, doigt). En Ornithologie, on réunit sous ce nom tous les oiseaux de l'ordre des Échassiers qui doivent à leurs doigts excessivement longs et entièrement fendus la faculté de pouvoir marcher sur les herbes des marais : tels sont les genres *Jacana*, *Kamichi*, *Mégapode*, *Râle*, *Poule d'eau*, *Talève* et *Foulque*. — En Entomologie, on nomme ainsi une tribu de Coléoptères pentamères, de la famille des Clavicornes, à cause des tarses allongés et robustes qui forment le principal caractère des Insectes qui la composent. Elle comprend les genres *Potamophile*, *Macronyque*, *Elmis* et *Géorisse*.

MACROPODES (de *makros*, long, et *pous*, *podos*, pied), genre de poissons de l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Pharyngiens, ne compte que 2 espèces, le *Beau-Macropode* et le *M. vert-doré*, qui habitent la Chine. Ces poissons animent l'eau des lacs de la Chine, et les habitants les nourrissent dans les bassins de leurs jardins.

MACROPODIENS (du grec *makros*, long, et *pous*, *podos*, pied), vulgairement *Araignées de mer*), tribu de Crustacés décapodes brachyures, de la famille des Oxyrhynques, renferme une dizaine de genres remarquables par la longueur démesurée de leurs pattes. Ils vivent à d'assez grandes profondeurs dans la mer, cachés parmi les algues ou sur les bancs d'huîtres.

MACROPODIUM, genre de Crucifères, tribu des Arabidées : le *Macropode des neiges* croît en Asie sur le sommet le plus élevé des monts Altaïques.

MACROPTÈRES (du grec *makros*, long, et *ptéron*, aile), synonyme de *Longipennes*. *Voy.* ce mot.

MACROSCÉLIDE (de *makros*, grand, et *skélos*, cuisse), genre de Carnivores insectivores, remarquables par leurs cuisses postérieures beaucoup plus longues que les antérieures et par leur museau allongé en forme de petite trompe. Ils ont 20 dents à chaque mâchoire ; les molaires sont hérissées de pointes. Ce petit animal habite l'Afrique ; on le trouve au Cap et dans la Barbarie, où il est appelé *Rat à trompe*.

MACROURES (du grec *makros*, long, et *oura*, queue), 2e division de l'ordre des Crustacés décapodes, comprend ceux de ces animaux dont le corps, très-allongé, est terminé par une longue queue composée de plusieurs feuillets, tels que les *Écrevisses*, les *Langoustes*, les *Crevettes*, etc. *Voy.* DÉCAPODES.

MACTRE (du grec *mactra*, vase), *Mactra*, genre de Mollusques à coquille, type de la famille des Mactracés de Lamarck, renferme des animaux très-voisins des Vénus, à coquilles bivalves, transverses, trigones, inéquilatérales, un peu bâillantes sur les côtés, d'un blanc pur ou d'un blanc fauve, etc. Les Mactres se trouvent dans toutes les mers des pays froids comme dans celles des pays chauds ; elles vivent enfoncées dans le sable à assez peu de distance de l'embouchure des rivières. On distingue la *Mactre lisor*, la *M. fauve*, la *M. rostracée*, etc. — M. de Blainville a réparti les genres qui composaient la famille des Mactracés dans celles des Conchacés et des Pyloridés.

MACULATURE (de *maculer*, tacher, formé lui-même du latin *macula*, tache), se dit, en termes d'Imprimerie, d'une feuille mal imprimée, dont les caractères sont pochés ou peu lisibles, soit qu'elle ait été mal tirée, soit qu'elle ait été trop tôt battue. On emploie ces feuilles à faire des enveloppes.

MACULE, tache du soleil. *Voy.* TACHE.

MADAME, titre d'honneur accordé autrefois aux dames de qualité et donné aujourd'hui à toute femme mariée. — A la cour de France, par le mot *Madame*, on entendait la fille aînée du roi ou du dauphin, ou la femme de Monsieur, frère du roi. On donnait aussi ce nom, en leur parlant, à toutes les filles de France. Sous l'Empire, la mère de l'empereur Napoléon s'appelait *Madame mère*.

MADAPOLAM, espèce de percale tissue d'un coton blanc plus lisse et plus fort que le calicot, et que l'on tirait originairement de Madapolam, ville de l'Inde. Aujourd'hui on en fait d'excellente qualité en France, notamment à Rouen. Les madapolams servent pour literies et pour pantalons.

MADÉFACTION (du latin *madefacere*, rendre humide), se dit, surtout en Pharmacie, de l'action d'humecter certaines substances, un emplâtre, un onguent, etc., pour en faire un médicament.

MADELEINE, sorte de petits gâteaux composés de farine et de différents ingrédients, entre autres de sucre, de jus de citron, d'œufs, d'eau-de-vie d'Andaye, etc. Ils sont ainsi appelés du prénom d'une cuisinière qui en donna la recette.

En Horticulture, on nomme ainsi une espèce de Poire analogue à celle des Bergamotes, et qui mûrit également au commencement de l'été ; et une excellente espèce de Pêche, autrement nommée *Double de Troyes*, parce que cette pêche est souvent jumelle. Les fourmis en sont très-friandes.

MADEMOISELLE. On donnait autrefois ce titre à toute femme, même mariée, qui n'était pas noble. On le donne aujourd'hui à toute fille non mariée.

Employé absolument, *Mademoiselle* désignait, sous l'ancien régime, la fille aînée de Monsieur, frère du roi, ou la première princesse du sang, tant qu'elle était fille.

MADI, *Madia*, genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées, renferme des herbes annuelles, originaires du Chili, à tige droite, villeuse ; à feuilles dont les supérieures sont opposées et les inférieures alternes, semi-amplexicaules, oblongues, très-entières ; à fleurs jaunes radiées, situées à l'aisselle des feuilles ou au sommet des rameaux, à semences oléagineuses, de forme allongée et couvertes d'une pellicule mince et brunâtre. On n'en connaît que deux espèces : le *M. cultivé* (*M. sativa*), des semences duquel on retire une huile très-douce, comparable et même préférable à l'huile d'œillette : on peut l'employer avantageusement dans les préparations pharmaceutiques ; et le *M. mielleux* (*M. mellosa*), qui est sauvage.

MADONE (de l'italien *madonna*, pour *mia donna*, ma dame), nom donné en Italie aux statuettes représentant la sainte Vierge, qui se trouvent placées dans des niches à l'angle des rues, quelquefois au-dessous du toit d'une chaumière, d'autres fois sur une route, etc. Les Italiens ont pour ces madones une grande vénération : ils font brûler nuit et jour une lampe devant elles.

On donne aussi ce nom aux représentations peintes de la Vierge Marie : une des plus célèbres en ce genre est la *Madonna di Sisto* de Raphaël, qui se voit aujourd'hui dans le musée de Dresde en Saxe.

MADRAGUE, se dit, en Provence, de grands parcs que l'on établit dans la Méditerranée pour la pêcherie du Thon. Ils sont formés par une vaste enceinte de filets et de câbles disposés dans la mer par compartiments, et qui s'étendent jusqu'auprès de la côte : les pêcheurs s'efforcent d'y faire pénétrer les poissons. Cette pêche a lieu dans les beaux jours des mois d'août et de septembre. Un arrêté des Consuls, de thermidor an IX, a statué sur la police et le droit

de pêche à la madrague. — La madrague a donné son nom à une petite île située au S. de Marseille où l'on pêche beaucoup de thon à la madrague.

MADRAS, étoffe légère dont la chaîne est en soie et la trame en coton, a été fabriquée d'abord à Madras, ville de l'Inde, sur la côte de Coromandel, et depuis imitée en France, particulièrement à Paris, Lyon, Rouen et Nîmes. Il s'en fabrique de diverses couleurs et largeurs; cette étoffe, qui d'abord était employée principalement à faire des mouchoirs de tête, sert aussi à faire des robes, des châles, des fichus et autres objets semblables; il s'en fait un débit et un commerce considérables.

MADRÉ. Ce mot est, dans l'art du Savonnier, synonyme de *marbré*, et n'est probablement qu'une corruption de celui-ci. On l'emploie pour désigner le savon qui n'est pas entièrement blanc, mais qui présente dans sa coupe des taches et des rayures bleuâtres semblables à celles qu'on aperçoit sur le marbre : on appelle ces rayures des *madrures*. On préfère, pour le blanchissage, le savon madré au savon blanc, parce qu'il est plus économique.

MADRÉPORES. On donne généralement ce nom à tous les polypiers pierreux, si abondants dans les mers intertropicales. Ils sont, à ce qu'on croit, le produit de la sécrétion calcaire opérée par des polypes gélatineux. Fixés par leur base à des profondeurs assez considérables, ces polypiers paraissent se développer en élevant peu à peu les expansions foliacées ou les ramifications caulescentes qui les constituent. C'est à l'accroissement très-rapide des Madrépores qu'est due la formation des récifs qui abondent dans la mer du Sud, dans la mer des Indes et dans la mer Rouge. Accumulés par masses considérables en certains endroits, ils constituent des couches entières de pierres calcaires et servent de base à la plupart des îles de ces pays. Ce sont eux aussi qui, infiltrés de carbonate de chaux, dans les époques antérieures, sont devenus les marbres et les divers calcaires madréporiques.

Les Zoologistes ont restreint le nom de Madrépores à un genre de Polypiers fixes, rameux, dont la surface est garnie de cellules saillantes à interstices poreux. Leurs cellules sont éparses, distinctes, tubuleuses, à étoiles presque nulles, et présentent 12 lames très-étroites à l'intérieur. Ces polypiers sont produits par des polypes agrégés pourvus de 12 tentacules ou davantage, et recouvrant par leur partie charnue et vivante la substance calcaire qui est sécrétée à l'intérieur de leur corps. On compte dans ce genre 9 espèces : le *Madrépore palmé* ou *Char de Neptune*, qu'on trouve dans les mers d'Amérique, le *M. éventail*, le *M. en corymbe*, le *M. plantain*, le *M. pollicifère*, le *M. lâche*, le *M. muriqué* ou *abrotanoïde*, le plus abondant de tous ceux de la mer du Sud, le *M. cervicorne* et le *M. prolifère*.

Imperani, naturaliste italien, a reconnu le premier que ces Polypiers appartiennent au Règne animal : c'est lui qui leur a donné le nom de *Madrépore*, en italien *Madrepora*, mot qui semble venir de l'italien *madre*, mère, et *pora*, pore, trou, et vouloir dire *pore fécond*, parce que ce polype semble engendré dans les pores de la croûte qu'il habite. Roquefort le dérive du français *madré*, tacheté, marbré, à cause des marbrures qu'offrent en effet ces polypiers.

MADRIER (de l'espagnol *madera*, bois, planche), planche fort épaisse, ordinairement en bois de chêne, qu'on dispose horizontalement en manière de plate-forme, pour servir à différents usages, comme pour former des pilotis, des batardeaux, pour faire la plate-forme d'une batterie de canons, pour supporter de la maçonnerie, etc. Une planche ne peut être appelée madrier que lorsqu'elle a au moins 5 ou 6 centimètres d'épaisseur.

MADRIGAL (de l'italien *madrigale*, fait, selon les uns, du grec *mandra*, bergerie; selon les autres, de la ville de *Madrigal* ou de celle de *Madrigueje* en Espagne, où ce genre aurait d'abord été cultivé), petite pièce de vers destinée à rendre une pensée fine, tendre et galante. Le madrigal, dit Boileau :

> Respire la douceur, la tendresse et l'amour.

La concision, la délicatesse et la grâce en sont les principaux mérites : la fadeur en est le défaut ordinaire. On peut citer comme modèle ces vers de Lemierre, qui accompagnaient le don d'un éventail :

> Dans le temps des chaleurs extrêmes,
> Heureux d'amuser vos loisirs,
> Je saurai près de vous appeler les Zéphyrs :
> Les Amours y viendront d'eux-mêmes.

Chez les anciens, beaucoup d'épigrammes de Catulle et de Martial sont de véritables madrigaux. Chez les modernes, Gilles Durand de la Bergerie, poëte français du XVIe siècle, emprunta le premier le mot *madrigal* aux Italiens. Marot, Saint-Gelais, le marquis de la Sablière, qu'on appelait le *madrigalier français*, La Monnoye, Voltaire, Dorat, Boufflers, Demoustier, etc., ont cultivé ce genre avec succès.

On nomme aussi *Madrigal* une sorte de composition musicale fort à la mode en Italie au XVIe siècle, et ainsi nommée parce qu'elle était composée sur des madrigaux poétiques. Le *style madrigalesque* tient beaucoup de la fugue, mais il comporte plus de licences. Les compositeurs qui ont le plus excellé dans le madrigal sont : Luca Marenzio, Palestrina, Pomponio Nenna, Th. Pecci, le prince de Venouse, Scarlatti.

MAESTOSO (c.-à-d. *majestueusement*), mot italien qui marque qu'un morceau doit être exécuté avec une certaine lenteur grave. Il se trouve le plus souvent accompagné des mots : *adagio*, *andante*, etc.

MAESTRO (mot italien qui veut dire *maître*), se dit des grands compositeurs de musique, de ceux qui composent des œuvres capitales.

MAGASIN (de l'arabe *makhsen*, trésor), lieu où l'on renferme les marchandises, soit pour les y vendre par pièces, ou comme on dit *balles sous cordes*, ce que font les marchands en gros, soit pour les y garder jusqu'à ce que l'occasion se présente de les mettre en vente par parties, comme font les marchands en détail. — Les *entrepôts*, les *docks*, ne sont que de grands magasins.

En matière de Douanes, les propriétaires des marchandises qui ont été déposées dans le magasin de la douane ont à payer un droit particulier de *magasinage* de 1 p. 0/0 de la valeur. Le droit n'est que de demi pour 0/0 sur les objets déchargés par suite d'une relâche forcée, et rechargés faute de vente. Le droit de magasinage de 1 p. 0/0 est dû, après 3 mois d'entrepôt, sur les marchandises provenant de confiscation.

Le nom de *Magasin* a été donné en Angleterre et en France à divers recueils littéraires, dont quelques-uns ont une grande vogue, notamment au dernier siècle le *Magasin des Enfants* de Mme Leprince de Beaumont, et dans ce siècle-ci le *Magasin pittoresque*, le *Magasin des familles*, le *Magasin universel*, le *Weekly magazine*, le *Blackwood's magazine*, etc., recueils périodiques.

MAGDALÉON (du grec *magdalia*, petite masse de pâte qu'on roule entre ses doigts, dérivé lui-même de *massô*, pétrir), nom commun à tous les médicaments que l'on roule en cylindre, et plus particulièrement à certains emplâtres auxquels on donne cette forme par la malaxation à l'aide des mains.

MAGES, prêtres de la religion de Zoroastre. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

Juges mages (de *major*, supérieur). *Voy.* JUGES.

MAGIE (en grec *mageia*, l'art des Mages), art prétendu d'opérer, par des moyens surnaturels, toute espèce d'effets merveilleux ou de prestiges, de soumettre à sa volonté les puissances supérieures (es-

prits, génies, démons), de les évoquer ou de les conjurer, et d'accomplir à leur aide des actes extraordinaires, tels que divinations, prédictions, charmes et enchantements, évocations, apparitions, transformations, guérisons subites, maladies mortelles, sentiments irrésistibles d'amour ou de haine, sorts, etc. Les magiciens prétendaient même commander aux éléments, intervertir la marche des astres et les faire à volonté descendre sur la terre. Pour opérer leurs prodiges, ils se servaient de procédés mystérieux, de paroles cabalistiques. Le magicien était le plus souvent représenté tenant à la main une verge dite *baguette magique*, ou traçant autour de lui des *cercles magiques*. La magie était généralement inséparable de l'astrologie, de l'alchimie et autres sciences occultes non moins chimériques.

On distinguait deux sortes de magie, l'une qui avait pour but de mettre l'homme en rapport avec les bons esprits, les génies bienfaisants; l'autre, dont l'objet était l'évocation des mauvais esprits ou des démons : la première était la *Magie blanche*, art bienfaisant dont on fait honneur à Salomon, l'autre la *Magie noire* ou *Magie* proprement dite, essentiellement malfaisante. — On a, dans les temps modernes, donné le nom de *Magie blanche* à l'art de produire des effets merveilleux par des moyens purement naturels, empruntés à la physique, à la chimie, à l'art du prestidigitateur : c'est ce qu'on nomme aussi *Magie naturelle*.

On attribue l'invention de la magie aux Mages, prêtres de la religion de Zoroastre, et l'on en place le berceau dans la Médie, d'où elle se serait répandue en Perse, en Chaldée, et de là en Grèce; mais les Mages ont tout au plus donné une forme arrêtée à cet art chimérique : les prestiges, les sortiléges, fruit spontané de la superstition et de la fourberie, se trouvent, sous des formes diverses, à tous les âges et chez tous les peuples ignorants. La Bible nous montre les magiciens de la cour de Pharaon opposant leurs prodiges aux miracles de Moïse; on voit dans le Nouveau Testament Simon le Magicien luttant avec S. Pierre. En Grèce, Circé, Médée sont représentées comme de puissantes magiciennes; les Thessaliens excellaient dans les arts magiques. Théocrite intitule *la Magicienne* la plus belle de ses idylles. A Rome, la croyance à la vertu de ces pratiques était universellement répandue au temps d'Horace, qui décrit au long, tout en les raillant, les manœuvres de Canidie. C'est surtout dans les derniers siècles du Paganisme que la Magie devient florissante : elle s'allie au Néo-Platonisme pour combattre la religion chrétienne; Porphyre, Jamblique l'identifient à leur théurgie; Julien la prend ouvertement sous sa protection. Au moyen âge, on retrouve la magie dans les prodiges opérés par les fées, par les enchanteurs, par les sorciers; ces derniers, poursuivis sans relâche, condamnés au supplice du feu, ne s'en multiplient pas moins jusqu'au XVIIe siècle. Cependant, la magie finit par disparaître, moins par l'effet de la sévérité des lois que par le progrès des lumières. Au XVIIIe siècle, il n'y a plus d'autre magie que celle des Cagliostro, des Comus, remplacée de nos jours par les Comte, les Bosco, les R. Houdin, et autres prestidigitateurs non moins habiles.

On doit croire que les hommes qui se disaient magiciens réussissaient à produire quelques effets extraordinaires; mais ce n'était que par des moyens naturels, soit à la faveur de connaissances empruntées à la physique, à la chimie, à la pharmacie, et cachées au vulgaire, soit avec le secours de breuvages ou de philtres, qui, agissant sur le cerveau, disposaient les esprits à toutes sortes d'illusions et d'hallucinations. Quelques-uns étaient eux-mêmes dupes des effets qu'ils produisaient, au point de soutenir jusque dans les supplices la vérité de leur art.

L'ignorance et la crédulité ont appliqué les noms de magiciens, de sorciers, à tout homme qui se distinguait par des connaissances extraordinaires, comme Albert le Grand, le moine Gerbert (Silvestre II), Roger Bacon, Raymond Lulle, Pic de la Mirandole, Corn. Agrippa, Faust, etc.; le savant Naudé écrivit, pour les défendre de cette ridicule accusation, une *Apologie pour les grands hommes soupçonnés de magie*.

B. Basin a composé un traité *De magicis artibus* (Paris, 1483); Corn. Agrippa, A. Delrio, de Foe ont laissé sur le même sujet de curieux écrits. B. Bekker a tenté, dans le *Monde enchanté* (1691), d'expliquer les prestiges de la magie. G. T. Grasse a publié une curieuse collection d'ouvrages de magie sous le titre de *Bibliotheca magica* (Leip., 1843). J. Garinet a donné l'*Hist. de la Magie en France* (1818).

Pour la *Magie blanche*, on peut lire la *Magia naturalis* de J.-B. Porta, en 20 livr. (Naples 1589), la *Magie blanche dévoilée* par Decremps, les *Récréations mathématiques et physiques* d'Ozanam, celles de Guyot, la *Magie naturelle* de Vergnaud, et les *Amusements des sciences*, dans le *Dictionnaire encyclopédique*.

MAGISTER, c.-à-d., en latin, *maître*, titre qu'on donnait spécialement autrefois, dans les Universités, aux recteurs et aux professeurs des sciences, particulièrement aux docteurs en Théologie. Aujourd'hui, il ne se dit plus que par ironie d'un maître d'école de village. — En Allemagne, le professeur qui a le droit de faire un cours public prend le titre de *magister legens*. *Voy.* MAITRE.

MAGISTÈRE (en latin *magisterium*, dérivé de *magister*, maître).

En Chimie, on appelait *magistère* tout précipité obtenu avec les dissolutions salines, ainsi que les procédés propres à obtenir les principaux médicaments. Le *Magistère de soufre* est le *soufre précipité* d'une dissolution au moyen d'un acide ou de tout autre corps. Le *M. de bismuth* est le *sous-nitrate de bismuth*, ou *blanc de fard*. Il y avait aussi le *M. d'antimoine*, *d'argent*, etc.

En Pharmacie, on donnait autrefois ce nom à des composés, ordinairement minéraux, auxquels on supposait des vertus supérieures : on les tenait tout préparés dans les pharmacies, et souvent la préparation en était secrète.

Dans l'Histoire, on désigne par ce mot la dignité de grand maître de l'ordre de Malte.

MAGISTRALE (COMPOSITION), médicament préparé immédiatement, sur l'ordonnance du *maître*, c.-à-d. du docteur médecin, et qui ne pourrait se garder longtemps. On l'oppose à *médicament officinal*, dont la formule se trouve dans le *Codex*, et qui se garde dans l'officine.

En Géométrie, on nomme *ligne magistrale* la ligne principale d'un plan tracé par l'ingénieur.

MAGISTRAT (du latin *magistratus*). Dans le sens le plus étendu, on appelle *magistrat* tout fonctionnaire public délégué par le pouvoir suprême pour exercer l'autorité, qu'il appartienne à l'ordre administratif ou à l'ordre judiciaire. Le chef de l'État est, en ce sens, le *premier magistrat* du pays.

Dans le langage ordinaire, ce mot désigne le plus ordinairement les membres de l'ordre judiciaire, dont l'ensemble forme le corps de la *Magistrature*.

Chez les anciens, on donnait le nom de *magistrats* à presque tous ceux qui remplissaient des fonctions publiques. A Rome, on distinguait des *Magistrats ordinaires* : consul, préteur, tribun du peuple, édile, etc; des *M. extraordinaires* : dictateur, inter-roi, etc.; des *M. supérieurs*, qui siégeaient sur la chaise curule : consul, censeur, préteur, questeur, grand édile; et des *M. inférieurs*, duumvirs, quindécemvirs, etc., qui ne jouissaient pas de ces priviléges.

En France, les différents degrés de magistrature consistent aujourd'hui dans les fonctions de juge de paix, juge à un tribunal de 1re instance, conseiller à une Cour d'appel, conseiller à la Cour de cassa-

tion, en y comprenant les présidents et officiers du ministère public attachés aux trois dernières juridictions. Tous ces magistrats, sauf les juges de paix et les officiers du ministère public, sont inamovibles. Toutefois, un décret du 1er mars 1852 a fixé un âge où les magistrats sont mis de plein droit à la retraite; cet âge est celui de 75 ans pour les membres de la Cour de cassation, et celui de 70 pour les Cours d'appel et les tribunaux de 1re instance. — Outre ces magistrats, qui constituent la *Magistrature assise*, on distingue les magistrats qui forment le *parquet* (*Voy.* ce mot), et qui constituent ce qu'on appelle vulgairement la *Magistrature debout*.

La magistrature française a toujours joui d'une haute considération. Sous l'ancienne monarchie, elle modérait le pouvoir absolu par l'exercice du droit de remontrance et en résistant à l'enregistrement des édits qui lui semblaient contraires au droit public du royaume et à l'intérêt bien entendu du roi et du peuple. Elle savait aussi opposer aux factions une résistance non moins courageuse. Elle s'honore d'avoir compté parmi ses membres L'Hôpital, les Molé, les Harlay, d'Aguesseau, les Séguier, Malesherbes, etc. *Voy.* PARLEMENT.

MAGMA (du grec *magma*, de *massô*, pétrir, exprimer en pressurant), se dit, en Chimie et en Pharmacie, du résidu d'une masse soumise à l'expression, et en général de toute masse épaisse, visqueuse ou gélatineuse, ayant l'aspect et la consistance de la bouillie. Le marc de café est un *magma*.

MAGNANERIE (de *magnan*, nom vulgaire du Ver à soie dans le Midi de la France), bâtiment destiné à élever des Vers à soie. *Voy.* VER A SOIE.

MAGNATS (du latin *magnus*, grand), nom donné, en Pologne et en Hongrie, à la haute noblesse. *Voy.* le *Dict univ. d'Hist. et de Géogr.*

MAGNÉSIE (mot dérivé, selon Roquefort, de *magnès*, aimant, parce que cette terre a la propriété, ainsi que plusieurs terres argileuses, de happer à la langue, de l'attirer, pour ainsi dire, comme l'aimant attire le fer), dite aussi *Magnésie calcinée* ou *Oxyde de magnésium*, substance composée d'oxygène et de magnésium (MgO), est blanche, pulvérulente, douce au toucher, très-peu soluble dans l'eau, sans saveur ni odeur. Elle se trouve abondamment dans la nature, mais toujours à l'état de combinaison avec les acides ou avec quelques oxydes métalliques, notamment à l'état de carbonate dans la dolomie, de silicate dans la serpentine, l'écume de mer, le talc, etc.; de sulfate et de chlorure dans les eaux minérales et dans l'eau de la mer. On la prépare en calcinant le carbonate de magnésie. On l'emploie, en Médecine, pour dissiper les aigreurs de l'estomac et pour combattre les empoisonnements par les acides ou par l'arsenic. Elle forme, avec les acides, des sels dont les uns sont insolubles et terreux, les autres amers et purgatifs. Le *carbonate* et le *sulfate* sont les plus importants d'entre eux. — Longtemps confondue avec la chaux, la magnésie fut entrevue en 1722 par F. Hoffmann; mais elle ne fut distinguée comme une substance particulière qu'en 1755, par Black; elle a été ensuite étudiée par Margraff et Bergmann. Elle fut longtemps regardée comme un corps simple. *V.* MAGNÉSIUM.

Magnésie blanche ou *Magnésie anglaise*. *Voy.* MAGNÉSIE CARBONATÉE.

Magnésie carbonatée ou *Carbonate de magnésie*. On distingue trois carbonates de magnésie : le *C. neutre*, le *bicarbonate*, qui fait partie de la composition de plusieurs eaux minérales, et le *C. basique*, ou *sous-carbonate*, connu aussi sous le nom de *magnésie blanche*. Ce dernier constitue un sel blanc, insoluble dans l'eau, sans saveur, et remarquable par son extrême légèreté. Il est fréquemment employé, en Pharmacie, pour la préparation de la magnésie et pour l'imitation de certaines eaux minérales acidules. Il entre dans la plupart des formules officinales de *poudres* et de *tablettes absorbantes* usitées contre les aigreurs de l'estomac et autres dérangements chroniques des fonctions digestives.

MAGNÉSITE, minéral à base de magnésie, vulgairement appelé *Écume de mer*. *V.* ÉCUME DE MER.

MAGNÉSIUM, corps simple, métallique, d'un gris de fer, contenu dans la magnésie. Il a été isolé par Davy à l'aide d'une forte pile; en 1830, M. Bussy réussit à s'en procurer des quantités notables en décomposant, à l'aide de la chaleur, le chlorure de magnésium par le potassium.

MAGNÉTIQUE, qui a rapport à l'aimant ou qui dépend des propriétés de l'aiguille aimantée. Ainsi on dit : *attraction magnétique*, *courant magnétique*. On appelle *équateur magnétique* la courbe formée autour de la terre par la série des points où l'aiguille aimantée reste horizontale; *méridien magnétique*, un plan perpendiculaire à la direction de l'aiguille aimantée, dans un lieu quelconque.

Il se dit aussi de ce qui a rapport au magnétisme animal : *traitement magnétique*, *sommeil magnétique*.

MAGNÉTISME (du grec *magnès*, pierre d'aimant), agent auquel l'aimant doit la propriété d'attirer le fer, et qu'on identifie aujourd'hui avec l'électricité. Bien que la vertu magnétique soit une dans son essence, on peut distinguer, par rapport à ses manifestations, le *Magnétisme de l'aimant*, et celui de la terre, ou *Magnétisme terrestre*.

Le *M. terrestre* est la cause des phénomènes d'*inclinaison*, de *déclinaison*, de *variation* que l'on observe dans l'*aiguille aimantée* (*Voy.* ces mots). Pour expliquer ces phénomènes, on considère la terre comme un gros aimant qui agit sur l'aiguille et dont les pôles seraient situés non loin des pôles géographiques, sans toutefois coïncider avec eux. L'intensité de la force qui détermine l'inclinaison et la déclinaison magnétiques varie avec la distance aux pôles magnétiques. Pour la mesurer, on opère comme pour la pesanteur : on dévie une aiguille magnétique de sa direction et l'on estime la rapidité de ses oscillations par le nombre d'oscillations qu'elle fait en un temps donné; cette aiguille, transportée dans différents lieux, donne (en supposant que son magnétisme soit toujours resté le même) le rapport qui existe entre l'intensité de la force magnétique dans ces différentes localités. Si l'on réunit par des lignes les points où cette intensité est la même, on obtiendra des *lignes isodynamiques* qui, d'après M. Duperrey, suivent à peu près la direction des lignes isothermes. Il a été publié par MM. Hansteen, Duperrey, enfin par M. Sabine, etc. (1838), des cartes qui indiquent ces lignes.

Pour le magnétisme tel qu'il se produit dans l'aimant, *Voy.* AIMANT et AIMANTATION.

Les anciens avaient quelque connaissance des propriétés de l'aimant : il faut remonter jusqu'au temps de Pythagore pour recueillir les premières notions qui nous aient été transmises sur ce sujet. Platon en parle dans plusieurs de ses *Dialogues*. L'introduction de la boussole en Europe, au moyen âge, devint la première application importante du magnétisme. Au commencement du XVIe siècle, Sébastien Cabot, dans son voyage au nord de l'Amérique, découvrit la déclinaison de l'aiguille aimantée. A la fin du même siècle, le docteur Gilbert, de Colchester, fit paraître le premier traité sur le magnétisme et l'électricité, où il démontra que c'est l'influence de la terre qui dirige cette aiguille.

Au XVIIIe siècle, Halley observa, à Sainte-Hélène, les variations de l'aiguille aimantée; Taylor détermina, de concert avec Hauksbee, la décroissance de l'intensité de la force magnétique en raison des distances; Muschenbroeck se livra aux mêmes recherches. En 1746, Knight perfectionna les aimants artificiels; mais il tint son procédé secret; ce qui n'empêcha pas Duhamel et Antheaume, en France, de

composer des barreaux magnétiques. Mitchell, en Angleterre, arriva au même résultat, et calcula le décroissement de la force magnétique. Æpinus apporta des perfectionnements à la méthode de Mitchell pour l'aimantation des barreaux d'acier. Jusqu'à Coulomb, on avait cru que le fer seul était attirable à l'aimant. Ce physicien admit que tous les corps terrestres sont doués de la même propriété, mais à des degrés inégaux. Il perfectionna la méthode d'aimantation, et admit que les phénomènes magnétiques sont dus à un fluide analogue à celui de l'électricité. La découverte de l'*électro-magnétisme*, faite en 1819 par Œrsted, démontra l'identité des deux agents. Un grand nombre de travaux importants ont été publiés depuis sur cette branche de la physique, notamment par MM. Ampère, Arago, Faraday, Schweigger, Kupffer, Plucker, etc. *Voy.* ÉLECTRO-MAGNÉTISME.

MAGNÉTISME ANIMAL. C'est, d'après ses partisans, l'influence qu'un homme peut exercer sur le corps d'un autre homme, soit au moyen de l'application des mains et de mouvements appelés *passes*, soit même par la seule volonté. Les effets produits sont, selon les cas et les personnes, une chaleur douce et pénétrante, de la somnolence, un sommeil plus ou moins profond, l'insensibilité extérieure, partielle ou totale, le somnambulisme, avec ou sans lucidité; quelquefois, ce sont des spasmes, des attaques de nerfs, la catalepsie, l'extase. Souvent aussi, les effets sont nuls. Les effets se produisent d'autant plus facilement qu'ils ont été plus fréquemment répétés. On les explique par l'existence d'un fluide subtil, analogue au magnétisme minéral, mais propre aux êtres animés, ce qui l'a fait nommer *magnétisme animal*. La plupart des magnétiseurs admettent aujourd'hui que ce fluide est identique au fluide nerveux, et que, de même que la volonté dirige le fluide nerveux vers les organes pour les mouvoir, elle peut aussi lancer ce fluide au dehors et le faire pénétrer dans le corps d'une autre personne. Ils pensent qu'en accumulant ce fluide dans le corps d'une personne qui n'en serait pas suffisamment pourvue, on peut y rétablir l'équilibre et augmenter la force vitale. Du reste, quelle que soit l'explication adoptée, ils assurent qu'il est possible de guérir, ou tout au moins de soulager par les procédés magnétiques, un grand nombre de maladies, surtout celles qui appartiennent au système nerveux. Ils citent de nombreux exemples de guérisons ainsi obtenues; ils ne demandent au magnétiseur, pour réussir, que *volonté* et *confiance* en ses forces.

Bien que l'on trouve fort antérieurement au XVIIIe siècle de fréquentes mentions d'une *médecine magnétique* ou traitement par l'aimant (dans Paracelse, Goclenius, J. Roberti, Van Helmont, Robert Fludd, Kircher, W. Maxwell), c'est Mesmer qui est l'auteur de la doctrine du magnétisme telle qu'elle est connue aujourd'hui. Ce médecin allemand avait été conduit par des essais sur la vertu curative du magnétisme minéral à supposer qu'il existait un magnétisme universel. Il appelait cet agent *Magnétisme animal* quand ses effets se manifestaient dans les êtres animés; il vint exposer son système à Paris en 1778, et y produisit, sur de nombreux malades assemblés autour de ce qu'il appelait le *baquet magnétique* (*Voy.* ce mot), d'étonnants effets qui attirèrent promptement l'attention publique : il compta bientôt de nombreux et fervents disciples. Une commission des savants les plus distingués (Bailly, Lavoisier, Franklin, A.-L. de Jussieu, etc.) fut formée en 1784 pour examiner sa doctrine et sa pratique. Les commissaires reconnurent la réalité des effets; mais tous, à l'exception d'un seul (le célèbre Jussieu), crurent devoir les attribuer à l'imagination ou à l'imitation. Peu après cette décision, M. le comte de Puységur découvrait, dans sa terre de Busancy, le merveilleux phénomène du somnambulisme, qui changea complétement la face de la doctrine. Négligé pendant les troubles de la République et les guerres de l'Empire, le magnétisme attira de nouveau l'attention sous la Restauration. Un nouvel examen, entrepris par l'Académie de médecine sur la demande d'un médecin de Paris, M. le docteur Foissac, donna lieu, en 1826, à un rapport étendu et impartial, rédigé par M. le docteur Husson, et qui concluait à ce que l'Académie encourageât l'étude du magnétisme comme importante pour la physiologie et la thérapeutique; mais cette proposition resta sans effet. Malgré l'inaction des corps savants, le magnétisme animal n'a cessé de se répandre en France et à l'étranger. Malheureusement, la plupart des phénomènes magnétiques, bien qu'attestés par les hommes les plus respectables, sont, de leur nature, ou trop intimes ou trop fugitifs pour pouvoir être soumis à des expériences publiques; ils sont, en outre, trop peu uniformes, trop peu constants, pour qu'on puisse être assuré de pouvoir toujours, à volonté, les reproduire identiquement; enfin ils prêtent facilement au merveilleux, et il est souvent possible de les simuler. Il est arrivé de là que ces faits sont restés inexpliqués et même contestés; que la doctrine du magnétisme n'a pas encore pu prendre sa place dans la science; et, de plus, que trop souvent elle a été défigurée par la crédulité ou la superstition, ou exploitée par le charlatanisme et la mauvaise foi.

Parmi les nombreux écrits publiés sur le magnétisme, nous signalerons, après les écrits de Mesmer et les *Rapports* des Commissions de 1784 et de 1826, les *Mémoires* de M. de Puységur (1788) et ceux de la *Société de Strasbourg*; l'*Instruction pratique sur le Magnétisme* de M. Deleuze; les *Cours* et le *Manuel de l'étudiant magnétiseur* de M. Dupotet; le *Manuel pratique* et *le Magnétisme animal expliqué* de M. A. Teste; les *Cures opérées par le Magnétisme animal* de M. Mialle; les *Lettres sur le Magn. an.* de M. Am. Dupau, où la doctrine du magnétisme est combattue; le livre de M. Charpignon, intitulé : *Physiologie, médecine et métaphysique du Magnétisme*; — et, pour l'histoire de cette doctrine : l'*Histoire critique du Magnétisme animal* de M. Deleuze; l'*Histoire académique du Magn. an.* de MM. Burdin et Dubois (d'Amiens). — On pourra consulter, en outre, les *Annales*, les *Archives*, la *Bibliothèque*, le *Journal du Magn. an.*, l'*Hermès*, et les autres publications périodiques consacrées à cette matière.

Pour ce qui concerne le *Somnambulisme magnétique*, *Voy.* SOMNAMBULISME.

MAGNIFICAT, cantique de la Vierge que l'on chante à l'église, aux Vêpres. La sainte Vierge, étant allée visiter sa cousine Élisabeth quelque temps après la Conception, répondit à ses félicitations en entonnant le cantique *Magnificat anima mea Dominum* (mon âme glorifie le Seigneur), dans lequel elle remerciait Dieu de l'avoir choisie pour être la mère du Sauveur.

MAGNOLIACÉES (de *Magnolia*, genre type), famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, originaires de l'Amérique septentrionale et de l'Asie orientale, renferme des arbres et des arbrisseaux élégants, dont plusieurs sont aujourd'hui cultivés dans nos parcs et nos jardins : feuilles alternes, souvent coriaces et persistantes, 2 stipules foliacées, caduques, manquant parfois; fleurs parfaites, plus rarement imparfaites par avortement, la plupart du temps, grandes, terminales ou axillaires, à odeur suave; calice de 3 à 6 sépales caducs; pétales, de 3 à 27, formant plusieurs verticilles à préfloraison imbriquée; étamines en nombre indéfini, plurisériées, libres, disposées sur plusieurs rangées spirales et attachées au réceptacle qui porte les pétales; pistils nombreux, tantôt réunis circulairement et par une seule rangée au centre de la fleur.

tantôt formant un capitule plus ou moins allongé, composé d'un ovaire uniloculaire. Les Magnoliacées ne sont pas seulement des plantes d'ornement; plusieurs espèces sont employées à cause de leurs principes excitants ou aromatiques : c'est à cette famille qu'appartient le genre *Drimyde*, qui fournit au commerce l'écorce dite *de Winter*, et l'*Illicium* ou *Badiane*, dont les fruits sont connus sous le nom d'*Anis étoilé*. — On divise les Magnoliacées en deux tribus : celle des *Magnoliées*, qui comprend les genres *Magnolier, Tulipier*, etc.; et celle des *Illiciées*, qui comprend la *Badiane* et la *Drimyde*.

MAGNOLIER, *Magnolia* (du nom de *P. Magnol*, botaniste français), genre type de la famille des Magnoliacées et de la tribu des Magnoliées, renferme des arbres et des arbrisseaux d'ornement, originaires de l'Amérique septentrionale et de l'Asie orientale, et dont plusieurs sont naturalisés dans nos jardins. On en connaît 15 espèces, toutes remarquables par un port élégant et majestueux, par des corolles solitaires à pétales tantôt pendants, tantôt redressés, et qui exhalent une odeur très-suave; par de grandes feuilles luisantes du plus joli vert, qui persistent toute l'année chez quelques espèces, et tombent aux approches de l'hiver chez d'autres; enfin, par la hauteur qu'ils atteignent dans leur pays. Le *M. à grandes fleurs* (*M. grandiflora*), originaire de la Caroline du Sud, acquiert la grandeur du noyer; son tronc est droit; sa tête, régulière, d'un vert luisant, offre durant l'été un aspect magnifique, lorsque de larges corolles du blanc le plus pur, relevées par la colonne dorée de leurs nombreuses étamines, se montrent à l'extrémité de chaque rameau. L'odeur suave qui s'exhale de ces fleurs rappelle les parfums unis de la rose, de la jonquille et de l'oranger. Une autre espèce a reçu le nom d'*Arbre à parasol* (*M. umbella*), d'après la disposition des grandes feuilles qui l'ornent, et qui sont étalées et ramassées cinq et six ensemble, à l'extrémité supérieure des rameaux. Le Magnolier a été transporté en France en 1732; mais il n'a commencé à y être généralement connu et apprécié que vers la fin du siècle dernier. Le bois de toutes les espèces de Magnolier est aromatique; dans le *M. à feuilles aiguës* (*M. acuminata*), il est dur, d'un beau grain, couleur d'orange : on s'en sert aux États-Unis pour divers ouvrages d'ébénisterie et de menuiserie. L'écorce du *M. glauque* (*M. glauca*), réduite en poudre, s'emploie contre les fièvres, et est connue sous le nom de *Quinquina de Virginie*. Parmi les espèces originaires d'Asie, on remarque le *M. Yulan*, le *M. bicolore* et le *M. brun*, tous trois de Chine.

MAGOT, *Inuus* ou *Magus*, le *Pithékos* des Grecs? quadrumane de la famille des Singes et du genre Macaque. Le Magot manque complétement de queue. Son museau est allongé, et sa face teinte d'une couleur de chair livide. On le trouve dans le nord de l'Afrique, en Égypte, en Barbarie surtout; quelques individus se sont même acclimatés sur le rocher de Gibraltar. Le Magot est le singe le plus anciennement connu et aussi le plus commun de ceux qu'on amène en Europe. Jeune, il est remarquable par son intelligence et sa vivacité; devenu vieux, il est taciturne et méchant. Il vit dans les endroits solitaires et sur les rochers, marche toujours à quatre pattes, et a la taille d'un chien ordinaire.

On nomme aussi *Magots* des figures grotesques qui nous viennent de la Chine et qui sont assez recherchées en Europe : ces statuettes sont tantôt en porcelaine, tantôt en talc ou en pierre ollaire.

MAHALEB (mot arabe), nom indigène du fruit du *Cerisier odorant* ou *Bois de Sainte-Lucie*. Ce fruit, qui ressemble à un noyau de cerise, est employé par les parfumeurs : après l'avoir concassé et mis dans l'eau, ils le distillent et le font entrer dans les savonnettes pour leur donner une odeur agréable.

MAHMOUDI, monnaie d'argent de Perse, vaut environ 50 centimes de notre monnaie. — C'est aussi le nom d'une pièce d'argent de 5 piastres, frappée par le sultan Mahmoud en 1811, et qui valait 4 fr. 14 c.

MAHMOUDIEH, pièce d'or turque qui vaut environ 24 fr. de notre monnaie.

MAHOGONI, nom indigène de l'*Acajou à meubles*. *Voy.* ACAJOU.

MAI (du latin *Maius*), le 5e mois de l'année dans le calendrier grégorien, et le 3e du calendrier de Romulus : il a 31 jours. Sous le rapport astronomique, Mai occupe la 3e place dans l'écliptique, ainsi que le signe des Gémeaux, signe dans lequel le Soleil est censé entrer du 19 au 23 de ce mois, quoique réellement, par l'effet de la précession des équinoxes, il soit maintenant, en mai, dans celui du Taureau.

Les Romains avaient consacré le mois de mai aux vieillards (*majores*), ou, selon d'autres, à Maia, mère de Mercure. Les Catholiques le consacrent à la Mère du Sauveur, et l'appellent *mois de Marie*.

On appelait *Arbre de mai*, ou simplement *Mai*, un arbre ou un rameau qui se plantait le premier jour de mai, devant la maison des personnes que l'on voulait honorer. Cet usage s'est conservé dans quelques parties de la France. Les jeunes villageois plantent encore des *Mais*, qu'ils ornent de fleurs et de rubans, à la porte de leurs fiancées. Les clercs de la basoche dressaient tous les ans à Paris un mai dans la grande cour du Palais. On offrait aussi des mais aux églises. — *Mai* est encore le surnom de l'*Aubépine* dans l'ancien Poitou.

MAIA (nom mythologique), genre de Crustacés décapodes brachyures, de la famille des Oxyrhynques, type de la tribu des Maïens : carapace d'un quart environ plus longue que large, assez fortement rétrécie en avant, et dont la face supérieure est hérissée d'une infinité d'épines; pattes assez grêles, se terminant par une pince non dentelée. Les Maias se plaisent dans les lieux vaseux et pierreux de la mer. Ils pondent plus de 6,000 œufs; leur taille atteint de 10 à 12 centim. Ces crustacés sont aussi connus sous les noms d'*Araignées de mer*, d'*Esquinados*. Les anciens les regardaient comme doués de raison : la Diane d'Éphèse en porte un suspendu à son cou comme emblème de la sagesse. On en voit aussi figurer sur les médailles antiques.

MAIGRE (du latin *macer*, maigre). Le *Régime maigre* est celui qui ne comprend que des aliments végétaux ou provenant d'animaux à sang froid, tels que les poissons : on l'oppose au *Régime gras*, qui se compose de la chair d'animaux à sang chaud, tels que les mammifères et les oiseaux. Jadis, par une interprétation bénigne, l'Église considérait comme chair maigre les Macreuses, les Poules d'eau, les Loutres et autres espèces aquatiques (quoique ce soient aussi des animaux à sang chaud), parce qu'ils ne vivent que de poissons ou d'herbages fluviatiles. — Les aliments maigres renferment moins d'azote que les aliments gras, et par ce motif sont moins nourrissants et moins fortifiants. Indépendamment des cas où ils sont prescrits par la Religion pour amortir la chair (*Voy.* ABSTINENCE), ils doivent être préférés par les personnes qui mènent une vie peu active. Il est des peuples entiers, notamment dans l'Inde et dans une grande partie de l'Afrique, qui n'en connaissent pas d'autres.

MAIGRE est aussi le nom vulgaire du poisson appelé *Sciène* par les Zoologistes. *Voy.* SCIÈNE.

MAIGREUR (en latin *macies*), état d'un individu chez lequel le tissu cellulaire ne contient pas de graisse, ou n'en contient qu'une très-petite quantité. Cet état, loin d'exclure la santé, est souvent inhérent à la constitution primitive, et ne doit pas être confondu avec l'*amaigrissement*, ou *émaciation*, qui est toujours un symptôme morbide ou le résultat d'une maladie.

MAIL (du latin *malleus*, marteau). C'est proprement le gros marteau, la masse de fer carrée dont le carrier se sert pour enfoncer les coins entre les joints des pierres, ou dans les entailles qu'il y a pratiquées avec le marteau et le ciseau. Il y a des *mails* de différentes dimensions, depuis 8 jusqu'à 12 centim. de grosseur, sur 24 à 40 centim. de long; on y adapte un manche d'environ 65 à 80 centim. de longueur, mince et élastique, afin de donner plus de coup à la masse.

On donne aussi ce nom à une espèce de petite masse cylindrique de bois, garnie d'un cercle de fer à chaque bout, qui a un long manche un peu pliant, et dont on se sert, dans le jeu qui prend de là le nom de *jeu du mail*, pour pousser ou pour chasser avec force une boule de buis en cherchant à faire entrer cette boule dans un trou ou à empêcher celle de son adversaire d'y entrer. Le *jeu du mail*, fort à la mode au siècle de Louis XIV, est peu en usage aujourd'hui. — On appelait aussi *Mail* le lieu où l'on jouait au mail : c'était le plus souvent une allée plantée d'arbres; ce nom a été conservé à plusieurs promenades publiques.

MAILLE (de l'italien *maglia*, réseau). Ce mot se dit proprement de chaque nœud que forme le fil, la soie, la laine, la corde, etc., soit dans les tissus serrés, comme ceux des bas, soit dans les tissus lâches, comme ceux d'un filet, d'une raquette; il s'entend en même temps de l'ouverture que ces nœuds laissent entre eux (*Voy.* FILET, BAS, etc.). — Par suite, il s'est dit de petits annelets de fer ou d'acier dont on formait des armures au moyen âge en les entrelaçant les uns dans les autres. *Voy.* COTTE DE MAILLES.

MAILLE, monnaie. Ce mot, qui, pris en ce sens, viendrait, selon Roquefort, du bas latin *mallia*, pour *medallia*, médaille, dérivé lui-même de *metallum*, a désigné des petites monnaies de cuivre qui avaient cours sous les premiers rois de la 3e race, et qui ne valaient, comme l'obole, que la moitié d'un denier. Il y avait des *Mailles parisis* et des *M. tournois*; il y avait aussi des *demi-Mailles* de ces deux espèces de monnaie. La maille poitevine s'appelait *pite*. — En 1303, Philippe le Bel fit frapper des *Mailles blanches*, c.-à-d. d'argent. Il y eut aussi des *M. d'or*, appelées *M. de Lorraine*, pesant 2 deniers 4 grains : elles étaient en circulation sous François Ier.

Par extension, *maille* s'est dit de tout objet de valeur minime; d'où l'expression *n'avoir ni sou ni maille*. On dit, dans le même sens, de gens querelleurs, qu'ils ont toujours *maille à partir* (c.-à-d. *à partager*), pour faire entendre qu'ils se disputent pour la moindre chose.

MAILLECHORT (de *Maillot* et *Charlier*, ouvriers lyonnais qui ont inventé cet alliage), composition récente formée de cuivre, de nickel et de zinc, avec un peu de fer et d'étain, et qui a à peu près le son et la couleur de l'argent. La composition la plus généralement adoptée contient sur 100 parties : cuivre, 55; nickel, 23; zinc, 17; fer, 3; étain, 2. Les Allemands lui donnent le nom d'*Argentan*, les Anglais celui de *British silver* (argent britannique). Le maillechort est susceptible de recevoir un très-beau poli; on en fait des flambeaux, des ornements de sellerie et de carrosserie, etc., ainsi que des couverts, des timbales, des plats; mais cet alliage peut n'être pas sans danger quand on l'emploie pour des vases destinés à conserver des aliments. On en fait aussi de la petite bijouterie. Les ouvrages en maillechort se dorent et s'argentent ordinairement par le procédé Ruolz.

MAILLET (du latin *malleus*, marteau), espèce de marteau de bois à deux têtes, fait avec un bois dur, tel que le buis, et qui sert dans beaucoup d'arts industriels. Le maçon, le sculpteur, le marbrier, etc., emploient le maillet pour dégrossir et quelquefois même pour terminer leurs ouvrages. Le maillet du plombier est un gros cylindre partagé en deux dans sa longueur par son manche : l'ouvrier s'en sert par le côté plat pour battre le plomb. *V.* MAIL et MAILLOCHE.

Au moyen âge, le *maillet d'armes* était une arme contondante avec laquelle on brisait les armures.

MAILLET, poisson. *Voy.* MARTEAU.

MAILLOCHE (de *mail*). Les Carriers nomment ainsi un marteau de fer de la même grosseur que le mail, mais dont la tête a une bien moins grande longueur, et qui sert à enfoncer les coins entre les joints des pierres ou dans les entailles pratiquées avec le marteau et le ciseau. — On donne le même nom à un gros morceau de bois tourné presque cylindriquement, qui sert aux fabricants de cerceaux pour frapper sur le coutre à fendre le merrain et sur les perches qu'ils divisent pour former les cerceaux.

MAILLOT (de *maille*). Ce premier vêtement de l'enfant, composé de *langes* recouverts d'une couverture de laine ou de molleton, a pour destination principale de tenir chaudement le nouveau-né et de maintenir ses membres encore mal affermis. Longtemps, les maillots, trop épais et trop serrés, eurent l'inconvénient d'étouffer et de garrotter l'enfant, et par là de le disposer à des congestions et à de graves maladies; les Anglais, dociles aux conseils de Locke, ont donné l'exemple de secouer cette routine; bientôt Buffon et J.-J. Rousseau, en France, firent réformer ce qu'il y avait de vicieux dans le mode vulgaire d'emmaillottement. Aujourd'hui, les mères éclairées dégagent les bras et les jambes, et savent concilier la liberté de la poitrine et des membres, avec le besoin de chaleur et les soins de propreté. — On nomme encore *maillot* l'espèce de caleçon ou de pantalon collant que mettent les danseuses pour paraître sur la scène.

MAILLOT, *Pupa*, genre de petits Mollusques terrestres, très-voisin des genres Hélix et Turbo, appartient à l'ordre des Gastéropodes, et offre une coquille cylindracée, turriculée, pupiforme, épaisse et assez solide, à sommet obtus. Les Maillots vivent dans les lieux ombragés, sous les pierres, dans le gazon ou au pied des arbres. Ils aiment moins l'humidité que plusieurs autres animaux de la même famille. On en distingue plus de 90 espèces, qui habitent pour la plupart les Indes et les Antilles, et dont quelques-unes se trouvent en France : les principales portent les noms de *Maillot momie*, *M. grisâtre*, *M. bombé*, *M. cendré* et *à trois dents*, *M. avoine*, *M. ombiliqué*, *M. mousseron*, etc.

MAIMONS, groupe de Singes du genre Macaque, caractérisé par une queue beaucoup plus courte que le corps. Ils habitent l'Inde. On distingue 8 espèces de ce groupe; la principale est le *Maimon* proprement dit, appelé aussi *Singe à museau de cochon*, *Singe à queue de cochon*, qui a environ 60 centim. du bout du museau à l'origine de la queue, d'un fauve verdâtre, avec le sommet de la tête noir. On en élève en domesticité; mais ils sont sujets à devenir fort méchants avec l'âge.

MAIN (du latin *manus*), partie du corps qui termine les extrémités supérieures chez l'homme, et qui sert au toucher, ainsi qu'à la préhension des corps. Ce qui constitue la main et la distingue du pied de l'homme et de la patte de l'animal, c'est surtout l'indépendance des mouvements du pouce, qui peut s'opposer aux autres doigts, disposition qui n'existe que chez l'homme et chez les singes. Trois parties composent la main : le *carpe* ou *poignet*, le *métacarpe* et les *doigts*. On distingue encore dans la main la *paume* ou partie interne, et le *dos*. — Formée d'un grand nombre de petites pièces osseuses et terminée par cinq appendices flexibles, la main se moule à la surface des divers objets pour en embrasser les contours; elle présente dans son organisation les circonstances les plus favorables à l'exercice du toucher. Ch. Bell a écrit un traité spécial sur l'admirable structure de cet organe, et sur les preuves qu'elle fournit en faveur de la Providence.

L'homme seul a deux mains et mérite le nom de *Bimane;* les singes ont aux pieds de derrière des appendices analogues à la main : c'est ce qui leur a fait donner le nom de *Quadrumanes*.

MAIN GAUCHE (MARIAGE DE LA). *Voy.* MORGANATIQUE.

MAIN HARMONIQUE, nom donné par Guy d'Arezzo à la gamme de son invention, parce qu'il représentait cette gamme sous la figure d'une *main gauche* sur les doigts de laquelle étaient marqués tous les tons de la gamme. — On a récemment donné le nom de *main harmonique* à un des procédés employés dans la méthode du *Méloplaste*. *Voy.* ce mot.

MAIN DE JUSTICE, espèce de sceptre que le roi de France portait le jour de son sacre, et au bout duquel était une main, emblème de la puissance. Hugues Capet avait fait graver cet ornement sur son sceau; mais on croit que c'est Charles VI qui imagina le premier de porter la main de justice avec le sceptre.

MAINLEVÉE, acte qui fait cesser l'empêchement résultant d'une saisie, d'une opposition ou d'une inscription hypothécaire. La *mainlevée* est *volontaire*, quand le saisissant, l'opposant ou le créancier y consent (ce qui doit se faire néanmoins par acte authentique); *judiciaire*, quand elle est prononcée par jugement; *administrative*, quand elle résulte d'un arrêté du préfet. — La demande en mainlevée judiciaire est portée devant le tribunal du domicile de la partie saisie (Code de proc., art. 567).

MAINMISE. Dans le langage du Droit, ce mot est synonyme de *saisie*. *Voy.* SAISIE.

MAINMORTE (c.-à-d. *puissance morte, incapable*), état des vassaux qui, sous l'empire de la féodalité, étaient soumis à la servitude personnelle, et ne pouvaient disposer de leurs biens par testament; leur succession revenait au seigneur lorsqu'ils mouraient sans enfants légitimes. On a donné des explications fort diverses sur l'origine de cette expression. — Par son édit du mois d'août 1779, Louis XVI avait aboli le droit de mainmorte dans les terres de son domaine. L'Assemblée constituante étendit cette abolition à toute la France (loi du 28 mars 1790).

On nommait *Gens de mainmorte*, sous l'ancien régime, tous les corps ou communautés qui se perpétuaient, et qui, par une subrogation successive de personnes étant censées être toujours les mêmes, ne produisaient aucune mutation par décès, et ne pouvaient disposer de leurs biens sans l'autorisation du prince. De nos jours, les communautés religieuses, les hospices et autres établissements publics se trouvent encore dans ce cas; mais la dénomination de *mainmorte* n'est plus employée dans les lois qui les concernent.

MAINATE, *Mainatus*, le *Gracula* de Linné, genre d'oiseaux de l'ordre des Passereaux conirostres, famille des Sturnidés, assez semblables aux Merles pour la grosseur et pour le vol, renferme trois espèces : 1° le *M. de Sumatra*, ou *M. religieux*, de la grosseur d'une grive assez forte, au bec large, comprimé, crochu au bout, sans échancrure, de couleur jaune ainsi que les tarses, au plumage noir à reflets métalliques violets : il habite Sumatra; 2° le *M. de Java*, un peu moins gros que le précédent, mais dont le bec, moins long, est plus élargi à la base; 3° le *M. de Dumont* (ainsi nommé par Lesson en l'honneur du navigateur Dumont d'Urville), ou *Mino*, qui habite la Nouvelle-Guinée. Ces oiseaux sont très-communs dans les îles de la Sonde; ils sont très-doux et s'apprivoisent aisément. En captivité, ils font entendre un chant agréable. Comme les perroquets, ils retiennent et répètent des mots et même des phrases. Les Mainates se nourrissent de graines et d'insectes. Ils pondent de 3 à 4 œufs grisâtres, tachetés de vert olive.

MAINLEVÉE, MAINMISE, MAINMORTE. *Voy.* MAIN.

MAIRE (du latin *major*, plus grand, supérieur), le premier officier municipal d'une ville, d'une commune. Les attributions des maires sont fort diverses : ils sont à la fois les représentants directs de la loi pour les actes civils (actes de naissance, de mariage, de décès, certificats de vie); les agents du Gouvernement pour la publication et l'exécution de toutes les mesures qui émanent de l'autorité centrale; les délégués de l'autorité judiciaire, pour la recherche de tous les faits contraires au bon ordre; en outre, ils sont les administrateurs de la commune, gèrent ses intérêts, et nomment à certains emplois. Il n'y a qu'un maire par commune (Paris excepté, qui en a 12). Ils ont, selon l'importance des communes, un ou plusieurs *adjoints*, qui les assistent et les remplacent au besoin : leurs fonctions sont entièrement gratuites. — L'institution des maires remonte aux temps les plus reculés de notre histoire : le *maire*, avec les *échevins* et les *conseillers*, formait le *corps de ville* et en était le chef; il était élu par les habitants, mais devait être institué par le roi. Depuis 1789, les maires ont été alternativement élus par la commune ou nommés par le Gouvernement, ou bien élus par la commune et confirmés par le Gouvernement. La constitution du 14 janvier 1852 attribue au Gouvernement la nomination des maires. — On doit à M. Boyard un *Manuel des Maires*, 1831 et 1853, à M. P. Cère le *Code de la Mairie*, 1852, et à M. Hallez-d'Arros le *Guide du Maire*, 1854.

Maire du palais, grand officier de la maison des rois mérovingiens, qui n'exerçait, dans l'origine, que les fonctions privées de *majordome*, et qui finit par devenir l'administrateur du royaume et le maître de l'État. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

Lord-maire de Londres. *Voy.* LORD.

MAÏS, en termes botaniques *Zea*, vulgairement *Blé de Turquie*, *Blé d'Espagne*, *Blé d'Inde*, ou *Blé de Rome*, genre de la famille des Graminées, se compose de plantes herbacées, annuelles, dont les fleurs mâles et les fleurs femelles sont portées par le même pied, mais sur des points différents. Le *Maïs cultivé* (*Zea maïs*) est une plante forte et vigoureuse dont la tige s'élève jusqu'à 2 et même 3 mètres, se termine par un beau panache de fleurs mâles, et porte 2, 3 et même 4 gros épis ornés d'une barbe soyeuse du plus beau vert : chaque brin est un pistil qui va s'attacher à chacun des grains qui doivent former ces beaux épis dorés sur lesquels on a compté jusqu'à 700 grains de la grosseur d'un pois.

Les variétés du Maïs sont assez nombreuses; elles ne diffèrent, pour la plupart, que par les couleurs du grain : elles existent quelquefois dans le même champ, sur le même épi; on trouve même des grains bigarrés. Les variétés qui se perpétuent assez constamment les mêmes sont : le *M. jaune*, le plus commun, qui paraît être le type de l'espèce; son grain est très-savoureux; le *M. blanc*, dont l'épi est plus long, plus gros, et les grains sont plus larges, plus aplatis : il fournit un tiers de plus de farine, et mûrit 12 ou 15 jours plus tôt; le *M. quarantain*, qui a les grains deux fois plus petits que le maïs ordinaire; le *M. à poulet*, dont l'épi et le grain sont encore plus petits : on le nomme ainsi parce qu'il convient parfaitement à la nourriture des poulets. Ces deux dernières variétés mûrissent bien plus tôt que les deux premières : ce qui les fait appeler *Maïs précoce*, *M. de deux mois;* elles s'accommodent d'une terre de qualité inférieure, et l'on peut en faire deux récoltes dans les terrains qui leur sont favorables. On distingue encore plusieurs variétés de maïs d'après le nombre des rangées de grains qu'offre leur épi; ce nombre est assez constant dans quelques parties du sud de la France : ainsi, le maïs de *Pradie* a 8 rangées; le maïs de *Cussac* en a 16.

Le maïs est une des plantes les plus épuisantes que l'on puisse introduire dans les assolements : aussi ne doit-elle reparaître que de loin en loin, et ne jamais précéder le froment ni lui succéder. — On

sème le maïs au printemps, après avoir donné deux labours, dont l'un en hiver et l'autre au printemps. Dans le pays basque, on sème le maïs à la volée, on l'éclaircit deux fois, et on ne laisse que les pieds les plus forts et les plus vigoureux. Vers la fin de septembre, on enlève toutes les feuilles, et les épis restent seuls pour être récoltés à parfaite maturité. Dans la Dordogne, on sème le maïs à la charrue, en rayons convenablement espacés. Le maïs exige plusieurs binages; il souffre beaucoup des sécheresses prolongées. Souvent on associe le maïs à des haricots, afin qu'il leur serve de rames.—Il ne faut couper l'aigrette ou panicule qui porte les fleurs mâles du maïs que lorsque la barbe de l'épi est brune et sèche ; si on la coupe avant ce moment, la fécondation des fleurs femelles est empêchée, et la plupart des graines avortent. On reconnaît la parfaite maturité du maïs à la dessiccation des feuilles, au déchirement des enveloppes de l'épi et à la dureté du grain. On détache les épis des tiges, et on les suspend sur des perches, ou bien on les étend sur le plancher des greniers, où ils achèvent de se durcir et de sécher. On fait en Italie avec la farine de maïs des bouillies qui portent les noms de *polenta*, de *milliasse* ou *gaudes*, et des gâteaux qu'on prépare de plusieurs manières différentes. M. Betz-Pénot a réussi en 1856 à rendre cette farine panifiable et à l'associer à la farine de blé. Les Indiens mangent les grains du maïs en vert, comme nous mangeons les petits pois, ou bien grillés ou cuits dans l'eau. Les Américains forment, avec les grains pilés et macérés dans l'eau, une boisson vineuse qui enivre, et dont on peut extraire une liqueur alcoolique. On peut aussi en faire d'assez bonne bière. Le maïs coupé en vert forme un fourrage abondant et très-substantiel pour tous les bestiaux, principalement pour les vaches; on leur donne également les feuilles qu'on a détachées pour faire mûrir l'épi.

Le maïs est originaire de l'Amérique. Il était déjà bien connu en France sous le règne de Henri II; aujourd'hui il est cultivé en grande quantité dans tous les pays où il peut mûrir, et notamment dans le Piémont, dans une partie de l'Italie, dans le midi de la France, dans l'Espagne, la Turquie, l'Algérie, la Perse, l'Inde, la Chine, etc.

MAISON (du latin *mansio*). L'architecture des maisons a varié suivant les peuples et les climats.

A Rome, comme dans toutes les villes naissantes, les premières maisons furent construites en bois, et couvertes de chaume et de paille. Reconstruites plus solides après l'incendie de Rome par les Gaulois, elles s'embellirent de plus en plus. Ce fut surtout après l'incendie de Rome, sous Néron, qu'elles devinrent remarquables par leur belle architecture autant que par leur somptuosité. — Dans les pays du Nord, les maisons sont, pour la plupart du temps, en bois, et quelquefois portatives. Dans les pays où l'architecture est le plus avancée, les maisons sont en pierre; en Italie, quelques palais sont en marbre. En Chine et dans les pays chauds en général, les maisons sont fort basses. Les peuplades des régions circompolaires habitent des maisons souterraines.

Autrefois, en France, les maisons étaient généralement construites en bois; elles avaient toutes le pignon sur la rue; quelques-unes se faisaient remarquer par l'élégance et l'originalité de leurs sculptures. Ce goût se perdit avec le XVIe siècle. Sous Henri IV et Louis XIII, on construisit beaucoup de maisons en briques. A partir du XVIIIe siècle, la construction des maisons dans les villes fut soumise à des règlements dans l'intérêt de la salubrité publique, de la régularité des rues et de la commodité des communications. Ce n'est toutefois que depuis le décret du 16 septembre 1807 que ces prescriptions furent sévèrement observées. *Voy.* ALIGNEMENT et EXPROPRIATION.

Aujourd'hui, la hauteur légale d'une maison à Paris ne peut dépasser 11m,70 dans une rue ayant moins de 7m,80 de largeur; 14m,62, dans une rue ayant moins de 9m,75, et 17m,55 sur les places et dans les rues de plus de 10 m.: on accorde, en outre, une hauteur de 4 m. entre la corniche et le sommet du toit.

La distribution des maisons a également varié : chez les anciens, surtout en Grèce, les maisons étaient partagées en deux appartements bien distincts, celui des hommes (*andronitis*), situé au rez-de-chaussée, celui des femmes (*gynécée*), placé soit au premier étage, soit dans la partie la plus reculée du rez-de-chaussée. Le *harem* des Musulmans offre une disposition analogue.

MAISON D'ARRÊT, DE CORRECTION, DE DÉTENTION, lieux légalement désignés pour recevoir ceux que l'on vient d'*arrêter*, ou ceux qui sont condamnés. *Voy.* ARRÊT, CORRECTION, DÉTENTION.

MAISON DE JEU, DE PRÊT. *V.* JEU, MONT-DE-PIÉTÉ, etc.

MAISON DE SANTÉ, établissement privé destiné à recevoir et à traiter des malades, moyennant une rétribution proportionnée aux soins qu'ils réclament. Il se dit le plus souvent de maisons destinées aux aliénés. Ces maisons sont sous la direction d'un médecin dont généralement elles sont la propriété. Elles sont soumises à des règlements de police.

MAISONS (PETITES), nom donné d'abord à un hospice de Paris, situé dans la rue de Sèvres, où étaient enfermés des aliénés, a été depuis étendu à toutes les maisons d'aliénés.

MAISON DU ROI. Dans l'ancienne cour, elle comprenait les officiers de la chambre, de la garde-robe, de la bouche, et autres, attachés au service personnel du souverain. Les troupes spécialement destinées à la garde du roi formaient sa *maison militaire*. La reine et les princes du sang avaient aussi leur maison. Avant 1830, il y avait un *Ministère de la maison du roi* : il fut, à cette époque, remplacé par l'*Intendance générale de la liste civile*.

Sous Napoléon, il y eut une *Maison de l'Empereur*, qui reproduisait, avec les modifications exigées par le temps, l'ancienne *Maison du Roi*. L'organisation de cette maison a servi de modèle à la nouvelle *Maison de l'Empereur*, réorganisée par un décret du 31 décembre 1852.

MAISON DE VILLE est dans beaucoup d'endroits synonyme d'*Hôtel de ville*. *Voy.* ce mot.

MAISON RUSTIQUE. En Agriculture, *Maison rustique* se dit comme synonyme de *ferme;* ces mots sont devenus le titre de plusieurs traités d'agriculture estimés. Le premier ouvrage de ce genre fut rédigé par Charles Estienne, sous le titre de *Prædium rusticum;* il fut complété et mis en français par Liébault, son gendre, qui en traduisit le titre latin par celui de *Maison rustique*. Léger a donné au dernier siècle la *Nouvelle maison rustique* (refondue par Bastien, 1804). Enfin, MM. Bailly, Bixio et Malepeyre ont publié, en 1840 et ann. suiv., la *Maison rustique du* XIXe *siècle*, qui résume ces travaux. Dans son *Prædium rusticum*, Vanière a chanté la *Maison rustique*.

MAISONS DU SOLEIL. Dans l'ancienne Astronomie, on appelait les douze signes du Zodiaque *les douze maisons du Soleil*. Les Astrologues leur donnaient les dénominations suivantes : 1o *Maison de vie;* 2o *M. des richesses;* 3o *M. des frères;* 4o *M. des parents;* 5o *M. des enfants;* 6o *M. de santé;* 7o *M. du mariage;* 8o *M. de la mort;* 9o *M. de la piété;* 10o *M. des offices;* 11o *M. des amis;* 12o *M. des ennemis*, ils tiraient de bons ou de mauvais présages de la coïncidence des événements avec la présence du soleil dans l'une ou dans l'autre de ces maisons.

MAISTRANCE (de *maistre*), mot par lequel on désigne dans les ports le corps des *maîtres, contre-maîtres* et *quartiers-maîtres*, sous-officiers de marine chargés des différents détails du service. Il y a en

France trois *Écoles de maistrance*, à Brest, à Rochefort et à Toulon : elles ont été créées en 1819.

MAITRE (du latin *magister*). Ce mot, qui au propre signifie une personne ayant une certaine autorité sur d'autres, est appliqué aussi : 1° à toute personne destinée à enseigner une science, un art (*maître de pension, maître d'école*, etc.) ; 2° aux avocats, aux notaires et aux gens de robe en général ; 3° à ceux qui sont revêtus de certaines charges ou dignités, comme *maître des requêtes, maître des comptes, conseiller maître*, etc. ; 4° à l'entrepreneur qui exerce son industrie avec le concours d'ouvriers travaillant sous sa direction. *Voy.* MAITRISE.

Dans la Marine de l'État, on nomme *maître d'équipage* un sous-officier de marine qui reçoit les ordres des officiers et les transmet à l'équipage. Il est le premier des officiers mariniers du bâtiment. On le désigne aussi sous le nom de *maître de manœuvre* : il a sous ses ordres un *contre-maître*. Les fonctions des maîtres à la mer sont déterminées par une ordonnance du 31 octobre 1827 ; leur avancement est réglé par celle du 11 octobre 1836. — Dans la marine du Commerce, ce mot désignait autrefois le capitaine d'un vaisseau marchand, ce qu'on appelle *patron* dans la Méditerranée. Aujourd'hui, ce mot a fait place à ceux de *capitaine au long cours* et de *maître au cabotage*. *Voy.* CAPITAINE et CABOTAGE.

Chez les Romains, le *Maître de la cavalerie*, *Magister equitum*, était le lieutenant du dictateur (*Voy.* ce mot). — Le *Maître de la milice*, institué par Constantin, avait, dans les préfectures, l'autorité militaire, sous les ordres du préfet du prétoire. *Voy.*, pour ces dignités, le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

Maître ès arts, titre conféré dans les anciennes Universités, donnait droit d'enseigner les humanités et la philosophie ou les sciences : il équivalait à nos deux baccalauréats ès lettres et ès sciences.

Maître de camp. *Voy.* MESTRE.

Maître des cérémonies. *Voy.* CÉRÉMONIES.

Maître de chapelle. *Voy.* CHAPELLE.

Maître d'étude, fonctionnaire chargé de surveiller les élèves à l'étude, au réfectoire, au dortoir et pendant les récréations ; de les diriger et de les aider dans leur travail ; de les avertir et de les reprendre dans leur conduite : c'est le premier degré dans la carrière de l'instruction publique et l'un des plus importants. Il est difficile de réussir dans les autres fonctions si l'on n'a passé par celles-là. Les maîtres d'étude des lycées sont membres de l'Université ; ils doivent être bacheliers. Leur condition, fort pénible et fort précaire, a été graduellement améliorée, notamment par le décret du 17 août 1853. Le titre de *Maître d'étude* a fait place à celui de *Maître répétiteur*.

Maître d'hôtel, officier de grande maison, qui fait la dépense, surveille les domestiques et découpe à table.

Maître de pension. *Voy.* INSTITUTION (CHEF D').

Maître de poste. *Voy.* POSTE.

Maître du sacré palais, titre donné, à Rome, à un religieux dominicain qui demeure dans le palais du pape, et qui a autorité spéciale pour examiner les livres et pour accorder la permission d'imprimer.

Maître des sentences (*Magister sententiarum*), surnom sous lequel on connaît, dans l'histoire de la scolastique, Pierre Lombard, philosophe du XIIe siècle, auteur d'un livre qui porte ce titre.

Grand maître de l'Artillerie, de l'Université, etc. *V.* GRAND-MAITRE, ARTILLERIE, UNIVERSITÉ, etc.

MAITRISE. Ce mot désignait, sous l'ancien régime, un privilége octroyé à un nombre limité d'individus, pour l'exercice des arts et métiers ou du commerce. On ne pouvait être reçu maître qu'après un certain nombre d'années d'apprentissage et de compagnonnage ; les fils de maître étaient seuls affranchis de cette condition. Les aspirants à la maîtrise des métiers devaient, pour être reçus, justifier de leur capacité en faisant ce qu'on appelait un *chef-d'œuvre*. Les *maîtres* formaient pour chaque corps d'état une corporation privilégiée ; ils élisaient entre eux, sous la présidence d'un magistrat, des *jurés* et *syndics*, pour veiller à l'exécution des règlements du métier, pour juger les différends et administrer les biens de la communauté. — Ce régime, qui offrait des garanties de capacité, mais qui entravait la liberté, fut, sous Louis XVI, aboli par Turgot, puis rétabli sous le successeur de ce ministre, et définitivement aboli en 1791. *Voy.* JURANDE et CORPORATION.

MAITRISE, institution musicale dépendante des églises cathédrales ou collégiales. Les maîtrises se composent du maître de musique et d'un certain nombre d'enfants de chœur placés sous sa discipline. Le nombre des maîtrises était autrefois, en France, d'environ 450, et celui des élèves de quatre à cinq mille. La plupart de ces établissements ont été supprimés après la Révolution de 1789 ; cependant Notre-Dame de Paris a conservé une *maîtrise* qui est encore florissante.

MAITRISE DE MALTE (GRANDE), dignité de grand maître de l'ordre de Malte. *Voy.* MALTE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

MAJESTÉ (du latin *majestas*), titre d'honneur que l'on donne, en Europe, aux têtes couronnées. — Pour les empereurs, il est d'usage de joindre à la qualification de *majesté* l'épithète *impériale* (par abréviation S. M. I.). L'addition de *royale*, en parlant des rois, ne s'emploie que dans certaines langues, mais n'est pas usitée en français. Quelquefois on y ajoute encore d'autres épithètes, telles que *très-gracieuse* (*most gracious*) en Angleterre, *très-haute* (*aller-hœchste*) en Allemagne, *impériale et royale* (*kaiserlich-kœnigliche*) en Autriche. Le titre de *majesté catholique* a été donné par la cour de Rome aux souverains d'Espagne ; celui de *majesté très-chrétienne* aux rois de France ; celui de *très-fidèle* aux souverains de Portugal ; celui d'*apostolique* à ceux de Hongrie. Ces titres se sont conservés dans le langage de la chancellerie. On dit aussi *Sa Majesté Britannique, Sa Majesté Suédoise, Sa Majesté Danoise*, etc.

Chez les Romains, le titre de *Majesté* s'appliquait à tout ce qui avait un caractère de grandeur ou d'autorité : au peuple, au sénat, aux lois, et, dans la suite, aux empereurs. Au moyen âge, tantôt il fut réservé au seul empereur d'Allemagne, tantôt on le donna aux rois, aux papes, aux cardinaux, aux archevêques, aux princes, et même aux grands du royaume, qui jouissaient des prérogatives de la souveraineté sur une ou plusieurs provinces. En France, Louis XI, et, selon d'autres, Henri II, fut le premier qui prit le titre de *Majesté*. En Angleterre, ce titre n'a définitivement prévalu que depuis Élisabeth.

Pour le crime de *Lèse-Majesté*, *Voy.* ce mot.

MAJEUR (du latin *major*), qui a l'âge de majorité. *Voy.* MAJORITÉ.

MAJEUR. En Musique, cet adjectif indique la qualité d'un intervalle plus grand que le *mineur* de même dénomination : ainsi la *seconde majeure* est composée d'un ton et la *seconde mineure* d'un demi-ton. — On appelle *mode majeur* le mode dans lequel la 3e note d'un ton quelconque est à la distance de deux tons de la 1re, et la 6e à l'intervalle de quatre tons et demi, ou bien dans lequel la tierce et la sixte de la tonique sont dans leur plus grande extension relativement au ton. Souvent le mot *mode* est sous-entendu, comme quand on dit : préluder en *majeur* ; passer du *majeur* au *mineur*, etc.

MAJEURE (LA). *Voy.* SYLLOGISME.

MAJOLICA, nom donné au moyen âge à des faïences alors en vogue. *Voy.* FAÏENCE.

MAJOR (du latin *major*, plus grand), officier supérieur qui était, autrefois, chargé des détails du service et de l'administration d'un régiment, du logement, de la nourriture, de l'inspection des trou-

pes, de la police et du maintien de la discipline. Ce titre, supprimé en 1790, a été rétabli en 1815. Les majors actuels sont chefs de bataillon ou d'escadron. Le major est membre et rapporteur du conseil d'administration; il en partage la responsabilité. Il est spécialement chargé de surveiller et de contrôler toutes les parties de l'administration et de la comptabilité, l'armement, l'infirmerie, les écoles, etc.

MAJOR DE PLACE, officier supérieur chargé du détail et de la surveillance du service d'une place de guerre. Ce grade vient immédiatement après celui de commandant de place. Le major est spécialement chargé des détails relatifs au service des gardes, aux rondes de jour et de nuit et à la police de la garnison. Il est chargé de la rédaction des rapports journaliers et de la surveillance des écritures du bureau.

MAJOR GÉNÉRAL, emploi temporaire, et qui ne s'accorde qu'à un officier général exercé dans tous les détails des opérations d'une armée. Les premiers majors généraux remontent à Charles VII (1445). Depuis Louis XIV, ces officiers réunissaient dans leurs attributions l'ordre et la distribution du terrain dans les campements, les détails de tous les services relatifs aux distributions, aux gardes, aux détachements et à la police de l'armée. Ils surveillaient toutes les opérations des siéges et en dirigeaient les travaux. Les fonctions du *Major général*, avec celles du *Maréchal général des logis* de l'armée et du *Maréchal général de la cavalerie*, ont été réunies, en 1790, sous le titre unique de *Chef d'état-major général de l'armée*. — Dans les guerres de l'Empire, les maréchaux Berthier et Soult remplirent avec une remarquable supériorité les difficiles fonctions de *Major général*.

MAJOR (ADJUDANT). *Voy.* AIDE-MAJOR.

MAJOR (CHIRURGIEN). *Voy.* CHIRURGIE MILITAIRE.

MAJORAT (du latin *major natu*, l'aîné), immeuble inaliénable affecté au soutien d'un titre de noblesse, non-seulement dans la personne qui en est revêtue, mais encore dans sa descendance masculine, selon l'ordre de primogéniture. C'est une substitution perpétuelle, qui ne s'éteint que par la défaillance d'héritiers habiles à la recueillir. On distingue le *Majorat de pur mouvement*, qui se compose de biens donnés par le chef de l'État, et le *M. sur demande*, qu'un chef de famille est autorisé à former de ses propres biens.

Établis dans le moyen âge, les majorats furent supprimés en France par l'Assemblée constituante. Napoléon les rétablit par un acte impérial du 30 mars 1806 et par un décret du 1er mars 1808. Selon ce dernier acte, le majorat du titre de duc de l'empire était de 200,000 fr. de revenu; les comtes et les barons étaient tenus, pour transmettre leur titre, de justifier, le premier de 30,000 fr., le second de 15,000 fr. de revenu, dont le tiers devait être érigé en majorat. En vertu d'une ordonnance du 25 août 1817, nul ne pouvait être appelé à la Chambre des Pairs s'il n'avait préalablement institué un majorat. Les majorats se divisaient en trois classes: *majorat de duc*, avec un revenu de 30,000 fr.; *majorat de marquis* ou de *comte*, avec un revenu de 20,000 fr.; *majorat de vicomte* ou *de baron*, avec un revenu de 10,000 fr. Depuis 1830, il n'a pas été établi de majorats en France; et même une loi du 12 mai 1835 avait décidé que toute institution de majorats serait interdite à l'avenir. *Voy.* SUBSTITUTION.

MAJORDOME (du latin *major domus*). Ce mot, synonyme de *maître d'hôtel* et de *maire du palais*, s'emploie surtout en parlant de ceux qui remplissent cet office à la cour de Rome et dans celles d'Espagne ou des Deux-Siciles.

MAJORITÉ (de *majeur*), âge auquel on est supposé avoir atteint la maturité d'esprit et de jugement dont on a besoin pour diriger ses affaires soi-même. A Rome, la majorité était fixée à 25 ans; chez les Germains, à 15 ans. En France, l'âge de la majorité civile variait jadis de province en province, selon la coutume en vigueur. D'après le Code Napoléon (art. 488), la majorité est fixée à 21 ans pour tous les individus des deux sexes. Il n'y a d'exception que pour le mariage et l'adoption (*Voy.* ces mots). — Pour la *Majorité politique*, *Voy.* ÉLECTION.

MAJORITÉ, pluralité des votants. *Voy.* VOTE.

Majorité du roi. Selon les coutumes des Francs, elle était fixée à 15 ans. Sous la seconde race, on la recula à 21 ans. Philippe le Hardi, en 1270, fixa la majorité de son fils à 14 ans accomplis; et Charles V, en 1374, ordonna que les rois de France seraient majeurs à 13 ans et un jour. Depuis, la majorité fut reportée à 14 ans. La Monarchie constitutionnelle et l'Empire l'ont fixée à 18 ans (lois de 1842 et 1856).

MAJUSCULES. *Voy.* LETTRES CAPITALES.

MAKI, *Lemur*, genre de Quadrumanes nocturnes, type de la famille des Lémuriens, renferme des animaux à formes grêles et élancées, et qui ont une grande agilité dans leurs mouvements. Ils ont, sous le rapport de l'organisation, beaucoup de rapport avec les Singes, dont ils ne diffèrent guère que par le système dentaire. Leurs principaux caractères consistent dans leur museau étroit et allongé comme celui des renards, leur pelage laineux et abondant, leurs membres à peu près égaux, leur queue très-longue et entièrement touffue. Les Makis se trouvent dans l'Asie, l'Afrique, et surtout à Madagascar. Ils vivent en troupes plus ou moins nombreuses, et se tiennent habituellement sur les arbres. Leur nourriture consiste en fruits et en insectes.

MAKIS, nom donné en Corse et en Algérie, à des terrains incultes couverts de broussailles épaisses et presque impénétrables. Les *makis* servent le plus souvent de refuge aux malfaiteurs.

MAL. Les Philosophes distinguent *Mal métaphysique*, ou imperfection de nature, qui tient à l'essence des choses; *Mal physique*, ou douleur, qui est la conséquence du mal métaphysique, quand il n'est pas dû à notre imprudence; *Mal moral*, ou crime et péché, effet de l'abus de la liberté. — L'existence du mal en ce monde est un des problèmes qui, à toutes les époques, ont le plus fortement préoccupé les esprits; les Religions et la Philosophie en ont donné les solutions les plus diverses: dualisme, manichéisme, optimisme, etc. *Voy.* ces mots.

MAL, douleur physique, se dit vulgairement d'un grand nombre de maladies. Ainsi, on appelle:

Mal des ardents, ou *feu Saint-Antoine*, *feu sacré*, une sorte d'Érésipèle ou d'Anthrax épidémique caractérisé par un sentiment de chaleur ardente;

M. d'aventure, un petit abcès qui survient à l'un des doigts à la suite d'un coup ou d'une piqûre, et qui quelquefois dégénère en panaris;

M. caduc, *Haut-mal*, *Mal sacré*, l'Épilepsie;

M. de cœur, la Nausée ou envie de vomir;

M. de dents, toute affection douloureuse des dents (*Voy.* ODONTALGIE);

M. d'enfant, les douleurs de l'enfantement;

M. d'estomac, toute sensation pénible qui a son siége dans la région épigastrique (*Voy.* GASTRALGIE);

M. de gorge, l'Angine, l'Esquinancie;

M. de mer, les nausées ou vomissements dont sont tourmentées les personnes qui n'ont point l'habitude de naviguer sur mer. Ce mal est principalement l'effet des mouvements de roulis et de tangage, auxquels se joint l'odeur des vapeurs nauséabondes qui peuvent s'exhaler du navire. On l'explique physiologiquement par le ballottement des intestins, par le trouble de la circulation du sang que produisent de violentes oscillations, et par le vertige que cause le perpétuel déplacement des objets qui frappent la vue. On peut le prévenir jusqu'à un certain point en gardant la position horizontale, en comprimant les intestins par une ceinture, en évitant de porter ses re-

gards autour de soi et en se livrant à quelque occupation qui absorbe l'attention.

M. de mort, variété de la Lèpre crustacée où la peau est livide et a l'air d'être *morte*.

M. du pays, ou Nostalgie. *Voy.* NOSTALGIE.

M. de reins. *Voy.* LUMBAGO.

M. de Saint-Lazare : c'est l'Éléphantiasis. *V.* ce mot.

M. de tête, la Migraine et toute espèce de Céphalalgie. *Voy.* ces mots.

M. vertébral de Pott : c'est une carie des vertèbres due à un vice scrofuleux, ou aux excès vénériens; elle entraîne le plus souvent la paralysie des membres inférieurs, et fait mourir le malade de consomption; cette maladie doit son nom au chirurgien anglais Pott, qui en a donné une excellente description.

Les Vétérinaires nomment : *Mal d'âne*, *Malandre*, une crevasse qu'on remarque souvent autour de la couronne du Cheval, du Mulet et surtout de l'Ane, lorsque ces animaux ont la maladie connue sous le nom d'*eaux aux jambes*; — *M. de cerf*, une maladie du cheval qui paraît ne pas différer du tétanos; — *M. de feu* ou *d'Espagne*, l'inflammation du cerveau ou de ses membranes, chez les chevaux : elle est ainsi nommée à cause de la violence de ses symptômes, de la rapidité de sa marche.

MALACHIE (du grec *malakos*, mou), genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Malacodermes, type de la tribu des Malachiens, renferme des insectes à élytres molles et à corselet plat et carré. Ils ont des vésicules d'un rouge vif, qu'ils déploient quand on les saisit, en les faisant sortir des côtés du corselet et de l'abdomen : ce qui les a fait appeler *cocardes*. Ce genre est très-nombreux en espèces : 28 appartiennent à l'Europe, 4 à l'Asie; les plus connues sont le *Malachie bronzé*, long de 8 millim., le *M. rouge*, le *M. à deux taches* et le *M. fascié*. Ces insectes détruisent la Pyrale et le Cochylis.

MALACHITE. On appelle ainsi un minerai d'un beau vert velouté, qui n'est que du carbonate vert de cuivre. On distingue trois variétés de malachite : la *Malachite pulvérulente*, la *M. soyeuse* et la *M. concrétionnée*. Cette dernière est la plus abondante et la seule dont on se serve dans les arts. *Voy.* CUIVRE CARBONATÉ.

MALACIE (du grec *malakia*, mollesse), ou *Pica*, dépravation du goût, avec désir de manger des substances qui ne sont pas alimentaires, et qui répugnent même ordinairement. C'est un trouble de la digestion, que l'on observe particulièrement chez les jeunes filles chlorotiques, et, pendant la gestation, chez certaines femmes nerveuses.

MALACODERMES (du grec *malakos*, mou, et *derma*, peau), famille de Coléoptères pentamères formée par Latreille, aux dépens de la famille des Serricornes, se compose d'individus à corps mou et allongé, à élytres sans consistance, comme les *Cébrions*, les *Lampyres*, les *Lycus*, les *Malachies*, etc.

MALACOLOGIE (du grec *malakos*, mou, et *logos*, discours), partie de l'Histoire naturelle qui traite des animaux à *corps mou*, que les Zoologistes appellent Mollusques. *Voy.* MOLLUSQUES.

MALACOPTÉRYGIENS (du grec *malakos*, mou, et *ptéryx*, nageoire), grande division établie dans la classe des Poissons, comprend tous ceux qui avec un squelette osseux ont les rayons de leurs nageoires mous, à l'exception au plus du premier de la dorsale et des pectorales. La classe des Malacoptérygiens se subdivise en 3 ordres : les *M. abdominaux*, qui ont les ventrales suspendues sous l'abdomen et en arrière des pectorales, comme les Cyprins, les Clupes, les Brochets, les Saumons, etc.; les *M. subbrachiens*, qui les ont attachées sous les pectorales, comme les Gades et les Poissons plats; les *M. apodes*, caractérisés par l'absence des ventrales, comme les Anguilles.

MALACOZOAIRES (du grec *malakos*, mou, et *zôon*, animal), nom donné par quelques Zoologistes aux Mollusques. *Voy.* ce mot.

MALADIE (de *mal*). On divise communément les maladies en *M. externes*, qui sont du ressort de la chirurgie (blessures, luxations, cancer, tumeurs blanches, etc.); et en *M. internes*, qui sont du domaine de la médecine proprement dite (fièvres de tout genre, maladies de poitrine, d'estomac, névroses, etc.). On les distingue, en outre, en *sporadiques*, *endémiques*, *épidémiques*, *contagieuses*, en *idiopathiques*, *essentielles* ou *primitives*, et *sympathiques*, *secondaires*, *consécutives* ou *symptomatiques*, *inflammatoires*, *mentales*, etc. (*Voy.* ces mots). Sous le rapport de la durée, toutes sont *aiguës* ou *chroniques* : les premières sont celles dont l'invasion est brusque, la marche rapide, et qui en peu de temps aboutissent à la guérison ou à la mort; les secondes sont celles qui durent indéfiniment. Une maladie est *simple* lorsque les symptômes observés peuvent tous se rapporter à une seule affection; elle est *compliquée* quand les symptômes caractéristiques de plusieurs affections existent simultanément.

La science des maladies, de leur origine, de leurs symptômes est la *Pathologie*; celle de leur classification est la *Nosologie*; l'art de les traiter constitue la *Thérapeutique* ou *Médecine* proprement dite.

On appelle vulgairement *Maladie bleue*, la Cyanose; *M. imaginaire*, l'Hypocondrie; *M. nerveuse*, toute espèce de Névrose; *M. noire*, la Mélancolie et le Melæna; *M. du pays*, la Nostalgie; *M. pédiculaire*, la Phthiriasis, etc. *Voy.* MAL.

Maladies de la peau. *Voy.* PEAU.

Pour les maladies des plantes, *Voy.* le nom de chaque plante : Betterave, Pomme de Terre, Vigne, etc.

MALADRERIE, synonyme de *Ladrerie* ou *Léproserie*, désignait, au moyen âge, tout hôpital de lépreux. Ces établissements datent de l'époque des Croisades. C'étaient de vastes enclos, tous bâtis sur le même modèle, renfermant des habitations pour les malades des deux sexes, qui avaient chacun une cellule, des jardins, des vergers et des vignes, une église et un cimetière. Quiconque y était entré n'en pouvait plus sortir. *Voy.* LÈPRE.

MALAGMA (mot grec formé de *malassein*, amollir), cataplasme émollient, médicament topique qui a la vertu de ramollir les chairs. On le dit aussi de toute espèce de topique mou.

MALAGUETTE ou MANIGUETTE. *Voy.* MANIGUETTE.

MALAIRE (du latin *mala*, joue), qui a rapport à la joue. On appelle : *Apophyse malaire*, une éminence rugueuse située sur la partie externe de l'os maxillaire supérieur, s'articulant par une surface large et inégale avec l'os malaire; *Os malaire*, le petit os connu sous le nom d'*Os de la pommette*.

MALAMBO ou MÉLAMBO. *Voy.* MÉLAMBO.

MALANDRE, maladie du cheval. *Voy.* SOLANDRE.

MALANDRINS (du latin *malandria*, espèce de lèpre), bandes de lépreux et de brigands qui, au XIVe siècle, ravagèrent la France et la Bourgogne. Ils faisaient partie des *Grandes compagnies*. *V.* ce mot.

MALAPTERURE (du grec *malakos*, mou, *ptéron*, aile, nageoire, et *oura*, queue), genre de poissons Malacoptérygiens abdominaux, de la famille des Ésoces, ne comprend qu'une seule espèce, le *Malaptérure électrique*, long d'environ 40 centimètres, et qui a la tête moins grosse que le corps; celui-ci, renflé en avant et généralement aplati comme la tête; teinte grisâtre, relevée par quelques taches noires ou foncées que l'on voit sur sa queue. Ce poisson habite le Nil et le Sénégal. Il a, comme le Gymnote, la propriété de donner des commotions électriques.

MALATES, sels composés d'acide *malique* et d'une base. On emploie en Médecine le Malate de fer comme tonique. *Voy.* MALIQUE.

MALAXER (du grec *malassein*, ramollir), terme de Pharmacie, signifie : pétrir une substance pour

à rendre plus molle et plus ductile, comme un emplâtre, une pâte de pastilles, une masse pilulaire.

MALAXIS, genre de la famille des Orchidées, voisin des Ophrys, comprend des plantes herbacées, vivaces, à feuilles épaisses, entières, alternes, et à fleurs disposées en grappe ou en épi au sommet des tiges : le labelle (pétale inférieur) est plus court que les divisions extérieures et regarde en haut. Les principales espèces sont : la *M. des marais* (*M. paludosa*), à fleurs dressées, très-petites, nombreuses, d'un jaune verdâtre, et la *M. de Loisel* (*Liparis Læselii*), qui habite les prairies tourbeuses. — La Malaxis a fait donner le nom de *Malaxidées* à une grande tribu de la famille des Orchidées, dont elle est le type.

MALE, en Zoologie et en Botanique. *Voy.* SEXE et ÉTAMINES.

MALÉFICE (du latin *maleficium*, opération malfaisante), action coupable par laquelle, à l'aide de moyens surnaturels et cachés, on est censé causer du mal soit aux hommes, soit aux animaux, soit aux fruits de la terre même. *Voy.* SORCELLERIE, MAGIE, ENCHANTEMENT.

MALESHERBIE (du célèbre magistrat de ce nom, à qui elle fut dédiée), genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes polypétalées, rapporté d'abord à la famille des Passiflorées, et formant aujourd'hui la petite famille des Malesherbiacées, comprend plusieurs espèces du Chili et du Pérou. Ce sont des plantes herbacées, à feuilles alternes, sessiles, pinnatifides, à fleurs jaunâtres, rougeâtres ou bleuâtres. On distingue la *M. thyrsiflore* et la *M. à feuilles linéaires* ou *linéarifoliée*.

MALIGNE (FIÈVRE). *Voy.* FIÈVRE.

MALINES, sorte de dentelle qu'on fait principalement à Malines en Belgique. *Voy.* DENTELLE.

MALIQUE (ACIDE), du latin *malum*, pomme ; acide organique contenu dans les pommes aigres, les poires, les baies de sorbier, la joubarbe, l'ananas, les citrons, le tabac, et dans la plupart des fruits verts, où il est le plus souvent accompagné d'acide citrique. Il prend difficilement la forme solide et cristallise irrégulièrement en mamelons incolores semblables à de petits choux-fleurs ; il tombe en déliquescence à l'air humide et présente une saveur acide très-forte. Il contient du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène ($C^8H^4O^8$,2HO). L'action de la chaleur lui enlève les éléments de l'eau et le convertit en deux acides isomères, les mêmes qu'on rencontre dans les prêles des ruisseaux (*equisetum*) et dans la fumeterre : on les nomme *A. maléique* ou *équisétique*, et *A. paramaléique* ou *fumarique*. On retire l'acide malique du suc de sorbier en le saturant par de la chaux ; on transforme le malate de chaux neutre ainsi obtenu en sel acide ; puis, le dissolvant dans l'acide nitrique, on précipite par de l'acétate de plomb le malate de chaux acide, et l'on décompose enfin par l'acide sulfhydrique le malate de plomb. L'acide malique se combine avec les bases et forme ainsi les *malates*. Il a été découvert par Schéele dans les pommes ; Donavan l'observa dans les baies de sorbier, mais il le prit pour un acide différent de l'acide malique ; M. Braconnot démontra l'identité des acides extraits des deux fruits.

MALLE (de l'allemand *mall*, malle), espèce de coffre en bois ou en cuir, propre à transporter les effets d'un voyageur. On appelle *malletier* le fabricant de malles. — C'est aussi le nom de la valise ou de la caisse que les courriers de la poste ont derrière eux et dans laquelle ils portent les lettres. Il se dit, par extension, de la voiture même qui transporte les dépêches, et qu'on nomme aussi *malle-poste*. Le *courrier de la malle* est celui qui accompagne la malle pour distribuer en chemin les paquets de lettres dans les différents bureaux.

MALLÉABILITÉ (du latin *malleus*, marteau), propriété qu'ont les métaux de s'étendre sous le marteau en lames plus ou moins minces. Cette propriété appartient surtout à l'or, à l'argent, au platine, au cuivre, à l'étain, au zinc, au plomb et au fer. L'or paraît être le plus malléable de tous les métaux ; l'antimoine, le bismuth et l'arsenic ne sont pas malléables. Les anciens savaient déjà apprécier la malléabilité de l'or : ils ont recouvert en couches d'or excessivement minces plusieurs monuments qui se sont conservés jusqu'à nos jours.

MALLEMOLLE, espèce de mousseline ou toile de coton blanche, claire et très-fine, qui nous vient des Indes orientales. On donne aussi ce nom à des mouchoirs ou fichus de mousseline des Indes, dont quelques-uns sont rayés d'or et de soie.

MALLÉOLE (du latin *malleolus*, petit marteau). Les *malléoles*, vulgairement *chevilles du pied*, sont deux saillies osseuses situées, l'une au côté interne et l'autre au côté externe de la partie inférieure de la jambe ; la première est une éminence du tibia, la deuxième est formée par l'extrémité tarsienne du péroné. Elles constituent une sorte de mortaise dans laquelle est enclavé l'astragale.

MALLE-POSTE. *Voy.* MALLE et POSTE.

MALOPE, *Malopæa*, genre de plantes de la famille des Malvacées, type d'une petite tribu dite des *Malopées*, comprend des plantes annuelles des bords de la Méditerranée, à calice simple, à carpelles nombreux, monospermes, groupés en capitules. Cette plante est propre à former des massifs ou à orner des plates-bandes par ses grandes touffes couvertes de fleurs pareilles à celles des mauves, d'un joli rose foncé.

MALPIGHIER, *Malpighia* (dédié à *Malpighi*), genre de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, type de la famille des Malpighiacées, renferme une quarantaine d'arbrisseaux propres à l'Amérique du Sud, à feuilles opposées, entières ou dentées et épineuses, à fleurs disposées en petites ombelles axillaires et entourées de bractées. Les espèces les plus recherchées sont : le *Malpighier glabre*, dit aussi *Moureiller* et *Cerisier des Antilles*, à feuilles sans poil, à fleurs d'un rouge léger, à fruits charnus, d'une saveur aigrelette, que l'on mange comme les cerises ; le *M. brûlant* ou *Bois capitaine*, le *M. à feuilles d'yeuse*, le *M. à feuilles étroites* et le *M. piquant*.

La famille des *Malpighiacées* renferme des arbres et des arbrisseaux très-rameux, souvent sarmenteux et grimpants, presque tous exotiques, et dont les troncs s'élèvent quelquefois à 25 ou 30 mètres. M. A. de Jussieu a donné une *Monographie des Malpighiacées* ; il y distingue deux sections : 1° les *M. diplostémonées*, renfermant les tribus des *Aptérygiées* ou *Malpighiées*, des *Notoptérygiées* ou *Banistériées*, et des *Pleuroptérygiées* ou *Hiræées* ; 2° les *M. meiostémonées*, renfermant les *Gaudichaudiées* et les genres *Caucanthus*, *Platynema*, *Bembix*.

MALT (mot emprunté de l'anglais), orge qu'on a fait gonfler dans l'eau et germer, puis sécher, et dont on a séparé les germes pour l'employer à la fabrication de la bière ; lorsque cette orge a été moulue, elle prend le nom de *drèche*. On appelle *maltage* l'opération qui a pour objet de convertir en substance sucrée, à l'aide du *malt*, la partie de l'orge susceptible d'éprouver cette conversion. *Voy.* BIÈRE.

MALTHE ou PISSASPHALTE, sorte de bitume glutineux. *Voy.* ASPHALTE.

MALTOTE, anciennement *Maletoste* et *Maletoulte* (du latin *male tollere*, enlever injustement), s'est dit généralement de tout impôt illégal, et en particulier d'un impôt levé sous Philippe le Bel, en 1296, pour la guerre contre les Anglais.

Par la suite, on a étendu ce mot à tout impôt onéreux, et on a appelé *maltôtiers* les agents chargés du recouvrement de ces impôts.

MALUS, nom scientifique du *Pommier*.

MALVA, nom scientifique de la *Mauve*.

MALVACÉES (du genre type *malva*, mauve), famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, renferme des herbes, des arbustes et même des arbres, à feuilles simples, alternes ou lobées, munies de deux stipules à leur base, à fleurs axillaires, solitaires ou diversement groupées, et formant des espèces d'épis : calice gamosépale à 3 ou 5 divisions, souvent accompagné extérieurement d'un calicule; corolle composée généralement de 5 pétales un peu obliques, alternes avec les lobes du calice, contournés en spirale avant leur déroulement, souvent réunis ensemble à leur base au moyen de filets staminaux ; étamines très-nombreuses, rarement en même nombre ou en nombre double des pétales; anthères réniformes, s'ouvrant par une fente transversale; ovaire à 5 loges ou plus; fruit capsulaire ou charnu composé d'un nombre plus ou moins considérable de coques verticillées, attachées à un axe central; graines dépourvues de périsperme ou munies d'un périsperme mince; embryon replié, à cotylédons irrégulièrement plissés. — Les Botanistes modernes ont détaché de la grande famille des Malvacées de Jussieu les familles des *Byttnériacées*, des *Sterculiacées*, des *Dombeyacées*, des *Hermanniées* et des *Bombacées*. Quant aux Malvacées proprement dites, elles ont été partagées en 4 tribus : *Malvées*, *Hibiscées*, *Sidées* et *Malopées*.

Beaucoup de Malvacées sont employées dans les arts, comme le *Cotonnier*, l'*Hibiscus cannabinus* et le *Sida abutilon*, dont on fait des tissus, des cordages et du papier; d'autres sont cultivées comme plantes alimentaires ou médicinales, le *Gombo* (*Hibiscus esculentus*), la *Mauve*, la *Guimauve* (*Althæa*), etc.; ou comme plantes d'ornement, la *Rose trémière*, la *Ketmie d'Orient*, les *Lavatères*, etc. C'est aussi à cette famille qu'appartiennent le *Baobab*, le *Bombax* ou *Fromager*, le *Cacaotier*.

MALVOISIE (de *Malvasia*, ville du Péloponèse, d'où l'on tirait originairement ce vin), vin grec remarquable par sa douceur. Ce nom, qui, dans l'origine, ne désigna que le vin du cru de Malvoisie, est devenu un nom générique, applicable à plusieurs sortes de vins sucrés. C'est ainsi que l'on distingue, outre le Malvoisie proprement dit, le *Malvoisie* de Chypre, celui de Candie, celui des Canaries ou de Madère. On estime surtout celui de Candie (Crète) : c'est au mont Ida que les moines grecs font le meilleur.

MAMELLES (du latin *mamilla*, diminutif de *mamma*, pris du grec *mamma*, mère), organes glanduleux propres à la sécrétion du lait, et qui forment le caractère distinctif d'une grande classe d'animaux qui prend de là le nom de *Mammifères*. Les mamelles sont composées essentiellement des *glandes mammaires*, formées elles-mêmes d'une multitude de petits grains lobés, liés entre eux par un tissu spongieux, cellulaire et graisseux; leur masse est traversée par un grand nombre de *conduits lactifères* qui se réunissent en plusieurs troncs vers un point de la surface de l'organe pour y former un tubercule fort sensible, le *mameton*, par l'extrémité duquel s'opère la sortie du lait. On trouve des mamelles dans les deux sexes, mais elles n'ont d'utilité que chez les femelles. Dès que la gestation s'opère, les mamelles se gonflent, et bientôt après commence la sécrétion du lait, qui devient plus abondante encore durant l'allaitement des petits. — Les mamelles sont sujettes à des engorgements et à des inflammations que l'on connaît sous les noms de *Glande au sein*, de *Mammite* ou *Mastite*. *Voy.* MASTITE.

Le nombre des mamelles est très-variable dans les espèces de Mammifères; mais il est toujours en rapport avec le nombre de petits que les femelles peuvent mettre bas. La Chatte a 8 mamelles; la Chienne, la Truie, la femelle du Lapin, 10; la femelle du Rat, 12; celle de l'Agouti, 14, etc. Elles diffèrent aussi quant à leur situation : d'où elles ont reçu les noms de *Mamelles pectorales*, *M. abdominales*, *M. inguinales*, selon qu'elles sont placées sur la poitrine, sous le ventre ou dans la région des aines. Elles sont pectorales dans l'espèce humaine, chez le Singe, la Chauve-souris, les Édentés tardigrades, l'Éléphant, le Lamantin, etc.; inguinales, chez les Solipèdes et les Ruminants; abdominales chez la plupart des autres Mammifères.

MAMELON, extrémité du sein. *Voy.* MAMELLE.

Ce mot se dit aussi de tous les tubercules qui ont une forme analogue à celle du mamelon proprement dit : tels sont les mamelons de la substance tubuleuse des reins, les houppes nerveuses qui tapissent la surface de la langue, etc.

En Botanique, on nomme *mamelons* les excroissances tuberculeuses qui naissent à la surface d'une plante ou d'un de ses organes. Telles sont celles qui recouvrent l'espèce de Cactus qui a reçu pour cette raison le nom de *Mamillaire*; ces mamelons servent à la multiplier comme de véritables boutures.

MAMELOUKS, sorte de milice égyptienne, dont les chefs gouvernèrent l'Égypte du XIII[e] au XVI[e] siècle, et qui subsista depuis jusqu'en 1811. *Voy.* MAMELOUKS au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

MAMILLAIRE ou MAMMILLAIRE (CACTUS). *V.* CACTUS.

MAMMAIRE (GLANDE). *Voy.* MAMELLE.

MAMMALOGIE (du latin *mamma*, mamelle, et du grec *logos*, discours), branche de la Zoologie qui traite de l'Histoire naturelle des Mammifères. *Voy.* ZOOLOGIE et MAMMIFÈRES.

MAMMIFÈRES (du latin *mamma*, mamelle, et *fero*, porter), nom donné à toute la classe des animaux qui sont pourvus de mamelles. Ils sont tous vertébrés et munis (sauf chez les Cétacés) de 4 extrémités ou membres, que l'on nomme bras, jambes ou pattes. Outre qu'ils portent des mamelles, comme le dit leur nom, ce qui les caractérise, c'est: 1° qu'ils sont vivipares; 2° qu'ils nourrissent leurs petits avec le lait de leurs mamelles; 3° qu'ils respirent par des poumons; 4° qu'ils ont un diaphragme musculaire séparant la poitrine de l'abdomen. On a divisé les Mammifères en 15 familles, dont voici les noms : *Bimanes*, *Quadrumanes*, *Cheiroptères*, *Plantigrades*, *Digitigrades*, *Pédimanes*, *Rongeurs*, *Edentés*, *Tardigrades*, *Monotrèmes*, *Pachydermes*, *Ruminants*, *Solipèdes*, *Amphibies* et *Cétacés*. *Voy.* chacun de ces mots.

MAMMIFÈRES FOSSILES. Les espèces de Mammifères fossiles dont on a pu reconnaître les restes sont répartis dans 36 genres, dont 12 n'ont plus d'analogues vivants sur le globe. Ces 12 genres sont dits *Megalonyx*, *Megatherium*, *Mastodonte*, *Anthracotherium*, *Anoplotherium*, *Elasmotherium*, *Palæotherium*, *Chæropotame*, *Adapis*, *Dichobune*, *Lophiodon* et *Dinotherium*. La plupart appartiennent aux Pachydermes. On n'a pas trouvé dans les débris fossiles de restes bien constatés de l'espèce humaine. *Voy.* FOSSILES.

MAMMITE ou MASTITE, inflammation des mamelles. *Voy.* MASTITE.

MAMMOUTH et mieux MAMMONTH, nom donné par les Russes à l'*Eléphant fossile*. Sa taille atteint de 5 à 6 mètres. Ses dents molaires sont marquées de nombreux sillons, ordinairement très-serrés et moins festonnés que dans aucune autre espèce. Sa tête est plus allongée, son front est excavé; ses dents incisives, qui sont fort longues, sortent d'alvéoles prolongés en une espèce de tube; elles fournissent l'*ivoire fossile*, espèce d'ivoire très-recherché à cause de sa dureté, et qui a été de bonne heure un objet de commerce (*Voy.* IVOIRE). Il y a sur les côtes de la Sibérie des îles entièrement composées de sable lardé pour ainsi dire d'une immense quantité de défenses et d'ossements de mammouths. On en a aussi trouvé de conservés tout entiers dans les glaces. Les

Mammouths différaient peu de l'Éléphant d'Asie; mais ils avaient tout le corps couvert d'une épaisse fourrure et le col orné d'une crinière (*Voy.* ÉLÉPHANT). — Quelques savants ont cru reconnaître dans le Mammouth des Naturalistes le *Béhémoth* de l'Écriture.

MAMOUDI, monnaie turque. *Voy.* MAHMOUDI.

MAN, larve du Hanneton. *Voy.* HANNETON.

MANAKIN, *Pipra*, genre de Passereaux dentirostres de l'Amérique méridionale : bec court, narines latérales recouvertes en partie par une membrane garnie de petites plumes; ailes et queue courtes; leurs couleurs sont éclatantes. Ils vivent dans les bois et se nourrissent d'insectes et de fruits sauvages. Les Zoologistes comptent dans ce genre plus de 40 espèces; mais il en est peu qui soient bien déterminées.

MANATE, *Manatus* (de *main?*). *Voy.* LAMANTIN.

MANCENILLIER, *Hippomane mancenilla*, genre de la famille des Euphorbiacées. L'espèce type est un arbre de la grandeur d'un Noyer, qui croît dans l'Amérique équatoriale et l'Arabie; il abonde surtout aux Antilles, où il forme de vastes forêts. Son nom lui vient de la ressemblance de son fruit avec une petite pomme que les Espagnols appellent *mancenilla;* son feuillage est semblable à celui du poirier; ses fleurs sont petites, d'un pourpre foncé; son fruit est charnu, laiteux, de la couleur et de la forme d'une pomme d'api; son bois dur et d'un très-beau grain sert dans l'ébénisterie. Lorsque l'on coupe les rameaux du Mancenillier, il découle de l'arbre un suc blanc, laiteux, âcre et brûlant, dans lequel les Sauvages trempent leurs flèches pour les empoisonner. Le fruit vert produit un suc pareil, mais moins actif; mûr, il exhale une odeur de citron qui parfume l'air, et semble inviter à le cueillir le voyageur poussé par la soif. Cependant, ce fruit vénéneux peut devenir une substance alimentaire lorsqu'il est convenablement préparé : à cet effet, les indigènes l'écrasent, le délayent dans l'eau, l'expriment dans un linge, et en séparent la fécule, qu'ils lavent et font sécher pour en faire une bouillie. On peut conjurer les accidents de l'empoisonnement en administrant immédiatement un vomitif, auquel on fait succéder des boissons adoucissantes, mucilagineuses, huileuses et délayantes.

Les voyageurs ont beaucoup exagéré les dangers des émanations du Mancenillier et de l'eau qui a coulé sur ses feuilles; il est vrai cependant que les individus qui sont restés longtemps sous l'ombrage de cet arbre peuvent en éprouver de l'incommodité et ressentir des ardeurs à la peau.

MANCHE (du latin *manica*, *manucium*, qui a le même sens, et qui dérive de *manus*, main), partie d'un vêtement qui couvre le bras depuis le haut jusqu'au poignet, et dans laquelle on passe la main.

Sous l'ancien régime, on appelait *Gardes de la Manche* une compagnie de 25 gentilshommes qui se tenaient de chaque côté du roi dans les cérémonies, et chaque fois qu'il allait à la chapelle : ils portaient pour armes une longue hallebarde à lame damasquinée et frangée d'argent; — *Gentilshommes de la Manche*, un corps de gentilshommes qu'on attachait au service personnel des enfants de France dès que ces princes passaient des mains des femmes dans celles des hommes. Ils les accompagnaient partout, et, comme l'étiquette leur défendait de les tenir par la main, il ne les touchaient que par la *manche*.

Manche d'Hippocrate, sorte de chausse employée par les Pharmaciens. *Voy.* CHAUSSE.

MANCHE, en latin *manubrium*, partie d'un instrument qui sert de poignée, et par où on le prend pour s'en servir. Ainsi, on dit le *manche d'un couteau, d'une cognée, d'un balai, d'une charrue*, etc. — Le *manche* des instruments à cordes, tels que violons, violoncelles, guitares, ne sert pas seulement à tenir l'instrument; il porte les cordes, ainsi que les chevilles par le moyen desquelles on accorde l'instrument, et c'est en pressant les doigts sur le manche qu'on forme les différents tons.

MANCHE DE COUTEAU, nom populaire d'une coquille qui, par sa forme allongée et le peu de largeur de ses deux valves blanches, imite assez bien en effet la forme du manche d'un couteau de poche; cette coquille est très-commune sur les plages de la Méditerranée, à Cette, entre autres.

MANCHETTE DE NEPTUNE. Les marchands d'objets d'histoire naturelle désignent sous cette dénomination une espèce de Madrépore qui ressemble jusqu'à un certain point à de la dentelle et que les naturalistes nomment *Rétépore*.

MANCHON, fourrure de main. *Voy.* FOURRURE.

Dans les Arts mécaniques, on nomme *manchons* des cylindres en fer forgé ou en fonte dont on fait usage pour raccorder deux axes bout à bout.

Les souffleurs de verre appellent *manchons* les cylindres de matière vitreuse dont ils font, en les étendant, les feuilles de verre à vitre.

MANCHOT (du latin *mancus*, *quasi manu carens*). Ce mot, qui, dans l'usage vulgaire, désigne ceux qui n'ont qu'une main ou qu'un bras, a été appliqué par les Zoologistes à un grand genre de l'ordre des Palmipèdes, famille des Plongeurs, très-voisin des Pingouins, comprenant des oiseaux qui ressemblent en effet aux *manchots* en ce qu'ils n'ont que des moignons d'ailes. On leur donne aussi le nom d'*Apténodytès*, qui a le même sens à peu près (du grec *aptên*, sans ailes, et *dytès*, plongeur). Leurs caractères distinctifs sont : bec fort, plus long que la tête, comprimé sur les côtés; ailes très-petites, impropres au vol; pieds portés très en arrière, très-courts, très-gros : ce qui les fait ressembler à la plante du pied d'un Mammifère. On divise le genre *Manchot* en 3 sous-genres : les *M. proprement dits*, les *Gorfous* et les *Sphénisques*. Les premiers ne comprennent qu'une seule espèce; le *Grand manchot*, qui a la grosseur d'une oie et une taille de 1 mètre à 1m,20; son dos est de couleur bleu ardoisé et son ventre blanc satiné. Les Manchots habitent la terre Van-Diémen, les îles Malouines, la Nouvelle-Guinée et les Terres australes. *Voy.* GORFOU et SPHÉNISQUE.

MANCIPATION (du latin *mancipium*), mode d'aliénation volontaire en usage chez les Romains; c'était une sorte de vente par laquelle le propriétaire d'une chose, dite *res mancipi*, en transférait la propriété à un autre en observant certaines formalités. On appelait *res mancipi* les héritages urbains ou ruraux situés en Italie et les servitudes qui en dépendaient; les esclaves et les animaux domestiques servant de bêtes de somme ou de trait, etc. Pour opérer une mancipation, le vendeur et l'acheteur comparaissaient devant le préteur urbain, avec cinq témoins et un porte-balance (*libripens*); l'acheteur prononçait une formule solennelle et remettait au vendeur un lingot d'airain avec lequel il touchait préalablement la balance du *libripens*. L'*émancipation* des mineurs se faisait à Rome par trois ventes de ce genre. *Voy.* ÉMANCIPATION.

MANDARIN (du portugais *mandar*, dérivé du latin *mandare*, commander), nom sous lequel on comprend tous les lettrés du Céleste Empire : ils forment 18 classes ou degrés. A leur tête sont les quatre conseillers privés de l'empereur, qui forment le premier degré. On adjoint à ceux-ci un certain nombre de conseillers de second rang, fonctionnaires supérieurs dans l'ordre administratif. On distingue des *grands mandarins*, dont le nombre s'élève à 9,000, et des mandarins subalternes, au nombre d'environ 81,000. Les mandarins ne forment point un corps dans l'État; mais chacun est attaché à un tribunal chargé d'une administration particulière. Chaque mandarin exerce, dans sa sphère, un pouvoir absolu.

MANDAT (du latin *mandatum*, confié), acte par lequel une personne donne à une autre, nommée

mandataire, pouvoir ou *procuration* de faire quelque chose en son nom : celui qui donne le mandat est appelé *mandant*. Le mandat est ou *spécial* et pour une affaire ou pour certaines affaires déterminées, ou *général* et pour toutes les affaires du mandant. Toutefois, s'il s'agit d'aliéner, d'hypothéquer ou de tout acte aussi important, le mandat doit être exprès. Il peut être donné par acte public ou par acte sous seing privé. Pour la législation sur cette matière, *Voy.* le Code Napoléon, art. 1984–2010.

En matière de Commerce, le *mandat* peut être une *délégation* faite par un propriétaire sur son caissier, fermier, régisseur, au profit d'un tiers. Mais si ce mandat est d'un lieu à un autre, si la qualité de caissier, fermier ou régisseur n'est pas jointe au nom de celui sur qui il est tiré; enfin, si le mandat est à ordre, il prend la qualité de *lettre de change* et en a tous les effets. *Voy.* LETTRE DE CHANGE.

Les *Mandats judiciaires* sont les ordres transmis au nom de la justice, et dont il est fait signification par un huissier ou par un agent de la force publique : tels sont les *mandats de comparution*, *d'amener*, *d'arrêt*, *de dépôt*, etc., dont les noms s'expliquent d'eux-mêmes.

MANDELINE ou ÉRINE, plante. *Voy.* ÉRINE.

MANDEMENT (de *mander*), écrit adressé par un évêque à ses diocésains et par lequel il donne aux fidèles des instructions ou des ordres relatifs à la religion. Ils ont le plus souvent pour objet d'ordonner des prières et des jeûnes, d'ouvrir des jubilés, de prescrire quelque mesure de discipline reconnue nécessaire, ou d'indiquer un synode. Les évêques adressent des mandements aux fidèles en prenant possession de leurs siéges, ainsi que tous les ans au commencement du Carême, et dans toutes les circonstances importantes. Ces mandements sont lus au prône. — Plusieurs mandements sont de véritables morceaux d'éloquence ou de philosophie, et figurent parmi les œuvres dont la Chaire s'honore le plus.

MANDIBULES (du latin *mandibula*, de *mandere*, mâcher). Chez les Insectes, on nomme ainsi la première paire de pièces situées au-dessous de la lèvre supérieure des insectes, et qui se meuvent latéralement vis-à-vis l'une de l'autre. Elles sont de substance cornée, et affectent toutes sortes de formes : elles sont unies ou dentelées, longues ou courtes. Elles semblent particulièrement destinées à saisir et à broyer les aliments.

Chez les Oiseaux, on donne ce nom aux deux parties qui forment le bec, et qui sont tantôt égales, tantôt inégales, la mandibule supérieure étant quelquefois plus courte, quelquefois plus longue que la mandibule inférieure. Les formes des mandibules varient beaucoup : elles sont crochues, convexes, courbées en haut ou en bas, etc. *Voy.* BEC.

MANDOLINE et MANDORE, instruments de musique de la forme du Luth, mais plus petits.

La *Mandoline* est un instrument à cordes composé d'une caisse ovoïde sonore et d'un manche, sur lequel sont tendues quatre cordes de laiton disposées et accordées comme celles du violon. Il y a des mandolines dont toutes les cordes sont en double à l'exception de la chanterelle. On joue de cet instrument en grattant les cordes avec un petit morceau d'écorce de cerisier, d'écaille de tortue ou de plume taillée en cure-dent plat. Son usage n'est guère répandu qu'en Espagne et en Italie.

La *Mandore* est longue de 50 centim. environ. Elle est montée de quatre cordes doubles, accordées de quinte en quarte. Cet instrument est depuis longtemps abandonné.

MANDRAGORE, *Mandragora* (du grec *mandragoras*, même sens), genre de la famille des Solanées, très-voisin de la Belladone. C'est une herbe sans tige, qui pousse du collet de sa racine de grandes et larges feuilles, de couleur vert brunâtre; sa racine est longue, grosse, blanchâtre, entourée de fibres et divisée en deux branches très-fortes qu'on a comparées aux deux cuisses d'un homme. Elle donne en hiver des fleurs blanches ou violettes, en forme de clochettes, sortant immédiatement du collet de la racine et portées sur un court pédoncule; le fruit ressemble à une petite pomme. Toutes les parties de la plante ont une odeur fétide et nauséabonde. La Mandragore se trouve en Espagne, en Italie, dans l'île de Candie : elle y croît au milieu des champs, dans les endroits ombragés et un peu humides. Au moyen âge, on attribuait à la mandragore les propriétés les plus merveilleuses; elle entrait dans la composition de tous les philtres amoureux et passait même pour une panacée universelle. Le temps a fait justice de ces absurdités, et l'on ne reconnaît plus à la Mandragore que des propriétés légèrement narcotiques et stupéfiantes. C'est particulièrement de la racine que l'on se sert, réduite en poudre, et sous forme de cataplasme; on l'emploie comme sédatif dans les squirres, les scrofules, les tumeurs, ainsi qu'intérieurement, contre l'épilepsie. Les feuilles entrent dans la composition du baume tranquille. — On distingue deux espèces de Mandragore : la *M. officinale* (*Atropa Mandragora*), vulgairement *M. femelle*, et la *M. printanière*, vulgairement *M. mâle*, qui diffèrent fort peu l'une de l'autre; du reste, leurs propriétés sont les mêmes.

Machiavel a fait, sous le titre de *la Mandragore*, une comédie célèbre dont l'intrigue repose sur les vertus attribuées à cette plante.

MANDRILL (de *man*, homme, et *drill*, espèce de singe), *Cynocephalus Maïmon*, espèce de Singe du genre Cynocéphale selon les uns, du genre Macaque selon d'autres, est remarquable par sa laideur : sa face est bleue avec un nez rouge et une barbe jaune. — Il ne faut pas le confondre avec le *Drill*. *V.* ce mot.

MANDRIN (du latin *manubrium*, manche). Les Tourneurs nomment ainsi toute pièce qui se monte au moyen de vis sur un tour en l'air, et qui sert à fixer les objets qu'on veut travailler, soit en dedans, soit en dehors. Il y a des *Mandrins à virole*, des *M. à pince*, etc. — Les Forgerons et les Ajusteurs appellent *mandrins* des outils de fer ou d'acier dont ils se servent pour agrandir et égaliser des trous, soit à chaud, soit à froid.

MANÉGE (du latin *manu agere*, conduire à la main). Dans l'Équitation, c'est l'art de dompter, de discipliner, d'instruire les chevaux. Il se dit particulièrement de l'art de monter à cheval avec avantage, non-seulement dans les mouvements ordinaires, mais spécialement dans l'équitation aérienne. On appelle *Manége par haut*, une façon de faire travailler les sauteurs en les faisant s'élever plus haut que le terre-à-terre; *M. de guerre*, le galop inégal, dans lequel le cheval change aisément de main, selon les occasions où l'on en a besoin. — Le nom de *Manége* a été étendu au bâtiment où l'on dresse les chevaux et où l'on donne des leçons d'équitation.

En Mécanique, on appelle *manége* une machine composée d'un axe vertical que des animaux font mouvoir en parcourant tout autour un cercle horizontal. On couvre les yeux des chevaux de manége pour éviter qu'ils ne soient étourdis.

MANÉQUE, espèce de Muscade. *Voy.* ce mot.

MANETTE (de *manus*, main?), instrument de jardinage qui sert pour arracher les plants avec leur motte ou pour faire des trous propres à recevoir les plants : c'est un cylindre creux, mince, ouvert des deux bouts, un peu plus étroit par le bas, et coupant bien. Il est attaché par le haut à un court manche de bois. On s'en sert peu aujourd'hui.

MANGANATES, sels formés par l'acide manganique et une base. Le *M. de potasse* est plus connu sous le nom de *Caméléon minéral*. *Voy.* ce mot.

MANGANÈSE (qu'on dérive de *magnès*, nom

grec de l'aimant, parce qu'on confondait autrefois le manganèse oxydé avec la pierre d'aimant), corps simple métallique, d'un gris blanc, cassant, dur et d'un faible éclat; sa densité est de 8,0. Lorsqu'on le touche avec les doigts humides, il répand une odeur désagréable. Il ne fond que dans le plus violent feu de forge. Il ne se rencontre dans la nature qu'en combinaison, particulièrement à l'état de manganèse oxydé, comme dans la *pyrolusite*, *l'acerdèse*, la *psilomélane* et la *braunite*, plus rarement à l'état de manganèse carbonaté (*rhodochrolite* ou *dialogite*), de manganèse silicaté (*rhodonite*, *bustamite*, *opsimose*), de manganèse phosphaté (*triplite*), etc. Il accompagne presque toujours le fer dans ses minerais : le fer contenant un peu de manganèse est plus dur que le fer pur, et plus propre à la fabrication de l'acier. Les minerais de manganèse oxydé se rencontrent, en filons, dans les terrains anciens et dans les terrains de transition, comme à Romanèche, près de Mâcon, à Saint-Christophe (Cher), à Saint-Martin de Fressengeas, près de Thiviers, et aux environs de Nontron (Dordogne), etc.; les gisements du Devonshire en Angleterre et d'Ihlefeld au Hartz sont également renommés. On emploie le manganèse oxydé (*peroxyde de manganèse*) pour préparer l'oxygène et le chlore; il sert aussi dans les verreries pour détruire la couleur jaunâtre de certains verres.

Le manganèse se combine avec l'oxygène en six proportions : il forme avec lui deux bases salifiables, le *protoxyde* ou *oxyde manganeux* (MnO), et le *sesquioxyde* ou *oxyde manganique*, la *braunite* des minéralogistes, appelée aussi quelquefois *tritoxyde de manganèse* (Mn^2O^3); une combinaison de ces deux oxydes, l'*oxyde manganoso-manganique*, qui est l'*haussmannite* des minéralogistes (Mn^3O^4 ou MnO, Mn^2O^3); un *peroxyde*, la *pyrolusite* (MnO^2); et deux acides, l'*acide manganique* (MnO^3) et l'*acide permanganique* (Mn^2O^7). La présence du manganèse se reconnaît aisément dans un minéral à la coloration verte qu'il communique à la soude, lorsqu'on le fait fondre avec ce sel.

Le manganèse métallique a été isolé en 1774 par Schéele et Gahn.

MANGANEUX. On dit, en Chimie, *Oxyde manganeux*, au lieu de protoxyde de manganèse (MnO), et l'on ajoute la même épithète aux mots chlorure, sulfate, phosphate, etc., lorsqu'ils désignent des combinaisons formées par l'oxyde manganeux ou correspondant à cet oxyde par les proportions de manganèse qu'elles renferment.

MANGANIQUE. Le mot *Oxyde manganique* est synonyme de sesquioxyde de manganèse (Mn^2O^3). — L'*Acide manganique* est une combinaison de manganèse et d'oxygène (MnO^3), contenue dans le caméléon minéral et dans les autres manganates.

MANGE-TOUT, nom vulgaire d'une variété de Pois cultivé, dont la cosse se mange aussi bien que les grains, comme on mange les haricots verts.

MANGIFERA, nom scientifique du *Manguier*.

MANGLE, fruit du *Manglier*. *Voy.* ci-après.

MANGLIER, *Rhizophora*, nom collectif de divers genres d'arbres, entre autres du *Palétuvier*, qui, à la Guyane et aux colonies, croissent sur les rivages de la mer. Leurs fruits s'appellent *Mangles*. Leurs rameaux pendants s'enfoncent dans la terre, y jettent des racines, et s'entrelacent à l'infini, de manière à former des barrières impénétrables où les poissons se réfugient et où les mollusques s'attachent et vivent. Leur écorce est employée comme fébrifuge. *Voy.* PALÉTUVIER.

MANGONNEAU (du grec *magganon*, même sens), machine de guerre du moyen âge, empruntée à la milice byzantine, et dont la forme n'est pas bien connue, servait à lancer des projectiles : elle avait quelque ressemblance avec la *Catapulte* et la *Baliste* des anciens. — On donnait aussi ce nom au projectile même lancé par le Mangonneau.

MANGOUSTAN, *Garcinia mangostana*, genre de la famille des Guttifères, tribu des Garciniées, a été détaché du genre Guttier : c'est un bel arbre de l'Inde et de l'archipel des Moluques, de moyenne grandeur, qui produit des fruits d'une saveur délicieuse; ils sont de la grosseur d'une orange et sentent la framboise : on leur attribue des propriétés astringentes et rafraîchissantes; leur écorce s'emploie en Chine pour teindre en noir.

MANGOUSTE, *Herpestes*, genre de Mammifères de la famille des Carnassiers digitigrades, renferme plusieurs espèces dont la plus connue est la *M. d'Égypte*, dite aussi *Ichneumon* ou *Rat de Pharaon*, particulier à l'Égypte (*Voy.* ICHNEUMON). La *M. à bandes* (*Manga*, *Herpestes fasciatus*), particulière aux Indes orientales, est un animal d'une taille de 18 à 20 centimètres, au corps allongé et aux pattes courtes, terminées par cinq doigts armés d'ongles aigus. La couleur de sa peau est brune; douze à treize bandes transversales d'un brun foncé sillonnent son corps, depuis les épaules jusqu'à l'origine de la queue. La *M. de Java*, la *M. nems*, la *M. rouge*, etc., sont moins connues. Les Mangoustes habitent au bord des eaux, et se nourrissent de rats et de serpents : d'où leur nom d'*Herpestes* (du gr. *herpéton*, serpent).

MANGUE, *Crossarchus*, genre de Mammifères de la famille des Carnassiers digitigrades, très-voisin des Mangoustes, dont ils se distinguent par des formes plus ramassées, une tête plus arrondie, un museau plus pointu. Leur peau est de couleur brune uniforme; leur longueur est de 30 à 35 centimètres, leur hauteur moyenne de 15 et leur queue de 20 centimètres. La seule espèce connue de ce genre est la *Mangue obscure*, qui vit sur les côtes occidentales de l'Afrique. C'est un animal d'une extrême propreté, facile à apprivoiser. A l'état de domesticité, il se nourrit soit de viande, soit de légumes ou de fruits.

Mangue (*Polynème-*), poisson. *Voy.* POLYNÈME.

MANGUE, MANGO, fruit du *Manguier*. *Voy.* ci-après.

MANGUIER, *Mangifera*, genre de la famille des Térébinthacées, tribu des Anacardiacées, se compose de plusieurs espèces d'arbres à fruits comestibles, indigènes des Indes orientales. L'espèce la plus commune est le *M. domestique* (*M. indica*), originaire des Indes orientales et cultivé aujourd'hui aux Antilles, à Cayenne, à l'Ile-de-France, dans la Malaisie, etc. C'est un arbre de 10 à 12 mètres, au tronc recouvert d'une écorce épaisse, raboteuse et noirâtre. Son fruit, la *mangue*, de forme oblongue, comprimée sur les côtés et renflée vers l'insertion du pédoncule, est gros comme un abricot ou une poire; il est de couleur verte avec des parties rouges ou jaunes, et a une pulpe de couleur jaune orangé comme la carotte. Ce fruit a un goût savoureux; mais on doit en manger modérément, parce qu'il cause des éruptions à la peau. Les semences sont anthelminthiques. De l'écorce du Manguier découle un suc amer, efficace contre les diarrhées chroniques.

MANIAQUE, attaqué de manie ou de folie. *Voy.* FOLIE et MANIE.

MANICANTERIE (de *mansio cantorum*?). On appelait ainsi, dans certains chapitres, une école de chant où l'on entretenait des enfants de chœur et où on leur apprenait à chanter : c'est ce qu'on nomme plus ordinairement *maîtrise*.

MANICHÉISME, hérésie de Manès, qui, pour expliquer l'existence du mal, admettait dans le monde deux principes opposés, le principe du bien et le principe du mal. — Cette doctrine a été dès son apparition condamnée par l'Église comme contraire au dogme catholique (*Voy.* MANÈS au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*).—Pour la réfuter philosophiquement, il suffit de dire que, si les deux principes opposés sont égaux, ils se neutraliseront et que rien ne se fera;

que s'ils sont inégaux, le principe le plus fort l'emportera, de sorte qu'il n'y aura dans le monde que du bien ou que du mal, ce qui est contraire aux faits. Beausobre a donné l'*Histoire du Manichéisme*.

MANICHORDION, sorte d'épinette dont les sautereaux sont armés de petits marteaux de cuivre. Les cordes, au nombre de 70, dont plus. à l'unisson, sont recouvertes de bandes de drap qui adoucissent le son.

MANICLE (contracté de *manicule*, petite main, diminution du latin *manus*, main, parce que cet instrument fait l'office d'une main), tasseau ou manche que les tondeurs de drap tiennent à la main pour faire mouvoir les ciseaux dont ils se servent. — Dans les fabriques de porcelaine, on nomme ainsi le manche adapté à la feuille de tôle forte qui recouvre le dessus des alandiers (bouches de four) pendant que le chauffeur fait brûler les bûches avant de mettre le petit bois en travers. — *Voy.* MANIQUE.

MANICORDE ou MANICHORDION, nom donné, dans les fabriques de formes à papier, au fil de laiton fin qui enchaîne de distance en distance, dans leur longueur, les fils de laiton dont est composée la forme, et qui, sans son secours, ne pourraient, à cause de leur ténuité, se soutenir dans un même plan ni à une même distance entre eux.

MANICOU, dit aussi *Sarigue à oreilles bicolores* (*Didelphis virginiana*), espèce de Sarigue originaire de la Virginie, a le museau assez semblable à celui du sanglier, les jambes courtes, la queue roide et assez longue, le poil rude et long, de couleur brun fauve. Cet animal vit au milieu des bois. Ses petits séjournent pendant cinquante jours après leur naissance dans la poche que porte la femelle, ainsi que tous les marsupiaux. Il fait une guerre incessante aux oiseaux de basse-cour.

MANIE (du grec *mania*, fureur), espèce d'aliénation mentale caractérisée par le trouble d'une ou plusieurs fonctions de l'entendement, par un délire général avec agitation, irascibilité, penchant aveugle à des actes de fureur. Il donne lieu à des émotions bizarres, gaies ou tristes, extravagantes ou furieuses. Les gestes, les paroles du maniaque semblent se succéder automatiquement. Ce délire général, ou du moins sans idée dominante, sans passion fortement prononcée et permanente, mais avec disposition à la fureur, distingue la *manie* proprement dite de la *monomanie*. La manie dégénère le plus souvent en *démence*. *V.* DÉMENCE et FOLIE.

MANIÈRE, se dit, dans les Beaux-Arts, de la méthode suivie par un artiste ou une école dans l'invention et l'exécution de leurs compositions. *Voy.* FAIRE. — *Manière noire*. *Voy.* GRAVURE.

MANIFESTE, écrit public contenant l'exposé qu'une puissance en contestation avec une autre fait de ses droits, de ses griefs, du but qu'elle se propose en prenant les armes, et quelquefois des moyens qu'elle prétend employer pour atteindre ce but. Pendant la guerre civile entre le roi Charles Ier et les parlementaires, les *manifestes* du roi et du parlement inondèrent l'Angleterre. En 1792, le duc de Brunswick, avant d'entrer en France, lança un célèbre manifeste.

MANIGUETTE ou mieux MALAGUETTE, nom que l'on a donné dans le commerce à diverses graines d'un goût poivré, notamment au fruit du Cardamome (*Amomum granum Paradisi*). Ce terme est dérivé, par corruption, de *Malaguetta*, nom d'une côte de la Guinée d'où ce fruit était autrefois importé en France. La Maniguette est livrée au commerce privée de la capsule de son fruit : elle a une forme anguleuse et est d'une couleur rouge vive et luisante; on la tire de la Guinée, de Madagascar et de Ceylan. Elle a un goût très-piquant; elle est employée dans les vinaigres factices et mélangée avec le poivre falsifié pour lui donner plus de force.

MANIHOT, nom générique de l'espèce de Jatropha qui est plus connue sous le nom de *Manioc*. *V.* ce mot.

MANILLE, mot usité aux jeux de l'Hombre, de Quadrille et du Tri. C'est, en noir, le deux, et, en rouge, le sept de la couleur dans laquelle on joue. Au jeu de l'Hombre, *Manille* est un matador : c'est la seconde triomphe. Au jeu du Hoc, *Manille* est le valet de carreau.

MANILUVE ou mieux MANULUVE (de *manus*, main, et *luo*, laver), moyen thérapeutique qui consiste dans l'immersion plus ou moins prolongée des mains et le plus souvent des avant-bras dans un liquide chaud. On prescrit des *manuluves*, comme les *pédiluves*, pour produire une action dérivative.

MANIOC, *Jatropha manihot*, plante du genre Médicinier, famille des Euphorbiacées, habite les Antilles et les parties les plus chaudes de l'Amérique septentrionale. C'est un arbuste à tige tortue, haute de 2 à 3 mètres, noueuse, tendre, cassante; à feuilles profondément palmées; à fleurs rougeâtres, qui s'épanouissent en bouquets aux mois de juillet et d'août; à fruit capsulaire, à trois coques, et à graines luisantes, d'un gris blanchâtre. A l'état frais, cette plante contient en abondance un suc laiteux très-vénéneux, mais dont les propriétés délétères disparaissent par la cuisson ou par une simple exposition à l'air pendant 24 heures. La racine ratissée, lavée et râpée, puis soumise au pressoir et enfin desséchée, fournit une fécule nourrissante dont l'emploi est général aux Antilles. On appelle *couaque* la farine obtenue par la dessiccation du manioc; en la cuisant légèrement, on en fait une sorte de pain dit *pain de cassave*. Le *tapioka* ou *sagou blanc* n'est autre chose que la fécule de manioc séchée sur des plaques chaudes et réduite en grains irréguliers. On fait aussi avec le manioc fermenté diverses boissons.

MANIPULATION (du latin *manus*), se dit en Chimie, en Pharmacie et dans les Arts, de l'action d'exécuter diverses opérations manuelles, d'opérer sur les substances mêmes. Quelquefois aussi ces opérations manuelles sont elles-mêmes appelées *manipulations*. On ne sait réellement pas la science si on ne l'a étudiée que dans les livres et si l'on n'a pas *manipulé*. Aussi les exercices de manipulation sont-ils devenus dans les écoles inséparables de l'enseignement; on y exerce les étudiants dans les laboratoires.

MANIPULE (du latin *manipulus*, poignée d'herbe), première enseigne des Romains, ne fut d'abord qu'une botte de foin attachée à une longue perche, comme le témoignent ces vers d'Ovide :

> Pertica suspensos portabat longa maniplos;
> Inde manipularis nomina miles habet.

Plus tard, le manipule devint une haste surmontée d'une main, au-dessous de laquelle on plaçait de petits boucliers, les images des divinités tutélaires, et en dernier lieu celles des empereurs. — C'était aussi la troupe même à laquelle le manipule servait d'enseigne; il y avait 3 manipules par cohorte et 30 par légion. — On nommait *manipulaire* l'officier qui commandait un manipule.

Dans le Culte, on appelle *manipule* cet ornement que les officiants, prêtres, diacres et sous-diacres, portent au bras gauche, et qui consiste dans une bande large de 6 à 8 centimètres, faite en forme de petite étole. Les Grecs et les Maronites portent deux manipules, un à chaque bras. Dans l'origine, le *manipule* était une simple serviette.

MANIQUE (du latin *manica*, mitaine, dérivé de *manus*, main), morceau de cuir dont le cordonnier, le sellier, etc., s'entourent la paume et le dessus de la main, afin d'empêcher que le fil ciré ne les blesse lorsqu'ils serrent avec force les coutures.

MANIS, nom scientifique du *Pangolin*.

MANIVEAU (diminutif de *manne*, panier), petit plateau ou petit panier d'osier sur lequel on range

certains comestibles pour les vendre, notamment les champignons, les fraises, les framboises, etc.

MANIVELLE (de *manus*, main), pièce ordinairement en fer, façonnée en équerre, dont une des branches se fixe par son bout sur l'axe d'une machine, d'une roue, et dont l'autre branche forme le manche par lequel la main fait tourner la machine ou la roue. Les manivelles jouent un grand rôle dans le mouvement des machines; c'est par leur moyen qu'on transforme le mouvement de rotation en celui de va-et-vient, et réciproquement : on emploie à cet effet un axe à deux manivelles faisant entre elles un angle droit. On se sert de manivelles dans la Marine pour faire tourner le gouvernail; dans l'Imprimerie, pour faire rouler le train d'une presse; dans la Maçonnerie pour élever des pierres, et dans une foule d'arts mécaniques.

MANNE (ainsi nommée par allusion à la nourriture divine que Dieu envoya aux Israélites dans le désert), suc concret qui découle de quelques Frênes, particulièrement du *Fraxinus rotundifolia*, arbre qui croît en Calabre, dans la Pouille et surtout en Sicile, où la manne est l'objet d'un commerce important. On distingue la *Manne en larmes*, la *M. en sorte*, et la *M. grasse*. La *M. en larmes* est en morceaux allongés, prismatiques, blancs, légers, offrant souvent des cavités en dedans; elle est plus sucrée que les autres espèces, et se mange comme friandise par les enfants. La *M. en sorte* se compose de grains d'un jaune blond, poisseux, et d'une saveur douceâtre, un peu nauséabonde; elle est très-usitée en pharmacie pour la préparation de potions et de tablettes laxatives. La *M. grasse* est mêlée de beaucoup de corps étrangers : c'est la moins estimée. Pour obtenir la manne, on fait en juin et en juillet des incisions sur l'écorce du frêne, après avoir eu soin de préparer au pied de l'arbre un lit de feuilles pour recevoir le suc qui en découle. La manne qui reste sur l'arbre, et s'y concrète en gouttes ou en stalactites, est la *Manne en larmes*; celle qui descend sur la terre est la *Manne en sorte*; la partie la plus molle et la plus impure de la manne en sorte forme la *Manne grasse*. Selon quelques auteurs, la M. en larmes et la M. en sorte différeraient par leur origine, la 1re provenant de frênes cultivés, la 2e de Frênes sauvages. On trouve dans la manne un principe sucré particulier, appelé *mannite* (*Voy.* ce mot). — Les médecins italiens ont les premiers mis en usage la manne comme médicament; elle purge sans causer d'irritation, et s'emploie surtout lorsqu'il s'agit de provoquer des évacuations dans les maladies aiguës, comme dans les affections abdominales, la dyssenterie, etc.; elle est surtout le purgatif des enfants, qui la prennent sans répugnance. Elle sert même d'aliment dans plusieurs endroits d'Italie.

Beaucoup de végétaux fournissent des exsudations analogues à la manne : tels sont, entre autres, le *Larix europæa* (*Mélèze d'Europe*), qui donne la *Manne de Briançon*; le *Cistus ladaniferus*, qui donne le ladanum; le *Salix Chilensis*, de l'Amérique du Sud; l'*Hedysarum alhagi*, qui donne la *Manne alhagi*, employée dans toute la Perse en guise de sucre, et surtout le *Tamarix mannifera* de l'Orient, petit arbrisseau épineux qui produit en abondance un suc rougeâtre, qui tombe à terre, et dans lequel beaucoup de voyageurs modernes ont voulu reconnaître la *manne* des Israélites : les Arabes appellent encore aujourd'hui ce suc *Man*.

La *manne* des Israélites était, d'après la Bible, une substance analogue à la gomme, friable, très-douce, susceptible d'être pétrie en gâteaux. On sait que, peu de temps après leur sortie d'Égypte, les Hébreux, étant arrivés à la vallée de Sin, manquèrent de nourriture, et qu'alors parut sur le sol, le matin après la rosée, cette substance que les Hébreux appelèrent *manne*. Elle se fondait au soleil, et se corrompait dans les 24 heures : aussi ne devait-on en recueillir que pour la nourriture de la journée. Elle tomba pendant tout le temps que les Israélites vécurent dans le désert.

MANNE, sorte de panier rond, ovale ou rectangulaire, à fond plat, assez profond, fabriqué ordinairement en osier, et dont se servent surtout les chapeliers, les ciriers, les chandeliers, les blanchisseurs, etc., pour placer ou transporter leurs marchandises. Les mannes sont garnies, à chaque bout, d'une poignée qui sert à les transporter d'un lieu à un autre.

MANNEQUIN. Les Peintres et les Sculpteurs appellent ainsi (sans doute de l'allemand *mænnchen*, petit homme, ou de l'anglais *mankind*, en forme d'homme) des figures d'hommes plus ou moins grandes auxquelles ils donnent les poses dont ils ont besoin, ou qu'ils couvrent d'habillements et de draperies qui varient selon les sujets qu'ils veulent représenter; leurs membres sont généralement articulés. — Les Chirurgiens se servent aussi de *mannequins* pour exercer les élèves à l'application des bandages ou à la manœuvre des accouchements. — On doit à M. le Dr Auzoux un *Mannequin anatomique* qui représente avec une merveilleuse exactitude l'homme et tous ses organes, et qui se démonte à volonté.

Le mot *Mannequin*, qui alors est sans doute un augmentatif de *manne*, s'emploie aussi pour désigner un long panier de gros osier et à claire-voie, ordinairement employé au transport des fruits et des légumes.

MANNET, animal rongeur connu vulgairement sous le nom de *Lièvre sauteur du Cap*, et appelé *Hélamys* par les Zoologistes. *Voy.* HÉLAMYS.

MANNITE, dit aussi *Sucre de Champignons* ou *Grenadine*, substance sucrée qui forme la partie constituante de la manne. On la rencontre aussi dans les champignons, le céleri, la racine de chiendent, le seigle ergoté, la racine de grenadier, les algues, et dans beaucoup d'exsudations végétales; elle se produit, par la décomposition du sucre ordinaire, dans la fermentation du miel, du jus de betterave, etc. La mannite se présente sous la forme de cristaux prismatiques, entièrement blancs, fort solubles dans l'eau, et d'un goût sucré. Elle n'est pas susceptible de fermenter comme le sucre véritable. Elle renferme du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène dans les rapports de $C^{12}H^{14}O^{12}$. On l'obtient en traitant la manne par l'esprit-de-vin bouillant; elle se dissout alors, et se dépose, par le refroidissement, sous la forme de jolies petites aiguilles. On attribue à la mannite l'action purgative de la manne. Elle a été découverte par Proust et analysée par MM. Liebig et Oppermann.

MANOEUVRE (de *main* et *œuvre*). On nomme en général *Manœuvre*, *Manouvrier*, tout homme qui travaille de ses mains; mais la dénomination de *manœuvre* s'applique plus spécialement à un apprenti qui sert les maçons, qui prépare le plâtre, le gâche, qui nettoie les règles, apporte les pierres, etc.

Dans l'Art militaire, on nomme *manœuvres* tous les mouvements que l'on fait exécuter à des troupes. Elles comprennent l'*école de peloton*, dans laquelle le sous-officier apprend à faire *manœuvrer* un petit nombre d'hommes; l'*école de bataillon* ou d'*escadron*, et les *évolutions de ligne* ou *grandes manœuvres*, qui sont du ressort de la stratégie et de la tactique.

Dans la Marine, on appelle *Manœuvre :*

1°. Cette branche de la tactique navale qui enseigne à gouverner un vaisseau, à régler tous ses mouvements, et à lui faire faire toutes les évolutions nécessaires, soit pour la route, soit pour le combat : Romme, Forfait, de Bonnefoux et surtout Bourdé de Villehuet, dans son *Manœuvrier*, ont traité de cette partie de l'art de naviguer;

2°. Tout cordage qui sert à gouverner et faire agir les vergues et les voiles d'un vaisseau, à tenir les

mâts, etc. Les *M. courantes* sont celles qui passent sur les poulies, comme les bras, les boulines, et qui servent à manœuvrer le vaisseau à tout moment; les *M. dormantes* sont les cordages fixes, comme l'itague, les haubans, les galhaubans, les étais, qui ne passent pas par des poulies, ou qui ne se manœuvrent que rarement. — On appelle *M. majors*, les gros cordages, tels que les câbles, les haussières, les étais, les grelins; *M. passées à contre*, celles qui sont passées de l'arrière du vaisseau à l'avant, comme celles du mât d'artimon; *M. passées à tours*, celles qui sont passées de l'avant du vaisseau à l'arrière, comme les cordages du grand mât et ceux des mâts de beaupré et de misaine.

MANOIR (du latin *manerium*, dérivé de *manere*, demeurer). Ce mot était, au moyen âge, synonyme de château du seigneur. Le *manoir seigneurial* appartenait par préciput à l'aîné. Les actes de foi et d'hommage et autres actes féodaux devaient être faits au *manoir*, chef-lieu du fief. Si la succession ne se composait que d'un seul fief, l'aîné seul héritait du château et de toutes ses dépendances. — Par la suite, le mot *manoir* a signifié toute habitation de quelque importance entourée de terres : ainsi on disait le *M. abbatial*, le *M. épiscopal*, etc., tout aussi bien que le *M. seigneurial*. Il y eut même des *Manoirs serviles*, qu'on opposait aux *M. libres*.

MANOMÈTRE (du grec *manos*, rare, et *métron*, mesure), appareil destiné à indiquer la tension de la vapeur à des températures données. Il se compose ordinairement d'un tube en verre recourbé en siphon, fermé d'un côté, et mis, par son autre côté, en communication avec la vapeur; la branche fermée renferme de l'air, qui est séparé par du mercure de la vapeur, arrivant par l'autre branche. On juge de la pression de la vapeur par le volume de l'air contenu dans la branche fermée, en prenant pour base des calculs la loi de Mariotte, d'après laquelle les volumes des gaz sont en raison inverse des pressions qu'ils supportent. Les manomètres s'adaptent particulièrement, comme appareils de sûreté, aux chaudières des machines à vapeur. — Du reste, il y a un assez grand nombre de manomètres : on distingue les *M. à air libre*, les *M. à air comprimé*, les *M. à diaphragme et à ressort*, et les *Thermo-manomètres*.

On donnait autrefois le nom de *manomètre*, ou de *manoscope*, à un instrument servant à apprécier les variations qu'éprouve la densité de l'air; il consiste en une balance très-exacte, à la faveur de laquelle un fort petit poids fait équilibre à une boule légère qui a un volume très-considérable; on juge de la densité de l'air d'après le poids que la boule perd par son immersion dans le fluide.

MANOQUE (de *manus*, ce qui tient dans la main), se dit, dans la Marine, d'une corde de 30 à 60 brasses repliée sur elle-même en forme d'écheveau et liée au milieu; — dans les Manufactures de tabac, d'une petite botte de feuilles de tabac sèches et triées qu'on réunit et qu'on lie par leurs pétioles.

MANORHINE, *Manorhina* (du grec *manos*, mince, et *rhin*, nez), oiseau de l'ordre des Sylvains, au bec très-comprimé, arqué, faiblement échancré; au plumage d'un vert olive, légèrement lavé de jaune en dessous; il a 15 centimètres de long environ. Cet oiseau habite la Nouvelle-Hollande.

MANOSCOPE. *Voy.* MANOMÈTRE.

MANSARDE (de *Mansard*, architecte français du XVIIe siècle, qui vulgarisa ce système de construction), chambre pratiquée dans un comble, disposée de manière que la partie inférieure formant l'égout soit roide et presque à plomb du mur, et la supérieure, qui porte le faîtage, en pente plus douce. — On donne aussi ce nom à la fenêtre qui éclaire cette chambre et qui est pratiquée dans la partie presque verticale du comble.

MANSE (en latin *mansus*, *mansum*, de *manere*, demeurer). La *manse* était, dans les premiers temps de la féodalité, la mesure de terre jugée nécessaire pour faire vivre un homme et sa famille. Elle se composait de 12 arpents. Tout homme possédant 3 manses devait en personne le service militaire; les propriétaires de moins de 3 manses s'associaient, en proportion de l'étendue de leur propriété, pour fournir un homme de guerre. Il n'y avait d'exempts de cet impôt que ceux qui possédaient moins d'une demi-manse.

Revenu d'un prélat, d'une communauté. *V.* MENSE.

MANTE (du latin *mantellum*, nappe, voile), vêtement de femme ample et sans manches, quelquefois à capuchon, qui se portait par-dessus les autres vêtements dans les temps froids, et qui n'est plus guère de mode que dans le peuple des campagnes. Ce fut d'abord un grand voile noir traînant jusqu'à terre, que les dames de la cour portaient dans les grandes cérémonies et surtout dans le deuil. — On donnait aussi ce nom à l'habit de plusieurs religieuses.

MANTE, *Mantis* (du grec *mantis*, devin, parce que ces insectes, semblant *deviner* notre pensée, ont l'habitude d'étendre leurs pattes antérieures comme s'ils indiquaient quelque chose), genre d'insectes Orthoptères de la famille des Coureurs, type de la tribu des Mantiens, est caractérisé par un prothorax plus long que le mésothorax, par des yeux arrondis et des cuisses simples. On trouve ces insectes sur le littoral de la Méditerranée, dans la Provence et le Languedoc, où ils se tiennent au soleil. Ils sont très-voraces, et se dévorent même entre eux. Les Mantes tiennent des Demoiselles par leurs ailes et la forme de leur corps, et des Sauterelles par celle de leurs pattes de derrière. La *Mante religieuse* a été ainsi appelée parce qu'on la voit souvent debout sur ses pattes de derrière, et joignant ses pattes de devant dans l'attitude de la prière. On remarque parmi les autres espèces la *M. orateur*, la *M. prêcheuse*, la *M. striée*, etc. — Les *Empuses*, autre genre de la tribu des Mantiens, ont en général les formes plus grêles que la Mante proprement dite.

MANTE DE MER, nom vulgaire du *Squille*, Crustacé de l'ordre des Stomapodes.

MANTEAU, d'abord *Mantel* (du latin *mantellum*, voile), vêtement long, ample et sans manches, destiné à se placer par-dessus les autres vêtements, et à envelopper tout le corps. Il y en a de toutes les formes et de toutes les grandeurs : *M. de cour*, *M. de cérémonie*, *M. de deuil*, *M. long*, *M. court*, dit aussi *Crispin*, etc. — Le manteau était surtout en usage chez les Grecs; les Romains ne l'adoptèrent que sous les Antonins; les uns et les autres avaient des manteaux de formes très-diverses, les uns longs (*peplum*, *pallium*), les autres courts (*chlamyde*, *chlæna*, *sagum*, *paludamentum*, etc.). Les Espagnols font encore aujourd'hui un grand usage du manteau.

Au Théâtre, on appelle *Rôles à manteau*, ceux de personnages graves ou âgés, tuteurs, notaires, etc.

En Zoologie, le *Manteau* est la partie supérieure du corps, principalement dans les Oiseaux.

En Conchyliologie, on donne ce nom à une membrane charnue qui revêt l'intérieur des coquilles bivalves, et qui, pliée en deux sur le dos de l'animal, semble le couvrir comme un manteau. On le donne aussi à cette partie cutanée qui recouvre tous les Mollusques céphalés, qu'ils portent ou non une coquille. — Le *Manteau de St-James* est une coquille précieuse du genre Harpe. — Les marchands d'objets d'histoire naturelle appellent *Manteau ducal* une espèce du genre Peigne, que la beauté et la variété de ses couleurs font rechercher des amateurs.

On appelle vulgairement *Manteau bleu*, *M. noir*, deux espèces de Mouettes à plumage bleu ou noir; *M. gris*, une espèce de Corneille grise.

En Architecture, on appelle *Manteau de cheminée* la partie de la cheminée en saillie au-dessus de l'âtre.

MANTELET (de *manteau*), sorte de vêtement de soie, de velours ou de drap, dont la forme varie avec la mode et que les femmes portent par dessus leurs robes, pour se garantir du froid ou comme simple ornement. — Petit manteau violet que les évêques jettent sur leur rochet lorsqu'ils sont devant le pape ou son légat pour témoigner que leur autorité lui est subordonnée.

Dans l'Art militaire des anciens, le *Mantelet* était un parapet portatif et roulant dont se couvraient les pionniers employés au travail d'un siége. Les mantelets étaient faits en gros madriers doublés, ayant 2 m. de haut sur 1 de large, unis par des barres de fer et formant quelquefois un angle et deux faces.

Dans la Marine, on nomme *mantelets* des espèces de portes ou volets qui ferment les sabords.

En termes de Blason, le *mantelet* est une espèce de lambrequin large et court dont les chevaliers couvraient leur casque et leur écu, et que quelques auteurs ont aussi appelé *camail*. — Il se disait aussi des courtines du pavillon des armoiries, quand elles n'étaient pas recouvertes de leurs chapeaux.

MANTICORE (du latin *mantichora*, nom donné par Pline à un animal fabuleux de l'Inde, à tête humaine), genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Cicindélètes : mandibules longues et dentées, tête très-grosse et large, corselet cordiforme un peu plus large que long, écusson arrondi. Ces insectes, particuliers à l'Afrique, sont carnassiers; ils sont les géants de leur tribu. Ils courent avec rapidité et se cachent sous les pierres.

MANTIDES ou MANTIENS (de *Mante*, genre type), tribu de l'ordre des Orthoptères, renferme environ 14 genres dont les principaux sont, outre le genre type, les genres *Erémophile*, *Empuse*, *Blépharis*.

MANTILLE, longue et large écharpe noire qui fait partie du costume national des Espagnoles. Elle se porte ordinairement sur la tête et se croise sous le menton, de manière à ne laisser voir distinctement que les yeux. — On donne aussi ce nom à une écharpe de soie noire, analogue à la mantille des Espagnoles, que les femmes en France portent flottante sur les épaules.

MANUEL (du latin *manuale*, qui se tient à la main), ouvrage présentant, sous un petit format, qui le rend portatif, la substance de traités étendus. Il n'y a guère de science, d'art, de métier même qui n'ait son manuel. Une des collections les plus complètes en ce genre est la collection des *Manuels-Roret*. Malheureusement, la plupart des petits traités publiés sous cette forme n'ont que fort peu de valeur. Sous ce rapport, l'Angleterre et l'Allemagne nous sont de beaucoup supérieures.

Les anciens ont connu les manuels; mais c'étaient surtout chez eux des recueils de maximes philosophiques : tel est le *Manuel d'Epictète* (*Enchiridium Epicteti*).

MANUFACTURE (du latin *manu factus*, fait avec la main, parce que dans l'origine tout se fabriquait à la main). Ce mot désigne en général tout vaste établissement industriel. Il est le plus souvent synonyme de *fabrique*, et n'en diffère que parce qu'il implique l'idée de quelque chose de plus considérable, l'emploi d'un grand nombre d'ouvriers, de grands capitaux, et surtout de machines.

Les manufactures sont d'origine toute moderne. Les anciens, et nos ancêtres pendant le moyen âge, n'eurent point de manufactures. Ce n'est qu'à dater du règne de Louis XIV, et surtout depuis les découvertes de la chimie et l'invention des machines, que l'industrie manufacturière prit un grand développement en France. On y compte aujourd'hui environ 40,000 fabriques, manufactures et usines. L'Angleterre en possède un plus grand nombre encore. La Belgique, proportion gardée, rivalise avec elle sous ce rapport. Depuis quelques années, l'Allemagne a élevé beaucoup de manufactures; en revanche, l'Espagne et l'Italie sont restées stationnaires.

En France, ce fut l'État qui éleva les premières grandes manufactures : Louis XIV, sur les conseils de Colbert, fonda des manufactures de glaces, de tapis, de dentelles, etc.; aujourd'hui encore l'État possède les *M. de tapis* des Gobelins, de la Savonnerie, de Beauvais; la *M. de porcelaine* de Sèvres; les *M. d'armes* de St-Étienne, Châtellerault, Tulle, Mutzig, les fabriques de poudre, ainsi que les nombreux chantiers de construction annexés aux arsenaux de l'armée et de la marine; il s'est, en outre, réservé le monopole des *Manufactures de tabac*.

L'industrie manufacturière est protégée en France par des lois qui punissent la fraude, la contrefaçon, la divulgation des secrets de fabrique, les coalitions (Code pén., art. 413 et suiv.) Le travail excessif auquel les ouvriers étaient assujettis dans les manufactures avait donné lieu à de graves abus : une loi du 22 mars 1841 a défendu d'admettre les enfants avant 8 ans, et a limité leur travail à 8 heures par jour; une seconde loi, du 9 sept. 1848, a fixé à 12 heures le travail des adultes. — En outre, plusieurs institutions ont été fondées pour veiller aux intérêts de l'industrie manufacturière et assurer sa prospérité : telles sont le *Comité consultatif des arts et manufactures*, dont la création remonte à la Convention; le *Conseil général des manufactures*, reconstitué par ordonnance du 29 avril 1831; les *Chambres consultatives des arts et manufactures*, constituées par la loi du 22 germinal an XI, et qui sont aujourd'hui au nombre de 95. Un *Ministère des Manufactures et du Commerce* avait été créé sous l'Empire, par décret du 22 juillet 1811; cette administration, après avoir subi des transformations diverses, est aujourd'hui réunie au ministère de l'Intérieur, dont elle forme une des plus importantes directions.

Parmi les nombreux ouvrages consacrés à l'industrie manufacturière, on pourra consulter : la *Science économique des manufactures* de Babbage (traduit de l'anglais par M. Ed. Biot, 1833, et par M. Isoard, 1834); le *Dictionnaire des arts et métiers* de Francœur, etc.; le *Dictionnaire de l'industrie manufacturière* de Baudrimont, Blanqui, etc.; le *Dictionnaire des arts et manufactures* d'Alcan, etc., 1847 et 1852; les *Annales des arts et manufactures*, et les traités de *Technologie*. *Voy.* ce mot.

MANULÉE, *Manulæa*, genre de plantes de la famille des Scrofulariées, renferme des herbes et des sous-arbrisseaux du cap de Bonne-Espérance, à feuilles rapprochées de la base de la tige, à fleurs en grappe, souvent d'un jaune orangé. On en connaît une trentaine d'espèces, entre autres, la *M. à feuilles opposées*, arbrisseau à fleurs rose-lilas ou blanches, qu'on cultive dans les jardins d'agrément : il atteint quelquefois plus d'un mètre de hauteur. On le multiplie de graines ou de boutures.

MANULUVE. *Voy.* MANILUVE.

MANUMISSION. *Voy.* AFFRANCHISSEMENT.

MANUSCRIT (de *manus*, main, et *scriptum*, écrit), ouvrage écrit à la main. Les anciens manuscrits conservés dans les bibliothèques sont écrits sur peau de vélin ou parchemin, ou bien sur papier de papyrus, de coton, de soie, ou enfin de toile. Les manuscrits sur papyrus et sur parchemin sont les plus anciens; aucun cependant ne remonte au delà du IIe siècle de notre ère, si l'on en excepte quelques fragments sur papyrus qui semblent appartenir à l'époque des Ptolémées; les manuscrits sur papier de coton ou de soie (*charta bombycina*) étaient surtout en usage du VIIIe au XIVe siècle; enfin ceux qui sont sur papier de toile datent, au plus tôt, de la première partie du XIIIe. Au moyen âge, beaucoup de livres furent écrits sur des feuilles de parchemin enlevées à d'anciens manuscrits que l'on avait grattés; on les nomme *palimpsestes* (*Voy.* ce mot). — Parmi les manuscrits des anciens,

les uns étaient disposés en rouleaux (*volumina*); d'autres étaient pliés en feuillets (*codices*), formant des livres reliés ou brochés. — Les anciens faisaient copier leurs manuscrits par des esclaves appelés *librarii;* au moyen âge, les monastères fournirent le plus grand nombre de copistes; quelques-uns de ces copistes se firent remarquer par un admirable talent d'exécution. — Outre les caractères courants, les manuscrits du moyen âge offrent des *enluminures* souvent fort riches et des lettres ornées avec beaucoup de goût : on appelait *rubricatores* ceux qui traçaient les lettres initiales, ainsi que les premières lignes et les titres de chapitres, parce qu'ordinairement ils les traçaient à l'encre rouge (*rubrica*).

La *Paléographie* étudie les diverses écritures qu'offrent les manuscrits tant anciens que modernes, afin de pouvoir constater leur authenticité, et déterminer leur date ainsi que leur valeur réelle. Elle prend le nom de *Diplomatique* quand elle s'applique aux chartes et aux autres titres du moyen âge.

Les plus riches dépôts de manuscrits sont : la Bibliothèque impériale à Paris, la Bibliothèque du Vatican à Rome, la Bibliothèque ambrosienne à Milan, celles du *British Museum* à Londres, d'Oxford, de Vienne, de l'Escurial, de Wolfenbuttel, etc. On peut consulter les *Catalogues* de Baudini (Flor., 1764), de Hænel (1828, Leipzig, in-4); les ouvrages de A. Pfeiffer *sur les Manuscrits en général* (Erlangen, 1810, all.), et d'Ebert, *sur la Connaissance des manuscrits* (Leipzig, 1825, all.); les *Notices et extraits des Manuscrits de la Bibliothèque du Roi*, qui se publient à Paris depuis 1787; les *Manuscrits français* de M. Paulin-Pâris, 1836 et années suiv.; le *Catalogue général des Manuscrits des bibliothèques de France*, entrepris sous le ministère de M. Villemain.

Plusieurs mémoires historiques ont paru sous le titre de *Manuscrits*, notamment le *Manuscrit venu de Sainte-Hélène*, Londres, 1817; le *Manuscrit de 1812*, les *M. de* 1813 *et* 1814, par le baron Fain.

MANUTENTION (du latin *manu tenere*, tenir en main). Ce mot, qui en général se dit du soin que l'on prend d'une chose pour qu'elle se maintienne dans l'état où elle doit être, s'applique particulièrement à la direction de certaines affaires, à la tenue d'un bureau de finances, d'enregistrement, etc.

On appelle *Manutention des vivres* l'établissement où se fabrique et se conserve le pain pour la troupe.

MAPPEMONDE (du latin *mappa*, serviette, toile, et *mundus*, monde), carte géographique qui représente la surface de tout le globe terrestre partagée en deux hémisphères. On distingue différentes sortes de mappemondes, selon la projection adoptée (*V.* PROJECTION). Dans la forme la plus généralement suivie, on se figure qu'on a scié un globe en deux suivant le plan de l'un de ses méridiens, et qu'ensuite on a placé les deux demi-boules l'une à côté de l'autre : l'ancien et le nouveau continent se trouvent chacun à part dans l'une des moitiés de la carte. On trace sur les mappemondes l'équateur, les méridiens, les parallèles à l'équateur, les tropiques et tous les cercles enfin que l'on est dans l'usage de tracer sur les globes. *Voy.* CARTES GÉOGRAPHIQUES.

Mappemonde céleste, carte céleste dans laquelle on voit d'un coup d'œil la position des étoiles de l'un et l'autre hémisphère céleste. *V.* CARTES ASTRONOMIQUES.

MAQUEREAU, *Scomber*, genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Scombéroïdes, n'a point d'écailles, ou du moins n'en a que d'imperceptibles. Son corps est rond et allongé en forme de fuseau; son dos est d'un beau bleu métallique, changeant en vert irisé, et rayé de noir; le dessus de sa tête est bleu tacheté de noir; le reste du corps est d'un blanc argenté ou nacré. Ce poisson a la première dorsale séparée de la seconde par un grand intervalle; il a plusieurs petites nageoires sur les côtés de la queue, et n'a point de vessie natatoire. C'est sous les glaces polaires que les maquereaux, comme les harengs, se reproduisent, naissent et grandissent; quand ils sont arrivés à tout leur développement, ils se répandent en troupes immenses ou *bancs* dans les mers des zones tempérées; mais, différant en cela des harengs, ils reviennent au pôle vers l'hiver : ils y passent probablement la saison des grandes gelées engourdis dans la vase. On fait une grande consommation de ces poissons, soit frais, soit salés; on le assaisonne quelquefois avec une espèce de groseilles, dites à cause de cela *groseilles à maquereaux*. Ils se trouvent en grande abondance sur les côtes de France et d'Angleterre, dans les mois d'avril, mai et juin, et même jusqu'en juillet. Ils entrent dans la Manche par l'O. au mois d'avril, et avancent toujours vers le Pas-de-Calais, de sorte que, lorsqu'il n'y en a plus sur les côtes de Bretagne, la pêche s'en fait encore sur celles de Normandie et de Picardie. Les ports de mer qui se livrent principalement à la pêche et à la salaison du maquereau sont Boulogne-sur-Mer, Dieppe et le Havre. On dit qu'un maquereau est *chevillé*, lorsqu'il a frayé : sa chair est alors moins bonne. On trouve sur les marchés plusieurs variétés de maquereau peu différentes du maquereau commun, telles que le *Sansonnet*, ou *Roblot*, qui n'est pas plus gros qu'un hareng; et le *M. jaspé*, ou *Bréan*, moins long, mais plus charnu que le maquereau ordinaire.

Maquereau bâtard. Voy. CARANX.

Groseille à maquereau. Voy. GROSEILLE.

MAQUETTE. Les Sculpteurs nomment ainsi une première ébauche ou une espèce de modèle informe et en petit d'un ouvrage de ronde bosse. On fait les maquettes en terre molle ou en cire. — C'est aussi une espèce de mannequin dont se servent les peintres, en les assemblant, pour former des groupes.

MAQUIGNON (du latin *mango*, marchand d'esclaves, fait du grec *magganon*, ruse, fourberie), individu qui fait profession d'acheter et de vendre les chevaux. Les ruses qu'emploient les maquignons pour cacher les vices des chevaux sont devenues proverbiales, et aujourd'hui le titre de *maquignon* ne se prend plus guère qu'en mauvaise part.

MARA, dit aussi *Lièvre pampa*, genre de Mammifères de l'ordre des Rongeurs, famille des Cabiais, long d'environ 80 centim., habite la partie australe de l'Amérique. On peut l'élever en domesticité. Sa chair est assez recherchée.

MARABOU, MARABOUT ou ARGALA, dit aussi *Cigogne à sac*, espèce du genre Cigogne, comprend ceux de ces oiseaux qui n'ont point la tête emplumée, mais parsemée de poils sur une peau rouge et calleuse : ils ont aussi le bec plus gros et de substance plus légère que les autres cigognes. Les parties supérieures sont cendrées; les plumes qui les garnissent sont roides et dures; les parties inférieures sont blanches, à plumes longues; une membrane conique, couverte d'un léger duvet, pend au milieu du cou. Les plumes de la queue, duveteuses et d'un beau blanc, constituent ces panaches légers nommés *marabouts*, qui ornent les chapeaux, les toques et les coiffures des femmes : leur blancheur, leur légèreté et leur volume en font le prix. Il y a aussi des marabouts noirs; mais ils sont peu estimés. — Le Marabou habite le Sénégal et l'Inde. Il se réduit facilement en domesticité, rend service en dévorant les immondices et les insectes nuisibles. A Calcutta, le gouvernement les a pris sous sa protection, et une amende est infligée à celui qui tue un de ces utiles animaux.

MARABOUTS, religieux musulmans en grande vénération (*Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). — On donne aussi ce nom aux temples rustiques et aux chapelles sépulcrales desservis par des *marabouts*.

MARABOUTIN, monnaie d'or qui eut cours, dans le moyen âge, en Espagne, en Portugal, en Languedoc, paraît avoir été introduite ou frappée dans la

Péninsule, sous la domination des *Morabethoun*, plus connus de nous sous le nom d'*Almoravides*.

MARAICHER (JARDIN), jardin consacré à la culture des légumes et des primeurs, est ainsi nommé parce que les terrains où l'on se livre le plus souvent à la grande culture sont généralement d'anciens *marais*. — On appelle *Maraîchers*, à Paris, des jardiniers qui, dans les faubourgs de cette ville ou dans les environs, cultivent les jardins maraîchers. Avec un champ très-resserré, le maraîcher obtient, à force d'activité et de soins industrieux, cinq à six récoltes dans la même année. Ce sont surtout les asperges, les artichauts, les petits pois, le céleri, les cardons, les melons, les fraises, que cultivent les maraîchers. Moreau et Daverne ont traité de la *Cult. maraîchère*.

MARAIS, terrain dont la surface est couverte d'eau stagnante, et dont le sol est formé par un limon composé d'argile et de débris plus ou moins altérés de végétaux. Des pluies abondantes, le débordement des fleuves et des rivières sur une terre à fond imperméable, sont le plus souvent la cause de la formation des *marais d'eau douce*. Les principales plantes qui y croissent sont les Conferves, les Scirpes, les Joncs, les Carex, etc. Les crapauds, les grenouilles vertes, la couleuvre lisse et la vipère, la salamandre et les sirènes, en habitent les eaux. Les effluves qui se dégagent des débris putréfiés contenus dans les marais rendent très-insalubre le voisinage de ces lieux, et y développent souvent des fièvres pernicieuses. — Les marais les plus remarquables sont, en Amérique, ceux de l'embouchure du Mississipi, de l'Orénoque et du fleuve des Amazones; en Asie, ceux de l'Euphrate et le Palus-Méotide; en Europe, ceux de Moscovie, à la source du Don; de Finlande, entre la mer Baltique et la mer Blanche; ceux de Hollande et de Westphalie; les Marais Pontins en Italie (campagne de Rome), si célèbres pour leur insalubrité. En France, la Bresse, la Sologne, la Flandre, le Laonnais, la Vendée, les environs d'Arras, de Rochefort, de Brouage, de Marennes, la Camargue, les départements de l'Isère, des Landes, de la Gironde, sont couverts de marais.

Marais salants ou *Salins*, étendue de terrains plats, très-voisins de la plage, que viennent inonder les eaux de la mer et que l'on a disposés de manière à pouvoir y retenir ces eaux et recueillir par évaporation le sel marin qu'elles contiennent. En général, les marais salants se composent : 1° d'un vaste réservoir, dit *jas*, placé en avant des marais proprement dits et plus profond qu'eux : ce réservoir communique avec la mer par un canal fermé d'une écluse; on profite, sur les bords de l'Océan, de la marée haute pour le remplir; il est destiné à conserver l'eau, afin qu'elle y dépose ses impuretés, et à remplacer l'eau des autres bassins à mesure qu'elle s'évapore; 2° du *marais proprement dit*, ou *salin*, situé derrière le réservoir : il est divisé en une multitude de cases ou compartiments, séparés par de petites chaussées destinées à multiplier les surfaces pour augmenter l'évaporation, et à recevoir les eaux de plus en plus concentrées; ces compartiments communiquent entre eux, mais de manière que l'eau n'arrive d'une case à une autre case voisine qu'après avoir parcouru une longue suite de canaux. On expose ordinairement les marais salants à l'action des vents du N., N.-O. ou du du N.-E. — C'est en mars que l'on fait entrer l'eau de la mer dans les *salins*. On juge que le sel va bientôt cristalliser quand l'eau commence à rougir; en effet, elle se couvre peu après d'une pellicule de sel qui coule au fond. — On retire le sel sur les petites chaussées qui séparent les cases, et là il commence à s'égoutter; on répète cette récolte deux ou trois fois par semaine, depuis le mois de mai jusqu'au mois d'octobre. — Les marais salants sont très-multipliés : en France, ils ne donnent pas moins de trois millions de quintaux par an. Ceux du Portugal passent pour fournir le sel de première qualité. En France, les principaux sont ceux d'Hyères, de Peccais, de Peyrat, de Marennes, du Croisic, de Savenay, du Morbihan.

On appelle *Marais à tourbe* ou *à bruyères*, des marais sur lesquels il ne croît guère que les plantes qui forment la tourbe, et un petit nombre d'autres, telles que l'Ornithogale jaune, le Piment royal et la Bruyère. Les marais à tourbe ne donnent presque aucun produit, si ce n'est un misérable pâturage.

Les *Marais verts* sont des marais recouverts d'une couche de gazon ou d'herbages souvent assez élevés : ces végétaux y trouvent, dans une première couche de terreau, une nourriture abondante. Les marais verts donnent le plus souvent un produit en foin; mais ce foin est de qualité inférieure.

MARANTA, *Maranta*, genre de la famille des Amomées, type de la tribu des Marantacées, renferme des plantes d'Amérique, à tige herbacée ou sous-frutescente, terminée par des fleurs disposées en épis ou en grappes. On en cultive plusieurs espèces dans nos jardins. Le *Maranta zébré* (*M. zebrina*), du Brésil, est remarquable par ses longues feuilles, rayées de brun velouté et de jaune en dessus, et d'un beau violet en dessous; le *M. à feuilles de balisier* (*M. arundinacea*), originaire des Indes et cultivé aux Antilles, fournit la fécule appelée *arrow-root* (*Voy.* ce mot). — Le *Galanga* (*Alpinia*) avait été aussi rattaché à ce genre par Linné.

MARASME (du grec *marainô*, flétrir, dessécher), dernier degré de la maigreur, qui survient dans plusieurs maladies chroniques, comme la phthisie, la gastro-entérite chronique, etc., et qui est marqué par la fonte des chairs et la saillie des éminences osseuses. Le marasme consiste dans un défaut de nutrition, et dans un affaiblissement provenant de la lésion d'un des organes importants pour la vie. Il s'observe aussi quelquefois chez les individus parvenus à une vieillesse très-avancée; il est dans ce cas le résultat naturel de l'affaiblissement progressif des forces vitales.

MARASQUIN, liqueur spiritueuse obtenue en faisant infuser dans de l'alcool une espèce de petite cerise ou griotte nommée en Italie *Marasca*. On fabrique surtout cette liqueur à Zara en Dalmatie; mais on l'imite parfaitement en France.

MARATTIA, genre de Fougères, remarquable par sa fructification, située à la surface inférieure des frondes, et composée de grosses capsules très-nombreuses. Les Marattias sont exotiques : elles croissent surtout en Amérique, en Afrique et en Océanie. Elles se distinguent par la beauté et la grandeur de leurs frondes, toujours deux fois ailées.

MARAUDAGE, MARAUDE (de *maraud*, voleur, mot qu'on dérive lui-même de l'hébreu *maroud*, qui a le même sens), vol commis par un ou plusieurs soldats écartés de l'armée. La *maraude* est un délit militaire : elle diffère du *butin* en ce que celui-ci est autorisé par la loi de la guerre et qu'il se fait en masse à la suite d'une action, tandis que la maraude n'est le propre que de quelques soldats isolés et s'exerce même en pays ami. Avant 1789, le soldat maraudeur pris en flagrant délit par le prévôt de l'armée était pendu sur-le-champ. Sous le Consulat et l'Empire, la *M. simple* était punie de la prison et de l'exposition; la *M. avec récidive*, de 5 ans de fers, et la *M. à main armée*, de 8 ans de la même peine (Loi du 21 brumaire an V, titre VI).

MARAVEDI ou MARAVÉDIS, petite monnaie espagnole dont la valeur a varié. On en distingue de deux sortes : le *M. de vellon*, qui est la 34e partie du *réal*, et qui vaut moins d'un de nos centimes; et le *M. de plata*, double du précédent, qui vaut un centime et demi. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une monnaie de compte. Le nom de *Maravédi* semble venir, comme celui de *Maraboutin*, des *Almoravi-*

des ou *Morabétoun*, dynastie arabe qui régna sur l'Espagne. La plus ancienne mention qui en soit faite dans l'histoire d'Espagne est sous Alphonse de Castille, lors de la bataille de las Navas (1212).

MARBRE (en latin *marmor*, en grec *marmaros*, de *marmairô*, reluire), pierre calcaire très-dure, susceptible de recevoir un beau poli, et d'être employée comme ornement dans les arts. On en fait des statues, des colonnes, des chambranles de cheminée, des dessus de meubles, etc. Dans quelques pays du Midi, à Venise notamment, on s'en est servi pour construire des palais. — Le marbre est de la chaux carbonatée. Le marbre blanc n'est composé que de cette matière toute pure; les variétés colorées doivent leurs différentes teintes, leurs veines, leurs taches, à des substances étrangères, généralement métalliques, qui se sont infiltrées primitivement entre leurs molécules. Les marbres sont d'autant plus estimés qu'ils ont des couleurs plus vives et une pâte plus homogène. On les polit à l'aide de poudres dures, telles que le grès, le sable argileux, la pierre ponce, l'émeri, le colcothar, la limaille de plomb mélangée de noir de fumée. On peut faire des marbres artificiels en collant ensemble des fragments de marbre au moyen de la gomme laque appliquée à chaud sur le marbre également chaud.

On distingue les différentes sortes de marbre soit d'après leurs couleurs ou leur contexture (*Voy.* CALCAIRE), soit d'après leur destination (*M. de décoration*, *M. statuaire*), soit d'après leur époque ou leur provenance. Les *Marbres* dits *antiques* sont remarquables par leur beauté : on les nomme ainsi parce qu'on ne les trouve plus que dans les ruines, et que les carrières d'où on les tirait sont perdues pour nous; les *M. modernes* sont ceux que l'on exploite aujourd'hui.

Parmi les *Marbres antiques*, on remarque surtout le *Marbre blanc* de Paros et celui du Pentélique, le *rouge* d'Égypte, le *noir antique* ou *M. de Lucullus*, le *vert antique*, le *jaune antique*, la *brèche violette* ou d'*Alep* et la *brèche africaine*. — Parmi les *Marbres modernes*, on cite, dans l'Italie, contrée qui est la plus riche de l'Europe sous ce rapport, le *jaune* de Sienne et de Vérone, le *vert* de Florence, de Prato, de Bergame et de Suse; le *marbre blanc* de Carrare et de Gênes, le *bleu-turquin* ou *bardiglio*, le *portor* (*porte-or*), noir veiné de jaune, la *lumachelle grise*, etc.; en Espagne, les *M. blanc* de Molina, *gris* de Tolède, *noir* de la Manche et de la Biscaye, *noir veiné* de blanc de Murviédro, *violet* de la Catalogne, *rouge* de Séville et de Molina, *vert* de Grenade, *rose veiné* de Santiago, la *lumachelle rouge* et surtout la *brocatelle d'Espagne*. — En France, on exploite le marbre dans près de 40 départements : les plus connus sont le *languedoc* ou *incarnat* de Narbonne, rouge mêlé de blanc et de gris, le *nankin* de Valmigère (Aude), le *campan* des Pyrénées, dont on estime les variétés isabelle, verte et rouge, le *griotte* de Narbonne, le *grand deuil* et le *petit deuil*, noirs avec des éclats blancs, de l'Ariége, de l'Aube et des Basses-Pyrénées; la *brèche* de Marseille, dite improprement *brèche de Memphis*, le *M. blanc* et le *cipolin* des Hautes-Alpes et de l'Isère, les *M. veinés* de Maine-et-Loire, les *noirs* et les *jaspés* de la Mayenne, le *M. Marie-Thérèse*, du Pas-de-Calais, café au lait veiné de blanc, etc. — L'Angleterre et la Belgique ont aussi des marbres en abondance : nous citerons seulement le *petit granite* ou *granitelle* et le *marbre Ste-Anne*, dont on fait beaucoup de dessus de meubles : on les tire tous deux des environs de Mons.

Marbre statuaire, beau marbre blanc dont les sculpteurs se servent pour faire des statues. Chez les anciens, on estimait surtout le marbre de Paros, puis ceux de Naxos, Ténédos, Thasos, Lesbos, Chio, du Pentélique près d'Athènes, de la Proconèse dans la mer de Marmara. Chez les modernes, le plus beau marbre statuaire est le marbre de Carrare en Toscane; il est d'un blanc pur; sa cassure est brillante, grenue, et a l'aspect du sucre, ce qui le distingue du marbre de Paros, dont la cassure offre de petites lames cristallines. Viennent ensuite les marbres de Gênes et ceux du département de l'Isère. On a aussi récemment trouvé de fort beaux marbres statuaires en Algérie.

Marbres d'Arundel ou *de Paros*, inscription célèbre. *V.* ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

MARC (du bas latin *marca*, formé de l'allemand *marck*, marque, limite, mesure), poids dont on se servait autrefois en France et qui est encore en usage dans plusieurs pays, surtout pour les matières précieuses. L'ancien *marc* de France était les deux tiers de l'ancienne livre romaine de 12 onces, et la moitié de la livre de 16 onces. Il se subdivisait en 8 onces, ou en 64 gros, en 192 deniers, en 4608 grains. Il pesait 244,75 de nos grammes. On distinguait, en outre, le *marc* de Troyes et de Paris, qui pesait 260 gr. 05; celui de Limoges, 240 gr. 999; celui de Tours, 237 gr. 869. — On commença à se servir du *marc* en France au XIIe siècle, sous Philippe Ier et Louis le Gros; au XIVe siècle, le roi Jean, doublant le marc, fit la livre de 16 onces, dites *poids de marc*. En 1703, la valeur du marc d'or fut fixée, par arrêt du conseil d'État, à 474 livres 10 sous 10 deniers, et celle du marc d'argent fin à 31 livres 12 sous 3 deniers. Aujourd'hui la valeur du marc d'or est d'environ 800 fr., et celle du marc d'argent d'environ 50 fr. — En Allemagne, le *Marc de Cologne* ou *M. prussien*, qui est le plus usité, pèse 233 gr. 856.

Le marc s'emploie d'ordinaire sous la forme d'un poids de cuivre composé de plusieurs poids en forme de gobelets, emboîtés les uns dans les autres, et pesant ensemble 8 onces; ces parties, qui se séparent à volonté, sont au nombre de 8, y compris la boîte : celle-ci pèse 4 onces; la 2e pièce pèse 2 onces; la 3e, 1 once; la 4e, 1/2 once; la 5e, 2 gros; la 6e, 1 gros; la 7e et la 8e, 1/2 gros chacune; elles pouvaient ainsi servir à peser jusqu'aux plus petits poids.

On donne encore le nom de *marc* à diverses monnaies allemandes qui se divisent toutes en 16 schillings de 12 deniers (*pfennige*) chacun. Tels sont : le *Marc courant*, monnaie réelle de Hambourg, qui vaut, ainsi que celui de Lubeck, 1 fr. 53 cent., et le *M. banco*, monnaie de compte, qui vaut 1 fr. 88 c.; le *M. danois*, monnaie réelle d'argent, valant 94 c.

Dans le Commerce, on se sert de l'expression *au marc le franc* pour désigner la répartition à faire, entre plusieurs intéressés, d'une somme à donner ou à recevoir, en proportion de l'intérêt qu'ils ont dans l'affaire, répartition qui se fait en établissant, au moyen d'une sorte de règle de société, ce qu'*un franc* doit donner de perte ou de bénéfice.

MARC (en latin *amurca*), ce qui reste des fruits ou des herbes dont on a extrait le jus par la pression ou par l'ébullition, comme des olives, du café, du raisin, de la betterave, des pommes, des poires, etc. Plusieurs de ces résidus sont utilisés dans l'économie rurale : les poules et les dindons mangent fort bien le marc de raisin; dans quelques vignobles des bords du Rhin et dans plusieurs départements du Midi, on donne aussi ce *marc* aux bestiaux pendant l'hiver. On peut tirer du marc de raisin de l'eau-de-vie par distillation, du marc de café une boisson qui n'est pas sans force, etc.

MARCASSIN, nom donné au jeune *Sanglier*, pendant tout le temps qu'il conserve sa livrée.

MARCASSITE (de l'arabe *marcassita*, selon Roquefort), synonyme de fer sulfuré ou *pyrite* de fer (*Voy.* PYRITE). Ce minéral est susceptible de recevoir un beau poli sans s'altérer à l'air. On en fait de faux bijoux, surtout des parures de deuil. On le tire du Jura et de l'Allemagne.

MARCEAU, espèce de Saule. *Voy.* SAULE.

MARCESCENT (du latin *marcescere*, se dessécher), se dit, en Botanique, du calice ou de la corolle d'une fleur, lorsque ces parties se fanent et se dessèchent après la fécondation, mais persistent néanmoins autour de l'ovaire. Les *feuilles marcescentes* sont celles qui se fanent sur la tige et ne tombent qu'à l'approche d'une feuillaison nouvelle.

MARCGRAVIACÉES (du médecin voyageur *G. Marcgraff*), famille de plantes exotiques, voisine des Guttifères et des Flacourtiacées, renferme des arbrisseaux très-souvent sarmenteux et grimpants, parasites à la manière du lierre, ayant des feuilles alternes, simples, entières, coriaces et persistantes; les fleurs généralement disposées en épi court et en forme de cime. Elle renferme les genres *Marcgravia* (genre type), *Ruyschia* et *Norantea*, tous particuliers à l'Amérique tropicale. — La *Marcgravia umbellata*, vulg. *Patte du Diable*, qui croît aux Antilles, s'emploie comme diurétique et antisyphilitique.

MARCHAND, celui qui fait profession d'acheter et de vendre. On distingue le *Marchand en gros*, qui ne vend que par balle, caisse, tonne, baril ou barrique, et le *M. en détail*, qui, après avoir acheté en gros la marchandise, la revend en petites parties, suivant le besoin des consommateurs. Le Code de Commerce ne fait aucune distinction entre ces deux classes : il désigne comme *commerçants* tous ceux qui se livrent au commerce et les soumet aux mêmes obligations (*Voy.* COMMERÇANT).— La femme ne peut être *marchande publique* sans l'autorisation de son mari; mais, cette autorisation une fois donnée, elle peut engager, hypothéquer, aliéner ses immeubles, et s'obliger pour tout ce qui concerne son commerce, et, audit cas, elle oblige aussi son mari, s'il y a communauté de biens (Code de Commerce, art. 4-7, et Code Napoléon, art. 220).

Avant 1789, Paris avait 6 corps ou communautés de marchands : 1° les drapiers, les chaussetiers; 2° les épiciers; 3° les merciers; 4° les pelletiers; 5° les bonnetiers; 6° les orfèvres.

On appelle *Marchand ambulant* le petit détaillant qui vend sur la voie publique de menues marchandises qu'il transporte à l'aide d'un éventaire ou d'une voiture à bras. Une ordonnance de police du 6 octobre 1851 a réorganisé cette industrie dans l'intérêt des commerçants patentés.

MARCHANDISE, tout ce qui peut être l'objet d'un commerce. On appelle: *M. de traite*, les objets que les armateurs envoient en Afrique pour être offerts en échange des esclaves ou des produits du pays : ce sont des armes, des couteaux, des haches, du tabac, de la verroterie, etc.; *M. de contrebande*, celles qui ont été soustraites à l'imposition des droits que chaque marchandise doit payer à la frontière; *M. de pacotille*, des marchandises fabriquées exprès pour l'exportation et notamment pour l'Amérique du Sud. *Voy.* PACOTILLE.

MARCHANTIE, *Marchantia*, genre de plantes cryptogames, famille des Hépatiques, établi en 1713 par Marchant fils, se trouve sur tous les points du globe. Ce sont des expansions membraneuses d'un vert foncé, ordinairement divisées en plusieurs lobes et traversées par une nervure brunâtre, qui croissent au bord des ruisseaux, des fontaines et des puits. Les espèces en sont nombreuses: on distingue la *Marchantie patte d'oie*, la *M. hémisphérique*, *M. odorante*, *M. marginée*, *M. triandre*, *M. conique*. *Voy.* HÉPATIQUES.

MARCHE, l'un des modes de progression de l'homme et des animaux. La marche se compose de la succession des *pas*, et diffère de la *course* en ce que dans celle-ci le corps par moment se détache complétement du sol, tandis que dans la marche une des jambes repose toujours sur le sol.

Dans l'Art militaire, on appelle *Marche* le mouvement qu'exécute un corps d'armée pour se porter d'un lieu dans un autre. On cite parmi les marches célèbres celles de Turenne, en décembre 1674, pour couvrir sa conquête de l'Alsace; de Condé, pour secourir Oudenarde; celles de Napoléon, en Italie, pour repousser les Autrichiens qui voulaient secourir Mantoue, et celles qu'il exécuta en France pendant la campagne de 1814. *Voy.* aussi RETRAITE.

Dans la Stratégie navale, l'*Ordre de marche* est la position et l'arrangement assignés aux vaisseaux d'une escadre qui navigue. On distingue 5 ordres de marche : 1° l'*ordre de chasse*, l'armée étant sur une des lignes du plus près; 2° l'armée suivant la perpendiculaire du vent; 3° l'*ordre de retraite*, l'armée sur les deux lignes du plus près, le général au centre et sous le vent; 4° l'armée en 3 divisions, chacune dans le 3e ordre, chaque division commandant respectivement à l'autre; 5° l'armée partagée en 3 colonnes, chacune étant rangée sur la ligne du plus près, dont elle tient l'armure.

En Musique, on nomme *Marche* toute pièce de musique composée pour des instruments à vent et de percussion, et destinée à régler le pas. Les marches s'emploient quelquefois dans la musique théâtrale. La marche militaire est ordinairement à 4 temps et à 2 reprises; le pas redoublé est à 2 temps. — Parmi les plus beaux morceaux de ce genre, on cite la *Marche de Lodoïska* de Kreutzer, le *Pas double* des *Deux journées*, la *Marche funèbre* de Cherubini pour les obsèques du général Hoche.

On appelle *Marches:* 1° les touches des claviers de l'orgue ou de la vielle; 2° les pièces de bois sur lesq. les ouvriers posent le pied pour faire mouvoir leur métier.

Marche, prov. frontière. *V.* le *Dict. un. d'H. et de G.*

MARCHÉ (du latin *mercatus*), lieu public, où l'on expose en vente toutes sortes de marchandises ou de denrées. Le marché qui se tient à époques fixes dans les villages, bourgs ou petites villes, pour la vente des bestiaux, des productions du pays ou de certains produits industriels prend le nom de *foire* (*Voy.* ce mot). Dans les villes, on appelle souvent *halles* les marchés destinés à la vente des comestibles, des fruits et des légumes, et *bazars*, ceux où l'on expose en vente des objets d'ameublement, de ménage ou de luxe. L'autorité municipale a la police des marchés.

On appelle *Marché franc* tout marché affranchi des taxes ordinaires. Les principaux marchés de cette espèce sont : en Angleterre, Bristol, Exeter, Horncastle, Woodstock, Falkirk; en Allemagne, Francfort-sur-le-Mein, Francfort-sur-l'Oder et Leipzig; en Russie, Nijnéi-Novogorod et Kiachta; en Orient, la Mecque. *Voy.* PORT FRANC.

Dans les transactions commerciales, le mot *marché* signifie tout traité d'achat, de vente ou d'échange de marchandises quelconques. Les marchés se font soit verbalement, en donnant des *arrhes*, soit par écrit, sous signature privée ou par-devant notaire. On distingue encore le *M. à forfait* ou *à devis*, dans lequel la nature des travaux, leur dimension, leur durée, les prix par mètre, la quantité et qualité des matières qui doivent être employées, et les époques de payements, ainsi que leurs qualités sont fixés à l'avance; le *M. à livrer*, qui consiste à vendre une chose dont le prix est fixé, mais qui ne sera livrée qu'ultérieurement et d'après certaines conventions arrêtées d'avance; le *M. à terme*, dont l'exécution est ajournée à un délai fixé; et le *M. à prime*, convention par laquelle les parties s'engagent à payer à certaine échéance une somme déterminée ou variable, suivant que la chose que l'on suppose vendue, mais qui de fait ne doit jamais être livrée, aura augmenté ou diminué de valeur depuis la conclusion du marché. Ce dernier marché, qui n'est jamais qu'une vente fictive, est proscrit par la loi. *Voy.* AGIO.

MARCOTTE (du latin *mergus*, provin), branche tenant encore à la plante-mère, et qui, recourbée et mise en terre, y pousse des racines qui prennent bientôt assez de force pour suffire seules à l'alimen-

tation de la branche; on sépare alors cette branche de la tige dont elle provient, et elle prend une existence indépendante. Souvent il faut, pour *marcotter*, inciser la partie courbée en terre, afin de déterminer, à l'endroit de la blessure, un bourrelet qui facilite l'émission des racines. Le marcottage est une opération très-avantageuse pour multiplier les végétaux qui ne peuvent propager par la voie du semis leurs qualités utiles ou agréables, ou bien qui sont trop longtemps à faire attendre les fruits qu'on leur demande. Le premier printemps doit être préféré pour le *marcottage* des végétaux ligneux des zones glaciales et froides; le commencement du second printemps pour ceux des zones tempérées; le milieu du troisième pour ceux des zones chaudes, et le commencement de l'été pour le *marcottage* des plantes des zones brûlantes. Le *marcottage* doit toujours précéder de quelques jours l'ascension de la sève dans la tige des végétaux.

MARDI (du latin *dies Martis*, jour de Mars), 3e jour de la semaine, ainsi nommé dès les temps les plus reculés parce que les astrologues pensaient que la planète Mars présidait à la première heure de ce jour. En style liturgique, le *mardi* est la 3e férie. — Le *Mardi gras* est le dernier jour du carnaval.

MARÉCAGE. *Voy.* MARAIS.

MARÉCHAL (du latin *marescallus*). Pris absolument, le mot *maréchal* désigne, en France et dans la plupart des États de l'Europe, la première dignité de l'armée (*Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). — Quelques maréchaux ont reçu le titre de *Maréchal général*, titre supérieur encore à celui de maréchal: il fut donné, sous l'ancienne monarchie, à Turenne, à Villars, au maréchal de Saxe, et, de nos jours, au maréchal Soult.

Le titre de *Maréchal de camp*, créé en 1534, a été supprimé en 1793, pour être remplacé par celui de *Général de brigade*. Rétabli en 1814, il a été de nouveau remplacé depuis 1848 par celui de *Général de brigade*. *Voy.* GÉNÉRAL.

Dans la Cavalerie, on appelle *Maréchal des logis* un sous-officier dont le grade et les fonctions correspondent à ceux du *sergent* dans l'infanterie. Le *M. des logis chef* correspond au sergent-major. — Jadis les *maréchaux des logis* étaient des officiers chargés de préparer les logements de la cour en voyage.

MARÉCHAL FERRANT (de l'allemand *marschalk*, dérivé de *mar* ou *mähre*, jument, et de *schalk*, valet), artisan chargé de ferrer les chevaux, les ânes, les mulets, les bœufs, etc.; souvent il est aussi médecin vétérinaire. Les outils qu'on emploie pour ferrer les chevaux sont: le *brochoir*, sorte de marteau destiné à fixer les clous dans le fer; les *tricoises*, espèce de tenailles; la *rénette*, qui sert à retenir la pointe des clous; le *rogne-pied* pour couper la corne, etc. — On estime les *Traités de maréchalerie* de Laurent Rusé et de Jean Massé.

MARÉCHAUSSÉE (de *maréchal*), corps institué dès les premiers temps de la monarchie française pour veiller à la sûreté publique et assurer l'exécution des lois. Réorganisée par François Ier, accrue par Henri II, la maréchaussée formait, en 1789, 33 compagnies, y compris celle de la *connétablie*, qui avait été créée dès 1060, et qui était la première de l'arme, celle du *prévôt général de l'Ile-de-France*, et celle de la *prévôté générale des monnaies*: le corps entier comptait 4,600 officiers, sous-officiers et soldats ou archers. La maréchaussée fut d'abord sous les ordres immédiats du connétable, et, après la suppression de ce grade, sous celle des maréchaux (d'où son nom). — En 1790, la maréchaussée fut réorganisée et prit le nom de *Gendarmerie nationale* (*Voy.* GENDARMERIE). — On appelait *Prévôt de la maréchaussée* l'officier préposé à la sûreté des grands chemins dans une province.

MARÉE (du latin *mare*, mer), mouvement alternatif et journalier des eaux de la mer, qui couvrent et abandonnent successivement le rivage. Deux fois par jour l'Océan se soulève et s'abaisse par un mouvement régulier d'oscillation. Les eaux montent d'abord pendant environ 6 heures; elles inondent alors les rivages et se précipitent dans l'intérieur des fleuves jusqu'à de grandes distances de leurs embouchures: ce mouvement s'appelle le *flux* ou la *marée montante*. Après être parvenues à leur plus grande hauteur, elles restent quelques instants en repos; c'est le moment de la *haute* ou *pleine mer*, ou de la *marée haute*: on dit alors que la mer est *étale*. Peu à peu elles commencent à descendre, et ce second mouvement, qui dure à peu près six heures, s'appelle le *reflux* ou la *marée descendante*. Lorsque les eaux sont arrivées à leur plus grande dépression, elles restent un instant en repos: c'est le moment de la *basse mer* ou de la *marée basse*. Puis le flux recommence, et ainsi de suite. Ces mouvements résultent de l'attraction combinée du soleil et de la lune. Toutefois, ce n'est pas au moment même où ces astres exercent leur action que l'effet s'observe: les marées, dans nos ports, suivent en général d'un jour et demi l'instant des phases. L'heure et l'élévation des marées varient selon les ports: elles dépendent beaucoup de la configuration des rivages, de la direction des courants, de la puissance des vents et d'autres circonstances locales. Les eaux renfermées dans des bassins étroits n'ont pas de marées appréciables; celles de la mer Caspienne, de la mer Noire, par exemple, et même celles de la Méditerranée, sont à peine sensibles. — Il est de la plus haute importance pour les navigateurs de connaître pour chaque port l'instant de la pleine mer, qui est souvent le seul où il y ait assez d'eau près des côtes pour qu'on puisse en approcher sans danger; aussi inscrit-on avec soin dans les tables de navigation l'*heure de l'établissement* pour chaque port, c.-à-d. le temps qui s'écoule entre le passage de la lune au méridien et l'instant de la pleine mer, le jour de la syzygie. La *Connaissance des Temps* et l'*Annuaire du Bureau des longitudes* donnent chaque année ces tables pour chaque port de France. La *hauteur de la marée* se mesure en prenant pour terme de comparaison la moyenne entre la haute et la basse marée: c'est cette hauteur moyenne, différente pour les localités, qu'on détermine d'abord par une longue série d'observations et qu'on prend ensuite pour unité. — Les anciens soupçonnaient déjà que les marées sont produites par le soleil et la lune; Newton, le premier, démontra les relations des marées avec les autres phénomènes de la gravitation universelle. La théorie des marées a été complétée par Maclaurin, Daniel Bernouilli, Euler, d'Alembert et Laplace.

On entend aussi par *marée* toutes sortes de poissons de mer qui servent à l'approvisionnement des villes, et dont il se fait un grand commerce, surtout dans les grandes capitales, comme Londres et Paris, qui ne sont pas à de trop grandes distances de la mer. — On dit proverbialement: *Arriver comme marée en carême*, pour exprimer qu'on arrive tout à fait à propos.

MARELLE ou MÉRELLE, nom de deux jeux d'enfants: l'un, qui se joue avec un petit nombre de jetons, sur un damier où se trouvent tracés plusieurs carrés unis entre eux par des lignes transversales; l'autre, qui consiste en une sorte d'échelle tracée sur le sol avec des lignes qui se coupent les unes à angle droit, les autres transversalement, et terminée par un demi-cercle: on y marche à cloche-pied, en poussant avec le pied une espèce de palet pour le faire passer successivement par tous les compartiments tracés sur le sol. On prétend que c'est l'ancien jeu géographique des Phéniciens, qui offrait la position de leur métropole, Tyr, avec toutes ses colonies, ainsi que les lignes à suivre sur *mer* pour se trans-

porter d'un lieu à l'autre : alors *marelle*, *mérelle*, **pourraient** être des diminutifs des mots *mare*, *mer*.

MAREMMES (en italien *maremma*, c.-à-d. terre située près de la mer), nom qu'on donne en Italie à des terrains isolés et situés soit dans les États de l'Église, au voisinage de Rome, soit dans le grand-duché de Toscane, aux environs de Sienne et sur le versant occidental des Apennins, soit encore dans le royaume de Naples, et qu'on ne saurait habiter en été à cause des émanations délétères, connues sous le nom de *malaria*, qui s'exhalent du sol, imprégné de soufre et d'alun. En hiver, les maremmes deviennent autant de riches prairies où le bétail trouve une abondante nourriture ; l'homme peut aussi y résider sans inconvénient. Il y a deux mille ans que les *maremmes* de l'Italie, aujourd'hui si désertes, si insalubres, étaient encore un immense jardin, dans lequel était agglomérée une population compacte. Le défaut de culture dans ces contrées contribue à augmenter l'intensité du mal ; les plantations d'arbres en diminueraient les effets. — Les grands-ducs de Toscane ont fait de louables efforts pour faire disparaître les *maremmes* situées dans leurs États ; déjà la vallée de Chiena a été assainie.

MARGARATES, sels formés par l'acide margarique et les bases salifiables : ce sont de véritables savons. Les seuls qui, sous le rapport des arts, méritent de l'intérêt sont les margarates à base de potasse, de soude et de chaux, parce qu'on peut en extraire l'acide margarique, en les traitant par l'acide sulfurique ou par un autre acide, comme cela se pratique dans la fabrication des bougies stéariques.

MARGARIQUE (ACIDE), acide gras, blanc, inodore, insipide, fondant à 60 degrés, insoluble dans l'eau. Il est composé d'oxygène, de carbone et d'hydrogène, dans les rapports de $C^{34}H^{33}O^{3},HO$, formule qui ne diffère pas de celle de l'acide stéarique. On l'obtient en saponifiant par un alcali la graisse, préalablement purifiée des parties huileuses au moyen de la presse, et en décomposant le savon par l'acide chlorhydrique ou sulfurique. Depuis quelques années, on forme avec un mélange de cet acide et d'acide stéarique des bougies très-blanches, très-solides et très-sonores. Ces bougies, appelées d'abord *oxygénées*, portent aujourd'hui le nom de *stéariques*. — Les noms d'*Acide Margarique*, de *Margarine*, donnés à cette substance, viennent de *margarita*, perle, parce qu'elle a l'aspect de la nacre de perle.

MARGARITA, nom scientifique de l'*Avicule*, une des Coquilles qui produisent les perles.

MARGINÉ (en latin *marginatus*, de *margo*, *marginis*, bord), se dit, en Botanique, tantôt des surfaces circonscrites par une bande colorée, tantôt des surfaces munies d'un rebord saillant, mais étroit, ordinairement produit par une expansion du tissu de l'organe : dans ce dernier cas, ce mot est synonyme d'*ailé*.

MARGINELLE, *Marginella* (diminutif de *margo*, *marginis*, bord), genre de Mollusques gastéropodes de la famille des Columellaires, à coquille univalve, lisse, ovale-oblongue, revêtus par le manteau et caractérisés par un bord renflé et arrondi. Le poli et l'agréable variété des couleurs de leurs coquilles leur ont valu aussi le nom de *Porcelaines* (*Voy.* ce mot). L'animal des Marginelles est pourvu de deux tentacules courts et élargis à leur base. On le trouve dans les pays chauds, sur les rochers qui bordent la mer. Les espèces les plus connues sont la *M. bleuâtre*, la *M. neigeuse*, la *M. bullée* et la *M. rose*.

MARGOT, nom populaire de la *Pie*.

MARGRAVIACÉES. *Voy.* MARCGRAVIACÉES.

MARGRAVIAT (de *margrave*), nom donné dans l'origine aux duchés-frontières ou *marches* de l'empire d'Allemagne, commandés par un *margrave*, désigne encore aujourd'hui certaines principautés de l'Allemagne. *V.* MARGRAVE au *Dict. univ. d'H. et de G.*

MARGUERITE (du latin *margarita*, perle, à cause de la beauté des fleurs de ce nom). On nomme vulgairement ainsi plusieurs jolies plantes de la famille des Composées qui, botaniquement, appartiennent à des genres fort différents :

1°. La *Petite Marguerite*, appelée par les Botanistes *Bellis perennis*, et connue vulgairement sous le nom de *Paquerette* (*Voy.* PAQUERETTE) ;

2°. La *Grande Marguerite* ou *M. des champs* (*Chrysanthemum leucanthemum*), vulgairement *Œil-de-bœuf*, qui fleurit en été dans les prés et dans les champs : ses fleurs sont solitaires à l'extrémité d'une tige peu ramifiée, haute de 70 centim. environ, garnie de feuilles simples, sessiles, oblongues, plus ou moins dentées ; elles ont à peu près 6 centim. de diamètre ; leur disque est jaune à l'intérieur, et ceint d'une couronne de grands demi-fleurons blancs avec des écailles calicinales obtuses, scarieuses à leurs bords ;

3°. La *M. jaune* ou *Chrysanthème coronaire* ;

4°. La *Reine Marguerite* (*Aster sinensis*), apportée de la Chine en France en 1772 : cette belle plante, dont la fleur était d'abord blanche et simple, est devenue double par la culture et a produit les variétés les plus belles, la rouge, la violette, etc., et, depuis peu, la superbe variété dite *M. à tuyaux*, dont les fleurs paraissent demi-sphériques ;

5°. La *M. de Saint-Michel* ou *Astère annuelle*.

MARGUILLIERS (par corruption de *Matriculiers*, du latin *matricularius*, formé de *matriculum*, matricule, par allusion aux registres de l'église dont les Marguilliers avaient la garde), notables d'une commune participant à l'administration des biens et des intérêts de la paroisse. Les marguilliers sont tirés du conseil de fabrique : dès que ce conseil est formé pour une église, on choisit au scrutin parmi ses membres ceux qui, comme marguilliers, entreront dans la composition du bureau. Ce bureau se compose : 1° du curé, membre perpétuel et de droit, qui a la préséance ; 2° de trois fabriciens, un président, un secrétaire et un trésorier. Chaque année, l'un des marguilliers est remplacé. Le bureau des marguilliers dresse le budget de la fabrique, et prépare les affaires qui doivent être portées au conseil ; il est chargé de l'exécution des délibérations du conseil et de l'administration journalière du temporel de la paroisse. *Voy.* FABRIQUE et BANC D'OEUVRE.

MARIAGE (de *mari*), union légitime de l'homme et de la femme. On distingue le *M. civil*, contracté devant l'autorité civile ; et le *M. religieux*, contracté devant un ministre du culte. Le plus souvent les époux font consacrer leur union sous cette double forme ; toutefois, en France, le mariage civil suffit aujourd'hui pour valider l'union matrimoniale aux yeux de la société ; des peines sont même portées par la loi contre tout ministre du culte qui procéderait au mariage religieux avant le mariage civil (Code pénal, art. 199–200). De son côté, l'Église ne reconnaît pour légitime que le mariage qui a été sanctionné par la religion. Le mariage constitue pour elle un des sept sacrements, dont le caractère est de sanctifier l'alliance de l'homme et de la femme en leur donnant la grâce de vivre ensemble chrétiennement.

Autrefois, le mariage était précédé de la cérémonie des *fiançailles* : cette cérémonie n'a été conservée en France que pour le mariage religieux. Les conditions exigées pour contracter le mariage, sont : l'âge de 18 ans révolus pour l'homme, et de 15 ans pour la femme ; le consentement des parties contractantes ; le consentement des père et mère, ou, à leur défaut, des ascendants, et, en cas de mort de l'un des parents, le consentement du survivant ; en cas de dissentiment, le consentement du père. Après l'âge de 25 ans pour le fils et de 21 pour la fille, les enfants sont tenus, en cas de refus du consentement de la part des parents, de demander, par un *acte respectueux*, renouvelé trois fois, de mois en mois, le conseil de leurs père et mère ; après l'âge de 30 ans,

un seul acte respectueux suffit; il peut être passé outre à la célébration du mariage un mois après. Le mariage est prohibé, en ligne directe, entre tous les ascendants ou descendants légitimes, naturels ou adoptifs, et les alliés dans la même ligne; en ligne collatérale entre le frère et la sœur et les alliés au même degré, entre l'oncle et la nièce, la tante et le neveu, à moins de dispense pour ces derniers cas.— Les principales formalités à remplir pour la célébration du mariage sont la publication des *bans*, l'intervention et la présence de l'officier de l'état civil et la présence de quatre témoins. Après avoir donné lecture aux futurs époux des articles du Code civil relatifs aux obligations du mariage et aux droits respectifs des époux (*Voy.* ÉPOUX), le maire reçoit de chaque partie la déclaration qu'elles veulent se prendre pour mari et femme; il prononce, au nom de la loi, qu'ils sont unis par le mariage, et en dresse acte sur-le-champ. — Aujourd'hui, en France, le mariage ne se dissout que par la mort de l'un des époux ou par la condamnation de l'un d'eux à une peine entraînant mort civile. Pendant plusieurs années il put aussi être dissous par le *divorce* (*Voy.* ce mot). La séparation de corps, seule permise aujourd'hui par la loi, ne dissout pas le mariage. — Pour la législation relative au mariage, *Voy.* le Code Napoléon, livre I, titre du *Mariage*, art. 144–228; pour les formalités auxquelles l'acte de mariage est assujetti, *Voy.* les art. 63–76.

On fait ordinairement précéder le mariage d'un *contrat* destiné à régler les intérêts respectifs des époux, et à constater l'apport des futurs, la mise ou non en communauté, le préciput, le douaire, etc. Une loi du 18 juillet 1850 impose l'obligation de déclarer dans l'acte de mariage s'il existe un contrat entre les époux (*Voy.* sur le contrat de mariage le Code Nap., liv. III, tit. v, art. 1387-1581, et, dans ce Dictionnaire, les mots COMMUNAUTÉ, DOT, SÉPARATION DE BIENS, etc.). — Plusieurs traités spéciaux ont été publiés sur le mariage; un des plus complets et des plus estimés est le *Traité du mariage et de ses effets*, par M. Allemand, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Riom.

On appelle *M. mixte* celui qui est contracté par des personnes de religions ou de communions différentes; *M. de la main gauche*, le mariage contracté par un prince avec une personne de rang inférieur à laquelle il ne donne pas son nom, et qu'il ne reconnaît pas officiellement comme son épouse : cette espèce de mariage, usité surtout dans la haute noblesse allemande, tire son nom de ce qu'en effet le mari donne à sa femme la *main gauche* au lieu de la droite; on le nomme aussi *mariage morganatique* (*Voy.* ce mot) : les enfants qui en proviennent, quoique légitimes en réalité, sont réputés bâtards à l'égard de certains effets civils et politiques; *M. in extremis*, celui qui est contracté au lit de mort : le plus souvent on y recourt pour régulariser une position illégitime et assurer l'avenir des enfants.

La forme, la célébration et les conditions du mariage ont varié suivant les temps et les peuples. Chez les Hébreux, le mariage était une obligation rigoureuse; celui qui ne mariait pas ses enfants était déshonoré. Toutefois, il ne paraît point que cet acte fût revêtu, chez les Israélites, d'aucune cérémonie religieuse. Chez les Assyriens, toutes les filles nubiles étaient tous les ans réunies dans un même lieu et mises à l'encan, en commençant par les plus belles; l'argent qu'on tirait de cette vente servait à offrir aux autres une compensation de la beauté, et à marier ainsi celles qui étaient moins favorisées de la nature. A Lacédémone, les hommes ne se mariaient point avant 30 ans et les filles avant 20; les filles n'apportaient point de dot à leurs maris. A Athènes, on se mariait ordinairement en hiver, dans le mois appelé, à cause de cette circonstance, *gamélion* (du grec *gaméin*, se marier); tous les mariages se célébraient à la lueur des flambeaux. — A Rome, le mariage se contractait par le seul consentement des époux. Toutefois, la puissance maritale (*manus*), qu'il ne faut pas confondre avec le mariage même, s'acquérait de 3 manières : par *confarréation*, cérémonie symbolique qui consistait dans l'échange d'un pain de froment (*far*), emblème de la vie en commun; par *coëmption*, sorte d'achat de la femme par le mari, et par *usucapion*, ou cohabitation d'un an. L'âge fixé par la loi pour le mariage était 14 ans pour les garçons et 12 pour les filles.

Dans la Grande-Bretagne, les formalités du mariage sont loin d'avoir la solennité désirable. Un statut de George IV exige le consentement des père et mère, les publications préliminaires et la bénédiction dans une église; mais il n'en est pas de même en Écosse, où les mariages du forgeron de Gretna-green ont acquis une triste célébrité, et ont été longtemps considérés comme valides. En Italie et en Espagne, le mariage est un acte purement religieux, comme il l'était en France même avant la révolution de 1789 : il est célébré devant le curé de la paroisse.

En Botanique, on appelle *Mariage des plantes* la manière dont les fleurs mâles fécondent les femelles. *Voy.* FÉCONDATION et GÉNÉRATION.

MARIAGE OU BRISQUE, jeu de cartes. *Voy.* BRISQUE.

MARIE-SALOPE (par allusion à sa destination), petit bâtiment d'une construction particulière destiné à porter à une certaine distance des ports les vases, les sables, etc., que l'on en tire quand on les cure et qu'on les nettoie. Ce bâtiment, qui n'est le plus souvent qu'une grande barque, porte un mât placé au milieu, avec une voile carrée : de chaque côté du mât est un puits en forme de pyramide triangulaire tronqué, fermé par le bas, et muni d'une trappe qui sert, lorsqu'on l'ouvre, à les décharger au large; à cet effet, on ouvre le fond par un mouvement de bascule. On les nomme aussi *gabarres à vase*. *Voy.* DRAGAGE.

MARIGOT. On nomme ainsi, en Afrique, certains affluents des fleuves qui sont comme des canaux naturels, sans pente sensible. Le courant des marigots se dirige tantôt vers le fleuve ou le bras principal du fleuve, tantôt dans le sens opposé, suivant que la saison fait grossir ou diminuer le volume des eaux.

MARIN. On comprend sous le nom de *Marins* tous les gens de mer sans aucune distinction, employés à bord d'un navire quelconque pour la manœuvre, depuis le capitaine jusqu'au simple matelot.

MARINADE. Dans la Marine, on nomme ainsi les vivres apprêtés de manière à pouvoir être conservés en mer; ils sont gardés en pots, en caisses ou en barils. — Par suite, on a donné ce nom à une sorte de sauce ou saumure composée de vinaigre, de sel, d'huile et d'épices, et servant à assaisonner ou à conserver certaines viandes, certains poissons, etc.

MARINE (de *mare*, mer). On comprend sous ce nom tout ce qui fait le service de la mer. On distingue : la *M. militaire* ou *M. de l'État*, dont les vaisseaux appartiennent à l'État, et servent à protéger le pavillon national; et la *M. marchande*, dont les navires, frétés par des particuliers, ne servent qu'au transport des passagers ou des marchandises.

La *M. militaire* de la France se compose : 1° du *matériel*, comprenant la *flotte* (*Voy.* ce mot) et les chantiers, ports, arsenaux, etc.; 2° du *personnel*, constituant le *Corps de la marine*, et comprenant les officiers de marine de tout grade (amiraux, vice-amiraux et contre-amiraux, capitaines de vaisseau et de corvette, lieutenants de vaisseau et de frégate, enseignes et élèves); le corps du génie maritime, celui de l'artillerie de la marine et celui de l'administration de la marine; enfin les équipages de ligne. L'état-major de la flotte, qui a fréquemment varié, est aujourd'hui (1857) composé en France de 3 ami-

raux, ayant rang de maréchaux; 17 vice-amiraux, ayant rang de généraux de division; 37 contre-amiraux (= généraux de brigade), 110 capitaines de vaisseau (= colonels), 232 capitaines de frégate, 672 lieutenants de vaisseau, 588 enseignes. Une école spéciale, l'*École navale* (*Voy.* NAVALE), est chargée de préparer des sujets pour le service de la marine. La marine à voiles compte en France aujourd'hui 6 vaisseaux de 1er rang, 4 de 2e rang, 9 de 3e rang, 6 de 4e rang, 12 frégates de 1er rang, 14 de 2e rang, 11 de 3e rang, 9 de 4e rang, 58 corvettes et bricks; la marine à vapeur : 1 vaisseau à vapeur, 16 frégates, 29 corvettes, 60 avisos, 45 bâtiments de flottille, 32 transports.

C'est seulement sous Louis XIII que furent posées les premières règles du service de la marine militaire. Sous l'ancien régime, ce service fut successivement modifié par les ordonnances du 15 avril 1689, 25 mars 1765 et 1er janvier 1786. Les progrès de la navigation ont nécessité de nouvelles mesures : de là l'ordonnance du 31 octobre 1827. L'introduction de la vapeur, l'amélioration des armes à feu, ainsi que celle des moyens de subsistance, ayant opéré une révolution dans le service de la marine, un décret du 28 septembre 1851 est venu pourvoir à tous les nouveaux besoins. Un *Répertoire général des lois, décrets, ordonnances, règlements et instructions de la marine*, a été publié en 1849 par M. Blanchard.

La *M. marchande* est l'école et la pépinière de la marine militaire (*Voy.* INSCRIPTION MARITIME). Elle comprend une foule de vaisseaux de divers tonnages (trois-mâts, bricks, cutters, etc., steamers de toute sorte), employés les uns aux voyages de long cours, soit pour le transport des passagers à travers l'Océan, soit pour la pêche de la baleine, de la morue, etc.; les autres au grand et au petit cabotage, ainsi qu'aux pêcheries le long des côtes.

Chez les anciens, les peuples dont la marine fut la plus florissante sont les Phéniciens, les Athéniens, les Corinthiens, les Rhodiens, les Carthaginois, les Romains; toutefois, ces peuples n'eurent jamais une marine bien puissante; chez les modernes même, l'importance de la marine ne date guère que de la découverte du Nouveau Monde et de l'ouverture de la route directe à l'Inde par le cap de Bonne-Espérance. Ces deux événements ayant donné à la navigation une plus grande activité et une sphère beaucoup plus étendue, la marine, tant militaire que marchande, dut s'accroître et se perfectionner pour répondre aux besoins du commerce. C'est alors que se formèrent ces escadres espagnoles et portugaises qui dominèrent longtemps sur les mers. Les Hollandais eurent ensuite la prééminence, jusqu'au moment où la Grande-Bretagne leur ravit l'empire de l'Océan. La France, sous Louis XIV, balança un moment la puissance de l'Angleterre, et put s'enorgueillir de marins tels que Duquesne, Duguay-Trouin, Jean Bart, Tourville; mais la marine française fut presque anéantie à la bataille de La Hogue en 1692, et dès lors elle se vit obligée de céder l'empire maritime à sa rivale, qui en est encore en possession. Louis XVI commençait à relever notre marine quand la Révolution vint la désorganiser. Napoléon la reconstitua; mais il fit de vains efforts pour lutter sur mer avec la Grande-Bretagne. Sous Louis-Philippe, la marine à vapeur reçut de grands développements. — Après l'Angleterre, les trois grandes puissances maritimes sont la France, les États-Unis et la Russie. Viennent ensuite la Suède, les Pays-Bas, l'Autriche et le Danemark.

Un ministère spécial, le *Ministère de la Marine*, veille, en France, à tous les détails de ce grand service. Il comprend dans ses attributions, outre le personnel et le matériel de la marine, les tribunaux maritimes, la police de la navigation, des pêches maritimes, des bagnes, l'administration civile et militaire des colonies. Il surveille tous les services administratifs à l'aide d'un corps de *Contrôleurs* ou *Inspecteurs* (réorganisé par décret du 12 janvier 1853). Il a auprès de lui un *Conseil d'amirauté*, dont il est le président. — De ce ministère dépendent le *Dépôt général des cartes et plans de la marine*, la *Caisse des invalides de la marine*, les *Écoles navales*, etc. *Voy.* ces mots.

Parmi les ouvrages publiés sur l'art de la marine, on estime les *Traités du Navire* (1746), *de la Navigation* (1755) et *de la Manœuvre* (1757), de Bouguer; l'*Art de la marine* de Romme (1787), la *Théorie du navire* de Poterat (1826), la *Tactique navale*, publiée aux frais de l'État (1832). — On doit à Romme, à Willaumez, des *Dictionnaires de marine*, longtemps en vogue, mais que les nouveaux progrès de la marine ont rendus insuffisants. M. A.-S. de Montferrier a donné plus récemment un *Dictionnaire universel et raisonné de Marine*. Enfin MM. les capitaines de vaisseau de Bonnefoux et Paris, en publiant les *Dictionnaires de la Marine à voiles* et *de la Marine à vapeur* (1850, 2 vol. grand in-8, chez Arthus Bertrand), ont satisfait aux besoins de l'époque. — L'*Histoire de la Marine* a été écrite par Boismeslé (1744-58), Bouvet de Cressé (1824), L. Guérin (1842-48), Eugène Sue (1850). On doit à M. Jal, historiographe de la marine, l'*Archéologie navale* (1839). Les *Annales maritimes*, fondées par M. Bajot en 1814, sont un indispensable complément des ouvrages précédents. — M. Pardessus a publié une célèbre *Collection des lois maritimes*.

MARINES, dessins et peintures qui ont pour objet de représenter des objets et des scènes maritimes. On estime surtout comme peintres de marines: parmi les Français, Claude Lorrain, Joseph Vernet, Gudin, Garneray, Isabey, A. Delacroix; parmi les Hollandais et les Belges, Wlieger, Van der Heyden, Van der Velde, Cuyp, Ruysdaël, Van-Everdingen; parmi les Italiens, Canaletto, Salvator Rosa; parmi les Anglais, Wilson, Thomas Jones, Andries Both, Turner, Harding, Calcott, etc.

MARINETTE. On nomma longtemps ainsi ce qu'on appelle aujourd'hui l'aiguille aimantée ou la boussole : ce n'était qu'une petite barre d'acier aimantée qu'on faisait flotter sur l'eau à l'aide d'un morceau de liége ou de paille. On l'appelait aussi *Magnète*, *Manette*, et *Calamite*.

MARINGOUINS, nom donné aux *Cousins* dans diverses contrées de l'Amérique, surtout aux Antilles : ces insectes incommodes y sont plus gros et plus malfaisants que chez nous.

MARIONNETTES (de l'italien *Marion*, qui les introduisit en France sous Charles IX), petites figures de bois plus ou moins bien exécutées et que des hommes cachés par derrière font mouvoir, soit avec leurs mains, soit à l'aide de ressorts, sur un petit théâtre. Les Grecs connaissaient les marionnettes sous le nom de *neurospasta*, et les Romains sous celui d'*imagunculæ*, *simulacra*, *oscilla*. Les Italiens, qui en sont très-grands amateurs, les appellent *puppi* et *fantoccini*. M. Ch. Magnin a publié en 1852 une curieuse *Histoire des Marionnettes*.

MARISQUES, nom donné en Amérique à plusieurs espèces de Cypéracées à tige presque nue, telles que Souchets, Scirpes, Choin, Cladion, etc. *Voy.* ces mots.

En Horticulture, on nomme ainsi une espèce de grosse Figue sans goût. C'est de ce dernier sens que les Médecins ont emprunté le mot de *marisque* pour désigner une tumeur ou excroissance charnue, molle, fongueuse, indolente, ressemblant à une *figue*, qui vient quelquefois au fondement, au périnée et à la partie interne des cuisses.

MARITIME (DIVISION, DROIT, INSCRIPTION). *Voy.* DIVISION, DROIT, etc.

MARIVAUDAGE, mot forgé au dernier siècle pour exprimer la manière et le style précieux de

Marivaux. Ce qui constitue le *marivaudage*, c'est une recherche affectée dans le style, une grande subtilité dans les sentiments, et une grande complication d'intrigues. — Par suite, *marivaudage* s'est dit de tout style dépourvu de naturel.

MARJOLAINE, *Origanum Majorana*, genre de la famille des Labiées, dont quelques Botanistes font une espèce du genre Origan, renferme des plantes vivaces, d'un port élégant, à feuilles presque glabres; à fleurs rosées, réunies en épis ternés, et d'une odeur agréable. La Marjolaine fleurit au milieu de l'été. Cette plante contient beaucoup de camphre. Les anciens lui attribuaient des propriétés merveilleuses contre certaines maladies; mais on sait aujourd'hui qu'elle n'a que les propriétés communes à presque toutes les Labiées, c'est-à-dire qu'elle est légèrement antispasmodique, tonique et excitante. Elle entre dans la composition de la poudre sternutatoire, du sirop d'armoise et du baume tranquille (*Voy.* ORIGAN). — Dans le langage symbolique des fleurs, un brin de Marjolaine signifie *toujours heureux*.

Marjolaine bâtarde. Voy. SABOT DE VÉNUS.

MARMELADE (du portugais *marmelad*, fait lui-même de *marmelo*, coing), mets composé de fruits charnus, coings, abricots, pommes, etc., confits avec du sucre et réduits à la consistance pultacée.

On a appliqué ce nom en Pharmacie à des composés pulpeux faits avec des substances visqueuses et sucrées: telles sont la *Marmelade de Fernel* ou *de Tronchin*, électuaire laxatif et assez agréable, que l'on prépare avec huile d'amande douce, sirop de violettes ou de capillaire, manne en larmes et pulpe de casse récentes, gomme adragant, et eau de fleurs d'oranger: c'est une sorte de looch épais, qu'on administre le matin, par cuillerées, d'heure en heure; la *M. de Zanetti*, qu'on prépare avec manne, sirop de guimauve, casse cuite, huile d'amande douce, beurre de cacao, eau de fleurs d'oranger et kermès minéral: elle est conseillée dans les catarrhes pulmonaires pour faciliter l'expectoration.

MARMENTEAU se dit, en termes forestiers, des bois de haute futaie mis en réserve, qu'on ne coupe point et qui servent à la décoration. Quand un propriétaire était condamné pour crime de lèse-majesté, on ordonnait que ses marmenteaux fussent abattus ou étêtés. — Il se dit aussi de bois qui, bien qu'appartenant à des particuliers, ne peuvent être abattus parce qu'ils servent à l'embellissement des villes.

MARMITE. On tire ce mot de *marmor*, parce que ce vase était d'abord une espèce de mortier en *marbre*.

MARMITE DE PAPIN, vase métallique très-épais et exactement fermé au moyen d'un couvercle de métal retenu par une forte vis, dans lequel on peut porter l'eau à une température supérieure à celle qu'elle pourrait atteindre par l'ébullition sous la pression ordinaire de l'atmosphère. On la nomme aussi *Digesteur*. Cette marmite a été imaginée par Papin, vers le milieu du XVII[e] siècle, dans le but d'extraire la matière gélatineuse des os et de cuire les aliments sans évaporation. Elle prend le nom d'*autoclave* (*Voy.* ce mot), quand le couvercle, au lieu d'y être vissé, est disposé de telle manière que la force expansive de la vapeur le presse elle-même contre la marmite et la tient ainsi fermée. On l'emploie souvent sous cette forme dans les arts et pour la cuisson des aliments. Pour prévenir le danger de la rupture de la marmite, on pratique au couvercle un tuyau fermé par une soupape chargée d'un poids tel que la vapeur dilatée puisse le soulever avant d'avoir acquis assez de force pour faire crever le vase. Lorsqu'on retire la marmite du feu, il faut, pour éviter tout accident, prendre soin d'attendre, avant de l'ouvrir, qu'elle ait perdu la plus grande partie de sa chaleur ou la lui faire perdre en la plongeant dans l'eau froide. *Voy.* CALÉFACTEUR.

MARMOTTE, *Arctomys*, genre de Mammifères de l'ordre des Rongeurs, que Linné confondait avec les Rats, est aujourd'hui le type de la famille des Arctomydes. Les Marmottes sont de la taille d'un gros lapin; elles ont 22 dents, une tête grosse, un corps trapu, des membres excessivement courts. Les ongles sont forts, tranchants; leurs formes lourdes; leur queue médiocre; leurs oreilles petites. Elles mettent bas annuellement 3 ou 4 petits. On croit qu'elles sont omnivores. Pendant l'hiver, les marmottes tombent en léthargie: elles se creusent à l'avance de profonds terriers, dont elles garnissent l'intérieur avec du foin et dont elles bouchent l'ouverture avec de la terre: elles y restent enfermées tout l'hiver. Très-grasses au moment où elles y entrent, elles sont très-maigres à leur réveil. — Le type du genre est la *Marmotte des Alpes*, commune en Savoie, en Suisse ainsi que dans les Pyrénées. Elle a de 30 à 40 centimètres de longueur; son poil est gris jaunâtre, cendré vers la tête. C'est un animal timide et doux qui, à l'état sauvage, vit en société, et qui, captif, s'apprivoise aisément: les montagnards des Alpes se nourrissent de sa chair et se servent de sa fourrure pour garnir leurs gants et leurs bonnets. On sait aussi que la marmotte sert de gagne-pain aux petits Savoyards, qui la montrent comme une curiosité. Les marmottes de l'Amérique sont plus garnies de poils et d'un plus beau gris que celles de l'Europe. On teint le poil des unes et des autres en brun et en noir. Apprêtées à l'eau-forte, les fourrures des marmottes du Canada sont employées à faire des bords ou des collets de manteaux. Les marmottes du Kamtchatka sont remarquables par la bigarrure de leur peau.

MARNE (du latin *marna*). Les marnes sont des terres formées d'un mélange en proportions variables d'argile, de calcaire ou de craie, et même de quartz. On distingue, d'après l'élément dominant: la *Marne argileuse* ou *terre forte*, qui est douce et grasse au toucher; la *M. calcaire* ou *terre blanche*, qui peut s'émietter à l'air et à la gelée; et la *M. siliceuse* toujours friable et s'écrasant entre les doigts. La marne est extrêmement commune; elle se trouve dans les différentes couches de la terre, et forme des lits plus ou moins épais. Les départements qui en contiennent le plus sont ceux du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne, de l'Oise, de Seine-et-Oise, de la Haute-Garonne, du Loiret, du Tarn, du Puy-de-Dôme, des Deux-Sèvres, etc.

On se sert de la marne pour amender le sol, ce qu'on appelle *marner*; mais il faut avoir grand soin d'approprier l'espèce et la qualité de la marne à la nature du sol: il ne faudrait pas, par exemple, jeter de la marne argileuse sur un terrain qui aurait cette nature, ou de la marne calcaire sur un terrain de craie sec et aride, ni de la marne siliceuse sur un sol sablonneux et léger. La *Marne argileuse* sert aussi pour la poterie et la verrerie. La *Marne blanche* a été employée en Médecine, comme astringente, contre l'hémoptysie et la dyssenterie.

Marne à foulon, variété de marne résultant de la décomposition des laves par les vapeurs aqueuses, des terres alumineuses, par les vapeurs sulfuriques ou par une désagrégation spontanée de leurs parties intégrantes. Cette marne est très-soluble dans l'eau, très-savonneuse: ce qui la fait employer par le foulon pour l'apprêt des draperies.

MAROQUIN (de *Maroc*, parce que c'est de ce pays qu'étaient tirés les premiers maroquins qui aient été introduits en France), peau de bouc ou de chèvre tannée ou passée au sumac et mise en couleur. On l'emploie à couvrir des objets de prix, à faire des chaussures, des reliures, des gaînes, etc. Les Levantins et les Barbaresques ont eu pendant longtemps le monopole de la fabrication du maroquin, et encore aujourd'hui on recherche les maroquins jaunes et rouges de Tétouan, de Constantinople, de Chypre, d'Alep et de Smyrne. Cependant,

l'Espagne, la France, l'Allemagne et l'Angleterre fabriquent maintenant d'excellents maroquins. Ceux d'Espagne (dits *cordouans*) sont estimés pour leur solidité; ceux de France, surtout le noir, sont plus beaux et plus fins. Les maroquins blancs se tirent de Smyrne et d'Italie. — On donne aussi le nom de *Maroquin* à toute peau façonnée à la manière du vrai maroquin : on *maroquine* le mouton, le veau.

C'est seulement au XVIIIe siècle qu'un nommé Garon éleva la première fabrique de maroquin dans le faubourg Saint-Antoine à Paris. Barrois, qui éleva la seconde à Choisy-le-Roi en 1749, reçut en 1760 des lettres patentes qui la mettaient au rang des manufactures royales. On fabrique aujourd'hui des maroquins dans un grand nombre de villes de France, notamment à Avignon, Marseille, Paris, Choisy-le-Roi, Rouen, Lyon, Strasbourg, St-Hippolyte, Caen.

MAROTIQUE (STYLE). On nomme ainsi le style imité de Marot, poète du XVIe siècle : il consiste dans un aimable enjouement, dans un gracieux badinage, et surtout dans une naïveté fine et délicate. Il se distingue par l'emploi de quelques mots vieillis, par la suppression des articles et des pronoms personnels, par certaines inversions, et par l'admission de quelques constructions anciennes, naïves et concises.

Employé avec choix et sobriété dans les genres qui le comportent, tels que le conte, l'épigramme, l'épître badine et tout ce qui tient au genre familier, ce style, qui a l'avantage de rappeler le premier caractère de notre langue, contribue à la naïveté et à la concision. La Fontaine et Voltaire en ont fait usage avec beaucoup de succès dans quelques-unes de leurs poésies; J.-B. Rousseau en a fait abus dans ses épîtres et ses poésies légères.

MAROTTE (pour *mérotte*, petite mère, petite poupée), espèce de bâton ou de sceptre surmonté d'une tête de marionnette, sculptée en bois ou en métal, coiffée d'un capuchon bigarré de différentes couleurs, et garnie de grelots. On met une marotte entre les mains de la Folie et de Momus; autrefois ceux qui faisaient à la cour le personnage de fous en portaient aussi. — Par suite, *marotte* s'est dit figurément de tout objet d'une affection folle et déréglée; c'est ainsi que l'on dit : *Chacun a sa marotte*; *A chaque fou plaît sa marotte*.

MAROUFLE. On appelle ainsi en Peinture une espèce de colle très-forte et très-tenace dont on se sert pour coller la toile d'un tableau sur une autre toile afin de la renforcer, ou sur un panneau de bois, sur une muraille, afin de l'y fixer : ce que l'on appelle *maroufler*. La toile ainsi collée sur une autre est dite *toile marouflée*.

MAROUTE, *Maruta*, nom vulg. de la *Camomille puante*. On s'en sert pour asphyxier les abeilles.

MARQUE, signe indicatif d'une chose. La *marque* d'un fabricant est l'empreinte qu'il a choisie pour empêcher de confondre ses marchandises avec celles des autres. La contrefaçon de la marque d'un fabricant est punie de la confiscation des objets revêtus d'une fausse marque, d'une amende de 300 fr., sans préjudice des dommages-intérêts. — La *marque de fabrique* était jadis déclarée obligatoire par les statuts de la plupart des corporations; depuis l'émancipation de l'industrie, elle est devenue facultative, et elle est trop rarement employée. Les hommes les plus éclairés réclament aujourd'hui le rétablissement de la marque obligatoire comme le seul moyen d'assurer aux inventeurs et aux producteurs la propriété de leurs produits et de défendre leur bonne réputation.

Le gouvernement a aussi des *marques* pour indiquer que telle ou telle marchandise a acquitté le droit auquel elle était sujette ou pour garantir la pureté des matières précieuses. *Voy.* CONTRÔLE.

Dans les Arts, on appelle *marque* le signe qu'un artiste imprime sur ses ouvrages pour les distinguer de ceux des autres. Plusieurs maîtres ne sont connus que par ce signe : ainsi l'on dit le *Maître à l'étoile*, le *M. à la licorne*, le *M. à l'écrevisse*, le *M. à l'oiseau*, le *M. au caducée*. On n'est pas toujours d'accord sur les noms des maîtres qui avaient adopté ces signes. Il ne faut pas confondre ces marques avec les *Monogrammes*. *Voy.* ce mot.

Dans la Législation pénale, la *marque* était autrefois une empreinte ineffaçable laissée sur la personne d'un condamné, et ordinairement appliquée sur son épaule, avec un fer chaud, par la main du bourreau. En France, on *marquait* d'abord avec un fer portant pour empreinte des fleurs de lis. Plus tard, on se servit d'un V pour les voleurs, et des lettres G A L pour les galériens. Abolie en 1791, la marque fut rétablie en 1806 : à cette époque, T P désigna les condamnés aux travaux forcés à perpétuité, T ceux qui étaient condamés à temps, F les faussaires. La marque a été abolie par la loi du 28 avril 1832.

Lettres de marque. *Voy.* LETTRE et CORSAIRE.

MARQUETERIE (de *marque*). On appelle ainsi des ouvrages composés de pièces de rapport en bois de couleurs différentes, que ces couleurs soient naturelles, ou qu'elles soient l'effet de la teinture. Ces ouvrages sont formés le plus souvent avec des feuilles minces appliquées sur de la menuiserie, et rapprochées de manière à figurer des compartiments. On y fait quelquefois entrer d'autres matières que le bois, telles que l'écaille, l'ivoire, le cuivre, dont on fait des dessins variés, représentant des fruits, des fleurs et autres objets, ou des dessins d'architecture. On fait aussi de la marqueterie avec des émaux, des verres de différentes couleurs, des pierres précieuses; on en fait enfin avec les marbres les plus rares : elle se confond alors avec la *Mosaïque*. *Voy.* ce mot.

L'art de la marqueterie fut inventé en Orient et apporté par les Romains en Occident. Jean de Vérone, peintre, contemporain de Raphaël, est le premier, dit-on, qui imagina de teindre les bois avec divers ingrédients et des huiles cuites qui les pénétraient : il parvint ainsi à faire des perspectives en *marqueterie*. A la fin du dernier siècle, on avait abandonné cet art, et ses produits avaient passé de mode comme étant d'un goût suranné; aujourd'hui il a repris faveur, et fait l'objet d'une industrie assez importante, ainsi que d'un commerce avantageux. M. Boucherie a récemment découvert une méthode à l'aide de laquelle les couleurs sont introduites dans l'intérieur même de la substance du bois.

MARQUIS (du latin *marchio*, dérivé lui-même de *marche*, frontière), primitivement titre de fonction, aujourd'hui titre de noblesse (*Voy.* MARQUIS au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). — La couronne de marquis se compose de trois fleurons séparés par des perles réunies trois à trois.

MARQUISE. On appelle ainsi : 1° toute espèce de tente ou d'auvent en toile ou en bois peint, servant à garantir de la pluie : ces tentes sont ordinairement faites en fort coutil rayé et d'une coupe élégante; — 2° une variété de poire pyramidale, assez grosse, d'un vert jaunâtre tacheté de gris, à chair fondante et sucrée; elle mûrit en novembre et en décembre.

MARQUISETTE, nom que les mineurs donnent aux pyrites de fer qu'ils rencontrent dans leurs travaux.

MARRAINE (du latin *mater*, mère), celle qui tient un enfant sur les fonts baptismaux. *Voy.* PARRAIN.

MARRON. Les *marrons* que l'on mange ne sont que les fruits d'une variété cultivée du *Châtaignier* (*Voy.* ce mot). Les *marrons d'Inde*, qui ne sont pas comestibles, sont le fruit du Marronnier proprement dit. *Voy.* ci-après MARRONNIER.

On appelle vulgairement *Marron noir* une espèce d'Agaric ayant le port du champignon de couche : il est de couleur de marron foncé en dessus; *M. de cochon*, les racines du Cyclame commun; *M. d'eau*, les fruits de la Macre; *M. rôti*, une espèce du genre Sabot.

Les Artificiers appellent *Marron* une sorte de

pétard de forme cubique, fait d'un fort carton entouré d'une ficelle enduite de goudron.

Dans l'Armée, on donne ce nom à une pièce de cuivre ou à un petit anneau de fer que les rondes et les patrouilles déposent à chaque poste, dans une boîte destinée à cet usage, pour constater que le service s'est fait avec exactitude.

Dans les Colonies, on appelait *nègre marron* le nègre qui s'était enfui de l'habitation de son maître, et qui se cachait dans les bois, les cavernes, les montagnes, pour échapper aux châtiments rigoureux dont on l'accablait. — Par analogie, nous nommons *marron* celui qui exerce sans titre, sans commission, certaines professions : c'est ainsi que l'on dit : *un courtier marron*, *un imprimeur marron*.

MARRONNIER, *Æsculus hippocastanum*, nommé vulgairement *Marronnier d'Inde*, pour le distinguer de l'arbre qui donne les grosses châtaignes appelées *marrons*, genre type de la famille des Hippocastanées, renferme un petit nombre d'espèces dont la plus commune est le *Marronnier d'Inde*. C'est un arbre d'un beau port, aujourd'hui très-commun dans nos jardins. Il est originaire de l'Asie septentrionale, et fut introduit en France en 1615 par Bachelier, qui l'apporta de Constantinople à Paris. Il s'élève jusqu'à la hauteur de 20 à 30 mètres; ses feuilles sont très-grandes, et composées de 5 à 7 folioles ovales, oblongues, inégales, dentées, et disposées comme les rayons d'une ombrelle. Ses fleurs blanches, panachées de rose, sont étagées en grappes pyramidales ou en pompons qui font un très-bel effet pendant tout le mois de mai. Le fruit du Marronnier d'Inde est une grosse capsule ronde, hérissée d'épines courtes, ou plutôt de tubercules pointus, qui ne renferme ordinairement qu'un ou deux marrons de la couleur et de la grosseur d'une très-belle châtaigne; la saveur en est tellement amère que l'on n'a pu que très-difficilement rendre la fécule qu'ils contiennent susceptible d'être mangée par l'homme. Cependant les bœufs et les moutons les mangent volontiers, ainsi que les chevaux (d'où le nom d'*hippocastanum*, châtaigne à chevaux), surtout après qu'ils en ont goûté pendant quelques jours de suite. — Le Marronnier d'Inde croît très-vite, et dans presque tous les terrains; il se multiplie facilement par ses graines, qu'il faut conserver pendant tout l'hiver dans du sable humide, et semer au printemps, en pépinière, à la distance de 20 à 25 centimètres. On transplante ensuite les jeunes arbres à l'âge de deux ans, en les espaçant convenablement; ce n'est qu'à l'époque où ils ont acquis de 2 à 3 m. qu'on les met en place, en observant de ne jamais couper ni la flèche, ni le bouton terminal. Le bois du Marronnier est blanc, mou, filandreux; il est peu propre à la menuiserie et encore moins à la charpente. En revanche, l'épaisseur du feuillage de cet arbre le fait rechercher pour les grandes allées de jardins. — On fabrique avec les marrons une colle à l'usage des papetiers et des relieurs, et même depuis peu une fécule comestible. On en fait aussi de la poudre à poudrer et une pâte pour blanchir les mains. Ils donnent des cendres alcalines excellentes pour le blanchissage du linge. On a extrait de l'écorce un principe amer et alcalin, l'*esculine*, qui se compose de carbone, d'hydrogène et d'oxygène ($C^8H^9O^5$), et qu'on utilise pour le tannage et la teinture en jaune.

Parmi les autres espèces de Marronniers, on remarque le *M. rubicond*, à fleurs rouges et à feuilles d'un vert plus foncé; le *M. à gros panaches*, et le *M. de l'Ohio*, qui ne s'élève qu'à 15 mètres.

MARRUBE, *Marrubium* (de la ville d'Italie qui portait autrefois ce nom), genre de la famille des Labiées, renferme une vingtaine d'espèces vivaces, reconnaissables par leur odeur forte, analogue à celle du musc. Le *Marrube blanc* (*M. vulgare*) croît partout, dans les lieux incultes et stériles, sur le bord des chemins, parmi les décombres. Sa tige est dure, tomenteuse, blanchâtre, haute de 40 à 60 centimètres, rameuse du bas et arrondie; ses feuilles sont opposées, pétiolées, ovales, crénelées et crépues; ses fleurs sont petites, blanches, réunies en grand nombre à l'aisselle des feuilles; elles apparaissent pendant tout l'été. Le Marrube a une odeur forte et aromatique, une saveur amère et âcre. Il est tonique et fortement excitant; il stimule vivement le système utérin; on en fait usage contre les suppressions, les affections nerveuses, hystériques et chlorotiques; on l'a aussi employé dans les catarrhes pulmonaires chroniques, pour favoriser l'expectoration, dans l'asthme humide, comme calmant, etc. Le *Marrube noir* ou *Ballote fétide* (*Ballota nigra*) est aussi très-commun dans les lieux incultes; ses fleurs sont purpurines, un peu grasses et disposées par anneaux à l'aisselle des feuilles; son odeur et sa saveur sont plus fortes et plus désagréables que celles du Marrube blanc; il est employé à la même manière et dans les mêmes cas.

MARS (du nom du dieu de la guerre chez les anciens), nom d'une des planètes de notre système. On la représente par le caractère ♂. C'est la 4e à partir du Soleil; elle vient immédiatement après la Terre. Sa distance au soleil est environ une fois et demie le rayon moyen de l'orbite terrestre, ou de 2[illegible] millions de kilomètres. Son volume n'est que 6 fois celui de la Lune ou le triple de celui de Mercure. La durée de sa période sidérale est de 686 jours,979; la durée de sa rotation sur elle-même, de 24 heures 39′ 21″,3. L'inclinaison du plan de son orbite sur l'écliptique est de 1° 51′ 6″,2. La lumière rougeâtre et toujours trouble de cette planète indique l'existence d'une atmosphère.

MARS, troisième mois de notre année civile. Il était le 1er mois du calendrier de Romulus, qui le consacra au dieu *Mars*, son père. Il a 31 jours. C'est du 19 au 23 de ce mois, selon les années, que le soleil entre dans le signe du Bélier et que le printemps commence. Les Romains célébraient autrefois dans ce mois la grande fête de Minerve et les *Hilaries* (Joyeuses), sorte de carnaval. — On sème en mars les orges, les avoines, les millets, que pour cette raison on appelle vulgairement les *mars*.

Les Alchimistes donnaient au fer le nom de *mars*, parce que c'est avec le fer que sont fabriquées les armes de guerre : d'où encore le nom de *martiales* donné à la plupart des compositions ferrugineuses.

Les Entomologistes appellent *Mars*, *Mars changeant*, le *Nymphalis Ilia*, l'un des beaux Lépidoptères de nos climats : il est d'un bleu à reflets jaunâtres.

MARSILÉACÉES, famille de plantes cryptogames appelées d'abord *Rhizospermées*, puis *Salviniées*, renferme deux sections, les *Marsiléacées* proprement dites et les *Salviniées*. La première, qui renferme les deux genres *Marsilée* et *Pilulaire*, se distingue par des involucres coriaces, épais, indéhiscents, offrant dans l'intérieur plusieurs loges, et par des feuilles qui avant leur développement sont roulées en crosse. Les Marsiléacées rampent au fond des eaux stagnantes et peu profondes. La seconde section comprend les genres *Salvinie* et *Azolle*, dont toutes les espèces flottent sur l'eau. *Voy.* ces noms.

MARSILÉE, *Marsilea*, genre type de la famille des Marsiléacées, renferme des plantes aquatiques cryptogames, dont la tige et les feuilles caulinaires et longuement pétiolées rampent dans les eaux peu profondes. Les Marsilées se trouvent dans l'Europe tempérée et méridionale, dans l'Amérique du Sud, la Nouvelle-Hollande, l'Inde, l'Egypte et l'Afrique.

MARSOUIN (de l'allemand *meer schwein* ou du provençal *mar suin*, qui tous deux signifient *Cochon de mer*), Mammifère cétacé de la famille des Dauphins, appelé par les Latins *Sus maris*, et par les Zoologistes *Phocæna*. Les Marsouins se distin-

guent des Dauphins proprement dits en ce qu'ils ont la tête obtuse et arrondie, non terminée par un bec, des dents nombreuses et inégalement placées, enfin une seule nageoire dorsale. Ce genre renferme sept espèces, dont les plus répandues sont : le *Marsouin commun*, long de 1 mètre à 1m,50, en forme de fuseau, ayant la partie dorsale teinte d'une couleur sombre, à reflets violacés ou verdâtres, la partie ventrale d'un blanc sale; le *M. globiceps*, à tête ronde; le *M. épaulard* (*Phocœna orca*), le plus grand de tous (il a quelquefois 8 m.); et le *M. beluga*. Le Marsouin se trouve dans toutes les mers de l'Europe, dans l'Atlantique aussi bien que dans la Méditerranée. Il est assez commun sur nos côtes et remonte quelquefois les fleuves. Il vit en troupes. La chair des Marsouins a un goût assez désagréable; cependant elle sert de nourriture chez quelques peuples du Nord. Les Marsouins donnent une grande quantité de graisse, qu'on utilise dans l'industrie.

MARSUPIAUX (du latin *marsupium*, bourse), nom donné par G. Cuvier à un ordre de Mammifères que M. de Blainville a proposé d'appeler *Didelphes*. Cet ordre comprend tous ceux dont les femelles possèdent une sorte de sac ou de poche formée par un repli de la peau du ventre, et où leurs petits restent abrités jusqu'à leur entier développement. Chez ces singuliers animaux, la gestation est en partie utérine et en partie externe : au bout de 20 à 26 jours environ de gestation utérine, ces animaux mettent au jour leurs petits à peine ébauchés, et ces embryons viennent, par un mécanisme particulier, se fixer aux mamelles au moyen de la bouche. Ces mamelles sont toujours abdominales et le plus souvent placées dans une bourse située au bas de l'abdomen. Au bout d'un nouveau laps de temps, qui varie suivant les espèces, les petits, déjà développés, cessent d'adhérer aux mamelles; mais ils peuvent les reprendre momentanément comme les autres mammifères. Ils commencent alors à sortir de la poche de leur mère; mais, au moindre bruit, ils se hâtent d'y chercher un refuge. On divise ordinairement l'ordre des Marsupiaux en deux sections : les *Éleuthérodactyles* (aux doigts séparés et libres), et les *Syndactyles* (qui ont les doigts réunis et soudés entre eux). Les principaux genres de cet ordre sont les genres *Sarigue* ou *Didelphe*, *Dasyure*, *Kangourou*, *Monotrème* (*Voy.* ces noms). — M. Owen divise les Marsupiaux en *Sarcophages* ou *Carnivores*, comprenant la famille des *Dasyuridés*; en *Entomophages* ou *Insectivores*, subdivisés en *Marcheurs*, *Sauteurs* et *Grimpeurs* (Didelphe); en *Carpophages* ou *Frugivores*, subdivisés en *Phalangistidés* et *Phascolarctidés*; en *Poëphages* ou *Herbivores* (Kangourou), et enfin en *Rhizophages* ou *Rongeurs* (Phascolomydés).

MARTAGON, lis dont les pétales sont recourbés en dehors. On le nomme aussi *Lis Martagon*. *V.* LIS.

MARTE ou MARTRE, *Mustela*, grand genre de Carnassiers digitigrades, appelés *Mustéliens* par Isid.-Geoffroy St-Hilaire, comprend plusieurs petits animaux fort vifs et fort agiles qui tous vivent de rapine, et font de grands ravages dans les basses-cours. Quelques-uns, la *Fouine*, le *Putois*, le *Furet*, la *Belette*, la *Zibeline*, l'*Hermine*, etc., sont recherchés pour leur fourrure. Les martes ont des molaires plus ou moins tranchantes, mais non hérissées de pointes; elles ont de 32 à 38 dents, dont une seule tuberculeuse. Leur corps très-allongé et leurs pieds très-courts leur permettent de passer par les plus petits trous. On a divisé le grand genre Marte en trois sections : les *Martes proprement dites*, les *Putois* et les *Zorilles*.

La section des *Martes proprement dites* comprend elle-même plusieurs espèces. La principale est la *Marte commune* (*Mustela martes*), dont la fourrure est d'un brun assez brillant; ses pattes et sa queue sont presque noires; mais le dessous de son ventre est moins foncé, et tire un peu sur le roux jaunâtre; elle est grosse comme un chat de taille moyenne, mais son corps ainsi que son museau sont beaucoup plus allongés; ses ongles, robustes et acérés, sont également propres à fouir la terre et à déchirer une proie. Cet animal vit dans les bois, particulièrement dans les bois de sapins, plutôt que près des habitations; il y déniche les oiseaux, quand il ne peut s'introduire dans les poulaillers. Sa fourrure est assez estimée; mais on parvient à l'imiter avec des poils teints : on vend sous le nom de *Marte lustrée* la fourrure de la belette teinte en brun. — La *M. zibeline* (*Mustela zibellina*) habite le nord de l'Europe et de l'Asie, et se trouve jusqu'au Kamtchatka et dans l'Amérique russe : elle ressemble beaucoup à la Marte commune quant aux mœurs et à la forme, et n'en diffère que par la finesse et la couleur de sa fourrure, qui est d'un brun lustré fort brillant, noircissant en hiver, et nuancé de gris vers la tête; on la chasse l'hiver, et on la prend au piége en enfumant son terrier : quel que soit l'ennemi qui l'attaque, elle se défend avec fureur et mord cruellement. — Les autres espèces sont : la *Fouine* (*Mustela foina*), déjà décrite au mot *Fouine*; le *Pékan* (*Mustela Canadensis*), et le *Vison* (*Mustela vison*), tous deux particuliers au Canada et vivant dans des terriers qu'ils se creusent sur le bord des lacs et des rivières : une variété du Vison est entièrement blanche, et porte, chez les fourreurs, le nom de *Vison blanc*; enfin la *Marte à tête de loutre*, la *M. des Hurons*, la *M. Renard*, le *Wajach* et le *Cuja*, espèces moins connues et moins bien déterminées.

Quant aux *Putois* et aux *Zorilles*, *Voy.* ces mots.

MARTEAU (du bas latin *martulus*, *marculus*, dimin. de *marcus*, marteau), instrument de percussion, plus ou moins pesant, de matière et de forme qui varient suivant la destination; il est traversé par un manche sur l'un des bouts duquel il est fortement fixé. On distingue dans le marteau la *tête*, l'*œil*, la *panne* et le *manche*. La *tête* (le bout qui frappe) est rectangulaire ou ronde et légèrement bombée; l'*œil* (le trou par lequel entre le manche) est un peu conique; la *panne* (le côté opposé à la tête) est amincie et quelquefois acérée. L'effet d'un coup de marteau se mesure par le produit de la masse du marteau par le carré de sa vitesse au moment de la percussion. — On appelle *ouvriers à marteau* tous ceux qui, dans leur état, se servent de cet instrument, tels que forgerons, serruriers, ajusteurs, ferblantiers, chaudronniers, batteurs d'or, etc.

Les gros *marteaux* dont on se sert dans les usines et qu'on fait mouvoir par la vapeur prennent le nom de *martinets*. *Voy.* ce mot.

Dans la Bijouterie, on appelle *Marteau à emboutir* un marteau qui sert à creuser un vase sur une espèce de moule ayant la même forme que le vase même et qu'on nomme *dé*; *M. à sertir*, un marteau très-petit ayant la panne arrondie, et qui sert à rabattre les sertissures.

Dans l'administration des Eaux et Forêts, on appelle *Marteau* un instrument de fer en forme de marteau et portant gravé en relief un marteau surmonté du sceau de l'État, avec lequel les gardes des eaux et forêts marquent les arbres destinés à être coupés pour les services publics. L'opération par laquelle on marque ainsi les arbres de l'État s'appelle *martelage*. La Marine a le droit de choisir et de faire marteler dans les forêts de l'État, dans celles des communes et des établissements publics, les arbres propres aux constructions navales : longtemps, ce droit s'étendit même sur les bois des particuliers : cette servitude n'a cessé qu'en 1837. Un directeur des constructions navales est chargé de la surveillance des fournitures des bois de marine. — Les contrefacteurs ou falsificateurs de ces marteaux sont punis de travaux forcés à temps. Autrefois il y avait en

chaque maîtrise un officier préposé à la garde de ce marteau, qu'on nommait le *garde-marteau*.

En Physique, on nomme *Marteau d'eau* un tube de verre terminé dans sa partie supérieure en une boule creuse, qu'on remplit d'eau en la mêlant d'esprit-de-vin, pour qu'elle ne gèle pas. On purge cette eau d'air en la faisant bouillir, puis on ferme à la lampe l'extrémité de la boule : lorsqu'on agite l'eau qui y est contenue, elle tombe au fond du tube comme un corps solide, avec un bruit sec comme celui d'un coup de marteau.

MARTEAU, *Zygæna*, genre de poissons Chondroptérygiens de la famille des Sélaciens, établi par Cuvier aux dépens des Squales, renferme des animaux qui sont analogues aux Requins. Ils n'en diffèrent que par leur tête aplatie et configurée de manière à représenter un marteau dont le corps serait le manche. Le *Marteau commun* (*Z. malleus*), vulgairement *Maillet*, a le corps grisâtre, la tête large et étendue sur les côtés, les yeux gros et saillants, le corps assez étroit. On le prend en juillet, août et septembre. Sa chair est d'un goût désagréable.

MARTEAU, *Malleus*, genre de Mollusques à coquille bivalve, formé par Lamarck aux dépens du genre Avicule, et intermédiaire aux Vulselles et aux Pernes, doit son nom à la forme de sa coquille; élargie à la base en deux lobes figurant les deux côtés d'un marteau. Ce genre compte six espèces, qu'on trouve dans les mers de l'Inde et de l'Australasie : le *Marteau vulgaire*, le *M. blanc*, le *M. normal*, le *M. vulsellé*, le *M. retus*, le *M. raccourci*.

MARTELAGE (EAUX ET FORÊTS). *Voy.* MARTEAU.

MARTIALE (COUR, LOI). *Voy.* COUR, LOI.

En Chimie, *martial* se dit des substances dans lesquelles il entre du fer. Ce mot, aujourd'hui peu usité, est synonyme de *ferrugineux*.

MARTIN, appelé par les Ornithologistes *Acridotherus* (c.-à-d. chasseur de sauterelles) et *Pastor*, genre de Passereaux dentirostres, famille des Sturnidées, voisin des Merles et des Étourneaux, a pour caractères un bec comprimé, allongé, très-peu arqué, des narines latérales ovoïdes, un espace nu autour des yeux, des tarses allongés assez robustes, des ailes longues et pointues. Les Martins ont les mêmes habitudes, la même manière de vivre que les Étourneaux : comme eux, ils se rassemblent et volent en grandes troupes. Ce sont des oiseaux voyageurs dont la présence est un bienfait dans les pays chauds, parce qu'ils détruisent une énorme quantité d'insectes et particulièrement de sauterelles (en grec *acris*); ils se nourrissent aussi de mulots, de souris, de fruits, etc. L'espèce type est le *M. triste* (*Ac. tristis*), qui habite le Bengale, Java et l'île de France : il a environ 20 centim., le bec et les pieds jaunes, le plumage brun marron en haut, grisâtre à la poitrine et à la gorge, et blanc sous le ventre. Sa couvée est ordinairement de quatre œufs. Les autres espèces sont le *M. roselin* (*Ac. roseus*), qui habite l'Asie et l'Afrique; le *M. huppé* (*Ac. cristatellus*) de Java; le *M. brame* (*Ac. pagodarum*) de l'Inde et de la Chine.

MARTIN-CHASSEUR, *Dacelo*, espèce du groupe des Martins-Pêcheurs (*Voy.* ci-après). Ces oiseaux, qui ne diffèrent du Martin-Pêcheur que par leurs habitudes, font dans les forêts ce que ceux-ci font sur le bord des rivières : vivant d'insectes, de lombrics et de larves, ils attendent patiemment, juchés sur une branche, qu'un insecte, une larve ou un ver passent à portée d'être saisis. Leur bec est triangulaire, à mandibule supérieure échancrée et inclinée vers le bout. Ils pondent dans des creux d'arbres 4 ou 5 œufs d'un blanc bleuâtre. Les espèces les plus communes sont le *Martin-chasseur géant*, qui a 40 centim. de long, dont le plumage est brun olivâtre en dessus et fauve brunâtre en dessous; le *M.-chasseur trapu*, bleu d'azur avec une calotte vert doré, des rémiges noires, et l'abdomen roux; le *M.-chasseur à tête grise*, long de 25 centim., à la tête et au cou bruns; le *M.-chasseur à coiffe brune*, d'un brun enfumé, etc.

MARTINS-PÊCHEURS, groupe de Passereaux syndactyles, de la famille des Alcyons, renferme des oiseaux remarquables par l'éclat de leurs couleurs. On peut en former deux sections : les uns sont ichthyophages et vivent sur les rives des fleuves, sur le bord de la mer ou celui des marécages : ce sont les *M.-Pêcheurs riverains* ou *M.-Pêcheurs proprement dits*; les autres sont insectivores et habitent les forêts : on les nomme *M.-Pêcheurs silvains* ou *Martins-Chasseurs*.

Le *Martin-pêcheur* proprement dit, *Alcedo*, a le bec long, gros, droit, plus ou moins comprimé, les narines étroites, la queue courte, les tarses courts, les ailes de médiocre longueur. Cet oiseau est répandu sur tout le globe en nombre considérable, et a pour type le *M.-pêcheur d'Europe* (*A. ispida* ou *ispissa*), l'un des plus jolis petits oiseaux de nos climats. Il n'est pas plus gros qu'une alouette; sa queue est courte, son bec assez long et ses jambes peu élevées; ses formes n'ont rien de gracieux; mais, en revanche, le dessus de son corps et ses ailes sont d'un très-beau bleu de ciel passant au vert d'émeraude; sa gorge est d'un roux vif et pourpré, et son ventre est blanchâtre; ses joues sont ornées de deux taches rousses; ses yeux sont noirs, et ses pattes ainsi que son bec, rouges. Le martin-pêcheur vit solitaire au bord des eaux, tapi dans quelque trou ou guettant, immobile et perché, quelques petits poissons qu'il pêche avec adresse en rasant la surface des eaux et en faisant entendre un petit cri (*ki, ki, kiri*), qu'il répète chaque fois qu'il frappe sa proie. La femelle pond de 6 à 9 petits œufs d'un blanc d'ivoire. On prétendait autrefois que la dépouille du martin-pêcheur éloignait par son odeur les teignes qui dévorent les draps, et, pour cette raison, on en suspendait souvent dans les magasins. Il existe en Asie et en Afrique plusieurs variétés remarquables de Martins-pêcheurs, notamment le *Martin-pêcheur huppé*, au plumage rouge et gris noirâtre, et le *Martin-pêcheur à collier*. *Voy.* ALCYON.

MARTINET, énorme marteau du poids de 40, 50 ou 100 kilogram., mis en mouvement par la vapeur ou par un courant d'eau, et pouvant frapper depuis 200 jusqu'à 500 coups par minute. On s'en sert dans les grandes usines pour étirer les barres de fer ou d'acier, battre à froid les faux, les bêches, etc.

MARTINET, *Hirundo Cypselus*, genre de Passereaux fissirostres, famille des Hirundinées, renferme des oiseaux qui ressemblent pour la forme aux Hirondelles qui fréquentent nos maisons, mais qui en diffèrent surtout par la longueur de leurs ailes. Les Martinets ont le bec très-petit, très-fendu, triangulaire, aplati horizontalement, les pieds courts, la queue fortement bifurquée, les ailes excessivement longues et étroites. Ils sont insectivores, craignent la grande chaleur et le grand froid, et habitent les lieux élevés. On en connaît plusieurs espèces, dont les deux principales sont : le *M. noir* et le *grand M. à ventre blanc*. Le *M. noir* est plus gros que l'hirondelle de cheminée; son bec, son cou, ses tarses sont très-courts. Il a la tête large et les ailes fort longues, dépassant de beaucoup l'extrémité de la queue. Du bout du bec au bout de la queue, cet oiseau a près de 20 centim. Le martinet noir a la gorge d'un blanc cendré, et tout le dessus du corps, ainsi que les ailes, d'un noir sombre ou changeant en vert. Cet oiseau n'arrive en France qu'après le retour des hirondelles; il s'établit de préférence dans les tours et les clochers élevés, d'où il fait entendre des cris aigus et continuels en volant toujours et en chassant les insectes dont il se nourrit. Le *Grand M. à ventre blanc* est deux fois plus grand que le précédent. La gorge, la poitrine et le ventre sont blancs, le dessus du corps d'un gris plus ou moins foncé, avec quelques reflets verts et rougeâtres. Ce

martinet ne se montre guère que dans les Alpes.

MARTINGALE, large courroie qui s'adapte par un bout au menton du cheval et par l'autre aux sangles placées sous le ventre. La martingale s'emploie ordinairement pour assurer la tête du cheval qui se cabre, ou pour empêcher qu'il ne *porte au vent*.

En termes de Jeu, la *martingale* consiste à porter à chaque coup le double de ce qu'on a perdu sur le coup précédent, de manière à rentrer, lorsqu'on gagne, dans tous les fonds qu'on a perdus précédemment. — On le dit aussi de certaines manières de jouer imaginées par différents joueurs pour s'assurer le gain, et qu'ils suivent avec persistance. Tous les joueurs de profession ont imaginé une martingale que chacun d'eux croit infaillible.

MARTIN-PECHEUR. *Voy.* MARTIN.

MARTIN-SEC, poire d'automne, de grosseur moyenne, de forme pointue, de couleur roux-foncé d'un côté, et jaune-coing de l'autre.

MARTIN-SIRE, poire allongée, assez grosse, d'un vert jaunâtre, tachetée de points gris, à chair ferme, sucrée. Elle mûrit en novembre.

MARTRE. *Voy.* MARTE.

MARTYR (du grec *martyr*, témoin), celui qui se dévoue aux tourments et même à la mort pour *témoigner* de la vérité de la religion qu'il professe. Il se dit surtout en parlant de la Religion chrétienne. On y distingue les *Martyrs* des *Confesseurs* : ces derniers sont ceux qui ont hardiment proclamé la foi et ont souffert pour elle, mais qui ont survécu à leurs souffrances. Le premier martyr de la religion chrétienne fut S. Etienne, lapidé à Jérusalem par les Juifs. On trouve les noms et l'histoire des martyrs dans les *Martyrologes*. On a rassemblé les interrogatoires que l'on faisait subir aux martyrs, et ces procès-verbaux sont connus sous le nom d'*Actes authentiques des martyrs*.—On a donné le nom d'*Ere des Martyrs* à la persécution subie sous Dioclétien à cause des nombreuses victimes qui périrent alors.

MARTYROLOGE (de *martyr*, et de *logos*, discours, traité), liste ou catalogue des martyrs. C'est au pape Clément, qui vécut immédiatement après les apôtres, qu'on attribue d'avoir introduit l'usage de recueillir les noms et les actes des martyrs. Le plus ancien martyrologe était celui d'Eusèbe, traduit par S. Jérôme : il n'en reste que des fragments. Parmi ceux qu'on possède en entier, les plus célèbres sont ceux de Bède, continué par Florus; de Raban Maur, d'Adon, d'Usuard, de Nevelon, de Notker, moine de Saint-Gal, de Bellin de Padoue, de Maurolycus, de Molanus (Van der Meulen). Le martyrologe d'Usuard, avec les changements exécutés par Baronius, est celui dont se sert ordinairement l'Église romaine. Il a été reproduit par Molanus avec de savantes remarques.— On a inséré dans le *Martyrologe romain*, avec les noms des martyrs proprement dits, ceux des autres saints dont l'Eglise fait commémoration pour chaque jour. Un pieux usage est en effet établi dans l'Eglise romaine, c'est de lire, à *Prime*, la liste des martyrs et des saints inscrits pour chaque jour dans le martyrologe, et de proposer ainsi l'exemple de leurs vertus.

MARUM (TEUCRIUM), ou *Germandrée maritime*, vulgairement *Herbe aux chats*. *Voy.* GERMANDRÉE.

MASCARADE. *Voy.* MASQUE et CARNAVAL.

MASCARET ou MACARET, nom qu'on donne, dans la Gironde, à la *barre*, espèce de flux très-fort qui, remontant au delà du bec d'Ambez, se fait sentir à la fois dans la Dordogne et dans la Garonne. On dérive son nom du bourg de Saint-Macaire sur la Garonne, parce qu'il pénètre jusqu'à cet endroit.

MASCARILLE, espèce de Champignon comestible du genre Agaric, est très-recherché par les amateurs.

MASCARIN, espèce de Perroquet. *Voy.* PERROQUET.

MASCARON (de *masque*), figure creuse, sculptée en ronde bosse ou en bas-relief, qu'on emploie comme ornement en architecture ou en décoration. On place ordinairement les mascarons sous les entablements, sous les balcons, à la clef des arcades, à l'orifice des fontaines, à l'ouverture des grottes, etc. On leur donne indifféremment un caractère grotesque ou sérieux : ce sont le plus souvent des figures de satyres, de faunes, de naïades, etc. Les architectes du XVIIe et du XVIIIe siècle abusèrent de l'usage des mascarons; on les voit prodigués sur les façades de tous les édifices de cette époque. On cite comme remarquables en ce genre les mascarons du Pont-Neuf.

MASCULIN (SEXE). *Voy.* SEXE.

Genre masculin, en Grammaire. *Voy.* GENRE.

Rime masculine. *Voy.* RIME.

MASQUE (de l'italien *maschera*), faux visage dont on se couvre la figure, soit pour se déguiser dans les mascarades, soit pour se garantir le teint. On fait des masques en carton, en cire, en soie, en velours, en linon, etc. Tous se fabriquent sur des moules ordinairement en plâtre et formés d'après une figure en relief, sculptée exprès. On colore les masques de carton, d'abord avec une couche de couleur de chair très-pâle, puis avec une seconde, et enfin avec du fard. Cela fait, on passe, lorsque les couleurs sont sèches, une colle claire qu'on laisse sécher, et enfin un vernis. La base des masques en cire est une toile de lin fine ou à demi usée. Les masques d'étoffes pour dominos s'appellent *loups*.

L'usage des masques et des mascarades remonte à la plus haute antiquité : on le trouve chez les Egyptiens, chez les Grecs et chez les Romains. C'est surtout aux fêtes de Bacchus et pendant les Saturnales et les Lupercales que l'on se masquait le visage. Dans l'origine, les acteurs se bornaient, pour se travestir, à se barbouiller de lie : Eschyle introduisit les masques sur la scène. Les masques à l'usage des acteurs étaient une espèce de casque en bois sculpté ou en métal qui couvrait toute la tête, et qui, outre les traits du visage, représentait la barbe, les cheveux, les oreilles. La bouche, toujours béante, était construite de manière à rendre la voix plus sonore et plus retentissante. Les masques variaient selon la nature des pièces tragiques, comiques ou satiriques, et selon le sexe et l'âge de ceux qu'on voulait représenter.

Ce n'est guère qu'au XIVe siècle qu'on voit paraître les masques en France : ils nous venaient d'Italie, où plusieurs villes, Venise surtout, étaient en grande réputation pour les *mascarades* qui avaient lieu pendant leur carnaval. — Ce fut au mariage de Charles VI (1389) qu'on vit en France les premières mascarades. Jusqu'au XVIe siècle, on ne se servit de masques que dans les fêtes et pour prendre part aux jeux de hasard. Du XVIe au XVIIIe siècle, les femmes portèrent, pour se garantir le teint, des masques en velours qu'on appela *loups*. Sous la Régence, les loups ayant fait place au rouge et aux mouches, les masques ne furent plus employés que dans les déguisements. — L'Italie, et surtout Venise, eut longtemps le monopole de la fabrication des masques. Aujourd'hui, c'est Paris qui en fournit tous les pays : la première fabrique de masques y fut créée en 1799 par un Italien nommé Marassi. *Voy.* MOULAGE.

Dans l'Escrime, on se sert, pour mettre la figure à l'abri des coups de fleuret, d'un masque formé d'un cadre en fer ovale, couvert d'une toile métallique fortement concave. Ce masque porte, à sa partie supérieure, un arc en fer, armé, à son extrémité, d'une plaque de même métal, qui appuie sur l'occiput, et qui maintient le masque en place sans le secours d'aucun cordon. Les trous de la toile métallique sont assez grands pour ne pas intercepter la vue, et assez petits pour que le fleuret ne puisse pénétrer.

MASS (mot allemand qui veut dire *mesure*), nom donné, dans diverses parties de l'Allemagne, à une mesure de capacité pour les liquides, dont la valeur varie suivant les localités. Le *mass* de Vienne ou

d'Autriche vaut 1 lit.; 40 *mass* de Vienne forment un *eimer*. — Il ne faut pas confondre le *mass*, qui sert pour les liquides, avec le *massel*, qui sert pour les choses sèches, et qui vaut 3 lit. 84.

MASSAGE (du grec *masséin*, presser, pétrir), action de presser, de pétrir, pour ainsi dire, avec les mains toutes les parties musculaires du corps, et d'exercer des tractions sur les articulations. Cette opération, qui se pratique surtout après le bain, a pour effet de donner aux membres de la souplesse, et d'exciter la vitalité de la peau et des tissus sous-jacents : elle peut être d'un usage fort utile contre les douleurs et les rhumatismes. Cette pratique est très-répandue dans tout l'Orient. Elle était connue des Romains, comme le prouve ce vers de Martial :

Percurrit agili corpus arte tritatrix, etc.

MASSALIA (nom latin de *Marseille*), astéroïde découvert à la fois par M. Chacornac à Marseille et M. de Gasparis à Naples, dans les nuits du 19 et du 20 sept. 1852 : c'est le 20e connu. Sa distance au Soleil est de 2 fois 1/3 celle de la Terre. Il se place entre Vesta et Iris, et fait sa révolution en 1365 jours 1/7.

MASSE (du bas latin *massa*). En Physique, la *masse* d'un corps est la quantité de matière qu'il renferme sous un certain volume. Le poids d'un corps donne une idée de sa masse relative. *V.* DENSITÉ.

Dans les Arts mécaniques, on appelle *masse* un gros marteau de fer carré des deux bouts, emmanché de bois et servant aux carriers, tailleurs de pierre, paveurs, etc., pour briser la pierre. — La *masse d'armes* était une arme de fer en usage au moyen âge, fort pesante d'un bout, avec laquelle on assommait.

On donnait aussi le nom de *masse* au bâton à tête d'or ou d'argent que des assesseurs appelés *massiers* portaient par honneur dans certaines cérémonies devant les rois, devant les chanceliers de France, devant le recteur et les quatre Facultés de l'Université de Paris allant en procession, devant quelques chapitres et devant les cardinaux. L'Université a seule aujourd'hui conservé ses massiers.

Dans l'Armée, on donne le nom de *Masse* à des fonds spéciaux qui, dans chaque régiment, doivent subvenir à une dépense déterminée, et auxquels contribuent tous les soldats. On compte plusieurs espèces de masses : la *Masse de linge et de chaussure*, la *M. d'entretien*, la *M. de ferrage* ou *de harnachement*, etc. Les masses sont alimentées par des retenues faites sur la solde de chaque soldat.

MASSE D'EAU, plante. *Voy.* MASSETTE.

MASSEL, mesure allemande. *Voy.* MASS.

MASSEPAIN (de *masse* et *pain*), espèce de petit biscuit fait de pâte d'amande et de sucre, auquel on donne souvent la forme d'un petit pain rond. On fait ordinairement les massepains avec des amandes d'abricots, avec des amandes amères, ou même avec des avelines ou des pistaches.

MASSÉTER (MUSCLE), en grec *masêter*, mâcheur, manducateur; muscle situé à la partie postérieure de la joue, et couché sur la branche de l'os maxillaire inférieur. Il sert aux mouvements de la mâchoire dans la mastication. — On appelle *Artère massétérine* celle qui naît du tronc même de la maxillaire interne ou de la temporale profonde postérieure, et se répand dans l'épaisseur du muscle masséter, après avoir traversé horizontalement l'échancrure sigmoïde de l'os maxillaire inférieur; *Veine massétérine*, une veine qui offre la même distribution que l'artère précédente, et qui se rend dans la veine maxillaire ; *Nerf massétérin*, un nerf qui est fourni par le nerf maxillaire inférieur.

MASSETTE, *Typha*, vulgairement *Masse d'eau*, genre type de la famille des Typhacées, se compose de roseaux à hautes tiges, environnés inférieurement de feuilles larges et rubanées, et terminés par une sorte de *masse* cylindrique et noire dont le duvet, léger et soyeux, s'échappe facilement. On en distingue deux espèces, très-abondantes dans toutes les contrées marécageuses et sur le bord des rivières : la *M. à larges feuilles*, haute de près de 2 m., et la *M. à petites feuilles*, toutes deux très-communes en France. On peut utiliser ces plantes : leur rhizôme se mange confit au vinaigre; leur duvet sert à garnir les matelas et les coussins; on a essayé de le faire entrer dans la fabrication du feutre.

MASSICOT ou PROTOXYDE DE PLOMB, composé de plomb et d'oxygène, est de couleur jaune ou rougeâtre, et très-fusible. Lorsqu'on le fait fondre dans un creuset de terre, il le perce en s'unissant à la silice et à l'alumine de ses parois, et le recouvre d'un enduit vitreux très-brillant. C'est le seul des oxydes de plomb qui puisse s'unir aux acides. Il se combine aussi avec les alcalis, qui le rendent soluble dans l'eau. Le massicot est un des oxydes les plus facilement réductibles à l'état de métal par le charbon ou le gaz hydrogène. Il sert à la préparation du minium et des sels de plomb. Lorsque le massicot est demi-vitrifié, il porte le nom de *litharge*. *Voy.* ce mot.

MASSIER. *Voy.* MASSE.

MASSONIE, *Massonia* (de *Masson*, nom du savant à qui elle fut dédiée), genre d'Asphodélées qui croît principalement au cap de Bonne-Espérance, se compose d'espèces bulbeuses d'un port remarquable : leur hampe est courte, et sort de deux feuilles quelquefois très-grandes, appliquées le plus souvent à la surface du sol. Plusieurs espèces sont cultivées dans nos serres. On distingue la *M. à larges feuilles*, la *M. ondulée*, la *M. à fleurs violettes*, la *M. pustuleuse*, la *M. en cœur*.

MASSUE (de *masse*), *Clava*, la plus ancienne des armes offensives, se trouve dans tous les temps et chez tous les peuples. L'Écriture en arme Caïn et Samson, de même que la Mythologie la met entre les mains d'Hercule. Les Romains avaient dans leurs armées des combattants armés de massues garnies de clous; ils les appelaient *clavatores*. La massue, sous le nom de *masse d'armes*, a de même été employée dans la milice française jusqu'à la découverte de la poudre. Elle est encore aujourd'hui entre les mains de tous les sauvages : leur *casse-tête*, leur *tomahawk*, ne sont que des massues.

En Botanique, on nomme *massue* la partie supérieure du corps des Champignons, lorsqu'elle se compose d'un renflement qui fait suite au stipe, ou qui en est séparé par un bord sensible.

Massue d'Hercule. On appelle ainsi, en Botanique, une variété de Concombre, à cause de la forme de son fruit. — En Conchyliologie, on appelle *Massue d'Hercule*, à cause de la longueur de son canal et de la brièveté de sa spire, une espèce de Coquille, qu'on appelle aussi *Rocher cornu* (*Murex cornutus*).

MASTIC (en grec *mastikhê*, substance bonne à *mâcher*). C'est proprement le nom d'une résine qui s'extrait par incision du *Pistacia Lentiscus*, de l'île de Chio, et que l'on trouve dans le commerce en larmes ou en grains jaunâtres, demi-transparents, fragiles, à cassure vitreuse, d'une odeur douce et agréable et d'une saveur aromatique; elle se ramollit sous la dent et y devient ductile. On l'emploie quelquefois comme *masticatoire* pour fortifier les gencives et parfumer l'haleine; on s'en sert encore dans la préparation des vernis.

On donne aussi le nom de *Mastics* à des espèces de ciments composés de substances fort différentes et destinés à clore les joints de manière à s'opposer au passage des liquides ou des gaz. Le *mastic des vitriers* se fait avec du blanc d'Espagne et de l'huile de lin. Le *M. des marbriers*, dont on se sert pour recoller les marbres et les pierres lithographiques, est de la gomme laque qu'on applique à chaud. Le *M. des fontainiers* est composé de la résine dite *arcanson* et de ciment de brique bien sec; il est em-

ployé à chaud pour sceller les robinets des fontaines : en se refroidissant, il devient parfaitement compacte. Celui que l'on emploie à couvrir les terrasses, revêtir les bassins, souder les pierres, en un mot à prévenir l'infiltration des eaux, est formé de 9 parties de briques en poudre ou d'argile très-cuite, d'une partie de litharge et d'une certaine quantité d'huile de lin. On compose aussi des mastics avec de la chaux et du sable, comme les mortiers.

Le *Mastic hydrofuge* est une espèce de vernis qui empêche la détérioration qu'éprouvent les peintures sur pierre et sur plâtre par l'effet de l'humidité. Il consiste en un mélange de cire jaune ou de résine et d'huile de lin. On fait pénétrer ce vernis au moyen d'une chaleur très-intense dans les pores des pierres ou du plâtre sur lesquels on veut faire exécuter des peintures. *Voy.* ENCAUSTIQUE.

MASTICATION (du latin *masticatio*), action de *mâcher*, consiste à diviser les aliments solides pour qu'ils soient plus facilement imprégnés de salive, avalés et digérés. Les organes de la mastication sont, avec les mâchoires et les dents, la langue et les lèvres, qui poussent ou ramènent entre les dents la substance alimentaire jusqu'à ce qu'elle soit convenablement broyée. La perfection de la mastication exerce la plus grande influence sur la digestion et par suite sur la santé.

MASTICATOIRE, se dit de toute substance qu'on mâche pour exciter l'excrétion de la salive ou pour parfumer l'haleine. Les masticatoires sont tantôt des substances inertes qui n'agissent que mécaniquement, tantôt des stimulants, tels que les racines de lentisque (*mastic* proprement dit), de livèche, d'impératoire, d'angélique, ou même des substances âcres (pyrèthre, scille, bétel, polygala, tabac, etc.).

MASTIGADOUR (de *masticare*, mâcher), espèce de mors uni, garni d'anneaux et de patenôtres, qu'on met dans la bouche des chevaux pour exciter la salive et leur rafraîchir la bouche. Un cheval *est au mastigadour* lorsque après l'avoir muni d'un tel mors, on lui met la tête entre deux piliers, la croupe tournée vers la mangeoire.

MASTITE (du grec *mastos*, mamelle, sein), dite aussi *Mammite* (du latin *mamma*, mamelle), inflammation aiguë ou chronique des mamelles. Cette inflammation est fréquente à la suite des couches et pendant l'allaitement : l'impression de l'air froid sur le sein, les gerçures du mamelon, l'irritation résultant de la succion déterminent souvent un engorgement, vulgairement appelé *poil*, qu'il faut combattre dès le principe par des cataplasmes émollients et narcotiques, ou, si le mal est très-léger, par l'application d'une peau de cygne ou d'agneau. Des coups, une chute peuvent aussi causer l'inflammation d'une mamelle, déterminer sur un point de cet organe un engorgement, une induration connue sous le nom de *Glande du sein*, qui dégénère en squirre. On la combat par l'emploi réitéré des sangsues, des topiques mercuriels, savonneux, etc.

MASTODONTE (du grec *mastos*, mamelon, et *odous, odontos*, dent : dents mamelonnées), *Mastodon*, nom donné par Cuvier à un genre d'animaux aujourd'hui perdus, qui, par leur structure, étaient pour la plupart fort voisins des Éléphants, et qui, comme eux, doivent être rangés dans l'ordre des Pachydermes et dans la tribu des Proboscidiens. Ce genre se distingue par des dents molaires tuberculeuses, par l'absence de dents canines, et par la direction vers le bas des incisives supérieures qui, sortant de la bouche, constituent de véritables défenses. Il renferme une dizaine d'espèces, toutes caractérisées par des différences de forme et de proportion dans les dents molaires; les principales sont : le *Grand Mastodonte* ou *M. gigantesque*, le *Petit M.*, le *M. à larges dents*, le *M. à dents étroites*, le *M. à long museau*, le *M. des Cordilières*, le *M. de Humboldt*, etc. La taille de ces animaux était au moins égale à celle de l'Éléphant. Le Grand Mastodonte, primitivement désigné sous la dénomination d'*animal de l'Ohio*, parce qu'on en a trouvé des débris dans la vallée de ce fleuve, avait d'abord été confondu avec l'éléphant fossile, le *Mammouth* (*Voy.* ce mot). Les débris de ces animaux se rencontrent surtout dans les terrains d'alluvion. On en a trouvé des restes nombreux en France dans le département du Gers. En 1850, 81 os de mastodonte ont été découverts dans les lagunes de la Nouvelle-Grenade près des frontières du Venezuela.

MASTOIDE (du grec *mastos*, mamelle, et *eidos*, forme), se dit de tout ce qui a la forme d'un mamelon. On appelle : *Apophyse mastoïde*, l'apophyse de l'os temporal, située à la partie postérieure et inférieure de l'os des tempes, près du trou de l'oreille ; *Trou mastoïdien*, un petit trou que l'on remarque derrière l'apophyse mastoïde, au-dessus de la rainure mastoïdienne : il donne passage à une artère qui va se distribuer aux méninges, et à une veine qui aboutit au sinus latéral; *Rainure mastoïdienne* ou *digastrique*, un enfoncement situé derrière l'apophyse mastoïde et donnant attache au ventre postérieur du muscle digastrique; *Gouttière mastoïdienne*, un enfoncement que l'on remarque sur la face cérébrale du temporal, au niveau de l'apophyse mastoïdienne ; *Ouverture mastoïdienne*, une des cinq ouvertures que l'on trouve dans la caisse du tympan : elle est à la partie postérieure de la circonférence de cette cavité, et établit une libre communication entre elle et les *cellules mastoïdiennes ;* celles-ci, qui communiquent toutes entre elles, ainsi qu'avec la cavité du tympan, ont pour fonction d'accroître l'intensité du son.

MAT (adjectif). On appelle ainsi tout ce qui n'a point d'éclat, et qui réfléchit peu la lumière. L'or *mat* est celui qui n'est pas bruni (*Voy.* DORURE); l'argent *mat*, celui qui est blanchi, mais qui n'est ni bruni ni poli : on fait l'argent mat avec de la pierre ponce, du grès et le blanchiment au feu.

Un *Son mat* est en général celui qui n'est point aussi marqué qu'il devrait l'être. En Médecine, on nomme spécialement ainsi le son que rendent les parties charnues quand on les percute avec le doigt. La matité du son fournit au médecin auscultateur d'utiles indices : la poitrine donne un *son mat* lors de l'hépatisation du poumon, ou quand il existe un épanchement considérable ; dans l'anévrisme du cœur ou des gros vaisseaux, dans la phthisie, la vomique, l'hydropisie de poitrine, le son de la cavité thoracique est *mat*. Du reste, entre ces diverses *matités* du son, il y a bien des nuances que l'habitude seule peut apprendre à distinguer. *Voy.* PERCUSSION.

Au jeu des Échecs, on appelle *faire mat*, cerner le roi de manière à ce qu'il ne puisse faire un pas sans être pris. *Voy.* ÉCHECS.

MAT (de l'allemand *mast*), pièce de bois destinée à supporter la voilure d'un navire. Le nombre, la dimension et la disposition des mâts varient beaucoup. A bord des grands vaisseaux, on compte 4 mâts principaux ; ce sont, de l'arrière à l'avant : le *Mât d'artimon*, le *grand M.*, le *M. de misaine*, et enfin le *M. de beaupré*, qui est couché sur l'éperon à la proue du vaisseau. Ces mâts sont composés de plusieurs mâts, placés bout à bout. Les mâts inférieurs s'appellent *bas-mâts :* ils supportent les *mâts de hune*, sur lesquels s'élèvent les *mâts de perroquet*, surmontés eux-mêmes des *mâts de cacatois*. Ces différents mâts ont des noms particuliers, qui sont ceux de *Mât de hune*, *M. d'artimon*, *de for*, *de perroquet d'artimon*, *petit mât* et *grand mât de hune*, *petit* et *grand mât de perroquet*, *petit* et *grand mât de cacatois*, *mât de cacatois d'artimon* (*Voy.* ces mots). — Les bois qu'on emploie de préférence pour les mâts de vaisseaux sont le pin et le

sapin. On estime surtout les pins de l'Ukraine, ceux de la Livonie, dits pins de Riga, et ceux de Norwège, ainsi que les sapins du Canada; le pin de Weymouth (Massachussets) est aussi fort en usage.

Mât de Cocagne. Voy. COCAGNE.

MATADOR (du latin *mactator*, tueur), mot espagnol par lequel on désigne le plus important des toréadors, celui qui, dans les combats de taureaux, est chargé de mettre l'animal à mort. *Voy.* TAUREAUX (COMBAT DE). — Par suite, ce nom a été appliqué, sous Louis XIII, aux chefs d'une coterie de la cour, et aussi à tout homme riche et puissant.

Au jeu de l'Hombre, on nomme *matadors* les cartes supérieures, parce qu'elles l'emportent sur toutes les autres, ce sont : espadille (as de pique), baste (as de trèfle), et manille (la dernière carte de la couleur que l'on joue).

MATAMATA (nom indigène), espèce de Tortue de rivière de la Guyane, forme un sous-genre caractérisé par une gueule aplatie, arrondie en avant, un nez prolongé en trompe, des pieds courts, des doigts armés d'ongles forts, une carapace étroite ne pouvant recevoir la tête et les pieds, et surtout par une gueule fendue en travers. La *Matamata* a de 70 à 80 centim. de long. Cuvier donne à ces animaux les noms de *Chélidés* et de *Tortues à gueule*.

MATAMORE (de l'espagnol *mata moros*, tueur de Mores), personnage très-commun dans les comédies espagnoles: il se vante à tout propos de ses prétendus exploits contre les Mores.

MATASSE (SOIE EN), soie non filée. *V.* MATTEAU.

MATE, en portugais, *yerva do maté*, herbe de maté, dit vulgairement *Thé du Paraguay*, arbre du genre Houx, et de la famille des Ilicinées : il est de la grosseur d'un petit chêne; il a des feuilles larges et dentelées, et des fleurs réunies en grappes au nombre de 30 à 40. Le maté croît en abondance au Brésil et dans le Paraguay. Il forme des buissons qu'on émonde tous les deux ou trois ans. Ses feuilles, grillées légèrement, puis concassées et réduites en poudre, donnent, par leur infusion dans l'eau bouillante, une boisson analogue au thé de la Chine, et dont l'usage est général dans presque toute l'Amérique méridionale.

MATELOT (de *mât*), se dit de tout homme qui fait partie de l'équipage manœuvrier d'un bâtiment de mer; le *matelot* est dans l'armée de mer ce qu'est le *soldat* dans l'armée de terre. L'inscription maritime range sous la dénomination de *matelot* tous les marins immatriculés, c.-à-d. ayant fait deux campagnes, non revêtus de grade, et qui ont de 18 à 50 ans. On en compte près de 60,000 en France. Ces matelots sont à la disposition de l'État pour le service de la flotte et forment le noyau des équipages de ligne (*Voy.* INSCRIPTION MARITIME). Ceux qui ne sont pas employés par l'État peuvent s'engager pour le service d'un bâtiment de la marine marchande, soit pour un voyage, soit à tant par mois pour un temps déterminé. Le Code de Commerce (art. 250–260) a réglé les principales conditions des engagements des matelots avec les armateurs et les capitaines.

Matelot se dit, dans la Tactique navale, de chacun des vaisseaux d'une ligne, considéré par rapport à celui qu'il précède ou qu'il suit immédiatement. Les *Matelots du commandant* sont deux vaisseaux entre lesquels le vaisseau amiral doit combattre : l'un est le *M. de l'avant;* l'autre, le *M. de l'arrière*.

MATELOTE (de *matelot*), mets composé de plusieurs sortes de poissons, notamment d'anguille et de carpe, accommodés à la manière dont on prétend que les matelots les accommodent, en les faisant cuire avec du vin, ou, dans certaines localités, avec du cidre et du poiré mousseux. On estime surtout les matelotes normandes.

MATEREAU (dim. de *mât*), petit mât ou partie de mât, remplaçant momentanément un mât absent.

MATÉRIALISME, système philosophique qui n'admet d'autre existence que celle de la *matière*, et qui nie par conséquent celle des esprits, c.-à-d. de l'âme et de Dieu. Le Matérialisme fut professé dans l'antiquité par les philosophes de l'école atomistique et de l'école épicurienne, Leucippe, Démocrite, Épicure, Lucrèce; dans les temps modernes, par quelques philosophes de l'École empirique, Hobbes, Lamettrie, d'Holbach, Diderot, et de nos jours par Cabanis, Broussais, et l'École dite physiologique. Combattu à toutes les époques par les philosophes du caractère le plus élevé, par Platon et son école, par Cicéron, par Descartes, Bossuet, Clarke, J.-J. Rousseau, Jouffroy, etc., le matérialisme est suffisamment réfuté par les preuves qui établissent la distinction de l'âme et du corps et l'existence de Dieu. *V.* AME et DIEU.

MATHEMATIQUES (du grec *mathèsis*, science), se dit en général de la science des quantités ou des grandeurs : c'est la science de la grandeur et de ses propriétés, en tant qu'elle est calculable et mesurable. Quand elles considèrent la grandeur d'une manière abstraite, les Mathématiques sont dites *M. pures;* quand elles la considèrent dans ses applications, elles sont dites *M. appliquées*. Les Mathématiques pures comprennent la science des nombres, qui se subdivise en *Algèbre* et en *Arithmétique*, et la science de l'étendue ou *Géométrie* (*V.* ces mots). — Les Mathématiques appliquées renferment la *Mécanique* et toutes ses branches, *Astronomie*, *Hydraulique*, etc.; l'*Optique*, l'*Acoustique*, la *Géodésie*, l'*Arpentage*, la *Gnomonique*, etc. *Voy.* les articles spéciaux consacrés à chacune de ces sciences.

Les Mathématiques ont été cultivées dès les temps les plus anciens. Les Chaldéens, les Égyptiens, les Indiens, les Chinois y firent de bonne heure des progrès remarquables. De l'Égypte, elles se répandirent en Grèce : Pythagore leur fit faire de nouveaux progrès; Platon les considérait comme l'introduction nécessaire de toute philosophie : il avait inscrit sur le frontispice de son école : « Nul n'entre ici s'il n'est géomètre. » L'École d'Alexandrie entretint pendant près de 10 siècles le goût et l'étude des sciences abstraites : Euclide, Diophante, Pappus, Proclus, appartiennent à cette école. Les Romains paraissent avoir peu cultivé les Mathématiques. Les Arabes, au contraire, s'y appliquèrent avec succès, et, après les Croisades, ils les transmirent à l'Occident. Pendant ces deux derniers siècles, les Mathématiques ont été portées à un haut point de perfection. On le doit surtout aux travaux immortels de Descartes, Pascal, Fermat, Newton, Leibnitz, Euler, des Bernouilli, de d'Alembert, Laplace, Lagrange, Monge, Poisson, Cauchy, Jacobi, Gauss, etc.

Il existe de nombreux *Cours de Mathématiques*, qui embrassent l'ensemble de la science et qui sont destinés à l'enseignement. On estime surtout ceux de Bossut, Bezout, Legendre, Lacroix, Raynaud, Francœur, etc. On doit à M. de Montferrier un *Dictionnaire des sciences mathématiques*, 3 vol. in-4.

L'*Histoire des Mathématiques* a été écrite par Montucla et continuée par Lalande, Paris, 1799-1802, 4 vol. in-4; l'abbé Bossut a donné un *Essai sur l'Histoire des Mathématiques*, Paris, 1810, 2 vol. in-8. On doit à M. Libri une *Histoire des sciences mathématiques en Italie*, encore inachevée. On peut consulter, en outre, les *Mémoires* de l'Académie des sciences, le *Journal de l'École polytechnique*, le *Journal de mathématiques pures et appliquées* de M. Liouville, les *Nouvelles annales des Mathématiques* de MM. Terquem et Gérono, etc.

MATHIOLE, plante. *Voy.* MATTHIOLE.

MATIÈRE. Pour les Physiciens, la matière est tout ce qui produit ou peut produire sur nos organes un certain ensemble de sensations déterminées. La quantité de matière contenue dans un corps est en raison directe de sa densité : elle est égale au pro-

duit de sa densité par son volume. Les propriétés essentielles de la matière sont l'impénétrabilité, l'étendue, la divisibilité, l'inertie, la pesanteur ; elle offre en outre à nos sens la couleur, le son, l'odeur, la saveur, la chaleur, le mouvement ; l'observateur y découvre de plus l'élasticité, l'électricité, le magnétisme, etc.— Les Métaphysiciens distinguent dans la matière, ou dans les corps, des *qualités primaires*, sans lesquelles les corps ne pourraient exister (impénétrabilité, étendue), et des *qualités secondaires*, sans lesquelles leur existence peut être conçue (saveur, odeur, couleur, son, chaleur).

Les Philosophes opposent *matière* à *esprit*, et entendent par ce mot tout ce qui n'appartient pas au monde des esprits, tout ce qui ne participe pas de la nature spirituelle. *Voy.* MATÉRIALISME.

Matière verte, matière végétative qui se développe dans l'eau des puits, des fontaines, des rivières, dans l'eau de pluie et l'eau distillée exposée à l'air et à la lumière, et jusque dans l'eau salée de la mer, enfin dans la nature entière, partout où la lumière agit sur l'eau. Elle se forme sur les parois des vases, sur les pierres et autres corps inondés, en y produisant une teinte agréable à l'œil. Elle paraît être un premier degré d'organisation.

MATIÈRE MÉDICALE. On réunit sous ce nom, en Médecine, toutes les substances que le médecin emploie pour le traitement des maladies. Dans l'usage, on étend ce nom à cette partie des sciences médicales qui traite des médicaments sous le rapport de leur origine, de leur préparation, de leurs propriétés et de leur action sur l'économie animale. Dans les écrits modernes, on a remplacé cette dénomination par celle de *Pharmacologie*. *Voy.* ce mot.

MATIN (du latin *matutinum*). Les Astronomes appellent ainsi la partie du jour comprise entre minuit et midi : c'est dans ce sens que le prennent aussi tous les actes de la vie civile et les indications du calendrier. — Vulgairement on appelle *matin* la partie du jour comprise entre le lever du soleil et midi. — *Étoile du matin*. *Voy.* VÉNUS.

MATIN, d'abord MASTIN (du bas latin *massatinus*, chien de la maison, dérivé de *mansio*, demeure), espèce de gros Chien domestique qu'on emploie surtout à la garde des maisons et du gros bétail.

MATINES, première partie de l'office canonial. On le disait de grand matin : d'où le nom de *matines* ; quelquefois cependant on le dit à minuit ou même la veille. On appelle encore ces prières *vigiles*, *heures canoniales* ou *matutinales*, et *prières nocturnes*, parce que, dans beaucoup d'ordres religieux, on se lève pendant la nuit pour chanter les *matines*. Dans l'office des dimanches et des fêtes, les matines sont ordinairement divisées en trois nocturnes, composés chacun de trois psaumes, de trois antiennes et de trois leçons. Après le dernier répons, on chante le *Te Deum*. On admet généralement que les matines ont été introduites dans la liturgie par S. Ambroise.

MATISIE, *Matisia*, genre de la famille des Sterculiacées, renferme des arbres du Pérou, hauts de 5 à 6 m., et dont le tronc se divise, à son sommet, en nombreux rameaux, étalés horizontalement : feuilles alternes, pétiolées, entières, cordiformes, marquées de sept nervures saillantes ; fleurs réunies sur les branches en trois ou six faisceaux, pédonculées, soyeuses extérieurement et de couleur blanche rosée. L'espèce type, la *Matisie en cœur*, produit des fruits dont la saveur est analogue à celle de l'abricot.

MATOU, Chat entier. *Voy.* CHAT.

MATOURÉE, *Ocymum silvestre*, plante de la famille des Labiées, à fleurs complètes, monopétalées, irrégulières. La *Matourée des prés*, vulgairement *Basilic sauvage*, est une plante herbacée, à fleurs solitaires, qui croît dans les terrains humides de l'île de Cayenne, et s'élève à la hauteur d'un mètre environ.

MATRAS (du latin *matracium*, de *mater*, mère, à cause de son gros ventre), vase dont on fait usage en Chimie, en Physique et en Pharmacie : c'est un vaisseau de verre à long col, à corps rond et quelquefois ovoïde. Les matras sont tubulés ou non tubulés.

MATRICAIRE, *Matricaria*, genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées, renferme des plantes herbacées, annuelles, qui croissent par toute l'Europe. Son nom lui vient de ce qu'on lui croyait autrefois une action spéciale sur la *matrice*. L'espèce type, la *Matricaire officinale* (*M. parthenium*), a les tiges fermes, striées ; les feuilles larges, blanchâtres, ailées ; les folioles pinnatifides ; leurs découpures sont un peu obtuses. Les fleurs sont disposées en corymbe, jaunes dans le disque, blanches à la circonférence ; les écailles du calice, un peu scarieuses à leurs bords ; les semences, striées par une membrane courte. Cette plante a une odeur vive et pénétrante, une saveur très-amère. Elle est généralement employée en infusion, à la dose de 6 jusqu'à 13 décigrammes, comme tonique, stomachique, vermifuge. Cette espèce est très-commune dans les lieux incultes et pierreux des contrées tempérées de l'Europe. Elle fleurit dans les mois de juin et de juillet. La *M. camomille* (*M. camomilla*) est un peu moins haute, et a une odeur plus douce que la précédente ; elle est annuelle ; ses fleurs sont nombreuses, blanches, à disque jaune, offrant un calice imbriqué et scarieux, un réceptacle et des grains ovoïdes, fins, sans aigrette. L'amertume de cette plante est assez prononcée ; elle est cependant moins active que la précédente. Ses fleurs distillées donnent une huile essentielle de couleur bleue.

MATRICE (en latin *matrix*, dérivé de *mater*, mère). Outre son sens propre, par lequel il désigne le viscère dans lequel le fœtus se développe, ce mot a reçu métaphoriquement plusieurs autres acceptions.

Dans les Arts, on donne en général le nom de *matrices* aux moules, soit en creux, soit en relief, qui après avoir reçu l'empreinte d'un poinçon, doivent la reproduire sur les objets soumis à leur action : ce qui se fait soit par le balancier, comme dans les monnaies et les médailles ; soit par le refroidissement, comme dans la fonte des caractères d'imprimerie.

On appelle *Matrices des contributions* les rôles à souche qui servent à inscrire la cote des contributions et à vérifier les erreurs qui auraient pu être commises sur les bordereaux envoyés aux contribuables.

Matrice de Gérofle : c'est le fruit du Gérofier arrivé à maturité.

MATRICULE (de *matrice*, dans le sens de *moule* ou *type*), ou *Registre matricule*, registre sur lequel on écrit le nom des personnes qui entrent dans certains corps, dans certaines sociétés ou compagnies. — Il se dit spécialement, dans l'Armée, du grand registre sur lequel sont inscrits les noms et prénoms des soldats à mesure qu'ils entrent au corps, leur numéro d'ordre, le lieu et la date de leur naissance, avec leur signalement. Ce registre indique, en outre, le passage d'un corps à un autre, les condamnations infamantes, les désertions, etc. Il y a aussi des registres matricules pour l'inscription maritime, ainsi que dans toutes les grandes administrations. — L'inscription sur ces registres s'appelle *immatriculation*.

MATTE, substance métallique chargée de soufre, résultant de la première fonte d'une mine qui a été traitée dans le fourneau de fusion, et qui n'est pas encore dans un état suffisant de pureté.

On donne aussi le nom de *matte* au lait caillé.

MATTEAU ou SOIES EN MATASSE, assemblage d'écheveaux de soie grége, réunis par une ficelle nouée

MATTHIOLE (dédiée à *Matthiole*, commentateur de Dioscoride), *Matthiola*, genre de Crucifères détaché des Giroflées, dont il se distingue par des stigmates connivents et des graines entourées d'un rebord membraneux. La *M. blanchâtre* (*M. incana*), vulgairement *Violier* ou *Giroflée des jardins*, est

une plante bisannuelle, à variétés blanche, rose, incarnat, rouge, violette, etc. Les fleurs sont d'une odeur suave; les feuilles obtuses, allongées, diversement découpées, plus ou moins soyeuses ou blanchâtres. La *M. annuelle* (*M. annua*) est appelée vulgairement *Giroflée quarantaine :* elle est un peu plus petite que la précédente, et fournit une trentaine de variétés, la plupart à feuilles doubles.

MATURATIF (de *maturare*, faire mûrir). Les *Maturatifs* sont des topiques excitants qu'on emploie pour hâter la suppuration d'une tumeur phlegmoneuse indolente. Ils sont sous forme de cataplasmes, d'emplâtres, d'onguents; tels sont les onguents populéum, styrax, l'onguent dit de la Mère et l'emplâtre diachylon gommé.

MATURATION, MATURITÉ. L'état de *maturité* est amené naturellement par la succession et l'enchaînement de phases diverses par lesquelles passe le fruit, et qui commencent aussitôt après la *fécondation*. La chaleur, la lumière et l'humidité sont les causes qui activent le plus la maturation. Il est aussi des moyens artificiels d'avancer la maturité des fruits. *Voy.* CAPRIFICATION et PRIMEURS.

MATURE, l'ensemble des *mâts* d'un vaisseau.

MATUTE (nom mytholog. pris arbitrairement), *Matuta*, genre de Crustacés décapodes brachyures, de la famille des Oxystomes, tribu des Calappiens : test généralement déprimé, presque en forme de cœur, tronqué en avant; antennes extérieures ou latérales beaucoup plus petites que les intermédiaires et insérées près de leur base extérieure; second article des pieds-mâchoires extérieurs triangulaire, allongé et pointu; pinces des serres épaisses, tuberculeuses, dentelées; queue composée de 5 à 7 tablettes. On distingue le *M. vainqueur*, long de 35 millim.; le *M. planipède* et le *M. front entier*.

MAUBECHE, *Tringa*, *Calidris*, g. de l'ordre des Échassiers, identifié par quelques-uns avec le g. Bécasseau, comprend 2 espèces, la *Grande Maubèche grise*, de la taille d'une bécassine, et la *Petite M. grise*, de moitié plus petite que l'autre espèce. Elles offrent des nuages *gris* sur la poitrine. Les maubèches vivent en troupes; elles courent sur le sable avec beaucoup de vitesse. Ces oiseaux, qui nichent dans les régions les plus septentrionales, ne se rencontrent dans nos pays que sur les bords de la mer.

MAUGÈRE, se dit dans la Marine, 1° d'un morceau de cuir cloué au-dessus des dalots de l'avant et destiné à en fermer l'ouverture; 2° d'un conduit de cuir ou de toile goudronnée par où l'eau s'écoule du vaisseau dans la mer.

MAURICIE, *Mauritia*, genre de la famille des Palmiers, propre à l'Amérique tropicale, surtout à la Guyane : cet arbre croît en groupes. Son tronc s'élève à la hauteur d'environ 8 mètres; son feuillage est pendant et en forme d'éventail. Le *Mauritia flexuosa*, vulgairement *Palmier bâche*, est pour les habitants des rives de l'Orénoque un bienfait de la Providence : ils y trouvent non-seulement une habitation sûre, en y suspendant des nattes faites avec les propres fibres de ses feuilles, mais aussi des mets variés: la moelle du tronc recèle une farine analogue au sagou, qui forme en se séchant des disques minces de la nature du pain; la séve fermentée sert à faire un vin de palmier doux et enivrant; les fruits frais fournissent une nourriture agréable.

MAUSOLEE. *Voy.* TOMBEAU.

MAUVE, *Malva*, genre type de la famille des Malvacées, renferme des plantes herbacées, des sous-arbrisseaux ou arbrisseaux, dont plusieurs sont exotiques. Deux espèces très-abondantes et également utiles se font remarquer dans nos campagnes : ce sont la *Petite mauve* (*Malva rotundifolia*) et la *Grande mauve* ou *M. sauvage* (*M. silvestris*). — La première est annuelle, à tiges rameuses, grêles et étalées sur le sol; à feuilles lobées et réniformes: à fleurs rosées et presque blanches, réunies en grand nombre à l'aisselle des feuilles : cette espèce, qui est très-commune sur le bord des chemins et des haies, fleurit une grande partie de l'été.—La grande mauve est vivace; elle croît principalement dans les lieux incultes; sa racine est pivotante, ses tiges sont rameuses, mais dressées de 30 centim. environ de hauteur; ses feuilles réniformes, arrondies et divisées en 5 à 6 lobes peu profonds; ses fleurs purpurines, plus grandes que dans l'espèce précédente; elle fleurit en juin et juillet. Ces deux espèces de mauves sont indifféremment employées en médecine: elles sont principalement émollientes, ainsi que toutes les plantes de la même famille. On prépare avec les feuilles des lavements, des fomentations et des cataplasmes émollients; les fleurs sont pectorales et employées en infusion et en sirop dans les rhumes et les inflammations des organes de la respiration. Les Grecs et les Romains regardaient les mauves comme alimentaires, et mangeaient leurs feuilles cuites, qui jouissent, dit-on, de propriétés laxatives. En Chine et dans la basse Égypte, ces feuilles sont encore aujourd'hui employées comme aliment.

On cultive dans nos jardins, comme plantes d'ornement, plusieurs espèces de mauves, dont les principales sont la *M. frisée* ou *crépue*, originaire de Syrie, à grandes feuilles glabres d'un vert gai, festonnées et frisées sur les bords: on tire de sa tige une espèce de filasse; la *M. du Cap*, la *M. d'Alger*, la *M. rouge*, qui sont des plantes ligneuses.

MAUVE est aussi le nom vulgaire de quelques espèces de Mouettes.

MAUVIETTE (diminutif de *mauvis*), nom donné vulgairement à l'Alouette commune, dans la saison où, devenue grasse, elle se prend au filet, et se sert sur les tables. C'est un des mets les plus délicats et les plus faciles à digérer : on le recommande aux convalescents.—On sert les mauviettes au gratin, à la broche; on les accommode aux truffes, aux fines herbes; on en remplit des pâtés, etc. : Chartres et Pithiviers sont renommés pour leurs pâtés de mauviettes.

MAUVIS (de *mala avis*, oiseau malfaisant, à cause du dégât que font ces oiseaux), vulgairement *Grive tannée*, espèce du genre Merle, très-voisine de la Grive, et plus estimée qu'elle parce que sa chair est plus fine. Le Mauvis peut rendre des services en détruisant une quantité considérable d'insectes et de chenilles; mais il fait aussi de grands ravages, principalement en mangeant les raisins. On le chasse soit à la pipée, soit aux appeaux, et avec le fusil.

On donne aussi vulgairement ce nom à l'Alouette huppée et à un Sylvain de la grosseur du Ramier.

MAUVISQUE, *Malvaviscus*, genre de la famille des Malvacées, renferme une quinzaine d'espèces, indigènes du Mexique, des Antilles, de la Colombie et du Brésil. Le *Mauvisque arborescent* est un arbuste de 3 à 4 mètres, à feuilles cordiformes, trilobées, persistantes, à fleurs solitaires d'un rouge écarlate très-vif; il fleurit toute l'année. Il est d'une culture assez facile, et se multiplie de graines et de boutures.

MAX (abréviation de *Maximilien*), monnaie d'or de Bavière, qui vaut 25 fr. 87 c. de France. Il y a des demi-max, des quarts de max et des doubles max.

MAXILLAIRE (du latin *maxilla*, mâchoire), ce qui a rapport aux mâchoires. On appelle *Os maxillaires* les deux os qui forment la mâchoire supérieure et l'os unique qui forme la mâchoire inférieure.

MAXIME (de *maxima*, très-grande, à cause de son importance), proposition générale sur la science, le gouvernement et le plus souvent sur les mœurs, énoncée sous la forme de précepte. On connaît sous le titre de *Maximes* un célèbre recueil de pensées composé par La Rochefoucauld. Fénelon est l'auteur d'un ouvrage non moins célèbre intitulé *Maximes des saints*. Rollin a donné les *Maximes tirées de l'Écriture sainte*.

MAXIME, dans l'ancienne Musique, était le nom d'une note dont la forme était un carré long horizontal terminé par une queue verticale au côté droit. Elle valait 8 rondes dans les mesures à 2 temps, et 12 dans les mesures à 3 temps. On ne s'en sert plus.

MAXIMUM (superlatif neutre de *magnus*, grand). En Mathématiques et en Physique, c'est l'état le plus grand auquel puisse parvenir une quantité variable. On l'oppose à *minimum*. Fermat trouva la méthode de déterminer les *maxima* et les *minima* dans les quantités qui croissent d'abord, puis décroissent, ou qui commencent par diminuer pour augmenter ensuite.

En Droit criminel, le *maximum* est la plus forte peine prononcée par la loi contre un crime ou un délit.

En Économie politique, c'est le taux au-dessus duquel il est défendu de vendre une marchandise. On en trouve la 1re idée dans Platon (*Lois*). En 1304, il avait été fait en France, par Philippe le Bel, un premier essai de *maximum;* mais l'ordonnance qui l'avait établi fut rapportée au bout de quelques semaines. En 1793, la Convention fixa pour toute la France un *maximum* auquel furent soumises les marchandises de première nécessité, telles que blé, viandes, beurre, huile, vin, etc. On reconnut bientôt les inconvénients et l'inutilité de cette mesure vexatoire, que tous s'entendaient pour éluder; et dès le mois de décembre 1794, le commerce redevint libre.

MAZER. C'est faire subir à la fonte un affinage préliminaire en la faisant fondre, et en la tenant toujours bien liquide dans les bas foyers appelés *finer ies*, chauffés avec du coke pur, ou avec du coke mélangé de houille, ou même simplement avec du bois, mais en activant toujours la combustion par un vif courant d'air forcé. On appelle *Mazéage* cet affinage préliminaire de la fonte au coke, et *Mazerie*, le lieu où l'on maze la fonte (*Voy.* FONTE). Les *fontes mazées*, quand elles sont unies aux fontes brutes et aux riblons, acquièrent une valeur nouvelle.

MAZOURKA ou MAZURKE (c.-à-d. *mazovien*), nom donné à des airs de danse de la Mazovie, province de Pologne. La mazourka s'écrit à trois temps, comme la polonaise; mais elle est plus vive et plus animée; son mouvement varie souvent. Elle exprime admirablement les sentiments doux et tendres; ses airs sont tantôt gracieux, tantôt mélancoliques, tantôt vifs et enjoués. La danse de la mazourka est depuis quelque temps à la mode dans nos salons : elle tient à la fois de la valse et de la polka.

MEADIA, plante. *Voy.* DODÉCATHÉON.

MÉANDRE (du fleuve *Méandre*, célèbre par ses sinuosités), ornement fort usité dans l'Architecture, ainsi que sur les vases et les vêtements. C'est une ligne qui revient plusieurs fois sur elle-même. Les artistes anciens employaient surtout le *méandre* pour les bordures des vases et des vêtements.

MÉANDRINE (de *Méandre*), genre de Polypiers dont la surface offre des sillons sinueux ou tortueux; polype à corps court, membraneux sur les côtés; bouche garnie de tentacules assez longs, simples, sur un seul rang et au nombre de 18 à 20. Les principales espèces sont : la *Méandrine labyrinthiforme*, la *M. cérébriforme*, la *M. aréolée*, la *M. ondoyante*. — On en trouve un grand nombre à l'état fossile.

MÉAT (du latin *meare*, couler), se dit, en Anatomie, de tous les canaux du corps qui servent de conduit à quelque fluide. Ainsi, on dit : *méat des fosses nasales, méat auditif, méat urinaire, méat cystique :* ce dernier est le conduit qui porte la bile de la vésicule du fiel dans le duodénum.

MÉCANICIEN. *V.* MACHINE et SERRURIER-MÉCANICIEN.

MÉCANIQUE (du grec *mêkhanè*, machine), une des branches les plus importantes des mathématiques appliquées, s'occupe des lois du mouvement et de l'équilibre, ainsi que des forces motrices et des machines. Dans l'origine, la Mécanique n'avait pour objet que des connaissances pratiques sur le jeu et l'emploi des machines; mais aujourd'hui elle comprend toutes les sciences qui se rapportent soit aux lois abstraites ou concrètes de l'équilibre et du mouvement, soit à la construction ou à l'usage des machines. On la divise, d'après Newton, en *M. rationnelle* ou *théorique*, et en *M. pratique* ou *appliquée*. Elle prend aussi les noms de *Statique*, lorsqu'elle considère particulièrement les lois de l'équilibre des solides, et de *Dynamique* lorsqu'elle est spécialement consacrée à l'étude de leur mouvement; les noms d'*Hydrostatique* et d'*Hydrodynamique* s'appliquent dans le même sens à la mécanique des liquides et des gaz.

Bien que les anciens eussent porté la construction des machines à un certain degré de perfection, ils n'eurent longtemps que des idées fausses ou confuses sur la nature de l'équilibre et du mouvement. Les véritables principes de l'équilibre ne remontent pas plus haut que le temps d'Archimède, qui en posa les fondements dans son livre *De æquiponderantibus*. On doit à cet illustre géomètre, outre la théorie du levier et celle des centres de gravité, les théories du plan incliné, de la poulie et de la vis. Depuis Archimède, on ne voit guère surgir que des constructeurs de machines, d'un talent éminent, il est vrai, tels que Ctésibius, Héron d'Alexandrie, etc., mais qui ne firent faire aucun progrès à la théorie. Enfin Stevin, au XVIe siècle, donna une impulsion nouvelle à la mécanique théorique en formulant le principe du parallélogramme des forces. Bientôt après, Galilée découvrit la théorie du mouvement varié; les lois de la communication du mouvement, ébauchées par Descartes, furent établies par Wallis, Wren, et surtout par Huyghens, qui, par sa théorie des forces centrales, devint le précurseur de Newton, entre les mains duquel la science changea complétement de face. Les découvertes se succédèrent alors avec rapidité, grâce aux progrès de l'algèbre et de la géométrie, et deux siècles suffirent pour constituer la science.

Parmi les ouvrages qui traitent de la mécanique, il faut distinguer ceux qui ont pour but d'approfondir les matières transcendantes de la science, tels que la *Mécanique analytique* de Lagrange et la *Mécanique céleste* de Laplace, et ceux qui sont destinés à l'enseignement et à la pratique : tels sont les nombreux *Traités de mécanique* de Bernouilli, de Bossut, Marie, Prony, Bézout, Poinsot, Francœur et Poisson, auxquels il faut joindre les *Mémoires* lus à l'Académie des Sciences par Fourier, Ampère, etc. On doit à M. Borgnis un *Traité complet de Mécanique appliquée aux Arts*, à M. C. Bresson un *Traité élémentaire de Mécanique appliquée*, à M. Morin des *Leçons de Méc. pratique* (1847-53), à M. F. Coré la *Méc. agricole et industrielle* (1854), à M. Terquem un *Manuel de Méc.*, à M. Ch. Delaunay un *Cours élém de Méc.* (1851) et la *Méc. rationnelle* (1856), à M. Sonnet les *Notions de Méc.* et les *Élément de Méc. appliquée* (1857); à M. Borgnis un *Dictionn. de Mécanique*.

On appelle aussi *Mécanique* l'assemblage de plusieurs moteurs. Le mot *machine* est généralement plus employé en ce sens. *Voy.* MACHINE et MÉTIER.

MÉCANIQUES (ARTS). *Voy.* ARTS.

MÈCHE (du latin *myxus*, mouchure). Les *mèches* des chandelles, des bougies et des lampes sont faites en coton : celles des chandelles et des bougies sont de longs fils de coton, plus ou moins fins et plus ou moins tordus; celles de lampes sont *sans fin* pour les veilleuses, *plates* et souvent *gommées* pour les quinquets, *cylindriques* et à double courant d'air pour les lampes perfectionnées. *Voy.* LAMPE.

Les *mèches* pour soufrer le vin, dont se servent les marchands de vin, sont des bandes de toile longues de 20 centim. environ, trempées dans du soufre fondu et aromatisées avec de la violette, de l'iris, de la marjolaine, du thym, etc.

Autrefois, les Artilleurs mettaient le feu à leurs pièces et les Sapeurs à la mine avec des *mèches* d'é-

toupe : elles sont aujourd'hui remplacées par la *lance à feu* et l'*étoupille fulminante*.—En Chirurgie, on appelle *mèche* un assemblage de fils de coton ou de toile, dont on se sert pour panser les sétons, les fistules, etc., et que l'on fait passer à travers les chairs.

Dans les Arts mécaniques, on nomme aussi *mèche*, un instrument propre à percer des trous dans les corps durs, tels que le bois, la pierre, les métaux. Il se compose d'une tige en acier bien trempée et terminée en forme de cuiller ou de trident. On place à volonté cette *mèche* dans le fût de certains outils, que l'on fait avancer en leur imprimant un mouvement de rotation : c'est en ce sens qu'on dit : la *mèche d'une vrille, d'un vilbrequin, d'un tire-bouchon*, etc. — On appelle *mèche en gouttière* ou *louche*, celle qui sert aux luthiers et dans d'autres professions pour aléser des trous et les polir en dedans, comme lorsqu'il s'agit des corps de flûtes, de clarinettes et autres instruments de bois.

MECHOACAN, *Convolvulus Mechoacana*, nom d'une espèce de *Convolvulus* ou Liseron, commune dans le Méchoacan, province du Mexique. Le Méchoacan noir n'est autre chose que le Jalap.

MÉCONIQUE (ACIDE), du grec *mêkonion*, suc de pavot ; acide découvert dans l'opium par Sertuerner. Il est solide, blanc, cristallin, et se dissout très-bien dans l'eau et dans l'alcool. Il se compose d'oxygène, d'hydrogène et de carbone ($C^{14}H^{2}O^{11}$, 2HO). Lorsqu'on le porte à une température élevée, il perd les éléments de l'acide carbonique et de l'eau, et se transforme en *acide pyroméconique*, qui se sublime. L'acide méconique forme des sels appelés *méconates* : le plus connu est le *méconate de morphine*, auquel l'opium doit ses propriétés somnifères. On obtient l'acide méconique en précipitant une infusion d'opium par une solution bouillante de chlorure de calcium, décomposant le précipité de méconate de chaux par le carbonate de potasse, et traitant par l'acide chlorhydrique le méconate de potasse ainsi produit.

MÉCONIUM (du grec *mêkonion*, suc de pavot, à cause de sa couleur et de sa consistance), matière de couleur verdâtre ou noir foncé, fort visqueuse et contenant de petits poils très-fins, qui s'accumule dans les intestins du fœtus durant la gestation, et que l'enfant rend peu de temps après sa naissance. On en facilite, au besoin, la sortie par de légers purgatifs.

MÉDAILLE (de l'italien *medaglie*, corruption de *metallum*), pièce de métal fabriquée soit en l'honneur d'une personne illustre, soit en souvenir d'un événement important, d'une action mémorable, d'une grande entreprise. La science qui s'occupe de l'étude des médailles, de leur authenticité, de leur origine, de leur classification, a reçu le nom de *Numismatique*. *Voy.* ce mot.

Les *Médailles antiques*, qui ne sont plus pour nous qu'un objet d'étude ou de curiosité, étaient, en général, les monnaies mêmes des anciens. Les *M. modernes* ont été frappées pour conserver le souvenir de quelque événement ou de quelque personne, mais n'ont jamais été destinées à servir de monnaie. La forme des médailles est généralement ronde ; on en trouve cependant d'ovales, de carrées et de polygonales. Les métaux qui les composent sont l'or, l'argent, le bronze, le billon, le plomb, l'étain, et, depuis quelque temps, le platine. Leur grandeur s'appelle *module*. En bronze, il y a 3 dimensions classiques, dites le *grand*, le *moyen* et le *petit bronze*. Les médailles antiques du plus petit module se nomment *quinaires* ; on appelle *médaillons* toutes celles qui dépassent les dimensions ordinaires. — On nomme *avers* le côté de la médaille où est figuré le sujet principal ; *revers*, le côté opposé ; *légende* ou *exergue* les inscriptions ; *champ*, l'espace qui s'étend entre le sujet et la légende ; *type*, le sujet principal ; *symbole*, les sujets accessoires et emblématiques ; *déférents*, les marques particulières du graveur.

On nomme *Médailles dentelées* ou *crénelées* [illegible] les dont les bords sont découpés comme de la [illegible] telle ; *M. saucées*, celles de cuivre argenté ; *M. re*[illegible] *tituées*, celles dont le type, frappé à une épo[illegible] antérieure, a été renouvelé depuis ; *M. inanima*[illegible] celle qui n'a pas de légende ; *M. fruste*, celle [illegible] est défectueuse dans sa forme, ou dont l'usu[illegible] rendu certaines parties méconnaissables ; *M. fou*[illegible] *rée*, une médaille de métal commun, recouver[illegible] d'une petite feuille d'argent ou d'or ; *M. martel*[illegible] une médaille antique, mais commune, dont [illegible] fait une médaille rare en effaçant à coups de m[illegible] teau le revers pour en frapper un nouveau ; *M.* [illegible] *cuse*, celle qui n'est marquée que d'un côté ; [illegible] *contorniate*, une médaille de bronze dont la c[illegible] conférence est terminée par un cercle qui paraît [illegible] taché du métal par une rainure profonde.

En France, les médailles ne peuvent être fra[illegible] pées que dans les ateliers de la Monnaie de Pa[illegible] Aux termes de la loi du 9 septembre 1835, aucu[illegible] médaille ne peut être publiée, exposée ou mise [illegible] vente sans l'autorisation préalable du ministr[illegible] l'Intérieur, à Paris, et du préfet, dans les dépa[illegible] ments. Il en est de même des jetons, des méda[illegible] de sainteté, etc. De plus, les pièces d'or et d'arg[illegible] doivent être présentées au bureau de garantie, p[illegible] être vérifiées quant au titre, et poinçonnées.

Chez les anciens, les médailles étaient ou fond[illegible] ou frappées. Les plus anciennes dont l'époque [illegible] mission soit déterminée sont celles de Gélon, r[illegible] Syracuse, et d'Alexandre Ier, roi de Macédoi[illegible] morts le premier 478 ans, et le second 454 av[illegible] J.-C. Les plus belles, chez les Grecs, sont celles [illegible] l'époque d'Alexandre ; chez les Romains, celles [illegible] siècle d'Auguste. Depuis, l'art tomba en décade[illegible] surtout au moyen âge. Au XVe siècle, Pisano de Vér[illegible] et au commencement du XVIe siècle, V. Camelo [illegible] Florence, en furent les restaurateurs. Le balanc[illegible] frapper les médailles fut inventé par Nic. Briot, [illegible] le règne de Henri II ; mais il ne fut définitivem[illegible] adopté que sous Louis XIII. Les plus célèbres g[illegible] veurs en médailles que la France ait produits [illegible] G. Dupré (1597) ; J. Warin (1629) ; sous Louis X[illegible] J. Mauger, Molart, Roussel, Clerion, Breton, [illegible] lin, Dufour, Cheron ; sous Louis XV, Rœttiers, L[illegible] blanc, Léonard, Dassier, Fontaine, Duvivier ; [illegible] Louis XVI, Gatteaux le père, Aug. Dupré ; sous [illegible] poléon, Duvivier fils, Gayrard, Andrieux, Bren[illegible] Tiolier ; et, de nos jours, Depaulis, Michaud, Ba[illegible] Caqué, Caunois, Bovy, Domard, etc.

Le goût des *Collections de médailles* ne [illegible] monte pas au delà du XIVe siècle. On cite, en Ital[illegible] les collections de Pétrarque, d'Alphonse Ier, roi [illegible] Deux-Siciles, des Médicis ; en France, celles de Fr[illegible] çois Ier, de Henri II, de Charles IX. Mais le vér[illegible] ble fondateur du *Cabinet des Médailles* de P[illegible] est Louis XIV. Créé à Versailles en 1684, ce cab[illegible] fut transporté en 1741 à la Bibliothèque royale, [illegible] Il est encore aujourd'hui ; M. Marion du Mersa[illegible] a donné la description (Paris, 1838, in-8). Apr[illegible] cabinet de Paris, les plus importants sont ceu[illegible] Vienne, de Londres (*British Museum*), de Sa[illegible] Pétersbourg (*Ermitage*), Munich, Upsal, Milan, [illegible] nise, etc. Plusieurs particuliers ont aussi formé [illegible] collections remarquables. — Les suites de médai[illegible] ont donné lieu à un grand nombre d'histoires mé[illegible] liques. On remarque celle du *Règne de Louis X*[illegible] par le P. Ménétrier (1693, in-fol.) ; *de Louis* [illegible] par Goudouneche ; *de la Révolution française*, [illegible] M. Hennin (1826, 2 vol. in-4o) ; *de Napoléon*, [illegible] M. Millingen (Londres, 1819) ; les *Souvenirs nu*[illegible] *matiques de la Révolution de* 1848, par M. de Sau[illegible] les *Médailles des papes*, par le P. Ph. Bona[illegible] (Rome, 1694, 2 vol. in-fol.), etc. *Voy.* NUMISMATI[illegible]

On nomme encore *Médailles* certains prix q[illegible] donne aux poètes, aux orateurs, aux artistes.

manufacturiers qui ont obtenu les premiers rangs dans les concours ouverts par les académies ou par le gouvernement, aux citoyens qui se sont signalés par des actes de dévouement, etc. Ces médailles sont en or, en argent ou en bronze. Quelquefois on peut, si on le préfère, en recevoir la valeur en espèces.

Une *Médaille militaire* a été instituée en faveur des sous-officiers et soldats les plus méritants, par les décrets du 22 janv. et du 29 févr. 1852. Une pension annuelle de 100 fr. a été attachée à cette décoration.

MÉDAILLIER, collection de médailles, et meuble à tiroirs qui les renferme : on pratique dans les tablettes dont se compose ce meuble de petites enfonçures propres à recevoir les médailles.

MÉDAILLON, grande médaille. *Voy.* MÉDAILLES.

En Architecture, on nomme ainsi un cartouche rond dans lequel est sculptée, de bas-relief, une tête ou un sujet, à l'instar d'une tête ou d'un revers de médaille. — C'est aussi le nom d'un bijou en forme de cadre circulaire ou ovale, dans lequel on enferme un portrait, des cheveux, etc.

MÉDECIN (en latin *medicus*, formé de *medeor*, guérir, qu'on dérive du grec *médomai*, avoir soin de). La profession de médecin est régie en France par la loi du 19 ventôse an XI (1803). D'après cette loi, nul ne peut exercer la médecine sans avoir été examiné et reçu selon la forme prescrite. Ceux qui obtiennent le droit d'exercer l'art de guérir sont divisés en deux classes : les *docteurs en médecine* ou *en chirurgie*, qui ont été reçus dans les Écoles spéciales de médecine, après 4 années d'études (*Voy.* ÉCOLE DE MÉDECINE), et les *officiers de santé*, dont on exige des études moins étendues, et qui, depuis 1855, sont reçus par les Facultés ou les Écoles préparatoires (précédemment par les *jurys médicaux*). Les docteurs peuvent exercer dans toutes les communes de France; mais les officiers de santé ne peuvent s'établir que dans les départements où ils ont été reçus; ils ne peuvent pratiquer les grandes opérations que sous la surveillance d'un docteur. — Quiconque exerce la médecine sans diplôme est passible d'une amende envers les hospices (art. 35).

« Tout médecin qui, pour favoriser quelqu'un, certifie faussement des maladies ou infirmités propres à dispenser d'un service public, est puni d'un emprisonnement de 2 à 5 ans. S'il a été mû par dons et promesses, il est puni du bannissement : les corrupteurs sont en ce cas punis de la même peine. » (Code pénal, art. 160). — « Les médecins qui ont traité une personne pendant la maladie dont elle meurt, ne peuvent profiter des dispositions faites en leur faveur. » (C. N., 909).

On doit à M. Amette le *Code médical*, 1854, in-18.

Les *Médecins civils*, dont le nombre en France est en disproportion avec les besoins réels, ne vivent pour la plupart que de leur clientèle, se livrant les uns à la pratique de toutes les parties de leur art, les autres au traitement de maladies spéciales, telles que les maladies mentales, les maladies de la peau, celles des yeux, des oreilles, des voies urinaires, etc. Il est cependant quelques emplois médicaux qui dépendent du gouvernement : tels sont ceux de professeurs des Facultés et des Écoles préparatoires, d'inspecteurs des eaux thermales, de médecins des établissements publics, de médecins chargés de constater les décès, de médecins cantonnaux, de médecins chargés du traitement des indigents à domicile (institués à Paris en 1853). En outre, il a été établi à Paris et dans les grandes villes un service spécial pour les consultations gratuites : c'est le *Bureau central*.

Les *Médecins militaires*, qui composent le *Corps de santé*, et qui jusqu'en 1852 ont été improprement nommés *Chirurgiens* (*Voy.* ce mot), forment dans l'armée une hiérarchie à part : ce corps se compose du *Conseil de santé*, de *Médecins principaux*, de *Médecins majors*, d'*Aides-majors* et d'*Élèves du Val-de-grâce* (*Voy.* ci-après ÉCOLE SPÉCIALE DE MÉDECINE MILITAIRE). Son organisation actuelle date du décret du 23 mars 1852.

Les médecins se sont, à toutes les époques, partagés en un grand nombre de sectes, qui tirent leur nom soit de leur doctrine, soit du fondateur de leur école. Ainsi il y a des *empiriques*, des *humoristes*, des *méthodistes*, des *solidistes*, des *physiologistes*, des *contro-stimulistes*, des *homœopathes*, des *éclectiques*; des *Hippocratiens*, des *Galenistes*, des *Brownistes*, etc. *Voy.* chacun de ces noms, et ci-après la partie historique de l'article MÉDECINE.

MÉDECINE (en latin *medicina*), science qui a pour but de conserver la santé et de guérir les maladies. Ainsi entendue, elle comprend essentiellement : 1° l'*Hygiène*, qui prescrit à l'homme sain ce qu'il doit faire pour se préserver des maladies; 2° la *Pathologie*, qui traite des maladies, soit internes, soit externes; 3° la *Thérapeutique*, qui traite des moyens propres à les combattre : elle prend le nom de *Chirurgie* ou de *Médecine opératoire* quand elle exige le secours des opérations, et celui de *Médecine légale* quand elle est appliquée à la législation du pays (*Voy.* ci-après). La connaissance de l'Anatomie, de la Physiologie, de la Matière médicale ou Pharmacologie, est indispensable à la pratique de la médecine, et ces sciences font partie de l'enseignement des écoles; on les réunit, avec la Médecine proprement dite et la Chirurgie, sous le nom de *Sciences médicales*. On rattache également à ces sciences l'étude et le traitement des maladies des animaux, qui est la *Médecine vétérinaire*. — La Médecine ne s'étudie pas seulement aux cours des professeurs ou dans les livres; elle s'enseigne surtout au lit du malade : cette partie de l'enseignement est la *Clinique*.

Le mot *Médecine* s'emploie quelquefois comme synonyme de *médication* pour désigner les divers modes de traitement : c'est ainsi que l'on distingue *M. hippocratique*, *M. galénique*; *M. expectante*, *M. agissante*; *M. symptomatique*, *M. perturbatrice*, *M. révulsive*, *M. antiphlogistique*, *M. excitante*, etc.

Enfin, dans l'usage vulgaire, *Médecine* se dit souvent pour *médicament*, et même, dans un sens plus restreint encore, pour *potion purgative*, sans doute parce que longtemps l'office du médecin se bornait presque à administrer de semblables potions : en ce sens, on distingue des *médecines noires*, faites avec la casse ou le séné, qui leur donnent une couleur noire; des *M. blanches*, dont l'émulsion d'amandes est l'excipient, et qui contiennent une huile blanche, comme l'huile de ricin, ou une résine purgative triturée avec de la gomme arabique.

Histoire. Tandis que la Chirurgie était pratiquée dès les premiers âges, la Médecine proprement dite, ou traitement des maladies internes, resta longtemps inconnue : croyant ces maladies infligées par les dieux irrités, les hommes se bornaient à apaiser ces dieux par des sacrifices ou par des pratiques superstitieuses. La médecine paraît être née en Égypte, où, selon la Fable, elle avait été enseignée aux hommes par le dieu Sérapis et où elle avait pour emblème un serpent. D'Égypte, elle se répandit en Grèce et dans l'Asie Mineure. Les Grecs en faisaient honneur à leur dieu Esculape : à Cos, à Cnide, elle était enseignée par les Asclépiades, famille de médecins que les Grecs faisaient descendre de ce dieu (appelé *Asclepias* en grec); elle avait aussi un sanctuaire célèbre à Épidaure. — Mais il faut arriver jusqu'à Hippocrate, au v° siècle avant J.-C., pour voir la médecine se constituer en un corps de science. Ce fut ce grand homme qui la dégagea des vains systèmes des philosophes grecs, et qui établit la nécessité de l'observation : il résuma sa doctrine dans des *Aphorismes* célèbres, qui sont encore aujourd'hui le guide du praticien. Néanmoins, on voit presque aussitôt après sa mort s'élever des *Dogmatiques* : son propre gendre, Polybe, constituant l'homme avec

quatre humeurs, le sang, la pituite, la bile jaune et l'atrabile, fait consister la santé dans le juste rapport de ces humeurs, et la maladie dans la rupture de leur équilibre; il jette ainsi les fondements de l'*Humorisme*. Hérophile, au IIIe siècle avant J.-C., Erasistrate, au IIe, créent dans Alexandrie l'anatomie et la physiologie; mais ils ne savent pas se préserver de l'esprit de système : le premier incline à l'*Humorisme*; on trouve dans le second le germe du *Solidisme*. Leurs disputes font accueillir l'*Empirisme*, pratiqué d'abord sans discernement par Sérapion d'Alexandrie, puis relevé et honoré par Héraclide de Tarente. — Transplantée fort tard à Rome (au IIe siècle avant J.-C.), la médecine y vit bientôt naître de nouvelles sectes : Asclépiade et son disciple Thémison y constituent le *Solidisme* en un système régulier. Selon eux, toutes les maladies proviennent d'un excès dans le resserrement des tissus (*strictum*), ou dans leur relâchement (*laxum*) ; il ne s'agit que de reconnaître l'un ou l'autre de ces deux états, et d'agir en conséquence. Cette *méthode*, si simple et si facile en apparence, fit donner à leurs partisans le nom de *Méthodistes*; leur école mit la saignée en honneur : Thémison introduisit l'usage des sangsues. Après eux, Athénée, Archigène, Arétée, Celse, combinant les systèmes antérieurs, constituent l'*Éclectisme*. Enfin paraît Galien, qui vint exercer son art à Rome au milieu du IIe siècle de notre ère, et qui, pendant plus de 12 siècles, fut l'oracle de la médecine. Selon lui, de même que le monde est formé de quatre éléments, doués chacun d'une qualité propre, le feu étant *chaud*, l'air, *froid*, la terre, *sèche*, l'eau, *humide*, le corps humain, formé du mélange des éléments, participe de leurs qualités diverses, et se compose de parties qui sont ou simplement chaudes, froides, etc., ou à la fois chaudes et sèches, chaudes et humides, etc.: de là les caractères des diverses *humeurs* dont le mélange constitue les divers tempéraments : le sang est chaud et humide, la bile, chaude et sèche, etc.; les maladies résultent le plus souvent de l'excès où se trouve quelqu'une de ces qualités dans les humeurs, ce qui en fait l'*acrimonie*. Pour combattre les maladies, il n'y a qu'à leur opposer des remèdes de qualités toutes contraires, par exemple, aux affections provenant du froid humide, des remèdes doués de qualités chaudes et sèches. C'est ce système que l'on connaît spécialement sous le nom d'*Humorisme*. — Après Galien, on ne trouve plus que des compilateurs ou des abréviateurs, Cælius, Oribase, Paul d'Égine, Aétius; et le sceptre de la médecine passe vers le VIIIe siècle aux mains des Arabes, qui fondent à Bagdad et à Cordoue des écoles florissantes. Rhazès, Avicenne, Albucasis, Averrhoès, allient aux doctrines des médecins grecs celles de la Perse et de l'Inde; ils font eux-mêmes quelques progrès dans la Chimie et dans la Pharmacie. — Au moyen âge, la médecine et même la chirurgie ne furent exercées dans l'Europe chrétienne que par des *clercs* ou ecclésiastiques. Au XIe siècle, s'établit en Italie, sous la protection des Bénédictins, l'*École de Salerne*, dont le Carthaginois Constantin fut la lumière : on y recueille, on y traduit et on y commente les ouvrages d'Hippocrate, de Galien, ainsi que ceux des Arabes; cette école est célèbre par ses *Aphorismes*, en vers latins, que rédigea Jean de Milan (vers l'an 1100). Quand les Universités eurent été fondées, la médecine recommença à être enseignée publiquement : au XIIIe siècle, elle eut des chaires à Paris, à Montpellier, à Bologne, etc.; ce furent les papes qui organisèrent l'enseignement des Facultés, et qui, pour distinguer les divers degrés d'instruction, instituèrent la collation des grades et créèrent le titre de *docteur*. — Paracelse, au XVIe siècle (1526), ose le premier s'élever contre l'autorité de Galien : mêlant à des rêveries astrologiques et cabalistiques quelques connaissances en chimie, il crée une sorte de médecine chimique, qu'il appelle *Spagirique* (*Voy.* ce mot) : selon lui, le corps de l'homme contient, outre les quatre éléments des anciens, du mercure, du soufre et du sel, et c'est la corruption de ces éléments qui engendre les maladies; il faut, pour rétablir la santé, purger par des remèdes minéraux le minéral corrompu ; il emploie à cet usage l'or, le mercure, l'antimoine, l'arsenic, etc. Les découvertes successives de l'anatomie, science qui, jusqu'au XVIe siècle, ne s'était exercée que sur le corps des animaux parce que les préjugés s'opposaient à l'ouverture des corps humains, la connaissance de la circulation du sang (1617), des vaisseaux chylifères, du canal thoracique, etc., renversèrent complétement au XVIIe siècle l'*édifice* galénique; la Faculté de Paris lui porta le dernier coup en approuvant l'usage de l'antimoine (1666), qu'elle avait longtemps proscrit. Sylvius tenta de substituer au système de Galien un système nouveau : selon lui, les maladies venaient de ce que les acides ou les alcalis étaient en excès dans les humeurs et leur communiquaient une *âcreté* morbide; il suffisait, pour corriger cette âcreté, d'opposer aux acides les alcalis et réciproquement : cette nouvelle médication est la *Médecine chimiatrique*. Sydenham vint remettre en honneur la méthode d'observation : il mérita le glorieux surnom d'*Hippocrate anglais*. Néanmoins, Hoffmann, Stahl, engendrent bientôt de nouveaux systèmes; ils veulent tout expliquer, l'un par le *mécanisme*, l'autre par l'*animisme* (action immédiate de l'âme, principe de la vie). Au commencement du XVIIIe siècle, Boerhaave tenta, comme Galien l'avait fait dans l'antiquité, une vaste synthèse dans laquelle, tout en inclinant vers le mécanisme, il empruntait à tous ses prédécesseurs ce qu'il y avait de bon dans leur doctrine. Adoptant les idées de Stahl, Bordeu remet en lumière le principe vital, trop méconnu par l'école de Boerhaave. Barthez professe avec éclat à Montpellier les doctrines spiritualistes et sépare nettement les lois vitales des *lois* inorganiques. Haller fait ses admirables recherches sur l'*irritabilité* et par là subordonne la médecine à la physiologie; Brown, remplaçant l'*irritabilité* de Haller par ce qu'il appelle l'*incitabilité*, établit un système d'après lequel toutes les maladies proviendraient d'un excès de force (*affections sthéniques*) ou d'un excès de faiblesse (*asthénie*), mais il pense que le plus souvent c'est cette dernière cause qui agit : ce qui lui fait recommander dans le plus grand nombre des cas l'usage des *stimulants*. Rasori place aussi la santé dans l'équilibre du *stimulus* et du *contro-stimulus*; mais, à l'opposé de Brown, il croit que les maladies viennent le plus souvent de l'excès de *stimulus*, et il prescrit en conséquence des *contro-stimulants*; son système a reçu le nom de *Contro-stimulisme*. Après lui, Broussais, rapportant toutes les maladies à un principe unique, l'*irritation*, institue, pour les combattre, une méthode unique, la médication *antiphlogistique*: sa doctrine est connue sous le nom de *Doctrine physiologique*. — Ajoutons qu'à la fin du dernier siècle, le Dr Mesmer préconisa comme un moyen thérapeutique tout nouveau le *Magnétisme animal*, qui compte encore de nombreux partisans; et que, de nos jours, l'*Hydropathie* ou *Hydrothérapie*, pratiquée par un paysan de la Silésie, du nom de Priessnitz, s'est produite comme une médication toute-puissante contre un grand nombre d'affections. Enfin, Hahnemann, se fondant sur cette observation que souvent une affection est guérie par une affection analogue, et sur cette supposition que l'on peut, à l'aide de certains médicaments, pris en *doses infinitésimales*, provoquer des maladies factices ou les guérir à volonté, créé la *Méthode substitutive* ou *Médecine homœopathique*.

En même temps que se succédaient tous ces systèmes, Morgagni créait l'anatomie pathologique; Bichat transformait l'anatomie; Jenner découvrait

a vaccine; Corvisart faisait faire d'immenses progrès à l'étude des maladies du cœur; Avenbrugger enseignait la *percussion*, Laennec l'*auscultation*; Pinel proposait de nouveaux moyens pour traiter les aliénés et faisait renoncer aux mesures de violence employées jusque-là contre eux.

Aujourd'hui, l'esprit de système paraît abandonné pour un judicieux éclectisme. On s'occupe surtout d'anatomie pathologique : on détermine le siége des maladies; on décrit les altérations qu'elles produisent; on dirige les travaux vers les recherches microscopiques et vers l'analyse des liquides. On se borne généralement à des monographies.

Outre les écrits des grands maîtres mentionnés ci-dessus, on peut citer, parmi les ouvrages usuels de médecine : les *Eléments de médecine pratique* de Cullen; la *Médecine pratique* de Frank, traduite par Goudareau; le *Manuel de médecine pratique* de Hufeland, traduit par Jourdan; le *Traité philosophique de médecine pratique* de M. Gendrin; le *Traité de médecine pratique* de M. Piorry; la *Bibliothèque du praticien* de Fabre; le *Guide du médecin praticien* de Valleix; le *Compendium de Médecine* de Monneret, le *Traité élém. de Pathologie* de MM. Hardy et Béhier, etc.; et les divers dictionnaires : *Dictionn. des sciences médicales* (1812-22), *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques* (1829 et années suiv.), *Dictionnaire de médecine* (1832-43), *Dictionnaire historique de la médecine* de Dezeimeris, *Nouveau dictionnaire des sciences médicales et vétérinaires*, de Raige, Daremberg, etc. (1852-54), et les dictionnaires abrégés de Béclard, Nysten, Jourdan, Fabre, Beaude, Hœfer, etc. En outre, il paraît de nombreux journaux de médecine (*Gazette des hôpitaux, Abeille médicale, Annales des Sciences médicales, Annales de Thérapeutique, Journal de Médecine et de Chir., Gazette hebdomadaire, Revue médicale*, etc.), qui tiennent le praticien au courant du mouvement de la science.—La *Médecine domestique* de G. Buchan, la *Nouvelle Médecine domestique* de V. Ratier, l'*Avis au peuple sur la santé* de Tissot, la *Médecine sans médecin* d'Audin-Rouvière, ont été écrits pour les gens du monde. — Pour les ouvrages de *Médecine opératoire*, *Voy.* CHIRURGIE.

L'*Histoire de la Méd.* a été écrite par Sprengel (trad. par Jourdan). On doit à M. Houdart l'*Hist. de la Médecine grecque* (1856), à M. P.-V. Renouard un résumé de l'*Hist. de la Méd. jusqu'au* XIX[e] *siècle* (1846), et à M. Dezeimeris des *Lettres sur l'hist. de la Méd.*

Abréviations usitées en médecine. Les praticiens ont longtemps employé pour formuler leurs ordonnances certaines abréviations et certains signes qui ont été abandonnés depuis l'introduction du système métrique. Les abréviations principales étaient : ℔ pour *livre*, ℥ pour *once*, ʒ pour *gros*, ℈ pour *scrupule*, *Gr.* pour *grain*, ß pour *demi*; *gutt.* pour *gouttes*; ℞ pour *Recipe* ou *Prenez*; *D.* et *P.*, pour *Doses* et *Préparations*; *p. e.* pour *parties égales*; ā ā, *ana*, pour *parties égales de chaque substance*; *M.* pour *mêlez*; *F. S. A.* pour *Fiat secundum artem* (faites selon l'art).

MÉDECINE LÉGALE, branche des sciences médicales qui s'occupe des rapports de la médecine avec la justice. — Parmi les questions soumises par les magistrats au médecin légiste, les unes sont relatives à l'identité des individus, à leur état de santé ou de maladie, à la nature et à l'issue probable des maladies, aux propriétés contagieuses ou non des maladies; à l'état d'incapacité des personnes relativement à certains actes de la vie civile; à la filiation, à la paternité. Le médecin légiste est aussi consulté dans les cas d'avortement, d'infanticide, de suicide, d'homicide, soit par blessures, soit par empoisonnement, soit par asphyxie; il est appelé à distinguer la mort réelle d'avec la mort apparente, et à se prononcer, d'après l'examen des cadavres, dans les questions de survie.

Les meilleurs ouvrages de médecine légale sont ceux de Fodéré, de M. Orfila et de M. Devergie. Le D[r] Brian, le D[r] Bayard ont donné de bons *Manuels de Médecine légale*. On doit à M. Trébuchet, chef du bureau de la police médicale, la *Jurisprudence de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie en France*, comprenant la médecine légale, la police médicale, etc. (1834).

Académie de médecine. Cette société savante, créée à Paris en 1820, est destinée à éclairer le gouvernement sur tout ce qui concerne la santé publique. Elle a continué les travaux de la *Société de médecine* et de l'*Académie de chirurgie*, qui existaient à Paris avant 1789. Elle comprend trois sections : *médecine, chirurgie, pharmacie;* elle publie des *Mémoires*, qui ont commencé à paraître en 1828. Il paraît en outre tous les 15 jours un *Bulletin* de ses travaux. Les mémoires de l'ancienne *Académie de chirurgie* (1768 à 1798) forment 12 volumes in-4.

Écoles de médecine. Les écoles de médecine en France sont contemporaines des universités; celle de Paris fut organisée dans la dernière moitié du XIII[e] siècle; ses statuts furent approuvés par Philippe de Valois en 1331. En 1452 furent organisées les Facultés chargées de conférer les grades. Elles furent supprimées en 1792, et remplacées en 1794 par trois écoles dites *Écoles de santé*, établies à Paris, à Montpellier et à Strasbourg : celle de Paris fut placée dans le local de l'ancienne Académie de chirurgie, auquel on réunit le couvent des Cordeliers. Ces écoles furent, en 1808, comprises dans l'Université impériale, et la Faculté de médecine fut rétablie. Il n'y a encore aujourd'hui en France que 3 Facultés (celles de Paris, de Montpellier et de Strasbourg); elles se composent de professeurs titulaires et d'agrégés, ceux-ci nommés au concours. On y enseigne l'anatomie, la physiologie; la chimie, la physique et l'histoire naturelle médicales; l'hygiène, la pathologie interne et externe, la thérapeutique et la matière médicale, la médecine opératoire, les accouchements. Les cours durent 4 ans. Une *École pratique* est annexée à chaque Faculté. — Il y a, en outre, des *Écoles préparatoires de médecine* à Amiens, Angers, Arras, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Nancy, Orléans, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Toulouse, Tours. Ces écoles ne peuvent conférer de grades; les études qui y sont faites valent auprès des Facultés, mais pour un temps moindre que le temps passé dans une Faculté. — Les étudiants trouveront d'utiles secours dans le *Guide de l'étudiant en médecine* d'E. Langlebert.

Il existe enfin une *École spéciale de médecine et de pharmacie militaires*, établie à Paris à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, destinée à former des sujets pour le Corps de santé de l'armée de terre. Cette école a été réorganisée par un décret du 15 novembre 1852 : on n'y est admis aujourd'hui qu'autant que l'on est déjà pourvu du grade de docteur; les jeunes docteurs y font un stage d'une année, afin de se familiariser avec les divers aspects de la médecine militaire.— Brest, Toulon et Rochefort possèdent, en outre, des *Écoles de médecine navale*.

MÉDIAN (du latin *medium*, milieu). En Anatomie, on nomme : *Ligne médiane*, une ligne verticale qu'on suppose partager longitudinalement le corps en deux parties égales, l'une à droite, l'autre à gauche; — *Veines médianes*, trois veines qui sont à la superficie de l'avant-bras, et qu'on distingue par les noms de *M. commune*, *M. céphalique* et *M. basilique*; — *Nerf médian*, un nerf formé par la 1[re] paire dorsale et les 7[e] et 8[e] paires cervicales : il se distribue au bras, et, parvenu à la paume de la main, se divise en autant de rameaux qu'il y a de doigts.

MÉDIANTE (du latin *medians*, qui est au milieu). On nomme ainsi, en Musique, la tierce au-dessus de la note tonique ou principale. Dans le mode majeur

d'*ut*, *mi* est la médiante; dans le mode mineur de *la*, c'est *ut*. La médiante sert à distinguer l'accord parfait majeur de l'accord parfait mineur; car elle seule varie parmi les notes qui composent ces accords; elle est majeure dans le premier cas, et mineure dans le second. — Dans le Plain-chant, la *médiante* est un repos au milieu de chaque verset, qui se fait presque toujours sur la dominante du ton. Ce repos est marqué par un astérisque.

MÉDIASTIN (du latin *mediastinus*, qui se tient au milieu). Le *médiastin* est une cloison membraneuse formée par l'adossement des deux plèvres, et qui sépare la poitrine en deux parties, l'une à droite, et l'autre à gauche: il occupe les deux espaces que laissent entre elles les deux plèvres derrière le sternum et au devant de la colonne vertébrale. On y distingue le *Médiastin postérieur*, intervalle triangulaire qui reste entre les deux plèvres lorsque ces membranes, après avoir tapissé les parties latérales du rachis, se rapprochent l'une de l'autre: c'est là que sont logés l'aorte, l'œsophage, la veine azygos, le canal thoracique, la partie inférieure de la trachée-artère; et le *M. antérieur*, qui résulte de l'écartement des plèvres, lorsque, après s'être adossées l'une à l'autre, elles se séparent de nouveau, et vont tapisser les portions latérales du sternum: il forme un X dont les branches inférieures seraient plus écartées que les supérieures; le thymus et du tissu cellulaire en occupent la partie supérieure; le cœur, le péricarde et les gros troncs vasculaires remplissent l'écartement inférieur.

Les *Artères médiastines* (l'*antérieure* et la *postérieure*) sont celles qui se distribuent au médiastin.

MÉDIATEUR (de *medius*, placé entre). Ce nom se donne, dans la Religion chrétienne, à J.-C. envisagé comme réconciliateur entre Dieu et les hommes.

Médiateur plastique. *Voy.* PLASTIQUE.

MÉDIATION, se dit, en Politique, lorsque deux États sont en guerre ou seulement en contestation, et qu'une troisième puissance interpose ses bons offices pour prévenir les hostilités ou rétablir la paix. On peut accepter ou refuser cette intervention, ainsi que la solution proposée: c'est en cela que la médiation diffère de l'arbitrage, dont les décisions sont obligatoires.

On appelle spécialement *Acte de médiation* l'acte par lequel la Suisse fut organisée le 19 février 1803, par la médiation de Bonaparte, alors premier consul, acte qui la constitua en une confédération de 19 cantons, régie par une diète nationale annuelle.

MÉDIATISATION, se dit, dans la Confédération germanique, d'un acte politique par lequel de petites souverainetés sont réunies à des États plus puissants, de manière à ne plus relever que *médiatement* de l'Empire. On trouve dans l'histoire de l'Allemagne plusieurs exemples de *médiatisation*: car plus d'une fois des feudataires immédiats de l'Empire en étaient devenus feudataires médiats. La plus célèbre est celle qui eut lieu en 1806, sous l'influence de Napoléon. L'empire d'Allemagne ayant été reconstitué à cette époque, on sentit la nécessité de médiatiser cette foule de petites souverainetés qui y existaient encore et qui compliquaient à l'infini les rapports diplomatiques et internationaux: tel fut le sort des familles d'Arenberg, Croy-Dulmen, Dietrichstein, Esterhazy de Galantha, Furstenberg, Hohenlohe, Kaunitz, la Leyen Looz-Coswaren, Linange de Leiningen, Salm, Sayn Wittgenstein, Solms, Stahremberg, Tour et Taxis, Isembourg, Pappenheim, Puckler, Metternich, Neipperg, Schœnbourg, Stolberg, Walmoden, etc. L'acte signé à Vienne pour la constitution germanique, le 8 juin 1815, porte que les maisons médiatisées conservent les droits d'égalité de naissance avec les maisons souveraines; que leurs membres ne seront justiciables que des tribunaux supérieurs; et qu'ils auront l'exercice de la juridiction civile et criminelle en première instance.

MEDICAGO, nom scientifique du genre *Luzerne*.

MÉDICAL (JURY). *V.* MÉDECIN et OFFICIER DE SANTÉ.

MÉDICAMENT (du latin *medicare*, donner des remèdes), substance employée dans un but curatif. On distingue des *M. simples*: ce sont ceux que l'on emploie seuls; des *M. composés*, dans lesquels on associe ensemble plusieurs substances médicamenteuses. On divise encore les médicaments: suivant leur mode d'application, en *M. externes* et *M. internes*; suivant les effets qu'ils doivent produire, en *évacuants*, *vermifuges*, *diurétiques*, *pectoraux* ou *béchiques*, *antispasmodiques*, *fébrifuges*, *toniques*, *antiscorbutiques*, *dépuratifs*, *antiphlogistiques*, etc. — L'étude des médicaments est l'objet de la *Matière médicale* ou *Pharmacologie*. *Voy.* ce mot.

MÉDICATION, effet produit par l'action des médicaments. — On prend aussi ce mot pour synonyme de mode de traitement, de système médical.

MÉDICINIER (ainsi nommé à cause de ses vertus médicales), en termes botaniques *Iatropha* (du grec *iatros*, médecin), genre important de la famille des Euphorbiacées, se compose d'arbres, d'arbrisseaux et de quelques herbes, qui tous renferment un suc laiteux et abondant. Ces plantes habitent les contrées chaudes de l'ancien et surtout du nouveau continent. Les principales espèces sont: le *M. cathartique* (*I. curcas*), vulgairement *Pignon d'Inde* et *Ricin d'Amérique*: c'est un arbrisseau de l'Amérique tropicale à feuilles alternes pétiolées [illegible] glabres et à fleurs monoïques (les mâles, terminales, les femelles, axillaires); ses fruits contiennent une huile âcre très-employée en Amérique comme vomitif et purgatif violent; le *Manihot* (*I. Manihot*), plus connu sous le nom vulgaire de *Manioc* (*Voy.* ce mot); le *M. multifide* (*I. multifide*), ainsi nommé à cause des nombreuses divisions de ses feuilles, et dit aussi *Petit Médicinier*, *M. d'Espagne*: ses graines, appelées *noisettes purgatives*, ont eu de une grande vertu, mais l'usage en a été abandonné comme exposant à des accidents; le *M.* [illegible] (*I. acuminata*), à feuilles en forme de violon, terminées par une pointe à stipules oblongues; à fleurs d'un rouge écarlate très-vif, disposées en corymbe; le *M. brûlant* (*I. urens*), à jolies fleurs blanches, qui est couvert de poils brûlants comme l'ortie.

MÉDIMNE (du grec *médimnos*), la mesure principale des Grecs pour les choses sèches, valait 3 boisseaux et demi, ou 51 lit., 79 c. de nos mesures. Le médimne contenait 6 *hecteus*, 48 *chœnix* et 96 [illegible]

MÉDISANCE. *V.* CALOMNIE, DIFFAMATION, INJURE.

MEDIUM, c.-à-d. en latin *milieu*, se dit, en Musique, de la portion moyenne de l'étendue de la voix, également éloignée des extrémités grave et aiguë. Un beau *medium*, quand il a une certaine latitude, donne les sons les mieux nourris, les plus mélodieux.

MÉDULLAIRE (du latin *medulla*, moelle), qui appartient à la moelle ou qui en a la nature. En Anatomie, on nomme *Artères médullaires*, les rameaux nourriciers qui pénètrent dans l'intérieur des os; — *Membrane médullaire*, celle qui enveloppe la moelle des os et qui tapisse le canal intérieur de l'os; — *Substance médullaire*, la substance du cerveau et de la moelle épinière, ainsi que celle du [illegible]

En Botanique, le *Canal médullaire* est la cavité cylindrique et pleine de moelle qui occupe le centre de la tige des plantes dicotylédones; l'*Étui médullaire* est cette rangée de fibres ligneuses intérieures qui entourent immédiatement la moelle; les *Rayons médullaires* sont des lames verticales, de nature analogue à la moelle, qui, partant du centre de l'arbre, se dirigent vers la circonférence de la tige et sont visibles, sous forme de rayons, sur la coupe transversale du tronc d'un arbre.

MÉDULLE (du latin *medulla*, moelle). Dutrochet appelle *Médulle interne* la moelle contenue dans le canal médullaire des végétaux, et *M. externe*,

lame de tissu cellulaire qui unit l'épiderme aux couches corticales. Cette enveloppe paraît avoir une organisation et des fonctions analogues à la moelle contenue dans l'étui médullaire. C'est elle qui, acquérant une épaisseur considérable dans le *Quercus suber*, constitue le liége. Au bout de deux ou trois ans, la médulle externe se sèche, se fendille, comme on le voit sur le tronc des vieux arbres; elle s'enlève alors par plaques, comme sur le Platane.

MÉDUSE (nom de *Méduse*, une des Gorgones, dont l'aspect était effrayant). On a donné le nom de *Méduses* ou de *Médusaires* à un groupe de Zoophytes constituant presque à lui seul la première division des Acalèphes. Ce sont des animaux marins dont le corps, semblable à une masse de gelée, est phosphorescent pendant la nuit, et cause souvent à celui qui le touche des démangeaisons et des inflammations érésipélateuses : ce qui les fait appeler vulgairement *Orties de mer*. Leur corps, dit *ombrelle*, est de forme hémisphérique, convexe en dessus, plat ou convexe en dessous. La bouche, placée à la surface inférieure, est tantôt une, tantôt multiple. A peine retirées de l'eau, les Méduses se réduisent en un liquide visqueux et transparent. Elles se nourrissent de toutes sortes d'animaux, et se propagent par des œufs, qui sont contenus dans des cavités spéciales placées sous l'ombrelle. Lamarck a divisé ce groupe en deux sections : les Méduses à bouche unique, comprenant les espèces *Eudore*, *Phorcynie*, *Charybdée*, *Equorée*, *Callirhoé*, *Orithye* et *Dianée*; et les Méduses à plusieurs bouches, comprenant les genres *Éphyre*, *Obélie*, *Cassiopée*, *Aurélie* et *Céphée*. Cuvier les a divisées tout simplement en *Méduses* proprement dites, qui ont une bouche inférieure; *Rhizostomes*, qui se nourrissent à l'aide de leurs tentacules; et *Astomes*, qui n'ont point de bouche apparente. MM. de Blainville, Brandt et Lesson ont encore classé autrement ces animaux singuliers.

MEETING (participe présent du verbe *to meet*, se rencontrer), mot anglais qui signifie une réunion populaire dont le but est de délibérer et de discuter sur un sujet politique, sur une élection, ou sur toute autre question qui intéresse un grand nombre d'individus. Les élections, surtout, donnent lieu, en Angleterre, à de nombreux *meetings*. Les *meetings* se tiennent presque toujours en plein air; leur objet est annoncé à l'avance par des placards en grosses lettres, qui couvrent les murs, ou qui sont portés au bout d'une perche dans les rues.

MÉGACÉPHALE (du grec *mégas*, grand, et *képhalê*, tête), genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, très-voisin des Cicindèles : corps bombé, tête forte et ronde. On en connaît actuellement plus de 25 espèces, propres à l'Amérique, à l'Afrique et à l'Asie. Ce sont des insectes nocturnes, généralement très-brillants et revêtus de couleurs métalliques. Le *M. à quatre taches* est long de 2 centimètres, d'un vert doré; il a les mandibules, les antennes, les palpes, fauves. Ce genre a été créé par Latreille.

MÉGACHILE (du grec *mégas*, grand, et *kheilos*, lèvre), genre d'insectes Hyménoptères, de la section des Porte-aiguillons, famille des Mellifères, tribu des Apiaires : tête forte, épaisse; yeux ovalaires; mandibules triangulaires, finement dentelées intérieurement; antennes courtes, insérées au milieu de la face; corselet arrondi et bombé. On les divise en deux groupes : les *M. maçonnes*, qui se bâtissent des nids, et les *M. coupeuses de feuilles*, ainsi nommées à cause de leurs habitudes. Le type de ce groupe est la *M. de la rose à cent feuilles* (*M. centuncularis*), commune dans nos jardins.

MÉGADERME (du grec *mégas*, grand, et *derma*, peau), genre de Chauves-souris, de la famille des Vespertiliens, créé par Et.-Geoff. Saint-Hilaire, est ainsi nommé à cause d'un développement considérable de la peau au-dessus des narines. Il n'a point d'incisives supérieures; les canines sont très-fortes et crochues. Les oreilles sont très-grandes et réunies sur le devant de la tête. Il a trois crêtes nasales, point de queue, les lèvres velues et sans tubercules. On en connaît 4 espèces, qui habitent l'Afrique et l'Inde. Le *M. lyre* a 8 centimètres de long, et chacune de ses ailes est longue de 20 centimètres. Son pelage est roux en dessus et fauve en dessous. Le *M. feuille* a le pelage d'une belle couleur cendrée, et la *feuille* nasale très-grande.

MÉGALANTHROPOGÉNÉSIE (de *mégas*, grand, *anthrôpos*, homme, et *génésis*, génération), art prétendu de procréer à volonté des hommes d'esprit, de talent, de génie.

MÉGALONYX (du grec *mégas*, grand, et *onyx*, ongle). Les Zoologistes donnent ce nom :

1° à un genre de Mammifères fossiles découvert en 1796, aux États-Unis, dans une caverne du comté de Green-Briar (Virginie) : on pense que ce Mammifère est une espèce de *Megatherium* (*Voy.* ce mot);

2° à un genre d'oiseaux du Chili, peu connu, appartenant à l'ordre des Passereaux, et ayant pour caractères : le bec plus court que la tête, droit, conique, robuste; les ailes très-courtes, obtuses; la queue imparfaite, pointue, successivement élargie; les tarses puissants, très-gros proportionnellement à la taille de l'oiseau; les ongles très-longs, très-forts et très-peu recourbés. L'espèce type est le *M. roux*, qui a près de 25 centimètres de long, et le plumage entièrement roux, à l'exception du ventre, des flancs et des couvertures inférieures de la queue, qui sont rayés de brun et de blanc.

MÉGALOPE (du grec *mégas*, grand, et *ops*, visage), genre de Crustacés décapodes, famille des Macroures, tribu des Galathées : carapace large, courte et un peu déprimée, terminée en avant par un rostre pointu; antennes extérieures sétacées, n'ayant pas le quart de la longueur de la carapace, et formées d'articles allongés; yeux extrêmement gros et saillants, d'où leur nom. On distingue la *M. rhomboïdale*, la *M. armée*, et la *M. mutique*.

Genre de Cyprinoïdes. *Voy.* CAILLEU-TASSART.

MÉGALOSAURE, *Megalosaurus* (du grec *mégas*, grand, et *sauros*, lézard), grande espèce de Reptiles fossiles, découverts à Stonesfield, à 12 milles d'Oxford. Cuvier pense que c'était un animal marin, grand comme la Baleine, et très-vorace.

MÉGAPODE (du grec *mégas*, grand, et *pous*, *podos*, pied), oiseau de l'Océanie, placé par Cuvier parmi les Échassiers macrodactyles, à la suite des Jacanas et des Kamichis; par Lesson, parmi les Passereaux; par Temminck, dans les Gallinacés. Les Mégapodes ont le bec grêle, faible, droit, un peu comprimé; les jambes écussonnées, fortes, assez élevées, placées à la partie postérieure du corps; les ongles très-forts, très-longs; les ailes médiocres, concaves, arrondies; la queue petite, cunéiforme, dépassant à peine les ailes. Ces oiseaux pondent des œufs très-gros, et habitent les terrains marécageux des îles de l'Océanie. Ils sont craintifs, courent comme les Perdrix, et volent peu et bas. On en compte 4 ou 5 espèces, qui sont peu connues.

MÉGASCOPE (du grec *mégas*, grand, et *skopéo*, examiner), instrument d'Optique destiné à donner des copies réduites ou amplifiées d'une gravure, d'un tableau ou d'un bas-relief ayant peu d'étendue : c'est une espèce de chambre obscure, éclairée par une lampe. Il se réduit à une lentille achromatique au-devant de laquelle on place l'objet dont on veut avoir l'image réelle sur un tableau, ou dont on veut prendre la copie. Il ne diffère du microscope solaire que par la nature des objets dont il donne les images, et par la manière dont ces objets sont éclairés. Il a été imaginé par Charles, en 1780.

MÉGATHÉRIUM (du grec *mégas*, grand, et *thêr*,

bête féroce), genre de Mammifères fossiles établi par G. Cuvier, renferme des animaux de la taille des grands Rhinocéros, dont on a trouvé des débris dans les couches superficielles des terrains d'alluvion de l'Amérique du Sud, notamment dans le Paraguay. La première découverte du *Megatherium* date de 1789. Cet animal, trouvé sur les bords du Koxan, à 16 kilomètres de Buenos-Ayres, avait la taille de l'éléphant. Il appartient à l'ordre des Edentés, et paraît intermédiaire entre les Tatous et l'espèce de Fourmiliers dite Tamanoirs. — Quelques Naturalistes ont formé, sous les noms de *Mégathérides*, *Mégathéroïdes*, une famille d'animaux fossiles de l'ordre des Edentés, qui a pour type le *Megatherium*; les autres genres sont le *Mégalonyx* et le *Mylodon*.

MÉGIE, MÉGISSERIE (du latin *mergere*, tremper ?), art de préparer les peaux de mouton, de veau, de chevreau, de chamois, et autres peaux délicates, pour les rendre propres à divers usages autres que ceux qui concernent les métiers de Corroyeur et de Pelletier, principalement aux usages de la ganterie. Le Mégissier, après avoir soumis les peaux aux mêmes préparations que le Chamoiseur, afin de les débarrasser de la laine et de toute matière étrangère (*Voy.* CHAMOISEUR), les *passe en blanc*, c.-à-d. les fait tremper dans une pâte de farine mêlée d'alun et de sel, et délayée dans de l'eau : ce qui les rend souples et moelleuses. Le Mégissier prépare aussi des peaux qui doivent conserver leurs poils, telles que les housses, les fourrures, etc. Le travail de la mégisserie, qui naguère exigeait une dizaine d'opérations successives et ne durait pas moins de deux ou trois mois, a été beaucoup simplifié depuis peu : les opérations, réduites à 3 ou 4, ne demandent pas plus de trois semaines. Cette branche d'industrie est exploitée, en France, dans plusieurs départements, surtout dans ceux de l'Ardèche et de l'Isère : Annonay est renommé pour sa mégisserie.

Les Mégissiers formaient jadis une corporation fort ancienne : il lui fut donné dès 1270 des règlements, qui nous sont parvenus. En 1776, ils furent réunis en une seule corporation avec les tanneurs, corroyeurs, peaussiers et parcheminiers.

MÉHARI, nom arabe d'une espèce de Dromadaire, remarquable par la rapidité de son allure. On s'en sert comme monture et comme attelage.

MELÆNA (du grec *mélas*, noir), vulgairement *Maladie noire*, flux de sang noirâtre provenant de l'appareil digestif et s'échappant, soit par la bouche, soit par l'anus. Cette maladie peut être le résultat de quelque lésion des voies digestives; mais le plus souvent elle résulte d'une simple exhalation à la surface de la muqueuse intestinale. Dans ce dernier cas, on prescrit le repos, des boissons froides et acides, l'extrait de ratanhia; on applique des révulsifs sur les extrémités. Quand l'hémorragie dépend d'une lésion grave de l'intestin, c'est contre cette lésion qu'il faut diriger les moyens curatifs.

MÉLALEUQUE (du grec *mélas*, noir, et *leukos*, blanc), *Melaleuca*, genre de la famille des Myrtacées, renferme des arbres et des arbrisseaux originaires de l'Australie, mais qu'on trouve aussi dans l'Inde : tiges très-rameuses; feuilles velues, rudes au toucher, d'un joli vert, opposées ou verticillées. Les espèces les plus connues sont : le *M. à feuilles de Millepertuis* (*M. hypericifolia*), aux fleurs d'un rouge vif, disposées en épis; le *M. à feuilles de Bruyère*; le *M. armillaire*, avec les graines duquel on fait des bracelets (*armilla* en latin), des colliers, et dont les fleurs sont violacées. On retire du *M. à bois blanc* l'*huile de cajeput*. *Voy.* CAJEPUT.

MÉLAMBO ou MALAMBO, écorce dont l'origine est encore incertaine, et qui a été apportée de Santa-Fé de Bogota en 1806. Quelques auteurs l'attribuent au *Drimys Winteri*, d'autres à un *Quassia*. Cette écorce est épaisse de 8 à 10 millimètres, cassante, d'une couleur de buis, recouverte d'un épiderme blanc avec des tubercules nombreux; son odeur est forte lorsqu'elle est récente; sa saveur amère et poivrée. On l'a employée comme fébrifuge.

MÉLAMPYRE (du grec *mélas*, noir, et *pyros*, blé, froment), *Melampyrum*, genre de plantes annuelles d'Europe, de la famille des Rhinanthacées, ou de celles des Scrofulariées, renferme des herbes à feuilles simples, opposées, à fleurs disposées en épis terminaux et accompagnées de bractées. L'espèce principale, le *M. des champs* (*M. arvense*), nommé aussi *Blé de vache*, parce qu'il est recherché des vaches, et *Queue de renard*, *Rougeole*, à cause de la forme et de la couleur purpurine de ses bractées en épis, est très-commune dans les champs et dans les blés : elle fleurit en été. Le *M. à crêtes*, à bractées d'un vert pâle ou jaunâtre, est très-commun dans le bois de Boulogne. On distingue encore le *M. des prés* et le *M. des bois*.

MÉLANCOLIE (du grec *mélas*, noir, et *kholê*, bile). On désigne ainsi, dans le langage vulgaire, un état habituel de tristesse que l'on observe particulièrement dans les individus chez lesquels prédomine le système hépatique (foie). — En Médecine, on donne spécialement ce nom à une altération des facultés intellectuelles caractérisée par un délire qui roule exclusivement sur des idées tristes : c'est la *lypémanie* d'Esquirol. Les anciens appelaient *mélancolie* cette forme de délire, parce qu'ils attribuaient les affections morales tristes à une altération de la bile qui, selon eux, devenait alors fort noire.

MÉLANIE (du grec *mélas*, noir), *Melania*, genre de Mollusques gastéropodes, type de la famille des Mélaniens, remarquables par leur coquille de couleur noire, turriculée, dont l'ouverture est entière, ovale ou oblongue, évasée à la base, avec une columelle lisse, arquée en dedans, et un opercule corné. Les Mélanies habitent les eaux douces des pays chauds. On en compte un grand nombre d'espèces, vivantes ou fossiles, dont le type est la *M. tiare*, commune à Madagascar et dans l'île de France, et ainsi nommée parce que ses tours de spire sont couronnées par une sorte de rampe. — La famille des Mélaniens renferme les 2 genres *Mélanie* et *Mélanopside*.

MÉLANISME (du grec *mélas*, noir), coloration anomale de la peau, caractérisée extérieurement par la teinte noire ou foncée de la peau, des poils et de l'iris, et due à la teinte et à la surabondance du *pigmentum*. On l'oppose à l'*Albinisme*. Plusieurs espèces d'animaux, le Lion, le Mouflon, le Renard, le Castor, ont offert des exemples de mélanisme. C'est au mélanisme qu'on doit rapporter les taches vulgairement nommées *envies* (*nævi materni*), dont la couleur varie du café au lait jusqu'au noir.

MÉLANOPSIDE (du grec *mélas*, noir, et *opsis*, aspect), vulgairement *Faune*, genre de Mollusques gastéropodes, de la famille des Mélaniens, se trouve à l'état fossile ou à l'état vivant en Europe, en Asie, en Afrique. La coquille est allongée, fusiforme, à sommet aigu, à ouverture ovale oblongue. L'animal est dioïque, spiral, trachélipode; sa tête est munie de deux gros tentacules coniques, portant les yeux sur un renflement assez saillant situé à leur base externe. Les espèces les plus connues sont la *M. buccinoïde* ou *marron*, et la *M. épineuse*.

MÉLANOSE (du grec *mélas*, noir), matière plus ou moins noire, solide ou liquide, disposée dans les tissus normaux ou anomaux sous forme de masses plus ou moins volumineuses, et souvent combinée intimement avec leur parenchyme ou sécrétée à leur surface. Cette matière, dans son état de crudité, a une consistance analogue à celle des glandes lymphatiques, et laisse suinter par la pression, lorsqu'elle tend à se ramollir, un liquide roussâtre, ténu, mêlé de grumeaux noirâtres, fermes ou friables, qui se convertissent enfin en une bouillie

noire. On ne connaît bien ni les causes ni le traitement de la mélanose; l'extirpation de ces tumeurs est le seul moyen de les faire disparaître; mais on les voit bientôt repulluler.

MÉLANTERIE (du grec *melantéria*, noir de cordonnier, formé de *mélainô*, noircir), s'est dit autrefois pour désigner une terre noire pyriteuse, susceptible de donner une couleur noire analogue à celle de l'encre. On croit que c'était un fer sulfaté, terreux, impur. — M. Beudant a donné ce nom au sulfate de fer (couperose verte) qu'on emploie dans la fabrication de l'encre et la teinture en noir.

MÉLANTHE, *Melanthium* (du grec *mélas*, noir, et *anthos*, fleur), genre type de la famille des Mélanthacées, que l'on confond aujourd'hui avec celle des Colchicacées, renferme des herbes du cap de Bonne-Espérance, à racine bulbeuse, à feuilles linéaires, à fleurs en épis. Parmi ces espèces, on remarque : le *M. à épi*, plante gracieuse, à tige menue, à feuilles engaînantes, longues et étroites; elle donne en mai un épi de fleurs pourpres dont les lobes s'ouvrent en étoiles; le *M. à feuilles de jonc*, à tige garnie de deux feuilles longues et étroites, à fleurs en grappe; le *M. de Virginie*. — *Voy.* NIELLE.

MÉLAPHYRE (du grec *mélas*, noir, et *phyrô*, pétrir), nom donné par Brongniart à une roche compacte ayant la structure porphyrique et composée d'une pâte de pyroxène noir, enveloppant des cristaux de labradorite. Pour M. Cordier, ce nom est synonyme d'*Ophite*. Les Mélaphyres ont commencé plus tôt que les trachytes, et ont fini un peu avant l'époque actuelle.

MELASIS (du grec *mélas*, noir), genre de Coléoptères pentamères, famille des Serricornes, tribu des Buprestides : mandibules pointues, quatre palpes courtes, antennes également courtes, corps allongé, cylindrique. Ces insectes vivent à l'état de larve dans l'intérieur du bois. Le *M. flabellicorne*, long de 7 à 8 millimètres, d'un noir brun, un peu duveteux, se trouve par toute l'Europe. Les autres espèces se trouvent aux Etats-Unis et au Mexique.

MÉLASOMES (du grec *mélas*, noir, et *sôma*, corps), famille de Coléoptères hétéromères, se compose d'insectes de couleur noire ou cendrée, ayant la tête enfoncée jusqu'aux yeux dans le corselet; les yeux ovales, à peine saillants; les antennes grenues, le troisième article étant le plus long de tous; un crochet aigu à la partie interne des mâchoires; peu ou point d'ailes. Latreille divise cette famille en 3 tribus: les *Piméliaires*, les *Blapsides* et les *Ténébrionites*.

MÉLASSE (du grec *méli*, miel), dite aussi *Sirop de sucre*, *Doucette* et *Vesou*, liquide sirupeux et non cristallisable qui reste après la cristallisation et le raffinage du sucre, et dont on ne peut plus extraire le sucre qu'il contient encore. On distingue la *M. de sucre brut*, employée à la confection du rhum et à l'amélioration de la bière; la *M. de sucre de betterave*, servant aux mêmes usages et pouvant en outre s'employer dans la confection des rouleaux d'imprimerie; et la *M.* provenant *du raffinage du sucre de canne*, qui s'emploie dans la préparation du pain d'épice, des oublies, de l'eau-de-vie. On se sert aussi quelquefois de la mélasse en guise de sucre.

MÉLASTOME (du grec *mélas*, noir, et *stôma*, bouche), genre type de la famille des Mélastomacées, renferme des arbrisseaux de l'Asie tropicale, à feuilles opposées, très-entières ou dentées en scie, nerveuses; à fleurs pédonculées, en faisceaux ou en corymbes terminaux, quelquefois solitaires, et de couleurs variées, blanches, roses ou pourpres; à fruits charnus dont le suc laisse le plus souvent sur les lèvres une teinte noire (d'où le nom de *mélastome*). Parmi les espèces, on remarque le *M. malabathricum* de Ceylan et le *M. cymosum* de l'Amérique équatoriale. Quelques-unes sont tinctoriales.

La famille des *Mélastomacées*, intermédiaire aux Salicariées et aux Myrtacées, renferme un grand nombre de genres, la plupart appartenant à l'Amérique; on la divise en cinq tribus : *Lavoisiérées*, *Rhexiées*, *Osbeckiées*, *Miconiées* et *Charianthées*.

MELEAGRIS, nom que les anciens donnaient à l'oiseau que nous connaissons aujourd'hui sous celui de *Pintade*, a formé celui de *Méléagrides*, donné par Lesson à une famille d'oiseaux de l'ordre des Gallinacés, qui a pour type le genre Pintade.

On donne encore ce nom : 1° au *Dindon;* 2° à une espèce de Coquille dont Montfort a fait un genre à part, aux dépens du genre *Turbo* (Sabot) de Linné. Il comprend tous les Sabots ombiliqués, et a pour type le *Sabot pie*, dont l'intérieur est blanc, flambé de noir, et l'extérieur nacré.

MÉLECTE (du grec *méli*, miel), *Mélecta*, genre d'insectes Hyménoptères de la famille des Mellifères, tribu des Apiaires, établi par Latreille, a le corps noir, mais couvert d'un duvet assez épais, ordinairement d'un gris jaunâtre ou blanc, formant des taches sur les côtés de l'abdomen et des pattes. Ces insectes vivent en parasites, et déposent leurs œufs dans le nid d'autres Apiaires qui prennent soin d'approvisionner par eux-mêmes leurs petits.

MÉLETTE, petit poisson à bande latérale argentée, que l'on a placé parmi les Clupées, est aussi connu sous le nom de *Stoléphore*. C'est une espèce d'anchois très-délicate, usitée en Languedoc comme aliment.

MÉLÈZE, *Pinus larix*, arbre résineux, de la fam. des Conifères-Abiétinées. Presque aussi élevé que le Sapin, il a aussi la forme pyramidale; ses branches, qui ne commencent qu'assez haut, sont moins régulièrement verticillées; son bois est rougeâtre, quelquefois blanc. Ses feuilles sont minces, étroites, d'un vert gai et léger, disposées en petites rosettes le long des rameaux; elles tombent tous les ans, aux approches de l'hiver, et se renouvellent au printemps. Les fleurs sont monoïques; les chatons mâles, sessiles, oblongs, solitaires, munis d'écailles amincies au sommet; les fleurs des chatons femelles sont colorées, un peu lâches, membraneuses sur les côtés, partagées dans leur longueur par une ligne verte qui se prolonge en pointe au delà du sommet.

Cet arbre croît dans les hautes montagnes des Alpes, auprès des glaciers, bien souvent au-dessus des Sapins, mais isolé, et non réuni aux forêts; il croît également sur les montagnes inférieures et dans les vallons élevés, pourvu qu'il ait une exposition au nord bien aérée. Le bois du mélèze l'emporte en bonté et en durée sur celui des pins et des sapins. Il résiste longtemps à l'action de l'air et de l'humidité; on en fait des gouttières, des conduits d'eaux souterraines, de bonnes charpentes; il entre dans la construction des petits bâtiments de mer : les peintres s'en servent pour faire les cadres de leurs tableaux, etc. Il découle de cet arbre une résine abondante, que l'on recueille avec soin, et qui se vend sous le nom de *térébenthine de Venise*. Il suinte des feuilles, dans les mois de mai et de juin, une sécrétion sous la forme de petites graines un peu gluantes, qui s'écrasent facilement sous les doigts; c'est une sorte de manne qui approche de celle de la Calabre, et qui purge comme elle, mais à plus forte dose : on la connaît sous le nom de *manne de Briançon* ou *de mélèze*. L'écorce est propre au tannage des cuirs. — Outre le *Mélèze d'Europe*, les Botanistes comptent plusieurs espèces exotiques, mais qui ne sont point cultivées en grand, telles que le *M. à branches pendantes*, qui est originaire de l'Amérique septentrionale.

MÉLIA (nom que les Grecs donnaient au Frêne), genre type des Méliacées : calice à 5 dents; 5 pétales oblongs; filaments soudés en tube cylindrique à 10 dents; 10 anthères insérées à la base des dents; stigmate en tête; drupe globuleux, contenant un noyau à 5 loges monospermes. La principale espèce est le *Mélia azédarach*, arbre originaire de l'Inde

et naturalisé dans une partie de la région méditerranéenne. *Voy.* AZÉDARACH et MÉLIACÉES.

MÉLIACÉES (de *Mélia*, genre type), famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, renferme des arbres ou arbrisseaux exotiques, à feuilles alternes, sans stipules, simples ou composées, à fleurs tantôt solitaires et axillaires, tantôt diversement groupées en épis ou en grappes, ayant un calice libre à 4 ou 5 divisions plus ou moins profondes; une corolle de 4 à 5 pétales valvaires; des étamines généralement en nombre double des pétales, toujours monadelphes, leurs filets formant un tube qui porte les anthères tantôt à son sommet, tantôt à sa face interne; ovaire à 4 ou 5 loges, contenant généralement deux ovules collatéraux et superposés; style simple, terminé par un stigmate plus ou moins profondément divisé en 4 ou 5 lobes; fruit tantôt sec, capsulaire, s'ouvrant en 4 ou 5 valves septifères, tantôt charnu et drupacé, et parfois uniloculaire par suite d'avortement.

La plupart des Méliacées habitent les régions tropicales. Les fruits ou la tige de quelques genres renferment une substance amère, éminemment purgative et même vénéneuse (*Voy.* AZÉDARACH); d'autres fournissent une huile grasse. Cette famille forme 2 tribus, les *Méliées* et les *Trichiliées*, et a pour principaux genres: *Melia* ou *Azédarach*, *Quivisia*, *Trichilia*, *Aglaïa*, *Carapa*, etc. — La famille des *Cédrélacées* a été détachée de celle des Méliacées.

MÉLIANTHE, *Melianthus* (du grec *méli*, miel, et *anthos*, fleur), genre d'arbrisseaux exotiques, dont Endlicher fait le type d'une famille, celle des Mélianthées, voisine des Zygophyllées, et comprise d'abord dans les Rutacées. Il doit son nom à la glande du calice, qui sécrète une liqueur mielleuse fort abondante et de couleur noirâtre. Il renferme trois espèces, originaires du cap de Bonne-Espérance. Deux surtout sont cultivées dans nos serres: le *M. pyramidal* (*M. major*), ou *Pimprenelle d'Afrique*, arbrisseau de 2 à 3 mètres, à feuilles ciselées, alternes, grandes; à fleurs d'un rouge foncé, petites, irrégulières, naissant en grappes pyramidales, sur des pédoncules munis chacun d'une bractée; et le *M. petit* (*M. minor*), arbrisseau de 1 à 2 mètres, à fleurs d'un jaune rougeâtre et en épis.

MÉLICÉRIS (du grec *mélikêron*, rayon de miel), espèce de loupe ou de tumeur enkystée, formée par une matière jaunâtre, non consistante, qui ressemble à du miel. Le Méliceris est arrondi, mou, élastique; il ne conserve pas l'impression du doigt, et l'on y reconnaît facilement, par le toucher, la présence d'un fluide. *Voy.* LOUPE.

MÉLICERTE (nom d'une divinité marine), genre de Méduses gastriques monostomes, caractérisé par les tentacules marginaux de l'ombrelle et par des bras très-nombreux, filiformes, formant une espèce de houppe à l'extrémité du pédoncule. — Ce nom a aussi été donné: 1° à des animaux infusoires, qui forment un genre de Systolides ou Rotateurs; 2° à un genre de Polypiers; 3° à un genre de Crustacés; 4° enfin à une espèce de Papillon de jour du genre Satyre. *Voy.* ce mot.

MÉLIER, nom vulgaire d'un genre établi par Linné sous le nom de *Blakea* (en l'honneur de M. Blake, d'Antigoa, savant amateur), comprend des arbres et arbustes de l'Amérique tropicale, d'un beau port, appartenant à la famille des Mélastomacées: le *Blakea trinervia*, haut de 4 à 5 mètres, a des feuilles ovales, des fleurs roses et solitaires.

C'est aussi le nom d'une espèce de raisin blanc, agréable au goût, et dont on fait de bon vin; et l'un des anciens noms du Néflier.

MÉLILOT, *Melilotus* (du grec *méli*, miel, et de *lotus*), genre de Légumineuses, section des Papilionacées, renferme des plantes herbacées dont les feuilles sont composées de trois folioles, et portent à leur base d'autres petites feuilles nommées stipules; leurs fleurs forment de petits épis allongés qui, répandant une odeur *miellée*, attirent les abeilles de fort loin. On en connaît un assez grand nombre d'espèces, dont la plupart croissent naturellement en Europe, dans les prés et dans les bois. Le *Mélilot officinal* (*M. officinalis*) a une tige haute, dure et rameuse, garnie de feuilles un peu étroites; des fleurs jaunes, quelquefois blanches, petites, pendantes, disposées en épis grêles, allongés: ces fleurs produisent des gousses courtes, un peu ridées, à une ou deux semences. On l'emploie en Médecine, principalement à l'extérieur, comme lotion résolutive, dans les inflammations, surtout dans les ophthalmies légères; on en fait aussi une décoction qui s'emploie également en lotion, en fomentation et en lavements. Le *M. commun* (*M. arvensis*) ne diffère du précédent que par ses gousses glabres. Le *M. bleu* (*M. cœrulea*), vulg. *Trigonelle*, *Trèfle musqué*, *Faux baume du Pérou*, etc., se distingue par ses fleurs d'un beau bleu, réunies en tête, et par son odeur aromatique et durable; on le cultive dans les jardins. Le *M. blanc* (*M. alba*) ou de *Sibérie*, tant vert que sec, est très-propre à la nourriture des bestiaux. Il s'élève deux et trois fois plus haut que le *M. officinal*, et forme des touffes deux et trois fois plus grosses. Semé avec la Vesce de Sibérie, il pousse, fleurit avec elle; il lui sert de tuteur, et donne un produit plus considérable. Ses semences sont très-agréables à la volaille et aux cochons.

MÉLINET (du grec *mélinon*, millet), *Cerinthe*, genre de la famille des Borraginées-Aspérifoliées, renferme des plantes herbacées des parties moyennes et méridionales de l'Europe, à feuilles simples et alternes, et dont les fleurs sont disposées en grappes terminales garnies de feuilles. On distingue le *M. à grandes fleurs*, le *M. à petites fleurs*, le *M. glabre*, le *M. tacheté*.

MÉLIPONE, *Melipona* (du grec *méli*, miel, et *ponos*, travail), genre d'insectes Hyménoptères, de la famille des Mellifères, tribu des Apiaires. Les Mélipones ont beaucoup de ressemblance avec les Abeilles; ils s'en distinguent surtout par l'absence de l'aiguillon. Leurs pattes sont plus larges; leur abdomen est plus court, tout au plus de la longueur du corselet. Tous ces insectes sont exotiques: ils habitent les régions chaudes du nouveau continent et quelques îles de l'archipel indien. Les indigènes de l'Amérique se nourrissent du miel qu'ils produisent.

MÉLIQUE, *Melica*, genre de la famille des Graminées, voisin de la Fétuque et de l'Avoine, est plus remarquable par l'élégance de ses panicules que par son utilité. On distingue parmi les espèces la *Mélique uniflore*, qui se reconnaît à ses fleurs courtes et ventrues, pendantes, peu nombreuses, réunies en épillets, offrant *une seule fleur* fertile; elle croît dans les bois et les coteaux ombragés; la *M. très-haute* de Sibérie, dont les tiges ont plus d'un mètre, etc.

MÉLISSE (du grec *melissa*, abeille, parce que cette plante est fort recherchée par les abeilles), genre de la famille des Labiées, renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes, qui habitent presque toute l'Europe, les rives de la Méditerranée et le nord de l'Asie. L'espèce la plus connue, la *Mélisse officinale* (*M. officinalis*), croît spontanément dans le midi de la France; elle aime les lieux secs et incultes; sa tige, carrée, rameuse, porte des feuilles opposées, dentées et en forme de cœur; les fleurs sont blanches et placées à l'aisselle des feuilles supérieures; le calice est tubuleux, bilabié; la corolle a deux lèvres, la supérieure convexe et échancrée, l'inférieure à trois lobes, dont celui du milieu est en forme de cœur. Cette plante, qui est cultivée dans les jardins, a une odeur de citron assez prononcée, ce qui lui fait donner le nom de *Citronelle* dans certaines localités; son parfum augmente d'intensité après la

dessiccation. La Mélisse jouit de propriétés excitantes; elle s'emploie en infusion théiforme dans les affections spasmodiques, dans les catarrhes chroniques, dans les suppressions. Quelques personnes en prennent, en guise de thé, après le repas; d'autres en boivent une petite tasse le matin. C'est surtout dans les affections pituiteuses, les langueurs et les débilités d'estomac, que son usage est efficace. La Mélisse officinale est la base de l'eau spiritueuse connue sous le nom d'*eau des Carmes* ou d'*eau de Mélisse;* c'est un excellent stomachique.

Il existe plusieurs autres espèces de Mélisses qui sont à peu près sans usage, telles que la *M. nepeta*, qui a une odeur de menthe; la *M. à grandes fleurs* (*M. grandiflora*), la *M. calament* (*M. calamintha*), la *M. de Crète* (*M. cretica*), etc.

MÉLISSINE. *Voy.* CIRE.

MÉLITÉE, *Melitæa* (nom mythologique), genre de Polypiers corticifères, renferme des espèces lisses, dendroïdes, noueuses, à rameaux souvent anastomosés, à écorce crétacée, très-mince et friable. Quelques-uns atteignent près d'un mètre de hauteur. Leur couleur varie du blanc rose au rouge de corail le plus vif.

MÉLITOPHILES (du grec *méli*, miel, et *philos*, ami), groupe de Coléoptères pentamères, formant une division de la tribu des Scarabéides, famille des Lamellicornes, comprend des insectes qui ont le labre membraneux caché sous une avance du chaperon, les mandibules très-minces, les mâchoires terminées en forme de pinceau, les palpes filiformes ou en massue, les antennes formées de dix articles. L'insecte parfait vit du suc des fleurs et suce la liqueur sucrée qui suinte de certains arbres : d'où son nom. Les genres *Cétoine*, *Goliath*, *Macronote*, *Trichius*, etc., font partie de ce groupe.

MELLIFÈRES (du latin *mel*, miel, et *fero*, porter). Latreille a donné ce nom à l'une des plus grandes familles de l'ordre des Hyménoptères, comprenant tous les insectes qui produisent du miel ou une substance analogue. Ces insectes se distinguent des autres Hyménoptères par le premier article des tarses postérieurs, qui, dans les neutres et les femelles, est très-grand, comprimé en palette, et le plus souvent hérissé de poils pour recueillir le pollen des plantes : par des mâchoires et une lèvre allongées, formant une trompe propre à puiser la liqueur sucrée qui existe dans le nectaire des fleurs. On divise ordinairement cette famille en deux tribus : les *Andrenètes*, qui ont pour type l'*Andrène*, et les *Apiaires*, qui ont pour type l'*Abeille*.

MELLITE (du grec *méli*, miel), vulgairement *Pierre de miel*, minéral qui se présente en cristaux octaèdres ou en grains irréguliers, d'un jaune de *miel*, de paille ou d'huile figée, ayant l'aspect de certaines substances résineuses, et ressemblant particulièrement au succin jaune de miel. On le trouve, comme le succin, dans les dépôts de lignite, surtout à Artern, en Thuringe, et à Luschitz près de Bilin, en Bohême. C'est un composé d'alumine et d'un acide particulier dit *acide mellitique*.

Les Pharmaciens donnent le nom de *mellites* aux sirops qui sont préparés avec le miel, au lieu de sucre. Ils tirent leur nom particulier des différentes infusions et décoctions qu'on y fait entrer : c'est ainsi que l'on distingue le *Mellite de roses* ou *Miel rosat*, le *M. scillitique*, le *M. de mercuriale*, etc.

MÉLOCACTE (de *melo*, melon, et de *cactus*), sorte de Cactus ayant la forme d'un melon à côtes, et hérissé d'épines. *Voy.* CACTIERS.

MÉLODIE (du grec *mélôdia*, formé de *mélos*, vers, mesure, et *ôdé*, chant), suite de sons qui flattent agréablement l'oreille. Il peut y avoir de la mélodie dans de simples paroles, dans de beaux vers; mais ce mot se dit surtout d'une succession de sons musicaux qui produisent des modulations agréables. Une romance exécutée par une voix ou une flûte seule, un chœur religieux chanté et accompagné à l'unisson, sont des *mélodies*. La *mélodie* est à proprement parler le discours musical; elle appartient au chant pris seul, indépendamment de tout accompagnement; l'*harmonie* est le résultat du mélange de plusieurs sons qu'on entend à la fois. La *mélodie* concourt avec l'*harmonie* à tous les effets de la musique et forme avec elle l'objet de la *composition*. C'est surtout dans la mélodie que le compositeur peut déployer son génie inventif.

Ant. Reicha a publié un *Traité de mélodie* (Paris, 1814, 2ᵉ édit., 1832), estimé des connaisseurs. On peut aussi consulter le *Manuel de musique* de Choron et La Faye, Paris, 1838. *Voy.* COMPOSITION.

MÉLODRAME (du grec *mélos*, air, chant, et *drama*, drame). On donna d'abord ce nom à une sorte de drame qui était accompagné de musique. Aujourd'hui le mélodrame est une espèce de tragédie populaire, d'où la musique a presque entièrement disparu, et dans laquelle le dramaturge prodigue avant tout les émotions fortes, les complications les plus inattendues, les intrigues ténébreuses, le meurtre, les crimes et les infamies de toute sorte. Un tyran barbare, un traître qui dissimule avec art, une victime innocente, et une sorte de bouffon connu sous le nom de *niais*, sont les personnages obligés de tout mélodrame. — Ce genre bâtard est une dégénération du drame, inauguré au dernier siècle par La Chaussée (*Voy.* DRAME). Depuis 1800 environ, il domine presque exclusivement sur les théâtres des boulevards de Paris (*Porte Saint-Martin*, *Ambigu*, *Gaîté*); Guilbert de Pixerécourt, Cuvelier de Trie, Victor Ducange, Bouchardy, etc., y ont excellé.

MÉLOÉ (du grec *méli*, miel, à cause de la consistance mielleuse de l'humeur que rend l'insecte dans le danger), genre de Coléoptères hétéromères, de la famille des Trachélides, tribu des Cantharides ou Vésicants. Ces insectes sont aptères; ils ont le corps gros, la tête méplate, triangulaire, verticale; les yeux situés près des angles de la bouche; les antennes insérées entre les yeux, plus longues que la tête et le corselet; ce dernier plus étroit que la tête et carré; l'écusson inapparent; l'abdomen presque toujours développé. Les Méloés sont répandus partout le globe, mais on les trouve surtout en Europe. On les reconnaît facilement à leur démarche lente et lourde; ils sont noirs, bleus, cuivrés et quelquefois rayés de rouge. Ils se nourrissent d'herbes et sont très-voraces. On les a désignés sous le nom de *Scarabées onctueux*, parce qu'ils laissent suinter une liqueur gluante, plus ou moins odorante, lorsqu'on les saisit : cette liqueur sort des pores des articulations du genou. Ces insectes ont toutes les propriétés des Cantharides (*Voy.* ce mot), et même quelques naturalistes ont considéré les Cantharides comme n'étant qu'une espèce du grand genre Méloé. On a cru retrouver en eux le *Bupreste* des anciens, qui faisait périr les bœufs quand ils en avalaient en paissant l'herbe.

MÉLOLONTHE, *Melolontha* (nom grec d'un scarabée), nom scientifique de notre Hanneton vulgaire, a formé les noms de *Mélolonthins*, *Mélolonthaires*, *Mélolonthites*, donnés par les Entomologistes à divers groupes de Coléoptères pentamères lamellicornes, dont le Hanneton est le type.

MELON, *Cucumis Melo*, espèce du genre Concombre, famille des Cucurbitacées, se présente sous des formes très-variées; cependant, il est le plus généralement sphéroïde, ovale, arrondi, quelquefois fortement déprimé à la base et au sommet, sillonné de côtes; sa surface est réticulée ou lisse; son parenchyme est charnu, plus ou moins ferme, de couleur rouge, orange, vert ou blanc, suivant les variétés; il renferme des semences ovales, glabres, blanches, lisses et comme vernissées, dites *pepins*, qui sont adhérentes par leur base à une sorte de moelle ou parenchyme fi-

breux. Le melon est, d'après quelques auteurs, originaire de l'Asie, ou, selon d'autres, de l'Afrique. Aujourd'hui les meilleurs melons se trouvent en Barbarie ; viennent ensuite ceux de l'Espagne, de la Grèce, du Levant, de l'Italie, puis enfin des contrées méridionales de la France et notamment de la Provence.

Toutes les espèces ou variétés de nos pays proviennent de trois races principales : 1° le *Melon commun* ou *brodé;* 2° le *M. à écorce unie et mince;* 3° le *Cantaloup*, à côtes plus ou moins saillantes. C'est dans les *M. brodés* que se trouve la variété dite *M. maraîcher :* celui-ci, qui réussit surtout sur la côte de Honfleur et dans la banlieue de Paris, est ordinairement ovale, presque sans côtes et couvert d'une broderie grise qui disparaît du côté de la queue et de l'ombilic; sa chair est épaisse, juteuse et parfumée; mais on prétend qu'elle devient fiévreuse vers l'arrière-saison : c'est ce qui lui fait préférer le cantaloup. Le *Sucrin de Tours* est rond et brodé comme le précédent; mais sa chair est d'un jaune foncé tirant sur le rouge. Le *M. de Coulommiers* a une forme moins régulière ; sa chair est inférieure en qualité. — Aux *M. à peau lisse* appartiennent les *M. de Malte, de Morée, de Candie,* trois excellentes espèces qui ne se mangent guère que dans le Levant et dans la Provence ; leur chair est tantôt rouge, et tantôt verdâtre ou blanche; mais elle est toujours sucrée, juteuse et fondante. — Quant au *Cantaloup*, *Voy.* ce mot.

La culture du melon consiste à préparer en pleine terre, dans une bonne exposition, des trous d'environ 50 centim. de diamètre, nommés *pots*, que l'on remplit de fumier bien consommé, recouvert d'une terre meuble, dans laquelle on sème 5 à 6 graines que l'on a fait tremper d'avance dans de l'eau ou du vinaigre mêlé de suie. Les trous doivent être éloignés les uns des autres de 40 à 100 centim. environ. C'est à la fin de mars et dans les premiers jours d'avril que l'on peut semer ainsi les melons en pleine terre. — Pour avoir des primeurs, on commence à semer les graines dans un pot et sous châssis vers la fin de janvier; si l'on veut en hâter la germination, on peut réchauffer les couches par les moyens ordinaires de chauffage. Quand le plant a 4 feuilles, non compris les cotylédons, on pince la petite tige immédiatement au-dessus, afin qu'il se produise des branches latérales. Deux jours après cette opération, on transplante les sujets sur une autre couche composée de bon terreau, couverte d'un châssis, et légèrement inclinée vers le midi. Quand le melon a pris un certain développement, on peut le mettre en pleine terre, en le couvrant d'une cloche de verre pour répercuter la chaleur et hâter la maturation. Les soins, les arrosages et la taille contribuent beaucoup au succès de cette culture, qui est très-lucrative quand on est voisin d'une grande ville.

Le melon est l'objet d'une grande consommation en Europe, principalement dans les villes; il est nourrissant et rafraîchissant à la fois; il offre une ressource alimentaire très-précieuse dans les climats chauds. Chez nous, les personnes d'un tempérament froid et d'une constitution délicate doivent en être sobres, la grande quantité d'eau de végétation qu'il contient le rendant très-indigeste.

Le melon était connu des Grecs et des Romains. Ces derniers avaient déjà remarqué qu'il abandonne son pédoncule lorsqu'il a atteint toute sa grosseur ; en effet, les fissures que l'on voit alors autour de la queue sont encore aujourd'hui le meilleur indice pour distinguer la maturité du melon. — Le melon ne paraît pas avoir été connu en France avant le XVI[e] siècle : il a été probablement apporté d'Italie à la suite des guerres de Charles-VIII.

Melon d'eau, espèce de Courge, plus connue sous le nom de *Pastèque. Voy.* ce mot.

MÉLONGÈNE (du grec *mélon*, pomme, et *génos*, genre; espèce de pomme), plante du genre Morelle, plus connue sous le nom d'*Aubergine*. *Voy.* ce mot.

MÉLONIE (du grec *mélon*, pomme), genre de Coquilles fossiles, de la famille des Nautiles, à forme ombiliquée, avec une ouverture semi-lunaire fermée par une cloison diaphragmatique, sans siphon.

MÉLONNÉE, espèce du genre Courge. *V.* COURGE.

MÉLONNIÈRE. On appelle ainsi les terrains ou les portions de terrain exclusivement réservés à la culture du melon. Une melonnière doit être exposée au midi et entourée de murs plus élevés au nord qu'au midi, polis et blanchis sur toute la surface intérieure pour réfléchir les rayons calorifiques. On divise le terrain en petites fosses carrées, ou couches, plus longues que larges, qu'on remplit de terreau et de fumier de cheval, et qu'on couvre de châssis de verre. *Voy.* MELON.

MÉLOPÉE (du grec *mélos*, chant, et *poiéô*, faire). C'était, chez les anciens, l'art de composer les chants, de produire des *mélodies*. Cet art avait des règles sévères et multipliées; on distinguait trois espèces de mélopées, qui se rapportaient à autant de modes. La 1[re], appropriée au mode tragique, avait un chant qui régnait seulement sur les sons graves; la 2[e], qui s'alliait à un mode créé pour le culte d'Apollon, exigeait un chant qui régnât sur les sons moyens; la 3[e], qui se rapportait au mode appelé *bachique* ou *dithyrambique*, avait un chant qui ne s'étendait qu'aux sons aigus. La mélopée n'existe plus sous ces formes dans la musique moderne ; elle est remplacée par les traités sur la *composition* et la *mélodie* (*Voy.* ces mots). On en trouve les meilleures leçons pratiques dans les partitions des Hændel, des Mozart, des Cimarosa, des Cherubini, des Méhul, etc.

MÉLOPHAGES (du grec *mélon*, brebis, et *phagé*, manger), genre d'insectes Diptères, de la famille des Pupipares : tête séparée du corselet par une suture apparente; suçoir renfermé entre deux valves coriaces; pas d'ailes ; tête ovalaire, transverse, enfoncée dans le corselet ; antennes logées dans deux fossettes ; corselet presque carré ; pattes robustes; crochets longs et recourbés. Le *M. des moutons* (*M. ovinus*), long de 6 millim., de couleur ferrugineuse, s'attache aux moutons, et vit dans leur toison.

MÉLOPLASTE (du grec *mélos*, chant, et *plassô*, former), mode d'enseignement musical simultané, imaginé par P. Galin, de Bordeaux, qui l'a fait connaître en 1818, dans son *Exposition d'une nouvelle méthode pour l'enseignement de la musique*. A l'aide d'un tableau, dit le *Méloplaste*, et représentant une portée de 5 lignes, plus 2 lignes supplémentaires, sans clef, ni dièse, ni bémol, le professeur, armé d'une baguette, indique aux élèves la note qu'ils doivent chanter, en transportant successivement la baguette sur toutes les lignes. Un simple attouchement désigne les notes naturelles; la baguette retirée un peu en arrière, ou poussée en avant, désigne les bémols et les dièses. Depuis la mort de Galin (1821), cette méthode a été enseignée avec succès par MM. Jue, Aimé Paris, Chevé. M. Pastou en a tiré sa *Lyre harmonique*, et M. Wilhem, sa *Main harmonique*.

MELPOMÈNE, astéroïde ou planète télescopique, située entre les planètes Flore et Victoria. Sa période de révolution est de 1270 jours 1/2. Elle a été découverte par M. Hind, le 24 juin 1852.

MÉLYRIDES, tribu de Coléoptères pentamères malacodermes, de la famille des Serricornes : tête inclinée, mandibules bifides à la pointe, palpes filiformes, antennes plus ou moins en scie, articles des tarses entiers, corps plus ou moins cylindrique, élytres molles. Ces insectes, à l'état parfait, vivent sur les fleurs, les feuilles et sur le bois; ils sont très agiles. — La tribu des Mélyrides renferme les genres *Melyris*, genre type, *Dasytes*, *Diglobicerus*, *Malachius*, *Pelecophora*, *Zygia*.

MEMBRACE, *Membracis*, genre d'Insectes Hémiptères, type de la famille des Membracides, détachée par Fabricius de celle des Cicadaires : antennes insérées sous un rebord du front, ayant leurs deux premiers articles courts; prothorax foliacé, très-levé, comprimé, s'étendant presque jusqu'à l'extrémité du corps; pattes foliacées, les postérieures dentelées sur les arêtes; front allongé, arrondi au bout, détaché de la tête; corselet foliacé, beaucoup plus élevé que le corps. On distingue la *Membrace foliacée*, la *M. tumulée* et la *M. lancéolée*.

MEMBRANES (du latin *membrana*), organes minces, souples, dilatables, de structure variée, de couleur blanche, grise ou rougeâtre, destinés à absorber, à exhaler et à sécréter certains fluides, ou à envelopper d'autres organes. Bichat les a divisées en *Membranes simples* et en *M. composées*.

Les *M. simples* comprennent : 1° les *M. muqueuses*, qui versent à leur surface libre des mucosités plus ou moins abondantes; elles tapissent les conduits, les cavités, les organes creux, les orbites, le nez, la bouche, l'anus, les canaux urinaires, etc., et communiquent à l'extérieur par les diverses ouvertures dont la peau est percée; 2° les *M. séreuses*, qui sont couvertes d'une sérosité destinée à faciliter le glissement des organes les uns sur les autres; elles sont composées de deux parties distinctes, quoique continues, disposées en forme de sacs sans ouvertures, et qui se divisent à leur tour en *M. séreuses* proprement dites, telles que les plèvres, le péritoine, l'arachnoïde, et *M. synoviales*, qui revêtent des surfaces articulaires; 3° les *M. fibreuses*, qui toutes sont continues entre elles et aboutissent au périoste, leur centre commun : elles constituent, outre le périoste, les aponévroses, les capsules et les gaines fibreuses des articulations et des tendons, la dure-mère, la sclérotique.

Les *M. composées* se divisent en *séro-fibreuses* (face interne de la dure-mère), en *séro-muqueuses* (partie inférieure de la vésicule du fiel), et en *fibro-muqueuses* (fosses nasales, gencives).

On appelle : *M. accidentelles* des membranes qui se développent sous l'influence de circonstances particulières : ces tissus membraneux accidentels sont susceptibles de prendre toutes les formes des tissus naturels; on en observe de dermoïdes, de séreuses, de fibreuses, etc.; — *Fausses membranes*, des productions organiques résultant d'une inflammation aiguë : dans certains cas, elles sont un moyen d'union et de conservation, comme dans les cicatrices; d'autres fois, elles déterminent des accidents funestes, comme dans le croup; — *M. de Demours*, une matière solide, dépourvue de structure, transparente comme du verre, qui tapisse l'intérieur de la cornée transparente; — *M. de Jacob*, une membrane mince qui forme la couche externe de la rétine du côté de la choroïde, et se compose de petits corps oblongs, appliqués les uns contre les autres; — *M. de Schneider*, la pituitaire. *Voy.* ce mot.

MEMBRANEUSES, *Membranaceæ*, tribu d'insectes Hémiptères de la section des Hétéroptères, famille des Longilabres ou des Géocorises. Cette division, établie par Latreille, comprenait, dans sa classification, une partie des Punaises les plus nuisibles et les plus incommodes, les *Tingis* et la *Punaise* des lits, qui est aujourd'hui type de la famille des Cimicides. La gaine du suçoir des Membraneuses n'offre que deux ou trois articles; leur labre est court; toutes les pattes sont attachées sur la ligne médiane du corps; les crochets des tarses, au nombre de deux, sont insérés au milieu du dernier article. Les insectes de cette tribu doivent leur nom à la forme de leur corps, généralement mince et aplati en manière de membrane.

MEMBRES (du latin *membra*), nom donné, dans les animaux, aux appendices plus ou moins longs et apparents, toujours mobiles, qui sont disposés par paires sur les parties latérales du tronc, et qui servent à l'exercice des grands mouvements. Chez tous les animaux vertébrés, les membres pairs ne dépassent jamais le nombre de quatre. On les a divisés en *M. supérieurs* ou *thoraciques*, et en *M. inférieurs*, dits aussi *pelviens* ou *abdominaux*. Les supérieurs sont : l'épaule, le bras, l'avant-bras et la main; les inférieurs sont : la cuisse, la jambe et le pied. Tous les animaux articulés offrent 3, 4 ou 5 paires de membres, quelquefois un beaucoup plus grand nombre, comme dans les Myriapodes. Les Mollusques et les Rayonnés n'offrent point de véritables membres.

En Architecture, on appelle *membre* chacune des parties, grandes ou petites, du système selon lequel l'édifice est construit. La frise est un membre de l'entablement. Le larmier est le principal membre de la corniche. On nomme *membre couronné* une moulure accompagnée d'un petit filet au-dessus ou au-dessous; *M. creux*, une moulure concave.

MEMBRURE. On nomme ainsi, dans la Menuiserie, une pièce de bois épaisse, servant de principal point d'appui à une charpente, ou à d'autres objets dont la construction résulte du travail et de l'ajustement de plusieurs pièces entre elles, comme portes cochères, panneaux à rainures, etc.

Dans la Marine, c'est l'assemblage des pièces de bois qui forment les côtés des bâtiments.

Dans le Commerce des bois, la *Membrure* est une sorte de mesure en usage pour mesurer le bois de chauffage; elle se compose de deux montants entre lesquels on place le bois qu'il s'agit de mesurer. Ses dimensions et la distance laissée entre les montants varient selon l'unité adoptée pour le mesurage.

MÉMOIRE, faculté de se représenter les objets absents ou les faits passés, et de les faire revivre par la pensée. Elle prend les noms de *mémoire imaginative*, d'*imagination*, lorsqu'elle retrace les objets sensibles comme s'ils étaient présents. La reproduction des souvenirs n'a jamais lieu qu'en vertu de l'*association des idées* (*Voy.* ce mot). On distingue une *mémoire passive*, qui ne fait que conserver et retenir comme en magasin les connaissances acquises, et une *M. active*, qui rappelle ces connaissances au moment du besoin : celle-ci dépend en grande partie de la volonté et de l'attention. La mémoire peut être augmentée par l'exercice et portée à un degré prodigieux; elle peut aussi être aidée par l'art. *Voy.* MNÉMONIQUE.

La mémoire est, de toutes nos facultés, celle qui varie le plus selon les individus, et, dans le même individu, selon les âges. En outre, il y a plusieurs espèces de mémoires, mémoire des choses, des mots, des lieux, etc., qui, bien que s'exerçant simultanément dans le plus grand nombre des cas, sont tellement distinctes que l'on peut perdre l'une tout en conservant les autres. La mémoire est aussi, plus qu'aucune autre faculté, sous l'influence des causes physiques : les excès l'affaiblissent, une maladie l'altère, une attaque de paralysie peut la détruire.

On a fait pour expliquer les phénomènes de la mémoire les hypothèses les plus diverses : selon les Péripatéticiens, les objets, après avoir été perçus, laissent dans le *sensorium commune*, ou cerveau, des images (dites *espèces expresses*), qui s'y conservent comme en magasin, et qui, se représentant dans des circonstances données, affectent l'âme comme le feraient les objets eux-mêmes; selon les Cartésiens, la mémoire est l'effet des *esprits animaux*, qui circulent dans les nerfs, et qui, après avoir été une fois mis en mouvement dans un certain sens par l'impulsion des objets, tendent à suivre la même voie et renouvellent ainsi en nous les mêmes sensations et les mêmes idées; Bonnet et Hartley attribuent les souvenirs au renouvellement des vibra-

tions des fibres nerveuses et à la manière dont ces fibres s'enchaînent entre elles. D'autres enfin considèrent les souvenirs comme des *sensations continuées*, comme des perceptions qui continuent à subsister dans l'âme, mais à l'état latent. Tous d'ailleurs s'accordent à reconnaître que la mémoire est dans le rapport le plus intime avec le cerveau. Quelques-uns placent les différentes sortes de mémoire dans autant de parties différentes de cet organe.

Aristote a laissé un petit traité *De la Mémoire et de la Réminiscence*. On trouvera dans les traités de philosophie et de physiologie, mais surtout dans les *Éléments de la philosophie de l'Esprit humain* de Dugald-Stewart, ainsi que dans les traités de *Mnémonique*, d'intéressants détails sur la mémoire. Un écrivain du XVIIe siècle, G. d'Oncieu, a écrit un traité spécial sur les *Singularités de la Mémoire*, 1622. Sam. Rogers a chanté les *Plaisirs de la Mémoire*.

Les anciens avaient divinisé la Mémoire sous le nom de Mnémosyne : ils en faisaient la mère des Muses.

Mémoire artificielle. *Voy.* MNÉMONIQUE.

Dans la Liturgie, on appelle *Mémoire* la commémoration d'un saint dans l'office du jour, et la prière dans laquelle on fait cette commémoration.

MÉMOIRES. En Littérature, on donne ce nom aux relations historiques écrites par ceux qui ont eu part aux événements qu'ils racontent ou qui en ont été témoins oculaires. L'*Anabase* de Xénophon et les *Commentaires* de César sont les plus anciens Mémoires. La France est riche en écrits de ce genre : les *Mémoires de Comines*, *de Sully*, *du card. de Retz*, *de St-Simon*, sont célèbres. On a publié dans ces derniers temps, diverses collections de *Mémoires relatifs à l'histoire de France :* les principales sont dues à MM. Guizot, Buchon, Petitot, Michaud et Poujoulat, Berville et Barrière. M. Guizot a donné, en outre, les *Mémoires relatifs à l'histoire d'Angleterre*. En Allemagne, Schiller a publié une collection de *Mémoires historiques* depuis le XIIe siècle jusqu'à lui (Iéna, 1790-1806, 33 vol. in-8).

On a donné aussi le nom de *Mémoires :* 1° aux écrits dans lesquels l'auteur ne s'attache qu'aux faits qui lui sont personnels, comme les *Mémoires du comte de Grammont*, les *M. de Saint-Simon*, les *Confessions* de J.-J. Rousseau : on les nomme aussi *autobiographies* (*Voy.* ce mot) ; — 2° à tous ces recueils d'anecdotes, vraies ou fausses, publiés sous le nom de quelque personnage marquant, comme les *Mémoires du cardinal Dubois*, ceux *de Mme Dubarry*, les *Souvenirs de Mme de Créqui*, les *Mém. d'une contemporaine*, etc.

On nomme encore *Mémoires* des dissertations sur un objet scientifique ou littéraire, destinées à être lues devant une académie ou un corps savant. Il a été fait de ces Mémoires de précieux recueils, parmi lesquels les *Mémoires de l'Académie des sciences* et ceux *de l'Académie des inscriptions* occupent le premier rang. Des *Tables*, faites avec soin, facilitent les recherches dans ces volumineuses collections : les plus récentes et les plus complètes, pour les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, ont été publiées par MM. de Rozière et Châtel (chez Durand, 1855 et ann. suiv.).—Les *Transactions philosophiques* de la Société royale de Londres, les *Acta eruditorum* de l'Allemagne, sont des recueils analogues.

MEMORANDUM (en latin, ce qu'on veut retenir, ou faire retenir), espèce de note diplomatique contenant l'exposé sommaire de l'état d'une question, avec la justification de la position prise par un cabinet, et des actes qui en sont émanés. *Voy.* NOTE.

MÉMORIAL (de *mémoire*). Ce mot est souvent synonyme de *Mémoires*. Le *Mémorial de Sainte-Hélène*, de Las Cases, rentre dans cette catégorie. Souvent aussi il indique un placet, ainsi que ces Mémoires diplomatiques des cours de Rome et d'Espagne, qui servent à l'instruction d'une affaire. — Beaucoup de journaux français, surtout dans les départements, portent aussi le titre de *Mémorial*.

Les commerçants et les banquiers appellent *Mémorial* le livre journal sur lequel ils inscrivent leurs affaires quotidiennes au fur et à mesure qu'elles sont conclues.— Les registres de la Chambre des comptes où étaient transcrites les lettres patentes des rois de France s'appelaient les *mémoriaux*.

MENACES. « Quiconque aura menacé, par écrit anonyme ou signé, d'assassinat, d'empoisonnement ou de tout autre attentat contre les personnes, sera puni de la peine des travaux forcés à temps, dans le cas où la menace aurait été faite avec ordre de déposer une somme d'argent dans un lieu indiqué ou de remplir toute autre condition. — Si la menace n'a été accompagnée d'aucun ordre ou condition, la peine sera de 2 ans au moins et 5 ans au plus, et d'une amende de 100 à 600 fr. — Si la menace faite avec ordre a été verbale, le coupable sera puni d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans et d'une amende de 25 à 300 fr. » Code pénal, art. 305-7.

MÉNAGE (du bas latin *menagium*, maison, demeure, dérivé de *manere*, demeurer), gouvernement domestique qui embrasse tout ce qui concerne la dépense et l'entretien d'une famille. Le *ménage* ou l'administration de la maison était, chez les anciens, l'objet d'un art spécial qu'ils appelaient l'*Économique*. *Voy.* ÉCONOMIE DOMESTIQUE.

MÉNAGERIE (de *ménage*). On donnait d'abord ce nom à un lieu destiné à l'élève du bétail et des volailles (*Voy.* La Fontaine, *Fables*, III, 12). Aujourd'hui, on appelle ainsi une collection d'animaux de toute espèce, entretenus pour l'étude ou pour la curiosité. On trouve des *ménageries* dans presque toutes les capitales de l'Europe. La plus belle est celle du Muséum d'histoire naturelle de Paris, qui autrefois était à Versailles. Londres possède aussi un Jardin zoologique remarquable.

MENDIANT, celui qui demande l'aumône. *Voy.* MENDICITÉ.

Ordres mendiants, ordres composés de religieux qui font vœu de pauvreté et qui vivent d'aumônes. Les Jacobins, les Franciscains, les Augustins et les Carmes, étaient spécialement connus sous le nom des *Quatre ordres mendiants*.

En termes d'Office, on appelle *Quatre mendiants* quatre sortes de fruits secs que les épiciers mêlent ordinairement ensemble : ce sont les figues de Provence, les raisins de Malaga, les amandes et les noisettes ou avelines. Ils ont été ainsi nommés par allusion aux quatre ordres mendiants, qui étaient supposés ne se nourrir en Carême que de fruits secs.

MENDICITÉ. La mendicité n'est pas toujours la conséquence de la pauvreté ou de l'impuissance de trouver du travail : elle est trop souvent l'effet d'une paresse volontaire et invincible, ou d'une coupable spéculation sur la charité publique. Le nombre des mendiants, qui est loin d'être celui des vrais pauvres (*Voy.* PAUVRES, PAUPÉRISME), varie selon les pays et les temps. M. de Villeneuve, dans son *Économie politique chrétienne* (1834), l'avait fixé approximativement ainsi qu'il suit : Pays-Bas, 1 sur 102; Angleterre, 1 sur 117; Portugal, 1 sur 121; Italie, 1 sur 126; Espagne, 1 sur 154; France, 1 sur 168; Allemagne, 1 sur 200; Suède et Danemark, 1 sur 250; Russie, 1 sur 1,000. Ce nombre peut doubler dans les temps de calamité. — Les gouvernements ont, de tout temps, cherché les moyens d'éteindre la mendicité. Des lois d'une rigueur excessive ont été rendues au moyen âge, surtout en Angleterre, contre les mendiants : on les condamnait à la prison, au carcan, à la mort. En France, le roi Jean défendit la mendicité sous peine du fouet et du pilori (1350) ; à la 2e récidive, le mendiant était marqué au front et banni ; en 1547, Henri II prononça contre les mendiants la peine des galères, et cet état de

choses subsista, dans le texte de la loi du moins, jusqu'à la Révolution. Depuis, la législation devint moins sévère : avant de réprimer la mendicité comme délit, on voulut lui offrir du travail comme secours : un décret du 30 mai 1790 ouvrit des ateliers pour les mendiants valides; la loi du 24 brumaire an II organisa à la fois des travaux de secours et des maisons de répression; elle condamna les récidivistes à la *transportation*. Un décret impérial du 5 juillet 1808 ordonna qu'un *dépôt de mendicité* serait ouvert dans chaque département; mais ces établissements, qui entraînaient des dépenses énormes et faisaient à l'industrie une concurrence ruineuse, ont été, pour la plus grande partie, abandonnés, et il n'en existe aujourd'hui qu'un petit nombre. Pour arriver au même but, l'Angleterre a sa *taxe des pauvres* et ses *maisons de travail*, l'Allemagne ses *maisons d'industrie*, l'Italie ses *refuges*.

Dans notre législation actuelle : « Toute personne qui mendie dans un lieu pour lequel il existe un dépôt de mendicité est punie de 3 à 6 mois d'emprisonnement, et conduite au dépôt à l'expiration de sa peine. Dans les lieux où il n'existe pas de dépôt, les mendiants valides sont punis d'un mois à 3 mois d'emprisonnement. — Tout mendiant qui use de menaces, qui entre sans permission dans une habitation, ou feint des plaies et infirmités, est puni d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans. » Code pénal, art. 274 et suivants.

MENDOLE, *Mæna*, genre de poissons Acanthoptérygiens, type de la famille des Ménides, établi aux dépens des vrais Spares, dont les Mendoles se distinguent par leurs dents en velours ras, leurs mâchoires extensibles en une sorte de tube, et garnies chacune d'une rangée de fines dents. Ce sont des poissons semblables au hareng, et dont la chair est assez bonne à manger. Ce genre renferme 4 espèces, vivant toutes dans la Méditerranée : la plus remarquable est la *M. commune* (*M. vulgaris*), de 20 centim. de long, blanchâtre et rayée de bleu, avec une grande tache noire de chaque côté des flancs. Les autres espèces sont la *M. Juscle*, la *M. d'Osbeck* et la *M. vomérine*.

MENEAUX, montants et traverses de bois, de fer ou de pierre, qui, dans les croisées, servent à séparer les ouvertures. — Les *faux meneaux* ne sont pas assemblés avec les montants de la croisée, mais avec les châssis, et s'ouvrent avec ceux-ci.

MÉNESTREL, MÉNÉTRIER (du latin barbare *ministerialis*, homme au service d'un autre). Au moyen âge, on nommait *Ménestrels* ceux qui composaient les mélodies des chants des troubadours et des trouvères. Quelquefois les ménestrels composaient eux-mêmes des poésies et chantaient leurs propres œuvres, comme Rutebeuf, dont on a plusieurs fabliaux en rimes; mais alors on leur donnait plutôt le nom de *chanterres*, et ils se faisaient accompagner de *jongleurs* ou de joueurs d'instruments. Les ménestrels formaient en France une corporation, connue sous le nom de *ménestrandie* : leur chef portait le titre de *roi*. Pendant longtemps les Ménestrels furent vénérés chez les peuples scandinaves et chez les Anglais; ils remplissaient même une sorte de fonction publique; mais ils perdirent toute considération vers la fin du XVIe siècle, et en 1597 la reine Élisabeth ordonna de les traiter comme vagabonds. Aujourd'hui, il ne reste des anciens *Ménestrels* que le nom de *Ménétrier* donné aux joueurs de violon qui font danser dans les villages. M. Bernhardt a écrit l'*Histoire de la corporation des ménétriers*. On a du poëte anglais Beattie un poëme intitulé *le Ménestrel*.

MENHIR (mot celtique), nom donné à d'antiques monuments celtiques, appelés aussi *Pierres levées*. Ce sont des blocs de pierre d'une hauteur quelquefois considérable, élevés en forme de colonnes et isolés les uns des autres, que l'on retrouve dans plusieurs provinces de la France, surtout dans la Bretagne. Dans certains endroits on les appelle par corruption *Pierres de minuit*. Les menhirs servaient au culte des druides et des anciens Gaulois.

MÉNIDES (du genre type *Mæna*, Mendole), famille de poissons Acanthoptérygiens, détachés des Sparoïdes, dont ils diffèrent par leur mâchoire rétractile et protractile. Leur corps est couvert d'écailles comme celui des Spares. Cette famille renferme 4 genres : *Mendole*, *Picarel*, *Césion* et *Gerre*.

MÉNILITHE (du français *ménil*, première partie du mot *Ménil-montant*, une des buttes qui dominent Paris, et du grec *lithos*, pierre), variété d'opale commune, raboteuse à sa surface extérieure, éclatante à l'intérieur, qu'on trouve à Ménilmontant. *Voy.* OPALE.

MÉNIN (de l'espagnol *menino*, mignon), nom donné en Espagne aux enfants nobles attachés aux jeunes princes du sang, pour être élevés avec eux, et pour partager leurs études et leurs jeux. — En France, on donnait aussi ce nom aux gentilshommes spécialement attachés à la personne du Dauphin, et appelés aussi les *Gentilshommes de la Manche*.

MÉNINGES (du grec *ménigx*, membrane), nom donné aux trois membranes qui enveloppent le cerveau, et qui sont la *dure-mère*, l'*arachnoïde* et la *pie-mère* : la *pie-mère* est la plus interne et touche immédiatement le cerveau; la *dure-mère* est externe et adhère au crâne; l'*arachnoïde* est entre les deux. L'inflammation des méninges est une des maladies les plus graves : on la connaît sous les noms de *Fièvre cérébrale* et de *Méningite*. *Voy.* ci-après.

MÉNINGITE, la *Fièvre cérébrale* des anciens et d'un grand nombre de praticiens d'aujourd'hui, inflammation des méninges. La membrane qui en est le siége le plus ordinaire est la *pie-mère*. Il arrive très-souvent que les couches superficielles du cerveau sont enflammées en même temps qu'elle : de là la dénomination de *méningo-encéphalite*, que lui donnent certains auteurs. Une violente céphalalgie, un état de somnolence et en même temps d'insomnie; la rougeur des conjonctives, la chaleur du front, des tintements d'oreille, des frissons irréguliers suivis de chaleur; plus tard le délire, des convulsions, sont les symptômes ordinaires de la première période de la méningite (période aiguë ou délirante); une somnolence plus grande, avec paralysie des yeux et difficulté de la déglutition, enfin le coma, caractérisent la deuxième période (dite comateuse). La durée de cette affection est de quinze jours à trois semaines; son pronostic est des plus graves. Parmi ceux qui n'y succombent pas, plusieurs gardent des infirmités incurables; les uns restent sourds, les autres aveugles; d'autres enfin ne retrouvent jamais, ou du moins qu'incomplétement, l'usage de leurs facultés intellectuelles.

Le traitement consiste dans les saignées générales, de nombreuses applications de sangsues aux tempes, derrière les oreilles, à l'entrée des narines; des applications froides maintenues sur la tête, les révulsifs les plus puissants appliqués sur les extrémités, et plus tard dans l'emploi des purgatifs. Certains médecins se louent beaucoup de l'emploi combiné des saignées et des bains d'affusion (avec l'eau à 18° centigrades, versée largement pendant 8 ou 10 minutes).

MÉNISPERME, *Menispermum* (du grec *ménis*, croissant, et *sperma*, graine), genre de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, type de la famille des Ménispermacées, renferme des arbrisseaux grimpants, sarmenteux, qui croissent dans l'Amérique et l'Asie centrales : feuilles alternes, simples, souvent peltées, entières, dépourvues de stipules; fleurs monoïques ou dioïques, groupées en grappes ou en panicules, souvent petites et verdâtres; fruit composé d'une ou de plusieurs baies, dans chacune desquelles se trouve une graine réni-

forme, recourbée sur elle-même en forme de croissant. Ces plantes sont propres à couvrir des tonnelles ou à garnir des palissades. Les principales espèces sont : le *Ménisperme comestible* (*M. edule*), dont on mange les fruits et qui par la fermentation fournit une liqueur enivrante ; le *M. coccule* (*M. cocculus*), qui comprend plusieurs variétés auxquelles on doit la *Coque du Levant* et la *Racine de Colombo* (*Voy.* ces mots et COCCULE) ; le *M. du Canada*, au feuillage vert foncé et aux petits drupes noirs, que l'on cultive dans les jardins, etc. — On extrait des fruits de plusieurs arbres de cette famille une substance narcotico-âcre, la *Ménispermine*, qui a été découverte par Pelletier et Couerbe dans la Coque du Levant, et qui est très-vénéneuse.

La famille des Ménispermacées a beaucoup de rapports avec celles des Berbéridées et des Anonacées ; elle s'en distingue par le port, par les étamines, généralement en nombre défini, et par la structure du fruit. Elle renferme les genres *Menispermum* (dont quelques-uns détachent l'espèce *Cocculus*), *Agdestis*, *Cissampelos*, *Pselium*, *Spirospermum*, etc.

MÉNISQUE (du grec *méniscos*, croissant). On nommait ainsi chez les anciens une plaque en forme de calotte, qu'on mettait sur la tête des statues des dieux pour les garantir des injures de l'air.

En Optique, ce mot désigne un verre lenticulaire, concave d'un côté et convexe de l'autre. Les ménisques sont au nombre des lentilles convergentes.

En Géométrie, c'est une figure plane ou solide, composée d'une partie concave et d'une partie convexe, à l'instar des ménisques optiques.

On nomme encore ainsi, dans les phénomènes capillaires, la portion supérieure de la colonne de liquide contenue dans le tube, portion qui est limitée d'une part par la surface courbe du liquide et de l'autre par un plan horizontal tangent à cette surface : ce ménisque peut être concave ou convexe, selon la nature du liquide employé. *Voy.* CAPILLARITÉ.

MENSE (du latin *mensa*, table). Ce mot désignait autrefois le revenu d'un prélat, d'un abbé ou d'une communauté, revenu qui était affecté à la table ou à l'entretien de ceux qui en jouissaient. De là trois sortes de menses : l'*épiscopale*, l'*abbatiale* et la *conventuelle*. — Mesure de terre. *Voy.* MANSE.

MENSOLE (de l'italien *mensola*), terme d'architecture, est synonyme de *clef de voûte*.

MENSTRUE (du latin barbare *menstruum*, formé de *mensis*, mois). Outre le sens qu'il a en Physiologie, où il désigne un phénomène mensuel, propre à la constitution des femmes, ce mot a été employé par les anciens chimistes pour signifier un dissolvant qui agit lentement et à l'aide d'une douce chaleur. On supposait que son action dissolvante durait un *mois* : de là les noms de *mensis philosophicus*, mois philosophique, de *dissolvant menstruel*. Ce mot n'est plus employé aujourd'hui que dans le sens de *dissolvant*, d'*excipient* liquide.

MENTAGRE (de *mentum*, menton, et *agra*, capture), dartre pustuleuse qui affecte le menton : elle attaque particulièrement les enfants à l'époque de la première dentition. *Voy.* DARTRE.

MENTALES (MALADIES). *Voy.* FOLIE, ALIÉNATION MENTALE, MANIE, MONOMANIE, etc.

MENTHE, *Mentha*, vulgairement *Baume*, genre de la famille des Labiées, renferme des plantes herbacées presque vivaces, à tiges anguleuses, portant de petites fleurs monopétales découpées en 4 lobes et disposées en bagues ou en épis, comme dans toutes les Labiées. On en connaît un grand nombre d'espèces : la plupart ont une forte odeur aromatique. Les plus répandues sont la *Menthe sauvage* (*M. silvestris*) et la *M. aquatique* (*M. aquatica*), qui croissent dans les lieux humides ; la *M. poivrée* (*M. piperita*), la *M. verte* (*M. viridis*), la *M. crépue* (*M. crispa*), la *M. à feuille ronde* (*M. rotundifolia*), la *M. pouliot* (*M. pulegium*).

La *Menthe poivrée* ou *M. anglaise* est originaire d'Angleterre ; mais elle est très-cultivée en France, et même dans les jardins, où, dit-on, elle perd de ses qualités. Ses tiges sont quadrilatères, couvertes de quelques poils ; ses feuilles pétiolées, ovales, lancéolées, aiguës et dentées en scie ; ses fleurs petites, violacées, formant des verticilles dont l'ensemble compose des épis assez allongés au sommet des rameaux de la tige. Cette plante, dont l'odeur est très-aromatique et agréable, a une saveur poivrée et camphrée qui laisse dans la bouche une sensation de froid très-marquée. L'odeur ne diminue pas par la dessiccation de la plante. Cette odeur est due à la présence d'une huile essentielle abondante, renfermée dans de petites glandes qui sont contenues dans l'épaisseur des feuilles, et que l'on distingue facilement en les examinant à contre-jour. La menthe poivrée est antispasmodique, tonique et fortement excitante ; on en extrait de l'huile essentielle qui est employée par les parfumeurs et les confiseurs ; celle qui vient d'Angleterre a le plus de réputation. On prépare avec l'essence de menthe des pastilles et des tablettes propres à favoriser la digestion ; l'infusion de menthe, unie à la mélisse, est avantageusement employée dans le même but. — La *M. verte*, vulgairement *Baume vert*, est glabre et nullement cotonneuse ; ses feuilles, directement attachées à la tige, sont finement dentées sur les bords, et ses fleurs purpurines sont disposées en anneaux autour de la tige et en épis comme dans les autres espèces. Elle a une odeur balsamique fort agréable, mais moins forte que celle de la *M. poivrée*. — La *M. à feuille ronde*, plus connue sous le nom de *Baume sauvage*, est cotonneuse, à feuilles ridées ou gaufrées, d'un vert blanchâtre en dessous, à fleurs blanchâtres : elle croît par toute la France dans les lieux humides, dans les fossés et sur le bord des chemins. C'est un bon sudorifique. — La *M. crépue*, qu'on regarde comme une variété de la menthe verte, s'en distingue par ses feuilles plus grandes, crispées, un peu aiguës : on l'emploie souvent à la place de la menthe poivrée.

Parmi les autres espèces, on remarque la *Menthe pouliot* (*M. pulegium*), très-commune le long des ruisseaux et dans les lieux humides : tige rampante, feuilles ovales, obtuses, presque crénelées, ponctuées en dessous ; fleurs purpurines dont le calice est fermé par un anneau de poils pendant la maturation : elle est emménagogue et s'emploie aussi contre la toux, l'asthme, l'enrouement. On prétend que son odeur chasse les puces (*pulices*) : d'où son nom.

Menthe-coq. *Voy.* BALSAMITE.

MENTON (du latin *mentum*), saillie plus ou moins prononcée de la mâchoire au-dessous de la lèvre inférieure, forme la partie inférieure et moyenne de la face. — On appelle *artère mentonnière*, la terminaison de l'artère dentaire inférieure, à sa sortie du trou mentonnier ; *nerf mentonnier*, la terminaison du nerf dentaire inférieur ; il sort par le trou mentonnier et se divise en un grand nombre de filets qui se distribuent à la lèvre inférieure ; *trou mentonnier*, une petite ouverture située sur la face externe de l'os maxillaire inférieur près de la symphyse du menton : c'est l'orifice externe du *canal dentaire inférieur*. — *Voy.* MENTAGRE.

MENUET (de *menu*, parce qu'on le dansait à petits pas, à pas *menuets*, comme on disait autrefois), sorte de danse élégante et grave à la fois, qui a régné en France, sous Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, à la cour, dans le beau monde et sur le théâtre ; mais qui, vers la fin du dernier siècle, a cédé la place à la gavotte. Le menuet se dansait à deux, sur un air d'un mouvement modéré, à 3 temps et à 2 reprises. Les menuets d'Exaudet, de Fischer et de Grétry ont été longtemps à la mode. Le danseur Pécourt contribua beaucoup à la vogue de cette

danse par la grâce et la simplicité qu'il sut donner à ses figures. — Le menuet est d'origine française : on le croit venu du Poitou.

Les compositeurs introduisent dans les sonates et autres pièces de musique instrumentale des morceaux analogues par le mouvement au *menuet* dansé, et qu'on appelle aussi *menuets :* Haydn, Mozart, Beethoven, ont composé des menuets admirables.

MENUISERIE, MENUISIER (de *menu*, parce que le menuisier ne se sert que de menu bois comparativement au charpentier). La *menuiserie* entre pour une part importante dans la construction du bâtiment : elle comprend les cloisons en planches, portes, croisées, lambris, revêtements, planchers, parquets, alcôves, escaliers, volets, persiennes, jalousies, etc. Elle tient aussi à l'ébénisterie par la fabrication des meubles communs, tels que tables, couchettes, bancs, armoires, rayons, etc. Les bois les plus employés en menuiserie sont : le chêne, le sapin, le tilleul, le hêtre, le peuplier, et quelquefois le noyer. — L'ouvrier *menuisier* doit avoir des notions de géométrie pratique et de dessin linéaire : il lui faut non-seulement dégrossir et polir les planches dont il se sert, mais savoir joindre et ajuster ses pièces au moyen d'assemblages de toute sorte; rarement il travaille deux fois d'après le même modèle, et il doit toujours approprier ses ressources à l'usage spécial de l'objet et à la place que cet objet doit occuper. Les outils du menuisier sont nombreux; les principaux sont, avec l'établi, le marteau, le maillet, le rabot, la varlope, la scie, le ciseau et les gouges de toute espèce, le vilebrequin, les tenailles, l'équerre, la règle, le compas, le fil à plomb, etc. On a un *Traité de la menuiserie* par Roubo, menuisier, qui fut chargé de le rédiger au dernier siècle par l'Académie des Sciences. M. Nosban a donné un *Manuel du menuisier*, dans la Collection Roret.

Avant 1789, les menuisiers formaient une corporation, dont les premiers statuts remontent à 1396. Ils célébraient à la Sainte-Anne (28 juillet) l'anniversaire du jour où ces statuts leur furent donnés.

MENURE, *Menura* (du grec *ménis*, croissant, et *oura*, queue), genre d'oiseaux, voisin des Merles, de la famille des Passereaux dentirostres selon Cuvier et Temminck, et de celle des Gallinacées selon d'autres : bec droit, plus large à sa base que haut; pieds grêles; ailes courtes, concaves; queue à pennes très-longues, de diverses formes, et au nombre de 16. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce, le *Menure-lyre*, de la taille d'un Faisan, à plumage d'un brun grisâtre. Les deux plumes externes de sa queue forment le contour d'une lyre, et les plumes du milieu en figurent les cordes. Cet oiseau curieux est particulier à la Nouvelle-Hollande.

MENUS PLAISIRS, ou simplement *Les Menus*, nom donné autrefois aux dépenses du roi qui n'entraient pas dans les dépenses ordinaires, comme les fêtes, les bals, les spectacles à la cour.

L'*hôtel des Menus Plaisirs*, situé à Paris, rue du Faubourg-Poissonnière, était le lieu où se tenait l'administration qui réglait cette sorte de dépenses. —L'*Administration des Menus plaisirs*, chargée de la conservation du mobilier des fêtes et cérémonies nationales, a longtemps résidé dans ce même hôtel (auj. démoli); elle a été transportée à l'île des Cygnes.

MENU-VAIR (de *menu*, petit, et du latin *varius*, varié, moucheté), fourrure très-recherchée au moyen âge et réservée à la noblesse, n'était autre chose que la peau de l'Écureuil du Nord, appelé aujourd'hui *Petit-Gris*.

MÉNYANTHE, *Menyanthes* (du grec *méné*, mois, et *anthos*, fleur; fleur qui fait venir les *mois*, parce qu'on lui attribuait des propriétés emménagogues), genre type de la tribu des Ményanthées, famille des Gentianées, ne renferme qu'une seule espèce remarquable, le *M. à trois feuilles* (*M. trifoliata*), vulgairement *Trèfle d'eau*, plante à racine vivace, horizontale, produisant une touffe de feuilles radicales, glabres et d'un vert foncé; ses fleurs blanches sont agréablement nuancées de pourpre, disposées en grappes et munies de bractées : calice d'une seule pièce, corolle monopétale, en cloche, à 5 étamines. Cette plante, d'une amertume très-forte, s'emploie en médecine contre les fièvres intermittentes et les maladies de la peau; elle est, en outre, stomachique, vermifuge et antiscorbutique. On en fait un sirop et un extrait. Dans les pays du Nord, on en mange la racine, qui, réduite en poudre et mêlée avec le sarrasin, constitue le pain des pauvres; ses feuilles remplacent le houblon dans la fabrication de la bière. — La tribu des *Ményanthées* se distingue des Gentianées vraies par ses feuilles alternes et ses graines revêtues d'un tégument ligneux; toutes ses espèces sont aquatiques. Genres : *Menyanthes*, *Villarsia*, *Mitrasacme*, *Mitreola*.

MENZIEZIE, *Menziezia* (d'un nom propre), genre de plantes des contrées boréales, de la famille des Ericinées, tribu des Andromédées, renferme des arbustes à feuilles alternes et à fleurs terminales, solitaires ou agrégées. Une jolie espèce, que l'on trouve dans le midi de la France aussi bien qu'en Islande, est la *M. à feuilles de germandrée* (*Dabœcia*), qui forme de larges buissons toujours verts, garnis tout l'été de fleurs d'un joli pourpre, en grappes terminales, figurant des grelots ovales et assez gros.

MÉON, plante. *Voy.* MEUM.

MÉPHITISME (du latin *méphitis*, exhalaison infecte, odeur sulfureuse), altération de l'air atmosphérique produite par diverses émanations et par la présence de causes corruptrices. Il se développe surtout dans les mines, les égouts, les puisards, les fosses d'aisance, les ateliers d'équarrissage, les salles de dissection, les charniers, etc. Ses causes sont la stagnation de l'air, les eaux croupissantes, les matières animales ou végétales en fermentation ou en putréfaction, le développement des gaz malfaisants, azote, ammoniacal, carbonique, chlorhydrique, sulfureux, sulfhydrique, etc. La ventilation, un feu clair, des lavages fréquents, l'emploi des chlorures et autres désinfectants sont les moyens de le combattre.

On donnait autrefois à l'acide carbonique le nom d'*acide méphitique*.

MÉPLAT (pour *mesplat*, c.-à-d. *mal plat*), se dit dans les Arts, surtout en Peinture et en Gravure, de l'indication des différents plans d'un objet, des lignes qui établissent le passage d'un plan à un autre. La *ligne méplate* procède de la ligne droite à la ligne courbe, par une multitude et une variété d'inflexions qui échappent à la démonstration mathématique, mais que la nature offre fréquemment en ses productions. La science des clairs et des ombres repose tout entière sur la gradation savante des méplats. — *Faire sentir les méplats* dans la représentation du corps humain, c'est faire sentir, au moyen des masses de clairs et d'ombres, les plans dans lesquels sont disposés les os qui forment la charpente du corps.

MER, en latin *mare*, immense amas d'eau salée, qui baigne les bords de la partie solide du globe. Elle couvre près des 3/4 de la surface de la terre; elle occupe beaucoup plus de place dans l'hémisphère austral que dans le boréal (dans la proportion de 8 à 5). Quoique une et indivisible, on la partage géographiquement en plusieurs grandes parties qui reçoivent le nom d'*Océans*; on en distingue cinq : l'*Océan Atlantique*, l'*O. Pacifique* ou *Grand Océan*, l'*O. arctique*, l'*O. antarctique*. En pénétrant dans les continents, elle forme les *mers méditerranées*, les *mers ouvertes*, les *détroits*, les *manches*, les *golfes*, *baies*, *anses*, *rades*, *ports*, etc., dont chacun a son nom particulier. (*Voy.* ces noms au *Dict. univ. d'Hist. et de G.*). Quelques mers, qui ont sans doute été séparées de

la grande mer à des époques anté-historiques, se trouvent isolées et sans communication apparente avec le commun réservoir des eaux : telles sont la mer Caspienne, la mer d'Aral, la mer Morte.

Considérée dans la nature de ses eaux, la mer est fortement salée, amère et nauséabonde (*Voy.* EAU DE MER). Elle est moins salée dans le voisinage des côtes et à l'embouchure des grands fleuves qu'en pleine mer. Pour expliquer la salure des eaux de la mer, on a supposé qu'à l'époque où les eaux couvraient toute la terre, elles ont dissous des masses de sel situées à la surface du globe; d'autres l'attribuent à des bancs inépuisables de sel qui se trouveraient encore au fond de l'Océan. Il est plus probable que les eaux, qui primitivement couvraient toute la surface du globe, ont, en se retirant dans les bassins qu'elles occupent aujourd'hui, retenu en dissolution les matières salines facilement solubles, après avoir déposé, sous forme de sédiments, les matières moins solubles qu'elles contenaient.

L'eau de la mer, transparente et incolore lorsqu'on l'observe en petite quantité, présente, vue en grandes masses, une couleur d'un bleu verdâtre foncé, qui devient plus clair vers les côtes : cette couleur vient, comme celle de l'atmosphère, de ce que les rayons bleus, étant très-réfrangibles et facilement absorbés par l'eau, sont renvoyés en plus grande quantité par ce liquide. Dans un grand nombre de cas, la mer devient phosphorescente : pour les causes de ce phénomène, *Voy.* PHOSPHORESCENCE.

La profondeur des mers est très-variable; il existe des points où les sondes n'ont pu toucher le fond : le capitaine Ross a descendu une sonde jusqu'à 8,412 m. sans rencontrer le sol; mais, passé mille à douze cents mètres, il est bien difficile de s'assurer si les sondes ne sont pas entraînées par quelques courants sous-marins au lieu de tomber verticalement dans la profondeur des mers. Du reste, il est à croire que le fond de la mer offre des inégalités comme la surface de la terre et qu'il y existe de profondes vallées analogues à celles qui traversent les Alpes et les Pyrénées; certaines îles ne sont que les sommets de quelques hautes montagnes sous-marines.

La température des eaux de la mer varie selon la latitude, la saison, la profondeur, les courants : entre les tropiques, elle diminue en proportion de la profondeur; c'est le contraire dans les régions boréales; la température moyenne des couches profondes est de 4 degrés. La température de l'air à la surface de la mer est plus uniforme que dans l'intérieur des terres : entre les tropiques, elle offre une moyenne de 27 à 28°.

Les eaux de la mer sont sujettes à plusieurs sortes de mouvements, les uns généraux, comme les *marées*, produites par l'attraction de la lune et du soleil (*Voy.* MARÉES); les autres, locaux ou accidentels, comme les *courants*, les *vagues*, les *flots*, les *lames*, le *ressac*, le *ras de marée* (*Voy.* ces mots).

L'eau de mer est impropre à la boisson; cependant on peut la rendre potable en la distillant (*Voy.* EAU DE MER). En Médecine, elle peut être administrée comme agent thérapeutique, soit à l'extérieur, en lotions, en affusions et surtout en bains (*Voy.* BAINS DE MER); soit même à l'intérieur comme purgatif et fondant : on en prend alors de 2 à 4 verres par jour.

Liberté des mers. Cette question, l'une des plus graves du Droit public, a donné lieu, surtout au XVIIe siècle, à une vive controverse, les uns se prononçant pour une liberté absolue (*mare liberum*, *mare apertum*), les autres admettant des restrictions (*mare clausum*) : Grotius publia à cette occasion un livre célèbre sous le titre de *Mare liberum*. Quoique cette controverse n'ait été suivie d'aucun traité positif, il est généralement admis aujourd'hui que la pleine mer est entièrement libre, et que cependant chaque État, dans l'intérêt de sa sûreté, doit avoir la propriété de la mer qui baigne ses côtes; cette mer constitue pour lui un *territoire maritime*.

D'autres débats se sont élevés au sujet des *mers enclavées* dans des parties du Continent, comme la mer Baltique, la mer du Nord, la mer Adriatique, la mer Noire, la mer Rouge, etc., que les États limitrophes ont voulu faire considérer comme des *mers fermées*. Ces contestations, dont plusieurs ont donné lieu à des guerres acharnées, ont été terminées pour quelques-unes de ces mers par des traités : ce qui concerne notamment la mer Noire a été fixé par le traité du 2 septembre 1829, conclu entre la Turquie et la Russie.

MERCENAIRES (du latin *merces*, prix, récompense), nom donné spécialement dans l'histoire aux étrangers qui servent dans une armée pour de l'argent. Chez les anciens, les Carthaginois surtout se servaient de mercenaires, et plus d'une fois ces corps d'étrangers mirent l'état en péril. Chez les modernes, ce sont principalement les puissances de l'Italie qui ont employé des troupes mercenaires : elles étaient généralement tirées de la Suisse. La France a eu aussi des Suisses à sa solde jusqu'en 1792, et de 1815 à 1830. *Voy.* GUERRE DES MERCENAIRES et CONDOTTIERI au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

MERCERIE, MERCIER (du latin *merx*, *mercis*, marchandise). Le commerce de la mercerie comprend une infinité d'articles de fabrication diverse et qui sont généralement du ressort de la couture, de la toilette et du travail des femmes, telles qu'épingles, aiguilles, rubans de toute espèce, lacets, fil de lin, de soie et de laine propre à coudre ou à broder, boutons de manches ou de cols pour les chemises, dés à coudre, ganterie, éventails, ciseaux, etc. La France exporte une grande quantité de merceries aux colonies, aux États-Unis, dans l'Amérique du Sud, aux Indes, et même en Chine.

Les merciers formaient autrefois à Paris le 3e corps des marchands. Cette corporation se divisait en 20 classes et comprenait, outre les merciers proprement dits, les marchands de draps et de toiles de toutes sortes, les marchands de pelleteries, les quincailliers, les chaudronniers, les marchands de miroirs, de tableaux et ornements d'appartement. Elle avait été créée par Charles VI : jusqu'à la fin du XVIe siècle, elle n'eut qu'un seul chef, dont l'autorité s'étendait sur toute la France : c'était le *roi des merciers*. Supprimée par François Ier, rétablie sous Henri III, cette charge fut définitivement supprimée en 1597. Depuis, le corps des merciers fut administré par 7 maîtres et gardes électifs chargés de la conservation de ses privilèges et de la police de la communauté.

MERCREDI (du latin *Mercurii dies*, jour de Mercure), 4e jour de la semaine, est ainsi nommé de ce que, dans l'opinion des astronomes anciens qui admettaient des heures planétaires, la planète de Mercure était censée dominer la première heure de ce jour. — On sait que le *M. des Cendres* est le lendemain du Mardi gras et le premier jour du Carême; le *M. saint*, le mercredi avant Pâques.

MERCURE (du nom du dieu du commerce dans la Mythologie), nom de l'une des planètes inférieures, la plus voisine du soleil; la distance de cet astre au soleil est de 0,387, celle de la terre étant 1, c.-à-d. de 52,644,000 kilom. Sa révolution s'accomplit en 87 jours 97 centièmes. Son diamètre n'est qu'environ les 2/5 de celui de la terre, et son volume de 1/16. Elle tourne sur son axe en 24 heures 5 minutes. Elle est le plus souvent invisible à l'œil nu. L'inclinaison du plan de son orbite sur l'écliptique est de 7° 0′ 5″,1. On la représente par le signe ☿.

MERCURE, ou *Vif-argent*, corps simple métallique, liquide et d'un blanc d'argent : c'est le seul métal qui soit liquide à la température ordinaire. Il est désigné dans les formules chimiques par les lettres Hg (pour *hydrargyros*, c.-à-d. argent liquide, nom grec de ce métal). Le Mercure se solidifie à 40 degrés au-dessous

de zéro, et bout à 360°. Il se vaporise à la température ordinaire, mais en très-petite quantité ; sa vapeur est très-préjudiciable à la santé. La pesanteur spécifique du mercure est de 13,6. Lorsqu'il est impur, il perd de sa liquidité ; il coule alors en globules allongés et, comme on dit, *fait la queue*. Le mercure n'existe que sous un très-petit nombre de formes dans la nature : on le connaît à l'état de liberté (*M. natif*), et en combinaison avec le chlore (*M. corné*), avec l'argent (*arquérite*), et le soufre (*cinabre*) ; cette dernière forme est la plus abondante et la seule exploitée.

Les mines de mercure en exploitation sont peu nombreuses : les plus productives sont celles d'Idria, en Carinthie, d'Almaden en Espagne, et des environs de Kussel dans la Bavière Rhénane. Il y en a aussi, mais de moins importantes, en Hongrie, en Transylvanie, en Bohême. Le Mexique en possède 32 ; on en a récemment découvert en Californie ; la Chine et le Japon en renferment beaucoup, mais on n'a sur elles aucun renseignement certain. L'extraction du mercure est très-simple à cause de sa volatilité : on grille le cinabre dans un four dont la sole est criblée de trous pour le passage de l'air ; le soufre est ainsi converti en acide sulfureux, et le mercure, devenu libre, forme des vapeurs qui, au moyen de conduits en terre appelés *aludels*, arrivent dans une grande chambre où elles se condensent. On renferme le mercure ainsi obtenu dans de grandes bouteilles en fer, fermées par un bouchon à vis de même métal.

Le mercure s'allie facilement avec un grand nombre de métaux, et forme avec eux des combinaisons liquides appelées *amalgames*. Ce métal est très-précieux pour la construction des instruments de physique et de chimie, tels que thermomètre, baromètre, manomètre, cuve pour recueillir les gaz. Un amalgame d'étain sert à mettre les glaces au tain. Les amalgames d'or et d'argent servent à dorer et à argenter les autres métaux. C'est au moyen du mercure qu'on extrait l'argent de ses minerais. Ce métal forme aussi plusieurs combinaisons chimiques qui présentent de l'importance, soit par leur application dans les arts : tel est le *vermillon* ou *cinabre* (sulfure de mercure) ; soit par leur emploi dans la thérapeutique comme irritants et antisyphilitiques : tels sont notamment le *calomel* ou *mercure doux* (protochlorure de mercure) et le *sublimé corrosif* (deuto-chlorure). La solution du mercure dans l'acide nitrique sert pour le sécrétage des poils de lièvre et de lapin destinés à la confection des chapeaux : c'est l'*eau-forte des chapeliers*.

Le mercure n'éprouve aucune altération de la part de l'air, sec ou humide, à la température ordinaire. Lorsqu'on l'agite longtemps avec de l'air et de l'eau, il se réduit en une poussière noire, appelée autrefois (sans doute à cause de sa couleur) *æthiops per se* : cette couleur est due à la grande ténuité de ses particules ; il en est de même du mercure *éteint* par les graisses, le miel, tous les corps visqueux, etc. Lorsqu'on le maintient longtemps en ébullition à l'air, il se convertit en un oxyde rouge (HgO, *deutoxyde*, *bioxyde* ou *oxyde mercurique*) : celui-ci donne avec les acides les *sels mercuriques* ; il existe encore un autre oxyde de mercure, qui est noir (Hg^2O, *protoxyde* ou *oxyde mercureux*), et qui forme avec les acides les *sels mercureux*. Les sels de mercure sont très-vénéneux ; le blanc d'œuf en est le meilleur contre-poison. On reconnaît aisément ces sels en plongeant dans leur solution une lame d'or ou de cuivre, qui prend alors, aux points de contact, une couleur grise en s'amalgamant avec le mercure. Tous les sels de mercure dégagent du mercure métallique lorsqu'on les chauffe avec de la chaux.

C'est principalement sur le mercure que s'exerçait la patience des alchimistes : le regardant comme un état imparfait de l'or et de l'argent, ils espéraient le transformer en ces métaux. Ils croyaient aussi que le mercure est le principe de tous les êtres ; de là l'hypothèse du *principe mercuriel* ou de la *terre mercurielle* qui, selon eux, se trouvait dans tous les corps, pesants ou volatils. La plupart des combinaisons du mercure ont été découvertes par les alchimistes.

Mercure chloruré ou *corné*, minéral d'un gris de perle, très-tendre, composé de mercure et de chlore ($HgCl$), qu'on rencontre à Almaden en Espagne, et à Moschel-Landsberg dans le Palatinat. — On obtient aussi artificiellement les combinaisons du chlore et du mercure. *Voy.* CHLORURE DE MERCURE.

Mercure doux, synonyme de protochlorure de mercure. *Voy.* CHLORURE DE MERCURE.

Mercure soluble d'Hahnemann. Il se forme en ajoutant avec soin de l'ammoniaque liquide dans une solution de proto-azotate de mercure cristallisé. Ce sel, qui est insoluble, malgré le nom qu'il porte, a été fort employé comme antisyphilitique : il est ordinairement associé à l'opium.

Mercure sulfuré, synon. de *Cinabre*. *Voy.* ce mot.

Mercure de vie. *Voy.* ALGAROTH (POUDRE D').

MERCURE (Lettres). Ce nom du messager des dieux a servi de titre à divers écrits périodiques contenant des nouvelles, ou traitant de littérature, de politique. La plus célèbre de ces publications est le *Mercure galant*, fondé en 1672 par Visé. Ce journal donnait tous les mois des nouvelles, des anecdotes, des historiettes de boudoir et de salon. Il fut continué successivement par Dufresny (1710), par Lefebvre (1714), sous le titre de *Mercure de France* ; par l'abbé Buchet (1717), sous le titre de *Nouveau Mercure* ; enfin par Laroque, Marmontel et plusieurs autres. Interrompu par les troubles de la Révolution, le *Mercure* a reparu plusieurs fois depuis sur la scène littéraire, mais sans obtenir le même succès.

On connaît sous le titre de *Mercure français* une histoire de France en 25 tomes, qui commence en 1605 et se termine en 1644. Le *Mercure armorial*, par Segoing, traite du blason. Le *Mercure indien*, de Rosnel, traite de l'orfèvrerie et des pierres précieuses.

MERCURIALE (de *Mercure*, parce que, selon Pline, on devait à ce dieu la découverte des propriétés merveilleuses que les anciens attribuaient à cette plante), *Mercurialis*, genre de la famille des Euphorbiacées, renferme des plantes annuelles ou vivaces, à fleurs dioïques, en épis grêles, axillaires, dressés ; périanthe simple, triparti ; les fleurs mâles portent de 12 à 15 étamines, les fleurs femelles produisent une capsule à 2 coques monospermes. L'espèce la plus commune est la *M. annuelle* (*M. annua*), qui se trouve abondamment dans les jardins et les lieux cultivés : tige dressée, rameuse, haute de 30 centim. environ ; feuilles opposées, ovales, lancéolées, aiguës, et dentées en scie ; dans les individus mâles, les fleurs forment des épis allongés et pédonculés ; dans les individus femelles, elles sont placées, au nombre de 2 ou 3, à l'aisselle des feuilles supérieures. Cette plante, qui est excitante lorsqu'elle est verte, devient émolliente et laxative lorsqu'elle a été cuite dans l'eau ; elle perd ses propriétés en séchant. On prépare, avec parties égales de suc de mercuriale non dépuré et de miel, un médicament purgatif qui s'administre en lavement, à la dose de 30 à 100 grammes, et qui a reçu le nom de *miel mercurial*. La Mercuriale se mange quelquefois en salade. Cette plante est aussi connue sous les noms vulgaires de *Foirole*, *Foirande*, *Vignole* et *Ramberge*.

Il existe d'autres espèces de Mercuriales, mais qui ne sont point employées : l'une d'elles, la *M. vivace* (*M. perennis*) ou *Chou de Chine*, est vénéneuse.

Autrefois, en France, on appelait *Mercuriale* l'assemblée des cours souveraines qui avait lieu le premier *mercredi* après l'ouverture des audiences de la Saint-Martin et de Pâques. Le premier président y exhortait les conseillers à rendre scrupuleusement la justice, et blâmait ou louait les autres membres subalternes

de la magistrature, selon qu'ils s'étaient bien ou mal acquittés de leurs fonctions. Aujourd'hui on donne le même nom au discours que le procureur général, ou l'un des avocats généraux qu'il en a chargés, prononce à la rentrée des tribunaux, après les vacances, sur un sujet convenable à la circonstance, et dans lequel il trace aux avoués et aux avocats le tableau de leurs devoirs, et exprime ses regrets sur les pertes que la cour ou le barreau ont pu faire dans l'année. — Par extension, on a appelé *mercuriale* toute réprimande plus ou moins vive adressée à quelqu'un par son supérieur.

Ce mot a servi aussi à désigner certaines réunions de gens de lettres, qui se tenaient habituellement le mercredi, chez quelque personne savante : ainsi, on tenait des *mercuriales* chez Ménage.

Dans le Commerce, on donne le nom de *mercuriales* aux tableaux officiels constatant les prix courants des grains, des farines, etc., tableaux qui sont arrêtés par l'autorité municipale à la fin des marchés. Ces mercuriales, ainsi nommées sans doute parce que les marchés se tenaient originairement le *mercredi*, servent de base à la taxe du pain, ainsi qu'à l'importation ou à l'exportation des grains et farines. La rédaction des mercuriales pour les grains et farines se fait d'après la déclaration des marchands et de leurs facteurs; elle doit être arrêtée immédiatement après la clôture des ventes; les résultats en sont adressés, le 15 et le 30 de chaque mois, au sous-préfet. Cet usage, qui date de 1667, n'existe qu'en France.

MERCURIAUX (de *mercure*), se dit des médicaments dans lesquels il entre du mercure. Ils ont une action toute spéciale sur les organes salivaires et le système lymphatique. A dose trop forte, ils agissent comme des poisons irritants. Aussi n'en faut-il user qu'avec une grande prudence. *Voy.* MERCURE.

MÈRE (du latin *mater*). Dans l'état de mariage, les droits de la mère se confondent le plus souvent avec ceux du père. Après la mort ou la disparition de celui-ci, la mère succède à ses droits quant à la surveillance des enfants, à leur éducation et à l'administration de leurs biens (Code Napoléon, art. 141); elle a la jouissance des biens de ses enfants mineurs jusqu'à ce qu'ils aient atteint 18 ans (art. 384); elle a le droit de tutelle (art. 390); elle peut, à défaut du père, faire émanciper son enfant mineur (art. 477). Elle peut s'opposer à son mariage (art. 173), etc.

Mme Messager a publié un *Manuel de la jeune Mère*, et M. Donné des *Conseils aux Mères*, où se trouve traité tout ce qui intéresse la mère de famille au point de vue hygiénique et médical. Pestalozzi a donné le *Manuel des Mères* (trad. de l'all. en franç., 1821). Aimé Martin, dans son livre de l'*Education des mères de famille*, a envisagé les mères au point de vue social. Legouvé, dans le *Mérite des Femmes*, a tracé un tableau touchant des vertus d'une mère.

En Histoire naturelle, on appelle vulgairement *Mère-Caille*, le Râle de genêt; *M. carey*, un Pétrel; *M. de Girofle*, le clou (fleur) de girofle garni de son fruit arrivé à maturité; *M. des Harengs*, l'Alose.

La *Mère-goutte* est le vin qui coule du pressoir ou de la cuve sans que le raisin ait été pressuré : en ce sens, on dérive le mot *mère* du latin *merus*, pur.

Dure-mère et *Pie-mère*. *Voy.* MÉNINGES.

Eaux-mères. *Voy.* EAUX.

MERELLE, jeu d'adresse. *Voy.* MARELLE.

MERENDÈRE, *Merendera*, genre de plantes de la famille des Colchicacées, voisin du genre Colchique, établi pour une seule espèce, la *M. bulbocodium*, qui croît dans les Pyrénées, en Espagne et dans l'Atlas. C'est une petite plante herbacée, commune sur les pelouses vers la fin de l'été, à fleurs solitaires, longues de 5 centimètres, d'un pourpre clair, et portées sur un pédoncule court d'abord, puis s'allongeant jusqu'à ce que le fruit soit mûr : ce qui n'a lieu, comme pour le Colchique d'automne, qu'au printemps suivant.

MERGANETTE (de *mergus*, harle ou plongeon, et *anas*, canard), genre de Palmipèdes récemment créé par M. Gould, participe du Canard et du Harle. Il habite le Chili et la Colombie.

MERGULE, *Mergulus*, espèce du genre Guillemot : c'est un oiseau nageur du Groënland, ayant le bec plus court que la tête, les narines arrondies, les ongles falculaires pointus. On l'appelle vulgairement *Colombe* ou *Pigeon du Groënland*.

MERGUS (mot qui signifie *plongeon*), se disait autrefois d'oiseaux aquatiques de différents genres, tels que les *Harles*, les *Plongeons*, les *Grèbes*, les *Pingouins*. Aujourd'hui ce mot s'applique exclusivement au genre *Harle*. *Voy.* HARLE.

MÉRIDIEN (du latin *meridies*, milieu du jour), se dit, en Astronomie, de tout grand cercle de la sphère céleste qui passe par le zénith, le nadir et l'axe du monde. Il est perpendiculaire à l'équateur, et divise la sphère en deux parties égales, ou *hémisphères*, dont l'un se nomme *oriental* et l'autre *occidental*. En Géographie, on nomme *méridien d'un lieu* un cercle terrestre correspondant au méridien céleste, et qui passe par ce lieu et par l'axe de la terre, c.-à-d. par le même plan que le méridien céleste. On donne à ce cercle le nom de *méridien* parce qu'il est *midi* pour tous les lieux qui ont le même méridien, ou plus exactement le même demi-méridien, lorsque le soleil y est parvenu; il est alors minuit pour les lieux qui ont l'autre demi-méridien opposé, ou, en d'autres termes, qui sont placés dans l'autre moitié du même méridien. Chaque lieu ayant nécessairement un méridien particulier sur lequel se trouvent son zénith et son nadir, il y a un nombre infini de méridiens qui vont tous se couper aux pôles du monde. Les méridiens servent à déterminer la position des lieux terrestres. La longitude d'un lieu n'est que sa distance à un méridien convenu (*Voy.* LONGITUDE et LATITUDE). Afin de pouvoir fixer d'une manière invariable la position de chaque lieu, on est convenu d'adopter pour point de départ un certain méridien; malheureusement, toutes les nations ne se sont pas accordées pour adopter le même. On distingue les divers méridiens par le nom des lieux auxquels ils appartiennent; ainsi on dit le *méridien de Paris*, le *méridien de Londres* ou *de Greenwich*, etc. Ordinairement on entend par ces noms le méridien qui passe par l'observatoire de ces villes. Pendant longtemps, en France, on fit passer le 1er méridien par l'Ile de Fer (ordonnance de 1634, rendue par Louis XIII).

MÉRIDIEN MAGNÉTIQUE, grand cercle qui passe par les pôles de l'aimant, et dans le plan duquel se trouve l'aiguille aimantée. *V.* AIGUILLE AIMANTÉE et MAGNÉTISME.

MÉRIDIENNE, ligne tracée sur une surface quelconque dans le plan du méridien. La détermination de la méridienne est extrêmement utile dans l'Astronomie, la Gnomonique, la Géographie, etc. Pour tracer une méridienne, on choisit une table ou un terrain dont on a vérifié l'horizontalité au moyen du niveau à bulle d'air. On décrit d'un point quelconque de cette surface une circonférence de cercle, et l'on fixe à ce point une verge de métal de quelques centimètres de hauteur, exactement perpendiculaire au plan; on observe avant midi l'instant où l'extrémité de l'ombre de la verge atteint la circonférence, et l'on marque le point où cette rencontre a lieu; après midi, on observe l'instant où le même phénomène se reproduit, et l'on marque également le point de rencontre; on divise ensuite en deux parties égales l'arc compris entre les deux points ainsi déterminés, et l'on mène une droite indéfinie par ce point de division et par le centre : cette droite est la méridienne. Pour plus de sûreté, on trace ordinairement plusieurs cercles concentriques, et l'on prend la moyenne des méridiennes obtenues par

chaque opération. Les Astronomes ont d'autres moyens plus exacts pour tracer une méridienne.

Méridienne du temps moyen, courbe en forme de 8, qu'on trace autour de la ligne de midi d'un cadran solaire, et qui indique le midi *en temps moyen* pour chaque mois de l'année.

MÉRINGUE, espèce de massepain fait de pâte d'œufs dont on a séparé les blancs, de râpures de citron et de sucre fin en poudre, et que l'on garnit soit de crème fouettée à la rose, à la vanille, etc., soit de confitures. Cette pâtisserie est très-fine.

MÉRINOS (mot espagnol qui signifie *d'outre-mer*, parce que les premiers moutons de ce genre étaient le produit de béliers venus d'Afrique et croisés avec des brebis espagnoles), race de Moutons caractérisés par leur front large, leur corps ample, leurs jambes courtes, leurs cornes épaisses, larges, contournées en spirale et d'une grande étendue; et remarquables surtout par leur laine, qui est très-fine, abondante, douce au toucher, pleine de suint, tassée, un peu frisée, très-élastique, d'un blanc sale. La moyenne du poids de la toison est entre deux et trois kilogrammes. On fait remonter l'origine de cette race en Espagne au XIVe siècle; mais elle ne fut bien connue en France qu'à la fin du XVIIIe siècle: les premiers mérinos furent amenés en France en 1786, sur la proposition de M. d'Angivilliers, surintendant des bâtiments de Louis XVI: ils furent installés dans la célèbre bergerie de Rambouillet. Toutefois, ce ne fut que lentement, et grâce surtout aux efforts de M. de Lasteyrie, qu'ils furent convenablement appréciés. Outre leur mérite propre, les mérinos ont servi à améliorer nos races: mêlés aux races indigènes, ces animaux d'élite donnent plus de finesse, de tassement et de poids aux toisons.

On appelle aussi *mérinos* une étoffe de laine à tissu croisé, faite avec la laine du *Mérinos*; elle diffère des autres étoffes de laine en ce qu'elle n'est ni feutrée ni foulée, et en ce que la chaîne et la trame sont toutes deux en laine peignée avant la filature: on en fait des robes, des châles, des draps légers, etc. La fabrication des tissus de mérinos date, en France, de 1803; elle fut d'abord établie à Reims, et cette ville en est encore aujourd'hui le centre. La France a conservé la supériorité de ce genre de fabrication, malgré la concurrence de l'Angleterre, de la Prusse, de l'Autriche et surtout de la Saxe.

MÉRION, *Malurus*, genre d'oiseaux de l'ordre des Passereaux et de la famille des Becs-fins, renferme plusieurs espèces caractérisées par un bec plus haut que large, comprimé dans toute sa longueur; des pieds longs et grêles; des ailes courtes, arrondies; une queue très-longue, conique. Les mœurs de ces oiseaux, particuliers à l'Afrique, à l'Océanie et à l'archipel Indien, sont peu connues. Ils sont insectivores, et ont beaucoup d'analogie avec les Fauvettes.

Le nom de *Mériones* est aussi donné par quelques zoologistes au genre *Gerbille*. *Voy.* ce mot.

MERISIER, *Cerasus avium*, *Prunus avium*, une des quatre espèces qui composent le genre *Cerisier* (*Voy.* ce mot), renferme des arbres d'une assez grande hauteur, atteignant jusqu'à 13 et 14 mètres: tronc droit, branches étendues sans confusion, feuilles un peu pendantes et portées sur des pétioles longs et faibles, fleurs blanches, peu ouvertes; fruits petits, globuleux, noirâtres, connus sous le nom de *merises*. Le Merisier croît spontanément dans les grandes forêts de l'Europe centrale, notamment dans la Forêt-Noire. Ses fruits, doux et sucrés quand ils sont bien mûrs, ont, avant la parfaite maturité, une saveur âcre et un peu amère. Ils sont fort recherchés des oiseaux, surtout des grives, qu'ils engraissent promptement. Quelques variétés peuvent être servies sur nos tables: on mange les merises fraîches et sèches; on en fait aussi des compotes, des ratafias, et surtout une liqueur fort estimée, le *Kirschenwasser* (*Voy.* ce mot). Le bois du Merisier s'emploie beaucoup en ébénisterie; il est solide et susceptible d'un beau poli; sa couleur varie du jaune clair au rouge; il imite assez bien l'acajou commun.

MÉRITE. Dans le langage ordinaire, on entend par ce mot tout ce qui rend une personne digne d'estime, la réunion des qualités ou des vertus par lesquelles un homme se recommande. C'est un des principes fondamentaux de la morale que: «Quiconque a fait le bien mérite; quiconque fait le mal démérite.» Ce principe, que les Moralistes appellent *principe de mérite et de démérite*, s'impose à la raison comme une vérité évidente et nécessaire. C'est sur cette vérité que repose la juste distribution des récompenses et des punitions, base de l'ordre social, et qu'est fondée l'attente légitime d'une autre vie, dans laquelle l'ordre, si souvent violé ici-bas, soit rétabli, et où chacun reçoive selon ses œuvres.

Sous le titre d'*Ordre du mérite*, il a été formé plusieurs ordres honorifiques destinés à récompenser les divers gens de mérite: l'*Ordre du M. militaire*, fondé par Louis XV, en 1759, pour les officiers protestants de ses armées; l'*Ordre du M. militaire* de Bavière, fondé en 1797; l'*Ordre du M. civil* de Bavière, fondé en 1808; l'*Ordre du M. militaire* de Prusse, fondé en 1740; l'*Ordre du M. civil* de Prusse, fondé en 1842; l'*Ordre du M. militaire* (1799) et celui *du M. civil* (1815) de Wurtemberg; l'*Ordre du mérite*, fondé à Rome en 1847 par Pie IX.

MÉRITHALLES (du grec *méris*, partie, et *thallos*, première pousse des feuilles), espaces plus ou moins étendus qui, dans les végétaux, sont compris entre deux rangées ou deux couples de feuilles, et qui résultent de l'écartement des nœuds vitaux. C'est ce qu'on nomme *entre-nœuds* dans les Graminées.

MERLAN, *Gadus merlangus*, genre de la famille des Gadoïdes, voisin des Morues, dont il diffère par l'absence de barbillons, renferme des poissons très-communs dans l'Océan et la Méditerranée. Leur corps est médiocrement allongé, peu comprimé, couvert d'écailles molles et si petites qu'on les voit à peine, de couleur argentée, se nuançant sur le dos en vert noirâtre; leurs nageoires sont grisâtres. La chair des merlans est tendre, légère et facile à digérer; mais elle est fade, peu consistante, et s'émiette facilement. Ces poissons vivent en troupes et fort près du rivage: aussi les pêche-t-on toute l'année. Le Merlan qu'on prend d'octobre en février est gras et a la chair assez ferme. Il commence à avoir des œufs et de la laite vers la fin d'octobre, ce qui augmente jusqu'au mois de février. Vers la fin de ce mois, il devient maigre et allongé; sa chair est molle et diminue beaucoup à la cuisson.

Le *Merlan commun* est long de 30 à 45 cent.; il habite l'Océan d'Europe. On le pêche au filet ou à la ligne de fond garnie de plusieurs centaines d'hameçons, amorcés avec des vers ou de petits morceaux de hareng. Le *M. noir* ou *Charbonnier* atteint 1 m. de long; il a la queue fourchue et la tête plus petite et plus pointue que celle du merlan commun; ses écailles sont plus apparentes et ovales. Ce poisson, d'un gris noirâtre, est connu sur les côtes sous le nom de *Calus* ou de *Morue noire*. On le sale sur les côtes de Bretagne et on le vend sous le nom de *morue*; en Norwége on tire de l'huile de son foie. Le *M. jaune* ou *Lieu* et le *M. vert* ou *Sey* habitent les mers septentrionales de l'Europe; ils sont loin d'avoir l'importance du merlan commun.

MERLE, *Merula*, *Turdus*, genre de Passereaux, type de la famille des Turdinées ou Merles, dans laquelle on comprend, outre les Merles proprement dits, les Grives, les Moqueurs, les Cincles, etc., renferme des oiseaux bien connus, d'un plumage généralement sombre, mais presque tous remarquables sous le rapport du chant.

Les Merles proprement dits ont le bec long, arqué, comprimé, fort, assez élevé, échancré à la pointe, qui n'est point recourbée en crochet; des ailes médiocres, une queue ample et carrée, de moyenne longueur.

Le *Merle commun* ou *M. noir* (*Turdus merula*) a tout le plumage noir, avec le bec jaune; la femelle est brune avec le bec noirâtre; cette espèce habite toute l'Europe. Elle se plaît aux environs des lieux habités et niche dans les haies ou sur les arbres de hauteur moyenne; le mâle et sa femelle travaillent en commun à l'établissement de leur nid vers le commencement de mars; la femelle y fait plusieurs couvées dans le courant de l'été; ses œufs sont d'un vert bleuâtre tacheté de brun. Les merles se nourrissent de fruits, de graines, de vers et d'insectes; ils n'émigrent point pendant l'hiver. Au printemps et en automne, le merle mâle remplit la campagne de l'éclat de sa voix; captif, il apprend à siffler et à chanter des airs; mais c'est un oiseau peu distingué. La chair du merle de nos contrées ne se mange guère; au contraire, celle du merle de Corse est très-estimée : on en fait des envois jusqu'à Paris. — On cite proverbialement le *merle blanc* comme chose impossible à trouver. Il existe néanmoins des variétés blanches du merle commun : c'est l'effet d'une espèce d'*albinisme* qui n'est pas très-rare.

Parmi les autres espèces, on remarque: le *Merle à plastron* ou *à collier* (*Turdus torquatus*), qui porte entre la gorge et la poitrine une plaque d'un assez beau blanc; le *M. de roche* (*Petrocossyphus saxatilis*), tête et col bleus, dos noir, parties inférieures d'un roux ardent : il habite les Alpes et l'Apennin; le *M. bleu* (*Petrocossyphus cyanus*), qui habite le midi de l'Europe; etc.

Merle d'eau. *Voy*. CINCLE.

MERLETTE ou MERLESSE, femelle du *Merle*.

Dans le Blason, on appelle *Merlette* un petit oiseau représenté sans pieds ni bec. On se sert de cette figure pour distinguer les cadets des aînés; on l'attribue aussi spécialement au quatrième frère. On porte, par exemple, *d'argent à la merlette de sable* ou *de gueules à trois merlettes d'argent*, etc.

MERLIN. Outre la petite hache à fendre du bois, ce mot désigne une sorte de massue ou marteau à long manche dont les bouchers se servent pour assommer les bœufs.

Dans la Marine, on nomme ainsi un petit cordage de deux ou trois fils de caret que l'on a commis ensemble, et dont les voiliers se servent pour coudre les ralingues des voiles principales.

MERLON. Dans la Fortification, on appelle ainsi un vide qui se trouve entre les deux jours d'une embrasure de batterie de rempart, depuis le haut de ces deux jours jusqu'à la genouillère. Cette ouverture a extérieurement 5m,85 environ, et intérieurement 3m,67.

MERLUCHE ou MERLUS, *Gadus merluccius*, genre de la famille des Gadoïdes, renferme de grands poissons au corps très-allongé, comprimé vers la queue, arrondi en avant; tête large et déprimée, gueule bien fendue, mâchoires hérissées de longues dents en crochet et pointues sur plusieurs rangs, un barbillon à la symphyse, ce qui le distingue du merlan; deux dorsales et une seule anale, ce qui le distingue de la morue. Les merlus sont d'un gris plus ou moins blanchâtre sur le dos et d'un blanc mat sous le ventre. Ce sont des poissons voraces et qui vivent en troupes; ils sont très-communs dans l'Océan d'Europe et surtout dans la Méditerranée, où l'on en fait une pêche abondante. Leur chair blanche et feuilletée est assez estimée. On en sale de grandes quantités; quand ce poisson salé n'est pas très-dur, on le vend sous le nom de *merluche*; tout à fait roide et sec, c'est un des poissons qui forment le *stockfisch* des Hollandais et des Allemands.

MERLUT, terme de mégisserie, désigne les peaux de boucs, de chèvres et de moutons qu'on fait sécher à l'air avec le poil, en attendant qu'elles puissent être chamoisées.

MÉROCÈLE (du gr. *méros*, cuisse, et *kèlè*, tumeur, hernie), hernie crurale, peu volumineuse, arrondie, qu'on reconnaît à une tumeur globuleuse située sur la partie moyenne du pli de la cuisse. *Voy*. HERNIE.

MÉROPS, nom scientifique du genre *Guêpier*, a été aussi donné à des oiseaux étrangers à ce genre, tels que le *Grimpereau de muraille*, la *Sittelle à huppe noire*, etc.

MERRAIN (du bas latin *materinus*, formé lui-même du mot *materies*, pris dans le sens de bois, souche), bois de chêne ou autre, fendu en menues planches, sans le secours de la scie, avec le *coutre*, espèce de merlin fort tranchant : on s'en sert pour faire du parquet et autres ouvrages de menuiserie (*Merrain à panneaux*), ou bien des douves de tonneaux, de fûts, futailles, etc. (*M. à futailles*, *bourdillon*, *bois douvin*). Le Merrain qui n'est pas bien droit, ou qui a des nœuds, sert à faire des échalas, des lattes, des palissades.

Dans la Vénerie, on appelle ainsi la perche ou tige qui supporte les andouillers ou bois des cerfs.

MERULA, nom scientifique du genre *Merle*.

MÉRULAXE, *Merulaxis*, genre de Passereaux dentirostres créé par M. Lesson, et que l'on fait rentrer dans le genre *Fourmilier*. Ces oiseaux, encore peu connus, appartiennent à l'Amérique occidentale.

MÉRULIUS, genre de Champignons basidiosporés polyporés, ayant le chapeau charnu ou membraneux, avec la surface inférieure marquée de veines, ou de rides, ou de plis rameux. On distingue les *M. orangé*, *chanterelle*, *corne d'abondance*, *en forme de massue*, *pleureur*, *destructeur*, etc.

MERVEILLES (LES SEPT) DU MONDE. On a donné ce nom à sept ouvrages extraordinaires célèbres dans l'antiquité. Les auteurs ne s'accordent pas sur les monuments qui méritent d'entrer dans ce nombre : ceux qu'on désigne le plus ordinairement sous ce nom sont : 1° les *Pyramides d'Egypte*; 2° les *Jardins suspendus* et les *Murs de Babylone*; 3° le *Tombeau du roi Mausole*, élevé par Artémise, son épouse; 4° le *Temple de Diane* à Éphèse; 5° la *Statue de Jupiter Olympien* par Phidias; 6° le *Colosse de Rhodes*; 7° le *Phare d'Alexandrie*. Philon de Byzance a écrit, en grec, sur les *Sept Merveilles du monde* un livre qui a été publié à Leipzig en 1816.

Chez les modernes, quelques-uns ont appliqué le nom de *Sept merveilles* à sept objets remarquables du Dauphiné : 1° une *Fontaine ardente*, près de Grenoble; 2° la *Tour sans venin*, sur le Drac, où l'on prétend que les animaux venimeux ne pouvaient vivre; 3° la *Montagne inaccessible*, aujourd'hui Mont de l'Aiguille; 4° les *Caves de Sassenage*, à 4 kil. de Grenoble; 5° la *Manne de Briançon* (*Voy*. MANNE); 6° le *Pré qui tremble*, îlot du lac Pelhotier, qui remue sous les pieds; 7° la *Grotte de N.-D. de la Balme* (ou *Baume*), dont on admire les stalactites.

MERVEILLEUX (le). On nomme ainsi, en Littérature, l'intervention dans l'action d'un poëme d'êtres surnaturels, tels que Dieux ou Déesses, Anges ou Démons, Génies ou Fées. On trouve quelquefois le merveilleux employé dans la poésie dramatique; mais c'est surtout dans l'épopée qu'on en fait usage : il fait l'essence de ce genre de poésie. Un poëme épique devient froid et perd presque tout son intérêt quand il manque de merveilleux : c'est ce qu'on reproche à la *Pharsale* et à la *Henriade*. — On distingue deux sortes de merveilleux, selon que l'on fait intervenir des êtres considérés comme *réels* : Jupiter, Mars, Vénus, etc., dans le paganisme (*Iliade*, *Enéide*); Dieu, les anges, Satan ou les saints, dans la religion chrétienne (*Paradis perdu*, *Messiade*); ou des êtres *fictifs* et purement symboliques, comme la Paix, la Discorde, le Fanatisme, la Mollesse (*Lu-*

trin, *Henriade*). — On doit, dans l'emploi du merveilleux, éviter de mêler le paganisme avec le christianisme, comme l'a fait Camoëns dans les *Lusiades*, et ne recourir à une intervention surnaturelle que quand le sujet en est vraiment digne :

Nec Deus intersit nisi dignus vindice nodus. (Hor., *Ars poet.*)

Du reste, l'emploi du merveilleux devient de jour en jour plus difficile et plus rare.

MÉRYCISME (du grec *mérykismos*, rumination), affection de l'homme dans laquelle les aliments, après un séjour plus ou moins long dans l'estomac, sont rapportés dans la bouche pour y subir une nouvelle élaboration, et être ensuite avalés de nouveau, à peu près comme chez les animaux *ruminants*. Cette lésion, qui est très-rare, dépend tantôt d'une névrose de l'organe digestif, tantôt d'une conformation particulière de l'estomac.

MÉSANGE, *Parus*, genre de Passereaux conirostres, type de la famille des Paridées, renferme des oiseaux à peine gros comme le Moineau, parés d'agréables couleurs, à bec court et robuste, garni de poils à sa base : narines situées à la base du bec, cachées par de petites plumes dirigées en avant, pieds médiocrement forts, 4 doigts armés d'ongles assez puissants, surtout le pouce, ailes obtuses. Les mésanges sont vives, pétulantes, actives et courageuses. Elles sont toujours en mouvement, soit pour chercher les insectes, soit pour dévorer les bourgeons dont elles font leur nourriture. Elles ne craignent point d'attaquer des oiseaux plus gros et plus forts qu'elles; et il n'est point rare non plus de les voir se battre entre elles en poussant des cris aigus. Elles construisent leurs nids tantôt dans des trous d'arbres, tantôt dans les cavités des vieux murs ou les trous des rochers. Les femelles y pondent jusqu'à 20 œufs et défendent leurs petits avec un courage remarquable. La vivacité et l'étourderie qui caractérisent ces petits animaux les font assez souvent donner dans les piéges qu'on leur tend, et comme les premiers pris jettent de grands cris, ils ne tardent pas à en attirer dans le même piége un grand nombre d'autres.

Les espèces de ce genre sont très-nombreuses. On distingue : la *M. charbonnière* ou *Mésengère*, qui attache son nid aux huttes des charbonniers : tête noire, joues blanches, dessus du corps olive-verdâtre, ventre jaune : elle est commune dans le Centre et le Nord de l'Europe; la *M. petite charbonnière*, parties supérieures cendrées, ventre blanc; la *M. nonnette*, dos gris-brun, ventre blanc, commune en France et en Hollande, ainsi que dans l'Amérique du Nord; la *M. bleue* ou *azurée*, parties supérieures d'un beau bleu d'azur, parties inférieures blanches : elle habite le nord de l'Europe et de l'Asie; la *M. huppée*, à huppe noire bordée de blanc, assez rare; la *M. à longue queue* (*P. caudatus*, *Mecistura*), noire et blanche : commune par toute l'Europe et dans le Japon; la *M. moustache* (*Mystacinus*), dont le mâle porte 2 bandes d'un noir de velours, situées de chaque côté du col à partir de la base du bec; plumage bleuâtre chez le mâle et roussâtre chez la femelle, assez commune; la *M. rémiz* (*P. ægithalus* ou *Pendulinus*), à bec fin et taillé en alène; plumage cendré, noir et blanc; elle habite le nord et le midi de l'Europe, l'Asie et le cap de Bonne-Espérance.

MÉSEMBRYANTHÉMÉES (du genre type *Mesembryanthemum*, Ficoïde), famille de plantes grasses, voisine des Portulacées, ayant, comme les Crassulacées, des feuilles alternes ou opposées; fleurs souvent très-grandes, axillaires ou terminales; calice gamosépale, souvent campanulé et persistant, ayant son limbe quelquefois coloré, et à 4 ou 5 lobes; corolle ordinairement polypétale; étamines assez nombreuses, libres et distinctes; un ovaire tantôt libre, tantôt adhérent par sa base avec le calice, offrant de 3 à 5 loges, contenant chacune plusieurs ovules et surmonté de 3 à 5 styles, terminés chacun par un stigmate simple. Le fruit est tantôt une baie, tantôt une capsule environnée par le calice, à 3 ou 5 loges polyspermes, s'ouvrant ordinairement par leur sommet. Genre type, *Mesembryanthemum* ou Ficoïde; autres genres, *Tetragonia*, *Glinus*, etc. Beaucoup de Botanistes réduisent cette famille au seul genre type, et rejettent les autres genres dans la famille des Portulacées. — La plupart de ces plantes habitent le cap de Bonne-Espérance.

MESEMBRYANTHEMUM (du grec *mesembrion*, après-midi, et *anthos*, fleur, à cause de l'heure à laquelle s'épanouissent ses fleurs), genre type des Mésembryanthémées, est plus connu sous son nom vulgaire de *Ficoïde*. *Voy.* ce mot.

MÉSENGÈRE, nom vulgaire de la *Mésange charbonnière*.

MÉSENTÈRE (du grec *mésos*, qui est au milieu, et *entéron*, intestin), nom donné à un vaste repli du péritoine qui maintient les diverses portions du conduit intestinal, tout en laissant à chacune une certaine mobilité. Il est formé de deux lames, dans l'intervalle desquelles se trouve comprise la portion correspondante de l'intestin, des vaisseaux lymphatiques et sanguins, des nerfs et de nombreux ganglions. On y distingue le *mésentère* proprement dit, qui donne attache à tout l'intestin grêle : il est fixé en arrière à la colonne vertébrale, et en avant à toute l'étendue de l'intestin grêle; le *mésocolon*, repli du même genre destiné pour l'intestin colon; le *mésorectum*, correspondant à la partie supérieure du rectum. — On donne l'épithète de *mésentériques* à divers organes, *glandes*, *veines*, *artères*, etc., qui se rapportent au *mésentère*. Le *plexus mésentérique* est un entrelacement nerveux formé par le plexus solaire au-dessous du plexus cœliaque à la naissance de l'artère mésentérique supérieure, et qui se prolonge jusqu'au plexus hypogastrique, entre les deux lames du *mésorectum*.

MÉSENTÉRITE, inflammation du mésentère, caractérisée par les douleurs abdominales lancinantes, plus ou moins profondes, le hoquet, le vomissement, la constipation ou la diarrhée, la rétraction, la pâleur et l'affaissement du visage; un pouls petit et concentré. Cette inflammation n'est qu'une péritonite circonscrite, aiguë ou chronique, et se traite de même. *Voy.* PÉRITONITE et CARREAU.

MESLIER (de *Mespilus*), nom vulg. du *Néflier*.

MESMÉRISME. *Voy.* MAGNÉTISME ANIMAL.

MÉSOCOLON, partie du *Mésentère*. *Voy.* ce mot.

MÉSOPRION (du grec *mésos*, milieu, et *priôn*, scie), genre de poissons Acanthoptérygiens, famille des Percoïdes, très-voisins des Diacopes dont ils ne diffèrent qu'en ce qu'ils offrent une dentelure sur le milieu de chaque côté de la tête. Ces poissons vivent dans les mers des pays chauds. On les connaît dans nos colonies des Indes orientales sous le nom de *Vivaneau* ou *Vivanet*, et sous celui de *Sarde*. Leur chair est très-bonne. Les principales espèces sont : le *M. doré*, le *M. rouge*, le *M. dondiava*, etc.

MÉSORECTUM, partie du *Mésentère*. *Voy.* ce mot.

MÉSOTHORAX. *Voy.* THORAX.

MÉSOTYPE (du grec *mésos*, milieu, et *typos*, forme), dite aussi *Zéolithe fibreuse*, substance minérale ordinairement blanche et quelquefois jaune, qui ne raye pas le verre, et donne de l'eau par la calcination : c'est un silicate d'alumine et de soude, avec un peu d'eau et d'oxyde de fer. On l'appelle *natrolithe*, lorsqu'elle est en fibres radiées jaunâtres. Elle appartient aux dépôts d'origine ignée, et se trouve en Islande et dans les îles Feroë au milieu des basaltes et des wackes.

MESPILUS, nom scientifique du genre *Néflier*.

MESQUIS, apprêt pour la basane. *Voy.* BASANE.

MESSAGE (du latin *missio*, envoi). En Politique, on nomme *message* toute communication officielle

adressée par le pouvoir exécutif au pouvoir législatif, ou par l'une des deux chambres à l'autre. Ce terme, particulièrement usité en parlant du président des États-Unis, a été adopté en France après 1848.

MESSAGER, se dit spécialement de celui qui est chargé de faire, d'une ville à une autre, le service des lettres et dépêches.— Les *Messagers d'Etat* sont des fonctionnaires chargés de porter officiellement les messages d'un des grands pouvoirs de l'État à un autre.

MESSAGER, oiseau de proie, plus connu sous le nom de *Secrétaire*. *Voy.* ce mot.

MESSAGERIES (de *message*), établissements publics ou privés où l'on fait partir, à jour et à heure fixes pour une ou plusieurs villes des voitures, telles que diligences, berlines, etc., pour le transport des voyageurs, des bagages ou des marchandises. Les *M. nationales*, dites, selon les époques, *royales* ou *impériales*, et les *M. générales*, en France, les *M. du prince de la Tour et Taxis*, en Allemagne, sont les établissements les plus importants en ce genre.

Pendant longtemps, en France, l'État s'était réservé le droit d'exploiter pour son propre compte le service de ces voitures ; mais la loi du 9 vendémiaire an VI a supprimé la régie des Messageries nationales, et a statué qu'il serait perçu un dixième du prix des places dans les messageries exploitées par les particuliers. Avant la création des chemins de fer, les messageries avaient, pour ainsi dire, le monopole du transport des voyageurs sur les grandes lignes ; aujourd'hui, leur importance diminue de plus en plus. Pour les obligations imposées en France aux entrepreneurs de messageries, *Voy.* le Code Napol. (art. 1782-86) et VOITURES PUBLIQUES.

MESSE (dérivé, selon S. Isidore, du bas latin *missa*, pour *missio*, renvoi, congé, parce qu'autrefois, après les prières et les instructions qui précèdent l'offrande, on renvoyait les catéchumènes et les pénitents qui ne devaient pas assister au saint sacrifice). On appelle ainsi la suite des prières et cérémonies que l'Église emploie pour la célébration de l'Eucharistie. Considérée dans sa partie essentielle, c'est le sacrifice dans lequel l'Église offre à Dieu, par l'entremise du prêtre, le corps et le sang de Jésus-Christ sous les espèces du pain et du vin. Le saint sacrifice de la messe remonte jusqu'à l'institution de l'Eucharistie : Jésus-Christ, prenant du pain, le bénit, et, après l'avoir rompu, le distribua à ses disciples en disant : *Prenez et mangez, ceci est mon corps* (S. Luc, XXII, 19). Les Calvinistes et les Luthériens condamnent la messe, parce que les premiers nient la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, et les seconds la transsubstantiation, c'est-à-dire le changement du pain et du vin en le corps et le sang de N.-S. Jésus-Christ.

Dans l'origine, la messe se réduisait à la fraction du pain et à la prière (*Act. des Apôtr.*, II, 42 et XX, 7). S. Basile, en Orient, S. Ambroise, en Occident, et depuis S. Grégoire, fixèrent l'ordinaire de la messe. Ses parties sont : l'introït, la collecte, l'épître, le graduel, l'évangile du jour, l'offertoire, l'oblation de l'hostie et du calice, la préface, le canon qui comprend la mémoire des vivants et des morts, la consécration et l'élévation, la communion, la postcommunion et l'évangile de S. Jean. *Voy.* ces mots.

On distingue : la *Messe solennelle*, dite aussi *haute* ou *grand'messe*, où le célébrant a pour assistants un diacre, un sous-diacre, etc., et qui se chante, et la *M. basse*, qui se dit par un prêtre seul et sans chant ; la *M. des morts* ou *de Requiem*, qu'on dit à l'intention des morts et dont l'introït commence par ces mots : *Requiem æternam* ; la *M. des présanctifiés*, dans laquelle on ne consacre point et qui se célèbre le vendredi saint ; la *M. de minuit*, qui se célèbre au milieu de la nuit à Noël ; la *M. du Saint-Esprit*, qui a pour objet d'obtenir les lumières et les bénédictions divines, et qui se célèbre au commencement de quelque œuvre, comme à la rentrée des classes et des tribunaux. — On appelle *M. sèche*, celle dans laquelle il ne se fait point de consécration, parce que le prêtre a déjà communié.

Le P. Lebrun a donné une *Explication littérale, historique et dogmatique des prières et cérémonies de la messe*, Paris, 1716-26, 4 vol. in-8.

On appelle *Messe en musique* les compositions musicales faites sur les paroles de certaines prières de la messe, telles que le *Kyrie*, le *Gloria*, le *Credo*, le *Sanctus*, l'*Agnus Dei*, l'*O salutaris hostia*, le *Domine salvum fac*. Dans la *Messe des morts*, le *Requiem æternam*, la prose *Dies iræ*, l'offertoire *Domine Jesu Christe*, remplacent le *Gloria* et le *Credo*. Les plus célèbres compositeurs de messes sont Haydn, Mozart, Hummel, Jomelli, Cherubini, Lesueur, A. Adam, etc.

MESSÉNIENNES, genre d'élégies nationales créé par M. C. Delavigne, et dont le titre a été emprunté aux trois élégies composées par l'abbé Barthélemy, dans son *Voyage d'Anacharsis*, sur les malheurs de la Messénie. On admire surtout les messéniennes sur Jeanne d'Arc et sur la bataille de Waterloo.

MESSIDOR (du latin *messis*, moisson), 10ᵉ mois de l'année dans le Calendrier républicain français, commençait, selon les années, le 19 ou le 20 juin et finissait le 18 ou le 19 juillet. Il a été ainsi appelé parce que c'est, dans nos climats, le mois des *moissons*.

MESSIE (de l'hébreu *maschuach*, qui signifie *oint*), qualification attribuée, chez les Juifs, aux sacrificateurs, aux prophètes, aux patriarches, aux rois, a été donnée par excellence à Jésus-Christ, qui est venu remplir toutes les conditions du Messie annoncé par les prophètes (*Voy.* MESSIE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*).

Du nom de *Messie* a été formé celui de *Messiade*, titre d'un ouvrage sur le Messie écrit en bas allemand ancien, et composé dans le IXᵉ siècle, par l'ordre de Louis le Débonnaire, et d'un poëme allemand de Klopstock, qui passe pour le chef-d'œuvre de l'épopée allemande.

MESSIER (du latin *messis*, moisson), gardien préposé à la sûreté des récoltes, à la garde des fruits quand ils commencent à mûrir. Ce mot, comme l'indique son étymologie, ne s'appliquait dans l'origine qu'aux gardes des moissons. Il a été depuis étendu, par analogie, aux gardes des vignes.

Constellation de l'hémisphère boréal formée en 1774 par Lalande, est située entre Cassiopée, Céphée et la Girafe, ne se compose que de petites étoiles éparses. Elle a été ainsi nommée en l'honneur de l'astronome français Messier.

MESSIRE (de l'italien *messere*, contraction de *mio signore*, mon seigneur), titre d'honneur qui se donnait anciennement dans les actes aux nobles possesseurs d'une seigneurie, et qui depuis s'est donné spécialement au chancelier de France. Devant un nom de baptême seulement, il s'appliquait aux roturiers : on disait ainsi *messire Pierre*.

On appelle *Poire de messire Jean* une poire cassante et très-sucrée, dont la peau est de couleur rousse : elle mûrit en automne et se garde assez bien.

MESTRE DE CAMP (de l'espagn. *maestro de campo*, *magister castrorum*), ancien titre d'une charge militaire, dont les attributions ont fréquemment varié. C'était primitivement un chef de corps temporairement chargé de réunir dans un *camp* diverses troupes, dont il prenait le commandement. Plus tard, on donna ce titre au commandant en chef d'un régiment, surtout dans l'infanterie ; il a été remplacé depuis 1788 par celui de colonel.

MESURE (du latin *mensura*), quantité prise pour terme de comparaison, et qui sert à évaluer la grandeur d'autres quantités de même nature : lignes, surfaces, volumes, poids, monnaies, temps, etc. On distingue des *Mesures de longueur*, soit *linéaires*,

sont *itinéraires*; des *M. de superficie* ou *M. agraires*, des *M. de capacité*, des *M. de pesanteur* ou *de poids*, etc. L'ensemble des mesures d'une nation, avec les rapports qui les unissent entre elles, forme le *système des poids et mesures* de cette nation. La science qui traite des mesures et de leurs rapports entre elles est la *Métrologie* (*Voy.* ce mot).

Nous indiquerons sommairement ici les mesures de longueur, de superficie et de capacité. Pour les *Mesures de pesanteur*, *Voy.* POIDS; pour les *M. monétaires*, *Voy.* MONNAIES; et pour les *M. de temps*, *Voy.* TEMPS, ANNÉE, etc.

Mesures anciennes. Les mesures des Égyptiens avaient pour point de départ le *doigt* (0m,0187); quatre doigts formaient le *palme* (0m,075); trois palmes, l'*empan* (0m,225); deux empans, la *coudée naturelle* (0m45); quatre coudées, la *brasse* (1m,80). Il y avait, en outre, le *pied*, valant 14 doigts (0m,262), et dont le double formait la *coudée royale* ou *sacrée* (0m,525). Les Hébreux avaient à peu près les mêmes mesures que les Égyptiens; chez eux, le pied cube (18 litres) servait à mesurer les liquides et les grains; il se subdivisait en 72 *logs* ou verres.

Les Grecs avaient pour unité linéaire le *pied* (0m,30), auquel se rapportaient le *doigt*, 16e du pied; le *palme*, quart du pied; la *coudée*, un pied et demi; le *pas*, 2 pieds et demi; le *double pas*, 5 pieds (1m,5); l'*orgyie* ou *brasse*, 6 pieds; l'*acène* ou *perche*, 10 pieds; le *plèthre*, 100 pieds (30m); le *stade*, 600 pieds (180m). L'unité agraire était le plethre carré (950 m. carrés). L'unité de capacité était, pour les liquides, le *métrétès* (38 lit.), contenant un pied cube, et divisé en 72 *xestes* et en 144 *cotyles*; pour les choses sèches, le *médimne* (51 lit.), contenant 96 *xestes* et 192 *cotyles*. Après la mort d'Alexandre, le système des mesures se compliqua de diverses mesures persanes ou égyptiennes, qui lui ôtèrent sa simplicité primitive.

Les Romains adoptèrent pour leurs mesures le système duodécimal : l'unité (*as*) fut, de quelque objet qu'il s'agît, divisée en 12 parties ou *onces*, subdivisibles elles-mêmes en 24 autres. Pour les longueurs, l'as ou unité est le *pied*, *pes* (0m,295), divisé en 12 *pouces*; pour les surfaces, l'as est le *jugerum* (2515m carrés); pour les volumes, c'est le *conge* (3,22 lit.), divisé en 12 *hémines*, ou 288 *ligules*: le *quadrantal* ou pied cube répond au *métrétès* des Grecs; l'*amphore* en est les trois quarts; l'*urne*, la moitié; le *conge*, le huitième. Le pied carré (*pes quadratus*) valait 0m. c.,0873; l'*actus quadratus*, ou *arepennis* (arpent), valait 1257m. c.,53. La mesure itinéraire était le *mille*, qui valait 1479m,26. La *lieue* (*leuca*) gauloise valait 2216m,35.

Mesures modernes. En France, avant l'établissement du *système métrique*, le plus grand arbitraire régnait parmi les mesures : elles variaient d'une province à l'autre, et souvent le même nom représentait des mesures différentes. Nous n'indiquerons que les principales. C'étaient : pour les longueurs, le *pied de roi* (0m,325), divisé en 12 *pouces*, subdivisés eux-mêmes en 12 *lignes*; la *toise*, qui valait 6 pieds, et l'*aune*, 3 pieds 7 pouces;— pour l'arpentage, la *perche*, qui variait de 18 à 28 pieds; l'*arpent*, 100 perches carrées; l'*acre*, le *journal*, la *septrée*, etc.;— pour les bois de chauffage, la *corde*, 4 stères, la *voie*, ou *demi-corde*; — pour les grains, le *muid*, dont les subdivisions étaient le *setier*, la *mine* ou *minot*, le *boisseau* et le *litron*; pour les vins, le *muid*, qui se subdivisait, à Paris, en 36 *veltes*, la velte en 8 *pintes*, la pinte en 2 *chopines*, et celle-ci en 2 *demi-setiers* ou 4 *poissons*; la *queue*, le *poinçon*, la *botte*, le *tonneau*, la *pièce*, la *barrique*, la *pipe* ou *bussard*, etc. (*Voy.* ces mots).

Aujourd'hui, un système uniforme a remplacé toutes ces mesures : il se compose du *mètre*, de l'*are*, du *stère*, du *litre*, avec leurs multiples et leurs sous-multiples. *Voy.* MÉTRIQUE (SYSTÈME) et le nom de chaque mesure.

En Angleterre, les principales mesures linéaires sont le *yard* (0m,914), subdivisé en 3 pieds (*feet*) ou 36 pouces (*inches*); 5 yards et demi font un *pole*; 40 poles, un *furlong*; 8 furlongs, un *mile* (1609m,30); 3 miles, une lieue (*league*). Pour les tissus, le yard se divise en 4 *quarters*, et le quarter en 4 *nails* (0m,057); cinq quarters font l'*aune* anglaise (1m,143). L'*acre* (4046m. c.,665) est la principale mesure agraire; il vaut 4 *roods*, et le rood 40 *poles* carrés. Les mesures pour les liquides sont la pinte (*pint*), le *gallon* (4 lit. et demi environ); le *rondelet*, 18 gallons; le *puncheon*, 84 gallons; le *butt*, 126 gallons; le *tun*, 252 gallons (10 hectolitres environ). Il faut y ajouter, pour les grains, le *peck*, 2 gallons; le *bushel*, 8 gallons (35 lit.); le *quarter*, 64 gallons; le *wey*, ou *load*, 5 quarters; le *last*, 2 weys (plus de 28 hectolitres). — En Hollande, en Belgique, en Suisse, dans les États sardes, on se sert de notre système métrique; les noms seulement sont changés. — En Espagne, les mesures usitées sont le *pied*, qui égale 0m,282; la *vare*, ou aune, 3 pieds; l'*estado*, ou toise, qui en vaut 6; le *passo*, 5; l'*estadale*, 11; la *fanegade*, égale à 500 estadales carrées.—En Autriche, le *pied* (*fuss*) égale 0m,316; l'*aune* égale 0m,779. — En Prusse, le *pied* (12 pouces) est de 0m,314; l'*aune*, de 0m,667; la *perche* (*ruthe*), de 12 pieds; le *grand arpent* ou *acre* (*morgen-acker*), de 400 perches; le *petit arpent*, de 180; la *charrue* (*hufe*), de 30 arpents.

MESURE, nom d'une mesure vinaire adoptée en Lorraine, et qui vaut de 42 à 45 litres.

MESURE, en Musique. C'est la division du temps ou de la durée en un certain nombre de parties égales, assez longues pour que l'oreille en puisse saisir et apprécier la quantité, et assez courtes pour que l'idée de l'une ne s'efface pas avant le retour de l'autre. Chacune de ces parties ou subdivisions de la mesure prend le nom de *temps*. — On distingue les *mesures simples* et les *mesures composées*. Les premières sont celles *à quatre temps, à deux temps* et *à trois temps*. La *mesure à quatre temps* se bat en frappant le premier temps, portant la main à gauche pour le deuxième, à droite pour le troisième, et en levant pour le quatrième; elle se marque par un 4 ou par un C. La *mesure à deux temps* se bat en frappant le premier temps et en levant la main au deuxième. La *mesure à trois temps* se bat en frappant le premier temps, portant la main à droite pour le deuxième et levant pour le troisième. Une *ronde* ou *quatre noires* sont l'unité de valeur pour la mesure à quatre temps; une *blanche* ou *deux noires* sont celle de la mesure à deux temps; une *blanche pointée* ou *trois noires* sont celle de la mesure à trois temps. — Les *mesures composées* sont les fractions des précédentes. On les exprime par deux chiffres de la même manière que les fractions en Arithmétique : $\frac{2}{4}$, $\frac{6}{8}$, $\frac{12}{8}$, $\frac{6}{4}$, $\frac{3}{8}$, etc.; dans ces formules, on conçoit la *ronde*, qui est l'unité, comme divisée en autant de parties qu'il y a d'unités au chiffre inférieur, et l'on prend autant de ces parties qu'il y a d'unités au chiffre supérieur; ainsi, dans la mesure à $\frac{6}{8}$ (*six-huit*), par exemple, la ronde a été divisée en 8 parties; or, on sait que la ronde vaut 8 croches : ainsi ces parties seront des croches; le chiffre supérieur étant 6, il faudra donc 6 croches pour cette mesure, ou une blanche pointée, ou 2 noires pointées, etc.

Dans la Versification, on appelle *Mesure* la cadence du vers, cadence qui est déterminée, dans les langues anciennes et dans quelques langues modernes (l'allemand), par les brèves et les longues et par les accents; et dans la plupart des langues modernes, notamment en français, par le nombre des syllabes ou des *pieds* dont se compose un vers

Ce nombre varie suivant le genre de vers : la mesure de l'alexandrin français, par exemple, est de douze syllabes, avec un repos, nommé *césure*, entre la sixième et la septième syllabe. La mesure du vers, en même temps qu'elle flatte l'oreille comme la musique, est un puissant auxiliaire pour la mémoire : c'est sur cette observation que repose l'emploi dans l'éducation des vers mnémoniques.

Dans l'art de l'Escrime, la *mesure* est la distance convenable à laquelle il faut se placer pour parer ou pour porter un coup. *Entrer en mesure*, c'est approcher de son adversaire en faisant un pas en avant; *gagner la mesure*, c'est porter le pied droit en avant et le faire suivre de la jambe gauche, en observant d'un pied à l'autre la même distance que dans la garde; *rompre la mesure*, c'est se mettre hors de la portée du coup; *serrer la mesure*, c'est avancer sur l'adversaire; *lâcher la mesure*, c'est reculer devant lui.

MÉTACARPE (du grec *méta*, après, derrière, et *carpos*, carpe ou poignet), partie de la main située entre le carpe et les doigts, et composée de cinq os cylindroïdes et parallèles, appelés *os métacarpiens*. Il forme le dos de la main par sa partie postérieure, et la paume par sa partie intérieure.

On appelle *Artère métacarpienne* ou *dorsale du métacarpe*, la branche fournie par la radiale, près de l'extrémité supérieure de l'abducteur de l'index; elle se distribue à ce muscle et au tégument du dos de la main; — *Ligament métacarpien*, une bandelette fibreuse tendue transversalement au devant des extrémités inférieures des quatre derniers os métacarpiens, qu'elle maintient dans leur position respective; — *Os métacarpiens*, les os, au nombre de 5, qui forment le *métacarpe*; — *Phalanges métacarpiennes*, celles qui sont contiguës au métacarpe, c'est-à-dire la première phalange de chaque doigt.

MÉTACENTRE (du grec *méta*, qui marque le changement, et de *kentron*, centre), nom donné, dans la Marine, au point d'intersection d'une ligne verticale passant par le centre de gravité d'un bâtiment, avec la résultante de la pression latérale de l'eau, lorsque le bâtiment est incliné sur un bord ou sur l'autre, limite au-dessus de laquelle le centre de gravité ne peut être placé : c'est le centre de pression d'un fluide sur un corps flottant, le point d'application de la *poussée du fluide*.

MÉTACÉTONE (de *méta*, après, et *acétone*, à cause de son analogie avec cette substance), composé obtenu par la distillation de la chaux avec la gomme, le sucre et l'amidon. C'est un liquide incolore, oléagineux, insoluble dans l'eau, aromatique, qui ne diffère de l'*acétone* que parce qu'il renferme de moins les éléments d'un atome d'eau. Sous les influences oxydantes, la metacetone donne l'acide *métacétonique*, d'une odeur piquante caractéristique.

MÉTAIRIE (par corruption de *medietaria*, mot du bas latin formé de *medietas*, milieu, moitié), bien-fonds affermé à cette condition que le locataire, dit alors *métayer* (jadis *Meytadier*, *Medietarius*), tenant du propriétaire la terre, les instruments et les bestiaux, et apportant pour sa part son industrie et son travail, retient pour son payement une partie (ordinairement la moitié) des fruits, les semences prélevées. C'est ce qu'on nomme aussi *fermier partiaire* ou *colon partiaire*. Ce genre de fermiers est soumis pour la législation française a des obligations particulières (Code Napol., art. 1763, 1818, 2062).

MÉTAL (du grec *métallon*, fait de *métallaô*, scruter, chercher, ou, selon Pline, de *méta alla*, après les autres, parce qu'on ne trouve les métaux qu'au fond de la terre). Les métaux sont des substances minérales, simples, bons conducteurs de la chaleur et de l'électricité, doués d'un éclat particulier qu'on a nommé *éclat métallique*, généralement opaques, pesants, tous solides, à l'exception du mercure, et possédant à un degré variable plusieurs propriétés générales, telles que la ductilité, la malléabilité, la ténacité et la densité. Ils sont plus lourds que l'eau, à l'exception du *sodium* et du *potassium*. Ils forment avec l'oxygène des composés *basiques*, qui prennent le nom d'*oxydes*, et qui, en s'unissant aux acides, forment des sels.

Les métaux aujourd'hui connus sont au nombre de 47 : or, argent, fer, cuivre, mercure, plomb, étain, connus de toute antiquité; zinc, bismuth, antimoine, connus au XVe siècle; cobalt (1733), platine (1741), nickel (1751), manganèse (1774), titane et tungstène (1781), molybdène (1782), chrôme (1797), columbium ou tantale (1802), osmium, palladium, rhodium, iridium (1803); cérium (1804); potassium, sodium, baryum, strontium, calcium (1807); cadmium, lithium (1818); aluminium, yttrium, glucinium (1827); magnésium (1828); vanadium, thorium (1830); lanthane, didyme (1839); uranium (1840); erbium, terbium (1844); niobium, norium, pelopium, ilmenium, ruthenium (1845). On y joint souvent l'arsenic, le zirconium et le tellure, que les Chimistes rapportent plutôt aujourd'hui à la classe des Métalloïdes. *Voy.* chacun de ces mots.

Les Chimistes partagent les métaux en 6 sections, suivant leur plus ou moins grande affinité pour l'oxygène : la 1re comprend ceux qui décomposent l'eau à la température ordinaire (*potassium, sodium, lithium, baryum, strontium* et *calcium*); la 2e, ceux qui décomposent l'eau à 100° et au-dessus (*aluminium, glucinium, yttrium, zirconium, cérium* et *magnésium*); la 3e, ceux qui décomposent l'eau à la chaleur rouge, ou à froid avec un acide (*fer, manganèse, nickel, cobalt, zinc, étain, cadmium, chrôme* et *vanadium*); la 4e, ceux qui ne décomposent l'eau qu'à la chaleur rouge (*tungstène, molybdène, osmium, tantale, columbium, titane, antimoine* et *urane*); la 5e, ceux qui décomposent l'eau au rouge blanc (*cuivre, plomb, bismuth, argent*); la 6e, ceux qui ne décomposent l'eau à aucune température (*mercure, platine, or, palladium, iridium* et *rhodium*).

Les métaux se trouvent dans la nature, soit à l'état de pureté (état *natif*, état vierge), comme le cuivre, l'argent, l'or, le platine, soit, ce qui est le cas le plus fréquent, à l'état de combinaison avec des substances diverses, telles qu'oxygène, soufre, chlore, arsenic, dont il faut les dégager au moyen des opérations métallurgiques (*Voy.* MÉTALLURGIE). Ils sont le plus souvent enfouis dans les entrailles de la terre, en *filons*, en *amas*, en *couches*.

Les métaux les plus utiles dans les arts sont : le fer, le cuivre, l'or, l'argent, le plomb, l'étain, le zinc, le mercure, le platine; on ne se sert guère des autres que dans les laboratoires de Chimie ou dans les officines des Pharmaciens.

Par *Métaux précieux*, on entend surtout l'or, l'argent et le platine, à cause de leur rareté et de l'emploi qu'on en fait dans la fabrication des bijoux et de l'orfévrerie.

Les anciens ne connaissaient que sept métaux, qu'ils désignaient chacun par le nom d'une des sept planètes : l'or (*Soleil*), l'argent (*Lune* ou *Diane*), mercure (*Mercure*), le cuivre (*Vénus*), le fer (*Mars*), l'étain (*Jupiter*), le plomb (*Saturne*).

Les Alchimistes distinguaient des métaux *parfaits* : l'or, l'argent; et des métaux *imparfaits* : le plomb, l'étain, le mercure. Ils s'occupaient sans relâche de métamorphoser les métaux imparfaits en métaux parfaits, et surtout de les transformer tous en or : c'est ce qu'ils appelaient le *grand œuvre*, la *pierre philosophale*. Du reste, en cherchant cette chimère, ils ont fait beaucoup de découvertes utiles.

On appelle *Métal d'Alger* un alliage d'étain, plomb et antimoine, qui imite l'argent et dont on fait des couverts; *M. de cloches*, le bronze dont on

fait les cloches (*Voy.* BRONZE et CLOCHE); *M. de prince*, un cuivre très-raffiné dont on fait des tabatières, des étuis, etc.; *M. de la reine*, un alliage d'étain, antimoine, plomb et bismuth, employé pour les théières anglaises, les cafetières, etc.

En termes de Blason, *métal* se dit de l'or et de l'argent formant le champ de l'écu. En couleur, l'or est représenté par le jaune et l'argent par le blanc; en gravure, l'or par un écu ponctué, et l'argent par un écu uni. Lorsque l'écu porte métal sur métal, c.-à-d. or sur argent, on dit que les armes sont fausses ou *à enquerre*, c.-à-d. *à enquérir, à vérifier*.

MÉTALEPSE (du grec *métalepsis*, transposition), figure qui substitue l'expression indirecte à l'expression directe. C'est une espèce de métonymie fondée sur l'association des idées, et qui fait entendre une chose par une autre qui la précède, qui la suit ou l'accompagne. Ainsi l'on dit : *nous le pleurons*, pour *il est mort*. C'est par une métalepse remarquable que la Phèdre de Racine laisse échapper le secret de son amour pour Hippolyte :

Dieux, que ne suis-je assise à l'ombre des forêts! etc.

MÉTALLIQUE, qui a les caractères ou l'apparence d'un métal. Il se dit surtout en parlant de l'éclat propre aux métaux.— En Minéralogie, on donne le nom de *corps métalliques* à une des grandes classes des minéraux, et à des groupes de roches comprenant les substances métalliques proprement dites.

On appelle *Science métallique* la science qui concerne les médailles; *Histoire métallique*, l'histoire d'un règne ou d'une époque où les événements sont constatés par une suite de médailles. *Voy.* MÉDAILLES.

En Russie et en Autriche, on nomme *Métalliques* des valeurs que l'État rembourse, et dont il paye les intérêts en numéraire. On les nomme ainsi pour les distinguer d'autres effets publics qui ne sont échangés que contre du papier-monnaie. Les *métalliques* de Russie sont payables en roubles d'argent; celles d'Autriche sont des obligations de 1,000 florins de capital ou de 50 florins de rente sur la banque d'Autriche.— En 1799, le Directoire émit en France une monnaie fictive dite *monnaie métallique*.

MÉTALLISATION. On nomma d'abord ainsi une opération par laquelle on prétendait que les substances contenues dans le sein de la terre se transformaient en métaux. On donne aujourd'hui ce nom à une opération métallurgique à l'aide de laquelle les métaux sont ramenés à l'état de pureté.

MÉTALLOIDES (du grec *métallon*, métal, et *eidos*, forme, apparence), nom donné d'abord à ceux des corps simples qui, sans être métaux, avaient une apparence métallique, comme l'arsenic, l'iode, le silicium, a été étendu par Berzélius à tous les corps simples *non métalliques*. Les métalloïdes ont pour caractères d'être mauvais conducteurs de la chaleur et de l'électricité, et de donner, en se combinant avec l'oxygène, des corps indifférents ou des acides. On en compte 16, savoir : 4 gazeux (oxygène, hydrogène, azote et chlore); 1 liquide (brôme); 10 solides (soufre, phosphore, arsenic, iode, bore, silicium, sélénium, tellure, carbone, zirconium), et enfin le fluor, dont l'état est encore incertain.

MÉTALLURGIE (du grec *metallourgéô*, exploiter, travailler les métaux), art d'extraire les minerais du sein de la terre, d'en retirer les métaux et d'obtenir ceux-ci à l'état de pureté. Cette science exige des connaissances étendues en géologie, minéralogie, mécanique, physique et chimie. Ses principales opérations sont : le *triage* des roches métalliques, pour séparer des gangues, qui doivent être mises au rebut, le minerai bon à exploiter; le *bocardage*, ou broyage, le minerai; le *lavage*, qui a pour but de débarrasser le minerai des parties terreuses; le *grillage*, qui a pour objet de volatiliser le soufre, l'arsenic, etc., ou d'oxyder certains minerais pour les disposer à se combiner avec les acides; la *fonte*, qui est l'opération la plus importante, et qui s'opère, soit dans des hauts fourneaux, comme le fer, soit dans des fourneaux à reverbère, etc.; l'*affinage*, qui a pour but d'obtenir dans toute leur pureté les métaux déjà fondus. *Voy.* ces mots et le nom de chacun des métaux.

La Métallurgie est un des arts qui ont été le plus anciennement cultivés : l'Écriture sainte en fait honneur à Tubalcaïn, la Fable à Vulcain et aux Cyclopes. Les Telchines, les Dactyles, les Chalybes, eurent chez les anciens une grande réputation pour leur habileté dans les arts métallurgiques. Chez les modernes, ce sont surtout les habitants des parties montagneuses de l'Allemagne qui excellent dans ces arts. George Agricola, savant du XVIe siècle, peut être considéré comme le fondateur de la métallurgie scientifique. D'Holbach fit connaître en France, en les traduisant et les commentant, plusieurs des plus importants ouvrages publiés en Allemagne sur ce sujet. Depuis, Hassenfratz, Héron de Villefosse, Karsten, sont ceux qui ont le plus contribué aux progrès de la science. Parmi les meilleurs traités de Métallurgie, on cite le *Système de M.* de Karsten (Berlin, 1830; trad. par Cullmann, Paris, 1830-38), le *Manuel de M. générale* de Lampadius, traduit par Arrault (Paris, 1840); le *Traité de la fabrication du fer* de MM. Flachat, Barrault et Pétiet (1842).

MÉTAMORPHOSE (du grec *métamorphôsis*, changement de forme). Dans la mythologie grecque, les métamorphoses étaient fréquentes. Ovide en a fait le sujet d'un poëme en 15 chants qui contient 246 fables : c'est une histoire complète de la mythologie, depuis le chaos jusqu'à la mort de César. La Métempsycose, enseignée par Pythagore et par plusieurs religions, n'est qu'une série de métamorphoses. *Voy.* MÉTEMPSYCOSE.

En Histoire naturelle, on entend par métamorphoses les changements de forme ou de structure qui surviennent pendant la vie des insectes, depuis le moment où ils sortent de l'œuf jusqu'à celui où ils sont aptes à reproduire leur espèce. On distingue les *Métamorphoses incomplètes*, dans lesquelles certains insectes (cloportes, forficules, blattes, sauterelles, grillons, etc.) n'éprouvent que des mutations partielles; et les *M. complètes*, dans lesquelles les insectes naissent d'un œuf et passent de l'état de *larve*, *ver* ou *chenille*, à l'état parfait : ce qui s'accomplit de plusieurs façons, mais ordinairement en passant par l'état de *chrysalide* (*Voy.* INSECTES). Les Crustacés et les Batraciens ont aussi leurs métamorphoses.

MÉTAPHORE (en grec *métaphora*, de *métaphérô*, transporter), figure de Rhétorique de la classe des Tropes, par laquelle on transporte la signification propre d'un mot à une autre signification qui ne lui convient qu'en vertu d'une comparaison sous-entendue. Quintilien (liv. VIII) l'appelle une comparaison abrégée. La *lumière* de l'esprit, la *fleur* des ans, l'*ivresse* du plaisir, le *feu* de l'amour, les *ailes* du temps, etc., sont autant de métaphores. Quand la métaphore est consacrée par l'usage et est entrée dans la langue ordinaire, elle prend le nom de *Catachrèse* (*Voy.* ce mot).— Pour plaire, une métaphore doit être juste, naturelle, frappante; elle ne doit être ni forcée ni commune. Racine en fournit un bel exemple dans la description du bonheur du méchant (*Esther*, II, 9) :

Et d'enfants à sa table une riante troupe
Semble boire avec lui la joie à pleine coupe.

MÉTAPHYSIQUE (du grec *méta ta physika*, ce qui vient après la physique, ou, selon d'autres, ce qui est au delà des choses sensibles), science des premiers principes. On la définit aussi la philosophie première, la science des causes premières, la science des êtres spirituels, des choses abstraites et pure-

66.

ment intellectuelles. Les philosophes ont beaucoup varié dans leurs opinions sur l'objet, les limites, la méthode de cette science, et sur le rang qu'elle doit occuper dans l'ordre des études philosophiques. On l'a divisée le plus souvent en *Métaphysique générale* ou *Ontologie*, et en *M. particulière* où *Pneumatologie*. Dans la première, on comprenait les questions de l'être en général et des essences, des substances et des modes, du non-être et du néant, du possible et de l'impossible, du nécessaire et du contingent, de la durée et du temps, de la cause et de l'effet, etc. Dans la seconde, on distinguait l'étude de Dieu considéré dans sa nature et dans ses attributs, c.-à-d. la Théologie naturelle ou Théodicée, et l'étude de l'âme considérée dans sa nature, dans ses facultés et dans ses rapports avec le corps, c.-à-d. la Psychologie. L'École donnait à la Métaphysique la seconde place dans l'enseignement de la philosophie, entre la Logique et la Morale.

C'est d'Aristote que date le nom de Métaphysique et l'existence même de cette science, quoique les questions qu'elle renferme eussent été pour la plupart agitées avant lui, notamment dans les *Dialogues* de Platon. On ne sait si c'est Aristote qui a donné le titre de Métaphysique à l'ouvrage où il traite de ce qu'il appelle « philosophie première, ou science des premiers principes. » On conjecture que les premiers éditeurs, rencontrant cet ouvrage qui était inédit ou peu connu jusque-là, et n'en connaissant ni le titre ni la place parmi les autres écrits de l'auteur, ont imaginé de le mettre après la physique en l'intitulant *ta méta ta physika*, c.-à-d. *les livres qui viennent après les traités de physique*. On a aussi supposé que ces mots voulaient dire *au delà de la physique*, parce qu'en effet Aristote traite, dans les livres réunis sous ce titre de Métaphysique, de ce qui est au-dessus des données des sens.

La *Métaphysique d'Aristote* a eu d'innombrables commentateurs dans l'antiquité et au moyen âge. Parmi les plus célèbres, on peut citer, chez les Grecs, Alexandre d'Aphrodise, Thémistius, Jean Philopon; parmi les Arabes, Avicenne et Averroës, qui la firent connaître à l'Europe; parmi les scolastiques, Alexandre de Hales, Albert le Grand, S. Thomas-d'Aquin, qui, les premiers, au XIIIe siècle, établirent dans les écoles l'enseignement de la Métaphysique. Tant que dura la domination d'Aristote, on suivit ses idées en métaphysique, notamment sa célèbre division des premiers principes des choses en 4 principes : l'essence, la matière, la cause motrice et la fin ou cause finale. A l'époque de la Renaissance et surtout au XVIIe siècle, la direction des esprits changea : la Métaphysique, l'Ontologie surtout, fut alors négligée; elle fut même proscrite comme une science ambitieuse et chimérique. Descartes, sans repousser la Métaphysique, plaça sous ce mot d'autres solutions et même d'autres questions que celles d'Aristote (*Voy.* ses *Méditations métaphysiques, ou Méditations touchant la philosophie première*, 1641); il fut suivi dans cette voie par Malebranche. Locke, Hume, Condillac et leurs disciples réduisirent la Métaphysique à l'analyse de l'entendement, à l'Idéologie. Toutefois, la partie ontologique de la métaphysique reparut sous d'autres noms dans les écrits de Leibnitz, et dans les questions que les Allemands n'ont cessé d'agiter depuis le commencement du siècle sur la Raison pure, sur la réalité objective, sur la philosophie de la nature : Kant, Fichte, Schelling, Hégel, se sont surtout signalés dans cet ordre de recherches dites transcendantales.

Les traités de Métaphysique sont en nombre presque infini. Outre le livre original d'Aristote (traduit pour la première fois en français par MM. Pierron et Zévort en 1841, analysé et mis en lumière par M. Ch. Michelet, de Berlin, et surtout par M. Ravaisson dans son excellent *Essai sur la Métaphysique* d'Aristote, 1838–46), outre les commentaires déjà cités et les traités de Métaphysique compris dans tous les anciens cours de philosophie, on peut lire les *Entretiens sur la métaphysique et la religion* de Malebranche, 1687; l'*Introduction à la philosophie* de 'Sgravesande, *contenant la Métaphysique et la Morale*, ouvrage publié en latin, 1736-1756; le *Cours de métaphysique* ou *Théorie des êtres insensibles* de Para du Phanjas, 1779; plusieurs écrits de Kant sur les *Principes métaphysiques de la science de la nature, du droit, de la Morale*, etc. On peut consulter aussi le *Dictionnaire de Métaphysique* de l'*Encyclopédie méthodique*.

Le mot *Métaphysique* se prend quelquefois, comme celui de *Philosophie*, pour indiquer la recherche ou l'ensemble des premiers principes d'une science quelconque; c'est ainsi que l'on dit : la *Métaphysique du droit*, la *M. de la morale*, la *M. des langues*, la *M. des mathématiques*, etc.

MÉTAPLASME (du grec *méta*, indiquant le changement, et de *plassô*, façonner), dénomination générale sous laquelle on réunit toutes les figures de diction qui n'ont pour objet que les changements intérieurs que peuvent éprouver les mots : il se dit de toute modification qui se fait dans un mot en retranchant, ajoutant ou changeant une lettre ou une syllabe : telles sont la *métathèse*, l'*élision*, la *crase*, la *syncope*, la *prosthèse*. *Voy.* ces mots.

MÉTASTASE (du grec *métastasis*, changement de place), déplacement d'une maladie, changement dans son siége ou dans sa forme. On n'est pas d'accord sur la cause de ce phénomène physiologique : il était attribué par les humoristes au transport de la matière morbifique dans un lieu différent de celui qu'elle occupait primitivement, et par les solidistes au déplacement de l'irritation. Quoi qu'il en soit, la métastase est, dans un grand nombre de cas, un heureux moyen de terminaison pour les maladies.

MÉTATARSE (du grec *méta*, après, derrière, et *tarsos*, tarse), portion du pied comprise entre le tarse ou le talon et les orteils; elle est composée de 5 os parallèles, qui forment, par leur partie extérieure, le dos du pied, et, par leur partie intérieure et inférieure, la plante du pied.—On appelle *Artères, Veines métatarsiennes*, des artères et des veines qui se rendent au métatarse; *Os métatarsiens*, les 5 os qui forment le métatarse; *Phalanges métatarsiennes*, les 5 premières phalanges des orteils.

MÉTATHÈSE (du grec *métathésis*, transposition), figure de Grammaire qui consiste dans la transposition d'une lettre, ce qui a lieu surtout quand les mots passent d'une langue dans une autre : c'est ainsi que du mot grec *morphé* nous avons fait *forme* par la transposition des lettres *f* et *m*.

En Pathologie, on nomme ainsi la transposition de la cause d'une maladie du lieu où elle existait dans un autre où sa présence est moins nuisible. L'opération de la cataracte par abaissement, la répulsion dans la vessie d'un calcul engagé dans l'urètre, sont des *métathèses*.

MÉTAUX. *Voy.* MÉTAL.

MÉTAYER. *Voy.* MÉTAIRIE.

MÉTEIL (du bas latin *mixtale*), mélange de seigle et de froment que l'on sème ensemble afin d'augmenter la valeur vénale du seigle, plus forte alors que si on le vendait séparément. *Voy.* BLÉ.

MÉTEMPSYCOSE (du grec *méta*, exprimant changement, et *empsychoô*, animer, formé lui-même de *en*, dans, et *psykhé*, âme), transmigration des âmes d'un corps dans un autre. Cette doctrine est une ébauche imparfaite du dogme de l'immortalité de l'âme; c'est la conception d'une autre vie, mais encore mêlée d'un alliage d'erreurs. Le dogme de la métempsycose a régné chez presque tous les peuples anciens : il paraît être d'origine indienne. De l'Inde, cette croyance passa en Égypte; les Égyptiens en-

seignaient qu'après la mort l'âme passait successivement dans les corps des animaux terrestres, aquatiques et aériens, et qu'elle revenait après trois mille ans animer le corps de l'homme. On retrouve également le dogme de la métempsycose dans la religion de Zoroastre, qui, comme quelques sectes juives, enseignait la résurrection des morts. Pythagore l'emprunta, à ce que l'on croit communément, aux Egyptiens ou aux Indiens, et l'importa en Grèce, où toutefois elle ne devint jamais populaire et où elle resta renfermée dans le petit cercle des disciples de ce philosophe. Il enseignait que l'âme, lorsqu'elle est affranchie des liens du corps, va séjourner dans l'empire des morts, dans un état intermédiaire et d'une durée plus ou moins longue, puis qu'elle revient sur terre animer d'autres corps d'hommes ou d'animaux jusqu'à ce que le temps de sa purification et de son retour à la source de la vie soit accompli. Platon exprime cette croyance en plusieurs endroits de ses écrits; mais, chez lui, c'est plutôt un mythe qu'une opinion philosophique. — Le dogme de la métempsycose devait conduire ceux qui l'admettaient à défendre l'usage des viandes comme exposant l'homme à se nourrir de la chair d'un des siens: aussi l'abstinence des viandes est-elle une des prescriptions fondamentales de la religion des Brahmes et de la philosophie pythagoricienne.

MÉTÉORE (du grec *metéôros*, élevé dans l'air). Ce mot, qui dans l'usage vulgaire ne s'applique qu'aux phénomènes extraordinaires qui apparaissent dans le ciel, désigne en Physique tous les phénomènes qui se passent dans l'atmosphère. On distingue les *M. ignés*, le tonnerre, le feu St-Elme, les feux follets, les étoiles filantes, les bolides et les aérolithes; les *M. lumineux*, l'arc-en-ciel, les halos, les aurores boréales, la lumière zodiacale, les parhélies et les parasélènes; les *M. aqueux*, les brouillards, les nuages, la pluie, la neige, la rosée, le givre, la grêle; les *M. aériens*, les vents et les trombes. *Voy.* chacun de ces mots et MÉTÉOROLOGIE.

MÉTÉORINE, plante plus connue sous le nom de *Souci*. *Voy.* ce mot et ci-après MÉTÉORIQUES (FLEURS).

MÉTÉORIQUES (FLEURS), fleurs sensibles aux phénomènes divers de l'atmosphère : tels sont le *Laiteron de Sibérie*, qui se ferme pendant la nuit qui précède un beau jour, et s'ouvre si le temps doit être pluvieux; le *Souci des pluies*, dit à cause de cette propriété *Météorine*, qui s'ouvre dès 7 heures du matin pour se fermer avant 4 heures du soir si le temps est serein, et qui ne s'ouvre point si le temps annonce de la pluie.

Pierres météoriques ou *météorites*. *V.* AÉROLITHES.

MÉTÉORISATION (du grec *metéôros*, élevé), affection assez fréquente chez les animaux Ruminants, lorsqu'ils ont mangé avec trop d'avidité des herbes humides, particulièrement de la luzerne : c'est une enflure considérable, due à la production de gaz, qui distendent les parois de leur estomac et de leurs intestins. Ces gaz sont presque toujours de l'acide carbonique ou de l'hydrogène carboné. Dans le 1er cas, on dissipe l'affection par quelques injections alcalines ou ammoniacales; dans le 2e, on a proposé l'emploi du chlorure de soude. Quelquefois on est forcé de recourir à la ponction.

MÉTÉORISME (même étym.), enflure générale de l'abdomen due à la distension du tube alimentaire par des gaz qui s'y trouvent accumulés. On dit aussi *ballonnement*. *Voy.* l'article précédent.

MÉTÉOROLOGIE (du grec *metéôros*, météore, et *logos*, discours), partie de la Physique qui traite des phénomènes qui apparaissent dans l'atmosphère, ainsi que des questions qui s'y rattachent. Elle a pour objet l'étude de la pluie, de la neige, des vents, des trombes, des aérolithes, du tonnerre, des aurores boréales, etc. — Les anciens n'avaient que des idées confuses sur les phénomènes météorologiques; on trouve cependant, dans Aristote, un traité sur ce sujet en 4 livres. La Météorologie, comme objet spécial de la science, ne date que du milieu du XVIIIe siècle. A cette époque, Demaison étudia les phénomènes de la congélation; Saussure fit des travaux sur la pluie, les nuages et la formation des vapeurs; Franklin et Mairan observèrent les aurores boréales. Ce fut aussi Franklin qui découvrit l'identité de la foudre et de l'électricité; il soutira aux nuages des étincelles électriques au moyen d'un cerf-volant, à la queue duquel était un fil de fer, reconnut le pouvoir des barreaux de fer pointus pour soutirer l'électricité des nuages orageux, et imagina d'appliquer cette propriété pour construire les paratonnerres. Volta étudia la formation de la grêle, et Dufay celle de la rosée. On commença aussi alors, en France et en Angleterre, à s'occuper régulièrement d'observations météorologiques. Parmi les travaux plus récents, il faut citer ceux de Humphry Davy, sur les brouillards; de Chladni, sur les aérolithes; de Peltier, sur la foudre, et, en général, sur les phénomènes électriques de l'atmosphère; de M. Moreau de Jonnès, sur les ouragans, les tremblements de terre et sur le résultat des déboisements; du docteur Wells, sur la théorie de la rosée; de MM. Coulvier-Gravier et Saigey, sur les étoiles filantes, etc.

La plupart des traités de physique, ceux surtout de M. Pouillet et de M. E. Becquerel, consacrent une grande place aux questions de météorologie. M. L.-Fr. Kaemtz, professeur à Halle, a publié en allemand un *Manuel de Météorologie*, 1831-32 (trad. par Ch. Martins, Paris, 1847). MM. les Drs Foissac et Boudin ont traité de la Météréologie au point de vue médical. — Il s'est formé en 1853 à Paris une *Société de Météréologie* dans le but d'avancer cette science.

MÉTHODE (du gr. *méthodos*, perquisition, formé lui-même de *odos*, chemin, marche, et *méta*, après, à la poursuite de). C'est, dans l'acception la plus générale du mot, le moyen employé pour arriver à un but. Chaque art, chaque métier, comme chaque science, a sa méthode.

Appliquée à la science la méthode prend les noms de *M. scientifique*, de *M. philosophique :* on la définit la marche que suit l'esprit humain pour découvrir ou pour transmettre la vérité. Si l'on considère la différence des buts que l'on se propose, on distinguera, d'après la définition même, une *M. d'investigation*, *d'invention* ou *de recherche*, et une *M. d'exposition*, dite aussi *M. d'enseignement* ou *de doctrine*. — En considérant la diversité des moyens de connaître, on devra distinguer la *M. expérimentale* ou *empirique*, la *M. d'induction* et la *M. de déduction*. — Si enfin on considère l'ordre dans lequel l'esprit conduit ses opérations dans les différentes applications de la méthode, on distinguera l'*Analyse*, qui va de la question proposée à une solution cherchée, et qui est éminemment la *M. d'invention;* et la *Synthèse*, qui, partant des moyens de solution déjà connus, les dispose de manière à conduire le plus promptement et le plus clairement le disciple ou l'auditeur à la connaissance d'une vérité qui lui était inconnue : celle-ci est proprement la méthode d'enseignement.

L'*Analyse* et la *Synthèse* diffèrent elles-mêmes, soit d'après les procédés qu'elles emploient : ce qui donne lieu de distinguer encore *Analyse* et *Synthèse descriptive*, *A.* et *S. inductive*, *A.* et *S. déductive;* soit d'après les matières auxquelles elles s'appliquent : d'où *Analyse psychologique*, *A. physique*, *A. chimique*, *A. mathématique* ou *géométrique*, etc. *Voy.* ANALYSE et SYNTHÈSE, INDUCTION, DÉDUCTION, SYLLOGISME, etc.

L'exposition détaillée des règles de la Méthode est l'objet propre de la Logique; mais il est certaines règles générales qui résument toutes les autres;

Descartes, dans son *Discours sur la Méthode*, réduit ces règles à 4 : « 1° Ne recevoir aucune chose pour vraie qu'on ne la connaisse *évidemment* être telle ; 2° Diviser chacune des parties qu'on veut examiner en autant de parcelles qu'il se peut et qu'il est requis pour les mieux résoudre ; 3° Conduire par ordre ses pensées en commençant par les objets les plus simples pour monter peu à peu comme par degrés à la connaissance des plus composés ; 4° Faire partout des démonstrations si entières et des revues si générales qu'on soit assuré de ne rien omettre. »

Dans l'étude de la nature, les philosophes ignorèrent longtemps la vraie méthode : ils débutèrent par des *hypothèses* qui enfantèrent de vains systèmes, et qui conduisirent bientôt aux disputes des sophistes et aux attaques du scepticisme. Socrate, dans ses *Entretiens* (conservés par Xénophon), Platon, dans ses *Dialogues*, employèrent la *Méthode dialectique*, sorte d'analyse qui consistait à interroger le disciple et à lui faire enfanter à lui-même la vérité (d'où le nom de *Maïeutique*, c.-à-d. méthode d'accouchement, qui lui est aussi donné). Aristote, dans son célèbre *Organon*, met en honneur la *Méthode syllogistique*, procédé synthétique qui, entre les mains des Scolastiques, devient la *Méthode d'argumentation*. Bacon, dans le *Novum organum*, substitue au *syllogisme* l'*observation* et l'*induction* ; en même temps, Galilée, Boyle, donnent l'exemple de la *Méthode expérimentale* ; Descartes enseigne une méthode d'*Analyse* qui, entre ses mains, produit les plus heureux résultats, surtout dans les sciences mathématiques. Pascal, Port-Royal rédigent et popularisent la méthode de Descartes. Condillac l'exagère et veut réduire toute la méthode à l'*analyse*. Les philosophes allemands essayent au contraire, surtout depuis le commencement de ce siècle, de remettre en honneur la *Méthode synthétique* ou *à priori*. En France, les meilleurs esprits, M. Cousin à leur tête, montrent la nécessité d'unir la méthode expérimentale et la méthode rationnelle, l'analyse et la synthèse : cette nécessité est aujourd'hui généralement reconnue. — Outre l'*Organon* d'Aristote, le *Novum organum* de Bacon et le *Discours de la méthode* de Descartes, on pourra consulter sur ce sujet tous les traités de Logique. *Voy.* LOGIQUE.

Dans les Sciences naturelles, et particulièrement dans la Botanique, le mot *méthode* a deux acceptions. Il signifie tantôt la collection des principes sur lesquels le botaniste s'appuie pour faire sa classification, tantôt le simple arrangement systématique des végétaux. On donne le nom de *Méthode naturelle* à celle qui se rapproche le plus de la marche adoptée par la nature : telle est celle de Jussieu. On appelle *Méthodes artificielles*, ou spécialement *Systèmes*, celles qui sont fondées sur un ou plusieurs caractères seulement : telle est celle de Linné. *Voy.* CLASSIFICATION et VÉGÉTAUX.

Méthode se dit encore de certains livres élémentaires, particulièrement de ceux qui concernent l'étude des langues (*Méthode grecque*, *M. latine de Port-Royal*). — Dans l'étude de la Musique, il se dit des recueils de préceptes et d'exemples que l'on emploie pour l'enseignement du chant ou d'un instrument : les plus estimées des *Méthodes de musique* sont celles du Conservatoire de France. Pour l'indication des méthodes particulières, *Voy.* le nom de chaque instrument.

Méthodes d'Enseignement. Voy. ENSEIGNEMENT.

Méthodes de Lecture. Voy. LECTURE.

MÉTHODIQUES. On a appelé *secte des Méthodiques* ou *Méthodistes* une secte de médecins dont la doctrine s'établit après celles des Dogmatiques et des Empiriques, vers la fin du Ier siècle de l'ère chrétienne, et qui avait pour chefs Asclépiade et Thémison. Selon eux, toute maladie dépendait du resserrement ou du relâchement des tissus (du *strictum* et du *laxum*). A ces deux genres de causes ils en ajoutèrent un 3e, sous le nom de *genre mixte* ou *composé*, pour y classer les maladies qui, selon eux, tenaient de l'un et de l'autre des deux premiers genres. C'est à peu près le système que Brown a fait revivre vers la fin du XVIIIe siècle. — *Méthodiques* se dit aussi, mais d'une manière moins précise, de médecins qui s'attachaient scrupuleusement à la méthode prescrite, par opposition aux *médecins empiriques*, qui modifiaient leur pratique d'après l'expérience.

MÉTHODISTES, secte religieuse. *Voy.* le *D. un. d'H. et de G.* — *Secte médicale. Voy.* MÉTHODIQUES.

MÉTHYLE, MÉTHYLÈNE (du grec *méthy*, vin, et *hylé*, bois), composé d'hydrogène et de carbone qu'on admet comme radical de l'esprit de bois, dit aussi *alcool méthylique*, *bihydrate de méthylène* ou *hydrate d'oxyde de méthyle. V.* ESPRIT DE BOIS.

Éthers méthyliques. Voy. ÉTHER.

MÉTIER (jadis *mestier*, du latin *ministerium*, office, service), se dit de toute profession manuelle ou mécanique. On oppose les *métiers* aux *arts*, et on appelle *artisan* celui qui exerce un métier quelconque : serrurier, menuisier, bottier, chapelier, etc.

Arts et *Métiers*, ensemble des arts mécaniques. *Voy.* ART et CONSERVATOIRE.

Corps de métiers. V. CORPORATIONS et MAÎTRISES.

MÉTIER, machine pour la confection de divers ouvrages et généralement des tissus. Dans le *métier ordinaire* du tisserand, un certain nombre de fils parallèles, appelés *chaîne*, sont tendus horizontalement entre deux rouleaux ou *ensouples* ; chaque fil passe 1° entre les dents d'un *peigne* fixé dans un battant mobile qui reçoit autour d'un axe un mouvement oscillatoire déterminé par la main du tisseur ; 2° dans un anneau appelé *lisse* qui sert à élever ou à abaisser à volonté le fil qui le traverse. A l'aide de deux pédales, l'ouvrier, ayant par exemple soulevé la série des fils pairs et abaissé celle des fils impairs, *lance* entre eux la *navette* sur laquelle est enroulée la *trame* ; après la *duite* ou passage de la navette, le peigne est amené en avant pour serrer plus ou moins la trame contre les duites précédentes ; puis le tisseur, appuyant le pied sur la seconde pédale, renverse la disposition des fils de la chaîne et lance de nouveau la navette dans le sens contraire. C'est ainsi qu'on produit les tissus unis. En multipliant le nombre des lisses et en variant la manière de les lever, on obtient les tissus croisés, les tissus à côtes, à dessins réguliers, etc. — Dans beaucoup de manufactures, dans les filatures surtout, les métiers sont mus aujourd'hui par la vapeur.

Parmi les métiers dont l'usage est le plus fréquent, il faut citer, outre le *M. de tisserand* (décrit ci-dessus et dont la forme la plus parfaite est le *M. à la Jacquard*), le *M. à bas* ou *à tricoter*, qui sert à la fabrication de toute espèce de bonneterie ; les *M. de haute* et *de basse lisse*, pour la tapisserie (*Voy.* LISSES). — M. Bonelli, de Turin, a récemment inventé un *Métier électrique*, qui peut s'adapter au *Jacquard*.

Les Brasseurs appellent *métiers* la liqueur qu'ils retirent après avoir fait tremper la farine ou le houblon. Les résultats des premières opérations se nomment *premiers métiers* ; ceux des deuxièmes, *seconds métiers*. On ne donne au produit le nom de *bière* que quand il est entonné dans les pièces.

MÉTIS (nom grec de la déesse de la Sagesse), planète télescopique découverte par M. Graham en 1848. Elle fait sa révolution en 1346 jours. L'inclinaison du plan de son orbite est de 5° 35′ 55″ ; sa distance moyenne au soleil, celle de la terre étant 1,000, est de 2,386.

MÉTIS (de l'espagnol *mestizo*, dérivé lui-même de *medius*, intermédiaire). En parlant d'un homme, ce mot désigne le fruit de l'union d'un Espagnol ou d'un Européen avec une Américaine, ou d'un Américain avec une Espagnole ou une Européenne

— On le donne aussi, en Histoire naturelle, aux produits mélangés de deux espèces différentes, dans le règne animal comme dans le règne végétal. Ainsi on donne le nom de *métis* aux races de moutons provenant du croisement des races indigènes, soit de France, soit des autres pays, avec des mérinos ou béliers espagnols.

MÉTONYMIE (du grec *métonymia*, changement de nom), figure de mots de la classe des Tropes, transporte le nom d'une chose à une autre chose voisine, mais distincte. La métonymie emploie la cause pour l'effet, l'effet pour la cause; le signe pour la chose signifiée; l'abstrait pour le concret; le contenant pour le contenu; le lieu où une chose se fait pour la chose même. Dans ce vers de Boileau (*Sat.* IX) :

Faire trembler Memphis et pâlir le croissant,

il y a deux métonymies : « Memphis » est mis pour « les habitants de Memphis, » c'est le contenant pour le contenu; « le croissant » est mis pour « les Turcs, » c'est le signe pour la chose signifiée.

MÉTOPE (du grec *métôpon*, front), intervalle carré qui se trouve entre les triglyphes de la frise dans les colonnes de l'ordre dorique : on y place d'ordinaire des ornements, tels que vases, trépieds, têtes de génisse ou de bélier.

MÈTRE (du grec *métron*, mesure), unité de longueur de nos nouvelles mesures, est égal à la dix-millionième partie du quart du méridien terrestre ou de l'arc compris entre le pôle arctique et l'équateur, et équivaut à 3 pieds 11 lignes 296 millièmes des anciennes mesures. Toutes les mesures nouvelles dérivent du mètre. *Voy.* SYSTÈME MÉTRIQUE.

Les multiples du mètre sont le *décamètre* (10 m.), l'*hectomètre* (100 m.), le *kilomètre* (1,000 m.) et le *myriamètre* (10,000 m.) : ces deux derniers servent pour les mesures itinéraires. Ses sous-multiples sont le *décimètre*, le *centimètre*, le *millimètre*.

Dans les mesures de superficie, le mètre carré prend le nom de *centiare*, parce qu'il est le centième de l'*are* : un *mètre carré* vaut en toises $0^{T},2632$, en pieds $9^{P},4768$. — Dans les mesures de volume, un *mètre cube* (stère) vaut $0^{T},135$, ou $29^{P},1739$. — Pour le rapport d'un certain nombre de mètres avec les mesures anciennes, *Voy.* PIED et TOISE.

MÈTRE. Dans la Prosodie grecque et latine, ce mot s'emploie tantôt comme synonyme de *pied* (*Voy.* ce mot), et, dans ce sens, il se dit du dactyle, du spondée, de l'iambe, etc.; tantôt comme désignant le système de pieds dont se compose un vers. L'étude des diverses espèces de mètres est l'objet de la *Métrique*. *Voy.* ce mot.

MÉTRÈTE (en grec *métrêtês*, de *métron*, mesure), la plus grande des mesures de capacité employées autrefois par les Grecs pour les choses liquides, contenait 2 *diôtas*, et valait 38 litres, 84.

METREUR (de *mètre*). *Voy.* TOISEUR.

MÉTRIQUE (LA), du grec *métron*, mètre, mesure; partie de l'ancienne Poétique qui a pour objet l'étude des différentes espèces de *mètres* et de vers dans les langues prosodiques. Il se dit surtout de l'étude de la versification grecque et latine. Les ouvrages classiques sur ce sujet sont : les *Elementa doctrinæ metricæ* de M. Hermann (Leipzig, 1826), et le *Traité de versification latine* de M. Quicherat (Paris, in-8).

MÉTRIQUE (SYSTÈME), ou *Système métrique décimal*, système des poids et mesures qui a pour base le *mètre* (*Voy.* ce mot), et dans lequel on suit la numération décimale.

Pour exprimer les quantités plus grandes ou plus petites que l'unité, on place devant le nom de cette unité les mots grecs *myria* (dix mille), *kilo* (mille), *hecto* (cent), *déca* (dix), pour les multiples; et les mots latins *déci* (dixième), *centi* (centième), *milli* (millième), pour les sous-multiples.

Le *mètre*, ou *unité de longueur*, étant admis comme point de départ, l'unité *de surface* ou *de superficie* est le *mètre carré*, ou *centiare*, pour les petites surfaces, et, pour les mesures agraires, l'*are*, qui est un décamètre carré ou cent mètres carrés. L'*unité de volume* ou *de solidité* est le *mètre cube*, qui prend le nom de *stère* lorsqu'il sert à mesurer les bois de chauffage et d'équarrissage. L'*unité de capacité* est le décimètre cube ou *litre*. L'*unité de poids* est le *gramme*, poids d'un centimètre cube d'eau distillée, prise à son maximum de densité (4° centig.). L'*unité de monnaie* est le *franc*, pièce d'argent pesant 5 grammes. *Voy.* ARE, FRANC, GRAMME, LITRE, MÈTRE, STÈRE; et, pour la comparaison des anciennes et des nouvelles mesures, le mot MESURES.

Avant 1790, les poids et mesures dont on se servait en France n'avaient aucune uniformité. Le 8 mai 1790, un décret de l'Assemblée constituante chargea l'Académie des Sciences d'organiser un meilleur système. La commission nommée par l'Académie, et qui comptait parmi ses membres Berthollet, Borda, Delambre, Lagrange, Laplace, Méchain et Prony, convint de donner aux nouvelles mesures une base commune, l'unité de longueur, et de prendre cette base dans la nature même. Pour avoir une base véritablement universelle, on l'emprunta à la terre : Delambre et Méchain furent chargés de mesurer l'arc du méridien compris entre Dunkerque et Barcelone, et, d'après le résultat de leurs calculs, le *mètre* fut adopté comme unité de longueur par la loi du 18 germinal an III (7 avril 1795); une légère erreur, commise par Méchain dans les calculs, fut reconnue après coup; mais on convint de n'en pas tenir compte. L'édifice complet du *système métrique* ne fut définitivement achevé qu'en l'an VIII (1799). Le 2 nov. 1801, il devint le seul système légal, et fut exclusivement adopté dans toutes les opérations officielles. Un décret du 12 févr. 1812, tout en conservant les dénominations et les divisions anciennes, les accommoda au nouveau système : la toise métrique valut 2 mètres, l'aune métrique 6 décimètres; le boisseau devint le huitième de l'hectolitre, la livre un demi-kilogramme, etc. La loi du 4 juillet 1837 fit disparaître ce système bâtard, et rendit obligatoire, à partir du 1er janvier 1840, dans toutes les transactions et tous les marchés, l'usage du système métrique et décimal dans sa forme primitive.

Déjà plusieurs nations étrangères ont adopté notre système métrique. Une *Association internationale* s'est formée en 1855, à Paris, pour le rendre universel.

MÉTROLOGIE (du grec *métron*, mesure, et *logos*, discours, traité), science des poids et mesures. On donne aussi ce nom aux traités écrits sur cette science. On estime en ce genre la *Métrologie* de Paucton et celle de Romé de Lisle, et les travaux plus récents de MM. Tarbé des Sablons, Palaiseau, Saigey, Souquet, Bovy, Deschamps, etc. — D'Anville, Letronne, Wurm, Ideler ont traité de la M. des anciens.

MÉTRONOME (du grec *métron*, mesure, et *nomos*, loi, règle, règle-mesure), instrument employé dans l'étude de la musique pour indiquer les divers degrés de vitesse du mouvement musical. Il se compose essentiellement d'un pendule ou balancier enfermé dans une petite boîte pyramidale, et qui, par le plus ou moins de lenteur ou de vitesse de ses oscillations, toutes sensibles à l'oreille, marque les temps de la mesure. Les oscillations peuvent être ralenties ou accélérées en allongeant ou en raccourcissant le pendule, ou bien en déplaçant un poids mobile porté sur une tige adaptée au pendule. Pour comparer entre eux les divers mouvements, on prend le nombre des oscillations qu'exécute le balancier dans une minute; ce nombre est indiqué par les numéros d'une échelle. Cet instrument est indispensable à toute personne qui cultive la musique, depuis le commençant jusqu'au compositeur : beaucoup de morceaux de musique portent la dési-

gnation du numéro du métronome qui correspond au degré de mouvement que l'auteur a voulu donner à son œuvre. — Il existait dès le dernier siècle, sous le nom de *chronomètres*, des instruments analogues; mais le *métronome*, tel qu'il existe aujourd'hui, ne date que de 1816; il est dû à M. Maëlzel, et a été perfectionné par M. Bienaimé et par J. Wagner.

MÉTROPOLE (du grec *métropolis*, ville-mère). Ce mot signifiait, chez les Grecs, la mère-patrie, c.-à-d. la ville d'où sortaient des colonies qui allaient habiter d'autres terres. Ainsi Corinthe était la métropole de Corcyre. C'est encore dans ce sens qu'il s'emploie en parlant d'un État considéré par rapport à ses colonies. — Les Romains appelèrent *métropole* la ville capitale d'une province, celle où résidait le préfet du prétoire : Arles, Lyon, Trèves, furent à diverses époques métropoles de la Gaule.— Le gouvernement ecclésiastique s'étant modelé sur le gouvernement civil, les églises des villes capitales furent, à partir du IIIe siècle, appelées *métropoles*, et les siéges épiscopaux établis dans ces villes, *métropolitains*. Sous ce rapport, Lyon, Vienne, étaient les métropoles des Gaules. — Aujourd'hui, on n'appelle plus *métropoles* que les villes qui ont un siége archiépiscopal.

Dans l'Église grecque, le *métropolitain* occupe un rang intermédiaire entre le patriarche et l'archevêque. En Russie, au contraire, c'est le plus haut degré de la hiérarchie.

MÉTROPOLITAIN. *Voy.* MÉTROPOLE.

MÉTROSIDÉROS (mot formé du grec *métron*, mesure, et *sidéros*, fer, mais dont la raison nous est inconnue), genre de Myrtacées, renferme de charmants arbrisseaux particuliers à la Nouvelle-Hollande, et cultivés dans nos serres comme plantes d'ornement : calice monophylle à 5 dents, 5 pétales; étamines nombreuses, à filaments libres, très-longs, colorés, insérés sur le calice; capsule à 3 ou 4 loges polyspermes. Les principales espèces sont le *M. viridiflora*, à fleurs verdâtres; le *M. vera*, bel arbre de l'Inde; le *M. citrina*, etc. — Plusieurs espèces, détachées de ce genre par R. Brown, ont servi à former un genre nouveau appelé *Callistémon* (à beau filet, du grec *kalos*, beau, et *stémon*, filet).

METTEUR. Le *Metteur en œuvre* est l'ouvrier lapidaire spécialement chargé de monter les pierres et les perles. — En Typographie, le *Metteur en pages* est celui des compositeurs qui rassemble les différents paquets déjà composés pour en former des pages et des feuilles.

MEUBLES. La fabrication des meubles forme une partie importante de l'*Ébénisterie* (*Voy.* ce mot). Paris est le centre de cette industrie en France et, pour ainsi dire, dans toute l'Europe. On emploie à cet usage les bois exotiques ou indigènes (acajou, palissandre, bois de rose, citronnier, noyer, merisier, chêne, etc.). Depuis une trentaine d'années, le fer creux a été aussi employé avec succès pour la fabrication des lits, tables, canapés, fauteuils, chaises, etc. Les meubles en fer, revêtus d'un vernis noir, ou peints de diverses couleurs, avec des ornements dorés, peuvent rivaliser avec les meubles de laque de la Chine. Ils n'offrent pas moins d'avantages sous le rapport de la solidité et de l'économie.

En Droit, on donne le nom de *meubles* ou *biens meubles* à toutes les choses mobilières. Toutefois le Code Napoléon (art. 527) distingue les *Meubles par nature* et les *M. par détermination de la loi*. Les premiers sont tous les objets qui peuvent être transportés, comme les meubles proprement dits, ou changer de place par eux-mêmes, comme les troupeaux. Parmi les seconds sont compris : les obligations et actions qui ont pour objets des choses exigibles ou des effets mobiliers, les actions ou intérêts dans les compagnies de finances, de commerce ou d'industrie; les rentes perpétuelles ou viagères, soit sur l'État, soit sur des particuliers, ainsi que les bateaux, bacs, navires, les moulins, bains ou usines sur bateaux, les matériaux de démolition, etc. — Le mot *meuble*, employé seul et sans autre addition ni désignation, ne comprend pas l'argent comptant, les pierreries, les dettes actives, les livres, les médailles, les instruments des sciences, des arts et métiers, le linge de corps, les chevaux, équipages, armes, grains, vins, foins et autres denrées. Toutes ces choses sont néanmoins rangées parmi les *biens mobiliers*. — On entend par *M. meublants* les meubles qui sont destinés à l'usage et à la décoration des appartements. Les galeries ou collections de tableaux, statues, etc., n'en font pas partie.

En termes de Blason, on nomme *meuble* toute pièce qui se trouve dans les armoiries : des animaux, des fruits, des arbres, des besants, des macles, une doloire, etc., sont des meubles de l'écu.

MEULE (du latin *mola*, qui a le même sens).

Meules de moulin. On distingue les *meules à la française*, de 1m,50 à 2m de diamètre, formées soit d'un seul bloc détaché de la *meulière*, soit de plusieurs morceaux réunis au moyen d'un ciment et de cercles de fer; et les *M. anglaises*, de 1m,30 à 1m,60, composées de plusieurs morceaux : celles-ci offrent sur l'une des faces quatre grandes rainures partant du centre, dit *œillard*, et donnant naissance sur un de leurs côtés à des rainures en diagonales. La France tire ses meilleures meules de La Ferté-sous-Jouarre; elle fait avec l'Angleterre et l'Amérique un grand commerce d'exportation de blocs destinés à être montés en meules. *Voy.* MEULIÈRE, MOUTURE.

Meules à aiguiser ou *à repasser*. Ce sont des cylindres faits d'un grès très-dur et d'un grain très-serré, qu'on trouve surtout dans les environs de Saint-Étienne et de Langres. — Les Couteliers, les Taillandiers, les Lapidaires, etc., se servent, en outre, de meules en fer, en acier et même en bois, pour aiguiser ou pour polir les pièces qu'ils travaillent.

En Agriculture, on nomme *meules* ces gros tas de blé ou de foin que l'on élève dans les champs, sur le lieu même de la récolte. L'érection des *meules* exige de l'art pour qu'elles soient solides, à l'abri de l'eau, faites avec régularité et élégance, et susceptibles de résister aux vents; il faut aussi éviter que les foins mis en meules soient trop humides : car ils pourraient s'échauffer et même prendre feu. Au lieu de les faire reposer immédiatement sur le sol, dont l'humidité gâterait une partie de la récolte, on doit les isoler en les plaçant sur un *soustrait* composé de fagots ou de paille. En Angleterre, on construit à cet effet une espèce de plancher soutenu par des supports en fonte.

Dans la Vénerie, on appelle *meule* la racine ronde, dure et raboteuse du bois des cerfs. Les vieux cerfs ont le tour de la *meule* large, gros, bien pierré, et très-rapproché de la tête.

MEULIÈRE, ou *Pierre meulière* (du latin *molaris*, fait de *mola*, meule, parce que cette pierre sert à faire des meules), pierre siliceuse, blanche, grisâtre, jaunâtre ou brune, qu'on emploie soit en forme de moellons, dans les bâtiments, pour les fondations, les contre-forts, les murs de terrasse, les fosses d'aisance, les égoûts, soit, quand elle est de grande dimension, à la formation des meules de moulin. La meilleure *meulière* pour bâtir est celle qui est brune, légère, perforée d'une multitude de trous et d'anfractuosités; elle charge peu les murs, et se lie très-bien au mortier. — La pierre meulière se trouve par bancs interrompus, au milieu des sables et de l'argile. Il en existe de belles carrières dans les départements de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne et de la Marne, notamment à la Ferté-sous-Jouarre, à Montmirail et à Meaux. Les laves poreuses d'Andernach, près de Cologne, celles de Volvic et d'Agde sont aussi de très-bonnes pierres meulières.

MÉUM ou MÉON, *Athamanta Meum*, genre de la famille des Ombellifères, tribu des Sésélinées, renferme des plantes herbacées, à feuilles ailées et à fleurs disposées en ombelles. Ce végétal est indigène des montagnes de nos provinces méridionales et de l'Orient. Il a une odeur diffusible, qui persiste avec ténacité. La racine du Méum était autrefois employée en Médecine comme stomachique. Le *Méum bâtard* est le *Seseli montanum*.

MEUNIER, par corruption de *molinarius* (fait de *molina*, moulin), celui qui exerce l'art de réduire les céréales en farine et d'en séparer les diverses espèces de son. On estime le *Guide du Meunier et du Constructeur de moulins* d'O. Evans, trad. de l'anglais par N. Benoit, 1830. *V.* MOULIN et MOUTURE.

En Histoire naturelle, on donne vulgairement le nom de *Meunier* à divers animaux, à cause de leur couleur blanche : à une espèce d'Able, le *Cyprinus* ou *Leuciscus dobula;* au Corbeau mantelé; au mâle des Hannetons, à cause des poils blanchâtres qui couvrent ses élytres; au Ver blanc de la farine, etc. — On appelle *Meunière* la Corneille mantelée et la Mésange à longue queue.

MEURTRE. *Voy.* HOMICIDE.

MEURTRIÈRES, ouvertures étroites pratiquées verticalement dans les murs d'une fortification, et par lesquelles on peut tirer à couvert sur les assiégeants. Elles sont évasées à l'intérieur. Elles ne reçoivent que le fusil et ne peuvent servir qu'à un seul homme. — Au moyen âge, on donnait le nom de *machicoulis* aux meurtrières percées au sommet des tours pour en faire tomber des projectiles sur la tête des assaillants.

MEUTE (du latin *mota*, lancée, sous-entendu *turba canum?*), troupe de chiens spécialement dressés à la grande chasse. Tous les chiens qui composent une meute sont des chiens courants; ils doivent avoir le *même pied*, c.-à-d. une agilité pareille, et autant que possible la *même robe*, c.-à-d. être de la même espèce. On les dresse à chasser de concert et à pousser des cris particuliers, suivant qu'ils tiennent ou suivent la piste du gibier. Leur principale qualité est la docilité. Aussi les accoutume-t-on de bonne heure à reconnaître la voix et à redouter le fouet : à 15 mois, on peut les mener à la chasse, en les réunissant d'abord à des chiens plus vieux et plus expérimentés. Il faut au moins dix chiens pour constituer une véritable meute; il y a des meutes qui en comptent plus de cent.

MEZZANINE (de l'italien *mezzo*, milieu), nom donné, en Architecture, à un petit étage pratiqué entre deux plus grands, ainsi qu'à une fenêtre, plus large que haute, pratiquée dans la frise d'un grand ordre d'architecture ou dans les entre-sols.

MÉZÉRÉON, *Daphne mezereum*, arbuste commun en Europe, appelé vulgairement *Bois-gentil*, n'est qu'une espèce du genre *Daphné*. *Voy.* ce mot.

MEZZO, mot italien qui veut dire *moyen*, entre dans la composition d'un grand nombre d'expressions usitées en français, telles que *Mezzo-soprano*, voix plus aiguë que le contralto et plus grave que le soprano; *Mezzo-tinto*, estampe en manière noire dans le genre de l'*Aqua tinta*.

MI, note de musique, la 3e de la gamme naturelle, est appelée *E* par les Allemands et les Italiens.

MIASMES (du grec *miasma*, de *miainô*, souiller), émanations volatiles provenant de substances animales ou végétales en décomposition, et qui, respirées par des sujets sains, développent chez eux des maladies plus ou moins graves. La plupart des maladies endémiques, les fièvres intermittentes surtout, paraissent provenir d'une *infection miasmatique*.

MICA (du latin *micare*, briller), nom donné à différentes pierres brillantes, feuilletées et écailleuses, cristallisant sous forme rhomboédrique, qui se rayent facilement, et qui se divisent, à l'aide du couteau, en feuillets minces, élastiques, flexibles, le plus souvent transparents, et d'un éclat métallique. Tous semblables par leurs caractères extérieurs, les micas diffèrent par leur composition chimique : ce sont des silicates alumineux à base de potasse ou d'oxyde de fer, avec une quantité très-variable de magnésie; leurs teintes varient du brun au vert, au noirâtre, au blanc d'argent, au rose et au jaune d'or. Parmi les micas, les uns sont à un axe de double réfraction, les autres à deux, ce qui indique des systèmes différents de cristallisation. On les trouve dans tous les terrains, principalement dans les sables, les grès, le granit. On distingue le *Mica lamelliforme*, qui est pulvérulent, en petites paillettes brillantes, ressemblant à de la poudre d'or : c'est ce qu'on débite sous ce nom chez les papetiers; et le *M. foliacé*, qui est en grandes feuilles transparentes, et qui sert, dans certains pays, à garnir les châssis des croisées, des voitures, les lanternes, etc.; on l'emploie surtout pour le vitrage des vaisseaux de guerre : il est très-flexible et susceptible de résister à la commotion des batteries sans se briser. C'est principalement en Russie qu'on s'en sert comme de vitre, ce qui lui a fait donner le nom de *verre de Moscovie*. On trouve les plus grandes lames de mica en Sibérie; il en existe qui ont plusieurs mètres carrés de surface. Les environs de Tulle (Corrèze) et de Saint-Yrieix (Haute-Vienne), en offrent aussi des lames deux fois larges comme la main, que l'on coupe en pièces carrées, minces comme du papier à lettres.

On a donné le nom de *mica* à plusieurs substances très-différentes du vrai mica, mais qui ont aussi la propriété de se présenter sous forme de paillettes ou de lamelles minces, souvent flexibles et très-brillantes. On nomme *Mica ciselé* une variété de Hornblende; *M. ferrugineux*, le Fer oligiste micacé et le Fer phosphaté; *M. des peintres*, le Graphite ou Mine de plomb; *M. euchlore*, le minerai de Cuivre; *M. de talc prismatique*, le Talc.

MICASCHISTE (de *mica* et de *schiste*), roche composée de mica et de quartz, mais dans laquelle le premier domine. Sa texture est feuilletée comme celle du mica et sa structure *fissile* (c.-à-d. qu'elle se divise en grandes plaques). Le micaschiste est très-abondant et appartient principalement au terrain inférieur appelé *système cambrien*. On en distingue plusieurs variétés, dites : *M. quartzeux*, *feldspathique*, *talqueux*, *grenatique*, *porphyroïde*.

MICO, petit singe du Brésil du genre Ouistiti; sa face et ses oreilles sont d'un rouge vif. *V.* OUISTITI.

MICOCOULIER, *Celtis*, genre type de la famille des Celtidées, détachée de celle des Amentacées, renferme des arbres à feuilles alternes nerveuses, dentées en scie, à fleurs axillaires, solitaires, pédicellées. L'espèce la plus connue est le *Micocoulier de Provence* (*Celtis australis*), dite aussi *Bois de Perpignan*, *Fabreguier*, arbre d'un très-beau port, qui s'élève à la hauteur de 12 à 15 m., à branches étalées et nombreuses; à feuilles alternes, pétiolées, dentées, ovales, acuminées et tronquées obliquement à leur base, rudes en dessus, un peu pubescentes en dessous; à fleurs petites, verdâtres, axillaires, presque solitaires; les unes mâles, les autres hermaphrodites : calice à 5 divisions ovales; point de corolle; 5 étamines; dans les fleurs hermaphrodites, un ovaire surmonté de 2 styles divergents; le fruit est une drupe sphérique, noirâtre, renfermant un noyau osseux, monosperme; les fleurs s'épanouissent au printemps et disparaissent avant que les feuilles soient entièrement développées; les fruits n'achèvent leur maturité qu'après les premières gelées; leur saveur est sucrée et légèrement styptique. On retire des graines une huile grasse, semblable à l'huile d'amande. Le bois du micocoulier est noirâtre, dur, compacte et sans aubier. Il plie beaucoup sans se rompre et est excellent pour le char-

ronnage. On en fait des cercles de cuves qui durent très-longtemps; on s'en sert aussi pour fabriquer des instruments à vent et pour les ouvrages de sculpture. La racine, qui n'est pas aussi compacte que le tronc, est plus noire; on en fait des manches pour les couteaux et pour de menus outils : elle renferme une matière colorante bonne pour teindre les étoffes de laine. L'écorce du tronc et des branches est astringente et s'emploie, comme celle du chêne, pour la préparation des peaux. Cet arbre croît dans les contrées méridionales de l'Europe, particulièrement dans le Languedoc et la Provence.

MICONIA, genre de la famille des Mélastomacées, type de la tribu des Miconiées : c'est un arbrisseau de l'Amérique tropicale, à rameaux opposés, dont les feuilles sont couvertes en dessous d'un duvet léger, et qui donne des baies violacées, rouges ou pourpres.

MICRO (du grec *mikros*, petit), entre dans la composition d'un grand nombre de mots appartenant aux sciences naturelles ou physiques, tels que *Microcéphale*, *Microdactyle*, *Microglosse*, *Microptère*, *Microstome*, c.-à-d. à tête, à doigts, à langue, à ailes, à bouche petite; *Microcarpe*, *Microphylle*, etc., à fruits petits, à feuilles petites, etc.

MICROCOSME (du grec *mikros*, petit, et *kosmos*, monde), c.-à-d. monde en petit, monde en abrégé, nom que quelques philosophes mystiques ont donné à l'*homme*, parce qu'ils le considéraient comme l'abrégé de tout ce qu'il y a d'admirable dans le *monde*, qu'ils appelaient par opposition le *macrocosme*, c.-à-d. le monde en grand. Paracelse et les médecins astrologues, qui faisaient jouer un rôle important aux influences sidérales, trouvaient une analogie parfaite entre le *microcosme* et le *macrocosme*. Selon eux, l'homme, ou le *microcosme*, a deux pôles comme le globe terrestre : la bouche est le pôle arctique, et le bas ventre le pôle antarctique; la ligne médiane est l'axe polaire; le cœur de l'homme est l'analogue du soleil, qui est le cœur du monde; la tête est la résidence de l'âme, comme le ciel est celle de la Divinité, etc. On retrouve des idées analogues dans Bœhm, Rob. Fludd, Van Helmont, St-Martin, etc.

MICRODACTYLE (*à petits doigts*). *Voy.* CARIAMA.

MICROGRAPHIE (de *mikros*, petit, et *graphô*, écrire), étude et description des objets observés au microscope (*Voy.* MICROSCOPE). On nomme *micrographes* ceux qui se livrent à cette étude. Parmi les plus célèbres, il faut citer Leuwenhœck, Swammerdam, Boerhaave, Spallanzani, Haller, Amici, Muller, Brown, Ehrenberg, Treviranus, Wagner, Siebold, Brongniart; et, parmi nos contemporains, MM. Milne-Edwards, Donné, Mirbel, Montagne, Dujardin, Raspail, Mandl, Ad. Hannover, etc.

MICROMÈTRE (du grec *mikros*, petit, et *métron*, mesure), nom donné à divers appareils qui, le plus souvent, s'appliquent aux lunettes, et qui servent pour apprécier avec exactitude les plus petites dimensions linéaires. Tels sont, en Physique, le *vernier* et la *vis micrométrique*, etc. (*Voy.* ces mots); en Astronomie, le *micromètre objectif* de Bouguer, qui sert à mesurer le diamètre du soleil (*Voy.* HÉLIOMÈTRE); le *M. à fils parallèles*, formé de deux fils de platine d'une extrême ténuité, dont l'un est fixe et l'autre porté sur un châssis mobile que l'on fait avancer ou reculer au moyen d'une vis micrométrique : ce micromètre étant adapté au foyer d'une lunette, et dirigé vers un astre avec un écartement suffisant pour que son diamètre y soit contenu exactement, l'index de la vis indique la grandeur proportionnelle de ce diamètre et les plus petits changements qui peuvent y survenir; le *M. prismatique* ou *Lunette à double image* de Rochon, ainsi nommé parce qu'on place un prisme dans l'intérieur de la lunette, et qu'il est basé sur les propriétés de double réfraction de la lumière que possèdent certaines substances, comme le cristal de roche, le spath d'Islande, et sert à mesurer les plus petits diamètres apparents, tels que ceux des planètes et de leurs satellites, etc. On s'en sert, dans la Marine militaire, pour apprécier, au moyen de la mesure des petits angles, la distance d'un bâtiment à un autre, dans les limites convenables pour le tir des bouches à feu.

Huyghens avait inventé dès 1659 un *Micromètre à plaque*; le *M. à fil* a été inventé en 1666 par Auzout, de Rouen; Rochon fabriqua en 1777 un *M. à cristal de roche*, qu'il perfectionna en 1812: ce dernier instrument, qui a reçu de M. Arago de nouveaux perfectionnements, est celui dont on fait encore usage aujourd'hui.

Dans la Balance de torsion, le micromètre est une boîte en cuivre placée à l'extrémité supérieure d'un cylindre en verre autour de l'axe duquel elle est mobile; son disque est divisé en 360 degrés, et une aiguille qui suit le mouvement du fil d'argent, dont la torsion mesure la force répulsive, sert à indiquer le degré de cette torsion.

MICROSCOPE (du grec *mikros*, petit, et *scopéo*, examiner), instrument d'optique destiné à grossir de très-petits objets qui échapperaient à la vue simple. On distingue le *Microscope simple* et le *M. composé*. Le premier porte plus communément le nom de *loupe* (*Voy.* ce mot); c'est une simple lentille convergente d'un très-court foyer. Dans le *M. composé*, on distingue au moins deux lentilles à court foyer : la première, appelée l'*objectif*, va former en arrière d'elle une image agrandie de l'objet placé en avant de cette lentille et un peu plus loin que la distance focale; la seconde lentille, nommée l'*oculaire* parce que l'œil s'y applique, est située à une telle distance de l'image que celle-ci se trouve entre cette seconde lentille et son foyer; l'oculaire agit sur l'image à la manière d'une loupe, et l'amplifie encore davantage. Le grossissement qu'on obtient avec le microscope provient donc d'une première amplification, résultant de la position de l'objet un peu en avant du foyer de l'objectif, puis d'une seconde amplification qui est la conséquence de la position de l'image en deçà du foyer de l'oculaire. Le microscope ainsi construit produit une décomposition des rayons lumineux qui nuit à la netteté des images; comme on ne peut achromatiser des lentilles aussi petites, on remédie à leur défaut d'achromatisme en y introduisant un troisième verre convergent. Tout l'appareil se compose de trois tuyaux emboîtés les uns dans les autres; il y a le porte-oculaire, le porte-objectif, et un anneau circulaire qui avance et recule à volonté; ce dernier porte l'objet et sert à le mettre dans la position la plus favorable pour la vision distincte. On éclaire l'objet au moyen d'une glace légèrement concave, qui y réfléchit la lumière du ciel, ou bien à l'aide d'une bougie dont un verre convergent concentre les rayons sur l'objet.

On attribue le microscope à un opticien de Middelbourg, Zacharias Jansen, qui l'aurait inventé en 1590. Cet instrument a reçu depuis, et surtout de nos jours, de nombreux perfectionnements, dus aux travaux de MM. Amici (de Modène), C. Chevalier, Frauenhofer, Georges Oberhausser, etc. L'emploi du microscope a beaucoup contribué au progrès des sciences naturelles; on lui doit d'importantes découvertes en Anatomie, en Zoologie et surtout en Botanique. M. Raspail a donné un *Essai de chimie microscopique* (1831), et M. Donné, un *Cours de Microscopie* appliquée à la Médecine (1844). — On doit à M. le Dr Mandl un *Traité pratique du Microscope*, et à M. Dujardin le *Manuel de l'observateur au microscope*. *Voy.* MICROGRAPHIE.

Le *Microscope solaire* est une espèce de lanterne magique : il est composé d'un miroir qui reçoit les rayons du soleil, et auquel on donne une inclinaison telle qu'il les réfléchisse parallèlement à l'horizon, sur une grande lentille; celle-ci réunit les rayons sur un objet transparent renfermé dans un

tube, au devant duquel est un microscope simple. Les rayons qui partent de l'objet divergent ensuite en traversant le microscope, et vont peindre en grand, sur un mur placé à quelque distance, l'image considérablement grossie de l'objet. Cet appareil doit être établi dans une pièce obscure, de manière que le miroir se trouve en dehors, et qu'aucun rayon lumineux autre que ceux qui traversent le microscope ne puisse y pénétrer. Les effets du microscope solaire sont les plus curieux et les plus instructifs de l'optique. Le *M. solaire* fut inventé en 1743, par le docteur Lieberkuhn, qui le fit connaître à la Société royale de Londres.

Le *Microscope à gaz*, qui, depuis quelques années, excite la curiosité du public, est simplement un microscope solaire éclairé par la flamme d'un mélange d'hydrogène et d'oxygène, gaz dont on opère la combustion sur du carbonate de chaux.

MICROSCOPIQUES, nom donné par Bory de Saint-Vincent aux animaux désignés généralement sous le nom d'*Infusoires*. *Voy.* ce mot.

MIDI (du latin *medius dies*, milieu du jour). C'est l'instant précis où le soleil passe au méridien d'un lieu, ou bien celui où le soleil, dans la courbe qu'il nous paraît décrire chaque jour, est au point culminant de cette courbe. L'excentricité de l'orbite terrestre et l'inclinaison de l'équateur sur l'écliptique font avancer ou retarder le passage du soleil au méridien : ce qui fait que le *midi* réel n'a pas toujours lieu à la même heure. Aussi distingue-t-on le *midi vrai*, que donne le soleil, et le *midi moyen*, qui est celui que donnent les horloges. La différence entre le midi vrai et le midi moyen s'appelle *équation du temps* (*Voy.* ÉQUATION). C'est lorsqu'il est midi pour un point de la surface terrestre, que les rayons solaires lui arrivent le moins obliquement, et par conséquent c'est l'instant où il reçoit le plus de chaleur; cependant cette heure n'est pas celle du maximum de température; ce maximum n'arrive qu'un peu plus tard, vers deux heures.

En Géographie, *midi* est synonyme de *sud*, l'un des quatre points cardinaux.

MIDSHIPMAN (de l'anglais *midship*, milieu d'un vaisseau, et *man*, homme, à cause de la place qui est affectée à ces officiers sur le pont d'un bâtiment), grade qui, dans la Marine anglaise, répond à celui d'aspirant ou élève de marine dans la nôtre. Ce titre a été adopté dans la marine russe.

MIEL (en latin *mel*), substance sucrée que les abeilles extraient des fleurs, et qu'elles emploient, après une élaboration particulière dans leur estomac, à nourrir leurs larves. Le miel est un mélange de sucre semblable au sucre de raisin et de sucre incristallisable analogue à la mélasse, accompagné d'un principe aromatique particulier. Il se trouve dans les gâteaux que les abeilles construisent dans leurs ruches. Pour l'isoler, on expose ces gâteaux, sur des claies, au soleil; la partie la plus pure en découle alors : c'est le *miel vierge*, ou *miel blanc*. En exprimant ensuite les gâteaux et en les soumettant à une chaleur plus forte, on obtient une qualité de miel plus colorée et moins agréable, qui a besoin d'être purifiée par le repos et la décantation : c'est le *miel jaune*. La nature des plantes dont les abeilles extraient le suc exerce une influence très-marquée sur la qualité et les propriétés du miel : les abeilles qui butinent sur les plantes aromatiques de la famille des Labiées produisent des miels excellents, tandis qu'elles ne donnent que des miels peu agréables, comme ceux de Bretagne, lorsqu'elles vont se nourrir sur les fleurs de bruyère et de sarrasin. Les plantes vénéneuses, comme la Jusquiame et l'Aconit, fournissent des miels qui causent des vertiges et même le délire à ceux qui en mangent.

Les miels les plus estimés étaient, chez les anciens, ceux du mont Hymette (Attique), du mont Hybla (Sicile) et du mont Ida (Crète). Chez nous, on estime surtout les miels du Gâtinais, de Narbonne; et parmi les miels étrangers, ceux de Mahon et de Cuba.

Outre qu'il offre un des aliments les plus agréables, le miel est fréquemment employé en médecine, comme adoucissant et comme laxatif. Quelquefois, on l'aromatise et on le colore avec de l'extrait de roses rouges ou de violettes (*Miel rosat*, *M. violat*), ou l'on y introduit des substances médicamenteuses (*M. scillitique*, *M. mercurial*, etc.); associé au vinaigre, il forme l'*oxymel;* délayé dans l'eau, il donne par la fermentation un liquide agréable, appelé *hydromel*, fort en usage en Pologne, en Russie, et en général dans les pays où l'on ne recolte pas de vin. Avant la découverte de l'Amérique, le miel tenait lieu de sucre. Les pâtissiers en font encore un grand usage; il entre dans la préparation du pain d'épice, du cidre et de la bière. *Voy.* ABEILLES, RUCHE.

MIELLAT, matière visqueuse et sucrée, plus ou moins liquide, et qui se trouve, soit en gouttes, soit en petites plaques, sur toutes les parties d'un grand nombre de végétaux, principalement sur la surface des feuilles : on le rencontre sur les feuilles du chêne, du pêcher, de l'abricotier, etc. On croit que le miellat est dû à une sécrétion des pores de la feuille ou à une exsudation du cambium; d'autres l'attribuent à une maladie ou à la piqûre des pucerons.

MIGNARDISE, nom vulgaire d'une espèce d'*Œillet*, le *Dianthus plumarius*. *Voy.* OEILLET.

MIGNONNE, petit caractère d'imprimerie, qui se place, pour la grosseur, entre la nompareille et le petit-texte. On l'apppelle aussi *six et demi*.

Les Horticulteurs donnent le nom de *Mignonne* à divers fruits (poires, pêches, prunes, etc.) remarquables par leur petitesse ou par leur beauté.

MIGNONNET, MIGNONNETTE, noms vulgaires de plusieurs plantes qui n'ont d'autre rapport que d'avoir toutes également de *petites* fleurs, telles que le petit *Œillet de la Chine*, le *Réséda*, la *Drave du printemps*, la *Luzerne lupuline*, la *Saxifrage ombreuse*, le *Trèfle*. — Le *Mignonnet blanc* est le *Trèfle des champs*, le *M. rouge*, le *Trèfle étalé*.

MIGNONNETTE, espèce de dentelle de fil de lin blanc, très-fine, très-claire et très-légère; elle se fabrique sur l'oreiller, avec des fuseaux et des épingles, de même que les autres dentelles. Les endroits où se fabrique surtout cette dentelle sont Fontenay, Gisors, Saint-Denis, Montmorency.

On donne encore ce nom à plusieurs plantes (*Voy.* MIGNONNET), ainsi qu'à une espèce de poivre concassé en gros grains, dont on assaisonne les huîtres.

MIGRAINE (par corruption d'*Hémicranie*, du grec *hémi*, à moitié, et *cranion*, crâne), sorte de céphalalgie ou de mal de tête caractérisé par une douleur vive, lancinante, superficielle ou profonde, n'occupant qu'*un côté de la tête*, particulièrement l'une des régions temporales et orbitaires, sujette à des retours périodiques réguliers, et compliquée de trouble des fonctions gastriques, mais ne présentant aucun danger. La migraine est souvent héréditaire, et alors elle commence quelquefois dès les premières années; plus ordinairement, on y devient sujet vers l'âge de puberté. Les affections tristes, l'application profonde ou prématurée à l'étude, l'action du grand air sur les personnes qui n'y sont pas habituées, les retours périodiques chez les femmes, en sont les causes les plus ordinaires. Elle a été attribuée par Hoffmann à un vice dans la circulation; par Tissot, à des lésions de l'estomac; par d'autres médecins, à une affection rhumatismale ou à une névrose du nerf ophthalmique. Une diète sévère, le repos, le sommeil, semblent être les seuls remèdes efficaces.

Arbre à la migraine. Voy. PREMNE.

MIGRATIONS, voyages que certains animaux entreprennent à des époques soit périodiques, soit irrégulières. Les Mammifères, sauf un très-petit nombre

d'espèces de Rongeurs et de Carnassiers (Lemming, Isatis), n'émigrent pas. C'est surtout chez les Oiseaux, les Poissons et certains Insectes, qu'on trouve les exemples de migrations les plus remarquables. Parmi les Oiseaux, les uns émigrent périodiquement, comme les Hirondelles, qui partent en automne; les Grues, les Cigognes, les Hérons, les Cailles, les Oies, etc., qui partent deux fois par an, en automne et au printemps; les autres émigrent à des époques irrégulières et fort espacées, comme les Becs-croisés, les Casse-noix, les Jaseurs, etc. Il paraît que la sensation que cause aux Oiseaux l'approche des froids de l'hiver, et le besoin de chercher la nourriture que le froid leur enlève, sont les causes principales de leurs migrations. — Parmi les Poissons, les uns passent des fleuves dans la mer (Anguille) ou de la mer dans les fleuves (Saumon, Esturgeon); d'autres parcourent l'Océan en divers sens (Hareng, Maquereau, Thon, Anchois, Sardine, etc.). Les causes de ces migrations sont surtout dues chez les poissons au besoin de trouver des plages favorables pour frayer et pour offrir une pâture suffisante aux petits qui doivent éclore. — Parmi les Insectes, les Orthoptères et quelques Hémiptères sont surtout migrateurs : ou sait que les migrations des Sauterelles sont redoutées dans toute l'Afrique.

Pour les migrations des peuples, *Voy.* BARBARES et le nom de chaque peuple au *Dict. univ. d'H. et de G.*

MIKANIA (du nom de *Mikan*, professeur de botanique à Prague, à qui cette plante fut dédiée), genre d'Astéroïdées, tribu des Eupatoriées, renferme des plantes frutescentes propres à l'Amérique tropicale et au Cap. L'espèce la plus connue est le *M. guaco* ou *Liane guaco*, dont le suc est employé contre la morsure des reptiles venimeux. Sa tige s'attache aux arbres, et monte jusqu'à 10 et 15 mètres : feuilles ovales, d'un vert blanchâtre; fleurs blanches, d'une odeur et d'un goût désagréables. On a employé son extrait contre les rhumatismes aigus, les fièvres intermittentes, la fièvre jaune, etc.

MIL, nom vulgaire du *Panicum* ou *Millet en grappes*, qui sert à la nourriture des oiseaux. *Voy.* PANICUM et MILLET.

MILAN, *Milvus*, genre d'oiseaux de proie de la famille des Falconidés, a pour caractères distinctifs : un bec assez robuste, incliné à la base; des narines elliptiques, obliques, percées dans une cire nue; des ailes d'une dimension considérable, atteignant quelquefois jusqu'à l'extrémité de la queue, qui est échancrée ou étagée; des tarses courts, terminés par des ongles robustes. Le Milan se fait remarquer entre tous les oiseaux de proie par la puissance et la rapidité de son vol, ainsi que par son manque de courage : il fuit devant l'Épervier, qui est plus petit que lui, et n'ose disputer sa proie au Corbeau.

L'espèce la plus connue est le *Milan royal* ou *commun* (*Milvus regalis*) : il a les tarses écussonnés, forts, la queue deltoïdale, médiocrement fourchue; il est de couleur fauve, sauf la queue, qui est rousse, et les pennes de l'aile, qui sont noires; il a environ 70 centimètres de long. Cet oiseau de proie n'attaque que des animaux faibles, et se nourrit habituellement de mulots, de taupes, de rats, de reptiles, d'insectes, de chair putréfiée, etc. Le Milan est répandu dans toute l'Europe; il est surtout commun en France, en Suisse, en Italie et en Allemagne.

Les autres espèces du genre Milan sont l'*Elaniou* (*M. Elanus*), qui a les tarses très-courts, réticulés, et à demi revêtus de plumes par le haut; et le *Naucler* (*Nauclerus*), qui a le bec court, la queue très-longue et fourchue, les tarses faibles, réticulés et garnis de plumes.

MILANDRE (de *Milan*, à cause de sa voracité ?), *Galeus*, genre de poissons Chondroptérygiens, de la famille des Sélaciens, établi aux dépens des Requins, dont il se distingue par la présence d'évents. On ne connaît qu'une seule espèce de Milandre, le *Squalus galeus*, long de 1m,50 environ; il est gris cendré en dessus, blanchâtre en dessous. Sa nourriture ordinaire se compose de jeunes poissons; mais il a l'audace et la voracité du requin : aussi sa pêche est-elle dangereuse. Sa chair est dure et répand une odeur désagréable. On le trouve dans la Méditerranée et dans plusieurs autres mers.

MILIAIRE (de *milium*, grain de millet), phlegmasie exanthématique, souvent accompagnée de fièvre (dite alors *Fièvre miliaire*), est caractérisée par de petits boutons rouges, élevés d'abord très-peu au-dessus du niveau de la peau, et surmontés, dès le second jour, d'une vésicule rouge de la grosseur d'un grain de millet, qui devient bientôt blanche et transparente, et ne tarde pas à tomber en écailles. La miliaire est le plus souvent une affection purement accessoire et symptômatique : telle est celle qui survient fréquemment chez les femmes en couches. Le traitement à y opposer varie selon la nature de l'affection essentielle, dont elle dépend.

Pris adjectivement, *miliaire* se dit de toute élevure à la peau offrant l'apparence d'un grain de millet; c'est en ce sens que l'on dit : *Gale miliaire, Suette miliaire. Voy.* GALE et SUETTE.

MILICE (du latin *militia*). Ce mot a désigné d'abord l'art de la guerre, la profession des armes, puis les forces militaires d'un état en général. Au XVe siècle, il fut appliqué aux levées temporaires de bourgeois et de paysans faites par la voie du sort dans certaines circonstances, puis aux troupes bourgeoises organisées dans certaines villes pour veiller à la sûreté publique et au maintien des franchises de la cité : c'est ce qu'on appela depuis *gardes bourgeoises*, *civiques*, ou *nationales*. En Angleterre et aux États-Unis, on leur a conservé le nom de *milice*. — Le P. Daniel a écrit une *Histoire de la Milice française*. On trouve dans le *Dictionnaire de l'armée* du général Bardin, au mot *Milice*, de précieux renseignements sur les milices des principales nations anciennes et modernes.

MILITAIRE (de *miles*, génitif *militis*, soldat). *Art militaire* ou Art de la guerre (*Voy.* GUERRE, TACTIQUE et STRATÉGIE). — *Colonies militaires. Voy.* COLONIE. — *Droit militaire. Voy.* DROIT.

Écoles militaires. On distingue en France :

L'*École spéciale militaire*, à Saint-Cyr, réorganisée par décrets des 11 août 1850 et 24 juin 1854, et destinée à former des officiers pour l'infanterie, la cavalerie, le corps d'état-major et l'infanterie de marine : les élèves n'y sont reçus que jusqu'à vingt ans et après examen; ils en sortent après deux ans d'études, avec le grade de sous-lieutenant d'infanterie. En 1751, Louis XV avait fondé à Paris, à l'extrémité du Champ-de-Mars, l'*École royale militaire*, qui devait recevoir 500 jeunes nobles de 8 à 11 ans : elle fut supprimée à la Révolution; mais le premier consul la rétablit sur d'autres bases en 1803, en la plaçant à Fontainebleau; elle fut transférée en 1808 à St-Cyr;

Les diverses *Écoles d'Application : Éc. d'État-major*, à Paris; *Éc. de l'Artillerie et du Génie*, à Metz; *Éc. du Génie maritime*, à Lorient; *Éc. de Cavalerie*, à Saumur (*V.* APPLICATION, ARTILLERIE, etc.).

Le *Collége militaire*, établi à La Flèche, et constitué par l'ordonnance du 12 avril 1831, est destiné à l'éducation de fils d'officiers sans fortune et de fils de sous-officiers ou soldats morts sur le champ d'honneur ou amputés. On l'appelle auj. le *Prytanée*.

A l'étranger, on cite les *Écoles de cadets* et les *Académies militaires* de la Prusse, de l'Autriche, de la Saxe et de la Russie.

MILIUM, nom latin du *Millet*.

MILLE. De sa signification propre, qui est d'exprimer l'unité du 4e ordre, formée de la réunion de dix centaines, ce mot est venu à désigner une mesure itinéraire de *mille pas*, mesure dont l'étendue

varie selon les pays. Le *mille* des Romains équivalait à 1481,75. Les Romains comptaient par *milles* comme nous par lieues ou par kilomètres; ils marquaient chaque mille par une borne numérotée, appelée *milliaire*, qui indiquait la distance à la capitale à partir d'un *milliaire doré*, qui avait été élevé par Auguste au milieu de Rome. — Le *mille* allemand (*meile*), de 15 au degré, vaut 7 kilomètres, 408 mètres; le *mille* anglais (*mile*), de 1,760 yards, vaut 1,609^{m},4; le *mille commun marin*, de 60 au degré, 1,852 m.; le *mille* d'Italie (*miglio*) vaut également 1,852 m.; le *mille* de Piémont vaut 2,466 m.; celui de Pologne, de 20 au degré, vaut 5,556 m.; le *mille* russe est plus connu sous le nom de *werst* (*V.* ce mot). — En France, on donne quelquefois le nom de *mille métrique* au kilomètre. Notre *mille marin* est, comme en Angleterre et en Italie, de 60 au degré, et égale 1,852 mètres.

MILLE-FEUILLE. Plusieurs plantes portent vulgairement ce nom; mais on l'applique plus particulièrement à une espèce du genre Achillée, l'*Achillea millefolium*, plante dont les feuilles, d'un vert foncé, sont découpées dans tous les sens, et forment plutôt une sorte de chenille qu'une feuille proprement dite : du milieu de celles de ces feuilles qui sont voisines de la terre s'élève une tige qui se termine par un bouquet de fleurs blanchâtres ou rosées, disposées en corymbes. Cette plante, fort commune, et qui croît sur le bord des chemins, est connue sous le nom d'*Herbe aux charpentiers*, parce que son suc est employé avec succès contre les coupures. Prise en infusion et en décoction, elle arrête les hémorragies. *Voy.* ACHILLÉE.

MILLE-FLEURS, nom vulg. du *Thlaspi des prés*.

MILLEPERTUIS (ainsi appelé à cause des mille trous que ses feuilles semblent présenter), *Hypericum*, genre type de la famille des Hypéricinées, renferme des plantes herbacées, à feuilles simples et opposées; à fleurs jaunes, disposées en ombelle, ou plutôt en corymbe, à l'extrémité des tiges. Les feuilles, examinées entre l'œil et la lumière, semblent percées d'une infinité de trous (d'où le nom de cette plante), tandis que ce ne sont que des points transparents dus probablement à de petites glandes qui sont imprégnées d'une huile essentielle.

On connaît un assez grand nombre d'espèces de Millepertuis : la plus intéressante est le *Millepertuis perforé* ou *M. commun* (*H. perforatum*), qui croît partout, dans les bois, les lieux incultes, le long des chemins, etc. : tige très-rameuse, cylindrique, haute de 60 à 80 centim.; feuilles ovales, étroites, obtuses; fleurs nombreuses, jaunes, terminales, disposées en un corymbe étalé. Lorsqu'on presse cette plante entre les doigts, il s'en exhale une odeur résineuse assez forte; sa saveur est amère et styptique. On l'employait beaucoup autrefois comme tonique, diurétique, vermifuge, etc.; on la croyait même propre à chasser les démons, et on l'administrait aux fous et aux lunatiques. Aujourd'hui, le Millepertuis n'entre plus que comme accessoire dans quelques préparations pharmaceutiques. — Les autres espèces sont : le *M. quadrangulaire* (*H. quadrangulare*), le *M. des montagnes* (*H. montanum*), le *M. velu* (*H. hirsutum*), le *M. androsème* (*H. androsemum*), qu'on appelait autrefois *Toute-saine*, etc.

MILLE-PIEDS, nom vulgaire de tous les insectes de l'ordre des *Myriapodes* et en particulier des *Scolopendres*. *Voy.* ces mots.

MILLÉPORES (c.-à-d. *à mille trous*), genre de Polypiers pierreux dont la surface est creusée d'une multitude de pores. C'est une espèce de lithophytes qui prennent la forme de buissons, d'arbres, d'étoiles. On les a longtemps confondus, sous le nom de *Madrépores*, avec tous les Polypiers pierreux. Aujourd'hui on réserve le nom de *Millépores* à ceux de ces polypiers qui s'offrent sous l'aspect de pores très-fins, non lamelleux, disséminés sur une surface lisse. Ce genre est le type de la famille des *Millépores*. Parmi les espèces on remarque la *Millépore corne d'élan*, ainsi nommée à cause de la forme de ses ramifications.

MILLEROLLE, mesure en usage dans le midi de la France pour la vente de l'huile d'olive et du vin. Sa contenance varie selon les localités : elle vaut 50 litres à Aix, 64 à Marseille et 70 à la Ciotat.

MILLÉSIME (du latin *millesimus*, millième), chiffre qui, sur les monnaies, médailles, etc., marque l'année de la fabrication. Il n'a commencé à y figurer que vers le XVe siècle : il paraît que cet usage fut d'abord adopté en Allemagne et dans les Pays-Bas. La première de nos monnaies qui porte un millésime est un écu frappé en 1498, par ordre d'Anne, duchesse de Bretagne.

MILLET ou MIL, *Milium*, nom commun à diverses Graminées que l'on a souvent confondues l'une avec l'autre, est donné spécialement à une espèce de *Panicum*, le *Panis millet* (*Panicum miliaceum*), dit aussi *Millet en grappes*, *M. des petits oiseaux*, dont les graines servent à la nourriture des oiseaux de volière. La tige peut avoir jusqu'à 1^{m},50 de haut; elle se termine par des épis bien fournis, qui se courbent avec grâce. Elle peut servir à la nourriture des bestiaux quand on la coupe en vert. On l'associe souvent au maïs dans la culture.

On nomme *Millet d'Afrique* ou *M. d'Inde* le Sorgho; *Gros millet*, la Houque sorgho; *M. fourrage*, le Moha, etc.

MILLET (LE), maladie. *Voy.* MILIAIRE et MUGUET.

MILLI, dénomination du système métrique, signifie la millième partie d'une chose : ainsi *milligramme*, *millimètre*, veulent dire la millième partie du gramme, du mètre, etc.

MILLIAIRE (PIERRE). *Voy.* BORNE et MILLE.

MILLIGRAMME, millième partie d'un gramme, équivaut à 1/53 du grain, poids de marc.

MILLIME, la dixième partie d'un centime ou la millième partie d'un franc. Il s'emploie quelquefois dans les calculs, surtout en Italie.

MILLIMÈTRE, millième partie d'un mètre, équivaut à une demi-ligne environ.

MILOUIN, *Fuligula*, section du genre Canard, renferme plusieurs espèces d'oiseaux Palmipèdes, caractérisés par un bec large, plat et uni, et par un renflement qui termine la trachée et forme à gauche une sorte de capsule. On distingue : le *Milouin commun*, long de 50 centimètres, qui a la tête et le cou roux, les plumes des ailes et les membres inférieurs bleuâtres, et le reste blanchâtre, finement strié de noirâtre; le *Morillon* et le *Milouinan*. Ces trois espèces habitent le nord de l'Europe.

MIMES (du grec *miméomai*, imiter, mimer). On appelait ainsi, chez les anciens, des espèces de comédies ou plutôt de farces, le plus souvent triviales et obscènes, dont les auteurs se contentaient d'indiquer le cadre, et dont les paroles étaient improvisées par les acteurs, qu'on appelait eux-mêmes *mimes*. Le jeu de ces derniers faisait tout l'intérêt de ces pièces. Chez les Grecs, Sophron et Xénarque sont cités comme *mimographes*. A Rome, les mimes firent longtemps les délices de la populace; mais, vers l'époque de Jules César, D. Labérius, P. Syrus et Cn. Mattius donnèrent à ce genre de pièces un caractère plus relevé. Il nous reste quelques fragments de leurs pièces. On peut consulter Ziegler : *De mimis Romanorum*, Gœttingue, 1788. — A Rome, dans les funérailles, on voyait souvent des troupes de mimes dont le chef, dit *archimimus*, représentait par ses gestes les actions et les mœurs du défunt. — *Voy.* MIMIQUE et PANTOMIME.

MIMÉTÈSE (de *mimétès*, imitateur, à cause de sa ressemblance avec le phosphate de plomb), arséniate de plomb. *Voy.* ARSÉNIATES.

MIMEUSE, plante. *Voy.* MIMOSA.

MIMIQUE (du grec *mimikê*, de *mimos*, imitateur, acteur), art de rendre les pensées et les affections de l'âme par les mouvements des mains et du corps, par le jeu de la physionomie et par l'habillement même. La mimique s'emploie tantôt seule, tantôt concurremment avec la parole. Seule, elle sert de moyen de communication entre personnes qui ne parlent pas la même langue ou même qui sont privées de l'organe de la parole (*Voy.* LANGAGE et SOURDS-MUETS); elle constitue aussi un genre de pièces de théâtre où l'action est tout entière exprimée par le geste et la danse, sans le secours de la parole (*Voy.* PANTOMIME et BALLET). Associée à la parole, la Mimique, que l'on appelle aussi l'*Action*, ajoute à l'expression des sentiments chez l'orateur, et, sur la scène, elle contribue puissamment à l'illusion théâtrale. Les anciens ont surtout excellé dans la Mimique : chez eux elle était souvent séparée du débit, et, pour exécuter un même rôle, il y avait deux acteurs, dont l'un parlait et dont l'autre gesticulait. J.-J. Engel a traité de la Mimique dans le livre intitulé : *Idées sur le geste et l'action théâtrale* (trad. de l'allemand par Jansen, 1788).

MIMOGRAPHE, auteur de mimes. *Voy.* MIMES.

MIMOSA ou MIMEUSE, *Acacia mimosa*, genre de Légumineuses, section des Mimosées, type de la tribu des Acaciées, a été ainsi nommé du latin *mimus*, mime, comédien, soit à cause de la diversité des formes qu'offrent les plantes réunies dans ce genre, soit plutôt à cause de la singulière propriété qu'ont plusieurs espèces d'exécuter des mouvements particuliers et de changer de figure quand on en approche la main. Ce genre, formé par Tournefort, puis modifié par Linné, de Candolle, Bentham, et dont la circonscription a plusieurs fois changé, renferme des herbes ou des arbrisseaux à feuilles composées et bipennées, comme dans l'acacia, par exemple; à fleurs très-variées, tantôt unisexuelles, tantôt hermaphrodites, blanches, violettes ou rouges; tantôt en grappes axillaires, tantôt réunies en globules, ayant des étamines en nombre égal à celui des pétales et des gousses à graines peu nombreuses. Presque toutes les espèces, qui sont d'origine américaine et propres à la zone torride, sont remarquables par les mouvements singuliers que leurs feuilles opèrent et qui leur ont fait accorder un sentiment d'animalité. La plus connue est la *Mimeuse pudique* (*M. pudica*), vulgairement *Sensitive* (*Voy.* ce mot). On distingue encore la *Mimeuse blanchâtre*, la *M. à fleurs nombreuses*, la *M. de Farnèse* ou *Cassie*. — *V.* ACACIA.

MIMOSÉES, grande famille de Légumineuses, répandue dans les régions intertropicales de l'Afrique, de l'Amérique et de la Nouvelle-Hollande. Elle renferme des arbres, des arbrisseaux, rarement des herbes, armés d'aiguillons ou d'épines; à feuilles alternes, très-souvent bipennées, plus rarement imparipennées, douées parfois d'irritabilité; à fleurs régulières, assez rarement en grappes ou en corymbes : calice libre quadri-quinquéfide; pétales de la corolle égaux en nombre aux divisions du calice et alternes avec celles-ci; étamines très-rarement en nombre égal à celui des pétales, souvent doubles ou multiples; anthères biloculaires, s'ouvrant longitudinalement; ovaire unique, sessile ou stipité, monophylle, uniloculaire; gousse tantôt bivalve longitudinalement, uniloculaire, ou à plusieurs loges cloisonnées, sèche ou pulpeuse, tantôt indéhiscente ou se séparant en articles monospermes; graines en grand nombre le long de la suture, bisériées, horizontales, sèches ou avec une arille.

Les Mimosées diffèrent des Papilionacées par leurs fleurs régulières, par le nombre et l'insertion des étamines. Elles se distinguent des Swartziées par leurs feuilles bipennées et leur embryon droit. Cette famille est partagée en 2 tribus, celle des *Acaciées*, qui a pour type le genre *Mimosa*, et dans laquelle se trouvent plusieurs espèces d'Acacias (qu'il ne faut pas confondre avec le Faux-Acacia de nos jardins, qui est le Robinier), et celle des *Parkiées*. *V.* ces mots.

MIMULE, *Mimulus*, le *Mimus personatus* de Linné (ainsi appelé à cause de la forme de sa corolle qui a été comparée à un masque de théâtre), genre de la famille des Scrofulariées, renferme une trentaine d'espèces de plantes herbacées, la plupart originaires de l'Amérique, à tige décombante ou dressée, à feuilles opposées, à fleurs grandes, remarquables par l'éclat de leurs couleurs. On cultive comme plantes d'ornement le *M. de Virginie* (*M. ringens*), à fleurs violacées ou bleuâtres; le *M. cardinal* (*M. cardinalis*), à fleurs d'un beau rouge miniatum; le *M. jaune* (*M. luteus*), etc.

MIMUSOPS (du grec *mimos*, mime, et *ops*, aspect), genre de la famille des Sapotacées, renferme des arbres lactescents de l'Asie tropicale et de l'Australie, à feuilles alternes, très-entières, brillantes, à fleurs blanches portées sur des pédoncules axillaires ou groupées. Le *Mimusops elengi* se distingue par son port élégant, son épais feuillage et le parfum de ses fleurs, dont la forme ressemble à celle de notre petite Marguerite. Les femmes de l'Inde s'en parent, et en parfument leurs meubles et leurs vêtements. Le fruit est ovoïde, charnu, semblable à l'olive, mais rouge à sa maturité : il est comestible. Les Indous préparent avec l'eau distillée de ses fleurs une espèce de thé. Le bois de l'arbre est dur, blanc, et se conserve longtemps dans l'eau.

MINARET (de l'arabe *menareh*, *minaret*, bâtiment élevé, tour), tour annexée à une mosquée et terminée en forme de clocher ou de flèche élancée. Ces tours, remarquables par leur légèreté, sont ceintes, à différentes hauteurs, de balcons en saillie, orientés selon les quatre points cardinaux, et du haut desquels le *muezzin* annonce les heures et appelle le peuple à la prière. — *Minaret* se dit quelquefois des tours chinoises que l'on place dans les jardins d'agrément pour y produire un effet pittoresque.

MINE, lieu souterrain où gisent les minéraux, et surtout les métaux; il se dit aussi des excavations pratiquées pour extraire les métaux; ces excavations prennent le nom de *carrières*, de *houillères*, quand il s'agit de pierres ou de houille. Les minéraux se trouvent dans les mines en *filons*, en *couches*, en *amas*, en *nids* ou *rognons*. Souvent ils sont répandus à la surface du sol dans des terrains d'alluvion et peuvent être exploités à ciel ouvert : la mine prend alors le nom de *minière*. Lorsqu'ils sont à une certaine profondeur, on parvient à leur gîte par des *tranchées* ouvertes, par des *galeries* horizontales ou des *puits* verticaux. Il y a des mines dont la profondeur a plus de mille mètres : on y descend, soit dans des caisses suspendues à un treuil, soit à l'aide d'échelons.

L'aérage des mines offre d'assez grandes difficultés : on est obligé, pour s'y procurer un courant d'air actif, de forer deux puits à la fois et de les faire communiquer entre eux de distance en distance, ou d'établir une cloison qui partage le puits en deux, ou de placer des tuyaux qui communiquent sous le foyer d'un four d'appel terminé par une haute cheminée : on réussit ainsi à rompre l'équilibre qui retient l'air stagnant, et à forcer l'air extérieur à venir remplacer celui de l'intérieur des mines, qui est impropre à la combustion des lampes et à la respiration. Dans les mines de houille, on rencontre quelquefois un air inflammable, le *grisou* (hydrogène carboné), dont la détonation produit les plus terribles effets : on se garantit de ces explosions par l'usage de la lampe de sûreté de Davy.

On trouvera l'indication des mines les plus célèbres à l'article de chacun des métaux et des minerais.

M. Héron de Villefosse a traité *De la richesse minérale*; MM. C.-P. Brard et J.-F. Blanc, *De l'Exploi*

tion des Mines; M. Elie de Beaumont a publié : *Coup d'œil sur les Mines*. Il paraît un *Journal des Mines*.

Législation. L'exploitation d'une mine ne peut se faire qu'avec la double autorisation de l'État et du propriétaire de la surface. Une fois la concession accordée, le concessionnaire d'une mine en a la propriété perpétuelle ; toutefois, la concession peut être révoquée dans le cas où les règlements seraient violés. Le propriétaire d'une mine doit au propriétaire du sol une légère indemnité, et à l'État une redevance proportionnelle aux produits. L'exploitation est soumise à la surveillance des ingénieurs des mines. La loi du 21 avril 1810, complétée par celle du 27 avril 1838, est encore aujourd'hui la base de la législation des exploitations minérales. On doit à M. Peyret-Lallier, de Saint-Étienne, un *Traité* estimé *de la législation des mines, minières*, etc., 2 vol. in-8.

Il existe en France un *Conseil général des mines*, institué auprès du ministère des Travaux publics; — un *Corps des Ingénieurs des mines*, chargé, dans l'intérêt de l'État, de la surveillance des travaux des mines ; il est sous les ordres du ministre des Travaux publics, et se recrute dans l'*École des mines;* — une *École des mines*, fondée en 1783, réorganisée en 1816 et dont les élèves sont pris parmi les sujets sortant de l'École polytechnique : elle admet quelques élèves externes, mais qui n'entrent pas dans les services publics. En outre, le Gouvernement a fondé une *École de mineurs* à Saint-Étienne, et une *École de maîtres-ouvriers mineurs* à Alais.

Vulgairement, on nomme *mine* toute substance minérale telle qu'elle se rencontre dans la nature. Ainsi on dit de la *mine* d'argent, d'or, de cuivre, de charbon, d'alun, de soufre, etc. : ce mot devient alors synonyme de *minerai*. Ce qu'on appelle *mine d'acier* est le minerai de fer cristallisé qui, dans le traitement par les foyers catalans, donne directement de l'acier malléable ; ce qu'on appelle *mine de plomb* est la *plombagine* ou *graphite*, substance avec laquelle on fabrique les crayons à écrire, et qui, malgré son nom, ne renferme pas un atome de plomb ; la *mine de plomb rouge* est le *minium*.

Dans l'Art militaire, on appelle *Mine* une galerie souterraine pratiquée par l'assiégeant sous un bastion, sous un rempart, dans un roc, etc., pour le faire sauter par le moyen de la poudre à canon. On nomme *puits de la mine* l'ouverture qu'on fait en terre à la profondeur de l'entrée des galeries de mine qu'on veut pratiquer ; *chambre* ou *fourneau*, le lieu destiné à recevoir la charge de la mine; *saucisson*, le rouleau de toile rempli de poudre dont on se sert pour mettre le feu à la charge de la mine; *entonnoir*, le trou que forme la mine quand elle saute; *contre-mines*, les travaux que l'assiégé exécute de son côté pour éventer les travaux de l'assiégeant, détruire ses galeries ou bouleverser ses tranchées : les globes de compression, inventés par Bélidor, et dont l'explosion se fait de haut en bas, ont pour objet de prévenir l'effet des contre-mines. — L'usage des mines était connu des anciens; mais leur importance ne date réellement que de l'invention de la poudre à canon. Le premier essai remarquable d'une mine de ce genre est celui que l'Espagnol Pierre de Navarre fit en 1501, au siége du château de l'Œuf, à Naples. Le capitaine du génie Gillot a traité de tout ce qui concerne le mineur dans son *Traité de fortification souterraine*, Paris, 1805.

MINE (du grec *mnâ*). Chez les Grecs, la *mine* était à la fois un poids et une valeur monétaire; dans l'un et l'autre cas, elle représentait 100 drachmes; 60 mines faisaient un *talent*. Comme poids, la *mine* équivalait à 435 de nos grammes; comme monnaie, elle valait 96 francs.

Autrefois, en France, on appelait *mine* une mesure de capacité dont on se servait surtout pour le blé et le sel : elle est plus connue sous le nom de *Minot* (*Voy.* ce mot). — On donnait aussi ce nom à une mesure agraire qui valait à peu près les deux tiers de l'arpent.

MINERAI, nom générique donné par les Mineurs à toutes les substances minérales telles qu'on les extrait du sein de la terre, et qui sont susceptibles d'exploitation. On donne le nom de *gangue* aux matières avec lesquelles les minerais sont souvent mélangés, et celui de *schlick* aux minerais préparés et prêts à être fondus. *Voy.* MÉTAUX.

MINÉRAL. *Voy.* MINÉRAUX.

MINÉRALES (EAUX). *Voy.* EAUX.

MINÉRALISATEUR (CORPS), se dit, dans une combinaison, de celui des corps composants qui fait plus particulièrement fonction de principe chimique constituant, l'autre se bornant à recevoir la forme ou la nature chimique ; en d'autres termes, de celui qui imprime au second, jouant le rôle passif de *base*, des caractères déterminés, tant physiques que chimiques. L'oxygène, les acides, le soufre, le fluor, le chlore, le carbone, l'arsenic, sont les *corps minéralisateurs* les plus ordinaires : leur présence indique, en quelque sorte, quelle est la nature des métaux qui font la base de la mine. Les corps propres à recevoir leur action sont dits *corps minéralisables*.

MINÉRALISATION, se dit, en Minéralogie et en Chimie, des modifications et des changements survenus dans les substances minérales après leur dépôt, soit dans les filons, soit même dans les différentes couches des terrains qui composent l'écorce du globe. Ces changements paraissent avoir généralement pour cause l'électricité, qui se développe par la présence de trois éléments ou de trois corps métalliques, et qui occasionne des réactions chimiques qui modifient la nature des corps.

MINÉRALOGIE (du français *minéral*, et du grec *logos*, discours, traité), science qui s'occupe de la description et de la classification des corps inorganiques répandus à la surface du globe et dans le sein de la terre. Elle étudie ces corps tels qu'on les trouve dans la nature, considère en eux les caractères par lesquels ils frappent nos sens, leur composition chimique, les circonstances de leur gisement, le rôle qu'ils jouent dans la constitution du globe, leurs propriétés, leurs usages. Elle est aujourd'hui inséparable de la Géologie. Dans la Minéralogie comme dans les autres branches de l'Histoire naturelle, on réunit les minéraux en groupes formant de grandes classes ou familles, qu'on divise en genres, en espèces et en variétés. *Voy.* MINÉRAUX.

Le minéralogiste doit s'exercer à connaître les minéraux à l'œil ou à l'aide de quelques essais simples et faciles à exécuter : un marteau, une pointe d'acier, un chalumeau, quelques acides, une aiguille aimantée doivent composer tout son bagage quand il voyage : car la cassure, l'aspect, la dureté, la fusibilité, l'action de l'acide nitrique et celle de l'aiguille aimantée, suffisent, avec la forme des cristaux, pour faire distinguer presque tous les minéraux. Les essais se font soit par la *voie sèche*, c'est-à-dire à l'aide du feu ou du chalumeau, ou à l'aide de réactifs solides; soit par la *voie humide*, c'est-à-dire à l'aide de réactifs liquides.

L'étude des corps inorganiques remonte aux premiers âges de la société, mais ici, comme partout, la pratique a de beaucoup précédé la science, et le mineur connaissait les minéraux utiles bien avant qu'on songeât à en déterminer méthodiquement les caractères et à les classer. Théophraste nous a laissé un livre sur les pierres, qui est le premier traité que nous connaissions sur cette matière. La partie minéralogique de l'*Histoire naturelle* de Pline renferme un bon nombre de faits qui intéressent la technologie et l'histoire des beaux-arts. Toutefois ce n'est que dans les temps modernes que la science des minéraux commence à se former. Le premier qui s'occupa avec suc-

cès de Minéralogie proprement dite fut l'Allemand Bauer, plus connu sous le nom d'Agricola, qui écrivait vers le milieu du XVIe siècle : son ouvrage *Sur la nature des Fossiles* (mot par lequel il désigne tous les minéraux), fut longtemps le seul suivi. D'abord purement descriptive et empirique, la Minéralogie prit vers le milieu du XVIIIe siècle un caractère systématique, grâce à Linné, qui introduisit dans la classification des minéraux l'importante considération de la forme cristalline. En 1758, Cronstedt eut le premier recours à la composition élémentaire des minéraux : il fut suivi dans cette voie par Bergmann, de Born, Karsten, Kirwan. En 1774, Werner, le célèbre fondateur de l'école de Freyberg, entreprit de ramener à des principes réguliers la détermination empirique des espèces minérales, et définit les caractères extérieurs des minéraux avec une précision inconnue avant lui. Vers le même temps, Romé de l'Isle publia son *Essai de Cristallographie*, dans lequel il établit le principe de la constance des angles dans les cristaux, et celui de la dépendance mutuelle des formes cristallines dans la même espèce. Après lui, Haüy, le vrai créateur de la Cristallographie (*Voy.* ce mot), donna un nouvel essor à la Minéralogie par sa belle découverte de la loi de symétrie dans les cristaux. Depuis Haüy, les progrès de l'analyse chimique ont permis de perfectionner la classification minéralogique en la fondant à la fois sur les caractères cristallographiques et sur la composition chimique des minéraux. Enfin, on est arrivé à une connaissance si parfaite de la constitution intime des minéraux, qu'on a pu en reproduire plusieurs à volonté. Hall, Berthier, ont ouvert cette voie nouvelle, dans laquelle se sont surtout signalés M. Becquerel, qui, au moyen d'actions lentes, a formé la plupart des composés qu'on trouve dans les terrains sédimentaires ; M. Ebelmen, qui, par la fusion ignée, a obtenu plusieurs pierres précieuses, telles que le spinelle-rubis rouge, le rubis rose, etc.; M. de Sénarmont, qui, en ajoutant aux agents chimiques une puissante pression, a reproduit les sulfures, les sulfates, le fer oligiste, etc.; M. Frémy, qui, en étudiant surtout les sulfures, a réussi à expliquer la formation de la plupart des eaux minérales, et a obtenu le quartz, le corindon, etc.

Les *Traités de Minéralogie* d'Haüy (1801), d'Alex. Brongniart (1807), de Brochant (1808), de Beudant (1824), et de M. Dufrénoy (5 vol., 1844-1856), sont jusqu'ici les plus complets sur cette matière. On doit à M. Beudant un *Cours élémentaire de Minéralogie* à l'usage des lycées, à M. Brard des *Éléments de Minéralogie*, à M. Burat la *Minéralogie appliquée*. On annonce un nouveau *Traité de Minéralogie* par M. Delafosse, où cette science sera mise en harmonie avec les découvertes les plus récentes. — La Minéralogie occupe une grande place dans les divers *Dictionnaires d'Histoire naturelle*. M. Landrin a publié en 1851 un *Dictionnaire* spécial *de Minéralogie*, in-12.

MINÉRAUX. On réunit sous ce nom tous les corps inorganiques, pierres, terres, sels, métaux, combustibles, qui se trouvent dans l'intérieur de la terre ou à sa surface. L'ensemble des minéraux forme le *Règne minéral*. Ces corps, qui, avec les gaz, forment tout le règne inorganique, n'offrent que des assemblages de molécules similaires liées entre elles par la loi de l'affinité; ils sont susceptibles de prendre une forme cristalline très-variable; ils ne croissent pas naturellement; ils ne s'accroissent ou ne décroissent que par l'effet de causes accidentelles et par voie de juxtaposition : ils n'ont pas de fin déterminée. Leur composition présente aussi une très-grande variété : ils sont tantôt purs, tantôt composés d'un ou de plusieurs métaux, mêlés avec des substances terreuses; tantôt ce sont des oxydes, des sulfures, des chlorures, etc.

Les minéraux se distinguent entre eux : 1° par leur constitution chimique; 2° par les formes cristallines qu'ils affectent; 3° par leurs caractères extérieurs (couleur, transparence, éclat, texture, dureté, ténacité, cassure, onctuosité, flexibilité, happement à la langue, froid, son, odeur, etc.); 4° par leurs propriétés physiques (pesanteur, magnétisme, électricité), et par leurs propriétés optiques (selon qu'ils sont à réfraction simple ou double, à un ou deux axes de double réfraction). Le nombre des minéraux connus est de 5 à 600 espèces.

On a classé les minéraux de bien des manières différentes, selon le système de minéralogie qui dominait. Parmi les classifications proposées, les unes se fondent sur les caractères *extérieurs* ; ce sont les plus anciennes : la plus célèbre en ce genre est celle de Werner; les autres, sur les caractères *chimiques* : telles sont, au dernier siècle, celles de Cronstedt, Bergmann, Kirwan, et de nos jours celle de Berzélius; les autres reposent principalement sur des caractères *géométriques* et *cristallographiques* : telles sont celles de Romé de l'Isle et d'Haüy en France, de Weiss et de Mohl en Allemagne. M. Brewster en Angleterre, MM. Biot et Babinet en France, ont donné une grande importance dans la classification des minéraux à leurs caractères *physiques* et particulièrement à leurs propriétés *optiques*.

M. Ampère, suivi en cela par M. Beudant, divise tous les corps inorganiques en trois grandes classes : les GAZOLYTES, doués de la propriété d'être résolus (*lytos*, en grec) en gaz permanents; les LEUCOLYTES, qui forment des dissolutions incolores transparentes ou *blanches* (en grec *leucos*), et les CHROÏCOLYTES, qui forment des dissolutions *colorées* (*chroma*, couleur). M. Beudant, complétant cette classification et conciliant les divers systèmes, donne à l'espèce minéralogique deux caractères fondamentaux, l'un chimique, l'autre cristallographique. Pour constituer un genre, il groupe ensemble les espèces qui renferment des bases *isomorphes*, c'est-à-dire cristallisant dans le même système, et qui de plus renferment le même principe électro-négatif, c'est-à-dire le même principe acidifiable.

M. Delafosse, professeur de minéralogie à la Faculté des sciences de Paris, adoptant les mêmes bases, a proposé une classification qui paraît être à la fois la plus naturelle et la plus scientifique. Nous en donnons ici les principaux linéaments :

Ire classe : MINÉRAUX INFLAMMABLES ou COMBUSTIBLES, renfermant : 1° les *Corps sulfureux* (soufre natif, sulfure de sélénium); — 2° les *Corps charbonneux*, formant 4 ordres : 1. *Charbons proprement dits*, subdivisés, selon leur mode de cristallisation, en *cubiques* (diamant), *rhomboédriques* (graphite); *amorphes* (anthracite, houille, lignite, tourbe); 2. *Bitumes* (naphte, pétrole, malthe, asphalte); 3. *Résines* (succin, élatérite, rétinasphalte); 4° *Sels organiques* (mellite, humboldtite).

IIe classe : MINÉRAUX MÉTALLIQUES ou MÉTAUX, renfermant 8 ordres : 1. *Métaux natifs*, qui sont ou *rhomboédriques* (tellure, arsenic, antimoine), ou *cubiques* (bismuth, mercure, argent, cuivre, fer, or, platine, palladium, iridium); — 2. *Osmiures*; — 3. *Antimoniures*; — 4. *Arséniures*; — 5. *Tellurures*; — 6. *Séléniures*; — 7. *Sulfures*, subdivisés en deux sous-ordres : *Sulfures simples* (S. de zinc ou blende, de plomb ou galène, d'argent ou argyrose, de cobalt, de nickel; S. jaune de fer ou pyrite; S. blanc de fer, arseni-sulfure de fer ou mispickel; S. de cuivre, d'antimoine ou stibine; S. jaune d'arsenic ou orpiment; S. rouge d'arsenic ou réalgar; S. de mercure ou cinabre; S. de molybdène); *Sulfures multiples* (S. d'étain, cuivre et fer; S. de cuivre et fer; S. de cuivre, fer, antimoine et arsenic; S. d'antimoine et plomb; S. d'antimoine, plomb et cuivre; S. noir d'argent et antimoine; S. rouge d'argent et antimoine; S. d'argent et arsenic); — 8. *Oxydes métalliques* (O. rouge de cuivre; O. de

fer; O. ferroso-ferrique ou aimant; O. de fer titané, de fer chromé, de titane, d'étain, de manganèse).

IIIe classe : MINÉRAUX LITHOÏDES ou PIERRES, renfermant 24 ordres : 1. *Oxydes non métalliques* (magnésie, alumine ou corindon, silice ou quartz, eau à l'état de glace); — 2. *Chlorures* (Chl. de sodium ou sel marin, Chl. d'argent; Chl. ammonique ou sel ammoniac; Chl. de mercure ou calomel; Oxychlorure de cuivre, de plomb); — 3. *Fluorures* (Fl. de calcium, de sodium et d'aluminium); — 4. *Iodures* (I. d'argent, de zinc, de mercure); — 5. *Bromures* (Br. d'argent, de zinc); — 6. *Aluminates* (A. de magnésie ou spinelle, de zinc, de fer et magnésie, de glucine); — 7. *Silicates alumineux* (analcime, amphigène, grenat, idocrase, gehlenite, wernérite, faujasite, sarcolite, pennine, mica à un axe ou à deux axes, néphéline, émeraude, staurotide, macle, cordiérite, pinite, stilbite, laumonite, mésotype, épidote, euclase, feldspath, orthose, albite, labrador, anorthite, pétalite, triphane, disthène); — 8. *Silicates non alumineux* (zircon, apophyllite, dioptase, cronstedtite, cérite, phénakite, willémite, calamine, serpentine, péridot, talc, gadolinite, wollastonite, pyroxène, amphibole); — 9. *Silicates unis à d'autres composés* : S. phosphorifère (eulytine), S. sulfurifère (helvine, haüyne, lapis, spinellane), S. chlorifère (sodalite, eudialyte, pyrosmalite), S. borifère (tourmaline, axinite), S. fluorifère (topaze); — 10. *Borates* (B. de magnésie, de chaux, de soude); — 11. *Carbonates* (de zinc, de manganèse, de fer, de magnésie, de chaux, de strontiane, de baryte, de plomb, de cuivre); — 12. *Carbonates unis à d'autres sels*, divisés en Silico-carbonates, Chloro-carbonates, Sulfo-carbonates; — 13. *Nitrates* (N. de soude ou natronitre, N. de potasse ou salpêtre); — 14. *Phosphates* (d'yttria, d'urane, d'alumine, de fer, de cuivre, de chaux, de cérium); — 15. *Phosphates chlorifères* et *fluorifères* (apatite, pyromorphite, wavellite, wagnérite); — 16. *Arséniates* (de fer, de cuivre, de chaux, de cobalt); — 17. *Arséniates chlorifères* (mimétèse); — 18. *Sulfates* (S. d'alumine et de potasse ou alun et alunite, de magnésie, de zinc, de plomb, de baryte, de strontiane, de chaux ou gypse, de cobalt, de fer, de cuivre); — 19. *Chromates* (de plomb, de plomb et cuivre); — 20. *Vanadates* (de plomb, de cuivre); — 21. *Molybdates* (de plomb, ou plomb jaune); — 22. *Tungstates* (de chaux, de plomb, de fer et manganèse); — 23. *Tantalates* (de chaux, d'yttria, de fer, d'urane, de cérium); — 24. *Titanates* (de chaux, de zircone, d'yttria, de chaux et fer, de chaux et manganèse).

Tous ces ordres sont eux-mêmes subdivisés en tribus et en genres, selon leurs divers modes de cristallisation.

MINETTE DORÉE, nom vulgaire de la *Luzerne Lupuline*. *Voy.* LUPULINE.

MINEUR, se dit, en Métallurgie, de l'ouvrier employé dans les mines à l'extraction du minerai (*Voy.* MINE), et, dans l'Art militaire, du soldat employé à préparer la mine. *Voy.* MINE et SAPEUR.

MINEUR, celui qui n'a point encore atteint l'âge de la majorité. *Voy.* MINORITÉ et ÉMANCIPATION.

MINEUR, en Musique. *Voy.* INTERVALLE et MODE.

MINEURE (LA). *Voy.* SYLLOGISME.

MINEURS (ORDRES). *Voy.* ORDRES.

MINIATURE (c.-à-d. *peinture au minium*). Ce nom fut d'abord donné pendant le moyen âge aux lettres de couleur rouge, tracées au *minium*, qui commencent les chapitres et les paragraphes des manuscrits les plus anciens; plus tard, il fut étendu à toute espèce de lettres ornées, ainsi qu'aux enluminures si délicates qui accompagnent ces lettres, surtout dans les manuscrits du XVe siècle. M. A. de Bastard a récemment publié une collection de miniatures de ce genre sous le titre de *Fac-simile des peintures et ornements des manuscrits français du* VIIIe *au* XVIe *siècle*, Paris, 3 vol. in-4.

Aujourd'hui, on ne donne plus le nom de *miniature* qu'à un genre de peinture de petite proportion, particulièrement réservé au portrait, et qui s'exécute sur ivoire, sur émail, sur bois, sur vélin, sur certains papiers, avec des couleurs délayées à l'eau de colle ou à l'eau gommée, principalement avec le *minium*. Dans la peinture en miniature, les chairs sont exprimées à l'aide de teintes pointillées et superposées; les draperies et les accessoires s'exécutent à la gouache recouverte de hachures serrées et croisées. On ne vernit pas les miniatures, mais on les couvre d'une glace. — Depuis peu, M. de Montpetit est parvenu à peindre la miniature à l'huile, avec la finesse et le moelleux de la peinture en détrempe, qui jusque-là avait seule été employée à cet usage.

La miniature était déjà connue au temps d'Auguste. Parmi les plus célèbres miniaturistes modernes, on cite Od. da Gobbio, mort en 1330, Giulio Clovio, Van Dondre, Torrentius, Hufnagel, Carriera, Harlo, Macé, Jacq. Bailly, Sophie Chéron, Ism. Mengs, Liotard, et, de nos jours, Isabey, Mme de Mirbel, etc. On doit à M. F. Constant Viguier un *Manuel de Miniature et de Gouache* (dans la Collection Roret).

MINIÈRE, mine peu profonde (de fer d'alluvion, de lignite pyriteux, etc.), qui s'exploite à ciel ouvert.

MINIMUM, mot latin qui veut dire le plus petit degré auquel une grandeur quelconque puisse être réduite. *Voy.* MAXIMUM.

MINISTÈRE, partie de l'administration confiée à un haut fonctionnaire agissant au nom du chef de l'État, nommé et révocable par lui. Le nombre et les dénominations des ministères ont plusieurs fois changé en France. Sous les rois de la première et de la seconde race, et sous une partie de ceux de la troisième, les hautes fonctions gouvernementales étaient exercées par les principaux officiers de la couronne : depuis Henri Ier jusqu'à Louis VIII, toutes les lettres, chartes, ordonnances des rois, sont contre-signées par ces officiers. Louis XI peut être considéré comme le premier de nos rois qui ait établi un système régulier de haute administration : il divisa son conseil en trois sections, qu'il composa d'hommes de son choix, dont il borna la coopération à exécuter ses ordres. François Ier réunit les trois sections en une seule; Henri II en forma deux; Louis XII en fit cinq : cette dernière division des départements ministériels subsista jusqu'au règne de Louis XVI. Il y avait alors : 1° le *M. des Affaires étrangères*, dont la création date du XVIe siècle et qui a porté aussi le nom de *M. des Relations extérieures*; 2° le *M. de la maison du roi*, borné d'abord à la surintendance de la maison du roi et plus tard chargé d'attributions plus étendues : il a été supprimé en 1830; 3° le *M. des Finances*, dont le titulaire porta d'abord le nom de *Surintendant général des finances*, puis celui de *Contrôleur général*; 4° le *M. de la Guerre*, dont la spécialité n'a été déterminée que sous Henri III et dont l'autorité s'accrut encore après la suppression de la charge de connétable; 5° le *M. de la Marine*, créé dans le XVIIe siècle. — Après plusieurs remaniements, le nombre des ministères a été porté par le décret du 22 janvier 1852 à dix, qui étaient dénommés et classés comme il suit : *Ministère d'État et de la Maison de l'empereur*, *M. de la Justice*, *M. des Affaires étrangères*, *M. de la Guerre*, *M. de la Marine et des Colonies*, *M. de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Commerce*, *M. de la Police générale*, *M. des Travaux publics*, *M. de l'Instruction publique et des Cultes*, *M. des Finances*. Depuis, le *Min. de la Police* a été supprimé.

Ministère public, magistrature amovible établie près des tribunaux de première instance, des cours d'appel et de cassation, pour y veiller au maintien de l'ordre public, et y requérir l'exécution et l'ap-

plication des lois. La poursuite des crimes est réservée au ministère public; c'est lui qui soutient l'accusation. — On désigne aussi collectivement par ce nom l'ensemble des magistrats qui sont chargés des fonctions du ministère public, et qui forment ce qu'on appelle le *parquet :* procureurs généraux, avocats généraux, procureurs impériaux, substituts.

MINISTRE (du latin *minister*), haut fonctionnaire chargé d'une des branches de l'administration de l'État. *Voy.* MINISTÈRE.

Ministres d'État. On a ainsi appelé en France, à différentes époques, des ministres sans portefeuille, qui n'avaient pas de département et qui n'étaient appelés que pour le Conseil. L'empereur Napoléon avait créé un certain nombre de ces fonctionnaires : les présidents des sections du conseil d'État, plusieurs directeurs généraux, étaient ministres d'État. Sous la Restauration, le titre de *Ministre d'État* fut donné, avec un traitement annuel de 20,000 fr. et le droit de faire partie du conseil privé du monarque, à plusieurs ministres au moment où ils étaient remplacés. Le gouvernement de Juillet supprima cette institution, qui pouvait être onéreuse pour le trésor, mais qui avait une utilité réelle.

Il ne faut pas confondre ces ministres sans portefeuille avec le haut fonctionnaire chargé, avec le même titre, sous Napoléon et encore aujourd'hui, d'un service effectif, comprenant les relations de l'Empereur avec les grands corps de l'État, l'administration des biens impériaux, des beaux-arts, des théâtres subventionnés, des archives, etc.

Dans la Diplomatie, on nomme *Ministres*, *Ministres publics*, de hauts agents diplomatiques envoyés dans les cours étrangères pour y représenter leur souverain. On distingue les *Ministres résidents*, qui sont à poste fixe, et les *Ministres* ou *Envoyés plénipotentiaires*, qui sont chargés d'une mission spéciale et temporaire. Les ambassadeurs sont au premier rang dans la hiérarchie diplomatique, les ministres résidents et les chargés d'affaires aux deuxième et troisième rangs. Les ministres plénipotentiaires ne sont nommés que pour un temps.

Dans l'Église réformée, c'est-à-dire chez les Luthériens, les Calvinistes et les autres sectes protestantes, on donne le titre de *Ministres*, *Ministres du saint Evangile*, à ceux qui sont chargés des fonctions relatives au culte; on les nomme aussi *Pasteurs*. Ils sont choisis par le Consistoire.

MINIUM (mot latin qui a le même sens et qu'on dérive de *Minius*, nom ancien du *Minho*, fleuve du Portugal, sur les bords duquel on trouvait le vermillon ou cinabre, que les anciens appelaient aussi *minium*), composé de plomb et d'oxygène, d'un rouge très-vif : c'est un deutoxyde de plomb, qu'on obtient en chauffant avec précaution, dans des caisses de tôle peu profondes, le massicot très-divisé jusqu'à ce qu'il ait acquis une couleur rouge foncé ; une partie du protoxyde de plomb passe alors à l'état de peroxyde ; lorsqu'on verse sur le minium de l'acide nitrique, le peroxyde apparaît avec sa couleur puce, tandis que l'acide dissout la partie non peroxydée. Le minium est employé, en raison de sa belle couleur, pour colorer les papiers de tenture, les cires molles et à cacheter; on l'emploie aussi, mais plus rarement, comme couleur à l'huile et à l'eau, si ce n'est dans les *miniatures* (*V.* ce mot). On en consomme beaucoup pour la fabrication du strass, du flint-glass et du cristal, verres auxquels il donne une grande pesanteur, une puissance réfractive considérable et la faculté de pouvoir être taillés plus aisément. On fabrique à Clichy, par la calcination de la céruse, une variété de minium dite *mine orange*, fort recherchée pour la fabrication des papiers de tenture.

MINNESINGER, anciens poëtes et musiciens allemands. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'H. et de G.*

MINO, oiseau de la Nouvelle-Guinée. *V.* MAINATE.

MINORATIF (de *minorare*, amoindrir), remède qui purge doucement, espèce de *Purgatif*. *V.* ce mot.

MINORITÉ, état de celui qui est *mineur*, c.-à-d. qui n'a pas encore atteint 21 ans, âge de majorité (*Voy.* ce mot). D'après la loi française, le mineur est soumis à la puissance paternelle; si le père vient à décéder ou à disparaître, il est placé sous l'autorité d'un tuteur. Le mineur est incapable de contracter. Il peut être émancipé (*Voy.* ÉMANCIPATION), alors il devient capable de certains actes, mais ne peut encore faire les autres qu'avec l'assistance d'un curateur. A seize ans, le mineur peut tester jusqu'à concurrence de la moitié de ses biens. A l'âge où il est permis de se marier, le mineur peut consentir les conventions matrimoniales. La contrainte par corps ne peut pas être exercée contre le mineur; la prescription ne court pas contre lui; enfin le mineur a toujours une hypothèque légale sur les biens de son tuteur (Code Napoléon, art. 388, 390, 11.. et suiv.). — Pour ce qui concerne les mineurs en Droit criminel, *Voy.* DISCERNEMENT.

Minorité des princes. L'histoire de France présente dix minorités et régences : Philippe Ier à 8 ans, Philippe-Auguste à 15 ans, S. Louis à 12 ans, Jean Ier à sa naissance, Charles VI à 12 ans, Charles VIII à 13 ans, Charles IX à 10 ans, Louis XIII à 9 ans, Louis XIV à 5 ans, et Louis XV à 5 ans. La plupart de ces minorités ont été pour le pays des époques désastreuses. *Voy.* MAJORITÉ DU ROI.

MINOT (de *mine*), ancienne mesure de France, pour les grains, le sel, le charbon, etc., était la moitié du setier. Le *Minot de grains*, mesure de Paris, contenait 3 boisseaux et répond à 39 litres métriques. Le *M. d'avoine* est double de celui de grain; il est de 6 boisseaux et répond à 78 litres. Le *M. de sel* est de 4 boisseaux, et il équivaut à 51 litres. Le *M. de charbon* est de 8 boisseaux et répond à 104 litres.

On appelle *Farine de minot* celle qui, pour passer les mers, est emballée dans des barils; *Minotier* le meunier qui fait des envois de farine aux colonies d'Amérique, et *Minoterie* le commerce d'exportation qui a la farine pour objet.

MINUTE (du latin *minutus*, petit). Considérée comme espace de temps, la *minute* est la 60e partie de l'heure. — Considérée comme subdivision de la circonférence du cercle, c'est la 60e partie du degré.

En termes de Pratique, le mot de *minute* signifie l'original, la première rédaction de pièces judiciaires ou d'actes civils quelconques. Les minutes d'actes et de jugements restent déposées chez les notaires, juges de paix, greffiers des tribunaux, etc. — D'après les art. 20 et suiv. de la loi du 25 ventôse an XI, les notaires sont tenus de garder minute de tous les actes qu'ils reçoivent. Ils ne peuvent se dessaisir d'aucune minute, si ce n'est dans les cas prévus par la loi et en vertu d'un jugement. Avant de se dessaisir, ils doivent en dresser une copie figurée, qui, après avoir été dûment certifiée, est substituée à la minute. Celui qui aurait détruit des minutes est passible des peines portées à l'art. 439 du Code pénal.

MIRABELLE (PRUNE DE), petite espèce de prune jaune, douce et parfumée, avec laquelle on prépare des gelées excellentes, que l'on peut faire sécher. On en fait surtout à Brignoles en Provence, où elle se débite en petits rouleaux nommés *pistoles*. Elle tire son nom, dit-on, de la ville de Mirabeau (Vaucluse).

MIRABILIS JALAPPA. *V.* BELLE-DE-NUIT et NYCTA...

MIRACLE, *miraculum*, acte de la puissance divine contraire aux lois connues de la nature. Les miracles sont, avec la révélation, le fondement de la Religion.

MIRACLE CHIMIQUE. On appelait ainsi autrefois la transformation subite de deux substances liquides en une substance solide : ce qui a lieu quand l'acide sulfurique concentré, versé dans une dissolution de chlorure de calcium, donne du sulfate de chaux, lequel, étant peu soluble dans l'eau et ne trouvant

pas assez de liquide pour être dissous, se prend en une masse solide.

Au moyen âge, on nommait *Cour des miracles*, dans plusieurs villes, les lieux où se réunissaient les mendiants de tout genre, qui formaient une véritable communauté, ayant ses lois et ses statuts et des chefs particuliers. On leur donnait ce nom parce qu'en entrant dans ce lieu les mendiants se guérissaient comme *par miracle*, en faisant disparaître les plaies factices et autres maux prétendus à l'aide desquels ils sollicitaient la charité publique.

MIRAGE (de *miroir*), phénomène d'optique qui consiste à offrir aux yeux comme une vaste mer dans laquelle on voit l'image renversée des villages, des arbres, etc. Il est dû à l'échauffement ou à la raréfaction inégale des couches de l'air et, par suite, à la réfraction inégale des rayons du soleil. On observe surtout le mirage dans les plaines sablonneuses de l'Égypte. Tous les objets saillants paraissent comme s'ils étaient au milieu d'un lac immense; l'aspect du ciel vient compléter cette illusion : car on le voit aussi comme on le verrait par réflexion sur la surface d'une eau tranquille; à mesure qu'on avance, on découvre le sol et la terre brûlante au lieu même où l'on croyait voir le ciel ou quelque autre objet. Ce phénomène a été souvent observé pendant l'expédition de l'armée française en Égypte. Monge en a donné une explication, que M. Babinet a depuis rectifiée et complétée. — Le phénomène de la Fata Morgana dans le golfe de Naples, le spectre du mont Brocken, dans le Hartz, certaines apparitions qu'on croyait miraculeuses, ont aussi été attribués au mirage.

MIRE (du latin *mirari*, regarder fixement, viser). C'est proprement une marque, le plus souvent une espèce de bouton allongé, placée vers le bout d'un fusil ou d'un canon, et qui guide l'œil de celui qui veut tirer. Il faut que cette marque et l'objet visé forment une ligne parfaitement droite. Le *point de mire* est le but visé, l'endroit où l'on veut que le coup porte; la *ligne de mire*, le rayon visuel qui va de la pièce, fusil ou canon, au point de mire.

Dans l'Arpentage, on appelle *Mire* le signal qui sert à diriger les instruments pour fixer la position des lignes dans l'espace : c'est tantôt une tige graduée le long de laquelle glisse un plateau de bois ou de tôle, peint de deux couleurs, séparées par une ligne horizontale, instrument dont on se sert pour le nivellement; tantôt un jalon verticalement implanté en terre, dont le bout supérieur est blanchi ou est enveloppé d'un papier blanc pour pouvoir être aperçu de loin; tantôt un édifice en charpente surmonté d'un mât, un arbre dépouillé de ses branches, ou même une flèche de clocher; tantôt enfin, c'est un disque en tôle percé d'un trou qui laisse traverser la lumière et qui peut pirouetter sur un axe pour présenter sa surface des divers côtés où cela est nécessaire. On blanchit le signal lorsque, aperçu de loin, il se projette sur la terre; on le noircit quand il se peint sur le ciel.

MIROBOLAN, fruit exotique. *Voy.* MYROBOLAN.

MIROIR (de *mirer*, dérivé du latin *mirari*, regarder fixement), corps poli capable de réfléchir les rayons de la lumière. On distingue les *Miroirs en glace étamée* et les *M. en métal*.

Les premiers sont plus économiques et moins altérables que les seconds; mais ils ont l'inconvénient d'offrir deux images par l'effet de la double réflexion qui s'opère sur les deux faces du verre : aussi ne peuvent-ils être employés aux expériences d'optique qui demandent de l'exactitude; ils sont, au contraire, très-avantageux pour l'usage ordinaire. On donne le nom de *glaces* aux grands miroirs destinés à orner les appartements : elles sont coulées pour la plupart; les verres de moindre dimension qui servent aux usages de la toilette ont conservé le nom de *miroirs*. Les petits *miroirs de Nuremberg*, bien qu'ils ne soient que *soufflés*, ont été longtemps renommés; les amateurs recherchent encore les *miroirs de Venise*.

Les miroirs de métal furent les seuls que connurent les anciens : c'étaient des disques en argent, en or, en fer bruni et en airain. Pline parle bien de miroirs en verre (*vitrum obsidianum*) qu'on tirait d'Éthiopie; mais ce n'était qu'une matière noire, analogue au jais et susceptible d'un assez beau poli (*Voy.* OBSIDIENNE). Les meilleurs miroirs métalliques qu'on fabrique aujourd'hui pour les télescopes et autres instruments d'optique sont un alliage de cuivre, d'étain et d'arsenic, ou quelquefois de cuivre et de platine.

Les miroirs sont ordinairement *plans* ou *sphériques*. Dans les *miroirs plans*, l'image des corps se voit derrière le miroir, à égale distance et de même grandeur que le corps; de plus, elle est droite et symétrique. Les *miroirs sphériques* sont *concaves* ou *convexes*. Dans le premier cas, ils sont *convergents*, parce qu'ils concentrent à leur foyer les rayons lumineux; dans le second, ils sont *divergents*, parce qu'ils les éparpillent. Les *miroirs concaves* grossissent les objets placés entre le centre de la sphère et la surface réfléchissante; tout le monde a vu cet effet dans les miroirs dont on se sert pour se raser : si l'objet est placé en avant du centre de la sphère, l'image est vue en avant du miroir, et elle est plus petite que l'objet et renversée; si l'objet est très-éloigné, l'image apparaît au foyer principal; à mesure que l'objet se rapproche du miroir, son image s'en éloigne, et, lorsqu'il se trouve au foyer principal, elle va se former à l'infini. Dans les *miroirs convexes*, l'image est toujours vue derrière le miroir, mais plus petite et plus rapprochée de la surface réfléchissante que n'est l'objet lui-même.

Pour le *Miroir parabolique*, *Voy.* PARABOLIQUE.

On appelle *Miroir ardent* un miroir sphérique ou à plusieurs facettes planes, convergeant toutes en un même foyer, de manière à y concentrer les rayons du soleil et à produire assez de chaleur pour enflammer des matières combustibles. On en attribue l'invention à Archimède, qui s'en serait servi pour brûler la flotte des Romains au siége de Syracuse; à son exemple, Proclus brûla avec un miroir ardent la flotte de Vitalien, qui assiégeait Constantinople (515). Chez les modernes, le P. Kircher, François Villette, opticien de Lyon sous Louis XIV, Buffon au XVIIIe siècle, ont construit des miroirs ardents avec lesquels ils ont produit les effets les plus puissants : Buffon enflamma du bois à une distance de 70 mètres.

Les chasseurs appellent *Miroir à alouettes* un instrument monté sur un pivot et garni de petits morceaux de miroir, qui tourne au moyen d'un ressort et qu'on expose au soleil pour attirer, par son éclat, des alouettes et d'autres petits oiseaux.

Le *Miroir magique* était un miroir dans lequel les astrologues prétendaient faire voir les événements futurs, ou ce qui se passe à une grande distance.

En Minéralogie, on nomme *Miroir d'âne*, le Gypse laminaire, qui réfléchit la lumière; *M. de sainte Marie*, *M. de la Vierge*, *M. du pèlerin*, la Chaux sulfatée en grandes lames blanches et transparentes, parce qu'on s'en sert dans le Nord et en Italie, pour mettre devant les images, en guise de verre; *M. des Incas*, le Fer sulfaté poli, parce que les Péruviens construisaient avec la pyrite de fer et l'obsidienne des plaques polies, d'un vif éclat, remplaçant nos miroirs.

Miroir de Vénus, plante. *Voy.* SPÉCULAIRE.

MIROITIER, celui qui fait, monte et vend les glaces et miroirs. Le miroitier ne fabrique point les glaces lui-même; mais il les taille, les étame, les dispose dans leurs parquets, les encadre, etc. *V.* GLACES.

MISAINE (de l'italien *mezzano*, placé au milieu). Dans la Marine, on appelle *Mât de misaine* un des mâts du navire, celui qui est placé à l'avant, entre le beaupré et le grand mât. On dit aussi la *vergue de misaine*, la *hune de misaine*, la *voile de mi-*

saine ou simplement la *misaine*, pour désigner la vergue, la hune, la voile du mât de misaine. La *misaine* est la voile de tous les temps; elle ne se supprime que devant une tempête irrésistible.

MISANTHROPIE (des mots grecs *misein*, haïr, et *anthrôpos*, homme), dégoût, haine, aversion pour les hommes et pour la société. Quand la misanthropie n'est pas un système, comme chez le *Timon* des Grecs, ou un travers d'esprit, comme dans l'*Alceste* de Molière, elle est un symptôme de la mélancolie et de l'hypocondrie : la misanthropie de J.-J. Rousseau paraît avoir eu ce dernier caractère.

MISÈRE. *Voy.* MENDICITÉ et PAUPÉRISME.

MISERERE (c.-à-d. en latin *aie pitié*). Il y a plusieurs psaumes qui commencent par ce mot; mais on désigne spécialement sous ce nom le 50e psaume de David (qui est le 4e des psaumes de la pénitence), parce qu'il commence par ces mots : *Miserere mei, Deus*. David l'écrivit après que Nathan lui eut reproché le crime qu'il avait commis avec Bethsabée.

MISERERE (COLIQUE DE). On donne vulgairement ce nom à une sorte de colique très-violente et très-dangereuse, appelée par les médecins *Ileus*. On l'appelle ainsi du latin *miserere*, ayez pitié, à cause de la douleur insupportable qu'éprouve le malade, et qui lui fait implorer du secours. *Voy.* ILÉUS.

MISÉRICORDE. *Voy.* POIGNARD et STALLE.

MISPICKEL (mot allemand), minerai de fer arsenical, composé de 43 parties d'arsenic, de 35 à 36 de fer et de 21 de soufre. C'est une substance blanche ou d'un blanc jaunâtre; elle cristallise en prismes rhomboïdaux. On la trouve disséminée dans les roches granitiques et schisteuses.

MISSEL (du latin *missale*, de *missa*, messe), livre qui sert à la célébration de la *messe*, et qui contient le texte des différentes messes qui se disent tous les jours de l'année. On appelle *Missels pléniers* les missels les plus complets.— C'est au pape Gélase, mort en 496, qu'on attribue la composition du premier missel; ce missel, qui était en deux volumes, fut abrégé par le pape Grégoire le Grand (mort en 604), qui le réduisit à un seul, connu sous le nom de *Sacramentaire grégorien*. — Chaque diocèse et chaque ordre religieux a son missel particulier, de même que chaque secte chrétienne a le sien. Ainsi il y a le missel grec, mozarabique, copte, le missel gallican, etc. Depuis quelques années, le missel romain tend à remplacer tous les autres.

MISSION (du latin *missio*, envoi), se dit en général de toute fonction temporaire, diplomatique, militaire ou autre, dont un gouvernement charge un agent spécial pour un objet déterminé. Dans un sens plus restreint, il se dit surtout de la prédication de l'Évangile chez les peuples infidèles. On donne le nom de *Missionnaires* aux prêtres qui se vouent à cet apostolat. — On étend aussi le nom de *missions* aux maisons où sont instruits les missionnaires, aux pays où ils prêchent, ainsi qu'aux établissements qu'ils y ont fondés (*Voy.* MISSIONNAIRES, MISSIONS et LAZARISTES au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). — Les apôtres furent les premiers missionnaires et l'histoire des missions est celle des progrès du Christianisme. On peut lire dans les *Lettres édifiantes et curieuses écrites des missions étrangères* (Paris, 1717-74 et 1818-20), ainsi que dans les *Annales de la propagation de la Foi* (qui se publient encore aujourd'hui), les immenses travaux accomplis dans le dernier siècle et de nos jours par les missionnaires catholiques. Ceux des missionnaires protestants sont consignés dans l'*Histoire des missions* de Lord (en anglais), et dans l'*Histoire des missions évangéliques dans les Indes orientales* de Knapp, Halle, 1824 (en allemand).

MISTIC ou MISTIQUE, bâtiment d'Espagne et de Portugal, naviguant à l'entrée de la Méditerranée et dans le Levant; c'est une espèce de chasse-marée, mais portant des antennes. Il est du port de 80 tonneaux environ.

MISTIGRI, se dit du *Valet de trèfle*, surtout quand il est accompagné de deux cartes pareilles, à la bouillotte, au brelan, au trente-et-un, etc.

MISTRAL ou MAESTRAL (de *magistralis*, magistral). Les marins provençaux nomment ainsi le vent du Nord-Ouest. Les Italiens l'appellent *maëstro*. C'est le vent le plus redoutable de la Méditerranée : c'est pendant l'hiver et l'automne qu'il souffle avec le plus d'impétuosité, surtout après les pluies d'orage.

MITE, nom vulgaire de plusieurs insectes aptères très-petits, compris aujourd'hui dans le genre Acarus. Le plus commun est la *Mite domestique* (*Acarus domesticus*), insecte presque imperceptible, qui s'engendre dans le vieux fromage, sur la viande sèche ou fumée, sur le vieux pain et les confitures sèches conservées trop longtemps, sur les oiseaux et les insectes des collections d'histoire naturelle, dans les fourrures et les vêtements de laine (*Voy.* ACARUS et CIRON). — Pour préserver des attaques de ces insectes les collections d'histoire naturelle, on se sert du camphre; on trouve des préservatifs moins fugaces dans les savons arsenicaux et l'huile de pétrole.

MITHRIDATE, sorte d'antidote ou d'électuaire composé de plusieurs substances aromatiques et d'opium, dont le nom vient de Mithridate, roi de Pont et de Bithynie, qui passait pour l'avoir inventé. Ce médicament, très-composé, a les mêmes propriétés que la Thériaque. — On donne le nom de *Vendeurs de mithridate* aux charlatans qui débitent des drogues sur les places et dans les foires.

MITOYEN, MITOYENNETÉ (de *moitié*). En Droit, *mitoyen* se dit de ce qui appartient à deux propriétés contiguës, et en forme la séparation : d'un mur, d'un fossé, d'une haie, d'un puits pratiqué sur la limite commune de deux propriétés, et à l'usage de l'une et de l'autre. — Le Code Napoléon a, dans ses articles 651-676, réglé tout ce qui concerne la *mitoyenneté*. «Tout mur servant de séparation entre bâtiments jusqu'à l'héberge (point où l'un des deux bâtiments de hauteur inégale cesse de profiter du mur commun), ou entre cours et jardins, est présumé mitoyen s'il n'y a titre ou marque du contraire. Il y a marque de non-mitoyenneté lorsque la sommité du mur est droite et à plomb de son parement d'un côté, et présente de l'autre un plan incliné, ou lorsqu'il n'y a que d'un côté un chaperon ou des filets et corbeaux de pierre qui y auraient été mis en bâtissant le mur. Dans ces cas, le mur est censé appartenir exclusivement au propriétaire du côté duquel sont l'égoût ou les corbeaux et filets de pierre.»

«La réparation et la reconstruction du mur mitoyen sont à la charge de tous ceux qui y ont droit, et proportionnellement au droit de chacun. Cependant tout copropriétaire d'un mur mitoyen peut se dispenser de contribuer aux réparations et reconstructions en abandonnant le droit de mitoyenneté. — Tout copropriétaire peut faire bâtir contre un mur mitoyen, et y faire placer des poutres ou solives dans toute l'épaisseur du mur, à cinquante-quatre millimètres près. — Tout copropriétaire peut faire exhausser le mur mitoyen; mais il doit payer seul la dépense de l'exhaussement, les réparations d'entretien au-dessus de la hauteur de la clôture commune, et, en outre, l'indemnité de la charge en raison de l'exhaussement et suivant la valeur. — Le voisin qui n'a pas contribué à l'exhaussement peut en acquérir la mitoyenneté en payant la moitié de la dépense qu'il a coûté, et la valeur de la moitié du sol fourni pour l'excédant d'épaisseur, s'il y en a.

«Tous fossés entre deux héritages sont présumés mitoyens, s'il n'y a titre ou marque du contraire. Il y a marque de non-mitoyenneté lorsque la levée ou le rejet de la terre se trouve d'un côté seulement du fossé. Le fossé est censé appartenir exclusive-

ment à celui du côté duquel le rejet se trouve. Le fossé mitoyen doit être entretenu à frais communs.»

MITRAILLE (mot formé, selon Roquefort, par onomatopée, ou plus probablement par corruption de *métal*), se dit, en général, de toutes sortes de vieille ferraille, de vieux morceaux de cuivre. Il se dit spécialement des matières dont on charge quelquefois les canons et les obus pour rendre leur action plus meurtrière. La mitraille contient, avec des clous et autres ferrailles, des balles de fer ou biscaïens; on les renferme dans des boîtes de fer ou en paquets dans des sacs de toile, arrangés autour d'une tige de fer. Pour tirer à mitraille, il faut être près de l'ennemi, parce que la mitraille ne porte pas loin. On ne se sert de ce genre de projectile que contre les masses, car la mitraille s'écarte comme le petit plomb. — Le *tir à mitraille* paraît dater du XVIe siècle : on s'en servit à la bataille de Marignan, au siége de Vérone; selon d'autres, il ne daterait que de l'an 1620, époque à laquelle Gustave-Adolphe l'aurait appliqué pour la première fois à la guerre de campagne.

MITRALE (VALVULE). *Voy.* VALVULE.

MITRE (du grec *mitra*), coiffure que portent dans les cérémonies de l'Église les évêques, les archevêques et les cardinaux. C'est un bonnet rond, pointu et fendu par le haut, ayant deux fanons qui tombent sur les épaules. Les abbés réguliers, dits *abbés mitrés*, portaient autrefois la mitre, mais tournée de profil. Les papes ont aussi longtemps porté une espèce de *mitre*, qui depuis a été remplacée par la *tiare* (*Voy.* ce mot). — L'usage de la mitre dans le costume ecclésiastique paraît ne dater guère que du Xe siècle; on croit qu'elle nous est venue de l'Inde ou de la Perse, où l'usage en est fort ancien. — Chez les Romains, cette coiffure était particulièrement affectée aux femmes, et chez eux c'était pour les hommes une preuve de mollesse.

En Chirurgie, on appelle *Mitre d'Hippocrate* un bandage qu'on emploie dans les plaies de la tête.

Les Couvreurs appellent *Mitres* des tuiles ou des planches de plâtre qu'on dispose en forme de mitre au-dessus d'un corps de cheminée pour l'empêcher de fumer, en diminuant l'ouverture du tuyau.

MITRE, *Mitra*, genre de Mollusques gastéropodes établi aux dépens des Volutes, dont ils se distinguent par la forme de leur coquille, qui est turriculée ou subfusiforme, à spire pointue au sommet, et par l'existence d'un drap marin. Les Mitres sont communes dans les mers du Sud. On compte plus de 80 espèces vivantes et un grand nombre à l'état fossile. Les plus belles sont la *M. épiscopale*, longue d'environ 15 centim., et remarquable par la vivacité de ses couleurs, et la *M. papale* ou *Tiare*.

MITTE, émanation malsaine qui s'exhale des fosses d'aisances : c'est de l'ammoniaque unie aux acides carbonique et sulfhydrique. La *mitte* cause une irritation piquante sur les yeux, les narines et la gorge, et quelquefois une violente inflammation des conjonctives. C'est ce qu'on appelle aussi le *plomb*.

MIXTION, MIXTURE (du latin *miscere*, mêler), se dit, en Chimie et en Pharmacie, du mélange de plusieurs liquides qui conservent chacun leurs propriétés. La plupart des potions sont des *mixtures*.

MNÉMONIQUE (du grec *mnèmonikos*, relatif à la mémoire), ou MNÉMOTECHNIE (de *mnèmè*, mémoire, et *tekhnè*, art), art d'aider la mémoire, de créer une mémoire artificielle. Toutes les méthodes de Mnémonique reposent sur le principe de l'association des idées : elles consistent à rappeler des faits compliqués et difficiles à retenir à l'aide de combinaisons plus simples et plus faciles, ou à lier entre eux des faits ou des noms qui se présentent isolés. On recourt surtout aux procédés de la Mnémonique pour fixer dans l'esprit des dates, des nomenclatures. Comme les rapports par lesquels les idées s'associent le plus facilement et se lient le plus étroitement sont les rapports de *lieu*, de *ressemblance* ou d'*analogie*, c'est aussi sur ces deux rapports que sont fondées les principales méthodes de mnémonique : la première est la *localisation*, qui repose sur la *mémoire locale*, et qui associe les objets qu'on veut rappeler avec l'image d'un lieu, d'un édifice, dont toutes les parties sont bien connues; la seconde est la *symbolisation*, qui établit quelque analogie soit dans les choses, soit dans les mots, entre le fait à retenir et quelque objet plus familier à l'esprit. Le rhythme et la rime étant au nombre des moyens les plus propres à aider la mémoire, on a composé des vers techniques qui sont fort utiles dans certaines études arides, comme celle des langues (*Jardin des racines grecques* de Lancelot), de l'histoire, de la géographie (vers techniques du P. Buffier, de l'abbé Gaultier, etc.). Pour aider à retenir les nombres, on a imaginé de substituer aux neuf chiffres primitifs neuf des lettres les plus usuelles, aux moyen desquelles on fabrique des mots et des phrases faciles à retenir.

L'art de la mémoire artificielle est très-ancien : on en attribue l'invention à Simonide, qui vivait au VIe siècle avant J.-C. Cicéron, dans le *De Oratore* (II, 86), décrit les procédés de la mémoire locale ou *Topologie*; Quintilien (XI, 2), Pline le naturaliste (VII, 24), mentionnent également cet art. Raymond Lulle en mit à profit les procédés dans son *Grand art*. Toutefois, ce n'est qu'à partir du XVe siècle que l'on conçut la pensée de créer un système complet de Mnémotechnie : on vit à partir de cette époque se succéder les essais de Publicius (1482), Romberch (1533), Grataroli (1554), J. Bruno (1558), Maraforti (*Ars Memoriæ*, 1602), B. Porta (*Ars reminiscendi*, 1602), L. Schenckel (*Gazophylacium*, 1610), d'Assigny (*Art de la Mémoire*, 1697), Cl. Buffier (*Pratique de la Mémoire artificielle*, 1719-23), Grey (*Memoria technica*, 1730), Sal. Lowe (*Mnémonique*, 1737). — Depuis le commencement de ce siècle, la Mnémonique, cultivée avec une nouvelle ardeur, a produit un grand nombre de travaux nouveaux : la *Mnémonique* de Kaestner, le *Compendium de Mnémonique* de Kluber, l'*Art de la Mémoire pratique* du baron d'Aretin (1810), le *Nouvel art de la Mémoire* de Fenaigle, publié à Londres en 1812, puis importé en France où il fut assez mal accueilli à cause de quelques détails ridicules; enfin la *Mnémotechnie* de M. Aimé Paris (1825), dont l'auteur offrit dans des séances publiques plusieurs résultats prodigieux, et qui obtint quelque temps une véritable vogue. La *Méthode* dite *polonaise*, de Bem, n'est qu'une méthode de Mnémonique appliquée à l'histoire et au calcul.

On trouvera dans l'*Instruction systématique* d'Aretin (1810) et dans les écrits de M. Aimé Paris l'histoire et la bibliographie de la Mnémonique.

MOBILE (du latin *mobilis*, qui meut, ou qui peut être mû). Pris substantivement, ce mot exprime le plus souvent une force mouvante, par exemple, l'eau dans une machine hydraulique, la vapeur dans une machine à vapeur. — Les Horlogers nomment *mobile* toute roue ou pièce du mouvement d'une montre ou d'une pendule qui tourne sur des pivots. Dans une montre, les *premiers mobiles* sont le barillet, la fusée et la grande roue moyenne; les *derniers mobiles*, la petite roue moyenne, la roue de champ, la roue de rencontre et le balancier.

Les anciens astronomes nommaient *Premier mobile* le ciel, qu'ils supposaient envelopper et faire mouvoir tous les corps célestes.

Garde mobile. *Voy.* GARDE.

Fêtes mobiles. *Voy.* FÊTES.

MOBILIER (de *mobilis*, meuble). On appelle ainsi, en Droit, tout ce qui n'est pas immeuble, soit de sa nature, soit par la détermination de la

loi (*Voy.* MEUBLE). — Une *Action mobilière* est celle qui tend à la revendication d'un meuble, d'une propriété mobilière, soit corporel, soit incorporel. — *Saisie, Vente mobilière.* *Voy.* SAISIE, VENTE.

Crédit mobilier. Il a été formé à Paris en 1852, avec l'autorisation du gouvernement (décret du 18 novembre), une *Société générale de Crédit mobilier*, destinée à faire des prêts sur dépôt de valeurs mobilières, actions, coupons de rentes, etc.

MOBILITÉ, propriété des corps. *Voy.* MOUVEMENT.

MOCHLIQUES (du grec *mokhleuô*, remuer avec un levier), nom donné jadis à des purgatifs puissants, dont l'antimoine était la base.

MOCOCO, espèce de Quadrumane du genre Maki, a le pelage d'un cendré roussâtre en dessus et sur les membres, les parties inférieures blanches, et la queue annelée de noir. Il habite l'île de Madagascar.

MODALITÉ (de *mode*). Dans la Philosophie scolastique, ce mot signifie le *mode*, la manière dont une chose ou un fait existe, selon que ce fait est nécessaire, réel, ou simplement possible. Kant divise tous nos jugements, considérés sous le rapport de la modalité, en *Jug. problématiques*, se rapportant au possible; *assertoires* ou *assertoriques*, se rapportant au réel, et *apodictiques*, se rapportant au nécessaire.

En Musique, la *Modalité* est l'indication du mode dans lequel on joue. *Voy.* MODE.

MODE (du latin *modus*, manière d'être). En Métaphysique, on oppose le *mode* à la *substance*, et l'on entend par ce mot les différentes manières d'être que peut nous offrir une même substance. On distingue des *modes essentiels*, qui constituent l'essence d'un être, par exemple : l'*éternité* en Dieu, la *raison* dans l'homme, l'*étendue* dans la matière; et des *M. accidentels*, comme la couleur ou l'odeur dans les corps, l'état de santé, l'âge, etc., dans l'homme.

En Grammaire, les *Modes* sont les différentes inflexions que prend le Verbe pour rendre les différentes manières dont le fait peut être présenté. Il y a en français 5 modes : 1° l'*indicatif* ou *affirmatif*, qui ne fait qu'indiquer ou énoncer le fait comme positif; 2° le *conditionnel*, qui affirme avec condition; 3° l'*impératif*, qui affirme avec commandement; 4° le *subjonctif*, qui présente le fait comme dépendant d'un autre, et par conséquent avec un certain degré de doute; 5° l'*infinitif*, qui exprime l'idée du verbe d'une manière générale, sans nombre ni personne. Quelques grammairiens font du *participe* un 6e mode (*Voy.* PARTICIPE). On donne quelquefois le nom de *M. obliques* ou *indirects* à tous les modes autres que l'indicatif. — Les Latins remplacent le conditionnel, qu'ils n'ont pas, par l'imparfait et le plus-que-parfait du subjonctif. Les Grecs ont, pour exprimer le souhait un mode particulier, l'*optatif*.

Modes du syllogisme. *Voy.* SYLLOGISME.

En Musique, le *Mode* est la manière d'être d'un ton, l'arrangement des sons d'un même système par rapport à un son principal.

Dans la Musique des anciens, il y avait au moins quinze modes, correspondant chacun à un sentiment particulier de l'âme. Les principaux étaient, du grave à l'aigu, le *dorien*, le *phrygien*, l'*éolien*, l'*ionien*, le *lydien*, etc. On attribuait à Phémius la distinction des divers modes. Au moyen âge, S. Ambroise en choisit 4, qui composèrent le plain-chant primitif : ce sont le *dorien*, le *phrygien*, le *lydien* et le *mixo-lydien*, ayant pour toniques *ré*, *mi*, *fa*, *sol*; ils furent appelés les *Modes authentiques*. Le pape Grégoire le Grand ajouta à chacun d'eux un ton supplémentaire appelé *plagal*, pris à la quarte inférieure du ton authentique; enfin on ajouta plus tard deux autres modes avec leurs plagaux, l'*éolien* et l'*ionien*, ayant *la* et *ut* pour toniques. — Dans la Musique moderne, on ne distingue que deux genres de modes, le *M. majeur* et le *M. mineur*. Le mode est *majeur*, quand la troisième note d'une gamme (ou *médiante*) est à la distance de deux tons ou quatre demi-tons de la première (ou *tonique*), et que la sixième est à l'intervalle de quatre tons et demi, ou de neuf demi-tons. Le mode est *mineur*, quand ces deux intervalles sont plus petits d'un demi-ton.

Dans la notation musicale du moyen âge, le mot *Mode* désigna longtemps une manière de fixer par des signes la valeur relative des notes et des silences. Le mode se marquait après la clef par des cercles ou des demi-cercles, avec ou sans point à leur centre, accompagnés des chiffres 2 ou 3, selon que la mesure était à 2 ou 3 temps. C'est de cet usage qu'est resté dans la musique moderne celui d'employer le C simple ou traversé d'une ligne verticale ₵, pour indiquer la mesure à deux ou à quatre temps.

MODE (LA), usage passager qui dépend du goût et du caprice. C'est surtout dans ce qui a rapport à la toilette que la mode règne en souveraine : aussi appelle-t-on spécialement *modes*, *articles de modes*, les ajustements et parures à la mode qui servent à la toilette des dames, et *marchandes de modes* ou *modistes*, les femmes qui se livrent à la fabrication et au commerce de ces articles. Cette industrie occupe une place importante dans le commerce de la France et surtout de Paris : les modes parisiennes, qui brillent surtout par le goût et l'élégance, sont presque universellement adoptées par les nations étrangères, et les *articles de modes* sont un des principaux objets d'exportation : les droits perçus par la douane française sur ces seuls articles s'élèvent annuellement à plus de 5 millions. — Il existe en France un grand nombre de journaux de modes, la plupart éphémères : *le Journal des Modes*, *le Petit Courrier des Dames*, *la Psyché*, etc.

MODELAGE (de *modèle*), opération par laquelle le sculpteur fait en argile, en cire ou en plâtre, une figure ou une ébauche d'après laquelle il exécute ensuite ses ouvrages en pierre, en marbre ou en bronze. Cette opération est exécutée par la main de l'artiste ou à l'aide d'un instrument fort simple consistant en une petite spatule de bois ou d'ivoire, que l'on nomme *ébauchoir*. L'art de modeler est la partie essentielle de la statuaire.

Pour le peintre, *modeler*, c'est s'appliquer à rendre exactement, par le moyen du dessin et du clair-obscur, le relief des figures, les méplats et les détails du système musculaire. On dit dans ce sens d'une figure peinte qu'elle est bien modelée.

Modeler se dit aussi, dans le même sens que *mouler*, de l'opération qui consiste à tirer en creux, à faire des *moules*, soit d'après les œuvres de la statuaire, soit sur les personnes mortes, soit même sur le vivant. Celui qui exécute ces diverses opérations s'appelle *modeleur*. *Voy.* MOULAGE.

MODÈLE (du latin *modulus*, mesure). Dans les Beaux-Arts, on donne ce nom à l'image ou à l'objet même que l'artiste veut représenter. Les peintres et les sculpteurs prennent ordinairement leurs modèles dans la nature, soit vivante, soit morte. Ils appellent spécialement *modèles* les hommes ou les femmes dont le métier est de *poser* dans les ateliers, c.-à-d. de rester pendant un certain temps sous les yeux de l'artiste dans une attitude quelconque; ils se servent également pour cet usage de poupées mécaniques ou *mannequins*, qui peuvent prendre toutes sortes de positions. — Les sculpteurs donnent aussi le nom de *modèle* à la figure qu'ils ont *modelée*, pour l'exécuter ensuite en marbre ou en bronze. *V.* MODELAGE.

En Architecture et dans tous les genres de construction, on nomme *modèle* la représentation exacte, mais sur une petite échelle, d'un édifice, d'une machine, qu'on doit exécuter en grand, ou dont on veut conserver le souvenir matériel, pour servir à l'instruction des machinistes, des manufacturiers, etc. Les galeries du *Conservatoire des Arts et Métiers*, celles des *Musées de l'Artillerie*, *de la*

Marine, etc., sont garnies de modèles de ce genre. — Dans la Marine, les modèles servant à la construction des diverses parties des navires prennent le nom de *gabaris*.

MODELEUR. *Voy.* MODELAGE et MOULAGE.

MODENATURE (de l'italien *modanatura*), proportion et galbe des figures d'une corniche. La modénature détermine le caractère des divers ordres d'architecture. Ce mot est synonyme de *moulure*.

MODERATO (en italien *modéré*), se dit, en Musique, d'un mouvement moyen entre le lent et le vif, ni trop vif ni trop lent.

MODES, en Grammaire. *Voy.* MODE.

MODILLON (de l'italien *modiglione*), ornement figurant l'extrémité des chevrons du comble : c'est une espèce de console, le plus souvent en forme de S, qui se place sous le larmier de la corniche, particulièrement dans l'ordre corinthien.

MODIOLE, *Modiola*, genre de Coquilles bivalves, qui creusent leur demeure dans la pierre, a été établi aux dépens du genre Moule; il renferme un grand nombre d'espèces vivantes et fossiles. La *Modiole lithophage* est recherchée pour la délicatesse de sa chair et son goût exquis : on la nomme aussi *Datte de mer* ou *Moule pholade*. Elle se trouve en abondance sur les côtes calcaires de la Méditerranée et dans l'Océan, aux îles Maurice et Bourbon. On remarque encore la *Modiole tulipe*, la *M. discordante*, etc.

MODIUS, nom d'une mesure romaine de capacité pour les choses sèches, qui contenait 16 *sextarii*. Elle équivaut à peu près aux 4 cinquièmes de notre ancien boisseau, ou à 8 lit., 63.

MODULATION (du latin *modulatio*, dérivé de *modus*, mesure), art de chanter avec mesure. C'est proprement la manière d'établir et de traiter le *mode*; mais ce mot se prend plus communément aujourd'hui pour l'art de changer de mode ou de ton dans le cours d'un morceau de musique, de conduire l'harmonie et le chant successivement dans plusieurs modes, avec autant d'agrément que de correction. Il y a deux manières de moduler : l'une ne sort pas du *ton* et du *mode* établis, l'autre passe tour à tour dans d'autres tons et d'autres modes. Dans le premier cas, on parcourt tous les tons de la gamme avec un chant agréable, en ramenant souvent les trois sons principaux, la dominante, la tonique et la sous-dominante; dans le deuxième, on conduit la mélodie et l'harmonie d'un ton à un autre ton, d'un mode à un autre mode au moyen des altérations. La marche à suivre pour moduler diffère dans le mode majeur et dans le mode mineur.

MODULE (du latin *modulus*), se dit, en Architecture, d'une mesure prise à volonté pour régler les proportions des colonnes et la symétrie ou la disposition des parties de l'édifice. Le diamètre ou le demi-diamètre du bas de la colonne sert ordinairement de module aux divers ordres. On le subdivise en *minutes* et parties de *minutes*. Vignole le divise en 12 minutes pour les ordres toscan et dorique; en 18 pour les trois autres. Presque tous les auteurs divisent le demi-diamètre en 30 minutes.

En Numismatique, ce mot désigne le diamètre d'une médaille. C'est en ce sens qu'on dit : *Médaille du module de six, dix* ou *vingt lignes*, c.-à-d. ayant six, dix ou vingt lignes de diamètre (13,22,45 millim.). Les médailles des divers métaux ont chacune leurs modules propres : c'est ainsi que, dans le bronze, on distingue : *grand bronze*, *moyen bronze* et *petit bronze*. — *Module* signifie aussi une mesure prise pour terme de comparaison, afin de disposer les médailles par des grandeurs déterminées, et d'en composer les différentes suites dans un médaillier.

En Algèbre, le *module* est la quantité par laquelle il faut multiplier les logarithmes d'un certain système, pour avoir les logarithmes correspondants dans un autre système. Le module est égal à l'unité divisée par le logarithme de la base de ce dernier système, pris dans le premier.

MOELLE (du latin *medulla*), substance plus ou moins molle, douce et grasse, renfermée dans l'intérieur des os longs, où elle occupe le *canal* dit *médullaire*. La moelle paraît formée de l'agglomération de petites vésicules membraneuses enveloppant un liquide huileux dont la consistance varie suivant les animaux. Elle est considérable dans le mouton et dans le bœuf. — On ignore encore les fonctions de la moelle. Ceux qui nient sa sensibilité et ses autres propriétés lui assignent le seul rôle de remplir les cavités osseuses. Cependant elle doit avoir au moins les mêmes usages généraux que la graisse : c'est une sorte d'aliment en réserve, une des formes que doit revêtir la matière nutritive.

On appelle *Moelle épinière*, cette portion du système nerveux qui est comme un prolongement du cerveau et qui occupe la colonne vertébrale ou *épine dorsale*, où elle donne naissance aux nerfs spinaux (*Voy.* CERVEAU et NERFS); *M. allongée*, la portion supérieure de la moelle épinière, contenue dans la cavité crânienne. On n'est pas d'accord sur les limites dans lesquelles il faut renfermer cette dernière : tantôt la dénomination de *moelle allongée* est synonyme de *protubérance cérébrale;* tantôt on a réservé ce nom à une partie de cette protubérance, à celle qui se prolonge de la partie inférieure de la protubérance jusqu'au trou occipital; quelques auteurs confondent avec la moelle allongée non-seulement les pédoncules cérébraux, mais encore leur épanouissement vers les couches optiques et les corps striés.

La moelle épinière est sujette à des maladies fort graves, que les médecins nomment *Myélite, Ramollissement de la Moëlle épinière*, etc. *Voy.* ces mots.

En Botanique, on appelle *Moelle* cette substance spongieuse, légère et humide, qui se voit au centre des plantes dicotylédonées et dans toute la tige des monocotylédonées. Elle existe en grande abondance chez les jeunes plantes, surtout dans certaines espèces (Sureau); elle disparaît peu à peu dans les vieilles, et semble alors se convertir en bois. Elle descend de la tige jusqu'à la racine, et s'allonge du centre à la circonférence. *V.* MÉDULLE et MÉDULLAIRE.

MOELLON (de *mollis*, tendre?), pierre tendre de petite dimension et de forme irrégulière, qui s'emploie dans les massifs de construction, et qu'on recouvre ordinairement de plâtre ou de mortier. La plupart des moellons sont en pierre calcaire; le plus souvent ce ne sont que des débris de pierres de taille; il y en a aussi en pierre à plâtre et en pierre siliceuse, qu'on nomme pierre *meulière*. *Voy.* ce mot.

On appelle *M. d'appareil*, un moellon qui est équarri et piqué pour être employé en parement dans un mur de face; *M. piqué*, celui qui, après avoir été ébauché, est piqué jusqu'au vif avec la pointe du marteau; *M. bloqué*, un moellon de mauvaise qualité qui ne peut être équarri; *M. de plat*, un moellon placé sur son lit dans les murs à plomb; *M. en coupe*, un moellon posé sur champ dans la construction des voûtes; *M. gisant*, celui qui a le plus de lit et où il y a moins à tailler pour le façonner.

MOEURS (du latin *mores*, pluriel de *mos*, habitude, manière de vivre). Outre le sens qu'il a dans le langage ordinaire et dans la morale, ce mot désigne la partie de la Rhétorique qui traite des *mœurs*, c.-à-d. des qualités que l'auteur doit posséder ou du moins qu'il doit produire au dehors, afin de plaire à ses auditeurs et de gagner leur confiance : ce qui donne lieu de distinguer les *mœurs oratoires* des *mœurs réelles*. Cette partie de la Rhétorique est ce que les Rhéteurs grecs appelaient *éthos* (qu'on prononce *ithos*), mot qui veut dire *mœurs*.

Les mœurs que l'on exige plus particulièrement de l'orateur sont la *probité* (*vir bonus dicendi peri-*

tus), la *modestie*, la *bienveillance* et la *prudence*.

MOFETTE ou MOUFETTE (de l'italien *mofeta*), exhalaison dangereuse qui s'échappe du sol, ou d'une cavité souterraine, notamment des mines. — Les Chimistes donnaient autrefois ce nom à tout gaz non respirable, mais particulièrement au gaz azote, que l'on appelait autrefois *mofette atmosphérique*, et au gaz hydrogène protocarburé, que l'on nommait *mofette inflammable*. *Voy.* MÉPHITISME.

MOHA, espèce de Millet, que l'on cultive comme plante à fourrage. Légèrement concassée, la graine du moha peut remplacer le riz dans les préparations culinaires. Les oiseaux de basse-cour l'aiment beaucoup.

MOI. Le *Moi*, dans le langage des philosophes modernes, c'est l'âme en tant qu'elle a conscience d'elle-même, ou qu'elle est à la fois le sujet et l'objet de la pensée. On oppose le *moi* au *non-moi*, qui comprend tout ce qui est extérieur à la conscience de chacun, les esprits autres que nous tout aussi bien que les corps. Quelques philosophes, Berkeley, Hume, Fichte, ont prétendu que l'homme ne pouvait rien connaître hors du *moi*, et sont tombés dans un *Idéalisme* ou un *Spiritualisme absolu*.

MOINE (du grec *monios*, solitaire, fait de *monos*, seul). Ce mot, qui primitivement ne désignait que des *ermites*, vivant dans la solitude et la prière, s'est dit, lorsque ces hommes pieux eurent passé de la vie érémitique ou solitaire à la vie cénobitique ou commune, des religieux vivant en commun sous une même règle, mais séparés du monde, comme les Bénédictins, les Bernardins, les Chartreux. Les premiers moines n'étaient point dans les ordres, et même les prêtres ne pouvaient pas vivre en moines. Le pape Sirice, à la fin du IVe siècle, appela les moines à la cléricature; depuis lors il n'y en eut plus de laïques. *Voy.* MONASTÈRE et ORDRES.

En Histoire naturelle, on donne vulgairement le nom de *Moine* à des Singes et à des Poissons de mer appartenant au genre Phoque ou Marsouin et à certains oiseaux, parce que leur couleur extérieure, généralement mi-partie noire et blanche, rappelle celle du vêtement de certains moines.— On le donne aussi à plusieurs insectes qui sont communs dans les couches des jardins et dans les potagers, dans le tan et dans le bois pourri, parce que leur corselet forme une sorte de capuchon.

MOINEAU (de *moine*, à cause de la couleur grise de son plumage?), *Fringilla*, genre de Passereaux conirostres, type de la famille des Fringilles ou Fringillidés, qui comprend, outre les Moineaux proprement dits, les Chardonnerets, les Bouvreuils, les Gros-becs, les Pinsons, les Tarins, les Veuves, les Serins, les Bengalis, les Tangaras, etc. Tous ces oiseaux se reconnaissent à un bec conique, plus ou moins gros à sa base, non anguleux à sa commissure.

Les Moineaux proprement dits sont hardis, familiers et surtout très-voraces: ils consomment une quantité considérable de grains. Du reste, ils détruisent aussi une énorme quantité de chenilles et d'insectes. Le *Moineau domestique* ou *M. franc* (*Fr. domestica*), vulgairement *Pierrot*, fait sa résidence habituelle dans le voisinage de nos habitations. Son plumage est varié de roux, de brun, de cendré et de gris blanc; ses formes sont lourdes, son vol pesant, son cri monotone et fatigant. La femelle, qui est plus petite que le mâle, pond 3 et 4 fois par an de 5 à 8 œufs, qu'elle dépose dans des nids au sommet des arbres ou dans les trous de muraille. Le moineau s'apprivoise facilement, et vit jusqu'à plus de quinze ans. Il supporte également les chaleurs de l'été et les rigueurs de l'hiver. Le *M. des bois* (*Fr. montana*), dit aussi *Hambouvreux*, parce qu'il est commun aux environs de Hambourg, et *Friquet*, parce qu'il frétille sans cesse lorsqu'il est perché, est moins familier que le Moineau domestique et se tient plus éloigné de nos habitations. Il a deux bandes blanches sur l'aile, une calotte rousse et le côté de la tête blanc avec une tache noire. Ces deux espèces sont répandues par toute l'Europe.

MOIRE (du levantin *moiacar*, étoffe en poil de chèvre très-brillante). C'est proprement l'apprêt que l'on donne à certaines étoffes de soie, de laine, de coton ou de lin, et qui leur communique une apparence ondulée et changeante, avec un éclat vif et chatoyant: c'est par l'écrasement du grain de l'étoffe, au moyen de la presse, de la calandre ou du cylindre, qu'on donne cet apprêt. — Par suite, *moire* s'est dit de toute étoffe qui a reçu cet apprêt, et spécialement d'une sorte d'étoffe de soie dans le genre du gros de Tours, mais moins forte. Lyon, Paris, Nîmes et Tours sont les villes de France où l'on apprête les étoffes de moire. On fabrique aussi à Saint-Étienne de très-beaux rubans de soie moirés.

MOIRÉ MÉTALLIQUE, métal offrant une apparence cristalline avec un éclat chatoyant, et représentant des dessins très-variés qui imitent des feuilles, des étoiles, etc. — On produit ces dessins en passant sur du fer-blanc (fer étamé) une éponge imprégnée d'acide chlorhydrique, de manière à enlever la couche superficielle de l'étain et à mettre à nu la couche cristallisée de l'alliage des deux métaux qui adhère au fer. On obtient le même résultat en faisant chauffer le fer-blanc de manière à faire fondre l'étain et à le faire refroidir ensuite brusquement en versant de l'eau sur le côté opposé. On recouvre souvent le moiré d'un vernis coloré. On emploie le moiré métallique comme ornement dans la construction des lampes, des plateaux et d'une foule de petits meubles d'un usage journalier. Quelques métaux autres que le fer-blanc peuvent aussi recevoir le moiré métallique. — Le chimiste Proust a le premier remarqué la production du moiré sur le fer étamé; en 1816, un nommé Allard tira parti de cette propriété et sut en faire naître une nouvelle industrie.

MOIS (du latin *mensis*, dérivé du grec *mênê*, lune), division de l'année. On distingue différentes sortes de mois, selon l'astre par les révolutions duquel on divise le temps : si cet astre est la lune, le mois est *lunaire*; si c'est le soleil, le mois est *solaire*.

Les mois lunaires, les premiers qui aient été formés parce qu'ils étaient fondés sur l'observation la plus facile, se distinguent eux-mêmes en *synodiques* et *périodiques* : le *mois lunaire synodique* est l'espace de temps compris entre deux conjonctions de la Lune avec le Soleil; il est de 29 jours 12 heures 44' 2", terme moyen; c'est celui qu'on appelle le plus communément *mois lunaire* ou *lunaison*; le *mois lunaire périodique* est l'espace de temps que la lune emploie à revenir au même point du zodiaque d'où elle est partie : il est de 27 jours 7 heures 45' 4".

Le mois solaire est l'espace de temps que la terre emploie à parcourir un signe entier dans son orbite : il est supposé être juste le douzième de l'année. Eu égard au mouvement vrai, les mois solaires sont inégaux, ce qui provient de la variation de vitesse dans le mouvement de la terre et l'inégalité des distances de la terre au soleil; mais, pour la facilité et la régularité des divisions, on les suppose égaux : de là une nouvelle distinction du mois en *mois astronomique* ou *naturel*, mesuré par quelque intervalle exact correspondant au mouvement apparent du soleil ou de celui de la lune, et *mois civil*, qui commence et finit à un jour marqué, et qui est composé d'un certain nombre de jours entiers, approchant de la quantité réelle du mois astronomique, soit lunaire, soit solaire.

Le nombre des mois, le nombre des jours de chaque mois et la division de ces jours ont varié selon les pays et les époques. L'année des Romains n'avait dans l'origine que 10 mois; les Juifs et les Grecs, ayant adopté l'année lunaire, plus courte que l'année solaire, ajoutaient dans certaines an-

nées un treizième mois afin de rétablir l'accord entre les deux sortes d'années. Les Mexicains avaient une année de 18 mois, de 20 jours chacun.

Aujourd'hui, chez presque tous les peuples, l'année a 12 mois. Chez les nations chrétiennes, ces mois sont alternativement de 31 et de 30 jours (en partant de janvier, qui en a 31), si ce n'est que février en a seulement 28 dans les années communes et 29 dans les années bissextiles, et qu'il y a deux mois de suite, juillet et août, qui en ont 31.

Quelquefois, surtout en Poésie, on désigne chaque mois par le signe du zodiaque auquel il correspond : ainsi on dit le Verseau pour janvier, les Poissons pour février, le Bélier pour mars, le Taureau pour avril, les Gémeaux pour mai, le Cancer pour juin, le Lion pour juillet, la Vierge pour août, la Balance pour septembre, le Scorpion pour octobre, le Sagittaire pour novembre, le Capricorne pour décembre.—Roucher a fait un poëme des *Mois*.

Pour les divers noms et les diverses divisions des mois, *Voy.* ANNÉE, CALENDRIER, SEMAINE, CALENDES, IDES, NONES. — Pour les détails particuliers à chaque mois, *Voy.* le nom de chacun d'eux.

MOISE. Il se dit, dans la Construction, de pièces de bois plates assemblées deux à deux avec des boulons et servant à maintenir la charpente; et de tirants en fer qui résistent principalement aux efforts peu obliques par rapport à la verticale. On en a fait le verbe *moiser*, pour *placer des moises*.

MOISISSURES (du latin *mucere*, moisir), espèce de végétation qui se développe à la surface des substances animales et végétales lorsqu'elles sont humides et en état de fermentation, surtout quand elles entrent en putréfaction : ce sont de petits champignons microscopiques, qui constituent le genre *Mucor* de Linné. *Voy.* MUCOR.

MOISSON (du bas latin *messio*, action de moissonner, formé de *messis*, moisson), récolte des blés et des autres céréales. L'usage le plus ordinaire est de couper les céréales avec la faucille; mais, dans un grand nombre d'endroits, on les coupe à la faux ou à la sape. Le temps que l'on doit préférer pour faire la moisson est l'instant où le chaume perd sa couleur verte pour se rembrunir, quoique le grain de l'épi puisse ne pas résister encore à la pression. L'avoine a besoin d'être coupée un peu plus verte que le froment, le seigle et l'orge. Après avoir coupé le blé, on le met en *gerbes*, puis en *meules*, ou bien, quand cela se peut, on le rentre immédiatement dans les *granges*, dans lesquelles on le laisse sécher (*Voy.* MEULE, GERBE, JAVELLE). — La manière de récolter varie suivant les pays : en certains lieux on prend pour moissonneurs des ouvriers à la journée; ailleurs ils sont payés en raison de l'étendue de la terre qu'ils moissonnent ou de la mesure de la récolte; dans d'autres lieux, on paye à raison de tant par mesure de grain semé, et les moissonneurs sont obligés d'abattre la récolte et de la lier en gerbes; enfin, en quelques autres, ils sont chargés non-seulement d'abattre la récolte et de la lier en gerbes, mais encore de la mettre en meule ou de la rentrer en grange, de la battre, vanner et cribler, et ils reçoivent pour salaire une quantité de grain proportionnée à celle que le champ a produite. Cette dernière méthode est la meilleure, parce qu'elle intéresse fortement le moissonneur à ne perdre aucune partie de la récolte. — Chez les anciens, Cérès était la déesse des moissons.

MOKA (CAFÉ). *Voy.* CAFÉ

MOLAIRES (DENTS), de *mola*, meule; grosses dents qui servent à broyer les aliments. Elles sont au nombre de vingt chez l'homme : 10 à chaque mâchoire, 5 de chaque côté; elles occupent le fond de la bouche. *Voy.* DENTS.

MOLE (du latin *moles*, masse énorme), sorte de jetée de pierres, construite dans la mer à l'entrée d'un port pour rompre l'impétuosité des vagues et pour mettre les vaisseaux plus en sûreté. Le *môle* diffère de la *digue* en ce que celle-ci présente son travers aux lames, tandis que le môle lui présente son extrémité. Du reste, cette dénomination n'est guère usitée qu'en parlant de quelques ports de la Méditerranée, où l'on remarque, entre autres môles, ceux de Gênes, de Naples, de Barcelone, d'Alger. Ailleurs on dit plutôt *jetée*. *Voy.* ce mot.

A Rome, on appelle *Môle d'Adrien* le mausolée de l'empereur Adrien : ce vaste monument, revêtu de marbre de Paros, fut construit du vivant même de l'empereur, dont les cendres y furent placées l'an 138 de J.-C.; dépouillé au moyen âge de ses ornements, il forme aujourd'hui le château St-Ange.

MÔLE (LA), *Orthagoriscus* ou *Tetrodon mola*, appelé vulgairement *Poisson-Lune* à cause de la forme orbiculaire de son corps, genre de poissons de l'ordre des Plectognathes, famille des Gymnodontes : mâchoires indivises; corps comprimé, sans épines, non susceptible de s'enfler, et dont la queue est si courte et si haute verticalement qu'on dirait un poisson dont on a coupé la moitié postérieure; la dorsale, la caudale et l'anale se confondent; le dos, assez tranchant, est d'un noir brillant tirant sur le bleu; les flancs argentés; les yeux ronds, grands et munis d'une membrane clignotante. Ce poisson n'a pas de vessie natatoire. La Môle habite les mers d'Europe, particulièrement la Méditerranée; il y acquiert une assez grande taille et pèse jusqu'à 250 kilogr. Sa chair est assez bonne; mais il faut, pour la manger, en arracher la peau, qui est épaisse et coriace.

En Anatomie, une *Môle* est un *faux germe*, une masse charnue qui se forme quelquefois dans l'utérus : c'est le résidu informe d'un embryon détruit.

MOLÉCULAIRE (ATTRACTION). *Voy.* ATTRACTION.

MOLÉCULE (du latin *molecula*), la plus petite partie accessible à nos sens d'un corps quelconque. On appelle *Molécules intégrantes*, celles qui sont formées d'éléments simples et homogènes, c.-à-d. de même nature, comme celles de l'or, de l'argent; *M. constituantes*, celles qui sont formées d'éléments composés ou hétérogènes, comme les acides, les sels. Dans les corps simples, on ne trouve que des premières; dans les composés, on trouve les unes et les autres. La molécule diffère de l'atome en ce qu'elle est quelque chose de réel pour nous : c'est la plus petite partie que nous puissions obtenir par nos moyens de division, tandis que l'atome est le dernier terme possible de toute division; il échappe à nos sens : la pensée seule peut le concevoir. *V.* ATOME.

MOLÈNE, *Verbascum*, genre de la famille des Solanées, renferme des plantes herbacées bisannuelles ou vivaces, quelquefois sous-frutescentes, ordinairement de haute taille, qui croissent surtout en Europe, dans l'Afrique septentrionale et l'Asie moyenne : calice persistant, à 5 divisions profondes; corolle rotacée, à 5 lobes un peu inégaux; 5 étamines à filaments souvent barbus; anthères unilobées, réniformes, s'ouvrant transversalement au sommet; ovaire libre; style à stigmate obtus; fruit capsulaire, bivalve, polysperme, à deux loges. Les espèces de ce genre habitent les contrées tempérées; on les trouve en abondance dans les lieux arides, dans les décombres, sur le bord des chemins. Les deux principales sont : la *Molène commune* (*Verbascum thapsus*), vulgairement connue sous le nom de *Bouillon-blanc* (*Voy.* BOUILLON-BLANC), et la *M. noire* (*Verb. nigrum*), qui se reconnaît à ses feuilles ovales, crénelées, d'un vert sombre, ainsi qu'à ses étamines, qui toutes ont les filets chargés d'une laine rouge ou pourpre. Elle fleurit, ainsi que toutes les autres espèces, dans le courant de l'été. Les feuilles des Molènes, d'une faible odeur narcotique, sont employées comme émollientes, adoucissantes. On prescrit les fleurs en

infusion dans les maladies inflammatoires de poitrine; elles font partie des fleurs dites pectorales.

MOLETTE (diminutif de *mola*, meule, à cause de sa forme ronde), partie mobile de l'éperon faite en forme de roue étoilée et garnie de petites pointes qui servent à piquer le cheval.

On nomme encore ainsi : 1° une maladie du cheval, consistant en un amas de liquide, qui se manifeste à la jambe au-dessus du boulet par une tumeur molle : la *M. simple* affecte la face postérieure du tendon du muscle sublime; la *M. soufflée* occupe les deux côtés du tendon; — 2° un épi de poils qui se trouve au milieu du front du cheval; — 3° un morceau de marbre, de verre ou de pierre dure, taillé ordinairement en cône, dont la base est unie et qui sert à broyer des couleurs; — 4° une petite roue employée par les horlogers dans la conduite des cadrans des grosses horloges, etc.

MOLLET (de *mou, mol*), *sura*, gras de la jambe, saillie que forment à la partie postérieure de la jambe les muscles jumeaux et le muscle soléaire. Les fortes contractions dont ces muscles sont susceptibles rendent le mollet fréquemment le siége de crampes douloureuses. *Voy.* CRAMPES.

MOLLETON (de *mollet*, diminutif de *mou*, à cause de son duvet qui est fort doux), étoffe de laine ou de coton, légèrement foulée, lisse ou croisée, et tirée à poil, tantôt d'un seul côté, tantôt des deux côtés. On estime surtout les molletons d'Angleterre et d'Allemagne. En France, on fabrique des molletons de laine à Rouen, Beauvais, Mazamet, Castres (Tarn), Sommières (Gard), et des molletons de coton à Paris, Troyes, Villefranche, etc. Le molleton s'emploie le plus généralement en blanc pour langes, jupes, camisoles, doublures de gilets et autres effets d'habillement, pour couvertures, etc. Il y en a aussi de différentes couleurs, telles que gris, vert, bleu ou rouge, dont on fait aussi un grand usage, surtout à la campagne. On fabrique le molleton par les mêmes procédés que les couvertures.—Le molleton de coton est bien moins cher que celui de laine.

MOLLETTE, poulies verticales sur lesquelles passent des cordes destinées à soulever un fardeau. Il se dit particulièrement des poulies sur lesquelles passent les cordes qui descendent dans les puits de mines, et qui servent à remonter les caisses destinées à extraire le minerai et à enlever l'eau qui gêne les travaux. — *Voy.* MOLETTE.

MOLLUSQUES, dits aussi *Malacozoaires*, 2e classe des animaux invertébrés de Lamarck, renferme des animaux au corps constamment *mou*, sans squelette intérieur ou extérieur, enveloppés d'une peau musculaire ou *manteau*, à la surface de laquelle se développe le plus souvent une *coquille* d'une ou deux pièces, à circulation complète, à sang blanc, tantôt hermaphrodites se reproduisant à eux seuls (Patelles), tantôt hermaphrodites se reproduisant par le concours de deux individus (Limaces), tantôt enfin à sexes séparés, et se reproduisant comme les autres animaux. Les Mollusques sont terrestres ou aquatiques : les premiers recherchent les lieux humides, et se nourrissent de substances végétales ou animales; les seconds habitent l'eau douce ou l'eau salée. Ces derniers sont les plus nombreux.

Cuvier divise la classe des Mollusques en 6 ordres : les *Céphalopodes*, à tête développée; les *Ptéropodes*, qui ont aux deux côtés du cou deux espèces d'ailes ou nageoires membraneuses servant au mouvement; les *Gastéropodes*, qui rampent sur le ventre; les *Acéphales*, sans tête distincte; les *Brachiopodes*, qui ont des bras charnus et membraneux; les *Cirrhopodes*, qui ont des membres nombreux, articulés, etc., appelés *cirrhes* (*Voy.* ces mots). —On a donné le nom de *Malacologie* à l'étude des Mollusques : c'est le complément indispensable de la *Conchyliologie*. *Voy.* ces mots.

Aristote est le premier qui se soit occupé de l'histoire naturelle des Mollusques. Après lui, cette partie de la science resta stationnaire jusqu'au XVIe siècle, époque à laquelle Rondelet et Belon firent quelques observations nouvelles sur les Mollusques aquatiques. En 1678, Lister donna une classification méthodique de ces animaux. Ceux qui depuis ont le plus contribué aux progrès de cette science sont Rumph (1711), Dargenville (1742), Guettard, Adanson, Bruguière, Poli, Cuvier, Lamarck, Blainville, Férussac et Deshayes. On peut consulter l'*Histoire des animaux sans vertèbres* de Lamarck (revue par MM. Deshayes et Milne-Edwards, 1835-45), l'*Histoire des Mollusques* de M. de Blainville, l'*Histoire naturelle générale et particulière des Mollusques* de M. de Férussac (continuée par M. Deshayes), l'*Histoire naturelle des Mollusques de la France* de M. A. Moquin-Tandon, et l'art. MOLLUSQUES du *Dict. univ. d'Histoire naturelle* de M. d'Orbigny.

MOLOSSE, *Molossus*, espèce de Chiens que les anciens employaient à la chasse et à la garde des troupeaux, paraît n'être autre chose que notre *Dogue* (*Voy.* CHIEN). Ils tiraient leur nom de la Molosside, contrée d'Épire, qui fournissait les plus beaux.

Les Naturalistes modernes donnent ce nom à un genre de Chauves-souris d'Amérique, section des Vespertiliens, qui a pour type le *Mulot volant*.

C'est aussi le nom d'un pied employé dans la versification grecque et latine : il se composait de trois syllabes longues. On le nommait ainsi, ou d'une danse des Molosses, ou parce que, dans le temple de Jupiter, en Épire, on chantait en l'honneur de Molossus, fils de Pyrrhus et d'Andromaque, des odes dans lesquelles entrait ce pied.

MOLY (mot grec), nom donné par Homère (*Odyssée*, X, v. 302-6) à une plante merveilleuse que Mercure donna à Ulysse pour le préserver des enchantements de Circé. « La racine en était noire et la fleur blanche; les hommes ne pouvaient l'arracher. » On n'a pu découvrir quelle était la plante désignée par Homère; cependant on croit que c'était une espèce d'ail. Quelques auteurs pensent que cette plante est une pure fiction, et qu'il faut entendre ce qu'en dit Homère dans un sens allégorique.

Quoi qu'il en soit, Linné a donné ce nom à une plante bulbeuse du genre Ail (*Allium Moly*), qui diffère essentiellement de la plante d'Homère en ce que ses fleurs sont jaunes, ce qui l'a fait aussi appeler *Ail doré*. C'est une plante d'ornement. *V.* AIL.

MOLYBDÈNE (du grec *molybdaina*, masse de plomb, à cause de la ressemblance du sulfure de molybdène avec le plomb), corps simple, métallique, d'un blanc mat, susceptible de poli, d'une densité de 8,6. On le trouve dans la nature en combinaison avec le soufre (*molybdène sulfuré*), ainsi qu'avec le plomb et l'oxygène (*plomb molybdaté* ou *mélinose*). Il forme avec l'oxygène trois combinaisons, dont la plus oxygénée (MoO^3) est connue sous le nom d'*acide molybdique*, et se présente sous la forme d'une poudre blanche. On obtient le molybdène en calcinant fortement un mélange d'acide molybdique et de charbon dans un creuset brasqué. Schéele obtint le premier, en 1778, l'acide molybdique par la calcination du molybdène sulfuré, et peu après Hielm parvint à isoler le métal de cet acide. Le molybdène est sans usages.

Molybdène sulfuré, minéral composé de molybdène et de soufre (MoS^2), d'un gris bleuâtre et brillant, semblable à la plombagine, en masses lamelleuses ou en petites tables hexagonales très-minces, fort tendres, et d'une densité de 4,6. On le trouve en petites veines ou en amas disséminés dans les formations granitiques les plus anciennes de la Saxe, du Hartz, de la Suède, des Pyrénées et des Alpes. Le grillage le convertit en acide molybdique.

MOMENT (du latin *momentum*, abrégé de *movi-*

mentum, formé lui-même de *movere*, mouvoir). On nomme, en Statique, *Moment d'une force* le produit de cette force par une droite, par exemple le produit d'une puissance par le bras de levier suivant lequel elle agit. Il y a différentes espèces de *moments*, suivant la nature de la droite qui sert de facteur : ainsi, lorsqu'on rapporte le moment d'une force à un plan ou à une droite, ce facteur est la perpendiculaire abaissée du point d'application de la force sur le plan ou la droite ; lorsque le moment est rapporté à un point dit *centre des moments*, ce facteur est la perpendiculaire abaissée du centre des moments sur la direction de la force. La théorie des moments forme une partie importante de la *Statique*.

MOMIE (de l'arabe *moumyd*, mot formé de deux mots coptes, dont l'un signifie *mort* et l'autre *sel*, c'est-à-dire *mort préparé avec le sel* ; ou suivant d'autres, de l'arabe *mum*, cire, à raison de l'usage que les Égyptiens faisaient de cette substance pour embaumer leurs cadavres), corps d'homme ou d'animal embaumé et conservé presque intact depuis un grand nombre de siècles. La couleur des momies est d'un brun foncé, souvent noire et luisante ; le corps, aussi dur et aussi sec que du bois, répand une odeur aromatique particulière. A l'exception de la face, si bien conservée quelquefois que les yeux ont encore leur forme, ce corps est entièrement enveloppé d'étroites bandelettes (*Voy.* EMBAUMEMENT). On trouve encore aujourd'hui beaucoup de momies dans la moyenne Égypte, soit dans les pyramides, soit dans les tombeaux souterrains. On a apporté en Europe un grand nombre de momies, que l'on voit dans les musées ; mais l'humidité de nos climats ne permet pas de les conserver longtemps. Sieber (Vienne, 1820) et Granville (Lond., 1825) ont publié des observations curieuses sur les momies d'Égypte.

MOMORDIQUE, *Momordica*, genre de la famille des Cucurbitacées, renferme une douzaine d'espèces herbacées, grimpantes, appartenant à l'Asie et à l'Amérique tropicales. La *Momordique balsamine*, plante annuelle, originaire de l'Inde, a des tiges anguleuses et grimpantes, des feuilles alternes, aiguës, luisantes, des fleurs jaunes et solitaires, des fruits oblongs, du volume d'une grosse prune, d'abord verts, puis d'un jaune orangé. Ces fruits ont des propriétés balsamiques et vulnéraires ; on les connaissait autrefois sous le nom de *pommes de merveille*. Une des espèces les plus remarquables, la *M. élatérium* ou *Concombre sauvage*, a été érigée par L.-C. Richard en un genre à part sous le nom d'*Ecbalium*. *Voy.* ECBALIUM et ÉLATÉRIUM.

MOMOT, *Momotus*, genre de Passereaux syndactyles, renferme des oiseaux de la grosseur d'une Pie, au bec long, robuste, épais, aux tarses de moyenne grandeur, écussonnés, à la queue longue et étagée, au plumage brillant (vert, rouge, azuré, etc.), très-fourni à la tête, ayant le cou et le dessus du corps couverts de plumes longues, faibles et décomposées comme celles qu'on voit sur la tête des Geais. Ces oiseaux, qui habitent les forêts du Brésil et du Paraguay, sont sauvages et défiants ; ils volent difficilement et nichent presque à terre. Leur cri est monotone et désagréable. Ils se nourrissent de vers, d'insectes, de petits mammifères et aussi de fruits. Les principales espèces sont le *Momot houtou* ou *à tête bleue*, long d'un demi-mètre ; le *M. d'Ombey* ou *tutu*, à ventre bleu ; le *M. oran-roux*, etc.

MONACANTHE (du grec *monos*, un seul, et *acantha*, épine), sous-genre de poissons Plectognathes, établi dans le genre Baliste, renferme des poissons d'un brun foncé qui habitent les mers de la zone torride et se nourrissent de polypes et de coraux. *Voy.* BALISTE.

MONADE (du grec *monas*, gén. *monados*, unité). Ce nom, donné d'abord par les Pythagoriciens à l'unité, qui n'était pas seulement pour eux un nombre abstrait, mais l'élément simple, générateur de tous les composés, a été repris dans les temps modernes par Leibnitz. Pour ce philosophe, les *monades* sont aussi les éléments de toutes choses : ce sont des espèces d'atomes incorporels, des substances ou plutôt des *forces* simples, douées de deux attributs essentiels : l'*appétition*, par laquelle elles tendent au mouvement, et la *perception*, par laquelle elles sont susceptibles de sentir. Différentes de qualité et de perfection, elles forment un nombre infini de degrés par lesquels on s'élève de la matière brute à la bête et enfin à l'être intelligent, ayant conscience de lui-même. Leibnitz veut que les monades soient inaccessibles à toute influence du dehors et n'exercent aucune action les unes sur les autres : il les frappe par là d'impuissance et se trouve ainsi conduit à l'hypothèse de l'*Harmonie préétablie* (*Voy.* ce mot). Tout ce système est connu sous les noms de *Monadologie*, de *Monadisme*.

Les Naturalistes ont donné le nom de *Monades* à des animaux infusoires tellement petits qu'au plus fort microscope ils ne paraissent que comme un point. Ce sont des corpuscules gélatineux, qu'on trouve dans les infusions animales ou végétales. Ils sont ovales, globuleux ou lenticulaires, parfaitement transparents, et se meuvent avec une extrême vitesse. On ne trouve chez eux aucune trace d'organes, et on les regarde comme des animaux réduits à leur plus simple composition. On en distingue plusieurs espèces : la *Monade lentille* (*Monas lens*), type du genre, est de forme lenticulaire et peut avoir de 5 à 10 dix-millièmes de millimètre.

MONADELPHIE (du grec *monos*, seul, et *adelphos*, frère), 16e classe du système de Linné, renferme des plantes dicotylédonées dont toutes les étamines sont *monadelphes*, c.-à-d. font corps ensemble par leurs filets.

MONANDRIE (du grec *monos*, seul, et *anêr*, *andros*, mâle), 1re classe du système de Linné, renferme les plantes dont les fleurs n'ont qu'une seule étamine, c.-à-d. un seul organe mâle.

MONARCHIE (du grec *monos*, seul, et *arkhê*, commandement), état régi par un seul chef, qui porte ordinairement le titre de *Roi* ou d'*Empereur*. On distingue la *Monarchie absolue*, où la souveraine puissance réside tout entière dans la personne du monarque sans autres restrictions que les lois fondamentales de l'État, comme en Russie, en Turquie et dans la plupart des États de l'Asie, et la *M. constitutionnelle*, dite aussi *M. tempérée* ou *représentative*, dans laquelle le pouvoir souverain est partagé entre le chef de l'État et les représentants de la nation et est réglé dans son exercice par une constitution : telles sont la plupart des monarchies de l'Europe occidentale. — En outre, ces diverses monarchies peuvent être *héréditaires* (ce qui est le cas le plus ordinaire), ou *électives* (comme en Pologne).

La monarchie paraît être la forme la plus ancienne comme la plus naturelle de gouvernement : elle est née de l'état de famille, où tous les enfants sont soumis à l'autorité du père ; c'est aussi la plus répandue. Son écueil est le despotisme. Les modernes ont paré à cet inconvénient au moyen des *chartes* et des *constitutions*, tantôt octroyées, tantôt acceptées : de là les *monarchies constitutionnelles*.

M. Fr. Lacombe a donné l'*Histoire de la Monarchie en Europe*, 1853-55. — *V.* aussi ROI, ROYAUTÉ.

MONARDE, *Monarda* (du naturaliste *Monardin*, qui décrivit le premier cette plante), genre de la famille des Labiées, renferme une quinzaine d'espèces herbacées, appartenant à l'Amérique septentrionale. La *M. didyme* (*M. purpurea*), appelée vulgairement *Thé d'Oswego* ou *de Pensylvanie*, parce que l'infusion de ses feuilles aromatiques remplace dans le pays celle du thé, a des racines vivaces, des tiges robustes, hautes de 70 centim., et des fleurs longues,

d'un rouge vif. La *M. fistuleuse* (*M. fistulosa*) est plus haute et a des fleurs plus pâles que la précédente : on l'emploie contre la fièvre intermittente.

MONASTÈRE (du latin *monasterium*), maison établie pour recevoir des religieux ou des religieuses qui veulent se livrer à la *vie monastique*, c.-à-d. vivre en commun dans la pratique d'une même *règle*. On lui donne, suivant ses divers modes de constitution ou d'origine, les noms d'*abbaye*, de *prieuré*, de *couvent*, de *laure*, etc. (*V.* ces mots).—Les grands monastères étaient jadis des espèces de villes où les religieux trouvaient toutes les choses nécessaires à la vie. Ils étaient généralement construits sur un plan uniforme : le grand autel était tourné à l'orient ; l'entrée du cloître était près du vestibule, le dortoir occupait l'aile de l'orient, et répondait au haut de l'église ; au-dessous était le chapitre ; vis-à-vis l'église était le réfectoire, et au bout du réfectoire, à l'occident, la cuisine. Le cloître était au milieu du tout.

L'origine de la vie monastique remonte au IVe siècle. Vers 350, S. Pacôme réunit à Tabenne les nombreux cénobites répandus dans la haute Égypte, et les soumit à une règle commune. Vers la fin du même siècle, S. Martin de Tours et S. Cassien de Marseille fondèrent en France les premiers monastères. *V.* MOINE.

MONASTIQUES (ORDRES). *Voy.* ORDRES.

MONAUL, nom donné par Vieillot à l'oiseau nommé par Cuvier *Lophophore*. *Voy.* ce mot.

MONDE (du latin *mundus*, ordre, monde), l'ensemble de toutes les choses créées.

En Astronomie, on appelle *Système du monde* l'ensemble de l'univers et l'ordre suivant lequel les globes célestes exécutent leurs mouvements les uns par rapport aux autres. On doit à Laplace une célèbre *Exposition du système du monde*. — Sous le titre de *Cosmos* (nom grec du monde), M. Al. de Humboldt a donné un savant exposé de toutes les connaissances actuelles sur la constitution de l'univers (trad. par MM. Faye et Galusky, 1846 et ann. suiv.).

Les Philosophes ont établi une foule de systèmes sur la nature et l'origine du monde (*V.* COSMOGONIE et PANTHÉISME).—Sous le nom d'*Ame du monde*, certains philosophes (Platon, Zénon, Plotin, etc.) désignaient une force immatérielle qu'ils supposaient confondue avec la matière, et lui servant à la fois de moteur et de principe plastique, c.-à-d. lui donnant le mouvement et cette variété de formes que nous admirons dans la nature. Pour eux, l'âme du monde était une espèce d'intermédiaire entre Dieu et la matière.

Dans un sens restreint, on appelle *monde* le globe terrestre : on y distingue l'*ancien monde* ou l'hémisphère qui comprend l'Europe, l'Asie et l'Afrique, et le *nouveau monde* ou l'Amérique. Par extension, on a donné le nom de *mondes* aux divers globes célestes que l'on suppose habités. On connaît les *Entretiens sur la pluralité des mondes* de Fontenelle, où cette thèse est plutôt soutenue comme un jeu d'esprit que comme une opinion sérieuse.

MONE, espèce du genre Guenon. *Voy.* GUENON.

MONEDULA, nom scientifique du *Choucas*, espèce de Corneille.

MONILIFORME (du latin *monile*, collier), se dit, en Botanique, des parties qui sont divisées par des étranglements en petites masses arrondies, rangées comme les grains d'un chapelet.

MONIMIA, genre de plantes monocotylédones diclines, rapporté d'abord à la famille des Urticées, aujourd'hui type de la famille des Monimiacées, établie par A.-L. de Jussieu, renferme des arbrisseaux de Madagascar et de l'île Bourbon, hauts de 3 à 4 mètres, à feuilles opposées, dépourvues de stipules, à fleurs unisexuées, petites et en grappes, d'un jaune orangé, remarquables surtout par la forme de leur involucre dont les divisions sont disposées sur deux rangées. Toutes les parties de ces arbrisseaux exhalent une odeur douce et aromatique ; leur écorce passe pour astringente. — La famille des Monimiacées renferme les genres : *Monimia*, *Ambora*, *Citrosma*, *Tetrapome*, *Hedycaria* ou *Ruizia*, *Boldoa* et *Mollinedia*.

MONITEUR (du latin *monitor*, qui avertit). Chez les Romains, on donnait ce nom aux instituteurs des enfants. Le *Moniteur militaire* était un officier chargé d'avertir les jeunes soldats des fautes qu'ils commettaient contre le service. Le *M. domestique* était un esclave chargé d'éveiller les maîtres, et de les prévenir aux heures du repas, de la promenade et du bain. Le *M. théâtral* était ce que nous appelons le souffleur. — *Voy.* aussi NOMENCLATEUR.

Dans le système de l'enseignement mutuel, on donne le nom de *Moniteur* à un élève instructeur choisi par le maître pour instruire un certain nombre d'écoliers de la classe inférieure à la sienne, et qui préside à leurs exercices sous la surveillance et la direction du maître. *Voy.* ENSEIGNEMENT.

MONITEUR UNIVERSEL, journal officiel du Gouvernement français, fondé en 1789 par Ch.-Jos. Panckoucke, et qui se continue encore. Le premier numéro parut le 24 novembre 1789. C'était d'abord une simple gazette, sans caractère officiel : il ne prit ce caractère qu'à partir du 1er nivôse an VIII (22 décembre 1799). — La collection du *Moniteur*, qui offre les documents les plus complets et les plus authentiques pour l'histoire de nos révolutions, forme aujourd'hui plus de 100 volumes et est d'un prix très-élevé. Le premier volume contient un abrégé historique des anciennes formes du Gouvernement français, de ses états généraux, des événements qui amenèrent la Révolution, etc. Cette introduction est due à M. Thuau-Granville. Il a été publié des *Tables chronologiques du Moniteur*, qui facilitent les recherches dans cet immense répertoire de faits politiques. — On a fait aussi plusieurs réimpressions partielles du *Moniteur*.

MONITION (du latin *monitio*), avertissement juridique qui se fait en certains cas, par l'autorité de l'évêque, avant que de procéder à l'excommunication. On fait d'ordinaire jusqu'à trois monitions.

MONITOIRE, ordre émané d'un juge ecclésiastique, qui oblige, sous peine d'excommunication, tous ceux qui ont connaissance du fait qui y est dénoncé à révéler ce qu'ils en savent aux curés et aux vicaires chargés de la publication. Alexandre III est le premier pape qui ait introduit l'usage des monitoires ; aujourd'hui, cet usage n'existe plus en France. — Aux termes d'un décret du 10 décembre 1806, le Gouvernement pouvait recourir aux monitoires pour découvrir quelque crime grave. C'était le ministre de la Justice qui seul pouvait les ordonner, et c'était à lui que les révélations pouvaient être adressées, après avoir été reçues par les magistrats, les curés et les vicaires.

MONITOR (c.-à-d. *qui avertit*), nom donné par Cuvier et plusieurs autres Naturalistes à des Sauriens de moyenne taille et de la famille des Lacertiens, qui passent pour prévenir l'homme, par leur sifflement, de l'approche des Crocodiles, leurs ennemis mortels : on les appelle aujourd'hui *Sauvegardes* et *Varans*. *Voy.* ces mots.

MONNAIE (en latin *moneta*, de *monere*, avertir, parce que le type ou la marque légale dont elle est empreinte *avertit* qu'il n'y a point eu de fraude dans la fabrication). Prise dans sa plus vaste acception, la monnaie est définie par les économistes « un instrument d'échange qui, en même temps qu'il sert de mesure pour la valeur des objets échangés, est par lui-même un équivalent. » Les matières les plus diverses ont pu être employées comme moyens d'échange : le sel a servi de monnaie en Abyssinie, la morue à Terre-Neuve, certains coquillages appelés *cauris* aux Maldives et dans plusieurs parties de l'Inde et de l'Afrique, les grains de cacao au Mexi-

que, le cuir en Russie, jusqu'à Pierre Ier, etc. Cependant, on s'est presque partout accordé à prendre pour cet usage des métaux, et l'on n'entend vulgairement par *monnaie* que des espèces métalliques.

L'Académie définit la monnaie : « Toute pièce de métal servant au commerce, frappée par une autorité souveraine, et marquée au coin d'un prince ou d'un État souverain. » Les métaux qui sont presque universellement adoptés sont l'or, l'argent et le cuivre, plus ou moins mêlés d'alliage : toutefois, les Lacédémoniens employèrent longtemps le fer, et les Russes ont, pendant quelques années (de 1828 à 1845), frappé des monnaies de platine. On remplace quelquefois la monnaie par du papier, qui prend alors le nom de *papier-monnaie*. *Voy.* ce mot.

On distingue : 1° les *Monnaies réelles* ou *effectives*, espèces d'or, d'argent, de billon ou de cuivre, ayant cours dans le commerce et auxquelles l'État a assigné une valeur déterminée; 2° les *M. de compte* ou *imaginaires*, qui n'existent plus en espèces réelles ou qui même n'ont jamais eu d'existence que sur le papier, et qu'on emploie soit par l'effet d'anciennes habitudes, soit pour faciliter les comptes en les établissant toujours sur un pied certain et non variable : telles sont les *livres sterling* en Angleterre, les *réaux de veillon* en Espagne, les *reis* en Portugal, la *livre de banque* (*pfund*) en Prusse, le *rouble de compte* en Russie; et 3° les *M. de convention*, espèces métalliques qui ont cours dans plusieurs États et dans plusieurs villes, d'après une convention particulière : telles sont, en Allemagne, les *species*, les *florins*, les pièces de 30, de 20, de 10 *kreutzer*, etc. — On appelle *Monnaie obsidionale* ou *de nécessité* celle que, dans certaines circonstances, les villes assiégées sont obligées de frapper pour suppléer aux espèces qu'elles ne peuvent recevoir du dehors.

Le titre d'une monnaie est la quantité de métal fin qui y existe : la monnaie française est au titre de 9 dixièmes, c.-à-d. qu'elle contient 9 dixièmes d'argent ou d'or pur et un dixième de cuivre; la monnaie d'or anglaise est au titre de 11 douzièmes. On nomme *frai* la diminution de poids qu'éprouvent les pièces de monnaie par l'effet de la circulation.

Dans toute pièce de monnaie, on remarque : le côté de la tête (*avers*, *droit* ou *face*), et le côté opposé (*revers*); la *légende*, écriture gravée autour de la figure ou dans le champ de la pièce; l'*exergue*, espace réservé du côté du revers pour quelque inscription; le *cordon*, tour de la pièce sur son épaisseur; le *millésime*, date de la fabrication. Le lieu où la pièce a été frappée est désigné par une lettre ou par une marque quelconque, dite *point secret*; on appelle *déférent* la marque du graveur. —Pour la fabrication des monnaies, *Voy.* MONNAYAGE.

L'origine de la monnaie métallique est fort ancienne. Les Égyptiens paraissent en avoir été les premiers inventeurs. Dans la Bible, il n'est parlé de monnaie (*sicles*) qu'à l'époque du voyage d'Abraham en Égypte. Chez les Grecs, l'invention des monnaies était attribuée soit aux Lydiens, soit à Phidon, roi d'Argos au IXe siècle avant J.-C. La première monnaie des Grecs portait l'empreinte d'un bœuf; dans la suite, ils mirent sur leurs monnaies des figures symboliques, particulières à chaque contrée : ceux de Delphes y représentaient un dauphin; les Athéniens, une chouette; les Béotiens, un Bacchus avec une grappe de raisin et une grande coupe; les Macédoniens, un bouclier; les Rhodiens, le disque du soleil. Chez les Romains, le type qu'offrait l'as fut longtemps une tête de Janus, et au revers la proue d'un vaisseau. Chez les modernes, la monnaie offre le plus ordinairement l'effigie du souverain régnant.

L'unité monétaire chez les Grecs était la *drachme* qui valait 0 fr. 93 c.; ses multiples étaient la *mine*, ou 100 drachmes, le *talent d'argent*, 60 mines, et le *talent d'or*, valant 10 talents d'argent; au-dessous de la drachme était l'*obole*, qui valait environ 0 fr. 15 c. La principale monnaie des Perses était d'or, et s'appelait *darique*, du nom de Darius le Mède, qui le premier l'avait fait frapper.

Chez les Romains, les premières monnaies furent en cuivre, en terre cuite ou même en bois peint; Servius Tullius fit frapper la première monnaie d'airain; on ne frappa de monnaie d'argent qu'en 269 avant J.-C. Les plus anciennes portaient l'image d'un animal (*pecus*, d'où *pecunia*); les plus connues sont l'*as*, dont la valeur varia souvent, le *sesterce* ou *nummus*, qui valait 2 as 1/2; le denier (*denarius*), qui valait 4 sesterces ou 10 as; l'*aureus* ou *solidus*, 100 sesterces ou 250 as. *Voy.* ces mots.

Au moyen âge, une diversité extrême et, par suite, une grande confusion régnèrent dans les monnaies. La faculté de battre monnaie, ordinairement réservée aux rois, appartenait alors à la plupart des seigneurs suzerains et quelquefois même à de simples abbés. S. Louis (en 1265) et François Ier tentèrent de réprimer ce désordre; il subsista néanmoins jusqu'à Louis XIV, qui y mit un terme par l'ordonnance du 4 avril 1652 et qui établit l'uniformité dans le système monétaire.

Les monnaies françaises ont continuellement varié de forme, de titre et de nom. Les plus connues, parmi celles qui n'ont plus cours aujourd'hui, étaient : en or, les *louis* et *double louis*; en argent, la *livre tournois*, la *livre parisis*, l'*écu de* 6 *livres* et celui *de* 3 *livres*, les pièces de 15 et 30 *sous*; en cuivre, le *sol* ou *sou*, le *liard*, le *denier*. Les nouvelles monnaies, introduites depuis l'établissement du système métrique (*Voy.* ce mot) et coordonnées avec ce système, ont pour unité le *franc*, qui pèse 5 grammes. Le dixième d'un franc s'appelle *décime*, le centième, *centime*. Les monnaies d'argent sont les pièces d'*un franc*, de 2 *francs*, de 5 *francs*, d'*un demi-franc* et d'*un* 5e *de franc*. Les monnaies d'or sont les pièces de 5, de 10, de 20, de 40 (auj. supprimées), de 50 et de 100 fr. L'alliage est d'un 10e d'argent. — Pour l'argent, 1 franc pesant 5 grammes, 2 fr. en pèsent 10; 5 fr., 25; 4 pièces de 5 fr., 100; 40, 1 kilogr. Pour l'or, la pièce de 5 fr. pèse 1 gramme 612; 10 fr., 3 gr. 225; 20 fr., 6 gr. 451; 40 fr., 12 gr. 903; 50 fr., 16 gr. 129; 100 fr., 32 gr. 258. — Le diamètre des pièces d'argent est, pour la pièce de 20 centimes, de 15 millim.; pour 50 c., 18mm; pour 1 fr., 23mm; pour 2 fr., 27mm; pour 5 fr., 37mm. Celui des pièces d'or est de 17mm pour la pièce de 5 fr.; 19, p. 10 fr.; 21, p. 20 fr.; 26, p. 40 fr.; 28, p. 50 fr.; 35, p. 100 fr. — Les monnaies de cuivre sont, depuis 1852, les pièces de 1, 2, 5 et 10 centimes; elles contiennent 95 de cuivre, 4 d'étain et 1 de zinc.

Les principales monnaies étrangères sont : en Angleterre, la *guinée*, le *souverain*, la *couronne*, le *schelling*, le *penny*; en Autriche, le *souverain*, le *ducat*, le *risdale*, le *florin*, le *kreutzer*; en Danemark, le *chrétien*, le *ducat*, le *risdale*, le *marck*; en Espagne, la *pistole*, le *doublon*, la *piastre*, le *réal*; dans les États romains, la *pistole*, le *sequin*, l'*écu* ou *paolo*, la *bayoque*; aux États-Unis, l'*aigle*, le *double aigle*, le *dollar*; en Hollande, le *ducat*, le *ryper*, le *florin*, le *ducaton*, le *guillaume*; à Naples et en Sicile, l'*once d'or*, le *carlin*, le *ducat*; à Parme, la *lire* (livre) *d'or* et la *lire d'argent*; en Portugal, le *moera douro* et la *cruzade*; en Prusse, le *ducat*, le *frédéric*, le *thaler*, le *gros*; en Russie, l'*impériale*, le *ducat*, le *rouble*; en Sardaigne, le *carlin*, la *pistole*, l'*écu*; en Suisse, le *ducat*, la *pistole*, l'*écu*, le *florin*; en Toscane, le *sequin*, le *ruspone*, la *piastre*, l'*écu*; en Turquie, le *sequin*, la *piastre*, l'*almitchel*, l'*aspre* (*Voy.* chacun de ces noms). — La Belgique, depuis 1831, et le grand-duché de Luxembourg, depuis 1848, ont adopté notre système monétaire.

J. Boisard (1711), Dupré de Saint-Maur (1746), Abbot de Bazinghen (1764) ont donné des *Traités des*

Monnaies. On doit à Leblanc un *Traité historique des Monnaies de France* (1690), à T. Duby un *Traité des Monnaies des barons, pairs, évêques, abbés, villes*, etc. (1790, 2 vol. in-4); à P.-F. Bonneville un *Traité des Monnaies d'or et d'argent chez les différents peuples* (1806), refondu, avec d'importantes améliorations, par son fils sous le titre d'*Encyclopédie des Monnaies* (1850); à M. Juvigny un *Traité théorique et pratique sur les Monnaies* (1834, 3e édit.). Comme livre usuel, on peut se servir utilement des *Tableaux des Monnaies de change et des Monnaies réelles* de M. de Simmencourt, du *Cambiste universel* de Kelly, du *Nouveau manuel des Monnaies* de Nelkenbrecher, traduit de l'allemand par J.-M. Deschamps (1844). — M. G. Garnier a donné l'*Histoire de la Monnaie depuis les temps de la plus haute antiquité* (1819).

MONNAIE (LA), Hôtel des Monnaies, lieu où l'on fabrique la monnaie. *Voy.* MONNAYAGE.

FAUSSE-MONNAIE. Les *Faux-Monnayeurs* étaient autrefois mis à la torture et rompus vifs. En 1726, on substitua à ces horribles supplices la peine de mort, qui fut conservée dans le Code pénal (art. 132 et suivants); cette peine elle-même a été remplacée en 1832 par la peine des travaux forcés à perpétuité pour la contrefaçon des monnaies d'or et d'argent, et par celle des travaux forcés à temps pour la contrefaçon des monnaies de cuivre et de billon.

MONNAYAGE. La fabrication des monnaies comprend plusieurs opérations importantes : 1° la *fonte* des métaux, qui s'opère dans des creusets de terre pour l'or, de fer fondu pour l'argent, le billon et le cuivre; 2° l'*essai* de l'alliage, pour voir si cet alliage est au *titre* convenable; 3° le *laminage* du lingot, puis le *découpage* des *flans*, qui se fait à l'emporte-pièce; 4° le *frappage* des pièces à l'aide des *matrices* et du *balancier* (*Voy.* ces mots). Avant l'invention du balancier, les monnaies étaient fabriquées au marteau; souvent même elles étaient fondues dans un moule. *Voy.* MÉDAILLES.

Charles le Chauve avait confié la surveillance du monnayage à une section de la Cour des comptes, dite *Chambre des monnaies*, et composée de 3 membres appelés *Généraux des monnaies;* en 1358 Charles V porta leur nombre à 8 et créa, en outre, un *gouverneur* des monnaies du royaume. En 1551 la Chambre des monnaies fut érigée en *Cour des monnaies*, ayant juridiction souveraine et supérieure pour tout ce qui concernait les monnaies. Elle subsista ainsi jusqu'à la Révolution. En 1790 fut instituée la *Commission des monnaies*, qui, modifiée par des lois postérieures, est encore aujourd'hui chargée de juger du titre et du poids des espèces fabriquées, de surveiller la fabrication des monnaies et médailles, l'essai des ouvrages d'or et d'argent, la confection des coins monétaires et des poinçons de la garantie. *Voy.* CONTRÔLE.

La fabrication des monnaies se fait, en France, dans les ateliers de l'État connus sous le nom d'*hôtels des monnaies*. Avant la Révolution, on en comptait 30. On en a successivement réduit le nombre; les seuls qui soient aujourd'hui en exercice sont ceux de Paris (dont la marque est A), Bordeaux (K), Lille (W), Lyon (D), Marseille (M), Rouen (B), Strasbourg (BB). Outre la fabrication des espèces monnayées, l'hôtel de la Monnaie de Paris a le privilége de fabriquer les médailles, pièces de plaisir et jetons pour toute la France.

A la Monnaie de Paris est annexé un *Musée monétaire*, qui possède la collection des coins et poinçons des monnaies, médailles, pièces de plaisir et jetons qui ont été frappés en France depuis Charles VIII.

MONO..., partie initiale d'un grand nombre de mots français, vient du grec *monos*, seul, et indique que l'objet auquel il se joint est unique, comme dans *monocarpe, monocéphale, monocotylédon*, etc., qui signifient : qui n'a qu'un fruit, qu'une tête, qu'un cotylédon, etc.

MONOCÈRE ou MONOCÉROS (du grec *monos*, seul, et *kéras*, corne). Les Naturalistes ont donné ce nom à divers animaux ayant pour caractère principal une corne située au milieu du front : tels sont le Rhinocéros, la Licorne, le Narval; plusieurs insectes, notamment un genre de Coléoptères de la famille des Trachélides, un Scarabéide, etc.

MONOCHLAMYDÉ (de *monos*, seul, et *chlamys*, surtout, casaque). Ce mot, synonyme de *Monopérianthé*, est employé par M. de Candolle pour désigner les plantes qui n'ont qu'une seule enveloppe florale.

MONOCHROME (du grec *monos*, seul, et *khrôma*, couleur), qui est d'une seule couleur. Les *camaïeux*, les *grisailles*, toutes les peintures en clair-obscur sont des peintures *monochromes*. — Ce genre de travail est très-ancien : les Étrusques l'ont connu. La peinture n'eut d'abord qu'une seule teinte, et les figures n'étaient formées que par des lignes d'une seule couleur, qui était ordinairement le rouge fait avec le cinabre et le minium. Au lieu du rouge on employait quelquefois le blanc : Quintilien dit de Polygnote et Pline de Zeuxis qu'ils firent des monochromes en blanc.

MONOCLE (du grec *monos*, seul, et du latin *oculus*, œil), nom donné aux lunettes composées d'un seul verre et qui ne peuvent servir que pour un seul œil à la fois. On l'oppose à *binocle*.

En Histoire naturelle, ce mot est synonyme de *Cyclope*. *Voy.* CYCLOPE.

MONOCLINE (de *monos*, seul, et *kliné*, lit), synonyme d'*Hermaphrodite*, se dit, en Botanique, par opposition à *dicline*, de toutes les plantes qui ont les organes des deux sexes (pistils et étamines) réunis dans la même fleur.

MONOCORDE (du grec *monos*, un seul, et *khordè*, corde), dit aussi *Sonomètre*, instrument composé d'une seule corde sonore, dont les anciens se servaient pour déterminer les rapports numériques des sons : on en attribue l'invention à Pythagore. La corde est montée sur une caisse rectangulaire, et on en varie les intonations au moyen de chevalets mobiles. On s'en sert en Physique pour déterminer les rapports numériques des sons. On s'en sert aussi pour accorder les instruments de musique. *Voy.* ACCORDEUR.

MONOCOTYLÉDONES ou MONOCOTYLÉDONÉES (PLANTES), du grec *monos*, seul, et de *cotylédon*; nom donné, dans la méthode d'A.-L. de Jussieu, aux plantes dont l'embryon est pourvu d'un cotylédon unique, comme le Lis (*Voy.* COTYLÉDON). Ces plantes sont bien moins nombreuses que les Dycotylédonées. A.-L. de Jussieu les partageait en 3 classes (*Hypogynes*, *Périgynes* et *Epigynes*), d'après l'insertion des étamines. Depuis, beaucoup d'autres classifications des Monocotylédones ont été proposées par les Botanistes modernes; Ad. Brongniart les partage en 2 sections : 1° *Périspermées*, comprenant 8 classes : Glumacées, Joncinées, Aroïdées, Pandanoïdées, Phœnicoïdées (Palmiers, Nipacées, etc.), Lirioïdées, Broméloïdes, Scitaminées; 2° *Apérispermées*, formant 2 classes : Orchioïdées et Fluviales.

La justesse de la dénomination de *Monocotylédones* a été contestée, parce que l'existence d'un seul cotylédon n'est qu'apparente : elle provient de ce que, dans les plantes qui sont essentiellement alternes, l'inférieure est solitaire sur un même plan. Bien qu'on n'aperçoive qu'elle dans la graine, on voit souvent le long de la gemmule d'autres petits corps semblables et disposés alternativement, comme dans les Graminées; quelquefois même on trouve deux cotylédons plus ou moins inégaux, mais alternes, comme dans les Cycadées. Ce n'est donc pas l'unité du cotylédon, mais l'alternance des cotylédons, qui caractérise les végétaux improprement

appelés *Monocotylédonés*.—On a donné pour synonymes à ce nom ceux d'*Endogènes*, d'*Endorhizes*, de *Cryptocotylédonés*, de *Monogènes*, etc.

MONODELPHES (du grec *monos*, seul, et *delphys*, matrice), se dit, par opposition à *Didelphes*, des Mammifères qui n'ont qu'une matrice et chez qui le fœtus prend tout son développement dans cet organe.

MONODON (*à une seule dent*). *Voy.* NARVAL.

MONOECIE (du grec *monos*, et *oikia*, maison), nom donné, dans le système de Linné, à une classe et à un ordre comprenant des plantes qui portent des fleurs mâles et des fleurs femelles séparées sur le même pied. Cette classe a été divisée en onze ordres : *Monandrie*, *Diandrie*, *Triandrie*, *Tétrandrie*, *Pentandrie*, *Hexandrie*, *Heptandrie*, *Polyandrie*, *Monadelphie*, *Syngénésie*, *Gynandrie*.

MONO-ÉPIGYNIE, classe de la méthode de Jussieu, qui comprend les plantes *monocotylédones* dont les étamines sont *épigynes*.

MONOGAME (du grec *monos*, seul, et *gamos*, noce), se dit, en Botanique, d'une fleur composée qui renferme des fleurs toutes de même sexe; et, en Zoologie, d'un animal qui n'a qu'une seule femelle.

MONOGAMIE. Dans le système de Linné, on nomme ainsi un ordre comprenant des plantes dont les fleurs, quoique rapprochées les unes des autres, sont cependant distinctes et n'ont pas d'enveloppe florale commune.

MONOGRAMME (du grec *monos*, seul, et *gramma*, lettre), caractère factice composé d'une seule lettre ou de plusieurs lettres entrelacées, qui sont ordinairement les initiales d'un nom. Les anciens ont fait usage des monogrammes : on en trouve beaucoup sur les monnaies grecques; mais leur emploi ne devint général que depuis Charlemagne. Éginhard dit que Charlemagne, ne sachant pas écrire, se servait d'un monogramme pour signature. Les rois francs de la deuxième race, ainsi qu'une grande partie des évêques et des seigneurs, depuis Charlemagne, ne signèrent qu'avec un monogramme. Les papes n'usèrent guère de monogrammes pour leur nom que dans le IXe siècle. Le droit de signature en monogramme fut longtemps réservé aux souverains et aux princes. Cet usage se maintint dans les actes publics en France jusqu'au XIIIe siècle, en Allemagne jusqu'au XVe. Philippe le Hardi est le dernier roi capétien qui ait signé par monogramme.

Un des monogrammes les plus connus est celui du nom de Jésus-Christ : IHS. Les uns n'y voient que les 3 premières lettres du nom grec Ἰησοῦς; d'autres les initiales de ces trois mots : *Jesus Hominum Salvator*.

Dans la suite, on a appelé *monogrammes* les chiffres ou signes que les artistes apposent au bas de leurs ouvrages. La connaissance et l'explication de ces monogrammes sont importantes pour l'histoire de l'art, et elles offrent d'assez grandes difficultés. On doit à Brulliot un excellent *Dictionnaire des monogrammes* (Munich, 1817 et 1832-34, in-4°).

MONOGRAPHIE (du grec *monos*, seul, et *graphô*, écrire), ouvrage ou mémoire qui traite spécialement d'un point particulier de la science. Ce mot est usité surtout en Histoire naturelle et en Médecine.

MONOGYNIE (de *monos*, seul, et *gyné*, femelle), nom donné, dans le système de Linné, au premier ordre de chacune de ses 13 classes, comprenant des plantes dont chaque fleur ne renferme qu'un *seul* pistil ou organe femelle.

MONO-HYPOGYNIE, nom donné, dans la méthode de Jussieu, à une classe renfermant les plantes *monocotylédones* à étamines *hypogynes*.

MONOIQUE (du grec *monos*, seul, et *oikia*, maison), se dit, en Botanique, d'une plante qui porte des fleurs mâles et des fleurs femelles séparées les unes des autres, mais sur un même pied, comme le maïs. *Voy.* MONOECIE.

MONOLITHE (du grec *monos*, seul, et *lithos*, pierre), s'applique aux ouvrages exécutés d'un seul bloc. L'obélisque de Louqsor, qu'on voit sur la place de la Concorde à Paris, est, comme presque tous les obélisques de l'Egypte, un *monolithe*.

MONOLOGUE (du grec *monos*, seul, et *logos*, discours), scène dramatique où un acteur paraît seul et se parle à lui-même. Les monologues sont la plupart du temps froids et languissants. Cependant les tragédies de Corneille, de Racine, de Shakspeare, en contiennent de très-beaux et de très-pathétiques. On trouve aussi, mais plus rarement, des monologues dans la comédie : un des plus remarquables est celui de *Sosie* dans l'*Amphitryon* de Molière.

MONOMANIE (du grec *monos*, seul, et *mania*, manie, folie), folie ou délire portant sur un seul objet. Les idées exclusivement dominantes du *monomaniaque* sont l'effet d'un désordre des passions ou des affections plutôt que des facultés intellectuelles; au lieu que chez le *maniaque*, le désordre primitif est dans l'intelligence. La perversion des penchants, des affections, des sentiments naturels du *monomane* finit par entraîner le désordre de l'intelligence; mais elle peut exister pendant longtemps sans trouble apparent de cette dernière faculté. De là, deux formes différentes de monomanie : tantôt le monomaniaque agit avec une conviction intime, mais délirante; sa folie est évidente, mais il obéit à une impulsion réfléchie; tantôt il ne présente aucun désordre des facultés intellectuelles, et cependant il cède à un penchant insurmontable.

L'objet de la monomanie peut varier à l'infini : il n'est pas une idée, une sensation, un souvenir, un penchant, une disposition de l'âme, qui ne puisse en faire le sujet. Les *Monomanies* les plus remarquables sont : la *M. ambitieuse* ou *M. d'orgueil* : le malade éprouve un besoin insatiable d'honneurs, de titres, de puissance, de richesses; il s'imagine être général victorieux, roi, prophète, ou même Dieu; la *M. furieuse* : le malade se croit victime d'une grande injustice ou sans cesse poursuivi par des hommes qui l'accablent d'injures et de coups; il entre en fureur contre ses ennemis imaginaires; il brise, déchire tout ce qui l'entoure; la *M. suicide* : un aliéné entend continuellement une voix intérieure qui lui crie : *Tue-toi!* un autre se tue pour échapper aux ennemis dont il se croit sans cesse poursuivi, etc.; la *M. gaie, joyeuse* : les malades s'imaginent être heureux, riches, puissants; ils parlent, ils rient sans cesse; la *M. triste*, la *Mélancolie* des anciens, la *Lypémanie* d'Esquirol : les malades sont tristes, accablés, taciturnes, sombres, assiégés de pressentiments funestes : l'un s'imagine avoir éprouvé un grand malheur, et se livre au désespoir; l'autre se croit coupable des crimes les plus atroces; la *M. Narcisse*, dans laquelle le malade s'aime et s'admire lui-même : assez fréquente chez les femmes, elle se rencontre aussi chez les hommes; on voit des vieillards même faire alors de leur toilette leur occupation presque exclusive; ils s'imaginent inspirer de grandes passions; la *M. érotique* ou *Erotomanie* : le malade est en proie à un amour violent, romanesque, cet amour s'adresse à un être imaginaire, qui ne peut ou ne veut le partager; la *M. religieuse* : les aliénés se croient en communication directe avec Dieu, le Saint-Esprit, la Vierge, les anges, etc.; ils ont des visions, des révélations, des apparitions; la *M. homicide* : le malade est entraîné par un instinct aveugle qui le pousse à tuer; il égorge sans passion ceux mêmes qu'il aime le mieux; la *M. du vol* ou *Kleptomanie* : elle atteint souvent des personnes qui, placées dans une position de fortune aisée, ne retirent aucun profit de leurs larcins, et qui, dans tous les actes étrangers à leur funeste penchant, apportent la plus rigoureuse probité : c'est surtout chez les femmes enceintes qu'on remarque ce genre de folie, etc.

On a dans ces derniers temps poussé très-loin la

doctrine des monomanies, et l'on en a abusé pour excuser les forfaits les plus révoltants et soustraire à la vindicte publique les plus grands criminels.

MONOME (du grec *monos*, seul, et *nomé*, part, division), se dit, en Algèbre, d'une quantité qui est composée d'un seul terme, sans que les éléments qui peuvent la composer soient joints par les signes *plus* et *moins* : a^2, ax, a^2bx, sont autant de *monômes*. On oppose *monôme* à *binôme* et à *polynôme*.

MONOPÉRIANTHE, qui n'a qu'*un périanthe*.

MONOPÉRIGYNE, nom donné par Jussieu aux plantes monocotylédones à étamines *périgynes*.

On appelle *Monopérigynie* une classe comprenant les plantes monocotylédones à étamines périgynes.

MONOPÉTALE (du grec *monos*, seul, et *pétalon*, pétale), se dit, en Botanique, de toute corolle formée d'un seul pétale, d'une seule pièce, comme la fleur de la Mauve, des Convolvulus, des Labiées. On emploie communément ce terme pour désigner les corolles qui, bien que diversement découpées à leur limbe, forment à leur base une seule pièce. Comme alors la corolle résulte toujours de la soudure d'un plus ou moins grand nombre de pétales, De Candolle propose de l'appeler *gamopétale*, en réservant l'épithète de *monopétale* pour les cas où elle se compose d'un seul pétale latéral, comme dans les fleurs femelles du Cissampélos.

MONOPHYLLE (du grec *monos*, seul, et *phyllon*, feuille), se dit du calice qui est formé d'une seule pièce, au moins à la base, comme dans la Sauge, de l'involucre d'une seule pièce, comme dans le Tagète, de la spathe d'une seule pièce, comme dans l'*Arum*. — Il se dit aussi d'une plante dont la tige ne porte qu'une seule feuille.

MONOPHYSISME (de *monos*, seul, et *physis*, nature), hérésie des Monophysites, qui n'admettaient en Dieu qu'une *seule nature*. *Voy.* MONOPHYSITES au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

MONOPOLE (du grec *monos*, seul, et *pôléô*, vendre), privilége que possède un individu, une compagnie, un gouvernement de vendre ou d'exploiter seul, à l'exclusion de tous les autres, une chose déterminée. Le monopole exercé par un individu, sans l'autorisation du pouvoir, est un crime : une loi de l'empereur Zénon le punissait de la confiscation des biens et du bannissement perpétuel. Avant 1789, les peines appliquées par le parlement de Paris aux accapareurs étaient le blâme, la déchéance de la maîtrise et l'amende. La loi du 26 juillet 1793 prohiba le monopole sous peine de mort. Aujourd'hui les peines sont l'emprisonnement, l'amende et la surveillance de la haute police. *Voy.* ACCAPAREURS.

Le monopole devient légal lorsqu'il est exercé, dans l'intérêt commun et en vertu d'une loi, soit par l'État, soit par des particuliers. Ainsi, en France, l'État a le monopole de la poste aux lettres, de la vente des tabacs, des poudres, des monnaies, des salines, etc.; il avait autrefois celui des loteries; sous l'Empire, l'Université exerça le monopole de l'Instruction publique. En Espagne, l'État a celui des mines de mercure; en Prusse, des messageries; en Russie, des eaux-de-vie; en Égypte, Méhémet-Ali s'était réservé le monopole du coton.

Les industriels brevetés, les compagnies concessionnaires de mines, de chemins de fer, de canaux, les notaires, avoués, huissiers, agents de change, courtiers, exercent aussi un certain monopole, qui leur a été conféré dans l'intérêt de la société.

MONORIME (de *monos*, seul, et de *rime*), sorte de poëme dont tous les vers finissent par la même rime, comme cela a lieu dans nos *Commandements de Dieu et de l'Eglise*. Les Arabes, avant aucun peuple de l'Europe, ont fait usage de *monorimes*. On a plusieurs monorimes de Jehan de Meung, l'un des auteurs du *Roman de la Rose*. Ces sortes d'ouvrages n'ont guère d'autre mérite que celui de la difficulté vaincue, et ils n'offrent à l'oreille qu'une insipide monotonie.

MONOSÉPALE, se dit, en Botanique, du calice ou du périanthe, qui n'a qu'un seul sépale, c.-à-d. lorsqu'il est d'une seule pièce, au moins à la base, et qu'il circonscrit toute la fleur. *Voy.* MONOPÉTALE.

MONOSPERME (du grec *monos*, seul, et *sperma*, semence, graine), se dit, en Botanique, du fruit ou des divisions du fruit, lorsqu'elles ne contiennent qu'une seule graine.

MONOSTOME (du grec *monos*, seul, et *stoma* bouche), genre de Vers intestinaux qui vivent en parasites dans presque toutes les classes de vertébrés, est caractérisé par la présence d'une seule ventouse entourant la bouche en avant.

MONOSTYLE, MONOSTYLÉ (du grec *monos*, seul, et *stylos*, style), se disent, en Botanique, d'un ovaire qui n'a qu'un seul style.

MONOSYLLABE, mot qui n'a qu'une syllabe : *mer, jour*, etc. Les mots *Dieu*, *ciel*, *roi*, *loi*, etc., originairement dissyllabes, sont devenus des monosyllabes. Les monosyllabes sont beaucoup plus fréquents dans les langues du Nord que dans celles du Midi. La langue chinoise est une langue toute monosyllabique. — L'emploi des monosyllabes peut donner au discours de la rapidité, mais c'est souvent aux dépens de l'harmonie. Cependant on cite pour exemple du contraire plusieurs vers *monosyllabiques*, entre autres ce vers de Racine :

> Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur,

et celui-ci de Malherbe :

> Et moi, je ne vois rien, quand je ne la vois pas.

MONOTHÉISME (du grec *monos*, seul, et *théos*, Dieu), doctrine qui n'admet qu'un seul Dieu. Il se dit par opposition à *Polythéisme* et à *Manichéisme*. *Voy.* ces mots et l'article DIEU.

MONOTHÉLISME (du grec *monos*, seul, et *thélo*, vouloir), hérésie de ceux qui n'admettaient en Dieu qu'une seule volonté. *Voy.* MONOTHÉLISTES au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

MONOTRÈMES (du grec *monos*, seul, et *tréma*, trou), nom donné par Geoffroy Saint-Hilaire à une famille de Mammifères qui tiennent des Oiseaux et des Reptiles, et dont le caractère essentiel est de n'avoir qu'une seule et même ouverture extérieure pour l'urine, la semence et les excréments. M. de Blainville leur donne celui d'*Ornithodelphes* (*Voy.* ce mot). Cette famille ne contient que deux genres, qui tous deux habitent la Nouvelle-Hollande : les *Ornithorhynques* et les *Échidnés*. *Voy.* ces mots.

MONOTROPE, *Monotropa* (c.-à-d. uniforme), genre de plantes dicotylédones établi par Linné, comprend des plantes vivaces, qui vivent en parasites sur les racines des arbres, surtout sur celles des pins et des hêtres; elles sont charnues, décolorées, blanchâtres, dans toutes leurs parties; les feuilles sont réduites à des écailles éparses sur la tige. — Le *M. hypopitys*, vulgairement *Suce-pin*, est assez commun dans les bois aux environs de Paris : souche écailleuse; tige de 1 à 3 décimètres, ordinairement pubescente, à poils glanduleux, dressée, munie d'écailles entières, apprimées; fleurs en grappe.

Nuttal a fait de la Monotrope le type d'une petite famille de plantes, celle des *Monotropées*, qui ont le port des Orobanches, et qui croissent comme elles sur les racines des arbres. Elles sont herbacées, parasites, dépourvues de feuilles vertes et garnies d'écailles blanchâtres, jaunâtres ou rougeâtres. Cette famille comprend les 3 genres *Monotrope*, *Hypopite* et *Pyrole*. Elle correspond aux *Pyrolées* de Lindley. Jussieu l'a fait rentrer dans les *Ericinées*.

MONSEIGNEUR, titre honorifique que l'on donne en parlant ou en écrivant à certaines personnes distinguées par leur naissance ou par leur dignité. — Dans le moyen âge, il se donnait à tout chevalier;

on le donnait aussi à tous les saints, en les invoquant. Jusqu'en 1789, il fut accordé en France à un très-grand nombre de personnes, princes du sang, princes de l'Église, hauts fonctionnaires. L'Assemblée constituante l'abolit; mais il reparut sous l'Empire et sous la Restauration : il était alors donné aux ministres. Après 1830, cette qualification n'a plus guère été donnée qu'aux princes du sang, aux évêques, archevêques et cardinaux.

MONSIEUR. Ce titre, que l'on donne aujourd'hui par civilité à toute personne à qui l'on parle ou à qui on écrit, était dans l'origine un titre honorifique, synonyme de *Monseigneur :* on le donnait aux rois et aux princes du sang. Pris absolument, *Monsieur* désignait spécialement l'aîné des frères du roi.

MONSTRE, MONSTRUOSITÉ (du latin *monstrum*). On donne le nom de *Monstre*, chez les animaux, à tout individu qui s'écarte en tout ou en partie de la structure ou de la conformation naturelles à leur espèce ou à leur sexe. On distingue ordinairement: les *M. par défaut*, qui sont privés d'un ou de plusieurs organes ou de diverses parties du corps (*acéphales* ou sans tête, *monopses*, pourvus d'un seul œil, etc.); les *M. par excès*, comprenant les fœtus qui ont des organes plus nombreux qu'à l'ordinaire; les *M. doubles*, individus accolés l'un à l'autre d'une façon plus ou moins complète : parmi les monstres de ce genre, on cite surtout les deux frères siamois, *Chang-Eng*, nés en 1811, et réunis entre eux depuis le ventre jusqu'à la poitrine, et les deux sœurs *Ritta-Cristina*, nées à Sassari (Sardaigne).

Pendant longtemps les monstruosités animales ne furent regardées que comme des jeux de la nature; mais, depuis le commencement de ce siècle, les travaux de MM. Geoffroy Saint-Hilaire, Serres et Bréchet en France; de Sœmmering, Meckel et Tiedemann, en Allemagne, ont fait voir qu'elles rentraient dans les lois de la nature, et ont ainsi fondé la science des déviations organiques ou *Tératologie.*— On doit à M. Isid.-Geoff. Saint-Hilaire un ouvrage classique sur cette matière : *Histoire générale et particulière des Anomalies de l'organisation chez l'homme et les animaux* ou *Traité de Tératologie*, où il donne les caractères, la classification, les causes et les lois des *monstruosités* (Paris, 1832-36, 3 vol. in-8). Il y divise les monstres en deux classes : les *Monstres simples* ou *unitaires*, et les *M. doubles*. La première classe comprend 3 ordres, les monstres *autosites, omphalosites* et *parasites*. La seconde se compose de 2 ordres, les monstres doubles *autositaires* et *parasitaires*. Chacun de ces ordres renferme plusieurs familles, divisées elles-mêmes en genres et en espèces, auxquels se rapportent tous les cas de monstruosité observés jusqu'ici.

Monstruosités végétales. Elles sont de deux sortes. Les unes proviennent d'une déviation des formes normales due à la piqûre des insectes, aux caprices des cultivateurs, à l'influence des météores ou à une lésion dans les fonctions physiologiques. Toutes les fleurs doubles, triples, pleines, sont des monstruosités : la rose double, par exemple, n'est qu'une monstruosité résultant de la transformation des étamines en pétales. Il en est de même des fleurs panachées, des rameaux agglomérés, etc.

MONT, MONTAGNE (du latin *mons*, génitif *montis*). Les Géographes ne donnent ce nom qu'aux élévations de terrain considérables, à celles qui ont au moins 3 ou 400 mètres; au-dessous, on les appelle *collines, monticules, éminences, buttes*, etc. *Mont* se dit de préférence d'une montagne isolée : le Mont-Blanc, le mont Horeb; *montagne*, d'un ensemble, d'une suite ou d'une chaîne de grandes élévations. Dans toute montagne, on distingue la *base*, le *pied*, les *flancs*, qui prennent le nom d'*escarpements* quand ils sont presque verticaux; la *cime*, dite aussi *faîte* ou *crête*, et qui prend les noms de *plateau* si elle se termine par une vaste surface plate, d'*aiguille, corne, dent, pic* ou *puy*, si elle est pointue, de *dôme* ou *ballon*, si le sommet est arrondi. Une réunion de montagnes s'étendant en longueur forme une *chaîne;* plusieurs chaînes réunies, un *groupe*, plusieurs groupes, un *système*. Des chaînes se détachent des *rameaux*, et de ceux-ci des *contre-forts*. Les flancs d'une chaîne se nomment *versants;* la ligne de partage des eaux, *ligne de faîte;* l'espace creux que laissent entre elles plusieurs montagnes parallèles forme les *vallées*.

Parmi les chaînes les plus remarquables, on cite : en Europe, les Alpes, les Pyrénées, les Apennins, les Karpathes, les Balkans, et les Dofrines; en Asie, le Caucase, le Taurus, les monts Altaï, l'Himalaya, les Ghattes; en Afrique, l'Atlas; en Amérique, les Alleghanis, les Apalaches, les Cordilières et les Andes. — Les plus hautes montagnes sont : les pics de l'Himalaya, savoir : l'Everest, 8837m, le Kunchinginga, 8588, le Doualaghiri, 8177, le Juwahir, 7827, en Asie; le Nevado de Sorata, 6488, l'Illimani, 6456, le Chimboraço, 6530, le Cayambé, 5954, l'Antisana, 5833, le Cotopaxi, 5753, le Pichu-pichu, 5670, le Popocatepetl, 5400, dans l'Amérique du Sud; l'Elbrouz, dans le Caucase, 5009; le Mont-Blanc, 4810, le Mont-Rose, 4636, le Jung-Frau, 4180, dans les Alpes; le Mulahasen en Espagne (Grenade), 3555; le mont Néthou, 3404, le mont Perdu, 3351, le Cylindre, 3322, le Maladetta, 3312, le Vignemale, 3298, dans les Pyrénées; l'Etna, en Sicile, 3237; le Canigou (Pyrénées), 2785, le Lomnis (Karpathes), 2701; le monte Rotundo, 2672, et le monte d'Oro, 2652, en Corse; le monte Vellino, 2393, dans les Apennins; le mont Athos, en Grèce, 2066; le mont Ventoux, 1909, le mont d'Or, 1886, le Cantal, 1857, le Mézen, 1766, le Puy-Mary, 1658, le Puy-de-Dôme, 1465, le Ballon des Vosges, 1429, en France; le Vésuve, 1198, le mont Eryx, en Sicile, 1187; l'Hékla, en Islande, 1013. — On mesure la hauteur des montagnes, soit par la longueur de leur ombre, soit au moyen de la dépression du mercure dans le baromètre et à l'aide d'opérations trigonométriques.

Les Géologues divisent les montagnes, comme les terrains dont elles sont formées, en *primitives, secondaires, tertiaires, de transition* (*Voy.* TERRAINS). Ils ne sont pas d'accord sur la formation des montagnes : deux grands systèmes sont en présence, celui des *Vulcaniens*, qui les font naître de soulèvements produits par les feux souterrains, et celui des *Neptuniens*, qui les expliquent par les dépôts formés au fond des eaux. Suivant l'opinion la plus généralement adoptée, les montagnes primitives seraient le résultat de soulèvements, et la face de la terre aurait été ultérieurement modifiée par le mouvement des eaux. M. Elie de Beaumont a réuni en corps de doctrine tous les renseignements que l'on possède sur les chaînes de montagnes; il a formé de ces chaînes un certain nombre de systèmes, et a même pu déterminer l'époque de la formation des divers systèmes. *Voy.* SOULÈVEMENTS.

MONTAGNE (LA), nom d'un parti politique en France. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

MONTAGNES RUSSES, montagnes réelles ou artificielles où l'on a pratiqué un chemin uni et d'une pente rapide, souvent droit, quelquefois tournant, sur lequel on se laisse glisser dans un traîneau et avec une grande rapidité. Ce jeu amusant, mais fort dangereux, est depuis longtemps en usage en Russie : d'où lui est venu son nom. Il a été importé à Paris il y a une trentaine d'années : les *Montagnes Beaujon*, aux Champs-Élysées, ont eu une grande vogue; mais de graves accidents, qui ne tardèrent pas à survenir, firent bientôt interdire ce jeu.

MONT-DE-PIÉTÉ (c.-à-d. M. de *charité*), établissements d'utilité publique où l'on prête temporairement et à intérêts sur nantissement : ce sont des

espèces de banques publiques de prêt sur gage. Une *reconnaissance* est délivrée à l'emprunteur pour constater la nature du gage et la somme prêtée; une année est accordée pour rembourser cette somme et reprendre les effets donnés en nantissement; si au bout de ce temps on ne se présente pas pour *dégager* ces effets, ou pour *renouveler* la reconnaissance en payant les intérêts échus, les effets sont vendus à l'enchère, et l'administration, après avoir prélevé sur le prix de vente la somme prêtée avec les intérêts et les frais, remet, s'il y a lieu, le surplus ou *boni* à l'emprunteur. A Paris, le taux de l'intérêt est de 9 p. 0/0, payables par douzièmes; dans quelques départements, il va jusqu'à 15 p. 0/0; il est en moyenne de 8 p. 0/0. On compte actuellement en France 45 monts-de-piété, répartis dans 26 départements : les plus importants sont à Paris, Lyon, Rouen, Bordeaux, Strasbourg, Angers, Montpellier, Marseille, Avignon, etc. Celui de Paris, situé rue des Blancs-Manteaux, a plusieurs succursales. Ces établissements sont placés sous l'autorité du ministre de l'Intérieur et des préfets. — Les monts-de-piété rendent d'incontestables services à la classe nécessiteuse; mais trop souvent aussi ils offrent aux malfaiteurs les moyens de réaliser promptement et facilement la valeur d'effets mal acquis.

L'institution du mont-de-piété nous vient de l'Italie. Ce fut dans l'origine, comme le nom l'indique, une œuvre de charité, et les prêts, faits avec des fonds provenant de fondations *pieuses*, étaient purement gratuits. Les premiers monts-de-piété furent établis de 1462 à 1490 dans les villes de Pérouse, de Savone, de Mantoue et de Florence. Les Franciscains, en 1493, donnèrent l'exemple de prêter à intérêt, et comme le droit de percevoir l'intérêt des capitaux était alors contesté par l'Église, Léon X, après avoir fait décider la question par le concile de Latran, permit, par une bulle de 1515, que les prêteurs retirassent un intérêt de leur argent; néanmoins cet intérêt a toujours été très-modéré en Italie. En France, des tentatives avaient été faites, mais sans succès, par Louis XIII et Louis XIV, pour fonder un mont-de-piété à Paris; ce n'est que sous Louis XVI qu'il put y être établi : il fut constitué par lettres patentes du 9 décembre 1777. On y prêtait d'abord au *denier huit* et le produit était remis aux hôpitaux. La Révolution ayant détruit l'espèce de monopole de prêt sur gage qu'exerçait le mont-de-piété de Paris, il s'établit aussitôt un grand nombre de maisons de prêt sur nantissement; mais elles se livrèrent à l'usure la plus odieuse. Le décret du 24 messidor an XII supprima ces établissements et reconstitua l'ancien mont-de-piété. Il a été modifié dans son organisation par une loi du 24 juin 1851 et par un décret du 24 mars 1852.

En Allemagne, les monts-de-piété datent de 1766 : on remarque surtout ceux de Dresde, Gotha, Bayreuth, Cologne et Elberfeld; ils prennent de 8 à 12 p. 0/0 d'intérêt. Il existe aussi beaucoup d'établissements semblables en Hollande et en Belgique; ils sont inconnus en Angleterre.

L'*Histoire des Monts-de-piété* a été publiée par J.-B. Cerretti en 1752; cette histoire peut être complétée par l'*Essai historique* de M. Ballin *sur les Monts-de-piété*, 1843, et par l'intéressant *Rapport* de M. Ad. de Watteville *sur l'administration des Monts-de-piété*, 1850. On doit à M. Blaize un *Traité des Monts-de-piété*, 1856.

MONTE-AU-CIEL : c'est la *Persicaire orientale*.

MONTÉE, nom donné vulgairement, surtout en Normandie, à de petites anguilles qui *montent* par troupes innombrables de la mer dans nos eaux douces; on en prend alors de grandes quantités avec des paniers.

MONTGOLFIÈRE. *Voy.* AÉROSTAT.

MONTJOIE, nom donné d'abord à des monticules ou à des monceaux de pierre formés en signe de victoire, est par la suite devenu le cri de guerre des Français. *V.* MONTJOIE au *D. univ. d'H. et de G.*

MONTRE (du latin *monstrare*, montrer). On nomme ainsi proprement, dans le Commerce, ce que les marchands exposent au devant des boutiques ou aux portes des magasins, pour faire connaître aux passants les objets qu'ils vendent. On donne le même nom à la boîte vitrée dans laquelle certains marchands, orfèvres, bijoutiers, tabletiers, etc., mettent leurs marchandises, afin qu'on les voie sans pouvoir y toucher.

Les Organistes nomment *montre* les tuyaux d'orgues en étain poli qui sont placés sur le devant de l'instrument et qui paraissent au dehors : c'est un jeu d'orgue qui appartient au jeu de flûte; sa qualité de son est douce et pénétrante.

MONTRE, petite horloge de poche. On appelait d'abord le cadran la *montre* de l'horloge, parce que c'était la seule partie qu'on en vît; puis, ce nom passa à l'horloge même. Les principales parties qu'on distingue dans une montre sont : le *ressort moteur*, lame d'acier trempé, très-élastique, et roulée en spirale, qui donne l'impulsion, en faisant effort pour se distendre; l'*échappement*, qui est le régulateur du mouvement; les *rouages* dont l'ensemble forme ce qu'on appelle le *mouvement*; la *fusée* et sa *chaîne*; le *cadran*, sur lequel marchent les aiguilles; enfin la *boîte*, dans laquelle toutes les autres parties sont renfermées (*Voy.* HORLOGE). — Les montres les plus communes, les plus anciennes, les moins chères, mais aussi les moins bonnes, sont les montres *à verge*, c'est-à-dire où l'échappement est à verge. Celles *à cylindre*, c'est-à-dire où l'échappement est un cylindre creux, sont les meilleures. — Les *montres à répétition* sont celles qui sonnent l'heure et les quarts; les *montres à réveil*, celles qui font entendre un carillon à une heure marquée pour réveiller. — Les *montres marines* ou *montres à longitudes*, connues sous le nom de *Chronomètres* (*Voy.* ce mot), sont les plus parfaites et les plus exactes de toutes.

Les diverses pièces dont se composent les montres se fabriquent chacune par des ouvriers spéciaux et dans des lieux séparés : Salins, Besançon, Genève et plusieurs autres villes de Suisse sont en possession de fournir les ressorts, qui sont finis et même retrempés à Paris pour les montres fines; les chaînes sont confectionnées à Montbéliard, à Besançon et en Suisse; les aiguilles ordinaires en acier sont presque exclusivement fournies par Besançon, mais celles en acier fin avec or se fabriquent à Genève; Paris en confectionne aussi, mais ce n'est guère que pour les réparations et la vente en détail; les verges viennent de la Suisse, surtout de Charquemont; c'est à Besançon que se font les cadrans de montres. Toutefois, c'est à Paris que le tout est fini, et cette ville, ainsi que Londres, a la réputation de fournir les meilleures montres.

On croit que les premières montres de poche furent fabriquées en 1500 à Nuremberg, par Pierre Hele : on les appela d'abord *œufs de Nuremberg*, parce qu'elles avaient une forme ovale; elles se perfectionnèrent graduellement par l'invention de la *fusée*, de la *chaîne d'acier*, du *ressort spiral*. Pendant longtemps, les montres eurent une grosseur incommode : l'horloger Lépine trouva le moyen de faire des *M. plates* en supprimant l'une des deux platines entre lesquelles étaient renfermées toutes les pièces du mécanisme et les remplaçant par des *ponts* destinés à recevoir des pivots. Les *montres à répétition* furent inventées en Angleterre en 1676. — Les *montres marines* furent portées au plus haut degré de précision par les Berthoud et les Bréguet.

MONUMENT (en latin *monumentum*, formé de *monere*, avertir). Ce mot, dans l'origine, ne dé-

signait que certains ouvrages d'architecture ou de sculpture destinés à transmettre à la postérité le souvenir de quelque événement important ou de quelque personnage illustre, tels que tertres, tombeaux, pierres tumulaires, menhir, dolmen, etc. Depuis, il a été étendu à tout édifice important, surtout à ceux qui ont une destination publique.

On peut diviser les monuments en *Monuments religieux*, tels que temples, églises, pagodes, mosquées; *M. militaires*, forteresses, citadelles, châteaux, tours, remparts; *M. civils*, palais, hôtels, hospices, théâtres, amphithéâtres, cirques, bourses, bazars, fontaines; *M. commémoratifs*, obélisques, colonnes, arcs de triomphe; *M. funéraires*, tombeaux, mausolées, pyramides, cippes, etc.

L'antiquité a produit des monuments admirables dont quelques-uns sont connus sous le nom de *Merveilles du monde* (*Voy.* ce mot), et dont plusieurs, conservés jusqu'à nos jours, font encore l'admiration des modernes, et leur servent de modèles.

Il a été publié plusieurs descriptions des monuments tant anciens que modernes, entre autres : *Monuments des peuples*, par E. Breton; le *Musée des Monuments français* et les *Monuments des Arts en France*, d'Al. Lenoir; les *Monuments de la France classés chronologiquement*, par Al. de Laborde. On doit, en outre, à M. Batissier l'*Histoire de l'Art monumental dans l'Antiquité et au Moyen Age*, et à M. Lenoir l'*Histoire des Arts en France par les Monuments*. — L'Assemblée nationale avait créé, en 1790, dans l'ancien couvent des Petits-Augustins un *Musée des Monuments français*, qui a été supprimé en 1816.

Pour assurer la conservation des monuments qui intéressent l'histoire nationale, il a été récemment créé au ministère de l'Intérieur une *Commission des Monuments historiques* et un *Inspecteur général des Monuments*.

MOQUETTE, étoffe de laine, velue ou plucheuse, tissée, croisée et coupée comme les velours, qui s'emploie pour tapis et pour meubles. On distingue : 1° les moquettes à grands dessins pour tapis : elles sont plus fournies en laine que les autres; 2° les moquettes *pied-court*, à dessins plus petits, avec fleurs unies : elles s'emploient en tapisseries et en fauteuils; 3° d'autres plus communes, à petits carreaux ou petites mosaïques, qui servent à garnir des chaises et des banquettes, et à faire des sacs de voyages; 4° les moquettes ciselées et à foudras, comme les velours ciselés : celles-ci ont double chaîne de fil de lin; le velouté est de fil de laine et plus haut que celui des moquettes ordinaires; 5° les *tripes*, unies pleines, c.-à-d. d'une seule couleur ou rayées de plusieurs couleurs : celles-ci sont gaufrées et imitent les velours dits d'Utrecht; elles s'emploient pour couvrir des chaises, pour divers ouvrages de tapisserie, et même dans les voitures. Leur velouté est aussi en laine, sur chaîne et trame de fil de lin. Abbeville, Aubusson, Amiens, Nîmes, Tourcoing, sont les lieux principaux où l'on fabrique la moquette.

Les Chasseurs appellent *Moquette* un oiseau que l'on attache vivant à un filet ou près d'un piége, afin que, par ses cris, il y attire d'autres oiseaux.

MOQUEUR, *Mimus*, oiseau du genre Merle, ainsi nommé à cause du singulier talent qu'il a de contrefaire toutes sortes de cris et de ramages, se distingue des Merles proprement dits par un bec plus mince et plus convexe, des ailes de médiocre longueur, une queue très-étagée, aussi longue que le corps et même quelquefois plus longue. Cet oiseau ne dépasse guère 20 centimètres de long : il a tout le dessus du corps d'un gris brunâtre et le dessous blanchâtre, tacheté de blanc. Toutes les variétés de cette espèce sont particulières à l'Amérique : elles se plaisent dans les pays chauds et tempérés, fréquentent les bois, et se nourrissent de baies, de fruits et d'insectes. Quoique ces oiseaux soient assez familiers, on les élève difficilement en cage. L'espèce type est le *Moqueur* proprement dit (*Mimus polyglottus*), commun aux États-Unis.

MORAILLES, espèce de tenailles de fer avec lesquelles les maréchaux et les vétérinaires pincent le nez des chevaux vicieux pour les contenir pendant qu'on les ferre ou qu'on leur fait subir quelque opération.

MORAILLON, pièce de fer attachée au couvercle d'un coffret; est garnie d'un anneau qui entre dans la serrure et dans lequel passe le pêne.

MORAINES, amas de débris de roches qui bordent les côtes ou le pied de tous les grands glaciers, et qui sont composés de fragments plus ou moins gros de roches analogues à celles qui dominent ou bordent les glaciers.

Laine moraine (pour *morte laine*). On appelle ainsi celle qu'on enlève avec la chaux de dessus la peau d'un animal mort de maladie.

MORALE (du latin *moralis*), la Science de nos devoirs, science qui nous enseigne les règles à suivre pour faire le bien et pour éviter le mal. Les anciens distribuaient la Morale en autant de parties qu'ils reconnaissaient de vertus différentes : ils la divisaient généralement en quatre sections qui traitaient de la *prudence*, de la *tempérance*, de la *justice* et de la *force*. Dans les temps modernes, on l'a ordinairement partagée en *Morale générale* et *Morale particulière* ou *spéciale* : dans la première, on pose les principes qui servent de fondement à la morale et de règle à la conduite de la vie, c.-à-d. les idées de bien et de mal, celles de devoir et de droit, de mérite et de démérite, et l'on traite des sanctions que la morale trouve dans la croyance en Dieu, dans l'attente d'une autre vie, et dans la législation humaine. Dans la seconde, on applique aux différentes situations de la vie les règles établies par la Morale générale; et comme l'homme peut être considéré dans ses rapports : 1° avec lui-même; 2° avec ses semblables; 3° avec Dieu, on subdivise la Morale particulière en *M. individuelle*, *M. sociale* ou *Droit naturel*, et *M. religieuse*. Le Droit positif et la Politique peuvent être considérés comme des dépendances et des applications de la Morale.

Tout en étant d'accord le plus souvent sur les préceptes à prescrire dans la pratique, les philosophes et les moralistes se sont partagés d'opinion sur la plupart des questions spéculatives de la morale, notamment sur la définition du bien, et par conséquent du principe qui doit régler notre conduite. Les uns ont fait consister le bien dans la satisfaction des penchants de la sensibilité : pour Aristippe, cette satisfaction se trouvait dans le plaisir des sens; pour Cumberland et Shaftesbury, dans la bienveillance; pour Adam Smith, dans la sympathie. D'autres ont identifié le bien avec l'intérêt bien entendu, et les uns, comme Épicure, Hobbes, La Rochefoucauld, Bentham, etc., ont placé cet intérêt sur la terre; les autres, comme certains théologiens, l'ont placé dans le ciel, faisant surtout envisager à l'homme les récompenses et les peines de la vie future. D'autres enfin ont cherché le bien, qui doit être la règle de nos actions, dans les notions fournies par la Raison : les Stoïciens croient le trouver dans l'idée de l'ordre universel de la nature; Leibnitz et Wolf, dans l'idée de perfection; Wollaston, dans la conformité de nos actes à la vérité; Kant, dans la notion absolue d'obligation morale. De ces trois principes sur lesquels on peut asseoir la morale, savoir, le sentiment, l'intérêt, les conceptions rationnelles, le dernier seul est le vrai; seul il donne une règle véritablement absolue; mais on peut les concilier entre eux ou du moins les faire concorder, en ce sens que, dans une multitude de cas, ils nous conseillent les mêmes actes; seulement

la raison doit dominer le sentiment et l'intérêt, et leur servir de guide.

L'histoire de la Morale remonte aussi haut que l'histoire de la philosophie. Enseignée d'abord sous forme de purs préceptes et de conseils pratiques (la *Sagesse* et les *Proverbes* de Salomon, les *Maximes des Sept-Sages* de la Grèce, les vers des *Poëtes gnomiques*), ou sous forme d'apologues, de fables et d'allégories, elle prend une forme scientifique dans les écoles de la Grèce et de Rome. Elle occupe le premier rang dans l'enseignement des Pythagore, des Socrate, des Platon, et surtout de Zénon : les modernes n'ont rien vu de comparable pour la durée, l'influence et la réputation d'une doctrine morale, à ce que fut autrefois le Stoïcisme en face de l'Épicuréisme. Cet enseignement a du reste perdu de son importance depuis l'établissement du Christianisme, qui enseigne les mêmes vérités que la Morale rationnelle, mais en les appuyant sur une autorité divine, qui était inconnue aux anciens.

Outre les écrits des auteurs ci-dessus nommés, les ouvrages les plus estimés sur la Morale sont : chez les anciens, la *Morale à Nicomaque* d'Aristote; le *Traité des Devoirs* de Cicéron et celui de saint Ambroise; les *Traités moraux* de Sénèque et de Plutarque; le *Manuel* d'Épictète; les *Pensées* de Marc-Aurèle; les *Quatre livres de philosophie morale* de Confucius et de Mencius (trad. du chinois par Pauthier, 1852); — dans les temps modernes, le *Traité de la Sagesse* de Charron; les *Essais de morale* de Nicole; le *Traité de morale* de Malebranche; les *Recherches sur l'origine de l'idée de vertu* de Hutcheson; l'*Essai sur les facultés actives de l'homme* de Reid; les *Éléments de science morale* de Beattie (traduits de l'anglais par M. Mallet); la *Philosophie des facultés morales* de D. Stewart (traduite par L. Simon); les *Principes de philosophie morale* de W. Paley, classiques dans les écoles anglaises; la *Déontologie* de Bentham; la *Critique de la Raison pratique* de Kant (traduite par M. Tissot); la *Morale sociale* de M. Ad. Garnier; et la partie consacrée à la Morale dans les divers *Cours de Philosophie* et de *Théologie*. Les écrits des Casuistes (Escobar, Molina, Sanchez, etc.) méritent d'être consultés sur quelques questions particulières.

Une foule d'ouvrages de Morale pratique ont été composés pour la jeunesse sous les titres de *Morale en action*, de *Morale en exemples*, de *Contes moraux*, *Conseils moraux* : parmi les ouvrages de ce genre on remarque la *Morale pratique* de M. Barrau (1852) et le *Dictionnaire d'éducation* de Filassier. — Le *Selectæ è profanis scriptoribus*, d'Heuzet, est un excellent résumé de la morale des anciens, avec des exemples à l'appui. Sous le titre de *Morale des poëtes* (1809 et 1823), Moustalon a donné un bon recueil des pensées morales extraites des poëtes latins et français. — Pibrac, dans ses *Quatrains moraux*, Morel de Vindé, dans la *Morale de l'enfance*, ont consigné en vers techniques, faciles à retenir, les plus sages conseils de l'expérience.

Sur l'histoire de la science, on peut consulter l'*Histoire de la philosophie morale* de Mackintosh (traduite par M. Poret); l'*Histoire des doctrines morales* de M. Matter; la *Philosophie morale* de Droz et le *Cours de Droit naturel* de Jouffroy, où sont discutés les divers systèmes; enfin l'*Hist. des Théories et des Idées morales dans l'antiquité*, de M. J. Denis (1856), couronnée par l'Institut. — Il a paru de 1777 à 1783 un *Dictionnaire universel des Sciences morales*, par Castillon, etc. (30 vol. in-4). L'*Encyclopédie méthodique* contient un *Dict. de Morale*.

MORALITÉS, sortes de compositions dramatiques en vers qui, au moyen âge, tenaient lieu de ce que sont aujourd'hui nos *tragédies* et nos *comédies*. Elles tiraient leur nom de ce qu'elles aboutissaient à quelque précepte de morale. Elles étaient représentées par les clercs de la Basoche. C'étaient des espèces d'allégories, qui avaient ordinairement pour interlocuteurs les idées les plus abstraites et même les plus fantasques personnifiées, comme la *Chair*, l'*Esprit*, la *Charité*, la *Justice*, le *Monde*, la *Bonne compagnie*, l'*Accoutumance*, le *Passe-Temps*, la *Friandise*, le *Jeûne*, etc. Ces pièces étaient, du reste, étrangères à l'Écriture sainte : c'est en cela qu'elles différaient des *Mystères* (*Voy.* ce mot). Quelquefois cependant, on réunissait dans une même pièce *Mystère* et *Moralité*. Le plus souvent elles n'étaient que des satires. Les Moralités furent surtout en vogue sous Charles VI, Charles VII, Louis XI et Louis XII. Soumises par François Ier à une censure sévère, elles perdirent bientôt de leur intérêt. Elles passèrent tout à fait de mode au commencement du XVIIe siècle. Plusieurs de ces pièces ont été publiées de nos jours.

On donne aujourd'hui le nom de *Moralités* à de petites pièces de vers, fables ou allégories, qui renferment quelque précepte moral : M. Ortolan a récemment publié un joli recueil de poésies de ce genre (*Enfantines et Moralités*).

MORATOIRE (du latin *moratorius*, dilatoire, formé de *mora*, retard, délai). En Jurisprudence, on appelle *Intérêts moratoires* les intérêts qui courent par l'effet d'une demande en justice, et qui sont dus à raison du *retard* apporté au payement d'une créance exigible. — Les *Lettres moratoires* étaient des lettres émanées du chef de l'État ou de la Justice et accordant un délai.

MORBIDE (fait du latin *morbus*, maladie). Ce mot est souvent employé en Médecine dans le sens de maladif, malsain, qui est l'effet de la maladie ou qui la caractérise. C'est en ce sens que l'on dit : *phénomènes morbides*, *affection morbide*.

MORBIDESSE. Ce mot, emprunté de l'italien *morbidezza*, signifie, dans les Arts, ce qui est délicat, souple et doux au toucher. Il s'applique surtout à cette espèce de douceur et de souplesse qui est particulière aux chairs dans les natures délicates, telles que celles des enfants et des femmes. L'imitation exacte des effets visibles des chairs de cette nature, l'art de reproduire ces effets aux yeux, est ce qu'on entend par *morbidesse* en Peinture et même en Sculpture. Le Puget et plusieurs autres habiles statuaires ont montré que les matières les plus dures, comme le marbre, ne se refusaient pas à rendre la *morbidesse*.

MORBIFIQUE (du latin *morbus*, maladie, et *facere*, faire), se dit, en Médecine, de ce qui cause la maladie : *virus morbifique*.

MORDACHE (de *mordre*), nom donné : 1° à un instrument de fer qui sert à saisir les grosses bûches et à les arranger dans le feu : c'est une espèce de tenaille ; — 2° à une tenaille composée de deux morceaux de bois élastiques, qu'on adapte à un étau, entre les mâchoires, pour ménager les ouvrages délicats que le fer pourrait endommager.

MORDANÇAGE, opération de Teinturerie qui consiste à fixer sur une étoffe, à l'aide d'un *mordant* (*Voy.* ci-après), une matière colorante quelconque. Cette opération a aussi la propriété de rendre la couleur plus stable et plus résistante à l'action de la lumière. Si la couleur vient à passer, il suffit pour la faire remonter de plonger de nouveau le tissu dans une dissolution du même mordant.

MORDANT (de *mordre*), substance au moyen de laquelle on parvient à fixer les couleurs sur la laine, la soie, le coton, etc. Le sulfate d'alumine et de potasse, et l'acétate d'alumine sont les mordants les plus employés en teinture. Viennent ensuite le sulfate et l'acétate de fer, le chlorure d'étain, la crème de tartre, le tannin, etc.

On appelle encore ainsi : le vernis qui sert à fixer l'or en feuilles que l'on applique sur du cuivre,

du bronze, etc.; — l'agent à l'aide duquel on décape ou on corrode les surfaces métalliques, etc.

MORDECHI ou MORDEHI (nom indigène), maladie répandue aux Indes, et qui ressemble au choléra, consiste dans un dérangement des fonctions digestives causé par la chaleur continuelle du climat, par les sueurs qu'elle excite et le froid qui y succède.

MORDELLE, *Mordella* (de *mordeo*, mordre), genre de Coléoptères hétéromères, de la famille des Trachélides, type de la tribu des Mordellones : corps allongé, étroit, arqué, terminé par une longue tarière acuminée. On en compte plus de cent espèces, partout répandues, et vivant sur les fleurs et sur les plantes; leurs larves vivent dans le bois. Les Mordelles ont des mouvements circulaires fort brusques, à l'aide desquels elles se dérobent facilement au danger.

MORDORÉ (dérivé par Roquefort de *more* ou *maure*, brun, et *doré*), couleur brune avec un reflet d'or ou d'orangé, comme l'aile du hanneton.

MORÉACÉES ou MORÉES (du genre type *Morus*, Mûrier), famille de plantes détachée de celle des Urticées, renferme des arbres ou arbrisseaux à suc aqueux ou lactescent, à fleurs mono ou dioïques : fleurs mâles ayant un périgone à 3 ou 4 divisions et 3 ou 4 étamines; fleurs femelles ayant un périgone quinquéfide ou à 4 folioles, un ovaire sessile uniloculaire, un style bifide. Le fruit est un akène monosperme. — Cette famille renferme, outre le *Mûrier* (*Morus*), genre type, les genres : *Broussonétie*, *Dorsténie*, *Maclure*, etc.

MORÉE, *Morea*, genre de la famille des Iridées, renferme plusieurs espèces exotiques originaires des contrées chaudes du globe. On en cultive beaucoup dans nos jardins : on les multiplie de graines ou de jeunes pieds. La *Morée fausse-iris* a les feuilles disposées en éventail comme celles des iris, et les fleurs en petit nombre, sans odeur, de couleur blanche mélangée de jaune et de bleu. La *M. à gaîne* a aussi les feuilles en éventail, mais la feuille supérieure embrasse la tige dans toute sa longueur. La *M. de la Chine* ou *Iris tigrée*, *Pardalanthus*, a les fleurs d'un jaune safran maculé de rouge. La *M. à grandes fleurs* ou *Iris plumeuse* a des fleurs blanches teintées de bleu avec une tache jaune et une raie barbue, qui lui a valu son nom de *plumeuse*.

MORELLE, *Solanum*, genre type de la famille des Solanées, renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes formant un grand nombre d'espèces, dont plusieurs se cultivent en pleine terre dans nos départements du Midi. L'espèce principale est la *Morelle noire* (*S. nigrum*), vulgairement *Crève-chien*, plante herbacée de 40 à 50 centimètres de hauteur, qui croît communément dans les lieux incultes, le long des murs et sur le bord des chemins; elle a des feuilles ovales, de couleur foncée et d'odeur vireuse; des fleurs petites et blanches, réunies en corymbes pendants; des baies semblables à celles du cassis, vertes d'abord, puis noires. On a prétendu que ses feuilles et ses fruits, pris à l'intérieur, peuvent empoisonner; mais le fait n'est pas suffisamment démontré. La morelle noire est d'un usage fréquent en médecine : on fait avec ses feuilles des cataplasmes adoucissants et des décoctions sédatives employées en lotions : on applique ses feuilles vertes et écrasées comme calmantes sur les plaies douloureuses, les fissures du sein, les hémorroïdes, les ulcères, etc. La décoction de morelle sert à laver les ulcères et les plaies. L'extrait de morelle entre aussi dans la préparation du baume tranquille et de l'onguent *populeum*.

Les autres espèces du genre Morelle sont : la *Morelle tubéreuse* (*Solanum tuberosum*), vulgairement connue sous le nom de *Pomme de terre*; la *M. faux-piment* (*S. pseudo-capsicum*), vulgairement *Cerisette Amome des jardiniers*; la *M. douce-amère* (*S. dulcamara*); la *M. mélongène* (*S. melongena*), vulgairement *Aubergine*; la *M. fausse-quinquina* (*S. pseudo-quinquina*). Linné y joignait le *Lycopersicum*, vulgairement *Tomate* ou *Pomme d'amour*, dont on a depuis fait un genre à part. *Voy.* POMME DE TERRE, DOUCE-AMÈRE, etc.

MORESQUE, nom donné quelquefois aux dessins et ornements, plus connus sous le nom d'*Arabesques*.

Style moresque, se dit, en Architecture, du genre de construction adopté par les Mores ou Arabes : il se distingue par ses cintres de portes en voûtes qui outre-passent le demi-cercle, et par la multiplicité et la variété de ses ornements coloriés. Le style moresque est la transition entre le byzantin et le style ogival, improprement appelé *gothique*. Les plus beaux monuments de l'architecture moresque se trouvent en Espagne.

MORETON, nom vulgaire du *Canard milouin*.

MORFÉE, en provençal *Lou nègre*, maladie commune à l'olivier et à l'oranger, est caractérisée par des couches de matière noire qui s'observent surtout à la partie supérieure des feuilles et aux brindilles: elle paraît être le résultat d'une séve dépravée par un sol humide. La plante qui en est affectée se couvre ordinairement d'une foule d'insectes qui augmentent le mal et rendent l'arbre stérile : ces insectes, appelés *Morfa* (d'où le nom de la maladie), sont des Hyménoptères du genre Dorthésie. La morfée n'est détruite que par les grands froids.

MORFIL (de *fil*, dans le sens de tranchant, et *mort*, impuissant?). On nomme ainsi certaines petites parties d'acier presque imperceptibles qui restent au tranchant d'un couteau, d'un rasoir, etc., lorsqu'on les a passés sur la meule, et qui empêchent l'instrument de bien couper. Il faut, pour l'emporter et pouvoir se servir de l'instrument, passer le couteau sur une pierre plus fine ou le rasoir sur un cuir.

Dans le Commerce, on appelle *Morfil* les dents d'éléphant brutes et non encore travaillées : en ce sens, on dérive ce mot de l'arabe *al fil*, l'éléphant.

MORFONDURE (de *morve*, et du latin *fundere*, répandre), maladie du cheval, est une sorte de catarrhe nasal intense, compliqué souvent de catarrhe bronchique, qui vient aux chevaux lorsqu'ils ont été saisis par le froid après avoir eu chaud.

Chez l'homme, la *Morfondure* consiste dans un écoulement spontané, et sans affection catarrhale, d'une humeur limpide et séreuse, par les narines.

MORGANATIQUE (MARIAGE), de l'allemand *morgengabe*, don du matin, par allusion au présent que le mari faisait à sa femme le matin, au lendemain des noces; mariage de la main gauche (*Voy.* ce mot). Cette sorte de mariage a principalement lieu en Allemagne, surtout quand un prince passe à de secondes noces, ayant des enfants d'un premier lit. D'après le Code prussien, les mariages morganatiques ne diffèrent des autres qu'en ce qu'ils ne donnent pas à la femme tous les droits de famille et de rang que les lois accordent à l'épouse ordinaire.

MORGELINE (de *morsus gallinæ*), plante caryophyllée. *Voy.* ALSINE.

MORGUE (d'un vieux mot qui veut dire *visage*), endroit à l'entrée d'une prison, dans lequel on retient quelque temps les accusés ou les condamnés qu'on écroue, afin que les gardiens puissent les bien observer pour les reconnaître au besoin.

A Paris, on appelle ainsi l'endroit où l'on expose les cadavres des personnes trouvées mortes hors de leur domicile, afin qu'elles puissent être reconnues : le bâtiment destiné à cet usage contient trois salles, l'une pour l'*exposition* des corps inconnus, l'autre, dite des *morts*, pour le dépôt des corps reconnus, et la 3e pour les *autopsies*. Tous les renseignements utiles sont consignés avec soin sur des registres.

MORILLE, *Morchella* (de *Morchel*, nom allemand de la plante), genre de Champignons terres-

tres. La Morille se distingue de tous les autres Champignons en ce que son chapeau n'est pas perforé au sommet, et que, n'étant pas recouverte d'une coiffe, elle offre de profondes alvéoles. L'espèce la plus commune est la *Morille comestible* (*M. esculenta*) : elle est de forme ovale; ses alvéoles sont presque carrées, et sa couleur enfumée se fonce de plus en plus à mesure qu'elle approche de son entier développement. Son volume varie depuis celui d'une noisette jusqu'à celui d'une grosse orange : elle est ovoïde ou tout à fait ronde. On trouve la Morille dans nos bois dès le mois de mars, après les premières pluies et parmi les feuilles : l'espace d'une nuit suffit à son apparition. Elle a peu d'odeur; mais son goût, qui a les plus grands rapports avec celui des champignons ordinaires, la fait rechercher. Pour en prolonger l'emploi, on la fait sécher en la suspendant, sous la forme de chapelets, dans l'intérieur des cheminées. On cuit les morilles fraîches sur le gril ou dans un plat, on met les morilles sèches dans les ragoûts.

MORILLON, nom sous lequel on désigne dans le commerce les *émeraudes* brutes.

C'est aussi le nom : 1° d'une variété de *raisin* noir et doux; 2° d'un petit *canard*, dont le plumage est d'un beau noir luisant à reflets verdâtres.

MORINDE, *Morinda* (du latin *morus indica*, mûrier indien, à cause de la forme des fruits), genre de la famille des Rubiacées, renferme plusieurs espèces d'arbres et d'arbrisseaux particulières aux régions tropicales et dont les plus connues sont : la *Morinde royoc* de la Chine, du Mexique et de la Guyane; sa tige, faible et pliante, haute d'environ 3 mètres, se divise en rameaux courts et sarmenteux portant des feuilles lancéolées et des fleurs blanches à tube étroit, qui sont remplacées par des fruits assez semblables à des mûres : sa racine donne par infusion une liqueur noire analogue à l'encre; la *M. à ombelles*, dont la racine donne une teinture jaune safran.

MORINE, *Morina*, genre de Dipsacées : c'est une belle plante vivace, originaire du Népal : feuilles longues, dentées; tige florifère, d'environ un mètre, portant un long épi de fleurs verticillées, tubulées, d'un blanc rosé, se succédant longtemps. Cette plante, qui réussit très-bien en pleine terre, a fleuri pour la première fois à Paris en juillet 1837.

MORINGE, *Moringa*, plante de la famille des Légumineuses, tribu des Cassiées, type des Moringées, dont R. Brown forme une famille à part. L'espèce principale est la *Moringa Ben*. *Voy*. BEN.

MORION, sorte de casque léger et sans visière, emprunté aux *Mores* : d'où son nom. C'était autrefois la coiffure spéciale des arquebusiers et des mousquetaires.

C'était aussi le nom d'une sorte de châtiment militaire qui consistait à frapper sur le derrière le soldat coupable avec la hampe d'une hallebarde ou la crosse d'un mousquet.

MORISONIE, *Morisonia* (du nom de *R. Morison*, savant botaniste écossais), genre de la famille des Capparidées, établi par Plumier pour une seule espèce commune aux Antilles et à l'Amérique méridionale, le *Mabouier* (*M. americana*) : c'est un arbre peu élevé, à fleurs d'un blanc obscur, un peu odorantes, disposées en corymbes latéraux. Le fruit est une baie de la grosseur d'une pomme ordinaire, recouverte d'une écorce dure, calleuse, d'un rouge de tuile. Les racines de cet arbre sont longues, grosses, compactes et pesantes : les indigènes s'en servent, dit-on, pour faire leurs tomahawks.

MORMON, un des noms du *Mandrill*, espèce de Singe, et du *Macareux*, espèce de Pingouin.

MORMYRE, *Mormyrus* (du grec *mormôn*, hideux, et *oura*, queue), genre de poissons Malacoptérygiens abdominaux, de la famille des Esoces, à corps comprimé, oblong, écailleux, à queue mince à sa base, renflée vers la nageoire; leur tête est couverte d'une peau nue et épaisse, qui enveloppe les opercules et les rayons des ouies. Tous les Mormyres vivent dans le Nil et sont très-recherchés pour leur chair. Certaines espèces ont le museau pointu et la dorsale longue, comme le *M. oxyrhynque*, commun sur les marchés du Caire; d'autres le museau cylindrique et la dorsale très-courte, comme le *M. hersé* ou *de Denderah*; d'autres ont le museau court, comme le *M. kushoué* ou *de Belbeys*, etc.

Mormyre, poisson sparoïde. *Voy*. PAGEL.

MORNE. Ce mot, dans les Antilles françaises et à l'île Bourbon, est, en général, synonyme de *montagne*, et désigne spécialement de petites montagnes rondes, isolées, élevées sur une pointe de terre en forme de cap, ou le long d'une côte : tels sont le *Gros morne* à la Martinique, le *M. de la découverte* dans l'île de France.

MORONITE, chaux phosphatée. *Voy*. APATITE.

MORPHINE (de *Morphée*, dieu du sommeil), alcali végétal, auquel l'opium doit en grande partie ses propriétés narcotiques, est composé de carbone, d'hydrogène, d'azote et d'oxygène ($C^{34}H^{19}NO^{6}$). A l'état de pureté, la morphine est en prismes rectangulaires blancs, transparents, insipides et inodores. On l'obtient en précipitant par l'ammoniaque la dissolution aqueuse de l'opium et par d'autres moyens. Combinée avec les acides, elle forme plusieurs sels, notamment l'*acétate de morphine*, qui sont très-vénéneux et qui laissent peu de traces. A dose modérée cette substance est employée en médecine comme calmant du système nerveux : elle procure un sommeil tranquille et plus ou moins profond. — Signalée dès 1688, par Ludwig, sous le nom de *Magistère d'opium*, obtenue en 1803 par Derosne, mais considérée par lui comme de la narcotine modifiée et rendue alcaline par le carbonate de potasse employé à sa préparation, la morphine fut décrite par Séguin en 1804; elle a été surtout bien étudiée par Sertuerner, qui en a constaté l'alcalinité. La morphine est devenue célèbre par le coupable usage qu'en fit le docteur Castaing pour empoisonner lentement les frères Ballet et s'approprier leur fortune.

MORPHO (du grec *morphè*, beauté), genre de Lépidoptères diurnes, de la tribu des Papillonides : corps robuste, trompe longue, antennes filiformes et presque aussi longues que le corps, ailes très-développées, brunes en dessous, avec des yeux d'une autre couleur, et souvent ornées en dessus des couleurs les plus brillantes. Les espèces les plus communes sont le *M. Adonis*, bleu d'azur métallique très-brillant, avec le bord externe noir et deux taches au sommet des premières ailes, qui ont 8 centimètres d'envergure; le *M. Mételus*, noir, avec le bord des ailes verdâtre; le *M. Andromaque*, le *M. Ménélas*, bleu pâle très-brillant avec le bord des échancrures blanchâtre et 3 petites taches blanches à la côte; le *M. Laërte*, dont les ailes, d'un blanc nacré, sont légèrement dentées. D'autres espèces ont été rapportées au genre *Pavonie*. *Voy*. ce mot.

MORPHOLOGIE (du grec *morphè*, forme, structure, et *logos*, discours, description), mot créé par quelques Naturalistes pour désigner l'histoire des diverses formes que peut revêtir la matière, ou l'étude de l'organisation des corps vivants et des transformations qu'elle peut subir.

MORRÈNE, *Morsus ranæ*, plante. *V*. HYDROCHARIS.

MORS (du latin *morsus*, parce que le cheval le mord), ou *Mors de bride*, partie de la bride qui passe dans la bouche du cheval et qui sert à le gouverner. C'est une sorte de bâillon, en fer ou en bois, qui presse sur les *barres* (*Voy*. ce mot), et qui est ordinairement muni de deux branches montant le long des joues et jointes en dessous de la lèvre inférieure par la gourmette. On appelle : *Mors à berge* celui dont l'embouchure est composée d'olives d'une seule pièce, formant à son pli une demi-gorge de pigeon;

M. à branches tournées ou *à sous-barbes*, un mors dont les branches forment plusieurs coudes, de forme ronde; *M. à canon simple*, un mors dont le canon n'est point figuré, mais diminue pourtant de grosseur en approchant de son pli; *M. à pas d'âne*, un mors dont l'embouchure est pliée en forme de pas d'âne; *M. à porte*, un mors dont l'embouchure forme vers son milieu une sorte de porte cintrée; *M. à tire-bouchon* ou *à la Nestier*, un mors dont les branches sont terminées par un anneau aplati et percé dans la partie inférieure comme celui d'un tire-bouchon; *M. à la turque*, un mors dont les branches sont droites sans sous-barbe.

Prendre le mors aux dents, se dit d'un cheval dont la bouche est tellement échauffée qu'elle devient insensible, et que l'animal s'emporte, sans que le cavalier ou le cocher puisse le retenir, le mors n'opérant pas plus d'effet sur les barres que si le cheval le tenait serré entre les dents. Du reste, c'est improprement qu'on dit d'un cheval qui s'emporte qu'*il prend le mors aux dents*, parce que, même alors, le mors garde sa position normale, une disposition particulière l'empêchant de se déplacer.

On nomme vulgairement *Mors du diable*, la Scabieuse des bois, à cause de sa racine échancrée et comme mordue; *Mors de grenouille* ou *Morrène*, l'Hydrocharis.

MORSE (nom russe), *Trichechus*, genre de Mammifères marins, de la famille des Carnivores, formant avec les Phoques la tribu des Amphibies. L'espèce principale est le *Morse du Nord*, vulgairement *Vache marine*, *Cheval marin*, dit aussi *Bête à la grande dent*, *Éléphant de mer*, parce que de sa mâchoire supérieure sortent deux énormes défenses, qui se dirigent vers le bas, et qui ont quelquefois jusqu'à 70 centim. de long. Ces défenses relèvent tout le devant de la mâchoire et lui donnent la forme d'un gros mufle renflé. Les membres antérieurs du morse, très-courts et disposés comme ceux des Phoques, sont terminés par 5 doigts armés d'ongles robustes et réunis en forme de nageoire par une membrane épaisse. Son corps allongé, conique, est terminé par une queue très-courte avec laquelle se confondent les membres de derrière, et est couverte d'un poil ras et brunâtre. Sa tête est arrondie, et n'offre aucune trace d'oreille. Cet animal surpasse, dit-on, en grosseur les plus forts taureaux, et peut atteindre 5 mètres de longueur. Les morses ont les mœurs des phoques : ils sont généralement inoffensifs, mais quand on les attaque ils se défendent avec fureur. On les trouve surtout dans les régions polaires; leur nombre diminue tous les jours. On chasse les Morses pour le produit qu'on peut tirer de leur graisse et de leurs dents. L'huile que donne leur graisse est presque aussi estimée que celle de la baleine. L'intérieur des dents du Morse a plus de valeur que l'ivoire même.

MORSURE (du latin *morsus*), plaie avec déchirure que les animaux font en mordant. La morsure est dite *simple* si elle est faite par un animal qui ne laisse aucun virus dans la plaie; *compliquée*, si l'animal y a déposé un virus ou un principe vénéneux. *Voy.* PLAIE, RAGE, et les noms des animaux venimeux.

MORT (du latin *mors*, génitif *mortis*), cessation définitive de toutes les fonctions de la vie corporelle. La mort est ordinairement précédée de symptômes graves qui dépendent du trouble de la respiration, de la circulation ou des fonctions cérébrales, et qui constituent l'*agonie*. Celle qui arrive tout à coup et sans phénomène précurseur est appelée *Mort subite*. La mort est *naturelle* lorsqu'elle a lieu à la suite d'une maladie arrivée spontanément; *violente*, lorsqu'elle est l'effet d'une violence quelconque.

On distingue la *M. réelle* ou *absolue* et la *M. apparente*. La mort réelle n'est pas toujours facile à reconnaître : l'asphyxie, la léthargie, la syncope, la catalepsie, l'épilepsie, l'extase, le tétanos et plusieurs autres maladies nerveuses simulent ses effets et peuvent donner lieu à une *mort apparente*. L'absence de la respiration, constatée au moyen d'une glace, n'est pas toujours un signe suffisant de la cessation de la vie : la roideur des membres et un commencement de putréfaction sont les deux seuls signes certains de la *mort réelle*. C'est pour prévenir les funestes accidents qui peuvent résulter d'une mort apparente que des dispositions légales s'opposent aux inhumations précipitées (*Voy.* INHUMATION). En France, on peut enterrer 24 heures après la mort. Quelques peuples n'enterrent les morts qu'après trois jours révolus. Dans quelques villes d'Allemagne, on a même établi des maisons mortuaires, où les corps sont déposés et soigneusement observés jusqu'à ce que la putréfaction commence à se déclarer. M. le Dr F. Bouchut a écrit un *Traité des signes de la mort* (1849), et M. le Dr Jozat : *De la Mort et de ses caractères* (1852).

Les anciens avaient divinisé la Mort : ils la faisaient fille de l'Érèbe et de la Nuit, et sœur du Sommeil; ils la plaçaient devant la porte des Enfers. Elle était honorée d'un culte particulier chez les Phéniciens et en Hispanie, ainsi que chez les Lacédémoniens. On représente la Mort sous la forme d'un squelette agile, ayant des ailes au dos et tenant une faux. L'if, le cyprès et le coq lui étaient consacrés; on lui donne pour attribut un flambeau renversé, une urne et quelquefois un papillon.

En Droit, la *Mort civile*, auj. abolie, était un état dans lequel le condamné était privé de toute participation aux droits civils. Elle résultait de la condamnation à la peine de mort, aux travaux forcés à perpétuité et à la déportation. Par la mort civile, le condamné perdait la propriété de tous ses biens; sa succession était ouverte au profit de ses héritiers. Il ne pouvait plus recueillir aucune succession, ni être nommé tuteur, ni être témoin dans un acte solennel ou authentique ou bien en justice. Il devenait incapable de contracter mariage; et celui qu'il avait précédemment contracté était dissous quant à tous ses effets civils (Code Nap., art. 22-23). — La mort civile, contraire à nos mœurs, a été abolie par la loi du 31 mai 1854.

Peine de mort. *Voy.* PEINE CAPITALE.

En Botanique, on appelle vulg. : *Mort au chanvre*, l'Orobanche rameuse; *M. aux chiens*, le Colchique d'automne; *M. de froid*, le grand Aconit; *M. au loup*, l'Aconit lycoctone; *M. aux poules*, la Jusquiame noire; *M. aux poux*, la Staphysaigre; *M. du safran*, la petite Truffe parasite qui s'attache aux bulbes de la racine du safran et le fait mourir; *M. aux vaches*, la Renoncule scélérate.

Mort aux mouches. C'est du cobalt ou de l'arsenic métalliques pulvérisés et délayés dans l'eau : on en remplit une assiette et les mouches viennent s'empoisonner en goûtant cette liqueur.

Mort aux rats. C'est ordinairement de l'arsenic blanc (acide arsénieux). On emploie aussi le carbonate de baryte, l'orpiment (sulfure d'arsenic), la mine de cobalt, la noix vomique, l'hamélie, etc.

MORTADELLE (en italien *mortadella*), espèce de gros saucisson qui vient d'Italie. La mortadelle de Bologne, celle de Florence ont de la réputation. — On donne aussi le nom de *mortadelle* à un ragoût de poulet en usage en Italie.

MORTAILLABLE (pour *mort taillable*). Dans le Droit féodal, ce mot désignait les serfs attachés à la glèbe de père en fils, et dont le seigneur héritait, de manière qu'ils payaient encore la *taille*, même après leur *mort*, dans la personne de leurs enfants. On appelait en ce cas *mortaille* le droit du seigneur. Les mortaillables pouvaient cesser d'être les hommes du seigneur en se déclarant les hommes du roi.

MORTAISE (du latin *mordere*, mordre), cavité ou entaille pratiquée dans l'épaisseur d'une pièce de bois ou de métal pour recevoir le tenon d'une

autre pièce, de manière à former un assemblage. La forme de la mortaise est ordinairement celle d'un parallélipipède trapézoïdal, afin qu'étant entré de côté le tenon ne puisse pas s'échapper en avant. — Dans les pièces métalliques, les mortaises se pratiquent au moyen d'une machine dite *Machine à mortaises*, qui donne une plus grande puissance et assure une plus grande régularité.

MORTALITÉ, quantité des individus de l'espèce humaine qui, sur une population donnée, meurent soit à certaines époques d'épidémie, de contagion, soit annuellement. Le nombre moyen de la mortalité annuelle varie selon les pays et les époques : en France, la mortalité a été en diminuant depuis 80 ans, et par conséquent la vie moyenne va en s'allongeant; cette durée, qui, au dernier siècle, n'était guère que de 33 ans, est aujourd'hui de 36 ans. La mortalité est plus grande chez les hommes que chez les femmes, dans les villes que dans les campagnes.

Dans plusieurs circonstances, notamment dans les opérations d'assurances sur la vie, de placement viager, il est d'un grand intérêt de connaître les chances de mortalité afin d'en déduire la durée probable de la vie. On a dressé à cet effet des listes qui, sur un nombre donné de naissances datant de la même époque, indiquent le nombre des survivants à la fin de chaque année. Les plus connues de ces tables sont : celle de Deparcieux, imprimée en 1746 par cet auteur dans son *Essai sur les probabilités de la vie humaine;* celle de Duvillard, publiée en 1806 dans son livre sur l'*Influence de la petite vérole;* celle de Finlayson, chargé en 1819 par le gouvernement anglais de faire un travail qui pût servir de base aux calculs des annuités à émettre par le Trésor : elle fut publiée en 1829; celle de M. de Montferrand, couronnée en 1838 par l'Académie des Sciences ; celle de M. Quételet, dressée en 1845 pour l'administration belge. Malheureusement, ces tables sont loin de s'accorder : Duvillard donne une mortalité trop prompte, Deparcieux une mortalité trop lente, parce qu'il n'a opéré que sur des têtes choisies; les tables de M. de Montferrand, calculées sur 12 millions de décès connus, paraissent approcher le plus de la vérité : elles servent de base aux calculs de plusieurs compagnies d'assurances. Ce sont elles que nous donnons :

AGES.	SURVIVANTS sur 10,000.	AGES.	SURVIVANTS sur 10,000.	AGES.	SURVIVANTS sur 10,000.	AGES.	SURVIVANTS sur 10,000.	AGES.	SURVIVANTS sur 10,000.
0	10,000	21	6,733	42	5,601	63	3,825	84	523
1	8,471	22	6,672	43	5,518	64	3,688	85	427
2	8,059	23	6,604	44	5,475	65	3,510	86	354
3	7,808	24	6,5[illegible]6	45	5,416	66	3,389	87	280
4	7,643	25	6,451	46	5,326	67	3,256	88	225
5	7,524	26	6,385	47	5,278	68	3,080	89	179
6	7,432	27	6,287	48	5,204	69	2,925	90	139
7	7,352	28	6,253	49	5,151	70	2,770	91	109
8	7,285	29	6,207	50	5,086	71	2,602	92	92
9	7,229	30	6,152	51	5,017	72	2,423	93	64
10	7,182	31	6,106	52	4,945	73	2,224	94	48
11	7,111	32	6,061	53	4,862	74	2,017	95	36
12	7,109	33	6,017	54	4,780	75	1,811	96	25
13	7,078	34	5,972	55	4,697	76	1,616	97	18
14	7,043	35	5,926	56	4,603	77	1,431	98	12
15	7,006	36	5,881	57	4,513	78	1,275	99	9
16	6,965	37	5,835	58	4,416	79	1,125	100	5
17	6,925	38	5,788	59	4,317	80	995	101	»
18	6,881	39	5,743	60	4,215	81	872	102	3
19	6,833	40	5,698	61	4,104	82	731	103	2
20	6,785	41	5,637	62	3,976	83	632	104	1

— On trouvera dans l'*Annuaire du Bureau des longitudes* les tables de Deparcieux et de Duvillard.

Pour la *Mortalité* en tant que désignant le nombre d'hommes ou d'animaux succombant à une maladie régnante, *Voy.* ÉPIDÉMIE et ÉPIZOOTIE.

MORT-BOIS, terme d'Eaux et Forêts, désigne le droit de couper le bois sec qui reste sur l'arbre. Il se dit par opposition au droit de *bois mort*, qui est celui de recueillir et d'emporter le bois sec détaché de l'arbre et gisant à terre.

MORT-GAGE, gage dont on laisse jouir le créancier. Ce mot est synonyme d'*Antichrèse*. *V.* ce mot.

MORTIER (en latin *mortarium*, charpie, mortier), mélange en proportions variables de chaux, de sable, d'argile et d'eau, qui sert à réunir et à souder, pour ainsi dire, ensemble les moellons et les pierres de construction. On donne souvent aux mortiers le nom de *ciments* (*Voy.* ce mot). La qualité des mortiers varie suivant la nature de la chaux. Les mortiers ordinaires se préparent avec de la chaux grasse qu'on transforme en bouillie en l'éteignant avec de l'eau, et à laquelle on mêle intimement plus ou moins de sable quartzeux. La dureté que prennent les mortiers avec le temps provient de la conversion successive de la chaux caustique en silicate de chaux aux dépens du sable qui y est mélangé, ainsi que des pierres environnantes. Les mortiers qu'on emploie dans les constructions sous l'eau sont faits avec de la *chaux hydraulique* (*Voy.* ce mot). Souvent on remplace le sable, dans les mortiers ordinaires, par le ciment, la pouzzolane, le trass ou l'argile, qui les rendent plus ou moins hydrauliques. — On appelle *Mortier gras* un mortier dans lequel le volume de la chaux est beaucoup plus grand que celui que laissent entre eux les vides du sable ; *M. maigre*, celui dans lequel la chaux manque et qui n'est pas liant; *M. blanc*, celui qui est fait avec une chaux d'une faible qualité; *M. bâtard*, celui qui est fait avec un mélange de bonne et de mauvaise chaux.

L'usage des mortiers remonte à plus de 2,000 ans avant notre ère; ceux des Égyptiens, des Grecs et des Romains ont conservé une très-grande dureté : quelques-uns sont devenus par la pénétration de l'acide carbonique de véritables marbres.

On donne aussi le nom de *mortier* à une sorte de vase hémisphérique au fond, évasé dans la partie supérieure, et fait de métal, de marbre, de verre, de pierre ou de bois, etc., dont on se sert, surtout dans la Pharmacie, pour y piler les substances solides qu'il faut pulvériser, ou pour triturer les substances molles dont il faut opérer le mélange intime. On emploie le mortier de fer et le pilon de métal pour pulvériser les bois, les écorces, les racines, en un mot les substances dures qui ne sont pas susceptibles d'attaquer le métal ou de s'y colorer. On se sert du mortier de marbre pour les substances blanches, faciles à pulvériser, comme le sucre, le salpêtre, etc.; on prend alors un pilon de bois. On emploie un mortier de verre ou de porcelaine pour le sublimé corrosif et les substances analogues.

Dans l'Artillerie, le *Mortier* est une bouche à feu fort courte et faite à peu près comme un mortier à piler : on s'en sert pour lancer des bombes, pour jeter des carcasses pleines de pierres ou de matières inflammables. On a récemment inventé des *canons-mortiers*. L'usage des mortiers paraît dater de 1510.

Enfin, on donne ce nom à un bonnet rond de velours noir, en forme de *mortier* renversé, que portaient dans l'origine le clergé et les gradués, et qui fut ensuite réservé aux présidents des parlements : ce qui les faisait appeler *présidents à mortier*. Le bonnet des présidents à mortier était de velours noir avec un galon d'or; celui du chancelier de France était d'étoffe d'or avec une bordure d'hermine. Les magistrats, les avocats, les professeurs, portent encore aujourd'hui une coiffure analogue. — Les empereurs de Constantinople portaient en guise de couronne une coiffure en forme de mortier. Nos rois de la 1[re] race adoptèrent cette coiffure des empereurs; on la retrouve aussi dans la 2[e] et la 3[e] race.

MORUE, *Gadus morrhua*, genre de poissons

Malacoptérygiens, de la famille des Gadoïdes, se distingue des autres genres de cette famille en ce qu'il a 3 dorsales, 2 anales et un barbillon attaché au bout de la mâchoire inférieure. On distingue plusieurs espèces de morues; la plus commune est la *Morue franche*, qu'on appelle *Cabillaud* ou *Cabéliau* quand elle est fraîche. Ce poisson, dont la longueur varie de 70 centim. à plus d'un mètre, a la tête grosse et comprimée, la bouche énorme, les yeux très-gros, à fleur de tête et voilés par une membrane transparente; des dents simplement implantées dans les chairs et susceptibles de se mouvoir à la volonté de l'animal. Son corps est couvert de grandes écailles qui sont grises sur le dos et blanches sous le ventre avec des taches dorées; les nageoires de la poitrine sont jaunâtres et les autres grises. La morue a un estomac très-volumineux et est très-vorace : elle se nourrit de poissons, notamment de harengs, de mollusques, de crustacés, etc. Sa fécondité n'est pas moins prodigieuse : on a trouvé dans une femelle jusqu'à 4 millions (d'autres disent 8 millions) d'œufs. Cette espèce est répandue dans toutes les mers septentrionales de l'Europe et de l'Amérique, à l'entrée de la Manche, en Irlande, au cap Nord et surtout aux environs du banc de Terre-Neuve, où se fait la pêche la plus considérable (*Voy.* ci-après). — Parmi les autres espèces on remarque : la *M. égrefin* (*Gadus eglefinus*), plus allongée, marquée d'une ligne latérale noire et d'une tache noirâtre sur chaque flanc : elle est commune sur les côtes de la Bretagne; sa chair est moins estimée que celle du cabillaud; la *Petite morue* ou *Dorsch* (*G. callarias*), abondante dans la Baltique, sur les côtes de la Norvége et de l'Islande; le *Capelan* ou *Officier* (*G. minutus*), bon à manger frais, mais dont on se sert surtout comme d'appât pour la pêche de la grande morue.

La pêche de la morue a lieu soit en février, soit en mai; au grand banc de Terre-Neuve, c'est en mai. Cette pêche se fait avec de longues lignes d'une forme particulière. Après avoir pris les morues, on les sale, ou bien on les fait sécher. Dans le premier cas, on les éventre et on leur ôte le foie ou les œufs, après avoir coupé la tête et la langue, que l'on met à part; elles portent alors le nom de *morues vertes*. On appelle *morues blanches* celles qui ont été salées mais séchées promptement, et sur lesquelles le sel a laissé une sorte de croûte blanchâtre. Pour les sécher plus complétement, on les expose au soleil et ensuite à la fumée : ces dernières prennent le nom de *morues sèches* ou *parées*; on les confond aussi fort souvent, sous le nom de *merluche*, avec le merlan préparé de la même manière sur les côtes de la Provence. Dans la Baltique, on donne aux provisions de morue et de merlan secs le nom de *stockfisch*.

C'est au commencement du XVIe siècle que le Portugais Gaspard de Corte-Real fit la première pêche de la morue près du banc de Terre-Neuve; depuis, cette pêche a pris l'extension la plus considérable : elle fournit annuellement plus de 25,000,000 de kilogr. de poisson. La France ne possède plus dans ces parages que 3 petites îles : celle de Saint-Pierre et les deux Miquelons, avec le droit de pêcher et de saler les produits de sa pêche sur la côte de Terre-Neuve, entre le cap Rouge et le cap Saint-Jean.

La morue est l'objet d'un commerce très-considérable, parce que, lorsqu'elle est salée ou séchée, elle se conserve longtemps sans altération et peut se transporter sur tous les points du globe. La chair des morues n'est pas la seule partie dont on fasse usage : leur langue, fraîche et même salée, est un morceau délicat; on mange leur foie, et on en tire une huile qu'on emploie en médecine contre les maladies de poitrine, les scrofules, etc., et qui est très-recherchée dans plusieurs arts (*Voy.* HUILE DE MORUE); on tire de leur vessie natatoire une colle qui ne le cède en rien à celle de l'esturgeon; on conserve leurs œufs pour la table. Avant de faire cuire la morue, on la fait dessaler pendant 24 heures dans de l'eau de rivière que l'on change 3 fois. Il y a vingt manières de l'accommoder.

MORUS, nom scientifique du genre *Mûrier*.

MORVE (du latin *morbus*, maladie). Outre son sens vulgaire, dans lequel il désigne l'humeur visqueuse qui découle des narines de l'homme, ce mot est le nom spécial d'une maladie redoutable qu'on observe surtout chez le cheval et l'âne, et qui consiste dans une inflammation générale des membranes muqueuses, particulièrement de la membrane pituitaire : d'abord aiguë, elle passe bientôt à l'état chronique. L'animal attaqué de la morve rend par les naseaux, souvent par un seul, une quantité considérable de mucosités. Cet écoulement, appelé *jetage*, est accompagné d'ulcération de la membrane pituitaire, d'engorgement et d'induration des glandes lymphatiques de la ganache. La maladie se complique quelquefois du farcin, avec lequel elle a une certaine analogie. Quand cette complication a lieu, la mort arrive promptement. On regarde généralement la morve comme essentiellement contagieuse; cependant, quelques auteurs prétendent qu'elle ne l'est pas du tout. Quoi qu'il en soit, l'homme peut en être attaqué.

Chez l'homme, la morve est caractérisée par un écoulement nasal, par une éruption pustuleuse et quelquefois par des bulles gangréneuses à la peau, presque toujours par des abcès sous-cutanés multiples, enfin par une éruption dans les fosses nasales, qui, le plus souvent, s'étend dans le larynx et coïncide avec des inflammations lobulaires et circonscrites dans les poumons. — M. Rayer a donné un traité spécial *De la morve chez l'homme*.

Jusqu'à ce jour, la morve n'a pu être guérie ni chez l'homme ni chez le cheval. On n'a pas réussi davantage à en déterminer les véritables causes; on pense qu'elle peut se développer spontanément sous l'influence du froid, de l'humidité, de la mauvaise nourriture, de l'encombrement des chevaux dans des écuries mal tenues. La propagation du mal est l'effet tantôt d'une inoculation, tantôt de l'infection.

MOSAÏQUE (de l'italien *musaico*, tiré du grec *mouséion*, musée, bibliothèque, parce qu'on en orna d'abord les bibliothèques et les cabinets d'étude), ouvrage de marqueterie, fait de plusieurs petits morceaux de marbre ou de pierres de diverses couleurs, assemblées sur un mastic ou sur un fond de stuc préparé à cet effet, pour en faire des tableaux représentant des objets de toute sorte, méandres, grotesques, portraits, figures, animaux, traits d'histoire, paysages, fleurs, fruits, etc. Son plus grand avantage est de résister à l'humidité et à tout ce qui altère les couleurs et la peinture.

Les anciens ont excellé dans cet art, qu'on croit originaire de l'Asie; les Grecs et les Romains l'ont porté au plus haut degré : on l'employait chez les Romains dans presque toutes les constructions, depuis les monuments publics jusqu'aux demeures des simples particuliers; les mosaïques servaient à la fois à orner les pavés, les murs, les plafonds. Tous les jours on découvre de magnifiques mosaïques dans les fouilles d'Herculanum et de Pompeï. L'Italie (surtout Rome et Florence) a encore auj. la supériorité dans cet art : on voit dans la basilique de Saint-Pierre à Rome d'admirables mosaïques, reproduisant pour la plupart les tableaux des grands maîtres; elles ont été faites sous la direction du célèbre Mathiole, par les ordres de Léon X. Les belles mosaïques du Louvre sont dues à Belloni. On doit à J.-F. Artaud une *Histoire de la peinture en Mosaïque*, 1835.

MOSASAURUS, saurien fossile des bords de la *Meuse*

MOSCATELLE ou MOSCATELLINE, *Adoxa*, genre de la famille des Saxifragées, renferme des plantes

agrestes que l'on trouve dans les bois ombragés de l'Europe septentrionale : tiges simples, grêles, peu élevées, portant des feuilles opposées, découpées en plusieurs folioles qui elles-mêmes sont incisées; fleurs en grappe terminale, sans corolle, mais pourvue d'un calice à 5 divisions et de 8 à 10 étamines; baie globuleuse, à 4 ou 5 loges. Toute la plante exhale une odeur de *musc* (d'où son nom) : elle fleurit au printemps.

MOSCHUS, nom latin du *Musc* et du *Chevrotain*.

MOSCOUADE, sucre brut, coloré par la mélasse et autres substances étrangères. *Voy.* SUCRE.

MOSETTE ou MOZETTE, espèce de camail que portaient les Cordeliers et que portent encore les évêques et les chanoines. *Voy.* CAMAIL.

MOSQUÉE (de l'arabe *masdjid* ou *mesdjid*, lieu d'adoration), temple où les mahométans s'assemblent pour faire leurs prières. On n'y voit ni autels, ni figures, ni images. Une grande quantité de lampes et plusieurs petits dômes soutenus de colonnes de marbre ou de porphyre en sont le principal ornement. Le pavé des mosquées est couvert de riches tapis, et les Musulmans ôtent leurs chaussures avant d'y entrer. A l'extérieur s'élèvent plusieurs *minarets* (*Voy.* ce mot), avec des balcons du haut desquels les *muezzin* invitent le peuple à la prière. En avant de la plupart des mosquées est une grande cour au milieu de laquelle on voit une fontaine et plusieurs petits bassins de marbre, où les Musulmans font leurs ablutions avant la prière. Il y a dans l'enceinte de certaines mosquées des hôpitaux, des écoles, des plantations, etc. Les mosquées de la Mecque et de Médine sont considérées comme les deux sanctuaires de l'islamisme; tous les Musulmans doivent, en faisant leurs prières, se tourner vers celle de la Mecque. Sous le rapport de l'architecture, on cite la mosquée de Sainte-Sophie à Constantinople (qui n'est qu'une ancienne église chrétienne); celle du Caire, et jadis celle de Cordoue. — Les mosquées, comme nos anciens monastères, ont été enrichies par les dons des princes et des fidèles : les revenus de ces établissements sont immenses; on estime qu'ils absorbent le tiers des revenus de l'empire.

MOT (de l'italien *motto*, que Ménage dérive de *mutire*, parler bas). En Grammaire, on compte généralement 10 espèces de mots : le *nom* ou *substantif*, l'*article*, l'*adjectif*, le *pronom*, le *verbe*, le *participe*, la *préposition*, l'*adverbe*, la *conjonction* et l'*interjection*. On a proposé de les réduire à 4 : le *nom*, renfermant le *pronom*; l'*adjectif*, renfermant l'*article* et le *participe*; le *verbe*; les *connectifs* ou exposants de rapports, renfermant la *préposition* et la *conjonction*. L'*adverbe* n'est pas un des éléments essentiels du discours : il est composé d'une préposition et d'un nom; l'*interjection* équivaut à une phrase entière. — Selon que les mots ont une, deux, trois ou plusieurs syllabes, ils prennent les noms de *monosyllabes*, *dissyllabes*, *trissyllabes*, *polysyllabes*.

En termes de Blason, on appelle *mot* une sorte de devise consistant en une phrase courte, ordinairement sentencieuse, écrite sur un rouleau figuré que l'on place au-dessus ou au-dessous de l'écusson. Le mot de la maison de France était *Espérance*; celui de l'Angleterre est *Dieu et mon droit*. *Voy.* DEVISE.

Dans la langue militaire, le *mot d'ordre* est le mot qu'un général ou un commandant de place donne à tous ses officiers ou à tous les chefs de poste pour qu'ils puissent se reconnaître entre eux; le *mot de ralliement* est le mot donné aux sentinelles avancées pour reconnaître une patrouille. La patrouille reconnue par un poste donne le *mot d'ordre*; il lui est donné en échange le mot *de ralliement*. Les rondes d'officiers supérieurs donnent également le *mot de ralliement* en échange du *mot d'ordre*. En temps de guerre, la divulgation du mot d'ordre est punie de mort. — On disait jadis : *mot du guet*.

MOTACILLA, nom latin de la *Bergeronnette*, ainsi appelée du latin *movere*, mouvoir, parce qu'elle hausse et baisse continuellement la queue.

MOTET (en italien *mottetto*, petit mot, à cause de la brièveté de ce genre de composition), nom donné à de courts morceaux de musique religieuse, composés le plus souvent sur des paroles latines qui ne font pas partie essentielle de l'office divin (psaumes, hymnes, antiennes), et destinés à être chantés à l'église avec ou sans accompagnement d'orgue ou d'orchestre. Palestrina, Gossec, Cherubini, ont composé des motets remarquables. — Chez les Allemands et les Anglais, le *motet* est un morceau de musique dont le texte, en prose, est puisé dans l'Écriture sainte : on estime ceux de Mozart et de Haendel. — Longtemps les motets, bien que développant des paroles religieuses, avaient été composés sur des airs profanes et d'une gaîté peu décente : Palestrina donna l'exemple de réformer cette inconvenance.

MOTEUR (du latin *motor*, fait de *movere*, mouvoir). On appelle ainsi en Mécanique tout appareil destiné à imprimer ou à transmettre le mouvement. On distingue des *moteurs naturels* ou *premiers*, tels que l'homme, les animaux, l'air, l'eau, le feu, la vapeur, les poids, les ressorts, lorsqu'ils agissent de manière à communiquer une certaine vitesse aux parties inertes d'une machine; et des *M. secondaires* ou *intermédiaires*, les machines elles-mêmes qui reçoivent l'impression de ces moteurs et la transmettent aux parties que l'on veut faire mouvoir (*Voy.* FORCE, MOUVEMENT, LEVIER, etc.). — Pour le métaphysicien, il n'y a véritablement de *premier moteur* que Dieu.

MOTIF (du latin *motivus*, propre à mouvoir). Les Philosophes distinguent les *Motifs de nos jugements* et les *Motifs de nos actions*.

Nos jugements, quand ils sont prononcés avec certitude, ont pour motif commun l'*évidence*, manifestée par tous nos moyens de connaître : sens intime, sens externe, raison, mémoire, sentiment moral, goût, témoignage des hommes, etc.; quand ce ne sont que des conjectures, des présomptions, ils ont pour motif la *probabilité*, qui admet un nombre infini de degrés.

Les motifs de nos actions peuvent être ramenés à trois : l'*amour de soi*, qui prend les formes du *plaisir* ou de l'*intérêt*, le *sentiment* ou les *affections*, et le *devoir* ou *obligation morale*. Les Moralistes se sont divisés sur le nombre et la valeur des motifs de nos actions, et ont été conduits à des doctrines opposées, selon qu'ils ont rejeté ou fait dominer l'un ou l'autre de ces motifs. *Voy.* MOBILE.

En Musique, le *motif* est l'idée primitive d'un chant, la phrase qui domine tout le morceau : on dit aussi *sujet* ou *thème*.

MOTION. Après l'introduction en France du régime parlementaire, on s'est servi de ce mot, emprunté aux Anglais, pour désigner toute proposition faite dans une assemblée délibérante par un de ses membres. — On appelle *motion d'ordre* une motion qui a pour objet particulier de régler l'ordre de la délibération lorsque plusieurs propositions se trouvent en même temps en discussion et qu'il faut déterminer celle qui doit avoir la priorité.

MOTTE (dérivé, selon Ménage, du bas latin *mota*, fait de *meta*, borne), petit morceau de terre détaché avec la charrue, avec la bêche ou de toute autre manière; il se dit aussi de la portion de terre qui tient aux racines des plantes quand on les lève ou qu'on les arrache. Pour *planter un arbre en motte*, on ouvre un fossé tout autour de l'arbre qu'on veut enlever du sol et à une certaine distance du pied, afin de lui conserver le plus de racines qu'il est possible; ensuite on cerne la terre par-dessous, et on enlève l'arbre avec la terre qui s'attache aux racines.

Sous le régime féodal, on appelait *Motte* une butte de terre que l'on élevait près des châteaux

comme signe du droit qu'avait le seigneur sur le sol. C'était au pied de la motte que se rendait la justice. C'est de là que vient le nom de *La Motte* que portent encore en France une foule de localités.

Motte à brûler, petite masse plate et ronde, qui sert à faire du feu, est faite ordinairement avec le tan qu'on ne peut plus employer à préparer les cuirs, et qu'on presse dans un moule. On fait aussi des mottes de tourbe. Ce genre de combustible, qui ne date guère que du commencement de ce siècle, est assez répandu parmi les classes peu aisées.

MOTTEUX (du français *motte*, parce qu'il a l'habitude de se tenir sur les terres fraîchement labourées), oiseau de la famille des Subulirostres, type du genre Traquet. *Voy.* TRAQUET.

MOTU PROPRIO (c.-à-d. *de propre mouvement*), expression latine qui se trouve employée dans certaines bulles ou autres actes des papes, pour indiquer qu'une résolution a été prise par le souverain pontife *de son propre mouvement* et en dehors de toute influence étrangère. Les canonistes romains, s'appuyant sur le principe de l'infaillibilité du pape, ont prétendu qu'un *motu proprio* abolissait toute espèce de réserves, toutes bulles et tous brefs antérieurs. Cette prétention n'a jamais été admise par l'Eglise gallicane.

MOU, nom donné vulgairement au poumon de certains animaux, tels que le bœuf, le veau, l'agneau, à cause de la *mollesse* de cet organe. On ne sert pas le mou sur les tables; on ne le donne qu'aux animaux domestiques, aux chats surtout. On fait néanmoins avec le mou de veau un bouillon et un sirop qui sont recommandés comme pectoraux.

MOUCHE, *Musca*, genre d'insectes Diptères de la famille des Athéricères, type de la tribu des Muscides : corps oblong, à peu près cylindrique; tête globuleuse un peu plus large que longue, offrant 2 yeux très-grands et à réseaux, et 3 petits yeux lisses, distincts; front aplati et présentant un espace arrondi, en haut duquel sont insérées des antennes à 3 articles; trompe membraneuse, coudée, rétractile et terminée par 2 lèvres; corselet cylindrique et abdomen ovalaire; ailes grandes et horizontales; pattes longues, grêles, terminées par 2 crochets et 2 pelotes, et couvertes de poils rudes. Les larves de ces insectes sont cylindriques, molles et blanchâtres; elles sont apodes; leur tête est garnie de crochets écailleux : on les trouve dans la viande en décomposition, les fumiers, les cadavres, etc. (*Voy.* ASTICOTS). Les mouches sont surtout abondantes pendant les mois d'été : quelques espèces sucent le miel des fleurs; mais le plus grand nombre s'attaque aux matières animales ou végétales en décomposition.

Il existe un grand nombre d'espèces de mouches. L'espèce type est la *Mouche domestique* (*M. domestica*), commune partout et surtout dans les appartements, où elle est très-importune. Elle est longue d'un demi-centimètre, a le corselet cendré, l'abdomen cendré en dessus et jaunâtre en dessous, les ailes transparentes. Parmi les autres espèces on remarque : la *M. à viande*, *M. bleue* ou *vomisseuse* (*M. calliphora*), longue de près d'un centimètre : elle a le thorax noir et l'abdomen d'un bleu métallique. Tout le corps est couvert de longs poils noirs, roides. Cette espèce bourdonne l'été dans les appartements, et elle dépose dans les viandes ses œufs qui y éclosent promptement : une variété, dite *M. vivipare*, pond même ses larves toutes vivantes; — la *M. des bœufs* (*M. bovina*), qui se distingue de la mouche domestique par les côtés de la face et du front, qui sont blancs, et par son abdomen à bande dorsale noire : elle est très-commune en France, et se jette sur les narines et les plaies des bestiaux; la *M. vitripenne*, aux ailes hyalines; la *M. cæsar* ou *des cadavres*, dont le ventre est vert doré, tandis que la tête et le corselet sont bleus; la *M. bourreau*, qui tourmente beaucoup les bestiaux; la *M. aplatie* ou *Phasie*; la *M. à queue* ou *Téphrite*.

Les araignées, les guêpes, font aux mouches une chasse continuelle, ainsi que les hirondelles et plusieurs autres oiseaux, qui les attrapent au vol.

On a cherché mille moyens pour se débarrasser des mouches qui infestent nos appartements; mais on n'en a point trouvé de véritablement efficace. Le plus ordinairement on les fait périr avec de l'eau sucrée empoisonnée avec de l'arsenic (prétendue *mine de plomb*) ou avec de l'oxyde de cobalt; mais ce moyen, tout en les détruisant en grand nombre, a le défaut d'en attirer encore davantage. On se sert aussi à cet effet de papiers dits *tue-mouches*, enduits de préparations arsenicales; mais ce procédé n'est pas sans danger pour ceux qui l'emploient.

On nomme vulgairement *Mouche araignée*, *M. à chien*, etc., l'Hippobosque; *M. asile*, l'Œstre et le Taon; *M. d'Espagne* ou *de Saint-Jean*, la Cantharide; *M. à feu* ou *M. luisante*, le Ver luisant ou Lampyre et quelques Fulgores; *M. à miel*, l'Abeille; *M. scorpion*, la Panorpide, etc. — En Pharmacie, on donne le nom de *mouches* aux Cantharides.

On appelle encore *mouches* :

Dans la Toilette, 1° un petit morceau de taffetas noir, de la grandeur d'une mouche, que les dames se mettaient autrefois sur le visage pour cacher quelque défaut ou pour faire ressortir la blancheur de leur teint : on n'en fait plus guère usage que dans les bals costumés; — 2° ce bouquet de barbe, finissant en pointe par le bas, que les jeunes gens ou les militaires laissent croître sous la lèvre inférieure, et qu'on appelle aussi *royale*, *impériale* : dans l'Armée française, la mouche est réservée aux compagnies d'élite.

Dans la Pharmacie, des topiques de petite dimension, analogues par la forme aux mouches des dames, que l'on applique aux tempes, au front, derrière l'oreille, pour combattre certaines névralgies de la face, de l'œil, les maux de dents, etc. On les prépare le plus souvent avec des cantharides, ou bien avec de l'opium, de la belladone, etc.

Dans la Médecine, on appelle *mouches* les premières et les plus légères douleurs de l'enfantement. — Les *mouches volantes* sont une affection de la vue dans laquelle le malade croit voir voltiger devant ses yeux des *mouches*, des insectes ou quelques corps légers. Produite souvent par les veilles prolongées, cette affection exige avant tout le repos; elle cède quelquefois aux pédiluves dérivatifs, aux laxatifs, aux collyres astringents, ou bien à des saignées générales ou locales; mais souvent c'est un des symptômes de l'amaurose commençante : on y oppose alors le traitement de cette affection.

Dans la Marine, on appelle *Mouche* un petit bâtiment de guerre, brick, goëlette ou cutter, employé à épier les manœuvres de l'ennemi et à faire les fonctions d'aide de camp de l'amiral.

En Astronomie, la *Mouche* est une petite constellation de l'hémisphère austral, située entre le Caméléon et la Croix australe.

MOUCHE, jeu de cartes qui se joue soit à deux, et avec un jeu de piquet, soit à 4, 5 ou 6 personnes, et avec un jeu entier. On donne cinq cartes à chaque joueur; ceux-ci peuvent, si leur jeu est trop mauvais, *passer* sans jouer, ou, s'ils *voient le jeu*, écarter autant de cartes qu'ils le jugent convenable : après quoi, si l'un des joueurs *a la mouche*, c.-à-d. a toutes ses cartes d'une même couleur, tous les autres *prennent la mouche* et payent; si personne n'a la mouche, on joue, et ceux qui ne font point de levées prennent la mouche.

MOUCHEROLLE, *Muscipeta*, genre de Passereaux dentirostres, très-voisin des genres Gobe-Mouche (*Muscicapa*) et Todier (*Todus*), dont on l'a détachés. Ce sont des oiseaux insectivores de très-petite taille, à bec déprimé, pointu à son extrémité, à ailes

obtuses; la quatrième ou la cinquième penne est la plus longue de toutes. Leur plumage est ordinairement orné des plus belles et des plus vives couleurs. Les espèces les plus connues sont le *Moucherolle couronné*, ou *Roi des Gobe-mouches* (*Todus regius*), que distingue la belle huppe d'un rouge bai, terminée de noir, qui couronne son front; sa poitrine est blanche, tachetée de brun; sa gorge est jaunâtre, et ses ailes d'un brun foncé; sa taille ne dépasse pas 20 centimètres: il habite l'Amérique méridionale; le *M. à cou jaune* (*M. flavicollis*), qui habite l'Asie: il a 18 centimètres environ de long; le *M. à huppe jaune*, le *M. de paradis*, etc.

MOUCHERONS, dénomination vulgaire de tous les petits Diptères qui n'ont que deux ailes transparentes, et particulièrement des *Cousins* (*V.* ce mot). — Bien que ressemblant à nos mouches, les moucherons ne sont pas de jeunes mouches, comme on le croit vulgairement et comme leur nom le fait entendre: les mouches, ainsi que tous les insectes, naissent à l'état parfait et ne grandissent point une fois nées.

MOUCHET, se dit quelquefois pour *Emouchet* (*Voy.* ce mot). — C'est aussi le nom vulgaire d'une Fauvette des Alpes appelée *Pégot*.

MOUETTE, *Larus*, genre d'oiseaux de mer de l'ordre des Palmipèdes: tête grosse, col court, bec comprimé, allongé et pointu; queue pleine; jambes élevées; ailes très-longues et très-aiguës. Ils volent continuellement et bravent les tempêtes; ils sont aussi bons nageurs. Ces oiseaux sont lâches, voraces et criards. Répandus sur tout le globe, ils se tiennent sur les bords de la mer pour se jeter sur tous les animaux, morts ou vivants, qui viennent échouer sur la grève: ce qui leur a valu le nom de *Vautours de mer*. Leur vol, quoique lourd, est aisé. Ils s'abattent souvent sur les flots, mais nagent rarement. Ils ont la chair dure, coriace, de mauvais goût et d'une odeur désagréable. Ils pondent leurs œufs dans les trous des rochers. On a donné à toutes les espèces de grande taille le nom de *Goelands* (*Voy.* ce mot), et l'on conserve celui de *Mouettes* aux petites. Parmi ces dernières, on remarque la *grande Mouette grise*, la *petite Mouette cendrée*, la *Mouette rieuse*, etc. La chair des Mouettes est dure, coriace, et a un mauvais goût avec une odeur désagréable; cependant, les naturels des Antilles les mangeaient, comme le font encore les Groënlandais. Nos marins s'en nourrissent aussi quelquefois, mais en leur faisant subir une préparation particulière.

MOUFETTE, gaz malfaisant. *Voy.* MOFETTE.

MOUFETTE, *Mephitis*, genre de Mammifères carnassiers, de la famille des Carnivores, tribu des Digitigrades, très-voisin des Martes et des Putois, dont ils diffèrent par les ongles des pieds de devant, qui sont robustes, arqués et propres à fouiller la terre. Les Moufettes vivent dans les terriers qu'ils se sont creusés, et se nourrissent de miel, d'œufs, et même de petits quadrupèdes. Ils répandent à volonté une odeur infecte, qui leur a valu leur nom, et qui est produite par un liquide que sécrètent deux glandes placées sous la queue. L'espèce type est la *M. chinche*, ou *d'Amérique*, qui est grosse comme le Chat domestique. On remarque encore la *M. du Chili* et la *M. de Feuillée*, qui diffèrent peu de la précédente. Quant à la *Moufette du Cap*, ce n'est autre chose que le Zorille. *Voy.* ce mot.

MOUFLE (de l'allemand *Moffel*), se dit, en Mécanique, d'un assemblage de plusieurs poulies, dont les unes sont fixes et les autres mobiles, et qui sert à élever de grands fardeaux. Les axes de toutes ces poulies sont portés par une même pièce solide nommée *chape*. Les moufles sont dites à 2, à 3, à 4 yeux, suivant le nombre des poulies dont elles se composent.

L'agencement des cordes et des poulies dont se composent les moufles présente d'assez grandes difficultés lorsque le nombre des poulies devient considérable. Dans le système de moufles dû à l'ingénieur anglais Smeaton, chacun des équipages supérieur et inférieur a deux rangs de poulies; mais, dans l'équipage supérieur, qui est fixe, les poulies du rang supérieur ont un plus grand diamètre que celles du rang inférieur; l'inverse a lieu dans l'équipage inférieur qui est mobile. La *Machine de White* se compose de deux moufles dont les poulies sont creusées dans une même pièce: les diamètres ont été calculés de telle sorte que, pour une corde d'une grosseur déterminée, les vitesses de rotation de toutes les poulies doivent être les mêmes. Cette disposition offre l'avantage d'éviter les frottements multipliés qui résultent de l'emploi d'un grand nombre d'axes séparés.

On se sert quelquefois de *Moufles*, en Chirurgie, pour pratiquer l'extension, lorsqu'il s'agit de réduire une luxation ou une fracture. L'extension par la moufle présente, selon quelques praticiens, un avantage réel sur celle qui est opérée par les bras des aides, en ce qu'elle peut être augmentée, diminuée ou rendue permanente au degré convenable, sans secousses et sans oscillations.

En termes d'Essayeur, on appelle *Moufle* (au masculin) un petit four en forme de voûte allongée, qu'on place transversalement dans un plus grand fourneau, et qui reçoit les matières destinées à la coupellation. — Les Chimistes donnent ce nom à un vaisseau de terre dont ils se servent pour exposer des corps à l'action du feu, sans que la flamme y touche immédiatement.

MOUFLETTES, nom donné par les Plombiers et les Fontainiers à deux demi-cylindres creux dont ils se servent pour prendre le manche de fer à souder quand il est chaud.

MOUFLON, nom appliqué généralement à tous les Moutons sauvages. Le *Mouflon d'Europe*, qu'on regarde comme la souche de notre Mouton domestique, est surtout répandu en Sardaigne et en Corse, où il est connu sous les noms de *Mufione* et de *Mufoli*. Il a 1m,20 de long sur 80 centimètres de haut. Ses cornes, triangulaires à leur origine, se changent, à leur extrémité, en véritables lames; sa queue est très-courte. Le corps du Mouflon est couvert de deux sortes de poils: les uns, en dessous, sont laineux, courts, fins et doux au toucher; les autres, en dessus, peu longs et roides. Les premiers sont grisâtres, et les seconds fauves ou noirs. Les Mouflons, dans l'état de liberté, errent en troupes sur le sommet des montagnes. La chasse en est aussi difficile que celle du Chamois. — Le *Mouflon d'Afrique*, ou *M. à manchettes*, a la taille du Mouton ordinaire, et le pelage court et d'un fauve roussâtre. Ses cornes, un peu plus longues que la tête, se touchent à leur base, s'élèvent d'abord droites, puis se recourbent en arrière et un peu en dedans. — Le *Mouflon d'Amerique*, ou *Bélier de montagne*, se fait remarquer par sa taille svelte et ses longues jambes. Sa tête est courte, forte; ses cornes, grandes et larges chez le mâle, sont ramenées au-devant des yeux, en décrivant à peu près un tour de spirale; son poil est court, roide, grossier, d'un brun marron; sa queue est noire. *Voy.* MOUTON.

MOUILLAGE, lieu où un vaisseau peut commodément jeter l'ancre à l'abri du vent et de la grosse mer. Il demande un fond qui ne soit pas vaseux et une quantité d'eau suffisante. C'est surtout dans les baies ou anses et à l'embouchure des rivières qu'on trouve les meilleurs mouillages. On dit aussi *ancrage*.

Dans le Commerce des eaux-de-vie, on appelle *Mouillage* le mélange d'un spiritueux faible avec un plus fort, ou bien encore d'un esprit avec une certaine proportion d'eau. Pour ce dernier procédé, on observe certains calculs dont voici un exemple: soient 1,000 litres d'esprit à 86° que l'on veut réduire à 50°; on multiplie 1000 par 86, et on divise

le produit par 50, ce qui donne 1,720 : c.-à-d. qu'avec 1,000 lit. à 86°, on obtiendrait 1,720 lit. à 50°, et que, par conséquent, on devrait y ajouter 720 lit. d'eau; mais, à cause de la contraction qu'éprouvent l'eau et l'esprit en se combinant, il faut en ajouter 761, c.-à-d. 1/13 en sus du premier chiffre.

MOUILLE-BOUCHE, poire fondante et sucrée que l'on mange particulièrement à Paris.

MOULAGE (de *moule*). On distingue : 1° le moulage des métaux et autres substances fusibles (soufre, cire, etc.), qui se fait en amenant la matière à l'état liquide par le feu; 2° le moulage des ouvrages en plâtre, en carton, laque, etc., qui se fait au moyen de matières employées à l'état liquide.

Dans le premier cas, les moules sont en sable argileux, en terre grasse, en fonte ou même en cuivre; on les façonne sur des modèles en bois, et quelquefois sans modèle. On moule en sable et à découvert les plaques de cheminées, les saumons, les gueuses, etc.; on coule en terre et dans des moules recouverts les grosses pièces de fonte. On se sert de moules en fonte ou en cuivre, dits *coquilles*, pour les pièces dont la surface doit être polie. *Voy.* FONDERIE, CANON, CLOCHE.

Dans le moulage en plâtre, on se sert d'un modèle en métal, en pierre, en bois, en cire, etc., que l'on enduit d'huile pour empêcher l'adhérence, et que l'on recouvre ensuite de plusieurs couches de plâtre; après quoi, si l'on tient à conserver le modèle, c.-à-d. si l'on veut mouler *à bon creux*, on détache le moule par pièces qu'on rajuste ensuite : c'est ce qui fait qu'il existe sur l'œuvre moulée des coutures ou *balèvres*. Si, au contraire, on moule à *creux perdu*, par exemple lorsque le modèle est en cire ou en soufre, on se débarrasse de celui-ci en le détruisant à l'aide d'un feu doux. MM. Lebrun et Magnier ont donné un *Manuel du Mouleur*.

C'est à André Verocchio, qui vivait au XIVe siècle, qu'on attribue la première idée de façonner des moules en plâtre sur le visage, pour obtenir une image parfaitement ressemblante. On n'appliqua d'abord cet art qu'aux personnes mortes; on a depuis peu réussi à l'appliquer aux personnes vivantes. Enfin, au moyen d'une ingénieuse *machine à réduction*, on est récemment parvenu à diminuer les proportions des ouvrages obtenus par le moulage, de manière à exécuter des bustes et des statuettes de petites dimensions.

MOULE (du latin *modulus*, mesure). Tout objet qui a un vide, un creux taillé ou façonné de telle sorte, que la matière qu'on y introduit à l'état de fusion ou liquéfiée, molle ou détrempée, reçoive une forme déterminée (*Voy.* MOULAGE). Dans beaucoup d'industries, ce mot est synonyme de *forme*, de *calibre*, de *matrice* (*Voy.* ces mots). — Les Boutonniers appellent spécialement *moule* un petit morceau de bois ou d'os, plat, rond et percé au centre, qu'on recouvre d'étoffe pour en faire un bouton d'habit.

MOULE, *Mytilus*, genre de Mollusques acéphales, à coquille bivalve, oblongue, noirâtre à l'extérieur, d'un blanc bleuâtre intérieurement, de structure ordinairement feuilletée. Elles ont un manteau ouvert inférieurement, et un pied dont elles se servent pour ramper ou pour fixer le byssus qui s'insère à leur base. Les Moules servent de type à la famille des Mytilacés, qui comprend 3 genres : la *Moule proprement dite*, la *M. d'étang* et la *M. des peintres*.

Les *Moules proprement dites* ont la coquille triangulaire, mince, bombée, close par un ligament étroit qui occupe la place des dentelures; elles se trouvent dans la plupart des mers, le long des côtes. L'espèce la plus répandue est la *M. commune* (*M. edulis*), dont la chair est assez agréable au goût, surtout pendant l'hiver, et dont on fait une grande consommation. Souvent les Moules déterminent tous les symptômes d'un véritable empoisonnement. On a attribué ces accidents tantôt à la présence d'un petit Crabe que l'on trouve fréquemment dans les coquilles de ces Mollusques, tantôt au frai des Etoiles de mer, dont les Moules se nourrissent pendant l'été; mais c'est à tort : ces indispositions, beaucoup plus fréquentes chez certains individus que chez d'autres, paraissent ne tenir qu'à une disposition particulière chez ces individus eux-mêmes; néanmoins, on doit s'abstenir de Moules pendant les mois de mai à septembre, mois pendant lesquels ces accidents sont plus communs. On assure qu'on peut prévenir ces accidents en assaisonnant les Moules avec du vinaigre et du poivre; on y remédie en provoquant immédiatement le vomissement.

Les *Moules d'étang*, ou *Anodontes*, et les *M. des peintres*, ou *Mulettes* (*Uniones*), ne se trouvent que dans les eaux douces; elles rampent à l'aide de leur pied, mais ne se fixent pas comme les Moules proprement dites. Les Anodontes se distinguent surtout des Mulettes par l'absence de dentelures au bord de la coquille. L'intérieur de leur coquille est recouvert d'un enduit nacré, diversement coloré. On se sert de ces coquilles pour y délayer les couleurs d'or et d'argent.

MOULIN (du latin *molina*, dérivé de *mola*, meule), machine à moudre. On se sert de moulins non-seulement pour réduire les grains en farine, mais aussi pour broyer les couleurs, pour pulvériser le plâtre, le tabac, la garance; pour écraser les graines oléagineuses, les fruits dont on veut retirer le jus; pour feutrer les draps, pour scier le bois, le marbre, etc. On emploie à ces divers usages des *M. à bras* ou *à manége*, des *M. à vent*, des *M. à eau*, des *M. à vapeur*.

Les *Moulins* mus *à bras d'hommes*, ou par des animaux à l'aide d'un *manége*, ont en général un mécanisme fort simple. Ceux qui servent à moudre la farine sont de deux sortes : ils sont à meules de pierre ou à meules métalliques. Les premiers sont formés de deux meules horizontales, dont l'inférieure est fixe et creusée cylindriquement ou en forme de cône tronqué, pour recevoir dans son intérieur la meule tournante : le grain, après avoir été réduit en farine entre les deux meules, sort par une ouverture qui est au centre. Les seconds sont ou *à meules plates*, placées dans une position verticale, l'une mobile et l'autre fixe : ces meules sont en fonte dure, un peu concaves; ou *à boisseau et à noix métallique*, et dans ce cas ils ressemblent aux moulins à poivre et à café, dans lesquels la meule est ronde et sillonnée par des cannelures angulaires en spirale, et tourne dans un cylindre également cannelé.

Les *Moulins à vent* se composent d'une tour en plâtre ou en bois, à laquelle sont adaptées des ailes mobiles placées presque verticalement; la charpente de la tour est soutenue par une forte pièce de bois qui la traverse en partie, et forme un pivot autour duquel elle peut tourner elle-même, afin de présenter toujours les ailes au vent le plus favorable. Celles-ci, ordinairement au nombre de quatre, sont munies de voiles qu'on étend à volonté. Le vent, soufflant sur les ailes, fait tourner un arbre qui met en mouvement une grande roue verticale dentée de chevilles perpendiculaires, appelée *rouet*, et communique un mouvement horizontal à une grande cage cylindrique dite *lanterne*; celle-ci fait mouvoir la meule supérieure comme dans les moulins à bras : le grain, écrasé par la meule, tombe dans le blutoir, où il se nettoie et se tamise (*Voy.* MOUTURE et BLUTAGE). La vitesse des ailes du moulin est proportionnelle à celle du vent; elle est d'environ 6, 8, 10 ou 12 tours par minute.

Les *Moulins à eau* ont ordinairement pour moteur une ou plusieurs roues hydrauliques, à aubes ou à augets, mises elles-mêmes en mouvement par un cours d'eau ou par une chute; leur mécanisme intérieur est celui des moulins à vent. Les uns sont bâtis sur le bord d'un cours d'eau : on les appelle *M.*

de pied ferme ou *pendants*; les autres sont montés *sur bateaux*. Dans les *M. à turbines* il n'y a point d'engrenage : ce sont des cuves ou turbines en bois de chêne, ayant la forme d'un cône tronqué et renversé, au fond desquelles sont placées des roues à aubes qui tournent horizontalement. L'eau entre dans la cuve dans une direction inclinée à l'axe de la turbine qui porte la roue tournante et qu'elle entraîne. — Les alternances dans la hauteur du niveau moyen de l'Océan, qui sont si considérables en certains points du littoral, fournissent la force motrice des *Moulins de marée*, établis ordinairement dans les vallées étroites où la mer monte, et où il est facile d'établir des barrages artificiels.

Les *Moulins à vapeur* ne diffèrent des moulins ordinaires que par leur moteur : ils sont, du reste, peu répandus jusqu'ici.

Les moulins sont fort anciennement connus. On attribue aux Égyptiens l'invention des moulins à bras: on employait à ce travail fatigant les esclaves, les prisonniers de guerre, les criminels: Samson tourna la meule chez les Philistins; Plaute fit ce pénible service pendant qu'il était esclave. Les moulins à eau étaient connus des Romains au commencement de l'ère chrétienne. Dès 650, les Arabes se servaient de moulins à vent ; les Croisés les rapportèrent d'Orient vers 1050. Depuis deux siècles, les moulins, surtout les moulins à eau, ont dû aux progrès de la Mécanique de notables perfectionnements (*V.* TURBINE). Le moulin à vapeur ne date que du siècle présent.

Sous le régime féodal, on appelait *Moulin banal* celui où les vassaux demeurant dans l'étendue d'une seigneurie étaient obligés de venir moudre leur blé, en payant au seigneur un *droit de mouture*.

MOULINAGE (de *moulin*), action de tordre ou de filer la soie grége avec une espèce de moulin garni de bobines et de fuseaux, pour la préparer aux divers besoins de la fabrication. Suivant le nombre de brins qu'on réunit, suivant le nombre de tours donnés au moulin, on obtient les qualités de fil propres au tissage des étoffes, le fil qui sert à former la chaîne, la trame, l'organsin, etc. — Le premier moulinage fut établi en France à Neuville, près de Lyon, en 1670. Il en existe aujourd'hui un grand nombre dans les départements du Rhône, de la Loire, de l'Ardèche et de la Drôme.

MOULURE (de *moule*), nom générique donné à toute saillie en dehors du nu d'un mur ou d'un lambris, à toute partie plus ou moins saillante, carrée ou ronde, droite ou courbe, qui sert d'ornement dans un ouvrage d'architecture. On les appelle ainsi parce que les dessins que représentent les moulures se ressemblent entre eux, et se répètent comme s'ils avaient été *moulés* les uns sur les autres. C'est l'assemblage des moulures qui forme les corniches, les impostes, les chambranles, les bases des colonnes et des pilastres, etc. On distingue les *grandes moulures*, dites, selon leur forme, *oves, gorges, doucines, talons, tores*; et les *petites moulures*, dites *filets, astragales, congés*, etc., qui servent d'accessoire ou de complément aux grandes. Longtemps ce fut une des parties les plus difficiles de l'art que d'exécuter les moulures : aujourd'hui, on les exécute sans peine et d'un seul coup, au moyen d'instruments qui représentent le contour des profils.

Moulures se dit également, par analogie, des ouvrages saillants de menuiserie et autres semblables dont on se sert pour les encadrements.

MOUREILLER, arbre exotique. *Voy.* MALPIGHIER.

MOURINE, *Myliobates*, genre de poissons Chondroptérygiens, de la famille des Sélaciens, établi par Duméril aux dépens des Raies, renferme des espèces à tête saillante, à mâchoires garnies de larges dents plates, à queue grêle, longue, terminée en pointe et armée d'un aiguillon. L'espèce principale, la *Mourine*, dite aussi *Aigle de mer*, *Pastenaque*, *Ratepenade*, est commune sur les côtes de la Provence.

MOURON, nom vulgaire de deux petites plantes bien connues, le *Mouron des oiseaux*, dit aussi *Morgeline* ou *Alsine*, de la famille des Caryophyllées, et le *Mouron rouge* ou *Anagallide*, de la famille des Primulacées. *Voy.* ALSINE et ANAGALLIDE.

MOURRE (de l'italien *morra*), jeu populaire fort en vogue en Italie. Deux personnes se placent debout l'une devant l'autre, le bras droit replié vers l'épaule; puis elles abaissent simultanément ce bras en étendant un ou plusieurs doigts, et en criant un nombre qui ne dépasse jamais dix : si le nombre énoncé est juste celui des doigts qui ont été ouverts de part et d'autre, on a gagné. La mourre se joue en 5, et quelquefois en 7 parties liées; chaque joueur compte ses points en élevant un ou plusieurs doigts de la main gauche. — Les anciens Romains connaissaient ce jeu et l'appelaient *mica* (de *micare*, jaillir).

MOUSQUET. Ce mot, qui, dans l'usage vulgaire, est devenu synonyme de *fusil*, désigne proprement une espèce particulière d'arme à feu qui a remplacé l'*arquebuse*, et qui a précédé le *fusil*. Le mousquet avait un canon long de 120 centim. environ et d'un calibre plus gros que le fusil de munition; on le faisait partir à l'aide d'une mèche allumée, placée au bout d'un serpentin : c'est en cela qu'il diffère essentiellement du fusil, qui part au moyen d'une pierre ou d'une capsule; aussi l'a-t-on appelé un *fusil sans pierre*. — Il y avait aussi des mousquets *à rouet*, des mousquets *à forquine*, qu'on appuyait sur une espèce de fourchette fichée en terre, etc.

D'après l'analogie des mots *mousquet* et *moscovite*, on a dit que le mousquet était d'origine moscovite; mais cette opinion ne paraît avoir aucun fondement. Le mousquet nous vient des Italiens, qui l'appellent *moschetto*; suivant Brantôme, il fut introduit en France vers 1600 par Strozzi. Il devint bientôt d'un usage général.

MOUSQUETAIRE, soldat armé d'un mousquet. Ce nom fut spécialement appliqué en France à une compagnie de gentilshommes à cheval, créée en 1622 pour le service de la garde du roi. En 1661, ils formèrent deux compagnies, les *M. gris* et les *M. noirs*, ainsi nommés de la couleur de leurs chevaux. Du reste, ils étaient tous vêtus de rouge écarlate, ce qui fit donner à cette partie de la maison militaire du roi le nom de *Maison rouge*. En temps de paix, les mousquetaires suivaient le roi à la chasse; en temps de guerre, ils combattaient à pied et à cheval comme les dragons. Ils furent supprimés dès 1779. En 1814, on rétablit des compagnies de mousquetaires; mais elles ne subsistèrent que quelques mois, et disparurent après le 2e retour de Louis XVIII.

MOUSQUETON. On nomma d'abord ainsi de petits *mousquets* (*Voy.* ce mot). Aujourd'hui, on appelle *mousqueton* un fusil court, à moitié monté sur bois, à l'usage de certains corps de cavalerie.

MOUSSA, bouillie faite avec de la farine de petit mil, et qui sert d'aliment aux nègres dans les colonies.

MOUSSE, apprenti matelot. Les mousses peuvent servir sur les bâtiments marchands ou sur les vaisseaux de l'État. Dans la marine marchande, ils ne peuvent être embarqués avant 10 ans ni après 16; dans la marine militaire, ils doivent avoir au moins 13 ans. Bien qu'inscrits sur les matricules, les mousses de la marine marchande ne sont pas assujettis au régime de l'inscription maritime; ils ne peuvent, sans leur consentement, être levés pour la marine de l'État. — Les mousses remplissent les offices les plus divers : ils apprennent à grimper aux cordages, à manœuvrer les vergues, à serrer les voiles, à dégréer les mâts, etc. En outre, ils sont employés à tous les soins domestiques, balayent les vaisseaux, servent l'équipage. Placés sous la dépendance des matelots, ils sont fréquemment exposés à de mauvais traitements; aussi la dure condition de

mousse est-elle souvent imposée comme punition à de jeunes mauvais sujets. Dans plusieurs ports, il existe des *Écoles de mousses*.— La dénomination de *mousse* parait avoir été empruntée aux Hollandais, et adoptée en France vers le milieu du XVII[e] siècle.

MOUSSE (la), matière légère qui se forme à la surface de certains liquides. Tantôt elle est l'effet des gaz que contient le liquide (et notamment de l'acide carbonique), gaz que la compression y avait fait entrer et qui, en redevenant libres, produisent une vive effervescence (*vin de Champagne, bière, limonade gazeuse*, etc.); tantôt, comme dans les liqueurs mucilagineuses, albumineuses, savonneuses (dans l'*eau de savon*, le *blanc d'œuf*, l'*eau de mer*, etc.), elle est l'effet de l'agitation communiquée à ces liquides, et qui y emprisonne des bulles d'air.

MOUSSE, végétal, *Voy.* MOUSSES.

MOUSSELIM ou MOUSSELIN, officier turc d'un rang secondaire, est le lieutenant d'un pacha.

MOUSSELINE (de *Mossoul*, ville de la Turquie d'Asie), le plus léger, le plus délicat et le plus fin des tissus de coton. La mousseline se tirait autrefois de la Syrie, de la Perse et de l'Inde. On en fabrique encore d'une finesse inimitable à Chandernagor et à Masulipatam. Toutefois, plusieurs villes d'Europe, Tarare en France, Saint-Gall en Suisse, Glasgow en Écosse, sont parvenues à fabriquer des mousselines d'une si grande perfection qu'elles égalent à peu près en beauté celles de l'Indoustan. Les villes de France renommées pour la fabrication des mousselines sont, après Tarare, Saint-Quentin, pour les blancs; Alençon, Nancy, Rouen, etc., pour les mousselines claires, tant unies que rayées et brodées.

MOUSSERON, nom vulgaire de plusieurs espèces de Champignons du genre Agaric qui croissent dans les mousses : ils sont très-bons à manger et d'une odeur agréable. Le *M. à cheville*, ou *Tire-bourre*, est très-commun dans les prés et dans les friches. Le *M. sauvage* croît abondamment dans les bois : il est de couleur blanche.

MOUSSES, *Musci*, vaste groupe naturel de plantes Cryptogames et Acotylédones, formant pour les uns une famille subdivisée en plusieurs tribus, pour les autres une classe contenant plusieurs familles. Ce sont de petites plantes annuelles ou vivaces, qui aiment les lieux humides et ombragés; elles se réunissent, pour la plupart, en touffes plus ou moins volumineuses, soit sur la terre ou les rochers, soit sur le tronc des arbres ou sur les toits et les murailles de nos vieilles habitations. Par leur port, elles ressemblent à de petites plantes phanérogames en miniature, c.-à-d. qu'elles se composent d'un organe central ou axile, et d'organes appendiculaires, feuilles et fibres radicales. Elles ont des organes mâles appelés *anthéridies*, et des organes femelles, tantôt séparés sur deux individus distincts (*mousses dioïques*), tantôt réunis sur un même individu (*mousses monoïques*), ou placés dans un même involucre (*mousses hermaphrodites*). Les anthéridies sont pédicellées, ovoïdes, allongées, celluleuses; elles laissent échapper par leur sommet la matière visqueuse qu'elles contiennent; elles sont contenues dans un involucre nommé *périgone*. Les fleurs femelles se composent de pistils nombreux lagéniformes, desquels naît un pédicelle ou *soie*, qui se termine par un sporange nommé *urne*. Les parois du pistil se séparent circulairement en deux parties : l'une inférieure, qui environne la base de la soie (*vaginule*); l'autre supérieure, qui recouvre l'urne (*coiffe*). L'urne elle-même présente intérieurement un axe central et celluleux nommé *columelle*, autour duquel sont agglomérées les spores; elle s'ouvre au moyen d'un *opercule* circulaire convexe; le contour de l'ouverture de l'urne se nomme *péristome*, lequel est distingué en *interne* et *externe*: il peut être garni de *dents*, de *cils*, bouché par une *membrane*, ou tout à fait *nu*. — Les mousses se plaisent non-seulement dans les lieux humides, mais aussi quelquefois dans l'eau; elles bravent les plus grands froids. Quelques-unes (les *Gymnostomes*) ne dépassent pas un millimètre de hauteur; d'autres (les *Fontinales* et certains *Hypnum*) atteignent 50 et 60 centim.

On compte environ 1,800 espèces de mousses, constituant 130 genres, répartis dans 3 grandes tribus : 1° les *Andréacées*, qui rappellent le port des Jungermannies; 2° les *Sphagnacées*, qui ont une analogie éloignée avec les Lycopodiacées; 3° les *Bryacées*, ou véritables Mousses, qui se lient aux Fougères.

Les mousses ne sont point alimentaires; elles n'ont point de propriétés médicinales : on avait cru à tort que les *Hypnum* avaient des propriétés somnifères (d'où leur nom, formé du grec *hypnos*, sommeil). Elles ne servent guère qu'à l'emballage des objets délicats et à l'ornement des jardinières. Elles jouent toutefois dans la nature un rôle fort important; leurs générations, qui se succèdent rapidement et envahissent sans cesse les endroits stériles, préparent pour l'avenir une terre végétale. Elles protégent les troncs des arbres contre les rigueurs du froid, et servent de refuge à une foule d'insectes. Elles fournissent la plus grande partie des matériaux avec lesquels les nids des oiseaux sont construits.

On trouve beaucoup de mousses à l'état fossile : la tourbe en est presque tout entière formée.

On appelle vulgairement *Mousse aquatique*, *Mousse marine*, des Conferves qui croissent dans les eaux douces ou salées; *Mousse d'Astrakhan*, le Buxbaume; *M. grecque*, la Jacinthe muscari; *M. membraneuse*, la Trémelle; *M. du Nord*, le Lichen des rennes; *M. de paon*, l'Amarante à queue; *M. d'Islande*, la Physcie ou Lichen d'Islande; *M. terrestre*, le Lycopode.

Mousse de Corse ou *de mer*, ou *Varech vermifuge* (*Fucus Helminthochortos*), espèce d'Algue du genre Gigartine commune dans la Méditerranée, que l'on récolte principalement sur les rochers qui bordent la Corse, et qui se présente sous forme de *mousse*. Telle qu'on la récolte, en râclant les rochers, elle est le plus souvent mêlée de plantes marines de toutes sortes, de polypiers flexibles et de débris de roches, coquilles, etc. Ce mélange se présente en touffes analogues à de la bourre, et forme des filaments entrelacés d'une manière inextricable. Sa couleur est rouge brunâtre, sa saveur amère et nauséabonde; son odeur, pénétrante et d'une nature toute particulière. Cette substance, après avoir été débarrassée des matières étrangères, s'emploie en tisanes, ou sous forme de gelée, pour détruire les vers qui se montrent dans le corps de l'homme et surtout dans celui des enfants. Ce remède paraît avoir été connu des anciens : il était tombé dans l'oubli, lorsqu'en 1775 un médecin corse rappela l'attention sur sa vertu vermifuge.

MOUSSONS (de l'arabe *mouson*, saison), vents réglés et périodiques, qui, sur la mer des Indes, des Moluques, et dans les parages voisins, soufflent pendant six mois du sud-ouest et pendant les six autres mois du nord-est. La mousson du S.-O. dure environ du 15 avril au 15 octobre, et celle du N.-E. du 15 octobre au 15 avril. — On donne aussi le nom de *Mousson* à chacune des deux saisons pendant lesquelles soufflent ces vents : la mousson du S.-O. est une saison de pluies et de chaleurs excessives et malsaines; celle du N.-E. est la saison saine et agréable.

La cause des moussons paraît résider dans la disposition des terres en cette partie du monde, relativement à celle des mers qui les baignent au midi, et provenir de l'influence solaire qui, pendant six mois, s'exerce d'aplomb sur ces terres, et pendant six autres mois sur les mers qui les entourent.

MOUSTACHE (du grec *mustax*, moustache, forme

dorienne pour *mastax*, lèvre supérieure). La mode de porter des moustaches remonte aux temps les plus anciens : les Grecs et les Romains l'adoptèrent et l'abandonnèrent tour à tour. Les Orientaux, les Chinois surtout, l'ont conservée constamment, quoique se rasant le reste de la barbe. Elle existait chez les Francs, à l'époque de l'invasion. Cet usage se perdit au IXe siècle et reparut avec les Croisades. Presque abandonnée vers la fin du XIVe siècle, la moustache reparut sous le règne de François Ier, et fut à la mode jusque sous Louis XIV. — Dans l'Armée, les grenadiers seuls avaient le droit de laisser croître leurs moustaches. Un règlement de l'an XIII (1805) l'étendit à toute la cavalerie, les dragons exceptés. Accordé aux officiers en 1821, ce privilége a été concédé à tous les militaires en 1832. *Voy.* BARBE.

On appelle encore *Moustaches*, chez les Mammifères, un ou plusieurs pinceaux de poils très-gros, fort longs et peu flexibles, qui naissent de la lèvre supérieure : ces moustaches sont d'une sensibilité excessive, parce que les nerfs qui se rendent dans leurs racines sont très-développés. Les chats, les phoques, les écureils, les porcs-épics, les chinchillas, etc., sont ceux chez qui elles sont le plus développées. — Chez les Oiseaux, c'est la réunion de plumes ou de poils roides qui partent de la base du bec.

On donne vulgairement le nom de *Moustache* à la Mésange barbue, et à plusieurs espèces de Corbeaux et de Drongos, ainsi qu'à plusieurs poissons de la famille des Siluroïdes, à cause des barbillons dont ils sont pourvus.

MOUSTIQUES (de l'espagnol *mosquitos*, petites mouches), nom vulgaire employé aux colonies pour désigner les insectes Diptères du genre Cousin : on les nomme aussi *Maringouins*. Ces insectes sont plus gros que nos Cousins, et font une piqûre bien plus douloureuse; ils laissent sur la peau une tache semblable à celles de la maladie appelée pourpre. On s'en préserve en enveloppant les lits de rideaux de gaze ou de mousseline fine appelés *moustiquaires*.

MOUT (du latin *mustum*, fait lui-même de *mustus*, frais, récent), jus de raisin, vin qui vient d'être fait, et qui n'a point encore fermenté. On sait que le *moût* produit des effets tout opposés à ceux du vin.

MOUTARDE, dite aussi *Sénevé*, en latin *Sinapis*, genre de la famille des Crucifères, tribu des Brassicées, renferme des plantes herbacées, à fleurs d'un jaune pâle, composées de 4 pétales disposés en croix, formant des grappes qui sont bientôt remplacées par de petites siliques cylindriques, biloculaires, dans lesquelles sont contenues des graines rondes qu'elles laissent échapper à l'époque de la maturité. On en connaît un assez grand nombre d'espèces, dont une douzaine croissent naturellement en Europe.

La *Moutarde noire* (*S. nigra*), vulgairement *Sénevé noir*, est une plante annuelle qui croît très-abondamment dans les champs et les blés. Ses graines sont rouges à l'époque de la maturité et noircissent à une époque plus avancée. On s'en sert en médecine pour préparer les topiques rubéfiants qui prennent d'elle le nom de *Sinapismes*, ainsi que des cataplasmes et des bains de pied sinapisés. La graine doit être réduite en farine : cette farine présente, lorsqu'elle est de bonne qualité, un aspect jaunâtre avec des pointes noires. — La *M. blanche* (*S. alba*), vulgairement *Sénevé blanc*, ne s'élève guère au-dessus de 40 à 50 centim.; ses fleurs, d'un jaune pâle, donnent naissance à des siliques qui contiennent de chaque côté 3 ou 4 semences d'un blanc jaunâtre; ses graines sont doubles en grosseur de celles de la moutarde noire et ont des propriétés moins prononcées : on les emploie comme apéritives et dépuratives ; on les fait prendre à l'intérieur dans les cas de langueur et de paresse du ventre. Longtemps négligée, la moutarde blanche a, dans ces dernières années (depuis 1827 surtout), pris une certaine importance, grâce aux spéculateurs qui ont voulu en faire une panacée : la vérité est que, prise à la dose d'une ou deux cuillères à bouche avant le repas ou le soir en se couchant, elle procure des évacuations naturelles, sans coliques ni chaleur, stimule doucement le canal intestinal, active et facilite les digestions. — La *M. des champs* (*S. arvensis*) est souvent si abondante dans les terrains cultivés, qu'elle offre, à l'époque de sa floraison, un vaste parterre de fleurs jaunes, très-agréable à la vue. Ses graines ont les mêmes propriétés que celles de la moutarde noire, mais elles sont moins actives.

Avec la farine qu'on tire des graines des diverses moutardes, de la moutarde noire surtout, on prépare un condiment très-répandu, et dont l'usage remonte à l'antiquité : c'est la *moutarde*, ainsi nommée, dit-on, parce qu'autrefois on préparait ce condiment avec le moût de raisin (*mustum ardens*), ou parce qu'elle est très-piquante (*multum ardens*). On confectionne la moutarde de table de diverses manières : le plus souvent, on délaye la farine de moutarde soit avec le moût de vin, soit avec le vinaigre ou la bière; à Brives, on prépare la moutarde avec du moût de raisin rouge; elle prend alors le nom de *M. violette;* celle qui est faite avec du vin n'est jamais aussi forte que celle qui est faite au vinaigre. A Dijon et à Paris, quelques moutardiers aromatisent leurs produits avec de l'ail, de l'estragon, des fines herbes, etc.; en Allemagne, on y joint du sucre, et dans le Nord, du piment. On estime encore la moutarde de Châlons et celle de Turenne (Corrèze). — Dans l'antiquité, la moutarde d'Égypte était déjà en grande renommée. L'usage de ce condiment s'est continué dans le moyen âge et dans les temps modernes; on raconte que le pape Clément VII (Jules de Médicis) faisait un grand usage de moutarde, et récompensait largement ceux qui se distinguaient dans l'art de la préparer : de là vient, dit-on, l'importance que donne un dicton populaire au *Moutardier du pape*.

La graine de moutarde noire fournit, à la distillation, une huile volatile âcre et brûlante à laquelle cette semence doit sa vertu. Cette huile volatile ne préexiste pas : elle n'est que le résultat de l'action de l'eau sur un radical encore inconnu. On l'a proposée comme un puissant *révulsif externe*, en la mêlant à l'alcool dans les proportions suivantes : *huile volatile de moutarde*, 12 *grammes*, *alcool à* 25 *degrés*, 250 *grammes*. Cette liqueur, appliquée sur la peau, y détermine en peu d'instants une violente irritation. La moutarde blanche ne fournit pas d'huile volatile à la distillation, mais un liquide sulfureux qui, traité par l'alcool, donne un principe particulier, qu'on a appelé *sinapisine*.

MOUTARDELLE, espèce de Raifort très-piquant. *Voy.* ARMORACIA.

MOUTIER (du latin *monasterium*), vieux mot qui signifiait *monastère*. *Voy.* MONASTÈRE.

MOUTON (en italien *montone*, dérivé lui-même de *mont*, parce que ces animaux, à l'état sauvage, aiment à paître sur les lieux élevés), genre de Mammifères ruminants, assez voisin des Chèvres, est caractérisé par l'absence de barbe au menton, par la convexité du chanfrein et par la direction des cornes, contournées latéralement en spirales : ces cornes sont creuses, persistantes, anguleuses, ridées en travers. Les moutons ont 32 dents, le museau terminé par des narines de forme allongée, sans mufle ; les oreilles médiocres et pointues; le corps de stature moyenne, couvert de poils; les jambes assez grêles; la queue plus ou moins courte. Chacun connaît le caractère doux, passif et insignifiant du mouton, son peu d'intelligence pour prévenir ou pour fuir le danger, l'instinct qui porte ces animaux à s'assembler en troupeaux et à suivre

aveuglément le premier individu d'un troupeau, le peu d'attachement qu'ils se portent mutuellement. — Pour les soins dont ils ont besoin, *Voy.* BERGER, BERGERIE. Pour les maladies auxquelles ils sont sujets, *Voy.* ÉPIZOOTIE et le nom de chaque maladie.

Il existe deux races principales de moutons sauvages, dont nos différentes races domestiques paraissent issues : ce sont le *Mouflon* qui habite l'Europe, et l'*Argali*, qui se trouve surtout en Asie (*Voy.* ces mots). Le Mouton domestique, plus ou moins éloigné du type sauvage, a des formes moins sveltes, une allure plus lourde; une toison crépue et laineuse au lieu d'un poil soyeux; son intelligence paraît s'être abâtardie. — On donne en général le nom de *bélier* au mouton mâle entier, et celui de *brebis* à la femelle; l'on réserve spécialement le nom de *mouton* au bélier coupé. Le bélier peut engendrer à 18 mois; mais on ne l'emploie à cet usage qu'à 3 ans; un seul suffit à 20 ou 25 brebis. La femelle peut porter de 1 an jusqu'à 6 ou 7 ans : la gestation dure 5 mois. Les petits se nomment *agneaux* et *agnelles* la 1re année, *antennois* la 2e.

Les principales variétés du mouton domestique sont:

1°. Le *M. commun*, dont la taille, mesurée au garrot, ne dépasse pas 80 centim. : tête étroite, souvent sans cornes, museau allongé et chanfrein très-busqué, tête et jambes couvertes d'un poil court et roide, laine grosse et bien fournie, tombant en mèches droites, queue longue et grêle, de couleur blanche, brune ou pie. Les agronomes en distinguent en France 3 races bien déterminées : la *race solognote* ou de la Sologne, laine frisée à l'extrémité des mèches seulement, tête effilée et sans cornes; la *race berrichonne* ou du Berry : col allongé, tête sans cornes, portant de véritable laine sur son sommet; laine du corps fine, blanche, courte et frisée; la *race roussillonnaise*, qui paraît avoir été croisée de temps immémorial avec la race mérinos espagnole; elle a la laine excessivement fine et fortement contournée en spirale. Toutes les autres variétés se confondent de plus en plus et ne méritent réellement pas le nom de *race* distincte.

2°. Le *M. à longues jambes*, très-haut de taille, corps efflanqué, crinière divergeant sur les épaules, et quelquefois de longs poils qui forment sous la gorge une espèce de fanon; cornes de moyenne grandeur, ne formant jamais un tour entier et laissant l'oreille percer au milieu. Cette race, particulière à l'Afrique, a été importée en Europe par les Hollandais, et y a produit de grands moutons sans cornes, à laine longue et fine, dits *M. du Texel* et *M. flandrins*, qui forment la *race flandrine*.

3°. Les *M. mérinos*, originaires de Barbarie, et fort répandus en Espagne et en France. *Voy.* MÉRINOS.

4°. Les *M. anglais*, à la laine fine, très-longue et très-lisse, point de cornes, queue longue et pendante. On croit que ces moutons proviennent du croisement d'une race indigène de l'Angleterre, qui n'existe plus aujourd'hui, avec des moutons de Barbarie et d'Espagne, amenés en Angleterre vers la fin du XVIIe siècle : c'est avec leur laine qu'on fabrique les tissus improprement appelés *poils de chèvre*.

5°. Les *M. à large queue*, espèce singulière, originaire de l'Asie et de l'Afrique, commune surtout chez les Kirghizes, et qui doit son nom à la monstruosité du volume de sa queue, qui, chez quelques individus, pèse jusqu'à 15 kilogr. et devient assez grosse pour gêner l'animal dans sa marche. Cette monstruosité est l'effet d'un développement extraordinaire du tissu graisseux.

Le mouton est un des animaux les plus utiles pour l'homme : par sa toison, il lui fournit la plus grande partie de ses vêtements, et par sa chair, une excellente nourriture. La *tonte* de la laine se fait une fois par an en été; le poids moyen d'une toison est de 2 à 4 kilogr. (Quant aux usages de ce produit, *Voy.* LAINE). Les moutons qui produisent de la laine ne sont livrés à la boucherie que de 8 à 10 ans; on abat les autres à 2 ou 3 ans. Outre le parti qu'on tire de la chair de l'animal comme viande de boucherie; sa graisse, ou *suif*, est un produit non moins important (*Voy.* SUIF); sa peau est appliquée à divers usages par les chamoiseurs, les mégissiers, les cordonniers, les gaîniers, les gantiers : le plus beau parchemin se fait avec de la peau d'agneau. Enfin le lait que fournit la femelle, la brebis, est tout aussi bon que celui des vaches : il produit un beurre délicat, qui n'a d'autre défaut que d'être parfaitement blanc; ce même lait de brebis, convenablement préparé, produit plusieurs fromages estimés, entre autres celui de Roquefort. *Voy.* FROMAGE.

Dans les Arts mécaniques, on appelle *Mouton* une masse de fer ou une grosse pièce de bois garni de fer, qu'on élève au moyen d'une machine à coulisses appelée *sonnette*, et qu'on laisse retomber sur des pieux pour les enfoncer en terre : on s'en sert surtout dans les constructions sur pilotis.

A la Mer, on appelle *Moutons* l'écume blanche qui se forme à la tête des lames quand la mer est agitée, surtout quand les lames sont peu fortes et nombreuses : on dit alors que la mer *moutonne*; elle offre en effet un aspect analogue à celui qu'offrirait un vaste troupeau de *moutons*.

On a quelquefois appelé *Mouton* la monnaie qu'on appelle plus ordinairement *Agnelet*. *Voy.* ce mot.

MOUTURE (de *moudre*), série d'opérations à l'aide desquelles le meunier sépare les différentes parties qui constituent le froment, savoir : la farine blanche, la farine bise et le son. Le grain, préalablement séparé de toute matière étrangère, passe dans un cylindre en tôle qui le roule et où on l'humecte, puis entre deux cylindres en fonte dont l'action le comprime et l'ouvre en écartant les lobes; enfin il est livré aux meules qui le réduisent en farine. Pendant longtemps on ne connaissait que la *mouture* dite *à la grosse*, qui livrait au boulanger la farine brute et obligeait celui-ci à bluter pour séparer la fleur de farine du son et des gruaux. Au XVIe siècle, Pigeaut de Senlis inventa la *mouture* dite *économique*, qui opère d'elle-même cette séparation et qui soumet de nouveau les gruaux à la meule. Cette méthode, qui procure un rendement plus considérable, ne fut cependant généralement admise en France qu'au milieu du XVIIIe siècle. *Voy.* MEUNIER.

Mouture se dit aussi d'un mélange par tiers de froment, de seigle et d'orge.

MOUVANCE, dite aussi *Tenure*, état de dépendance d'un fief par rapport à un autre fief dont il relevait : un fief était *mouvant* d'un autre, lorsqu'il lui devait foi et hommage et autres devoirs. Si un fief relevait d'un fief supérieur, c'était pour lui une *mouvance passive*; si ce même fief en avait d'autres qui relevaient de lui, c'était la *M. active*. — La *M. noble* ou *féodale* était celle dans laquelle le possesseur du fief devait foi et hommage ou au moins fidélité au possesseur du fief dominant; la *M. roturière*, celle dans laquelle le servant fief n'était tenu qu'à certaines redevances.

MOUVEMENT, état d'un corps dont la distance par rapport à un point fixe change continuellement. Le corps qui subit le mouvement s'appelle le *mobile*. Les circonstances à considérer dans un corps en mouvement sont : 1° sa masse; 2° l'espace parcouru; 3° le temps; 4° la vitesse; 5° la force qui produit le mouvement. On appelle *M. uniforme* celui où le mobile parcourt des espaces égaux en temps égaux : dans ce mouvement, la vitesse, c.-à-d. le rapport de l'espace au temps, est une quantité constante. On nomme *M. varié* celui dont la vitesse varie ou dans lequel des espaces égaux sont décrits dans des temps inégaux; il est dit *accéléré*, si la vitesse va en augmentant, et *retardé*, si elle va en

diminuant. Le mouvement d'un corps est *uniformément accéléré*, lorsque les espaces qu'il parcourt, augmentent également dans des temps égaux : ainsi les corps qui tombent librement sur la surface de la terre se meuvent d'un mouvement uniformément accéléré. — Quand une même force agit sur des mobiles différents, elle leur imprime des vitesses qui sont en raison inverse de leurs masses ou de la quantité de matière qui les compose. Ainsi la même force d'explosion qui lancerait successivement des balles de plomb dont les volumes, et par conséquent les quantités de matière, seraient égales à 1, 2, 3, 4, etc., ne leur imprimerait que des vitesses égales à 1, 1/2, 1/3, 1/4, etc. On voit, d'après cela, que la masse multipliée par la vitesse donne toujours le même nombre : ce produit s'appelle la *quantité de mouvement*. Comme une même force d'impulsion donne toujours une même quantité de mouvement, on prend pour mesure des forces les quantités de mouvement qu'elles produisent : ainsi, une force d'impulsion est double, triple ou quadruple d'une autre, quand elle produit une quantité de mouvement qui est double, triple ou quadruple. On déduit de ce fait les lois fondamentales suivantes : les forces sont entre elles comme les quantités de mouvement qu'elles produisent, ou bien elles sont entre elles comme les produits des masses par les vitesses ; pour des masses égales, les forces sont entre elles comme les vitesses qu'elles impriment ; pour des vitesses égales, les forces sont entre elles comme les masses sur lesquelles elles agissent.—L'étude du mouvement envisagé dans ses lois générales appartient à la *Mécanique* (*Voy.* ce mot). Ampère avait proposé de donner à cette partie de la science le nom spécial de *Cinématique* (du grec *kinéo*, mouvoir).

Considéré d'après sa forme et sa direction, sans avoir égard à sa vitesse, le mouvement est *continu* ou *alternatif*, selon qu'il a lieu dans le même sens ou dans des sens différents ; d'ailleurs, il ne peut être que *rectiligne*, ou *circulaire*, ou *suivant une courbe donnée*. Ces diverses espèces de mouvements peuvent elles-mêmes se combiner deux à deux de quinze manières différentes, et même de vingt et une, si l'on combine chacun des mouvements avec lui-même.—Toute machine a pour but de changer ou de communiquer un ou plusieurs de ces mouvements. L'objet principal de la *Mécanique industrielle* est de transformer un mouvement d'une nature et d'une vitesse données en un autre qui soit aussi soumis à des conditions connues. MM. Lanz et Bétancourt ont résolu méthodiquement tous les cas généraux de ce problème dans leur excellent *Essai sur la composition des machines*.

Le *Mouvement perpétuel* est un mouvement qui se perpétuerait indéfiniment sans le secours d'aucune cause extérieure ou action nouvelle qui vienne le ranimer. On a de tout temps cherché les moyens de réaliser un semblable mouvement ; mais aucune machine, quelque ingénieuse qu'elle soit, ne saurait le produire, à cause du frottement des parties qui finit toujours par absorber le moment d'activité des forces vives initiales. La recherche de cette chimère ne peut être, comme celle de la quadrature du cercle, que le fait de gens qui n'ont aucune connaissance des lois de la mécanique ni des principes de la géométrie. — Toutefois, on a donné le nom de *Mouvement perpétuel* à quelques machines ingénieuses dont le mouvement dure fort longtemps : le *M. perpétuel de Zamboni* est composé de deux piles sèches qui communiquent par leur base, et dont les pôles contraires sont placés l'un vis-à-vis de l'autre ; une petite boule creuse de métal, librement suspendue entre les deux, va continuellement se charger et se décharger d'un pôle à l'autre, tant que dure l'activité des deux piles.

Dans l'Horlogerie, le *Mouvement* d'une horloge, d'une montre, est l'ensemble des rouages qui font marcher les aiguilles des horloges et des montres.

En Musique, le *Mouvement* est le degré de vitesse ou de lenteur que le caractère de l'air doit donner à la mesure. Il y a trois mouvements principaux : l'*allegro* (vif), l'*andante* (modéré), le *largo* (large). Les nuances de ces mouvements sont désignées par les termes suivants : pour le 1er, *stretto*, *prestissimo*, *presto allegretto;* pour le 2e, *andantino*, *adagio ;* pour le 3e, *larghetto*, *lento*, *sostenuto*, *grave*. — Le *mouvement* est encore la marche ou le progrès des sons du grave à l'aigu et de l'aigu au grave, entre des parties qui concertent ensemble : en ce sens, on distingue : le *M. direct* ou semblable, celui de deux parties qui montent ou descendent en même temps ; le *M. oblique*, dans lequel une partie reste au même degré tandis que l'autre monte ou descend, et le *M. contraire*, où l'une des deux parties monte pendant que l'autre descend.

MOXA (mot emprunté, selon les uns, aux Chinois ou aux Japonais ; ou dérivé, selon d'autres, du portugais *mechio*, mèche), sorte de cautère actuel, consistant soit en un petit cylindre d'ouate de coton ou de moelle de Soleil (*Helianthus*), que l'on entoure d'une bandelette de toile assez serrée pour qu'il ait une certaine consistance ; soit en une mèche de coton trempée dans une solution de chlorate de potasse. Placé sur la partie que l'on veut brûler, le moxa y est maintenu avec de petites pinces ; on souffle, pour entretenir l'ignition, avec la bouche, ou avec un chalumeau courbé ; et l'on a soin de tenir un linge mouillé appliqué autour du point où brûle le moxa, pour préserver ces parties des étincelles. A mesure que la combustion avance, la chaleur devient plus vive ; on entend l'épiderme craquer ; la peau se ride, jaunit, grille, et finit par prendre une teinte charbonnée. — Ce mode de cautérisation est généralement employé pour exciter fortement le système nerveux, changer le siége d'une irritation, produire une dérivation, etc. On y a recours surtout dans les maladies chroniques, dans la phthisie, la sciatique, la carie des vertèbres, etc.

Le moxa est originaire de l'Inde ou de la Chine. Les Japonais et les Chinois se servent, à cet effet, d'un tissu cotonneux qu'ils préparent avec les feuilles desséchées de l'*Artemisia sinensis*. Ils font, avec le parenchyme de ces feuilles, une espèce de cône dont ils allument le sommet, et dont ils appliquent la base sur la partie qu'ils veulent cautériser.

MOYEN, se dit, en Astronomie, de toutes les quantités qui tiennent le milieu entre les plus grandes et les plus petites valeurs dont se trouvent susceptibles les mêmes objets. Ainsi l'on dit : le *mouvement moyen*, le *lieu moyen*, le *temps moyen*, la *parallaxe moyenne*, etc. *Voy.* TEMPS, etc.

Dans les proportions arithmétiques et géométriques, le *moyen* est le terme du milieu, qui s'y trouve répété deux fois ; les deux autres sont les extrêmes. Dans toute proportion arithmétique, la somme des extrêmes est égale à celle des moyens.—Une *moyenne arithmétique* entre deux nombres est la moitié de la somme de ces deux nombres : 4 est moyenne arithmétique entre 3 et 5 ; 20 entre 7 et 33, etc. — Une *moyenne géométrique* entre deux nombres est le nombre dont le carré est égal au produit de ces deux nombres : ainsi 12 est moyenne géométrique entre 8 et 18, parce que le carré de 12, qui est 144, égale le produit de 8 par 18. — La *moyenne proportionnelle* est la quantité commune qu'on observe dans une progression, lorsque le conséquent du premier rapport est égal à l'antécédent du second (*Voy.* PROPORTION). — On dit qu'une quantité est partagée en *moyenne* et *extrême raison*, lorsqu'une de ses deux parties est moyenne proportionnelle géométrique entre la quantité entière et son autre partie ; ainsi, par exemple, partager une droite en moyenne et

extrême raison, veut dire la diviser en deux parties, dont l'une soit moyenne proportionnelle entre la ligne entière et l'autre partie.

Moyen (*Le*), en Grammaire. *Voy.* VOIX et VERBE.

Moyen terme, terme de Logique. *Voy.* SYLLOGISME.

MOYEN AGE : c'est la période de temps qui sépare l'antiquité des temps modernes. Quoique ses limites ne puissent être posées d'une manière rigoureuse, on s'accorde assez à le faire commencer à la chute de l'empire d'Occident (476) et finir à la prise de Constantinople par les Turcs (1453). Ce fut une époque de barbarie, mais aussi un temps d'élaboration pendant lequel les débris des États de l'antiquité se rapprochèrent et se coordonnèrent pour former les États modernes : c'est pendant cette période que domina la féodalité. Parmi les arts, l'architecture est le seul qui ait prospéré à cette époque. Parmi les ouvrages généraux publiés sur le moyen âge, on remarque le *Tableau des révolutions de l'Europe au moyen âge* de Koch, le *Tableau de l'Europe au moyen âge* de Hallam (traduit en français), et surtout l'*Histoire du moyen âge* de M. Desmichels. On doit à M. Ruelle un *Résumé* classique *de l'Histoire du moyen âge*. M. P. Lacroix a donné le *Moyen âge et la Renaissance*, ouvrage offrant l'histoire et la description des mœurs, des arts et des lettres pendant cette intéressante période.

MOYEU (du latin *modiolus*). *Voy.* ROUE.

MOZAMBÉ, plante exotique, forme un genre de la famille des Capparidées. A l'île de France, on mange comme des épinards la *Mozambé à cinq feuilles*; en Chine, on fait de la salade avec la *M. icosandre*, et les semences pilées de la *M. visqueuse* sont employées dans les aliments comme celles de notre moutarde.

MOZETTE. *Voy.* MOSETTE.

MUANCE (c.-à-d. changement, du latin *mutare*, muer, changer). On appelait ainsi, lorsqu'il n'y avait que 6 noms pour les 7 notes de la gamme, les diverses manières d'appliquer à la notation les 6 syllabes de la gamme pour désigner la note qui manquait de nom : pour cela, on répétait le nom de quelque note, tantôt de l'une, tantôt de l'autre, d'après des tables qui avaient été dressées exprès. Lorsqu'au XVIIe siècle on eut ajouté la syllabe *si* aux notes de la gamme de Guido, la 7e note se trouvant nommée, les *muances* devinrent inutiles et furent proscrites de la musique, qu'elles ne faisaient que compliquer.

MUCÉDINÉES (du latin *mucedo*, moisissure), famille de plantes Cryptogames, voisine des Champignons et des Mousses, se compose de végétaux qui ont l'aspect de tubes plus ou moins allongés, simples ou rameux, croissant et vivant sur des corps le plus souvent en décomposition, tels que les pierres humides, les matières en fermentation, les bois qui commencent à se pourrir. Cette famille renferme 5 tribus : 1° *Phylliriées*, 2° *Mucorées*, 3° *Mucédinées vraies*, 4° *Byssacées*, 5° *Isariées*. Le genre type de la famille est le genre *Mucor*. *Voy.* ci-après.

MUCILAGE (du latin *mucilago*, formé de *mucus*), substance analogue à la gomme, de nature visqueuse et nourrissante, qui est répandue dans presque tous les végétaux, et particulièrement dans les racines (racine de guimauve), et dans les semences (graines de lin, semences de coing, etc.). Les corps où cette substance abonde sont dits *mucilagineux*. Le mucilage diffère de la gomme en ce qu'il est insoluble dans l'eau froide et très-peu soluble dans l'eau bouillante, qui le transforme en une masse gonflée et visqueuse. On se sert des mucilages pour préparer des cataplasmes émollients, des lavements, des tisanes adoucissantes.

On donne aussi ce nom au liquide épais et visqueux formé par la solution ou la division d'une gomme dans l'eau. Tantôt ces mucilages servent de véhicule ou de lien à des pâtes plus ou moins solides; tantôt ils servent à maintenir en suspension, au milieu d'un liquide, des corps insolubles par eux-mêmes. C'est ainsi que les pharmaciens et les confiseurs se servent de mucilage de gomme adragant pour fabriquer la plupart des pastilles et des tablettes dont le sucre forme la base.

Mucilage animal. *Voy.* MUCUS.

MUCINE. *Voy.* GLUTEN.

MUCIQUE (ACIDE), de *mucus*, mucilage; acide organique produit par l'action de l'acide azotique sur les mucilages, les gommes et le sucre de lait, est composé de carbone, d'hydrogène et d'oxygène dans les proportions de $C^{12}H^{10}O^{8}$. Il se présente sous la forme d'une poudre craquant sous la dent, d'une saveur acide; il se décompose par la chaleur; est peu soluble dans l'eau bouillante, insoluble dans l'alcool. Il s'allie avec les bases, et fournit des *Mucates*. — Cet acide a été découvert par Schéele en 1780.

MUCOR (du latin *mucor*, moisissure), genre de plantes Cryptogames, type de la famille des Mucédinées, forme ce qu'on appelle vulgairement *moisissures*. Ce sont des végétaux d'une petitesse et d'une fragilité extrêmes qui croissent sur tous les corps susceptibles de fermenter ou de se putréfier. On les trouve disposés en touffes blanchâtres, jaunâtres ou roussâtres. L'espèce la plus commune est le *Mucor vulgaire*, ou *Moisi proprement dit*, qui se développe sur les légumes en décomposition, sur le pain et les pâtisseries aigris, les confitures fermentées, l'empois, la colle, etc., et qu'on trouve étendu à la surface de ces substances ou pénétrant dans leur épaisseur, sous la forme d'un réseau filamenteux, analogue à une toile d'araignée, d'abord blanc, puis grisâtre, et enfin verdâtre.

MUCOSITÉS. Quand ce mot n'est pas synonyme de *mucus*, il désigne les fluides qui offrent l'aspect et qui tiennent de la nature du *mucus*, ou qui en sont en grande partie formés : tels sont les *glaires*, la *pituite*, l'écoulement nasal qui a lieu dans le coryza, etc, tous liquides que les membranes muqueuses sécrètent avec excès quand elles sont en état d'irritation. *Voy.* MUCUS.

MUCRONÉ (du latin *mucro*, pointe), se dit, en Botanique, des organes qui se terminent par une petite pointe droite et roide, comme les feuilles du Statice mucroné, les poils du Dictamne blanc, les Spatelles du Phléon des prés.

MUCUS (mot latin qui a le même sens), substance analogue, pour l'aspect, au mucilage végétal : c'est un liquide visqueux, plus ou moins consistant, qui est sécrété par les membranes muqueuses. Il est fourni par de petits organes appelés *glandes muqueuses*, *cryptes* ou *follicules muqueux*, qui tapissent ces membranes. Il joue le rôle d'agent protecteur pour les téguments, qu'il garantit de l'action trop immédiate des corps étrangers. Liquide et à l'état de pureté, il est blanc, visqueux, transparent, inodore, insipide; à l'état solide, il se présente sous la forme d'une substance demi-transparente, fragile, etc. Le *mucus nasal* et le *mucus bronchique* offrent le type presque pur de cette matière; mêlé d'autres liquides, le *mucus* forme la base de plusieurs excrétions, telles que la salive, le fluide lacrymal, les glaires, etc., en un mot, de toutes les mucosités. Chimiquement, le *mucus* est composé d'eau, d'albumine, de soude, de chlorure de potasse et de soude, de phosphate de soude, de lactate de soude, etc.

Le mucus transsude à travers la peau à l'état de combinaison avec une matière huileuse particulière. En se desséchant, il forme, presque en totalité, les ongles, les durillons, les callosités, etc.; il entre pour une bonne partie dans la composition des cheveux, des poils, des plumes, de la laine, de la corne des animaux, des écailles des poissons.

MUE (du latin *mutatio*, changement). On appelle ainsi divers changements auxquels les animaux sont sujets à certaines époques de leur vie, mais qui n'al-

tèrent en rien leur forme primitive : ces changements ont lieu principalement dans la peau ou dans ses appendices, poils, plumages, etc. Les oiseaux, les mammifères, les poissons et les reptiles éprouvent des *mues* de diverses sortes. Dans les deux premières classes, elles s'effectuent soit au passage d'un âge à un autre, de la jeunesse à la puberté, soit d'une saison à une autre saison. C'est surtout dans les oiseaux que cette dernière sorte de mue est commune. Tous les oiseaux muent régulièrement en automne, les uns plus tôt, les autres plus tard. Il en est qui muent deux fois par an. Chez les mâles seuls, les couleurs du plumage changent. Beaucoup d'oiseaux meurent au moment de la mue ; la plupart cessent de chanter. Parmi les Mammifères, par exemple, chez les chevaux, les chiens, les chats, etc., le poil d'hiver tombe au printemps. Les jeunes lionceaux ont une *livrée* qu'ils perdent en grandissant. Les cerfs éprouvent, chaque année, une *mue* dans leurs bois. Les couleuvres, parmi les reptiles, et les écrevisses, parmi les crustacés, changent fréquemment de peau ou d'épiderme. Chez les insectes, la mue est le moment où leurs larves sont forcées de changer de peau, par suite de l'accroissement de leur corps. Dans cette opération, qui est toujours pénible et critique, la vieille peau se ride, brunit et se fend pour donner passage au corps de la larve, qui, pour l'ordinaire, apparaît, après s'être ainsi déshabillée, sous une couleur plus claire qu'auparavant. La chenille qui constitue ce qu'on nomme ver à soie change de peau quatre fois avant de filer son cocon.

Chez l'homme, on appelle *Mue de la voix* un changement qui s'opère dans la voix à l'âge de la puberté. Ce changement consiste dans la substitution des sons graves et mâles aux sons aigus de la voix des enfants, en sorte que la voix baisse d'une octave ou d'une octave et demie. Pendant tout le temps de la mue, la voix est rauque, et l'émission du son pénible ou même tout à fait impossible. Chez les femmes, la mue est presque insensible, et ne se manifeste que par une plus grande intensité dans le timbre, après qu'elle a cessé.

MUET, MUTISME (du latin *mutus*). On appelle *Muet* celui qui est incapable d'articuler des sons, qui n'a point l'usage de la parole. Le *Mutisme* est le plus souvent congénial, et joint à la surdité, dont il est le résultat : en effet, si les sourds-muets ne parlent pas, ce n'est pas, le plus souvent, qu'ils ne puissent parler, mais parce qu'ils n'ont pas entendu parler. Le mutisme peut aussi être accidentel, et dépendre de la conformation de la langue, dont le frein serait trop court. Le mutisme congénial est ordinairement incurable ; le traitement du mutisme accidentel varie selon les affections qui l'ont causé. Quant à l'éducation particulière qu'on est parvenu à donner aux sourds-muets, *Voy.* SOURDS-MUETS.

En Grammaire, on appelle *Muettes* les lettres qui ne se prononcent pas (*h* dans homme), ou qui s'entendent fort peu (l'*e* muet en français). Les *consonnes muettes* sont celles qui ne peuvent se faire entendre sans être accompagnées d'une voyelle, et qui ne figurent point au nombre des liquides, des nasales ou des sifflantes : telles sont *b, p, g, k, d, t*.

MUETS. On nomme ainsi, dans l'Empire ottoman, des gens attachés au service des sultans, et qui, sans être privés de l'usage de la parole, ne s'expriment jamais que par des signes. Ils exécutent aveuglément tous les ordres qu'ils reçoivent : ce sont eux qui étaient chargés d'étrangler les malheureux dont le sultan avait décidé la mort.

MUEZZIN, officier musulman attaché aux mosquées, dont l'emploi principal est d'annoncer à haute voix, du haut des minarets, l'heure de la prière. Il dirige sa voix successivement vers les quatre points cardinaux, en psalmodiant ces mots : *Il n'y a de Dieu que Dieu ; Mahomet est son prophète !*

MUFLE (du bas latin barbare *muflulus*), portion de peau nue, rugueuse, ordinairement noire, qui termine le museau de certains mammifères carnassiers, comme le lion, le tigre, le léopard ; de quelques rongeurs et de la plupart des ruminants, comme le cerf, le bœuf, le taureau. C'est dans cette peau, criblée d'un nombre considérable de pores muqueux, que sont percés les orifices externes de l'organe de l'olfaction chez ces animaux.

Mufle-de-veau, plante. *Voy.* MUFLIER.

MUFLIER ou MUFLE-DE-VEAU, *Antirrhinum*, genre de plantes de la famille des Scrofulariées, type de la tribu des Antirrhinées, renferme des végétaux ordinairement herbacés, à feuilles opposées ou alternes, à fleurs disposées en grappe terminale, et remarquables par la singularité de leur corolle, dont la forme offre quelque ressemblance avec le mufle d'un veau. On l'appelle aussi *Mufle-de-bœuf, M. de chien*, *Gueule-de-loup*. On en compte plus de 20 espèces, parmi lesquelles 6 croissent naturellement en France. Plusieurs de ces espèces sont cultivées dans les jardins pour la beauté de leurs fleurs.

MUFTI, prêtre mahométan, à la fois interprète de la religion et de la loi. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

MUGE, *Mugil*, vulgairement *Mulet*, genre de poissons Acanthoptérygiens, type d'une famille qui prend de lui le nom de Mugiloïdes : corps presque cylindrique, couvert de grandes écailles ; tête nue, peu déprimée ; museau très-court ; bouche transversale, anguleuse, garnie de lèvres charnues et crénelées ; dents presque imperceptibles ; œsophage étroit, ne laissant arriver à l'estomac que des matières liquides ou déliées. Ce genre renferme plus de 50 espèces qui habitent la Méditerranée, l'Océan, ainsi que les côtes de l'Amérique, de l'Afrique et des Indes. Ces poissons remontent en troupes à l'embouchure des fleuves, où on les pêche en abondance avec des filets. L'espèce la plus connue, le *Muge à large tête* (*Mugil cephalus*), vulgairement *Cabot*, ou *Mulet de mer*, atteint près de 70 centim., et pèse de 8 à 9 kilogr. : il est gris plombé sur le dos, d'un blanc argenté mat sous le ventre. Parmi les autres espèces, on remarque le *Muge capiton*, le *M. à grosses lèvres*, le *M. à lèvres cachées*, le *M. sauteur*, le *M. doré*.

Ces poissons étaient déjà connus des anciens, qui les pêchaient en grande quantité sur les côtes méridionales de la Gaule (Provence et Languedoc) : c'est encore aujourd'hui un des poissons les plus recherchés : sa chair est tendre, grasse et d'un goût agréable. On peut aussi la conserver séchée ou salée. On fait avec les œufs une espèce de caviar, dit *botargue*, fort estimé en Provence, en Corse et en Italie.

MUGUET (du latin *muscatus*, sentant le *musc* ; à cause de sa bonne odeur), *Convallaria*, le *Lilium convallium* des Pharmaciens, genre de plantes de la famille des Smilacées, rapporté par quelques Botanistes à celle des Asparaginées, type de la tribu des Convallariées : fleurs hermaphrodites, périanthe en forme de clochette, à orifice resserré, divisé jusqu'au milieu en 6 lobes ; 6 étamines ; ovaire à 3 loges, contenant chacune 3 ovules ; le fruit est une baie sphérique à 3 loges. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce, le *Muguet de mai* (*Convallaria maialis*), jolie plante dont les grandes feuilles vertes, ovales et lancéolées sortent directement de terre, comme celles des Tulipes, et du milieu desquelles s'élèvent plusieurs hampes, terminées chacune par une grappe élégante, formée de 6 à 10 fleurs blanches, répandant une odeur suave et agréable. Le Muguet croît naturellement dans les taillis fourrés ; ses racines tracent au loin de leur point de départ, et quand on parvient à l'introduire dans les jardins, il s'y multiplie de lui-même ; mais il faut absolument qu'il soit dans un lieu très-ombragé. Les fleurs du Muguet, desséchées et pulvérisées, ont été employées comme sternuta-

toires. L'eau distillée de ces fleurs, connue sous le nom d'*Eau d'or*, a quelquefois remplacé l'eau de fleurs d'oranger comme calmante et antispasmodique.

On appelle encore *Muguet*, *M. des bois*, l'*Asperula odorata*, dite aussi *Reine des bois*, qui est employée comme antispasmodique et légèrement stimulante. *Voy.* ASPÉRULE.

MUGUET, dit aussi *Millet*, *Blanchet*, *Stomatite*, inflammation de la muqueuse buccale, avec exsudation d'une couche blanche, crémeuse et caséeuse, sur la langue, les gencives, la face interne des joues, la muqueuse du pharynx et du larynx : cette affection, assez fréquente chez les nouveau-nés, attaque surtout les enfants faibles. Elle peut être causée par les efforts inutiles que fait l'enfant pour sucer lorsque la nourrice n'a plus de lait, ou bien par un lait trop ancien; d'autres fois, il paraît dépendre d'une nourriture trop substantielle pour l'âge de l'enfant, de la malpropreté, etc., ou accompagner un état plus grave, par exemple une inflammation du canal intestinal. Si le mal est peu intense (*Muguet bénin*), il cède à l'emploi de boissons aqueuses, mucilagineuses et gommées, et au régime; mais lorsque les aphthes sont confluents, qu'ils s'accompagnent de fièvre, de diarrhée (*M. grave*), l'enfant succombe le plus souvent. On prescrit des bains, des fomentations émollientes sur le ventre, de petits lavements, en même temps qu'on promène plusieurs fois par jour, à l'intérieur de la bouche, un petit pinceau trempé dans du vinaigre ou du suc de citron étendus d'eau, édulcorés avec du sirop de mûres ou du miel rosat.

MUID (du latin *modius*, même signification), mesure dont on se servait autrefois, en France, tant pour les liquides que pour les matières sèches, telles que grains, sel, charbon, plâtre, chaux, etc. Ce n'était pas un vaisseau dont la capacité servît à mesurer réellement des substances sèches ou liquides, mais une mesure idéale, formée de plusieurs autres réelles, et qu'on n'employait dans les comptes que pour éviter de trop grands nombres. Du reste, il n'y avait aucun rapport entre le muid employé pour les liquides et celui qui servait pour les matières sèches; la capacité du muid variait même selon la matière à mesurer : le muid du blé n'était pas celui de l'avoine ou du sel. Enfin ces divers muids variaient de province à province. Le muid de Paris, le plus usité de tous, valait, pour les liquides, 288 pintes, ou 268 de nos litres; celui du Languedoc ne valait que 114 litres; celui de Bourgogne en contenait 320. Pour les matières sèches, le muid, qui se divisait en 12 setiers, valait 18 hectolitres 73 litres quand il s'agissait de grains, 24 hectol. 78 lit. quand il s'agissait de sel, 37 hectol. 46 lit. quand il s'agissait d'avoine.

MULATRE (du latin *mulus*, mulet), dit aussi *Homme de couleur*, *Petit blanc*, individu qui provient de l'union d'un nègre ou d'une négresse avec un individu de la race blanche. Les diverses nuances qui résultent ensuite de l'alliance d'un mulâtre avec un blanc sont désignés d'une manière générale sous le nom de *sang mêlé* ou reçoivent des noms spéciaux : l'individu issu d'un blanc et d'une mulâtresse, ou d'un mulâtre et d'une blanche s'appelle *terceron* ou *morisque*; le terceron et le blanc produisent le *quarteron*. D'un autre côté, l'union d'un nègre avec une mulâtresse, et réciproquement, donne un *cabre* ou *griffe*. On nomme *casques* les individus nés de l'union de mulâtres entre eux. Les mulâtres sont fiers, sensibles, irascibles et voluptueux; ils sont en général robustes, bien faits, souples, agiles et nerveux; toutefois, ils n'ont pas le plus souvent l'intelligence supérieure des Européens.

MULE, *Mula*, femelle du Mulet. *Voy.* MULET.

On donne le nom de *Mules* (du latin *mulleus*, espèce de brodequin rouge) à des pantoufles à l'usage des dames, qui sont sans quartier et généralement à talon élevé et en cuir rouge. — Il y en avait jadis qu'on mettait par-dessus d'autres chaussures, pour se garantir de la crotte. C'est à peu près ce qu'on appelle *claque* ou *galoche*. — La *Mule du pape* est une pantoufle sur laquelle il y a une croix, et que le pape donne à baiser à ceux qui lui sont présentés.

On a aussi nommé *Mules* les engelures qui viennent aux talons dans les grands froids, et qui les rendent rouges et luisants comme le cuir rouge avec lequel on faisait les talons des chaussures de ce nom. — Les Vétérinaires nomment *Mules traversières* ou *traversines* des fentes ou crevasses qui se montrent sur le derrière du boulet du Cheval, et d'où suinte une sérosité fétide.

MULET, *Mulus*, Quadrupède produit par l'accouplement de l'Ane avec la Jument, ou du Cheval avec l'Anesse; il prend aussi dans ce dernier cas, le nom de *Bardot* ou *Bardeau*. La femelle s'appelle *Mule*. Le Mulet tient de l'âne et du cheval : il a les jambes sèches comme le cheval, et la queue presque nue; sa tête est plus grosse que celle du cheval, ses oreilles presque aussi longues que celles de l'âne. Les Mulets sont impropres à la reproduction de l'espèce; il paraît qu'il n'en est pas de même des Mules. Les Mulets sont, en général, plus sobres que les Chevaux, supportent mieux la faim et la fatigue, sont moins délicats sur le choix des aliments et vivent plus longtemps. Les pays du midi de l'Europe, tels que l'Espagne, le Portugal, l'Italie et les départements méridionaux de la France, élèvent un grand nombre de Mulets qui supportent mieux la chaleur et coûtent moins à nourrir que les Chevaux : ils portent plus aisément des fardeaux à travers les montagnes; la sûreté de leur marche, leur vigueur pour gravir les sentiers les plus escarpés, leur font généralement donner la préférence sur les Chevaux. En France, le Poitou est surtout renommé pour la production des Mulets; il en fournit annuellement plus de 16,000. Les Mules étaient autrefois un attelage de luxe; il en est encore ainsi en Espagne et en Italie. Autrefois, en France, c'était la monture ordinaire des magistrats, des médecins et des ecclésiastiques.

On donne quelquefois, par extension, le nom de *Mulet* à tout animal de sang mêlé, produit par le croisement de deux espèces voisines. Les *Canards mulets* proviennent du Canard musqué originaire du Brésil, et de la Cane barbotine. Le Serin et le Chardonneret produisent un Oiseau mulet qui participe de l'un et de l'autre. Le Dinde blanc et le Dinde noir produisent des Dindes gris ou marbrés.— *Mulet* se dit aussi quelquefois des Abeilles et des Guêpes de la classe des ouvrières, qui ne contribuent pas à la reproduction de l'espèce; mais c'est à tort qu'on leur donne ce nom, car elles ne sont d'aucun sexe.

Mulet, nom vulgaire du Poisson appelé *Muge*. — *Mulet barbu*, nom vulgaire du *Surmulet*.

MULETTE, *Unio*, genre de Coquilles bivalves, de la famille des Mytilacés, ressemblant aux Moules, avec lesquelles on les confond souvent; elles en diffèrent en ce qu'elles ont le pied gros et non canaliculé, et qu'elles manquent de byssus. L'espèce la plus connue est la *Mulette des peintres*, dans les valves de laquelle les Peintres mettent leurs couleurs, surtout l'or et l'argent. On la trouve dans toutes les eaux douces et courantes d'Europe. *V.* MOULE.

MULINUM, genre d'Ombellifères-Orthospermées

MULLE, *Mullus*, genre de Poissons osseux, de la division des Thoraciques et de la famille des Percoïdes, renferme des Poissons au corps oblong, couvert de larges écailles dures et rudes, à la tête comprimée, ayant les deux nageoires du dos courtes et très-écartées l'une de l'autre, et portant sous la symphyse de la mâchoire inférieure deux longs barbillons qui leur servent d'appât pour attirer la proie. Les principales espèces sont le *Rouget* et le *Surmulet* (*Voy.* ces mots). Elles sont communes dans la Méditerranée, et sont recherchées pour la table.

MULL-JENNY, ou mieux MULE-JENNY (mot emprunté aux Anglais), métier à filer perfectionné, employé dans presque toutes les filatures de coton (*Voy.* FILATURE). Il a sur les appareils antérieurement employés l'avantage de conserver le parallélisme au mouvement du *chariot*. La *Mull-jenny* fut inventée en 1779, en Angleterre, par Crampton ; elle ne fut introduite en France qu'en 1791. Cet appareil exigeait, pour le renvidage, la présence d'un ouvrier appelé *le fileur;* un nouveau perfectionnement, introduit en 1852 par MM. G. Perrin et Arnould, permet de se passer de l'intervention de cet ouvrier.

MULOT, *Mus medius, M. sylvaticus*, vulg. *Rat des champs*, petit animal rongeur, du genre Rat, a beaucoup de rapport avec la Souris, mais est un peu plus gros, a la tête proportionnellement plus longue et plus grosse, les yeux plus grands et plus saillants, les oreilles plus larges et plus allongées, les jambes plus longues. Son pelage est gris fauve. Les Mulots se trouvent dans les forêts et dans les champs, où ils causent les plus grands dégâts en dévorant les grains et les racines. Ces animaux arrivent en nombre prodigieux, désolent une contrée pendant plusieurs années, et disparaissent ensuite tout à coup pour aller ravager d'autres pays. On les extermine en les assommant, ou bien on les empoisonne en jetant de la noix vomique dans leurs terriers; mais ce qui en détruit le plus grand nombre, ce sont de petites fosses de 30 centim. de profondeur, faites avec la bêche, dont les côtés sont coupés à pic, et que l'on remplit à moitié d'eau ; les Mulots tombent dedans accidentellement ou en allant boire, et s'y noient.

Mulot volant (*Vespertilio molossus*), espèce de Chauve-Souris de l'ordre des Vespertiliens, du genre Molosse, a le pelage d'un cendré brun en dessus, et ne dépasse guère 5 ou 6 centimètres de longueur : elle habite la Martinique.

MULQUINERIE, mot employé, surtout dans le nord de la France, pour désigner des fabriques de toiles de la plus grande finesse, telle que linon, batiste, dentelle, etc. On n'y emploie que le beau lin ramé, surtout celui que l'on récolte, dans la province de Hainaut, sur les terres voisines de la Scarpe. Quoique cette fabrication soit, au fond, la même que celle des toiles ordinaires, elle exige des précautions particulières, proportionnées à la finesse, à la délicatesse de leur tissu. Il paraît que cette branche d'industrie prit naissance à Cambrai, et qu'elle existait déjà dans le Hainaut au temps où il était gouverné par des comtes particuliers. Aujourd'hui, elle est principalement établie en Flandre, à Cambrai, Douai, Valenciennes; en Picardie, à Saint-Quentin, Amiens, Guise, Chauny, et en Belgique. Du reste, elle est bien déchue depuis que les tissus de coton, les calicots et les percales, ainsi que les mousselines, sont devenues d'un usage presque général, et que l'on a trouvé le moyen de filer et de tisser des toiles de mulquinerie à la mécanique.

MULTI (du latin *multus*, nombreux), radical qui entre dans la composition d'un grand nombre de termes de science, surtout de Botanique, tels que *Multicaule, Multiflore, Multiforme, Multiloculaire, Multinervée*, c.-à-d. qui a beaucoup de tiges, de fleurs, de loges, de nervures, etc.

En Conchyliologie, on appelle *Multiloculaires* des Mollusques céphalopodes foraminifères ou microscopiques dont la coquille offre beaucoup de *loges*.

MULTIPLE (du latin *multus*, nombreux). Tout nombre qui en contient exactement un autre un certain nombre de fois, ou qui en renferme un autre comme facteur, est dit *multiple* de cet autre. Ainsi 8 est un multiple de 4, parce qu'il est le produit de 2 fois 4. — Dans le système métrique, les multiples de l'unité sont exprimés par les mots *déca* (10), *hecto* (100), *kilo* (1,000), *myria* (10,000) ; les *sous-multiples* par les mots *déci* (10e), *centi* (100e), etc.

En Géométrie, un *Point multiple* est un point commun d'intersection de plusieurs branches d'une même courbe qui se coupent.

En Botanique, *Multiple* se dit de l'ovaire, quand il y en a plusieurs dans une même fleur, comme dans la Renoncule ; du style, quand il est dans le même cas, comme dans le Phytolaque; du stigmate, lorsqu'on en compte plus de 5, comme dans la Nigelle d'Espagne; de la tige, quand la racine en produit plusieurs, comme dans l'Aster amplexicaule; du fruit, lorsqu'il est composé de carpelles naturellement isolées les unes des autres dans une même fleur, comme dans les Apocynées.

MULTIPLICANDE (du latin *multiplicandus*, devant être multiplié), se dit, en Arithmétique, de celui des deux facteurs d'une multiplication qui est considéré comme devant être multiplié par l'autre.

MULTIPLICATEUR, celui des deux facteurs d'une multiplication, qui est considéré comme multipliant l'autre facteur, appelé le *multiplicande*.

MULTIPLICATEUR GALVANIQUE. *Voy.* GALVANOMÈTRE.

MULTIPLICATION (du latin *multiplicatio*, dérivé de *multus*, nombreux), opération d'arithmétique qui a pour but de répéter un nombre nommé *multiplicande* autant de fois qu'il y a d'unités dans un autre nombre nommé *multiplicateur ;* le résultat se nomme *produit*. Le multiplicande et le multiplicateur sont les *facteurs* du produit. La multiplication n'est qu'une addition abrégée. Les multiplications les plus composées ne dépendant que des produits deux à deux des nombres d'un seul chiffre, on a réuni tous ces produits dans la table suivante, qu'on appelle *Table de Pythagore*, parce que la construction en est attribuée au philosophe de ce nom :

1	2	3	4	5	6	7	8	9
2	4	6	8	10	12	14	16	18
3	6	9	12	15	18	21	24	27
4	8	12	16	20	24	28	32	36
5	10	15	20	25	30	35	40	45
6	12	18	24	30	36	42	48	54
7	14	21	28	35	42	49	56	63
8	16	24	32	40	48	56	64	72
9	18	27	36	45	54	63	72	81

Pour faire une multiplication, on écrit le multiplicateur sous le multiplicande; on multiplie successivement, en commençant par la droite, tous les chiffres du multiplicande par chacun des chiffres du multiplicateur, ce qui donne autant de produits partiels que le multiplicateur a de chiffres; on écrit tous ces produits partiels les uns au-dessous des autres en ayant soin de reculer chaque fois d'un rang vers la gauche, de manière que les chiffres de même espèce se correspondent, c.-à-d. que les unités soient sous les unités, les dizaines sous les dizaines, etc. ; enfin, on additionne tous les produits partiels. Exemple :

```
  563
   42
-----
 1126
2252
-----
23646
```

Pour multiplier un nombre par 10, 100, 1000, etc., il suffit d'ajouter à sa droite, 1, 2, 3... zéros. Ainsi : $48 \times 10 = 480$; $48 \times 100 = 4800$, etc.

Tant que le multiplicande et le multiplicateur sont des nombres abstraits, le produit est lui-même un nombre abstrait, et il est indifférent d'intervertir ou non l'ordre des facteurs ; mais il n'en est pas de même lorsque le multiplicande est un nombre concret, c.-à-d. quand il désigne une espèce d'objets

déterminée : dans ce cas, le produit doit toujours être de cette même espèce ; par exemple : 3 *mètres* multipliés par 4, ou 4 fois 3 *mètres* font 12 *mètres*; 10 *kilogrammes* multipliés par 6 font 60 *kilogr.*, etc. Si les deux facteurs sont des nombres concrets, la nature seule de la question peut faire connaître de quelle espèce doit être le produit. Si l'on demande, par exemple, ce que coûteront 4 *mètres* à raison de 5 *francs* le mètre, on voit que le produit doit exprimer des *francs* ; si l'on demande, au contraire, combien on aura de *mètres* pour 5 *francs*, 3 mètres coûtant 1 franc, le sens de la question exige que le produit exprime des *mètres*.

Preuve. Pour faire la *preuve* de la multiplication, il suffit de recommencer l'opération en prenant pour multiplicateur le multiplicande, et réciproquement ; on est assuré de l'exactitude des calculs si les résultats sont identiques. On peut aussi faire la preuve par la division, en prenant pour *dividende* le produit de la multiplication et pour *diviseur* un des facteurs : on doit obtenir au *quotient* l'autre facteur. — Une autre preuve est fondée sur les propriétés du nombre 9. Pour cela, on additionne tous les chiffres du multiplicande, et, après avoir extrait tous les 9 contenus dans le total, on écrit l'excédant; on en fait autant du multiplicateur et du produit. On multiplie alors l'un par l'autre les deux excédants fournis par les facteurs; on retranche encore, s'il y a lieu, les 9 qui s'y trouvent, et l'excédant définitif ainsi obtenu doit être, si l'opération a été bien faite, égal à l'excédant du produit. Exemple :

5634	somme 18, excédant 0	
425	— 11 — 2	
28170		Produit, 0, excédant 0
11268		
22536		
2394450	somme 27	excédant 0.

Multiplication des fractions. Pour multiplier une *fraction* non décimale par une autre, on forme séparément le produit des numérateurs et le produit des dénominateurs. Exemple :

$$\frac{3}{4} \text{ multiplié par } \frac{2}{3} \text{ donne } \frac{3 \times 2}{4 \times 3} \text{ ou } \frac{6}{12}$$

Pour multiplier l'un par l'autre deux nombres fractionnaires quelconques composés de *décimales*, on opère comme si l'on avait affaire à des nombres entiers, sans s'occuper de la virgule; on retranche ensuite sur la droite du produit autant de décimales qu'il y en a dans les deux facteurs réunis. Soit 56,34 à multiplier par 0,425 : la virgule étant négligée, on obtient pour produit 2394450, dont on retranche à droite, par la virgule, 5 chiffres, ce qui donne 23,94450. S'il arrive que, dans cette opération, on ait moins de chiffres significatifs qu'il n'y a de décimales à retrancher, on y supplée par des zéros qu'on écrit à la gauche des chiffres significatifs. Ainsi, 0,5634 multiplié par 0,0425 donne 0,02394450.

Multiplication algébrique. Dans la Multiplication des quantités algébriques, il y a trois règles à observer : la *Règle des coefficients*, qui prescrit de multiplier l'un par l'autre les coefficients des deux facteurs ; la *R. des exposants* : on additionne ensemble les exposants des mêmes lettres; la *R. des signes* : le produit prend le signe + quand les deux facteurs ont des signes semblables, et le signe — lorsqu'ils ont des signes différents. Ainsi $+5a^3b^2c$ multiplié par $-6a^3c^4d$ donne $-30\,a^6b^2c^5d$.

Pour multiplier deux polynômes l'un par l'autre, on multiplie successivement tous les termes du multiplicande par chacun des termes du multiplicateur; on commence ordinairement par la gauche. On fait ensuite la réduction des produits partiels. Exemple.

$$\begin{array}{ll} \text{Multiplicande} & 5a^4 - 2a^3b + 4a^2b^2 \\ \text{Multiplicateur} & a^3 - 4a^2b \\ \hline & 5a^7 - 2a^6b + 4a^5b^2 \\ & \quad\;\; - 20a^6b + 8a^5b^2 - 16a^4b^3 \\ \hline \text{Résultat réduit} & 5a^7 - 22a^6b + 12a^5b^2 - 16a^4b^3. \end{array}$$

MULTIVALVES, nom donné autrefois à tous les Mollusques qui ont plus de deux coquilles ou valves. Lamarck compte 8 genres de Multivalves; Blainville, 18, répartis en 4 familles. Les Balanes, les Diadèmes, etc., sont des Multivalves.

MUNICIPAL (du latin *municipium*, pour *qui munia capit*, qui admet des charges civiles; ville s'administrant elle-même). Les Romains donnaient le nom de *Municipes* ou *Villes municipales* aux villes étrangères dont les habitants jouissaient des mêmes droits et des mêmes privilèges que ceux de Rome, tout en se gouvernant par leurs propres lois : c'est en cela qu'elles différaient des colonies, dont les citoyens étaient astreints aux mêmes lois et aux mêmes règlements que ceux de Rome. Ces villes avaient deux assemblées distinctes : le *sénat*, d'institution romaine, et la *curie*, qui répondait à notre conseil municipal. On distinguait originairement deux classes de *municipes*, celles qui jouissaient du droit de suffrage et celles qui n'en jouissaient pas : les habitants des premières pouvaient seuls aspirer aux magistratures dans Rome même ; plus tard ce droit fut étendu à tous les municipes. Il n'y eut d'abord de villes municipales qu'en Italie ; mais bientôt les autres provinces de l'Empire en eurent aussi.

Bien avant la conquête des Gaules par César, les Gaulois jouissaient du régime municipal : chez eux, un sénat, composé des citoyens les plus distingués, formait dans chaque ville le conseil municipal, et délibérait sur les intérêts de la commune. Cette liberté fut conservée par César et par les deux premières races des rois francs : chaque ville municipale, choisissant ses propres magistrats, eut pour administrateurs un sénateur, un membre de la curie, un décemvir, les *principaux* et les défenseurs de la cité, etc. ; ces magistrats se réunissaient dans des assemblées périodiques. Privées pour la plupart de ce droit par la féodalité, les villes le reconquirent peu à peu. *V.* COMMUNES au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

Notre *Organisation municipale*, dont les bases ont été posées en 1789 et 1791, repose aujourd'hui sur les lois des 21 mars 1831, 22 juillet 1837, 7 juillet 1852, et a été définitivement assise par la loi du 2 avril 1855.

MUNICIPALITÉ, se dit du corps des officiers civils élus par une commune pour gérer ses intérêts; de la circonscription de terrain administrée par les magistrats *municipaux*, et de la maison où ces magistrats remplissent leurs fonctions. — Les municipalités prirent leur origine dans les *municipes* romains (*Voy.* ci-dessus), dont quelques-uns se perpétuèrent jusqu'à nos jours. Les municipalités sont administrées aujourd'hui par deux pouvoirs : le *maire*, pouvoir exécutif, assisté de ses adjoints, et le *conseil municipal*, pouvoir législatif. *Voy.* ces deux mots et COMMUNE.

MUNICIPES. *Voy.* MUNICIPALES (VILLES).

MUNITIONNAIRE, celui qui est chargé de fournir les vivres nécessaires à la subsistance des troupes. L'institution des *Munitionnaires généraux* remonte au règne de Henri III, en 1574 ; mais ce n'est qu'en 1648 que l'on peut placer l'établissement de l'entreprise régulière des vivres et des fourrages. — Dans ces derniers temps, plusieurs munitionnaires, entre autres Ouvrard et Séguin, ont acquis une certaine célébrité. — Pour les obligations auxquelles sont soumis les munitionnaires, *Voy.* FOURNISSEURS.

MUNITIONS (en latin *munitio*, de *munire*, munir, approvisionner), provisions des choses nécessaires dans une armée ou dans une place de guerre. Les *munitions* comprennent, outre les vivres, qu'on ap-

pelle *munitions* de bouche, la poudre, les cartouches, les gargousses, les projectiles, les armes portatives, les outils de l'artillerie et du génie, et en général tout le matériel d'une armée ou d'une place, qu'on appelle *munitions de guerre*. — La détention de *munitions de guerre* est défendue par diverses lois, notamment par celle du 24 mai 1834; elle est punie d'emprisonnement et d'une amende, dont la quotité varie selon les cas (art. 2, 3 et 4).

On appelle *Munitions navales* tous les objets de guerre ou d'approvisionnement embarqués sur les bâtiments de l'État ou emmagasinés dans les arsenaux. Elles comprennent les bois de construction, les chanvres, cordages, toiles à voiles, etc., servant à la construction, à l'ornement et à l'équipement des bâtiments.

Le *Pain de munition* est le pain que l'on distribue aux soldats pour leur nourriture. Longtemps composé de farine mélangée et fort grossière, ce pain s'est graduellement amélioré : il diffère peu aujourd'hui du pain ordinaire.

On appelle *Fusil de munition*, un fusil de gros calibre, qui est l'arme ordinaire des soldats d'infanterie, et auquel s'adapte une baïonnette.

MUPHTI. *Voy.* MUFTI.

MUQUEUX (du latin *mucus*, mucosités).

Les *Membranes muqueuses* sont les membranes qui tapissent les conduits, les cavités, les organes creux communiquant à l'extérieur par les diverses ouvertures dont la peau est percée, tels que les appareils gastro-intestinal, pulmonaire et génito-urinaire. Elles sont parsemées d'une grande quantité de cryptes ou follicules qui fournissent une humeur visqueuse nommée *mucus* (*Voy.* ce mot), et forment une sorte de peau interne qui a un grand rapport avec le tissu cutané : elles sont revêtues d'un véritable épiderme qu'on a nommé *épithélium*. Leur ensemble constitue le *Système muqueux*. Les membranes muqueuses sont sujettes à de fréquentes inflammations (*Voy.* CATARRHE); elles sont souvent le siége de productions anomales, kystes, cancers, etc.

On appelle en général *Maladies muqueuses*, *phlegmasies muqueuses*, celles qui affectent le système muqueux en tout ou en partie; *État muqueux*, l'ensemble des symptômes qui caractérisent les maladies muqueuses; *Fièvre muqueuse*, une fièvre caractérisée par l'inflammation des membranes muqueuses, qui sécrètent alors en abondance un fluide visqueux. Ce qu'on appelait naguère ainsi a été reconnu pour n'être qu'une variété de la fièvre typhoïde.

MUR (du latin *murus*), ouvrage de maçonnerie qui sert à faire les côtés d'une maison, à enclore quelque espace, à le séparer d'un autre ou à le diviser. On fait les murs en pierres de taille, en moellons, en briques, en pisé, en terre même. Les murs sont couverts par une espèce de petit toit, appelé *chaperon*, dont la disposition indique quel en est le propriétaire. *Voy.* CHAPERON et MITOYENNETÉ.

On appelle *Gros murs* ceux qui forment l'enceinte d'un bâtiment, et qui portent les combles, les voûtes; *M. de face*, le gros mur qui forme l'une des principales faces d'un bâtiment; *M. latéral*, celui qui forme l'un des côtés; *M. de pignon*, un mur qui s'élève jusqu'au-dessous du toit, le supporte, et en a la forme inclinée; *M. de refend*, celui qu'on élève entre les gros murs, pour diviser l'intérieur du bâtiment; *M. mitoyen*, mur qui sépare deux propriétés et qui est commun à toutes deux (*Voy.* MITOYENNETÉ); *M. de parpaing*, un mur formé de pierres qui en traversent toute l'épaisseur; *M. d'appui*, un mur qui n'est qu'à hauteur d'appui, qui n'est élevé que d'un mètre environ; *M. de terrasse*, un mur qui retient les terres d'une plate-forte, d'une terrasse, d'un jardin, d'un boulevard, etc.; *M. en ailes*, celui qui s'élève depuis le dessus d'un mur de clôture, et va en diminuant jusque sous l'entablement plus bas, pour arc-bouter le mur de face et le pignon d'un corps de logis qui n'est pas appuyé d'un autre; *M. en décharge*, celui dont le poids est soulagé par des arcades bandées d'espace en espace par la maçonnerie; *M. en l'air*, celui qui ne porte pas de fond, mais qui porte à faux, comme sur un arc ou poutre en décharge; *M. planté*, celui qui est fondé sur un pilotage ou sur une grille de charpente; *M. de dossier*, celui qui s'élève au-dessus d'un toit et auquel sont adossés des tuyaux de cheminée; *M. en surplomb*, *déversé* ou *forjeté*, celui qui penche en dehors; *M. bouclé* ou *soufflé*, celui qui fait ventre, avec crevasses, et qui est près de sa ruine.

MURAILLE. Quand ce mot n'est pas synonyme de *mur*, il se dit surtout d'une construction propre à défendre un château-fort, une ville, un pays même. — Pour la *Grande muraille*, en Chine, *Voy.* MURAILLE, au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

Les Vétérinaires appellent *Muraille* l'épaisse couche cornée qui enveloppe le pied du cheval. Elle représente un cercle dont la partie postérieure se plierait en deux branches droites, ou plutôt une sorte de pyramide dont les deux jambages portent le nom de *barres*. Les deux angles d'inflexion de la muraille sont appelés les *talons*.

MURAL (CERCLE), cercle divisé, dont la direction coïncide avec le méridien, et que, pour plus de solidité, l'on fixe à un *mur* afin que sa direction soit constante. Il porte à son centre une lunette qui, en tournant, décrit le même plan que le cercle même. Il sert à observer les hauteurs méridiennes des astres. Tycho-Brahé est le premier qui ait employé cet instrument; il a été perfectionné de nos jours par Fortin et par Gambey.

Les Romains appelaient *Couronne murale*, celle qu'on décernait aux guerriers qui, dans un assaut, étaient montés les premiers sur les murs de la ville assiégée : cette couronne était garnie, par le haut, de dents semblables aux créneaux des murailles.

MURE, *Morum*, fruit du *Mûrier*. On donne aussi ce nom aux fruits de diverses espèces de *Ronces*. Ces fruits ont une saveur à la fois sucrée et acide assez agréable. On en fait un *sirop* qui est un peu astringent. *Voy.* ci-après MURIER NOIR.

MURE, MUIRE, ou MURIE (en latin *muria*, eau salée, saumure), noms qu'on donne dans les salines à l'eau mère qui reste après la cristallisation du sel, ainsi qu'à l'eau saturée de sel, après qu'on lui a fait subir l'évaporation nécessaire. On applique aussi ces noms aux eaux imprégnées de sel marin, et même aux eaux naturellement salées.

MURÈNE, *Muræna*, vulg. *Flûte*, genre de poissons Malacoptérygiens, de la famille des Anguilliformes, a pour caractères : l'absence complète de nageoires pectorales, les opercules presque invisibles, l'estomac en forme de sac court; ils sont, du reste, à peu près semblables aux anguilles. La *M. commune* (*M. helena*), très-répandue dans la Méditerranée, où sa chair est fort estimée, est un poisson rusé, carnassier et vorace, qui ne porte qu'une seule rangée de dents aiguës à chaque mâchoire, et dont le corps, long d'un mètre et plus, est marbré de brun sur un fond jaunâtre. Elle est recherchée à cause de la délicatesse de sa chair, qui est blanche, grasse et tendre : les Romains élevaient les Murènes en grand nombre dans des viviers creusés près de la mer; on connaît la cruauté de Védius Pollion, qui nourrissait des murènes avec les corps des esclaves qu'il faisait mourir. On a longtemps attribué à la graisse de ce poisson, ainsi qu'à sa peau et à son fiel, des vertus thérapeutiques que l'expérience n'a pas confirmées.

Une autre espèce est plus connue sous le nom de Congre (*Muræna conger*). *Voy.* CONGRE.

MUREX (mot latin qui signifie pointe de roche), nom commun à différentes espèces de coquilles univalves, hérissées de pointes rocailleuses (*Voy.* RO-

CHER) : c'est d'une de ces espèces que les anciens tiraient la pourpre. *Voy.* POURPRE.

MURIATES (du latin *muria*, saumure), ancien terme de Chimie qui servait à désigner les sels qu'on appelle aujourd'hui *chlorures* ou *chlorhydrates* (*Voy.* ces mots). Le *M. de soude* est le sel marin ou sel de cuisine ; le *M. d'ammoniaque* est le sel ammoniac.

MURIATIQUE (ACIDE). *V.* CHLORHYDRIQUE (ACIDE).

MURICAIRE, *Bunias prostrata*, plante crucifère, de la famille des Buniadées et du genre *Bunias*. *Voy.* ce mot et MURIQUÉ.

MURIE, eau-mère du sel. *Voy.* MURE.

MURIER, *Morus* (du grec *mauros*, noir, obscur), genre type de la famille des Morées ou Moréacées, détachée de celle des Urticées, renferme des arbres lactescents, à feuilles alternes, simples et souvent découpées; à fleurs disposées en chatons solitaires ou réunis à l'aisselle des feuilles : ces fleurs sont monoïques, les mâles disposées en chatons cylindriques et pendants, munies d'un calice à 4 divisions profondes et concaves, avec 4 étamines, filaments en arc, se redressant avec élasticité; les femelles réunies en un chaton court; un ovaire, deux styles. Après la floraison, les calices se renflent, deviennent pulpeux, se convertissent en autant de baies monospermes, réunies sur un réceptacle commun, et semblent ne former qu'une seule baie, qui porte le nom de *Mûre*, fruit dont tout le monde connaît l'agréable saveur. Les feuilles du Mûrier servent de nourriture aux vers à soie.

Les principales espèces de Mûrier sont :

1°. Le *Mûrier noir* (*Morus nigra*), originaire de l'Asie Mineure. C'est un arbre haut de 8 ou 10 m., au tronc épais, à l'écorce rude, aux branches longues, formant une tête arrondie, touffue; ses feuilles sont alternes, pétiolées, en cœur, dentées, aiguës, un peu épaisses et rudes au toucher. Son fruit est ovale, épais, d'un pourpre noir, d'une saveur agréable et fraîche. Ces mûres se servent quelquefois sur nos tables; elles sont rafraîchissantes, laxatives, adoucissantes, d'un parfum agréable; on en compose un sirop que l'on emploie en gargarismes pour calmer les inflammations légères de la gorge; on peut aussi en faire un assez bon vinaigre. Leur suc noircit les mains et laisse sur le linge des taches difficiles à effacer : ce suc sert à donner de la couleur au vin, aux sirops, aux liqueurs, etc. Le bois du Mûrier noir est employé par les tourneurs et les ébénistes; son écorce, quand elle a été rouie, est bonne à faire des cordes; on peut aussi en fabriquer un assez bon papier. Enfin, ses feuilles, bien qu'inférieures en qualité à celles du Mûrier blanc, peuvent, en cas de nécessité, être substituées à celles-ci pour la nourriture du ver à soie. Le Mûrier noir se cultive en espalier dans les jardins, ou en plein vent dans les terrains abrités.

2°. Le *Mûrier blanc* (*M. alba*), le seul qui jusqu'à présent ait été cultivé en grand sur tous les points du midi de la France. Cet arbre est originaire de la Chine : il s'élève à 8 et 10 mètres dans les climats tempérés et jusqu'à 17 m. dans le midi de l'Europe. Sa tige se divise en branches éparses et nombreuses, qui forment cependant une tête arrondie. Ses feuilles sont pétiolées, ovales, un peu échancrées en cœur, aiguës à leur extrémité, dentées sur leurs bords, entières et souvent découpées sur le même arbre; elles sont d'un vert luisant, glabre. Ses fleurs sont mâles ou femelles, et ces dernières changent à peine de forme en passant à l'état de fruits : ces fruits sont blanchâtres, et quelquefois roses ou même rouges; ils ont la même saveur et les mêmes usages que ceux du Mûrier noir. Les variétés du Mûrier blanc sont très-nombreuses ; mais les seules qu'il importe de distinguer sont : le *Mûrier blanc Colombasse :* c'est, dit-on, la variété la plus anciennement connue; sa feuille, petite et mince, est très-*soyeuse* (c.-à-d. que les vers qui s'en nourrissent donnent beaucoup de soie); la *Colombassette rose*, à feuilles un peu plus grandes et d'un vert plus foncé que la variété précédente, à fruits rougeâtres; la *Colombassette verte*, à feuilles moins fines, mais plus grandes et plus allongées, à fruits petits et bleuâtres; la *Rabalayre* ou *Traîneuse*, à feuilles plus éloignées, moins nombreuses : cette espèce croît vite, mais ne porte que peu de fruits, qui sont petits et bleuâtres; la *Poumaou* ou la *Pomme*, à feuille grande, fine et ronde : l'arbre produit des jets courts, mais très-feuillés; l'*Amella* ou l'*Amande*, à feuille ovale, épaisse, pesante : elle résiste aux hivers rigoureux, et ses feuilles offrent l'avantage d'être à l'abri de la *tache* ou de la *rouille;* la *Fourcade* ou la *Fourche*, à feuille presque ronde : elle produit beaucoup parce que ses bourgeons sont très-rapprochés ; la *Dure*, qui doit son nom à la difficulté qu'on éprouve à détacher les feuilles de leurs rameaux; l'*Admirable*, remarquable par la beauté et la grandeur de ses feuilles : quelques-unes ont jusqu'à 25 centimètres de long, mais, en raison de leur épaisseur, on ne les donne aux vers qu'après leur quatrième mue. — De toutes ces variétés, qui sont cultivées aux environs d'Alais, dans les Cévennes, à Aubenas, et dans le Vivarais, la *Colombasse* et la *Colombassette* sont celles dont la feuille est le plus favorable à la santé des vers, et leur fait produire le plus de soie de bonne qualité. Quand on veut avoir une très-grande quantité de feuilles, on donne la préférence à la *Pomme*, à la *Fourcade*, à l'*Amella* et à l'*Admirable*.

3°. Le *Mûrier multicaule* (*M. multicaulis*, *M. cucullata*, *M. bullata*), dit aussi *Mûrier des Philippines*. Cette espèce, importée de Manille au Sénégal en 1824, et quelques années plus tard en France, est aujourd'hui très-multipliée dans nos départements du midi. Elle se distingue par ses feuilles plus ou moins ridées, rudes en dessus, d'un vert gai, finement veinées, pubescentes en dessous des aisselles des nervures, très-acérées, à pétiole presque cylindrique, canaliculé en dessus; les fruits sont oblongs, non pendants, petits : ils passent successivement du blanc au rouge et enfin au noirâtre.

Dès que le Mûrier est dépouillé de ses premières feuilles, on s'empresse de le tailler, afin qu'il ait encore le temps de pousser des rameaux qui puissent se changer en bois parfait avant les premières gelées; ce sont ces jeunes pousses, ordinairement longues et droites, qui doivent porter la feuille destinée à la nourriture des vers de l'année suivante.

Les mûriers blancs se multiplient par graines, et pour cela on est dans l'usage d'écraser les mûres sur de vieilles cordes, ou de les frotter fortement avec une poignée de ces fruits mûrs et d'enterrer la corde ainsi chargée de graine dans une terre légère et meuble. Quant au plant nommé *Pourettes*, on le met en pépinière, en haie, en taillis, suivant que l'on veut conserver ces arbres en buisson ou les faire filer à haute tige.

Dans l'Asie équatoriale, on cultive spécialement pour la nourriture des vers à soie le *Mûrier de l'Inde* (*M. indica*, *M. australis*, *M. intermedia*). Le *M. rouge* (*M. rubra*), originaire du Canada et des États-Unis, ne se cultive chez nous que comme arbre d'agrément. — Le *M. à papier*, avec lequel les Chinois fabriquent de la toile et du papier, constitue pour les Botanistes modernes un genre particulier (*Voy.* BROUSSONÉTIE). — Le *M. des teinturiers* (*M. tinctoria*) est une espèce du genre *Maclure*.

Le Mûrier est connu de toute antiquité. Les anciens connaissaient les deux variétés blanche et noire. Pour expliquer cette double couleur, les poëtes anciens feignirent que le mûrier avait été teint du sang de Pyrame et de Thisbé, et que les mûres qu'il portait devinrent alors rouges, de blanches qu'elles étaient auparavant.

La culture du mûrier et son application à l'éducation du ver à soie remontent, dit-on, en Chine, à l'an 2698 avant Jésus-Christ. On en fait honneur à l'impératrice Houi-Tseu, femme de Hoang-Ti; de là elle passa dans l'Inde et la Perse, où elle s'arrêta bien longtemps encore. Elle ne pénétra en Grèce qu'après l'expédition d'Alexandre, qui trouva la soie à la cour somptueuse de Darius. La république romaine ne connut point la soie; mais, vers le milieu du VIe siècle, sous l'empereur Justinien, deux moines apportèrent des Indes à Constantinople le mûrier blanc et des œufs de ver à soie. De Constantinople, ce mûrier se répandit dans une grande partie de la Grèce, et plus tard le Péloponèse échangea son nom contre celui de Morée, tant le mûrier (*morus*) s'était multiplié dans ce pays. Au XIIe siècle, on commença à cultiver cet arbre en Sicile et en Italie, surtout en Calabre, et, sous Charles VIII, après son expédition en Italie (1494), quelques pieds en furent transportés en France. Charles IX, Henri II et Henri IV favorisèrent la multiplication du mûrier; ce dernier, par le conseil d'Olivier de Serres, et malgré l'oppposition de Sully, en établit des pépinières. Plus tard, Colbert fit distribuer les pieds qu'on retirait de ces pépinières et les fit planter aux frais de l'État. Ce fut ainsi que la Provence, le Languedoc, le Vivarais, le Dauphiné, le Lyonnais, la Gascogne, la Saintonge, la Touraine, etc., furent peuplés de mûriers. Sous Louis XV, de nouvelles pépinières royales furent établies dans le Berry, dans l'Angoumois, l'Orléanais, le Poitou, le Maine, la Bourgogne, et les arbres en furent gratuitement distribués. Depuis, le mûrier s'est répandu par toute la France.

MURINS (du latin *mus*, *muris*, rat), nom donné à un groupe de petits Mammifères rongeurs renfermant les genres *Marmotte*, *Hamster*, *Marmotte du Cap*, *Rat* et *Rat-Taupe*.

MURIQUÉ (du latin *murex*, pointe de rocher), se dit, en Botanique, des organes arrondis hérissés de pointes ou aiguillons à base élargie : telles sont les semences du *Bunias prostrata*, qu'on nomme pour cette raison *Muricaire*, et la *Pomme épineuse*.

MURON, nom vulgaire du *Framboisier sauvage*.

MUSA, nom botanique du Bananier, type de la tribu des Musacées. *Voy.* BANANIER.

MUSACÉES (du genre type *Musa*, Bananier), famille de plantes monocotylédones à étamines épigynes, renferme des végétaux herbacés ou vivaces dépourvus de tiges ou quelquefois munis d'un bulbe allongé, cylindrique, en forme de tige, offrant plus rarement un stipe ligneux et simple; feuilles longuement pétiolées, embrassantes à la base, très-entières; fleurs fort grandes, souvent peintes des couleurs les plus vives, réunies en grand nombre et renfermées dans des spathes; calice irrégulier à 6 divisions, coloré, adhérent par sa base avec l'ovaire; 6 étamines, insérées à la partie interne des divisions calicinales; anthères linéaires introrses, à 2 loges, surmontées en général par un appendice membraneux coloré, pétaloïde, qui est la terminaison du filet; ovaire infère à 3 loges contenant chacune un grand nombre d'ovules insérés à leur angle interne; style simple, se terminant par un stigmate quelquefois concave, mais plus souvent à 3 lobes. Le fruit est ou une capsule à 3 loges polyspermes, à 3 valves portant l'une des cloisons sur le milieu de leur face interne; ou un fruit charnu et indéhiscent. Les graines, ordinairement portées sur un podosperme, et environnées de poils disposés circulairement, se composent d'un tégument quelquefois crustacé, d'un endosperme farineux contenant un embryon axile, orthotrope, allongé et dressé.

La famille des Musacées est divisée en 2 tribus: les *Uraniées* et les *Héliconiées*, et comprend, outre le genre type *Musa* ou Bananier, les genres *Ravenala*, *Strelitzia* et *Heliconia*.

MUSARAIGNE (du latin *musaraneus*, formé de *mus*, rat, souris, et d'*aranea*, araignée), *Sorex*, genre de Carnassiers insectivores, se compose de très-petits animaux nocturnes, assez semblables aux souris et presque aveugles, qui vivent solitaires dans les trous des vieux murs : ils sont couverts de poils doux et soyeux; ils ont le corps allongé, ainsi que la tête, qui est terminée par un museau fort pointu; les oreilles larges, la queue plus ou moins longue et assez souvent quadrilatère, les yeux noirs et très-petits; ils portent sur les flancs des glandes sébacées qui laissent suinter une humeur grasse et odoriférante. Il y a en France plusieurs espèces de musaraignes; on distingue : la *Musaraigne commune* ou *Musette*, longue de 8 à 9 centim., non compris la queue qui en a 4 : elle est d'un gris brunâtre en dessus, blanchâtre en dessous; elle vit surtout dans les prairies; la *M. d'eau*, de la même grosseur que la précédente, mais dont les couleurs sont plus vives : elle a une petite tache blanche derrière l'œil et le pelage brun; la *M. carrelet*, qui n'a guère plus de 6 centim. de long : sa queue est *carrée* (d'où son nom); la *M. rayée*, qui porte sur le chanfrein une petite raie blanche, etc.

MUSC ou PORTE-MUSC, *Moschus moschiferus*, espèce du genre Chevrotain, renferme des animaux ruminants assez semblables aux chevreuils, hauts de 50 centim. environ et longs de près d'un mètre: leurs jambes de devant sont droites, frêles, légères et flexibles; celles de derrière lourdes, robustes et fortement arquées; la teinte générale du pelage est d'un brun gris de fer foncé. Ce qui rend surtout cet animal remarquable, c'est la substance très-odorante qu'il porte et qui est elle-même appelée *musc* (*Voy.* ci-après). Il habite les montagnes de l'Asie orientale : on le trouve en Chine, au Thibet, au Bengale, en Tartarie, au Tonquin.

Demi-fluide chez l'animal vivant, plus ou moins solide après sa mort, la substance qu'on appelle *musc* est contenue dans une poche particulière qui se trouve sous le ventre du mâle et forme une dépendance du canal de l'urètre. Les poches de musc qu'on rencontre dans le commerce, et qui nous arrivent dans des boîtes de plomb, sont de trois sortes : le *musc Tonquin*, le plus estimé, qui vient de Chine; le *musc Kabardin*, qu'on tire du Thibet, et le *musc du Bengale*. Cette substance est ordinairement en grains irréguliers, d'un brun rougeâtre, douce et onctueuse au toucher, légèrement humide et d'une odeur qui persiste longtemps. On l'emploie surtout comme parfum; mais son odeur forte et pénétrante ne plaît pas à tout le monde. C'est aussi un médicament fort énergique : il est excitant et antispasmodique; on en fait surtout usage pour combattre les maladies nerveuses.

Le musc n'est point dû exclusivement au porte-musc : le Pécari, l'Ondatra, le Desman et quelques autres quadrupèdes étrangers ont aussi des productions musquées. Parmi nos animaux indigènes, le Blaireau, la Fouine, le Rat musqué, ont une odeur de musc très-prononcée. La civette, l'ambre gris, le castoréum, ont beaucoup d'analogie avec le musc. Plusieurs végétaux contiennent aussi le principe musqué d'une manière très-évidente. On a même prétendu qu'un principe analogue existait dans quelques minéraux.

On appelle *Musc artificiel* une résine jaune qui a l'odeur du musc, et qui est, dit-on, obtenue en Allemagne en traitant une partie d'huile de succin rectifiée par quatre parties d'acide nitrique pur.

Herbe au musc, nom vulgaire de l'*Ambrette*.

MUSCADE, *Nux moschata*, fruit du *Muscadier* (*Voy.* ce mot) : c'est proprement l'amande de ce fruit. Les Hollandais l'appellent *Manèque*.

Rose muscade, variété de Rose ainsi nommée à cause de son odeur particulière.

MUSCADIER (de *musc*, soit à cause de son odeur, soit parce qu'on l'estime dans l'Inde à l'égal du *musc*), *Myristica*, genre type de la famille des Myristacées, se compose d'arbres et d'arbrisseaux ayant le port du Laurier, et propres aux contrées chaudes de l'Amérique et de l'Asie. L'espèce la plus importante est le *Muscadier aromatique* (*Myristica aromatica* ou *M. moschata*), qui se trouve particulièrement dans le groupe de Banda, de l'archipel des Moluques : c'est un arbre d'environ 10 mètres de haut, distingué par son beau feuillage vert et par la tête arrondie que forment ses rameaux : feuilles ovales, lancéolées, d'un beau vert en dessus, blanchâtres en dessous ; fleurs petites, jaunâtres, dioïques, en grappes pédonculées ; périgone simple, partagé en 3 découpures ovales ; les fleurs mâles renferment de 12 à 15 étamines, réunies en un seul paquet ; les femelles, pourvues d'un ovaire supérieur et de 2 stigmates sessiles : celles-ci produisent la *muscade*, baie presque sphérique, jaune à sa maturité, d'environ 8 centim. de diamètre ; elle ressemble à une *pêche-brugnon* de grosseur moyenne. L'enveloppe extérieure de la muscade ou *brou* est blanchâtre, charnue ; elle s'ouvre en deux valves, et contient un suc astringent ; l'enveloppe moyenne ou l'*arille*, connue sous le nom de *macis*, et appelée aussi, mais improprement, *fleur de muscade*, est une membrane charnue, fibreuse, lacinlée, d'un rouge écarlate fort vif, qui jaunit en vieillissant ; l'enveloppe immédiate est dure, mince, brune ou noirâtre ; elle recouvre une amande qu'on appelle *muscade* ; sa chair est très-dure, blanche, huileuse, très-odorante, parsemée de veines grasses, rameuses. L'embryon est blanc, petit, aplati, muni de deux petites feuilles séminales ; la radicule descendante, en forme de tubercule.—Le Muscadier est continuellement en fleurs et en fruits. Le fruit ne parvient à l'état de maturité qu'environ neuf mois après l'épanouissement de la fleur. Le brou a une chair d'une saveur si âcre, qu'on ne saurait le manger cru et sans apprêt ; on le confit, on en fait des compotes, des marmelades. Le bois du Muscadier est très-léger, blanc et sans odeur : on en fait de petits meubles à l'usage des dames.

On distingue deux variétés principales du Muscadier aromatique, la *royale*, caractérisée par des noix plus grosses, que leur macis déborde au sommet, et la *verte*, dans laquelle le macis est plus court.

Quant à la *muscade*, on distingue la *M. ronde*, la *M. longue* et la *M. en coque*. La *M. ronde* nous arrive principalement des Iles Moluques ; elle est de la grosseur d'une petite noix, sillonnée en tous sens, et marbrée de rouge vif intérieurement. La *M. longue* est moins aromatique et d'une saveur moins piquante que la muscade ronde. La *M. en coque* réunit ces deux propriétés, avec cette seule différence qu'elle est enfermée dans une coque qui est le brou du fruit desséché, et qu'il faut casser. — On distingue en outre, sous le rapport de la qualité, deux espèces de muscades : la *M. femelle*, qui est ronde, pesante, d'un gris un peu terne, très-aromatique : c'est la plus estimée ; et la *M. mâle*, qui est plus grosse et d'une forme plus allongée, mais dont la saveur est moins aromatique ; on l'appelle aussi *M. sauvage*, parce que l'arbre qui la produit croît sans culture.

L'emploi de la Muscade dans l'art culinaire, pour exciter l'appétit, relever et aromatiser les aliments, est connu de tout le monde ; les Indiens la mâchent souvent. Confite au sucre, elle constitue un mets de dessert très-agréable. On retire de la Muscade et de son macis une huile essentielle avec laquelle on fait des onctions sur les membres paralysés (*huile* ou *beurre de Muscade*). Cette huile entre dans la composition de certaines préparations médicinales très-excitantes.

La Muscade était connue des Égyptiens, car on en a rencontré des fragments dans les momies ; cependant ce n'est que dans les auteurs arabes, et dans Avicenne le premier, qu'on en trouve des notions satisfaisantes. Ce n'est que depuis la découverte du passage aux Indes par le cap de Bonne-Espérance qu'elle est connue des Européens. Pendant longtemps les Portugais, puis les Hollandais, eurent le monopole du commerce de la Muscade ; mais le Muscadier ayant été transporté, en 1770, à l'île Bourbon et à l'île de France par Poivre, d'où il se répandit à la Martinique et à Cayenne, l'Europe fut affranchie de ce monopole.

Il existe, à la Guyane, notamment à Cayenne, une espèce particulière appelée *Muscadier à suif* (*Myristica sebifera*) ; ses graines, pilées ensemble et soumises à l'ébullition, donnent un suif jaunâtre avec lequel on fabrique des chandelles. Le suc de ses rameaux, âcre et astringent, est recommandé comme antiscorbutique et anti-odontalgique.

MUSCARDIN. *Voy.* LOIR.

MUSCARDINE, maladie des Vers à soie qui enlève annuellement le quart de ces insectes, est due à la présence d'un Champignon parasite, le *Botrytis bassiana*, qui se développe dans l'animal aux dépens de sa graisse. Le défaut d'air et l'encombrement des magnaneries paraissent être les causes qui contribuent le plus au développement spontané de cette maladie. Une fois qu'un atelier en a été infecté, il est très-difficile d'en empêcher la reproduction. On doit à MM. Guérin-Méneville et Eug. Robert des recherches fort curieuses sur la muscardine et un procédé pour la destruction des graines de la Muscardine qu'on dit efficace.

MUSCARI, *Muscari*, genre de la famille des Liliacées, très-voisin des Jacinthes, renferme de petites plantes à racine bulbeuse, à feuilles radicales, à fleurs en épi, toutes européennes. Quatre ou cinq espèces sont indigènes en France. Le *Muscari chevelu*, vulgairement *Vaciet*, *Jacinthe à toupet*, dont la hampe, de 40 à 50 centimètres de haut, est chargée de 50 à 80 fleurs en grappes, d'un bleu rougeâtre, est cultivé dans les jardins. Une de ses variétés, le *Muscari monstrueux*, ou *Jacinthe de Sienne*, *Lilas de terre*, etc., porte des fleurs en panache, de couleur bleu lilas.

MUSCAT, nom que l'on donne à plusieurs variétés de Raisin d'un goût excellent et parfumé, qu'on a comparé à l'odeur du musc. On cite particulièrement le *Raisin d'Alexandrie*, le *Muscat blanc*, le *M. noir*, le *M. rouge*, le *M. violet*.

Vins muscats. En France, ce sont les vignobles de Lunel et de Frontignan qui donnent les meilleurs vins muscats. On estime encore les muscats rouges et blancs de Cassis, de la Ciotat et de Beaumes, en Provence. A l'étranger, on cite les muscats de Toscane, de Syracuse, de Cagliari en Sardaigne, de Chypre et de Candie. Le muscat d'Alexandrie, ou *M. lombard*, est rangé parmi les liqueurs.

On donne aussi le nom de *Muscat* à plusieurs espèces de Poires qui ont un goût fin et musqué ; tels sont : le *petit Muscat*, petite poire hâtive ; le *M. fleuri*, petite poire d'été, ronde, lisse, vert jaunâtre et roussâtre ; le *M. royal*, poire d'été d'un gris fauve, à peau rude ; le *M. Robert*, poire d'été lisse et d'un vert jaunâtre ; le *M. d'Allemagne*, grosse poire d'automne conique, mi-partie cendrée et rouge ; le *M. vert*, ou *Cassolette*, petite Poire d'été d'un rouge terne un peu jaunâtre.

MUSCHELKALK (mot allemand signifiant *calcaire coquillier*). Les Géologues allemands appellent ainsi une série de couches, tantôt calcaires et tantôt marneuses, formant un étage supérieur au grès bigarré. C'est un calcaire compacte, d'un gris de fumée, quelquefois jaunâtre et même rougeâtre, qui contient une grande quantité de coquilles.

MUSCICAPA, nom scientifique du *Gobe-Mouches*.

MUSCIDES (du latin *musca*, mouche), tribu d'Insectes Diptères, de la famille des Athéricères, est

surtout caractérisé par un suçoir formé de 2 pièces, couché dans la rainure supérieure d'une lèvre rétractile, et par des antennes de 3 articles. Les Muscides ont presque toutes l'aspect de la Mouche domestique. Leurs larves sont des vers blancs, coniques, ridés, qui vivent dans les matières putréfiées, le fumier, les terres grasses, etc. Cette tribu importante a été l'objet de nombreux travaux, et a subi de fréquentes modifications sous le rapport des genres qui la composent. M. Macquart la subdivise en 3 sections: 1° les *Créophiles*, renfermant 7 sous-tribus, et notamment les *Muscies* (Mouches), 2° les *Anthomyzides*, 3° les *Acalyptères*.

MUSCLES (du latin *musculus*, en grec *mys*, génitif *myos*), organes fibreux qui, sous l'influence de la volonté ou de certaines irritations étrangères, se raccourcissent dans la direction de leurs fibres, et produisent ainsi les mouvements divers des êtres animés. La partie de l'Anatomie qui contient l'étude des muscles est la *Myologie*.

Les *Fibres musculaires*, qui composent les muscles, sont des fibres particulières, sensibles à l'action du galvanisme, et dont les unes sont lisses, les autres striées en travers, et comme articulées. Les premières n'obéissent pas aux ordres de la volonté, que les secondes seules reconnaissent. Les unes et les autres ont une couleur rouge, mais beaucoup plus vive, en général, dans les dernières; cette couleur paraît dépendre d'une matière colorante particulière, combinée avec leur substance.

Quand un muscle se contracte, ses deux extrémités se rapprochent par le fait d'un plissement en zigzag suivant la longueur de ses fibres : on appelle *point fixe du muscle* celle de ses extrémités qui reste immobile pendant la contraction. La contraction n'a qu'une durée temporaire et variable, après laquelle les fibres reviennent à leur état de relâchement et de repos; elle est produite par un agent inconnu dans son essence, que l'on a nommé, selon les époques, *esprits animaux*, *fluide nerveux*, et qui a beaucoup d'analogie avec le fluide électrique; il est admis que cet agent est transmis par les nerfs.

La force contractile d'un muscle est proportionnelle à son volume, à la distance de son point d'attache à son point d'appui, à l'ouverture de l'angle sous lequel il agit, enfin au volume et au nombre des artères et des nerfs qui s'y distribuent. Elle augmente souvent d'une manière sensible, mais passagère, dans la colère, l'épilepsie et dans certaines fièvres. Elle acquiert de l'intensité par l'exercice, comme on le remarque souvent chez les boulangers, les forgerons, les forts de la Halle. La force contractile paraît, dans certains cas, se continuer quelque temps même après la mort.

Les Anatomistes distinguent les *M. intérieurs*, comme le cœur, l'estomac, la vessie, les muscles des intestins, qui constituent de véritables membranes et sont destinés aux fonctions organiques, et les *M. extérieurs*, rouges, charnus, s'implantant sur les os au moyen de tendons et d'aponévroses, qui leur servent de points d'attache : ce sont ces derniers qui font mouvoir les divers organes extérieurs du corps, les bras, les jambes, l'œil, la bouche, etc. Dans ceux-ci, tantôt les fibres sont parallèles, et formant un faisceau dont la partie moyenne s'appelle *ventre* et les extrémités, *tête* et *queue*; tantôt elles se divisent, à leurs extrémités, en plusieurs tendons (*fléchisseurs des doigts*); tantôt elles sont annulaires (*sphincters des lèvres*, *de l'anus*, etc.). On ne compte pas moins de 400 muscles dans le corps humain. On les a dénommés, soit d'après leur position (*brachial*, *fémoral*, *coxal*, *iliaque*), soit d'après leur figure (*dentelé*, *rhomboïde*, *trapèze*), soit d'après leur usage (*extenseur*, *élévateur*, *abaisseur*; *abducteur*, *adducteur*), tous noms qui portent avec eux-mêmes leur explication. On appelle généralement *M. antagonistes* les muscles qui agissent en sens opposé (*abaisseur* et *élévateur*). Chaussier et Dumas avaient imaginé de donner aux muscles des noms indiquant leurs insertions (*iliaco-trochanter*, *dorso-sus-acromien*, etc.); mais cette nomenclature n'a pas été conservée.

Les muscles peuvent être le siége de plusieurs maladies, telles que *convulsions*, *crampes*, *douleurs*, *rhumatismes*, *efforts*, *lumbago*, etc. *Voy.* ces mots.

MUSCULAIRE (FIBRE). *Voy.* FIBRE et MUSCLES.

Force musculaire. *Voy.* MUSCLES.

MUSEAU (du bas latin *musellus*), partie de la tête du Chien, du Renard et de quelques autres animaux, qui comprend la gueule et le nez; se dit surtout lorsque cette partie avance beaucoup au delà du front, de manière à rendre les mâchoires saillantes.

On nomme vulgairement *Museau de Brochet*, une espèce de Crocodile; *M. allongé*, certains Poissons du genre Gymnote; *M. pointu*, une espèce de Raie.

MUSÉE (du grec *mouséion*), en latin *Museum*, nom donné à toute collection considérable d'objets rares et curieux appartenant aux arts, aux sciences et même à l'industrie. Les plus célèbres Musées sont: en France, le *Musée du Louvre*, qui comprend le *M. des tableaux et des dessins*, ouvert en 1793; le *M. des antiques* (sculpture, bas-reliefs, mosaïques); le *M. des antiquités égyptiennes*, *grecques et romaines*; le *M. assyrien*; le *M. algérien*; le *M. du moyen âge et de la renaissance*; le *M. de sculpture moderne*; le *M. de marine*; le *M. impérial et royal* ou *des souverains*, créé en 1852, et composé de tous les objets ayant appartenu aux souverains de la France, etc.;— le *M. du Luxembourg*, pour les peintres vivants; le *M. de Cluny*, pour les antiquités de la France et de Paris; le *M. d'artillerie*; le *M. monétaire*, à la Monnaie; le *M. des arts et métiers*, au Conservatoire, etc.; le *M. d'histoire naturelle*, à Paris, plus connu sous le nom de *Muséum* (*Voy.* MUSÉUM); le *M. de Versailles*, consacré *à toutes les gloires de la France* : ce dernier, créé par le roi Louis-Philippe, et ouvert en 1837, renferme la suite peinte de tous les événements mémorables de l'histoire de France, les portraits des rois, princes, maréchaux et personnages célèbres, leurs bustes ou statues, etc.; il a été reproduit, au moyen du *diagraphe*, par M. Gavard, avec un texte, sous le titre de *Galeries historiques de Versailles*, et a aussi été décrit par MM. Martin, Burette, etc., sous le titre de *Musée historique*.

A l'étranger, on remarque, en Italie, le *Musée du Vatican*, et le *M. Pio-Clémentin* (pour les antiquités) à Rome; la *Galerie* de Florence et le *M. égyptien* de Turin; en Russie, la *Galerie de l'Ermitage*; en Angleterre, le *Bristish Museum*, à Londres; le *M. d'Oxford*, qui remonte à 1679; en Allemagne, l'*Augusteum* de Dresde; le *Musée de Berlin*, la *Glyptothèque* et la *Pinacothèque* de Munich, etc. M. L. Viardot a donné: *les Musées d'Europe*.

MUSEROLLE (de *museau*), partie de la bride du cheval qui se place au-dessus du nez.

MUSETTE (diminutif de *muse*, dans le sens d'*air musical*, ou, selon d'autres, d'un certain Colin *Muset*, jongleur du XIIIe siècle, qui aurait mis cet instrument en vogue au moyen âge), sorte de cornemuse : c'est un instrument à vent et à anches, composé de trois chalumeaux à anche et d'une espèce de vessie ou bourse en peau de mouton que le joueur de cornemuse tient sous son bras gauche, et qu'il enfle comme un ballon, à l'aide d'un soufflet ou d'un tuyau appelé *porte-vent*. Le plus grand des trois chalumeaux, dit *grand bourdon*, a près d'un mètre, et se jette par-dessus l'épaule gauche; le second s'appelle le *petit bourdon*; le troisième est percé de trous qui servent à modifier les intonations par le jeu des doigts. La musette a un timbre aigre et criard, mais qui s'allie bien au caractère des danses de la campagne; son échelle embrasse

trois octaves. — Cet instrument était connu des anciens : les Romains le nommaient *tibia utricularis*.

On nomme également *Musette* un air champêtre, convenable à l'instrument de ce nom : cet air est d'un caractère naïf et doux, d'un mouvement un peu lent; la mesure en est ordinairement à six-huit. La jolie *Musette* de la *Nina* de Dalayrac eut beaucoup de vogue à la fin du siècle dernier.

Musette est aussi le nom vulgaire de la *Musaraigne commune* et de l'*Alouette des bois* ou *Alouette cujelier*. *Voy.* ce nom.

MUSÉUM (en grec *mouséion*, lieu consacré aux *Muses*). Ce nom, qui fut donné d'abord à une célèbre école de philosophie, de littérature et de grammaire, que Ptolémée Soter fonda dans la ville d'Alexandrie, 288 ans avant J.-C., ainsi qu'au palais où se rassemblaient les membres de cette espèce d'académie, a été adopté par les modernes pour désigner de vastes établissements destinés à contenir les productions les plus intéressantes de la nature ou de l'art. Pour les collections d'objets d'art, on dit plutôt, en France, *Musée* : on désigne spécialement sous la dénomination de *Muséum* une riche collection d'objets d'histoire naturelle formée à Paris. Le *Muséum d'histoire naturelle* se compose de plusieurs galeries où se trouvent disposées méthodiquement des collections appartenant aux trois règnes de la nature; d'un grand jardin, dont certaines parties, ouvertes seulement aux élèves, sont destinées à l'étude de la botanique et de la culture, et offrent les végétaux distribués d'après les méthodes scientifiques; d'une ménagerie d'animaux vivants, d'une riche bibliothèque, enfin d'amphithéâtres. On y fait des cours sur toutes les branches de l'histoire naturelle.

L'idée première de cet établissement est due à un médecin du roi Louis XIII, à Hérouard, qui, en 1626, obtint des lettres patentes pour la fondation d'un jardin botanique. Dufay fut le premier directeur spécial du *Jardin des Plantes*; il fit de cet établissement, négligé jusque-là, le plus beau jardin de l'Europe. En 1739, Buffon, désigné par Dufay lui-même, en fut nommé intendant et lui donna de nouveaux développements. En 1793, l'établissement, un instant compromis, fut reconstitué par la Convention et reçut le nom de *Muséum*. M. Deleuze a donné l'*Histoire et la description du Muséum d'Histoire naturelle*, 1823 et ann. suiv. On doit à M. Boitard, à MM. Bernard et Couailhac, Rousseau et Lemonnier, enfin à M. Cap (1853), des ouvrages analogues.

MUSIF (or). *Voy.* OR MUSIF.

MUSIQUE (du latin *musica*), art de combiner les sons d'une manière agréable à l'oreille. Son but est d'émouvoir par le concours de la *mélodie*, de l'*harmonie* et du *rhythme*. La musique ne considère pas seulement la succession et la simultanéité des sons; elle s'occupe aussi de leur intensité et de leur timbre. Du degré de douceur ou de force des sons habilement combinés, résulte l'*expression* de la musique; le *timbre* dépend des organes producteurs des sons, qui sont la *voix* et les *instruments*.

La *musique*, soit *vocale*, soit *instrumentale*, se divise, selon ses applications diverses, en *trois* grands genres : 1° la *M. sacrée*, qui se chante dans les églises, les temples, les concerts spirituels : elle comprend le plain-chant, les choraux, les cantiques, qui n'admettent guère que l'accompagnement de l'orgue, et les messes, les motets, les oratorios, etc., qui emploient toutes les ressources de la science musicale; 2° la *M. dramatique*, qui admet tous les tons, et qui comprend l'opéra, l'opéra-comique et le ballet : on y distingue les ouvertures, les récitatifs, les airs et cavatines; les duos, trios, quatuors, etc.; les morceaux d'ensemble, les chœurs, les finales; 3° la *M. de concert* et *de chambre*, à laquelle appartiennent les symphonies, les quintuor, quintetti, etc., les sonates, concertos, airs variés, fantaisies, caprices; les cantates, nocturnes, romances, chansons, etc. — La *M. militaire* ne fait guère qu'emprunter aux précédentes leurs compositions et les adapter à son usage.

L'invention de la musique a été attribuée, dans l'antiquité, à une foule de personnages : chez les Égyptiens, à Hermès ou à Osiris; dans l'Inde, à Brahma; chez les Chinois, à Fo-hi; chez les Hébreux, à Jubal; chez les Grecs, à Apollon, à Cadmus, à Amphion; on racontait, en outre, les fables les plus merveilleuses des musiciens antiques, d'Orphée, de Linus, d'Amphion, etc. La musique vocale précéda, sans doute, la musique instrumentale; parmi les instruments, les premiers connus furent les instruments à vent, notamment la flûte de Pan. Thalès et Tamyris passent, chez les Grecs, pour les inventeurs de la musique instrumentale; Phémius inventa les *modes*; Terpandre, contemporain de Lycurgue, donna le premier des règles à la musique; enfin Lasus, qui vivait du temps de Darius le Mède, écrivit le premier sur cet art.

Les Grecs (Pythagore, Platon, etc.) donnaient au mot *Musique* une acception beaucoup plus étendue que celle que nous lui donnons de nos jours. Ils distinguaient une *Musique théorique* ou *contemplative*, et une *M. active* ou *pratique* : à la première, ils rapportaient l'*Astronomie*, ou harmonie du monde; l'*Arithmétique*, ou harmonie des nombres; l'*Harmonique*, qui traitait des sons, des intervalles, des systèmes, etc.; la *Rhythmique*, qui traitait des mouvements, et la *Métrique*, ou prosodie. La deuxième comprenait la *Mélopée*, art de créer des mélodies; la *Rhythmopée*, art de la mesure, et la *Poésie*. Les Romains ne commencèrent à s'occuper de la composition musicale que sous le règne d'Auguste : auparavant ils ne connaissaient guère que la flûte (*tibia*, *fistula*), la trompette guerrière (*buccina*, *cornu*, *tuba*, *lituus*), et les instruments de percussion (*tympanum*, *cymbalum*, *tintinnabulum*), etc. Les Hébreux, au contraire, cultivèrent de bonne heure la musique et le chant, témoin les cantiques de Moïse, les trompettes de Jéricho, la harpe de David, etc. La musique était intimement liée à toutes leurs cérémonies religieuses. Les premiers chrétiens imitèrent les Juifs sous ce rapport; de là l'origine du *plain-chant*, créé, au IVe siècle, par S. Ambroise, et qui est comme un reflet de la musique des anciens. Jusqu'au XIe siècle, il n'y eut guère d'autre musique que les chants de l'Église; mais, à cette époque, l'invention de la *gamme*, ou échelle musicale, due au bénédictin Gui d'Arezzo, et celle du *contre-point*, donnèrent naissance à la musique moderne. La France et la Belgique se signalèrent les premières dans cette régénération de la science musicale : elle est due surtout aux travaux de G. Dufay (vers 1432), J. Okenheim (1460), Josquin Dupré ou Desprez (1500), Costanzo Festa (1530), et Cl. Goudimel, qui fut le maître de Palestrina. L'Italie, formée par les leçons de nos maîtres, ne tarda pas à nous surpasser : elle produisit entre autres grands compositeurs : J. Zarlino, Tartini, Durante, A. Scarlatti; vers 1590, Claude de Monteverde découvrit la dissonance et fixa d'une manière immuable la tonalité. A partir du XVIIe siècle, le nombre des musiciens célèbres devient de plus en plus considérable. Nous nous bornerons à citer : en France, Lulli, Rameau; Gluck, et Piccini, avec lesquels commença la lutte de la musique française et de la musique italienne, qui remplit la seconde moitié du XVIIIe siècle; Sacchini, Monsigny, Grétry; en Italie, Porpora, Pergolèse, Paësiello, Cimarosa; en Allemagne, Reynhard, Keiser, J. Séb. Bach, Haydn, Mozart; en Angleterre, Haëndel. Le XIXe siècle n'a pas été moins fécond en grands maîtres que le précédent : l'Italie a produit Cherubini, Spontini, Bellini, Mercadante, Rossini, Verdi; l'Allemagne, Beethoven, Weber, Meyerbeer; la France, Lesueur,

Méhul, Boïeldieu, Hérold, Berton, Auber, Adam, Halévy, etc.; noms auxquels il faut joindre ceux des savants théoriciens : Catel, Reicha, Choron, Fétis. Notre époque se distingue surtout par les progrès de l'accompagnement et de l'instrumentation.

Les livres classiques, en France, sur la Musique, sont : les *Principes élémentaires de Musique* du Conservatoire ; le *Manuel de Musique* de Choron ; la *Musique mise à la portée de tout le monde*, de M. Fétis, et les ouvrages indiqués aux mots COMPOSITION, HARMONIE, CONTRE-POINT, etc. — J.-J. Rousseau (1768), M. Castil-Blaze (1821 et 1825), MM. Escudier frères (1854), ont donné des *Dictionn. de Musique*. On doit à M. Fétis la *Biographie universelle des Musiciens*, ainsi que la *Bibliographie générale de la Musique* (1850).

Parmi les *Histoires de la Musique*, on cite celles de Burney (Lond., 1776-89), de Hawkins (1776) ; du P. Martini (Bolog., 1757-89), de Forkel (Leips., 1790-1801), de Kalkbrenner (Paris, 1802), du comte G. Orloff (1822), d'A. de La Fage (1843 et ann. suiv.), les *Études sur l'hist. de la Musique* de J.-B. Labat (1852). M. Vincent a éclairci la musique des anciens.

MUSOPHAGE, espèce de *Touraco*. *Voy.* ce nom.

MUSSITATION (du latin *mussitare*, murmurer, marmoter, parler entre ses dents). On appelle ainsi, en Médecine, un trouble de la parole qu'on observe dans certaines maladies, et qui consiste dans une espèce de *murmure* confus, provenant de la difficulté qu'éprouve le malade à parler, à cause de la débilité des mouvements de la mâchoire, de la langue et des lèvres. La *mussitation* est un signe fâcheux dans les maladies : elle accompagne ordinairement le délire.

MUSTELA, nom latin du genre BELETTE.

MUTAGE (de *mutare*, changer, transformer), opération qui consiste à mêler de l'acide sulfureux ou du sulfate de chaux avec une liqueur sucrée ou vineuse, pour empêcher qu'elle ne fermente ou pour en arrêter la fermentation. On emploie aussi ce moyen pour conserver dans les tonneaux le moût de pommes plus longtemps sucré. C'est également afin de prévenir dans les vins, le cidre, etc., une fermentation ultérieure capable de les rendre acides, que l'on fait brûler dans l'intérieur des futailles une mèche soufrée avant de les remplir. *Voy.* SOUFRAGE.

MUTATION (du latin *mutare*, changer), se dit, en Droit et en termes de Finances, de la transmission des biens d'une personne à une autre. Il peut y avoir mutation par vente, échange, donation, succession, etc. A chaque mutation, l'État perçoit un droit porportionnel : ce droit varie, suivant le degré de parenté, toutes les fois que la mutation s'opère par donation ou par succession. Les lois du 28 avril 1816 et 21 avril 1832 règlent le tarif des droits de mutation : elles ont été considérablement modifiées par la loi du 18 mai 1850, qui a enlevé la distinction posée par ces lois en matière de succession entre les meubles et les immeubles. C'est l'administration de l'Enregistrement et des Domaines qui perçoit les droits de mutation.

En Musique, *Mutation* est synonyme de *muances* (*Voy.* ce mot). — On nomme *Jeux de mutation* les registres de l'orgue dont les tuyaux ne sont point accordés au diapason des jeux de fond, et qui sonnent la tierce, la quarte, ou la quinte de ceux-ci, et quelquefois plusieurs de ces intervalles à la fois.

MUTILATION. Autrefois, la *mutilation* était une peine fréquemment employée. Les Egyptiens enlevaient le nez à la femme adultère. Les Grecs coupaient la langue aux traîtres et aux faux-monnayeurs ; ils arrachaient les yeux aux femmes adultères. Au moyen âge, le supplice de l'aveuglement était fréquemment infligé. Les conciles de Mérida (666), de Tolède (675), de Francfort-sur-le-Mein (794), défendirent la mutilation. Néanmoins, Guillaume le Conquérant la prescrivit en Angleterre. En Suisse et dans le pays d'Avignon, le faux témoin et le blasphémateur perdaient le nez ou avaient la langue percée. En France, la mutilation est depuis longtemps bannie de nos lois : elle n'avait été conservée par le Code pénal que pour les parricides, qui avaient le poing coupé (art. 12) ; cette partie du supplice du parricide a été elle-même abolie en 1832.

La mutilation d'un individu par un autre est punie en France comme blessure grave (Code pénal, art. 303-11). La mutilation volontaire pour s'exempter du service militaire est punie d'emprisonnement (loi du 21 mars 1832, art. 41), et, après l'expiration de la peine, le mutilé est envoyé faire son temps dans une compagnie de pionniers.

MUTILLE, *Mutilla*, genre d'insectes voisins des Fourmis, de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-aiguillons, famille des Hétérogynes : les mâles sont seuls pourvus d'ailes, et on les trouve sur les fleurs. Leur tête est arrondie, leurs yeux lisses, leurs antennes droites, sétacées ; ils ont quatre ailes. Les femelles ont la tête plus large, les antennes plus courtes, courbées, et courent à terre avec rapidité. On fait venir leur nom du latin *mutilus*, qui n'est pas entier, parce que les insectes de ce genre, et surtout les femelles, sont privés d'ailes, ou qu'ils les perdent facilement. — La *Mutille* donne son nom à la tribu des *Mutillaires*, dont elle est le type.

MUTIQUE (du grec *mutis*, museau ?), se dit, en Botanique, de tout organe mousse, sans arête, sans épine ou sans pointe. Lorsque la paillette ou glume des Graminées est privée de soie ou d'arête, on la dit *mutique*. — On le dit également d'animaux qui manquent de certaines dents.

MUTISIE, *Mutisia* (de *J. Mutis*, botaniste espagnol), genre de la famille des Composées, sous-ordre des Labiatiflores, type de la tribu des Mutisiées, ne renferme qu'une seule espèce, la *M. élégante* (*M. speciosa*), plante grimpante indigène du Brésil, à feuilles pennées et à fleurs d'un pourpre vif, réunies dans un capitule solitaire au sommet des rameaux. Cette jolie plante a été apportée en Angleterre en 1827 ; elle se cultive en serre tempérée.

MUTISME. *Voy.* MUET.

MUTULE (du latin *mutulus*, pierre en saillie). On nomme ainsi, en Architecture, un ornement propre à la corniche de l'ordre dorique. C'est un modillon carré qui représente au-dessous du larmier l'extrémité des chevrons.

MYCE (du grec *mykès*, champignon), excroissance fongueuse qui se développe dans les ulcères.

MYCELION, substance blanche et filamenteuse connue plus généralement sous le nom de *Blanc de champignon* (en grec *mykès*), paraît être l'état rudimentaire des champignons. *Voy.* CHAMPIGNONS.

MYCOLOGIE ou MYCÉTOLOGIE (du grec *mykès*, champignon, et *logos*, dicours), partie de la Botanique qui s'occupe de l'étude des champignons et des plantes qui leur ressemblent, soit par leur texture, soit par leur mode de développement, etc. On trouvera à l'art. CHAMPIGNONS la classification de ces végétaux, et les noms des principaux *Mycographes*.

MYDAS (du grec, *mydos*, puanteur), *Mydaus*, *Mephitis javanensis*, genre de Mammifères carnassiers plantigrades, voisin du genre Moufette, ne renferme qu'une seule espèce qu'on trouve dans les Iles de Java et de Sumatra : c'est le *Télagon* (*M. meliceps*), animal à tête pyramidale, allongée, au mufle assez semblable au groin d'un cochon, à queue rudimentaire. Son poil est brun, sauf une ligne blanche sur le dos et la queue. Il répand comme les moufettes une odeur puante.

MYDAS, genre d'insectes Diptères, de la famille des Tanystomes, type de la tribu des Mydasiens. Les Mydas sont les plus grands insectes de tout l'ordre des Diptères : ils ont beaucoup de rapports avec les Asiliques, chassent comme eux leur proie en volant et la sucent avec leur suçoir de 4 soies. Ils ont les

antennes de 5 articles. Leur tête est transverse, plate, verticale; leurs ailes longues, étroites, écartées; l'abdomen très-long. L'espèce type, le *Mydas giganteus*, appartient au Brésil.

MYDRIASE (en grec *mydriasis*, qu'on dérive d'*amydros*, faible, obscur), paralysie de l'iris, caractérisée par la dilatation permanente de la pupille. Elle est quelquefois congéniale, souvent symptomatique d'une amaurose, d'une hydrophthalmie, d'une affection vermineuse, d'une névrose, etc.; dans ce cas, le traitement est celui de la maladie principale. On combat la mydriase idiopathique par des collyres stimulants et astringents, ou par des vésicatoires volants sur les régions sourcilière et frontale.

MYE (du grec *myax*, moule), *Mya*, genre de Mollusques conchifères dimyaires, comprend des animaux incomplétement recouverts par une coquille bivalve, transverse, ovale, presque équilatérale, bâillante aux deux bouts, portant à l'une des valves une dent cardinale, comprimée, dressée presque verticalement, et à l'autre une fossette correspondante. Les Myes vivent enfoncées dans le sable sur les côtes de l'Océan d'Europe; on distingue la *M. tronquée*, la *M. des sables*, etc. — La Mye est le type de la famille des *Myaires*.

MYÉLITE (du grec *myélos*, moelle), inflammation de la substance propre de la moelle épinière. Ses symptômes sont: une douleur peu vive, qui n'est souvent accusée par le malade que lorsqu'on presse avec deux doigts sur les apophyses épineuses correspondant au lieu enflammé; des troubles dans la sensibilité et la motilité du tronc et des membres, consistant presque toujours dans l'affaiblissement ou l'abolition complète de ces facultés; il y a quelquefois aussi de la contracture et des convulsions. Si l'inflammation a son siége dans la portion cervicale, l'engourdissement ou la paralysie peut n'occuper qu'un seul côté du corps ou frapper les quatre membres presque en même temps. La respiration est irrégulière et extrêmement pénible. Si la maladie affecte la portion dorsale, il y a paralysie des membres supérieurs et inférieurs, serrement convulsif du thorax et des parois abdominales, gêne de la respiration, palpitations et paralysie de la vessie et du rectum. Enfin, lorsque l'inflammation occupe la région lombaire, il y a paraplégie et rétention ou écoulement involontaire de l'urine et des matières fécales. Le pronostic est toujours grave. Le traitement est le même que celui de l'encéphalite.

MYGALE, *Mygale* (nom grec de la *Musaraigne*), genre d'Arachnides, de l'ordre des Aranéides, tribu des Théraphoses, ayant pour caractères: 8 yeux presque égaux, 3 de chaque côté et 2 sur le devant de la tête; levre presque nulle, mâchoires allongées, cylindroïdes, divergentes; palpes allongées, fusiformes; pattes fortes, peu égales entre elles. Les Mygales sont les plus grosses des araignées; elles se trouvent dans toutes les parties du globe: elles vivent dans le creux des arbres et des rochers, ainsi que dans les trous qu'elles se creusent en terre et qu'elles tapissent avec beaucoup d'art. Elles se nourrissent d'insectes qu'elles poursuivent sur les branches des arbres. Parmi les espèces les plus remarquables, on cite la *Mygale maçonne* (*M. cæmentaria*), commune aux environs de Montpellier, et la *M. pionnière* (*M. fodiens*), observée en Corse par V. Audouin. On rapporte aussi à ce genre d'énormes araignées d'Amérique qui, les pattes étendues, peuvent occuper un espace circulaire de 25 centim. et à qui leur forme a valu le nom vulgaire d'*Araignées crabes*. Une grande espèce, la *Mygale avicularia*, s'attaque même aux petits oiseaux, tels que colibris et oiseaux-mouches.

Mygale, nom scientifique du genre DESMAN.

MYGINDA, plante de la famille des Rhamnées, section des Célastrinées, ou, selon d'autres, des Ilicinées, croît sous forme d'arbrisseau et d'herbe aux Antilles et dans l'Amérique tropicale.

MYIOTHERA (du grec *myia*, mouche, et *théra*, chasse), nom scientifique du genre FOURMILIER.

MYLABRE, *Mylabris* (nom grec d'une espèce de Blatte), genre de Coléoptères hétéromères, famille des Trachélides, tribu des Cantharidies: corps oblong, noir, velu; tête plus large que le corselet et inclinée; antennes terminées par une massue arquée. On les trouve sur les fleurs. Ces insectes sont particuliers aux contrées chaudes et sablonneuses d'Afrique et d'Asie. Les Chinois s'en servent comme de cantharides.

MYLIOBATES (c.-à-d. *raie-meule*). *Voy.* MOURINE.

MYLODON (du grec *mylè*, meule, et *odous*, dent), grand quadrupède fossile, analogue au Mégathérium, se distingue par la forme de ses dents, dont plusieurs offrent un sillon comme les *meules*. *V.* MÉGATHÉRIUM.

MYODAIRES (du grec *myia*, mouche), nom donné par quelques Entomologistes modernes à un ordre d'insectes Diptères, qui correspond à peu de chose près à la grande tribu des *Muscides* de Latreille. *Voy.* MUSCIDES.

MYODÉSOPSIE (du grec *myiodès*, semblable aux mouches, et *opsis*, vue), affection de la vue dans laquelle le malade croit voir voltiger devant ses yeux des corps légers, des insectes, des mouches. Elle est plus connue sous le nom de *Mouches volantes*. *Voy.* ce mot.

MYOLOGIE (du grec *mys* ou *myôn*, muscle, et *logos*, discours), partie de l'Anatomie qui traite des muscles. *Voy.* MUSCLES.

MYOPE, MYOPIE (du grec *myôps*, gén. *myopos*, qu'on dérive lui-même de *myia*, mouche, et *ops*, œil, parce que la mouche a l'œil très-proéminent, ou mieux, de *myô*, cligner les yeux). On nomme *Myopes* ceux qui ne peuvent voir distinctement que les objets situés très-près de l'œil, et *Myopie* l'état du myope. Chez le myope, les rayons lumineux qui partent de chaque point de l'objet, arrivant à l'œil trop peu divergents, se réunissent entre le cristallin et la rétine, et ne tracent qu'imparfaitement sur ce dernier organe l'image des objets; il faut donc augmenter la divergence des rayons en approchant davantage l'objet de l'œil. La myopie vient tantôt de la forme du cristallin, tantôt de la distance à laquelle il se trouve de la rétine. Si le cristallin est trop convexe, il rend les rayons trop convergents, de manière qu'ils se réunissent avant d'avoir atteint la rétine; la même chose arrive si, le cristallin ayant la convexité nécessaire, il se trouve à une trop grande distance de la rétine. La trop grande convexité de la cornée fait naître dans la vue le même défaut que la trop grande convexité du cristallin: de là vient que les personnes qui ont les yeux fort gros ou la cornée fort convexe sont généralement myopes.

Le défaut des vues courtes diminue avec le temps, parce que l'œil s'aplatit à mesure qu'on avance en âge; le cristallin et la cornée acquièrent ainsi la convexité propre à faire réunir les rayons sur la rétine; de là l'adage vulgaire que les vues courtes sont celles qui se conservent le mieux.

Les myopes peuvent corriger le défaut de leur vue au moyen de verres concaves placés entre l'œil et l'objet. *Voy.* LENTILLE et LUNETTE.

MYOPES (du grec *myia*, mouche, et *ops*, œil, aspect; qui ressemble à la mouche), genre d'insectes Diptères, de la famille des Athéricères, tribu des Conopsaires, qui vivent sur les fleurs et qui sont très-communs en Europe, surtout en France et en Allemagne. On distingue la *Myope ferrugineuse*, la *M. fulvipenne* et la *M. naine*.

MYOPORE, *Myoporum* (du grec *myia*, mouche, et *poros*, pore), arbrisseau de la Nouvelle-Hollande, ordinairement visqueux, à feuilles alternes ou rarement opposées, très-entières, dentées en scie, souvent couvertes de points translucides qui sont comme de pe-

tits *trous* qui auraient été faits par les *mouches*; à pédoncules axillaires, fasciculés, rarement solitaires, uniflores : fleurs blanches ou rougeâtres, garnies à la gorge de poils épars. On distingue le *Myopore à petites feuilles*, le *Myopore agréable*, le *M. à feuilles elliptiques*. — Le Myopore est le type d'une famille dite des *Myoporinées*, qui renferme, outre le genre type, les genres *Pholidia*, *Eremophila*, *Stenochilus* et *Bontia*.

MYOPOTAME (du grec *mys*, rat, et *potamos*, fleuve), genre de Rongeurs de l'Amérique méridionale, dont on ne connaît qu'une seule espèce, le *Coypou* (*M. coypus*), qui est long de près d'un mètre, y compris la queue, de couleur brun-marron sur le dos et passant au roux dans les parties inférieures. Le pelage du Coypou a beaucoup de rapport avec celui du Castor : sa peau a été longtemps l'objet d'un grand commerce; elle se vendait sous le nom de *Raconde*. Cet animal est encore fort commun dans le Chili, la province de Buenos-Ayres et le Tucuman.

MYOSIS (du grec *myô*, cligner les yeux), resserrement extrême et permanent de la pupille : c'est le plus souvent un effet de l'inflammation de l'iris ou de la rétine.

MYOSITE, *Myositis* (du grec *myôn*, muscle), inflammation des muscles, par exemple du cœur (cordite), de la langue (glossite), du psoas (psoïte). Plusieurs médecins contestent que les muscles puissent s'enflammer, et confondent la *myosite* avec le *rhumatisme musculaire*. *Voy.* ce mot.

MYOSOTIS (du grec *mys*, souris, et *ous*, *ôtos*, oreille, par allusion à la forme des feuilles), genre de la famille des Borraginées, fort voisin des Héliotropes, renferme des plantes herbacées de petite taille, à fleurs extrêmement petites, mais élégantes, tantôt d'un bleu pâle, tantôt roses ou blanches : calice à 5 divisions persistantes, corolle en soucoupe; tube très-court; limbe à 5 lobes échancrés au sommet; 5 écailles convexes et rapprochées à l'orifice du tube; graines lisses ou hérissées sur leurs angles. Les deux principales espèces sont : le *Myosotis des marais* (*M. palustris*, *M. perennis*), commun dans les prairies et les lieux humides de l'Europe : racine dure et vivace; fleurs sessiles, oblongues, lancéolées, obtuses; fleurs assez grandes, d'un beau bleu, jaunes à l'orifice du tube, disposées en grappes qui, avant leur entier développement, sont roulées en queue de scorpion; calice à poils apprimés; le *M. des champs* (*M. arvensis*, *M. annua*) : racine fibreuse et annuelle; tige hérissée de poils blanchâtres, ainsi que les feuilles et les calices; fleurs très-petites, qui se montrent dès le printemps et se succèdent pendant tout l'été. On distingue encore : le *petit Myosotis* (*M. pusilla*), le *M. nain* (*M. nana*) et le *M. en corymbe*.

On trouve ces plantes dans presque toutes les contrées de l'Europe; dans les pâturages, les plaines, les marais, sur les montagnes, les collines, dans les champs, les bois; il en résulte un très-grand nombre de variétés intermédiaires. On peut en orner les endroits frais et humides des jardins, ainsi que le bord des pièces d'eau et des ruisseaux; elles produisent un effet très-agréable au milieu de la verdure des gazons. On les élève aussi en pots dans les appartements. Dans certaines provinces on la nomme *Grémillet*, *Souvenez-vous de moi*, *Ne m'oubliez pas* (en allemand *vergiss mich nicht*); dans d'autres, *Plus je vous vois*, *plus je vous aime*.

MYOSURUS (du grec *mys*, rat, et *oura*, queue), vulgairement *Queue de rat*, *Ratoncule*, genre de Renonculacées : c'est une fort petite plante, dont les semences, disposées en un long épi grêle, subulé, figurent assez bien une queue de rat. Les feuilles sont fines, linéaires, toutes radicales, ramassées en touffes; de leur centre s'élève une hampe courte et simple, terminée par une petite fleur d'un vert jaunâtre; la corolle a 5 pétales courts, munis d'onglets tubuleux; de 5 à 10 étamines; ovaires nombreux, formant d'abord un petit cône aigu qui s'allonge de plus d'un pouce en mûrissant. Cette plante, répandue dans toute l'Europe, fleurit en été sur les collines arides et dans les terrains secs et sablonneux.

MYOTILITÉ (du grec *mys*, *myos*, muscle), nom donné par Chaussier à la *contractilité musculaire*.

MYRIA, mot grec, pluriel neutre de *myrioi*, qui veut dire *dix mille*. Il entre dans la composition d'un grand nombre de mots, et en particulier dans la nomenclature du nouveau système métrique. Ainsi le *myriamètre* est une mesure itinéraire de 10,000 mètres, ou 10 kilomètres; elle vaut à peu près 2 lieues et demie de poste; le *myriagramme* est un poids de 10,000 grammes, ou de 10 kilogrammes. Le *myriare* est une mesure pour les terrains, égale à 10,000 ares; cette dernière mesure est peu usitée. — C'est aussi de la même racine que s'est formé le mot *Myriade* pour désigner un nombre de dix mille objets quelconques, et par suite une quantité indéfinie et innombrable.

MYRIAGRAMME. *Voy.* MYRIA et GRAMME.

MYRIAMÈTRE. *Voy.* MYRIA et KILOMÈTRE.

MYRIAPODES ou MILLE-PIEDS (du grec *myrios*, dix mille, sans nombre, et *pous*, *podos*, pied), classe d'animaux articulés, terrestres, sans ailes, ayant le corps composé de segments nombreux dont chacun a le plus souvent une paire de pattes; la tête pourvue de deux antennes, les yeux stemmatiformes, composés ou nuls. Leur circulation est incomplète; leur respiration, trachéenne; leur génération, bisexuée, ovipare ou ovovivipare. Les Myriapodes ont de douze paires de pieds à plusieurs centaines. Leurs mœurs varient selon les familles : certaines espèces sont frugivores, d'autres carnassières. Ils vivent dans les lieux humides, sous les mousses, les pierres et dans les bois pourris; ils ne sortent que la nuit de leurs trous. Ils ont la vie très-dure, et résistent aux plus grandes mutilations. On les trouve dans toutes les parties du monde. La classe des Myriapodes se divise en deux ordres : les *Chilognathes* ou *Iules*, et les *Chilopodes* ou *Scolopendres*. *Voy.* ces mots.

MYRICA, nom que les anciens donnnaient au *Tamarix*, a été adopté par les Botanistes modernes pour désigner un tout autre genre, type de la famille des *Myricacées* (*Voy.* ci-après), dans lequel on distingue deux espèces importantes : le *Myrica Galé*, vulgairement *Galé odorant*, *Piment royal*, *Piment aquatique* (*Voy.* GALÉ), et le *M. cerifera*, vulgairement *Cirier*, *Arbre à cire*. *Voy.* CIRIER.

MYRICACÉES ou MYRICÉES (de *Myrica*, Galé odorant, genre type), famille de plantes dicotylédones, établie par L.-C. Richard, se compose d'arbres et d'arbrisseaux à feuilles alternes ou éparses, avec ou sans stipules : fleurs unisexuées et le plus souvent dioïques : les fleurs mâles, disposées en chatons, ont une ou plusieurs étamines souvent réunies sur un androphore rameux, et placé à l'aisselle d'une bractée; les fleurs femelles, également en chatons, sont solitaires et sessiles à l'aisselle d'une bractée plus longue qu'elles; ovaire lenticulaire, contenant un seul ovule dressé et orthotrope; style très-court, et surmonté de 2 longs stigmates subulés et glanduleux. En dehors de l'ovaire, on trouve 2, 3 ou un plus grand nombre d'écailles hypogynes et persistantes, se soudant quelquefois avec le fruit; celui-ci est une sorte de petite noix monosperme et indéhiscente, quelquefois membraneuse et ailée, renfermant une graine dressée.

Cette famille, à laquelle on a rapporté les genres *Myrica*, *Comptonia*, *Casuarina*, ne comprend plus guère aujourd'hui que le genre type *Myrica*.

MYRICINE, substance solide, d'un blanc grisâtre, fusible à 65 degrés, qui reste lorsqu'on traite par l'alcool bouillant la cire des Myricas ainsi que celle des Abeilles. Elle est encore sans usages.

MYRISTICA, nom botanique du *Muscadier*, lui a

été donné à cause du parfum (*myron*) de la Muscade.

MYRISTICACÉES (du genre type *Myristica*, Muscadier), famille de plantes dicotylédones, détachée des Laurinées, se compose d'arbres tous exotiques et croissant sous les tropiques, à feuilles alternes, non ponctuées, entières, à fleurs dioïques, axillaires ou terminales, diversement disposées; calice gamosépale, à 3 divisions valvaires. Dans les fleurs mâles, on trouve de 3 à 12 étamines monadelphes, dont les anthères, rapprochées et souvent soudées ensemble, s'ouvrent par un sillon longitudinal; dans les fleurs femelles, l'ovaire est libre, à une seule loge contenant un seul ovule dressé et anatrope; très-rarement on en observe deux; style très-court, terminé par un stigmate lobé. Le fruit est une sorte de baie capsulaire, s'ouvrant en 2 valves; la graine est recouverte par une fausse arille charnue. *Voy.* MUSCADIER.

MYRISTINE. *Voy.* BEURRE DE MUSCADE.

MYRMÉCOBIE (du grec *myrmex*, fourmi, et *bios*, vie), *Myrmecobius*, genre de Mammifères de la classe des Didelphes, est ainsi appelé parce qu'il vit de Fourmis : tête allongée, oreilles médiocres et droites, queue également médiocre, pieds antérieurs pentadactyles, pieds postérieurs tétradactyles. La seule espèce connue, le *Myrmecobius fasciatus*, a 25 centimètres de long, moins la queue qui en a 16. Le pelage est mélangé d'ocre rougeâtre, de blanc, de noir et de jaune. Il habite la Nouvelle-Hollande.

MYRMÉCOPHAGE. *V.* FOURMILIER et ORYCTÉROPE.

MYRMÉLÉON. *Voy.* FOURMI-LION.

MYRMICE, espèce de Fourmi, type des *Myrmicites*.

MYROBALANS (du grec *myron*, parfum, et *balanon*, gland), fruits desséchés de diverses espèces de Badamier (*Terminalia*), qu'on apporte de l'Amérique et de l'Inde, et dont on fait usage en Médecine comme purgatifs. On les distingue en *citrins*, *emblics*, *kébulis*, *bélerins* et *indis* ou de l'Inde. Les *citrins* sont d'un jaune rougeâtre, d'un goût astringent et désagréable, et ont la forme de nos prunes de Mirabelle; ils renferment une amande. Les *emblics* sont noirâtres et chagrinés, de la grosseur d'une noix de galle, et faciles à se mettre en quartiers. Les *bélerins* sont à noyau, de la grosseur d'une muscade, d'un jaune rougeâtre au dehors et jaunâtre en dedans. Les *indis* sont de la grosseur du bout du doigt d'un enfant, noirs en dehors et en dedans, sans noyau et fort durs, d'un goût aigrelet.

On a donné le nom de *Myrobalanées* à une tribu de la famille des Combrétacées, qui renferme le genre Badamier.

MYROSPERME, *Myrospermum* (du grec *myron*, parfum, et *sperma*, graine), nom donné par quelques Botanistes à un genre qui se confond avec le genre *Myroxyle*. *Voy.* ci-après.

MYROXYLE, *Myroxylum* (du grec *myron*, parfum, et *xylon*, bois), genre de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, tribu des Sophorées, renferme plusieurs espèces, dont les deux principales sont : le *M. du Pérou*, à écorce lisse, épaisse, à feuilles alternes, à fleurs blanches et disposées en grappes rameuses : toutes les parties de cet arbre, et surtout son écorce, sont résineuses; elles donnent par incision ou par infusion le *Baume du Pérou*; le *M. de Tolu*, qui croît près de Tolu (province de Carthagène), et qui diffère du précédent par ses folioles moins nombreuses, lancéolées et aiguës : son écorce donne par incision le *Baume de Tolu*, employé en Médecine. *Voy.* BAUME.

MYRRHE (du grec *myrrha*, parfum), gomme-résine, en larmes ou en grains jaunes ou rougeâtres, translucides, d'une odeur aromatique agréable, d'une saveur amère et un peu âcre. On la tire d'Arabie et de la côte d'Ajan, où croît l'arbre qui la produit, et qui est, comme on suppose, une espèce de Térébinthacée (l'*Amyris* ou le *Balsamodendron myrrha*). Les Arabes la mâchent continuellement, et ils la considèrent comme un spécifique contre une foule de maladies. En Europe, on emploie aussi la myrrhe comme tonique et excitante, en fumigations ou sous forme d'extrait et de teinture; l'eau distillée de myrrhe est quelquefois prescrite contre les affections de poitrine. La myrrhe est célèbre par la suavité de son parfum depuis la plus haute antiquité; on la brûlait dans les temples et on l'employait aux embaumements. Jetée sur des charbons ardents, la myrrhe, celle du moins qu'on connaît aujourd'hui, donne une fumée qui n'a rien d'agréable : elle est loin d'égaler le parfum de l'encens, auquel on la substitue parfois à cause de la modicité de son prix.

Selon la Mythologie grecque, Myrrha, fille incestueuse de Cyniras, roi de Chypre, fut métamorphosée par Vénus, dans le pays des Sabéens, en un arbre dont les pleurs formèrent la myrrhe. La myrrhe est au nombre des parfums que les Juifs brûlaient en l'honneur de l'Éternel. Elle était un des présents que les trois rois venus de l'Orient (Mages) apportèrent au divin Fils de Marie.

MYRRHIDE, *Myrrhis*, *Myrrhidium*, genre de la famille des Ombellifères, dont les feuilles sont assez semblables à celles de la Ciguë, renferme deux espèces dont la principale est la *Myrrhide odorante*, plus connue sous les noms vulgaires de *Cerfeuil d'Espagne* et de *Cerfeuil musqué* (*Scandix odorata*). *Voy.* CERFEUIL.

MYRRHINITE, substance bitumineuse, la même que l'Aromatite. *Voy.* AROMATITE.

MYRSINE, *Myrsina* (du grec *myrsinos*, de myrte, analogue au myrte), genre type de la famille des Myrsinées, renferme des arbustes propres aux régions tropicales du globe, à feuilles alternes, membraneuses, très-entières; à fleurs dioïques axillaires, réunies en faisceaux ou en ombelles : calice ordinairement quinquéfide, corolle hypogyne, arrondie, à 5 divisions; 4 ou 6 étamines, filets très-courts; anthères à 2 loges; ovaire à une seule loge, renfermant 4 ou 5 ovules; style simple. Le fruit est de nature cornée ou crustacée, monosperme par avortement. Ce genre renferme une trentaine d'espèces peu connues. — La famille des *Myrsinées* a de grands rapports avec celle des Sapotées, aux dépens de laquelle elle a été formée, et avec celle des Primulacées. On l'a divisée en 3 tribus : les *Ardisiées*, renfermant les genres *Ardisia*, *Myrsine*, etc.; les *Mésées*, genre *Mæsa*; les *Théophrastées*, genres *Theophrasta*, *Jacquinia*, etc.

MYRTACÉES (de *Myrte*, genre type), famille de plantes dicotylédones, polypétales, à étamines périgynes, se compose d'arbres et d'arbrisseaux d'un port élégant, dont les diverses parties sont pleines d'un suc odorant et résineux : feuilles opposées, entières, souvent persistantes, souvent marquées de points translucides; fleurs diversement disposées, soit à l'aisselle des feuilles, soit au sommet des rameaux; calice gamosépale, adhérent par sa base avec l'ovaire, ayant son limbe partagé en 4, 5 ou 6 divisions, à préfloraison valvaire; corolle formée d'autant de pétales qu'il y a de lobes au calice; étamines très-nombreuses, ayant leurs filets libres ou diversement soudés, et leurs anthères terminales assez petites; ovaire infère à 2 ou 6 loges, contenant un nombre variable d'ovules attachés à leur angle interne; style généralement simple, et stigmate lobé. Le fruit est tantôt sec, déhiscent et séparé en autant de valves qu'il y a de loges, tantôt indéhiscent ou charnu. Les graines, généralement dépourvues d'endosperme, offrent un embryon dont les cotylédons ne sont jamais ni convolutés, ni roulés en cornet l'un sur l'autre.

La famille des Myrtacées renferme un grand nombre de genres appartenant, pour la plupart, à la zone torride. Les uns sont remarquables par leurs propriétés aromatiques (le *Giroflier*, la *Melaleuca Cajeputi*, le *Piment des Antilles*), ou astringentes

et rafraîchissantes (*Goyavier*, *Jambosier*, etc.); les autres, par l'élégance de leur port ou de leurs fleurs (le *Myrte commun*, l'*Eugenia*, l'*Eucalyptus*, le *Metrosidéros*, etc.), par la forme de leurs fruits, comme le *Lecythis* ou *Marmite des singes*, etc.

Les Botanistes divisent cette famille en 5 sous-ordres : *Chamælauciées*, *Leptospermées*, *Myrtées*, *Barringtoniées* et *Lécythidées*.

MYRTE, *Myrtus*, arbrisseau toujours vert, genre type de la famille des Myrtacées et de la section des Myrtées, a pour caractères : calice tubulaire, couronné d'un limbe à 4 ou 5 divisions profondes; corolle de 4 ou 5 pétales disposés en rosace; étamines multiples; ovaire à 2 ou 4 loges. Le fruit est une baie à 2, 3 ou 4 loges ou à une seule par avortement; graines solitaires ou géminées en nombre indéfini. Ce genre renferme plus de 200 espèces, répandues dans toutes les parties du monde. La plus connue est le *Myrte commun* (*M. communis*), qui croît spontanément dans les contrées voisines de la Méditerranée. En Orient et en Corse, il parvient à la taille d'un arbre de moyenne hauteur; mais, dans nos climats tempérés, ce n'est qu'un petit arbuste élégant, dont les fleurs, petites et blanches, exhalent une odeur suave que l'on retrouve dans les feuilles en les froissant; aux fleurs succèdent, vers la fin de l'été, des baies d'un bleu foncé, quelquefois blanches, qui persistent tout l'hiver avec les feuilles. Le Myrte peut vivre fort longtemps. Dans le midi de l'Europe, on forme avec cet arbuste des clôtures et des buissons d'autant plus gracieux qu'ils sont souvent associés à des grenadiers. Les anciens préparaient avec ses fruits une sorte de vin (*myrtedanum*), et une huile qu'ils employaient en médecine comme astringente; l'eau de myrte distillée sert de cosmétique sous le nom d'*Eau d'ange*. Le myrte sauvage a les feuilles beaucoup plus grandes que celles du myrte cultivé. Ses tiges droites servent à faire des tuyaux de pipes; son bois, qui est dur, est propre à divers usages de tour; son écorce et ses feuilles sont employées en Orient pour le tannage des cuirs.

Les variétés de Myrte le plus ordinairement cultivées comme plantes d'agrément sont : le *Myrte de Belgique*, le *M. à petites feuilles*, le *M. à feuilles d'oranger*, le *M. de Rome* et le *M. de Portugal*.

Les Grecs avaient consacré le myrte à Vénus et à l'Amour, sans doute parce qu'il croît en abondance dans l'île de Chypre, à Paphos, à Cythère, lieux où ces divinités étaient surtout adorées; ils en faisaient l'emblème des amants heureux; ils en ornaient leurs temples, leurs autels, et en couronnaient les images de leurs ancêtres dans les jours de fête; l'une des Grâces portait un bouquet de myrte à la main; les faits d'armes d'une importance secondaire étaient récompensés par une couronne de myrte. Les Hébreux, dans la fête des Tabernacles, mêlaient les rameaux du myrte avec des branches de dattier et d'olivier, qu'ils portaient à la main.

On donne vulgairement le nom de *Myrte* à diverses plantes qui n'ont rien de commun avec le myrte véritable : ce qu'on appelle *Myrte bâtard*, *M. des marais*, *M. du Brabant*, n'est autre chose que le *Myrica galé*, le *Galé-piment* de nos lieux humides (*Voy.* GALÉ et PIMENT); ce qu'on appelle *Myrte épineux*, *M. sauvage*, est le Fragon piquant, *Ruscus aculeatus*. *Voy.* FRAGON

MYRTILLE (diminutif de *myrte*), *Vaccinium myrtillus*, espèce du genre Airelle, ainsi nommée parce que le port et le feuillage de cette plante ont quelque ressemblance avec le myrte, est remarquable surtout par ses baies d'un bleu noirâtre, connues dans les campagnes sous le nom de *Raisins des bois*, *Morets*, *Brimbelles*. *Voy.* AIRELLE.

MYSTÈRES (du grec *mystérion*, de *myô*, tenir caché), cérémonies religieuses des païens qui se célébraient en secret : les plus célèbres étaient ceux de Cérès, qui se célébraient à Éleusis, ceux de la Bonne Déesse ou de Cybèle, et ceux d'Isis (*Voy.* MYSTÈRES au *D. univ. d'H. et de G.*). — Sainte-Croix a publié en 1817 des *Recherches historiques sur les Mystères du Paganisme*. On doit à plusieurs savants de l'Allemagne, à MM. Fr. Creuzer, Preller, Voss, Lobeck, Ottfried Muller, des recherches plus approfondies et plus récentes sur le même sujet.

Dans la Religion chrétienne, on appelle *Mystère* tout ce qui est proposé aux fidèles comme inaccessible à la raison humaine, et qui doit être reçu comme un article de foi : tels sont les *M. de la Trinité*, *de l'Incarnation*, *de la Rédemption*, *de la présence réelle* ou *de l'Eucharistie*; c'est ce dernier que l'on désigne spécialement quand on dit : *célébrer les saints mystères*.

Au moyen âge, on donna le nom de *Mystères* à des pièces dont le sujet était généralement tiré de la Bible ou du Nouveau Testament. Autorisées par le clergé, ces pièces, qu'il faut se garder de confondre avec les *Moralités*, se représentèrent d'abord dans les cathédrales, puis sur les parvis, et enfin sur les places publiques. La plupart étaient composées par des clercs, et jouées par eux ou par des confréries et des corporations : une des plus célèbres était celle des *Confrères de la Passion*. Généralement, les spectateurs prenaient part comme figurants à la représentation des mystères. Les plus fameux sont le *Mystère de la Passion*, celui *de l'Incarnation*, celui *de la Résurrection*, et le *Mystère de sainte Catherine*. Les mystères, en grande vogue du XII[e] au XIV[e] siècle, commencèrent à disparaître dans le XV[e] siècle; ils furent formellement interdits à partir de 1545, à cause du mélange de plus en plus inconvenant de religion et de bouffonnerie qu'ils offraient aux spectateurs. On peut lire sur ce sujet les *Études sur les Mystères* de M. On. Le Roy, Paris, 1837, in-8, et les *Origines du théâtre moderne* de M. Ch. Magnin, Paris, 1838. Un grand nombre de *Mystères* ont été imprimés.

MYSTICISME, doctrine des Mystiques, consiste à substituer l'inspiration à la raison, et à chercher la connaissance de la vérité dans la pure contemplation ou dans la communication avec les intelligences supérieures. Les Mystiques ont recours aux révélations surnaturelles, aux visions, à l'extase, et sont rapidement conduits soit au quiétisme et à l'indifférence universelle, soit aux opérations superstitieuses de la théurgie et de la magie.

Chez les Païens, on trouve le germe du Mysticisme dans certaines doctrines de Platon et dans les doctrines orientales ou gnostiques; mais il ne commença à être réduit en système qu'à Alexandrie dans les premiers siècles de notre ère : Philon, Plotin, Porphyre, Jamblique, Proclus, en sont les premiers et les plus illustres interprètes.

Dans le Christianisme, le Mysticisme compte aussi de nombreux représentants : dans les premiers siècles, S. Denis l'Aréopagite; au moyen âge, S. Bonaventure, A'Kempis, auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, Gerson, Marsile Ficin, les Pic, Reuchlin, Agrippa, R. Fludd, Bœhme, les Rose-Croix; et, aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, Pordage, Poiret, Van Helmont, Swedenborg, Martinez-Pasqualis, Saint-Martin. On compte aussi parmi les mystiques Catherine de Sienne, sainte Thérèse, Marie Alacoque, M[me] Bourignon, M[me] Guyon, et plusieurs autres personnes d'une piété exaltée. Parmi les mystiques chrétiens, les uns, comme S. Bonaventure, A'Kempis, Gerson, n'ont fait qu'offrir dans leurs écrits la perfection de la piété; les autres se sont abandonnés aux plus folles rêveries. Pordage a publié *Theologia mystica*, Amsterdam, 1698, et Poiret : *Theologiæ mysticæ ejusque auctorum idea*, Amst., 1707. M. Jourdain a donné une *Thèse sur la Théol. mystique* de Gerson.

MYSTIQUE (du grec *mystikos*, qui est caché ou

allégorique). En Théologie, on appelle *Sens mystique* une explication allégorique d'un événement, d'un passage, d'un discours de l'Écriture.

En Droit, on nomme *Testament mystique* un testament écrit ou du moins signé par le testateur, et remis par lui clos et scellé à un notaire, en présence de six témoins. *Voy.* TESTAMENT.

MYSTIQUES. *Voy.* MYSTICISME.

MYTHE (du mot grec *mythos*, fable). Ce mot, qui, au propre, s'applique à tout trait de la fable, de l'histoire héroïque ou des temps fabuleux, a été récemment employé pour désigner les allégories que l'on suppose cachées sous ces traits, et en général pour toute narration allégorique et symbolique : *Her*, ou l'*Arménien*, dans la *République* de Platon offre un exemple des mythes de ce genre. La plupart des auteurs ont expliqué par de semblables allégories toute la mythologie païenne : c'est ainsi que le mythe des Myrmidons, peuple que la Fable fait venir de fourmis, a paru signifier la diligence et le zèle de ce peuple pour les travaux de l'agriculture ; que le mythe de Protée, le devin insaisissable, s'explique par la profonde sagesse de ce prince et la difficulté que ses sujets avaient à l'aborder (*Voy.* MYTHOLOGIE et SYMBOLIQUE). Quelques-uns, et à leur tête Vico, Herder, Niebuhr, ont voulu appliquer la même méthode à l'histoire, et en sont venus à mettre en doute les faits qui paraissaient les mieux établis : c'est surtout de nos jours que l'on est tombé dans ces excès, contre lesquels il se fait aujourd'hui une puissante réaction.

MYTHOLOGIE (du grec *mythos*, fable, et *logos*, discours). Ce mot, qui primitivement signifiait l'histoire fabuleuse des dieux, des demi-dieux et des héros de l'antiquité, a été, depuis quelque temps, étendu d'abord à la science de la religion païenne, à l'explication de ses mystères, de ses cérémonies, de ses mythes ou fables, puis à la science de toutes les religions idolâtres : c'est en ce dernier sens qu'on dit la *M. hindoue*, la *M. scandinave*, la *M. péruvienne*, etc., tout aussi bien que la *M. grecque* ou *romaine*.

Les plus anciens *Mythologues*, Hécatée de Milet, Evhémère, Denys de Samos, etc., ont cherché à donner de tous les mythes une explication purement historique. Chez les modernes, Sam. Bochart, l'abbé Banier, J. Bryant, Hullmann, Bœttiger, partagèrent la même opinion ; Fr. Bacon (*De sapientia veterum*), Noël Conti (*Mythologiæ*), en donnèrent des explications philosophiques, morales ou politiques ; G.-J. Vossius, suivi en cela par Huet, en tira un enseignement théologique, qu'il supposait dérivé de la religion monothéiste des Juifs ; J. Tollius imagina de rapporter à la chimie naissante toutes les fables de l'antiquité. L'abbé Pluche, et, après lui, Dupuis, dans l'*Origine de tous les cultes*, essayèrent d'y montrer l'histoire de la Nature et surtout celle du Ciel ; Volney et Schweigger développèrent ces explications astronomiques ; enfin les travaux plus récents des Heyne, Voss, Ph. Buttmann, Welcker, Ottfried Muller, et surtout ceux de Fr. Creuzer (*Religions de l'antiquité*), et de M. Guigniaut, son savant traducteur et son commentateur, ont rectifié les idées sur ce sujet, et ont prouvé que, dans toutes les religions, les mythes ne sont autre chose que des *symboles*. *Voy.* ce mot.

Pour l'étude de la Mythologie, on peut consulter, outre les ouvrages des auteurs anciens, Hésiode, Apollodore, Conon, Hygin, Ovide, Pausanias, et ceux des écrivains modernes ci-dessus nommés : la *Mythologie comparée avec l'histoire* de Tressan, le *Dictionnaire de la Fable* de Noël, la *Biographie mythologique* de M. V. Parisot (faisant suite à la *Biographie universelle*), et les dict. abrégés de Chompré, E. Jacobi (trad. par Bernard), Val. Parisot, etc.

MYTILACÉS (du latin *mytilus*, moule), famille de Mollusques conchifères dimyaires : coquille équivalve, inéquilatérale, charnière sans dents, pied linguiforme, secrétant un byssus filiforme. Cette famille comprend les deux genres *Moule* et *Pinne*.

MYURE (du grec *mys*, rat, et *oura*, queue). On dit que le pouls est *myure* quand les pulsations, de plus en plus faibles, vont en diminuant jusqu'à ce qu'elles manquent tout à fait, par comparaison avec la queue d'un rat, qui va toujours en diminuant.

MYXINE (de *myxos*, visqueux). *V.* GASTROBRANCHE.

N

N, consonne nasale, est la 14e lettre de notre alphabet, la 11e des consonnes. En espagnol, N est souvent surmontée d'un signe nommé *tilde* (ñ) ; elle devient alors mouillée et se prononce à peu près comme *gn* dans *ignorance*. — N. (abréviation du latin *nomen*, nom) indique un nom propre qu'on ignore. Comme abréviation de nom propre, N. se met pour *Neptune*, *Napoléon*, *Nicolas*, etc. — En Géographie, N. se met pour *nord*, N.-E. pour *nord-est*, N.-O. pour *nord-ouest*, N.-N.-E. pour *nord-nord-est*, etc. — N. ou N. B., pour *nota* ou *nota bene*, s'écrit en tête d'une remarque, d'une note ; No signifie *numéro*, et se place devant un numéro d'ordre ; N/C signifie *notre compte* ; N.-D. veut dire *Notre-Dame*. — Pris numéralement, ν' chez les Grecs valait 50, et ,ν 50,000 ; chez les Romains, N valait 900, et N̄ 900,000. — Sur les monnaies, N est la marque de Montpellier. — En Chimie, N désigne l'Azote ou Nitrogène ; Na, le Sodium (Natrium) ; Ni, le Nickel.

NABAB, nom donné dans l'Inde au gouverneur d'une province. *Voy.* le *Dict. univ. d'H. et de G.*

NACARAT, couleur entre le rouge-cerise et le rose, tirant sur le rouge de la *nacre* de perle. — Le *Nacarat du Portugal* est un crêpon ou linon très-fin, teint en nacarat, dont les dames se servent pour se farder, après l'avoir un peu trempé dans l'eau.

NACELLE (du latin *navicella*, pour *navicula*). Outre son sens propre, dans lequel il désigne un bateau léger, ce mot se dit surtout du panier suspendu au-dessous d'un ballon, et dans lequel se placent les aéronautes.

En Botanique, *Nacelle* se dit de la partie de la corolle des fleurs papilionacées qui est formée par le rapprochement ou la soudure des deux pétales inférieurs : on lui donne aussi le nom de *carène*.

En Conchyliologie, c'est le nom vulgaire d'une espèce de Patelle, la *Crepidula fornicata*.

NACRE (de l'arabe *nakar*, coquille), substance animalisée, dure, éclatante, blanche ou argentée, qu'offre l'intérieur d'un grand nombre de coquilles, et qui reflète un agréable mélange de couleurs, particulièrement la pourpre et l'azur. Cette substance doit le brillant éclat qui en fait tout le mérite à de petites couches d'air excessivement minces qui restent enfermées entre les couches calcaires et transparentes dont elle est composée, et qui sont sécrétées par le collier et le bord du manteau de certains mollusques. Les Haliotides, les Turbos ou Sabots, les Mulettes, les Anodontes et les Pintadines sont celles de toutes les coquilles qui fournissent la plus belle nacre. On distingue dans le commerce la *Nacre franche*, qui vient de l'Inde, de Ceylan et du Japon : elle se tire d'une coquille bivalve, aplatie et légèrement concave, dont l'intérieur

est d'un blanc éclatant, sauf que la partie nacrée est bordée par une ligne bleuâtre, enveloppée elle-même par une bande jaune verdâtre un peu large; la *N. bâtarde blanche*, qui vient du Levant : l'intérieur de la coquille qui la produit est solide et d'un blanc bleuâtre; le tour offre une couleur jaune, quelquefois verdâtre; son iris se compose de rouge et de vert; la *N. bâtarde noire*, d'un blanc bleu ou noirâtre très-remarquable : son iris se compose de rouge, de bleu et d'un peu de vert; l'*Oreille-de-mer* ou *Haliotide*, qui se trouve dans toutes les mers; et la *Burgaudine*, qui vient des Antilles.

On fait un grand usage de la nacre de perle dans les ouvrages de marqueterie, de tabletterie fine, de bijouterie : on s'en sert pour couvrir des boîtes et des tabatières; pour faire des étuis, des dés, des éventails, des boutons, des jetons, etc. Les nacres s'apportent brutes en Europe. Elles se vendent au poids, et leur prix varie suivant leur beauté et leur grandeur.—On travaille surtout la nacre de perle en France, à Paris et dans les départements voisins, en Angleterre et en Hollande. Ce travail est assez compliqué : la nacre passe successivement par les mains du *scieur* ou *débiteur*, de l'*émouleur*, du *redresseur*, du *découpeur*, du *façonneur*, du *graveur*. Ces diverses opérations développent une poussière fine et dure qui, si l'on ne prend les précautions convenables, expose l'ouvrier à certaines maladies, notamment aux bronchites et aux ophthalmies.

NADIR (de l'arabe *nadhara* ou *nazir*, opposé, vis-à-vis), le point de la voûte céleste qui se trouve directement au-dessous de nos pieds, et qui est diamétralement opposé au *zénith*. *V.* ce mot et HORIZON.

NÆVI MATERNI. *Voy.* ENVIE.

NAFÉ (mot arabe qui veut dire : *salutaire pour la poitrine*), fruit d'une espèce de Ketmie, plante cultivée en Syrie et en Égypte. Ce fruit est rafraîchissant. On en compose une pâte et un sirop pectoral, qui sont fort en usage depuis peu d'années, mais dont le charlatanisme a exagéré la vertu. *V.* KETMIE.

NAFFE (EAU DE), eau de senteur, dont la fleur d'oranger est la base.

NAGEOIRES, organe locomoteur des poissons. Les nageoires sont formées d'un nombre variable d'os, appelés *rayons*, parce qu'ils vont en divergeant comme les branches d'un éventail : elles forment comme une large rame susceptible de se rétrécir au gré de l'animal. On appelle *nageoires pectorales* celles qui sont situées en avant, près des branchies; *ventrales*, les deux de derrière, situées tantôt vers la queue (dans les Poissons *abdominaux*), tantôt près des pectorales (*P. subbrachiens* ou *thoraciques*), quelquefois même en avant de celles-ci (et elles sont alors dites *jugulaires*); *dorsale*, *anale*, *caudale*, celles qui se trouvent sur le dos, à l'anus, à la queue. Le nombre, la forme, la disposition des nageoires sont fort variables chez les poissons et fournissent un moyen facile de les distinguer : quelques-uns en sont complétement dépourvus (*P. apodes*); les *rayons* des nageoires sont tantôt cartilagineux (*P. chondroptérygiens*), tantôt osseux et piquants (*P. acanthoptérygiens*), tantôt mous (*P. malacoptérygiens*).

NAGEURS, *Natantes*, *Natatores*. En Histoire naturelle, on a donné ce nom :

1°. A une famille de Rongeurs comprenant ceux dont les doigts des pattes de derrière sont réunis par une membrane;

2°. A deux ordres de la classe des Mammifères, correspondant aux Palmipèdes et aux Cétacés;

3°. A un ordre d'Oiseaux aquatiques; ils ont pour caractères : des tarses courts, des doigts palmés, le corps arqué et bombé comme la carène d'un vaisseau, le plumage serré, lustré, imbibé d'huile et garni d'un duvet épais qui les garantit de l'humidité et les fait flotter plus légèrement sur l'eau. Ce sont les seuls oiseaux chez qui le cou dépasse la longueur des pieds. M. Vieillot fait entrer dans cet ordre les genres Frégate, Cormoran, Pélican, Fou, Paille-en-queue, Anhinga, Grèbe, Plongeon, Harle, Canard, Stercoraire, Mouette, Sterne, Bec-en-ciseaux, Pétrel, Albatros, Guillemot, Macareux, Sphénisque et Manchot;

4°. A une tribu de Crustacés décapodes brachyures, à laquelle on rapporte ceux dont les deux tarses postérieurs au moins sont en forme de nageoires;

5°. A une tribu de la famille des Polypiers corticaux, comprenant ceux dont l'axe n'est point fixé, et qui peuvent errer librement dans les eaux.

NAIADÉES (du genre type *Naias*), genre de plantes monocotylédones aquatiques, les mêmes que les *Fluviales* de Ventenat et les *Potamophiles* de L.-C. Richard. Ce sont des plantes qui croissent dans l'eau ou nagent à sa surface : feuilles alternes, souvent embrassantes à leur base; fleurs très-petites, quelquefois hermaphrodites, plus souvent unisexuées, monoïques ou plus rarement dioïques. Les fleurs *mâles* consistent en une étamine nue ou accompagnée d'une écaille, ou bien encore renfermée dans une spathe qui contient deux ou un plus grand nombre de fleurs; les fleurs *femelles* se composent d'un pistil nu ou renfermé dans une spathe, tantôt solitaires, tantôt géminées, ou enfin réunies en grand nombre, et quelquefois environnées de fleurs mâles dans une enveloppe commune; ovaire libre à une seule loge, contenant un seul ovule pendant, très-rarement 2 ou 4 ovules dressés; style court, terminé par un stigmate tantôt simple, discoïde, plane et membraneux; tantôt à 2 ou 3 divisions longues et linéaires; fruit sec, monosperme, rarement tétrasperme, indéhiscent.

Les Naïadées sont répandues dans les eaux douces et salées de tous les climats. Aucune d'elles n'est importante par ses applications. Le genre type, la *Naïade* (*Naias*), peut fournir un assez bon engrais, ainsi que les feuilles du *Zostère*; le rhizôme du *Potamogeton natans* sert d'aliment en Sibérie.

On divise la famille des Naïadées en 6 tribus : *Naïadées* propres, *Zostérées*, *Posidoniées*, *Ruppiées*, *Zannichelliées* et *Potamogétonées*.

NAIN (du grec *nannos*, qui a le même sens). Ce nom, qui, dans son acception la plus étendue, se donne à tous les êtres organisés, animaux ou même végétaux, dont la taille est de beaucoup inférieure à la taille moyenne de leur race, s'applique plus spécialement aux individus de l'espèce humaine : on considère comme nains ceux qui ont moins de 1 m. 30 centim. On trouve des peuples de fort petite taille dans les pays très-froids (Lapons, Samoyèdes), et aussi dans quelques îles de la mer du Sud où les chaleurs sont excessives; cependant, il n'y a pas, à proprement parler, de peuples de nains, et il faut ranger parmi les fables l'existence des Pygmées.

Autrefois, les rois et les princes nourrissaient des nains pour en faire leur amusement. Les Orientaux trouvèrent, dit-on, l'art d'empêcher l'accroissement du corps, et de créer, pour ainsi dire, des nains artificiels. De la cour des rois de Perse, cet usage barbare passa aux Grecs après Alexandre, et aux Romains sous les empereurs, dès le milieu du 1er siècle : ces derniers prenaient plaisir à rassembler, de tous côtés, des nains qu'ils faisaient combattre ensemble et s'entr'égorger. Au moyen âge, les nains étaient fort en crédit; ils portaient les messages des chevaliers, et servaient de pages aux châtelains. La manie des nains fut poussée fort loin sous les règnes de François Ier et de Henri II. Le dernier prince qui s'en soit amusé fut Stanislas, duc de Lorraine : son nain, Nicolas Ferry, devint célèbre sous le nom de *Bébé*: il avait 80 centim.; il mourut en 1763 à 22 ans. Parmi les nains les plus connus, on cite encore les Anglais Jeffery Hudson (1619-82) et Birch : ce dernier ne dépassait pas 50 centim.; le gentilhomme polonais Borwilawski, et de nos jours Tom Pouce et l'amiral

Tromp, le premier haut de 71 centimètres et le second de 73.

La taille des animaux subit, ainsi que celle de l'homme, l'influence du climat : les chevaux et les vaches sont de petite taille dans les pays secs dépourvus de pâturages (îles Shetland, Corse, etc.). Parmi les végétaux, on voit des plantes rester naines dans certaines localités, surtout dans les pays froids : au contraire, des plantes qui ne sont que des herbes dans nos contrées deviennent des arbres dans les pays chauds.

NAIN JAUNE, jeu de cartes ainsi nommé parce qu'au milieu de la table on place un tableau carré au milieu duquel est représenté un *nain jaune* tenant un sept de carreau. Aux quatre angles de ce tableau, sont le roi de cœur, la dame de pique, le valet de trèfle et le dix de carreau. Ce jeu se joue avec 52 cartes et un nombre de joueurs qui varie de 3 à 8. Les cartes étant distribuées, le premier à la droite du donneur jette une carte quelconque, puis une seconde, une troisième, etc., pourvu que leur valeur se suive, quelle qu'en soit la couleur; s'il y a une lacune dans la série de ses cartes, il s'arrête, et le joueur suivant continue. Aussitôt qu'un des joueurs s'est débarrassé de toutes ses cartes, les autres abattent ce qui leur reste, et payent autant de jetons qu'ils ont de points. Si, dans le cours du jeu, on a pu jouer une des cartes du tableau, on gagne les jetons qui la couvrent; si elle reste en main, on double la somme.

NAÏS, genre d'Annélides à soie, établi par Cuvier, renferme de très-petits vers assez semblables aux Lombrics, au corps allongé, filiforme, aplati, articulé; chaque articulation garnie d'appendices sétacés; bouche et anus terminaux. Les Naïs vivent dans les eaux douces courantes ou stagnantes, enfoncées dans la vase ou les débris de corps organisés. Ils sont très-communs en France. Les savants ont divisé ce genre en 8 groupes principaux, comprenant un très-grand nombre d'espèces.

NAISSANCE. « Les déclarations de naissance doivent être faites dans les trois jours de l'accouchement à l'officier de l'état civil du lieu, lequel en dresse acte immédiatement. » (Code Nap., art. 55 et suiv.). — La filiation des enfants légitimes se prouve par les *actes de naissance* inscrits sur le registre de l'état civil. » (art. 319).

Le *Jour de naissance* (*Natalis dies*) était particulièrement fêté chez les Romains : on dressait un autel de gazon sur lequel on immolait un agneau ; les amis s'envoyaient des présents à cette occasion. Le jour de la naissance des princes était surtout consacré par la piété ou par la flatterie. Le *Jour de naissance* de chacun des membres d'une famille est encore aujourd'hui célébré chaque année dans les pays du Nord : c'est pour les Protestants ce qu'est chez les Catholiques la fête patronale. *Voy.* NATAL.

En France, la naissance d'un prince a toujours été célébrée comme un événement d'un intérêt public : on tire 101 coups de canon pour la naissance d'un prince, et 21 pour celle d'une princesse. *Voy.* NATIVITÉ.

NAJA ou NAIA, serpent très-venimeux, de l'ordre des Ophidiens hétérodermes : crochets implantés sur les os de la mâchoire supérieure et cachés par un repli de la gencive à l'état de repos, mâchoires très-dilatables, langue très-extensible, tête élargie en arrière et couverte de grandes plaques hexagonales, queue munie d'un double rang de plaques et à extrémité arrondie. Ce genre renferme deux espèces : le *Naja hajé* ou *ahje*, commun en Afrique et surtout en Égypte : on croit que c'est l'*Aspic* des anciens (*Voy.* ASPIC) ; il est verdâtre avec des taches brunes; et le *N. vulgaire*, ou *Vipère à lunettes*, ainsi appelé parce qu'il porte sur le cou des raies noires rappelant la forme d'une lunette : ce dernier est jaune ou brun clair ; on le trouve particulièrement dans l'Inde et la Perse.

NANDHIROBÉES, famille de plantes dicotylédones, détachée des Cucurbitacées par Aug. Saint-Hilaire et assez rapprochée des Passiflorées et des Myrtées. Elle a pour type le *Nandhiroba* ou *Feuillée* (*Voy.* FEUILLÉE), et renferme des plantes exotiques particulières à l'Amérique.

NANDOU, *Rhea Americana*, vulgairement *Autruche d'Amérique*, oiseau de l'ordre des Échassiers de Cuvier, ou des Coureurs de M. de Blainville : bec droit, court, mou, déprimé à la base, à pointe obtuse et onguiculée ; pieds longs, assez robustes, 3 doigts dirigés en avant, ce qui distingue cet oiseau de l'Autruche ; tibia emplumé, sauf au genou ; ailes propres au vol et éperonnées. — Le Nandou habite les contrées les plus froides du Brésil, du Chili, du Pérou et de la Patagonie. Il est beaucoup plus petit que l'Autruche vulgaire, et atteint à peine 1^{m},60; il a les parties supérieures d'un gris cendré bleuâtre, les parties inférieures blanchâtres, le haut de la tête et la nuque noirâtres, avec une bande noire partant du cou et s'élargissant sur les épaules. Ces oiseaux vivent dans les plaines découvertes, par paires ou en troupes; ils se nourrissent de graines et d'herbes. Leur course est excessivement rapide.

NANKIN, tissu de coton de teinte jaune chamois, qui autrefois se fabriquait exclusivement en Chine et nous venait de Nankin, mais qui depuis a été imité aux Indes et en Europe, notamment en Suisse, en France et en Angleterre. On a cru longtemps que les Chinois employaient dans la fabrication du nankin un coton naturellement coloré : mais il paraît qu'il est soumis à la teinture avant le tissage. D'après le procédé usité en France, le fil de coton, préalablement décreusé, tordu et aluné, est plongé successivement dans un bain de tan, puis de chaux vive, ce qui lui donne une teinte carmélite qu'on abaisse au degré convenable, à l'aide d'une dissolution de chlorhydrate d'étain.

NANTISSEMENT (du latin *nans*, caution). Aux termes du Code Nap., le *nantissement* (art. 2071) est un contrat par lequel un débiteur remet à un créancier une chose pour sûreté de sa dette. Le nantissement d'une chose mobilière prend le nom de *gage*, et celui d'une chose immobilière le nom d'*antichrèse*. *Voy.* ces mots.

NAPEL (du latin *napellus*, diminutif de *napus*, navet, à cause de la forme de sa racine, un peu semblable à celle d'un navet), espèce d'Aconit, est un poison mortel et subtil. *Voy.* ACONIT.

NAPHTALINE (de *naphte*), substance solide, en paillettes blanches, cristallines et nacrées, d'une forte odeur empyreumatique, qu'on extrait du goudron provenant de la houille et d'autres matières organiques; il s'en produit beaucoup dans les fabriques du gaz de l'éclairage. Elle renferme du carbone et de l'hydrogène ($C^{20}H^{8}$), fond à 79°, bout à 212° et se volatilise sans décomposition. On a proposé de l'employer comme préservatif contre l'attaque des insectes parasites. Observée pour la première fois par Garden et décrite par Kidd, la naphtaline a été complétement étudiée par M. Laurent.

NAPHTE (en grec *naphta*), substance liquide, diaphane, incolore ou légèrement ambrée, d'une odeur excessivement pénétrante, très-inflammable et brûlant avec une belle flamme qui ne laisse aucun résidu; elle est plus légère que l'eau, et se compose de carbone et d'hydrogène. Le naphte est une espèce de bitume; il est rare dans la nature à l'état de pureté. Les principales sources connues se trouvent sur les bords du Tigre et de la mer Caspienne, et en Italie, au village d'Ammiano (Parmesan). On l'extrait aussi du pétrole : d'où son nom vulgaire d'*Huile de pétrole*. Le naphte peut servir à l'éclairage : c'est avec le naphte que sont éclairées les villes de Parme et de Gênes. Il sert aussi à dissoudre le caoutchouc, et éloigne les insectes des étoffes de laine et des fourrures. Enfin on conserve dans l'huile de

naphte des substances, comme le potassium et le sodium, qu'on veut dérober à l'action de l'oxygène de l'air. *Voy.* BITUME et PÉTROLE.

NAPOLÉON, pièce d'or à l'effigie de l'empereur Napoléon, qui a remplacé le *Louis d'or.* Il y en a de deux sortes : celles de 20 francs, pesant 6 grammes 45 centièmes, et celles de 40 francs.

NAPOLÉONE, *Napoleona imperialis*, genre type de la famille des Napoléonées, formée aux dépens des Ébénacées, intermédiaire entre les Passiflorées et les Cucurbitacées, se compose d'arbustes particuliers à l'Afrique occidentale, à feuilles simples, alternes, d'un duvet foncé; à fleurs solitaires, placées à l'aisselle des feuilles; corolle monopétale d'un bleu d'azur, avec un grand nombre de plis rayonnants; à fruit en forme de baie charnue. Les fleurs se réunissent quelquefois par deux ou par trois, et présentent alors l'aspect d'une double ou d'une triple couronne.—Cette plante magnifique a été découverte en 1787 par Palisot de Beauvois, dans le royaume d'Oware (Afrique occidentale); elle fut érigée en genre en 1804, en l'honneur de Napoléon, récemment élevé au trône impérial. En 1814, après la chute de Napoléon, on remplaça son nom par celui de *Belvisia*, du nom du botaniste Beauvois qui l'avait étudiée. On ne la cultive que dans les serres.

NAPOLITAINE, tissu de laine lisse non foulé, teint en pièce et qui se tirait originairement de Naples. Il se fabrique spécialement à Reims; mais la mode en est à peu près passée aujourd'hui.

NAPPE (du latin *mappa*). L'usage des nappes ne remonte pas au delà du Xe siècle. Les Romains ne les connaissaient pas; ils mangeaient sur des tables nues, d'ivoire ou de marbre.

On nomme *Nappe :* en Vénerie, la peau des bêtes fauves, et surtout celle du cerf, qu'on étend par terre pour donner la curée aux chiens; — en termes de Pêche, la partie la plus déliée d'un filet; — les filets à prendre des alouettes, des ortolans, etc.

NAPUS, nom latin du genre *Navet.*

NAR, plante aromatique. *Voy.* NARD.

NARCISSE, *Narcissus*, genre de la famille des Amaryllidées, type de la tribu des Narcissées, renferme des plantes herbacées à racine bulbeuse, à feuilles partant de cette racine, et à fleurs portées sur une hampe plus ou moins longue, d'où elles pendent d'un côté seulement; elles sont enveloppées, avant leur épanouissement, d'une spathe monophylle. On connaît plus de soixante espèces de Narcisses, dont le plus grand nombre existe à l'état sauvage. Les plus belles espèces sont : 1° le *Narcisse des bois* ou *des prés* (*N. pseudonarcissus*), vulgairement *Fleur de coucou, Aiault, Porion*, etc. : la variété la plus commune est jaune; c'est une des premières fleurs qui paraissent après les gelées; on la trouve en abondance sur les coteaux et dans les bois; elle a des propriétés antispasmodiques et fébrifuges; 2° le *N. à bouquet* (*N. tazetta*), espèce très-commune et très-recherchée dans le midi de la France : ses fleurs, réunies sur la même tige, sont jaunes et odorantes; il y en a de simples et de doubles, et l'on en compte plusieurs variétés qui se distinguent par les nuances de leurs fleurs, leur volume, leur forme, etc. : la plus remarquable est dite *N. de Constantinople;* 3° le *N. des poëtes* (*N. albus*), dit aussi *Jeannette* ou *Œillet de Pâques*, à fleurs d'un beau blanc, dont la collerette est bordée d'un liséré rougeâtre; son odeur est un peu forte, mais très-agréable; il croît naturellement dans les prés et les bois humides du midi de la France : on le cultive dans les jardins, dans certains pays; 4° le *N. jonquille* ou la *Jonquille* (*N. Junquilla*), à fleurs simples ou doubles, d'un jaune très-doux et d'une odeur exquise (*Voy.* JONQUILLE); 5° le *N. odorant* (*N. odorus*), vulgairement *Grosse Jonquille*, à fleurs jaunes, grandes, d'une odeur suave : cette espèce croît spontanément dans l'ouest et le midi de la France : on la cultive dans les jardins, soit en pleine terre, soit en pots, et même sur des carafes.

Les Narcisses se multiplient par leurs caïeux. Certaines personnes les déplantent en juillet pour ne les remettre en terre qu'en septembre; d'autres ne les relèvent que tous les trois ans.

Leur nom leur est venu, dit-on, de ce que leurs fleurs, penchées au-dessus des eaux, semblent s'y mirer, comme faisait le *Narcisse* de la fable. D'autres le dérivent du grec *narkè*, assoupissement, parce que l'odeur de cette fleur a la propriété d'assoupir.

NARCISSÉES. Jussieu donnait ce nom à une famille dont on a formé en grande partie celle des *Amaryllidées.*—Aujourd'hui, ce nom est appliqué par quelques Botanistes à un sous-ordre de la famille des Amaryllidées qui renferme le genre *Narcissus.*

NARCOTINE, substance alcaline cristallisable, qui existe dans l'opium : elle est composée de carbone, d'hydrogène, d'oxygène et d'azote. C'est à elle que l'opium doit une partie des accidents convulsifs qu'il détermine quand il est pris à forte dose. — La Narcotine a été découverte en 1804 par Derosne.

NARCOTIQUES (du grec *narkoô*, engourdir), substances qui ont la propriété d'assoupir, comme l'opium, la jusquiame, la belladone, etc. Les narcotiques exercent particulièrement leur influence sur le cerveau, et suscitent souvent des phénomènes singuliers qui donnent à la médication narcotique une sorte de caractère ataxique. Ils prennent le nom de *sédatifs* ou de *calmants*, quand ils servent à modérer une excitation pathologique, à ralentir le cours trop rapide de la circulation et les mouvements trop vifs des organes; celui d'*anodins*, quand ils font cesser la douleur; et celui d'*hypnotiques*, quand ils déterminent le sommeil. — On appelle *Narcotisme* l'ensemble des effets produits par les substances narcotiques. Tantôt c'est un simple assoupissement, plus ou moins profond, qui ne peut qu'être utile; tantôt c'est un véritable empoisonnement, caractérisé par un engourdissement général, de l'assoupissement, des vertiges, des nausées, un état d'ivresse ou d'apoplexie, un délire sourd et continuel, la dilatation des pupilles, le gonflement des yeux, des mouvements convulsifs, etc. Dans ce cas il faut faire vomir promptement, ou amener les déjections alvines, au moyen de lavements fortement purgatifs. On combat ensuite la stupeur à l'aide de la décoction de café et des boissons excitantes.

NARD ou NAR, *Nardus*. Les anciens désignaient sous ce nom un parfum qu'ils mettaient au rang des plus exquis. Le nard est plusieurs fois mentionné dans les Livres saints : c'est avec du nard que se parfumait l'épouse dans le *Cantique de Salomon*, et que, dans la maison de Simon le Lépreux, Marie Magdeleine oignit les pieds de Jésus-Christ. C'était aussi avec du nard que les riches Romains se parfumaient les mains et le front dans leurs festins : ils lui attribuaient de nombreuses propriétés médicales. On pense que les anciens tiraient le nard d'une espèce de *Valériane*, croissant dans les montagnes de l'Inde.

Aujourd'hui, on appelle *Nard :* 1° un genre de la famille des Graminées renfermant un petit nombre d'espèces qui croissent dans les parties montagneuses de l'Europe, ainsi que dans le Caucase : l'espèce type, le *N. roide* (*N. stricta*), est un gazon de petite taille, à racine fibreuse, menue et vivace, portant des chaumes grêles, roides, de 15 à 20 centimètres de haut, formant des touffes et garnis de feuilles piquantes : les fleurs, d'un vert violacé, sont réunies en épis simples unilatéraux; — 2° une substance végétale qui nous vient des Indes et surtout de Ceylan, sous forme de petits paquets, composés de bouts de tiges coupées près de la racine et enveloppées dans les feuilles : c'est le *Spica-nard* ou *Nard indien* des pharmaciens. Son odeur est forte,

peu agréable ; sa saveur amère. — On accorde à ces deux espèces des propriétés stomachiques. On a cru reconnaître le *Nard indien* dans une Graminée qui croît aux Indes, l'*Andropogon nardus*. V. ANDROPOGON.

On nomme vulgairement *Nard celtique*, ou *N. de montagne* ou *de crête*, la Valériane celtique ; *N. des champs*, la Valériane pha ; *N. commun*, *N. sauvage*, l'Asaret ; *Faux Nard*, l'Ail victorial.

NARGHILÉ, pipe turque composée d'un long tuyau, d'un fourneau où brûle le tabac et d'un vase rempli d'eau parfumée à travers laquelle on aspire la fumée.

NARINES (du lat. *nares*). Les narines sont séparées l'une de l'autre par la cloison en partie osseuse et en partie cartilagineuse que forment, en arrière, la lame ethmoïdale jointe au vomer, et, en avant, le cartilage nasal. *Voy.* NEZ.

NARRATION (du latin *narrare*, raconter), récit historique, oratoire ou poétique. En Rhétorique, on nomme ainsi la partie d'un discours qui contient le récit des faits ; elle suit l'exposition et précède la confirmation. Bossuet, Démosthène, Cicéron, excellent dans la narration. La narration oratoire diffère de la narration historique en ce que celle-ci doit exposer les faits dans toute leur vérité, tandis que la narration oratoire doit, sans altérer la vérité, présenter les faits sous le jour le plus favorable à la cause : elle doit être simple, claire, vraisemblable, intéressante et courte. — Dans les Études classiques, on appelle *Narration* un exercice qui consiste à raconter un fait de quelque intérêt. Cet exercice, qui prépare à la Rhétorique, est surtout réservé à la classe de seconde. Il existe de nombreux recueils de *Narrations :* les plus répandus sont en latin : les *Narrationes* de Dumouchel et de Goffaux, et les recueils plus récents de MM. Th. Guiard, Moncourt, A. Chassang (1853) ; en français, les *Narrations* de M. Filon.

NARTHECIUM (du grec *narthêx*, boîte), genre de la famille des Joncacées, renfermant des herbes vivaces de l'Europe et de l'Amérique du Nord. *Voy.* JONCACÉES.

NARVAL ou NARWAL (de l'anglais *north*, nord ; ou de l'irlandais *narch*, cadavre, et de *whale*, baleine), en latin *Monodon*, *Narvhalus*, vulgairement *Licorne de mer*, genre de Cétacés de la famille des Souffleurs, renferme des animaux qui ressemblent aux Marsouins par la forme de leur corps et leur tête sphérique ; mais ce qui les distingue surtout, c'est qu'ils portent à l'extrémité de leur mâchoire supérieure une dent en forme de corne, droite, sillonnée en spirale et souvent longue de plus de 3 m. En réalité, les Narvals ont deux défenses ; mais il est rare qu'elles se développent toutes deux à la fois. Yeux petits et placés aux angles de la gueule, qui est étroite et sans dents ; évent placé sur le haut de la tête ; point de nageoire dorsale. La longueur totale de l'animal est de 5 à 6 m. ; sa plus grande largeur, d'un mètre ; sa peau est brillante, lisse et sans écailles, de couleur fauve avec des taches noirâtres. L'agilité des Narvals est très-grande ; ils sont voraces, se nourrissent de mollusques et de poissons, mais non de cadavres, comme on l'a faussement prétendu. Il est également faux qu'ils se servent de leur défense pour attaquer la baleine. Ces Cétacés habitent les mers du Nord, entre le Groënland et l'Islande. On les pêche surtout pour leur dent, qui fournit un bel ivoire. On attribuait autrefois à la *dent de narval* de grandes vertus médicales : elle n'est plus auj. qu'un objet de curiosité. Les Groënlandais mangent la chair du narval crue ou salée. On dit que l'huile de narval est préférable à celle de baleine.

NASAL (du latin *nasus*, nez). *Fosses nasales* (*Voy.* FOSSES). — *Os nasaux*, os placés au-dessous de l'os frontal, et qui occupent l'intervalle existant entre les apophyses montantes des deux os de la mâchoire supérieure.

En Grammaire, on appelle *Lettres nasales* les lettres dont la prononciation est modifiée par le nez : telles sont la consonne *n*, *gn*, et les diphthongues *an*, *ein*, *in*, *oin*, *un*, *um*.

NASEAU (du latin *nasus*, nez), orifice extérieur des narines. Cette expression ne s'emploie guère qu'en parlant du cheval et des autres grands mammifères herbivores (taureau, buffle, etc.).

NASIQUE, *Nasalis* (du latin *nasus*, nez), la *Guenon à long nez* de Buffon, genre de Singes catarrhinins : museau court ; front saillant, mais peu élevé ; nez démesurément long (d'où son nom) ; corps trapu, fesses calleuses, queue plus longue que le corps ; le poil varie du roux plus ou moins foncé au gris jaunâtre : le visage et les oreilles sont de couleur tannée, la barbe roux clair. Le Nasique vit en troupes dans les forêts de Bornéo et de la Cochinchine : on ne connaît point ses mœurs.

NASON, *Naseus* (du latin *nasus*, nez, parce qu'ils ont le front proéminent, muni d'un appendice osseux, en forme de corne ou de lame, située au-dessous du museau), genre de poissons Acanthoptérygiens des Indes et de l'Arabie, renferme 12 espèces, dont la principale est le *N. licornet* (*N. fronticornis*), long de 40 centim., à corps ovale comprimé, couvert d'écailles très-petites et très-serrées ; surtout vers la queue, de couleur gris cendré. Ce poisson abonde à l'Ile de France ; on en fait des salaisons.

NASSAUVIACÉES, tribu de la fam. des *Composées*.

NASSE (du latin *nassa*), engin de pêche composé d'une espèce de panier d'osier très-conique, ou de plusieurs cônes d'osier emboîtés l'un dans l'autre, de manière à ce que le poisson, attiré par un appât, puisse entrer facilement jusqu'au fond et ne puisse pas ressortir. Les nasses se placent au fond de l'eau, chargées de pierres. D'après l'ordonnance du 15 nov. 1830, l'écartement des brins d'osier doit être de 30 millim. pour la pêche des poissons ordinaires et de 15 pour les petits poissons ; une autre ordonnance du 28 fév. 1842 permet de réduire l'écartement à 8 millim. pour la pêche des ablettes.

On donne le nom de *Nasse*, à cause de la forme de la coquille, à un genre de Mollusques gastéropodes pectinibranches, très-voisin des Buccins et répandus dans toutes les mers : leur coquille ne dépasse guère 3 centimètres.

NASTURTIUM. Les anciens donnaient ce nom au *Cresson alénois :* il est formé de *nasus tortus* (nez tors), parce que, selon Pline, son goût âcre et piquant fait froncer les ailes du nez.

Aujourd'hui, les Botanistes appellent ainsi un genre de Crucifères que l'on confond souvent avec le genre *Sisymbrium*, et qui comprend, outre le *Cresson de fontaine* (*Nasturtium officinale* ou *Sisymbrium nasturtium*), une quarantaine d'espèces, et notamment le *Nast. amphibium*, ou *Raifort d'eau*, plante vivace à tige rameuse, à feuilles oblongues lancéolées, qu'on mange au printemps en guise de cresson, à fleurs jaunes : le fruit est une silique ellipsoïde ; les graines ont des propriétés vermifuges.

NASTUS, genre de la famille des Graminées, renferme des espèces de roseaux gigantesques communs à l'Ile Bourbon, où ils s'élèvent en arbres, et jettent de leurs nœuds des rameaux en verticilles chargés de fleurs à leur sommet.

Dioscoride désignait sous le nom de *Nastus* ou *Nastos* plusieurs espèces de roseaux inodores, servant à faire des flèches. On présume que c'est un Rotang, semblable à celui dont on fait des cannes.

NASUA, nom latin du *Coati*. *Voy.* ce mot.

NATAL, *Natalis dies*. Ce mot, qui désigne proprement le jour de Noël, se disait autrefois, dans l'Église, pour désigner une fête quelconque. On appelait spécialement *les Quatre nataux* les fêtes de Noël, de Pâques, de la Pentecôte et de la Toussaint.

NATATION. L'homme n'a pas la faculté de nager en naissant. Sa pesanteur spécifique paraît être, avec

la crainte de se noyer, le principal obstacle à son maintien au-dessus de la surface liquide. En même temps que l'art de nager donne à celui qui le possède le moyen d'échapper, dans certains cas, à une mort cruelle, l'exercice de la natation fortifie la constitution du corps en général, et augmente surtout les forces musculaires ; il agit aussi comme sédatif sur le système nerveux. Les Égyptiens, les Grecs et surtout les Romains attachaient à cet art une grande importance ; il est, au contraire, malheureusement trop négligé chez nous. Toutefois, des mesures ont été prises en 1853 par le Gouvernement pour former à l'art de la natation les marins et les soldats. — Thévenot, Evrard Degbi, Nic. Vinmann, Alph. Borelli ont rédigé les préceptes de l'art de la natation. M. Julia-Fontenelle a donné le *Manuel des Nageurs*.

NATICE, *Natica*, genre de Mollusques gastéropodes pectinibranches, à coquille univalve de 2 à 8 centim. de largeur, polie et agréablement colorée : l'animal n'a point de siphon au manteau; mais il est pourvu d'une trompe et se nourrit de proie vivante. Les Natices vivent dans les eaux marines, près du rivage, au milieu des algues. On les trouve dans presque toutes les mers. On distingue parmi les principales espèces : la *N. orangée* ou *Téton orangé*, à coquille ovale, un peu épaisse, lisse, colorée d'un beau rouge orangé, sauf l'ouverture qui est blanche : elle habite les mers de la Chine et de l'Océanie; la *N. glaucine*, à coquille assez large, d'un fauve varié de jaune et de bleuâtre : elle habite l'Afrique, la Méditerranée, les côtes de l'Inde, de l'Amérique ; la *N. mamillaire*, ou *Mamelon fauve à grand ombilic*, ovale, ventrue, à spire proéminente.

NATIONS, *Gentes*, *Gentiles*, se prend, dans l'Écriture sainte, pour les peuples infidèles et idolâtres. S. Paul est appelé l'*Apôtre des nations*, le *Docteur des nations*, parce qu'il s'attacha principalement à convertir et à instruire les païens.

Nation se disait autrefois, dans l'Université de Paris, d'une société de maîtres et d'étudiants de la même *nation*, vivant sous les mêmes règles, ayant les mêmes préfets. On distinguait quatre nations : celle de France, celle de Picardie, celle de Normandie et celle d'Allemagne.

Ce qu'on appelait le *Collége des Quatre-Nations* à Paris n'avait rien de commun avec l'antique distinction des Nations universitaires: c'était un collége fondé par Mazarin pour recevoir les élèves de l'Université appartenant aux provinces espagnoles, italiennes, allemandes et flamandes, nouvellement réunies à la France. Les bâtiments du collége des Quatre-Nations forment maintenant le palais de l'Institut.

L'ordre de Malte était également divisé par *Nations*, au nombre de huit, qu'on désignait plus communément sous le nom de *Langues*. *Voy.* LANGUES.

NATIVITÉ (du latin *nativitas*), jour de naissance. Cette expression s'emploie en parlant de Jésus-Christ, de la Vierge et des plus grands saints. L'Église catholique fête, le 25 décembre, la *Nativité du Sauveur* (*Voy.* NOEL); le 8 septembre, la *N. de la Vierge;* et le 24 juin, la *N. de S. Jean-Baptiste*.

Les Astrologues appelaient *Thème de Nativité* la disposition des astres au moment d'une naissance.

NATRIUM, ancien nom du *Sodium*. *Voy.* SODIUM.

NATROLITHE, substance minérale. *V.* MÉSOTYPE.

NATRON, nom donné par les anciens au sesquicarbonate de soude naturel. Il se rencontre à l'état solide. Les Allemands se servent encore aujourd'hui du mot de *natron* pour désigner la soude caustique ordinairement mêlée à du sel marin et à du sulfate de soude. Plusieurs lacs de la basse Egypte, dits *lacs de Natron*, fournissent cette substance en abondance. *Voy.* NITRE et SOUDE.

NATTE (du latin *natta*, tapis de jonc), tissu grossier fait de différentes matières, telles que joncs, roseaux, sparte, paille, ou de quelques plantes et écorces d'arbres faciles à se plier et à s'entre cer. La paille, ainsi que les autres matières dont o fait des nattes, doit être fraîche et longue; on la nouille, et ensuite on la bat sur une pierre avec u pesant maillet de bois à long manche pour l'écras r et l'aplatir. Quelques nattes fines de jonc viennet du Levant; mais les plus belles sont celles de l'Ir le, de la Chine et du Japon. On fait en Portugal et n Espagne des nattes de sparte teint qui sont un effet agréable. La Russie fabrique une grande quantité de nattes faites avec des herbes aquatiq es et de l'écorce de tilleul. Pendant longtemps, les n ttes ont servi de tapis; aujourd'hui, elles servent enc ore à cet usage dans tout l'Orient. On les emploie a ssi pour l'emballage. Le sucre de l'Ile Maurice vient lans des nattes grossières faites avec l'écorce du lat nier.

Les nattes ont été les premiers produits de l'art de tisser. Les sauvages de l'Amérique, ains que les insulaires de l'Océanie, ont une grande h abileté à faire des nattes qu'on aurait peine à imiter en Europe.

Dans le Commerce, on a donné le nom le Natte à plusieurs coquilles : ainsi on nomme N tte d'Italie, les *Conus tessellatus* et *litteratus* N. de jonc, une Telline; *N. sans taches*, le *Telli na gari*.

NATURALISATION, acte par lequel un étranger devient membre d'un État qui n'est point le sien, et obtient ainsi les droits et priviléges dont jouissent les *naturels*. Autrefois, en France, le roi seul avait le droit d'octroyer à un étranger des *lettres de naturalité*. La Constitution du 3 septembre 1791 transporta ce droit au pouvoir législatif; mais, depuis, il a été rendu au pouvoir exécutif. L'étranger naturalisé jouit des mêmes droits que les citoyens français; cependant il ne peut siéger dans les assemblées législatives sans de nouvelles lettres, qui doivent être vérifiées par ces assemblées (ordonnance du 4 juin 1814) ; c'est ce qu'on nomme alors la *grande naturalisation*. La naturalisation d'une étrangère s'opère de plein droit par son mariage avec un Français (Code Nap., art. 12). Le Français naturalisé à l'étranger perd la qualité de Français (art. 17). Il perdait même autrefois la propriété de ses biens et ses droits à succéder, à moins qu'il n'eût obtenu du chef de l'Etat l'autorisation de se faire naturaliser (décret du 26 août 1811). — La loi du 12 février 1851 a fixé la position des individus nés en France d'étrangers qui eux-mêmes y sont nés.

NATURALISME. *Voy.* NATURE.

NATURALISTE. *Voy.* HISTOIRE NATURELLE.

NATURE (de *nasci*, naître). Ce mot signifie : 1° l'ensemble de tous les êtres qui composent l'univers; 2° l'ensemble des propriétés qu'un être tient de sa naissance, de son organisation, de sa conformation primitive, par opposition à celles qu'il peut devoir à l'art ou à des causes accidentelles ; 3° le système des forces et des lois qui président à l'existence des choses, à la succession des êtres

La Nature est souvent représentée chez les anciens sous l'emblème de Pan, dont le nom en grec veut dire *Tout*. Les Égyptiens la peignaient sous l'image d'une femme couverte d'un voile, pour faire entendre qu'elle est impénétrable. Sur quelques médailles, c'est une femme qui a les mamelles gonflées de lait, comme symbole de la fécondité, et qui tient un vautour dans la main, ce qui désigne sa force active.

Certains philosophes, Leucippe, Épicure chez les anciens, Diderot, d'Holbach chez les modernes, personnifiant la Nature, en ont fait une force nécessaire, mais aveugle, cause universelle et toute-puissante par laquelle ils ont prétendu tout expliquer. Cette doctrine, qu'on nomme quelquefois *Naturalisme*, se trouve exposée dans le poëme de Lucrèce *De natura rerum*, dans le *Système de la nature* de d'Holbach, dans le *Traité de la nature* de Robinet, dans la *Philosophie de la nature* de Delisle de Sales, etc. ; mais, à moins que Nature ne soit ici un

synonyme plus ou moins vague de Dieu, cette doctrine, qui n'est que le code du matérialisme, se confond avec l'Athéisme ou avec le Panthéisme. Elle n'est, d'ailleurs, qu'une perpétuelle pétition de principe, dans laquelle on explique les faits par les faits eux-mêmes.

Philosophie de la nature. *Voy.* PHILOSOPHIE.

NAUCLÉE, *Nauclea*, *Uncaria*, genre de la famille des Rubiacées, sous-ordre des Cinchonacées, renferme des arbres et des arbrisseaux grimpants propres aux régions intertropicales; à feuilles simples, coriaces, opposées ou verticillées; à fleurs en capitules globuleux, axillaires ou terminaux; à fruits capsulaires déhiscents. L'espèce type, le *Nauclea Gambir*, qui croît spontanément dans l'Inde transgangétique et dans les îles de la Sonde, est un arbrisseau grimpant qui fournit au commerce la substance amère et astringente appelée *Gomme* ou *résine Kino, Gutta gambir*, ou simplement *Gambir*. *Voy.* KINO.

NAUCLER ou NAUCLÈRE (du grec *nauklêros*, marin). On nomme ainsi en Histoire naturelle :

1°. Une division du genre Milan, ainsi caractérisée : bec court; queue longue, fourchue; tarses courts, réticulés, garnis de plumes; le Nauclère habite l'Amérique septentrionale et traverse les mers;

2°. De petits poissons de mer de la famille des Scombéroïdes, d'environ 3 centim. de long.

NAUFRAGE (en lat. *naufragium*, de *navis fracta*, vaisseau brisé). Dans la Marine marchande, « le capitaine qui a fait *naufrage*, et qui s'est sauvé seul ou avec partie de son équipage, est tenu de se présenter devant le juge du lieu, ou, à défaut de juge, devant toute autre autorité civile, d'y faire son rapport, de le faire vérifier par ceux de son équipage qui se seraient sauvés et se trouveraient avec lui, et d'en lever expédition.» (Code de comm., art. 202.)

Dans la Marine de l'État, tout capitaine dont le bâtiment fait naufrage est appelé à rendre compte de sa conduite devant un conseil de guerre. S'il y a eu lieu d'abandonner le navire, il est passible de la peine de mort, lorsqu'il ne le quitte pas le dernier.

Pour l'assurance en cas de naufrage, *V.* ASSURANCE.

NAULAGE (du grec *naulos*, prix du vaisseau), expression usitée surtout dans la Méditerranée, est synonyme de *nolis* ou *fret*. *Voy.* FRET.

NAUMACHIE (du grec *naus*, vaisseau, et *makhê*, combat), spectacle de combat naval que l'on donnait chez les Romains dans des cirques creusés exprès. Jules César fit creuser le premier un bassin pour cette destination sur les bords du Tibre. Les empereurs en creusèrent plusieurs dans les environs de Rome et dans Rome même (*Circus maximus*). Le lac Fucin (aujourd'hui lac Célano, dans les Abruzzes) servit lui-même plusieurs fois à ce genre de spectacle, aussi coûteux qu'il était dangereux. — Le plus souvent, les bassins consacrés aux naumachies n'étaient remplis d'eau qu'au moment du spectacle : des canaux souterrains servaient pour y conduire l'eau; d'autres canaux servaient également à en faire écouler l'eau lorsque les jeux étaient finis. Ces deux opérations se faisaient avec la plus grande célérité, et ordinairement sous les yeux mêmes des spectateurs. A peine le combat naval était-il terminé que l'eau disparaissait, et le même local servait pour y donner des jeux de gladiateurs.

NAUSÉE (du grec *naus*, vaisseau), envie de vomir, est ainsi appelée parce que ceux qui n'ont pas l'habitude de la navigation sont tourmentés d'envies de vomir. *Voy.* VOMISSEMENT et MAL DE MER.

NAUTILE, *Nautilus* (du grec *naus*, vaisseau, parce que la coquille du nautile ressemble à une nacelle), genre de Mollusques céphalopodes, à coquille cloisonnée, enroulée en spirale, dans un même plan : l'animal est remarquable par ses tentacules nombreux, analogues aux bras du Poulpe, embrassant la tête et enveloppés eux-mêmes d'une espèce de membrane charnue en forme de capuchon; yeux saillants; mandibules en bec de perroquet. — Pendant longtemps, le nom de *Nautile* fut donné au Mollusque appelé *Argonaute* (*Voy.* ce mot) ou *Nautile papyracé*; aujourd'hui ce nom n'est plus guère appliqué qu'à deux espèces vivantes, le *N. flambé* (*N. pompilius*), très-commun aux îles Nicobar, et le *N. ombiliqué*. Il est aussi donné à une grande quantité d'espèces fossiles.

On a aussi appelé *Nautiles* des bâtiments sous-marins ou destinés à naviguer entre deux eaux, et des ceintures en toile imperméable et remplies d'air, que l'on s'attache sous les bras pour se soutenir sur l'eau : avec ces ceintures, un homme flotte dans une situation presque verticale, et se maintient sur l'eau sans savoir nager.

NAUTIQUE (ART). *Voy.* NAVIGATION.

NAVALE (ÉCOLE), école destinée à former des *Élèves de marine*. Elle est établie dans la rade de Brest, à bord d'un vaisseau emménagé dans ce but et appelé le *Vaisseau-École*. Installée, dès 1827, sur le vaisseau l'Orion, pour remplacer le *Collége royal de marine* qui existait à terre, elle ne fut constituée définitivement que par les ordonnances des 1er nov. 1830, 24 avril 1832, 4 mai 1833, et par la loi du 5 juin 1850. Pour y être admis, il faut être âgé de plus de 13 ans et de moins de 16 ans, et subir diverses épreuves, les unes orales, les autres écrites, qui roulent sur l'arithmétique, la géométrie, l'algèbre, le français, l'anglais et les éléments du latin. Le prix de pension est de 700 fr. La durée du séjour à l'école est de deux ans; après l'examen de sortie, les élèves reçoivent le titre d'*élèves de marine* de 2e classe. *Voy.* ci-après NAVIGATION (ÉCOLES DE).

NAVET, *Brassica napus*, espèce du genre Chou, famille des Crucifères, tribu des Brassicées. C'est une plante bisannuelle, indigène, à racine charnue, en forme de fuseau renflé vers le haut, d'une saveur douce, agréable et sucrée, sauf le tissu épidermique, qui a un goût piquant; à feuilles radicales, oblongues et couvertes de poils rudes; à fleurs jaunes ou blanches, disposées en grappes blanches et terminales, et donnant naissance à une silique contenant des graines brunâtres, d'une saveur piquante. Les navets servent à la nourriture de l'homme et à celle des bestiaux. On en cultive un grand nombre d'espèces; les plus estimées sont : le *Freneuse de Normandie*, qui est petit, demi long et jaunâtre à sa surface; le *Navet de Meaux*, qui est allongé comme une carotte; le *Saulieu*, qui a la même forme, mais dont la peau est noire : ces trois espèces exigent une terre légère et sablonneuse; le *Navet des Vertus*, très-commun aux environs de Paris et ainsi appelé de la plaine des Vertus : il est long, blanc, hâtif et de bonne qualité; le *Gros long d'Alsace*, qui devient très-grand, mais qui a le goût très-fort; le *Navet jaune de Hollande* : sa forme est ronde, et sa chair rose; le *Turneps*, ou *Rave du Limousin*, ordinairement assez gros et d'un rouge vineux vers son collet : on le cultive en plein champ pour la nourriture des bestiaux. Toutes ces espèces se multiplient par graines. On sème en automne, afin d'avoir des navets dans le courant de l'été suivant. — Le Navet est une des plantes alimentaires les plus répandues et les moins coûteuses; quoiqu'il soit d'une digestion peu facile, il était, avant l'introduction des pommes de terre, une des principales ressources des pauvres. Dans le Limousin, les paysans mangent encore beaucoup de navets cuits avec les châtaignes et les pommes de terre.

Navet du Diable, nom vulg. de la *Bryone commune*.

NAVETTE, *Brassica napus oleifera*, variété de Chou-navet, à racine fibreuse, moins grosse que celle du Navet; à fleurs petites, ordinairement jaunes, quelquefois blanches ou tirant sur le violet,

d'une odeur forte qui attire les insectes. Sa graine fournit une huile propre à l'éclairage, à la préparation des laines et à la fabrication du savon noir; on s'en sert aussi pour la nourriture des pigeons et de la volaille de basse-cour. On sème la navette dans toute espèce de terre, au printemps et en automne.

NAVETTE (diminutif de *navis*, vaisseau, à cause de sa forme), instrument de bois à l'usage des tisserands, sert à former la trame des étoffes. La navette est un parallélipipède terminé par deux pointes arrondies : elle porte dans sa partie creuse, dite *chas* ou *fosse*, la *canette* ou *époule*, bobine sur laquelle est enroulé le fil de la trame, et qui tourne sur un axe dit *pointizelle;* la navette étant lancée alternativement de droite à gauche et de gauche à droite entre les fils de la chaîne, la trame se dévide et sort par un trou appelé *duite*. On appelle *N. volante* celle qui, au lieu d'être chassée par les mains du tisserand, est fixée à une petite corde et mise en jeu par des taquets. — On nomme *Ouvriers de la grande navette* les ouvriers en drap d'or, d'argent, de soie, par opposition aux rubaniers, qu'on nomme *Ouvriers de la petite navette*.

NAVICELLE, Mollusque. *Voy.* NACELLE.

NAVICULAIRE (de *navicula*, nacelle), se dit : 1° en Botanique, de ce qui est creusé en nacelle, c.-à-d. concave et plus ou moins comprimé latéralement, comme les spathelles du *Froment d'été*, les spathellules du *Seigle*, les valves de la *Subulaire aquatique*, etc.;—2° en Conchyliologie, d'une coquille univalve qui, étant renversée sur le dos, avec l'ouverture en haut, a quelque ressemblance avec un petit bateau; ou d'une coquille bivalve, quand sa coupe transversale approche de la figure d'un petit bateau, comme dans quelques espèces d'*Arches*.

NAVICULE (du latin *navicula*), genre d'Animalcules infusoires, offrant l'aspect d'une petite barque ou d'une navette de tisserand, et qui forme une des limites du règne animal les plus voisines du règne végétal. On les observe surtout dans les eaux stagnantes et dans les ports de mer, où elles se développent quelquefois d'une manière prodigieuse. Ces animalcules sont revêtus d'un test siliceux dont les débris accumulés ont formé au fond des eaux des couches souvent considérables.

NAVIGATION (de *navis*, vaisseau), action de naviguer, c.-à-d. de voyager sur mer, sur les grandes rivières. On distingue la *N. intérieure* ou *fluviale*, et la *N. maritime*, divisée elle-même en *N. côtière* ou *Cabotage*, qui se fait de cap en cap, et *N. de long cours* ou *hauturière*, qui se fait en pleine mer. Si l'on considère les moteurs qui font marcher le navire, on distingue la *N. à la rame*, la *N. à la voile*, la *N. à la vapeur*.—On a, par extension, appelé *Navigation aérienne* l'art qui consisterait à diriger les aérostats.

Navigation, se dit aussi de l'art de naviguer, de diriger un bâtiment. *Voy.* MARINE.

C'est aux Phéniciens et aux Carthaginois que l'on attribue la découverte de la navigation. Dans l'antiquité, la navigation se faisait surtout à l'aide des rames, qu'on employait même simultanément avec les voiles (*Voy.* GALÈRES). On s'écartait rarement des côtes. Le premier grand voyage dont l'histoire fasse mention est le périple qu'exécutèrent autour de l'Afrique, par l'ordre du roi d'Égypte Néchao, des vaisseaux phéniciens. L'invention de la boussole, au XIV[e] siècle, permit enfin aux navigateurs de s'élancer à travers l'Océan. Au XV[e], Christ. Colomb découvrit l'Amérique (1492), et Vasco de Gama doubla le cap de Bonne-Espérance (1498). Le premier voyage autour du monde fut exécuté par l'escadre de Magellan, partie de Portugal en 1519. De nos jours, l'application de la vapeur à la navigation a diminué la durée des voyages, et permis de braver l'inconstance des vents. — Parmi les nombreux traités écrits sur l'art de la navigation, on distingue les *Traités de Navigation* de Bouguer, de Bezout, de Dubourguet, de Romme; les *Séances nautiques* de Bonnefoux (1824); le *Manœuvrier* de Bourdé de Villehuet (1814); l'*Art de la Nav. par la vapeur*, de Gilbert; le *Manuel de la Nav. intérieure*, de Giquel, etc.—*V.* aussi MARINE.

Écoles de navigation. Richelieu établit les premières écoles où l'on enseigna en France l'art de la navigation; mais elles furent peu suivies, même après l'ordonnance de 1681, qui organisait plusieurs *Écoles d'hydrographie*. En 1786, on créa à Alais et à Vannes deux *Colléges de marine* qui subsistèrent jusqu'en 1791. Le 27 septembre 1810, Napoléon créa deux *Écoles spéciales de marine*, l'une à Brest, l'autre à Toulon; sous la Restauration, ces deux écoles furent supprimées et remplacées en 1817 par le *Collége royal de marine*, situé près d'Angoulême, sur les bords de la Charente. Après la création de l'*École navale flottante* (*Voy.* NAVALE) en 1827, l'École d'Angoulême ne fut plus qu'une École préparatoire de marine, où l'on formait des sujets pour l'École de Brest; cette École préparatoire fut définitivement supprimée en 1831.

Outre l'École de Brest, il y a des *Écoles d'artillerie de marine* à Brest, à Lorient et à Toulon; une *École d'application du génie maritime* à Lorient; des *Écoles d'hydrographie* dans presque tous les ports de mer; des *Écoles de maistrance* pour les professions relatives aux constructions navales, à Brest, Libourne, la Rochelle, Toulon; l'*École des Mousses*, tenue sur un bâtiment à l'ancre en rade de Brest.

NAVIRE (du latin *navis*), se dit, en général, de tout bâtiment de mer, et, dans un sens plus restreint, de tout bâtiment à deux mâts; les grands bâtiments, surtout les bâtiments de guerre, prennent plutôt le nom de *vaisseaux*. *Voy.* VAISSEAU.

Le Navire, constellation. *Voy.* ARGO.

NÉBULEUSES, étoiles ou amas d'étoiles extrêmement éloignées qui apparaissent, par l'effet de l'irradiation, comme de petits nuages blanchâtres, et qu'on peut résoudre par le télescope en étoiles distinctes. La *Voie lactée* est un assemblage de semblables nébuleuses. On a établi plusieurs classes ou plutôt plusieurs degrés de *Nébuleuses* : la 1[re] se compose d'agglomérations où les étoiles se distinguent nettement; la 2[e] comprend les *N. résolubles*, qu'on soupçonne composées d'un amas d'étoiles, et qui, tôt ou tard, sont destinées à être résolues, à mesure du perfectionnement des instruments d'optique; la 3[e] classe, les *N. proprement dites*, dans lesquelles on n'aperçoit aucune étoile, même à l'aide des plus puissants instruments; la 4[e] les *N. planétaires*, ainsi nommées parce qu'elles ont l'apparence des planètes; la 5[e], les *N. stellaires*, qui offrent l'aspect d'une étoile pâle et couverte de taches. W. Herschell a reconnu qu'il existe aussi des nébuleuses d'un caractère différent des précédentes; mais la nature n'en est pas encore connue. M. Laugier a donné en 1853 un *Catalogue des Nébuleuses*.

NÉCESSITÉ, ce qui fait qu'une chose ne peut pas ne pas être. On distingue en Philosophie trois sortes de nécessité : *Nécessité métaphysique*, celle qui fait qu'une chose est telle que son contraire est impossible, comme la nécessité des vérités mathématiques, exemple : deux et deux font quatre; *N. physique*, celle qui résulte de l'existence actuelle d'une chose ou des lois de la nature, comme la nécessité que le soleil éclaire, qu'un corps abandonné à lui-même tombe, etc.; *N. morale*, celle qui fait qu'une chose ne peut moralement être autrement, comme la nécessité qu'une mère aime son enfant.

On appelle *Vérités nécessaires* celles qui se rapportent à des faits qui ne peuvent ne pas être, et l'on en distingue de trois classes, correspondantes aux trois sortes de nécessité. Les Métaphysiciens ont beaucoup discuté sur l'origine des vérités nécessaires de l'ordre

métaphysique, comme : toute qualité suppose une substance; tout phénomène, un être; tout effet, ou, mieux, tout fait, une cause; le fini, l'infini, etc. Les uns ont expliqué la connaissance de ces vérités par la généralisation des données de l'expérience; les autres, par la perception de l'identité, l'un des deux termes de ces propositions leur paraissant impliqué dans l'autre; d'autres enfin par l'intervention d'une faculté spéciale, la Raison.

Les Païens avaient fait de la Nécessité une divinité, fille de la Fortune. Sa puissance était telle que les dieux mêmes étaient forcés de lui obéir. Elle avait un temple célèbre à Corinthe. Ses statues la représentaient avec des mains de bronze, dans lesquelles elle tenait un marteau et des clous.

NÉCROLOGE, NÉCROLOGIE (du grec *nékros*, mort, et *logos*, discours). On appelait autrefois *Nécrologe* un livre ou registre sur lequel on inscrivait la date de la mort des évêques, abbés et autres personnes illustres, particulièrement des bienfaiteurs du clergé, et que l'on conservait avec soin dans les églises. Le même usage s'introduisit dans les congrégations, dans les couvents, dans les paroisses. Le nécrologe était aussi appelé *Obituaire*. — On donne aujourd'hui ce nom aux *Martyrologes* (*Voy.* ce mot), et à tout ouvrage consacré à la mémoire d'hommes célèbres morts récemment.

Plusieurs recueils biographiques ont été publiés sous le titre de *Nécrologe*, dans le but de faire connaître, au moment de leur mort, les personnages dont le souvenir doit être conservé; tels sont : le *Nécrologe des hommes célèbres de France* (1764-89), l'*Annuaire nécrologique* de Mahul, le *Nécrologe allemand* de Schlichtegroll, commencé en 1790. MM. Breton, H. Acquin et F. Combes ont entrepris en 1853 le *Nécrologe, revue historique, biographique et pittoresque*. *Voy.* OBITUAIRE et BIOGRAPHIE.

On appelle *Nécrologie* la liste et la revue de toutes les personnes mortes dans l'année.

NÉCROMANCIE (du grec *nékros*, mort, et *mantéia*, divination), art prétendu d'évoquer les mânes des morts pour en obtenir la connaissance de l'avenir ou de quelque chose de caché. Les anciens Juifs pratiquèrent de bonne heure la nécromancie : Moïse défend en plusieurs endroits ces pratiques superstitieuses; néanmoins, elles subsistèrent longtemps encore : on connaît l'histoire de la Pythonisse d'Endor. Les nécromanciens israélites se servaient surtout du crâne des morts pour faire leurs évocations. Chez les Grecs, les Thessaliens passaient pour être d'habiles nécromanciens : ils faisaient leurs évocations en arrosant de sang chaud un cadavre, après avoir fait les expiations prescrites et satisfait par des sacrifices et des présents les mânes du défunt. C'est ainsi qu'Ulysse, dans Homère (*Odyssée*, ch. XI), évoque l'ombre de Tirésias. Certains philosophes néoplatoniciens admettaient cette manière de connaître l'avenir. Pendant tout le moyen âge, les nécromanciens ont joué un grand rôle. Les progrès de la raison ont fait évanouir la foi dans leur art mensonger. *Voy.* DIVINATION et MAGIE.

NÉCROPHORE, *Necrophorus* (c.-à-d. *fossoyeur*, du grec *nékros*, cadavre, et *phérô*, porter), genre de Coléoptères pentamères, famille des Clavicornes, renferme des insectes de taille moyenne (env. 2 centim.) : tête forte avec mandibules entières et sans dentelures, yeux ovales, pattes fortes et propres à fouir, antennes de 11 articles, plus longues que la tête et terminées par une massue presque globuleuse. Les Nécrophores ont un instinct remarquable pour la nourriture de leurs larves. Doués d'un odorat très-subtil, ils découvrent à de très-grandes distances le cadavre d'un animal de petite taille, tel qu'une taupe, une souris, une grenouille, et l'enterrent en creusant le sol sous lui; puis ils y pondent leurs œufs, et leurs larves se nourrissent du cadavre. Ce genre renferme plus de 40 espèces, entre autres, les *N. vespillo* ou *Silpha*, *N. humator*, *N. grandis*, etc. *Voy.* FOSSOYEUR.

NÉCROPOLE (du grec *nékropolis*, ville des morts). On a donné surtout ce nom : 1° aux tombeaux souterrains, ou *hypogées*, que les Égyptiens creusaient dans le voisinage de toutes leurs villes : on cite surtout la *Nécropole d'Alexandrie*; 2° aux carrières consacrées à la sépulture chez différents peuples, tels que les Grecs d'Afrique, les Asiatiques, les Étrusques, etc. On a retrouvé en Italie plusieurs *nécropoles* de ce genre : celle de Canosa, près de Bari, dans le royaume de Naples, découverte en 1852, est une des plus belles. *Voy.* CIMETIÈRE et CATACOMBES.

NÉCROPSIE (c.-à-d. *vue d'un mort*). *V.* AUTOPSIE.

NÉCROSE (du grec *nékros*, mort), état d'un os ou d'une portion d'os privé de la vie : c'est la gangrène des os. La partie de l'os nécrosée devient un corps étranger dont la séparation, dès lors nécessaire, est opérée tantôt par les efforts de la nature, tantôt par l'art. Si la portion nécrosée est volumineuse, on l'appelle *séquestre*; si la nécrose est bornée à quelques lames osseuses superficielles, l'opération de la nature par laquelle les lames nécrosées se séparent est appelée *exfoliation*.

NECTAIRE (de *nectar*), se dit, en Botanique, de tout appareil glandulaire situé dans l'intérieur de la fleur, et destiné à sécréter un liquide mielleux.

NECTAR (du grec *nè* privatif, et *kteinéin*, tuer, c.-à-d. qui empêche de mourir), breuvage délicieux réservé aux immortels. Ganymède le versait à Jupiter, et Hébé aux autres divinités. Quelques poëtes en font un aliment solide; mais c'est le plus petit nombre. On oppose ordinairement le *Nectar* à l'*Ambroisie*. *Voy.* ce mot.

NEF (du latin *navis*). Dans les églises gothiques, on appelle ainsi la partie comprise entre les bas cotés, parce qu'elle a la forme d'un navire renversé, dont la partie évasée s'appuierait au pavé, et dont la quille serait marquée par la ligne de rencontre des deux côtés qui forment l'ogive. — Outre la *Nef centrale*, quelques églises ont des *Nefs latérales*, séparées de la première par des rangées de piliers.

Au moyen âge, *Nef* fut aussi le titre de quelques ouvrages qui obtinrent une grande popularité, notamment la *Nef des fous* de Sébastien Brandt.

Dans le Blason, *Nef* est synonyme de *vaisseau*.

NÉFASTES (JOURS). *Voy.* FASTES.

NÈFLE, fruit du *Néflier*.

NÉFLIER, *Mespilus*, genre de la famille des Pomacées, détachée de celle des Rosacées, se compose d'arbres de petite taille, indigènes de l'Europe moyenne et septentrionale, dont les fleurs rosacées donnent naissance à des fruits qui renferment des graines en forme d'osselets durs, engagés au milieu d'une pulpe plus ou moins savoureuse. Le bois du Néflier est excessivement dur et serré. L'espèce type du genre est le *Néflier commun* (*Mespilus germanica*), qui croît naturellement dans les bois de l'Europe. C'est un arbre de médiocre grandeur, dont le tronc tortu émet des branches nombreuses, irrégulières, épineuses à l'état sauvage seulement; feuilles molles, lancéolées, à peine dentées, vertes en dessus, pubescentes et blanchâtres en dessous; fleurs blanchâtres, légèrement rosées, grandes et solitaires, à peine pédonculées. Ses fruits, connus sous le nom de *Nèfles*, sont velus à leur base, arrondis, aplatis en dessus, et garnis de 5 petites lanières contournées, qui sont les divisions de l'ancien calice; avant leur parfaite maturité, ils sont durs, âpres et très-astringents; mais, par l'influence des premiers froids de l'hiver, leur substance devient molle, pulpeuse, douce, acidulée, comme vineuse, un peu styptique, assez agréable. Pour hâter leur maturité, on tient les nèfles dans la paille jusqu'à ce qu'elles soient devenues molles; mais elles y prennent souvent un

goût de moisi. Tous les terrains et toutes les expositions conviennent à cette espèce, qui ne craint qu'un excès d'humidité; on en connait plusieurs variétés que l'on multiplie par graines, par marcottes, ou que l'on greffe sur cognassier, sur aubépine ou sur poirier. — Quelques Botanistes comprennent dans le même genre l'*Aubépine* (*Mespilus oxyacantha*), l'*Azérolier* (*M. azerola*), le *Buisson ardent* (*M. pyracantha*). *Voy.* ces mots.

NÉGATIF (du latin *negare*, nier). En Algèbre, on appelle *Grandeurs* ou *Quantités négatives*, celles qui sont précédées du signe de la soustraction (—), par opposition aux *Q. positives*, qui sont précédées du signe de l'addition (+). — En Physique, on admet également dans l'Électricité un *fluide négatif* et un *fluide positif*, un *pôle négatif* et un *pôle positif*. *Voy.* ÉLECTRICITÉ.

NÉGATION. On oppose ordinairement *Négation* à *Affirmation* (*Voy.* ce mot). — En Grammaire, on appelle ainsi tout mot qui sert à nier, comme *ne*, *non*, etc. Ces mots sont rangés dans la classe des adverbes. En latin, deux négations valent une affirmation.

NÉGOCE, NÉGOCIANT (du latin *negotium*, affaire). La loi appelle *négociant* : 1° toute personne qui fait le commerce en gros, mais sans avoir boutique ouverte, ni aucun étalage et enseigne ; 2° toutes celles qui font un commerce très-étendu avec des pays lointains, et font sur mer des expéditions d'une grande importance : elle range les négociants dans la première classe des commerçants. Sont aussi réputés négociants les banquiers, les propriétaires des grandes manufactures, fabriques, usines, ateliers, dont ils ne vendent les produits qu'en gros.—Les cultivateurs, propriétaires, qui vendent, quoique en gros, les produits de leur récolte, tels que blé, grains, lin, chanvre, laine, soie, vins, huile, bois, etc., ne sont point réputés négociants, parce que leur profession habituelle n'est pas le commerce (Code du commerce, art. 630-38).

NÉGOCIATION, se dit, en termes de Banque, du commerce des billets et lettres de change qui se fait dans les bourses et sur les places de commerce. *Négocier une lettre de change*, c'est la céder ou la transporter à un autre, moyennant la valeur que l'acheteur en donne au cédant ou vendeur. La loi du 20 vendémiaire an IV (11 octobre 1795) défend toutes négociations en blanc de lettres de change et autres effets de commerce à ordre; mais cette loi est tombée en désuétude. Les agents de change ont seuls le droit de faire des négociations des effets publics et autres susceptibles d'être cotés et d'avoir cours à la Bourse; de faire pour le compte d'autrui des négociations de lettres de change ou billets et de tous papiers commerçables, et d'en constater le cours.

NÈGRES (du latin *niger*, noir), race d'hommes qui a pour caractères : la peau plus ou moins *noire*, les cheveux courts et crépus, le nez épaté, le front déprimé, les pommettes saillantes, les mâchoires proéminentes, les lèvres épaisses. La coloration de la peau est due chez les nègres à un développement considérable du *pigmentum*, développement qui parait avoir pour cause principale l'influence du climat. Quant aux autres caractères, ils ne sont pas aussi généraux : les Yolofs, les Achantis et les Gallas en Afrique, n'ont point les mâchoires proéminentes ni le nez épaté; les Alfourous ou Haraforas de la Papouasie n'ont point les cheveux crépus. L'Afrique est le pays indigène des nègres; ils constituent la population principale de la Guinée, de la Sénégambie, du Soudan, de l'Abyssinie et de la Cafrerie. On en trouve aussi beaucoup dans quelques-unes des Iles de l'Océanie, notamment dans la Nouvelle-Guinée. Quant aux nègres qui habitent les deux Amériques, ils y ont été transportés comme esclaves. *Voy.* TRAITE et le *Dict. univ. d'H. et de G.* au mot NÈGRE.

Nègres blancs. *Voy.* ALBINOS.

NÉGRIER, bâtiment destiné à faire la traite des noirs sur la côte d'Afrique. Ces bâtiments avaient des dispositions toutes particulières : l'entre-pont était dégagé, afin qu'on pût y entasser les esclaves; le pont qui recouvrait l'emplacement qu'ils occupaient était percé de *meurtrières* pour tirer sur ces malheureux en cas de révolte. Ceux de ces bâtiments qui subsistent encore sont très-bons voiliers, pour se soustraire à la poursuite des croiseurs. *Voy.* TRAITE.

NEGUNDIUM, genre de la famille des Acérinées, a pour type le *Negundo* (*Acer Negundium*), ou *Érable à feuilles de frêne*. *Voy.* ÉRABLE.

NEIGE (en latin *nix*, *nivis*), eau congelée qui tombe du haut de l'atmosphère sur la surface de la terre, sous la forme d'une multitude de flocons d'une blancheur éblouissante. La neige affecte, dans sa cristallisation, la forme de petites étoiles hexagonales qui se terminent en pointes très-aiguës, et qui, se groupant les unes sur les autres, forment un grand nombre de figures régulières. Elle est beaucoup plus légère que la glace ordinaire. La neige qui vient de tomber a 10 ou 12 fois plus de volume que l'eau qu'elle fournit étant fondue. La neige réfléchit fortement la lumière, et son aspect, longtemps soutenu, blesse les yeux faibles et délicats. Lorsqu'elle parait après quelques jours de fortes gelées, on observe que le froid, quoique toujours voisin de la congélation, éprouve une diminution sensible. La neige a une influence marquée sur la constitution de l'atmosphère : les vents qui ont passé sur des montagnes couvertes de neiges refroidissent toujours les plaines voisines, où ils se font sentir. La neige alimente, en se fondant, les ruisseaux et les fleuves, et sa fonte trop subite cause souvent des inondations désastreuses. Lorsqu'elle couvre les plantes pendant l'hiver, elle les garantit et donne plus d'activité à la végétation que le printemps développe, si toutefois la fonte se fait lentement. Rien n'est plus nuisible aux plantes qu'une neige qui, séjournant sur la terre, se fond en partie pendant le jour pour se geler de nouveau la nuit suivante.

NEILLE, espèce d'étoupe. Les Tonneliers appellent ainsi du chanvre ou de la ficelle décordée dont on se sert pour boucher les fentes d'une pièce de vin qui suinte par le fond à l'endroit du jable.

NÉLOMBO, *Nelumbium*, genre de plantes qui forme à lui seul la petite famille des Nélumbiacées ou Nélumbonées, voisine des Nymphéacées (Nénuphars), renferme de magnifiques plantes herbacées qui croissent dans les eaux douces de l'Asie et de l'Amérique tropicales : rhizôme épais et rampant, d'où partent des pétioles portant des feuilles en lame peltée, orbiculaire, concave, et de grandes fleurs roses, blanches ou jaunes; le fruit est une petite noix monosperme. Les deux espèces principales sont : le *Nélombo brillant* (*N. speciosum*), une des plantes dans lesquelles on a reconnu le *Lotus* des anciens Égyptiens : fleurs magnifiques, blanches ou roses, atteignant jusqu'à 3 décim. de diamètre ; la corolle a plus de 15 pétales, dont 10 extérieurs : ces fleurs rappellent par leur aspect celles des Magnolias et ont l'odeur de l'Anis; cette espèce croit naturellement dans l'Inde et la Chine ; elle abondait autrefois en Égypte ;—le *N. jaune* (*N. luteum*), commun dans la Floride et la Caroline : ses fleurs, tout à fait semblables de forme à celles de l'espèce précédente, ne s'en distinguent que par leur couleur; elles sont aussi plus petites.

NÉMATE, *Nematus* (du grec *néma*, fil), genre d'Insectes Hyménoptères térébrants, famille des Porte-scies, tribu des Tenthrédiniens : antennes de 9 articles, simples, longues et sétacées, mandibules échancrées, cellule radiale très-grande, 4 cellules cubitales, etc. On en connait plus de 40 espèces, appartenant toutes à l'Europe. L'espèce type est le *Némate du saule* (*N. salicis*), long de 12 millim.

de couleur jaune et noire : les larves entrent en terre au mois d'août, et s'y filent des coques d'un brun presque noir. On cite encore les *N. capreæ*, *papillosus*, *Degeeri*, *ribis*, etc.

NÉMATOCÈRES (du grec *néma*, filet, et *kéras*, corne), famille de Lépidoptères, comprenant ceux de ces insectes qui ont les antennes *filiformes*. Presque toutes les chenilles de cette famille se filent un cocon dans lequel elles se changent en chrysalides.

NÉMOCÈRES, *Nemocera* (du grec *néma*, fil, et *kéras*, corne, antenne), famille importante de l'ordre des Diptères, renferme des insectes ayant pour caractères: des antennes *filiformes* ou sétacées ayant 6 articles au moins, le corps grêle et allongé, la tête assez petite, inclinée, les yeux très-gros, la bouche composée d'un suçoir allongé, incliné en bas; le thorax élevé, bossu; l'abdomen étroit, terminé en pointe dans les femelles, et par des crochets dans les mâles; les ailes, longues, étroites; les pattes grêles et allongées. Les Némocères habitent les lieux humides; souvent ils se rassemblent dans les airs en essaims nombreux. Cette famille se divise en 2 grandes tribus, les *Culicides* et les *Tipulaires*.

NÉMOPANTHE, *Nemopanthes* (du grec *néma*, fil, et *anthos*, fleur?), arbrisseau du Canada, de la famille des Ilicinées, à tige rameuse; à feuilles alternes, oblongues, très-entières, glabres, coriaces, à court pétiole; à fleurs petites, d'un blanc verdâtre, solitaires sur des pédoncules *filiformes*; à baies rouges. Il est commun dans les montagnes qui entourent le lac Champlain, et dans le sud des États-Unis.

NÉMOSOME (du grec *néma*, fil, et *sôma*, corps), genre de Coléoptères tétramères, famille des Xylophages, renferme des insectes au corps *linéaire*, ayant les antennes en massue, perfoliées, et la tête presque aussi longue que le corselet. On les trouve en France et en Allemagne sous les écorces des hêtres et des ormes.

NÉMOURE, *Nemoura* (du grec *néma*, filet, et *oura*, queue), nom donné à tous les insectes Aptères dont l'abdomen est terminé par des soies ou des fils, désigne aussi un genre de Névroptères de la famille des Planipennes, ayant pour caractères : palpes maxillaires et labiaux, courts, filiformes, le dernier article ovoïde, arrondi et très-large; soies caudales nulles ou rudimentaires. Ces insectes, de taille petite, d'une forme grêle et délicate, de couleur fuligineuse ou brunâtre, se trouvent dans les bois humides au printemps et au commencement de l'été. Leurs larves vivent dans l'eau.

NEMS, nom égyptien de l'*Ichneumon*.

NÉNIES, chants funèbres en usage chez les Grecs et les Romains. Ils exprimaient les louanges de la personne qui venait de mourir, et étaient débités d'une voix lamentable, au son des flûtes, par une femme nommée *præfica*, louée pour cet office. On attribue l'origine de ces chants à Simonide ou à Linus.

NÉNUPHAR ou NÉNUFAR, *Nymphæa*, genre type de la famille des Nymphéacées, renferme des plantes herbacées aquatiques, à rhizôme gros et charnu, s'attachant au fond des étangs par un chevelu épais; à feuilles nageantes, larges, épaisses, arrondies, échancrées à leur base; à fleurs grandes et brillantes : calice à 4 ou 5 sépales, libres, tombants, colorés intérieurement; corolle à 16 ou 18 pétales, étamines nombreuses, ovaire multiloculaire; les feuilles et les fleurs tiennent aux racines par de longs pédoncules qui leur permettent de venir s'étaler à la surface de l'eau; le soir, les fleurs se ferment et rentrent dans l'eau pour ne reparaître qu'à la lumière du soleil. Le fruit est une capsule remplie d'une pulpe dans laquelle sont plongées les graines. L'espèce type du genre est le *Nénuphar blanc* (*Nymphæa alba*), vulgairement *Lys des étangs, Blanc d'eau, Plateau blanc*, à fleurs grandes, d'un blanc virginal, très-commun en Europe, dans les fossés pleins d'eau, les étangs et les eaux faiblement courantes. On lui attribuait autrefois de grandes propriétés sédatives et antiaphrodisiaques, mais on a reconnu que c'était une opinion tout à fait erronée. On trouve encore en Europe une autre espèce semblable à la précédente par le port et la forme des feuilles, mais à fleurs plus petites et de couleur jaune : le *N. jaune* (*N. lutea*), vulgairement *Lys jaune d'eau, Jaunet d'eau*. Plusieurs Botanistes en font un genre à part qu'ils appellent *Nuphar*. — Parmi les espèces exotiques, il faut remarquer le *N. bleu* (*N. cærulea*), qui croît dans les rizières et les canaux de la basse Égypte : on lui donne quelquefois le nom de *Lotus bleu*; et le *N. lotus* (le *Lotos blanc* d'Hérodote), à fleurs blanches; qui étaient l'objet d'un culte de la part des anciens Égyptiens. *V.* LOTOS.

NÉOLOGIE, NÉOLOGISME (du grec *néos*, nouveau, et *logos*, discours). On appelle *Néologie* l'introduction de termes nouveaux, ce qui est souvent une nécessité, et ce qui enrichit une langue quand les mots sont formés suivant l'analogie; et *Néologisme*, l'affectation à se servir d'expressions et de mots nouveaux et bizarres.

NEOMENIE (du grec *néos*, nouveau, et *mênè*, lune), nouvelle lune (*Voy.* LUNE). — Les Grecs donnaient ce nom au premier jour de chaque mois.

NÉOPHYTE (du grec *néos*, nouvelle, et *phyton*, plante), nom donné dans la primitive Église aux nouveaux chrétiens, c.-à-d. aux païens nouvellement convertis (*Voy.* CATÉCHUMÈNES). — Il se dit encore aujourd'hui de toute personne nouvellement baptisée.

NÉORAMA, par corruption de *Naorama* (du grec *naos*, temple, et *horaô*, voir), sorte de panorama tracé sur une surface cylindrique et représentant l'intérieur d'un temple ou de tout autre édifice, éclairé et animé par des personnages au milieu desquels se trouve le spectateur. M. Allaux, inventeur du *Néorama*, a exposé en 1827 une vue de l'*Intérieur de Saint-Pierre de Rome*, qui fait complétement illusion. *Voy.* PANORAMA.

NEOTTIA (du grec *néottos*, petit enfant, à cause de la forme bizarre des fleurs, dans lesquelles on a cru trouver quelque ressemblance avec un enfant), genre d'Orchidées, plus connu sous le nom d'*Ophrys* (*Voy.* ce mot). — Ce genre a donné son nom aux *Néottiées*, tribu de la famille des Orchidées.

NÈPE, *Nepa* (du grec *népous*, pieds-nageoires), sorte de Punaise d'eau, forme un genre d'Hémiptères qui est le type de la tribu des Népides. *Voy.* ce mot.

NÉPENTHÈS (du grec *nè* privatif, et *penthos*, douleur). Homère, dans l'*Odyssée*, appelle ainsi un breuvage narcotique que composa Hélène pour calmer la douleur de Télémaque. Elle avait reçu le *Népenthès* de Polydamna, femme de Thonis, roi d'Égypte. Les uns ont cru que c'était l'opium ou la jusquiame blanche; d'autres, l'aunée, la buglosse, ou la bourrache. — Ce mot désigne aujourd'hui un genre de plantes des Indes, type de la petite famille des Népenthées, détachée des Aristolochiées. Ces plantes sont remarquables par une sorte d'urne qui se trouve à l'extrémité de leurs feuilles, et qui renferme une eau douce et limpide, dont s'abreuvent les voyageurs.

NEPETA (nom du *Pouliot sauvage* chez les anciens), dit aussi *Cataire* ou *Herbe aux chats*, parce que ces animaux aiment à se rouler dessus; genre de la famille des Labiées, type de la tribu des Népétées, renferme des plantes herbacées ou frutescentes, abondantes dans les terrains humides et sablonneux de l'Europe et de l'Asie tempérée : feuilles d'un vert foncé, souvent tachetées; fleurs en épi; calice tubuleux quinquédenté, corolle à limbe bilabié, 4 étamines, anthères biloculaires, style à 2 divisions. Le fruit est un akène, sec, lisse et nu. Ce genre renferme une trentaine d'espèces dont les deux principales sont : la *Cataire commune* (*N. cataria*), qu'on rencontre fréquemment sur le bord des jar-

dins, et qui a une odeur pénétrante et fétide; et la *C. réticulée* (*N. reticulata*), qui forme un buisson de 1 à 2 m. de haut, portant pendant l'été des fleurs d'un violet pâle ou d'un bleu purpurin foncé.

On a aussi donné le nom de *Nepeta* à des espèces de Menthes et de Mélisses. *Voy.* ces mots.

NÉPHÉLINE (du grec *néphélè*, nuage), pierre demi-transparente : c'est un silicate d'alumine.

NÉPHÉLION (du grec *néphélè*, nuage, brouillard), petite tache qui a son siége dans la couche externe de la cornée, et qui laisse passer les rayons lumineux comme à travers un nuage. Cette maladie cède souvent à des collyres astringents, au sous-nitrate de bismuth réduit en poudre impalpable et mêlé à partie égale ou double de sucre pulvérisé. Quelquefois il a suffi, pour l'enlever, de toucher légèrement la cornée avec la pierre infernale plusieurs fois de suite, à quatre ou cinq jours d'intervalle.

NÉPHÉLIUM (du grec *néphélè*, nuage), le *Li-tchi* des Chinois, genre de la famille des Sapindacées, renferme des arbres fruitiers propres à l'Asie tropicale, s'élevant à une hauteur de 12 à 15 m., et dont les branches s'étendent horizontalement. Le tronc du Néphélium a l'écorce ponctuée; ses rameaux portent un beau feuillage et des fleurs blanchâtres; il produit un drupe d'un rouge ponceau, revêtu d'une peau chagrinée, sous laquelle on trouve une pulpe aqueuse, molle, d'un parfum exquis, approchant de celui de la fraise. Ce fruit est de la grosseur d'une prune abricotée. Les Chinois en sont très-friands.

NÉPHRALGIE (du grec *néphros*, rein, et *algos*, douleur), douleur vive des reins, souvent appelée *Colique néphrétique* ou *Spasme des reins;* elle se fait sentir dans la région lombaire et est accompagnée de tremblement, de refroidissement de la peau, d'urines abondantes et claires, et quelquefois de vomissements opiniâtres. On la combat par tous les moyens antispasmodiques et calmants, tels que les émulsions opiacées, les bains généraux prolongés, les embrocations huileuses et narcotiques.

NÉPHRÉTIQUES (COLIQUES et DOULEURS). *Voy.* NÉPHRALGIE et NÉPHRITE.

NÉPHRITE (du grec *néphros*, rein), inflammation des reins, est caractérisée par une douleur aiguë, exacerbante, une chaleur brûlante et un sentiment de pesanteur dans la région lombaire, d'où elle se propage jusqu'à la vessie et même jusqu'aux cuisses, avec suppression ou diminution de l'urine. Ce liquide devient rouge et sanguinolent, et dépose souvent un sédiment blanchâtre ou entraîne des graviers. La néphrite affecte spécialement les adultes d'un tempérament bilieux et sanguin. Ses causes les plus ordinaires sont : l'excès des boissons irritantes et alcooliques ou des diurétiques, l'usage des aphrodisiaques, les coups et les chutes sur la région des reins, la présence de calculs rénaux, l'impression d'un froid subit, etc. Le traitement consiste dans l'emploi des antiphlogistiques de toute espèce : saignées, sangsues sur la région des reins, grands bains, cataplasmes émollients, narcotiques, vésicatoires, etc.

NÉPIDES, *Népides* (du genre type Nèpe), tribu d'Insectes Hémiptères, section des Hétéroptères, famille des Hydrocorises ou Punaises d'eau, renferme des insectes carnassiers qui vivent dans les eaux dormantes : corps déprimé, pieds de devant ravisseurs, tarses postérieurs, courts et propres à la natation. On trouve ces insectes aux environs de Paris. — La tribu des Népides ne comprend que les trois genres *Nepa*, *Ranatra* et *Cercotmelus*.

NÉPOTISME (du latin *nepos*, neveu). Ce mot, usité d'abord en Italie pour désigner le crédit et l'autorité souvent injustes que certains papes avaient donnés à leurs neveux, s'applique maintenant à l'abus que les hauts fonctionnaires font de leur influence dans tout État pour procurer à leurs parents ou amis des emplois et des honneurs.

NEPTUNE (du nom du dieu de la mer dans la mythologie), dite aussi *Le Verrier*, la plus éloignée des planètes connues de notre système solaire ; sa distance moyenne au soleil, celle de la terre étant 1, est de 30,3. Elle fait sa révolution en 60,127 jours. L'inclinaison de son orbite sur l'écliptique n'est que de 0° 46′. M. Le Verrier en a annoncé l'existence en 1846, en se fondant sur des considérations théoriques, puisées dans les perturbations d'Uranus; elle a été observée peu de temps après (23 septembre) à Berlin par M. Galle, sur les indications fournies par les calculs de M. Le Verrier. On lui a trouvé depuis des satellites. On la représente par un trident ♆.

On donne le nom de *Neptunes* à des atlas spéciaux destinés aux cartes marines : on distingue le *Neptune français*, recueil des cartes du littoral de la France; le *N. oriental*, dressé pour la navigation des Indes orientales, etc. *Voy.* CARTES MARINES.

NEPTUNIENS, se dit, en Géologie, des dépôts et des terrains qui doivent leur origine au séjour de la mer. Par suite, on a nommé *Neptunisme* l'hypothèse dans laquelle on attribue à l'action de l'eau la formation de la plupart des roches qui constituent la croûte du globe, et *Neptuniens* les partisans de cette hypothèse. On les oppose aux *Vulcaniens*, qui attribuent une plus grande importance à l'action du feu.

NÉRÉIDE, *Nereis* (nom mythologique pris arbitrairement), vulgairement *Scolopendre de mer*, genre d'Annélides errantes, au corps allongé, subdéprimé, atténué en arrière, comme tronqué en avant, et formé de nombreux anneaux portant des soies bilatérales; tête assez grosse, distincte, formée de deux pièces; 2 ou 4 mâchoires, 2 paires de tentacules courts et inégaux; branchies nulles ou rudimentaires, etc. Ces animaux vivent sur les côtes de toutes les mers, dans les trous des rochers et des pierres, dans les coquilles vides de leurs mollusques, dans le sable ou la vase : les espèces les plus communes sont recherchées par les pêcheurs comme appât.

Dans son *Système des Annélides*, M. Savigny nomme *Néréidées* un ordre d'Annélides pourvues de soies pour la locomotion, et se partageant en 4 familles : *Néréides* (subdivisées elles-mêmes en *N. lycoriennes*, *N. glycériennes* et *N. sylliennes*), *Aphrodites*, *Eunices* et *Amphinomes*. Quant au genre ci-dessus, il correspond au genre *Lycoris* de la famille des Néréides. — M. de Blainville appelle *Néréidés* une famille d'Annélides qui comprend le genre Néréide et les genres voisins *Nephthys*, *Glycère*, *Aglaure*, etc. — Enfin M. Milne-Edwards a donné le nom de *Néréidiens* à une famille des Annélides sétigères errantes, qui répond en partie aux *Néréides* de M. de Savigny et aux *Néréidés* de M. de Blainville. Elle comprend les genres *Néréide*, *Lysidice*, *Syllis*, *Hésione*, *Alciope*, *Myriane*, *Phyllodoce*, *Nephthys*, *Goniade* et *Glycère*.

NERFS (du latin *nervi*), organes ayant la forme de cordons blanchâtres, qui servent de conducteurs à la sensibilité et au mouvement. Les nerfs sont composés de fibres particulières qui prennent naissance dans le cerveau, la moelle épinière, les ganglions, et qui, aussitôt après leur sortie des organes centraux, se rassemblent en faisceaux qu'on nomme *racines des nerfs;* ces racines, en se réunissant à leur tour, forment des troncs qui se divisent en branches, lesquelles deviennent de plus en plus grêles, et finissent par se perdre dans la substance des organes; mais, quelle que soit leur petitesse, ils n'en sont pas moins des tubes creux, comme l'ont prouvé de récentes observations : on suppose qu'ils sont remplis d'un fluide qui y circule ou qui s'y meut.

Les nerfs sont de deux sortes : les uns, fermes, d'un blanc brillant, se répandent principalement dans les muscles du tronc et la peau; les autres, mous, d'un gris rougeâtre, plats et unis ensemble, appartiennent surtout aux viscères et accompagnent les

vaisseaux sanguins. Les premiers sont appelés *Nerfs cérébro-spinaux*, ou *N. de la vie animale*; ils forment un certain nombre de paires qui se détachent, les unes du cerveau ou du cervelet, les autres de la moelle épinière : parmi les paires qui naissent du cerveau, on remarque surtout celles qui se rendent aux organes des sens (*N. optiques*, *N. olfactifs*, *N. auditifs* ou *acoustiques*, *N. du goût* ou *Gr. hypoglosses*); les autres portent la sensibilité à la peau, la sensibilité et le mouvement aux muscles du tronc et des membres. Tous ces nerfs ont deux racines, l'une *antérieure* et l'autre *postérieure*, qui se réunissent bientôt en un seul cordon nerveux : les expériences de Ch. Bell ont démontré que la sensibilité provient de la racine antérieure, et le mouvement de la postérieure. — Les seconds sont appelés *Nerfs ganglionnaires*, *N. sympathiques* ou *N. de la vie organique*; leur ensemble forme le *Nerf grand sympathique* ou *trisplanchnique* : c'est au moyen de ces nerfs que nous ressentons le besoin d'aliments, les impressions de la faim et de la soif, les douleurs internes; ils servent à l'accomplissement des fonctions des viscères.

Les nerfs jouent le rôle le plus important dans notre organisation, à l'état de santé, comme à l'état de maladie. Non-seulement ils sont les organes de la sensibilité et du mouvement, ils paraissent encore concourir avec la respiration à entretenir la chaleur animale. Ils peuvent aussi devenir le siége d'une foule de maladies ; leur surexcitation donne lieu aux plus vives douleurs et aux maladies les plus graves (*V.* NÉVRALGIE et NÉVROSES) ; leur paralysie entraîne la paralysie de la partie du corps qui recevait d'eux l'animation et la vie.

Chez les animaux vertébrés (Mammifères, Oiseaux, Reptiles), le *système nerveux* est à peu près le même que chez l'homme; mais, dans les animaux d'un ordre inférieur, comme les Mollusques, les Insectes, les Annélides, etc., il est fort différent. Chez les Polypes, toutes les parties du corps paraissent être sensibles à peu près au même degré, ce qui suppose l'absence d'un système nerveux distinct. La présence d'un système nerveux n'a pu être constatée chez les Acalèphes libres et dans la plupart des vers intestinaux. Chez les Échinodermes non pédicellés (Spinoncle, Bonellie, etc.), et chez certaines Annélides (Naïades), le système nerveux ne consiste qu'en un filament blanchâtre, s'étendant d'un bout du corps à l'autre; chez les Lombrics, et la plupart des Insectes, des Crustacés et des Arachnides, cette ligne médiane se complique d'un plus ou moins grand nombre de développements ganglionnaires. Dans les Holothuries et les Actinies, le filament nerveux, d'unique qu'il était chez les espèces précédentes, devient double : chez ces dernières, commence à se montrer un anneau médullaire, de la périphérie duquel partent tous les nerfs du corps. Cet anneau est surtout remarquable dans les Mollusques, chez lesquels le système nerveux acquiert un développement considérable, notamment chez les Mollusques céphalopodes.

On peut consulter, pour la description du système nerveux : la *Névrologie* ou *Description anatomique des nerfs du corps humain* de J. Swan, traduit de l'anglais par le Dr Chassaignac, 1838; l'*Anatomie comparée du système nerveux* du Dr Leuret, 1839; l'*Anatomie et la Physiologie du système nerveux* du Dr Longet, 1843-46 ; — pour ses fonctions : la *Physiologie du système nerveux* d'E. Georget, 1821, 2 vol. in-8 ; le *Traité du système nerveux* de M. A. Bazin, 1841, in-4 ; les *Recherches expérimentales sur les fonctions et les propriétés du système nerveux* de M. P. Flourens, 1842, in-8, et celles de M. Brachet, 1837, in-8 ; la *Névrologie* de M. L. Hirschfeld, 1853; les travaux de MM. Bielfeld, Waller (1852), etc.

Dans le langage vulgaire, on donne improprement le nom de *Nerfs* aux tendons des muscles : ce qu'on appelle *Nerf de bœuf*, par exemple, n'est autre chose que les tendons de la jambe ou du calcanéum du bœuf, qui correspond à la partie appelée dans l'homme *tendon d'Achille*.

NERF-FÉRU ou NERF-FÉRURE (de *nerf*, et de *férir*, frapper), contusion du tendon fléchisseur du pied de devant chez le cheval. Cette contusion, qui, le plus souvent, est l'effet d'un coup de pied de cheval, produit la claudication, puis un gonflement qui laisse souvent à sa suite une petite tumeur dure.

NERION, plante. *Voy.* NERIUM.

NÉRITE, *Nérita*, genre de Mollusques gastéropodes pectinibranches, type de la famille des Néritacées : tête large peu saillante et munie d'un large voile labial; pied large, court, tronqué et plus épais en avant; 2 tentacules pointus portant les yeux; coquille semi-globuleuse, aplatie en dessus et non ombiliquée, à ouverture semi-circulaire dont le bord gauche est aminci en demi-cloison. Les Nérites habitent les eaux douces et marines. On en compte plus de 90 espèces dans les eaux douces : elles sont particulières aux régions intertropicales, excepté la *N. fluviatile*, qui se trouve dans les rivières de France. On compte, en outre, 30 espèces marines.

NERIUM (du grec *néros*, humide, parce que cette plante aime les lieux humides), genre d'Apocynées, se compose d'arbustes toujours verts de l'ancien continent, d'un bois blanc jaunâtre, assez dur, à feuilles verticillées, d'un vert foncé, roides, lancéolées, marquées en dessous de nervures saillantes, à fleurs grandes et brillantes, formant des cymes terminales. Les espèces principales sont le *N. oleander* ou *Laurier-rose* (*V.* ce mot), cultivé dans nos jardins pour ses fleurs; et le *N. odorant*, qui croît dans le nord de l'Hindoustan, le long des ruisseaux : ses fleurs, de couleur rosée, carnée, blanche ou jaune pâle, ont une odeur très-suave. Il existe des variétés à grandes fleurs et à fleurs doubles. Les arbustes du genre Nérium donnent un suc vénéneux qui doit être rangé parmi les poisons narcotico-âcres; son écorce et ses feuilles pulvérisées et mises à l'état de pommade ont été employées en médecine contre les maladies de la peau; mais leur usage n'est pas sans danger.

NEROLI, nom donné par les Parfumeurs et les Pharmaciens à l'essence ou huile volatile que l'on retire des fleurs d'oranger. Elle a été ainsi nommée, dit-on, d'une princesse italienne appelée *Nérola*, qui l'aurait obtenue la première ou l'aurait mise en vogue.

NERPRUN (de *ner*, pour *noir*, et *prunus*, prunier, à cause de la couleur noire de son écorce et de son fruit), *Rhamnus*, genre type de la famille des Rhamnées, se compose d'arbrisseaux indigènes des parties tempérées de l'hémisphère septentrional, à feuilles alternes, stipulées, entières ou dentées, le plus souvent glabres, tantôt persistantes et coriaces, tantôt caduques, à fleurs petites et verdâtres : calice à tube urcéolé, à limbe divisé en 4 ou 5 lobes, corolle tantôt nulle, tantôt à 4 ou 5 pétales, étamines en même nombre que les pétales, filet très-court, anthère introrse biloculaire, ovaire à 3 ou 4 loges mono-ovulées; le fruit est un petit drupe charnu à 2 ou 4 noyaux osseux.

Le genre Nerprun a été divisé en 2 sous-genres : *Rhamnus* et *Frangula*. — Le premier comprend le *N. alaterne* (*V.* ALATERNE), le *N. purgatif* et le *N. des teinturiers*. Le *N. purgatif* (*Rh. catharticus*) est un arbrisseau épineux de 2 à 3 m. de haut, à feuilles luisantes, d'un vert très-foncé, ovales, arrondies et pétiolées; à fleurs jaunâtres, petites, à 4 divisions, réunies par bouquets le long des rameaux souvent dioïques ; les baies assez petites, noires à leur maturité. Cet arbrisseau croît aux lieux incultes, dans les bois, les haies, etc. On le cultive dans les bosquets à cause de son beau feuillage d'un vert foncé. On en fait aussi des haies qui sont d'une très-bonne

défense. Les lames de son écorce fournissent, ainsi que ses baies, une couleur jaune que l'on fixe avec l'alun. Les baies sont purgatives; mais elles ne conviennent guère qu'aux tempéraments de la campagne, qui sont difficiles à émouvoir. On en fait un sirop avec lequel on purge ordinairement les chiens. Le suc de ces baies, mêlé à l'alun, fournit une couleur connue sous le nom de *vert de vessie*, employée fréquemment par les peintres en miniature. Le *N. des teinturiers* (*Rh. infectorius*) diffère très-peu du précédent; il s'élève beaucoup moins, et se divise presque dès sa base en rameaux diffus qui lui donnent plutôt la forme d'un buisson que celle d'un arbuste. On le trouve dans les contrées méridionales, aux lieux stériles et arides. Les semences, également purgatives, sont connues sous le nom de *graines d'Avignon*; on en tire une couleur jaune estimée, appelée *stil de grain*.

Le second sous-genre, le *Rhamnus frangula* des Botanistes, est connu vulgairement sous le nom de *Bourdaine*. *Voy.* BOURDAINE.

NERVAL (BAUME). *Voy.* BAUME.

NERVATION (de *nervus*, nerf), se dit, en Botanique, de l'ensemble des *nervures* d'une feuille, des ramifications formées par les vaisseaux qui parcourent le limbe. La nervation est simple dans les Monocotylédonées, et très-ramifiée dans les Dicotylédonées.

NERVEUX, *Nervosus*, qui appartient aux nerfs, qui a rapport aux nerfs. *Voy.* NERFS.

Fluide nerveux. On appelle ainsi un fluide qu'on suppose circuler dans les nerfs, et qu'on regarde comme l'agent de la sensibilité et du mouvement: c'est ce que Descartes et ses disciples appelaient *Esprits animaux*. L'existence du fluide nerveux est encore aujourd'hui un problème. Longtemps niée, elle a reçu un nouveau degré de probabilité des découvertes de Galvani et des expériences faites en 1852 par MM. Zautedeschi et du Bois-Reymond, qui tendent à établir que les contractions musculaires, volontaires ou automatiques, correspondent à des courants électriques qui ont lieu dans les corps vivants.

Maladies nerveuses, celles qui ont leur siége dans le système nerveux (*Voy.* NÉVROSE). — Pour la *Fièvre nerveuse*, *Voy.* FIÈVRE.

Système nerveux, ensemble de tous les nerfs et de tous les centres nerveux avec lesquels ils communiquent. *Voy.* NERFS.

NERVINS. On désigne plus particulièrement sous ce nom les médicaments que l'on regarde comme propres à fortifier les nerfs, surtout ceux dont on fait usage extérieurement.

NERVULES, *Nervuli*. M. de Mirbel a donné ce nom aux faisceaux nourriciers qui descendent du stigmate à l'ovaire. On les nommait aussi *cordons pistillaires*.

NERVURES, lignes plus ou moins saillantes qui parcourent la surface des feuilles, et en sont, en quelque sorte, le squelette. *Voy.* FEUILLE.

Les Relieurs appellent *Nervures* les parties saillantes que forment sur le dos des livres les cordes ou *nerfs* qui servent à relier les feuillets.

En Architecture, on appelle ainsi les moulures saillantes placées sur les arêtes d'une voûte ou d'un volute, les côtés des cannelures, les angles des pierres, etc.

NESKHY, écriture qui a remplacé le koufique, et dont les Arabes se servent le plus communément dans leurs livres.

NESLE, monnaie de billon qui avait cours en France au XVIIe siècle, tirait son nom de la tour de Nesle, à Paris, où elle avait été fabriquée.

NEUF, *Novem*, nombre impair, le plus élevé des nombres exprimés par un seul chiffre. Ce nombre jouissait d'une certaine faveur chez les païens: les Muses étaient au nombre de neuf. La religion chrétienne admet *neuf* chœurs d'anges et recommande les *neuvaines* (*Voy.* ce mot). — En Arithmétique, le nombre *neuf* jouit de certaines propriétés particulières: il fournit un des moyens de faire la preuve de la multiplication. *Voy.* MULTIPLICATION.

NEUME, *Neuma*, terme de plain-chant, qui signifie la longue suite de notes vides, c.-à-d. sans lettres ni paroles, qui se chantent sur la dernière syllabe de l'*alleluia*. Comme cette suite de notes ne forme que le seul son de *a*, et n'est que le même souffle prolongé, on l'a appelé *neume* par abréviation du grec *pneuma*, qui signifie *souffle*. Le neume est facultatif, et peut être prolongé ou raccourci à volonté. M. J. Tardif a publié en 1853 un curieux *Mémoire sur les Neumes*, où il explique d'une façon toute nouvelle la valeur de cette notation. — *Neuma* est aussi, dans certains cas, le nom d'un signe final.

NEURITE, pierre précieuse. *Voy.* JADE.

NEUTRALISATION, se dit, en Chimie, de l'extinction des propriétés particulières aux acides et aux bases par l'action réciproque de ces corps les uns sur les autres. Ainsi, un acide neutralisé par une base ne rougit plus la teinture de tournesol; une base neutralisée par un acide ne verdit plus le sirop de violettes. La neutralisation n'a lieu que pour des proportions définies d'acide et de base: 1 équivalent d'acide sulfurique pesant 40 neutralise 1 équivalent de chaux pesant 28, en produisant un sulfate de chaux *neutre*; si l'acide prédominait, le sel deviendrait *acide*; il deviendrait *basique* si c'était la chaux.

NEUTRALITÉ, état d'une puissance qui reste en paix relativement à plusieurs autres puissances belligérantes, ne prenant aucune part aux hostilités qui s'exercent entre celles-ci. La *neutralité* est dite *armée*, quand la puissance qui reste neutre tient sur pied des forces suffisantes pour faire respecter son territoire ou ses droits.

NEUTRE (du latin *neuter*, ni l'un ni l'autre). En Botanique, on appelle *Fleurs neutres* les fleurs privées d'organes sexuels dans lesquelles les pétales se sont accrus aux dépens des organes reproducteurs, comme dans l'*Hortensia* et la *Boule-de-neige*.

En Entomologie, on a appelé *Neutres*, ou *Mulets*, les individus chez lesquels les organes générateurs ne se sont point développés, et qui, par conséquent, ne semblent appartenir à aucun sexe. Les insectes Hyménoptères, et particulièrement les Abeilles, en offrent de fréquents exemples. *Voy.* ABEILLE.

En Chimie, on appelle *Corps neutre* tout composé qui n'est ni acide ni alcalin: ainsi, un *sel neutre* est un sel dans lequel l'acide s'est uni à la base salifiable de telle manière que le composé qui en est résulté n'a aucune action sensible sur les réactifs propres à déceler la présence des acides et des alcalis. *Voy.* NEUTRALISATION.

Neutre en Grammaire. *Voy.* GENRE et VERBE.

NEUTRES (DROIT DES). En Politique, il se dit du droit reconnu par les puissances belligérantes aux États qui ne prennent point de part à la guerre. Il se dit surtout en parlant de la navigation maritime. La manière d'agir des puissances belligérantes à l'égard des neutres a varié selon le degré d'acharnement que les puissances ennemies portaient dans la guerre, et elle n'a jamais été fixée par un Code qui ait été accepté par toutes les nations. Cependant l'usage reçu aujourd'hui parmi les nations de l'Europe et de l'Amérique autorise le commerce des nations neutres avec celles qui sont en guerre, et admet que *le pavillon couvre la marchandise*, en exceptant toutefois la *contrebande de guerre* (armes et munitions). On n'admet de *blocus* qu'un blocus *réel*. Ces principes, posés d'abord dans les traités de 1766 entre l'Angleterre et la Russie, de 1778 entre la France et les États-Unis, ont été confirmés en 1780 par une déclaration célèbre de la Russie, adressée aux grandes puissances, et à laquelle accédèrent l'Autriche, la

France et autres puissances maritimes : l'Angleterre, qui la 1re avait proclamé ces principes, refusa seule d'y accéder. Cependant, elle a fini par les reconnaître en se joignant à la déclaration de Paris du 30 mars 1856.

NEUVAINE (de *neuf*), espace de neuf jours consécutifs pendant lesquels on fait, en l'honneur de Dieu, de la Vierge ou de quelque saint dont on implore le secours, certains actes de piété, tels que stations, messes, prières particulières, etc. Ce nombre de *neuf* jours a été fixé en considération de la sainte Trinité, 9 n'étant que trois fois 3. C'est le plus souvent en l'honneur de la Vierge qu'on fait des neuvaines. La neuvaine qui a lieu tous les ans à Paris, du 3 au 12 janvier, en l'honneur de sainte Geneviève, patronne de Paris, est une des plus célèbres.

NEUVIÈME (LA), se dit, en Musique, de l'intervalle dissonant de neuf degrés, intervalle compris entre 9 notes diatoniques (*ut* 2 à *ré* 1). La *neuvième majeure* se compose de 14 demi-tons, et la *neuvième mineure* (*ut* à *ré bémol*) de 13 demi-tons. L'*accord de neuvième majeure* (*ut, mi, sol, si bémol* et *ré naturel*) se compose de tierce majeure, quinte, septième mineure et neuvième majeure. Il se place sur la 5e note d'un ton majeur ou mineur, et fait sa résolution par quarte supérieure ou quinte inférieure. Dans cette résolution, la tierce monte d'un demi-ton, la quinte monte d'un degré, la septième et la neuvième descendent d'un degré. Cet accord a quatre renversements peu usités. Mais on emploie souvent l'*accord de septième de sensible*, qui n'est autre chose que l'accord de neuvième majeure sans fondamentale, et ses divers renversements. — L'*accord de neuvième mineure* (*ut, mi, sol, si bémol* et *ré bémol*) ne diffère du précédent que par sa neuvième, qui est mineure. Il suit les mêmes règles. Ses renversements sont peu usités ; mais on emploie souvent l'*accord de septième diminuée*, qui n'est que cet accord sans fondamentale. — L'accord de neuvième se marque dans son état normal par un 9, avec un accident qui indique si la neuvième est majeure ou mineure. L'accord de septième de sensible se marque par 7 avec un 5 barré au-dessous ; le premier renversement, par $\frac{6}{5}$; le deuxième, par $\frac{4}{3}$, en faisant précéder le 4 d'une petite croix, et le troisième du chiffre 2.

NE VARIETUR. *Voy.* VARIETUR (NE) et PARAFE.

NEVEU (du latin *nepos*, qui, dans la bonne latinité, ne voulait dire que *petit-fils*), fils du frère ou de la sœur. — On appelle *petit-neveu* le fils d'un neveu ; *neveu à la mode de Bretagne*, le fils du cousin germain ou de la cousine germaine, parce que la coutume de Bretagne regardait, par une espèce de fiction légale, les cousins germains et cousines germaines comme frères et sœurs.

« Le mariage est prohibé entre l'oncle et la nièce, la tante et le neveu ; toutefois, cette prohibition peut être levée pour des causes graves par le chef de l'État » (Code Nap., art. 163, 164.)

Pour les droits successifs des neveux, *V.* SUCCESSION.

NÉVRALGIE (du grec *névron*, nerf, et *algos*, douleur), affection du système nerveux, fixe ou mobile, intermittente ou rémittente, irrégulière ou périodique, mais sans fièvre : elle est surtout caractérisée par une douleur très-vive qui suit le trajet des branches nerveuses superficielles ou se fait sentir dans les viscères profonds, et qui est accompagnée de troubles fonctionnels variant suivant l'organe affecté. On a divisé les névralgies en deux grandes classes, suivant qu'elles se rapportent aux *nerfs cérébro-spinaux* ou aux *nerfs splanchniques*, et ces deux classes ont été elles-mêmes subdivisées à leur tour en autant de névralgies particulières qu'il y a de faisceaux nerveux qui peuvent en être atteints : telles sont, dans la 1re classe, les *N. faciale, brachiale, dorsale, abdominale, crurale, cutanée*, etc. ; dans la 2e, les *N. du pharynx, de l'œsophage, du poumon, du cœur, de l'estomac, de l'intestin, du foie, de la vessie*, etc.

On emploie une multitude de moyens contre les névralgies : saignées, sangsues, ventouses appliquées sur le lieu de la douleur, cataplasmes émollients et narcotiques, flanelle recouverte d'un taffetas gommé, frictions avec des liniments, tantôt calmants et tantôt excitants, notamment avec la solution aqueuse de belladone, avec l'huile essentielle de térébenthine ; application d'emplâtres ou de mouches enduites des mêmes substances ; électricité, acupuncture, vésicatoires volants, simples ou saupoudrés de morphine ou de chloroforme. A l'intérieur, on administre les antispasmodiques et les narcotiques sous toutes les formes, le sous-carbonate de fer, le sulfate de quinine (quand la névralgie est franchement intermittente). On fait choix de tel ou tel de ces moyens, suivant les divers cas. M. le Dr Jobert de Lamballe a récemment proposé la *cautérisation transcurrente* et l'a appliquée avec succès. M. Valleix a publié un *Traité des névralgies* (1841), couronné par l'Institut.

NÉVRILEMME (du grec *névron*, nerf, et *lemma*, tunique), membrane celluleuse et résistante qui forme autour de chaque nerf, ainsi qu'autour des fibres nerveuses dont l'ensemble concourt à former un nerf, une sorte de canal dans lequel est logée la pulpe nerveuse : c'est une continuation de la *pie-mère*. Les nerfs paraissent se dépouiller de leur névrilemme à leur extrémité périphérique.

NÉVRITE (du grec *névron*, nerf), inflammation des cordons nerveux. Cette maladie, qu'il ne faut pas confondre avec la névralgie, a lieu lorsque le nerf a augmenté de volume, et qu'il se dessine à l'extérieur sous la forme d'un cordon rouge, plus ou moins volumineux, dont on peut suivre la direction. Elle se manifeste par une douleur continue, qui est exaspérée par la pression, et qui suit le trajet du nerf, ou par des convulsions cloniques partielles, auxquelles succède bientôt une diminution de la motilité et de la sensibilité, et quelquefois une paralysie locale. Une fièvre plus ou moins vive accompagne constamment la névrite. Le traitement se borne à des bains locaux et généraux, aux topiques émollients, aux émissions sanguines, générales et surtout locales. Si la douleur persiste, on applique des vésicatoires, des cautères ou des moxas, sur le trajet du nerf affecté.

NÉVROLOGIE (du grec *névron*, nerf, et *logos*, discours), partie de l'Anatomie qui traite des nerfs du corps humain. *Voy.* NERFS.

NÉVROME (du grec *névron*, nerf), tumeur sous-cutanée, très-douloureuse, qui se développe dans l'épaisseur du tissu des nerfs ou entre les filets qui les constituent, et qui se présente tantôt sous la forme d'un tubercule dur, mobile et roulant sous la peau, tantôt sous celle d'une tumeur plus ou moins volumineuse qui finit quelquefois par avoir les caractères des tumeurs cancéreuses. Le seul remède est l'ablation de la tumeur.

NÉVROPTÈRES, *Nevroptera* (du grec *névron*, nerf, nervure, et *ptéron*, aile), 4e ordre de la classe des Insectes ailés, a pour caractères : 4 ailes nues ou transparentes, réticulées ou *à nervures*, ordinairement de même grandeur ; bouche offrant des mandibules, des mâchoires et 2 lèvres propres à la mastication ; tarses à articles entiers et variant par le nombre ; pas d'aiguillon à l'anus ; larves hexapodes. Les Névroptères sont, en général, d'un port élégant ; ils volent avec facilité, et sont, pour la plupart, agréablement colorés. Plusieurs sont carnassiers, notamment les Libellules et les Myrméléons : à cet ordre appartiennent les Éphémères, les Perles, les Termites, etc. Latreille a divisé les Névroptères en 3 familles : *Subulicornes*, *Planipennes* et *Plicipennes*. Cette classification est encore adoptée aujourd'hui, malgré les modifications importantes dues

aux travaux de MM. L. Dufour, Burmeister, Dr Rambur et Pictet. Ce dernier a donné l'*Histoire naturelle des Névroptères*.

NÉVROSES (du grec *névron*, nerf), nom générique donné à toutes les maladies nerveuses. Leurs caractères les plus ordinaires sont d'être de longue durée, mais apyrétiques ou sans fièvre, sans lésion appréciable, et de ne laisser aucune trace après la mort. Elles se manifestent, en général, d'une manière intermittente, par des troubles graves et même effrayants qui peuvent atteindre séparément, simultanément ou successivement, les parties du système nerveux affectées au sentiment, à l'intelligence et au mouvement, mais qui ne sont le plus souvent que peu dangereux. On range dans cette classe les *céphalalgies périodiques*, les *névralgies*, les *névrites*, la *folie*, l'*hypocondrie*, l'*hystérie*, la *catalepsie*, l'*épilepsie*. Les symptômes et le traitement varient pour chaque névrose, et ne peuvent s'indiquer d'une manière générale. M. C.-M.-S. Sandras a publié un *Traité pratique des maladies nerveuses*, 1851, 2 vol. in-8. On peut consulter aussi les travaux de MM. Brachet, Georget, Valleix, etc. *Voy.* NÉVRALGIE.

NEZ (du latin *nasus*), éminence osseuse située au milieu de la face de l'homme, et qui forme la partie extérieure de l'organe de l'odorat. On y distingue la *racine*, qui en est le sommet; les *ailes*, ou faces latérales; et les *narines*. Le nez contient supérieurement deux os qui lui sont propres (*os nasaux*), dans sa partie moyenne un cartilage (*cartilage nasal*), et inférieurement plusieurs fibro-cartilages; il est tapissé, à sa surface interne, par la membrane pituitaire. On y trouve aussi quatre muscles: le pyramidal, le transversal, l'élévateur commun de l'aile du nez et de la lèvre supérieure, et l'abaisseur de l'aile du nez.

Le nez affecte un grand nombre de formes plus ou moins gracieuses: celles qu'on préfère sont le nez droit, type de la beauté grecque, et le nez *aquilin*.

Le nez est sujet à des *saignements* abondants (*Voy.* ÉPISTAXIS), et peut devenir le siége de maladies graves, dont quelques-unes en amènent la destruction totale ou partielle. On réussit, dans ce cas, à remplacer cet organe par un nez artificiel, au moyen de l'opération connue sous le nom de *Rhinoplastie*. *Voy.* ce mot.

Chez les Mammifères, le nez présente une grande analogie avec celui de l'homme; il en diffère, néanmoins, en ce qu'il se détache moins des autres portions de la face, et que les narines sont dirigées en avant, tandis que chez l'homme elles le sont en bas. Dépourvu de poils à son extrémité, il est, en outre, presque toujours enduit d'une humidité muqueuse (*Voy.* MUFLE). Chez quelques-uns, cet organe se modifie de manière à former un *boutoir*, une *trompe*, etc., et à devenir un organe de tact et de préhension. — Le nez n'existe pas chez les Oiseaux et les Poissons.

NIBELUNGEN, vieille épopée germanique. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

NICHAN, décoration turque. *Voy.* ce mot au *Supplément du Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

NICHE (de l'italien *nichio*, coquille), renfoncement ou espace creux, de forme variable, pratiqué dans l'intérieur des murs d'un édifice, pour y placer une statue, un buste, un vase, un trépied, un poêle, etc. Les anciens employaient les niches (qu'ils appelaient *zotheca*, *loculamentum*) dans leurs monuments funéraires; elles étaient principalement destinées à recevoir les urnes cinéraires. Les monuments du moyen âge en renferment un grand nombre, ornées de dentelures et de colonnettes: on y plaçait des madones, des saints sculptés.

NICKEL (mot emprunté à l'allemand), corps simple métallique, d'un blanc grisâtre, dur, très-peu fusible, ductile, malléable, susceptible de prendre le poli, et d'une cassure fibreuse; il est presque aussi magnétique que le fer; mais il perd cette propriété vers 400°. Sa pesanteur spécifique est d'environ 8,4. Les principaux minerais de nickel sont le *Kupfer-nickel* ou *N. arsenical*, et le *N. gris* ou *N. arsénio-sulfuré*, qu'on rencontre dans les terrains anciens et dans les terrains de transition de la Saxe, du Dauphiné, de l'Angleterre, de la Suède, etc. On en trouve aussi fréquemment dans les aérolithes. Le nickel a beaucoup d'analogie avec le cobalt, et se trouve presque toujours dans les mêmes minerais. Il forme avec l'oxygène un peroxyde noir et un protoxyde vert dont les sels ont également une couleur verte. On se sert du nickel pour faire quelques alliages avec le cuivre et le zinc, qui portent le nom d'*argentan* ou de *maillechort*; mais son extraction à l'état de pureté est encore trop coûteuse pour qu'on l'emploie d'une manière générale.

Le nickel a été découvert en 1731 par le minéralogiste suédois Cronstedt. Bergmann en étudia les principales propriétés; mais ce ne fut qu'au commencement de ce siècle que Richter parvint à l'obtenir à l'état de pureté.

NICKEL ARSENICAL, dit aussi *Kupfernickel*, *Faux cuivre* ou *Nickéline*, minéral composé, pour la plus grande partie, d'arsenic et de nickel (AsNi), avec des proportions variables d'antimoine et de fer; il est d'un rouge de cuivre, brillant, et d'une pesanteur spécifique de 7,6. On le rencontre en Saxe, en Dauphiné près d'Allemont, en Cornouailles et en Écosse. Il sert à l'extraction de l'arsenic et du nickel.

NICKEL GRIS, dit aussi *Nickel arsénio-sulfuré* ou *Disomose*, minéral composé d'arsenic, de soufre et de nickel (AsSNi), avec des proportions variables de fer et de cobalt, se rencontre en cristaux d'un gris d'acier, semblables au cobalt gris, en Suède et en Styrie. On l'utilise pour l'extraction de l'arsenic et du nickel.

NICOTIANE, nom que porta d'abord le *Tabac* en France, lorsqu'il y fut envoyé, vers 1660, par *Nicot*, ambassadeur français en Portugal. — On en a formé celui de *Nicotianées*, nom donné à une petite tribu de la famille des Solanées, dont le *Tabac* (*Nicotiana tabacum*) est le type.

NICOTINE, alcali organique composé de carbone, d'hydrogène et d'azote ($C^{10}H^7N$), qu'on extrait des feuilles de tabac (*Nicotiana tabacum*) fermentées. Il est huileux, très-inflammable, insoluble dans l'eau, et fort soluble dans les acides, avec lesquels il forme des sels bien déterminés. Il est extrêmement vénéneux, et a plus d'une fois servi, comme la morphine, à de criminelles entreprises, notamment à celle qui conduisit à l'échafaud le comte de Bocarmé (1851). — La nicotine est contenue dans la fumée de tabac, et se trouve dans le liquide brun et empyreumatique qui se condense au fond des pipes munies de pompes. Elle a été découverte en 1829 par Reimann et Posselt, et analysée par MM. Ortigosa et Barral.

NID (du latin *nidus*), espèce de berceau que les oiseaux construisent pour s'y reposer, y déposer leurs œufs, et élever leurs petits. La construction en est extrêmement variée. Chez quelques espèces, chez la Mésange, par exemple, le Chardonneret, le Pinson, les nids sont des chefs-d'œuvre d'habileté ingénieuse. Certains oiseaux, comme le Merle et la Huppe, enduisent le dedans de leurs nids d'une légère couche de mortier qui en colle toutes les parties, et ils y entretiennent la chaleur avec un peu de bourre ou de mousse. Les Hirondelles font les leurs avec une espèce de ciment qu'elles fabriquent avec de la poussière détrempée; elles emploient ensuite leur bec à les maçonner. Les Hirondelles de la Chine et de l'Océanie, connues sous le nom de *Salanganes*, font avec des substances végétales ou animales des nids que l'on sert sur les meilleures tables sous le nom de *nids d'oiseaux*: c'est un mets très-friand et très-recherché, surtout en Chine. — Le nid de l'aigle et des autres oiseaux de proie s'appelle *aire*.

En Géologie, on appelle *Nids* de petits amas de matières friables ou de substances métalliques, de

forme irrégulière, qu'on trouve isolés hors des filons et enveloppés dans l'épaisseur des couches du globe.

Dans les Fortifications, on appelle *Nid de pie* un genre de logement d'où l'on peut tirer sans se découvrir, et que l'assiégeant construit dans un ouvrage dont il s'est emparé, sur le haut de la brèche, à l'angle flanqué d'un bastion, d'une demi-lune.

NIDOREUX (du latin *nidor*, mauvaise odeur), se dit, en Médecine, de ce qui a une odeur et un goût de pourri, d'œufs couvis : les crudités qui s'engendrent dans l'estomac sont *nidoreuses* et acides.

NIDULAIRE, *Nidularia* (de *nidus*, nid, parce que les capsules lenticulaires de ces plantes sont comme nichées au fond du péridium), genre de Champignons gastéromycètes, renferme une douzaine de petites espèces qui croissent en automne sur les bois pourris. Toutes les Nidulaires sont d'abord remplies d'un suc glaireux et limpide, et leur orifice est alors fermé par une membrane ; bientôt cette membrane se déchire, la liqueur qu'elle recouvrait s'évapore, se dessèche en partie, et les graines restent à nu.

NIELLE, NIELLAGE, de *nigellus*, fait de *niger*, noir. On nomme *nielles* certains ornements ou figures que l'on grave en creux sur un ouvrage d'orfèvrerie, et dont les traits sont remplis d'une sorte d'émail *noir*. On s'en sert surtout pour orner les tabatières d'argent de dessins qui sont d'un très-joli effet. Pour nieller l'argent, on y grave d'abord les dessins, et l'on remplit ensuite les creux avec l'émail. On obtient cet émail en faisant fondre dans un creuset 38 parties d'argent, 72 de cuivre, 50 de plomb, 36 de borax et 384 de soufre; on coule le produit dans l'eau, on le lave avec une dissolution faible de sel ammoniac, puis avec de l'eau légèrement gommée. On applique le nielle en consistance de pâte; on chauffe la plaque jusqu'au rouge brun, et, dès que le mélange est bien fondu et qu'il fait corps avec le métal, on retire la pièce du feu, et l'on enlève à la lime douce le nielle qui dépasse les traits de la gravure; on polit ensuite la surface par les moyens ordinaires.

Ce mode de décoration fut importé, selon toute apparence, vers le VIIe siècle, d'Orient en Italie; on l'employait particulièrement à orner les vases sacrés et les armes des chevaliers. Au XVe siècle, les artistes italiens le pratiquaient avec une rare perfection. Abandonné après l'invention de la gravure en taille-douce, à laquelle il avait conduit lui-même, cet art fut un instant repris par Benvenuto Cellini vers 1550; mais bientôt après il retomba dans l'oubli, du moins en Europe; il ne se maintint que chez les Orientaux. Récemment, les Russes l'ont fait revivre en l'appliquant à la décoration des tabatières, improprement appelées *tabatières de platine*. Enfin, en 1830, MM. Wagner et Mention ouvrirent à Paris un atelier d'où sortirent des nielles d'une grande beauté. On doit à M. Duchesne aîné un *Essai sur les Nielles* fort estimé (Paris, 1826, avec planches).

NIELLE. En Botanique, *Nielle* est le nom vulgaire de l'Agrostemme des moissons (*Agrostemma githago*) et de la Nigelle. *Voy.* ces mots.

On donne aussi ce nom au *Charbon des céréales*, maladie dans laquelle les grains attaqués, spécialement le froment, l'orge et l'avoine, conservent leur forme et quelquefois leur place sur l'épi, mais ne renferment plus, au lieu de farine, qu'une poussière *noire*, fétide, grasse au toucher. On attribue cette maladie à de petits champignons parasites de la famille des Urédinées. — On donne plutôt le nom de *Rouille* à la nielle des arbres.

NIGAUD, espèce de Cormoran. *Voy.* CORMORAN.

NIGELLE, *Nigella* (de *niger*, noir, à cause de la couleur des graines), genre de la famille des Renonculacées, tribu des Helléborées, renferme des plantes herbacées, annuelles, qui croissent naturellement dans le midi de l'Europe : feuilles alternes, linéaires ou filiformes; fleurs terminales à 5 sépales étalés, tombants; de 5 à 10 pétales bilabiés, étamines nombreuses, 5 pistils, ovaire uniloculaire renfermant 2 rangées d'ovules; le fruit est formé de 5 capsules membraneuses, déhiscentes au sommet. Parmi les principales espèces on distingue la *Nigelle de Damas* et la *N. des champs*.

La *N. de Damas* (*N. damascena*) a les feuilles sessiles, découpées, très-menues; les fleurs grandes, terminales, de couleur bleue, entourées d'un grand involucre semblable aux feuilles, ce qui leur a fait appliquer les noms de *Cheveux de Vénus*, *Barbe de capucin*, *Barbiche*, *Barbeau*, *Patte d'araignée*, etc. Cette plante croît au milieu des campagnes, dans les vignes; elle fournit par la culture de très-jolies fleurs doubles. Les semences de la *Nigelle cultivée* (*N. sativa*), connues sous le nom de *Toute-épice*, sont aromatiques et forment un assaisonnement fort employé dans l'Orient. Les Égyptiens en saupoudrent leur pain et leurs gâteaux. Ces semences torréfiées, mises en pâte et mélangées avec d'autres épices, forment une conserve très-recherchée et que l'on regarde comme stimulante. Ces graines fournissent encore une huile dont on se frotte le corps en sortant du bain. — La *N. des champs* (*N. arvensis*) n'a point l'éclat de la précédente; elle n'en est pas moins une des plus jolies fleurs qui embellissent la campagne : son calice est jaune ou blanchâtre, ou teint de bleu, représentant une étoile; les pétales en cercle, placés dans le même ordre, offrent un bleu plus foncé, et les étamines, couchées sur les folioles du calice, ont leurs anthères brunes ou jaunâtres, formant un autre cercle. Cette plante croît parmi les blés.

NIHILISME (de *nihil*, rien), opinion de sceptiques exagérés qui nient l'existence de tout.

NIL-GAUT ou NYLGAU, *Antilope picta*, espèce d'Antilope remarquable par sa haute taille, qui égale celle du Lama, et par ses cornes recourbées en avant : son pelage est gris sur le dos et les flancs, blanchâtre sous le ventre. Elle habite le Cachemire.

NILLE. Tantôt ce mot est synonyme d'*Anille* (*Voy.* ce mot); tantôt il désigne soit un petit manchon de bois qui entoure la branche d'une manivelle pour empêcher que le fer en tournant ne blesse la main ; soit de petits pitons de fer que les serruriers rivent aux croisillons et aux traverses des vitraux d'église pour retenir les panneaux; etc.

NILOMÈTRE (du grec *Neilos*, Nil, et *métron*, mesure), colonne divisée en coudées et en demi-coudées, et dont les Égyptiens se servaient pour mesurer la crue des eaux du Nil dans ses débordements périodiques. On en trouve encore quelques-uns en Égypte : Bruce a décrit celui qui existait dans l'île de Raouda, au milieu du Nil, entre le Caire et Ghizé.

NIMBE (du latin *nimbus*, nuée), cercle lumineux que les peintres traçaient, chez les anciens, autour de la tête d'une divinité, d'un héros, d'un prince divinisé. Le nimbe rayonné indiquait Apollon ou Diane. On croit que cet ornement vient de l'usage où l'on était d'attacher un bouclier derrière la tête des triomphateurs. — Les peintres entourent d'un *nimbe* la tête de Dieu le Père et celle de Jésus-Christ, et d'une *auréole* celle de la Ste Vierge et des Saints.

NIOBIUM, métal signalé en 1844 par Rose, se trouve à l'état d'acide et de chlorure dans certains Columbites.

NIPA, palmier des îles de la Sonde, type des Nipacées, a des feuilles gigantesques, longues de près d'un mètre 50 c. : les Indiens s'en servent pour couvrir leurs maisons, pour faire des parasols, des chapeaux, etc. Le fruit donne une boisson excellente.

NITELA ou NITEDULA (MUS), nom scientifiq. du *Lérot*.

NITIDULE, *Nitidula*, genre de Coléoptères pentamères, famille des Clavicornes, commun surtout en Allemagne : taille petite, mandibules bifides ou échancrées; tarses composés en apparence de 4 ar-

ticles; antennes à massue perfoliée, courtes; élytres courtes, souvent tronquées; pattes peu allongées. Les Nitidules vivent sur les fleurs, les champignons, les écorces des arbres pourris et les matières animales en putréfaction.

NITRAIRE, *Nitraria* (à cause de son goût de *nitre* ou salpêtre), genre type de la petite famille des Nitrariées, détachée des Ilicinées, renferme des arbrisseaux de l'Afrique, à feuilles alternes, épaisses, entières, souvent fasciculées; à fleurs irrégulières, blanches, solitaires ou en cyme : calice très-petit, quinquéfide; corolle à 5 pétales convexes; ovaire libre à 3 ou 6 loges; style très-court à 3 stigmates; baie uniloculaire, monosperme. Les feuilles et les baies des Nitraires ont un goût amer et salé dû à la nature des terrains au milieu desquels croissent ces arbrisseaux. On cultive dans les jardins botaniques le *Nitraria Schroberi*.

NITRATES ou AZOTATES, sels formés par la combinaison de l'acide nitrique ou azotique avec les bases. Tous les nitrates se décomposent par la chaleur en développant des vapeurs rutilantes d'acide hyponitrique. Quand on les projette sur un charbon incandescent, ils produisent une vive déflagration. La plupart des nitrates sont solubles dans l'eau.

Nitrate d'ammoniaque, sel cristallisé en prismes blancs, déliquescents, qu'on emploie pour la préparation du protoxyde d'azote.

Nitrate d'argent, cristaux incolores et transparents, très-caustiques, composés d'acide nitrique et d'oxyde d'argent (NO^5,AgO). On obtient ce sel en faisant dissoudre l'argent dans l'acide nitrique. Il noircit peu à peu au contact de la lumière en se réduisant en partie. Fondu et coulé en petits lingots ou cylindres, il constitue la *pierre infernale* dont se servent les chirurgiens pour ronger les chairs baveuses. La dissolution du nitrate d'argent est promptement décomposée par les matières organiques : cette propriété la fait employer pour teindre les cheveux et comme encre pour marquer le linge. Les médecins la prescrivent à l'intérieur contre l'épilepsie. Lorsqu'on abandonne du mercure dans une dissolution de ce sel, il se produit un amalgame d'argent, cristallisé en forme de végétation, connue sous le nom d'*arbre de Diane*. Glaser a le premier parlé, en 1663, de la préparation du nitrate d'argent.

Nitrate de baryte, cristaux formés d'octaèdres réguliers, incolores, inaltérables à l'air, et composés d'acide nitrique et d'oxyde de baryum (NO^5,BaO). Ils sont fort vénéneux. On s'en sert comme de réactifs pour découvrir l'acide sulfurique.

Nitrate de bismuth. On emploie comme blanc de fard un nitrate de bismuth basique (NO^5,Bi^2O^3), qu'on obtient en ajoutant beaucoup d'eau à la solution du bismuth dans l'acide nitrique : il se présente sous forme d'une poudre blanche. On le prescrit comme calmant contre les crampes d'estomac. Les anciens chimistes lui donnaient le nom de *Magistère de bismuth*.

Nitrate de chaux, combinaison d'acide nitrique et d'oxyde de calcium. Ce sel est déliquescent, très-soluble dans l'eau; il cristallise en aiguilles ou en prismes à six pans. Il est de peu d'usage.

Nitrate de cobalt, combinaison d'acide nitrique et d'oxyde de cobalt, cristallisée en petits prismes d'un rouge cramoisi et déliquescents ($NO^5,CoO+6aq$). On l'emploie comme réactif dans les laboratoires.

Nitrates de mercure. Il existe plusieurs nitrates de protoxyde et de deutoxyde de mercure qu'on obtient en dissolvant le mercure dans l'acide nitrique. Les chapeliers se servent de cette dissolution, qui est incolore, très-caustique, vénéneuse et d'une saveur métallique, pour le sécrétage des poils de lapin et de lièvre, destinés à la confection des chapeaux.

Nitrate de plomb, sel blanc, en cristaux octaédriques opaques (NO^5,PbO), qu'on obtient en dissolvant le plomb dans l'acide nitrique. On l'emploie, dans les ateliers de teinture et d'indiennes, pour préparer les jaunes de chrôme.

Nitrate de potasse, synonyme de *Salpêtre* ou *Nitre*. *Voy.* ces mots.

Nitrate de soude, dit aussi *Salpêtre du Chili* ou *Nitre cubique*, combinaison d'acide nitrique et d'oxyde de sodium, cristallisée en rhomboèdres incolores, d'une saveur d'abord fraîche, puis brûlante, et plus solubles que le nitrate de potasse. On le rencontre au Pérou, notamment à Atacama, en masses très-considérables, dans une terre argileuse; on le trouve également dans quelques lacs de l'Égypte, avec le *natron* (carbonate de soude), dans la mer Morte, etc. Il a presque les mêmes propriétés que le nitrate de potasse, qu'il peut remplacer partout, excepté dans la fabrication de la poudre à canon, parce que le nitrate de soude est un peu déliquescent.

NITRE (de *natron*, nom donné en Egypte au carbonate de soude avec lequel le nitre était confondu), dit aussi *Nitrate* ou *Azotate de potasse*, vulgairement *Salpêtre;* sel composé d'acide nitrique et de potasse (NO^5,KO), cristallisant en prismes à 6 faces terminés par des biseaux, incolore, fusible, d'une saveur fraîche, piquante et amère. Il se décompose promptement par la chaleur; projeté sur des charbons ardents, il fuse, en activant la combustion. Le nitre se forme continuellement dans les lieux exposés aux émanations des animaux et où existent en même temps des bases salifiables, comme la chaux, la soude, la potasse ou la magnésie : ainsi on le trouve dans les écuries, les étables, les caves, sur les murs des habitations sombres ou humides. Beaucoup de plantes qui croissent près des habitations ou dans des champs fumés renferment du nitre : telles sont la pariétaire, la mercuriale, la bourrache, la buglosse, la ciguë, le grand-soleil, etc. On trouve aussi ce sel dans certains terrains des pays chauds où les orages sont fréquents, comme dans les grandes plaines de l'Asie, de l'Égypte, de l'Espagne, etc. — L'extraction du nitre se borne au lessivage des terres qui en sont imprégnées et à la concentration des lessives, qui fournissent alors immédiatement le sel cristallisé. Les plâtras de démolition qu'on utilise en Europe pour la fabrication du nitre sont généralement plus riches en nitrate de chaux qu'en nitrate de potasse; on est donc obligé de décomposer les lessives avec du carbonate de potasse, et de soumettre ensuite à de nouvelles cristallisations (au *raffinage*) la solution qui renferme tout le nitrate de potasse. Ce sel sert particulièrement à préparer la poudre à canon et les feux d'artifice. On en extrait l'acide nitrique ou eau-forte. Les médecins le prescrivent comme diurétique. Les chimistes s'en servent souvent pour oxyder les métaux et d'autres substances.

Le nitre était connu dans l'Orient dès l'antiquité la plus reculée. Son emploi est devenu général depuis l'invention de la poudre à canon. Boyle démontra synthétiquement au XVII[e] siècle qu'il est composé d'eau-forte et de potasse; mais ce n'est que depuis Lavoisier qu'on en connaît la composition exacte.

NITREUX (ACIDE), combinaison d'azote et d'oxygène (NO^3), contenue dans les sels connus sous le nom de *nitrites* ou d'*azotites*. On la confond souvent avec l'acide hyponitrique (NO^4), dont elle semble partager beaucoup de caractères; on ne l'a pas encore positivement isolée.

NITRIÈRE, lieu d'où l'on retire le nitre. *Voy.* NITRE et SALPÊTRE.

NITRIQUE (ACIDE) ou *Acide azotique*, combinaison d'azote et d'oxygène (NO^5HO), contenue dans le nitre et dans d'autres sels du même genre. A l'état de pureté, l'acide nitrique se présente sous la forme d'un liquide blanc, d'une odeur désagréable, très-corrosif et répandant de légères fumées blanches au contact de l'air. Il attaque très-fortement

les tissus organiques et les colore en jaune. Il bout à 86 degrés, en se décomposant en partie et en se chargeant d'acide hyponitrique qui le colore en jaune. Étendu d'eau, il constitue l'*eau-forte* du commerce ou l'*eau seconde* des bijoutiers; il cesse de fumer à l'air dès qu'il est mêlé à la moitié de son poids d'eau. Il cède très-facilement son oxygène aux substances sur lesquelles on le fait agir; on utilise cette propriété, dans les arts et dans les laboratoires, pour préparer un grand nombre de substances, pour dissoudre les métaux, faire l'essai des monnaies, opérer le départ de l'or, pour la gravure sur cuivre, la dorure sur laiton et autres métaux. On l'emploie aussi pour teindre certains tissus organiques en jaune, notamment la soie. Les chapeliers en font usage pour dissoudre le mercure destiné au sécrétage des poils. On s'en sert encore pour détruire les verrues et d'autres excroissances sur la peau, pour cautériser les plaies envenimées, les ulcères, etc. — On obtient aisément l'acide nitrique en distillant le nitre ou un autre nitrate avec de l'acide sulfurique; ce procédé a été indiqué par Basile Valentin vers la fin du XV[e] siècle.

Le chimiste arabe Geber, au IX[e] siècle, est le premier qui ait fait mention de l'acide nitrique et de son emploi comme dissolvant. Raymond Lulle lui donna le nom d'*eau-forte*, pour rappeler le pouvoir qu'il possède de dissoudre les métaux. Ce ne fut qu'en 1784 que Cavendish fit connaître la véritable composition de l'acide nitrique. M. Deville est parvenu en 1851 à isoler l'acide nitrique anhydre.

NITRITES, dits aussi *Azotites*, sels qu'on obtient en privant certains nitrates d'une partie de leur oxygène par l'action de la chaleur, et dans lesquels on suppose la présence d'un acide moins oxygéné que l'acide nitrique, l'*acide nitreux* (NO^3). Lorsqu'on verse de l'acide sulfurique sur les nitrites, ils dégagent des vapeurs rutilantes; c'est ce qui distingue ces sels des nitrates qui, dans ces circonstances, ne développent que des vapeurs incolores d'acide nitrique.

NITROGÈNE (c.-à-d. qui engendre le *nitre*), synonyme d'*Azote*, était ainsi nommé parce que le nitre est une combinaison d'acide azotique et de potasse.

NITROPICRATES (de *nitre*, et du grec *pikros*, amer), dits aussi *Carbazotates*, sels formés par l'action de l'*acide nitropicrique* sur les bases salifiables. Ces sels sont jaunes. Ils fondent d'abord sur le feu, puis détonent fortement. — L'*Acide nitro-picrique* s'obtient par l'action de l'acide nitrique sur l'indigo, la salicine, l'huile de goudron. Il est très-amer, d'où son nom. On l'emploie dans la teinture.

NIVEAU (par corruption de *liveau*, du latin *libella*, *libellum*, employé pour signifier verge, fléau d'une balance), instrument qui sert à reconnaître si un plan est horizontal. Il y a plusieurs espèces de niveaux. Le plus simple est le *Niveau d'eau*, employé par les arpenteurs : il est long d'environ un mètre sur 30 à 35 millimètres de diamètre, et recourbé à angle droit par les deux bouts où sont fixés deux tuyaux de verre; tout l'appareil est fixé sur un pied : on y verse assez d'eau, ordinaire ou colorée, pour qu'elle paraisse de deux côtés; la ligne visuelle qui passe par les deux surfaces apparentes de l'eau est toujours horizontale. — Le *N. d'air*, ou *N. à bulle d'air*, est un tube de verre bien droit et partout d'égale épaisseur; on y verse de l'esprit-de-vin ou une autre liqueur non sujette à geler; mais en ayant soin de ne pas le remplir entièrement et d'y laisser emprisonnée une petite quantité d'air; puis on le ferme hermétiquement à la lampe d'émailleur. On reconnaît que cet instrument est exactement parallèle à l'horizon lorsque la goutte d'air s'arrête justement au milieu. Ce niveau sert de base à tous les niveaux composés, tels que le *N. à lunette*, le *N. de pente*, etc. (*Voy.* NIVELLEMENT). — Le *N. à perpendicule* est composé de deux règles jointes à angles droits et dont l'une porte un fil à plomb. Le niveau des maçons est un instrument de cette espèce.

Dans les machines à vapeur, on appelle *Niveau* un tube en verre appliqué contre la chaudière et en communication avec elle. Ce tube est placé sous les yeux du mécanicien, et, en vertu de la propriété qu'ont les liquides de s'élever à la même hauteur dans les vases communiquants, il indique constamment la hauteur de l'eau dans la chaudière.

NIVELEURS, sectaires qui prétendent égaliser toutes les fortunes. Il se dit surtout d'une célèbre faction politique et religieuse de l'Angleterre. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

NIVELLEMENT. Par ce mot on entend : 1° l'action de ramener à un même niveau différentes surfaces; 2° celle de déterminer la hauteur d'un point relativement à la surface des eaux dormantes. On emploie, pour niveler, les niveaux d'eau et les niveaux à bulle d'air (*Voy.* NIVEAU). La ligne horizontale que donne le nivellement est ce qu'on appelle le *niveau apparent* : c'est une tangente à l'arc de cercle formé par la superficie d'une eau tranquille qui s'étendrait entre les deux points observés, laquelle superficie s'appelle alors *couche de niveau* ou *N. vrai*. La ligne de *N. vrai* et celle du *N. apparent* s'écartent d'autant plus l'une de l'autre qu'elles sont prolongées davantage, et lorsque l'écartement dépasse 2 à 300 mètres, il devient nécessaire d'en tenir compte dans les nivellements. On estime les *Traités de nivellement* de Picard, de La Hire, de Puissant, et celui de M. Breton (de Champ), ingénieur des ponts et chaussées (1848).

NIVÉOLE (de *nix*, *nivis*, neige), vulgairement *Perce-neige*, en latin *Leucoium*, genre de la famille des Amaryllidées, renferme des plantes herbacées bulbeuses qui croissent dans la région méditerranéenne : périanthe coloré, adhérent à l'ovaire, campanulé, à 6 divisions sur 2 rangs, 6 étamines, ovaire à 3 loges multiovulées; style droit, terminé par un seul stigmate : le fruit est une capsule charnue à graines noires. L'espèce principale est la *Nivéole printanière* (*Leucoium vernum*), à bulbe arrondi, à hampe courte entourée à sa base de feuilles planes d'un vert foncé, à fleurs blanches, presque toujours solitaires à l'extrémité de la hampe : cette plante aime les sites montueux; on la trouve en Suisse, en France, en Italie, dans quelques contrées de l'Allemagne. A peine les froids de l'hiver sont-ils adoucis, qu'on la voit développer ses fleurs brillantes au milieu des prés humides. — Il y a aussi la *N. d'été* (*L. æstivum*) ou *N. à bouquet*, qui ne fleurit qu'en mai : sa hampe est plus haute, ses feuilles plus longues; ses fleurs sortent au nombre de 5 ou 6 de la même spathe; et la *N. d'automne* (*L. autumnale*), qui fleurit encore un peu plus tard.

NIVOSE (du latin *nix*, *nivis*, neige), 4[e] mois du Calendrier républicain, commence, suivant les années, le 21 ou le 22 décembre. — Ce mois est célèbre dans les fastes révolutionnaires : c'est le 3 nivôse an IX (24 décembre 1800) qu'une machine infernale faillit tuer le premier consul Bonaparte.

NIZAM, titre de dignité dans l'Hindoustan. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

NOBILIAIRE, titre donné à des recueils où l'on trouve les noms des familles nobles avec leurs titres et armoiries. *Voy.* NOBLESSE, ARMORIAL, LIVRE D'OR.

NOBILISSIME (du latin *nobilissimus*, très-noble), titre honorifique qui, dans le Bas-Empire, était réservé à la famille des empereurs. Il donnait le droit de porter la pourpre.

NOBLE (du latin *nobilis*), qui fait partie de la noblesse. *Voy.* NOBLESSE.

NOBLE (monnaie), nom donné anciennement à plusieurs monnaies. Le *Noble à la rose* était une monnaie d'or d'Angleterre, qui portait la *rose* d'York ou celle de Lancastre. Les premiers *N. à la rose*

furent frappés par Édouard III, en 1334. Sous Henri VI, les Anglais étant maîtres de la France, on battit à Paris, en 1426, des *N. à la rose*, des *demi-nobles* et des *quarts de noble*. Les nobles à la rose valaient environ 23 fr. 71 c. Le *Noble Henri*, monnaie d'or d'Angleterre, eut cours en France sous les premiers Valois : il valait un peu moins que les nobles à la rose.

NOBLE-ÉPINE, nom qu'on donne quelquefois à l'*Aubépine* et à l'*Épine-vinette*.

NOBLESSE. Il y a eu de tout temps et chez tous les peuples des distinctions entre les hommes d'une même nation, dues à la conquête, aux dignités, à l'illustration personnelle ou à celle des ancêtres, etc.: de là l'origine de la *noblesse*. Chez les Juifs, la noblesse était surtout attachée à la primogéniture; chez les Persans et les autres peuples de l'Orient, elle naissait des hautes fonctions remplies auprès de la personne du souverain ou de la distinction des castes. A Rome, les patriciens, les sénateurs, tous ceux qui avaient le droit d'*images* (*Voy.* ce mot), et, dans un rang moins élevé, les chevaliers, constituaient la noblesse : elle se recrutait au moyen des *hommes nouveaux* qui arrivaient aux grandes magistratures. — Avant la conquête de la Gaule, la noblesse proprement dite n'existait pas chez les Francs; dans la suite, on appela *nobles* tous ceux qui possédaient, à titre héréditaire, des charges importantes, comme celles de ducs, comtes, marquis, etc.; les bénéfices ou fiefs concédés à des particuliers, et plus tard déclarés inamovibles et enfin héréditaires, devinrent une seconde source de noblesse; enfin le droit de noblesse fut attaché à la possession de certains offices d'administration ou de magistrature, confiés par le souverain ou même achetés à prix d'argent. De là l'établissement de diverses catégories dans la noblesse elle-même.

Avant 1789, on distinguait en France 8 catégories de nobles, savoir : 1° le roi; 2° la *N. couronnée*, celle des princes du sang; 3° la *N. de race* ou *de parage*, transmise héréditairement et par la ligne paternelle; 4° la *N. par lettres*, conférée par le roi pour services rendus à l'État (les premières *lettres d'anoblissement* datent de Philippe le Hardi); 5° la *N. d'office*, que conférait la possession de certains offices de judicature (on lui donnait aussi le nom de *N. de robe*, par opposition à la noblesse de race, qu'on nommait alors *N. d'épée*, parce qu'elle dérivait de la conquête et qu'elle se consacrait spécialement au métier des armes); 6° la *N. de cloche*, celle qui, dans les provinces, provenait du titre de maire ou d'échevin; 7° la *N. de coutume* ou *par les mères*, privilége de naissance qui passait de la mère noble en la personne de ses enfants, quoique le père fût roturier; 8° la *N. bâtarde*.—On appelait encore *N. de finance*, celle qui s'acquérait à prix d'argent en achetant des lettres de noblesse.

La révolution de 1789, en abolissant tous les priviléges, voulut détruire la noblesse, et les nobles furent pendant la Terreur l'objet des plus barbares proscriptions. Napoléon créa une *nouvelle noblesse*, fondée sur la distinction militaire ou sur le mérite civil. L'*ancienne noblesse* reparut avec la Restauration; mais elle ne reprit que ses titres, sans priviléges. Le Gouvernement provisoire avait aboli les titres de noblesse par un décret du 29 février 1848; ils ont été rétablis le 24 janvier 1852. Les titres nobiliaires actuellement en usage en France sont, dans l'ordre ascendant, ceux de *chevalier*, *baron*, *vicomte*, *comte*, *marquis* et *duc*. Quant au titre de *prince*, quand il ne désigne pas les princes du sang, il est presque toujours d'origine étrangère.

En Angleterre, on distingue une haute noblesse (*nobility*), qui est celle des *lords*, et une basse noblesse (*gentry*), à laquelle appartiennent les *esquires* et les *baronnets*. En Espagne, la grande noblesse porte le nom de *grandesse*, et les nobles celui d'*hidalgos*. On connaît également les *magnats* polonais et hongrois, les *boyards* et les *kniaz* russes, serbes, valaques, etc. En Russie, outre la noblesse territoriale et héréditaire, il y a une noblesse dite *de service*, qui forme une classe très-nombreuse, celle des *tchinnovnicks* : elle se subdivise en 14 degrés.

Parmi la foule des *Nobiliaires*, on remarque les *Traités* rédigés par d'Hozier, Anselme de Sainte-Rosalie, La Roque, Chérin, Lacurne de Sainte-Palaye, St-Allais: le *Nobiliaire universel*, du vicomte de Magny (1855); le *Dict. de la Noblesse*, de La Chesnaie des Bois (1770); l'*Annuaire de la Noblesse* de Borel d'Hauterive (1843, etc.); pour l'Angleterre, outre le *Doomsday-book*: le *Peerage of the united Kingdom* de Debrett (1825 et ann. suiv.); *a Synopsis of the peerage of England*, de Nich.-H. Nicolas (1815). — *Voy.* aussi les articles ARMORIAL, LIVRE D'OR.

NOCES (écrit autrefois *nopces*, du latin *nuptiæ*). Chez nous, ce mot se prend moins pour désigner le mariage que les réjouissances qui l'accompagnent. A Rome, il exprimait une union conjugale contractée légitimement avec toutes les conditions requises par la loi (*justæ nuptiæ*). Le nom de *concubinat* (*concubinatus*) était réservé à l'union formée simplement par le consentement mutuel des conjoints, sans le concours régulier de la loi : c'était à peu près le *mariage morganatique* des Allemands.

NOCTAMBULE. *Voy.* SOMNAMBULE.

NOCTILIONS, *Noctiliones* (de *nox*, *noctis*, nuit), genre de Chauves-souris insectivores ayant pour caractères : 28 dents; museau court, renflé, garni de tubercules charnus; nez se confondant avec les lèvres; lèvre supérieure divisée en *bec-de-lièvre*; oreilles petites, latérales, isolées; membrane interfémorale très-grande; ongles des pieds de derrière très-robustes. Les Noctilions habitent les bois du Brésil, du Paraguay et du Pérou. L'espèce type, le *N. unicolore*, est de couleur roussâtre : il a la taille d'un rat.

NOCTILUQUE, *Noctiluca* (de *nox*, *noctis*, nuit, et *lucere*, briller), genre d'Animalcules infusoires établi pour un petit animal marin, gélatineux, transparent, phosphorescent, et dont le corps n'est pas plus gros que la tête d'une petite épingle. Ces animalcules sont fort communs sur nos côtes : ce sont eux qui rendent la mer phosphorescente. Ils n'ont point, comme les lampyres ou vers luisants, un organe spécial destiné à produire la lumière; et, chez eux, la phosphorescence est produite par la contraction de la trame même de leur corps. Au microscope, avec un grossissement de plus de 200 diamètres, on a reconnu que la lumière émise par les *Noctiluques* est due à une multitude d'étincelles isolées et très-petites; le plus ordinairement, elle ne brille que sur une faible portion du corps; elle est augmentée par tous les agents physiques ou chimiques qui excitent la contraction de l'animal.

NOCTUÉLITES, dits aussi *Noctuélides* et *Noctuéliens* (de *Noctuelle*, genre type), grande tribu d'Insectes Lépidoptères, renferme des papillons nocturnes ayant pour caractères : une trompe cornée assez longue, roulée en spirale; des palpes inférieurs terminés brusquement par un article plus mince que le précédent; les antennes sétacées; des ailes inférieures plissées dans leur longueur au côté interne. Cette tribu se subdivise en deux grands genres : *Noctuelle* et *Érèbe*. *Voy.* ces mots.

NOCTUELLE, *Noctua* (de *nox*, *noctis*, nuit), genre de Lépidoptères nocturnes, établi aux dépens des Phalènes, et type de la tribu des Noctuélites : antennes simples à l'œil nu, palpes plus longues que la tête, corselet presque carré et surmonté d'une petite crête, abdomen lisse et légèrement déprimé, ailes supérieures arrondies au sommet, à couleurs vives et variées, et marquées de taches distinctes; les larves sont cylindrico-coniques et enterrées dans

des coques de terre ovoïdes; les chenilles sont cylindriques, épaisses, rases, veloutées, offrant 2 séries de taches noires : elles vivent de plantes basses, et se tiennent cachées pendant le jour. Les Noctuelles à l'état parfait sont de taille moyenne, ne volent que vers le coucher du soleil, dans les bois, les prairies, les jardins où leurs chenilles ont vécu, et aux environs des plantes où elles déposeront leurs œufs. On en compte environ 30 espèces, notamment la *Noctua plecta* du midi de la France et de l'Italie : ailes supérieures ferrugineuses, inférieures blanc-jaunâtre; la *N. C nigrum* des environs de Paris, à ailes brun-foncé, marquées d'un C noir; la *N. brunnea*, etc.

NOCTULE, *Noctula* (de *nox*, *noctis*, nuit), espèce de Chauve-souris de France, de l'ordre des Vespertiliens, presque aussi grosse que la Serotine et le Murin. Son pelage est roux, et sa queue assez grande. Son oreillon a la forme d'une hache ou d'un couperet semi-circulaire.

NOCTUO-BOMBYCITES (de *Noctuelle* et de *Bombyx*), tribu de Lépidoptères nocturnes, a pour caractères : ailes inférieures munies d'un lien qui retient les supérieures couchées sur le corps dans le repos; trompe apparente et beaucoup plus longue que chez les Bombycites, mais moindre que chez les Noctuélites; antennes toujours pectinées, épaisses chez les mâles, filiformes chez les femelles; chenilles rases, à 16 pattes et à tête globuleuse, vivant à l'air libre sur les arbres ou les plantes. Genres principaux : *Cymatophora*, *Cleoceris*, *Tethea*.

NOCTUO-PHALÉNITES (de *Noctuelle* et de *Phalène*), tribu de Lépidoptères nocturnes, comprenant des chenilles dont les unes ont 16 pattes, et les autres 14 seulement. Elle comprend les genres *Phytomètre*, *Oraticèle*, *Hémérosie*, *Érastrie*.

NOCTURNE (de *nox*, *noctis*, nuit). Dans la Liturgie, le *Nocturne* est une partie de l'office qui se chante la nuit. Trois nocturnes de 3 psaumes chacun ou un seul de 12 psaumes contituent les *Matines*.

Dans la Musique, un *Nocturne* est une romance à deux voix, d'un caractère tendre et langoureux, propre à être exécutée le soir, en guise de sérénade.

NOCTURNES. En Histoire naturelle, on désigne en général par cette épithète les animaux qui restent pendant tout le jour cachés dans leur retraite, et ne sortent que la nuit, comme le Lion, le Tigre parmi les Mammifères, et, chez les Oiseaux, les Chauves-souris, les Chouettes, etc. Les yeux de ces animaux, dits *yeux nocturnes*, ont la propriété de discerner les objets pendant la nuit. On oppose les *animaux nocturnes* aux *animaux diurnes*.

C'est aussi le nom spécial d'une famille d'insectes Lépidoptères, renfermant un grand nombre de tribus, telles que les *Noctuélites*, les *Noctuo-bombycites*, les *Noctuo-phalénites*, etc. *Voy.* PHALÈNES.

NODDI, oiseau du genre Sterne, appelé *Oiseau fou* par les marins, à cause de sa confiance ou de sa stupidité : taille un peu supérieure à celle de l'hirondelle de mer; plumage d'un brun noirâtre, excepté le dessus de sa tête, qui est blanchâtre, bec et pieds bruns; chair dure, coriace, noire et de mauvais goût. Cet oiseau habite les îles intertropicales des deux continents.

NODOSITÉ, état de ce qui a des *nœuds*. Il se dit également des *nœuds* mêmes. *Voy.* NODUS et NOEUD.

NODUS (mot latin signifiant *nœud*). On a appelé ainsi tantôt les inscrutations ou concrétions tophacées qui se forment autour des articulations affectées de rhumatisme ou de goutte, tantôt les tumeurs que les chirurgiens appellent *ganglions*; mais ce nom ne convient proprement qu'à de simples renflements d'une petite portion d'un tendon ou d'un faisceau fibreux. Dans ces *nodus*, il n'y a pas production d'un corps nouveau, mais seulement engorgement d'un tissu normal. Ces *nodus*, tendineux ou aponévrotiques, ont ordinairement le volume et la forme d'un haricot; ils ont un peu plus de densité que le tissu dont ils font partie. Le plus souvent ils conservent dans leur intérieur les traces de leur texture fibreuse. Ils sont ordinairement insensibles, si ce n'est quelquefois pendant les temps humides; ils n'exigent, la plupart du temps, aucun traitement.

NOEL (du latin *natalis*, natal), fête de la Nativité de Notre-Seigneur, qui se célèbre le 25 décembre. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

On a appelé aussi *Noëls* les cantiques spirituels faits en l'honneur de cette nativité, et, par suite, des chansons populaires et ordinairement satiriques, que l'on composait autrefois dans plusieurs provinces de France sur les airs de ces cantiques : chaque province avait les siens. On connaît surtout les *Noëls bourguignons*, *provençaux*, *poitevins*, *francomtois*, *bressans*. Marot, Bernard de la Monnoye, ont aussi composé des *Noëls*, mais qui n'ont pas toujours la naïveté des compositions originales. On a formé, dans ces derniers temps, plusieurs recueils de *Noëls* : un des plus récents et des plus complets a été publié à Poitiers en 1824.

NOEUD (du latin *nodus*), enlacement fait avec toute espèce de corde, ruban, fil, etc. Dans l'enfance de la civilisation, les nœuds eurent une grande importance : avant les progrès de la serrurerie, ils remplaçaient les serrures, les anneaux, et l'on y déployait un art infini, comme le témoigne l'histoire du *nœud Gordien*, si célèbre chez les anciens : ce nœud, qui attachait le joug du char de Gordius, était inextricable; et Alexandre, comme l'on sait, ne put le défaire qu'en le coupant. On se servait aussi de *nœuds* pour compter et pour tenir lieu des signes de l'écriture (*quipos* des Péruviens).

Les Marins excellent dans l'art de faire les nœuds; ils en distinguent une foule d'espèces, tels que *Nœuds plats*, *d'écoute*, *de bouline*, *de hauban*, etc. *Voy.* aussi ÉPISSURE, ÉTALINGURE, TIREVEILLE, etc.

Dans la Navigation, *Nœud* se dit spécialement des *nœuds* qu'on fait sur la corde qu'on appelle la *ligne de loch*; ils sont formés à la distance d'environ 15 m. les uns des autres (15m,42, ou 47 pieds et demi), et représentent la 120e partie du mille marin. C'est par le nombre de ces nœuds qu'on estime le chemin qu'a fait le navire et la rapidité de sa marche; c'est en ce sens que l'on dit : ce vaisseau *file tant de nœuds* à l'heure.

Les Oiseleurs se servent de *N. coulants* pour prendre les oiseaux au piége; ils distinguent les *N. coulants fixes*, *doubles*, *à chaînette*, *de capucin*, etc.

Les Chirurgiens nomment *N. d'emballeur* un bandage dont on se sert pour arrêter les hémorragies de l'artère temporale ou de ses branches.

En Astronomie, *Nœud* se dit des deux points opposés où l'écliptique, c.-à-d. la route annuelle de la terre, est coupée par l'orbite d'une planète. Le nœud d'où la planète part pour monter au-dessus de l'écliptique est appelé *N. ascendant* ou *boréal*; on le marque par le signe ☊. L'autre, où la planète descend au-dessous de l'écliptique, est le *N. descendant* ou *austral*, et se marque ☋. La ligne qui joint les deux nœuds s'appelle *ligne des nœuds*. L'observation a démontré que les nœuds de la lune varient peu à peu à chaque révolution de cet astre; ils s'avancent vers l'occident, et se meuvent en sens *rétrograde* ou *contre l'ordre des signes*.

Les Botanistes appellent *Nœuds* des protubérances plus ou moins saillantes, produites dans les tiges des plantes par l'entre-croisement des fibres et la tuméfaction du tissu cellulaire. — Quand, dans une plante, une partie se fait remarquer par le nombre ou les dimensions de ses nœuds, on lui donne l'épithète de *noueuse*. — Le *Nœud vital* est, dans les végétaux, la ligne médiane qui existe au collet de la plante, entre la racine et la tige. Les Physiologistes donnent le même nom à la ligne qui, dans les ani-

maux, sépare le cerveau de la moelle épinière : c'est le point où la vie semble résider essentiellement.

En Littérature, on appelle métaphoriquement *Nœud* l'obstacle qui donne lieu à l'intrigue d'une action dramatique ou d'un poëme épique (*V.* INTRIGUE). Boileau a donné en un seul vers (*Art poét.*, III, 406) la règle à suivre dans l'emploi de cette partie du poëme :

Que le nœud bien formé se dénoue aisément.

NOIR (du latin *niger*). Le *noir* est l'absence de toutes les couleurs, comme le *blanc* en est au contraire la réunion : il est l'effet de l'absorption plus ou moins parfaite des rayons lumineux.

Dans les Arts, on nomme *Noir* toute matière colorante, toute préparation propre à produire en nous la sensation du noir : tels sont le *noir d'ivoire*, le *noir de fumée*, le *noir animal*, le *noir d'Allemagne*, le *noir d'Espagne*, etc. *Voy.* ci-après.

En Teinturerie, le *Noir* est une des cinq couleurs simples. Le meilleur noir des teinturiers se fait avec de la guède et quelques autres ingrédients : il tire sur le bleu brun. Le noir des chapeliers a pour base la noix de galle; les corroyeurs distinguent un *premier noir* fait de noix de galle, bière aigre et ferraille, et un *second noir* composé de noix de galle, couperose et gomme arabique; c'est sur ce noir que se donne le lustre.

Noir d'Allemagne, sorte d'encre typographique faite avec de la lie de vin, les noyaux de pêche, l'ivoire et l'os, le tout brûlé et calciné, ensuite lavé et porphyrisé. C'est de ce noir que se servent les imprimeurs en taille-douce : il s'en fait en France qui ne diffère de celui d'Allemagne que par la différence qui se trouve entre les lies de vin. — On fait aussi du *noir d'impression* en soumettant à une forte chaleur le sang sec ou les déchets de corne traités par la potasse.

Noir animal. *Voy.* CHARBON ANIMAL et OS.

Noir d'Espagne, ainsi nommé parce que ce sont les Espagnols qui l'ont employé les premiers : ce n'est autre chose que du liége brûlé. On l'emploie à divers ouvrages.

Noir de fumée, poudre noire très-légère et un peu grasse qui sert à plusieurs usages dans les arts. C'est une véritable suie, produite par des résines, telles que poix, goudron, etc., brûlées dans des marmites de fer remplies de morceaux de rebuts de ces différentes résines. Ce noir entre dans la composition de l'encre des imprimeurs, du cirage, du vernis, etc.; mêlé à l'esprit-de-vin, il s'emploie dans la peinture en détrempe, etc.

Noir d'impression. *Voy.* NOIR D'ALLEMAGNE.

Noir d'ivoire, charbon obtenu par la carbonisation en vaisseaux clos des débris de l'ivoire et, par abus, des os longs des pieds de mouton. *V.* CHARBON.

Noir de terre, sorte de charbon fossile, tendre et gras au toucher, dont les dessinateurs font usage pour tracer l'esquisse de leurs tableaux et de toutes sortes de dessins sur papier et carton blancs; on l'emploie aussi dans la peinture à fresque.

Noir de velours, synonyme de *Noir d'ivoire*.

En Zoologie, on appelle *Noir-aurore*, le Gobe-mouche d'Amérique; *Noir-bleu*, une espèce d'Oiseau-mouche; *Noir-brouillard*, le Chevalier brun et la Barge; *Noir-manteau*, le Goëland à manteau noir; *Noir-souci* (par corruption de *noir sourcil*), une espèce de Gros-bec.

En Botanique, *Noir-prun* est le nom vulgaire du Nerprun purgatif; *Noir-veine*, est celui d'une espèce d'Agaric.

NOIRE, note de musique ainsi figurée (♩) : elle a pour valeur le quart d'une ronde ou la moitié d'une blanche. La noire vaut 2 croches, 4 doubles croches, 8 triples croches et 16 quadruples croches.

NOIR-MUSEAU, espèce de dartre des moutons qui attaque le museau. *Voy.* BOUQUET.

NOISETIER, NOISETTE. *Voy.* COUDRIER.

NOIX, en latin *Nux*. En Botanique, on donne en général le nom de *Noix* à la seconde enveloppe ligneuse, testacée ou osseuse, d'une ou plusieurs semences, revêtues en outre d'un tégument propre. La noix est engagée dans une pulpe plus ou moins molle ou charnue, ou sèche et cassante, appelée *brou* dans le noyer, l'amandier, le châtaignier, le noisetier, etc.; *drupe* dans l'abricotier, le pêcher, etc. Dans ce dernier cas, la noix prend le nom de *noyau*.

Ce qu'on appelle le plus ordinairement *noix*, c'est le fruit du *Noyer* (*V.* ce mot). Ce fruit passe par plusieurs états avant d'arriver à sa maturité. Ainsi on distingue : 1° la *noix verte*, lorsque le fruit commence à se nouer et que toutes les parties intérieures ne forment encore qu'un seul corps enveloppé par le brou : on confit ces noix au sucre ou à l'eau-de-vie et l'on en fait la liqueur stomachique dite *brou de noix;* 2° le *cerneau*, que l'on sert en vert sur la table pour le dessert; 3° la *noix* proprement dite : l'amande de celle-ci est ferme et divisée en 4 parties par une cloison coriace qu'on appelle *zeste*. — On fait la récolte des noix lorsque la première enveloppe noircit et commence à se fendre. On les abat à coups de gaule; on les écale et on les fait sécher au soleil, ou dans des greniers où l'air circule librement, sur des planches et non sur des carreaux. C'est avec les noix *à coques tendres* que l'on fait l'*huile de noix;* celles *à coques dures* sont mises à part pour la table. L'huile de noix sert à assaisonner les aliments et à brûler. On l'applique aussi à la fabrication des couleurs, surtout du noir, qui, fabriqué avec cette huile, est inaltérable. Les tourteaux d'huile de noix, dits *pains de trouille*, servent à engraisser les volailles et les bestiaux. — Chez les Romains, le nouvel époux jetait des noix aux enfants de la noce, comme pour leur déclarer qu'il renonçait aux jeux de l'enfance.

On donne aussi le nom de *Noix*, mais improprement, à une foule de fruits ou d'objets divers présentant des caractères de ressemblance avec la noix. Ainsi on nomme : *Noix d'Acajou*, la graine de l'Acajou à pommes ou *Anacardium; N. d'Arec*, le fruit de l'Arec de l'Inde; *N. des Barbades*, le fruit du Médicinier cathartique; *N. de Ben*, les semences légumineuses du Ben oléifère; *N. de coco* ou *N. d'Inde*, le fruit du Cocotier; *N. de galle*, les excroissances ligneuses produites sur diverses espèces de chêne par la piqûre d'un insecte du genre Cynips (*Voy.* GALLE); *N. igasur*, la Fève Saint-Ignace; *N. muscade*, le fruit du Muscadier; *N. de terre*, le fruit de l'Arachide ainsi que celui du Bunion; *N. vomique* ou *des Moluques*, la baie du Vomiquier ou Strychnos, d'où l'on tire le poison appelé *strychnine*, etc.

En Conchyliologie, on nomme vulgairement *Noix de mer* ou *Noix marines* plusieurs espèces de Bulles : la *N. de mer* ou *grosse Noix* est la Bulle ampoule; la *N. de mer allongée* n'est qu'une variété de la même espèce; la *N. de mer fasciée* n'est qu'une variété de la Bulle aplustre; enfin la *N. de mer papyracée* ou la *N. muscade* est la Bulle physe. — On donne aussi quelquefois le nom de *N. de mer* au Pétoncle velu.

En Anatomie, on donne le nom de *Noix* à la rotule, os qui est situé sur l'articulation de la cuisse avec la jambe.

Dans l'Art culinaire, on nomme ainsi : 1° une petite glande qui se trouve dans une épaule de veau, proche la jointure des deux os; le *Gîte à la noix* est le muscle qui contient cette glande; 2° une petite pelote de graisse très-estimée qui se trouve dans les muscles lombaires du bœuf. — On appelle *Noix de gigot* la partie glanduleuse qui se trouve dans le milieu d'un gigot de mouton.

Dans la Marine, la *Noix* est la partie d'un mât de hune ou de perroquet qui est plus forte que le mât lui-même, et qu'on laisse en renfort, au-dessous du

capelage, pour soutenir les barres. On donne aussi quelquefois ce nom à la partie d'un cabestan qui reçoit les barres ou leviers au moyen desquels on fait tourner cette machine.

Les Arquebusiers appellent *Noix* la partie du ressort d'un fusil, d'un pistolet, etc., qui est garnie de deux crans, dont l'un sert pour le repos et l'autre pour la détente, et qui s'engrènent dans la mâchoire de la gâchette. — On donne encore ce nom : 1° à la roue dentelée qui fait partie d'un moulin à café, à poivre, etc., et qui sert à broyer la graine; 2° à l'axe de la roue d'un potier; 3° à une sorte de roue en cuivre fixée au bout d'un parapluie pour retenir les baleines; 4° à une petite poulie à travers laquelle passe l'axe d'un dévidoir, etc.

NOLANE, *Nolana*, genre type de la petite famille des Nolanacées, détachée des Convolvulacées, renferme des plantes herbacées ou de petits arbustes de l'Amérique du Sud, à feuilles alternes, géminées et sans stipules; à fleurs petites et généralement axillaires : le fruit, enveloppé par le calice persistant, est ou dur ou légèrement charnu; il présente intérieurement un nombre variable de nucules, à une ou à plusieurs loges formées par autant de carpelles soudés; chaque carpelle contient une seule graine ascendante; l'embryon est recourbé et placé autour d'un endosperme charnu. L'espèce type est la *Nolane étalée* (*N. prostrata*) du Pérou, à fleurs bleues, solitaires.

NOLI ME TANGERE (c'est-à-dire *ne me touchez pas*), nom donné à certains ulcères cancéreux que les divers moyens thérapeutiques ne font qu'irriter. Ce sont ordinairement des cancers du visage, surtout des lèvres, qui débutent par un bouton rouge (appelé *bouton chancreux*), dur, à base large, à sommet élevé. Un prurit continuel et brûlant excitant à y porter continuellement le doigt, le sommet de ce bouton est arraché, ainsi que la croûte qui le remplace, et celle-ci laisse à découvert une érosion à bords élevés, à fond grisâtre, sanguinolent ou fongueux, qui ne tarde pas à faire des progrès. Ces ulcères doivent être combattus par les caustiques arsenicaux ou excisés avec l'instrument tranchant.

On donne aussi ce nom à quelques plantes sensibles, notamment à la Balsamine sauvage. *V.* ce mot.

NOLIS (du grec *naulos*, prix du vaisseau). *V.* FRET.

NOM (du latin *nomen*). En Grammaire, on appelle ainsi tout mot qui sert à *nommer* ou à désigner les personnes ou les choses. Quelques-uns donnent à ce mot une plus grande extension et y comprennent l'*adjectif* et le *pronom* : ils distinguent alors les noms qui désignent les êtres par l'idée de leur nature, *homme*, *plante*, *métal* (*N. substantif*); et ceux qui les désignent par l'idée d'une qualité, *mortel*, *blanc*, *vertueux* (*N. adjectif*); ou par celle du rôle qu'ils jouent dans le discours, *je*, *tu*, *il* (*Pronom*).— Les *Substantifs* ou *Noms* proprement dits sont une des parties essentielles du discours : ils se divisent en *N. propres*, qui ne conviennent qu'à un seul individu, *César*, *Jean*; à un seul lieu, *Paris*, *Rome*; et en *N. communs* ou *appellatifs*, qui conviennent à tous les êtres de la même espèce, *homme*, *oiseau*, *poisson*. — Les *N. communs* sont eux-mêmes ou *collectifs* (troupe, armée), ou *partitifs* (la plupart, la moitié); *simples* (arc, ciel), ou *composés* (arc-en-ciel), etc. Les noms, qu'ils soient *propres* ou *communs*, sont susceptibles de *genres*, de *nombres*, et, dans quelques langues, de *cas* et même de *personnes*. *Voy.* chacun de ces mots.

Noms propres. Chez les Juifs et chez les Grecs, les noms étaient personnels et significatifs : on y ajoutait quelquefois le nom du père (*noms patronymiques*), *Jean*, *fils de Zébédée*; *Achille*, *fils de Pélée*. Chez les Romains, on distinguait le *nomen*, nom de la famille; le *prænomen*, que l'on plaçait devant le nom et qui désignait l'individu; et le *cognomen* ou surnom, qu'on plaçait après le nom : *M. Tullius Cicero*; *P. Cornelius Scipio*. Au moyen âge, il n'y eut d'abord que des *noms de baptême* (Pierre, Jean, Marie), et des *noms significatifs*, espèces de surnoms d'origine barbare ou gallo-romaine (*Fulbert*, plein de gloire; *Adolphe*, noble loup; *Le noir*, *Le blanc*). Les noms héréditaires ou *noms de famille* ne s'introduisirent en Europe que du xe au XIIe siècle : ils furent tirés, soit des professions qu'avaient exercées les individus, soit du nom de la terre qu'ils possédaient, soit d'un sobriquet transmis de père en fils. Aujourd'hui, les noms de famille sont encore inconnus aux Musulmans : chez eux, les individus ne sont désignés que par le nom d'un des héros de l'islamisme, et le nom disparaît avec la personne.

L'étude des noms propres peut fournir des indications précieuses pour l'histoire, l'archéologie et la linguistique. On peut lire sur ce sujet le traité de Muratori : *Dell' origine dei cognomini*; l'*Essai historique et philosophique sur les Noms propres*, d'Eus. Salverte, Paris, 1824, 2 vol. in-8; ainsi que l'*Onomatographie gothique*, de M. Mourain de Sourdeval, Tours, 1839, in-8. *Voy.* encore PRÉNOM, SURNOM, SOBRIQUET.

L'importance des noms dans l'ordre civil pour constater l'identité des individus a été reconnue de bonne heure : une ordonnance royale de 1555 défendait de changer de nom sans ordonnance expresse du roi; la loi spéciale du 11 germinal an XI, qui règle l'état des citoyens, ainsi que les art. 34, 57, 58, 63, 71 et suiv., ainsi que l'art. 321 du Code Nap., fixent à cet égard la législation française. Il faut un décret du Gouvernement pour être autorisé à changer de nom, et un arrêt de l'autorité judiciaire pour rectifier un nom inexact; le décret ou l'arrêt doivent être relatés en marge de l'acte de l'état civil.

NOM COLLECTIF (SOCIÉTÉ EN). *Voy.* SOCIÉTÉ.

NOM DE RELIGION, nom que des religieux ou des religieuses prennent en entrant dans un monastère, dans un couvent, dans un ordre religieux, et qui rappelle ordinairement des idées de dévotion, comme sœur *Marie de l'Incarnation*, sœur *Élisabeth du Saint-Sacrement*, frère *Philippe*, etc.

NOM SOCIAL, nom sous lequel des négociants associés indiquent au public leur association et leur raison de commerce. La signature est dévolue à l'un des associés, et cette signature du nom social lie non-seulement celui qui la donne, mais encore tous les autres.

NOMADE, qui n'a point d'habitation fixe. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

Les Naturalistes ont donné le nom de *Nomades* à un genre d'Hyménoptères, tribu des Mellifères, de taille moyenne, de couleur jaune, commun aux environs de Paris; ces insectes ne vivent pas en société.

NOMBRE (du latin *numerus*). En Mathématiques, *nombre* se dit, soit de l'unité, soit de la réunion de plusieurs unités ou fractions d'unités. Les nombres sont représentés par les *chiffres* (*Voy.* ce mot). — Les nombres sont *cardinaux* ou *ordinaux*, selon qu'ils expriment simplement la quantité ou qu'ils marquent l'ordre, le rang des choses; *concrets* ou *abstraits*, selon qu'ils sont considérés *avec* ou *sans* les objets dont ils indiquent la réunion; *entiers* ou *fractionnaires*, selon que les unités qu'ils représentent sont ou ne sont pas divisées en un certain nombre de parties égales; *rationnels* ou *irrationnels*, ou encore *commensurables* ou *incommensurables*, selon qu'ils ont ou qu'ils n'ont pas une mesure commune avec l'unité; *pairs* ou *impairs*, selon qu'ils sont ou non exactement divisibles par deux; *premiers* ou *simples*, lorsqu'ils ne sont divisibles que par eux-mêmes ou par l'unité, 1, 3, 5, 7, 11, 13, etc., et *non premiers* ou *composés*, quand ils sont le produit de plusieurs autres; *parfaits*, lorsqu'ils sont égaux à la somme de leurs parties aliquotes : ainsi 6 est égal à

la somme de ses parties 3, 2, 1; *complexes*, quand ils renferment des unités d'une certaine nature réunies à une ou plusieurs subdivisions de cette unité : 2 toises 3 pieds 4 pouces, 12 livres 5 onces, 6 gros 24 grains, etc. Ils sont dits encore *carrés*, *cubiques*, *pyramidaux*, etc., selon le genre de multiplication qui les a donnés. *Voy.* ces mots.

L'étude des nombres, de leurs propriétés, de leurs combinaisons, de leur génération, constitue l'*arithmétique* et l'*algèbre* (*Voy.* ces mots). Legendre a donné un ouvrage estimé sous le titre de *Théorie des Nombres*.

On a longtemps attribué aux nombres des propriétés mystérieuses. Pythagore cherchait dans les nombres l'explication de l'univers; d'autres ont imaginé des *carrés magiques* et autres combinaisons auxquelles ils supposaient une influence surnaturelle. Le nombre 3 était en grande vénération chez les anciens : il était consacré aux choses divines; le nombre 4 était regardé par les pythagoriciens comme la figure de la perfection; 7 était chez les Hébreux un nombre sacré; 13 a été le plus souvent maudit, et l'on sait quelles craintes ce nombre inspire encore de nos jours à quelques esprits superstitieux. Le P. Bungus a réuni toutes ces rêveries dans son traité *De Numerorum mysteriis*.

En Grammaire, le *Nombre* est la propriété qu'ont les mots de représenter par certaines formes, le plus souvent par un changement dans la terminaison, l'idée d'unité ou de pluralité. La plupart des langues comptent deux nombres : le *singulier*, indiquant l'unité, et le *pluriel*, indiquant la multiplicité. Les langues grecque, hébraïque, arabe, polonaise, en admettent un troisième, qui exprime la dualité : c'est le *duel*.

En Littérature, *Nombre* se dit de l'harmonie qui résulte de l'arrangement des mots, soit dans la prose, soit dans les vers.

En Astronomie, on appelle *Nombre d'or* le nombre dont on se sert pour marquer sur les calendriers chaque année du cycle lunaire de 19 ans. *Voy.* CYCLE.

NOMBRIL (du latin *umbilicus*), dit aussi *Ombilic*, cicatrice arrondie, plus ou moins déprimée, située vers le milieu de la ligne médiane de l'abdomen, remplace le trou par lequel, dans le fœtus, passaient l'ouraque et le cordon ombilical, et porte la trace de l'opération par laquelle le cordon ombilical a été coupé au moment de la naissance.

En Botanique, on nomme *Nombril* une cavité que l'on aperçoit à la partie des fruits qui est opposée à la queue, et que les jardiniers nomment aussi l'*œil*. — On appelle *Nombril blanc*, une espèce d'Agaric bonne à manger; *N. de Vénus*, 1° la Cynoglosse à feuilles de lin, à cause de ses capsules qui présentent à leur surface une cavité rappelant un peu la forme du nombril; 2° une plante de la famille des Crassulacées; *N. en touffe*, une espèce d'Agaric ombiliqué, qui croît en touffe, et qu'on mange en Toscane; *N. marin*, une plante qui vient au fond des eaux, sur des coquillages, et dont les feuilles ressemblent à de petits bassins.

NOME (du grec *nomos*, loi, règle, distribution). Ce mot était chez les Grecs synonyme de *mode* et signifiait un chant, un air assujetti à une certaine cadence. — Il se disait aussi de certaines divisions territoriales, surtout en Égypte. On appelait *nomarque* le gouverneur d'un nome.

NOMENCLATEUR (du latin *nomenclator*), esclave dont se faisaient accompagner les Romains qui briguaient les magistratures afin qu'il leur dît le nom des citoyens qu'ils rencontraient, et qu'ils avaient intérêt de saluer. *Voy.* MONITEUR.

NOMENCLATURE (du latin *nomenclatura*, fait de *nomen*, nom, et du grec *kalein*, appeler), se dit, dans son acception la plus générale, de l'ensemble des mots qui composent une langue, un dictionnaire, ainsi que d'une longue liste de noms; et dans un sens plus restreint, de la collection des mots employés pour désigner les différents objets d'une science ou d'un art. C'est surtout en Chimie, en Botanique et même en Grammaire, que la nomenclature est importante; c'est en partie grâce aux perfectionnements apportés dans ces derniers temps aux classifications et aux nomenclatures que les sciences physiques et naturelles ont dû leurs rapides progrès. Toutefois les nomenclatures systématiques, étant subordonnées aux révolutions de la science, ont l'inconvénient d'être exposées à de fréquents changements. *Voy.* TAXOLOGIE et TAXONOMIE.

NOMINATIF. *Voy.* CAS.

NOMINALISME, doctrine des Nominalistes, secte de Scolastiques opposée à celle des *Réalistes*. *Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

NOMOCANON (du grec *nomos*, loi, et de *canon*, règle). On appelle ainsi un recueil de canons apostoliques, de canons des conciles reconnus et des lois impériales relatives aux matières ecclésiastiques. Le plus ancien de ces recueils est celui de Fulgentius Ferrandus, diacre de l'église de Carthage au VIe siècle; le plus connu et le plus complet est celui de Photius, rédigé au IXe siècle, et allant jusqu'à l'an 787. Il a été complété au XIIe siècle par Balsamon, garde des archives canoniques de Constantinople, et publié par Justel dans sa *Bibliotheca juris canonici*. Paris, 1661.

NOMOTHÈTES (du grec *nomos*, loi, et de *tithêmi*, poser, établir), magistrats athéniens chargés spécialement du maintien et de la réforme des lois, étaient au nombre des *archontes*. *Voy.* ce mot.

NONAGÉSIME (du latin *nonagesimus*, 90e), se dit, dans la Liturgie, du 90e jour avant Pâques, et en Astronomie, du 90e degré de l'écliptique, en commençant à compter au point de l'Est : c'est le point de l'écliptique éloigné d'un quart de cercle du lieu où l'écliptique coupe l'horizon.

NONANTE, ancien nom du nombre appelé aujourd'hui *quatre-vingt-dix*, et composé de 9 dizaines.

NONCE (du latin *nuncius*, messager), ambassadeur du pape; — député polonais. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

NONES (du latin *nonus*, 9e). Les Romains appelaient *Nones* le 9e jour avant les ides: c'était le 7e jour des mois de mars, mai, juillet et octobre, et le 5e des autres mois. Les jours précédents se comptaient en rétrogradant: la veille des nones, le 3e, le 4e, le 5e, le 6e jour avant les nones. Le jour des *Nones* était considéré comme un jour néfaste.—En Liturgie, c'est une des petites heures canoniales, qui se dit avant vêpres: on l'appelle ainsi parce qu'on la récite à la *neuvième* heure du jour, c.-à-d. vers 3 heures après-midi.

NONIDI (du latin *nonus*, neuvième, *dies*, jour), nom donné au *neuvième* jour de la décade dans notre Calendrier républicain.

NONIUS, nom donné à un instrument de graduation destiné à apprécier les plus petites divisions, et qui consiste en une portion de cercle divisée en degrés et minutes : ce nom vient de Nonius (Pedro Nuñez), savant portugais du XVIe siècle, auquel on en attribue l'invention. Le *Nonius* a été perfectionné au dernier siècle par Vernier, dont il porte aujourd'hui le nom. *Voy.* VERNIER.

NON-LIEU (DÉCLARATION DE), déclaration par laquelle la chambre du conseil d'un tribunal prononce qu'il n'y a pas motif suffisant pour poursuivre. *Voy.* ACCUSATION.

NONNE ou NONNAIN, synonyme de *Religieuse*. Le mot *Nonne* vient du latin barb. *nonna* ou *nonnana*, employés d'abord pour *pénitente* et ensuite pour *religieuse*. Suivant Scaliger, ce mot latin a été formé d'un mot égyptien qui signifie *vierge* ou *pénitente*.

NONNETTES, petits pains d'épice d'un goût dé-

licat, de forme ronde ou en cœur et assaisonnés d'anis. Ce nom vient probablement de ce que ce sont des religieuses qui les auront fabriqués les premières. Les meilleures nonnettes se font à Reims.

NONPAREILLE, terme dont les marchands et fabricants se servent pour exprimer ce qu'ils vendent ou fabriquent de plus petit, en quelque genre que ce soit. En Flandre, on appelle *nonpareille* une espèce de camelot très-léger. Les rubaniers nomment ainsi un petit ruban de soie ou de fil très-étroit qui sert à lier des paquets. Chez les confiseurs, la *nonpareille* est la plus menue de toutes les dragées. — Dans la Typographie, la *nonpareille* est l'un des plus petits caractères; on le fond sur un corps de 6 points; il est placé entre la mignonne et la parisienne.

NOOLOGIQUES (SCIENCES), du grec *noos*, esprit, et *logos*, traité; nom par lequel Ampère avait proposé de désigner l'ensemble des sciences qui traitent de l'esprit humain : on les désigne plus ordinairement par le nom de *Psychologie*. *Voy.* ce mot.

NOPAGE (du latin *nodus*, nœud, et *apagere*, enlever?). On nomme ainsi, dans la Draperie, une opération qui consiste à séparer les fils doubles et à ôter, avec de petites pinces, les nœuds qui se trouvent sur une pièce de drap ou d'étoffe de laine lorsqu'elle est levée de dessus le métier. Ce travail est fait par des ouvrières appelées *nopeuses*.

NOPAL, nom que l'on donne en Amérique à la variété de *Cactus raquette* ou *Cactus opuntia*, sur laquelle on trouve la *cochenille* et qui donne la gomme nopal (*Voy.* CACTÉES et COCHENILLE). On appelle *Nopaleries* les ateliers où l'on prépare la cochenille. — Quelques botanistes ont proposé de donner le nom de *Nopalées* à la tribu des *Opuntiacées*.

Gomme nopal, substance gommo-résineuse, qui transsude en grande abondance du *Cactus nopal*. Elle est insoluble dans l'eau, et se présente en concrétions de forme diverse, d'un blanc jaunâtre ou rougeâtre, translucides ou demi-opaques, d'une saveur d'abord fade, puis un peu âcre. Cette gomme crie sous la dent quand on la mâche; elle se gonfle dans l'eau, mais sans se dissoudre. Elle est sans usages.

NORD ou SEPTENTRION. *Voy.* CARDINAUX (POINTS).

NORIA, machine hydraulique analogue au chapelet hydraulique, et qu'on emploie pour les irrigations. Elle se compose d'une chaîne sans fin qui s'enveloppe sur un tambour; le long de cette chaîne sont attachés des sceaux ou augets depuis le fond où ils vont puiser l'eau, jusqu'à la partie supérieure où le liquide est élevé. En imprimant un mouvement de rotation au tambour, la chaîne est entraînée, et les seaux d'un côté sont tout pleins et ascendants, tandis que ceux de l'autre côté sont vides, descendants, et ont leur ouverture renversée ou en bas. Quelquefois la noria n'a que deux seaux, qui sont attachés aux bouts d'une corde; et, lorsque l'un est monté, on tourne le treuil en sens contraire, pour monter l'autre. En Algérie, le Gouvernement accorde une prime pour la construction des *norias*, afin de favoriser les irrigations. — La noria est aussi employée dans les moulins à blé pour monter le son et la farine aux étages supérieurs.

NORMAL (du latin *norma*, règle, modèle). Dans les différentes branches de l'Histoire naturelle, l'*état normal* d'un être organisé est son état ordinaire et régulier : l'*état anomal* est l'état contraire.

En Géométrie et en Physique, *normale* est synonyme de perpendiculaire (*Voy.* ce mot); c'est ainsi que l'on dit : *les corps tombent suivant la normale*. On se sert surtout de ce mot quand il s'agit de perpendiculaires à des lignes ou à des surfaces courbes.

ÉCOLES NORMALES, écoles destinées à former des maîtres. On en distingue plusieurs en France :

1°. L'*École normale supérieure*. Une loi du 9 brumaire an III (30 oct. 1794) créa sous le titre d'*Écoles normales* des cours destinés à former de jeunes maîtres, cours dont la première idée paraît appartenir au président Rolland. On appela à ces cours, de tous les points de la France, des hommes déjà instruits, qui, après avoir puisé une instruction plus profonde auprès des meilleurs maîtres, devaient reporter leurs leçons dans les départements. L'enseignement était confié, pour les sciences, à Lagrange, Laplace, Berthollet, Daubenton, Haüy, Monge; pour les lettres, à La Harpe, Bernardin de Saint-Pierre, Sicard, Volney, Mentelle, Garat. Ouverts le 1er pluviôse an III (20 janvier 1795), ces cours, qui n'étaient suivis que par des auditeurs externes, ne durèrent pas plus de 4 mois : l'état du trésor ne permit pas d'en supporter plus longtemps la dépense. Ils produisirent cependant d'heureux fruits. Quelques-uns de ces cours ont été imprimés (11 vol. in-8°, 1801). — Par le décret du 17 mars 1808, Napoléon créa, en même temps que l'Université, une nouvelle École normale, qui, à la différence des anciennes *Écoles normales*, ne reçut que des élèves internes. Cette école, qui avait régénéré l'enseignement classique, fut supprimée sous la Restauration par ordonnance du 6 septembre 1822. On y substitua en 1826 une *École préparatoire* qui, à la révolution de 1830, reprit le nom d'*École normale*, avec son ancienne organisation. Longtemps confinée dans les bâtiments du Plessis comme annexe du collége Louis-le-Grand, l'École normale occupe depuis 1847 un édifice plus digne d'elle, situé rue d'Ulm et construit tout exprès. — Les conditions d'admission sont, aux termes du *Règlement* du 7 décembre 1850, d'avoir 18 ans au moins ou 24 ans au plus, de signer un engagement de se vouer pour 10 ans à l'instruction publique, de subir deux séries d'épreuves, les premières, écrites et purement éliminatoires, les autres orales et définitives, et de produire le diplôme de bachelier ès lettres ou de bachelier ès sciences, selon la section d'études à laquelle se destinent les candidats.

2°. Les *Écoles normales primaires*. Elles sont destinées à former des instituteurs primaires. La loi du 28 juin 1833 en avait institué une par département. La loi du 15 mars 1850 en a rendu l'érection purement facultative.

3°. L'*École normale des salles d'asile*. Il avait été fondé sous ce titre en 1848, à Paris, un établissement destiné à former pour les diverses communes de la France de bonnes directrices de salles d'asile. Cette école, qui porte aujourd'hui le titre de *Cours pratique de salles d'asile*, est gratuit; les cours durent quatre mois et ont lieu deux fois par an. On y reçoit des externes et des pensionnaires.

NOSOCOMIAL (du grec *nosocomion*, hôpital), ce qui est relatif aux hôpitaux : *Établissement nosocomial*, *Fièvre nosocomiale*, *Typhus nosocomial*.

NOSOGRAPHIE, NOSOLOGIE (du grec *nosos*, maladie, et *graphô*, écrire, ou *logos*, discours), branche de la Médecine qui traite des maladies, leur impose des noms, les définit, les étudie dans toutes leurs circonstances sur le vivant, en constate les traces sur le cadavre, qui caractérise et classe les diverses espèces, et qui en recherche la nature intime. Césalpin, Plater, Johnston, Sennert ont été les premiers nosographes. Pinel a publié une *Nosographie philosophique* qui a révolutionné la nomenclature et qui a longtemps fait autorité; Alibert a donné une *Nosographie naturelle*; M. Bouillaud, un *Traité de nosographie médicale*; Broussais, un *Examen des systèmes de nosologie*, etc. *Voy.* PATHOLOGIE.

NOSTALGIE (du grec *nostos*, retour, et *algos*, douleur), vulgairement *Maladie du pays*, état moral caractérisé par la tristesse que causent l'éloignement du pays natal et le désir d'y revenir. La nostalgie est classée parmi les névroses cérébrales : c'est une sorte de monomanie qui est commune chez les soldats et les marins nouvellement incorporés. Les habitants

de la Suisse, de la Bretagne, de tout l'ouest de la France, des rives du Rhin, en sont souvent affectés, tandis qu'elle est plus rare chez les Savoyards et les Auvergnats. Cette maladie, que la certitude seule de pouvoir bientôt retourner au pays a souvent guérie instantanément, peut quelquefois cependant entraîner la mort; son traitement est tout moral : on prescrit au malade de l'exercice, de l'occupation, des distractions de tout genre; en cas d'insuccès, le seul remède vraiment efficace, le retour au foyer natal. Un ordre ministériel a prescrit récemment aux chefs de corps, d'accorder des congés à tous les militaires atteints de nostalgie.

NOSTOC ou NOSTOCH, *Nostochia*, genre de la famille des Chaodinées, voisine des Algues, type de la tribu des Nostocinées, renferme des plantes amorphes consistant en une matière gélatineuse, enveloppée d'une membrane traversée de filaments, et dont le volume varie entre celui d'une cerise et celui d'un œuf; elle est de couleur verdâtre ou jaunâtre. Cette matière croît en quelques heures sur la terre après les pluies d'automne et du printemps, et disparaît par la sécheresse. Le *Nostoc commun* est vulgairement appelé *Crachat de lune* ou *de mai*, *Perce-terre*, *Beurre magique*, *Vitriol végétal*, *Salive de coucou*, *Essence printanière*, etc. Ce genre, formé par Vaucher, paraît être le même que le genre *Undina* de M. Fries. — Les Nostocs passaient pour guérir les cancers, les plaies, les fistules, les toux, les phthisies pulmonaires les inflammations de la peau, etc. Paracelse, un des premiers qui aient fait connaître cette plante singulière, la regardait comme un excrément des étoiles tombé sur la terre.

NOTABLES (du latin *notabilis*). Avant 1789, on appelait ainsi : 1° les principaux habitants de chaque commune ayant le droit d'élection et d'éligibilité aux fonctions municipales : c'est à peu près ce qu'on appelle auj. *les membres du conseil municipal*; — 2° les principaux membres de la noblesse, de la magistrature et du clergé, réunis à certaines occasions sous la dénomination d'*Assemblée des notables*. *Voy.* le mot ASSEMBLÉE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

Aujourd'hui on appelle *Notables*, *Notables commerçants*, les principaux négociants et banquiers d'une place de commerce. La *liste des Notables* pour l'élection des membres des tribunaux de commerce est dressée tous les ans par le préfet sur un état comprenant tous les commerçants de l'arrondissement, et approuvée par le ministre de l'Intérieur. Leur nombre ne peut être au-dessous de 25 dans les villes où la population n'excède pas 15,000 âmes; dans les autres villes, il doit être augmenté à raison d'un électeur pour 1,000 âmes de population.

Autrefois, on appelait *Arrêts notables* les arrêts qui fixaient un point de jurisprudence; les *Arrêts notables* de nos anciennes cours souveraines ont été recueillis en corps d'ouvrage pour le ressort de chaque juridiction parlementaire. Aujourd'hui, on ne pourrait appeler *Arrêts notables* que ceux de la Cour de cassation ou du Conseil d'État.

NOTACANTHE, *Notacanthus* (du grec *nôtos*, dos, et *akantha*, épine), genre de poissons Acanthoptérygiens de la famille des Scombéroïdes, est caractérisé par des épines libres, au lieu de dorsales, une longue anale unie à la caudale, de petites écailles ovales et un museau proéminent.

NOTACANTHE, *Notacantha*, famille d'insectes Diptères brachocères, a pour caractères : antennes de 3 articles, suçoir de 4 pièces et un écusson *épineux*. Chez ces insectes, la trompe est membraneuse, la tête globuleuse et presque entièrement occupée par les yeux, les ailes croisées sur le corps dans l'état de repos, l'abdomen composé de 5 segments distincts. Les Notacanthes vivent dans les bois ou le long des marais.

NOTAIRE (du latin *notarius*), officier ministériel établi pour rédiger et recevoir tous les actes et contrats auxquels les parties doivent ou veulent faire donner le caractère d'authenticité attaché aux actes de l'autorité publique : il en assure la date, en conserve le dépôt, et en délivre des grosses et expéditions (loi du 16 mars 1803). La loi veut, sous peine de nullité, que les actes soient rédigés par deux notaires ou par un notaire assisté de deux témoins; néanmoins, cette prescription est presque toujours éludée ou réduite à une formalité illusoire.

En France, les notaires forment 3 classes : la 1re comprend ceux qui sont établis dans les villes où siége une cour d'appel; la 2e, ceux qui résident dans les chefs-lieux d'arrondissement; la 3e, ceux qui résident dans les chefs-lieux de canton. Les premiers peuvent exercer dans tout le ressort de la cour, les seconds dans toute l'étendue de l'arrondissement, les troisièmes dans le canton seulement.

Pour l'admission aux fonctions de notaire, il faut être Français, jouir des droits civils, avoir 25 ans accomplis, justifier d'un stage de 6 ans dans une étude de notaire, dont une année au moins comme maître-clerc, et produire un certificat de capacité de la chambre des notaires. Les notaires sont nommés par le chef de l'État; ils versent un cautionnement et sont soumis à la discipline d'une chambre des notaires qui réside dans chaque chef-lieu de tribunal de 1re instance. Ils peuvent vendre leur charge.

Les fonctions de notaire sont justement honorées : elles exigent beaucoup de lumières, de prudence, de discrétion, un grand esprit de conciliation et surtout une extrême probité. Malheureusement, des abus graves, résultat du prix excessif des charges, se sont produits dans ces derniers temps chez plusieurs notaires : l'ordonnance royale du 4 janvier 1843 a cherché à y mettre un terme en fortifiant, en matière de discipline, l'action des chambres de notaires et celle des tribunaux.

Chez les Romains, les *notarii*, esclaves ou affranchis dont les fonctions se bornaient d'abord à celles de greffiers-sténographes près des tribunaux, finirent par être chargés de la rédaction de tous les contrats qui intervenaient entre les citoyens. Sous les empereurs Honorius et Arcadius, ces fonctions importantes leur furent retirées pour être confiées à des hommes libres qui s'appelèrent *tabularii* ou *tabelliones*. Après l'établissement de la féodalité, chaque seigneur suzerain eut son *tabellion* ou *garde-notes*; mais, en mars 1302, Philippe le Bel défendit aux seigneurs d'instituer à l'avenir aucun notaire, sans toutefois supprimer les notaires seigneuriaux alors existants; en avril 1411, Charles VI permit aux notaires royaux de mettre à leurs maisons les panonceaux royaux; enfin, en mai 1597, un édit de Henri IV supprima les divers offices qui se trouvaient alors en France, et créa des *notaires garde-notes* et *tabellions héréditaires*, tous égaux en qualité et nommés par le roi. Paris eut alors 113 notaires, dits *Notaires au Châtelet*, et auxquels Louis XIV donna le titre de *Conseillers du roi*. La loi du 6 octobre 1791 a transformé les notaires royaux en notaires publics et indépendants, et la loi du 16 mars 1803 (25 ventôse an XI), complétée par celle du 28 avril 1816, leur a donné leur organisation actuelle. — *Not. certificateur*. *Voy.* ce nom.

Langlois a publié le *Traité des droits, priviléges et fonctions des notaires*, 1738; Massé, le *Parfait notaire*, 1827-28, 6e édit.; Rolland de Villargues, le *Code du notariat* et le *Répertoire de la jurisprudence du notariat*; M. Ed. Clerc, le *Manuel du notariat*; M. J.-B. Augan, le *Cours de notariat*, M. Sellier, le *Manuel des Notaires*. Un *Dictionnaire du Notariat* a été publié de 1832 à 1837.

NOTAIRES APOSTOLIQUES, officiers institués autrefois par les papes dans les pays catholiques pour dresser les actes qui avaient rapport aux matières d'intérêt

temporel ecclésiastique dont il fallait envoyer à Rome des expéditions, tels que collations de bénéfices, donations, cessions, contrats concernant les menues dîmes. En 1691, Louis XIV joignit leurs attributions à celles des notaires royaux. Ils subsistent toujours à Rome et sont au nombre de 12. *Voy.* PROTONOTAIRE.

NOTATION MUSICALE, dite aussi *Séméiologie*, partie de la science musicale qui s'occupe de la figuration des sons par des signes spéciaux. Les signes de notation se divisent en 3 classes, selon qu'ils se rapportent à la tonalité, à la durée, ou bien à l'expression. Les signes de la 1re classe sont : la *portée*, ensemble de 5 lignes parallèles, sur ou entre lesquelles on pose les *notes*, les *clefs*, les *accidents* (*dièses*, *bémols* et *bécarres*).— A la 2e classe appartiennent les *silences*, les *points* augmentatifs, les *liaisons*, les *stanguettes* ou barres verticales qui marquent les divisions de la mesure, les *petites notes*. — A la dernière, les *accents*, le *gruppetto*, le *lié*, ou le *détaché*, le *renvoi*, etc. *Voy.* ces mots.

Les Grecs et les Latins se servaient, pour noter leur musique, des lettres de l'alphabet diversement combinées. L'invention des notes est attribuée à Gui d'Arezzo, qui, vers l'an 1023, imagina de remplacer les lettres par des points placés sur plusieurs lignes parallèles. Ces notes étaient alors toutes égales sous le rapport de la durée. Au XIVe siècle (1338), le chanoine Jean de Muris imagina d'exprimer les *muances* ou modifications de la durée par des changements dans la forme des signes, et inventa les rondes, blanches, noires, etc. J.-J. Rousseau essaya vainement, à la fin du XVIIIe siècle, de substituer des chiffres aux notes; celles-ci ont prévalu. Le méloplaste de P. Galin, la méthode de Wilhem offrent des moyens de simplifier la notation musicale.

NOTES (du latin *nota*, marque, abréviation). En Musique, ce sont les signes figuratifs des sons. Il y a sept notes : *ut* (ou *do*), *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, *si*, dont la réunion forme une octave, et dont les différentes valeurs sont toutes rapportées à celle d'une note particulière, appelée *ronde* (o). La *blanche* (𝅗𝅥) vaut la moitié de la ronde; la *noire* (♩), la moitié de la blanche; la *croche* (♪), la moitié de la noire; la *double croche* (𝅘𝅥𝅯), la moitié de la croche; la *triple croche* (𝅘𝅥𝅰), la moitié de la double croche, et la *quadruple croche* (𝅘𝅥𝅱), la moitié de la triple croche. Le *point* (.) placé à la droite d'une note, l'augmente de la moitié de sa valeur. *Voy.* NOTATION.

On appelle : *Petites notes* des notes écrites en caractères plus fins et qui n'ayant point de valeur déterminée dans la composition de la mesure, empruntent leur valeur aux notes voisines : telles sont les *appoggiatures*, dites aussi *notes de goût*;—*Note de passage*, une note qui, dans une mélodie, ne porte pas une harmonie directe, mais sert à lier entre elles les notes harmoniques ; — *Note sensible*, la 7e note d'une gamme, parce qu'elle est le plus souvent obligée de monter sur la 8e note, qui est l'octave de la tonique, et qu'elle fait pressentir cette note.

NOTES TIRONIENNES. *Voy.* ABRÉVIATION.

NOTICE (du latin *notitia*, venu de *noscere*, connaître), traité succinct donnant la connaissance d'une certaine classe d'objets, et spécialement des dignités, des charges d'un État, des lieux, des chemins, etc., d'un pays. On connaît sous le titre de *Notice de l'empire* (*Notitia imperii*) un ouvrage géographique précieux, publié après Constantin, et donnant une description de l'empire à cette époque. Il existe aussi une *Notice des dignités de l'empire*, tant en Orient qu'en Occident, publiée vers le temps de Théodose. H. de Valois (*Valesius*) a donné de même une *Notice des Gaules* (1675).

Par extension, on nomme *Notice* : un extrait raisonné mis en tête d'un livre ou d'un manuscrit pour faire connaître l'auteur, l'époque à laquelle le livre a été écrit, etc.; — la liste imprimée des livres ou manuscrits d'un cabinet : dans ce sens il est synonyme de *catalogue*; — *Notice historique*, *biographique*, un écrit de peu d'étendue contenant les principales circonstances de la vie d'un personnage connu.

NOTIFICATION, acte par lequel on donne connaissance de quelque chose dans les formes officielles ou juridiques. Le ministère public doit faire notifier à l'accusé 24 heures avant les débats la liste du jury, afin qu'il puisse faire ses récusations (C. d'Instr., art. 395).

NOTOBRANCHES (du grec *nôtos*, dos, et *bragkhia*, branchies), nom donné à des Mollusques gastéropodes et à des Annélides qui portent des branchies sur le dos.

NOTOIRE (ART), art cabalistique au moyen duquel on prétendait obtenir la science universelle : il suffisait pour cela de regarder certaines figures en prononçant quelques paroles mystiques.

NOTONECTE, *Notonecta* (du gr. *nôtos*, dos, et *nektôs*, qui nage), genre d'Insectes Hétéroptères, division des Hydrocorises, caractérisé par des élytres ayant leur partie postérieure membraneuse et les pattes postérieures très-longues, ciliées et à tarses sans crochets. Les Notonectes sont des punaises aquatiques qui nagent habituellement sur le dos, pour pouvoir saisir avec plus de facilité la proie qui passe au-dessus d'elles. Ces insectes sont carnassiers et très-voraces. Le type du genre est le *N. glauca*, gris noir, à élytres verdâtres et ailes blanches : il pique fortement.

NOTOPODES, *Notopodæ* (du grec *nôtos*, dos, et *pous*, *podos*, pied), tribu de Crustacés décapodes brachyures, établie par Latreille et caractérisée par 2 ou 4 pieds postérieurs insérés sur le dos, correspond aux *Dromiens* de M. Milne-Edwards. *V.* DROMIE.

NOTORIÉTÉ (ACTE DE), du latin *notus*, connu ; acte notarié par lequel, à défaut de preuves écrites, des témoins établissent un fait comme suffisamment connu. Ces actes ne peuvent avoir lieu que pour des points de fait; on y recourt le plus souvent pour établir l'identité d'un individu, sa position dans la famille, son âge. Le Code Nap. (art. 70) indique les formalités à suivre pour dresser l'acte de notoriété destiné à remplacer l'acte de naissance de futurs époux.

NOTORNIS (du grec *notos*, vent du midi, et *ornis*, oiseau), oiseau gigantesque qui n'a d'abord été connu que par des débris fossiles, mais qu'on a récemment retrouvé vivant à la Nouvelle-Zélande.

NOTUS, nom du vent du midi chez les Romains.

NOUE. Les Couvreurs appellent *Noue* : 1° une tuile creuse servant à l'écoulement des eaux; 2° l'endroit où se joignent deux combles en angle rentrant; 3° la lame de plomb placée en pente dans cet endroit. — En Agriculture on appelle ainsi un sol gras et humide cultivé en prairie pour servir de pâturage. — Les Pêcheurs désignent aussi sous ce nom les entrailles, le foie et la langue d'une morue.

NOUÉ. En Botanique, ce terme, plus vulgaire que scientifique, est synonyme de *fécondé*; c'est en ce sens que l'on dit qu'un fruit est *noué*.

On emploie aussi communément le mot *noué* comme synonyme de *rachitique*, le gonflement des extrémités articulaires étant un des symptômes du rachitisme.

NOUET (de *nouer*). En Pharmacie, on nomme ainsi un morceau de linge noué, dans lequel on a mis quelque drogue, quelque substance pour la faire infuser ou bouillir dans un liquide afin de communiquer à ce liquide les propriétés de cette substance et de pouvoir la retirer à volonté. — On s'en sert aussi dans la Cuisine, comme quand on met un nouet de fines herbes dans une sauce pour lui donner du goût.

NOUGAT (du latin *nucatus*, fait de noix), pâte solide ou demi-solide et collante, faite le plus souvent d'amandes et de caramel bien unis ensemble. On en fait aussi avec des amandes et du miel. On aromatise le nougat avec de la fleur d'oranger. C'est un mets très-fin. Le *nougat blanc de Provence* et le *nougat à l'italienne* sont les plus estimés.

NOUILLES, espèce de pâte d'Allemagne faite

avec de la farine et des œufs, et qui se coupe en forme de vermicelle. On en garnit quelquefois des vol-au-vent, mais plus souvent encore on les sert sous du bœuf ou sous une volaille bouillie, avec une sauce à la poulette et sans autre garniture.

NOUMÈNE (du grec *nouménos*, participe de *noéô*, penser; ce qui est conçu par la raison pure), se dit, dans la philosophie de Kant, des faits tels qu'ils seraient absolument et en eux-mêmes, sans aucune relation avec nous : on l'oppose à *phénomène*, mot par lequel Kant désigne les choses telles qu'elles nous apparaissent. Dans son système, nous ne pouvons aller au delà du *phénomène;* les *noumènes*, inaccessibles à notre intelligence, nous restent entièrement inconnus.

NOURRICE (du latin *nutrix*). La nourrice naturelle, c'est la mère; mais il est des cas de santé, d'habitation, de position, où l'allaitement par une nourrice étrangère est indispensable : tels sont surtout ceux où le lait de la mère serait insuffisant, où elle serait trop débile, ou bien affectée de scrofules, de dartres ou de toute autre maladie transmissible et héréditaire; etc. Les qualités du lait d'une bonne nourrice sont d'être d'un beau blanc, médiocrement consistant et d'une saveur légèrement sucrée. Il est bon que la nourrice soit d'un âge moyen, qu'elle soit à son 2e ou 3e allaitement plutôt qu'au premier; enfin qu'elle nourrisse depuis moins de six mois.

L'usage des nourrices existait chez les Grecs dès les temps héroïques : la nourrice restait auprès de l'enfant qu'elle avait allaité, et, si c'était une fille, elle ne la quittait qu'au moment de son mariage. A Sparte, les nourrices étaient communes à tous les enfants et entretenues aux frais de l'État. Les Romains, comme les Athéniens, prenaient des nourrices parmi leurs esclaves; comme eux, ils les conservaient dans la famille après l'allaitement pour accompagner et surveiller la jeune fille.— Dans le siècle dernier, J.-J. Rousseau s'éleva avec force contre les femmes du monde qui abandonnent leurs enfants à des soins mercenaires et réussit à ramener beaucoup de mères à l'accomplissement de leurs devoirs. Aujourd'hui, l'emploi des nourrices *sur lieu*, en épargnant à la mère les fatigues ou les dangers de la nourriture, lui laissent la possibilité d'une surveillance continuelle.

Il a été créé à Paris un *Bureau des nourrices* qui dépend de l'administration des hôpitaux, et qui offre aux familles pour le choix et la surveillance des nourrices toutes les garanties désirables.

NOURRITURE. *Voy.* ALIMENTS et DIÈTE.

NOUVEAUTÉS. On appelle *Marchand de nouveautés*, celui qui vend des étoffes nouvelles; — *Magasin de nouveautés*, un magasin où l'on vend toutes sortes d'objets de toilette et de fantaisie, en soieries, lingerie, passementerie, mercerie, etc. Ces magasins ont pris depuis quelque temps dans les grandes villes une extension considérable, et sont devenus de véritables *bazars*. *Voy.* ce mot.

NOUVEL AN. *Voy.* ANNÉE et ÉTRENNES.

NOUVELLE, composition littéraire qui tient le milieu entre le conte et le roman, paraît être née du fabliau, au commencement du XIIIe siècle. Dès le XIVe siècle, Boccace publia une série de nouvelles sous le titre de *Décaméron :* c'est le chef-d'œuvre du genre. Il a eu une foule d'imitateurs en Italie et en France : les plus connus sont Giov. Fiorentino, Pulci, Machiavel, Luigi da Porto, Bandello, Casti, en Italie; et en France l'auteur des *Cent Nouvelles nouvelles* (sous Louis XI), Marguerite de Valois, reine de Navarre, auteur de l'*Heptaméron*, Bonav. des Périers, Scarron, Marmontel, Arnaud de Baculard, Restif de la Bretonne, Florian, Boufflers, Mme de Genlis, Boullly, Mme de Montolieu, Mme Guizot, Ch. Nodier, etc. A l'étranger, on peut citer l'Espagnol Cervantes; les Anglais Chaucer, Dryden, Prior; les Allemands Wieland, Gœthe, Tieck, H. de Kleist, Hoffmann; l'Américain Washington Irving.

On a appelé *Nouvelles à la main*, une espèce de journal manuscrit ou clandestinement imprimé, qui était destiné à faire circuler les nouvelles dont la censure ne permettait pas la publication. L'usage de ces bulletins date de la fin de la Fronde; il en a circulé jusqu'en 1787. — De nos jours plusieurs petits journaux ont donné ce titre à la partie de leur journal qui renfermait les anecdotes du jour.

NOVACULE (de *novacula*, rasoir), poisson, genre de Labroïdes, formé aux dépens des Razons.

NOVACULITE. *Voy.* PIERRE A RASOIR.

NOVALES (du latin *novalis*, fait de *novus*, nouveau), terres nouvellement défrichées. Les dîmes de ces terres appartenaient aux curés et aux vicaires perpétuels, par préférence aux gros décimateurs. — Dans quelques pays, on donne le nom de *novales* aux terres en jachère elles-mêmes.

NOVATION (du latin *novare*, renouveler), terme de Droit, désigne la substitution d'une nouvelle obligation à une ancienne : c'est un des modes par lesquels on peut éteindre une obligation. La *novation* s'opère de quatre manières : par substitution d'un nouvel objet, d'une nouvelle cause, d'un nouveau débiteur ou d'un nouveau créancier. On distingue la *N. nécessaire*, qui se fait par une condamnation en justice et ne décharge pas les fidéjusseurs, et la *N. volontaire*, qui les décharge (Code Nap., art. 1271-81).

NOVELLES, ordonnances des empereurs d'Orient rendues *postérieurement* au recueil officiel publié en 534 dans le *Codex repetitæ prælectionis*. Il y a 160 novelles de Justinien. *Voy.* AUTHENTIQUES.

NOVEMBRE (en latin *november*), 11e mois de l'année grégorienne, est ainsi nommé parce qu'il était le 9e de l'année de Romulus. Il a 30 jours. Les Romains l'avaient mis sous la protection de Diane.

L'Église célèbre le 1er novembre la fête de la Toussaint et le 2 celle des Trépassés : c'est aussi pendant ce mois que commence l'Avent.

Pour l'Agriculteur, le mois de novembre est le temps des plantations et des semences retardées.

NOVICE (de *novus*, nouveau), celui ou celle qui, se destinant à la vie religieuse, n'a point encore prononcé ses vœux. D'après le règlement du concile de Trente, un novice ne peut être admis à faire la profession avant 16 ans, et la durée du noviciat doit avoir été au moins une année entière. Il est défendu de recevoir au noviciat les personnes mariées, les enfants et les serviteurs contraints par leurs parents ou leurs maîtres, les personnes qui ont des maladies ou des infirmités incompatibles avec la vie monastique.

Dans la Marine, le *Novice* est le premier grade au-dessus du mousse : c'est l'apprenti matelot. Dans la marine de l'État, la paye du novice est de 18 francs; c'est pourquoi on l'appelle souvent *novice à 18*. Dans la marine marchande on lui donne le nom de *Pilotin*.

NOYALE, toile de chanvre écrue, très-forte et serrée, que l'on fabrique en Bretagne, et dont on se sert pour les voiles des vaisseaux. Il y en a de plusieurs espèces : on les distingue en *N. extraordinaires*, à 6 fils de brin et en 4 fils, en *N. courtes*, en *N. simples* en *N. rondelettes*. Les 3 premières espèces se fabriquent aux environs de Rennes, à Janzay, à Piré et surtout à *Noyal :* c'est de ce dernier endroit qu'elles ont toutes pris leur nom. Les *N. rondelettes* se fabriquent à Vitré.

NOYAU, *Nucleus*, *Putamen*, *Ossiculus*. On appelle proprement ainsi, dans un fruit charnu, la loge tantôt unique (dans la Pêche, l'Abricot, la Cerise, etc.), tantôt multiple (Nèfle, Lierre, Sureau), dont les parois se sont ossifiées : dans les fruits à plusieurs noyaux, ces loges prennent le nom de *nucules* ou de *pyrènes*.

En Astronomie, on appelle *Noyau* le milieu des taches du soleil et des têtes de comètes, qui paraît plus ou moins clair que les autres parties de ces corps.

En Architecture, c'est la maçonnerie qui sert de grossière ébauche pour former une figure de plâtre ou de stuc; on la nomme aussi *âme*. C'est encore toute saillie brute, particulièrement en brique, où doivent s'appliquer des ornements. — Un *Noyau d'escalier* est tantôt un cylindre de pierre qui porte le fond, et qui est formé par le bout des marches gironnées d'un escalier à vis; tantôt, et le plus souvent, une pièce de bois qui, posée à plomb, reçoit dans des mortaises le tenon des marches d'un escalier de bois : on appelle *N. de fond* celui qui porte depuis le rez-de-chaussée jusqu'au premier étage, et *N. à corde*, celui qui est taillé d'une grosse moulure en forme de corde, pour conduire la main.

En Artillerie, le *Noyau* est une espèce de barre de fer, longue et cylindrique, qui, après avoir été revêtue d'un fil d'archal tourné en spirale, et recouverte d'une pâte de cendres que l'on fait sécher, se place au milieu du moule d'une pièce de canon pour en former l'âme. Quand le métal a été coulé dans le moule, et que la pièce est fondue, on retire le noyau, et l'on alèse ensuite la pièce pour égaliser l'intérieur du canon. — C'est aussi un globe ou une boule de terre sur laquelle se moule la chape des bombes, des grenades et des boulets creux.

En Minéralogie, on applique ce nom à des substances minérales cohérentes, qui, arrondies comme les cailloux, sont enveloppées généralement dans d'autres matières, et n'ont pas un volume assez gros pour qu'on les appelle *blocs*, ni assez petit pour qu'on les nomme *grains*. *Voy.* GÉODES.

NOYÉ. Quand on se noie, la mort arrive par l'asphyxie, suivie de l'apoplexie : le sang, ne pouvant plus pénétrer dans les poumons, que l'eau a remplis, reflue dans les cavités droites du cœur et dans les artères qui le conduisent à la tête; le cerveau se trouve ainsi engorgé, et cette congestion détermine la mort. Chez certaines personnes, quelques minutes suffisent pour amener la mort; chez d'autres, il faut plus longtemps, de telle sorte que le rappel à la vie peut avoir lieu après un assez long séjour dans l'eau. — Les Hollandais avaient trouvé dès 1740 le moyen de secourir les noyés; mais ce ne fut qu'en 1772 qu'on s'en occupa sérieusement en France : un échevin de Paris, nommé Pia, eut alors l'idée de former des établissements pour les secourir; il fit établir des boîtes fumigatoires. Une partie de ces instruments fut ensuite perfectionnée par Scanegatti, et quelques années après, en 1776, les boîtes de secours, telles qu'elles existent aujourd'hui, furent composées d'après les avis de Réaumur et de Portal. *Voy.* ASPHYXIE et SECOURS.

NOYER, *Juglans* (c.-à-d. *Jovis glans*, gland de Jupiter), genre type de la famille des Juglandées (*Voy.* ce mot), renferme de grands et beaux arbres originaires de la Perse et de l'Amérique du Nord, à feuilles alternes, pennées avec foliole impaire et dépourvues de stipules; à fleurs monoïques, les mâles en chatons : calice adhérent, à 5 ou 6 divisions membraneuses, inégales, concaves, de 14 à 36 étamines formées d'un filet très-court et d'une anthère à 2 loges; les femelles solitaires ou groupées en petit nombre : calice à lobe ovale, à limbe supère, à 4 dents, corolle à 4 pétales, ovaire adhérent partagé en 4 loges surmonté de 2 styles à 2 stigmates chacun. Le fruit est un drupe bien connu sous le nom de *noix*. Ce genre a été réduit à un petit nombre d'espèces, dont les deux principales sont le *Noyer commun* (*J. regia*) et le *N. noir* (*J. nigra*).

Le *Noyer commun*, le seul connu en Europe jusqu'à la découverte de l'Amérique, est un grand et bel arbre, originaire des bords de la mer Caspienne. Tout est précieux dans le Noyer : son fruit, la *noix*, est aussi délicate à l'état vert (*cerneau*) qu'à celui de maturité parfaite; on en extrait une liqueur excellente, ainsi qu'une huile siccative (*Voy.* NOIX); le bois s'emploie en ébénisterie pour toute sorte de meubles et pour les parquets : il est doux, liant, flexible, se taille bien au ciseau, et prend au rabot un beau poli; il offre quelquefois des veines qui lui donnent un aspect fort agréable; les Tourneurs, les Sculpteurs, les Carrossiers, les Armuriers s'en servent également; dans plusieurs départements, dans la Haute-Vienne surtout, on en fait des sabots. Dans certaines localités, vers la fin de l'hiver ou pendant tout le printemps, on fait au tronc du noyer, avec une tarière, un trou de 12 centim. de profondeur; il en découle un liquide sucré et mucilagineux qui, lorsqu'il est convenablement épaissi, a toutes les qualités de la mélasse. Les anciens employaient le brou de la noix à teindre la laine et les cheveux. On s'en sert encore aujourd'hui dans la teinture; on en tire aussi une boisson stomachique et vermifuge. Les feuilles, le brou, l'écorce et le bois du noyer contiennent un principe particulier à odeur forte et pénétrante, et qui s'exhale en grande quantité pendant toute la saison chaude. Ces émanations sont nuisibles également aux animaux et aux végétaux : c'est par cette raison qu'il ne faut pas se reposer trop longtemps à l'ombre d'un noyer et que le plus ordinairement on ne plante cet arbre que le long des routes ou dans les vergers à distance des autres arbres. — Parmi les principales variétés du Noyer commun, on remarque surtout le *N. jaune* (*J. maxima*), dont le fruit égale en grosseur un œuf de dinde; le *N. à coque tendre* ou *de Mars* (*J. tenera*), dont le fruit est appelé *Noix mésange*, parce que ces oiseaux peuvent le percer avec leur bec; le *N. de la St-Jean* ou *de mai* (*J. serotina*), à floraison tardive; enfin le *N. lacinié* (*J. heterophylla*), curieux par ses feuilles laciniées.

Le *Noyer noir*, originaire de l'Amérique septentrionale, s'élève jusqu'à la hauteur de 20 à 25 mètres. Le cœur de l'arbre est violet, et devient noir en vieillissant. Il est supérieur au Noyer commun en beauté et en solidité; les vers ne l'attaquent pas. On l'emploie aux mêmes usages. — Parmi ses variétés, on remarque le *N. cendré* (*J. cinerea*), arbre de la Louisiane, ainsi nommé à cause de la couleur de son fruit, et le *N. Pacanier* (*J. olivæformis*), qui croît aussi en Amérique, et qui produit des fruits oblongs presque cylindriques, renfermant une amande d'une saveur excellente.

On nomme improprement : *Noyer de Ceylan* ou *de l'Inde*, la Carmantine en arbre; *N. de la Jamaïque*, le Sablier, dont le fruit est cependant loin de ressembler à celui du Noyer; *N. du Japon*, le Gingo ou Arbre aux quarante écus, dont on mange l'excellente amande au Japon et en Chine.

NU (du latin *nudus*), se dit, en Botanique, d'une partie quelconque privée des appendices qui l'accompagnent souvent ou ordinairement. On admettait autrefois des *graines nues*; on sait aujourd'hui que celles qui semblent l'être n'ont cette apparence qu'à cause de leur soudure intime avec le péricarpe.

NU (LE), se dit, en Peinture et en Sculpture, des figures ou des parties de figure qui ne sont pas drapées, ou des parties que les draperies recouvrent, mais sans empêcher de voir les formes.

En Architecture, le *Nu d'un mur* est la partie du mur qui est plane, où il n'y a point de ressaut, d'ornements qui excèdent.

NUE PROPRIÉTÉ. *Voy.* PROPRIÉTÉ.

NUAGES (du latin *nubes*), amas de brouillards plus ou moins épais, suspendus à diverses hauteurs dans l'atmosphère, quelquefois immobiles et le plus souvent emportés par des courants d'air ou par des vents impétueux. Les brouillards qui se forment à la surface de la terre deviennent des nuages lorsqu'ils sont entraînés par les vents sans être dispersés. Les nuages peuvent aussi se former au milieu des airs, soit par la rencontre de deux vents humides inégalement chauds, soit par la condensation

des vapeurs, lorsqu'elles s'élèvent en abondance dans des régions qui sont trop froides pour les contenir à l'état élastique. On admet, en général, que les vapeurs qui constituent les nuages sont des *vapeurs vésiculaires*, c'est-à-dire des amas de petits globules remplis d'air humide, analogues aux bulles de savon; ces globules se distinguent très-bien à l'œil nu dans les brouillards qui s'élèvent sur l'eau chaude, et sont bien plus denses que l'air. M. Gay-Lussac pense que les courants d'air chaud qui s'élèvent incessamment de la terre pendant le jour ont une grande influence pour déterminer l'ascension et maintenir la suspension des nuages. Fresnel supposait que la chaleur solaire, absorbée dans le sein des nuages, en forme des espèces de montgolfières qui s'élèvent à des hauteurs d'autant plus grandes que l'excès de température est plus considérable. Sur les hautes montagnes, on voit souvent les nuages au-dessous de soi. Lorsque la vapeur dont se compose les nuages reprend la forme liquide, il en résulte la *pluie*.

Par analogie, on a donné, en Médecine, le nom de *Nuages* aux flocons que l'on observe quelquefois un peu au-dessous de la surface de l'urine qu'on a laissée reposer dans un vase; on appelle *Nuage inférieur* ou *Énéorème* les flocons en suspension vers le milieu et le tiers inférieur du liquide.

On a aussi nommé *Nuage* ou *Nubécule*, le *Néphélion*. *Voy.* ce mot.

NUAISON, terme de Marine. On nomme ainsi la durée du même vent ou du même temps.

NUANCE (du latin *muto*, changer : on a longtemps dit *muance*), chacun des degrés différents par lesquels peut passer une couleur, en conservant le nom qui la distingue des autres. C'est la fusion presque insensible et habilement ménagée des tons différents d'une même couleur, depuis le plus sombre jusqu'au plus clair. *Voy.* COULEUR.

NUBILITÉ (du latin *nubere*, se marier). L'âge de la nubilité diffère suivant le sexe et le climat. La femme est en général plus tôt nubile que l'homme. Relativement au climat, la nubilité présente des différences très-remarquables : dans les régions les plus chaudes, telles que l'Afrique, la plus grande partie de l'Asie et de l'Amérique, on voit des filles de 10 à 12 ans déjà nubiles; dans les climats tempérés, elles ne le deviennent que vers l'âge de 15 à 18 ans, et plus tard encore dans les contrées septentrionales.

NUCELLE (du latin *nucella*, diminutif de *nux*), se dit en Botanique du corps pulpeux, composé de tissu cellulaire lâche, sans apparence de membrane, qui occupe le centre de l'ovule végétal quand il commence à se développer.

NUCIFRAGA, nom scientifique du *Casse-noix*.

NUCLEUS (mot lat. qui signifie noyau), nom donné en Histoire naturelle à la masse des viscères qui font saillie sous le ventre des mollusques de l'ordre des Ptéropodes, appelés pour cette raison *Nucléobranches*.

NUCULAINE (de *nucule*). C. Richard a donné ce nom à un fruit charnu, renfermant dans son intérieur plusieurs petits noyaux appelés *nucules* (fruits du sureau, du lierre, etc.). Quelquefois les nucules, qui représentent chacune une carpelle, se réunissent pour former un noyau unique à plusieurs loges (fruits des cornouillers et d'un grand nombre de genres de la famille des Rubiacées).

NUCULE (du latin *nucula*, petite noix, noyau). *Voy.* NOYAU et NUCULAINE.

Genre de Mollusques conchifères dimyaires, de la famille des Arcacés, établi aux dépens des Arches de Linné (*Voy.* ARCHE). On distingue la *N. nacrée* et la *N. lancéolée*, qu'on trouve dans la mer du Nord et la Méditerranée.

NUDIBRANCHES, neuvième ordre des Mollusques gastéropodes, institué par Cuvier pour des mollusques marins, hermaphrodites, caractérisés par la position des *branchies à nu* sur le dos, par l'absence de coquille et de cavité pulmonaire. A cet ordre appartiennent plusieurs familles : *Doris*, *Eolide*, *Tritonie*, *Glaucus*, etc.

NUDICOLLES (c.-à-d. *à col nu*), tribu d'insectes Hémiptères hétéromères, de la famille des Géocorises, a pour caractères le labre court, non strié; la base de la tête souvent rétrécie en forme de col allongé. Cette tribu renferme les genres *Holoptile*, *Réduve*, *Nabis*, *Zelus* et *Ploière*.

NUDIPÈDES, famille de l'ordre des Gallinacés, comprend les oiseaux qui ont le bas des jambes dégarni de plumes. Vieillot a rangé dans cette famille les genres *Dindon*, *Paon*, *Argus*, *Faisan*, *Coq*, *Pintade*, *Perdrix*, etc.

NUÉE. *Voy.* NUAGES.

NUIT (du latin *nox*, *noctis*), temps durant lequel le soleil reste sous l'horizon d'un lieu. Comme la terre est ronde, la nuit n'a pas lieu en même temps pour tous les points de la terre : ainsi, lorsqu'il fait nuit en Europe, il est jour pour les peuples de l'Océanie situés dans une position presque diamétralement opposée. Sous l'équateur, les nuits sont égales aux jours; ce qui, pour les autres points du globe, n'arrive que le jour des *équinoxes* (*Voy.* ce mot). Les anciens Gaulois et Germains, les Hébreux, et encore aujourd'hui les Arabes, divisaient le temps non par jours, mais par nuits.

Les anciens avaient fait de la Nuit une divinité, mère du Sommeil, des Songes, de la Mort; elle avait des temples chez les Grecs : on lui sacrifiait des brebis noires et des coqs. Le hibou lui était consacré.

NULLES. Dans la Cryptographie, on appelle ainsi des caractères *nuls*, qui ne signifient rien, et qu'on emploie dans l'écriture en chiffres pour la rendre plus difficile à déchiffrer en déroutant le lecteur.

NULLITÉ. L'erreur, le dol, la fraude, la violence, sont des causes de nullité (C. Nap., art. 1109-25). La loi frappe de nullité : toute obligation contractée par un mineur qui est lésé (Code Napoléon, art. 1305); tout acte de notaire qui ne serait point passé devant un autre notaire ou deux témoins; toute donation, aliénation, etc., qu'une femme aurait faite sans l'autorisation de son mari (art. 217), etc. — On doit à M. Biret un *Traité des Nullités*, 1821, 2 vol. in-8.

NUMENIUS, nom latin du *Courlieu*.

NUMÉRAIRE (de *numerare*, compter). On appelle ainsi la masse des espèces monnayées en circulation. Le numéraire a besoin d'être dans une certaine proportion avec la richesse, l'industrie et le commerce d'un pays, pour ne pas entraver la circulation ou l'échange des produits et des opérations, qui se réduisent, en définitive, en des valeurs que le numéraire représente. D'après les calculs les plus récents, la masse totale du numéraire en circulation pour l'Europe et les États-Unis est aujourd'hui de 8 à 9 milliards; ce qui donne pour une population de 250 millions d'individus une moyenne de moins de 50 fr. par tête.

NUMÉRALES (LETTRES). *Voy.* CHIFFRES.

NUMÉRATEUR (du latin *numerare*, nombrer), l'un des deux termes d'une fraction : c'est celui qui exprime combien elle renferme de parties de l'unité, ou combien de fois elle renferme les parties en lesquelles l'unité est divisée par le dénominateur. Le numérateur se sépare par un trait du dénominateur et se place au-dessus, comme dans la fraction $\frac{3}{4}$ où 3 est le numérateur. *Voy.* FRACTION.

NUMÉRATION (de *numerare*, compter). C'est l'art d'exprimer et d'écrire les nombres : de là deux sortes de numération, la *N. parlée* et la *N. écrite*. Une *trentaine* de mots, dont quelques-uns même à la rigueur sont inutiles, suffisent pour exprimer tous les nombres. On écrit tous les nombres avec *dix* chiffres.

Les *neuf* premiers nombres, *un*, *deux*, *trois*, etc., ont chacun un nom particulier : ce sont les *unités*

du 1er ordre. En ajoutant une nouvelle unité à *neuf*, on forme le nombre *dix*, qu'on regarde comme une nouvelle espèce d'unité, appelée *dizaine*. On compte ainsi neuf dizaines, exprimées par les mots *dix, vingt, trente*, etc.: ce sont les *unités du 2e ordre*. La combinaison des unités du premier ordre avec celles du second a formé les nombres *dix-un* (ou *onze*), *dix-deux* (ou *douze*), etc.; *vingt et un, vingt-deux; trente-un, trente-deux*, etc., jusqu'à *quatre-vingt-dix-neuf*. En ajoutant une unité à ce dernier nombre, on forme une nouvelle unité appelée *centaine*, ou *unité du 3e ordre*, qui vaut dix dizaines. De même, une unité ajoutée à *neuf cent quatre-vingt-dix-neuf* forme l'unité de *mille* ou *unité du 4e ordre*, qui vaut dix centaines. Viennent ensuite les unités de *dizaine de mille, centaine de mille, million, billion* (ou *milliard*), etc.

La *Numération écrite* est fondée sur ce principe: « que tout chiffre placé à la gauche d'un autre exprime des unités dix fois plus grandes, c'est-à-dire de l'ordre immédiatement supérieur à celles de ce chiffre. » Grâce à ce principe, il a été possible d'écrire tous les nombres à l'aide des neuf chiffres (1.2.3.4.5.6.7.8.9), chacun d'eux ayant deux valeurs: une *valeur absolue*, comme représentant un certain nombre d'unités d'un ordre quelconque, et une *valeur relative* ou *locale*, comme exprimant des unités du 1er, du 2e, du 3e ordre, etc., selon qu'il est plus ou moins reculé vers la gauche. Ainsi, pour écrire le nombre *sept cent soixante-trois*, qui se compose de 7 centaines, 6 dizaines et 3 unités, on écrira 763. Si un ordre d'unités manque dans le nombre qu'on veut écrire, on le remplace par un dixième caractère, qu'on nomme *zéro* (0), et qui n'a point de valeur par lui-même. Ainsi le nombre *six cent cinq*, dans lequel manquent les unités du 2e ordre, s'écrira 605.

Il résulte de ce système de numération que tous les nombres se divisent en unités, dizaines, centaines; unités, dizaines, centaines de mille; unités, dizaines, centaines de millions, etc. Aussi, pour faciliter la traduction en langage ordinaire d'un nombre écrit en chiffres, on le partage en *tranches* de trois chiffres en allant de droite à gauche; et en énonçant ce nombre on ne nomme qu'une seule fois les unités principales: *unités, mille, millions*. Ainsi le nombre 83385729 se lira: 83 millions, 385 mille, 729 unités.

Outre la numération décimale, qui vient d'être exposée, on peut concevoir un grand nombre d'autres systèmes de numération, la *N. binaire*, la *N. ternaire*, la *N. quaternaire*, la *N. duodécimale*, etc.; mais la numération décimale a été adoptée par tous les peuples civilisés, sans doute parce qu'elle a été suggérée par le nombre des doigts des deux mains.

NUMÉRO (du latin *numerus*), chiffre qui sert à indiquer la place d'un objet parmi d'autres objets. Ainsi, on numérote les pages d'un livre, les articles d'un code, d'une grammaire; les maisons d'une ville; les régiments d'une armée, etc.

Les Manufacturiers se servent de numéros pour désigner la grosseur, la largeur, la longueur et la qualité de certaines marchandises. Les épingles des numéros 3, 4, 5 sont les plus petites de toutes. Les fileurs de coton distinguent la grosseur de leurs fils par des numéros: la loi du 1er juillet 1829 a rendu obligatoire le numérotage uniforme des fils.

On appelle *livre du numéro* un livre que les marchands tiennent pour connaître avec facilité toutes les marchandises qui entrent dans leurs magasins, qui en sortent ou qui y sont actuellement.

NUMIDA, nom scientifique du genre *Pintade*.

NUMISMATIQUE (du grec *nomisma*, ou du latin *numus* ou *nummus*, monnaie), science qui s'occupe de la description, du classement et de l'explication des monnaies, médailles et autres pièces de quelque métal que ce soit (*Voy.* MÉDAILLES et MONNAIES). C'est depuis le XVIe siècle seulement que cette science a pris un développement remarquable. En 1522 parut à Venise le premier ouvrage sur la Numismatique, le traité *De Asse* de Budée. Vaillant, qui publia de 1681 à 1703 les *Médailles romaines et grecques*, est regardé comme le créateur de cette science. Après lui, le P. Jobert, Pellerin, le P. Mangeart, Dutens, Sestini, Bayer, Gros de Boze, Barthélemy, Millin, élevèrent la Numismatique à la hauteur d'une science véritable. Eckhel donna de 1792 à 1798 son *Doctrina nummorum veterum*, Venise; Rasche, le *Lexicon universæ rei nummariæ*, Leipsick, 1785-1805; Mionnet, la *Description des médailles antiques*, Paris, 1806-37; Visconti et Mongez, l'*Iconographie romaine*, 1811-29; Du Mersan, l'*Histoire du Cabinet des médailles*, 1838. M. Ch. Le Normant a publié, avec le concours de MM. P. Delaroche et Henriquel Dupont, le *Trésor de Numismatique et de Glyptique*, 1834-50. — Jacob a donné, d'après Eckhel, un *Traité élémentaire de Numismatique* (1825); Hennin, un *Manuel de Num.* (1830); et M. Barthélemy (de l'École des Chartes), un *Manuel de Num. ancienne et moderne* (1854).

NUMME, en latin *Nummus*, nom générique des monnaies d'or, d'argent ou de cuivre. Le *Numme d'or* (*Nummus aureus*) est souvent appelé absolument *Numme*. Cependant *Numme*, sans épithète, désigne fréquemment aussi le petit sesterce. Le numme de cuivre était l'as; le numme d'argent était le denier. — Pour la valeur des divers *nummes*, *Voy.* AS, SESTERCE, DENIER, AUREUS.

NUMMULAIRE (du latin *nummulus*) ou *Herbe aux écus*, espèce du genre Lysimaque, ainsi nommée parce que ses feuilles sont à peu près rondes comme les pièces de monnaie. *Voy.* LYSIMAQUE.

NUMMULINE ou NUMMULITE (de *nummus*, pièce de monnaie), genre de Coquilles foraminifères, de la famille des Nautiloïdes, ainsi nommées par Lamarck et d'Orbigny, renferme un grand nombre d'espèces qu'on trouve pour la plupart à l'état fossile, et qui sont caractérisées par une coquille lenticulaire, enroulée en spirale dans un même plan et formée de tours très-nombreux divisés en loges simples très-multipliées. L'espèce type est le *N. lisse* (*N. lævigata*), large de 6 à 16 millimètres.

NUNCUPATION. *Voy.* TESTAMENT NUNCUPATIF.

NUNDINALES (LETTRES), de *nona dies*, 9e jour; lettres en usage dans le calendrier romain pour marquer les jours de marché ou *nundines*. Ces lettres, au nombre de 8 (A, B, C, D, E, F, G, H), étaient écrites en colonne et répétées successivement depuis le premier jusqu'au dernier jour de l'année, comme nos *lettres dominicales*. A se trouvant être la lettre nundinale d'une année où les nundines tombaient le 1er janvier, la lettre nundinale de l'année suivante aurait été D, parce que, comme l'année romaine a 365 jours, c'est-à-dire 45 fois 8 nundines, et que la dernière tombe 5 jours avant la fin de l'année, il faut, pour atteindre l'autre nundine, aller dans l'année suivante jusqu'au 4e jour, qui est marqué de la lettre D.

NUNDINES. *Voy.* ci-dessus NUNDINALES (LETTRES).

NUPHAR, *Nuphar*, genre de la famille des Nymphéacées, récemment détaché du genre Nénuphar par quelques Botanistes, renferme 5 ou 6 espèces, dont la principale est le *Nuphar des étangs* ou *Lis jaune* (*Nymphæa lutea*), plante commune dans les rivières à cours lent, dans les eaux stagnantes, etc. Ses feuilles, longuement pétiolées, cordiformes, s'élèvent à la surface des eaux, et paraissent comme de petits îlots flottants, émaillés de fleurs d'un jaune d'or. *Voy.* NÉNUPHAR.

NUQUE, en latin *Cervix*, partie postérieure du cou, située immédiatement au-dessous de l'occiput. Dans le traitement des maladies de la tête, elle est souvent le siége de vésicatoires et de sétons.

NURAGHES, constructions antiques particulières à la Sardaigne : ce sont des monuments coniques, de 30 mètres de diamètre et de 16 mètres de haut, formés de blocs d'un mètre cube, assemblés sans ciment. Les nuraghes, qui ont exercé la sagacité des archéologues, paraissent être des tombeaux, et appartiennent a l'époque cyclopéenne ou pélasgique. Le général piémontais A. de la Marmora a publié sur ce sujet une intéressante *Notice*, Paris, 1826.

NUTATION (du latin *nutatio*, balancement), petit mouvement qu'on observe dans l'axe terrestre, en vertu duquel il s'incline tantôt plus, tantôt moins vers l'écliptique. Il provient de la figure de notre planète qui n'est pas exactement sphérique, et sur laquelle l'action de la lune et du soleil est un peu différente selon les situations où ces deux astres se trouvent par rapport à nous. La force de leur action ne passant pas alors exactement par le centre de gravité de la terre, elle produit dans l'axe de ce globe un petit mouvement de rotation. Ce mouvement, observé pour la première fois par Bradley, est lié à la précession des équinoxes.

En Botanique, on nomme ainsi la faculté qu'ont certaines fleurs de suivre le mouvement apparent du soleil. *Voy.* TOURNESOL, HÉLIOTROPE.

Les Médecins appellent *Nutation* ou *Branlement de tête* l'oscillation habituelle de la tête.

NUTRITION, fonction par laquelle les corps organisés entretiennent, réparent et augmentent leurs parties. Elle se compose de plusieurs actes ou fonctions successives ou simultanées, qui s'exécutent dans l'ordre suivant : chez les animaux, 1° la préhension, qui consiste à saisir les aliments et à les porter à l'organe de la mastication ; 2° la mastication ; 3° la déglutition ; 4° la digestion ; 5° l'absorption par les vaisseaux chylifères, qui pompent dans l'intestin le produit de la digestion et le portent dans le système veineux ; 6° l'élaboration du fluide nutritif par son contact avec l'air dans les poumons (respiration), et l'élimination des principes inutiles ou surabondants (excrétion) ; 7° la circulation de l'élément nutritif dans toutes les parties ; 8° l'assimilation ; 9° l'accroissement ; — dans les végétaux, 1° absorption des matières qui doivent servir à l'alimentation ; 2° mouvement par lequel ces matières sont portées dans les feuilles ; 3° élaboration ; 4° circulation ; 5° assimilation ; 6° accroissement (comme chez les animaux), seulement les feuilles remplacent les poumons.

NYCTAGE, *Nyctago* (du grec *nyx*, nuit, parce que les fleurs ne s'épanouissent qu'après le coucher du soleil), *Mirabilis* de Linné, vulgairement *Belle-de-nuit*, genre type de la famille des Nyctaginées, renferme des plantes exotiques herbacées, à feuilles opposées ou alternes, à fleurs éphémères, pourpres, jaunes ou blanches. On les cultive aujourd'hui dans nos jardins. *Voy.* BELLE-DE-NUIT.

NYCTAGINÉES, famille de plantes phanérogames dicotylédones, renferme des plantes herbacées, des arbustes ou même des arbres ; à feuilles simples, opposées ou alternes ; à fleurs axillaires ou terminales, réunies dans un involucre commun, ou ayant chacune un involucre propre et caliciforme : calice monosépale, coloré, souvent tubuleux, renflé à sa partie inférieure, qui souvent persiste après la chute de la partie supérieure ; limbe divisé en lobes plissés ; de 5 à 10 étamines insérées au bord supérieur d'une sorte de disque hypogyne souvent en forme de cupule ; ovaire à une seule loge contenant un ovule dressé ; style et stigmate simples. Le fruit est un akène recouvert en partie par le disque et la base du calice. — Principaux genres : *Nyctago* (genre type), *Boerhavia*, *Bougainvillea*, *Pisonia*, etc.

NYCTALOPIE (du grec *nyktalôps*, qui voit de nuit), maladie de l'œil caractérisée par la faculté qu'a le malade de distinguer les objets à une faible lumière ou pendant la nuit, tandis qu'il ne peut supporter le grand jour. La Nyctalopie dépend souvent de l'extrême sensibilité de la rétine ou de l'iris, d'où résulte le resserrement pupillaire. D'autres fois, elle est le résultat d'obstacles physiques à l'arrivée des rayons lumineux au fond de l'œil, comme de l'existence d'une taie sur la cornée, de l'opacité centrale du cristallin ou de sa capsule, ou d'un défaut de pigmentum de la choroïde : de là un diagnostic, un pronostic et un traitement très-variés.

NYCTANTHE, *Nyctanthes* (du grec *nyx*, nuit, et *anthos*, fleur), genre de la famille des Jasminées, renferme des arbrisseaux de l'Asie tropicale, à rameaux quadrangulaires, à feuilles opposées, ovales, pointues, épaisses, rudes, velues en dessous, à fleurs portées sur des pédoncules axillaires et munies de bractées : calice tubuleux à 5 dents, corolle hypogyne hypocratériforme, à limbe divisé en 5 ou 8 lobes ; 2 étamines ; ovaire à 2 loges uniovulées ; style court, stigmate capité ; fruit capsulaire monosperme. L'espèce unique de ce genre est le *Nyctanthe triste* ou *Arbre triste*, qui croit au Malabar dans les lieux sablonneux et stériles ; ses fleurs, de couleur jaunâtre et d'une odeur agréable, ne s'épanouissent que la nuit, d'où son nom.

NYCTÈRE, *Nycteris* (du grec *nyktéris*, chauve-souris), genre de Chauve-Souris d'Asie et d'Afrique, ayant pour caractères : 32 dents, narines recouvertes par un opercule cartilagineux mobile, oreilles très-grandes, antérieures, contiguës à leur base, membrane interfémorale plus grande que le corps et embrassant la queue qui est terminée par un cartilage bifurqué, en forme de T renversé (⊥). Ce genre renferme 4 espèces : le *N. thebaïcus*, long de 3 centim., et dont le pelage est brun en dessus, gris-brun clair en dessous : il se trouve dans toute l'Afrique ; le *N. hispidus* ou *Campagnol volant*, du Sénégal ; le *N. javanicus*, de Java ; et le *N. capensis*, de l'île de Pâques.

NYCTICÈBE, *Nycticebus* (du grec *nyx*, nuit, et *kébos*, singe, c.-à-d. singe de nuit), genre de Quadrumanes Lémuriens, de la famille des Makis, renferme des animaux nocturnes ressemblant aux Loris, dont ils ne diffèrent que par la forme de leur museau moins pointu et moins relevé, par leurs membres courts et forts et leur corps épais et ramassé ; tête ronde, yeux grands, rapprochés et dirigés en avant ; queue très-courte. Les Nycticèbes sont très-lents et très-indolents ; on dirait que leurs membres ne sont pas assez forts pour les porter. Ils vivent d'insectes, de petits oiseaux, de fruits sucrés, etc. L'espèce principale est le *N. du Bengale*, dit aussi *Paresseux du Bengale*, *Loris paresseux* : il a de 30 à 35 centim. de long ; son pelage est roux. On distingue en outre le *N. de Java* et le *N. de Ceylan*.

NYCTICORAX (du grec *nyx*, nuit, et *kôrax*, corbeau), oiseau qui croasse pendant la nuit. Ce nom, qui paraît appartenir proprement à la *Hulotte*, a aussi été appliqué à l'*Engoulevent*, et à une espèce de *Héron*, ainsi appelé à cause des croassements lugubres qu'il fait entendre la nuit. — Dans le style biblique, ce mot désigne tout oiseau de nuit.

NYCTITANTE (MEMBRANE), du grec *nyx*, nuit : c'est une 3ᵉ paupière destinée, chez certains animaux, à modérer l'éclat de la lumière. *Voy.* ŒIL et PAUPIÈRE.

NYMPHÆA, nom scientifique du genre *Nénuphar*.

NYMPHALE, *Nymphalis*, genre de Lépidoptères diurnes, tribu des Papilionides, renferme des insectes ayant pour caractères : antennes assez longues, en massue, et palpes très-courts ; tête étroite ; corselet robuste ; ailes très-amples, les supérieures sinuées, les inférieures denticulées. Les Nymphales habitent les bois, volent très-haut, se posent volontiers sur la terre humide, ou sur le crottin du cheval. Ils sont très-difficiles à approcher. Leurs chenilles se tiennent à l'extrémité des arbres (Saules, Peupliers, Trembles), dont elles dévorent les feuilles. En général

elles sont vertes et sans taches. L'espèce type est le *Nymphale du peuplier* (*N. populi*), vulgairement *Grand Sylvain*, de 5 à 6 centimètres d'envergure, à ailes de couleur brun-noirâtre glacé de verdâtre, avec des taches blanches et des lignes noires.

NYMPHE, état particulier des insectes pendant leurs métamorphoses et qui est intermédiaire entre l'état de larve et celui d'insecte parfait (*Voy.* INSECTES). Dans cet état, les Lépidoptères et les Diptères sont enveloppés par une membrane dure et solide (*Voy.* CHRYSALIDE); les Coléoptères, les Hyménoptères, la plupart des Névroptères et un petit nombre d'Hémiptères ont les membres distincts et visibles à l'extérieur, mais dans un tel état de gêne qu'ils ne peuvent servir à mouvoir le corps. Enfin la plupart des Hémiptères, quelques Hyménoptères et les Orthoptères n'ont que les ailes à l'état rudimentaire.

NYMPHÉACÉES (du genre type *Nymphæa*, Nénuphar), famille de plantes aquatiques qui se fixent au sol par un rhizome épais et féculent, tantôt globuleux ou pyriforme, tantôt allongé et horizontal, à feuilles alternes, entières, cordiformes ou orbiculées, portées sur de très-longs pétioles; à fleurs très-grandes, solitaires et portées sur de longs pédoncules cylindriques : périanthe formé d'un nombre variable de sépales et de pétales disposés sur plusieurs rangs; étamines très-nombreuses, insérées sur plusieurs rangs au-dessous de l'ovaire ou même sur sa paroi externe; anthères introrses et à deux loges linéaires; ovaire libre et sessile au fond de la fleur ou adhérant avec le calice, à plusieurs loges multiovulées; le sommet de l'ovaire est couronné par autant de stigmates rayonnants qu'il y a de loges à l'ovaire, et la réunion de ces stigmates forme une sorte de disque lobé et en étoile qui couronne l'ovaire. Le fruit est indéhiscent et charnu intérieurement, à plusieurs loges polyspermes.

Les Nymphéacées croissent dans les eaux douces tranquilles ou faiblement courantes des contrées intertropicales et boréales tempérées. Les genres les plus importants sont les suivants : *Nymphæa* ou Nénuphar, *Nelumbium* ou Lotus, *Victoria*, *Euryale*.

NYMPHÉE (du grec *nymphaion*, temple des Nymphes), se dit, en Architecture, d'un lieu où il y a de l'eau, et qui est orné de statues, de vases, de bassins et de fontaines. Dans presque toutes les maisons de plaisance des anciens il y avait des nymphées, qui servaient ordinairement de bains : c'était le plus souvent une grotte, soit naturelle, soit artificielle; quelquefois un petit temple consacré aux nymphes. L'usage des nymphées est venu jusqu'à nous, et il est encore assez commun en Italie.

NYMPHÉEN, se dit, en Géologie, des terrains qui ont été formés par les eaux douces, et qui renferment des débris d'animaux et de végétaux analogues à ceux qui vivent sur nos terres et dans nos eaux douces. Le terrain nymphéen correspond aux terrains tertiaires d'eau douce de la plupart des géologues.

NYSSA (du grec *nyssô*, piquer, à cause de ses feuilles terminées par des pointes aiguës), dit aussi *Tupelos*, genre type de la petite famille des Nyssacées, voisine des Santalacées, renferme des arbres très-élevés qui croissent dans les marécages de l'Amérique du Nord : feuilles alternes entières ou dentées, lancéolées et acuminées, glabres en dessous; fleurs axillaires dioïques, les mâles en grappes ou en ombelles, les femelles solitaires et fixées sur des pédoncules. Les fruits ressemblent à des prunes noirâtres d'un goût fade : les oiseaux, les écureuils, etc., en sont très-friands. Le bois est blanc, dur et assez ferme; mais il pourrit promptement.

NYSSACÉES, petite famille établie aux dépens des Santalacées, a pour type le genre *Nyssa*.

NYSSONIENS (du grec *nyssô*, piquer, à cause de leurs aiguillons), petite tribu d'Hyménoptères de la famille des Fouisseurs, section des Porte-aiguillons, comprend trois ou quatre genres, et a pour type le genre *Nysson*, caractérisé par des antennes insérées près de la bouche, des mandibules sans dentelures, un labre petit et caché, un abdomen ovoïde, conique. Les Nyssons sont noirs avec une raie jaune sur le corselet et des pattes fauves. On en trouve aux environs de Paris, particulièrement sur les fleurs de la carotte.

O

O, 15e lettre de l'alphabet et la 4e des voyelles. Comme lettre numérale, *o'* valait 70 chez les Grecs; *,o*, 70,000. — Chez les Romains, O s'employait quelquefois pour exprimer le nombre 11; avec une ligne au-dessus, Ō, il valait 11,000. — Dans les abréviations, cette lettre se mettait pour *optimus* dans cette formule D. O. M. (*Deo optimo maximo*). Chez les Irlandais, O' veut dire *fils de*. — En Géographie, O. est l'abréviation d'*ouest*; S.-O., de *sud-ouest*. — En Logique, O. désignait la proposition négative particulière. — En Chimie, O. signifie *oxygène*.

En Liturgie, on appelle les *O de Noël* les neuf antiennes que l'Église chante, dans l'Avent, neuf jours avant Noël; dans le rit romain, il n'y en a que sept. On les appelle ainsi parce que chacune de ces antiennes commence par l'exclamation O : *O sapientia*, *O Adonai*, *O radix*, etc.

OASIS, mot arabe, désigne dans le Nord de l'Afrique et en Arabie, tout endroit arrosé et cultivé au milieu d'un désert aride. *Voy.* OASIS au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

OBANG ou OBAN, lingot d'or au titre de 22 carats, sert de monnaie au Japon. L'obang vaut 89 fr. 98 c.

OBCONIQUE (de *cône*), se dit en Botanique et en Zoologie de toutes les parties qui ont la forme d'un cône renversé : la poire, l'involucre de l'*Anthemis clavata*, les antennes de certains insectes sont dits *obconiques*.

OBCORDÉ, OBCORDIFORME, se dit en Botanique de toute partie qui a la forme d'un *cœur* renversé : les pétales du *Delphinium obcordatum*, les capsules de la Véronique officinale, etc.

OBCURRENT (du latin *ob*, à l'encontre, et *curro*, courir), se dit en Botanique des cloisons partielles d'un fruit, lorsqu'elles concourent par leur rapprochement à diviser la cavité péricarpienne en plusieurs loges. C'est ce qu'on observe dans les Convolvulacées.

OBÉDIENCE, dépendance d'un prêtre ou d'un religieux envers son supérieur spirituel. On appelle *Lettre d'obédience* un écrit par lequel un supérieur ecclésiastique donne à son inférieur une mission, le transfère d'un lieu dans un autre, ou l'autorise à dire la messe hors de son diocèse. — Pour les *Pays d'obédience*, *V.* ce mot au *Dict. univ. d'H. et de G.*

OBÈLE (du grec *obélos*, aiguille, broche), signe critique en forme de broche ou de raie transversale, est employé dans les anciens manuscrits pour indiquer une répétition, une surabondance de mots ou une transposition. On distingue : l'*Obèle ponctué* (—̣ ou ∸), qui indique que l'on doute si l'on doit ôter ou laisser le passage ainsi marqué; l'*O. surmonté de deux points* (∸̈), qui indique une transposition; l'*O. et astérisque* (—*), qui indique un vers déplacé, etc.

OBÉLISQUES (du grec *obéliskos*, fait d'*obélos*, aiguille), monuments d'origine égyptienne : ce sont des pyramides quadrangulaires en forme d'aiguille,

dont les pans sont couverts d'hiéroglyphes; la plupart sont monolithes ou d'un seul bloc. Il nous reste de l'antiquité 42 obélisques connus, dont 12 couchés et 30 debout. Parmi ces derniers, il y en a 7 en Égypte, 12 à Rome, 2 dans d'autres villes d'Italie, 2 à Constantinople, 2 en France (l'O. de Louqsor, à Paris depuis 1836, et celui d'Arles), et 5 en Angleterre, y compris l'*Aiguille de Cléopâtre*, récemment transportée d'Alexandrie à Londres. Les obélisques étaient des monuments à la fois historiques et religieux. Ils pouvaient aussi servir de gnomons.

OBÉSITÉ (du latin *obesitas*, fait de *ob* et *edere*, manger), embonpoint excessif, résultant d'une accumulation de graisse dans le tissu cellulaire. Les gens obèses sont généralement gros mangeurs et ont le caractère apathique. La bonne chère, le défaut d'exercice, le sommeil trop prolongé ou pris immédiatement après le repas, l'abus des bains chauds, le séjour habituel dans des lieux remplis d'émanations animales, contribuent, avec la prédisposition naturelle, à développer l'obésité. Outre la gêne qui résulte de cet état, les personnes ainsi surchargées d'embonpoint ont à craindre de graves maladies, et surtout l'apoplexie. On combat l'obésité par la sobriété, l'exercice, les veilles, et aussi par les purgatifs et les sudorifiques.

OBIER, *Viburnum opulus*, espèce de Viorne, vulgairement *Boule-de-neige*. *Voy.* VIORNE.

OBISIE, *Obisium*, genre d'Arachnides, de la famille des Scorpionides : palpes allongées en forme de bras et terminées par une pince didactyle; mâchoires formées par la réunion des 2 articles inférieurs des palpes; mandibules allongées, droites, épaisses; 4 yeux; céphalothorax plus long que large. — Les Obisies habitent les deux continents; elles sont très-petites et vivent cachées sous la mousse ou les pierres. L'espèce type, l'*Obisie ischnocheles*, se trouve dans les bois de Vincennes et de Meudon.

OBIT, OBITUAIRE (du latin *obitus*, décès). Dans l'Église catholique, l'*Obit* est le service fondé pour le repos de l'âme d'un mort, et qui doit être célébré tous les ans, au jour anniversaire de la mort. Le livre où ces fondations sont inscrites s'appelle *Obituaire*. On le confond souvent avec le *Nécrologe*, qui désignait spécialement, dans les anciens monastères, une liste de moines défunts appartenant à l'abbaye et dont on lisait les noms à l'office de *prime*, après la lecture du martyrologe. *Voy.* NÉCROLOGE.

OBJECTIF, se dit, en Optique, de celui des verres d'une lunette ou d'un microscope à plusieurs verres qui est tourné vers l'*objet*. *Voy.* LUNETTE.

Dans la Philosophie de Kant, *Objectif* signifie tout ce qui est dans l'*objet*, hors du sujet pensant, tout ce qui est réel et non purement idéal. On l'oppose à *Subjectif*. *Voy.* ce mot.

OBLATION (du latin *oblatus*, offert), partie de la messe qui suit immédiatement l'évangile ou le *Credo*, et qui consiste dans l'offrande que le prêtre fait à Dieu du pain destiné au sacrifice, puis du vin mêlé d'un peu d'eau dans le calice.

OBLIGATION (du latin *ob ligatus*, lié à cause de), tout lien de droit qui astreint une personne envers une autre à donner, à faire ou à ne pas faire quelque chose. On distingue : l'*Obligation naturelle*, qui n'est fondée que sur la loi naturelle et l'équité, et dont l'exécution est abandonnée à la bonne foi de l'obligé; l'*O. civile*, qui est fondée sur la loi civile; l'*O. pure et simple*, qui n'est différée ni par une condition ni par un terme; l'*O. conditionnelle*, qui dépend d'une condition, laquelle peut elle-même être *suspensive* ou *résolutoire*; l'*O. alternative* (*Voy.* OPTION); l'*O. solidaire*, lorsqu'une même chose est due à plusieurs ou par plusieurs, et que la loi a constitué chacun créancier ou débiteur pour le tout (*in solidum*), etc. — On donne aussi le nom d'*Obligation* au contrat même, le plus souvent notarié, qui contient les conditions de traité, et aux titres remis aux souscripteurs des emprunts contractés par une Compagnie, par le Trésor, par une ville, etc.

Certaines obligations résultent de la seule autorité de la loi, comme celles entre propriétaires mitoyens, celles des tuteurs qui ne peuvent refuser les fonctions qui leur sont déférées; les autres naissent d'un fait personnel à l'obligé, et, dans ce cas, si le fait est licite, c'est un *contrat* ou un *quasi-contrat*; s'il est illicite, c'est un *délit* ou un *quasi-délit* (Code Napoléon, art. 1370-86). — L'existence des obligations s'établit par actes authentiques ou privés, par témoignage, présomption, aveu de la partie ou serment. Elles s'éteignent par payement, novation, remise volontaire de la dette, compensation, confusion des qualités de débiteur et de créancier, perte de la chose due, nullité ou rescision, condition résolutoire et prescription (Code Nap., art. 1234). Pothier a donné un célèbre *Traité des Obligations*; on doit à M. Carrier un ouvrage sous le même titre. On peut consulter aussi les commentaires de MM. Toullier, Duranton, Troplong, etc., sur la partie du Code qui traite de cette matière.

OBLIQUE (du latin *obliquus*), se dit de toute ligne qui, rencontrant une autre ligne, est inclinée sur celle-ci d'un côté plus que de l'autre, et forme avec elle des angles aigus et obtus. — Dans la Tactique, il désigne une manœuvre, une marche exécutée à droite ou à gauche d'une ligne de bataille.

En Anatomie, on donne le nom d'*Obliques* à plusieurs muscles importants dont l'action s'exerce dans des directions non parallèles aux plans qui divisent le corps suivant la verticale. Tels sont le *Grand Oblique* ou *O. externe de l'abdomen*, le *Petit Oblique* ou *O. interne de l'abdomen*, les *O. inférieur* et *supérieur de l'œil*, les *O. inférieur* et *supérieur de la tête*.

Sphère oblique. *Voy.* SPHÈRE.

Obliquité de l'écliptique. *Voy.* ÉCLIPTIQUE.

OBLITÉRATION (du latin *obliterare*, effacer), état de ce qui est *oblitéré*, c.-à-d. effacé. Il se dit, en Chirurgie, d'un conduit quelconque lorsque ses parois ont contracté adhérence ensemble, de manière que sa cavité a disparu dans une plus ou moins grande étendue.

OBOLE (du grec *obolos*), poids et monnaie des Grecs, était le 6ᵉ de la drachme, et valait, comme poids, environ 72 centigrammes, et, comme monnaie, 16 ou 17 centimes. — L'obole fut la première monnaie des Grecs. On en attribue la création à Phidon, roi d'Argos, contemporain de Lycurgue. Dans les cérémonies funéraires des anciens on mettait une obole dans la bouche du défunt pour payer à Caron le prix du passage.

OBOVALE, se dit, en Botanique, de toute partie qui a la forme d'un ovale renversé. On appelle ainsi toute feuille, tout pétale ou tout organe plane qui est plus large à son origine qu'à son extrémité.

OBSÈQUES (du latin *obsequi*, suivre autour, faire cortége, ou d'*obsequium*, devoir). *Voy.* FUNÉRAILLES.

OBSERVANCE, se dit, en matière de Religion : 1° de la pratique d'une règle; 2° de communautés religieuses où s'observent certaines règles. On nomme *Étroite observance* la partie d'un ordre religieux qui fait profession d'observer la règle plus strictement que les autres religieux du même ordre. *Voy.* OBSERVANCE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

OBSERVATOIRE, établissement destiné aux observations astronomiques. On le place ordinairement dans un lieu découvert, d'où l'œil puisse apercevoir les différents points de l'horizon; on ne doit y employer que des instruments d'une extrême précision. C'est d'ordinaire par le principal observatoire d'un pays que l'on fait passer son premier méridien. *Voy.* MÉRIDIEN.

La tour de Bélus à Babylone est le plus ancien

observatoire connu : c'est là que les astronomes chaldéens firent leurs principales observations astronomiques. Plus tard, d'autres observatoires furent construits par les Arabes et les Mongols. Les premiers qui furent établis en Europe furent ceux du landgrave de Hesse-Cassel, Guillaume IV, construit en 1561, et celui d'*Uranienbourg*, élevé en 1576 par Tycho-Brahé dans l'île de Hveen, entre Copenhague et Malmoe. Aujourd'hui les plus célèbres observatoires sont ceux de *Paris*, situé près du Luxembourg, construit sous Louis XIV, de 1664 à 1672, et illustré par les travaux des Cassini, de Picard, de La Hire, de Maraldi, de MM. Arago, Leverrier, etc. (*Voy.* BUREAU DES LONGITUDES); de *Greenwich*, près de Londres, célèbre par les observations de Flamsteed, Halley, Bradley, Maskelyne, etc.; de *Brême*, de *Berlin*, de *Gœttingue*, de *Vienne*, de *Poulkova*, près de Saint-Pétersbourg; de *Stockholm*, d'*Upsal*, d'*Altona*, de *Rome*, de *Naples*, de *Palerme*, de *Madrid*, et, hors de l'Europe, de *Cincinnati*, de *Washington* et de *Cambridge* aux États-Unis; du *cap de Bonne-Espérance* en Afrique, et de *Madras* aux Indes orientales. — En France, outre l'Observatoire de Paris, on cite encore ceux de Marseille, Toulouse, Lyon, Dijon, Bordeaux, Brest, Strasbourg, etc. Indépendamment de l'Observatoire du Luxembourg, Paris en a possédé d'autres qui ont eu leur célébrité, tels que ceux de La Caille à l'Institut, de Delisle à l'hôtel Cluny, de Lalande au Collége royal, etc.

OBSIDIENNE (du grec *opsis*, vue, parce qu'on peut s'y voir), roche agrégée à base de feldspath, opaque, quelquefois translucide, d'un éclat vitreux, variant en couleur depuis le noir et le vert jusqu'au rouge et au jaune. Elle raye le verre et possède une densité de 2,36. Quoique d'apparence simple, on y a trouvé de la silice, de l'alumine, de la soude et de l'oxyde de fer. L'obsidienne appartient aux terrains volcaniques récents : elle est commune au Mexique, dans les Andes du Pérou, en Islande, dans les iles Lipari. Les Péruviens en employaient des fragments pour fabriquer des couteaux; ils en faisaient aussi des miroirs : de là le nom de *miroir des Incas* qu'on lui a donné. L'*Obsidienne vitreuse noire* ou *Agate noire* d'Islande, la *Pierre de Gallinace* du Pérou et l'*O. verdâtre* de Ténériffe et d'Auvergne sont les variétés les plus communes en France. *Voy.* PONCE.

OBSIDIONAL (du latin *obsidium*, siége), ce qui se rapporte au siége d'une ville. *Couronne obsidionale*, *Monnaie obsidionale*. *V.* COURONNE et MONNAIE.

OBSTÉTRIQUE (d'*obstetrix*, sage-femme), partie de la Médecine qui s'occupe des accouchements.

OBSTRUCTION (du latin *obstruere*, boucher). Ce mot, qui est synonyme d'*engorgement*, a été appliqué, dans le langage vulgaire, à des affections très-différentes, et notamment aux engorgements chroniques du foie ou de la rate, qui se développent quelquefois dans le cours des fièvres intermittentes prolongées. — Pour ces obstructions, *Voy.* HÉPATITE et SPLÉNITE.

OBTURATEUR (du latin *obturare*, clore, boucher). Les Anatomistes appellent ainsi tous les organes servant à la fermeture de diverses parties, tels que les muscles *obturateurs*, le nerf *obturateur*, l'artère *obturatrice*, etc. — Le *trou obturateur* est le trou ovalaire ou sous-pubien de l'os iliaque.

En Chirurgie, on nomme *Obturateur* un instrument composé d'une plaque d'or, d'argent, ou de platine, et destiné à boucher un trou contre nature qui se serait formé à la voûte du palais.

OBTUS (ANGLE), du latin *obtusus*. *Voy.* ANGLES.

OBUS (de l'allemand *haubitz*), projectile creux, d'un diamètre plus petit que celui de la bombe, et, en outre, sans anse et sans culot. On le lance à l'aide d'un mortier monté comme un canon, qu'on nomme *obusier*. On distingue : 1° les obus de 16 à 17 centimètres de diamètre; 2° ceux de 12 à 13, dits de 24; 3° ceux des batteries de montagne, dits de 12. On nomme *Obus à la Spartelle*, celui qui est chargé de poudre et de balles s'éparpillant quand il éclate, et *O. tête de mort*, celui qui est percé de plusieurs trous par lesquels il vomit des matières d'artifices enflammées. On se sert des obus avec succès contre des masses d'infanterie ou des lignes de cavalerie. Les batteries de campagne comptent toujours deux obusiers de 24 pour 4 canons.

L'Obus a été employé pour la première fois par les Anglais et les Hollandais. Les premiers que l'on vit en France furent pris à la bataille de Nerwinde (1693).

OBUSIER. *Voy.* OBUS.

OBVOLUTÉ (du latin *obvolutus*, qui est enroulé), se dit, en Botanique, des rudiments des feuilles pliées en gouttière par leur face interne et encore renfermées dans le bourgeon.

OC (LANGUE D'), nom donné, dans le moyen âge, à la langue que parlaient les peuples de la France situés au sud de la Loire, qui disaient *oc* pour *oui*. On l'oppose à la langue d'*oïl*. *Voy.* LANGUE.

OCCASE (AMPLITUDE), du latin *occasus*, coucher. *Voy.* AMPLITUDE.

OCCIDENT. *Voy.* POINTS CARDINAUX.

OCCIPITAL, qui a rapport à l'occiput. On distingue : l'*Artère occipitale*, qui naît de la partie postérieure de la carotide externe et va se distribuer aux ligaments de la partie postérieure de la tête; les *Muscles occipitaux*, couche musculaire très-mince qui naît de la partie postérieure de l'aponévrose épicrânienne et revêt l'occiput; l'*Os occipital*, qui forme la paroi postérieure inférieure du crâne, et dont la face externe offre le *grand Trou occipital*, que traversent la moelle épinière, les artères vertébrales et les nerfs spinaux; la *Crête occipitale*, partie de l'os occipital qui s'étend entre le trou occipital et l'*Éminence occipitale*; enfin les *Fosses occipitales*, qui logent le cervelet et les lobes postérieurs du cerveau.

OCCIPUT (mot latin formé de la prépos. *ob*, et de *caput*, tête), partie postérieure inférieure de la tête, s'étend depuis le milieu du vertex jusqu'au grand trou occipital. L'occiput est formé par l'os occipital.

OCCULTATION (du latin *occultatio*, fait de *occultus*, caché), se dit, en Astronomie, de l'éclipse d'une étoile, d'une planète, d'un satellite, par la lune ou par toute autre planète. Les occultations des étoiles sont beaucoup plus communes que les éclipses de soleil et de lune, puisqu'il ne s'écoule pas un seul instant sans que la lune passe devant quelque étoile et nous en intercepte la lumière. Elles offrent, comme les éclipses, le moyen d'obtenir la longitude des lieux terrestres; la géographie et la navigation en retirent journellement d'utiles secours. Les occultations des planètes par d'autres planètes sont plus rares que celles des étoiles fixes; elles peuvent servir à démontrer que les planètes sont placées à des distances inégales de la terre et du soleil, la planète qui est occultée par une autre étant nécessairement plus éloignée que celle qui produit l'occultation.

OCCULTES (SCIENCES). On entend sous ce nom l'Alchimie, la Cabale, la Divination, l'Hermétique, la Magie, la Nécromancie, etc. *Voy.* ces mots.

OCCUPATION (DROIT D'), du latin *occupare*, s'emparer de; droit que confère l'acte de s'emparer le premier de certaines choses. L'*occupation* est un des moyens d'acquérir la propriété. Les publicistes ont beaucoup discuté sur le droit du *premier occupant*. Les uns supposent qu'il y a eu entre les hommes une convention expresse ou tacite pour donner au premier occupant la propriété de la chose qui, dans l'état de nature, était commune. Hobbes nie le droit du premier occupant; il admet le droit de tous sur toutes choses, c'est-à-dire le droit du plus fort. Locke et Barbeyrac, considérant que l'acte d'occupation exige un travail corporel, en induisent que la propriété de la chose est le juste prix de ce

travail, et que le droit du premier occupant est fondé sur un principe de justice universelle. Quoi qu'il en soit, le droit de premier occupant est consacré par les lois civiles et par le droit des gens : ainsi une île déserte découverte par l'équipage d'un vaisseau, et dont le capitaine prend possession le premier au nom de sa nation, appartient à cette nation par le droit du premier occupant ; toute nation qui s'empare d'un pays vacant, qui y envoie des colonies, en acquiert la propriété.

OCÉAN. *Voy.* ci-dessus l'article MER et l'article OCÉAN dans le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

OCÉANIE, *Oceania*, genre de Méduses gastriques, section des Monostomes, type des Océanides, renferme des espèces très-petites et presque microscopiques, dont les caractères sont encore peu déterminés. Lamarck les confond avec ses Dianées. *Voy.* MÉDUSE.

Variété du *Nautile flambé*.

OCELLE (du latin *ocellus*, diminutif d'*oculus*, œil), se dit en Zoologie de toute tache arrondie, dont le centre est d'une autre couleur que la circonférence, ce qui la fait ressembler à la prunelle de l'œil. Par suite, on appelle *ocellé* tout corps marqué de taches imitant la prunelle de l'œil.

OCELOT (nom dérivé du mexicain *tlalocelotl*), *Felis pardalis*, espèce du genre Chat, particulière à l'Amérique. C'est un très-joli animal, long d'un mètre non compris la queue ; son pelage est fauve en dessus, blanc en dessous, varié sur la croupe et les flancs de 5 bandes obliques, d'un fauve foncé bordé de noir. L'Ocelot est un animal nocturne ; il dort tout le jour dans les fourrés qu'il habite, et n'en sort que la nuit pour se livrer à la chasse des oiseaux, des singes, et autres petits mammifères, dont il fait une grande destruction.

OCHAVO (du latin *octavus*), monnaie de compte dont on se sert en Espagne, vaut 0 fr. 0157.

OCHLOCRATIE (du grec *okhlos*, peuple, et *kratos*, pouvoir), domination de la multitude, du bas peuple. C'est l'abus du gouvernement démocratique. Il a perdu la république d'Athènes, et a rendu possible en France le règne de la Terreur.

OCHNA, arbre du Brésil, appelé dans le pays *Jabotapita*, type de la famille des Ochnacées. *V.* ci-après.

OCHNACÉES (du genre type *Ochna*, dérivé lui-même du grec *okhnê*, poirier), famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, renferme des arbres et des arbrisseaux propres aux régions tropicales des deux continents. Ce sont des végétaux très-glabres dans toutes leurs parties, à feuilles alternes simples munies de 2 stipules à leur base ; à fleurs jaunes pédonculées, solitaires ou en grappes rameuses : calice à 5 divisions profondes, à préfloraison quinconciale ; corolle de 5 à 10 pétales étalés, imbriqués par leur côté extérieur, leur côté interne s'enroulant autour du style ; de 5 à 10 étamines à filets libres, insérés au-dessous d'un disque hypogyne très-saillant sur lequel est implanté un ovaire déprimé à son centre, et formé de plusieurs carpelles distincts ; style central unique, et portant à son sommet un nombre variable de lanières stigmatifères. Le fruit se compose de carpelles drupacés uniloculaires, monospermes : ce sont des baies astringentes, du volume d'une cerise.

Les Ochnacées renferment un suc aqueux fort amer qui a été quelquefois employé comme tel en médecine. Principaux genres : *Ochna* (genre type), *Gomphia*, *Philomeda*, etc. La racine du *Gomphia angustifolia* est stomachique et anthelmintique.

OCHRE, substance argileuse. *Voy.* OCRE.

OCHTHERA (du grec *okhthêros*, tuberculeux), genre d'insectes Diptères brachocères, famille des Athéricères, tribu des Muscides : corps nu, palpes élargies saillantes, labre large ; face proéminente, antennes couchées, yeux saillants ; abdomen ovale déprimé ; cuisses très-épaisses formant avec les jambes, qui sont très-arquées, de fortes serres. Ces insectes vivent sur les plantes aquatiques. On distingue l'*O. mantis* d'Europe et l'*O. empidiformis* d'Amérique.

OCIMUM ou OCYMUM, plante. *Voy.* BASILIC.

OCQUE ou OKE, poids employé en Turquie, dans l'Asie Mineure, en Égypte, etc., vaut à peu près 1 kilogr. 03, et se divise en 2 *rotlels* ou 4 *chékys*.

OCRE ou OCHRE (du grec *okhros*, jaune), substance argileuse colorée en jaune, en rouge ou en brun, par une certaine quantité de peroxyde de fer. L'ocre est composée d'argile et de fer oligiste pour le rouge, et d'argile et de limonite pour le jaune et le brun. Elle se trouve dans plusieurs terrains, et surtout au-dessus du calcaire oolithique, où elle forme des couches, des amas et des filons. La plupart des ocres sont employées dans la peinture. Les plus connues sont : l'*O. rouge d'Ormuz*, ou *Rouge indien*, que l'on tire de l'île d'Ormuz, dans le golfe Persique ; l'*O. de Combal*, en Savoie, d'un beau jaune orangé ; les *O. jaunes* de Vierzon (Cher), de Pourrain, près d'Auxerre, de Bitry et de Saint-Amand (Nièvre) ; l'*O. jaune* connue sous le nom de *Terre de Sienne* ; l'*O. brune* ou *Terre d'ombre*, que l'on tire d'Ombrie (États romains) ; l'*O. rouge* de Bucoros, en Portugal, qui sert à fabriquer des poteries fines ; l'*O. rougeâtre*, appelée *Almagre*, qui sert aux Espagnols pour colorer le tabac, polir les glaces et nettoyer l'argenterie ; enfin l'*O. rouge* des Cafres, que ces peuples emploient pour se peindre le corps. Le *Brun rouge* d'Angleterre employé par les peintres en bâtiment n'est autre chose que de l'ocre jaune unie à de l'argile et suroxydée. C'est avec les ocres qu'on met les carreaux des appartements en couleur. Les ocres étaient autrefois fort en usage en Médecine : elles entraient dans la préparation de la thériaque et dans celle des terres bolaires, telles que la terre de Lemnos, le Bol d'Arménie, etc.

On nomme vulgairement *Ocre de Bismuth*, le Bismuth oxydé ; *O. de cuivre rouge*, le Cuivre oxydulé terreux ; *O. martiale bleue*, le Fer phosphaté terreux ; *O. martiale brune*, le Fer hydraté terreux ; *O. de nickel*, le Nickel arséniaté ; *O. de vitriol*, le Fer sous-sulfaté terreux.

OCRE, monnaie de Suède, qui est la 8e partie du marc d'argent et la 24e du marc de cuivre.

OCTAÈDRE (du grec *oktô*, huit, et *édra*, base), solide à *huit* faces : les faces de l'*octaèdre régulier* sont huit triangles équilatéraux égaux entre eux. Il est représenté par deux pyramides quadrangulaires opposées par leur base. Pour calculer la solidité d'un octaèdre régulier, il faut multiplier la base de l'une de ses pyramides par le tiers de sa hauteur et doubler le résultat. Outre l'*O. régulier*, on distingue l'*O. symétrique*, l'*O. rhomboïdal*, l'*O. rectangle* et l'*O. obliquangle*. La forme de l'octaèdre est une de celles sous lesquelles les minéraux cristallisent souvent : l'alun et le fluate de chaux, par exemple, cristallisent en octaèdres.

OCTAÉTÉRIDE (du grec *oktô*, huit, et *étos*, année), cycle de *huit* ans, en usage chez les Athéniens. *Voy.* ANNÉE et CYCLE.

OCTANDRIE (du grec *oktô*, huit, et *anêr*, *andros*, mâle), 8e classe du système de Linné, comprend les végétaux à fleurs hermaphrodites ayant 8 étamines. Elle se subdivise en 4 ordres, d'après le nombre des pistils, *O. monogynie*, à un pistil ; *digynie*, à deux ; *trigynie*, à trois ; *tétragynie*, à quatre.

OCTANT (du latin *octans*, huitième), instrument qui sert à observer en mer les hauteurs et les distances des astres, est fondé sur la propriété qu'ont les rayons lumineux de se réfléchir sur les miroirs plans en faisant un angle de réflexion égal à celui d'incidence. C'est un huitième de cercle ou secteur de 45° divisé en 90 parties, et muni d'une lunette et de deux miroirs.

On donne encore le nom d'*Octant* à quatre phases de la lune, intermédiaires à celles qui sont situées à égale distance des syzygies et des quadratures.

OCTAVE (du latin *octavus*, huitième). Dans l'Église catholique, on appelle *Octave* l'espace de huit jours consacré au service et à la commémoration d'un saint ou d'une fête solennelle. Le huitième jour, qu'on nomme proprement l'*Octave*, l'office est plus solennel que les autres jours précédents. Noël, Pâques, la Fête-Dieu, la Pentecôte ont leur octave.

En Musique, l'*Octave* est l'intervalle compris entre sept notes d'une gamme. Il renferme cinq tons et deux demi-tons. L'octave est regardée comme la plus parfaite des consonnances; elle ne peut être altérée. De là, en Harmonie, la règle qui bannit les successions d'octaves par ce que leur résultat est faible. En renversant l'octave, c'est-à-dire en transportant le grave à l'aigu ou l'aigu au grave, cet intervalle devient l'*unisson*. La deuxième, la troisième, la quatrième et autres octaves d'une note se nomment les *redoublements* de cette note. On distingue 3 espèces d'octaves : l'*O. juste*, l'*O. augmentée* et l'*O. diminuée*.— Petite flûte. *Voy.* OCTAVIN.

En Poésie, on nomme *Octave* (*Ottava rima*) une stance de *huit* vers. Cette stance est fort usitée en italien : la *Jérusalem délivrée* du Tasse est tout entière écrite en octaves.

OCTAVIN, instrument de musique, à vent, et ainsi nommé parce qu'il sonne l'*octave* de la flûte. Il est aussi appelé *petite flûte* et *piccolo*. *Voy.* FLUTE.

OCTAVO (IN). *Voy.* FORMAT.

OCTIDI (du latin *octo*, huit, et *dies*, jour), 8e jour de la *décade*, dans le calendrier républicain.

OCTIL (d'*octilis*, huitième). En Astronomie, on appelle *Aspect octil* la position de deux planètes éloignées l'une de l'autre de 45 degrés ou de la *huitième* partie du zodiaque.

OCTOBRE (du latin *october*), 10e mois de l'année dans le calendrier grégorien et le 8e de l'année de Romulus, d'où son nom. Il a 31 jours. Il correspond au 8e signe du zodiaque, le Scorpion. Chez les Romains, le mois d'octobre était consacré à Mars : le 15, on immolait à ce dieu un cheval nommé *equus october*. C'est pour nous le mois des vendanges.

OCTOGONE (du grec *oktô*, huit, et *gônia*, angle), polygone qui a huit angles et huit côtés.

Ouvrage de fortification qui a huit bastions.

OCTOGYNIE (du grec *oktô*, huit, et *gynè*, pistil, organe femelle), un des ordres du système de Linné, comprend les plantes dont l'appareil générateur femelle réunit huit pistils.

OCTOPODES (du grec *oktô*, huit, et *pous, podos*, pied), 1re famille de l'ordre des Mollusques céphalopodes cryptodibranches. Elle comprend les genres *Argonaute* ou *Ocythoé*, *Poulpe*, *Élédone*, *Calmaret*.

OCTOPUS, nom scientifique du genre *Poulpe*.

OCTROI (du bas latin *auctorium*, corruption d'*auctoritas*, autorité), s'est dit de toute concession ou privilége accordé par le souverain. C'est ainsi que dans l'ancienne monarchie le roi *octroyait* des lettres de grâce, des lettres de noblesse, etc., et qu'en 1814 Louis XVIII *octroya* la charte.

Aujourd'hui on appelle *Octrois* les droits ou taxes qui se perçoivent sur les objets de consommation à l'entrée des villes et à leur profit, sauf les prélèvements déterminés par la loi au bénéfice du trésor public. Les droits d'octroi ne peuvent être en général imposés que sur des objets de consommation locale compris dans les 5 catégories suivantes : *boissons* et *liquides*, *comestibles*, *combustibles*, *fourrages*, et *matériaux*.

L'administration des contributions indirectes est chargée de la surveillance générale de la perception et de l'administration de tous les octrois. Quant aux modes de perception, on distingue : la *régie simple*, qui s'opère sous l'administration immédiate du maire; la *régie intéressée*, qui se fait par un régisseur, lequel s'engage à payer une somme fixe, sauf à partager avec la commune le surplus des produits, s'il y a lieu; le *bail à ferme*, adjudication pure et simple moyennant un prix déterminé; l'*abonnement* avec l'administration des contributions, qui se charge alors de la perception.

L'origine des octrois remonte à l'établissement même du régime municipal. En usage sous l'ancienne monarchie, ils furent supprimés par l'Assemblée constituante (loi des 19-25 février 1791). Rétablis en principe par la loi du 19 germinal an V (mars 1797), ils furent organisés par différentes lois, des 11 frimaire an VII, 19 et 27 frim. et 5 ventôse an VIII, 28 avril 1816, 11 juin 1842, et par le décret du 17 mars 1852. M. Biret a donné le *Manuel des Octrois*.

OCULAIRE (du latin *oculus*, œil), se dit, en Optique, du verre d'une lunette, télescope ou microscope, qui est du côté de l'œil observateur. On oppose l'*oculaire* à l'*objectif*. *Voy.* LUNETTE.

OCULÉS (du latin *oculus*, œil), tribu d'insectes Hémiptères, section des Hétéromères, famille des Géocorises, établie par Latreille pour des insectes qui ont le bec libre et ordinairement droit, des *yeux très-gros*. Les punaises qui composent ce groupe fréquentent les lieux aquatiques et les prairies humides. Cette tribu se divise en trois genres : *Leptopus*, *Acanthia* et *Pelogonus*.

OCULI, terme de Liturgie catholique, désigne le 3e dimanche du Carême; il est ainsi nommé du premier mot de l'introït de la messe du jour, qui commence ainsi : *Oculi mei semper*.

OCULINE (du latin *oculus*, œil), genre de Polypiers lamellifères, renferme plusieurs espèces de Madrépores à polypier pierreux, dendroïde, à rameaux lisses, courts et épais, avec des étoiles polypifères, les unes terminales, les autres latérales et superficielles. Les Oculines vivent dans la Méditerranée et les mers équatoriales. On distingue l'*Oculine vierge*, l'*O. diffuse*, l'*O. axillaire, prolifère, hérissonée*, *infundibulifère*, *flabelliforme*, etc.

OCULISTE (du latin *oculus*, œil), celui qui s'occupe spécialement du traitement des maladies des yeux. L'*Oculiste* doit être médecin avant tout, afin de saisir les sympathies de l'œil avec les autres organes; il doit être chirurgien, pour savoir choisir les procédés convenables, les modifier selon les occurrences et les complications, et afin surtout de combattre les accidents qui peuvent les suivre. Plusieurs médecins-oculistes se sont fait un nom, tels que Pott, Daviel, Scarpa, Carron du Villards, Demours, Wenzel, Sanson, Sichel, Lawrence, Furnari. *V.* OPHTHALMIE, CATARACTE, FISTULE LACRYMALE, STRABISME, etc.

OCYMUM, nom scientifique du genre *Basilic*.

OCYPODE, *Ocypoda* (du grec *okys*, rapide, et *pous, podos*, pied), genre de Crustacés décapodes brachyures, de la famille des Catométopes, type de la tribu des Ocypodiens, est caractérisé par une carapace rhomboïdale ou presque carrée, des yeux à cornée ovalaire très-grande et se terminant par une espèce de corne dont la longueur paraît augmenter avec l'âge; pattes inégales; abdomen étroit. Les Ocypodes sont, comme l'indique leur nom, remarquables par la vélocité de leur course; ils se creusent des trous dans le sable des rivages et y demeurent enfermés tout l'hiver. On les trouve dans les contrées chaudes des deux hémisphères. L'espèce type est l'*Ocypode des sables* (*O. arenaria*), jaunâtre et long de 4 centimètres : on la trouve aux Antilles.

OCYROÉ (d'un nom mythologique pris arbitrairement), nom donné par Péron à un genre de Méduses *gastriques* de la section des Polystomes, caractérisé par 4 bouches, 4 ovaires disposés en croix et 4 bras simples confondus à leur base.

ODACANTHE (du grec *odous*, dent, et *akantha*, épine), genre de Coléoptères pentamères de la fa-

milie des Carabiques, renferme 3 espèces dont le corselet est presque cylindrique ou ovale tronqué, et plus étroit que la tête. L'*Odacanthe mélanure* se trouve en France, aux environs de Versailles, et dans presque toute l'Europe; l'*O. du Sénégal* est originaire d'Afrique, et l'*O. allongée* d'Amérique. Ces insectes vivent dans les lieux aquatiques et se fixent de préférence sur les joncs.

ODALISQUES (en turc *odalik*, d'*oda*, chambre, et de la terminaison *lik*, qui appartient à; concubine), femmes attachées au service personnel du Grand-Seigneur : ce sont pour la plupart des esclaves géorgiennes ou circassiennes remarquables par leur beauté. *Voy.* SÉRAIL.

ODE (du grec *ôdè*, chant). Dans l'origine, *Ode* fut synonyme de *Poésie lyrique*, et, chez les Grecs, ce mot s'appliquait à tout poëme qui pouvait être chanté. Il se disait également des odes héroïques de Pindare et d'Alcée, des chants érotiques ou bachiques de Sapho et d'Anacréon, des chants guerriers de Tyrtée, des hymnes, des dithyrambes, etc. La poésie, dans tous ces poëmes, s'aidait non-seulement du concours de la musique, mais encore, dans certains cas, de la pompe des chœurs et d'une certaine mise en scène. Chez les Romains, et, depuis, chez les modernes, l'*Ode* n'a plus rien de commun avec la musique : c'est un poëme lyrique, de mesure variable, mais ordinairement partagé en stances et dont le caractère essentiel est la passion. *Voy.* POÉSIE LYRIQUE.

On distingue : l'*Ode sacrée* et l'*O. héroïque* (dite aussi *O. pindarique*), qui demandent de l'imagination et de l'enthousiasme, des expressions vives et hardies, parfois sublimes; l'*O. anacréontique* ou *badine*, dont la délicatesse et la grâce font le principal mérite; l'*O. philosophique* ou *morale*, qui ne tient guère à l'ode que par la forme et qui devrait plutôt être rangée dans le genre didactique.

Boileau a tracé en vers admirables les caractères de l'ode (*Art poétique*, II, 58-72); c'est surtout de l'ode pindarique qu'il a dit :

> Son style impétueux souvent marche au hasard;
> Chez elle un beau désordre est un effet de l'art.

ODÉON (du grec *ôdéion*, fait de *ôdè*, chant). Les anciens appelaient *Odéon* un édifice dans lequel les poëtes et les musiciens se faisaient entendre. On cite en ce genre l'Odéon d'Athènes, construit sous Périclès, et les deux Odéons construits à Rome par Apollodore et par Domiton.

On a donné ce nom à l'un des théâtres de Paris, construit en 1781 dans le faubourg Saint-Germain, parce que les opéras et les pièces mêlées de chant devaient former le fond du répertoire. Abandonné ou transformé à plusieurs reprises, ce théâtre est devenu le *second Théâtre-Français*.

ODEUR (du latin *odor*), impression et sensation que certains corps produisent par leurs émanations volatiles sur l'organe et sur le sens de l'*odorat* (*Voy.* ce mot). On appelle aussi *Odeurs* les substances qui causent cette impression ainsi que la propriété qu'elles ont de la produire : elles sont dites *bonnes* ou *mauvaises*, selon qu'elles produisent une impression *agréable* ou *désagréable*. Les savants ont établi pour les odeurs diverses classifications. Fourcroy les divisait en 5 genres : *O. extractives* ou *muqueuses*, *O. huileuses fugaces*; *O. huileuses volatiles*; *O. aromatiques* et *acides*; *O. hydro-sulfureuses*. On les a encore distinguées en *O. aromatiques*, *fragrantes*, *ambrées*, *alliacées*, *fétides*, *repoussantes*, *nauséabondes*, etc. *Voy.* PARFUMS.

Considérée comme qualité des corps, l'*odeur* est rangée par les Métaphysiciens parmi les qualités secondaires, c'est-à-dire parmi celles qui nous révèlent seulement l'existence d'une cause sans nous rien apprendre de sa nature.

ODOMÈTRE. *Voy.* HODOMÈTRE.

ODONTALGIE (du grec *odous*, *odontos*, dent, et *algos*, douleur), douleur des dents, douleur aiguë, violente, lancinante, souvent accompagnée de gonflement fluxionnaire de la joue et quelquefois d'un mouvement fébrile. On distingue : l'*O. rhumatismale* ou *goutteuse*, qui attaque des dents saines ou cariées, particulièrement pendant les temps humides; les gencives ne sont alors ni rouges ni gonflées : on la combat par les sudorifiques, les frictions chaudes et aromatiques, les vêtements de laine sur la peau, et par tous les moyens propres à rappeler l'affection primitive à son siége habituel; l'*O. sanguine* ou *inflammatoire*, qui tient ordinairement à la suppression d'une hémorragie, telle que les hémorroïdes, ou à l'usage d'aliments irritants; les gencives sont rouges, chaudes, un peu gonflées, douloureuses : on prescrit alors les sangsues au-dessous de la branche de la mâchoire ou sur les gencives mêmes, les collutoires rafraîchissants, les boissons émollientes, les bains et les lavements; l'*O. nerveuse* ou *Névralgie dentaire*, qui paraît avoir son siége dans les nerfs dentaires eux-mêmes : souvent elle existe sans qu'il y ait aucune maladie des dents, des gencives ni des alvéoles; la douleur est lancinante, déchirante, et revient quelquefois par accès périodiques : on lui oppose la saignée locale ou les sangsues s'il y a pléthore, les lotions émollientes, narcotiques ou opiacées, les cataplasmes de même nature, les bains tièdes, les purgatifs, et le sulfate de quinine lorsque la douleur est intermittente, rémittente ou périodique; si la névralgie est entretenue par la carie d'une dent, il n'y a d'autres remèdes que le plombage ou l'extraction de cette dent.

Sous les noms d'*Odontalgiques*, d'*Anti-odontalgiques*, on désigne les remèdes propres à guérir les maux de dents : ce sont le plus souvent des antispasmodiques, des opiacés, des éthers ou des acides énergiques. On a préconisé une foule d'*odontalgiques* comme des remèdes souverains, propres à guérir tous les maux de dents; mais les distinctions précédentes entre les causes si diverses des maux de dents suffisent pour montrer qu'il ne peut y avoir d'odontalgique unique.

ODONTITE (du grec *odous*, dent), vulgairement *Mal de dents*, inflammation de la pulpe dentaire, caractérisée par une douleur aiguë que l'on ressent quand on percute légèrement les côtés de la dent. Souvent, vers le troisième jour, elle se propage aux gencives et à la mâchoire. Si l'on introduit alors un stylet dans le canal dentaire, on en fait sortir tantôt du sang vermeil, tantôt une matière puriforme, tantôt un fluide noir et fétide. *Voy.* CARIE.

ODONTOGNATHE, *Odontognathus* (du gr. *odous*, *odontos*, dent, et *gnathos*, mâchoire), genre de poissons Malacoptérygiens abdominaux de la famille des Clupes, ne se compose que d'une seule espèce, l'*O. aiguillonné* (*O. mucronatus*), dont la tête, le corps et la queue sont très-comprimés, mais qui est surtout remarquable par ses os maxillaires dentelés, terminés en longues pointes mobiles qui peuvent faire presque un demi-cercle et porter alors leurs pointes en avant comme des cornes. Ce poisson vit sur les côtes de la Guyane; il présente sur tout son corps le vif éclat de l'argent et parvient à la longueur de 15 à 20 centimètres. Il est bon à manger comme la sardine.

ODONTOLITHE (du grec *odous*, *odontos*, dent, et *lithos*, pierre), nom donné quelquefois au tartre des dents, et à la Turquoise. *V.* TARTRE et TURQUOISE.

ODORAT (du latin *odor, odoratus*), un des cinq sens, celui qui perçoit les odeurs. Le siége de l'odorat est dans le nez et les fosses nasales, que tapisse une membrane muqueuse toujours humide et dans laquelle se ramifie à l'infini le nerf dit *olfactif*. On ne sait si les odeurs agissent sur ce nerf par ébranlement ou par la présence matérielle de mo-

lécules odorantes. Ce sens nous procure des jouissances délicieuses; mais souvent aussi il est la source de sensations désagréables. Chez la plupart des animaux, c'est un guide sûr, qui leur fait rechercher ou éviter telle ou telle nourriture. Il est un grand nombre d'espèces, le chien par exemple, chez lesquelles l'odorat est beaucoup plus parfait que chez l'homme.

Chez les Oiseaux, l'odorat ne paraît pas développé: l'excellence de leur vue y supplée parfaitement; chez ces animaux, les narines s'ouvrent plus ou moins près de la base du bec et sont souvent recouvertes par des cartilages, des membranes ou des plumes. — Chez les Reptiles et les Poissons, l'organe de l'odorat consiste uniquement, soit en un simple conduit, soit en de petites fosses superficielles à un ou plusieurs orifices. — Chez les animaux invertébrés et autres d'un ordre inférieur, on ne rencontre plus aucune cavité nasale.

ODYNÈRE, *Odynerus* (du grec *odynéros*, douloureux, à cause de la douleur que cause leur piqûre), genre d'Insectes Hyménoptères, de la famille des Diploptères, tribu des Euméniens, comprend plusieurs espèces de guêpes qui vivent solitaires. Ce sont des insectes de taille moyenne, de couleur noire, avec des taches et des bandes jaunes : corps et thorax ovalaires; abdomen coni-ovalaire; mâchoires et lèvres courtes; palpes de 4 articles; ailes offrant une cellule radiale et 3 cellules cubitales. Les espèces principales sont : l'*O. à pattes épineuses* (*O. spinipes*); l'*O. de Réaumur* ou *Guêpe des murailles*; l'*O. rubicole*, etc. Elles sont toutes remarquables par les soins qu'elles ont pour leurs larves; elles creusent à terre ou dans une muraille un trou dans lequel elles entassent des chenilles vivantes pour la nourriture de la larve, pondent un œuf près de cette provision et bouchent ensuite le trou.

OEDÈME (du grec *oidéma*, enflure), tumeur diffuse, sans rougeur ni tension, ni douleur, cédant à la pression du doigt et conservant pendant quelque temps l'empreinte laissée par cette pression, est formée par de la sérosité infiltrée dans le tissu cellulaire. L'absence des symptômes inflammatoires distingue l'*œdème* du *phlegmon*. L'œdème peut atteindre presque toutes les parties du corps; lorsque le gonflement est général, il constitue l'*anasarque* (*Voy.* ce mot). Ce gonflement a souvent lieu à la suite des maladies éruptives et plus spécialement de la scarlatine. On prescrit contre l'œdème alternativement les diurétiques, les laxatifs, les diaphorétiques, les vesicatoires, les scarifications, etc.

L'*Œdème de la glotte*, un des plus graves, est le gonflement de la membrane muqueuse qui circonscrit l'ouverture supérieure du larynx. Cette affection débute par une gêne dans le larynx, qui devient bientôt une véritable douleur; la respiration est bruyante; enfin, après quelques jours, le malade est pris de suffocations violentes et répétées. Cette maladie est souvent mortelle. On la combat par l'emploi des révulsifs, tels que vésicatoires ou sinapismes aux membres inférieurs, et par des lavements purgatifs; on emploie aussi les vomitifs, les saignées locales à la partie antérieure du cou. En cas d'insuccès, on pratique des incisions sur les lèvres de la glotte avec la pointe d'un bistouri. On a recours à l'opération de la trachéotomie comme dernière ressource lorsqu'il y a imminence d'asphyxie.

OEDÉMÉRITES (du grec *oidein*, enfler, et *méros*, cuisse), tribu de Coléoptères hétéromères, renferme des insectes qui ont les antennes filiformes ou sétacées, généralement allongées et quelquefois en scie; le corps étroit, allongé, et les cuisses postérieures excessivement renflées chez les mâles. Principaux genres : *Œdemera* (genre type), *Calopus*, *Nothus*, etc.

OEDICNÈME, *Œdicnemus* (du grec *oidein*, enfler, et *knémè*, jambe), genre d'oiseaux Échassiers, de la famille des Pressirostres et de la tribu des Gralles selon les uns, de la famille des Charadriadés selon les autres, forme le passage des Outardes aux Pluviers : bec plus long que la tête; pieds longs, grêles, se distinguant par la forme dilatée du haut du tarse et la grosseur de l'articulation moyenne : d'où leur nom; ailes médiocres et aiguës. L'espèce principale est l'*Œ. criard* (*Œ. crepitans*), connu sous le nom de *Grand Pluvier* ou *Courlis de terre*, et qui se plaît dans les terrains secs, pierreux et sablonneux. C'est un oiseau très-timide, nocturne, dont la marche très-agile lui a fait aussi donner le nom d'*Arpenteur*. Il est généralement de couleur roussâtre cendrée. Il vit d'insectes, de colimaçons, de lézards et de petits mammifères. Il est commun en Europe, surtout dans le Midi. — Il existe d'autres espèces particulières à l'Asie, à l'Afrique et à l'Australie : l'*Œ. aux longs pieds*, l'*Œ. à gros bec*, l'*Œ. à bec recourbé*, etc. — *Voy.* PLUVIER.

OEDIPODE (du grec *oidos*, renflement, et *pous*, *podos*, pied), *Œdipoda*, genre de Coléoptères subpentamères, tribu des Acridiens, renferme des insectes qui ont la forme et les mœurs des sauterelles, et qui sont caractérisés par le renflement du 4e article des tarses. L'*Œ. ensanglantée* est commune aux environs de Paris, dans les prairies basses et humides, ainsi que l'*Œ. bimouchetée*.

OEIL (du latin *oculus*), organe de la vision. Chez l'homme, l'œil se compose : 1° de parties principales formant le globe oculaire; 2° de parties accessoires (*tutamina oculi*) qui protégent ce globe.

Le globe de l'œil est revêtu extérieurement d'une membrane dure, résistante, inextensible, d'un blanc nacré, de structure fibreuse, qu'on nomme *sclérotique* (vulgairement *blanc de l'œil*), et qui est percée en arrière pour le passage du *nerf optique* et en avant pour l'insertion de la *cornée*, membrane transparente, circulaire, convexe, qui occupe le milieu de la face antérieure du globe. A l'intérieur, la sclérotique est tapissée par une membrane vasculaire, la *choroïde*, enduite sur ses deux faces d'un épais pigmentum noir : celle-ci donne passage en arrière au nerf optique; en avant, elle se termine vers l'union de la sclérotique à la cornée par un anneau blanchâtre dit *cercle ciliaire*, et offrant un grand nombre de replis nommés *procès ciliaires*. Derrière la cornée se trouve un petit espace rempli par un fluide transparent, l'*humeur aqueuse*; cet espace est fermé postérieurement par l'*iris*, cloison membraneuse, diversement nuancée suivant les individus, et percée au milieu d'un trou circulaire, la *pupille*, qui peut se rétrécir ou se dilater à volonté : ce trou s'offre sous l'apparence d'une tache arrondie et noire qu'on nomme vulgairement *prunelle*; derrière cette ouverture est situé le *cristallin*, corps lenticulaire biconvexe, parfaitement transparent, dont l'axe répond en avant au centre de la pupille et en arrière à celui de la *rétine*; celle-ci est une membrane molle, pulpeuse, d'un blanc grisâtre, qui est formée par un épanouissement du nerf optique : c'est elle qui reçoit les rayons lumineux; elle est comme une toile sur laquelle vient se tracer l'image des objets. L'*humeur vitrée*, dite aussi *corps vitré* ou *hyaloïde*, remplit le reste du globe oculaire.

Quant aux parties accessoires, ce sont : 1° les *orbites*, cavités osseuses qui contiennent le globe de l'œil; 2° les *sourcils*; 3° les *paupières* et les *cils*, 4° les 6 *muscles* propres de l'œil (4 muscles *droits*, dits supérieur, inférieur, externe et interne, et 2 *obliques*, supérieur ou grand, inférieur ou petit); 5° l'*appareil lacrymal*, avec la *conjonctive*, membrane qui *joint* le globe de l'œil aux paupières (*V.* ces mots). — Pour le mécanisme de la vision, *Voy.* VISION.

L'œil est sujet à un grand nombre de maladies graves et douloureuses : *ophthalmies*, *cataracte*, *staphylôme*, etc., ainsi qu'à certaines défectuosités qui

rendent imparfait l'usage de cet organe, telles que la *myopie*, la *presbytie*, le *strabisme*, etc. *Voy.* ces mots.

Chez les Mammifères, les yeux sont au nombre de deux comme chez l'homme, généralement sphériques, de couleur jaune, verte ou brune; dans beaucoup d'espèces, la *conjonctive*, membrane muqueuse qui tapisse l'intérieur de l'orbite, prend un développement assez considérable pour former une troisième paupière; quant à la pupille, elle est ronde chez les Singes, les Chauves-Souris et les Rongeurs; transversalement ovale chez les Solipèdes, les Ruminants, les Baleines et les Dauphins, ovale de haut en bas chez les Chats. — Chez les Oiseaux, les yeux sont énormes relativement à la grosseur de la tête; ils ont trois paupières, les deux paupières ordinaires, qui se meuvent de haut en bas, et une troisième paupière, dite *membrane clignotante* ou *nyctitante*, qui sort horizontalement de l'angle intérieur de l'œil, et qui est formée par un repli de la conjonctive. Quant aux deux paupières ordinaires, l'inférieure est généralement plus mobile que la supérieure; la pupille est généralement ronde, l'iris plus large et plus contractile que chez les Mammifères. — Chez les Reptiles, l'organe de la vision décroît d'une façon manifeste : tantôt la peau recouvre les yeux (*Proteus anguinus*); tantôt les paupières semblent manquer (Serpents) ou être remplacées par des bourrelets (Salamandre); l'iris est argentin chez beaucoup de Reptiles, verdâtre dans les Crocodiles, brun doré dans la Grenouille, quelquefois tacheté chez les Serpents. — Chez les Poissons, les yeux sont très-gros, à l'exception des espèces vermiformes; ils sont arrondis en arrière, aplatis en avant; ils n'ont point de paupières ni d'appareil lacrymal; l'iris est étroit, immobile, d'un éclat métallique, la pupille ronde et grande. — Parmi les animaux articulés, les uns sont dépourvus d'yeux (Enthelminthes, Cercaires, Acarides, etc.), les autres en ont 1, 2, 3, ou même davantage : la Scolopendre en a 24. Ces yeux sont ou *simples*, et on les appelle alors *stemmates*, *yeux lisses*; ou *composés*, c'est-à-dire formés par l'agrégation de segments de sphère plus ou moins grands, qui peuvent être immobiles (Insectes), ou mobiles sur des pédicules (Crustacés décapodes). Le nombre de ces facettes est souvent considérable; on en a compté 50 dans les Fourmis, 2,500 dans le Homard, 11,300 dans le Phalæna cossus, 12,544 dans les Demoiselles, 25,088 dans les Mordelles : chez les Insectes, leur masse est énorme, proportionnellement à la grandeur du corps. — Les Mollusques et les ordres inférieurs manquent d'yeux (Acalèphes, Polypes, Échinodermes, Entozoaires, Infusoires) : ce n'est que chez les Gastéropodes, les Céphalopodes et les Ptéropodes qu'on en trouve de plus ou moins parfaits.

Œil artificiel. Les yeux artificiels sont en émail, d'une forme et d'une grandeur semblables à celles de l'œil naturel. On imite par la peinture la couleur de l'iris, la largeur de la pupille, la saillie de la cornée, la teinte des membranes extérieures et les vaisseaux dont elles sont sillonnées. Lorsqu'il reste un moignon de l'œil et que la maladie a respecté les muscles de l'organe, l'émail appliqué exactement à sa surface en reçoit des mouvements tellement en harmonie avec ceux de l'œil sain que l'imitation est à peine sensible et l'illusion complète.

On donne vulgairement le nom d'*Œil* à certaines variétés d'animaux, de végétaux et même de minéraux. Ainsi, on nomme :

1°. En Ornithologie, *Œil blanc*, une espèce de Fauvette; *Œ. de bœuf*, le Roitelet; *Œ. d'or*, le Garrot, variété de Canard; — en Ichthyologie, *Œ. de bœuf*, le Spare aux gros yeux; *Œ. de paon*, le Chétodon ocellé; *Œ. rouge*, un Cyprin; — en Conchyliologie, *Œ. d'Ammon*, *Œ. de bœuf*, *Œ. de vache*, plusieurs Hélices; *Œ. de bouc*, *Œ. de rubis*, plusieurs Patelles; *Œ. de flambe*, *Œ. de Ste-Lucie*, plusieurs Trochus (Sabot); — en Entomologie, *Œ. de jour* et *Œ. de paon*, le Papillon le;

2°. En Botanique, *Œil*, le Bouton ou Bourgeon naissant des arbres; *Œ. de bœuf*, plusieurs Chrysanthèmes, les Buphthalmes et l'*Anthemis tinctoria*; *Œ. de bouc*, le Pyrèthre et le Chrysanthème leucanthème; *Œ. de chat*, le fruit du Bonduc; *Œ. de chèvre*, l'Ægilops, espèce de Graminée; *Œ. de chien*, une espèce de Plantain; *Œ. de Christ*, une jolie variété d'Aunée; *Œ. de dragon*, le Lit-chi; *Œ. de perdrix*, le Myosotis, l'Adonide d'été, et une espèce de Scabieuse; *Œ. de soleil*, la Matricaire commune; *Œ. de vache*, plusieurs Anthemis (Camomilles);

3°. En Minéralogie, *Œil de bœuf*, une variété de Labradorite; *Œ. de chat* ou *chatoyant*, une variété de Quartz hyalin, qu'on trouve à Ceylan, à Sumatra, au Malabar, et qui, étant taillée en cabochon, présente des reflets soyeux analogues à la teinte de l'iris de l'œil du chat; *Œ. de perdrix*, une variété de Silex gris recherchée pour pierre meulière; *Œ. de poisson* ou *Pierre de lune*, une variété de Feldspath adulaire, d'un blanc légèrement bleuâtre; *Œ. de serpent*, des dents de poisson pétrifiées qui offrent des cercles concentriques qui rappellent la forme de l'œil. *Voy.* CRAPAUDINE.

Œil (acceptions diverses). On nomme *œil* certaines ouvertures qui se trouvent dans plusieurs outils et instruments : l'*œil* d'un marteau est le trou par où passe le manche; l'*œil* d'une chèvre, d'une grue, etc., le trou par où passent les câbles. — Les Horlogers nomment *œil du ressort* une fente faite à chacune des extrémités du grand ressort d'une horloge pour le faire tenir aux crochets du barillet et de son arbre. — Les Fondeurs appellent *œil* une ouverture située au bas du fourneau, par laquelle la matière fondue s'écoule pour être reçue dans le bassin qui est au-dessous : *fondre par l'œil*, c'est fondre sans boucher ce trou et laisser couler le métal à mesure qu'il fond. — Les Typographes nomment *œil* a une lettre l'étendue ou plutôt l'épaisseur d'un caractère d'imprimerie. On distingue les différentes épaisseurs par les termes de *petit œil*, *œil ordinaire*, *œil moyen* et *gros œil*.

Œil-de-bœuf, se dit, en Architecture, de toute ouverture ronde ou ovale destinée à donner du jour. — Dans le palais de Versailles, on voit encore une salle sans fenêtre qui était l'antichambre des appartements du roi, et qui, éclairée par une semblable ouverture, portait le nom d'*Œil-de-bœuf*.

Œil-de-lièvre, disposition vicieuse de l'œil. *Voy.* LAGOPHTHALMIE.

OEILLÉ, nom vulgaire de plusieurs poissons appartenant aux genres *Squale*, *Labre*, *Callionyme*, qui offrent des taches semblables à des yeux.

C'est aussi le nom de diverses pierres susceptibles de poli, qui présentent à leur surface et dans leur cassure des cercles concentriques d'une substance ou d'une couleur différente de la pâte et du fond de la pierre, et rappelant la forme de l'œil. On voit cet accident dans les agates, les calcédoines, etc.

OEILLÈRE, petit vase destiné aux bains oculaires, consiste en un petit bassin ovale, de 4 à 6 centimètres de longueur.

Partie de la têtière du cheval de harnais, est composée de deux morceaux de cuir posés à côté des yeux afin de les garantir des coups de fouet, et d'assujettir les chevaux à regarder en face.

Dents œillères. *Voy.* DENTS.

OEILLET, *Dianthus*, genre de la famille des Caryophyllées, type de la tribu des Dianthées, renferme des plantes herbacées, vivaces pour la plupart, à feuilles opposées, linéaires; à tige d'un vert glauque, articulée, et se brisant toujours plus facilement aux nœuds qu'aux autres parties : cette tige, plus ou moins rameuse, se termine par des

fleurs isolées, ou par des bouquets plus ou moins volumineux : calice tubulé à 5 dents, entouré à sa base de plusieurs écailles imbriquées; 5 pétales étalés, dentés ou frangés à onglet long, 10 étamines, 2 styles; une capsule uniloculaire oblongue, polysperme, s'ouvrant au sommet en plusieurs valves.

Le genre Œillet renferme environ une centaine d'espèces, dont plusieurs se cultivent comme plantes de parterre. 1° L'*Œillet* proprement dit (*D. caryophyllus*), nommé aussi *Œillet-giroflée* ou *des fleuristes*, est l'espèce la plus répandue dans nos jardins; c'est elle que les amateurs cultivent le plus ordinairement dans des pots. Tout le monde connaît la forme élégante de ses fleurs, les belles nuances de leurs couleurs, et le parfum délicieux qu'elles exhalent. La perfection de l'œillet tient moins à la grosseur et aux bigarrures dont il est souvent chargé qu'à la blancheur pure de ses pétales et à la disposition simple et tranchée de ses couleurs, qui ne doivent point se fondre et se nuancer avec le fond. Parmi les nombreuses variétés de cette espèce, on cite surtout l'*Œillet rouge*, dit *Œ. à ratafia*; l'*Œ. blanc pur*, le seul auquel on pardonne la dentelure; le *blanc tiqueté* ou *jaspé* de rose, de lilas, de violet, de pourpre ou de brun; le *jaune sanguin*, toutes les nuances du rose débutant par la couleur de chair et parvenant par gradation au brun pourpré. Les belles variétés d'œillets portent, comme les tulipes et les jacinthes, des noms pompeux : le *Jupiter*, l'*Ajax*, l'*Apollon*, le *nonpareil*, le *bâton royal*, la *France triomphante*, etc. — 2° L'*Œ. superbe* (*D. superbus*) est ainsi appelé à cause de son excellent parfum et de la beauté de sa fleur : sa tige est ramifiée vers le sommet; ses feuilles linéaires, un peu élargies; ses fleurs disposées en corymbe, d'un rose pâle, ou tout à fait blanches; les pétales agréablement découpés jusqu'au milieu de leur largeur; 4 écailles à la base du calice, surmontées d'une pointe courte, aiguë. Cette plante croît dans les bois, dans les Pyrénées et les Alpes. — 3° L'*Œ. mignardise* (*D. moschatus* ou *plumarius*) se distingue par une infinité de fleurs roses exhalant une odeur délicieuse : on le cultive pour bordure et on le multiplie par éclats; il est vivace, mais il est bon de le renouveler ou de le replanter tous les 3 ou 4 ans, parce qu'il finit par se dégarnir au centre. On en connaît plusieurs variétés : le *blanc*, le *rose taché de pourpre*, etc. La plus recherchée est la *Mignardise couronnée*, qui a un fond velouté, d'un pourpre plus ou moins foncé. — 4° L'*Œ. barbu* (*D. barbatus*), vulgairement *Œ. de poëte*, *Bouquet parfait* et *Jalousie*, croît naturellement dans nos départements du Midi : il n'a point d'odeur, mais ses fleurs, réunies en un faisceau épais, d'un rouge foncé, quelquefois blanches ou piquetées de rouge, produisent un assez bel effet. — 5° L'*Œ. des chartreux* (*D. carthusianorum*) est une plante à tiges simples, droites et grêles; à feuilles étroites, subulées, munies d'une longue gaîne fendue latéralement; à fleurs rouges, d'une grandeur médiocre, réunies sur un petit faisceau très-serré : calice souvent coloré en un pourpre foncé. Cette plante croît dans les lieux incultes, stériles, dans les clairières des bois : on prétend que les chartreux ont les premiers essayé de la cultiver. — 6° L'*Œ. prolifère* (*D. prolifer*), le plus grand de tous, est ainsi nommé à cause du très-grand nombre de ses pétales qui, ne pouvant le plus souvent rester enfermés dans le tube du calice, le fendent pour s'ouvrir un passage : on soutient alors la fleur avec une carte, ce qui a fait aussi appeler cette espèce *Œ. à la carte*. Cet œillet a peu d'éclat; sa corolle est de peu de durée, cachée en partie sous les larges écailles qui enveloppent le calice; ses fleurs sont réunies en tête et tellement serrées les unes contre les autres qu'on n'aperçoit presque qu'une masse de larges écailles et un reste de corolle fanée.

Les œillets se multiplient par graines, par marcottes et par boutures. On peut semer les graines pendant tout le printemps et tout l'été; les marcottes se font au milieu de l'été; les boutures se font au printemps, et se mettent en pot au mois de septembre. Dans les pays où il tombe beaucoup de neige, on peut cultiver les œillets en pleine terre; mais dans les pays tempérés et pluvieux, il faut les rentrer l'hiver et ne les sortir qu'en mars ou en avril, selon la température. — Les œillets sont sujets à une maladie appelée *crochet* : c'est un nœud qui se forme sur la tige des marcottes et qui leur fait faire le crochet.

Les Confiseurs font avec des œillets, de l'eau-de-vie et du sucre le *Ratafia d'œillet*. Les Parfumeurs extraient l'essence de la fleur pour en faire des parfums.

C'est au roi René que l'on doit en grande partie les règles de la culture de l'œillet, et les principes d'après lesquels on distingue l'œillet vulgaire et commun d'avec l'œillet distingué, rare et précieux. Ce prince affectionnait particulièrement cette belle fleur : il en fit la fortune.

ŒILLET D'INDE, *Tagetes*, genre de la famille des Composées, renferme deux espèces, originaires du Mexique : 1° l'*Œ. d'Inde* proprement dit (*T. erecta*), plante herbacée, annuelle, qui ne s'élève guère au-dessus de 30 à 40 centim.; à tiges peu rameuses, garnies de feuilles ailées, qui se composent de folioles linéaires, dentées et d'un vert très-foncé; à fleurs radiées, solitaires, d'un jaune nuancé de brun velouté, répandant une odeur forte et désagréable, mais ayant un certain éclat et produisant beaucoup d'effet dans les plates-bandes : cette plante double facilement; elle varie du jaune pur au brun sombre, et souvent ces deux teintes se combinent ensemble; on la sème au printemps et on la repique vers le milieu de l'été; 2° le *Petit Œ. d'Inde* (*T. patula*), qui ne diffère du précédent que parce qu'il est plus petit.

On nomme vulgairement *Œillet de Dieu* une espèce de Lychnide, la *Coquelourde* (*L. coronaria*); *Œ. de mer*, les Caryophyllies, espèces d'Actinies qui par leur forme et par la disposition de leurs tentacules ressemblent un peu à un œillet.

ŒILLET (d'*œil*), trou de forme circulaire entouré de soie, de fil, de cordonnet, ou même de laiton, que l'on pratique dans les tissus de soie, de toile ou de laine, pour y passer un lacet, une aiguillette, un cordon, etc. — Dans la Marine, on nomme ainsi une sorte de ganse ou de bague qu'on pratique au bout de diverses manœuvres, pour y passer un cordage.

ŒILLETON (d'*œil*), pièce ronde de cuivre que l'on place dans les télescopes à l'extrémité du tuyau des oculaires. Elle est percée d'un trou fort petit auquel on applique l'œil.

En Agriculture, on donne ce nom aux pousses latérales qui se forment après la floraison au collet des racines des plantes vivaces. On s'en sert quelquefois pour la reproduction des végétaux.

ŒILLETTE ou OLIETTE, nom vulgaire de certains pavots cultivés pour leurs graines, et dont on extrait l'huile dite *huile d'œillette*. *Voy.* PAVOT et HUILE.

ŒNANTHE, *Œnantha* (du grec *oinos*, vin, et *anthos*, fleur, sans doute parce que cette plante produit des effets analogues à l'ivresse), genre de la famille des Ombellifères, renferme des herbes aquatiques, glabres, à ombelles composées, à involucre variable, à fleurs blanches fixées sur de longs pédicelles : calice à limbe quinquédenté, s'accroissant après la floraison; columelle non distincte. Ces plantes croissent dans les lieux humides de l'hémisphère boréal; elles sont vénéneuses. Les espèces principales sont : l'*Œnanthe safranée* (*Œ. crocata*), dont les feuilles sont deux fois ailées et dont les racines, composées de tubercules réunis en botte, ont une saveur douceâtre qui n'est point désagréable, mais contiennent un suc lactescent vénéneux,

qui prend à l'air une couleur safranée, et qui, lorsqu'on l'avale, produit une chaleur brûlante dans le gosier, des nausées, des vomissements, des vertiges, des convulsions violentes, et même la mort quand les malades ne sont point secourus à temps; l'Œ. *fistuleuse* (*Œ. fistulosa*), plus commune et un peu moins dangereuse que la précédente; elle croît dans les marais : elle est très-facile à distinguer par ses tiges creuses, par ses pétioles fistuleux et ses fruits d'un vert roussâtre : on assure que sa décoction versée dans les taupinières fait périr les taupes; l'*Œ. pimprenellière* (*Œ. pimpinelloïdes*), qui croît aux environs d'Angers, et qui paraît n'avoir rien de vénéneux; l'*Œ. aquatique* (*Phellandrium aquaticum*), dite aussi *Fenouil d'eau*, *Ciguë aquatique*, qui croît dans les sols humides, marécageux : tige fistuleuse, de 1 ou 2ᵐ, quelquefois de la grosseur du bras; feuilles grandes, étalées, ailées; fleurs petites et blanches; elle fleurit en été. On la confond souvent avec le *Céleri sauvage* (*apium*) à cause de ses feuilles, d'où l'épithète d'*Apiifolia*. Cette plante est mortelle pour l'homme et les animaux; cependant, ses racines, féculentes et sucrées, peuvent donner de l'alcool.

ŒNANTHE, nom scientifique du *Motteux*.

ŒNOLOGIE (du grec *oinos*, vin, et *logos*, discours), science ou art de faire le vin et de le gouverner. On doit à M. le comte Odart le *Traité d'Œnologie* le plus estimé. *Voy.* VIN.

ŒNOMEL (du grec *oinos*, vin, et *meli*, miel), sirop dont le vin fait la base, et dans la composition duquel le sucre est remplacé par le miel.

ŒNOPHILE (du grec *oinos*, vin, et *philos*, ami), qui s'occupe de vins, de l'art de les produire, de les soigner. *Voy.* VIN.

ŒNOTHÈRA (nom grec d'une plante à laquelle on attribuait une odeur de vin), un des noms scientifiques du genre *Onagre*, dont quelques Botanistes ont formé le mot *Œnothéracées*, synon. d'*Onagrariées*.

ŒSOPHAGE (du grec *oisô*, futur d'*oiô*, porter, et *phagéin*, manger), conduit musculo-membraneux, de forme cylindrique, qui s'étend de l'extrémité inférieure du pharynx ou gosier, à l'orifice supérieur de l'estomac. Il sert à porter la nourriture à l'estomac. La sensibilité y est peu développée, si ce n'est dans les cas fort rares d'inflammation (*œsophagite*). Cet organe peut être affecté de cancer, de squirrhe et de paralysie.

ŒSTRE, *Œstrus* (du grec *oistros*), genre d'insectes Diptères, de la famille des Athéricères, tribu des Œstrides. Ce sont des insectes ressemblant à de grosses mouches, mais beaucoup plus velus : cuillerons de grandeur moyenne; absence de trompe et de palpes; cavité buccale très-peu apparente. Les Œstres n'ont pas plutôt subi leur dernière métamorphose qu'ils cherchent à s'accoupler. Chaque espèce d'Œstre dépose ses œufs sur une espèce particulière d'animal : le bœuf, l'âne, le cheval, le renne, le cerf, l'antilope, le chameau, le mouton et le lièvre sont jusqu'ici les seuls quadrupèdes connus qui soient sujets à recevoir des larves d'œstres. L'espèce la plus commune est l'*Œstre du cheval* (*Œ. equi*), long de 12 millimètres, de couleur fauve et ferrugineuse. La femelle dépose ses œufs sur les jambes et les épaules des chevaux, qui, en se léchant, transportent les larves dans leur estomac où elles se développent; ces larves descendent ensuite jusqu'à l'anus, et tombent à terre pour subir leur transformation en chrysalides, puis devenir insectes. On distingue encore : l'*Œstre salutaire*, l'*Œ. hémorroïdal*, l'*Œ. nasal*, l'*Œ. des troupeaux*, etc. Suivant les uns, ces insectes, en se développant dans le corps des Ruminants, y causent des maladies graves; selon d'autres, leur présence n'a pas de grands inconvénients.

ŒSTRIDES, tribu d'insectes Diptères, de la famille des Athéricères, renferme des insectes qu'on trouve le plus souvent à l'état de larve. Ces larves sont de forme conique, sans pattes, avec un corps composé de onze anneaux. Principaux genres : *Œstre*, *Hippoderme*, *Céphalémyie*, etc.

ŒUF (du latin *ovum*). En général, on appelle ainsi le produit qui se forme dans les *ovaires* des femelles des animaux et dans lequel est renfermé le germe qui doit perpétuer l'espèce. Philosophiquement, on admet que tout animal sort d'un œuf; mais on nomme spécialement *ovipares* ceux qui émettent leurs œufs au dehors : tels sont les Oiseaux, les Poissons, la plupart des Reptiles et des Insectes. On nomme *ovovivipares*, les animaux chez qui les œufs éclosent dans le ventre même de la mère, comme chez la Vipère. Le nombre des œufs semble être proportionné à la taille de l'animal et aux chances plus ou moins nombreuses qui pourraient contribuer à détruire ces mêmes œufs ou les petits qui devront en sortir. En général, les très-petits animaux pondent le plus grand nombre d'œufs, les très-gros animaux, au contraire, ne pondent ordinairement qu'un œuf. L'Autruche ne pond qu'un œuf, la Mésange et le Roitelet en pondent plusieurs douzaines dans la même année. Les poissons pondent quelquefois près d'un million d'œufs à la fois : on en a compté jusqu'à sept cent mille dans une Carpe du poids de 5 kilogr. Les Mouches, les Cousins, les Éphémères, les Fourmis pondent des quantités d'œufs extraordinaires; la reine Abeille d'une ruche domestique pond douze mille œufs en deux mois, etc. *Voy.* OVAIRE, EMBRYON et OVOLOGIE.

Chez les Oiseaux, les œufs sont composés d'une enveloppe calcaire de couleur variée, renfermant plusieurs membranes et une liqueur albumineuse transparente (*le blanc*), au milieu de laquelle est suspendu un globe de couleur jaune (*le jaune*) : sur ce globe on remarque une tache gélatineuse avec des irradiations blanchâtres (*la cicatricule*) : c'est le germe de l'animal futur. Couvé par la femelle pendant un temps plus ou moins long, l'œuf produit un oiseau. Dans la poule, où l'on a pu suivre toutes les périodes du développement du jeune poussin, l'on s'est assuré qu'au bout de dix heures d'incubation on voit déjà paraître un petit point rouge sur le jaune de l'œuf; ce point deviendra le cœur du poulet, d'où partiront bientôt les ramifications des vaisseaux veineux; une petite ligne grise, qui entoure en croissant le petit point rouge, devient la moelle épinière, laquelle en se renflant en avant forme le cerveau; les pattes, les ailes et tous les viscères se développent graduellement, et l'animal est complet quand il naît à terme. Le blanc de l'œuf, espèce de liqueur laiteuse facile à digérer, devient la première nourriture que le fœtus de l'oiseau doit prendre dans l'œuf même au moyen de son cordon ombilical; plus tard, le jaune, plus nutritif et plus fortifiant, le nourrit jusqu'au moment où il perce sa coquille, éclôt, et change de manière de vivre.

La plus grande partie des œufs pondus par les oiseaux de basse-cour servent à la nourriture de l'homme. Les œufs de Poule sont ceux dont la consommation est le plus considérable : on en mange annuellement à Paris plus de 100 millions, et plus de 7 milliards dans toute la France. Viennent ensuite ceux de Dinde, d'Oie, de Cane, de Pintade et aussi de Vanneau. On a imaginé divers moyens de conserver les œufs pour la saison d'hiver, pendant laquelle les poules pondent fort peu : on les met par couches dans le sable, la sciure de bois, la paille hachée; on les conserve aussi dans des pots de grès bien bouchés et remplis avec de l'eau de chaux. — Les œufs servent non-seulement à la nourriture de l'homme, mais encore à une foule d'usages. En Médecine, on emploie le blanc d'œuf dans les collyres, et le jaune fait la base des laits de poule. Le blanc d'œuf sert à clarifier le vin, les sirops, etc. (*Voy.* ALBUMINE). On peignait autrefois au blanc

d'œuf; on s'en sert encore comme de vernis. On l'emploie aussi dans la fabrication de la porcelaine.

Les anciens faisaient naître le monde d'un œuf, ou du moins, l'œuf était chez eux le symbole de la première origine de toutes choses : c'est à Orphée qu'on attribue l'idée de cet emblème. Les Grecs et les Romains offraient des œufs à leurs divinités quand ils voulaient se purifier.

Œufs de coq ou *Œ. blancs*. On nomme ainsi les œufs imparfaits qui n'ont pas de jaune et qui ne contiennent que de l'albumine. C'est aussi le nom vulgaire donné à des œufs trouvés dans les fumiers et les meules de foin, où ils ont été déposés par des couleuvres.

Œufs de Pâques. Autrefois il était d'usage de faire bénir, le samedi saint, une certaine quantité d'œufs mis en réserve dans le temps du carême, pour les offrir en cadeaux. On les teignait en jaune, en violet, et surtout en rouge. On les nommait *œufs de Pâques*, parce qu'on les donnait après la grand'messe de ce jour. Aujourd'hui les œufs de Pâques ne se donnent plus qu'aux enfants : ils sont en sucre et renferment de petits présents.

Œuf humain. Dans l'espèce humaine, on donne le nom d'*œuf* à des vésicules très-petites, arrondies, remplies d'une humeur claire, qui sont contenues dans les ovaires, et qu'on suppose devenir le rudiment du fœtus après leur fécondation.

En Zoologie, on donne encore le nom d'*Œuf* au têt de certains *Oursins* dépouillé de ses baguettes, ou même à l'*Oursin comestible*, parce qu'on le mange comme un œuf; d'*Œ. marins*, aux Oursins de nos côtes; d'*Œ. des druides*, à des Oursins fossiles; d'*Œ. fossiles*, à des pierres qui paraissent être des Échinites; d'*Œ. de vache* ou de *chamois*, aux Ægagropiles. — En Conchyliologie, on nomme *Œ. du Japon* l'Ovule ordinaire; *Œ. papyracé*, l'Ovule gibbeuse; *Œ. de poule*, l'Ovule ordinaire ou Ovule-Œuf; *Œ. de vanneau*, la Bulle ampoule.

En Botanique, on donne le nom d'*Œufs* à plusieurs champignons du genre Agaric, tels que l'*Œ. du diable*, l'*Œ. à l'encre* ou *Encrier solitaire*, l'*Œ. à la neige et à l'encre*, l'*Œ. rayé à l'encre*.

ŒUVRE (du latin *opus*). En Architecture, *œuvre* se prend pour construction, bâtiment, dans les expressions : *gros œuvre*, *hors d'œuvre*, *dans œuvre*, *sous œuvre*, etc.

Dans un navire à flot et chargé, on appelle *Œuvres vives* toute la partie de la carène qui est submergée, et *Œ. mortes* celle qui est hors de l'eau. On appelle *Œ. de marée* le travail de radoub ou de carénage que l'on donne aux vaisseaux quand la mer est basse; *Grosses œuvres*, les cabestans, roues de gouvernail, etc.

En termes de Joaillier, *Œuvre* se dit du chaton dans lequel une pierre est enchâssée : le *metteur en œuvre* est celui qui monte les pierreries.

Les Alchimistes appelaient *Grand œuvre* la pierre philosophale, objet de toutes leurs recherches.

Œuvre se dit aussi de la fabrique d'une paroisse et du revenu de la fabrique (*V.* FABRIQUE et BANC-D'ŒUVRE), ainsi que de certaines associations charitables.

OFFENSE. *Voy.* INJURE, OUTRAGE, ATTENTAT.

OFFERTOIRE ou OFFERTE, partie de la Messe pendant laquelle le prêtre *offre* à Dieu le pain et le vin avant de les consacrer. — On donne aussi le nom d'*Offertoire* à l'antienne qu'on chante pendant ce temps de l'office.

OFFICE (du latin *officium*). Ce mot, dans son acception la plus générale, implique l'idée de service à rendre selon les lois de la société, et est synonyme de *devoir* (*Voy.* ce mot). — Dans un sens plus restreint, il a reçu des acceptions diverses. Autrefois on nommait *Offices* certaines charges avec juridiction, ou bien une dignité avec fonction publique : tels étaient les *offices* de président, de conseiller, de procureur, etc. Les offices étaient *vénaux*, c.-à-d. vendus et aliénés par le roi, ou *non vénaux* (*Voy.* VÉNALITÉ). Les offices vénaux étaient *domaniaux*, c.-à-d. démembrés du domaine du roi et transmissibles par héritage, comme les greffes et les tabellionages; ou *casuels*, c.-à-d. s'éteignant à la mort de l'officier pourvu par le roi. L'hérédité, ou tout au moins la durée viagère des offices, les distinguait des *charges* qui étaient toujours temporaires. Aujourd'hui encore, on nomme *offices* certaines charges, comme celles de notaire, d'avoué, etc.

On appelait *grands Offices de la couronne* certaines fonctions honorifiques qui donnaient aux titulaires le droit d'approcher de la personne du roi : tels étaient les *offices* de grand chambellan, de grand chancelier, de grand maître des cérémonies, de connétable, de grand aumônier. A. Favyn a écrit un traité estimé *des Grands Offices de la couronne de France* (Paris, 1613). L'Empire eut, outre ses *grands dignitaires* (*Voy.* ce mot), de *Grands officiers de l'empire* et de *Grands officiers civils de la couronne*. La Restauration ne conserva que ces derniers. — Les *Offices de finance* étaient les places dans lesquelles on avait le maniement des deniers de l'État, à charge d'en rendre compte.

On appelait autrefois *Procureur d'office* celui qui remplissait les fonctions du ministère public. — Aujourd'hui l'*Avocat d'office* est celui que le président d'une cour d'assises ou d'un tribunal correctionnel nomme dans l'intérêt d'un accusé qui n'a pas fait choix d'un défenseur; le *Juge d'office* est celui qui informe sans en être requis et par le seul devoir de sa charge.

En Droit canonique, on donnait autrefois le nom d'*Office* à toute charge ecclésiastique qui ne rapportait pas de revenu. On appelait *Offices claustraux* ceux qui étaient exercés dans l'intérieur du *cloître*, ou qui du moins étaient censés l'être, comme ceux d'aumônier, de sacristain, d'infirmier, etc. — On donne souvent à l'Inquisition le nom de *Saint-Office*.

L'*Office divin* est le nom qu'on donne aux prières publiques de l'Église. Le mode de célébration de l'office varie chaque jour, selon le degré de solennité de la fête, la grandeur du mystère, etc. On distingue des *Offices solennels majeurs*, *solennels mineurs*, *doubles*, *semi-doubles*, *simples*, etc. — L'Église impose à tous les prêtres l'obligation de réciter tous les jours l'office divin ou le bréviaire. *Voy.* LITURGIE.

Dans les grandes maisons, on appelle encore *Office* la partie de l'hôtel qui forme le département de la bouche, comme cuisines, garde-manger, etc., et particulièrement la pièce où l'on sert tout ce qui dépend du service de la table.

En Angleterre, *Office* est synonyme de bureau, cabinet : le *Foreign office* est le Ministère des Affaires étrangères. Ce mot a été transporté chez nous dans le sens d'*agence* : il existe à Paris plusieurs *Offices* de publicité, de correspondance, etc.

OFFICIAL, juge ecclésiastique délégué autrefois par l'évêque pour exercer sa juridiction contentieuse. L'official devait être prêtre, gradué en droit canon, ou seulement licencié en théologie; il était révocable au gré de l'évêque. Les officiaux connaissaient de matières purement ecclésiastiques, et en particulier des actions en promesse ou en dissolution de mariage. — Les officiaux ne furent institués, dit-on, que vers la fin du XIII[e] siècle. Ils eurent de fréquents conflits avec les parlements.

L'*Officialité* est un tribunal ecclésiastique institué par l'évêque et présidé par l'*Official*. Le ministère public y prend le nom de *promoteur* et le lieutenant celui de *vice-gérant*. On distinguait jadis les *O. ordinaires*, établies dans la ville épiscopale; les *O. foraines*, établies hors de cette ville; et les *O. privilégiées*, dont les appellations étaient portées directement au pape.

OFFICIER. Ce mot désigne en général quiconque possède un *office*, une charge, ou exerce certaines fonctions civiles et militaires : tels étaient autrefois

les *Grands officiers de la couronne* (*V.* OFFICE); tels sont aujourd'hui les *O. civils* et les *O. militaires*.

Officiers civils. On appelle ainsi les *Officiers de l'état civil*, tels que maires et adjoints; les *O. de police judiciaire :* juges d'instruction, commissaires généraux de police, officiers de gendarmerie, juges de paix, procureurs impériaux et leurs substituts, maires et adjoints, commissaires de police et *officiers de paix* (spécialement chargés de veiller au maintien de la tranquillité publique), gardes champêtres et forestiers; les *O. ministériels :* notaires, avoués, greffiers, huissiers, commissaires priseurs, agents de change, courtiers; les *O. municipaux*, ou membres des municipalités, etc.

Officiers militaires. Dans l'Armée de terre, on distingue : les *sous-officiers :* caporaux, brigadiers, fourriers, sergents et maréchaux de logis, dits autrefois *bas-officiers, Officiers à brevet* ou *à baguettes;* les *Officiers* proprement dits : lieutenants et capitaines; les *O. supérieurs :* chefs de bataillon ou d'escadron, majors, lieutenants-colonels et colonels; les *O. généraux :* généraux de brigade et de division. — Dans la Marine, les grades sont assimilés à ceux de l'armée de terre (*Voy.* GRADES). On appelle *Officiers mariniers* les maîtres, contre-maîtres et quartiers-maîtres; *O. de port*, des capitaines et lieutenants qui font la police des ports et des rades. — On appelle *O. d'administration* les membres de l'intendance militaire, du commissariat de marine, de l'administraion des subsistances militaires, etc.

Officiers de santé. Au civil, les officiers de santé pratiquent la médecine sans être pourvus du diplôme de docteur, mais en remplissant certaines conditions d'étude et en exerçant seulement dans certains cas (*Voy.* MÉDECIN). — Dans l'Armée, on donne cette dénomination générale aux médecins, chirurgiens et pharmaciens. Ces derniers ont été réorganisés en 1852. *Voy.* MÉDECINS MILITAIRES.

OFFICINAL. En Pharmacie, on appelle *préparations officinales* celles qui se trouvent toutes préparées dans l'*officine* des pharmaciens, par opposition aux *préparations magistrales*, qui s'exécutent sur la prescription d'un médecin et pour un usage immédiat. Les médicaments officinaux, sujets à s'altérer avec le temps, sont à peu près abandonnés aujourd'hui. — En Botanique, on donne le nom d'*Espèces officinales* aux espèces usitées en médecine.

OFFICINE, se dit et du laboratoire d'un pharmacien, et de tout son établissement. *Voy.* PHARMACIE.

OFFRANDE (du latin *offerenda*), présent offert à une divinité. Les fruits de la terre, le pain, le vin, l'huile, le sel, ont été chez tous les peuples les plus anciennes offrandes. Numa Pompilius ordonna aux Romains d'offrir aux dieux des fruits, du froment, de la farine ou de la mie de pain avec du sel, du froment grillé ou rôti. Chez les Grecs, la matière ordinaire des offrandes des pauvres était la farine mêlée avec du vin et de l'huile.

L'Église chrétienne a adopté les offrandes, et a consacré pour les recevoir une partie de l'office divin, celle qui porte ce nom. C'est à l'*offrande* qu'on *offre* le pain bénit, ainsi que les présents destinés au curé. Ceux qui vont à l'offrande portent un cierge allumé, qu'ils donnent au prêtre, sans doute pour indiquer que les fidèles doivent pourvoir à l'entretien du luminaire; le curé leur fait baiser la patène.

OFFRE RÉELLE. On appelle ainsi, dans la Pratique, l'offre qui est faite de la somme ou de la chose due par le débiteur à son créancier. Cette offre doit toujours avoir lieu par le ministère d'un huissier; c'est un mode de libération consacré par la loi; il tient lieu de payement à l'égard du débiteur. Lorsqu'il s'agit d'une somme d'argent, l'*Offre* n'est valable qu'autant qu'il s'agit de la totalité de la somme exigible. L'*Offre réelle* ne libère le débiteur qu'autant qu'elle est suivie de consignation si le créancier refuse de l'accepter. Tout ce qui concerne ce sujet est réglé par le Code Napol., art. 1246-47, et 1257-63, et par le Code de proc. civ., art. 812-823.

OGIVE, sorte de voûte formée de deux arcs de cercle qui se rencontrent en formant au sommet un angle plus ou moins aigu. C'est proprement la nervure qui marque les arêtes de la voûte gothique; on l'appelle aussi *arc en tiers-point*. L'ogive est au moyen âge le caractère distinctif de l'architecture *gothique*, dite aussi à cause de cela *A. ogivale* (*Voy.* GOTHIQUE). — On n'est pas d'accord sur l'étymologie du mot *ogive:* les uns prennent *ogival* pour une corruption d'*oval;* les autres tirent ce mot de l'allemand *auge*, œil, se fondant sur l'analogie qu'offrent les angles curvilignes de l'œil avec l'arc en tiers-point de l'ogive; M. Lassus pense qu'*ogive* est pour *augive*, et le dérive du latin *augere*, augmenter, parce que, dit-il, tandis que la voûte romane est sans nervure, la voûte croisée de l'architecture gothique offre des nervures saillantes, et les arêtes y sont *augmentées* ou remplacées par ces corps saillants.

OGNON. *Voy.* OIGNON.

OGNONNET, variété de *Poire*, ainsi nommée sans doute parce qu'elle rappelle la forme de l'oignon.

OGRE. On appelle ainsi, dans les contes de fées, des hommes voraces qui mangent les petits enfants. La croyance aux ogres paraît venir de la terreur qu'inspirèrent au moyen âge les invasions barbares des Hongres ou *Oigours*, qui buvaient, dit-on, le sang des vaincus, et dont les annales contemporaines ne parlent qu'avec horreur.

OIDIUM, genre de petits Champignons, de l'ordre des Mucédinées, qui croissent sur les plantes mortes ou malades, ou sur les bois pourris : ce sont des filaments simples ou rameux très-fins, transparents, réunis par touffes, légèrement entre-croisés, cloisonnés, et dont les articles finissent par se séparer et former autant de sporules. Une espèce de ce genre, l'*Oïdium Tuckerii*, est devenue célèbre de nos jours parce qu'on l'a accusée d'être l'auteur de la maladie du raisin; mais on ne sait encore s'il est cause ou simplement effet, et s'il ne faut pas que la plante soit déjà malade pour qu'il puisse s'y développer. *Voy.* VIGNE.

OIE, *Anser*, genre d'Oiseaux palmipèdes, forme une des trois grandes divisions du grand genre Canard ou famille des Anatidées et est le type de la tribu des Ansérinées. Les Oies se distinguent des Canards par le volume du corps et la forme du bec plus court que la tête, plus étroit en avant qu'en arrière, plus haut que large à sa base. Ces oiseaux sont moins gros que les Cygnes et ont le col plus court et plus roide; ils ont aussi les tarses plus élevés, moins écartés et plus portés en avant, ce qui leur rend la marche plus facile : aussi les voit-on plus souvent se tenir sur terre que dans l'eau. Le mâle de l'oie, appelé *jars*, peut suffire à douze femelles. Les oies font leur nid à terre, et y pondent de six à huit œufs, dont l'incubation dure un peu plus d'un mois. Aussitôt sorti de sa coquille, le petit, vulgairement appelé *oison*, marche et pourvoit à sa nourriture. Les Oies ont la vue bonne, l'ouïe très-fine et une vigilance remarquable : tout le monde connaît l'histoire des *Oies du Capitole*, qui sauvèrent Rome au temps de Manlius. C'est sans doute à ses formes disgracieuses que cet animal doit sa réputation de stupidité, qui n'est point méritée. Les Oies vivent très-longtemps; elles se nourrissent de graines et de plantes aquatiques. Leur chair fournit un mets substantiel et savoureux, recherché surtout par le pauvre. On les engraisse spécialement pour leur foie, avec lequel on fait, surtout à Strasbourg et à Toulouse, des pâtés excellents. La fiente de l'oie fournit un très-bon engrais. La peau, garnie de son duvet, sert à faire des fourrures, des houppes à poudrer, etc. Les plumes moyennes sont recherchées par

les plumassiers et les tapissiers. Les grosses plumes de l'aile sont généralement employées pour écrire.

Parmi les espèces, on remarque l'*Oie ordinaire* (*Anas anser*), originaire de l'Europe orientale et souche de nos races domestiques; plumage gris-cendré, mêlé de brun et de blanc; bec jaune et ailes courtes; — l'*Oie sauvage* (*Anser segetum*), qui diffère peu de la précédente : les oies sauvages voyagent par troupes, volant sur deux longues lignes formant un angle aigu; le mâle qui conduit se tient au sommet de l'angle, et va se placer à l'extrémité de l'une des lignes lorsqu'il est fatigué; elles arrivent en France au mois de novembre, venant du Nord; — l'*Oie de neige* (*A. hyperboreus*) : corps blanc, rémiges noires, bec rouge : elle habite le nord; — l'*Oie rieuse* (*A. albifrons*), ainsi nommée à cause de son cri, qui a quelque analogie avec le bruit qu'on fait en riant; elle est grise avec le ventre noir et une tache blanche sur le front; — l'*Oie à cravate* (*A. canadensis*), du nord de l'Amérique; — l'*Oie de montagne* (*A. montanus*), qui est fort grande; — l'*Oie armée* (*A. gambensis*), à ailes éperonnées, qui vient d'Afrique, etc.

On donne le nom d'*Oie* à une constellation de l'hémisphère boréal, située entre la Lyre et l'Aigle.

Jeu de l'Oie, jeu qui se joue avec deux dés sur un carton représentant 63 figures parmi lesquelles les oies sont disposées de 9 en 9; quand on arrive au nº 63, qui est l'*oie royale*, on a gagné la partie. Le joueur qui tombe sur certains numéros portant des figures telles que le *puits* ou la *prison*, est obligé de payer une amende et de rétrograder ou même de recommencer la partie. — Ce jeu paraît fort ancien; on dit même qu'il est renouvelé des Grecs.

Patte d'oie. Voy. PATTE.

OIGNON ou OGNON (du latin *unio*, nom donné par Columelle à une sorte d'oignon), *Allium cepa*, espèce du genre Ail, est caractérisée par une hampe s'élevant à plus d'un mètre, nue, cylindrique, fistuleuse, et renflée dans sa partie inférieure; par des feuilles également fistuleuses et cylindriques; des fleurs blanches ou rougeâtres réunies en une grosse tête arrondie. La graine de l'Oignon est longue, d'un vert bleuâtre et anguleuse. C'est particulièrement à la racine que l'on donne le nom d'*Oignon* : elle se compose de plusieurs tuniques charnues rouges ou blanches qui s'emboîtent les unes dans les autres, et dont l'assemblage forme un *bulbe* plus ou moins gros, recouvert d'une pellicule blanche, violacée ou tout à fait rouge, que l'on nomme *pelure d'oignon*. L'oignon a le plus souvent la forme d'une sphère aplatie de bas en haut. Toutes les parties de la plante renferment une huile volatile, d'une odeur pénétrante, qui irrite les yeux et les force à pleurer; mais cet effet cesse dès que la racine est cuite; l'oignon devient même douceâtre et sucré par la cuisson.

L'oignon est beaucoup plus gros et plus doux dans les contrées chaudes de l'Afrique et de l'Asie que dans les climats du Nord : on peut l'y manger cru. Les Égyptiens nourrissaient leurs esclaves avec des oignons crus; on en donnait également, ainsi que de l'ail, aux soldats romains; c'est sans doute des Romains qu'est venu l'usage, encore très-répandu dans le Midi, notamment en Italie et en Espagne, d'en faire son repas. A l'état cru, l'oignon n'a rien de nuisible pour les individus qui mènent une vie active, ou qui se livrent, surtout pendant les grandes chaleurs, à des travaux pénibles; mais les personnes délicates, d'un tempérament bilieux et irritable, doivent s'en abstenir. Lorsque l'oignon est cuit, il devient un aliment aussi agréable que salutaire; il s'associe avec avantage aux viandes et aux légumes; il entre comme assaisonnement dans presque tous nos ragoûts.

On distingue l'*Oignon rouge*, dont le bulbe est couvert de tuniques d'un jaune un peu orangé; l'*O. blanc*, dont les tuniques sont blanches; l'*O. d'Espagne*, dont le bulbe est allongé; et plusieurs autres variétés, parmi lesquelles la plus remarquable est l'*O. d'Égypte* ou *O. vivipare*, qui porte au lieu de fleurs, des bulbes par lesquels il se multiplie; le bulbe de ses racines est quelquefois d'une grosseur considérable.

L'oignon se plaît de préférence dans les terres légères, chaudes, sablonneuses et mêlées de terreau. Il se multiplie par graines; mais on peut aussi le replanter lorsqu'il est à mi-grosseur.

Dans le langage vulgaire, on nomme *Oignon* ce que les Naturalistes appellent *Bulbe* (*Voy.* ce mot) : c'est dans ce sens qu'on dit : *oignon de lis, de jacinthe*, etc. — On appelle *Oignon de loup* un Potiron; *O. de mer*, la Scille maritime; *O. de Strasbourg*, l'Ail fistuleux; *O. musqué*, la Jacinthe de Montpellier; *O. sauvage*, la Jacinthe à toupet ou Muscari.

OIGNON. En Médecine, on nomme ainsi une tumeur dure et douloureuse qui vient au voisinage des articulations du pied, particulièrement de celles du métatarse, et qui consiste en un gonflement des os eux-mêmes. Le repos, des bains de pieds, des cataplasmes émollients lorsque l'oignon est rouge, chaud, douloureux; des chaussures larges et molles sont les seuls moyens qu'on ait à y opposer.

OIL (LANGUE D'), nom donné, dans le moyen âge, à la langue que parlaient les peuples de la France habitant au nord de la Loire, vient de ce qu'ils disaient *oïl* pour *oui*. On l'oppose à la langue d'*oc*, qu'on parlait au midi. M. G. Burguy a donné la *Grammaire de la langue d'oïl* (Berlin, 1852-54).

OILLE (d'*olla*) ou *Olla podrida*. *Voy.* ce mot.

OING (du latin *unguentum*), ce qui sert à *oindre*, c.-à-d. à graisser. Ce mot n'est usité qu'en parlant du *Vieux oing* ou *Axonge*. *Voy.* AXONGE.

OINT (participe d'*oindre*, enduire d'huile ou de tout autre corps gras; consacrer). Ce mot se dit, dans le style biblique, de toute personne consacrée, parce que l'on se servait d'huile pour sacrer les rois et les grands prêtres. Jésus-Christ est appelé spécialement l'*Oint du Seigneur*. Le nom de *Christ* (*Christos*) n'est qu'un mot grec qui veut dire *oint*.

OISEAUX (jadis *Oisel*, du latin *aucella*, pour *avicella*, diminutif d'*avis*), 2ᵉ classe de l'ordre des Vertébrés, renferme des animaux *ovipares*, à sang chaud, à circulation double et complète, à respiration aérienne, revêtus de *plumes*, et dont les membres antérieurs, ou *ailes*, sont conformés pour le vol. Chez ces animaux, l'appareil de la locomotion réside non-seulement dans les plumes des ailes, mais aussi dans celles de la queue. Les premières sont connues sous le nom de *pennes rémiges*, parce qu'elles font l'office de rames; les secondes sous celui de *pennes rectrices*, parce qu'elles font l'office de gouvernail. Le volume considérable de leurs poumons, la cavité des os et des plumes augmentent la légèreté spécifique de l'animal et aident encore au vol. Les oiseaux sont les seuls animaux chez lesquels on rencontre immédiatement à la division de la trachée-artère un second larynx dans lequel se produit la voix. L'appareil de la digestion se fait remarquer par le triple renflement de l'œsophage : le premier appelé *jabot*, le second appelé *ventricule succenturié* ou *jabot glanduleux*, et le troisième, qui est le véritable estomac, connu sous le nom de *gésier*. — La partie de l'Histoire naturelle qui traite des oiseaux prend le nom d'*Ornithologie*. *V.* ce mot.

Il existe plusieurs classifications des oiseaux. Les plus connues sont celles de Linné, de Cuvier, de Blainville et de Vieillot. Linné divisait les oiseaux en six ordres fondés sur la réunion des caractères génériques : 1º *Accipitres* ou *Oiseaux de proie*; 2º *Pics*, divisés en Promeneurs, Grimpeurs ou Marcheurs; 3º *Palmipèdes*; 4º *Échassiers*; 5º *Gallinacés*; 6º *Passereaux*. Cuvier conserva cette classification en donnant au second ordre le nom de

Grimpeurs, en fondant sa distribution sur le bec et les pieds, et en divisant les ordres en un certain nombre de familles. De Blainville, fondant sa classification sur la variation du sternum, divise les oiseaux en neuf ordres : 1° *Préhenseurs*; 2° *Ravisseurs* ou *Oiseaux de proie*; 3° *Grimpeurs*; 4° *Passereaux*; 5° *Pigeons*; 6° *Gallinacés*; 7° *Curseurs*; 8° *Échassiers*; 9° *Palmipèdes*. Vieillot n'admet que cinq des six ordres de Linné, en confondant celui des Pics avec les Passereaux, dont il fait un seul ordre sous le nom de *Silvains*. On doit aussi à MM. Temminck, Lesson et Ch. Bonaparte des travaux estimés sur la classification des oiseaux.

On donne des épithètes distinctives aux oiseaux par rapport à leurs mœurs. C'est ainsi qu'on dit *Oiseaux aquatiques*; *O. carnassiers*; *O. de passage*; *O. de proie*; *O. rameurs*; *O. de rivage*; *O. sédentaires*; *O. terrestres*; *O. de vol*.

En Fauconnerie, on appelait spécialement *Oiseaux* les oiseaux de proie apprivoisés et dressés pour la chasse. On distinguait les *Oiseaux nobles*, ou de haut vol, le Faucon, par exemple, et les *O. ignobles* ou *de leurre*, oiseaux de bas vol, comme l'Autour. On appelait *Oiseau de poing*, l'oiseau dressé pour être porté sur le poing; *O. sor*, l'oiseau qui n'avait pas encore mué; *O. allongé*, l'oiseau dont les pennes sont bien entières et ont toute la longueur qu'elles doivent avoir; *O. attrempé*, celui qui n'est ni gras ni maigre; *O. trop en corps*, un oiseau trop gras, qui a de la peine à voler; *O. d'échappe*, un oiseau qu'on a pris tout élevé; *O. de montée*, un oiseau qui s'élève très-haut.

On nomme vulgairement *Oiseau abeille*, l'Oiseau-mouche et le Colibri; *O. arctique*, le Labbe; *O. à bec blanc*, un Troupiale; *O. à bec tranchant*, le Pingouin; *O. béni*, la Sylvie (*Motacilla troglodytes*); *O. bête*, le Bruant; *O. bleu*, la Poule sultane, un Merle et le Martin-pêcheur; *O. de bœuf*, le Héron crabier; *O. de Bohême*, le Jaseur; *O. à bonnet noir*, la Mésange des marais; *O. boucher*, la Pie-grièche; *O. de cadavre*, la Chevêche; *O. cane*, un Bruant (l'*Emberiza olivacea*); *O. cendré de la Guyane*, un Gobe-mouche; *O. des cerises*, le Loriot; *O. chameau*, l'Autruche; *O. de cimetière*, le Grimpereau des murailles; *O. à collier*, un Martin pêcheur; *O. de combat*, le *Tringa pugnax*; *O. couronné*, un Tangara, un Touraco; *O. de la croix*, le Bouvreuil à sourcils roux; *O. de Curaçao*, le Hocco; *O. de dégoût* ou *de nausée*, le Dronte; *O. de Dieu*, l'Oiseau de Paradis; *O. à dos rouge* ou *Épinard*, un Tangara; *O. fétiche*, le Butor; *O. de feu*, un Troupiale; *O. fou*, la Sittelle de la Jamaïque et le Noddi; *O. des glaces*, l'Ortolan de neige; *O. goîtreux*, le Pélican blanc; *O. de guerre*, la Frégate; *O. jaune*, le Bruant et le Loriot; *O. des joncs*, l'Ortolan des roseaux; *O. de Libye*, la Grue cendrée; *O. lyre*, le Ménure; *O. de mai*, la Calandre; *O. de mauvaise figure* ou *de la mort*, l'Effraie; *O. de Médée*, le Paon; *O. à miroir*, la Sylvie gorge bleue; *O. mon père*, le Corbeau chauve; *O. de neiges*, le Niverolle, l'Ortolan des neiges, le Lagopède; *O. niais*, le Canard siffleur; *O. noir*, un Tangara; *O. Notre-Dame*, le Martin-pêcheur; *O. de Numidie*, la Pintade; *O. d'or*, le Monaul; *O. de Palamède*, la Grue cendrée; *O. pêcheur*, l'Aigle balbuzard; *O. de la Pentecôte*, le Loriot commun; *O. pluvial*, le Pic-vert; *O. prédicateur*, plusieurs Faucons; *O. quaker*, l'Albatros; *O. rhinocéros*, un Calao; *O. rieur*, le Coucou; *O. de riz*, un Gros-bec; *O. roi*, un Gobe-mouche; *O. des savanes*, un Gros-bec; *O. Saint-Jean*, un Faucon; *O. Saint-Martin*, le Buzard; *O. Saint-Pierre*, le Pétrel; *O. sans ailes*, le Pingouin et le Manchot; *O. de sauge*, la Fauvette des roseaux ou Sylvie; *O. silencieux*, un Tangara; *O. du soleil*, le Caurale et le Grèbe foulque; *O. de tempête*, le Pétrel; *O. tout-bec*, le Toucan et l'Aracari; *O. trompette*, l'Agami et le Calao; *O. des tropiques*, le Paille-en-queue; *O. de Turquie*, le Casse-noix.

Oiseau-mouche, *Trochilus*, *Ornismya*, sous-genre de Passereaux ténuirostres, tribu des Trochilidés, compris dans le genre des Colibris : ils ne diffèrent des Colibris proprement dits que par leur bec qui est droit, tandis que celui de ces derniers est un peu arqué. Ces charmants petits oiseaux, ainsi nommés à cause de la petitesse de leurs proportions, ont les mœurs et les habitudes des Colibris : comme eux, ils brillent des couleurs les plus riches, les plus vives et les plus variées. On les trouve sous l'Équateur et dans les zones tempérées de l'Amérique. Les plus jolies espèces sont le *Rubis-topaze* et le *Huppe-col*. Le plus petit est l'*Oiseau-mouche à ventre gris*, qui a 6 centimètres de longueur totale. *Voy.* COLIBRI.

Oiseau de Paradis ou *Paradisier*, *Paradisea*, genre de Passereaux, de l'ordre des Conirostres suivant les uns, de celui des Cultrirostres suivant les autres, renferme des oiseaux remarquables par la magnificence de leur plumage : chez la plupart, les plumes des flancs, effilées et soyeuses, s'allongent en panaches plus longs que le corps et brillent des plus riches reflets; les dames en ornent leur coiffure. Comme les Corbeaux, ces oiseaux ont les narines cachées sous les plumes du front. L'Oiseau de paradis est originaire de la Papouasie et des îles voisines : il vit au fond des forêts, perché sur les arbres les plus élevés, et se nourrit d'insectes et de fruits. Sa voix est aigre et criarde. Les premiers individus de ce genre qui furent apportés en Europe, étant privés de pieds, donnèrent lieu aux fables les plus absurdes : on alla jusqu'à prétendre que ces oiseaux vivaient toujours en l'air et se nourrissaient de rosée. Parmi les espèces les plus remarquables, on cite : l'*Oiseau de paradis émeraude* (*P. apoda*), grand comme une grive, à tête jaune, corps marron, gorge émeraude, panache jaune d'or; le *Manucode* (*P. regia*), grand comme un moineau, marron et blanc, avec l'extrémité du panache verte; le *Magnifique* (*P. magnifica*), marron et vert, avec les ailes jaunes; le *Sifilet* (*P. sexsetacea*), grand comme un merle, gorge vert doré, avec 3 plumes en filet à chaque oreille; l'*Orangé* (*P. aurea*), le *Superbe* (*P. superba*), etc. — On a aussi nommé *Oiseau de paradis* une constellation voisine du pôle austral.

Oiseau royal, *Ardea pavonina*, dit aussi *Oiseau de plumes*, *Grue couronnée*, espèce du genre Grue, renferme de très-beaux oiseaux originaires d'Afrique : corps noir, ailes blanches, joues variées de rouge et de blanc. La tête de cet oiseau est surmontée d'une belle aigrette roussâtre, qui représente une espèce de couronne. Il s'acclimate parfaitement en Europe, où il vit en domesticité.

OISELEUR, OISELIER (d'*oiseau*). L'*Oiseleur* est celui qui se livre à la chasse des petits oiseaux; qui prépare les gluaux, miroirs, trébuchets, filets et autres piéges; qui fait les cages, volières, cabanes, etc., soit de fil de fer, soit de fil de laiton. L'*Oiselier* est proprement celui dont le métier est d'élever et de vendre des oiseaux vivants; mais le plus souvent les deux professions sont confondues, ainsi que les deux dénominations. — Il existe dans la Collection Roret un *Manuel de l'Oiseleur*, par M. J. G.

Les Oiseliers formaient autrefois à Paris une corporation nombreuse, dépendant de l'administration des Eaux et Forêts : ses statuts dataient de 1647.

OISON, jeune oie qui n'a pas encore ses plumes et qui porte encore le duvet. *Voy.* OIE.

OKE, poids turc. *Voy.* OCQUE.

OLACINÉES (d'*Olax*, genre type), famille de plantes exotiques, voisine des Santalacées et des Sapotées, se compose de végétaux ligneux, quelquefois grimpants, inermes ou épineux, à feuilles simples, alternes, pétiolées, sans stipules; à fleurs très-pe-

tites, axillaires ou terminales : calice très-petit, gamosépale, persistant, entier ou denté, prenant souvent beaucoup d'accroissement et devenant charnu ; corolle à 3 ou 6 pétales coriaces, sessiles, valvaires, libres ou soudés par leur base ; étamines en général au nombre de dix, immédiatement hypogynes ou portées sur les pétales; ovaire libre, à une seule loge, contenant 3 ovules pendants au sommet d'un podosperme central et dressé; style simple, terminé par un stigmate très-petit et trilobé. Le fruit est drupacé, indéhiscent, souvent recouvert par le calice et contenant une seule graine. — Les Olacinées sont dispersées dans toutes les régions intertropicales, surtout en Asie, en Afrique et en Océanie. — Principaux genres : *Olax*, *Fissilia*, *Opilia*, *Icacina*.

OLDENLANDIE (d'*Oldenland*, nom suédois), *Oldenlandia*, nom donné par Linné à un genre de la famille des Rubiacées, sous-ordre des Cinchonacées, renferme plusieurs espèces, notamment l'*Oldenlandie à ombelles*, plante à racine fibreuse, longue, rougeâtre, d'où sortent plusieurs tiges faibles, rameuses, presque tombantes, portant une petite tête de fleurs blanches. Les Indiens l'appellent *Chayaver* (racine colorante), parce qu'elle fournit à la teinture une excellente couleur rouge, analogue à la garance : elle sert à teindre les mouchoirs de Madras, de Masulipatnam, etc., les toiles peintes de Bangalore, de Calcutta, etc. (*chints* ou *chites*), les foulards de Patna et du reste de l'Inde. On nomme aussi cette plante *Hedyotis*.

OLEA, nom latin et scientifique du genre *Olivier*.

OLÉACÉES (du genre type *Olea*, olivier), famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, renferme des arbres et des arbrisseaux à feuilles opposées, ordinairement entières et simples, sans stipules; à fleurs verdâtres, jaunes, blanches ou violacées, en grappes ou en panicules, d'une odeur souvent agréable : calice à 4 divisions, corolle tuberculeuse à 4 lobes et à préfloraison valvaire ; 2 étamines à anthères introrses biloculaires; ovaire libre à 2 loges contenant chacune 2 ovules; fruit indéhiscent tantôt charnu, tantôt sec et indéhiscent, ailé ou capsulaire. — Les Oléacées sont répandues dans les régions tempérées de l'hémisphère boréal. Quelques espèces sont recherchées pour la dureté de leur bois; d'autres, comme le Frêne, fournissent la manne; mais la plus utile est sans contredit l'Olivier. — La famille des Oléacées se partage en deux tribus : les *Oléinées*, à fruit charnu, renfermant les genres *Olea*, *Chionanthus*, *Ligustrum*, etc., et les *Fraxinées*, à fruit sec, renfermant les genres *Fraxinus*, *Syringa* (Lilas), *Fontanesia*, etc.

OLÉAGINEUX (du latin *oleum*, huile), synonyme de *huileux*, se dit de tout ce qui contient de l'huile ou de tout ce qui ressemble à cette substance.

OLEARIA (du latin *olea*, olivier). Les anciens appelaient ainsi une coquille dont ils se servaient pour puiser de l'huile dans les amphores. On suppose que cette coquille est le *Buccinum olearium* du genre Tonne (*Dolium*) de Lamarck, ou le *Turbo olearius* de Linné.

OLEASTER, section du genre Olivier, qui renferme l'*Olivier d'Europe*. *Voy.* OLIVIER.

OLÉATES, sels composés d'une base et d'acide oléique. Ils sont pulvérulents, incolores, presque inodores, d'une saveur amère et alcaline. Ils n'existent pas dans la nature. Les oléates de soude et de potasse forment la base de différents savons.

OLÉCRANE (du grec *olénê*, coude, et *karênon*, tête), apophyse que présente l'extrémité supérieure de l'os cubitus, et qui devient très-saillante pendant la flexion de l'avant-bras. C'est elle qui constitue ce qu'on appelle le coude.

OLÉFIANT (GAZ), du latin *oleum*, huile, carbure d'hydrogène ainsi appelé parce qu'en agissant sur le chlore il se condense en un liquide oléagineux.

OLÉINE ou ÉLAINE (du latin *oleum* ou du grec *élaion*, huile), un des principes immédiats qui constituent les huiles grasses et les graisses solides, donne, par la saponification, de l'acide oléique et de la glycérine, et se présente sous la forme d'une substance incolore, presque inodore, sans saveur, liquide jusqu'à 3 ou 4 degrés au-dessus de zéro, se figeant au-dessous, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool bouillant.

OLÉINÉES, tribu de la famille des *Oléacées*.

OLÉIQUE (ACIDE), acide organique, composé d'oxygène, de carbone et d'hydrogène ($C^{36}H^{33}O^{3}$, HO), incolore et d'une consistance oléagineuse. Il s'obtient par la saponification de l'oléine. Il a été découvert par M. Chevreul.

OLÉO-SACCHARUM (du latin *oleum*, huile, et *saccharum*, sucre), composition de sucre et d'une huile essentielle broyés ensemble pendant un certain temps : on l'obtient aussi en frottant un morceau de sucre sur l'écorce fraîche d'un citron ou d'une orange. Le sucre sert à diviser les molécules de l'essence et à faciliter la dissolution de l'huile dans des liquides avec lesquels elle se mêlerait difficilement. L'oléo-saccharum sert à aromatiser des liqueurs, surtout des boissons médicamenteuses.

OLÉRACÉ (du latin *olus*, légume), se dit, en Botanique, des plantes culinaires, comme le chou, l'épinard, la mâche, le pourpier, l'ail, etc. Les anciens étendaient cette épithète à toutes les plantes herbacées et même aux arbres dont on servait les fruits sur les tables.

OLFACTIF (du latin *olfactus*, odorat), se dit de tout ce qui a rapport à l'odorat, de ce qui concourt à l'exercice de ce sens. Le *Nerf olfactif* est un nerf qui, en quittant la partie du cerveau où il prend naissance, se divise en une quantité de petits filets, et, après avoir pénétré au moyen d'un nombre égal de trous par le sommet des fosses nasales, se distribue dans la partie supérieure et moyenne de la *membrane olfactive* ou *pituitaire*. C'est au moyen de ce nerf qu'a lieu la transmission des impressions produites par les odeurs. *Voy.* ODORAT.

OLFACTION (du latin *olefacere*, sentir, flairer), fonction sensoriale par laquelle nous percevons et apprécions les odeurs. *Voy.* ODORAT.

OLIBAN, espèce d'encens. *Voy.* ENCENS.

OLIFANT (d'*éléphant*, ivoire), s'est dit, au Moyen âge, du cor dont sonnaient les paladins pour appeler et défier l'ennemi.

OLIGARCHIE (du grec *oligos*, peu, et *arkhê*, commandement), sorte de gouvernement politique dans lequel le pouvoir est dévolu à un petit nombre d'individus ou à quelques familles puissantes : c'est une aristocratie limitée à quelques privilégiés. Tels furent, en Égypte, la *Dodécarchie* que renversa Psammitichus; à Athènes, le gouvernement des Trente tyrans; à Rome, celui des Décemvirs, et, plus tard, les deux Triumvirats; à Venise, celui du conseil des Dix, etc.

OLIGISTE. *Voy.* FER OLIGISTE.

OLIK ou OULIK, monnaie d'argent de Turquie, vaut 10 aspres, environ 25 centimes.

OLIVAIRE (d'*olive*), ce qui ressemble à une *olive*. Les Anatomistes nomment *corps* ou *éminences olivaires* deux protubérances que l'on observe près de l'origine de la moelle vertébrale, à côté des éminences pyramidales, et qui ont la forme d'olives.

On appelle *Bouton olivaire* l'extrémité d'un outil arrondie comme une olive : on s'en sert pour polir.

OLIVE, *Oliva*, fruit de l'Olivier. C'est un fruit charnu, ovale, ayant au centre un noyau dur et ligneux qui renferme une amande. Sa chair, ferme et verte avant la maturité, mollit en mûrissant et se couvre d'une pellicule presque noire ; c'est alors qu'on le presse pour en extraire l'huile. Les olives que nous mangeons sur nos tables n'ont point at-

73

teint leur dernier degré de maturité. Elles ont au moment où on les récolte une saveur amère et désagréable qu'on corrige en les faisant macérer dans une saumure avec diverses plantes aromatiques, souvent après les avoir laissées d'abord quelque temps dans une eau alcaline. Elles deviennent ainsi un aliment qui plaît assez au goût, mais qui n'est ni bien nourrissant ni facile à digérer. — L'huile d'olive est la plus estimée de toutes pour les usages alimentaires ; elle fait, depuis les temps les plus anciens, l'objet d'un commerce vaste et lucratif. Elle sert aussi à la fabrication des savons fins, à l'éclairage et à diverses branches de l'économie et des arts. *Voy.* HUILE et OLIVIER.

OLIVE, *Oliva*, genre de Mollusques gastéropodes, de la famille des Enroulés, établi par Bruguière pour un grand nombre de coquilles dont la forme rappelle assez bien celle d'une olive. Presque toutes les espèces appartiennent aux mers des pays chauds. On les a partagées, d'après leur forme, en 4 sections : les *Olives ancilloïdes, O. cylindroïdes, O. glandiformes* et *O. volutelles.*

En Architecture, on nomme *Olives* une espèce d'ornement en forme de grains oblongs et enfilés qu'on taille sur les baguettes et les astragales, ou dans les cannelures.

OLIVETTE, *Olivetum*, champ planté en oliviers. — Les Joailliers appellent ainsi des perles fausses, ordinairement blanches, en forme d'*olive*, dont on fait commerce avec les nègres de l'Afrique.

OLIVIER, *Olea*, genre de la famille des Oléacées, type de la tribu des Oléinées, renferme des arbres et des arbrisseaux à feuilles toujours vertes, longues de 3 à 6 centimètres, ovales, opposées, d'un vert foncé, luisantes en dessus, d'un vert blanchâtre en dessous, à fleurs monopétales, analogues à celles des jasmins, mais beaucoup plus petites; d'un blanc verdâtre, peu apparentes, disposées en petites grappes : calice à 4 dents, corolle presque campanulée à 4 lobes; 2 étamines; ovaire supère; style simple et court; fruit drupacé renfermant un noyau à 2 loges monospermes : ce fruit, bien connu de tous, est l'*olive* (*Voy.* ce mot). Toute l'huile est contenue dans la partie charnue de l'olive; le noyau n'en renferme pas. L'olivier vit très-longtemps. Le bois de cet arbre est dur, veiné, susceptible d'un beau poli : il est bon pour le chauffage ; on en fait des manches de couteaux, des tabatières, des boîtes et autres ouvrages d'ébénisterie.

Le genre Olivier renferme 9 espèces, dont une originaire de l'Asie, une de l'Amérique, six de l'Afrique et une seule de l'Europe. Cette dernière est l'*Olivier commun* (*O. europæa*), arbre de troisième grandeur, dépassant rarement 15 mètres, et plus ou moins grand, suivant qu'il croît en Italie, en Espagne ou en Languedoc. Il est déjà plus grand dans la Provence que dans le Languedoc, et va toujours en croissant à mesure qu'il approche de l'Europe méridionale, de l'Asie et surtout de l'Afrique, où il devient un arbre de haute futaie. On en compte plus de 15 variétés, dont les principales sont celles qui portent les noms vulgaires d'*Oulivière* ou *Laurine*, de *Caïanne*, d'*Amellengue* ou *Plant d'Aix*, de *Corniau*, de *Saurine*, de *Mourette* ou *Négrette*, de *Rougette*, etc. — L'Olivier d'Europe est sans doute originaire de l'Asie : on croit qu'il fut introduit en Provence 600 ans avant Jésus-Christ par les Phocéens, fondateurs de Marseille. Cet arbre croît très-lentement; mais sa durée dépasse 2 et 3 siècles. Il se multiplie par graines, par rejetons, par boutures et même à l'aide de simples lambeaux d'écorce que l'on enterre dans un terrain bien ameubli. Il est sensible à la gelée des grands hivers; mais il paraît qu'il lui résiste beaucoup mieux quand il est vieux. Les coteaux exposés au soleil, les terrains pierreux sont les lieux qui lui conviennent le mieux — Parmi les espèces exotiques, on remarque l'*Olivier d'Amérique* (*O. americana*), cultivé comme plante d'ornement à cause de son beau feuillage persistant : il croît dans le midi des États-Unis; son bois est excessivement dur, ce qui lui a valu le nom de *Bois du diable;* — l'*O. odorant* (*O. fragrans*) de la Chine et du Japon, qu'on cultive dans nos serres.

L'olivier était en très-grande vénération chez les Grecs; ils en avaient fait le symbole de la sagesse, de l'abondance et de la paix, et l'avaient spécialement consacré à Minerve. Les peuples allaient autrefois demander la paix en portant à la main des branches d'olivier.

On nomme vulgairement *Olivier de Bohême*, le Chalef à feuilles étroites; *O. de marais*, une espèce de Nysse; *O. nain*, la Camelée, etc.

OLLAIRE (du latin *olla*, marmite). On appelle *Pierres ollaires*, des pierres douces et savonneuses au toucher, qui ont la propriété de se sculpter, de se travailler aisément et de prendre au tour la forme qu'on veut leur donner. C'est une variété de Talc.

OLLA PODRIDA. Ces mots, qui en espagnol signifient *pot-pourri*, désignent un mets national consistant en une macédoine de plusieurs viandes cuites ensemble. On le nomme aussi *Oille.*

OLOFFE, OLOFFÉE. *Voy.* AULOFFE.

OLOGRAPHE (TESTAMENT), du grec *olos*, tout entier, et *graphô*, écrire; testament écrit en entier de la main du testateur. *Voy.* TESTAMENT.

OLOR, nom spécifique du *Cygne domestique.*

OLYMPIADE, espace de quatre ans en usage dans la Grèce ancienne. *Voy.* le *Dict. univ. d'H. et de G.*

OLYMPIQUES (JEUX). *Voy.* JEUX.

OLYRA, genre de Graminées, renfermant une douzaine d'espèces propres à l'Amérique tropicale, et ayant beaucoup d'analogie avec l'Orge, est le type des *Olyrées*, tribu détachée de celle des Panicées.

OMASUM et OMASUS (d'un mot gaulois qui voulait dire *tripe de bœuf*), noms que l'on donne quelquefois au 3e estomac des animaux ruminants.

OMBELLE (du latin *umbella*, parasol), se dit, en Botanique, d'un mode d'inflorescence dans lequel les pédoncules partent tous d'un même point et arrivent à peu près à la même hauteur, comme les rayons d'un parasol. Cette disposition a fait donner le nom d'*Ombellifères* (*Voy.* ci-après) aux plantes qui la présentent. Les Ombelles sont ou simples, ou composées d'*ombellules. Voy.* OMBELLULE.

OMBELLIFÈRES, *Umbelliferæ*, famille naturelle de plantes dicotylédones, renferme des herbes annuelles ou vivaces, quelquefois sous-frutescentes, à tige souvent creuse; à feuilles alternes, quelquefois toutes radicales, engaînantes à leur base, simples ou plus souvent décomposées en un grand nombre de segments ou de folioles; à fleurs parfaites, ou imparfaites par avortement, blanches ou jaunes, fort petites, disposées en *ombelles* simples ou composées; on trouve quelquefois à la base de l'ombelle de petites folioles dont la réunion constitue l'involucre : calice dont le tube adhère avec l'ovaire, tantôt à lobe quinquélobé, tantôt à lobes un peu dentés ou foliolés, persistants ou caducs; corolle à 5 pétales plus ou moins étalés, à préfloraison imbriquée; étamines épigynes, alternes avec les pétales; filets filiformes, courts, anthères introrses, biloculaires, s'ouvrant longitudinalement; ovaire infère, biloculaire; deux styles terminaux, stigmates indivis, simples. Le fruit, souvent couronné du limbe du calice et des styles, est un diakène de forme très-variée, se séparant à sa maturité en deux akènes monospermes réunis entre eux par une petite columelle filiforme.

La famille des Ombellifères renferme un très-grand nombre d'espèces répandues dans les contrées tempérées et même un peu froides de l'ancien continent. Les unes sont employées comme plantes

alimentaires (*Céleri*, *Persil*, *Cerfeuil*, *Carotte*, *Panais*, *Arracacha*, etc.); d'autres, comme plantes aromatiques (*Angélique*, *Anis*, *Coriandre*, *Cumin*, *Fenouil*, etc.); plusieurs fournissent des gommes ou résines stimulantes ou antispasmodiques employées en médecine (*Galbanum*, *Gomme ammoniaque*, *Assa fœtida*, *Opopanax*); quelques-unes ont des propriétés vireuses ou narcotiques qui en font de véritables poisons (*Ciguë*). — Les Botanistes modernes l'ont partagée en 17 tribus formant 3 grandes sections : 1° les *Orthospermées* (*Hydrocotylées*, *Mulinées*, *Saniculées*, *Amminées*, *Sésélinées*, *Pachypleurées*, *Angélicées*, *Peucédanées*, *Silérinées*, *Cuminées*, *Thapsiées*, *Daucinées*); 2° les *Campylospermées* (*Elæosélinées*, *Caucalinées*, *Scandicinées*, *Smyrnées*); 3° les *Cœlospermées* (*Coriandrées*).

OMBELLULE, se dit d'une ombelle partielle dans une ombelle composée, c.-à-d. dans celle dont chaque pédoncule se subdivise en d'autres pédicelles florifères.

OMBILIC. *Voy.* NOMBRIL et HILE.

OMBILICAL (CORDON). *Voy.* CORDON.

OMBRE (du latin *umbra*). On s'est servi de l'ombre projetée par tout corps exposé au soleil, pour la construction des *cadrans solaires* et des *gnomons* (*Voy.* ces mots); pour mesurer la hauteur de certains objets, en comparant la longueur de leur ombre avec celle d'un jalon de longueur connue; pour mesurer la distance qui nous sépare des planètes, en mesurant la longueur du cône d'ombre que ces astres projettent derrière eux, etc. — D'après la direction de l'ombre à l'heure de midi, les Géographes anciens avaient divisé les peuples de la terre en *Amphisciens*, *Hétérosciens* et *Périsciens*.

OMBRE, en Peinture. *Voy.* CLAIR-OBSCUR.

OMBRE, *Thymallus*, genre de poissons Malacoptérygiens abdominaux, détaché du grand genre Saumon, ne renferme qu'une seule espèce, l'*Ombre commune* (*Salmo thymallus*) : tête petite, arrondie, parsemée de petits points noirs; corps allongé, couvert d'écailles; côtés un peu aplatis et de couleur mélangée de gris et de bleu le long des côtes; ventre blanc, ainsi que les nageoires pectorales; celles du ventre et de la queue sont rougeâtres; celle du dos est d'un beau violet. Ce poisson, qui a beaucoup d'analogie avec le Saumon, affectionne l'eau rapide, froide et pure, et se trouve particulièrement dans les ruisseaux ombragés et dans le voisinage des montagnes. Sa chair est très-délicate, et l'on a remarqué qu'il exhale une odeur fort agréable, assez semblable à celle du thym : d'où lui est venu son nom latin de *Thymallus*. On le trouve dans les mers septentrionales, surtout dans la Baltique, la mer du Nord et dans les fleuves qui s'y rendent.

Ombre-Chevalier, variété de la Truite, particulière au lac de Genève.

OMBRE (JEU D'), jeu de cartes. *Voy.* HOMBRE.

OMBRE (TERRE D'), terre brune qu'on emploie en peinture et qui se trouve dans l'Ombrie (États romains) : c'est une espèce d'ocre. *Voy.* OCRE.

OMBRES. Les anciens appelaient *Ombres* (*Umbræ*, *Simulacra*) cette partie de l'âme des morts qui descendait aux enfers et y conservait toutes les formes des corps terrestres, sans avoir ni chair ni os. C'est pour cela que les enfers sont nommés dans les poëtes le *Royaume des ombres*.

Chez les Romains, ceux qui étaient invités à un repas pouvaient y amener quelques-uns de leurs amis : ces nouveaux convives s'appelaient *ombres*.

OMBRES CHINOISES, spectacle fantasmagorique destiné à amuser les enfants, dans lequel on se sert de figures découpées que l'on fait agir derrière une surface transparente, qui le plus souvent n'est que du papier huilé. Ce spectacle est de temps immémorial le plaisir favori des Orientaux, surtout des Chinois : d'où le nom sous lequel nous le désignons. Les ombres chinoises furent connues d'abord en Allemagne. Elles furent introduites en France en 1767; mais leur réussite ne date que de 1784, époque où Séraphin s'établit au Palais-Royal, à Paris.

OMBRELLE (du latin *umbella*, ombrelle), mollusque de la classe des Gastéropodes inférobranches, famille des Semiphyllidiens : coquille extrêmement déprimée ou tout à fait plate, subcirculaire, non symétrique, à bord irrégulier et à sommet à peine marqué. On en distingue deux espèces, l'*Ombrelle de l'Inde*, vulgairement *Parasol chinois*, et l'*O. de la Méditerranée*.

OMBRETTE, *Scopus* (c.-à-d. *sentinelle*), genre de l'ordre des Échassiers cultrirostres, voisin du genre Cigogne, a pour caractères : un bec comprimé, mou, courbe à la pointe, mandibule supérieure surmontée d'une arête saillante, narines linéaires; doigts antérieurs réunis par une membrane jusqu'à la première articulation, pouce libre. L'espèce type, l'*Ombrette du Sénégal* (*Scopus umbretta*), a le plumage d'un brun *terre d'ombre*, avec des reflets irisés violets. Le mâle est huppé.

OMBRINE, *Umbrina*, vulgairement *Daine* ou *Caine*, genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Sciénoïdes, ne diffère des Sciènes proprement dites que par un barbillon qu'ils portent sous la symphyse de la mâchoire inférieure. Le type du genre est l'*Ombrine commune* ou *Sciène barbue* : tête comprimée, tout écailleuse, formant une pointe obtuse; mâchoire supérieure plus longue que l'inférieure, toutes deux armées en forme de lime; tronc comprimé et large, dos arrondi et arqué. La couleur de ce poisson est jaune-citron; sur les côtés s'étendent des raies ondoyantes métalliques; le ventre est blanc; la nageoire de l'anus rouge, etc.; les dorsales sont brunes; les nageoires du ventre et de la poitrine sont noires. Ce poisson atteint 60 à 70 centimètres et pèse de 15 à 16 kilogrammes; il se nourrit de vers et de zoophytes; sa chair est ferme et délicate. On le trouve dans la mer Méditerranée.

OMMASTRÈPHE (du grec *omma*, œil, et *stréphos*, coquille; coquille à yeux), genre de Mollusques céphalopodes auxquels on donne pour type l'*Encornet* (*Voy.* ce mot), que d'autres rattachent au genre Calmar. Il tire son nom de ses yeux mobiles et garnis de paupières.

OMNIBUS, mot latin qui signifie *à tous* ou *pour tous*, est passé dans notre langue depuis quelques années pour désigner des voitures de transport en commun. Ce sont de grandes voitures publiques consistant en une caisse oblongue et carrée où se trouvent deux banquettes longitudinales qui peuvent contenir de 16 à 17 personnes, et où chacun peut monter moyennant une modique rétribution (ordinairement 30 centimes). Les omnibus ont paru pour la première fois à Paris en 1828. Un service de voitures en commun avait déjà été établi dans cette ville dès 1672; mais après avoir réussi pendant quelques années, il passa de mode et fut abandonné; la première idée en était due à Pascal, qui la communiqua au duc de Roannès : celui-ci obtint le privilége de l'entreprise. Londres reprit vers 1820 l'idée de Pascal. Nantes eut l'honneur d'en faire la première application en France. — A Paris, les omnibus sont établis aujourd'hui sur la plus grande échelle : outre les *Omnibus* proprement dits, on y trouve les *Favorites*, les *Tricycles*, les *Béarnaises*, les *Parisiennes*, les *Diligentes*, etc., qui sillonnent la ville dans tous les sens, et qui *correspondent* entre elles. En 1855 toutes ces entreprises ont été réunies en une seule, dite *Compagnie générale des Omnibus*. — Bordeaux, Lyon, Marseille, Rouen, etc., ont aussi leurs *omnibus*.

OMNIUM, terme de Finances, employé surtout en Angleterre pour désigner la totalité des objets ou effets publics que le Gouvernement donne à l'adjudicataire d'un emprunt. Chaque article séparé de

l'emprunt se nomme *script*, diminutif de *souscription*. L'*omnium* d'un emprunt est sujet à la hausse ou à la baisse, et par conséquent il peut être l'objet de grandes spéculations de bourse.

OMNIVORES (du latin *omnivorus*, qui mange tout), se dit, en Zoologie, de tous les animaux qui se nourrissent à peu près indifféremment de substances animales ou végétales : l'homme, l'ours, le corbeau, la plupart des animaux domestiques sont dans ce cas. Les animaux omnivores ont le canal intestinal moins long que celui des herbivores, mais moins court que celui des carnivores.

OMOPLATE (du grec *ômos*, épaule, et *platus*, large), os large, mince et triangulaire situé à la face postérieure du thorax, et formant la partie dorsale des épaules. L'omoplate s'articule avec la clavicule et l'humérus. *Voy.* ÉPAULE.

OMOPHRON (du grec *ômophrôn*, cruel), le *Scolytus* de Fabricius, genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Carabiques, tribu des Simplicipèdes, renferme une douzaine d'espèces répandues en Europe, en Afrique et en Amérique. Ce sont des insectes de forme arrondie assez semblables aux Hydrocanthares, vivant dans le sable qui borde les îles et les fleuves. La larve est d'un blanc sale et a douze anneaux. L'espèce type, l'*Omophron limbatum*, se trouve aux environs de Paris.

OMPHALIER, *Omphalea* (d'un nom mythologique pris arbitrairement), genre de la famille des Euphorbiacées, tribu des Acalyphées, renferme des arbres et des arbrisseaux grimpants des Antilles et de la Guyane. L'*Omphalier à trois étamines*, ou *Noisetier d'Amérique*, est un arbre de près de 14 à 15 mètres, à feuilles alternes, éparses, d'un vert pâle; à fleurs petites, verdâtres, disposées en panicules. Le fruit est une grosse baie pendante, renfermant un noyau dont l'amande a le goût de la noisette, et fournit une huile analogue à celle d'amandes douces. Toutes les parties de la plante, autres que l'amande, sont très-purgatives.

OMPHALOCÈLE (du grec *omphalos*, nombril, et *kélé*, hernie), synonyme de *Hernie ombilicale*.

OMPHALO-MÉSENTÉRIQUE (du grec *omphalos*, nombril, *méson*, milieu, et *entéron*, intestin), se dit de deux vaisseaux très-déliés qui répandent leurs ramifications sur les parois de la vésicule ombilicale et au moyen desquels s'établit la circulation de l'embryon à cette vésicule.

ONAGRARIÉES, dites aussi *Onagraires* et *Œnothéracées*, famille de plantes dicotylédones polypétales périgynes, renferme des végétaux herbacés, rarement frutescents, à feuilles simples, opposées ou éparses, et à fleurs terminales ou axillaires : calice adhérent à l'ovaire; limbe à 4 ou 5 lobes, et à préfloraison valvaire; corolle de 4 à 5 pétales incombants latéralement, et tordus en spirale avant leur parfait épanouissement; étamines ordinairement en même nombre que les pétales, quelquefois en nombre double ou moindre; ovaire infère à 4 ou 5 loges multiovulées; style simple, stigmate tantôt simple, tantôt à 4 ou 5 lobes. Le fruit est une baie indéhiscente ou une capsule à 4 ou 5 loges, ne contenant chacune qu'un petit nombre de graines. Ces graines offrent un tégument propre, en général formé de deux feuillets, et recouvrant immédiatement un embryon homotrope et dépourvu d'endosperme.

La famille des Onagrariées se partage aujourd'hui en 6 tribus : *Jussieuées*, *Onagrées*, *Gaurées*, *Fuchsiées*, *Lopéziées*, *Circæées*. Principaux genres : *Onagra*, *Epilobium*, *Clarkia*, *Fuchsia*, etc. Ces plantes, répandues sur toute la terre, habitent en plus grand nombre les régions tempérées de l'hémisphère boréal, surtout en Amérique. On les cultive dans les jardins.

ONAGRE (du grec *onos agrios*, âne sauvage), *Onager*, *Onagrus*, nom que les anciens donnaient à l'Âne sauvage, souche de nos races domestiques, mais qui n'existe plus guère aujourd'hui que dans les déserts de l'Afrique et de l'Asie centrale. *Voy.* ÂNE.

ONAGRE, *Onagra* Tournef., *Œnothera* Linn., genre de la famille des Onagrariées, type de la tribu des Onagrées, renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes originaires d'Amérique, à feuilles simples, entières ou dentelées, rarement sinuées; à fleurs grandes, jaunes, blanches, rosées, rouges ou violacées. L'espèce type est l'*Onagre bisannuelle* (*Œnothera biennis*), vulgairement *Herbe aux ânes*, parce qu'on croit faussement que les ânes la préfèrent. Sa tige s'élève à un mètre environ; sa racine, grosse comme celle du Raiponce, est pivotante, charnue, rougeâtre : d'où les noms vulgaires de *Raiponce rouge* et de *Jambon du jardinier*. En Allemagne, on la mange avec du sel, du beurre ou du lait. En France, on l'abandonne aux pourceaux. Les fleurs sont grandes, d'un beau jaune, axillaires, pédonculées, formant par leur réunion un épi terminal, et sont composées de quatre pétales contenus dans un calice qui tombe après l'épanouissement de la fleur : leur odeur est douce, agréable et se rapproche de celle des fleurs de l'oranger. Ces fleurs ne durent que quelques heures et sont aussitôt remplacées par d'autres fleurs également éphémères. — Cette espèce fut apportée de Virginie en Europe en 1614.

ONAGRÉES, une des tribus de la famille des Onagrariées : calice à tube plus ou moins allongé, étamines en nombre double des pétales, fruit capsulaire polysperme, cotylédons droits. Elle a pour type le genre *Onagre*.

ONCE, en latin *uncia*. Chez les Romains, le mot *uncia* désignait en général la 12[e] partie d'un tout quelconque : ainsi c'était la 12[e] partie de la livre (*libra*), en nos mesures 27 gramm., 266; la 12[e] partie de l'arpent (*jugerum*), un peu plus de 2 ares; la 12[e] partie du pied (*pes*) ou le pouce, 0[m],025, etc.

Dans nos anciennes mesures, l'*once* était une subdivision de la livre. Elle était le 16[e] de la livre de Paris (30 grammes, 59), et dans plusieurs provinces le 12[e], selon que la livre était de 16 onces ou de 12 seulement (*Voy.* LIVRE). L'once contenait 8 gros.

L'*Once* est aussi une monnaie d'or dans plusieurs pays : l'once de Naples vaut 12 fr., 99 c.; celle de Sicile, 13 fr., 75 c.

ONCE (formé, selon Roquefort, par corruption de *Lynx*, *Lyncis*), *Felis uncia*, espèce du genre Chat, très-voisine du Jaguar, avec lequel plusieurs naturalistes l'ont confondue à tort, est caractérisée par une queue plus longue que celle de la Panthère ordinaire, un poil plus long et un pelage blanchâtre marqué de grandes taches noires irrégulières et en anneaux ocellés. On trouve l'Once en Asie et en Afrique. En Perse, on apprivoise l'Once pour faire la chasse aux gazelles, aux antilopes, etc. Pour cela, le chasseur prend en croupe une Once qui a les yeux bandés; quand le gibier est lancé, il débande les yeux à l'Once, qui se jette avec rapidité sur l'animal et le terrasse.

ONCHETS, jeu d'adresse. *Voy.* JONCHETS.

ONCIAL (d'*once*), LETTRES ONCIALES, sorte d'écriture antique dont les caractères avaient originairement une *once* (ou 12[e]) de pied de haut, c.-à-d. un pouce, s'employait pour les inscriptions et les épithaphes. — C'est aussi une écriture majuscule qui affecte les contours arrondis, et qui se distingue de la capitale ordinaire par la forme de plusieurs lettres, mais dont les caractères sont loin d'avoir un pouce de haut. — L'*Onciale* commença à être en usage sous les premiers Ptolémées. Tous les manuscrits d'Herculanum qui appartiennent au premier siècle de notre ère sont en *onciales*.

ONCIDIE, *Oncidium* (du grec *ogkos*, bulbe, tubercule), genre de la famille des Orchidées, renferme des plantes parasites, bulbiformes, à feuilles coriaces planes, triquètres ou cylindriques; à fleurs grandes,

fauves, rarement blanches, portées sur des hampes radicales et le plus souvent disposées en panicules. Ces plantes croissent soit au pied, soit sur le tronc des arbres, dans les contrées chaudes du globe, et spécialement dans celles du Nouveau Continent. On en connaît une trentaine d'espèces, dont la plus élégante est l'*Oncidie jolie* (*O. variegatum*), à fleurs élégantes disposées en épi, blanches, teintes de rose à la base, et mouchetées de jaune en haut.

ONCLE (du latin *avunculus*). L'oncle et la tante sont les plus proches parents collatéraux après les frères et les sœurs. Le droit civil les place au troisième degré, avec leurs neveux et nièces (Code Nap., art. 738), et le droit canon au deuxième. A défaut d'héritiers directs ou de frères et de sœurs, les oncles et les tantes sont appelés en première ligne à la succession de leurs neveux et nièces (art. 753). L'oncle ne peut épouser sa nièce, ni la tante son neveu, sans une autorisation spéciale (art. 163-64). — On donne le nom d'*oncle* ou *tante à la mode de Bretagne* au cousin germain ou à la cousine germaine du père ou de la mère. Cette dénomination se trouve en effet dans la coutume de Bretagne.

ONCTION (du latin *unctio*), action d'*oindre* ou d'étendre sur la peau des substances grasses et onctueuses. Employée fréquemment chez les anciens comme moyen hygiénique, notamment par les athlètes, pour rendre les membres plus souples, l'onction n'est guère usitée chez nous que comme agent thérapeutique. Ainsi considérée, l'onction sert à faire pénétrer les médicaments dans la peau par le moyen des vaisseaux absorbants. L'huile d'olive est la base de tous les topiques dont on se sert pour onctions.

On a donné le nom d'*iatraleptes* (d'*iatros*, médecin, et *aleiphô*, oindre) à des médecins qui se bornaient à l'emploi exclusif des onctions et des frictions.

Sous le point de vue religieux, l'*Onction* imprime une sorte de caractère sacré aux personnes et aux choses qui ont reçu l'huile sainte; ce terme est même, dans les livres saints, devenu synonyme de *consécration*. Les onctions étaient très-fréquentes chez les Hébreux. Les rois et les grands prêtres étaient *oints* ou sacrés au moyen de l'onction. On oignait même les vases du tabernacle et du temple pour les consacrer au service du Seigneur. L'Église chrétienne a retenu et conservé la plupart de ces usages. *Voy.* OINT, SACRE, CONFIRMATION et EXTRÊME-ONCTION.

Dans l'Éloquence de la chaire, l'*Onction* est ce style qui, dans un discours ou dans un écrit, pénètre doucement le cœur, attendrit l'âme et la porte à la piété : S. François de Sales, Fénelon, le P. Avrillon, sont pleins d'onction.

ONDATRA, ou RAT MUSQUÉ, genre de Mammifères rongeurs, de la famille des Rats, tribu des Campagnols, ne renferme qu'une seule espèce, caractérisée par ses doigts postérieurs garnis à leurs bords d'une rangée de soies roides et serrées qui lui permettent de nager; sa queue longue, ronde à la base, est comprimée dans le reste de son étendue. L'Ondatra a de 30 à 35 centimètres de long; il est brun-roux en dessus et cendré-clair en dessous. Il exhale une forte odeur de musc. Cet animal vit en famille sur le bord des eaux, comme le Castor. On le trouve surtout dans l'Amérique du Nord.

ONDES. On appelle *Ondes sonores* ou *lumineuses* les ondulations de l'air ou d'un fluide éthéré, que l'on admet, par analogie avec les ondes de l'eau, pour expliquer les phénomènes du son et de la lumière. *Voy.* ONDULATION.

ONDOIEMENT, baptême conféré sans les cérémonies qui précèdent et qui suivent d'ordinaire la réception de ce sacrement. L'ondoiement est permis lorsque le nouveau-né paraît être en danger de mort, et qu'il n'est pas possible de le porter à l'église. L'ondoiement peut être fait par tout chrétien; mais quand il a été fait par une personne dont on ne connaît ni la foi ni l'instruction religieuse, et que rien ne prouve qu'il a été bien fait, le pasteur doit le réitérer.

ONDULATION ou ONDE, mouvement oscillatoire que l'on observe dans un liquide ou dans un fluide lorsqu'on opère une pression dans un point quelconque de sa surface. C'est par un effet d'ondulation que se produisent les *flots* ou *vagues* de la mer.

Par analogie, on s'est servi du mot *ondulation* pour désigner le mouvement qui s'opère dans l'air ou dans l'éther lors de la production d'un son ou de l'action de la lumière : de là les expressions d'*ondes sonores*, *ondes lumineuses*. — On donne le nom de *Système des ondulations* au système qui explique la propagation de la lumière par des vibrations et des ondes lumineuses semblables aux ondes sonores, mettant en mouvement un fluide subtil répandu dans l'espace. *Voy.* LUMIÈRE, SON.

ONDULÉ, se dit en Botanique des organes des végétaux dont le bord présente des plis arrondis ou des ondulations. Les feuilles du Chou, de la Mauve crispée, du Lilas de montagne, etc., sont *ondulées*.

ONÉIROCRITIE (du grec *oneiros*, songe, et *krisis*, jugement), divination par les songes, art d'expliquer les songes. Cet art était en grand honneur chez les anciens, surtout chez les Égyptiens et les Grecs. Un traité d'Artémidore sur cet art (*Onéirocriticon*) est parvenu jusqu'à nous. *Voy.* SONGES.

ONGLADE (d'*ongle*), inflammation de l'enveloppe de l'ongle des doigts ou des orteils, qui accompagne souvent le panaris et qui entraîne la chute de l'ongle.

ONGLES (du latin *ungues*). On comprend sous cette dénomination générale : les *ongles plats* de l'homme et de certains singes; les *griffes* ou *ongles rétractiles* des Carnassiers; les *serres* des Oiseaux de proie et les *sabots* des Pachydermes et des Ruminants. — Le Kangourou, l'Aurochs, plusieurs Singes, et même, dit-on, le Lion, ont un *ongle caudal*.

Chez l'homme, l'*ongle* est une lame cornée composée : 1° d'une *racine* présentant deux portions, l'une terminée par un bord mince et dentelé et qui s'enfonce dans un pli de la peau appelé *matrice de l'ongle*, l'autre offrant une sorte de croissant blanchâtre, dit *lunule*; 2° du *corps de l'ongle*, de forme convexe, strié longitudinalement à l'extérieur, adhérant fortement au derme à l'intérieur; 3° de l'*extrémité de l'ongle*, qui dépasse la pulpe des doigts et qu'on a l'habitude de couper. — Les Naturalistes ne s'accordent pas sur la nature des ongles; les uns les regardent comme une couche épaisse et cornée du corps muqueux de la peau; d'autres, comme le résultat de poils agglutinés ensemble. Ils se composent essentiellement d'albumine et de phosphate de chaux. Leur accroissement se fait par l'addition de couches successives à l'intérieur des couches déjà formées, lesquelles sont insensiblement soulevées et poussées vers l'extrémité de l'ongle.

Les ongles sont sujets à diverses affections plus ou moins graves. Chez les individus scrofuleux ou teigneux, les ongles deviennent mous ou cassants. Tout le monde a ressenti cet engourdissement douloureux causé par le grand froid au bout des doigts et connu sous le nom d'*onglée :* il faut, dans ce cas, se garder d'exposer subitement ses doigts à une température élevée, et se borner à faire des frictions avec de la neige ou de l'eau froide, jusqu'à ce qu'il s'opère une réaction. — On appelle *Onyxis* (vulgairement *Ongle entré dans les chairs*) un état très-douloureux dans lequel la peau qui environne les bords de l'ongle s'enflamme et vient à le recouvrir : pendant longtemps, l'avulsion de l'ongle a été le seul remède employé dans ce cas; mais aujourd'hui on évite cette opération si douloureuse en refoulant lentement les chairs au moyen de petits rouleaux de charpie et à l'aide de cautérisations méthodiques. Des chaussures trop étroites, ou un ongle mal coupé sont les causes ordinaires de l'Onyxis.

ONGLET. C'est proprement, en termes de Reliure, une bande de papier ou de parchemin, ou le repli d'un feuillet, que l'on coud au dos d'un livre en reliant, pour y coller des estampes, des cartes, ou des cartons, c.-à-d. des feuillets destinés à remplacer une page fautive. — Dans les atlas soignés, les cartes sont *montées sur onglets*.

En Botanique, on appelle *Onglet* la partie inférieure et ordinairement rétrécie de chaque pièce d'une corolle polypétale, celle par laquelle le pétale tient à la fleur : les Crucifères, les Caryophyllées, les Malpighiacées ont les pétales *onguiculés*. Les pétales dépourvus d'onglets sont dits *sessiles*.

Onglet, maladie de l'œil. *Voy.* PTÉRYGION.

En Géométrie, *Onglet* est synonyme d'angle de 45 degrés. — On nomme *Onglet cylindrique*, la portion d'un cylindre comprise entre sa base, sa surface courbe et un plan oblique qui rencontre la base, avant d'avoir coupé la surface entière du cylindre; *O. sphérique*, la portion de la sphère comprise entre deux plans qui passent par le même diamètre.

Dans les Arts, on nomme ainsi l'extrémité d'une planche, d'une moulure qui forme un angle de 45 degrés, au lieu d'être terminée à angle droit. — On appelle *Boîte à onglet* un instrument qui sert aux encadreurs et à tous ceux qui doivent couper souvent des baguettes, pour faire la coupe d'onglet, sans avoir besoin de la tracer.

ONGLETTE, espèce de petit burin plat dont se servent les graveurs en relief et en creux, ainsi que les serruriers.

ONGLON. *Voy.* SABOT.

ONGUENT (en latin *unguentum*, d'*ungere*, oindre), médicament externe, composé de corps gras (graisse, cire, huile), d'une consistance molle, analogue à celle de l'axonge, et qui se liquéfie à la chaleur de la peau. On applique le plus ordinairement les onguents sur les plaies et les ulcères, et on les emploie alors, soit comme suppuratifs (*O. basilicum*, *O. épispastique, O. de la mère*), soit comme dessiccatifs (*O. blanc de Rhazès, O. de pompholix*), soit comme calmants (*O. populéum*), soit enfin comme excitants et styptiques (*O. égyptiac*). Ils sont employés en frictions sur les surfaces cutanées lorsqu'ils contiennent des substances qui doivent être absorbées (*O. gris*, *O. mercuriel* ou *napolitain*).

Onguent blanc de Rhazès : il est composé d'une partie de carbonate de plomb et de 5 parties d'axonge.

Onguent égyptiac. *Voy.* ÉGYPTIAC.

Onguent gris, mélange d'une partie d'onguent mercuriel et de 3 parties d'axonge : on l'emploie particulièrement contre la vermine.

Onguent mercuriel ou *napolitain*, mélange à parties égales d'axonge et de mercure que l'on triture jusqu'à extinction du métal : on l'emploie en frictions dans les affections dartreuses et syphilitiques.

Onguent de la mère ou *O. brun*, onguent inventé par la mère Thècle, sœur de Racine, et qui est composé d'axonge, de beurre, de suif, de litharge porphyrisée, de cire jaune, d'huile à brûler et de poix noire.

Pour les autres, *Voy.* le mot qui suit ONGUENT.

ONGUICULÉ, en latin *unguiculatus*, se dit : en Botanique, des pétales qui sont munis d'un grand onglet; et, en Zoologie, des Mammifères dont les ongles n'enveloppent que l'extrémité des doigts.

ONGULÉ, en latin *ungulatus*, se dit d'un Mammifère dont le pied est terminé par un ou plusieurs sabots, ou onglons : tels sont les chevaux, les éléphants, et en général les Ruminants.

ONISCUS, nom scientifique du genre *Cloporte*.

ONITE, *Onitis* (du grec *onis*, fumier d'âne), genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, établi aux dépens du genre Bousier : palpes labiaux de 3 articles, écusson apparent ou remplacé par un vide scutellaire; corps oblong et déprimé, de couleur métallique; taille assez grande. Les Onites se trouvent dans les pays chauds de l'ancien continent; on en rencontre aussi dans le midi de la France. Elles séjournent, comme les Bousiers, dans les fientes des animaux.

ONOCROTALUS, nom scientifique du *Pélican*.

ONOMATOPÉE (du grec *onoma*, génitif *onomatos*, nom, et *poiéô*, faire), mot dont le son imite l'objet qu'il représente : ainsi on dit le *glouglou* de la bouteille, le *cliquetis* des armes, le *tictac* d'un moulin. Le *Cricri*, le *Coucou*, le *Pitpit*, l'*Ara* doivent leur nom à leur cri habituel, etc. — Ch. Nodier a donné un *Dictionnaire des Onomatopées*. *Voy.* HARMONIE IMITATIVE.

ONONIS, nom latin de la *Bugrane*.

ONOPORDE, *Onopordon* (du grec *onos*, âne, et *pordê*, pet), genre de la famille des Composées, tribu des Cynarées, renferme de grandes herbes rameuses, à tiges décurrentes, épineuses; à feuilles pinnatilobées, dentées, épineuses; à fleurs rouges, ou tachetées de blanc, disposées en capitules. Les Onopordes sont communes en Europe et en Asie. L'espèce type, l'*Onopordon acanthium*, vulgairement *Pet d'âne*, *Chardon aux ânes*, *Épine blanche*, croît le long des chemins et dans les lieux stériles. Son réceptacle amélioré par la culture pourrait, dit-on, remplacer l'artichaut. On peut extraire de ses graines une huile fixe abondante. On attribuait autrefois à l'Onoporde des propriétés contre les affections scrofuleuses; mais ces vertus sont illusoires.

ONOSME, *Onosma* (du grec *onos*, âne, et *osmê*, odeur), genre de la famille des Borraginées, tribu des Anchusées, renferme des herbes à tiges et à feuilles hérissées de poils blancs, épars, à fleurs disposées en épis terminaux. L'espèce type, l'*O. vipérine* (*O. echioides*), croît spontanément dans les lieux arides et sur les bords de la mer Caspienne et de la Méditerranée. On extrait de sa racine une liqueur rouge employée en teinture sous le nom d'*Orcanète*.

ONTOLOGIE (du grec *ôn*, *ontos*, être, et *logos*, discours, science), science de l'être en général. Wolff, qui s'est servi un des premiers du mot *ontologie*, désignait par là une science à part, comprenant l'étude de l'essence de l'être, de la substance et de l'accident, de la cause et de l'effet, du possible et de l'impossible, du déterminé et de l'indéterminé, puis des propriétés de l'être, telles que l'identité et la similitude, la nécessité et la contingence, etc., et enfin des différentes espèces d'êtres, comme l'espace et le temps, le fini et l'infini, etc. C'est à peu près ce qu'on appelle encore aujourd'hui *Métaphysique générale* (*Voy.* MÉTAPHYSIQUE). Depuis Wolff, le terme d'*Ontologie* est resté dans la langue philosophique, mais sans être communément employé, du moins parmi nous, dans l'enseignement classique, ni même dans les livres de philosophie contemporaine. On l'a récemment employé, surtout dans l'école de Kant, pour désigner la science qui recherche ce que les choses sont en elles-mêmes (*objectivement*) et non pas seulement par rapport à nous (*subjectivement*).

On peut consulter sur l'Ontologie, outre les traités de Métaphysique, les ouvrages de Wolff, le *Cours de philosophie wolffienne* de J. Deschamps, 1743, et l'*Ontologie* de M. l'abbé Hugonin, 1856.

ONYX (du grec *onyx*, ongle), variété de Calcédoine offrant des espèces de raies parallèles, de teintes diverses, et qui donnent à la pierre une certaine ressemblance avec les ongles. L'*Agate onyx* peut être considérée comme une réunion de calcédoine, de sardoine et de cornaline disposées en couches parallèles. On en fait de très-beaux camées. Il existe à Aïn-Tebalen, près de Tlemcen, une mine d'*Onyx translucide*. — Maladie de l'œil. *V.* PTÉRYGION.

ONYXIS, ou *Ongle rentré*. *Voy.* ONGLE.

ONZIÈME (la). En Musique, ce mot désigne la réplique ou octave de la quarte : elle est ainsi appelée

de ce qu'il faut former onze sons diatoniques pour passer de l'un de ces termes à l'autre.

OOLITHE (du grec *ôon*, œuf, et *lithos*, pierre, c.-à-d. pierre d'œufs), nom donné en Minéralogie à diverses concrétions pierreuses, souvent calcaires et quelquefois ferrugineuses, offrant l'aspect de petites granulations ou d'œufs de poisson. L'oolithe abonde surtout dans les terrains jurassiques et le lias.

Fer oolithique. *Voy.* FER.

OPACITÉ (du latin *opacus*), qualité des corps qui ne sont point transparents et qui ne laissent point passer les rayons lumineux à travers leur masse : tels sont les métaux. On oppose aux corps *opaques* les corps *diaphanes Voy.* DIAPHANÉITÉ.

OPALE (du latin *opalus*), le *Quartz* ou *Silex opalin* des Minéralogistes, substance minérale, composée de silice et d'eau, infusible, blanchissant au feu, donnant de l'eau par la calcination. La couleur de l'opale est un blanc laiteux et bleuâtre, offrant des reflets irisés fort remarquables. Cette pierre est recherchée par les lapidaires, qui en font toutes sortes de bijoux (chatons de bagues, broches, camées, etc.). Ils en distinguent 6 variétés principales : l'*Opale noble* ou *orientale*, dite aussi *O. à flammes*; l'*O. arlequine* ou *à paillettes*, l'*O. girasol*, l'*O. sombre* ou *noirâtre*, l'*O. vineuse*, et la *Prime* ou *Matrice d'opale*. On désigne aussi sous le nom d'*O. de bois*, une opale qui présente des filaments ligneux.

Les anciens connaissaient l'opale et la tiraient de l'Inde, de l'Égypte et de l'Arabie. C'est aujourd'hui la Hongrie qui fournit la plupart des opales qui sont dans le commerce. On en trouve aussi en Saxe, aux îles Féroë et en Islande.

OPÉRA, mot italien qui signifie *œuvre*, sert à désigner tout ouvrage dramatique dans lequel la poésie et la musique se prêtent un mutuel secours. L'opéra s'adresse à la fois à l'âme, par la peinture des passions; à l'oreille, par l'harmonie des vers et de la musique; aux yeux, par la magnificence et la variété des décorations, les danses et les ballets de tout genre. On distingue le *grand Opéra* (*Opera seria*), dans lequel le chant n'est jamais interrompu par des paroles : les dialogues et les monologues y étant remplacés par des *récitatifs* (*Voy.* ce mot); et l'*Opéra comique*, dans lequel le chant alterne avec les paroles. De plus, sous le rapport du sujet, le grand Opéra est à l'Opéra comique ce que la tragédie est à la comédie. Les Italiens nomment *Opera buffa* une sorte d'opéra-comique souvent tout en musique, mais toujours caractérisé par la présence d'un personnage plaisant, dit *buffo*. *Voy.* BOUFFES.

L'Opéra est d'origine italienne et ne remonte pas au delà du XVe siècle. Fr. Boverini donna en 1480 un opéra dont les paroles étaient de J. Sulpicius de Verulano; Em. del Cavaliero inventa le récitatif en 1570; enfin en 1597 fut représenté à Florence le premier drame musical en règle : Ottavio Reinoccio avait composé les paroles et Giacomo Peri la musique. En 1624 le premier opéra buffa fut représenté à Venise. En 1645 l'opéra fut introduit en France par le cardinal Mazarin, qui fit représenter à Paris sur le théâtre du Petit-Bourbon une pièce toute en musique intitulée *la Finta pazza* (*la Folie feinte*), de Strozzi; mais ce ne fut qu'en 1672 que Lulli obtint le privilége de l'*Académie royale de musique*. La première tragédie lyrique représentée sur cette scène fut l'opéra de *Cadmus et Hermione* de Quinault et Lulli (mars 1673). Après avoir été alternativement régi par l'État et par des entreprises particulières, l'Opéra a été placé par le décret du 29 juin 1854 dans les attributions du Min. de la Maison de l'Empereur.—L'O. italien fut introd. en Angleterre dans le XVIIe siècle. En Espagne, ce ne fut que dans la seconde moitié du XVIIIe que l'opéra italien fut représenté. — Quant à l'Opéra-comique, son origine, à Paris, remonte à celle du Théâtre de la foire, et date de 1617. Réuni en 1762 à la Comédie italienne, il en fut séparé en 1780.

Parmi les auteurs qui se sont distingués dans l'opéra, on remarque : comme poëtes, Quinault, Campistron, Fontenelle, Lamotte, Cahuzac, J.-J. Rousseau, Le Sage, Piron, Favart, Sedaine, Marsollier, Jouy, Scribe, etc.; comme compositeurs, Lulli, Rameau, Mondonville, Gluck, Piccini, Grétry, Monsigny, Duni, Paësiello, Sacchini, Mozart, Haydn, Lesueur, Weber, Spontini, Dalayrac, Rossini, Cherubini, Boieldieu, Nicolo, Hérold, Bellini, Meyerbeer, Donizetti, Verdi; Auber, Halévy, Ad. Adam, etc.

OPÉRATION, MÉDECINE OPÉRATOIRE. *V.* CHIRURGIE.

OPERCULAIRE, *Opercularium* (d'*opercule*), genre de la famille des Rubiacées, est composé d'espèces récemment découvertes à la Nouvelle-Hollande, et dont les principales sont : l'*Operculaire à ombelles*, l'*O. rude*, l'*O. à graines*, l'*O. à feuilles d'hysope*, l'*O. à feuilles de basilic*.

OPERCULE (du latin *operculum*, couvercle). On nomme ainsi, en Botanique, l'espèce de couvercle qui ferme l'urne des mousses; — en Ichthyologie, un appareil osseux composé de quatre pièces, qui, dans beaucoup de poissons, couvre et protége les branchies; — en Conchyliologie, une pierre calcaire ou cornée qui ferme plus ou moins complétement l'ouverture de certaines coquilles univalves.

OPHICÉPHALE, *Ophicephalus* (du grec *ophis*, serpent, et *képhalè*, tête), genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Pharyngiens labyrinthiformes, ainsi appelés parce qu'ils ont la tête déprimée et couverte de grandes écailles comme les serpents : nageoires sans rayons épineux, à l'exception des ventrales. Ils ont, au-dessus de leurs branchies, des cavités, qui sont destinées à retenir l'eau et qui leur donnent la faculté de vivre assez longtemps hors de leur élément naturel. Les Ophicéphales se trouvent dans l'Inde, et habitent les rivières et les étangs d'eau douce. Ils ont la vie si dure qu'on leur arrache les entrailles et qu'on en coupe des morceaux sans qu'ils meurent à l'instant. Les jongleurs indiens en ont toujours avec eux pour divertir la populace. La chair de ces poissons est peu estimée. Principales espèces : l'*Ophicéphale karouvé* (*O. punctatus*), l'*O. strié*, l'*O. noirâtre*, etc.

OPHICLÉIDE (du grec *ophis*, serpent, et *kléis*, *kléidos*, clef), instrument à vent en cuivre qui se joue avec une embouchure ouverte ou *bocal*, et qui a remplacé avantageusement le *serpent* (*Voy.* ce mot) : c'est proprement un *serpent à clefs*. On distingue l'*Ophicléide ténor*, qui est le plus usité; l'*O. alto*, et l'*O. basse* ou *monstre*, dont la longueur développée atteint presque 4 mètres. L'étendue de ces divers instruments est à peu près celle des voix auxquelles ils correspondent. Les morceaux se notent le plus ordinairement sur la clef de *fa* ou d'*ut* pour l'*ophicléide basse*, et sur les clefs de *fa*, d'*ut* ou de *sol* pour les autres. Dans la musique militaire ou d'église, l'*ophicléide basse* remplit le rôle de *violoncelle* ou *basse*.

Cet instrument est d'origine hanovrienne et n'est guère connu en France que depuis 1820 : on le doit aux facteurs Labbaye et Halary; il a été récemment perfectionné par Sax. Adopté d'abord pour la musique militaire, il a été transporté depuis dans les églises et dans les grands orchestres. On estime les *Méthodes d'Ophicléide* de MM. Cornette et Schiltz.

OPHIDIENS (du grec *ophis*, génitif *ophidos*, serpent). Les Naturalistes désignent en général sous ce nom tous les reptiles qui sont vulgairement connus sous le nom de *Serpents* (*Voy.* ce mot), et qui ont le corps allongé, dépourvu de membres ou d'appendices. On les a divisés : tantôt d'après la nature de leur enveloppe extérieure, en *Homodermes*, chez lesquels la peau est partout uniforme, qu'elle soit lisse ou écailleuse, et en *Hétérodermes*, chez les-

quels la partie supérieure du corps est recouverte de petites écailles et la partie inférieure de larges plaques cornées; tantôt d'après le système dentaire, en *Typhlops* ou *Vermiformes*; *Couleuvres* ou *Cicuriformes*, *fausses Couleuvres* ou *Fidendiformes*, *fausses Vipères* ou *Fallaciformes* et *Vipériformes*. Le prince Ch. Bonaparte les a partagés en 7 classes dont voici les noms : *Erycidæ*, *Boidæ*, *Acrochordidæ*, *Colubridæ*, *Hydridæ*, *Naiidæ*, *Viperidæ*.

Les Erpétologistes qui se sont le plus occupés de la classification des Ophidiens sont Lacépède, G. Cuvier, Boié, Wagler, MM. de Blainville, Schlegel, Ch. Bonaparte, J.-E. Gray, Duméril et Bibron. *Voy.* SERPENTS.

OPHIDIUM, espèce d'Anguille. *Voy.* DONZELLE.

OPHIOGLOSSE, *Ophioglossum* (du grec *ophis*, serpent, et *glôssa*, langue), vulgairement *Langue de serpent*, genre de Fougères caractérisé par ses sporanges réunis en un épi distique articulé, uniloculaires, à déhiscence transversale. Ces plantes habitent les lieux marécageux et les prairies humides : elles ont une tige simple, petite, des feuilles simples, lancéolées, entières, portant des nervures, d'une consistance molle, d'un vert tendre. De la base des feuilles s'élève un épi plus ou moins long, bordé de loges, renfermant une infinité de graines très-fines. L'*Ophioglosse commune* (*O. vulgatum*), vulgairement *Langue du Christ, Herbe sans couture*, commune en France, a environ 20 centim. de haut. Sa souche est fibreuse. Elle passe pour vulnéraire.

OPHIOLITHE (du grec *ophis*, serpent, et *lithos*, pierre), roche composée, à base de talc ou de serpentine et de diallage, enveloppant du fer oxydulé. Les couleurs de l'Ophiolithe sont le vert et le rouge brun foncé, nuancés de manière à représenter assez bien les couleurs de certains serpents. On l'emploie dans la construction des fourneaux domestiques et même des fourneaux métallurgiques; on s'en sert encore comme pierre d'ornement dans les édifices et pour les meubles. On distingue l'*O. chromifère*, l'*O. diallagique*, l'*O. grenatique*, l'*O. marbrée*.

OPHION (du grec *ophis*, serpent), genre d'Insectes Hyménoptères, de la famille des Ichneumonides : tarière courte, mais saillante; mandibules bidentées, antennes filiformes, palpes labiaux de 4 articles, abdomen pédonculé en forme de faucille. L'espèce type est l'*Ophion jaune* (*O. luteus*), répandu dans presque toute l'Europe : sa larve vit aux dépens de certaines chenilles et principalement d'une espèce de Bombyx.

OPHISAURUS (du grec *ophis*, serpent, et *sauros*, lézard), genre de Reptiles sauriens, de la famille des Urobènes. On n'en connaît encore qu'une seule espèce, l'*Ophisaure ventral* : langue en fer de flèche; dents sur plusieurs rangs au palais; corps serpentiforme sans traces de membres; 2 sillons latéraux profonds. On trouve ce reptile dans le sud des États-Unis; il recherche les lieux humides et sablonneux et l'intérieur des grands bois. On lui a donné aussi le nom de *Serpent de verre*, à cause de l'extrême fragilité de sa queue.

OPHISURE, *Ophisurus* (du grec *ophis*, serpent, et *oura*, queue), genre de poissons Malacoptérygiens apodes, de la famille des Anguilliformes, diffère des Anguilles en ce que la dorsale et l'anale se terminent avant d'arriver au bout de la queue qui se trouve ainsi dépourvue de nageoires. La Méditerranée en nourrit une espèce nommée aussi *Serpent de mer* ou *Anguille serpent*, qui atteint 2 mètres. Ce poisson est extrêmement grêle et parfaitement arrondi; son museau est allongé et pointu. Il est brun en dessus et argenté en dessous.

OPHITE (du grec *ophitès*, semblable à un serpent, à cause de ses veines), sorte de roche composée de pyroxène et de feldspath compacte, au milieu de laquelle sont des cristaux de feldspath et de pyroxène discernables à l'œil nu. Cette roche appartient aux terrains pyrogènes de la période phylladienne. *Voy.* SERPENTINE.

OPHIUCHUS (du grec *ophis*, serpent, et *ekhô*, avoir, tenir; qui tient un serpent), constellation plus connue sous le nom de *Serpentaire*. *Voy.* ce mot.

OPHIURE, *Ophiura* (du grec *ophis*, serpent), genre d'Échinodermes, détaché du genre Astérie. Cet animal diffère des autres Étoiles de mer par la forme allongée et serpentiforme des rayons qui bordent son corps. On trouve des espèces de ce genre dans toutes les mers. On distingue l'*Ophiure nattée*, l'*O. lézardelle*, l'*O. annulaire*, l'*O. marbrée*, l'*O. scolopendrine*, l'*O. néréidine*.

OPHRYS (du grec *ophrys*, sourcil, à cause de la forme de plusieurs pétales), genre de la famille des Orchidées, type des Ophrydées, diffère des Orchis proprement dits en ce que le pétale inférieur (*labelle*) n'est pas terminé en éperon; masses polliniques à rétinacles libres, renfermés dans deux bursicules distinctes; de plus, les Ophrys offrent dans l'ensemble de leurs pétales des figures qui ne se trouvent que rarement dans les Orchis : l'œil croit voir dans certaines fleurs la forme d'une abeille (*O. apifera*), d'un gros bourdon, d'une araignée (*O. arachnites*), d'un jeune enfant (*O. neottia*), etc.

L'*Ophrys fer à cheval* (*Ophrys ferrum equinum*) a le labelle convexe, d'un pourpre foncé, marqué au milieu d'une tache bleu clair en fer à cheval : on la trouve en Grèce, dans la Morée.—L'*O. tête d'homme* (*O. anthropophora*) a un labelle à 3 divisions linéaires, la moyenne plus large, bifide; masses polliniques à rétinacles soudés en un seul qui est renfermé dans une bursicule uniloculaire; la fleur a été comparée à la figure d'un homme suspendu par la tête; cette plante fleurit en mai, juin; elle croît sur les basses montagnes de l'Europe tempérée.—L'*O. mouche* (*O. myiodes* ou *apifera*) a la forme d'une grosse abeille aux ailes étendues; la couleur de ses fleurs est un mélange de pourpre ou de rouge, de jaune, de vert et de blanc : cette plante croît par toute l'Europe, dans les bois et les pâturages montueux. — L'*O. araignée* (*O. arachnites*) a des fleurs plus grosses, plus larges; on les a comparées à une de ces araignées dont le corps est mélangé de jaune, de brun, etc. : elle croît dans les mêmes lieux que la précédente. — L'*O. nid d'oiseau* (*O. nidus avis*) a reçu son nom de la forme de ses racines, composées de fibres charnues, entremêlées, très-nombreuses, qu'on a comparée à un nid d'oiseau; elle fleurit en mai et juin : on la trouve dans les bois et les lieux montueux des contrées tempérées et septentrionales de l'Europe. — L'*O. corail* (*O. corallorhiza*) a des racines charnues, rameuses, tortueuses, qui l'ont fait comparer à une branche de corail, quoique, pour la couleur, elle soit d'un blanc de neige : on la trouve dans les forêts, les montagnes du Dauphiné, en Suisse, etc.

OPHTHALMIE (du grec *ophthalmos*, œil), nom par lequel on désigne généralement toutes les affections inflammatoires du globe de l'œil, avec rougeur de la conjonctive. Elles peuvent être *aiguës* ou *chroniques*. Le plus souvent l'affection se borne à la conjonctive, et alors on l'appelle *conjonctivite*. On donne aussi des noms particuliers aux inflammations de chacun des autres tissus qui concourent à former l'organe de la vision; mais ces divers noms (*kératite*, *rétinite*, *iritis*, etc.) n'indiquent que les inflammations bornées à un seul tissu, et l'on a conservé celui d'*ophthalmie* pour indiquer les inflammations complexes, qui attaquent à la fois plusieurs des tissus oculaires. — On nomme spécialement *Ophthalmie purulente* une maladie des enfants nouveau-nés, qu'on observe surtout chez les enfants d'une mauvaise constitution et privés des soins de propreté. Elle est caractérisée par un gonflement considérable des paupières et par l'accumulation d'une matière

purulente entre le globe oculaire et les paupières inférieures. Cette ophthalmie peut se borner à la conjonctive palpébrale, mais elle s'étend le plus souvent à la conjonctive oculaire, et même jusqu'au globe de l'œil lui-même. C'est alors une affection extrêmement grave: un grand nombre d'enfants qui en ont été affectés restent aveugles ou en conservent des taies qui gênent plus ou moins l'exercice de la vision.

Les causes des ophthalmies peuvent être externes ou internes. Parmi les premières, on trouve l'action d'un vent froid ou chargé de poussière ou de sable; l'exposition à une lumière trop vive, directe, ou réfléchie par des matières blanches et polies, telles que la neige dans les pays septentrionaux, le sable dans les climats chauds (en Égypte surtout); l'application de substances très-chaudes ou très-froides sur l'œil, celle de matières acides, alcalines ou stimulantes, l'exposition à la fumée ou à des vapeurs irritantes, les contusions, la présence de corps étrangers, etc. Les causes internes sont la suppression de la transpiration, d'une hémorragie habituelle, des hémorroïdes, d'une évacuation ancienne, naturelle ou artificielle, la répercussion d'un exanthème, etc.; souvent aussi l'ophthalmie se lie à une diathèse scrofuleuse, scorbutique ou dartreuse, qui en est la véritable cause. On voit quelquefois l'ophthalmie régner épidémiquement; c'est probablement la constitution froide et humide de l'air qui en est alors la cause. On a pensé enfin qu'en certains cas elle pouvait être contagieuse.

On combat les ophthalmies dès le début par un traitement antiphlogistique; on passe ensuite aux applications réfrigérantes et astringentes : on emploie à cet effet des collyres, dont la base est ordinairement le sulfate de zinc; on détermine en même temps une dérivation sur le canal intestinal, et l'on prescrit des boissons toniques et amères et un bon régime. Un autre mode de traitement consiste à appliquer immédiatement le nitrate d'argent, soit en dissolution, soit à l'état solide. Dans les ophthalmies violentes, il est souvent utile d'appliquer un vésicatoire à la nuque. Enfin, on laisse graduellement arriver la lumière dans la chambre du malade, pour l'accoutumer peu à peu à la clarté du jour : rien ne serait plus propre à retarder l'époque à laquelle l'œil peut être rendu à ses fonctions, que de le soustraire à la lumière lorsque cette précaution n'est plus nécessaire.

Demours, Carron du Villards, Furnari, Lawrence, etc., ont traité *Des maladies des yeux*. Le Dr Stœber a donné un *Manuel d'Ophthalmologie;* MM. Denonvilliers et Gosselin un *Traité des malad. des yeux* (1855).

OPIAT (du lat. *opiatum*, opiacé). Les anciens pharmaciens nommaient ainsi les électuaires dans la préparation desquels il entrait de l'*opium*. Aujourd'hui, on donne ce nom à plusieurs médicaments officinaux dans quelques-uns desquels il n'entre même point du tout d'opium, et qui ne diffèrent en rien des électuaires. Ainsi, on dit *Opiat purgatif, O. pour les dents:* ces derniers sont généralement faits avec des poudres incorporées dans du miel, du sirop, du vin, etc.

OPILATION, synonyme d'*Obstruction*.

OPISTHOCOMUS (*huppe en arrière*). *Voy.* HOAZIN.

OPISTHOGRAPHES (du grec *opisthen*, par derrière, et *graphô*, écrire). On a donné ce nom aux actes, aux chartes anciennes écrites sur le recto et le verso de la page. Ces pièces sont extrêmement rares, la plupart des actes n'étant écrits que d'un seul côté.

OPIUM, en grec *Opion* (dérivé de *opos*, suc), suc épaissi de plusieurs espèces de pavot, notamment du *Papaver somniferum;* on le recueille à l'aide d'incisions faites aux capsules ou têtes de pavots non encore mûres, d'où il découle sous la forme d'un suc laiteux qui se concrète promptement. Il a une forte odeur vireuse et une saveur amère. On le prépare surtout en Turquie et dans l'Inde. Il nous arrive d'Orient sous la forme de masses plus ou moins dures, brunes, amères, et d'une odeur vireuse particulière. On distingue dans le commerce l'*Opium de Smyrne*, qui est considéré comme le meilleur; l'*O. de Constantinople* et l'*O. d'Egypte;* l'Algérie produit depuis peu de l'opium d'excellente qualité. Le succès de la culture en France du Pavot somnifère et celle du *Lactuca altissima* (due surtout à M. Aubergier) donne lieu d'espérer que notre pays cessera bientôt d'être tributaire de l'étranger pour ce produit important.

L'opium constitue l'un des médicaments les plus importants; il doit surtout son efficacité à des alcalis, tels que la *morphine*, la *codéine*, la *narcotine*, la *méconine*, qui s'y trouvent en combinaison avec de l'acide sulfurique et de l'acide méconique. Il est le meilleur des calmants et des débilitants du système nerveux. A petite dose, il apaise les douleurs et dispose au sommeil (*Voy.* NARCOTIQUES); à trop forte dose, il agit comme un poison violent, enflamme les organes, et finit par donner la mort. On peut en combattre les effets par des vomitifs, puis par des excitants : café, thé, etc. On administre l'opium à l'intérieur, en pilules, en lavements, ou à l'extérieur, en lotions, en injections, etc.; on en prépare des sirops, des teintures, des extraits, entre autres le *laudanum*, les *gouttes de Rousseau*, le *sirop diacode*.

Les Orientaux, et surtout les Chinois, ont une véritable passion pour l'opium; ils l'avalent ou le fument pour se procurer une certaine ivresse, et ils arrivent graduellement à en consommer à la fois des quantités prodigieuses; mais cet abus étant de nature à compromettre gravement la santé publique, le Gouvernement de la Chine s'est vu contraint de prendre des mesures sévères pour le combattre.

OPOBALSAMUM (du grec *opos*, suc, et *balsamon*, baume). *Voy. Balsamier* et *Térébenthine de Judée.*

OPODELDOCH (d'*opos*, suc, et d'un mot arabe), sorte de baume qu'on emploie en frictions contre les douleurs rhumatismales et les entorses, est formé d'alcool, tenant en dissolution du savon, de l'ammoniaque, du sel marin, du camphre, et les huiles essentielles du thym et du romarin. Il est à demi-solide, d'une transparence opaline.

OPOPANAX (d'*opos*, suc, et de *pastinaca*, panais), qu'on écrit aussi, mais à tort, *Opoponax*, gomme-résine fétide que l'on obtient par des incisions faites au collet de la racine du *Pastinaca opopanax*, plante du genre Panais. Elle nous vient de la Syrie, sous forme de grumeaux irréguliers, d'un rouge brun, d'une odeur désagréable, d'une saveur amère, âcre. On employait autrefois l'Opopanax comme antispasmodique et expectorant; mais ce médicament est peu usité de nos jours, quoiqu'il puisse être fort utile dans les affections nerveuses.

OPOSSUM, espèce du genre Sarigue, particulière à l'Amérique. L'Opossum est un peu plus gros que l'Écureuil d'Europe; sa queue est un peu plus courte que le corps et la tête, et son pelage d'un roux cannelle sur le dos et d'un blanc jaunâtre sous le ventre; vers l'angle de la bouche, il est blanchâtre. Cette espèce est assez commune dans la Guyane et particulièrement à Surinam.

OPPOSÉ, se dit, en Botanique, des organes des végétaux qui sont disposés par paires et placés vis-à-vis l'un de l'autre à la même hauteur. Les feuilles sont *opposées* dans les Labiées, les Gentianées, le Gui, les *Hypericum*, la Véronique officinale, etc. Les branches, les rameaux, sont *opposés* dans les Lilas, les Frênes, le Marronnier, etc.

Angles opposés. Voy. ANGLE.

OPPOSITION. En Droit, ce mot désigne en général l'obstacle mis à quelque chose. On forme opposition à la levée des scellés, à une vente, à un payement, à un mariage; l'opposition ne peut être levée que du consentement de celui qui l'a formée, ou par jugement.—On se sert aussi de l'opposition pour se pourvoir contre les jugements rendus par défaut :

dans ce cas, pour que le tribunal admette l'opposition, il faut qu'elle soit faite dans la huitaine qui suit la signification faite à l'avoué de la partie condamnée, ou bien, à défaut d'avoué, l'opposition est admise jusqu'au jour de l'exécution (Code de Procéd., art. 155-165).

La *tierce Opposition* est celle que peut former une partie à tout jugement qui préjudicie à ses droits, et lors duquel ni elle, ni ceux qu'elle représente, n'ont été appelés. La partie qui succombe dans la *tierce Opposition* est condamnée à une amende qui ne peut être moindre de 50 fr. (*Ibid.*, art. 474-479).

En Astronomie, *Opposition* signifie l'aspect d'un corps céleste qui est en face d'un autre, se trouvant placé à 180 degrés de cet astre en longitude et sous le même arc de latitude, mais dans des régions opposées. Les éclipses de lune ont lieu quand la lune est en *opposition* avec le soleil.

OPPRESSION, état dans lequel le malade éprouve la sensation d'un poids sur la partie affectée, dont l'action est par cela même embarrassée. Employé seul, le mot *Oppression* désigne spécialement l'oppression de la poitrine : c'est dans l'asthme que cette oppression se fait le plus péniblement sentir. *V.* ASTHME.

OPTATIF (du latin *optare*, désirer). Dans certaines langues, notamment en grec, on appelle *Mode optatif* ou *Optatif*, un mode du verbe qui sert à exprimer le souhait et quelquefois le conditionnel. Dans les langues où l'optatif manque, comme en français, il est remplacé par le subjonctif, comme dans ces formules : *Puissé-je! que ne puis-je!*

OPTICIEN, celui qui fabrique des lunettes et des instruments de précision. Comme le mécanicien, l'opticien prend souvent le nom d'*ingénieur*. *Voy.* INSTRUMENT et LUNETTES.

OPTIMISME (du latin *optimus*, le meilleur), doctrine qui enseigne que tout est le *mieux* possible. Cette doctrine, qui, au premier abord, semble être en contradiction avec les faits, s'appuie sur l'idée de la sagesse et la bonté de Dieu, qui n'a pu vouloir que le bien ; elle ne nie pas qu'il y ait du mal en ce monde, mais elle prétend que ce mal est ou bien une conséquence nécessaire de la nature des choses (*mal métaphysique*), ou un effet de l'abus de notre liberté, abus qui n'est imputable qu'à nous (*mal moral*, péchés, vices), ou même une condition du bien (*mal physique*, douleur), la douleur, la faim, la soif, etc., nous avertissant de pourvoir à notre conservation et d'écarter les objets malfaisants. L'Optimisme se complète en appelant de cette vie à une autre vie, où l'ordre sera rétabli et les mérites de chacun récompensés, et en présentant celle-ci comme un temps d'épreuve et de préparation.

On trouve le germe de l'Optimisme chez les anciens, notamment dans le Platonisme et le Stoïcisme, et chez quelques Pères, S. Augustin, S. Anselme, S. Thomas; mais il n'a été réduit en système que dans les temps modernes : on en trouve la plus haute expression dans les *Entretiens sur la Métaphysique* et les *Méditations chrétiennes* de Malebranche, et dans les *Essais de Théodicée* de Leibnitz. Adoptée par Bolingbroke, cette doctrine fut mise en beaux vers par Pope dans son *Essai sur l'homme*. Voltaire se plut à la tourner en ridicule dans *Candide;* mais il se réfuta lui-même dans son dialogue de *Friend et Jenny* ou *le Sage et l'Athée*. J.-J. Rousseau a également défendu l'Optimisme dans sa *Lettre à Voltaire*, écrite à l'occasion du poëme *Sur le tremblement de terre de Lisbonne*.

OPTION (du latin *optio*), se dit, en Droit, de la faculté de choisir entre deux choses, entre deux partis. Le droit d'option se rattache à une foule de contrats importants et forme même la condition essentielle des conventions dites, pour cette raison, *obligations alternatives* (Code Nap., art. 1189-96).

En vertu du droit d'option, la femme a la faculté de renoncer à la communauté après sa dissolution, et l'héritier, à la succession de son auteur (art. 1453).

OPTIQUE (du grec *optikè*, dérivé de *optomai*, voir), partie de la Physique qui s'occupe des lois de la lumière et de la vision. Les différentes sections dont se compose l'optique ont pour objet : la *Catoptrique*, ou réflexion de la lumière (miroirs de toutes les formes); la *Dioptrique*, ou réfraction de la lumière (phénomènes que présentent les rayons en traversant les prismes, indices de réfraction, propriétés des lentilles); la décomposition et la recomposition de la lumière (spectre solaire, couleurs, raies du spectre, dispersion, achromatisme); la vision et les instruments d'optique; les interférences et la diffraction, la double réfraction, et la polarisation.

Les premières traces des connaissances optiques se trouvent dans l'école de Platon : on savait dès cette époque construire des miroirs de métal, et l'usage des verres ardents était assez commun. Empédocle est le premier qui ait écrit sur la lumière; mais le plus ancien ouvrage qui nous ait été conservé sur ce sujet est un traité attribué à Euclide. On doit aussi à Ptolémée un livre sur la lumière. Alhazen, astronome arabe du XIe siècle, composa un *Traité d'Optique* dans lequel on trouve le premier essai qui ait paru sur la lumière réfléchie et réfractée. Ce n'est toutefois que vers le milieu du XVIe siècle que l'optique a commencé à former une véritable science. Maurolico de Messine publia à cette époque, sur le mécanisme de la vision, une théorie fort avancée qui lui fit découvrir les moyens de remédier aux défauts de la vue, par l'emploi des verres concaves ou convexes; Porta, gentilhomme napolitain, inventa la chambre obscure. En 1637, la *Dioptrique* de Descartes vint changer la face de la science en faisant connaître les lois de la réfraction. En 1667, on vit paraître les *Leçons d'Optique* de Barrow, et, en 1678, le *Traité de la lumière* de Huyghens, où l'on trouve la première théorie sur l'origine de la lumière, théorie dite *des ondulations :* ces deux ouvrages contribuèrent beaucoup à étendre le domaine de l'optique; mais c'est Newton qui lui fit faire le plus de progrès. Dans son *Traité d'Optique*, publié en 1704, on trouve la découverte importante de la décomposition de la lumière en sept rayons primitifs. Des géomètres célèbres s'appliquèrent ensuite à développer et à soumettre au calcul les lois de réfraction et de réflexion de la lumière d'après les principes posés par Newton. Euler chercha à faire prévaloir sur la théorie de l'*émission* celle des *ondulations*, et indiqua le moyen de construire des lunettes achromatiques. Dollond, opticien anglais, exécuta les premières lunettes de ce genre. Thomas Young et Fresnel se sont illustrés par leurs travaux sur les interférences. La double réfraction, dont la loi, découverte par Huyghens, avait été rejetée par tous les physiciens, a été démontrée exacte par Malus et Wollaston, et confirmée par les expériences de Fresnel, de MM. Biot, Arago et Brewster. Malus, Biot, etc., ont donné d'excellents travaux sur la polarisation et ont appliqué la connaissance de ces phénomènes à l'analyse chimique. Tous ces travaux ont provoqué, dans la construction des instruments d'optique, notamment des microscopes et des télescopes, d'importantes améliorations qui, à leur tour, ont donné lieu à de nouveaux progrès. La navigation a particulièrement profité des perfectionnements apportés par Fresnel dans la construction des phares. De nos jours, les propriétés chimiques des rayons lumineux ont surtout été étudiées : c'est à la puissance des rayons chimiques qu'on doit l'invention de la photographie, à laquelle M. Daguerre a attaché son nom.

Après l'*Optique* de Newton, les ouvrages les plus estimés sur cette partie de la science sont ceux de Smith, Bouguer, Lacaille, Priestley, Herschell,

Brewster. Priestley a donné une *Histoire de l'Optique*.

Nerf optique, ou *Nerf de la seconde paire*, nerf qui est considéré comme le principal organe de la vision, part du cervelet, se divise en deux rameaux, dont chacun aboutit à l'orbite d'un œil à travers le *trou optique*, perce la sclérotique, et forme par son épanouissement la membrane connue sous le nom de *rétine*. *Voy.* OEIL et RÉTINE.

OPULUS (VIBURNUM), l'Obier, plante. *Voy.* VIORNE.

OPUNTIA, genre de la famille des Cactées ou Opuntiacées, se compose d'arbrisseaux à tronc et à rameaux cylindriques, ou bien à tige formée de plusieurs articulations aplaties, ovales ou oblongues, munis de faisceaux de soies ou d'épines, à fleurs jaunes, rouges ou blanches, à fruits petits ou gros, jaunes ou pourpres, comestibles, souvent en forme de figues, et mûrissant ordinairement la deuxième ou la troisième année. L'espèce type est le *Figuier de Barbarie* (*Cactus opuntia*); c'est sur une de ses variétés, l'*Opuntia nopal*, qu'on trouve la cochenille. *Voy.* CACTIER et NOPAL.

OPUNTIACÉES, famille de plantes grasses qui a pour type le genre *Opuntia*. On lui donne aussi les noms de *Cactées* et de *Nopalées*. *Voy.* CACTÉES.

OQUE, poids turc. *Voy.* OCQUE.

OR (du latin *aurum*), corps simple métallique, d'une couleur jaune et brillante. C'est le plus malléable et le plus ductile des métaux : on peut le réduire en feuilles d'un neuf-cent-millième de mètre d'épaisseur; ces feuilles, vues contre le jour, paraissent vertes; avec 65 milligrammes d'or, on pourrait couvrir une surface de 368 mètres carrés; 2 grammes suffisent pour couvrir un fil d'argent de 200 myriamètres de longueur. L'or n'est pas très-tenace; un fil de 2 millim. de diamètre rompt sous un poids de 68 kilogr. Le poids spécifique de l'or est de 19,257, celui de l'eau étant 1. L'or est inaltérable à l'air. Il est moins fusible que l'argent et le cuivre : on évalue à 1200 degrés la température où il entre en fusion. Il a la plus grande affinité pour le mercure, avec lequel il forme un *amalgame*, d'où on le sépare facilement. Il est dissous par l'eau régale. Il forme en se combinant avec divers corps des *aurates* et des *aurures*. *Voy.* ces mots.

L'or ne se trouve dans la nature qu'à l'état natif ou allié à d'autres métaux, notamment à l'argent, au palladium, au rhodium et au tellure. L'or natif se rencontre quelquefois dans des filons de quartz, comme au Mont-Rose, en Piémont, dans le pays de Salzbourg, dans quelques provinces du Brésil, du Mexique, du Pérou, à la Gardette, dans la vallée d'Oisans, en Dauphiné, etc.; plus fréquemment, l'or existe d'une manière accidentelle, comme dans les mines d'argent de la Hongrie, du Pérou, de la Nouvelle-Grenade, du Mexique, dans les mines de cuivre du Hartz et de la Suède; mais c'est surtout dans les terrains d'alluvion de l'Amérique, de l'Asie centrale et de l'Océanie, que se trouve la plus grande partie de l'or qui existe à la surface de la terre : il s'y montre en paillettes, en grains ou en pépites. On exploite ce métal au Brésil, au Chili, en Colombie, au Mexique, en Sibérie, dans l'Oural, et surtout, depuis peu d'années, en Californie et en Australie. Plusieurs rivières, comme l'Ariége, le Gardon, le Rhin, près de Strasbourg, charrient des paillettes d'or dans leurs sables, mais en quantité minime.

Pour séparer l'or des métaux qui l'accompagnent, on le soumet aux opérations de l'*affinage*. *V.* ce mot.

Le rapport de l'or à l'argent a varié d'époque en époque; il est aujourd'hui en France de 15,5 à 1, c.-à-d. qu'à poids égal l'or vaut 15 fois 1/2 plus que l'argent. Le kilogramme d'or pur vaut 3,444 fr. 44 c.; mais, avec la retenue du change, on ne le paye que 3,437 fr. 77 c.

L'or, étant encore plus mou que l'argent, a besoin d'être allié au cuivre pour pouvoir être converti en monnaie, en ustensiles ou en bijoux. Voici dans quelles proportions a lieu cette combinaison d'après la loi :

		or	cuivre
Monnaie d'or de France		900 or et	100 cuivre.
Vaisselle et ustensiles d'or.	1er titre	920	80
	2e titre	840	160
	3e titre	750	250

L'alliage au 3e titre, employé pour bijoux ordinaires, se ternit assez souvent par l'usage et prend un aspect sale par l'oxydation du cuivre; on peut lui rendre son éclat primitif en le lavant avec un peu d'ammoniaque caustique. — Tous les alliages d'or et de cuivre qui circulent dans le commerce sont soumis au contrôle, soit au moyen de la *pierre de touche*, soit à l'aide de la *coupellation*. *Voy.* ces mots.

L'or a été de tout temps pour l'homme le représentant de la richesse et de la puissance; les alchimistes l'appelaient le *roi des métaux*, à cause de sa belle couleur et de la résistance qu'il oppose à presque tous les agents. Son inaltérabilité, sa mollesse, sa ductilité lui donnent une haute importance pour la confection d'un grand nombre d'objets utiles ou d'objets d'art, d'instruments et d'ustensiles. On en fait la plus précieuse des monnaies; on l'applique sur le bois, le carton, les porcelaines, l'argent, le cuivre, le laiton (*Voy.* DORURE). Les joailliers façonnent l'or en vases, chaînes, bijoux; ils s'en servent pour enchâsser les pierres précieuses, dont ce métal augmente l'éclat et la beauté.

Plusieurs combinaisons de l'or ont leur importance en médecine, entre autres le *chlorure d'or*, qu'on obtient en dissolvant l'or dans l'eau régale et qu'on utilise avec succès dans le traitement de plusieurs maladies, et des affections lymphatiques, telles que *scrofules*, *goitres*, *dartres*, *squirrhes*. M. le Dr Legrand s'est livré à des recherches approfondies sur ce sujet : on lui doit un *Traité* fort estimé *de l'action des préparations d'or sur l'économie*, 1849.

L'or est connu de toute antiquité, ainsi que l'art de travailler ce métal. Les anciens le tiraient de l'Inde, de la Thrace, de la Macédoine et de l'Arabie. Les alchimistes et les médecins du moyen âge lui attribuaient des propriétés surnaturelles, et faisaient de longues, mais vaines recherches pour transmuter tous les autres métaux en or.

Or blanc, ancien nom du *Platine*.

Or en chiffons, cendres provenant de broderies d'or. On s'en sert pour dorer l'argent.

Or en coquille, feuilles d'or broyées avec du miel et dissoutes dans de l'eau de gomme, à l'usage des peintres et coloristes.

Or de couleur, alliage d'or, de fer, de cuivre ou d'argent, dont les teintes sont assez variées et qu'on emploie en bijouterie.

Or fulminant, oxyde d'or ammoniacal; il est susceptible d'être décomposé par la chaleur ou par un frottement subit et vif; il détonne alors avec force : ce qui lui a valu le nom qu'il porte.

Or horizontal, préparation pharmaceutique, plus connue sous le nom d'*Azoch*. *Voy.* ce mot.

Or mussif ou *musif* (pour *mosaïque* ?), dit aussi *Or de Judée*, deuto-sulfure d'étain, s'emploie, dans la Décoration, pour imiter le frottis du bronze antique. On s'en sert aussi pour frotter les coussins des machines électriques.

Or potable, préparation employée autrefois comme cordial : c'était un liquide composé d'une huile volatile versée dans une dissolution de chlorhydrate d'or et dissoute dans de l'alcool. Quelquefois on a décoré de ce nom une préparation contenant de l'or simplement suspendu, comme l'*Or potable* d'Helvétius, ou même n'en contenant pas du tout, comme l'*Or potable des pauvres*, de J.-B. Zapata, qui était une simple dissolution de sucre dans de l'eau-de-vie. *Voy.* aussi LENTISQUE.

Or vert, alliage qui s'obtient en fondant ensemble

708 parties d'or avec 292 d'argent. Il est employé en bijouterie. Les anciens appelaient cet or *electrum*.

ORACLES (du latin *oracula*, même signification), réponses que, dans la croyance des païens, les dieux faisaient aux questions qui leur étaient adressées. On a étendu ce nom aux lieux où se faisaient ces réponses et aux ministres du culte qui les interprétaient. Les oracles les plus célèbres de l'antiquité furent, chez les Grecs, ceux de Jupiter, à Dodone en Thesprotie, à Olympie en Élide, en Crète, en Libye dans le temple d'Ammon ; d'Apollon, à Delphes en Phocide, où le dieu parlait par la bouche de la Pythie, à Délos, à Isménium en Béotie, à Didyme, à Patare, à Claros, etc.; d'Esculape, à Épidaure; de Trophonius, à Lébadée; d'Amphiaraüs, à Oropus sur les frontières de l'Attique. En Italie, on cite en première ligne la sibylle de Cumes et les livres Sibyllins, puis les *sorts* de la Fortune de Préneste, les oracles des nymphes Albunea, Carmenta, Egérie ; des dieux Picus et Faunus, etc. Les peuples barbares de l'Europe ancienne eurent aussi leurs oracles : un des plus fameux est celui de l'île de Seyn, en Bretagne, qui était desservi par neuf prêtresses gauloises.

On a beaucoup disputé sur les oracles, les uns les attribuant à la fourberie, les autres au démon ; quelques-uns à une espèce de seconde vue analogue à la lucidité somnambulique. Nous avons de Plutarque deux traités, l'un sur l'*Oracle de Delphes*, l'autre sur la *Cessation des Oracles;* et de Porphyre, un livre *De la philosophie par les Oracles*. Parmi les auteurs chrétiens, on peut consulter sur ce sujet les Pères de l'Église, Eusèbe notamment; les écrits du jésuite Baltus, de Van-Dale, de Fontenelle (*Histoire des Oracles*), un *Mémoire* de Clavier *sur les Oracles des anciens*. — Les *Oracles sibyllins* qui nous sont parvenus (14 livres en vers grecs, récemment édités et mis en vers latins par M. Alexandre, 1842-52), sont une œuvre apocryphe du IIe siècle.

ORAGE. *Voy*. PLUIE, VENT, FOUDRE, TONNERRE.

ORAISON (du latin *oratio*, discours). Dans son acception la plus générale, ce mot est synonyme de *langage :* c'est en ce sens que plusieurs grammairiens donnent aux différentes espèces de mots le nom de *parties d'oraison*.—On nomme spécialement *Oraison* toute œuvre d'éloquence destinée à être prononcée en public : c'est ainsi qu'on dit : les *Oraisons de Démosthène, de Cicéron;* les *O. funèbres* de Bossuet.

L'*O. funèbre* appartient à l'éloquence démonstrative : c'est un genre où la France n'a pas de rivale, et dans lequel ont excellé Bossuet, Fléchier, Mascaron, et, après eux, Massillon, le P. Larue, Beauvais, Boismont. Les chefs-d'œuvre du genre sont les *O. funèbres de la reine d'Angleterre*, *de Madame*, *de Condé*, par Bossuet; *d'Anne d'Autriche, de Beaufort, de Séguier*, par Mascaron; *de Turenne*, *de la duchesse de Montausier*, *de Le Tellier*, par Fléchier; *de Louis XIV*, par Massillon ; *de Louis XV*, par Beauvais.

En Liturgie, *Oraison* est en général synonyme de *Prière;* mais on appelle spécialement ainsi la prière propre à l'office du jour ou aux commémorations des fêtes et féries, et qui est toujours précédée d'une antienne ou d'un verset. L'oraison termine les laudes, prime, tierce, sexte, none et les vêpres. — L'oraison est dite *vocale*, quand elle est faite à haute voix; *mentale*, quand on la fait intérieurement; *jaculatoire*, quand c'est une sorte d'élan, une courte demande exprimée avec ferveur.

Oraison dominicale (du latin *Dominus*, Seigneur, parce qu'elle s'adresse à Dieu même), vulgairement *Pater*, *Pater noster*, des mots par lesquels commence cette oraison; prière adressée à Dieu le Père par Jésus-Christ lui-même, qui l'enseigna à ses disciples. Depuis l'origine de l'Église, l'oraison dominicale a toujours été considérée comme une partie essentielle du culte public; elle se trouve dans toutes les liturgies.

ORANG, *Pithecus*, genre de Mammifères quadrumanes, de la famille des Singes, qui ont la plus grande ressemblance avec l'homme. Ils ont pour caractères : un museau très-proéminent, l'angle facial de 55 à 65°, 32 dents, semblables à celles de l'homme, si ce n'est que les canines sont plus longues et se logent dans une cavité de la mâchoire opposée; ongles plats; point de queue ni de callosités aux fesses; membres supérieurs descendant au-dessous du genou. Seuls de tous les quadrumanes, ils offrent l'os hyoïde, le foie et le cœcum semblables à ceux de l'homme. Les Orangs n'ont point la pétulance ni la brutalité des autres singes; leurs mouvements sont graves; ils se tiennent habituellement debout sur les pieds de derrière : leur taille, dans l'âge adulte, paraît pouvoir dépasser 2 mètres; leur force musculaire est considérable. Les femelles sont sujettes à des accidents mensuels comme la femme. La plupart des naturalistes distinguent deux espèces d'Orangs : l'*Orang* proprement dit, appelé ordinairement *Orang-outang* ou *Orang-houtan*, *Orang roux*, *Homme des bois* (*Pithecus satyrus*, *Satyrus rufus*, etc.), et le *Pongo* ou *Orang noir* (*Pongo Wurmbii* et *Abelii*). L'absence d'abajoues chez les premiers et la forme toute particulière de la tête chez les Pongos (front très-déprimé, crâne petit, face pyramidale) font, avec la couleur, toute la différence entre les deux espèces. On les trouve en Asie, dans les forêts de Sumatra, de l'Inde orientale, de la Cochinchine ou de la presqu'île de Malacca, et en Afrique, dans les régions voisines de l'équateur. On ne sait encore que fort peu de chose sur ces animaux singuliers, faute d'avoir pu jusqu'ici posséder ou du moins conserver vivant aucun sujet de l'âge adulte : les Orangs pris jeunes n'ont pu supporter les rigueurs de nos climats; les individus déjà grands, malgré leur caractère naturellement doux, se défendent avec une sorte de fureur contre les attaques des chasseurs et peuvent difficilement être pris vivants. Le nombre de ces animaux devient d'ailleurs de plus en plus rare : la race tend à disparaître.

Orang noir : c'est le *Chimpanzé* ou *Troglodyte*.

ORANGE, *Pomum aurantii* (dérivé d'*aurum*, à cause de sa couleur d'or), *Hesperidium*, le fruit de l'Oranger. C'est une baie charnue, de forme sphérique, se divisant intérieurement en une dizaine de loges, remplies d'une pulpe juteuse et pouvant se séparer sans déchirement, et recouverte extérieurement d'une écorce luisante de couleur d'abord verte, puis d'un beau jaune d'or à l'état de maturité : cette écorce, ou *zeste*, est formée de deux couches, l'une extérieure, mince, colorée, parsemée de glandes contenant une huile volatile et inflammable ; l'autre intérieure, épaisse, blanche, renfermant une substance particulière, qu'on a nommée *hespéridine*. Les Oranges sont l'objet d'un commerce considérable dans le midi de l'Europe ; les meilleures viennent des îles Açores, de Malte, de Portugal, du royaume de Naples, de Sicile, des îles Baléares. Depuis plusieurs années, on en expédie de grandes quantités d'Algérie, notamment de Blidah.

Les poëtes faisaient croître les oranges, qu'ils appelaient *pommes d'or*, dans le jardin des Hespérides, et en confiaient la garde à un dragon redoutable.

ORANGE, une des sept couleurs primitives dont se compose la lumière, entre le jaune et le rouge. C'est la moins réfrangible après la couleur rouge.

ORANGER, *Citrus*, genre type de la famille des Aurantiacées, comprend, outre l'*Oranger* proprement dit, le *Citronnier*, le *Cédratier*, le *Limettier*, le *Limonnier* et le *Bigaradier*.

L'*Oranger proprement dit* (*Citrus aurantium*), originaire de l'Asie orientale, est un arbre élégant, à cime arrondie, de taille assez haute, à rameaux anguleux, à feuilles oblongues, aiguës, dentelées sur le bord, à pétiole légèrement ailé, toujours vertes; à fleurs blanches, d'une odeur suave bien connue :

calice cupuliforme, quinquéfide; corolle à 5 pétales, très-épais, droits, obtus et presque linéaires avant leur épanouissement; étamines nombreuses, polyadelphes; style simple, surmonté d'un stigmate globuleux et visqueux; disque hypogyne, quelquefois métamorphosé en étamine; toutes les parties de la fleur sont criblées de petites glandes (surtout visibles dans les pétales) qui sécrètent une huile volatile très-aromatique (*huile de néroli*); on extrait cette essence des pétales soit par la distillation avec de l'eau, soit par la macération dans une huile grasse; une petite goutte de cette essence suffit pour aromatiser une grande quantité d'eau qui prend le nom d'*eau de fleurs d'oranger*. Les fruits verts sont très-amers et servent à la fabrication de diverses liqueurs; on les confit et on les vend sous le nom de *chinois*. Le fruit mûr, ou l'*orange*, est l'un des plus beaux fruits que l'on connaisse (*Voy.* ORANGE). Bien que la maturité de l'orange puisse s'effectuer dans le cours d'une saison, il arrive souvent, surtout dans les climats tempérés, comme le midi de la France, qu'on laisse le fruit sur l'arbre pendant le cours de deux étés afin qu'il acquière plus de suavité. L'orange bien mûre est très-rafraîchissante : elle se sert sur nos tables. L'écorce fraîche entre dans la composition de certaines liqueurs, notamment de *curaçao;* on peut aussi la confire au sucre. C'est de l'écorce qu'on extrait l'*essence de Portugal* ou *huile volatile d'écorce d'orange*, dont on fait usage pour la toilette; on en fait aussi un sirop amer recommandé comme tonique. Le suc de l'orange, mêlé à l'eau et au sucre dans des proportions convenables, constitue une boisson tempérante et rafraîchissante (*orangeade*), très-utile dans certaines maladies inflammatoires. Comme la limonade, l'orangeade se prépare soit à froid, soit à chaud, suivant l'indication. — Tout le monde connaît les propriétés antispasmodiques de l'eau de fleur d'oranger et ses usages. Les feuilles d'oranger sont également antispasmodiques et un peu toniques; on les associe ordinairement aux fleurs du tilleul. — La fleur d'oranger est le symbole de la douceur et de la virginité : c'est ce qui lui a valu le privilége de former le bouquet des jeunes mariées.

La culture en caisse des orangers, dans les pays froids ou tempérés, exige qu'on leur fasse passer sept mois de l'année dans des serres dans lesquelles on entretient une température de 6 à 8 degrés centigrades, et que l'on n'ouvre que pour renouveler l'air pendant les beaux jours; on a construit à cet effet dans les grands palais (notamment aux Tuileries et à Versailles) de vastes salles dites *orangeries*. Les orangers qu'on y conserve exigent, s'ils sont très-touffus, des arrosages copieux tous les quinze jours, tandis que ceux qui ont peu de feuilles n'en demandent que tous les mois. En plein air on arrose tous les quatre jours avec de l'eau qui a été exposée au soleil. On sort les orangers vers le 15 mai, et on les rentre vers la mi-octobre. De temps à autre on renouvelle une partie de leur terre.

L'oranger est connu de toute antiquité. On le croit originaire de l'Inde au delà du Gange; de là il aurait été importé en Arabie, puis en Palestine, en Égypte et dans les contrées barbaresques, où les poëtes anciens plaçaient le jardin des Hespérides. Il ne fut introduit en Sicile qu'au commencement du XIe siècle. Les croisés le répandirent en Italie et même en Provence (à Hyères). A cette époque les Arabes l'avaient déjà importé en Espagne. Au commencement du XVIe siècle, il n'existait encore dans le nord de la France qu'un seul pied d'oranger : c'est celui de l'Orangerie de Versailles, connu sous le nom de *François Ier* ou de *Grand connétable;* il avait été semé à Pampelune en 1421, puis acheté par le connétable de Bourbon et transporté successivement à Chantilly, à Fontainebleau et à Versailles. MM. Risso et Poiteau ont donné l'*Hist. nat. des Orangers*, Paris, 1818, in-fo avec pl.

ORANG-OUTANG ou HOUTAN. *Voy.* ORANG.

ORATEUR, ORATOIRE (GENRE). L'*Orateur* est celui qui prononce un discours devant des hommes assemblés. On distingue les *Orateurs profanes* et les *O. sacrés*. Les plus célèbres sont : parmi les premiers, Périclès, Démosthène, Eschine, chez les Grecs; Cicéron et Hortensius chez les Romains; Pitt, Fox, Mirabeau, Foy, O'Connell, dans les temps modernes; parmi les seconds, S. Jean Chrysostôme, S. Basile, S. Augustin dans les premiers siècles du christianisme; Pierre l'ermite et S. Bernard, au moyen âge; Bossuet, Bourdaloue, Massillon, Fléchier au XVIIe siècle.

On trouvera au mot ÉLOQUENCE les principales divisions du *Genre oratoire*. Pour les préceptes du genre et l'appréciation des orateurs, on peut consulter l'*Orator* et le *De Oratore* de Cicéron, les *Jugements des Orateurs* de Denys d'Halicarnasse, le traité de Quintilien *De Institutione oratoria*, les ouvrages de Hugh Blair, de l'abbé Maury, de M. Villemain, les *Institutions oratoires* de Delamalle et le *Livre des Orateurs* de Cormenin. *V.* aussi PRÉDICATION.

En Angleterre, on appelle *Orateur* (*Speaker*) le président de la chambre des communes. Il est élu à la pluralité des voix; c'est lui qui expose les affaires. On porte devant lui, dans les cérémonies publiques, une masse d'or couronnée.

ORATOIRE (du latin *orare*, prier), lieu destiné à la prière faite en particulier. Ce nom fut donné d'abord aux petites chapelles qui étaient jointes aux monastères, et où les moines faisaient leurs prières avant qu'ils eussent des églises. Plus tard, il fut appliqué aux chapelles des maisons particulières. Il y a cette différence entre l'oratoire et la chapelle, que dans cette dernière on peut dire la sainte messe avec la permission de l'ordinaire, tandis que l'oratoire ne sert que pour les prières particulières. Le conciliabule de Constantinople de 861 interdit formellement de célébrer la liturgie et de baptiser dans les oratoires domestiques.

C'est du mot *Oratoire*, par lequel était désigné l'endroit où S. Philippe de Néri tint les premières réunions de ses disciples, que la célèbre congrégation fondée par lui tira le nom sous lequel elle est connue. *Voy.* ORATOIRE au *Dict. univ. d'H. et de G.*

ORATORIO, pièce de musique religieuse, ainsi appelée parce que le premier morceau de ce genre fut exécuté dans l'église de la congrégation de l'Oratoire à Rome, par l'ordre de S. Philippe de Néri. L'oratorio est une sorte de drame religieux exécuté à grand orchestre et par un grand nombre de chanteurs. On n'exécute plus guère d'oratorios que dans les grandes solennités musicales et dans les concerts spirituels. En Allemagne et en Angleterre, on y déploie un très-grand luxe d'exécution. Les oratorios les plus célèbres sont ceux de Cimarosa, d'Haydn, d'Hændel, de Beethoven, de Jomelli et de Mozart.

ORBE ou ORBITE (du latin *orbis*, cercle), ligne courbe qu'une planète décrit à travers l'espace dans son mouvement de translation autour du soleil. Depuis les découvertes de Képler, on sait que les orbites des planètes sont des ellipses dont le soleil occupe l'un des foyers. L'orbite de la terre porte le nom d'*écliptique*. *Voy.* ce mot.

On se sert quelquefois du mot *Orbe* pour désigner le corps même ou le contour d'un astre : ainsi l'on dit l'orbe du soleil, l'orbe de la lune; mais plus généralement *orbe* est synonyme d'*orbite*.

ORBICULAIRE (du latin *orbis*, cercle), se dit en Zoologie de tout être dont le corps a une forme presque sphérique. Il y a des poissons orbiculaires; il y a aussi des coquilles orbiculaires, dont les valves présentent des bords également éloignés du centre.

ORBITE (de *orbis*, cercle). En Anatomie, on appelle *orbites* les cavités destinées à loger le globe de l'œil. Les *orbites* ou *fosses orbitaires* sont situés à la partie supérieure de la face, et composés de

sept os : du coronal supérieurement, de l'os palatin et de l'os maxillaire inférieurement, du sphénoïde et de l'os malaire à la partie externe, enfin de l'ethmoïde et de l'os unguis à la partie interne.

En Astronomie, on nomme *Orbite* la courbe que décrit une planète autour du soleil. *Voy.* ORBE.

ORCA, nom sous lequel les anciens désignaient un Cétacé qu'on croit appartenir au genre Dauphin. — Les Naturalistes modernes ont donné ce nom à deux espèces différentes, l'une de la Méditerranée, l'autre des mers du Nord. *Voy.* MARSOUIN et ORQUE.

ORCANÈTE, nom vulgaire de deux plantes de la famille des Borraginées, tribu des Anchusées, la *Buglosse des teinturiers* ou *Grémil tinctorial* (*Lithospermum*), et l'*Onosme vipérine* (*O. echioïdes*) ; il est aussi donné à la couleur qu'on tire de ces deux plantes, et qui s'extrait de leurs racines. La 1re de ces plantes, qui est l'Orcanète propre, fournit une jolie couleur d'un rouge vermeil peu tenace, qui sert à teindre certaines étoffes, et qui est employé par les confiseurs et les pharmaciens ; la 2e donne un rouge blanc qui passe au bleu par diverses préparations.

ORCHESTIQUE (du grec *orkheisthai*, danser), une des trois formes de la danse chez les Grecs. *V.* DANSE.

ORCHESTRE (du grec *orkhesthai*, danser, parce qu'originairement c'était le nom du lieu où s'exécutaient les danses). Chez les Grecs, l'*orchestre* était la deuxième partie du théâtre, partie inférieure, destinée aux acteurs, aux chœurs, aux musiciens, etc. Elle était faite en demi-cercle et garnie de siéges tout autour. Elle se divisait en trois parties : la 1re, où se plaçaient les danseurs, portait particulièrement le nom d'*orchestre* ; la 2e, où se plaçaient les chœurs, s'appelait *thymélé* ; la 3e, dite *hyposcénion*, est celle où se trouvaient les musiciens.

Aujourd'hui, le nom d'*Orchestre* s'applique exclusivement à la musique et s'entend, tantôt du lieu où se tiennent les musiciens, tantôt de la réunion de tous les musiciens. L'orchestre réunit les trois sortes d'instruments, à corde, à vent et à percussion. Les instruments qu'on y fait entrer le plus souvent sont : le violon, la viole, le violoncelle, la contre-basse, l'octave, la flûte, le hautbois, la clarinette, la trompette, le cor, le cornet à piston, le basson, le trombone, les timbales, les cymbales, le tambour, la grosse caisse, auxquels il faut joindre l'ophicléide, récemment introduit. Le nombre et l'importance relative des instruments ont varié selon les époques, selon le goût des compositeurs. La connaissance des instruments, de leur partie, de leurs effets, de la manière dont ils s'enchaînent et se commandent, est l'*instrumentation* ; l'art de les employer dans un but déterminé est l'*orchestration*.

L'orchestre français ne date que du siècle de Louis XIV. Il fut organisé par Lulli, mais ne commença réellement à devenir important que depuis Gluck. Aujourd'hui, l'orchestre a pris des proportions énormes, et trop souvent il écrase les voix, quand il ne devrait que les accompagner pour les faire valoir.

ORCHESTRINO. *Voy.* ORPHÉON.

ORCHIDE, *Orchis* (du grec *orkhis*, testicule, à cause de la forme des bulbes), genre type de la famille des Orchidées, tribu des Ophrydées, renferme des plantes herbacées à feuilles radicales, un peu épaisses ; à fleurs en épi terminal : division supérieure du périanthe en forme de casque ; labelle prolongé en éperon ; masses polliniques à rétinacles libres, renfermés dans une bursicule commune. Ce genre comprend un grand nombre d'espèces ; les plus remarquables sont : l'*Orchide militaire* (*O. militaris*), dont la tige offre à son extrémité le modèle d'un beau panache long de 8 à 12 centimètres ; composé de fleurs purpurines, quelquefois mélangées de rose et de blanc ; cette plante est très-commune aux mois d'avril et de mai dans les prés, les bois montueux, en France, en Suisse, en Allemagne ; l'*O. singe* (*O. simia*), à fleurs purpurines, quelquefois blanchâtres avec des taches pourpres : le labelle inférieur est très-étroit, ses divisions profondes, linéaires ; on les a comparées aux quatre membres d'un singe ; l'*O. maculée* (*O. maculata*), dont les feuilles sont parsemées de taches noirâtres ; l'*O. bouffon* (*O. morio*), commune dans le midi de la France : ses fleurs ont la forme d'une marotte ; l'*O. papilionacée* (*O. papilionacæa*), très-belle espèce qui l'emporte sur toutes les autres par la grandeur de ses fleurs, d'un très-beau port, d'un pourpre rougeâtre. Cette plante habite les contrées méridionales de l'Europe ; on la trouve aussi dans la Barbarie. — Les bulbes des diverses espèces d'Orchide fournissent le *Salep* des Orientaux. *Voy.* SALEP.

ORCHIDÉES (du genre type *Orchis*), famille de plantes monocotylédones, renferme près de 3,000 espèces, toutes remarquables par la beauté et la bizarrerie de leurs fleurs. Ce sont des plantes herbacées vivaces, quelquefois parasites, dont la racine, composée de fibres simples et cylindriques, est souvent accompagnée d'un ou de deux tubercules charnus, ovoïdes ou globuleux, entiers ou digités : feuilles simples, alternes, engaînantes, naissant immédiatement de la tige ou de rameaux courts, renflés, charnus, nommés *pseudobulbes* ; fleurs souvent très-grandes et d'une forme particulière, solitaires, fasciculées, en épis ou en panicule ; calice à 6 divisions profondes, dont 3 intérieures et 3 externes ; celles-ci étalées, ou rapprochées en forme de casque ; des 3 divisions internes, 2 sont latérales, supérieures et semblables entre elles ; la 3e est inférieure, d'une figure toute particulière, et porte le nom de *labelle* ou *tablier* ; elle présente parfois à sa base un prolongement creux nommé *éperon*. Du centre de la fleur s'élève sur le sommet de l'ovaire une sorte de columelle nommée *gynostème*, formée par le style et les 3 filets staminaux soudés, et portant à sa face antérieure et supérieure une fossette glanduleuse qui est le stigmate, et à son sommet une anthère à 2 loges. Au sommet du gynostème, sur les parties latérales de l'anthère, on trouve, excepté dans le genre *Cypripedium*, 2 petits tubercules qui sont des étamines avortées et qu'on nomme *staminodes*. Le fruit est ordinairement une capsule uniloculaire, s'ouvrant en 3 valves et contenant un grand nombre de graines très petites.

Les Botanistes divisent cette famille en 7 grandes tribus : *Malaxidées*, *Épidendrées*, *Vandées*, *Ophrydées*, *Aréthusées*, *Néottiées*, *Cypripédiées*. Principaux genres : *Orchis*, *Liparis*, *Lælia*, *Ophrys*, *Neottia*, *Epidendrum*, *Angrec*, *Peristeria*, *Limodorum*, *Vanille*, *Cypripedium*, etc.

A part la *Vanille*, dont les fruits sont employés à cause de la pulpe parfumée qu'ils contiennent, et l'*Orchide* proprement dite, dont les tubercules fournissent le *Salep*, il y a peu d'Orchidées qui soient utiles ; mais on en cultive un grand nombre d'espèces comme plantes d'agrément : les plus extraordinaires sont originaires du Mexique.

ORCINE, principe colorant de l'Orseille. *V.* ORSEILLE.

ORCYNUS, poisson. *Voy.* GERMON.

ORDALIE (du saxon *urtheil*, jugement). *Voy.* JUGEMENT DE DIEU au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

ORDINAIRE (L'). En Droit canon, on désigne ainsi le supérieur ecclésiastique ayant juridiction *ordinaire* dans une certaine circonscription de territoire (*Proprius pastor*). Dans l'usage commun, le mot *ordinaire* s'emploie en parlant de l'évêque et de son droit de juridiction dans son diocèse.

Dans la Liturgie, on appelle l'*Ordinaire* (*Ordo*) un livre qui indique pour chaque jour la manière de réciter l'office divin, de dire la messe, en un mot ce qui doit se dire à l'autel et au chœur. — L'*Ordinaire de la messe*, ce sont les prières qui se disent tous les jours à la messe, et qui ne changent jamais.

ORDINAL (L'). Les Anglais appellent ainsi un livre composé sous le règne d'Édouard VI et substitué dans tout le royaume au *Pontifical romain*. Ce livre contient le détail des cérémonies religieuses nécessaires pour la célébration du service divin.

Nombres ordinaux. *Voy*. NOMBRE.

ORDINATION, cérémonie religieuse de l'église catholique par laquelle on confère les ordres. *V*. ORDRE.

ORDO, livre d'église. *Voy*. ORDINAIRE.

ORDONNANCES. Avant 1789, ce mot désignait les lois faites par les rois de France, et comprenait, outre les ordonnances proprement dites, les édits, déclarations, lettres patentes, etc. Elles portaient en tête : *Au nom du roi*, étaient signées du souverain, contresignées par un secrétaire d'État, et scellées du grand sceau ; elles se terminaient par cette clause : *car tel est notre bon plaisir*. — Ce n'est que sous la 3e race que l'on voit employer le mot *ordonnance :* on disait auparavant *édit*, *constitution*, *capitulaire*. La première ordonnance rendue en français est datée de 1287. La collection des *Ordonnances des rois de France de la 3e race*, commencée par l'ordre de Louis XIV en 1706, se continue encore aujourd'hui par les soins de l'Académie des Inscriptions, et forme une des collections les plus vastes et les plus précieuses que nous possédions.

Sous la Restauration et sous la monarchie de Juillet, on a donné le nom d'*Ordonnances* aux règlements faits par le roi pour l'exécution des lois, ou sur des objets d'administration qui ne doivent pas être la matière d'une loi. Depuis le 2 décembre 1851, ce mot a fait place à celui de *Décret*.

On donne aussi le nom d'*Ordonnances :* 1° aux décisions du Conseil d'État en matière contentieuse, lorsqu'elles sont revêtues de l'approbation du chef de l'État; 2° aux décisions rendues, en matière criminelle, par les tribunaux de première instance, réunis en la chambre du conseil et sur le rapport du juge d'instruction; 3° à l'ordre ou autorisation que donne un juge, au bas d'une requête à la suite d'un procès-verbal; 4° à certaines mesures disciplinaires prises par les évêques dans les limites de leur autorité, etc.

ORDONNANCE, messager militaire à cheval, placé à la disposition d'un général pour porter ses dépêches. La réunion des ordonnances forme l'escorte du général. — On appelle *Officier d'ordonnance* un officier détaché près d'un général pour remplir sous ses ordres les fonctions d'aide de camp.

On appelle encore *Ordonnance* le mandat de payement délivré par un administrateur supérieur (ministre, préfet, etc.), en exécution de la loi du Budget.

ORDONNATEUR (COMMISSAIRE), titre que l'on donne à des administrateurs qui *ordonnancent* les dépenses de l'armée, de la marine; tels sont les *Commissaires de la marine;* tels étaient les *Commissaires des guerres*. *Voy*. ces mots.

ORDONNÉE. On donne ce nom, en Géométrie, à une droite tirée d'un point de la circonférence perpendiculairement à son axe. Elle sert à déterminer la position d'un point conjointement avec l'abscisse. *Voy*. COORDONNÉES et ABSCISSE.

ORDRE (du latin *ordo*). Ce mot, qui, dans son acception la plus générale, signifie l'arrangement des parties d'un tout ou le commandement d'un supérieur, a différentes acceptions spéciales.

Dans les classifications admises pour les sciences, l'*Ordre* est une des principales divisions. En Histoire naturelle, les classes sont ordinairement subdivisées en *ordres*, qui eux-mêmes se subdivisent en *familles*. — En Géométrie, on distingue divers *ordres* de lignes correspondant aux degrés des équations qui les représentent : les lignes droites composent le 1er ordre; les sections coniques le 2e; les autres courbes le 3e, le 4e, etc., suivant que leurs équations sont du 3e, du 4e degré, etc.

Dans l'Art militaire, on distingue l'*Ordre de bataille*, l'*O. de marche*, l'*O. de revue* (*Voy*. TACTIQUE et STRATÉGIE), l'*O. profond* et l'*O. mince* (*Voy*. FILE). — On entend par *O. du jour* une injonction transmise par écrit à une armée ou à un corps de troupe de la part d'une autorité supérieure. L'ordre du jour est toujours transcrit et conservé sur un registre particulier : on cite comme modèles les ordres du jour de Frédéric II et de Napoléon; Washington est le premier qui ait consacré l'ordre du jour à la répartition du blâme ou de l'éloge.

Dans les Assemblées délibérantes, on entend par *Ordre du jour* la succession des objets dont on doit s'occuper dans la séance du jour. — *Passer à l'ordre du jour*, c'est cesser de s'occuper de la question sur laquelle on délibère pour passer à celle qui vient après dans le programme de la séance.

En Architecture, on entend par *Ordre* toute disposition particulière des parties principales d'un édifice, telles que le piédestal, la colonne et l'entablement. On admet ordinairement 5 ordres d'architecture : l'*O. dorique*, le plus simple de tous, qui exprime surtout la force et la solidité, et qui se reconnaît à l'absence de toute base et aux triglyphes qui ornent sa frise ; l'*O. ionique*, caractérisé par les volutes de son chapiteau; l'*O. corinthien*, reconnaissable aux feuilles d'acanthe qui ornent également son chapiteau (ces trois premiers étaient les seuls qu'eussent les Grecs); l'*O. toscan*, qui exclut tout ornement dans toutes ses parties; enfin l'*O. composite*, qui réunit le chapiteau corinthien aux volutes de l'ionique. On appelle encore *O. composé*, toutes les ordonnances arbitraires ou capricieuses qui s'éloignent des règles ordinaires; *O. persique* ou *caryatide*, ceux où l'on voit des figures d'esclaves en place de colonnes; *O. attique*, un petit ordre de pilastres de la plus courte proportion, ayant pour entablement une corniche architravée : on en voit des exemples au palais du quai d'Orsay à Paris et au palais de Versailles, du côté du jardin. — Toutes ces règles et ces distinctions ne conviennent qu'à l'architecture des anciens, à celle des Grecs ou des Romains; l'architecture gothique ne saurait s'y plier.

Dans le Clergé, on distingue différents degrés qui composent la hiérarchie ecclésiastique; ces degrés forment deux ordres : les *O. mineurs*, au nombre de 4 (ceux de *portier*, *lecteur*, *exorciste* et *acolyte*), et les *O. majeurs* ou *sacrés*, au nombre de 3 (le *sous-diaconat*, le *diaconat* et la *prêtrise*). Aujourd'hui les ordres mineurs sont ordinairement confondus sous le nom de *minorat;* l'âge requis pour y être admis est 18 ans. On ne peut être sous-diacre avant 21 ans et prêtre avant 24. — Le *sacrement de l'Ordre*, le 6e des sacrements institués par Jésus-Christ, est celui qui donne un caractère particulier aux ecclésiastiques lorsqu'ils se consacrent au service des autels. Pour *ordonner* un prêtre, l'évêque lui impose les mains en récitant les prières propres à la circonstance; il le revêt ensuite des ornements du sacerdoce, lui consacre les mains avec l'huile des catéchumènes et lui confère le droit d'offrir le saint sacrifice en lui faisant toucher le calice plein de vin et la patène avec le pain. Le nouveau prêtre célèbre après l'évêque, et, après la communion, l'évêque lui impose de nouveau les mains et lui donne le pouvoir de remettre les péchés. — L'ordination des évêques s'appelle *consécration*, *sacre*. *Voy*. ÉVÊQUE.

En Jurisprudence, on appelle *Ordre* l'état qui est dressé des créanciers d'un homme lorsque le prix de ses biens est distribué entre les créanciers suivant le rang de leurs hypothèques. Le Code Napoléon (art. 2166 et 2218) et le Code de procédure civile (749-779) règlent tout ce qui est relatif aux formalités qui doivent être observées dans un *ordre*, ainsi qu'aux contestations qui peuvent s'y élever. — En termes de Commerce, on se sert de ce mot pour

exprimer la cession ou le transport qui est fait d'une somme d'argent, par billet ou par lettre de change, au profit d'un tiers, par celui à qui elle est due : l'écrit qui exprime ce transport est appelé *Billet à ordre*. *Voy.* ce mot.

ORDRES, classes diverses qui composent une nation. On distinguait chez les anciens Égyptiens et chez les Indiens 4 ordres ou classes : les *prêtres*, les *guerriers*, les *commerçants* et les *artisans*. Les Romains avaient 3 ordres : l'*O. des Sénateurs*, l'*O. équestre* ou *des Chevaliers*, l'*O. des Plébéiens*. En France et dans plusieurs contrées de l'Europe, on a aussi pendant longtemps distingué 3 ordres : le *clergé*, la *noblesse* et le *tiers état*; en Suède il y en a 4 : la *noblesse*, le *clergé*, les *bourgeois* et les *paysans*.—On appelle *Ordre judiciaire*, l'ensemble des corps de magistrature chargés de l'administration de la justice; *O. des avocats*, la réunion de ceux qui exercent cette profession. *Voy.* AVOCATS.

ORDRES DE CHEVALERIE. On nomme ainsi :

1°. Des corporations religieuses militaires qui se formèrent du temps des Croisades, et dont quelques-unes se sont perpétuées jusqu'à nos jours. Tels étaient les *Hospitaliers*, les *Templiers*, les *Chevaliers teutoniques*, *de Malte*, *de Calatrava*, etc.;

2°. Les diverses réunions de personnes décorées des distinctions honorifiques destinées à récompenser le mérite civil ou militaire; les principaux de ces ordres sont les *Ordres de la Légion d'honneur*, *du Saint-Esprit*, *de Saint-Louis*, *de Saint-Michel*, *de Saint-Lazare*, *du Mérite militaire*, *de la Toison d'or*, *de Marie-Thérèse*, *de Saint-Etienne*, *de Léopold*, *de la Fidélité*, *de la Jarretière*, *du Bain*, *du Christ*, *de l'Éléphant*, *de l'Éperon d'or*, *du Faucon blanc*, *de l'Aigle*, *de Saint-Vladimir*, *de Saint-André*, *de Sainte-Anne*, *de Saint-Georges*, *de Saint-Alexandre-Nevski*, *de l'Etoile polaire*, *des Cincinnati*, etc. (*Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*).

On trouvera la description et l'histoire de ces ordres dans les ouvrages de St-Allais (1811), Perrot (1819 et 1846), J. Bresson (1844), G. de Genouillac (1853), etc.

ORDRES MONASTIQUES ou RELIGIEUX, associations de moines qui, tout en pouvant vivre dispersés dans des monastères ou dans des lieux différents, sont tous soumis à une même règle. On appelle *chef d'ordre* le monastère principal, celui où réside le supérieur général de l'ordre. Les plus célèbres ordres monastiques sont, en suivant l'ordre de leur fondation, ceux des *Bénédictins*, des *Chartreux*, des *Cisterciens* ou *de Cîteaux*, des *Prémontrés*, des *Franciscains* ou *Cordeliers*, des *Dominicains* ou *Jacobins*, des *Carmes*, des *Augustins*, des *Servites*, des *Mathurins*, des *Théatins*, des *Trappistes*, des *Jésuites*, des *Capucins*, etc. — On donnait spécialement le nom d'*Ordres mendiants* aux 4 grands ordres des Franciscains, des Dominicains ou Jacobins, des Carmes et des Augustins (*Voy.* MENDIANTS).

L'*Histoire des Ordres monastiques* a été écrite par Hélyot (Paris, 1714-19, 8 vol. in-4) et par Dœring (Dresde, 1828). M. l'abbé Tiron a donné plus récemment l'*Histoire des costumes des Ordres religieux civils et militaires*.

OREILLARD, *Plecotus*, genre de Chéiroptères ou Chauves-souris, assez semblables aux Vespertiliens, renferme une quinzaine d'espèces remarquables par l'extrême développement de leurs oreilles qui sont presque aussi longues que tout le corps. L'espèce type est l'*Oreillard d'Europe* (*Plecotus vulgaris*), long de 7 à 8 centimètres, à tête aplatie, au museau renflé des deux côtés et assez large. Le pelage est gris brun sur les parties supérieures, cendré aux inférieures. Cette espèce habite les vieux édifices : elle n'est pas rare aux environs de Paris.

Oreillard est aussi le nom vulgaire d'une espèce de Grèbe (*Podiceps auritus*).

OREILLE (du latin *auris*), organe de l'ouïe. Les Anatomistes distinguent : 1° l'*O. externe*, formée du pavillon ou auricule, et du conduit auriculaire ou auditif externe; 2° l'*O. moyenne*, logée dans l'os temporal et comprenant la caisse du tympan et ses dépendances, les fenêtres ovale et ronde, les cellules mastoïdiennes, la trompe d'Eustache et les 4 osselets (marteau, enclume, os lenticulaire et étrier); 3° l'*O. interne*, logée plus profondément dans la portion du temporal, dite *le rocher*, et comprenant le labyrinthe que constituent les trois canaux demi-circulaires, le limaçon et le vestibule. Les rayons sonores sont successivement reçus et réfléchis dans toutes ces cavités jusqu'à ce qu'ils viennent ébranler le nerf acoustique situé dans la cavité la plus profonde.

L'organe de l'ouïe n'est bien distinct que chez les Vertébrés et les Mollusques céphalopodes; les autres Mollusques, les Zoophytes, Rayonnés, les Entozoaires, les Annélides, en sont privés. L'ouïe existe chez les Crustacés, les Insectes et les Arachnides, mais d'une manière incomplète. Les Poissons et les Reptiles n'ont que l'oreille interne. Les Oiseaux, à l'exception des Chauves-souris et autres oiseaux nocturnes, n'ont point de pavillon. On doit à M. le docteur Breschet des *Recherches anatomiques sur l'organe de l'ouïe dans l'homme, dans les animaux vertébrés, etc.* (1836 et 1838). *Voy.* OUÏE.

L'Oreille peut devenir le siége de maladies graves qui ont été l'objet d'études spéciales. On estime le *Traité des maladies de l'Oreille* d'Itard (1821), les *Recherches prat. sur les M. de l'Or.* de Deleau (1838), l'*Essai sur les maladies de l'Or.* d'Hubert-Valleroux (1846), le *Traité des maladies de l'Or.* du Dr Kramer (trad. par le Dr Ménière, Paris, 1848). *V.* OTITE, SURDITÉ, etc.

En Histoire naturelle, le nom d'Oreille a été donné vulgairement à des animaux et à des plantes dont l'aspect offrait quelque ressemblance avec cet organe. Ainsi on nomme : en Ichthyologie, *grande Oreille*, le Thon; — en Conchyliologie, *Oreille d'âne*, une Haliotide et un Strombe; *O. de bœuf*, un Bulime; *O. de capucin* ou *de cochon*, une Moule et un Strombe; *O. de géant*, la grande Haliotide; *O. de mer*, les Haliotides; *O. de Midas*, les Auricules; *O. de Saint-Pierre*, l'animal des Fissurelles; *O. de Silène*, un Bulime; *O. de Vénus*, quelques Haliotides; — en Botanique, *Oreille d'abbé* ou *de Diane*, le spathe des Gouets; *O. d'âne*, le Nostoc et la Grande Consoude; *O. d'homme*, le Gouet et quelques Champignons; *O. de Judas*, une Pezize; *O. de lièvre*, quelques Buplèvres, le Githago, le Trèfle des champs; *O. de Malchus*, quelques Champignons parasites; *O. de muraille*, le Myosotis lappula; *O. d'ours*, une espèce de Primevère (*Primula auricula*); *O. de rat* et *de souris*, le Myosotis et la Piloselle.

OREILLÈRE, nom vulgaire des *Forficules* ou *Perce-Oreille*. *Voy.* FORFICULE.

OREILLETTE (diminutif d'*oreille*). On appelle ainsi deux cavités situées à la partie supérieure du cœur, et distinguées en *O. droite* et *O. gauche*. L'*O. droite* reçoit des deux veines caves et de la veine coronaire le sang qui a circulé dans tous les organes, et le transmet dans le ventricule correspondant; l'*O. gauche* reçoit des veines pulmonaires le sang qui vient de recevoir l'influence de l'air dans les poumons, et le fait passer dans le ventricule gauche.

OREILLETTE, champignon du genre Agaric, dont le pédicule est court, plein, blanchâtre, cylindrique; chapeau rarement bien arrondi, d'un gris plus ou moins foncé et roulé sur ses bords; feuillets blancs, décurrents sur le pédicule. L'*Oreillette* a un bon goût; elle est commune aux environs d'Orléans.

C'est aussi le nom vulgaire de l'Asaret d'Europe.

OREILLON, dit aussi *Parotidite*, gonflement inflammatoire du tissu cellulaire qui entoure la parotide, glande salivaire située au-dessous de l'oreille. Les *Oreillons* affectent spontanément les enfants, surtout dans les saisons froides et humides; ils sur-

viennent aussi dans le cours du typhus et des maladies fébriles graves. Cette inflammation est ordinairement bénigne et se termine le plus souvent par résolution, au bout de 7 ou 8 jours. Elle disparaît souvent subitement, par un déplacement de l'irritation, qui se porte sur d'autres organes glanduleux. Le repos, les boissons délayantes et le soin de garantir du froid les parties affectées suffisent, la plupart du temps, pour amener la guérison. Lorsque l'engorgement persiste, on emploie les pommades iodées, l'emplâtre de Vigo, les frictions avec un liniment volatile, etc.

OREMUS, mot latin qui signifie *prions*, et que prononce le prêtre toutes les fois qu'il va réciter une oraison. En le disant, il étend et puis joint les mains, pour inviter le peuple à prier avec lui.

ORÉOGRAPHIE ou OROGRAPHIE (du grec *oros*, gén., *oréos*, montagne, et *graphô*, écrire), partie de la Géographie qui donne la description des montagnes ou de quelque montagne en particulier.

ORÉRY. *Voy.* ORRERY.

ORFÈVRE, ORFÈVRERIE (du latin *auri faber*, travailleur d'or). L'Orfèvre fabrique et vend de la vaisselle, des vases, des couverts, coupes, plateaux, gobelets, flambeaux et autres objets en or, en argent ou même en platine. On distingue : l'*O. en gros* ou *grossier*, qui s'occupe spécialement des gros ouvrages destinés au service de la table; l'*O. bijoutier*, qui fabrique et vend les bijoux, et l'*O. joaillier*, qui vend les diamants, perles et pierres précieuses. *Voy.* BIJOUTIER, JOAILLIER, CONTRÔLE, etc.

L'art de l'orfèvrerie est fort ancien. Il était cultivé en Judée et en Grèce dès les temps les plus reculés; les Romains le portèrent à une grande perfection. Depuis longtemps, la France marche la première dans ce genre de fabrication. Dès le VIIe siècle, S. Éloi était renommé par son habileté dans l'orfèvrerie : aussi les orfèvres l'ont-ils pris pour patron. Au temps de S. Louis, les orfèvres de Paris formaient déjà une corporation importante : avant 1789, ils étaient au nombre de 300. Germain, sous Louis XIV, et, de nos jours, MM. Odiot et Froment-Meurice se sont fait un nom comme orfèvres. Bouet a donné un *Traité d'Orfèvrerie;* Fessart, le *Vade-mecum de l'Orfèvre;* F. Séré et P. Lacroix (bibl. Jacob), l'*Hist. de l'Orfèvrerie*, 1850.

ORFRAIE (du latin *ossifraga*, qui rompt les os), vulg. *Aigle de mer, Aigle barbu*, espèce d'Aigle, du genre Pygargue, reconnaissable à son plumage brunâtre, à sa queue d'abord noirâtre et tachetée de blanc, puis blanchissant avec l'âge, et à la barbe de plumes qui lui pend sous le menton. L'orfraie habite les hautes montagnes boisées, mais plus souvent les rochers situés sur la mer et aux embouchures des fleuves, et près des eaux où il y a des poissons. Sa force et sa voracité sont telles qu'il a pu quelquefois enlever et dévorer de jeunes enfants. Il brise avec son bec, qui est d'une dureté extraordinaire, les os des animaux dont il fait sa proie. Pendant longtemps on a distingué l'Orfraie du *Pygargue;* mais il est aujourd'hui reconnu que c'est le même oiseau. Il est plus particulièrement nommé *Orfraie* sous le plumage qu'il porte dans ses deux premières années.

ORFROI, en italien *orifrigio*, broderie d'or, d'argent ou de soie, dont on orne les bords d'une chape, d'une dalmatique, etc. Ce mot vient d'*aurum phrygium*, parce que les Phrygiens furent, dit-on, les inventeurs de cette sorte de broderie.

ORGANDI, tissu de coton fin et léger, mais de texture assez roide, qu'on fabrique surtout à Saint-Quentin, et dont on fait des robes blanches, des rideaux, etc. *Voy.* BÉTILLES.

ORGANE, *Organum* (du grec *organon*, instrument), partie d'un être organisé destinée à remplir une fonction. Dans les végétaux, on distingue : 1° les *O. de la végétation*, destinés à la vie de l'individu : la racine, la tige et les feuilles; 2° les *O. de la reproduction*, destinés à propager l'espèce : la fleur et le fruit. Dans les animaux on distingue : les *O. de la nutrition*, les *O. de la génération*, les *O. de la locomotion*, les *O. des sens*. On appelle *O. premiers*, ceux qui sont composés de parties similaires, et destinés pour une seule et même fonction : les veines, les artères, les nerfs, etc.; et *O. secondaires*, ceux qui sont composés de plusieurs organes premiers : les mains, les bras, les jambes, etc. L'ensemble des organes qui concourent à une même fonction prend le nom d'*appareil*. La description des organes est l'*Organographie*.

Par métaphore, on a quelquefois donné le nom d'*Organe, Organum*, à la Logique, qui est comme l'instrument de l'intelligence : on a réuni sous ce titre tous les ouvrages d'Aristote qui se rapportent à l'art de raisonner; Bacon et Lambert ont donné, sous le titre de *Novum Organum*, des traités où ils ont enseigné une logique nouvelle.

ORGANEAU, terme de Marine, gros anneau de fer qui est passé au bout de la verge de l'ancre et qui sert à y amarrer le câble.

ORGANIQUE, se dit de ce qui est pourvu d'organes ou de ce qui se rapporte aux organes. Le *Règne organique* est l'ensemble de tous les corps vivants, végétaux et animaux; on l'oppose au *Règne inorganique*, qui comprend les minéraux; la *Vie organique* est l'ensemble des fonctions accomplies par les organes internes (nutrition, circulation, respiration, sécrétion, etc.); on l'oppose à la *Vie animale*. — En Médecine, les *Lésions organiques* sont celles qui se manifestent par des altérations dans la texture des organes.

En Politique, on appelle *Lois organiques* celles qui ont pour but d'*organiser* un État en réglant le mode et l'action des institutions dont le principe est déjà déposé dans la constitution : loi électorale, loi municipale, loi sur la garde nationale, etc.

ORGANISATION, ORGANISME. L'*organisation* est la manière dont les parties qui composent un être vivant sont disposées pour remplir certaines fonctions; l'*organisme* est l'ensemble des organes, ainsi que l'ensemble des fonctions qu'exécute l'être vivant à l'aide de ces organes. Dans tout corps organisé, bien que toutes les parties soient douées de forces particulières, chacune sert au tout, est dominée par lui, et n'a le pouvoir d'agir que parce qu'elle y tient. Aussi n'est-il rien de plus propre que l'étude de l'organisation à prouver en même temps l'unité du principe qui anime les êtres vivants et la sagesse infinie de leur auteur. *Voy.* CAUSES FINALES.

ORGANISTE, artiste dont la profession est de toucher de l'orgue. *Voy.* ORGUE.

ORGANSIN, soie ouvrée et préparée pour faire la chaîne des étoffes. L'organsin est composé de plusieurs brins de soie grége, qui ont été d'abord filés et moulinés séparément, et qui, étant une seconde fois remis au moulinage tous ensemble, ne composent qu'un seul fil. *Voy.* SOIE.

ORGASME (du grec *orgaô*, désirer avec ardeur). On appelle ainsi, en Médecine, l'agitation, le mouvement impétueux des humeurs superflues du corps humain qui cherchent à s'évacuer, et d'où résulte dans les organes sécréteurs un état d'excitation et de turgescence qu'on désigne sous le nom d'*éréthisme*.

ORGE, *Hordeum*, genre de la famille des Graminées, type de la tribu des Hordéacées, renferme un assez grand nombre d'espèces qui sont répandues dans l'Europe, l'Asie et l'Afrique méditerranéennes, ainsi que dans l'Amérique du Nord : ce sont des plantes herbacées, annuelles, dont la tige s'élève perpendiculairement comme celle du blé, et est garnie de feuilles alternes, linéaires, enveloppant cette tige à leur base. Les fleurs de l'orge sont disposées en épis et trois par trois; celle du milieu est hermaphrodite, directement attachée à l'axe de l'épi, tandis que les deux autres sont mâles et pédiculées. Les es-

pèces d'orge que l'on cultive pour les usages alimentaires sont : l'*Orge commune* (*Hordeum vulgare*), vulgairement *grosse Orge*, la plus généralement cultivée : sa tige est droite, haute de 40 à 60 centim.; ses fleurs, disposées en épis, sont placées sur six rangs, mais peu réguliers; on la croit originaire de Perse; on la distingue en *O. de printemps*, *O. d'été*, *O. d'hiver*; — l'*O. à six rangs* (*H. hexastychon*), vulg. *Escourgeon*, qui n'est qu'une variété de la précédente, distinguée par son épi plus court, plus épais, à six rangées égales; — l'*O. à deux rangs* (*H. distychon*), vulg. *petite Orge*, *Pamelle*, *O. à longs épis*, etc., dont l'épi est allongé et comprimé : les épillets disposés sur deux rangs; l'épillet du milieu est seul muni d'une arête : on prétend que cette espèce est originaire de la Tartarie; — l'*O. à larges épis* (*H. zeocriton*), vulg. *O. de Russie* ou *O. faux riz*, dite aussi *O. pyramidale*, *O. en éventail*, dont l'épi est plat comme dans l'espèce précédente, mais plus court.

Tous les terrains conviennent à l'orge, excepté ceux qui sont par trop marécageux ou tout à fait stériles : les meilleurs sont les terres où le calcaire domine, et qui sont en même temps légères et chaudes. On sème généralement l'orge au commencement du printemps. Celle qui a été semée en automne donne le premier fourrage vert que l'on puisse faire manger, fourrage qui est très-précieux dans les années qui ont produit peu de foin. Dans le Nord, l'orge est surtout employée à la fabrication de la bière; dans le midi, elle sert pour la nourriture des chevaux : ils n'en ont point d'autre en Barbarie. On l'emploie aussi pour engraisser les bœufs, les cochons, les moutons, la volaille, etc. Dans les contrées pauvres, l'homme en fait un pain grossier. Concassée et réduite en *gruau*, l'orge s'emploie pour la préparation des potages; *mondée* ou *perlée*, elle sert à faire l'*eau d'orge*, qui s'emploie comme tisane.

ORGE MONDÉ : c'est l'*Orge commune* bien nettoyée et dépouillée de sa pellicule. On la prend sèche, on la passe au crible et on la verse dans une auge circulaire sur laquelle tourne une meule qui enlève la pellicule, tout en conservant le grain entier.

ORGE PERLÉ, orge qui a reçu la forme sphérique et la surface polie d'une perle : ce qui se fait au moyen d'un moulin renfermant des râpes contre lesquelles l'écorce s'use et le grain prend une forme ronde.

ORGEAT (d'*orge*, parce qu'autrefois il y entrait une décoction d'orge), nom donné : 1° au sirop d'amandes; 2° à la boisson agréable et rafraîchissante qu'on prépare avec ce sirop étendu d'eau; 3° à une espèce de pâte formée des mêmes éléments que le sirop, et qui se mange. — On fait le sirop d'orgeat avec des amandes douces de Provence et des graines de melons d'Italie, auxquelles on mêle environ moitié d'amandes amères et du sucre en poudre que l'on pile ensemble et qu'ensuite on étend d'eau.

ORGELET ou ORGEOLET, petite tumeur inflammatoire, de la nature du furoncle, qui se développe près du bord libre des paupières. Sa forme oblongue et sa grosseur l'ont fait comparer à un *grain d'orge*. L'orgelet cause des douleurs plus ou moins vives, suivant que sa marche est plus ou moins aiguë; ses symptômes et sa terminaison sont les mêmes que ceux d'un petit furoncle. Le traitement consiste en applications émollientes ou maturatives, selon l'intensité de l'inflammation. Quelquefois l'orgelet amène un petit kyste, qu'il faut ouvrir.

ORGUE, ORGUES (du grec *organon*, instrument), instrument de musique à vent et à touches de la plus grande dimension, est composé 1° de tuyaux de différentes grandeurs, 2° d'un ou de plusieurs claviers, et 3° de soufflets qui fournissent du vent. L'orgue est à lui seul une espèce d'orchestre complet, aux ordres de celui qui sait le manier. Les tuyaux d'orgue sont en bois ou le plus souvent faits avec un mélange d'étain et de plomb; les uns sont à bouche ouverte comme les flûtes à bec; les autres portent à leur embouchure des *anches*. Ces tuyaux sont placés debout, du côté de leur embouchure, dans des trous pratiqués à la partie supérieure de caisses de bois appelées *sommiers*; à chaque rangée de tuyaux correspond une réglette de bois, percée aussi de trous à des distances égales aux trous du sommier, et appelée *registre* : en poussant ce registre, on ferme l'entrée au vent fourni par les soufflets. Quand l'organiste pose le doigt sur une touche, celle-ci tire une baguette qui ouvre une soupape correspondante au trou du registre; le vent pénètre alors dans le tuyau, et celui-ci rend le son qui lui est propre. On distingue les jeux de l'orgue en *jeux de flûte*, *jeux à anches* et *jeux de mutation*; le jeu principal est appelé *le bourdon* (*Voy.* JEU). Un grand orgue a ordinairement 4 ou 5 claviers pour les mains, composés chacun de 4 octaves 1/2, et un aux pieds (*clavier de pédales*), qui contient 1 ou 2 octaves.

L'orgue est surtout en usage dans les églises : ses sons majestueux en remplissent bien l'étendue. On l'a depuis peu introduit au théâtre; on a pu même, en réduisant beaucoup ses dimensions, lui faire prendre place dans les salons. L'art de toucher de l'orgue est un des plus difficiles : on compte parmi les plus habiles *organistes* D'Aquin, Couperin, Balbâtre, Séjan, et plusieurs des plus grands compositeurs, Rameau, Mozart, Bach, Hændel.

Suivant la tradition la plus répandue, l'invention de l'orgue daterait seulement du VIIIe siècle : le premier instrument de ce genre aurait été envoyé en 757 à Pépin le Bref par l'empereur grec Constantin Copronyme, et placé dans l'église de Saint-Corneille à Compiègne. Mais il est certain aujourd'hui que cet instrument remonte à une époque beaucoup plus reculée. Dans le principe, l'air était chassé dans les tuyaux par la force de l'eau (*orgue hydraulique*); quant à l'orgue pneumatique, c'est-à-dire avec soufflets, qui est l'*orgue* proprement dit, il ne paraît pas qu'il ait été en usage avant le Ve siècle. Son emploi dans les églises fut solennellement consacré en l'année 660 par un décret du pape Vitalien.

On doit à dom Bedos de Celles un traité fort estimé sur la construction de l'orgue, l'*Art du facteur d'orgues* (1766-78); Hamel a récemment donné un *Manuel du facteur d'orgues*. Lemmens publie un *Journal de l'Orgue*. Parmi les *Méthodes* pour apprendre à jouer de l'orgue, on remarque celles d'Amerbach (Leipzig, 1571), de Türk, de Knecht, de Vogler, de Kitter, de Rink, de J.-P. Martin, d'Adolphe Miné.

Orgue à cylindre, orgue qui va par le moyen d'un cylindre sur lequel on a noté un certain nombre de morceaux de musique avec des pointes. Quand le cylindre tourne, ces pointes font mouvoir les touches d'un clavier qui leur est approprié. Le cylindre se meut au moyen d'une manivelle que l'on tourne, et il présente successivement ses pointes aux touches qui répondent aux tuyaux. Telles sont les *Orgues d'Allemagne* et les *Orgues de Barbarie* : ces dernières, réduites à des proportions qui permettent de les transporter d'un lieu à un autre, sont surtout employées par les joueurs d'orgue des rues. Elles contiennent quatre ou cinq registres ou jeux qu'on peut faire parler à la fois ou séparément.

Orgue expressif, espèce d'orgue dont le mécanisme permet à l'exécutant d'augmenter ou de diminuer à volonté, et graduellement, l'intensité des sons.

Orgue hydraulique, espèce d'orgue connu des Romains, dans lequel le vent était poussé par la pression de l'eau. Comme l'humidité détériorait promptement les instruments, ce moyen a été abandonné.

En Musique, un *Point d'orgue* est un repos plus ou moins long placé arbitrairement sur une note quelconque, mais plus ordinairement sur la tonique ou la dominante, ou encore sur les deux à la fois, pour la terminaison d'une cadence. Les points d'or-

gue ne comptent pas dans le rhythme et dans la mesure. Ce nom vient de ce que, dans l'origine, l'orgue soutenait la note sur laquelle avait lieu le repos.

Orgues géologiques, espèces de puits naturels que l'on trouve surtout aux environs de Maëstricht et dans les vastes carrières qui pénètrent sous Paris : assez exactement cylindriques, ces trous percent toutes les couches calcaires, en affectant la forme de tuyaux d'orgue. Les orgues géologiques paraissent dues à l'infiltration des eaux et à l'action de torrents souterrains. Ces puits peuvent donner lieu à des éboulements : aussi les carriers évitent-ils avec soin de les entamer quand ils en rencontrent.

ORGYIE (en grec *orgyia*, brasse), mesure de longueur usitée chez les Grecs, valait 6 pieds grecs, et, de nos mesures, 1m,85.

ORIENT (du latin *oriri*, naître), synonyme d'*Est* ou *Levant*, celui des quatre points cardinaux qui est situé du côté où le soleil se lève. Comme c'est de ce côté que l'on se tourne le plus souvent lorsqu'on veut déterminer la position d'un lieu par rapport à celle des autres objets qui sont à l'horizon, on a appelé *orientation* l'acte de reconnaître l'endroit où l'on se trouve.

Orienter une voile, c'est, en termes de Marine, la placer, après l'avoir déployée, dans une position déterminée, de telle sorte qu'elle produise, sous l'impulsion du vent, l'effet le plus avantageux.

Grand Orient, nom donné par les Francs-Maçons à la loge mère de l'ordre, dans chaque pays où il y a un grand maître.

ORIENTALISTE. On donne ce titre à ceux qui se livrent à l'étude des langues orientales, telles que l'arabe, le turc, le persan, l'arménien, le sanscrit, le chinois, etc. Ce n'est guère qu'au XVIe siècle que les Européens commencèrent à faire de ces langues une étude scientifique. Postel, Erpénius, au XVIe siècle; Golius, Walton, Castel, Meninski, d'Herbelot, Bernard, Hyde, Selden, Prideaux, Pococke, Kircher, Maracci, Lejay, au XVIIe; Galland, Anquetil du Perron, de Guignes, Casiri, W. Jones, Wilkins, au XVIIIe; enfin, au XIXe, MM. Silvestre de Sacy, Saint-Martin, Jaubert, Chézy, Stan. Julien, Quatremère, Caussin de Perceval, Garcin de Tassy, Burnouf, Langlois, Sédillot, en France; Davis, Colebrooke, en Angleterre; Rosen, Ideler, de Hammer, de Humboldt, en Allemagne, sont ceux qui ont le plus contribué aux progrès de l'orientalisme. Ces progrès ont été puissamment secondés par l'*Ecole des langues orientales* (à Paris), et par les diverses *Sociétés asiatiques* (de Londres, de Calcutta, de Paris, etc.).

ORIFICE (du latin *orificium*, formé d'*os*, *oris*, bouche), ouverture qui sert d'entrée ou d'issue à un objet quelconque, tel qu'un tuyau, un organe, un canal. — Pour les Anatomistes, l'extrémité inférieure de l'estomac est l'*Orifice pylorique*, et l'extrémité supérieure, l'*O. cardiaque*. — En Hydraulique, on appelle orifice d'un ajutage, d'un tube, d'une jauge, la sortie de son ouverture circulaire ou sa superficie entière qui est comme le carré de son diamètre.

ORIFLAMME, ancienne bannière de France. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

ORIGAN, *Origanum* (qu'on tire du grec *oros*, montagne, et *ganos*, joie; joie des montagnes, parce que cette plante croît dans les lieux élevés, où ses fleurs embaument l'air), genre de la famille des Labiées, tribu des Saturéinées, renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes qui habitent l'Europe et l'Asie australe : feuilles entières ou très-légèrement dentées; fleurs en tête ou en épis serrés quadrangulaires, accompagnées de bractées colorées : calice ovale-tubuleux, à 10 ou 15 nervures, strié, quinquédenté; corolle tubulaire à limbe divisé en 2 lèvres peu distinctes; 4 étamines, style divisé en 2 branches.

L'espèce type est l'*Origan commun* (*O. vulgare*), qui croît dans les bois montueux et secs, le long des haies et des fossés, dans les terrains arides, où il fleurit à la fin de l'été : tiges rameuses, étalées et pubescentes; feuilles opposées; fleurs paniculées, entourées chacune d'une grande bractée d'un rouge vineux, ovales, ramassées au sommet de la tige en petites têtes carrées; la corolle est blanche d'abord et rougit ensuite. L'Origan est aromatique, d'une saveur amère et un peu âcre; on l'emploie en infusion théiforme, surtout dans les catarrhes chroniques; il est aussi antispasmodique, tonique, sudorifique et emménagogue. Plusieurs Botanistes comprennent dans ce genre la *Marjolaine*, qu'ils nomment *Origanum majorana*. *Voy.* MARJOLAINE.

Un autre genre, caractérisé par sa tige courte, à peine ligneuse, par ses feuilles pétiolées, blanches, cotonneuses, par ses fleurs purpurines, inclinées, a reçu le nom d'*Origanum dictamnus* : on a voulu y reconnaître le célèbre Dictamne des anciens, qui croissait sur les montagnes de la Crète. *Voy.* DICTAMNE.

ORIGINEL (PÉCHÉ). *Voy.* PÉCHÉ.

ORIGNAL, nom donné par les Canadiens à l'*Élan* de ces contrées.

ORIN, gros cordage amarré par un bout sur la crosse d'une ancre mouillée, et aiguilleté par l'autre à une bouée. L'orin maintient la bouée au-dessus du lieu où l'ancre est fixée, et indique sa position. Les orins ont ordinairement de 20 à 40 brasses de long.

ORIOLUS, nom scientifique du genre *Loriot*.

ORION, une des plus brillantes constellations du firmament, est située un peu plus bas qu'Aldébaran, le Cocher et les Gémeaux, moitié dans l'hémisphère boréal, moitié dans l'autre. Elle forme un grand parallélogramme et se compose de 78 étoiles, dont 2 de première grandeur (l'*épaule droite* et le *pied gauche* ou *Rigel*); au milieu on voit 3 belles étoiles secondaires sur une même ligne oblique : c'est le *Baudrier* ou *les 3 rois*, et un peu plus bas une traînée d'étoiles : c'est l'*épée*. Sur les sphères, on représente cette constellation sous la figure d'un homme armé d'un glaive.

Selon la Fable, Orion était un prince d'une extrême beauté, qui fut aimé de Diane et qui méprisa son amour : la déesse, pour se venger, le fit piquer par un scorpion; puis, inconsolable de sa mort, elle obtint de Jupiter qu'il fût placé dans le ciel.

ORIPEAU (en italien *orpello*; d'*oro*, or, et *pelle*, peau; qui n'a de l'or que la superficie, que l'apparence), lame de cuivre mince et polie, qui de loin a l'éclat de l'or : c'est ce qu'on nomme aussi *clinquant*. Les joailliers s'en servaient autrefois dans la monture des pierres précieuses ou factices pour en relever l'éclat; on ne l'emploie plus guère. Il y avait aussi de l'oripeau coloré en bleu, vert, rouge, etc., dont on se servait pour orner les cartonnages et autres ouvrages délicats. — Par extension, on a donné le nom d'*oripeaux* aux broderies de faux or ou dont l'or est passé, et métaphoriquement aux ouvrages d'esprit qui n'ont qu'un faux brillant.

ORLE (de l'italien *orlo*, ourlet), terme d'Architecture, rebord ou filet sous l'ove d'un chapiteau. Lorsqu'il est dans le haut ou dans le bas du fût, on le nomme *ceinture*.

En termes de Blason, des pièces *en orle* sont celles qui sont rangées le long des bords de l'écu.

ORME, *Ulmus*, genre type de la famille des Ulmacées, détachée de celle des Amentacées, renferme des arbres et des arbrisseaux répandus dans les parties tempérées de l'hémisphère boréal : feuilles alternes, simples, dentées en scie, un peu rudes; fleurs hermaphrodites, fort petites, disposées le long des rameaux en paquets, presque sessiles et rougeâtres; elles se montrent dès les premiers jours du printemps, avant l'apparition des feuilles : calice à 4 ou 5 divisions; corolles nulles; 5 ou 8 étamines; ovaire supérieur; 2 styles; le fruit, qu'on appelle vulgairement *pain de hanneton*, est une capsule monosperme, lenticulaire, comprimée, indéhiscente,

bordée d'une aile large, ovale, membraneuse. L'espèce type est l'*Orme champêtre* (*U. campestris*), indigène des parties moyennes et méridionales de l'Europe, de l'ouest de l'Asie et du nord de l'Afrique. Il porte d'abord le nom d'*ormeau* : parvenu à son entier développement il atteint de 20 à 30 m.; son tronc est droit, élevé, terminé par une cime touffue : il est recouvert d'une écorce brunâtre raboteuse et crevassée ; ses racines s'étendent au loin sous le sol. L'orme vit plusieurs siècles et peut atteindre une grosseur extraordinaire. On plante ordinairement cet arbre le long des grandes routes ou dans les promenades publiques. Son bois est dur, pesant, compacte : quand il est bien sec, c'est un des meilleurs pour le charronnage et la charpente. On en fait des moyeux, des essieux, des jantes de roues, des solives, des poutres, des carènes de vaisseau, des roues de moulin, des vis de pressoir. Il est en outre un des meilleurs bois pour le chauffage. Les anciens s'en servaient pour soutenir la vigne.

L'Orme exige une bonne terre et des lieux frais; il vient mal dans les terrains crayeux. Il se multiplie de graines, de marcottes, de boutures, de drageons, etc. Comme il produit une quantité prodigieuse de rejetons, on le plante sur les pentes dont on veut couvrir la surface et arrêter l'éboulement.

Il existe un grand nombre de variétés d'Orme champêtre; les principales sont : l'*Orme à feuilles larges* ou *O. tilleul* (*U. latifolia*), que l'on préfère pour les avenues ; l'*O. à feuilles étroites* (*U. stricta*), que l'on choisit pour les lisières et les palissades ; l'*O. tortillard* ou *à moyeux* (*U. tortuosa*), dont le bois a beaucoup de ténacité ; l'*O. liége* (*U. suberosa*), dont l'écorce épaisse a tous les caractères du liége, etc.

Les ormes, surtout ceux des routes, offrent fréquemment, le long de leur tronc, des espèces d'exostoses qu'on connaît sous le nom de *loupes* ou *bousins*. On les emploie pour faire des meubles de luxe et de jolis ouvrages de tour.

O. de Samarie. de Sibérie. V. PTÉLÉE et PLANÈRE.

ORMIER, nom vulgaire de l'HALIOTIDE.

ORMIERE, nom vulgaire du *Spiræa ulmaria.*

ORMIN, *Salvia Horminum*, espèce de *Sauge*.

ORNEMANISTE ou ORNEMENTISTE, artiste qui fait les *Ornements* destinés à l'architecture, surtout ceux qui se fabriquent à part et s'appliquent après coup. Ch. Normand a donné le *Guide de l'Ornemaniste*, et Schmidt le *Manuel du Décorateur ornementiste*.

ORNEMENT. En Architecture et en Peinture, on nomme ainsi toute partie accessoire d'un ouvrage, qui a pour objet d'ajouter à son agrément et à son prix : tels sont, pour l'Architecture, les feuilles, les oves, les grains, les rudentures, les boucliers, les trépieds, les enroulements, les volutes, les rinceaux, les fleurons et festons, les rosaces, les palmettes, les patères, les consoles, les cartouches, les gloires, etc., dont on orne les colonnes, les frises, les soffites, les piédestaux, etc.; — pour la Peinture, les draperies, les franges, les guirlandes, les vases, les camées, les ustensiles de forme élégante et pittoresque, outre la représentation des ornements d'architecture précédemment énumérés.

Dans le Culte, les *Ornements* sont les vêtements sacerdotaux dont se revêtent les prêtres et évêques pour les offices de l'Église. Il doit y en avoir au moins un de chacune des 5 couleurs adoptées par l'Église. Les ornements employés doivent avoir été bénits par l'évêque ou par un prêtre ayant les permissions nécessaires. — Sous le nom d'*Ornements d'église*, on désigne quelquefois les tabernacles, reliquaires, bénitiers, encensoirs, chasubles, enfin tout ce qui a rapport au décor des églises. *V.* CHASUBLERIE.

Dans le Blason, on appelle *Ornements* tout ce qui ne fait pas partie intégrante d'une armoirie, et qui se trouve en dehors de l'écu, comme pavillons, lambrequins, supports, colliers, manteaux, timbres, cimiers.

ORNITHODELPHES (du grec *ornis*, oiseau, et *delphys*, matrice), nom donné par M. de Blainville à un groupe d'animaux appelés *Monotrèmes* par M. Geoffroy Saint-Hilaire, et comprenant l'*Échidné* et l'*Ornithorhynque*. Ces animaux sont ainsi appelés parce qu'ils ont dans la manière dont s'accomplit chez eux la fonction génératrice quelque ressemblance avec les oiseaux : ils n'ont qu'un orifice pour l'urine, la défécation et la génération.

ORNITHOGALE, *Ornithogalum* (c.-à-d. *lait d'oiseau*, du grec *ornis*, *ornithos*, oiseau, et *gala*, lait, à cause de sa blancheur de lait et de l'avidité des oiseaux pour son fruit), genre de la famille des Liliacées, tribu des Hyacinthées, renferme des plantes bulbeuses, à feuilles radicales, à fleurs jaunes, blanches et verdâtres, et toujours disposées en corymbe ou en épi : périanthe coloré, à 6 folioles étalées; 6 étamines hypogynes; ovaire à 3 loges multiovulées, surmonté d'un style à 3 angles que termine un stigmate obtus trigone ; le fruit est une capsule membraneuse à 3 loges. On connaît plus de 80 espèces de ce genre, dont six environ croissent naturellement en France. Les plus connues sont l'*Ornithogale ombellé* (*O. umbellatum*), appelé vulgairement *Dame d'onze heures*, parce que sa fleur s'ouvre à cette heure; l'*O. jaune* (*O. luteum*), commun dans les jardins et les lieux cultivés; l'*O. pyramidal*, vulgairement *Épi de lait*, *Épi de la Vierge*, à fleurs nombreuses en épi conique et d'un blanc de lait ; l'*O. penché* (*O. nutans*), l'*O. des Pyrénées*, etc.

ORNITHOLITHE (du grec *ornis*, *ornithos*, oiseau, et *lithos*, pierre), nom sous lequel on désigne les ossements fossiles d'oiseaux. Au XVIIIe siècle, on a découvert aux environs de Liége des débris fossiles de Canard, d'Oie, de Perdrix, de Coq, de Pigeon, de Corbeau, d'Alouette et de Martin-pêcheur. On a trouvé aussi des Canards fossiles dans le calcaire marneux de Clermont-Ferrand. Cuvier a signalé des fossiles qui se rapprochent de la Bécasse, de la Chouette, de l'Alouette de mer, du Balbuzard, du Pélican et du Corlieu.

ORNITHOLOGIE (du grec *ornis*, *ornithos*, oiseau, et *logos*, discours, traité), partie de la Zoologie qui traite des *Oiseaux* (*Voy.* ce mot). Parmi les savants qui ont le plus contribué aux progrès de l'Ornithologie, on peut citer : chez les anciens, Aristote et Pline; chez les modernes, P. Belon et C. Gesner au XVIe siècle, Willugby au XVIIe, Linné, Mœhring, Bresson, Schœffer, Latham au XVIIIe, et de nos jours G. Cuvier, Lacépède, Illiger, Temminck, Vieillot, MM. de Blainville, Lesson, Ch. Bonaparte, etc. Les ouvrages les plus complets sur cette branche de la science sont, outre la partie relative aux oiseaux dans l'*Histoire naturelle* de Buffon et dans le *Systema naturæ* de Linné, le *Manuel d'Ornithologie* de Temminck ; le *Règne animal* de Cuvier (dernière édition, 1829); *the List of the genera of birds* de G.-R. Gray, *the Birds of America* d'Audubon. Le *Manuel d'Ornithologie* de M. Lesson et l'*Histoire naturelle des Oiseaux* de M. Le Maout résument les travaux antérieurs.

ORNITHOPE, *Ornithopus* (c.-à-d. *pied d'oiseau*, du grec *ornis*, *ornithos*, oiseau, et *pous*, pied), genre de la famille des Légumineuses, section des Papillonacées, tribu des Hédysarées, renferme des plantes herbacées du centre et du midi de l'Europe, à fleurs petites, blanches ou roses, peu nombreuses. Ce genre se compose de deux espèces seulement. La plus connue est l'*Ornithope naine*, vulgairement *Pied d'oiseau*, que l'on cultive en Portugal comme pâturage artificiel. C'est une plante de 15 à 20 centimètres de hauteur, à feuilles ailées, très-petites, pubescentes, et à fleurs variées de rouge et de blanc.

ORNITHORHYNQUE (du grec *ornis*, *ornithos*, oiseau, et *rhygkhos*, bec), *Ornithorynchus platypus*, Mammifère particulier à la Nouvelle-Hollande, et formant, avec les Échidnés, le groupe des Monotrè-

mes ou Ornithodelphes, est ainsi appelé parce qu'il a une sorte de bec analogue à celui du Canard, tandis que pour le reste de l'organisation il ressemble aux Mammifères. L'Ornithorhynque est long de 30 à 40 centimètres; il a le corps déprimé, couvert de poils d'un brun roussâtre, les yeux très-petits, les pieds courts, écartés, palmés, terminés par 5 doigts, et pourvus chez le mâle d'un ergot qui sécrète un venin dangereux. Cet animal, encore peu connu, paraît être vivipare : la femelle dépose ses petits dans une espèce de nid qu'elle pratique au fond de son terrier; ce terrier est ordinairement creusé sur le bord d'une rivière ou d'un lac. L'Ornithorhynque se nourrit principalement de poissons et il en exhale fortement l'odeur. Il marche ou plutôt rampe avec assez de vitesse le long des rivages, nage facilement et plonge volontiers; mais il reste peu de temps sous l'eau. Cet animal singulier, très-rare il y a cinquante ans, commence à devenir assez commun dans les cabinets d'histoire naturelle : on a même pu en posséder en Angleterre des individus vivants.

ORNUS, nom d'une espèce de *Frêne* chez les anciens, le *Frêne à fleurs*. *Voy.* FRÊNE.

OROBANCHE, *Orobanche* (du grec *Orobos*, Orobe, et *agkhô*, étrangler), genre type de la famille des Orobanchées, renferme des plantes herbacées, à feuilles rudimentaires, en forme d'écailles; à fleurs grandes, monopétales, réunies en épi terminal; le fruit consiste en une capsule ovale-oblongue, bivalve. Elles s'attachent en parasites aux racines de diverses plantes, aux dépens desquelles elles se nourrissent au moyen de suçoirs radicellaires en forme de petits tubercules. Les Orobanches se plaisent dans les champs d'avoine, de seigle, d'orge et même de froment, mais elles affectent de préférence les lieux où végètent le trèfle, le lin, le chanvre, les carottes, le tabac, le chou de Milan, le genêt à balais, et surtout l'orobe : d'où leur nom. On en connaît une douzaine d'espèces, dont cinq croissent naturellement en France : telles sont l'*Orobanche epithymum*, qui s'attache au Serpolet et à quelques autres Labiées; l'*O. rapum*, qui vit sur le Genêt à balais; l'*O. galii*, qui croît sur les Gaillets, etc.

OROBANCHÉES (d'*Orobanche*, genre type), famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, renferme des végétaux tantôt vivant en parasites sur la racine d'autres plantes, tantôt terrestres et indépendants; à tige herbacée, quelquefois dépourvue de feuilles, qui sont remplacées par des écailles; à fleurs terminales accompagnées de bractées, tantôt solitaires, tantôt disposées en épis: calice gamosépale, tubuleux ou divisé jusqu'à sa base en sépales distincts; corolle gamopétale, irrégulière, souvent bilabiée; étamines didynames; ovaire uniloculaire, contenant un très-grand nombre d'ovules anatropes, attachés à 2 trophospermes pariétaux et bifides par leur côté libre; style terminé par un stigmate à 2 lobes inégaux. Le fruit est une capsule uniloculaire, s'ouvrant en 2 valves; les graines, dont le tégument propre est double, offrent un endosperme charnu qui porte un très-petit embryon. Genres : *Orobanche*, *Æginetia*, *Lathræa*, *Clandestina*, etc.

OROBE, *Orobus*, genre de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, tribu des Lotées, renferme des plantes herbacées vivaces, très-voisines des Gesses et des Pois; à tige dressée, glabre; à feuilles ailées et terminées par un filet droit ou roulé en tire-bourre; à fleurs d'un joli aspect, de couleur cendrée, disposées en grappes : calice campanulé à 5 divisions; corolle papilionacée; 10 étamines diadelphes; ovaire sessile, multiovulé; style semi-cylindrique terminé par un large stigmate. Le fruit est un légume comprimé, à valvules, se tournant en spirales après la floraison. Le genre Orobe comprend une quarantaine d'espèces: les principales sont l'*Orobe jaune* (*O. luteus*), à tige haute de 60 centimètres, anguleuse, rameuse, garnie de feuilles composées de 8 ou 10 folioles, lancéolées, vertes en dessus, glauques en dessous, accompagnées de grandes stipules dentées; à fleurs grandes et formant de très-belles grappes safranées : on le trouve dans les prés élevés des Alpes et des Pyrénées; l'*O. tubéreux* (*O. tuberosus*), à feuilles vertes en dessus et glauques en dessous, à fleurs purpurines; ses racines, qui sont fibreuses, portent de loin en loin de petits tubercules: en Écosse, où cette espèce croît naturellement, on les fait sécher, soit pour les manger comme légumes, soit pour les faire fermenter et en préparer une boisson douce et rafraîchissante; l'*O. printanier* (*O. vernus*), à feuilles composées de 4 à 6 folioles, à fleurs bleues, disposées en grappes lâches qui passent à la nuance purpurine : il croît naturellement dans les bois; les bestiaux en sont très-friands; l'*O. sauvage* (*O. silvaticus*), à fleurs purpurines; l'*O. blanc* (*O. albus*), à fleurs blanches; l'*O. noir* (*O. niger*), à fleurs d'un violet bleuâtre, etc.

OROGRAPHIE ou ORÉOGRAPHIE (du grec *oros*, montagne, et *graphô*, décrire), partie de la Géographie physique qui traite des montagnes. *Voy.* MONTAGNE.

ORONGE (corruption d'*aurantiacus*, à cause de sa couleur jaune d'or), *Agaricus aurantiacus*, nom vulgaire du genre de Champignons appelés *Amanites* par les Mycologistes. *Voy.* AMANITE.

Parmi les principales espèces, on distingue : l'*Oronge vraie* (*Agaricus aurantiacus*), dite aussi *Jaseran*, *Dorade*, *Jaune d'œuf*, *Cadran*, d'un rouge orange fort éclatant; pédicule plein, cylindrique, jaune, avec un collet membraneux et pendant; chapeau convexe, large de 12 à 15 centimètres, lisse, quelquefois incisé sur son bord : c'est un champignon commun en France et qui se mange avec plaisir; la *fausse Oronge* (*A. muscarius*), dite aussi *Agaric aux mouches*, *Ag. moucheté*, qui a le port et les couleurs analogues à la précédente; chapeau tacheté de plaques jaunâtres irrégulières, appelées *verrues*; pédicule blanc ainsi que les lames du chapeau; odeur nauséabonde : ce champignon est très-vénéneux. On connaît encore l'*O. ciguë blanche* (*A. bulbosus vernus*), l'*O. ciguë jaunâtre* (*A. phalloïdes*), *O. ciguë verte*, espèces qui tirent leur nom de leurs couleurs; l'*O. vraie de Malte*, l'*O. souris*, l'*O. de Picardie*, l'*O. dartreuse*, l'*O. blanche*, etc., toutes également vénéneuses.

ORPAILLEUR (des mots *or* et *paille*), ouvrier qui recherche les paillettes d'or dans le lit des fleuves qui en roulent (*Voy.* LAVAGE). Le lavage des sables aurifères occupe une population considérable en Californie, en Colombie et au Brésil. En France, on trouve de l'or dans le sable de plusieurs rivières, notamment dans le Rhin, le Rhône, le Salat, la Cèze, l'Hérault, l'Ariége (*Aurigera*), qui tire de là son nom, etc.; mais il n'y a guère d'orpailleurs que sur les bords de l'Ariége et du Rhin : encore ont-ils de la peine à gagner plus d'un franc par jour.

ORPHELIN (en latin *orphanus*, en grec *orphanos*), enfant qui a perdu son père et sa mère, ou seulement l'un des deux. Chez tous les peuples civilisés, on est venu en aide aux orphelins. A Athènes, les enfants d'un père mort pour la patrie étaient élevés dans le Prytanée aux frais de l'État. Sous l'influence du Christianisme, de nombreux établissements furent fondés en faveur des orphelins, surtout à partir du XVIe siècle : Rome, Turin, Milan, en Italie; Gotha, Berlin, Hambourg, Wurtzbourg, Francfort, Halle, etc., en Allemagne, rivalisèrent dans ce genre de charité: la maison de Halle, surtout, est célèbre. En France, la plupart des hospices reçoivent des orphelins; il est pourvu à leur éducation dans des *Orphelinats*. Il a été formé à diverses époques des établissements destinés à recevoir certaines classes d'orphelins ou d'orphelines dignes d'un intérêt particulier : tels étaient la maison de Saint-Cyr, fondée

pour les jeunes filles nobles par Louis XIV; le Prytanée, fondé sous la République pour les fils de militaires, et qui subsiste encore avec quelques modifications dans le Collége militaire de La Flèche, la Maison de la Légion d'honneur, à Saint-Denis, et ses succursales. Aujourd'hui, les bourses de l'État remplacent le plus souvent les établissements spéciaux. Enfin plusieurs sociétés philanthropiques se chargent du placement et de la direction des jeunes orphelins.

Pour la position civile des orphelins, *V.* TUTELLE.

ORPHÉON (d'*Orphée*), instrument de musique en forme de petit piano ou de grande vielle composée de cordes à boyau qu'on fait résonner par le moyen d'une roue, ou à l'aide d'un clavier semblable à celui d'un clavecin. Cet instrument a été perfectionné par M. Pailleau, qui lui a donné le nom d'*Orchestrino*.

On a depuis quelques années donné le nom d'*Orphéon* à une nouvelle méthode de chant (*Voy.* ORPHÉONISTES), ainsi qu'à divers recueils de morceaux adaptés à cette méthode.

ORPHÉONISTES, masses chorales, composées de voix qui chantent sans accompagnement. Les premiers orphéonistes furent formés à Paris en 1818 par Wilhem, qui a attaché son nom à la méthode de l'Orphéon. Ils ne se recrutèrent d'abord que dans les écoles primaires des Frères et des Sœurs; depuis, une foule d'ouvriers et d'amateurs s'adjoignirent à eux, et aujourd'hui la méthode Wilhem est répandue par toute la France et à l'étranger. Depuis la mort de Wilhem (1842), MM. J. Hubert et Gounod, ses élèves, ont beaucoup contribué à populariser sa méthode.

ORPHIE (d'*orphos*, nom grec d'un poisson analogue), *Belone*, genre de poissons Malacoptérygiens abdominaux, de la famille des Ésoces : mâchoires prolongées en long museau; corps allongé, revêtu d'écailles peu apparentes; os remarquables par leur couleur d'un beau vert. L'espèce type, l'*Orphie* proprement dite (*Esox belone*), vulgairement *Aiguille des pêcheurs*, a le corps extrêmement allongé et délié; ses mâchoires sont garnies de petites dents pointues, égales; ses yeux sont gros. Ce poisson est d'un beau vert mêlé d'azur en dessus, argenté ou gris sur les côtés; il atteint près de 70 centimètres. Il est commun sur nos côtes; sa chair est excellente.

ORPIMENT, ORPIN (du latin *auri pigmentum*, couleur d'or), composé d'arsenic et de soufre ($As\ S^3$), d'un jaune orangé, sans odeur ni saveur, fusible, volatil, insoluble dans l'eau, soluble dans les alcalis. Il est très-vénéneux. Il brûle sur les charbons ardents avec une faible flamme d'un bleu pâle, en répandant une fumée blanche et une odeur mixte d'ail et d'acide sulfureux. On le rencontre cristallisé en masses feuilletées, d'un éclat nacré, en Hongrie, en Transylvanie, en Valachie, et dans toutes les mines d'arsenic. On l'obtient artificiellement en chauffant un mélange d'acide arsénieux et de soufre.

L'Orpiment est employé comme couleur dans la peinture (*Orpin jaune*); on s'en sert aussi en teinture, mais les tissus teints à l'orpiment ne résistent ni au savon ni aux alcalis. Les Turcs composent avec l'orpiment et la chaux un épilatoire (*rusma*) dont ils se servent pour se rendre chauves sur le sommet de la tête. Les fabricants de toiles peintes emploient l'orpiment artificiel pour dissoudre l'indigo par l'intermédiaire de la potasse. L'orpiment a été conseillé à petites doses contre les fièvres intermittentes (*poudre fébrifuge de Hecker*); les pharmaciens en préparent aussi des poudres et des pâtes épilatoires. Les anciens connaissaient l'orpiment naturel et le confondaient souvent avec le *réalgar* sous le nom de *sandaraké*. Théophraste est le 1er qui en fasse mention.

ORPIN (même étymologie qu'*orpiment*), *Sedum*, genre de la famille des Crassulacées, renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes qui habitent les régions tempérées de l'Europe et de l'Asie : feuilles alternes, charnues, cylindriques ou planes, le plus souvent entières; fleurs jaunes ordinairement, souvent aussi blanches, purpurines ou bleu clair, disposées en cime : calice à 5 sépales ovales, corolle à 5 pétales périgynes, 10 étamines, 5 pistils simples uniloculaires, multiovulés; le fruit est une capsule folliculaire polysperme. Plus de trente espèces croissent en France. L'*Orpin âcre*, *O. brûlant* (*S. acre*), dit aussi *Vermiculaire brûlante*, *Poivre des murailles*, *Pain des oiseaux*, est une plante très-commune partout sur les vieux murs, les chaumières, les terrains arides et pierreux : tige grêle, rampante, produisant des rameaux nombreux, ramassés en gazons, garnis de feuilles courtes, éparses, ovales, un peu aplaties en dessous; fleurs d'un jaune vif, sessiles le long des rameaux supérieurs, réunies en une cime souvent divisée en 3 branches : dans plusieurs provinces de la France, on fait avec ces fleurs des couronnes dont on orne les autels. Sa saveur est âcre, brûlante et caustique. On l'employait en Médecine comme émétique et comme purgatif; mais on a renoncé à son usage à cause des accidents inflammatoires qui en résultaient quelquefois.

On remarque aussi : l'*O. reprise* (*S. telephium*), vulgairement *Grassette*, *Herbe à la coupure*, *Herbe aux charpentiers*, *Joubarbe des vignes*, qui croît dans les taillis sur le bord des vignes : on l'emploie comme rafraîchissante, vulnéraire et résolutive; on l'applique sur les plaies récentes; on le fait aussi entrer dans l'onguent *populéum*; l'*O. blanc* (*S. album*), *Petite joubarbe*, *Trique madame*, à fleurs blanches, qui croît sur les rochers, les toits, etc.; l'*O. à odeur de rose* (*S. rhodiola*), l'*O. à feuilles de joubarbe*, etc.

ORPIN JAUNE. *Voy.* ORPIMENT.

ORQUE, *Orca*, synonyme d'*Épaulard*, poisson du genre Dauphin. *Voy.* DAUPHIN.

ORRERY, nom donné quelquefois à une machine astronomique destinée à montrer le mouvement des astres, et qui est plus connue sous le nom de *Planétaire*. Ce nom lui vient de Ch. Boyle, comte d'*Orrery*, seigneur anglais du XVIIIe siècle, pour lequel le premier instrument de ce genre fut construit.

ORSEILLE ou ORCELLE (corruption de *roccella*), *Lichen roccella*, *Lichen saxatilis*, sorte de Lichen gris qui croît sur les rochers et qui y forme une croûte épaisse de 3 à 4 millim. au plus, fortement adhérente à leur surface. Ce lichen, combiné avec de la chaux et de l'urine, donne une pâte molle d'un beau rouge violet, fort employée dans la teinture, et appelée elle-même *orseille*. Comme plusieurs espèces de lichens ont les mêmes propriétés tinctoriales, on les confond toutes sous le nom générique d'*orseille* : c'est ainsi que l'on connaît dans le commerce l'Orseille des Canaries, du cap Vert, de Madère et de Sardaigne, qui appartiennent à l'Orseille proprement dite ou *Lichen roccella*; l'Orseille des Pyrénées et d'Auvergne, dite aussi *Parelle*, qui appartient au *Lichen parellus*; enfin l'Orseille de Suède et de Norwége, qui appartient à deux espèces de Lichens foliacés que l'on mêle ensemble, le *Lichen tartareus* et le *Lichen pustulatus*.

Le principe colorant de l'Orseille est l'*Orcine*, matière blanche, sucrée, volatile, cristallisable en beaux prismes solubles dans l'eau et l'alcool, qui a été découverte par Robiquet dans le *Lichen dealbatus*. L'Orcine a la propriété de donner, au contact de l'air, après avoir été traitée par l'ammoniaque, une couleur violette des plus belles.

ORTALIDA, nom scientifique du genre *Parraqua*.

ORTALIDE, *Ortalis*, genre d'insectes Diptères athéricères, tribu des Muscides : tête hémisphérique, trompe épaisse, antennes inclinées, abdomen oblong, ailes vibrantes. Les Ortalides se trouvent en France et en Allemagne, et vivent sur les herbes et les troncs d'arbres. Leurs larves se nourrissent de la pulpe de la cerise, des ovaires des fleurs composées, etc.

ORTEILS (du latin barbare *ortillus*, par corruption d'*articulus*, articulation?), doigts des pieds. On appelle *gros orteil* le pouce du pied, et *petit orteil* le petit doigt. La perte des gros orteils exempte du service militaire, parce que, le pied ne portant que sur ces orteils, leur perte gêne la marche.

ORTHAGORISCUS, poisson. *Voy.* MOLE.

ORTHODIUM, sorte de Navet sauvage. *V.* BUNIAS.

ORTHODOXIE (du grec *orthos*, droit, et *doxa*, croyance), croyance conforme à la règle de la foi, c.-à-d. à la doctrine et à l'enseignement de l'Église : on l'oppose à *Hétérodoxie*, à *Hérésie*. L'Église prononce sur l'orthodoxie par l'organe des conciles, du souverain pontife (qui prend à cet égard l'avis de la Congrégation de l'Index) et des évêques.

En dehors même de la Religion catholique, plusieurs églises prétendent au titre d'*Orthodoxes* : telles sont l'église gréco-russe, l'église anglicane.

ORTHOGRAPHE (du grec *orthos*, droit, juste, et *graphô*, écrire), art d'écrire correctement les mots d'une langue. On distingue deux sortes d'*orthographes* : l'*O. grammaticale*, fondée sur l'application des règles de la grammaire, et l'*O. usuelle*, qui ne dépend que de l'usage, et qui ne peut s'apprendre que par la pratique. Toutefois, cette seconde espèce d'orthographe n'est pas entièrement arbitraire : elle a le plus souvent sa raison dans l'étymologie.

Dans quelques langues, comme l'italien, l'allemand, l'écriture étant, le plus souvent, la représentation fidèle de la prononciation, l'étude de l'orthographe n'offre presque pas de difficulté. Dans d'autres, au contraire, comme le français et l'anglais, où la langue écrite est fréquemment en désaccord avec la langue parlée, rien n'est plus difficile. Aussi a-t-on fréquemment tenté de réformer l'orthographe. En France, les premières tentatives de ce genre datent de Ramus et de Meygret, au XVIe siècle. Après eux, Dangeau et Buffier, au XVIIe siècle; Dumarsais, Duclos, Beauzé, Voltaire, au XVIIIe; Domergue, Marle, et quelques autres, au XIXe, ont proposé des réformes plus ou moins radicales; mais toutes ont échoué contre la routine, contre le ridicule ou contre le respect de l'étymologie; quelques modifications légères ont pu seules être admises (notamment *ais* pour *ois*).

Pour aider la jeunesse à surmonter les difficultés qu'offre l'étude de l'orthographe usuelle, on a proposé plusieurs méthodes : une des plus répandues a été l'usage des *Cacographies*, qui est loin d'être sans inconvénient et à laquelle on a dû renoncer (*Voy.* CACOGRAPHIE). La meilleure méthode est encore dans l'étude de la dérivation et de la composition des mots, et dans des exercices méthodiques qui fassent passer sous les yeux de l'élève toutes les anomalies, tous les homonymes, etc.

On trouvera dans toutes les Grammaires les règles de l'orthographe. MM. F. Trémery, Boniface, F. Danne, etc., ont donné des *Manuels d'Orth.*; M. Pautex, un *Rec. des mots franç.*, avec des *Règles d'Orthographe*.

ORTHOGRAPHIE (d'*orthos*, droit, et *graphô*, décrire), se dit, en Géométrie et en Architecture, de la représentation de la face d'un objet, par exemple celle d'un édifice, d'après le rapport géométrique de toutes ses parties, c.-à-d. en leur donnant dans le dessin des hauteurs et des largeurs proportionnelles aux hauteurs et aux largeurs réelles.

ORTHOGRAPHIQUE (PROJECTION). *V.* PROJECTION.

ORTHOPÉDIE (du grec *orthos*, droit, et *paidéia*, éducation, direction). C'est l'art de conserver les formes naturelles du corps humain, et de les rétablir lorsqu'elles sont viciées; ou, en deux mots, l'art de prévenir et de corriger les difformités du corps. On peut, d'après cette définition, diviser l'orthopédie en *O. prophylactique*, c.-à-d. préventive, et *O. curative*.

La première puise tous ses moyens d'action dans l'Hygiène et dans la Gymnastique : elle prévient en effet les déviations et les difformités en appropriant les aliments à l'âge, au tempérament, et en surveillant les premiers mouvements de l'enfant; elle détermine le choix et la forme des vêtements; elle recommande les exercices les plus propres à fortifier et à développer le corps (*Voy.* GYMNASTIQUE). Une de ses plus importantes recommandations est de n'exercer l'enfant à se tenir debout, ainsi qu'à marcher, que lorsque les parties inférieures du corps ont acquis assez de solidité pour ne pas fléchir sous le poids des parties supérieures.

La seconde, qui est l'*Orthopédie* proprement dite, combat les difformités, tantôt par la simple situation qu'elle fait garder au malade, tantôt par l'emploi d'appareils ou par l'action musculaire.

Dans certains cas, le simple *décubitus*, ou position horizontale prolongée, suffit pour arrêter des difformités commençantes; d'autres fois, il est préférable de faire étendre le malade sur un plan incliné; mais le décubitus non permanent et associé aux mouvements musculaires est celui qui présente le plus d'avantages. La suspension par les parties supérieures du corps est aussi quelquefois employée avec succès.

Les *appareils* ou *machines* sont les moyens orthopédiques le plus fréquemment appliqués. Ces machines sont très-nombreuses; mais, quelle que soit leur forme, toutes ont pour effet de *pousser* ou de *tirer*. Afin de proportionner l'intensité de leur force d'action à la nature de la résistance, on les construit de façon à ce que cette action puisse être graduée à volonté. C'est surtout contre les déviations de la colonne vertébrale qu'on a imaginé une foule de machines. Toutes agissent par l'un des trois modes suivants : soit en opérant des tractions longitudinales dans le sens de la corde de l'arc (*redressement par élongation*), soit en comprimant la convexité de l'arc (*redressement par aplatissement*), soit enfin en appliquant les forces aux deux extrémités dans une direction perpendiculaire à la corde de l'arc; elles en attirent alors les branches et les amènent sur la même ligne que la convexité, qui se trouve ainsi retenue d'une manière fixe : c'est le *redressement par renversement de l'arc*. Souvent, on combine entre eux ces différents procédés. Les appareils les plus usités sont les différentes variétés de lits, parmi lesquels il faut surtout citer le *lit ondulé* de M. Pravas et le *lit à extension sigmoïde* de M. Jules Guérin; les colliers à redresser la tête, dits *minerves*, les ceintures à tuteurs, les corsets ou ceintures à inclinaison, la genouillère, etc. Dans certains cas de contracture très-prononcée des muscles, on favorise l'effet des machines par la section des tendons (*Voy.* TÉNOTOMIE). Quant aux moyens employés contre les divers déplacements du pied connus sous le nom de *Pied bot*, *Voy.* ce mot.

Outre les moyens orthopédiques, on emploie comme agents auxiliaires le massage, les frictions, les manipulations, les bains de rivière ou de mer, les bains et douches de vapeur, les médications intérieures toniques, etc., dans le but de diminuer la résistance ou de fortifier la constitution des sujets. L'époque la plus favorable pour l'application des moyens orthopédiques est celle de la puberté; plus tôt, leurs résultats ne sont pas aussi durables.

L'Orthopédie, comme branche de la médecine, est de date toute récente. Le premier appareil extensif mécanique, inventé par Levacher de la Feutrie, ne parut qu'au XVIIIe siècle. Duverney et la plupart des autres orthopédistes construisirent leurs machines sur le même principe : ils faisaient consister le traitement à tirer en sens opposés les deux extrémités du tronc, le corps étant placé dans la position verticale. Peu de temps après, Venel, le premier, en Suisse, employa la position horizontale. En 1822, les docteurs anglais Shaw, Bonefield et Ch. Bell firent faire à l'art d'immenses progrès, qui ont été continués jusqu'à nos jours par MM. Delpech, Jalade, Lafond, Maisonnabe, Pravas, Duval, Tavernier, J. Guérin. M. Delpech a donné un *Traité de l'Ortho-*

morphie (Montpellier, 1828) ; M. Maisonnabe, une *Orthopédie clinique* (Paris, 1834). On doit à M. Jules Guérin, directeur d'un des plus beaux établissements orthopédiques de Paris, un vaste travail sur les *Principes et les procédés de l'Orthopédie*, qui a obtenu en 1837 le grand prix de clinique.

ORTHOPTÈRES, *Orthoptera* (du grec *orthos*, droit, et *ptéron*, aile), ordre de la classe des Insectes, caractérisé par ses quatre ailes, dont les deux supérieures sont courtes et semi-coriaces, en forme d'élytres, et dont les inférieures sont membraneuses, très-veinées et plissées sur leur longueur en droite ligne : yeux lisses dans le plus grand nombre; antennes ayant ordinairement plus de 11 articles; bouche composée d'organes propres à la mastication. Le corps de ces insectes est généralement allongé, de consistance molle et charnue.

L'ordre des Orthoptères a été divisé par Latreille en deux grandes sections, les *Curseurs* et les *Sauteurs*. La première renferme quatre familles : *Forficuliens*, *Mantiens* ou *Mantides*, *Blattides* et *Phasmiens* ou *Spectres*; la deuxième en renferme trois : *Locustiens*, *Acridiens* et *Grylliens*. M. Serville a donné une *Monographie des Orthoptères*.

ORTHOSE, espèce de *Feldspath*. *Voy.* ce mot.

ORTHOSPERMÉES (du grec *orthos*, droit, et *sperma*, graine), nom donné à l'une des grandes divisions des Ombellifères, est dû au défaut de courbure de ses graines, qui s'appliquent l'une sur l'autre par leurs faces internes. *Voy.* OMBELLIFÈRES.

ORTHOTOME, *Orthotomus* (du grec *orthos*, droit, et *tomè*, section), genre de Passereaux dentirostres, au bec grêle, allongé, presque droit, aux ailes fort courtes et très-arrondies, aux tarses allongés, grêles, à la queue médiocre. On en connaît 4 espèces toutes particulières aux Indes orientales: l'*O. chiglet* de Java, vert en dessus, blanchâtre en dessous, tête d'un roux vif; l'*O. à ventre jaune*, l'*O. bennet* et l'*O. prima*.

ORTHOTRIQUE, *Orthotrichum* (du grec *orthos*, droit, et *thrix*, poil, à cause des poils droits et roides qui hérissent extérieurement la coiffe de ces mousses), genre de Mousses vivaces, de la famille des Bryacées, à tige droite, rameuse, garnie de feuilles nombreuses, courtes et obtuses, imbriquées ou étalées, à fleurs axillaires ou terminales. On en compte une soixantaine d'espèces, qui se rencontrent dans toutes les parties du monde.

ORTHOTROPE (du grec *orthos*, droit, et *trépô*, tourner). En Botanique, on nomme *Embryons orthotropes*, ceux qui sont droits et ont la même direction que la graine.

ORTIE, *Urtica*, genre type de la famille des Urticées, renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes disséminées par tout le globe, et toutes hérissées de poils causant une cuisson brûlante; cette cuisson est l'effet d'un liquide caustique qui suinte d'un tubercule glanduleux situé à leur base et qui s'insinue dans la peau : feuilles opposées ou alternes; fleurs disposées en grappes et attachées à l'aisselle des feuilles, monoïques ou quelquefois dioïques; dans ce dernier cas, les fleurs mâles sont pourvues d'un calice à 4 divisions profondes, de 4 étamines dont les filaments, courbés avant la floraison, se redressent avec élasticité; les femelles, d'un calice à 2 valves, d'un ovaire surmonté d'un stigmate velu, auquel succède une semence recouverte par le calice. Ces plantes, ordinairement vivaces, croissent dans les lieux incultes, au pied des murs, parmi les décombres, et parfois aussi dans les jardins les mieux cultivés.

Les principales espèces sont : l'*Ortie brûlante* (*U. urens*), dont la racine est fibreuse et annuelle, la tige haute de 50 à 60 centim., très-rameuse et garnie de feuilles opposées, lancéolées, ovales, profondément dentées en scie, est hérissée dans toutes ses parties de petits poils piquants; ses fleurs, peu apparentes, sont réunies en grappes courtes et opposées; — l'*O. dioïque* (*U. dioica*), à racines rampantes et vivaces, à tige quadrangulaire, ordinairement simple, atteignant souvent près de 2 mètres de hauteur. Les feuilles de cette ortie sont en cœur, dentées sur les bords et couvertes, comme tout le reste de la plante, de poils piquants : elles sont opposées; ses fleurs, disposées en grappes assez longues, sont mâles sur un pied et femelles sur l'autre. Cette ortie est la plus commune de toutes; on la trouve partout à la campagne. Avec les jeunes pousses préparées à la manière des épinards, on fait une pâtée pour les volailles qui n'ont pas encore la force d'aller chercher toute leur nourriture. Les tiges, coupées au milieu de l'été et mises au rouissage comme celles du chanvre, produisent une filasse dont on peut faire de bons tissus. Les Kamtchadales, les Baskirs et autres peuples du Nord font leurs filets de pêche avec une espèce d'ortie, l'*Ortie à feuilles de chanvre*, qui croît dans leur pays. La racine des orties donne une belle couleur jaune avec laquelle on teint les œufs de Pâque dans certaines provinces de la France.

Tout le monde connaît la douleur cuisante qui suit la piqûre des orties. En Europe, cette douleur est bientôt passée et n'exige aucun remède; mais, dans l'Inde, si l'on se pique à la main, la douleur gagne le bras, la gorge et la tête : ce n'est guère qu'au bout de neuf jours que l'accident ne laisse plus de trace. — En Médecine, on fait quelquefois usage des orties dans les rhumatismes chroniques, dans les fièvres graves, et surtout pour rappeler les éruptions, telles que la rougeole, la scarlatine, la variole; on en frappe la partie de la peau que l'on veut soumettre à une forte rubéfaction; cette opération est connue sous le nom d'*urtication*.

On nomme vulgairement *Ortie* plusieurs plantes qui, tout en appartenant à d'autres genres que l'ortie véritable, ont avec elle quelque ressemblance de forme ou de propriétés : l'*Ortie blanche* est le Lamier blanc; l'*O. bleue*, une Campanule; l'*O. chanvre* ou *épineuse*, le Galéopsis piquant; l'*O. des nègres*, la Daléchampie grimpante; l'*O. rouge*, le Galéopsis ladanum, etc.

En Zoologie, on nomme *Ortie coralline*, le Madrépore muriqué à cause des piquants dont sa surface est hérissée; *O. de mer*, une sorte de Médusaires dont le contact produit sur la peau un effet qui a quelque analogie avec la piqûre de l'ortie.

ORTIÉE (FIÈVRE). *Voy.* URTICAIRE.

ORTOLAN (du latin *hortulanus*, fait d'*hortus*, jardin), *Emberiza hortulana*, petit oiseau de passage, du genre Bruant, un peu plus gros que le Moineau, de couleur mélangée de brun roux et de noirâtre; il est commun dans le midi de la France : il y arrive d'Italie avec les hirondelles; il habite les jardins fruitiers, les vignes, les blés et les champs. Les Ortolans sont très-recherchés des gourmets pour la délicatesse de leur chair. On les chasse surtout pendant les mois d'août et de septembre, parce qu'ils sont alors extrêmement gras. On engraisse ceux que l'on prend au piége en les enfermant dans un endroit obscur et en les nourrissant de millet et d'avoine. — Plusieurs autres oiseaux, compris également dans le genre Bruant, portent aussi le nom d'*Ortolans*; mais ce nom n'appartient en propre qu'à celui qui vient d'être décrit.

ORVALE, *Orvala*, genre de plantes de la famille des Labiées, tribu des Stachydes, a été établi pour une espèce de Sauge dont l'arome a beaucoup de rapport avec celui des raisins muscats. On l'appelle aussi *Toute-saine*, *Toute-bonne*. Ce genre a été formé aux dépens du genre Lamier.

ORVET, ou *Serpent de verre*. *Voy.* ANGUIS.

ORVIÉTAN (d'*Orviéto*, ville d'Italie), électuaire ainsi appelé parce qu'il a été originairement distribué par un charlatan venu d'Orviéto (États-Romains). Ce médicament, qu'on prenait à l'intérieur, était com-

posé de vieille thériaque, de vipères sèches, de romarin, de genièvre, de cannelle et d'une foule de substances stimulantes et aromatiques. Il avait de l'analogie, quant à ses propriétés, avec la thériaque. Ce remède bizarre est depuis longtemps abandonné, et l'on n'appelle plus *marchands d'orviétan* que les charlatans, ou les gens qui débitent beaucoup de paroles pompeuses, qui font beaucoup de promesses magnifiques pour tromper le monde.

ORYCTÈRES (du grec *oryktêr*, fossoyeur), synonyme de *Fouisseurs* (*Voy.* ce mot). — On donne spécialement le nom d'*Oryctère* à la *Taupe du Cap*; on a aussi étendu ce nom au *Spalax* ou *Rat-Taupe*.

ORYCTÉROPE (du gr. *oryktêr*, fouisseur, et *pous*, pied), genre de Mammifères de l'ordre des Édentés, voisin des Fourmiliers et des Tatous, a été formé originairement pour une seule espèce, le *Cochon de terre* (*O. capensis*), que l'on n'avait d'abord rencontré que dans l'Afrique australe, mais que l'on a retrouvé depuis en Abyssinie et au Sénégal. Cet animal, long de 1 mètre, haut de 50 centimètres, a une tête allongée, terminée par une sorte de boutoir, des espèces de dents, ce qui le distingue des Fourmiliers; des oreilles membraneuses fort grandes; la queue renflée à la base; les membres courts, robustes, les postérieurs plantigrades et à 5 doigts, les antérieurs digitigrades, à 4 doigts, propres à fouir; la peau dure et épaisse, couverte d'un poil gris roussâtre. L'Oryctérope se creuse un terrier; il se nourrit exclusivement de Fourmis. Sa chair est recherchée des habitants du Cap, malgré son odeur désagréable.

ORYCTOGNOSIE (du grec *oryktés*, fossile, et *gnôsis*, connaissance), branche de l'Histoire naturelle qui traite des minéraux, qui apprend à les distinguer les uns des autres et à les disposer dans un ordre systématique. Elle se confond avec la *Géognosie*.

ORYCTOGRAPHIE (du grec *oryktés*, fossile, et *graphô*, écrire), description des minéraux ou fossiles. Elle se confond avec la *Minéralogie*.

ORYX. Les anciens donnaient ce nom à un animal d'Afrique qu'ils connaissaient fort peu, et dans lequel on a cru voir l'animal fabuleux appelé *Licorne* (*Voy.* ce mot). Les Naturalistes modernes ont appliqué le nom d'*Oryx* à une espèce d'Antilope, nommée aussi *Chamois du Cap*, *Pasan*, *Antilope à cornes droites*. C'est un animal plus grand que le cerf, à cornes droites ou peu courbes, longues, grêles et annelées. Son pelage est d'un brun cendré bleuâtre, tacheté de blanc. Il y en a des variétés blanches. L'Oryx est commun dans l'intérieur de l'Afrique.

ORYZA, nom scientifique du *Riz*, d'où l'on a formé le nom d'*Oryzées*, donné à une tribu de Graminées ayant le genre Riz pour type. *Voy.* RIZ.

OS, en latin *os*, pluriel *ossa*, parties solides et dures qui forment la charpente du corps des animaux vertébrés, et dont l'assemblage constitue le *squelette*. En même temps qu'ils soutiennent toutes les autres parties du corps, les os servent de point d'attache aux muscles, et souvent d'enveloppe et comme d'étui protecteur aux autres parties du corps.

Les Anatomistes distinguent : 1° des *os longs*, qui font partie des membres, et qui sont comme des colonnes destinées à soutenir le poids du corps, ou des leviers que les muscles font mouvoir (*humérus*, os du bras, *fémur*, os de la cuisse) : ces os sont creux et remplis de moelle; 2° des *os plats*, qui forment les parois des grandes cavités (os du crâne, de la poitrine, du bassin); 3° des *os courts*, qu'on rencontre dans les parties du corps dont les fonctions nécessitent la solidité et la mobilité (os de la colonne vertébrale, du tarse, du carpe, etc.). Tous sont recouverts d'une membrane fibreuse blanche, résistante, qu'on appelle le *périoste*.

Les os sont essentiellement formés d'un tissu fibreux, dans les aréoles duquel est déposée une matière calcaire, et qui ne diffère des autres organes fibreux qu'en ce que l'ébullition le transforme plus facilement en gélatine : ce tissu est compacte à la surface externe de tous les os et au centre des os longs, spongieux dans les os courts et l'extrémité des os longs. Suivant Berzélius, l'analyse des os fournit 32,17 de gélatine; 1,13 de vaisseaux sanguins; 51,04 de phosphate de chaux; 11,30 de carbonate de chaux; 2 de fluate de chaux; 1,16 de phosphate de magnésie; 1,20 de soude, de chlorure de sodium et d'eau. La composition chimique des os varie selon l'âge, le sexe, la constitution, l'état de santé des individus. Leur accroissement a lieu par l'addition successive de nouvelles couches de substances osseuses qui se forment extérieurement autour de celle qui a été formée la première.

Le corps humain contient, dans l'âge adulte, 206 os (sans compter les 32 dents) : savoir, à la tête 28; au col 1; au tronc 53 (y compris les os iliaques); à chaque membre supérieur, 32 (en comptant les omoplates); à chaque membre inférieur, 30.

Les os sont susceptibles d'un grand nombre d'affections : telles sont, outre les *contusions*, *luxations* et *fractures*, l'*inflammation* (*ostéite*), l'*induration*, la *carie*, la *nécrose*, et les diverses dégénérescences connues sous le nom d'*exostose*, *ostéosarcome*, *rachitis*, *tubercules*, *ostéomalacie*, etc. *Voy.* ces mots.

L'industrie tire aujourd'hui des os des animaux, trop longtemps jetés au hasard, plusieurs produits précieux, qui deviennent l'objet d'un commerce considérable : on en extrait de la gélatine et des matières grasses; ils servent à la fabrication du noir animal, dit pour cela *charbon d'os*, des sels ammoniacaux, etc.; on emploie aussi ces produits comme engrais. Les tourneurs, les tabletiers, les couteliers, font avec les os une foule de petits ouvrages : étuis, boutons, manches de couteau, couteaux à papier, etc.

OSANE, *Antilope equina*, espèce du genre Antilope : c'est un animal de la grandeur d'un petit cheval; il est remarquable par la longueur de ses oreilles. Son pelage est long et de couleur grise ou roussâtre; sa tête est brune; sur le cou est une crinière qui se prolonge vers le dos. Ses cornes sont grandes et annelées. L'Osane habite l'Afrique centrale.

OSANORES (DENTS), c.-à-d. *os sans or*, nom de fantaisie donné par M. W. Rogers à des dents qui, se moulant et s'appliquant sur la gencive, tiennent par l'effet de la simple succion, sans crochets ni ligatures, et qui s'enlèvent et se remettent à volonté. Ces dents, d'un usage très-avantageux, n'ont été inventées que depuis peu d'années.

OSCABRION, *Chiton*, genre de Mollusques gastéropodes, de l'ordre des Cyclobranches : coquille elliptique composée d'un grand nombre de valves transverses, imbriquées et réunies à leur extrémité par un ligament circulaire. Les Oscabrions se trouvent dans presque toutes les mers; ils se fixent sur les rochers et les coquilles et y adhèrent avec une force prodigieuse. On en compte environ 80 espèces, dont les 2 principales sont l'*Oscabrion fasciculaire*, remarquable par sa coquille cendrée, lisse, avec dix paires de faisceaux de soies blanches : on le trouve en Afrique; et l'*O. hérissé*, dont la coquille blanche tachetée de brun a huit valves.

OSCILLATION (du latin *oscillatio*), se dit, en Physique, des mouvements alternatifs par lesquels un corps mobile tourne ou se balance autour d'un point fixe auquel il est suspendu. Le *pendule* (*Voy.* ce mot) dévié de la ligne verticale offre un exemple remarquable d'oscillation. Il en est de même de certains mouvements de l'aiguille aimantée. *Voy.* BOUSSOLE.

OSCILLATOIRE ou OSCILLAIRE, *Oscillaria*, genre d'Algues filiformes, type de la section des Oscillariées, dans la tribu des Confervées. Ces plantes paraissent animées de mouvements spontanés très-singuliers, qui les ont fait prendre pour des animaux ou pour des êtres intermédiaires entre le règne vé-

gétal et le règne animal. On les rencontre dans les eaux froides, croupissantes et stagnantes, sur la terre humide, etc. Elles tapissent les parties basses des vieux murs exposés à l'ombre et à l'humidité. Elles se montrent fréquemment sous la forme de pellicules vertes, de nature mucilagineuse, et douces au toucher. On en connaît une trentaine d'espèces.

OSCINES, en latin *oscen*, génitif *oscinis* (d'*occino*, chanter). Les Romains nommaient ainsi les oiseaux par le chant desquels les augures prenaient les auspices. — Les Entomologistes ont donné ce nom à un genre de Diptères athéricères, de la famille des Muscides, dont les larves sont fort nuisibles à certains végétaux, notamment aux grains de l'orge.

OSCITATION (du latin *oscitare*, bâiller, formé lui-même d'*os*, bouche), terme scientifique par lequel on exprime en Médecine l'action de bâiller.

OSCULATION (du latin *osculari*, baiser). En Géométrie, on appelle *Osculation* le point d'attouchement de deux branches d'une courbe qui se touchent sans se couper. — On appelle encore ainsi, dans la théorie des développées, le contact d'une courbe avec le cercle décrit sur le rayon de sa développée.

Cercle osculateur, *Courbe osculatrice*, cercle, courbe dont la circonférence a un point commun avec un autre cercle ou avec une autre courbe.

OSEILLE (du latin *oxalis*, dérivé du grec *oxys*, acide), *Rumex*. Les Botanistes désignent sous ce nom un grand genre de la famille des Polygonées, qui renferme des plantes herbacées, à fleurs petites, le plus souvent verdâtres, peu apparentes et disposées en panicules : calice à 6 folioles; 6 étamines; ovaire pourvu de 3 styles chargés de stigmates déchiquetés; le fruit est une semence ordinairement triangulaire. Ce genre forme deux divisions qui se distinguent facilement par la présence ou l'absence de tubercules à la base des folioles intérieures du calice, et par la diversité de leur saveur, acide dans l'un, non acide dans l'autre : le 1er est l'*Oseille* proprement dite (*Rumex*); le 2e est la *Patience* (*Lapathum*).

L'Oseille proprement dite renferme un assez grand nombre d'espèces, dont la principale est l'*Oseille commune* (*R. acetosa*), plante vivace qui croît naturellement dans les prés, mais que l'on a beaucoup améliorée par la culture : tout le monde en connaît le goût acide. Les feuilles de l'oseille sont la seule partie de la plante dont on se serve; on les utilise soit pour les manger à la manière des épinards, soit seulement pour assaisonner la soupe ou pour la mêler à d'autres mets. On les fait aussi entrer dans le bouillon aux herbes à cause de leur vertu laxative. On peut faire cuire l'oseille en automne pour la manger en hiver; on la renferme alors dans des pots que l'on recouvre de beurre ou de saindoux. On connaît plusieurs variétés d'oseille commune, telles que l'*O. de Hollande*, dont les feuilles sont larges et arrondies; l'*O. crépue* ou *claquée*, qui est assez rare; l'*O. d'Espagne*, dont la feuille, d'un vert glauque, a la forme d'un dard.

Parmi les autres espèces d'oseille, on remarque surtout : l'*Oseille tubéreuse*, qui croît dans le midi de l'Europe : elle ne diffère de l'Oseille commune que par ses racines tubéreuses; l'*O. tête de bœuf*, ainsi nommée de la disposition que prennent ses fleurs après la floraison : elle croît également dans le Midi; l'*O. surelle* ou *Petite Oseille* (*R. acetosella*), dite aussi *Alleluia* et *Pain de coucou*, plus acide et non moins commune que l'Oseille ordinaire : on la donne aux brebis pour prévenir la maladie appelée *pourriture*; c'est sur cette espèce que se trouve le papillon appelé *Phalena acetosellæ*; l'*O. à écusson*; l'*O. à deux stigmates*, etc.

L'Oseille se multiplie par graines ou par pieds éclatés : on en sème la graine à la volée, et on repique ensuite les jeunes pousses en planches ou en bordures; cette plante aime un sol léger, profond et un peu frais; la fiente de poule et le plâtre sont deux moyens de la faire pousser avec vigueur.

On prépare avec l'oseille un acide particulier, l'*acide oxalique* (vulg. *sel d'oseille*), qui a la propriété de décomposer l'encre et d'en enlever les taches. Dans les Arts, l'oseille est employée pour préparer à la teinture rouge les fils de lin, le chanvre, les toiles. La racine séchée donne une couleur rouge, mais d'une teinte faible. On se sert des feuilles pour nettoyer les vases de cuivre, qu'elles rendent très-brillants. Elles se donnent en infusion dans le scorbut, dans les fièvres bilieuses continues ou intermittentes; on les applique aussi sur les ulcères scorbutiques. Les bestiaux, principalement les bœufs, les moutons, recherchent l'oseille, surtout quand elle est jeune; les oiseaux sont très-friands de ses graines.

On nomme vulgairement *Oseille des bois*, une espèce de Bégone; *O. de brebis*, une espèce de Patience; *O. de bûcheron*, la Surelle; *O. de Guinée*, la Ketmie acide; *O. du Malabar*, la Bégone du Malabar; *O. ronde*, la Patience à écusson; *O. rouge*, *O. sanguine*, la Patience sanguine.

OSELLE, OSELLA, monnaie d'or de Venise, qui vaut 47 fr. 7 cent. de notre monnaie. — Il y a aussi une *Oselle d'argent*, qui vaut 2 fr. 7 cent.

OSIER (du grec *oisos*, *oisya*, osier), nom vulgaire de plusieurs espèces de Saules que l'on cultive en buissons pour en récolter les rameaux longs, droits et flexibles, qui servent à tresser des claies ou des paniers, ou à faire des liens pour attacher les arbres, les arbustes, les vignes, etc.; ces petites branches sont elles-mêmes appelées *osier*.

L'osier le plus communément employé est l'*Osier jaune* (*Salix vitellina*), que l'on cultive avec une autre variété toujours verte, dont les jets sont plus gros et plus longs. On utilise par cette culture les terrains humides et marécageux. L'osier peut servir à retenir des terrains submergés dont la pente est rapide, ou bien encore à aider et consolider les atterrissements des rivières. Les *oseraies* sont d'un bon rapport dans le voisinage d'une grande ville manufacturière, et surtout d'un vignoble. Au moment de se servir de l'osier, on a soin de le faire tremper dans l'eau pour lui rendre sa flexibilité.

Parmi les autres variétés, on estime l'*Osier blanc*, l'*O. brun* et l'*O. rouge*.

Osier fleuri, nom vulgaire de l'*Épilobe à épi* (*Epilobium angustifolium*). *Voy.* ce mot.

OSMAZOME (du grec *osmê*, odeur, et *zômos*, bouillon), principe qui donne au bouillon son odeur propre et sa saveur, se présente sous la forme d'extrait brun rougeâtre, d'une odeur aromatique, d'une saveur forte, semblable à celle du bouillon. L'osmazôme fait partie de la chair du bœuf et de celle des autres animaux d'où l'on extrait le bouillon; on le retrouve aussi dans la matière du cerveau et même dans quelques champignons. Il se compose de différents sels (chlorures de sodium et de potassium, sels organiques à base de soude et de potasse, phosphates de soude et de chaux) et de substances azotées, telles que la créatine et l'acide inosique (du grec *is*, *inos*, nerf, muscle). Le bouillon est d'autant meilleur qu'il contient plus d'osmazôme; la gélatine en est privée.

On obtient ce principe isolé en traitant à plusieurs reprises la chair musculaire (viande) par l'eau froide, faisant bouillir, versant de l'alcool et faisant évaporer.

OSMERUS, nom scientifique de l'*Eperlan*.

OSMIE, *Osmia* (du grec *osmê*, odeur, à cause de l'odeur qu'elles répandent), genre d'insectes Hyménoptères, section des Porte-aiguillons, famille des Mellifères, tribu des Apiaires : corps épais, convexe, velu et pointillé; tête grosse, mandibules bidentées, palpes maxillaires de 3 articles, antennes filiformes, coudées; thorax globuleux, abdomen ovulaire, pattes épaisses. Ce genre renferme un grand nombre d'espèces : on en compte plus de vingt en

France (*Osmia cornuta*, *O. bicornis*, *O. Latreillii*, etc.). Quelques-unes sont maçonnes, les autres coupeuses de feuilles ou de pétales.

OSMIUM, corps simple métallique, de couleur blanche, d'une densité d'environ 10, qu'on rencontre dans certains minerais de platine, le plus souvent en combinaison avec l'iridium ou le ruthenium (*Osmiures*). Il se combine aussi avec l'oxygène et forme un acide particulier (*acide osmique*, OsO^4), dont la vapeur est délétère, et qui est remarquable par son odeur forte de raifort, d'où le nom d'*Osmium* (du grec *osmè*, odeur). —L'Osmium a été découvert dans la mine de platine, par Tennant, en 1803. On commence à l'utiliser.

OSMONDE, *Osmunda* (du grec *osmè*, odeur), genre de Fougères, type de la tribu des Osmondées, renferme une douzaine d'espèces. Ce sont de très-belles Fougères, d'un beau port et souvent d'une grande stature : capsules lisses se divisant jusqu'à moitié en 2 valves, portées sur un court pédicelle, réunies en grand nombre sur des frondes dont le limbe est avorté ou formant des panicules rameuses. Les Osmondes se trouvent surtout dans les régions froides et tempérées de l'hémisphère boréal; elles se plaisent dans les parties humides et découvertes des bois. On distingue: l'*Osmonde royale*, à feuilles bipennées; l'*O. belle à voir*, l'*O. cannelle*, etc.

OSPHRÉSIOLOGIE (du grec *osphrèsis*, odorat, et *logos*, discours), science qui traite des odeurs et du sens de l'odorat. M. le docteur Hipp. Cloquet a donné sous ce titre un traité estimé (1821, in-8).

OSPHROMÈNE, *Osphromenus* (du grec *osphrèsis*, narines, et *mènè*, croissant; narines en croissant), genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Pharyngiens labyrinthiformes. Un appareil particulier, qui se remplit d'eau et transmet le liquide aux branchies, permet à ces poissons de séjourner assez de temps hors de leur élément naturel. Leur corps est haut et comprimé; ils ont le chanfrein un peu concave, le museau obtus, la bouche protractile et de grandes écailles arrondies. L'espèce type est l'*O. Gourami* (*O. olfax*), apportée de la Chine à l'île de France, où elle s'est multipliée dans les étangs : ce poisson est d'un brun doré clair, avec des bandes verticales et une tache ronde sur le côté de la queue. Il se nourrit d'herbes fluviatiles. Sa chair a un goût excellent.

OSSEC ou OUSSAS, le lieu de la cale d'un navire où les eaux s'assemblent, au bas de la pompe, et d'où on les extrait avec un seau à main.

OSSELET (diminutif d'*os*), peut se dire de tout petit os. Dans l'usage commun, il désigne les petits os en forme d'S que l'on tire de la jointure d'un gigot de mouton, et avec lesquels les enfants jouent. —Les *Osselets de l'oreille* sont quatre petits os qui sont placés dans la cavité du tympan : ce sont, de dehors en dedans, le *marteau*, l'*enclume*, l'*os lenticulaire* et l'*étrier*.

Jeu des osselets. Ce jeu était connu des Grecs et des Romains; les premiers appelaient les osselets *astragaloi*, et les seconds *tali*; mais, chez les anciens, ce jeu était plutôt une variété du jeu de dés qu'un jeu d'adresse. Leurs osselets étaient au nombre de 4 et marqués sur 4 faces : le joueur les jetait sur une table comme des dés; le coup le plus favorable (*coup de Vénus*) consistait à amener 4 points différents; le plus mauvais (*coup du chien*), à amener 4 as; les autres coups étaient dits *du char royal* ou d'*Hercule*, du *vautour*, etc. — Aujourd'hui, les enfants se servent de 5 osselets qu'ils jettent en l'air, un à un ou simultanément, et qu'ils reçoivent ensuite dans l'intérieur de la main ou sur le dos de la main, après avoir enlevé les osselets laissés en bas ou avoir tracé diverses figures plus ou moins compliquées. Cette manière de jouer aux osselets semble indiquée dans Pollux, qui l'appelle le jeu des cinq pierres (*pentalithe*); elle était connue au moyen âge, où l'on se servait pour cet usage de petits os pris dans les vertèbres et appelés *pingres* (*spinosa*), ou de petites pierres rondes dites *marteaux* ou *martres*. Le jeu des osselets est aussi fort répandu dans tout l'Orient.

OSSEMENTS, os décharnés d'hommes ou d'animaux morts. De tout temps, on a recueilli avec vénération les ossements des ancêtres : dans l'Amérique du Nord, les naturels les transportent avec eux dans leurs migrations. Chez les nations civilisées, les ossements sont enlevés avec soin des cimetières abandonnés et rangés symétriquement dans des lieux destinés à cet objet, et appelés quelquefois *ossuaires*. On plaçait autrefois les ossements dans les *charniers* des églises; à Paris, ils sont aujourd'hui transportés et rangés avec ordre dans les *Catacombes*.

La découverte d'*Ossements fossiles* d'animaux qui ont disparu du globe, et la présence des ossements de certaines espèces dans les lieux où elles ne pourraient habiter aujourd'hui, ont donné naissance à une science nouvelle, la *Paléontologie*, constituée par Cuvier dans ses *Recherches sur les Ossements fossiles*.

Cavernes à ossements. Les Géologues nomment ainsi des cavernes souterraines où l'on a trouvé accumulés des ossements fossiles d'animaux des genres les plus divers. *Voy.* CAVERNES et GROTTES.

OSSEUX, nom donné, en Ichthyologie, à tous les poissons munis d'arêtes, c.-à-d. dont le squelette a la consistance des os, à la différence des poissons *Cartilagineux* ou *Chondroptérygiens*. Les poissons Osseux ont été divisés en 4 ordres: les *Plectognathes*, les *Lophobranches*, les *Acanthoptérygiens* et les *Malacoptérygiens*.

OSSIFICATION (du latin *os*, os, et *facere*, faire). Tantôt ce mot signifie la formation des os, le développement normal du système osseux, et, dans cette acception, on appelle *point d'ossification* celui où commence l'ossification d'un os; tantôt il désigne un mode de dégénération accidentelle, une altération de tissu par laquelle des solides organiques, cartilages ou muscles, acquièrent accidentellement la dureté, la compacité et toutes les propriétés physiques du système osseux. Une des plus dangereuses est l'*ossification du cœur*, qui, après un temps plus ou moins long, se termine toujours par la mort.

OSSIFRAGA, nom latin de l'*Orfraie*.

OSSUAIRE, lieu où l'on range les ossements. *Voy.* OSSEMENTS.

Ossuaire de Morat. *V.* MORAT au *D. un. d'H. et de G.*

OSTÉITE (du grec *ostéon*, os), inflammation du tissu osseux. On distingue l'*Ostéite raréfiante*, dans laquelle le tissu élémentaire de l'os a diminué; l'*O. hypertrophique*, dans laquelle ce tissu est au contraire augmenté, et l'*O. ulcéreuse* ou *carie*. L'ostéite est plus commune chez les enfants que chez les adultes; elle attaque plus particulièrement les os spongieux, le corps des vertèbres, les extrémités articulaires des os longs; elle se manifeste à la suite de plaies, de contusions, etc., ou bien par des causes internes, telles qu'une affection scrofuleuse, rhumatismale, l'épuisement produit par des excès de tout genre, etc. La maladie peut se terminer par résolution, par induration, par suppuration (*carie*) ou par gangrène (*nécrose*). Si l'inflammation est vive, on emploie les antiphlogistiques, les sangsues, les bains et topiques émollients, puis les frictions mercurielles, les emplâtres de Vigo, de savon, de ciguë, les bains alcalins, les vésicatoires, les cautères ou les sétons pratiqués près du siége du mal.

OSTENSOIR, jadis *Monstrance*, vase bénit, en or, en argent ou autre métal, qui sert à l'exposition du saint sacrement de l'autel, comme l'indique son nom d'*ostensoir* (en latin *ostensorium*, d'*ostendo*, montrer). Avant la fin du XVIII[e] siècle, on se servait du nom de *soleil*, qui s'emploie encore, parce que, en effet, dans la plus grande partie de la chrétienté, le vase servant à l'exposition a la forme d'un soleil : la

lunule, boîte de cristal qui se trouve au centre et qui renferme la sainte Eucharistie, y est entourée de rayons imitant plus ou moins bien la représentation de l'astre du jour. On voit dans plusieurs églises, notamment à la cathédrale de Paris, des ostensoirs très-précieux par la matière et la main-d'œuvre. L'usage des Ostensoirs ne date guère que du XVI[e] siècle.

OSTÉOCOPE (du grec *ostéon*, os, et *coptein*, briser). On nomme *Douleurs ostéocopes* des douleurs aiguës qui ont leur siége dans les os.

OSTÉOGÉNIE (de *ostéon*, os, et de *génos*, naissance), partie de l'Anatomie qui traite de la formation des os.

OSTÉOGRAPHIE, OSTÉOLOGIE (d'*ostéon*, os, et *graphè*, description, ou *logos*, discours), partie de l'Anatomie qui traite des os et du squelette. *Voy.* SQUELETTE.

OSTÉOMALACIE (du grec *ostéon*, os, et *malakia*, mollesse), ramollissement des os, maladie dans laquelle les os, privés des sels, en particulier du phosphate de chaux, qui entrent dans leur composition, acquièrent une souplesse qui les rend impropres à remplir leurs fonctions. Cette affection, qui est très-rare, est presque toujours incurable.

OSTÉOSARCOME (du grec *ostéon*, os, et *sarx*, *sarkos*, chair), ramollissement du tissu osseux qui se transforme en une substance d'abord blanche ou rougeâtre, analogue à la *chair*, lardacée et résistante, et présentant plus tard des points ramollis, de la matière cérébriforme, de la mélanose, etc. C'est une variété du *cancer* (*Voy.* ce mot). L'amputation de la partie malade est le seul remède à employer.

OSTÉOTOMIE (du gr. *ostéon*, os, et *tomé*, section), partie de l'Anatomie qui traite de la dissection des os.

OSTRACÉS ou OSTRACÉES, *Ostracea* (du grec *ostrakon*, coquille), famille de Mollusques conchifères, créée par Lamark, et à laquelle ce savant donna d'abord une grande extension, a été depuis fort réduite par lui-même; elle est aujourd'hui restreinte au seul genre *Huître* (*Ostrea*) et aux sous-genres *Gryphée* et *Exogyre*.

OSTRACION (dimin. d'*ostrakon*, coquille), nom scientifique du poisson appelé *Coffre. Voy.* ce mot.

OSTRACISME, sorte d'exil chez les Athéniens. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

OSTRACITES, nom donné aux *Huîtres fossiles.*

OSTRACODES (c.-à-d. en grec, d'écaille), *Ostrapodes* de Straüs, ordre de Crustacés de la classe des Entomostracés, créé par Latreille, renferme des animaux extrêmement petits et très-communs dans nos eaux dormantes. Leur corps est enfermé tout entier entre les deux valves d'une carapace conchiforme; 4 antennes, bouche située vers le milieu de la face inférieure du corps; 2 ou 3 paires de pattes thoraciques insérées en arrière de la bouche; queue bifide. Cet ordre ne comprend qu'une famille, celle des *Cyproïdes.*

OSTRÆA, OSTREA, nom latin du genre *Huître.*

OSYRIS (nom grec d'un arbrisseau auquel les anciens attribuaient des vertus curatives, et qu'on croit être le *Casia* des Latins), genre des Santalacées, établi pour des arbrisseaux indigènes des régions méditerranéennes. Il a pour type l'*Osyris blanc* (*O. alba*), vulgairement *Rouvet*, petit arbuste de près d'un mètre de haut, divisé en rameaux assez nombreux, grêles, verts, garnis de fleurs petites, d'un vert jaunâtre, d'une odeur agréable, au fruit rougeâtre de la grosseur d'un pois ou même d'une cerise. Il est très-vigoureux sur les côtes de Barbarie. On emploie ses rameaux à faire des balais. Ses fruits passent pour astringents.

OTAGE (du latin *obses, obsidis*, otage, ou, selon d'autres, du mot barbare *hospitagium*, dérivé d'*hospes*, hôte), personne qu'un souverain, une autorité civile ou militaire remet comme garantie de ses promesses ou d'un traité. L'usage de donner des otages a été fréquent dans l'antiquité et au moyen âge; aujourd'hui il arrive encore qu'après avoir signé un traité, un ou deux officiers de marque restent au quartier général ennemi jusqu'à complète exécution de ce qui a été stipulé.

Si celui qui a fourni les otages manque à ses engagements, les otages peuvent être considérés comme prisonniers de guerre : tout ce qui outrepasserait cette mesure serait une injustice et une cruauté que flétrirait l'état actuel de la civilisation. Un usage barbare permettait autrefois de les mettre à mort.

On a appelé *Loi des otages* une loi rendue le 24 messidor an VII (22 juillet 1799) sous le Directoire, qui rendait les parents des émigrés responsables de la fuite et des complots de ceux-ci. Cette loi fut abolie le 22 brumaire (13 nov.) de la même année.

OTALGIE (du grec *ous*, gén. *ôtos*, oreille, et *algos*, douleur), douleur nerveuse de l'oreille. Cette affection est caractérisée par des douleurs aiguës, lancinantes, quelquefois insupportables, sans rougeur ni gonflement de l'oreille. Les fumigations, les injections narcotico-émollientes, les cataplasmes, l'introduction dans le conduit de l'oreille de coton imbibé d'huile de datura stramonium ou de jusquiame, parviennent presque toujours à calmer et souvent à faire disparaître complétement la douleur. Si elle persiste, on applique derrière l'oreille un vésicatoire saupoudré de sels de morphine.

OTARIE, *Otaria* (du grec *ous*, *ôtos*, oreille), subdivision du genre Phoque, comprend ceux de ces mammifères amphibies qui ont des oreilles externes, des doigts à peu près immobiles, des ongles petits et aplatis. Tels sont : le *Phoque à crinière* ou *Lion marin* (*Otaria leonina*), ainsi nommé de l'espèce de crinière que lui forment les poils de son cou, plus épais et plus crépus que sur les autres parties du corps, et le *Phoque ourson* ou *Ours marin* (*Phoca ursina*), plus petit que le précédent. Ces deux espèces se trouvent sur les côtes du Kamtchatka et des îles Aléoutiennes. *Voy.* PHOQUE.

OTELLE. C'était, au moyen âge, le nom d'une espèce de lance. — En termes de Blason, ce mot désigne un des meubles de l'écu, consistant en de petites figures ovales et pointues que les uns prennent pour des fers de lance, les autres pour des noyaux d'amande. La maison de Cominges, par exemple, portait de gueules à quatre *otelles* d'argent rangées en sautoir.

OTHONNA (du nom grec de l'œillet d'Inde), genre de la famille des Composées, tribu des Cynarées, établi par Linné pour des herbes et des arbrisseaux originaires du Cap, à feuilles dentées ou entières, charnues ou membraneuses, à capitules fauves ou rarement azurées, solitaires au sommet des pédoncules. On cultive dans nos jardins l'*O. à feuilles de giroflée* (*O. cheirifolia*), qui, bien qu'originaire d'Éthiopie, ne perd point ses feuilles pendant l'hiver; l'*O. tenuissima*, l'*O. pectinata*, etc.

OTIS, nom scientifique du genre *Outarde.*

OTITE (du grec *ous*, *ôtos*, oreille), inflammation de la membrane muqueuse de l'oreille. L'Otite est aiguë ou chronique, interne ou externe : l'*Otite externe* ne pénètre pas au delà de la membrane du tympan; l'*O. interne* a son siége dans la caisse et dans la trompe d'Eustache. La première peut être produite par l'impression du froid ou d'un courant d'air sur la tête nue, par la suppression subite d'une ophthalmie, la répercussion brusque d'une dartre, d'un exanthème, etc. Elle est caractérisée par une douleur aiguë, lancinante, un bourdonnement insupportable, suivie dès le 4[e] jour d'un suintement qui continue pendant une quinzaine de jours; la maladie se termine ordinairement par résolution, à l'aide de saignées générales et locales employées dès le début, d'injections émollientes et narcotiques, et de cataplasmes de même nature. L'*Otite interne* donne lieu à des symptômes analogues, mais beaucoup plus graves, et à une céphalalgie intense. Souvent aussi l'inflammation se

propage, par la trompe d'Eustache, jusqu'au pharynx et aux amygdales. Lorsque le traitement indiqué pour l'*Otite externe* n'a pu empêcher la suppuration, on fait des injections et des fumigations émollientes dans la trompe d'Eustache, afin de provoquer l'évacuation du pus par ce conduit; souvent il faut en venir à la perforation du tympan.

OTITE, *Otites*, genre d'insectes Diptères brachocères, de la famille des Athéricères, tribu des Muscides : tête assez grosse, face convexe, carénée; front saillant et obtus; antennes de 3 articles, le 2ᵉ conique, le 3ᵉ ovale. Ces insectes habitent la France et l'Allemagne. L'espèce type, l'*Otite élégante* (*O. formosa*), commune dans la forêt de Saint-Germain-en-Laye, se tient sur les fleurs de l'aubépine.

OTOCÉPHALIENS (d'*ous*, *ôtos*, oreille, et *képhalè*, tête), famille de Monstres unitaires de l'ordre des Autosites, créée par Geoffroy Saint-Hilaire pour ceux qui offrent le rapprochement des oreilles avec l'atrophie des principales régions de la face, surtout des parties inférieures.

OTOMYS (d'*ous*, *ôtos*, oreille, et *mys*, rat), genre de Mammifères rongeurs de la division des Rats, remarquable par la dimension de ses oreilles, et assez voisin des *Campagnols*. *Voy.* ce mot.

OTTOMANE, sorte de divan ou de sofa sur lequel plusieurs personnes peuvent s'asseoir à la fois, est ainsi nommé des *Ottomans*, qui en font grand usage.

OTUS, nom latin et scientifique du *Hibou*.

OUAICHE, sillage d'un navire. *Voy.* HOUACHE.

OUATE, espèce de coton plus fin et plus soyeux que le coton ordinaire, et que l'on met entre deux étoffes pour garnir des vêtements, des couvertures, etc., pour les rendre plus chaudes sans en augmenter le poids. A cet effet, on carde le coton, dont on fait une espèce de petit matelas moelleux; on le met ensuite à la presse, et quelquefois on l'imbibe de colle claire. — Avant que le coton fût commun en Europe, on fabriquait une espèce d'*ouate* avec la bourre douce et lustrée qui surmonte les semences contenues dans les gousses des Apocynées, et notamment dans celles de l'Asclépiade, qui prend de là le nom d'*Herbe à la ouate*.— On appelle *Ouate de soie* de la soie effilée et cardée qu'on emploie aux mêmes usages que la ouate de coton. Il y a aussi de la *Ouate de laine*, *de chanvre*, etc.

OUBLIE (du latin *oblata*, sous-entendu *res*, chose offerte, parce que ce nom se donnait originairement aux *oblates* ou hosties, que l'on cuisait avec un fer empreint de quelque figure), sorte de pâtisserie très-légère que l'on cuit entre deux fers : elle est analogue aux *Gaufres*, mais plus mince, plate ou roulée en cornets : le *Plaisir* est une espèce d'oublie. La pâte des oublies se compose de belle farine, mêlée d'œufs, de sucre ou de miel, et quelquefois de lait. *Voy.* aussi PAIN A CACHETER et PAIN A CHANTER.

OUBLIETTES (d'*oubli*), cachots souterrains et obscurs où l'on enfermait autrefois les prisonniers qui étaient condamnés à une prison perpétuelle, et sur lesquels s'appesantissait un éternel *oubli*. Les oubliettes datent du moyen âge. On a souvent dit qu'elles consistaient en un puits profond dont les parois étaient hérissées de faux aiguës et saillantes qui déchiquetaient en un instant le corps des malheureux qu'on y précipitait; mais on n'a trouvé aucune trace de telles oubliettes. Le château de Plessis-lez-Tours, dernière résidence de Louis XI, et plusieurs autres qui datent du moyen âge, renferment de ces sortes de cachots que l'on montre encore aux curieux. Dans les couvents, on les appelait des *in pace*.

OUEST, COUCHANT ou OCCIDENT, partie de l'horizon où le soleil se couche. *Voy.* CARDINAUX (POINTS).

OUIE, celui des cinq sens par lequel on perçoit les sons. Il a pour organe l'*Oreille* (*Voy.* ce mot). La caisse du tympan est la partie où les ondes sonores viennent aboutir; sa membrane, agitée par l'air en mouvement, communique au marteau les vibrations qu'elle éprouve; du marteau elles sont transmises à l'enclume, de l'enclume à l'os lenticulaire, et de celui-ci à l'étrier; elles pénètrent ensuite dans le vestibule par la fenêtre ovale et dans le limaçon par la fenêtre ronde, à travers les membranes qui bouchent ces ouvertures, et finissent par faire leur impression sur le *nerf auditif* qui la transmet au cerveau. La conque et même la cavité du tympan ne sont que des parties accessoires de l'ouïe, puisqu'elles manquent dans beaucoup d'animaux qui, néanmoins, possèdent ce sens. Chladni, MM. Breschet et Muller se sont spécialement occupés, le premier de la partie physique, et les deux autres de la partie physiologique de l'audition.

On nomme vulgairement *Ouïes* les ouvertures que les poissons ont aux côtés de la tête et qui donnent issue à l'eau amenée dans leur bouche par la respiration. Ces ouvertures communiquent avec les organes respiratoires du poisson, organes connus sous le nom scientifique de *branchies*. *Voy.* ce mot.

OUISTITI (nom exprimant le cri que ces animaux font entendre), *Jacchus*, genre de Singes américains, de l'ordre des Quadrumanes et de la famille des Sagouins, forme le passage entre les *Cebus* et les *Lemur*. Étienne Geoffroy Saint-Hilaire les nomme *Arctopithèques* (singes-ours), à cause de la conformation de leurs ongles qui rappellent ceux de l'ours. Les Ouistitis ne sont guère plus gros que l'écureuil; leurs narines sont écartées, leurs fesses sans callosités, leur queue lâche, c'est-à-dire non prenante, entièrement velue, médiocrement longue; ils ont les oreilles assez grandes, les yeux volumineux; les membres postérieurs sont pourvus de véritables mains. Ces animaux, que l'on se plaît à élever, sont en général remarquables par leur gentillesse et par la vivacité de leurs mouvements.

On distingue les *Ouistitis* proprement dits et les *Tamarins*, qui ne diffèrent entre eux que par la disposition des incisives et la dimension des oreilles.

Parmi les premiers, on remarque : l'*Ouistiti ordinaire* (*J. vulgaris*, *Hapale*), commun à la Guyane et au Brésil : pelage grisâtre, mêlé de brun, avec une tache blanche sur le front et des touffes blanchâtres aux oreilles; taille de 22 à 25 centimètres sans la queue, qui est plus longue; il paraît vivre sur les arbres des forêts et se nourrir surtout d'insectes; l'*O. à pinceau* (*J. penicillatus*), qui porte au devant de l'oreille un long pinceau de poils noirs; l'*O. à tête blanche*, l'*O. oreillard*, l'*O. camail*, l'*O. melanure*, à queue noire; l'*O. mico*, remarquable par son pelage d'un blanc lustré et sa queue noire.

Pour les seconds, *Voy.* TAMARIN.

OUKASE, édit de l'empereur de Russie. *V.* UKASE.

OULANS, milice hongroise. *Voy.* HULANS.

OURA, conduit par lequel l'air s'introduit dans les grands fours. *Voy.* FOUR.

OURAQUE (du grec *ourakon*, formé de *ouron*, urine, et *ekhein*, contenir), portion moyenne de l'allantoïde : c'est un conduit qui établit, pendant les premiers temps de la vie du fœtus, une communication entre l'allantoïde et la vessie. Il traverse l'ombilic et se resserre d'abord en un canal, puis plus tard en un cordon ligamenteux. *Voy.* ALLANTOÏDE.

OURDISSAGE (du latin *ordiri*, commencer), opération par laquelle le tisserand prépare les fils destinés à former la *chaîne* d'une pièce d'étoffe. Il se sert pour cela d'un instrument appelé *Ourdissoir*, qui se compose de quatre poteaux hauts de 2 mètres, placés verticalement le long d'un mur et assemblés par des traverses d'un mètre environ de longueur. A ces poteaux sont fixées plusieurs rangées verticales de chevilles saillantes sur lesquelles l'ouvrier promène l'espèce de ruban formé par les fils de la chaîne, de manière à produire l'entre-croisure nécessaire pour le passage de la *trame*. Cet ourdissoir tient peu de place et exige très-peu de réparations,

aussi l'usage en est-il le plus généralement répandu ; mais il fait perdre beaucoup de temps à l'ouvrier, qui est obligé de se transporter alternativement d'une extrémité à l'autre. On a obvié à cet inconvénient à l'aide de l'*Ourdissoir rond*, espèce de dévidoir vertical d'une circonférence de plus de 4 mètres sur 2 mètres de hauteur. Les chevilles de l'ourdissoir ont aussi été remplacées par un petit appareil en forme de grille appelé *giette*, qui simplifie le travail.

OUREBIE, *Ourebia*, nom donné par Ogilvy à une espèce d'Antilope, ressemblant assez au *Grimm*. Elle est plus grande et atteint la taille de notre chevreuil. L'Ourebie est svelte et légère. Son pelage est fauve en dessus, blanc en dessous. Les cornes du mâle sont petites et droites. On la trouve en Afrique.

OURLET (de l'Italien *orlo*, fait de *ora*, bord). Outre l'*ourlet* que les lingères et les tailleurs font à l'extrémité d'une étoffe ou d'un drap pour l'empêcher de s'effiler, on appelle encore ainsi : 1° en Botanique, un repli formé par les organes de la fructification dans quelques fougères; 2° en Architecture, la jonction de deux tables de plomb sur leur longueur, de manière que le bord de l'une est replié sur l'autre en forme de crochet.

OURLON, un des noms vulgaires du *Hanneton*.

OURQUE. *Voy.* ORQUE.

OURS, *Ursus*, genre de mammifères Plantigrades, renferme des animaux d'assez grande taille, aux formes trapues, aux membres épais, à la tête un peu forte, avec un front convexe, et terminée par un museau assez mince : langue longue, étroite et douce, oreilles mobiles quoique courtes, yeux petits et très-vifs ; pieds terminés par 5 doigts armés d'ongles puissants de longueur variable, et une plante entièrement nue ; pelage épais, fourni et composé de poils longs, brillants et d'une seule couleur. Les Ours se trouvent sous toutes les latitudes et dans toutes les parties du monde ; ils recherchent pour la plupart les montagnes et les forêts épaisses et solitaires; ils vivent ordinairement isolés, si ce n'est dans le nord, où ils se réunissent en troupes nombreuses; ils passent presque tout l'hiver dans une sorte de léthargie: dès la fin de l'automne, ils s'enferment dans des cavernes où ils ont eu soin d'amasser à l'avance des herbes sèches ; quand ces provisions sont épuisées, la graisse qu'ils ont amassée pendant l'été se fond insensiblement, rentre dans le torrent de la circulation, et suffit, sans autre nourriture, pour entretenir leur vie pendant plusieurs mois; à la fin de l'hiver, ils sont maigres et affamés. Ils ne sortent de leur tanière qu'avec les beaux jours. L'ours marche lourdement, court fort peu, mais nage aisément et grimpe aux arbres avec agilité ; il peut se tenir longtemps dressé sur les pieds de derrière : ce qui permet aux bateleurs de lui faire exécuter divers exercices dans lesquels il ne se montre pas trop maladroit. L'Ours n'est point sanguinaire; il se nourrit ordinairement de graines et de fruits; il ne mange de chair que quand il y est forcé par la faim. Il est doué d'une vue excellente, d'un odorat très-fin ; son intelligence est fort développée, et dans le danger il fait preuve d'une extrême circonspection; il s'apprivoise aisément : pris jeune, il est susceptible d'éducation. L'*Ourse* porte sept mois et met bas depuis un jusqu'à cinq petits; elle élève avec soin ses petits *oursons*, et les défend avec courage. Les anciens prétendaient que ces animaux étaient informes en naissant et que leur mère les façonnait à force de les lécher : d'où l'expression *ours mal léché*. La durée de la vie de l'ours est de 30 à 40 ans.

On chasse l'ours pour sa fourrure, qui est très-employée; cette chasse n'est point sans danger : on la fait avec des carabines rayées, armées de baïonnette. On prend aussi l'animal dans des piéges ou des trappes. Sa graisse s'emploie comme cosmétique; elle passe aussi pour guérir les douleurs rhumatismales. Sa chair est très-bonne à manger ; les jambons et les pattes sont regardés comme un mets délicat.

Parmi les espèces, on distingue : l'*Ours brun* (*U. arctos*), commun dans les Alpes et les Pyrénées : il a 1^{m},50 de hauteur, le pelage brun ou jaune ; l'*O. noir d'Europe* (*U. niger*), peu différent du précédent et caractérisé par la forme particulière et aplatie de son crâne; l'*O. noir d'Amérique* (*U. americanus*), plus grand que notre Ours noir et remarquable par l'écartement de ses oreilles, la petitesse de la plante de ses pieds et la beauté de son pelage : il est commun aux États-Unis ; l'*O. jongleur* (*U. longirostris*), remarquable par l'allongement de sa lèvre inférieure, l'écartement du cartilage nasal et les poils touffus qui hérissent sa tête : il se trouve dans l'Inde, où les bateleurs le promènent dans les foires ; enfin l'*O. blanc* (*U. maritimus*), reconnaissable à son pelage d'un blanc jaunâtre, à la forme allongée et aplatie de sa tête : il atteint jusqu'à 2 mètres de long et est très-vorace. Il habite les régions polaires et se nourrit de poissons et de phoques; il plonge très-facilement. Il vit ordinairement en troupes.

On trouve beaucoup de débris d'*Ours fossiles* : ils appartiennent à diverses espèces, dont quelques-unes diffèrent de celles qui existent actuellement.

L'Ours (en allemand *bær*) compose les armes de la ville de Berne, qui a pris de là son nom.

OURSE (du latin *ursa*), nom de deux constellations de l'hémisphère boréal. La première, appelée *grande Ourse* ou *grand Chariot*, renferme 7 étoiles, dont 6 de 2e grandeur et une de 3e : 4 forment un carré long qui figure le chariot, et les autres une espèce de timon. La seconde, dite *petite Ourse* ou *petit Chariot*, est tout à fait semblable à la grande Ourse, mais plus petite et dans une situation renversée. Elle se compose aussi de 7 étoiles, dont 3 tertiaires et 4 quartaires. Une des trois premières est l'*étoile polaire*, qui est tout à fait voisine du pôle Nord.

Suivant la Fable, la grande et la petite Ourse ne sont autres que Calisto, fille du roi d'Arcadie Lycaon, et l'une des maîtresses de Jupiter, et son fils Arcas, qui tous deux après leur mort furent transportés au ciel par Jupiter.

OURSIN, *Echinus*, vulgairement *Hérisson de mer*, *Châtaigne d'eau*, genre de la famille des Échinides et de l'ordre des Échinodermes, renferme des animaux au corps régulièrement circulaire ou ovale, composé de vingt séries radiaires de plaques polygonales hérissées d'épines. Il comprend un grand nombre d'espèces répandues dans toutes les mers. Leur couleur est verdâtre ou violacée. Ils vivent près du rivage, cachés entre les rochers, sous les pierres et parmi les algues; ils se nourrissent exclusivement d'herbes marines. — On trouve dans les terrains secondaires et tertiaires un grand nombre d'Oursins fossiles.

OURSIN OU BONNET A POIL, ancienne coiffure des grenadiers et carabiniers à pied et à cheval. Celle du grenadier était ornée par devant d'une plaque aux armes du pays, par derrière et au sommet, d'une grenade sur un fond en drap; elle était, en outre, ornée d'une torsade et d'un plumet. — Les grenadiers et les voltigeurs de la garde nationale de Paris ont porté l'oursin jusqu'en 1848; la gendarmerie de la Seine le porte encore, ainsi que les gendarmes d'élite et les sapeurs de l'infanterie. La garde impériale, dont les grenadiers portaient autrefois le bonnet à poil, l'a repris en 1854, lors de sa reconstitution.

OURSINE ou PIED D'OURS, *Arctopus*, plante herbacée vivace de la famille des Ombellifères, tribu des Smyrnées, ainsi nommée parce que ses feuilles rappellent la forme de la patte d'un ours. C'est une plante du cap de Bonne-Espérance, à la racine grosse, longue, noueuse, rampante, aux fleurs blanches, disposées en ombelles.

OUTARDE (par corruption d'*Otis tarda*), *Otis*, genre d'oiseaux Échassiers de la famille des Pressirostres, voisin de l'Oie : bec droit, conique, comprimé ou légèrement déprimé à sa base; mandibule supérieure un peu voûtée vers la pointe; narines ovales, ouvertes sur le milieu du bec; pieds longs, nus; 3 doigts devant, courts, réunis à leur base et bordés par une membrane; ailes médiocres, obtuses. L'Outarde est le plus grand de nos oiseaux terrestres : elle a environ un mètre du bout du bec à l'extrémité de la queue et pèse près de 10 kilogrammes. C'est un oiseau pesant, plus propre à la course qu'au vol, d'un naturel farouche : on a vainement tenté de l'apprivoiser. Assez communes en France, les Outardes se tiennent habituellement dans les plaines découvertes, vivent par troupes et se nourrissent d'herbes, d'insectes, de graines et de semences. Elles muent deux fois par an, et pondent leurs œufs dans un trou creusé en terre. L'Outarde est un gibier estimé.

On compte une douzaine d'espèces d'Outardes, appartenant à l'ancien continent. La plus connue est la *grande Outarde* (*Otis tarda*), dite aussi *Outarde barbue* : elle est appelée *tarda* ou *lente* à cause de la pesanteur de sa marche, et *barbue* parce qu'elle porte à la base du bec un faisceau de longues plumes effilées, d'un cendré clair. Toutes les parties supérieures du corps sont d'un roux jaunâtre, rayé de noir, et les parties inférieures blanches. On connaît encore l'*Outarde canepetière* ou *petite Outarde* (*Otis tetrax*). Elle recherche les lieux arides, et se nourrit de graines, d'insectes et de vers. Elle niche dans les herbes et les champs; sa taille est de 50 centim. de long. Ses habitudes sont celles de la grande Outarde. On trouve en Afrique et en Asie plusieurs espèces qui ne diffèrent des précédentes que par la couleur de leur plumage.

OUTIL (du latin *utensile*, qui peut servir, ustensile), tout instrument dont se servent les artisans pour exécuter leur travail : marteau, scie, rabot, etc.

Les Tourneurs nomment *Outil de côté* des ciseaux à deux biseaux. — Les Lapidaires nomment *O. plat* un petit cylindre de métal, attaché au bout d'un long fer, dont ils se servent dans la gravure des pierres précieuses. — Les Ébénistes appellent *O. à ondes* une machine dont ils se servent pour faire des moulures ondées et d'autres ornements.

Les outils nécessaires aux occupations personnelles de ceux à qui ils appartiennent ne peuvent être saisis (Code de Proc., art. 592).

OUTRAGE (du latin *ultra*, outre, au delà, et *agere*, agir; aller au delà des bornes). L'outrage fait aux magistrats, aux agents ou dépositaires de la force publique, dans l'exercice ou à raison de leurs fonctions, par paroles, gestes ou menaces, est puni plus ou moins sévèrement, selon la gravité des circonstances. — Tout *outrage à la morale publique et religieuse* par des discours, des cris, des menaces, proférés dans des lieux publics, par des écrits, des imprimés, des dessins, des gravures, des peintures ou emblèmes vendus ou distribués, mis en vente ou exposés, sont punis d'un emprisonnement d'un mois à un an, et d'une amende de 16 fr. à 500 fr. (Code pénal, art. 222-25; loi du 17 mai 1819, etc.).

OUTRE (du latin *uter*, *utris*), peau de bouc préparée et cousue en forme de sac pour recevoir des liquides. C'est dans les outres que les anciens gardaient leur vin; on s'en sert encore aujourd'hui dans les pays montagneux, surtout en Espagne, en Italie, en Corse, où le transport des tonneaux ne peut se faire sur des voitures; on y enferme le vin, l'huile et d'autres liquides, et on charge de deux outres les chevaux et les mulets.

Outre se dit, en Botanique, d'une espèce de coupe ou de godet formé soit par une feuille courbée sur elle-même et soudée sur ses bords, soit par un évasement particulier du sommet de la grande nervure, soit enfin par la concavité d'une feuille. Les feuilles du Népenthe distillatoire offrent cette disposition.

Outre de mer, nom vulg. des *Ascidies*. *Voy.* ce mot.

OUTREMER (c.-à-d. au delà des mers, parce que cette couleur vient de l'Orient), substance minérale d'un beau bleu qu'on extrait du lapis-lazuli, pierre assez rare qui vient de Perse, de Chine et de la grande Boukharie. Elle est composée de silice, d'alumine, de soude, de soufre et de chaux carbonatée. L'outremer est très-recherché en peinture, parce que sa couleur ne s'altère pas avec le temps.

On fabrique aujourd'hui l'outremer en combinant ensemble, par des procédés particuliers, les parties constituantes de l'outremer naturel. M. Gmelin et M. Guimet ont surtout réussi dans cette fabrication.

OUVERTURE. En Géométrie, l'*ouverture d'un angle* est l'écartement des deux lignes qui le forment.

En termes de Jurisprudence, l'*ouverture d'une succession* est le moment où cette succession peut être recueillie ou du moins réclamée. — En parlant d'un procès jugé en dernier ressort, on dit qu'il y a *ouverture à requête civile*, pour dire qu'il y a lieu de se pourvoir contre l'arrêt par requête civile.

En termes de Musique, on appelle *Ouverture* une symphonie qui sert de début à un opéra ou à un ballet. La coupe généralement adoptée pour les ouvertures consiste en un allégro rapide, brillant, passionné, succédant à une courte introduction d'un mouvement grave; presque toutes les ouvertures sont écrites dans le ton de *ré*, qui est très-éclatant. Du reste, l'ouverture doit se conformer d'une manière générale au sujet et à la nature du drame. On cite parmi les ouvertures les plus remarquables celles de l'*Iphigénie* de Gluck, du *Démophon* de Vogel, du *Don Juan* de Mozart, de la *Caravane* de Grétry, de la *Chasse du Jeune Henri* de Méhul, de la *Gazza ladra* (*Pie voleuse*) de Rossini.

OUVRAGE. Dans le Génie militaire, on appelle *Ouvrages* tantôt un retranchement isolé, tantôt l'ensemble des fortifications qui entourent une place. On distingue : des *Ouvrages à cornes*, composés de deux demi-bastions; des *O. à couronne*, ayant un bastion entre deux courtines et deux demi-bastions avec des ailes; des *O. détachés*, qui couvrent une place sans être liés l'un à l'autre.

OUVREUR. Dans l'art du Papetier, on nomme ainsi l'un des trois ouvriers qui font le papier dit *à la main* : c'est celui qui prend la pâte dans la cuve avec la forme, tandis que le *coucheur* pose la feuille sur le feutre avec la forme, et dispose le tout pour le mettre sous la presse, et que le *leveur* retire les feuilles de papier après qu'elles ont été pressées.

OUVRIER (du latin *operarius*), tout homme qui travaille de la main pour le compte d'un autre, qui fait quelque ouvrage pour gagner un salaire. L'Ouvrier travaille *à façon*, quand on lui fournit les matériaux et qu'il les met en œuvre, soit chez lui, soit dans l'atelier du patron; *aux pièces*, s'il est payé en proportion du travail qu'il exécute; *à la journée*, quand il reçoit tant par jour. — Dans les Imprimeries, on appelle *Ouvriers en conscience*, *O. de conscience*, les compositeurs et metteurs en pages qui, à cause de la nature de leurs travaux, ne peuvent être payés qu'à la journée, sur la déclaration du temps qu'ils ont employé au travail qui leur est confié.

Tout ouvrier doit avoir un *livret*. En outre, les ouvriers sont soumis à plusieurs lois spéciales, notamment pour ce qui regarde les difficultés qui peuvent s'élever entre eux et leurs patrons, l'apprentissage, le travail des enfants dans les manufactures, les coalitions, etc. *Voy.* APPRENTISSAGE, COALITION, LIVRET, PRUD'HOMMES, etc.

On s'est beaucoup occupé, dans ce siècle, d'améliorer le sort des classes ouvrières : Saint-Simon, Ch. Fourier, R. Owen et leurs nombreux disciples, ont proposé, dans ce but, des systèmes fort divers, et

n'ont pas tenté moins que de refaire la société tout entière, afin d'*organiser le travail* d'après leurs plans (*Voy.* SOCIALISME). Quelque opinion que l'on ait de ces systèmes, on pourra, sans bouleverser l'ordre social, contribuer efficacement à l'amélioration du sort des classes ouvrières, en assurant, par les moyens qui sont au pouvoir des gouvernements, la paix et la tranquillité publique, en augmentant la facilité des approvisionnements, et, par là, le bon marché des choses nécessaires à la vie, le développement de la production et des débouchés, mais surtout en moralisant les ouvriers, en les détournant du désordre, en leur inspirant des habitudes de prévoyance, en encourageant chez eux l'ordre et l'épargne, enfin en préparant des asiles pour les infirmes et les vieillards. On doit à M. A. Egron *le Livre de l'Ouvrier* (1844).

Dans l'Armée, il y a des *Compagnies d'Ouvriers :* on y distingue les *Ouvriers du génie*, les *O. de l'artillerie*, les *O. armuriers*, les *O. pour les équipages militaires*.

OUVROIR (d'*ouvrer*, travailler), lieu où l'on travaille. Ce mot, fort ancien, se disait particulièrement, dans les couvents de filles, du lieu où les religieuses s'assemblaient à des heures réglées pour travailler à différents ouvrages. Il a été adopté de nos jours par la bienfaisance publique pour désigner des établissements où l'on procure de l'ouvrage aux femmes pauvres : ce sont des espèces d'asiles où elles trouvent le plus souvent, avec un travail assuré, un abri, du feu, de la lumière, quelquefois même des secours. Un des premiers établissements de ce genre, à Paris, et des mieux tenus, est dû à M. de Gérando, dont il a conservé le nom. On doit à Mme Mévil un écrit estimé sur les *Ouvroirs de jeunes filles* (1852).

OVAIRE (en latin *ovarium*, d'*ovum*, œuf). En Anatomie, on donne ce nom à l'organe des animaux qui contient les *ovules* et où se forment les œufs : c'est une grappe ou corps glanduleux placé près des reins des femelles de la plupart des animaux, qui communique avec l'utérus, et lui transmet, sous la forme de globule, l'œuf qui, lors de la fécondation, a déchiré l'enveloppe qui le retenait captif.

En Botanique, l'*Ovaire* occupe la partie inférieure du pistil. Il peut être simple ou composé. Coupé longitudinalement ou en travers, il présente une ou plusieurs loges, dans lesquelles sont contenus les ovules. C'est dans l'intérieur de l'ovaire que les ovules sont fécondés, acquièrent tout leur développement et se changent en graines. Sa forme est généralement ovoïde. — L'ovaire est le plus souvent libre au fond de la fleur (Jacinthe, Lis, Tulipe) ; quelquefois il se soude par toute sa surface externe, ou seulement par une partie, avec la base du calice, et son sommet seul se trouve libre : dans ce cas, l'ovaire a été appelé *adhérent* ou *infère*, pour le distinguer de celui qui est *libre* ou *supère* (Iris, Narcisse, Myrtes). Quand les ovaires sont attachés à la paroi interne d'un calice très-resserré à sa partie supérieure, on les dit *pariétaux*. L'ovaire est *sessile*, quand il n'est élevé sur aucun support particulier (Lis, Jacinthe) ; *stipité*, quand il porte sur un *podogyne* plus ou moins allongé (Câprier). Selon qu'il a 1, 2, 3, 4, 5 ou un plus grand nombre de loges, il est dit *uniloculaire*, *biloculaire* (Lilas, Digitale) ; *triloculaire* (Lis, Iris) ; *quadriloculaire* (Pomme épineuse) ; *quinquéloculaire* (Pomme, Poire, Lierre) ; *multiloculaire* (Nénuphar). — Chaque loge de l'ovaire peut contenir un nombre d'ovules plus ou moins considérable : la loge est *uniovulée* quand elle ne renferme qu'un seul ovule (Graminées, Synanthérées) ; *biovulée*, *multiovulée*, lorsqu'elle en contient 2, ou un nombre supérieur, plus ou moins grand.

OVALE (d'*ovum*, œuf, semblable à la forme de l'œuf), figure curviligne, dont les diamètres sont inégaux et sont nommés pour cette raison le *grand* et le *petit axe*. On distingue l'*Ovale* proprement dit, dont une des courbes affecte une forme plus aiguë, ce qui lui donne l'apparence d'un *œuf;* et l'*ellipse*, ou ovale régulier, dont les courbes sont égales deux à deux. *Voy.* ELLIPSE.

Fenêtre ovale, *Trou ovale*, etc., termes d'Anatomie. *Voy.* FENÊTRE, TROU, etc.

En Conchyliologie, on nomme *Ovales* une famille de Crustacés læmodipodes : corps ovale avec les segments transversaux ; pieds forts et de longueur moyenne ; 4e et dernière pièce des antennes simple et sans articles, pieds des 2e et 3e segments imparfaits, etc.

OVARISME (d'*ovaire*), hypothèse physiologique dans laquelle on attribue l'origine de tous les animaux, et même de tous les corps organisés, au développement d'un œuf. *Voy.* GÉNÉRATION, ÉVOLUTION.

OVARITE, inflammation de l'*ovaire*. Cette maladie est assez fréquente à la suite de l'accouchement. Elle est caractérisée par une douleur plus ou moins vive dans l'excavation du bassin, s'irradiant vers les lombes, l'aine et la cuisse du même côté. Le traitement consiste dans l'emploi de tous les moyens antiphlogistiques généraux et locaux.

OVATION (du latin *ovis*, brebis). *Voy.* TRIOMPHE.

OVE (du latin *ovum*, œuf). En Architecture, on nomme ainsi : 1° des ornements qui ont la forme d'un œuf renfermé dans une coque et qui se taillent dans une moulure ; 2° toute moulure ronde dont le profil est ordinairement un quart de cercle ou *quart-de-rond :* on appelle *Oves fleuronnés* ceux qui sont entourés de feuilles.

OVIBOS (du latin *ovis*, mouton, et *bos*, bœuf), dit aussi *Bœuf musqué* (*Bos moschatus*), espèce particulière du genre Bœuf, qui tient du bœuf et du mouton, est caractérisée par des cornes très-élargies et se touchant à leur base, les mamelles au nombre de deux, le manque de mufle, un nez couvert d'un poil fin, un chanfrein busqué comme celui du mouton, pas de barbe, des membres robustes, une queue très-courte. L'Ovibos vit en troupes dans les montagnes de l'Amérique du Nord ; son aspect rappelle plutôt celui du mouton que celui du bœuf ; son pelage se compose de deux sortes de poils d'une bourre longue et épaisse, et d'une soie très-fine de couleur brune. Il répand une forte odeur de musc ; cependant les Américains se nourrissent de sa chair.

OVIDUCTE (du latin *ovum*, œuf, et *duco*, conduire), conduit qui donne passage aux ovules et qui communique avec l'utérus.

OVIPARES (du latin *ovum*, œuf, et *pario*, enfanter), nom commun à tous les animaux qui pondent des œufs : tels sont tous les Oiseaux, tous les Reptiles, les Poissons, à l'exception d'un seul (la *Blennie vivipare*), la plus grande partie des Mollusques et des Insectes.

OVIS, nom latin et scientifique du genre *Mouton*.

OVOLOGIE (d'*ovum* et du grec *logos*, discours), partie de l'Histoire naturelle qui traite de la formation et de la production des œufs (*Voy.* ŒUF). Le principe fondamental de l'Ovologie est que tous les animaux naissent d'un œuf. Ce principe exclut l'hypothèse des générations spontanées. Aristote et Galien, chez les anciens, ont fait des observations importantes sur plusieurs points de cette science. Chez les modernes, les savants qui se sont spécialement occupés d'ovologie sont d'abord Fabrice d'Aquapendente, Harvey, Boerhaave, Haller, Malpighi, et, de nos jours, G. Cuvier, Dutrochet, MM. Prévost, Duvernoy, Ehrenberg, Siebold, Velpeau, Coste, R. Wagner et Bischoff. Parmi les ouvrages les plus récents, on doit citer l'*Ovologie humaine* de Velpeau, l'*Ovologie des Oiseaux* de Valenciennes, l'*Ovulation spontanée* de Pouchet. *V.* EMBRYOGÉNIE.

OVOVIVIPARES, nom donné par les Naturalistes aux animaux chez lesquels l'œuf éclôt dans le sein même de la mère, pendant son trajet à travers les voies utérines. Tels sont, chez les Mammifères, les

Ornithorhynques et les Kanguroos. Parmi les Reptiles, la Vipère est ovovivipare.

OVULE (d'*ovulum*, diminutif d'*ovum*, œuf). En Anatomie, c'est l'*œuf* à son premier état. *V.* OVAIRE.

En Botanique, on appelle ainsi : 1° le rudiment contenu dans l'ovaire et qui deviendra graine après la fécondation ; 2° les corps reproducteurs des Champignons, des Varechs, des Conferves, etc.

En Conchyliologie, on nomme *Ovules* un genre de Mollusques univalves, à coquille bombée, plus ou moins allongée aux extrémités, à bords roulés en dedans. On les range parmi les Buccinoïdes. Ces mollusques sont communs dans la Méditerranée.

OXACIDES, nom donné, en Chimie, aux acides qui sont formés d'*oxygène* et d'un corps simple : l'*Acide azotique*, l'*A. sulfurique*, l'*A. phosphorique*, etc. On les oppose aux *Hydracides*.

OXALATES, sels formés par la combinaison de l'acide oxalique avec une base. Les plus importants sont : l'*Oxalate de chaux* (C^2O^3,CaO+2aq), sel insoluble dans l'eau, qui se produit toutes les fois que l'acide oxalique rencontre la chaux en dissolution. Il constitue souvent les calculs urinaires chez l'homme. On le trouve dans une foule de racines et d'écorces, telles que les racines de rhubarbe, de réglisse, de curcuma, de patience, de gentiane ; les écorces de cannelle, de chêne, de frêne, d'orme, de sureau, etc. Il entre pour une grande part dans la composition des lichens qui couvrent les flancs des rochers. — L'*Oxalate acide de potasse* ou *bioxalate de potasse* est connu sous le nom de *sel d'oseille*. — L'*Ox. de soude* existe dans toutes les plantes qui viennent sur les bords de la mer ou des lacs salés, telles que la barille d'Espagne (*salsola soda*), les chénopodées maritimes, les arroches, les amarantes, que l'on incinère pour en faire de la soude. Les bolets et les champignons renferment aussi des oxalates.

OXALIDE, *Oxalis*, genre type de la famille des Oxalidées, comprend environ cent espèces de plantes qui presque toutes naissent spontanément au Cap de Bonne-Espérance, et dont quelques-unes sont communes en Europe et même en France. Ce sont des plantes herbacées, fortement traçantes, à feuilles alternes, à fleurs solitaires ou disposées en ombelle simple ; calice à 5 sépales un peu soudées à la base, 5 pétales, 10 étamines soudées à la base, 5 styles : le fruit est une capsule membraneuse herbacée. L'espèce la plus connue est la *petite Oseille* ou *Surelle* (*Oxalis acetosella*). *Voy.* OSEILLE. Viennent ensuite l'*Oxalide droite* (*O. stricta*) et l'*O. cornue* (*O. corniculata*), rares aux environs de Paris. On cultive plusieurs espèces en serre chaude comme plantes d'ornement. — La famille des *Oxalidées* détachée de celle des Géraniées, ne renferme que 2 genres : l'*Oxalis* et l'*Averrhoa* ou *Carambolier*.

OXALIQUE (ACIDE), combinaison formée de carbone, d'oxygène et d'hydrogène (C^2O^3,HO) en cristaux incolores, très-acides, sans odeur et très-solubles dans l'eau. On l'obtient, soit du sel d'oseille, en le précipitant par l'acétate de plomb et décomposant le précipité par l'acide sulfhydrique, soit en faisant bouillir du sucre, du bois ou de la fécule avec de l'acide azotique et abandonnant le produit à la cristallisation. On emploie cet acide dans les fabriques d'indiennes comme rongeant, c.-à-d. comme moyen de détruire le mordant sur les parties où l'on veut que la couleur ne prenne pas. On s'en sert aussi pour l'avivage de quelques couleurs. On l'emploie, dans les ménages, pour récurer les ustensiles, instruments, harnais, etc., en cuivre poli, et pour faire disparaître sur le linge les taches d'encre et de rouille ; ces applications reposent sur la faculté que possède l'acide oxalique de former des sels très-solubles avec les oxydes de cuivre et de fer. L'*eau de cuivre* n'est qu'une solution d'acide oxalique ou de sel d'oseille : cette eau est très-vénéneuse. On combat l'empoisonnement par l'acide oxalique au moyen de la magnésie délayée dans l'eau. — Les médecins considèrent l'acide oxalique comme rafraîchissant, et l'administrent en petite quantité sous forme de limonade. Les pastilles contre la soif ont cet acide pour base.

L'acide oxalique fut obtenu pour la première fois par Bergmann, en 1776, au moyen du sucre et de l'acide azotique bouillant ; Scheele parvint en 1784 à l'extraire du sel d'oseille.

OXAMIDE (de la première syllabe des mots *oxalique* et *ammoniaque*), substance blanche, insoluble dans l'eau, qui renferme les éléments de l'oxalate d'ammoniaque, moins ceux de l'eau ($C^2O^2NH^2$). Elle a été découverte par M. Dumas, et représente le type des corps de la classe des *Amides*, classe qui s'est considérablement accrue dans ces dernières années.

OXYCHLORURE, combinaison d'un chlorure avec un oxyde métallique. Les chlorures de calcium, de bismuth, d'antimoine, de cuivre, de plomb et de mercure sont susceptibles de former des oxychlorures. L'oxychlorure de plomb est employé dans les arts sous le nom de *jaune de Cassel*. *Voy.* JAUNE.

OXYCOCCUS (du grec *oxys*, aigu, et *coccos*, grain), nom scientifique de l'*Airelle coussinette*.

OXYCRAT, *Oxycratum* (du grec *oxys*, acide, et *kérannumi*, mélanger), boisson rafraîchissante composée d'eau et de vinaigre, dans les proportions de 5 parties d'eau contre une de vinaigre, et quelquefois édulcorée avec un peu de sucre, de sirop ou de miel. On en fait grand usage dans les hôpitaux et les ambulances militaires pendant les grandes chaleurs, et dans les affections inflammatoires. On l'emploie aussi, à l'extérieur, comme sédatif et astringent.

OXYDATION, OXYGÉNATION. Ces deux mots se confondent souvent dans l'usage. Ils diffèrent toutefois en ce que l'*oxygénation* comprend tous les cas dans lesquels l'oxygène se combine avec un corps quelconque, quel que soit d'ailleurs le produit qui en résulte, et que l'*oxydation* est proprement l'acte chimique par lequel les corps simples se combinent avec l'oxygène en proportions déterminées, de manière à produire des *oxydes*. L'oxydation a lieu sous l'influence de la chaleur, de l'air humide, de l'électricité, par l'immersion des métaux dans des solutions alcalines, etc. *Voy.* OXYDE et ROUILLE..

OXYDE, se dit en Chimie de tout composé renfermant de l'*oxygène*, mais plus spécialement des combinaisons de l'oxygène avec les substances métalliques. En ce sens, on oppose *oxyde* à *acide*, et de même que l'on caractérise les *acides* par la propriété d'offrir une saveur aigre, de rougir la teinture bleue de tournesol, on caractérise les *oxydes* par l'absence de ces propriétés ou par la présence de propriétés contraires, notamment par celle de ramener au bleu la teinture de tournesol rougie par un acide.

Les *Oxydes métalliques* se distinguent en *O. basiques* ou *O. salifiables*, qui ont la propriété de se combiner avec les acides pour former des sels ; en *Peroxydes* ou *Suroxydes*, dits aussi *O. singuliers*, qui ne peuvent pas se combiner avec les acides sans émettre de l'oxygène ; et en *Sous-oxydes*, qui mettent en liberté du métal lorsqu'on les combine avec les acides. Les peroxydes et les sous-oxydes se désignent aussi sous le nom d'*O. indifférents* Lorsqu'un métal donne plusieurs oxydes, on les distingue soit par les mots grecs *protoxyde*, *deutoxyde*, *tritoxyde* (premier, deuxième, troisième oxyde), soit par les désinences *eux* et *ique* ajoutées au nom du métal ; la terminaison *eux* indique toujours un oxyde moins oxygéné que la terminaison *ique*. Voici les principaux oxydes :

Oxyde d'aluminium ou *Alumine*. *Voy.* ALUMINE.

Oxyde d'antimoine (SbO^3), appelé quelquefois aussi *Acide antimonieux*, corps blanc solide qui se produit par le grillage de l'antimoine métallique, et se dépose sur les corps froids en petits cristaux brillants, appelés autrefois *fleurs argentines*, *fleurs*

ou *neige d'antimoine*. Il sert à préparer l'émétique et les autres combinaisons de l'antimoine. Il forme avec les acides les *sels d'antimoine*.

Oxydes d'azote : on en connaît trois, qui ne se combinent pas avec les acides. *Voy.* AZOTE.

Oxyde de barium ou *Baryte*. *Voy.* BARYTE.

Il existe aussi un *peroxyde de baryum* (BaO^2), avec lequel on prépare l'eau oxygénée, en le dissolvant dans l'acide chlorhydrique.

Oxyde de carbone, gaz qui ne se combine pas avec les acides. *Voy.* CARBONE.

Oxyde de chrome, dit aussi *Sesquioxyde de chrome*, *O. chromique* (Cr^2O^3) : c'est le *Vert de chrome* des marchands de couleur. Il se produit toutes les fois qu'on soumet un chromate à l'action d'une substance susceptible d'absorber de l'oxygène, comme le soufre, l'acide sulfureux, les substances végétales, etc. On l'emploie en peinture : dans les manufactures de porcelaine, il sert à faire des fonds verts très-foncés; c'est avec lui qu'on colore en vert toutes les matières vitreuses, les strass, les émaux. Plusieurs minéraux, tels que l'émeraude, l'olivine, la serpentine, lui doivent leur couleur verte.

Oxydes de cuivre. Il en existe deux basiques : le *protoxyde* ou *O. cuivreux* (Cu^2O), et le *deutoxyde*, *bioxyde* ou *O. cuivrique* (CuO). Le dernier forme avec les acides les sels de cuivre les plus connus; il se présente sous la forme d'une poudre d'un noir grisâtre, et s'obtient par le grillage du cuivre métallique ou de son nitrate. Lorsqu'on le précipite d'un de ses sels, il se sépare en combinaison avec de l'eau, et est alors d'une belle couleur bleue. Il sert à la préparation de beaucoup de sels de cuivre et à l'analyse des matières organiques.

Oxydes d'étain. Il en existe deux : le *protoxyde* ou *O. stanneux* (SnO), et le *deutoxyde*, *bioxyde* ou *O. stannique*, dit aussi *Acide stannique* (SnO^2). Le dernier se rencontre dans la nature (*Voy.* ÉTAIN OXYDÉ); on l'obtient artificiellement en chauffant de l'étain métallique avec de l'acide nitrique : c'est une poudre blanche insoluble, qu'on emploie à la fabrication des émaux. Il se produit aussi quand on maintient l'étain en fusion au contact de l'air (*potée d'étain*).

Oxydes de fer. On connaît deux oxydes de fer salifiables : le *protoxyde* ou *O. ferreux* (FeO), et le *sesquioxyde* ou *O. ferrique* (Fe^2O^3), dit aussi improprement *peroxyde*; une combinaison de ces deux oxydes, l'*O. ferroso-ferrique* (Fe^3O^4 ou $FeO + Fe^2O^3$), est plus connue sous les noms de *Fer magnétique* et d'*Aimant* (*V.* AIMANT). Le protoxyde de fer est une substance très-altérable qu'on obtient en ajoutant un alcali au vitriol vert (sulfate ferreux), sous la forme d'un précipité qui, verdâtre d'abord, finit peu à peu par devenir d'un brun sale au contact de l'air. Le sesquioxyde de fer constitue de nombreux minerais qui servent à l'exploitation du fer, tels que le *fer oligiste*, l'*hématite*, le *fer oolithique*, etc. (*Voy.* FER). La *rouille* n'est aussi que du peroxyde de fer, contenant ordinairement des traces d'ammoniaque. Le *colcothar* est un peroxyde de fer obtenu par la calcination du vitriol vert.

Oxyde d'hydrogène : c'est l'*eau*. *Voy.* ce mot.

Oxyde de magnesium ou *Magnésie*. *V.* MAGNÉSIE.

Oxydes de manganèse. Il y en a deux : le *protoxyde* ou *O. manganeux* (MnO), et le *sesquioxyde* ou *O. manganique* (Mn^2O^3); il existe, en outre, une combinaison de ces deux oxydes, l'*O. manganoso-manganique* (Mn^3O^4 ou $MnO + Mn^2O^3$), et un suroxyde, le *peroxyde de manganèse* (MnO^2). C'est avec le peroxyde qu'on prépare l'*oxygène* dans les laboratoires. On l'emploie aussi dans les arts. *V.* PYROLUSITE.

Oxydes de mercure. Il en existe deux basiques : le *protoxyde* ou *O. mercureux*, qui se précipite sous la forme d'une poudre noire quand on ajoute de la potasse à un sel mercureux, et le *deutoxyde*, *bioxyde* ou *O mercurique*, qu'on obtient à l'état d'une poudre rouge ou jaune par le mélange d'un alcali avec un sel mercurique. L'oxyde mercurique s'obtient aussi par le grillage du mercure, et peut servir à l'extraction de l'oxygène, car une chaleur élevée le décompose en oxygène et en mercure métallique; il était déjà connu du chimiste arabe Geber.

Oxyde de plomb. Le plomb donne avec l'oxygène un oxyde salifiable (PbO), plus connu sous le nom de *Litharge* (*Voy.* ce mot), et deux suroxydes, dont l'un (PbO^2), connu des chimistes sous le nom de *peroxyde puce* à cause de sa couleur, n'est employé que dans les laboratoires, et dont l'autre constitue le *Minium*. *Voy.* ce mot.

Oxyde de potassium, *O. de silicium*, *O. de strontium*, etc. *Voy.* POTASSE, SILICE, STONTIANE.

OXYGÉNATION. *Voy.* OXYDATION.

OXYGÈNE (du grec *oxys*, aigu, acide, et *génos*, origine; c.-à-d. créateur des acides), dit autrefois *Air vital*, *Air déphlogistiqué*, *Air de feu*, gaz simple, incolore, sans odeur ni saveur, formant la partie respirable de l'air, dans lequel il entre pour un 5e. C'est le corps le plus important de la nature : il est l'agent de la respiration animale et de la combustion, et fait partie du plus grand nombre de composés, tels que l'eau, un grand nombre d'acides, les terres et les pierres de toute espèce, les parties végétales et animales, etc. Sa densité, comparée à celle de l'air est de 1,105. Les animaux peuvent vivre quelque temps au sein du gaz oxygène; mais leur respiration y devient plus laborieuse que dans un volume égal d'air atmosphérique, par suite de la grande irritation que l'oxygène pur produit dans les poumons. Ce gaz manifeste une très-grande affinité pour tous les autres éléments, et lorsqu'il se combine avec eux, il se développe de la chaleur et souvent de la lumière : la flamme produite par la combustion du bois, du charbon et d'autres corps inflammables, est due à leur combinaison avec l'oxygène de l'air. Dans l'oxygène pur, cette combustion est bien plus vive : ainsi une bougie éteinte, mais présentant encore quelques points d'ignition, s'enflamme de nouveau dans ce gaz; un ressort de montre, auquel on a attaché un morceau d'amadou allumé, y prend feu instantanément : il brûle alors en projetant des globules lumineux du plus bel effet.

On obtient l'oxygène en soumettant à l'action de la chaleur certains oxydes, tels que le bioxyde de mercure ou le peroxyde de manganèse. Le procédé le plus commode pour obtenir rapidement du gaz oxygène pur consiste à chauffer du chlorate de potasse (ClO^5,KO) dans un petit ballon de verre, sur une lampe à alcool; ce sel dégage alors tout l'oxygène qu'il renferme et se convertit en chlorure de potassium (ClK). M. Boussingault a proposé en 1850 un procédé fort simple pour obtenir de l'oxygène en quantité indéfinie : il suffit pour cela de faire passer un courant d'air dans un tube de porcelaine renfermant de la baryte, qu'on chauffe fortement et qu'on refroidit alternativement : la baryte, portée au rouge blanc, s'empare de l'oxygène; elle l'abandonne ensuite par le refroidissement sans avoir subi aucune altération. La production de l'oxygène se réduit ainsi à une dépense de combustible.

Le chimiste anglais Priestley parvint le premier, en 1774, à isoler le gaz oxygène, après avoir découvert, concurremment avec Scheele, que l'air atmosphérique est un mélange de deux gaz; Lavoisier reconnut, quelques années plus tard, que la combustion des corps à l'air consiste dans une combinaison de ces corps avec l'agent qu'il nomma *oxygène*. C'est à l'époque de ces importantes découvertes que commence le développement scientifique de la chimie.

OXYGÉNÉE (EAU). *Voy.* EAU.

OXYGONE (du grec *oxys*, aigu, et *gonos*, angle), se dit quelquefois en Géométrie des figures dont les angles sont aigus.

OXYMEL (du grec *oxys*, acide, et *méli*, miel), espèce de sirop formé par une solution concentrée de miel dans un vinaigre simple ou composé. On emploie surtout en Médecine l'*Oxymel simple*, fait avec du vinaigre blanc : on s'en sert pour faciliter l'expectoration dans les catarrhes et les toux grasses, et l'*O. scillitique*, fait avec du vinaigre scillitique, dont l'action est la même, mais plus active.

OXYRHYNQUE, *Oxyrhynchus* (du grec *oxys*, aigu, et *rhygkhos*, bec), nom donné par les Naturalistes à plusieurs espèces d'animaux qui sont également caractérisés par l'acuité du bec, notamment :

A un oiseau de l'Amérique du Sud, à bec court, droit, très-effilé à la pointe, qui doit être classé suivant les uns parmi les Sittelles, suivant les autres parmi les Cassiques ou parmi les Tangaras : c'est l'*Oxyrhynchus flammiceps*, à huppe couleur de feu ;

A plusieurs poissons à tête effilée, appartenant aux genres Mormyre, Squale, etc. ;

A un genre de Crustacés décapodes brachyures ;

A un genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Curculionides, etc.

OXYURE, *Oxyuris* (du grec *oxys*, aigu, et *oura*, queue), genre de Vers intestinaux, de la famille des Nématoïdes, tribu des Ascaridiens, renferme des vers à corps cylindrique ou presque fusiforme, terminé en pointe aiguë. L'espèce principale est l'*Oxyure vermiculaire*, qui se trouve fréquemment dans le rectum de l'homme et des enfants soumis à un régime débilitant. On l'expulse avec des lavements composés d'absinthe, de valériane, d'aloès ou d'huile animale de Dippel.

OYANT (part. présent du verbe *ouïr*) : c'est, en termes de Palais, celui à qui on rend un compte en justice.

OZÈNE (du grec *ozô*, sentir mauvais), nom donné à toute affection caractérisée par la fétidité des fosses nasales : cette odeur ayant quelque analogie avec celle d'une punaise écrasée, on a donné le nom de *punais* aux individus qui sont atteints de cette incommodité. L'Ozène peut dépendre : 1° de lésions qui affectent la membrane muqueuse : elles sont le plus souvent la suite d'un coryza chronique ; 2° d'une maladie des os du nez ; 3° de vices de conformation de ces mêmes os. Pour le premier cas, on conseille les injections et les fumigations avec des liquides excitants ou avec des poudres également astringentes ou excitantes, dans la composition desquelles entrent le quinquina, le camphre, le benjoin, l'eau vinaigrée, l'eau chlorurée, l'eau de chaux, le calomel, le nitrate d'argent en solution ou solide, mais ces moyens sont la plupart du temps sans succès quand la maladie est ancienne. — Dans l'ozène qui dépend d'une lésion des os du nez, comme cet état provient le plus souvent d'une maladie générale, scrofuleuse, syphilitique ou cancéreuse, c'est contre cette dernière qu'il faut diriger le traitement. — L'ozène qui tient à un vice de conformation des os est au-dessus des ressources de l'art. Tout ce que les malades peuvent faire, c'est de s'injecter dans le nez, plusieurs fois par jour, de l'eau chargée de chlorure de soude, qui détruit la mauvaise odeur.

OZOKÉRITE. *Voy.* PARAFFINE.

OZONE (du grec *ozô*, sentir mauvais), nom donné par M. Schœnbein à l'odeur qui se développe sous l'influence des décharges électriques. Les expériences de MM. Frémy et Becquerel ont démontré que l'ozône n'est point un gaz odorant particulier, mais que c'est purement un état tout spécial de l'oxygène électrisé.

P

P, 16e lettre de notre alphabet et la 12e des consonnes, appartient à l'ordre des labiales ; elle est la plus forte de cet ordre. — Employé comme signe numérique, P, qui s'écrivait en grec Π, lettre initiale de *penté*, cinq, signifiait 5 dans la manière primitive de compter des Grecs. Tout nombre inséré dans le Π se trouvait multiplié par 5 : ainsi Π͞Δ (pour *pente* et *déka*, c.-à-d. 5 × 10) valait 50. Dans l'écriture numérale adoptée plus tard, π' valut 80 et ͵π 80,000. Chez les Romains, on trouve quelquefois P̄ employé avec la valeur de 400 ; P̄ avec celle de 400,000. — Dans les abréviations anciennes, P signifiait *Publius*, *Paulus*, *populus*, *plebs* (le peuple) ; S. P. Q. R., *senatus populusque Romanus* (le sénat et le peuple romain) ; P. C., *patres conscripti* (pères conscrits, sénateurs) ; P. K. ou Kal., *pridie kalendas* (la veille des calendes) ; P. II. (ou P X ou P C) S. L., *pondo duarum* (ou *decem* ou *centum*) *semis librarum*, poids de deux (ou de 10 ou de 100) demi-livres. — Aujourd'hui P. devant les noms signifie *Pierre* ou *Paul* ; Ph., *Philippe* ; devant un nom de religieux, P. se met pour *Père* (le P. Bridaine). — Au bas des lettres, P. S. signifie *postscriptum*. — En Métrologie, P signifie *pied*, et *p. pouce*. — Dans le Commerce, P signifie *protesté* ; p. 0/0, *pour cent*. — Sur les monnaies, P indiquait jadis la monnaie frappée à Dijon. — En Chimie, P signifie *phosphore* ; Pl, *plomb* ; Pt, *platine*.

PACA, *Cœlogenus*, genre de Mammifères rongeurs, famille des Caviens ou Cabiais, renferme des animaux nocturnes, hauts de 35 centim. sur 50 de long, fouisseurs comme les lapins et pourvus d'abajoues (d'où leur nom scientifique, formé du grec *koilos*, creux, et *genys*, mâchoire). Ils ont le port lourd, le corps gros et trapu, la chair grasse et lardacée, le poil rude et court ; leurs pieds ont cinq doigts chacun ; ces animaux n'ont point de queue. Les Pacas vivent au Brésil, à la Guyane et au Paraguay ; ils se nourrissent de fruits et de racines ; leur cri ressemble au grognement d'un petit cochon. Ils sont très-doux et s'apprivoisent aisément ; ils sont excessivement propres. On leur fait une chasse active pour leur chair, qui est recherchée. On en distingue deux espèces, le *Paca noir* ou *brun* (*Cavia Paca*, *Cœlogenus subniger*) et le *Paca fauve* (*C. fulvus*).

PACAGE (du latin *pascua*), action de faire paître des troupeaux. Le *droit de pacage*, qu'on nomme aussi *droit de vaine pâture*, et, dans certains cas, *droit de parcours* (*Voy.* ce mot), est la faculté qu'ont les habitants d'une même commune de faire paître leurs troupeaux dans certains pâturages lorsqu'ils sont en jachère ou en friche. Dans quelques provinces, ce droit n'était autrefois accordé qu'aux habitants propriétaires ; d'où était venue la maxime : *Qui n'a labourage n'a pacage*. — Le *droit de pacage* est classé par le Code Napoléon (art. 688, 691) dans le nombre des servitudes discontinues qui ont besoin du fait actuel de l'homme pour être exercées, et qui ne peuvent s'établir que par titres.

PACANIER, espèce de Noyer noir. *Voy.* NOYER.

PACARET ou PAXARÈTE (VIN DE). *Voy.* XÉRÈS.

PACHA, haut dignitaire en Turquie. *Voy.* cet article au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PACHIRIER, *Pachiria*, genre de la famille des Sterculiacées, tribu des Bombacées, renferme de grands et beaux arbres propres à l'Amérique équinoxiale : feuilles digitées composées de 7 folioles oblongues, luisantes en dessus, glauques en dessous ; bouton de la fleur, très-long, s'ouvrant en 7 grandes lanières et laissant échapper une immense

aigrette d'étamines d'un blanc jaunâtre. On n'en connaît que 4 espèces : l'espèce type, le *Pachirier aquatique* (*P. aquatica*), dit *Cacaoyer sauvage*, à cause de la forme de son fruit, est un arbre de 6 à 7 mètres de haut, d'un très-bel aspect, dont le tronc est revêtu d'une écorce cendrée, recouvrant un bois spongieux et mou; ce qui fait surtout sa beauté, c'est la magnificence de ses fleurs, qui ont jusqu'à 47 centim. de longueur sur 35 de diamètre. Elles sont veloutées, jaunâtres, vertes en dessous, en forme de tube; les pétales se recourbent au sommet, et un gros paquet d'étamines occupe le centre de la fleur. Le *P. élégant* (*P. insignis*) a été introduit en Europe en 1796.

PACHYDERMES, *Pachydermi* (du grec *pakhys*, épais, et *derma*, peau, cuir), ordre de Mammifères, ainsi nommés par G. Cuvier à cause de l'épaisseur de leur cuir, renferme les plus grands quadupèdes connus. On les distingue des Mammifères qui en sont voisins en ce qu'ils ne ruminent pas, et que leurs doigts, immobiles dans des enveloppes cornées appelées *sabots*, ne peuvent pas se ployer autour des objets pour les saisir. Les Pachydermes sont remarquables par la masse de leur corps, leurs membres courts, leur allure pesante, et souvent par la présence de deux grandes *défenses*, qui, jointes à leur force prodigieuse, en feraient les plus redoutables des animaux terrestres si leur caractère pacifique ne les portait plutôt à se tenir cachés au sein des forêts désertes ou dans les plaines inhabitées. Ils aiment les lieux humides et marécageux, et se nourrissent d'herbes, de feuilles, de racines et rarement de chair. Leurs instincts sont brutaux en général; mais l'intelligence de quelques-uns est très-développée.

On divise l'ordre des Pachydermes en 3 familles : 1° les *Pachydermes* proprement dits (les *Belluæ* de Linné), qui renferment les genres *Hippopotame*, *Rhinocéros*, *Tapir*, *Daman*, *Cochon*, et plusieurs espèces fossiles, notamment le *Palæotherium*; 2° les *Proboscidiens*, qui renferment l'*Éléphant*, et parmi les fossiles, le *Mammouth* et le *Mastodonte*; 3° les *Solipèdes*, renfermant le genre *Cheval*, dans lequel rentrent l'*Ane* et le *Zèbre*.

PACIFICATION (ÉDITS DE), nom que l'on donna en France, pendant les guerres de religion au XVIe siècle, à des édits dans lesquels les rois révoquaient les lois sévères publiées contre les protestants. *Voy.* ÉDITS et RELIGION (GUERRES DE) au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PACOTILLE (de *paquet*). On nomme ainsi une certaine quantité de marchandises assorties, propres aux pays lointains vers lesquels se dirige un navire, et dont se charge le capitaine ou quelqu'un de l'équipage, à la condition de partager le bénéfice de la vente avec celui qui a fourni la pacotille. Souvent aussi c'est un commerçant qui fait lui-même au comptant ou à crédit l'acquisition d'une pacotille, qu'il charge à bord du bâtiment où il s'embarque lui-même.

Les marchandises dites *de pacotille* sont en général des marchandises de qualité inférieure qu'on ne pourrait débiter qu'à bas prix en Europe, et qu'on expédie dans les pays d'outre-mer.

PACQUAGE, art de trier et de disposer le poisson salé dans des barils pour le transporter. C'est du pacquage que dépendent la conservation et la bonne qualité des poissons salés. Les Hollandais lui ont été redevables du grand débit que leurs harengs salés ont eu dans toute l'Europe.

PACTE (du latin *pactum*, convenu). En Droit civil, ce terme est aujourd'hui synonyme de *contrat* ou de *convention*. *Voy.* ces mots.

Dans l'Histoire, on a donné ce nom à plusieurs conventions politiques conclues, soit entre un prince et ses sujets, comme les *Pacta conventa* de Pologne, soit entre plusieurs souverains unis par les liens du sang, comme le *Pacte de famille* de 1761. — On a flétri du nom de *Pacte de famine* le monopole de la vente de grains accordé pendant le siècle dernier à certains financiers. *Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PADICHAH, titre d'honneur que porte le sultan des Ottomans, et qu'il donne, en leur écrivant, aux souverains de la France, de la Russie et de l'Autriche.

PADOU ou PADOUE, espèce de ruban ordinairement composé de soie et de filoselle ou de filoselle et de fil, et ainsi nommés parce que les premiers ont été fabriqués à *Padoue* en Italie. Ces rubans sont très-forts et d'un bon usage, mais il leur manque le lustre et le poli des rubans de soie. On en fabrique beaucoup auj. à St-Étienne et aux environs de Lyon.

PADUS, nom latin du *Putiet*, sorte de Prunier.

PÆONIA, nom botanique de la *Pivoine*.

PAGAIE (de l'indien *pagaï*), petit aviron court avec lequel les sauvages font marcher leurs pirogues.

Les Raffineurs de sucre nomment ainsi une grande spatule de bois avec laquelle on remue le sucre quand il rafraîchit, afin d'en former le grain : elle a quelque ressemblance avec la pagaie des Indiens.

PAGANISME (du latin *paganus*, paysan, parce que ce fut dans les campagnes que le culte des idoles se maintint le plus tard), culte des faux dieux. On désigne particulièrement sous ce nom la religion polythéiste des anciens, surtout celle des Égyptiens, des Grecs et des Romains (*V.* POLYTHÉISME et MYTHOLOGIE). C'est au IIIe siècle que cette dénomination s'introduisit; elle ne disparut qu'au VIIIe siècle, avec le paganisme lui-même. Dans son ouvrage posthume sur *le Polythéisme romain*, Benj. Constant a sagement apprécié le Paganisme. M. A. Beugnot a donné l'*Histoire de la chute du Paganisme en Occident*.

PAGE (du latin *pagina*), se dit, en Typographie, d'un des côtés d'un feuillet ou d'une feuille de papier pliée en un certain nombre de folios, ainsi que de l'impression qui y est contenue. — La *Pagination* est la série des numéros des pages d'un livre, indiquant leur ordre relatif.

PAGE (de l'italien *paggio*, par corruption du gr. *païs*, *paidion*, enfant?). Les *Pages* étaient déjà connus des Romains. Chez eux, les grands entretenaient, pour leur service domestique, de jeunes garçons d'une beauté remarquable et richement vêtus. Au moyen âge, les grands seigneurs s'entourèrent de jeunes gentilshommes qui faisaient auprès d'eux l'apprentissage des armes et de la chevalerie. Les *Pages*, qu'on appelait aussi à cette époque *varlets* ou *damoiseaux*, selon qu'ils étaient affectés au service du seigneur ou de la dame châtelaine, portaient la livrée de leurs maîtres, les accompagnaient partout, exécutaient leurs messages, et même les servaient à table. A l'âge de 14 ans, ces jeunes gens étaient *mis hors de page* et reçus *écuyers*. Les pages survécurent à la chevalerie : les rois de France et les princes du sang entretinrent auprès d'eux, jusqu'à la Révolution, un certain nombre de *Pages*, dits aussi *Enfants d'honneur*. L'empereur Napoléon rétablit des pages. La Restauration les avait conservés; mais ils furent supprimés en 1830.

PAGEL, *Pagellus*, genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Sparoïdes, très-voisin des Pagres, renferme 11 espèces, dont 6 appartiennent à nos mers : ces poissons diffèrent des Spares proprement dits par leurs molaires arrondies, plus petites et placées sur 2 ou plusieurs rangs; par leurs dents antérieures, disposées en cardes plus ou moins fines, et par leur museau plus allongé. Ils se nourrissent de petits poissons et de mollusques, vivent en société, et approchent, vers le printemps, des côtes, où ils demeurent jusqu'au commencement de l'hiver. L'espèce la plus connue est le *Pagel commun* (*P. erythrinus*), poisson de la Méditerranée, long de 3 à 4 décim., au corps ovale allongé, légèrement comprimé et un peu rétréci vers la queue : mâchoires garnies chacune de deux rangées de dents petites

et pointues, museau pointu et avancé, lèvres charnues et assez épaisses, nageoires pectorales étroites et en faux, caudale profondément fourchue, ventrales triangulaires et assez développées. La couleur du Pagel est d'un beau rouge carmin, passant au rose sur les côtes, avec des reflets argentés sous le ventre. Sa chair est blanche, agréable au goût et facile à digérer. Parmi les autres espèces, on remarque le *P. à dents aiguës* ou *Rousseau*, le *P. boguerável* ou *Pilouneau*, le *P. à museau court*, le *P. morme* ou *Mormyre*, etc.

PAGNE (du latin *pannus*), morceau d'étoffe dont les nègres et les Indiens, qui vont nus, s'enveloppent le corps, depuis la ceinture jusqu'aux genoux ou jusqu'au milieu des cuisses. C'est ordinairement une toile de coton teinte en bleu ou en rouge, ou bien encore rayée. Dans les Indes orientales, on emploie, pour cet usage, des cotonnades fines.

PAGNON (du nom du premier fabricant?), drap noir très-fin, ratiné à l'envers, et qu'on fabrique à Sedan.

PAGODE (du persan *pout*, idole, et *gheda*, maison), nom donné par les Européens aux temples de la plupart des peuples de l'Asie. Les pagodes consistent ordinairement en un pavillon formant le sanctuaire de l'idole, et en deux appentis, l'un devant, l'autre derrière, pour le peuple. Au-dessus du pavillon principal, s'élève généralement une construction pyramidale de forme extrêmement tourmentée, et surchargée de beaucoup d'ornements de mauvais goût. Les pagodes sont, pour la plupart, en briques ou en pierre, souvent incrustées de marbre, de jaspe, de porcelaine et même de plaques d'or; les moins riches sont en bois peint. La plus fameuse de toutes les pagodes est celle de Djaggernat sur la côte d'Orissa, consacrée au dieu Vichnou. Les Hindous y font de nombreux pèlerinages.

Dans le siècle dernier, à l'époque de la plus grande décadence du goût, les pagodes furent fort à la mode en Europe : des princes et de riches particuliers firent alors d'énormes dépenses pour construire des pagodes dans leurs parcs.

On donne aussi ce nom à de petites figures grotesques, qui viennent de Chine. *Voy.* AGALMATOLITHE.

PAGODE est encore le nom d'une monnaie d'or des Indes : la valeur moyenne de la *Pagode au croissant* est de 9 fr. 46 c., celle de la *P. à l'étoile*, de 9 fr. 35 c.; la *P. de Pondichéry* vaut 8 fr. 32 c.

PAGRE, *Pagrus*, genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Sparoïdes, voisins des Pagels et des Daurades : ils diffèrent des premiers par leur museau qui est très-court, et des secondes par leurs mâchoires, qui sont garnies, sur les côtés, de dents rondes, placées seulement sur deux rangs, les unes à côté des autres, comme des pavés; ce qui leur a fait donner le nom de *Gueules pavées*. Le *Pagre ordinaire* (*P. vulgaris*), poisson de la Méditerranée, se nourrit d'algues, de seiches, de squilles et de coquilles : il pèse jusqu'à 5 kilogr. Sa partie supérieure est argentée, teinte de rougeâtre sur l'épaule. Sa chair est peu estimée.

PAGURE, *Pagurus* (en grec *pagouros*, de *pagos*, croûte molle, et *oura*, queue), genre de Crustacés décapodes Macroures, type de la tribu des *Paguriens*. Ces Crustacés, qu'on mange comme les crabes, sont caractérisés par leur queue plus courte que chez les autres Macroures, leur longue carapace, leurs pattes antérieures terminées en pinces, et la mollesse de leurs téguments. Ces animaux ont l'habitude de s'introduire dans les coquilles abandonnées des mollusques et d'y vivre enfermés; ce qui leur a valu les noms de *Bernard l'Ermite* (*Voy.* ce mot), de *Diogène*, etc. Comme leur corps prend sans cesse de l'accroissement, ils sont obligés de changer tous les ans d'habitation.

La tribu des Paguriens comprend 4 genres : *Pagurus* (genre type), *Cancellus*, *Cœnobita* et *Birgus*.

PAIE, PAIEMENT. *Voy.* PAYE, PAYEMENT.

PAILLASSE. Dans la Construction, on nomme ainsi tout dallage à hauteur d'appui sur lequel on pose les fourneaux ou sur lequel on monte les appareils.

PAILLASSON. En Horticulture, c'est une espèce de claie en paille longue, étendue et attachée sur des perches, dont on couvre les couches et les espaliers, afin de les garantir de la gelée. On distingue les *Paillassons pleins*, qui couvrent directement les plantes; et les *P. à claire-voie*, que l'on place sur les vitraux des serres pour les garantir d'une chaleur trop forte en brisant ou adoucissant les rayons du soleil.

PAILLE (du latin *palea*). On appelle ainsi les chaumes desséchés des Graminées et surtout des Céréales (froment, seigle, avoine, orge, riz, etc.), après qu'on a retiré les graines de l'épi. Ce qu'on appelle paille de maïs n'est point la tige, mais bien les feuilles et les spathes de ce graminée. La bonne paille, surtout celle de froment, est d'un jaune doré, d'une odeur douce et d'une saveur sucrée. Renfermée avant sa complète dessiccation, elle perd ses qualités.

La paille a des usages très-variés : elle entre dans la nourriture des bestiaux et des chevaux; elle leur sert de litière dans les écuries et les étables; elle sert encore à couvrir les chaumières (*Voy.* CHAUME); on l'emploie pour l'emballage; on remplit les *paillasses* avec de la paille d'avoine ou de maïs. La paille de seigle sert à rempailler les chaises; on en fait des liens, des nattes, des paillassons, etc. Avec différentes espèces de pailles, on confectionne de menus objets, tels que jouets d'enfants, boîtes, etc.; on a même fait du papier de paille. La paille du blé barbu de Toscane sert pour la fabrication de chapeaux de femme en *paille d'Italie*. On fait aussi des chapeaux dits *de paille de riz*, que l'on imite parfaitement avec des filaments de bois blanc fort minces.

On appelle vulgairement *Paille d'avoine*, non-seulement la tige, mais aussi la balle du grain d'avoine que l'on en sépare par le van ou par le crible.

Dans les Arts, on nomme *Paille* : 1° un défaut de liaison dans la fusion des métaux, du fer surtout, défaut qui expose le métal à se briser subitement; 2° un défaut qui diminue l'éclat d'un diamant ou d'une pierre précieuse.

PAILLE-EN-QUEUE, *Phaeton*, dit aussi *Oiseau des tropiques*, genre d'oiseaux Palmipèdes de la famille des Totipalmes, particulier aux régions intertropicales, renferme des oiseaux de la grosseur d'un pigeon, et qui ressemblent, par leur forme et l'étendue de leur vol, aux Hirondelles de mer. Ils sont surtout remarquables par les deux plumes longues et effilées qui sortent de leur queue et qui, de loin, ressemblent à deux pailles; d'où leur nom. Leur tête et leur gorge sont complétement emplumées; leur bec est médiocre, légèrement arqué et dentelé sur les bords; leurs ailes ont une longueur considérable; aussi volent-ils très-loin sur les mers. Ils se nourrissent exclusivement de poisson. On distingue le *Paille-en-queue à brins rouges*, le *P.-en-queue à brins blancs* et le *P.-en-queue à bec jaune*.

PAILLETTE (de *paille*). En Minéralogie, on appelle *Paillettes* de très-petites plaques ou plutôt de très-petites lames qui semblent avoir été détachées des substances à texture laminaire. Le mica en offre un exemple. — Par analogie, on a donné ce nom à de petits disques brillants de métal, or, argent ou acier, qui sont percés au centre, et que l'on coud sur quelque étoffe pour l'orner.

En Botanique, on nomme ainsi : 1° les petites écailles qui, dans plusieurs Synanthérées, sont entremêlées avec les fleurs aux Bractées, qui, par leur réunion, constituent l'involucre de ces mêmes plantes; 2° les diverses pièces qui, dans les Graminées, forment l'enveloppe des organes sexuels.

PAILLON. Les Joailliers appellent *paillon* une petite feuille de cuivre battu, très-mince et colorée d'un côté, qu'on met au fond des chatons des pierres

précieuses pour en augmenter l'éclat. On s'en sert aussi pour orner les broderies, les habits de théâtre, etc. — Les Potiers d'étain appellent *paillon* des gouttes d'étain fondu, ou des feuilles d'étain minces, rondes, qui servent à étamer les métaux.

PAIN (du latin *panis*). Le pain est un composé de farine, d'eau et de levain (*Voy.* ce mot). Le meilleur pain, celui qui est le plus léger et le plus facile à digérer, est le pain fait de farine de froment. On en fait encore avec le seigle, l'avoine, le maïs, l'orge, le riz, le sarrasin, et même avec la pomme de terre, la châtaigne, le gland, la citrouille jointe aux fèves, etc.; mais on n'a recours à ces diverses substances, surtout aux dernières, que pour certains usages particuliers ou dans des temps de disette.

Le *Pain blanc* est fait avec la fleur de la farine de froment; le *P. bis*, avec des farines de qualité inférieure : sa couleur jaunâtre vient de ce que le son n'y est pas suffisamment séparé de la farine. Le *P. de munition*, consacré à la nourriture du soldat, a fréquemment varié dans sa composition : il est aujourd'hui de pur froment bluté à 20 pour cent d'extraction de son.—Les *Pains de luxe* sont fabriqués avec de la farine de *gruau* (*Voy.* ce mot) : à la classe des pains de luxe appartiennent les *P.* dits *viennois*, dans lesquels on fait entrer 1 partie de lait pour 4 parties d'eau; les *P. de dextrine*, qui contiennent 2 ou 4 0/0 de glucose ou de dextrine sucrée; le *P. de gluten*, qui s'obtient avec du gluten frais : il est surtout convenable pour les convalescents.

Les diverses opérations qu'exige la fabrication du pain constituent l'art du *Boulanger* (*Voy.* ce mot); quant à la *panification*, voici comment elle s'opère. Le levain ayant été délayé et pétri avec une certaine quantité de farine, on le laisse reposer un certain temps dans un coin du pétrin (*mise en fontaine*); on renouvelle cette opération une deuxième et une troisième fois, en surajoutant de la farine (1er *levain*, *levain de* 2e, *levain de tous points*); après quoi on mêle à la pâte un peu de sel et de la levûre de bière pour favoriser la fermentation. On divise alors la masse en *pâtons* plus ou moins gros, qu'on place dans des *bannetons*, paniers d'osier doublés de toile, dans lesquels la pâte se gonfle (*lève*) plus ou moins. Le four étant chauffé, l'ouvrier enfourne les pâtons après y avoir fait des entailles pour donner issue aux gaz qu'ils renferment et empêcher ainsi le pain de se boursoufler. Dans le four, une partie de l'eau se vaporise, et la cuisson développe les propriétés nutritives du pain, tout en lui enlevant son aigreur.— Souvent, pour blanchir le pain ou pour activer la fermentation de la pâte, on s'est servi d'alun, ou même de sulfate de zinc et de cuivre : ce sont là des falsifications dangereuses que la loi punit.

Le pain étant un aliment de première nécessité, le prix a dû en être fixé d'une manière invariable, dans l'intérêt du public. Les premiers règlements sur cette matière remontent au règne de S. Louis; mais le premier édit applicable à tout le royaume ne date que de 1567 : il était dû au chancelier de de L'Hopital. Depuis cette époque, on changea souvent de méthode pour régler le prix du pain. Aujourd'hui, l'administration municipale de Paris admet que 100 kilogr. de farine rendent 130 kilogr. de pain blanc, et cette base admise, le prix du pain varie suivant la moyenne du prix de la farine à la Halle au blé : le tarif en est fixé tous les quinze jours par le préfet de police. Ne sont point soumis à la taxe : les pains de luxe, les pains de 1 kilogr. ou d'un poids inférieur, les pains de 2 kilogr. dont la longueur dépasse 70 centimètres.

L'usage du pain remonte aux temps les plus reculés : la Bible en fait mention dès le temps d'Abraham. L'emploi du levain était connu du temps de Moïse. Les Grecs en rapportaient l'invention au dieu Pan ou à Cérès. Le pain ne fut dans l'origine qu'une simple galette plate que l'on faisait cuire sous la cendre ou sur un gril. Les premiers Romains mangeaient le blé soit en grain, soit à l'état de bouillie; ils ne surent guère fabriquer le pain qu'à l'époque de la prise de Rome par les Gaulois. Depuis bien des siècles, l'usage du pain est universellement établi dans les pays civilisés. *Voy.* BLÉ, FARINE.

Pain bénit, pain que l'on offre à l'église pour le bénir et le partager entre les fidèles. Dans l'Église catholique, le curé bénit tous les dimanches et les jours de grandes fêtes, à la grand'messe, un pain qui est présenté tour à tour par les paroissiens chefs de famille. Cet usage date du VIIe siècle : il fut institué en 655 au concile de Nantes. *Voy.* EULOGIE.

Pain à cacheter, petit pain, sans levain, comme l'*oublie*, mince comme une feuille de papier, et coloré diversement, dont on se sert seulement pour cacheter les lettres. — On fait avec de la gélatine des pains à cacheter transparents, et qui collent mieux : aussi sont-ils généralement préférés.

Pain à chanter, pain de même pâte que le précédent, mais blanc et coupé en grands ronds pour en faire des *hosties* par la consécration : il est ainsi nommé, sans doute, parce qu'il sert à *chanter* la messe. — On se sert du pain à chanter non consacré pour divers usages, notamment pour envelopper des pilules ou des bols d'un goût désagréable.

Pain de cretons ou *Pain de chien*. *Voy.* CRETONS.

Pain d'épice, sorte de gâteau serré fait avec de la farine de seigle, de la mélasse, du miel et différentes substances aromatiques (écorce de citron, angélique, anis, raisin de Corinthe, néroli). La pâte en est tantôt homogène, tantôt grenue, molle ou coriace, massive ou légère; on lui donne les formes les plus variées; on le recouvre quelquefois de petites dragées, dites *nonpareilles*; on peut aussi y mêler des substances actives qui en font un médicament. — En France, Reims occupe le premier rang pour la fabrication du pain d'épice; viennent ensuite Arras, Chartres, Douai, Lille, Nancy, Orléans, Paris, Pithiviers, etc. A l'étranger, Bruxelles et toute la Belgique en fabriquent considérablement. En Suisse, Bâle est renommé pour ses pains d'épice secs et glacés, connus sous le nom de *leckerlets*. — Le pain d'épice n'est pas d'invention moderne : les Grecs l'ont emprunté aux peuples d'Asie et nous l'ont transmis. Il se tient tous les ans, à Paris, une célèbre foire pour le pain d'épice (à la barrière du Trône) : elle commence le jour de Pâques et dure 15 jours.

Pains de proposition, pains sans levain préparés par les lévites juifs, et offerts à Dieu par les prêtres tous les jours de sabbat sur la table d'or qui était vis-à-vis de l'arche d'alliance. Il y en avait douze, pour désigner les douze tribus : il n'était permis qu'aux prêtres d'en manger.

On a étendu le nom de *Pain* à une foule de plantes ou de matières tirées du règne végétal qui, pour la plupart, n'ont avec le pain véritable d'autres rapports que de servir de nourriture habituelle à certains animaux. On appelle : *Arbre à pain*, l'Artocarpe; *P. des anges*, le Sorgho sucré; *P. blanc*, la Viorne boule-de-neige; *P. de coucou*, l'Alleluia ou Surelle; *P. de crapaud*, le Plantain d'eau; *P. de hanneton*, les fruits de l'Orme; *P. des Hottentots*, la Zamie africaine et le Gouet comestible; *P. des Indes*, l'Igname; *P. de lapin*, la Véronique commune et la Grande orobanche; *P. de lièvre*, le Gouet ordinaire; *P. de loup*, divers Agarics vénéneux; *P. de noix*, les tourteaux obtenus des fruits du Noyer quand on en a retiré l'huile; *P. d'oiseau*, l'Orpin brûlant; *P. de pourceau*, le Cyclamen; *P. de St-Jean*, les fruits du Caroubier; *P. de singe*, les capsules pulpeuses du Baobab; *P. de trouille*, le résidu de la fabrication des huiles de graines; *P. de vache*, le Mélampyre des champs; *P.-vin*, l'Avoine fromentale.

Pain se dit aussi de certaines choses réunies en

masses et moulées, comme un *pain de sucre*, un *pain de savon*, un *pain de couleur*, etc.

On nomme *Pain d'acier* une sorte d'acier qui vient d'Allemagne; *P. d'émail*, un morceau d'émail préparé et formé comme un petit pain plat; *P. de lie*, la lie sèche que les vinaigriers tirent de leurs presses après en avoir exprimé tout le vin pour faire du vinaigre; *P. de liquation*, les gâteaux de cuivre qui restent sur le fourneau de liquation après que le plomb et l'argent en ont été dégagés; *P. de roses*, le marc de roses qui reste dans l'alambic après qu'on en a tiré l'eau et l'huile volatile, etc.

PAIR (du latin *par*, égal), se dit de tout nombre qui est exactement divisible par 2, tels que 2, 4, 6, 8, 10, etc. On l'oppose à *impair*.

Dans le Commerce, *le pair* est l'égalité de change résultant de la comparaison du prix d'une espèce de monnaie dans un pays, avec celui qu'elle a dans un autre. — A la Bourse, on dit de la rente qu'elle est *au pair* quand elle se vend et s'achète au prix de sa création, ne perdant ainsi rien sur la place.

PAIRS, PAIRIE, dignité. *Voy.* PAIRS au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PAIRLE (du latin *parilis*, parce qu'il est composé de trois branches de longueur égale). On nomme ainsi, dans le Blason, une pièce honorable de l'écu composé d'un demi-sautoir et d'un demi-pal, assemblés au milieu de l'écu et y formant une fourche ou un Y, dont les deux branches aboutissent aux deux angles du *chef*.

PAISSE ou PASSE, nom vulgaire de plusieurs oiseaux. La *Paisse des bois* est le Pinson des Ardennes; la *P. buissonnière* ou *privée*, le Pégot; la *P. de saule*, le Friquet; la *P. sauvage*, le Merle solitaire.

PAISSERELLE, nom vulgaire du *Moineau franc* dans l'Ouest de la France.

PAISSON. On désigne sous ce nom tout ce que les bestiaux *paissent* et broutent, principalement lorsqu'il s'agit des forêts.

PAIX (du latin *pax*). Ce mot s'entend et de l'état d'une nation qui n'a pas d'ennemis à combattre, et des traités par lesquels on met fin à la guerre.

L'état de paix, quoiqu'il semble devoir être l'état normal, était fort rare dans les temps anciens (on sait que jusqu'au temps d'Auguste le temple de Janus n'avait été fermé que deux fois); il devient de plus en plus fréquent et plus durable chez les modernes.

Les âmes généreuses ont de tout temps déploré les maux de la guerre : les uns, comme les Quakers, ont constamment refusé d'y prendre part; les autres ont recherché les moyens de la prévenir, en établissant entre les nations une espèce de tribunal d'arbitres : c'est là que tendait le projet de *Paix perpétuelle* de l'abbé de Saint-Pierre. De nos jours, il a été fondé plusieurs sociétés pour l'établissement de la paix permanente et universelle : la plus ancienne fut établie à New-York en 1815; une 2e fut fondée à Londres en 1816; la *Société de la morale chrétienne* en France (1821) eut en partie le même but. Enfin il s'est formé entre les diverses nations des *Congrès de la paix* : le premier congrès eut lieu à Londres en 1843, un deuxième à Bruxelles en 1848, un troisième à Paris en 1849; le plus brillant se tint à Londres en 1851, pendant l'exposition universelle.

Les anciens avaient divinisé la Paix : ils en faisaient la fille de Jupiter et de Thémis, et la représentaient avec une branche d'olivier à la main, tenant Plutus sur ses genoux. Vespasien lui avait élevé à Rome un temple, dont on voit encore les ruines.

Les traités de paix les plus importants pour la politique moderne, depuis le XVIe siècle, sont : la paix de religion d'Augsbourg, 1555; les traités de Westphalie, 1648; des Pyrénées, 1659; d'Aix-la-Chapelle, 1668; de Nimègue, 1678 et 1679; de Ryswyk, 1697; d'Utrecht, 1713; de Vienne, 1738; d'Aix-la-Chapelle, 1748; de Paris, 1763; de Versailles, 1783; de Bâle, 1795; de Tolentino et de Campo-Formio, 1797; d'Amiens, 1802; de Presbourg, 1805; de Tilsitt, 1807; de Paris, 1814; d'Andrinople, 1829; de Londres, entre la Belgique et les Pays-Bas, 1839; de Paris, avec la Russie, 1856. Koch, Schœll et M. de Garden ont écrit l'*Histoire des Traités de paix*.

Au moyen âge, on appela *Paix de Dieu* les prescriptions arrêtées par les conciles pour essayer de mettre un terme aux guerres intestines (*Voy.* TRÊVE DE DIEU), et spécialement la paix instituée par S. Louis en 1245 pour mettre des bornes aux guerres privées : cette paix, durant laquelle aucune guerre ne pouvait être faite, avait lieu depuis l'Avent jusqu'à l'Épiphanie, depuis le dimanche de la Quinquagésime jusqu'à la Pentecôte, pendant les Quatre-Temps, dans chaque semaine depuis le mercredi jusqu'au lundi matin, enfin les principaux jours de fête. Le seigneur qui commettait un meurtre pendant la paix de Dieu était chassé de son fief, et le serf coupable de la même infraction avait la tête tranchée.

Par *Paix fourrée*, *Paix plâtrée*, on entend une fausse paix, faite de mauvaise foi par les deux parties, chacune ayant intention de la rompre lorsqu'elle le croira utile à ses intérêts. — On a spécialement désigné sous ce nom la paix conclue en 1401 entre le duc de Bourgogne et les enfants du duc d'Orléans, qu'il avait fait assassiner, ainsi que la petite paix faite à Longjumeau, en 1568, entre les calvinistes et les catholiques, et violée six mois après.

Dans l'Église catholique, on nomme *Paix*, *Instrument de paix*, une petite plaque de métal, plus ou moins riche, que le célébrant baise aux jours de grandes fêtes pendant l'*Agnus Dei*. Après l'avoir baisée, il la transmet à l'acolyte, qui la présente à chacun des ecclésiastiques assistant au service divin, en lui disant : *Pax tecum*. Cette cérémonie a été établie en remplacement de l'usage que les fidèles avaient, dans les premiers siècles, de se donner mutuellement le baiser de paix au moment où ils allaient s'approcher de la sainte table. L'accolade que le célébrant donne au diacre avant la communion est un reste de cet usage.

PAL (du latin *palum*, pieu), pieu aiguisé par un bout. Le *Supplice du pal*, ou *Empalement*, consiste à enfoncer dans le fondement du supplicié un pal qui traverse ses entrailles, à le planter ensuite en terre, et à laisser la victime mourir dans les souffrances de l'agonie. Le poids du corps faisant toujours entrer le pal davantage, il finit quelquefois par sortir par la poitrine, l'aisselle ou la gorge. — Ce supplice abominable est d'origine orientale. En Turquie, il est réservé aux assassins et aux blasphémateurs. On le pratique aussi en Perse et dans le royaume de Siam. Jusqu'au siècle dernier, l'empalement fut usité en Russie : on y empalait par le côté. Il fut supprimé par l'impératrice Élisabeth.

En termes de Blason, le *pal* est une des pièces principales de l'écu : il le traverse perpendiculairement. Les armes d'Aragon étaient *palées* d'or et de gueules, c.-à-d. que l'écu était traversé perpendiculairement par plusieurs bandes alternativement jaunes et rouges. Le *pal* est l'opposé de la *fasce*.

PALADIN, par corruption de *Palatin* (du latin *palatinus*, commensal du palais). Dans les livres de chevalerie, on donne ce nom à tous les héros coureurs d'aventures, et spécialement à ceux qui se réunissaient à la cour d'Artus, roi de la Grande-Bretagne, autour de la *Table ronde*, ou aux seigneurs qui suivaient Charlemagne à la guerre. Parmi les paladins, figurent Roland, neveu de Charlemagne, Renaud, Ogier le Danois, Olivier, tous les Amadis, Lancelot du Lac, Tristan le Léonnais, etc.

PALÆO.... Pour les mots qui commencent ainsi, cherchez PALÉO....

PALAIS, maison vaste et somptueuse destinée à l'habitation d'un souverain, d'un prince ou d'un grand personnage. L'origine du mot *palais* est dans

le mot latin *palatium*, qui désignait la demeure impériale qu'Auguste se fit élever à Rome sur le mont *Palatin*. Le plus beau palais de l'ancienne Rome était celui que fit construire Néron sur les monts Palatin, Esquilin et Cœlius, et que l'on appelait *Domus aurea* (maison dorée). Les villes d'Italie sont aujourd'hui peuplées de palais (*palazzi*), résidences de la noblesse. En France, le mot *palais* fut longtemps réservé aux seules maisons royales ou princières, tels que le *Palais du Louvre*, le *Palais des Tuileries*, le *Palais de Versailles*, le *Palais du Luxembourg*, le *Palais-Royal*, appelé d'abord *P.-Cardinal*, du cardinal de Richelieu, qui le fit bâtir. Depuis, on l'a étendu aux édifices où s'exercent les grandes fonctions de l'administration publique, le *Palais du Sénat*, le *P. du Corps législatif*, le *P. du Conseil d'État*, etc. — A l'étranger, les plus célèbres palais royaux sont ceux *de l'Escurial*, *de la Granja*, *de Buen-Retiro* (Espagne); *de Saint-James* (Angleterre), *de Schœnbrunn* (Autriche), *de Potsdam* (Prusse), *de Tsarskoë-sélo* (Russie), etc.

Le *Palais de Justice*, ou simplement le *Palais*, est le lieu où siégent les tribunaux. — En termes de Pratique, les jours où l'on plaide sont dits *Jours de palais*; les formules et les termes dont on se sert dans les actes judiciaires et dans les plaidoiries, le *Style du palais*. —Comme monuments consacrés à la justice, on remarque en France les palais de justice de Paris, Rouen, Bourges, Lyon, etc.

En Anatomie, le *Palais* de la bouche (en lat. *palatum*) est la partie supérieure de la cavité buccale. C'est une sorte de voûte parabolique formée par les deux os sus-maxillaires et les deux palatins, revêtue d'une membrane muqueuse épaisse et dense, bornée en devant et sur les côtés par l'arcade dentaire supérieure, et en arrière par le *voile du palais*; légèrement déprimée dans le milieu par une ligne blanchâtre qui la traverse d'avant en arrière. Vulgairement, mais à tort, on regarde le palais comme l'organe du goût: ce sens a son siége sur les bords et à l'extrémité de la langue (*Voy.* GOÛT). — Chez les animaux, les Mammifères seuls et les Crocodiles ont le *voile du palais*. Les reptiles et les poissons ont fréquemment le *palais* muni de dents plus ou moins nombreuses.

En Botanique, le *Palais* est le renflement externe de la gorge des corolles personnées, qui en ferme l'entrée et réunit les deux lèvres; et plus généralement, c'est la partie supérieure du fond des corolles monopétales irrégulières.

PALAN, terme de Marine, espèce de mouffle, assemblage de deux poulies à un ou plusieurs rouets, chacune avec leur cordage, servant à former une puissance, soit pour exécuter certaines parties de la manœuvre, soit pour enlever les fardeaux. Il y a des *palans de bouline, de drosse, de roulis, à itague*, etc.

PALANCHE ou PALACHE, ancienne arme tenant de la lance et de l'épée, que les hussards portaient à leur selle. — Instrument de bois à l'usage des porteurs d'eau : il se porte sur l'épaule, et a la forme d'un arc d'un mètre de long, aux bouts duquel il y a deux entaillures pour accrocher deux seaux d'eau.

PALANÇONS, se dit, en termes de Maçonnerie, des morceaux de bois qui retiennent les torchis.

PALANQUIN. Les Marins nomment ainsi en général tout petit *palan*, et spécialement les *palanquins de ris*, qui servent à prendre des ris aux voiles.

On donne aussi ce nom à une sorte de chaise ou de litière qu'on porte sur les épaules dans les pays chauds. Les palanquins sont ordinairement découverts et surmontés d'un dais porté aussi par des esclaves. On en fait usage pour voyager dans les Indes, en Chine et dans les parties les plus chaudes de l'Amérique. *V.* LITIÈRE.

PALASTRE, terme de Serrurerie, boîte de fer qui fait la partie extérieure d'une serrure et sur laquelle sont montées toutes les pièces qui la font agir.

PALATALES (du latin *palatum*, palais), se dit, en Grammaire, des consonnes produites par les mouvements de la langue, qui va toucher le palais : telles sont les consonnes *d*, *t*, *l*, *n*, *r*.

PALATIN, s'est dit, au moyen âge: 1° d'un grand officier du *palais*, à la cour des rois et surtout à celle des empereurs d'Allemagne; 2° des seigneurs qui avaient un palais où l'on rendait la justice: tels étaient les *comtes palatins* de Champagne, de Béarn, etc.—Il se dit encore, en Hongrie, en Pologne, du gouverneur d'un *palatinat*. *V.* PALATIN au *D. un. d'H. et de G.*

Os palatins, os qui concourent avec les os maxillaires supérieurs à former la voûte du palais.

PALATINE, fourrure que les femmes portent sur le cou et les épaules en hiver. Son nom lui vient de la seconde femme du duc d'Orléans, frère de Louis XIV, fille de l'électeur Palatin (de Bavière), qui mit cette fourrure à la mode.

PALATITE (du latin *palatum*, le palais), inflammation de la membrane muqueuse qui tapisse les piliers et le voile du palais. C'est l'*angine simple*, l'*angine gutturale* des auteurs. *Voy.* ANGINE.

PALE (du latin *pala*, pelle). C'est proprement la partie d'une rame qui est plate et qui entre dans l'eau.—En Hydraulique, ce mot désigne une petite vanne qui sert à ouvrir et à fermer la chaussée d'un étang, le biez d'un moulin, ou à faire arriver l'eau sur la roue du moulin ou à la retenir.

Dans l'Église catholique, on nomme *Pale* ou *Palle* un carton carré, garni en dessous de toile blanche, et en dessus de divers ornements, qui sert à couvrir le calice quand on dit la messe.

PALES COULEURS. *Voy.* CHLOROSE.

PALÉACÉ (du latin *palea*, paille), se dit, en Botanique, des objets dont l'apparence, la nature, la couleur ou la consistance, sont celles de la paille.

PALÉE (de *pal*, pieu). En Hydraulique, ce mot désigne un rang de pieux placés assez près les uns des autres, boulonnés de chevilles de fer, et enfoncés avec le mouton, pour former une digue, soutenir des terres, porter quelque fardeau de maçonnerie ou les travées d'un pont de bois.

PALEFROI. Au moyen âge, on appelait ainsi soit le cheval de parade des souverains, des princes, des paladins, soit le cheval doux et bien dressé que montaient les dames nobles. Les plus célèbres palefrois sont Babiéça, palefroi du Cid; Bayard, palefroi des quatre fils Aymon; Bride-d'or, de Roland; Beiffror et Flori, d'Oger le Danois; Passebreul, de Tristan; Rabican, de Roger; Tachebrun, de Ganélon; Entencendur, de Charlemagne.

On fait dériver le mot *palefroi* du latin *phaleratus*, caparaçonné, de *palestræ fractus*, formé à la lutte, ou même des trois mots *par le frein*, parce que ces chevaux étaient conduits à la main par des écuyers.

PALÉMON, *Palæmon* (nom mythologique pris arbitrairement), genre de Crustacés décapodes macroures, type de la tribu des Palémoniens, renferme des animaux marins au corps arqué, comme bossu, d'une consistance moindre que dans la plupart des Crustacés; à queue très-comprimée, courbée en dessus et terminée par une nageoire. De la partie antérieure du milieu du dos s'avance une espèce de bec comprimé en lame d'épée, et dont les bords sont dentelés de chaque côté. Les antennes intermédiaires sont formées de trois filets, dont deux sont très-longs et presque filiformes. — Le genre Palémon renferme plusieurs espèces comestibles, recherchées pour la bonté de leur chair : les plus connues sont les *Crevettes* ou *Salicoques*.

La tribu des *Palémoniens* comprend, outre le genre type *Palémon*, les genres *Gnathophyllum*, *Hippolyte*, *Lismata*, *Pandalus* et *Rhynchocinetes*

PALÉOGRAPHIE (du grec *palaios*, ancien, et *graphé*, écriture), branche de la science archéologique qui traite des écritures anciennes, soit manuscrites, soit monumentales, et qui enseigne à les

déchiffrer. Elle étudie l'origine des diverses écritures et les modifications ou altérations qu'elles ont éprouvées à mesure qu'elles se sont éloignées de leur source primitive. La Paléographie diffère de la *Diplomatique* en ce que celle-ci se borne à l'étude des monuments manuscrits, surtout à celle des chartes du moyen âge. — Montfaucon, dans sa *Palæographia græca*, éleva le premier la Paléographie à la hauteur d'une science. Les plus célèbres paléographes modernes sont MM. Kopp (*Images et écritures des anciens temps*, Manheim, 1819-21, 2 vol. in-8); Champollion-Figeac et Silvestre (*Paléographie universelle*, Paris, 1834 et ann. suiv.): E. de Muralt, Franz, R. Lepsius, Gesenius, etc. Sous le titre modeste d'*Éléments de Paléographie* (1838, 2 vol. in-fol.), M. Natalis de Wailly a publié un traité complet de la paléographie française. *Voy.* ARCHÉOLOGIE, DIPLOMATIQUE, INSCRIPTIONS, etc.

PALÉONTOLOGIE (du grec *palaios*, ancien, *ôn*, *ontos*, être, et *logos*, discours, étude). On appelle ainsi la science qui traite des animaux et des végétaux fossiles. G. Cuvier en a jeté les fondements dans ses *Recherches sur les Ossements fossiles*. MM. Marcel de Serres, Pictet, Alc. d'Orbigny, etc., en ont traité spécialement dans des ouvrages estimés. *V.* FOSSILES.

PALÉOSAURE, *Palæosaurus* (du grec *palaios*, ancien, et *sauros*, lézard), genre de Reptiles fossiles établi dans l'ordre des Sauriens pour des espèces terrestres aujourd'hui perdues. Ces reptiles, analogues aux Crocodiles, avaient les dents implantées dans des alvéoles, et dentelées à leurs bords antérieurs et postérieurs; les vertèbres offrent à l'intérieur des cavités qui donnent à supposer que la moelle épinière offrait une suite de renflements correspondant au milieu de chaque vertèbre; le fémur est deux fois plus long que l'humérus, etc. On distingue le *Paléosaure platyodon* et le *P. cylindrodon*. — Ce sont les plus anciens animaux fossiles de cet ordre que l'on connaisse jusqu'à présent.

PALÉOTHÉRIQUE, épithète donnée par plusieurs géologues au groupe de terrains vulgairement appelés *terrains tertiaires*, parce que les paléothériums se trouvent dans cette espèce de terrains.

PALÉOTHÉRIUM, *Palæotherium* (du grec *palaios*, ancien, et *thérion*, bête sauvage), genre de Mammifères fossiles reconstruit par Cuvier, appartient à l'ordre des Pachydermes, et renferme des animaux voisins des Tapirs et des Rhinocéros. Ils portaient une courte trompe charnue, et vivaient sur le bord des lacs et dans les marais. On en compte environ 12 espèces : le *grand Palæothérium* (*P. magnum*) avait la taille d'un cheval ou celle d'un rhinocéros : son poil était ras; il ressemblait à un tapir monstrueux; le *P. moyen* (*P. medium*) était un tapir de la taille d'un cochon; le *P. court* (*P. curtum*) avait celle d'une brebis; et le *petit P.* (*P. minus*), celle d'un petit chevreuil. Ces animaux fossiles ont été trouvés en France, en Allemagne et dans plusieurs autres contrées.

PALERON (du latin *pala*, pelle, parce que le paleron a la forme d'une petite pelle), partie plate et charnue de l'épaule de certains animaux, tels que le cheval, le bœuf, le cochon, etc.

PALESTINE, caractère d'imprimerie, dont le corps est de 22 points, se place, pour la grosseur, entre le gros parangon et le petit canon.

PALESTRE (du grec *palaistra*, formé de *palè*, lutte). Les Grecs et les Romains appelaient ainsi une espèce d'école publique où les jeunes gens se formaient aux différents exercices du corps. Les jeux qui y étaient en usage étaient au nombre de neuf : la lutte, le pancrace, le pugilat, la course, l'hoplomachie, le saut, le disque, le trait ou javelot, et le cerceau. Le plus souvent on les réduit à cinq : lutte, course, saut, disque, javelot, réunis sous le nom de *pentathle*.

PALET. *Voy.* DISQUE.

PALETOT (de l'espagnol *paletoque*, nom d'une espèce de capote), espèce de redingote ou de surtout porté d'abord par les matelots, et fort en usage dans toutes les classes de la société depuis peu d'années. C'est un vêtement moins long et plus ample que la redingote, qui se met par-dessus les autres vêtements.

PALETTE (diminutif de *pala*, pelle). Outre sa signification propre, par laquelle il désigne une espèce de raquette pleine, ce mot a reçu, par extension, plusieurs autres acceptions.

En Peinture, on appelle ainsi une petite planchette de forme ovale et fort mince, de bois de noyer, de porcelaine ou d'ivoire, sur laquelle les peintres placent les couleurs et préparent les teintes pour peindre à l'huile ou autrement. On tient la palette de la main gauche à l'aide d'un trou pratiqué vers le bord pour y passer le pouce. Les couleurs se placent sur le bord extérieur de la palette, dans l'ordre suivant : jaunes, rouges, laques, terres brunes, bleus.

En Mécanique, on donne en général le nom de *palette* à tout instrument, ou partie d'instrument, qui a la forme d'une spatule ou d'une plaque, ou qui sert de touche ou de propulseur : telles sont les palettes des clavecins, les palettes des roues dans les bateaux à vapeur, etc. — Les Horlogers appellent *palette* la petite aile qui, poussée par la roue de rencontre, entretient les vibrations du régulateur.

En Médecine, la *palette* est un petit vase en forme de plat ou d'écuelle, d'une capacité déterminée, destiné à mesurer la quantité de sang fourni par une saignée. *Palette* se dit aussi de la quantité de sang qu'on tire par la saignée : une palette de sang équivaut à 125 grammes.

PALÉTUVIER, *Rhizophora*, dit aussi *Manglier*, genre type de la famille des Rhizophorées, renferme plusieurs espèces d'arbres originaires des régions intertropicales, et dont le caractère commun est d'avoir les racines baignées par les eaux de la mer. L'espèce la plus connue est le *Palétuvier de l'Inde*, dont le tronc, haut de 3 à 4 m., est ordinairement tortueux, et présente un bois dur, rougeâtre, pesant, revêtu d'une écorce épaisse, brune, rugueuse, crevassée, que les Chinois recherchent pour la teinture en noir : elle renferme beaucoup de tannin. Ses rameaux, fort nombreux, s'étendent en jets flexibles inclinés vers la terre, dans laquelle ils s'enracinent dès qu'ils parviennent à la toucher. Les feuilles sont très-grandes, vertes, terminées en pointes, opposées; les fleurs sont d'un jaune verdâtre, et forment un long tube renflé vers le bout et se terminant en pointe. Cet arbre présente un phénomène singulier : dès que la semence contenue dans la capsule est parvenue à sa maturité, la germination se manifeste aussitôt, et commence dans le fruit, sur l'arbre même. Les Indiens pauvres mâchent les graines du palétuvier mêlées avec des feuilles de bétel.

PALI (LANGUE), langue sacrée de l'Indo-Chine ou de la presqu'île transgangétique et de l'île de Ceylan, est un des dialectes du sanscrit : c'est celui qui se rapproche le plus du sanscrit pur. Le pali est la langue des prêtres de Bouddha.

PALIER (mot dérivé, selon Roquefort, de *paille*, *paillasson*, et mis pour *pailler*, ou, selon Ménage, du latin *patularium*, parce que c'est l'endroit le plus large de l'escalier), espace ou plate-forme servant de repos dans un escalier. On appelle *palier circulaire* celui qui se trouve dans la cage d'un escalier à limaçon; *demi-palier*, un palier qui est carré, et de la longueur des marches; *palier de communication*, le palier qui sépare deux appartements de plain-pied, et leur sert de communicatiou.

PALIMPSESTE (du grec *palin*, de nouveau, et *psêstos*, raclé, poli), manuscrit sur parchemin ou sur papier, dont on a gratté et fait disparaître l'écriture pour y écrire de nouveau. Au moyen âge, le défaut d in-

dustrie, joint au peu de cas que l'on faisait des manuscrits anciens, rendit commun l'usage des palimpsestes : on détruisit un grand nombre d'ouvrages précieux pour y écrire des légendes. Le bibliothécaire du Vatican, Angelo Maï, a retrouvé sous la nouvelle écriture des palimpsestes des fragments assez considérables d'auteurs anciens, de Fronton, de Symmaque, de Dion Cassius, des lettres d'Antonin, de Marc-Aurèle, de Fronton, etc.; en 1822, il en a tiré des fragments importants du *Traité de la république* de Cicéron, et, en 1853, un grand nombre de morceaux des premiers Pères de l'Église. L'historien Niebuhr a tiré des palimpsestes de Vérone les *Institutes de Gaïus*. *Voy.* MANUSCRITS.

PALINGÉNÉSIE (du grec *palin*, de nouveau, et *génésis*, naissance), régénération des êtres. Les Stoïciens admettaient une palingénésie universelle, et les Gaulois croyaient qu'après un certain nombre de révolutions l'univers serait dissous par l'eau et par le feu, et qu'il renaîtrait de ses cendres; ils prétendaient qu'ainsi rien ne se détruisait, et que tout renaît sous une forme nouvelle. La fable du phénix renaissant de ses cendres paraît être une figure allégorique du dogme de la palingénésie. On le retrouve aussi dans la croyance à la résurrection, qui existe dans plusieurs religions. — Ch. Bonnet, de Genève, a consacré un de ses plus beaux ouvrages à ce qu'il appelle la *Palingénésie philosophique*, et, de nos jours, Ballanche a imaginé une *Palingénésie sociale*, système d'après lequel les mêmes formes sociales, les mêmes luttes, les mêmes révolutions se reproduiraient éternellement dans un ordre donné : déjà, on le sait, Vico avait enseigné une doctrine analogue.

PALINOD (du grec *palin*, de nouveau, et *odè*, chant). On nommait autrefois ainsi un poëme en l'honneur de l'immaculée conception de la sainte Vierge, qui se composait pour un concours *renouvelé* tous les ans; les académies de Rouen, de Caen et de Dieppe donnaient un prix à la meilleure pièce de ce genre. Le palinod se faisait, au gré du poëte, sous la forme de chant royal, de ballade, d'ode, de sonnet, etc.

PALINODIE (du grec *palin*, de nouveau, et *odè*, chant), chant dans lequel le poëte exprime une rétractation de ce qu'il a dit dans un ouvrage antérieur. On attribue la première palinodie au poëte lyrique grec Stésichore, qui, selon la Fable, aurait été privé de la vue par les Dioscures pour avoir calomnié Hélène leur sœur, et qui composa, en manière de rétractation, un poëme où il exaltait la beauté et la vertu de cette princesse. Horace, ayant offensé la mère de la jeune Tyndaris, composa également en son honneur une charmante palinodie (*Od.*, I, 16). — Aujourd'hui, le mot *palinodie* a perdu son acception littéraire, et se dit de tout brusque changement dans les paroles ou dans les actions : *chanter la palinodie*, c'est louer sans pudeur ce qu'on avait d'abord dénigré.

PALINURUS, nom scientifique du genre *Langouste*.

PALIS (du latin *palum*, pieu), petits pieux pointus par un bout, qu'on enfonce à la suite des uns des autres pour former une clôture, une *palissade*.

PALISSADE (du français *pal* ou *palis*, pieu), terme de Fortification, se dit de tout obstacle destiné à augmenter la valeur d'un ouvrage de défense, et à le mettre à l'abri d'une surprise. Ordinairement une palissade se compose d'un assemblage de pièces de bois de forme triangulaire, posées verticalement sur une longueur de 3 m. à 3m,50; elle est terminée en pointe par le haut sur une longueur de 30 centim., et charbonnée au pied pour que la partie enfoncée en terre se conserve plus longtemps. On distingue les *fraises*, ou palissades couchées horizontalement, les *abatis* ou troncs d'arbres couchés perpendiculairement à la directrice d'un retranchement, et garnis de leurs branches épointées et durcies au feu, les *palanques*, retranchements formés de pièces de bois jointives et placées verticalement.

En termes de Jardinage, une *palissade* est une espèce de mur de verdure, une réunion d'arbres touffus, taillés en forme de mur le long d'une allée ou contre la muraille d'un jardin. Les plus épaisses sont celles de charmes ou *charmilles*. Cette espèce de plantation, d'une grande utilité et d'un fort bon effet dans les jardins français, est passée d'usage comme ces jardins eux-mêmes. Dans les jardins agrestes, on remplace les palissades par des massifs.

PALISSAGE, manière de disposer et de tailler les arbres pour en faire des espaliers. Il y a deux modes de palissage : le *P. à la loque* et le *P. sur treillage*. Le premier, qui est le meilleur, permet de placer les points d'attache où l'on veut et d'accoler l'arbre au mur, dont la température est ainsi mise à profit; les loques qu'il faut employer sont en drap; on les fixe dans le plâtre au moyen de clous à tête dont la pointe doit être assez obtuse pour entraîner un peu de la loque dans l'épaisseur du mur. Dans le *Palissage sur treillage*, les liens d'osier qui servent à fixer les branches ont l'inconvénient de les comprimer ou même de les étrangler à mesure qu'elles se développent : pour bien faire, il faut visiter ces liens tous les huit jours et les desserrer au besoin.

PALISSANDRE ou PALIXANDRE, beau bois de couleur violette, susceptible d'un poli très-brillant, et répandant une odeur assez agréable, dont on fait un grand usage dans l'ébénisterie. On ne connaît pas bien la nature de l'arbre auquel il appartient, parce qu'il n'arrive en Europe que débité; quelques-uns pensent que c'est le *Jacaranda mimosæfolia*, de la famille des Bignoniées. Cet arbre croît dans les forêts de la Guyane et dans les îles de l'Amérique du Sud, d'où il est importé surtout par les Hollandais. Le bois de palissandre est connu dans le commerce sous le nom de *Bois violet*; on le nomme aussi, mais à tort, *B. de Ste-Lucie*.

PALIURE, *Paliurus*, genre de la famille des Rhamnées, renferme des plantes épineuses voisines des Jujubiers, indigènes de l'Europe méridionale, et caractérisées par un ovaire surmonté de 3 styles, et un fruit qui est un drupe sec à 3 loges monospermes, couronné par une large membrane en forme de chapeau rabattu. On en compte trois espèces, dont l'une croît spontanément dans les broussailles et les lieux incultes du midi de la France et de l'Italie : c'est le *Paliure épineux* (*P. aculeatus*), vulgairement *Porte-chapeau*, *Chapeau d'évêque*, *Capelet*, *Épine du Christ*, etc., arbuste épineux offrant un buisson haut et touffu, et propre à fournir des haies impénétrables; tige tortueuse, recouverte d'une écorce brune et très-unie; bois jaunâtre; rameaux cylindriques, fléchis en zigzag, étalés et chargés de feuilles alternes, ovales, dentées en scie sur les bords, et armées, à leur extrémité, d'un double aiguillon; fleurs petites, jaunes. Le fruit est un drupe sec, tronqué, remarquable par la large membrane qui l'environne horizontalement. Cette plante passait autrefois pour être efficace contre les hydropisies. Elle est rangée depuis longtemps parmi les plantes nuisibles avec les ronces et les chardons. Virgile a dit:

> Pro molli viola, pro purpureo narcisso,
> Carduus et spinis surgit paliurus acutis.

PALLADIUM, statue de *Pallas* à la possession de laquelle était attaché le salut de Troie (*Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). Ce nom s'est par suite étendu à tout gage de conservation.

PALLADIUM (du nom de la planète Pallas), corps simple métallique, qui a presque l'éclat et la couleur de l'argent, et partage avec le platine un grand nombre des propriétés de ce métal. Il est malléable, très-ductile, presque moitié moins dense que le platine (la densité du palladium n'est que d'environ 11,5), et ne fond qu'à la flamme du chalumeau. Il se rencontre dans les minerais de platine de l'Oural; on en

trouve aussi dans les sables aurifères du Brésil : il y est dans les proportions de 5 ou 6 p. 100. Le Palladium a été découvert en 1803 par Wollaston. On l'emploie dans quelques alliages.

PALLAS (du nom de la déesse de la guerre de la mythologie), planète télescopique découverte en 1802 par Olbers, se place entre Cérès et Psyché. Elle est remarquable par la grande inclinaison de son orbite sur l'écliptique, qui est de 34° 37' 20". Elle fait sa révolution en 1686 jours, 089. Sa distance moyenne au Soleil, celle de la Terre étant 1,000, est de 2,723. On la représente par le signe ⚴.

PALLE (du latin *palla*, manteau de femme, tenture), ornement d'église. *Voy.* PALE.

PALLIATIFS (du latin *pallium*, manteau). En Médecine, on désigne sous ce nom les remèdes qui tempèrent ou guérissent en apparence les maladies incurables, parce qu'ils les cachent ou les *recouvrent* pour un temps. Au premier rang des palliatifs on place l'opium, qui calme la douleur plutôt qu'il ne guérit. Il faut se défier des palliatifs qui ont pour effet de répercuter le mal, de faire rentrer les éruptions; ils ne font le plus souvent qu'aggraver la maladie.

PALLIUM (mot latin qui veut dire *manteau*), ornement ecclésiastique que le pape envoie aux archevêques pour les investir de leur dignité, et qu'il accorde quelquefois aux évêques comme faveur particulière. C'est une bande de laine blanche, large de trois doigts, entourant les épaules, avec des pendants longs d'un palme devant et derrière, et de petites lames de plomb arrondies aux extrémités, et garnies de plusieurs croix noires. La laine qui sert à le fabriquer est prise sur deux agneaux offerts tous les ans à l'office, le jour de la Sainte-Agnès (21 janv.), par les religieuses de l'église de ce nom à Rome, pendant que l'on chante l'*Agnus Dei*.

Dans l'origine, le *Pallium* était le manteau impérial. Les empereurs en accordèrent l'usage aux patriarches et aux papes, qui, dans la suite, s'attribuèrent le droit d'en honorer d'autres prélats. Suivant quelques auteurs, l'origine du *pallium* dans l'Église remonte à S. Lin (66); suivant la plupart, il n'en est point fait mention avant 326. Les papes ne le donnèrent d'abord qu'aux seuls primats et vicaires apostoliques : vers le milieu du VIIIe siècle, le pape Zacharie l'accorda à tous les archevêques.

PALMA-CHRISTI, nom latin du *Ricin*. *V.* ce mot.

PALMAIRE (du latin *palma*), se dit, en Anatomie, de tout ce qui a rapport à la paume de la main : *aponévrose palmaire*, *arcades palmaires*, etc.

PALME (en grec *palamê*, en latin *palma*, paume). Ce nom, qui ne désignait d'abord que le dedans ou creux de la main, a été appliqué chez les anciens à une mesure de longueur égale au travers de la main ou à 4 travers de doigt : en ce sens *palme* est masculin. En Grèce, le palme était le quart du pied olympique, et valait 0m,077. Chez les Romains, le palme (*palmus*) était aussi le quart du pied et valait 0m,074. Cette mesure est encore usitée chez les Italiens modernes, mais est plus petite. Le palme de France, en usage dans les ports, surtout pour mesurer les diamètres d'un mât, vaut 13 lignes (0m,029).

PALME, *palma*, nom vulgaire des feuilles et des branches des Palmiers, et surtout du Dattier : elles sont ainsi nommées, parce que ces feuilles ont ordinairement la forme d'une main ouverte. Les unes ressemblent à des éventails largement déployés; les autres sont composées de deux rangs de folioles, très-étroites, aiguës, alternes et quelquefois opposées. — La palme est le symbole du triomphe. On la met ordinairement aux mains des triomphateurs et des martyrs. Dans le midi de l'Europe, les palmes jouent le même rôle que le buis chez nous au dimanche des Rameaux, qui prend de là le nom de *Dimanche des Palmes* : ce sont des palmes qu'on fait bénir, et dont on décore l'intérieur des habitations. A Rome, le dimanche des Rameaux, le pape distribue à tous les dignitaires de l'Église et de l'État des *palmes* de formes diverses, et tressées avec un art merveilleux.

Cire de Palme ou *Céroxyle*. *Voy.* CIRE VÉGÉTALE.

Huile de Palme, substance huileuse que l'on extrait des fruits de certains Palmiers, et surtout du Cocotier commun, qui abonde au Brésil. Cette huile sert à l'apprêt des aliments, à l'entretien des lampes, à la fabrication de certains savons, et s'emploie comme substance médicamenteuse. *Voy.* BEURRE.

Vin de Palme. *Voy.* DATTIER.

PALMÉ, se dit, en Zoologie, des doigts des animaux lorsqu'ils sont réunis par une membrane, tout en restant distincts, et forment une espèce de main ouverte (*palma*). Cette disposition, très-favorable à la natation, se remarque chez quelques Mammifères, chez le Castor, par exemple; mais elle est surtout commune chez les oiseaux, dont un ordre entier a pris de là le nom de *Palmipèdes*. — Les doigts sont dits *semi-palmés* lorsqu'ils ne sont unis entre eux que dans une moitié de leur longueur ou à peu près, et *toti-palmés*, lorsqu'au contraire la membrane qui les unit embrasse toutes les phalanges.

PALMIERS, *Palmæ*, famille de plantes monocotylédones, renferme de grands arbres dont la tige simple, nue, appelée *stipe*, est couronnée à son sommet par un faisceau de feuilles dites *palmes* (*Voy.* ce mot), très-grandes, pétiolées, persistantes, digitées, pennées, ou décomposées en un nombre plus ou moins considérable de folioles de formes variées : les fleurs, quelquefois hermaphrodites, mais plus souvent unisexuées, dioïques ou polygames, forment des chatons ou une vaste grappe nommée *régime*, enveloppée, avant son épanouissement, dans une spathe coriace et quelquefois ligneuse : périanthe à 6 divisions, 3 internes et 3 externes, disposées de manière à simuler un calice et une corolle; sépales à préfloraison valvaire dans les fleurs mâles, au contraire imbriquée et tordue dans les fleurs femelles; 6 et rarement 3 étamines; pistil composé de carpelles distinctes ou soudées, chaque carpelle offrant une loge qui contient un seul ovule; styles continus au dos des carpelles; stigmates simples, indivis; fruit sec ou charnu : le plus souvent c'est un drupe charnu ou fibreux contenant un noyau osseux et très-dur, à 1 ou 3 loges monospermes, plus rarement les trois carpelles restant distinctes; on observe trois fruits séparés dans un même calice, qui presque toujours est persistant; graine remplissant la loge, sphérique, dressée ou pendue latéralement, à tégument plus ou moins soudé avec la face interne de l'endocarpe; endosperme gros, d'abord laiteux, plus dense par la suite, cartilagineux ou corné, sec ou gras; embryon placé horizontalement dans une petite fossette latérale de l'endosperme.

A l'exception du *Palmier nain* (*Chamærops*), qui croît dans le midi de l'Europe, tous les Palmiers sont exotiques. Le *Dattier*, le *Cocotier*, l'*Aréquier*, le *Sagoutier*, le *Cirier*, le *Rotang* (*Voy.* ces noms), sont les principales tribus de cette nombreuse famille. Ces arbres forment de vastes et belles forêts dans les régions intertropicales : la plupart paraissent doués d'une grande longévité; quelques-uns cependant, qui ne fleurissent qu'à l'âge de 30 à 40 ans, meurent après avoir mûri leurs fruits. Les uns fournissent des fruits comestibles, dattes, cocos, arecs, etc.; presque tous, et surtout le *Palmiste franc* (*Areca oleracea*), portent un bourgeon terminal dit *Chou palmiste*, composé de jeunes feuilles encore tendres, et qu'on mange en salade ou en friture. On extrait des palmiers une liqueur vineuse dite *Vin de palme*, de l'huile (*Huile* ou *Beurre de palme*), de la cire (*Céroxyle*), des fécules (*Sagou*), des substances tinctoriales (*Sang-dragon*), etc. Avec les fibres des pétioles on fabrique des tissus grossiers, des câbles, des cordes, etc.;

dans beaucoup d'espèces, le pétiole est assez fort pour fournir des lances, des javelots, des perches et même des pieux. Le limbe des feuilles sert à tresser des nattes et des paniers, ainsi qu'à recouvrir les habitations. Le bois de certaines espèces peut être travaillé au tour; mais le plus souvent il est mou et spongieux. Les entre-nœuds des tiges des rotangs servent à faire des cannes flexibles, ou peuvent remplacer avec avantage nos osiers.

La famille des Palmiers a été partagée en 5 tribus : *Arécinées*, *Lépidocaryinées*, *Borassinées*, *Coryphinées* (subdivisées en *Sabalinées* et *Phœnicinées*), et *Cocoïnées*. Principaux genres : *Euterpe*, *Œnocarpus*, *Areca*, *Caryota*; *Calamus*, *Sagus*, *Metroxylon*; *Borassus*, *Lodoicea*, *Latania*, *Hyphene*; *Corypha*, *Chamærops*; *Elais*, *Cocos*, etc.

Palmier des Andes. Voy. CIRIER.

Palmier nain ou *à éventail. Voy.* CHAMÆROPS.

Palmier odorant. Voy. PANDANUS.

Palmier de Thébaïde ou *Doum. Voy.* CUCIFÈRE.

PALMIPÈDES (du latin *palma*, paume, et *pes*, *pedis*, pied), 6e ordre de la classe des Oiseaux, renferme des oiseaux aquatiques qui ont les doigts *palmés* et les pieds implantés à l'arrière du corps, ce qui leur permet de nager avec facilité. Leur plumage est ferme, lustré et imbibé d'un suc huileux qui le rend imperméable à l'eau.

Cet ordre se divise en 4 familles : *Brachyptères* (à ailes courtes), ou *Plongeurs*, comprenant les genres *Grèbe*, *Plongeon*, *Guillemot*, *Pingouin*, *Manchot*; — *Longipennes* (à ailes longues), ou *Grands voiliers*, genres : *Pétrel*, *Albatros*, *Mauve*, *Labbe*, *Sterne*, *Bec-en-ciseaux*; — *Totipalmes* (à doigts entièrement palmés), genres : *Pélican*, *Cormoran*, *Frégate*, *Fou*, *Anhinga*, *Paille-en-queue*; — *Lamellirostres* (à bec lamelleux), genres : *Cygne*, *Oie*, *Canard*, *Macreuse*, *Harle*, etc.

PALMISTE. En Botanique, on nomme vulgairement ainsi : 1° une espèce d'*Aréquier* (*Areca oleracea*), remarquable par la délicatesse de son bourgeon terminal, dit *Chou-palmiste* (*Voy.* PALMIERS); — 2° le *Palmier nain*, ou *Chamærops*. *V.* ce mot.

En Zoologie, on nomme *Palmiste* (*Funambulus*), une espèce du genre Écureuil, parce qu'elle se tient ordinairement sur l'arbre de ce nom. C'est un petit animal gris, avec des bandes brunes sur le dos. Il s'apprivoise facilement, et devient familier, quoique libre. Quoiqu'il ravage les fruits, les Indiens se gardent bien de le tuer. Son cri aigu, sonore, et prolongé peut se rendre par le son *tuit*; il le répète plusieurs fois pendant un quart d'heure sans interruption.

PALMITE (de *palmier*), moelle des palmiers : c'est une substance blanche comme du lait caillé, d'une saveur douce et agréable.

PALMITIQUE (Acide), acide gras déc. en 1840 par M. Frémy dans le *Beurre de palme*. *Voy.* ce mot.

PALO DE VACCA (*Arbre à la vache*). *V.* ARTOCARPE.

PALOMBE (du latin *palumbus*), nom donné dans quelques contrées au *Ramier* et au *Pigeon sauvage*.

PALONNIER (de *palon*), pièce du train d'un carrosse qui est jointe au train de devant ou à la volée par un anneau de fer ou par une chaînette de cuir, et sur laquelle les traits des chevaux sont attachés.

On nomme encore ainsi la pièce de bois à laquelle on attache un cheval de manége.

PALOURDE, nom qu'on donne, sur les côtes de France, à de grosses coquilles bivalves du genre *Unio*.

PALPÉBRAL (du latin *palpebra*, paupière), se dit, en Anatomie, de tout ce qui tient aux paupières. Il y a des *artères palpébrales*, des *follicules*, des *ligaments*, des *muscles*, des *nerfs palpébraux*.

PALPES (du latin *palpa* ou *palpus*, de *palpare*, toucher), petits appendices articulés, mobiles, filiformes, en nombre pair, placés à la partie latérale de la bouche de certains animaux (Crustacés, Arachnides ou Insectes) : ils sont propres aux mâchoires (*palpes maxillaires*) ou à la lèvre (*palpes labiaux*). Ils servent pour maintenir en place les substances soumises à l'action des mandibules; on voit, en effet, les animaux qui en sont munis retourner ces objets en tous sens, les *palper*, en quelque sorte. On les appelle aussi *antennules*, parce qu'ils ressemblent à de petites antennes. Les palpes ne diffèrent entre eux que par leur dernier article, qui, suivant sa forme, est appelé *filiforme*, *sétacé*, *moniliforme*, *en massue*, etc. Les palpes sont *sécuriformes*, lorsque le dernier article est triangulaire et arrondi à son extrémité comme le fer d'une hache (*securis*); *aciculés*, quand il est aigu comme une aiguille (*acu*); *turbinés*, s'il est renflé à sa base et se terminant en pointe aiguë comme une toupie (*turbo*).

Les Naturalistes font le mot *palpe* masculin, quoiqu'il soit féminin dans le Dictionnaire de l'Académie.

PALPEURS, *Palpatores*, tribu de Coléoptères pentamères, de la famille des Clavicornes, ainsi appelés à cause du développement considérable de leurs *palpes* maxillaires, qui, renflés vers leurs extrémités, sont au moins de la longueur de la tête. Ces insectes se cachent sous les pierres et autres corps. Ils forment deux genres : *Mastigus* et *Scydmænus*.

PALPICORNES, *Palpicorni*, famille de Coléoptères pentamères, ainsi appelée parce que les insectes qui la composent ont les *palpes* maxillaires plus longs que les antennes. Leur corps est généralement ovoïde ou hémisphérique, bombé ou voûté. On divise cette famille en deux tribus, les *Hydrophiliens* (Palpicornes aquatiques), et les *Sphéridiodites* ou *Géophilides* (Palpicornes terrestres).

PALPITATION (du latin *palpitatio*, formé du verbe *palpito*, s'agiter, battre). On donne le nom de *palpitations* aux battements du cœur plus fréquents, plus forts, et plus étendus qu'ils ne doivent l'être. Quelquefois les palpitations sont caractérisées par l'irrégularité et la violence des pulsations. Les palpitations continues dépendent souvent d'une lésion physique du cœur; celles qui sont intermittentes tiennent soit à une affection nerveuse, soit à l'anémie ou à quelque autre cause, souvent difficile à apprécier; elles sont très-fréquentes dans la chlorose. On traite les palpitations dues à une maladie organique du cœur par la teinture de digitale, prise à l'intérieur ou administrée en frictions sur la région du cœur, et par un régime sévère. Une infusion de fleurs d'oranger, quelques gouttes d'éther sur un morceau de sucre, suffisent ordinairement pour calmer les palpitations nerveuses; la distraction, le contentement de l'esprit et du cœur les font promptement disparaître. Quand les palpitations proviennent d'anémie, on doit augmenter la quantité du sang par un régime tonique, et sa qualité par les ferrugineux.

On donne aussi le nom de *Palpitations* aux contractions musculaires qu'on observe sur les chairs encore chaudes des animaux qui viennent d'être égorgés, dernier vestige de la vie prête à s'éteindre : c'est en ce sens qu'on dit *des chairs encore palpitantes*.

PALUDAMENTUM, manteau de pourpre dont se couvraient les généraux romains en partant de la ville, lorsqu'ils avaient reçu le titre d'*imperator*. Ils le portaient aussi pour faire des vœux et des sacrifices.

PALUDINE (du latin *palus*, *paludis*, marais), genre de Mollusques gastéropodes pectinibranches, établi pour des coquilles univalves qui se trouvent dans les marais et dans les rivières. On en distingue une vingtaine d'espèces : la *Paludine vivipare* (dont les œufs éclosent dans l'oviducte de la femelle), les *P. saumâtre*, *verte*, *unicolore*, *agate*, etc.

PAMELLE, espèce d'orge. *Voy.* ORGE.

PAMIER, *Pamea* ou *Myrobalanus*, arbre exotique. Ce nom est synonyme de *Badamier*. *Voy.* ce mot.

PAMOISON, évanouissement causé par quelque impression vive. *Voy.* SYNCOPE, LIPOTHYMIE.

PAMPAS, vastes plaines de l'Amérique méridio-

nale, particulièrement dans le Pérou et les environs de Buénos-Ayres. Les pampas sont couvertes de forêts ou de broussailles, au milieu desquelles paissent d'innombrables troupeaux de bœufs et de chevaux sauvages. Dans les pampas, on appelle *medanos* de petites dunes formées d'une terre légère, sablonneuse et fertile; *cagnada*, un terrain inondé pendant l'hiver et desséché durant l'été; *bagnado*, un pays baigné par une rivière et inondé par ses crues; *esteros*, des marais profonds. Les pampas sont parsemées d'habitations où l'on élève les bestiaux (*estancias*), où l'on cultive les fruits (*quintas*), où l'on fait venir les céréales (*chacras*). L'habitant des pampas, homme demi-sauvage, s'appelle *gaucho*.

PAMPE (du latin *pampinus*), nom qu'on donne vulgairement aux feuilles des Graminées. Les pampes sont roulées en forme de petit ruban, et attachées au tuyau de la plupart des céréales (blé, avoine, etc.). Ce nom n'est pas usité en Botanique.

PAMPHILE, jeu de cartes qui a beaucoup de rapport avec le jeu de la Mouche (*Voy.* ce mot), est ainsi appelé parce que le valet de trèfle, *Pamphile*, y est le principal atout.

PAMPHLET (mot emprunté aux Anglais, et dérivé, selon les uns, du grec *pamphlectos*, employé par Sophocle et Athénée dans la signification de *qui brûle tout*, et formé de *pan*, tout, et de *phlégô*, brûler; ou, selon les autres, du hollandais *pamphier*, papier), brochure satirique plus ou moins violente, et d'un petit volume, ce qui la rend plus facile à répandre. Le XVIe siècle vit éclore en France une multitude de pamphlets politiques: le plus connu de tous est la *Satire Ménippée.* Au XVIIe et au XVIIIe siècle, la Fronde, les querelles du Jansénisme, les affaires des parlements, les Encyclopédistes, enfin la Révolution, suscitèrent une immense quantité de pamphlets religieux, littéraires, politiques, etc. Les *Provinciales*, les *Nouvelles ecclésiastiques*, etc., sont de ce nombre. Au XIXe siècle, la Restauration et la révolution de juillet y donnèrent également lieu. Parmi les plus célèbres pamphlétaires modernes, on cite : en Amérique, Franklin; en Angleterre, Cobbett; en France, P.-L. Courier et M. Cormenin (Timon); en Allemagne, H. Heine, etc.

Dulaure, Méon, Secousse, l'abbé Sépher, ont recueilli les pamphlets publiés en France à diverses époques. M. Deschiens a dressé la bibliographie des pamphlétaires. M. Leber a écrit un livre sur les *Pamphlets de François Ier à Louis XIV* (1834, in-8).

Les articles 287, 288 et 289 du Code pénal punissent d'une amende de 16 fr. à 500 fr., d'un emprisonnement d'un mois à un an, et de la confiscation des exemplaires imprimés, la distribution d'un pamphlet diffamatoire ou immoral.

PAMPLEMOUSSE ou PAMPELMOUSSE, *Citrus pampelmos decumanus*, variété d'Oranger répandue surtout dans les îles Mascareignes. C'est un arbre épineux, haut de 7 à 8 m., à rameaux gros, cassants, peu divisés : les jeunes pousses sont pubescentes; à feuilles très-grandes, ovales-oblongues, d'un vert gai en dessus, blanchâtres en dessous; à fleurs en grappes, blanches et parsemées de points verdâtres, remarquables par l'épaisseur de leurs 4 pétales, l'éclat de leurs nombreuses étamines et l'odeur délicieuse qu'elles répandent au loin. Le fruit du Pamplemousse est légèrement pyriforme; son écorce, sillonnée de côtes peu saillantes, varie du jaune pâle à la couleur dorée de l'orange : la pulpe est verdâtre et légèrement acide. Ce bel arbre est surtout connu par la description qu'en a donnée Bernardin de Saint-Pierre dans *Paul et Virginie*.

PAMPRE (du latin *pampinus*), nom vulgaire des rameaux de vigne chargés de feuilles et de fruits. Le pampre est devenu, dans la poésie et dans la peinture, la parure obligée de Bacchus, de Silène et des Bacchantes. — En Architecture, le *pampre* est un ornement dont on décore quelquefois le creux des circonvolutions des colonnes torses.

PAN (du latin *pannus*), partie considérable d'une tapisserie, d'un manteau, d'un habit, d'une robe, etc.

En Architecture, on appelle ainsi : 1° une partie plus ou moins étendue d'un mur; 2° une des faces d'un ouvrage de maçonnerie, d'un corps de bâtiment; ainsi on dit : une tour *à* 6 ou *à* 8 *pans*. — *Pan coupé*, surface qui remplace l'angle à la rencontre de deux pans de mur : on fait des salons à pans coupés; on fait un pan coupé à l'encoignure d'une maison pour faciliter le tournant des voitures. — *Pan de bois*, assemblage de charpente dont on remplit les vides avec de la maçonnerie, et qu'on recouvre d'un enduit sur lattes; autrefois, la plupart des maisons de Paris étaient en pans de bois. — *Pan de comble*, un des côtés de la couverture d'un comble; le *long pan* est le côté le plus long.

Pan, diminutif du mot *empan*, mesure de longueur usitée dans le midi de la France. *Voy.* EMPAN.

PANABASE, sulfure multiple d'antimoine, de cuivre et de fer, formé dans quelques contrées des gîtes particuliers exploités comme minerais de cuivre.

PANACÉE (du grec *pan*, tout, et *akéomai*, guérir), remède à tous les maux. L'idée absurde de trouver un remède qui convînt à toutes les maladies est née à l'époque où l'on cherchait la pierre philosophale. Il existe encore des charlatans qui se vantent d'avoir trouvé la *panacée*, et des dupes qui y croient. Les saignées, les purgatifs, l'eau chaude, l'eau froide, l'électricité, le magnétisme minéral ou animal, divers élixirs et certains spécifiques, tels que le mercure, l'antimoine, le quinquina, la magnésie, la moutarde blanche, ont été préconisés successivement comme des panacées.

Quelques médicaments ont aussi porté le nom de *Panacée :* le mercure doux s'est appelé *Panacée mercurielle;* le sulfate de soude, *P. de Glauber;* la magnésie, *P. anglaise*, etc.

On nomme vulgairement *Panacée de montagne* la Berce branche ursine; *P. de Bauhin*, le Panais opopanax; *P. des fièvres quartes*, l'Asaret.

PANACHE (de l'italien *pennachio*, fait du latin *penna*, plume), assemblage de plumes flottantes que l'on porte sur la tête et qui sert d'ornement.

En Histoire naturelle, on appelle *Panaches de mer* les Annélides des genres Amphitrite et Sabelle, parce que les branchies de ces animaux forment, à l'entrée de leur tube calcaire, un panache paré des plus vives couleurs; *P. de Perse*, la Fritillaire de Perse, parce que ses fleurs sont verticillées et panachées de diverses couleurs; *P. rouge*, les fleurs des Érythrines, etc.; *P. du vent*, les panicules de quelques espèces du genre Saccharum.

Panaché, se dit, en Horticulture, des parties de végétaux qui offrent des veines ou diaprures de diverses couleurs. Il y a des tulipes, des anémones, des roses, des amarantes, etc., à fleurs panachées. Les feuilles du houx, du buis, de la laitue, etc., sont quelquefois panachées. Ces panachures sont un état maladif de la plante; elles sont le plus souvent provoquées à dessein par l'horticulteur; elles se transmettent parfois de génération en génération.

PANAGE, espèce de pâturage, consiste dans le parcours des forêts par les porcs pour s'y nourrir de glands et de faînes. Le *Droit de panage* est le droit de nourrir ainsi les porcs dans les forêts.

PANAIS, *Pastinaca*, genre de la famille des Ombellifères, renferme une dizaine d'espèces herbacées, potagères, qui croissent naturellement dans les régions méditerranéennes, et qui ont pour caractères : un calice entier, des pétales courbés, des fruits comprimés, elliptiques, à trois nervures saillantes, avec un petit rebord membraneux. L'espèce la plus intéressante est le *Panais cultivé* ou *Pastenade* (*Pastinaca sativa*), plante indigène bisannuelle,

dont les racines longues, fusiformes, sont sucrées et fortement odorantes. On cultive le panais dans les jardins, absolument comme les carottes; on le cultive aussi dans les champs pour la nourriture des bestiaux. Quand on en fait manger aux vaches, son usage rehausse la bonté du lait, qu'elle rend crémeux et abondant. Mis dans le pot-au-feu, ce légume lui donne du relief. On retire de sa racine du sucre non cristallisable : les Allemands font de ce sucre une pâte molle, très-saine, qu'ils mangent en guise de confiture. — Dans l'Orient, on cultive comme plante potagère le *Panais* dit *sekakul* : il s'en fait, en Turquie, une grande consommation.

PANARIS, *Panaritium*, *Paronychia* (formé du grec *para*, à côté, et *onyx*, ongle), inflammation, avec tumeur, de l'extrémité des doigts et des orteils. On distingue trois variétés du panaris : 1° celui qui a son siége entre l'épiderme et la peau ; on l'appelle vulgairement *Tourniole;* 2° celui qui réside dans le tissu cellulaire sous-cutané (*Panaris phlegmoneux*); 3° celui qui occupe la gaine des tendons (*Panaris tendineux*). Ces deux dernières espèces sont ordinairement confondues en une seule maladie, qui est le *Panaris* proprement dit (vulgairement *Mal d'aventure*). Le panaris sous-épidermique, causé souvent par une piqûre artificielle ou par l'arrachement d'une *envie*, se manifeste par une douleur vive, avec prurit et gonflement rosé et luisant, bientôt suivi de la formation d'une vésicule remplie de sérosité sanguinolente, occupant tantôt la pulpe du doigt et tantôt le pourtour de l'ongle : des cataplasmes émollients, des manuluves adoucissants et l'ouverture de la vésicule sont les moyens que l'on doit y opposer. Le panaris phlegmoneux, et surtout le panaris tendineux, caractérisés par une douleur plus profonde, par des élancements insupportables, par des symptômes inflammatoires intenses, doivent être traités par les saignées locales, les cataplasmes émollients opiacés. En dépit de ces moyens, le panaris amène le plus souvent, au milieu d'angoisses atroces, des suppurations profondes, des caries ou des névroses des phalanges, si l'on ne se hâte de pratiquer une incision : l'incision doit être faite longitudinalement sur la face palmaire du doigt.

PANAX, nom scientifique du genre *Ginseng*.

PANCRACE (du grec *pan*, tout, et *cratos*, force). Dans l'ancienne Grèce, on nommait ainsi un exercice gymnastique, composé de la lutte et du pugilat réunis, dans lequel les athlètes déployaient toutes leurs forces et pouvaient employer *toutes les armes* naturelles, même les dents et les ongles. Le pancrace était un des exercices les plus dangereux.

PANCRAIS ou PANCRATIER, *Pancratium*, genre de la famille des Amaryllidées, tribu des Narcissées, renferme des plantes herbacées, à racines bulbeuses; à feuilles simples, larges, radicales, engainantes à leur base; à fleurs belles, grandes, le plus souvent réunies ensemble en une sorte d'ombelle sur une spathe commune, et formant, par la couleur blanche de leurs pétales, un agréable contraste avec le vert gai du feuillage. Les Pancrais aiment les sables maritimes; dans nos jardins, ils veulent une terre légère, sablonneuse et chaude : il faut les arroser souvent. On en compte une trentaine d'espèces, dont deux en France : le *Pancrais maritime* ou *Scille blanche*, haut de 25 à 40 centim., et qui croît sur les bords de la Méditerranée, et le *P. d'Illyrie*, haut de 30 à 40 centim., qui croît sur le bord de la mer.

PANCRATIER. *Voy.* PANCRAIS.

PANCRÉAS (mot grec formé de *pan*, tout, et *kréas*, chair; qui est tout charnu), glande profondément située dans l'abdomen, au niveau de la douzième vertèbre dorsale, au milieu des courbures du duodénum. Sa partie droite présente un prolongement appelé *petit pancréas*, ou *pancréas d'Azelli*. Son extrémité droite est appelée la *tête*, et son extrémité gauche la *queue du pancréas*. Cette glande, dont la structure a beaucoup d'analogie avec celle des glandes salivaires, a un parenchyme blanc grisâtre et granuleux, d'où naît, par une infinité de radicules déliées, son canal excréteur, connu sous le nom de *canal pancréatique* ou de *canal de Wirsung*. Ce canal sort du pancréas derrière la deuxième portion du duodénum, et va s'ouvrir dans le canal cholédoque ou s'accoler à ce canal pour entrer avec lui dans le duodénum. — Le pancréas sécrète un liquide analogue à la salive, qu'on appelle *suc pancréatique*, qui est versé, avec la bile, dans le duodénum, et qui concourt à la digestion. M. Cl. Bernard a prouvé en 1849 que le rôle principal du pancréas dans la digestion était de faire digérer les graisses.

Cet organe est sujet, comme le foie, à des affections calculeuses, quelquefois fort graves, et à une inflammation qu'on appelle la *pancréatite*.

Le pancréas existe chez tous les Mammifères, chez les Oiseaux, les Reptiles, et chez quelques Poissons.

PANDA, *Ailurus*, genre de Mammifères carnassiers de la famille des Ours, établi pour un animal de l'Hindoustan, le *Panda éclatant* (*Ail. refulgens*), animal fort rare qui se rapproche des Ours par sa marche plantigrade, des Civettes par ses ongles rétractiles, et des Ratons par son système dentaire. Le Panda est long d'environ 1 mètre, y compris la queue : il a les formes ramassées et massives, le col court, le museau terminé par un nez mobile. Son pelage, composé de poils longs et peu serrés, est remarquable par l'élégance de ses couleurs, où domine un beau roux varié de blanchâtre et de fauve. Sa queue est annelée. Le Panda fréquente le bord des rivières et des torrents dans l'Himalaya. Il se nourrit de petits mammifères et même d'oiseaux, qu'il va chercher jusque sur les arbres.

PANDANÉES (du genre type *Pandanus*), petite famille de plantes monocotylédones, qui tient le milieu entre les Aroïdées et les Palmiers, renferme des plantes vivaces des régions intertropicales, à tige arborescente; à feuilles nombreuses, imbriquées ou pennées; à fleurs monoïques ou dioïques, quelquefois polygames : fleurs mâles, sans périanthe, étamines nombreuses, filets filiformes, anthères à 2 ou 4 loges; fleurs femelles, ovaire nu, style très-court, stigmate sessile, indivis. Le fruit est drupacé, à plusieurs loges mono ou polyspermes; les graines sont petites.—Cette famille se divise en 2 tribus : *Eupandanées* (genres : *Pandanus* et *Freycinetia*), *Cyclanthées* (genres : *Cyclanthus, Carludovica* et *Wettinia*).

PANDANUS, genre type de la famille des Pandanées, dit *Khadi*, *Kaïda* par les Arabes, vulgairement *Baquois* ou *Vaquois*. On en connaît 21 espèces répandues dans l'Arabie, l'Inde, les îles Mascareignes et Madagascar, parmi lesquelles on distingue : le *Pandanus odoratissimus*, ou *Baquois odorant*, de 3 ou 4 mètres de haut, dont les fleurs mâles répandent une odeur agréable qui persiste longtemps : Strabon le désigne sous le nom de *Palmier odorant* ; et le *Pandanus utilis*, ou *Baquois comestible*, indigène de l'île de Madagascar : il donne, comme le dit son nom, des fruits comestibles; ses fleurs mâles sont très-odorantes ; ses fleurs femelles sont disposées en boule grosse comme une tête humaine; ses feuilles, longues et fibreuses, servent à faire des nattes, des cordages, etc. Dans sa jeunesse, cet arbre a le port d'un Yucca ou d'un Ananas. On peut élever le pandanus dans une serre chaude ou tempérée.

PANDECTES (du grec *pan*, tout, et *dékhomai*, recevoir), recueil de lois romaines. *Voy.* DIGESTE.

PANDÉMONIUM (des deux mots grecs *pan*, tout, et *dæmôn*, démon), nom créé par Milton pour désigner la capitale des enfers, où Satan est censé convoquer le conseil des démons. Le poëte en fait la description dans son *Paradis perdu* (ch. I, v. 756 et suiv.). — Ce mot a été, depuis, employé pour

indiquer un lieu où règnent tous les genres de corruption et de désordre.

PANDICULATION (du latin *pandiculari*, s'étendre, s'allonger par lassitude), mouvement, pour ainsi dire involontaire, par lequel on étend les bras en haut, en renversant la tête en arrière et en allongeant les jambes, et qui est ordinairement accompagné de bâillements. Dans l'état de santé, les pandiculations sont causées par la lassitude ou par l'envie de dormir; dans l'état de maladie, elles précèdent souvent les accès d'épilepsie, d'hystérie, d'hypocondrie et de manie; elles sont presque toujours un des symptômes du début des fièvres, surtout des accès de fièvres intermittentes.

PANDIT, savant ou docteur indien, du corps des Brahmes, et voué à l'enseignement.

PANDORE ou PANDURE (du latin *pandura*, même signification), instrument de Musique à cordes, de la famille du Luth, mais dont les cordes étaient de laiton, et les touches en cuivre. Le dos en était plat, et le chevalet oblique. Cet instrument, qui paraît être le même que la *Mandore* (*Voy.* ce nom), est depuis longtemps abandonné.

PANDORE (nom mythologique), *Pandora*, genre de Mollusques conchifères dimyaires, de l'ordre des Enfermés : ce sont des coquilles bivalves, inéquivalves, celle de droite aplatie, celle de gauche convexe, nacrées à l'intérieur. On en compte une douzaine d'espèces, dont le type est la *Pandora rostrata* de nos côtes, qui ne dépasse guère 25 ou 27 millim. On trouve, à l'état fossile, dans les terrains tertiaires des environs de Paris, la *Pandora Defrancii*.

PANDOURS, milice hongroise. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PANDURIFORME ou PANDURÉ (qui a la forme d'une *pandore*), se dit, en Botanique, d'une feuille oblongue qui, de chaque côté, offre vers son milieu un sinus arrondi à sa base et à son sommet. Cette disposition est assez rare; cependant on la remarque sur les feuilles d'un Liseron, de l'Oseille élégante, d'une jolie espèce d'Immortelle.

PANÉGYRIQUE (du grec *pan*, tout, et *agyris*, assemblée), discours public fait à la louange de quelqu'un.—Dans l'ancienne Grèce, on donna d'abord ce nom à des discours qui étaient prononcés devant le peuple entier, dans les fêtes solennelles, par un des plus grands orateurs de l'époque, et qui avaient pour but d'exalter la gloire nationale : le *Panégyrique d'Athènes* par Isocrate est un discours de ce genre.

Chez les Romains, surtout sous l'empire, on ne craignit point de faire l'éloge des vivants, souvent même en leur présence : le *Panégyrique de Trajan* par Pline le Jeune en est un exemple.

On a réuni sous le nom de *Panegyrici veteres romani* une collection d'adresses de félicitations que les grandes villes de l'empire faisaient porter à Rome pour se rendre les empereurs favorables. Ces panégyriques ont tous été composés du IIIe au Ve siècle : les auteurs de ceux qui nous sont connus sont les deux Claudius Mamertinus, Eumenus, Nazarius, Drepanius, Corippus, Ennodius, Ausone, indépendamment de quatre anonymes. L'utilité qu'on peut en tirer pour l'histoire est le seul motif qui rende supportable la lecture de ces morceaux déclamatoires.

Chez les modernes, le nom de *Panégyrique* a été restreint par l'usage à des morceaux d'éloquence sacrée qui ont pour objet l'éloge d'un saint. On a, en ce genre, de beaux *Panégyriques*, composés par presque tous nos grands orateurs de la chaire. Bossuet, Fléchier, Bourdaloue, Massillon sont nos meilleurs *Panégyristes* : Fléchier est brillant, ingénieux; Bourdaloue, moins orné, mais plus grave et plus majestueux; Massillon offre un mélange des qualités que l'on admire dans les deux autres; on estime aussi les *Panégyriques de S. Augustin*, *de S. Louis*, *de S. Vincent de Paul*, par l'abbé Maury.

Le panégyrique des hommes marquants, prononcé au moment où ils viennent de mourir, prend le nom d'*Oraison funèbre*. *Voy.* ORAISON et ÉLOGE.

PANETIER (du latin *panis*, pain), celui qui est chargé de garder et de distribuer le pain dans les communautés, les hospices, les colléges, etc.

On appelait autrefois *Grand panetier* celui des grands officiers de la couronne de France qui faisait distribuer le pain dans toute la maison du roi : il avait autorité sur tous les boulangers du royaume.

PANETIÈRE, nom vulgaire donné dans le midi de la France à la *Blatte des cuisines*, insecte qui infeste les boulangeries. *Voy.* BLATTE.

PANGOLIN, *Manis*, genre de Mammifères de l'ordre des Édentés, voisin de celui des Tatous, renferme des animaux qui vivent dans l'Afrique du Sud et dans l'Inde : ils sont caractérisés par les écailles imbriquées et tranchantes qui recouvrent leur tête, leur dos et leur queue, par les boucliers qui protégent leur croupe et leurs épaules. Ils ont le corps allongé, les membres courts et armés d'ongles robustes, une tête petite et terminée par un museau long et effilé, la bouche très-étroite, la queue d'une longueur qui égale celle du corps entier dans une espèce, et la dépasse de moitié dans l'autre. Ils sont aussi remarquables par leur manque absolu de dents, la petitesse de leurs oreilles et l'extensibilité de leur langue, avec laquelle ils s'emparent des fourmis et des insectes qui composent leur nourriture. Ils vivent dans des terriers ou dans les fentes des rochers, et bravent les plus redoutables ennemis en se roulant en boule, position qui relève les pointes de leurs écailles, et les rend inabordables. Leurs mouvements sont très-lents : ils rampent plutôt qu'ils ne marchent; leurs habitudes sont nocturnes. On n'en connaît que 4 espèces vivantes : le *Pangolin proprement dit* ou *Grand lézard écaillé* (*Manis macroura* ou *Myrmecophaga pentadactyla*), des grandes Indes; le *P. à queue courte*, de l'Inde continentale; le *P. de Java* et le *Phatagin*, d'Afrique.

PANHARMONICON (du grec *pan*, tout, et *harmonicos*, harmonique; qui produit l'harmonie universelle), espèce d'Orgue à cylindre qui fait entendre tous les sons des divers instruments à vent, la flûte, la clarinette, le basson, le cor, le trombone, le serpent, la trompette, la grosse caisse, etc. On est parvenu à lui faire imiter même la voix humaine.

PANIC ou PANIS, *Panicum* (du latin *panis*, pain, parce que ses graines servent d'aliment; ou, selon d'autres, de *panus*, panicule, à cause de la forme paniculée des fleurs de l'épi), genre de Graminées, type de la tribu des Panicées, renferme un assez grand nombre d'espèces indigènes ou exotiques, à fleurs disposées en panache ou en épis à l'extrémité des tiges : épillets uniflores, la fleur fertile est accompagnée d'une fleur inférieure stérile, à glumelles très-inégales. Les deux espèces principales sont : le *Panic millet* (*P. miliaceum*), originaire des Indes orientales (*Voy.* MILLET), et le *P. cultivé* ou *d'Italie* (*P. italicum*, *Setaria italica*), également originaire de l'Inde : toutes deux se cultivent en grand pour la nourriture de la jeune volaille et des oiseaux de volière; avec leurs graines réduites en farine on prépare d'assez bonnes bouillies; les tiges servent à chauffer les fours. Le *Panic millet* présente plusieurs variétés désignées ordinairement par la couleur blanche, jaune ou noire de l'enveloppe qui enserre la graine, quoique la substance de celle-ci soit jaune pour toutes; la noire est plus précoce et préférée pour cela même. On connaît deux variétés de *P. cultivé* : l'une à épis barbus, allongés, à fleurs d'un blanc jaunâtre variant jusqu'au pourpre et au violet foncé; l'autre à épis courts, presque ovoïdes et nus. — Le *P. vert* (*Setaria viridis*), le *P. glauque* (*S. glauca*), et le *P. verticillé* (*S. verticillata*), sont communs dans les champs cultivés, et nuisent

grandement aux récoltes : il en est de même du *P. pied-de-coq* (*P. crus galli*), très-commun dans les rizières; du *P. sanguin* (*P. sanguinale*), qui croît dans les champs, les jardins et les vignes; et du *P. dactyle* (*Cynodon dactylon*) : ce dernier est remarquable par son chaume couché, prenant racine à chaque nœud. On le confond souvent dans les Pharmacies avec le *Chiendent*, dont il a les propriétés.

PANICAUT, *Eryngium*, genre de la famille des Ombellifères, tribu des Saniculées, renferme des plantes annuelles ou vivaces qui ont l'apparence de chardons : rameaux dichotomes; feuilles opposées; fleurs nombreuses, rassemblées en tête, entremêlées de paillettes épineuses, c.-à-d. de folioles découpées ou frangées, d'une forme très-agréable, et souvent colorées du plus bel azur, d'un violet améthyste ou d'un vert bronzé; le fruit est ovoïde-oblong, écailleux et couronné par 5 dents épineuses. La France possède 6 espèces de Panicaut. La plus connue est le *Panicaut des champs* (*Eryngium campestre*), appelé encore *Chardon roland* ou *roulant* et *Ch. à cent têtes* : cette plante, commune au bord des chemins, jouit de propriétés diurétiques. Elle a une racine pivotante, brune, grosse, très-longue; une tige droite, très-rameuse, haute de 20 à 30 centim.; des feuilles coriaces d'un vert pâle; des fleurs blanches. Viennent ensuite le *P. maritime* (*E. maritimum*), le *P. des Alpes* (*E. alpinum*) et le *P. améthyste* (*E. amethystinum*).

Les racines et les tiges de ces plantes étaient admises sur les tables des Grecs crues ou cuites; il en était de même autrefois en France et en Allemagne : on les regardait comme propres à ranimer les forces de l'estomac. On mange encore, dans quelques contrées, ses jeunes pousses préparées comme les asperges. On les emploie en médecine pour faire des tisanes diurétiques.

PANICULE (du latin *panicula*, diminutif de *panus*, épi à panicules), se dit, en Botanique, d'un mode d'inflorescence qui consiste en un assemblage de fleurs dont les pédoncules, partant d'un cône commun, sont très-courts, ramifiés, étalés et plus courts à la partie supérieure qu'à la base. La *grappe* et le *faisceau* sont des modifications de la panicule.

La panicule reçoit des épithètes différentes suivant la disposition des fleurs ou des pédoncules, ou d'après les parties accessoires qui l'environnent, etc. : ainsi, elle peut être *terminale* (Brôme), *subapicilaire* (Jonc), *axillaire* (Mélisse nepeta), *très-rameuse* (Jonc rameux), *lâche* (Folle avoine), *divariquée* (Jonc velu), *étalée* (Yucca), *serrée* (Millepertuis de montagne), *feuillée* (Rhubarbe ondulée). — On appelle *fleurs paniculées* celles qui sont terminées en panicules. — *Voy.* PANNICULE.

PANICUM, plante. *Voy.* PANIC.

PANIER (du latin *panarium*, parce que, dans l'origine il servait à transporter le pain).

Au siècle dernier, on donnait le nom le *paniers* à des espèces de jupons garnis de verges d'osier, de baleine, ou de fer, qui soutenaient et étendaient démesurément les jupes et la robe des dames. On les avait d'abord appelés *vertugadins*. La mode des paniers régna surtout sous le règne de Louis XV. Mlle Clairon la fit tomber en osant la première paraître sur la scène sans *paniers*.

En Architecture, on appelle *arcade* ou *voûte à anse de panier*, une arcade, une voûte qui n'est point en plein cintre, mais surbaissée, c.-à-d. plus large que haute : c'est une des voûtes à plusieurs centres.

PANIFICATION, conversion des matières farineuses en pain. *Voy.* PAIN.

PANIQUE (TERREUR), frayeur subite et sans fondement. Les Grecs l'avaient ainsi nommée, dit-on, parce qu'ils la croyaient inspirée par le dieu *Pan*.

PANIS, *Panicum*, plante. *Voy.* PANIC.

PANNE (du latin *pannus*, étoffe). On appelle ainsi :

1°. Une étoffe veloutée, de soie, de fil, de laine, de coton ou de poil de chèvre, qui, par la longueur des poils, tient le milieu entre le velours et la peluche : elle se fabrique surtout à Amiens; on en fait des gilets et des culottes de livrée pour les domestiques;

2°. La graisse qui garnit intérieurement la peau du ventre chez le porc et quelques autres animaux : on en fait du saindoux;

3°. En Charpenterie, une pièce de bois posée horizontalement sur la charpente d'un comble pour porter les chevrons : on nomme *panne de brisés* celle qui soutient le pied des chevrons à l'endroit où le comble est brisé;

4°. La partie du marteau opposée au gros bout.

En termes de Marine, *Être en panne* exprime la situation d'un vaisseau dont les voiles sont placées de façon qu'il se maintienne sans marcher : c'est le temps d'arrêt produit sur un navire par l'équilibre des forces qui tendent à le faire avancer et de celles qui tendent à le faire reculer. *Mettre en panne*, c'est virer le vaisseau vent devant, et mettre le vent sur toutes les voiles ou sur une partie, afin de ne pas tenir ou prendre le vent, ce qui se fait quand on veut arrêter la course du vaisseau : on *met en panne*, quand un homme est tombé à la mer, ou pour attendre l'ennemi, etc. — Par suite, *rester en panne* s'est dit familièrement pour suspendre toute action en attendant le moment favorable.

PANNEAU (diminutif de *pan*). Dans les Arts, on nomme en général *Panneau* toute partie d'un ouvrage d'architecture, de menuiserie, d'orfévrerie, etc., qui offre un champ, une surface enfermée dans une bordure ou ornée de moulures.

En Architecture, on nomme spécialement *Panneau* chacune des faces d'une pierre taillée; *P. de douelle*, celui qui fait la curvité d'un voussoir; *P. de tête*, celui qui est au devant; *P. de lit*, celui qui est caché dans les joints; *P. de maçonnerie*, la maçonnerie entre les pièces d'un pan de bois ou d'une cloison; *P. de menuiserie* ou *de remplage*, des tables d'ais minces, collées ensemble, qui remplissent le bâtis d'un lambris ou d'une pièce d'assemblage de menuiserie; *P. recouvert*, celui qui excède le bâti; *P. de glace*, celui pour lequel on emploie une glace au lieu de bois; *P. de vitre*, un compartiment formé de pièces de verre; *P. de fer*, l'ensemble des ornements en fer fixés dans le cadre d'un balcon, d'une rampe, d'une porte de fer; *P. d'ornement*, une espèce de tableau de fleurs, de fruits, etc., pour enrichir un lambris, un plafond; *P. flexible*, celui qui est fait sur du carton, du fer-blanc, etc., pour pouvoir ensuite être appliqué sur une face concave, convexe ou cylindrique, etc.; *P. de sculpture*, un morceau d'ornement sculpté en bas-relief pour enrichir les lambris.

On appelle encore *Panneau* un piége ou un filet pour prendre les lièvres, les lapins et autres animaux de petite taille : d'où l'expression vulgaire *donner dans le panneau* pour *se laisser duper*.

PANNETON, la partie d'une clef qui entre dans la serrure. La forme des pannetons varie beaucoup : il y en a *en S*, *en croix*, *fendus en roue*, etc.

Panneton d'espagnolette, partie saillante sur le corps de l'espagnolette, qui sert à fermer les deux volets d'une fenêtre, en entrant dans l'agrafe posée sur le volet droit et en appuyant sur l'autre.

PANNICULE (du latin *panniculus*, lambeau), se dit, en Anatomie, de diverses couches des tissus des animaux, surtout du corps humain. Les anciens anatomistes appelaient *Pannicule graisseux* ou *adipeux* la couche sous-cutanée du tissu cellulaire, et *P. charnu* la couche musculeuse située au-dessous de la peau dans les diverses parties du corps, et spécialement la couche musculeuse formée chez l'homme par le muscle peaussier, et s'étendant, par conséquent, de la partie inférieure de la face à la partie supérieure et latérale du thorax.

PANNON. *Voy.* PENNON.

PANONCEAU (diminutif de *pannon* ou *pennon*, petite bannière, formé lui-même de *pannus*, drap, étoffe), écusson d'armoiries qu'on mettait sur une affiche pour y donner plus d'autorité, ou sur un poteau comme marque de juridiction. Le *panonceau* était l'enseigne des seigneurs de rang inférieur qui n'avaient pas droit de porter *pennon* ou *bannière*. Par suite, on ne donna plus le nom de *panonceaux* qu'aux girouettes armoriées dont les seigneurs avaient le droit d'orner le faîte de leurs tours.

On donne encore aujourd'hui ce nom aux écussons aux armes de France qui sont placés comme insignes à la porte de plusieurs officiers ministériels, notaires, huissiers, etc.

PANOPLIE (du grec *pan*, tout, et *oplon*, arme), nom qu'on donnait, dans le Moyen âge, à l'armure complète d'un chevalier, c.-à-d. à la réunion du casque, de la cuirasse, des brassards, des jambarts, etc., qui composaient son équipement. — On appelle aujourd'hui *Panoplie* une sorte de trophée d'armes qu'on suspend aux murs d'un arsenal ou d'un musée.

On connaît sous le nom de *Panoplie dogmatique* un ouvrage composé par l'ordre de l'empereur Alexis, qui contient l'exposition de toutes les hérésies et leur réfutation tirée des Pères de l'Église.

PANORAMA (du grec *pan*, tout, et *orama*, spectacle), grand tableau circulaire et continu, disposé de manière que le spectateur, qui est au centre, voit les objets représentés, comme si, placé sur une hauteur, il découvrait tout l'horizon. Ce tableau doit être suspendu aux murs d'un bâtiment construit en forme de rotonde, et être éclairé par une lumière qui tombe d'en haut sans être aperçue du spectateur. Bien exécuté, il produit une illusion complète.

La première idée de ce genre de spectacle est due à Breysig, professeur à Dantzig, à la fin du XVIIIe siècle. L'Écossais Rob. Barker l'introduisit en Angleterre en 1793, et l'Américain Rob. Fulton en France en 1804. Le privilége de ce dernier a été exploité successivement à Paris par MM. Thayer, Prévost, Bouton et Daguerre, et par M. Ch. Langlois. On établit d'abord ce genre de spectacle sur le boulevard, près du passage qui en a pris le nom de *Passage des Panoramas;* il a été, depuis, transféré dans la *Rotonde des Champs-Élysées*. Parmi les plus beaux panoramas, on cite ceux de Navarin, d'Athènes, de Jérusalem, de Paris.

Le succès des panoramas a donné lieu à plusieurs inventions analogues : *Cosmorama, Diorama, Géorama, Néorama, Uranorama*, etc. *Voy.* ces mots.

PANORPIDES ou PANORPATES (du grec *pan*, tout, et *orpè*, crochet), vulgairement *Mouches-scorpions*, famille de l'ordre des Névroptères, tribu des Myrméléoniens : antennes sétacées et insérées entre les yeux; palpes filiformes, courts et au nombre de 4 à 6; corps allongé avec la tête verticale; abdomen conique ou presque cylindrique; tarses armés de crochets pectinés : d'où leur nom. Ces insectes se trouvent par toute l'Europe, sur les plantes, les haies et les buissons : ils sont très-agiles. — La famille des Panorpides renferme les genres *Panorpa, Bittacus* et *Boreus*.

PANSE (du latin *pantex*, génitif *panticis*), le premier et le plus volumineux des quatre estomacs des Ruminants. *Voy.* ESTOMAC et RUMINANTS.

PANSEMENT, application méthodique d'un topique ou d'un appareil sur une partie malade. Les pansements sont destinés, soit à maintenir une plaie en action, comme dans le cas des cautères, soit à favoriser la cicatrisation, en la préservant du contact de l'air et des corps nuisibles. Tous les préceptes de cette importante partie de l'art chirurgical sont renfermés en ces quatre mots : *doucement, mollement, promptement, proprement*, c.-à-d. qu'il faut causer le moins de douleur possible, employer le moins souvent les instruments qui font souffrir, faire l'opération dans le plus bref délai afin de ne pas laisser la plaie à nu, et employer les plus grandes précautions de propreté pour empêcher la plaie de s'envenimer.

PANTALON (de *saint Pantaléon*, patron de Venise). Ce mot désignait originairement un personnage de la comédie italienne qui représentait les vieillards, et qui portait des culottes longues dites d'après lui *pantalons*, avec une espèce de robe de juge et un masque à barbe. Pantalon est quelquefois amoureux et dupé, quelquefois aussi bon, simple et nullement ridicule. C'est toujours un Vénitien, comme Arlequin est un Bergamasque, et le Docteur un Bolonais. — On donne le nom de *Pantalonnades* aux farces dans lesquelles paraît cet acteur.

Comme vêtement, le *pantalon* a remplacé les *culottes;* l'usage en est devenu général depuis le commencement de ce siècle. La mode en a fait varier la forme de mille manières. Autrefois, le pantalon était tout d'une pièce, s'étendant depuis le cou jusqu'aux pieds; mais on a bientôt reconnu l'incommodité d'un tel vêtement.

PANTÈNE, espèce de filet qui ressemble au verveux, et dont on se sert dans la pêche de l'anguille.

PANTENNE (ÊTRE EN), se dit, en Marine, d'un bâtiment dont toutes les parties du gréement sont en désordre, mal orientées, brisées par le vent ou par un combat, etc. A la mort d'un capitaine, on met, en signe de deuil, les vergues de son vaisseau en pantenne, les unes sur un bord, les autres sur l'autre bord. *Voy.* BERNE.

PANTHÉISME (du grec *pan*, tout, et *théos*, Dieu), opinion de ceux qui identifient Dieu et le monde. Il y a deux manières de concevoir le panthéisme, suivant qu'on absorbe l'univers en Dieu, en disant que *Dieu est tout;* ou Dieu dans l'univers, en disant que *tout est Dieu*. Dans le premier cas, le monde n'est qu'un ensemble de phénomènes ou de modes de Dieu, sans existence substantielle et distincte; dans le second, c'est Dieu qui cesse d'être un être à part, pour n'être plus qu'une force générale, répandue dans la nature, et qui se confond avec elle : cette dernière espèce de panthéisme, qu'on appelle aussi le *Naturalisme*, ne diffère pas sensiblement des doctrines matérialistes et athées.

Le Panthéisme absorbant toutes les existences dans la substance divine, il suffit, pour le réfuter, sous l'une comme sous l'autre de ses formes, de lui opposer la conscience que nous avons tous de notre personnalité et de notre liberté, qui se trouvent supprimées dans ce système. En outre, le Panthéisme détruit toute religion, tout culte, puisqu'il nie toute distinction entre le Créateur et la créature.

Les principales causes du Panthéisme sont : 1° le désir de tout réduire à l'unité, soit à l'unité de substance idéale (d'où le *Panthéisme idéaliste*), soit à l'unité de substance matérielle (d'où le *P. matérialiste*); 2° une contemplation trop exclusive, tantôt de la puissance de Dieu et de son infinité, ce qui fait qu'on ramène tout à lui; tantôt de la nature, ce qui fait qu'on ne reconnaît plus qu'elle, et qu'on la déifie.

Le Panthéisme, sous les deux formes qui viennent d'être indiquées, a eu des représentants à toutes les époques : on le trouve d'abord dans l'Inde chez les Brahmes et les Bouddhistes; on le retrouve en Grèce, avec les philosophes Éléates, puis avec les Stoïciens, qui inclinaient, les premiers à un matérialisme idéaliste, les seconds au naturalisme; plus tard, dans Alexandrie, avec Plotin; dans les temps modernes, en Italie, avec J. Bruno; en Hollande, avec Spinosa; en Allemagne, avec Schelling et Hégel. La France a produit peu de panthéistes, à moins que l'on ne donne ce nom aux philosophes du dernier siècle qui expliquaient tout par la *Nature* (D'Holbach, *Système de la Nature;* Diderot, Naigeon, etc.). De nos jours, l'accusation de

panthéisme a été prodiguée aux philosophes les plus éminents, qui l'ont repoussée avec force.

Outre les écrits particuliers consacrés à l'exposition de chacun des systèmes panthéistes dont les auteurs viennent d'être mentionnés, on peut lire l'*Essai sur le Panthéisme dans les sociétés modernes*, par M. l'abbé Maret, 1840.

PANTHÉON (du grec *pan*, tout, et *théos*, dieu). Consacré, chez les anciens, à désigner des édifices où l'on rassemblait les statues de tous les dieux (*Voy.* PANTHÉON au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*), ce nom a été, de nos jours, appliqué métaphoriquement, tantôt à des ouvrages où l'on réunissait la vie des personnages illustres de tous les temps, tantôt à des collections où entraient des auteurs de tous les genres : on connait spécialement sous le titre de *Panthéon littéraire* une vaste collection (60 vol. gr. in-8, à 2 colonnes) publiée à Paris sous la direction de Buchon, et qui comprend l'élite des littérateurs, des historiens et des philosophes.

PANTHÈRE (du grec *panther*, qui a la même signification, et qui est formé lui-même de *pan*, tout, entièrement, et *thêr*, bête féroce), *Pardalis*, Mammifère carnassier du genre Chat, est plus petit que le Tigre, et offre beaucoup de ressemblance avec le Léopard. La Panthère est remarquable par son beau pelage, fauve en dessus, blanc en dessous, et orné sur chaque flanc de 6 ou 7 rangées de taches noires en forme de roses, c.-à-d. formées par l'assemblage de 5 à 6 petites taches simples; quelques variétés sont entièrement noires, notamment la *Panthère noire de Java*. Cet animal a environ 1 mètre et demi de longueur. Les mœurs de la Panthère se rapprochent beaucoup de celles des chats : cet animal attaque les petits quadrupèdes, et grimpe sur les arbres pour y poursuivre sa proie ou pour fuir le danger. La Panthère est répandue dans toute l'Afrique et dans les parties chaudes de l'Asie, ainsi que dans l'archipel Indien.

Les anciens, et souvent même les modernes, ont confondu, sous le nom de *Panthères*, plusieurs espèces de Chats, aujourd'hui bien distinctes, le *Léopard*, par exemple, le *Guépard* et le *Jaguar*. L'*Once* de Buffon n'est qu'une variété de Panthère.

PANTIÈRE (du grec *panthéron*, filet propre à prendre *toute* espèce d'*animal*), espèce de filet qu'on tend verticalement pour prendre beaucoup d'oiseaux à la fois, quand ils volent par troupes. Les braconniers s'en servent pour prendre les compagnies de perdrix pendant la nuit. — On donne aussi ce nom au sac à mailles qui sert aux chasseurs à mettre leurs provisions de bouche, et à rapporter le gibier qu'ils ont pris. *Voy.* GIBECIÈRE.

PANTIN (de l'italien *fantaccino* ou *fantoccio*, poupée? ou, selon Mouchet, d'*enfantin*), petite figure en carton plat, coloriée et découpée, représentant un personnage burlesque dont on fait mouvoir les membres par le moyen d'un fil. Les pantins apparurent en France au milieu du XVIIIe siècle et firent un instant fureur. *Voy.* MARIONNETTES.

PANTOGRAPHE (du grec *pan*, génitif *pantos*, tout, et *graphô*, décrire), instrument au moyen duquel, sans aucune connaissance de l'art, on copie mécaniquement toute espèce de dessins et de gravures, en les réduisant ou les amplifiant dans la proportion que l'on veut. Il se compose de quatre règles mobiles, ajustées ensemble sur quatre pivots, et formant entre elles un parallélogramme. La disposition en est telle que, lorsque, avec une pointe adaptée à l'une de ces règles prolongées, on suit les contours d'un dessin, un crayon, ajusté au prolongement d'une autre règle, reproduit ce dessin plus grand ou plus petit, selon la position que l'on a donnée au crayon. Le pantographe était connu en Italie dès le XVIIe siècle : il a été perfectionné de nos jours par MM. Canivet, Langlois, Lafond et Gavard : le pantographe perfectionné par ce dernier a reçu de lui le nom de *Diagraphe*. *Voy.* DIAGRAPHE.

On a appelé *Pantographe des sculpteurs* une machine inventée en 1820, et destinée à mettre au point les statues et les bustes de marbre.

PANTOMIME (du grec *pan*, gén. *pantos*, tout, et *mimos*, mime), art d'exprimer les passions, les sentiments, les idées, par le geste et par les attitudes, sans le secours de la parole (*Voy.* MIMIQUE). — On appelle spécialement *Pantomime* une espèce de drame où les acteurs suppléent à la parole par le geste, et dans lequel la danse joue le plus souvent un grand rôle (*Voy.* BALLET). On donne aussi le même nom à l'acteur qui joue dans ces sortes de pièces.

Chez les Grecs, la pantomime ne fut jamais qu'un accessoire de la danse ; mais, chez les Romains, elle était cultivée à part. Dans les cérémonies funèbres, des pantomimes reproduisaient, à l'aide du geste, les habitudes et les principaux traits de la vie du défunt. Du temps de Cicéron, le fameux Roscius traduisait par une pantomime expressive les discours les plus éloquents de l'orateur romain ; Pylade et Bathylle, l'un tragique, l'autre comique, furent célèbres sous le règne d'Auguste : ils établirent chacun une école de pantomime, et se partagèrent le public. Néron lui-même figura parmi les pantomimes. Bientôt l'enthousiasme que ces acteurs excitèrent fit éclore des factions rivales, comme aux courses du cirque, et donna lieu aux plus déplorables excès.

La pantomime se conserva parmi les amusements du peuple au moyen âge ; mais la grossièreté des acteurs qui s'y livraient nécessita fréquemment des mesures de répression. La vraie pantomime théâtrale ne reparut en France qu'en 1577, avec la première troupe d'acteurs italiens : le fameux Scaramouche se distingua surtout en ce genre. Néanmoins, il fallut encore près d'un siècle pour que ce spectacle devînt à la mode : le mot *pantomime* était encore nouveau en 1670, quand Molière donnait les *Amants magnifiques*, pièce dans laquelle ce mot est défini. Au XVIIIe siècle, on la trouve à la fois au Théâtre-Italien, où brillait, en 1768, un pantomime appelé Roger; à l'Opéra français, où Novorre créa en 1772 le *Ballet pantomime*, perfectionné depuis par Gardel ; sur les petits théâtres de la Foire et des Boulevards, auxquels le chant et le dialogue étaient interdits. La pantomime pure s'est maintenue, à Paris, au théâtre des Funambules.

PANTOUFLE (de l'italien *pantufola* ou de l'allemand *pantoffel*, qu'on dérive du grec *pan*, génitif *pantos*, tout, et *phellos*, liége), chaussure de chambre, sans quartier ni garniture, avec ou sans empeigne. La forme comme la matière des pantoufles a varié suivant les lieux et les temps : on en fait en cuir, en bois, en liége, en feuilles de palmier ou de papyrus (Égypte et Judée), en écorce de tilleul (Russie), en paille d'Italie (Florence), en paille de riz (Inde et Japon), en tiges de genêt et en cordes de chanvre (Espagne), etc. *Voy.* SANDALE.

En Turquie, la pantoufle joue un grand rôle dans les usages nationaux : c'est en lui envoyant sa pantoufle qu'une femme mande son mari; une femme en visite laisse ses pantoufles à la porte pour avertir de sa présence et ne point être surprise sans son voile.

PAOLO (par corruption de *Paulus*, Paul, d'un des papes qui portèrent ce nom), petite monnaie d'argent des États de l'Église et de Toscane, qui renferme 10 bayoques, et dont la valeur a fréquemment varié. Le paolo romain vaut aujourd'hui 54 cent. En Toscane, le paolo vaut un peu plus, 56 cent., 10. Il y a des pièces de 2, 3, 6 et 10 *paoli*.

PAON, *Pavo*, genre d'oiseaux de l'ordre des Gallinacés, originaire de l'Asie centrale, a pour caractères principaux : un bec en cône courbé, à base nue; une aigrette sur la tête; 18 tectrices caudales supérieures, très-longues, peintes des plus riches

couleurs et offrant, à leur extrémité, des taches brillantes en forme d'*yeux;* les plumes de la queue peuvent se relever pour faire la *roue.*

Buffon a fait du Paon une description célèbre : « Si l'empire appartenait à la beauté, et non à la force, dit ce grand peintre de la nature, le *Paon* serait, sans contredit, le roi des oiseaux. Il n'en est point sur qui la Nature ait versé ses trésors avec plus de profusion. La taille grande, le port imposant, la démarche fière, la figure noble, les proportions du corps élégantes et sveltes, tout ce qui annonce un être de distinction, lui a été donné. Une aigrette mobile et légère, peinte des plus riches couleurs, orne sa tête, et l'élève sans la charger : son incomparable plumage semble réunir tout ce qui flatte nos yeux dans le coloris tendre et frais des plus belles fleurs, tout ce qui les éblouit dans les reflets pétillants des pierreries, tout ce qui les étonne dans l'éclat majestueux de l'arc-en-ciel. Non-seulement la nature a réuni sur le plumage du paon toutes les couleurs du ciel et de la terre pour en faire le chef-d'œuvre de sa magnificence : elle les a encore mêlées, assorties, nuancées, fondues de son inimitable pinceau, et en a fait un tableau unique, où elles tirent de leur mélange avec des nuances plus sombres, et de leurs oppositions entre elles, un nouveau lustre et des effets de lumière si sublimes, que notre art ne peut ni les imiter ni les décrire. » Il est à regretter que tant de beauté soit déparée par des pattes difformes et par un cri fort désagréable.

A l'état sauvage, le plumage du paon est plus éclatant encore que dans l'état de domesticité : le bleu dont son cou est orné se prolonge sur le dos et sur les ailes au milieu de mailles d'un vert doré.

La femelle du paon n'a pas la parure brillante du mâle. Elle fait chaque année une ponte unique de 8 à 12 œufs, dont l'incubation dure de 27 à 30 jours. Les petits s'appellent *paonneaux.* Les plumes dont se compose la queue du paon tombent en tout ou en partie vers la fin de juillet, pour repousser au printemps. Cette mue est, pour le paon, une époque de retraite ; il se tait, ne se *pavane* plus, et prend un air de tristesse. Les mœurs du paon sont, en général, celles de tous les Gallinacés; il se nourrit de graines de toutes sortes. La durée ordinaire de sa vie est d'environ 25 ans.

Le *Paon domestique* (*Pavo cristatus*) offre, sous le rapport de la couleur, des variétés remarquables, dues à l'influence de la domesticité; on en voit de gris, de blancs, de noirs, de verts, de bleus, de jaunes, etc.; mais ces couleurs sont presque toujours accidentelles. Il existe pourtant deux variétés qui paraissent constantes, et que l'on pourrait considérer comme formant deux races distinctes : c'est celle du *Paon blanc* et celle du *Paon panaché*; ce dernier étant le résultat de l'accouplement du paon ordinaire avec le paon blanc. On distingue aussi le *Paon spicifère* (*P. spiciferus*), originaire du Japon : il porte sur la tête une aigrette en forme d'*épi.*

Le *Paon* est, pour plusieurs Ornithologistes, le type d'une petite famille qui comprend, outre le *Paon* proprement dit, le *Monaul* (*Lophophorus*), l'*Éperonnier* (*Polyplectron*), l'*Argus* et le *Dindon.*

On croit que le Paon fut introduit d'Asie en Europe au temps d'Alexandre, après son expédition dans l'Inde. Il était recherché chez les Romains et pendant le moyen âge pour la bonté de sa chair, ou plutôt à cause de son prix : on le servait comme plat de parade dans les festins d'apparat. On fait des éventails et des parures avec les plumes de sa queue.

Les poëtes grecs ont fait du Paon l'oiseau favori de Junon : les yeux qui ornent sa queue sont, dans leurs fables, ceux du surveillant Argus, qui avait été chargé par la déesse de surveiller la vache Io.

Paon de mer, Macheles tringa. Voy. COMBATTANT.

En Entomologie, on nomme *Paon de jour,* ou *Œil de Paon,* un papillon du genre Vanesse; *P. de nuit, Grand paon,* la Saturnie ;—en Ichthyologie, *P. bleu,* un Labre; *P. de mer,* un Spare et un Labre, un Coryphène et un Chétodon.

En Astronomie, *Paon* est le nom d'une constellation de l'hémisphère austral, invisible dans nos climats. Elle est située entre le Sagittaire et le Pôle sud, et se compose de 23 étoiles.

PAPAS (mot grec qui signifie *père*), sert à désigner, dans l'Église grecque, non-seulement les prêtres, mais encore les évêques et même le patriarche. Le premier d'entre eux prend le titre de *Protopapas.*

PAPAUTÉ, dignité de pape, pouvoir du pape. *Voy.* PAPE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PAPAVER, nom scientifique du genre *Pavot.*

PAPAVÉRACÉES, *Papaveraceæ*, famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, renferme des plantes herbacées, ou, plus rarement, des sous-arbrisseaux, à feuilles alternes, simples ou découpées plus ou moins profondément, remplies, en général, d'un suc laiteux, blanc ou jaunâtre ; à fleurs tantôt solitaires, tantôt disposées en cimes ou en grappes rameuses : calice formé de 2, très-rarement de 3 sépales concaves et très-caducs ; corolle à 4 ou 6 pétales planes, chiffonnés et plissés avant leur épanouissement; étamines nombreuses, libres; ovaire de forme tantôt ovoïde ou globuleuse, tantôt étroite et comme linéaire; style très-court ou nul. Le fruit est une capsule ovoïde couronnée par le stigmate, indéhiscente, ou s'ouvrant par de simples pores au-dessous du stigmate, ou bien il est allongé en forme de silique. Les graines, ordinairement fort petites et très-nombreuses, se composent d'un tégument propre portant quelquefois une sorte de petite caroncule charnue, d'un endosperme également charnu, dans lequel est placé un très-petit embryon cylindrique.

La famille des Papavéracées renferme des plantes utiles et des plantes d'ornement. Toutes jouissent plus ou moins de propriétés narcotiques; les graines de quelques espèces fournissent une huile grasse excellente (*huile d'œillette*). — Les Botanistes la divisent en deux tribus : les *Argémonées* et les *Eschscholtziées.* Principaux genres : le *Pavot,* le *Coquelicot,* la *Chélidoine,* le *Glaucium*, l'*Argémone,* etc.

PAPAYER, *Carica*, genre de plantes dicotylédones, type de la famille des Papayacées, voisine des Cucurbitacées, renferme des arbres lactescents de l'Amérique tropicale, à tige simple et sans ramifications, portant un bouquet de grandes feuilles longuement pétiolées à son sommet : ces feuilles sont palmées et dépourvues de stipules. Les fleurs sont monoïques ou dioïques, formant des espèces de grappes simples. Dans les fleurs mâles, le calice est très-petit, à 5 dents; la corolle est gamopétale régulière, longuement tubuleuse, à 5 lobes réfléchis ; 10 étamines, insérées à la gorge de la corolle et alternativement plus grandes et plus petites ; filets monadelphes par leur base, et anthères adnées à la face interne des filets, introrses à 2 loges. Les fleurs femelles offrent un calice également plane et à 5 dents, une corolle à 5 pétales linéaires distincts ; ovaire libre, globuleux, uniloculaire, multiovulé; style court, terminé par 5 stigmates linéaires. Le fruit, appelé lui-même *papayer*, est long de 12 à 15 centimètres, et a la forme d'un melon ou d'un concombre. Le *Papayer cultivé* (*Carica papaya*), vulgairement *Arbre à melon*, ressemble à un palmier. Le tronc et les feuilles renferment un suc laiteux, amer, qui est un poison irritant; mêlé avec de l'eau, ce suc est employé pour mariner des viandes coriaces, qui se ramollissent par là très-promptement. La racine exhale une odeur de chou pourri. On mange le fruit : vert, on le confit, comme chez nous les concombres, ou bien on le fait bouillir; mûr, il est jaune, sucré et d'une saveur agréable : on le mange comme nos melons. Les autres espèces sont : le *Papayer épineux*, le *P. à fleurs latérales*, le *P. à petits fruits* et le *P. monoïque du Pérou.*

PAPE. *Voy.* cet article au *Dict. univ. d'H. et de G.*

PAPEGAI ou PAPEGAY (de l'africain *babaga*, oiseau vert qui parle). Buffon a donné ce nom à certains perroquets de la division des Cacatoès : ce sont ceux dont la tête est dépourvue de huppe, et qui ont le plumage vert, sans rouge dans les ailes.

On donne aussi ce nom à un jeu dans lequel on place au bout d'une perche un oiseau de carton ou de bois peint, dit lui-même *papegai*, pour servir de but à ceux qui s'exercent à tirer de l'arc, de l'arbalète ou de l'arquebuse.

PAPELINE, étoffe de soie qu'on fabriquait d'abord à Avignon, séjour des *papes*. Par corruption, on a dit *Popeline*, et ce mot l'a emporté.

PAPETIER, PAPETERIE. *Voy.* PAPIER.

PAPETTO (c.-à-d. *petit pape*), monnaie d'argent de Rome et des États de l'Église : c'est un cinquième d'écu; il vaut 20 bayoques (1 fr. 07,7 cent.).

PAPIER (de *papyrus*, espèce de roseau dont les feuilles servirent à faire le premier papier). On fabrique le papier avec des chiffons de coton, de lin ou de chanvre, avec le linge usé, les lambeaux de vieux vêtements, la paille de riz, etc. Le meilleur papier se fait avec les chiffons de lin et de chanvre; ceux de coton donnent un papier mou et sans corps; cependant, en introduisant 2 ou 3 dixièmes de chiffons de lin ou de chanvre dans la pâte de coton, on peut obtenir de très-bon papier : le coton lui donne alors plus de blancheur, et le rend surtout plus propre à recevoir les empreintes de la gravure.

Les chiffons, après avoir été assortis suivant leur finesse, leur couleur ou leur degré d'usure, sont mis en tas dans de grandes cuves, où ils subissent un commencement de putréfaction (*pourrissage*), qui a pour but de les ramollir, puis ils sont soumis, dans des caisses dites *piles*, à l'action de lourds maillets qui les divisent et les réduisent en une pâte plus ou moins fine (*effilochage*). Cette pâte est ensuite blanchie au moyen du chlore, puis travaillée de nouveau dans les piles, après avoir été bien lavée. Quand elle est fine et homogène, on l'introduit dans une grande cuve où on la réduit en bouillie claire avec de l'eau. Un ouvrier, dit *ouvreur*, plonge dans cette cuve un châssis métallique (*forme*), percé de trous, et offrant des traverses, dites *vergeures*, sur lequel une couche uniforme de pâte s'applique; celle-ci, mise à égoutter, prend une certaine consistance, et forme une feuille continue qu'on presse entre des draps de laine pour la dessécher complétement. Quand on a ainsi produit un certain nombre de feuilles, un second ouvrier, dit *coucheur*, les étend avec soin et en forme des piles qu'on presse de nouveau, et qu'on fait ensuite sécher. Après la dessiccation, on *colle* le papier, quand on veut l'empêcher de boire l'encre : à cet effet, on l'imbibe d'une solution de gélatine additionnée d'alun, de colle d'amidon, ou de savon de résine.—Au lieu de travailler le papier *à la main*, les papeteries modernes emploient une machine dite *machine de Robert*, au moyen de laquelle on obtient le papier en immenses rouleaux (*papier sans fin*), qu'on découpe ensuite en feuilles de la dimension convenable. On distingue le papier mécanique de celui qui a été fait à la forme, en ce que le papier mécanique n'offre pas de *vergeures* (marques des fils de la forme), ni de franges sur les bords.

Les chiffons devenant de jour en jour plus rares et plus chers, on a cherché à les remplacer par d'autres matières filamenteuses, telles que la paille, les joncs, les lichens, l'écorce des bambous, les tiges de pommes de terre, les résidus de la pulpe de betteraves, etc.; mais toutes ces substances ne donnent que des papiers communs et grossiers, fort inférieurs aux produits du lin, du chanvre et du coton.

Le papier est généralement livré au commerce en *rames* de 20 *mains*, chacune de 25 feuilles. Les principales espèces de papier sont : 1° le *P. coquille* ou *à lettres*, 2° le *P. écolier*, 3° le *P. pour tenture*, 4° le *P. d'impression*, 5° le *P. d'emballage*, 6° le *P. d'affiches*.—Sous le rapport de la dimension, on distingue le *P. pot*, qui a 31 centimètres sur 40, le *P. Tellière*, 34-44, le *P. couronne*, 37-47, l'*Écu*, 40-53, le *P. coquille* ou *carré*, 44-56, le *P. cavalier*, 46-62, le *Raisin*, 50-64, le *Superroyal*, 52-68, le *Jésus*, 55-70, le *Colombier*, 62-90, le *Grand-Aigle*, 70-100.

Le *P. vélin* est un papier à écrire dont la blancheur et l'uni rappellent le parchemin : il a été inventé au dernier siècle en Angleterre par Baskerville.—Le *P. de soie* ou *P. Joseph*, inventé par *Joseph* Montgolfier, provient d'étoffes de soie usées ou de soie non filée. — Le *P. de Chine* est fait avec la 2e pellicule de l'écorce de bambou ou de murier réduite en pâte, avec la paille de riz ou la pellicule intérieure des cocons : ce papier l'emporte sur tous les autres pour la gravure.

Le *Papier à calquer*, appelé dans le commerce *P. végétal*, est fabriqué avec de la filasse de chanvre ou de lin prise en vert; il est transparent. On donne le nom de *P. serpente* à un papier de ce genre, remarquable par son extrême transparence. — On fait aussi avec de la gélatine un papier transparent, dit *P. gélatine*, qui sert surtout à décalquer.

Le *Papier gris* est confectionné avec une pâte très-commune et de rebut. Les *P. d'emballage* sont très-souvent préparés avec des chiffons moitié laine, moitié fil. Dans les *P. à sucre*, on introduisait, pour leur donner du poids, du plâtre et même du sulfate de plomb. On donne le nom de *P. brouillard* tantôt à un papier blanc, rouge ou brun, non collé, qui sert à boire l'encre fraîche (*P. buvard*); tantôt à un gros papier gris qui sert à filtrer les liqueurs. Les *P. colorés* sont fabriqués comme le papier blanc, seulement on colore la pâte, avant de l'employer, avec de l'indigo, du bleu de Prusse, du curcuma, de la garance, etc.

Ce sont les Égyptiens qui ont imaginé le papier : ils le fabriquaient avec la pellicule des tiges du *Papyrus* (*Voy.* ce mot). L'art de l'écriture sur papyrus fut introduit en Grèce vers le xe siècle avant J.-C. Ce n'est que beaucoup plus tard, au temps des Attales de Pergame, que le parchemin vint faire concurrence au *papyrus*. Après la conquête de l'Égypte par les Romains, le papier égyptien fut presque exclusivement en usage en Italie, et il y devint un objet de première nécessité. Son emploi subsista jusqu'au VIIIe siècle, époque à laquelle l'Égypte, envahie par les Arabes, cessa tout à fait de fabriquer cette matière. C'est alors que parut *le Papier de coton*, dont on attribue l'invention aux Chinois. Dans le courant du XIe siècle, les Maures d'Espagne, établis à Valence, imaginèrent de remplacer le coton par le chanvre et le lin; les premiers essais furent si heureux qu'en peu d'années l'usage du papier de coton fut abandonné dans tout l'Occident; mais, depuis une trentaine d'années, la rareté toujours croissante des chiffons de lin a fait revenir à l'emploi du coton pour cette fabrication. En 1789, Louis Robert, ouvrier papetier d'Essonne, imagina la machine à fabriquer le *papier sans fin*. Cette machine fut plus tard perfectionnée par Didot Saint-Léger, qui passa en Angleterre, où il la fit fonctionner. L'ingénieur anglais Édouard Cowper inventa la machine à découper le papier sans fin. Aujourd'hui, il existe en France un nombre considérable de fabriques de papier : on remarque, entre autres, les papeteries d'Essonne, d'Annonay, d'Angoulême, du Mesnil (Eure), celles des Vosges, de St-Maur (près Paris), etc.

On doit à M. Piette un *Traité de la fabrication du papier*, à M. Séb. Lenormand un *Manuel du fabricant de papiers*, à M. G. Planche l'*Industrie de la papeterie*, à M. Poisson un *Manuel du Papetier*.

Papier libre ou *P. mort* : c'est le papier non timbré.

Papiers médicamentés, préparations topiques qui résultent de l'application de matières adhésives sur du papier, et qui sont destinées à être placées sur

des parties malades. On en fait avec des substances épispastiques de nature diverse, telles que des cantharides ou du garou associés à la cire ou à des matières grasses. Ces papiers prennent les noms de *P. épispastique*, de *P. vésicant*, de *P. à cautère*, selon l'enduit qui les revêt, ou selon leur destination.

Papier-monnaie, papier créé par les gouvernements pour faire office de monnaie : c'est une *monnaie* fictive, qui n'a point comme le métal une valeur intrinsèque et qui ne représente pas des valeurs équivalentes qu'on puisse réaliser dès qu'on le veut. Le *Papier-monnaie* n'a jamais été employé que comme expédient dans les circonstances les plus critiques; partout il a subi des dépréciations progressives qui ont amené la ruine des particuliers : les *Assignats*, en France, en offrent l'exemple le plus déplorable (*Voy.* ASSIGNATS). — Connu en Chine dès le XIIIe siècle, le papier-monnaie n'a guère été usité en Europe qu'au dernier siècle : presque tous les États, l'Angleterre, l'Autriche, la Russie, la France, les États romains, etc., ont été forcés d'avoir recours à ce dangereux expédient. — Il ne faut pas confondre avec le papier-monnaie certaines valeurs qui ont un cours presque aussi universel que la monnaie, comme les *billets de banque* en France, les *banknotes* en Angleterre : bien qu'autorisés par les Gouvernements et acceptés par tous, ces effets ne sont reçus que librement. Quelquefois, cependant, dans des moments de crise, on leur a momentanément donné cours forcé : c'est ce qui a eu lieu en 1848 pour les billets de la Banque de France.

Papier peint ou *P. de tenture*, papier fabriqué par grandes bandes, portant différents dessins, et servant à tapisser les murs des appartements. Les dessins sont faits avec des couleurs d'application qu'on imprime sur le papier, après l'avoir enduit de colle de Flandre. Les papiers qui imitent le velours (*papier tontisse*) sont faits par l'application de tontures de drap, que l'on teint de diverses couleurs, et dont on saupoudre légèrement la surface du papier, préalablement humecté avec de la colle. — Les papiers peints ont été substitués, dès la fin du XVIIe siècle, aux étoffes de laine et de soie pour la décoration des appartements. L'art de les fabriquer nous est venu de la Chine, où, de temps immémorial, on peint sur le papier des dessins imitant les indiennes. Ce fut en Angleterre que les premiers échantillons de ce genre furent importés. Bientôt la France s'empara de cette nouvelle branche d'industrie, et y fit de nombreux perfectionnements. On attribue à Jean Papillon (1688), manufacturier de Paris, la fabrication des premiers papiers de tenture français. Réveillon, à la fin du siècle dernier, porta cette industrie à un haut degré de perfection. Aujourd'hui, en France, les fabriques les plus considérables de papier peint se trouvent à Paris et à Rixheim (Haut-Rhin).

Papier réactif, nom donné, en Chimie, à des papiers colorés en bleu par la teinture du tournesol, ou en jaune par le curcuma, et qui servent à reconnaître si certaines liqueurs sont des acides ou des alcalis, les acides teignant le tournesol en rouge, les alcalis ayant la propriété de brunir le curcuma et de ramener au rouge le tournesol rougi par les acides.

Papier de sûreté. On appelle ainsi un papier qui protége la confiance publique contre les faux, en accusant les moindres traces d'altération dans l'écriture qu'il porte. Les papiers de sûreté fabriqués par M. Mosart de Paris contiennent, dans leur pâte, un filigrane très-fin, indélébile, et présentent, imprimée sur les deux faces, une vignette très-délicate, inimitable à la main, et qui se détruit très-facilement. Toutefois, les papiers de sûreté n'empêchent pas la destruction du texte, et leur emploi présente moins d'avantage que celui des encres indélébiles.

Papier tellière, papier fabriqué par ordre de Le Tellier, lorsqu'il était ministre sous Louis XIV; il portait ses armes. On le nomme aussi *papier d'état*, parce qu'il sert à copier les états. Il a 34 cent. sur 44.

Papier timbré ou *marqué*, papier marqué d'un timbre, dont on est obligé de se servir pour les écritures judiciaires et pour les actes publics ou privés, dans les cas déterminés par la loi. *Voy.* TIMBRE.

Papier de verre, papier enduit de poudre de verre, dont on se sert pour polir les pièces de bois ou de métal qui doivent être finies et ajustées avec soin.

PAPILIONACÉ (du latin *papilio*, papillon), se dit, en Botanique, des corolles irrégulières, composées de cinq pétales inégaux et dissemblables qui, par leur disposition, offrent quelque ressemblance avec un papillon dont les ailes seraient étendues. Les fleurs du Haricot, du Pois, du Dolique, de la Gesse, du Lotier, sont papilionacées.

Dans sa classification, Tournefort avait réuni en un groupe assez nombreux, sous le nom de *Papilionacées*, toutes les plantes de la famille des Légumineuses dont la fleur présente la disposition qui vient d'être décrite (*Voy.* LÉGUMINEUSES). — Aujourd'hui on donne ce nom, d'après M. de Candolle, à un sous-ordre important de la famille des Légumineuses qui comprend un grand nombre de tribus et de sous-tribus : *Podalyriées*, *Lotées*, *Viciées*, *Hédysarées*, *Phaséolées*, *Dalbergiées*, *Sophorées*, etc.

PAPILLAIRE, se dit, en Anatomie, de ce qui a des *papilles*, de ce qui a rapport aux papilles : le *Corps papillaire* est un assemblage des papilles nerveuses qui sont situées sous l'épiderme.—En Botanique, *Papillaire* se dit de tout organe qui porte à sa surface de petits tubercules pointus, en forme de mamelons, ou de petits grains saillants, durs et arrondis : telles sont les feuilles de la Phylique réfléchie, d'un grand nombre de Labiées, de l'Aloès verruqueux.

PAPILLE (en latin *papilla*). En Anatomie, on appelle ainsi de petites éminences plus ou moins saillantes qui s'élèvent de la surface de la peau et des membranes muqueuses (particulièrement de la langue), qui sont susceptibles d'une sorte d'érection, et qui paraissent être les extrémités des vaisseaux et des nerfs. Les *papilles* cutanées font partie du derme, dont elles occupent la face externe. C'est dans leur tissu que se passent la plupart des phénomènes de vitalité dont la peau est le siége; c'est là que sont sécrétées la matière colorante, les poils, les ongles, les plumes, les cornes, les écailles, etc. Leur structure est presque toute vasculaire; elle présente des nerfs en grand nombre et une disposition veineuse analogue à celle des tissus érectiles.

En Botanique, on nomme *Papilles* de petites protubérances qui couvrent la surface de certains organes, comme les stigmates, le pollen, etc., et qui ont quelque ressemblance avec les papilles de la langue. Elles sont ordinairement d'une nature molle, allongées, coniques, compactes. On pense que ce sont les papilles qui sécrètent ces huiles essentielles qui rendent certaines fleurs si odorantes.

PAPILLON, *Papilio*. Dans le langage ordinaire, ce mot est synonyme de *Lépidoptère*, et désigne tout insecte volant qui a 4 ailes couvertes d'écailles fines comme la poussière. Scientifiquement, ce mot, dont la signification et l'étendue ont souvent varié, désigne tantôt la 1re famille de l'ordre des Lépidoptères, qui renferme des insectes auxquels on donne aussi le nom de *Diurnes* (*Voy.* ce mot), et qui se partage en deux tribus : les *Papillonides* et les *Hespérides*; tantôt le genre type de la tribu des Papillonides.

Ce genre, qui est le *Papillon* proprement dit, a pour caractères : palpes inférieurs très-courts, atteignant à peine le chaperon par leur extrémité supérieure, avec le dernier article presque nul ou très-peu distinct; ailes larges et souvent munies d'une queue. Malgré les réductions qu'il a subies, il est encore fort considérable, et compte près de 300 espèces, la plupart d'un aspect agréable et parées des

plus belles couleurs. M. Bois-Duval les a partagées en 32 groupes : *Papillon Anténor*, *P. Memnon*, *P. Coan*, *P. Paris*, *P. Hélène*, *P. Axion*, *P. Cresphonte*, *P. Brutus*, *P. Dorée*, *P. Nirée*, *P. Empédocle*, *P. Egysthe*, *P. de Payen*, *P. Demolée*, *P. Léonidas*, *P. Podalire* ou *Flambé*, *P. Antiphus*, *P. Nox*, *P. Evandre*, *P. Triopas*, *P. Corèthre*, *P. Crassus*, *P. Lalande*, *P. Machaon* ou *grand Porte-Queue*, *P. Dolicaon*, *P. Thoas*, *P. Palamède*, *P. Polycaon*, *P. Duponchel*, *P. à collier*, *P. Cynorta*, *P. Panope*. *Voy.* LÉPIDOPTÈRES.

On nomme vulgairement : *Papillon à ailes en plumes*, le Ptérophore; *P. des blés*, l'Alucite et la Teigne; *P. bourdon*, divers Crépusculaires; *P. à tête de mort*, le Sphinx atropos; *Papillons du Chou*, les Piérides; *P. estropiés*, les Lépidoptères diurnes du genre Hespérie, dont le port d'aile est irrégulier; *P. à numéro*, *P. de l'orme*, *P. paon*, diverses espèces de Vanesses, etc.

Le Papillon est le symbole de l'étourderie, de la légèreté et de l'inconstance. L'Amour et le Plaisir ont souvent des ailes de papillon. Chez les anciens, le papillon était aussi le symbole de l'âme qui s'envoie à la mort et l'emblème de l'immortalité. Cupidon est souvent représenté brûlant avec une torche ardente les ailes d'un papillon, image de l'âme.

Dans la Marine, *Papillon* est le nom de la voile la plus élevée de la tête des mâts d'un bâtiment de haut bord. — Dans les Chemins de fer, on nomme ainsi le registre, mobile autour d'un axe, qui sert à modérer et même à arrêter au besoin le tirage de la cheminée dans les locomotives. Il est percé d'un trou à son centre pour laisser passer la vapeur qui s'échappe dans la cheminée, même lorsque celle-ci est fermée aux gaz sortant du foyer.

PAPILLONACÉ. *Voy.* PAPILIONACÉ.

PAPILLONIDES, l'une des deux tribus de l'ordre des Lépidoptères et de la famille des Diurnes ou Papillons proprement dits, renferme des genres caractérisés par une tête assez grosse, des yeux saillants et assez grands; des palpes courts, ne dépassant pas les yeux; des ailes larges, assez robustes et à nervures saillantes; l'abdomen libre, de forme oblongue ou allongée. Cette tribu renferme les sept genres *Papillon*, *Ornithoptère*, *Leptocircus*, *Thaïs*, *Doritis*, *Eurychus* et *Parnassius*.

PAPION, *Papio*, singe d'Afrique du genre Cynocéphale, qu'on croit être le Sphinx des anciens (*Voy.* CYNOCÉPHALE). Quelques naturalistes confondent le Papion avec le *Babouin*. *Voy.* ce mot.

PAPPE (du latin *pappus*, même signification), aigrette cotonneuse qui, dans un grand nombre de plantes, comme le Chardon, le Séneçon, la Scabieuse dite *pappeuse*, etc., protége les semences quand la floraison est passée. — On en a formé les mots *pappeux*, *pappifère*, *pappiforme* ou *pappoforme*, pour désigner ce qui est muni d'une aigrette, ce qui porte une aigrette, ce qui a la forme d'une aigrette.

PAPULE (en latin *papula*). En Médecine, on nomme ainsi de petits boutons rouges : ce sont des élevures cutanées morbides, *solides*, c.-à-d. ne contenant pas de pus comme les pustules ni de sérosité comme les phlyctènes, et se terminant le plus souvent par une légère desquamation. On les observe dans le *lichen* et le *prurigo*. Les papules du lichen sont rouges et enflammées, et à peine de la grosseur de la tête d'une très-petite épingle; celles du prurigo ont à peu près la même teinte que la peau et sont un peu plus volumineuses que celles du lichen.

En Botanique, on nomme *Papules* ou *Glandes utriculaires* de petites vésicules ou glandes papillaires contenues dans la matière parenchymateuse des feuilles, et paraissant contenir un liquide, comme dans les Ficoïdes.

PAPYRUS, matière ligneuse qui, chez les anciens, tenait lieu de papier. Cette matière provenait d'un arbuste de la famille des Cypéracées et du genre Souchet, appelé lui-même *Papyrus* : c'est le *Cyperus papyrus* des Botanistes. Le Papyrus croît dans les marécages, au-dessus desquels il élève ses hampes simples, très-droites, feuillées seulement à leur base et formées de plusieurs pellicules concentriques : ce sont, au rapport de Théophraste, ces pellicules que l'on enlevait pour en faire le *papyrus* sur lequel on écrivait. On les étendait sur une table dans toute leur longueur et on collait dessus en travers d'autres pellicules de la même espèce. Ces membranes ainsi disposées étaient propres à recevoir l'encre. Pline nous a laissé (*Histoire naturelle*, liv. XIII) de curieux détails sur le papyrus et sur la manière dont les anciens le préparaient. — Il y avait plusieurs sortes de papyrus : l'*hiératique* ou *sacré*, fait avec le centre de la moelle, et ainsi appelé parce qu'on le réservait pour les livres qui traitaient du culte; le *livien*, qui avait douze pouces romains de largeur, et auquel Livie, femme d'Auguste, avait donné son nom; l'*emporétique*, ou celui du commerce ordinaire, qui n'avait que six pouces de large; le *fanniaque*, qui était de dix pouces; l'*amphitriatique*, le *saïtique*, enfin le *lénéotique*, qui était le plus grossier et qu'on tirait de l'écorce extérieure. L'usage du papyrus ne commença à devenir universel qu'à l'époque d'Alexandre le Grand; il diminua avec le Ve siècle de notre ère et finit par disparaître complétement au XIe. La plupart des grandes bibliothèques de l'Europe possèdent de riches manuscrits sur papyrus : les fouilles d'Herculanum, de Pompeïes, et l'expédition française en Égypte en ont fait découvrir un grand nombre.

Le *Papyrus des anciens* (*P. antiquorum*) ne croissait originairement qu'en Égypte : il y est devenu fort rare et ne se rencontre plus guère qu'en Abyssinie, dans quelques localités marécageuses de la Syrie et aux environs de Syracuse en Sicile. Dans nos climats, on ne peut l'élever qu'en serre chaude. Les anciens ne s'en servaient pas seulement pour la fabrication du papier : ils employaient ses racines comme combustible ou pour fabriquer différents vases à leur usage; les tiges entrelacées, puis recouvertes d'un enduit de goudron formaient des barques très-légères; la partie inférieure et succulente de la tige fournissait une substance alimentaire aromatique et sucrée, tandis que la portion intérieure de cette même tige, moelleuse et spongieuse, servait à faire des mèches pour les flambeaux. — Outre le *Papyrus antiquorum*, on connaît encore aujourd'hui le *Papyrus laxiflorus*, le *P. odoratus* ou *stellatus*, le *P. latifolius* et le *P. comosus*, qui croissent dans les eaux lentement courantes de l'ancien et du nouveau monde.

PAQUE, fête solennelle des Juifs et des Chrétiens. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PAQUEBOT (de l'anglais *pack* ou *packet*, paquet, et *boat*, bateau), bâtiment destiné soit à faire entre deux ports le service des lettres et des dépêches, et à remplir sur mer l'emploi des malles-postes sur terre, soit à transporter des passagers et à établir une communication régulière entre deux pays séparés par la mer. Autrefois on se servait à cet usage de petits navires solidement construits et bons voiliers. Aujourd'hui presque tous les paquebots sont des bâtiments à vapeur. Les plus importants sont les *paquebots transatlantiques*, qui font régulièrement le trajet d'Europe en Amérique en une dizaine de jours : la plupart sont construits avec un luxe prodigieux.

PAQUERETTE ou PETITE MARGUERITE, *Bellis perennis*, genre de la famille des Composées, renferme de jolies plantes bien connues, à racines vivaces, fibreuses; à feuilles radicales, spatulées, entières ou à peine dentées, du centre desquelles s'élève une hampe nue, terminée par une seule fleur, qui est radiée. Le calice est pubescent, à plusieurs

folioles blanches ou rosées placées sur un seul rang; le réceptacle, nu, conique, tuberculeux, offre une belle couleur jaune; les semences sont ovales et sans aigrette. La *Pâquerette* croît partout en abondance, sur les pelouses, parmi les gazons, dans les prés, surtout aux lieux un peu humides et incultes. On la voit en fleur dès les premiers jours du printemps, vers *Pâques*, d'où son nom; elle continue à fleurir pendant presque toute l'année. Ses fleurs s'ouvrent avec les premiers rayons du soleil et se ferment lorsqu'il se couche ou qu'il est obscurci par des nuages. — La culture de la Pâquerette dans nos jardins a produit une foule de très-jolies variétés, parmi lesquelles on distingue la *rose*, la *rouge*, la *panachée simple* ou *double*, la *blanche double*, etc. La plus remarquable est la *Pâquerette prolifère*, vulgairement *Mère de famille*, parce que les rayons de la circonférence portent d'autres fleurs plus petites, disposées en ombelle. — *Voy.* MARGUERITE.

PAQUEROLLE, espèce très-voisine de la Pâquerette. Elle en a tout l'aspect, si ce n'est que le calice est simple et ouvert dans la Pâquerolle, tandis qu'il est hémisphérique dans la Pâquerette; puis les fleurs de la première s'épanouissent en juin, quand celles de la seconde le font avec les premiers jours du printemps; enfin les semences de la Pâquerolle portent une aigrette de huit larges poils ou paillettes, tandis que celles de la Pâquerette sont nues.

PAQUETTE, synonyme de *Pâquerette*, se dit aussi de la *Grande Marguerite* et du *Chrysanthème*.

PARA, petite monnaie de Turquie, qui contient 3 aspres et vaut 4 centimes de notre monnaie.

PARABASE (du grec *parabasis*, digression, transition), partie de l'ancienne comédie dans laquelle, les acteurs n'étant plus sur la scène, le chœur, ou le poëte lui-même, s'adressait directement à l'auditoire pour lui parler du sujet de la pièce ou pour l'entretenir des affaires publiques. La *Parabase* était ordinairement écrite en vers anapestiques. Aristophane en offre de curieux exemples dans les *Chevaliers*, les *Nuées*, les *Guêpes*, les *Oiseaux*, etc. La Parabase fut défendue dans la nouvelle comédie. Lebeau a écrit sur ce sujet un *Mémoire* spécial.

PARABOLE (du grec *parabolê*, comparaison, formé de *para*, auprès, et de *ballô*, jeter, rapprocher), allégorie qui renferme quelque vérité importante. Ce mot n'est guère usité qu'en parlant des allégories employées dans l'Écriture sainte, et surtout dans les Évangiles. Chez les modernes, plusieurs Allemands ont composé des paraboles remarquables, notamment Andreæ, Lessing, Herder, Krummacher: les *Paraboles* de ce dernier ont été traduites par M. Bautain (1821) et M. Teillac (1838). On estime aussi les *Histoires et Paraboles* du P. Bonav. Giraudeau, 1766, continuées par Champion de Nilon, 1786.

PARABOLE (du grec *paraballô*, égaler, parce que, dans cette courbe, le carré de l'ordonnée est égal au rectangle du paramètre par l'abscisse), une des sections coniques: c'est une ligne courbe qui résulte de la section d'un cône coupé par un plan parallèlement à un de ses côtés. Ce qui la caractérise particulièrement, c'est que tous ses points sont également distants du foyer, pris sur son axe, et d'une ligne appelée *directrice*, perpendiculaire à l'axe et aussi éloignée du sommet de la courbe que ce point l'est du foyer. La directrice et le foyer de la parabole étant donnés, il est facile de décrire cette courbe; on l'obtient aussi par des moyens mécaniques. Les projectiles lancés dans le vide par les bouches à feu décriraient une *parabole*. — Les applications de la parabole sont très-nombreuses. Elle peut servir, en Géométrie, à trouver deux moyennes proportionnelles entre deux lignes données; dans la Ballistique, pour les opérations qui déterminent l'élévation et la portée des projectiles; dans l'Astronomie, pour calculer le cours et le mouvement des comètes; dans l'Optique, pour la construction des *miroirs paraboliques* (*Voy.* ci-après), etc.

Les Géomètres étendent le nom de *Parabole* à toute une famille de courbes dans lesquelles les abscisses sont proportionnelles aux puissances des ordonnées. La *parabole ordinaire*, dite aussi *conique* ou *apollonienne*, décrite ci-dessus, est la plus simple de ces courbes. Il existe aussi des *Paraboles d'un ordre supérieur*; telles sont la *P. biquadratique*, courbe du 3e ordre, ayant deux branches infinies; la *P. cartésienne*, courbe du 2e ordre, qui a quatre branches infinies; la *P. cubique*, courbe du 2e ordre, ayant deux branches infinies dirigées en sens inverse, etc.

PARABOLIQUE, se dit de tout ce qui a rapport à la parabole. En Géométrie, on nomme *Arcs paraboliques* les portions périphériques de la parabole comprises entre deux ordonnées. — Pour les *Conoïdes paraboliques*, *Voy.* PARABOLOÏDE.

Miroir parabolique, miroir en forme de parabole, a la propriété de réfléchir en ligne droite tous les rayons d'un corps lumineux placé à son foyer. On s'en sert pour éclairer les phares.

PARABOLOÏDE, ou *Conoïde parabolique*, solide engendré par la révolution d'une parabole autour de son axe (*Voy.* CONOÏDE et CUBATURE). — On donne quelquefois le nom de *Paraboloïdes* aux paraboles de degrés supérieurs. La *Paraboloïde demi-cubique*, qu'on nomme plus ordinairement *Seconde parabole cubique*, est une courbe dans laquelle les cubes des ordonnées sont comme les carrés des diamètres.

PARACENTÈSE (du grec *para*, à côté, et *kenteô*, piquer), ponction pratiquée à l'abdomen des hydropiques pour faire évacuer la sérosité qui s'y est accumulée. Elle s'opère à l'aide d'un trois-quarts, qu'on enfonce dans la peau vers le milieu d'une ligne qui s'étendrait de l'ombilic à l'épine iliaque antérieure. On retire ensuite le poinçon, et le liquide s'écoule par la canule. Lorsque toute la sérosité est évacuée, on retire doucement la canule, et l'on applique sur la piqûre un morceau de diachylon gommé. — Quelques auteurs emploient le mot de *paracentèse* pour désigner toute opération par laquelle on fait une ouverture à une partie quelconque du corps pour évacuer un liquide épanché.

PARACENTRIQUE (du grec *para*, à côté de, et *kentron*, centre), se dit en général de tout mouvement qui s'effectue en se rapprochant d'un centre, et spécialement, en Astronomie, de l'approximation ou de l'éloignement d'une planète par rapport au soleil ou au centre de son mouvement.

On appelle *Isochrone paracentrique* une courbe telle que, si un corps pesant descend librement le long de cette courbe, il s'approche ou s'éloigne également, en temps égaux, d'un centre ou point donné.

PARACÉPHALES, PARACÉPHALIENS (du grec *para*, à côté, contre nature, et *képhalê*, tête). Par ces mots, M. Is. Geoff. Saint-Hilaire désigne une classe de Monstres unitaires omphalosites, qui ont pour caractère principal d'avoir une tête très-imparfaite.

PARACHRONISME (du grec *para*, au delà, et *khronos*, temps), espèce d'anachronisme qui place un événement plus tard qu'il ne doit être placé.

PARACHUTE (des mots français *parer*, *à*, et *chute*), machine qu'emploient les Aéronautes, soit pour ralentir la chute de leur ballon, soit pour descendre à terre quand ils ont abandonné le ballon. Cette machine, dont la forme rappelle celle d'un parapluie, consiste ordinairement en un cercle de bois recouvert de toile ou de taffetas en forme de cône tronqué ou de demi-sphère, sur laquelle s'attachent les ficelles qui soutiennent une nacelle d'osier.

L'invention du parachute date de 1784 et est due à Sébastien Lenormand; d'autres donnent la priorité à Blanchard. Il a été perfectionné par Garnerin, qui le premier en fit l'expérience en grand (1797).

PARACLET, nom biblique donné au Saint-Esprit,

est tiré du grec et veut dire *Consolateur*. *Voy.* PARACLET au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PARACOUSIE (du grec *parakousis*, audition imparfaite). On appelle ainsi : 1° le bourdonnement ou tintement d'oreille dans lequel on entend des bruits imaginaires, ou du moins qui n'existent qu'à l'intérieur de l'oreille ; 2° une anomalie dans la perception des sons, qui paraît résulter d'une impression discordante de ces mêmes sons sur les deux oreilles (*paracousie double*). Dans certains cas, on ne peut entendre que confusément les sons aigus et forts, tandis que l'on distingue beaucoup mieux ceux qui sont bas et faibles. D'autres fois, les sons aigus et forts ne sont perçus qu'avec difficulté, ou font sur l'organe une impression douloureuse. Le traitement de cette affection est aussi varié que ses causes.

PARADE (du latin *paratus*, *apparatus*, apprêt, appareil), montre ou étalage de quelque chose. On appelle *Lit de parade* un lit richement orné sur lequel on expose, après leur mort, les rois, les princes, les prélats et les personnages de distinction.

Dans l'Armée, la *Parade* est la réunion des troupes qui doivent monter la garde du jour : les troupes défilent devant le corps d'officiers de la garnison, en tête desquels se placent les officiers supérieurs, et, après le défilé, l'officier le plus élevé en grade fait former le cercle et transmet les ordres relatifs au service. — On donne aussi le nom de *parade* à tout rassemblement de troupes réunies pour être passées en revue par un personnage de distinction ou pour manœuvrer devant lui.

Dans l'Escrime, la *Parade* est l'action de *parer* un coup : chaque coup a sa parade. *Voy.* ESCRIME.

On appelle encore *Parades* les scènes grotesques qu'on représente sur les tréteaux des boulevards ou dans les foires. A Paris, la *parade* en plein vent eut son siége principal d'abord au Pont-Neuf, puis aux foires de Saint-Germain et de Saint-Laurent, enfin au boulevard du Temple. Collé, Fagan, La Chaussée, Poinsinet, n'ont point dédaigné d'écrire des parades : on les a réunies dans un recueil intitulé *Théâtre des parades*. Aujourd'hui, la parade n'est plus qu'une espèce d'introduction aux spectacles forains faite par les paillasses sur les tréteaux.

PARADIGME (de *paradeigma*, modèle), terme de Grammaire, désigne les exemples des déclinaisons et des conjugaisons qui peuvent servir de modèle pour les mots analogues d'une même langue : ainsi, en latin, *Rosa* est le paradigme de la 1re déclinaison des substantifs ; *Amare*, de la 1re conjugaison des verbes.

PARADIS (du grec *paradéisos*, jardin, verger, que l'on dérive du persan *pardès*, qui avait la même signification), lieu de délices. Dans l'Ancien Testament, on appelle *Paradis terrestre* la demeure qu'occupait le premier homme avant sa faute (*Voy.* ÉDEN au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*) ; dans le Nouveau Testament, le mot *Paradis* s'entend du séjour où les âmes des bienheureux jouissent de la béatitude éternelle. L'opinion de l'Église catholique est que les portes du paradis sont ouvertes au juste aussitôt après sa mort. Luther, Calvin, et plusieurs schismatiques grecs et arméniens, prétendent qu'il n'y entrera qu'après le jugement dernier.

Fondée sur la croyance universelle à l'immortalité de l'âme et à la justice divine, l'idée plus ou moins défigurée d'un paradis se retrouve dans toutes les religions. Les Grecs le nommaient l'*Elysée* ; les Mahométans comptent jusqu'à sept *ciels*, qui sont autant de paradis gradués : le premier, d'argent, le second, d'or, le troisième, de pierres précieuses, le quatrième, d'émeraude, le cinquième, de cristal, le sixième, de couleur de feu ; le septième est un jardin délicieux où coulent des rivières de vin, de lait, d'huile et de miel, et où les vrais croyants, entourés des *houris*, doivent jouir de la félicité éternelle. Les Indiens croient à un paradis où l'âme sera unie à Dieu : ils y comptent jusqu'à 27 degrés, placés les uns au-dessus des autres ; ces lieux de délices sont destinés non-seulement aux âmes des hommes vertueux, mais encore aux âmes des bêtes qui auront vécu conformément à l'instinct de la nature et à l'institution du Créateur.

L'un des trois poëmes qui forment la *Grande Comédie* du Dante est intitulé *le Paradis*. Milton a chanté le *Paradis perdu* dans un poëme qui est un chef-d'œuvre. Il a aussi chanté, mais avec moins de bonheur, le *Paradis reconquis*.

Graine de Paradis : c'est le Cardamome et la Maniguette.

Oiseau de Paradis ou *Paradisier*. *Voy.* OISEAU.

Pomme de Paradis. *Voy.* POMMIER.

PARADISIER. *Voy.* OISEAU DE PARADIS.

PARADOXE (du grec *paradoxos*, dérivé lui-même de *para*, contre, et *doxa*, opinion), proposition contraire à l'opinion commune. Il s'est trouvé dans tous les temps des hommes qui se sont signalés par la singularité de leurs opinions. Tels furent, chez les anciens, les Éléates, qui niaient la diversité des êtres, la possibilité du mouvement ; les Pyrrhoniens, qui doutaient de tout ; les Stoïciens, qui soutenaient que *le sage est seul libre, seul riche, seul beau*, etc., dogmes que Cicéron s'est plu à développer dans ses *Paradoxa*. Tels ont été, dans les temps modernes, J.-J. Rousseau, Diderot, Condillac et plusieurs autres écrivains du dernier siècle qui ont dû une partie de leur célébrité à la hardiesse de leurs paradoxes. M. Laromiguière a développé quelques-uns des *Paradoxes de Condillac* dans un écrit qui porte ce titre. — Dans la Science, beaucoup d'opinions qui paraissaient des paradoxes insoutenables sont devenus des vérités incontestables : telles sont l'opinion que la terre est ronde et qu'il existe des antipodes, que la terre tourne, etc.

PARADOXURE (du grec *paradoxos*, étrange, et *oura*, queue), nom donné par Fréd. Cuvier à un Carnassier voisin des Civettes, parce que sa queue offre une disposition fort insolite chez les Mammifères : sans être prenante, cette queue peut se rouler au gré de l'animal en une sorte de spirale. Le Paradoxure se trouve à Pondichéry, où on l'appelle *Pougouné*. Sa longueur est de plus d'un mètre, y compris la tête, qui a 20 centimètres, et la queue, qui est de 50 centimètres. Sa couleur est d'un noir jaunâtre Cet animal habite les bois et les broussailles : il paraît être nocturne. Ses mœurs à l'état de liberté sont peu connues ; captif, il se nourrit de viande ; ses mouvements sont très-vifs.

PARAFE ou PARAPHE (par corruption de *paragraphé*, suscription ou signature, mot grec venu lui-même de *para*, à côté, et de *graphô*, écrire), marque qui accompagne la signature, dont elle tient souvent lieu, et qui consiste en un ou plusieurs traits de plume. Au Palais, le parafe est indispensable dans certains cas : ainsi, pour les pièces arguées de faux, celui qui les dépose au greffe, le magistrat, le greffier y mettent leurs parafes afin de constater l'identité de la pièce produite, et cette formalité s'appelle parafer *ne varietur* (pour qu'elle ne puisse être changée). Les registres de l'état civil, les actes notariés, doivent être aussi parafés sur chaque feuillet.

Les fonctionnaires dont la signature est sujette à légalisation doivent, avant d'entrer en fonctions, remettre leur signature et leur parafe aux magistrats supérieurs chargés de les légaliser.

PARAFFINE (du latin *parum affinis*, qui a peu d'affinité, parce qu'elle se combine mal avec d'autres substances), substance solide, d'une densité de 0,870, fusible vers 44°, et dont les caractères physiques ont une certaine analogie avec ceux du blanc de baleine. On la retire des huiles pesantes, derniers produits de la distillation sèche du bois, des schistes bitumineux, de la tourbe, des débris d'animaux. Elle

a exactement la composition de l'hydrogène bicarboné (C^4H^4); elle serait propre à remplacer la cire et le blanc de baleine dans la fabrication des bougies si l'on arrivait à l'obtenir en grand à un prix assez bas. On trouve dans la nature, en Moldavie, une substance nommée *Ozokérite* ou *Cire fossile*, qui est de la paraffine à peu près pure et qu'on emploie sur les lieux à la fabrication des bougies. La paraffine a été obtenue pour la 1re fois par M. Reichenbach en 1831.

PARAGE (du bas latin *paragium*, haute noblesse, fait de *par*, pair). Dans le langage ordinaire, *Parage* était synonyme d'extraction ou de descendance : de là l'expression de *gentilhomme de haut parage*. *Voy.* NOBLESSE.

Dans l'ancien Droit français, on appelait *Parage* une manière particulière de tenir un fief entre parents : l'aîné de la famille rendait seul foi au seigneur, en assignant à chacun sa portion d'héritage, pour laquelle il recevait l'hommage des puînés. Par extension, on a appelé aussi *parage* une espèce de tenure par laquelle l'un de plusieurs coacquéreurs d'un fief était chargé par les autres de faire foi et hommage pour tous. Cette espèce de parage prenait le nom de *parage conventionnel*, par opposition à la première qu'on appelait *parage légal*.

PARAGLOSSES (du grec *para*, auprès, et *glôssa*, langue), appendices membraneux, divergents et garnis de poils, qui ont l'apparence d'oreillettes ou de petits pinceaux aplatis, et que certains insectes, surtout les carnassiers, portent à la base de leur langue, au nombre de deux, un de chaque côté.

PARAGOGE (du grec *paragôgè*, augmentation), se dit, en Grammaire, de l'addition d'une lettre ou d'une syllabe à la fin d'un mot. En latin, *met*, *ce*, dans *ipsemet*, *hicce*; en français, *ci*, *là*, *dà*, dans les mots *celui-ci*, *celui-là*, *oui-dà*, sont des paragoges. Il y a aussi *paragoge* quand l'on ajoute une lettre ou une syllabe à certains mots : *guères*, *jusques*, *avecque*, pour *guère*, *jusque*, *avec*. Les particules, les lettres et les syllabes ainsi ajoutées sont dites *paragogiques*. Le plus souvent, on n'en fait usage que par euphonie, pour donner aux mots un son plus plein et plus agréable, ou pour allonger un vers.

PARAGRÊLE (des mots français *parer à* et *grêle*), appareil placé dans un champ ou sur une maison, et au moyen duquel on a cherché à dissiper les nuages chargés de grêle en soustrayant l'électricité qu'ils contiennent. Le paragrêle consiste en une perche en bois de 12 à 13 mètres de haut, portant à son extrémité supérieure une pointe métallique aiguë qui la dépasse de 13 à 16 centim. Cette pointe doit être en laiton et avoir un peu plus de 2 millim. A sa base est fixé un conducteur en fil de fer ou de cuivre, ayant un peu moins d'un millimètre de diamètre, et descendant le long de la perche, à laquelle il tient de distance en distance par des anneaux de laiton ; ce conducteur va se perdre ensuite dans le sol humide pour faciliter la dispersion du fluide électrique. Un paragrêle de 16 mètres et demi de haut abrite un espace de 33 mètres de rayon. L'efficacité de cet appareil n'est point encore bien constatée.

PARAGUAY-ROUX, odontalgique. *V.* SPILANTHE.

PARALÉE, *Paralea*, arbre de la Guyane, de la famille des Ébénacées et du genre Plaqueminier, haut de 10 mètres environ, à rameaux allongés, épars, à écorce revêtue d'un duvet brunâtre; à feuilles alternes, ovales-oblongues, aiguës, très-entières, d'un vert foncé, longues de 15 centim., larges de 7 à 8, garnies à leur contour de poils nombreux, formant un duvet fauve et assez court; à fleurs polygames ou monoïques et presque sessiles; de grandeur moyenne, d'un rouge ferrugineux, d'une odeur agréable, réunies dans l'aisselle des feuilles et munies à leur base de bractées de couleur fauve. Le fruit est une baie globuleuse de la grosseur d'une prune environ, et assez savoureuse.

PARALIPOMÈNES, livres de l'Ancien Testament. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PARALLACTIQUE (de *parallaxe*), terme d'Astronomie. On appelle *Angle parallactique* celui qui est formé au centre d'un astre par son vertical et son cercle de déclinaison : il sert à calculer la *parallaxe; Triangle parallactique*, le triangle formé par le rayon de la terre et par deux lignes qui partent des deux extrémités de ce rayon pour aller se réunir au centre d'un astre.

Une *Machine* ou *Lunette parallactique* est une machine composée d'un axe dirigé vers le pôle du monde, et d'une lunette qui peut s'incliner sur cet axe et suivre le mouvement diurne des astres sur le parallèle qu'ils décrivent. La Russie, l'Angleterre, les États-Unis, la Prusse, la Bavière, possèdent depuis longtemps des lunettes portées sur des pieds parallactiques. En 1851, il a été construit pour l'Observatoire de Paris un magnifique *pied parallactique* portant une lunette dont l'objectif a 38 centimètres de diamètre.

PARALLAXE (du grec *parallaxis*, changement, transposition), différence qui existe entre la position d'un astre vu de la surface de la terre et celle qu'il aurait s'il était vu du centre du globe : c'est l'angle formé dans le centre d'un astre par deux lignes qui se tirent, l'une du centre de la terre, l'autre de l'œil de l'observateur placé à sa surface. Un astre qui paraît au zénith n'a point de parallaxe, puisqu'alors le centre de la terre, l'observateur et l'astre se trouvent sur une même ligne droite qui répond toujours au même point du ciel. La parallaxe est la plus grande possible lorsque l'astre est situé à l'horizon. La détermination des parallaxes des planètes sert à trouver leur distance au centre de la terre. La parallaxe horizontale du soleil est de 8",8, valeur moyenne. La plus grande de toutes les parallaxes est celle de la lune, dont la valeur varie de 61',5 à 54'.

On nomme *Parallaxe annuelle de l'orbite de la terre* la différence entre le lieu d'un astre vu de la terre et son lieu vu du soleil, différence donnée par un angle formé de deux lignes droites menées de l'astre aux extrémités d'un même diamètre de l'orbe terrestre; *P. menstruelle*, une petite inégalité que l'attraction de la lune sur la terre produit dans le lieu vrai du soleil. — La distance immense où nous sommes des étoiles fixes empêche de calculer leur parallaxe par rapport au rayon terrestre.

PARALLÈLE (en grec *parallêlos*). En Géométrie, deux lignes sont dites *parallèles* lorsqu'elles sont également distantes dans toute leur étendue, ou lorsque, étant situées dans le même plan, elles ne peuvent se rencontrer, même en les supposant prolongées indéfiniment. Les *plans parallèles* sont de même des plans qui ne peuvent jamais se rencontrer, étant prolongés à l'infini. — En Optique, on nomme *rayons parallèles* ceux qui partent d'un point lumineux situé à une distance infinie de l'œil.

En Astronomie, on donne le nom de *cercles parallèles* à tous les cercles formés par les intersections de la sphère céleste avec plusieurs plans parallèles entre eux : les *Parallèles de déclinaison* sont de petits cercles de la sphère parallèles à l'équateur; les *P. de latitude* sont les petits cercles parallèles à l'écliptique; les *P. de hauteur*, ou *almicantarats*, sont des cercles parallèles à l'horizon.

En Géographie, on nomme plus spécialement *parallèles* les parallèles de latitude, ou les petits cercles de la sphère terrestre parallèles à l'équateur. La *sphère* est dite *parallèle* quand l'équateur est parallèle à l'horizon, comme cela a lieu aux pôles.

En termes de Fortification, le mot de *Parallèles* s'entend d'espèces de fossés creusés par les assiégeants et presque parallèles à ceux des ouvrages de la place qui sont situés du côté où l'on attaque. Dans un siége, on fait ordinairement trois parallèles. La

première application des trois parallèles fut faite par Vauban au siége de Maëstricht en 1678. Avant lui il n'y avait rien de méthodique dans leur construction.

En Littérature, on donne le nom de *Parallèle* au rapprochement qu'établit un écrivain entre deux personnages importants, en faisant ressortir leurs qualités semblables ou opposées, et en établissant la supériorité ou l'infériorité de l'un vis-à-vis de l'autre. Cette manière produit beaucoup d'effet; mais l'abus de l'antithèse est son écueil. On admire surtout : en prose, les parallèles de *Turenne et Condé* par Bossuet, de *Corneille et Racine* par La Bruyère, de *Sully et Colbert* par Thomas, de *César et Henri IV*, de *Bossuet et Fénelon* par La Harpe, de *Buffon et Linné* par Cuvier; en vers, ceux de *Philippe II et Sixte-Quint*, de *Richelieu et Mazarin* par Voltaire, etc.

On a aussi donné le nom de *Parallèles* à des notices biographiques comparées : telles sont les *Vies parallèles* de Plutarque et celles de Cornélius Népos.

PARALLÉLIPIPÈDE, ou mieux PARALLÉLÉPIPÈDE (de *parallèle*, et du grec *épi*, sur, et *pédion*, plaine, surface plane), solide dont toutes les faces sont parallèles deux à deux, et dont la base est un parallélogramme : c'est un prisme à six faces ou un hexaèdre. Le parallélipipède peut être considéré comme étant engendré par le mouvement d'un parallélogramme le long d'une ligne droite à laquelle il ne cesserait jamais d'être perpendiculaire. Le volume d'un parallélipipède s'obtient en multipliant la surface de la base par la hauteur. Les parallélipipèdes de même base sont entre eux comme leurs hauteurs. Quand toutes les faces du parallélipipède sont des carrés, il prend le nom de *cube*.

Beaucoup de minéraux cristallisent sous forme de *parallélépipèdes*. En Géométrie, on peut prendre indifféremment pour base de ce solide telle face que l'on veut; il n'en est pas de même en Cristallographie : car les modifications que subissent les faces dominantes de ce genre de cristaux sont toujours ordonnées, soit toutes ensemble, soit par groupes, d'une manière semblable, par rapport à une ligne passant par le centre de deux faces opposées, ligne qui doit être considérée comme l'axe; ce qui oblige de prendre les deux autres faces pour bases.

PARALLÉLISME (de *parallèle*), état de deux lignes, de deux plans, qui sont parallèles.

En Astronomie, on entend par *Parallélisme de l'axe de la terre* la propriété qu'a l'axe de la terre de rester sensiblement parallèle à lui-même dans tous les points de la courbe que la terre décrit annuellement dans sa révolution autour du soleil.

PARALLÉLOGRAMME (du grec *parallélos*, parallèle, et *gramma*, ligne), figure plane terminée par quatre lignes droites, et dont les côtés opposés sont parallèles. Elle prend le nom de *rectangle*, lorsque les 4 angles sont droits; de *losange* ou *rhombe*, lorsque les 4 côtés sont égaux sans que les angles soient droits; de *carré*, lorsque les 4 côtés sont égaux et les quatre angles droits. La *diagonale* du parallélogramme est la ligne qui joint les sommets de deux angles opposés. — Dans tout parallélogramme, les côtés opposés et les angles opposés sont respectivement égaux; les deux angles adjacents à un même côté sont supplémentaires l'un de l'autre, ou leur somme équivaut à deux angles droits; les deux diagonales d'un parallélogramme se coupent respectivement en deux parties égales. — L'aire d'un parallélogramme est égale au produit de sa base par sa hauteur, ou, plus généralement, au produit d'un quelconque de ses côtés par la perpendiculaire qui mesure la distance de ce côté au côté opposé. La somme des carrés de deux diagonales d'un parallélogramme est équivalente à la somme des carrés des quatre côtés.

Parallélogramme des forces, théorème de statique qui sert à trouver la résultante d'un nombre quelconque de forces, à l'aide de parallélogrammes qu'on construit avec chacune d'elles. La résultante de deux forces agissant dans le même sens sur un point, est toujours la diagonale du parallélogramme que l'on construit avec ces forces considérées comme deux droites. Lors donc qu'on cherche la résultante de plus de deux forces, on en considère d'abord deux dont on cherche la résultante ou diagonale; on considère ensuite cette diagonale et une troisième force, et l'on obtient ainsi une nouvelle résultante ou diagonale; puis on prend cette nouvelle résultante et une quatrième force, et ainsi de suite.

Parallélogramme de Newton, règle imaginée par Newton pour trouver les premiers termes de la série en x, qui donne la valeur de y lorsque ces deux variables entrent dans une équation algébrique donnée.

PARALOGISME (du grec *para*, contre, mal, et *logizomai*, raisonner), raisonnement faux, ou erreur commise dans la démonstration. Il y a *paralogisme*, soit quand la conséquence est mal déduite des principes, lors même que les principes seraient vrais, soit quand les principes d'où elle est tirée, même logiquement, sont faux ou ne sont pas prouvés. Le *Paralogisme* diffère du *Sophisme* en ce que, dans ce dernier, l'erreur est commise à dessein et de mauvaise foi, tandis que, dans le paralogisme, l'erreur provient de pure ignorance ou de légèreté. On trouvera dans toutes les Logiques, notamment dans la *Logique de Port-Royal*, l'indication des principaux paralogismes. *Voy.* SOPHISME.

PARALYSIE (du grec *paralyéin*, délier, relâcher), affaiblissement ou diminution de la faculté de sentir ou de contracter les muscles, ou d'une seule de ces deux facultés, dans une partie quelconque du corps.

La paralysie qui n'affecte que le sentiment a reçu le nom d'*anesthésie*. Elle peut être *générale* ou *partielle*. Les anesthésies partielles portent différents noms, suivant les organes affectés (*amaurose* pour l'œil, *surdité* pour l'oreille, *anosmie* pour l'odorat, etc.

La paralysie du mouvement a été aussi distinguée en *générale* et en *partielle*, suivant son siége. Elle est appelée *hémiplégie* ou *hémiplexie*, lorsqu'elle est limitée à la partie droite ou gauche du corps, et *paraplégie*, quand elle affecte en même temps les deux membres inférieurs. On divise aussi la paralysie en *Paralysie essentielle* ou *idiopathique*, qui ne se rattache à aucune lésion appréciable du système nerveux ou des viscères; *P. sympathique*, qui s'explique par la maladie d'un viscère dont le système nerveux partage les souffrances; et en *P. symptomatique*, qui est le symptôme presque constant de toutes les maladies du cerveau, de la moelle épinière, des nerfs et de leurs enveloppes.

Les causes les plus fréquentes des paralysies idiopathiques sont : les excès de tout genre, l'impression du froid et de l'humidité longtemps prolongée, l'absorption des diverses préparations de plomb, une frayeur subite et très-vive, l'action de la foudre, etc. Le traitement consiste le plus ordinairement dans l'emploi des excitants locaux et généraux, tels que des frictions avec des pommades irritantes, la fustigation, le massage, l'insolation, les moxas, les cautères, les bains d'eau de mer, les douches d'eaux minérales, l'électricité, la galvano-puncture, etc.

PARAMÈTRE (du grec *para*, à côté, en comparaison de, et *métron*, mesure). En Géométrie, on nomme ainsi la perpendiculaire élevée du foyer sur l'axe d'une courbe, et terminée des deux côtés de l'axe à la circonférence de la courbe : en un mot, c'est la double ordonnée passant par le foyer. Cette ligne tire son nom de ce qu'elle sert à déterminer les dimensions de la courbe.

Certains astronomes appellent *paramètre* ce que l'on nomme aujourd'hui les éléments de l'orbite que parcourt un astre dans les espaces célestes.

PARANGON (c.-à-d. modèle, du grec *para*, auprès,

à côté, et *agô*, conduire). Ce mot, qui, dans son acception primitive, était synonyme de *modèle* ou *patron*, ne s'emploie guère aujourd'hui que pour désigner : 1° un diamant ou une perle qui n'offre aucun défaut ; 2° deux espèces de caractères d'imprimerie : on distingue le *gros* et le *petit parangon*, qui ont le premier 21 points, et le second 18.

En Typographie, *Parangonner*, c'est faire qu'un caractère d'un corps différent s'aligne bien avec celui dont on se sert, en y ajoutant des espaces, des cadrats, des interlignes, etc.; c'est ainsi que l'on dit: *Parangonner du saint-augustin avec du cicéro.*

PARANYMPHE (du grec *para*, auprès, et *nymphê*, épouse). Chez les Grecs, c'était une espèce d'officier qui, dans les mariages, présidait aux cérémonies des noces : il était chargé spécialement de la garde du lit nuptial. Chez les Romains, ce nom était donné à trois jeunes garçons qui conduisaient la nouvelle mariée à la maison de son mari, et dont l'un marchait devant elle, une torche de pin à la main, tandis que les deux autres la soutenaient.

Chez les modernes, ce mot désignait: 1° le seigneur qui conduisait une princesse de la cour de son père à celle de son époux; 2° dans l'anc. Université de Paris, celui qui conduisait à la chancellerie les candidats désignés pour la licence, et qui après les épreuves complimentait les élus: le discours de félicitation qu'il leur adressait portait aussi le nom de *paranymphe*.

PARAPEGME (du grec *parapêgma*, chose qui s'attache, affiche, tableau). Chez les anciens, ce mot désignait : 1° des tables de métal sur lesquelles on inscrivait les lois, les ordonnances et tout ce qui intéressait le public; 2° des tables astronomiques sur lesquelles on avait gravé la figure du ciel, le lever et le coucher des astres, et marqué les saisons de l'année pour servir de calendrier. — Par extension, les Astrologues nommaient ainsi les tables astronomiques sur lesquelles ils traçaient les figures nécessaires à la solution de leurs problèmes.

PARAPET (de l'italien *parapetto*, pare-poitrine). C'est, en termes de Fortification, la partie supérieure d'un rempart, destinée à couvrir ceux qui sont chargés de le défendre. Autrefois, les parapets étaient toujours en pierre ou en maçonnerie et percés de créneaux; aujourd'hui, on les fait en terre, afin de mieux résister au canon, qui vient s'y amortir. Le parapet doit toujours être précédé d'un fossé.

On nomme aussi *parapet* une muraille à hauteur d'appui élevée le long d'une terrasse, d'un pont, d'un quai, etc., pour servir de garde-fou.

PARAPÉTALE (du grec *para*, auprès de, et *pétalon*, pétale). En Botanique, ce mot désigne : 1° tout appendice d'un pétale ou d'une corolle, comme les filets de la corolle du Ményanthe; 2° des pétales situés sur une rangée inférieure, comme dans les Renonculacées; 3° les divisions de la corolle situées tout à fait intérieurement, ce qui arrive dans un grand nombre de fleurs, où les étamines sont sujettes à se transformer en pétales: ce sont ces fleurs que les jardiniers appellent *pleines* ou *doubles*.

PARAPHE. *Voy.* PARAFE.

PARAPHERNAUX (du grec *para*, au delà, et *phernê*, dot), se dit, en Jurisprudence, de tous les biens de la femme mariée sous le régime dotal qui ne font point partie de sa dot, soit qu'ils lui arrivent durant le mariage par succession, donation ou autres voies, soit qu'elle ne les ait pas tous compris dans la constitution de sa dot, se réservant pour certains la jouissance et la disposition. Le mari ne peut pas, sans le concours ou le consentement de sa femme, aliéner les biens paraphernaux; mais aussi la femme ne peut les aliéner, ou paraître en justice à raison de ces biens, sans avoir préalablement obtenu l'autorisation de son mari, ou, à son refus, celle de la Justice (Code Napol., 1574–80). — Dans la coutume de Normandie, on appelait *biens paraphernaux* les meubles, le linge, et autres hardes à l'usage de la femme, qu'on lui adjugeait au préjudice des créanciers lorsqu'elle renonçait à la succession de son mari.

PARAPHRASE (du grec *paraphrasis*, interprétation), explication étendue d'un texte qui a besoin d'être éclairci. Le poëte grec Lycophron et le satirique latin Perse sont des auteurs qui ont besoin d'être paraphrasés pour être entendus. La plupart des poëtes anciens ont été paraphrasés : on estime la paraphrase d'Horace par le P. Larue.

On donne spécialement le nom de *Paraphrases* aux interprétations des livres saints. Les plus célèbres en ce genre sont la *Paraphrase chaldaïque* ou *Targum*, ancienne version de la *Bible* en langue chaldéenne, celle d'Érasme sur le *Nouveau Testament*, celles de Massillon sur les *Psaumes*, etc.

PARAPHYLLE (du grec *para*, presque, et *phyllon*, feuille), se dit, en Botanique, de toute expansion qui ressemble à une feuille, comme on en voit sur le calice ou sur le périgone de certaines plantes.

PARAPHYSE (du grec *para*, à l'entour, et *phyô*, naître), se dit, en Botanique, des tubes membraneux, souvent articulés, qui, dans les Mousses, sont entremêlés soit avec les organes mâles, soit avec les organes femelles, et qui, dans les Champignons, sont mêlés aux thèques renfermant les graines.

PARAPLÉGIE (du grec *para*, autour, et *plêssô*, frapper), paralysie de la moitié inférieure du corps. *Voy.* PARALYSIE.

PARAPLUIE (de *parer à*, et de *pluie*). Cet instrument, dont tout le monde connaît la structure, et qui nous paraît aujourd'hui si indispensable, n'a été connu en Europe que fort tard, quoique son usage soit fort ancien dans la Chine et dans l'Inde, ainsi que celui du *parasol* : il ne fut introduit en France que vers 1680, et fut importé d'Orient; son nom même ne date que de 1728. Longtemps l'usage n'en fut permis qu'aux femmes; aujourd'hui encore, la plupart des militaires dédaignent de s'en servir.

La fabrication et la vente des parapluies appartenait autrefois à la corporation dite *des Boursiers*. Cette industrie a été considérablement perfectionnée de nos jours : la substitution des manches en fer creux à ceux de bois l'a rendu plus léger, mais peut-être moins solide. Aujourd'hui, Paris fabrique annuellement pour une valeur de 8 à 10 millions en parapluies ou ombrelles; la plus grande partie s'exporte dans les départements et à l'étranger, surtout aux États-Unis. Lyon en fabrique aussi considérablement pour le Midi. *Voy.* PARASOL.

PARASANGE, ancienne mesure itinéraire employée chez les Perses, chez les Égyptiens et dans la plus grande partie de l'Asie: elle variait chez les différents peuples et même chez les Perses; elle valait, suivant Hérodote et Xénophon, 30 stades (environ 5,250 mètres). Strabon la porte à 40 et plus.

PARASÉLÈNE (du grec *para*, contre, à côté, et *sélênê*, lune), phénomène d'optique qui fait apparaître l'image de la lune deux ou plusieurs fois sur les nuages: c'est un effet de *mirage* (*Voy.* ce mot), dû, comme les parhélies, à la réflexion du disque de la lune dans les vapeurs de l'atmosphère. Il se produit surtout lorsque la lune se lève après midi.

PARASITAIRES (de *parasite*), nom donné par M. Is. Geoffroy Saint-Hilaire à un ordre de Monstres doubles comprenant tous ceux qui sont composés de deux individus inégaux, l'un complet, l'autre plus petit et très-imparfait, et ne pouvant vivre qu'aux dépens du premier.

PARASITE (du grec *para*, près, auprès, et *sitos*, blé, vivres; préposé aux vivres). Les Grecs nommaient originairement ainsi un officier subalterne attaché aux temples et chargé de prendre soin du blé recueilli sur les terres du temple d'un dieu, ou bien offert par les particuliers à la divinité. Cette dignité, d'abord très-considérée, dégénéra dans la suite, et

le nom de *parasite* ne fut bientôt plus qu'un terme de dérision donné à ceux qui recherchaient les repas gratuits offerts par l'État à l'occasion de quelque cérémonie, et enfin à tous ceux qui faisaient métier de vivre aux dépens d'autrui.

En Histoire naturelle, on nomme *Parasites* les animaux et les plantes qui vivent aux dépens d'autres espèces. En Zoologie, on distingue : les *Parasites vrais*, qui naissent dans les animaux, et se développent aux dépens de leur substance, tels sont les Vers intestinaux ou Entozoaires (*Voy.* ENTOZOAIRES) ; les *P. mixtes* ou *Épizoaires*, qui vivent sur la peau des animaux, tels que les Poux, les Puces, les Ricins, les Acarus, etc. (Latreille en a formé le 3e ordre de la classe des Insectes) ; les *P. indirects*, qui n'exercent le parasitisme qu'en vue de leur progéniture, comme le Coucou, l'Abeille parasite, l'Œstre, etc. — M. Is. Geoff. Saint-Hilaire donne le nom de *Parasites* à des Monstres unitaires très-imparfaits qui restent attachés au corps de leur mère et vivent à ses dépens.

En Botanique, on distingue également les *Parasites vrais*, plantes qui vivent aux dépens des sucs élaborés par d'autres végétaux, soit qu'elles croissent à l'extérieur de ces derniers, soit qu'elles se développent dans leur intérieur (Gui, Cuscute, Orobanche, et beaucoup d'Orchidées, etc.) ; les *P. faux*, qui ne tirent rien des plantes à l'extérieur ou à l'intérieur desquelles elles se développent, mais que la faiblesse de leurs tissus force à chercher un appui sur les plantes voisines (Vigne, Lierre, Liane, etc.). — Les Agriculteurs ont aussi donné ce nom aux plantes qui croissent dans les terres cultivées, et qui nuisent aux cultures, comme le Chiendent, la Nielle, le Coquelicot. C'est sans fondement qu'on range parmi les parasites les Lichens et les Mousses, qui ne sont réellement que des plantes *épiphytes*. *Voy.* ce mot.

PARASOL (de *para*, contre, et de *sol*, soleil). Chez les anciens Grecs, et, de tout temps, en Orient, le *parasol* a été une marque de dignité : les rois sont souvent représentés entourés de serviteurs dont l'un tient un parasol. Cet usage existe encore aujourd'hui en Chine, dans l'Inde, au Maroc, etc. En Grèce, dans les fêtes de Bacchus, de Cérès et de Minerve, on portait des parasols comme insignes de la majesté de ces divinités ; au commencement du printemps, on célébrait en l'honneur de Mercure ou de Minerve une *fête des parasols* (*Scirophorion*). — En Europe, le *parasol*, qu'on nomme plutôt *ombrelle*, est devenu un instrument d'utilité commune, comme le *parapluie*.

En Botanique, on donne vulgairement le nom de *Parasol* à beaucoup de Champignons du genre Agaric, parmi lesquels on distingue le *P. blanc*, le *P. frisé*, le *Grand parasol*, le *P. à queue*, le *P. rayé*, qu'on trouve aux environs de Paris. — En Conchyliologie, on nomme *P. chinois* une espèce de Patelle.

PARATARTRIQUE (ACIDE), dit aussi *acide racémique*, variété de l'acide tartrique. *Voy.* TARTRIQUE.

PARATITLES (du grec *para*, à côté, et du latin *titulus*), abrégés ou sommaires résumant ce que contient un livre de jurisprudence, avec une indication précise de tous les titres et les principales décisions accompagnées de notes.

PARATONNERRE (de *para*, contre, et *tonnerre*), appareil destiné à préserver les bâtiments des effets du tonnerre : il agit en soutirant l'électricité des nuages, et la faisant écouler dans le sol ou réservoir commun. Il se compose d'une tige métallique pointue qui s'élève dans l'air, et d'un conducteur qui descend de l'extrémité inférieure de la tige jusqu'au sol. Les conditions nécessaires pour qu'un paratonnerre produise son effet sont : 1° que la pointe de la tige soit très-aiguë ; 2° que le conducteur communique parfaitement avec le sol, sans qu'il y ait aucune solution de continuité dans toute sa longueur. La tige d'un paratonnerre a environ 9m,25 de long, et se termine ordinairement par une aiguille en platine, dorée au bout ; le conducteur se fixe par des pattes sur la couverture du toit et le long du mur ; on le fait aboutir dans un puits ou dans un trou rempli d'eau, après l'avoir mené par des tranchées creusées dans la terre et remplies de braise de boulanger. Un bon paratonnerre garantit des effets de la foudre tout ce qui est autour de lui dans un cercle dont le rayon est à peu près double de la hauteur du paratonnerre. — Lorsqu'un nuage orageux passe au-dessus d'un paratonnerre, les électricités naturelles de la tige et du conducteur sont décomposées ; celle de même dénomination que le fluide du nuage est repoussée dans le sol, celle de dénomination contraire est attirée au sommet de la tige, et là elle s'écoule dans l'air par l'extrémité de la pointe, et va neutraliser peu à peu celle qui est accumulée dans le nuage orageux ; les deux fluides n'éprouvant nul obstacle à leur circulation dans toute l'étendue de la conduite, ni à leur écoulement, l'un dans le sol et l'autre dans l'air, l'accumulation de l'électricité sur le paratonnerre est nulle, et, par conséquent, toute explosion impossible.

On doit à Franklin l'invention du paratonnerre (1750) : il a été perfectionné par Chappe et Bertholon. Le 1er qui ait paru en France fut construit sur la machine de Marly en 1752. Gay-Lussac fut chargé en 1823 par l'Acad. des Sciences de rédiger une *Instruction sur les Paratonnerres* (complétée en 1854 par M. Pouillet).

PARAVENT (de *parer à* et de *vent*), meuble destiné à garantir du *vent*, et composé de plusieurs châssis mobiles, en bois léger, assemblés les uns aux autres, au moyen de charnières, et pouvant se plier et se déployer à volonté. Ces châssis sont garnis de toile recouverte de papier, de tapisserie ou d'étoffe. Les paravents paraissent être originaires de la Chine : il y a peu de temps encore on en importait de ce pays en Europe pour des valeurs considérables. Les paravents chinois étaient ordinairement en laque, et recouverts de dessins bizarres. Les appartements modernes étant moins grands, mieux clos et mieux chauffés, l'usage des paravents est devenu plus rare.

PARC (mot teutonique), vaste étendue de terrain close, et ordinairement plantée de bois. Les parcs ont pour destination principale de servir à la promenade et au plaisir de la chasse : ils sont ordinairement annexés aux grandes habitations, aux châteaux, aux demeures royales. — Les parcs étaient connus des Perses et des Romains : ceux de Pompée et d'Hortensius étaient célèbres. Aujourd'hui, on cite en France, parmi les plus beaux, le parc de Versailles, ceux de Fontainebleau, de St-Cloud, de Chantilly, d'Eu, de Compiègne, d'Ermenonville, etc. ; en Angleterre, les promenades de Hyde-park et de Saint-James-park à Londres, les parcs de Greenwich, de Windsor, et beaucoup de parcs privés. En Allemagne, on cite les parcs de Wœrlitz et de Schwetzingen.

On nomme *Parc à moutons*, *Parc à bœufs*, un terrain clos par une palissade mobile, dans lequel on enferme les troupeaux pour leur faire passer la nuit dehors et les engraisser. Ces parcs se forment ordinairement avec des *claies* placées et soutenues debout, au moyen de piquets que l'on nomme *crosses* (*Voy.* PARCAGE). — Les *Parcs aux huîtres* sont des espèces d'étangs où l'on engraisse les huîtres. *Voy.* HUÎTRES.

Un *Parc d'artillerie* est l'endroit où l'on rassemble les bouches à feu, les fourgons ou caissons chargés de projectiles, les voitures, les chevaux, les équipages de ponts et toutes les munitions présumées nécessaires à la guerre.

PARCAGE (de *parc*), séjour des troupeaux *parqués* en plein air, au milieu de terres labourables. Il a deux buts principaux : 1° de fournir aux animaux une nourriture plus fraîche et plus économique ; 2° de fumer les terres, au moyen de la fiente de ces animaux. Pour cela, on change fréquemment l'emplacement des parcs, de manière à renouveler

l'herbe pour les bestiaux et à fertiliser successivement toutes les parties d'un champ.

Le *Parcage au piquet* consiste à attacher l'animal à une corde retenue par un piquet fiché en terre, de manière à ce qu'il ne puisse parcourir qu'un espace étroit, et à le changer de place lorsqu'il a consommé toute l'herbe qui était à sa portée. Cette méthode, bien préférable à celle du parcage libre, empêche les animaux de gaspiller sans profit une grande quantité d'herbe, et permet de nourrir sur un même espace trois fois plus d'animaux que dans les herbages où ils sont abandonnés en liberté.

PARCHEMIN (du latin *pergamena charta*, papier de Pergame), peau de bête préparée pour recevoir l'écriture et pour divers autres usages. Le parchemin qui sert à l'écriture et à l'imprimerie se fait ordinairement avec les peaux de chèvre et de mouton; le plus beau, dit *vélin* ou *P. vierge*, se fait avec les peaux de *veau*, d'agneau ou de chevreau; le parchemin plus grossier, pour cribles, tambours, etc., s'apprête avec les peaux plus communes de bouc, de chèvre, d'âne et de loup.

Le Parcheminier reçoit ces différentes peaux préalablement tondues, lavées et dégraissées; il les tend fortement sur des châssis pour les *écharner*, c.-à-d. enlever les dernières parcelles de chair qui y sont restées; puis, après les avoir saupoudrées de craie ou de chaux pour en absorber l'humidité, il procède au *ponçage*. Après quoi, il laisse sécher la peau sur la herse; quand la dessiccation est complète, il enlève le blanc de craie avec l'*effleuroir*, peau d'agneau fort douce, coupe la peau le plus près possible des brochettes sur lesquelles elle était tendue, et la livre au commerce en grandes feuilles.

Le parchemin fut, dit-on, inventé ou du moins perfectionné sous Eumène II, roi de Pergame, en Asie Mineure, au IIe siècle avant J.-C., pour suppléer au *papyrus*, devenu rare. Les Romains, qui appelaient le parchemin *membrana*, parvinrent à le blanchir et même à le teindre de différentes couleurs. Au moyen âge, le parchemin fut longtemps la seule matière sur laquelle on écrivait : il devint assez rare pour qu'on se vît obligé d'effacer les anciennes écritures que portaient de précieux manuscrits pour y écrire de nouveau (*Voy.* PALIMPSESTES). On ne s'en sert plus aujourd'hui que pour les écritures qui doivent être conservées longtemps : diplômes, actes et conventions diplomatiques, titres de propriété, titres de noblesse (d'où ces derniers titres sont appelés spécialement *Parchemins*), etc. Dans l'industrie, on s'en sert pour la reliure des livres, pour la fabrication des cribles, des tambours, etc. Pendant longtemps le vélin le plus estimé fut celui d'Augsbourg; aujourd'hui celui de Paris a la supériorité. M. Peignot a écrit l'*Histoire du parchemin*.

On appelle quelquefois *Parchemin*, l'arille ou enveloppe coriace de la graine du café, qui n'est autre chose que le support de cette graine, qui se prolonge sur elle de manière à la recouvrir en totalité.

PARCOURS (DROIT DE), droit de mener paître ses troupeaux sur le terrain d'autrui ou sur un terrain commun. Il s'entend surtout d'une servitude en vertu de laquelle les habitants de deux ou plusieurs communes voisines peuvent envoyer réciproquement leurs bestiaux en vaine pâture d'un terrain sur l'autre. Ce droit est réglé par la loi des 28 sept.–6 oct. 1791.

Sous le régime féodal, on nommait *Droit de parcours et entrecours* un droit résultant de traités que faisaient des seigneurs voisins, et en vertu desquels leurs vassaux libres pouvaient passer d'une seigneurie à une autre sans craindre d'être asservis. Le parcours et entrecours accordait aux serfs d'une des seigneuries la faculté de contracter avec les serfs de l'autre des mariages valables.

PARD (du latin *pardus*), nom vulgaire de diverses grandes espèces mouchetées du genre *Chat*, telles que la *Panthère* et le *Jaguar*. Celle que les fourreurs appellent particulièrement de ce nom paraît être le *Serval* ou le *Lynx*.

PARDALIS, nom latin de la *Panthère*.

PARDALOTE, *Pardalotus* (du grec *pardalôtos*, tacheté), genre de Passereaux dentirostres, très-voisin du genre Manakin, renferme des oiseaux exotiques de petite taille, au bec très-court, assez robuste, légèrement comprimé : l'arête supérieure est aiguë, arquée et échancrée vers la pointe. On ne connaît pas leurs mœurs; mais on les croit insectivores. On remarque le *Pardalote huppé* (*P. cristatus*), du Brésil, dont la tête porte une houppe rouge; le *P. pointillé* (*P. punctatus*), de l'Australie, au plumage noir pointillé de blanc; le *P. africain*, etc.

PARDON (du latin *perdonare*), rémission d'une faute ou d'une offense. Au point de vue religieux, le *pardon* prend le nom d'*absolution*. *Voy.* ce mot.

Les Hébreux avaient une fête appelée *jour de Pardon*, ou *Pardon des ennemis*, qui se célébrait le 10 du mois de tisri (septembre) : c'est dans cette fête qu'avait lieu la cérémonie du *bouc émissaire* (*Voy.* BOUC). — Dans l'Église catholique, on donne le nom de *pardons* aux *jubilés*, aux *indulgences* et à certains pèlerinages : les *pardons* de Sainte-Anne d'Auray en Bretagne ont une antique célébrité.

Les *Lettres de pardon* étaient des lettres de petite chancellerie que le roi accordait pour remettre la peine de certains délits moins graves que ceux pour lesquels les lettres de grâce étaient nécessaires.

PAREAUX, gros cailloux ronds, pesants et percés par le milieu, que les pêcheurs attachent de distance en distance le long d'un filet pour l'arrêter au fond, tandis que le haut flotte au moyen de liéges.

PARELLE, *Lichen parellus*, espèce de Lichen du genre Parmélie, qu'on recueille particulièrement en Auvergne pour l'usage de la teinture, et qui se présente sous la forme d'une croûte blanche ou grise. Il se trouve en abondance sur les rochers, auxquels il adhère fortement. Avant d'être livrée au commerce, la Parelle est réduite en pains. On la nomme aussi *Orseille de France*, *d'Auvergne*, ou *de terre*, pour la distinguer de l'*Orseille des Canaries*.

PAREMENT, ce qui *pare*, ce qui orne. On appela d'abord *parements* des morceaux d'étoffe riches et voyants, par exemple, de drap d'or et d'argent, que les hommes portaient autrefois comme ornements sur les manches de leurs habits, et les femmes sur le devant de leurs robes. Le parement, aujourd'hui, n'est le plus souvent que le retroussis du bout des manches d'un habit. Chez les militaires, il est le plus souvent d'une couleur différente de celle de l'habit, et sert à distinguer les corps.

En Architecture, le *Parement* est le côté d'une pierre ou d'un mur qui paraît au dehors. On nomme *P. d'appui* les pierres à deux parements qui forment l'appui d'une croisée, particulièrement quand elle est vide dans l'embrasure; *P. brut*, celui qui est formé de pierres qui ne sont ni polies ni même taillées; *P. de menuiserie*, ce qui paraît extérieurement d'un ouvrage de menuiserie. — En termes de Fortification, *Parement* se dit pour *rempart*, *parapet*.

Parement bleu, oiseau. *Voy.* VERDIER.

PARÉMIOGRAPHIE, PARÉMIOLOGIE (du grec *paroimia*, proverbe), étude ou explication des proverbes. M. Gratet Duplessis a publié une curieuse *Bibliographie parémiologique*, contenant les ouvrages consacrés aux proverbes dans toutes les langues, Paris, 1847, in-8. *Voy.* PROVERBES.

PARENCÉPHALE, synonyme de *Cervelet*.

PARENCHYME (en grec *paregkhyma*, de *paragkhéô*, épancher, parce qu'on a cru longtemps que ce tissu était formé par du sang épanché ou coagulé).

En Anatomie, on définit communément le *parenchyme* un tissu propre aux organes glanduleux, composé de grains agglomérés, unis par du tissu

cellulaire, et se déchirant avec plus ou moins de facilité. Le *foie*, la *rate*, les *reins*, sont des organes parenchymateux. Le *cerveau*, le *poumon*, qui ne sont point granuleux comme les précédents, sont néanmoins considérés comme parenchymateux.

En Botanique, on appelle *Parenchyme* le tissu cellulaire mou, spongieux, verdâtre, qui remplit, dans les feuilles, dans les jeunes tiges, ou dans les fruits, les intervalles des faisceaux fibreux. Toutes les parties herbacées des végétaux, les jeunes tiges, les fruits, le liber annuel, les organes floraux même, lui doivent leur consistance plus ou moins épaisse. Dans les plantes grasses, dans l'aloès, par exemple, cette substance est fort abondante, et donne aux feuilles une épaisseur remarquable.

PARÉNÈSE (du grec *parainésis*, exhortation, avertissement), exhortation à la vertu. On en a formé le mot de *Parénétique* pour désigner la partie de l'éloquence de la chaire qui touche à la morale. Elle comprend tous les genres de prédication : sermons, homélies et prônes. *Voy.* ces mots.

PARENTÉ (du latin *parens*), rapport qui existe entre les personnes unies par les liens du sang. Outre la *Parenté naturelle*, on distingue une *P. légale*, contractée par l'adoption ; une *P. civile* ou *Affinité*, alliance contractée par le mariage, et une *P. spirituelle*, qui résulte du *parrainage* (*Voy.* PARRAIN). On distingue encore la *P. paternelle* et la *P. maternelle*, c.-à-d. du côté paternel ou du côté maternel.

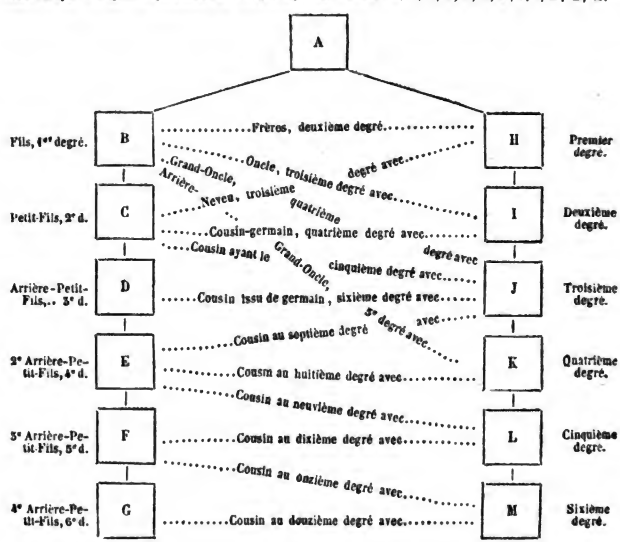
Les *parents* sont ou *ascendants* : le père et la mère, et tous les auteurs plus éloignés ; ou *descendants* : les enfants, les petits-enfants, etc. ; ou *collatéraux*, comprenant tous ceux qui, sans descendre les uns des autres, ont un auteur commun, frères et sœurs, oncles et tantes, neveux et nièces, cousins et cousines : on appelle *agnats* les collatéraux du côté paternel ; *cognats*, ceux du côté maternel.

Pour établir la parenté entre les membres d'une même famille, il faut considérer trois choses : la *souche*, c.-à-d. l'auteur commun, la *ligne*, c.-à-d. la suite des générations, et le *degré*, c.-à-d. le nombre des générations. — La ligne est *directe*, quand elle est la suite des degrés entre des personnes qui descendent l'une de l'autre ; *collatérale*, quand elle est la suite des degrés entre des personnes qui ne descendent pas l'une de l'autre, mais qui ont une souche commune. La ligne directe est *ascendante*, lorsqu'elle remonte à la souche, et *descendante*, lorsqu'elle descend de l'auteur commun à ceux qui en sont issus.

Quant aux *degrés de parenté*, on compte en ligne directe autant de degrés qu'il y a de générations : ainsi, à l'égard du père, le fils est au 1er degré, le petit-fils au 2e degré, et réciproquement du père et de l'aïeul à l'égard du fils et du petit-fils. En ligne collatérale, les degrés se comptent aussi par le nombre des générations, mais en montant depuis l'un des parents jusques et non compris l'auteur commun, et en redescendant de celui-ci à l'autre parent ; ce qui forme une sorte d'échelle double : ainsi, deux frères sont au 2e degré, l'oncle et le neveu au 3e, les cousins germains au 4e, et ainsi de suite (Code Napoléon, art. 735-38). — Pour faire mieux saisir ces rapports, on a dressé le tableau suivant, qui comprend tous les degrés successifs :

TABLEAU POUR LA COMPUTATION DES DEGRÉS DE PARENTÉ.

Les degrés de parenté collatérale se connaissent, dans le tableau suivant, par le chiffre du numéro de chaque personne indiquée dans une des deux colonnes, joint au chiffre du numéro du parent porté dans l'autre, et de la succession duquel il s'agit. Les personnes sont désignées par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M.



En Droit canon, les degrés en ligne collatérale ne se comptent que d'un côté, comme pour la ligne directe : d'après cette manière de compter, les frères et sœurs sont parents au 1er degré, les cousins germains au 2e, et ainsi de suite.

La parenté est la base des successions : on hérite en France jusqu'au 12e degré de parenté collatérale (*Voy.* SUCCESSION). Elle doit aussi être considérée dans les mariages ; elle est souvent un empêchement dirimant (*Voy.* MARIAGE et EMPÊCHEMENT); mais la loi civile et la loi religieuse ont varié sur le degré de parenté nécessaire pour la prohibition. Le concile de Latran (1215) fixa au 4e degré de parenté la défense du mariage : précédemment, cette défense s'étendait jusqu'au 7e degré.

PARENTHÈSE (du grec *parenthèsis*, interposition). Ce mot désigne à la fois une proposition formant une phrase secondaire insérée dans la phrase principale, et les signes ( ) qui indiquent cette intercalation. Il ne faut pas user trop fréquemment des parenthèses, si l'on ne veut s'exposer à rendre le style embarrassé et traînant.

En Arithmétique et en Algèbre, l'usage des parenthèses est indispensable pour qu'on ne confonde pas les nombres. La multiplication de $3 - \frac{1}{4}$ par $8 + \frac{2}{7}$ doit s'écrire ainsi : $\left(3-\frac{1}{4}\right) \times \left(8+\frac{2}{7}\right)$.

PARESSEUX, genre de Mammifères de l'ordre des Édentés tardigrades. *Voy.* BRADYPE et UNAU.

Paresseux de Bengale. Voy. NYCTICÈBE.

PARFAIT (du latin *perfectus*, achevé). En Grammaire, on appelle *Parfait* celui des temps du passé qui désigne une action accomplie dans un temps absolument passé ; on le nomme aussi *Prétérit* ou *Passé* (*Voy.* PASSÉ). — En français, on distingue le *Parfait défini* (*j'aimai*), le *P. indéfini* (*j'ai aimé*), le *P. antérieur* (*j'eus aimé*), et le *Plus-que-parfait* (*j'avais aimé*), qui représente l'action comme terminée antérieurement à un temps déjà passé.

En Arithmétique, on appelle *Nombre parfait* celui qui est égal à la somme de ses parties aliquotes. Le nombre 6 est un nombre parfait, parce qu'il est égal à la somme de ses parties aliquotes, 1, 2, 3.

En Zoologie, l'*animal* est dit *parfait*, quand il est arrivé à son entier développement. Ce mot se dit surtout en parlant des Insectes, lorsqu'ils ont accompli leur dernière métamorphose.

Accord parfait, en Musique. *Voy.* ACCORD.

PARFUM (du latin *per*, par, et *fumus*, fumée, émanation), odeur aromatique, agréable, plus ou moins forte, plus ou moins subtile et suave, qui s'exhale d'une substance quelconque, et particulièrement des fleurs. Les résines, les baumes, les huiles essentielles extraites des plantes, certains produits animaux, tels que le musc, l'ambre gris, etc., sont les principes de presque tous les parfums. On distingue les parfums en *P. simples*, qu'on emploie tels que la nature nous les donne, ambre, musc, encens, benjoin, baumes, etc. ; *P. composés*, mélange de plusieurs parfums simples ; *P. secs*, parfums friables, et qui peuvent être réduits en poudre, comme toutes les résines odorantes ; *P. liquides*, esprits et essences extraites de plantes odorantes.

L'usage des parfums était connu des anciens. L'Orient, particulièrement l'Arabie, a été de tout temps le pays des aromates et des parfums : au temps de Moïse, l'usage des parfums, tels que l'encens, la myrrhe, le nard, était commun chez les Hébreux. Les Égyptiens s'en servaient, surtout pour embaumer les morts. Le goût des parfums ne pénétra dans Rome qu'à l'époque où s'y introduisit la mollesse : sous les empereurs, le luxe des parfums fut porté à un degré inconcevable ; certains parfums, l'essence de nard, entre autres, se payaient au poids de l'or. Aujourd'hui, la passion des parfums a beaucoup diminué : l'usage n'en est guère toléré que chez les femmes. Déjà, chez les anciens, les hommes qui se parfumaient étaient jugés avec sévérité : *Male olet qui bene olet ; bene olet qui nihil olet.*

Les anciens regardaient les parfums, non-seulement comme un hommage dû aux dieux, mais encore comme un signe de leur présence. Chez les poëtes, les divinités ne se manifestent jamais sans annoncer leur apparition en répandant autour d'elles une odeur d'ambroisie.

PARFUMERIE. On comprend sous ce nom la fabrication et le commerce des parfums cosmétiques, pommades et savons de toilette, huiles essentielles aromatiques, pâtes d'amandes et autres, poudre à poudrer, dentifrices, pastilles parfumées, vinaigres et eaux de senteur, fards de toute espèce, etc.

Autrefois, la plupart des objets de parfumerie se tiraient de l'Orient ; aujourd'hui, ils se fabriquent à peu près partout. En France, Grasse et Paris sont les principaux centres de la parfumerie. Les pommades de toilette se fabriquent surtout à Paris, Grasse, Avignon, Montpellier, Marseille et Bordeaux ; les savonnettes, à Grasse, Montpellier, Marseille et Avignon ; les parfumeries liquides, à Avignon, Montpellier, Metz et Nancy. A l'étranger, Cologne a joui longtemps d'une renommée universelle pour la fabrication de l'eau parfumée qui porte son nom ; Florence (surtout l'établissement des Dominicains de Santa-Maria-Novella) excelle dans la fabrication de toutes sortes d'eaux de senteur. La meilleure essence de rose et celle de jasmin viennent encore de Perse et de Tunis. Mme Celnart a donné, dans la collection Roret, un *Manuel du Parfumeur*.

PARGASITE. *Voy.* AMPHIBOLE.

PARHÉLIE (du grec *para*, auprès de, et *hélios*, soleil), météore consistant dans l'apparition simultanée de plusieurs soleils. Ces images sont toujours unies entre elles par un grand cercle blanc et horizontal, et situées à la même hauteur que le soleil lui-même au-dessus de l'horizon. On suppose que ce phénomène est l'effet de la réflexion du soleil sur une nuée ou sur une masse vaporeuse répandue dans l'atmosphère. Il est fort rare.

PARI (du latin *par, paris*, égal), promesse réciproque par laquelle deux ou plusieurs personnes qui soutiennent des choses contraires prennent l'engagement de payer une certaine somme à celui qui se trouvera avoir rencontré juste. On sait combien le goût des paris est répandu chez certaines nations, chez les Anglais surtout.

Le *Pari* est rangé par la loi française parmi les contrats aléatoires, avec le jeu : aussi n'est-il accordé aucune action pour le payement d'un pari (Code Nap., art. 1965). On en excepte les engagements pris à l'occasion des jeux propres à exercer au fait des armes, des courses à pied ou à cheval, des courses de chars, du jeu de paume et de tous ceux de même nature qui tiennent à l'adresse et à l'exercice du corps. Néanmoins, le tribunal peut rejeter la demande, quand la somme lui paraît excessive (art. 1966).

PARIADE (de *par*, couple), se dit et de l'état des perdrix lorsque, cessant d'aller par compagnies, elles *s'apparient* ou s'accouplent, et de la saison où elles s'apparient. La chasse est défendue pendant la *pariade*.

PARIDÉES, tribu des Smilacées. *V.* PARISETTE.

PARIÉTAIRE, *Parietaria* (du latin *paries*, muraille, parce qu'elle croît volontiers sur les murailles), genre de la famille des Urticées, renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes, répandues dans la région méditerranéenne, l'Amérique du Nord et l'Asie tropicale, et dont quelques espèces sont communes en France : fleurs hermaphrodites, souvent stériles, mêlées avec des fleurs femelles et fertiles, les unes et les autres réunies dans une espèce d'involucre à plusieurs folioles, calice à 4 divisions,

4 étamines. L'espèce type, la *Pariétaire officinale* (*P. officinalis*), vulgairement *Perce-muraille*, *Casse-pierre*, *Herbe Notre-Dame*, est très-commune dans les contrées chaudes et tempérées, parmi les décombres, sur les vieux murs : sa tige, ascendante, rameuse, rougeâtre, velue, s'élève de 50 à 60 centim. Elle est émolliente, rafraîchissante, résolutive et surtout diurétique. Elle paraît contenir une quantité notable de nitre, que les racines enlèvent aux murailles où la plante se développe; elle renferme aussi beaucoup de soufre. Une autre espèce, également commune en France, la *P. de Judée* (*P. judaïca*), se distingue de la précédente par le périanthe de ses fleurs mâles qui est beaucoup plus long.

PARIÉTAL (os), du latin *paries*, paroi; os pair situé sur les parties latérales de la tête, et qui concourt à former la boîte osseuse du crâne. Les deux pariétaux s'articulent entre eux, et chacun d'eux s'articule avec le frontal, le temporal et l'occipital.

Pariétal se dit, en Botanique, d'une partie qui s'insère à la paroi d'une autre, par exemple, des graines et du placentaire, quand ils s'attachent à la paroi qui circonscrit la cavité d'un péricarpe, comme dans le Groseillier; de l'insertion des étamines, lorsque, le calice étant tubulé, les étamines se fixent au tube, soit près de sa base, comme dans beaucoup de Papilionacées, soit plus haut, comme dans la plupart des Thymélées.

PARISETTE, *Paris* (qu'on dérive de *Paris*, fils de Priam, qui aurait connu les vertus de cette plante), genre de la famille des Smilacées, type de la tribu des Paridées, renferme des plantes herbacées, vivaces, grêles, peu élevées, à feuilles verticillées, à tige simple et terminée par une seule fleur assez grande : calice à 4 divisions profondes, étroites, lancéolées; pétales plus étroits et plus courts, mais de la même couleur et de la même forme que les divisions du calice; anthères attachées au milieu de 8 filaments; ovaire surmonté de 4 styles. On en connaît 4 à 5 espèces, dont une seule croît en France, la *Parisette à quatre feuilles* (*P. quadrifolia*), vulgairement *Herbe à Paris*, *Raisin de renard*, *Étrangle-loup*. On lui attribuait autrefois des propriétés narcotiques et malfaisantes : on la faisait entrer dans les philtres amoureux. On s'en est aussi servi comme émétique. Aujourd'hui, son usage est à peu près abandonné.

PARISIENNE, caractère d'imprimerie très-petit, et qui se place entre la nonpareille et la perle : son corps n'a que 5 points. On n'en fait guère usage que dans quelques livres de curiosité.

PARISIOLE, nom vulgaire de la *Trillie*.

PARISIS, épithète par laquelle on distinguait la monnaie qui se frappait à Paris (*sou parisis*, *livre parisis*), et qui était plus forte que celle qu'on frappait à Tours. *Voy.* LIVRE, SOU, DENIER.

PARISYLLABIQUE, se dit, en Grammaire, des déclinaisons qui ont le même nombre de syllabes à tous les cas. Les deux premières déclinaisons en latin sont parisyllabiques au singulier.

PARJURE (du latin *perjurium*). Ce mot s'applique également au crime de faux serment et à la personne qui s'en rend coupable. Chez les Hébreux, l'homme parjure devait offrir en expiation de son crime une brebis, ou une chèvre, ou deux tourterelles, ou une certaine mesure de farine. A Rome, il était puni du fouet et du bannissement; le parjure militaire était puni de mort. Les capitulaires de Charlemagne et de Louis le Débonnaire condamnaient le parjure à avoir la main coupée. Aujourd'hui, en France, la loi ne reconnaît comme *parjure* et ne punit comme tel que le faux témoignage commis devant les tribunaux. *Voy.* TÉMOIGNAGE et SERMENT.

PARKIE (du nom de *Mongo-Park*, célèbre voyageur), *Parkia*, genre de la famille des Légumineuses, section des Mimosées, type de la tribu des Parkiées, renferme des arbres sans épines, à feuilles bipinnées, composées d'un grand nombre de folioles; à fleurs rouges disposées en épis axillaires et pédonculées, les fleurs inférieures ordinairement mâles. Ces arbres croissent ordinairement en Afrique et dans l'Asie tropicale. L'espèce la plus répandue est la *Parkie d'Afrique* (*P. africana*) : c'est un arbre de 15 mètres de haut, à rameaux forts et diffus, à écorce cendrée et couverte de cicatrices; ses fleurs d'un beau pourpre forment de gros capitules portés sur des pédoncules longs quelquefois d'un mètre. Ses fruits renferment une pulpe jaunâtre et sucrée avec laquelle les nègres mandingues composent une boisson rafraîchissante; ses graines, torréfiées, s'emploient en guise de café.

La tribu des Parkiées renferme les genres *Parkia*, *Erythrophlœum* et *Desmanthus*.

PARKINSONIE (du nom de celui à qui cette plante fut dédiée), *Parkinsonia*, genre de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, tribu des Césalpiniées, renferme des arbustes épineux, à feuilles géminées ou ternées, et pinnées, à pétiole commun très-long, à fleurs jaunes et d'une odeur agréable, disposées en épis lâches, axillaires et terminaux : calice à 5 divisions, corolle à 5 pétales insérés à la gorge du calice; 10 étamines; ovaire sessile, style subulé. Le fruit est un légume très-long, polysperme, moniliforme, bivalve. L'espèce type, la *Parkinsonie épineuse* (*P. aculeata*), est un arbrisseau de 3 à 4 mètres très-commun en Amérique et aux Antilles : il est couvert de fleurs en tout temps. On s'en sert pour faire des clôtures et des haies.

PARLEMENT, nom donné à diverses assemblées judiciaires ou politiques. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PARMÉLIE, *Parmelia* (du latin *parma*, bouclier), genre de la famille des Lichens, type de la tribu des Parméliacées : thalle cartilagineux variable, horizontal, centrifuge, pourvu d'un hypothalle; apothécies étalées en forme de disque, à lame proligère, marginée par le thalle. Les Parmélies sont répandues dans toutes les contrées froides du globe : elles croissent sur les rochers et sur l'écorce des plantes en décomposition; elles y adhèrent fortement par le moyen de crampons fibrillaires qui pénètrent plus ou moins profondément dans les anfractuosités des corps qui leur servent de support. L'espèce type, la *Parmélie des rochers* (*P. saxatilis*, *Lichen saxatilis*), se présente, sous forme de rosettes ou de bouclier, sur les vieux troncs d'arbres et sur les pierres. *Voy.* ORSEILLE et PARELLE.

PARMENTIÈRE, nom donné quelquefois à la *Pomme de terre*, dont la culture fut propagée en France par l'agronome Parmentier.

PARMESAN, fromage de lait de vache ou de chèvre, très-ferme et de teinte un peu verdâtre, que l'on fabrique en Italie. Outre qu'on le sert sur les tables au dessert, on l'emploie, râpé, pour assaisonner les potages et les macaronis. Ce fromage ne vient pas du duché de Parme, comme son nom le ferait croire : il se fabrique surtout en Lombardie, aux environs de Lodi, ou dans les États sardes, dans les prairies qui avoisinent Marengo. On prétend que le nom de *Parmesan* lui fut donné en France, parce qu'on en vit, pour la première fois à Paris, à un repas qu'y donnait la duchesse de Parme (épouse du duc de Parme, Ferdinand, petit-fils de Louis XV).

PARMOPHORE (du grec *parma*, bouclier, et *phoros*, qui porte), genre de Mollusques gastéropodes scutibranches, longtemps confondu avec les Patelles, et très-voisin des Fissurelles et des Émarginules : coquille univalve en forme de bouclier, oblongue, presque rectangulaire, un peu convexe en dessus, échancrée en avant. L'animal a le corps rampant, fort épais, oblong-ovale, un peu plus

large en arrière et muni d'un manteau dont le bord, fendu en avant, retombe verticalement tout autour. On le trouve dans les mers australes. Il en existe aussi plusieurs espèces fossiles.

PARNASSIE, *Parnassia* (nom emprunté à la Mythologie), genre de la famille des Droséracées établi par Tournefort pour de petites plantes dicotylédones, herbacées, vivaces, à tiges simples, parfois légèrement rameuses vers le sommet; à feuilles alternes; à fleurs assez grandes, blanches, épanouies à la fin de l'été. On en connaît sept espèces, habitant les régions froides et tempérées du globe, principalement les prairies marécageuses de l'Amérique du Nord. Nous ne possédons en Europe que la *Parnassie des marais* (*P. palustris*), que l'on trouve dans les prés marécageux et sur les coteaux arides. On lui attribuait autrefois des vertus contre les maladies du foie : d'où les noms d'*Hépatique blanche*, d'*Hépatique noble* qu'on lui a donnés.

PARNASSIEN, *Parnassius*, genre de Lépidoptères diurnes, tribu des Papilionides, est caractérisé par la massue des antennes droite, les palpes dépassant le front, les ailes à contours arrondis non dentés et presque dénudées d'écailles en dessous. La chenille a le corps garni de petits mamelons un peu velus. La chrysalide se forme une espèce de coque avec des feuilles liées par des fils de soie. Les Parnassiens se rencontrent surtout dans les contrées montagneuses. Les espèces principales sont le *P. Apollon*, le *P. Phœbus*, le *P. Mnémosyne*.

PARNUS, genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Clavicornes : antennes plus courtes que la tête, reçues dans une cavité située sous les yeux, recouvertes en grande partie par le second article, qui est grand, dilaté en forme de palette subtriangulaire, et offrant une saillie en forme d'oreille : d'où le nom de *Dermeste à oreille*, donné à une espèce commune aux environs de Paris. Ces insectes vivent au bord des eaux, dans la vase; leur corps est gris ou noirâtre et couvert de villosités.

PARODIE (du grec *parôdia*, de *para*, contre, et *ôdé*, chant), sorte d'ouvrage en vers, ou même en prose, fait sur une œuvre sérieuse que l'on rend comique au moyen de quelques changements ou que l'on détourne de sa destination primitive en l'appliquant à un sujet ridicule. Telle est, par exemple, la parodie de quelques scènes du *Cid* de Corneille, intitulée *Chapelain décoiffé*, par Racine et Boileau.

On peut rapporter à la parodie le genre héroï-comique (la *Batrachomyomachie*, le *Lutrin*, etc.) ainsi que le genre burlesque (*Enéide travestie*, *Homère travesti*, *Ovide en belle humeur*, etc.), et certaines chansons satiriques (par exemple le pot-pourri de *la Vestale* de Désaugiers); mais c'est surtout aux pièces de théâtre, et sous la forme de comédie, que s'est appliqué ce jeu d'esprit.

Au XVIIIe siècle, la parodie dramatique acquit de l'importance. Dirigée d'abord contre l'Opéra, elle s'attaqua ensuite à toutes les grandes tragédies de l'époque; elle fit longtemps la vogue de la comédie italienne et du Théâtre de la Foire : Fuzelier et Favart s'y distinguèrent. Le plus souvent burlesque et triviale, elle a cependant donné lieu quelquefois à des productions ingénieuses : on a conservé le souvenir d'*Agnès de Chaillot*, parodie de l'*Inès de Castro* de Lamotte; des *Petites Danaïdes*, parodie de l'opéra des *Danaïdes*, par Désaugiers.

Les Grecs ont connu la parodie. Hipponax, d'Éphèse, qui vivait vers 540 avant J.-C., passe pour en avoir été l'inventeur; Hégémon, de Thasos, créa en 428 la parodie dramatique. Le *Cyclope* d'Euripide n'est autre chose qu'une parodie du 9e livre de l'*Odyssée;* il en est de même des scènes dialoguées que les Grecs appelaient *silles* (*Voy.* ce mot). En France, le premier exemple remarquable de parodie est l'imitation satirique de quelques-unes des plus belles strophes de Malherbe par Berthelot. Subligny donna le premier au théâtre la parodie d'une pièce entière, la *Folle querelle*, parodie d'*Andromaque*.

En Musique, on nomme *Parodie* un air de chant sur lequel on a fait de nouvelles paroles. Au XVIIIe siècle, on donnait ce nom à tous les vaudevilles faits sur les airs d'opéra de Lulli et de Rameau. Par suite, on l'a étendu aux poëmes d'opéra composés, comme le *Siége de Corinthe* et *Robert Bruce*, pour des partitions faites d'abord sur d'autres poëmes.

PAROI (du latin *paries*, muraille). Ce mot, qui est féminin, désigne spécialement une cloison de maçonnerie qui sépare une chambre ou quelque autre pièce d'un appartement d'avec une autre, tandis que *mur*, *muraille*, se disent plutôt de l'enceinte d'une propriété, d'une ville.

En Anatomie, ce mot se dit des parties qui circonscrivent certaines cavités, comme les *parois* du crâne, de l'estomac, de la vessie, etc.

PAROIR (de *parer*). Dans les Arts, ce mot désigne : 1° un instrument avec lequel les corroyeurs *parent* les peaux qu'ils préparent; 2° une espèce de hachette avec laquelle les tonneliers *parent* les douves d'une futaille quand elles sont assemblées; 3° un instrument avec lequel les maréchaux ôtent l'excès de la corne du pied d'un cheval pour le ferrer.

PAROISSE (du grec *paroikia*, réunion d'habitations voisines), territoire sur lequel s'étend la juridiction spirituelle d'un *curé* ou d'un *desservant*. Les paroisses sont *cures* ou *succursales* (*Voy.* ces mots). — Il ne peut y avoir suppression, érection, division de paroisse sans le concours des deux autorités ecclésiastique et séculière. Mgr Affre a laissé un traité sur l'*Administration des paroisses*, 1827.

Dans l'origine, le mot *paroisse* était synonyme de *diocèse*, parce que l'autorité de l'évêque ne s'étendait que sur la ville de sa résidence et sur les villages voisins. Il n'y avait d'abord, même dans les grandes villes, qu'un seul endroit où les fidèles s'assemblassent pour les devoirs de la religion. On multiplia dans la suite les lieux consacrés au service divin, et, dès le temps du pape Corneille, au IIIe siècle, on comptait déjà 46 paroisses à Rome.

PAROLE (du bas latin *parabola*, qui était employé dans le même sens), expression de la pensée au moyen de la voix, du langage. *Voy.* LANGAGE et LANGUE.

PAROLI, terme de Jeu, s'est employé d'abord au pharaon, où le ponte indiquait par un pli ou corne fait à sa carte qu'il jouait quitte ou double. Le *paroli* est l'inverse de la *martingale:* dans celle-ci, le joueur double sa perte pour rencontrer une chance favorable; dans le paroli, au contraire, on risque le double de ce qu'on vient de gagner jusqu'à ce qu'on juge à propos de s'arrêter. Le paroli est encore usité à la bassette, à la roulette, au trictrac, etc.

PARONOMASE (du gr. *para*, près, et *ônoma*, nom), figure de langage qui consiste à employer dans une même phrase des mots dont le son est à peu près semblable, mais dont le sens est différent. Exemples: *Ils donnent à la* vanité *ce que nous donnons à la* vérité; *Qui* vivra verra; *Qui se* ressemble *s'*assemble. Cicéron a dit de même : Facie *magis quam* facetiis *ridiculus*.

On appelle *Paronomasie* une ressemblance entre les mots de différentes langues qui peut marquer une origine commune, par exemple entre le français *balle*, *ballon*, et le grec *ballô*, lancer.

PARONYCHIE ou PARONYQUE, *Paronychia* (nom grec de cette plante), genre type de la famille des Paronychiées, détachée de celle des Amarantacées et très-voisine de celle des Caryophyliées. Ce sont des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles opposées, souvent connées par leur base, avec ou sans stipules; à fleurs très-petites, d'un blanc verdâtre; axillaires ou terminales, nues ou accompagnées de bractées scarieuses : calice à 5 sépales quelquefois épais et charnus, à préfloraison imbriquée, formant

assez souvent un tube à sa partie inférieure, qui est épaissie par un bourrelet glanduleux; 5 pétales; 5 étamines alternes avec les pétales, anthères introrses; ovaire libre, à une seule loge, uni ou multiovulé; stigmate sessile et simple ou bifide, et porté sur un style assez court. Ces plantes se trouvent dans les régions tempérées du globe; leurs propriétés sont peu prononcées et peu remarquables.

La famille des *Paronychiées* forme 5 tribus: *Illécébrées* (à laquelle appartient la *Paronychie*), *Ptéranthées*, *Pollichiées*, *Téléphiées* et *Polycarpées*.

PARONYCHIE, terme de Médecine. *Voy.* PANARIS.

PAROT, nom vulgaire du *Rossignol des murailles* et d'un poisson du genre *Labre*.

PAROTIDE (du grec *para*, auprès, et *ous*, *ôtos*, oreille), la plus considérable des glandes salivaires, ainsi appelée parce qu'elle est située en partie au-dessous de l'oreille. Elle occupe l'excavation qui se trouve entre le bord postérieur de l'os maxillaire inférieur, le conduit auditif externe et l'apophyse mastoïde du temporal. Son tissu est résistant, d'un blanc grisâtre, composé de granulations réunies en lobes et lobules irréguliers, séparés par du tissu cellulaire, et donnant naissance à des ramuscules excréteurs qui se réunissent pour former le *conduit parotidien* ou *canal de Sténon*. Ce conduit, après s'être avancé horizontalement dans l'épaisseur de la joue, vient s'ouvrir dans la bouche, au niveau de la seconde dent molaire supérieure. La parotide est sujette à une inflammation que les médecins désignent par le nom de *Parotidite*, et qu'on appelle vulgairement *Oreillon*. *Voy.* ce mot.

PAROXYSME (du grec *paroxysmos*, exaspération), s'emploie proprement, en Médecine, pour désigner l'extrême intensité d'une maladie aiguë, le point au delà duquel elle ne peut plus s'accroître.

PARPAING (du latin *per*, à travers, et *pannus*, pan de muraille, pierre qui passe à travers la muraille). Les maçons appellent ainsi la pierre de taille qui traverse toute l'épaisseur d'un mur, en sorte qu'elle ait deux parements, l'un en dedans, l'autre en dehors. — On dit qu'une pierre fait *parpaing* quand elle fait face des deux côtés, comme on le voit dans les parapets (*Voy.* MUR DE PARPAING). Le *parpaing de chiffre* est un mur rampant par le haut, qui porte les marches d'un escalier et sur lequel on pose la rampe de pierre, de bois ou de fer. — *Parpaing d'appui* est synonyme de *parement d'appui*.

PARQUET (de *parc*, enclos, clôture). Ce mot a différents sens : il désigne 1° l'espace qui est enfermé entre les siéges des juges et le barreau où se tiennent les avocats : c'est dans cet espace que les témoins font leur déposition; — 2° le lieu où les officiers du ministère public tiennent leur séance pour recevoir les communications qui les concernent, et, par extension, les officiers mêmes du ministère public; en ce sens, on distingue le *Parquet du procureur général*, le *P. du procureur impérial* et de leurs substituts, le *P. des huissiers*; — 3° l'enceinte où se réunissent les agents de change pour constater le cours de la Bourse : c'est le *Parquet des agents de change*; — 4° la partie d'une salle de spectacle qui est entre l'orchestre et le parterre, et où sont placés plusieurs rangs de banquettes ou de fauteuils pour les spectateurs : le plus souvent aujourd'hui cette partie se confond avec l'*orchestre*.

Dans la Marine, on nomme *Parquet* un compartiment pratiqué dans la cale ou sur les côtés d'un navire pour contenir les grains, le lest, etc.

Dans la Menuiserie, le *Parquet* est un genre de travail consistant en un assemblage à compartiments, fait de feuilles de bois minces, clouées sur des lambourdes, et qui forme le plancher d'une salle, d'une chambre, etc. Les parquets se font ordinairement en bois de chêne; les plus communs sont en sapin, les plus riches en bois d'ébénisterie. Il y a mille manières de disposer les feuilles de parquet : on distingue le *Parquet anglais*, le *point de Hongrie*, le *P. mosaïque*, etc. Les ouvriers qui se livrent à ce travail sont dits *parqueteurs*. L'art de la parqueterie est fort récent : il était encore inconnu au XVIe siècle.

On appelle aussi *parquet* un assemblage de panneaux et de traverses formant une espèce de cadre plein sur lequel on pose une glace, et destiné à garantir le tain des chocs et de l'humidité des murs.

PARRAIN (du latin *patrinus*, fait de *pater*, père), celui qui tient un enfant ou un nouveau converti sur les fonts de baptême (*Voy.* BAPTÊME). L'institution des parrains est très-ancienne dans l'Église. Les persécutions des premiers siècles y donnèrent lieu. On croit que le pape Hygin en fut l'auteur, et on en place l'origine vers l'an 140. A cette époque, les *parrains* n'étaient que des témoins qui, chrétiens eux-mêmes, s'engageaient à servir de guides et de soutiens au néophyte dans les épreuves pénibles qu'il pouvait avoir à subir pour la foi. Plus tard, le rôle du parrain changea : ce ne fut plus que le *père spirituel* de l'enfant baptisé; et, pour que cette paternité eût plus d'analogie avec la paternité naturelle, on adjoignit au parrain une *marraine*. Les parrains donnent ordinairement leurs noms de baptême à leurs *filleuls*. Le parrain et la marraine contractent avec l'enfant qu'ils ont tenu sur les fonts de baptême et avec sa famille une alliance spirituelle qui les *empêche*, aux yeux de l'Église, de se marier, sauf dispense, soit avec cet enfant, soit même avec son père ou sa mère.

Par extension, on a donné le nom de *parrains* à ceux qui, dans les ordres militaires, assistent un chevalier pour la cérémonie de sa réception; aux prélats qui assistent un évêque au moment de sa consécration; à ceux qui sont choisis pour la bénédiction d'une cloche, et qui lui donnent un nom.

Autrefois, dans les combats singuliers, on appelait *Parrains du duel* ceux que chaque combattant choisissait pour l'accompagner, pour empêcher la surprise et pour lui servir de témoins. Chacun des combattants avait ordinairement avec lui deux parrains : ceux-ci visitaient les armes, faisaient faire aux champions leur prière et leur confession, et ne les laissaient en venir aux mains qu'après leur avoir demandé s'ils n'avaient aucune parole à faire passer à leur adversaire. *Voy.* TÉMOIN.

PARRAQUA ou PARRAKOUA, *Ortalida*, genre d'oiseaux voisins des Pénélopes, dont ils ne diffèrent que parce qu'ils n'ont pas de nu à la gorge et autour des yeux, et que leur tête est complétement emplumée. Le Parraqua, est, suivant quelques auteurs, répandu au Brésil, au Paraguay et à la Guyane. Sa voix est rauque, forte, désagréable; sa nourriture consiste en fruits. Les principales espèces sont le *Parraqua momot*, le *P. maillé* et le *P. goudot*.

PARRICIDE (du latin *parricidium*). C'est, d'après la définition de la loi, le meurtre des père ou mère légitimes, naturels ou adoptifs, ou de tout autre ascendant légitime (Code pénal, art. 299). Celui qui commet ce meurtre est aussi appelé *parricide* (en latin *parricida*). En France, tout coupable de parricide est puni de mort. Il est conduit sur le lieu de l'exécution en chemise, nu-pieds et la tête couverte d'un voile noir. Il est exposé sur l'échafaud pendant qu'un huissier fait au peuple la lecture de l'arrêt de condamnation, puis il est immédiatement exécuté à mort (Code pénal, art. 13 et 302). Jusqu'en 1832, on lui coupait le poignet droit avant l'exécution. — L'attentat contre la vie ou la personne du souverain est regardé comme un parricide et puni de la même peine (Code pénal, art. 86). — Les anciens Égyptiens enfonçaient des roseaux pointus dans toutes les parties du corps d'un parricide, et le jetaient en cet état sur un monceau d'épines où l'on mettait le feu. A

Athènes, Solon n'avait point fait de loi contre le parricide, ne croyant point, disait-il, que ce crime fût possible. A Rome, la loi des Douze Tables condamnait le parricide à être préalablement fouetté jusqu'au sang, et puis enfermé dans un sac de cuir avec un chien, un singe, un coq et une vipère, et jeté ainsi dans la mer; plus tard, on se contenta de le brûler vif, ou de l'exposer aux bêtes. Autrefois, en France, les parricides étaient condamnés à la question ordinaire ou extraordinaire, à avoir le poing droit coupé, à faire amende honorable, et à être rompus vifs sur la roue; on brûlait ensuite leurs corps et on en jetait les cendres au vent.

PART (en latin *pars*, *partis*), portion d'un tout qui se divise entre plusieurs personnes. *Voy.* PARTAGE.

En Droit, on nomme : *part d'enfant* la portion qui revient à chaque enfant dans une succession, ou une valeur égale à la part qui reviendrait à chaque enfant; — *part* ou *portion disponible*, celle dont la loi permet de disposer à titre gratuit, au préjudice des héritiers naturels. *Voy.* QUOTITÉ DISPONIBLE.

PART (en latin *partus*). Dans la Médecine légale, ce mot est tantot synonyme d'*accouchement*, et tantôt de *fœtus* ou d'enfant nouveau-né.

L'*exposition de part* est l'action de déposer et de délaisser un nouveau-né; elle est réputée crime. La loi distingue le délaissement en un lieu *solitaire* et le délaissement dans un lieu *non solitaire*. — La *suppression de part* est l'action de soustraire et de cacher un enfant immédiatement après sa naissance, et de le priver ainsi de son état civil. — La *supposition de part* est l'action de présenter un enfant comme né de *telle femme*, bien que cette femme ne soit pas accouchée, fraude qui a le plus ordinairement pour but de priver des collatéraux d'un titre ou d'une succession, en introduisant dans la famille un héritier direct. — La *substitution de part* est l'action de remplacer un enfant mort-né ou un enfant dont le sexe ne répond point aux vues que l'on peut avoir, par un enfant vivant ou par un enfant d'un sexe différent. — La loi punit d'amendes et d'emprisonnement, gradués selon les circonstances, le crime d'exposition; elle punit de la reclusion la suppression, la substitution et la supposition de part (Code pénal, art. 345 et suiv.).

PARTAGE (de *part*), division, distribution d'une chose, d'un bien entre plusieurs personnes. En Droit, il s'entend surtout du partage d'une succession, d'une communauté, d'une société, et, en général, des choses qui sont indivises entre plusieurs personnes. Nul ne peut être contraint à demeurer dans l'indivision, et le partage peut être toujours provoqué : on peut seulement convenir de suspendre le partage pendant 5 ans (Code Nap., art. 815). Si une chose commune à plusieurs ne peut être partagée commodément et sans perte, la vente s'en fait aux enchères, et le prix en est partagé (art. 827 et 1686).

Dans le partage des héritages, on établit autant de lots qu'il y a d'héritiers, en mettant entre eux une égalité parfaite; les lots sont ensuite tirés au sort. Si tous les héritiers sont présents et majeurs, le partage peut être fait dans la forme et par tel acte que les parties jugent convenable (C. civ., a. 819). S'il y a parmi elles des mineurs, le partage doit avoir lieu en justice. Les copartageants demeurent garants, les uns envers les autres, des troubles et évictions, qui proviennent d'une cause antérieure au partage. La rescision du partage peut être demandée pour cause de dol, d'erreur de droit et de lésion de plus d'un quart (Code Nap., art. 824 et suiv.).

Les mêmes règles s'appliquent aux partages entre associés (art. 1072).

Partage de juges ou *d'arbitres*. *Voy.* ARBITRAGE.

Dans les Eaux et forêts, on appelle *Point de partage* un point situé entre deux vallées et placé assez haut pour que les eaux qui s'y rendent puissent couler indifféremment dans l'une ou dans l'autre vallée. — Lorsqu'il s'agit d'un canal ou des branches d'un canal, le *point de partage* est le point où l'on place le réservoir supérieur d'où l'on peut faire couler les eaux, et d'où on les distribue en différents endroits, par le moyen de canaux, de conduites, etc. Un *canal à point de partage* est un canal qui franchit une chaîne de montagnes ou un faîte quelconque entre deux vallées. Le *bief de partage* est le bief le plus élevé du canal à point de partage, celui qui écoule ses eaux sur les deux versants.

PARTANCE. En termes de Marine, ce mot, synonyme de *départ*, exprime le moment où un vaisseau prêt à partir cesse toute communication avec la terre. Le *Coup de partance* est un coup de canon chargé à poudre qu'on tire pour appeler les retardataires et les avertir qu'on est sur le point de mettre à la voile. — Le *Pavillon de partance* est le pavillon qu'on met à la poupe pour avertir l'équipage qui est à terre qu'il ait à venir à bord pour appareiller. — Le *Point de partance* est le point que l'on détermine sur la carte avant de perdre la terre de vue, et à partir duquel on commence à compter la route.

PARTERRE (du français *par terre*), la partie d'un jardin spécialement consacrée à la culture des fleurs et des plantes d'agrément. On distinguait autrefois des *Parterres à broderie*, composés de rinceaux, de fleurons, et autres figures formées par des traits de buis nain, et entourées de plates-bandes : la mode en est tout à fait passée; des *P. à compartiments*, formés de plusieurs parterres à broderies symétriques; des *P. de pièces coupées*, parterres à compartiments dont les sentiers suivent les contours du dessin qui forme alors des plates-bandes et des corbeilles que l'on garnit d'arbustes, de plantes, de vases, de bassins, etc. : les parterres du jardin de Versailles en offrent un exemple; des *P. à l'anglaise*, ou tapis de gazon peu découpés, entourés d'une plate-bande de fleurs dont les allées suivent les détours : tels sont la plupart des parterres des Tuileries, du Luxembourg et du Palais-Royal. — Les parterres n'existent plus guère aujourd'hui que dans les grands jardins publics; partout ailleurs ils ont fait place aux *jardins-fleuristes*, aux corbeilles et aux massifs.

Parterre, partie d'une salle de spectacle située au-dessous du niveau de la scène, et circonscrite par l'orchestre et le pourtour des loges du rez-de-chaussée : c'est une des places les moins chères, et c'est aussi la partie la plus turbulente de l'auditoire. Diverses ordonnances règlent la police des parterres, notamment celle du 12 février 1828 : d'après cette ordonnance, nul ne peut rester couvert au parterre lorsque la toile est levée; il est défendu de troubler la tranquillité des spectateurs par des clameurs, des applaudissements, des signes d'improbation, avant que la toile soit levée et pendant les entr'actes. — Longtemps les spectateurs se sont tenus debout au parterre : cet usage se maintient encore dans quelques villes, en Italie et même en France.

PARTHENIUM (du grec *parthenios*, virginal, à cause de la blancheur de cette plante), genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées, établi par Linné pour des plantes herbacées ou frutescentes de l'Amérique équatoriale, d'un aspect blanchâtre et cotonneux, à feuilles alternes, à fleurs blanches disposées en panicules.

PARTHÉNOPE, planète télescopique découverte le 11 mai 1850 par M. de Gasparis, astronome attaché à l'observatoire de Naples, et ainsi nommée en l'honneur de Naples (*Parthénopé* en grec). Elle fait sa révolution en 1399 jours; l'inclinaison du plan de son orbite sur l'écliptique est de 4° 36′ 54″. Elle brille à peine de l'éclat d'une étoile de 9e grandeur.

PARTHÉNOPE, genre de Crustacés décapodes brachyures de la famille des Oxyrhynques, type de la tribu des Parthénopiens, a pour caractères la dis-

position des antennes externes, dont l'article basilaire atteint presque le front, la forme triangulaire de la carapace, et l'existence de 7 articles distincts dans l'abdomen. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce, le *Parthénope horrible* (*P. horrida*), ainsi nommé à cause de sa laideur : elle se trouve dans l'océan Indien et dans l'Atlantique.

PARTI, dans le sens de *partagé* (du latin *partitus*, divisé), se dit, en Botanique, dans les mots composés, des parties qui sont profondément divisées par des incisions aiguës. On dit *biparti*, *triparti*, *quinqueparti*, etc., selon qu'il y a 2, 3, 5, ou un plus grand nombre de divisions.

En termes de Blason, *Parti* se dit de l'écu, et signifie divisé perpendiculairement en parties égales, comme dans cette formule : il porte *parti* d'or et de gueules. On le dit aussi en parlant d'un aigle à deux têtes : il porte de sable à l'aigle d'or au chef *parti*. — *Parti en sautoir* se dit d'un écu tranché et taillé; l'*Écu parti et coupé de six pièces* est celui qui a trois pièces en chef et trois en pointe; *parti de l'un en l'autre* se dit d'un écu qui a un seul meuble, lequel, à moitié de l'écu, change réciproquement d'émail avec le champ.

Charte-partie. *Voy*. CHARTE.

PARTIAIRE. *Voy*. COLON et FERMIER.

PARTICIPATION. La loi reconnaît des associations ou des sociétés *en participation* : ces associations sont relatives à une ou plusieurs opérations de commerce; elles ont lieu pour les objets, dans les formes et aux conditions convenues entre les participants, et ne sont pas sujettes aux formalités prescrites pour les autres sociétés (Code de comm., art. 47-50).

PARTICIPE, partie du discours qui *participe* à la fois de la nature du verbe et de celle de l'adjectif : il tient du verbe, en ce qu'il exprime comme lui les attributs d'existence, d'action et de temps; il tient de l'adjectif, en ce qu'il exprime une qualité ou une manière d'être, et s'accorde en genre et en nombre avec le nom. — Quoique compté ordinairement parmi les parties du discours, le participe n'est pas un des éléments essentiels du langage et il ne devrait pas former une classe à part : ce n'est réellement qu'un adjectif d'une nature particulière.

On distingue deux sortes de participes : le *Participe présent* ou *actif*, et le *P. passé* ou *passif*.

Le *P. présent*, qui, en français, se termine toujours en *ant*, exprime en général une action que l'on fait ou un état actuel et passager; il est employé avec ou sans régime direct, selon que le verbe auquel il appartient est actif ou neutre. Il ne faut pas le confondre avec l'adjectif verbal, qui exprime, non une action, mais un état, une manière d'être permanente. Le participe présent est toujours invariable (une mère *aimant* ses enfants); l'adjectif verbal est variable (une femme *aimante*). Autrefois, le participe présent était variable; son invariabilité ne remonte pas au delà du XVII[e] siècle : elle fut décidée par l'Académie dans sa séance du 3 juin 1679.

Le *P. passé* exprime soit l'état passif, et, dans ce cas, il se joint toujours à l'auxiliaire *être* (*je suis aimé*); soit une idée de temps écoulé, et alors on le joint avec l'auxiliaire *avoir*, quand le verbe auquel il appartient marque l'action, ou avec l'auxiliaire *être*, quand ce verbe est pronominal ou indique un état.

L'emploi du participe passé offre en français quelques difficultés que l'on résoudra facilement, en ayant toujours présentes les règles suivantes : 1° Employé sans auxiliaire, le participe passé s'accorde toujours, comme tout adjectif, en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte, que ce nom le précède ou le suive (des enfants *chéris*). — 2° Précédé du verbe *être*, il doit toujours prendre le genre et le nombre du nom avec lequel il est en relation : ce nom est tantôt sujet, comme quand il se construit avec un verbe passif ou neutre (ces *enfants* sont *chéris; elle* est *tombée*), tantôt sujet et régime à la fois, comme dans les verbes réfléchis ou pronominaux (*ils se* sont *trompés*). — 3° Construit avec le verbe *avoir*, le participe passé est invariable quand le régime le suit (ils ont *trompé* notre confiance); mais il est variable, et s'accorde avec son régime direct lorsque ce régime le précède (ils *nous* ont *trompés*) : le régime direct placé avant le participe passé est tantôt un substantif joint aux mots *quel*, *que de*, *combien de*, tantôt un des pronoms *me*, *te*, *se*, *nous*, *vous*, *le*, *la*, *les*, *que*. — On trouve ces règles développées avec de nombreuses applications dans toutes les grammaires. Pour plus de détails, on peut consulter les *Traités du participe* de Bescher, de M. J.-B. Dessirier, etc.

Dans la Langue latine, outre le *Participe présent* (en *ans* ou *ens*), qui est actif, et le *P. passé* (en *us*), qui est passif, il y a un *P. futur de l'actif* (en *urus*), et un *P. futur du passif* (en *andus* ou *endus*). — Dans la langue grecque, il y a des participes correspondant à tous les temps du verbe, excepté à l'imparfait et au plus-que-parfait : ainsi l'on a les participes présent, futur, aoriste, parfait, et même les participes futur second, aoriste second, parfait second.

PARTICULE (du latin *particula*). En Grammaire, on appelle *particule* un petit mot destiné à compléter ou à modifier le sens d'un autre mot. Quand la particule est jointe au mot et fait corps avec lui, elle est dite *inséparable*, comme *dis*, *dé*, *mé*, *re*, qui font corps avec les mots *disjoindre*, *déplaire*, *mécompte*, *reprendre*. Quand la particule ne fait pas partie du mot, elle est dite *séparable*, comme *ci*, *là*, *dà*, dans *celui-ci*, *celui-là*, *oui-dà*. — On distingue encore les particules en *P. prépositives* ou *préfixes*, quand elles se placent devant le radical qu'elles doivent modifier (*anti-phonaire*, *super-position*), et en *P. postpositives* ou *suffixes*, quand elles se placent après (celui-*ci*, celui-*là*).

Quelques grammairiens, comme l'abbé Gaultier, étendent le nom de *particules* à tous les mots invariables : adverbe, conjonction, préposition, interjection.

Particule nobiliaire, préposition ou syllabe que les nobles placent devant leur nom : la particule nobiliaire est, chez les Français, *de*; chez les Allemands, *von*; chez les Belges et les Hollandais, *van*; en Écosse, *mac*; en Irlande, *O'*; chez les Espagnols, *don*, etc. Le plus souvent cette particule est pour *seigneur de*...., et implique une idée de domaine.

En Physique, *Particule* est synonyme de *Molécule* ou quelquefois d'*Atome*. *Voy*. ces mots.

PARTIE (du latin *pars*). En Droit, quand il s'agit d'un procès, les *parties* sont les personnes qui plaident l'une contre l'autre. On appelle *Partie adverse* celui qui plaide contre un autre; *P. comparante*, la partie qui comparaît en personne ou par représentation; *P. défaillante*, celle qui ne se présente ni en personne ni par procuration; *P. intervenante*, celle qui, de son propre mouvement, se rend partie dans une contestation déjà pendante entre deux autres parties; *P. plaignante*, celle qui a porté plainte en justice; *P. principale*, celle qui est la plus intéressée dans la contestation.

En matière criminelle, on appelle : *Partie publique*, le ministère public, qui seul a le pouvoir de prendre des conclusions pour la punition du crime; *P. civile*, l'individu qui agit en son nom contre l'accusé : on lui donne ce nom, parce qu'il ne peut demander que des intérêts *civils* ou des réparations pécuniaires. Pour se rendre partie civile, il faut avoir un intérêt personnel à la réparation civile du crime ou du délit.

On appelle *Prise à partie* l'action civile que l'on dirige contre un magistrat de l'ordre judiciaire pour le faire déclarer responsable du tort qu'il a causé dans l'exercice de ses fonctions.

En Musique, on nomme *Partie* chacune des mélo-

dies séparées dont la réunion forme l'harmonie totale ou le concert. Il y a quatre parties principales dans la musique vocale, qui sont le *dessus* ou *soprano*, la *haute-contre* ou *contralto*, la *taille* ou *ténor*, et la *basse*. Dans la musique instrumentale, les quatre parties principales sont le *premier dessus*, le *second dessus*, la *quinte* et la *basse*. La partie principale s'établit généralement dans les sons les plus aigus, parce qu'ils sont les plus faciles à distinguer. — Dans un Concert, on appelle *Partie récitante* la personne qui exécute le sujet principal, dont les autres font l'accompagnement; *P. concertantes* ou *P. de chœur*, les diverses personnes chantant ou jouant à l'unisson, chacune selon la nature de sa voix ou de son instrument, et dont la réunion forme un ensemble que l'on nomme *chœur*. — On donne aussi le nom de *partie* à toute portion d'un grand morceau d'une sonate, d'un concerto, d'une symphonie, d'une ouverture, d'un chœur, etc. Tout morceau de musique régulier se divise en 2 parties: dans la sonate, le duo, le trio, le quatuor, le quintette, le sextuor instrumental, cette division est marquée par des reprises.

En Anatomie, on appelle *Parties nobles* les viscères, les parties indispensables à la vie, comme le cœur, le foie, le poumon, le cerveau.

En termes de Jeu, on appelle *Partie* la totalité de ce qu'il faut faire pour qu'un des joueurs ait gagné ou perdu. Jouer *en parties liées*, c'est jouer de telle sorte qu'il faille gagner deux parties de suite, ou deux sur trois : dans ce second cas, la 3e partie se nomme la *partie d'honneur* ou la *belle*. — On appelle *partie à suivre* une manière de jouer telle que, lorsque le gagnant se trouve avoir plus de points qu'il ne faut pour gagner la partie, il garde le surplus pour la partie suivante. — Au trictrac, on fait *Partie simple* quand on fait 12 points à plusieurs reprises; *P. bredouille*, quand on gagne 12 points sans interruption. Au jeu de l'hombre, trois rois et une dame dans la même main s'appellent *P. carrée*.

Partie aliquante, *P. aliquote*. *Voy.* ALIQUANTE et ALIQUOTE.

Partie simple, *P. double*, termes de Comptabilité. *Voy.* TENUE DES LIVRES.

Parties du discours: ce sont les *mots* (*Voy.* MOT). Faire les *parties* d'une phrase, c'est en faire l'analyse, indiquer la nature et les *accidents* de chacun des mots qui y entrent.

PARTITIF (de *partie*), se dit, en Grammaire, de tout mot qui désigne une partie d'un tout : la *moitié*, une *dizaine*, la *plupart*, etc., sont des substantifs partitifs; *plusieurs*, *quelques*, des adjectifs partitifs. La préposition *de* se prend aussi dans un sens partitif, comme quand on dit : donner *de* l'argent. — *Collectif partitif*. *Voy.* COLLECTIF.

PARTITION (c.-à-d. distribution en *parties*), collection écrite ou gravée de toutes les *parties* concertantes d'un morceau de musique, où l'on voit, par la réunion des portées correspondantes, l'harmonie qu'elles forment entre elles. Les parties y sont notées sur autant de portées distinctes et disposées les unes au-dessus des autres, chacune avec la clef qui lui appartient. Les mesures sont séparées par une grande ligne perpendiculaire qui se prolonge de la portée supérieure à la portée inférieure, de sorte que, par ce moyen, l'œil peut d'un seul coup saisir l'ensemble des parties. Les compositeurs ne divisent pas tous leurs partitions de la même manière : la manière la plus habituelle consiste à séparer la partition en trois masses, ayant soin de commencer dans chaque masse par les parties les plus aiguës et de finir par les plus graves. Ces trois masses sont, en haut, les instruments à vent ou l'*harmonie*, au milieu les voix ou le *chant*, et en bas les instruments à cordes appelés généralement le *quatuor*. Quelque ordre que l'on donne aux parties, la basse doit être au-dessous du tout.

Dans l'usage vulgaire, *Partition* se prend souvent pour l'œuvre même du compositeur.

On nomme encore *Partition* une règle d'après laquelle les facteurs et accordeurs d'orgue et de piano accordent ces instruments. On commence par une corde ou tuyau de chaque touche dans l'étendue d'une onzième prise vers le milieu du clavier, et l'on accorde tout le reste sur cette onzième, qui est dite elle-même *partition*.

PARULIE, *Parulis* (des mots grecs *para*, auprès de, et *oulon*, gencive), petit abcès qui se forme dans le tissu des gencives, et qui provient le plus souvent de la carie des dents. Si la résolution ne s'opère pas au bout de deux ou trois jours, la gencive présente un point blanchâtre, l'abcès finit par s'ouvrir et le pus s'écoule. On prévient la vive douleur que peuvent causer ces abcès en les ouvrant dès qu'ils commencent à se former.

PARUS, nom latin du genre *Mésange*.

PARVIS (du bas latin *parvisium*, dérivé par corruption de *pervius*, ouvert aux passants), place devant la grande porte d'une église, particulièrement d'une cathédrale. Ce mot se disait aussi autrefois de toute place s'étendant devant un palais ou une maison considérable. — Trois cours attenantes au temple de Jérusalem portaient le nom de *parvis*.

PAS (du latin *passus*). Il se dit et de l'espace parcouru par l'homme dans son mouvement de progression en portant un pied devant l'autre, et du mouvement de progression lui-même.

On a souvent pris le *pas* pour mesure de longueur. Le *pas grec* (*béma*) renfermait 2 pieds grecs et demi, et valait 0m,77; le *pas romain* (*passus*) valait 5 pieds romains, c.-à-d. 1m,47; il ne faut pas le confondre avec le *gradus*, ou *pes sestertius*, pas inférieur, qui était la moitié du *passus*, et ne valait que 2 pieds romains et demi, c.-à-d. 0m,73. — On compte ordinairement le *pas géométrique*, *grand pas* ou *pas allemand*, comme étant de 5 de nos anciens pieds, c.-à-d. de 1m,60. Le *pas ordinaire* est de 2 pieds et demi (80 centimètres). En Espagne, le *pas*, *passo*, vaut 1m,41; à Florence, 1m,64; à Naples, 1m,97.

Dans l'Art militaire, *Pas* se dit des différentes manières de marcher qui ont été réglées pour les troupes. On distingue : le *Pas ordinaire*, le *P. accéléré*, le *P. redoublé*, le *P. cadencé*, le *P. de route*, le *P. de charge*, qui sont marqués par autant de batteries de tambour ou de sonneries différentes.

Dans la Chorégraphie, *Pas* se dit des différentes manières de conduire ses pieds en dansant, soit que l'on marche, soit que l'on saute ou qu'on pirouette. Parmi les principaux, on distingue : le *Pas droit*, qui se fait en ligne droite; le *Pas grave* ou *ouvert*, qui se fait en écartant un pied de l'autre en demi-cercle; le *Pas battu*, que l'on fait en tournant une des jambes par-dessus l'autre, ou par-dessous, avant de poser le pied à terre : ce pas est souvent accompagné de *jetés*, qui prennent alors le nom de *jetés-battus*; le *Pas tourné*, que l'on fait avec un tour de jambes ou en décrivant un cercle entier avec le pied, en avant ou en arrière; le *Pas tortillé*, qu'on fait lorsqu'en partant on met la pointe du pied en dedans et qu'en le posant on la remet en dehors; le *Pas avec mouvement*, qu'on fait avec plis des genoux; le *Pas relevé*, qui se fait lorsque, après avoir plié les genoux au milieu du pas, on se relève en le finissant; le *Pas balancé*, qui se fait lorsqu'on se jette à droite avec un mouvement sur la pointe du pied pour faire ensuite un coupé; le *Pas coupé*, qu'on fait après un pas de mouvement et qui est plus lent; le *Pas dérobé*, où les deux pieds se meuvent en même temps dans un sens opposé; le *Pas glissé*, qui est plus grand qu'il ne doit être naturellement; le *Pas chassé*, où l'on plie avant de mouvoir le pied; le *Pas tombé*, où l'on ne plie qu'après avoir posé le pied qu'on a fait mouvoir. —

On appelle *Pas seul*, une danse exécutée par un seul danseur ; *Pas de deux*, *Pas de trois*, une entrée de ballet dansée par deux ou par trois personnes. — On donne aussi le nom de *Pas* à des danses particulières ; c'est ainsi qu'on dit : *Pas de bourrée*, *Pas de basque*, *Pas russe*, *Pas de valse*, *de menuet*, *de gavotte*, etc. *V.* BOURRÉE, MENUET, etc.

En Musique, on appelle *Pas* un morceau arrangé pour la danse, ou dont la mesure est appropriée au pas des troupes. En ce sens il y a autant de pas qu'il y a de danses ou de marches. *Pas redoublé* se dit des morceaux d'un mouvement rapide dont la mesure est toujours à 2/4 ou 6/8.

En termes de Manége, le *Pas* est une des allures naturelles du cheval : c'est la moins rapide de toutes. Un *cheval de pas* est un cheval qui va un grand pas et fort à l'aise. Un cheval a le *pas relevé* lorsqu'en marchant il relève bien les jambes de devant. On distingue le *Pas averti*, pas réglé dans lequel le cheval semble compter lui-même le posé de chaque jambe, et le *Pas écouté*, pas raccourci d'un cheval qui se balance sur ses talons. — On appelle encore *Pas* un instrument avec lequel les maréchaux ouvrent la bouche des chevaux et la tiennent ouverte pour la considérer intérieurement.

En Mécanique, on nomme *Pas d'une vis* l'espace compris entre deux filets de la vis ; c'est la portion de l'hélice qui correspond à chaque révolution entière de la vis. — En Horlogerie, on appelle *pas d'une fusée* chaque tour que fait la fusée.

En Géographie, un *Pas* est un passage étroit et difficile soit dans une vallée, entre de hautes montagnes, comme le *Pas de Suze*, soit dans une mer, entre deux côtes fort rapprochées, comme le *Pas de Calais*.

En Botanique, *Pas d'Âne* est le nom vulgaire d'une espèce de *Tussilage*. *Voy.* ce mot.

Pas d'armes. On appelait ainsi, au moyen âge, un combat qu'un tenant offrait à tout venant, et dans lequel on avait pour objet de défendre un poste quelconque, soit un pont, soit un chemin, soit enfin un passage en rase campagne, mais fermé par des barricades. Un des pas d'armes les plus célèbres est le pas de l'arc triomphal que François, duc de Valois, ouvrit avec neuf chevaliers, dans la rue Saint-Antoine, à l'occasion du mariage de Louis XII.

PASAN, espèce d'Antilope. *Voy.* ORYX.

PASIGRAPHIE (du grec *pas*, tout, et *graphô*, écrire), écriture universelle. On peut concevoir deux sortes de Pasigraphie : l'une consisterait à exprimer toutes les idées, tous les mots d'une langue de manière à être lu et entendu dans toute autre langue, sans traduction ; ce serait une écriture idéographique universelle qui exprimerait, non pas les sons d'une langue, mais le sens des mots de toute langue ; l'autre consisterait seulement dans un alphabet qui posséderait un assez grand nombre de lettres pour rendre tous les sons possibles. La première se confond avec la *langue philosophique*, la *langue universelle*, chimère qu'ont poursuivie Leibnitz, Wilkins, J. de Maimieux, et beaucoup d'autres (*Voy.* LANGUE PHILOSOPHIQUE) ; la seconde, bien plus facile à réaliser, a été l'objet des travaux de savants linguistes, notamment de Volney, qui fonda un prix annuel pour le meilleur système de transcription des langues.

On peut consulter : Vater, *Pasigraphie* (Weissenf., 1795) ; J. de Maimieux, *Pasigraphie*, ou *Eléments d'un nouvel art-science* (Paris, 1797) ; Wolke, *Possibilité de la Pasigraphie* (Leipsick, 1797) ; J.-M. Schmidt, *Essai de Pasigraphie* (Vienne, 1815).

PASPALE, *Paspalum* (du grec *paspalê*, grain de millet), genre de la famille des Graminées, renferme des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, à chaumes articulés, garnis de feuilles linéaires et de fleurs sessiles disposées en épis simples ; grains de la grosseur de ceux de millet. On en compte 90 espèces, presque toutes indigènes des régions intertropicales ; 4 seulement se trouvent en Europe et abondent en France : ce sont le *Paspale sanguin*, le *P. cilié*, le *P. glabre* et le *P. dactyle*. Comme ces plantes sont communes dans les champs, on les arrache au moyen de râteaux, de herses, etc., et on les fait sécher pour les brûler ou pour les mêler aux fumiers, dont ils augmentent la masse. Deux espèces, originaires du Pérou, le *P. stolonifère* (*P. racemosum*), à jolis épillets d'abord blancs, puis rougeâtres, et le *P. membraneux* (*P. membranaceum*, dit aussi *Cerisia elegans*), sont l'objet d'une culture spéciale.

PASSACAILLE (de l'espagnol *passacalle*, passe-rue ; parce que cet air, devenu fort commun, courait les rues), air de gavotte ou de chaconne, d'un mouvement plus lent que la chaconne ordinaire, qui était en vogue au XVIIe siècle. Il se dit indifféremment de la danse et de l'air sur lequel on dansait.

PASSAGE. En Jurisprudence, le *droit de passage* sur une propriété voisine est une servitude qui ne peut s'acquérir par prescription, mais seulement par titre (Code Nap., art. 691) ; elle s'éteint par le non-usage pendant le laps de trente ans. Ce droit est rangé par la loi au nombre des servitudes discontinues (art. 688).

En Astronomie, on nomme *Passage* l'instant où un corps céleste s'interpose entre l'œil de l'observateur et d'autres corps célestes. Les plus importants sont les *passages des planètes sur le soleil*. Ils ont lieu lorsque les planètes inférieures, Mercure et Vénus, dont les orbites sont comprises dans celle de la Terre, passent entre le Soleil et nous ; elles cachent momentanément une partie du disque de l'astre, et y paraissent comme une petite tache, qui est une véritable éclipse partielle. Képler est le premier astronome qui ait annoncé les époques des passages. Halley en donna la théorie complète, et reconnut en 1691 l'usage qu'on pouvait faire des passages de Vénus pour découvrir la parallaxe du soleil et déterminer les dimensions absolues du système solaire.

Le *Passage* d'un astre *au méridien* est le moment où cet astre est le plus élevé, se trouvant à distance égale de l'orient et de l'occident.

En Musique, *Passage* se dit d'un ornement qu'on ajoute à un trait de chant fort court : le passage est composé de plusieurs petites notes ou diminutions qui se chantent ou se jouent très-légèrement. — On appelle *Notes de passage* celles par lesquelles on remplit les degrés disjoints, pour les franchir avec plus de grâce ; les notes de passage suivent toujours une marche diatonique.

PASSALE, *Passalus* (du grec *passalos*, pieu, à cause du long pédicule qui porte l'abdomen), genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Lucanides : antennes arquées, souvent velues ; labre distinct, mâchoires cornées et fortement dentées, corselet séparé de l'abdomen par un étranglement notable. Ces insectes se trouvent dans les contrées chaudes des deux continents, et vivent sous les écorces ou dans le tan des vieux arbres.

PASSAVANT (du français *passer avant*), passage établi sur le pont de chaque côté d'un grand vaisseau de guerre pour servir de communication entre les deux gaillards.

En termes de Douanes, on nomme *Passavant* ou *Passe-avant* un acte qui autorise à transporter d'un lieu à un autre des denrées qui ont déjà payé le droit ou qui en sont exemptes. Il doit être visé à tous les bureaux de passage et être exhibé à toute réquisition.

PASSE. En Géographie, c'est un passage étroit et difficile : il se dit, surtout dans la Navigation, d'une sorte de canal entre deux bancs, entre deux écueils, par où les bâtiments peuvent *passer* sans échouer.

Dans l'échange des monnaies, la *Passe* est une petite somme qui ramène à leur valeur primitive les pièces que le Gouvernement a réduites à leur valeur intrinsèque. Avec un écu de 6 fr. on donnait 20 c. pour la passe ; avec un petit écu, 25 cent. ; et avec

un louis, 45 cent. — La *passe du sac* est ce qu'on paye pour le prix du sac où est renfermée la somme qu'on reçoit : cette passe a été longtemps de 15 centimes; elle a été réduite en 1853 à 10 centimes.

Les Magnétiseurs appellent *passes* les mouvements qu'ils font sur la personne magnétisée en procédant du haut en bas et en suivant le trajet des nerfs.

Dans certains Jeux, on appelle *passe* la mise que chacun doit faire, à chaque nouveau coup.

Dans l'Imprimerie, on appelle *Mains de passe* les mains de papier qu'on délivre à l'ouvrier imprimeur en sus de chaque rame pour servir à la mise en train, et pour suppléer aux feuilles qui seraient gâtées ou qui manqueraient dans la rame. On compte généralement une main de passe pour 12 mains de papier. On n'en paye pas le tirage. Les mains de passe produisent ordinairement à l'éditeur quelques exemplaires de plus, dont il bénéficie ou dont il fait bénéficier les libraires au détail.

En Histoire naturelle, le mot de *Passe* entre dans la composition du nom de divers animaux et de diverses plantes, pour indiquer soit des oiseaux de passage, soit des êtres qui surpassent en force et en beauté ceux auxquels on les compare. Ainsi, on appelle : *Passe-bleu*, une espèce de Friquet; *Passe de Canarie*, le Serin; *Passe-Folle*, une Mouette; *Passe-Musc*, le Chevrotain moschifère; *Passe-solitaire*, le Merle bleu; *Passe-vert*, le Tangara vert, etc.; — *Passe-fleur*, l'Agrostemme coronaire et l'Anémone pulsatille; *Passe-rage*, le Lépidier; *Passe-rose*, la Rose trémière; *Passe-velours*, la Célosie à crête ou Amarante des jardiniers, et le Sumac, etc. — On donne vulgairement le nom de *Passe-peintre* à plusieurs fleurs panachées, par exemple à la rose à cent feuilles, et à une jolie espèce de Saxifrage à larges rosettes, qui sont fort difficiles à *peindre*.

PASSÉ, terme de Grammaire, se dit de tout temps d'un verbe qui marque un fait déjà écoulé. On distingue en français le *Passé défini* (*je reçus*), qui ne se dit que d'un temps complétement écoulé, dont l'époque est *définie* ou déterminée, et qui est éloigné au moins d'un jour de l'instant où l'on parle : comme il s'emploie surtout en histoire, on l'appelle aussi *passé historique*; le *Passé indéfini* (*j'ai reçu*), qui désigne soit un temps entièrement écoulé, mais dont on laisse l'époque indéterminée, soit un acte accompli dans un temps dont il reste encore quelque portion à s'écouler, comme dans le mois, la semaine, le jour; le *Passé antérieur* (*j'eus reçu*), qui exprime un fait qui a été terminé immédiatement avant qu'un autre fait également passé ait eu lieu. On doit joindre aux temps passés l'*Imparfait* ou *Passé simultané* (*je parlais quand*....), qui indique qu'une action, actuellement passée, était présente par rapport à une autre également passée; le *Plus-que-parfait*, qui indique qu'un fait était terminé quand un autre a commencé (*j'avais fini quand*....).

PASSE-AVANT. *Voy.* BASSAVANT.

PASSE-DEBOUT, se dit, en termes de Douanes, d'un acquit délivré aux marchands et voituriers pour les objets qui, ne faisant que traverser un territoire, ne doivent payer aucun droit. La loi du 28 avril 1816 qui régit cette matière ne parle que des boissons; mais le passe-debout se délivre également pour tout objet de consommation.

PASSE-DIX, sorte de jeu de Dés qui se joue avec trois dés, et dans lequel un des joueurs parie amener plus de dix. Il faut, pour que le coup soit compté, que deux dés marquent le même point, c.-à-d. qu'il y ait un doublé. Si les trois dés marquent également, c'est ce qu'on appelle *rafle*. Les coups où les trois dés marquent des points différents sont nuls.

PASSEMENTERIE, art de fabriquer des *passements* : on nomme ainsi des tissus plats, plus ou moins larges, que l'on forme en *passant* (c.-à-d. en entrelaçant) des fils d'or, de soie, de laine, etc., et qu'on met pour ornement sur des habits, sur des rideaux, ou sur les meubles. L'industrie et le commerce du Passementier embrassent une multitude d'articles : c'est lui qui fabrique et qui vend les galons, les lacets, les cordonnets, les franges, les houppes, les glands, et en général tous les tissus épais et étroits, confectionnés en fil, en coton, en bourre, en laine, en crin, en or, en argent, et servant à garnir les meubles, les rideaux, les voitures, ou à orner les livrées, les uniformes et les habits de cour. Tous ces articles se fabriquent principalement à Paris et à Lyon; ils sont l'objet d'un commerce considérable. La France exporte annuellement pour plus de 5 millions de francs de passementeries.

Avant 1789, les Passementiers formaient à Paris un des corps de métiers ayant syndics et jurés. A cette époque, ils fabriquaient beaucoup d'objets qui appartiennent aujourd'hui à des industries différentes, comme à celles du boutonnier, du fabricant de dentelles, du fleuriste artificiel, du plumassier, de l'éventailliste, du rubanier, etc.

PASSE-METEIL, blé où il y a deux tiers de froment sur un tiers de seigle.

PASSE-PARTOUT. Outre les clefs qui servent à ouvrir plusieurs serrures, on nomme encore ainsi des cadres couverts d'une glace, dont le fond s'ouvre à volonté pour recevoir les différents dessins qu'on voudra successivement y placer.

PASSE-PIED, ancien air de danse à trois temps d'un mouvement fort vif, qui était jadis employé dans les ballets et les opéras. Il n'est plus en usage.

PASSE-POIL, liséré de soie, de laine, de drap, etc., qui borde certaines parties d'un habit, d'un gilet, etc., ou qui règne le long d'une couture : il est formé d'une bande étroite d'étoffe qu'on met entre les deux parties d'une couture, ou entre le dessus et la doublure, de manière qu'elle *dépasse* un peu l'un et l'autre. Les passe-poils de différentes couleurs font partie de l'uniforme des troupes, et servent à distinguer les différents corps.

PASSE-PORT, ordre écrit délivré par l'autorité publique, qui invite les autorités civiles ou militaires à laisser circuler librement d'un lieu à un autre la personne qui en est munie. Aux termes de la loi française, nul ne peut quitter le canton de sa résidence sans être porteur d'un passe-port; mais cette prescription est tombée en désuétude. A Paris, les passe-ports sont délivrés par le préfet de police. Dans les départements les passe-ports pour l'intérieur sont délivrés par le maire, et les passe-ports pour l'étranger par le préfet. Tout passe-port doit contenir les noms des personnes auxquelles il est remis, leur âge, leur profession, leur signalement, le lieu de leur domicile et leur qualité de Français ou d'étranger. Il est assujetti à une rétribution fixe de 2 fr. pour l'intérieur, et de 10 fr. pour l'étranger (lois du 10 vendémiaire et 17 ventôse an IV). La fabrication ou l'usage d'un faux passe-port est punie d'un emprisonnement de 1 à 5 ans (Code pénal, art. 153). — Tout étranger arrivant en France dans un port de mer ou dans une ville frontière doit déposer son passe-port à la préfecture, sous-préfecture ou mairie, d'où il est transmis au ministre de l'Intérieur; il reçoit en échange une passe ou carte de sûreté provisoire. — En Angleterre et aux États-Unis, le système le plus libéral est appliqué à la délivrance des passe-ports. C'est tout le contraire sur le continent, surtout en Autriche, en Russie, en Italie. Dans la plupart des États étrangers, le visa des passe-ports, qui se renouvelle dans chaque ville, et pour lequel il est exigé chaque fois des droits onéreux, donne lieu à une foule d'exactions.

PASSER, nom latin du *Moineau franc*, désigne aussi tout le genre dont cette espèce est le type.

Passer rhombus, nom latin de la *Barbue*.

PASSERAGE, *Lepidium*, espèce du genre Lépi-

dier et de la famille des Crucifères, renferme des plantes herbacées ou à peine ligneuses, à tiges cylindriques, rameuses ; à feuilles simples ; à fleurs blanchâtres. La *Grande Passerage* (*L. majus*) est commune en Europe dans les lieux ombragés, au bord des rivières; sa tige, haute de 8 à 10 décim., porte des feuilles ovales, des fleurs en panicules allongées. Elle a des propriétés âcres et antiscorbutiques. On lui attribuait jadis la faculté de *guérir la rage :* d'où son nom. — La *Petite Passerage* (*L. minus*), commune sur les bords des chemins, se distingue par ses tiges diffuses, ses feuilles linéaires et sessiles, et ses fleurs, qui n'ont que 2 étamines. Elle n'a pas d'usages. — La *Passerage cultivée* (*L. sativum*) est appelée vulgairement, mais improprement, *Cresson alénois*. *Voy.* ce mot.

PASSEREAUX, *Passeres* (du nom vulg. du Moineau franc, nom étendu à tous les oiseaux analogues), l'ordre le plus nombreux de toute la classe des Oiseaux, n'est guère caractérisé par les Naturalistes que par des traits négatifs : il embrasse tous les oiseaux qui ne sont ni nageurs, ni échassiers, ni grimpeurs, ni rapaces, ni gallinacés. Les Passereaux sont, en général, de petite et de moyenne taille, de formes sveltes ; leurs ailes et leurs jambes sont de moyenne grandeur, leurs doigts, ordinairement faibles, munis d'ongles grêles : leur doigt externe, au lieu d'être porté en arrière, est uni par sa base à celui du milieu. Leur bec est fort variable : les diverses modifications de cet organe ont donné lieu aux subdivisions que Cuvier a établies dans cet ordre, qu'il partage en 5 familles : *Dentirostres* (Pie-grièche, Gobe-mouches, Merle, Loriot, Bec-figue, etc.), *Fissirostres* (Hirondelle, Engoulevent), *Conirostres* (Alouette, Mésange, Bruant, Moineau, Bec-croisé, Durbec, Corbeau, Oiseau de paradis, etc.), *Ténuirostres* (Sittelles, Grimpereau, Colibri, Huppe), et *Syndactyles* (Guêpier, Martin-pêcheur, etc.). *Voy.* ces mots. — C'est à l'ordre des Passereaux qu'appartiennent les oiseaux chanteurs et la plupart de ceux qui font des voyages périodiques.

PASSERINE (diminutif de *passer*, moineau), *Passerina*, genre d'Oiseaux établi par Vieillot, pour quelques *Gros-becs* qui, pour les uns, font partie du genre Bruant, pour les autres, du genre Fringille. Il comprend environ 32 espèces, qui appartiennent pour la plupart à l'Amérique.

PASSERINE, *Passerina*, genre de la famille des Thymélées, très-voisin des Daphnés, renferme des arbrisseaux et des herbes annuelles de l'Europe et de l'Asie, et surtout de l'Afrique méridionale. Le liber des tiges est fin, soyeux, presque cotonneux, susceptible d'être travaillé ; les feuilles éparses, sessiles, fort petites, souvent concaves en dessus; les fleurs petites, rarement colorées; le style latéral. La seule espèce intéressante est la *Passerine des teinturiers* (*P. tinctoria*), arbrisseau de 8 à 10 décim., dont le bois est d'un blanc jaunâtre; l'écorce cendrée, un peu jaune ; le liber fin et soyeux; les fleurs jaunes, naissant à l'extrémité des rameaux, dans l'aisselle des feuilles. Il est assez commun en Espagne, dans le royaume de Valence. Les teinturiers catalans se servent de toute la plante pour teindre en jaune.

PASSE-ROSE, nom vulgaire de la *Rose Trémière*, belle espèce du genre Mauve (*Althea*). *Voy.* ALCÉE.

PASSE-VELOURS, espèce d'Amarante qui a l'œil du velours. *Voy.* AMARANTE.

PASSE-VOLANT, se disait autrefois d'un homme qui, sans être enrôlé, se présentait dans une revue pour faire paraître une compagnie plus nombreuse, et pour toucher la paye au profit du capitaine. — Il se dit encore dans la Marine de celui qui est porté en fraude sur le rôle d'un équipage.

Par figure, on applique cette dénomination à tout homme qui s'introduit dans une partie de plaisir, sans payer sa part de la dépense comme les autres.

PASSIF (du latin *passivus*, formé de *pati*, souffrir), se dit de tout ce qui est considéré comme recevant ou subissant l'action.

En Psychologie, l'*État passif*, ou *Passivité*, est l'état où l'âme reçoit les impressions sans les produire elle-même; on l'oppose à l'*État actif :* l'âme est passive dans la sensibilité; elle l'est également dans l'exercice de l'intelligence, quand la vérité s'offre à l'entendement sans avoir été cherchée.

En Grammaire, le *Passif*, la *Voix passive*, est la forme que prend le verbe pour exprimer que le sujet reçoit une action; on l'oppose à la *Voix active*. En grec et en latin, il y a des verbes qui, à la voix passive, ont des terminaisons différentes de celles de l'actif, et dont chaque temps est exprimé par un seul mot. En français et dans la plupart des langues modernes, il n'y a pas à proprement parler de verbes passifs, il n'y a que des locutions passives, c.-à-d. que tous les temps et toutes les personnes de ces verbes sont exprimés par un des temps du verbe *être* et le participe passé du verbe que l'on veut conjuguer : *Je suis aimé*. Les verbes passifs demandent pour régime les prépositions *par* ou *de*.

En termes de Comptabilité, le *Passif* est l'ensemble des obligations, des dettes, et, en général, toutes les charges qui pèsent sur un établissement. On l'oppose à l'*Actif*. *Voy.* ce mot.

PASSIFLORE, *Passiflora* (par contraction de *flos passionis*, *Fleur de la Passion*, parce qu'on a cru trouver dans les organes floraux une ressemblance avec les instruments de la passion de J.-C.), vulgairement *Passionnaire* et *Grenadille*, genre type de la famille des Passiflorées, renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à tiges sarmenteuses, munies de vrilles; à feuilles alternes; à fleurs souvent très-grandes, solitaires ou réunies parfois plusieurs ensemble : calice monosépale, et corolle à cinq pétales distincts. Le fond de la fleur est occupé par un disque urcéolé à parois épaisses, et bordé d'un cercle de filaments roses, pourpres ou violets, représentant la *couronne d'épines;* du centre de la fleur s'élève une longue colonne ou gynophore, terminé par le pistil : c'est la *lance;* l'ovaire est surmonté de 3 styles terminés par autant de stigmates : ce sont les *clous;* enfin les vrilles sont le *fouet*. Le fruit est charnu, souvent comestible, et de la nature des Cucurbitacées : son goût est acidule et rafraîchissant. Les Passiflores sont très-communes en Amérique. Parmi les nombreuses espèces de ce genre on remarque : la *Passiflore bleue* (*P. cærulea*) : feuilles ovales à 5 ou 7 digitations ovales, oblongues ; fleurs solitaires, larges de 9 à 10 centim, verdâtres en dehors, blanches en dedans; la couronne frangée, bleue vers l'extrémité des filaments, purpurine vers la base, un cercle blanc dans la partie moyenne ; le fruit est de la grosseur d'un abricot, d'un jaune orangé; la *P. incarnate* (*P. incarnata*) : fleurs larges de 6 à 7 centim., d'une odeur agréable, d'un blanc jaunâtre; la couronne frangée, de couleur purpurine au centre, d'un violet pâle à la circonférence, avec un cercle de pourpre noir à la partie moyenne; fruits de la grosseur d'une pomme ordinaire, d'un jaune pâle orangé, remplis d'une pulpe douce : cette plante garnit très-agréablement les treillages et les berceaux; malheureusement, ses fleurs ne durent qu'un jour; la *P. quadrangulaire* et la *P. ailée :* plantes sarmenteuses, de 15 à 20m de long : rameaux carrés, ailés aux angles; fleurs d'une rare beauté, de 11 à 12 centim. de diamètre, légèrement odorantes; corolle d'un pourpre clair dont la couronne est composée de filets nombreux, très-longs, agréablement mouchetés ou panachés. Les fruits sont d'un vert jaunâtre, d'une odeur agréable, et plus gros qu'un œuf d'oie ; leur pulpe est douce, acidule, savoureuse, légèrement odorante.

La famille des *Passiflorées*, sur les caractères de

laquelle les Botanistes ne sont pas d'accord, est ordinairement divisée en 3 tribus : *Passiflorées propres* (fleurs hermaphrodites, tiges grimpantes), *Paropsiées* (fleurs hermaphrodites, tiges non grimpantes), et *Modeccées* (fleurs unisexuées, tiges grimpantes). Genres principaux : *Passiflora, Thompsonia*, *Tacsonia*, *Paropsia*, *Modecca* et *Kolbia*.

PASSION (en latin *passio*, de *pati*, souffrir, recevoir). On entend par ce mot :

1°. Tout état passif de l'âme, toute impression reçue par un sujet, par opposition à *Action;*

2°. Les états divers par lesquels peut passer la sensibilité (*Voy.* SENSIBILITÉ), les diverses émotions que l'âme peut éprouver : plaisir ou peine, joie ou tristesse, désir ou aversion, amour ou haine, admiration ou indignation, espérance ou crainte, etc.;

3°. Et plus spécialement ces inclinations violentes qui entraînent l'homme à agir, surtout quand elles ont assez de force pour troubler le jugement et paralyser la liberté. En ce dernier sens, la passion n'est que le *désir* porté à son plus haut degré et tourné en habitude. *Voy.* DÉSIR.

On distingue autant de passions qu'il y a d'objets vers lesquels nous pouvons nous trouver entraînés, qu'il y a de désirs ou de besoins à satisfaire : besoins des sens, d'où les passions physiques, amour sexuel, gourmandise, sensualité, amour de la richesse; besoins de l'esprit et de l'imagination, d'où les passions intellectuelles, amour de la science, des lettres, des arts; besoins du cœur, d'où les passions morales ou affections, amour proprement dit, amour de la famille, amour de Dieu; besoins sociaux, d'où les passions sociales, ambition, amour de la gloire, amour de la patrie, philanthropie, etc. Quelle que soit, d'ailleurs, leur nature, toutes les passions peuvent être *égoïstes* ou *désintéressées*, *bienveillantes* ou *malveillantes*, *instinctives* ou *réfléchies*.

Platon, et avec lui tous les anciens, divisaient les passions en *P. concupiscibles* (*epithymia*, concupiscence), et *P. irascibles* (*thymos*, colère). Les Stoïciens admettaient quatre passions : le désir, la joie, la crainte et la tristesse; les Péripatéticiens en portaient le nombre à huit : colère, souffrance, crainte, pitié, confiance, joie, amour, haine; ils y joignirent ensuite, l'envie, l'émulation, les désirs et l'amitié. Cette division fut admise dans tout le moyen âge.

Descartes et Malebranche, en traitant des passions, ont surtout cherché à expliquer leur action par le mouvement des esprits animaux. Gall et Spurzheim ont proposé une classification des passions adaptée à leurs hypothèses phrénologiques (*Voy.* PHRÉNOLOGIE). De nos jours, Ch. Fourier a donné une nouvelle théorie des passions, qui, pour lui, ne sont que divers modes d'*attraction*. Il les divise en 3 classes : 1° *P. positives*, qui nous portent à rechercher ce qui peut contribuer à notre bien-être, et qui répondent aux 5 sens; 2° *P. affectives*, qui nous unissent à ceux de nos semblables avec lesquels nous avons quelque rapport de consanguinité ou d'intérêt, et forment ainsi des *groupes;* il en admet quatre : ambition, amitié, amour, affections de famille; 3° *P. distributives* ou *mécanisantes*, qui développent entre les groupes eux-mêmes des sympathies ou des rivalités, et par là les *distribuent* en groupes nouveaux, ou qui mettent en *mouvement* toutes nos facultés; elles sont au nombre de trois : la *cabaliste* ou esprit d'émulation, la *papillonne* ou amour du changement, la *composite*, produite par l'assemblage de plusieurs plaisirs des sens et de l'esprit.

Les philosophies et les religions se sont partagées sur le rôle que doivent jouer les passions : les stoïciens, les cyniques, les ascétiques, les proscrivent entièrement; les épicuriens, les sensualistes, les matérialistes, veulent, au contraire, qu'on leur donne un libre essor, et en font, avec Saint-Simon, R. Owen, Ch. Fourier, l'unique ressort de la vie sociale; les plus sages, Platon, Aristote, les Pères de l'Église, pensent que l'on ne doit ni extirper les passions, ni les déifier, mais qu'en les conservant comme principe indispensable de toute activité, il faut savoir les subordonner à la raison, et maintenir entre elles et la liberté morale un juste équilibre.

Cicéron, dans ses *Tusculanes*, a résumé la doctrine des anciens sur les passions. Les principaux ouvrages modernes sur ce sujet sont : les *Passions de l'âme*, de Descartes (1650); l'*Usage des passions*, par le P. Senault (1643); les *Caractères des passions*, par Lachambre (1658); *De l'influence des passions sur le bonheur*, de Mme de Staël (1796); la *Physiologie des passions*, d'Alibert (1836); la *Médecine des passions*, de M. Descuret (1843); *Etude des Passions appliquées aux Beaux-Arts*, de Delestre (1844). Sabatier de Castres a publié un *Dict. des passions* (1769).

En Médecine, on nomme *Passion hystérique*, l'Hystérie; *P. iliaque*, l'Iléus, etc. — Dans l'Art vétérinaire, on nomme *Passion bovine* la Clavelée.

PASSION (LA), du latin *passio*, même signification. Sous ce nom, qui anciennement se disait de toute souffrance corporelle, on désigne spécialement les souffrances que N.-S. Jésus-Christ voulut endurer pour la rédemption du genre humain. *Voy.* PASSION au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PASSIONNAIRE, plante. *Voy.* PASSIFLORE.

PASSIVITÉ. *Voy.* PASSIF (ÉTAT).

PASSULE, *passula*. Ce nom, qui en latin signifie *raisin cuit* (*uva passa*, sous-entendu *solem*), se donne dans les anciens livres de matière médicale aux raisins secs. On appelait *passulats* les médicaments qui renfermaient des raisins secs.

PASTEL, *Isatis*, vulgairement *Guède*, genre de la famille des Crucifères, renferme des plantes herbacées annuelles ou bisannuelles, qui croissent sous toutes les températures et dans tous les terrains, sur le bord de la mer comme sur les montagnes, dans le Midi et l'Est de l'Europe, ainsi que dans l'Asie centrale. Caractères : calice à sépales étalés, non gibbeux; silicule uniloculaire, monosperme, oblongue, aplatie en forme d'ailes. L'espèce principale, le *Pastel tinctorial* (*Isatis tinctoria*), est une belle plante, haute de près d'un mètre, à feuilles d'un vert glauque, embrassantes, lancéolées, prolongées en 2 oreillettes; à fleurs jaunes, petites, disposées en une ample panicule; à silicules linéaires pendantes, très-brunes à l'état de maturité et ressemblant au fruit du frêne. C'est dans les feuilles que réside la matière colorante : pour l'obtenir, on fait d'abord fermenter ces feuilles; puis on les réduit en *pâte* (d'où sans doute est venu le nom de la plante), et l'on forme avec cette pâte des pains ou boules d'un demi-kilogr., qu'on livre au commerce, après les avoir fait convenablement dessécher dans des greniers.

L'usage du pastel comme plante tinctoriale remonte à une époque très-reculée : les anciens Bretons l'employaient pour se peindre le corps. Au moyen âge, lorsque l'indigo n'était pas encore connu en Europe, le pastel, étant la seule plante qui pût fournir une teinte bleue solide, devint un objet d'industrie et de commerce des plus importants. Lorsque l'indigo eut été apporté en Europe, cette nouvelle substance fit abandonner presque entièrement celle qui l'avait précédée, et le pastel ne fut plus employé que pour les teintures communes. *Voy.* GUÈDE.

La tige peut servir à la nourriture des bestiaux.

PASTEL (de *paste* pour *pâte*), sorte de crayon fait de couleurs pulvérisées, mêlées, soit avec du blanc de plomb, soit avec du talc, et incorporées avec une eau de gomme, de manière à en former une pâte. On fait des pastels de toutes sortes de couleurs.

On appelle *Peinture au pastel* un genre de dessin exécuté au moyen de crayons en pastel qui remplissent en partie l'office de pinceaux ou d'estompe. C'est surtout avec le bout des doigts qu'on étend les cou-

leurs et qu'on varie les teintes. La peinture au pastel s'exécute sur papier; elle a l'agrément de ne pas sécher comme la peinture à l'huile; par son velouté, elle imite la nature mieux que tout autre procédé; mais aussi elle a le défaut de manquer de fixité: les couleurs se détachent facilement du fond de papier, de vélin, de parchemin ou de taffetas, sur lequel elles sont étendues. Ce genre de peinture, qui tient le milieu entre le dessin et la peinture au pinceau, ne paraît pas remonter au delà de 1685; il fut en grande vogue pendant le dernier siècle, surtout pour le portrait. On estime, parmi les pastels de cette époque, ceux de Rosalba et de Latour.

PASTENADE (de *pastinaca*), nom vulgaire du *Panais* dans le midi de la France.

PASTENAGUE, *Raia pastinaca*, vulgairement *Ratepenade*, espèce de Raie, diffère des autres poissons du même genre par une queue armée d'un aiguillon dentelé en scie des deux côtés, et par une tête enveloppée par des pectorales qui forment un disque, en général, très-obtus. Sa chair est très-bonne. On distingue la *P. commune*, ou *Mourine*, qui pèse quelquefois jusqu'à 5 kilogr.; la *P. coucou* et la *P. lymne*: on les pêche sur les côtes de France, dans l'Océan et la Méditerranée.

PASTÈQUE (de *paste*, pâte, selon Roquefort, parce qu'à sa maturité il devient mou comme de la pâte), *Cucumis, Cucurbita citrullus*, vulgairement *Melon d'eau*, espèce du genre Courge, se distingue de ses congénères par des feuilles d'une consistance ferme, cassantes, droites, profondément incisées, couvertes d'un duvet très-doux; ses fleurs sont jaunes, petites, peu évasées. Le fruit est orbiculaire ou ovale: l'écorce en est lisse et d'un vert sombre, la chair d'un rose vif et la semence noire. La pastèque se cultive dans le midi de la France, en Italie et dans tous les pays chauds; sa chair, juteuse, fraîche et sucrée, est rafraîchissante et fort agréable à manger; mais elle est, dit-on, fiévreuse. Elle est partout commune et se vend à vil prix.

PASTEUR (en latin *pastor*, dérivé de *pasci*, faire paître), celui qui garde des troupeaux, ou dont la principale richesse consiste en troupeaux: c'est en ce dernier sens que l'on dit les *peuples pasteurs*, par opposition aux *peuples chasseurs* ou *agriculteurs*. La vie pastorale paraît avoir été le premier état de l'homme. — On connaît sous le nom de *Rois pasteurs* des chefs de tribus nomades qui régnèrent plusieurs siècles sur l'Égypte. *Voy.* HYCSOS au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

Dans la religion le mot *Pasteur* signifie gardien des âmes: c'est en ce sens que J.-C. est appelé *le bon pasteur*, que l'on dit que *le bon pasteur meurt pour ses brebis*.—Les Protestants ont particulièrement adopté le titre de *Pasteurs* pour les ministres de leur culte.

PASTICHE (de l'italien *pasticcio*, pâté), s'est dit primitivement d'un tableau où un peintre a imité la manière d'un autre, son goût, son coloris, ses formes favorites. Jordaens, Boullogne, Bourdon, ont été fort habiles dans le pastiche. Téniers, artiste si original par lui-même, s'est plu aussi à faire des pastiches: il imitait à s'y tromper les tableaux du Bassan. — Par extension, le mot se dit, en Littérature, d'un ouvrage où l'on a imité les idées et le style de quelque écrivain célèbre. Boileau et La Bruyère se sont exercés dans ce genre, le premier en composant deux lettres fameuses, l'une dans le style de Balzac et l'autre dans celui de Voiture; le second en imitant le style de Montaigne.

On nomme encore *Pastiche* un opéra formé de la réunion de morceaux de musique pris dans plusieurs ouvrages dramatiques. Ces *pasticcii* sont fort en usage en Italie.

PASTILLAGE (de *paste*, pour pâte, pastille). On nomme ainsi, dans l'art du confiseur, toute imitation d'un objet faite avec une pâte de sucre, de gomme adragant et d'amidon, dont on garnit des assiettes montées qu'on sert sur la table dans les desserts. On fait de cette manière des fruits, des légumes, de petites figures d'hommes, d'enfants, d'animaux ou de tout autre objet.

PASTILLE (du latin *pastillus*), petit pain de diverses formes et composé de différentes substances odorantes, comme l'encens, le benjoin, le styrax, dont on se sert pour parfumer l'air d'une chambre, en les brûlant.— On appelle *Pastilles du sérail* des pastilles de ce genre qui viennent de Constantinople et dont on se sert, comme du corail, pour faire des bracelets et différents bijoux.

Petit pain rond composé de sucre, tantôt aromatisé seulement (*Pastilles de menthe, d'ambre, de cédrat, de cannelle*, etc.), tantôt associé à des médicaments plus ou moins actifs (*P. soufrées, d'ipécacuanha, de bicarbonate de soude, d'opium*, etc.). — On prépare les pastilles, soit en faisant une pâte molle avec du sucre grossièrement pulvérisé et un mucilage, en ajoutant à cette pâte les aromates ou les médicaments, et en la découpant ensuite avec un emporte-pièce circulaire; soit en faisant cuire le sucre jusqu'à la consistance d'un sirop épais et en le faisant ensuite couler goutte à goutte sur une surface plane: on appelle ces dernières *P. à la goutte*. — Les *Pastilles du Levant* sont des terres bolaires qu'on apporte des îles de l'Archipel, sous la forme de pastilles, et qui ont l'empreinte d'un cachet. Elles sont employées comme remèdes astringents et absorbants.

PASTINACA, nom scientifique du genre *Panais*.

PASTISSON, espèce de Courge. *Voy.* PATISSON.

PASTOR, nom scientifique du genre d'oiseaux appelé *Martins*.

PASTORAL (GENRE), genre de Littérature qui peint la vie et les mœurs pastorales. Ce genre, qui s'exprime en prose comme en vers, peut admettre toutes les formes: celle du roman (*les Amours de Daphnis et Chloé* par Longus, l'*Estelle* de Florian), celle du drame (l'*Aminta*, le *Pastor fido* du Tasse, les *Bergeries* de Racan) ou de l'opéra, et même celle de l'épopée (l'*Athis* de Segrais); mais il affectionne surtout celle de l'églogue et de l'idylle (*Idylles* de Théocrite, *Églogues* ou *Bucoliques* de Virgile), etc. — Le style de ces sortes de poëmes doit être simple, doux et naïf: Racan et Segrais sont regardés à juste titre comme les plus parfaits modèles que nous ayons, dans notre langue, de la poésie pastorale.

Le genre pastoral paraît avoir eu son berceau en Orient: le *Livre de Ruth* et le *Cantique des cantiques* sont de sublimes pastorales. Chez les Grecs, la poésie bucolique fleurit surtout en Sicile: c'est de là que sortirent les *Idylles* de Théocrite, de Bion et de Moschus. Chez les Romains, il fut cultivé par Virgile, et, après lui, mais avec un talent bien inférieur, par Némésien et Calpurnius. Longus le fit revivre en Grèce en composant, au Ve siècle, son roman pastoral de *Daphnis et Chloé*. — Le drame pastoral naquit en Italie: la *Favola di Orfeo* de Politien (1483) en fut le premier exemple; Tansillo, Beccari, et surtout le Tasse, se distinguèrent en ce genre. Shakspeare, dans sa pièce *Comme il vous plaira* (*As you like it*), et Molière, dans *Mélicerte*, s'y sont essayés. Le roman pastoral, renouvelé au commencement du XVIe siècle par Sannazar (l'*Arcadia*), produisit bientôt en Espagne la *Diane* de Montemayor et la *Galatée* de Cervantes, en Angleterre l'*Arcadie* de Sidney, en France l'*Astrée* de d'Urfé. Ce genre a été continué depuis en France et en Allemagne par une foule d'imitateurs, et surtout par Florian, Gessner, Voss et Gœthe. De nos jours, M. Ch. Reynaud et Mme Sand se sont exercés avec succès dans le genre pastoral. *Voy.* IDYLLE et ÉGLOGUE.

En Musique, *Pastorale* se dit d'un air dont le chant imite celui des bergers et rappelle la nature

champêtre : *Don Juan*, *Joconde*, offrent de délicieuses pastorales. Les pastorales françaises sont ordinairement à deux temps; les pastorales italiennes (*pastorelle*) sont à 6/8.

PAT (de l'italien *pattare*, faire quitte), se dit, aux échecs, lorsqu'un des deux joueurs, n'ayant pas son roi en échec, ne peut plus jouer sans se mettre en prise. Quand on est *pat*, la partie devient nulle.

PAT (du latin *pastus*, nourriture), se disait, en Fauconnerie, de l'aliment qu'on donnait aux oiseaux. *Pât* se dit encore, en Vénerie, d'un mélange de farine et de son que l'on détrempe dans des lavures pour nourrir les chiens.

PATACHE (de l'italien *patascia*). On appelait ainsi autrefois une sorte de bâtiment léger employé au service des grands navires pour aller à la découverte, ou pour porter des nouvelles en diligence. Ce mot se dit aujourd'hui des bâtiments de la douane et du fisc en général : ce sont de petits bâtiments ancrés dans des fleuves ou des rivières pour la perception des droits sur les marchandises; ils visitent les navires du commerce et empêchent toute fraude. On nomme aussi *patache* un vieux navire approprié pour la police d'un arsenal. — Par extension, on nomme *pataches* certaines voitures publiques, à deux roues, non suspendues, par lesquelles on voyage à peu de frais, mais fort peu commodément.

PATAQUE, *Pataca*, monnaie employée dans différents pays, est en argent. — En Algérie et dans les États barbaresques, la *Pataque chique*, qui contient 232 aspres, vaut 0 fr. 54 c.; la *Pataque gourde*, qui contient 3 pataques chiques, vaut 1 fr. 62 c.

Au Brésil, il y a plusieurs espèces de pataques : la *Pataque nouvelle* (*Pataca*, *Patacon*), ou piastre à 320 reis, vaut 1 fr. 75 c., la *Pataque double* ou *Vieille pataque*, à 640 reis, vaut 3 fr. 50 c., etc.

PATAR, *Patara*, ancienne petite monnaie, de la valeur d'un *sou*, qui a eu cours en Flandre et dans les Pays-Bas. Ce mot s'emploie dans le langage familier comme synonyme d'*obole*, pour désigner une monnaie sans valeur. — On croit que *Patar* est une corruption de *Peter*, forme allemande du nom de saint Pierre, parce que le *patar* de Flandre a sur une de ses faces l'image de ce saint.

PATAS, *Cercopithecus ruber*, espèce de Guenon qui se trouve au Sénégal et en Abyssinie. Buffon a décrit le *Patas à bandeau*. — Quant au *Patas à queue courte*, il appartient au genre Rhésus.

PATATE ou BATATE, *Convolvulus batatas*, plante alimentaire du genre Liseron et de la famille des Convolvulacées : c'est une herbe vivace, à racine tubéreuse, à tiges grimpantes ou traînantes, à feuilles longuement pétiolées, anguleuses, ordinairement deltoïdes ; à pédoncules axillaires, rameux, plus longs que les feuilles; à corolle longue de 5 centimètres, d'un pourpre pâle. La patate est originaire de l'Asie équatoriale; mais, depuis longtemps, elle a été introduite aux Antilles et dans tous les pays assez chauds pour cette culture. Elle réussit fort bien dans le midi de l'Europe, en Espagne, par exemple, et surtout aux environs de Malaga. La partie comestible de la patate consiste dans les tubercules de la racine, qui ont beaucoup de rapport avec la pomme de terre : ils sont en général de forme allongée et plus ou moins renflés vers le milieu, de couleur tantôt rouge ou violacée, tantôt jaune ou blanche; étant cuits, ils deviennent farineux, d'un goût légèrement sucré et qui rappelle celui de l'artichaut : c'est un aliment sain et facile à digérer. Il s'en fait une consommation considérable, aux Antilles et dans les États méridionaux de l'Union américaine, pour la nourriture des nègres. Les jeunes feuilles de la plante se mangent en guise d'épinards; ses fanes constituent un bon fourrage.

Dans le midi de la France, on donne improprement le nom de *Patate* à la Pomme de terre. On confond également sous ce nom l'Igname, le Topinambour, etc.

PATCHOULI, *Pogostemon patchouli*, espèce de Labiée de l'Inde, tribu des Menthoïdées, à feuilles ovales, dentées en scie, est remarquable par son odeur forte, aromatique, analogue à celle du *Chenopodium anthelminticum*. Cette plante ne nous arrive que dans un état de brisement qui longtemps ne permit pas de la reconnaître. On s'en sert pour la mettre dans les vêtements de laine afin d'en éloigner les insectes.

PATE (du latin *pasta*), composition formée d'un mélange de farine ou fécule et d'une substance servant à la détremper, telle que l'eau, le lait, le vin, l'eau-de-vie, les œufs, le miel. On fabrique en Italie des pâtes sèches (*vermicelles*, *macaroni*, *lazagni*, *taglioni*, *millefanti*, *semoule de pâte*, etc.), qui se détrempent ensuite avec du bouillon ou tout autre liquide chaud. Les plus renommées sont celles de Gênes, dont l'excellence vient de ce qu'on emploie uniquement pour les préparer les blés de la Sardaigne. Du reste, on prépare aujourd'hui ces pâtes en tous lieux : en France, Paris, Nancy, Marseille, Clermont-Ferrand, y excellent.

On donne aussi le nom de *Pâtes* : 1° à des substances médicamenteuses moins consistantes que les pastilles et les tablettes, mais plus fermes que les gelées; elles sont formées de sucre et de gomme que l'on a fait dissoudre dans un infusé ou dans un décocté chargé de principes médicamenteux et rapprochés peu à peu par l'évaporation : telles sont les *pâtes de réglisse*, *de jujubes*, *de guimauve*, *de lichen*;

2° A des préparations qu'on fait, pour l'Office, avec les meilleurs fruits : *pâtes d'abricots*, *de coings*, etc., et que l'on sert sur les tables au dessert : les pâtes d'abricot d'Auvergne sont particulièrement estimées;

3°. A des substances molles qui n'ont aucune analogie avec les précédentes : telle est la *pâte arsenicale* ou *pâte caustique de Rousselot*, que l'on emploie pour arrêter certains ulcères carcinomateux; il ne faut l'employer que quand la surface à cautériser n'a pas plus de 10 centim. de diamètre et ne dépasse pas en profondeur l'épaisseur de la peau.

On nomme encore *Pâtes* plusieurs substances au moyen desquelles on décrasse et on blanchit la peau (*pâte d'amandes*), ainsi que le vieux linge qu'on a réduit en bouillie pour faire le papier ou le carton, et certaines matières broyées et mélangées dans des proportions convenables, qui sont en usage dans les arts, telles que la *Pâte de porcelaine*, la *P. de stuc*, la *P. de riz*, etc. Avec la *pâte de riz*, les Chinois font une colle plus dure que le bois, et qui ressemble au beau marbre blanc. Ils s'en servent pour faire des vases très-beaux et très-solides. — On appelle *Pâtes de la Chine*, *P. du Japon*, des pâtes que l'on obtient en imprégnant du papier mâché d'eau de gomme bien forte : on fait bouillir ce mélange et on le met ensuite dans un moule. Les Japonais font avec cette matière des vases de toute espèce, des plats, des assiettes, qu'ils recouvrent d'un vernis noir que l'on a parfaitement imité en France. — Les *Pâtes moulées* sont des pâtes que l'on fait avec du carton en papier mâché, des râpures de bois ou du blanc d'Espagne, pour remplacer les ornements de sculpture qu'on faisait autrefois sur le champ des cadres, sur les panneaux des lambris, etc.

En Peinture, on appelle *Pâte* l'ensemble des couleurs d'un tableau : *peindre dans la pâte*, c'est charger sa toile de masses épaisses de couleurs et les fondre ensuite les unes dans les autres. Les dessinateurs opèrent par couches successives; les coloristes peignent dans la pâte. Les chairs sont modelées à pleine *pâte* dans la lumière, et ressortent sur des ombres profondes et transparentes.

PATÉ (de *pâte*, parce que la viande y est renfermée dans de la pâte), sorte de pâtisserie qui renferme de la chair ou du poisson. On fait des pâtés

chauds ou froids, gras ou maigres, etc. On les distingue le plus ordinairement par les mets qu'on y a fait entrer : *pâté de perdrix*, *de lièvre*, *de sanglier*, etc. On estime surtout les pâtés de Strasbourg, au foie d'oie; ceux de Chartres, à la volaille; de Périgueux, aux truffes; les pâtés en terrine de Nérac, etc. *Voy.* PATISSIER.

En termes de Fortification, on appelle *Pâté* un ouvrage avancé placé dans un terrain inondé ou entouré d'eau : un des plus remarquables ouvrages de ce genre est le fort dit *le Pâté*, dans la Gironde, à Blaye.

En termes d'Imprimerie, un *pâté* est une masse de caractères mêlés et confondus sans aucun ordre, comme il arrive quand une forme vient à se rompre.

PATELLAIRE, *Patellaria* (de *patella*, vase): 1° genre de Lichens créé par Hoffmann, mais dont on a réuni depuis les espèces à d'autres genres; 2° genre de Champignons de l'ordre des Thécasporés ectothèques, tribu des Cyathides. On en compte six espèces, dont le type est le *Peziza atrata*. *Voy.* PÉZIZE.

PATELLE, *Patella* (du latin *patella*, écuelle), genre de Mollusques gastéropodes cyclobranches, caractérisé par la disposition des branchies lamellaires en série tout autour du corps, sous le rebord du manteau, avec les orifices anal et génital au côté droit antérieur et une coquille en cône surbaissé recouvrant entièrement le corps comme une écuelle. Cette coquille est aussi appelée *Lépas*. Le genre Patelle renferme une soixantaine d'espèces vivantes. Les côtes de France en nourrissent plusieurs, entre autres la *P. bleue* et la *P. ponctuée*. Ces mollusques adhèrent avec tant de force aux rochers qu'il est difficile de les en détacher sans endommager la coquille. Ils servent de nourriture à la classe pauvre : leur chair est coriace et craque sous la dent.

Vulgairement on nomme *Patelle allongée* ou *ambiguë* l'espèce type du genre Parmophore; *P. de Bourbon*, la Navicelle ordinaire; *P. à crête*, la coquille de l'Argonaute; *P. équestre*, le type du genre Calyptrée; *P. fendue*, le type du genre Émarginule; *P. pectinée*, le type du genre Helcion; *P. peinte*, une Fissurelle; *P. sauvage*, l'Haliotide; *P. voûtée*, une Crépidule.

PATÈNE (de *patena*, *patina*, plat, qu'on fait venir de *patere*, être ouvert), vase sacré qui a la forme d'un petit plat rond ou d'un disque en or ou en argent, sert à couvrir le calice et à recevoir l'hostie : on le donne à baiser aux personnes qui vont à l'offrande.

PATENOTIER, nom vulgaire du *Staphylier*.

PATENOTRES. Ce mot, formé de *Pater noster*, et qui ne désignait d'abord que l'oraison dominicale, a été étendu à toute sorte de prières, puis au chapelet et aux grains qui le composent, parce qu'il sert à répéter les prières. Autrefois on appelait *Patenostriers* les fabricants de chapelets : il y avait les *P. en verre*, les *P. en émail* et les *P. en bois*.

En Architecture, on nomme *Patenôtres* des ornements en forme de grains ronds ou ovales analogues à ceux des chapelets : ces ornements se mettent au-dessus des oves.

En Hydraulique, on donne le même nom aux chaînes sans fin employées dans les chapelets verticaux.

PATENTE (par abréviation de *lettre patente*, c.-à-d. lettre ouverte), s'est dit d'abord de lettres, de commissions, de diplômes accordés par le roi, ou par des corps, par des universités, etc., et portant une déclaration destinée à être rendue publique, ou l'autorisation d'exercer quelque profession ou industrie. — Il se dit spécialement aujourd'hui de l'impôt auquel sont assujettis tous ceux qui exercent une industrie ou certaines professions déterminées par la loi : c'est une des quatre *contributions directes*.

Après la suppression des maîtrises et des jurandes, une loi du 17 mars 1791 institua la contribution des patentes. Supprimées en 1793, elles furent rétablies dès l'an III. La perception de cet impôt a depuis été maintenue et régularisée par les lois du 1er brumaire an VII (22 oct. 1798), du 25 avril 1844 et du 18 mai 1850 (loi du budget). Cet impôt consiste en un *droit fixe* et en un *droit proportionnel* : le premier réglé par un tarif établi d'après la nature de l'industrie et la population de l'endroit, le second variant selon la valeur du loyer. L'impôt des patentes se perçoit par douzièmes comme les autres contributions : il rapporte annuellement au trésor plus de 40 millions.

La loi de 1844 avait déchargé de la patente certaines professions libérales qui y avaient été assujetties par celle de 1791 : la loi de 1850 a supprimé cette exception. En conséquence, les médecins, chirurgiens et vétérinaires, les notaires, avocats, agréés, avoués, huissiers, greffiers et commissaires priseurs, les maîtres de pension et chefs d'institution sont assujettis à la patente : ils payent seulement le droit proportionnel, qui pour eux est fixé au 15e du loyer.

Patente, Patente de santé, se dit des passe-ports et certificats de santé qui se délivrent dans les ports de mer aux vaisseaux qui partent, pour constater leur état sanitaire au point de départ. C'est d'après les termes de cette pièce que l'on motive la libre admission d'un navire, ou qu'on l'oblige à entrer en quarantaine. On distingue : la *Patente nette*, qui atteste que le vaisseau est parti d'un pays non infecté; la *P. brute*, qui atteste le contraire; et la *P. suspecte*, qui se délivre quand le navire a relâché dans un port ou communiqué avec des bâtiments dont l'état sanitaire est douteux.

PATER, PATER NOSTER. *Voy.* ORAISON DOMINICALE.

PATÈRE (en latin *patera*), espèce de soucoupe d'or, d'argent, de bronze ou d'argile, munie quelquefois d'un manche, dont les Romains surtout faisaient usage dans les sacrifices pour recevoir le sang des animaux qu'on immolait, ou pour verser du vin entre les cornes des victimes. On donnait aussi ce nom au vase qu'on enfermait dans les urnes avec les cendres du mort, après avoir servi aux libations usitées dans les funérailles. Sur les monnaies antiques, la patère se met à la main de toutes les divinités; souvent aussi on la met à la main des princes, pour marquer la dignité sacerdotale unie en eux avec la puissance impériale.

En Architecture, on nomme *Patère* un ornement de forme circulaire imitant une patère antique. La patère se place dans les métopes de la frise dorique.

On appelle aussi *Patère* une espèce d'ornement en cuivre doré ou en bois, à peu près de la forme d'une patère antique, et qui est vissé à l'extrémité de ces verges de fer dont on se sert pour tenir écartés et drapés les rideaux d'un lit ou d'une fenêtre.

PATERNITÉ (du latin *pater*, père), état, qualité de père. On distingue : la *Paternité légitime*, qui est le résultat du mariage; la *P. naturelle*, qui a lieu hors du mariage; la *P. civile*, créée par l'adoption (*Voy.* ADOPTION); enfin, la *P. spirituelle*, espèce d'alliance qui se contracte entre le parrain et le filleul.

Selon une maxime célèbre du droit romain : *Is pater est quem justæ nuptiæ demonstrant*; selon notre Code, qui a consacré en cela la maxime ancienne, l'enfant conçu pendant le mariage a pour père le mari (Code Nap., art. 312). La loi, en autorisant l'enfant à rechercher quelle est sa mère, interdit rigoureusement la recherche de la paternité (art. 340).

Quant aux droits et aux devoirs qui résultent de la paternité, *Voy.* PÈRE.

PATHÉTIQUE (du grec *pathéticos*, dérivé de *pathos*, passion), se dit, en Rhétorique, de l'art d'exciter les passions, soit en communiquant aux autres les sentiments dont on est soi-même pénétré, soit en faisant naître ces sentiments par un récit, un exposé, une peinture. Dans le premier cas, c'est le *pathétique direct*, dans le second le *pathétique indirect*. La principale et l'unique règle à observer quand on veut émouvoir les autres, c'est d'être ému soi-même :

Summa circa movendos affectus in hoc posita est, ut moveamur ipsi (Quintilien). Horace a dit de même, dans l'*Art poétique* (v. 101) :

Ut ridentibus arrident, ita flentibus adflent
Humani vultus; si vis me flere, dolendum est
Primum ipsi tibi;

et Boileau (*Art poétique*, chant III) :

Pour me tirer des pleurs, il faut que vous pleuriez.

Parmi les auteurs modernes qui ont traité spécialement du pathétique, on peut consulter Marmontel et Blair. M. Anot a donné un *Traité du pathétique*.

En Anatomie, on nomme *Muscle pathétique* le grand oblique de l'œil; *Nerf pathétique*, ou *Nerf de la 4ᵉ paire*, un nerf moteur qui sort de l'encéphale, derrière la paire postérieure des tubercules quadrijumeaux, et se distribue au muscle grand oblique.

PATHOGÉNIE (du grec *pathos*, affection, et *gennaô*, engendrer), partie de la Médecine qui a pour objet la formation et le développement des maladies.

PATHOGNOMONIQUES (SIGNES), du grec *pathos*, affection, et *gnômôn*, indicateur; signes caractéristiques d'une maladie.

PATHOLOGIE (du grec *pathos*, affection, et *logos*, discours), science qui traite de tous les désordres survenus, soit dans la disposition matérielle des organes, soit dans les fonctions qu'ils sont appelés à remplir. Elle se divise en *Pathologie générale* et *P. spéciale*. Cette dernière se subdivise en *P. chirurgicale* ou *externe*, qui s'occupe des maladies, lésions ou difformités auxquelles on remédie le plus ordinairement en pratiquant certaines opérations; et en *P. médicale* ou *interne*, qui s'occupe particulièrement de combattre les maladies par des moyens tirés de l'hygiène ou de la matière médicale. La *Pathologie* soit générale, soit spéciale, interne ou externe, se divise, en outre, en trois parties: *étiologie*, qui traite des causes des maladies, *symptomatologie*, qui traite de leurs signes, et *thérapeutique*, qui enseigne à les guérir.

Parmi les auteurs modernes qui ont écrit sur la Pathologie générale, il faut citer MM. Chomel, Dubois d'Amiens, Requin et Nélaton. — Pour la Pathologie interne, *Voy.* les ouvrages cités aux articles MÉDECINE et NOSOLOGIE; pour la Pathologie externe, *Voy.* CHIRURGIE.

PATHOS, mot grec qui signifie *affection, passion*, était employé en Rhétorique comme synonyme de *pathétique* : on l'opposait à *ithos*. *Voy* ce mot.

Par suite, le mot *pathos* en est venu à exprimer en français l'affectation des beaux sentiments.

PATIBULAIRES (FOURCHES). *Voy.* GIBET.

PATIENCE (du latin *pati*, souffrir), vertu qui fait supporter sans murmure les adversités, les douleurs, les injures, les incommodités de la vie. Chez les païens, cette vertu fut surtout recommandée par les Stoïciens, qui réduisaient toute la morale à ce précepte : *Sustine*, et qui même niaient la réalité du mal. Le *Manuel d'Épictète* est, d'un bout à l'autre, une longue leçon de patience. La patience, sous le nom de *résignation*, a été élevée plus haut encore par le Christianisme, qui, sans nier les maux de cette vie, fait de ces maux pour l'homme souffrant une épreuve salutaire et un mérite aux yeux de Dieu.

Jeu de patience, amusement qui consiste à rassembler et à mettre en ordre les pièces, découpées en cent façons, d'une mosaïque représentant divers objets, tels, par exemple, qu'une carte de géographie, une estampe à plusieurs figures, etc. Ce jeu a été appliqué avec quelque succès à l'éducation des enfants, surtout à l'étude de la Géographie.

On appelle, en outre, *Patiences*, différentes combinaisons d'un jeu de cartes, au moyen desquelles une personne seule arrive à un résultat qu'elle s'est proposé. Il y a de ces patiences qui peuvent se jouer à deux.

PATIENCE (ainsi nommée, dit-on, parce que les effets de cette plante sont si lents que les malades qui en font usage doivent s'armer de patience), *Lapathum*, espèce du genre Rumex et de la famille des Polygonées, renferme des plantes herbacées à feuilles alternes, à fleurs petites, verdâtres et peu apparentes; elle ne se distingue de l'*Oseille* proprement dite que par la présence de tubercules à la base des folioles intérieurs du calice et par sa saveur peu acide. Plus de 20 variétés de cette espèce croissent en France, en Suisse et en Allemagne. La *Patience commune* (*Lapathum officinale, Rumex patientia*) est une plante à racine vivace et pivotante; à tige cylindrique, haute de 4 à 6 décim., garnie de feuilles grandes, planes, ovales, entières, d'un vert foncé, onduiées sur leurs bords, portées sur des pétioles; à fleurs herbacées, verdâtres, petites et nombreuses. On la cultive dans les jardins potagers pour la cuisine. Sa racine, noire en dehors, jaunâtre en dedans, et un peu amère, est regardée comme stomachique, apéritive et dépurative, et se prescrit en médecine contre les maladies de la peau, du foie et du système lymphatique. La *P. sauvage* ou *crépue* (*R. crispus*) a une tige arrondie, haute de 7 à 10 décim., et des feuilles lancéolées et très-onduiées sur les bords : elle est très-commune dans les bois, les prairies, les fossés humides. Sa racine est d'un rouge brunâtre; elle a les mêmes propriétés que la précédente. La *P. aquatique* (*R. aquaticus*, ou *Hydrolapathum*), qui atteint jusqu'à 2 m. de hauteur, a la racine jaunâtre : elle est employée contre le scorbut, les obstructions, les affections cutanées, les rhumatismes, la goutte, les maladies chroniques rebelles. La *P. sanguine* ou *P. rouge*, dite aussi *Sang-dragon* (*R. sanguineus*), *Herbe au charpentier*, originaire de la Virginie, a une tige droite, haute de 4 à 6 décim.; sa racine, d'un rouge noirâtre, est astringente et propre, dit-on, à arrêter le sang des plaies. La *P. des Alpes*, ou *Rhubarbe des moines* (*R. alpinus*), a la racine allongée et grosse, amère et visqueuse; on la dit purgative.

On donne quelquefois le nom de *Patience acide* à l'Oseille, et de *P. à écussons* à la Petite Oseille.

PATIN (du grec *patéin*, marcher?). On a d'abord appelé ainsi une sorte de soulier dont la semelle était fort épaisse, et que les femmes portaient autrefois pour se grandir. Ce mot s'est dit ensuite d'une chaussure supportée par un cercle de fer et par deux montants, que les femmes attachaient à la semelle de leurs souliers, pour éviter l'humidité. Les patins ont été remplacés par les socques. — On se sert dans le midi de la France d'une espèce de patins d'un genre tout particulier : ce sont des chaussures d'hiver formées d'une forte semelle en bois, recouverte d'un chausson en laine cloué en entier, ou seulement jusqu'au milieu, sur la semelle de bois.

On appelle spécialement *Patins* une chaussure dont on se sert pour glisser sur la glace, et qui est formée d'une semelle de bois au milieu de laquelle est fixée dans toute sa longueur une lame d'acier placée de champ, recourbée à la pointe et droite au talon. Cette chaussure se fixe sous chaque pied, à l'aide de courroies et de boucles. Les peuples du Nord, Norwégiens, Suédois, Russes, Hollandais, font des patins non-seulement un moyen de divertissement, mais encore un objet d'utilité : ils s'en servent pour voyager sur la glace. Ces patins, appelés *skie* ou *skielæbere*, ont près de 2 m. de long, et ne sont pas plus larges que le pied : ils sont formés de 2 planches de sapin minces et effilées, d'une épaisseur double dans leur milieu, et légèrement recourbées en l'air à leur extrémité.

Les Charpentiers appellent *Patin* une pièce de bois qu'on pose de niveau sous la charpente d'un escalier pour la porter : elle repose elle-même sur une assise de pierre. — Dans l'Architecture hydraulique, les *patins* sont des pièces de bois que l'on couche sur des pieux dans des fondations où le terrain n'est pas solide, et sur lesquelles on assure des plates-formes pour bâtir dans l'eau.

PATINE, *patina*. Les Antiquaires et les Numismates appellent ainsi cette belle couleur de vert-de-gris noirâtre que prend quelquefois le cuivre et le bronze ancien. On applique sur les statues de bronze modernes un vernis qui imite assez bien cette couleur.

PATISSERIE (de *pâte*). L'art du Pâtissier consiste à préparer certaines pâtes délicates auxquelles on ajoute le plus souvent du beurre, de la crème, du sucre, des confitures, des fruits, des viandes, etc. Les pâtisseries reçoivent mille formes diverses, et comprennent une foule de compositions dont chacune a son nom particulier : pâtés, vol-au-vent, tourtes, biscuits, tartes, gâteaux, brioches, petits fours, etc. Les peuples les plus renommés pour leur pâtisserie sont la France, l'Italie et la Suisse.

Cet art n'était pas ignoré des anciens : Athènes et Rome connurent de bonne heure toutes les délicatesses de la pâtisserie. On y aimait surtout les gâteaux légers ou garnis de fruits, dans lesquels le miel et l'huile remplaçaient le sucre et le beurre. On trouve à Rome, au IVe siècle, une corporation de pâtissiers (*pastillariorum*). Les *flans*, les gâteaux soufflés et garnis de pommes, sont d'origine gallo-romaine; les *échaudés*, les gâteaux feuilletés, les *rissoles*, étaient connus au XIIIe siècle; les *talmouses* de Saint-Denis étaient déjà renommées du temps de Villon. Au XVIe siècle, nous trouvons les *fouaces* de Normandie et du Poitou, les *darioles* d'Amiens; les *gohières* et les *popelins*, sortes de flans à la crème et au fromage, ainsi que de nombreuses espèces de *tartes*. Les cuisiniers italiens venus en France à la suite de Catherine de Médicis raffinèrent chez nous la pâtisserie : on leur doit les *macarons*, la crème à la *frangipane*, les gâteaux de Milan, longtemps estimés; les *massepains* remplis de confitures liquides, etc. A la fin du dernier siècle, le talent d'Avice, et, plus tard, celui de Carême, l'inventeur des *petits-fours*, des *meringues*, etc., ont élevé l'art de la pâtisserie à son plus haut degré. On doit à Carême le *Pâtissier royal parisien* et à M. Leblanc le *Manuel du Pâtissier*.

PATISSON, espèce de Courge d'hiver. *Voy.* COURGE.

PATOIS (par corruption du latin *patrius sermo*, langue du pays), langage vulgaire particulier à une contrée, à une province, et qui n'est qu'une corruption de la langue mère : c'est en cela qu'il se distingue du *dialecte*, qui est une langue réelle ayant ses règles fixes. Il y a en France un nombre considérable de patois. Dans les pays de la *langue d'oil*, on n'en compte pas moins de 12 : le *wallon*, le *picard*, le *normand*, le *breton*, le *lorrain* ou *austrasien*, le *champenois*, le *poitevin*, le *saintongeois*, le *tourangeau*, le *berrichon*, le *bourguignon*, le *francomtois*. Les pays de la *langue d'oc* offrent aussi un grand nombre de patois, tous dérivés de la langue romane : le *provençal*, le *languedocien*, le *gascon*, l'*auvergnat* et le *limousin*, etc. Les travaux de Raynouard, Nodier, Ollivier, ont beaucoup fait de nos jours pour la connaissance des divers patois de la France. On peut consulter en outre les *Recherches sur les Patois* de Bottin, 1833; le *Tableau synoptique des Patois de la France* de J. Schnakenburg, Berlin, 1840; l'*Hist. des Patois*, de Pierquin de Gembloux, 1841. M. Ed. Duméril a donné un *Dict. du P. normand*, 1849, M. J. Corbet, un *Glossaire du P. picard*, 1852.

PATOUILLET, appareil employé en Métallurgie pour débarrasser les minerais de leurs parties terreuses. Il se compose : d'une bâche demi-cylindrique en fonte, placée horizontalement; d'un arbre en bois armé de bras en fer qui tourne au centre de la bâche, à l'aide d'un moteur quelconque : dans le cylindre se trouvent trois excavations, l'une supérieure pour l'introduction de l'eau courante; une seconde, un peu plus bas, pour évacuer les eaux salies; et la troisième, qui est au fond, pour recevoir le minerai lavé. — On remplace quelquefois le patouillet par une grande auge en bois dans laquelle le lavage se fait à bras, ou par un cylindre à claire-voie plongeant dans une cuve pleine d'eau, et pouvant tourner autour d'un axe légèrement incliné.

PATRIARCHE, PATRICE, PATRICIENS. *Voy.* ces articles au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PATRIMOINE (du latin *patrimonium*). C'est l'ensemble des biens de la famille, ou plus exactement le bien qui vient du père et de la mère. — Après la Révolution de 1789, on a longtemps appelé *biens patrimoniaux* les biens provenant de la famille par hérédité, en opposition aux *biens nationaux*, nom par lequel on désignait ceux qui, à la suite d'une confiscation, avaient été vendus au profit de la nation.

Séparation des patrimoines, opération judiciaire qui a pour objet d'empêcher que les biens composant une succession ne se confondent avec ceux de l'héritier qui l'a recueillie, et que les créanciers personnels de cet héritier ne soient payés sur les biens de la succession au préjudice des créanciers et légataires du défunt. Ce droit pour les créanciers de demander la *séparation des patrimoines* est consacré et réglé par le Code Napoléon (art. 878-881).

PATROLOGIE, PATRISTIQUE, nom donné, surtout en Allemagne, à la connaissance des ouvrages des Pères de l'Église (*Patres*). *Voy.* PÈRES.

PATRON (du latin *patronus*). On appelait ainsi, chez les Romains, le protecteur que chaque citoyen pauvre, de l'ordre des plébéiens, choisissait parmi les patriciens. Le protégé prenait le nom de *client* (*Voy.* ce mot). Aujourd'hui le mot *patron* a plusieurs acceptions particulières : ainsi, il se dit non-seulement du protecteur vis-à-vis du protégé, du maître à l'égard de l'esclave, mais encore du maître d'une étude de notaire, d'avoué, du chef d'une maison de commerce, du commandant d'un canot, d'un petit bâtiment employé au petit cabotage. Sur les bâtiments de commerce, on donne même ce nom à l'homme qui tient momentanément le gouvernail en main.

Dans l'Église catholique, on nomme *patron* le saint dont on porte le nom ou sous la protection duquel on s'est placé. Par exemple, la Vierge Marie, sous le nom de *Notre-Dame*, est la patronne d'un grand nombre de cathédrales, S. Denis est le patron de la France, Ste Geneviève est la patronne de Paris, S. George le patron de l'Angleterre, S. Nicolas celui de la Russie, etc. Les orfèvres et les forgerons ont pour patron S. Éloi; les jardiniers, S. Fiacre; les cordonniers, S. Crépin; les marins, S. Nicolas; les vignerons, S. Vincent; les charcutiers, S. Antoine; les musiciens, S. Julien ou Ste Cécile; les artilleurs, Ste Barbe.

On appelait *patron* d'une église celui qui avait bâti, fondé ou doté une église, en considération de quoi il avait ordinairement sur cette église un droit honorifique nommé *patronage*. Ce droit conférait les prérogatives de la place d'honneur à l'église et dans les processions, de l'eau bénite, du pain bénit, de l'encens et de l'offrande avant les autres. Il conférait aussi le pouvoir de nommer à un bénéfice vacant.

Dans les Arts, on appelle *patron* le modèle sur lequel travaillent certains artisans, comme les brodeurs, les tapissiers, etc.; le morceau de papier, de carte ou de parchemin, que les tailleurs, les lingères, etc., découpent de manière à figurer les différentes parties de leurs ouvrages, et sur lesquels ils taillent l'étoffe dont ces ouvrages doivent être faits. — Dans les manufactures d'or, d'argent et de soie, on donne ce nom au dessin rehaussé de couleurs qui sert à monter le métier, et à représenter sur l'ouvrage les différentes figures dont le fabricant veut l'embellir. — Les Luthiers nomment ainsi certaines pièces de bois qui ont la forme de différentes parties d'un instrument, tel que violon, basse, guitare, etc., et d'après lesquelles on taille le bois dont les instruments doivent être faits. — Les patrons ou modèles de navires sont appelés *gabaris*. *Voy.* ce mot.

PATRONAGE. Ce mot, qui exprime en général

la protection qu'un homme puissant, appelé *patron* (*Voy.* ci-dessus), accorde à un homme plus faible ou d'un état inférieur, a été, dans ces derniers temps, appliqué spécialement à plusieurs institutions créées dans le but de concourir à l'amélioration morale d'une classe intéressante de condamnés. Dès 1817, une société avait été formée dans ce but; mais ce n'est qu'en 1833 qu'a été constituée la *Société de patronage pour les jeunes libérés*, qui existe aujourd'hui à Paris : elle recueille au moment de leur libération les jeunes détenus qui, ayant moins de seize ans, ont été considérés par la justice comme ayant agi sans discernement et déposés dans une maison de correction, et elle dirige leurs premiers pas pour les empêcher de récidiver. C'est à cette société que l'on doit la fondation de la colonie agricole de Mettray. Elle a été déclarée établissement d'utilité publique par ordonnance du 5 juin 1843.

PATRONYMIQUE (NOM). *Voy.* NOM (PROPRE).

PATROUILLE (de *patrouiller*, agiter l'eau, marcher dans la boue), marche nocturne exécutée par des hommes de garde, parcourant un itinéraire arrêté d'avance et ayant pour mission essentielle d'observer ce qui se passe, de prévenir ou de réprimer les désordres, et de faire avertir immédiatement, s'il y a lieu, l'autorité compétente. Les patrouilles se composent ordinairement de 4 à 6 soldats ou citoyens armés, conduits par un caporal ou un sous-officier ayant le *mot d'ordre*. Elles sont quelquefois accompagnées d'un agent de police.—Les patrouilles ne peuvent pénétrer dans les habitations particulières qu'en cas de flagrant délit, de cris d'alarme ou de détresse, ou quand elles en sont requises par le maître d'une habitation.

A la guerre, les patrouilles doivent épier l'ennemi, s'assurer que les sentinelles veillent, etc.

PATTE (du bas latin *plata*). On donne en général ce nom aux organes de locomotion des animaux, aux pieds des Quadrupèdes, qui sont munis de doigts, d'ongles ou de griffes (singe, lion, ours, chien, chat, etc.); à ceux des oiseaux, à de certains reptiles (lézard, crocodile); de certains animaux aquatiques (écrevisse, homard); de certains insectes (hanneton, mouche, araignée, etc.).

Les Jardiniers appellent *Patte*, ou *griffe*, les racines de certaines plantes qui ont quelque ressemblance avec la patte d'un animal, comme celles de l'Anémone et de la Renoncule. — En Botanique, on nomme vulgairement *Patte d'araignée* la Nigelle des jardins; *P. du diable*, la Marcgravie ombelliforme; *P. de lapin*, l'Orpin velu et le Trèfle rouge; *P. de lièvre*, le Trèfle des champs; *P. de lion*, l'Alchimille; *P. de loup*, le Lycope vulgaire; *P. d'oie*, les Chénopodes; *P. d'ours*, l'Acanthe et l'Ellébore fétide; *P. velue*, la Calandre; — en Conchyliologie, *Patte de crapaud*, une espèce du genre Rocher; *P. de lion brûlée*, une espèce de pourpre; *P. d'oie*, le Strombe pied de pélican; *P. d'oie*, ou *Aile de souris*, une Coquille du genre Rostellaire; — en Entomologie, *Patte étendue*, une espèce de Bombyx, qui semble se cacher la tête entre les pattes; *P. pelue*, la Calandre, ou Charançon du blé.

On appelle encore *Patte d'oie* cette espèce de carrefour formé par diverses allées, diverses routes, qui, partant d'un même point, vont en s'écartant les unes des autres comme les doigts de la patte des palmipèdes. — Il se dit aussi familièrement de ces rides divergentes qu'on observe à l'angle extérieur de chaque œil chez ceux qui commencent à vieillir.

Les Marins appellent *Pattes d'une ancre* les pièces triangulaires qui terminent, à ses deux bouts, la partie courbe d'une ancre, et qui la font mordre sur le fond; *P. de bouline et de ris*, les bouts de filin épissés sur les ralingues (bords) de côté des voiles carrées, pour recevoir les branches de bouline et les palanquins; *P. d'anspect*, une garniture de fer que l'anspect porte à son gros bout. *Mouiller en patte d'oie*, c'est mouiller sur trois ancres disposées en triangle à l'avant d'un vaisseau.

PATURAGE, PATURE (du latin *pastum*). *Pâturage* se dit en général de tout endroit où l'on fait paître les animaux : dans certaines parties de la France, notamment en Normandie, on dit plutôt *herbage* (*Voy.* ce mot). Les pâturages sont de trois sortes : 1° les *prairies naturelles* et *artificielles*; 2° les *chaumes*, espaces de peu d'étendue situés au sommet des hautes montagnes, où l'on conduit pendant l'été les bêtes à grosses cornes; 3° les *pacages*, situés dans les bois où l'herbe est abondante et propre.

On appelle *vaine pâture* les terres dont la pâture est libre, où tous les habitants d'une commune peuvent conduire leurs bestiaux. *Voy.* PACAGE.

PATURIN, *Poa*, grand genre de la famille des Graminées, renferme des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, à feuilles longues, linéaires, engaînantes à la base, et dont les fleurs vertes forment des sortes de panicules plus ou moins rameuses. On en compte près de 180 espèces, dont un grand nombre croissent naturellement en Europe; parmi les principales, on doit citer : le *Paturin commun* (*Poa trivialis*), qui abonde dans nos prés, et fournit un foin excellent; le *P. des prés* (*Poa pratensis*), à racine traçante, et fournissant aussi un bon foin : ces deux espèces sont très-précoces : elles sèchent souvent avant que les autres puissent être fauchées; le *P. aïragroste*, plus connu sous le nom de *Petite Amourette*; le *P. abyssinien* (*Poa abyssinica*), ou *Teff*, dont la graine est employée en Abyssinie à faire du pain et une espèce de bière.

PATURON, partie de la jambe d'un cheval et des autres Mammifères ongulés située entre le boulet et la couronne. Le pâturon correspond aux premières phalanges de l'homme. Il est fréquemment exposé aux luxations et à diverses atteintes.

C'est aussi le nom vulgaire de plusieurs espèces de champignons comestibles, et particulièrement du Champignon de couche, parce que c'est dans les pâturages que les meilleurs et les plus savoureux prennent naissance.

PAULLINIA, genre de la famille des Sapindacées, consacré à la mémoire du médecin *Sim. Paulli*, renferme des arbrisseaux de l'Amérique tropicale, grimpants et flexibles (lianes), à feuilles composées, à fleurs verdâtres, peu apparentes, calice persistant, à 5 folioles imbriquées; corolle à 4 pétales claviformes, munis d'écailles à leur base; 8 étamines, à filets inégaux, portant des anthères oblongues, biloculaires; 3 styles épais, légèrement soudés; capsule piriforme, triloculaire, polysperme. La *Paullinia sorbilis* donne une graine que les Brésiliens réduisent en poudre, et dont ils font des pastilles connues sous le nom de *guarana*; en les mêlant avec de l'eau et du sucre, ils obtiennent une boisson rafraîchissante et fébrifuge. La poudre de ces graines est employée avec succès dans certains cas de migraine (c'est la *poudre de Paullinia* de M. Fournier); elle fournit à l'analyse chimique, avec un peu de matière résineuse, de tannin et d'amidon, un alcaloïde particulier, la *guaranine*, identique avec la caféine. La *P. pinnata* est vénéneuse : les indigènes en emploient le suc pour empoisonner leurs flèches.

PAULOWNIA (d'un nom propre), genre de Scrofulariées; c'est un arbre du Japon, analogue au Catalpa.

PAUME (du latin *palma*), le creux ou le dedans de la main. Pour les Anatomistes, c'est la partie large de la main jusqu'aux doigts, comprenant le poignet et le métacarpe. — En Entomologie, on nomme *paume* le premier article des deux tarses antérieurs des insectes hexapodes, quand il se distingue des autres par une plus grande largeur.

Paume, mesure de longueur. *Voy.* PALME.

Jeu de paume, sorte de jeu de balle auquel se livrent deux ou plusieurs personnes, dans un endroit

préparé exprès. Dans l'origine, on se renvoyait la balle avec la *paume* de la main; plus tard, on se servit d'un gantelet, d'une raquette ou d'un battoir. On appelle *Longue paume* celle qui se joue en plein air, dans un long espace de terrain disposé exprès; *Courte paume*, celle à laquelle on joue dans un endroit fermé de murailles, en forme de carré long et couvert. — Ce jeu remonte à la plus haute antiquité: il est mentionné par Homère (*Odyssée*, chants VI et VIII). Hérodote en rapporte l'invention aux Lydiens. Les Grecs l'appelaient *sphéristique*, et les Romains *pila*: c'était l'amusement favori de ces derniers dans le champ de Mars et dans les thermes. En France, ce jeu devint en grand honneur à partir du XVe siècle. On s'était servi jusque-là de la main seule et d'une balle d'étoupe appelée *éteuf*. On commença alors à se ganter; la raquette parut sous Henri IV. A partir de Louis XIII, le jeu de paume commença à perdre une partie de sa vogue; il conserva néanmoins une sorte de faveur, surtout à la cour, jusqu'à la fin du siècle dernier : de vastes salles avaient été construites tout exprès pour cet exercice; c'est dans une de ces salles, au *Jeu de paume de Versailles*, que les députés du tiers état se réunirent le 20 juin 1789, et firent le serment de ne point se séparer sans avoir donné une constitution à la France. Aujourd'hui, le jeu de paume est à peu près abandonné.

PAUPÉRISME (du latin *pauper*, pauvre), état de pauvreté. Par ce mot, emprunté aux Anglais, on désigne, non pas la gène ou la misère accidentelle d'un individu, mais l'état permanent d'une classe plus ou moins nombreuse dans les sociétés modernes, composée d'indigents qui, ne pouvant trouver dans le travail des ressources suffisantes, sont soutenus ou entretenus soit par la charité, soit par des secours publics. C'est surtout en Angleterre que règne le *paupérisme* : il paraît y être dû à l'inégalité des fortunes, au trop petit nombre de propriétaires, au développement excessif de l'industrie manufacturière et à l'emploi des machines : il a donné naissance à la *taxe des pauvres* (*Voy*. ce mot). Dans les autres pays de l'Europe, on a eu recours aux moyens les plus divers pour soulager les indigents, et pour prévenir la plaie du paupérisme. *Voy*. PAUVRES, ASSISTANCE PUBLIQUE, BIENFAISANCE, MENDICITÉ.

M. Moreau-Christophe a écrit un ouvrage important sur le *Problème de la misère* et sur les différentes solutions qu'il a reçues chez les peuples anciens et modernes; on doit à M. A-E. Cherbuliez des *Études sur les causes de la misère et sur les moyens d'y remédier*, 1852; à M. Béchard, le *Paupérisme en France*, 1853; à M. Mézières l'*Économie, remède à la misère*, 1852, livre plein d'utiles conseils.

PAUPIÈRES, *palpebræ*. On appelle ainsi deux voiles mobiles qui, en se rapprochant l'un de l'autre, couvrent entièrement les yeux, qu'ils mettent à l'abri d'une clarté trop vive ou de l'action des corps extérieurs. Les paupières sont formées de peau, d'une couche musculeuse appartenant au muscle palpébral ou orbiculaire, d'un tissu cellulaire dense qu'on a appelé *ligament palpébral*, de fibro-cartilages nommés *cartilages-tarses*, qui s'étendent d'une commissure à l'autre dans l'épaisseur de chacune d'elles, enfin d'une membrane muqueuse qui les tapisse intérieurement et qui fait partie de la conjonctive. On distingue les paupières en *supérieure* et *inférieure* : la *supérieure* est sensiblement plus grande. Il y a en outre chez l'homme, dans l'angle interne de l'œil, un petit repli en forme de croissant appelé *membrane clignotante* : c'est le rudiment d'une 3e paupière, qu'on trouve plus ou moins développée chez certains animaux, notamment chez les oiseaux (*Voy*. OEIL). — Les reptiles et les poissons n'ont pas de paupières.

Les paupières secrètent un liquide muqueux qui sert à les lubréfier, et qui, lorsqu'il est en excès, prend le nom de *chassie*; elles peuvent être chez l'homme le siége d'une inflammation dite *blépharite* (du grec *blepharon*, paupière), d'engorgements appelés *orgelets*, de renversements incommodes, connus sous le nom d'*ectropions*, etc. *Voy*. ces mots.

PAUSE (du grec *pausis*, de *pauô*, faire cesser). En Musique, c'est l'intervalle de temps pendant lequel un ou plusieurs musiciens demeurent sans chanter ou sans jouer. C'est le silence d'une ronde, ou, ce qui revient au même, d'une mesure à quatre temps. La *demi-pause* n'est que le silence d'une blanche ou d'une demi-mesure à quatre temps. La pause et la demi-pause s'expriment par le même signe (—), avec la différence que la première est comme suspendue sous la quatrième ligne de la portée, et la seconde repose sur la troisième ligne à laquelle elle tient par le bas.

PAUVRE HOMME, Crustacé du genre Pagure. *Voy*. BERNARD L'ERMITE.

Herbe à pauvre homme. *Voy*. GRATIOLE.

PAUVRES. Le *pauvre* ne doit pas être confondu avec l'*indigent* : à proprement parler, l'homme *pauvre* est celui qui n'a que strictement le nécessaire, qui n'a que ses bras pour vivre, et dont l'existence précaire dépend uniquement de sa santé et du travail qu'il trouve; l'*indigent* est celui qui n'a rien et *qui*, se trouvant dans l'impossibilité de subsister par lui-même, est forcé de recourir à la charité. Cependant, dans l'usage, on confond pauvreté et indigence. *Voy*. PAUPÉRISME, MENDICITÉ, ASSISTANCE.

Droit des pauvres. On nomme ainsi un droit prélevé en France en faveur des hôpitaux sur les recettes des spectacles, concerts, bals et autres amusements publics. — Ce droit n'était originairement qu'une aumône volontaire : Louis XIV, en 1699, le rendit obligatoire, et le fixa au sixième en sus des recettes. Abandonné pendant les premières années de la Révolution, ce droit fut rétabli par la loi du 7 frimaire an V, qui ordonna la perception d'un décime par franc en sus du prix de chaque billet d'entrée. Le droit des pauvres n'avait d'abord été établi qu'à titre provisoire et pour six mois; mais il fut successivement prorogé jusqu'au 5 décembre 1809 : à cette date, on décida que la perception en serait indéfinie. Il a même été depuis 1847 compris chaque année dans le budget de l'État.

Taxe des pauvres, impôt établi en Angleterre en faveur des pauvres. C'est en 1602, sous le règne d'Élisabeth, qu'elle fut définitivement *établie*. Cette taxe, créée dans les intentions les plus *louables*, paraît avoir augmenté progressivement le nombre des pauvres, ainsi que les charges de la nation.

PAUXI, *Ourax*, *Lophocercus*, genre de l'ordre des Gallinacés, très-voisin des Hoccos, renferme des oiseaux d'Amérique (Guyane) : bec haut, fort, comprimé, convexe; narines percées dans une membrane qui recouvre de vastes fosses nasales; joues emplumées; ailes amples, très-concaves; queue moyenne, arrondie; tarses robustes, scutellés; les plumes qui embrassent la base du bec sont courtes et serrées comme du velours. Les Pauxis ont les mœurs des Hoccos : ils s'habituent aisément à la domesticité; leur démarche est fière et pesante comme celle des Dindons : ils se nourrissent de fruits et de graines. Les deux espèces principales de ce genre sont le *Pauxi-Pierre* et le *Hoccan* ou *Mitu*.

PAVAGE, PAVÉ (du latin *pavimentum*). Le *Pavage* des rues et celui des routes se fait ordinairement avec des *pavés* de grès. On fait aussi des pavages en pierre calcaire, en basalte, en lave, en meulière; en larges dalles, en briques, en galets. Dans ces derniers temps, on a fait des essais de pavage en bois, en bitume mélangé de gros gravier, ou même en caoutchouc; le pavage en bois a l'avantage d'éviter le bruit des voitures : aussi l'emploie-t-on surtout autour des palais, des assemblées délibérantes, des spectacles, des tribunaux. Enfin, on a récem-

ment tenté dans quelques villes (Londres et Paris) de remplacer le pavage par le macadamisage. *V.* ce mot.

Les *Pavés* en grès, les plus ordinairement employés, sont des cubes de 20 à 25 centim., qu'on pose généralement sans liaison sur un terrain nivelé, recouvert de sable, en remplissant leurs interstices de la même matière : on se sert, pour les mettre en place, d'un marteau fort lourd, présentant à l'un de ses bouts une houe large et allongée, et à l'autre une tête ; pour égaliser leur superficie, on laisse tomber dessus une *hie* ou *demoiselle*, sorte de pilon à deux anses en bois garni de fer et pesant 30 kilogr. — On appelle *Pavés bruts* les pavés tels qu'ils sortent de la carrière ; *P. semillés*, ceux dont on a ôté les plus fortes aspérités ; *P. piqués*, ceux qui sont tout à fait taillés et dressés. On nomme *bordures*, ou *boutisses*, les pavés plus longs que larges (35 centim. sur 23) qui servent à border les chaussées des routes ; *caniveaux*, les pavés creusés pour le passage des ruisseaux. — Les pavés de grès employés à Paris se tirent des environs de Fontainebleau, d'Orsay, de Bellay, des coteaux et des vallées de l'Yvette, de la Marne, etc.

Le pavage est entretenu, pour les grandes routes, par l'État ; pour les parties qui ne sont pas grandes routes, conjointement par les communes et par les propriétaires : la proportion dans laquelle les uns et les autres y doivent contribuer est fixée par une loi du 7 juin 1845 ; elle est de moitié.

Les Carthaginois sont, dit-on, les premiers qui aient pavé leurs rues. Celles de Rome ne le furent que sous le consulat d'Appius Claudius (321 avant J.-C.). Cordoue fut la première ville moderne qui reçut un pavage régulier (850). Paris ne commença à être pavé qu'en 1185, sous Philippe-Auguste.

PAVANE, ancienne danse d'un caractère grave et sérieux. Elle était réservée aux reines, aux dames de leur cour et aux seigneurs qui pouvaient figurer avec elles : aussi les dames la dansaient-elles en robes longues et traînantes, chargées de broderies et de pierreries, ayant quelquefois sur la tête des couronnes qui marquaient leur dignité ; les princes l'exécutaient avec de grands et riches manteaux, et les simples gentilshommes en cape et en épée. — Le nom de *pavane* n'est, selon les uns, qu'une corruption de *padovana*, padovane, parce que cette danse viendrait de Padoue en Italie ; selon d'autres, il dériverait de *paon*, et aurait été donné à cette danse parce que les figurants faisaient une espèce de roue, à la manière des *paons*.

PAVÉ. *Voy.* PAVAGE.

PAVESADE (de l'italien *pavese*, pavois), toile ou étoffe qu'on tendait en dehors autour des bords d'une galère, le jour du combat, pour dérober aux ennemis la vue des dispositions que l'on y faisait. On le disait aussi d'un grand nombre de *pavois* qu'on plaçait aux deux côtés de la galère, pour couvrir et défendre ceux qui rament. *Voy.* BASTINGAGE.

PAVIE (de la ville de *Pavie*, d'où elle nous est venue), ou ALBERGE, sorte de Pêche dont la chair est adhérente au noyau. On distingue le *Pavie rouge*, le *P. jaune* et le *gros Pavie*. *Voy.* ALBERGIER et PÊCHER.

PAVIER, *Pavia*, genre de la famille des Hippocastanées, établi aux dépens des Marronniers d'Inde pour des arbres de l'Amérique du Sud, à racines traçantes, à tige peu élevée, à feuilles digitées et à jolies fleurs irrégulières qui s'épanouissent au printemps. Leur fruit est dépourvu d'épines : c'est ce qui fait le caractère distinctif du genre. Les principales espèces sont : le *Pavier à fleurs blanches*, le *P. rouge*, le *P. panaché*, le *P. jaune*. Toutes se cultivent en France. On les plante dans les jardins anglais, où elles forment de belles allées.

PAVILLON (du latin *papilio*, tente et *papillon*). Il s'est dit primitivement d'une espèce de logement portatif de forme ronde ou carrée, et terminé en pointe par en haut, qui servait jadis au campement des gens de guerre ; et, par extension, de tout petit bâtiment isolé, en forme de tente ou autrement.

Dans la Marine, on appelle *Pavillon* un étendard qui s'arbore au mât de l'arrière pour indiquer la nation à laquelle appartient le vaisseau, ou à d'autres mâts pour indiquer le rang de l'officier qui commande.

Le *Pavillon* a, dans la marine, la même importance que le *Drapeau* dans l'armée de terre. Chaque nation a son pavillon, qui le plus souvent reproduit les couleurs nationales (*Voy.* COULEURS) On trouvera ces divers pavillons figurés et rassemblés en tableau dans la plupart des atlas (notamment dans l'*Atlas* d'Andriveau-Goujon). — Dans les cas de guerre, les nations belligérantes peuvent continuer à commercer au moyen des navires des nations neutres : on dit alors que *le pavillon couvre la marchandise*. *Voy.* NEUTRES (DROIT DES).

Le pavillon de beaupré annonce la présence du capitaine à bord ; un pavillon carré au mât d'artimon annonce celle d'un contre-amiral ; quand il est au mât de misaine, il annonce celle d'un vice-amiral. — Les pavillons servent aussi de signaux : dans ce cas, ils sont de fantaisie et à couleurs variées.

Hisser ou *arborer pavillon*, c'est défier l'ennemi au combat ; *baisser* ou *amener pavillon*, c'est se rendre ; *mettre le pavillon en berne*, c'est le plier dans sa hauteur, de manière qu'il ne fasse qu'un faisceau, pour rappeler ceux de l'équipage qui sont à terre, ou pour demander du secours.

Dans le Blason, le *Pavillon* est une espèce de dais qui surmonte les armes des souverains : le pavillon de France était d'azur, semé de fleurs de lis d'or, fourré d'hermine, et sommé de la couronne royale

En Anatomie, on donne le nom de *Pavillon* à la partie extérieure de l'oreille externe chez l'homme et les Mammifères. C'est une lame fibro-cartilagineuse, souple et élastique, qui est parfaitement libre dans la plus grande partie de son étendue, et qui adhère par son centre au conduit auriculaire.

En Botanique, ce mot désigne cette partie d'une fleur papilionacée qu'on nomme aussi *étendard*.

En Conchyliologie, on nomme *Pavillon de Hollande* l'Achatine, espèce de Bulle ; *P. du prince*, le *Bulimus perversus* ; *P. d'Orange*, une Volute.

En Musique, on appelle *Pavillon* la partie évasée en forme d'entonnoir qui termine certains instruments à vent, tels que cor, trompette, trombone, etc. On donne le même nom à l'extrémité évasée d'un porte-voix. — Le *Pavillon chinois* est le même que le *Bonnet chinois*. *Voy.* ce nom.

PAVO, nom latin et générique du *Paon*.

PAVOIS (de l'italien *pavese*, ou du vieux français *pave*, couverture), sorte de grand bouclier demi-cylindrique dont on se servait anciennement pour se préserver des traits de l'ennemi. Quand les Francs élisaient un roi, ils l'élevaient sur un pavois, puis, le portant ainsi, ils lui faisaient faire trois fois le tour du camp, exposé à la vue de toute l'armée.

Dans la Marine, on appelle *Pavois* les décorations dont un vaisseau s'entoure les jours de fête : les uns sont de simple toile, goudronnée ou non ; les autres de drap bleu, bordé de drap rouge ou jaune. On les met autour des bastingages pour les cacher, et quelquefois autour des hunes pour cacher les gabiers. On dit qu'un vaisseau est *pavoisé* lorsqu'il est orné de pavillons, de flammes, etc. *Voy.* PAVESADE.

PAVOIS, *Scutus*, synonyme de *Parmophore*.

PAVONIE, *Pavonia* (de *pavo*, paon), genre de la famille des Malvacées, établi pour des arbrisseaux et des sous-arbrisseaux de l'Asie tropicale et de l'Amérique, à feuilles alternes, entières, dentées, couvertes, comme la queue du paon, de petits points ronds et transparents en forme d'*yeux* (d'où le nom de *Pavonie*) ; à fleurs de couleurs différentes, disposées en corymbes ou en panicules : calice à 5 divisions, corolle à 5 pétales ; ovaire sessile à 5 loges

uniovulées; le fruit est une capsule à 5 coques monospermes. — Ce genre renferme plus de 30 espèces, réparties en quatre sections appelées *Pavonia, Lopimia, Lebretonia, Gœthea.*

PAVONIE, genre de Lépidoptères diurnes, tribu des Nymphalides, détaché du genre Morpho pour des espèces qui se distinguent par un corps un peu moins grêle, les antennes un peu plus fortes, les palpes plus longs et les ailes ayant leur cellule discoïdale ouverte. L'espèce type, *Pavonia cassiæ*, habite le Brésil.

C'est aussi le nom d'un genre de Polypiers pierreux, lamellifères, des mers tropicales.

PAVOT, *Papaver*, genre type de la famille des Papavéracées, renferme de belles plantes herbacées, annuelles ou vivaces, à feuilles alternes et à fleurs terminales, qui sont penchées avant leur épanouissement, et qui se relèvent ensuite : calice à 2 folioles caduques; corolle à 4 pétales dans le pavot simple, de 4 à 20 stigmates sessiles, disposés en rayons sur le sommet de l'ovaire; capsule globuleuse, uniloculaire, à fausses cloisons, polysperme. Le suc du pavot ressemble à du lait; mais il change de couleur en se coagulant et passe à l'état d'opium.

Les pavots cultivés sont presque tous annuels, et la couleur de leurs fleurs est excessivement variée. Les deux espèces les plus communes sont : le *Pavot coquelicot* ou *Coquelicot* (*Papaver rhœas*), à fleurs d'un rouge éclatant, qui croît spontanément parmi les blés et qui donne par la culture de belles fleurs doubles (*Voy.* COQUELICOT), et le *P. somnifère* (*P. somniferum*) ou *P. des jardins*, grande et belle espèce que l'on cultive dans les parterres comme fleur d'ornement et dans les champs pour en extraire l'huile connue sous le nom d'*huile d'œillette*. La tige du Pavot somnifère est très-élevée; ses feuilles sont larges, embrassantes, d'un vert glauque; ses fleurs très-grandes, inclinées avant leur épanouissement, de couleur purpurine, marquées d'une tache noirâtre à leur base. Les capsules sont grosses, très-lisses, glabres, globuleuses; les semences si nombreuses, qu'on a calculé qu'un seul pied pouvait en produire jusqu'à trente-six mille : cette graine est entièrement dépourvue des principes narcotiques existant dans tout le reste de la plante, et c'est elle qui fournit par expression l'huile d'œillette. Ce pavot a été cultivé de toute antiquité : les Romains, les Perses et les anciens Égyptiens en pétrissaient les semences torréfiées, en les mêlant avec du miel, et en faisaient plusieurs espèces de gâteaux et autres friandises : cet usage s'est conservé de nos jours dans quelques contrées de l'Allemagne et de l'Italie. C'est aussi du pavot somnifère que l'on retire l'*opium* : pour cela, on incise les capsules qui succèdent à la fleur, en saisissant le moment où elles sont encore vertes et juteuses. C'est surtout en Orient, notamment en Perse et dans l'Inde, que l'on prépare l'opium (*Voy.* ce mot). On peut aussi en retirer des pavots de nos jardins; mais il en faut beaucoup plus pour produire les mêmes effets qu'en employant l'opium oriental : les efforts de M. Aubergier de Clermont-Ferrand pour la culture du pavot indigène donnent cependant lieu d'espérer que la France cessera bientôt d'être, sous ce rapport, tributaire de l'étranger. Les capsules sèches du pavot s'emploient en décoction pour préparer des fomentations et des lavements calmants. On sème les pavots d'ornements et les pavots oléagineux en automne ou au printemps, et on récolte la graine en juillet et août.

Chez les anciens, le pavot était l'un des attributs de Morphée : c'était avec cette plante que le dieu touchait ceux qu'il voulait endormir. Il était aussi consacré à Cérès, soit parce qu'il croît au milieu des blés, soit parce que Jupiter en fit manger à la déesse pour lui procurer du sommeil et apporter quelque trêve à sa douleur lorsqu'elle pleurait l'enlèvement de sa fille Proserpine.

Dans le langage des fleurs, le Pavot est en général le symbole de la langueur et du sommeil; le pavot blanc exprime le soupçon; le pavot mêlé, la surprise; le pavot rose, la vivacité; le pavot rouge, l'orgueil; le pavot simple, l'étourderie.

Pavot cornu, en latin *Glaucium. Voy.* GLAUCIENNE.

PAYE ou PAIE. *Voy.* SOLDE, SALAIRE.

PAYEMENT. La loi règle par qui et comment le payement doit être fait pour être valable; elle en détermine les effets à l'égard du débiteur et du créancier (Code Napoléon, art. 1234-1270); elle indique enfin les moyens à employer dans le cas où le créancier refuserait de recevoir son payement (*Voy.* OFFRES RÉELLES). — La monnaie de cuivre ou de billon ne peut être employée dans les *payements*, si ce n'est de gré à gré, que pour l'appoint de la pièce de 5 fr. (Décret du 18 août 1810).

PAYENS, *Pagani. Voy.* PAGANISME.

PAYEURS, fonctionnaires établis dans chaque département pour y acquitter, en vertu des autorisations légales, les dépenses de la guerre, de la marine et des autres services de l'État. Ils sont au nombre de 89 et relèvent du ministre des Finances. Ils furent institués par un décret du 12 *oct.* 1791. L'ordonnance du 31 mai 1838 sur la comptabilité publique règle tout ce qui concerne la comptabilité, le contrôle et la responsabilité des payeurs.

PAYS (du latin *pagus*, village). Autrefois, en France, on appelait *Pays de droit écrit*, les provinces où le droit romain était en vigueur comme loi; c'étaient les provinces qui relevaient du parlement de Paris : la Guyenne, la Provence et le Dauphiné; *Pays coutumiers*, ceux qui étaient régis par des usages particuliers, comme la Normandie, la Bretagne (*Voy.* COUTUME); *Pays d'États*, les provinces qui avaient des assemblées d'États pour voter et répartir leurs contributions : c'étaient le Languedoc, la Bretagne, la Bourgogne, la Franche-Comté, la Provence, l'Alsace, le Roussillon, la Lorraine, la Flandre et le Hainaut; on opposait les *Pays d'États* aux *Généralités* (*Voy.* ce mot); *Pays de franc-salé*, les provinces exemptes de gabelle; *Pays d'obédience*, les provinces non comprises dans le concordat et où le pape nommait à certains bénéfices : Bretagne, Provence et Lorraine.

PAYSAGE (de *pays*), genre de peinture qui a pour objet de représenter quelque aspect de la campagne. Le *paysage* embrasse la représentation des terrains, des montagnes, des rochers, des lacs, des rivières, de tout ce que peut présenter l'aspect d'un pays. Il comprend la composition et la représentation des figures, des animaux et des épisodes historiques ou de fantaisie que peuvent animer une scène champêtre, et appeler l'intérêt sur un site agreste. On distingue le *Paysage champêtre* ou *pastoral*, qui représente la nature dans toute sa simplicité; le *P. historique*, dans lequel sont représentés des personnages héroïques, mythologiques, un trait de l'histoire ou de la fable; le *P. mixte*, paysage copié de quelque site ou paysage naturel, mais que l'artiste a modifié pour l'effet pittoresque de son tableau; le *P. idéal*, paysage où tout est de la composition du peintre. Les plus célèbres paysagistes sont Salvator Rosa, qui choisit de préférence ses sujets dans la nature sauvage; le Poussin, qui se plaît au contraire dans les sujets riants, et Claude Lorrain, dont les compositions, remplies de variété, sont considérées comme les plus riches et les plus brillantes. L'école hollandaise a aussi produit d'excellents paysagistes : Ruysdael, Hobbema, Wynants, Karle Dujardin, Berghem, Paul Potter, Van Eyck, Van Velde, etc.

PÉAGE (de l'italien *pedaggio*, passage à pied, ou de *payage*, pour payement), droit établi pour un passage sur un chemin, une chaussée, un pont, un canal, etc. Les péages étaient très-multipliés autre-

fois; ils étaient perçus au profit des seigneurs, et faisaient partie des droits seigneuriaux; ce droit a été aboli comme tel par la loi du 15 mars 1790. Toutefois, la loi du 14 floréal an X a laissé la faculté d'en établir de nouveaux : Napoléon en rétablit une partie. Aujourd'hui les péages ne sont plus guère qu'un impôt temporaire, dont la durée est limitée au temps nécessaire pour le recouvrement des sommes employées aux constructions ou aux réparations des passages fréquentés. Tout péage sur les ponts de Paris a été supprimé en 1848. En Angleterre et en Allemagne, il y a encore beaucoup de péages sur les grandes routes. — Le Danemark perçoit un péage sur les vaisseaux qui traversent le Sund, et le Hanovre sur ceux qui entrent dans l'Elbe.

PÉAN, hymne en l'honneur d'Apollon, vainqueur du serpent Python. *Voy.* le *Dict. univ. d'H. et de G.*

PEAU (du latin *pellis*, en latin *cutis*, en grec *derma*), tissu membraneux, dense, épais, résistant, flexible et extensible, qui recouvre le corps de la plupart des Mammifères, des Oiseaux, de quelques Reptiles et Poissons, et d'un assez grand nombre d'animaux sans vertèbres. — Chez l'homme, elle est composée de *quatre* couches qui se succèdent ainsi du dehors au dedans : 1° l'*épiderme*, ou *cuticule*, formé de cellules plates et cornées; 2° le *réseau de Malpighi*, ou *corps muqueux réticulaire*, assemblage de cellules arrondies; 3° le *corps papillaire*, membrane intermédiaire dont la substance ne s'est point encore réduite en cellules; 4° le *derme*, ou *chorion*, formé de tissu cellulaire : cette dernière couche n'a pas la même épaisseur dans toutes les parties du corps; elle est fort épaisse à la plante des pieds et à la paume des mains, très-fine aux paupières, et généralement plus forte au dos qu'au côté antérieur du corps; son épaisseur, plus considérable chez l'homme que chez la femme, varie entre un demi-millimètre et 3 millim. La surface externe de la peau offre de nombreuses éminences nommées *papilles*, des *poils*, qui varient suivant les régions qu'ils occupent, et une multitude de *pores*. Sa couleur varie : elle est blanche ou rosée chez les Européens, noire chez les nègres, jaunâtre ou olivâtre en Asie, rouge ou cuivreuse chez les Américains, etc. Elle est plus blanche et plus fine chez les femmes et les enfants que chez les hommes et les adultes; celle des vieillards est sèche et aride. La couleur et les caractères de la peau varient selon l'état de santé ou de maladie : ce qui fournit au médecin d'utiles indications.

Il entre dans la composition de la peau différents organes, soit de sécrétion et d'excrétion (appareils producteurs de la *matière cornée* et de la matière colorante ou *pigmentum*, vaisseaux sudorifères), soit d'absorption (vaisseaux absorbants). On considère comme parties accessoires de la peau : les *follicules*, qui sécrètent l'humeur sébacée; les *poils* et les *ongles*; et, chez les animaux, les *cornes*, les *sabots*, les *plumes*, les *piquants*, les *écailles*, les *tests*, les *coquilles*.

Les fonctions de la peau sont de protéger le corps, et de le mettre en rapport avec les objets extérieurs : elle est le siége et l'organe du *toucher*; c'est surtout dans la partie appelée *corps papillaire* que paraît se produire cette sensation. Par ses pores elle exhale une partie des liquides du corps, ou introduit dans l'économie diverses substances étrangères.

Maladies de la peau. La peau est sujette à un grand nombre de maladies (*maladies cutanées*, *dermatoses*), qui se présentent sous les formes les plus diverses et quelquefois les plus repoussantes : *exanthème*, *érésipèle*, *eczéma*, *psoriasis*, *pityriasis*, *rougeole*, *scarlatine*, *gourmes*, *gale*, *variole*, *syphilis*, *dartres*, *pellagre*, *lèpre*, *éléphantiasis*, etc. (*Voy.* chacun de ces noms). Ces maladies, longtemps attribuées à un principe dartreux, se développent sous l'influence des causes les plus diverses, notamment du contact ou de l'ingestion de substances âcres et malfaisantes, de la suppression brusque de certaines évacuations habituelles, d'un état de débilité profonde de toute l'économie, ou par l'effet de l'hérédité, de la contagion, etc. Le traitement en est varié comme les causes. L'étude et le traitement de ces maladies constituent aujourd'hui une des branches les plus importantes de la science.

Les maladies de la peau ont été observées dès la plus haute antiquité : Hippocrate, Celse, Galien, en décrivent plusieurs; Celse les classe et les caractérise dans un chapitre à part; mais pendant bien longtemps la science médicale fut presque impuissante à les traiter. Quelques-unes de ces affections, objet d'horreur et d'épouvante, n'étaient combattues que par des prescriptions religieuses ou légales (*Voy.* LÈPRE). C'est seulement au XVIe siècle que les médecins commencèrent à distinguer entre elles avec quelque rigueur les diverses affections cutanées et à y appliquer un traitement rationnel. Il a fallu néanmoins tous les progrès de la civilisation moderne pour dissiper les préjugés dont quelques-unes de ces maladies étaient l'objet; il a aussi fallu les découvertes de la science pour en diminuer la gravité ou en assurer la guérison. Les savants qui ont le plus contribué à ces résultats sont : au XVIe siècle, Mercurialis; au XVIIIe siècle, Plenck, en Autriche; Turner, Willan, en Angleterre; Lorry, en France; au XIXe siècle, Alibert, qui donna un *Traité des maladies de la peau* (1810) et une *Monographie des dermatoses* (1832), et qui, par le charme de sa parole et de son style, popularisa presque une étude si peu attrayante pour le vulgaire; Biett, qui régénéra cette partie de la science par une classification plus rigoureuse, par des observations plus exactes et une pratique plus énergique; et, de nos jours, M. Rayer, qui donna un *Traité* estimé *des Maladies de la peau* (1835); et M. Cazenave, disciple de Biett, à qui l'on doit un *Abrégé pratique des Maladies de la peau* (1828-33, avec M. Schedel), des *Leçons cliniques sur les M. de la peau* (1843-45), et les *Annales des M. de la peau*. M. Chausit, dans son *Traité élémentaire des Maladies de la peau* (1853), et M. Devergie, dans son *Traité pratiq.* (1854), ont résumé tous ces travaux.

PEAUX. Ces dépouilles des animaux ont divers emplois dans l'industrie. Les unes, à cause de la beauté de leurs poils, sont destinées à la *fourrure* (*Voy.* ce mot et PELLETERIE); les autres, débarrassées de leurs poils, sont employées aux usages les plus variés : les peaux de bœuf, de veau, de vache, de buffle, de bison, etc., après avoir subi la préparation du tannage et celle du corroyage, constituent les diverses espèces de *cuirs* (*Voy.* ce mot); les peaux d'agneau, de chevreau, de daim, de chamois, sont passées en mégie ou chamoisées, et employées à la fabrication des gants, des culottes de peau, etc.; les peaux de brebis, de mouton, de bélier, de veau, d'âne et de mulet, servent à la fabrication du maroquin, du parchemin et du chagrin; ou bien elles sont préparées pour la reliure, pour la gaînerie, etc.

PEAUCIER ou PEAUSSIER (de *peau*), artisan qui prépare les peaux. *Voy.* PEAU, CORROYEUR, MÉGISSIER.

Muscle peaussier, ou *thoraco-facial*, muscle très-large, situé immédiatement sous la peau, à la partie antérieure et latérale du cou, s'étend depuis le milieu de la poitrine, où il prend naissance dans le tissu cellulaire qui recouvre les muscles grand pectoral et deltoïde, jusqu'à la partie inférieure de la symphyse du menton, et à la ligne oblique externe de l'os maxillaire; il se prolonge aussi sur la face.

PEC, nom du Hareng en caque fraîchement salé.

PÉCARI, *Dicotyles*, genre de Mammifères pachydermes, très-voisins des *Cochons*, comprend 2 petites espèces qui n'ont souvent que 3 doigts aux pieds de derrière et 4 à ceux de devant; peu ou point de queue; des canines qui ne sortent point de la bouche, ce qui distingue ces animaux des *Cochons* propre-

ment dits, et enfin sur les lombes une ouverture glanduleuse qui laisse suinter une humeur fétide, et que l'on a comparée à un second nombril : d'où le nom de *Dicotyle* (du grec *dis*. deux, et *kotylè*, nombril). Ces animaux habitent en grandes troupes les forêts de l'Amérique méridionale. Leur chair est excellente. Le *Pécari à collier* (*D. torquatus*), dit aussi *Couré*, *Patira*, est de la grosseur d'un chien ordinaire, et a tout l'aspect d'un jeune sanglier : son pelage est tiqueté noir et blanc, et il a un collier blanchâtre autour du cou ; le *P. tajassu* (*D. labiatus*) est plus grand que le précédent et généralement noir, avec la mâchoire inférieure blanche.

PECCANTES (HUMEURS), nom donné par les Humoristes aux humeurs vicieuses, surtout quand elles *pèchent* sous le point de vue de la qualité. *Voy.* HUMEUR.

PÊCHE (du latin *piscatura*). Sous le rapport des procédés et des instruments qu'elle emploie, la pêche se divise en *P. à la ligne* ou *à l'hameçon* et en *P. au filet* (*Voy.* LIGNE et FILET) : pour quelques espèces on emploie le *harpon*, la *flèche* ou même des projectiles. Sous le rapport des lieux où elle s'exécute, on distingue la *P. maritime* et la *P. fluviale*. La première se subdivise en *Grande* et *Petite pêche* : la *grande*, comprenant la pêche de la baleine, celle de la morue, et autres de ce genre, dont l'exploitation exige un certain nombre de bâtiments, et de grandes expéditions maritimes; la *petite*, comprenant la *P. côtière*, qui exploite les parages avoisinant les côtes, soit librement, dans les mers communes, soit au profit des régnicoles, dans la zone des eaux territoriales; et la *P. à pied*, qui s'exerce le long du littoral, de plain-pied sur le rivage, où elle dispose ses engins destinés à prendre le poisson ou à retenir celui que la marée y amène. — Pour les détails sur chaque espèce de pêche, *Voy.* les noms des divers poissons : BALEINE, MORUE, HARENG, etc.

Pêche maritime. Elle est de la plus haute importance, et pour la valeur de ses produits, et pour les revenus qu'elle assure à l'État, qui, en retour, accorde aux grandes pêches des primes d'encouragement considérables; en outre, elle forme pour les flottes de l'Etat d'excellents marins. De nombreuses mesures législatives en règlent l'exercice, notamment l'ordonnance de 1681, les lois du 22 avril 1832, du 25 juin 1841, du 23 juin 1846, du 7 août 1850, du 22 août 1851 et du 9 janvier 1852. *Voy.* PRIME.

Pêche fluviale. Le droit de pêche est exercé au profit de l'État dans les fleuves et rivières navigables et flottables (sauf la pêche à la ligne, qui est libre); dans tous les autres cours d'eau, ainsi que dans les étangs, il est réservé aux propriétaires riverains. La loi du 15 avril 1829, qui est le *Code de la pêche*, détermine minutieusement la forme et la dimension des instruments à employer, les lieux et les temps où la pêche est prohibée dans l'intérêt de la conservation et de la reproduction du poisson, la pénalité attachée aux contraventions, etc.

Les anciens avaient poussé l'art de la pêche à un très-haut point de perfection. Les notions les plus intéressantes sur cet art dans l'antiquité nous ont été transmises par Élien et surtout par Oppien dans son poëme des *Halieutiques* (c.-à-d. *sur la pêche*).

Les plus anciens titres qui fassent mention de la pêche du hareng datent de l'an 709; ceux qui se rapportent à la pêche de la morue, sont de la fin du IXe siècle. — Duhamel a donné un *Traité des pêches* (1769). On doit à Pesson-Maisonneuve un *Traité gén. de toutes les Pêches*, à M. Lambert, le *Pêcheur praticien*, et à M. Guillemard, *la Pêche à la ligne et au filet* (1857). On estime en Angleterre le *Parfait pêcheur à la ligne* de Walton. N. de La Morinière a donné l'*Hist. gén. des Pêches*; Baudrillard, A. Karr, des *Dict. de P.*

PÊCHE, *Malum persicum*, fruit du *Pêcher*. *V.* PÊCHER.

PÉCHÉ (du latin *peccatum*), transgression de la loi divine. Les Théologiens distinguent le *Péché originel* et le *P. actuel*. Le *P. originel* est celui qui vient de la désobéissance d'Adam, et que nous apportons en naissant. Le *P. actuel* est celui que l'on commet par un acte de sa propre volonté : on peut le commettre par pensée, par parole, par action, par omission. Le *P. actuel* peut être *mortel* ou *véniel*. Le *P. mortel* donne la mort à notre âme en lui ôtant la vie de la grâce et nous rend dignes des peines de l'enfer : ce qui a lieu quand on désobéit à Dieu en matière grave et avec plein consentement. Le *P. véniel* affaiblit en nous la vie de la grâce et nous rend dignes de peines temporelles en cette vie ou en l'autre : ce qui a lieu quand on désobéit à Dieu en chose légère, ou même en chose grave, mais sans un plein consentement. — On compte 7 *P. capitaux* : l'*orgueil*, la *colère*, l'*envie*, la *luxure*, la *gourmandise*, l'*avarice* et la *paresse*. *Voy.* PÉNITENCE.

PÊCHER, *Amygdalus persica*, espèce du genre Amandier, famille des Rosacées, tribu des Amygdalées, renferme des arbres de moyenne taille, qu'on cultive, selon les localités, en plein vent ou en espalier. Leurs feuilles sont étroites, allongées, pointues, alternes et finement dentées sur les bords, d'un beau vert en été, et souvent d'un rouge vif à la fin de l'automne. Les fleurs, sessiles et solitaires, ont 5 pétales du plus beau rose. Tout le monde connaît leurs excellents fruits, les *pêches* : c'est un drupe sphérique, marqué, sur l'un des côtés, d'un sillon profond qui commence à l'attache du pédoncule, et se continue jusqu'au point où se trouvait placé le style. A l'intérieur est un noyau assez gros, oblong, à surface rugueuse et profondément incisée en tous sens; l'amande sert à faire des liqueurs et de l'orgeat. La Pêche est un des meilleurs fruits. Sa couleur, sa grosseur et sa qualité varient beaucoup. On distingue toutes les variétés en deux grandes sections, celles qui ont la peau recouverte de duvet (*Persica pubescens*), et celles *qui ont la peau* lisse (*P. lævis*). Parmi les premières, on remarque les *Pêches* proprement dites, qui ont la chair fondante et se détachant facilement du noyau (*Avant-pêches*, *Madeleines*, *Vineuses*, *Chevreuses*, *P. à fleurs doubles*, etc.), et celles dont la chair adhère au noyau : ces dernières sont appelées *Pavies*, *Alberges*, *Pressels* ou *Persèques*. Parmi les secondes, on distingue la *P. violette*, dont la chair est adhérente au noyau, et le *Brugnon* (*Voy.* ce mot), qui s'en détache facilement. Les pêches sont en France l'objet d'une culture importante : on estime surtout aux environs de Paris les pêches de Montreuil.

Les fleurs, les feuilles du pêcher, ainsi que les amandes des noyaux, ont une saveur extrêmement amère : cette amertume, qui a quelque chose d'aromatique, est due à l'acide prussique qu'elles renferment. On prépare avec les fleurs un sirop qui est légèrement purgatif; l'*eau de noyau* de pêches est stomachique, carminative et fort agréable; la gomme des pêchers est astringente et bonne contre la dyssenterie. On prépare avec les noyaux un très-beau noir dont on se sert en peinture sous le nom de *noir de pêche*. Enfin le bois du pêcher, surtout celui des pêchers en plein vent, est dur, de bonne qualité, et employé pour les ouvrages d'ébénisterie et de marqueterie.

Le pêcher est originaire de la Perse. Cet arbre aime les sols légers, profonds, de bonne qualité : il ne réussit pas dans les terrains compactes, argileux ou humides. On le place plus ordinairement en espalier, à une bonne exposition, abritée du nord; quelquefois aussi on le tient en plein vent. On greffe le pêcher en écusson sur prunier dans les terres qui ont peu de profondeur, et sur amandier dans les terres profondes. Ces greffes se font au commencement de septembre et en juillet.

PÊCHERIES, lieux où l'on a coutume de pêcher, comme le banc de Terre-Neuve pour la morue. *Voy.* MORUE, BALEINE, HARENG, etc.

PÊCHEUR. *Voy.* PÊCHE.

Anneau du pêcheur. Voy. ANNEAU.

Pêcheur du Roi, oiseau. *Voy.* MARTIN-PÊCHEUR.

PECHSTEIN (de l'allemand *pech*, poix, et *stein*, pierre), espèce de Quartz luisant et gras.

PÉCHURIN (de *pêche?*), fruit aromatique qui provient de l'Amérique méridionale, et qui paraît appartenir à une espèce du genre Laurier. On le fait entrer quelquefois dans la fabrication du chocolat.

PECORA (pluriel de *pecus*, bétail), nom donné par Linné au 5e ordre de la classe des Mammifères, lequel correspond aux Ruminants.

PECTEN, Mollusque. *Voy.* PEIGNE.

PECTINE (du grec *pectis*, coagulum), ou *Gelée végétale*, principe immédiat qui a quelque analogie avec la gomme, et qui existe dans tous les fruits. On l'isole, sous la forme d'une masse transparente et gélatineuse, en faisant bouillir pendant quelque temps du jus de pommes, pour coaguler la matière azotée qui s'y trouve, filtrant et ajoutant de l'esprit-de-vin qui précipite la pectine. Cette matière diminue beaucoup de volume par la dessiccation, et se réduit en fragments translucides, durs et cassants comme la gomme arabique. Dans cet état, la pectine est très-peu soluble dans l'eau froide; elle s'y gonfle, et lui communique une consistance mucilagineuse très-épaisse. Elle n'a aucune saveur. Les alcalis la convertissent en *acide pectique*, autre matière gélatineuse qu'on rencontre dans les navets, les carottes, les betteraves, dans les tiges et les feuilles des plantes herbacées, et dans les couches corticales de tous les arbres : cet acide forme des sels appelés *Pectates*. — La pectine constitue essentiellement les gelées de fruits qui paraissent sur nos tables. M. Braconnot a obtenu pour la première fois, en 1831, la pectine à l'état de pureté; elle a été depuis particulièrement étudiée par M. Frémy.

PECTINÉ (du latin *pecten*, peigne), qui a la forme d'un peigne. — *Muscle pectiné*, ou *Muscle-sus-pubio-fémoral*, muscle de la partie interne de la cuisse, est fixé supérieurement à l'espace qui sépare l'éminence ilio-pectinée de l'épine du pubis, et se termine intérieurement à la ligne oblique étendue entre le petit trochanter et la ligne âpre du fémur.

PECTINIBRANCHES. Cuvier donne ce nom au 6e des ordres établis par lui dans la classe des Mollusques gastéropodes, et qui est caractérisé par la forme pectinée ou plumeuse des branchies. Cet ordre comprend les nombreux genres *Toupie*, *Paludine*, *Monodonte*, *Phasianelle*, *Buccin*, *Rocher*, etc.

PECTIQUE (ACIDE). *Voy.* PECTINE.

PECTIS, genre de la famille des Composées tubuliflores, tribu des Vernoniacées, a été établi pour des plantes herbacées de l'Amérique tropicale, annuelles ou rarement vivaces; à feuilles glabres, cartilagineuses; à capitules pluriflores, terminant des rameaux nus ou unibractés au milieu, presque sessiles et plus ou moins cachés entre les feuilles.

PECTORAL (de *pectus*, poitrine), ce qui concerne la poitrine. On nomme : *Muscles pectoraux* des muscles qui s'attachent en grande partie sur la région antérieure de la poitrine : on distingue le *Grand pectoral*, qui, de la moitié interne du bord antérieur de la clavicule, de la face antérieure du sternum et des cartilages des six premières vraies côtes, vient se fixer au bord antérieur de la gouttière bicipitale de l'humérus, et le *Petit pectoral*, qui s'étend obliquement entre l'apophyse coracoïde et le bord supérieur des 2e, 3e et 4e côtes; — *Cavité pectorale*, la cavité qui renferme les poumons et le cœur.

Remèdes pectoraux. Ce sont les remèdes propres à combattre les maladies des poumons et de la poitrine : les *Espèces pectorales* sont les feuilles sèches de capillaire du Canada, de véronique, d'hysope et de lierre terrestre, mélangées par parties égales et en poids; les *Quatre fleurs pectorales* sont les fleurs de mauve, de violette, de bouillon-blanc et de coquelicot; les *Quatre fruits pectoraux* sont les dattes, les jujubes, les figues et les raisins.

En Histoire naturelle, on appelle *Mamelles pectorales* celles qui ont leur siége à la poitrine, comme dans l'homme, les singes, les makis, les éléphants, les lamantins, etc.; *Nageoires pectorales*, les nageoires qui, dans les poissons, représentent les membres thoraciques des autres vertébrés.

Poissons pectoraux. Voy. THORACIQUES.

Le *Pectoral*, ou *Rational*, était une pièce de broderie que le grand prêtre des Juifs portait sur la poitrine. — La *Croix pectorale* est la croix que les évêques portent sur la poitrine pour marque de leur dignité.

PECTORILOQUIE (de *pectus*, *pectoris*, poitrine, et de *loqui*, parler), parole ou voix venant de la poitrine. Depuis Laënnec, on désigne sous ce nom le phénomène que présentent certains phthisiques, lorsque, leur poitrine étant explorée à l'aide du *stéthoscope*, la voix semble sortir à travers les parois du thorax : ce phénomène indique l'existence de cavités anfractueuses, dites *ulcères du poumon*, qui sont produites dans cet organe par la suppuration ou le ramollissement des tubercules. *Voy.* ÉGOPHONIE.

PÉCULAT (du latin *peculatus*, quasi *pecuniæ ablatio*), vol de deniers publics commis par celui qui en a le maniement et l'administration. — A Rome, le péculat fut puni d'abord d'une peine pécuniaire égale au quadruple de la somme soustraite, et plus tard de la déportation. Autrefois, en France, ce crime était puni de l'amende, de la confiscation, du bannissement, des galères et quelquefois de mort. Aujourd'hui il est puni des peines portées aux art. 169-174 du Code pénal. *Voy.* CONCUSSION.

PÉCULE, nom que l'on donnait, à Rome, aux profits que pouvaient faire les esclaves lorsqu'ils n'étaient point occupés au service de leurs maîtres. Ils pouvaient employer cet argent pour leur propre utilité.

On appelle aussi de ce nom ce qu'un fils de famille se procure par son travail ou son industrie, ainsi que ce qui lui est donné à titre de libéralité.

PÉDAGOGIE (du grec *paidagôgia*, formé lui-même de *pais*, *paidos*, enfant, et *agôgè*, conduite; éducation des enfants), nom par lequel on désigne, surtout en Allemagne, l'art d'élever la jeunesse; art qui comprend à la fois l'éducation physique, l'éducation intellectuelle et l'éducation morale. Cet art, dont on trouve le germe dans les écrits de quelques anciens, de Quintilien, de Plutarque, a surtout été cultivé par les modernes, et n'a reçu que fort récemment une forme et un nom scientifiques. Æneas Sylvius, Érasme, Sadolet, aux XVe et XVIe siècles; Fénelon, Locke, au XVIIe; Rollin, J.-J. Rousseau, Basedow, Pestalozzi, au XVIIIe; et de nos jours, Niemeyer en Allemagne, le P. Girard en Suisse, Mgr Dupanloup, M. Barrau, M. L.-F. Gauthey, etc., en France, ont traité ce sujet aux points de vue les plus divers (*Voy.* ÉDUCATION). Outre leurs ouvrages, on lira avec profit la *Pédagogie* de Schwartz (Leips., 1829), l'*Essai d'un système complet d'éducation*, avec l'*Histoire de la Pédagogie*, de Fritz (Strasbourg et Paris, 1840-43).

Plusieurs établissements pédagogiques ont été fondés en France et en Allemagne : les plus importants sont, en France, l'*École normale supérieure*, à Paris, destinée à former des maîtres pour l'enseignement secondaire; les *Écoles normales primaires*, créées dans chaque département par la loi de 1833 pour former des instituteurs primaires. Parmi les ouvrages rédigés pour ces derniers établissements, on remarque le *Cours normal des instituteurs primaires*, de M. de Gérando; le *Cours normal des institutrices primaires*, de Mlle Sauvan; le *Manuel des écoles primaires* et *le Visiteur des écoles*, de M. Matter; le *Cours pratique de pédagogie*, destiné aux élèves-maîtres des écoles normales primaires et aux instituteurs en exercice, par M. Daligaul, etc. — Un cours de *Pédagogie* avait été institué en 1848 à l'É-

'cole normale supérieure; mais cet enseignement, qui eût pu produire de bons résultats, n'a pas été conservé.

En Grèce et à Rome, on appelait originairement *Pédagogue*, conformément à l'étymologie du mot, l'esclave chargé de *conduire les enfants* aux écoles publiques et de les ramener. Dans l'ancienne Université, les *pédagogues* étaient ce que l'on appelle aujourd'hui *principaux de collèges*, c.-à-d. les directeurs d'établissements d'instruction. Peu à peu on n'employa plus ce mot que dans un sens défavorable, pour désigner un pédant plein de morgue.

PÉDALE (du latin *pedalis*, de *pes, pedis*, pied). On appelle ainsi une touche de bois ou de fer que l'on fait mouvoir avec les pieds, soit pour modifier l'intensité du son, comme dans le piano, soit pour hausser ou baisser le ton, comme dans la harpe, ou enfin pour faire parler les grands tuyaux de l'orgue qui rendent les sons les plus graves de cet instrument. Les pédales peuvent former un clavier de 1 ou de 2 octaves.

On appelle aussi *Pédale* une note soutenue à la basse ou à toute autre partie sur laquelle on fait succéder plusieurs accords. On distingue la *Pédale inférieure*, à la basse; la *P. supérieure*, à la plus haute partie; et les *P. des parties intermédiaires*. Les pédales sont d'un effet noble et majestueux. Leur nom vient de ce que dans l'origine ces notes n'étaient employées que dans la musique d'église par les organistes, qui se servaient pour cela des pédales.

PÉDALÉ ou PÉDALINERVÉ, se dit, en Botanique, d'une feuille composée dont les folioles naissent sur le bord interne de deux maîtresses nervures qui s'écartent l'une de l'autre en sortant du pétiole commun: par exemple, les feuilles de l'Hellébore pied-de-griffon.

PÉDALINÉES (du genre type *Pedalium*), famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, renferme des herbes et quelquefois des sous-arbrisseaux à feuilles simples, sinuées; à fleurs axillaires ou solitaires : calice libre à 5 divisions; corolle gamopétale, à limbe bilabié, quinquélobé; 4 étamines didynames, la 5[e] rudimentaire; ovaire à 2 ou 8 loges; style simple, stigmate biloculaire; fruit drupacé à 2, 4 ou 8 loges oligospermes. Les Pédalinées tiennent le milieu entre les Bignoniacées et les Gesnériacées : on les trouve dans les régions tropicales du globe, au cap de Bonne-Espérance et dans l'Australie. — Principaux genres : *Pedalium, Martynia, Craniolaria, Josephinia, Ischnia*. Le *Pedalium murex* est une herbe de l'Inde, douée d'une forte odeur de musc; la racine de la *Craniolaria annua* se mange crue ou confite au sucre; la *Josephinia* se fait remarquer par ses fleurs magnifiques.

PÉDICELLE, *Pedicellus*. On désigne sous ce nom : 1° chacune des ramifications du pédoncule et le pédoncule propre à chaque fleur dans un groupe de fleurs, comme dans les ombelles, les panicules; 2° le filet qui supporte l'urne des Mousses et quelques Champignons, comme dans les Mucédinées.

PÉDICELLÉS, premier ordre des Échinodermes établi par Cuvier, comprend les genres *Astérie, Oursin* et *Holothurie*, qui ont une espèce de *pied*.

PÉDICELLULE, nom donné par Cassini au filet fibreux, court, grêle, épaissi à la base, qui, dans certaines Composées, sert de pédicelle à l'ovaire.

PÉDICULAIRE, *Pedicularis* (du latin *pediculus*, pou), genre de la famille des Scrofulariées, tribu des Rhinanthées, renferme des plantes herbacées presque toujours vivaces par leurs racines, à feuilles le plus souvent ailées ou pinnatifides, et à fleurs terminales, purpurines, blanches ou jaunâtres, ordinairement disposées en épi. On en connaît près de 50 espèces qui, à l'exception de 2, particulières aux pays de plaines, appartiennent toutes aux montagnes alpines ou aux climats froids. La *Pédiculaire des marais* (*P. palustris*), vulgairement *Herbe aux poux*, croît en France dans les lieux aquatiques : elle a été ainsi nommée parce qu'on supposait que cette plante donnait aux bestiaux les poux qui les dévorent pendant l'été; elle a été vantée autrefois comme vulnéraire. Parmi les autres espèces, on remarque la *Pédiculaire des bois*, la *P. incarnate*, la *P. verticellée*, la *P. tubéreuse*.

Maladie pédiculaire, maladie dans laquelle il s'engendre des poux sous la peau. *Voy.* PHTHIRIASE.

PÉDICULE. On nomme ainsi : en Botanique, tout support d'un organe quelconque, quand il est plus ou moins allongé et grêle, et notamment la tige des champignons et celle des lichens : on dit plus communément *pédoncule*, quand il s'agit de fleurs, et *pétiole*, quand il s'agit de feuilles; — en Pathologie, la partie rétrécie et comme étranglée qui supporte certaines tumeurs. — De *pédicule* on a fait *pédiculé*, pour dire : qui a un pédicule.

PÉDICURE (du latin *pedis cura*, soin des pieds), celui qui s'occupe exclusivement du traitement des cors aux pieds, oignons, durillons et autres affections du même genre. Un pédicure se trouve attaché à tous les établissements de bains. Le plus souvent cette profession est exercée par les garçons de bain.

PÉDILUVE (du latin *pediluvium*), bain de pieds. Les pédiluves peuvent être chauds, tièdes ou froids, et leurs effets varient suivant la température de l'eau. Les *pédiluves chauds* sont fréquemment prescrits comme révulsifs, particulièrement dans les cas de maux de tête, d'éblouissements, de tintements d'oreilles, d'ophthalmie, d'angine, etc.; en un mot, toutes les fois qu'on veut opérer une prompte dérivation. Il faut que l'eau soit aussi chaude qu'on peut l'endurer, et l'immersion ne doit pas durer au delà de 8 à 10 minutes. Le plus souvent on ajoute à l'eau chaude 50 ou 60 grammes de sel commun ou de la farine de moutarde. Les *pédiluves tièdes* déterminent la dilatation des vaisseaux et l'afflux du sang dans leur intérieur : aussi en fait-on usage immédiatement avant la saignée du pied, et y replonge-t-on ensuite le membre pour entretenir l'écoulement du sang. Les *pédiluves froids* conviennent pour empêcher le développement d'une inflammation, particulièrement à la suite d'une entorse, d'une brûlure, etc., ou au début d'un panaris. Il faut que les parties restent plongées dans l'eau pendant plusieurs heures, et que le liquide soit renouvelé assez souvent pour que sa température n'ait pas le temps de s'élever. Sans ces précautions, il s'établit une réaction dans la partie malade, l'effet *répercussif* du bain devient nul, et l'inflammation *ne s'en développe* qu'avec plus d'énergie.

PÉDIMANES (du latin *pes, pedis*, pied, et *manus*, main), nom donné quelquefois aux animaux du genre Sarigue, parce qu'ils ont le pouce des pieds de derrière séparé, comme dans la main.

PÉDIPALPES (du latin *pes, pedis*, pied, et *palpus*, palpe), famille d'Arachnides pulmonaires établie par Latreille : palpes en forme de bras ou de serres; une dent mobile, sans ouverture propre au passage d'une liqueur vénéneuse; abdomen revêtu d'un derme coriace, annelé, sans filière au bout. Cette famille correspond aux *Scorpionides* et aux *Phrynéides* des autres Naturalistes.

PÉDIPES, mollusque. *Voy.* PIÉTIN.

PÉDOMÈTRE, instrument qui compte les pas. *Voy.* ODOMÈTRE.

PÉDONCULE, *Pedunculus*. On appelle ainsi le support de la fleur. C'est un véritable rameau, raccourci et presque avorté; il est nu ou chargé de feuilles réduites à l'état de bractées. Quand il est ramifié, ses dernières ramifications, terminées chacune par une fleur, s'appellent les *pédicelles*, et les fleurs sont dites *pédicellées* (Lilas). — Le pédoncule est *uniflore, biflore, triflore, multiflore*, suivant le nombre des fleurs qu'il supporte. Il naît le plus souvent à l'aisselle d'une feuille ou d'une bractée; il est *pétiolaire*, quand il semble naître du pétiole; *épiphylle*,

quand il fait pour ainsi dire corps avec la nervure médiane du limbe de la bractée; *alaire*, quand c'est une sommité de tige réduite à porter une fleur, et dépassée par deux rameaux latéraux et divergents, nés de deux feuilles opposées. Quand le pédoncule naît d'une rosette de feuilles radicales, on l'appelle *hampe*. Le pédoncule offre quelquefois des articulations par où il peut se détacher (ex. : l'Asperge).

En Anatomie, on donne le nom de *Pédoncule* à divers appendices du cerveau. Ainsi, on appelle : *Pédoncules du cerveau*, deux prolongements de la moelle allongée, situés au-devant du pont de Varole, qui unissent la moelle allongée et le cerveau; — *P. du cervelet*, trois paires de prolongements ou cordons médullaires, dont les *inférieurs* vont à la moelle allongée, les *moyens* gagnent le pont de Varole, et les *antérieurs* se rendent aux tubercules quadrijumeaux; — *P. de la glande pinéale*, les minces tractus médullaires qui unissent cette glande, de chaque côté, avec la face interne de la couche optique correspondante.

PÉDONCULÉS, ordre de Mollusques brachiopodes, dans la division de Latreille : ils sont caractérisés par un pédoncule tendineux qui supporte la coquille. Cet ordre comprenait 2 familles : les *Equivalves* et les *Inéquivalves*. *Voy.* BRACHIOPODES.

PEDUM, mot latin qui veut dire *Houlette*, désigne, en Archéologie, le bâton pastoral, recourbé par le bout. On voit le *pedum* dans les mains de Pâris, d'Atys, de Pan, des Faunes, des Satyres, etc. — Le *pedum* était aussi porté par les acteurs comiques.

PEGA, mesure de capacité pour les liquides, usitée dans le Languedoc. Le *péga* valait à Toulouse 8 *uchaux*; il vaut de nos mesures 3 litres 168 millilitres.

PEGANUM, nom scientifique de la *Rue sauvage*.

PÉGASE, dit aussi *le Cheval*, *la Grande croix*, constellation de l'hémisphère boréal, située entre le Cygne, le Verseau, les Poissons et Andromède. Elle se compose de 93 étoiles, parmi lesquelles 3 sont secondaires et fort brillantes : elles forment avec l'α d'Andromède une figure quadrangulaire, analogue à celle de la grande Ourse, mais plus grande. Selon la Fable, c'est le cheval Pégase, placé au ciel après sa mort.

PÉGASE, *Pegasus*, genre de la famille des Lophobranches, renferme des poissons remarquables par leur museau saillant, avec la bouche en dessous, et par la disposition de leurs nageoires pectorales, qui sont assez développées pour les soutenir un certain temps dans l'air. Le type du genre est le *Pégase dragon* (*P. volans*), de 8 à 9 centim. de long, qui habite la mer des Indes.

PEGMATITE (du grec *pegma*, concrétion), roche composée d'orthose lamellaire et de quartz; on y trouve fréquemment associés du mica, de la tourmaline, des grenats, des topazes, des cymophanes, etc. On donne le nom de *Pegmatite graphique* à celle dans laquelle le quartz est comme fiché dans le feldspath, où il forme des lignes brisées qui simulent les caractères hébraïques. On trouve cette roche en filons, en veines, en amas et en petites masses dans les granits, les gneiss et aussi dans les micaschistes et autres roches anciennes.

PEGOT, nom vulgaire de la *Fauvette des Alpes*.

PEGU, ou *Brai gras*. *Voy.* BRAI.

PEHLVI, langue et caractères d'écriture des anciens Persans, des Mèdes et des Parthes.

PEIGNE (du latin *pecten*), instrument de buis, de corne, d'écaille, d'ivoire, etc., taillé d'un ou des deux côtés en forme de dents, et qui sert à démêler les cheveux et à nettoyer la tête. C'est aussi un ornement de tête, de forme courbe et à longues dents, que les femmes portent pour retrousser et retenir leurs cheveux. Les peignes sont confectionnés par les tabletiers. Les tabletiers-peigniers formaient autrefois à Paris une communauté d'arts et métiers qui comptait plus de deux cents maîtres.

Dans l'Industrie, on nomme *Peigne* : 1° un instrument formé de pointes de fer très-acérées, fixées sur une planche de bois rectangulaire, et qui sert pour apprêter la laine, le chanvre et le lin : le *peignage* a pour but de séparer, dans la laine, les filaments longs et élastiques, ou *cœur*, des filaments courts et cotonneux qu'on nomme *blousse*; dans le chanvre et le lin, de séparer les *brins* avec lesquels on fait le fil, de l'*étoupe*; — 2° une espèce de châssis long et étroit divisé en un grand nombre d'ouvertures linéaires, par où les Tisserands font passer les fils qui composent la chaîne. — Les Epingliers appellent *Peigne* un instrument à plusieurs pointes qui sert à piquer les papiers dans lesquels on place les épingles quand elles sont achevées; — les Tourneurs, un outil denté, propre à former des vis sur le tour en l'air : celui qui sert à faire les vis intérieures s'appelle *Peigne mâle*, et celui qui les fait extérieurement *Peigne femelle*.

PEIGNE, *Pecten*, genre de Mollusques bivalves, adopté par tous les Zoologistes, comprend un nombre considérable d'espèces, répandues dans toutes les mers, qui appartiennent à l'ordre des Lamellibranches subostracés, et dont les coquilles offrent des sillons qui leur donnent quelque ressemblance avec un *peigne*. Linné les confondait dans son genre Huître (*Ostrea*). Les Peignes, appelés aussi *Pèlerines* ou *Manteaux*, ressemblent aux Huîtres par la disposition de leur charnière. Dans quelques espèces ces mollusques offrent un byssus qui les tient attachés; mais la plupart ne sont pas adhérents et peuvent même nager avec assez de vitesse, en fermant subitement leurs valves. Les habitudes des Peignes diffèrent peu de celles des Moules; jamais ils ne s'enfoncent dans le sable, ils vivent au contraire au fond de la mer. Sur les côtes, on mange les grandes espèces, surtout le *Peigne à côtes rondes* (*P. maximus*); mais c'est un mets peu estimé. On remarque parmi les principales espèces : le *Peigne-Manteau* ou *Manteau ducal* (*P. pallium*), le *P. bigarré* (*P. varius*), le *P. de Saint-Jacques*, dont les pèlerins ornaient jadis leur collet d'habit; le *P. bénitier*, que l'on vend dans les ports de mer pour orner les cheminées, etc.

Peigne de Vénus, plante de la famille des Ombellifères, ainsi nommée parce qu'à ses fleurs succèdent des fruits très-allongés et disposés sur un rang comme les dents d'un peigne.

PEINCHEBEC, alliage de zinc et de cuivre.

PEINE (du latin *pœna*, dérivé lui-même du grec *poinè*, même signification). C'est, en Droit, la punition, le châtiment d'un crime, d'un délit ou d'une contravention. Dans notre législation, on nomme *P. criminelles* les peines dont sont punis les crimes; *P. correctionnelles*, celles qui sont infligées aux auteurs des délits; et *P. de simple police*, celles qui ont pour objet les contraventions. — Les *Peines criminelles* sont afflictives et infamantes, ou infamantes seulement. Les *P. afflictives et infamantes* sont la mort, les travaux forcés à perpétuité, la déportation, les travaux forcés à temps, la reclusion. Les *P. infamantes* seulement sont le carcan (aujourd'hui supprimé), le bannissement, la dégradation civique. — Les *P. correctionnelles* consistent dans l'emprisonnement à temps dans un lieu de correction, l'interdiction à temps de certains droits civiques ou de famille, et l'amende. — Les *P. de simple police* consistent dans un emprisonnement qui ne peut jamais excéder cinq jours, une amende qui ne peut jamais être de plus de 15 fr., et la confiscation des choses saisies en contravention. Les *P. afflictives et infamantes* privent le condamné de ses droits civils; elles emportent la destitution de la tutelle et de la curatelle (Code pénal, art. 4-67, 464 et suiv.). — La détermination des différentes peines affectées à chaque genre d'infraction aux lois est l'objet du *Code pénal*. *Voy.* ce mot.

Considérées dans la manière dont elles frappent

le coupable, toutes les peines sont *corporelles*, *pécuniaires* ou *morales* : toutes celles qui ont été ou qui sont encore en usage peuvent se réduire aux suivantes : le *blâme* pur et simple, l'*amende pécuniaire*, la *prison*, le *fouet* ou la *bastonnade*, l'*exposition publique* et le *carcan*, la *dégradation*, la *question*, la *confiscation*, l'*emprisonnement*, l'*exil*, l'*esclavage*, les *travaux forcés*, la *mutilation*, la *mort civile et politique*, la *mort physique*, accompagnée d'accessoires plus ou moins cruels.

La juste proportion de la peine au délit constitue la bonté d'un *système pénal*. Chez les anciens et longtemps aussi chez les peuples modernes la sévérité des peines a été excessive : la vengeance, et non l'expiation, était le but de la punition. Les progrès de la civilisation tendent tous les jours à rétablir l'équilibre entre le crime et le châtiment. De nos jours, on a été plus loin : l'on s'est efforcé de moraliser les condamnés. *Voy.* PÉNITENCIER.

Un grand nombre d'écrits ont été composés sur le Droit pénal ; nous mentionnerons le *Traité des délits et des peines* de Beccaria, 1764 ; la *Théorie des peines et des récompenses* de J. Bentham, 1812 ; le *Traité de droit pénal* de Rossi, 1829, etc. *Voy.* DROIT CRIMINEL.

Peine capitale ou *P. de mort*, peine qui entraîne la mort du condamné : c'est l'une des peines afflictives et infamantes. L'assassinat, le parricide, l'infanticide et l'empoisonnement ; l'attentat contre la sûreté de l'État, le faux témoignage contre un accusé condamné à la peine capitale sont punis de la peine de mort. En France, tout condamné à mort a la tête tranchée. Il existait autrefois cinq modes d'appliquer la peine de mort : le feu, la roue, la potence, la décollation et l'écartellement. Aujourd'hui, on n'applique plus que la décollation ; elle a lieu par le moyen de la *guillotine* (*Voy.* ce mot), qui a été adopté comme le plus sûr et le plus expéditif. On a aussi employé d'autres supplices : la *lapidation*, le *pal*, l'*estrapade*, etc. ; mais ces supplices barbares ont été presque partout abandonnés.

La question de l'*Abolition de la peine de mort* a été souvent agitée dans les temps modernes et a partagé les meilleurs esprits : Montesquieu, J.-J. Rousseau, Mably, Filangieri ont reconnu à la société le droit de punir de mort le criminel qui la met en danger ; Beccaria, Pastoret, Livingston, MM. de Tracy, Dupin, Ch. Lucas, de Lamartine, V. Hugo, etc., lui ont dénié ce droit. Plusieurs États ont fait l'essai d'abolir la peine de mort ; mais quelques-uns se sont vus dans la nécessité de la rétablir. La peine de mort avait été abolie en France en 1848 pour les crimes politiques ; elle a été rétablie en 1853 pour les attentats contre le chef de l'État.

PEINTADE, oiseau. *Voy.* PINTADE.

PEINTURE (du latin *pictura*), l'art de peindre. Considéré au point de vue des procédés qu'on y emploie, on distingue la *Peinture à l'huile*, *à fresque*, *en détrempe*, *à l'encaustique*, *en miniature*, *à l'aquarelle*, *au lavis*, *à la gouache*, *au pastel*, *en camaïeu* ou *monochrome*, et même *en mosaïque*. Par rapport aux diverses matières sur lesquelles on applique les couleurs, on distingue la *Peinture murale* ou *monumentale*, la *P. sur bois*, *sur toile*, *sur ivoire*, *sur émail*, *sur porcelaine*, *sur verre*, etc. Par rapport aux objets qu'elle représente, la Peinture est divisée en plusieurs genres : *Peinture d'histoire*, *de genre*, *de portrait*, *de bataille*, *de marine*, *de paysage*, *de fleurs*, etc. Enfin la diversité des moyens employés ou du mode d'exécution adopté de préférence dans certaines contrées ont donné lieu à distinguer plusieurs écoles de peinture : *Écoles florentine*, *romaine*, *lombarde*, *bolonaise*, *vénitienne*, *française*, *espagnole*, *allemande*, *flamande*, *anglaise*, etc.

L'origine de la Peinture, comme celle du Dessin (*Voy.* ce mot), se perd dans la nuit des temps. On la retrouve chez tous les peuples anciens : symbolique et hiéroglyphique chez les Égyptiens, les Persans, les Indiens, les Chinois, les Étrusques, les anciens Péruviens, la peinture ne devint réellement un art que du moment où le dessin associa la précision des formes à la magie des couleurs. C'est en Grèce que se produisit pour la première fois la véritable peinture : Zeuxis, Parrhasius, Apelle, Asclépiodore, Polygnote, Protogène, Pamphile, Timanthe, y enfantèrent des chefs-d'œuvre, dont malheureusement nous ne pouvons plus juger que par le témoignage des contemporains. Les Romains furent de beaucoup inférieurs aux Grecs sous le rapport de la peinture : les noms de Fabius Pictor, de Turpilius, de Q. Pedius ne sont connus que des savants. Après la ruine de l'empire d'Occident, la peinture, conservée au sein des catacombes par les premiers chrétiens, se releva à Byzance sous la protection des empereurs d'Orient. C'est là qu'elle prit ce caractère essentiellement religieux, mais aussi ces formes roides et invariables qu'elle conserva pendant tout le moyen âge. Au XIIIe siècle, Cimabué, Giotto, Masaccio et Giovanni da Fiesole, dit Fra Angelico, fondèrent l'*école florentine*, et inaugurèrent la peinture moderne. Toutefois, ce ne fut que deux siècles après que la peinture s'affranchit complétement des traditions antiques et prit un caractère nouveau en substituant au symbole l'imitation de la nature. Léonard de Vinci, Michel-Ange, Raphaël, furent les auteurs de ce mouvement. C'est alors que se forment les grandes écoles de peinture de l'Italie, l'*Éc. bolonaise*, l'*Éc. lombarde*, et surtout les *Éc. romaine* et *vénitienne*, si remarquables, la première, sous le rapport du dessin, et la seconde, sous celui de la couleur : le Pérugin, André del Sarto, le Giorgione, le Titien, les Carrache, Paul Véronèse, Guido Reni, brillent vers cette époque. Vers 1428, Van Eyck avait inventé la peinture à l'huile : par cette découverte, il transforma l'*école de Cologne*, d'où sont sorties l'*Éc. allemande*, fondée par Alb. Durer, et les *Éc. flamande* et *hollandaise*, illustrées par Rubens, Van-Dyck, les Téniers, Rembrandt et tant d'autres. Depuis, il s'est formé trois autres écoles, mais qui dérivent plus ou moins des maîtres italiens et flamands : l'*Éc. espagnole*, dont Murillo est le principal représentant ; l'*Éc. française* (*Voy.* ci-après), et l'*Éc. anglaise*, dont West et Reynolds sont l'honneur.

L'*École française* tire son origine de l'école florentine et eut pour fondateurs deux élèves de Léonard de Vinci, Ambr. Dubois et J. Cousin, à qui l'on doit le premier tableau à l'huile peint en France (le *Jugement dernier*, 1550). Simon Vouet et Nic. Poussin lui succédèrent ; Lesueur, Lebrun, Mignard, illustrèrent le règne de Louis XIV. Sous Louis XV la peinture déclina par l'influence de Boucher ; mais bientôt Vien et son disciple David ramenèrent dans l'art la pureté de la forme et le goût du dessin ; Gros, Girard, Girodet soutinrent dignement la gloire de leur maître, et formèrent l'école sévère de l'Empire, dont les traditions ont été abandonnées par un grand nombre des peintres modernes : le romantisme envahit alors la peinture comme la littérature.

La Peinture, comme tous les beaux-arts, a été encouragée par les princes et par les États qui se sont montrés jaloux de leur gloire : pour en favoriser le développement, la France a créé les musées, les expositions publiques, des écoles spéciales (*École des beaux-arts*, *Éc. de Rome*), enfin une académie. L'*Académie de Peinture*, fondée par Louis XIV en 1648, fait aujourd'hui partie de l'Académie des Beaux-Arts.

On doit à Paillot de Montabert un *Traité complet de la Peinture* (1828-51). Dufresnoy et de Marsy ont composé des poëmes latins sur la peinture. Watelet (1760) et Lemierre (1769) ont chanté cet art en vers français.

Pour l'histoire de l'art, on peut consulter : sur la peinture des anciens : Junius (*de Pictura veterum*,

Rotterd., 1694); Durand (*Histoire de la Peinture ancienne*, Lond., 1725); Letronne (*Lettres sur la P. murale*, 1835); Raoul-Rochette (*Peintures antiques inédites*, 1836); — sur les peintres modernes : G. Vasari, *Vite de più eccellenti Pittori*, Flor., 1550 (traduit et annoté par MM. Jeanron et Léclanché, Paris, 1838); Lanzi, *Storia pittorica d'Italia*, 1809; Descamps, *Vie des Peintres flamands, allemands, hollandais*, Paris, 1753 (complétée par Dargenville), et parmi les ouvrages les plus récents, l'*Histoire des Peintres*, par M. Ch. Blanc.

Peinture en bâtiment : c'est l'art qui a pour objet la grosse peinture et la décoration des bâtiments. On distingue la *Peinture en détrempe*, dans laquelle les couleurs sont délayées à chaud dans la colle, et la *P. à l'huile*, dont les couleurs sont broyées dans une huile siccative. Cette dernière, où l'on emploie beaucoup de blanc de plomb, expose les peintres à des maladies graves et particulièrement aux coliques saturnines, dites pour cela *coliques des peintres* : depuis quelques années on a essayé d'y remédier par la substitution du blanc de zinc à la céruse.

La peinture en bâtiment comprend un grand nombre de spécialités, exercées chacune par autant d'ouvriers différents, ceux qui peignent les fonds, ceux qui tracent les filets, les peintres décorateurs, les peintres en marbres, les peintres en lettres pour enseignes, etc. Quelques-uns de ces ouvriers pourraient être considérés comme de véritables artistes. — MM. Riffault, Vergnaud et Toussaint ont donné le *Manuel du peintre en bâtiments*, et M. Watin, l'*Art du peintre, doreur et vernisseur*.

Peinture sur porcelaine, P. sur verre. Voy. PORCELAINE, VERRE, VITRAUX.

PÉKAN, belle Marte du Canada. *Voy.* MARTE.

PELAGE (du latin *pellis*, peau), nom que l'on donne à la peau des mammifères lorsqu'elle est revêtue de ses poils. La nature et la couleur du pelage fournissent de bons caractères en zoologie. *Voy.* POIL.

PÉLAGIENS (du grec *pélagos*, mer). La plupart des Ornithologistes donnent ce nom aux oiseaux que Cuvier appelle *Grands Voiliers*, oiseaux qui, doués d'une grande puissance de vol, se tiennent presque constamment en haute mer : tels sont les Pétrels, les Albatros, les Mouettes, les Stercoraires, les Sternes, les Frégates, les Fous, etc. Vieillot restreint ce nom à une famille de l'ordre des Palmipèdes dans laquelle il range les genres Stercoraire, Mouette, Sterne et Bec-en-ciseaux.

PÉLAMIDE, *Pelamys*, genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Scombéroïdes. Ils sont voisins des Thons, mais ils en diffèrent par un corps plus allongé, un œil plus petit, un museau plus long, plus pointu, une gueule plus fendue. L'espèce type est la *Pélamide commune* (*P. sardus*) ou *Bonite à dos rayé*, qui constituait jadis le genre Amie : c'est un poisson de près de 70 centimètres, de couleur argentée et teintée de bleu clair sur le dos, qui se trouve dans la Méditerranée et l'Atlantique.

Espèce d'Ophidiens aquatiques ou Serpents d'eau, qui habitent surtout les mers des Indes.

PÉLARD (BOIS), bois qui a été écorcé sur pied.

PÉLARGONIER, *Pelargonium* (du grec *pélargos*, cigogne, par allusion à la forme du fruit dans laquelle on a cru voir quelque ressemblance avec le bec de la cigogne), grand genre de la famille des Géraniées, dont quelques botanistes ont fait une famille distincte, renferme des plantes herbacées ou des sous-arbrisseaux, longtemps confondues avec les Géraniums, à feuilles opposées ou alternes dans le haut de la tige, à fleurs grandes et assez belles : calice à 5 divisions, dont la supérieure se termine en un tube capillaire et nectarifère; 5 pétales irréguliers, 10 filets inégaux dont 3 ou 5 stériles; 5 capsules monospermes prolongées en arêtes barbues en dedans et se roulant en spirale à l'état de maturité. Ce genre comprend un grand nombre d'espèces exotiques, pour la plupart originaires du Cap, et très-recherchées comme plantes d'ornement. On remarque surtout le *P. à grandes fleurs* (*P. grandiflorum*), à fleurs blanches ou roses, marquées de stries rouge de sang; le *P. noble* (*P. nobile*), à fleurs d'un rose pâle; le *P. à zones* (*P. zonale*), à feuilles marquées de zones brunâtres; le *P. parfumé* (*P. odoratissimum*), dont les feuilles froissées exhalent une odeur suave; les *P. capitatum*, *fulgens*, *triste*, *tricolor*, etc. On peut les conserver l'hiver dans la chambre, pourvu qu'elle soit bien sèche.

PÈLERIN, *peregrinus*. *Voy.* PÈLERINAGE.

PÈLERIN, *Selache*, genre de poissons Chondroptérygiens, de la famille des Sélaciens et analogues aux Requins. L'espèce type, le *Pèlerin très-grand* (*S. maximus*), dépasse quelquefois 10 mètres; il habite les mers du Nord, dans les régions arctiques, vers les côtes du Groënland.

PÈLERINAGE (corruption du latin *peregrinatio*), voyage de dévotion que l'on fait aux lieux saints, aux tombeaux des martyrs, etc. Dès le temps des Juifs, Jérusalem était le but des pèlerins, qui y faisaient un voyage au moins une fois l'an. Les Chrétiens commencèrent à s'y rendre pour visiter le tombeau du Sauveur dès le IVe siècle, sous le règne de Constantin. Les pèlerinages devinrent plus fréquents dans les siècles suivants, et les obstacles qu'y opposaient les Infidèles donnèrent naissance aux croisades. Chaque contrée avait, au moyen âge, ses lieux de pèlerinage : le tombeau des SS. Apôtres à Rome et N.-D.-de-Lorette en Italie; S.-Jacques-de-Compostelle en Espagne, le tombeau de S.-Martin de Tours, celui de Ste-Radegonde de Poitiers, le mont S.-Michel, etc., en France; le tombeau de S.-Thomas de Cantorbéry en Angleterre. Les signes distinctifs du pèlerin étaient, au moyen âge, le bourdon et l'escarcelle, un chapeau à larges bords et un froc de laine à collet souvent orné de coquillages.

Les Mahométans ont aussi leurs pèlerinages : c'est surtout à la Mecque que se rendent leurs pèlerins.

PÈLERINE, ajustement de femme, en forme de grand collet rabattu qu'on ajoute à une robe, et qui couvre la poitrine et les épaules comme le collet des *pèlerins*. La pèlerine est ordinairement faite de la même étoffe que la robe.

Espèce de Mollusque. *Voy.* PEIGNE.

PÉLICAN (du grec *pélékán*, même signification), *Pelecanus* et *Onocrotalus*, genre d'oiseaux de l'ordre des Palmipèdes totipalmes. Le bec de ces oiseaux est long, droit, large, très-déprimé; la mandibule supérieure est terminée par un crochet; la mandibule inférieure est formée par deux branches osseuses, entre lesquelles pend une grande poche de peau nue et très-dilatable, dans laquelle les pélicans font une ample provision de poissons et d'eau; leurs ailes sont de médiocre longueur, la queue ronde, le tour des yeux et la gorge nus, les tarses dénués de plumes. La taille du pélican atteint quelquefois 2 mètres; ses ailes ont 4 mètres d'envergure. Son bec a près de 50 centimètres de long; sa poche peut contenir plus de 20 litres d'eau, et il engloutit dans ce sac, en une seule pêche, autant de poisson qu'il en faudrait pour le repas de six hommes. Quelques peuplades sauvages font avec ce sac des bonnets; les matelots, des blagues à tabac. Les fleuves, les lacs et les côtes maritimes sont les lieux que fréquentent les pélicans. Nageurs habiles et voiliers excellents, ils se servent de ces deux avantages pour faire la chasse aux poissons dont ils font leur nourriture. On a trouvé une ressemblance entre le cri de cet oiseau et le braiment de l'âne : d'où son nom d'*Onocrotalus* (du grec *onos*, âne, et *krotos*, bruit, cri). La chair du pélican est désagréable au goût.

La seule espèce qui se trouve en Europe est le *Pélican ordinaire* ou *P. blanc* (*P. onocrotalus*);

on le trouve en grand nombre en Russie et en Hongrie. Parmi les autres espèces on remarque le *P. huppé* ou *frisé*, le *P. à lunettes*, le *P. brun*, etc.

Le pélican retire, dit-on, de son estomac les aliments qu'il a pris, pour en nourrir ses petits; on le peint même se déchirant les flancs pour faire boire son sang à sa couvée : cette tradition fabuleuse l'a fait prendre pour l'emblème de la tendresse maternelle et même de la providence divine.

Les Dentistes nomment *Pélican* un instrument qui sert quelquefois pour l'extraction des dents molaires lorsque les gencives sont trop douloureuses et ne peuvent supporter la pression de la clef. On se sert surtout du pélican de Bucking ou de celui de Dubois-Foucou, qui prennent leur point d'appui à la fois contre les dents et contre la gencive correspondante au moyen d'une plaque métallique un peu concave, ovalaire et assez large, garnie de peau, et n'exercent qu'une pression douce et inoffensive.

Les Alchimistes nommaient *Pélican* un alambic de verre d'une seule pièce, avec un chapiteau tubulé d'où sortent deux becs opposés et recourbés, qui font anse et qui se rendent à la cucurbite, où ils rapportent les vapeurs condensées dans le chapiteau.

PELIDNA, nom scientifique de l'*Alouette de mer.*

PELISSE (du latin *pellis*, peau, enveloppe), sorte de manteau ou mantelet de femme, en étoffe de soie ou de laine, ordinairement doublé ou garni de fourrures. — C'est aussi le nom d'une veste galonnée et bordée de fourrures qui fait partie de l'habillement du hussard, et qu'il attache et laisse pendre sur ses épaules, par-dessus la veste ordinaire d'uniforme, lorsqu'il est en grande tenue.

En Orient, la *Pelisse* est un vêtement d'honneur fait de pelleteries précieuses, dont le sultan des Turcs fait cadeau aux grands dignitaires de son empire et aux personnages étrangers auxquels il veut donner un témoignage de sa faveur. La pelisse de renard noir est réservée au sultan.

PELLAGRE, *Pellagra* (de *pellis ægra*, peau malade), maladie cutanée particulière à certaines contrées de l'Italie, surtout au Milanais et au Piémont, est caractérisée par une inflammation chronique exanthématique ou squammeuse, qui se reproduit et s'aggrave à chaque printemps, et qui est bornée aux parties exposées aux rayons solaires. Cette maladie, qui attaque surtout les individus dont la constitution a été détériorée par la misère ou les maladies, est souvent accompagnée ou suivie de troubles graves des fonctions digestives et cérébrales. Quand on ne la guérit pas au début, elle amène une mort lente; elle conduit souvent à la folie et au suicide. Outre les soins hygiéniques et une bonne alimentation, on recommande l'usage des bains adoucissants, des astringents, et, quand le mal est grave, des révulsifs cutanés, des opiacés, etc.

PELLERON, pelle de bois étroite et longue avec laquelle les boulangers enfournent les petits pains.

PELLETERIES (du latin *pellis*, peau), nom sous lequel on embrasse toutes les peaux non ouvrées et propres à être préparées en fourrures. *Voy.* FOURRURE.

PÉLOPÉE, *Pelopæus* (du grec *pélopoios*, potier), genre d'insectes Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Fouisseurs, tribu des Sphégides, établi par Latreille aux dépens des Sphex, dont ils diffèrent principalement par des mandibules arquées et unidentées. Ce sont des Insectes propres aux pays chauds; leurs mœurs sont très-remarquables : ils construisent leurs nids avec de la *terre* (d'où leur nom, qui veut dire *potier*) et les placent dans les angles des murailles ou au plafond des greniers.

PELOPIUM, nouv. métal, le même que le *Niobium.*

PELOTON (de *pelote*, fait lui-même du latin *pila*, balle). Outre son acception vulgaire de boule de fil, de laine ou de soie roulée sur elle-même, ce mot s'emploie, en Stratégie, pour désigner une compagnie considérée sous le point de vue de la tactique. Les pelotons sont les subdivisions d'un bataillon sur le champ de bataille ou en marche; ils sont tous égaux en force, autant que possible, ce qui n'a presque jamais lieu dans la division par compagnies. L'*école du peloton* consiste à s'exercer dans l'art de faire manœuvrer un peloton.

PELTA (du grec *peltê*, bouclier), se dit, en Botanique, de l'organe des lichens qui renferme les graines. Le *pelta* est sessile, réniforme, arrondi ou discoïde.

PELTAIRE, *Peltaria* (de *peltê*, bouclier), genre de la famille des Crucifères, tribu des Alyssinées, renferme des herbes vivaces, dressées, glabres, à feuilles entières; à fleurs blanches, en grappes terminales ou en corymbes : calice à 4 folioles, corolle à 4 pétales hypogynes onguiculés, à limbe ovale entier; 6 étamines. Le fruit est une silicule indéhiscente, uniloculaire. Ce genre renferme 3 espèces, qui croissent dans les régions méditerranéennes : *P. alliacea*, *P. angustifolia* et *P. glastifolia.*

PELTASTES, fantassins grecs, portant un *pelta* (bouclier) et armés d'un dard, tenaient le milieu entre les soldats pesamment armés et l'infanterie légère.

PELTÉ, épithète donnée, en Botanique, à tout organe quand il est inséré à la partie qui le supporte par sa face inférieure et non par un point de sa circonférence, par exemple les feuilles de la Capucine, qui présentent quelque analogie avec un bouclier.

PELTIGÈRE, *Peltigera* (c.-à-d. porte-bouclier), genre de Lichens gymnocarpes, tribu des Parméliacées, renferme de grandes espèces qui viennent sur la terre ou sur les mousses. Leurs lobes sont fort larges et coriaces; ils sont garnis en dessous de crampons blanchâtres qui les fixent aux corps sur lesquels ils vivent.

PELTOCÉPHALES (du grec *pelta*, bouclier, et *képhalê*, tête), famille de Crustacés *siphonostomes*, récemment établie par M. Milne Edwards pour des espèces ainsi nommées à cause de leur tête clypéiforme, plus large que le thorax et l'abdomen. Elle comprend trois tribus : *Caligiens*, *Pandariens* et *Argules.*

PELUCHE (de *pilus*, poil), espèce d'étoffe à longs *poils*, qui se fabrique comme la panne et le velours. Il y a des peluches de coton, de soie et de laine. Il y en a dont la chaîne est en fil et poil de chèvre ou en laine, et la trame en laine; cette sorte de peluche se fabrique à Abbeville, Amiens, Lille. Les peluches toutes en soie se fabriquent à Lyon, Nîmes, Vienne (Isère). — On emploie surtout la peluche pour faire des garnitures de chapeau de femme ou des doublures. On fait maintenant une grande consommation de peluches de soie noire pour faire ces chapeaux de soie qui ont remplacé les chapeaux de feutre, de poils de lapin et de castor.

PELURE (de *pellis*, peau). On donne vulgairement le nom de *Pelure d'oignon* à une espèce de Champignon, à une variété de Pomme de terre, et à une Coquille du genre *Anomie*, qui ont quelque ressemblance avec la tunique externe d'un oignon.

PELVIEN (du latin *pelvis*, bassin), qui tient au bassin. On appelle *Aponévrose pelvienne* une expansion plus ou moins épaisse qui se fixe au détroit supérieur du bassin et forme une sorte de cloison résistante qui soutient le péritoine; *Cavité pelvienne*, la cavité même du bassin; *Membres pelviens*, les membres inférieurs, qui tiennent au bassin.

PEMPHIGUS (du grec *pemphix*, génitif *pemphigos*, bulle), ou *Fièvre vésiculaire*, *F. bulbeuse*, affection caractérisée par l'éruption, simultanée ou successive, sur une ou plusieurs parties du corps, de bulles d'un volume variable, se développant sur des plaques érythémateuses remplies d'un liquide jaunâtre ou sanguinolent. Elle se termine quelquefois par la résorption de ce liquide, mais plus ordinairement par son effusion, et par la formation de

croûtes plus ou moins épaisses ou d'excoriations superficielles, qui laissent des taches brunes caractéristiques. Les causes les plus ordinaires du pemphigus sont l'insolation, la malpropreté, de vives émotions morales, les écarts de régime, les irritants cutanés. Le traitement consiste dans les boissons acidules, délayantes, le repos et les bains tièdes. Il faut de bonne heure donner issue à la sérosité en pratiquant à l'épiderme soulevé une ou plusieurs petites ouvertures. La durée moyenne de cette maladie est de 7 à 10 jours.

PÉNAL (CODE). Le Code pénal de la France est divisé en 4 livres qui traitent : le 1er, des peines en matière criminelle et correctionnelle ; le 2e, des personnes punissables, excusables ou responsables pour crimes ou délits ; le 3e, des crimes, des délits, et de leur punition ; le 4e, des contraventions de police et de leurs peines. — Ce Code, décrété une première fois le 16 sept. 1791, revisé en l'an III et décrété sous cette seconde forme le 3 brumaire an IV, fut de nouveau revisé de 1801 à 1810, et enfin modifié dans ce qu'il avait d'excessif par la loi du 28 avril 1832.

L'ancienne législation criminelle de la France n'était pas codifiée. Il en est encore ainsi en Angleterre. Le Code français est en vigueur dans les Pays-Bas et la Belgique. La plupart des États de l'Allemagne ont leur Code pénal particulier. *Voy.* DROIT CRIMINEL.

Colonies pénales. Voy. COLONIES.

PENCE, pluriel de l'anglais *penny. Voy.* PENNY.

PENDAISON (de *pendre*), supplice qui produit la mort par asphyxie, consiste dans la compression du cou au moyen d'un lien auquel le corps est suspendu. La pendaison était en usage en France avant la Révolution : elle l'est encore aujourd'hui en Angleterre, aux États-Unis, en Espagne, etc. Selon quelques savants, la pendaison est un supplice moins cruel que la décollation par la guillotine, qui, disent-ils, doit être suivie d'atroces douleurs. *Voy.* POTENCE, GARROTTE, STRANGULATION.

PENDENTIF, nom donné, en Architecture, à des portions de voûte suspendues entre les arcs d'un dôme ou hors du perpendicule des murs. La figure des pendentifs est ordinairement triangulaire, quelquefois saillante, ou presque verticale, ou elle est entr'ouverte par le devant comme une trompe.

PENDULE (de l'adjectif latin *pendulus*, qui est suspendu), poids suspendu et oscillant. En Physique, on appelle *Pendule simple* un poids qui serait suspendu par un fil sans pesanteur, et mobile avec ce fil autour d'un point fixe ; *P. composé*, plusieurs poids attachés à un fil sans pesanteur. Tous les pendules qui servent à nos usages sont des pendules composés, puisqu'on emploie pour les construire des verges métalliques qui pèsent par plusieurs points. Le point fixe est appelé *centre de mouvement* ou *de suspension*. Le mouvement alternatif d'aller et de retour autour du centre de suspension se nomme *vibration* ou *oscillation* du pendule. On appelle *centre d'oscillation* le point d'un pendule composé, qui ferait ses vibrations dans le même temps que ce pendule, si tous les poids y étaient réunis.

Les principales propriétés du pendule sont : de marquer la direction verticale ou celle de la pesanteur ; de faire des oscillations planes quand on l'écarte de la verticale, et qu'on l'abandonne à lui-même sans lui donner aucune impulsion. On appelle *amplitude* de l'oscillation, l'arc mesuré en degrés, minutes et secondes, que décrit le pendule quand on l'écarte de la verticale. Les lois des oscillations du pendule sont au nombre de trois : 1° la durée des oscillations qui sont très-petites est indépendante de leur amplitude ; on dit qu'elles sont *isochrones* (du grec *isos*, égal, et *khronos*, temps), pour exprimer qu'elles se font toutes dans le même temps ; les oscillations de 4 ou 5 degrés d'amplitude commencent à avoir une durée sensiblement plus grande ; 2° la durée des oscillations est tout à fait indépendante du poids de la boule et de la nature de sa substance ; 3° les durées des oscillations sont entre elles comme les racines carrées des longueurs des pendules ; c'est-à-dire que, si l'on prend, par exemple, trois pendules dont les longueurs sont entre elles comme les nombres 1, 4, 9, les durées de leurs oscillations sont comme les nombres 1, 2, 3.

On démontre en Mécanique que l'intensité absolue de la pesanteur (g) est égale au carré du rapport approché de la circonférence au diamètre (π), multiplié par la longueur (l) du pendule qu'on observe, et divisé par le carré du temps (t) d'une oscillation ; on exprime ce fait par la formule $g = \frac{\pi^2 l}{t^2}$.

On a employé le pendule pour mesurer l'intensité de la pesanteur dans les différents points de la terre, et déterminer l'aplatissement du globe : à l'équateur, où la surface de la terre est plus éloignée du centre, la pesanteur agit plus faiblement, et le pendule oscille avec plus de lenteur ; aux pôles, où la terre est aplatie et la distance de sa surface au centre plus petite, le pendule oscille plus vite ; dans l'intervalle, les oscillations dépendent de la distance où l'on se trouve du pôle ou de l'équateur.

On s'en est aussi servi pour régler la marche des horloges. Pour ce dernier usage, le pendule est composé d'une lentille pesante suspendue à une tige qui pose, par un couteau d'acier, sur un autre couteau d'acier poli. Cette lentille, par sa forme et sa pesanteur, fend l'air avec plus de facilité, et éprouve moins d'obstacle à son mouvement. On arme ce pendule d'une *ancre d'échappement*, qui s'engrène dans les dents d'une roue mise en mouvement par le ressort ou le poids moteur de l'horloge : quand le pendule est vertical, les dents de l'ancre entrent dans les dents de la roue de chaque côté, et tout le mécanisme est arrêté ; quand il s'écarte de droite ou de gauche, le mouvement recommence ; la secousse qui se produit chaque fois que le contact se renouvelle rend au pendule la portion de vitesse qu'il a perdue par le frottement et la résistance de l'air. À Paris, le pendule qui bat les secondes, ou qui fait une oscillation par seconde, a une longueur de 0m,9938267. Dans les pendules d'appartement, on donne au pendule moins de longueur ; mais on compense alors ce qu'il a de trop en vitesse par la disposition des rouages. Comme la chaleur dilate les métaux et que le froid les contracte, les pendules sont plus courts en hiver qu'en été, et oscillent par conséquent plus vite. On est parvenu à corriger ce défaut en construisant des *pendules compensateurs* avec des lames faites de métaux de dilatabilité différente, et disposées de telle sorte que, si le centre d'oscillation tend à se déplacer par la dilatation de l'une d'elles, cet effet se trouve compensé par la dilatation en sens contraire de l'autre.

M. L. Foucault a tout récemment fait une nouvelle application du pendule à la démonstration de la rotation de la terre autour du soleil. *Voy.* ROTATION.

Galilée, qui a connu le premier les lois de la chute des corps, en a conclu l'égalité et l'isochronisme des oscillations du pendule, et en a fait l'application à la mesure du temps. Huyghens appliqua le pendule aux horloges à roues. Graham et Ellicot, horlogers de Londres, et Julien Leroy, horloger de Paris, ont construit les premiers pendules compensateurs. On doit à Borda la méthode exacte pour mesurer le pendule.

On nomme aussi *Pendule* (mais le mot est alors féminin) une petite horloge de chambre ou de salon dont la marche est réglée par un *pendule* (*Voy.* HORLOGE). C'est un des meubles où l'on déploie le plus de luxe et de goût : on les fait en cuivre doré, en bronze, en marbre, en albâtre, etc., et on leur donne les formes les plus élégantes et les plus variées. C'est un des articles de Paris dont l'exportation est le plus considérable.

PÊNE (du latin *pendulus*, verrou). C'est, dans une

serrure, le morceau de fer que la clef fait aller et venir en tournant sur elle-même et qui ferme la porte. On distingue le *Pêne à demi-tour* ou *à ressort*, qu'un ressort repousse toujours et tient toujours fermé; le *P. en bord*, qui passe le long du bord de la serrure, et dont on se sert pour fermer les coffres; le *P. dormant*, qui ne va que par le moyen de la clef, et qui reste dans l'état où l'action de la clef l'a mis; le *P. fourchu*, qui a la tête fendue, et forme en apparence deux pênes; le *P. à pignon*, mû par un pignon.

PÉNÉACÉES (du genre type *Penæa*), petite famille de plantes dicotylédones apétales périgynes, renferme des arbrisseaux résineux de l'Afrique méridionale, à feuilles imbriquées, à fleurs axillaires ou terminales : périgone coloré, persistant, à limbe quadrifide; ovaire tétraphylle à 4 styles; capsule tétragone à 4 loges bispermes. — Cette famille renferme les 2 genres *Penæa* et *Sarcocolla*. Ils fournissent la gomme résineuse connue sous le nom de *Sarcolle*.

PÉNÉE, *Penæus*, genre de Crustacés décapodes macroures, famille des Salicoques, renferme un assez grand nombre d'espèces répandues dans nos mers, ainsi que dans celles de l'Inde et de l'Amérique. Il a pour type le *Pénée caramote* (*P. caramote*), qui se trouve dans la Méditerranée.

PÉNÉE, *Penæa*, plante ainsi nommée du naturaliste *Pena*, collaborateur de Lobel, à qui elle fut dédiée. *Voy.* PÉNÉACÉES.

PÉNÉEN (TERRAIN), nom donné par M. d'Omalius au terrain nommé aussi *Grès rouge secondaire* : c'est le premier, en allant de haut en bas, dans lequel se montrent les Trilobites; encore ces fossiles y sont-ils en très-petit nombre : d'où son nom, dérivé du grec *pénês*, pauvre.

PÉNÉLOPE (nom mythologique pris arbitrairement), genre de l'ordre des Gallinacés, famille des Alectors ou Cracidées, est caractérisé par un bec médiocre, presque droit, plus large que haut à sa base, et courbé vers la pointe, une gorge nue, des tarses grêles, des doigts robustes à ongles forts, des ailes courtes, concaves, une queue longue, large et arrondie. Les Pénélopes appartiennent exclusivement à l'Amérique méridionale; ils sont répandus dans les régions intertropicales et tempérées. Ils vivent en petites familles, et ont des habitudes communes à tous les Gallinacés; leur caractère est doux et paisible. Leur nourriture consiste en grains, bourgeons, fruits sauvages, pousses d'herbes. Ils font entendre un cri aigu et prolongé, ainsi qu'une sorte de caquetage. Leur chair est délicate et analogue à celle du Faisan. Les principales espèces sont : le *Pénélope Guan* ou *Yacou*, qui est huppé, et dont le plumage d'un vert roussâtre a des reflets métalliques; le *P. Maraye*, dont le plumage est plus foncé; le *P. siffleur*, etc.

PÉNICHE (de l'anglais *pinnace*, grand canot du capitaine). Ce mot désigne toute espèce d'embarcation qui sert d'auxiliaire à un vaisseau armé en guerre. Les péniches sont généralement des canots fins et légers, plus propres à aller à la voile qu'à la rame. On emploie comme garde-côtes des péniches armées en guerre, c.-à-d. munies de pierriers et parfois d'un canon en coursive, gréées comme un lougre, et bordant beaucoup d'avirons. Dans la flottille de Boulogne, il y avait beaucoup de *péniches*.

PÉNICILLÉ (en latin *penicillum*, pinceau), se dit, en Botanique, de ce qui est divisé à l'extrémité, en manière de *pinceau*; de ce qui se termine par une touffe de poils ou de crins divergents.

PÉNIDE (du grec *péné*, fil de tisserand, corde), sucre tors, cuit à la plume avec une décoction d'orge, coulé chaud sur un marbre huilé, malaxé ensuite entre les mains enduites d'huile d'amandes douces, enfin allongé et tortillé comme une *corde*. Les pénides diffèrent du sucre d'orge en ce que celui-ci est coloré par quelques gouttes de safran et qu'on le laisse refroidir sans le remuer pour qu'il conserve sa transparence. On les donne dans les rhumes comme pectorales. On les consomme aussi comme friandise.

PÉNINSULE. *Voy.* PRESQU'ILE.

PÉNITENCE (du latin *pœnitentia*), un des sept sacrements de l'Église catholique, celui par lequel le prêtre remet les péchés à ceux qui les confessent et qui en ont regret. Il embrasse la contrition, la confession, l'absolution et la satisfaction : la satisfaction, qu'on nomme proprement *pénitence*, consiste en peines expiatoires, qui sont de trois sortes : la prière, le jeûne et l'aumône. Le *tribunal de la pénitence* est le lieu où le prêtre reçoit la confession du pénitent. — Le sacrement de la pénitence a été institué par Jésus-Christ, lorsque, après sa résurrection, s'adressant à ses apôtres, il leur dit : *Les péchés seront remis à ceux auxquels vous les aurez remis* (*Evang. selon S. Jean*, ch. XX, v. 22). L'ordre de la prêtrise donne le pouvoir de conférer le sacrement de pénitence; mais, pour exercer ce pouvoir, il faut le permis de l'évêque; cependant il n'en est pas besoin lorsqu'il y a nécessité, et que ceux qui le reçoivent sont au lit de mort.

Les Juifs faisaient pénitence avec le sac, la cendre et le cilice. Dans la primitive Église, il y avait des *pénitences publiques* imposées pour des crimes ou des péchés graves. L'interdiction, l'excommunication, l'amende honorable, peuvent aussi être rangées au nombre des pénitences.

PÉNITENCERIE, tribunal ecclésiastique de la cour de Rome dans lequel s'examinent les cas réservés au Pape, et se délivrent les bulles ou grâces et dispenses secrètes qui regardent la conscience, comme les dispenses de vœux de chasteté perpétuelle, de vie religieuse, ou de certains empêchements de mariage, l'absolution des censures, etc. Ce tribunal est composé d'un cardinal dit *Grand pénitencier*, qui préside, et qui est aidé dans ses fonctions par un auditeur de la rote appelé *régent*, d'un dataire, de trois procureurs ou secrétaires, de deux consulteurs, d'un officier qui signe et scelle les bulles, d'un correcteur qui les revise, et de trois écrivains. Les brefs rendus par ce tribunal ne sont pas remis à l'impétrant en personne, mais à un prêtre choisi par celui-ci, et qui, après l'avoir entendu en confession, et lui avoir donné l'absolution, doit, sous peine d'excommunication, déchirer le bref et le brûler. *Voy.* ci-après.

PÉNITENCIER. Dans chaque diocèse, en France, il y a un pénitencier auquel l'évêque donne le pouvoir d'absoudre des *cas réservés dans le diocèse* (*Voy.* CAS RÉSERVÉS). Anciennement, il fallait aller à Rome pour recevoir l'absolution des cas réservés au pape; mais depuis longtemps le pape a donné aux évêques des différents pays et à quelques prêtres le pouvoir de les absoudre; le concile de Trente permet aux évêques d'absoudre de tous les cas réservés au Saint-Siége, lorsque ces cas ne sont pas publics.

Grand pénitencier. Voy. PÉNITENCERIE.

PÉNITENCIER, SYSTÈME PÉNITENTIAIRE, mode d'emprisonnement adopté récemment pour prévenir les inconvénients de l'emprisonnement et pour réformer les coupables. On trouve dans les *Lois* de Platon le germe de cette institution, qui ne fut formulée qu'à la fin du dernier siècle, par Bentham. C'est aux États-Unis qu'il a commencé à être appliqué. Deux systèmes furent simultanément tentés, l'*emprisonnement solitaire*, avec ou sans travail, qui prévalut dans l'État de Philadelphie, et fut pratiqué dans les prisons de Walnut-street, de Cherry-hill, de Pittsburg; et le *travail en commun*, mais *en silence*, pendant le jour, et l'emprisonnement solitaire pendant la nuit, qui fut préféré dans l'État de New-York et pratiqué avec succès dans la célèbre maison d'Auburn à partir de 1823. — Introduits en Europe, les deux systèmes pénitentiaires y ont également partagé les esprits. La France, l'Angleterre, la Prusse, la Suisse, la Belgique, ont aujourd'hui de nombreux pénitenciers

de l'une et de l'autre espèce. Dès 1846, on comptait en France 23 prisons cellulaires : la Roquette et Mazas à Paris en offrent le modèle. — MM. Ch. Lucas, de Liancourt, de Tocqueville, G. de Beaumont, Bonneville, Moreau-Christophe, ont surtout agité ces questions.

Pénitenciers militaires. Ces pénitenciers, établis en France d'après le système d'Auburn (*Voy.* ci-dessus), ont été créés par l'ordonnance du 3 décembre 1832 ; on y envoie les militaires condamnés correctionnellement par les conseils de guerre à plus d'un an de prison. Leur nombre n'est pas limité ; les principaux sont à Saint-Germain-en-Laye, Metz, Lyon, Besançon, Alger, et en Corse.

PÉNITENTS. Outre ceux qui ont recours au sacrement de pénitence, ou qui ont quelque pénitence à exécuter, on nomme ainsi les membres de certaines confréries de laïques où l'on fait une profession particulière de quelques exercices de pénitence. Dans les cérémonies et les processions, les pénitents sont couverts d'une espèce de sac et d'un capuchon qui leur cache la tête, et ne laisse voir que les yeux. La couleur de la robe qu'ils portent a fait distinguer des *Pénitents noirs*, des *P. blancs, gris, bleus, verts, violets*, etc. Ces confréries sont très-nombreuses en Italie et dans le midi de la France.

On désigne spécialement sous le nom de *Pénitents* les religieux du tiers ordre de S.-François, qui se distinguent par un costume et un régime plus sévères.

PENNATIFIDE, PENNATIFOLIÉ, etc. *Voy.* PINNATIFIDE, etc.

PENNATULE (du latin *penna*, plume), dit aussi *Penne* et *Plume de mer*, genre de Zoophytes que l'on range parmi les Polypes alcyoniens : on les trouve dans toutes les mers. Ils nagent à la surface de l'eau, et répandent pendant la nuit une lumière phosphorescente du plus grand éclat.

PENNE (du latin *penna*), se dit, en Ornithologie, des plumes longues et résistantes qui composent les ailes et la queue des oiseaux. Les premières sont dites *pennes rémiges*, parce qu'elles font l'office de rames, et les secondes *pennes rectrices*, parce qu'elles servent comme de gouvernail pour diriger le vol.

En termes de Marine, *Penne* désigne l'extrémité supérieure d'une vergue à antenne. — *Faire la penne*, c'est apiquer l'antenne de manière que la partie inférieure soit appliquée au mât : on forme ainsi une élévation où l'on peut faire monter un mousse quand on veut faire quelque découverte.

PENNÉ ou PINNÉ (de *penna*, plume), se dit, en Botanique, des feuilles et des folioles qui sont disposées de l'un et de l'autre côté d'un pétiole commun, comme les barbes d'une plume. — En Ornithologie, on appelle *Ailes pennées* celles qui sont pourvues de rémiges dont les barbes s'enchâssent les unes dans les autres et se recouvrent naturellement.

PENNING, petite monnaie de compte de Hollande, vaut le 6ᵉ du *stuyver* ou sou, ou un denier.

PENNON ou PANNON, dit aussi *Panoncel, Panonceau* (du latin *pannus*, morceau d'étoffe), sorte de petit drapeau feodal, plus long que haut et terminé en queue. C'était l'enseigne du simple chevalier, par opposition à la *bannière*, enseigne du chevalier banneret. — *Faire de pennon bannière*, signifiait passer du rang de chevalier à celui de banneret. Ce passage s'effectuait par une cérémonie dans laquelle le héraut d'armes coupait l'extrémité allongée du pennon de manière à l'équarrir en forme de bannière.

PENNULE. *Voy.* PINNULE.

PENNY, au pluriel PENCE (de l'allemand *pfennig*), petite monnaie anglaise, autrefois d'argent, aujourd'hui de cuivre, qui représente un *denier sterling* et qui vaut à peu près un *décime* de France (9 centimes). Il en faut 12 pour faire le *schelling*. — Au-dessous du penny est le *half-penny* ou demi-penny, et le *farthing*, quart de penny.

PÉNOMBRE (du latin *pæne*, presque, et *umbra*, ombre), terme d'Astronomie, désigne cette lumière faible qu'on observe dans les éclipses avant l'obscurcissement total et avant le retour complet de la lumière. — En général, il se dit du demi-jour produit par le passage gradué de la lumière à l'ombre pure.

PENON (pour *pannon, pennon*), sorte de girouette composée d'un bâton, armé à sa partie supérieure de petites tranches de liége, sur la circonférence desquelles sont plantées des plumes qui indiquent la direction du vent. — *Penon* est aussi une espèce de *vergue*, la vergue du tréou. *Voy.* PENNON.

PENSÉE (du latin *pensare*, peser). Dans la langue philosophique, ce mot a plusieurs sens : il désigne tantôt les actes de l'intelligence, tantôt les idées, les jugements, produits de ces actes ; tantôt enfin la faculté même qui exécute ces actes (*Voy.* les mots IDÉE, INTELLIGENCE). Dans ce dernier sens, la pensée a été considérée par certains philosophes comme une faculté spéciale et irréductible ; par d'autres, comme une faculté dérivée, qui ne serait qu'une transformation de la sensation : c'est ce qu'a soutenu Condillac ; par d'autres encore, comme l'ensemble de toutes nos facultés : c'est ainsi que M. Laromiguière a rassemblé sous le seul nom de *pensée* toutes les facultés de l'intelligence et de la volonté. Dans l'opinion de Descartes, la pensée est l'attribut essentiel de l'âme : d'où il suit pour ce philosophe que l'âme pense toujours. On s'est souvent demandé si la pensée appartient aux animaux : question que Descartes résolvait négativement, mais que le sens commun du genre humain résout affirmativement.

On donne aussi vulgairement le nom de *Pensées* à des réflexions philosophiques ou morales sur des sujets détachés : il a été fait de nombreux recueils des réflexions de ce genre, soit qu'elles aient été extraites des ouvrages des grands écrivains : telles sont les *Pensées de Cicéron, de Sénèque, de Platon, de Bacon, de Leibnitz* ; soit qu'elles aient été écrites par eux-mêmes sous forme de pensées détachées, comme les *Pensées de Marc-Aurèle*, les *Pensées de Pascal*. — M. Lartigue a donné un *Dictionnaire des Pensées*, extraites des moralistes, Bruxell., 1829.

PENSÉE, *Viola tricolor*, jolie fleur à 3 couleurs (violet, jaune et blanc) et à 5 pétales, qui appartient au genre Violette (*Voy.* VIOLETTE pour ses caractères botaniques) : elle est surtout remarquable par la couleur veloutée de ses deux pétales supérieurs, qui sont d'un beau violet, et par le jaune-citron, mêlé de blanc, des trois autres ; quelquefois elle n'a que deux couleurs, le violet ou le blanc et le jaune. La Pensée est très-abondante dans tous les jardins : son odeur est faible ; sa tige, peu relevée, est presque traçante ; ses feuilles alternes, oblongues et incisées. On la multiplie par graines et surtout par éclats. Dans les terrains médiocres, la couleur de la pensée se change en bleu clair, et puis en une couleur tout à fait jaune. La *Pensée à grandes fleurs* ou *P. vivace* (*V. grandiflora*), originaire de Sibérie, mérite, comme plante d'ornement, la préférence sur la Pensée commune : on en a obtenu par la culture des variétés innombrables. La *P. sauvage*, vulg. *Petite Jacée*, n'est qu'une variété du *Viola tricolor*. — On emploie les Pensées en décoction contre les maladies cutanées ; la racine est émétique.

On a fait de la Pensée l'emblème de la Trinité, à cause de ses trois couleurs, ou de ses pétales étalés, offrant par leur disposition l'apparence d'un triangle : de là son nom vulgaire d'*Herbe de la Trinité*. Dans le langage des fleurs, elle est le symbole du souvenir.

PENSION (de *pendere*, payer), somme qu'on paye à des intervalles périodiques, pour l'acquittement d'une dette ou d'une obligation contractée de quelque façon que ce soit. Ainsi, on donne ce nom : 1° à la somme que l'on paye, soit pour faire élever un enfant dans une maison d'éducation, qui elle-même prend le nom de *Pension*, de *Pensionnat*

(*Voy.* INSTITUTION); soit pour se faire soi-même loger et nourrir dans un établissement qui prend le nom de *Pension bourgeoise ;* 2° au revenu qu'en vertu de la loi les enfants font à leurs parents ou les parents à leurs enfants pour assurer leur existence : c'est ce qu'on nomme *Pension alimentaire, Aliments* (*Voy* ALIMENTS) ; 3° aux sommes que l'on paye annuellement à quelqu'un, soit bénévolement, soit en vertu d'un contrat ou d'un legs : telles sont les *Pensions viagères* faites à d'anciens serviteurs; 4° aux sommes que l'État paye à certaines personnes, soit à titre de don gratuit et d'encouragement, comme les pensions faites à des écrivains, à des artistes de mérite; soit à titre de *récompense nationale*, comme les pensions payées aux membres de la Légion d'honneur, aux grands inventeurs, aux veuves des maréchaux, etc.; soit enfin à titre de retraite. *Voy.* RETRAITE (PENSIONS DE).

Les pensions à la charge de l'État sont incessibles et insaisissables, sauf les cas déterminés par la loi (arrêté du 7 thermidor an X; ordonnances des 27 août 1817 et 30 avril 1823).

PENTA (du grec *pentè*, cinq). Ce mot entre dans la composition d'un grand nombre de termes scientifiques, comme *Pentacanthe*, *Pentacarpe*, *Pentadactyle*, *Pentalobe*, *Pentapétale*, *Pentaphylle*, *Pentaptère*, *Pentasperme*, etc., c.-à-d. à 5 rayons, à 5 fruits, à 5 doigts, à 5 lobes, à 5 pétales, à 5 feuilles, à 5 ailes, à 5 semences, etc.

PENTACORDE (du grec *pentè*, cinq, et *khordè*, corde), lyre grecque à cinq cordes, intermédiaire entre la lyre primitive, qui n'en avait que trois, et la lyre ordinaire des époques postérieures, qui en eut sept. Cet instrument fut surtout en usage au siècle de Sapho et d'Alcée.

PENTAÈDRE (de *pentè*, cinq, et *édra*, face), corps solide à 5 faces.

PENTAGONE (de *pentè*, cinq, et *gônia*, angle), figure géométrique à 5 angles et 5 côtés.

PENTAGYNIE (du grec *pentè*, cinq, et *gynè*, femme), nom donné, dans le système sexuel de Linné, à un ordre de plantes comprenant celles dont les fleurs ont cinq pistils (organes femelles).

PENTAMÈRES (de *pentè*, cinq, et *méros*, partie), section de l'ordre des Coléoptères, renferme ceux de ces insectes dont tous les tarses sont formés de 5 articles distincts. Latreille la divisait en 6 fam : *Carnassiers, Brachélytres*, *Serricornes*, *Clavicornes*, *Palpicornes* et *Lamellicornes*. On en compte auj. 11 : *Cicindélètes*, *Carabiques*, *Hydrocanthares*, *Gyriniens*, *Brachélytres*, *Sternoxes*, *Malacodermes*, *Térédiles*, *Clavicornes*, *Palpicornes* et *Lamellicornes*.

PENTAMÈTRE (de *pentè*, cinq, et *métron*, mesure), vers de cinq pieds en usage chez les Grecs et les Romains, était composé de deux dactyles ou spondées, d'un spondée et de deux anapestes :

Tempora | si fac | rint nu | bila, so | lus eris.

On le scande aussi comme il suit, avec deux césures :

Tempora | si fue | rint | nubila, solus e | ris.

On joignait ordinairement ce vers au vers hexamètre pour former des distiques; il occupait la 2° place.

Le Pentamètre est le vers élégiaque par excellence: on l'employait aussi dans l'épigramme.

PENTANDRIE (de *pentè*, cinq, et *anèr, andros*, mâle), nom donné, dans le système de Linné, à une classe comprenant toutes les plantes à cinq étamines (organes mâles) : elle contient 6 ordres.

PENTAPOLE, PENTATEUQUE, PENTATHLE, PENTECÔTE. *Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'H. et de G.*

PENTATOME (du grec *pentè*, cinq, et *tomè*, division), nom scientifique de la *Punaise des bois*, à cause des cinq articles qu'offrent ses antennes.

PENTURE (du latin *pendere*, pendre), morceau de fer plat, replié en rond par un bout pour recevoir le mamelon d'un gond, et que l'on attache sur une porte ou sur un contrevent pour les faire mouvoir, les ouvrir et les fermer. — On appelle *Penture flamande* celle qui est faite de deux bandes de fer soudées l'une contre l'autre et repliées en rond pour que le gond y passe; on applique les deux bandes de fer des deux côtés du volet.

PÉNULE, *Pænula*, manteau romain étroit et court, qui fermait par devant, ainsi que la toge, et qui se portait habituellement sur la tunique avec un capuchon dans les voyages ou à l'armée. Il était généralement en laine et de différentes couleurs, et commun aux hommes et aux femmes.

PÉNULTIÈME (du latin *penultimus*, de *pæne*, presque, et *ultimus*, dernier), avant-dernier, se dit surtout, en Prosodie, des syllabes entrant dans la composition des mots : il sert à désigner la syllabe qui précède la dernière. — On nomme *antépénultième* celle qui vient avant la pénultième.

PÉPERINE (du grec *pépéri*, poivre), sorte de tuf volcanique, argileux, de couleur grise, composé de cendres volcaniques et de pouzzolane, et parsemé d'amphigène, de mica, de pyroxène, etc., sous forme de grains petits comme des grains de *poivre*. Cette pierre est aussi solide que légère. On l'emploie, à Rome, dans les constructions. — On lui donne le nom de *Pépérite* quand elle est en partie vitrifiée.

PEPIE (du latin *pipio*, piauler), pellicule blanche, écailleuse, qui vient quelquefois au bout de la langue des oiseaux, particulièrement des poules, et qui les empêche de boire et leur fait rendre un cri plaintif, différent de leur cri ordinaire. Les canards, les oies et les pigeons ne paraissent pas sujets à la pépie. On a attribué cette maladie au manque d'eau; mais on a vu souvent des poules communes et des dindes avoir la pépie, quoiqu'elles n'eussent jamais manqué d'eau. La pépie entraîne rapidement la mort de la volatile, à moins qu'on n'arrache la pellicule.

PEPIN (du grec *pépon*, concombre mûr?), nom vulgaire des graines contenues au centre des fruits succulents, tels que pommes, poires, raisins, groseilles, melons, etc. C'est une semence recouverte d'une tunique lisse, épaisse et coriace. Les arbres qui produisent des fruits à pepins, comme le pommier, le poirier, se nomment *arbres à pepins*. On les oppose aux *arbres à noyaux* (abricotier, pêcher, etc.).

PÉPINIÈRE (de *pepin*), terrain destiné au semis d'arbres ou même de plantes de toute espèce que l'on veut reproduire. Pour établir une pépinière, il faut un sol aéré, sablo-argileux, dont la couche labourable n'ait pas moins de 8 à 10 décimètres de profondeur. On divise le sol en carrés ou compartiments, les uns pour les semis, les autres pour les repiquages; certains végétaux demandent un sol artificiel en terre mélangée, terreau, terre de bruyère; il faut, en outre, des abris en charmille, en thuya ou autre contre le vent, des paillis pour garantir les jeunes plants de la gelée ou des rayons solaires trop ardents, de fréquents arrosages, etc. — On appelle *Pépiniéristes* les horticulteurs qui se livrent à ce genre de culture. L'art du pépiniériste, florissant en Allemagne, a encore beaucoup à faire en France; cependant nous possédons plusieurs pépinières remarquables, surtout celle du jardin du Luxembourg, à Paris; celles d'Angers et de l'Algérie.

PÉPITE (de *pepin?*), masse d'or natif, en forme de grains arrondis, d'un volume plus ou moins considérable, qu'on trouve dans un terrain meuble. On a quelquefois trouvé des pépites d'énorme dimension : on en cite une de 50 kilogr., trouvée dans la province de Quito. On en a aussi trouvé de fort grosses en Californie et en Australie.

PÉPLIDE, *Peplis*, genre de la famille des Lythrariées, renferme des plantes herbacées, à feuilles opposées, à fleurs petites et axillaires. On en connaît 3 espèces, dont une, la *Péplide pourpière*, croît naturellement en France. On lui donne vulgairement le nom de *Pourpier sauvage*.

PÉPLUM (du grec *péplos*), espèce de surtout à plis, d'un tissu très-léger et très-fin, que les femmes grecques mettaient par-dessus leur tunique. Ce vêtement était sans manches et retenu sur les épaules par plusieurs agrafes. Il descendait jusqu'à la ceinture, en formant deux pointes sur le devant. On donnait aussi ce nom au voile broché d'or dont on parait les statues de certaines divinités, notamment de Vénus et de Minerve.

PÉPONIDE (de *pépon*). On appelle ainsi tout fruit charnu, à une seule loge, contenant un très-grand nombre de graines attachées à trois trophospermes pariétaux, épais et charnus, qui tantôt, par leur développement, remplissent toute la cavité intérieure du péricarpe, tantôt restent appliqués contre ses parois, en laissant au centre, comme on l'observe dans les Pépons, une vaste cavité, aux parois de laquelle les graines sont attachées (Melon, Potiron, Concombre).

PÉPONS, *Pepones*, section du genre Courge, comprend des espèces de formes diverses, à fleurs jaunes, à corolle presque infundibuliforme; à fruits recouverts d'une peau jaune-pâle, dure, crustacée, sans côtes, souvent couverts de verrucosités; à graines ovales, de couleur blanche. La pulpe des fruits des Pépons, ou *péponides*, est solide, jaune, d'une odeur légèrement aromatique, d'une saveur généralement douce et sucrée. Tantôt ils sont énormes (*Citrouille*, *Potiron*), tantôt ils ne sont pas plus gros qu'une orange (*Coloquinelle*). *Voy.* COURGE.

PEPSIE (du grec *pepsis*, coction, maturation), nom donné, dans l'ancienne Médecine, au travail que subissent les aliments dans l'estomac pour l'assimilation. On en a formé les mots *pepsique* pour dire ce qui concerne le travail digestif; *peptique*, par lequel on désigne les médicaments propres à favoriser la coction des humeurs; *apepsie*, *dyspepsie*, pour exprimer le défaut ou la difficulté de la digestion, ainsi que le mot *pepsine*. *Voy.* ci-après.

PEPSINE (du grec *pepsis*, coction, digestion), substance que Schwann prétend avoir découverte dans le suc gastrique, mais dont l'existence est loin d'être démontrée. Suivant ce physiologiste, la Pepsine est contenue dans les cellules qui revêtent les parois des glandes gastriques. Il l'obtint en faisant digérer la membrane muqueuse de l'estomac dans de l'eau distillée, à une chaleur de 30° centigr., précipitant par l'acétate de plomb basique, lavant le précipité, le décomposant par l'acide sulfhydrique, évaporant la liqueur jusqu'en consistance de sirop, y ajoutant de l'alcool, recueillant et faisant sécher les flocons que celui-ci en sépare. Ainsi préparée, elle est jaunâtre, semblable à de la gomme et soluble dans l'eau. On peut, avec la pepsine, opérer une digestion artificielle.

PER, augmentatif latin par lequel commencent beaucoup de termes de chimie, tels que *peroxyde*, *perchlorure*, *percarbure*, *persulfure*, et qui indique des combinaisons renfermant la proportion la plus élevée d'oxygène, de chlore, de carbone, de soufre, etc. *Voy.* OXYDE, CHLORURE, CARBURE, SULFURE, etc.

PÉRAMÈLE, *Perameles* (du grec *péra*, poche, et du latin *meles*, blaireau), genre de Marsupiaux qui se rapprochent des Kangourous par leurs membres postérieurs, et des Sarigues par la dentition. L'espèce type de ce genre est le *Péramèle à museau pointu* (*P. nasuta*), qu'on trouve à la Nouvelle-Hollande; il est ainsi nommé à cause de l'allongement de sa tête, de son museau effilé, et de son nez, qui se prolonge au delà de la mâchoire; son pelage est gris-brun en dessus et blanc en dessous. Il est de la taille d'un lapin de garenne.

PERCALE (mot d'origine tamoule, et qui littéralement signifie *toile très-fine*), toile de coton, à fil rond et d'un tissu très-ras et très-serré. La percale, qui est de beaucoup supérieure au calicot, sert à faire des chemises, des robes, des mouchoirs communs, des rideaux, des couvertures de lit, etc. — Les premières pièces de percale furent apportées en France des Indes orientales au XVIIe siècle. Aujourd'hui la France et l'Angleterre fabriquent la percale avec une grande perfection. L'Angleterre paraît avoir fabriqué ce tissu dès 1670; la France n'eut des fabriques de percale qu'en 1780.

PERCALINE, toile de coton à fil plat, et à tissu clair et très-peu serré. Elle est cotonneuse et peluchée, ce qui est le contraire de la percale; on lui donne ordinairement un certain lustre, et on s'en sert surtout pour doublures de robes et d'autres vêtements, et aussi pour couvertures. Dans certaines localités, on l'appelle *petite lustrine*.

PERCARBURE. *Voy.* CARBURE.

PERCE, PERÇOIR (de *percer*), outil avec lequel on fait un trou dans une planche, dans une futaille, etc. Les Luthiers nomment *Perce-bourdon* un outil dont ils se servent pour perforer les instruments de musique.

On nomme vulgairement : 1° en Ornithologie, *Perce-pot*, la Sittelle; — 2° en Ichthyologie, *Perce*, la Loche d'étang; *P.-pierre*, la Biennie baveuse; *P.-rat*, deux espèces de Raie (*Raia pastinaca* et *aquila*); — 3° en Entomologie, *Perce-bois*, les Térédiles; *P.-oreille*, les Forficules; — 4° en Botanique, *Perce-bosse*, la Lysimachie commune; *P.-feuille*, les Buplèvres; *P.-mousse*, le Polythric commun; *P.-muraille*, la Pariétaire officinale; *P.-neige*, une Liliacée, la Nivéole (*Leucoïum*), et une Narcissée, le *Galanthus*; *P.-pierre*, la Bacille et des Saxifrages; *P.-terre*, le Nostoc commun, etc. *Voy.* ces mots.

PERCE-NEIGE, *Galanthus*, genre de la famille des Narcissées, est formé d'une seule espèce, qui épanouit sa jolie fleur au mois de février, lorsque souvent la neige couvre encore le sol. Son bulbe ou oignon est ovoïde, allongé; de ce bulbe naissent deux feuilles réunies à leur base dans une espèce de gaine, et du centre desquelles s'élève une hampe ou tige florale de 15 à 16 centim. de hauteur, surmontée d'une ou deux fleurs blanches. On trouve cette plante en France, dans les prés et les bois. On la cultive dans les jardins.

PERCENTAGE (du latin *per centum*, par cent), terme de Banque, désigne l'énoncé des intérêts que rapporte une somme placée à tant *pour cent*.

PERCE-OREILLE, PERCE-PIERRE. *Voy.* PERCE.

PERCEPTION (de *capere*, prendre, saisir, et *per*, par le moyen de, à travers). En Psychologie, on nomme ainsi l'acte par lequel l'âme prend connaissance des objets extérieurs, ainsi que la faculté par laquelle s'exécute cet acte. Les philosophes s'accordent à reconnaître que la perception exige trois conditions préalables : 1° impression faite sur l'un des organes des sens; 2° transmission de cette impression à un organe central où paraît résider l'être sentant, au *sensorium commune*, qui est le cerveau; 3° sensation éprouvée et remarquée; mais ils ne s'accordent pas sur la manière dont se produit la connaissance à la suite de la sensation. Selon Reid, elle est l'effet d'une faculté spéciale, irréductible, qu'il appelle *perception*, faculté qui, agissant d'une manière immédiate, nous révèle l'extériorité par une sorte d'instinct inexplicable; selon Condillac, la perception n'est que la sensation elle-même qui se transforme en se dépouillant du sentiment du *moi*, et que nous rapportons au dehors par une illusion inévitable, en lui donnant une existence objective et indépendante; selon la plupart des philosophes français, la connaissance des corps n'est qu'une application du principe de causalité : la sensation étant un phénomène dans lequel nous nous sentons passifs, un état que nous subissons, mais que nous ne produisons pas, nous concevons nécessairement une cause étrangère à nous, qui l'ait produite : cette cause, c'est le corps, ou du moins telle ou telle qualité des corps, odeur, saveur, son, couleur, solidité, selon la nature de la sensation éprouvée.

Quelquefois, on appelle la faculté qui vient d'être

décrite *perception externe*, et on y oppose la *perception interne*, qui s'opère par la conscience; mais la connaissance des faits qui se passent en nous ne peut, à juste titre, être appelée *perception*, puisqu'elle a lieu immédiatement et non par (*per*) intermédiaire.

On distingue des *Perceptions originelles* ou *primitives :* ce sont celles qui sont particulièrement attachées par la nature à chacun de nos sens, celles, par exemple, de la couleur pour l'œil, du son pour l'ouïe, etc., et des *perceptions acquises* ou *artificielles :* ce sont celles qui sont transportées d'un sens à un autre, comme quand nous jugeons de la distance par la vue ou par l'ouïe, au lieu d'en juger par le toucher seul. De bonne heure, en effet, l'expérience nous apprend à joindre aux perceptions propres d'un sens celles d'un autre, en nous montrant certaines propriétés si régulièrement associées que l'une devient le signe de l'autre. *Voy.* SENSATION.

Dans les Finances, on appelle *Perception* le recouvrement des impôts, ainsi que l'emploi de *percepteur*. Les percepteurs, placés dans les communes les plus importantes, versent les fonds entre les mains des receveurs particuliers; ils sont nommés par le ministre des Finances et fournissent un cautionnement égal au douzième du montant des contributions qu'ils recouvrent; la loi leur accorde une remise de 2 centimes par franc. En cas de concussion, ils sont passibles de peines sévères. *V.* CONCUSSION.

PERCHE, *Perca*, genre de poissons d'eau douce, de l'ordre des Acanthoptérygiens thoraciques, type de la famille des Percoïdes, est caractérisé par la présence de dentelures au préopercule, par les pointes qui terminent l'opercule à son angle postérieur, par une sorte de crête épineuse très-piquante placée sur le dos, enfin par des nageoires épineuses. L'espèce principale est la *Perche commune* (*P. fluviatilis*), qui se reconnaît facilement aux bandes transversales qu'elle porte sur le dos, et à la couleur rouge de ses nageoires ventrales et anales. Elle a sur le dos deux nageoires : la première composée de 15 rayons épineux, la seconde de 14; sa nageoire anale a 10 rayons dont les 2 antérieurs seulement sont épineux; ses dents sont petites; sa langue, lisse. Cette espèce est très-commune dans toutes les eaux douces de l'Europe. Les autres espèces sont : la *P. sans bandes d'Italie*, la *P. jaunâtre d'Amérique*, la *P. à opercules grenus*, la *P. à tête grenue*, la *P. à museau pointu*, la *P. grêle*, la *P. de Plumier*, la *P. ciliée*, la *P. à caudale bordée de noir*, la *P. à taches rouges*. — La Perche est un des meilleurs poissons que l'on serve sur nos tables : la chair en est blanche et ferme; on estime surtout celles qui vivent dans les eaux claires et courantes. Les Perches sont d'autant plus grandes qu'elles vivent dans des masses d'eau plus considérables : elles atteignent quelquefois jusqu'à 70 centim.; mais leur taille habituelle est de 40 à 50 centim. Elles sont très-voraces, croissent rapidement, et commencent à frayer vers trois ans; elles frayent au printemps et pondent jusqu'à 300,000 œufs à la fois. Les Lapons et les Suédois font avec la peau de la Perche une excellente colle. On attribuait autrefois aux osselets de leurs oreilles, dits *pierres de Perche*, des vertus médicales : on les réduisait en poudre, et on les prescrivait contre la pierre, la colique, la pleurésie, etc.

On appelle vulgairement : *P. dorée* la Gremille goujonnière; *P. marine*, l'Holocentre; *P. de mer*, le Bar et le Serran; *P. ondulée*, la Sciène; *P. œillée*, le Priacanthe macropthalme, etc.

En Vénerie, on appelle *Perche* le bois du cerf, du daim, du chevreuil, quand il a plusieurs andouillers.

PERCHE (du latin *pertica*, perche), mesure de superficie anciennement usitée en France, avait, selon les différents pays, 18, 20 ou 22 pieds de côté (5m,84, 6m,50, ou 7m,15) : la perche de Paris valait 3 toises ou 18 pieds; la perche commune avait 20 pieds; celle des eaux et forêts, 22. Il y avait 100 perches carrées à un arpent (*Voy.* ARPENT). — A l'étranger, la *perche* varie de 10 à 16 pieds, c.-à-d. de 3 m. à 5m,50.

PERCIDE, *Percis*, genre de la famille des Percoïdes, renferme des poissons de l'océan Indien, fort semblables aux Vives, dont ils ne diffèrent que par leur corps plus rond et plus allongé, leur museau obtus, leur mâchoire allongée, garnie de plusieurs dents en crochet, etc. Les principales espèces sont : le *Percis* ou *Sciène cylindrique* (*P. cylindrica*), des Moluques; le *P. nébuleux* (*P. nebulosa*), le *P. tacheté*, le *P. ponctué*, le *P. pointillé*, etc., qui se trouvent dans la mer des Indes.

PERCLUS (de *perclusus*, empêché), privé en tout ou en partie du mouvement. *V.* RHUMATISME, PARALYSIE.

PERCNOPTÈRE, *Percnopterus* (du grec *perknos*, tacheté de noir, et *ptéron*, aile), espèce de Vautour renfermant des oiseaux qui ont la tête nue en devant, le cou plumeux et le bec assez grêle, les narines longitudinales; la 3e rémige de leurs ailes est la plus longue. Le *Percnoptère d'Égypte*, qui est le *Vautour fauve* de Buffon, commun en Égypte, en Turquie, en Espagne, en Suisse, se nourrit de cadavres et d'immondices; il attaque aussi, mais bien rarement, les animaux vivants. La peau nue de la tête est d'un jaune clair. Le plumage du Percnoptère est généralement blanc, varié de brun et de roussâtre, avec les grandes pennes alaires noires; l'iris et les pieds sont jaunes. Sa longueur totale est de 70 centim. environ.

PERCOIDES, *Percoides*, 4e famille de l'ordre des poissons Acanthoptérygiens dans la méthode de Cuvier, a pour type la *Perche commune*. Les Percoïdes ont le corps oblong, plus ou moins comprimé, et couvert d'écailles généralement dures; la bouche grande et armée de dents; les opercules dentelés ou épineux; les nageoires toujours au nombre de 7 ou de 8. Ces poissons sont en général ornés de belles couleurs, et leur chair est d'un goût agréable.

D'après M. Valenciennes, la famille des Percoïdes comprend 44 genres, dont voici les principaux : *Perca* (Perche), *Variole*, *Énoplose*, *Diploprion*, *Bar*, *Centropome*, *Apron*, *Apogon*, *Etelis*, *Sandre*, *Mésoprion*, *Grémille*, *Trichodon*, *Priacanthe*, *Doule*, *Holocentre*, *Vive*, *Percis*, etc.

PERCUSSION (du latin *percussio*, de *percutere*, frapper). En Médecine, la *percussion* est une méthode d'exploration à l'aide de laquelle, en frappant sur les parois d'une cavité du corps, on peut reconnaître les lésions des parties contenues dans cette cavité : on l'emploie surtout dans les maladies des organes thoraciques ou abdominaux.

La percussion est *immédiate* ou *médiate*. La percussion immédiate se pratique en appliquant sur la partie malade qu'on veut explorer les 4 doigts d'une main réunis sur une même ligne (le pouce placé dans l'état d'opposition à la réunion des seconde et troisième phalanges de l'index, ne doit servir qu'à maintenir les doigts serrés les uns contre les autres); puis en frappant sur ces doigts avec la portion pulpeuse du bout des doigts de l'autre main, perpendiculairement et légèrement, et en relevant la main aussitôt qu'elle a porté. Dans la percussion *médiate*, on interpose entre la main qui percute et la partie explorée un corps solide et conducteur du son, dit *Plessimètre*. La percussion a permis d'apporter une très-grande précision dans le diagnostic de presque toutes les affections organiques : la moindre altération dans la densité des poumons, tout changement survenu dans le volume ou la forme du cœur, du foie, de la rate, des reins, un épanchement de sérosité dans les plèvres, le péricarde ou l'abdomen, sont, à l'aide de la *percussion* et surtout de la *plessimétrie*, révélées au médecin avec exactitude.

Avenbrugger, médecin de Vienne, avait, dès 1761, indiqué cette méthode d'exploration; mais elle était tombée dans l'oubli : Corvisart et Laënnec la firent

revivre en la perfectionnant, et elle fut complétée par la méthode d'auscultation (*Voy.* ce mot). M. Piorry imagina en 1828 la percussion médiate.

En Musique, on appelle *Percussion* le choc de la dissonance frappant sur le premier temps de la mesure. La préparation, la percussion et la résolution sont les trois circonstances que l'on distingue dans l'emploi de la dissonance sur un temps fort.

Instruments de percussion : ce sont les instruments dont on joue en les frappant, tels que les cymbales, les timbales, les tambours et tambourins, la grosse caisse, le triangle.

PERDIX, nom latin et scientifique du genre *Perdrix*, a formé le mot *Perdicinées*, sous lequel quelques Ornithologistes comprennent, avec le genre Perdrix, les Gélinottes, les Tétras et les Lagopèdes.

PERDREAU, nom donné aux petits de la *Perdrix* qui n'ont point encore quitté leur mère.

En termes d'Artillerie, on nomme *Perdreaux* plusieurs grenades qui partent ensemble d'un même mortier avec une bombe.

PERDRIGON, sorte de Prune. On distingue le *P. blanc* et le *P. violet*. *Voy.* PRUNIER.

PERDRIX, *Perdix*, genre de Gallinacés, que certains auteurs rangent parmi les espèces du genre Tétras, renferme des oiseaux qui se distinguent facilement de leurs congénères par l'absence des ergots, que remplace une simple saillie tuberculeuse du tarse. Dans sa plus grande extension, ce genre comprend 4 sections principales : les *Perdrix* proprement dites, les *Francolins*, les *Colins* et les *Cailles*.

Les *Perdrix* proprement dites sont à peu près de la grosseur d'un gros pigeon : elles ont le corps gros et ramassé, la tête petite, le bec court, un peu voûté, les ailes courtes, le plumage gris, mélangé de diverses couleurs. Les Perdrix vivent en petites familles, ou *compagnies*, dans les champs, où elles se nourrissent d'herbes, de graines et d'insectes; elles nichent à terre dans les sillons, et y pondent de 12 à 20 œufs, que la femelle couve seule. Leurs mœurs sont celles des autres Gallinacés : leur naturel est défiant et craintif; elles ne peuvent pas être réduites en domesticité. On connaît les combats que se livrent les mâles à l'époque des amours, et l'intelligente protection des femelles pour leur couvée. Leur chant est un cri guttural, dur et sec. Elles font rarement de grands voyages, mais passent continuellement d'un canton à un autre : leur vol est saccadé et bruyant. Elles sont communes dans toutes les contrées méridionales et tempérées. C'est un gibier très-estimé et l'un de ceux que les chasseurs recherchent le plus en France : on les chasse au fusil ou on les prend au filet.

Les principales espèces sont : la *Perdrix grise* (*P. cinerea*), qui se distingue par le roux clair qui occupe le dessus de sa tête, et par un croissant roux-marron sur l'abdomen : c'est l'espèce la plus répandue en France et dans l'Europe centrale; la *P. rouge* (*P. rubra*), tarses, bec et yeux rouges, parties supérieures d'un brun rougeâtre, gorge et cou blancs : elle ne se trouve guère que dans le midi de l'Europe; la *P. grecque* ou *Bartavelle* (*P. saxatilis*), assez semblable à la précédente : elle habite les montagnes de l'Asie Mineure, de la Turquie, de la Suisse et des Pyrénées. Viennent ensuite la *P. brune* (*P. fusca*), la *P. peinte* (*P. picta*), la *P. de Roche* ou *Gambra* (*P. petrosa*), la *P. blanche* ou *Arbenne*, qui a le plumage blanc et la queue noire.

P. de mer. V. GLARÉOLE. — *P. de neige. V.* LAGOPÈDE.

PÈRE (en latin *pater*). Selon la loi écrite comme selon la loi naturelle et la loi divine, le père doit nourrir, entretenir et élever ses enfants; en retour, il doit recevoir d'eux des aliments s'il est dans le besoin (Code Nap., art. 203-204). Les enfants, à tout âge, doivent honneur et respect à leurs père et mère; ils restent sous leur autorité jusqu'à leur majorité ou leur émancipation. Le père seul exerce cette autorité durant le mariage (art. 373). Les enfants ne peuvent quitter la maison paternelle sans la permission de leur père (Code Nap., art. 371-374), si ce n'est, à 20 ans, pour enrôlement volontaire.

Le père qui aurait des sujets de mécontentement graves sur la conduite d'un enfant peut le faire enfermer, en se conformant aux formalités prescrites par la loi (art. 375-383). Le père administre les biens de ses enfants pendant leur minorité (art. 389). Les parents sont responsables du dommage causé à autrui par leurs enfants mineurs habitant avec eux (art. 1304). Le consentement du père et de la mère est nécessaire pour le mariage de leurs enfants mineurs, et leur conseil, pour celui de leurs enfants majeurs (art. 148).

Chez les Romains, le père de famille avait sur son fils une puissance égale à celle du maître sur l'esclave : il pouvait en user comme de *sa chose;* il pouvait le charger de fers, et même le tuer. — *Voy.* PATERNITÉ.

Pères conscrits, Patres conscripti. Voy. SÉNAT.

Pères de l'Église, titre donné aux saints docteurs qui ont vécu près des temps apostoliques, surtout dans les 6 premiers siècles, et dont les écrits font règle en matière de doctrine. Voici la liste des Pères, grecs et latins, par ordre chronologique : S. Justin, S. Irénée, Athénagore, Clément d'Alexandrie, Tertullien, Origène, S. Cyprien, Lactance, S. Hilaire de Poitiers, S. Athanase, S. Cyrille d'Alexandrie, S. Cyrille de Jérusalem, S. Basile, S. Grégoire de Nazianze, S. Grégoire de Nysse, S. Jean-Chrysostome, S. Ambroise, S. Jérôme, S. Augustin, S. Léon pape, Théodoret, S. Grégoire le Grand. Ceux qui ont vécu depuis le VII[e] siècle sont plutôt appelés *Docteurs de l'Église* ou simplement *Écrivains ecclésiastiques*.

De nos jours, M. l'abbé Guillon et M. Villemain ont particulièrement appelé l'attention publique en France sur les écrits des Pères de l'Église. On doit à l'abbé Guillon la *Bibliothèque choisie des Pères grecs et latins*, à M. de Genoude, les *Pères de l'Église traduits en français*, et à M. J.-P. Charpentier des *Études sur les Pères de l'Église*. On peut aussi consulter sur les Pères du premier âge la *Patrologie* de J.-A. Mohler, trad. de l'allemand par M. J. Cohen, Paris, 1842. M. l'abbé Migne a publié sous le titre de *Cours complet de Patrologie* la plus vaste collection des Pères (env. 300 v.). Le cardinal Maï a récemment ajouté à toutes les collections antérieures de nouvelles richesses extraites des manuscrits du Vatican, sous le titre de *Patrum nova bibliotheca* (Rome, 1853-54).

Père est aussi le titre qu'on donne aux religieux prêtres : *les Pères jésuites, les Pères capucins*.

Saint Père, très-saint Père, dénominations honorifiques par lesquelles on désigne le pape, soit en s'adressant à lui, soit en parlant de lui.

Au Théâtre, on appelle *père noble* le rôle de père dans la tragédie et dans la haute comédie.

PÉRÉBIER, *Perebea*, genre de plantes de la famille des Urticées, section des Artocarpées : c'est un arbre de moyenne grandeur, qui croît à la Guyane et rend un suc laiteux quand on incise son écorce.

PEREMPTION (du latin *perimere*, anéantir, détruire), se dit, en Jurisprudence, de l'anéantissement, après un certain délai, de procédures non continuées, de jugements par défaut non exécutés, d'inscriptions hypothécaires non renouvelées : c'est une espèce de prescription. Toute instance est *périmée* par cessation de poursuites pendant 3 ans (Code de procéd., art. 397-401).

PÉREMPTOIRE. On nomme ainsi, en style de Pratique, tout ce qui tend à éteindre l'action. — Dans le Droit romain, l'*Édit péremptoire* était l'assignation définitive à laquelle on était obligé de se rendre, sous peine d'être considéré comme contumace et de perdre sa cause. — Aujourd'hui on appelle *Exception péremptoire* toute exception fondée sur l'irrégularité de la procédure, la nullité d'un exploit et tout moyen opposable au fond de la demande.

PERFECTIBILITÉ. L'idée de la perfectibilité hu-

maine est une idée toute moderne. Fr. Bacon est un des premiers qui l'aient hautement exprimée (dans le *De augmentis scientiarum* et le *Novum organum*). Turgot l'a défendue avec ardeur; Condorcet l'a exagérée, au point de dire qu'il n'y avait aucun terme assignable à la perfectibilité humaine; que les facultés de l'homme se perfectionneraient d'âge en âge; que les maladies devaient disparaître, et la vie humaine s'allonger indéfiniment (*Esquisse des progrès de l'Esprit humain*). — Pour résoudre d'une manière satisfaisante la question de la perfectibilité humaine, il faudrait distinguer l'individu, dont les progrès sont nécessairement bornés par la durée de sa vie, par la faiblesse de ses organes; et la société, qui dure toujours, et dont les progrès peuvent s'accroître indéfiniment par des découvertes successives. Il faut, en outre, distinguer les sciences et l'industrie, auxquelles on peut sans cesse ajouter, des lettres et des arts d'imagination, qui dépendent de l'inspiration individuelle, et dans lesquels le travail d'un homme ne peut, que dans une bien faible proportion, s'ajouter à ceux de ses devanciers.

PERFOLIÉ, se dit, en Botanique, des plantes dont les feuilles ont un disque sessile qui entoure la tige par sa base entière : dans ce cas, les feuilles elles-mêmes sont dites *perfoliées*. — En Entomologie, il se dit des antennes des insectes dont les articles sont élargis en forme de folioles.

PERFORATIF (TRÉPAN), du latin *perforare*, percer; espèce de *trépan*. *Voy.* TRÉPAN.

PERFORATION (du latin *perforare*, percer), ouverture accidentelle dans la continuité des organes, produite par une lésion externe, ou résultant d'une affection interne. Ces dernières perforations, dites *spontanées*, s'observent surtout à l'estomac, à la suite d'une phlegmasie, particulièrement après la fièvre typhoïde. Elles sont toujours mortelles.

PÉRI, préposition grecque qui entre dans la composition d'un grand nombre de termes scientifiques, veut dire le plus souvent *autour*. — *Voy.* PÉRIS.

PÉRIANTHE (du grec *péri*, autour, et *anthos*, fleur). Linné appelait ainsi toute espèce de calice ou d'involucre. Aujourd'hui on donne ce nom à l'enveloppe des organes génitaux de la fleur, qu'elle soit simple ou double. Le périanthe est *simple*, quand il est formé d'une seule pièce ou de plusieurs pièces rangées en une seule série; il est *double*, quand il présente deux enveloppes distinctes, l'une extérieure, que l'on nomme *calice*, l'autre intérieure, recouvrant immédiatement les organes de la génération, et que l'on nomme *corolle*.

PÉRICARDE (du grec *péri*, autour, et *kardia*, cœur), espèce de sac membraneux enveloppant le cœur et les troncs artériels et veineux qui sortent du cœur, ainsi que ceux qui s'y rendent. Le *péricarde* est situé à la partie inférieure du médiastin antérieur, adhérent à l'aponévrose centrale du diaphragme, de forme triangulaire comme celle du cœur. Il est composé de deux membranes, dont l'extérieure est fibreuse et l'intérieure séreuse. Le péricarde retient le cœur, et facilite ses mouvements, au moyen d'une quantité plus ou moins grande de sérosité qu'il renferme.

PÉRICARDITE, inflammation du péricarde. Les symptômes de cette affection sont la voussure de la région précordiale, une matité plus prononcée dans une étendue plus grande; les bruits du cœur plus forts, plus éclatants d'abord, et ensuite plus faibles, plus sourds; le frôlement, et plus tard le frottement péricardique, les palpitations, de la douleur dans la région précordiale, la syncope, la défaillance, l'œdème des membres inférieurs et la dyspnée. On la divise en *P. aiguë* et en *P. chronique*. Elle peut avoir pour causes un refroidissement brusque et subit, succédant à une forte chaleur du corps, les chutes, les coups portés sur le thorax, les efforts violents, la pénétration de corps étrangers dans le cœur. On combat la *Péricardite* par les saignées fréquemment répétées et par l'application de sang-sues, de ventouses scarifiées sur la région du cœur; on a aussi préconisé l'opium, le nitre, le calomel, le tartre stibié.

PÉRICARPE (du grec *péri*, autour, et *karpos*, fruit). C'est, dans une plante, l'ensemble des enveloppes d'ovules fécondés : c'est toute la partie du fruit qui n'appartient pas à la graine. Les capsules, les gousses, les siliques, les follicules, les coquilles de noix, etc., sont des *péricarpes*. On distingue dans l'épaisseur du péricarpe trois parties : 1° l'*épicarpe*, membrane extérieure, mince, sorte d'épiderme; 2° l'*endocarpe*, autre membrane intérieure qui revêt la cavité intérieure; 3° le *sarcocarpe* ou *mésocarpe*, partie parenchymateuse ou charnue qui se trouve entre l'épicarpe et l'endocarpe. Ces trois parties, réunies et soudées intimement, constituent le péricarpe. Sa cavité intérieure, qui renferme les graines, peut être simple : le péricarpe est alors uniloculaire ou à une seule loge (pêcher, pavot). D'autres fois il y a un nombre plus ou moins considérable de loges ou cavités partielles : de là les noms de *bi*, *tri*, *quadri*, *multiloculaire*, donnés au péricarpe, suivant qu'il présente 2, 3, 4 ou un plus grand nombre de loges distinctes.

PÉRICHONDRE (du grec *péri*, autour, et *khondros*, cartilage), membrane fibreuse, qui revêt tous les cartilages non articulaires. *Voy.* CARTILAGE.

PÉRICLINE (de *péri*, autour, et *kliné*, lit nuptial), ensemble des bractées qui entourent l'assemblage des fleurs dans les Composées.

PÉRICRANE, membrane analogue au périoste, qui revêt la surface externe du crâne.

PÉRIDION, *Peridium* (du grec *péridéô*, ceindre), sorte de conceptacle qui enveloppe les corpuscules reproducteurs de certains Champignons, et qui, d'abord fermé de toutes parts, s'ouvre seulement à l'époque de la maturité. Dans quelques espèces, il prend la forme d'un disque ou d'une calotte, et alors il se nomme *chapeau*.

PÉRIDOT, dit aussi *Chrysolithe* ou *Olivine*, pierre infusible de couleur verte, dorée, ou d'un vert jaunâtre, que l'on trouve sous forme de grains, de masses granulaires et de cristaux prismatiques très-petits : c'est un silicate simple de magnésie mélangé de protoxyde de fer. Le péridot est transparent ou demi-transparent, peu dur, et prend difficilement un beau poli. On l'apporte de l'Orient, particulièrement de Ceylan, du Cambodje et du pays des Birmans. On l'emploie dans la joaillerie; mais il est peu estimé : il est passé en proverbe que celui qui *a deux péridots en a un de trop*.

On a donné le nom de *Péridot* à plusieurs pierres qui n'ont rien que la couleur du véritable péridot. Tels sont : le *P. du Brésil*, qui est la Tourmaline verte; le *P. oriental*, qui est un Corindon vert.

PÉRIDROME (de *péri*, autour, et *dromos*, course), galerie ou espace couvert, servant de promenade autour d'un édifice.

PÉRIÉGÈSE (du grec *périégèsis*, action de conduire autour). Les Grecs appelaient ainsi une description totale ou partielle de la terre sous forme de voyage : telle est la description de la Grèce par Pausanias. Plusieurs géographes grecs, auteurs de pareils traités, ont reçu le nom de *périégètes* : le plus connu est *Denys le périégète*, qui vivait vers le premier siècle de notre ère. *Voy.* PÉRIPLE.

PÉRIGÉE (du grec *péri*, près, et *gé*, terre), le point de l'orbite d'une planète où elle est à la plus petite distance de la terre : c'est le contraire de l'*apogée*. — Ce mot est aussi employé comme adjectif, comme quand on dit : *la lune est périgée*.

PÉRIGONE (du grec *péri*, autour, et *goné*, génération), nom donné, en Botanique, à l'enveloppe florale des organes sexuels quand elle est simple.

PÉRIGYNE (du grec *péri*, autour, et *gyné*, femme), se dit, en Botanique, de la corolle ou des

pétales quand ils naissent sur la paroi interne du calice; et des étamines, lorsqu'elles s'attachent à la paroi interne du périanthe, au-dessus de l'insertion de l'ovaire. C'est un des caractères les plus importants employés dans les classifications botaniques.

PÉRIHÉLIE (du grec *péri*, sur, près, et *hélios*, soleil), le point de la plus petite distance d'une planète au soleil : c'est l'opposé de l'*aphélie*. Il s'emploie aussi comme adjectif : cette planète est *périhélie*.

PÉRIL. En Droit, on dit qu'il y a *Péril en la demeure* lorsque le moindre retard peut occasionner une perte, un dommage. L'exécution d'un jugement par défaut peut être ordonnée, nonobstant opposition, dans le cas où il y aurait *péril en la demeure*. Le juge peut, dans ce cas, permettre d'assigner aux jours et heures interdits en général pour les significations (Code de proc., art. 155 et 1307).

PÉRIME. *Voy.* PÉREMPTION.

PÉRIMÈTRE (du grec *péri*, autour, et *métron*, mesure). C'est, en Géométrie, le contour ou la somme des côtés d'une figure plane ou polygonale. Quand les surfaces sont curvilignes, le périmètre prend le nom de *circonférence* ou de *périphérie*.

PÉRINÉE (du grec *périnéos*, même signification), espace qui est entre l'anus et les parties naturelles; il est partagé en deux parties égales par une ligne médiane qu'on appelle *raphé*. Il peut devenir le siége de tumeurs, d'abcès, de hernies et autres désordres plus ou moins graves.

PÉRIODE (du grec *périodos*, contour, circuit). Ce mot, qui, chez les Grecs, ne signifiait d'abord qu'un voyage d'exploration, a reçu depuis une foule d'acceptions différentes.

En Astronomie, c'est le temps qu'une planète met à parcourir son orbite ou à faire sa révolution : la *période lunaire*, par exemple, est de 27 j. 7 h. 43'.

Dans la Chronologie, c'est un espace de temps embrassant plusieurs années, et déterminé par le retour d'un phénomène qui revient à des époques fixes : telles étaient chez les anciens la *Période attique*, les *P. de Callipe, de Méthon, de Victorius*, la *P. chaldaïque*. Une des plus récentes parmi les périodes de ce genre est la *période Julienne*, introduite dans la chronologie, en 1583, par Joseph Scaliger, et ainsi nommée par lui en l'honneur de son père, Jules Scaliger : c'est une période de 7,980 ans, formée du produit des nombres 28 (durée du cycle solaire), 19 (cycle lunaire) et 15 (cycle de l'indiction romaine), multipliés l'un par l'autre. La 1re année de l'ère chrétienne est la 4,714e de cette période. *Voy.* CYCLE.

En Pathologie, on appelle *périodes* les différentes phases ou révolutions d'une maladie, les différentes époques que l'on peut distinguer dans le cours de la maladie. On admet communément trois périodes : la 1re est la *P. d'augment* ou l'accroissement, le progrès; la 2e est la *P. d'état*, le plus haut degré d'intensité; la 3e est la *P. de déclin*.

En Rhétorique, une *Période* est une phrase composée de plusieurs membres : elle résulte de la réunion de plusieurs propositions tellement liées ensemble que le sens reste suspendu jusqu'à la dernière, qui vient le compléter. Chacune des propositions, prise séparément, se nomme *membre de la période*. Il y a des périodes de 2, 3 et 4 membres : rarement elles vont jusqu'à 5 : on appelle *période carrée* celle qui est composée de quatre membres. On appelle *style périodique* celui qui abonde en périodes : les discours de Cicéron, les sermons de Massillon en offrent l'exemple. On oppose ce style au *style coupé*.

PÉRIOECIENS (du grec *péri*, autour, et *oikein*, habiter), peuples qui habitent sous le même parallèle, c.-à-d. à même distance du pôle et de l'équateur, mais toujours vers le même pôle.

PÉRIOSTE (du grec *péri*, autour, et *ostéon*, os), membrane fibreuse, blanche, résistante, qui forme une enveloppe aux os et les revêt de toutes parts, excepté dans les endroits où ils sont recouverts de cartilages. Le Périoste contribue à l'accroissement des os en leur fournissant, par sa face interne, une exsudation albumineuse qui passe ensuite à l'état cartilagineux et finit par s'ossifier.

Le périoste est susceptible de s'enflammer, soit par l'effet de causes externes (chutes, contusions, etc.), soit par suite d'un vice scrofuleux, rachitique ou syphilitique : cette inflammation a reçu le nom de *Périostite*. On la combat par les antiphlogistiques et par les frictions mercurielles, etc. — Le périoste peut aussi se tuméfier : on appelle *Périostose* cette tuméfaction. Elle est le plus souvent le résultat d'une inflammation du périoste, par suite de laquelle une matière organisable molle, grisâtre ou blanchâtre, compacte, quelquefois friable et produite par le périoste lui-même, se dépose à la face interne de cette membrane. Elle amène ordinairement une ulcération et une suppuration, qui sont suivies d'une cicatrisation lente. Souvent aussi la matière déposée sous le périoste s'ossifie à la longue et se convertit en *exostose*.

PÉRIPATÉTISME, doctrine des Péripatéticiens, disciples d'Aristote. On les appelait ainsi, soit parce qu'ils se réunissaient dans une des salles du Lycée (*péripatoi*), soit parce qu'ils discutaient en se promenant (*péripatountes*). *Voy.* PÉRIPATÉTICIENS au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PÉRIPÉTIE (en grec *péripétéia*, passage subit d'un état à un autre). C'est, dans le poëme épique ou dramatique, un événement qui change inopinément la face des choses, et qui, en faisant passer le héros du malheur à la prospérité, de la prospérité au malheur, amène la catastrophe ou le dénoûment.

PÉRIPHÉRIE (du grec *péri*, autour, et *phérô*, porter), contour d'une figure curviligne, ou surface extérieure d'un corps quelconque.

PÉRIPHRASE (du grec *péri*, autour, et *phrazô*, parler), dite aussi *Circonlocution*, figure de mots qui consiste à développer ce qu'on aurait pu dire en peu de mots ou même en un seul. La périphrase est d'un fréquent emploi en poésie, et contribue beaucoup à l'ornement et à la variété de l'expression : on y recourt surtout pour remplacer des mots peu nobles ou trop techniques; mais il ne faut pas en abuser : elle peut donner au style de la lourdeur, et un air de prétention ou de pédantisme.

PÉRIPLE (du grec *périplous*), nom que les Grecs donnaient aux voyages de *circumnavigation*. Le plus ancien périple connu est celui que des navigateurs phéniciens exécutèrent, dit-on, autour de l'Afrique par ordre de Néchao, roi d'Égypte. Nous avons sous le nom de *Périples* plusieurs relations de voyages maritimes : celui du Carthaginois Hannon, sur les côtes d'Afrique; celui de Scylax, Grec de Carie, sur les côtes de l'Europe et de l'Asie; ceux de Néarque, d'Agatharchide, de Marcien d'Héraclée, et deux périples d'Arrien, historien d'Alexandre, l'un sur les côtes du Pont-Euxin, l'autre sur celles de la mer Rouge. On les trouve réunis dans le recueil intitulé : *Geographiæ veteris scriptores græci*, de H. Dodwell, Oxf., 1703-12. *Voy.* PÉRIÉGÈSE.

PÉRIPLOCA (du grec *péri*, autour, et *plékô*, tresser), genre de la famille des Asclépiadées, renferme des plantes grimpantes et volubiles. Le *Periploca græca* est un arbrisseau sarmenteux, à feuilles ovales pointues; à fleurs d'un pourpre noirâtre, exhalant une mauvaise odeur. Il croît dans les régions qui avoisinent la Méditerranée, en Grèce, et dans l'Afrique tropicale. On en garnit les berceaux.

PÉRIPNEUMONIE (du grec *péri*, autour, et *pneumôn*, poumon). Dans son acception la plus restreinte, ce mot désigne l'inflammation de la plèvre ou enveloppe du poumon; mais le plus souvent il est employé comme synonyme de *pneumonie*, et désigne alors l'inflammation du parenchyme pulmonaire. *Voy.* PNEUMONIE.

Péripneumonie épizootique, maladie épidémique et contagieuse des bestiaux, qui exerce de fréquents ravages dans plusieurs contrées de l'Europe. En 1852, un médecin belge, M. Willems, de Hasselt, a imaginé de prévenir les redoutables effets de cette maladie au moyen de l'inoculation.

PÉRIPTÈRE (du grec *péri*, autour, et *ptéron*, aile). Les Grecs nommaient ainsi les édifices dont le pourtour extérieur présente sur toutes ses faces un rang isolé de colonnes, n'étant point engagées dans le mur et formant sur tout le tour du temple un portique couvert : tels étaient à Rome le portique de Pompée, la basilique d'Antonin, le septizone de Sévère; telles sont à Paris la Madeleine et la Bourse. On appelait *diptère* un périptère à deux rangs de colonnes. *Voy.* PÉRISTYLE.

PÉRIS, *Devs* ou génies femelles et bienfaisants dans l'ancienne religion persane.

PERISCIENS (du grec *péri*, autour, et *skia*, ombre), nom donné, en Géographie, aux habitants de la terre dont l'ombre parcourt successivement tous les points de l'horizon en un seul jour. Tels sont les habitants des zones froides les plus voisins des pôles : en certains temps de l'année, le soleil ne se couche pas pour eux et paraît tourner autour de leurs têtes.

PERISPERME (du grec *péri*, autour, et *sperma*, semence), enveloppe de la graine, synonyme d'*Endosperme*. *Voy.* ce mot.

PÉRISTALTIQUE (MOUVEMENT), du grec *péri*, autour, et *stellô*, resserrer; mouvement par lequel les intestins en se contractant favorisent l'acte de la digestion et de la défécation. *Voy.* PÉRISTOLE.

PÉRISTAPHYLIN (du grec *péri*, autour, et *staphylè*, luette), nom donné à deux muscles du palais. Le *Péristaphylin externe* ou *inférieur* s'attache en haut à la trompe d'Eustache et à l'apophyse ptérygoïde, se fixe en bas à la crête de la face inférieure de la portion horizontale de l'os palatin, et se perd dans l'épaisseur du voile du palais : il tend ce voile et s'oppose au passage des aliments dans les fosses nasales; le *P. interne* ou *supérieur* s'attache, en haut, à la face inférieure du rocher et au cartilage de la trompe d'Eustache; en bas, il se termine dans l'épaisseur du voile du palais qu'il sert à relever.

PÉRISTÈRES (du grec *péristéra*, colombe, pigeon), nom donné par quelques Ornithologistes à un groupe d'oiseaux qui a pour type le *Pigeon*.

PÉRISTOLE (du grec *péri*, autour, et *stolè*, resserrement), mouvement des intestins destiné à compléter la digestion : il consiste en une sorte d'ondulation, en apparence irrégulière, mais dans laquelle les fibres circulaires de la membrane musculeuse intestinale se contractent successivement du haut en bas, à mesure que la matière chymeuse avance dans le canal alimentaire, et poussent les aliments dans la portion suivante de l'intestin jusqu'à expulsion de leur résidu.

PÉRISTOME (du grec *péri*, autour, et *stôma*, bouche), contour de l'ouverture de l'urne des Mousses. Le péristome peut être *nu*, *cilié*, *denté*, etc.

PÉRISTYLE (du grec *péri*, autour, et *stylos*, colonne). Chez les Grecs, ce mot désignait un édifice qui, dans son pourtour intérieur, était environné d'un rang de colonnes isolées et parallèles aux murs. Le péristyle différait du périptère en ce qu'il avait les colonnes intérieures au lieu de les avoir extérieures.

Dans l'Architecture moderne, il se dit de toute galerie formée de colonnes isolées et construites autour d'une cour ou d'un édifice, ainsi que de l'ensemble des colonnes qui forment le frontispice d'un monument, comme au Panthéon, au Louvre. On le confond souvent avec *colonnade* et avec *périptère*.

Péristyle s'emploie aussi adjectivement : un *Temple péristyle* est celui qui est orné de colonnes parallèles, distantes du mur d'un entrecolonnement.

PÉRISYSTOLE (de *péri*, autour, et *systolè*, contraction), intervalle de temps qui est entre la *systole* et la *diastole*, c.-à-d. entre la contraction et la dilatation du cœur.

PÉRITOINE (du grec *péri*, autour, et *teinô*, tendre), membrane séreuse qui tapisse la cavité de l'abdomen, se prolonge sur la plupart des organes qu'il contient, les enveloppe en totalité ou en partie, et maintient leurs rapports respectifs au moyen de nombreux prolongements et de replis ligamenteux, tels que le *mésentère*, les *épiploons*, le *mésocolon*, etc. Le péritoine est une sorte de sac sans ouverture qui recouvre, comme un tablier, tous les organes abdominaux sans les contenir dans son intérieur, et dont la surface interne, lisse et humectée de sérosité, est partout en contact avec elle-même.

PÉRITONITE, inflammation du péritoine. On distingue la *Péritonite aiguë*, la *P. chronique* et la *P. puerpérale*. Les causes les plus ordinaires de la péritonite sont les percussions et les chutes sur les parois du ventre, les commotions générales, l'abus des boissons glacées, l'exposition à l'humidité, les opérations chirurgicales que l'on pratique sur le péritoine dans les cas de hernie, de taille hypogastrique, de paracentèse, d'abcès hépatique, etc. Ses signes caractéristiques sont des douleurs abdominales très-aiguës, lancinantes, augmentant par la moindre pression extérieure, par les fortes inspirations et le mouvement du corps, avec tension de l'abdomen, hoquets, vomissements, diarrhée ou constipation, fièvre, petitesse et concentration du pouls, affaissement et pâleur de la face; les traits sont comme tirés en haut; la peau est sèche ou couverte d'une sueur froide, etc. La durée de la *Péritonite aiguë* est de 7 à 15 jours; dans quelques cas, lorsqu'elle est très-violente, 24 ou 48 heures suffisent à son cours entier. La *P. chronique* a une durée indéterminée. Le pronostic est toujours très-grave. Les saignées générales, les sangsues appliquées en grand nombre, les fomentations émollientes, les onctions mercurielles sur le ventre et les bains prolongés sont les moyens les plus efficaces contre cette affection. — La *Péritonite puerpérale* ou *Fièvre puerpérale*, qui atteint les femmes nouvellement accouchées, se déclare ordinairement le 2e ou le 3e jour après l'accouchement.

PERKINISME, moyen thérapeutique employé par *E. Perkins*, médecin à Plainfeld (États-Unis). Il consistait dans l'emploi de deux *tracteurs* ou de deux espèces de fuseaux faits de métaux *différents* (laiton et fer-blanc), que l'on promenait sur le point douloureux, à quelque distance de la peau. Ce mode de traitement était particulièrement appliqué contre les douleurs rhumatismales, les névroses, la goutte. Les phénomènes qu'il peut offrir semblent rentrer dans le galvanisme ou dans le magnétisme animal. Après avoir eu quelque vogue à la fin du dernier siècle, le *Perkinisme* est aujourd'hui abandonné.

PERLE (selon Pline, de *perna*, nom d'une coquille qui fournit de la nacre, ou, selon d'autres, de *perula*, petite besace, ou enfin de *pirula*, diminutif de *pirus*, poire, à cause d'une ressemblance de forme), substance globuleuse, d'un blanc nacré, argentin, mat et chatoyant, et d'une grande dureté, qui se forme dans l'intérieur de plusieurs espèces de coquillages, et notamment dans l'*Avicule perlière*, la *Pintadine*, qu'on nomme pour cela *Mère-perle*, la *Pinne marine* et la *Mulette margaritifère* : elle est le produit d'une activité anomale dans le travail sécrétoire qui donne naissance à la nacre; elle est sécrétée de même que la nacre par le manteau, mais dans une anfractuosité où elle forme une concrétion isolée. On distingue les perles, soit d'après leur forme : il y en a de *rondes*, qui sont les plus estimées, d'autres en *poire*, et de *biscornues* ou *baroques*; soit d'après leur grosseur : les plus petites sont appelées *semences*, les plus grosses *parangonnes*; soit d'après leur *eau* ou couleur, et leur

teinte nacrée ou *orient :* elles passent du blanc azuré au blanc jaunâtre, au jaune d'or et au noir bleuâtre; il y en a même de roses, de bleues et de lilas.

Les plus belles perles viennent de la côte occidentale de l'île de Ceylan et du golfe Persique près de l'île Bahréin : on les nomme *perles orientales.* Viennent ensuite les perles de Java et de Sumatra. Toutes ces perles sont réunies sous la dénomination de *perles fines.* La pêche des perles se fait dans ces pays par des plongeurs fort habiles et au profit des Gouvernements : elle procure des bénéfices considérables. En Europe, on pêche dans quelques rivières d'Écosse, de Russie et de France des perles dites *perles d'Écosse* ou *d'apothicaire;* mais elles sont ternes et sans éclat.

On fabrique des *perles artificielles* ou *fausses perles* avec de la nacre, ou avec des boules de verre, remplies d'*essence d'Orient*, matière nacrée qui est composée d'écailles d'ablette (*Voy.* ABLE) : elles sont, à Paris, l'objet d'un commerce considérable.

On appelle *perles de Rome*, de petits grains d'albâtre plongés dans une pâte faite de nacre pulvérisée, d'alcool et de colle de poisson : on en fait des chapelets; *P. de Venise*, des émaux teints en rouge, brun ou noir, qu'on exporte surtout en Afrique.

Les perles constituent une des parures les plus belles et les plus recherchées : on en fait surtout des colliers. La mode en a commencé en France sous le règne de Henri III. L'ancienne Médecine employait les perles en poudre comme astringentes, et les faisait entrer dans plusieurs électuaires d'un grand prix.

En Architecture, on nomme *perles* une rangée de petits grains taillés dans les moulures.

En Imprimerie, c'est le plus petit de tous les caractères; son corps a quatre points.

PERMIS DE CHASSE. Nul ne peut chasser s'il n'a obtenu un *permis de chasse* de l'autorité compétente : ce permis est délivré, sur l'avis du maire et du sous-préfet, par le préfet du département; il est personnel et valable pour toute la France, mais pendant un an seulement. La loi détermine les cas où il doit être refusé. La délivrance du permis de chasse et du port d'armes donne lieu au payement d'un droit de 15 fr. au profit de l'État et de 10 fr. au profit de la commune (loi du 3 mai 1844, art. 1-9).

Permis de séjour, permission de résider dans une ville, délivrée à un voyageur, à un étranger, à un militaire, etc. *Voy.* PASSE-PORT.

PERNE, *Perna* (du latin *perna*, jambon, à cause d'une ressemblance de forme), genre de Mollusques de la famille des Margaritacés, à coquille subéquivalve, aplatie, un peu difforme, à tissu lamelleux, avec la charnière linéaire, marginale, à dents transverses parallèles. Les Pernes se trouvent dans la mer Rouge et la mer des Indes : c'est une des Coquilles qui fournissent la nacre et la perle. Les principales espèces sont la *Perna ephippium*, à coquille ronde ou ovale de 12 à 15 centimètres; la *P. vulsella*, à coquille allongée, sans oreillettes; la *P. bigorne* (*P. isogonum*), allongée et auriculée, etc.

PERNIS, nom scientifique du genre *Bondrée*.

PÉRONÉ (du grec *péronè*, agrafe), os long et grêle, placé à la partie externe de la jambe, est ainsi nommé à cause de sa ressemblance avec une espèce d'agrafe dont se servaient les anciens. Le péroné est parallèle au tibia, mais il est plus petit; il s'articule avec cet os par son extrémité supérieure ou *tête du péroné;* son extrémité inférieure ou tarsienne, plus volumineuse, forme la *malléole* externe ou cheville.

Chez le cheval, on a donné le nom de *peronés* à trois os : le *P. du tibia*, qui n'existe qu'au membre postérieur, et les *P. du canon*, qui se trouvent aux membres antérieurs et postérieurs. Le premier est fixé en appendice au côté externe du tibia, et ne se prolonge jusqu'au jarret qu'au moyen d'un ligament. Les deux autres sont de petits os pyramidaux placés au côté de la face postérieure de l'os principal du canon, et moins longs que lui.

PÉRONIER, c.-à-d. qui appartient au péroné.

L'*Artère péronière* est une des deux branches de terminaison de la poplitée : elle est située à la partie postérieure de la jambe, le long du péroné. — On distingue trois *muscles péroniers :* le *Grand péronier*, placé à la partie externe de la jambe; le *Moyen péronier*, situé au-dessous du précédent; le *Petit péronier*, placé à la partie antérieure, externe et inférieure de la jambe : ils servent à étendre le pied sur la jambe et celle-ci sur le pied.

PÉRORAISON (du latin *peroratio*), dernière partie du discours. Elle a un double objet : 1° d'achever la conviction en résumant d'une manière vive et concise les principaux arguments employés dans le discours; 2° d'entraîner l'auditoire par l'emploi du pathétique. Les anciens recouraient plus que nous à ce dernier moyen : on cite surtout en ce genre la péroraison du *pro Ligario* de Cicéron. On en trouve cependant encore d'admirables modèles dans l'éloquence politique et dans celle de la chaire : telles sont, par exemple, la péroraison de l'oraison funèbre du prince de Condé par Bossuet, et celle du 3e discours de Mirabeau sur la banqueroute.

PÉROT, baliveau de deux coupes. Si le bois se coupe tous les vingt ans, le pérot, au moment de la coupe, en a quarante. Ce mot est, selon Roquefort, un diminutif de *père*, parce qu'un tel arbre est censé avoir déjà produit un autre arbre.

PEROXYDE ou SUROXYDE, nom donné, en Chimie, à tout oxyde qui ne se combine avec les acides qu'en dégageant une certaine quantité d'oxygène. Le peroxyde le plus connu est celui de manganèse, avec lequel on prépare le chlore et l'oxygène; c'est la *pyrolusite* des minéralogistes. *Voy.* ce mot.

PERPENDICULAIRE (de *per*, à travers, et *pendere*, être suspendu). Une *ligne* est *perpendiculaire* à une autre, lorsqu'elle la rencontre de manière à former deux angles adjacents égaux : la ligne perpendiculaire à une surface se nomme *normale*, celle qui est perpendiculaire à l'horizon se nomme *verticale.* — Une *surface plane*, ou *plan*, est *perpendiculaire* sur une autre surface lorsque l'angle qui mesure leur inclinaison est un angle droit.

On appelle *Perpendicule* la ligne verticale et perpendiculaire qui, tombant à plomb du sommet d'un objet élevé, en mesure la hauteur ou en règle la verticalité : tel est le fil du pendule, qui, dans une équerre, dans un niveau, etc., est tendu par le plomb, et donne la perpendiculaire à l'horizon.

PERQUISITION (du latin *perquisitio*, de *perquirere*, rechercher). C'est, en Droit, l'action de rechercher et de saisir au domicile d'un individu prévenu d'un crime ou d'un délit les objets qui peuvent servir à la manifestation de la vérité. En cas de flagrant délit, le droit de perquisition appartient au procureur impérial et à ses auxiliaires (juges de paix, officiers de gendarmerie, maires et commissaires de police), et, dans tous les cas, au juge d'instruction, qui peut le déléguer par une ordonnance que l'on nomme *mandat de perquisition* (Code d'Instruct. crim., art. 36-62). — Les gardes forestiers, les préposés des douanes, etc., ont aussi le droit de faire des perquisitions pour rechercher les objets qui ont été soustraits aux droits dus à l'État.

PERRON (pour *pierron*, construction en pierre), escalier extérieur et découvert, composé d'un petit nombre de marches, que l'on construit sur un massif au devant de la principale entrée d'un étage un peu élevé au-dessus du rez-de-chaussée, ou pour communiquer à quelque terrasse dans un jardin. C'est surtout dans les palais, les châteaux, les églises, qu'on trouve des perrons. On appelle *Perron carré* celui dont les marches sont d'équerre; *P. cintré*, celui dont les marches sont arrondies; *P. à pans*,

celui dont les encoignures sont coupées. Ces divers perrons peuvent être à une seule rampe (*perrons simples*) ou à deux rampes (*P. doubles*).

PERRICHES, nom sous lequel Buffon désigne les Perruches à longue queue du nouveau continent.

PERROQUET (dérivé, selon Roquefort, de *Perrot*, diminutif de Pierre, nom donné à cet oiseau comme celui de *Pierrot* au Moineau), *Psittacus*, genre d'oiseaux de l'ordre des Grimpeurs, remarquables par la beauté de leur plumage, tantôt varié de vert, de rouge, de bleu, de jaune, de gris et de blanc, tantôt d'une seule couleur, et surtout par la facilité avec laquelle ils imitent la voix humaine et les cris de certains animaux. Ils sont caractérisés par un bec gros, dur, arrondi de toutes parts et garni à sa base d'une cire molle où sont percées les narines; par une langue épaisse, charnue et arrondie; des pieds courts et forts, armés d'ongles crochus; des ailes courtes et un corps un peu fort, ce qui les empêche de voler haut et longtemps. Les Perroquets habitent les contrées chaudes des deux continents. A l'état sauvage, ils vivent en troupes dans les forêts, et se nourrissent surtout de fruits : ils nichent dans les trous des arbres, et sont monogames; la femelle pond, chaque saison, de 3 à 4 œufs. A l'état domestique, ils sont omnivores. Les Perroquets portent les aliments à leur bec, à l'aide d'une de leurs pattes, tandis qu'ils restent perchés sur l'autre. Leur voix naturelle est dure, criarde et désagréable; mais par l'éducation ils apprennent à répéter toutes sortes de sons; on parvient aussi à leur faire exécuter différents exercices au commandement. Ils sont susceptibles d'attachement, mais gardent très-longtemps rancune aux personnes qui les ont maltraités ou qu'ils ont prises en aversion. Ils vivent généralement très-vieux; mais l'état de captivité les expose à des maladies graves : la mue les fait souvent périr. Le persil et les amandes amères sont pour eux un poison.

Le genre Perroquet renferme un nombre considérable d'espèces. On le partage ordinairement en deux grandes divisions : 1° les Perroquets à queue courte, égale ou légèrement cunéiforme, comprenant les *Perroquets* propres et les *Cacatoës* ou *Cacatois*; 2° les Perroquets à queue longue, étagée, comprenant les *Aras* et les *Perruches*.

Les *Perroquets* propres sont caractérisés par leur bec bombé, à bords dentés, et l'absence d'une huppe. Ils se divisent à leur tour en *Perroquets* proprement dits, *Loris* et *Psittacules*. Les deux principales espèces de *Perroquets* proprement dits sont le *Perroquet cendré* (*Ps. erythacus*), ou *Jaco*, de couleur gris cendré clair, avec une queue rouge et le ventre blanchâtre : cette espèce est originaire d'Afrique; c'est celle qui a le plus d'aptitude à apprendre; et le *P. vert* (*Ps. amazonicus*), d'un vert brillant, avec quelques parties jaunes ou rouges, de l'Amérique du Sud. Toutes les autres espèces se rapportent de près ou de loin aux deux précédentes; nous citerons seulement le *Perroquet meunier*, le *P. à tête blanche*, le *P. à tête grise*, le *P. à joues bleues*, le *P. accipitrin*, le *P. à ventre bleu*, le *P. gros bec*, etc. *Voy.* LORIS et PSITTACULE. — *Voy.* aussi CACATOËS.

Pour les *Perroquets à longue queue*, *Voy.* ARAS et PERRUCHES.

Les Perroquets étaient connus des anciens : Homère en parle dans l'*Odyssée*. Les premiers furent apportés en Europe à l'époque de l'expédition d'Alexandre dans l'Inde. Les Romains ne connurent les Perroquets d'Afrique qu'au temps de Néron.

On appelle *Perroquet d'Allemagne* le Rollier d'Europe et le Bec croisé; *P. de France*, le Bouvreuil; *P. de mer* et *P. du Groënland*, les Macareux.

Dans la Marine, on appelle *Perroquet* une voile carrée de toile légère qui surmonte les huniers : la vergue qui porte un perroquet s'appelle *Vergue de perroquet*. Il y a un *grand perroquet*, qui surmonte le grand hunier, un *petit perroquet*, sur le petit hunier, et un 3e perroquet, qu'on nomme *perruche* : les perroquets servent dans les beaux temps. — On appelle *Perroquets volants*, des perroquets que l'on met et que l'on ôte facilement; *P. d'hiver*, des perroquets qui sont plus petits que ceux que l'on porte ordinairement dans les belles saisons. — Le *Mât de perroquet* est le troisième mât en élévation : il est porté par le mât de hune, et supporte le mât de cacatois.

PERRUCHE, *Conurus*, section du genre Perroquet. Buffon comprenait particulièrement sous ce nom les espèces de l'ancien continent, par opposition à celui de *Perriches*, qu'il réservait à celles du Nouveau-Monde. Aujourd'hui on appelle ainsi des Perroquets à longue queue, de taille moyenne ou même fort petite, ayant le bec moins gros et moins crochu que celui des Aras, et la face emplumée. Les uns ont la queue en flèche : telle est l'espèce la plus anciennement connue en Europe, la *Perruche d'Alexandre* (*Psittacus Alexandri*), qui habite les Indes orientales, et qui a été apportée en Grèce par Alexandre le Grand : son plumage est d'un beau vert, avec une tache noire sous la gorge et un collier rouge sur la nuque; telles sont aussi la *P. à collier*, la *P. à longs brins*, etc.; d'autres ont la queue en pointe, comme les *Perruches-aras*; ou élargie vers le bout, ou même étagée, comme la *P. de Pennant*, la *P. à bouche d'or*, etc.

En termes de Marine, on appelle *Perruche* le troisième perroquet à bord des bâtiments à trois mâts.

PERRUQUE (mot dérivé par Nicolaï du celtique *barr*, chevelure, et *uch*, élevé, chevelure haute et longue; et tiré par Roquefort, du grec *pyrrhikos*, jaune roux, à cause de la couleur blonde des perruques employées de préférence par les Romains). L'invention des perruques est fort ancienne. Suivant Xénophon, le Mède Astyage portait de faux cheveux. A Rome, sous l'Empire surtout, les hommes et les femmes portaient perruque : les femmes recherchaient surtout celles qui étaient faites avec les blondes chevelures des captives germaines. Les faux cheveux furent condamnés par les Pères de l'Église; cependant l'usage s'en conserva jusqu'au XIIe siècle, où il se perdit. Il ne fut repris qu'au XVIIe : Louis XIII, devenu chauve, en donna l'exemple, en 1630. Bientôt la perruque devint la coiffure de toute la noblesse et de la bourgeoisie; les ecclésiastiques ne l'admirent pas avant 1660. Cette coiffure prit d'énormes dimensions sous le règne de Louis XIV. Elle diminua de volume sous les règnes suivants, et commença à se couvrir de poudre. On distinguait les *Perruques à marteaux*, *à nœuds*, *à calotte*, *à bourse*, *à tonsure*, etc. La mode des perruques disparut à la fin du XVIIIe siècle. Aujourd'hui on n'en porte plus que par absolue nécessité. Du reste, la fabrication des chevelures postiches a fait, de nos jours, de notables progrès, et, depuis l'invention du *tulle chevelu*, il devient difficile de les distinguer d'avec les vrais cheveux. Ce sont les jeunes paysannes de la Bretagne, de l'Auvergne, de la Normandie et de la Suisse, qui fournissent la plupart des cheveux employés dans la fabrication des perruques. — En Angleterre, les lords, le *speaker*, ou président du parlement, et les magistrats, portent encore les grosses perruques du XVIIe siècle. Le savant abbé Thiers n'a pas dédaigné d'écrire l'*Histoire des Perruques* (1690). Nicolaï a publié de curieuses *Recherches sur les P.* (trad. de l'all. par Jansen, Par., 1809). De Guerle a fait un *Éloge des P.* (an VII), qui n'est qu'un jeu d'esprit.

PERRUQUIER-COIFFEUR. Les Perruquiers formaient autrefois une corporation qui jouissait de grands privilèges. A Paris, leur nombre, fixé à 48 par un arrêt du conseil de 1634, fut porté à 200 en 1674. De nos jours, le nom de *perruquier* est tombé en discrédit, et a fait place à celui de *coiffeur*.

Outre la fabrication spéciale des faux cheveux, les

perruquiers exercent aujourd'hui la profession de *barbier*, autrefois réservée aux aides-chirurgiens. *Voy.* BARBIER et COIFFURE.

PERS, PERSE, couleur intermédiaire entre le vert et le bleu ou selon d'autres d'un bleu tirant sur le noir. Les anciens donnaient aux déesses des yeux *pers*. Le drap *pers* est d'un bleu bruni, tirant sur le violet. — Ménage dérive ce mot du grec *perkos*, tirant sur le noir, ou de *prasinos*, vert porreau; Huet, de *Perseus*, venant de la Perse : en effet, on désigne encore aujourd'hui sous le nom de *bleu de Perse* une belle nuance de bleu qui tient du vert.

PERSE (TOILE), belle toile peinte, à bouquets. Ces toiles ne se fabriquaient d'abord qu'en Perse et dans l'Inde : c'étaient les plus estimées de toutes celles qui viennent d'Orient. Aujourd'hui, on en fabrique d'aussi belles en Europe. La Hollande eut la première le monopole de cette fabrication : aujourd'hui l'Angleterre et la France, surtout les fabriques de Rouen et de Mulhouse, ont la supériorité.

PERSEA (LAURUS), nom latin de l'*Avocatier*.

PERSÉE, constellation septentrionale placée entre Cassiopée et le Cocher, est composée de 65 étoiles, dont une luisante, *Mirfak*, de 2e grandeur, qui, avec deux tertiaires, forme un arc; et une changeante, *Algol* ou la *Tête de Méduse*, placée au-dessous de l'arc.

PERSÈQUE, anc. forme du mot *Pêche*. *Voy.* PÊCHE.

PERSÈQUES, section de la famille des Percoïdes, comprend un assez grand nombre d'espèces, partagées en quatre tribus, dont les caractères se tirent de la forme et de la position des nageoires. *Voy.* PERCHE.

PERSICA, nom scientifique du genre *Pêcher*.

PERSICAIRE, *Polygonum Persicaria*, espèce du genre Renouée. *Voy.* RENOUÉE.

PERSIL, *Petroselinum*, plante de la famille des Ombellifères, comprise dans le genre Ache (*Apium*): c'est une plante bisannuelle, à racine fusiforme, pivotante, grosse et charnue; à tige haute de 35 à 50 centimètres, anguleuse, rameuse; à feuilles alternes, composées de folioles ovales, incisées, celles du haut de la tige entières, lancéolées; à fleurs petites, placées au sommet des tiges. Le fruit est ovoïde ou globuleux. On cultive aujourd'hui trois variétés de persil commun : le *Persil ordinaire*, que tout le monde connaît; le *P. panaché*, dont les feuilles sont mi-partie jaunâtres et vertes, et le *P. frisé*, dont les feuilles sont finement découpées et frisées sur les bords. On multiplie le persil d'éclats et de graines. Les semis de persil sont fort longtemps à lever (environ six semaines); il faut les arroser plusieurs fois pour qu'ils réussissent complétement.

Cette plante, qui est originaire de Sardaigne, répand une odeur aromatique agréable. Dans les préparations culinaires, elle fournit un assaisonnement très-usité, excite l'appétit et favorise la digestion; souvent aussi le persil ne sert qu'à orner les plats. En Médecine, ses racines sont regardées comme diurétiques; sa graine est excitante : c'est une des quatre *semences chaudes mineures* des pharmaciens; elle contient une huile volatile. Les lièvres et les lapins mangent le persil avec avidité; mais il est funeste aux poulets et surtout aux perroquets.

On nomme vulgairement *Persil d'âne*, le Cerfeuil sauvage; *P. bâtard*, *P. de chien*, *faux Persil*, l'*Æthusa cynapium*; *P. de bouc*, le Boucage saxifrage; *P. de chat*, *P. de crapaud*, *P. des fous*, la Cicutaire aquatique; *gros Persil*, le Maceron commun; *P. de marais*, le Céleri, le *Selinum palustre*; *P. de montagne*, la Livêche commune, etc.

PERSILLÉ, se dit d'un fromage dont l'intérieur est parsemé de points ou taches verdâtres qui imitent assez bien le persil haché : le fromage de Roquefort, celui de Sassenage, sont persillés. Cette marbrure est due à une espèce de champignon microscopique du genre des Moisissures; on l'imite parfaitement en introduisant en fraude dans la pâte nouvelle soit de la mie de pain moisie d'avance, soit du fenouil ou du cumin hachés menu.

PERSISTANT, se dit en Botanique de tout organe dont la durée se prolonge au delà de l'époque qui semble fixée pour sa chute : par exemple des feuilles qui restent en place plus d'une année révolue, du style qui ne tombe pas après la fécondation, etc.

PERSONNE (du latin *persona*, masque, puis rôle, acteur). En Philosophie, on entend par *personne* tout être qui a conscience de son existence, de son individualité, qui doit répondre de ses actes, et l'on oppose *personne* à *chose* : le minéral, le végétal, l'animal même sont des *choses*; l'homme est une *personne*. La *personnalité* est le caractère en vertu duquel un être mérite le nom de *personne*.

En Droit, on oppose également *personne* à *chose*, et l'on donne ce nom à tous ceux qui font partie de la société civile et qui peuvent y exercer des droits. Les lois civiles règlent tout ce qui est relatif à l'état et à la capacité des personnes : le 1er livre du Code Napoléon est tout entier consacré à traiter des personnes. — Les actions *personnelles* sont celles qui sont dirigées contre les *personnes*; on les oppose aux actions *réelles*, qui se rapportent aux *choses*.

Dans la Religion chrétienne, il est de foi qu'il y a trois *Personnes divines*, formant la Sainte Trinité : Dieu le Père, Dieu le Fils et Dieu le Saint-Esprit. Ces trois personnes, par leurs attributions diverses, sont réellement distinctes, et cependant elles ne sont qu'un seul Dieu puisqu'elles n'ont qu'une seule et même nature. C'est là le mystère fondamental du Christianisme.

En Grammaire, on appelle *personnes* les diverses relations que le sujet de la proposition peut avoir avec l'acte de la parole, et les diverses formes par lesquelles ces relations sont exprimées dans la conjugaison du verbe. Si l'action est faite par le sujet qui parle, c'est la *première personne*; si elle est faite par le sujet à qui l'on parle, c'est la *deuxième personne*; si elle est faite par celui de qui l'on parle, c'est la *troisième personne*.—On nomme *Pronoms personnels* les pronoms *je*, *tu*, *il*, qui servent à indiquer ces relations.

Personne interposée. *Voy.* INTERPOSITION.

PERSONNÉ (du latin *persona*, masque), se dit en Botanique d'une corolle monopétale irrégulière et bilabiée, dont les deux lèvres sont closes par le renflement intérieur de la corolle, de manière à représenter grossièrement un *masque* ou le mufle d'un animal. La lèvre inférieure est nommée *palais*; la seconde, lorsqu'elle est comprimée, *casque*.

Plusieurs Botanistes donnent le nom de *Personnées* à la famille des *Scrofulariées*, dont toutes les fleurs offrent une corolle personnée.

PERSONNIFICATION, figure de Rhétorique qui consiste à faire, d'un être inanimé ou d'une pure abstraction, un personnage réel, doué de sentiment et de vie. La personnification des êtres métaphysiques a remplacé dans plusieurs poëmes modernes le merveilleux des anciens : la Mollesse et la Discorde, dans le *Lutrin* de Boileau; le Fanatisme, dans la *Henriade*, sont des personnifications. — La Prosopopée suppose le plus souvent une personnification. *Voy.* PROSOPOPÉE.

PERSPECTIVE (du latin *perspicere*, voir clairement), art de représenter sur une surface plane des objets à une distance et dans une position données, tels qu'ils seraient vus à travers un plan transparent placé entre eux et l'œil. La perspective se divise en *P. spéculative* et *P. pratique*: la première comprend la théorie optique des différentes apparences des objets suivant les positions de l'œil qui les regarde; la seconde enseigne l'art de les représenter sous une forme semblable à celle que nous leur voyons. On distingue encore la Perspective pratique en *P. linéaire* et *P. aérienne*, selon qu'elle considère seulement la forme des objets ou les nuances des couleurs de leur surface. L'art d'appliquer les couleurs et de

représenter les diverses parties des objets d'après la manière dont ils sont éclairés est du ressort de la peinture ; la perspective en est une des parties les plus importantes : c'est celle qui contribue le plus à l'illusion. Le Poussin, Paul Véronèse, Lesueur, Vernet, Granet, y ont surtout excellé.

La perspective linéaire était connue des anciens dès le temps d'Eschyle ; on en trouve des traces dans Vitruve, mais aucun ouvrage spécial ne nous est parvenu sur ce sujet. La science de la perspective a été de nouveau créée par les modernes. Albert Durer et Pietro del Borgo sont les premiers qui en aient donné les règles. En 1600, Guido Ubaldi fit paraître le premier traité systématique de perspective. Jean Goujon, Vignole, et plus récemment Deschœles, Lamy, S'Gravesande, Taylor, Ozanam, etc., ont publié des traités sur le même sujet, considéré à des points de vue différents. La *Théorie des Ombres et de la Perspective*, dans la 5ᵉ édition de la *Géométrie descriptive* de Monge, le *Dessin linéaire appliqué aux arts* de M. Thierry, les *Traités de Perspective* de Lespinasse, de Lavit, de J.-B. Cloquet, les *Principes de Perspective linéaire* de Bouillon, sont les ouvrages les plus importants à consulter. M. Vergnaud a donné un *Manuel de Perspective* (Collect. Roret).

PERTE DE SANG ou simplement PERTE, expression par laquelle le vulgaire désigne communément l'*Hémorragie utérine*. *Voy.* HÉMORRAGIE.

PERTUIS (du latin *pertusus*, percé, ouvert), nom que l'on donne, en Géographie : 1° à plusieurs passes de l'Océan sur les côtes occidentales de France : tels sont le *Pertuis d'Antioche*, entre l'île de Ré et l'île d'Oléron ; le *P. de Maumusson*, entre l'île d'Oléron et le continent ; le *P. breton*, entre l'île de Ré et le continent ; — 2° à un passage étroit entre des montagnes, tel que le *Pertuis Rostan*, près de Briançon (Hautes-Alpes). — On appelle encore *Pertuis* un passage étroit pratiqué dans une rivière, au moyen de deux batardeaux, pour élever le niveau de l'eau et faciliter ainsi la navigation.

PERTUISANE (de l'espagnol *partesana*, arme de partisan, ou de *pertuis*, ouverture, parce qu'elle fait de larges blessures?), espèce de hallebarde, à fer long, large et tranchant. Cette arme était inconnue avant Louis XI. L'infanterie la porta jusqu'en 1670 ; à cette époque elle fut laissée seulement aux invalides, aux gardes de la prévôté, aux huissiers d'armes, etc.

PERTURBATION (du latin *perturbatio*, trouble), se dit en Astronomie de l'inégalité dans le mouvement des planètes, produite par l'action mutuelle de ces astres. Si chaque planète n'obéissait qu'à l'action du soleil, son mouvement s'exécuterait dans une ellipse, dont la forme serait constante, et chacune des périodes de ce mouvement serait exactement la même que celle qui la précède ou celle qui la suit. Mais l'attraction étant universelle et réciproque entre toutes les parties de la matière, chaque planète éprouve incessamment l'action de toutes les autres ; il en résulte des variations dans les courbes ou les orbites parcourues. La théorie de ces perturbations forme aujourd'hui le point le plus élevé de la mécanique céleste ; c'est en se fondant sur les perturbations d'Uranus que M. Leverrier est parvenu à prédire l'existence de la planète Neptune.

Les *perturbations* de l'aiguille aimantée sont les mouvements brusques et en apparence accidentels que cette aiguille éprouve tous les jours à l'E. et à l'O. du méridien magnétique.

PERTUSE (du latin *pertusus*, foré, percé), se dit en Botanique des feuilles parsemées de petits points transparents qui la font paraître comme criblée de pores : telles sont les feuilles du Millepertuis.

PÉRULE (du latin *perula*, besace, sac), se dit en Botanique : 1° de l'enveloppe des bourgeons des arbres de nos climats, qui doivent naissance à des feuilles avortées ; 2° d'une sorte de sac oblong formé par les bases prolongées et soudées de deux des lanières du périgone de certaines Orchidées.

PERVENCHE, *Vinca*, *Pervinca*, genre de la famille des Apocynées, renferme un petit nombre d'espèces, les unes indigènes, les autres exotiques. La Pervenche indigène est une plante sous-frutescente, à tige tantôt sarmenteuse, tantôt droite ; à feuilles opposées, entières et persistantes, d'un vert luisant très-prononcé ; à fleurs ayant la forme d'un entonnoir évasé, découpé en cinq festons, et qui s'épanouissent dans les premiers beaux jours du printemps. On en cultive en France deux espèces. La *Pervenche mineure* (*Vinca minor*) ou *Violette des sorciers*, qui a les tiges rampantes et sarmenteuses, et dont les fleurs, d'un beau bleu d'azur, se succèdent sans interruption pendant plus de quatre mois ; elles commencent à s'épanouir en mars. Cette plante est très-commune dans les bois, au pied des coteaux rocailleux. On la cultive dans les jardins, où l'on en fait surtout des bordures : la culture a obtenu des pervenches doubles, violettes, blanches ou roses. La *P. majeure* (*Vinca major*) ne diffère guère de la précédente que par sa grandeur. Les feuilles de la Pervenche ont une saveur amère et styptique ; elles agissent comme toniques et astringentes, et ont joui d'une certaine réputation contre les hémorragies dites *passives*. A forte dose, elles sont légèrement purgatives et diaphorétiques : aussi les fait-on entrer en décoction dans un remède vulgairement employé par les femmes qui veulent *faire passer leur lait*.

On a fait de la Pervenche le symbole de l'amitié éternelle, du bonheur durable. Cette fleur est en divers pays le symbole de la virginité : il était autrefois d'usage dans la Belgique de la répandre, au moment des noces, sous les pas des jeunes filles. En Toscane, on en couronnait les vierges après leur mort en les portant au tombeau. On sait aussi que la Pervenche était la fleur de prédilection de J.-J. Rousseau.

La *Pervenche de Madagascar* (*V. rosea*), espèce exotique, est un joli arbrisseau, droit et roide, à feuilles opposées, entières, vertes et luisantes, qui donne de belles fleurs roses ou purpurines depuis le mois de juillet jusqu'en automne.

PESAGE. *Bureaux de pesage. Voy.* POIDS. — *Instruments de pesage. Voy.* BALANCE.

PESANTEUR, force en vertu de laquelle les corps tendent à se précipiter vers le centre de la terre ; c'est l'*attraction* considérée dans les corps terrestres (*Voy.* ATTRACTION). Il ne faut pas confondre la *pesanteur* avec le *poids* : la pesanteur se mesure par la vitesse d'un corps qui tombe librement sur la surface de la terre ; le poids d'un corps se mesure par l'effort qu'il faut faire pour le soutenir lorsqu'il tend à se précipiter vers le centre de la terre, et cet effort, dans un même milieu, est proportionnel à la masse.

Les corps terrestres, comme tous les corps de la nature, tendent les uns vers les autres avec une force variable, *en raison directe des masses* et *en raison inverse du carré de la distance* qui sépare leurs centres d'action. Les corps tombent, en outre, *avec une vitesse accélérée :* cette accélération de la chute provient de ce que la pesanteur est une force sans cesse agissante, et qu'à chaque instant une nouvelle impulsion s'ajoute à celle que le corps a déjà reçue. Dans la chute des corps, l'*espace parcouru par un corps qui tombe est proportionnel au carré du temps écoulé depuis le moment de son départ ; les vitesses croissent proportionnellement au temps.* L'espace parcouru par un corps qui tombe à la surface de la terre pendant la première seconde de sa chute est, à Paris, de 4ᵐ,9044, environ 5 m. ; la vitesse acquise par seconde est de 9ᵐ,8088, très-près de 10 metres.

On vérifie la loi de la chute des corps à l'aide du *Plan incliné de Galilée* et de la *Machine d'Atwood*.

Le *Plan incliné de Galilée* n'est qu'une surface inclinée sur laquelle on fait rouler une poulie de mé-

tal : si la surface était horizontale, la vitesse de la poulie serait égale à zéro; si la surface était verticale, cette vitesse aurait son maximum. A un certain degré d'inclinaison du plan, la vitesse de la poulie est réduite dans une certaine proportion, sans qu'il en résulte aucun changement dans le rapport des espaces parcourus dans des temps donnés. On n'a donc, pour reconnaître l'accélération du mouvement, qu'à compter l'espace parcouru dans la 1re seconde, dans la 2e, dans la 3e, etc.

La *Machine d'Atwood*, dans son plus grand état de simplicité, est représentée par une poulie parfaitement mobile, dans la gorge de laquelle passe un fil très-fin qui est tiré à chaque extrémité par un poids : l'équilibre existe quand les deux poids sont les mêmes, quelle que soit la hauteur de l'un ou de l'autre; mais l'équilibre est troublé dès qu'on ajoute un excédant à l'un des poids; cet excédant entraîne le poids sur lequel il repose, et le force à descendre tandis qu'il force l'autre à monter; mais, comme alors sa descente est très-lente, on peut la mesurer et vérifier ainsi les lois de la chute des corps. A cet effet, l'appareil porte une règle verticale et divisée, destinée à mesurer les espaces parcourus, ainsi qu'une horloge à secondes pour compter le temps pendant lequel le mobile s'est mû.

Les observations de la durée des oscillations du *pendule* ont prouvé que la pesanteur n'est pas la même sur toute la surface de la terre, et que l'intensité de cette force est moindre à l'équateur qu'aux pôles : chaque point de la surface de la terre décrivant un cercle dans le mouvement de rotation de notre globe autour de son axe, et ce cercle étant d'autant plus grand qu'il est plus près de l'équateur, les corps qui sont placés à la surface acquièrent une force centrifuge d'autant plus considérable qu'ils décrivent de plus grands cercles dans le même temps; et, comme la force centrifuge agit en sens inverse de la force centrale de la pesanteur, elle diminue nécessairement les effets de cette dernière.

Galilée a le premier découvert les lois de la pesanteur; Newton a prouvé l'identité de la pesanteur et de la force qui retient les planètes dans leurs orbites, et a reconnu que la pesanteur doit diminuer à mesure qu'on s'éloigne du centre de la terre; Bouguer et La Condamine ont confirmé expérimentalement cette vérité par leurs observations sur des oscillations du pendule. Quelques savants, Lesage surtout, ont cherché, mais inutilement jusqu'ici, à déterminer la cause de la pesanteur.

PESANTEUR DE L'AIR. *Voy.* AIR et BAROMÈTRE.

PESANTEUR SPÉCIFIQUE. C'est le rapport du poids d'un corps à son volume. *Voy.* DENSITÉ.

PÈSE-ACIDE. *Voy.* ARÉOMÈTRE.

PESÉES (MÉTHODE DES DOUBLES). *Voy.* BALANCE.

PÈSE-LAIT, dit aussi *Lactomètre*, *Galactomètre*, etc., espèce d'aréomètre à poids constant, destiné à mesurer la densité du lait. Le lait du commerce étant le plus souvent chargé d'eau, ce qui en augmente la densité, on peut s'assurer de la plus ou moins grande quantité d'eau qu'il renferme à l'aide des *pèse-lait* : selon que le lait est plus ou moins dense, le pèse-lait s'enfonce plus ou moins. Le *Galactomètre* de M. Donné, le plus usité, est divisé en 8 degrés : plongé dans de bon lait, il marque de 4 1/2 à 5 degrés; s'il marque 4 ou moins encore, c'est que le lait est mélangé d'eau; s'il marque plus de 5, c'est que le lait a été écrémé. M. Quévenne a imaginé tout récemment un nouveau pèse-lait qu'il nomme *Lactodensimètre* : c'est une éprouvette dans laquelle on laisse reposer le lait; l'épaisseur de la couche crémeuse qui surnage indique les qualités plus ou moins nutritives du lait.

PÈSE-LIQUEUR. *Voy.* ARÉOMÈTRE, ALCOOMÈTRE.

PESO (c.-à-d. *poids*), monnaie de compte d'Espagne, plus connue sous le nom de *piastre forte*.

PESON (de *peser*), instrument qui sert à déterminer des pesanteurs ou des forces. C'est proprement un levier coudé, sur le point d'appui duquel est fixée à angle droit une tige pesante. Si l'instrument est disposé de telle sorte que le centre de gravité du levier coïncide avec le point d'appui, on trouve que, lorsque l'on suspend un poids à l'une des extrémités du levier, la tangente de l'inclinaison de l'aiguille croît en proportion du poids du corps. Pour connaître cette proportion, l'on gradue le limbe d'un quart de cercle fixé au support de l'instrument. — On appelle *P. à ressort* un peson qui marque la pesanteur au moyen d'un ressort. On le nomme ainsi pour le distinguer du peson ordinaire, qu'on nomme aussi *P. à contre-poids*. — Le plus souvent, *Peson* est employé comme synonyme de *Romaine*. *Voy.* BALANCE.

PESSE, *Hippuris*, vulgairement *Queue de cheval*, *Pin aquatique*, genre de plantes aquatiques qui appartient, suivant les uns, aux Elæagnées, suivant d'autres, aux Haloragées; à tige simple, garnie de feuilles verticillées, longues et linéaires, ayant quelque ressemblance avec une *queue de cheval*; à fleurs axillaires : périanthe unique, monophylle, très-court, squamiforme, persistant; étamine unique, à filament droit très-court; style latéral, subulé; anthère arrondie; ovaire infère, capsule monosperme indéhiscente. L'espèce principale est la *Pesse d'eau* (*H. vulgaris*) : sa tige, haute de 4 à 5 décimètres, est un cylindre fistuleux, effilé, marqué de plusieurs articulations; feuilles très-fines, diminuant de longueur à mesure qu'elles se rapprochent du sommet de la tige; fleurs rougeâtres et très-petites. Cette plante est commune aux environs de Paris.

Pesse est aussi le nom vulgaire du *Sapin épicéa*.

PESSIMISME (du latin *pessimus*, le plus mauvais), opinion de ceux qui croient que tout va au plus mal dans ce monde : c'est le contraire de l'optimisme. Il ne serait peut-être pas exact de dire qu'il y ait jamais eu des philosophes pessimistes dans toute la rigueur de ce mot; mais, si on veut appeler ainsi ceux qui insistent sur les désordres de ce monde, sur les misères de la vie humaine, on peut citer comme pessimistes Lucrèce dans son poëme *de la Nature*, et Voltaire dans plusieurs de ses ouvrages, notamment dans *Candide*. — *Voy.* MISANTHROPIE.

PESTE (du latin *pestis*). Ce mot, longtemps appliqué à toutes les maladies épidémiques qui décimaient les populations, désigne spécialement aujourd'hui le typhus ou fièvre grave d'Orient, qui est caractérisée par des bubons, des hémorragies externes ou interstitielles (pétéchies, taches pourprées), des gangrènes partielles (charbons, taches, pustules charbonneuses), et par des troubles nerveux très-graves. Desgenettes a distingué dans la peste trois degrés : 1° fièvre légère sans délire, bubons; presque tous les malades guérissent promptement et facilement; 2° fièvre, délire, bubons, qui se manifestent aux aines, aux aisselles, et plus rarement à l'angle des mâchoires; le délire s'apaise vers le 5e jour, et se termine, ainsi que la fièvre, vers le 7e; plusieurs malades guérissent; 3° fièvre et délire considérables, bubons, charbons ou pétéchies, soit simultanément, soit isolément; anthrax ayant leur siége dans les parties charnues non recouvertes de poils, telles que les joues, le cou, la poitrine, le dos et les membres; les symptômes fébriles sont ceux des fièvres ataxiques, mais plus intenses : rémission ou mort du 3e au 6e jour. — La peste exerce principalement ses ravages sur les côtes de la Méditerranée, depuis Constantinople jusqu'en Egypte.

Aucune maladie n'a été jusqu'à présent aussi meurtrière que la peste. Sans rappeler les pestes de l'antiquité, notamment celle qui désola Athènes au temps de Périclès, épidémies auxquelles on refuse aujourd'hui le nom de *peste*, ce fléau a, dans les temps modernes, du VIe au XVIIIe siècle, décimé suc-

cessivement presque toutes les populations des divers États de l'ancien continent. La première des grandes pestes connues éclata en 542, sous Justinien. Tout le monde sait quels ravages la peste exerça dans l'armée des Croisés devant Tunis, et que S. Louis en mourut (1270). L'Italie fut ravagée par ce fléau jusqu'à quinze fois dans le xve siècle; Londres fut décimé en 1665, la Provence en 1720, la Russie en 1771. En 1798 elle fit de nombreuses victimes dans notre armée d'Égypte. La dernière épidémie a sévi en Égypte et à Constantinople en 1834 et 1835.

Le traitement de la peste a été presque nul dans les temps d'ignorance, et il est encore bien peu avancé aujourd'hui. On a beaucoup vanté l'usage des boissons stimulantes, aromatiques ou spiritueuses, au début du mal; ce moyen, assez souvent efficace, n'est pas toujours sans inconvénient. Tout ce que l'on sait, c'est qu'il n'existe ni spécifique ni méthode unique contre la peste. Les essais tentés dans ces derniers temps ont montré qu'il n'y avait à employer qu'un traitement symptomatique, dans lequel domine l'emploi des antiphlogistiques. L'émétique et le phosphore ont été essayés sans succès; l'application du cautère actuel a quelquefois réussi.

Les causes de la peste ont été l'objet de discussions très-vives. Qu'elle soit ou non contagieuse, elle paraît être originairement produite par un empoisonnement miasmatique, provenant lui-même de l'accumulation de matières infectes qui a lieu dans les pays chauds, où l'on ne prend aucune des précautions que prescrit l'hygiène. Constamment elle a sévi dans les contrées où régnait la barbarie, tandis qu'elle s'est affaiblie et a fini par disparaître partout où la civilisation a fait des progrès. Presque permanente en Orient dans les temps modernes, elle n'y existait pas du temps de la civilisation égyptienne, grecque et romaine, tandis qu'elle dévastait continuellement l'Europe occidentale, alors plongée dans la barbarie. Depuis 1720, la peste ne s'est plus montrée en Europe. Aussi les gouvernements ont-ils pu sans inconvénient se relâcher des mesures de rigueur qui avaient si longtemps entravé le commerce. *Voy.* QUARANTAINE.

Quant aux opinions diverses sur le caractère contagieux ou non de la peste, *Voy.* CONTAGION.

On peut consulter sur la Peste l'*Histoire médicale de l'armée d'Orient* de Desgenettes, les écrits de Pariset, et surtout le remarquable *Rapport sur la Peste*, rédigé par le Dr Prus, au nom d'une commission nommée par l'Académie de médecine, Paris, 1846.

PÉTALE (du grec *pétalon*, feuille). On donne ce nom aux pièces dont se compose la corolle : le pétale n'est qu'une feuille modifiée. La corolle est *monopétale* lorsqu'elle est formée d'une seule pièce, et *polypétale* lorsqu'elle est formée de plusieurs. Le pétale est dit *onguiculé* lorsqu'il est muni d'un *onglet* à sa partie inférieure, et *sessile*, lorsqu'il en est dépourvu. Les pétales soudés seulement à leur base forment une corolle *partite*. Lorsqu'ils sont soudés presque jusqu'au sommet, ils forment une corolle *dentée*.

PÉTALITHE (du grec *pétalon*, feuille, lame), silicate ainsi nommé à cause de sa structure lamellaire. *Voy.* BERZÉLITHE.

PÉTARD (à cause du bruit qu'il fait). Dans l'Artillerie, on nomme ainsi une sorte de petit canon court, en bois, en fer ou en bronze, dont on se servait autrefois pour enfoncer ou renverser les portes d'une place forte. Cette espèce de boîte avait de 30 à 40 centimètres de long et 20 d'ouverture. On la remplissait de poudre et de terre bourrées et tamponnées, et on la fermait par un madrier que l'on clouait à la porte, en maintenant le pétard horizontal : l'explosion enfonçait la porte. L'invention du pétard remonte au moins au xve siècle. L'introduction de la bombe en a fait abandonner l'usage.

On donne encore le nom de *Pétard* à une pièce d'artifice dont on se sert par jeu : c'est un petit cylindre de papier chargé de poudre qui éclate lorsqu'on met le feu à la mèche.

PÉTASE (en grec *petasos*, en latin *petasus*, de *pétannumi*, couvrir), coiffure de voyage à larges bords en usage chez les Grecs et les Romains. Suétone rapporte que Caligula permit de porter le pétase au spectacle pour se garantir de la chaleur. Le pétase ailé est la coiffure de Mercure.

PÉTASITE, plante. *Voy.* TUSSILAGE.

PET-D'ANE. *Voy.* ONOPORDE.

PÉTÉCHIE (en bas latin *petechia*), tache rouge ou pourprée, semblable à celle que laisse une morsure de puce, qui se manifeste souvent sur la peau durant le cours des maladies aiguës les plus graves; on l'observe sur les pestiférés. — On donne quelquefois le nom de *fièvre pétéchiale* au typhus d'Europe.

PÉTIOLE (du latin *petiolus*, petit pied). On appelle ainsi, en Botanique, le support de la feuille. C'est un organe grêle, cylindrique ou semi-cylindrique, situé à la base de la feuille; il est composé d'un nombre variable de faisceaux de fibres ou de vaisseaux naissant de la tige ou de ses ramifications, faisceaux qui se séparent les uns des autres, se divisent, s'anastomosent pour former le réseau du limbe de la feuille. Ces ramifications des vaisseaux du pétiole constituent les *nervures* de la feuille. Le pétiole peut s'attacher à la branche, soit par un point très-rétréci, soit par une base élargie qui embrasse une grande portion ou même la totalité de la circonférence du rameau. Dans ce dernier cas, la feuille est dite *amplexicaule*. Le pétiole peut être ailé, articulé, etc.

PETIT, PETITE. Cet adjectif se joint à un très-grand nombre de substantifs pour désigner diverses espèces de plantes et d'animaux. Ainsi, on appelle :

En Botanique, *Petit baume*, le Croton porte-baume; *Petit bois*, le Chèvrefeuille des Alpes; *Petit cèdre*, le Genevrier oxycèdre; *Petit cerisier d'hiver*, la Morelle faux piment; *Petit chêne*, la Germandrée chenette; *Petit cyprès*, l'Aurone et la Santoline; *Petit houx*, le Fragon; *Petit muguet*, l'Aspérule odorante; — *Petite centaurée*, la Gentiane centaurée; *Petite consoude*, le Pied-d'alouette consoude; *Petite digitale*, la Gratiole officinale; *Petite joubarbe*, l'Orpin brûlant; *Petite orge*, la Cévadille; *Petite oseille*, l'Oxalide oseille;

En Ornithologie, *Petit azur*, le Gobe-mouches bleu des Philippines; *Petit bœuf*, le Roitelet; *Petit coq*, une espèce de Gobe-mouches qui a la queue arquée comme celle du coq; *Petit coq doré* ou *Petit doré*, le Roitelet; *Petit deuil*, la Mésange du Cap; *Petit hibou*, la Chevêche; *Petit moine*, la Mésange charbonnière; *Petit mouchet*, la Fauvette d'hiver ou Traîne-buisson; *Petit paon sauvage*, le Vanneau commun; *Petit prêtre*, le Rossignol de muraille; *Petit sourd*, la Grive de vigne ou Mauvis; *Petite charbonnière*, la Mésange noire; *Petite cendrille bleue*, la Petite mésange bleue; *Petite miaule*, la Mouette cendrée; *Petite pie des Indes*, la Pie-grièche noire du Bengale; *Petite vie*, la Sittelle à huppe noire de la Jamaïque;

En Entomologie, *Petit deuil*, la Teigne du fusain; *Petit-gris*, une espèce de Phalène grise;

En Conchyliologie, *Petit âne*, la Porcelaine à selle; *Petit plomb d'or*, le Strombe poulo; *Petit Soleil*, le Sabot molette; *Petite oreille de Midas*, une Auricule.

PETITES-MAISONS. *Voy.* MAISONS (PETITES).

PETITE VÉROLE. *Voy.* VARIOLE.

PETIT-FOUR, pâtisserie légère. *Voy.* PATISSERIE.

PETIT-GRIS, variété de l'Écureuil commun, qui se trouve dans le nord de l'Europe. Sa fourrure, douce au toucher, est sur le dessus du corps d'un joli gris légèrement nuancé de jaunâtre, et par-dessous d'un blanc pur. Les poils de la queue sont annelés de brun; les oreilles ont un pinceau de poils. Le Petit-gris a les mêmes formes et les mêmes dimensions que l'écureuil commun. On recherche dans

le commerce sa fourrure, qui est à la fois chaude et légère : elle prend elle-même le nom de *petit-gris*. Autrefois, les personnes nobles avaient seules le droit de porter cette fourrure.

Buffon a donné ce nom à une espèce particulière d'Écureils, l'*Écureuil gris*, qui habite les États-Unis.

On appelle encore *Petit-gris* une sorte de duvet que l'on trouve sous les ailes de l'Autruche.

PÉTITION (du latin *petitio*, demande), demande par écrit adressée soit au souverain et à ses représentants, tels que ministres, préfets, etc., soit aux chambres législatives. L'usage de ce mot n'est devenu fréquent que depuis 1789; auparavant on se servait plutôt des mots *placet* et *supplique*. Le *Droit de pétition* aux Chambres a toujours été reconnu en principe en France; mais il a souvent donné lieu, surtout sous la première République, à des abus et à des désordres graves : de là, la défense d'apporter aucune demande de ce genre en personne et à la barre. Aujourd'hui, les pétitions doivent être adressées au Sénat.

En Angleterre, le droit de pétition est un des plus anciens et des plus respectés : les nombreuses pétitions présentées à la chambre des communes en 1817 pour la réforme parlementaire, en 1839 par les chartistes, n'ont donné lieu à aucune répression. — On appelle *Pétition des droits* un bill confirmatif des libertés nationales que les Communes d'Angleterre arrachèrent au roi Charles Ier en 1628. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

En Droit, on nomme *Pétition d'hérédité* une action judiciaire par laquelle l'héritier légitime ou le légataire universel demande contre celui qui détient l'héritage le délaissement total ou partiel de la succession. Cette action se prescrit par trente ans.

En Logique, la *Pétition de principe* est un sophisme ou défaut de raisonnement qui consiste à poser en fait, à alléguer pour preuve ce qui fait l'objet même de la question. Le *cercle vicieux* est une double pétition de principe.

PETIT-LAIT ou SERUM DU LAIT, liquide qu'on sépare du lait coagulé. On l'obtient en versant dans le lait de la présure délayée dans l'eau, ou un peu de vinaigre, et séparant le caillé par un linge. Le petit-lait renferme de l'eau tenant en dissolution une matière sucrée particulière, la *lactine* ou *sucre de lait*, ainsi que des sels, notamment des phosphates et des chlorures. On emploie le petit-lait en médecine comme adoucissant et rafraîchissant.

PÉTITOIRE (ACTION), demande faite en justice pour ressaisir la possession d'une chose, d'un héritage. Ce mot est l'opposé de *possessoire*. L'art. 25 du Code de proc. civile dit que le *possessoire* et le *pétitoire* ne seront jamais cumulés, c.-à-d. qu'on ne pourra pas intenter les deux actions simultanément.

PETIVERIE, *Petiveria*, plante. *Voy.* VÉTIVER.

PÉTONCLE, *Pectunculus* (diminutif de *pecten*, peigne), genre de Mollusques conchifères dimyaires de la famille des Arcacés, formé par Lamarck aux dépens du genre *Arche* de Linné. Les *P.* ont la forme orbiculaire; la charnière de leur coquille offre un grand nombre de dents sériales, disposées sur une ligne courbe. Ils sont comestibles : c'est un mets recherché en Sicile. — On trouve ces Mollusques à l'état vivant dans presque toutes les mers, et à l'état fossile dans presque tous les pays. Principaux genres : *P. glycymeris*, *pilosus*, *pulvinatus*, *pectiniformis*, etc.

PÉTRAT, nom vulgaire de l'oiseau appelé *Proyer*.

PÉTRÉE, *Petræa* (de lord *Peter*, grand amateur de plantes, à qui elle fut dédiée), genre de la famille des Verbénacées, renferme un petit nombre d'arbres ou d'arbrisseaux volubiles à feuilles simples, opposées, très-entières; à fleurs pédicellées, presque opposées, munies de bractées et disposées en épis axillaires ou terminaux. La *Pétrée grimpante*, type du genre, croît aux Antilles.

PÉTREL, *Procellaria*, genre d'oiseaux Palmipèdes de la famille des Longipennes ou Grands voiliers, est caractérisé par un bec crochu au bout, et des narines réunies en un tube couché sur le dos de la mandibule supérieure. Leurs ailes sont longues, et leurs pieds n'ont, au lieu d'un pouce, qu'un ongle pointu implanté dans le talon. Les Pétrels ne se plaisent que dans les mers agitées : d'où leur nom latin de *Procellaria*. Ils volent plusieurs jours de suite : dans leur vol rapide, ces oiseaux, qui d'ailleurs ne nagent pas, effleurent les vagues, et courent même sur l'eau : c'est à cette particularité qu'ils doivent le nom de *Pétrel* ou de *petit Pierre* (on sait que S. Pierre marcha sur l'eau en allant au-devant de J.-C.). Les principales espèces sont : le *Pétrel tempête* (*Pr. pelagica*), qui habite les mers d'Europe : son plumage est généralement noir, avec les parties inférieures blanches; le *P. océanique* (*Pr. Wilsonii*), des mers australes, très-noir, avec le croupion blanc; le *P. géant* (*Pr. gigantea*), blanc et brun; le *P. damier* (*Pr. capensis*), à plumage noir tacheté de blanc, etc.

PÉTRICOLES (de *petra*, pierre, et *colere*, habiter), nom donné en général à tous les Mollusques qui se creusent un gîte dans l'intérieur des pierres et des rochers. *Voy.* LITHOPHAGES.

PÉTRIFICATION (de *petra*, pierre, et *fieri*, devenir). Ce mot, qui, dans son acception rigoureuse, signifie un corps changé en pierre ou devenu pierre, désigne, en Histoire naturelle, les corps organisés dont les molécules détruites ont été remplacées par des molécules minérales : c'est cette substitution qui distingue surtout les *corps pétrifiés* des *fossiles*, qui conservent leurs molécules propres. Les pétrifications se rencontrent de préférence dans les terrains anciens. Ces corps, après y avoir été exactement moulés, ont été dissous et ont laissé entre le moule extérieur et le moule intérieur un espace qui a été remplacé par une matière étrangère et inorganique. La matière pétrifiante est ordinairement du calcaire (*mollusques pétrifiés*) ou de la silice (*bois fossiles*).

On peut produire des *pétrifications artificielles* en exposant des corps (coquilles, végétaux et même animaux) à des sources renfermant en dissolution du carbonate de chaux; mais ces pétrifications ne sont qu'apparentes : ce sont de véritables incrustations. *Voy.* INCRUSTATION.

PÉTRIN (de *pétrir*), coffre carré monté sur quatre pieds et ordinairement fermé par un couvercle à charnières, dans lequel on pétrit la farine dont on veut faire le pain. Le pétrin est en chêne, proprement poli à l'intérieur, et sans fentes ni gerçures. Lorsque le pain est cuit et complétement refroidi, on se sert, dans certains ménages, du même coffre comme de huche ou d'armoire pour serrer le pain.

On appelle *Pétrin mécanique* une sorte de cylindre armé de dents et qu'on fait mouvoir pour pétrir la pâte. Le premier pétrin mécanique a été construit par M. Fontaine. Depuis, cet appareil a été perfectionné par MM. Moret, Boland, Rolland, etc.

PÉTRINAL, sorte d'arme à feu en usage dans le XVIe siècle, était intermédiaire entre le mousquet et le pistolet. On pense que le pétrinal a donné naissance à l'espingole et au mousqueton, armes d'invention plus moderne.

PÉTROLE (du latin *petra*, pierre, et *oleum*, huile), dit aussi *Huile de pierre*, sorte de naphte coloré en brun ou en noir par des matières goudronneuses, de consistance visqueuse, et qui brûle en répandant beaucoup d'odeur et de fumée. Il est plus commun que le naphte : on en extrait par la distillation le naphte pur, qui prend de là le nom d'*Huile de pétrole*. La seule source de pétrole connue en France est celle de Gabian, près de Pézenas (Hérault), ce qui a valu au pétrole le nom d'*Huile de Gabian* : elle a été découverte en 1608. On trouve encore du pétrole en Angleterre, en Suède, en Alle-

magne, en Valachie, dans l'île de Zante, où on l'exploitait déjà du temps d'Hérodote; en Asie et en Amérique. — Le Pétrole, comme le naphte, peut servir à l'éclairage. En Médecine, le Pétrole, ou huile de Gabian, est employé comme vermifuge.

PÉTROMYZON, poisson. *Voy.* LAMPROIE.

PETROSELINUM, nom scientifique du *Persil*.

PETROSILEX, nom commun à toutes les substances compactes qui ont l'apparence du silex, et qui se rencontrent en filons et en roches, différant en cela des *silex* qui ne forment que des rognons épars dans les craies ou dans les sables. — Il se dit spécialement de l'*Eurite*. *Voy.* ce mot.

PETUN, nom indigène du *Tabac* dans l'Amérique méridionale. *Voy.* TABAC.

PÉTUNIA (de *petun*, nom du tabac), genre de Solanées-Nicotianées, renferme des plantes herbacées un peu visqueuses, à feuilles alternes très-entières, à pédoncules uniflores, axillaires et solitaires : calice quinquéfide, corolle hypogyne en forme d'entonnoir évasé, à limbe plissé; 5 étamines, ovaire à 2 loges multiovulées. Les Pétunias sont originaires de la province de Buénos-Ayres. Ces fleurs réussissent parfaitement en France et sont en vogue depuis quelques années. Les principales espèces sont : 1° le *Petunia nyctaginiflora*, à fleurs blanches, semblables à celles de la Belle-de-Nuit (*Nyctago*) : mêlé aux Géraniums à fleurs rouges, il fait un charmant effet dans les massifs et les vases en marbre des jardins; 2° le *P. violacea* : fleurs moins grandes que les précédentes et d'un pourpre violacé; 3° le *P. parviflora* : tige accombante, à rameaux diffus; fleurs courtement pédonculées; calice de la même longueur que le tube de la corolle. Ces espèces ont donné de nombreux hybrides, qu'on cultive en pleine terre. Les corolles du Pétunia se ferment lorsque le temps est pluvieux et couvert.

PÉTUNSÉ ou PÉTUNZÉ, feldspath laminaire ou granuleux, blanchâtre, qui, à la Chine, entre dans la composition de la porcelaine. C'est un silicate d'alumine et de chaux, analogue à la pegmatite.

PEUCÉDANE, *Peucedanum* (du grec *peukédanos*, amer), genre de la famille des Ombellifères, type de la tribu des Peucédanées, se compose d'environ vingt espèces qui croissent dans les climats tempérés de l'hémisphère boréal. Ce sont des herbes vivaces, glabres, à feuilles offrant une ou plusieurs divisions, à fleurs en ombelles terminales : calice à limbe quinquédenté; pétales oblongs; fruit comprimé à la partie dorsale, à 5 côtes; carpophore à 2 divisions. On en connaît en France deux espèces, qui étaient autrefois employées en médecine : le *Peucédane officinal* (*P. altissimum*), vulgairement *Fenouil de porc* ou *Queue de pourceau*, à fleurs jaunes, qui croît dans les prés humides : les cochons seuls le recherchent avec avidité; et le *P. parisien* (*P. gallicum*), à fleurs blanches, qui se trouve dans les environs de Paris.

PEUPLIER, *Populus*, genre de la famille des Salicinées (des Amentacées selon d'autres), renferme des arbres la plupart très-élevés, à racines rampantes et émettant des rejetons, à rameaux cylindriques ou anguleux, épars; à bourgeons écailleux, d'où les fleurs sortent avant les feuilles : celles-ci sont arrondies, dentelées, variables pour la grandeur, et toujours vacillantes, parce que leur pétiole est très-grêle et aplati latéralement; les fleurs sont dioïques, disposées en chatons cylindriques et pendants; chaque fleur accompagnée d'une écaille caduque, dentée ou déchiquetée au sommet; un petit calice en godet tronqué obliquement; point de corolle; de 8 à 30 étamines; dans les fleurs femelles, un ovaire surmonté de 4 stigmates auquel succède une capsule oblongue à 2 valves; semences nombreuses, à aigrettes cotonneuses. Les peupliers se trouvent dans les régions froides et tempérées de l'hémisphère boréal; ils prospèrent dans les sols les plus ingrats; ils croissent rapidement et se multiplient avec facilité de boutures comme de rejetons.

Les principales espèces sont :

Le *Peuplier blanc* (*Populus alba*), ainsi nommé à cause de la teinte argentée de ses rameaux et de ses feuilles velues, appelé vulgairement *Blanc de Hollande* et *Ypréau*, parce qu'il est cultivé en grand en Hollande et aux environs d'Ypres : il s'élève à une grande hauteur. Il est commun dans les bois et le long des chemins. C'est l'espèce la plus précieuse du genre : il croît facilement partout, mais surtout dans les lieux frais et humides, et pousse au loin des racines traçantes. Son bois est doux, liant, susceptible de poli; on peut l'employer pour les boiseries des portes, des châssis, des fenêtres et des meubles; il n'est point sujet à se déjeter et dure autant que le sapin quand on a la précaution de l'enduire d'une couleur à l'huile. Ce peuplier s'élève jusqu'à 30 mètres; il vit de 70 à 80 ans; mais, à 30 ans, il a atteint tout son développement et peut être abattu. Son bois, souvent jaunâtre, peut remplacer la gaude pour la teinture de la laine. Ses jeunes pousses sont broutées avidement par les chèvres, les moutons, les chevaux, ainsi que par le gibier. On forme avec ce peuplier de belles avenues. — Le *P. grisard* ou *grisaille* (*P. canescens*) n'est qu'une variété du Peuplier blanc : il n'en diffère que parce que ses feuilles, blanches d'abord, deviennent ensuite d'un vert grisâtre.

Le *Peuplier tremble*, ou simplement *Tremble* (*P. tremula*) a un aspect sauvage, peu agréable, lorsqu'il est isolé. Il se plaît sur les hauteurs, dans les fentes des rochers; il vient également bien dans nos forêts. Sa hauteur est de 15 à 20 mètres; ses feuilles, un peu cotonneuses dans leur jeunesse, sont portées sur de longs pétioles que le moindre vent fait *trembler* : d'où le nom de l'espèce. Son bois, blanc et fort tendre, brûle rapidement et donne peu de chaleur; il ne sert qu'à l'emballage et à chauffer le four. Son écorce sert à faire des torches. On fait, avec de minces copeaux de tremble et de peuplier blanc, des tissus assez délicats, que les marchandes de modes emploient pour fabriquer des chapeaux de femme ou pour établir la carcasse de ceux qu'elles recouvrent d'étoffes. Les chèvres, les moutons mangent volontiers les feuilles de cet arbre. La décoction de son écorce est antiscorbutique.

Le *Peuplier noir* (*P. nigra*), ainsi nommé à cause de ses feuilles d'un vert foncé, et dit aussi *P. franc*, s'élève très-haut lorsqu'il est planté dans les terrains humides ou sur le bord des fossés aquatiques; il s'y développe avec vigueur et rapidité; partout ailleurs il languit. Ses bourgeons sont enduits au printemps d'un suc résineux et visqueux, d'une odeur balsamique assez agréable; ils font la base de l'*onguent* dit *populeum* et se prescrivent aussi à l'intérieur, en infusion, contre les maladies chroniques du poumon. Le bois de ce peuplier est léger et ne peut servir qu'à des boiseries communes; les layetiers en font des boîtes, des malles, des caisses. Ses jeunes tiges sont flexibles : on en fait des liens; plus fortes, elles sont employées en échalas et en fagots. Son écorce sert en Russie pour l'apprêt des maroquins. Les habitants du Kamtchatka la réduisent en une sorte de pâte qui entre dans la fabrication de leur pain. Les feuilles, vertes ou sèches, sont bonnes pour la nourriture des bestiaux. Les jeunes tiges donnent une teinture d'un assez beau jaune.

Le *Peuplier pyramidal* (*P. fastigiata*), dit aussi *P. d'Italie* ou *de Lombardie*, se distingue par la beauté de son port et la disposition pyramidale de ses rameaux. Il est très-propre à former de grands rideaux de verdure pour cacher les murs, et sert, dans les pépinières, d'abri contre les vents.

Le *Peuplier de Caroline* (*P. virginiana*), vulgairement *P. suisse*, atteint jusqu'à 30 et 35 mètres

de hauteur sur un diamètre proportionné. Il réussit beaucoup mieux dans le midi que dans le nord de la France. Le plus sûr moyen de le multiplier est de le greffer sur le peuplier d'Italie ; il croît avec une grande vitesse. — Le *P. du Canada* (*P. canadensis*) et le *P. balsamifère* (*P. Tacamahaca*) sont de belles espèces, qu'on cultive comme arbres d'ornement.

Les anciens avaient consacré le Peuplier au Temps, parce que les feuilles de cet arbre sont dans une agitation continuelle, et que, brunes d'un côté et blanches de l'autre, elles peignent l'alternative des jours et des nuits. Cet arbre était aussi consacré à Hercule : il était le symbole du courage. — De nos jours, le peuplier est devenu, par l'effet d'un pur jeu de mots, l'emblème du peuple, de la démocratie.

PÉZIZE, *Peziza* (du latin *pezica*, nom donné par Pline à un champignon sans pédicule), genre de Champignons Thécasporés, comprend beaucoup d'espèces sessiles ou pédiculées, dont le caractère essentiel est d'offrir une substance charnue et membraneuse creusée en cupule ou soucoupe à sa partie supérieure. Les séminules sont contenues dans des thèques ou petits sacs membraneux. On en compte, en Europe seulement, plus de 100 espèces, dont 40 croissent aux environs de Paris : *Pézize en limaçon*, *P. ciboire*, *P. baie*, *P. à pustule*, *P. en radis*, *P. tubéreuse*, *P. hémisphérique*, *P. brune*, *P. couronnée*, etc. On a recommandé l'infusion de la *Pézize oreille de Judas* dans le vin blanc contre les maux de gorge et les hydropisies.

PFENNIG, petite monnaie de compte d'Autriche et de plusieurs autres États d'Allemagne, est le quart du kreuz et vaut 1 centime. *Voy.* FENIN et GROS.

PHACIDIE, *Phacidium* (du grec *phakos*, loupe, verrue, et *eidos*, forme), genre de Champignons thécasporés, type de la tribu des Phacidiacées, comprend des espèces qui vivent sur les feuilles et les écorces des arbres. La *Phacidie du pin* et la *Ph. du dattier* sont les deux principales espèces.

PHACOCHÈRE, *Phacochœrus* (du grec *phakos*, loupe, verrue, et *khoiros*, cochon, parce que ces animaux portent de chaque côté de la joue un gros tubercule, ou verrue), genre de Mammifères pachydermes, comprend des espèces de cochons qui ressemblent par leurs formes extérieures au sanglier commun ; seulement ils sont plus lourds, plus trapus et d'une figure plus grossière. Ils sont herbivores. Ce genre comprend 2 espèces : le *Phacochère du Cap*, dit improprement *Ph. d'Éthiopie* (*Sus edentatus*), remarquable par l'absence d'incisives, et le *Ph. d'Afrique* (*Sus incisivus*), qui a deux incisives à la mâchoire supérieure. On a trouvé ce dernier aux îles du cap Vert.

PHACOÏDE (du grec *phakos*, lentille, et *eidos*, ressemblance), se dit de ce qui a une forme lenticulaire. En Anatomie, on appelle *Corps phacoïde* le cristallin, à cause de sa forme.

PHAÉTON, nom scientifique du *Paille-en-queue*.

Petite calèche à 2 roues, fort légère et découverte, ainsi nommée par allusion au char de Phaéton et aux dangers que courent ceux qui conduisent ces voitures.

PHAGÉDÈNE (du grec *phagédaina*, faim dévorante), ulcère rongeur, a formé l'épithète *phagédénique*.

PHALANGE (du grec *phalanx*), corps d'infanterie macédonienne. *Voy.* le *Dict. univ. d'H. et de G.*

En Anatomie, on appelle *Phalanges* les petits os longs qui concourent à former les doigts et les orteils. On en compte 14 à chaque main et autant à chaque pied. Chaque doigt en a 3, sauf le pouce, qui n'en possède que 2. Elles sont distinguées, à partir du poignet, en *Premières phalanges* ou *Phalanges* proprement dites (appelées *Ph. métacarpiennes* à la main, et *Ph. métatarsiennes* au pied), *Secondes phalanges* ou *Phalangines*, et *Troisièmes phalanges*, dites aussi *Phalanges unguéales* ou *Phalangettes*.

Phalange, mode d'association. *Voy.* PHALANSTÈRE.

PHALANGER, *Phalangista*, genre de Mammifères de l'ordre des Marsupiaux, renferme une vingtaine d'espèces propres à la Polynésie et à l'Australie. Ce sont des animaux essentiellement frugivores ; leurs pouces sont longs et divisés en *phalanges* : d'où le nom du genre. Leur queue est longue et prenante, couverte de poils. Leur aspect rappelle à la fois celui des Lémuriens et celui des Sarigues. Les Phalangers vivent sur les arbres, où ils cherchent les insectes et les fruits. Quand ils aperçoivent un homme, ils se suspendent par la queue sans oser bouger, et l'on parvient, en les regardant fixement, à les faire tomber de lassitude. Certaines espèces possèdent une sorte de parachute formé par une extension de la peau des flancs entre les jambes, et au moyen duquel ces animaux se soutiennent en l'air quelques instants quand ils sautent d'un arbre à un autre.

Les Zoologistes modernes ont partagé le genre Phalanger en trois sections : *Phalangista* (Phalangers propres), *Phascolarctos*, et *Petaurus* (Ph. volants), qui se subdivisent en plusieurs sous-genres : *Cuscus*, *Trichosurus*, *Pseudochirus*, *Dromicia*; *Koala*; *Petaurista*, *Belideus*, *Acrobata*.

PHALANGIENS ou PHALANGIDES, tribu d'Arachnides trachéennes de la famille des Holètres, remarquables par la longueur de leurs pattes, a pour type le *Faucheur* (*Phalangium*). *Voy.* FAUCHEUR.

PHALANGIUM. *Voy.* FAUCHEUR et ANTHÉRIC.

PHALANSTÈRE, nom que porte, dans le système de Ch. Fourier, l'édifice habité par la commune sociétaire, qu'il appelle *phalange*. La *phalange* est composée de familles associées pour les travaux de ménage, de culture, d'industrie, d'art et de science, d'éducation, d'administration. La population de la phalange doit être de 1,500 à 1,800 individus; les travaux y doivent être rétribués en raison composée du capital, du travail et du talent. Quant au *Phalanstère*, ce devait être un palais splendide réunissant les triples conceptions de l'économie, de l'utilité et de la grandeur. Les ménages devaient y habiter séparés, quoique réunis dans l'ensemble. Quelques essais ont été tentés en France, notamment à Condé-sur-Vesgre (Seine-et-Oise), pour réaliser l'idéal de Ch. Fourier; mais ils sont restés jusqu'ici sans résultats.

PHALARIQUE, arme incendiaire. *Voy.* FALARIQUE.

PHALARIS (nom grec d'une Graminée), genre de Graminées, type de la tribu des *Phalaridées*, plus connu sous le nom d'*Alpiste*. *Voy.* ce mot.

PHALAROPE, *Phalaropus* (du grec *phalaros*, brillant, et *pous*, pied), genre d'oiseaux Échassiers, qui se rapporte à la famille des Longirostres et à celle des Scolopacidées, a pour caractères : un bec droit, arrondi, grêle, pointu, légèrement recourbé à la pointe; 4 doigts, 3 en avant demi-palmés, un en arrière, libre, court, à ongle grêle. Ces oiseaux habitent les régions circompolaires. Les Phalaropes nagent avec beaucoup d'adresse, et se nourrissent de petits Mollusques et d'insectes. Au temps des amours, ils quittent les hautes régions des pôles, et se rapprochent des côtes de l'Océan, où ils établissent leurs nids, dont la structure est assez remarquable. On distingue le *Phalarope à hausse-col*, le *Ph. platyrhinque*, le *Ph. bridé*.

PHALÈNES, PHALÉNITES. Linné donnait le nom de *Phalènes* (*Phalenæ*) à toutes les espèces de Lépidoptères nocturnes, ou Papillons de nuit, qui se distinguent des Crépusculaires par des antennes sétacées diminuant d'épaisseur de la base à la pointe. Il subdivisait ce groupe en 8 genres d'après la disposition de leurs ailes : *Attacus*, *Bombyx*, *Noctua*, *Geometres*, *Tortrices*, *Pyrales*, *Tinea*, *Alucites*. Aujourd'hui ce genre, de beaucoup restreint par Latreille, Duponchel, Boisduval, etc., n'existe plus dans la science : il est devenu, sous le nom de *Phalénites*, une tribu de la famille des Nocturnes, ayant pour

caractères : des antennes sétacées, tantôt simples, tantôt pectinées ou ciliées; un corps grêle; des palpes très-forts, presque cylindriques ou coniques. Leurs chenilles, qui sont toutes *arpenteuses* (*Voy.* ce mot), n'ont ordinairement que 10 pattes, rarement 12; les pattes anales ne manquent jamais. La tribu des Phalénites est subdivisée en 18 sous-tribus et un nombre considérable de genres.

Phalène à miroirs, nom vulgaire d'un Lépidoptère à brillantes facettes du genre *Atlas*.

Phalène-tipule, nom vulgaire du *Ptérophore*.

PHALEUCE ou PHALÉCIEN (du poëte *Phalæcius*), sorte de vers en usage chez les Grecs et les Romains, se composait de cinq pieds : un spondée, un dactyle et trois trochées. Ce vers, qui convient à l'épigramme, a été employé par Catulle, Martial, Stace, Prudence, Ausone. En voici un tiré de Catulle :

Vērān | nī, ōmnĭbŭs | ē mē | īs ā | mīcīs.

On l'appelle encore vers *hendécasyllabique*, c'est-à-dire vers de onze syllabes.

PHALISQUE (du poëte *Phaliscus*), vers latin composé de quatre pieds : trois dactyles et un ïambe ou un pyrrhique. On en trouve des exemples dans Boëce et Septimius Serenus. En voici un de Boëce (*Consol.*, III, 1) :

Quī sērō | re ingĕnĭ | ūm vŏlĕt | āgrūm.

PHALLUS, vulgairement *Satyre*, genre de Champignons de la classe des Basidiosporés, très-voisin des Morilles : ils ont, comme la Morille, un pédicule terminé par un chapeau ou une tête conique, à surface réticulée et cellulaire; mais ils sont dans leur jeunesse enveloppés d'une coiffe qui se déchire à son sommet, ouvre passage à la plante, et reste ensuite adhérente en forme de collier à la base du pédicule. Leur saveur est rebutante; ils répandent, à l'époque de leur maturité, une liqueur fétide, insupportable, qui produit au feu une odeur d'alcali volatil très-pénétrante. L'espèce la plus commune est le *Satyre fétide* (*Phallus impudicus*), qu'on trouve dans les bois à la fin de l'été et en automne.

PHANÉROGAMES (du grec *phanéros*, évident, et *gamos*, mariage), se dit, en Botanique, par opposition à *Cryptogames*, des végétaux pourvus d'organes sexuels apparents, et qui se reproduisent par suite de la fécondation des ovules. Les végétaux phanérogames se divisent en deux grandes classes désignées sous les noms de *Monocotylédons* et de *Dicotylédons*.

Latreille s'est servi de la même dénomination pour caractériser un ordre de Mollusques comprenant ceux de ces animaux qui possèdent les deux sexes sur le même individu.

PHANTASMAGORIE. *Voy.* FANTASMAGORIE.

PHARAON, jeu de hasard en usage dans le XVIIIe siècle et proscrit dans le nôtre, se jouait avec un jeu entier, et admettait un nombre indéterminé de joueurs ou *pontes*, plus un *banquier*. Chacun mettait son enjeu sur une des 52 cartes. Le banquier avait un jeu pareil; il en tirait deux cartes, l'une pour lui, à droite, et l'autre, dite *carte anglaise*, pour les joueurs, à gauche. Il gagnait tout l'argent placé sur la carte de droite, et doublait les sommes placées sur celle de gauche. Certains *avantages* étaient réservés au banquier : s'il amenait un *doublet*, c.-à-d. deux cartes pareilles, il gagnait la moitié des mises faites sur la carte arrivée au doublet; s'il amenait pour les joueurs la *dernière carte* du jeu, il était dispensé de doubler les mises placées sur cette carte.

Les différents jeux appelés *Bassette*, *Barbacole* ou *Hocca*, ne sont que des variétés du Pharaon.

PHARE (du nom de l'île de *Pharos*, où a été, dit-on, construit le premier phare), nom donné à ces tours surmontées d'un fanal ou foyer lumineux, qu'on établit le long des côtes pour indiquer, pendant la nuit, aux navigateurs le voisinage de la terre, les écueils, l'embouchure des fleuves ou l'entrée des ports. Les phares de France forment un système d'éclairage très-complet, et sont divisés en trois classes de grandeurs et de portées différentes : les phares de 1er ordre, espacés en général de 14 lieues marines (60 kilomètres), servent à reconnaître les parages et, pour les bâtiments qui viennent du large, à corriger l'*estime*; les phares de 2e ordre indiquent les écueils, les baies et les rades; les phares de 3e ordre signalent les passes, l'embouchure des fleuves et l'entrée des ports. Chaque ordre de phares a ses feux particuliers. — Quelques phares sont à *feu fixe*, et éclairent constamment tous les points de l'horizon; mais le plus grand nombre est *à feu tournant* ou *à éclipses* : dans ces derniers, le temps qui sépare une éclipse de l'éclipse suivante est constant pour chaque ordre de phare, et donne le caractère distinctif du feu. D'autres phares offrent un feu fixe, varié par des éclats périodiques très-brillants.

Les phares ne furent d'abord que des feux qu'on entretenait pendant toute la nuit au sommet d'une tour ou d'une montagne. Plus tard, on remplaça cet éclairage imparfait par des becs de lampes placées au foyer de miroirs paraboliques construits en métal poli. Aujourd'hui on emploie des lampes dont les mèches, à double courant d'air et concentriques, reçoivent l'huile au moyen de petites pompes mises en jeu par un mouvement d'horlogerie : la lumière de ces lampes vient frapper de grosses lentilles mobiles en flint-glass, qui la renvoient ensuite dans les directions voulues; la construction de ces lentilles repose sur ce principe, qu'en plaçant au foyer principal d'un verre lenticulaire un point lumineux, on produit derrière la lentille un faisceau cylindrique de rayons parallèles qui peuvent se transmettre à de très-grandes distances. Comme la fabrication de lentilles d'une grande dimension est extrêmement difficile, on a imaginé des *lentilles à échelons*, composées d'un verre central de forme ordinaire, entouré d'une série d'anneaux de peu d'épaisseur, dont le profil est tel qu'ils ont tous le même foyer principal. — Les phares sont souvent établis sur des rochers isolés qui ne sont découverts que pendant les basses mers extraordinaires, comme le célèbre phare d'Eddystone, près de Plymouth; celui du Four, situé à 8 kilom. en mer, vis-à-vis du Croisic (Loire-Inférieure); celui de la Pointe de la Hague (Manche), de Barfleur (Seine-Inf.), etc.

L'emploi des lumières pour guider les navigateurs pendant la nuit remonte à la plus haute antiquité. Le fanal élevé sur l'île de Pharos, vis-à-vis d'Alexandrie, par le Gnidien Sostrate, sous le règne de Ptolémée-Philadelphe, passa longtemps pour une des sept merveilles du monde, et donna son nom à tous les appareils semblables. Les Romains employèrent aussi les phares, et l'on voyait même encore en 1643 le phare qu'ils avaient élevé à Boulogne pour diriger les navires qui traversaient la Manche. Borda remplaça le premier par des lampes à réflecteurs les feux de bois ou de charbon de terre, au moyen desquels on éclairait les phares. Argant y appliqua ensuite ses lampes à double courant d'air; mais c'est surtout Fresnel qui a fait faire de grands progrès à l'art d'éclairer les phares : on lui doit l'introduction des appareils dioptriques, dont MM. Soleil et Henri Lepaute ont depuis porté la fabrication à un haut degré de perfection. — On doit à M. Coulier une *Description générale des Phares et Fanaux du globe* et un *Atlas des Phares*, ouvrages fort estimés.

PHARMACEUTIQUE (du grec *pharmakeutikos*, qui est relatif aux remèdes), se dit de tout ce qui a rapport à la pharmacie; ainsi, on dit *préparation pharmaceutique*; *mémorial pharmaceutique*. — Quelquefois ce mot est pris comme substantif, et sert à désigner cette branche de la médecine qui a pour objet la composition et l'emploi des médica-

ments. M. P.-A. Cap a publié en 1837 les *Principes élémentaires de la Pharmaceutique;* M. Dorvault rédige une *Revue pharmaceutique*, 1848, in-8, etc.

PHARMACIE (du grec *pharmakon*, remède), art de préparer et de composer les médicaments. La Pharmacie exige la connaissance de la Pharmacologie et de la Chimie; elle comprend, outre la préparation proprement dite, l'art de recueillir les substances médicamenteuses, ou *collection*, et l'art de les conserver, ou *réposition*. On appelle *Pharmacien* celui qui exerce cette profession : on lui donnait autrefois les noms de *Pharmacopole*, d'*Apothicaire*.

Pendant longtemps, la Pharmacie ne fut qu'un recueil de recettes arbitraires, bizarres, et le plus souvent absurdes; les remèdes les plus compliqués étaient les meilleurs. Ce n'est guère qu'à partir du XVIIe siècle qu'elle mérite le nom de *science :* depuis cette époque, et grâce aux progrès de l'histoire naturelle et surtout de la chimie, les travaux de Charas, Lémery, Macquer, Glauber, Kunckel, ouvrirent à la pharmacie une voie nouvelle, dans laquelle ils ont été suivis par les Vauquelin, les Cadet-Gassicourt, les Robiquet, les Guibourt, les Chevallier, les Bussy.

Chez les anciens, chaque médecin préparait lui-même les médicaments qu'il administrait à ses malades. Chez les modernes, la vente des substances médicales fut longtemps abandonnée aux épiciers, droguistes, herboristes, etc. Cependant à Naples, dès le XIIe siècle, nul ne pouvait s'établir pharmacien sans un brevet de capacité et sans avoir prêté le serment de ne préparer les médicaments que d'après les formules consignées dans l'*Antidotaire de l'école de Salerne*. Les autres États ne prirent que beaucoup plus tard des mesures semblables : en 1484, une ordonnance de Charles VIII essaya de réglementer en France la vente des drogues et autres médicaments; d'autres ordonnances, rendues en 1514, 1638, 1777, complétèrent le code pharmaceutique. Une ordonnance de 1677 créa un *Collége de pharmacie* à Paris, et défendit aux pharmaciens de cumuler le commerce de l'épicerie; en 1780, un réglement détermina la nature et la durée des cours qu'ils devaient suivre; enfin la loi du 21 germinal an XI (1803) créa les *Écoles de pharmacie*, et fixa la position du pharmacien.

D'après cette loi, pour être reçu pharmacien, il faut prouver que l'on a huit années d'études dans une pharmacie ou six années seulement, quand on a trois ans de cours. Il faut de plus, depuis 1844, être pourvu du diplôme de bachelier ès lettres ou, depuis 1852, de celui de bachelier ès sciences. Il faut enfin justifier, dans plusieurs épreuves, que l'on a les connaissances nécessaires. Les épreuves sont subies dans les formes prescrites par le décret du 22 août et l'arrêté du 23 déc. 1854. Un pharmacien reçu dans une des Écoles supérieures de pharmacie a le droit d'exercer dans toute la France et les colonies, tandis que s'il n'a été reçu que dans une École préparatoire, il ne peut exercer que dans le département où il a été reçu.

Il existe en France 3 Écoles supérieures de pharmacie, établies à Paris, à Strasbourg et à Montpellier.

Le Pharmacien est soumis par la législation (notamment par la loi du 21 germinal an XI et par l'ordonnance du 29 octobre 1846 sur la vente des substances vénéneuses), à des prescriptions sévères sur l'entretien en bon état des substances contenues dans son officine, sur les formules à suivre, sur la vente des substances dangereuses, etc. Chaque officine doit être visitée une fois par an.

Pour les ouvrages sur la Pharmacie, *Voy.* l'article précédent et les deux suivants.

Depuis 1591, il existe des *Pharmaciens militaires*. Ils font partie du corps de santé.

PHARMACOLITHE (*poison-pierre*). *V.* ARSÉNICITE.

PHARMACOLOGIE (du grec *pharmakon*, médicament, et *logos*, discours), description des médicaments, étude de la matière médicale. Cette partie de la science a pour objet de faire connaître les médicaments sous tous les rapports qui peuvent éclairer le praticien dans leur emploi, c.-à-d. d'exposer les caractères naturels, physiques, chimiques et médicaux des substances employées : elle est également nécessaire au médecin et au pharmacien. Elle est, sous le nom de *Matière médicale*, l'objet d'un enseignement spécial dans les écoles de médecine.

Parmi les nombreux ouvrages écrits sur la Pharmacologie, on remarque le *Traité de pharmacie* de Virey (1837, 4e édit.); l'*Histoire des drogues simples*, de Guibourt (1836, 3e édit.); le *Manuel du pharmacien*, d'A. Chevallier, 1838; le *Nouveau traité de pharmacie* d'E. Soubeiran, 1836 et 1853; le *Formulaire magistral* d'A. Bouchardat (1840); l'*Officine* de Dorvault (1843 et 1852). On doit à MM. Mérat et Delens un *Dictionnaire universel de matière médicale*. M. Cap a entrepris d'écrire l'*Histoire de la pharmacie*. M. Philippe a donné l'*Histoire des apothicaires*, 1853. Enfin il existe plusieurs *Journaux de pharmacie* où sont consignés, à mesure qu'ils se produisent, tous les faits qui intéressent la science. *Voy.* PHARMACOPÉE et PHARMACEUTIQUE.

PHARMACOPÉE (du grec *pharmakon*, remède, et *poiéô*, faire). Ce mot, synonyme de *Formulaire* et de *Codex*, désigne le recueil des recettes ou formules d'après lesquelles les médicaments doivent être préparés. Il existe une Pharmacopée française légale obligatoire pour tous les pharmaciens. La rédaction de cet ouvrage est confiée à la Faculté de médecine et à l'École de pharmacie de Paris. Cette pharmacopée était jadis écrite en latin, et portait le titre de *Codex medicamentarius seu Pharmacopœa gallica ;* aujourd'hui elle est écrite en français. La rédaction en est renouvelée de temps en temps : la dernière édition de la *Pharmacopée française* est de 1837. Du reste, chaque pays, chaque auteur même peut avoir sa pharmacopée : M. Jourdan a réuni les principales dans la *Pharmacopée universelle* (1828 et 1840).

PHARMACOSIDÉRITE, espèce de Fer arséniaté.

PHARYNGITE, inflammation du pharynx. *Voy.* ANGINE PHARYNGÉE.

PHARYNX (du grec *pharynx*), dit aussi *Arrière-bouche* et *Gosier*, canal musculo-membraneux en forme d'entonnoir situé au devant de la colonne vertébrale, est séparé de la bouche par le voile du palais, et se prolonge inférieurement jusqu'à l'œsophage. Il est tapissé par une membrane muqueuse qui se continue avec celle du nez, de la bouche, du larynx et de l'œsophage. Le pharynx sert d'origine commune aux voies respiratoires et aux voies digestives. Il donne passage à l'air pendant la respiration et aux aliments lors de la déglutition.

On appelle *Nerf pharyngien* le premier rameau nerveux que fournit le pneumo-gastrique ; il descend derrière l'artère carotide interne, et se partage, au niveau du constricteur moyen, en un grand nombre de filets qui s'anastomosent avec des filets du glosso-pharyngien et du laryngé supérieur ; — *Artères pharyngiennes*, deux artères dont l'une, *supérieure*, naît de la maxillaire interne parvenue au sommet de la fosse zygomatique; et l'autre, *inférieure*, naît de la carotide externe, au niveau de la faciale.

PHASCOGALE ou PHASCOLOGALE (du grec *phaskôlon*, poche, et *galê*, chat), synonyme de DASYURE.

PHASCOLARCTOS (du grec *phaskôlon*, poche, et *arktos*, ours), genre de Marsupiaux. *Voy.* PHALANGER.

PHASCOLOME, *Phascolomys* (du grec *phaskôlon*, poche, et *mys*, rat; rat à poche), genre de Marsupiaux. *Voy.* WOMBAT.

PHASEOLUS, nom scientifique du genre *Haricot*, a formé le mot *Phaséolées*, nom donné à une tribu de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, qui a pour type le genre *Phaseolus*.

PHASES (du grec *phasis*, apparence), apparences

diverses sous lesquelles les planètes, et surtout la lune, s'offrent successivement à nos regards pendant la durée de leur révolution. *Voy.* LUNE.

PHASIANELLE, *Phasianella* (diminutif de *phasianus*, faisan), genre de Mollusques gastéropodes de la famille des Turbinacés, établi aux dépens des Bulimes pour des coquilles univalves, lisses et vivement colorées, en spirale ovale, conique, qui se trouvent sur les rivages des mers tropicales. On en trouve quelques espèces dans la Méditerranée et l'Océan, notamment la *Ph. naine*, longue de 5 à 8 millim., et remarquable, comme le Faisan, par sa vive coloration en pourpre, avec des taches blanches.

PHASIANUS, nom scientifique du genre *Faisan*.

PHASMA (du grec *phasma*, spectre), genre d'insectes Orthoptères, type de la tribu des Phasmiens et voisin des Mantiens : ailes longues, antennes sétacées, plus longues que le corps. Les Phasmas sont communs dans l'Amérique méridionale et les Indes orientales. — La tribu des Phasmiens compte une vingtaine de genres : *Phasma, Bacillus, Eurycantha, Phyllium*, etc.

PHELLANDRE, *Œnanthus, Phellandrium*, vulgairement *Fenouil d'eau*. *Voy.* ŒNANTHE.

PHELLOPLASTIQUE (du grec *phellos*, liége, et *plassô*, former), art qui consiste à représenter en relief des monuments avec du liége, a été appliqué avec succès à l'imitation des monuments antiques. Il a été inventé au XVIIIe siècle par un Romain nommé Auguste Rosa, et transporté en France au commencement de ce siècle : M. Stamaty, de Marseille, y a surtout réussi.

PHENAKISTICOPE (du grec *phénakistikos*, qui trompe l'œil, et *skopéô*, voir), appareil d'Optique composé d'un disque de carton sur le contour duquel sont peintes des figures placées dans les différentes attitudes qui composent une action, et séparées par des intervalles égaux. En faisant tourner le disque sur son axe et en le regardant dans une glace à travers des trous percés au-dessus de chaque séparation, on voit chacune des figures se mouvoir et accomplir l'action tout entière. C'est à M. Plateau qu'est due cette invention, qui date de ce siècle.

PHÈNE (du grec *phènè*, aigle de rivage), nom donné par quelques Ornithologistes au genre *Gypaète*.

Le même nom a été appliqué par Laurent à la *Benzine* de Mitscherlich, qui se trouve parmi les huiles qu'on obtient par la condensation du gaz d'*éclairage*: ce nom vient alors du grec *phainô*, briller, éclairer.

PHÉNICOPTÈRE (du grec *phœnix*, pourpre, rouge, et *ptérôn*, aile), oiseau ainsi nommé à cause de la couleur de ses ailes. *Voy.* FLAMMANT.

PHÉNIQUE (ACIDE), ou *Hydrate de phényle*. *Voy.* CASTORÉUM.

PHÉNIX, *Phœnix*, oiseau fabuleux, célèbre dans l'antiquité. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

Nom scientifique du *Dattier*. *Voy.* DATTIER.

Constellation australe établie par Bayer, est placée entre l'Éridan et le Poisson austral, et se compose de 24 étoiles, dont 8 de troisième grandeur.

PHÉNOMÈNE (du grec *phainoménon*, ce qui apparaît clairement). Ce mot, qui, dans le langage vulgaire, ne s'entend que de tout ce qui est rare, extraordinaire, s'applique, dans le langage scientifique, à tout fait observable : ainsi, en Philosophie, on appelle *phénomènes* tous les faits extérieurs qui apparaissent à nos sens, et tous ceux qui se passent en nous-mêmes, sensations, idées, actes de volonté, etc. Comme nous avons conscience de ces derniers, on les appelle *phénomènes de conscience*.

En Physique, *Phénomène* se dit surtout des faits assez importants pour mériter d'être rangés sous une loi commune, comme les phénomènes de l'électricité, de la pesanteur, ou assez rares pour attirer l'attention : une aurore boréale, une éruption de volcan, etc.

Les Phénomènes d'Aratus sont un poëme grec sur le cours et l'influence des astres. Ce poëme a été traduit en vers latins par Cicéron, Germanicus et Aviénus.

PHIALITE (de *phiala*, fiole), nom donné à des corps organisés ou à de simples concrétions qui présentent plus ou moins la forme d'une petite fiole.

PHILADELPHE (du grec *philos*, ami, et *adelphos*, frère), *Philadelphus*, plante plus connue sous le nom de *Syringa* et de *Seringa*, est le type d'une famille qui en a pris de là le nom de *Philadelphées*. *Voy.* ce mot et SYRINGA.

M. Bory de Saint-Vincent a donné le nom de *Philadelphes* à des Polypes vivant réunis en masses plus ou moins confuses, où la vie individuelle de chacun concourt à la vie commune de toute la masse.

PHILADELPHÉES ou PHILADELPHACÉES (du genre type *Philadelphus*), famille de plantes dicotylédones polypétales périgynes, renferme des arbrisseaux à tiges dressées; à feuilles opposées, simples, pétiolées, caduques, sans stipules; à fleurs parfaites, régulières, blanches, axillaires ou disposées en cymes latérales : calice adhérent avec l'ovaire infère, à sépales valvaires dans leur partie libre, en nombre variable; corolle à pétales alternes et en même nombre que les sépales, à préfloraison généralement imbriquée; étamines très-nombreuses, insérées au sommet du pourtour de l'ovaire; filets filiformes, libres; anthères introrses, biloculaires, s'ouvrant longitudinalement, didymes; ovaire soudé avec le tube du calice, infère, offrant de 4 à 10 loges; ovules attachés à un trophosperme axile et pendants; styles tantôt plus ou moins adhérents ou soudés, tantôt distincts; stigmates allongés et bordant les deux côtés du style. Le fruit est une capsule couronnée par le calice, à 4 ou 10 loges, s'ouvrant en autant de valves; graines imbriquées, à tégument membraneux.

Les Philadelphées se trouvent dans le midi et le centre de l'Europe ou de l'Amérique du Nord. Outre le genre *Philadelphus* (Syringa), cette famille comprend le genre *Decumaria*. On cultive dans nos jardins le *Philadelphus coronarius* ou *Syringa odorant*.

PHILANTHE, *Philanthus* (du grec *philos*, ami, et *anthos*, fleur), genre d'insectes Hyménoptères, section des Porte-aiguillons, famille des Fouisseurs, tribu des Crabronites : antennes écartées à la base, brusquement renflées à l'extrémité; mandibules unidentées. L'espèce principale est le *Philanthus triangulum*, qui est noir tacheté de jaune. Il se trouve dans la plus grande partie de l'Europe. Pendant l'été, les femelles creusent leur nid dans le sable; elles y déposent les insectes qu'elles ont tués en les piquant avec leur aiguillon, et lorsque le nid est suffisamment rempli, elles y pondent un œuf et ferment le trou. On rencontre les Philanthes dans les lieux secs et sablonneux; ils voltigent autour des fleurs, où ils peuvent trouver une proie facile à saisir; ils attaquent surtout les abeilles.

PHILANTHROPIE (du grec *philos*, ami, et *anthrôpos*, homme), amour des hommes, amour de l'humanité. Ce nom, adopté par la philosophie du dernier siècle, est à peu près synonyme de *charité*, de *bienfaisance*; cependant on appelle plus particulièrement *philanthropes* ceux qui s'occupent d'améliorer le sort de leurs semblables. On trouve le germe de la philanthropie chez les anciens; c'est elle qui dictait à Térence ce vers célèbre :

Homo sum; humani nihil a me alienum puto.

Parmi les philanthropes les plus célèbres, on cite Will. Penn, Howard, Franklin, Wilberforce, Rumford, Charost, Turgot, MM. de Gérando, de Lasteyrie, Larochefoucauld, de Broglie, Demetz, etc. Les Économistes du dernier siècle s'intitulaient *philanthropes*; le marquis de Mirabeau discrédita quelque peu ce nom.

On doit aux philanthropes l'abolition de la traite des noirs, la propagation de l'instruction primaire, les salles d'asile, les crèches, l'amélioration du sort

des aliénés, des prisonniers, le régime pénitentiaire, et plusieurs autres institutions utiles. — La *Société philanthropique*, fondée à Paris en 1780 sous la protection de Louis XVI, livre au plus bas prix aux indigents des aliments préparés à l'aide de fourneaux économiques, donne des consultations gratuites, distribue des médicaments, encourage la création de sociétés de prévoyance et de secours mutuels.

PHILÉDON, *Philedon*, genre de Passereaux dentirostres, est caractérisé par un bec médiocre, un peu convexe en dessus, fléchi et aigu à la pointe; une langue longue, un peu extensible, terminée par un pinceau de filaments cartilagineux; des pieds et des ailes médiocres; un pouce armé d'un ongle robuste. Les Philédons se trouvent dans l'Australasie et les grandes Indes. Ils sont vifs et courageux, et se nourrissent d'insectes, de miel et du suc de certaines fleurs. Les principales espèces sont le *Philédon à pendeloques*, dont les joues sont garnies de caroncules; le *Ph. noir et jaune*, le *Ph. polochion*, le *Ph. à cravate frisée*.

PHILÉTÉRIEN (PIED). *Voy.* PIED.

PHILIPPE. Les Macédoniens avaient une monnaie de ce nom, frappée au coin du roi *Philippe*. On en ignore la valeur. — C'est aussi le nom d'une monnaie d'argent de Milan, qui vaut 5 fr. 95 cent., et d'une monnaie de Modène, qui vaut 6 fr. 13 cent.

PHILIPPIQUES. On nomma d'abord ainsi les fameuses harangues que Démosthène prononça, de 349 à 338 avant J.-C., contre Philippe, roi de Macédoine, qui menaçait l'indépendance de la Grèce. — Par allusion aux harangues précédentes, Cicéron donna le même titre à quatorze de ses discours, qui étaient principalement dirigés contre Antoine.

Au dernier siècle, Lagrange-Chancel intitula aussi *Philippiques* des odes satiriques dirigées contre Philippe, duc d'Orléans, régent de France. — Aujourd'hui on désigne sous ce nom toute harangue, tout discours violent et personnel.

PHILOLOGIE (du grec *philos*, ami, et *logos*, discours), science qui envisage principalement les œuvres littéraires et les langues sous le rapport de l'érudition, de la critique des textes et de la grammaire. Elle s'occupe de résoudre les difficultés grammaticales, de discuter les diverses leçons, d'épurer et de restituer le texte des auteurs, de les interpréter, enfin de donner les meilleures éditions. On distingue: la *Philologie* proprement dite, ou *Ph. classique*, qui étudie les monuments écrits qui nous sont restés des Grecs et des Romains; la *Ph. orientale*; la *Ph. moderne*, qui s'occupe des langues vivantes; la *Ph. comparée*, qui étudie les rapports existant entre divers idiomes.

On a voulu faire remonter l'origine de la philologie à Pisistrate, qui le premier fit rassembler les chants épars des poëmes d'Homère; mais elle ne date réellement que de la création de l'école d'Alexandrie. Ératosthène, astronome et géographe qui florissait vers 270 avant J.-C., reçut le premier le surnom de *Philologue*, nom qui avait alors beaucoup plus d'étendue qu'aujourd'hui. Aristarque, Zénodote, Didyme, Apollonius, Eustathe, Tzetzès, figurent parmi les plus savants philologues grecs. Térentius Varron est le plus célèbre des philologues latins; les commentateurs Donat, Servius, sont en même temps des philologues. Négligée au moyen âge, la Philologie ne reparut qu'à la renaissance des lettres (XVe et XVIe siècles), et depuis ce temps elle s'est enrichie des travaux faits par les savants de toutes les nations.

Introduite en Italie avec la langue grecque, après la prise de Constantinople, par les Démétrius Chalcondyle, les Théodore Gaza; cultivée dans ce pays avec ardeur par les Politien, les Philelphe, les Alde, répandue dans les autres contrées de l'Europe par Érasme, Camerarius, G. Budé, elle vit fleurir aux XVIe et XVIIe siècles les deux Scaliger, les Vossius, Casaubon, Saumaise, Turnèbe, les Étienne, Lefebvre, Dacier, qui furent à la fois philologues et commentateurs; aux XVIIIe et XIXe siècles, Burmann, Heinsius, Hemsterhuys, Valckenaer, Rhunken, Lennep, Wyttenbach en Hollande; Rich. Bentley, Toup, Tyrwhitt, Taylor, Porson, en Angleterre; Gessner, Reiske, Ernesti, Heyne, Voss, Wolf, Schneider, Creuzer, Jacobs, Schutz, Schæfer, Buttmann, Matthiæ, Hermann, Bekker, Bœckh, Passow, Orelli, en Allemagne; Brunck, Larcher, Villoison, Vauvilliers, Oberlin, Schweighæuser, Bast, Coray, Courier, Boissonade, J.-L. Burnouf, Alexandre, etc., en France.

De nos jours, les efforts des philologues se portent surtout vers les langues orientales et vers la recherche des origines nationales: Grimm, Bopp, Klaproth, Grotefend, G. de Humboldt, W. de Schlegel, Lassen, E. Burnouf, Eichhoff, Legonidec, etc., ont donné en ce genre des travaux remarquables.

On peut consulter pour cette science les *Manuels* de F.-A. Wolf, de Matthiæ, de Chr. D. Beck, de Bernhardy; les *Mémoires* de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ceux des Académies de Berlin, Gœttingue, Munich, Turin, etc.; le *Journal des Savants* et les diverses *Revues philologiques*.

PHILOMATHIE (de *philos*, ami, et *mathêsis*, science), amour de la science, de l'instruction. On a formé de ce mot celui de *Philomathique*, et l'on a désigné sous les noms de *Société philomathique*, *Institut philomathique*, des établissements qui avaient pour but de cultiver la science et de la répandre. La *Société philomathique* de Paris fut fondée en 1793; elle publie chaque mois un bulletin.

PHILOMÈLE (du grec *philos*, ami, et *mélos*, mélodie), nom donné par les poëtes au *Rossignol*.

PHILOSOPHALE (PIERRE). *V.* PIERRE PHILOSOPHALE.

PHILOSOPHE (de *philos*, ami, et *sophia*, sagesse), celui qui étudie la philosophie ou qui la pratique. Au rapport de Cicéron (*Tusculanes*), ce titre remonte à Pythagore: dans l'origine, ceux qui se livraient à l'étude de la physique et de la morale, seules sciences alors cultivées, s'appelaient *sages* (*sophoi*); Pythagore y substitua le titre plus modeste de *philosophe*, c.-à-d. *ami de la sagesse*.

Après avoir longtemps excité l'admiration du monde par leur sagesse ou par leur génie, les philosophes grecs finirent par tomber dans la déconsidération et reçurent le nom injurieux de *sophistes*. Ils se divisèrent en une foule de sectes, se combattant les unes les autres (*Voy.* ci-après PHILOSOPHIE). Faisant de la philosophie une espèce de métier, ils avaient adopté un costume particulier, un manteau long et noir et une barbe pendante. Ils dégénérèrent tellement sous l'empire, qu'ils devinrent un objet de dérision, et méritèrent que Lucien les accablât de ses railleries. Le titre de *philosophe* a été réhabilité dans les temps modernes: les Bacon, les Descartes, les Leibnitz lui ont rendu toute sa valeur primitive. Toutefois, il a été compromis de nouveau dans le siècle dernier par les libres penseurs et les incrédules, qui s'intitulaient exclusivement *philosophes*.

PHILOSOPHIE (de *philos*, ami, et *sophia*, sagesse ou science; amour de la sagesse ou de la science). Ce mot a des acceptions fort différentes:

1°. Dans l'origine, et pendant longtemps, la philosophie fut la science universelle: c'est en ce sens que Cicéron la définit, d'après Platon, *la science des choses divines et humaines, ainsi que de leurs causes*; que les Scolastiques la définissaient, d'après Aristote, tantôt la *science des principes*, tantôt la *science des causes par leurs effets et des effets par leurs causes*, ou, plus brièvement, la *science des causes*; c'est enfin en la prenant dans ce même sens que Bacon identifie les mots *philosophie* et *science*, et que, dans sa division des connaissances humaines, il oppose la *Philosophie* à l'*Histoire* et aux *Arts*. Ainsi entendue, la Philosophie se divisait chez les anciens en trois grandes parties: Phy-

sique ou Science de la nature, Logique ou Dialectique, et Morale ou Ethique. Chez les Scolastiques, elle comprenait 5 parties : Logique, Métaphysique, Morale, Physique et Mathématiques.

2°. Vers la fin du siècle dernier, le domaine de la philosophie a été restreint, et l'on a spécialement appelé de ce nom une science particulière, celle qui est le plus étroitement liée à la recherche de la sagesse, la science qui traite des êtres immatériels (l'âme et Dieu), et des règles qu'on peut déduire de la connaissance de ces êtres pour diriger l'homme dans ses pensées et dans ses actions : ainsi entendue, elle ne comprit plus que trois des parties de l'ancienne Philosophie, la Logique, la Métaphysique et la Morale. Les Ecossais l'appellent *Philosophie de l'esprit humain*. C'est la philosophie ainsi entendue qui est l'objet d'un enseignement classique. *Voy.* ci-après PHILOSOPHIE CLASSIQUE.

3°. On appelle aussi *Philosophie* tantôt l'ensemble des vérités premières, des principes fondamentaux sur lesquels repose une science, un art, tantôt la recherche même de ces principes; c'est ainsi que l'on dit : la *Ph. de la physique*, la *Ph. des mathématiques*, la *Ph. de l'histoire*, la *Ph. du droit*, ou, en général, la *Ph. des sciences*. La tendance de l'esprit à rechercher ces vérités premières, à tout soumettre à l'examen, à se rendre compte de tout est l'*Esprit philosophique*. Porté à l'excès, cet esprit d'examen peut engendrer le scepticisme et l'incrédulité : ce qui a fait donner à tort, surtout pendant le dernier siècle, le nom de *philosophes* aux incrédules. C'est à la philosophie ainsi comprise que se rapporte le célèbre ouvrage de Portalis : *De l'usage et de l'abus de l'Esprit philosophique durant le* XVIIIe *siècle*. — On a donné le nom de *Philosophisme* à l'abus de l'esprit philosophique : c'est dans ce sens que Tabaraud a intitulé un de ses ouvrages : *Histoire du Philosophisme anglais*.

4°. Dans une acception toute morale, la *Philosophie* est cette fermeté d'âme qui met l'homme au-dessus des passions et des opinions du vulgaire, qui lui fait mépriser les honneurs, les richesses, les préjugés; cette philosophie pratique, par laquelle ont brillé Socrate, les Stoïciens, Épictète, se manifeste surtout lorsque l'homme est aux prises avec l'adversité.

Malgré leur différence apparente, ces quatre acceptions d'un même mot ont entre elles des rapports étroits : il est facile de voir comment elles dérivent les unes et les autres de l'idée de *sagesse* ou de *science*.

Philosophie classique. Entendue comme science spéciale, comme la science des êtres immatériels, la Philosophie se divise en Psychologie, Logique, Morale et Théodicée, auxquelles on peut ajouter l'Esthétique ou science du beau. Quelques-uns la divisent en Logique, Métaphysique et Morale, la Métaphysique se partageant elle-même en Métaphysique générale ou Ontologie, étude de l'être et de ses qualités, et Métaphysique spéciale ou Pneumatologie, qui comprend la Psychologie et la Théodicée. Dans l'enseignement on place la Psychologie ou étude des facultés de l'âme, avant la Logique et la Morale, qui n'en sont que des applications, ainsi qu'avant la Théodicée, qui puise les principales preuves de l'existence et des attributs de Dieu dans la connaissance de l'homme, son plus bel ouvrage.

On a beaucoup disputé sur la méthode applicable à la philosophie, considérée soit comme science universelle, soit comme science spéciale : tantôt on a procédé par hypothèse, tantôt on a tout demandé au syllogisme, ou bien l'on s'en est fié aveuglément à l'autorité. Maintenant, en France du moins, on traite la science des êtres immatériels, connue sous le nom spécial de *Philosophie*, par les mêmes procédés que les sciences positives, par l'observation et le raisonnement : on étudie d'abord, dans la Psychologie, à l'aide de l'observation, les phénomènes de l'âme, les caractères qui aident à les classer, les facultés qui les produisent et les lois de ces facultés, puis on emploie le raisonnement en Logique, en Morale et en Théodicée, pour tirer des faits obtenus toutes les conséquences qu'ils renferment.

Née du besoin de connaître et de se rendre compte, la philosophie est aussi ancienne que l'esprit humain lui-même. On la trouve en Orient, surtout dans l'Inde, aux époques les plus reculées; elle fut cultivée en Grèce, du VIe siècle avant J.-C. jusqu'au VIe siècle après, par les génies les plus éminents : Thalès, Pythagore, Xénophane, Socrate, Platon, Aristote, Épicure, Zénon, Plotin, Proclus, etc.; elle y donna naissance à une multitude de sectes ou d'écoles, dont chacune résolvait à sa manière les grands problèmes de la science : École Ionique, É. italique, É. éléatique, É. atomistique, E. sophistique, E. cyrénaïque, É. cynique, É. aristotélicienne ou Péripatéticisme, É. platonicienne ou Académie, É. stoïcienne ou Portique, E. épicurienne, É. sceptique, É. éclectique ou néo-platonicienne, É. chrétienne, etc. (*Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). Cultivée tard et sans éclat à Rome, la philosophie inspira cependant quelques beaux écrits à Cicéron, à Sénèque, à Marc-Aurèle; elle opposa à la corruption de l'empire de nobles caractères, trempés par le stoïcisme. — Au moyen âge, la philosophie, qui prend le nom de Scolastique, est d'abord entièrement subordonnée à la Théologie (*ancilla Theologiæ*); elle se traîne longtemps dans de stériles commentaires sur Aristote. Peu à peu, elle se dégage; elle suscite Abélard au XIIe siècle, Albert le Grand et S. Thomas au XIIIe, Occam au XIVe, et, dans les deux siècles suivants, les érudits et les novateurs de la Renaissance : Bessarion, Pléthon, Marsile Ficin, Campanella, J. Bruno, Vanini, etc. — Enfin apparaissent, au XVIIe siècle, Bacon en Angleterre et Descartes en France, qui inaugurent la philosophie moderne : à la suite du premier, Hobbes, Gassendi, Locke, Voltaire, Condillac, Cabanis; plus récemment Tracy et Laromiguière, tous prononcés dans le sens d'une philosophie empirique, plus ou moins attachée aux données des sens; à la suite du deuxième, ou dans une direction analogue, les solitaires de Port-Royal, Malebranche, Fénelon, Bossuet, Leibnitz, Kant et sa nombreuse école, Fichte, Schelling, Hégel, etc. Entre ces systèmes opposés se placent, à la fin du XVIIIe siècle, les Ecossais, et, de nos jours, en France, MM. Royer-Collard, Cousin, Jouffroy, Damiron, etc.

Malgré leur grand nombre et leur diversité apparente, tous les systèmes de philosophie se ramènent à cinq, les seuls possibles, l'Idéalisme, l'Empirisme, le Scepticisme, le Mysticisme et l'Éclectisme.

En comparant la philosophie dans son état actuel à ce qu'elle était autrefois, on ne peut méconnaître les progrès qu'elle a faits : ces progrès sont surtout sensibles dans les questions d'observation psychologique, dans celles qui tiennent à la méthode des sciences, au langage, à la grammaire générale, ainsi qu'à la morale sociale. Ils sont dus en partie aux ingénieux travaux de l'école de Condillac, mais surtout aux patientes recherches des philosophes écossais, de Th. Reid, de Dugald Stewart; à celles de Jouffroy, leur disciple, ainsi qu'au sage éclectisme recommandé par M. Cousin, éclectisme qui, éclairé par l'histoire de la science, a permis de recueillir et de concilier les vérités contenues dans les systèmes les plus opposés.

Outre les ouvrages originaux des philosophes qui viennent d'être cités, on peut consulter les anciens cours de philosophie qui, jusqu'en 1789, ont été presque tous écrits en latin (*Philosophie* de *Séguy*, de *Lemonnier*, *Philosophie de Lyon*, etc.). Il existe peu d'ouvrages en français qui satisfassent pleinement : les plus connus sont les *Leçons de philosophie* de Laromiguière (qui ne traitent que quelques questions de psychologie et de logique), les *Élé-*

ments d'Idéologie de Destutt-Tracy, les *Leçons de philosophie* de Flotte (c'est une pure compilation), le *Cours de philosophie* de M. Damiron (le seul qui embrasse toutes les parties de la science), et, parmi les abrégés, le *Manuel de philosophie* de MM. Jacques, Simon et Saisset, et le *Précis d'un cours élémentaire de Phil.*, par M. Ch. Bénard, 1845 et 1851.

L'*Histoire de la philosophie* a été écrite par Brucker, Tennemann, Tiedemann, Buhle, Ritter, de Gérando. On doit à Tennemann un *Manuel de l'histoire de la philosophie*, qui a été traduit en français, et à M. Damiron une *Histoire de la philosophie en France au* XIXe *siècle*. M. Cousin, qui a donné une puissante impulsion à cette partie de la science, a tracé un rapide tableau de l'histoire de la philosophie dans son *Cours* de 1829; en outre, il a, dans de nombreux mémoires, éclairci plusieurs des points les plus obscurs de cette histoire.

Un *Dictionnaire des sciences philosophiques*, rédigé par une société de professeurs de philosophie (1844-53, 6 vol. in-8), traite toutes les questions qui intéressent la science ou son histoire. Krug a donné en Allemagne un ouvrage sous le même titre. On trouve dans l'*Encyclopédie méthodique* un *Dictionnaire de philosophie*, qui ne traite que de l'histoire de la science, et des *Dictionnaires* spéciaux *de Logique*, *de Métaphysique* et *de Morale*.

Philosophie de l'histoire. Cette science, qui est toute moderne, a pour objet de rechercher les lois de l'histoire dans l'étude de l'humanité; elle pose des formules générales qu'elle applique plus ou moins heureusement à toutes les époques. Vico, Herder, Hegel, Ballanche, M. Cousin, se sont particulièrement occupés de cette partie de la science historique, sur laquelle chacun a son système, et qui est encore loin de donner des résultats incontestables. On trouvera l'exposé d'un système ingénieux sur ce sujet dans l'*Introduction au cours d'histoire de la philosophie* de M. Cousin (1828).

Philosophie naturelle. On appelle de ce nom, en Angleterre surtout, l'ensemble des sciences d'observation qui se rapportent au monde physique.

Philosophie de la nature. On connaît sous ce titre un genre de recherches auquel on s'est surtout livré en Allemagne depuis le commencement de ce siècle, et qui a pour but d'expliquer toute la nature par un principe unique, d'où l'on déduirait, *à priori*, les lois et les phénomènes du monde physique et du monde moral. Ce sont particulièrement les systèmes de Schelling et de Hégel qu'on désigne sous ce nom: ces systèmes paraissent n'être guère qu'un panthéisme déguisé. — On peut aussi rapporter à la philosophie de la nature les écrits de Jord. Bruno, le *Système de la nature* de d'Holbach, le traité *De la nature* de Robinet, l'*Explication universelle* d'Azaïs. *V.* NATURE.

Philosophie première. C'est ainsi qu'Aristote appelle ce que depuis on a appelé *Métaphysique*.

En Typographie, on appelle *philosophie* un caractère qui est entre le cicero et le petit romain, et dont le corps porte dix points. Il a été ainsi nommé parce qu'il s'employait de préférence pour les ouvrages de philosophie, c.-à-d. de science, et en général pour les ouvrages sérieux.

PHILOTECHNIE (de *philos*, ami, et *tekhnê*, art), amour des arts. La *Société philotechnique*, fondée à Paris à la fin du dernier siècle, se compose d'amis des arts et des sciences, encourage les inventions, propose des sujets à traiter et décerne des prix.

PHILTRE (du grec *philtron*, de *philéô*, aimer), breuvage qu'on supposait propre à inspirer de l'amour. Les anciens accordaient beaucoup de foi à la puissance de ces sortes de préparations magiques. Ils y faisaient entrer diverses herbes, notamment la mandragore, le poisson appelé *rémora*, certains os de grenouille, la pierre astroïte et l'hippomane (*Voy.* Théocrite, *Idyll.* II, et Virgile, *Egl.* VIII).

PHLÉBITE (du grec *phlebs*, *phlébos*, veine), inflammation de la membrane interne des veines. Elle produit la coagulation du sang avec adhérence aux vaisseaux, la stagnation du sang veineux et de la sérosité, et un gonflement douloureux, accompagné d'un cordon dur qui suit le trajet de la veine. Le plus souvent elle ne dépasse pas le degré d'inflammation qui a pour résultat la coagulation du sang avec adhérence aux parois, et l'on peut en arrêter les progrès au moyen de topiques froids, de sangsues ou de saignées locales; mais elle peut aussi devenir générale, surtout à la suite des plaies ou des opérations chirurgicales, et alors elle est fort grave.

PHLÉBOTOMIE (du grec *phlebs*, *phlébos*, veine, et *tomê*, section), ouverture qu'on fait à une veine pour en tirer du sang (*Voy.* SAIGNÉE). — On nomme *Phlébotome* une espèce de petite boîte en métal, renfermant une lame tranchante que l'on fait sortir au moyen d'un ressort. Pour saigner avec cet instrument, on tend le ressort, on place la lame près de la veine qu'on veut ouvrir, et on lâche la détente. On n'emploie guère cet instrument que dans la chirurgie vétérinaire.

PHLEGMASIE (du grec *phlegmasia*, dérivé de *phlégô*, brûler), synonyme d'*inflammation* (*Voy.* ce mot), se dit surtout des inflammations chroniques internes. Broussais a donné une célèbre *Histoire des Phlegmasies*, qui contient toute sa doctrine.

PHLEGMATIE, *Phlegmatia* (du grec *phlegma*, phlegme, accumulation de sérosité (*phlegma*) sous la peau. Il est synonyme d'*anasarque* ou d'*œdème*.

On appelle *Phlegmatia alba dolens*, un gonflement douloureux des membres abdominaux, auquel les femmes sont sujettes à la suite des couches, et qui est accompagné d'une réaction fébrile plus ou moins violente, présentant dans certains cas la forme dite autrefois *adynamique*, *putride* ou *typhoïde*. Ce gonflement n'affecte quelquefois qu'un seul membre.

PHLEGMATIQUE. *Voy.* PHLEGME.

PHLEGME (du grec *phlegma*, inflammation, et par suite pituite, parce que la pituite était considérée comme le résultat d'une inflammation), l'une des quatre humeurs naturelles des anciens, celle qui, sous le nom de *pituite*, formait la lymphe et toutes les sérosités, le mucus nasal, celui des intestins, la salive, etc.; elle est, suivant eux, froide et humide, comme l'*atrabile* est froide et sèche; elle prédomine surtout en hiver. Le mot *phlegme* n'est plus employé en physiologie, les différentes humeurs auxquelles on l'appliquait ayant reçu des noms particuliers; mais le vulgaire l'emploie encore, ainsi que celui de pituite, pour désigner les mucosités filantes que l'on rend par l'expectoration ou par le vomissement.

On donne le nom de *phlegmatique* au tempérament où la lymphe prédomine. *Voy.* LYMPHATIQUE.

Les anciens chimistes donnaient le nom de *phlegmes* aux produits aqueux, insipides et inodores, obtenus en soumettant à l'action de la chaleur des matières végétales plus ou moins humides.

PHLEGMON (du grec *phlegmôn*, *phlegmonê*, tumeur enflammée, dérivé de *phlégô*, brûler), inflammation du tissu cellulaire. Elle peut se développer dans toutes les parties du corps où existe ce tissu; mais elle se produit surtout dans le tissu cellulaire sous-cutané ou sous-aponévrotique. Le phlegmon a pour causes ordinaires les coups, chutes, piqûres, ou des corps étrangers introduits dans les organes, etc. Ses symptômes sont : des douleurs plus ou moins vives, augmentant par le mouvement et par la pression; bientôt, apparition d'une tumeur arrondie, circonscrite, dure, rénitente, avec rougeur plus vive au centre, et ne disparaissant pas par la pression; au bout de quelques jours, la tumeur s'amollit et présente de la fluctuation; la peau, devenue plus pâle, surtout au centre, laisse apparaître un point blanchâtre qui s'ouvre et donne issue au pus. — On traite

le phlegmon par des antiphlogistiques généraux ou locaux; quand la suppuration est formée, il est souvent nécessaire d'ouvrir l'abcès avec le bistouri.

PHLEGMONEUX, qui est de la nature du phlegmon. — *Erysipèle phlegmoneux. Voy.* ÉRYSIPÈLE.

PHLÉOLE ou FLÉOLE, *Phleum*, plante. *V.* FLÉOLE.

PHLOGISTIQUE (du grec *phlogistikos*, capable de brûler, dérivé du verbe *phlégô*), principe particulier que le chimiste allemand Stahl admettait comme existant dans les corps combustibles, et qui, selon lui, s'échappait pendant la combustion des corps avec lesquels il se trouvait combiné : le corps qui avait perdu son phlogistique était dit *déphlogistiqué*. Les *corps déphlogistiqués* étaient ce que nous appelons aujourd'hui les *oxydes*.

PHLOGOSE (du grec *phlogôsis*, inflammation), nom que l'on donne proprement aux phlegmasies extérieures, ou bien à celles qui sont superficielles ou érésipélateuses. Le médecin italien Rasori a donné une *Théorie de la Phlogose*. — Le plus souvent, aujourd'hui, on exprime par le mot *phlogose* la rougeur et la chaleur qui caractérisent l'inflammation.

PHLOMIDE, *Phlomis*, genre de la famille des Labiées, renferme de fort belles plantes, tantôt à tiges herbacées, tantôt frutescentes; à feuilles larges, opposées, cotonneuses, dentées en scie aux extrémités; à fleurs grandes disposées par verticilles à l'angle des feuilles supérieures. Trois espèces croissent en France; les autres sont originaires des pays chauds, et plusieurs sont cultivées comme plantes d'ornement. — La *Phlomide lychnite* (*Phl. Lychnitis*), à grandes fleurs jaunes, est très-commune en France, dans les lieux secs et arides voisins de la Méditerranée. La *Phl. frutescente* (*Phl. fruticosa*), vulgairement *Sauge en arbre*, est un arbuste d'un mètre de haut, qui croît dans le Midi de l'Europe et le Levant. On cultive encore la *Phl. herbe au vent* et la *Phl. tubéreuse*.

PHLOX ou PHLOSE (du grec *phlox*, flamme), genre de la famille des Polémoniacées, renferme de jolies plantes de l'Amérique septentrionale, à feuilles simples, opposées; à fleurs violettes, purpurines ou blanches, disposées en panicule, en grappe ou en corymbe : corolle infundibuliforme, à tube très-long, terminé par un limbe plan, à 5 lobes; 5 étamines inégales, non saillantes; stigmate à 4 divisions; capsule à 3 valves, polysperme. Les Phlox sont cultivés comme plantes d'agrément; leurs touffes produisent le meilleur effet dans les jardins. On les multiplie par le déchirement des vieux pieds, par boutures et par graines. Les espèces les plus recherchées sont : le *Phlox paniculé* (*Phlox paniculata*), dont les fleurs, de couleur lilas, s'épanouissent vers la fin de l'été; le *Phlox maculé* (*Phlox penduliflora*), à fleurs odorantes, purpurines ou lilas; le *Phlox de Drummond*, à fleurs inodores, purpurines, etc.

PHLYCTÈNE (du grec *phlyctaina*, de *phlyô*, déborder, bouillir), petite ampoule vésiculeuse, transparente, formée par l'épiderme que soulève un amas de sérosité, et semblable aux ampoules que produit l'eau bouillante. On détruit la phlyctène en coupant l'épiderme. Un peu de cérat camphré suffit pour dessécher la peau dans les phlyctènes bénignes. Les autres ne cèdent qu'avec la maladie qui les a produites.

PHOCACES, famille de Mammifères amphibies correspondant au genre *Phoque* de Linné. *V.* ce mot.

PHOCÉA, la 24e petite planète, découverte le 6 avril 1853 par M. Chacornac, astronome de Marseille, et ainsi nommée par ce savant en l'honneur de sa ville natale, colonie des *Phocéens* : inclinaison, 21,42; distance au soleil, 2,3908. *V.* le *Tableau des Planètes*.

PHOCÆNA, nom donné par les Zoologistes au genre *Marsouin*. *Voy.* ce mot.

Phocæna orca, vulgairement *Épaulard*, poisson du genre *Dauphin*. *Voy.* ÉPAULARD.

PHOCÉNINE, substance grasse découverte par M. Chevreul, en traitant l'huile de Marsouin (*Phocæna*) par l'alcool chaud. — La *phocénine* est liquide à la température ordinaire, légèrement odorante, et très-soluble dans l'alcool bouillant.

PHOCÉNIQUE (ACIDE), acide qui s'obtient en décomposant le savon d'huile de Marsouin (*Phocæna*), au moyen de l'acide tartrique. On le trouve aussi dans les baies de l'Obier (*Viburnum opulus*) et du Grémil (*Lithospermum tinctorium*). Cet acide est identique avec l'acide valérianique.

PHOENICOPTERUS, nom scientif. du *Flammant*.

PHOENIX. *Voy.* PHÉNIX.

PHOLADAIRES, famille de Mollusques conchifères dimyaires de l'ordre des Enfermés, à coquilles bivalves, faisant saillir en avant deux tubes réunis, et quelquefois munies de pièces accessoires étrangères aux valves. Cette famille ne comprend que les deux genres *Pholade* et *Taret*.

PHOLADE (du grec *pholas*, qui habite dans des trous), *Pholas*, genre de Mollusques acéphales, type de la famille des Pholadaires, est caractérisé par un corps épais, peu allongé, conique, dont le manteau forme en dessus un lobe qui déborde et dont l'ouverture antérieure laisse passer deux tubes qui sont le plus souvent réunis et entourés d'une peau commune. Les Pholades se creusent des trous dans l'argile, dans les vieux bois, et même dans la pierre, qu'elles finissent par transpercer, comme on l'a observé dans les digues de la Hollande, qu'elles minent incessamment. Elles ne peuvent plus sortir de leur trou dès qu'elles ont pris de l'accroissement. Elles ont toujours le pied et la bouche en bas et les tubes en haut. Leurs seuls mouvements consistent à s'élever dans leurs tubes. Elles se nourrissent de petits animaux qui sont amenés par l'eau dans les tubes. Il y a encore discussion parmi les naturalistes sur les procédés par lesquels l'animal perce ses trous, les uns voulant que ce soit au moyen d'une sécrétion acide, et les autres prétendant qu'il use mécaniquement le bois ou la pierre par le jeu de sa coquille. — On connaît une douzaine d'espèces de Pholades, parmi lesquelles la *Pholade conoïde*, qui se trouve aux environs de Paris.

PHONÉTIQUE (du grec *phônè*, son, voix), qui se rapporte à la voix. *Voy.* ÉCRITURE et HIÉROGLYPHES.

PHONIQUE (du grec *phônè*, voix), qui concerne le son, qui traite des sons. — On appelle *Centre phonique* le lieu où celui qui parle doit se placer pour se faire entendre dans les échos qui répètent plusieurs syllabes.

PHONOCAMPTIQUE (du grec *phônè*, voix, et de *kamptô*, fléchir), se dit de tout ce qui réfléchit les sons. — Dans un écho, on appelle *Centre phonocamptique*, *Foyer phonocamptique*, le lieu ou l'objet qui renvoie la voix.

PHONOGRAPHIE (du grec *phônè*, voix, son, et *graphô*, écrire), représentation des sons, surtout des sons musicaux. Ce mot a été quelquefois employé comme synonyme de NOTATION.

PHOQUE, *Phoca*, genre de Mammifères carnassiers, de la tribu des Amphibies, forme une petite famille naturelle, caractérisée par un museau plus ou moins conique et par l'absence de défenses. Leur tête ressemble à celle du chien; ils ont les oreilles peu ou point saillantes; la langue douce, échancrée au bout, le crâne vaste, les lèvres garnies de fortes moustaches. Antérieurement, leur corps ressemble à celui d'un quadrupède; postérieurement, il se termine en pointe comme celui des poissons. Leurs pieds de derrière, étendus dans la direction de l'abdomen, représentent une sorte de nageoire horizontale fendue, au milieu de laquelle est la queue. Ces animaux viennent fréquemment sur le rivage de la mer, soit pour y respirer à l'aise, soit pour dormir, soit pour allaiter leurs petits. Leur marche est embarrassée, leurs pieds étant comme enveloppés dans un gant; mais ils sont excellents nageurs. Ils se nour-

rissent particulièrement de poissons. Ils sont doux, intelligents, et s'attachent à l'homme. Les différentes espèces de Phoques ont été nommées vulgairement *Veau marin*, *Lion marin*, *Ours marin*, *Éléphant marin*. On les partage ordinairement en deux grandes divisions : les *Phoques* proprement dits et les *Otaries* (*Voy*. ce mot). Les premiers sont caractérisés par l'absence d'oreilles externes et par des doigts libres que terminent des ongles pointus : tels sont le *Phoque commun* ou *Veau marin* (*Phoca vitulina*), qui habite les mers d'Europe, mais surtout celles du Nord; il ne dépasse guère 1 m. : son corps est gris d'ardoise en dessus, blanchâtre en dessous; le *Phoque à ventre blanc* ou *Moine* (*Ph. monachus*), de 2 à 3 m.; il est noir et blanc : on le trouve dans l'Adriatique; le *Ph. à capuchon* ou *Capucin* (*Ph. cristata*), du Groënland, qui porte sur la tête une sorte de sac caréné en dessus, dont il peut se couvrir le nez et le museau ; ses narines sont singulièrement dilatables; le *Ph. à trompe* ou *Éléphant marin* (*Ph. Coxii*), qui atteint jusqu'à 8 m., et qui est reconnaissable à l'espèce de trompe qui termine son museau : il habite l'océan Pacifique. — On chasse ces différentes espèces à cause de l'énorme quantité d'huile qu'elles fournissent.

Les phoques sont connus depuis la plus haute antiquité : selon la Fable, ils faisaient partie des troupeaux de Neptune, dont Protée était le pasteur. Ce sont eux probablement qui ont donné naissance aux fables des anciens sur les Tritons et les Sirènes.

PHORMIUM, *Phormium*, genre de la famille des Liliacées, tribu des Tulipacées, renferme des espèces textiles qui croissent à la Nouvelle-Zélande : racines tubéreuses ; feuilles ensiformes, un peu épaisses, fermes, glabres; fleurs jaunes, fort grandes; calice monophylle, à 6 découpures; 6 étamines; capsule oblongue, à 3 loges polyspermes. L'espèce principale est le *Phormium tenace* (*Ph. tenax*) ou *Lin de la Nouvelle-Zélande*, plante vivace, poussant des touffes larges, comprimées et formant éventail. Quand on entaille les feuilles du Phormium, il en sort un suc inodore, insipide, transparent, couleur paille, presque semblable à la gomme arabique. On retire de ces feuilles, quand elles sont parfaitement mûres, un fil très-délié avec lequel on peut faire des tissus; mais ce fil, assez solide tant que les fibres de la plante sont fraîches, offre trop peu de résistance lorsqu'elles sont sèches et prêtes à être employées: cette plante ne saurait donc, comme on l'avait espéré, remplacer entièrement le lin. Par l'action de l'acide nitrique, le Phormium se colore immédiatement en rouge, ce qui permet de constater facilement sa présence dans un tissu.

Le Phormium a été découvert par Banks, à la Nouvelle-Zélande, pendant le premier voyage de Cook.

PHOSGÈNE (du grec *phôs*, lumière, et *génos*, origine), nom donné par J. Davy au *gaz chloroxycarbonique* (*Voy*. ce mot), parce que ce corps se produit sous l'influence de la lumière : il résulte de l'action des rayons solaires sur un mélange à volumes égaux de gaz chlore et de gaz oxyde carbonique.

PHOSPHATES, sels résultant de la combinaison de l'acide phosphorique avec les bases. On rencontre dans la nature un grand nombre de phosphates, notamment le *phosphate de chaux* ($PO^5,3CaO$), dit aussi *sous-phosphate* ou *phosphate de chaux basique*; ce sel entre pour près de 2/5 dans la composition des os de tous les animaux. Les graines des céréales en renferment aussi beaucoup. Le phosphate de chaux constitue des collines entières à Logrosan, dans l'Estramadure, où on l'emploie comme pierre à bâtir. Il s'en rencontre aussi beaucoup dans la terre arable. L'*Apatite* des minéralogistes est composée de phosphate de chaux. — Le *phosphate de plomb* se rencontre dans les mines de galène, entre autres dans celles de Huelgoët et de La Croix en France; il est ordinairement vert ou jaune. — L'urine humaine renferme du *phosphate de soude*, et du *phosphate de magnésie* et *d'ammoniaque*: ce dernier forme souvent des concrétions très-volumineuses dans la vessie de l'homme et dans les intestins des animaux qui mangent du son. — On trouve aussi dans la nature du *phosphate de fer*, *d'alumine*, *de cuivre*, etc. — Le *phosphate de cobalt* remplace quelquefois dans la peinture le bleu d'outremer, sous le nom de *bleu de Thénard*.

PHOSPHÈNE (du grec *phôs*, lumière, et *phainô*, faire voir, montrer). On a récemment donné ce nom aux phénomènes lumineux qu'on peut provoquer dans l'intérieur de l'œil en comprimant cet organe avec la main, lorsque les paupières sont abaissées : ce sont ordinairement des points brillants ou des cercles lumineux qui tantôt s'élargissent, tantôt se rétrécissent. M. Serre d'Uzès s'est livré en 1853 à des recherches sur les Phosphènes, et a adressé à l'Académie des Sciences un intéressant mémoire sur ce sujet.

PHOSPHITES, sels qui résultent de la combinaison de l'acide phosphoreux avec les bases. Ils diffèrent des *phosphates* en ce que, chauffés fortement dans une cornue, ils dégagent une petite quantité de phosphore.

PHOSPHORE (du grec *phôs*, lumière, et *phérô*, porter, parce qu'il luit dans l'obscurité), corps simple non métallique, jaunâtre et de l'aspect de la cire; la forme habituelle sous laquelle on le débite est celle d'un cylindre de la grosseur d'une plume à écrire, qu'on peut couper facilement avec un couteau, et plier plusieurs fois en sens inverse sans le rompre. Sa densité est de 1,22. Il fond déjà à 43° et bout vers 300°. A la température ordinaire, il répand dans l'air des vapeurs blanches d'une odeur d'ail, qui, dans l'obscurité, jettent une lueur blafarde; ce phénomène est dû à une combustion lente dont le produit consiste en *acide phosphoreux*. Le phosphore est très-inflammable, et prend feu par le simple frottement; si on le tenait trop longtemps entre les doigts sans le refroidir par l'immersion dans l'eau, la chaleur de la main en déterminerait promptement l'inflammation : les brûlures qu'il fait sont fort difficiles à guérir. Il répand, en brûlant avec flamme, des vapeurs blanches d'*acide phosphorique*.

Le phosphore existe en combinaison dans l'urine, dans la matière du cerveau des Mammifères, dans l'albumine et la fibrine du sang, dans la laitance des poissons et dans plusieurs minéraux. Il est surtout abondant à l'état de phosphate de chaux dans les os des animaux: on l'extrait de ce phosphate en transformant ce composé en phosphate de chaux acide, au moyen de l'acide sulfurique, et en distillant ensuite le phosphate acide avec du charbon.

Le phosphore sert principalement à la fabrication des *allumettes chimiques*. Les médecins le prescrivent quelquefois, en dissolution dans l'huile ou la graisse, comme stimulant du système nerveux; mais c'est un remède fort dangereux, qui, même à des doses peu élevées, peut occasionner la mort. Les propriétés toxiques du phosphore le font employer depuis quelque temps pour la fabrication d'une pâte destinée à détruire les rats et autres animaux nuisibles.

Il existe trois acides oxygénés du phosphore : l'*acide hypophosphoreux*, l'*acide phosphoreux* et l'*acide phosphorique*, lesquels forment avec les bases les *hypophosphites*, les *phosphites* et les *phosphates* (*Voy*. ces mots). Avec l'hydrogène et avec les métaux, le phosphore produit les *phosphures*.

Le phosphore fut découvert par hasard en 1669 par un marchand de Hambourg nommé Brandt, qui distillait de l'urine dans l'espoir d'en retirer de l'or. Peu après, le chimiste allemand Kunckel trouva lui-même, après de nombreux essais, le procédé d'extraction, dont Brandt avait fait mystère, et le fit connaître. Gahn, chimiste suédois, découvrit en 1769 le

phosphore dans les os des animaux, et Schèele enseigna la méthode d'extraction suivie aujourd'hui.

Phosphore de Baudouin, azotate de chaux calciné.

Phosphore de Homberg, chlorure de calcium fondu au feu.

PHOSPHORÉ, se dit de toute substance qui contient du phosphore : *gaz hydrogène phosphoré*.

PHOSPHORESCENCE (de *phosphore*), propriété qu'ont certains corps de dégager, comme le phosphore, de la lumière dans l'obscurité, mais sans chaleur sensible et sans combustion. Plusieurs insectes, et notamment le *Ver luisant*, quantité de poissons et de mollusques sont phosphorescents; les poissons morts offrent aussi le même phénomène (*Voy.* PHOSPHURE). On attribue la phosphorescence des flots de la mer soit aux débris de poissons morts, soit à des myriades de petits mollusques qui vivent suspendus à la surface des eaux. Beaucoup de substances minérales sont naturellement phosphorescentes ou le deviennent sous l'influence du frottement et de la chaleur : telles sont le diamant, l'escarboucle, le spath fluor, le spath calcaire, la chaux phosphatée, le sulfure de calcium, le sulfate de baryte ou pierre de Bologne, le plomb arséniaté, le mica, etc. Le sucre broyé dans l'obscurité est aussi lumineux. Quelques plantes, notamment le *Byssus phosphorea*, sont aussi phosphorescentes.

PHOSPHOREUX (ACIDE), combinaison de phosphore et d'oxygène (PO^3), qui se produit lorsque le phosphore s'oxyde en présence d'une quantité d'air insuffisante. C'est un corps blanc, solide, et très-acide. Il forme, avec les bases, les *phosphites*.

On donne aussi l'épithète de *phosphoreux* aux composés qui résultent de la combinaison du phosphore avec le chlore, le brôme, etc., lorsque leur formule chimique est semblable à celle de l'acide phosphoreux; ainsi l'on dit *chlorure phosphoreux* (PCl^3), au lieu de protochlorure de phosphore, *brômure phosphoreux* (PBr^3), au lieu de protobrômure de phosphore, etc.

PHOSPHORIQUE (ACIDE), combinaison de phosphore et d'oxygène (PO^5), qu'on obtient en brûlant du phosphore en présence d'un excès d'oxygène. Elle se présente sous deux formes : 1° à l'état d'*acide anhydre* : c'est alors une matière pulvérulente, blanche comme de la neige, très-déliquescente, et qui, précipitée dans l'eau, produit un bruissement semblable à celui d'un fer rouge; 2° à l'état d'*hydrate* (PO^5,HO), ou en combinaison avec l'eau : il se présente alors sous la forme d'une masse vitreuse, transparente, fort déliquescente et acide. On l'obtient dans ce dernier état en chauffant du phosphore avec de l'acide nitrique, évaporant la solution, et faisant fondre le produit. L'acide phosphorique se combine avec les bases et produit les *phosphates*.

Les chimistes distinguent, outre l'acide phosphorique, l'*acide pyrophosphorique*, l'*acide métaphosphorique*, et l'*acide isophosphorique*, combinaisons dont l'acide, tout en renfermant les mêmes proportions de phosphore et d'oxygène que l'acide phosphorique, présente des caractères particuliers qui ne s'expliquent plus dans les théories ordinaires.

Lavoisier a le premier distingué l'acide phosphorique; Berzélius, H. Rose, H. Davy, Dulong en ont établi la composition; Clark et Graham ont étudié les différentes modifications qu'il peut subir.

PHOSPHORITE, chaux phosphatée. *Voy.* APATITE.

PHOSPHURE, se dit en Chimie de la combinaison du phosphore avec l'hydrogène ou avec un métal. Il existe trois *phosphures d'hydrogène* ou *hydrogènes phosphorés* : l'un est gazeux (PH^3), l'autre liquide, le troisième solide. Le phosphure liquide a la propriété de s'enflammer spontanément à l'air, et de rendre inflammable au même degré le phosphure gazeux auquel il se trouve mélangé à l'état de vapeur, même en très-petite quantité. On obtient un phosphure gazeux, spontanément inflammable et très-fétide, en faisant bouillir du phosphore avec du lait de chaux ou avec une lessive de potasse; si l'on recueille le gaz sous l'eau ou sous le mercure, chaque bulle, en arrivant au contact de l'air, produit des éclairs ou des lames de feu d'une très-vive clarté. Les phosphures d'hydrogène se produisent spontanément dans les lieux où sont enfouies des matières animales, et surtout dans les marais et dans les cimetières humides; ils produisent ces *feux follets*, qui sont encore pour bien des gens un sujet de superstition. La phosphorescence si connue des poissons morts est due aussi à l'émission lente de l'hydrogène phosphoré, provenant de la putréfaction de leur laitance. — Gingembre découvrit en 1783 le phosphure d'hydrogène gazeux; H. Davy, H. Rose, P. Thénard ont spécialement étudié ces combinaisons.

PHOTOGRAPHIE ou HÉLIOGRAPHIE (du grec *phôs*, *phôtos*, lumière, ou *hélios*, soleil, et de *graphô*, écrire, dépeindre), art tout récent, qui consiste à fixer, par la seule action de la lumière, l'image des objets soit sur une plaque métallique, soit sur le papier, sur le verre, etc. On appelle plus spécialement *Daguerréotype* la *Photographie sur plaque*, la plus anciennement connue et longtemps la seule employée (*Voy.* DAGUERRÉOTYPE), et *Photographie* proprement dite, celle qui s'opère sur le papier, sur le verre ou sur toute autre substance, et dans laquelle on est parvenu à éviter le miroitement que présentent les images daguerriennes. Le papier employé doit être imprégné de sels d'argent : il reçoit et retient l'image comme la plaque métallique; mais cette image est négative, les blancs étant à la place des noirs, et réciproquement. On doit à M. Talbot, savant anglais, l'idée de se servir de cette image négative comme d'une matrice pour obtenir, par simple application sur un autre papier sensible, une suite indéfinie d'épreuves avec redressement des teintes. Pour cela, il suffit de rendre transparente l'épreuve négative, ce qui se fait à l'aide d'une couche de cire; puis de l'appliquer sur du papier sensible, ce qui se fait à l'aide d'une glace pesant sur l'épreuve, et enfin d'exposer le tout au soleil : on obtient ainsi jusqu'à 200 et 300 épreuves. On doit aussi à M. Talbot l'indication de l'acide gallique pour faire apparaître l'image, qui, au sortir de la chambre noire, est encore latente, et celle du brômure de potassium pour la fixer. Depuis, de nouveaux perfectionnements ont été apportés à cet art. M. Niepce de Saint-Victor, neveu d'un des inventeurs de la Photographie, ayant remarqué que, dans le passage du négatif au positif, l'image perdait toujours ses finesses de détail, imagina de recevoir la première épreuve sur une plaque de verre : il se servit d'abord du verre nu, mais avec peu de succès, puis du verre enduit d'une couche légère d'albumine. D'autres ont substitué à l'albumine la gélatine, le collodion, etc. M. Martin, de Versailles, est parvenu à rendre sensible à l'action de la lumière un vernis dont il recouvre les planches d'acier ou de cuivre des graveurs; on peut alors recevoir directement sur la planche le dessin photographique; l'artiste n'a plus ensuite qu'à graver, en suivant les lignes de ce dessin. M. Niepce de Saint-Victor et M. Talbot ont réussi tout récemment, et presque en même temps, à obtenir des gravures exécutées directement sur la planche par l'action même de la lumière (*Héliographie*).

Outre que la Photographie sert à faire des portraits, des copies de tableaux et de gravures, des plans d'édifice, des vues, elle a été mise avec succès au service des sciences, notamment de l'histoire naturelle et de l'astronomie.

Indépendamment des ouvrages déjà cités à l'article DAGUERRÉOTYPE, on peut consulter les *Traités de Photographie* de MM. Lerebours, de Valicourt, G. Legray, Couppier, Legros, Gaudin, Blanquart-Evrard, A. Belloc; la *Chimie photographique* de MM. Barreswill et Davanne (1854), et les journaux spéciaux.

PHOTOLITHOGRAPHIE, procédé par lequel on décalque sur la pierre une épreuve photographique que l'on encre ensuite. Il est dû à M. Barreswill.

PHOTOMÉTRIE (du grec *phôs, phôtos*, lumière, et *métron*, mesure), partie de la Physique qui enseigne à mesurer l'intensité de la lumière. Les savants qui se sont occupés de cette étude sont Huyghens, Celsius, Bouguer, Lambert, Rumford, Saussure, Leslie, etc. M. Masson a publié des *Études sur la Ph. électrique*.

On appelle *Photomètres* les divers instruments inventés pour mesurer l'intensité de la lumière : Bouguer, Richtie, Wheatstone, MM. Bunsen, Soleil, Talbot, F. Bernard, etc., ont proposé divers photomètres; mais le but ne paraît pas encore avoir été complétement atteint.

PHOTOPHOBIE (du grec *phôs, phôtos*, lumière, et *phobos*, crainte). On appelle ainsi en Médecine la difficulté qu'éprouvent certaines personnes à supporter la lumière : quelquefois l'œil est blessé par le plus faible rayon lumineux. On distingue la *Photophobie nerveuse* et la *Ph. sanguine* ou *inflammatoire*, selon qu'elle est le résultat d'une exaltation des nerfs, ou bien d'une congestion sanguine, d'une inflammation de l'œil. Cette affection est congéniale chez les albinos. Quand elle est accidentelle, on la guérit par un repos prolongé, ou bien en combattant, surtout à l'aide des dérivatifs, l'état nerveux ou sanguin dont elle est l'effet.

PHRASE (du grec *phrasis*), assemblage de mots exprimant une idée quelconque et formant un sens complet. La phrase la plus *simple* se compose d'un sujet, d'un verbe et d'un attribut (*Voy.* PROPOSITION). La phrase est *composée* quand elle a plusieurs sujets et plusieurs attributs; *complexe*, quand le sujet ou l'attribut sont modifiés par de petites phrases *incidentes*, introduites dans le corps de la phrase *principale*, à l'aide d'un participe, d'un pronom relatif ou d'une conjonction. *Voy.* PÉRIODE.

La *Phraséologie* est la construction de phrases particulière à une langue ou propre à un écrivain. — On emploie aussi ce mot pour *Style*.

En Musique, on appelle *Phrase* une suite régulière et non interrompue de chant ou d'harmonie, aboutissant à un repos. Dans la mélodie, la *phrase* est constituée par le chant, c'est-à-dire par une suite de sons tellement disposés, soit par rapport au ton, soit par rapport au mouvement, qu'ils fassent un tout bien lié, lequel aille se résoudre sur une corde essentielle du mode où l'on est. Dans l'harmonie, la *phrase* est une suite régulière à accords tous liés entre eux par des dissonances, laquelle suite se résout sur une cadence : selon l'espèce de cette cadence, selon que le sens est plus ou moins achevé, le repos est aussi plus ou moins parfait.

PHRENÉSIE, PHRENÉTIQUE. *Voy.* FRÉNÉSIE, etc.

PHRÉNIQUE (du grec *phrèn*, diaphragme), se dit de tout ce qui a rapport au diaphragme : *artère phréniques, nerf phrénique, centre phrénique*, etc.

PHRÉNITE (du grec *phrèn*, diaphragme), inflammation du diaphragme.

PHRÉNOLOGIE (du grec *phrèn*, esprit, et *logos*, discours, traité), doctrine récente, créée au commencement de ce siècle par le Dr Gall sous les noms de *Craniologie*, de *Cranioscopie*, a pour but, selon les propres termes de l'inventeur, « de déterminer les fonctions du cerveau en général et de ses diverses parties en particulier, et de prouver que l'on peut reconnaître les différentes dispositions et inclinations par les protubérances et les dépressions qui se trouvent sur le crâne. » Le crâne étant exactement moulé sur la masse cérébrale, chaque portion de sa surface présente des dimensions plus ou moins grandes, un développement plus ou moins considérable, suivant que la portion correspondante du cerveau est elle-même plus ou moins développée. Or, les individus chez lesquels telle ou telle portion du crâne est largement développée et forme un relief bien prononcé, se faisant remarquer, d'après les observations des phrénologistes, par une même faculté, par un même talent, une même vertu ou un même vice, on a conclu de là que la portion du cerveau correspondante à cette partie du crâne est le siége de cette faculté, de ce talent, de cette vertu ou de ce vice, qu'elle en est l'*organe spécial*. Gall distingue dans le cerveau 27 organes, ayant chacun une place déterminée, mais susceptibles d'occuper une surface plus ou moins large, de faire plus ou moins de saillie. Les 27 facultés fondamentales auxquelles correspondent ces organes sont, dans son système : 1° l'instinct de la reproduction, 2° l'amour de la progéniture, 3° l'attachement, 4° le courage, 5° le penchant à la destruction et au meurtre, 6° la ruse, 7° l'instinct de la propriété et le penchant au vol, 8° l'orgueil, 9° la vanité, 10° la circonspection, 11° la mémoire des choses, 12° le sens des localités, 13° la mémoire des personnes, 14° la mémoire verbale, 15° le sens du langage, 16° le sens des rapports des couleurs et le talent de la peinture, 17° le sens des rapports musicaux ou le talent de la musique, 18° le sens des rapports des nombres ou le talent mathématique, 19° le sens de la mécanique et le talent de l'architecture, 20° la sagacité comparative, 21° l'esprit métaphysique, 22° l'esprit caustique ou de saillie, 23° le talent poétique, 24° la bienveillance et le sentiment du juste, 25° la mimique, 26° le sentiment religieux, 27° la fermeté. — Outre les 27 organes décrits par Gall, Spurzheim, son disciple et son collaborateur, en admet plusieurs autres, et aujourd'hui encore les phrénologistes sont loin de s'accorder sur leur nombre et sur leur dénomination. Cependant ils en reconnaissent pour la plupart 37, correspondant à autant de dispositions primitives de l'esprit. Ils en forment, d'après Spurzheim, trois divisions : 1° *penchants*, alimentivité, amativité, philogéniture, habitativité ou concentrativité, affectionivité, combativité, destructivité, sécrétivité, acquisivité, constructivité; 2° *sentiments*, estime de soi, approbativité, circonspection, bienveillance, vénération, fermeté, consciencíosité, espérance, merveillosité, idéalité, gaîté, imitation; 3° *facultés intellectuelles* ou *perceptives*, individualité, configuration, étendue, pesanteur et résistance, tactilité, coloris, localité, calcul, ordre, éventualité, tons, langage, comparaison, causalité ou esprit métaphysique.

Les Phrénologistes disputent encore sur le siége particulier à assigner à chaque faculté; mais tous s'accordent à placer dans la portion antérieure du cerveau les organes des facultés intellectuelles; dans la portion postérieure, les organes des facultés animales; dans la portion intermédiaire, au-dessus de l'oreille, ceux des facultés morales.

Les ouvrages fondamentaux à consulter pour l'exposition de la Phrénologie sont : l'*Anatomie du cerveau*, de Gall et Spurzheim, Paris, 1809-1820; l'*Essai sur la nature morale et intellectuelle de l'homme*, de Spurzheim, 1820; le *Traité de Phrénologie*, de Vimont, 1833; le *Cours de Phrénologie*, de Broussais, 1836; le *Système de Phrénologie*, de F. Combe, Édimbourg, 1836; le *Manuel pratique de Phrénologie* de Fossati, 1845; la *Phrénologie* de H. Bruyères, 1847; les *Tableaux phrénologiques* de Debout. Il existe plusieurs *Sociétés* et plusieurs *Journaux phrénologiques*.

L'opinion est loin d'être fixée sur la Phrénologie : si elle compte au nombre de ses partisans des hommes d'un mérite incontestable, entre autres Broussais, elle a pour adversaires des hommes non moins compétents. De savants physiologistes, M. Flourens, dans son *Examen de la Phrénologie*, M. Lélut, dans l'écrit intitulé *Qu'est-ce que la Phrénologie?* l'ont combattue au point de vue physique comme contraire aux faits les mieux observés; M. Ad. Garnier, auteur de *La Psychologie et la Phrénologie*

comparées, la condamne également au nom de l'analyse psychologique. En outre, on a accusé la nouvelle doctrine d'être favorable au matérialisme et au fatalisme, de compromettre l'unité du principe pensant et la liberté de l'âme; mais les Phrénologistes ont énergiquement repoussé ces accusations.

PHRYGANE, *Phryganea* (du grec *phryganon*, broussailles), genre d'insectes Névroptères filiformes, type de la famille des Phryganiens : jambes intermédiaires pourvues d'un seul éperon vers le milieu ; ailes pliées longitudinalement ; tête petite, offrant deux antennes sétacées, longues, avancées et composées d'un grand nombre d'articulations. Les Phryganes se tiennent, pendant le jour, posés sur des joncs ou des feuilles d'arbre ; ce n'est que le soir et la nuit qu'elles volent ; elles sont d'une vivacité extrême dans leurs mouvements ; elles entrent jusque dans les maisons, attirées par la lumière. Leurs larves sont aquatiques. L'espèce type est la *grande Phrygane* (*Ph. grandis*), commune aux environs de Paris.

PHRYNE, *Phrynus* (du grec *phrynos*, crapaud, à cause de quelque analogie de forme), genre d'Arachnides pulmonaires établi aux dépens des Tarentules : céphalothorax large, en forme de croissant ; 8 yeux ; bras et palpes très-grands et très-épineux, terminés par une ou deux pointes ou un crochet ; pattes antérieures longues, filiformes et sans crochets, les autres courtes, à 2 crochets ; abdomen ovale. Ces Arachnides sont propres aux contrées chaudes de l'Amérique et de l'Asie. Les nègres les craignent beaucoup, mais on ne sait si leur morsure est réellement dangereuse. Ces animaux fixent leur demeure dans les détritus des vieux troncs d'arbres.

PHRYNOSOME (c.-à-d. *corps de crapaud*), g. d'Iguaniens de l'Amérique du S.; corps court et large.

PHTANITE, roche compacte formée de Quartz uni à un peu de Talc, tantôt brune, tantôt rougeâtre, verdâtre ou noirâtre : elle est très-dure et infusible au chalumeau. Le Phtanite a l'aspect du jaspe : il est souvent rubané. On l'a confondu avec le Pétrosilex jaspoïde. Le Phtanite noir est quelquefois employé comme pierre de touche.

PHTHIRIASE (du grec *phtheiriasis*, formé de *phthéir*, pou), vulgairement *Maladie pédiculaire*, affection de la peau dans laquelle il se développe une grande quantité de poux sur une région du corps ou sur toute sa surface : c'est particulièrement sur la poitrine et aux aisselles que ces insectes se multiplient ; ils déposent leurs œufs ou *lentes* sur les poils. La peau n'est nullement altérée, à moins que la maladie ne soit déjà ancienne ; dans ce dernier cas, on observe souvent de petites élevures papuleuses, coniques et rougeâtres, ou des taches tuberculeuses. Selon la plupart des auteurs, la phthiriase est toujours contractée accidentellement, et est le résultat de pontes multipliées ; cependant, des auteurs sérieux ont affirmé que, dans certains cas, les poux s'engendraient spontanément sous les téguments. Quoi qu'il en soit, leur multiplication est quelquefois si grande et si rapide qu'elle élude tous les soins de propreté ; la maladie peut alors devenir assez grave pour se terminer par le marasme et même par la mort : on sait que la mort d'Hérode, de Sylla et de Philippe II, roi d'Espagne, a été attribuée à la maladie pédiculaire. Le plus souvent, les bains, les fumigations sulfureuses, les frictions sulfuro-alcalines ou mercurielles (avec une pommade composée de sulfure de mercure, chlorure ammonique et axonge), suffisent pour détruire complétement les insectes et pour faire disparaître la maladie.

PHTHIROMYIES (du grec *phthéir*, pou, et *myia*, mouche), tribu d'Insectes Diptères, famille des Pupipares, établie par Latreille : corps privé d'ailes ; tête très-aplatie, comme celle du Pou, et sous la forme d'un tubercule capsulaire implanté sur le thorax ; yeux composés de petits grains. Cette tribu ne comprend qu'un seul genre, le genre *Phthiridium*.

PHTHISIE PULMONAIRE (du grec *phthiô*, sécher), dite aussi *Pulmonie*, vulgairement *Consomption*, *Maladie de poitrine*, maladie déterminée par le développement dans les poumons d'un produit accidentel appelé *tubercule*. Quelquefois héréditaire, elle a ordinairement pour causes le séjour habituel dans un air froid et humide, ou dans un lieu où l'air n'est pas suffisamment renouvelé, une alimentation insuffisante ou de mauvaise qualité, le défaut d'exercice, et surtout les excès. L'abus de la parole, le chant, le jeu des instruments à vent, sont signalés comme pouvant être, dans certains cas, des causes occasionnelles de cette maladie. Elle peut aussi résulter, chez les individus qui exercent certaines professions, de l'action de gaz irritants ou de poussières répandues dans l'atmosphère.

La Phthisie commence ordinairement par une petite toux sèche, qui persiste quelquefois pendant des années sans qu'il vienne s'y joindre aucun symptôme alarmant. Assez souvent une hémoptysie (crachement de sang) est le premier signe qui éveille l'attention ; peu à peu s'établissent une expectoration muqueuse et une fièvre continue qui présente ordinairement deux redoublements, l'un vers midi et l'autre au commencement ou vers le milieu de la nuit. Il y a des sueurs abondantes et partielles le matin (*sueurs colliquatives*), auxquelles se joint quelquefois une diarrhée débilitante. La fièvre hectique survient ; l'amaigrissement fait des progrès rapides ; le nez s'effile ; les pommettes sont saillantes, et leur coloration tranche sur la pâleur du reste de la face ; les conjonctives sont luisantes et d'un léger bleu de perle, les joues caves, les lèvres rétractées ; les côtes deviennent saillantes, tandis que les espaces intercostaux s'enfoncent ; quelquefois la poitrine se rétrécit. Les douleurs locales consistent en des *points de côté* ressentis dans les diverses régions de la poitrine. Les crachats sont purulents, d'un blanc jaunâtre, de forme nummulaire, souvent mêlés de bulles d'air.— Ce n'est qu'à l'aide de l'auscultation et de la percussion du thorax qu'on peut suivre les diverses phases du mal : au début, une oreille exercée saisit un peu de rudesse pendant l'expiration ; lorsque les tubercules sont développés et agglomérés au sommet du poumon, la résonnance est moindre et inégale à la partie antérieure supérieure de la poitrine jusqu'au niveau de la quatrième côte ; une bronchophonie diffuse se fait entendre au-dessous de la clavicule, de la droite surtout, dans la fosse sous-épineuse et sous l'aisselle, du côté droit principalement. Lorsque les tubercules se sont ramollis, il ne tarde pas à se former dans les poumons une ou plusieurs excavations, qu'on nomme cavernes ; la respiration prend un caractère caverneux : il y a pectoriloquie.

La guérison n'est pas au-dessus des forces de la nature ; mais l'art ne possède encore aucun moyen certain d'atteindre ce but. Un grand nombre de remèdes ont été proposés : ainsi, on a préconisé tour à tour la médication antiphlogistique et la médication tonique ; parmi les spécifiques, on a vanté l'inspiration de certains gaz, tels que l'oxygène, le chlore, la vapeur d'éther sulfurique ou d'iode, l'air des étables, l'acide carbonique, l'hydrogène carboné ; les baumes de Copahu, du Pérou, le storax liquide, les préparations ferrugineuses, d'iode, de soufre, les eaux sulfureuses, l'émétique à faibles doses (Bricheteau), le chlorure de sodium (A. Latour), les pilules de cynoglosse, l'huile de foie de morue, etc.; mais l'efficacité de tous ces moyens est contestable. Le traitement dont on doit espérer le plus consiste dans les soins hygiéniques donnés au début, soins, au moyen desquels l'existence des phthisiques peut être prolongée indéfiniment : il faut, dès qu'on se sent atteint, se couvrir de flanelle, éviter tout refroidissement, surtout celui des pieds ; et, lorsqu'on le peut, résider à la campagne, dans un endroit bien

aéré, naviguer sur mer, ou bien habiter les bords de la mer sous un climat doux.

Parmi les auteurs qui ont écrit sur la Phthisie, on remarque surtout Laënnec, MM. Chomel, Andral, Louis.

Phthisie dorsale. *Voy*. MAL VERTÉBRAL DE POTT.

Phthisie laryngée, espèce de consomption analogue à la phthisie pulmonaire, et produite par l'inflammation et l'ulcération de l'intérieur du larynx, et quelquefois par la carie de ses cartilages.

Phthisie mésentérique. *Voy*. CARREAU.

Phthisie trachéale, maladie qui présente la plupart des symptômes de la phthisie pulmonaire, et qui est produite par une inflammation chronique de la *trachée*, avec ulcération et désorganisation de la membrane muqueuse de ce conduit. Le malade atteint de ce genre de phthisie peut mourir subitement au moment où il se flattait d'une guérison prochaine, ou bien encore dans un sommeil léthargique.

PHTHORE (du grec *phthora*, destruction), nom donné au *Fluor*, parce qu'il détruit tous les vases dans lesquels on cherche à le coercer. *Voy*. FLUOR.

PHYCÉES, PHYCOÏDÉES (du grec *phykos*, algue). On donne le nom de *Phycées* aux Algues proprement dites, pour les distinguer des Lichens et des Hépatiques, que l'on confondait toutes autrefois sous la dénomination commune d'*Algues*. *Voy*. ce mot.

On appelle *Phycoïdées* une tribu d'Algues, marines pour la plupart, correspondant aux Fucacées de Lamouroux, et qui a pour caractères : frondes coriaces, membraneuses ou filamenteuses, continues ou articulées; fructification consistant en spores vertes ou brunâtres, en acrospermes ou anthéridies, et en spermatoïdies. Cette tribu est subdivisée en 13 sous-tribus : *Vauchériées*, *Spongodiées*, *Actinocladées*, *Ectocarpées*, *Chétophorées*, *Batrachospermées*, *Chordariées*, *Sphacélariées*, *Dictyotées*, *Laminariées*, *Sporochnées*, *Fucées*, *Cystosirées*.

PHYCOLOGIE (du grec *phycos*, algue, et *logos*, discours), partie de la Botanique qui traite des Algues. Les principaux Phycologistes sont : Lamouroux, Bory de Saint-Vincent, Greville, Berkeley, MM. Duby, Decaisne, Kuntzing, Camille Montagne, etc.

PHYLIQUE, *Phylica* (de *phylikê*, nom grec de l'Alaterne), genre de la famille des Rhamnées, se compose de plantes originaires du cap de Bonne-Espérance. Ce sont de petits arbustes rameux, formant souvent des buissons très-épais, ayant le port des Bruyères; des feuilles alternes, assez souvent velues et blanchâtres à leur face inférieure; des fleurs blanches, odorantes, fort petites, réunies en capitule. Un assez grand nombre de Phyliques sont cultivées dans nos jardins, notamment la *Bruyère du Cap* (*Phylica ericoïdes*), petit arbuste de 4 à 7 décimètres, et la *Phylique plumeuse* (*P. plumosa*), remarquable par ses poils longs et soyeux.

PHYLLADE (du grec *phyllon*, feuille), dit vulg., mais à tort, *Schiste argileux*, roche feuilletée, à base simple en apparence, est principalement composée de dépôts de matières talqueuses avec quelques parcelles de Feldspath et de Quartz; elle ne contient pas d'argile, comme on l'avait cru longtemps. Le Phyllade est généralement tendre; néanmoins il devient dur par son passage aux roches quartzeuses. Il est souvent terne et quelquefois luisant; il est grisâtre, brunâtre, rougeâtre, etc. On nomme *Phyllade paillette* celui qui renferme des paillettes de mica. Le Phyllade est très-abondant dans les terrains inférieurs. Quand il se présente en feuilles minces, il constitue l'*Ardoise*.

PHYLLANTHE, *Phyllanthus* (du grec *phyllon*, feuille, et *anthos*, fleur, parce que les rameaux portent à la fois des feuilles et des fleurs), genre de la famille des Euphorbiacées, renferme des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes; à fleurs axillaires : calice à 5 ou 6 divisions, 3 ou 5 étamines; capsule à 3 coques bivalves et dispermes. La plupart des espèces sont indigènes de la zone équatoriale. La plus connue est le *Phyllanthe du Brésil* (*Ph. virosa*), dit aussi *Conami* ou *Bois à enivrer* : c'est un arbrisseau de 2 à 3 mètres de haut, à branches couvertes d'une écorce rude et verdâtre, divisée en rameaux grêles, effilés, aux feuilles d'un vert pâle. On se sert de ses rameaux pour enivrer les poissons.

PHYLLE (du grec *phyllon*, feuille), terme employé en Botanique pour désigner chacune des pièces dont se compose le calice d'une fleur : il est synonyme de *Sépale*. Ce mot entre dans la composition de plusieurs mots scientifiques : *calice monophylle*, *polyphylle*, c.-à-d. à une seule pièce, à plusieurs, etc.

PHYLLIDIE, *Phyllidia* (de *phyllon*, feuille, à cause de ses branchies disposées en feuillets transverses occupant la circonférence du corps), genre de Mollusques inférobranches, renferme des animaux marins qui ont un pied très-large; ils sont revêtus d'un manteau très-épais, coriace et tuberculeux, qui est parsemé tantôt d'une belle couleur jaune, tantôt d'un beau noir de velours. Ce sont des animaux coriaces, exhalant une très-mauvaise odeur, et paraissant comme morts, tant est grande leur immobilité. Ils rampent au fond de la mer ou sur les Fucus.

PHYLLIE, *Phyllium*, genre d'insectes Orthoptères des contrées chaudes des Indes orientales, famille des Spectres, tribu des Phasmiens : corps très-aplati, membraneux, large; élytres imitant des *feuilles*; premier segment du corselet cordiforme; tête avancée, allongée, arrondie postérieurement; yeux petits; antennes insérées devant les yeux. L'espèce type est le *Phyllium siccifolia*.

PHYLLIREA, genre de Jasminées. *Voy*. FILARIA.

PHYLLODE (du grec *phyllon*, feuille, et *eidos*, ressemblance). De Candolle nomme ainsi les pétioles de certaines feuilles qui sont privées du limbe de la feuille et qui prennent tant d'extension qu'ils ressemblent à de véritables feuilles et en tiennent lieu, comme dans les *Iris*, les *Mimosa*, etc.

PHYLLOPODES (du grec *phyllon*, feuille, et *pous*, *podos*, pied), 7e ordre de la classe des Crustacés, établi par Latreille pour des espèces à pattes *foliacées*, et divisé en deux classes : les *Aspidiphores* et les *Cératophthalmes*.

PHYLLOSOME (du grec *phyllon*, feuille, et *sôma*, corps), genre de Crustacés malacostracés stomapodes, de la famille des Bicuirassés, comprend des espèces de la Nouvelle-Hollande et de la Nouvelle-Guinée. Leur corps est aplati comme une feuille et si transparent qu'on ne pourrait les apercevoir dans l'eau si leurs yeux bleus ne les décelaient.

PHYLLOSTOME, *Phyllostoma* (du grec *phyllon*, feuille, et *stoma*, bouche), famille de Chéiroptères, division des Vespertiliens, comprend des Chauves-souris de l'Amérique septentrionale, qui ont le nez chargé d'une crête en forme de *feuille* ou de fer de lance. Ces animaux sont les plus sanguinaires de tous les Chéiroptères : ils attaquent les gros animaux endormis pour en sucer le sang, qu'ils font sortir de la peau en l'incisant avec les papilles cornées dont leur langue est munie. Les principales espèces sont la *Phyllostome rayée* du Paraguay; la *Ph. fleur de lis* du Brésil; la *Ph. lunette*, la *Ph. spectre*. *Voy*. VAMPIRE.

PHYLLOTAXIE (du grec *phyllon*, feuille, et *taxis*, ordre, disposition), étude de la disposition des feuilles sur le végétal. *Voy*. FEUILLE.

PHYLLURE, *Phyllurus* (du grec *phyllon*, feuille, et *oura*, queue), genre de Reptiles sauriens, de la famille des Geckos : doigts non élargis, grêles et nus; queue aussi large que le corps, et aplatie en forme de feuille cordée ou de spatule. Ce sont de petits reptiles indigènes de la Nouvelle-Hollande, ayant les yeux fort gros et une figure assez étrange.

PHYMATE, *Phymata* (du grec *phyma*, enflure), genre d'Hémiptères hétéroptères, famille des Géocorises, tribu des Membraneuses, renferme des in-

sectes au corps aplati, membraneux, aux antennes grêles, plus longues que la tête et terminées par un *renflement* en forme de bouton, aux yeux petits, globuleux, aux pattes antérieures ravisseuses, c.-à-d. ayant en dessous un sillon terminé par une forte dent : avec ces pattes, ces insectes attrapent de petites mouches et d'autres petits insectes, qu'ils sucent ensuite. On les trouve dans les bois. La plupart des espèces habitent l'Amérique ; les *Phymates crassipes* et *monstruosa* se trouvent en Europe.

PHYSALIDE, *Physalis* (du grec *physè*, vessie, à cause de la forme du calice à l'état de maturité), genre de la famille des Solanées, comprend des herbes annuelles ou vivaces, et des arbrisseaux à feuilles alternes ou géminées, entières ou lobées ; à fleurs solitaires ou groupées et sortant des aisselles des feuilles. Ces plantes croissent abondamment en Asie, en Afrique et dans l'Amérique tropicale ; mais une seule espèce est indigène de l'Europe : c'est l'*Alkékenge* ou *Coqueret officinal* (*Voy.* ALKÉKENGE). Parmi les espèces exotiques on remarque la *Physalide de Campêche*, la *Ph. des Barbades*, la *Ph. pubescente*, la *Ph. somnifère*, que les Egyptiens employaient pour embaumer leurs momies, etc.

PHYSALIE ou PHYSALE (du grec *physè*, vessie), genre d'Acalèphes siphonophores, ou, selon d'autres, de Zoophytes échinodermes (Holothuries), comprend des animaux marins bizarres, que le vulgaire nomme *Vessies de mer*, à cause de leur ressemblance avec une vessie, et *Orties de mer*, parce que leur contact produit sur la peau le même effet que les orties. Les marins les nomment aussi *Galères*, *Frégates*, *Vaisseaux de guerre*, à cause de la manière élégante dont ils semblent voguer à la surface de la mer.

PHYSE (du grec *physè*, vessie, soufflet), genre de coquilles univalves, famille des Limnées, doit son nom à sa forme oblongue et se terminant en pointe comme un *soufflet*.

PHYSETER (du grec *physaô*, souffler), c.-à-d. *Souffleur*, nom scientifique donné par Linné au Cachalot. *Voy.* ce mot.

PHYSICO-MATHÉMATIQUES (SCIENCES), sciences qui ont rapport en même temps à la physique et aux mathématiques, dans lesquelles, réunissant l'observation et l'expérience au calcul mathématique, on applique le calcul aux phénomènes de la nature. La Mécanique, la Statistique, l'Hydraulique, l'Optique, etc., sont des sciences physico-mathématiques.

PHYSIOCRATES (du grec *physis*, nature, et *kratos*, force, pouvoir de la nature), nom donné à une école d'économistes français du dernier siècle, qui regardaient la Nature en général, et spécialement l'Agriculture, comme la seule source de toutes richesses, et qui, en conséquence, proposaient un impôt unique, l'impôt foncier. Quesnay est le chef de cette école ; elle compta au nombre de ses partisans : le marquis de Mirabeau, Mercier, Larivière, Beaudeau, Le Trosne, Turgot, Dupont de Nemours, Morellet. — Les Physiocrates s'appelaient eux-mêmes *Economistes* : ce n'est qu'assez récemment que le nom de *Physiocrates* leur a été imposé, par allusion à la *Physiocratie*, titre donné par Dupont de Nemours au recueil des œuvres de Quesnay, qu'il publia en 1763.

Le système des Physiocrates, reposant sur une idée exclusive et exagérée, ne put se soutenir ; cependant ils ont rendu service en ramenant l'attention sur l'agriculture et en propageant des idées favorables à la liberté du commerce.

PHYSIOGNOMONIE (du grec *physis*, nature, naturel, et *gnômôn*, indicateur), art de connaître les hommes d'après leur *physionomie*, c.-à-d. d'après les traits du visage et l'attitude du corps.

De tout temps la physionomie a été regardée comme le *miroir de l'âme* ; mais Aristote est le premier qui ait exprimé quelques vues systématiques sur l'art d'interpréter les traits de la figure. Il croyait que les physionomies qui offrent quelque rapport avec les traits de certains animaux annonçaient des inclinations analogues à celles de ces animaux. Adamantius, médecin du IVe siècle, a écrit, sous le titre de *Physiognomica*, un traité qui nous est parvenu. Chez les modernes, le même sujet a été abordé par Pierre d'Abano, Cardan, Michel Lescot, Lachambre, J.-B. Porta, auteur d'un traité célèbre *De humana Physiognomica* (Naples, 1586), enfin par Camper, qui mesurait le degré de l'intelligence par l'ouverture de l'*angle facial* ; en outre, le peintre Lebrun a donné une série d'esquisses qui montrent le rapport de la figure humaine avec celle de divers animaux ; mais ce genre de recherches a été surtout popularisé, à la fin du dernier siècle, par le célèbre Lavater. Ses *Essais physiognomoniques* parurent en allemand, de 1775 à 1778 : ils ont été plusieurs fois traduits en français ; M. Bacharach en a récemment donné un bon abrégé (1841 et 1846).

Comme Aristote, Lavater compare les diverses physionomies de l'homme à celles des animaux dont les habitudes sont le mieux connues, et il en tire relativement au caractère des conséquences de similitude un peu trop conjecturales. La Physiognomonie a depuis trouvé un complément ou un auxiliaire dans la Phrénologie.

L'étude de la physiognomonie offre un vif intérêt, et peut même avoir une utilité réelle ; mais elle expose ceux qui y donnent une foi entière à concevoir les préventions les plus fausses et les plus injustes : en accordant même que les principes généraux de cet art soient admissibles, on devra toujours tenir compte des changements que l'éducation et la volonté peuvent apporter dans le caractère, ainsi que des effets trompeurs de la dissimulation. — MM. Chaussier et Morin ont donné un *Manuel du Physionomiste* (Collect. Roret).

PHYSIOLOGIE (du grec *physis*, nature, et *logos*, discours, traité), science qui traite de la vie et des fonctions ou actions organiques par lesquelles la vie se manifeste. Elle diffère essentiellement de l'Anatomie, qui ne traite que de la structure des organes, abstraction faite du jeu de l'organisme.

On distingue la Physiologie en *Ph. végétale* et *Ph. animale*, selon qu'on étudie seulement la vie dans les végétaux ou dans les animaux. On a appelé *Ph. comparée* la science qui étudie la vie dans toute la série des êtres vivants : *Ph. générale*, celle qui, sans s'occuper exclusivement de *tel ou tel* ordre d'êtres vivants, traite d'une manière philosophique et abstraite des phénomènes de la vie ; *Ph. spéciale*, celle qui, prenant pour sujet d'étude un ordre distinct, décrit le mécanisme de la vie dans les êtres de cet ordre ; *Ph. humaine*, celle qui s'occupe spécialement de la vie dans l'homme.

La Physiologie, soit animale, soit végétale, se divise en autant de parties qu'il y a de fonctions à étudier dans les êtres vivants ; ainsi, dans les animaux, elle traite des fonctions de *relation*, des fonctions de *nutrition* et des fonctions *génératrices* ; dans les végétaux, elle se borne à la *nutrition* et à la *génération*. *Voy.* chacun de ces mots.

On trouve dans Hippocrate, dans Aristote, et surtout dans Galien (*De usu partium*), de premières données sur les fonctions de la vie. Chez les modernes, Vésale, Fallope, et la plupart des premiers anatomistes traitent de cette partie de la science, en même temps que des organes qu'ils décrivent ; Harvey lui a fait faire un grand pas en découvrant la circulation du sang ; mais elle ne fut réellement constituée comme science qu'au dernier siècle, par Haller : c'est même lui qui le premier lui appliqua le nom de *Physiologie*. Depuis, elle a fait de nouveaux progrès entre les mains de Vicq d'Azyr, de Bichat, de J. Hunter, des frères Bell, de Müller, de MM. Magendie, P. Bérard, de Cl. Bernard, etc.

Les Physiologistes se divisent en deux camps : les

uns expliquant tout par le mécanisme ou par les actions chimiques: tels sont Borelli, Baglivi, Boerhaave; les autres admettant, pour expliquer la vie, un principe immatériel, qui est l'*âme*, selon Stahl et ses disciples, qui prennent de là le nom d'*Animistes*; ou bien le *principe vital*, selon Barthez, Bordeu, et les docteurs de l'école de Montpellier, qui sont, pour ce motif, appelés *Vitalistes*.

Les principaux traités à consulter sur la *Physiologie animale* sont, après les *Elementa Physiologiæ* de Haller (Lausanne, 1757), les *Institutiones Physiologiæ* de Blumenbach, les *Éléments de Physiologie* de Richerand, le *Précis élémentaire de Ph.* de Magendie, la *Physiologie de l'homme* d'Adelon, la *Physiol. expérimentale* de Cl. Bernard; le *Traité de Physiol.* de Longet (1850-51); les savants ouvrages de Tiedemann, Burdach, J. Muller, etc., trad. de l'all. M. P. Bérard publie un vaste *Cours de Physiologie* qui résume et coordonne toutes les acquisitions de la science (1851 et ann. suiv.). On doit à M. le docteur Bérand un *Manuel de Physiologie* (1853).

Pour la *Physiologie végétale*, l'on possède sur ce sujet des traités classiques de de Candolle et de Richard; on consultera, en outre, avec fruit les mémoires de MM. Dutrochet, Boussingault, Gaudichaud, etc. M. F.-V. Raspail a donné en 1837 un *Nouveau système de Physiologie végétale*.

Chez les anciens, le mot *Physiologie*, comme le mot *Physique*, désignait l'étude de la nature entière : il avait été surtout adopté en ce sens par les Stoïciens, qui divisaient toute la philosophie en Physiologie, Logique et Morale.

De nos jours, *Physiologie* est devenue synonyme de *traité analytique* : c'est dans ce sens que ce mot a été pris par Alibert (*Physiologie des passions*), par Brillat-Savarin (*Physiologie du goût*), par Balzac (*Physiologie du mariage*), et par leurs nombreux imitateurs.

PHYSIONOMIE. *Voy.* PHYSIOGNOMONIE.

PHYSIONOTRACE (c.-à-d. qui *trace* la *physionomie*), instrument destiné à dessiner mécaniquement des portraits, se compose essentiellement de deux parallélogrammes appliqués sur un tableau en bois placé verticalement, et qui ont pour objet de maintenir parallèlement à elle-même la règle qui porte l'objectif et le rayon visuel. Un fil que l'on raccourcit à volonté permet de donner au portrait la dimension que l'on veut. L'emploi de cet instrument exige que la tête de la personne dont on fait le portrait reste immobile. — Le physionotrace, aujourd'hui oublié, a été inventé à Paris, il y a une trentaine d'années, par un artiste nommé Chrétien, ou par M. Bouchardy, et a eu un moment de vogue.

PHYSIONOTYPE, instrument au moyen duquel on prend l'empreinte du visage, et qui, une fois cette empreinte obtenue, sert de moule pour y couler en plâtre, en biscuit ou en bronze des bustes dont la ressemblance offre une exactitude mathématique. Il consiste en une plaque ovale, percée de petits trous très rapprochés, traversés par des tiges métalliques mobiles et à pointe mousse. En appliquant cette espèce de brosse métallique sur un objet quelconque, les tiges, cédant à la pression de ses diverses parties, s'enfoncent de manière à offrir en creux le moule de l'objet, et il ne reste plus qu'à fixer les tiges. — Le physionotype a été inventé à Paris, en 1835, par M. Sauvage. Comme le physionotrace, il eut un moment de vogue et fut bientôt négligé.

PHYSIQUE (du grec *physis*, nature), science qui s'occupe des agents ou forces qui sollicitent tous les corps de la nature, et qui ont pour effet d'y déterminer des changements d'état, de forme, d'aspect, etc. Elle se distingue de la Chimie en ce qu'elle ne considère que les propriétés ou les actions extérieures des corps, sans tenir compte de leur constitution intérieure ou de leur composition. La Physique se divise en plusieurs branches qui sont presque autant de sciences indépendantes : après avoir exposé les propriétés générales des corps, elle traite successivement : de la *Mécanique* (statique et dynamique, ou équilibre et mouvement des solides; pesanteur, chute des corps, pendule; hydrostatique et hydrodynamique, ou équilibre et mouvement des liquides et des gaz); de la *Chaleur* (dilatation, changement d'état, chaleur rayonnante, calorimétrie, chaleur spécifique, chaleur latente), de l'*Optique* (catoptrique ou réflexion de la lumière, dioptrique ou réfraction de la lumière, achromatisme, vision, interférences, diffraction, lumière polarisée), de l'*Acoustique* (production et transmission du son, vibrations des corps, instruments de musique), de l'*Électricité* (électricité par frottement, galvanisme ou électricité développée par le contact, courants, piles), du *Magnétisme* (aimants, boussole, électro-magnétisme, diamagnétisme), des *Actions moléculaires* (capillarité, structure des corps, élasticité).

La Physique ne s'est constituée à l'état de science que dans les temps modernes. Aristote l'égara longtemps à la recherche de vaines abstractions (le chaud, le froid, l'humide, le sec, etc.); cependant, les anciens avaient déjà quelques notions exactes : Théophraste connaissait les propriétés attractives de l'aimant et de l'ambre jaune; Héron imagina l'appareil hydraulique qui porte son nom; Ctésibius inventa les pompes; Archimède s'occupa avec succès de mécanique et d'hydrostatique; on lui doit la vis qui porte son nom, les moufles, les roues dentées et peut-être le miroir ardent. Le moyen âge n'a guère laissé à la physique que des erreurs, si ce n'est la découverte de la boussole au XIIIe siècle et quelques autres inventions attribuées à Roger Bacon. Les sciences physiques ne commencèrent à fleurir qu'au XVIe siècle : Sébastien Cabot observa le premier la déclinaison de l'aiguille aimantée dans un voyage au nord de l'Amérique; Fracastor découvrit le principe de la décomposition du mouvement; Porta et Maurolico, de Messine, firent faire des progrès à l'optique. A la fin de ce siècle, Gilbert de Colchester fit paraître un traité important sur le magnétisme et l'électricité. Mais ce fut particulièrement au XVIIe siècle que les sciences physiques furent cultivées avec ardeur : l'introduction de la méthode expérimentale, éloquemment recommandée par François Bacon en même temps qu'elle était pratiquée avec le plus grand succès par Galilée, eut sur les progrès de la physique la plus heureuse influence. Descartes découvrit la force centrifuge et expliqua la réfraction de la lumière; Galilée reconnut les propriétés du pendule, imagina la balance hydrostatique et perfectionna le télescope, inventé antérieurement par un lunetier de Middelbourg (*V.* TÉLESCOPE); Torricelli démontra la pesanteur de l'air, inventa le baromètre et posa les bases de la théorie du mouvement des fluides; Huyghens appliqua le pendule aux horloges, calcula les lois de la force centrifuge, inventa le micromètre et donna l'ingénieuse théorie des vibrations de la lumière; Salomon de Caus émit les premières idées de l'emploi de la vapeur comme force motrice; Papin inventa la première machine à vapeur fonctionnant avec un piston; Otto de Guericke découvrit la machine pneumatique et fit de nombreuses expériences sur l'hydrostatique, l'électricité et le magnétisme; Mariotte détermina la loi de la dilatation et de la condensation de l'air; enfin Newton opéra une révolution dans la science par ses admirables découvertes sur la gravitation et la lumière. Au XVIIIe siècle, Dufay, l'abbé Nollet, Æpinus, Franklin, Galvani, Volta, firent de nombreuses découvertes dans le domaine de l'électricité. Halley, Taylor, Duhamel, Coulomb, approfondirent l'étude du magnétisme; Watt perfectionna la machine à vapeur; Fahrenheit, Réaumur, Hales,

Musschenbroeck, Stahl, Crawford, jetèrent les premières bases de la théorie de la chaleur; Halley, Hawkesbee, Euler, Rochon, Herschell, firent d'excellents travaux en optique; Taylor, Sauveur, Bernouilli, rendirent de grands services à l'acoustique. Depuis le commencement de notre siècle, l'étude de propriétés générales des corps a été l'objet de nouvelles recherches : les lois en sont mieux connues et les théories sont établies sur des bases plus solides. Savary et Ampère ont développé des idées neuves sur la constitution intime des corps; MM. Poncelet et Piobert ont fait de nombreuses expériences sur la mécanique; l'acoustique a été perfectionnée par Chladni, OErsted, Savart; l'optique a fait d'immenses progrès, grâce aux recherches de Young, Fresnel, Malus, Wollaston, Brewster, MM. Biot et Arago; la théorie de la chaleur a été enrichie par les travaux de Fourier, Dulong, Petit, Dalton, Gay-Lussac, Melloni, et de MM. Forbes, Despretz, Regnault, de La Provostaye et Desains; enfin on doit à OErsted, Ampère, ainsi qu'à MM. Becquerel, Faraday, Jacobi, de La Rive, Matteucci, Pouillet, etc., d'importantes découvertes dans le domaine de l'électricité et du magnétisme.

Les *Traités de physique* les plus estimés sont ceux de M. Biot (1816, 4 vol. in-8), de M. Pouillet (*Eléments de Physique expérimentale et de Météorologie*, 1852, 6e édit., 2 vol. in-8), de M. Péclet (*Traité élémentaire de Physique* 4e édit., 1852, 2 vol. in-8), de M. Lamé (*Cours de l'Ecole polytechnique*), de M. Pelletan (*Physique médicale*), de MM. Despretz, Larive, etc. Parmi les abrégés, on remarque ceux de MM. Deguin, Pollet, Desdouits, Roguet, Cabart, A. Ganot, etc. M. Bary a donné des *Problèmes de Physique*. On peut aussi consulter les *Dictionnaires de Physique* de Brisson, de Libes, de Hœfer; les *Annales de Chimie et de Physique*, publiées sous la direction de MM. Arago, Pelouze, Regnault, etc. Libes a donné une *Hist. de la Physique* (1811), auj. fort arriérée.

PHYSOPHORE, *Physophora* (du grec *physè*, vessie, et *phérô*, porter), genre d'Acalèphes siphonophores : corps mou, gélatineux, flottant, terminé par une vessie aérifère, et muni de tentacules rameux terminés eux-mêmes par des vésicules allongées remplies de liquide. La *Physophora hydrostatica* se trouve dans la Méditerranée et la *Ph. nusonerna* dans l'Atlantique.

PHYTÉLÉPHAS (du grec *phyton*, plante, et *éléphas*, éléphant, ivoire), arbrisseau du Pérou, forme un genre de la famille des Pandanées. L'espèce principale est le *Ph. macrocarpa :* feuilles longues, pennées, rassemblées au sommet de la tige; fleurs hermaphrodites, portées sur une spadice simple, en massue et enveloppées par une spathe monophylle; plusieurs étamines; ovaire à style quinquéfide. Le fruit est une agglomération de drupes à 4 loges monospermes; les graines, de la grosseur d'un œuf de pigeon, offrent un albumen osseux, connu dans le commerce sous le nom d'*Ivoire végétal*. *Voy.* ce mot.

PHYTEUME, *Phyteuma*, nom scientifique du genre *Raiponce*. *Voy.* ce mot.

PHYTIBRANCHES (du grec *phyton*, plante, et de *branchies*), nom donné par Latreille à une famille de Crustacés isopodes, caractérisée par des branchies semblables à des tiges ramifiées. De cette famille on a formé les quatre suivantes : *Crevettines, Uroptères, Décempèdes* et *Hétéropes*.

PHYTIPHAGES (du grec *phyton*, plante, et *phagô*, manger), une des deux grandes divisions des Mollusques trachélipodes dans la classification de Lamarck, renferme ceux qui ne se nourrissent que de matières végétales.

PHYTOGRAPHIE, PHYTOLOGIE (du grec *phyton*, plante). On appelle *Phytographie* la description des plantes, leur distribution en familles naturelles, avec l'indication de leurs propriétés et de l'emploi de leurs principales espèces; *Phytologie*, tout traité qui s'occupe des végétaux. Ces mots sont synonymes de *Botanique*. *Voy.* BOTANIQUE.

PHYTOLACCÉES. *Voy.* PHYTOLAQUE.

PHYTOLAQUE, *Phytolacca* (du grec *phyton* plante, et de *lacca*, laque; à cause de ses fruits rouges), genre type de la famille des Phytolaccées, rapporté d'abord aux Atriplicées, renferme une dizaine d'espèces qui croissent dans les contrées chaudes des deux hémisphères. Ce sont des herbes dressées ou rarement volubiles, à racine fusiforme, épaisse; à feuilles alternes, pétiolées, penninerves, très-entières; à fleurs en grappes ou en épis : point de corolle, calice persistant, à 5 lobes, souvent coloré; 10 étamines, autant de styles fort petits. Le fruit est une baie striée, d'un pourpre violet, à 10 ou 12 loges monospermes. L'espèce principale est le *Phytolaque à dix étamines* (*Ph. decandra*), vulgairement *Raisin d'Amérique*, *Épinard de Virginie*, *Méchoacan du Canada*, *Herbe à la laque* : il est originaire des États-Unis, et vient fort bien en Europe. Ses jeunes pousses et ses feuilles se mangent en guise d'épinards. Le suc des racines est drastique; le jus des baies, d'un pourpre magnifique, sert à colorer les vins. Dans le Médoc on nourrit les volailles avec les baies du Phytolaque.

PHYTOLOGIE. *Voy.* PHYTOGRAPHIE.

PHYTOPHAGES (du grec *phyton*, plante, et *phagô*, manger), nom donné par Duméril à une famille de Coléoptères, correspondant aux 5e et 6e familles des Coléoptères tétramères de Latreille.

PHYTOTOME (du grec *phyton*, plante, et *tomè*, section), genre de Passereaux conirostres, établi d'abord pour un oiseau du Chili, le *Phytotome rare*, de couleur grise, mêlée de noir et de roux cannelle : cet oiseau se nourrit de jeunes plantes, dont il coupe les racines; aussi les Chiliens lui font-ils une guerre continuelle. Depuis, on a découvert en Abyssinie une autre espèce du même genre, le *Ph. tridactyle*, dont le plumage est brun-vert mêlé de noir et de blanc, avec la tête rouge.

PHYTOZOAIRES (de *phyton*, plante, et de *zôon*, animal), nom donné par Bory de Saint-Vincent à la 2e classe de ses Psychodiaires. Dans cette classe se rangent la plupart des *Zoophytes*. Ils forment 3 ordres : les *Cératophytes*, les *Arthrodiées* et les *Hétérogènes*.

PIAN (d'un mot indien qui signifie *fraise*), *Frambœsia*, affection chronique caractérisée par une éruption cutanée, contagieuse, et par des tumeurs affectant la forme de framboises, de fraises ou de champignons, qui s'ulcèrent et entraînent le dépérissement du malade. Le pian est fréquent en Guinée et en Amérique, surtout parmi les nègres des colonies. La durée de la maladie est de 6 à 10 mois : les fongus finissent par s'affaisser et ne laissent que de très-légères cicatrices. Cette maladie est, ainsi que l'*Yaws*, combattue le plus souvent par les sudorifiques et même par le mercure. — *Pian* se dit aussi de chacun des tubercules qui, dans cette affection, se développent sur la surface du corps : on distingue des *Pians blancs* ou *gros pians*, des *Pians rouges* ou *petits pians :* ceux-ci sont les plus graves.

PIANISSIMO, mot italien usité en musique, signifie *très-doucement*, *très-lentement*. Dans la musique écrite, on l'indique par les lettres PP.

PIANO, mot italien qui signifie *doux*, *doucement*, indique dans la musique que le passage doit être adouci. Il se marque par l'abréviation P.

PIANO, dit aussi *Piano-forte* et *Forte-piano* (de deux mots italiens qui veulent dire *doucement* et *fort*, parce que cet instrument donne tous les tons), instrument de musique à cordes et à clavier, qui a remplacé le *clavecin*. Dans le piano, l'exécutant frappe sur des *touches* extérieures en ivoire et en ébène dont l'extrémité met en jeu un *marteau* en bois garni de peau qui frappe à son tour sur une *corde* métallique. Les cordes sont fixées à l'aide de

hevilles sur une forte pièce de bois dite *table*, dont es fibres sont disposées dans le sens de la vibration les cordes, et qui elle-même est souvent doublée l'une *fausse table* ayant l'avantage d'augmenter le olume du son. Dans un bon piano, chaque ton est ourni par *trois* cordes mises à l'unisson et frappées par un marteau unique; on trouve cependant des pianos à *deux* cordes et même à *une* seule, dits *unicordes*. Enfin, à l'aide de *pédales* et d'*étouffoirs* (*Voy.* ces mots), on peut à volonté augmenter ou diminuer le volume du son. Tout le mécanisme est enfermé dans une *caisse* de forme et de dimension variables. On distingue les *Pianos carrés*, dont la table est horizontale : la caisse en est rectangulaire, et porte sur quatre pieds; les *P. à queue*, dans lesquels les cordes sont aussi étendues horizontalement, mais dans le sens de leur longueur : la caisse, de forme irrégulière, est portée sur trois pieds; les *P. droits*, dits aussi *à secrétaire, à console*, etc., dont la table est verticale: ces derniers ont l'avantage d'occuper moins de place. L'étendue du piano, qui avait été d'abord de 4 octaves, a été portée jusqu'à 7 : les plus répandus aujourd'hui ont 6 octaves et demie, et leur clavier a, par conséquent, 80 touches.

L'invention du piano date du commencement du XVIIIe siècle : on l'attribue au Padouan B. Cristofori, qui l'aurait imaginée dès 1711, au facteur français Marius (1716), aux Allemands Am. Schrœter (1721), et God. Silbermann (1750). L'Allemagne et l'Angleterre nous ont précédés dans l'emploi de cet instrument; mais c'est en France qu'il a reçu ses plus grands perfectionnements. Ces perfectionnements sont dus surtout aux facteurs Tomkinson, Systermans, Petrold, Pape, Pleyel, Érard, Roller, etc. Le piano est aujourd'hui l'instrument le plus universellement cultivé : il doit ce succès à l'avantage qu'il a de former une harmonie complète, et de permettre à un seul exécutant de réduire toutes les parties d'un orchestre.

Il a été écrit un nombre infini de *Méthodes de piano*. Une des meilleures et des plus anciennes est celle de Ch.-Ph.-Em. Bach (1753); on cite, depuis, celles de Marpurg, Steibelt, Cramer, Hummel, Czerny, Lemoine, Zimmermann, Kalkbrenner, etc. M. Marmontel, professeur au Conservatoire, a récemment donné, sous le titre de *L'École classique du piano*, un recueil de morceaux choisis des meilleurs maîtres (1853-54).

PIASTRE (de l'espagnol *piastra*, plaque), monnaie d'argent qui a cours dans divers pays, mais dont la valeur varie beaucoup.

La *piastre d'Espagne*, frappée en 1722, ne valait guère que 5 fr. 05 cent.; depuis 1772, elle vaut 5 fr. 43 c., ce qui la fait appeler *piastre forte;* on l'appelle aussi *peso duro*. Elle équivaut à 10 réaux de *plate*. Il y a des 1/2 piastres, des 1/4, des 1/8, des 1/16, et aussi des 1/5, des 1/10, des 1/20 de piastre. Cette monnaie a cours dans les États barbaresques, à Malte, en Chypre, dans le Levant, et en Amérique, au Mexique, au Pérou, au Chili, etc.: on lui donne dans quelques pays le nom d'*once* et celui de *dollar*.

La *piastre de Toscane* vaut 5 fr. 61 cent.

La *piastre de Turquie*, en 1780, valait 2 fr., mais le titre en a été tellement altéré qu'elle ne vaut plus que 0 fr. 23 cent.; cette piastre contient 40 *paras* ou 120 aspres; 500 piastres font une *bourse* d'argent; 30,000, une *bourse* d'or. — La *P. d'Egypte* de 1826 vaut 1 fr. 63 c. — La *P. de Tunis* vaut 1 fr. 39 c.

PIBLE (MATURE A), se dit, en termes de Marine, des mâts qui sont d'un seul brin, qui forment un tout continu. Dans une mâture à pible, il n'y a ni hune, ni barre de perroquet, mais seulement des noix carrées, pour arrêter le capelage des haubans.

PIC, *Picus*, genre d'oiseaux de l'ordre des Grimpeurs : ils sont caractérisés par un bec long, droit, anguleux, et propre à fendre l'écorce des arbres; par une langue longue, grêle, extensible, armée, à sa pointe, d'épines recourbées en arrière, et constamment imbibée d'une salive gluante, dans laquelle se prennent les larves des insectes, leur principale nourriture; enfin par leur queue, composée de dix grandes pennes roides. Les Pics montent perpendiculairement ou décrivent une spirale le long du tronc et des grosses branches des arbres. Leur vol est lourd et saccadé. Ils sont craintifs, rusés, et vivent solitaires dans les forêts; la nuit, ils se retirent dans des trous d'arbres. Les Pics sont répandus par tout le globe, mais surtout dans les forêts humides de l'Amérique. L'Europe en possède 6 ou 7 espèces dont les principales sont : le *Pic vert*, par corruption *Pivert* (*Picus viridis*), qui a le dessus de la tête rouge, les côtés noirâtres, le dessus du cou, le dos et les couvertures supérieures de la queue d'un vert olive, jaune sur le croupion; la gorge d'un blanc jaunâtre, le devant du cou et la poitrine d'un vert pâle : cette espèce vit dans les forêts de la France, de l'Allemagne et du reste de l'Europe; — le *Grand Pic noir* (*Picus martius*), entièrement noir, avec une calotte rouge chez le mâle : il est presque de la grosseur d'une corneille; — l'*Épeiche* ou *Grand Pic varié* (*Picus major*), noir et blanc, de la taille d'une grive; — l'*Épeichette* (*Picus minor*), qui n'est pas plus gros qu'un moineau.

Pic-Grimpereau. *Voy.* PICUCULE.

En Géographie, on appelle *Pic* une montagne élevée, isolée et d'un accès difficile. Le pic adopte en général une forme en pain de sucre qui lui donne un caractère particulier. Les deux plus remarquables sont le *Pic de Ténériffe*, dans une des îles Canaries, et le *Pic d'Adam*, dans l'île de Ceylan.

Les Maçons nomment *Pic* un instrument de fer un peu courbé, pointu et acéré, avec un long manche de bois, dont ils se servent pour démolir. Il est aussi usité par les terrassiers pour ouvrir la terre, et par les carriers pour découvrir les pierres.

Au Jeu de piquet, on nomme *Pic* un coup qui consiste à compter soixante, si l'on a pu arriver à trente points avant l'adversaire. *Voy.* PIQUET (JEU DE).

PIC ou PICK, mesure de longueur employée dans l'Orient. Le *Pic turc des marchands d'Alger*, 0m,64; le *Pic arabe usuel d'Alger*, 0m,48; le *Grand pic de Constantinople*, 0m,69; le *Petit pic de Constantinople*, 0m,65; le *Pic de Smyrne et d'Alep*, 0m,66; le *Pic de Tripoli*, 0m,52; le *Pic de laine de Tunis*, 0m,67; le *Pic de toile de Tunis*, 0m,47.

PICA (du latin *pica*, pie, parce que cet oiseau avale souvent des substances terreuses), perversion du goût caractérisée par de l'éloignement pour les aliments ordinaires, et par le désir de manger diverses substances non nutritives et qui répugnent plus ou moins dans l'état de santé, telles que la craie, du charbon, etc. Les femmes enceintes, les individus chlorotiques, sont sujets à ce mal, nommé aussi *Malacie*.

PICA ou PIKA, espèce de Mammifère rongeur du genre Lagomys. C'est un animal long de 25 à 30 centimètres, d'un roux jaunâtre, avec quelques poils longs, noirs, d'un fauve pâle en dessus; ses pieds sont bruns en dessus et ses oreilles rondes et noires. Le Pica se trouve dans les montagnes de la Sibérie, tantôt seul, tantôt en petite société, dans des terriers à l'entrée desquels il entasse en automne l'herbe sèche qui doit le nourrir pendant l'hiver.

PICA, nom latin du genre PIE.

PICADOR (mot espagnol qui signifie *piqueur*), se dit, en Espagne, du cavalier qui attaque le taureau avec la pique, après le toréador et avant le matador. Le *picador* a pour arme une lance ferrée d'une pointe de 2 ou 3 centim. de longueur; il a le talon armé d'un long éperon de fer.

PICAILLON, petite monnaie de cuivre du Piémont qui valait un peu moins d'un centime. Par suite, il s'est dit de toute monnaie de peu de valeur.

PICAREL, *Smaris*, genre de poissons Acantho-

ptérygiens, de la famille des Ménides, très-voisins des Mendoles, dont ils se distinguent par leur palais lisse et sans dents. Ils ont comme eux la propriété de pouvoir étendre leur bouche au point de lui donner la forme d'un tube. Leur forme est presque celle du hareng; leur corps est oblong, fusiforme, couvert d'écailles assez grandes, plus gros vers sa partie moyenne qu'aux extrémités. Ils vivent dans la vase et dans les herbes. Leur chair est bonne à manger. La Méditerranée en fournit cinq espèces. Le *Picarel ordinaire* (*Smaris vulgaris*) est long de 30 centim.; sa couleur est d'un gris argenté, avec des reflets dorés et des taches brunes, nuageuses et irrégulières.

PICEA, nom scientifique du genre *Pin*.

PICIDÉES, *Picidæ*, famille d'oiseaux de l'ordre des Grimpeurs, comprenant les *Pics*, les *Picumnes*, les *Picucules* et les *Torcols*.

PICK, mesure orientale. *Voy.* PIC.

PICOT. Outre ces petites pointes qui demeurent sur le bois quand il n'a pas été coupé net, ce mot désigne, dans l'Industrie, les petites engrêlures qui règnent à l'un des bords des dentelles et des passements de fil, d'or, de soie, etc.

PICOTE, nom vulg. de la *Vaccine*, de la *Variole* et de la *Clavelée* dans quelques localités.

PICOTEUX, petit bateau, long d'environ 5 mètres, et qui ne peut porter que deux ou trois hommes. — C'est aussi le nom d'un petit filet en tramail.

PICRIDE (du grec *pikria*, chicorée sauvage, formé de *picros*, amer), *Picris*, genre de Chicoracées qui croît dans les champs incultes, comprend plusieurs espèces, dont quelques-unes croissent en France, notamment la *Picride épervière* (*Voy.* ÉPERVIÈRE) et la *P. échioïde*, dont on mange les pousses.

PICRIE (du grec *pikria*, amertume), *Picria*, plante de la famille des Scrofulariées, qui croît à la Chine et à la Cochinchine. La *Picrie fiel de terre*, qui est très-amère, s'emploie avec succès contre les fièvres intermittentes.

PICRIQUE (ACIDE). *Voy.* NITRO-PICRIQUE.

PICROMEL (du grec *pikros*, amer, et *méli*, miel), substance impure que l'on retire de la bile : elle est visqueuse, d'un jaune clair, analogue par son aspect et sa consistance à la térébenthine, d'une saveur amère et pourtant un peu sucrée ; d'où lui vient son nom. On l'obtient en traitant le fiel de bœuf par l'acétate de plomb, le vinaigre et l'hydrogène sulfuré. — Le picromel a été découvert par M. Thénard dans la bile du bœuf.

PICROTOXINE (du grec *pikros*, amer, et *toxikon*, poison), substance solide, de couleur blanche, d'un aspect brillant, demi-transparent, d'une saveur excessivement amère, que l'on obtient de l'extrait aqueux des fruits de la *Coque du Levant* (*Menispermum cocculus*), traité par de l'alcool bouillant. Elle est très-vénéneuse. — La picrotoxine a été découverte en 1812 par M. Boullay.

PICS, *Pici*. Dans la classification de Linné, ce nom est imposé au 2e ordre de la classe des Oiseaux, comprenant les *Promeneurs*, les *Grimpeurs* et les *Marcheurs*. Cuvier en a formé ses deux ordres des *Passereaux* et des *Grimpeurs*. *Voy.* PIC.

PICUCULE ou PIC-GRIMPEREAU, *Dendrocolaptes*, genre de Passereaux ténuirostres, renferme des espèces intermédiaires entre les Pics et les Grimpereaux, qui ont le bec médiocre ou long, comprimé par les côtés, droit ou arqué, pointu; une queue à pennes un peu arquées, aiguës, et à tige roide, et quatre doigts, trois devant, un derrière, les premiers d'égale longueur et réunis à leur base, le second moins long. Les Picucules sont des oiseaux d'Amérique, qui vivent sur les arbres comme les pies. On en compte un assez grand nombre d'espèces, qui peuvent être réparties en deux groupes : *Picucules à bec arqué* et *P. à bec droit*.

PICUMNE, *Picumnus*, oiseau grimpeur, de la famille des Picidées, à bec court, droit, conique, habite les forêts des contrées les plus chaudes des deux continents, et a les habitudes des autres Grimpeurs.

PICUS. Ce mot, qui, en latin, signifie *Piverl* (pic vert), a été étendu à tout le genre *Pic*.

PIE, *Pica*, genre de Passereaux conirostres, de la famille des Corvidés, intermédiaire entre les Corbeaux et les Geais, est caractérisé essentiellement par une queue longue et étagée. La taille de la Pie est généralement plus petite que celle du corbeau; elle a le bec en forme de couteau, à bords tranchants, garni à sa base de plumes sétacées, couchées; les ailes médiocres; 4 doigts, 3 en avant, 1 en arrière. Les Pies vivent en famille dans les lieux boisés : elles fréquentent aussi volontiers le voisinage des lieux habités. Leur vol est lourd; mais elles sautillent continuellement de branche en branche ou sur le sol, en cherchant les insectes, les graines ou les fruits, dont elles sont très-avides. Cet oiseau est connu pour son babil, devenu proverbial, pour son penchant à voler et à cacher tous les corps polis et luisants, comme pièces de monnaie et de vaisselle, et pour son instinct de prévoyance qui lui fait entasser en automne des provisions pour l'hiver, comme pois, fèves, larves, insectes, souris, mulots, œufs, charognes, etc. La Pie est, comme le corbeau, susceptible de retenir et de répéter certains mots. Le nid de la Pie est construit avec art et solidité : elle y pond de 7 à 8 œufs deux ou trois fois l'an. La couleur de ses œufs est d'un vert blanchâtre, moucheté de gris cendré et de brun olivâtre.

Le genre Pie renferme un assez grand nombre d'espèces, répandues dans toutes les parties du globe. La *Pie d'Europe* (*Corvus pica*) se reconnaît à son plumage d'un noir chatoyant partout, excepté au ventre et sur une partie de l'aile, qui sont d'un blanc pur. Certaines variétés sont toutes blanches ou tachées de roux. Parmi les espèces étrangères on remarque la *Pie rousse* (*P. rufiventris*), la *Pie bleue* (*P. cyanea*), la *Pie commandeur*, d'un bleu clair en dessus, etc.

On appelle vulgairement *Pie agasse*, la Pie-grièche; *P. des bouleaux*, le Rollier d'Europe; *P. du Brésil*, le Cassique jaune ou le Toucan ; *P. de mer*, l'Huîtrier, à cause de son plumage mêlé de blanc et de noir; *P. des sapins*, le Casse-noix; *P. des savanes*, une espèce de Coucou des Antilles.

Cheval pie, cheval dont la robe blanche est parsemée de grandes taches noires, baies ou alezanes.

Fromage à la pie, sorte de fromage blanc et écrémé, d'une saveur douce, que les pies aiment beaucoup. On le mange sucré, à la cuiller ou sur le pain.

Pie-grièche, *Pie-mère*. *Voy.* ces mots ci-après, à leur ordre alphabétique.

PIÈCE (de l'italien *pezza*, morceau), mot vague qui se donne, dans le Commerce, à toutes sortes de quantités ou de mesures, dont la valeur varie à l'infini : on l'applique spécialement aux mesures vinaires, en le prenant pour synonyme de *tonneau*, de *barrique* ou même de *baril*. Voici l'évaluation des principales pièces de vin en setiers et en litres :

	Set.	Litr.		Set.	Litr.
Pièce Champagne.	24	185	P. Orléans......	30	228
P. Reims........	26	198	P. Gâtinais......	30	228
P. bordelaise....	26 1/2	204	P. Pouilly.......	30	228
P. de l'Ermitage..	27	205	P. du Cher......	32	243
P. Mâcon........	28	213	P. Vouvray......	33	253
P. Châlonnais....	29 1/2	225	P. Auvergne.....	39	297
P. Beaune.......	30	228	P. Languedoc....	36	274

PIÉCETTE (dim. de *pièce*), *peseta*, petite monnaie d'argent employée en Espagne, où elle vaut 1 fr. 08 c. : c'est le 5e de la piastre; on l'appelle aussi *Réal de deux*. La *Demi-piécette* ou *Réal de un* (*Réal de plata*) vaut 0 fr. 54 c. : c'est le 10e de la piastre. — *Piécette* est aussi le nom d'une monnaie de compte d'Alger qui vaut, au pair, 0 fr. 47 c.

PIED (du latin *pes*). Chez l'Homme, le pied se divise en trois portions : 1° le *tarse*, qui se compose de deux os : le *calcanéum*, constituant le talon, et l'*astragale*, appuyant sur le calcanéum et supportant le tibia ; 2° le *métatarse*, qui est formé de cinq os, le scaphoïde, le cuboïde et les 3 os cunéiformes ; 3° les *orteils* ou doigts, dont le plus gros et le plus grand est le pouce ou gros orteil. La partie supérieure du pied, près de son articulation avec la jambe, s'appelle *cou-de-pied ;* le dessous du pied s'appelle *plante*. Le pied se meut sur la jambe à l'aide de muscles extenseurs et de muscles fléchisseurs : les premiers, qui constituent la saillie du mollet, s'implantent à l'extrémité postérieure du calcanéum au moyen du *tendon d'Achille ;* les seconds sont situés au devant de la jambe. Il existe, en outre, les muscles releveurs qui font tourner le pied en dedans ou en dehors. — Le pied est sujet à certaines difformités connues sous les noms de *Pied bot*, de *P. plat*. *V.* ces mots ci-après, à leur ordre alphabétique.

Le pied des Mammifères digitigrades est celui qui se rapproche le plus du pied de l'homme ; mais il est moins long et moins large, et fait plus saillie postérieurement. Les Quadrumanes et les Pédimanes ont les doigts plus longs ; mais la plante du pied est plus petite. Chez les Pachydermes et les Ruminants, la composition du pied est plus simple : il est enfermé dans un sabot. Chez les Oiseaux, un seul os représente le tarse et le métatarse, etc. — La dénomination de *pied* a été étendue au ventre sur lequel rampent certains Mollusques (*gastéropodes*), ou au prolongement musculeux que plusieurs Conchifères font sortir de leurs coquilles pour se déplacer.

En Métrologie, le *Pied* est une mesure de longueur empruntée au pied de l'homme, qu'on trouve chez presque tous les peuples anciens et modernes ; mais sa dimension a beaucoup varié. Le pied usité en France avant l'établissement du système métrique s'appelait *pied de roi*, parce que c'était, dit-on, la longueur du pied de Charlemagne, ou plutôt parce que sa dimension fut fixée sous ce prince. Voici les principaux pieds connus :

Pieds anciens.

	centim.		centim.
Pied grec ancien ou olympique	30,82	P. macédonien	35,35
P. philétérien (de Philétère, roi de Pergame)	33,40	P. géométrique (d'Égypte)	27,07
		P. romain	29,63

Pieds modernes.

Pied de roi	32,47	P. belge	30,48
P. anglais	30,47	P. hollandais	28,30
P. allemand (Aix-la-Chapelle)	28,96	P. d'Espagne	27,86
P. du Rhin ou prussien	31,38	P. suédois	29,70
P. autrichien	31,61	P. russe	30,47
		P. chinois	33,83

Évaluation des pieds français en mesures métriques.

Pieds.	Mètres.	Pieds.	Mètres.
1	0,32484	6	1,94904
2	0,64968	7	2,27388
3	0,97452	8	2,59872
4	1,29936	9	2,92355
5	1,62420	10	3,24839

Dans la Poésie métrique, on appelle *Pied* les divisions d'un vers : c'est un certain nombre de syllabes brèves ou longues dont la quantité est déterminée, et qui, par leur combinaison plus ou moins variée, forment les différentes mesures usitées dans les vers. Les principaux pieds usités chez les Grecs et chez les Romains sont le *spondée* (¯ ¯), le *dactyle* (¯˘˘), l'*anapeste* (˘˘¯), le *trochée* (¯ ˘), l'*iambe* (˘¯), le *tribraque* (˘˘˘), etc. (*V.* ces mots). — Dans nos vers français, qui ne sont cependant pas métriques, *pied* se dit, par extension, de deux syllabes du vers. Ainsi, notre vers alexandrin ou de 12 syllabes a 6 pieds ; le vers de 10 syllabes, 5 pieds.

En Botanique, on appelle vulgairement *Pied-d'Alexandre*, la Pyrèthre ; *P.-d'alouette*, une espèce de Dauphinelle ; *P.-d'âne*, les Spondyles ; *P.-de-bœuf*, le Bolet des bœufs ; *P.-de-bouc*, l'Angélique sauvage ; *P.-de-chat*, une espèce d'Immortelle, le *Gnaphalium dioïcum ; P.-de-chèvre*, le Boucage ; *P.-de-corneille*, un Plantain ; *P.-de-coq*, la Renoncule rampante ; *P.-de-griffon*, l'Ellébore fétide ; *P.-de-lièvre*, le Trèfle des champs ; *P.-de lit*, le Clinopode ; *P.-de-lion*, la Cupidone jaune et l'Alchimille ; *P.-de-loup*, le Lycopode ; *P.-d'oie*, l'Ansérine ou Chénopode ; *P.-d'oiseau*, l'Ornithope ; *P.-d'ours*, l'Acanthe ; *P.-de-pigeon*, le Géranium colombine ; *P.-de-poulain*, un Tussilage ; *P.-de-poule*, le Chiendent ; *P.-de-veau*, l'Arum ou Gouet maculé.

En Ornithologie, on nomme *Pied gris*, l'Alouette de mer ordinaire ; *P. noir*, le Traquet ; *P. rouge*, l'Huîtrier ; *P. vert*, le Bécasseau.

Pied chaud, mauvais goût que prend le vin dans la cuve par suite de l'action de l'air. — Maladie de la betterave. *Voy.* BETTERAVE.

En Architecture, on nomme *Pied-droit* la partie du trumeau ou jambage d'une porte ou d'une croisée qui comprend le bandeau ou chambranle, le tableau, la feuillure, l'embrasure de l'écoinçon ; *P.-de-fontaine*, une espèce de gros balustre ou piédestal rond ou à pans, quelquefois avec des consoles ou des figures, qui sert à porter une coupe, un bassin de fontaine, etc. ; *P.-de-chèvre*, une espèce de pince : c'est une pièce de fer recourbée et fendue par le bout, dont les charpentiers, maçons, tailleurs de pierre et autres artisans se servent pour remuer les bois, pierres, etc.

Les Charpentiers appellent aussi *Pied-de-chèvre* une pièce de bois qui sert à assembler les deux montants de la machine qu'on appelle *Chèvre*. *V.* ce mot.

Pied de cheval, grande espèce d'huître. *V.* HUITRE.

Pieds d'Hippocampe. *Voy.* HIPPOCAMPE.

PIED BOT (pour *pied botté*), nom générique donné à toute difformité du pied provenant d'une déviation de ce membre. On distingue : 1° le *Pied-équin*, dans lequel le pied étant dans une extension forcée ne touche le sol que par les orteils ou l'extrémité des métatarsiens ; 2° le *Talus*, dans lequel le pied est dans l'extension forcée et touche le sol seulement par le talon ; 3° le *Varus*, caractérisé par la déviation du pied en dedans, celui-ci appuyant pendant la marche sur son bord externe ; 4° le *Valgus*, déviation du pied en dehors, le bord interne du pied offrant seul un point d'appui. — Le pied bot est *congénital* ou *accidentel*. On attribue le pied bot congénital à une compression de l'utérus, ou à une maladie du fœtus, qui auraient produit un arrêt de développement. Les causes les plus ordinaires du pied bot accidentel sont la rétraction des muscles, de la peau, des tissus fibreux, des aponévroses, le raccourcissement de la jambe et surtout du fémur, etc. — On traite le pied bot par les machines et par la section des tendons et des muscles. Les machines suffisent chez les sujets jeunes ou lorsqu'il n'existe qu'une légère difformité. On fait par la méthode sous-cutanée la section du tendon d'Achille dans le *Pied équin* et le *Varus*, celle des péroniers dans le *Valgus*, celle des tendons du talon dans le *Talus*. On doit au Dr Duval un *Traité du Pied-bot*.

PIÉDESTAL (de l'italien *piedestallo*), base sur laquelle repose une colonne, une statue, et en général tout objet d'art et d'ornement. Considéré comme œuvre d'art, le piédestal se compose généralement d'une partie inférieure (*socle*) ornée de moulures, d'un corps massif ordinairement carré ou rond, reposant sur le socle (*dé*), enfin d'une partie supérieure (*corniche*), enrichie de moulures saillantes et couronnant le dé. Le plus souvent on ne donne en hauteur au piédestal que le double de son épaisseur. Le bronze, le marbre, la pierre, le plâtre, le bois, etc., sont employés à la construction des piédestaux.

PIÉDOUCHE (de l'italien *peduccio*, diminutif de *piede*, pied), piédestal de petite dimension, qui sert de support à de petits objets, tels que bustes, vases, etc., reçoit le plus souvent des moulures en haut et en bas, avec un cartel destiné à recevoir une inscription.

PIED PLAT, difformité du pied consistant dans l'aplatissement général de la surface plantaire : les chevilles, surtout la cheville interne, touchent presque le sol, et le bord interne du pied appuie plus fortement que l'externe : de là l'impossibilité de faire une longue marche; aussi le *Pied plat* est-il une cause légitime d'exemption du service militaire. — On remédie à cette infirmité au moyen d'un bas de peau lacé, qui comprime uniformément le pied et le bas de la jambe, et en portant des souliers dont la semelle, garnie d'une lame de tôle, est convexe d'avant en arrière jusqu'au niveau de l'extrémité antérieure des os du métatarse.

PIE-GRIÈCHE (de *pica græcula*, pie grecque), *Lanius*, vulg. *Agace*, g. de Passereaux dentirostres, type de la tribu des Lanidées, est caractérisé par un bec conique et comprimé, plus ou moins crochu par le bout, et a le bec garni à sa base de poils rudes, dirigés en avant. On forme dans ce genre un assez grand nombre de sections, entre lesquelles les Pies-grièches proprement dites se distinguent par un bec triangulaire à la base. Ces dernières comptent également un très-grand nombre d'espèces, dont cinq se trouvent surtout en Europe : la *Pie-Grièche grise*, la *P.-Gr. méridionale*, la *P.-Gr. à poitrine rose*, la *P.-Gr. rousse* et la *P.-Gr. écorcheur*.

La *Pie-Grièche grise* ou *commune* (*Lanius excubitor*) est de la taille d'une grive, cendrée en dessus, blanche en dessous, avec les ailes et la queue noires. Cet oiseau a le courage et les goûts carnassiers des oiseaux de proie : il combat avec intrépidité les pies, les corneilles, les crécerelles, tous oiseaux beaucoup plus grands et plus forts que lui : c'est par allusion à cette humeur belliqueuse qu'on appelle *pie-grièche* une femme acariâtre et querelleuse. Sa nourriture consiste ordinairement en insectes; mais il aime de préférence la chair, et dévore les petits oiseaux : aussi le dressait-on autrefois pour la fauconnerie. Les Pies-grièches vivent en famille, et prennent beaucoup de soin de leurs petits. Elles volent d'une manière inégale et précipitée en jetant des cris aigus, demeurent d'ordinaire dans les plaines boisées, et nichent dans les arbres ou les buissons.

PIE-MÈRE, *Pia mater*. Les Anatomistes appellent ainsi la plus intérieure des trois membranes qui revêtent l'appareil cérébral : elle est située au-dessous de l'arachnoïde, qui à son tour est revêtue par la dure-mère : c'est une membrane fine, mince et transparente, qui partout revêt exactement les surfaces libres du cerveau et de la moelle épinière, se plongeant dans tous les enfoncements de cette surface ; elle revêt aussi les vaisseaux et les nerfs.

PIÉRIDES, *Pierides* (nom mythologique), tribu d'insectes Lépidoptères, de la famille des Diurnes, renferme des papillons qui ne diffèrent des Papilionides que par l'absence de toute concavité ou apparence d'échancrure au bord abdominal des ailes inférieures, et par la manière dont ces organes reçoivent l'abdomen dans une sorte de gouttière. Les chenilles sont légèrement pointues et atténuées aux deux extrémités. Parmi les Piérides, on distingue la *Piéride du chou*, de 6 centimètres d'envergure, à ailes blanches lavées de jaune avec des taches noires; la *P. de la rave*, un peu plus petite que la précédente; la *P. du navet*, à ailes blanches veinées de vert ou de noir, etc.— La tribu des Piérides comprend 16 genres : *Pieris*, *Leptalis*, *Leucophasia*, *Ponita*, *Euterpe*, *Nathalis*, *Zegris*, *Anthocharis*, *Rhodocera*, *Idmais*, *Thestias*, *Eronia*, *Iphias*, *Callidryas*, *Colias* et *Terias*.

PIERRE (en italien *pietra*, de *petra*, mot latin et grec, qui a la même signification). Les Minéralogistes nomment *pierres* toutes les substances minérales autres que les sels, les métaux et les combustibles, qui se présentent sous la forme de corps durs, sans éclat métallique, plus pesants que l'eau et moins pesants que la plupart des métaux. La silice, l'acide carbonique et l'acide sulfurique, combinés avec la chaux, l'alumine et quelques autres oxydes, constituent la plupart des pierres : on y trouve aussi de la magnésie, de la potasse, de la lithine, des oxydes de fer, de chrome, etc. Les *Pierres calcaires* (carbonates et sulfates de chaux) sont les plus abondantes : elles embrassent toutes les variétés de pierre à bâtir, les marbres, le plâtre, etc (*V.* CALCAIRE). Ces pierres, qui constituent des amas considérables, s'exploitent soit à ciel ouvert, soit sous le sol : les lieux d'exploitation prennent le nom de *Carrières*.—Presque toutes les *Pierres* dites *précieuses*, *P. fines* ou *P. gemmes*, à l'exception du diamant, qui est du carbone pur et cristallisé, sont formées de silice pure (cristal de roche, améthyste, agate, jaspe, opale, etc.) ou de silicates (topaze, émeraude, saphir, grenat, hyacinthe, etc.) ; il en est de même des *P. volcaniques* (granits, porphyres, etc.), des schistes, des argiles.

Pierre (*la*), nom vulgairement donné aux calculs qui se forment dans certains organes du corps humain. *Voy.* CALCULS, LITHOTRITIE, TAILLE.

Pierre d'aigle ou *Aétite*, variété de fer limoneux qui se présente sous la forme de géodes plus ou moins grosses, creuses au centre et renfermant dans cette cavité un noyau libre de la même matière. On prétendait autrefois que la femelle de l'aigle emportait de ces pierres sous son aile pour faciliter sa ponte.

Pierre à aiguiser : c'est un grès siliceux à grains fins, qui sert à aiguiser le fer et l'acier. On en distingue à gros grains et d'autres à grains fins; les unes sont grisâtres et les autres jaunâtres ou mélangées de l'une et de l'autre de ces teintes. Les couteliers se servent des unes pour repasser les couteaux et les outils, et des autres pour repasser les rasoirs. Plusieurs carrières de France, notamment celles de Marcilly et de Celle près de Langres, de Passavant près de Vauvilliers, etc., fournissent beaucoup de *pierres à rémouleur*. On tire les pierres à aiguiser les plus fines de quelques îles de l'Archipel et de quelques carrières d'Europe. *V.* PIERRE A RASOIR.

Pierre d'aimant. *Voy.* AIMANT.

Pierre des Amazones. On nomme ainsi : 1° le *Jade*, pierre d'un vert sombre que l'on a d'abord trouvée en Amérique sur le bord du fleuve des Amazones; 2° un feldspath lamellaire d'un vert céladon qu'on trouve dans les monts Ourals, non loin du pays où la tradition plaçait les Amazones.

Pierre d'asperge, variété d'*Apatite*. *Voy.* ce mot.

Pierre d'azur, nom vulgaire du *Lapis lazuli*.

Pierre à bâtir, *P. d'appareil*. On appelle ainsi toutes les *roches calcaires* ou autres qui s'emploient dans les constructions. *Voy.* CALCAIRE.

Pierre de Bologne, baryte sulfatée, qui calcinée avec du charbon devient phosphorescente.

Pierre à brunir, minerai de fer connu aussi sous les noms de *Sanguine*, d'*Hématite* et de *Ferret* : on s'en sert pour brunir l'or, l'argent, le fer, etc. On la trouve dans l'Ariége et en Espagne.

Pierre à cautère : c'est la potasse caustique, que l'on emploie pour établir des exutoires. *Voy.* CAUTÈRE.

Pierre à champignon, *Lapis fungiferus*, en italien *Pietra fungaia*, pierre poreuse et spongieuse, qu'on trouve surtout aux environs de Naples sur le Vésuve, et sur laquelle il pousse une espèce de Bolet bonne à manger. Les anciens ont fait sur cette pierre merveilleuse les contes les plus absurdes.

Pierre de charpentier, schiste argileux, noir et tendre, dont les menuisiers, les charpentiers et autres artisans se servent pour tracer des lignes sur le bois.

Pierre de chat, nom vulgaire du *Quartz fétide*.

Pierre à chaux, nom vulgaire du *Calcaire grossier*, qui, par l'action du feu, se transforme en chaux vive. *Voy.* CALCAIRE

Pierre à détacher, argile marneuse absorbant les corps gras, dont on se sert pour enlever les taches. *Voy.* FOULON et DÉGRAISSAGE.

Pierre d'évêque : c'est l'Améthyste. *Voy.* ce mot.

Pierre à filtrer : c'est le liais de Paris et divers grès dont on fait des filtres. *Voy.* FILTRE.

Pierre à fusil, dite aussi *P. à feu*, *P. à briquet*, variété de silex noir ou blond, de laquelle on tire du feu par la percussion. On la trouve par couches dans les bancs de craie. On l'extrait surtout dans le département de Loir-et-Cher, à Meusnes, Saint-Aignan, Noyers, Gouffy, et dans le département de Seine-et-Oise, à Bougival et à la Roche-Guyon.

Pierre infernale, nom vulgaire du *nitrate d'argent*, employé en médecine comme caustique.

Pierre d'Italie, ou *Pierre noire*, schiste argileux à grains serrés dont on se sert pour le dessin.

Pierre à Jésus, gypse laminaire en grandes lames transparentes, est ainsi nommée parce qu'on s'en est servi pour recouvrir, en guise de verre, des images de dévotion. *Voy.* ci-après PIERRE SPÉCULAIRE.

Pierre de liais, variété de calcaire grossier. *V.* LIAIS.

Pierre lithographique, calcaire compacte du terrain jurassique, dont on se sert en lithographie. *Voy.* CALCAIRE ET LITHOGRAPHIE.

Pierre de lune. *Voy.* ADULAIRE.

Pierre meulière. *Voy.* MEULIÈRE.

Pierre néphrétique. On a donné ce nom au Jade néphrite et à la Serpentine, parce que, en Orient et en Chine, on attribue à ces plantes la propriété de calmer les coliques néphrétiques

Pierre noire. *Voy.* PIERRE A CHARPENTIER.

Pierre numismale ou *Nummulite*, nom donné à certaines coquilles fossiles, à cause de leur peu d'épaisseur et de leur forme arrondie comme celle d'une médaille (en grec *nomisma*).

Pierre ollaire, ou *P. de marmite*, variété de talc assez tendre pour pouvoir être travaillée au tour, et pour servir à la fabrication de diverses espèces de poteries. C'est surtout en Angleterre et en Italie qu'elle est employée à cet usage. *Voy.* SERPENTINE.

Pierre philosophale, préparation mystérieuse dont la découverte était le but de toutes les recherches de l'alchimie ou *philosophie hermétique*, et au moyen de laquelle on devait faire de l'or ou de l'argent à volonté par la transmutation des métaux. Les uns cherchaient la pierre philosophale dans la rosée longtemps exposée au soleil, les autres dans les métaux, et surtout le mercure, privés de leur soufre, ou bien encore dans le soufre séparé des métaux. Cette recherche a vainement occupé tous les savants du moyen âge, et elle occupe encore de nos jours quelques fous qui n'y trouvent qu'une ruine assurée. Toutefois, la chimie doit à cette vaine recherche plusieurs de ses découvertes les plus importantes, notamment celle du phosphore.

Pierre à plâtre, nom vulgaire du *Gypse*.

Pierre ponce, roche volcanique. *Voy.* PONCE.

Pierre pourrie, schiste friable, jaune ou brun, dont on se sert pour polir les métaux.

Pierre à rasoir, ou *Novaculite*, schiste jaune composé de silice, d'alumine et d'oxyde de fer, à grains très-fins, dont les couteliers se servent avec de l'huile pour aiguiser les instruments en acier, et en particulier les rasoirs. Cette substance se tirait autrefois exclusivement du Levant; on en trouve abondamment aujourd'hui en Belgique, à Salm-Château, près de Liége, en Allemagne, aux environs de Nuremberg, et dans la France occidentale.

Pierre spéculaire. On nomme ainsi le mica en grandes lames et le gypse laminaire, qui ont la propriété de réfléchir les objets à la manière d'un miroir (en latin *speculum*). On en trouve beaucoup à Montmartre, où cette pierre est connue sous le nom vulgaire de *Miroir d'âne*.

Pierre de taille, nom donné à toutes les roches qui peuvent être employées aux constructions. *Voy.* PIERRE A BATIR et MEULIÈRE.

Pierre de touche, pierre siliceuse d'un beau noir, dure et inattaquable par les acides, qu'on emploie pour les essais d'or (*Voy.* TOUCHAUX). La pierre de touche sert aussi à reconnaître les pièces fausses d'or et d'argent qui circulent souvent dans le commerce : une pièce d'or fausse laisse un trait rouge sur la pierre de touche, et ce trait disparaît de suite par quelques gouttes d'acide nitrique pur; une pièce d'argent est fausse, lorsque le trait qu'elle donne sur la pierre est d'un blanc bleuâtre, et qu'il disparaît complétement par une goutte d'eau régale. Les pierres de touche du commerce proviennent ordinairement de la Lydie : d'où leur nom latin de *Lydius lapis* et ceux de *Quartz lydien* et de *Lydienne*, que leur donne Werner. On les recueille en cailloux roulés à la surface du sol.

Pierre travertine, travertin calcaire, concrétionné, compacte et celluleux, dont il existe de vastes carrières au sud de Tivoli. Cette pierre est depuis longtemps recherchée pour les constructions, à cause de sa légèreté. Les principaux monuments de Rome antique et la coupole de Saint-Pierre ont été bâtis avec ce calcaire.

Pierre de Volvic, lave semi-poreuse d'un beau gris qu'on exploite à Volvic près de Clermont, est employée soit pour bâtir, soit pour faire des trottoirs.

Pierres aériennes. *Voy.* AÉROLITHES.

Pierres fausses. *Voy.* PIERRES PRÉCIEUSES.

Pierres gemmes : on a longtemps nommé ainsi les *Pierres précieuses*.

Pierres gravées. *V.* GLYPTIQUE et DACTYLIOTHÈQUE.

Pierres levées, monuments druidiques formés de pierres brutes de grande dimension, placées debout sur leur plus petit côté. *Voy.* MENHIR et DOLMEN.

Pierres précieuses. On donne ce nom à celles qui entrent dans la joaillerie. On en compte 10 espèces principales, qui, d'après le prix qu'on y attache, se rangent dans l'ordre suivant : 1. le diamant, 2. le rubis, 3. le saphir, 4. la topaze, 5. l'émeraude, 6. la chrysolithe, 7. l'améthyste, 8. le grenat, 9. l'hyacinthe, 10. le béryle ou l'aigue-marine. Viennent ensuite la turquoise, la tourmaline, le péridot, le zircon, etc. — Le prix élevé des pierres précieuses a porté à les imiter : l'industrie est parvenue à fabriquer des *pierres artificielles* ou *pierres fausses;* on a surtout réussi à imiter la topaze, l'émeraude, la chrysoprase: c'est au moyen du strass, que l'on colorie de diverses manières, que se fait le plus souvent cette imitation. Tout récemment, MM. Ebelmen et Senarmont sont parvenus à faire de toutes pièces plusieurs des pierres précieuses.

PIERRERIES. On appelle ainsi les pierres précieuses lorsqu'elles ont été travaillées comme objets de parure et d'ornement. *Voy.* DIAMANT, GEMME, JOAILLIER et LAPIDAIRE.

PIERRIER. Ce mot, qui désigna d'abord les premiers canons de fonte à l'aide desquels on lançait des boulets de *pierre*, s'applique aujourd'hui à une petite pièce d'artillerie qu'on charge à mitraille ou à balle, et dont on se sert principalement sur les vaisseaux.— C'est aussi le nom d'une espèce de mortier avec lequel on jette des pierres dans un retranchement ou tout autre ouvrage militaire.

PIERROT, nom vulgaire du *Moineau*. *V.* MOINEAU.

C'est aussi le nom d'un des personnages de la comédie italienne, le *Pedrolino* des Italiens (diminutif de *Pedro*, Pierre). Tout le monde connaît son costume entièrement blanc, son visage enfariné, son air niais et ingénu. Debureau s'est rendu fameux sur la scène des Funambules dans le rôle de Pierrot.

PIERRURES, parties semblables à de petites pier-

res, qui forment la fraise placée autour des meules de la tête du cerf, du daim et du chevreuil.

PIÉTIN (de *pied*), maladie du pied des moutons et des bêtes à cornes, a pour causes principales l'humidité de l'atmosphère ou du sol, et la malpropreté des bergeries. Le *piétin* se manifeste souvent en automne ou en hiver. Il peut se communiquer. On le traite par des lotions de chlorure de soude.

PIÉTIN, *Pedipes*, genre de Mollusques gastéropodes de la famille des Pulmobranches, renferme 10 ou 12 espèces vivantes qui appartiennent aux contrées équinoxiales, et une espèce fossile.

PIETTE, oiseau du genre Harle : il est de la grosseur du Canard ; il a les parties supérieures mélangées de noir et de blanc, les parties inférieures d'un blanc pur, ainsi que le cou, les scapulaires et les petites couvertures des ailes. Une houppe blanche et flottante orne la tête du mâle ; une tache d'un noir verdâtre entoure son œil. La Piette habite les contrées boréales des deux hémisphères. *Voy.* HARLE.

PIGAMON, *Thalictrum*, genre important de la famille des Renonculacées, tribu des Anémonées, renferme des plantes herbacées vivaces, à feuilles alternes, engainantes à la base, très-rarement entières, d'un vert glauque ; à fleurs nombreuses, étalées en corymbes ou en larges panicules ; à capsules ovales, indéhiscentes. On connaît environ 50 espèces de ce genre, parmi lesquelles près de 20 croissent en France. Les plus connues sont : le *Pigamon à feuilles d'ancolie* (*Th. aquilegifolium*), vulgairement *Colombine plumacée*, à racines fibreuses, grosses, fasciculées ; à tiges cylindriques, glauques, hautes de 10 à 12 décim. ; à feuilles d'un vert gai en dessus ; à fleurs rosées ou purpurines : on la trouve dans les prairies ombragées des Alpes et des Pyrénées ; on la cultive aussi dans les jardins ; — le *P. jaunâtre* (*Th. flavum*), vulgairement *Rue des prés*, *Fausse Rhubarbe*, plante qui croît dans les fossés, les prés et les terrains marécageux, et dont les fleurs sont jaunâtres : on la regarde comme diurétique, apéritive, etc. On extrait de ses racines un suc assez amer que l'on employait autrefois en guise de rhubarbe.

PIGEONNER, PIGEONNAGE. C'est, en termes de Maçonnerie, employer à la main du plâtre qu'on a gâché serré pour élever un mur mince, comme une cloison, une languette de cheminée. Roquefort dérive ce mot de ce que les maçons appellent *pigeon* une poignée de plâtre qui, pressée dans la main avec la truelle, prend à peu près la forme d'un *pigeon*.

PIGEONNIER. *Voy.* COLOMBIER.

PIGEONS (du latin *pipio*, pigeonneau ?), *Columbæ*, famille d'oiseaux qui forme le passage des Gallinacés aux Passereaux, a pour caractères : un bec voûté, grêle ; des narines membraneuses et renflées ; le jabot très-ample et le gésier musculeux ; les doigts libres. Plusieurs espèces, surtout les espèces exotiques, ont un très-beau plumage ; la gorge du Pigeon offre des teintes changeantes à reflet métallique. Les Pigeons ont la taille de la Perdrix ; ils ont le vol lourd, mais soutenu. A l'état sauvage, ils vivent sur la lisière des bois, et nichent sur les arbres. Les Pigeons vivent par couples, et se témoignent une tendresse et une constance remarquables ; ils n'ont pas moins d'attachement pour leurs petits. La femelle, qu'on appelle vulgairement *Colombe*, pond 2 œufs à la fois ; les jeunes *pigeonneaux* sont dépouillés de plumes et très-faibles à leur naissance. Les mœurs des Pigeons sont douces et familières : ils s'apprivoisent aisément. Quelques espèces font des migrations remarquables : ces oiseaux volent alors en troupes.

L'amour des pigeons pour leurs petits et la mémoire locale de ces animaux ont suggéré l'idée de les employer à porter des dépêches. Pour cela, on emporte dans des cages des pigeons qui ont des petits jusqu'au lieu d'où ils doivent rapporter une réponse : à peine leur a-t-on attaché les dépêches à la patte ou sous l'aile et les a-t-on rendus à la liberté qu'ils retournent vers leurs petits à tire-d'aile en rapportant les billets dont ils sont porteurs. Les premiers essais de ce genre furent faits en Égypte, de Rosette à Damiette à une époque fort reculée. Aujourd'hui, c'est surtout en Belgique que l'on s'adonne à ce genre d'éducation des pigeons : on établit entre eux des concours qui donnent lieu à des paris importants.

La famille des Pigeons se subdivise ordinairement en *Pigeons proprement dits* ou *Colombes*, comprenant le *Ramier*, le *Colombin*, le *Biset* et la *Tourterelle* (*Voy.* COLOMBE) ; en *Colombi-gallines*, et en *Colombars*. — M. Lesson y compte 15 sections, appelées : *Gouras* ou *Colombi-hoccos*, *Colombi-perdrix*, *Colombi-gallines*, *Nicobars*, *Colombi-collins*, *Colombars*, *Ptilinopes*, *Turverts*, *Tourterelles*, *Colombi-turtures*, *Palombes* ou *Colombines*, *Muscadivores*, *Colomgalles*, *Ramirets*, *Ramiers*.

Pigeons domestiques. Ils proviennent tous du Biset. Les principales variétés sont : le *Mondain*, le *Gros Mondain* ou *Pigeon-poulet* des cuisinières, celui qu'on sert le plus ordinairement sur les tables ; le *Messager*, qui retrouve à d'immenses distances le colombier où il a été élevé, et dont on se sert pour le transport rapide des nouvelles ; le *P. grosse gorge* ; le *P. culbutant* et le *P. tournant*, remarquables par leur manière de voler ; le *P. nonnain* ou *à capuchon* ; le *P. à cravate*, le *P. bagadais*, le *P. pattu*, etc.

La loi exige que les pigeons soient tenus renfermés dans les colombiers aux époques fixées par les coutumes locales : quand ils sont dehors pendant ce temps, ils sont regardés comme gibier, et chacun a le droit de les tuer. Ceux à qui ils appartiennent et qui les laissent vaguer encourent une amende de 6 à 10 fr., et de 11 à 15 fr., selon les cas (Code pénal, art. 475, 479). Les pigeons qui passent dans un autre colombier appartiennent à celui qui en est le propriétaire, pourvu qu'ils n'y aient pas été attirés par fraude ou artifice (Code Napoléon, art. 564).

On appelle vulgairement *Pigeon couronné* le Goura ; *P. de mer*, *P. plongeur*, le Pétrel Damier.

PIGMENT (du latin *pigmentum*, couleur), matière de teinte brune, paraissant noire en masse, qui donne à la peau des variétés de l'espèce humaine des nuances diverses, en passant du jaunâtre au jaune cuivre et au brun foncé : son siége principal paraît être le corps muqueux. Dans la race blanche, le pigment ne s'étale guère en couches que sur la face interne de la choroïde, la face postérieure de l'iris et celles des procès ciliaires. Cependant, certains points de la peau doivent une teinte permanente ou temporaire à du pigment dont la couleur perce à travers l'épiderme, par exemple le pourtour du mamelon. Le pigment se montre souvent pendant l'été dans certaines taches sous-cutanées de la face (*taches de rousseur*), qui sont principalement communes chez les personnes blondes. Dans les races humaines colorées, il forme une couche continue sur la surface du corps, entre le derme et l'épiderme.

PIGNE, *Pinea nux*, fruit ou cône du Pin. *Voy.* PIN.

Dans la Métallurgie, on appelle *Pigne* la masse d'or ou d'argent qui reste après l'évaporation du mercure qu'on avait amalgamé avec le minerai pour en dégager le métal qui y était contenu.

PIGNEROLLE, nom vulg. de la *Chausse-trappe*.

PIGNON (du latin *pinna*, sommet). En Architecture, c'est, dans une maison à deux toits, la partie supérieure du mur qui se termine en triangle, et dont le sommet porte le bout du faîtage : le *fronton* est une sorte de pignon. Dans les maisons du moyen âge, le pignon formait toute la façade : d'où l'expression *avoir pignon sur rue*, pour dire : avoir une maison à soi. On voit encore beaucoup de pignons de ce genre dans les villes du Nord. Souvent, dans les églises gothiques, les portails sont surmontés de pignons triangulaires qui sont d'un fort bel effet.

En Mécanique, le *Pignon* est la denture que porte l'arbre d'une roue, et qui engrène dans les dents d'une autre roue.

PIGNON, graine ou amande du Pin. On appelle *Pignon doux* l'amande d'une espèce de Pin cultivé nommée *Pin à pignons* (*Pinus pinea*). *Voy.* PIN.

Pignon d'Inde. On donne ce nom aux semences du *Croton tiglium*, ou *Ricin indien*, et à celles du Médicinier, *Iatropha curcas*, arbres indigènes aux Indes et aux Moluques : c'est une graine d'un brun jaunâtre veinée de gris, bombée et arrondie d'un côté, aplatie de l'autre, avec une ligne longitudinale légèrement saillante sur les deux faces. L'amande, revêtue d'une pellicule blanchâtre, couvre un albumen blanc et huileux d'une saveur d'abord douce, puis très-âcre et très-irritante. C'est un puissant purgatif : on s'en sert en médecine.

PIGNORATIF (du latin *pignus*, gage), se dit, en Droit, d'un contrat par lequel on vend un héritage avec faculté de rachat à perpétuité, et par lequel l'acquéreur loue ce même héritage à son vendeur pour les intérêts du prix de la vente.

PIGROLIER, nom vulgaire du *Pic-vert*.

PIKA, espèce du genre *Lagomys*. *Voy.* ce mot.

PILASTRE (de l'italien *pilastro*, formé du latin *pila*), colonne de forme carrée, le plus souvent adossée à la façade d'un édifice ou engagée dans un mur à une épaisseur plus ou moins considérable. Les pilastres sont susceptibles des mêmes modifications et des mêmes ornements que les colonnes dont ils sont les équivalents. *Voy.* COLONNE.

PILAU, riz cuit à l'eau, avec du beurre ou de la graisse, dans lequel on met quelquefois des morceaux de mouton hachés. C'est le mets favori des Persans et des Turcs ; il a passé dans la cuisine française.

PILCHARD, nom vulgaire d'une espèce de poisson du genre *Hareng*. Il ne diffère guère de la sardine que par une plus grande taille.

PILE (du latin *pila*, pris dans le sens d'assises de pierres), amas de choses placées les unes sur les autres. On appelle spécialement *Pile de cuivre* un assemblage de poids de cuivre, en forme de godets, qui se placent les uns dans les autres, et qui, diminuant de volume par degrés, donnent toutes les subdivisions du poids total. C'est surtout pour les anciens poids de marc que l'on employait ces piles. *V.* MARC.

Pile se dit aussi d'un massif de maçonnerie qui soutient les arches d'un pont. *Voy.* PONT.

Dans ces expressions, *Pile ou croix*, *Croix ou pile*, le mot *pile* est, selon les antiquaires, un vieux mot gaulois qui signifiait *navire*, et il s'emploie pour désigner, dans les plus anciennes monnaies françaises, celui des deux côtés de la pièce où sont empreintes les armes du souverain ou de la nation, parce qu'on figurait anciennement un navire sur le côté des pièces de monnaie où se voient aujourd'hui les armes. — On sait que le jeu de *croix ou pile* est un jeu de hasard où l'on jette une pièce de monnaie en l'air : un des joueurs nomme à son choix un des côtés de la pièce, et il gagne si, lorsqu'elle est tombée, elle présente le côté qu'il a choisi.

PILE ÉLECTRIQUE, dite aussi *Pile galvanique*, *P. voltaïque*, appareil inventé par Volta, qui sert à développer un courant électrique par le contact de certains métaux ou d'autres corps éprouvant une action chimique. La pile la plus simple se compose de disques de cuivre et de zinc superposés, et séparés par une rondelle de drap humide en *couples* ou *éléments* de deux disques chaque ; on empile dans le même ordre autant de couples qu'on veut, et l'on a ainsi une *pile à colonnes*, dont les deux extrémités sont, d'un côté, un disque de zinc qu'on appelle *pôle positif*, et, de l'autre, un disque de cuivre qu'on nomme *pôle négatif*. On établit le courant en réunissant ces deux pôles par un *fil conducteur*.

La pile produit des effets physiologiques, physiques et chimiques. Lorsqu'on touche avec les doigts mouillés les conducteurs qui communiquent avec les deux pôles d'une pile, on reçoit une secousse dont l'énergie dépend de la force de la pile, et qui peut être mortelle si la pile est composée d'un très-grand nombre d'éléments : les plus puissantes machines électriques n'ont rien qui approche de la force des batteries ; il suffirait d'établir un instant avec les mains la communication entre les pôles pour être tué comme par la foudre. Lorsqu'on approche l'un de l'autre les fils de métal qui vont puiser l'électricité aux deux pôles, on observe une succession d'étincelles provenant de la combinaison des deux fluides électriques ; le courant qui traverse un conducteur en élève la température au point d'en déterminer souvent l'incandescence et de faire fondre les métaux les plus réfractaires. Enfin les courants de la pile détruisent un grand nombre de combinaisons chimiques dont les composants sont alors transportés aux deux pôles de la pile : la première observation de ce genre fut faite en 1800 par Carlisle et Nicholson, qui virent l'eau se décomposer par l'action d'un courant, l'oxygène se portant au pôle positif et l'hydrogène au pôle négatif.

Depuis 1794, époque à laquelle Volta construisit la première pile, cet appareil a été beaucoup perfectionné et a souvent varié. Cruikshank a imaginé le premier les *piles à auges*, qui sont encore employées aujourd'hui. Les éléments zinc et cuivre y sont soudés ensemble et posés de champ ; ils sont séparés les uns des autres par un intervalle, ou *auge*, et le tout est disposé dans une caisse de bois enduite de résine. Pour se servir de cette pile, on remplit les auges avec de l'eau acidulée, et l'on plonge dans chacune des auges extrêmes une lame de cuivre qui porte un fil métallique servant à puiser l'électricité.

Dans la *pile de Wollaston*, le zinc est placé entre les deux lames d'un morceau de cuivre replié sur lui-même et présentant ainsi plus de surface ; le contact entre les deux métaux n'a lieu que sur une étendue fort restreinte, et tout ce système est adapté à une monture en bois qui permet de le transporter facilement ; on met l'eau acidulée dans des jarres ; on y plonge les couples quand on veut mettre la pile en action, et on les en retire à l'instant où l'on veut que l'appareil cesse de fonctionner.

Les *piles sèches*, ainsi appelées parce qu'il n'entre pas de liquide dans leur composition, se construisent ordinairement avec des rondelles de papier sur lesquelles sont collés avec de la gélatine, d'un côté, des feuilles minces de zinc, et, de l'autre, du peroxyde de manganèse en poudre fine. Ces piles, trop faibles pour produire des effets chimiques, montrent très-bien les phénomènes d'attraction et de répulsion électriques. Zamboni s'en est servi pour construire son *mouvement perpétuel*. *Voy.* ce mot.

La *pile à charbon*, imaginée par M. Bunsen, est très-avantageuse lorsqu'on veut avoir des effets très-puissants : les deux corps qui reçoivent l'électricité sont le zinc et le charbon, et les liquides conducteurs l'acide nitrique et l'acide sulfurique. Ces liquides sont séparés par un vase poreux de terre cuite qu'on remplit avec de l'acide sulfurique étendu d'eau et dans lequel on plonge un manchon de zinc amalgamé ; ce vase repose sur le fond d'un autre vase de verre qui contient l'acide nitrique ; dans cet acide, et autour du vase poreux faisant l'office de diaphragme, se place un cylindre de charbon fabriqué avec du coke ; ce cylindre, à sa partie supérieure placée hors du liquide, porte un cercle de cuivre sur lequel s'adapte la bande propre à établir les communications électriques ; le manchon de zinc porte une bande pareille, et c'est par une pince de métal qu'on réunit ces bandes pour composer les piles. — Outre les piles précédentes, on en a plusieurs autres d'une construction particulière, dues

à MM. Smée, Young, Wheatstone, Daniell, Grove, De la Rive, Ch. Matteucci, Liais et Fleury, etc.

Plusieurs piles réunies entre elles forment une *batterie galvanique* ou *voltaïque:* la puissance de cet appareil est fort grande. La Société royale de Londres fit construire, dès 1806, une batterie de 2,000 éléments, de 4 ou 5 décimètres carrés chacun, d'après le système des piles à auges; c'est avec cette batterie que H. Davy parvint à faire, en 1808, la décomposition de la potasse et de la soude. Gay-Lussac et Thénard firent également, à la même époque, de belles découvertes avec une batterie de 600 éléments, de chacun 9 décimètres carrés. Peu de temps après, M. Hare construisit à Philadelphie une batterie très-puissante à laquelle il donna le nom de *deflagrator*.

Les piles s'emploient aujourd'hui dans la dorure galvanique, la galvanoplastie, la télégraphie électrique, et en général dans toutes les applications du galvanisme. Par un décret du 23 février 1852, l'empereur Napoléon III a proposé un prix de 50,000 fr. à celui qui trouverait les moyens de rendre plus facile l'application de la pile.

PILET, en latin *Anas acuta*, dit aussi *Canard à longue queue*, espèce du genre Canard, caractérisée par une queue prolongée horizontalement et pointue, ainsi que par un bec long, mais étroit. Le Pilet a les parties supérieures et les flancs variés de zigzags noirs et cendrés; de longues taches noires sur les scapulaires; le sommet de la tête varié de brun et de noirâtre; les joues, la gorge et le haut du cou d'un brun irisé; une bande noire bordée de blanc sur la nuque; les parties inférieures et le devant du cou blancs; les rectrices d'un noir verdâtre. Sa longueur est de 65 centim.; la femelle est un peu plus petite. Le Pilet se trouve dans le nord des deux continents.

PILEUS, bonnet de *poil*, usité chez les Romains, était l'emblème de la Liberté, parce qu'on le plaçait sur la tête des affranchis en leur donnant la liberté.

PILIER (du latin *pila*), sorte de colonne ronde ou carrée qui sert de point d'appui quelconque, par exemple pour soutenir la voûte d'un édifice, d'une église, d'un pont, etc. Quand ils sont employés comme ornements d'architecture, les piliers prennent les noms de *pilastres, colonnes*. *Voy.* ces mots.

En Anatomie, on appelle *Piliers du voile du palais* deux replis membraneux et musculeux, distingués en *antérieur* et *postérieur:* le 1er s'étend du voile du palais aux côtés de la base de la langue; le 2e, de ce voile au côté de la base du pharynx; — *P. du diaphragme*, deux gros faisceaux formés par la réunion des fibres charnues qui naissent du diaphragme.—Dans le cerveau, on nomme aussi *les Piliers* trois prolongements d'une portion de substance médullaire cérébrale, dont la partie supérieure a la forme d'une voûte. *Voy.* VOUTE.

PILLAGE (du latin *pilo, expilo*, piller). Le pillage était autorisé par les lois militaires de Rome, lorsqu'on en avait donné le signal: ce signal consistait à élever comme étendard une lance rougie de sang. Pendant le moyen âge, le pillage d'un pays conquis était regardé comme un encouragement donné aux troupes, et comme la juste punition des populations vaincues: les villes pouvaient se racheter du pillage à prix d'argent. En 1590, une ordonnance de Henri IV défendit que le pillage des villes prises d'assaut durât plus de 24 heures. Ce ne fut, toutefois, qu'en 1791 que parurent les premières dispositions légales pour empêcher et punir le pillage. La loi du 21 brumaire an V, encore en vigueur, punit de mort tout militaire convaincu de pillage à main armée (titre V, art. 1). — Le pillage n'est pas moins sévèrement puni en dehors de l'armée: ce crime est puni de mort lorsqu'il est commis sur des propriétés publiques ou nationales; de la reclusion et d'une amende de 200 à 5,000 fr., lorsqu'il a pour objet des denrées ou marchandises, effets et propriétés mobilières, appartenant à des particuliers (Code pénal, art. 96, 440, 475).

En Afrique, où la destruction des récoltes et la prise des troupeaux est le seul moyen d'atteindre les populations nomades, ce genre de pillage est encore en usage dans notre armée comme une des formes nécessaires de la guerre: on l'appelle *razzia*.

Dans l'ancienne coutume de Bretagne, on appelait *Droit de pillage* le droit appartenant au fils aîné roturier, ou, à son refus, au fils venant après lui, de prendre sur le lot d'un de ses puînés la principale maison de ville ou de campagne, en chacune des successions de ses père et mère, à la charge d'en faire récompense sur les biens de la même succession.

PILOCIERGE, dit aussi *Cierge à bonnet*, espèce de Cactier, qui croît au Mexique. Sa tige s'élève à près de 7 ou 8 m., et se termine par une sorte de gros bonnet de laine d'où sortent les fleurs et les fruits: ce bonnet a 6 ou 7 décim. de haut sur 3 de large. La fleur est belle, grande et rouge. Le fruit est une baie violette, grosse, longue de 2 centim.

PILON (du latin *pilum*, fait du grec *pilëin*, fouler), instrument dont on se sert pour piler quelque chose dans un mortier. Il peut être, selon la matière à broyer, de fer, de fonte, de bois, de marbre, etc.

Mettre un livre au pilon, c'est en déchirer les feuillets de manière qu'ils ne puissent plus servir qu'à être *pilés* et réduits en pâte par le cartonnier. Le Code pénal (art. 477) ordonne de *mettre au pilon* les écrits et gravures contraires aux mœurs.

PILORI (du bas latin *pilorium*, formé de *pilum*, poteau), appareil servant à exposer les criminels qui n'étaient pas condamnés à mort. Il y avait deux sortes de pilori: le *pilori simple*, gros poteau dressé sur la place publique et garni d'un carcan que l'on passait au cou du condamné; le *pilori à échelle*, construction en charpente sur laquelle on faisait monter le patient: il s'y tenait debout, ayant la tête et quelquefois les mains passées entre deux planches. Souvent le pilori était monté sur un pivot que le bourreau faisait mouvoir de manière à présenter successivement la face du patient à tous les assistants. Les seigneurs hauts justiciers avaient seuls le droit de pilori; encore il leur était interdit de l'exercer en concurrence avec celui du roi. Le supplice du pilori fut aboli en 1789, et remplacé par l'*exposition*, qui elle-même a été supprimée en 1832.

PILORIS, dit aussi *Rat musqué des Antilles*, espèce de Mammifère rongeur de la famille des Murins et du genre Rat. Le Piloris est de la taille d'un petit chat; il a le corps noir au-dessus; le menton, la gorge et tout le dessous de couleur blanche.

PILOSELLE (diminutif du latin *pilosus*, velu), *Hieracium pilosella*, vulgairement *Oreille de souris*, espèce du genre Épervière, dans la famille des Composées-chicoracées: hampe de 10 à 30 centim. de haut, nue, simple et portant des fleurs jaunes, rouges inférieurement, et à écailles intérieures purpurines, feuilles ovales, oblongues, très-entières, blanches et cotonneuses en dessous, hérissées, sur les bords, de longs *poils* épars. Cette plante fleurit en été. Elle est commune aux environs de Paris. Elle passe pour amère, astringente, vulnéraire et détersive.

PILOTAGE, l'art ou la science du pilote. *V.* ci-après.

PILOTE (du vieux mot *pile*, qui signifiait *navire*), marin expérimenté dans la conduite d'un navire. On distingue deux classes de pilotes: 1° les *P. côtiers*, qui gouvernent en vue de certaines *côtes* et dans certaines parties de mer dont ils ont une connaissance particulière: il en est embarqué un à bord de chaque bâtiment de guerre; une fois hors des côtes, il est attaché au service de la timonerie; — 2° les *P. lamaneurs* ou *locmans* (*loci manens*), qui dirigent les bâtiments à l'entrée et à la sortie des ports, sur les rades, baies, rivières, etc. Ces pilotes doivent avoir une connaissance parfaite de la localité, des marées, des écueils, des vents, des phares, etc.

Pour être pilote lamaneur, il faut avoir 24 ans, compter 6 ans de navigation, deux campagnes au service de l'État, et avoir subi un examen sur la manœuvre et les marées. Tout ce qui concerne le service des pilotes, ainsi que les tarifs du pilotage, a été réglé par la loi du 15 août 1792 et par le décret du 12 déc. 1806, complété par diverses ordonnances, notamment celle du 23 nov. 1844.

Il existait autrefois en France des *Pilotes hauturiers*, chargés de la direction de la navigation en *haute mer :* il y avait sur chaque vaisseau de l'État un pilote hauturier, qui ne pouvait jamais devenir officier, parce qu'il n'était pas de race noble. Ce grade fut supprimé en 1791, et une partie de ses fonctions furent dévolues au chef de la timonerie ou maître timonier. Aujourd'hui, que l'on exige de tous les officiers de marine beaucoup d'instruction pratique, il n'y a plus de pilote hauturier : ces fonctions sont réparties entre tous les officiers du bâtiment.

On appelle *Pilote-bot*, *Bateau-pilote*, le bateau dont se servent les pilotes lamaneurs : ce doit être une excellente embarcation, pontée et gréée de manière à affronter les plus mauvais temps.

En Géographie, on nomme *Pilote* un atlas contenant des cartes et des plans des côtes, avec des instructions pour servir à diriger les navigateurs : tels sont le *Pilote de la Manche*, le *Pilote des côtes d'Afrique*, le *Pilote du Brésil*. M. Beautemps-Beaupré a donné, sous le titre de *Le Pilote français*, le recueil des cartes des côtes de France. *Voy.* NEPTUNE.

PILOTE, *Naucrates*, genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Scombéroïdes, et très-voisins des Maquereaux : corps fusiforme, revêtu d'écailles minces et uniformes; dos armé d'épines libres; queue garnie, sur les côtés, d'une carène cartilagineuse qui lui sert comme de bouclier. L'espèce principale est le *Pilote conducteur* (*N. ductor*), vulgairement *Fanfre :* c'est un poisson de 3 à 4 décim. qui suit continuellement les vaisseaux pour attraper les débris : les matelots prétendent que ce poisson sert de guide ou de *pilote* au requin, qui, en récompense, lui donne une part du butin dont il peut s'emparer. La chair du Pilote est comestible.

PILOTIN. Dans la Marine marchande, le Pilotin est le même que le *Novice* dans la marine militaire.

PILOTIS, réunion de gros pieux, dits *pilots*, enfoncés en terre pour solidifier un sol marécageux ou qui n'est pas assez consistant, et destinés à recevoir une construction. Les pilots sont de bois en grume (chêne ou hêtre), garnis, à la pointe, d'un sabot en fer, et à la tête d'un cercle dit *frette*. On les enfonce au moyen d'une machine appelée *mouton*.

PILULE (du latin *pilula*, diminutif de *pila*, petite boule), médicament composé de poudres incorporées au moyen d'un mucilage ou d'un sirop, et auquel on donne la forme de petites boules, destinées à être avalées : leur grosseur ne doit pas excéder celle d'un gros pois, et leur pesanteur 10 centigrammes; plus grosses, on leur donne une forme ovoïde, et elles prennent le nom de *bol*. Pour les empêcher de s'agglutiner et pour qu'elles inspirent moins de dégoût, on les met dans de la poudre de lycopode; on les recouvre aussi quelquefois d'une feuille d'or ou d'argent; d'où l'on dit : *Dorer la pilule*.

Il y a des pilules de toute espèce : les unes *purgatives* (P. d'aloès, P. angéliques ou grains de santé du Dr Franck, P. d'Anderson, dites aussi P. écossaises); les autres *stomachiques* (P. de Clérambourg, P. gourmandes ou *ante-cibum*); *astringentes* (P. ainnées d'Helvétius, de Capuron, de copahu, de nitre camphré, de térébenthine cuite); *dépuratives* (P. de Plummer); *béchiques* (P. balsamiques de Morton); *calmantes* et *antispasmodiques* (P. de cynoglosse, P. de Méglin, P. bénites de Fuller); il y a aussi des pilules *antiépileptiques*, *antidartreuses*, *antiscrofuleuses*, *mercurielles*, etc. — On a appelé *Pilules cochées* (du grec κοκκος, écoulement abondant ?) des pilules fortement purgatives, dont l'aloès, la scammonée et la coloquinte, formaient la base; *P. gourmandes*, des pilules composées de substances propres à réveiller l'appétit.

Voici la composition des plus usitées :

Pilules angéliques : aloès socotrin, suc de roses pâles, chicorée, bourrache, rhubarbe et agaric; on les argente quelquefois. Elles sont purgatives.

Pilules asiatiques : acide arsénieux, poivre noir pulvérisé, gomme arabique. On les prescrit contre la lèpre et les dartres rebelles.

Pilules balsamiques de Morton : poudre de cloportes, gomme ammoniaque, acide benzoïque sublimé, baume de soufre anisé et de Tolu, poudre de safran. Elles sont employées dans les catarrhes.

Pilules de Méglin : extrait de jusquiame et de valériane et oxyde de zinc sublimé en parties égales. Elles agissent comme calmantes; on les emploie spécialement contre les névralgies.

PILUM, arme des Romains. *Voy.* JAVELOT.

PIMELÉE, *Pimelea* (du grec *pimélê*, graisse), genre des Daphnoïdées ou Thymélées, renferme des arbrisseaux à feuilles opposées ou rarement alternes, à fleurs axillaires ou en capitules terminaux : calice quadrifide, 2 étamines, style latéral, noix uniloculaire. Presque toutes les espèces sont originaires de l'Australie : on cultive comme plante d'ornement la *Pimélée drupacée* (*P. drupacea*), arbuste de 1 à 2 m., à longues branches chargées de rameaux pendants, très-flexibles, couverts d'une écorce brun grisâtre; à feuilles le plus souvent linéaires, quelquefois ovales, lancéolées, d'un beau vert en dessus, d'un vert jaunâtre en dessous; à fleurs d'abord d'un rose tendre, puis d'un blanc pur dans certaines parties.

PIMÉLIAIRES, *Pimeliariæ*, tribu de Coléoptères hétéromères de la famille des Mélasomes, renferme des insectes aptères, noirs ou d'un cendré couleur de terre, avec les antennes moniliformes, insérées sous un rebord; des mandibules bifides ou échancrées à leur pointe; des mâchoires armées intérieurement d'une dent cornée; des élytres dures, enveloppant la majeure partie de l'abdomen, et ordinairement soudées. Principaux genres : *Pimélie*, *Sépidie*, *Scaure*, *Eurychore*, *Akis*, *Érodie*, *Diésie*, *Tachyderme*, *Tachynote*, *Psammétique*, etc.

PIMENT (dérivé, selon Roquefort, de *pigmentum*, couleur préparée, nom qu'on donnait, au moyen âge, à un vin dans lequel entraient de fortes épices), *Capsicum*, genre de la famille des Solanées, renferme des plantes herbacées originaires des Indes, à feuilles entières, éparses; à fleurs en roues monopétales et à tube court : calice quinquéfide, 5 étamines, anthères conniventes; à fruits vésiculeux, d'un beau rouge et d'une saveur âcre et brûlante.

L'espèce la plus connue est le *Piment annuel* (*Capsicum annuum*), vulg. *Poivre long*, *Poivron*, *Poivre de Guinée*, *Corail des jardins :* sa tige s'élève à 30 ou 50 centim. environ; elle porte des feuilles ovales, aiguës, alternes, mais quelquefois réunies deux à deux. Le fruit est une baie sèche, très-lisse, souvent conique, allongée, d'un vert pur avant sa maturité, et d'un rouge éclatant quand il est mûr. Le piment annuel croît naturellement dans les Indes orientales, d'où il a été transporté d'abord en Amérique et ensuite en Europe. On le cultive pour son fruit seulement, qui est employé confit au vinaigre ou au sucre, mais que nous ne saurions manger seul, tant il est âcre et brûlant. Dans l'Inde, cependant, les naturels le mangent cru, et l'on est dans l'usage d'en emporter des provisions dans les voyages de long cours.

Le *Cayenne-peper* des Anglais, ou *Poivre de Cayenne*, est fait avec une très-petite espèce de Piment nommé *Piment enragé :* on cuit ce piment au four dans des galettes minces de pâte de froment, que l'on moud ensuite; il en résulte une poudre rousse très-épicée.

On nomme vulgairement *Piment aquatique* la Renouée âcre, la Menthe poivrée, la Persicaire; *P. des abeilles* ou *des mouches*, la Mélisse citronnelle; *P. de la Jamaïque*, le fruit d'une espèce de Myrte dont l'odeur et la saveur sont très-fortes; *P. des marais*, *P. Royal*, le fruit du Galé odorant : c'est une petite baie de la grosseur du poivre, et qui en a les propriétés; on l'emploie contre la vermine; *Faux piment*, une espèce de Morelle.

PIMPINELLA, nom latin de la *Pimprenelle*.

Pimpinella anisum. *Voy.* ANIS et BOUCAGE.

PIMPRENELLE, *Pimpinella*, *Poterium*, genre de la famille des Rosacées, tribu des Dryadées, renferme des plantes herbacées, à feuilles composées dont chaque foliole est dentée assez profondément, et à petites fleurs rouges réunies en thyrse au sommet des rameaux : calice quadrifide, étamines nombreuses, 2 ovaires, 2 styles, stigmates en pinceau.

La principale espèce est la *Pimprenelle commune* (*Poterium sanguisorba*) : c'est une plante vivace; ses racines rouges sont très-allongées et divisées en fibres plus ou moins nombreuses; sa tige atteint environ 30 centim.; elle est légèrement anguleuse, et garnie, surtout à sa base, de rameaux qui sont presque couchés à terre. Chaque rameau porte 21 folioles disposées deux à deux, avec une impaire à l'extrémité. Cette plante se cultive dans les jardins par touffes ou par bordures, et l'on s'en sert principalement pour mêler avec les salades, dont elle relève le goût. On en fait un grand usage comme plante fourragère aux environs de Soissons. La pimprenelle, dont les bestiaux sont très-friands, réussit dans les terrains les plus secs et les plus arides.

On nomme vulgairement *Pimprenelle aquatique*, le Samole; *P. d'Afrique*, le Mélianthe pyramidal; *P. blanche*, le Boucage mineur; *P. d'Italie*, la Sanguisorbe commune; *P. de la Nouv.-Zélande*, l'Ancistre.

PIN, *Pinus*, genre de Conifères, tribu des Abiétinées, se compose d'arbres toujours verts, généralement fort grands, dont les rameaux sont disposés sur le tronc en verticelles; leurs feuilles, toujours vertes, sont en forme d'aiguilles, réunies 2 à 2, 3 à 3, 4 à 4 ou 5 à 5 dans une même gaine membraneuse, et forment des spirales autour des rameaux; les fleurs sont monoïques et disposées en chatons; les fruits, appelés proprement *pignes* et vulgairement *pommes de pin*, forment un cône ou *strobile* constitué par l'agrégation des écailles du calice, allongées après la floraison, et devenues dures et ligneuses; elles sont étroitement appliquées les unes contre les autres et terminées par une partie plus renflée. A la base de chaque écaille se voient deux noix osseuses, renfermant chacune une graine entourée d'une aile membraneuse : ces graines portent le nom de *pignons*.

Les pins sont des arbres du Nord; ils préfèrent les terrains secs, arides, sablonneux. Leur bois est plus ou moins résineux, d'un excellent usage : employé en charpente, en planches, en tuyaux pour la conduite des eaux, en bordages pour les ponts des vaisseaux, il dure très-longtemps. Plusieurs espèces fournissent de la *résine sèche* et *liquide*, de la *poix*, du *goudron*, du *brai-gras*. On emploie les copeaux de tous les pins à faire des torches et des flambeaux. On fait une espèce de chandelles avec la résine jaune qu'on en retire. Un pin ordinaire fournit de la résine pendant quinze ou vingt ans : il en peut donner de 6 à 8 kilogr. par an. On fait avec les pins du Canada une bière qui passe pour excellente. De tout temps le pin a été employé pour la mâture des vaisseaux. Les pommes de pin s'emploient comme combustible, surtout pour allumer le feu.

On connaît plus de 40 espèces de pins, dont 9 croissent naturellement en France :

Le *Pin sylvestre* (*Pinus silvestris*), dit aussi *Pin suisse*, *Pin de Genève*, *Pin de Russie*, *Pin de Riga*, est un arbre d'une belle forme, qui s'élève à une grande hauteur et qui croît sur la plupart des hautes montagnes de l'Europe, jusque dans la Norvége et la Laponie : c'est l'arbre de la Suisse, de la Savoie, des Pyrénées, des Vosges et de l'Auvergne. C'est en Laponie qu'il atteint sa plus grande hauteur; il y vit, dit-on, quatre siècles. Les Lapons font avec son écorce une espèce de pain, tandis que, dans d'autres contrées du Nord, elle sert à engraisser les porcs. On l'emploie aussi pour tanner, comme l'écorce du chêne. Le bois de cette espèce est blanc, et bon pour la menuiserie et la charpente ordinaire; c'est avec ce bois que l'on fabrique les baquets, seaux et autres ustensiles de ménage en usage dans la Suisse, dans le Jura et la Savoie.

Le *Pin rouge*, ou *Pin d'Écosse* (*Pinus rubra*), diffère à peine de l'espèce précédente. Les Anglais se servent de cet arbre comme bois de mâture, et les Écossais s'éclairent avec ses racines résineuses. Il croît en Écosse et dans tout le nord de l'Europe.

Le *Pin mugho* (*Pinus mugho*), ou *Torche-pin*, *Pin-crin*, *Pin de Briançon*, croît dans les terrains marécageux; on le regarde comme propre à fertiliser les tourbières. Il parvient à une grande hauteur; ses rameaux sont très-résineux. Les Lapons se servent de son bois, qui est très-dur, pour fabriquer leurs arcs et leurs patins. Les habitants des Alpes en font des torches.

Le *Pin maritime* ou *de Bordeaux* (*Pinus maritima*) est précieux pour porter la fertilité dans les terrains stériles et sablonneux des rivages de la mer; il s'oppose à l'impétuosité des vents et fixe les sables mobiles. On le cultive en grand aux environs de Bordeaux et dans les Landes; il croît sur les montagnes des Pyrénées et du Dauphiné. Ses feuilles sont longues de 12 à 15 centim.; il est d'un beau port et parvient à une grande hauteur. Son bois sert en Provence à fabriquer les caisses à savon et à oranges. Il fournit de la résine, du goudron, du brai, de la térébenthine, etc. Quand il est épuisé, on le coupe en bûches pour le chauffage.

Le *Pin pinier* ou *Pin pignon* (*Pinus pinea*), dit aussi *Pin parasol*, est un grand et bel arbre dont les branches forment une tête arrondie et étendue en forme de parasol, ornée d'un beau feuillage vert glauque. Ses cônes, fort gros, ne se détachent qu'après trois ans, tandis que ceux de toutes les autres espèces tombent à la fin de la deuxième année; ils renferment des amandes connues sous le nom de *pignons doux*, qui ont à peu près le même goût que les noisettes et dont on tire une huile très-fine; on en fait aussi des dragées; en Italie, on les mange fraîches ou cuites. Cet arbre croît sur les montagnes des contrées méridionales, en France, en Italie, sur les côtes de Barbarie. On le cultive pour son fruit, ce qui le fait encore appeler *Pin cultivé*. Son bois est blanc, peu résineux. On en fait des planches, des gouttières, des corps de pompe, des mâts.

Le *Pin Cembro* (*Pinus cembro*), dit aussi *Ceinbrot*, *Alviez*, *Couve* et *Tinier*, est très-facile à distinguer par ses cinq feuilles à chaque fascicule. Il s'élève peu et croît lentement. Ses graines sont assez agréables au goût, ainsi que l'huile qu'on en retire, quand elle est fraîche. Cet arbre croît sur les hautes montagnes de la Provence, du Dauphiné, aux environs de Briançon, ainsi qu'en Sibérie, dans les lieux les plus froids où la neige reste une grande partie de l'année. Il fournit une térébenthine abondante, d'une odeur agréable; son bois est mou, odorant et facile à travailler. Les bergers du Tyrol et de la Suisse en fabriquent de petites figures d'animaux et d'autres objets qu'ils vendent dans les villes.

Le *Pin de Weymouth* ou *Pin du lord* (*Pinus americana*, *P. strobus*) est le géant de la famille : il atteint, dit-on, en Amérique, son pays natal, jusqu'à 60 mètres de haut sur 6 de circonférence. Cet arbre est commun aux États-Unis, où son bois est d'un

usage général pour la construction des maisons et l'exécution des grandes charpentes ; cependant il est souvent attaqué par de gros vers qui le perforent en tous sens. Ce pin doit son nom spécifique à lord Weymouth, qui l'introduisit le premier en Angleterre.

Le *Pin larix* est le Mélèze. *Voy.* MÉLÈZE.

Le *Pin de Corse*, ou *Laricio*, atteint une hauteur considérable; sa tête forme une pyramide, régulièrement étagée et recouverte d'une écorce roussâtre, qui est garnie de feuilles longues, très-menues, sans roideur sensible. Cet arbre réussit en France. Le tronc du Laricio peut servir à la mâture; mais il n'a pas la force du *pin sylvestre*.

Le *Pin austral* (*Pinus australis*), dit aussi *Pin jaune*, *Pin à longues feuilles*, *Pin à balais*, est commun dans les provinces méridionales des États-Unis : c'est un arbre magnifique, dont le bois est très-résineux et en même temps très-compacte; il est susceptible d'un beau poli : on en fait des planchers.

Chez les anciens, le Pin était l'arbre favori de Cybèle : pendant les mystères de cette déesse, les Corybantes couraient armés de thyrses, dont les extrémités étaient des pommes de pin. La pomme de pin était aussi employée dans les sacrifices de Bacchus, dans les orgies, dans les pompes, dans les processions, etc. Sylvain est quelquefois représenté avec une branche de pin dans la main. C'était aussi avec le bois du pin que les anciens construisaient les bûchers. — Cet arbre est le symbole de la hardiesse.

PINACLE (du latin *pinnaculum*, faîte). Les anciens appelaient *pinacle* une espèce de comble décoré et terminé en pointe, que l'on plaçait au sommet des temples pour les distinguer des édifices profanes. — Dans le langage biblique, ce mot se dit particulièrement de la galerie qui régnait autour du toit plat du temple de Jérusalem et de la tourelle bâtie au-dessus du vestibule : c'est l'endroit élevé où Notre-Seigneur fut transporté lorsqu'il fut tenté par le démon.

En Architecture, on donne ce nom aux amortissements ou couronnements ouvragés qui, dans les édifices du moyen âge, décorent quelquefois le sommet des toits coniques, des tours ou des pignons aigus.

PINACOTHÈQUE (du grec *pinax*, tableau, et *thêkê*, lieu où l'on serre), cabinet de peinture. Ce mot, qui, chez les anciens, exprimait toute collection de tableaux, désigne spécialement aujourd'hui la galerie de tableaux du roi de Bavière à Munich.

PINASSE, sorte de bâtiment. *Voy.* PINACE.

PINAU, groupe de Champignons établi aux dépens du genre Bolet. Les principales espèces sont le *Grand Pinau plat* ou *Bouse de vache*, le *P. moyen* ou *Gâteau de loup*, le *P. jaunâtre* ou *Pain de loup*, le *P. rouge* ou *Petit pain de loup*, le *P. à trois couleurs*. Ces champignons sont vénéneux. — On donne aussi ce nom à des Palmiers de la Guyane, dont les amandes fournissent de l'huile.

Pinau, plant de vigne. *Voy.* PINEAU.

PINCE, barre de fer aplatie par un bout, dont on se sert comme d'un levier pour séparer deux objets tenant fortement ensemble. Dans les exploitations de rochers, la *pince* sert à détacher et à soulever par gros fragments les quartiers de pierre que l'on veut enlever. Il y a de petites pinces dont on se sert dans diverses industries. Les *pieds de chèvre* sont des pinces recourbées et fendues par le bout.

PINCE, *Chelifer*, genre d'Arachnides trachéennes, de la famille des Scorpionides, renferme cinq ou six espèces, dont la plus curieuse est la *Pince cancroïde*, plus connue sous les noms vulgaires de *Faux Scorpion d'Europe*, de *Scorpion-araignée*. Cette espèce a le corps ovoïde et déprimé, revêtu d'un derme un peu coriace, presque glabre ou peu velu. La Pince vit en général dans les lieux écartés et humides, sous les pierres, dans les herbiers, etc. : elle se nourrit de petits insectes.

PINCEAU (du latin *penicillum*), instrument dont on se sert pour étendre les couleurs dans un tableau. On distingue le *Pinceau proprement dit*, formé de poils fins liés ensemble du côté de leur racine et ajustés dans un tuyau proprement dit, et la *Brosse*, formée d'un faisceau de poils attachés au bout d'un bâton, et retenus soit avec une ficelle, soit avec un manchon de fer-blanc. Pour laver ou peindre en miniature, on emploie des pinceaux faits de poils très-doux, comme ceux du petit-gris; pour peindre à l'huile, on se sert, au contraire, de pinceaux faits en poils de porc ou de blaireau. — Dans l'antiquité, les peintres se servaient de l'*éponge* aussi bien que du *pinceau*. Jusqu'à Léonard de Vinci et Raphaël, on ignora l'art de manœuvrer le pinceau : tout le talent du peintre se bornait à déguiser cette manœuvre par le poli du tableau et le fondu des couleurs. C'est dans les tableaux du Corrége, du Titien, de Van Dyck, de Rembrandt et de G. Dow qu'il faut étudier cette partie de l'art de la peinture.

En Histoire naturelle, les Annélides de l'ordre des Tubicoles (Amphitrites, Sabelles, etc.) reçoivent le nom vulgaire de *Pinceaux de mer*, parce que leurs branchies sont réunies en une sorte de bouquet.

PINCES. On nomme *Pinces* en général tout instrument formé de deux leviers propres à appréhender et à serrer les objets, notamment des espèces de tenailles composées de deux branches mobiles unies par un axe autour duquel elles se meuvent.

Les arts et métiers, la chirurgie, etc., emploient des pinces de diverse nature. Les *pinces à anneaux* servent à enlever la charpie, diverses pièces d'appareil; les *pinces à dissection* servent à saisir les parties délicates qu'on veut couper ou disséquer; les *pinces de Museux*, ainsi nommées de leur inventeur, s'emploient pour saisir les amygdales; les *pinces à polypes* servent à l'extraction des polypes.

Dans les Crustacés (écrevisses, homards, etc.), on appelle *pinces* les premières pattes qui, chez ces animaux, remplissent les fonctions de véritables mains, leur servant à saisir et à serrer fortement les objets.

Pinces désigne encore : 1° les deux dents supérieures et inférieures du cheval ; 2° le devant du pied de cet animal et des autres animaux ongulés.

PINCHBEK (nom d'invent.), sorte de cuivre jaune.

PINCHE, espèce de singe du genre Ouistiti, que l'on trouve en Colombie et à la Guyane.

PINÉAL (du latin *pinea*, pomme de pin), qui a une forme de pin ou de pomme de pin. — En Anatomie, on appelle *Glande pinéale* un petit corps d'une forme conique, comme la pomme de pin, d'un rouge pâle, grisâtre, d'une consistance molle, qu'on trouve entre la voûte à trois piliers et les tubercules quadrijumeaux : Descartes la considérait comme le siége de l'âme. On ignore encore son usage.

PINEAU, sorte de raisin dont le grain est petit, un peu écarté et d'un beau noir; il est très-estimé et fournit le meilleur vin de Bourgogne. Son nom vient, dit-on, de ce que la forme conique de la grappe rappelle celle d'une pomme de *pin*. — *Voy.* PINAU.

PINGOUIN (du latin *pinguis*, *pinguidineus*, gras), *Alca*, genre d'oiseaux Palmipèdes, de la famille des Brachyptères, type de la tribu des Alcadées, a pour caractères : un bec long, droit, comprimé, élevé verticalement, tranchant sur le dos et ordinairement sillonné en travers; il ressemble assez à une lame de couteau; point de pouce et les doigts antérieurs complétement palmés. On a divisé ce genre en deux sections : les *Macareux* (*Voy.* ce mot) et les *Pingouins* proprement dits; ces derniers ont le bec plus allongé. On les trouve dans les mers du Nord. Ils nichent par bandes considérables dans les trous des rochers qui bordent la mer et ne pondent qu'un seul œuf, qui est oblong et très-grand. Le *Pingouin commun* (*Alca torda*) est à peu près de la taille du canard; il se montre quelquefois sur nos côtes en hiver, et peut voler assez rapidement, mais sans

s'élever beaucoup et en effleurant la surface des eaux. Le *Grand pingouin* (*A. impennis*), qui habite la mer Glaciale, a les ailes impropres au vol.

PINGRES (qu'on dérive par corruption du latin *spinosus*, épineux). Au moyen âge, on donnait ce nom : 1° aux arêtes de poisson ; 2° à de longues épingles : à cette époque, l'on accusait les Juifs de crucifier, la nuit du vendredi saint, des enfants chrétiens et de leur planter des *pingres* dans la chair : c'est ce qui fit donner aux Juifs le nom de *pingres*, qu'on étendit dans la suite à tous les usuriers ; 3° à de petits os des vertèbres d'animaux dont on se servait comme d'osselets. *Voy.* OSSELETS.

PINIER, espèce de Pin. *Voy.* PIN PINIER.

PINNATIFIDE (du latin *pinna*, aile, penne), se dit, en Botanique, des feuilles qui sont divisées latéralement, de manière à imiter une plume ou une aile. — Une plante *Pinnatifoliée* est celle qui a des feuilles *pinnatifides*.

PINNATIPÈDES (c.-à-d. *à pieds-nageoires*), nom donné par quelques Ornithologistes aux oiseaux Échassiers caractérisés par l'existence d'une membrane aux bords des doigts antérieurs : tels sont les Foulques, les Grèbes et les Phalaropes.

PINNATISÉQUÉ (de *pinna*, et *secatus*, coupé ; découpé en forme de plume), a le même sens que *Pinnatifide*.

PINNE, *Pinna* (du latin *pinna*, nageoire), genre de Mollusques conchifères dimyaires, de la famille des Mytilacés, renferme des espèces acéphales dont le corps est triangulaire, allongé, souvent épais et enveloppé dans un manteau fermé en dessus, ouvert en dessous et surtout en arrière. La coquille en est fort grande, de nature nacrée, mais fibreuse et cassante ; elle est toujours allongée, régulière, pointue antérieurement et tronquée postérieurement. Les Pinnes se fixent aux rochers au moyen d'un *byssus* composé de filaments soyeux, très-fins et très-souples : on s'est servi de ce byssus pour faire des tissus remarquables par leur souplesse et leur chaleur. L'animal contenu dans la coquille est bon à manger. La *Pinne rouge* (*P. rudis*) atteint un demi-mètre, sa couleur est d'un gris rougeâtre. La *P. écailleuse* (*P. squamosa*) dépasse 60 centimètres.

PINNE-MARINE ou JAMBONNEAU, Mollusque du genre Pinne, doit son nom vulgaire à la forme de sa coquille : cette coquille est souvent habitée par un petit Crustacé, le *Pinnothère* des anciens. *Voy.* ce mot.

PINNÉ ou PENNÉ (du latin *pinna*), se dit, en Botanique, des feuilles composées dont les folioles sont disposées de l'un et de l'autre côté d'un pétiole commun, à l'instar des barbes d'une plume. Une feuille pinnée peut être *impari-pinnée*, *pari-pinnée*, *alterni-pinnée*, *oppositi-pinnée*, *abrupti-pinnée*, etc.

PINNOTHÈRE (du grec *pinna*, pinne, et *thêr*, animal ; animal de la Pinne), genre de Crustacés décapodes brachyures, renferme de très-petits animaux semblables aux Crabes, dont la carapace est arrondie et les pattes toutes également propres à la marche. Ils passent la plus grande partie de l'année dans la mer, et, pendant l'automne, se retirent dans diverses coquilles bivalves, surtout dans celles des Pinnes-marines et des Moules. On attribue à leur présence les accidents qu'éprouvent quelquefois les personnes qui mangent des moules.

PINNULE (diminutif de *pinna*), se dit, en Botanique, de chacune des folioles d'une feuille pinnée.

Dans les instruments astronomiques, tels que le sextant, le graphomètre, etc., on appelle *Pinnule* une petite plaque de cuivre élevée perpendiculairement à chaque extrémité d'une alidade, et percée d'un petit trou ou d'une fente pour laisser passer les rayons lumineux ou les rayons visuels. Dans les graphomètres perfectionnés, les *pinnules* sont remplacées par des lunettes.

PINSON (du bas latin *spinthio*, qui a le même sens, d'où, par corruption, *pinthio*), *Fringilla Cœlebs*, genre de Passereaux conirostres de la famille des Fringillidés, très-voisin du Moineau, a pour caractères : un bec conique, peu arqué, long, fort ; des tarses médiocres, scutellés ; des ailes longues ; une queue moyenne et fourchue. Les Pinsons sont sédentaires dans certaines contrées ; dans d'autres, ils émigrent. On a cru longtemps, mais à tort, que les femelles émigraient seules (d'où le nom de *cœlebs*, célibataire). En hiver, ils se réunissent en troupes, et se rapprochent des habitations. Les Pinsons font entendre un chant vif et agréable : ce qui a donné lieu à l'expression proverbiale : *Gai comme un pinson*.

Le *Pinson vulgaire* (*Fringilla cœlebs*) est un des oiseaux les plus communs de nos campagnes : ses mœurs sont à peu près les mêmes que celles du moineau commun, sauf une plus grande vivacité. Cet oiseau, répandu généralement dans toute l'Europe, a le front noir, le haut de la tête et la nuque d'un bleu cendré pur, le dos et les scapulaires châtains, avec une légère nuance noirâtre, le croupion vert, toutes les parties inférieures d'une couleur de lie de vin roussâtre plus claire sur le ventre et blanchâtre sur l'abdomen ; les ailes et la queue noires avec deux bandes transversales blanches. Le Pinson s'apprivoise très-facilement quand on le prend jeune. — Le *P. des Ardennes* (*Montifringilla*) quitte nos climats au printemps pour se porter vers le Nord : son cri est rauque et dur. — Le *P. niverolle* (*Fr. nivalis*) habite les sommets des Alpes et des Pyrénées : on le voit rarement dans les plaines.

PINSONNIÈRE, un des noms vulgaires de la *Mésange charbonnière*.

PINTADE ou PEINTADE (à cause des mouchetures de son plumage), *Numida*, genre de l'ordre des Gallinacés, renferme des oiseaux qui tiennent le milieu entre les Dindons et les Faisans : ils ont la tête nue et surmontée d'une sorte de casque osseux ou d'une crête calleuse, avec des barbillons charnus pendant au bas des joues ; leur plumage est gris bleuâtre, et semé de taches blanches plus ou moins arrondies. Leur queue est courte et pendante, leur dos arrondi, leur taille trapue, leurs tarses dépourvus d'éperon. Ces oiseaux sont originaires de l'Afrique, où ils vont par bandes nombreuses cherchant dans les buissons et les taillis les baies, les insectes et les vers, dont ils font leur nourriture. L'espèce la plus commune, la *Pintade méléagride* (*Numida meleagris*), vulgairement *Poule d'Afrique*, *Poule peinte*, etc., a le plumage ardoisé et couvert de taches rondes et blanches. Connue dans l'antiquité, elle disparut au moyen âge, et fut de nouveau apportée d'Afrique par les Portugais au XVe siècle. On l'élève en domesticité dans nos basses-cours. C'est un oiseau criard, vif, turbulent et querelleur. Sa chair est agréable, et sa fécondité extrême. La *P. mitrée* et la *P. ptylorhynque* habitent l'Afrique méridionale.

PINTADINE, *Meleagrina*, vulgairement *Moule margaritifère* et *Mère-perle*, espèce de Conchifères monomyaires de la famille des Margaritacés et du genre Avicule, renferme des coquilles bivalves arrondies, de 12 à 20 centim. d'étendue, d'un vert noirâtre en dessus, avec des rayons blanchâtres peu distincts et des lamelles imbriquées en rangées longitudinales. Ces belles coquilles fournissent presque toute la *nacre* employée dans l'industrie : ce sont elles qui donnent aussi les plus belles perles. On en pêche de grandes quantités dans le golfe Persique, sur les côtes de Ceylan et du Mexique. *Voy.* NACRE et PERLE.

PINTE, mesure de capacité dont on se servait pour mesurer les liquides, tels que les vins, l'eau-de-vie, l'huile, etc., était le 8e du setier et le double de la chopine. Sa grandeur variait selon les lieux. La pinte de Paris contenait 48 pouces cubes. Elle équivaut à 93 centilitres environ. Le rapport usité dans le commerce est 29 pintes = 27 litres.

Conversion des pintes en litres.

Pintes de Paris.	Valeur en lit.	Pintes de Paris.	Valeur en lit.
1	0,931	6	5,588
2	1,863	7	6,519
3	2,794	8	7,451
4	3,725	9	8,382
5	4,657	10	9,313

PINUS, non scientifique du genre *Pin.*

PION (pour *piéton*, homme de pied), la plus petite pièce du jeu des échecs. Il y a huit pions de chaque côté à ce jeu : on y distingue le pion du roi, de la reine, de la tour, etc. *Voy.* ÉCHECS.

PIONNIER (de *pion*, pour *piéton*, homme de pied). Ce mot, qui dans l'origine était synonyme de *fantassin*, s'applique aujourd'hui au travailleur qui, dans une armée, sert à aplanir les chemins, à creuser les tranchées, à remuer et transporter la terre : les *sapeurs* sont des espèces de pionniers. C'est sous François Ier que commença la distinction entre *fantassin* et *pionnier*. Les grenadiers à cheval de la maison de Louis XIV étaient de véritables pionniers; les dragons, armés de pelles et de haches, servaient de pionniers à la grosse cavalerie. Les Russes ont encore des pionniers à cheval. — En Amérique, on étend le nom de *pionniers* à tous ceux qui s'avancent dans les pays nouveaux pour y défricher le terrain.

PIPA, *Pipa*, *Rana pipa*, genre de Reptiles de l'ordre des Batraciens anoures, renferme des animaux singuliers de l'Amérique du Sud, au corps nu, aplati, sans écailles ni carapace, long de 15 à 20 centimètres, et large de 10 à 12 : tête large, plate, triangulaire; gueule très-fendue; yeux petits, écartés; pattes postérieures, de la longueur du corps seulement; doigts armés d'ongles; ces animaux n'ont pas de queue. Leur couleur est d'un olivâtre sombre, parsemé de très-petits tubercules roussâtres. Le Pipa est remarquable par son mode de reproduction : après la ponte, le mâle étale les œufs sur le dos de la femelle et les féconde; il se produit alors chez celle-ci une sorte d'inflammation de la peau du dos; chaque œuf se creuse une espèce d'alvéole où il reste jusqu'au moment de l'éclosion.

PIPAL, arbre exotique, le même que l'*Arbre des Banians*. *Voy.* BANIANS (ARBRE DES).

PIPE (du bas-latin *pipa*, pipeau, chalumeau). Les *pipes* pour fumer le tabac se fabriquent avec toutes sortes de matières. Les *pipes ordinaires* se font avec une espèce de terre cuite, dite *terre de pipe* (*Voy.* ce mot). D'après leur forme, on distingue les pipes qui ont un talon sous le fourneau et celles qui n'en ont pas (*baurainnes* ou *flamandes*); les *croches*, qui ont l'axe du fourneau à angle droit sur le tuyau; les *guinguettes*, dont le fourneau est très-petit; les *anglaises*, qui ont le talon pointu, etc. Les principaux centres de fabrication de ces sortes de pipes sont : en France, Saint-Omer (Pas-de-Calais), Forges (Seine-Inférieure), Givet (Ardennes), etc., et en Hollande, la ville de Gouda. — Les pipes les plus recherchées sont faites d'*ambre jaune*; mais elles sont fort chères. On estime également les pipes d'*écume de mer* (*Voy.* ce mot), espèce de talc qu'on trouve en Anatolie. On tire de Constantinople des *pipes rouges*, faites avec de la poudre de ciment tamisée et mêlée avec de l'argile grasse; elles ont le fourneau bas, uni ou cannelé. Les *pipes en porcelaine* se fabriquent surtout en Allemagne, particulièrement en Saxe, à Meissen. L'Alsace fabrique toutes sortes de pipes en bois et surtout en buis; enfin on en fait en ivoire, en corne, en écaille, en argent, etc. En Orient, le tuyau de la pipe est ordinairement long et flexible, en peau recouverte d'une passementerie plus ou moins riche, partant d'un fourneau assez grand, qui est souvent en verre, rempli d'eau odorante, et se terminant par une embouchure en ambre jaune ou autre. Depuis peu de temps, on fait à Paris des tuyaux flexibles en caoutchouc. — On appelle *calumet*, la pipe de l'Indien d'Amérique; *chibouque* celle de l'Arabe; *narghilé* une pipe turque, etc.

PIPE, anc. mesure vinaire, valant 1 muid 1/2. Elle variait selon la grandeur du muid et selon le pays : ainsi, dans l'Armagnac, elle ne contenait que 394 litres; ailleurs, elle en contenait jusqu'à 450.

La *pipe d'eau-de-vie* est comptée à 620 litres.

PIPEAU (du bas latin *pipa*), se disait autrefois d'une sorte de chalumeau ou flûte champêtre, mais ne s'emploie plus guère en ce sens qu'en poésie. Aujourd'hui on appelle proprement *pipeau* : 1° un petit instrument à l'aide duquel l'oiseleur imite le cri de différents oiseaux pour attirer le gibier : c'est un petit bâton ayant à l'un de ses bouts une fente où l'on met une feuille de laurier ou de quelque autre plante; on fait passer le souffle à travers cette fente (*Voy.* APPEAU); 2° de petites branches ou brins de paille qu'on enduit de glu pour prendre les oiseaux.

Par suite, on a appelé *pipeaux* tous les artifices par lesquels on cherche à tromper.

PIPÉE (onomatopée imitant le cri des petits oiseaux), sorte de chasse dans laquelle, à l'aide de *pipeaux* ou avec la voix, on contrefait le cri d'un oiseau, surtout celui de la chouette, pour attirer les autres oiseaux dans les piéges qu'on leur a tendus, ou dans un arbre rempli de gluaux.

PIPER, nom latin du *Poivrier*.

PIPÉRACÉES ou PIPÉRITÉES (du genre type *Piper*), genre de plantes dicotylédones à étamines épigynes, renferme des végétaux herbacés ou frutescents et sarmenteux, à feuilles alternes, quelquefois opposées ou verticillées, souvent embrassantes à leur base, et munies d'une stipule caduque; à fleurs fort petites constituant des chatons grêles, cylindriques, ordinairement opposées aux feuilles. Ces chatons se composent de fleurs mâles et de fleurs femelles mélangées sans ordre et souvent entremêlées d'écailles; chaque étamine représente une fleur mâle, et chaque pistil une fleur femelle : celle-ci se compose d'un ovaire libre à une seule loge contenant un ovule dressé, et portant à son sommet tantôt un stigmate simple, tantôt trois petits stigmates en forme de mamelons et très-rapprochés. — La famille des Pipéracées se partage en 2 tribus, les *Pipérées* et les *Pépéromiées*. Genres : *Piper*, *Macropiper*, *Cubeba*, *Peperomia*, etc. *Voy.* POIVRE.

PIPERINE (du latin *piper*, poivre), matière cristalline découverte en 1820 par OErsted dans le poivre noir, et indiquée depuis dans le piment et autres espèces voisines. *Voy.* POIVRE.

PIPERINE, roche d'origine volcanique. *V.* PÉPÉRINE.

PIPETTE, tube de verre évasé en forme de *pipe*, qui est en usage dans les laboratoires : il sert à enlever un liquide d'un vase, et à le transporter dans un autre sans en répandre et sans agiter la liqueur.

PIPISTRELLE, *Pipistrellus*, espèce de Chauve-souris du genre des Vespertiliens, que l'on trouve communément en France et dans tout le reste de l'Europe, ressemble à la Noctule : ses couleurs varient du brun au roux. C'est l'espèce de Chauves-souris qui s'approche le plus des habitations.

PIPIT, dit aussi *Pipi* (par onomatopée), *Anthus*, genre de Passereaux dentirostres du groupe des Becs-fins, tenant le milieu entre les Bergeronnettes et les Alouettes : bec droit, cylindrique, en alène, à pointe légèrement échancrée; 4 doigts, 3 en avant, 1 en arrière; deux des grandes couvertures des ailes sont aussi longues que les rémiges. Le *Pipit proprement dit*, ou *P. des buissons* (*A. arboreus*), généralement dit *Becfigue d'hiver*, est un petit oiseau d'un brun olivâtre qui arrive en automne dans nos provinces méridionales. Le cri ordinaire qu'il fait entendre toutes les fois qu'on le fait envoler des touffes d'herbe, des bruyères ou des buissons où il fait son nid, exprime la première syllabe de son nom. Sa ponte est de 5 ou 6 œufs, d'un blanc rougeâtre, to-

talement couverts de nombreuses taches d'un rouge foncé. Le *P. farlouse* (*A. pratensis*) a le plumage brun roussâtre comme le précédent, mais il a la poitrine et la gorge plus grivelés : son cri est plus faible et plus bref. On le trouve partout. Viennent ensuite le *P. rousseline*, le *P. richard*, etc.

PIPRA, nom latin du *Manakin*. *Voy.* ce mot.

PIQUE, sorte d'arme de main, composée d'une hampe en bois dur et d'un fer aigu. La longueur de cette arme a varié de 1 à 6 m. Cette arme est surtout à l'usage de l'infanterie : dans la cavalerie, elle prend le nom de *lance*. Dans les légions romaines, la pique était l'arme des triaires (*triarii*). Les Flamands et les Picards en firent un grand usage dans le moyen âge; après eux, elle fut adoptée par les Suisses, puis par les Espagnols, et enfin par les Français : on commença à s'en servir sous Charles VII. On appelait *Piquiers* les soldats qui la portaient. Abandonnée vers 1700, la pique reparut dans la Révolution et aux Cent-Jours : on arma alors le peuple de piques.

Dans les jeux de cartes le *Pique* est l'une des deux couleurs noires; son nom vient de ce que sa forme rappelle celle d'un fer de *pique*.

En Histoire naturelle, on nomme vulgairement *Pique-bœuf*, un genre de Passereaux (*Voy.* ci-après); *Pique-bois*, le Pic noir; *Pique-brot*, l'Eumolpe de la vigne; *Pique-mouche*, la Mésange commune; *Pique-véron*, le Martin-pêcheur.

PIQUÉ, étoffe de coton formée de deux tissus, l'un fin, l'autre plus gros, qui sont appliqués l'un sur l'autre et unis par des points, rangés ordinairement en losange. On en fait surtout des gilets.

PIQUE-BOEUF, *Buphaga*, petit genre de Passereaux conirostres, ainsi nommé parce qu'il a la singulière habitude d'entamer à coups de bec le *cuir du bœuf* et des autres ruminants pour en tirer les larves qui y sont écloses, est caractérisé par un bec droit, entier, presque quadrangulaire, un peu comprimé, à pointe renflée dessus et dessous, et obtuse; des narines ovales, couvertes d'une membrane voûtée, située à la base du bec; 4 doigts totalement séparés, portant des ongles très-comprimés latéralement, arqués et aigus. Le *Pique-bœuf roussâtre* (*B. africana*), se trouve au Sénégal.

PIQUE-NIQUE, expression empruntée de l'anglais (de *pick*, choisir, et *nick*, instant précis), s'emploie en français pour désigner un repas, une partie de plaisir, où se réunissent plusieurs personnes qui se sont donné rendez-vous, et qui payent chacune leur écot.

PIQUET. Dans l'Art militaire, on appelle ainsi tout pieu, perche ou jalon fichés en terre pour prendre un alignement, pour tendre ou retenir les cordages d'une tente, d'un pavillon, etc. : de là les expressions *planter le piquet*, pour *camper*; *lever le piquet*, pour *décamper*. — On donne aussi ce nom à une sorte de punition militaire, qui consistait à passer deux heures debout près d'un piquet, punition employée aussi quelquefois dans les colléges.

On appelle encore *Piquet* un certain nombre de cavaliers ou de fantassins qui se tiennent prêts à marcher au premier ordre ou à monter une garde.

PIQUET (JEU DE). Ce jeu se joue ordinairement à deux et avec 32 cartes. L'*as* est la plus forte carte et vaut 11 points; les figures valent 10 et les autres cartes le nombre de points qu'elles portent. La partie se joue le plus souvent en 100 points : chaque joueur reçoit 12 cartes, sur lesquelles le premier en cartes peut en écarter 5 et le second 3. L'écart fait, celui qui a le plus fort *point* compte autant de points qu'il a de cartes au point; on annonce ensuite les *séquences* : la tierce vaut 3 points; la quarte, 4; la quinte, 15; la sixième, 16, etc.; enfin, on compte les *quatorze* (on nomme ainsi 4 as, 4 rois, 4 dames, 4 valets ou 4 dix réunis, parce qu'ils valent 14 points); si chacun des deux adversaires a un *quatorze*, celui qui a les cartes supérieures l'emporte. Tous ces points étant comptés, le premier en cartes joue et compte un point pour chaque levée; l'autre commence à compter quand il prend, et ainsi de suite : la dernière levée vaut 2 points. Celui qui a fait plus de six levées compte 10 points; celui qui fait capot en compte 40. Si le premier en cartes arrive à 30 points en jouant les cartes avant que le second en ait un, il compte 60 au lieu de 30 : c'est ce qui s'appelle faire *pic*; s'il arrive à 30 sans jouer et en comptant seulement les points qu'il a en main, il compte 90 au lieu de 30, et fait *repic*.

Outre le *piquet ordinaire*, il y a le *piquet à écrire*, qui ne diffère du précédent que par la manière dont on marque les points; le *P. à quatre* ou *P. voleur*, et le *P. à trois* ou *P. normand*.

Le Piquet a été inventé, dit-on, sous le règne de Charles VII (*Voy.* CARTES). Les *Règles du jeu de Piquet* ont paru chez Saugrain, Paris, 1764; chez Aubry, 1818; Moronval, 1834-44, et Pollet, 1844.

PIQUETTE (de *piquer*, avoir un goût *piquant*). C'est proprement une boisson acidule que l'on obtient en jetant de l'eau sur le marc de raisin et en laissant fermenter. Quelquefois on y ajoute des prunelles, etc. On fait encore de la *piquette* avec des pommes et des poires de toute espèce, découpées et séchées d'abord au soleil, puis au four. — Par extension, *piquette* s'est dit de toute mauvaise boisson.

PIQUEUR, nom que l'on donne à un valet à cheval, dont la fonction est de suivre et diriger une meute de chiens. On donne aussi ce nom au domestique à cheval qui précède les voitures des souverains et des princes pour éclairer la route.

Dans la Construction, on appelle *Piqueur* le surveillant des travaux, celui qui tient les rôles des maçons, tailleurs de pierre, terrassiers, etc., qui marque les absences et règle les comptes.

PIQURE, plaie étroite et profonde faite par un instrument aigu, une aiguille, un clou, une épine; ou par certains insectes, abeilles, guêpes, cousins, etc. Ces dernières peuvent déterminer une enflure considérable. Des lotions d'eau vinaigrée ou salée, ou encore d'ammoniaque, calment la cuisson. Si l'aiguillon est resté dans la plaie, il faut l'extraire immédiatement. — Les piqûres faites au bout des doigts par quelque objet aigu peuvent occasionner des *panaris* (*Voy.* ce mot). — Les piqûres faites avec le scalpel en disséquant sont les plus dangereuses.

PIRATE (du latin *pirata*, tiré du grec *peiraô*, attaquer). On appelle ainsi, par opposition à *corsaire* (*Voy.* ce mot), tout écumeur de mer, tout homme qui, en pleine paix ou sans être commissionné d'aucune puissance, court les mers pour voler et pour piller. Il se dit aussi des corsaires de quelques nations barbaresques qui écument les mers avec l'autorisation de leur gouvernement. *Voy.* FORBAN.

Dans l'antiquité, la Méditerranée fut de tout temps infestée par les pirates. Les Romains dirigèrent contre eux, de l'an 75 à l'an 65 avant J.-C., plusieurs grandes expéditions : Pompée réussit à en délivrer l'Italie; mais les pirates continuèrent de ravager les côtes de la Grèce, de l'Afrique et de l'Espagne. Au moyen âge, les côtes de la Baltique, de la mer du Nord et de l'Atlantique furent désolées, pendant trois ou quatre siècles, par les pirates danois, normands ou varègues. Depuis la prise de Constantinople par les Turcs, en 1453, la Méditerranée se trouva infestée par une foule de pirates, sortis pour la plupart d'Alger, du Maroc, de Salé, de Tripoli. Malgré les efforts des chevaliers de Rhodes et de Malte, les côtes de l'Italie, de la France et de l'Espagne eurent à souffrir horriblement de ce fléau. Chérédin Barberousse et Dragut se firent un nom fameux parmi les pirates barbaresques. La prise de Tunis par Charles-Quint, les bombardements d'Alger (en 1682, 83, 88 et même en 1816) ne purent faire cesser leurs brigandages. Il fallut l'occupation d'Alger par les Fran-

çais en 1830 pour y mettre un terme. Aujourd'hui on ne trouve plus guère de pirates en Europe que dans certains parages peu fréquentés de l'Archipel, où il s'est conservé des habitudes de piraterie chez quelques peuplades grecques, ou sur les côtes du Maroc, surtout dans la province du Riff. En Asie, les Malais se sont de tout temps livrés à la piraterie, et leurs flottilles infestent encore les mers des îles de la Sonde. Le XVIIe siècle vit surgir en Amérique une espèce de pirates toute nouvelle, les *Flibustiers*, qui épouvantèrent de leurs ravages la mer des Antilles et les colonies espagnoles. *Voy.* FLIBUSTIERS au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

On nomme vulgairement *Pirate* l'oiseau appelé aussi Frégate; *Pirate de mer*, le Fou de Cayenne.

PIRATERIE. En France, la loi poursuit pour crime de *piraterie* non-seulement tout équipage qui aurait commis des actes de déprédation ou de violence sur un navire français ou allié de la France, mais aussi tout individu faisant partie de l'équipage d'un bâtiment armé et naviguant sans passe-port, rôle d'équipage ou commission; tout commandant de navire porteur de commissions délivrées par deux ou plusieurs puissances; tout Français qui prendrait une commission d'une puissance étrangère sans l'autorisation de son Gouvernement. Les peines encourues sont, suivant la gravité des circonstances, la reclusion, les travaux forcés ou la peine capitale (loi du 10 avril 1825). *Voy.* PIRATE.

PIRATINIER, *Piratinera*, vulgairement *Bois de lettres*, arbre de la Guyane, dont les caractères floraux ne sont pas encore bien connus. Il atteint 16 mètres de haut. Sous son écorce grisâtre et lisse circule un suc laiteux et nourrissant qui s'échappe à la plus légère incision, et que les indigènes recueillent. Son bois est blanc, compacte, très-dur, ayant au centre une tache d'un rouge foncé, mouchetée de noir, simulant des caractères d'écriture, d'où lui vient le nom de *bois de lettres*, que lui donnent les créoles. Les branches sont couvertes de feuilles alternes, ovales, vertes en dessus, blanchâtres en dessous. Les fleurs sont jaunes. Quelques-uns pensent que c'est le même arbre que le *Galactodendron* ou *Brosimum utile*, genre d'Artocarpées. *Voy.* ARTOCARPE.

PIRÈNE, coquille. *Voy.* PYRÈNE.

PIRIGARA, *Gustavia*, dit aussi *Bois puant*, genre de la famille des Myrtacées, renferme huit espèces, dont sept croissent à la Guyane et à l'île de Java. Ce sont des arbres élevés, à feuilles grandes, alternes, dentées ou très-entières, glabres; à fleurs peu nombreuses, blanches, accompagnées de deux bractées et disposées en grappes terminales. Le *Pirigara à quatre pétales* s'élève à environ 10 mètres sur un tronc mince, revêtu d'une écorce grisâtre, à bois blanc, souple et pliant : il répand une odeur infecte, qu'il conserve longtemps même après avoir été coupé.

PIROGUE (nom indien francisé), barque longue et plate dont se servent les peuplades sauvages d'Afrique, d'Amérique et d'Océanie. Les pirogues sont faites le plus souvent d'un tronc d'arbre creusé et quelquefois d'écorces cousues. Les plus rapides sont celles de la Nouvelle-Zélande, des îles Viti, Vanikoro, Sandwich et Pomotou.

Pirogue, nom marchand d'une belle espèce d'*Huître*, l'*Ostrea virginica*.

PIROLE, espèce de Bruyère qui pousse des feuilles à peu près semblables à celles du poirier (*pirus*).

PIROLL ou PIROLLE, *Kitta*, *Ptilonorhynchus*, genre d'Oiseaux de la fam. des Corvidés, détaché du g. Rollier, renferme un petit nombre d'espèces propres aux îles des grands archipels Indien et Océanique, et que l'on a souvent confondues avec les Corbeaux : bec court robuste, déprimé à la base, courbé, à pointe échancrée. Le type du genre est le *Piroll velouté* (*Ptil. holosericeus*), appelé par les Anglais *Satin-bird* (oiseau-satin). Le mâle a le plumage d'un bleu noir irisé très-brillant, les rémiges et les rectrices d'un noir mat, le bec et les pieds jaunes; sa taille est d'un décimètre environ. La femelle a les parties supérieures d'un vert olive; les rémiges et les rectrices d'un brun roux; le dessous du corps verdâtre, rayé de noirâtre, et la gorge blanchâtre. Il habite la Nouvelle-Galles du Sud. On connaît encore le *Piroll verdin* et le *P. buccoïde*.

PIROUETTE (dérivé par Roquefort du bas latin *gyruetta*, fait de *gyrus*, tour). C'est proprement une sorte de jouet composé d'un petit morceau de bois plat et rond, traversé dans le milieu par un petit pivot sur lequel on le fait tourner avec les doigts. — Par analogie, on a nommé *pirouette*, dans l'Art de la danse, un tour entier qu'on fait de tout le corps, sur la pointe d'un seul pied, comme sur un pivot, et sans changer de place. Il y a de doubles, de triples pirouettes.

PIS, mamelle ou tétine de la vache, de la chèvre, de la brebis, etc.

PISANG, nom malais du *Bananier*.

PISCICULTURE (du latin *piscis*, poisson). Ce mot, créé tout récemment, désigne l'art de multiplier les poissons au moyen d'une fécondation artificielle. Vers 1758, le comte de Girolstein découvrit le moyen de féconder artificiellement les œufs de poissons en imitant ce qui se passe dans la nature : il remarqua qu'en pressant légèrement l'abdomen des femelles prêtes à pondre on obtient tous leurs œufs, et qu'ensuite on peut, par une opération analogue, se procurer la laitance des mâles, qui, versée dans l'eau où l'on a déposé les œufs, les féconde plus sûrement que ne le feraient les animaux eux-mêmes. Mais cette découverte ne fut guère connue d'abord que des savants, et c'est seulement de nos jours que l'on songea à convertir la fécondation artificielle en une véritable culture des espèces utiles. En 1842, MM. Gehen et Rémy fondèrent au village de la Bresse (Vosges) un établissement pour la multiplication des truites; en 1848, M. de Quatrefages appela l'attention de l'Académie sur ce sujet important, et bientôt, sur les rapports de MM. Coste et Milne-Edwards, le Gouvernement fit les avances nécessaires pour l'application en grand d'une industrie qui promet de repeupler nos fleuves et nos côtes. Un établissement modèle fut fondé dans ce but près d'Huningue en 1851, aux frais de l'État, par MM. Berthot et Detzem : en moins de deux ans, il en est sorti 600,000 saumons ou truites destinés à l'ensemencement du Rhône. On doit à M. Coste des *Instructions pratiques sur la pisciculture*, suivies de mémoires et de rapports sur le même sujet, 1853, 1 vol. in-18.

PISCINE (de *piscis*, poisson), réservoir où l'on nourrit et où l'on conserve le poisson. Les riches Romains avaient presque tous des piscines auprès de leurs villas : quelques-uns, entre autres Lucullus, C. Hérius, Védius Pollion, faisaient pour cet objet des dépenses prodigieuses. On construisait quelquefois les piscines dans le voisinage de la mer, en creusant d'immenses rochers, afin d'y faire parvenir aisément l'eau salée. *Voy.* VIVIER.

On donnait aussi le nom de *Piscines* aux bassins placés au milieu des salles de bain dans les thermes. Chez les Hébreux, on appelait *Piscine probatique* un réservoir d'eau qui était proche du parvis du temple à Jérusalem, et où on lavait les animaux (*probata*) destinés aux sacrifices. C'est dans cette piscine que se fit le miracle du paralytique.

On nomme encore *piscine* l'endroit d'une sacristie où l'on jette l'eau qui a servi à nettoyer les vases sacrés et les linges servant à l'autel.

PISE, *Pisa*, genre de Crustacés décapodes brachyures, de la famille des Oxyrhynques, tribu des Maïens : corps triangulaire, couvert de poils; yeux portés sur des pédoncules très-courts. On trouve ces Crustacés dans les eaux profondes. Ils habitent les

mers d'Europe. Ils ne sont pas comestibles. Leur couleur est brunâtre ou rouge jaunâtre. On connaît particulièrement la *Pise tétraodon*, répandue sur les côtes de France et d'Angleterre.

PISÉ (du latin *pinsere*, piler), mode de construction en terre, qui se fait au moyen d'espèces de briques qu'on fabrique sur place avec de la terre argileuse, foulée avec un pilon de bois dans un moule en bois qu'on nomme *piloir*, ou simplement battue entre deux planches. Ces briques sont posées par assises et reliées entre elles avec de la même terre, délayée en forme de ciment. Les constructions en pisé sont communes aux environs de Lyon.

PISIFORME (du latin *pisum*, pois), ce qui a la forme d'un *pois*. On appelle *Os pisiforme*, ou *Os lenticulaire*, le 4e os de la 1re rangée du carpe : il est arrondi, donne attache au tendon du muscle cubital antérieur, au ligament transverse antérieur du carpe, et s'articule en arrière avec l'os pyramidal.

PISOLITHES (du latin *pisum*, pois, et du grec *lithos*, pierre), concrétions calcaires en forme de pois, plus connues sous le nom de *Dragées de Tivoli*. *Voy.* DRAGÉES.

PISSASPHALTE (du grec *pissa*, poix, et *asphaltos*, asphalte), dite aussi *Malthe* et *Bitume glutineux*. *Voy.* ASPHALTE.

PISSENLIT, *Taraxacum dens leonis*, genre de la famille des Composées, tribu des Chicoracées, se compose de plantes herbacées, vivaces; à feuilles roncinées; à fleurs jaunes, formées par la réunion d'un très-grand nombre de demi-fleurons qui composent une corolle radiée, supportée par un calice composé d'une double rangée de folioles. Les semences aigretées de cette plante sont piquées, pour ainsi dire, sur un réceptacle, et forment par leur arrangement symétrique une sphère élégante et légère que le moindre vent détruit à l'instant, et que les enfants s'amusent à souffler. On ne cultive point le pissenlit ; il croît naturellement dans les champs et dans les prés, où on va le chercher au printemps pour le manger en salade. Les meilleurs pissenlits sont ceux que l'on trouve dans les taupinières, parce qu'ils ont végété dans l'obscurité, et que leurs feuilles blanchies sont plus tendres. Le pissenlit passe pour diurétique : de là son nom vulgaire. Sa tige fistuleuse laisse couler au printemps un suc laiteux qu'on regarde comme fébrifuge et dépuratif : d'où le nom latin de *Taraxacum* (du grec *tarassô*, remuer).

PISSE-SANG, nom vulgaire de la *Fumeterre officinale*, vient de ce qu'elle a la propriété, prise en infusion, de colorer en rouge les urines.

PISTACHE, fruit du *Pistachier*. *Voy.* ce mot.

Pistache de terre, nom vulgaire de l'*Arachide*.

PISTACHIER, *Pistacia*, genre de la famille des Térébinthacées, tribu des Anacardiacées, renferme des arbres et des arbustes résineux, à feuilles alternes, ailées, avec ou sans impaires ; à fleurs dioïques, disposées en chatons lâches, garnis d'écailles uniflores : les fleurs mâles ont un calice fort petit, à 5 divisions, point de corolle, 5 étamines, des anthères tétragones ; les fleurs femelles ont un calice à 3 ou 4 divisions, un ovaire ordinairement surmonté de 3 styles. Le fruit est un drupe sec, à peine charnu, renfermant un noyau osseux, monosperme.

Le *Pistachier franc* ou *cultivé* (*Pistacia vera*) est un arbre de 7 à 8 m. de haut, à branches étalées et fortes ; à fruits ovales de la grosseur d'une olive, de couleur roussâtre, ridés à l'extérieur, renfermant une amande huileuse et douce, la *pistache*. L'amande des pistaches est d'un vert clair, d'une odeur légèrement balsamique, et d'une saveur oléagineuse fort agréable; elle ressemble beaucoup aux amandes douces. En vieillissant, elles rancissent avec une grande facilité; dans cet état, elles occasionnent des aigreurs, et elles irritent la gorge. Les pistaches se mangent crues; plus ordinairement on les fait entrer dans des dragées, des crèmes et des glaces, auxquelles on mêle du jus d'épinards pour leur donner une couleur verte plus prononcée; on en prépare une émulsion analogue à celle d'amandes douces. Le Pistachier croît dans l'Asie, la Perse, le Levant, les Indes, les Etats barbaresques. Il fut apporté de l'Asie à Rome par Vitellius, vers la fin du règne de Tibère.

Le *Pistachier térébinthe* (*P. terebinthus*) est un bel arbre dont les feuilles sont composées de 7 à 9 folioles ovales, lancéolées; ses fruits sont de petits drupes de la grosseur d'un pois : ils sont un peu astringents. Cet arbre, qui croît dans les mêmes pays que le *P. franc*, exhale, le soir, une odeur résineuse pénétrante. Dans les pays chauds, il en découle naturellement, par les fentes de l'écorce, une résine, qu'on appelle elle-même *térébenthine :* on l'obtient bien plus abondante par des incisions. Cette résine est d'abord liquide, d'un blanc jaunâtre, tirant sur le bleu ; elle s'épaissit par le contact de l'air : on la recueille plus particulièrement dans l'île de Chio; on en extrait l'*essence de térébenthine* (*Voy.* ce mot). Les habitants de la Perse et de tout le Levant mâchent habituellement de la térébenthine cuite : ils prétendent qu'elle rend l'haleine agréable, qu'elle blanchit et consolide les dents, enfin qu'elle excite l'appétit. Dans l'île de Chio, on mange les fruits du P. térébinthe : on les marine pour les conserver. Leur amande a le goût de la pistache. L'écorce de l'arbre répand en brûlant une odeur pénétrante qui la fait quelquefois employer au lieu d'encens.

Le *Pistachier lentisque* (*P. lentiscus*), qui fournit le *mastic*, croît dans le midi de l'Europe, le Levant, et le nord de l'Afrique. *Voy.* LENTISQUE et MASTIC.

Faux Pistachier ou *P. sauvage*. *Voy.* STAPHYLIER.

PISTIL (du latin *pistillum*, pilon de mortier, à cause de sa forme), organe femelle des végétaux, consiste en un tuyau creux situé au centre de la fleur, et reposant directement sur le réceptacle : il est destiné à recevoir le *pollen* des étamines pour opérer la fécondation. Le pistil, qui est le verticille central de la fleur, se compose d'une partie renflée à la base, nommée *ovaire*, d'un prolongement supérieur de l'ovaire, beaucoup plus étroit, souvent mince comme un fil, nommé *style*, et enfin d'une partie nommée *stigmate*, où le tissu cellulaire est à nu, enduit d'une humeur visqueuse qu'il sécrète. Il y a quelquefois plusieurs pistils dans la même fleur (Rosier), souvent aussi le nombre des pistils répond au nombre des divisions de l'ovaire (Lis et Iris). Quand les fleurs ont un seul pistil, on les dit *monogynes ;* quand elles en ont deux, *digynes ;* trois, *trigynes*, etc., et en général, *polygynes*, quand elles en ont plusieurs. — Les pistils, comme les étamines, se changent en pétales dans les fleurs que l'on fait doubler par la culture; mais ils cessent alors de remplir le rôle d'organe femelle, et la fleur devient stérile.

PISTOLE. Ce mot, que l'on dérive de *Pistoia*, Pistole, ville d'Italie, désigna d'abord une arquebuse courte et légère, que l'on nommait également *pistolet* (*Voy.* ce mot), et qui se fabriquait à Pistoie. Plus tard, au dire de H. Estienne, on transporta le même nom aux écus d'Espagne et d'Italie, qui étaient plus petits que ceux de France, comme la *pistole* était un diminutif de l'arquebuse.

PISTOLE, monnaie étrangère qui a surtout cours en Espagne et en Italie, et qui s'emploie quelquefois en France comme monnaie de compte : dans ce dernier sens, elle équivaut à 10 fr. — La *Pistole d'Espagne*, ou *Doblo de oro*, doublon de 2 écus, vaut 20 fr. 37 cent. : elle a valu 21 fr. 35 c. et 20 fr. 98 c. Il y a aussi des pistoles de 4 écus = 40 fr. 75 c.; de 8 écus = 81 fr. 51 c.; des demi-pistoles ou écus simples = 10 fr. 18 c. — La *Pistole d'Italie* (*doppia*) vaut à Milan 19 fr. 76 cent.; à Venise, 21 fr. 36 cent.; à Florence, 21 fr. 09 cent.; à Rome, 17 fr. 28 cent.

A Paris, on appelle vulgairement *Pistole* la partie

de la prison pour dettes où les détenus obtiennent un logement séparé moyennant *pistole*, c.-à-d. en payant.

PISTOLET (de *Pistoia*, ville d'Italie), arme à feu présentant en petit ce qu'est l'arquebuse ou le fusil en grand. L'invention de cette arme, qui fut d'abord appelée *pistole*, remonte au commencement du XVIe siècle : la ville de Pistoia, en Toscane, fut la première où l'on en fit usage (*Voy.* PISTOLE). Le pistolet était l'arme des carabins, des reîtres, des chevaucheurs, appelés pour cette raison *Pistolettiers*. En 1610, la grosse cavalerie le reçut généralement, et elle l'a gardée depuis cette époque. — On appelle *Pistolet d'arçon* un long pistolet qui se place à l'arçon de la selle des cavaliers ; *P. de poche*, un petit pistolet qu'on peut porter sur sol; *P. à vent*, une arme qui est construite sur les mêmes principes que le *fusil à vent*. *Voy.* ce mot.

Pistolet de Volta, ou *P. électrique*, petit appareil de métal en forme de bouteille qui produit une détonation semblable à celle d'une arme à feu ordinaire, avec développement d'une force élastique qui chasse au loin le bouchon dont on a fermé l'appareil. La détonation y est produite par un mélange de deux parties d'air atmosphérique et d'une partie de gaz hydrogène dont la bouteille est remplie, et qu'on enflamme au moyen de l'étincelle électrique.

PISTON (du latin *pisto*, piler), cylindre de bois, de fer ou de cuivre, ordinairement garni de cuir et entrant à frottement dans le corps d'une pompe, sert soit à élever l'eau, soit à raréfier ou comprimer l'air contenu dans un tube (*Voy.* POMPE, MACHINE PNEUMATIQUE, etc.). C'est aussi la partie mobile qui est dans le cylindre d'une machine à vapeur (*Voy.* MACHINE A VAPEUR). — La *Course du piston* est l'espace déterminé que parcourt alternativement le piston en montant et en descendant.

Cornet à piston. *Voy.* COR.

Fusil à piston. *Voy.* FUSIL.

PISUM, nom scientifique du genre *Pois*.

PITANCE (du latin *pittacium*, billet que le soldat romain présentait pour recevoir son étape, bon de vivres), nom donné dans les communautés à la portion qu'on distribue à chaque individu pour son repas.

Autrefois, dans les couvents, on appelait *Pitancerie* un office claustral exercé par un fonctionnaire nommé *Pitancier*, qui distribuait aux moines la *pitance* ou portion monacale.

PITCAIRNIE, *Pitcairnia*, genre de plantes de la famille des Broméliacées, dédiée par Lhéritier à *W. Pitcairn*, amateur zélé d'horticulture, renferme plusieurs espèces qui croissent dans les forêts du Pérou, et qui se font remarquer par la beauté de leurs fleurs en grappes. La *Pitcairnia splendens* a été récemment introduite en France, où elle a fleuri pour la première fois en 1835.

PITE, jadis *Picte*, *Poitevine* (*Pictavina*), petite monnaie de cuivre des anciens comtes de Poitou, ne valait qu'une demi-maille ou un quart de denier.

PITHÉCIENS (du grec *pithêkos*, singe), *Pithecina*, première tribu de la famille des Singes dans la classification de M. Is.-Geof. Saint-Hilaire, comprend ceux de ces animaux qui ont 32 dents, des ongles courts, des membres antérieurs plus longs que les postérieurs. Elle se subdivise en 3 genres : *Pithecus* (ou *Orang*), *Hylobates*, *Troglodytes*.

PITHECUS, le *Pithêkos* des Grecs. Les anciens donnaient ce nom à un grand singe que l'on croit être l'Orang-Outang. Les Zoologistes modernes nomment ainsi tantôt l'Orang, tantôt le Magot.

Le mot francisé *Pithèque* entre comme racine dans la composition du nom de plusieurs genres de la famille des Singes : les Guenons s'appellent *Cercopithèques*, à cause de leur longue queue ; les Sapajous, *Hélopithèques*, à cause de leur queue *prenante*, avec laquelle ils entourent les branches ; les Sagouins, *Géopithèques*, à cause de leurs habitudes terrestres, etc.

PITIÉ (du latin *pietas*), sentiment de compassion, de douleur, qu'excitent dans notre âme les maux d'autrui. C'est une des formes de la *Sympathie* (*Voy.* ce mot). — Delille a composé un beau poëme sur *la Pitié*.

PITON, fer tourné en anneau ayant une queue à vis ou pointue, et qui sert, étant fixé, à recevoir l'anse d'un cadenas, le bout d'un crochet ou d'une tringle, etc. Le piton à vis, lorsqu'il est gros et que la vis est faite à double pas et à la main, prend le nom de *tire-fonds*.

En Géographie, *Piton* se dit, surtout aux Antilles, de la pointe élevée d'une montagne. Les Pitons sont en général inaccessibles, entourés de précipices et stériles. Tels sont le *Piton du Corbet* à la Martinique, le *P. de la Soufrière* à la Guadeloupe, etc.

PITPIT, *Dacnis*, genre de Passereaux conirostres, voisin des Fauvettes, et caractérisé par un bec long très-pointu, légèrement recourbé, arrondi, à bords lisses. Le *Pitpit bleu* (*Motacilla cayana*), type du genre, est un petit oiseau que l'on trouve en Amérique sous la zone torride, et qui se tient dans les bois sur les grands arbres, vivant en troupes plus ou moins nombreuses. Dans son état parfait, son plumage est noir au front, sur les côtés de la tête, le dos, les ailes et la queue ; le reste est d'un beau bleu.

PITTA, oiseau. *Voy.* BRÈVE.

PITTE, ou *Agave fétide*, plante dont on fait des cordages (*Voy.* AGAVE). — *Pitte*, monnaie. *Voy.* PITE.

PITTORESQUE, adjectif venu de l'italien, et dérivé de *pittore*, peintre, désigne ce qui peut faire de l'effet en peinture, ce qui est propre à être peint, et, par analogie, tout ce qui peut former image.

Par extension, on a appelé *pittoresques* les publications dans lesquelles les pages sont ornées de gravures, insérées ordinairement dans le texte même, afin de présenter à l'œil l'image des matières décrites ou expliquées dans le livre. Le *Magasin pittoresque*, créé en 1831, a été en France la première publication de ce genre : elle a eu depuis une foule d'imitations : le *Musée des Familles*, l'*Illustration*, etc.

PITTOSPORE, *Pittosporum* (du grec *pitta*, pois, et *sporos*, graine, parce que ses graines se réunissent en paquets visqueux), genre type de la famille des Pittosporées, renferme de petits arbres et des arbrisseaux de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Afrique. Le *Pittospore ondulé* (*P. undulatum*) est un bel arbrisseau à tige droite, cylindrique, rameuse, avec une écorce grisâtre assez unie, de laquelle suinte un suc blanc, d'une odeur agréable, qui devient concret et se présente sous la forme d'une poussière résineuse ; à rameaux disposés par étages, garnis de feuilles ondulées sur leurs bords, persistantes, éparses, opposées, ou le plus souvent verticillées à leur sommet ; à fleurs généralement blanches, réunies 3 et 5 ensemble, exhalant un parfum semblable à celui du jasmin. Le *P. coriace* est originaire de l'île de Madère ; le *P. tobira* croît au Japon.

PITTOSPORÉES (du genre type *Pittosporum*), famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, détachée de celle des Rhamnées, renferme des arbrisseaux quelquefois sarmenteux et volubiles, à feuilles simples et alternes, sans stipules ; à fleurs solitaires, fasciculées ou disposées en grappes terminales : calice formé de 5 sépales, peu soudés à la base ; corolle à 5 pétales égaux, réunis et soudés par leur base, de manière à former une corolle gamopétale, tubuleuse et régulière ou étalée, et comme rotacée ; 5 étamines dressées, alternes ; ovaire libre, élevé sur une espèce de disque hypogyne ; il présente 1 ou 2 loges séparées par des cloisons incomplètes, multiovulées ; style quelquefois très-court, terminé par un petit stigmate bilobé. Le fruit est tantôt une capsule à une ou deux loges polyspermes, s'ouvrant en deux valves, tantôt un fruit charnu et indéhiscent. — Principaux genres : *Pittospore*, *Billardière*, *Bursaire* et *Sénacie*.

PITUITAIRE (de *pituite*). Les Anatomistes nomment *Fosse pituitaire* un enfoncement qu'on remarque sur la face cérébrale de l'os sphénoïde ; — *Glande* ou *Corps pituitaire*, un petit corps arrondi, allongé transversalement, qui est logé dans la fosse pituitaire, et dont on ignore les usages : de la partie supérieure sort un prolongement conique, de couleur grisâtre, qu'on nomme *tige pituitaire* ; — *Membrane pituitaire*, la membrane muqueuse qui tapisse les cavités nasales dans toute leur étendue, depuis les ouvertures des narines jusqu'au pharynx, où elle se continue avec celle de l'arrière-bouche et du voile du palais. On l'appelle aussi *membrane de Schneider*, en l'honneur du premier anatomiste qui l'ait bien décrite. Elle est le siége de l'*odorat*.

PITUITE (du latin *pituita*, qu'on dérive de *pitta*, poix, corps gluant). On appelle vulgairement ainsi un liquide aqueux et filant qui est rejeté en plus ou moins grande quantité, soit par l'expectoration, soit par une sorte de régurgitation, ou par le vomissement ; ainsi qu'un état catarrhal des bronches ou de l'estomac dans lequel on rend cette matière en abondance : cet état est fréquent chez les hommes qui font abus de la pipe et de boissons alcooliques. *Voy.* PHLEGME, GLAIRE.

Pituite se dit aussi d'une maladie des poules qui n'est autre que la *pépie*. *Voy.* ce mot.

Fièvre pituiteuse, synonyme de *Fièvre muqueuse*. *Voy.* FIÈVRE.

PITYRIASIS (du grec *pityron*, son), inflammation chronique superficielle et squammeuse du derme, caractérisée par de petites taches roses presque imperceptibles et suivie d'une desquamation furfuracée permanente. Le Pityriasis se montre sur toutes les parties du corps, mais bien plus fréquemment sur le cuir chevelu. Les personnes qui en sont atteintes éprouvent une démangeaison qui les porte à se gratter : elles détachent alors une poussière blanche formée par de petites squammes épidermiques. Traitement : lotions savonneuses, ou avec la décoction de racine de guimauve et de tête de pavot.

PIVERT, corruption de *Pic-vert*, oiseau. *Voy.* PIC.

PIVOINE, *Pæonia* (de la *Péonie*, contrée au nord de la Grèce, d'où on la croit originaire, ou de *Pæan*, médecin célèbre dans la Fable, à cause des vertus médicales de cette plante), genre de la famille des Renonculacées, type de la tribu des Pæoniées, renferme des plantes herbacées, rarement ligneuses, au moins en Europe, dont les racines sont ordinairement composées de tubercules allongés, et disposées à peu près comme celles des Dahlias ; à feuilles alternes, pétiolées, deux fois ternatiséquées ; à fleurs remarquables par leur volume et l'éclat de leurs couleurs : calice persistant à 5 folioles inégales ; 5 pétales ; étamines nombreuses ; 5 ovaires terminés par des stigmates sessiles épais, colorés, auxquels succèdent autant de capsules ventrues, s'ouvrant à leur côté inférieur et remplies de grosses graines globuleuses, luisantes. On en distingue deux espèces principales, et la culture a produit en outre un nombre infini de variétés.

La *Pivoine officinale*, dite aussi *Péone* ou *Pione* (*Pæonia officinalis*), est la pivoine ordinaire des jardins. Elle forme de grosses touffes de verdure d'où sortent des fleurs qui, en se doublant, acquièrent une telle grosseur que leur pédoncule peut à peine en soutenir le poids. Il y en a de rouges, de roses, de blanches ; mais la plus répandue est d'un beau rouge cramoisi. Elle croît naturellement dans les bois des Cévennes. On la multiplie en éclatant les vieux pieds à l'automne. Elle fleurit pendant tout le mois de mai. — La *Pivoine mou-tan* (nom chinois) ou *P. en arbre* est un très-bel arbrisseau dont les fleurs grandes, d'un rose clair, répandent une odeur très-douce, qui approche de celle de la rose. Il est originaire de la Chine, et est cultivé dans cette contrée avec une sorte de vénération depuis un grand nombre de siècles. Ses fleurs paraissent en avril ; mais elles sont sujettes à souffrir des gelées printanières.

La racine de la Pivoine officinale a été vantée par les anciens comme douée de propriétés merveilleuses : elle est encore aujourd'hui employée comme un des plus puissants antispasmodiques : on prépare avec cette racine une poudre, une conserve, un sirop que l'on emploie quelquefois contre l'épilepsie.

Dans le Langage des fleurs, la Pivoine simple est le symbole de la honte ; la Pivoine double, de l'éclat.

PIVOT (dérivé par Huet de *pieu*), morceau de fer, arrondi par le bout, qui soutient un corps solide et qui sert à le faire tourner. En Mécanique, on appelle ainsi l'extrémité d'un arbre qui s'appuie sur un plan quelconque, en tournant dans une douille.

En Botanique, on nomme *Pivot* une racine fort grosse qui s'enfonce perpendiculairement dans le sol. Toute plante munie d'une racine de cette sorte est appelée *plante pivotante* : telles sont la carotte, le salsifis, le radis, etc.

Dans l'Art militaire, *Pivot* se dit de l'aile sur laquelle on tourne dans les exercices militaires et du point autour duquel se fait la conversion : *pivoter*, c'est opérer ce mouvement.

PIZZICATO, c.-à-d. *pincé*, mot italien qui s'emploie, en Musique, pour indiquer aux instruments à cordes que les notes ne doivent pas être exécutées avec l'archet, mais pincées avec les doigts. L'expression *coll' arco*, que l'on fait suivre d'ordinaire, indique la reprise avec l'archet.

PLACAGE (de *plaquer*), ouvrage de menuiserie ou d'ébénisterie fait de bois scié en feuilles très-minces, et appliqué par compartiments sur des bois qui ont plus d'épaisseur et moins de prix. On emploie surtout à cet usage aujourd'hui le bois d'acajou. *Voy.* ÉBÉNISTERIE et ACAJOU.

PLACARD (de *plaquer*), écrit ou imprimé qu'on affiche aux endroits les plus apparents de la voie publique, sur les places, dans les carrefours, aux portes des mairies, etc., pour donner un avis au public, est ainsi nommé parce qu'autrefois il s'affichait sur une *plaque*. — Par extension, *Placard* s'est dit de tout écrit séditieux, injurieux, diffamatoire, qu'on rend public en l'appliquant au coin des rues.

Pour la législation relative aux placards, *Voy.* AFFICHES et le Code de procéd., art. 617, 960.

Dans l'Imprimerie, on appelle *placards* des épreuves dans lesquelles la composition n'est pas encore mise en pages, afin de faciliter les corrections et les remaniements.

PLACE (du latin *platea*), lieu public découvert et entouré de bâtiments. Parmi les plus belles places, on cite, chez les anciens, le *Forum* de Rome ; de nos jours, les places de la *Concorde* et *Vendôme*, à Paris ; de *Saint-Marc*, à Venise ; de *Saint-Pierre*, *Navone* et *Colonna*, à Rome ; de l'*Amirauté*, à Saint-Pétersbourg, etc. — Les Anglais appellent leurs places *squares* (carrés). *Voy.* SQUARE.

Place d'armes : c'est, dans les villes de guerre ou de garnison, un emplacement central où les troupes se réunissent les jours de revue ou en cas d'alerte ; et, dans les lieux fortifiés, un espace destiné à recevoir les troupes qui doivent soutenir l'attaque ou la défense des points d'action.

Place forte, lieu destiné à défendre un territoire contre l'invasion d'un ennemi. On distingue les *Places fortes proprement dites* ou *Places de guerre*, et les *forteresses*, *citadelles*, *forts*, *châteaux* et *postes militaires*. Les premières sont, suivant leur importance, divisées en trois classes ; elles sont aussi, suivant leur position sur la frontière, de 1re, de 2e et de 3e ligne. On doit à Carnot un *Traité de la défense des places fortes*. *Voy.* FORTIFICATION.

Il est défendu d'élever aucune construction autour des *places de guerre* jusqu'à une distance qui

est déterminée par les règlements. — La loi permet d'imposer des servitudes sur les propriétés privées, lorsque le besoin de la défense de l'État l'exige; mais ces servitudes ne peuvent être établies qu'en vertu d'une ordonnance ou d'un décret (lois des 10 juillet 1791, 29 floréal an X, 8 mars 1810, 17 juillet 1819).

PLACEMENT (BUREAUX DE), bureaux établis dans les grandes villes pour faciliter, moyennant rétribution, le placement des employés, domestiques, ouvriers, etc. Ces bureaux, qui peuvent rendre les plus grands services, avaient donné lieu à de graves abus, dont souffrait surtout la classe laborieuse : un décret du 25 mars 1852 est venu remédier à ces abus. En vertu de ce décret et d'une ordonnance de police du 3 avril suivant, nul ne peut ouvrir un bureau de placement sans une permission spéciale du préfet. Dans chaque bureau, il y a un registre visé par le maire ou le commissaire de police. On y inscrit les noms, prénoms, âge, lieu de naissance, domicile, profession de la personne à placer, avec l'indication des pièces produites pour établir sa moralité. L'inscription ne doit pas coûter plus de 50 cent.

PLACENTA (du latin *placenta*, gâteau). Ce mot désigne : 1° en Anatomie, un organe cellulo-vasculaire en forme de *gâteau* qui, d'une part, adhère aux parois de l'utérus, et, de l'autre, communique avec le fœtus au moyen du cordon ombilical, servant d'intermédiaire entre la mère et l'embryon; — 2° En Botanique, la partie interne de l'ovaire à laquelle chaque ovule est attaché soit immédiatement, et dans ce cas l'ovule est *sessile*, soit par l'intermédiaire d'un funicule, et dans ce cas l'ovule est *stipité*. Cet organe remplit vis-à-vis de la graine le même rôle que le placenta des mammifères vis-à-vis de l'embryon. — Mirbel nomme *Placentaire* la partie du fruit qui est formée par la réunion de plusieurs placentas, et qui porte les graines.

PLACER, PLACERES, mot espagnol, désigne, dans la Californie et l'Australie, les *places* où l'on exploite l'or : ce sont le plus souvent des terrains d'alluvion ou même le lit des cours d'eau.

PLACET (mot latin signifiant : *il plaît*). En Procédure, on nomme ainsi la demande adressée à un tribunal pour obtenir justice : elle est rédigée par l'avoué.

PLACUNA (du grec *plax*, plaque), vulg. *Vitre chinoise*, Mollusque ostracé, à coquille plane et bivalve.

PLAFOND (de *fond plat*), se dit, en Construction, de la partie supérieure d'un lieu couvert, d'une pièce d'appartement, même quand cette partie, au lieu d'être plate, est cintrée. Les plafonds ordinaires sont composés d'un lambris de lattes et d'une ou plusieurs couches de plâtre qui le recouvrent. Autrefois, on laissait en saillie la rangée de poutres qui soutient le plancher supérieur. — Quand on veut rehausser les plafonds de peintures, on les divise ordinairement en compartiments encadrés par des moulures saillantes : c'est ce qu'on appelle *caissons*, *tympans*, *voussures*. — Quand les plafonds sont trop élevés, on fait au-dessous de *faux plafonds*.

PLAGAL, se dit, dans le Plain-chant, d'un mode où la quinte est à l'aigu et la quarte au grave. Le *mode plagal* est l'opposé du *mode authentique*. On compte dans le Plain-chant 4 tons plagaux : le 2e, le 4e, le 6e et le 8e, en un mot, tous ceux dont le nombre est pair. *Voy.* PLAIN-CHANT.

PLAGE (du latin *plaga*, étendue de terre, espace), rivage plat et découvert qui se termine en pente douce. On distingue des plages de quatre sortes : les plages de *rochers*, celles de *galets* ou *cailloux*, celles de *sable* et celles de *vase*. Les côtes de l'Océan, dans presque tout le golfe de Gascogne, ainsi que celles du nord de la France (Saint-Malo, Trouville, Luc, Boulogne), sont en général des plages de sable : ce sont les plus favorables pour l'établissement des bains de mer.

PLAGIAT, délit du plagiaire. Chez les Romains, on appelait *plagiaire* celui qui était condamné au fouet (*ad plagas*) pour avoir vendu comme esclaves des hommes libres. — Dans notre langue, cette qualification s'applique à l'auteur qui s'approprie les pensées d'autrui. Quand le plagiaire s'approprie un ouvrage entier, il prend le nom de *contrefacteur*, et est puni comme tel (*Voy.* CONTREFAÇON). Ch. Nodier a écrit un livre fort curieux intitulé : *Du plagiat, de la supposition d'auteurs, des supercheries qui ont rapport aux livres*, Paris, 1826.

PLAGIOSTOMES, *Plagiostoma* (du grec *plagios*, oblique, et *stoma*, bouche), famille de poissons Chondroptérygiens établie par M. Duméril, et caractérisée par une bouche placée transversalement au-dessus du museau. Elle correspond à la famille des *Sélaciens*. *Voy.* ce mot.

Genre de Mollusques acéphales de la famille des Ostracés, renferme des coquilles fossiles voisines des Peignes et des Limes.

PLAGIURES, *Plagiuri* (du grec *plagios*, transverse, et *oura*, queue), synonyme de *Cétacés* dans Linné et quelques autres, désigne surtout ceux dont la queue est très-aplatie horizontalement.

PLAID (du bas latin *placitare*, plaider). Ce mot, qui signifiait autrefois *débat*, *plaidoyer*, n'est plus usité que dans cette locution : *peu de chose, peu de plaid*, pour dire : Il n'est pas besoin de longues explications pour une chose de peu d'importance.

Au pluriel, le mot *Plaids* désignait autrefois les assemblées dans lesquelles se jugeaient les procès sous les rois de France des deux premières races. On distinguait les *plaids généraux*, tenus par le roi lui-même, qui avaient lieu deux fois l'année et en plein air; et les *plaids particuliers* ou *assises*, qui étaient présidés par les simples seigneurs, et qui se tenaient plus fréquemment. On ouvrait tous les plaids à la Saint-Martin. — *Plaid* se disait aussi des jugements rendus dans ces assemblées.

En Angleterre, la *Cour des plaids communs* est une des quatre principales cours de justice. Elle juge les différends civils entre parties.

PLAID, grande écharpe de laine à carreaux de diverses couleurs dont les Écossais se servent pour se couvrir, et qu'ils portent croisée sur la poitrine.

PLAIDOYER, PLAIDOIRIE. Les parties, assistées de leurs avoués, peuvent plaider elles-mêmes leur cause; néanmoins, le tribunal a la faculté de leur en interdire le droit s'il reconnaît que la passion ou l'inexpérience les empêche de discuter avec la décence convenable ou avec la clarté nécessaire. — Les procédures sont publiques; cependant les tribunaux peuvent ordonner le *huis clos* (*Voy.* ce mot), si la publicité devait entraîner du scandale ou des inconvénients graves (Code de Proc., art. 85 et 87). — Les tribunaux peuvent supprimer des plaidoyers injurieux ou diffamatoires (art. 1036). — Pour les recueils de Plaidoyers, *Voy* BARREAU et CAUSES CÉLÈBRES.

PLAIE (du latin *plaga*, même sens), toute solution de continuité des parties molles, produite instantanément par une violence extérieure. On en distingue huit espèces : 1° *Plaies par instruments tranchants* (couteaux, sabres, etc.) : elles sont caractérisées par l'écartement des bords de la plaie et par l'écoulement du sang (*Voy.* BLESSURE et COUPURE). — 2° *Plaies par instruments piquants* (poinçons, alènes, stylets), ou *Piqûres* (*Voy.* PIQURE). — 3° *Pl. contuses*, faites soit par des corps contondants ordinaires (*Voy.* CONTUSION), soit par des projectiles lancés par la poudre (grains de plomb, balles, biscaïens, boulets, éclats de bombe, d'obus, de grenade) : ces dernières sont les *Pl. d'armes à feu*. Les plaies par armes à feu offrent une teinte livide, une désorganisation plus ou moins étendue, une sorte de stupeur qui se propage quelquefois à toute l'économie; enfin une sécheresse remarquable. On les traite par la réunion

immédiate quand elles ne présentent qu'une contusion modérée, et ensuite par l'irrigation continue avec l'eau froide. Lorsque les balles sont restées dans les tissus, il faut, dans la plupart des cas, tenter de les extraire. — 4° *Plaies par arrachement :* elles sont le résultat d'une traction considérable exercée sur les parties molles; il peut même y avoir avulsion de l'organe ou du membre, avulsion qui a lieu constamment au niveau des articulations. Le traitement consiste dans la réunion immédiate, l'emploi des antiphlogistiques locaux ou généraux, ou les irrigations continues d'eau froide. — 5° *Pl. par morsure :* elles sont produites le plus souvent par des animaux carnassiers ou herbivores. Le traitement est celui des plaies contuses (*Voy.* MORSURE). — 6° *Pl. envenimées*, produites soit par la piqûre de l'abeille, de la guêpe, du frelon, du bourdon, soit par l'atteinte du scorpion, de la vipère, du serpent à sonnettes, etc. Pour les premières, il suffit d'extraire l'aiguillon, et de faire des applications émollientes et narcotiques, ou de plonger la partie blessée dans l'eau froide (*Voy.* PIQURE). Les autres, qui sont beaucoup plus dangereuses, réclament le lavage immédiat de la plaie, l'application de ventouses, la cautérisation et la compression circulaire, si la plaie siége sur un membre. — 7° *Pl. virulentes*, produites par le *virus* de la rage, celui de la morve, etc. (*Voy.* RAGE et MORVE). — 8° *Pl. empoisonnées*, telles que la *piqûre des anatomistes*, provenant du scalpel imprégné de sanie : lavage immédiat, pression des parties pour faire écouler le sang, et cautérisation avec le nitrate d'argent.

Les plaies, notamment les plaies d'armes à feu, ont donné lieu depuis le commencement de ce siècle à un grand nombre de travaux importants, parmi lesquels on remarque ceux de MM. les docteurs Percy, Larrey, Baudens, Roux, Malgaigne, Amussat, Blandin, Piorry, Velpeau, Jobert de Lamballe, Béгin, Rochoux, Devergie, etc.

Les *Plaies d'Égypte*, fléaux dont Dieu, par l'entremise de Moïse, punit l'endurcissement du roi d'Égypte Pharaon, sont : 1° les eaux changées en sang; 2° les grenouilles; 3° les petits insectes piquants; 4° les mouches; 5° la peste; 6° les ulcères et pustules; 7° la grêle; 8° les ténèbres épaisses; 9° les sauterelles; 10° la mort des premiers-nés.

PLAIN-CHANT (du latin *planus*, uni, simple, et *cantus*, chant; chant simple, dans lequel toutes les voix chantent à l'unisson, sur un même ton), nom que l'on donne au chant ecclésiastique dans l'Église romaine : on n'y emploie que la mesure à deux temps et des notes de valeur égale. La portée sur laquelle on écrit le plain-chant n'a que quatre lignes, et l'on ne se sert que des clefs d'*ut* et de *fa*. Il n'y a que deux figures de notes, la *longue* ou carrée, à laquelle on ajoute quelquefois une queue, et la *brève*, faite en forme de losange. Toute pièce de plain-chant doit être renfermée dans l'étendue d'une octave ou tout au plus d'une neuvième. Si la finale occupe le plus bas degré de cette octave, le ton est *authentique;* si elle en occupe le milieu, le ton est *plagal* ou collatéral. On compte dans le plain-chant huit tons réguliers, marchant toujours deux à deux, savoir, un *authentique* avec un *plagal* qui a la même finale que lui : les tons authentiques portent les numéros impairs, et les plagaux les numéros pairs. Outre ces huit tons réguliers, il en est quelques-uns d'irréguliers, dont l'usage est peu fréquent.

Le plain-chant est un reste, bien défiguré, il est vrai, mais précieux encore, de l'ancienne musique grecque. On attribue l'invention du plain-chant à S. Athanase, qui en introduisit l'usage dans l'église d'Alexandrie; S. Ambroise, archevêque de Milan, en formula les règles, et inventa les quatre tons réguliers appelés *authentiques;* le pape S. Grégoire le perfectionna en 259 en y ajoutant les quatre tons *plagaux*, et lui donna la forme qu'il conserve encore aujourd'hui : il a pris de lui le nom de *chant grégorien*. Charlemagne introduisit en France le chant grégorien. Le roi Robert composa le chant de plusieurs antiennes. — On doit à M. Miné un *Manuel*, à M. F. Clément une *Méthode de Plain-chant ;* et à M. Jos. d'Ortigues un *Dict. du Plain-chant et de la Musique d'église*.

PLAINE, en latin *planities* (de *planus*, uni), grande étendue de terrain, dont la surface est unie et sensiblement horizontale. Rarement les plaines sont parfaitement horizontales : autrement elles se changeraient en marais fangeux par suite du séjour prolongé des eaux pluviales. Cependant, quelques pays ne sont composés que de plaines, et prennent de là leur nom : tels sont, en Italie, la Campagne de Rome, la Campanie, en France, la Champagne, en Belgique la Campine, dont les noms sont formés de *campus*, plaine. Les plaines d'une étendue considérable prennent, selon les lieux ou selon leur caractère particulier, les noms de *steppes, pampas, llanos, savanes, maremmes*, etc. (*Voy.* ces mots). La plupart de ces grandes plaines sont arides et inhabitables. — On appelle ordinairement *plateaux* de vastes plaines dont le niveau est de beaucoup au-dessus de celui de la mer. *Voy.* PLATEAU.

Sous la Convention, on donnait le nom de *Plaine* à la partie de l'Assemblée qui siégeait en bas, au-dessous de la *Montagne*, qui en occupait le haut.

En termes de Blason, on nomme *Plaine* la pointe de l'écu, quand elle est séparée du champ de gueules par une ligne horizontale, et peinte d'un autre émail. C'est quelquefois une marque de bâtardise.

PLAINTE (du latin *planctus*, lamentation, doléance). C'est la déclaration que l'on fait en justice du sujet qu'on a de se plaindre. Toute personne qui se prétend lésée par un crime ou par un délit peut en porter *plainte* devant le juge d'instruction, soit du lieu où le crime ou le délit a été commis, soit du lieu de la résidence du prévenu. Le Code d'Instr. crim. (art. 63-70) détermine la forme et les effets de la plainte, et l'instruction dont elle doit être suivie.

PLAISIR (du latin *placere*, plaire), sentiment ou sensation agréable. On oppose le *plaisir*, qui n'est qu'une jouissance passagère, au *bonheur*, qui est un bien-être durable. On divise les plaisirs, comme les passions auxquelles ils donnent naissance, en *Plaisirs des sens, Pl. de l'esprit, Pl. du cœur*. Quelques philosophes, Aristippe, Épicure, Helvétius, faisaient consister toute la philosophie dans la recherche du plaisir. Bien qu'ils distinguassent entre les plaisirs, et qu'ils recommandassent surtout les moins grossiers et les plus durables, leur doctrine tendait à étouffer dans l'homme les instincts les plus généreux : elle a été flétrie par le nom de *Sensualisme*.

Lévesque de Pouilly a donné une *Théorie des Sentiments agréables* (Paris, 1747), et J.-G. Sulzer, une *Nouvelle Théorie des Plaisirs* (Berlin, 1767, en franç.). Il a été publié sur diverses sortes de plaisirs des poëmes estimés : *Plaisirs de l'Imagination*, d'Akenside; *Plaisirs de la Mémoire*, de Rogers, d'Albert de Montémont; *Plaisirs de l'Espérance*, de Mason, etc.

Dans la Pâtisserie, on appelle *Plaisir* une espèce d'oublie légère, roulée en cornet.

PLAISIRS (MENUS). *Voy.* MENUS PLAISIRS.

PLAN, se dit, en Géométrie, d'une surface sur laquelle une ligne droite peut s'appliquer en tous sens, de manière à coïncider exactement avec elle. Dans le Nivellement, on nomme *Plan de niveau* un *plan horizontal* ou parallèle à l'horizon. Un *Angle plan* est l'angle formé par deux plans qui se coupent; un *Triangle plan* est un triangle formé par trois lignes droites, par opposition au *triangle sphérique*, qui résulte de l'intersection de trois arcs de cercle. — Dans la Géométrie pratique, le *plan* est la représentation d'un objet en petit sur le papier, faite en conservant à toutes les parties les rapports

de grandeur qu'elles ont réellement. *Lever un plan*, c'est décrire sur le papier les différents angles et les différentes lignes d'un terrain dont on a pris les mesures avec un graphomètre ou un instrument semblable et avec une chaîne. Cette construction s'exécute avec la *planchette* ou avec le *rapporteur* (*Voy.* ces mots) : à l'aide de ces instruments, on trace sur le papier les divers angles qu'on a observés sur le terrain, et au moyen d'une échelle de proportion, on donne aux côtés de ces angles des longueurs proportionnelles à celles qu'on a mesurées.

En Mécanique, le *Plan incliné* sert à démontrer la loi de la *chute des corps*. *Voy.* PESANTEUR.

PLANAIRE, *Planaria* (de *planus*, plat), genre de Zoophytes de la classe des Entozoaires et de l'ordre des Parenchymateux, renferme des espèces de Vers aplatis, qui rampent à terre comme des limaces, et qui vivent également dans les eaux douces stagnantes et dans la mer; ils sont très-voraces. Ils possèdent un système vasculaire très-compliqué et une cavité digestive ramifiée, qui tantôt s'ouvre aux deux extrémités du corps, tantôt ne présente qu'une seule ouverture située sous le ventre. On remarque souvent chez eux des tentacules, et des points noirs qui sont probablement des yeux.

Le genre Planaire est subdivisé en 9 sous-genres : *Planocera*, *Stylochus*, *Eolidiceros*, *Proceros*, *Polycelis*, *Tricelis*, *Planaria*, *Geoplana* et *Typhloplana*.

PLANCHE (du bas-latin *planca*, formé de *planus*), fragment d'un arbre scié en lames de la largeur de 30 à 35 centim. et de 3 ou 4 centim. au plus d'épaisseur. Plus mince, elle prend le nom de *volige;* plus épaisse, celui de *madrier*. On obtient le plus souvent les planches livrées au commerce au moyen de scieries mécaniques. *Voy.* SCIERIE.

On donna d'abord le nom de *Planche* à la tablette de bois sur laquelle les premiers graveurs travaillaient, et dont on tirait des épreuves. Plus tard, quand le cuivre et l'acier eurent remplacé les planches de bois (1452), on conserva toujours le nom de *planche* à la tablette de métal sur laquelle on gravait.

PLANCHER, assemblage horizontal de solives ou de fortes bandes de fer, recouvertes de *planches*, formant la séparation entre les étages d'une maison : c'est l'aire ou la partie la plus basse de l'appartement, celle sur laquelle on marche; on l'oppose à *plafond*. Le plus ordinairement les planchers se garnissent d'un massif de mortier ou de plâtre recouvert de briques. Le dessus des planchers se revêt soit de *planches* ou d'un *parquet*, soit d'un *carrelage*.

PLANCHETTE, instrument qui sert, dans l'Arpentage, à lever les plans, et avec lequel on les obtient sur le terrain même, sans avoir besoin de les construire à part. Il consiste en une planche rectangulaire de bois bien sec, ayant environ 30 ou 40 centim. en carré, montée sur un genou et sur un pied à trois branches. On place dessus une feuille de papier qu'on arrête par le moyen d'un châssis qui s'emboîte exactement autour de la planchette. Pour y tracer les lignes, on se sert d'une règle ou alidade en cuivre, munie de deux pinnules et quelquefois d'une lunette d'approche.

PLANE (du latin *planus*, uni). Dans l'Industrie, ce mot désigne : 1° un outil tranchant et à deux poignées, dont les charrons, les tonneliers, etc., se servent pour *planer*, c.-à-d. rendre unies et lisses les diverses sortes de bois qu'ils exploitent : on le nomme aussi *Couteau à deux manches*; 2° un assemblage de feuillets carrés de parchemin, à l'usage du batteur d'or; 3° une lame tranchante avec laquelle le potier d'étain tourne et polit ses pièces; 4° une sorte de ciseau que le tourneur emploie pour aplanir et lisser.

En Botanique, *Plane* se disait autrefois pour *Platane*. Il se dit aujourd'hui d'une espèce d'*Érable*, qui ressemble un peu au Platane par son feuillage.

Plane de mer, nom vulgaire de la *Plie*.

PLANÈRE, *Planera* (de *Planer*, botaniste allemand), genre de la famille des Ulmacées, renferme des arbres de l'Asie centrale et de l'Amérique du Nord. La *Planère crénelée* (*Pl. crenata*), ou *Orme de Sibérie*, est un arbre du Caucase qui a le port de l'Orme, mais qui s'en distingue par le poli de son écorce, ses feuilles crénelées, ovales, et par ses fruits agglomérés : son bois rougeâtre est excessivement dur et précieux pour l'ébénisterie. La *Pl. à feuilles d'orme* (*Pl. ulmifolia*) est un arbre de la Caroline, à rameaux grêles, rougeâtres, à feuilles ovales, allongées en pointe, glabres et luisantes en dessus.

PLANÉTAIRE, machine qui représente les mouvements des planètes, soit par des cercles, comme dans les sphères mouvantes, soit par de petits globes qui tournent autour d'un centre. Les planétaires les plus célèbres sont ceux de Huyghens et celui que lord Orrery fit construire en Angleterre au dernier siècle.

Pris comme adjectif, *Planétaire* se dit de tout ce qui a rapport aux planètes : le *Système planétaire* est l'ensemble de toutes les planètes, principales et secondaires, qui se meuvent autour du soleil; — les *Heures planétaires*, nommées aussi *Heures antiques* ou *judaïques*, sont des heures inégales dont on comptait 12 entre le lever et le coucher du soleil, et 12 entre le coucher et le lever suivant.

PLANÈTE (du grec *planètès*, errant), corps céleste qui tourne soit autour du soleil, soit autour d'une autre planète, et qui ne luit qu'en réfléchissant la lumière du soleil.

Les planètes se classent en *Planètes principales* ou *Planètes* proprement dites, qui décrivent leurs orbites autour du soleil même, et en *Pl. secondaires* ou *Satellites*, qui tournent autour d'une planète principale comme centre, de la même manière que les planètes principales tournent autour du soleil.

Les planètes proprement dites se divisent elles-mêmes en *Grandes planètes* et en *Petites planètes* ou *Astéroïdes*, dites aussi *Pl télescopiques*, parce qu'on ne peut les découvrir qu'à l'aide du télescope : leur nombre n'est pas encore déterminé. Les petites planètes sont toutes placées entre Mars et Jupiter : on a supposé qu'elles étaient les fragments d'une grande planète brisée par une cause inconnue.

On nomme *Planètes inférieures*, Mercure et Vénus, parce que leurs orbites se trouvent placées entre la Terre et le Soleil; par la raison opposée, toutes les autres prennent le nom de *Pl. supérieures*.

Parmi les planètes, il en est quatre qui jouissent d'un grand éclat : ce sont Vénus, Mars, Jupiter et Saturne. Mercure brille aussi d'une vive clarté, mais il échappe souvent à la vue; il est peu de personnes qui puissent, sans s'aider d'une lunette, distinguer Uranus; Neptune est invisible à l'œil nu, ainsi que toutes les petites planètes.

Toutes les planètes ont un double mouvement qui s'exécute d'occident en orient : elles tournent sur elles-mêmes et se transportent autour du soleil : dans leur révolution autour du soleil, elles décrivent une orbite elliptique.

Toutes les planètes ne se meuvent pas dans un même plan; leurs orbites sont inclinées les unes par rapport aux autres. Les trois lois suivantes règlent le mouvement des planètes : 1° Toutes les planètes décrivent autour du soleil des orbites qui sont des ellipses peu excentriques, et qui ont toutes un foyer commun où se trouve le soleil; 2° Les carrés des temps périodiques des révolutions des planètes sont entre eux dans le même rapport que les cubes de leurs moyennes distances au soleil; 3° Les aires décrites par le rayon recteur d'une planète en temps égaux sont toujours égales. Ces lois, découvertes par Képler, et connues sous le nom de *Lois de Képler*, sont la base de toute l'Astronomie théorique, et ont servi à Newton pour fonder son système de la gravitation universelle. — Les mouvements des planè-

tes sont assujettis à un grand nombre de petites inégalités qu'on nomme *Perturbations*. *Voy.* ce mot.

On appelle *Accélération des planètes* un effet qui résulte du mouvement propre des planètes d'occident en orient, suivant l'ordre des signes, mouvement qui respectivement à la terre paraît plus grand qu'il n'est réellement. C'est l'effet du mouvement de la terre combiné avec celui de la planète.

Nous donnons le tableau des 41 planètes connues en 1855 (8 grandes et 33 petites). Depuis, il a été découvert 9 petites planètes : Circé, Leucothoé, Atalante, Fides, Léda, Létitia, Harmonia, Daphné, Isis.

GRANDES PLANÈTES.

NOMS DES PLANÈTES.	DIAMÈTRE (celui de la Terre étant pris pour unité).	VOLUME (celui de la Terre étant pris pour unité).	DISTANCE AU SOLEIL (la dist. de la Terre étant un).	ROTATION de la planète sur elle-même.	DURÉE de la RÉVOLUTION sidérale.	INCLINAISON sur l'Écliptique.	AUTEURS ET ÉPOQUES DE LA DÉCOUVERTE.
				j. h. m.	jours.	° ′ ″	
Mercure	0,391	0,060	0,387	0,24, 5	87,969	7. 0. 5	
Vénus	0,985	0,957	0,723	23,21	224,700	3.23.29	
La Terre	1,000	1,000	1,000	23,56	365,256	0. 0. 0	
Mars	0,519	0,140	1,523	24,37	686,979	1.51. 6	Connues de toute antiquité.
Jupiter	11,225	1414,2	5,202	• 9,55	4332,584	1.18.52	
Saturne	9,022	734,8	9,538	10,30	10759,219	2.29.36	
Uranus	4,344	82,0	19,182	»	30686,820	0.46.28	Herschell, 1781.
Neptune	4,719	110,6	30, 04	»	60127	1.46.59	M. Le Verrier, 1846.

PETITES PLANÈTES.

NOMS DES PLANÈTES.	DISTANCE AU SOLEIL.	DURÉE de la révol. sidérale.	INCLINAISON.	NUMÉROS D'ANCIENNETÉ.	AUTEURS ET ÉPOQUES DE LA DÉCOUVERTE.
		jours.	° ′ ″		
Flore	2,201727	1193,281	5.53. 3	8	Hind. 18 oct. 1847.
Melpomène	2,295753	1270,531	10. 9. 2	18	Hind. 24 juin 1852.
Victoria	2,335003	1303,253	8.23. 7	12	Hind. 13 sept. 1850.
Euterpe	2,347507	1313,736	1.35.30	27	Hind. 8 nov. 1853.
Urania	2,358329	1322,829	1.56.42	30	Hind. 22 juill. 1854.
Vesta	2,361702	1325,669	7. 8.25	4	Olbers. 29 mars 1807.
Polymnie	2,378572	1339,899	1.22.21	33	Chacornac. 28 oct. 1854.
Iris	2,385210	1345,600	5.28.16	7	Hind. 13 août 1847.
Métis	2,386897	1346,940	5.35 55	9	Graham. 26 avril 1848.
Phocéa	2,390843	1350,281	21.42.30	24	Chacornac. 6 avril 1853.
Massalia	2,408360	1365,148	0.41. 4	20	De Gasparis. 19 sept. 1852. Chacornac. 20 sept. 1852.
Hébé	2,425368	1379,635	14.46.32	6	Hencke. 1 juill. 1847.
Fortuna	2,445902	1397,192	1.33.18	19	Hind. 22 août 1852.
Parthénope	2,448097	1399,074	4.36.54	11	De Gasparis. 11 mai 1850.
Thétis	2,497756	1441,859	5.35.39	17	Luther. 17 avril 1852.
Amphitrite	2,553665	1490,540	6. 7.41	29	Marth. 1 mars 1854.
Astrée	2,577400	1511,369	5.19.23	5	Hencke. 8 déc. 1845.
Irène	2,581951	1515,373	9. 5.33	14	Hind. 19 mai 1851.
Égérie	2,582492	1515,850	16.33. 7	13	De Gasparis. 2 nov. 1850.
Pomone	2,585054	1518,106	5.39. 3	32	Goldschmidt. 26 oct. 1854.
Lutetia	2,612466	1542,318	3. 5. 6	21	Goldschmidt. 15 nov. 1852.
Thalie	2,625878	1554,209	10.13.59	23	Hind. 15 déc. 1852.
Eunomia	2,650918	1576,493	11.43.50	15	De Gasparis. 29 juill. 1851.
Proserpine	2,652433	1577,845	3.35.45	26	Luther. 5 mai 1853.
Junon	2,669095	1592,736	13. 3.17	3	Harding. 1 sept. 1804.
Cérès	2,766921	1681,093	10.37.12	1	Piazzi. 1 janv. 1801.
Pallas	2,772696	1686,089	34.37.20	2	Olbers. 28 mars 1802.
Bellone	2,780725	1693,693	9.25. 7	28	Luther. 1 mars 1854.
Calliope	2,911710	1814,762	13.44.49	22	Hind. 16 nov. 1852.
Psyché	2,926334	1828,452	3. 4. 1	16	De Gasparis. 17 mars 1852.
Hygie	3,151388	2043,386	3.47.11	10	De Gasparis. 14 avril 1849.
Themis	3,150312	2052,072	0.49.24	25	De Gasparis. 6 avril 1853.
Euphrosyne	3,192287	2083,295	26.53.26	31	Fergusson. 1 sept. 1854.

PLANEUR, ouvrier qui se sert de la *plane* pour aplanir les métaux (*Voy.* PLANE et CHAUDRONNIER). Il se dit surtout de celui qui plane la vaisselle d'argent. — Le *planeur* en cuivre est celui qui dresse et polit les planches de cuivre destinées à la gravure.

PLANIMÉTRIE (du latin *planus*, plane, et *metrum*, mesure), art de mesurer les surfaces planes, d'en représenter la figure sur le papier au moyen d'opérations géométriques, et ensuite d'en évaluer la grandeur en mesures déterminées : c'est le plus souvent au triangle qu'on ramène la figure qu'on veut mesurer. *Voy.* ARPENTAGE et TRIANGULATION.

PLANIPENNES, famille d'insectes Névroptères, section des Filicornes, établie par Latreille : ailes couchées sur le dos horizontalement ou en forme de toit.

Cette famille est composée de huit tribus : *Panorpates*, *Fourmilions*, *Hémérobiens*, *Psoquilles*, *Termitines*, *Raphidiens*, *Semblides* et *Perlides*.

PLANIROSTRES, *Planirostri*, famille de Passereaux établie par M. Duméril pour ceux de ces oi-

seaux qui ont le bec aplati horizontalement, répond aux *Fissirostres* de G. Cuvier.

PLANISPHÈRE, projection d'une sphère sur un *plan* (*Voy.* PROJECTION). On s'en sert pour les cartes astronomiques et pour les mappemondes : de là, la distinction des *Planisphères célestes* et des *Pl. terrestres*. Pour rendre visibles toutes les parties de la terre, on la suppose partagée par le méridien en deux moitiés ou hémisphères que l'on projette l'un à côté de l'autre, comme cela se voit dans les mappemondes. Pour la sphère céleste, on en fait de même la section, non par le plan du méridien, mais par celui de l'équateur, les constellations polaires étant celles qu'il faut représenter avec précision.

PLANORBE, *Planorbis* (de *planus*, plane, et *orbis*, orbe), genre de Mollusques gastéropodes pulmonés de la famille des Limnéens, renferme des coquilles très-aplaties, minces, fragiles et diaphanes, qui laissent voir les tours de la spire. Le Planorbe est remarquable par deux longs tentacules entre lesquels sont placés les yeux, et par une liqueur abondante qu'exhale son manteau, liqueur qu'on prend vulgairement pour son sang, parce qu'elle devient de couleur rouge lorsque l'animal est inquiété. On trouve ces Mollusques dans les rivières, les étangs, etc., où ils se nourrissent de matières végétales. Les espèces les plus communes sont le *Planorbe corné*, large de 25 à 30 millim.; le *Pl. caréné*, le *Pl. tuilé*, etc.

PLANT (du bas latin *plantarium*). On appelle ainsi, en Agriculture, tantôt le scion qu'on tire de certains arbres pour planter, comme quand on dit : *Prendre du plant d'un arbre;* tantôt un arbre fruitier nouvellement planté, spécialement la vigne qui ne fait que commencer à produire ; tantôt enfin une quantité de jeunes arbres plantés dans un même terrain, comme quand on dit : un *plant de chênes, d'ormes*, etc. : il est alors synonyme de *plantation*.

PLANTAGINÉES (du genre type *Plantago*, Plantain), famille de plantes phanérogames dicotylédones, renferme des herbes vivaces, rarement sous-frutescentes, à fleurs hermaphrodites, quelquefois unisexuées (dans le genre *Littorella*, par exemple), formant des épis simples, cylindriques, allongés ou globuleux, rarement solitaires : calice persistant, herbacé, quadrifide ou à quatre sépales inégaux en forme d'écailles, et deux plus extérieurs ; corolle gamopétale, insérée au réceptacle, tubuleuse ou urcéolée, à limbe tri-quadrifide égal ou inégal, persistante ; 4 étamines, qui alternent avec les divisions du limbe ; filets filiformes, persistants ; anthères introrses, biloculaires, s'ouvrant longitudinalement, caduques ; ovaire libre à 1, 2 ou rarement 4 loges, contenant un ou plusieurs ovules ; style capillaire, terminé par un stigmate simple, subulé, rarement bifide à son sommet, etc. Le fruit est une pyxide membraneuse, contenant un nombre de grains variable.— Les Plantaginées habitent les régions tempérées de l'hémisphère boréal. On distingue les *Pl. vraies* (Plantago) et les *Pl. anomales* (Littorella, Bougueria).

PLANTAIN, *Plantago*, genre type de la famille des Plantaginées, renferme des plantes herbacées dont les feuilles sortent directement de la terre, et dont les fleurs sont disposées en épis et accompagnées de petites feuilles florales. L'espèce la plus importante est le *Plantain à grandes feuilles* (*Plantago major*), fort commun partout, dans les prés, les champs, le long des chemins : sa racine est fibreuse et vivace ; elle a des propriétés fébrifuges. Les chèvres, les moutons et les porcs sont avides de cette plante ; ses graines, recueillies pour la nourriture des petits oiseaux, sont l'objet d'un menu commerce à Paris. Le *Pl. moyen* (*Pl. media*) et le *Pl. lancéolé* (*Pl. lanceolata*) ne diffèrent du précédent que par leurs feuilles, qui sont plus petites chez le premier, et lancéolées chez le dernier. Les trois espèces sont légèrement astringentes ; on prépare avec la racine du plantain moyen, qui est plus grosse que celle des autres espèces, une eau distillée que l'on emploie principalement dans les collyres, contre les maux d'yeux. — On cultive comme plantes fourragères le *Pl. des Alpes*, le *Pl. des bois* et le *Pl. maritime*.

Le *Plantain pulicaire*, dit aussi *Herbe aux puces* ou *Pucier* (*Psyllium*), tire son nom soit de ce que son odeur chasse les puces, soit plutôt de ce que ses graines ont la forme et la couleur de la puce. Cette plante est propre à améliorer les terrains sablonneux. Ses graines renferment un mucilage abondant qui sert à gommer les mousselines et à préparer la bandoline ; elles s'emploient aussi en Médecine comme émollientes. — Le *Pl. corne de cerf* (*Coronopus*), à feuilles dentées, se mange en salade.

Le *Plantain d'eau* est l'*Alisma plantago*.

PLANTAIRE (de *planta*, plante du pied), qui appartient à la plante du pied. On distingue dans la plante du pied trois régions, dites *Plantaire externe*, *Pl. interne*, *Pl. moyenne*, d'après leur position relativement à la ligne médiane.

On appelle *Aponévrose plantaire* la couche fibreuse, triangulaire, adhérente à la peau, qui fournit des insertions à plusieurs muscles de la région plantaire ; *Ligaments plantaires*, de petits faisceaux ligamentaires destinés à maintenir les rapports de la surface intérieure du tarse et du métatarse ; *Muscle plantaire grêle*, le jambier grêle, situé dans la région jambière postérieure, entre les muscles jumeaux et soléaire ; *Artères plantaires*, les deux branches de terminaison de la tibiale postérieure ; *Nerfs plantaires*, les deux branches fournies par la bifurcation du tronc tibial sous la voûte du calcanéum.

PLANTANIER, fruit du *Bananier du Paradis*.

PLANTATION, se dit et de l'art de planter, et du lieu où l'on a planté de jeunes arbres.

Pour faire des plantations avec succès, il faut, avant tout, bien connaître la nature du sol et l'état du *sous-sol :* c'est cette connaissance qui devra surtout guider dans le choix des arbres à planter. Ainsi, dans les terrains sablonneux qui ont du fond et qui conservent un peu d'humidité, l'on plantera le châtaignier, le hêtre, le peuplier ; dans les sables gras mêlés d'un peu de terre substantielle, le chêne, le charme, le mûrier et le plus grand nombre des plantes ligneuses ; dans les sables arides, le genévrier, le pin, le merisier, le bouleau ; dans les terres de bonne qualité, sèches ou n'ayant que 40 centim. d'épaisseur, l'orme, l'érable, le robinier, le mahaleb et presque tous les arbrisseaux. Un sol marécageux convient aux bois blancs ; si le sol n'est qu'humide, on y doit placer de préférence le tilleul, le cyprès, le platane, le tulipier. Sur les bords des eaux courantes, on place le saule, l'osier, l'aune, l'érable, le thuya.

Les plantations n'ont généralement lieu que pendant la suspension de la végétation : l'époque la plus favorable est après la chute des feuilles. Plus les arbres sont jeunes, plus leur reprise est assurée.

Aux colonies, on nomme *Plantation* toute propriété, toute exploitation rurale ; le colon qui possède ou qui cultive ces propriétés est appelé *planteur*.

PLANTE DU PIED (du latin *planta*), face inférieure du pied de l'homme, celle qui pose à terre et sur laquelle porte le corps lorsqu'il est debout. La peau de la plante du pied est très-épaisse ; cependant elle est très-sensible, surtout entre le talon et les doigts : tout le monde sait que rien n'est plus insupportable que le chatouillement de la plante des pieds. En Turquie, c'est sur la plante des pieds que l'on applique la bastonnade. — *Voy.* PLANTAIRE.

PLANTES (du latin *planta*), nom général sous lequel on comprend tous les végétaux, arbres, arbrisseaux, herbes, etc. (*Voy.* VÉGÉTAL). Sous le rapport de leur organisation, de leur mode de génération, de leur durée, de leur habitat, ou de leur usage, les *Plantes* sont *ligneuses*, *herbacées*, *grasses* ou *sar-*

quelle sont attachées toutes les pièces qui servent au ressort d'une arme à feu, d'un fusil, d'un pistolet, et au moyen desquelles on communique le feu à la charge. On appelait *Platine à mèche*, *Pl. à rouet*, les platines des arquebuses à mèche ou à rouet. On nomme *Pl. à batterie*, celle dont sont garnis actuellement les fusils de munition; *Pl. à percussion*, celle des fusils à percussion. *Voy.* FUSIL.

Les Horlogers appellent *Platine* chacune des deux plaques qui soutiennent toutes les pièces du mouvement d'une montre ou d'une pendule; — les Serruriers nomment ainsi la plaque de fer attachée extérieurement à une porte au devant de la serrure, et percée de manière à donner passage à la clef.

Dans l'Imprimerie, la *Platine* est la partie de la presse qui foule sur le tympan.

PLATINE (de l'espagnol *platina*, diminutif de *plata*, argent, parce qu'on croyait que ce n'était qu'une modification de l'argent), corps simple métallique, d'un gris d'acier très-clair, presque aussi blanc que l'argent, très-malléable, très-ductile et assez mou pour qu'on puisse le couper même avec des ciseaux. C'est le plus pesant de tous les corps connus : sa densité est de 21,8. Il est le moins dilatable des métaux : aussi l'emploie-t-on, de préférence à tous les autres, à la fabrication des étalons des poids et mesures, des pièces d'horlogerie délicates, des thermomètres métalliques. Il est infusible au plus violent feu de forge; cette propriété le fait employer à la fabrication des creusets, cornues, vases évaporatoires, alambics. Il est inaltérable à l'air, à quelque température qu'on l'expose. Il résiste à l'action de tous les acides, même le plus concentrés, à l'exception de l'eau régale, qui le dissout et le convertit en chlorure.

Le platine n'a été trouvé jusqu'ici qu'à l'état natif ou plutôt à l'état d'alliage avec le fer, le rhodium, l'iridium, le palladium, le ruthénium et l'osmium. Il se montre en grains irréguliers ou pépites dans les sables ou les terrains d'alluvion qui renferment également l'or et le diamant. Les mines les plus anciennement connues sont en Amérique : au Pérou, dans la Nouvelle-Grenade, le Brésil, la Colombie. On le trouve aussi dans l'ancien continent, en Sibérie : les mines de Sibérie, découvertes depuis 1823, sont très-productives et fournissent annuellement plus de 2,000 kilogr. de platine.

L'extraction de ce métal exige de nombreuses opérations : le minerai, d'abord calciné au rouge, est ensuite épuisé par de l'eau régale; on ajoute au liquide une solution de sel ammoniac, et l'on recueille le précipité jaune qui se forme (c'est un sel double de chlorhydrate d'ammoniaque et de bichlorure de platine); après avoir lavé ce précipité, on le calcine au rouge dans un creuset; le platine reste alors sous la forme d'une masse grise et spongieuse, désignée vulgairement sous le nom d'*éponge de platine*. Cette éponge, broyée et mise en pâte avec de l'eau, est introduite dans des cylindres en fer creux où on la comprime au moyen d'un piston; elle donne ainsi des lingots qu'on peut laminer et étirer en fil, comme le fer. Le platine vaut environ 1 fr. le gramme.

Ce métal remplace, dans la fabrication de l'acide sulfurique, les vases de verre qui servaient jadis à le concentrer. En Russie, on en a fait des monnaies. On emploie aussi le platine pour fabriquer les paratonnerres, les lumières de fusils, les cuillers destinées à être plongées dans des mélanges acides, comme, par exemple, la moutarde. Les Dentistes le font servir à la confection des bases solides des râteliers. On s'en sert aussi pour recouvrir la porcelaine, à laquelle il donne l'apparence de la vaisselle plate. Allié avec le cuivre, il sert à construire des miroirs de télescope qui conservent invariablement leur beau poli. Sous forme d'éponge, il fait partie des briquets à gaz hydrogène. *Voy.* BRIQUET.

Parmi les combinaisons du platine, il n'y a que le *bichlorure* ($PtCl^2$) qui présente de l'intérêt, ainsi que la combinaison de ce sel avec le chlorhydrate d'ammoniaque. *Voy.* CHLORURE DE PLATINE.

Le platine fut découvert dès 1735 au Pérou par des mineurs espagnols; il fut d'abord considéré comme une sorte d'argent. Il ne fut connu en Europe qu'en 1748, par la mention qu'en fit don Antonio de Ulloa dans la relation de son voyage. Watson, Lewis et Scheffer furent les premiers chimistes qui s'occupèrent d'en étudier les propriétés. Plus récemment, Vauquelin, Wollaston, Berzélius, Dœbereiner, ont examiné ses combinaisons.

PLATONIQUE (AMOUR), amour dégagé des sens, tel que Platon l'a décrit dans ses ouvrages, notamment dans le *Phèdre* : c'est l'amour purement spirituel de deux êtres dont chacun aime en l'autre l'image de la beauté éternelle.

PLATONISME, NÉO-PLATONISME. *Voy.* PLATON et NÉO-PLATONICIENS au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PLATRE (du grec *plaster*, qui sert à modeler), sulfate de chaux calciné : on l'obtient, sous forme de poudre blanche, par la calcination de la *pierre à plâtre* ou *gypse* (*Voy.* ce mot). Délayé avec de l'eau, le plâtre sert dans la maçonnerie à enduire les murs ou à cimenter les pierres. Cette pâte acquiert, en séchant, une dureté presque égale à celle de la pierre même. On emploie le plâtre le plus fin à fabriquer des moules, à modeler des figures, à prendre l'empreinte des caractères d'imprimerie pour faire des clichés, etc. Mélangé avec de la colle forte, il constitue le *stuc*, et prend le poli du marbre. Les meilleurs plâtres pour la construction et le moulage se tirent des carrières de Montmartre, près de Paris, et de celles de Lagny (Seine-et-Marne).

Le plâtre provenant des démolitions peut servir à amender les terres : employé comme amendement, le plâtre a le triple avantage de donner de la vigueur à plusieurs plantes utiles, notamment aux légumineuses et aux luzernes, en diminuant les effets dissolvants de l'eau; d'arrêter le développement de beaucoup de végétaux nuisibles, comme les plantes marécageuses, et de fixer le cabornate d'ammoniaque des engrais, en le convertissant en sulfate.

La calcination du plâtre a lieu dans des fours, dits *plâtrières*, où l'on entasse la *pierre à plâtre*, après l'avoir concassée. On bat ensuite ou l'on moud la pierre calcinée pour la réduire en poudre. On nomme *plâtreau* la pierre à plâtre avant qu'elle ait été cuite; *plâtre blanc*, le plâtre qui a été rablé, c.-à-d. séparé du charbon; *plâtre gris*, celui qui est mêlé de charbon. Les maçons appellent *plâtre au panier* le plâtre grossier passé au mannequin : il sert à faire les crépis; *plâtre au sas*, celui qui est passé au tamis. — Le plâtre des mouleurs, qui est très-fin, mais qui n'a pas la force d'adhésion du plâtre ordinaire, est produit par une espèce de gypse dit *Gypse feuilleté*.

On donne aussi le nom de *plâtres* à tous les ouvrages moulés en plâtre. Le *plâtre* d'une statue, d'un buste, etc., est le modèle en plâtre de cette statue, de ce buste, etc.; un *plâtre antique* est une figure, un bas-relief, etc., moulé sur l'antique.

PLATY.... (du grec *platys*, large), entre dans la composition d'un grand nombre de mots scientifiques, comme *Platycéphale*, *Platycère*, *Platychile*, *Platydactyle*, *Platygaster*, *Platyolophe*, *Platyodon*, *Platyonyx*, *Platyptère*, etc. : à tête, à cornes, à lèvres, à doigts, à ventre, à crête, à dents, à ongles, à ailes larges.

PLATYCARCIN, *Platycarcinus* (du grec *platys*, large, et *karkinos*, crabe), genre de Crustacés décapodes brachyures établi par M. Milne-Edwards pour trois espèces de Crabes, dont une très-commune sur les côtes de Normandie, le *Platycarcinus pagurus*, connu sous les noms de *Poupart* et de *Tourteau*.

PLATYLOBIER, *Platylobium*, genre de la famille des Légumineuses, section des Lotées, ren-

ferme d'élégants arbustes de la Nouvelle-Hollande, portant des feuilles opposées, de belles fleurs papilionacées très-variées dans leurs nuances, et des gousses fort comprimées et *aplaties* : d'où leur nom.

PLATYOME, *Platyomus* (de *platys*, large, et *ômos*, épaule), genre de Coléoptères tétramères de l'Amérique équinoxiale, de la famille des Curculionides, dont le caractère le plus saillant est d'avoir la côte des premières ailes plus ou moins arquée à la base, ce qui leur a valu les noms vulgaires de *Papillons à larges épaules* et de *Phalènes chapes*.

PLATYPUS (de *platys*, large, et *pous*, pied), synonyme d'*Ornithorhynque*. *Voy.* ce mot.

PLATYRHINQUE (de *platys*, large, et *rhigkos*, bec), espèce de Phoque caractérisée par un museau élargi, est le même que le *Phoque à crinière* ou *Lion marin*. *Voy.* OTARIE.

PLATYRRHININS, *Platyrrhini* (de *platys*, large, et *rhin*, nez), nom donné par Et.-Geoffroy Saint-Hilaire aux singes du nouveau continent, caractérisés par des narines non saillantes et séparées par un espace fort large : tels sont les *Alouates*, les *Atèles*, les *Sapajous*, les *Ouistitis*, etc.

PLATYSOMES, *Platysoma* (de *platys*, large, et *sôma*, corps), famille de Coléoptères tétramères qui a pour caractères : corps déprimé et parallélipipède, tête triangulaire ou cordiforme, de la largeur du corps, avec un rétrécissement postérieur en manière de cou, mandibules saillantes, labre petit, palpes courts, corselet presque carré, antennes filiformes. Cette famille renferme les genres *Parandre*, *Hémipèple*, *Uléiote*, *Dendrophage*, *Passandre* et *Cucuje*.

PLÉBÉIENS (de *plebs*, peuple), troisième classe du peuple romain, par opposition aux *patriciens* et aux *chevaliers*. *Voy.* PLÉBÉIENS au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PLÉBISCITE (du latin *plebiscitum*, arrêt du peuple). On appelait ainsi, chez les Romains, une loi décrétée par le peuple (*plebs*) réuni dans les comices, en opposition à celle qui n'était promulguée que par le sénat, et qui portait le nom de *sénatus-consulte*. Le plébiscite était proposé au peuple par un magistrat plébéien, tel que le tribun.

La dénomination de *plébiscite* fut adoptée en France, dès la première République, pour désigner les résolutions soumises à l'approbation du peuple; elle a été appliquée en 1852 au vote qui a appelé à la présidence décennale le prince Louis-Napoléon.

PLECTOGNATHES (du grec *plektos*, entrelacé, et *gnathos*, mâchoire), 4e ordre de la classe des Poissons osseux ou fibreux : leur mâchoire supérieure s'engrène par suture avec les os du crâne, et ne conserve par conséquent aucune mobilité. Cet ordre comprend deux familles, les *Gymnodontes* et les *Sclérodermes*.

PLECTRUM (du grec *plêktron*, formé de *plêssô*, frapper), sorte d'archet dont se servaient les anciens pour faire résonner les cordes de la lyre, consistait en une petite verge de bois ou d'ivoire terminée par un crochet, avec laquelle on pinçait les cordes.

PLÉIADES, constellation de l'hémisphère boréal, appelée vulgairement *la Poussinière*, occupe la tête du Taureau et compte 6 étoiles. On en voyait 7 autrefois; mais l'éclat de la 7e a pâli.—Les navigateurs anciens regardaient l'apparition des Pléiades comme un présage favorable : de là leur nom, qui vient du verbe grec *pléin*, naviguer. Selon la Fable, les Pléiades étaient ainsi nommées par allusion aux 7 filles d'Atlas et de Pléione, que Jupiter transporta au ciel pour les soustraire aux poursuites d'Orion.

Par métaphore, on a donné, à diverses époques, le nom de *Pléiades* à plusieurs groupes de poëtes distingués. *V.* PLÉIADES au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PLEIGE (du bas latin *plegium*, tiré lui-même de l'allemand *pfledge*, curatelle), vieux mot de Pratique qui avait la même signification que *caution*.

PLEIN (LE). Les philosophes ont, dès les temps les plus anciens, agité la question de savoir si le monde était *plein*, ou s'il existait du vide; cherchant :

Comment, tout étant plein, tout a pu se mouvoir. *Voy.* VIDE.

En Botanique, une fleur est dite *pleine* quand la corolle ou les pétales se sont multipliés par la disparition totale des étamines. Dans les Composées, les fleurs doublent, non par multiplication, mais par simple changement de formes, les fleurons devenant demi-fleurons, ou les demi-fleurons, fleurons.

Dans le Blason, on appelle *Armes pleines* les armoiries sans écartelure ni brisure; *Écu plein*, l'écu rempli d'un seul émail. La branche aînée de chaque maison portait généralement les armes pleines.

Pouls plein. *Voy.* POULS.

PLEIN-JEU, sorte de jeu d'orgue remarquable par sa majesté, est composé des jeux de mutation nommés *cymbale* et *fourniture*, auxquels on joint les jeux de fond, tels que bourdons, flûtes et prestants.

PLEIN-VENT (ARBRES DE). On nomme ainsi les arbres fruitiers abandonnés à leur croissance naturelle, par opposition aux *arbres en espalier*. Pour obtenir de beaux arbres en plein vent, il faut choisir des sujets vigoureux et greffés sur *troncs*. Ils n'exigent d'autre soin que de labourer une ou deux fois par an la terre autour du pied, de détruire les branches gourmandes, de débarrasser l'arbre du bois mort, des mousses, des chenilles. Mais le plus souvent, les arbres cultivés ainsi, surtout les pêchers, donnent des fruits moins beaux et moins bons.

PLÉNIÈRE (COUR). *Voy.* COUR.

PLÉNIPOTENTIAIRE (MINISTRE), c.-à-d. ayant plein pouvoir. *Voy.* MINISTRE et DIPLOMATIE.

PLÉONASME (du grec *pléonasmos*, formé de *pléon*, davantage). Ce mot exprime tantôt une figure de langage par laquelle on emploie des mots qui sont inutiles pour le sens, mais qui ajoutent à la phrase plus de force ou de grâce, comme dans ce vers de Molière (*Tartufe*, acte V, sc. 3) :

Je l'ai vu, dis-je, vu, de mes propres yeux vu,
Ce qu'on appelle vu;

tantôt une redondance de paroles qui n'ajoute rien à la force ou à la grâce de la phrase, et qui dès lors n'est que vicieuse : *Monter en haut*, *descendre en bas*, sont des pléonasmes en ce second sens.

PLÉROME (du grec *pléroma*, plénitude), mot employé par les Gnostiques pour désigner soit l'ensemble des êtres, soit la totalité des intelligences, l'ensemble des *éons* combinés avec la substance.

PLÉSIOSAURE, *Plesiosaurus* (du grec *plésios*, voisin, et *sauros*, lézard), genre de Reptiles fossiles que l'on a rattaché à l'ordre des Sauriens, et dont on trouve les débris dans les terrains secondaires, avait de 8 à 9 m. de long; son corps était ovale, allongé, mou au moins dans ses parties supérieures, pourvu en avant d'un très-long cou, portant une petite tête à mâchoires courtes, armées de dents en arrière; sa queue était petite, et, sur les deux côtés, étaient deux paires de membres entièrement penniformes et formés de doigts non distincts, sans ongles et entièrement cachés sous la peau. On a trouvé des débris de Plésiosaure en Angleterre et en France.

PLESSIMÈTRE (du grec *plésséin*, frapper, et *métron*, mesure), instrument employé pour pratiquer la *percussion médiate* (*Voy.* PERCUSSION), consiste en une plaque d'ivoire circulaire d'environ 2 millimètres d'épaisseur, que l'on applique à plat successivement sur les divers points de la poitrine, et sur laquelle on frappe avec le bout des doigts. Au moyen d'un rebord circulaire et saillant, le plessimètre s'adapte à l'extrémité du stéthoscope, d'où on le sépare lorsque l'on veut s'en servir. Une mince rondelle de bois, de corne ou d'ivoire, ou même une large pièce de monnaie, peuvent, au besoin, servir de plessimètre.

On a appelé *Plessimétrie*, *Plessimétrisme*, l'art de se servir du plessimètre. On doit à M. le Dr Piorry,

inventeur du Plessimètre, un *Atlas de plessimétrisme*. *Voy.* aussi AUSCULTATION.

PLETHORE (du grec *pléthora*, plénitude, formé de *pléthéin*, être plein), plénitude des vaisseaux. C'est un état morbide général résultant d'une altération du sang, dont les globules s'élèvent au-dessus de leur chiffre normal (qui est de 127). On appelle *pléthoriques* ceux qui en sont affectés. La pléthore a pour symptômes : coloration très-prononcée du visage, pouls plein, large et développé, battements du cœur énergiques, palpitations, respiration gênée, sueurs abondantes, urine fortement colorée, tête lourde, pesante, céphalalgie, bourdonnements, tintements d'oreille, passions mobiles, impétueuses. Les personnes pléthoriques sont sujettes aux hémorragies, aux congestions sanguines locales et à la fièvre inflammatoire. Les causes de cet état sont tantôt une organisation propre, apportée en naissant, et qui se développe surtout dans l'âge où la croissance est complète, tantôt une alimentation trop abondante. On y oppose la diète, le régime végétal, l'exercice poussé jusqu'à la fatigue, la saignée et les purgatifs.

PLETHRE, *plethron*, mesure de longueur des Grecs, valait 100 pieds grecs, environ 31 mètres. Le *plèthre* carré avait 100 pieds grecs de côté, ou 10,000 pieds carrés, et valait environ 9 ares et demi.

PLEURÉSIE (du grec *pleura*, plèvre), inflammation de la plèvre, membrane qui recouvre les côtes. Elle peut être aiguë ou chronique.

Les causes ordinaires de la *Pleurésie aiguë* sont le froid, des coups ou des chutes sur le thorax, les diverses affections du poumon, le rhumatisme articulaire, etc. Symptômes : douleur pongitive dans un des côtés de la poitrine (vulg. *point de côté*), augmentant par les efforts de la toux et par la pression ; respiration difficile ; inspiration courte et fréquente, toux sèche ou avec peu d'expectoration ; il est impossible de se tenir couché sur le côté douloureux ; le pouls est fébrile, tantôt dur et développé, tantôt petit et concentré ; il y a un paroxysme le soir. Lorsqu'il s'est fait un épanchement dans la cavité des plèvres, on observe de l'égophonie et de la matité. Cette maladie dure de 15 à 20 jours ; elle se termine soit par résolution, soit par un épanchement de sérosité ou de pus.

La *Pleurésie chronique* peut succéder à la pleurésie aiguë, ou s'établir lentement, sans signes évidents. Elle est caractérisée par des douleurs vagues dans la poitrine, une petite toux sèche, de l'oppression par intervalles, des frissons, des mouvements fébriles irréguliers, avec dureté du pouls. Elle se termine tantôt par un épanchement séreux ou purulent, qui simule l'hydrothorax, tantôt par la phthisie pulmonaire. Cette maladie a, le plus souvent, une issue funeste ; mais sa durée est quelquefois très-longue.

Traitement : dans la forme aiguë, emploi de tous les moyens antiphlogistiques ; dans la pleurésie chronique, irritants dérivatifs et révulsifs.

Fausse pleurésie. *Voy.* PLEURODYNIE.

PLEUREURS, PLEUREUSES, hommes et femmes payés pour pleurer aux funérailles. *V.* FUNÉRAILLES.

Saule pleureur. *Voy.* SAULE.

Singes pleureurs, nom vulgaire de diverses espèces de Sapajous, notamment du Saï, parce que, quand on les tourmente, leur voix devient plaintive et semblable à celle d'un enfant qui pleure.

PLEUREUSE, nom vulgaire d'un *Charançon*.

PLEUROBRANCHES (du grec *pleura*, côté, et *braykhia*, branchies), genre de Mollusques gastéropodes de l'ordre des Inférobranches, caractérisé par la position des branchies, situées d'un seul côté, entre le pied et le bord avancé du manteau.

PLEURODYNIE (du grec *pleura*, côté, et *odyné*, douleur), vulgairement *Fausse pleurésie*, douleur rhumatismale qui a son siége dans les muscles intercostaux : cette douleur de côté change souvent de place, augmente par la respiration, la toux, et surtout par les mouvements du corps ; elle est plus extérieure que dans la pleurésie, et ordinairement sans fièvre. On la traite par des topiques chauds et émollients et par des sangsues ; et, si elle persiste, par des vésicatoires volants. — *Voy.* POINT DE CÔTÉ.

PLEURONECTES (du grec *pleura*, côté, et *nektès*, nageur), famille de poissons Malacoptérygiens qui nagent sur le côté : ils sont remarquables par leur forme très-aplatie, qui leur a fait donner le nom vulgaire de *Poissons plats*. — Chez ces poissons, le corps, au lieu d'être symétrique comme dans les autres vertébrés, offre une disparité évidente entre ses deux moitiés latérales : leurs deux yeux sont placés d'un même côté de la tête, tantôt à gauche, tantôt à droite ; leur bouche est fendue obliquement ; leurs nageoires impaires sont toujours déjetées d'un côté ou de l'autre ; leurs pectorales, quand elles existent, sont d'inégale longueur et placées l'une en dessus, l'autre en dessous du corps.

Cette famille renferme 7 genres : *Plie*, *Flétan*, *Turbot*, *Sole*, *Monochire*, *Achire* et *Plagurie*.

PLEURORHIZE (de *pleura*, côté, et *rhiza*, racine), se dit, en Botanique, des plantes dont la racine est située sur le côté ou répond au hile. — C'est aussi le nom d'une subdivision de la famille des Crucifères, renfermant des plantes dont la radicale a la même direction que la graine.

PLÈVRE (du grec *pleura*, côté). On donne ce nom à deux membranes séreuses qui tapissent chacune un des côtés de la poitrine, et se fléchissent ensuite sur le poumon. Comme toutes les membranes séreuses, chaque plèvre est un sac sans ouverture ; elle est diaphane. La portion qui revêt la face interne des côtes est appelée *plèvre costale*, celle qui est en contact avec le poumon, *plèvre pulmonaire*. L'adossement de la plèvre droite avec la gauche forme le *médiastin*. L'inflammation de la plèvre est appelée *Pleurésie*. *Voy.* ce mot.

PLEXUS, mot latin conservé en français et dérivé de *plectere*, entrelacer, désigne, en Anatomie, l'entrelacement de plusieurs branches ou filets de nerfs, ou même de vaisseaux quelconques, appartenant, les uns aux nerfs céphaliques, les autres au nerf trisplanchnique ou grand sympathique. Tous les plexus présentent des réseaux complexes, à mailles plus ou moins lâches, formant des anastomoses nombreuses et variées, d'où émanent d'autres branches qui vont se rendre aux organes ou à d'autres plexus.

Aux nerfs encéphaliques se rapportent le *Pl. cervical*, le *Pl. brachial* et le *Pl. lombaire*.

Au grand sympathique se rapporte le *Pl. solaire*, c'est un vaste réseau nerveux formé par la réunion de ganglions et de rameaux disposés en forme de rayons, appartenant spécialement aux deux grands nerfs splanchniques, dont ce plexus est le terme commun, tandis qu'il est l'origine de presque tous les plexus intestinaux. Il répond, en arrière à la colonne vertébrale, à l'aorte, aux appendices diaphragmatiques ; en devant, à l'estomac ; en haut, au foie et au diaphragme ; en bas, au pancréas. Il donne naissance aux *Plexus sous-diaphragmatique*, *cœliaque*, *mésentériques supérieur* et *inférieur*, et *rénal*. Ces plexus jouent un rôle important, mais encore obscur, dans les phénomènes de la vie et surtout de la sensibilité.

PLICIPENNES (de *plicare*, plier, et *penna*, aile), famille de Névroptères de Latreille, caractérisée par des ailes pliées longitudinalement. Elle répond à la tribu actuelle des *Phryganiens*. *Voy.* PHRYGANE.

PLIE, *Platessa*, genre de poissons Malacoptérygiens subbrachiens, de la famille des Pleuronectes. La Plie est un poisson plat, de forme rhomboïdale, qui, par une exception singulière à la loi de symétrie, a les deux yeux du même côté de la tête : elle les porte du côté droit. Son corps est couvert de petites écailles molles, à peine visibles. Les principales espèces qui composent ce genre sont : la *Plie franche*

ou *Carrelet*, la *Limande*, le *Flet* et la *Sole* (*Voy.* ces mots). Elles sont communes sur nos côtes et dans nos marchés. Leur chair est très-délicate.

PLINTHE (du grec *plinthos*, brique, carré long), membre d'Architecture ayant la forme d'une petite table carrée que l'on met aux bases des colonnes. Il est ainsi appelé parce qu'il représente une brique sur laquelle reposerait la colonne. On lui donne aussi le nom de *socle*, qui veut dire *semelle*, à cause de la fonction qu'il remplit. — On appelle encore ainsi une bande ou saillie plate qui intérieurement règne au bas d'un mur ou d'un lambris, et qui extérieurement indique la ligne des planchers sur la façade d'un bâtiment. La plinthe est tantôt en bois, tantôt en pierre ou en plâtre.

PLIOIR, petit instrument de bois, d'ivoire ou autre matière, plat, tranchant des deux côtés, arrondi par les deux bouts, et dont on se sert pour *plier* le papier, ou pour couper les feuilles d'un livre. On l'appelle aussi *couteau à papier*.

PLIQUE (du grec *plékéin*, entrelacer), *Plica*, *Trichoma*, maladie que l'on observe particulièrement en Pologne, est caractérisée par l'agglomération et le développement anomal des cheveux, qui s'entrecroisent d'une manière inextricable. Le cuir chevelu est douloureux au toucher, ou devient le siége d'une vive démangeaison; une sueur gluante de mauvaise odeur, qui semble sortir de toute la surface de la tête et des cheveux, se coagule, et en se desséchant forme des croûtes. Quelquefois, cependant, cette matière manque : la plique est dite alors *sèche*. Cette maladie est due surtout à la malpropreté et à la chaleur extrême concentrée sur le cuir chevelu par les bonnets dont les paysans polonais ont constamment la tête couverte. Par suite de l'accroissement des cheveux, la plique s'éloigne peu à peu de la peau : c'est alors seulement qu'on peut sans inconvénient couper les cheveux qui en sont le siége. Les divers moyens de traitement qu'on a essayés, amers, antimoniaux, préparations sulfureuses, etc., ont eu jusqu'ici peu de succès. Les bains de vapeur, secondés par des topiques excitants, paraissent plus avantageux. Les soins de propreté sont ensuite les meilleurs moyens de s'opposer au retour du mal.

PLOC (du grec *plokè*, tissu), se dit de la bourre détachée des peaux soumises à l'action de la chaux, ainsi que de la laine de rebut.

PLOCAMIE, *Plocamium* (du grec *plokamos*, tresse), genre d'Algues établi aux dépens du genre Fucus, comprend des espèces élégantes dont les frondes, courbées à leur extrémité, sont délicatement découpées et les couleurs vives. La *Plocamie vulgaire* est rouge.

PLOCAMIER, *Plocama* (du grec *plokamos*, tresse), genre de la famille des Rubiacées, tribu des Coffeacées : c'est un arbrisseau des îles Canaries, à tige cylindrique, à rameaux grêles et nombreux, à feuilles opposées et à fleurs solitaires ou ternées, blanchâtres et situées vers le sommet des rameaux.

PLOIERE, *Plœaria* (du grec *ploiarion*, petit bateau), genre d'insectes Hémiptères, section des Hétéroptères, famille des Géocorises, tribu des Réduviens, renferme de petits animaux remarquables par la ténuité extrême de leurs antennes et la longueur de leurs pattes : elles semblent montées sur des échasses. Leurs mœurs sont celles des *Réduves*.

PLOMB (du latin *plumbum*), le *Saturne* des Alchimistes, corps simple métallique, d'un blanc bleuâtre, très-brillant lorsqu'il est récemment coupé. Il acquiert une légère odeur par le frottement; il est si mou qu'on peut le rayer avec l'ongle. Il est plus malléable que ductile; on peut le réduire en feuilles très-minces, dont on se sert pour divers usages, notamment pour doubler les boîtes à thé. Sa ténacité est très-faible : un fil de 2 millimètres de diamètre rompt sous un poids de 9 kilogrammes; sa pesanteur spécifique est de 11,4. Il fond à la température de 330 degrés; il se ternit rapidement à l'air et se recouvre d'une mince couche d'oxyde. Sous l'influence de la chaleur, il s'oxyde promptement et se convertit en une poussière grise, appelée *cendre de plomb*.

Le plomb existe assez abondamment dans la nature, le plus souvent en combinaison avec le soufre, sous forme de *galène* (*V.* ce mot), ainsi qu'à l'état de carbonate, de phosphate, d'arséniate et de sulfate. On l'extrait des galènes en grillant celles-ci au contact de l'air pour en chasser le soufre, puis mêlant le résidu, qui consiste en un mélange d'oxyde et de sulfate de plomb, avec du charbon et de la ferraille ou de la fonte granulée, et chauffant le tout dans un four à réverbère; l'oxyde de plomb est alors réduit par le charbon, le sulfate est ramené à l'état de sulfure, et le fer, en raison de son affinité supérieure, s'empare du soufre de ce dernier et met le plomb en liberté. Il est livré au commerce sous forme de *saumons*. Lorsque les galènes renferment de l'argent, on soumet le plomb à la *coupellation*. *Voy.* ce mot.

Les plus importantes mines de plomb se trouvent au Hartz, en Saxe, en Autriche, en Angleterre et en Espagne. Les principales mines de France sont celles de Poullaouen et de Huelgoët, dans le Finistère; de Sainte-Marie-aux-Mines et de Giromagny, dans les Vosges; de Pontgibaud, dans le Puy-de-Dôme; de Vialas et de Villefort, dans le Gard.

La quantité de plomb extraite annuellement dans les diverses parties du globe s'élève à environ 800,000 quintaux métriques, ce qui représente au delà de 160 millions de francs. La France n'en produit pas plus de 7 à 8,000 quintaux métriques, ce qui est à peine un vingt-cinquième de ses besoins annuels.

La grande malléabilité du plomb le rend extrêmement utile comme couverture; on le lamine pour le convertir en tables ou en feuilles. On en fait des tuyaux de conduite, des gouttières, des réservoirs, des chaudières, ainsi que des chambres dans lesquelles on fabrique l'acide sulfurique; on le moule en balles de différents calibres, et on le convertit en grains plus ou moins fins pour l'usage de la chasse. On est parvenu tout récemment à étirer le plomb en fils assez fins à l'usage des jardiniers et des horticulteurs. On fabrique en Angleterre des balles de fusil par compression au moyen d'un appareil qui étire le plomb en cylindres. Ce métal remplace avec avantage le soufre pour le scellement du fer dans la pierre. L'exploitation des mines d'or et d'argent en réclame aussi de grandes quantités.

Le plomb forme plusieurs combinaisons avec l'oxygène : le *protoxyde* (PbO), plus connu sous le nom de *massicot* ou de *litharge* (*Voy.* ce mot), est une base salifiable et produit des sels avec les acides; le *peroxyde de plomb* (PbO^2), de couleur puce, qui ne se combine avec les acides qu'en dégageant la moitié de son oxygène; et le *minium* (*Voy.* ce mot), qui est une combinaison des deux précédents oxydes. Les sels de plomb sont tous très-vénéneux; ceux qui sont solubles dans l'eau ou dans les acides se reconnaissent en ce qu'ils précipitent en blanc par l'acide sulfurique et en brun-noir par l'acide sulfhydrique. Les plus importants d'entre eux sont : le *carbonate* ou *céruse*, le *nitrate*, le *chromate* et l'*acétate* ou *sel de Saturne*. Plusieurs de ces combinaisons, notamment la litharge ou massicot, la céruse, le sel de Saturne, le minium, jouent un rôle important dans l'industrie et dans la médecine.

Le plomb est un des métaux les plus anciennement connus. Les anciens l'avaient consacré à Saturne, d'où vient qu'on appelle encore *extrait* ou *sel de Saturne* l'acétate de plomb. Entre autres usages, ils en faisaient des tablettes à écrire : Pausanias fait mention de livres d'Hésiode, écrits sur des lames de ce métal. Selon Pline, les actes publics furent longtemps consignés, chez les Romains, dans des volumes composés de feuillets de plomb. On a trouvé dans la province d'York, en Angleterre, des lames

de plomb sur lesquelles était gravée une inscription du règne de Domitien.

Plomb carbonaté, dit aussi *Pl. blanc*, *Pl. spathique*, minéral composé d'acide carbonique et de protoxyde de plomb, est caractérisé par son éclat adamantin et sa couleur blanche. Le plomb carbonaté artificiel est connu sous le nom de *céruse*. *Voy.* CARBONATE DE PLOMB et CÉRUSE.

Plomb gomme, minéral composé d'oxyde de plomb, d'alumine et d'eau, et formant de petites concrétions globuleuses analogues aux gouttes de gomme qui suintent de certains arbres.

Plomb d'œuvre, plomb argentifère dont on extrait l'argent par la coupellation.

Plomb rouge de Sibérie, le chromate de plomb.

Plomb spathique. *Voy.* PLOMB CARBONATÉ.

Plomb sulfaté, dit aussi *Anglésite*, du nom de l'île d'Anglesey, minéral blanc et vitreux, ordinairement cristallisé, composé d'acide sulfurique et d'oxyde de plomb. On le rencontre dans certains gîtes de galène. Le plomb sulfaté artificiel est une poudre blanche insoluble qu'on obtient comme produit accessoire en préparant de l'acétate d'alumine, pour l'usage des indienneurs, par l'acétate de plomb et le sulfate d'alumine. On le mêle au carbonate de plomb dans les céruses de qualité inférieure.

Plomb sulfuré. *Voy.* GALÈNE et ALQUIFOUX.

Fil à plomb. *Voy.* FIL.

Mine de plomb. *Voy.* PLOMBAGINE.

Plomb de sonde, morceau de plomb fait en cône et attaché à une corde nommée *ligne*, avec lequel on sonde la mer pour savoir quelle en est la profondeur et quelle est la qualité du fond. *Voy.* SONDE.

PLOMB (LE), dans les fosses d'aisance. *Voy.* MITTE.

PLOMBAGE (de *plomb*), action de plomber, de garnir de plomb, de marquer avec un plomb.

En Douane, on plombe à la frontière certaines marchandises qui sont admises en transit, ou qui ne doivent être visitées qu'à leur arrivée à destination, afin d'éviter qu'elles soient soustraites ou changées : les *plombs* que l'on appose alors sont des espèces de sceaux dont un instrument *ad hoc* imprime à la fois les deux faces : on les vérifie à l'arrivée. Il est payé un droit à la douane pour cette opération.

Le *Plombage des dents* consiste à remplir exactement, avec du plomb, ou mieux avec de l'or, réduit en feuilles extrêmement minces et souples, la cavité d'une dent affectée de carie. Pour introduire ce plomb, on se sert d'une sorte de poinçon obtus, droit ou courbe, que l'on appelle *fouloir*. — On emploie plus avantageusement aujourd'hui, pour *plomber* les dents, une composition minérale dans laquelle, avec du plomb, il entre du bismuth, de l'étain et une certaine proportion de mercure qui en augmente la fusibilité et en diminue le retrait.

PLOMBAGINE (en latin *plumbago*, dérivé de *plumbum*, plomb), dite aussi *Graphite*, *Mine de plomb*, ou *Crayon noir*, variété de carbone plus ou moins impure qu'on rencontre, dans les terrains anciens, en masses informes, d'un gris noirâtre, d'un brillant métallique, tachant les doigts, se laissant couper au couteau et d'un aspect onctueux. On la trouve principalement à Passau, en Bavière; dans le Piémont; dans les Pyrénées; à Borowdale, dans le Cumberland; dans le département de l'Ariége. On a cru longtemps que c'était du plomb (d'où son nom) ; en réalité, elle ne contient, outre le carbone, qu'une certaine quantité de fer qu'on peut extraire par les acides. Délayée dans l'huile ou l'eau, elle s'applique sur le fer, la fonte, la tôle des tuyaux de poêles, des fourneaux, qu'elle colore en gris de plomb et garantit de la rouille. Pétrie avec de la graisse, elle forme une pâte qui sert pour adoucir le frottement des essieux de voitures, des engrenages et autres parties de machines, les pistons de pompes, les tourillons, etc. On en fait d'excellents creusets réfractaires pour les fondeurs en cuivre en l'unissant à l'argile. On l'emploie à la fabrication des crayons : les meilleurs sont ceux qu'on fabrique avec la plombagine de Cumberland. *Voy.* CRAYONS.

PLOMBAGINÉES (du genre type *Plumbago*, Dentelaire), famille de plantes dicotylédones, placée par les uns parmi les apétales, par les autres dans les gamopétales, renferme des végétaux herbacés ou sous-frutescents, à feuilles alternes toutes réunies quelquefois à la base de la tige, et engainantes; à fleurs en épis ou en grappes rameuses et terminales : calice gamosépale, tubuleux, plissé et persistant, à 5 divisions; corolle tantôt gamopétale, tantôt formée de 5 pétales égaux; 5 étamines opposées aux divisions de la corolle, épipétales quand celle-ci est polypétale, et immédiatement hypogynes lorsque la corolle est gamopétale (ce qui est le contraire de la disposition générale) ; ovaire libre, assez souvent à 5 angles, à une seule loge contenant un ovule anatrope pendant au sommet d'un podosperme filiforme; de 3 à 5 styles, se terminant par autant de stigmates tubulés. Le fruit est un akène enveloppé par le calice. — Les Plombaginées se rencontrent surtout dans les contrées voisines de la Méditerranée : elles sont astringentes et toniques. Plusieurs espèces donnent un suc âcre et caustique qui peut déterminer la vésication. — Cette fam. compte 2 tribus : les *Pl. vraies* (Plumbago, Ceratostigma, Vogelia), et les *Staticées* (Armeria, Statice, Ægialitis).

PLOMBIER. *Voy.* FONTAINIER.

PLONGEON, *Colymbus*, genre d'oiseaux Palmipèdes, de la famille des Plongeurs, caractérisé par un bec plus long que la tête, droit, robuste, presque cylindrique, aigu; des jambes situées très en arrière du corps, des tarses comprimés, nus, réticulés; des doigts entièrement palmés; des ailes médiocres et une queue courte. Ce genre renferme trois espèces principales : le *Plongeon imbrim* (*Col. glacialis*), le *Pl. lumme* (*C. arcticus*) et le *Pl. catmarin* (*C. septentrionalis*). Ces oiseaux sont plus communs dans le Nord que dans les pays tempérés; ils voyagent le plus souvent le long de l'eau, sans presque faire usage de leurs ailes, quoiqu'ils aient le vol assez rapide. Leur plumage est généralement gris ou noirâtre, taché de blanc. La nourriture des Plongeons consiste en poissons, mollusques, reptiles, insectes aquatiques, et quelquefois en substances végétales. Ils nichent partout où ils se trouvent et pondent seulement deux œufs. Leur chair est coriace, huileuse, et répand une odeur désagréable.

PLONGEUR, homme qui reste assez longtemps dans l'eau sans avoir besoin de remonter à la surface pour respirer. C'est à l'aide de plongeurs que l'on pêche, dans la mer des Indes, le golfe Persique et la Méditerranée, le corail, la perle, l'éponge.

Bateau-plongeur, appareil inventé en 1852 par M. le Dr Payerne, et à l'aide duquel on peut non-seulement descendre et séjourner au fond de la mer et y travailler à l'aise avec une troupe d'ouvriers, mais encore se diriger partout où l'on veut.

Cloche à plongeur. *Voy.* CLOCHE.

PLONGEURS, *Urinatores*, famille d'oiseaux Palmipèdes, comprend des oiseaux qui sont tous remarquables par leur facilité à nager et à plonger. Ils volent mal ou ne volent pas du tout, et ne peuvent pas même marcher, leurs pattes étant implantées tout à fait à l'arrière de leur corps. Leurs ailes sont courtes : ce qui leur fait donner aussi le nom de *Brachyptères*. — Cette famille renferme les genres *Plongeon*, *Manchot*, *Pingouin*, *Guillemot* et *Grèbe*.

PLUCHE, étoffe de soie. *Voy.* PELUCHE.

PLUCHÉE (ainsi nommée d'*A. Pluche*, à qui elle fut dédiée par G. de Cassini), genre de la famille des Composées tubuliflores, tribu des Astéroïdées, établi par Cassini, renferme des plantes herbacées, dispersées dans les contrées chaudes de l'Amérique et surtout

de l'Afrique. L'espèce la plus remarquable est la *Pluchée odorante*, à fleurs purpurines.

PLUIE (du latin *pluvia*), eau qui tombe du ciel. Elle est l'effet de la précipitation des vapeurs aqueuses suspendues dans l'atmosphère. On appelle spécialement *Pluie* ces vapeurs quand elles se précipitent à l'état liquide. L'eau précipitée à l'état vésiculeux constitue le *brouillard*. Une petite pluie fine, lente et froide, qui résulte de la résolution du brouillard en eau, porte le nom de *bruine*. La pluie qui a lieu sans que l'atmosphère soit chargée de nuages s'appelle *serein* quand elle tombe le soir, et *rosée* quand elle tombe la nuit. On appelle *giboulée* une pluie mêlée de neige et de grêle, ou pluie soudaine et fréquente, qu'on observe au printemps dans les climats tempérés. Enfin on appelle *averse*, *ondée*, *orage*, une pluie, grosse et abondante, qui survient tout à coup et ne dure pas longtemps.

Plusieurs causes concourent à amener la condensation et la précipitation des vapeurs dont se composent les *nuages :* la pluie, qui en résulte, peut être l'effet d'un simple abaissement dans la température produit par une cause quelconque, par un courant d'air froid ou par le transport d'un nuage dans une région plus froide; le fluide électrique intervient en outre dans la formation des pluies d'orage. — La pluie tombe en quantité inégale, suivant la configuration et le climat de chaque contrée; les pays montagneux en reçoivent une plus grande quantité. Aux environs de Lima et sur toute la côte du Pérou, l'on ne connaît pas la pluie, tandis qu'au contraire il pleut beaucoup sur les côtes de la Norwége et de l'Écosse. On peut mesurer, à l'aide de l'instrument appelé *pluviomètre* (*Voy.* ce mot), la quantité moyenne de pluie qui tombe annuellement dans une région ou une localité.

Outre les pluies *d'eau* ordinaires, il y a plusieurs autres sortes de pluies dont quelques-unes sont encore mal connues et mal interprétées : les prétendues *pluies de soufre* sont dues au pollen des conifères; les *pluies de sang*, dont il faut rapprocher la *neige rouge* et la *grêle rouge*, sont dues soit à des gouttelettes de liqueurs rouges déposées par les papillons au sortir de leur chrysalide, soit à des matières colorantes particulières, telles que l'oxyde de fer, le chlorure de cobalt, ou diverses espèces de cryptogames; les prétendues *pluies de crapauds* sont dues au grand nombre de ces animaux qui sortent de leurs retraites au moment de la pluie; les *pluies de cendres* sont un phénomène volcanique très-commun et qui amène de fréquents désastres. Il y a encore des *pluies noires*, des *pluies jaunes*, des *pluies de soie*, etc., mentionnées par les historiens, mais qui n'ont jamais été l'objet de recherches sérieuses. — Quant aux *pluies de pierres*, *V.* BOLIDE et AÉROLITHE.

PLUMAGE (de *plume*), ensemble des plumes qui couvrent le corps des oiseaux. Le plumage est tantôt uniforme, tantôt moucheté, avec des taches plus foncées ou plus claires que le fond; d'autres fois il est varié par des plaques ou de grandes taches. Les parties supérieures sont d'ordinaire plus colorées que les inférieures. Le climat, l'âge, le sexe et l'époque des amours apportent dans le plumage de nombreuses variations. *Voy.* aussi PLUMES et MUE.

PLUMASSEAU (de *pluma*, plume). Ce mot, qui signifie proprement un petit balai de plumes, désigne, en Chirurgie, un gâteau de charpie que l'on prépare en étendant parallèlement les uns à côté des autres de longs filaments de charpie, les disposant par couches plus ou moins épaisses, et les aplatissant entre la paume des mains. On emploie surtout les plumasseaux pour le pansement des plaies qui ne fournissent qu'une suppuration peu abondante. Ce gâteau de charpie est nommé *plumasseau*, parce que les anciens, qui ne connaissaient pas la charpie, se servaient ordinairement de plumes cousues entre deux linges pour absorber le pus fourni par les plaies.

PLUMASSIER, PLUMASSERIE. *Voy.* PLUMES.

PLUMBAGO. *Voy.* DENTELAIRE et PLOMBAGINÉES.

PLUMERIA (du botan. *Plumier*). *V.* FRANGIPANIER.

PLUMES (du latin *pluma*), organes qui couvrent tout le corps des oiseaux : ce sont des productions épidermiques analogues aux poils des Mammifères, mais d'une structure plus compliquée. En général, les plumes se composent de trois parties : le *tube*, ou tuyau creux implanté dans la peau, et percé, à sa base, d'un trou par lequel arrivent les sucs nécessaires au développement de l'organe; la *tige*, remplie d'une matière blanche et spongieuse, et les *barbes*, petites lames élastiques placées sur deux rangs de chaque côté de la tige, et presque toujours garnies de crochets qui servent à les lier ensemble, de manière à ce qu'elles forment un tissu impénétrable à l'air. Les plumes recouvrent toutes les parties du corps des oiseaux, excepté le bec, les doigts et quelquefois les pattes. Celles qui servent particulièrement au vol s'appellent *pennes :* les unes garnissent les ailes et concourent à l'acte de voler : ce sont les *pennes rémiges;* les autres garnissent la queue, et servent de gouvernail : ce sont les *pennes rectrices*. On appelle *tectrices* les plumes qui couvrent les autres à leur base. Les couleurs changeantes des plumes de quelques oiseaux paraissent dues à l'interposition des rayons lumineux entre leurs diverses couches.

L'Industrie tire un grand parti des plumes des oiseaux. On se sert des plumes les plus fines, ou *duvet*, pour garnir les oreillers, les lits de plumes, etc. (*Voy.* DUVET). Les plumes d'autruche, de coq, etc., servent à faire des *plumets*, des panaches, etc.; l'art d'apprêter les plumes, de les teindre, de les blanchir, de les assembler en plumeaux, etc., constitue la *plumasserie*. Enfin les plumes servent à écrire : les plumes d'oie sont celles qu'on préfère pour cet usage; les plus communes sont les plumes d'ailes de poule; les plumes de corbeau sont recherchées pour leur finesse : on s'en sert pour dessiner. Les plumes à écrire n'ont commencé à remplacer le roseau des anciens que vers le x[e] siècle. Cependant, dès le VII[e] siècle, il en est déjà parlé par Isidore de Séville.

Plumes métalliques. Leur invention date du siècle dernier, et est due à un mécanicien français nommé Arnoux; mais leur usage n'est devenu général que depuis une vingtaine d'années. L'acier, le laiton, sont les métaux dont on se sert le plus communément pour la fabrication de ces plumes. L'Angleterre et surtout Birmingham en produisent d'énormes quantités; la France rivalise avec l'Angleterre, et produit aussi des plumes excellentes, qu'on donne trop souvent pour des plumes anglaises.

Plume de mer, nom vulgaire des Pennatules; — *Pl. de paon* ou *de coq d'Inde*, nom d'une espèce d'Ulve et d'une espèce d'Agate.

Alun de plume, alun raffiné. *Voy.* ALUN.

PLUMET, bouquet de plumes qu'on porte au chapeau, soit pour ornement, comme les plumes d'autruche, soit pour signe distinctif, comme les plumets des militaires. *Voy.* PLUMES et PANACHE.

PLUMETIS (de *plume*). On appelle *Broderie au plumetis* une sorte de broderie fine faite à la main avec du coton, sur mousseline, sur percale, etc. Elle a sans doute été ainsi nommée parce que ses points, parfaitement droits et serrés les uns contre les autres, rappellent la disposition des barbes d'une plume.

PLUMIPÈDES (de *pluma*, plume, et *pes*, *pedis*, pied), nom sous lequel Vieillot désigne les oiseaux qui ont les pattes et quelquefois les pieds couverts de plumes. Cet ornithologiste en a fait une famille de l'ordre des Gallinacés, renfermant les *Tétras*, les *Lagopèdes*, les *Gangas* et les *Hétéroclites*.

PLUMITIF (de *plume à écrire*). En termes de Pratique, c'est la *feuille d'audience* ou le papier ori-

ginal sur lequel on écrit, aussitôt qu'ils sont rendus, la minute des arrêts et des jugements d'un tribunal, ou le sommaire des délibérations d'une compagnie.

PLUM-PUDDING (de l'anglais *plum*, raisin de Corinthe, et *pudding*, gâteau), espèce de gâteau composé de farine ou de mie de pain, de moelle de bœuf ou de beurre, de raisins de Corinthe, etc., cuit dans l'eau et ordinairement assaisonné avec du vin de Madère ou du rhum. C'est le mets favori des Anglais.

PLUMULAIRE, *Plumularia* (parce que ses ramilles ressemblent à des barbes de plume), genre de Polypes de la famille des Sertulariées : polypier corné, à tiges grêles, fistuleuses, simples ou rameuses, garni de rameaux calicifères, portant d'un seul côté des cellules ou calices saillants, dentiformes, subaxillaires. *Voy.* SERTULAIRES.

PLUMULE (diminutif de *pluma*, plume), dite aussi *Tigelle*, partie de l'embryon végétal destinée à devenir tige, à s'élever au-dessus du sol. La plumule est nue au milieu du corps cotylédonaire dans les Dicotylédones. Parfois elle est visible avant la germination ; d'autres fois, au contraire, elle n'apparaît que lorsque cet acte a commencé. *Voy.* GEMMULE.

PLUMULINE, sorte de Mousse, la même que la *Fabronie*. *Voy.* ce mot.

PLURI...(du lat. *plures*, plusieurs), entre dans la formation d'un grand nombre de mots scientifiques comme *Pluridenté*, *Pluriflore*, *Plurilobé*, *Pluriloculaire*, *Pluripartite*, *Pluriséqué*, *Pluripétale*, *Plurisérié*, *Plurivalve*, etc., c.-à-d. à plusieurs dents, fleurs, lobes, loges, divisions, pétales, valves, etc.

PLURIEL, terme de Grammaire : c'est le nombre qui indique la pluralité. Il s'oppose à *singulier*, et, dans la langue grecque, à *duel*. *Voy.* NOMBRE.

PLUS-QUE-PARFAIT, terme de Grammaire, désigne un des temps passés. *Voy.* PARFAIT et PASSÉ.

PLUS-VALUE. C'est la somme que vaut une chose au-delà de ce qu'on l'a prisée ou achetée.

Dans le cas d'éviction, si la chose vendue se trouve avoir augmenté de valeur, le vendeur est tenu de payer à l'acheteur ce qu'elle vaut au-dessus du prix de la vente (Code Nap., art. 1633).

Dans les indemnités accordées à la suite d'expropriation pour utilité publique, on fait entrer en ligne de compte la *plus-value*.

PLUTOCRATIE (du grec *ploutos*, richesse, et *kratéia*, domination), gouvernement ou état social où l'influence appartiendrait aux plus riches.

PLUTONIEN (de *Pluton*, dieu des enfers), se dit, en Géologie, des terrains, des roches, etc., et, en général, de tout ce qu'on suppose avoir été formé par la voie ignée. — On appelle *Plutonisme* l'hypothèse géologique qui attribue à des feux souterrains, à l'action des volcans, la formation des principales couches de la croûte du globe : on l'oppose à *Neptunisme*. *Voy.* GÉOLOGIE.

PLUVIAL, grande chape que portent les chantres à la messe et à vêpres, et que l'officiant revêt quand il encense et quand il va à la procession. Le pluvial entoure toute la personne, et est attaché par-devant avec deux agrafes. Son nom vient de ce que primitivement les ecclésiastiques s'en servaient pour se défendre de la *pluie* : sa forme était alors celle d'un manteau surmonté d'un vaste capuchon.

PLUVIER (du latin *pluvia*, pluie, parce que cet oiseau arrive dans nos contrées à la saison des pluies), *Charadrius*, genre d'oiseaux Échassiers de la famille des Pressirostres, et dont Lesson a fait le type de la famille des Charadriadés, est caractérisé par un bec long, renflé à son extrémité. Les Pluviers n'ont que 3 doigts, et manquent de pouce. Ils se nourrissent d'insectes aquatiques et d'annélides, vivent en troupes et voyagent de compagnie. Le Nord nous les envoie régulièrement tous les ans vers l'automne; ils nous quittent au printemps. Les vieux arrivent et partent les premiers; les jeunes, plus tard.

On distingue les *Pluviers proprement dits* et les *Grands Pluviers* ou *Œdicnèmes*.

Les premiers ont le bec renflé en dessus seulement : ils forment un assez grand nombre d'espèces, parmi lesquelles on remarque : le *Pluvier doré* (*Ch. pluvialis*) : il est de la taille d'une grosse grive, et d'un plumage noirâtre taché d'un jaune doré sur le dos et les ailes; c'est un excellent gibier ;— le *Pl. à collier* (*Ch. hiaticula*), remarquable par le cercle de plumes noires qui lui entoure le cou : son plumage est plus clair; — le *Pl. guignard* (*Ch. morinellus*), qui a la poitrine et les flancs d'un rouge vif, la face et les sourcils d'un blanc pur, le plumage de couleur sombre. La plupart des espèces étrangères ont les tarses armés d'éperons et des caroncules à la face.

Pour le *Grand Pluvier*, *Voy.* OEDICNÈME.

PLUVIOMÈTRE (du latin *pluvia*, pluie, et de *métron*, mesure), instrument gradué, récemment imaginé pour mesurer la quantité moyenne de pluie qui tombe par an dans une localité. Deux de ces instruments sont établis à l'Observatoire de Paris.

PLUVIOSE (de *pluvia*, pluie), 5e mois de l'année républicaine, commençait, suivant les années, le 20 ou le 21 janv., et finissait le 19 ou le 21 février. Son nom lui venait des *pluies*, qui sont plus fréquentes dans ce mois que dans les autres.

PNEUMATIQUE (de *pneuma*, air), nom donné quelquefois à la partie de la Physique qui a pour objet les propriétés physiques de l'air et des gaz, leur élasticité, leur pesanteur, etc. *Voy.* AIR, GAZ, etc.

Briquet pneumatique, *Cuve pneumatique*, *Machine pneumatique*. *Voy.* BRIQUET, CUVE et MACHINE.

PNEUMATOLOGIE (du grec *pneuma*, souffle, esprit), science des esprits. On nomme ainsi, en Philosophie, cette partie de la Métaphysique qui traite de l'âme humaine et de Dieu, et on la divise, d'après son double objet, en Psychologie et Théologie naturelle. On y traite quelquefois des anges et de l'âme des bêtes. *Voy.* MÉTAPHYSIQUE.

On a aussi désigné par ce nom la science des génies, êtres imaginaires, formant la liaison entre les hommes et la divinité. Cette science, toute chimérique, était surtout cultivée dans l'Inde et chez les Perses. En Perse, on distinguait les bons et les mauvais esprits : les premiers se subdivisaient en trois classes, les *amschaspands*, les *izeds* et les *ferouers*. Les Grecs, dans les derniers temps du paganisme, imitèrent cette hiérarchie en créant les *agathodémons* ou bons génies, et les *cacodémons* ou mauvais génies : ce sont surtout les Gnostiques et les Néoplatoniciens, notamment Jamblique, qui s'adonnèrent à ces rêveries.

PNEUMATOSE (du grec *pneuma*, souffle, vent), maladie produite par le développement insolite de certains gaz au sein de tissus ou d'organes qui n'en contiennent pas à l'état normal. On en distingue 6 classes. 1° *Pneumatose idiopathique*, sans lésion appréciable des tissus qui fournissent le gaz : elle est ou simple, ou liée à une névrose, qui elle-même peut être soit locale (*Pn. gastralgique, utérine*), soit générale (*Pn. hypocondriaque, maniaque, chlorotique, hystérique* et *goutteuse*); — 2° *Pn. symptomatique :* elle est *traumatique* (blessure du tissu cellulaire, du poumon, des membranes séreuses et muqueuses, de l'utérus, de l'appareil circulatoire), ou elle provient d'obstacle à la circulation du sang (*emphysème pulmonaire*, *tympanite intestinale*, etc.); — 3° *Pn. par travail morbide de la membrane muqueuse :* elle peut être l'effet de l'inflammation, de l'ulcération, du ramollissement (*Pn. de la fièvre typhoïde, de la dyssenterie, de la colite chronique*); — 4° *Pn. par altération du sang*, emphysème produit par la morsure de certains animaux ; — 5° *Pn. par la décomposition de matière organisée :* telle est celle qui survient à la suite de la décomposition d'un fœtus, ou par l'effet d'une gangrène partielle; — 6° *Pn. par*

fermentation : elle est produite par certaines substances alimentaires introduites dans la cavité digestive. Celles de ces affections qui se développent dans les intestins sont appelées vulgairement *Vents, Flatuosités*.

Les infusions chaudes de tilleul, de mélisse, de menthe, d'anis, de camomille, les pilules de charbon, sont prescrites contre les pneumatoses intestinales. Les personnes tourmentées par des flatuosités doivent s'abstenir des aliments où dominent les fécules et la gélatine, et se nourrir de viandes faites.

Pour les autres pneumatoses, *Voy.* EMPHYSÈME, TYMPANITE, GASTRALGIE, etc.

PNEUMOBRANCHES (du grec *pneuma*, respiration, et *bragkhia*, branchies), 3e famille de l'ordre des reptiles Batraciens, renferme les deux genres *Protée* et *Sirène*, qui ont la faculté de vivre alternativement sur la terre et dans l'eau, parce qu'ils sont pourvus de *poumons* et de *branchies*.

PNEUMOCÈLE (du grec *pneumôn*, poumon, et *kêlê*, tumeur), hernie d'une portion du poumon qui pénètre à travers un des espaces intercostaux, de manière à former sous les téguments de la poitrine une petite tumeur arrondie, molle, circonscrite, indolente, qui augmente de volume dans l'inspiration, et diminue dans l'expiration; elle doit être réduite et maintenue par un bandage compressif.

PNEUMOGASTRIQUE (NERF), du grec *pneumôn*, poumon, et *gaster*, estomac : on nomme ainsi quelquefois le nerf vague ou de la 8e paire, qui se ramifie à la fois au poumon et à l'estomac.

PNEUMONIE (du grec *pneumôn*, poumon), vulgairement *Fluxion de poitrine*, inflammation du parenchyme pulmonaire. Elle est aiguë ou chronique.

La *Pneumonie aiguë* est causée le plus ordinairement par un refroidissement subit, un exercice trop violent, un écart de régime, une blessure du poumon, etc. Symptômes : frisson suivi de chaleur, pouls fréquemment dur, sentiment d'ardeur dans la poitrine, douleur profonde, pongitive, mais n'augmentant pas par une forte inspiration, comme dans la pleurésie; difficulté de respirer, toux, expectoration de matières muqueuses, toujours visqueuses, souvent sanguinolentes, d'une couleur de jus de pruneaux ou puruientes; vive rougeur de la pommette du côté du poumon affecté; décubitus pénible, surtout sur le côté sain ; matité à la percussion, râle sous-crépitant, perception de souffle bronchique et de bronchophonie à l'auscultation. Il y a exacerbation vers le soir. La maladie dure de 7 à 21 jours, et se termine le plus fréquemment par résolution, très-rarement par gangrène, ou bien par suppuration. Le pronostic est en général favorable.

La *Pneumonie chronique* se reconnait presque toujours à une petite toux sèche ou avec expectoration, qui revient principalement après le repas, le soir et durant la nuit, à une douleur obtuse et profonde de la poitrine. La respiration est pénible; il y a dans l'un des deux côtés matité; absence presque complète du bruit respiratoire; souffle bronchique et bronchophonie. Durée indéterminée; pronostic grave.

Traitement. Dans la Pneumonie aiguë, saignée du bras, ordinairement réitérée, sangsues, ventouses, émétique en lavage, vésicatoires, boissons pectorales tièdes. — La Pneumonie chronique est d'ordinaire combattue par de petites saignées locales et par les dérivatifs de toute espèce.

PNEUMOTHORAX (du grec *pneuma*, souffle, vent, et *thorax*, poitrine), épanchement d'un fluide aériforme dans les plèvres. Le plus souvent il provient de l'air atmosphérique qui a passé des bronches dans la cavité des plèvres à travers une ouverture résultant du ramollissement d'un tubercule; mais il est aussi des cas où le pneumothorax se forme à la suite d'une pleurésie latente.

POA, nom scientifique du genre *Paturin*.

POCHADE, se dit, en Peinture, d'une espèce de croquis rapidement exécuté où l'on se contente d'indiquer le sujet et de faire ressortir les masses, et dans lequel la hardiesse du trait et la vérité des tons tiennent lieu de correction et d'élégance.

POCHE. Outre son acception primitive et vulgaire, ce mot a plusieurs applications particulières.

Dans la Zoologie, on appelle *Poche* tantôt une espèce de sac formée par la peau du ventre chez certains animaux, notamment chez les *Marsupiaux* (*Voy.* ce mot), tantôt le jabot des oiseaux, partie dilatée du gosier où se fait le premier travail de la digestion. — On appelle *Poches gutturales* deux grands sacs membraneux particuliers aux Mammifères monodactyles, qui sont adossés l'un à l'autre, et s'étendent sous les grandes branches de l'hyoïde et les muscles environnants : ces sacs communiquent chacun, dans leur partie supérieure, avec le tympan, et en bas avec l'arrière-bouche.

Les Fondeurs en métaux appellent *Poche* une cuiller de fer avec un long manche dont ils se servent pour puiser le métal en fusion.

POCHETTE, petit violon de *poche* dont les maîtres de danse se servent pour donner leurs leçons : il sonne une octave plus haut que le violon.

PODAGRAIRE, plante employée contre la goutte (*podagra*), synonyme d'*Égopode*. *Voy.* ce mot.

PODAGRE (du grec *pous*, *podos*, pied, et *agra*, proie), nom donné à la goutte lorsqu'elle occupe les articulations des pieds (*Voy.* GOUTTE). — Il se dit aussi, au masculin, de celui qui a la goutte aux pieds.

PODALYRE, *Podalyria* (du nom d'un médecin célèbre dans la Fable, pris arbitrairement), genre de Papilionacées, se compose d'arbrisseaux du Cap, dont quelques-uns sont cultivés dans nos jardins : feuilles alternes, simples, à stipules subulées, décidues; fleurs pourpres, roses ou blanches, à calice ample, arrondi ; 10 étamines, ovaire sessile, villeux, pluri-ovulé; légume sessile, renflé au centre, polysperme. L'espèce type est le *Podalyria sericea*, haut d'un mètre, à poils soyeux, à fleurs roses.

PODESTAT (du latin *potestas*, pouvoir), titre de plusieurs magistratures, au moyen âge, en Italie et en Provence. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PODICEPS, nom scientifique du genre *Grèbe*.

PODIUM. On appelait ainsi, dans les théâtres anciens, une espèce de balcon s'avançant au-dessus de l'arène et garni d'un premier rang de siéges. Au-dessus et en arrière du *podium*, les siéges s'élevaient en gradins jusqu'au sommet de l'édifice; au-dessous étaient les loges dans lesquelles on renfermait les gladiateurs et les bêtes féroces.

PODOCARPE, *Podocarpus* (du grec *pous*, *podos*, pied, et *karpos*, fruit), genre de Conifères, détaché des Ifs, se compose de grands arbres de l'Amérique et de l'Afrique méridionales, de l'Inde et de la Nouvelle-Zélande, à feuilles lancéolées, très-entières, persistantes, éparses; à fleurs dioïques, les mâles en chatons terminaux, filiformes; les femelles axillaires, solitaires, sans bractées, présentant un disque charnu, divisé en 3 lobes inégaux. Le fruit ressemble à un drupe par le développement qu'ont pris, après la fécondation, le disque et le raphé; la graine a un test osseux. Principaux genres : le *Podocarpe allongé* (*P. elongatus*), du Cap, genre type; le *P. dacrydioïdes*, le *P. zamiæfolius*, arbres gigantesques qui atteignent jusqu'à 65 mètres; et le *P. totarra*, dont le bois est très-dur : ces 3 espèces sont de la Nouvelle-Zélande; enfin le *P. neriifolius*, de l'Inde, dont les fruits sont comestibles.

PODOGYNE (de *pous*, *podos*, pied, et *gynê*, organe femelle, pistil), nom donné au Pistil quand il s'amincit à sa base en une espèce de support ou de pied, comme dans les *Pavots*, le *Robinier*, etc.

PODOMÈTRE (de *pous*, *podos*, pied, et *métron*, mesure), instrument destiné à compter les pas ou à mesurer le chemin que l'on a fait. *Voy.* HODOMÈTRE.

PODOPHYLLÉES, petite famille de plantes dicotylédones à étamines hypogynes, détachée par quelques-uns des Berbéridées, renferme des herbes de l'Amérique du Nord et de l'Asie centrale qui aiment les lieux ombragés et humides.—Le genre type, le *Podophyllum*, est une plante vivace, à tubercules épais, à fleurs solitaires, de couleur blanche, à feuilles en forme de bouclier : ses racines fibreuses et charnues s'étendent et tracent.

PODOSPERME (du grec *pous*, *podos*, pied, et *sperma*, graine), se dit, en Botanique, du prolongement du placenta qui sert d'attache à chaque graine : il se compose de vaisseaux nourriciers apportant de la plante mère les sucs nécessaires au développement de l'embryon et de ses tuniques. On l'appelle encore *Cordon ombilical* ou *Funicule*.

C'est aussi le nom d'un genre de Chicoracées-Scorsonérées, formé par De Candolle.

PODOSTÉMON (de *pous*, *podos*, pied, et *stemma*, couronne), genre d'herbes aquatiques de l'Amérique et de l'Asie tropicales, rapporté par les uns aux Monocotylédones, par les autres, avec plus de raison, aux Dicotylédones, et qui vivent attachées aux rochers et aux troncs d'arbres. Elles offrent quelquefois le port des Mousses et des Jungermannies.

Ce genre, a été pris pour type d'une famille dite des *Podostémacées*, qui se compose de deux tribus : les *Podostémées* et les *Hydrostachydées*. Genres : *Podostémon*, *Mniopsis*, *Lacis*, *Hydrostachys*.

PODURELLES, *Podurellæ* (du grec *pous*, *podos*, pied, et *oura*, queue, parce qu'ils ont une espèce de queue qui leur sert d'organe locomoteur), famille d'insectes Aptères, de l'ordre des Thysanures, renferme de petits insectes de couleur généralement noire, qui n'ont pas plus de 2 millim. de longueur, et qu'on rencontre tantôt sur les arbres, ou dans les eaux, tantôt sur le bord des chemins, où ils forment par leur réunion de petits tas semblables à de la poudre à canon. A la moindre appréhension, ils s'élancent vers leur retraite. Cette famille comprend 11 genres : *Podura*, *Smynthurus*, *Dicyrtoma*, *Degeeria*, *Isotoma*, *Orchesella*, *Achorutes*, *Tomocerus*, *Cyphoderus*, *Anurophorus* et *Anoura*.

POECILOPES ou POECILOPODES (du grec *poikilos*, divers, et *pous*, *podos*, pied), 1re section des Crustacés entomostracés de Latreille, renferme 2 ordres : les *Xiphosures* et les *Siphonostomes*. Ils ont deux sortes de pieds, les uns préhenseurs et les autres natatoires et branchiaux : d'où leur nom.

POÊLE (corruption du latin *pallium*, manteau?), se dit : 1° du voile que l'on suspend sur la tête des mariés pendant la bénédiction nuptiale et dont les bouts sont tenus ordinairement par de jeunes garçons, parents du marié et de la mariée; 2° du dais sous lequel on porte le saint sacrement aux malades et dans la procession, ainsi que de celui qu'on présente aux princes quand ils font leur entrée dans une ville; 3° du drap mortuaire dont on recouvre le cercueil pendant la cérémonie funèbre, et dont les quatre coins sont tenus par des parents ou amis.

POÊLE (du latin *patella*, plat ?), autrefois *Poille*, ustensile de cuisine en tôle, en fer battu ou en cuivre étamé, avec une longue queue, le plus souvent en fer, dont on se sert pour frire ou fricasser.— Dans diverses industries, on se sert d'ustensiles analogues pour fondre la cire, le suif, le plomb ou l'étain.

On appelle encore *Poêle* un appareil de chauffage bien connu : c'est un fourneau de terre, de faïence, de tôle ou de fonte, de forme excessivement variable. — Autrefois on donnait aussi le nom de *Poêles* aux chambres chauffées par ces appareils. — L'usage des poêles n'était pas inconnu des anciens : ils avaient des appareils de chauffage fixes, analogues à nos *calorifères* (*Voy.* ce mot), et des appareils mobiles, espèces de *poêlons* où l'on ne brûlait que de la braise, comme aujourd'hui dans les *braseros* d'Italie et d'Espagne : c'est sans doute de ces derniers que le nom de *poêle* a été transporté aux poêles modernes. Les véritables poêles sont originaires des froides contrées du Nord, dans lesquelles les cheminées seraient insuffisantes pour chauffer les appartements. Le poêle donne, on le sait, une chaleur plus égale et plus douce que la cheminée, mais elle est moins saine et porte à la tête. La construction des poêles est une des branches les plus importantes de la *Fumisterie* et l'une des industries qui ont fait le plus de progrès de nos jours. On a donné à divers poêles construits sur des systèmes nouveaux les noms de *Calorifère*, de *Manomètre* (quand on y adapte un manomètre), etc. M. Ardenne a donné dans la Collection Roret un *Manuel du Poêlier fumiste*.

POEME (du grec *poiêma*, œuvre, poëme), se dit en général de tout ouvrage en vers, surtout des ouvrages d'une certaine étendue. On distingue autant de genres de poëmes qu'il y a de genres de poésie (*Voy.* ce mot). — On a quelquefois étendu le nom de *Poëme* à des compositions en prose ayant la forme de l'épopée, et écrites en style poétique, comme le *Télémaque* de Fénelon, les *Martyrs* de Chateaubriand, le *Joseph* de Bitaubé, etc.

POESIE (du grec *poiêsis*, création), art de composer des ouvrages en vers. La poésie diffère de la prose non-seulement par la forme du vers, mais aussi par l'esprit dont elle est animée, par les fictions qu'elle crée, par les vives images qu'elle présente, et qui l'ont fait assimiler à la peinture, enfin par les ornements de tout genre qu'elle ajoute à la réalité : elle suppose l'inspiration. Les anciens attribuaient l'inspiration poétique à une influence divine, à celle d'Apollon ou d'une Muse.

En considérant les différents buts que se propose le poëte et les différentes formes sous lesquelles se produit la poésie, on distingue 8 genres principaux : *Poésie lyrique* ou *Ode*, *P. dramatique* (tragédie, comédie), *P. épique* ou *héroïque*, *P. didactique* ou *philosophique*, *P. élégiaque*, *P. érotique*, *P. pastorale* ou *bucolique*, *P. satirique* (*Voy.* chacun de ces mots). — En considérant les différentes matières qui sont traitées en vers, on distinguera : *P. sacrée*, *P. profane*, *P. sérieuse*, *P. badine*, etc. — En considérant les diverses manières dont la poésie frappe l'oreille, on distingue la *P. rhythmique*, dans laquelle on observe la mesure par rapport à la cadence et au nombre des syllabes, mais non par rapport à la quantité de ces syllabes, qu'on suppose toutes susceptibles d'une égale durée : telle est la poésie des Orientaux et de la plupart des peuples de l'Europe moderne; la *P. métrique*, qui repose sur la *quantité*, et dans laquelle le nombre des syllabes dépend de la durée qu'exige la prononciation de ces syllabes : telle est la poésie des Grecs, des Latins et des Allemands. *Voy.* VERS, PIED, MÉTRIQUE.

L'origine de la poésie se confond avec l'origine même des langues : partout la poésie paraît s'être développée avant la prose, comme le prouvent les monuments des peuples les plus anciens, des Hindous, des Perses, des Grecs. Dans le principe, elle était consacrée à l'expression spontanée des sentiments religieux, aux accents guerriers, aux chants d'amour, ou au récit de faits héroïques, de légendes nationales; ce n'est que plus tard qu'elle devint un *art*, traitant des sujets fictifs et visant à produire de l'effet par le prestige de l'imagination et du style.

Les règles de la Poésie sont l'objet de la *Poétique* (*Voy.* ce mot). — Son histoire se trouve le plus souvent confondue avec l'histoire générale de la littérature. Cependant il existe quelques ouvrages spéciaux, soit sur l'histoire de la poésie en général (de Saverio Quadrio, Bologne, 1739; de J. Brown, Lond., 1764; de l'abbé Henry, Par., 1856); soit sur la poésie de chaque nation (*Hist. de la P. sacrée des Hébreux*, du Dr Lowth; *de la P. grecque*, de G.-H. Bode; *de la P.*

française, de Massieu; *de la Poésie anglaise*, de Th. Warton; *de la Poésie provençale*, de Fauriel, etc.), soit enfin sur chacun des genres de poésie: pour l'histoire de ces divers genres, *V.* les noms de chacun d'eux.

POETIQUE, art qui trace les règles de la poésie. Les Poétiques les plus célèbres sont celles d'Aristote, d'Horace, de Vida et de Boileau, que Le Batteux a réunies sous le nom des *Quatre poétiques*. A côté de ces ouvrages de premier ordre viennent se placer les productions secondaires de Scaliger, de d'Aubignac, de La Fresnaye, de La Motte, de Gravina, de La Minardière, d'Hédelin, etc. On peut aussi consulter les *Réflexions sur la poétique d'Aristote* de Rapin, les *Réflexions critiques sur la poésie*, de Dubos, et surtout la *Poétique française*, de Marmontel.

POGONIAS (du grec *pogôn*, barbe), nom scientifique du *Barbican*, oiseau de la famille des Barbus.

Genre de poissons Acanthoptérygiens de la famille des Sciénoides, caractérisé par la présence de nombreux barbillons à la mâchoire inférieure; ils se trouvent sur les côtes de l'Amérique du Sud.

POIDS (du latin *pondus*). En Physique, on appelle *poids* d'un corps l'effort avec lequel un corps tend vers le centre de la terre : il est la résultante des actions de la *pesanteur* sur toutes les parties qui composent ce corps. Le *poids relatif* ou *spécifique* est celui que l'on compare au volume; le *poids absolu* est celui d'un corps considéré sans avoir égard à son volume. — En Physique et en Chimie, on appelle *poids atomique* le poids des atomes d'un corps, c.-à-d. des particules impénétrables et indivisibles dont ce corps se compose : l'oxygène est ordinairement le corps auquel on rapporte ce poids. *V.* ATOME.

Pour évaluer le poids des corps, on a été obligé, dès la plus haute antiquité, de recourir à quelque corps dont la pesanteur était supposée connue, et qu'on prenait pour unité : ce corps, qui le plus souvent est une masse de cuivre, de fer, de plomb, etc., est lui-même appelé *poids*. Malheureusement, cette mesure a sans cesse varié selon les temps et les pays. Chez les Hébreux, l'unité de poids, ou *talent mosaïque*, était le poids de l'eau contenue dans un pied cube (28 kilogrammes environ). A Athènes, c'était le *talent attique*, qui pesait 26 kilogr.; venaient ensuite la *mine*, 4 hectogr.; la *drachme*, 4 grammes, 36; l'*obole*, 0 gram. 75; le *chalque*, 0 gr. 094. Chez les Romains, l'unité de poids était l'*as* ou *libra* (327 grammes, 18), qui se partageait en 12 onces (*uncia*), valant chacune 24 scrupules (*scripulum*). — Chez les modernes, l'unité de poids adoptée généralement est la *livre*; mais il y a encore de grandes différences entre les livres des différents peuples, ou même chez un seul peuple entre les livres des différentes provinces (*Voy.* LIVRE). En France, depuis l'adoption du nouveau système métrique, l'unité de poids est le *gramme*, équivalant au poids d'un centimètre cube d'eau distillée, prise à son maximum de densité. *Voy.* GRAMME.

Les poids adoptés en France pour le pesage des marchandises sont, d'après l'ordonnance du 16 juin 1839, les uns en fer, les autres en cuivre. Les poids de 50, 20, 10, 5, 2, 1 et 1/2 kilogr., de 2, 1 et 1/2 hectogr. sont généralement en fer. On fait également en cuivre des poids de 20, 10, 5, 2, 1 et 1/2 kilogr.; mais on emploie de préférence le cuivre pour les poids inférieurs, notamment pour ceux de 200, 100, 50, 20, 10, 5, 2, 1 grammes; de 5, 2, 1 décigr.; de 5, 2, 1 centigr.; de 5, 2, 1 milligr.

Les poids nouvellement fabriqués ou rajustés doivent être vérifiés et poinçonnés avant d'être livrés au commerce. A cet effet, des *bureaux de poids publics* pour le pesage de ces poids sont établis dans toutes les villes un peu importantes. Des *vérificateurs*, nommés par le Gouvernement, sont chargés de constater la bonne qualité des poids qui leur sont présentés, de visiter fréquemment les magasins, boutiques ou ateliers où l'on fait usage de ces poids, de dresser procès-verbal des contraventions, etc.

Quiconque, par usage de *faux poids*, a trompé sur la quantité des choses vendues, est puni d'un emprisonnement de 3 mois à 1 an et d'une amende de 50 fr. au moins (Code pénal, art. 423). Les détenteurs de *faux poids* sont punis d'une amende de 11 à 15 fr. et d'un emprisonnement de 5 jours au plus (art. 479).

Poids médicinaux. *Voy.* MÉDECINE (ABRÉVIATIONS).

Pour les ouvrages à consulter sur les *Poids et mesures*, *Voy.* MESURES et MÉTROLOGIE.

POIGNARD (du latin *pugio*, *pugionis*, fait de *pungere*, piquer, ou de *pugnus*, poing), arme courte, pointue et tranchante. Les soldats romains s'en servaient déjà sous les empereurs; mais c'est surtout pendant le moyen âge que cette arme a été employée : la *dague* (*Voy.* ce mot) n'était qu'un gros poignard. Les chevaliers le portaient à la ceinture, et cette coutume s'est conservée chez les seigneurs jusqu'au règne de Henri IV. A cette époque, le poignard disparut comme arme de guerre.

On appelle *Couteau-poignard*, *Sabre-poignard*, des couteaux et des sabres en forme de poignard, dont la lame est aiguë et tranchante des deux côtés.

Chevaliers du Poignard. *Voy.* CHEVALIER.

POIGNET (de *poing*), partie du bras qui joint la main à l'avant-bras, est désignée par les Anatomistes sous le nom de *Carpe*. *Voy.* ce mot.

POIL (du latin *pilus*). Chez l'homme, les *poils* sont des filaments cornés qui sortent de la peau, et recouvrent certaines parties du corps qu'ils semblent destinés à protéger : ils prennent, selon la place qu'ils occupent, les noms de *cheveux*, de *barbe*, de *sourcils* et de *cils*, ou de *poils proprement dits*. Les poils sont en général cylindriques, parfois plus ou moins plats; ils sont droits ou frisés, et diversement colorés, depuis le blanc pur jusqu'au noir pur, en passant par le jaune ou le rouge et le brun. Leur couleur est toujours en rapport avec celle de la peau et avec le développement du *pigmentum* dans d'autres parties colorées, dans l'œil, par exemple. On distingue dans les poils, comme dans le cheveu : 1° la racine, ou *bulbe*, qui est presque toujours renflée, et qui se cache dans la peau; 2° le *corps*, qui fait presque en totalité saillie hors des téguments; 3° l'extrémité libre ou la *pointe*. Le corps se compose de deux substances : l'une externe, l'*écorce*; l'autre interne, la *moelle*. L'écorce offre des stries longitudinales, et paraît comme formée de fibres. La moelle consiste en globules brillants qui ressemblent à des gouttelettes d'huile : elle manque parfois. Les poils se développent comme l'épiderme par une succession de cellules.

Chez les animaux, la forme et la consistance des poils sont extrêmement variables : tantôt ils forment un duvet fin et moelleux recouvert par un poil plus grossier, que l'on appelle *jar*; tantôt ce sont des filaments longs et contournés en spirale, que l'on désigne sous le nom de *laine* (mouton). Quelquefois ce sont des *soies* (porc), poils fermes et élastiques, ou des *crins* (queue de cheval), de structure semblable, mais seulement plus longs; d'autres fois, enfin, ce sont des *piquants* (hérisson, porc-épic), ressemblant par leur roideur à de véritables épines. L'épaisseur et la longueur des poils croissent ou diminuent en raison de la température ou du plus ou moins d'épaisseur de la peau : le poil des espèces boréales est généralement épais, et se compose presque uniquement de duvet ou bourre; le jar domine dans les espèces équatoriales. Le *pelage* est bien fourni dans les Carnassiers et les Rongeurs, qui ont la peau mince; il est peu épais dans les Ruminants, encore plus rare dans les Pachydermes; il manque entièrement dans les Cétacés. — La couleur des poils chez les animaux n'est pas aussi variée que celle des plumes : les couleurs les plus ordinaires sont le brun, le fauve, le roussâtre,

le noir et le blanc, avec les couleurs intermédiaires, le gris, le cendré, etc. Le plus souvent, chaque espèce a sa coloration particulière ; en outre, le climat et la mue influent considérablement sur la coloration des poils. — Les poils des animaux s'emploient à divers usages : les brossiers, matelassiers, bourreliers, tapissiers, utilisent le *crin* et les *soies* (*Voy.* ces mots). On fait des pinceaux avec les poils de blaireau. Les poils de lapin, de chèvre, de chien, sont *feutrés*, et s'emploient dans la chapellerie et les gros tissus. On fait avec le poil de la chèvre des tissus recherchés. Quant à la *laine*, on connaît ses nombreux usages.

En Botanique, on donne le nom de *Poils* à des productions menues, simples ou ramifiées, de l'épiderme des plantes. Ils semblent destinés à défendre les organes qu'ils recouvrent contre les piqûres des insectes et l'action de l'atmosphère : aussi revêtent-ils principalement les parties les plus tendres et les plus délicates du végétal, telles que les bourgeons, les sommités de tiges et les feuilles encore très-jeunes. Les poils manquent communément ou sont rares chez les plantes qui croissent à l'ombre, dans les terrains gras et humides ; ils disparaissent tout à fait de la surface des individus étiolés. Ils sont au contraire fort nombreux sur les végétaux qui ont poussé dans les lieux secs, aérés et exposés au soleil. On distingue : 1° des *poils simples*, qui peuvent être cylindriques, courbés en hameçon ou bulbeux, quand leur base est renflée ; 2° et des *poils rameux*, qui présentent une ou deux branches : on les dit, selon leur disposition, fourchus, trifurqués, dichotomes, dentés, en pinceau, etc. On appelle *glabre* une plante dépourvue de poils.

Dans le vulgaire, on appelle *Poil* un engorgement inflammatoire du sein qui survient quelquefois chez les nouvelles accouchées et chez les nourrices, et dans lequel le lait ne sort que difficilement. Cette dénomination vient, dit-on, de ce qu'on a longtemps attribué, d'après Aristote, ces engorgements à un poil qui, introduit dans l'orifice des mamelles, s'y opposerait au libre cours du lait. *Voy.* MASTITE.

On appelle *Poils de chat* le *Chamagrostis minima*, plante fourragère ; *Poils de loup*, quelques Graminées dont les feuilles, capillaires et disposées en touffes, sont à la fois dures et sétacées, comme la *Canche blanchâtre*, le *Brome des bois*, le *Paturin des murailles*, etc.

POINCIANE ou POINCILLADE, *Poinciniana* (de *Poinci*, gouverneur des Antilles), genre de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, renferme des espèces qui toutes appartiennent aux régions les plus chaudes de l'Inde et du continent américain. La plus remarquable est la *Poinciane élégante* (*P. pulcherrima*), charmant arbuste de 3 à 4 mètres, à tige armée d'aiguillons, et garnie de rameaux légers portant des feuilles d'un vert foncé et des fleurs odorantes, qui forment un corymbe pyramidal où le rouge s'unit à la couleur jaune ; elle porte aussi les noms de *Haie fleurie*, de *Fleur de paon* ou *de paradis*, d'*Œillet d'Espagne*. On connaît encore la *P. royale* et la *P. de Gillies*.

POINÇON (du latin *pugiunculus*, petit poignard), outil de fer ou d'autre métal, terminé en pointe, et qui sert pour percer ou pour graver.

On nomme aussi *Poinçon :* 1° un morceau d'acier gravé en relief avec lequel on forme les matrices des monnaies et des médailles ; 2° certaines marques que l'on applique sur les ouvrages d'or et d'argent pour en garantir le titre : appliquer ces marques sur ces ouvrages, c'est les *poinçonner*. La vaisselle d'or et d'argent porte la marque de trois poinçons : celui de l'administration, qui est la quittance des droits de contrôle ; celui de ville, qui assure le titre de la pièce, et la marque de l'orfèvre.

On appelle encore *Poinçon* (autrefois *Ponchon*) un tonneau qui tient à peu près les deux tiers du muid. Le *poinçon*, encore en usage dans quelques parties de la France, varie de lieu en lieu : il contient à Vendôme 200 litres ; dans l'Indre, 218 ; à Blois, 228 ; dans l'Indre-et-Loire, 230 ; dans le Cher, 250.

POINT (du latin *punctum*, dérivé de *pungere*, piquer ; trace d'une piqûre). En Géométrie, on appelle *Point* la plus petite portion d'étendue qu'il soit possible de concevoir : le point mathématique est l'extrémité de la ligne. Les Mathématiciens considèrent la ligne comme la trace d'un point mis en mouvement. — On appelle *Point d'intersection* l'endroit où deux lignes se coupent ; *P. singuliers* ou *caractéristiques*, les endroits où une ligne courbe offre quelque circonstance remarquable, etc.

En Grammaire, le *Point* est un signe de ponctuation qui marque la terminaison d'une proposition, d'une phrase. On distingue le point final (.), le point d'exclamation (!), le point d'interrogation (?) ; le point et virgule (;), qui indique la fin d'une proposition accessoire annexée à la proposition principale ; les deux points (:), qui marquent une liaison entre la phrase déjà écrite et la phrase suivante : on emploie les deux points quand on annonce ce qui va être dit (*Voy.* PONCTUATION). — Dans certaines langues orientales, comme l'hébreu, l'arabe, etc., on nomme *Points-voyelles* des points qui tiennent lieu de voyelles. On en fait remonter l'invention jusqu'à Esdras ou même jusqu'à Moïse : ils ne paraissent réellement pas plus anciens que le IXe siècle. *Voy.* MASSORÈTES au *Dict. univ. d'H. et de G.*

En Musique, le *Point* placé après une note augmente de moitié la valeur de cette note : la note est alors dite *pointée*. Quand les points sont placés sur les notes, ils indiquent que les notes doivent être détachées. Le *Point d'orgue* indique un arrêt ou repos pendant lequel les exécutants s'arrêtent ou déploient leur habileté dans des traits de fantaisie. On le marque ainsi 𝄐.

Dans les industries à l'aiguille, on appelle *Points* les diverses manières de coudre. Parmi les points de couture, on distingue : le *Point devant*, le *P. arrière*, le *P. de côté*, le *P. croisé*, le *P. d'ourlet*, le *P. de surjet*, le *Piqué*, etc. Dans la Broderie et la Tapisserie, on distingue : le *P. de chaînette*, le *P. à carreaux*, le *P. allongé*, le *P. d'armes*, le *P. de croix de chevalier*, le *P. à la turque*, le *P. d'Angleterre*, le *P. de Hongrie*, etc. Enfin ce mot s'applique à une sorte de dentelle de fil faite à l'aiguille qui prend, selon son origine, les diverses dénominations de *Point de Venise*, *d'Alençon*, *d'Angleterre*, *de Malines*, *de Bruxelles*, etc. *Voy.* DENTELLE.

En Anatomie, on appelle *Points ciliaires* de petits trous dans la face interne des paupières, qui sont les orifices des conduits excrétoires des glandes ciliaires ; *P. lacrymaux*, les orifices des petits conduits qui aboutissent au sac lacrymal.

En Astronomie, on nomme *Points cardinaux* le nord, le midi, l'orient et l'occident ; *P. équinoxiaux*, les deux points où le grand cercle de l'écliptique coupe le grand cercle de l'équateur ; *P. solsticiaux*, les deux points de l'écliptique les plus distants du plan de l'équateur ; *P. culminant*, le point de l'écliptique situé dans le méridien ; *P. verticaux*, le *zénith*, qui est directement au-dessus de notre tête, et le *nadir*, au-dessous de nos pieds.

Dans la Marine, *Faire le point*, c'est calculer exactement la route du bâtiment et déterminer sa position : cette expression vient de ce qu'on marque cette position sur la carte par un *point*. On se sert pour faire le point du *quartier de réduction*, avec lequel on mesure la latitude et la longitude. On marque chaque jour à midi sur la carte le *point d'arrivée*, et, en se reportant au *point de départ*, on estime la route faite. On distingue le *Point estimé*, le *P. corrigé*, le *P. observé* et le *P. vrai*, expressions par lesquelles on distingue les déterminations

plus ou moins rigoureuses de la position du navire.

Dans la Typographie, on appelle *Point* une mesure qui sert à déterminer la force du corps des divers caractères : il vaut un sixième de ligne, ou un quart de millimètre.

Point de côté. On appelle vulgairement ainsi toute douleur située en un point de la poitrine ou du ventre et gênant la respiration : cette douleur, qui a un caractère tout particulier, est dite *pongitive.* — Le point de côté dépend soit d'une douleur rhumatismale fixée dans les muscles intercostaux, soit d'une pleurésie ou inflammation de l'enveloppe du poumon, soit d'une névralgie intercostale. Dans le premier cas (*Pleurodynie, Fausse pleurésie*), il n'y a pas de fièvre, et il suffit de recourir aux cataplasmes laudanisés, aux sangsues ou bien à l'application d'un emplâtre de poix de Bourgogne, suivant que la douleur est vive ou médiocre. Dans le second (*Pleurésie*), il y a toux, fièvre, etc., et c'est alors le traitement de la pleurésie qui convient (*Voy.* PLEURÉSIE). Dans le troisième cas (*Névralgie*), c'est le vésicatoire qui réussit le mieux.

Point d'honneur, ce qui intéresse, ce qui touche l'honneur. Le point d'honneur fut de tout temps en France, mais surtout aux XVIIe et XVIIIe siècles, la passion dominante des gentilshommes : il a été l'origine d'une foule de duels. Pour en réprimer l'abus, Louis XIV avait institué un *Tribunal du point d'honneur*, composé des maréchaux de France, et destiné à juger si l'offense valait ou non la peine de se battre. *Voy.* DUEL.

Point de partage, en Hydraulique. *Voy.* PARTAGE.

POINTAGE. Dans l'Artillerie, le *pointage* est l'opération qui consiste à diriger vers un point fixé une bouche à feu quelconque. Pour pointer, on dirige la pièce au moyen d'une vis, de manière à ce que l'œil du pointeur, les points les plus élevés de la plate-bande de culasse, du bourrelet de la volée et le but que l'on veut atteindre, soient sur une même ligne droite. On doit à M. C.-E. Page la *Théorie du Pointage*, autorisée par le comité d'artillerie, et à M. de Montgéry des *Règles de Pointage à bord des vaisseaux*, adoptées par la Marine.

En termes de Musique, *Pointer une note*, c'est augmenter de moitié sa valeur. *Voy.* POINT.

POINTE, outil du graveur : c'est un instrument d'acier avec lequel le graveur à l'eau-forte dessine sur le vernis dont la planche est enduite, et découvre ainsi les parties où l'acide doit mordre. Si l'on forme avec une *pointe* aiguë des traits ou des hachures sans recourir à l'eau-forte, cela s'appelle graver à la *pointe sèche*. La pointe sèche ouvre le cuivre sans en rien détacher. On l'emploie dans le fini aux objets les plus tendres, les plus légers, aux ciels, aux lointains; et son travail, contrastant avec celui de l'eau-forte ou du burin, est toujours heureux et piquant. Par suite, on a appelé *pointe* la manière d'opérer du graveur, sa touche; c'est dans ce sens qu'on dit : *Avoir la pointe délicate, légère, lourde*, etc. *Voy.* GRAVURE.

On appelle de même *Pointe* l'outil acéré dont on fait usage dans diverses industries, par exemple, une tige de cuivre à l'extrémité de laquelle est monté un diamant qui sert aux graveurs en pierres fines à creuser les parties des pierres qu'ils veulent graver; le petit ciselet pointu dont se servent les ciseleurs pour achever les figures et leur donner plus de relief; la grosse aiguille montée sur un manche de bois avec laquelle les imprimeurs tirent les caractères des formes pour faire les corrections, etc.

POINTILLÉ, manière de peindre, particulièrement à l'usage du peintre en miniature, consiste à poser les couleurs par petits *points*, au moyen d'un pinceau bien affilé : le *pointillé* s'emploie surtout pour peindre les chairs. On procède quelquefois de même pour les dessins à la pierre noire ou à l'encre de Chine : les dessins ainsi faits prennent le nom de *dessins au pointillé.* — On fait aussi entrer un travail par petits points dans un genre de gravure que l'on appelle *Gravure au pointillé. Voy.* GRAVURE.

POINTURES (du latin *punctura*, piqûre). On appelle ainsi, en Typographie, deux petites lames de fer terminées en pointe et attachées au tympan, lesquelles, perçant d'abord à deux de ses extrémités la feuille de papier qu'on veut imprimer d'un côté, la traversent aux mêmes endroits quand on imprime de l'autre côté : on emploie les pointures afin que les pages opposées se correspondent exactement.

POIRE, en latin *Pyrum* ou *Pirum*, fruit du *Poirier*. La poire a généralement la forme d'une toupie : d'abord d'un vert clair, ensuite jaunâtre, avec de nombreux points grisâtres, elle renferme une chair blanche, qui au commencement est ferme et très-acerbe, mais qui, à l'époque de la maturité, devient molle et pleine d'un suc assez délicat. On compte autant de variétés de poires qu'il y a d'espèces de poiriers (*Voy.* ci-après POIRIER). Quant à leur usage comme fruits comestibles, on range vulgairement les poires en deux classes : 1° les *poires à couteau*, tendres, savoureuses, d'une conservation difficile; 2° les *poires à cuire*, dont la chair est plus ferme, un peu acerbe, et qu'on ne mange guère que cuites. Ces dernières servent à faire des compotes; c'est aussi en leur faisant subir certaines préparations au four qu'on fait les *poires séchées* ou *tapées*, qui se conservent longtemps, surtout si on les tient dans un lieu sec. Avec les poires on fait encore une espèce de confiture connue sous le nom de *raisiné*, qui se compose de poires et de vin doux. On retire des poires une liqueur fermentée qu'on appelle *poiré*, que l'on mêle souvent au cidre, et dont on fait une grande consommation dans le nord-ouest de la France : le poiré est d'une saveur agréable, un peu capiteux, très-apéritif : on le dit bon pour les personnes qui ont trop d'embonpoint. Quand le poiré est clair, il ressemble beaucoup au vin blanc, et pétille comme le vin de Champagne. On peut en retirer du vinaigre et de l'eau-de-vie. Le marc des poires qui reste dans les pressoirs peut, après avoir été séché, servir à faire des mottes à brûler.

On appelle vulgairement *Poire d'acajou*, le fruit du Cassuvium; *P. de bachelier*, une espèce de Morelle; *P. de terre*, le Topinambour, etc.

POIRÉ, boisson. *Voy.* POIRE.

POIREAU ou PORREAU, *Allium porrum*, plante potagère du genre Ail et de la famille des Liliacées. Le poireau se reconnaît à son bulbe allongé, à sa tige haute de 8 à 10 décim., pleine, garnie de feuilles planes, mais pliées en gouttière, linéaires, lancéolées, de couleur glauque. Il est cultivé dans les jardins pour l'usage des cuisines : on s'en sert afin de relever les potages et les bouillons, et de donner du goût aux sauces et à certains mets. On le fait aussi entrer dans quelques préparations pectorales. Le Poireau est originaire du midi de l'Europe. Les Égyptiens et les Romains en faisaient un bien plus grand cas que nous, sans doute parce que, sous leur climat, ce légume acquérait plus de saveur.

POIREAU (par corruption du grec *poros*, conduit, pore?), excroissance verruqueuse qui se développe spécialement aux mains, et dont la substance est tantôt lisse, tantôt inégale et raboteuse, prend naissance dans le corps muqueux. *Voy.* VERRUE.

POIRÉE, plante potagère du genre Bette, à larges feuilles et à côtes fort épaisses, dont on se sert pour certains pansements. *Voy.* BETTE.

POIRIER, *Pyrus* ou *Pirus*, genre de la famille des Rosacées et de la tribu des Pomacées, se compose d'arbres et d'arbrisseaux souvent épineux, à feuilles simples, entières ou dentées; à fleurs blanches, grandes, en corymbes simples ou rameux : calice demi-adhérent, très-évasé dans sa partie libre, à

limbe divisé en 5 segments étalés ou réfléchis; 5 pétales étalés, concaves, glabres; ovaire adhérent à 5 loges biovulées, et surmonté de 5 styles. Le fruit qui lui succède est la *Poire*. *Voy*. ce mot.

L'espèce la plus importante est le *Poirier commun* (*Pyrus communis*), qui croît naturellement dans les régions tempérées de l'ancien continent. Sa hauteur atteint 10 et 12 m., et il se termine par une belle tête; mais, dans les jardins potagers, on étale ses branches en espalier, ou bien on le fait pousser en quenouille et on lui donne une forme pyramidale. Le tronc des vieux poiriers est recouvert d'une écorce rugueuse et gercée, et leurs jeunes pousses d'une peau lisse d'un brun verdâtre; souvent ces jeunes rameaux se terminent par une épine. Les feuilles sont ovales, un peu coriaces, d'un vert luisant en dessus et un peu cotonneuses en dessous. Les fleurs sont blanches, réunies par bouquets le long des rameaux. Les fruits, très-petits et très-âpres à l'état sauvage, ont été considérablement améliorés par la culture. C'est par eux que l'on distingue les nombreuses variétés de ce genre, qui s'élèvent aujourd'hui à près de 600. Les plus estimées parmi les poires à manger sont : 1° les *P. fondantes*, telles que les *Beurrés* (Beurré d'Arenberg, B. royal, B. gris, B. d'Angleterre, dit vulgairement *Poire d'Angleterre*, etc.); les *Doyennés* (Doyenné roux, D. d'hiver, etc.); les *Bergamotes* (Bergamote d'automne, B. d'Angleterre, Crassane, etc.); les *Muscats*, la *Mouille-bouche*, la *Virgouleuse*, le *Saint-Germain*, le *Sucré vert*, les *Colmar* et *Passe-Colmar*, le *Blanquet*, etc.; 2° les *P. cassantes*, par exemple les *Bons-chrétiens* (B.-chrétien d'été, d'hiver, d'Espagne, d'Auch, turc, etc.); les *P. Oranges* (O. d'été, d'automne, d'hiver); le *Messire-Jean*, la *P. de certeau*, le *Catillac* et la *Poire d'une livre*, remarquables par leur volume, et qui ne se mangent que cuites, etc. — Quant aux Poiriers à cidre, leurs noms sont moins connus; cependant on remarque parmi les meilleures espèces le *Poirier de sauge* ou *Sauger* (*P. salvifolia*), ainsi appelé parce que la forme de ses feuilles rappelle celles de la sauge, et connu aussi sous le nom de *Poirier de cirole*; le *P. à feuilles de saule*, le *P. de Perse* (*P. persica*), etc.

On élève le poirier franc en pépinière pour y greffer les autres poiriers; les poiriers destinés à former des espaliers se greffent sur des cognassiers.

Le bois du Poirier est dur, pesant, d'un tissu très-uni, très-serré, d'une couleur un peu rougeâtre; les vers ne l'attaquent pas. Il prend très-bien la couleur noire, et alors il ressemble beaucoup à l'ébène; c'est un des meilleurs bois qu'on puisse employer pour la sculpture et la gravure en bois. Il acquiert un beau poli; on en fait des ouvrages de tour et de menuiserie. Les ébénistes l'emploient pour la marqueterie; les luthiers en font des flûtes et autres instruments. Enfin c'est un excellent bois de chauffage.

On appelle vulgairement *Poirier des Antilles*, *P. des îles*, deux espèces de Bignones; *P. avocat*, l'Avocatier; *P. bergamote*, une variété de Citronnier; *P. de Cayenne*, une espèce de Couma dont on mange le fruit; *P. des Indes*, le Goyavier, dont le fruit ressemble beaucoup à une poire; *P. rouge*, un arbre du Cap qui a le port du poirier.

POIS, *Pisum*, genre de la famille des Légumineuses, tribu des Papilionacées, se compose de plantes herbacées, presque toutes grimpantes et armées de vrilles au moyen desquelles elles montent en s'attachant soit aux autres plantes, soit aux rames ou supports qu'on leur a préparées; à feuilles ciliées, accompagnées de stipules; à fleurs portées sur des pédoncules axillaires : calice campanulé, à 5 lobes allongés, les 2 supérieurs plus courts; corolle à grand étendard réfléchi, à ailes plus courtes que la carène; 10 étamines diadelphes; style triangulaire creusé en carène à sa partie inférieure, stigmate velu. Le fruit est une gousse allongée renfermant plusieurs semences globuleuses, appelées elles-mêmes *pois*. Les principales espèces du genre sont le *Pois cultivé*, le *Pois des champs* et le *Pois chiche*.

Le *Pois cultivé* (*Pisum sativum*), à fleurs blanches, tachées de rouge, est connu de tout le monde; ses nombreuses variétés se rapportent à 5 races principales : 1° le *P. sucré*, qui comprend presque toutes les sous-variétés dont les primeurs sont recherchées pour nos tables sous le nom de *Petis pois*, et que les jardiniers appellent *Pois à ramer* : tels sont le *Pois Michaut* ou *de Francfort*, le *Dominé*, le *Pois de Marly*, le *Sans pareil*, le *P. géant*, etc. : on les mange le plus souvent verts : secs et concassés, ils fournissent une excellente purée; on les conserve aussi d'une année à l'autre dans des vases hermétiquement clos; — 2° le *P. à gros fruit*, qui renferme des variétés, les unes naines, les autres à ramer, quelques-unes à cosse blanche, connues sous les noms de *Pois sans parchemin*, *P. goulus*, *Mange-tout*, parce qu'on mange le pois avec sa gousse; — 3° le *P. à bouquet*, remarquable par ses pédoncules chargés de fleurs nombreuses et par ses grosses graines brunâtres; — 4° le *P. carré*, dont les graines, très-serrées dans leur gousse, finissent par prendre une forme polyédrique : à cette section appartiennent le *P. de Clamart* ou *carré fin*, qui est très-estimé; le *carré blanc* et le *carré à œil noir*; — 5° le *P. nain*, dont la tige ne dépasse guère 2 décim., et qui comprend le *Nain hâtif*, le *Nain de Hollande*, le *Gros Nain sucré*, et les *N. verts*. — On sème les petits pois dans les potagers, soit en tuyaux, soit en bouquets, au printemps ou à l'automne; ceux que l'on sème à la fin de novembre sont, dit-on, les meilleurs et les plus hâtifs. Dès qu'ils ont 10 ou 15 centim. de haut, on les *rame*. — Les cosses des pois verts forment une fort bonne nourriture pour les vaches laitières.

Le *Pois des champs* (*P. arvense*), dit aussi *P. gris* ou *P. de pigeon*, *Bisaille*, espèce que l'on cultive en grand, et qui est annuelle comme toutes les autres, a des fleurs solitaires, blanches ou purpurines; la hauteur de sa tige ne dépasse pas 70 centim., et elle ne se rame pas; sa graine est grise, et n'est guère employée que pour nourrir les pigeons. Les pois gris coupés en vert donnent un excellent fourrage pour les bestiaux; on réserve la fane sèche pour la donner aux moutons pendant l'hiver. Enterrés comme engrais, ils donnent de très-bons résultats.

Le *Pois chiche* ou *P. pointu* (*P. cicer*), espèce annuelle, porte des fleurs petites, violettes, quelquefois blanches, qui paraissent en juillet et qui sont remplacées par une gousse enflée, rhomboïdale, à deux ou trois semences. Cette gousse sert d'aliment aux hommes dans tous les pays qui bordent la Méditerranée. Dans le Nord, le Pois chiche n'est employé que comme fourrage. Les cafetiers font quelquefois rôtir sa graine pour la mêler au café.

Pois de senteur. Ce qu'on appelle vulgairement ainsi n'est autre chose que la *Gesse odorante*, espèce du genre Lathyrus. *Voy*. GESSE.

On appelle *Pois d'Angola*, *du Congo*, ou *de sept ans*, les fruits du Cytise de l'Inde; *P. de brebis*, *P. breton*, la Gesse cultivée; *P. cochon*, le fruit du Dolic bulbeux; *P. grecs* ou *de lièvre*, plusieurs espèces de Gesses; *P. patate*, le fruit du Dolic tubéreux; *P. pouilleux* ou *à gratter*, certaines Légumineuses dont les gousses sont hérissées de poils roides qui se détachent à maturité, et qui, en s'implantant dans la peau, causent une vive démangeaison; *P. rouge*, le Haricot sphérique; *P.-sabre*, le fruit d'un Dolic à forme d'épée.

POIS À CAUTÈRE, corps globuleux que l'on place dans la plaie d'un cautère pour exciter la suppuration, et empêcher le rapprochement des lèvres de la plaie. Les pharmaciens préparent ces pois avec des substances végétales, dures et poreuses, comme des

pois secs ou de boules de racine d'iris de Florence ou de guimauve, du sain-bois, etc. *Voy.* CAUTÈRE.

POISON (du latin *potio*, potion). On nomme ainsi toute substance qui, prise intérieurement ou appliquée de quelque manière que ce soit sur un corps vivant, est capable de détruire ou d'altérer les fonctions vitales. Il existe des poisons dans les trois règnes. Ceux qui proviennent des animaux sont spécialement désignés sous le nom de *venin*, lorsqu'ils existent indépendamment de toute espèce de maladie, et sous celui de *virus*, lorsqu'ils constituent une maladie, ou qu'ils se développent dans une maladie (*Voy.* VENIN et VIRUS). On réserve le nom de *poisons* aux substances délétères minérales ou végétales. On appelle *Antidotes*, ou *Contre-poisons*, les substances propres à contre-balancer l'effet des poisons.

On divise les poisons en 3 classes : 1° *Poisons âcres*, dits aussi *irritants*, *caustiques*, *escarotiques* ou *corrosifs*; 2° *P. narcotiques* ou *stupéfiants*; 3° *P. narcotico-âcres*. On forme quelquefois une 4e classe des venins et des virus, sous le nom de *Poisons septiques* ou *putréfiants*.

Poisons âcres. On range dans cette classe les composés mercuriels, arsenicaux, cuivreux; les acides et alcalis concentrés, etc.; l'euphorbe, la coloquinte, le garou, les renoncules, le ricin, les cantharides, etc. Ces poisons ont une saveur chaude, brûlante à la gorge, et occasionnent des coliques violentes, des vomissements et des déjections alvines répétés, une soif vive, enfin les signes d'une inflammation gastro-intestinale des plus intenses. Si l'empoisonnement est causé par les acides, on fait boire une grande quantité d'eau contenant de la magnésie, ou tout simplement de l'eau de savon; puis on combat l'inflammation par les sangsues, les bains, les lavements, les boissons douces, etc. S'il est dû aux alcalis, à l'eau de Javelle, par exemple, on fait vomir au moyen de l'eau tiède, ou en titillant la luette avec la barbe d'une plume; puis on emploie les émollients à l'intérieur et à l'extérieur. S'il est l'effet de l'arsenic, il faut de même provoquer le vomissement en titillant la luette, et recourir à des lavements laxatifs; puis administrer comme contre-poison le peroxyde de fer hydraté, dont on fait avaler 1 à 2 kilogr. par 4 ou 6 grammes à la fois, mais répétés. Contre l'empoisonnement par le vert-de-gris : eau tiède en abondance, vomissement; administration de blancs d'œufs délayés dans de l'eau ou du lait.

Poisons narcotiques. Ce sont ceux qui, comme l'opium, la morphine, l'acide cyanhydrique, la jusquiame, agissent spécialement sur le cerveau, mais sans enflammer les organes avec lesquels ils sont mis en contact. Les symptômes de ce genre d'empoisonnement sont : vertiges, affaiblissement des contractions musculaires, stupeur, coma, respiration difficile. Faire vomir en administrant l'émétique; faire avaler comme antidote une forte décoction de noix de galle; combattre le narcotisme par du café à l'eau très-fort et en grande quantité.

Poisons narcotico-âcres. Ce sont ceux qui à la fois agissent sur le cerveau et enflamment les parties sur lesquelles ils sont appliqués : tels sont l'aconit, la noix vomique, les champignons, la belladone, la digitale, le stramonium, l'ellébore, la strychnine, la nicotine, le camphre, l'alcool, les émanations des fleurs, le gaz acide carbonique, l'hydrogène carburé, etc. Ils produisent des spasmes, des convulsions, de l'agitation, du délire, des cris, le collapsus, une respiration très-pénible, etc. On y oppose le vomissement par l'émétique, les lavements purgatifs, des affusions froides sur la tête; le café à l'eau, contre le narcotisme; la saignée, contre la congestion cérébrale; les boissons acidules, les révulsifs, etc.

Pour les *Poisons septiques*, *Voy.* VENIN, VIRUS.

Dans tous les temps, il s'est trouvé des êtres pervers qui ont fait une étude des poisons pour en faire l'usage le plus criminel (Locuste à Rome, la Voisin, la marquise de Brinvilliers en France, etc.); mais ce n'est que de nos jours qu'on en a fait l'objet d'une étude vraiment scientifique, dans le but de découvrir d'une manière incontestable les preuves du crime ou de trouver les moyens d'en prévenir les effets : cette partie importante de la Médecine légale, aux progrès de laquelle M. Orfila a surtout contribué, est connue sous le nom de *Toxicologie*. — Des travaux récents, dus à MM. Danger et Flandin, ont permis d'abréger les recherches et de les mieux diriger en faisant reconnaître que divers poisons affectent chacun un siége particulier, que, par exemple, l'arsenic va se loger dans le foie.

Comme plusieurs poisons, introduits en très-petite quantité dans l'économie animale, ne font que modifier les propriétés vitales sans leur porter une atteinte funeste, on tire parti de quelques-uns dans le traitement des maladies, et ils deviennent, à petite dose, de très-bons médicaments : pour ce motif, il est permis de les vendre; mais comme, d'un autre côté, ces substances vénéneuses pourraient être introduites dans l'économie par accident, par méprise ou dans des vues criminelles, on a dû prévenir l'abus qu'on en pourrait faire. La loi du 19 juillet 1845 et l'ordonnance du 29 octobre 1846 ont réglé, dans l'intérêt de la sécurité publique, tout ce qui concerne la vente des substances vénéneuses.

La loi punit de mort tout coupable d'empoisonnement (Code pénal, art. 301 et 302).

POISSONS, *Pisces*, 4e classe des Vertébrés, renferme des animaux aquatiques à circulation double, et dont la respiration s'accomplit pendant toute la durée de la vie au moyen de *branchies* (*Voy.* ce mot). Le corps des poissons, terminé en avant par une tête généralement pointue, et en arrière par une queue large et comprimée, offre à l'eau dans laquelle ils se meuvent une surface très-petite, et n'éprouve qu'une faible résistance, tandis que leur queue, mue par des muscles vigoureux, leur imprime la direction qui leur convient. Leurs mouvements sont, en outre, aidés par les *nageoires*, organes locomoteurs qui tiennent lieu des membres, et qu'on distingue en : *pectorales*, situées près des branchies; *ventrales*, *dorsales*, *anales* et *caudales*, dont les noms indiquent assez la position. La forme, la disposition, la présence ou l'absence des nageoires, fournissent autant de caractères, sur lesquels on a fondé la classification des poissons.

La classification généralement adoptée est celle de Cuvier. Il divise les poissons en deux classes : *Poissons osseux* et *P. cartilagineux*, ou *Chondroptérygiens*. La 1re renferme 6 ordres : *Acanthoptérygiens*, *Malacoptérygiens abdominaux*, *Malacoptérygiens subbrachiens*, *Malacoptérygiens apodes*, *Lophobranches* et *Plectognathes*. La 2e classe renferme 2 ordres : les *Chondroptérygiens à branchies libres* et les *Chondroptérygiens à branchies fixes* (*Voy.* ces mots). — L'intelligence des poissons est à peu près nulle; leur vue est très-bornée; mais, en revanche, leur odorat et leurs appétits voraces sont très-développés. Leur fécondité est prodigieuse.

On donne le nom d'*Ichthyologie* à la partie de l'Histoire naturelle qui s'occupe de l'étude et de la connaissance des poissons, et celui de *Pisciculture* à l'art de les élever et de les multiplier. *Voy.* ces mots.

Poissons fossiles. On a découvert plus de deux cents genres de poissons fossiles; ils sont répartis en quatre ordres, distingués entre eux par les écailles : *Placoïdiens* et *Ganoïdiens*, apparaissant seuls avant le dépôt de la craie; *Cténoïdiens* et *Cycloïdiens*, semblant faire leur première apparition dans la craie.

On appelle *Poisson anthropomorphe*, le Lamantin et le Dugong; *P. armé*, le Coffre, le Diodon; *P. blanc*, l'Able; *P.-bœuf*, le Lamantin; *P. chirurgien*, l'Acanthure; *P.-coq*, le Gallorhynque; *P.*

doré, le Cyprin ou Dorade de la Chine; *P. empereur*, l'Espadon; *P. électriques*, le Gymnote, la Torpille, etc.; *P.-femme*, le Lamantin; *P.-fleur*, diverses Actinies et Méduses; *P.-lune*, les Môles, la Sélène, etc.; *P. de paradis*, le Polynème; *P. plats*, les Pleuronectes; *P. de roche*, le Bar; *P. rouge*, le Cyprin; *P. sacré*, l'Anthias ou *Serranus tonsor*; *P.-serpent*, l'Anguille, la Murène, etc.; *P. volant*, l'Exocet, le Dactyloptère, etc.

Les Poissons, constellation composée de deux files d'étoiles offrant quelque analogie de forme avec deux poissons, et placées, l'une le long du côté méridional du carré de Pégase, l'autre entre la tête d'Andromède et celle du Bélier. Elle donne son nom à un signe du Zodiaque, dans lequel le soleil entre le 18 févr. Les mythologues prétendaient que les deux poissons qui composent ce signe étaient les dauphins qui menèrent Amphitrite à Neptune. Pour les Égyptiens, les Poissons étaient le symbole de l'inondation du Nil.

On appelle *Poisson austral* une constellation de l'hémisphère méridional située sous le Verseau et composée de 32 étoiles, dont la plus brillante se nomme *Fomalhaut; — P. volant*, une petite constellation de l'hémisphère méridional, de 6 étoiles, inconnue aux anciens, et invisible dans nos contrées.

POITRAIL, partie antérieure du corps du cheval. — Grosse pièce de bois de charpente qui se pose horizontalement sur des pieds-droits de pierre pour soutenir un mur de face ou un pan de bois.

POITRINAIRE. *V.* POITRINE, PHTHISIE et PNEUMONIE.

POITRINE (du latin *pectus, pectoris*), partie du tronc qui contient les poumons avec les principaux organes de la circulation (cœur et grosses artères) : c'est une grande cavité de forme conoïde, circonscrite par les vertèbres, les omoplates, les côtes, les muscles intercostaux, les clavicules et le diaphragme (*Voy.* THORAX). — Les Mammifères ont seuls une *poitrine proprement dite* : dans les autres vertébrés, les organes respiratoires et circulatoires ne sont pas séparés par une cloison de ceux qui servent à la digestion et à la génération; une seule et même cavité reçoit tous ces appareils.

La poitrine peut être le siége des maladies les plus graves, de la *phthisie*, de la *pneumonie*, de la *pleurésie* ou *fluxion de poitrine*, de l'*empyème*, de l'*emphysème*, etc. *Voy.* ces mots.

POIVRE, en latin *Piper*, fruit du Poivrier : c'est une petite graine d'une saveur âcre et aromatique, un peu moins grosse qu'un pois ordinaire, légèrement charnue à l'état frais, d'abord verdâtre, puis rouge, qui devient noire en séchant : on l'expose au soleil aussitôt après la récolte, afin de la noircir davantage, et en même temps pour la sécher et la rider.

Les graines de poivre sont réunies au nombre de 20 à 30 sur une grappe. On distingue dans l'usage le *poivre noir* et le *poivre blanc* : tous deux proviennent d'une même plante sarmenteuse de Java et de Sumatra; ce qui donne au premier son aspect d'un vert noirâtre, c'est qu'il conserve la peau brune qu'il prend en arrivant à sa parfaite maturité; l'aspect blanchâtre du second vient de ce qu'on l'a dépouillé de cette enveloppe; il est plus doux que le poivre noir. Le poivre doit la saveur qui lui est propre à une huile concrète peu volatile, la *piperine*. Il n'est point de condiment plus répandu que le poivre : on en fait une immense consommation pour l'assaisonnement des aliments dans toutes les parties du monde; mais les peuples qui paraissent en faire le plus grand usage sont les Asiatiques et surtout les Hindous. L'abus du poivre, comme de toutes les épices fortes, irrite l'estomac, et pourrait déterminer une dangereuse inflammation.

On appelle : *Poivre mignonnette* du poivre concassé, avec lequel on assaisonne les huîtres; *P. grabeau*, une mignonnette de qualité inférieure; *P. à queue*, le Cubèbe, fruit du *Piper cubeba; Poivre long*, une espèce de poivre fort semblable au poivre commun, qui vient en épis.

En outre, on a donné le nom de *Poivre* à certaines graines qui, par leur saveur brûlante, rappellent le poivre : le *P. d'eau* est le *Polygonum hydropiper*; le *P. de Guinée*, qu'on appelle aussi, mais improprement, *P. long*, est un Piment à saveur très-piquante; le *P. de la Jamaïque* est le *Myrtus pimenta*; le *P. de muraille*, l'Orpin brûlant, *Sedum acre*; le *Petit poivre* ou *Poivre sauvage* est le Gattilier, etc.

POIVRIER, *Piper*, genre type de la famille des Pipéracées : c'est un arbrisseau sarmenteux, qui rampe à terre lorsqu'on ne lui donne pas de points d'appui pour s'élever : tiges souples, lisses, spongieuses et articulées; feuilles ovales, épaisses, portant 5 nervures; fleurs disposées en chatons ou en espèces de grappes simples, terminales ou opposées aux feuilles; fruits charnus et simples, de forme ronde, petits, d'abord verts, puis rouges et bruns. Les espèces du Poivrier sont extrêmement nombreuses; les contrées méridionales de l'Asie et le midi de l'Amérique en produisent plus de 150, toutes remarquables par leurs fruits et leurs tiges minces et flexibles. Les principales sont le *Poivrier commun* ou *aromatique* (*Piper nigrum*), qui produit le poivre noir et le poivre blanc, employés comme condiments; le *Macropiper, Piper longum*, propre aux îles de l'océan Pacifique, qui donne un poivre en épis connu sous le nom de *poivre long*, employé aussi comme condiment; le *Piper methysticum*, avec le fruit duquel les Océaniens font une boisson enivrante qu'ils appellent *Kava* ou *Ava*; le *P. cubèbe* (*P. cubeba*), dont on fait un grand usage en médecine; et le *P. bétel* (*Chavica betle*), dont les Malais mâchent les feuilles. *Voy.* POIVRE, CUBÈBE, BÉTEL.

POIX (du latin *pix*), nom qu'on donne à plusieurs substances résineuses ou bitumineuses. La *Poix blanche* ou *naturelle*, appelée aussi *Poix jaune, Poix de Bourgogne*, ou *Poix grasse*, extraite du Pin térébinthe et de divers autres arbres résineux, est de la térébenthine fondue à chaud dans l'eau, et que l'on a fait filtrer à travers un lit de paille, pour la délivrer de ses impuretés; elle est jaunâtre, grasse au toucher, adhésive, et se ramollit par la chaleur. On s'en sert pour faire des enduits imperméables à l'eau. Les médecins la prescrivent en emplâtre comme topique dans les affections rhumatismales, les bronchites, le rhume chronique, etc.; elle produit sur la peau une action rubéfiante. — La *Poix noire* est du goudron solidifié par l'évaporation solaire ou artificielle. On la prépare sur les lieux mêmes où croissent les pins et les sapins, en brûlant les filtres de paille qui ont servi à la préparation de la térébenthine et du galipot, ainsi que les éclats provenant des entailles faites aux arbres. Cette combustion se fait dans un four que l'on allume par sa partie supérieure, et le produit est conduit par un tuyau dans une cuve à demi remplie d'eau, où il se partage en deux parties, l'une, plus fluide, qui surnage, et qu'on nomme *huile de poix*; l'autre, à demi solide, qui se précipite au fond : c'est la *poix noire*. Cette substance est la poix des cordonniers; on s'en sert en outre pour goudronner les bateaux, les bouteilles, etc. On l'emploie dans le traitement de la teigne, appelé *par la calotte*, parce qu'on l'applique en forme de calotte sur la tête des teigneux.

La *Poix minérale*, dite aussi *Goudron minéral, Pissasphalte* ou *Malthe*, est un bitume noir naturel qu'on trouve en Albanie, à Neuchâtel en Suisse, à Seyssel (Ain), au Puy-de-la-Pège, près de Clermont-Ferrand. On l'emploie au goudronnage; on s'en sert aussi pour faire des ciments très-solides.

Poix de Judée. *Voy.* ASPHALTE.

POLACRE (de l'italien *polacra*), petit bâtiment à mâts à pible, à voiles carrées, pouvant aussi aller à rames : il est en usage dans la Méditerranée.

POLAIRE, qui a rapport aux pôles. — *Cercles polaires*. Ce sont des cercles parallèles à l'équateur et distants du pôle de 23° 28'. Ils sont formés par les traces que laissent les pôles de l'écliptique pendant la rotation diurne de notre globe. On distingue le *cercle polaire arctique* et le *cercle polaire antarctique*, voisins l'un du pôle nord et l'autre du pôle sud.

Étoile polaire. *Voy*. ÉTOILE.

POLARIMÈTRE, POLARISCOPE (de *polarité*, et des mots grecs *métron*, mesure; *skopos*, observation), instrument d'Optique propre à constater si des rayons lumineux sont directs ou réfléchis, à mettre en évidence les phénomènes de la polarisation, et à en mesurer l'intensité. — Le polariscope le plus simple se compose d'une plaque de tourmaline suffisamment épaisse, taillée parallèlement à l'axe, qu'on fait tourner dans son plan, et à travers laquelle on regarde. Quand le rayon incident est complétement polarisé, la lumière disparaît dès que la section principale de la plaque est parallèle au plan de polarisation; dans le cas où la polarisation n'est que partielle, on n'aperçoit que des changements d'intensité.

Polariscope-Savart. On coupe en deux une plaque de cristal de roche taillée parallèlement à une des faces qui terminent le cristal, de 1 à 2 millimètres d'épaisseur; on les superpose de manière que les arêtes qui étaient contiguës soient perpendiculaires : on y fixe une tourmaline, de manière que la section principale divise en deux parties égales l'angle formé par les sections principales des plaques, et on assujettit le tout dans un disque de liége.

Polariscope-Arago. Il se compose d'un tube portant, à l'une de ses extrémités, un prisme biréfringent, et à l'autre une plaque de cristal de roche taillée perpendiculairement à l'axe, à faces parallèles et ayant environ 6 millim. d'épaisseur. Quand on regarde à travers le tube, en plaçant le cristal du côté de l'œil, on voit deux surfaces circulaires qui sont les images de l'ouverture produites par la double réfraction. La lumière est plus ou moins polarisée, selon que ces surfaces sont plus ou moins colorées.

POLARISATION, se dit, en Optique, d'un ensemble de propriétés particulières que présente un rayon de lumière réfléchi ou réfracté par des surfaces polies, ou transmis à travers des cristaux biréfringents, sous certains angles d'incidence déterminés. Ce mot vient de ce que, dans la théorie de l'émission, on suppose que les molécules lumineuses sont alors toutes tournées d'un même côté, comme si elles avaient des axes de rotation et des *pôles* autour desquels leurs mouvements s'accompliraient. Trois propriétés de la *lumière polarisée* sont caractéristiques : 1° un rayon polarisé donne une seule image en passant au travers d'un prisme biréfringent, quand la section principale de ce prisme est parallèle ou perpendiculaire au plan de réflexion, tandis qu'il donne deux images plus ou moins intenses dans toutes les autres positions; 2° un rayon polarisé n'éprouve aucune réflexion en tombant sur une lame de verre sous un angle de 35° 25', quand le plan d'incidence sur cette seconde lame est perpendiculaire au plan d'incidence sur la première, tandis qu'il se réfléchit partiellement dans d'autres plans et sous d'autres incidences; 3° un rayon polarisé *s'éteint*, c.-à-d. ne se transmet pas, en tombant perpendiculairement sur une plaque de tourmaline dont l'axe est parallèle au plan de réflexion, tandis qu'il se transmet avec une intensité croissante à mesure que l'axe de la tourmaline approche d'être perpendiculaire au plan de réflexion. L'une quelconque de ces trois propriétés entraîne essentiellement les deux autres; aussi, pour reconnaître si un rayon de lumière est polarisé, peut-on se contenter de l'observer avec la plaque de tourmaline ou avec le prisme biréfringent. *Voy*. POLARIMÈTRE.

Les circonstances principales qui amènent la polarisation de la lumière sont la *réflexion*, la *réfraction simple* et la *double réfraction*.

P. par réflexion. Un rayon de lumière qui tombe sur une plaque de verre en faisant avec la surface un angle de 35° 25' se relève polarisé. Les substances autres que le verre polarisent la lumière sous des angles différents. On appelle : *Angle de polarisation* l'angle que doit faire le rayon incident avec la surface réfléchissante pour que le rayon réfléchi soit polarisé le plus complétement possible; — *Plan de polarisation*, le plan suivant lequel a été réfléchi la lumière qui se trouve polarisée par réflexion.

P. par simple réfraction. La lumière naturelle se polarise en traversant, sous certaines conditions, une série de plaques de verre parallèles, et son plan de polarisation est alors perpendiculaire au plan d'émergence. Les autres corps transparents et non cristallisés présentent un phénomène analogue; seulement, pour obtenir le maximum de polarisation, il faut que l'incidence varie avec la nature de la substance.

P. par double réfraction. Les deux rayons qui ont traversé un cristal biréfringent sont l'un et l'autre polarisés, mais dans des plans différents, savoir : le rayon ordinaire dans le plan d'émergence, et le rayon extraordinaire perpendiculairement à ce plan.

P. circulaire. Toute lame d'un cristal à un seul axe, taillée perpendiculairement à cet axe, et qui reçoit normalement un rayon de lumière polarisée, le transmet sans altération. Le quartz fait exception à cette règle : la lumière qui le traverse est encore polarisée, mais dans un autre plan, tourné soit vers la gauche, soit vers la droite, suivant les échantillons. Les diverses couleurs du spectre éprouvent dans leur plan de polarisation des rotations d'autant plus grandes qu'elles sont plus réfrangibles. M. Biot a reconnu que d'autres corps que le quartz possèdent la propriété de dévier les rayons de la lumière polarisée : telles sont les solutions du sucre de canne, du sucre de raisin, de l'acide tartrique, l'essence de citron, l'essence de térébenthine, etc. On utilise les phénomènes de la polarisation circulaire pour reconnaître les quantités de sucre contenues dans le jus de betteraves, sans avoir recours à l'analyse chimique.

La découverte de la polarisation a été faite par Malus en 1810; depuis cette époque, plusieurs physiciens éminents, notamment Fresnel, MM. Brewster, Biot, Arago, en ont étudié les lois. MM. Bérard, Melloni, Forbes, De la Provostaye et Desains ont reconnu de leur côté que les rayons de chaleur se polarisent comme les rayons lumineux.

POLARISCOPE. *V*. POLARIMÈTRE et CYANOMÈTRE.

POLARITÉ, propriété qu'a l'aiguille aimantée de se diriger, en chaque lieu terrestre, vers les *pôles*. — Il se dit également de l'état d'un corps quelconque, notamment de la lumière, dans lequel il s'est manifesté deux pôles opposés. *Voy*. POLARISATION.

POLATOUCHE ou ÉCUREUIL VOLANT, *Sciuropterus*. *Voy*. ÉCUREUIL.

POLDERS, nom donné en Hollande et en Flandre à des terres d'alluvion formées par les atterrissements qui ont lieu au bord de la mer ou aux embouchures des grandes rivières, surtout de l'Escaut. Défendues par des digues, ces terres sont très-propres à la culture, notamment à celle de la garance.

POLES (du grec *polos*, dérivé de *polein*, tourner), les deux extrémités de l'axe immobile sur lequel tourne un corps sphérique. — Les *Pôles de la terre* sont les points de la surface terrestre que rencontre la ligne imaginaire (*axe*) autour de laquelle on suppose que la terre tourne. Il y a deux pôles : le *pôle nord*, *boréal* ou *arctique*, et le *pôle sud*, *austral* ou *antarctique*. Si l'on suppose cette ligne prolongée jusqu'à la voûte céleste, les deux points où elle la rencontrera seront les *Pôles du monde* ou *Pôles célestes*. La *hauteur*, ou *élévation du pôle*, est l'arc de méridien compris entre le pôle et l'horizon.

En Physique, on appelle *Pôles magnétiques* les deux points opposés d'un aimant, dans lesquels est concentrée la vertu magnétique, et qui jouissent de la propriété de se tourner toujours vers les pôles du globe lorsque leurs mouvements sont libres. Les *Pôles magnétiques du globe* sont situés, pour le pôle Nord, par 70° 7′ de lat. N. et 259° de long. E.; pour le pôle Sud, par 76° lat. S. et 135° long. E.

On appelle *Pôle mathématique* un point idéal conçu dans l'intérieur de l'aimant : ce point est celui auquel est appliquée la résultante de toutes les attractions magnétiques qui s'exercent d'un même côté de la ligne neutre.

Les *Pôles d'une pile* sont les deux points opposés de cette pile, qui manifestent des actions contraires. On y distingue le *P. positif* et le *P. négatif*. *Voy.* PILE.

POLE, nom vulgaire d'une espèce de Plie.

POLÉMIQUE (du grec *polémos*, guerre, dispute), se dit et de l'art de la dispute et de la dispute elle-même, surtout de la dispute politique ou scientifique. Quand la polémique se rapporte exclusivement à la religion, elle prend le nom de *Controverse*.

POLÉMOINE, *Polemonium*, genre type de la famille des Polémoniacées, est formé de plantes herbacées, glabres ou revêtues d'un duvet visqueux; à feuilles alternes, ailées; à fleurs bleues, violacées, purpurines ou blanches, sans bractées et en corymbe : calice persistant, à 5 lobes; corolle presque en roue; tube court; limbe à 5 lobes; les 5 filets des étamines élargis à leur base et placés à l'orifice du tube; ovaire supérieur; style surmonté de 3 stigmates; capsules à 3 loges et à 3 valves; chaque valve divisée au centre par une cloison saillante. Les Polémoines sont répandues dans l'Europe, l'Asie moyenne et l'Amérique septentrionale. L'espèce type, la *Polémoine bleue* (*P. cœruleum*), ou *Valériane grecque*, est la plus jolie espèce du genre : c'est la seule qu'on cultive dans nos parterres. Sa tige est haute d'environ 60 centimètres; ses feuilles alternes, ailées, composées d'environ 15 à 25 folioles, délicates, lancéolées, très-aiguës, d'un beau vert; ses fleurs sont nombreuses, d'un bleu clair, disposées en petites grappes sur des pédoncules assez courts, axillaires. Elle est originaire des forêts du Nord et des montagnes de la Suisse. — On cultive aussi, mais plus rarement, la *Polémoine rampante* (*P. reptans*) et la *P. brillante* (*P. pulcherrimum*), toutes deux originaires d'Amérique.

POLÉMONIACÉES (du genre type *Polemonium*), famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, se compose d'herbes, rarement d'arbrisseaux, à suc aqueux; à feuilles alternes, les inférieures quelquefois opposées, sessiles ou pétiolées, simples, souvent divisées et pinnatifides, sans stipules, à fleurs régulières ou à peine irrégulières, rarement solitaires, en grappes ou en corymbes axillaires ou terminales : calice libre, gamosépale, quinquéfide, à folioles membraneuses, avec une nervure médiane, prismatique; corolle gamopétale, rarement irrégulière, subhypocratériforme, à 5 divisions inégales, ouvertes; 5 étamines insérées au tube ou à la gorge de la corolle; filets droits, quelquefois inégaux; anthères biloculaires, s'ouvrant longitudinalement; ovaire libre, à 3 loges contenant chacune un ou plusieurs ovules; style simple, terminé par un stigmate trifide; capsule membraneuse, un peu ligneuse, rarement charnue. — Les Polémoniacées sont communes dans les régions tempérées de l'Amérique; elles se trouvent aussi en Europe et en Asie. Principaux genres : *Polemonium* (genre type), *Phlox*, *Caldasia*, *Gillia* ou *Leptodactylon*, *Hoitzia*, *Cantua*.

POLEMONIUM. *Voy.* POLÉMOINE.

POLENTA, mets italien, consiste en une bouillie faite avec de la farine de maïs ou de châtaigne. On peut aussi la préparer avec des pommes de terre. Les Italiens en sont très-friands.

POLICE (du grec *politéia*, administration de la cité), partie de l'Administration qui a pour objet d'assurer la tranquillité de l'État, le respect des propriétés, la sûreté et le bien-être des particuliers. On peut distinguer 1° la *Police administrative*, qui comprend la *P. politique* et la *P. municipale*; 2° la *P. judiciaire*.

POLICE ADMINISTRATIVE. La *Police politique* veille spécialement à la sûreté de l'État : elle a dans ses attributions la surveillance des relations avec l'étranger, l'esprit public, les journaux, la recherche des complots. Elle a été exercée par de hauts magistrats dont le titre a plusieurs fois changé (*Voy.* ci-après).

La *Police municipale*, exercée à Paris par un *préfet de police*, et, dans les principales localités, par des *commissaires de police*, ou par les *maires*, secondés par la gendarmerie et par des *agents* de divers degrés, s'occupe des subsistances et des approvisionnements, de la propreté et de la salubrité publiques, de l'éclairage, de la voirie, des poids et mesures, des établissements dangereux, insalubres et incommodes, du maintien de l'ordre dans les fêtes et cérémonies publiques, de la surveillance et de la recherche des malfaiteurs, des prisons, etc.

Historique. Dans tous les pays et dans tous les temps, la police a été considérée comme une des branches les plus importantes de l'administration. Chez les Grecs, elle était déjà fort bien organisée; à Rome, elle était pour la plus grande partie dans les attributions des édiles. En France, on peut la faire remonter jusqu'à Charlemagne; mais, pendant tout le moyen âge, les règlements de police furent presque toujours éludés ou mal exécutés. A mesure que l'autorité royale s'agrandit, la police fut mise sur un meilleur pied. A partir de Louis XIV, son administration fut confiée à des *Lieutenants généraux* et à des *Lieutenants particuliers*. Parmi les plus célèbres lieutenants généraux de la police on cite de La Reynie, premier lieutenant général; le marquis d'Argenson (1697-1718), fondateur de la *police secrète;* Sartines (1762-74) et Lenoir (1774-84). Sous la République, dès 1795, et sous l'Empire, la direction de la police fut confiée à un *Ministre de la Police*, qui, en 1818, fut remplacé par un *Directeur général;* depuis, ces fonctions furent remplies par un directeur de la police générale, et, pour Paris, par le *Préfet de police*. Un décret du 22 janvier 1852 rétablit le *Ministère de la police générale ;* mais ce ministère put être supprimé dès l'année suivante (décret du 21 juin 1853). Fouché, Savary, ont été ministres de la police sous l'Empire; MM. Pasquier, Decazes, G. Delessert se sont distingués comme préfets de police.—MM. Trébuchet, Elouin et Labat ont donné un *Dictionn. de Police* (1835), et M. Truy, un *Manuel de la Police de la France* (1853).

POLICE JUDICIAIRE. Les tribunaux de police forment en France le premier degré de la juridiction criminelle; on distingue les *Tribunaux de simple police* ou *de police municipale* et les *Tribunaux de police correctionnelle*. Les premiers connaissent de toutes les *contraventions* aux simples règlements de police, contraventions qui peuvent donner lieu au plus à 15 fr. d'amende et à cinq jours de prison. Ils sont présidés par les juges de paix : les fonctions de ministère public y sont remplies par un commissaire de police. — Les tribunaux de police correctionnelle connaissent de tous les faits que la loi a qualifiés *délits*, et qui appartiennent à ce qu'on appelait autrefois le *petit criminel*. Ils sont composés de juges de 1re instance et jugent sans l'intervention du jury.

POLICE D'ASSURANCE, convention par laquelle un particulier, que l'on appelle *assureur*, se charge des risques qui peuvent arriver à un vaisseau ou à ses marchandises, moyennant une prime payée par l'*assuré*. Ce mot s'applique également à toute autre espèce d'assurance, contre l'incendie, la grêle, etc.—

Police de chargement, se dit, dans les ports de la Méditerranée, comme *connaissement* dans ceux de l'Océan. — *N. B.* Dans ces dernières acceptions, le mot *police* paraît dériver du latin *pollicitatio*, promesse.

POLICHINELLE (de l'italien *pulcinello*, dérivé du latin *pullus*, petit poulet), personnage comique de la comédie italienne. Polichinelle est originaire de Naples; en s'établissant en France au commencement du XVIIIe siècle (au théâtre de la Foire), il y a pris la figure d'un pantin bossu par devant et par derrière, ayant un nez fortement aquilin, portant un tricorne à claques, avec des jambes disloquées, de gros sabots, et un costume bigarré comme Arlequin. Ce qui le caractérise par-dessus tout, c'est un son de voix grêle et criard, qui s'obtient à l'aide d'un petit morceau de bois ou de métal sonore et mince, qu'on place dans la bouche, et qui s'appelle *pratique*. De nos jours, Polichinelle a beaucoup perdu de sa vogue première, et n'amuse plus que les petits enfants, au théâtre de Séraphin et à celui de Guignol. MM. O. Feuillet et Bertall ont publié, sous le titre de *Vie de Polichinelle*, un jeu d'esprit fort gai.

POLISSAGE. Les substances que l'on emploie pour le polissage varient suivant la dureté des matières que l'on veut polir. On polit le diamant et les autres pierres dures avec de la poussière de diamant; l'acier, les métaux ordinaires, les marbres, les granits, avec l'émeri, le tripoli, etc.; la corne, l'écaille, l'os, l'ivoire, le bois, l'albâtre, avec la pierre ponce, le verre pilé, les tiges de la prêle, etc. On polit l'or, l'argent, la porcelaine dorée, en les frottant avec un corps dur et uni, comme l'hématite, la dent de loup, etc. *Voy.* BRUNISSOIR.

POLISTE, *Polistes* (du grec *polizô*, bâtir), genre d'Hyménoptères, section des Porte-aiguillons, famille des Diploptères, tribu des Guêpiaires, renferme des insectes qui diffèrent peu des Guêpes et qui se construisent des nids semblables. L'espèce type est la *Poliste de France* (*P. gallica*), plus petite que la Guêpe commune, noire avec des taches jaunes. La *P. léchegnana*, qui habite le Brésil, fabrique un miel aussi bon au goût que celui de nos abeilles, mais qui, dit-on, rend furieux ceux qui en mangent.

POLITIQUE (du grec *politikè*, formé de *polis*, cité). On entend par ce mot, tantôt la science qui traite du gouvernement, tantôt l'art même de gouverner.

Comme science, la Politique traite des rapports des gouvernants et des gouvernés, de l'administration intérieure, des relations des peuples entre eux, comprenant ainsi le droit politique proprement dit, le droit administratif, le droit international (*Voy.* DROIT). — Les philosophes ont beaucoup disputé sur le fondement de la politique : les uns, avec Platon, Aristote et Cicéron, lui donnent pour base le *juste* et l'*honnête*; les autres, avec Hobbes, l'utile, l'intérêt, ou même ils autorisent, avec Machiavel, l'emploi de tous les moyens pour arriver à ses fins. La vraie politique doit avoir pour but l'intérêt des peuples et pour règle la justice.

Comme art, la Politique, où le talent de gouverner, a immortalisé quelques hommes : dans l'antiquité Lycurgue, Solon, Périclès, Alexandre, César, Auguste; dans les temps modernes, S. Louis, Louis XI, Charles-Quint, Henri IV, Louis XIV, Pierre le Grand, Washington, Napoléon; et, parmi les ministres, Suger, Sully, Richelieu, Mazarin, Oxenstiern, Kaunitz, Metternich, les deux Pitt, Canning, etc.

Les traités de politique les plus célèbres sont la *République* et les *Lois* de Platon, la *Politique* d'Aristote, le *De republica* et *De legibus* de Cicéron, la *République* de Bodin, les écrits de Machiavel, de Hobbes, de Grotius, de Pufendorf, de Montesquieu, de J.-J. Rousseau, de Mably, de Filangieri, de Bentham, de Bonald, ouvrages rédigés d'ailleurs aux points de vue les plus divers, quelquefois même les plus opposés. Bossuet a donné la *Politique tirée de l'Écriture sainte*. On doit à B. Constant un *Cours de politique constitutionnelle*.

C'est à la science politique que l'on peut rapporter les utopies de Campanella, de Th. Morus, d'Harrington, de Morelly, de Saint-Simon, de Ch. Fourier, etc.

Économie politique. *Voy.* ÉCONOMIE.

Vers politiques, vers grecs dans lesquels il n'y a pas de pieds métriques, formés de longues et de brèves, mais qui ont, comme les nôtres, un nombre de syllabes déterminé. Les vers politiques ont été introduits par des écrivains de l'école byzantine.

POLKA (abréviation de *polacca*, polonaise), espèce de danse d'origine polonaise importée en France vers 1840. Elle est encore en grande vogue; mais elle s'est beaucoup modifiée, et n'est plus ce qu'elle était d'abord : c'est aujourd'hui une espèce de valse à quatre temps; elle se fond quelquefois, sous le nom de *polka-mazourque*, avec la *mazourka* (*Voy.* ce mot), autre danse polonaise.

POLLEN (mot latin), poussière le plus souvent jaune, très-fine, renfermée dans les loges des anthères avant la fécondation. Chaque grain de cette poussière est un utricule ou petit sac membraneux contenant le fluide fécondant. Ces utricules sont tantôt isolés et distincts (*pollen pulvérulent*), tantôt agglutinés en masse (*P. solide*). Leur forme est très-variable; leur surface, lisse, papilleuse ou comme épineuse; elle est sèche ou lubréfiée d'une humeur visqueuse. Chaque utricule se compose : d'une membrane extérieure (*exhyménine*), d'une membrane intérieure (*endhyménine*), étroitement appliquées l'une sur l'autre sans adhérence, enfin d'un liquide intérieur nommé la *fovilla*, qui contient des granules de fécule très-petits. Un utricule pollinique, placé sur la surface lubréfiée du stigmate, se gonfle en absorbant de l'eau par la force d'endosmose : la membrane extérieure se déchire en un ou plusieurs points, à travers lesquels l'endhyménine sort sous forme d'appendices tubuleux, nommés *tubes* ou *boyaux polliniques*. Ces tubes s'insinuent à travers le stigmate, le tissu conducteur du style, les trophospermes, et se mettent en contact avec les ovules, rudiments des graines contenus dans l'ovaire, et les fécondent.

POLLICITATION (du latin *pollicitatio*, promesse), se dit, en Droit civil, de la promesse non encore acceptée par celui à qui elle a été faite. Elle peut être rétractée au gré du promettant. Elle ne peut être utilement acceptée après sa mort.

POLLINIQUE, qui appartient au *Pollen*.

POLLUX, nom de l'étoile β des Gémeaux.

POLONAISE (LA), *Polacca*, danse nationale des Polonais, d'un caractère grave et solennel : l'air est à trois temps, d'un mouvement lent, et remarquable par la syncopation de la 2e note du 1er temps et par la chute de la cadence finale du motif qui tombe sur le temps faible. — Dans la Musique instrumentale, on nomme ainsi des morceaux à trois temps, d'un mouvement modéré.

C'est aussi le nom d'une redingote courte, ornée de brandebourgs, d'origine polonaise ou allemande.

POLY.... (du grec *poly*, beaucoup), particule inséparable qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots, comme *Polyacanthe*, *Polyanthe*, *Polycarpe*, *Polycéphale*, *Polychreste*, *Polydactyle*, *Polymorphe*, *Polysome*, *Polysperme*, *Polystémone*, *Polytype*, etc., qui offre *beaucoup* d'épines, de fleurs, de fruits, de têtes, d'usages, de doigts, de formes de corps, de semences, d'étamines, de types, etc.

POLYADELPHIE (du grec *poly*, nombreux, et *adelphos*, frère), nom donné dans le système de Linné à une classe de plantes comprenant celles dont les étamines sont soudées en plusieurs paquets par leurs filets. Cette classe se divise en quatre ordres, appelés, d'après le nombre des étamines : *Polyadelphie décandrie* (Cacaotier), à 10 étamines; *P. dodécandrie*, à 12 (Abrome); *P. icosandrie*, à 20 (Citron-

nier); *P. polyandrie*, à étamines en nombre indéterminé (Millepertuis).

POLYAMATYPIE (du grec *polys*, multiple, *ama*, ensemble, et *typos*, caractère). Henri Didot a donné ce nom à un procédé de son invention qui consiste à fondre ensemble plusieurs caractères d'imprimerie : l'emploi de ces caractères abrége le travail de la composition typographique.

POLYANDRIE (du grec *poly*, beaucoup, et *anêr*, *andros*, homme, mâle), nom donné, dans le système de Linné, à sa 13e classe des plantes, contenant celles qui ont plus de vingt étamines insérées sous un pistil simple ou multiple. Cette classe était divisée en 7 ordres : *Polyandrie monogynie*, un seul style (Pavot); *P. digynie*, 2 styles (Pivoine); *P. trigynie*, 3 styles (Pied-d'alouette); *P. tétragynie*, 4 styles (Tetranra); *P. pentagynie*, 5 styles (Ancolie); *P. hexagynie*, 6 styles (Stratiote); *P. polygynie*, à pistils nombreux (Anémone, Rose, etc.).

POLYANTHES (c.-à-d. *à nombreuses fleurs*), nom scientifique du genre *Tubéreuse*.

POLYBORUS (c.-à-d. *qui dévore tout*), espèce de Vautour. *Voy.* CARACARA.

POLYBRANCHES (du grec *polys*, plusieurs, et *bragkhia*, branchies), ordre de Gastéropodes comprenant des Mollusques qui ont des branchies en forme de nombreuses lanières ou d'arbuscules extérieurs sur les côtés du corps.

POLYCARPE (du grec *polys*, nombreux, et *carpos*, fruit, fruits nombreux), recueil de canons et de constitutions touchant les affaires ecclésiastiques, composé vers 1120 par Grégoire, prêtre espagnol, un peu après celui de Gratien.

POLYCHRESTE (du grec *polys*, plusieurs, et *khrêstos*, utile), se dit en Pharmacie de substances servant à plusieurs usages, et particulièrement d'un sel purgatif (le *Sel polychreste de Glaser* ou sulfate de potasse) qu'on peut donner dans plusieurs maladies.

POLYCHROÏSME (du grec *polys*, beaucoup, et *khroa*, couleur), phénomène qui consiste en ce que certains corps cristallisés transparents, regardés par réfraction ou placés entre l'œil et la lumière, manifestent des couleurs différentes, suivant le sens dans lequel le rayon lumineux les pénètre. *V.* DICHROÏSME.

POLYCHROÏTE (du grec *polys*, beaucoup, et *khroa*, couleur), principe colorant du safran, s'obtient en traitant l'extrait aqueux des stigmates du safran par l'alcool concentré, filtrant la liqueur et évaporant jusqu'à siccité.

POLYCHROME, nom donné au *Plomb phosphaté*, dont la couleur varie du brun au vert foncé.

POLYCHROMIE (du grec *polys*, beaucoup, et *khrôma*, couleur), branche de la Peinture qui consiste à revêtir de couleurs diverses les monuments de l'Architecture et de la Sculpture. — La Polychromie était en usage chez tous les peuples anciens : les Éthiopiens peignaient leurs divinités avec du minium; les Assyriens les revêtaient d'un vernis coloré; les Perses et les Phéniciens les ornaient des plus brillantes couleurs. La Polychromie fut en honneur chez les Grecs, et plus encore chez les Romains (*Voy.* ENCAUSTIQUE et FRESQUE). Depuis l'ère chrétienne, les Byzantins, et, après eux, les Arabes, cultivèrent ce genre de décoration. Les vitraux de couleur lui doivent leur origine.

POLYÈDRE (du grec *polys*, plusieurs, et *édra*, base, face), corps solide terminé de toutes parts par des surfaces planes. Les polyèdres sont dits *réguliers* lorsque toutes leurs faces sont des polygones réguliers égaux et que tous leurs angles solides sont égaux entre eux : il n'y a que 5 polyèdres réguliers : le *tétraèdre*, l'*hexaèdre* ou cube, l'*octaèdre*, le *dodécaèdre* et l'*icosaèdre*. *Voy.* ces mots.

POLYGALE, *Polygala* (du grec *poly*, beaucoup, et *gala*, lait), genre type de la famille des Polygalées, renferme des herbes, des sous-arbrisseaux et des arbustes, tous *lactescents*, qui habitent à la fois les contrées tempérées de l'hémisphère boréal, les régions intertropicales de l'Asie et de l'Amérique, et le cap de Bonne-Espérance. Feuilles alternes, entières, quelquefois ponctuées; fleurs irrégulières présentant un calice persistant, à 5 divisions très-profondes, dont 2 plus grandes, souvent colorées; corolle presque papilionacée, roulée en tube à la base, s'ouvrant ensuite à 2 lèvres; la supérieure à 2 lobes; l'inférieure concave, un peu échancrée, souvent terminée par une hampe de poils colorés; 8 étamines; anthères à une seule loge; ovaire supérieur; stigmate bifide; capsule en cœur. Les espèces qui croissent en Europe sont de petites plantes qui produisent un très-bel effet par leurs fleurs, très-variées en couleurs, d'un bleu vif, violettes, purpurines, rouges, blanchâtres, panachées. Les principales sont le *Polygale commun* (*P. vulgaris*), vulgairement *Laitier*, *Herbe à lait*, qui croît partout, sur les collines, dans les prés incultes, sur le bord des bois : fleurs de couleurs variées, disposées en grappes souvent unilatérales; cette plante est amère, tonique et un peu purgative; le *P. sénéga*, qui est originaire de la Caroline et de la Virginie : il passe pour un puissant diurétique; sa racine est amère, ordinairement purgative, quelquefois émétique. Viennent ensuite : le *P. brillant* (*P. speciosa*), le *P. amer* (*P. amara*), le *P. uliginosa*, le *P. serpyllacea*, le *P. de Montpellier* (*P. monspeliaca*), le *P. faux buis* (*P. chamæbuxus*), qu'on emploie contre la morsure des reptiles venimeux, contre la rage et les rhumatismes aigus.

La famille des *Polygalées*, qui a été détachée de celle des Personnées, renferme une dizaine de genres, dont le seul important est le genre type. Elle a beaucoup de rapport avec la famille des *Trémandrées* (*Voy.* ce mot). Plusieurs Botanistes pensent même que les Polygalées ne sont en réalité que des Trémandrées qui deviennent irrégulières par suite d'avortements ou de développements inégaux.

POLYGAMIE (du grec *polys*, multiple, et *gamos*, mariage), état d'un homme qui est marié à plusieurs femmes ou d'une femme qui est mariée à plusieurs hommes. La polygamie était tolérée par les Hébreux et autorisée par l'exemple des patriarches. Les lois romaines se bornaient à noter d'infamie le polygame. La polygamie a été définitivement interdite par la loi chrétienne. En France, la polygamie était autrefois punie de mort; elle ne l'est aujourd'hui que des travaux forcés (*Voy.* BIGAMIE). La polygamie existe chez les Musulmans et en général dans presque tout l'Orient : elle peut être considérée comme une des causes de la dégénération et de l'infériorité relative des populations asiatiques.

POLYGAMIE, 23e classe du système de Linné, comprend les plantes qui portent des fleurs tantôt mâles, tantôt femelles, ou hermaphrodites, soit sur le même individu, soit sur des pieds séparés. Elle est partagée en 3 ordres : *Polygamie monœcie*, fleurs mâles et fleurs femelles distinctes, mais sur un seul pied (Noyer); *P. diœcie*, fleurs mâles et fleurs femelles séparées, les premières sur un pied, les secondes sur un autre (Houblon); *P. triœcie*, aux trois sortes de fleurs séparées sur trois individus (Figuier).

POLYGLOTTE (du grec *polys*, nombreux, et *glottê*, langue), se dit et des personnes qui savent plusieurs langues et des ouvrages écrits ou imprimés en plusieurs langues. Il y a plusieurs Bibles polyglottes; les plus connues sont : les *Hexaples* (*Voy.* ce mot) d'Origène; la *Bible de Ximenès*, dite aussi *Bible d'Alcala* ou *Complute*, en quatre langues : hébreu, chaldéen, grec et latin (1517); la *Bible d'Aug. Justiniani*, en cinq langues, savoir les quatre précédentes, plus l'arabe (1518); la *Bible d'Arias Montanus*, dite *Bible royale*, faite sur l'ordre de Philippe II : c'est une copie de celle de Ximenès, augmentée du syriaque (1572); la *Bible d'Élie*

Hutter, en six langues : c'est la Bible de Ximenès, plus l'allemand et la langue vulgaire du pays auquel l'exemplaire est destiné (1599); la *Bible de Le Jay*, publiée à Paris, en sept langues, hébreu, chaldéen, samaritain, syriaque, arabe, grec et latin (1643); la *Bible waltonienne*, de Bryan Walton, évêque de Chester (1657). — Parmi les autres ouvrages polyglottes on remarque : la *Porte des langues* et l'*Orbis pictus*, de Comenius; le *Mithridate*, de Vater; la *Synglosse européenne*, de M. Eichhoff; les *Dictionnaires polyglottes* de Calepin, Castell, etc.

POLYGONACÉES (du genre type *Polygonum*, Renouée), famille de plantes dicotylédones apétales périgynes, renferme des végétaux herbacés, des arbustes ou de grands arbres, à feuilles alternes, engaînantes à leur base ou adhérentes à une gaîne membraneuse et stipulaire, roulées en dessous sur leur nervure moyenne dans leur jeunesse; à fleurs hermaphrodites ou unisexuées, disposées en épis cylindriques ou en grappes terminales : calice à 4 ou 6 sépales, libres ou soudés par leur base, quelquefois disposés sur deux rangs et imbriqués avant leur évolution; de 4 à 9 étamines libres sur 2 rangs; anthères extrorses et introrses, s'ouvrant longitudinalement; ovaire libre, uniloculaire, offrant un seul ovule, dressé, portant 2 ou 3 styles et autant de stigmates. Le fruit, assez souvent triangulaire, est sec et indéhiscent, quelquefois recouvert par le calice, qui persiste.

Cette famille se partage en 2 tribus, les *Ériogonées* et *Polygonées* : ces dernières se recommandent par l'emploi utile de plusieurs espèces, notamment le *Sarrasin*, l'*Oseille*, la *Rhubarbe*. —Genres principaux, parmi les Ériogonées : *Eriogonum*, *Pterostegia*. *Mucronea* ; parmi les Polygonées : *Polygonum*, *Rheum*, *Fagopyrum*, *Coccoloba*, *Rumex*, etc.

POLYGONATUM (du grec *polys*, beaucoup, et *gony*, nœud), vulgairement *Signet*, *Sceau de Salomon*, *Muguet anguleux*, genre de la famille des Smilacées, tribu des Convallariées, se compose de plantes herbacées, qui se plaisent dans les bois touffus et ombreux des climats froids et tempérés en Europe et en Amérique. Sur 8 ou 9 espèces, 3 croissent aux environs de Paris. La plus remarquable, qui se trouve dans le bois de Boulogne, est le *Signet à larges feuilles* (*P. vulgare*), plante vivace, à racines rampantes qui, coupées obliquement, présentent les figures diverses auxquelles elle a dû son nom : tige simple, garnie de feuilles sessiles ou amplexicaules; fleurs axillaires, solitaires, en grappe blanche teinte de vert.

POLYGONE (du grec *polys*, nombreux, et *gônia*, angle), nom donné, en Géométrie, à toute figure plane terminée par des lignes droites. Les polygones ont toujours plusieurs côtés et plusieurs angles. Le plus simple est le *triangle*, qui a trois côtés; puis viennent le *quadrilatère*, qui a quatre côtés; le *pentagone*, cinq; l'*hexagone*, six, etc. — On nomme *Polygone inscrit*, celui dont tous les côtés sont les cordes d'une circonférence; *P. circonscrit*, celui dont tous les côtés sont tangents à la circonférence; *P. régulier*, celui dont les côtés et les angles sont égaux. La somme des angles d'un polygone est égale à autant de fois deux angles droits qu'il y a de côtés, moins deux. — L'Huillier a donné, sous le nom de *Polygonométrie* (Genève, 1789), un traité complet sur cette branche de la géométrie.

En Arithmétique, on nomme *Nombres polygones*, ceux qui sont formés par l'addition successive des termes d'une progression arithmétique commençant par l'unité. On appelle *triangulaires*, ceux qui proviennent de la progression 1, 2, 3, 4 (1, 3, 6, 10); *quadrangulaires*, ceux de la progression 1, 3, 5, 7 (1, 4, 9, 16); *pentagones*, ceux de la progression 1, 5, 7, 10 (1, 5, 12, 22), etc.

Dans l'Art militaire, on appelle *Polygone* le lieu où les artilleurs s'exercent au tracé et à la construction des batteries, au tir des diverses bouches à feu et à toutes les manœuvres de l'artillerie. Il se compose essentiellement d'une *butte* en terre, à plusieurs côtés et à *plusieurs angles*, qui sert de point de mire aux projectiles (c'est là le *polygone* proprement dit); de deux *aidants* pour le tir à ricochet, et de diverses constructions accessoires, le tout au milieu d'un vaste terrain d'au moins 1,200 mètres de long sur 600 de large. Il y a un polygone attaché à chaque école d'artillerie.

POLYGONÉES, tribu de la famille des Polygonacées. *Voy.* POLYGONACÉES.

POLYGONUM (du grec *polys*, nombreux, et *gony*, articulation, nœud), nom scientifique du genre *Renouée*. *Voy.* RENOUÉE et POLYGONACÉES.

POLYGRAPHE (du grec *polys*, nombreux, et *graphô*, écrire), auteur qui a écrit sur plusieurs matières. Chez les anciens, Aristote, Platon, Xénophon, Plutarque, Lucien, Cicéron, Varron, Sénèque; chez les modernes, Voltaire, Fontenelle, Leibnitz, Gœthe, Wieland, sont des polygraphes.

POLYGRAPHIE. Outre qu'on appelle ainsi la qualité de *polygraphe*, ou la partie d'une bibliothèque qui comprend les polygraphes, on a aussi donné le nom de *polygraphie* à l'art d'écrire de plusieurs manières secrètes qui ne peuvent être déchiffrées que par celui qui en a la clef. Trithème, Porta, Vigenère, le P. Nicéron, ont écrit sur la polygraphie. *Voy.* CRYPTOGRAPHIE.

POLYGYNIE (du grec *polys*, beaucoup, et *gynè*, organe femelle), nom donné, dans le système de Linné, à 4 ordres comprenant des plantes qui ont plusieurs pistils dans la même fleur (Renoncule, Rosier).

POLYMNIE, astéroïde. *V.* le *Tableau des Planètes*.

POLYNÈME, *Polynemus* (du grec *polys*, beaucoup, et *nêma*, filet), vulgairement *Poisson de paradis*, genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Percoïdes et de la tribu des Mulles, renferme des poissons propres aux mers des pays chauds, et surtout à l'Océan équinoxial. Ils sont revêtus d'écailles brillantes, et leurs nageoires pectorales ont un certain nombre de leurs rayons libres et terminés en filaments allongés, à peu près comme les plumes qui ornent les oiseaux de paradis. On pêche sur les côtes du Bengale le *Polynème mangue*, qui est un des plus beaux et un des meilleurs poissons du pays : il est long de 15 centimètres, d'un jaune-citron ou orange; certains individus sont argentés, avec des reflets pourpres et dorés.

POLYNOME (de *polys*, beaucoup), quantité algébrique composée de plusieurs parties ou termes distingués par les signes *plus* +, ou *moins* —, comme $a^3b^2c + a^4b - b^2cd + c^4$. On appelle *binôme* un polynôme qui n'a que deux termes; *trinôme*, celui qui en a trois, etc. On oppose *polynôme* à *monôme*, ou quantité d'un seul terme. *Voy.* ces mots.

POLYOMMATE, *Polyommatus* (du grec *polys*, nombreux, et *ommata*, yeux), vulgairement *Argus*, genre de Lépidoptères diurnes de la tribu des Papilionides, comprend des Papillons de petite taille, parés d'assez belles couleurs, et qui, sur un fond uniforme, offrent des taches imitant des sortes d'yeux. Leur chenille ressemble presque à un cloporte. Quelques espèces portent, à l'extrémité de leurs ailes, un petit appendice en forme de queue. Les espèces les plus communes sont : l'*Argus bleu*, le *Bronzé*, le *Xanthe*, l'*Argus du chêne*, l'*Argus de la verge d'or*, etc.

POLYPE (du grec *polys*, beaucoup, et *pous*, pied), excroissance charnue, fongueuse, fibreuse, etc., qui se développe sur toutes les membranes muqueuses, notamment dans les fosses nasales. Les polypes sont ainsi nommés, dit Paul d'Égine, parce qu'ils envoient de nombreuses racines dans toutes les anfractuosités des fosses nasales et gênent la respiration, de même que le polype de mer étreint les pêcheurs avec ses longs bras. Selon d'autres cette dé-

nomination viendrait de ce que les excroissances polypeuses ont la faculté de se reproduire après avoir été extirpées, de même que les polypes ont la faculté de reproduire les parties qu'ils ont perdues.

Les polypes varient beaucoup pour le nombre, le volume, leur mode d'adhérence. On les divise en *P. vésiculeux*, *sarcomateux*, *granuleux*, *fongueux* et *fibreux*. Les polypes sarcomateux sont les plus graves; ils se ramollissent, s'ulcèrent, et, après avoir détruit la muqueuse, envahissent toutes les parties molles environnantes, même les cartilages et les os. L'excision, la ligature, l'arrachement et la cautérisation, sont les procédés que l'on emploie pour guérir les polypes; mais ils sont sujets à renaître.

POLYPES et POLYPIERS. Les *Polypes* sont des animaux Rayonnés aquatiques, presque tous marins, ordinairement très-petits, mais alors agrégés et soudés en partie, et vivant d'une vie commune; leur corps est gélatineux et de forme cylindrique ou conique; leur bouche est entourée de nombreux filets mobiles appelés tentacules. On les a nommés *Polypes* (c.-à-d. *à plusieurs pieds*) à cause de ces tentacules que les anciens prenaient pour autant de pieds. On les a pris aussi pour les fleurs d'une plante marine: c'est ce qui leur a fait encore donner la dénomination de *Zoophytes* ou animaux-plantes. La forme et le nombre de tentacules varient chez les Polypes; le corps est souvent sans autre viscère que sa propre cavité, souvent aussi avec un estomac visible, duquel pendent des intestins ou plutôt des vaisseaux creusés dans la substance du corps. Le mode de reproduction des polypes est triple: *ovipare*, lorsqu'ils se propagent par des œufs; *gemmipare*, quand ils poussent de nouveaux individus comme des bourgeons; *scissipare*, quand une partie de leur corps, séparée du reste, se développe et devient un animal entier, susceptible à son tour d'en produire une multitude d'autres. Les polypes agrégés se construisent une demeure commune, tantôt cornée, tantôt pierreuse, mais toujours solide, à laquelle on donne le nom de *Polypier*. Des amas de polypiers toujours croissants contribuent, dans l'océan Pacifique, à l'augmentation des écueils et à la formation des îles.

Les progrès de la science ont souvent fait varier la classification des Polypes. Cuvier, et après lui Lamarck, les avaient partagés en 2 ordres: les *Polypes nus* ou *Gymnopolypes*, qui vivent sans polypier, et les *Polypes à polypier* ou *Sympolypes*. Le premier ordre se divisait en 2 familles: les *Actiniens* (genre Actinie) et les *Hydroïdes* (genres Hydre, Vorticelle, etc.). Le deuxième formait aussi 2 familles: les *Tubiporés* (genres Tubipore, Coraline, etc.), et les *Corticifères* (genres Corail, Madrépore, Pennatule, Éponge, etc.). — Les travaux de MM. de Blainville, Ehrenberg et Milne-Edwards ont fait modifier ces divisions. D'après M. Milne-Edwards, les Polypes forment 2 ordres: les *Tuniciens* ou *Bryozoaires*, et les *Parenchymateux* ou *Anthozoaires*. Le premier ordre comprend 2 sections: les *Tuniciens ciliés* (Vorticelle), et les *T. tentaculés* (Plumatelliens, Eschariens, Myriaporiens, Tubuliporiens, Vésiculariens); le second comprend 3 familles: les Sertulariens, les Zoanthaires et les Alcyoniens.

On a donné aussi le nom de *Polype* au *Poulpe*.

POLYPÉTALE (du grec *poly*, beaucoup, et *pétalon*, pétale), se dit, en Botanique, des corolles formées de plusieurs pétales ou de plusieurs pièces, qui sont distinctes jusqu'à leur insertion et qui tombent séparément les unes des autres.

POLYPHYLLE (de *polys*, nombreux, et *phyllon*, feuille), se dit, en Botanique, de toute tige qui offre beaucoup de feuilles.

POLYPIER, demeure des polypes. *Voy.* POLYPES.

POLYPLECTRON, nom scientifique du genre *Éperonnier*.

POLYPODE, *Polypodium* (de *polys*, beaucoup, et *pous*, *podos*, pied), genre de plantes Cryptogames de la famille des Fougères, type de la tribu des Polypodiacées, renferme plus de 300 espèces, dont 3 ou 4 seulement se trouvent en Europe. La racine de cette plante pousse une multitude de fibres par lesquelles elle s'attache à la surface des corps: elle recouvre ainsi les murs, les vieux arbres et les souches. On lui attribue de grandes vertus: le *P. filix mas* (Fougère mâle) est un vermifuge. *V.* TÉNIA.

Polypodes, insectes. *Voy.* MILLEPIEDS.

POLYPORUS (de *polys*, beaucoup, et *poros*, pore), nom scientifique de plusieurs espèces de Champignons. Le *P. officinalis* est l'*Agaric blanc* ou *Bolet du Mélèze;* le *P. igniarius* est l'Amadouvier.

POLYPTYQUE (du grec *polys*, beaucoup, et *ptyx*, pli, qui a beaucoup de plis), se disait en général, chez les anciens, des tablettes à écrire, quand elles étaient composées de plus de deux lames ou feuillets: on l'opposait à *Diptyque* (*Voy.* ce mot). On appelait *Inventaire polyptyque* celui qu'on dressait à Rome pour le cens, pour l'aumône, etc.

Sous la féodalité, le *Polyptyque* était le livre de cens, contenant le détail des rentes, des corvées et autres redevances seigneuriales. M. Guérard a récemment publié le *Polyptyque* d'Irminon et celui de l'abbaye de Saint-Remi de Reims. On y trouve des documents précieux sur le moyen âge. *Voy.* POUILLÉ.

POLYSÉPALE (de *polys*, beaucoup), se dit, en Botanique, du calice, lorsqu'il a plus de cinq sépales, comme dans la Renoncule, le Pavot, etc.

POLYSYNODIE (du grec *polys*, plusieurs, et *synodos*, conseil), système d'administration qui consiste à remplacer chaque ministère par un conseil. Après la mort de Louis XIV, le Régent voulut établir en France la *Polysynodie* et abolir les ministères. L'abbé de Saint-Pierre et J.-J. Rousseau ont écrit sur la Polysynodie.

POLYTECHNIQUE (ÉCOLE), du grec *polys*, plusieurs, et *tekhnè*, art. L'*École polytechnique*, établie à Paris, est destinée à former des élèves pour l'artillerie, le génie, les ponts et chaussées, les mines, le corps d'état-major, la marine, le corps des ingénieurs-hydrographes, les poudres et salpêtres, les lignes télégraphiques et l'administration des tabacs. — On ne peut y être admis que par voie de concours. Pour être admis à concourir, il faut être Français, avoir plus de 16 ans et moins de 20 ans. Les connaissances exigées pour l'admission comprennent: l'arithmétique, la géométrie élémentaire, l'algèbre, la trigonométrie rectiligne et sphérique, la géométrie analytique à 2 et à 3 dimensions, la géométrie descriptive, la mécanique, la physique, la chimie, la cosmographie, les langues française, latine et allemande, le dessin géométrique et d'imitation, le lavis. Des examens d'admission ont lieu chaque année dans les principales villes. Il y a deux degrés d'épreuves: les candidats ne sont admis aux épreuves définitives qu'après avoir subi un premier examen éliminatoire. La durée du cours d'étude est de deux ans. Les élèves qui ont satisfait aux examens de sortie ont le droit de choisir, suivant le rang qu'ils occupent sur la liste générale de classement et jusqu'à concurrence du nombre des emplois disponibles, le service public dans lequel ils désirent entrer.

L'école polytechnique fut créée par un décret de la Convention du 7 vendémiaire an III (28 sept. 1794), sur la proposition de Monge et de Fourcroy, et porta d'abord le titre d'*École centrale des travaux publics*. La loi du 1er septembre 1795 la réorganisa et lui donna le nom qu'elle porte aujourd'hui. Son organisation a été modifiée successivement par diverses lois et ordonnances, notamment par celles de 1830 et 1832, qui l'ont mise dans les attributions du ministre de la Guerre, et enfin par le décret du 1er novembre 1852, auquel elle est soumise actuellement. — L'École polytechnique ne recevait d'abord que

des externes : c'est à partir de 1804 qu'elle a été internée. Les élèves de l'École se signalèrent en 1814 à la défense de Paris, et dans la Révolution de 1830. L'Ecole fut licenciée par Louis XVIII en 1816, mais pour être bientôt rétablie et réorganisée. — Cet établissement, que plusieurs États ont imité, a, depuis sa fondation, assuré à la France une grande supériorité dans les services les plus importants des travaux publics et de l'armée. — M. A. Fourcy a donné une *Histoire de l'École polytechnique*. Il se publie un *Journal de l'École polytechnique*. M. Marielle publie tous les ans, depuis 1833, l'*Annuaire de l'École*.

POLYTHALAMES, *Polythalami*, groupes de Mollusques céphalopodes caractérisés par des coquilles partagées, en tout ou en partie, en loges décroissantes, allant de la base au sommet, et formées par autant de cloisons plus ou moins complètes (Spirules, Nautiles, Ammonites, etc.).

POLYTHÉISME (du grec *polys*, nombreux, et *théos*, dieu), système de religion qui admet la pluralité des dieux. Le Polythéisme paraît avoir été la forme primitive de la religion de l'homme abandonné à lui-même. Il a été celle de l'Egypte, de la Grèce et de Rome avant la venue de Jésus-Christ. Il est même encore suivi par un grand nombre de peuples sauvages de l'Afrique et de l'Asie. On peut distinguer trois principales formes du Polythéisme : l'*Idolâtrie*, adoration d'idoles et de faux dieux, qui régna surtout en Grèce et à Rome; le *Sabéisme*, culte des astres et du feu, répandu en Arabie et en Chaldée; le *Fétichisme*, adoration de tout ce qui frappe l'imagination et à quoi l'on attribue une puissance : c'est la religion des peuples sauvages (*Voy.* ces mots et les articles MYTHOLOGIE et PAGANISME). — Fr. Creuzer a donné l'explication du polythéisme dans son livre des *Religions de l'antiquité*; M. B. Constant a laissé une *Histoire du Polythéisme romain*.

POLYTRIC, *Polytrichum* (du grec *polys*, beaucoup, et *thrix*, poil, cheveu), genre de la famille des Mousses, et de la tribu des Aspléniacées, a été ainsi appelé parce que ces plantes poussent plusieurs petites tiges menues qui ressemblent à une épaisse chevelure. Les Mousses de ce genre sont les plus grandes de la famille et celles dont la structure est le plus compliquée. Elles sont vivaces, et se trouvent sous tous les climats. Le *Polytric des boutiques* est employé comme succédané des capillaires.

POMACANTHE, *Pomacanthus* (du grec *pôma*, opercule, et *akantha*, aiguillon), genre de poissons Acanthoptérygiens de la famille des Squamipennes, voisins des Chétodons et remarquables par leur préopercule armé d'un fort aiguillon. Les Anglais des Antilles nomment ce poisson *Flat-fish*, *Indian-fish*; nos colons l'appellent *Portugais*. On distingue le *P. doré*, le *P. noir*, le *P. à écharpe*, le *P. à ceinture*, le *P. à cinq bandes* et le *P. arqué*.

POMACÉES (de *pomum*, fruit), *Pomaceæ*, l'une des grandes tribus de la famille des Rosacées, diffère des autres Rosacées en ce que le fruit, toujours charnu, contient plusieurs graines, et présente à son sommet un *ombilic*, espèce de couronne formée par le calice. Principaux genres : *Pommier*, *Poirier*, *Cognassier*, *Sorbier*, *Alisier*, *Néflier*.

POMACENTRE, *Pomacentrus* (du grec *pôma*, opercule, et *kentron*, épine), genre de poissons Acanthoptérygiens de la famille des Sciénoïdes, renferme des poissons de forme oblongue, à tête obtuse, à préopercule dentelé; yeux latéraux, dents rondes, minces et tranchantes, sur une seule rangée. L'espèce type est le *Pomacentre paon* (*P. pavo*), long de 15 centim., et ainsi appelé à cause de l'éclat de ses écailles et de leurs reflets étincelants, changeant du brun au violet, avec de petites taches au milieu desquelles on voit un petit nombre d'yeux analogues à ceux de la queue du paon. Ce poisson habite la mer des Moluques

POMATOME, *Pomatomus* (de *pôma*, opercule, et *tomé*, section), genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Percoïdes, caractérisés par un opercule entaillé dans le haut de son bord postérieur; des yeux globuleux et d'une grandeur extraordinaire; un museau court; des nageoires épaisses et bien développées; un corps épais, également couvert de larges et grandes écailles. On en connaît deux espèces, le *Pomatome skib* de l'Amérique du Sud, et le *P. télescope* de la Méditerranée, ainsi nommé à cause de la forme globuleuse de ses yeux. Ce poisson est long de 30 à 35 centimètres. Il habite à de très-grandes profondeurs.

POMMADE (de *pomme*, parce qu'autrefois ces préparations contenaient de la pulpe de pomme), composition onctueuse préparée soit avec de la cire, soit avec de la graisse ou de la moelle de certains animaux, pour différents usages de toilette, et ordinairement aromatisée. Il y a des *Pommades à la rose*, *au jasmin*, *à la vanille*, *à l'héliotrope*, etc.

Les Pharmaciens appellent *Pommade* toute pâte molle et onctueuse obtenue par la mixtion d'une graisse animale, ordinairement l'axonge, avec une ou plusieurs substances médicinales. Les pommades ne s'emploient qu'à l'extérieur; elles diffèrent peu des onguents; mais elles ont moins de consistance, et sont généralement aromatisées et colorées. Le *Codex* réserve le nom d'*onguents* aux préparations qui résultent de l'association des résines avec l'huile ou la graisse. Plusieurs praticiens remplacent la dénomination de pommade par celle de *liparolé*, mot grec qui signifie *gras*, et qui désigne l'excipient commun de ces préparations. On connaît surtout la *P. ammoniacale* ou *de Gondret*; — la *P. antipsorique* ou *soufrée*, contre la gale et les dartres légères; — la *P. de concombres*, qui peut remplacer le cérat; — la *P. épispastique*, pour les vésicatoires; — la *P. hydriodatée* ou *iodurée*, qu'on emploie dans le traitement des maladies scrofuleuses, soit en frictions sur les tumeurs, soit pour panser les ulcères; — la *P. de Lyon*, faite avec de l'oxyde rouge de mercure porphyrisé et de la pommade rosat, et la *P. du régent*, faite avec de l'oxyde rouge de mercure, de l'acétate de plomb, du camphre et de l'eau de roses : on les emploie toutes deux contre les maux d'yeux; — la *P. mercurielle*, dite aussi *Onguent mercuriel* (*Voy.* ce mot); — la *P. oxygénée* ou *nitrique*, faite avec l'acide nitrique et employée contre les maladies de la peau; — la *P. à la rose* ou *P. rosat*, faite avec des feuilles de roses pilées, et colorée avec de l'orcanète : on l'emploie contre les gerçures des lèvres; — la *P. virginale*, composée de pommade rosat, de noix de galle, de noix de cyprès, d'écorce de grenade et de fleurs de sumac : on l'emploie comme astringent, etc.

POMME (du latin *pomum*), fruit du *Pommier*: il est ordinairement sphérique, quelquefois allongé, ou bien déprimé et aplati sur son axe, creusé à sa base d'une cavité plus ou moins large dans laquelle s'implante un pédoncule assez court. La saveur de la pomme est acerbe, mais agréable; on peut manger ce fruit cru, cuit, réduit en marmelade, en compote, en gelée (*gelée de pomme*); on en fait aussi un sirop. On fabrique à Rouen un *sucre de pomme* depuis longtemps renommé. On retire des pommes, par la pressuration et la fermentation, la boisson connue sous le nom de *cidre*. — Pour les différentes espèces de pommes, *Voy.* POMMIER.

Les Botanistes appelaient autrefois *pomme* tout péricarpe charnu, pulpeux, solide, renfermant une capsule membraneuse où sont logées les graines ou pepins; ce genre de fruit est nommé aujourd'hui *mélonide à pepins*.

Vulgairement on appelle *Pomme d'acajou*, le fruit du Cassuvium; *P. d'amour*, la Tomate et la Morelle faux Piment; *P. d'Arménie*, l'Abricot; *P. baume*, la Momordique lisse; *P. de cannelle*, l'Anone; *P. de*

chien, la Mandragore; *P. épineuse*, le Stramonium; *P. d'or*, l'Orange; *P. du Pérou*, la Tomate; *P. de pin*, les fruits du Pin et autres Conifères, etc.

POMME D'ADAM, nom donné vulgairement au premier cartilage du larynx (le cartilage *thyroïde*), parce qu'il forme une espèce de grosseur ronde : jadis, le vulgaire regardait cette grosseur comme la marque de la pomme que le premier homme mangea dans le paradis, et dont le morceau lui resta, disait-on, dans le gosier. *Voy.* LARYNX.

POMME DE TERRE, *Solanum tuberosum*, dite aussi *Patate*, *Parmentière*, etc., espèce bien connue du genre Morelle (*Solanum*), de la famille des Solanées. La Pomme de terre offre extérieurement une tige herbacée, fistuleuse; des feuilles presque ailées, à folioles glabres, ovales, aiguës; des fleurs blanchâtres ou purpurines, disposées en corymbe; le fruit est une baie molle, de la forme et de la grosseur d'une cerise; ses racines donnent des tubercules alimentaires, qui sont proprement les *pommes de terre*.

Il y a un nombre infini de variétés de pommes de terre, qui toutes semblent découler des trois types suivants : 1° la *Grosse blanche*, dite *Patraque*, qui donne jusqu'à trente fois et plus sa semence : elle n'est pas toujours très-farineuse, mais elle est parfaite pour les bestiaux; 2° la *Grosse jaune*, dite la *Chave*, qui est très-farineuse et de bon goût; 3° la *Rouge longue*, dont la chair est ferme et qui ne s'écrase point en cuisant. De ces trois types sont provenues : la *Rohan*, très-grosse et blanche; la *Royale d'Irlande*, jaune et très-farineuse; la *Petite naine hâtive*, jaune; la *Hollande jaune*, dont la forme lui a valu le surnom de *Cornichon jaune* : elle ne s'emploie guère que dans les ragoûts; la *Patraque jaune*, que l'on emploie particulièrement dans les féculeries; la *Violette de Hollande*, dont la peau est d'un violet foncé, et dont la chair est d'un beau jaune; la *Descroizille*, rose, allongée, parfaite, de bonne garde; la *Vitelotte*, qui est rouge et fort estimée; la *Rouge plate de Hollande*, qui est ovale et comprimée comme une semelle.

Tout le monde connaît l'utilité de la pomme de terre, non-seulement pour la nourriture propre de l'homme, mais aussi pour celle des animaux domestiques. En outre, on en retire de la fécule, soit pour la livrer aux arts en nature, soit pour la convertir en un sirop destiné à améliorer les vins pendant qu'ils cuvent encore; ou bien on la fait fermenter pour en retirer l'alcool qu'elle contient; cet alcool ne donne qu'une eau-de-vie d'une qualité inférieure; on s'en sert surtout pour préparer de l'eau de Cologne, des vernis, des liqueurs, etc.

Pour récolter le plus de pommes de terre possible, il faut planter les plus gros tubercules si on a peu de terrain; si l'on en a beaucoup, il faut planter de gros tubercules coupés en quartiers ou les plus petits tubercules. La plante peut encore se reproduire par les *yeux* et même par les pelures. Le terrain qui convient le mieux à ce tubercule est celui qui est à la fois léger, non pierreux et substantiel. Dans presque toute la France, on plante la pomme de terre immédiatement après les gelées, dans les terres qu'on a labourées en hiver et qu'on a couvertes de fumier au printemps. Dès que les jeunes plants ont 12 ou 15 centimètres de haut, il faut les sarcler; plus tard, on les bine, en relevant la terre tout autour de leurs pieds. Dans les premiers jours d'octobre et jusqu'à la fin de novembre, on fait la récolte des pommes de terre. Pour éviter qu'elles ne germent trop tôt, il faut, après les gelées, les monter au grenier.

Depuis une quinzaine d'années, la pomme de terre est atteinte d'une maladie qui en altère ou en détruit la fécule. L'invasion du mal est subite; les feuilles jaunissent et sont semées de points bruns; un duvet blanchâtre recouvre leurs stomates. Deux ou trois jours après, les tubercules sont envahis. L'intérieur du tubercule offre alors un aspect marbré dû à une matière colorante rousse qui, après être descendue par la tige, a suivi les vaisseaux entre la partie corticale et les cellules féculentes, puis a gagné la partie médullaire. Les savants ne sont pas d'accord sur les causes de cette maladie : on l'a attribuée à une putréfaction de la pomme de terre, à une dégénérescence de l'espèce, à la présence d'un champignon microscopique du genre Botrytis ou d'un insecte fungicole. Il paraît résulter d'expériences nombreuses que le mal n'est point héréditaire; que le fumier de basse-cour prédispose à la maladie; que les cendres sont, au contraire, un puissant agent de conservation; que les moyens les plus sûrs de conjurer le mal sont de varier les cultures sur un même sol et de cultiver de préférence les espèces hâtives. M. Leroy-Mabile a recommandé la plantation automnale comme un moyen de préserver la pomme de terre de l'atteinte du mal et en même temps de doubler les produits. M. Payen a donné un traité sur la *Maladie des pommes de terre*, avec l'indication des moyens à employer pour la combattre (1853).

La pomme de terre est originaire de l'Amérique. Elle croît naturellement dans les Cordilières, aux environs de Lima, et on la cultivait au Pérou bien longtemps avant qu'elle fût connue en Europe. Selon l'opinion la plus probable, elle fut importée au XVIe siècle par les Espagnols, peu après la conquête du Pérou : la Bourgogne, la Franche-Comté la cultivèrent des premières. Elle fut introduite en Allemagne du temps de Charles-Quint; et lorsque John Hawkins en fit jouir l'Irlande (1565), et que Walter Raleigh, en 1623, l'apporta de la Virginie comme une nouveauté, la pomme de terre se répandait déjà parmi nous. Dès 1588, elle était cultivée autour d'Arras; Gasp. Bauhin en avait établi la culture aux environs de Lyon et dans les Vosges; mais c'est de la fin du XVIIIe siècle seulement que date chez nous son importance comme substance alimentaire : c'est à Parmentier qu'était réservé l'honneur de l'accréditer définitivement et de vaincre d'injustes préjugés.

La culture de ce végétal embrassait en France, en 1793, environ 35,000 hectares de terres, et en 1815 350,000; elle en occupe actuellement 1 million. Sous le rapport nutritif, 6 kilogr. de pommes de terre équivalent à 1 kilogr. de farine.

POMMELIÈRE, inflammation chronique du poumon, qui affecte les vaches laitières, surtout celles qui sont élevées à l'étable. Elle paraît être identique avec la phthisie : elle amène un rapide amaigrissement et menace l'animal d'une mort prochaine. On a vainement tenté de guérir cette redoutable maladie; on ne peut que chercher à en prévenir les causes : les étables étroites et infectes, le passage du chaud au froid la déterminent le plus souvent, ainsi que l'épuisement causé par la sécrétion laiteuse.

POMMETTE, partie saillante que présente le visage au-dessous de l'angle externe de l'œil. Elle est formée par un os quadrilatère appelé *os de la pommette*, *os malaire* ou *os jugal* (*zygoma*). — La coloration des pommettes fournit un indice dans les cas de phthisie et de pneumonie. *Voy.* ces mots.

POMMIER, *Malus*, genre de la famille des Rosacées, type de la grande division des Pomacées, se compose d'arbres de moyenne grandeur, à rameaux très-souvent épineux; à feuilles pétiolées, ovales, un peu aiguës, à peine dentées; à fleurs assez grandes, d'un blanc mêlé de rose, disposées en une sorte d'ombelle sessile : calice persistant, à 5 divisions; 5 pétales; étamines nombreuses; ovaire infère; 5 styles soudés à leur base; le fruit (*pomme*) est sphérique, ombiliqué à ses deux extrémités, renfermant dans une pulpe très-épaisse une capsule cartilagineuse à 5 loges; les semences, ou *pepins*, sont aussi cartilagineuses. Ces fruits, très-acerbes dans leur état

sauvage, fournissent par la culture un très-grand nombre de variétés, qu'on distingue en deux ordres : 1° les *pommes douces*, très-agréables à manger, dont la forme, la saveur, la couleur, la grosseur, sont très-variables; 2° les *pommes acerbes*, ou *P. à cidre*, préférables pour fabriquer cette boisson aux pommes douces. La pomme est de tous les fruits d'hiver celui qui se conserve le plus longtemps; elle est un des principaux ornements de nos tables (*Voy.* POMME). Les pommes sont rafraîchissantes, antiputrides; les douces sont laxatives, les âcres astringentes : crues, elles occasionnent des flatuosités aux estomacs faibles; cuites, elles forment un aliment sain, léger, pectoral; leur décoction, leur sirop, calment la toux.

Le bois des pommiers est léger, doux et liant, moins dur que celui des poiriers. Il est recherché par les menuisiers, les tourneurs, les ébénistes : il est uni, coloré, propre à recevoir un beau poli. L'écorce peut servir à teindre en jaune. Ces arbres se perpétuent de graines, de drageons et de greffes; ils veulent un climat tempéré, un terrain frais, profond et de bonne qualité.

Le *Pommier cultivé* (*Malus sativa*) offre un nombre infini de variétés, la plupart cultivées en Normandie. Parmi celles qui produisent des pommes douces, nous citerons : les *Reinettes* (R. du Canada, R. grise, R. blanche, R. jaune hâtives, R. d'Angleterre hâtive, R. pomme d'or); les *Apis* (Petit Api, A. noir, A. blanc, A. étoilé); les *Fenouillets* ou *Pommes-Anis* (F. gris, F. rouge ou Court-pendu); les *Calvilles* (C. blanche, C. rouge d'hiver, C. cœur de bœuf); les *Pigeonnets* ou *Cœurs-de-pigeon* (P. commun ou rougeâtre, P. blanc, Gros Pigeonnet, P. de Rouen); les *Passe-pommes* ou *P. de glace* (P. hâtive, P. tardive); le *Rambour d'été*, le *R. d'hiver*, etc.

Le *Pommier sauvage* (*Malus acerba*) diffère du pommier commun par des feuilles plus petites et presque glabres, des fleurs très-longuement pédonculées, et un fruit d'un goût acerbe. Il croît spontanément dans les bois de l'Europe, et est la souche des principales espèces de Pommiers à cidre.

Le *Pommier de la Chine* (*Malus spectabilis*) se cultive comme arbre d'ornement : il se couvre en avril de fleurs doubles d'un rose vif, un peu odorantes et d'assez longue durée; le *P. à bouquets* (*M. coronaria*), originaire de l'Amérique du Nord, et le *P. à feuilles de prunier* (*M. prunifolia*), de la Sibérie, se cultivent également dans les jardins.

Le *Pommier de paradis*, ainsi nommé à cause de la qualité exquise de ses fruits, atteint à peine 1 mètre de hauteur; il vient en espalier ou en plein vent, et fournit des sujets pour la greffe des *Pommiers nains*.

POMŒRIUM (de *post mœrium*, placé après les murs, selon Plutarque, ou plutôt de *pomarium*, verger). Les Étrusques appelaient ainsi un espace vide qu'ils laissaient autour de leurs villes, tant au dedans qu'au dehors des murs. Rome prit aux Étrusques l'usage d'établir un *pomœrium*; mais, chez elle, il devint une place plantée d'arbres fruitiers, où, avant la tenue des comices, on venait prendre les auspices.

POMOLOGIE (de *pomum*, fruit, et *logos*, discours), science des arbres fruitiers. Duhamel a donné un remarquable *Traité des arbres fruitiers* (Paris, 1768). La Société d'horticulture de Paris a publié, en 1851, la *Pomologie française*. *V.* FRUITIERS (ARBRES).

POMONE, astéroïde. *Voy.* le *Tableau des Planètes*.

POMPE (en grec *pompê*, dérivé de *pempô*, envoyer, conduire), machine hydraulique destinée à élever l'eau ou un autre liquide au-dessus de son niveau. Toute pompe se compose d'un cylindre creux ou *corps de pompe*, d'un *piston*, qui y joue à frottement, et de *soupapes*. On distingue deux sortes de pompes : les *Pompes aspirantes* et les *P. foulantes*. Dans les premières, le corps de pompe est fixé sur un tube dit *tuyau d'aspiration*, qui plonge dans le liquide, et le point de réunion de ces deux parties, ainsi que le piston, est muni d'une soupape s'ouvrant de bas en haut, pour laisser passer le liquide. Dans les secondes, le piston est plein; le corps de pompe plonge dans le liquide, et il reçoit un *tuyau de décharge* latéral, fermé par une soupape qui se meut de dedans en dehors, et destiné à l'écoulement du liquide refoulé. Le plus souvent ces deux espèces de pompes sont réunies de manière à être à la fois *aspirantes* et *foulantes*. Les soupapes ont différentes formes, suivant les usages auxquels on les destine.

Les pompes ordinaires, ou *P. élévatoires*, sont de simples pompes aspirantes, munies d'un *tuyau d'ascension*, placé au-dessus du corps de pompe. Lorsque le piston, arrivé au bas de sa course, remonte, il se produit au-dessous de lui un vide; la soupape placée dans l'épaisseur du piston se ferme par l'effet du poids de l'eau placée au-dessus; en même temps, par l'effet de l'excès de la pression atmosphérique sur la pression intérieure, la soupape du tuyau d'aspiration se soulève, et l'eau monte par ce tuyau dans le corps de pompe; lorsque le piston redescend, la soupape d'aspiration se ferme. L'eau soulève ensuite la soupape du piston, et passe par-dessus; elle est évacuée, lors de l'ascension du piston, par un déversoir placé à la partie supérieure du tuyau d'ascension. Théoriquement, la distance entre le fond du corps de pompe et le niveau de l'eau à élever doit être inférieure à 10m,33 (32 pieds). Elle est beaucoup moindre dans la pratique, parce qu'on ne peut pas réaliser exactement les conditions théoriques. — Les pompes destinées aux usages domestiques sont généralement des pompes élévatoires très-simples.

Les *Pompes à incendie* sont des pompes aspirantes et foulantes qui ne diffèrent des pompes ordinaires qu'en ce que leur tuyau d'aspiration est très-court, et qu'au lieu d'un tuyau de décharge solide, elles ont un tuyau de cuir par lequel l'eau, qui est pressée dans le corps de pompe, s'échappe avec force. On obtient un jet continu dans les pompes à incendie, au moyen d'un réservoir d'air dans lequel ce fluide est pressé pendant que la pompe jette l'eau; cet air se rétablit ensuite, et produit la continuation du jet. — On donne le nom de *P. à vapeur*, ou de *P. à feu*, à une pompe qui fonctionne par le moyen de la vapeur et par le même mécanisme que les autres machines à vapeur (*Voy.* ce mot). Une des plus anciennes machines en ce genre est la pompe à feu de Chaillot, construite par les frères Perrier en 1781 et refaite en 1852 : elle a pour objet d'élever l'eau d'un puisard ou bassin communiquant avec la Seine pour la distribuer en différents quartiers de Paris.

L'invention des pompes est attribuée à Ctésibius d'Alexandrie, vers 120 avant J.-C. Perronet inventa la double pompe à jet continu. La première pompe à feu a été construite en Angleterre au XVIIIe siècle.

POMPES FUNÈBRES. En France, le service des inhumations et pompes funèbres se fait à l'entreprise et d'après des tarifs approuvés par l'autorité, conformément aux règles établies par le décret du 18 août 1811 et l'ordonn. du 2 sept. 1842. Il existe à Paris deux administrations des Pompes funèbres : le *Service général des inhumations et pompes funèbres de Paris*, et l'*Entreprise des Pompes funèbres générales* (pour les départements) : toutes deux possèdent un matériel considérable en corbillards, tentures, catafalques, candélabres, berlines de deuil, etc. Tout ce qui concerne le service funèbre dans les églises est réglé par les fabriques. On distingue 6 classes de services, ayant chacune leur tarif. Pour prix du monopole qui lui est concédé, l'entrepreneur des pompes funèbres fait à la ville des remises considérables qui sont mises à la disposition des fabriques et consistoires. En outre, il doit inhumer gratuitement les indigents.

POMPHOLYX (mot grec signifiant *bulle d'air*), nom donné autrefois à l'oxyde de zinc obtenu par

sublimation : il forme la base d'un onguent dessiccatif dit, pour cette raison, *Onguent de pompholyx.*

Willan a décrit sous le nom de *pompholyx* une éruption bulbeuse qui est sans fièvre et sans inflammation circonvoisine : ce qui, selon lui, distingue le pompholyx du pemphigus. *Voy.* ce mot.

POMPIERS (SAPEURS-), corps chargé de porter secours en cas d'incendie. A Paris, les Pompiers forment un bataillon de 5 compagnies. Ce corps fait partie de l'armée; mais il est soldé et entretenu aux frais de la Ville. Il est placé sous les ordres du préfet de police. L'organisation du corps des sapeurs-pompiers date de l'Empire (1811); elle a été complétée par les ordonnances des 7 nov. 1821, 28 août 1822, etc. — L'introduction des exercices gymnastiques dans le corps des pompiers, l'invention des échelles à crochets, des tuyaux de sauvetage, des masques en toile métallique et des casaques en cuir, a beaucoup contribué à augmenter l'efficacité de ses services. On doit la plupart de ces améliorations au commandant Paulin, auteur d'un *Manuel du Sapeur-pompier.* — Dans les départements, les principales villes ont des compagnies de sapeurs-pompiers prises dans la garde nationale : elles se composent principalement d'ouvriers en bâtiment.

PONANT (de l'italien *ponente*, formé lui-même du latin *ponere*, dans le sens de cesser, se reposer), synonyme d'*Occident*, de *Couchant.*

PONCE (PIERRE), *Pumex*, la *Pumite* des Minéralogistes, roche feldspathique d'origine volcanique, à texture cellulaire ou poreuse, de couleur grisâtre ou blanchâtre, rude au toucher, rayant le verre et l'acier, facilement fusible au chalumeau et donnant alors un émail blanchâtre. On distingue la *Pumite stratiforme*, qui provient de courants de lave, et qui n'est autre chose que de l'Obsidienne boursouflée; et la *P. lapillaire*, résultant du refroidissement dans l'air et de la consolidation de matières feldspathiques lancées par les volcans, et qui sont retombées sur le sol en petits fragments incohérents. Cette dernière variété est employée de préférence, à cause de sa dureté et de la finesse de son grain. On scie la pierre ponce avec une lame très-fine pour l'obtenir en surfaces unies. Les parcheminiers, corroyeurs, chapeliers, marbriers, menuisiers, doreurs et potiers d'étain, font usage de la pierre ponce pour polir ou *poncer* leurs ouvrages; elle entre dans la composition de la poudre dentifrice : on s'en sert aussi pour unir les ongles et pour user les cors aux pieds et les durillons. — On trouve la pierre ponce dans les environs du mont Vésuve, de l'Etna, de l'Hécla, dans l'Auvergne et autres localités volcaniques.

PONCEAU (du latin *puniceus*, rouge de sang, de pourpre), nom vulgaire du *Coquelicot.* — Ce mot sert aussi à désigner une nuance éclatante du rouge qui rappelle la couleur vive du coquelicot.

PONCIRE (corruption de *pomum citreum*), fruit d'une espèce de Citronnier (*V.* CÉDRATIER). Il est fort gros et fort odorant : on en fait une confiture sèche qu'on appelle quelquefois *écorce de citron.*

PONCTION (du latin *punctio*, de *pungere*, piquer), opération chirurgicale qui consiste à pratiquer une ouverture avec un instrument aigu (trois-quarts ou bistouri) dans une partie du corps humain, où s'est amassé un fluide que l'on veut expulser. Ce mot se dit surtout de l'ouverture que l'on fait au bas-ventre dans l'*hydropisie abdominale;* on l'a remplacé récemment par celui de *paracentèse. Voy.* HYDROPISIE et PARACENTÈSE.

PONCTUATION (du latin *punctum*, point). Les signes de ponctuation généralement usités aujourd'hui sont la *virgule* (,), le *point-virgule* (;), le *deux-points* (:), le *point final* (.), le *point d'interrogation* (?), le *point d'exclamation* (!), les *points de suspension* (....), le *tiret* (—), les *guillemets* (« »), la *parenthèse* (). On peut y joindre les *crochets* ([]), le *trait d'union* (-) et les *astérisques* (*). *Voy.* chacun de ces mots.

Dans l'origine, tous les mots s'écrivaient à la suite les uns des autres sans aucune séparation; on commença d'abord par séparer les phrases par des *blancs*, puis on fit des *alinéa*. C'est, dit-on, Aristophane de Byzance qui inventa les signes de la ponctuation, au IIe siècle après J.-C. Les premiers signes employés furent : le *point* (*stigmé* en grec, *punctum* en latin), la *virgule* (*comma* et *hypostigmé* en grec, *incisum* en latin), le *point en haut* (*kolon* et *mésé stigmé* en grec, *membrum* en latin). Plus tard, on introduisit un *demi-kolon* ou point-virgule (;) : ce dernier signe fut longtemps employé par les Grecs comme signe d'interrogation. Au XVe siècle, le point final avait tantôt la forme d'un astérisque, tantôt celle de trois points réunis en triangle (.·.). Le trait horizontal (*obèle*) fut employé de bonne heure, ainsi que les parenthèses et les astérisques : ceux-ci indiquaient des renvois à des notes, des omissions, des restitutions, etc.; leur forme était variable. Quant aux guillemets, ils sont modernes et ont été ainsi appelés de leur inventeur, inconnu d'ailleurs, qui avait pour prénom Wilhem ou Guillaume.

PONEY ou PONET, en anglais *Pony*, très-petit cheval à longs poils qu'on trouve en Irlande et dans les montagnes d'Écosse.

PONGITIF (du latin *pungere*, piquer), se dit d'une espèce de douleur dans laquelle la partie où elle se fait sentir semble percée par une pointe, comme dans la pleurésie, le point de côté.

PONGO ou ORANG NOIR. *Voy.* ORANG.

PONT (du latin *pons, pontis*), construction servant au passage d'un cours d'eau, d'un fossé, etc. Les ponts sont fixes ou mobiles.

Ponts fixes. On distingue les *Ponts de pierre*, les *P. de bois* ou *de charpente*, les *P. de fer*, les *P. suspendus.* Les *ponts de pierre* se composent d'un *tablier* en maçonnerie, reposant sur des *arches*, soutenues elles-mêmes par des *piles.* On appelle *culées* les massifs qui terminent le pont aux deux extrémités et qui soutiennent la poussée de toute la construction. Les *arches* furent d'abord construites en plein cintre, celle du milieu (*arche marinière*) étant plus haute que les autres, ce qui obligeait d'établir des pentes fort roides : tels étaient le *Pont-Neuf*, le *P.-au-Change*, le *P.-Marie*, etc., à Paris; le *P.-Saint-Esprit* et celui *de la Guillotière* sur le Rhône, etc. On les fit ensuite à cintre surbaissé en forme d'anse de panier, ce qui permit de rendre le tablier horizontal : on cite en ce genre le *Pont de Neuilly* (1768), le *P. d'Iéna* à Paris, le *P. de Bordeaux* (1821), le *P. de Waterloo* et le *Nouveau-Pont* à Londres, etc. — Les *ponts de bois* sont moins chers et plus rapidement construits, mais moins durables que les précédents; on en fait dont les culées et les piles sont en maçonnerie, et qui n'ont en bois que le tablier et les arches. On cite, parmi les ponts de charpente les plus remarquables, le *P. de Bonpas*, sur la Durance; le *P. de Schaffhouse*, sur le Rhin, et celui qui fut construit en 1778 sur la Limmat, et qui n'a qu'une seule travée. — Les premiers *ponts de fer* ne différèrent des ponts de charpente à piles de pierre que par l'emploi de la fonte au lieu de bois : tels sont, à Paris, les *P. d'Austerlitz* (1804, refait en pierre en 1854), *des Arts* (1806) et *du Carrousel* (1836); en Angleterre, les *P. de Sunderland*, sur le Wear (1793), *de Southwark* à Londres (1818), etc.—Les *ponts suspendus*, imités des ponts de lianes ou de cordes des indigènes de l'Amérique, se composent d'un *plancher* ou tablier supporté par des tiges verticales fixées à des chaînes ou à des câbles en fil de fer, qui décrivent un arc de cercle renversé : ces câbles, fortement amarrés aux deux extrémités du pont, sont eux-mêmes supportés ordinairement au milieu,

ou en deux endroits si le pont est très-long, sur de grands massifs en maçonnerie élevés au-dessus des piles. Le premier qui fut construit en France est le pont qui traverse le Rhône entre Tain et Tournon (1822). Paris en possède plusieurs (tels sont les *P. Louis-Philippe* et *de Constantine*, à l'île St-Louis). On cite encore le *P. de Cubzac*, sur la Dordogne, le *P. de Fribourg* en Suisse, etc. Un des plus extraordinaires est le *pont tubulaire* qui traverse le détroit de Menai et réunit l'île d'Anglesey au pays de Galles.

Ponts mobiles. On distingue : les *P. de bateaux*, composés d'un plancher qui repose sur une suite transversale de bateaux disposés dans le sens du courant et liés entre eux par des câbles ou des poutrelles : il en existe trois sur le Rhin, à Strasbourg, Mayence et Cologne; Rouen eut longtemps un pont de ce genre qui s'ouvrait pour laisser passer les navires; — les *P.-levis*, qui s'élèvent en tournant autour d'une arête horizontale : l'extrémité mobile est suspendue à des chaînes qu'on fait mouvoir de différentes manières; il y a des ponts-levis sur les fossés de toutes les places fortes : on peut rattacher à ce genre les *P. à flèche*, ainsi que les *P. à bascule*, qui étaient destinés à peser les voitures publiques, et qui ont été supprimés par la loi du 30 mai 1851; — les *P. tournants*, qui restent toujours dans la position horizontale et qui pivotent autour d'un axe vertical, comme ceux du canal Saint-Martin, à Paris; — les *P. roulants* et *à coulisses*, qui se retirent en arrière en glissant sur des roulettes ou des galets.

On appelle *passerelle* un pont léger, pour les piétons; *aqueduc*, un pont qui sert à conduire l'eau; *pont-canal*, un pont destiné à faire passer un canal par-dessus une rivière; *viaduc*, un pont qui donne passage à une route ou à un chemin de fer.

L'art de construire les ponts remonte à une très-haute antiquité; mais pendant longtemps on ne les fit qu'en bois : l'antique *pont Sublicius* à Rome, œuvre du corps sacré qui prit de là le nom de *pontifes*, était de bois. Les Grecs, qui déjà avaient trouvé la *voûte*, furent les premiers à construire des ponts en pierre; les Romains perfectionnèrent cet art et firent des ponts d'un caractère monumental; toutefois, le célèbre *Pont du Gard* et le *P. du Danube*, construits sous Trajan, ne datent que du Ier siècle de J.-C. ou du commencement du IIe. En France, avant le XIIe siècle, on ne traversait guère les rivières qu'à l'aide de bacs : à cette époque, on vit se former en France et en Allemagne plusieurs associations religieuses, dites les *Frères du pont* ou *Pontifices*, qui, à l'aide de sommes obtenues de la piété des fidèles, construisirent un nombre considérable de ponts, mais presque tous en bois. Le premier pont de pierre de Paris fut le *pont Notre-Dame*, fait en 1412. Depuis, ces constructions se multiplièrent et arrivèrent insensiblement à la perfection qu'elles ont atteinte de nos jours.

Ponts militaires, ponts construits par une armée pour traverser une rivière. Ils s'établissent, soit au moyen des ressources locales, soit à l'aide des *équipages de pont* que les armées mènent à leur suite. La France possède deux équipages de ponts, l'un, dit *de réserve*, composé de 75 voitures portant 30 bateaux et des matériaux de tout genre : il permet de jeter des ponts de 204 m. de long; l'autre, dit *d'avant-garde*, composé de 7 voitures et servant pour traverser les rivières qui n'ont pas plus de 40 à 45 m. de large. Les ponts militaires prennent le nom de leurs supports : il y a des *ponts de bateaux*, *de pontons*, *de radeaux*, *de chevalets*, etc. — On appelle *Pont-volant* une portion de pont construite sur deux grands bateaux, et qui, fixée à un cordage qui a son point d'attache dans le lit même de la rivière, passe d'une rive à l'autre par la seule force du courant. — Les plus célèbres ponts qui aient été jetés par des armées sont ceux de Darius, fils d'Hystaspe, sur le Danube; de Xerxès, sur l'Hellespont; de César, sur le Rhin; du duc de Parme, sur l'Escaut, en 1585; ceux des Français sur le Rhin, la Limmat, le Pô, le Danube, le Niémen, la Bérézina, etc., sous la République et sous l'Empire; ceux qui furent jetés par les Russes sur le Danube, en 1837 et 1839.

Dans la Marine, on appelle *Pont* le plancher d'un bâtiment, fait en fortes planches de sapin et de chêne. Selon leur grandeur, les bâtiments ont un, deux et même trois ponts, sans compter le faux pont et les gaillards. On appelle *premier pont*, ou franc tillac, celui qui est le plus près de l'eau; *second pont*, celui qui est au-dessus du premier; *troisième pont*, le pont le plus élevé, lorsque le vaisseau est à trois ponts; *faux pont*, une espèce de pont fait à fond de cale pour faciliter la charge du vaisseau, et pour loger des soldats; *pont coupé*, celui qui n'a que l'acastillage de l'avant et de l'arrière, sans régner entièrement de la proue à la poupe.

PONTS ET CHAUSSÉES (CORPS DES), corps d'ingénieurs spécialement chargés de la direction et de la surveillance de tous les travaux qui se rapportent aux voies de communication. Chaque département possède un *ingénieur en chef* de 1re ou de 2e classe, ayant sous ses ordres un nombre variable d'*ingénieurs ordinaires* de 1re, de 2e ou de 3e classe. Ceux-ci ont sous leurs ordres des agents nommés *conducteurs* et *piqueurs*. Le corps des ingénieurs se recrute partie parmi les élèves ingénieurs sortant de l'École des ponts et chaussées, partie parmi les conducteurs (loi du 30 novembre 1850). Les travaux sont inspectés par des *Inspecteurs généraux*, qui se divisent en *I. de* 1re et *I. de* 2e *classe* (dits précédemment *I. généraux* et *I. divisionnaires*), qui parcourent tous les deux ans une des 16 circonscriptions dans lesquelles la France est divisée pour ce service. Un certain nombre de ces inspecteurs forme le Conseil général des Ponts et Chaussées.

Les élèves de l'*École des Ponts et Chaussées* sont pris parmi les élèves sortant de l'École polytechnique; depuis 1854, on admet des externes. Le cours est de 3 ans. Du 1er novembre au 30 avril, les élèves reçoivent l'enseignement de l'école proprement dit; du 1er mai au 31 octobre, ils sont envoyés dans les départements et occupés à des études pratiques.

Le *Corps des ponts et chaussées*, créé par Louis XIII, organisé en 1739 par Trudaine et Perronnet, a été constitué tel qu'il est aujourd'hui par le décret impérial du 7 fructidor an XII (25 août 1804), complété par les décrets des 13 oct. 1851 et 17 juin 1854.

PONT DE VAROLE. En Anatomie, on appelle ainsi, du nom de l'anatomiste qui l'a décrite le premier, une grosse éminence saillante à la face inférieure de l'encéphale, qui passe transversalement d'un pédoncule moyen du cervelet à l'autre, et qui repose sur la gouttière basilaire, au devant de la moelle allongée et du cervelet, derrière les pédoncules du cerveau.

PONTE (de *pondre*, dérivé lui-même de *ponere*, sous-entendu *ova*), action de pondre ou de mettre bas des œufs, dans lesquels sont contenus des rudiments d'embryon. La plupart des Poules pondent un œuf tous les jours et quelquefois deux. La Perdrix, la Caille, plusieurs Mésanges, ne font annuellement qu'une ponte : elle est de 10 ou 20 œufs. Les autres oiseaux font deux, trois, et même quelquefois quatre pontes par an ; mais le nombre des œufs de chacune n'est ordinairement que de six au plus et de quatre au moins. — *Pondre* se dit non-seulement des Oiseaux, mais aussi des Reptiles, comme la Tortue et la Couleuvre. Pour les Poissons, on dit *frayer*.

Dans plusieurs jeux de cartes, où il y a un banquier, on appelle *Ponte* celui des joueurs qui joue contre le banquier. — Au jeu de l'Hombre, on appelle *Ponte* l'as de cœur ou de carreau, quand on fait jouer dans l'une de ces deux couleurs.

PONTÉDERIE, *Pontederia* (du botaniste italien

Pontedera), genre type de la petite famille des Pontédériacées : ce sont des herbes aquatiques assez semblables aux Narcisses, à feuilles alternes, pétiolées, engainantes à leur base; à fleurs en épi : périanthe tubuleux à limbe partagé en 6 divisions égales et formant 2 lèvres; 6 étamines; ovaire à style surmonté d'un stigmate épais; fruit capsulaire, charnu, à 3 loges polyspermes. L'espèce type est la *Pontédérie en cœur* (*P. cordata*), originaire de l'Amérique septentrionale, et introduite il y a près d'un siècle dans nos jardins : du sein de plusieurs feuilles radicales, cordiformes, d'un vert foncé et luisant, sort une hampe haute de 60 à 80 centim., au sommet de laquelle se développe un épi composé d'une soixantaine de fleurs d'un bleu d'azur.

PONTIFE (du latin *pontifex*), personne revêtue d'un caractère sacré, et remplissant les fonctions de ministre d'un culte. Ce mot s'employait surtout en parlant du culte de l'ancienne Rome. *Voy.* PONTIFES et PONTIFICES au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

Aujourd'hui le pape est appelé le *Souverain pontife.*

PONTIFICAL, livre où sont prescrites toutes les fonctions épiscopales. Il est pour le pape et les évêques ce qu'est le rituel pour les curés. Le *Pontifical romain* est attribué aux papes Gélase et Grégoire VII.

PONT-NEUF. On a nommé jadis ainsi les airs des chansons vulgaires et des vaudevilles, parce qu'autrefois les marchands de ces chansons se plaçaient sur le Pont-Neuf à Paris. *Voy.* CHANSON.

PONTON, PONTONNIER (de *pont*). Dans l'Art militaire, on nomme *pontons* des bateaux qu'on place sur des rivières à des distances déterminées, et qui, joints ensemble par des madriers et des planches, composent un pont pouvant donner passage aux troupes, aux équipages et à tout le matériel d'une armée ou d'une expédition. Avec cinq de ces bateaux, on peut former un pont de 36 mètres. Le service des pontons est fait par des militaires spéciaux dits *Pontonniers :* organisés en 1795 en un bataillon de 8 compagnies, ils forment depuis 1854 un des régiments de l'Artillerie. — On a encore nommé *Pontons* de petits bateaux de cuivre ou de fer-blanc qu'on portait dans une armée sur des espèces de chariots pour jeter un pont sur une rivière. Ils étaient encore en usage dans l'armée française au commencement de ce siècle.

Dans la Marine, on nomme *Ponton* un grand bâtiment carré, un peu plus long que large, à fond plat, d'une forte construction, et portant au milieu un mât garni de caliornes et aux deux extrémités un cabestan. Les pontons servent, dans les ports militaires, pour toutes les opérations de l'intérieur. On emploie aussi comme *pontons* de vieux vaisseaux de ligne désarmés et rasés jusqu'au premier pont. Ceux des rades de Portsmouth, de Plymouth et de Chatham en Angleterre, ont servi, pendant nos guerres avec cette puissance, de prisons à un grand nombre de français, qu'on entassait dans les entre-ponts, et qui étaient traités avec la plus grande barbarie.

PONTS ET CHAUSSÉES. *Voy.* PONT.

POPELINE (corruption de *papeline*), sorte d'étoffe, dont la chaîne est de soie et la trame de laine lustrée. Elle était fabriquée d'abord à Avignon, autrefois *terre papale :* d'où son nom.

POPES, *Popæ*. Chez les Romains, ce nom désignait les *victimaires*, ou serviteurs des prêtres, chargés d'amener les victimes devant l'autel, et de les achever après que le sacrificateur leur avait donné le premier coup. Les popes recevaient toujours comme salaire une portion de la victime : ils l'emportaient dans leurs maisons, et en vendaient les morceaux cuits et préparés à ceux qui venaient y manger et y boire : telle fut l'origine des *popinæ* (*cabarets*).

Aujourd'hui on nomme *Popes*, par corruption de *papas*, les prêtres de l'Église russe.

POPLITÉ (du latin *poples, poplitis,* jarret), qui tient au jarret. L'*Artère poplitée* est la continuation de l'artère crurale : elle s'étend du tiers inférieur de la cuisse au quart supérieur de la jambe, puis traverse le muscle grand abducteur de la cuisse. Le *Muscle poplité* s'étend du condyle externe du fémur à la ligne oblique et au bord interne du tibia.

POPULAGE (de *populus*, peuplier, parce que cette plante croît au milieu des peupliers), *Populago*, *Caltha*, genre de la famille des Renonculacées, se compose de plantes herbacées qui croissent dans les terrains humides. La principale espèce, le *Populage proprement dit* (*Caltha palustris*), vulg. *Souci d'eau*, se montre dès les premiers jours du printemps, sur le bord des marais et des ruisseaux : feuilles grandes, arrondies, presque réniformes; fleurs d'un jaune éclatant, se doublant facilement; elles produisent un très-bel effet autour des eaux, dans les jardins paysagers; elles ressemblent alors à une jolie corbeille d'or. Dans le Nord, on confit dans le vinaigre, comme les câpres, les boutons à fleurs du populage pour assaisonnement. Ses pétales, mêlées avec l'alun, donnent une couleur jaune.

POPULATION (de *populus*, peuple). On distingue la *P. absolue*, nombre d'habitants d'une contrée quelconque, abstraction faite de la grandeur du terrain sur lequel ils sont répandus, et la *P. relative*, quantité moyenne d'individus qui sont censés vivre sur une étendue donnée, par exemple, 1 kilomètre carré. La population absolue du globe terrestre est diversement évaluée; elle varie de 640 à 736 et même à 930 millions d'habitants, ainsi répartis entre les cinq parties du monde : Europe, 222; Asie, 534; Afrique, 106; Amérique, 38; Océanie, 30.—De nos jours, la population s'accroît presque partout : c'est aux États-Unis que l'accroissement est le plus rapide. En France, il a été annuellement, de 1817 à 1850, de 211e de la population moyenne, de sorte que le nombre des habitants pourra doubler en 147 ans. Voici le mouvement de la population de la France depuis 1790 :

1790	26,363,000	1835	32,569,223
1798	28,810,694	1841	34,240,178
1801	27,349,000	1846	35,400,486
1820	30,451,187	1851	35,781,628
1831	30,560,934	....	....

Quant à la population relative, voici l'évaluation de Balbi, l'Amérique et l'Océanie étant 1 : Asie, 9,3; Europe, 23,9; Afrique, 2,0. Pour l'Europe, on compte, en France, 65 habitants par kilom. carré, 118 en Belgique, 80 en Angleterre.

La question de l'accroissement de la population et des moyens qu'il convient d'employer soit pour favoriser, soit pour restreindre cet accroissement, a donné lieu, depuis le commencement de ce siècle, à de vives discussions. L'Écossais Malthus publia en 1798 un célèbre *Essai sur le principe de population*, dans lequel, effrayé du rapide accroissement du genre humain, il conseille d'en prévenir l'excès. Il a été réfuté par W. Godwin en Angleterre, par Morel-Vindé en France; néanmoins, ses opinions ont tout récemment encore fourni prétexte à de violentes déclamations. Du reste, les faits ont démontré combien ses évaluations étaient exagérées. — On doit à M. Quételet d'intéressantes recherches sur la population. — *Voy.* MORTALITÉ.

POPULÉUM (ONGUENT). Il est composé de bourgeons de *peuplier* récents, de graisse de porc, de feuilles récentes de pavot noir, de belladone, de jusquiame et de morelle noire. Il est employé comme calmant : on l'applique sur les tumeurs hémorroïdales, sur les gerçures du sein, etc.

POPULINE, matière cristallisable trouvée par M. Braconnot dans les feuilles et l'écorce du peuplier (*populus*). Cette substance est blanche, et cristallise en aiguilles avec la plus grande facilité; elle a une saveur sucrée douceâtre. L'eau la dissout très-difficilement; mais l'alcool et l'acide acétique la rendent

plus soluble. Elle brûle au feu avec flamme, donne par les acides minéraux une poudre résineuse, par l'acide nitrique de l'acide oxalique; distillée, elle se transforme en partie en acide benzoïque. On peut en tirer artificiellement un produit qui est identique à la salicine naturelle.

POPULUS, nom scientifique du genre *Peuplier*.

PORC (du latin *porcus*). *Voy.* COCHON.

On nomme vulgairement *Porc à large groin*, le Phacochère; *P. marin*, le Marsouin; *P. à Musc*, le Pécari; *P. de rivière*, le Cabiaï; *P. sauvage*, le Sanglier.

PORC-ÉPIC (du latin *porcus spicatus*, porc à piquants), *Hystrix*, genre de Mammifères rongeurs claviculés, qui, malgré son nom, n'a presque rien de commun avec le porc, renferme des animaux dont la taille, la forme et les habitudes se rapprochent plutôt de celles du lapin, et qui ont pour caractères : 2 incisives supérieures très-fortes, 16 molaires cylindriques; une tête forte, un museau gros et renflé, les oreilles courtes, arrondies; 4 doigts aux pieds de devant, 5 ordinairement aux pieds de derrière, tous armés d'ongles robustes. Le Porc-épic a, comme le Hérisson, le corps couvert de piquants roides et aigus qui sont susceptibles d'être redressés, et qui lui servent d'armes défensives contre ses ennemis. Ces piquants sont larges, clair-semés, creux comme les tuyaux d'une plume, et si peu adhérents à la peau, qu'ils tombent souvent dans les secousses que l'animal imprime à son corps pour se débarrasser des insectes ou des ordures : c'est ce qui a donné lieu à la fable accréditée chez les anciens, que le porc-épic pouvait lancer ses dards contre ses ennemis. Les Porcs-épics sont des animaux inoffensifs. Ils vivent dans des terriers profonds, qu'ils se creusent à l'aide de leurs ongles vigoureux; ils ne sortent que la nuit pour aller à la recherche de leur nourriture, qui consiste en graines, en racines, et quelquefois en œufs et en petits oiseaux. Leur chasse est difficile : on les prend en brûlant du soufre à l'ouverture de leurs terriers pour les forcer d'en sortir. Leur chair, quoique un peu forte, n'est pas désagréable à manger : elle a quelque analogie avec celle du porc, ce qui sans doute est la principale raison du nom qui leur a été donné. Le *Porc-épic d'Italie* (*H. cristatus*), commun en Italie et en Espagne, est une des plus grandes espèces : il a de 60 à 65 centimètres.

Les Zoologistes ont fait des Porcs-épics une petite famille sous le nom d'Hystriciens; Fréd. Cuvier y distingue 5 groupes : 1° *Hystrix* ou Porcs-épics proprement dits; 2° *Acanthions*; 3° *Eréthizons* (renfermant l'*Urson* de Buffon); 4° *Synéthères* ou *Coendous*; 5° *Spiggures* (Coui, Orico, etc.). Ce sont pour la plupart des espèces étrangères qui habitent l'Asie orientale et l'Amérique du Sud.

PORCELAINE (ainsi appelée, selon Roquefort, à cause de sa surface lisse et polie qui la fait ressembler à la coquille de Vénus, dite en latin *porcellana*), poterie fine à pâte grenue, ne se laissant pas entamer par l'acier, translucide, et susceptible de recevoir une couverte, vernis ou émail brillant et dur.

On distingue la *Porcelaine dure* et la *P. tendre*.

La *P. dure* a pour base le *kaolin*, terre argileuse blanche, et le *pétunsé* ou feldspath pur, qu'on remplace quelquefois par un mélange de craie, de sable et de feldspath. On réduit ces matières en une pâte bien homogène qu'on bat et qu'on laisse ensuite macérer très-longtemps; puis on façonne les pièces sur le tour ou par le moulage : les garnitures sont moulées à part et collées aux pièces avec de la pâte délayée dite *barbotine*. Les pièces finies et séchées subissent une première cuisson; elles forment alors ce que l'on appelle *biscuit*. Ordinairement, on les recouvre ensuite d'un vernis dont le feldspath forme la base; après quoi, elles subissent une seconde et dernière cuisson de 30 à 36 heures. La moindre négligence dans ces manipulations peut déterminer des accidents ou des défectuosités : c'est ce qui explique le prix élevé des belles porcelaines. Ces porcelaines sont souvent revêtues de divers ornements : couleurs unies, morceaux de peinture, dorures, etc. On applique les couleurs, soit sur la pâte, soit sur la couverte, en les fondant avec celle-ci à la même température qu'elle, lorsqu'elles peuvent la supporter (*fonds au grand feu*), ou bien en les faisant adhérer à l'émail à une température plus douce au moyen d'oxydes ou fondants métalliques.

La *P. tendre* diffère de la précédente par sa pâte plus abondante en feldspath et par conséquent plus fusible, et par son émail dans lequel il entre de l'oxyde de plomb. La porcelaine anglaise renferme du phosphate de chaux et de la baryte. L'*ancien sèvres* avait pour base argileuse une marne calcaire, et pour fondant une fritte composée de sable siliceux, de soude et de nitre : on le reconnaît au glacé gras de sa couverte et à sa teinte jaunâtre. Cette porcelaine a l'inconvénient de ne point aller sur le feu et de se rayer aisément.

Les porcelaines de Chine sont des porcelaines dures : on les reconnaît à leur teinte bleuâtre et à la nature de leurs ornements; celles du Japon sont souvent recouvertes d'un émail noir et brillant.

La porcelaine était connue en Chine et au Japon dès le Ier siècle de J.-C.; mais ce n'est qu'au XVIe s., en 1518, qu'elle fut importée en Europe par les Portugais. On ne fabriqua d'abord en Europe que de la porcelaine tendre; des fabriques de ce genre furent créées en Angleterre, puis en France, à Rouen (1673), à Saint-Cloud, à Chantilly (1695), à Vincennes, etc. En 1710, on découvrit le kaolin en Saxe, et l'on fabriqua, à Meissen, la première vraie porcelaine ou porcelaine dure (*vieux saxe*); en 1765, la découverte de gisements de kaolin à Saint-Yrieix, près de Limoges, permit d'entreprendre en France, à la *Manufacture de Sèvres*, la fabrication de la porcelaine dure, et bientôt les produits de cet établissement atteignirent une perfection qui n'a pu être surpassée. On doit les derniers perfectionnements de cette fabrication à MM. Brongniart, Ébelmen, Salvetat, etc. *V.* CÉRAMIQUE.

PORCELAINE (du lat. *Porcellina* ou *Porcellana*, surnoms de Vénus impudique), *Cypræa*, vulg. *Coquille de Vénus*, genre de Mollusques, rapporté par Cuvier à la fam. des Buccinoïdes, et par Lamarck à celle des Enroulés, remarquables par leurs coquilles brillantes, à surface lisse et polie. Ces coquilles sont de forme ovale, convexes, presque entièrement involvées; à spire tout à fait postérieure, fort petite; à ouverture longitudinale très-étroite, à bords rentrés, ordinairement dentés, et échancrée aux deux bouts. Les Porcelaines habitent sur les côtes et dans les excavations des rochers : leurs mœurs sont peu connues. Les espèces les plus communes sur nos côtes sont la *P. coccinelle* (*P. costata*), à stries transverses et de couleur grisâtre, fauve ou rosée, avec ou sans taches, et la *P. argus*, ainsi nommée à cause de ses taches nombreuses : on en fait des tabatières. Parmi les espèces exotiques, on remarque le *P. cauris* (*C. moneta*), qui sert de monnaie dans quelques pays (*Voy.* CAURIS); la *P. australe* de la Nouvelle-Hollande; la *P. grenue* (*C. nucleus*), dont les femmes hindoues se font des colliers : elle est d'un blanc violâtre.

On donne aussi quelquefois le nom de *Porcelaines* aux *Marginelles*.

PORCELLION, *Porcellio* (diminutif de *porcus*), genre de Crustacés isopodes, de la section des Édriophthalmes et de la famille des Cloportides, ne diffère des *Cloportes proprement dits* que par le nombre des articles des antennes extérieures, qui dans les Porcellions est de sept, tandis que dans les vrais Cloportes il est de huit. — Quelques-uns donnent le nom de *Porcellions* aux Cloportes eux-mêmes.

PORC-ÉPIC. *Voy.* PORC.

PORCHE (du latin *porticus*, portique), lieu cou-

vert placé au devant d'un édifice, et le plus communément d'une église, d'un temple. On distingue : le *Porche cintré*, qui représente dans son plan une portion de cercle; le *P. circulaire*, qui représente un cercle complet; le *P. fermé*, dont les espaces compris entre les piliers ou jambages sont garnis de grilles de fer; le *P. en tambour*, espèce de vestibule de menuiserie placé du côté intérieur de la porte d'une église. *Voy.* PORTIQUE.

PORCHERONS (de *porcher*), nom donné d'abord sans doute à un lieu où se réunissaient les marchands de porcs, désignait anciennement à Paris le faubourg Montmartre, où était le carrefour des Porcherons, situé à la rencontre des rues du Faubourg Montmartre, Saint-Lazare, des Martyrs et Coquenard (aujourd'hui Lamartine). Ce quartier, situé autrefois hors barrière, était rempli de cabarets en renom.

PORES (du grec *poros*, passage), interstices qui séparent les molécules intégrantes des corps, et qui rendent ces corps perméables. *Voy.* POROSITÉ.

En Anatomie, on donne le nom de *Pores* aux orifices, ordinairement microscopiques, par lesquels les divers ordres de vaisseaux s'ouvrent à la surface des membranes et de la peau, et auxquels on attribue la fonction d'absorber et d'exhaler. Leur nombre est infini : un morceau de peau humaine, vu au microscope, présente plus de 1,000 pores sur une étendue de 8 centimètres carrés. On appelle *Pores exhalants* ceux par lesquels se terminent les ramuscules des artères et des vaisseaux exhalants, et qui versent les fluides exhalés; *P. absorbants*, ceux par lesquels les vaisseaux lymphatiques pompent les liquides qui doivent entrer dans le corps.

En Botanique, *Pore* se dit aussi de petites ouvertures imperceptibles dont les végétaux sont criblés, et qui ont à peu près les mêmes usages que dans les animaux. On nomme *Pores intérieurs* les orifices des vaisseaux séveux, qui pompent les sucs de la terre; *P. extérieurs*, les orifices formés par les espaces intercellulaires vides, et communiquant les uns avec les autres de manière à livrer passage aux fluides aériformes qui se trouvent dans l'intérieur des végétaux : ces derniers paraissent destinés à l'exhalation de l'oxygène.

POROSITÉ, état de ce qui est poreux : c'est, en Physique, une des propriétés générales des corps. Un grand nombre de corps, même parmi les plus denses, ont des pores assez grands pour être perméables aux gaz et même aux liquides : on connaît la belle expérience des académiciens de Florence, qui, après avoir rempli d'eau une sphère d'or creuse, parvinrent, en la comprimant, à faire suinter cette eau à l'extérieur sous forme de rosée. Si l'on mêle de l'alcool avec de l'eau, le volume du mélange est sensiblement moindre que la somme des volumes des deux parties : c'est que l'eau est un corps poreux, et qu'une partie de l'alcool s'est logée dans ses pores. — La perméabilité des tissus et de certains papiers est utilisée pour la filtration des liquides.

PORPHYRE (du grec *porphyra*, pourpre). Les anciens donnaient ce nom à une roche d'origine ignée, d'un rouge foncé, parsemée de taches blanches, et qu'on tirait principalement de la haute Égypte : c'est le *porphyre rouge antique*. Les artistes ont étendu le nom de *porphyre* à toute espèce de pierre dure et polissable, présentant, au milieu d'une pâte d'une certaine couleur, des cristaux disséminés dont la teinte tranche nettement sur celle du fond. Depuis Werner, la plupart des minéralogistes réservent le nom de *porphyres* aux roches feldspathiques qui présentent des cristaux épars au milieu d'une pâte homogène : cette pâte est ordinairement de l'albite; les cristaux sont de l'orthose. La dureté et la finesse des porphyres, aussi bien que la beauté de leur poli et de leurs couleurs, en font une des substances les plus estimées.

On distingue ordinairement six variétés principales de porphyre : 1° le *Porphyre rouge antique*, 2° le *P. brun-rouge*, 3° le *P. rosâtre*, 4° le *P. violâtre*, 5° le *P. granitoïde*, 6° le *P. vert*, dit *P. ophite*, parce qu'il offre l'aspect d'une peau de serpent (en grec *ophis*) : les Grecs tiraient cette dernière variété du mont Taygète (Péloponèse). — D'après les travaux récents de M. Cordier, on doit distinguer trois familles de Porphyres : 1° les *Porphyres feldspathiques*, comprenant le *P. syénitique*, qui est rougeâtre; le *P. pétrosiliceux*, qui varie du noir au rouge et au gris; le *P. argiloïde*, et le *P. trachytique* ou *leucostinique*, qui est gris ou vert; 2° le *P. amphibolique*; 3° le *P. talqueux*, ou *P. protogynique*, qui est verdâtre.

Les Pharmaciens appellent *Porphyre* une petite table de porphyre bien polie sur laquelle ils placent les substances qui ont besoin d'être très-finement pulvérisées. Pour triturer ces substances, ils se servent d'une *molette* de même matière, de forme conique, qu'ils font mouvoir circulairement. Par extension, on a conservé le nom de *porphyres* à ces instruments, lors même qu'ils sont en granit ou en verre.

PORPHYRION, nom scientifique de la *Poule sultane*.

PORPHYRISATION, action de broyer une substance pour la réduire en poudre très-fine. Cette expression vient de ce que l'on se sert, à cet effet, d'une table de *porphyre*. *Voy.* ce mot.

PORREAU, légume. *Voy.* POIREAU.

PORRECTION (en latin *porrectio*, fait de *porrigere*, présenter), cérémonie en usage dans l'Église catholique lorsque l'on confère les ordres mineurs, consiste à *présenter* ou simplement à faire toucher aux ordinants les instruments relatifs à leur ministère. Les ordres majeurs se confèrent par l'imposition des mains, et les ordres mineurs par la *porrection* des choses qui en désignent les fonctions.

PORRIGO, dit aussi *Favus disséminé*, *Teigne vraie*, *Teigne jaune*, *Teigne à rayon de miel*, affection cutanée contagieuse, caractérisée par le développement sur le cuir chevelu, et quelquefois sur d'autres parties du corps, de pustules faveuses qui se convertissent rapidement en croûtes jaunes, déprimées en godets, répandant une odeur nauséabonde, urineuse, et tendant à laisser après elles une alopécie permanente. Le traitement de cette affection est toujours très-long; il consiste dans l'emploi des amers, des sudorifiques, des préparations arsénicales : le traitement dit *des frères Mahon*, resté secret, est celui qui compte le plus de succès.

Quelques-uns emploient, à tort, le mot *Porrigo* comme synonyme de *Pityriasis* ou de *Psoriasis*.

PORT (du latin *portus*), lieu sur une côte où la mer, qui s'enfonce dans les terres, offre aux bâtiments un abri contre les vents et les tempêtes. On distingue : les *Ports naturels*, où la nature a tout fait, comme Brest, le Havre, la Havane, Bombay, etc., et les *P. artificiels*, dans lesquels l'homme a complété l'œuvre de la nature, ou même a tout créé : tel était, chez les anciens, le port de Carthage; tels sont aujourd'hui les ports de Cherbourg, d'Alger, et la plupart des ports existants. On appelle *Havre* tout port naturel ou artificiel situé à l'entrée d'un fleuve.

D'après leur usage, on distingue : les *P. militaires* ou *de guerre*, comme ceux de Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon, en France; de Portsmouth, Plymouth, etc., en Angleterre; de Cronstadt, en Russie; de Carlscrona, en Suède, etc.; et les *P. marchands* ou *de commerce*, comme ceux du Havre, de Marseille, de Bordeaux, en France; de Liverpool et de Douvres, en Angleterre; de Trieste, de Livourne, de Gênes, dans la Méditerranée; d'Odessa, dans la mer Noire; de Bombay, de Canton, en Asie; de la Havane, en Amérique, etc. — On appelle *P. franc* ou *libre* celui où les marchandises ne payent point de droits

tant qu'elles n'entrent pas dans l'intérieur du pays : Gênes, Livourne, Trieste, Odessa, en Europe; Sincapour, dans la mer des Indes, sont des ports francs.

MM. Ad. Bouin et Cuvillier jeune ont publié un *Dictionnaire des principaux ports et mouillages du monde connu*, Paris, 1851. *Voy.* PORTULAN.

Dans les Pyrénées, on donne le nom de *Ports* aux passages ménagés par la nature entre deux anneaux de la grande chaîne. Les plus élevés sont celui de Viella, qui a 2572 m., et celui d'Oo, qui a 3080 m.

PORT D'ARMES. Le droit de porter des armes, pouvant entraîner les dangers les plus graves pour la vie des citoyens, a de tout temps été réglementé.

Solon à Athènes, Servius Tullius à Rome, avaient interdit le port des armes dans les rues de la ville. Cette prohibition fut renouvelée à Rome par César, par Auguste, et enfin par Valentinien Ier. Après l'invention des armes à feu, la prohibition du port d'armes devint de plus en plus sévère : une ordonnance de François Ier fit défense à toutes personnes, même aux gentilshommes, de porter de ces sortes d'armes, sous peine d'être sur-le-champ pendus et étranglés. Henri IV défendit le port d'armes par deux ordonnances de juillet 1607 et septembre 1609; Louis XIII, par celle de décembre 1611, et Louis XIV, par plusieurs édits et ordonnances, renouvelés par Louis XV dans diverses déclarations, et notamment dans celles des 23 mars 1728 et 25 août 1737. — Aujourd'hui le port d'armes, apparentes ou cachées, dans un mouvement insurrectionnel, est puni de la détention (loi du 24 mai 1834, art. 5).

Pour le *Port d'armes de chasse*, *V.* PERMIS DE CHASSE.

PORTAGE (de *porter*). On appelle ainsi, en Amérique, un espace compris entre deux cours d'eau navigables, parce que, lorsqu'on voyage dans l'intérieur des terres, on est quelquefois forcé, pour abréger la route, de porter son canot d'une rivière à l'autre. On donne aussi ce nom aux endroits des fleuves où sont des chutes d'eau qui obligent à faire *portage* : le St-Laurent offre beaucoup de portages.

PORTAIL (de *porte*), entrée principale et monumentale d'un édifice, principalement d'un édifice consacré au culte. Dans ce dernier cas, le portail se compose ordinairement de colonnes superposées, adossées au mur ou peu saillantes, et disposées sur les côtés des portes qu'elles encadrent sans les masquer. Parmi les plus beaux portails en style gothique, on cite ceux des églises de Reims, de Chartres, de Strasbourg, de Notre-Dame de Paris, de Bourges, etc.; parmi ceux d'architecture byzantine, les portails de Saint-Marc à Venise, et de la cathédrale de Poitiers; parmi ceux d'architecture moderne, les portails de St-Pierre de Rome, de St-Paul de Londres, de St-Sulpice, de St-Gervais, du Panthéon, de la Madeleine et des Invalides, à Paris.

PORT D'ARMES. *Voy.* PORT et PERMIS DE CHASSE.

PORTE (en latin *porta*). Ce mot désigne à la fois l'ouverture pratiquée dans une enceinte pour lui servir d'issue, et l'assemblage de bois ou de métal, tournant sur des gonds, qui ferme cette ouverture. On appelle *baie* l'ouverture d'une porte; *chambranle* et *huisserie*, son encadrement; *seuil*, le pas de la porte; *linteau*, la partie supérieure; *vantaux*, les battants d'une porte en deux parties; *jambages*, *pieds-droits*, les deux côtés. La forme des portes varie suivant le style du monument : elle est ordinairement quadrangulaire, cintrée ou en ogive.

Les portes de ville ont souvent un caractère monumental : quelques-unes sont de véritables arcs de triomphe (*Porte Saint-Denis* et *P. Saint-Martin* à Paris). Les portes d'édifices, temples, églises, palais, hôtels et autres monuments sont le plus souvent ornées de colonnes, de pilastres et de frontons : on les appelle alors *P. avec ordre*. On nomme *portails* les entrées des grands monuments et des églises.

Les portes des maisons particulières se distinguent en *P. cochères* et en *P. bâtardes*, selon qu'elles peuvent ou non laisser passer une voiture. Les *vantaux* sont le plus souvent en bois (sapin, chêne, etc.) et offrent quelquefois des panneaux ornés de moulures ou de riches sculptures; on admire les portes sculptées des palais du Louvre et de Versailles, de la galerie du Vatican à Rome, etc. Quelquefois, les vantaux sont en bronze : tels sont ceux de l'église Saint-Marc à Venise, de la Madeleine à Paris, etc.

En Géographie, on donne le nom de *Portes* à certains défilés formant quelquefois l'unique communication d'un pays à un autre. Telles sont : les *Thermopyles*, en Grèce; les *Portes de fer* du Danube (Démir-Kapou), et celle de Transylvanie; la *Porte westphalienne*, près de Minden; — les *P. de Syrie* et les *P. amaniques*, dans le Taurus; les *P. caucasiennes*, *albaniennes*, *ibériennes* et *caspiennes*, dans le Caucase; — la *P. de fer* ou *Biban*, dans l'Atlas, entre les provinces de Constantine et d'Alger.

La *Porte Ottomane*, la *Sublime Porte*, ou simplement *la Porte*, est la cour du sultan des Turcs ottomans. Elle tire son nom de la porte du palais de Bagdad, sur le seuil de laquelle le calife abbasside Mostadem fit enchâsser un morceau de la fameuse pierre de la Kaaba, envoyée, dit-on, par Dieu à Abraham, et devenue noire, de blanche qu'elle était, par les péchés des hommes.

En Histoire naturelle, le mot *Porte* (de *porter*) joint à un autre nom désigne spécifiquement un certain nombre d'animaux. Ainsi on nomme : en Mammalogie, *Porte-corne*, le Rhinocéros; *P.-musc*, le Chevrotain; — en Ornithologie, *P.-lyre*, les Menures; — en Ichthyologie, *P.-écuelle*, un genre de *Discoboles* (*Voy.* ci-après PORTE-ÉCUELLE); *P.-lancette*, les Acanthures; — en Entomologie, *P.-aiguillons*, *P.-scie* (*Voy.* ces mots ci-après à leur ordre alphabétique), deux familles d'Hyménoptères; *P.-bec*, les Rhynchophores; *P.-chandelle* ou *P.-lanterne*, les Fulgores et les Lampyrides; *P.-malheur*, les Blaps; *P.-mort*, les Nécrophores; *P.-queue*, les Papillons dont les ailes sont munies d'appendices, comme les Polyommates; *P.-tarière*, les Térébrants, etc.

PORTE (VEINE-). *Voy.* VEINE-PORTE.

PORTES ET FENÊTRES (Contribution des), contribution établie sur les portes et fenêtres donnant sur les rues, cours ou jardins des bâtiments et usines, et créée par une loi du 4 frimaire an VII (24 novembre 1798). N'y sont pas soumises les portes et fenêtres servant à éclairer ou aérer les granges, bergeries, étables, greniers, cours et autres bâtiments non destinés à l'habitation des hommes ou employés à des services publics. Cette contribution est exigible contre les propriétaires, fermiers et locataires principaux, sauf leur recours contre les sous-locataires.

PORTE-AIGUILLONS, 2e section de l'ordre des Hyménoptères dans la classification de Latreille, se compose d'insectes caractérisés par un abdomen pédiculé, de 7 anneaux chez les mâles, de 6 chez les femelles, et qui se termine par un aiguillon acéré et offensif; antennes de 13 articles chez les mâles, de 12 chez les femelles. — Cette section comprend 4 familles : les *Hétérogynes*, les *Fouisseurs*, les *Diploptères* et les *Mellifères*.

PORTE-AMARRE, cylindre en bois servant d'enveloppe à un cordage roulé en bobine allongée, et qu'on lance à l'aide d'une bouche à feu afin d'établir une communication de navire à navire ou de la terre à un navire. La bobine ainsi lancée se dévide dans sa course et le cylindre porte au point voulu le bout du cordage qui, fixé par l'autre bout au canon ou au rivage, peut servir de va-et-vient. Cette invention, toute récente (1850), est due à M. Delvigne : elle est d'un grand secours pour le sauvetage.

PORTE-DRAPEAU. Le drapeau est ordinairement porté par un sous-lieutenant, qui fait partie de l'état-major. Avant Napoléon, il était confié à un sergent.

PORTÉE. En Architecture, c'est l'étendue libre d'une pierre, d'une pièce de bois, etc., placée horizontalement dans une construction et soutenue en l'air à ses extrémités par un ou plusieurs points d'appui. Dans les colonnes espacées, la pierre de l'architrave a une grande portée. Quand la portée est trop grande, la pierre peut se briser ou la poutre plier.

Dans l'Artillerie, la *Portée* d'une bouche à feu est la distance à laquelle cette pièce peut lancer un projectile : la portée dépend de la nature de la bouche à feu, de la charge, de la qualité de la poudre, de la nature du projectile et de l'angle de projection.

A toute volée, une pièce de 24 peut porter à 4,500 mètres; un fusil de munition, à 300 mètres.

En Histoire naturelle, le mot *Portée* désigne le nombre de petits que mettent bas les femelles des mammifères et la durée de leur *gestation*. *V.* ce mot.

En Musique, on appelle *Portée* l'assemblage de cinq lignes parallèles sur lesquelles ou entre lesquelles on place les notes. Comme ces cinq lignes sont loin de suffire à toutes les notes que l'on peut avoir besoin de placer, on ajoute souvent au-dessus et au-dessous de la portée des lignes supplémentaires appelées *fausses lignes* ou *lignes postiches*. *V.* NOTATION.

PORTE-ECUELLE, *Lepadogaster* (c.-à-d. en grec *ventre en écuelle*), genre de poissons Malacoptérygiens subbrachiens, de la famille des Discoboles, renferme des poissons ainsi nommés à cause de la disposition de leurs nageoires ventrales, qui forment un disque concave que l'on a comparé à une écuelle. Leurs pectorales sont aussi réunies à peu près comme les ventrales, de sorte que la partie inférieure de leur corps présente un double disque. Nous avons dans nos mers plusieurs espèces de ce genre : elles ne sont pas comestibles.

PORTE-OR, sorte de marbre noir qui porte des paillettes d'or, ou dont les veines ont la couleur de l'or.

PORTER, espèce de bière forte d'Angleterre, de couleur très-foncée. Elle a été ainsi nommée parce que, dans l'origine, il n'y avait que les *porteurs* ou *portefaix* (*porters*) qui en fissent usage. *Voy.* BIÈRE.

PORTE-SCIE, 1re famille de la section des Térébrants, établie par Latreille dans l'ordre des Hyménoptères, renferme des insectes dont l'abdomen est sessile, c.-à-d. uni au corselet dans toute sa longueur, de sorte qu'il semble en être la continuation et ne jouir d'aucun mouvement particulier. Cette famille renferme 2 tribus : les *Tenthrédines* et les *Urocérates*.

PORTEUR. Autrefois on appelait spécialement ainsi les porteurs des chaises dites *chaises à porteur*.

Porteur de contraintes, celui qui notifie aux contribuables retardataires les contraintes décernées par le percepteur ou le receveur des contributions.

Dans le Commerce, le *Porteur d'une lettre de change*, ou *d'un billet*, est celui en faveur de qui cette lettre de change a été souscrite ou à l'ordre duquel elle est passée. Un *Billet payable au porteur* est un billet que l'on promet de payer à celui qui en sera le porteur, sans désigner personne en particulier. De même, on dit une *inscription de rentes au porteur*, une *action au porteur*, etc.

PORTE-VOIX, instrument d'acoustique destiné à faire entendre au loin les sons. C'est un tuyau de cuivre ou de fer blanc, en forme de trompette, largement évasé par sa partie inférieure, et dans lequel on parle en portant la petite extrémité à la bouche. Un porte-voix d'un mètre porte le son à environ 500 pas géométriques ; de 6 mètres, à 1,600 pas; de 8 mètres, à 2,500. Le porte-voix est d'un grand usage sur les vaisseaux pour le commandement des manœuvres. On distingue plusieurs sortes de porte-voix de marine : le plus usité est le *braillard*, qui sert aux manœuvres ordinaires d'un bâtiment; le second, qui s'allonge à volonté comme une lunette, sert à transmettre la parole d'un navire à un autre; on donne quelquefois à ce dernier le nom vulgaire de *gueulard*. Le *porte-voix de combat* est à demeure sur le pont et descend verticalement dans les batteries. Les bateaux à vapeur ont aussi un porte-voix vertical pour communiquer les ordres au mécanicien.

On suppose que cet instrument était connu des anciens; toutefois, il ne commença à être d'un usage général dans la marine qu'au XVIIe siècle. On attribue l'invention du porte-voix moderne au jésuite Kircher ou à l'anglais Sam. Morland. *Voy.* TÉLÉPHONIE.

On fait aujourd'hui avec des tuyaux en caoutchouc des espèces de porte-voix qui transmettent la voix d'un étage à un autre, sans exiger aucun effort.

PORTIER (de *porte*). Chez les Juifs, les Lévites faisaient les fonctions de portiers du temple la nuit et le jour, et avaient la garde des trésors des offrandes. Cette charge était en quelque sorte militaire. — Dans la Hiérarchie ecclésiastique, l'ordre de *portier* est le moindre des quatre ordres mineurs. Les *portiers*, dans la primitive Église, étaient des espèces d'inspecteurs chargés de veiller à ce que rien ne troublât le service divin. — Dans les couvents, l'office de portier est rempli par un des frères (le *frère portier*).

Portier consigne. *Voy.* CONSIGNE.

PORTION (du latin *portio*). On appelait autrefois, en Jurisprudence canonique, *Portion congrue* la pension que faisait au desservant d'une cure celui qui en était titulaire et qui en touchait le revenu. La portion congrue n'était due qu'aux curés dont les revenus étaient au-dessous de 300 livres. Le concile de Reims (1583) l'avait fixée à 100 fr. en France; une ordonnance de 1629 la porta à 300 livres.

Portion disponible. *Voy.* QUOTITÉ DISPONIBLE.

PORTIQUE (du latin *porticus*), galerie couverte régnant tout le long d'une façade, et soutenue par des colonnes ou des arcades. Chez les anciens, les portiques étaient fort en usage : ils servaient d'abri aux passants, et l'on pouvait s'y promener à couvert. Athènes possédait un grand nombre de portiques (*stoai*), parmi lesquels on distinguait le *Pœcile* sous lequel se rassemblaient les disciples de Zénon, ce qui leur fit donner le nom de *Stoïciens*. Rome ancienne comptait, parmi ses principaux portiques, ceux *de Livie*, *d'Octavie*, *de Philippe*, *de Pompée*, *de Neptune*, l'*Hécatonstylon*, etc. On admire aujourd'hui les portiques du Vatican à Rome, ceux de la place St-Marc à Venise, le *Bazar du commerce* à Saint-Pétersbourg, les *galeries* du Palais-Royal, de la rue de Rivoli et de la place Royale, à Paris, etc.

PORTOR, espèce de marbre. *Voy.* PORTE-OR.

PORTRAIT (corruption du vieux mot *pour-traict*, parce qu'il rend l'original trait pour trait), image, ressemblance d'une personne reproduite par les arts du dessin. Les portraits se font à la plume, au crayon, au pastel, à l'huile, à l'aquarelle, en miniature, sur émail, sur porcelaine, ou à l'aide de la lithographie. Souvent, de nos jours, la photographie remplace l'art. — Les portraits peuvent représenter la personne en *pied*, en *buste*, de *face*, de *profil*, ou de *trois-quarts*.

Chez les anciens, à l'exception de Lala de Cyzique, qui vivait du temps de César, on ne connaît point de peintres qui se soient adonnés exclusivement à la peinture du portrait. Jusqu'au XVIIe siècle, les plus célèbres portraitistes sont en même temps peintres d'histoire : tels sont Raphaël, le Titien, Holbein, Paul Véronèse, Van Dyck, Rubens, Rembrandt et Velasquez. A partir du siècle de Louis XIV, on cite un assez grand nombre de *portraitistes* proprement dits : Rigaud, Mignard, Largillière, Gainsborough, Reynolds, Latour, et, de nos jours, Mme Vigée-Lebrun, Mme de Mirbel, MM. Pérignon, Dubuffe, Winterhalter, etc. Parmi les peintres d'histoire qui ont traité le portrait de main de maître, on cite Gros, Gérard, MM. Ingres, Scheffer, L. Cogniet, P. Delaroche, H. Vernet, etc. *Voy.* MINIATURE, PASTEL, etc.

PORTULACÉES (du genre type *Portulaca*, Pourpier), famille de plantes dicotylédones, se compose

de plantes herbacées annuelles ou vivaces, rarement frutescentes, à tige et à rameaux diffus; à feuilles alternes, épaisses et charnues, de forme variable, sessiles ou courtement pétiolées, sans stipules; à fleurs régulières, disposées en cymes terminales ou axillaires, plus rarement solitaires: calice nu à sa base ou parfois bractéolé, libre ou soudé par son tube avec l'ovaire, persistant ou caduc, en général formé de 2 sépales, rarement de 3 à 5, à préfloraison imbriquée; corolle gamopétale, à 4 ou à 6 pétales, insérés au fond du calice, distincts ou plus ou moins réunis par la base, manquant souvent; étamines en nombre variable, insérées soit sur le réceptacle, soit à la base ou au tube du calice; ovaire sessile, libre ou plus rarement soudé avec le tube du calice, ordinairement à une seule loge; style simple, terminé par 3 ou 5 stigmates filiformes; capsule généralement uniloculaire. — Genres principaux: *Portulaca* (Pourpier), *Talinum*, *Montia*. *Claytonia*, *Calandrinia*, *Tetragonia*.

PORTULAN (de *port*), nom donné, au moyen âge, aux cartes marines indiquant les ports de mer, les fleuves dans lesquels les navires pouvaient stationner, les rumbs des vents, etc. Plusieurs de ces monuments sont précieux pour l'histoire de la géographie. Les plus anciens portulans italiens sont ceux du Génois P. Visconti (1318), conservé à Vienne, et de Marino Santo (1320), possédé par la Bibliothèque de Paris. Il existe aussi beaucoup de portulans arabes, portugais, etc. Les derniers datent du XVe siècle. — Le nom de *portulan* s'emploie encore aujourd'hui pour désigner un guide à l'usage des pilotes côtiers.

PORTUNIENS, *Portunii*, tribu de Crustacés décapodes brachyures, renferme des animaux essentiellement nageurs, qui vivent souvent en pleine mer, parce qu'ils ont un certain nombre de leurs pattes terminées en nageoires. Au genre type, *Portunus*, appartiennent les Crustacés vulgairement appelés *Étrilles* sur les côtes de Normandie et qui sont fort bons à manger. Les autres genres de cette tribu sont les genres *Carcin*, *Podophthalme*, *Polybia*, *Lupa*, *Thalamite*, *Platyonyque*.

POSE, mesure agraire employée en Suisse. La *pose* de Lausanne vaut 45 ares.

POSITIF. En Grammaire, *Positif* est synonyme d'*Affirmatif*, quand on oppose les *propositions positives* aux *propositions négatives*.—En parlant des adjectifs et des adverbes, le *Positif* exprime le premier *degré de signification*. *Voy.* COMPARAISON (degrés de).

En Algèbre, les *Quantités positives* sont celles qui sont précédées du signe de l'addition, +.

En Physique, *Positif* se dit, par opposition à *Négatif*, de l'un des deux fluides dont on suppose le fluide électrique composé (*Voy.* ÉLECTRICITÉ). Dans l'hypothèse de Franklin, qui n'admettait qu'un seul fluide électrique, on disait qu'un corps passait *à l'état positif* quand il recevait du dehors une certaine quantité de fluide, qui s'ajoutait à celle qu'il possédait déjà, comme il arrive au verre par l'effet du frottement. Quand, au lieu d'être en excès, le fluide électrique était en défaut, le corps était dit *à l'état négatif*. — On distingue de même dans la pile galvanique un *pôle positif* (zinc) et un *pôle négatif* (cuivre). *Voy.* PILE.

En Musique, on appelle *le Positif* un petit buffet d'orgue que l'on place devant le grand orgue quand celui-ci est assez considérable pour être divisé en deux. L'organiste est assis entre le *positif* et le grand orgue: ce dernier comprend tous les claviers, dont le plus bas répond au *positif*.

POSITION (RÈGLE DE FAUSSE). *V.* FAUSSE POSITION.

POSOLOGIE (du grec *posos*, combien grand, et *logos*, discours, traité), partie de la science pharmaceutique qui détermine les doses auxquelles les divers médicaments doivent être administrés, eu égard à l'âge, au sexe, à la constitution de chaque malade, etc. *Voy.* DOSE.

POSPOLITE (du polonais *pospolite ruszenié*, mouvement général). On appelait ainsi, dans l'ancien royaume de Pologne, la levée en masse de toute la noblesse: elle pouvait fournir une armée de 200,000 hommes. La dernière eut lieu en 1807.

POSSÉDÉS, nom donné à ceux qui sont tourmentés par le démon. On les appelle aussi *Démoniaques*. *Voy.* POSSESSION.

POSSESSIF. En Grammaire, on appelle *Adjectifs possessifs* les adjectifs déterminatifs qui expriment l'idée de possession: *mon*, *ton*, *son*; *notre*, *votre*, *leur*. Tels sont aussi *le mien*, *le tien*, *le sien*; *le nôtre*, *le vôtre*, *le leur*, mots auxquels quelques grammairiens donnent de préférence la dénomination de *Pronoms possessifs*.

POSSESSION (du latin *possessio*), jouissance d'un bien quelconque. On distingue: la *P. civile*, fondée sur un titre légal, et la *P. naturelle*, fondée sur le fait. Lorsque la possession d'un *immeuble* est continue, paisible, publique, elle peut, après un certain laps de temps, donner lieu à la prescription (C. c., a. 2229). En fait de *meubles*, la possession vaut titre (a. 2279).

On appelle *Action possessoire* une action personnelle qui a pour objet la revendication de la possession d'un héritage ou d'un droit réel immobilier, soit qu'on en ait été privé, soit qu'on n'en jouisse pas paisiblement et sans trouble. Dans le premier cas, l'action prend le nom spécial de *réintégrande*, dans le second celui de *complainte*. On doit à M. de Parieu un *Traité* estimé *des Actions possessoires* (1852).

L'*Envoi en possession* est l'acte judiciaire par lequel les ayants droit sont mis en possession de biens ou de titres qui leur sont dévolus. Il a lieu au profit des héritiers présomptifs des absents déclarés, des héritiers irréguliers, tels que les enfants naturels, le conjoint survivant et l'État; enfin, au profit des donataires, légataires, etc., ayant des droits subordonnés à la condition du décès d'un absent. L'envoi en possession a lieu dans le cas où l'absent n'aurait pas laissé de procuration pour l'administration de ses biens. L'envoi est *provisoire* tant qu'on n'a aucune nouvelle de l'absent; il devient *définitif* lorsque l'absent a disparu depuis trente ans, lorsqu'il s'est écoulé cent ans depuis sa naissance, ou lorsqu'on a appris sa mort. *Voy.* ABSENT.

On appelle: *Possession d'État* l'ensemble des faits qui établissent des rapports de filiation et de parenté entre une personne et la famille à laquelle elle prétend appartenir: on peut, dans certains cas, à défaut d'acte de naissance, invoquer la possession d'État; — *P. précaire*, celle qui s'exerce à tout autre titre que celui de propriétaire: ainsi, le fermier, l'usufruitier, le donataire, possèdent à titre précaire; — *P. triennale*, une ancienne règle de la chancellerie romaine par laquelle le possesseur d'un bénéfice, qui en aurait joui paisiblement pendant trois ans non interrompus, ne pouvait être inquiété d'aucune façon, ni au possessoire, ni au pétitoire.

POSSESSION. Ce mot se dit, en Théologie, de l'état d'un homme tourmenté par le démon, qui est entré dans son corps et en a pris *possession*. On distingue la *possession* de l'*obsession*, dans laquelle le démon n'agit qu'au dehors. *Voy.* EXORCISME.

Selon les médecins, certaines monomanies simulent la possession: les malades se croient en la puissance d'un être surnaturel malfaisant, ou exposés aux attaques des démons, aux maléfices des sorciers, etc.

POSTCOMMUNION (du latin *post*, après, et *communio*, communion), oraison que le prêtre récite ou chante à la messe, immédiatement après la prière appelée *Communion*, et qui termine la messe. Elle renferme une action de grâces pour le bienfait que l'on vient de recevoir, et l'on y rappelle en quelques mots l'objet de la fête du jour.

POSTE (du latin *positus*, placé, posté, parce que le service se faisait dans l'origine par des courriers

postés de distance en distance). Ce mot désigne deux grands services publics, la *Poste aux chevaux* et la *Poste aux lettres*, dont l'administration, en France, est réunie entre les mains d'un même *Directeur général*, qui relève du ministre des Finances.

La *Poste aux chevaux* tient des relais de chevaux établis de distance en distance pour le service des personnes qui veulent voyager avec célérité : les relais sont établis sur les grandes routes à des distances déterminées : une poste est de 2 lieues anciennes (dites *lieues de poste*) ou 8 kilomètres. La direction de ces relais est confiée à des *maîtres de poste*, qui ont droit à une rétribution fixe. — On attribue, mais sans preuves suffisantes, l'invention des postes à Cyrus, roi de Perse : ce prince paraît s'être borné à établir de distance en distance des *étapes* (*mansions*) ou lieux de repos pour ses courriers ou pour lui-même. L'empereur Auguste est réellement le premier qui ait employé, pour la rapidité des communications, des relais analogues aux nôtres. Charlemagne institua un corps de courriers (*cursores* ou *veredarii*), qui disparut peu de temps après lui. Louis XI organisa les postes en France par l'édit de Dourlens (1464) : les courriers qui portaient les ordres royaux portèrent en même temps, de ville en ville, les lettres des particuliers; on put courir avec les chevaux destinés à ces courriers en payant dix sous par cheval pour une traite de quatre lieues, distance à laquelle étaient d'abord établis les relais. Les *maîtres coureurs* (nos *maîtres de poste*) reçurent des rois de nombreux privilèges qu'ils conservèrent jusqu'en 1790. L'Assemblée constituante remplaça ces privilèges par une indemnité fixe payée annuellement, et calculée par tête de cheval : cette indemnité, le produit des estafettes, des chaises de poste, plus, une contribution de 25 centimes par poste et par cheval, dont un décret de 1805 frappa, en leur faveur, tout entrepreneur de messageries qui ne se servirait pas des chevaux du relais, formèrent alors les revenus des maîtres de poste. Cette industrie, longtemps lucrative, a perdu la plus grande partie de ses avantages depuis la création des chemins de fer.

Poste aux lettres. Pendant plusieurs siècles, en France, les particuliers ne correspondirent entre eux que par l'entremise des messagers que l'Université de Paris expédiait, à des époques indéterminées et à son profit, dans les principales villes du royaume. Plus tard, le service de la *Poste aux lettres* devint une annexe de celui de la poste aux chevaux. Il ne fut organisé comme service distinct qu'en 1627, époque à laquelle fut établi un tarif pour le port des lettres. A partir de 1663, les postes furent affermées; en 1791, l'État se chargea lui-même de l'exploitation. En 1806 fut rendue sur les postes une loi qui régit encore actuellement ce service. Le nombre des bureaux de poste s'est élevé graduellement : il n'était en 1840 que de 2,295; il est aujourd'hui (1853) de 3,751. Le prix des lettres, fixé pendant longtemps d'après la distance, a été depuis 1850 rendu uniforme : il est de 15 centimes pour les lettres non affranchies, de 10 c. pour les lettres affranchies dans Paris ou dans chaque ville; et, depuis 1854, de 20 c. pour les lettres affranchies destinées aux dép., de 30 c. pour les lettres non affranchies. L'Angleterre avait donné en 1840 l'exemple de cette utile réforme.

L'administration publie chaque année un *Livre de poste* indiquant les distances et les prix pour chaque destination. On doit à M. Sagansan, géographe de l'administration, une belle *Carte des postes de l'Empire français* (1853). — Pour l'histoire de l'institution, on peut consulter l'*Usage des postes chez les anciens et chez les modernes*, de Lequien de Laneuville, 1730, et un savant *Mémoire sur les postes chez les Romains*, de M. Naudet.

Poste restante (pour *restant* au bureau), mots que l'on écrit sur l'adresse d'une lettre quand on veut que cette lettre reste au bureau de l'endroit où on l'envoie, jusqu'à ce que le destinataire vienne la réclamer.

Législation. Le secret des lettres étant un des premiers besoins de la société, la loi a voulu le garantir par des mesures sévères : « Toute suppression, toute ouverture de lettres confiées à la poste, commise ou facilitée par un fonctionnaire ou un agent du Gouvernement, ou de l'administration des postes, est punie d'une amende de 16 à 300 fr. Le coupable est, de plus, interdit de toute fonction ou emploi public pendant cinq ans au moins et dix ans au plus. » (Loi du 26 août 1790; Code pénal, art. 187.)

POSTHUME (du lat. *postumus*, dernier, ou de *post humatum*, s.-ent. *patrem*), né après la mort du père. L'enfant posthume n'est reconnu légitime par la loi que s'il est né dans l'intervalle des trois cents jours après la mort du père. — *Posthume* se dit aussi d'un ouvrage publié après la mort de l'auteur.

POSTLIMINIE (DROIT DE), en latin *postliminium* (de *limen*, seuil, frontière). Le droit *postliminaire*, ou de *postliminie*, est, relativement à la guerre, le droit en vertu duquel on restitue à un État le territoire dont il avait été privé par la force, et par lequel les choses prises par l'ennemi sont remises dans leur premier état. — C'est ce qu'on appelle sur mer le *droit de recousse* : les bâtiments et marchandises reprises sur l'ennemi dans les *vingt-quatre heures* retournent à leurs propriétaires.

POSTULANT (du latin *postulare*, demander). On appelle ainsi dans certaines administrations, notamment dans celle de l'Enregistrement et des Domaines, ceux qui font leur noviciat, et que l'on nomme ailleurs *Aspirants* ou *Surnuméraires*.

POSTULAT, en latin *Postulatum*. C'est, dans les sciences de démonstration, la demande qu'on fait qu'un principe non encore démontré ou non susceptible de démonstration soit admis comme incontestable, afin d'en pouvoir tirer les conséquences : tel est le *P. d'Euclide* (deux droites dont l'une est perpendiculaire et l'autre oblique à une 3e, doivent se rencontrer), sur lequel est fondée la théorie des parallèles.

POT (du grec *potêr*, vase à boire, ou du latin *potus*, boisson), ancienne mesure de capacité pour les liquides, valait le plus souvent 2 pintes ou 1 lit. 83; mais elle variait, en France, de 0 lit. 98 à 2 lit. 12, et plus encore à l'étranger.

On appelle encore *Pot*, *Papier pot*, une sorte de papier dont se servent surtout les fabricants de cartes à jouer. *Voy.* CARTES.

On appelait autrefois *Pot-en-tête* une espèce de casque à l'épreuve de la balle; on appelle *Pot à feu* des espèces de grenades qui se lancent à la main, ainsi que certaines pièces d'artifice, en forme de vase.

Pot-de-vin, *Pot pourri*. *Voy.* ces mots ci-après, à leur ordre alphabétique.

POTAGER, partie d'un jardin où l'on cultive les herbages et légumes qui entrent dans la confection des *potages*, ainsi que les arbres à fruit. On donne le nom de *jardins maraîchers* aux jardins où les plantes potagères sont cultivées pour la vente et l'approvisionnement des halles et marchés. — Un bon potager doit être situé dans un terrain bas, dont le sol soit léger, meuble, très-riche en humus et en débris végétaux ; il doit être clos et abrité par des murs, garni d'espaliers, de contre-espaliers, partagé en carrés divisés en planches pour la culture des divers légumes, avec des allées plantées de quenouilles, etc. Il faut que dans toutes les saisons et chaque jour de l'année il fournisse son tribut : jamais un carré ni une planche ne doivent y être vides. Les semis y durent presque toute l'année, excepté dans le temps des gelées. La terre, fécondée par le fumier et les arrosements, doit y suffire à des récoltes toujours nouvelles. Bien cultivé, le potager peut donner trois ou quatre fois plus que la plus riche terre à froment.

POTALIE, *Potalia amara*, arbuste de la famille

des Loganiacées, type de la tribu des Potaliées, à feuilles opposées et à fleurs en corymbe, donne par transsudation une résine jaunâtre qui exhale en brûlant une odeur de benjoin. Cet arbuste croît dans l'Amérique tropicale.

POTAMÉES, POTAMOPHILES (du grec *potamos*, fleuve), noms donnés par A.-L. de Jussieu et L.-C. Richard à une famille de plantes aquatiques qui répond aux *Fluviales* ou *Naïadées*. *Voy.* NAÏADÉES.

POTAMIDES, POTAMITES. *Voy.* TORTUE FLUVIATILE.

POTAMOT (de *potamos*, fleuve), *Potamogeton* (de *potamos* et *geitôn*, voisin), genre de la famille des Naïadées, est composé de nombreuses espèces, toutes munies de racines vivaces, vivant dans les eaux, s'étendant à leur surface ou tapissant le fond des étangs, des rivières, des ruisseaux, des fontaines et même des fossés. On remarque le *Potamot luisant*, ou *Épi d'eau*, dont la tige est longue, grêle; les feuilles d'un vert foncé, luisant et veiné; les fleurs d'un blanc sale ou verdâtres, disposées en épi cylindrique; et le *Potamot nageant*, dont les rhizomes fournissent aux habitants de la Sibérie un aliment grossier. Dans nos pays, ces plantes ne servent guère qu'à augmenter la masse des fumiers.

POTAMYS, animal rongeur. *Voy.* MYOPOTAME.

POTASSE (de l'allemand *pot asche*, cendres de *pot*, parce que la potasse qui provient des cendres se calcinait autrefois dans des pots en fer), se dit, dans le langage vulgaire, de deux produits différents : la *P. du commerce*, qui est le carbonate de potasse des chimistes, et la *P. caustique*, qui est la potasse du commerce débarrassée de son acide carbonique.

La *Potasse du commerce*, ou *Alcali végétal*, est un corps solide, gris ou blanchâtre, friable, d'une saveur âcre et caustique. Elle s'obtient en incinérant certaines plantes : dans les pays abondants en forêts, tels que l'Amérique, la Suède, la Russie, la Pologne, les Vosges, on prépare les potasses par l'incinération des arbres dans des fosses creusées sur les lieux mêmes où le bois a été abattu. Ces cendres sont soumises à des lavages; le résidu qu'on obtient par l'évaporation de ces *lessives* est connu dans les arts sous le nom de *salin* : il ne prend celui de *potasse* qu'après avoir été calciné au rouge dans un four à réverbère. Les plus belles potasses reçoivent le nom de *perlasses* (de l'anglais *pearl ashes*, cendres perlées). Sous le nom de *cendres gravelées*, on désigne particulièrement la potasse obtenue par la calcination des lies de vin desséchées, des marcs et des sarments de vigne. La plupart du temps, les potasses sont plus ou moins impures, et par suite plus ou moins colorées. On essaye la qualité d'une potasse à l'aide de l'*alcalimètre*. *Voy.* ce mot.

L'usage le plus ancien et le plus fréquent de la potasse est de servir à la lessive ou au blanchissage du linge et de presque tous les tissus, en raison de la propriété qu'elle possède de dissoudre les matières organiques, grasses ou colorantes, qui salissent les étoffes. Elle sert aussi à la fabrication des savons mous, du verre, du nitre, de l'alun, de l'eau de Javelle, etc. On l'emploie en médecine sous forme de tisane contre la dyssenterie et le rachitisme. On tire de l'étranger presque toute la potasse du commerce.

La *Potasse caustique*, dite aussi *Protoxyde de potassium*, *Hydrate de potasse*, *Pierre à cautère*, est un corps solide, blanc, sans odeur, extrêmement caustique et attirant promptement l'humidité de l'air; il renferme du potassium et de l'oxygène, combinés avec l'eau (KO,HO), fond vers 400°, et se dissout très-aisément dans l'eau, en développant de la chaleur. On l'obtient en débarrassant, à l'aide de la chaux, la potasse de commerce de l'acide carbonique qu'elle contient. Pour cela, on fait bouillir avec de la chaux caustique une solution de carbonate de potasse; il se produit ainsi du carbonate de chaux insoluble qu'on sépare par le filtre, et de la potasse caustique qui reste en dissolution (*lessive*); on évapore le liquide, l'on fait fondre le résidu, et on le coule sur des plaques de fer. Ce produit prend le nom de *Potasse à l'alcool* quand il est rectifié, c.-à-d. purifié, à l'aide de l'alcool. La potasse caustique attaque et désorganise promptement les tissus; on n'en peut placer un petit fragment sur la langue sans que celle-ci ne soit cautérisée profondément. Cette propriété la fait employer comme cautère en médecine (*pierre à cautère*); elle constitue la vertu caustique de la lessive des cendres de bois, et intervient dans la fabrication des savons fins et dans beaucoup d'opérations chimiques.

La potasse forme avec les acides un grand nombre de sels remarquables par leur solubilité dans l'eau : les plus importants sont le *carbonate* ou potasse ordinaire, le *nitrate* ou salpêtre, le *silicate*, qui se trouve dans le verre et dans un grand nombre de minéraux, le *tartrate* ou tartre, le *sulfate* (sel de duobus), et le *chlorate* (*Voy.* ces mots). Les sels de potasse se distinguent des sels de soude, avec lesquels ils ont la plus grande analogie, en ce qu'ils donnent un précipité blanc et cristallin de crème de tartre (bitartrate de potasse), quand on y ajoute un excès d'acide tartrique.

On donne improprement le nom de *Potasse factice* à un produit dans lequel il n'entre réellement pas de potasse, et que l'on obtient en faisant fondre du carbonate de soude avec du sulfate de cuivre pulvérisé, qui sert à le colorer. On applique ce produit aux mêmes usages que la potasse du commerce.

POTASSIUM ou KALIUM, corps simple métallique qu'on extrait de la potasse. Il est de la couleur de l'argent, mou comme de la cire, plus léger que l'eau (sa densité est de 0,86), volatil, et s'oxyde immédiatement au contact de l'air, en se changeant en potasse. Cette rapide transformation oblige de conserver le potassium dans l'huile de naphte. Si on le jette sur l'eau, il la décompose et s'empare de l'oxygène, en produisant une belle flamme violacée, et en se transformant lui-même en potasse qui se dissout.

On obtient le potassium en chauffant au rouge blanc, dans un vase distillatoire, un mélange de charbon et de carbonate de potasse. Ce corps a été isolé pour la première fois en 1807 par H. Davy, au moyen de l'action de la pile voltaïque sur la potasse.

POT-DE-VIN. On appelle ainsi toute gratification donnée dans une transaction, bail ou marché quelconque, par l'une des parties intéressées à l'autre partie, ou par tous les deux à un tiers qui a aidé à la conclusion de l'affaire. Cette expression vient de ce que dans l'origine la gratification se bornait à un *pot de vin*.

Permis dans les transactions privées, où ils sont offerts ouvertement, les *pots-de-vin* deviennent criminels quand ils sont donnés clandestinement et qu'ils ont pour but de corrompre des mandataires ou des fonctionnaires publics. *Voy.* CORRUPTION.

POTÉE, se dit de diverses préparations dont se servent les chimistes, les fondeurs, les polisseurs de glace, etc. On appelle *Potée d'étain* l'oxyde d'étain, étain calciné que l'on emploie pour polir; *Potée d'émeri*, la poudre qui se trouve sur les meules qui ont servi pour tailler les pierreries.

On appelle encore ainsi l'eau dans laquelle on a fait dissoudre de l'ocre rouge, et dont on enduit une pièce de poterie pour lui faire prendre le plomb. — Les Fondeurs appellent *moule de potée* un moule fait d'argile, de fiente de cheval et de bourre.

POTENCE (du latin *potentia*, autorité, parce qu'au moyen âge le droit de dresser potence était une marque de souveraineté), instrument bien connu qui sert au supplice de la pendaison : il différait du *gibet* (ou *fourches patibulaires*) en ce que ce dernier ne servait qu'à accrocher le corps des suppliciés, qui y restaient exposés. Il y avait autrefois des po-

tences permanentes dans plusieurs endroits de Paris : à la Grève, aux Halles, à la croix du Trahoir (rue de l'*Arbre-Sec*), à la barrière des Sergents, au Parvis, au port Saint-Landry, etc. Il y avait à Montfaucon un célèbre *gibet* (*Voy.* ce mot). Le supplice de la potence était réservé aux bourgeois et aux manants. Il fut aboli en France le 21 janvier 1790.

POTENTIEL (du latin *potentia*, pouvoir, puissance), se dit, en termes de Philosophie scolastique, de ce qui existe en puissance, par opposition à *actuel*, qui se dit de ce qui existe réellement : les générations futures n'existent que *potentiellement*.

En Médecine, *Potentiel* se dit des substances qui, bien qu'énergiques, n'agissent que quelque temps après leur application : les alcalis caustiques sont des cautères *potentiels*, par opposition au fer rouge, qui est un cautère *actuel*.

POTENTILLE, *Potentilla* (ainsi appelée, selon Linné, de *potentia virium*, à cause des vertus qu'on lui attribuait), genre de la famille des Rosacées, se compose d'herbes vivaces, rarement d'arbustes, à feuilles alternes, digitées ou pennées, avec foliole impaire; à fleurs blanches, jaunes, rarement rouges, assez grandes, portées sur des pédoncules uniflores et groupées en corymbes terminaux : calice persistant, à 10 divisions profondes; 5 pétales; étamines nombreuses, insérées sur le calice; plusieurs ovaires, autant de semences nues placées sur un réceptacle commun. Ce genre renferme plus de 175 espèces, qui croissent dans les contrées froides et tempérées de l'hémisphère boréal. Les principales sont : la *Potentille ansérine* (*P. anserina*), ou *Argentine*, commune sur le bord des chemins, parmi les gazons un peu humides : c'est une plante rampante, à fleurs d'un beau jaune; les divisions du calice sont soyeuses et blanchâtres ou *argentées* en dessous (d'où son nom d'*Argentine*); les oies (*anseres*) en recherchent les feuilles (d'où le nom d'*Anserine*); on les mange dans le Nord comme herbe potagère; ses racines ont le goût du panais; les cochons en sont très-friands; cette plante est propre à fertiliser les terrains sablonneux et humides en liant les terres par ses racines traçantes; — la *P. couchée* (*P. supina*), plante élégante, qui croît sur les collines, les terrains pierreux, un peu humides : ses fleurs sont petites, jaunes, axillaires, situées le long des rameaux; — la *P. droite* (*P. erecta*), grande espèce d'un beau port, à fleurs nombreuses, terminales, d'un jaune de soufre : elle croît dans le midi de la France; — la *P. rampante* (*P. reptans*), vulgairement *Quintefeuille*, employée en médecine comme astringent, et prescrite, avant l'introduction du quinquina, contre les fièvres intermittentes; — la *P. dorée* (*P. aurea*), qui se distingue par la grandeur et la belle couleur jaune de ses fleurs : on la trouve sur les Alpes; — la *P. blanche* (*P. alba*), à feuilles argentées, entremêlées de belles fleurs blanches, pédonculées; — la *P. à feuilles d'alchemille* (*P. alchemilloïdes*), et la *P. d'un blanc de neige* (*P. nivea*) : toutes deux croissent aussi sur les Alpes et sont très-jolies; — la *P. rouge-noire* (*P. atrosanguinea*), à feuilles radicales, ternées, argentées en dessous; à fleurs d'un pourpre noir, fort belles : elle est originaire du Népal; on la cultive comme plante d'ornement. — Endlicher réunit la Tormentille au genre Potentille.

POTERIE (de *pot*). Ce mot désigne à la fois tout vase fait d'argile, et l'industrie du *potier*. Cette industrie embrasse la fabrication de toute espèce de vases, vaisselle et ustensiles faits d'argile et autres matières inférieures. C'est une des branches les plus importantes et le plus anciennement cultivées de l'*art céramique*. *Voy.* CÉRAMIQUE, ARGILE, FAÏENCE, GRÈS, PORCELAINE.

On appelle *Poterie d'étain* toute sorte de vaisselle et d'ustensiles d'étain, tels que plats, gobelets, mesures, cuillers de toute espèce, tables de comptoir, etc.

POTERIUM, nom latin du genre *Pimprenelle*.

POTERNE (du lat. *posterna*, s.-ent. *porta*, porte de derrière), fausse porte placée dans un rempart pour donner issue dans les fossés et faciliter les sorties.

POTICHE, vase en porcelaine de Chine ou du Japon. — Vase en verre qui, au moyen de papiers peints collés à l'intérieur, imite la porcelaine de Chine.

POTIN. On distingue le *Potin jaune*, mélange de cuivre jaune et d'un peu de cuivre rouge : c'est un métal factice et cassant, avec lequel on fabrique des médailles et du billon (*Voy.* BILLON); et le *P. gris*, fabriqué avec les lavures que donne la fabrication du laiton, en y mêlant d'ailleurs du plomb ou de l'étain.

POTION (du latin *potio*, dérivé de *potare*, boire), médicament liquide qu'on n'administre ordinairement que par cuillerées. Les potions ne sont le plus souvent qu'un simple mélange de sirops et d'eaux distillées ou d'infusés végétaux, auquel on donne une saveur agréable. On distingue, selon l'effet qu'elles doivent produire, des potions calmantes, antispasmodiques, fébrifuges, cordiales, vomitives, purgatives, etc. (*Voy.* ces mots). — On appelle *loochs* des potions gommeuses tenant en suspension une huile très-divisée; *juleps*, des potions transparentes et d'un goût agréable, composées d'eaux distillées et de sirops; *médecines*, des potions purgatives composées le plus souvent de séné, de manne, de sulfate de soude ou de magnésie, etc.

POTIRON, dit aussi *Poturon*, et quelquefois *Paturon*, en latin *Cucurbita pepo*, espèce du genre Courge et de la famille des Cucurbitacées. Ses feuilles sont fort amples, en cœur, à 3 ou 5 angles plus ou moins marqués, molles et couvertes de poils; ses fleurs sont très-évasées, le limbe de la corolle rabattu en dehors; ses fruits sont très-gros, sphériques, aplatis et même enfoncés aux deux extrémités. L'espèce qu'on cultive le plus est le *Potiron jaune commun*, lisse ou brodé : c'est le plus gros; il y a des individus qui pèsent jusqu'à 30 kilogrammes; la pulpe est d'un beau jaune. On fait avec le potiron cuit dans le lait et sucré des potages très-agréables; on en fait aussi des tourtes, des crèmes et autres plats d'entremets. — Le *Gros Potiron vert* a des qualités analogues. Le *Petit Potiron vert* est recherché parce qu'il se conserve plus longtemps : il est bon à manger jusqu'à la fin de mars. Le *Petit Potiron jaune*, dont la queue même est jaune, est le plus hâtif. *Voy.* COURGE, CITROUILLE et GIRAUMON.

POTOROO ou POTOROU, *Hypsiprymnus*, genre de Marsupiaux, très-voisin des Kangourous, renferme trois espèces, propres à l'Océanie. La seule que l'on connaisse bien est l'*Hypsiprymnus murinus*, de la taille d'un petit lapin et de la couleur d'une souris, que la plupart des voyageurs désignent sous le nom de *Kangourou-rat*, parce qu'on a comparé sa forme à celle du kangourou et son pelage à celui d'un rat.

POT POURRI, l'*olla podrida* des Espagnols, ancien ragoût composé de différentes sortes de viandes, de légumes, etc., assaisonnés et cuits ensemble, et qu'on faisait pour ainsi dire *pourrir* ou dissoudre à force de cuisson. Ce ragoût était servi sur la table dans le pot même où il avait cuit.

Par métaphore, on a appliqué ce nom : 1° à un morceau de musique formé d'une suite d'airs différents et connus, ou à une chanson dont les couplets sont sur différents airs; — 2° à toute production littéraire, composée de choses rassemblées sans ordre, sans liaison, et le plus souvent sans choix.

POTURON. *Voy.* POTIRON.

POU, *Pediculus*, genre d'insectes Aptères, de la famille des Épizoaires ou Parasites, renferme un grand nombre d'espèces qui vivent sur le corps de plusieurs animaux et sur celui de l'homme. Leur corps est plat, presque transparent, et muni de six pattes terminées chacune par un ongle très-fort ou par deux crochets dirigés l'un vers l'autre, ce qui

leur permet d'adhérer fortement aux poils et aux cheveux. Leur tête est courte; elle supporte deux antennes mobiles de cinq articles, et présente à sa partie inférieure le suçoir à l'aide duquel ils pompent le sang, après avoir percé la peau de l'animal avec un aiguillon corné qu'ils portent sous le ventre. Les espèces qui sont parasites de l'homme sont: le *Pou de la tête* (*P. capitis*), connu de tous : il ne vit que dans les cheveux et est commun chez les enfants; ses œufs sont appelés *lentes;* le *P. du corps* (*P. vestimenti*), et le *P. des malades* (*P. tabescentium*). Ces insectes se multiplient avec une prodigieuse rapidité : on a calculé qu'un seul individu pouvait en deux mois produire dix-huit mille petits. La multiplication du Pou qui vit sur le corps de l'homme est quelquefois si grande qu'elle finit par engendrer une maladie, qui peut devenir mortelle, la *Phthiriase* ou *Maladie pédiculaire. Voy.* ce mot.

On emploie, pour se débarrasser de ces insectes incommodes, des lotions faites avec une infusion de semences de staphysaigre, de coque du Levant, de tabac; ou bien l'essence de térébenthine, les préparations mercurielles, etc. Les soins de propreté suffisent ordinairement pour détruire les poux de la tête; les autres moyens qu'on a proposés peuvent avoir des inconvénients. Il en est un fort simple et sans danger, qui consiste à huiler largement les cheveux : le corps gras tue les poux en bouchant leurs trachées et les asphyxiant.

On a donné aussi le nom de *Pou* à beaucoup d'insectes et de crustacés qui vivent en parasites sur des animaux et des plantes : ainsi on appelle *Pou de baleine* les Cyames et quelques Pycnogonons; *P. de bois*, les Kermès et les Psoques; *P. de mer*, les Cymothoés et les Cyames; *P. des oiseaux*, le Ricin; *P. de Pharaon*, une espèce d'Ixode ou de Chique; *P. de rivière* ou *des poissons*, les Caliges et les Argules; *P. volant* ou *ailé*, des Diptères des genres Simulie et Cousin, qui s'attachent aux cochons.

POUCE (du latin *pollex*). En Anatomie, c'est le nom du plus gros et du plus court des doigts de la main de l'homme et du singe. Les autres animaux qui ont des doigts ont une sorte de pouce; mais ce doigt est chez eux très-peu développé, et n'est jamais *opposable* aux autres doigts. Dans l'homme, où il se trouve le plus parfait par sa longueur et sa mobilité, le pouce est formé de deux os seulement, la phalange et la phalangette. — Le pouce du pied se nomme *gros orteil.*

POUCE, ancienne mesure qui avait à peu près la largeur du *pouce*, contenait 12 lignes, et était la 12e partie du pied. Le *pouce* français équivaut à 3 millimètres environ; plus exactement $0^m,2707$.

Conversion des pouces en millimètres.

Pouces.	Millim.	Pouces.	Millim.
1............	27	7............	189
2............	54	8............	216
3............	81	9............	243
4............	108	10............	270
5............	135	11............	297
6............	162	12............	324

POUCE D'EAU OU POUCE DE FONTAINIER, unité de mesure pour les eaux courantes : c'est la quantité d'eau qui coule en une minute par un orifice circulaire d'un pouce de diamètre, percé dans une paroi verticale, avec une charge d'eau de 7 lignes sur le centre de l'orifice, ou d'une ligne au-dessus de son point culminant. Le volume d'eau qui s'écoule dans de telles circonstances est de 14 pintes anciennes de Paris ou 672 pouces cubes par minute, ce qui revient à 19 mètres cubes en 24 heures.

POUCE-PIEDS, *Pollicipes*, nom donné par Lamarck à un genre d'*Anatifes*, parce qu'ils ont une espèce de tube ou de pied qui ressemble à un doigt.

POU-DE-SOIE, qu'on écrit aussi *Pout-de-soie*, étoffe de soie forte et bien garnie dont le grain tient le milieu entre celui du gros de Naples et celui du gros de Tours. Quelques-uns pensent que ce nom fait allusion au grain de cette étoffe, qui est à peu près de la grosseur du *pou*. Il est plus probable que ce mot, qui en anglais se dit *paduasoy*, est une corruption de *Padoue-soie* ou *soie de Padoue.*

POUD, poids russe équivalant à 16 kilogr., 38.

POUDING (de l'anglais *pudding*), mets anglais de composition variable, et dont les fruits tels que raisins, cerises, etc., cuits dans une pâte plus ou moins assaisonnée, constituent la base. *Voy.* PLUM-PUDDING.

POUDINGUE (de l'anglais *pudding stone*), roche dont l'aspect rappelle le *plum-pudding.* C'est un assemblage de cailloux divers agglutinés entre eux par un ciment naturel, tantôt siliceux, tantôt calcaire. Le poudingue se trouve dans presque toutes les vallées où coulent des rivières. L'Angleterre (comté d'Herford) et les côtes occidentales de l'Écosse en offrent des échantillons curieux. Les couleurs des poudingues sont très-variées; car ces roches sont rougeâtres, grisâtres, brunâtres, blanchâtres, etc.; quelquefois elles offrent une teinte unie; mais elles sont le plus souvent bigarrées.

POUDRE (du latin *pulvis*), poussière réduite à une grande finesse. Ce nom se donne à différentes substances solides pulvérisées, et à certains mélanges. Ainsi, la *Poudre de fusion* est un mélange fait avec trois parties, en poids, de nitrate de potasse pulvérisé, une partie de soufre sublimé, et une partie de sciure de bois passée au tamis : elle sert à faciliter la fonte de certains métaux ou minerais. La *Poudre d'or* est l'or en poudre, comme on l'apporte de la côte de Guinée; la *P. d'or des peintres* est l'*Or en coquilles* (*Voy.* ce mot). La *P. à dorer le cuivre* est plus connue sous le nom d'*Or mussif. Voy.* OR.

En Médecine, on nomme *Poudre* toute composition desséchée et broyée. Voici les principales : *Poudre absorbante*, mélange en parties égales de magnésie calcinée et de sucre blanc : on l'emploie contre les aigreurs de l'estomac et contre l'empoisonnement par les acides; — *P. d'acide citrique, Voy.* LIMONADE SÈCHE; — *P. d'Algarot;* ou *P. de vie, Voy.* ALGAROT; — *P. arsenicale*, poudre à base d'acide arsénieux; — *P. astringente*, poudre composée de racine de bistorte et de tormentille, de fleurs de grenadier, de semences de berbéris, de cachou, mastic en larmes, sang-dragon, succin, bol d'Arménie et terre sigillée, avec extrait d'opium; — *P. de blanchiment*, ou *P. de Tennant et de Knox*, noms donnés en 1798 au chlorure de chaux; — *P. calmante* ou *anodine*, mélange de myrrhe, cascarille, cannelle, girofléé, corail, bol d'Arménie et opium; — *P. de la princesse de Carignan* (*Voy.* ci-après P. DU MARQUIS); — *P. des Chartreux*, l'Oxysulfure d'antimoine (*Voy.* KERMÈS MINÉRAL); — *P. de comtesse*, un des noms du Quinquina; — *P.-Content*, *P. cordiale*, mélange de cannelle, girofle, vanille, sucre blanc, farine de riz : c'est un digestif aussi actif qu'agréable; on le prend dans les potages; — *P. de Dower*, poudre composée d'ipécacuanha et d'opium, qu'on administre dans un véhicule aqueux : elle est sudorifique; — *P. gazifères*, poudres destinées à produire des eaux gazeuses artificielles, telles que la poudre d'*Eau de Seltz*, le *Soda-powder* des Anglais, etc. : ce sont des mélanges d'un acide sec avec un carbonate alcalin; comme ces corps contiennent toujours une certaine quantité d'eau hygrométrique, qui dégagerait l'acide carbonique, on les tient séparés, et on n'opère le mélange qu'au moment d'en faire usage; on fait une *poudre gazifère laxative* ou *poudre de Seidlitz* avec un mélange de bicarbonate de soude, d'acide tartrique et de tartrate de potasse et de soude; — *P. d'Helvétius*, poudre vomitive composée d'émétique, d'ipécacuanha et de crème de tartre; — *P. hydragogue*, poudre purgative composée de jalap, méchoacan et anis, rhubarbe, soldanelle, cannelle et gomme-gutte; — *P. de James*, poudre de pho-

phate de chaux et d'antimoine : elle est réputée diaphorétique; — *P. de Leayson*, ou *Collyre sec ammoniacal*, mélange de chaux éteinte, sel ammoniacal, charbon, cannelle, girofle et bol d'Arménie, légèrement humecté de quelques gouttes d'eau; — *P. du marquis*, ou *P. de gui composée*, poudre composée de gui de chêne, racines de dictame blanc et de pivoine, semences de pivoine, corne de cerf calcinée, semences d'arroche et corail rouge préparé : cette poudre est antispasmodique; elle s'emploie, sous le nom de *poudre de la princesse de Carignan*, contre les convulsions des enfants; — *P. aux mouches*, l'arsenic natif; — *P. de projection*, poudre que les alchimistes supposaient propre à changer en or les métaux en fusion sur lesquels on la lançait; — *P. sédative de Wetzler*, mélange de poudre de racine de belladone et de sucre, que l'on emploie contre la coqueluche; — *P. sternutatoire*, ou *P. capitale de Saint-Ange*, mélange de poudres grossières de feuilles sèches d'asarum, de bétoine, de marjolaine et de fleurs sèches de muguet; — *P. tempérante de Stahl*, mélange de sulfate et de nitrate de potasse avec du sulfate de mercure rouge : elle est employée comme calmante et rafraîchissante; — *P. vermifuge* ou *P. anthelminthique*, mélange de parties égales de mousse de Corse, de semen-contra, de poudres de racine de fougère et de rhubarbe; — *P. de vie*, *Voy.* ALGAROT; — *P. de Vienne*, escarotique composé de potasse caustique et de chaux vive; — *P. vomitive* (*Voy.* ci-dessus P. D'HELVÉTIUS); — *P. d'yeux d'écrevisse*. *V.* ÉCREVISSE.

POUDRE (à poudrer), amidon pulvérisé et parfumé dont on se sert pour blanchir les cheveux. Le premier de nos écrivains qui parle de la poudre est l'Étoile, dans son journal (année 1593). La poudre s'introduisit peu à peu dans les habitudes. Vers la fin du XVIIe siècle, il n'y avait encore que les comédiens de poudrés. Dans le XVIIIe, la mode en passa aux hommes et aux femmes. Aujourd'hui on trouve fort peu de personnes qui aient conservé cet usage.

POUDRE A CANON, mélange très-inflammable de salpêtre, de charbon et de soufre, destiné à lancer des projectiles à une certaine distance par l'effet de la force expansive du gaz qu'il développe en s'enflammant. Les proportions des matières composantes varient beaucoup, ainsi que l'indique le tableau suivant:

	Salpêtre.	Charbon.	Soufre.
Poudre de chasse française..	78	12	10
— de guerre française..	75	12,5	12,5
— de mine française...	65	15	20
— dite anglaise........	76	15	9
— de Bâle...........	76	14	10
— de Hollande........	70	16	14
— de Suède...........	75	9	16
— de Prusse..........	75	12,5	12,5
— de Chine...........	40	7,6	52,4

Pour préparer la poudre, on pulvérise séparément les matières; puis on les triture ensemble dans des mortiers, au moyen d'un système de pilons, en y ajoutant une certaine quantité d'eau. On sèche ensuite les gâteaux humides, et on les réduit en grains en les faisant passer à travers des tamis. La poudre de chasse est, de plus, soumise au *lissage*, c.-à-d. que, pour rompre l'aspérité du grain, on la fait rouler sur elle-même dans des tonnes pendant quelques heures. Le grenage de la poudre est nécessaire pour que sa combustion soit instantanée; pulvérisée et réunie ensuite en morceaux compactes, elle ne s'enflamme que successivement et *fait long feu*. Les produits gazeux de la combustion de la poudre à canon sont l'acide carbonique et l'azote, dont il se produit environ 400 litres par litre de poudre (de 900 grammes); le produit solide, ou la *crasse*, est formé par du sulfure de potassium, rendu noir par du charbon non brûlé. Outre ces produits, qui sont essentiels, il peut encore se former de petites quantités de substances (vapeur d'eau, sulfure de carbone, sulfate de potasse) provenant de l'humidité de la poudre, de la variation de la température au moment de l'explosion, de la nature du charbon qui compose la poudre, et d'autres circonstances accidentelles.

La fabrication et la vente de la poudre pouvant offrir les plus grands dangers pour la sécurité publique, ce genre d'industrie a été réservé à l'État : une administration spéciale, dite *Direction des Poudres et salpêtres*, résidant à l'Arsenal à Paris, est chargée en France de tout ce qui regarde ce service. La fabrication se fait dans les *poudreries* de l'État (*Voy.* POUDRERIES). Il est défendu à toute personne non commissionnée de fabriquer de la poudre sous peine de 3,000 fr. d'amende et de la confiscation des matières fabriquées et des ustensiles de fabrication; il est également défendu de vendre soit de la *poudre de guerre*, sous peine de 3,000 fr. d'amende, soit de la *poudre de chasse*, sans y être autorisé, sous peine de 500 fr. d'amende.

La découverte et l'usage de la poudre à canon sont beaucoup plus anciens qu'on ne le croit généralement : il est démontré aujourd'hui que les Chinois connaissaient, dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, et peut-être bien avant, les effets les plus simples de la poudre, comme les feux d'artifice, les fusées, etc. Ce sont eux qui apprirent aux Romains l'usage des feux d'artifice, que ceux-ci employaient au IVe siècle dans leurs représentations théâtrales. C'est aussi des Chinois, dit-on, que Callinicus, architecte d'Héliopolis, reçut le *feu grégeois*, qu'il apporta aux Grecs en 673; cette composition n'était autre chose que notre poudre à canon qu'on lançait sous forme de fusées et de boîtes d'artifice. La poudre à canon est mentionnée pour la première fois avec le nom qu'elle a aujourd'hui dans un ouvrage arabe sur les machines de guerre, écrit à l'époque de la croisade de S. Louis en Afrique. De ce pays elle passa en Espagne, où on la voit figurer en 1257 au siége de Niébla, puis en France (bat. de Crécy, en 1346). Roger Bacon et Albert le Grand la connaissaient; mais la préparation en resta secrète. Plusieurs auteurs en ont attribué par erreur l'invention à un moine allemand du XIVe s., nommé Berthold Schwarz.

De nos jours, on a préparé avec du coton et de l'acide nitrique une substance explosive qui produit les effets de la poudre. *Voy.* COTON-POUDRE.

Poudre fulminante. *Voy.* FULMINATE.

POUDRERIES, fabriques de poudre à canon. Il y a en France 13 poudreries, situées à Angoulême, Esquerdes, Bouchet, Ripault, Metz, Pont-du-Buis, Saint-Chamas, Saint-Médard, Saint-Ponce, Toulouse, Vonges, Bordeaux, Lille. Elles sont sous l'administration du Directeur des Poudres et salpêtres. — Pour le procédé de fabrication, *Voy.* POUDRE A CANON.

POUDRETTE, poudre extrêmement fine que l'on obtient par la dessiccation des matières fécales, séparées des urines, et qui sert à fumer les terres, auxquelles elle fournit un des meilleurs engrais. Le plus souvent on néglige d'extraire ce précieux engrais; mais on le recueille avec soin aux environs des grandes villes : il y a d'importantes fabriques de poudrette près de Paris, à la Villette, à Bondy, à Montfaucon, à Saint-Denis, à Colombes. M. de Sussex a trouvé en 1852 des procédés très-simples et très-économiques pour désinfecter, au moyen du silicate soluble de soude, les matières fécales et l'urine, et pour les convertir immédiatement en un engrais inodore, susceptible de remplacer avantageusement le guano.

POUDRIÈRE, magasin de poudre. — Il ne faut pas confondre la *poudrière* avec la *poudrerie*, qui est une fabrique de poudre.

POUGOUNÉ, espèce de Civette. *Voy.* PARADOXURE.

POUILLÉ (par corruption de *polyptycum*, tablette à plusieurs plis). On nommait ainsi d'abord le registre sur lequel on inscrivait les noms des cen-

sitaires ou contribuables, avec la note de ce qu'ils avaient payé. Par extension, on a donné ce nom à tout registre public, et spécialement au registre où l'on inscrivait le catalogue des églises et des bénéfices d'un pays, d'un diocèse, etc. On trouve dans la *Bibliothèque historique* du P. Lelong le catalogue de tous les *pouillés* connus. *Voy.* POLYPTIQUE.

POUILLOT, en latin *Phyllopneusta*, oiseau de l'ordre des Passereaux dentirostres, tribu des Becs-fins, genre des Roitelets ou Figuiers, voisin des Fauvettes. Il a le sommet de la tête et les parties supérieures du corps d'un olivâtre clair, les plumes de l'aile et de la queue d'un brun cendré, entouré d'olivâtre. Son chant doux et agréable lui a fait donner le nom de *Chantre*, Cet oiseau, de fort petite taille, vit dans les bois, et se nourrit de moucherons et d'insectes, surtout de chenilles. Il fait son nid à terre avec beaucoup de soin, et pond six œufs blancs, marqués de taches d'un rouge pourpré. Vif et remuant, il agite continuellemet les ailes et la queue. Il vit en société. Sa chair est bonne à manger.

POULAILLER, lieu où juchent les poules. Le *poulailler* doit être construit aussi sainement que les logements des autres animaux domestiques, et être entretenu avec une propreté particulière. Il ne doit être ni trop froid, ni trop chaud, ni trop humide : trop froid, les poules n'y pondent pas; trop chaud ou trop humide, il engendre des maladies. L'exposition du levant et celle du midi sont celles que l'on doit préférer. On ménage un jour au nord pour donner de l'air pendant l'été et rafraîchir la température intérieure. L'entrée des poules doit être à un mètre et demi au-dessus du sol; une échelle extérieure leur donne le moyen d'y monter. Des juchoirs, formés de traverses de bois, sont disposés dans l'intérieur. Des nids garnis de foin fin sont préparés pour les poules qui veulent pondre.

POULAIN ou POULIN (du latin *pullus*), nom vulgaire du jeune Cheval jusqu'à 3 ans. On appelle *Pouliche* la jeune Jument, et *Jument poulinière*, la Jument en état de gestation.

Genre de poissons Acanthoptérygiens de la famille des Scombéroïdes, fort remarquables par leur forme oblongue et comprimée, la petitesse de leurs écailles minces et lisses et la protractilité de leur bouche.

POULAINE, la partie la plus antérieure d'un navire, où l'équipage lave son linge et a ses latrines.

POULARD, nom vulgaire d'une espèce de *Froment*.

POULARDE, poule à laquelle on fait l'extraction des ovaires pour que, ne pondant point, elle engraisse davantage. La chair des poulardes est des plus délicates, surtout celle des poulardes du Mans et de la Bresse.

POULE (du latin *pulla*), *Gallina*, femelle du *Coq* (*Voy.* ce mot). Les poules sont plus petites que les coqs; elles en diffèrent encore par un plumage moins éclatant, par une queue plus courte, et par un moindre développement de la crête et de l'ergot.

Les poules pondent toute l'année, excepté pendant l'époque de la mue. Elles pondent 1 et quelquefois 2 œufs par jour; après en avoir pondu un certain nombre, elles manifestent l'intention de couver : on leur donne alors une douzaine d'œufs qu'elles couvent 21 jours. Leur fécondité dure environ 4 ans. On sait que la production des œufs chez la poule n'a pas besoin de la coopération du mâle : ils naissent naturellement sur cette espèce de grappe qu'on nomme *ovaire;* ils grossissent graduellement et se détachent quand ils ont acquis leur développement. Le mâle n'est nécessaire que pour la fécondation de l'œuf. Outre qu'elles donnent des œufs, les poules fournissent un excellent manger. *V.* POULARDE, POULET.

Il existe plusieurs variétés de poules : la *Poule commune*, la plus féconde et la moins difficile à nourrir; la *P. huppée* de Caux, d'un plumage varié, donnant de gros œufs, mais en petit nombre; la *P. flandrine*, qui pond moins encore, mais qui s'engraisse facilement et est délicate à manger; la *P. russe*, grosse, facile à nourrir, précieuse par la précocité de la ponte; la *P.* dite *de soie*, petite, d'une forme jolie, et très-féconde, mais donnant de très-petits œufs. On distingue en outre les poules blanches, noires, frisées, pattues, etc.

On a étendu le nom de *Poule* à beaucoup d'autres oiseaux qui n'appartiennent pas au genre coq, et même à d'autres êtres que des oiseaux :

Poule d'eau, *Gallinula*, genre d'oiseaux Échassiers, de la famille des Rallidées, et très-voisins des Râles, dont ils se distinguent par de longs doigts bordés d'une membrane étroite. Ils ont une plaque frontale comme les Foulques, un bec conique plus court que la tête, légèrement courbé à la pointe. Les Poules d'eau volent mal, mais nagent et plongent très-aisément. Quoiqu'elles courent rapidement, on les voit plus souvent sur l'eau que sur la terre. Elles font leur nid dans les roseaux, où elles se tiennent cachées pendant le jour; la nuit elles vont à la chasse des insectes et des petits reptiles, dont elles font leur nourriture. La *Poule d'eau ordinaire* (*G. chloropus*), d'un brun foncé en dessus, d'un gris d'ardoise en dessous, avec du blanc aux cuisses, au ventre et au bord de l'aile, habite le bord de nos rivières et de nos étangs : c'est un gibier assez estimé. On la chasse au fusil et au filet.

Poule sultane, le *Porphyrion* de Buffon, type du genre Talève suivant Lesson, oiseau originaire d'Afrique : son plumage est, sur les joues, sur la gorge, sur le devant et les côtés du cou, d'un bleu de turquoise très-pur; sur l'occiput, la nuque, les cuisses et l'abdomen, d'un bleu indigo très-foncé; sur la poitrine, le dos, les ailes et la queue, d'un bleu indigo éclatant. Son bec est rouge, ainsi que la plaque du front, et ses pieds sont de couleur de chair rougeâtre. Ses mœurs sont celles de la Poule d'eau; on l'élève dans les parcs comme objet d'ornement.

Poule d'Inde, la femelle du coq d'Inde. *Voy.* DINDE.

On appelle encore *Poule de Barbarie*, *d'Afrique* ou *de Numidie*, la Pintade; *P. des bois* ou *des coudriers*, *P. sauvage*, la Gélinotte; *P. de bruyère*, le Tétras; *P. de neige*, le Lagopède.

En Botanique, on appelle *Poule grasse* la Mâche cultivée, la Lampsane commune; *Poule pondeuse*, la Morelle mélongène ou Aubergine.

On appelle encore *Poule* une des figures de la contredanse française.

Au jeu de Billard et à plusieurs autres jeux, la *poule* est la réunion des mises que fait chaque joueur, et qui reste à celui qui gagne la partie : ce terme vient sans doute de ce que dans l'origine l'enjeu était une *poule*.

POULET, *Pullus*, nom que reçoit le poussin lorsque le duvet a été remplacé par les plumes. Après cinq ou six semaines, il prend le nom de *coq* ou de *poule*, selon son sexe; si on lui enlève la faculté de se reproduire, il reçoit le nom de *chapon* quand il est mâle, de *poularde* quand il est femelle. — On appelle *Poulet d'Inde* le Dindon; *P. de bois*, la Huppe.

Les anciens Romains appelaient *Poulets sacrés* ceux que les prêtres élevaient pour en tirer les augures. S'ils refusaient de manger, l'augure était funeste. Dans le cas contraire, il était favorable en proportion de l'avidité avec laquelle ils achevaient leur repas. On connaît l'histoire du consul Claudius Pulcher, qui, la veille de la bataille de Drépane, ayant appris que les poulets sacrés ne voulaient pas manger, répondit : « Eh bien, qu'ils boivent! » et les fit jeter à la mer. Les Romains attribuèrent à cet acte d'impiété la défaite du général.

POULICHE ou POULINE, nom donné aux jeunes cavales jusqu'à trois ans.

POULIE (en anglais *pulley*, fait du verbe *to pull*, tirer), cylindre de bois ou de métal d'épaisseur arbitraire, mobile sur son axe, qui est porté dans

une chape; la surface convexe du cylindre est creusée en gorge pour recevoir une corde qui enveloppe une partie de sa circonférence. La poulie, comme toutes les autres machines simples, a pour objet de mettre en équilibre trois forces, dont deux sont appliquées aux extrémités de la corde qui enveloppe la poulie, tandis que la troisième appliquée à la chape passe par le centre du cylindre mobile. Une de ces trois forces est ordinairement remplacée par un point d'appui. La poulie est dite *fixe* si c'est la chape qui est attachée à un point fixe; la poulie ne peut alors prendre qu'un mouvement de rotation. Elle est *mobile* si c'est une des extrémités de la corde qui est attachée au point d'appui; outre son mouvement de rotation, la poulie mobile a encore un mouvement de translation. C'est Archimède qui inventa la *P. mobile*. — On donne le nom de *Moufle* à un système de poulies assemblées dans la même chape, soit sur le même axe, soit sur des axes différents.

POULIN, POULINIÈRE. *Voy.* POULAIN.

POULINÉ, vieux mot français, était synonyme de *bec* ou *éperon* de navire.

POULIOT, *Pulegium*. *Voy.* MENTHE.

POULPE (corruption de *Polype*, c'est-à-dire animal à plusieurs pieds). Autrefois ce nom s'appliquait à tous les céphalopodes connus. Aujourd'hui on appelle spécialement *Poulpe* l'*Octopus*, genre de Mollusques céphalopodes cryptodibranches, renfermant des animaux pourvus de huit grands tentacules à peu près égaux, et dont la coquille est réduite à deux grains coniques de substance cornée, placés dans l'épaisseur de leur peau dorsale. Les poulpes nagent difficilement : c'est pour cela qu'ils se tiennent de préférence près des côtes. La force de leurs bras est extraordinaire : les animaux enlacés dans les contours de ces organes ne peuvent guère leur échapper; on a même prétendu qu'ils font périr quelquefois des nageurs. La puissance de leur étreinte est considérablement augmentée par le nombre immense de ventouses dont ces appendices sont garnis, nombre qui va jusqu'à cent vingt paires. Le *Poulpe commun* (*O. vulgaris*) a 16 ou 20 centimètres de diamètre, et ses bras sont six fois aussi longs que son corps. — Lamarck a rangé dans ce genre 4 espèces : l'*O. vulgaris* et l'*O. granulatus*, qui ont 2 rangs de ventouses; l'*O. cirrhosus* et l'*O. moschatus*, qui n'en ont qu'un. Ces deux dernières espèces forment le genre *Élédone*. *Voy.* ce mot.

POULS (du latin *pulsus*, battement), mouvement imprimé à tout le système artériel par l'ondée de sang que chaque contraction du cœur fait pénétrer dans les artères : on y distingue la *diastole*, mouvement de dilatation qui est l'effet direct produit dans chaque artère par la contraction du cœur, et la *systole* qui lui succède, et qui n'est que le retour du vaisseau sur lui-même. Le *pouls naturel* n'est ni dur ni mou; il est modérément développé, d'une force moyenne et d'une égalité parfaite, tant dans ses pulsations que dans leurs intervalles. Il s'éloigne plus ou moins de ces conditions dans les maladies, et les différences qu'il présente alors contribuent essentiellement à éclairer le diagnostic. On peut explorer le pouls sur la carotide, la temporale, la crurale, la brachiale; mais on choisit ordinairement la radiale. Pour *tâter le pouls*, on place sur le trajet de cette artère, à 3 centimètres environ au-dessus du poignet, l'indicateur et les deux doigts suivants, qu'on tient rapprochés les uns contre les autres, de manière à presser également l'artère. On place en même temps le pouce à la partie postérieure du bras afin d'avoir un point d'appui. *Voy.* SPHYGMOMÈTRE.

Le nombre des battements du pouls diminue progressivement depuis la naissance jusqu'à la décrépitude : dans les premières années de la vie, on compte par minute de 120 à 140 pulsations; vers l'âge de six ans, 100 à 106; à sept ans, 90 à 95; à la puberté, environ 80; dans l'âge adulte, de 65 à 75; à soixante ans, 60; dans une vieillesse plus avancée, 50 et au-dessous.

Le *pouls* est dit *fréquent* quand les pulsations sont en plus grand nombre qu'elles ne doivent être dans un temps donné; *fébrile*, lorsque dans l'adulte il bat 90 fois par minute; *lent*, quand les pulsations se font avec lenteur; *rare*, quand, dans un temps donné, il bat moins de fois que dans l'état naturel; *dur*, lorsque l'artère frappe le doigt à la manière d'un corps solide; *tendu*, lorsque l'artère paraît tirée par deux forces opposées; *plein*, quand l'artère paraît bien remplie; *vide*, quand l'artère paraît ne contenir que de l'air; *serré*, quand il est dur et tendu; *mou*, quand l'artère frappe le doigt avec mollesse; *souple*, quand il est doux au toucher et modérément développé; *fort*, quand il résiste à la pression et frappe fortement le doigt qui le touche; *faible*, quand il frappe faiblement et disparaît sous le doigt; *égal* ou *inégal*, suivant que les pulsations sont semblables ou dissemblables entre elles; *redoublé* ou *rebondissant*, quand une pulsation semble coupée en deux, ou qu'après deux pulsations qui se succèdent rapidement il y a un repos, etc.

Pouls veineux, mouvement des veines que l'on a comparé à la diastole et à la systole des artères : c'est un mouvement purement accidentel et local, résultant d'un reflux du sang de l'oreillette droite du cœur dans les veines cave supérieure et jugulaire.

POUMON (du latin *pulmo*, dérivé du grec *pneumôn*), organe de la respiration. Chez l'homme, le *poumon* est double, de structure spongieuse, molle, flexible, compressible et dilatable. Les poumons remplissent exactement la cavité de la poitrine et sont séparés l'un de l'autre par le médiastin et le cœur. Ils ont la forme d'un cône irrégulier, dont le sommet, étroit et obtus, est logé dans le cul-de-sac supérieur des plèvres, au niveau de la première côte, et dont la base repose sur le diaphragme. Le droit, plus court et plus large que le gauche, est divisé par deux scissures obliques en trois lobes inégaux; le gauche n'a que deux lobes et qu'une scissure. La face interne de ces organes, légèrement concave, présente vers le milieu de sa hauteur un pédicule formé par les bronches et les vaisseaux pulmonaires, que les anatomistes appellent la *racine des poumons*. Les poumons sont d'une couleur fauve pâle, grisâtre, quelquefois violacée et comme marbrée; chez les vieillards, ils sont ordinairement parsemés de nombreuses taches noires. Ils sont essentiellement formés par les innombrables ramifications des bronches, dont les divisions les plus ténues viennent former, immédiatement au-dessous de la surface de l'organe, une sorte de fascicule terminal. La membrane muqueuse tapisse toute la surface interne de ces divisions jusqu'à leur extrémité la plus ténue, où elle se termine en autant de culs-de-sac isolés. L'artère pulmonaire distribue ses ramifications jusque sur les dernières divisions bronchiques, et communique avec l'intérieur des vésicules sans que l'on sache bien comment se fait cette communication.

Pour le jeu des poumons dans l'acte de la respiration, *Voy.* RESPIRATION.

Les poumons sont sujets à de nombreuses maladies, telles que la pneumonie, la phthisie, la pleurésie, l'emphysème, etc. *Voy.* ces mots.

POUND, c.-à-d. *poids*, mot anglais employé pour désigner la *livre sterling*. *Voy.* STERLING.

POUPART, espèce de Crabe. *Voy.* CRABE et PLATYCARCIN.

POUPE (du latin *puppis*), l'arrière d'un navire, la partie opposée à la *proue*. La poupe est le poste d'honneur d'un bâtiment. — Dans les anciens navires, la poupe était très-élevée (*Voy.* DUNETTE et CHATEAU D'ARRIÈRE) : elle était festonnée de galeries et ornée de sculptures; aujourd'hui la poupe a beau-

coup perdu de son élévation; mais elle est encore chargée d'ornements; elle est surmontée par le couronnement. C'est à la poupe qu'est inscrit le nom du navire.

POUPÉE (du latin *pupa*, petite fille, ou, selon quelques-uns, mais moins probablement, de *Poppée*, femme de Néron, qui, la première, se servit d'un masque pour garantir son visage), petite figure humaine faite de bois, de carton, etc., et servant de jouet. En même temps qu'elles servent à l'amusement des petites filles, qui les habillent et font pour elles toutes les parties de l'habillement, les poupées les accoutument de bonne heure au travail de couture. Ces jouets étaient déjà fort en vogue chez les Perses et les Romains. C'est aujourd'hui un article assez important de fabrication, surtout en Flandre.

Les Modistes et les Tailleurs appellent *Poupée* une espèce de mannequin sur lequel on essaye des chapeaux, des vêtements. *Voy.* MANNEQUIN.

Les Tourneurs donnent ce nom à deux pièces solides fixées sur le banc ou établi, qui servent, dans le tour à pointes, à soutenir les deux extrémités de la pièce qu'on veut tourner, et, dans le tour en l'air, à supporter les deux extrémités de l'arbre au bout duquel est fixée la pièce que l'on tourne.

En Arboriculture, *Enter en poupée*, c'est placer autour des greffes nouvelles en fente ou en couronne une masse de glaise, mêlée de mousse ou de foin, serrée avec des lanières d'étoffe, de la paille, etc. C'est l'opposé de l'*écusson*.

POURCEAU (de *porcellus*). *Voy.* COCHON.

Le Hérisson est appelé *Pourceau ferré*, et le Marsouin, *Pourceau de mer*.

POURPIER (par corruption de *Poule-pied*, selon Roquefort, à cause de sa forme, ou plutôt à cause de ses fleurs *pourprées*), *Portulaca*, genre type de la famille des Portulacées, se compose de plantes herbacées charnues, dont quelques espèces sont cultivées dans nos contrées. L'espèce type, le *Pourpier cultivé* (*P. oleracea*), est une plante annuelle, dont la racine simple et fibreuse donne naissance à des tiges et à des rameaux couchés, s'étalant à plat sur la terre, et dont les feuilles ovales se redressent seules un peu; des fleurs jaunes pourprées terminent les rameaux : ces fleurs, dont la corolle délicate offre 4 ou 6 pétales, s'épanouissent le matin et se ferment avant le soir. Le fruit est une capsule qui s'ouvre par une fente transversale circulaire (*portula*). Cette espèce, originaire des Indes, croît facilement en France. On en cultive plusieurs variétés, dont on mange les feuilles cuites ou en salade; l'une de ces variétés se nomme *Pourpier doré*. On recherche encore le *P. à grandes fleurs*, d'un rouge pourpre très-brillant, et le *P. de Gillies*, originaire du Chili. Les feuilles du *P. sauvage* sont légèrement rafraîchissantes; sa décoction passe pour être diurétique.

Pourpier de mer, espèce d'Arroche qui croît sur le bord de la mer, et dont les feuilles, charnues et remplies de suc, comme celles du pourpier cultivé, ont un goût salé.

Pourpier sauvage ou *Pourpière*. *Voy.* PÉPLIDE.

POURPOINT (du bas latin *perpunctum*, fait au moyen de *points* de couture), ancien vêtement français en usage surtout aux XVIe et XVIIe siècles, couvrait le haut du corps, du cou à la ceinture. Dans l'origine, le pourpoint était un vêtement de guerre qui couvrait la poitrine et le dos, et qui se mettait sous la cuirasse : il était fait de laine ou de coton, fortement piqués entre deux étoffes : d'où son nom. Ce fut ensuite un vêtement de ville ayant un collet, des manches et même des basques. On en fit en peaux de senteur, en velours, en soie, etc. La mode des pourpoints tailladés est venue d'Espagne.

POURPRE (du latin *purpura*). Les anciens donnaient ce nom à une matière colorante qu'ils employaient pour la teinture et qui donnait un rouge foncé tirant sur le violet. Ils l'extrayaient d'un coquillage de la Méditerranée que l'on avait cru retrouver dans le mollusque qui a été appelé pour ce motif *Pourpre* (*Voy.* ci-après), ou dans l'*Aplysie*, et qu'on a récemment reconnu pour être le *Murex* ou Rocher. Suivant la tradition, la découverte de la pourpre serait due à un chien de berger qui, ayant brisé un coquillage, en fit sortir un liquide qui lui teignit la gueule en rouge. C'est à l'Hercule tyrien, c.-à-d. aux Phéniciens, qu'on attribue l'invention de la teinture des étoffes en pourpre. Pendant longtemps l'usage de la pourpre fut réservé aux rois et aux princes souverains. Chez les Romains, le droit de la porter n'appartenait qu'aux triomphateurs, et plus tard aux empereurs. C'est pour cela que l'expression *prendre la pourpre* devint synonyme de *se faire proclamer empereur*. Dans les temps modernes, la robe de pourpre a été réservée aux plus hauts dignitaires de l'Église: d'où l'expression *pourpre romaine*, pour dire la dignité de *cardinal*. — La pourpre la plus estimée était la ***P. de Tyr***, d'un rouge foncé, que l'on tirait du ***Murex brandaris;*** la ***P. de Tarente*** était violette : on la tirait du ***M. trunculus***. Le secret de cette teinture a été retrouvé par le Dr Bizio, de Venise, en 1835.

POURPRE, *Purpura*, genre de Mollusques gastéropodes pectinibranches marins, de la famille des Purpurifères et voisin des Buccins. Il renferme des coquilles à columelle aplatie, finissant en pointe, et possédant, derrière l'échancrure destinée au siphon respiratoire, un petit canal légèrement courbé et non saillant. L'animal ressemble à celui des Buccins. Ces mollusques sont répandus en grand nombre sur les rivages de la plupart des mers, surtout dans celles du Midi. Lamarck les a ainsi nommés à cause de la liqueur rouge qu'ils sécrètent et dans laquelle il a cru retrouver la pourpre des anciens, qui appartient plus vraisemblablement à une espèce du genre *Murex* (*Voy.* ci-dessus) : cette liqueur est contenue dans un réservoir particulier en forme de vessie, placé dans le voisinage de l'estomac.

En Médecine, on appelle *Pourpre* tantôt la *Fièvre pourprée* (*Voy.* ci-après), tantôt une sorte d'exanthème offrant sur la peau de petites taches pourprées nettement circonscrites. Le mot est alors masculin. — On donne le nom de *Pourpre blanc* à la *Miliaire*.

Dans le Blason, le mot *Pourpre* désigne le violet.

Pourpre de Cassius ou *Pourpre minéral*, belle couleur de pourpre que l'on emploie dans les arts pour peindre sur la porcelaine : c'est un oxyde d'or, qu'on obtient en faisant réagir le deutochlorure d'or avec une solution de protochlorure d'étain.

POURPRÉE (FIÈVRE), *Purpura*, dernier degré de la *Fièvre adynamique* ou *putride*. Elle est ainsi nommée, parce que le corps est alors parsemé de petites taches sous-cutanées, de couleur pourpre, et analogues aux piqûres des puces. *V.* PURPURA et FIÈVRE.

POURRÉTIE, *Pourretia* (d'un nom propre), genre de la famille des Bombacées, détachée de celle des Malvacées, a été établi pour un arbre de l'Amérique tropicale au tronc épais et comme renflé vers son milieu, à bois fongueux, à feuilles cordiformes, à fleurs rouges et disposées en ombelles. Cet arbre croît dans les Andes et au Pérou. Principales espèces: *Pourretia arborea* ou *Cavanillesia*, *P. platanifolia*, etc.

POURRITURE, état d'un corps en décomposition. *Voy.* PUTRÉFACTION.

Pourriture d'hôpital, gangrène qui survient aux plaies et aux ulcères des blessés par l'encombrement des malades ou par quelque autre circonstance. Elle débute ordinairement par la suppression de la suppuration de la plaie, qui se recouvre d'une sanie grisâtre, couenneuse et tenace, en même temps qu'elle devient très-douloureuse. La gangrène se manifeste ensuite : du centre de la surface ulcérée, elle s'étend vers les bords ; ceux-ci se tuméfient et se renversent; les malades succombent dans un état d'adynamie. Le traitement consiste dans l'emploi des

toniques à l'intérieur, et des topiques excitants et antiseptiques à l'extérieur; il faut, en outre, désinfecter soigneusement la salle où règne la maladie.

Les Vétérinaires nomment *Pourriture* ou *Cachexie aqueuse* une maladie chronique des bêtes à laine, non contagieuse, mais souvent épizootique, et toujours très-dangereuse, dont les principaux phénomènes sont la pâleur et la lividité des gencives, les yeux ternes et humides, un gonflement sous le menton, et un épanchement de sérosité dans le thorax ou l'abdomen : la Surelle ou Petite Oseille passe pour un préservatif et un remède de cette maladie.

Pourriture du pied : c'est le Piétin. *V.* ce mot.

Pourr. des soies, maladie scorbutique du cochon.

POURSUITE. C'est, en Jurisprudence, la mise en action d'un droit : elle comprend tous les actes d'exécution qui se font en vertu d'un droit contre quelqu'un pour le contraindre à faire une chose à laquelle il est obligé. *Voy.* ACTION et PROCÉDURE.

POURTOUR, se dit, en Architecture, du circuit, de la circonférence d'un corps, d'un ouvrage. Quand le pourtour d'un édifice est orné d'une colonnade ou d'arcades, il prend le nom de *péristyle* ou de *portique*. — Dans une église, le *pourtour du chœur* est la prolongation des nefs latérales lorsqu'elles se rejoignent derrière le chœur.

POURVOI. C'est, en Jurisprudence, l'action par laquelle on attaque devant une juridiction supérieure la décision d'un tribunal inférieur. Il se dit surtout pour désigner les actions déférées à la cour de cassation. — Le pourvoi en cassation ne peut être fondé que sur la violation de la *loi* ou des *formes* et sur l'*incompétence* du juge ou l'*excès de pouvoir*. Les jugements des juges de paix ne peuvent être cassés que pour ces deux dernières causes. — En Matière civile, le délai pour se pourvoir en cassation est ordinairement de 3 mois; en Matière criminelle, correctionnelle ou de police, le délai n'est que de 3 jours. — Le *pourvoi* n'est point suspensif de l'exécution des jugements et arrêts en matière civile; il l'est en matières de police correctionnelle et criminelle. — Le *Pourvoi civil* n'est reçu qu'autant que le demandeur a consigné 150 fr. Cette somme est restituée à celui dont le *pourvoi* est admis; elle est perdue pour celui qui succombe.

Pourvoi en grâce. Voy. RECOURS.

POUSSE (de *pousser*), se dit, en Botanique, du jet qu'un arbre produit dans le cours d'une année, surtout au printemps et au milieu de l'été. On nomme *première pousse*, celle qui vient en mars et avril; *seconde pousse*, celle qui vient en août.

Les Vétérinaires appellent *Pousse* une maladie du Cheval, caractérisée par l'essoufflement, par le battement des flancs, par une interruption du mouvement d'inspiration, de manière que celle-ci se fait en deux temps : ce qu'on appelle le *soubre-saut*, le *coup de fouet*, le *contre-coup*. On nomme *Poussif* le cheval atteint de cette affection. — On a considéré la pousse comme une névrose de la respiration, et on l'a assimilée à l'asthme de l'homme; d'autres l'ont attribuée à un emphysème du poumon; à un état de spasme du diaphragme; à une affection organique du cœur, à un défaut de proportion des cavités de cet organe. La pousse est peu susceptible de guérison.

On nomme encore *Pousse* une altération du vin qui consiste en un développement accidentel d'acide carbonique : c'est comme une seconde fermentation produite par le contact de l'air. La *pousse* attaque surtout les vins mousseux : la fermentation y est tellement considérable que si on ne l'arrête pas, on s'expose à la casse d'un grand nombre de bouteilles.

Pousse se dit aussi pour *Mofette*, *Feu grisou*.

POUSSÉE. En Architecture, *Poussée* se dit de l'effort que font les terres d'un quai, d'une terrasse, les pierres d'une voûte, etc., qui *poussent* les corps environnants : c'est un effet de la pesanteur. On y résiste au moyen d'éperons et d'arcs-boutants (*Voy.* aussi CULÉE). M. de Garidel a donné, en 1837, des *Tables des poussées des voûtes en plein cintre.*

En Physique, *Poussée* se dit surtout de la pression de bas en haut qu'éprouvent les corps plongés dans un liquide quelconque : c'est un effet de l'incompressibilité des liquides. C'est pour résister à la poussée qu'on charge de lest les navires et autres bâtiments.

On nomme encore ainsi la première épuration à laquelle l'affineur soumet les alliages qu'il traite.

POUSSE-PIEDS, nom vulgaire de l'*Anatife.*

POUSSIF, se dit d'un cheval affecté de la *pousse*.

POUSSIN (du bas latin *pulcinus*, diminutif de *pullus*), petit poulet nouvellement éclos. Le poussin sort de l'œuf vers le 21e jour de l'incubation. Lorsqu'il revêt les plumes, on lui donne le nom de *poulet*.

POUSSINIÈRE (LA), nom vulgaire des Pléiades. *Voy.* PLÉIADES.

POUTRE (jadis *poultre*, du bas latin *pulpetrum*), grosse pièce de bois carrée, qui sert à soutenir les solives ou les planches d'un plancher. Quand elles sont de moindre dimension, on les appelle *poutrelles*. La résistance de chaque poutre est le produit de sa base par sa hauteur. Une poutre posée sur le champ résiste plus que posée sur le plat. Voici, pour la force de résistance des poutres, dans quel ordre on peut ranger les divers bois : orme, charme, hêtre, chêne, châtaignier, marronnier, sapin, noyer, saule, platane, tilleul, peuplier. — Depuis quelques années, on emploie avec avantage des poutres de fonte et de tôle.

POUVOIR. En Politique, le *Pouvoir* ou la *Puissance publique* est l'autorité chargée de gouverner la société. On distingue généralement le *P. législatif*, chargé de faire les lois; le *P. exécutif*, chargé de faire exécuter les lois; le *P. judiciaire*, chargé de poursuivre les infractions à la loi. — Dans les États constitutionnels, on entend aussi par les *Trois Pouvoirs* le Roi, la Chambre des Députés ou des Communes et la Chambre des Pairs ou des Lords.

On distingue encore, selon la nature de l'autorité exercée, le *P. temporel*, gouvernement civil d'un État, s'appliquant aux intérêts purement terrestres, et le *P. spirituel*, qui n'appartient qu'à l'Église, et qui est la faculté d'enseigner les vérités de la religion, de décider les points de foi, de lier et de délier les consciences. On sait quelles luttes ces deux pouvoirs se sont livrées au moyen âge, et par quelles transactions elles furent terminées. *Voy* INVESTITURES.

En Droit, on nomme *Pouvoir* la capacité de faire une chose : une femme n'a pas le *pouvoir d'agir* en justice sans l'autorisation de son mari. — *Pouvoir* se dit aussi pour *mandat*, *procuration*. *Voy.* ces mots.

Pouvoir discrétionnaire. Voy. DISCRÉTIONNAIRE.

Dans la Discipline ecclésiastique, on entend par *Pouvoirs* la faculté d'exercer les fonctions du ministère ecclésiastique : les pouvoirs principaux nécessaires à un prêtre sont ceux de *célébrer la messe*, de *prêcher* et de *confesser*. Il est aussi des *pouvoirs gracieux*, tels que ceux d'absoudre des cas réservés, d'indulgencier les croix, chapelets, de bénir les ornements et les linges sacrés, etc.

POUZZOLANE, espèce d'argile ferrugineuse, diversement colorée, qui a éprouvé l'action d'une haute température par le feu des volcans. Elle forme avec la chaux et le sable commun un mortier qui durcit sous l'eau en très-peu de temps (*mortier hydraulique*). — Elle se rencontre particulièrement en Italie, près de *Pouzzoles* (royaume de Naples), et de Civita-Vecchia (États romains). On en trouve aussi en France dans les départements du Puy-de-Dôme, du Cantal, de la Hte-Loire et de la Hte-Vienne.

PRAGMATIQUE (du grec *pragmatikos*, dérivé de *pragma*, affaire). Ce mot n'est guère usité que dans cette locution *Pragmatique sanction*, et désigne spécialement certains décrets ou règlements relatifs aux grandes affaires de l'Église ou même de l'État. *Voy.* PRAGMATIQUE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

On appelle *Histoire pragmatique* une histoire dans laquelle on présente les faits de manière à offrir des conclusions immédiatement applicables à la pratique des affaires.

PRAIRIAL (de *prairie*), 9e mois du calendrier républicain, commençant le 20 ou le 21 mai suivant les années, et finissant le 18 ou le 19 juin. On l'avait ainsi appelé parce que c'est l'époque de l'année où l'on fauche les prairies. — Pour les Journées de Prairial, *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PRAIRIE (du latin *pratum*), terrain frais et humide qui produit l'herbe et les fourrages nécessaires à la nourriture des animaux, fourrages que l'on fauche pour les conserver. Les *prairies* diffèrent des *pâturages* ou *pacages* en ce que, dans ces derniers, les bestiaux consomment sur place, ce qui n'a jamais lieu dans les prairies bien ordonnées.

On distingue les *Prairies naturelles*, engazonnées et arrosées par la nature, et les *Pr. artificielles*, dues au travail de l'homme. Les premières produisent des plantes de tout genre (surtout des Graminées), de toutes saisons et de toute durée, dont la moitié au plus conviennent à la nourriture des animaux. Les secondes, qui le plus souvent ne sont que temporaires, sont composées de plantes fourragères choisies, qui varient suivant la nature des terrains, et dont les plus communes sont le trèfle, la luzerne, le sainfoin, auxquels on joint la fléole, le dactyle et surtout le *ray-grass*, qui a une prodigieuse vigueur de végétation. L'invention des prairies artificielles, qui ont presque partout succédé au système vicieux des jachères, est attribuée, par les uns à Camille Torello, agriculteur lombard du XVIe siècle, et par les autres à l'Anglais Hartlib, qui vivait dans le siècle suivant.

PRALINE (pour *Prasline*), amande ou pistache rissolée avec sa peau dans du sucre bouillant et ordinairement coloré en rouge. Cette espèce de dragée est ainsi nommée, parce que c'est un sommelier du maréchal du Plessis-Praslin qui l'imagina au siècle dernier.

PRAME, grand et fort bateau à fond plat, à rames et à voiles, tirant peu d'eau, et susceptible de porter beaucoup de poids et une forte artillerie. Napoléon fit entrer grand nombre de *prames* dans la flottille de Boulogne.

PRANGOSIER, *Prangosia*, plante de la famille des Ombellifères, tribu des Smyrnées, originaire de l'Inde, et propre à la nourriture des bestiaux. On a cherché à l'acclimater en France.

PRASE (du grec *prason*, vert), pierre précieuse : c'est une variété de Quartz agate, de couleur vert pâle.

PRASIUM (de *prasion*, nom grec d'une plante qu'on croit être le Marrube ou la Marjolaine), genre de Labiées, type de la tribu des *Prasiées*, à feuilles pétiolées, d'un vert sombre, ovales, obtuses, en cœur à leur base, crénelées à leur contour; à fleurs blanchâtres ou d'un bleu tendre, de grandeur médiocre; calice à 5 dents, à 2 lèvres, la lèvre supérieure de la corolle concave, l'inférieure à 3 lobes; graines enveloppées d'un épiderme mou, qui leur donne l'aspect de petites baies. L'espèce principale est le *Prasium majus*, arbrisseau d'environ 2 mètres de haut, glabre, très-rameux, qui croît parmi les broussailles, sur les coteaux arides et sablonneux, dans l'Italie, la Sicile, l'Espagne, la Barbarie, etc.

PRATICIEN (par abréviation de *pragmaticus*, homme d'action). Outre que ce mot se dit, en général, de toute personne qui a beaucoup d'expérience dans un art, d'un médecin exerçant, d'un avoué, il désigne spécialement un ouvrier qui travaille sous les ordres d'un sculpteur, qui dégrossit et met au point la statue que l'artiste achève ensuite.

PRATIQUE (corruption de *pragmatica*, dérivé de *prattô*, agir, faire), se dit, en général, de l'exécution des règles et des principes d'un art ou d'une science : on oppose la *pratique* à la *théorie*.

En termes de Palais, on entend par *Pratique* la connaissance des affaires suivies en justice, notamment des formalités de procédure qui doivent y être observées et du style des actes : on dit, en ce sens, *style de pratique*, *termes de pratique*.

En termes de Marine, *Pratique* signifie accès ou communication : *Donner pratique* à un bâtiment, l'admettre *à la libre pratique*, c'est lui permettre de communiquer librement avec la terre.

On appelle encore *Pratique* un petit instrument de métal que les joueurs de marionnettes mettent dans leur bouche, comme une guimbarde, et au moyen duquel ils changent leur voix : ils s'en servent surtout pour faire parler Polichinelle.

PRÉ, petite prairie. *Voy.* PRAIRIE.

PRÉBENDE (du latin *præbenda*, de *præbere*, fournir), droit que possède un ecclésiastique de percevoir certains revenus dans une Église cathédrale ou collégiale. La *prébende* diffère du *canonicat* en ce que ce dernier n'était qu'un titre purement spirituel, et ne donnant de revenu temporel que lorsqu'il était accompagné de la prébende. Les *prébendiers* ou *chanoines prébendés* avaient droit de préséance sur les chanoines honoraires. — Il y avait quelques *prébendes laïques*, réservées à des personnages laïques de haute naissance.

PRÉCAIRE (du latin *precarius*). On nommait jadis ainsi une espèce de bénéfice ou fief, en usage surtout du VIe au IXe siècle, et qui se bornait à la concession gratuite de l'usufruit pour un temps limité, ou même pour la vie entière. L'Église accorda souvent des *précaires* aux guerriers, en leur imposant pour condition de défendre ses domaines.

En Droit, *Précaire* se dit de la possession qui s'exerce à tout autre titre que celui de propriétaire, comme celle du fermier, de l'usufruitier; ou de la possession des choses dont on ne jouit que par une concession toujours révocable au gré de celui qui l'a faite, comme un prêt à usage.

PRÉCEINTE (du latin *præcinctio*, action de ceindre), bordage épais qui forme la ceinture d'un vaisseau, et qui en distingue les étages. La préceinte se place au-dessous de chaque rangée de sabords. On distingue la *grande préceinte*, correspondant à la hauteur du 1er pont; la 2e *préceinte*, répondant au 2e pont; la 3e, appelée aussi *tribord* ou *lisse de platbord*, répondant au pont des gaillards; la 4e, ou *lisse de rabattue*, répondant au pont de la dunette.

PRÉCEPTION (du latin *præceptio*, de *præcipere*, recommander), nom donné autrefois en France à des lettres ou édits que le roi écrivait pour permettre certaines choses que la loi défendait, comme mariages illicites, transports d'héritages, etc.

PRÉCESSION DES ÉQUINOXES, ou simplement PRÉCESSION, mouvement insensible par lequel les points équinoxiaux se déplacent continuellement sur l'écliptique en marchant, d'orient en occident, en sens inverse de l'ordre des signes, de telle sorte que les équinoxes arrivent tous les ans 20′ 25″ *avant* que la terre soit en conjonction avec le soleil et avec la même étoile qu'au même équinoxe de l'année précédente. Cette différence est cause que le soleil paraît rétrograder dans les signes du zodiaque de 154″ 63 par an, ce qui donne un degré en 72 ans, et un signe entier, ou 30 degrés, en 2156 ans : le soleil parcourt ainsi tout le cercle de l'écliptique en 26,000 ans environ. Depuis qu'on a donné des noms aux constellations du zodiaque, le soleil a rétrogradé d'un signe entier; et quoiqu'on dise toujours qu'il entre au mois de mars dans le signe du Bélier, il faudrait dire qu'il entre dans le signe des Poissons, et ainsi des autres signes. La précession des équinoxes résulte de l'attraction inégale que le soleil et la lune exercent sur les diverses parties de la terre, à cause de son aplatissement aux pôles.

C'est l'astronome grec Hipparque qui a découvert

le phénomène de la précession (182 av. J.-C.); Newton en a reconnu la véritable cause. On doit à d'Alembert des *Recherches sur la Précession des équinoxes*.

La connaissance de la précession est utile dans l'histoire pour déterminer les dates des anciens monuments d'après les figures astronomiques qui y sont tracées, ou pour retrouver les époques des événements d'après les descriptions de l'état du ciel que les auteurs nous ont transmises. La précession des équinoxes trouble la position relative des étoiles, et oblige à renouveler de temps en temps les catalogues. — On a cru trouver dans la précession l'explication des différences que présentent les zodiaques anciens avec les zodiaques modernes. *Voy.* ZODIAQUE.

PRÉCHANTRE (en latin *præcentor*), nom donné dans certaines églises cathédrales ou collégiales au premier chantre. *Voy.* CHANTRE.

PRÊCHE (du latin *prædicatio*), se dit d'un sermon prononcé dans un temple de l'Église protestante, et, par extension, du lieu où s'assemblent les Protestants pour l'exercice de leur culte. Pendant nos guerres de religion, le traité d'Amboise (19 mars 1563) assura aux nobles protestants le *droit de prêche* dans toute l'étendue de leurs seigneuries. Les bourgeois purent avoir un *prêche* dans une ville par chaque bailliage. — *Voy.* PRÉDICATION.

PRÉCIEUSE, femme qui est affectée dans ses manières et surtout dans son langage. Ce mot, qui se prend aujourd'hui en mauvaise part, était entendu tout autrement dans la première moitié du XVII[e] siècle : on le donnait alors à des femmes d'un mérite réel, qui recherchaient dans leur langage, comme dans leur style, la pureté et l'élégance : il s'appliquait surtout aux personnes qui fréquentaient l'*Hôtel de Rambouillet* (*Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). Cette recherche ayant dégénéré en affectation ridicule de purisme, Molière s'en moqua dans ses *Précieuses ridicules*, et le titre de *Précieuse* devint dès lors un objet de raillerie.

PRÉCIPITATION, phénomène chimique qui a lieu quand un corps se sépare du milieu d'un liquide où il était dissous, et se dépose sous la forme de poudre, de flocons ou de très-petits polyèdres. Le dépôt qui se forme alors et qui *tombe* au fond du vase est dit *précipité*. La précipitation s'opère lorsqu'un corps dissous dans un liquide y devient insoluble par l'effet de l'addition ou de la soustraction d'un autre corps. Les précipités sont pulvérulents, cristallins, floconneux, gélatineux; blancs, rouges, etc.

On a spécialement appelé *Précipité blanc*, le Protochlorure de mercure, obtenu par précipitation; *Pr. jaune*, le Sulfate de mercure; *Pr. rouge* ou *Pr. per se*, l'Oxyde de mercure.

PRÉCIPUT (du lat. *præcipere*, prendre d'avance), se dit, en Droit, de l'action de prélever une certaine portion sur un tout. Il peut y avoir *préciput* stipulé soit par contrat de mariage, soit dans des dispositions testamentaires : ainsi, le survivant des époux peut, en vertu d'une clause fréquemment usitée, prélever, *par préciput et hors part*, une certaine partie des biens de la communauté, avant qu'elle soit partagée (Code Nap., art. 1515-20). Le préciput accordé à l'un des héritiers d'un défunt consiste à lui donner la faculté de prélever sur la succession une certaine somme d'argent sans préjudice de ses droits au partage du reste. Ce préciput ne peut excéder la portion disponible; il peut être retenu même par l'héritier qui renonce à la succession (art. 919).

On donne aussi le nom de *Préciput* à un traitement supplémentaire qu'on accorde à certains fonctionnaires, par exemple, aux doyens des Facultés.

PRÉCONISATION (du latin *præconium*, proclamation publique, éloge), acte par lequel un cardinal, et quelquefois le pape lui-même, déclare en plein consistoire que tel sujet, choisi pour un évêché par son souverain, et dont la nomination est soumise à l'agrément du pape, a toutes les qualités requises. A la suite de cette déclaration solennelle, le pape décerne les bulles d'institution canonique.

PRÉCORDIAL (du latin *præcordia*, diaphragme), se dit de tout ce qui a rapport au diaphragme, surtout de la région voisine de cet organe et dite *région précordiale*.

PRÉDÉCÈS (de *præ*, avant, et *décès*, mort), terme de Jurisprudence, mort de quelqu'un avant celle d'un autre. *Voy.* SUCCESSION.

PRÉDESTINATION. Dans le langage théologique, c'est un décret de Dieu par lequel, suivant l'opinion de certains docteurs, il a de toute éternité résolu de sauver un certain nombre de créatures raisonnables et de leur donner la gloire, ainsi que les moyens nécessaires pour y parvenir. Il n'est pas de matière qui ait été autant controversée que la prédestination. Les Thomistes, prétendant s'appuyer de l'autorité de S. Augustin, tiennent pour la prédestination absolue et antécédente, c.-à-d. qui n'est pas subordonnée à la prévision des mérites de l'âme prédestinée, mais bien purement gratuite; les Molinistes ou Congruistes sont pour la prédestination conditionnelle et conséquente, c.-à-d. subordonnée à la prévision de Dieu sur le mérite de telle ou telle âme. Plus tard, Luther, Calvin, Baïus, Jansénius, ranimèrent ces disputes et exagérèrent la doctrine de la prédestination. *Voy.* GRACE.

Prédestination se dit aussi d'un arrangement immuable d'événements, que l'on suppose devoir arriver nécessairement : les Musulmans croient à ce genre de prédestination, qui se confond avec le fatalisme.

PRÉDÉTERMINATION ou PRÉMOTION PHYSIQUE. C'est, suivant la croyance des Thomistes, une action de Dieu qui *meut* et prévient la volonté humaine, l'affectant intérieurement et la déterminant à agir, sans que pour cela la liberté de la créature soit contrainte. C'est un des moyens qu'ont imaginés les *Théologiens* pour concilier la grâce et la liberté.

PRÉDICAMENT (de *prædicare*, affirmer), terme par lequel les Scolastiques désignaient toute qualité, toute épithète générale, que l'on peut appliquer à différents sujets. Il était synonyme d'*attribut*, de *genre*, de *catégorie*. Les dix catégories d'Aristote étaient aussi appelées les *dix prédicaments*. *Voy.* CATÉGORIE.

PRÉDICATION (du latin *prædicare*, parler en public), action de *prêcher*, c.-à-d. d'annoncer en chaire la parole de Dieu et les vérités de la religion. Jésus-Christ confia le ministère de la prédication à ses apôtres en leur disant : « Allez par tout le monde prêcher l'Évangile à toutes les créatures. » Les apôtres le transmirent aux évêques qui, dans le principe, en furent exclusivement chargés; plus tard, ceux-ci déléguèrent ce soin à de simples prêtres ou à des clercs instruits et habiles dans l'art de la parole. Le droit d'autoriser les prédicateurs n'appartient qu'aux évêques dans leurs diocèses; les curés l'exercent dans leur paroisse. *Voy.* SERMON, HOMÉLIE et ORATEURS SACRÉS.

Quoique tout prêtre puisse se livrer à la prédication, certains ordres se sont particulièrement consacrés à cet exercice : les Dominicains eurent d'abord ce privilége : d'où le titre de *Frères prêcheurs*; depuis, ce droit fut étendu aux Franciscains, aux Carmes et aux ermites de S. Augustin.

L'abbé Maury a tracé les règles de la prédication dans son *Essai sur l'éloquence de la Chaire*. On doit à M. l'abbé Hamon un *Traité de la Prédication, à l'usage des séminaires* (1854). J.-B. Joly a donné l'*Histoire de la Prédication* (1766); Houdry, la *Bibliothèque des Prédicateurs* (1722); M. d'Assance, la *Nouvelle bibliothèque des Prédicateurs* (1837); l'abbé Migne, la *Collection intégrale des Orateurs sacrés*. Il a paru de 1837 à 1841 un *Dictionn. des Prédicateurs*.

PRÉEMPTION (du latin *præ*, avant, de préférence, et *emptio*, achat). On appelle *Droit de préemption*

le droit qu'a, dans certains cas, l'administration de la Douane, d'acheter une marchandise sur-le-champ, au prix déclaré par le propriétaire, lorsque celui-ci est soupçonné de vouloir la faire passer frauduleusement en lui attribuant une valeur trop faible. Quand la Douane exerce ce droit, elle paye en outre un dixième en sus de la valeur déclarée.

PRÉFACE (du latin *præfatio*, fait de *præ*, avant, et *fari*, dire). Outre cette espèce d'avant-propos ou de discours préliminaire que l'on place en tête d'un livre, soit pour expliquer le plan et la contexture de l'ouvrage, soit pour prévenir favorablement le lecteur, on appelle ainsi, en Liturgie, la partie de la messe que le célébrant chante avant le *Canon*, et qui lui sert comme de préambule ; elle commence par ces mots : *Sursum corda*. Chaque grande fête a d'ordinaire sa préface particulière. On chante la préface sur un ton qui est le même pour toutes : c'est un reste de l'ancienne musique grecque. Cette formule de prière est fort ancienne : on la fait remonter jusqu'au Ier siècle de l'ère chrétienne.

PRÉFET, PRÉFECTURE (du latin *præfectus*, préposé à). Les Romains ont donné le nom de *Préfectures* (*præfecturæ*), d'abord à celles des villes sujettes au gouvernement desquelles était *préposé* un magistrat romain appelé *Préfet* (*præfectus*), puis, sous l'Empire, à de grandes divisions territoriales régies par des fonctionnaires importants appelés eux mêmes *Préfets*, et qui ne relevaient directement que de l'empereur. — Il y avait en outre le *Préfet de Rome*, le *Préfet du prétoire*, les *Préfets des vivres, de la flotte, des légions, des camps*, etc. *Voy.* PRÉFET au *Dict univ. d'Hist. et de Géogr.*

Aujourd'hui, en France, on appelle *Préfet* le haut fonctionnaire qui administre un département. Les préfets sont nommés par le chef de l'État; ils sont sous l'autorité du ministre de l'Intérieur, et ont sous leurs ordres des *Sous-préfets*, qui administrent les arrondissements : ils sont assistés par un *Conseil de préfecture*. — Le mot *préfecture* se prend tantôt pour les fonctions de préfet, tantôt pour le territoire qu'administre ce magistrat, tantôt pour le chef-lieu du département ou même pour l'hôtel du préfet.

Les Préfets ont été institués par la loi du 28 pluviôse an VIII (17 fév. 1800) : d'après cette loi, ils sont seuls chargés de l'administration départementale ; ils président le conseil de préfecture où ils ont voix prépondérante. Ils doivent faire, chaque année, une tournée départementale et en rendre compte au ministre. Ils peuvent suspendre les membres des conseils municipaux. Un décret du 28 mars 1852 a étendu quelques-unes de leurs attributions, afin de décharger l'autorité centrale. Le même décret divise en trois classes les préfets, les sous-préfets et les conseillers de préfecture des départements : il fixe leur traitement à 40, 30 et 20,000 fr. pour les préfets; à 8,000, 6,000 et 4,500 pour les sous-préfets; et à 3,000, 2,000 et 1,600 fr. pour les conseillers. M. V. des Aubiers a donné un *Manuel des Préfets et Sous-Préfets*.

Préfet maritime, haut fonctionnaire investi de l'autorité soit militaire, soit administrative, dans un arrondissement maritime. Il y a en France cinq arrondissements ou *préfectures maritimes*, dont les chefs-lieux sont Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon. Les préfets maritimes sont choisis parmi les contre-amiraux et les vice-amiraux.—Leur institution date du 7 floréal an VIII. Supprimés en 1815, ils furent rétablis en 1826. Leur service est réglé par une ordonnance du 14 juin 1846.

Préfet du palais impérial. Napoléon Ier avait institué sous ce titre des fonctionnaires chargés de surveiller une partie de l'administration du palais impérial sous les ordres du grand-maréchal. M. de Bausset occupa cette charge. — Ces fonctions, supprimées avec l'Empire, ont été rétablies depuis 1852.

Préfet de police. *Voy.* POLICE.

PRÉFIX se dit, en termes de Palais, de ce qui est fixé à l'avance (*præ*). Il ne s'emploie que dans les locutions : *jour préfix, terme préfix, somme préfixe, douaire préfix* (déterminé par contrat).

PRÉFIXE, en Grammaire, syn. de *Préposition*.

PRÉFLORAISON (du latin *præ*, avant, et *florere*, fleurir), se dit, en Botanique, de la manière d'être des différentes parties d'une fleur avant son épanouissement, des dispositions variées que ses diverses parties affectent dans le bouton. La préfloraison peut être *valvaire, obvolutive, plicative, imbriquée, chiffonnée*, etc. On dit aussi *Estivation*. *Voy.* ce mot.

PRÉFOLIATION (du latin *præ*, avant, et *folium*, feuille), se dit, en Botanique, de la manière d'être ou de l'arrangement des feuilles les unes à l'égard des autres dans les bourgeons, selon qu'elles sont *plissées, roulées*, etc.

PRÉHENSEURS (de *prehendere*, prendre). Blainville a donné ce nom aux oiseaux qui, avec 2 doigts devant et 2 derrière, saisissent les corps dont ils se nourrissent et les portent à leur bec: tels sont les Perroquets.

PRELART, toile goudronnée, avec laquelle on couvre les objets dans les ports pour les mettre à l'abri.

PRÉLAT (du latin *præ latus*, placé devant, au-dessus). Dans l'Église catholique, on nomme *Prélats* tous les dignitaires ecclésiastiques possédant une juridiction : tels sont le pape, les cardinaux, archevêques et évêques; les patriarches, les légats, les chefs d'ordres religieux, abbés ou prieurs. On étend même ce nom à ceux qui par leur charge approchent de la personne du pape, et ont le droit de porter le violet. Chez les Protestants, le titre de *Prélat* n'a été conservé qu'en Angleterre, en Suède et en Danemark.

PRÉLATION (du latin *prælatio*, préférence), droit de préférence. On nommait ainsi en France, sous l'ancien régime, un droit qu'avait le roi, en plusieurs endroits du royaume, de retirer une terre seigneuriale en remboursant l'acquéreur, pourvu qu'il n'eût pas fait foi et hommage. — En fait de bail emphytéotique, c'était le droit qu'avait le bailleur d'être préféré à tout autre dans l'acquisition des constructions et améliorations que le preneur voulait aliéner.

On nommait encore ainsi le droit établi pour les enfants d'avoir par préférence les charges que leurs pères avaient possédées.

PRÊLE (de l'italien *asparello*, rude), en latin *Equisetum*, vulgairement *Queue de cheval*, genre type de la famille des Equisétacées, se compose des plantes herbacées dont les tiges rondes sont profondément cannelées et hérissées de rugosités qui les rendent rudes au toucher, et dont les rameaux verticillés et effilés offrent quelque analogie avec les crins d'une *queue de cheval*. Elles portent des fructifications toutes particulières, en forme de cônes obtus, composés de plusieurs anneaux de pièces distinctes qui ressemblent à de petits boucliers, sous lesquelles on trouve des corps qui paraissent remplacer les graines des autres plantes. Les Prêles se plaisent dans les lieux humides, marécageux et tourbeux; on croit même qu'elles contribuent à la formation de la tourbe. Elles varient en hauteur, depuis quelques centimètres jusqu'à 2 et 3 mètres. Les principales espèces sont : la *Prêle des champs* (*Equisetum arvense*), qui infeste les champs cultivés et étouffe les plantes; la *Pr. des fleuves* (*Eq. fluviatile*); la *Pr. d'hiver* (*Eq. hiemale*) ; la *Pr. des marais* (*Eq. palustre*); la *Pr. des bois* (*Eq. sylvaticum*).—Les Toscans mangent les jeunes pousses de la Prêle des fleuves en guise d'asperges. Les menuisiers et les orfèvres emploient les tiges de la Prêle d'hiver, sous le nom d'*asprêle*, pour polir les bois et les métaux. Les doreurs s'en servent aussi pour adoucir le blanc qui sert de couche à l'or. On l'emploie encore dans nos cuisines à écurer les vases de cuivre. En Médecine, on prescrit quelquefois la décoction de Prêle comme diurétique. — On trouve dans les tourbières

et les terrains houillers beaucoup de Prêles fossiles, plus grandes pour la plupart que les Prêles actuelles.

Prêle, nom vulgaire de l'oiseau appelé *Proyer*.

PRÉLUDE (du latin *præ*, avant, et *ludere*, jouer). Ce mot, aujourd'hui passé dans l'usage vulgaire, était originairement propre à la Musique, et désignait des introductions, des ouvertures tout entières. Il ne s'applique plus guère qu'aux traits de chant faits avec un instrument ou avec la voix par celui qui se prépare à exécuter un morceau, et qui essaye ainsi le ton dans lequel il va se faire entendre.

PRÉMÉDITATION (du latin *præmeditatio*). En Droit criminel, la préméditation, ou dessein réfléchi d'exécuter un crime, est une circonstance très-aggravante, dont la preuve entraîne une augmentation de peine (Code pénal, art. 297). Le meurtre avec préméditation est qualifié d'*assassinat* (art. 296).

PRÉMICES (du latin *primitiæ*, sous-entendu *fruges*), les premiers fruits de la nature, les premiers produits de la terre ou du bétail. Abel offrait à Dieu les prémices de ses troupeaux. Les Israélites offraient au vrai Dieu, au nom de toute la nation, une gerbe d'orge cueillie le soir du 15 du mois de nisan, avant la récolte générale, et battue dans le parvis du temple. Par la loi de Moïse, les prémices qu'on offrait à Dieu appartenaient à la tribu de Lévi. — Chez les Païens, les peuples les plus lointains, les Hyperboréens, envoyaient à Délos, pour y être offertes à Apollon, les prémices de leurs moissons. Les Romains offraient les leurs aux dieux lares et aux prêtres.

PREMIER (NOMBRE). *Voy.* NOMBRE.

PRÉMISSES (en latin *præmissæ*, de *præ*, en avant, et *missus*, envoyé). On nomme ainsi en Logique les deux premières propositions d'un syllogisme, parce qu'elles sont comme envoyées en avant pour préparer la troisième, qui en est la *conséquence*. L'une des deux prémisses prend le nom de *majeure*, et l'autre celui de *mineure*. *Voy.* SYLLOGISME.

PREMNE, *Premna*, genre de la famille des Verbénacées, renferme des arbrisseaux à feuilles opposées, dentées en scie dans les jeunes plantes, très-entières dans les adultes; à fleurs petites, blanchâtres, en cymes terminales : le fruit est un drupe pisiforme, à un seul noyau quadriloculaire. Les Premnes croissent dans l'Asie tropicale et la Nouvelle-Hollande. On en connaît une dizaine d'espèces : les feuilles de la *Premne à feuilles entières* (*Pr. integrifolia*) exhalent une odeur désagréable; mais elles ont, dit-on, la propriété de dissiper les maux de tête : d'où le nom d'*Arbre à la migraine* qu'on lui a donné.

PRÉMOTION. *Voy.* PRÉDÉTERMINATION.

PRENANTHE, *Prenanthes* (du grec *prênês*, penché, et *anthos*, fleur), plante de la famille des Composées, tribu des Chicoracées, dont la plupart des espèces sont indigènes d'Europe : feuilles grandes, lyrées, glauques en dessous, d'un vert foncé en dessus; tige terminée par une panicule très-ample, composée de petits capitules d'un jaune pâle. On trouve dans les montagnes subalpines de l'Allemagne, de la France, etc., le *Prenanthes purpurea*, espèce gracieuse par la finesse de ses pédoncules et ses petits capitules purpurins penchés, d'où le nom de la plante. Le *Pr. alba* de l'Amérique septentrionale est une jolie plante d'ornement, à feuilles grandes, cordiformes, sinueuses; à fleurs en capitules, blanches, légèrement lavées de rose. Le *Pr. serpentaria* est regardée comme un remède infaillible contre la morsure des serpents à sonnettes. — Les diverses espèces de ce genre ont été rangées par quelques Botanistes soit dans le genre *Crepis*, soit dans le genre *Phœnixopus*.

PRENEUR, en termes de Pratique, s'emploie par opposition à *bailleur* : c'est celui qui prend à loyer ou à ferme une chose, une maison, une terre, etc.

PRÉNOM (du latin *prænomen*), nom que l'on met d'ordinaire avant le nom de la famille, afin de distinguer celui qui le porte. Chez les Romains, l'enfant recevait son prénom le 9e jour de la naissance. Les prénoms les plus usités étaient *Aulus*, *Caius*, *Cneius*, *Lucius*, *Marcus*, *Manius*, *Publius*, *Quintus* et *Titus*, qui s'écrivaient abréviativement par les initiales A., C., Cn., L., M., M'., P., Q., T., et ensuite ceux de *Decimus*, *Servius*, *Sextus*, *Spurius* et *Tiberius*, que l'on écrivait D. ou Dec., Serv., Sext., Sp. et Tib. — Chez les Chrétiens, les prénoms sont le plus souvent empruntés aux saints du calendrier, et ils se confondent avec les *noms de baptême*. Sous la République française, on les tirait du calendrier républicain, qui ne contenait que des noms de plantes, de légumes, d'instruments aratoires. Depuis 1802, il n'est permis d'employer dans les actes de naissance que les noms en usage dans les différents calendriers ou ceux des personnages connus de l'histoire ancienne. Il est interdit aux officiers de l'état civil d'en admettre aucun autre dans leurs actes (loi du 11 germinal an XI).

PRÉOPERCULE. On nomme ainsi, chez les Poissons, une pièce osseuse par le moyen de laquelle l'*opercule*, c.-à-d. la plaque qui protége les ouïes, s'articule avec le crâne. L'opercule se meut sur le préopercule comme une porte sur son montant.

PRÉPOSITION (en latin *præpositio*, formé de *præ*, avant, et *positus*, placé), partie invariable du discours qui se place entre deux mots pour exprimer le rapport qu'ils ont entre eux; exemple : les *rayons* du *soleil*; *je vais* à *Rome*, etc. C'est *un exposant de rapport*. Les deux mots réunis par la préposition sont appelés les *termes du rapport* : le premier est l'*antécédent*, le second, le *conséquent*; on nomme aussi ce dernier le *complément* de la préposition, parce qu'il sert à compléter l'idée totale du rapport énoncé. Les prépositions précèdent le plus souvent le second terme du rapport : d'où leur nom.

Les Grammairiens divisent les prépositions, d'après la nature du rapport exprimé, en prépositions de lieu, comme *à*, *auprès*, *autour*, *chez*, *jusque*, *près*, *par*, *proche*, *vers*, etc.; de temps, comme *durant*, *pendant*; de lieu et de temps à la fois, comme *dans*, *dès*, *en*, *depuis*, *sous*, *vers*; d'ordre, comme *avant*, *après*, *devant*, *derrière*, *entre*, etc.; d'union et de conformité, comme *avec*, *selon*, *suivant*; de séparation, d'exception, d'opposition, comme *excepté*, *hors*, *hormis*, *sans*, *sauf*, *contre*, *malgré*, *nonobstant*. Considérées matériellement, les prépositions peuvent se diviser : 1° en *prépositions simples*, telles que *à*, *de*, *pour*, etc.; 2° et en *locutions prépositives*, qui s'expriment en plusieurs mots, comme *auprès de*, *au travers de*, *loin de*, etc. Il y a aussi des *mots pris accidentellement comme prépositions*, tels que *durant*, *joignant*, *attendu*, *suivant*, etc.

On appelle *Particules prépositives* certaines prépositions, ordinairement empruntées du latin, qui entrent dans la composition de beaucoup de mots, en tête desquels elles se placent et dont elles deviennent inséparables. Telles sont : *a* dans *abattre*, *de* dans *détourner*, *e* dans *étendre*, *in* dans *infaillible*, *per* dans *permettre*, *pro* dans *proposer*, etc.

Parmi les grammairiens qui ont fait des recherches spéciales sur la nature des prépositions, on peut citer Horne Tooke, Lemare, et le professeur F.-G. Pottier, auteur d'un *Essai sur la valeur des prépositions latines*, Paris, 1829.

PRÉROGATIVE. Ce mot, qui dérive de *præ rogare*, demander, appeler avant les autres, désignait originairement chez les Romains la tribu ou la centurie qui, dans les comices, donnait son suffrage la première, et dont le vote entraînait ordinairement celui de toutes les autres. Par suite, *prérogative* a exprimé un avantage particulier, un privilége quelconque.

En Droit politique, on appelle *Prérogative royale*, *Prérogative parlementaire*, les droits, les pouvoirs que la constitution accorde au roi ou au parlement.

En Diplomatie, les ministres étrangers jouissent

de trois prérogatives principales : l'*exterritorialité*, l'*inviolabilité*, l'*immunité* ou exemption de la juridiction ordinaire.

PRÉSAGE (du latin *præsagium*), signe d'après lequel on juge de l'avenir. Les païens tiraient des présages des paroles fortuites (*omen*), des tressaillements de certaines parties du corps et notamment du cœur, des yeux, des sourcils; des tintements d'oreilles, des éternuments, des chutes imprévues, de la rencontre de certaines personnes ou de certains animaux, des noms, des éclairs, de la foudre, etc. On remédiait aux mauvais présages de différentes manières : une des plus ordinaires était de cracher promptement. *Voy.* AUGURE et DIVINATION.

PRÉ-SALÉ. On nomme ainsi par ellipse la viande des moutons qui ont pâturé dans des *prés salés* ou arrosés par l'eau de la mer. On estime surtout les gigots et les côtelettes de pré-salé de Normandie.

PRÉSANCTIFIÉS. L'Église appelle *Messe des présanctifiés* une messe sans consécration, mais dans laquelle on communie avec des hosties consacrées la veille ou quelques jours auparavant : ces hosties sont elles-mêmes appelées *hosties présanctifiées*. Dans l'Église latine, on ne dit de messe des présanctifiés que le Vendredi saint; mais, dans l'Église grecque, on en dit pendant tout le carême, excepté le samedi et le dimanche.

PRESBYTE, PRESBYTIE (du grec *presbys*, vieillard, parce que les vieillards ont généralement ce genre de vue). On nomme *presbytes* les personnes qui ne peuvent voir que confusément les petits objets situés près de l'œil, et qui, pour les voir nettement, sont obligés de les tenir à une certaine distance. Ce défaut de la vue, qu'on appelle *presbytie*, vient de ce que les rayons lumineux qui partent des objets voisins de l'œil ont une trop grande divergence, de sorte qu'après s'être réfractés dans le cristallin, ils atteignent la rétine avant de se réunir, ce qui empêche la vision d'être distincte. Pour remédier à ce défaut, on emploie des verres convexes qui, diminuant la divergence des rayons, déterminent leur rapprochement et font qu'ils se réunissent précisément sur la rétine.—Les personnes âgées sont ordinairement presbytes, parce que chez elles le temps a peu à peu aplati le cristallin. Le défaut de la vue des presbytes est le contraire de celui de la vue des myopes, dont le cristallin a trop de convexité. — On peut être presbyte quoique le cristallin ait la forme qui convient à la vision distincte : il suffit pour cela que la distance qui sépare la rétine du cristallin soit trop petite, car alors les rayons lumineux se réunissent au delà de la rétine.

PRESBYTÈRE (du gr. *presbytérion*, dérivé de *presbyteros*, prêtre), habitation du curé ou du desservant. Dès les temps les plus anciens du Christianisme, une habitation a dû être fournie au curé aux frais de ses paroissiens : c'est ce que prescrivent plusieurs conciles, confirmés par une décision du concile de Trente (session VII, ch. 8). Dans l'ancienne législation ecclésiastique en France, chaque paroisse devait avoir un presbytère pour loger le curé. La législation actuelle laisse aux communes l'alternative d'un logement ou d'une indemnité : l'article 92 du décret de 1809 porte que « toute commune doit fournir au curé ou desservant un presbytère, ou, à défaut de presbytère, un logement, ou, à défaut de presbytère et de logement, une indemnité pécuniaire. »

PRESCIENCE (du latin *præscientia*, de *præ*, d'avance, et *scire*, savoir), connaissance certaine et infaillible de l'avenir : c'est un des attributs de Dieu. On a mis en opposition la prescience divine et la liberté humaine : il est impossible, a-t-on dit, que l'homme ne fasse pas nécessairement ce que Dieu a prévu qu'il ferait, et conséquemment il n'est plus libre. On a répondu en disant : tantôt que les mots de *présent* et d'*avenir* ne sont pas par rapport à Dieu ce qu'ils sont pour nous, que pour Dieu il n'y a pas de succession, qu'à ses yeux tout est simultané, que, par conséquent, Dieu voit, mais ne prévoit pas; tantôt que Dieu prévoit les faits parce qu'ils doivent arriver, mais qu'ils n'arrivent pas parce qu'il les a prévus; que, par conséquent, la connaissance qu'il en prend n'influe en rien sur leur existence. Pour faire comprendre comment Dieu peut prévoir les actes libres, on a dit que, de même que nous pouvons nous-mêmes prévoir en certains cas la conduite que tiendront ceux de nos semblables dont le caractère nous est bien connu, de même Dieu, qui connaît à fond le cœur de chacun, doit avoir cette prévision avec une certitude infinie.

Du reste, la conciliation de la prescience et de la liberté est réellement une des plus grandes difficultés de la métaphysique et de la théologie; elle a donné naissance à plusieurs systèmes et a partagé les théologiens en sectes opposées. Lors même qu'aucune des solutions proposées ne paraîtrait satisfaisante, il ne faut accuser que la faiblesse de l'intelligence humaine, ne jamais perdre de vue que ces deux vérités sont également certaines, et ne pas sacrifier l'une à l'autre. Entre autres ouvrages sur ce sujet, un des meilleurs à consulter est le *Traité du libre arbitre* de Bossuet. *Voy.* GRACE, PRÉDESTINATION, etc.

PRESCRIPTION (du latin *præscriptio*). En Droit, la prescription est un moyen d'acquérir ou de se libérer par un certain laps de temps et sous les conditions déterminées par la loi (Code Nap., art. 2219). Tous droits et actions se prescrivent par *trente ans*, à défaut de terme plus court assigné par la loi. La bonne foi n'est même pas requise pour faire acquérir la prescription de trente ans; il suffit qu'il y ait eu possession « continue et non interrompue, paisible, publique, non équivoque et à titre de propriétaire. » Les arrérages de rentes, les loyers de maisons, les fermages, les intérêts et généralement tout ce qui est payable par an ou à des termes périodiques plus courts, se prescrivent par *cinq ans*, ainsi que les effets commerciaux. D'autres actions se prescrivent à des termes plus courts encore : au bout d'un an (action des médecins, pharmaciens, maîtres de pension, etc.), ou même de *six mois* (maîtres et instituteurs, ouvriers, hôteliers). Art. 2260-2276.

La prescription peut être interrompue ou suspendue. L'interruption est *naturelle* ou *civile* : elle est naturelle lorsque le possesseur est privé pendant plus d'un an de la jouissance de la chose : la citation en justice, le commandement, la saisie, la reconnaissance de la dette, constituent l'interruption civile. La prescription est suspendue à l'égard des mineurs et interdits; elle ne court point entre époux, etc. (art. 2242-2259).

Pour ce qui concerne les prescriptions en affaires de commerce, de société et de droit maritime, *Voy.* le Code de commerce, art. 189, 430 à 434.

Le principe de la prescription a donné lieu aux discussions les plus vives, les uns regardant cette institution comme une création arbitraire du droit civil, propre à favoriser la rapine et la mauvaise foi; les autres la considérant, au contraire, comme la *patronne du genre humain*, comme le plus ferme appui de la propriété, parce qu'elle met un terme à des discussions qui autrement seraient sans fin. Quoi qu'il en soit, elle remonte aux époques les plus anciennes : elle est consacrée, sous le nom d'*usucapion*, par la loi des Douze-Tables.

Dunod, Delaporte, MM. Marcadé, Bousquet, Vazeille, Troplong, etc., ont traité *De la Prescription*.

PRÉSÉANCE (de *sedere præ*, siéger avant), droit de prendre place au-dessus de quelqu'un, de le précéder. Des règlements spéciaux règlent l'ordre de *préséance* des autorités civiles, militaires et ecclésiastiques dans les cérémonies publiques (décrets des 24 messidor an XII, 1er juin, 15 novembre 1811, etc.).

M. G. Toussaint a donné le *Code des Préséances et des Honneurs*, 1845.

Dans les rapports internationaux, la question de la préséance ou du *pas* a plusieurs fois donné lieu à de graves contestations. Pour les prévenir, le règlement de Vienne, annexé à l'acte final du congrès de 1815, et le protocole du 21 novembre 1818, ont réglé le rang des représentants des diverses puissances. Dans leurs rapports entre eux, les souverains catholiques accordent la préséance au pape.

PRÉSENCE RÉELLE. Par ces mots, on entend, dans la religion catholique, la présence réelle du corps et du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'eucharistie, l'existence substantielle du corps, du sang, de l'âme et de la divinité de J.-C. sous les espèces ou apparences du pain et du vin consacrés. Le dogme de la présence réelle est le dogme fondamental du catholicisme. Les Calvinistes nient la présence réelle. *Voy.* COMMUNION et EUCHARISTIE.

PRÉSIDENT (de *præ sedere*, s'asseoir le premier), celui qui est le chef temporaire ou perpétuel d'un corps, d'une compagnie, d'une assemblée politique (Chambre des Députés ou Corps législatif, Chambre des Pairs ou Sénat, etc.), d'un État républicain. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

Président se dit le plus souvent en parlant des *présidents* des cours et des tribunaux. Les *présidents* de cour prennent le titre de *premiers présidents*. Chacune des chambres dont se compose la cour a, en outre, un président particulier, qui se nomme *président de chambre*. Les tribunaux composés de plus de quatre juges ont un *président* et des *vice-présidents*. — Les présidents des assises sont des magistrats choisis pour diriger les assises, et dont les fonctions ne sont que temporaires. On les prend parmi des conseillers des cours impériales. — Les présidents veillent au maintien de l'ordre et de la discipline dans les cours et les tribunaux; ils ont la police des audiences; ils règlent l'ordre et la distribution des affaires qui doivent y être jugées. Leurs attributions sont déterminées par le Code de Proc. civile (art. 138, 239, 325, 751, etc.), par la loi du 20 avril 1810 et les décrets des 6 juill. et 18 août 1810.

PRÉSIDES, PRÉSIDIAL. *Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PRESLE, plante. *Voy.* PRÊLE.

PRÉSOMPTION (du latin *præsumptio*, conjecture). En Droit, les *présomptions*, suivant l'art. 1349 du Code Napoléon, sont des conséquences que la loi ou le magistrat tire d'un fait connu à un fait inconnu. Elles se divisent en *Pr. légale* et en *Pr. simples*.

La *Présomption légale* est celle qui est attachée par une loi spéciale à certains actes ou à certains faits; tels sont 1° les actes que la loi déclare nuls comme présumés faits en fraude de ses dispositions, d'après leur seule qualité; 2° les cas dans lesquels la loi déclare la propriété ou la libération résulter de certaines circonstances déterminées; 3° l'autorité que la loi accorde à la chose jugée; 4° la force que la loi attache à l'aveu de la partie ou à son serment (art. 1350). La présomption légale dispense de toute preuve celui au profit duquel elle existe, à moins que la loi elle-même n'ait réservé la preuve contraire.

Les *Présomptions simples*, c.-à-d. qui ne sont point établies par la loi, sont abandonnées aux lumières et à la prudence du magistrat, qui ne doit admettre que des présomptions *graves*, *précises* et *concordantes*, et dans les cas seulement où la loi admet les preuves testimoniales, à moins que l'acte ne soit attaqué pour fraude ou dol (art. 1353).

Présomption d'absence. *Voy.* ABSENCE.

PRESQU'ILE, étendue de terre entourée d'eau de tous côtés à l'exception d'un seul par lequel elle communique au continent : la langue de terre par laquelle la presqu'île touche au continent s'appelle *isthme*. Les Grecs donnaient aux presqu'îles le nom de *chersonèses*, et les Romains celui de *péninsules*. Ce dernier mot est resté dans notre langue, où il désigne une presqu'île d'une étendue considérable. L'Espagne et l'Italie sont quelquefois désignées par les noms de *péninsule Ibérique* et *péninsule Hespérique* ou *Italique*. On dit même, en parlant de la première, *la Péninsule*, sans rien ajouter.

Les principales presqu'îles proprement dites sont : en Europe, le Jutland, la Crimée, la Morée ou Péloponèse; en Asie, la presqu'île de Malacca, le Kamtchatka; en Amérique, la Nouvelle-Écosse, les presqu'îles de Honduras, de Floride, de Melville, d'Alaska, etc.

PRESSE (du lat. *pressare*, fréquentatif de *premere*, presser). En Mécanique, on appelle ainsi toute machine destinée à comprimer les corps ou à y laisser une impression quelconque. On distingue : la *Presse à levier*, la plus simple de toutes, dans laquelle la résistance se trouve placée entre le point d'appui et celui de l'application de la puissance : on s'en sert souvent pour imprimer les timbres secs; c'est aussi à ce genre qu'appartiennent les *presses à bras* employées dans la plupart des imprimeries (*Voy.* IMPRIMERIE); — la *Pr. à coins*, généralement employée pour l'extraction des huiles de grains; — la *Pr. à vis*, qui consiste ordinairement en un plateau mobile, fixé à une vis qui passe dans un écrou relié d'une manière invariable au plateau : on s'en sert pour presser les fruits (*Voy.* PRESSOIR); c'est aussi celle dont font usage les relieurs : dans les fortes presses de ce genre, les vis et les écrous sont armés de volants et fonctionnent à l'aide de leviers; — la *Pr. à cylindres*, qui est plus puissante que les précédentes et qui cependant, grâce aux engrenages dont elle est pourvue, se manœuvre avec moins d'efforts; le plus souvent on la fait marcher à l'aide de la vapeur : c'est de cette presse, connue aussi sous le nom de *presse mécanique*, que font usage les typographes, les lithographes et les imprimeurs sur étoffes; la *calandre* et les *laminoirs* sont des presses de ce genre; — la *Pr. hydraulique*, composée de deux corps de pompe de dimensions différentes se communiquant entre eux, et fondée sur le principe d'égalité de pression des liquides : en vertu de ce principe, une pression d'un kilogramme par centimètre carré, exercée sur la surface d'un liquide dans un vase, se fera sentir sans altération sur tous les points de la surface du même liquide dans un autre vase communiquant avec le premier; si la surface du niveau dans le second vase est centuple de ce qu'elle est dans le premier, les pressions seront dans le même rapport, et avec un effort d'un kilogramme on en obtiendra un de cent. La première idée de cette presse est due à Pascal; elle a été réalisée au dernier siècle par le mécanicien anglais Bramah.

PRESSE s'entend aussi de tous les produits de la *presse* ou de l'imprimerie, c.-à-d. de tous les ouvrages imprimés. Sous le nom de *Presse périodique*, on distingue les journaux et revues.

Par *Liberté de la presse*, on entend liberté de mettre au jour, par la voie de l'impression, ses idées, ses opinions, sur toutes sortes de matières, sans être obligé de les soumettre à la censure et sans être inquiété. La liberté de la presse, aujourd'hui reconnue en France et en Angleterre, est un droit pour lequel les nations les plus civilisées n'ont cessé de lutter. Cette liberté n'existait pas en France avant 1789, ou du moins elle était extrêmement limitée par la censure. Elle fut proclamée par l'Assemblée constituante et réglée par le décret du 14 septembre 1791. A la suite de plusieurs vicissitudes, elle fut reconnue par la Charte de Louis XVIII, et confirmée de nouveau par la Charte de 1830. Depuis, il a été rendu de nombreuses lois qui ont eu principalement pour objet la presse politique et les journaux, tantôt étendant, tantôt restreignant leur liberté. Telles sont la loi du 17 mai 1819 sur la répression des crimes et délits

commis par la voie de la presse; la loi du 26 mai 1819 relative à la poursuite de ces crimes et délits; la loi du 9 juin 1819 relative à la publication des journaux; la loi du 25 mars 1822, qui édictait de nouvelles mesures de répression; la loi du 18 juillet 1828, qui fixa les conditions de la publication libre des journaux; la loi du 8 octobre 1830, appliquant le jury aux délits de la presse; la loi du 9 septembre 1835, sur les crimes, délits et contraventions de la presse; le décret du 6 mars 1848, abrogeant la loi précédente; les lois du 27 juillet 1849 et du 16 juill. 1850, contre les excès de la presse (cette dernière prescrit de signer les articles politiques); enfin le décret du 17 février 1852, qui régit aujourd'hui la matière. Ce décret soumet les journaux à l'obligation d'une autorisation, fixe le tarif des cautionnements, les rend justiciables de la police correctionnelle, permet de les suspendre après deux *avertissements motivés*, et de les supprimer après deux condamnations. M. G. Rousset a donné le *Code annoté de la Presse*.

Presse des matelots, enrôlement forcé de matelots en Angleterre. En certaines circonstances, on enlève de vive force des hommes de toute profession pour les faire servir comme matelots sur les bâtiments de guerre : c'est de préférence sur les matelots marchands ou pêcheurs que s'exerce cet acte de violence. La *presse des matelots* a été autorisée en Angleterre par un acte du parlement de 1779, pour les cas où les enrôlements volontaires seraient insuffisants. — En France, l'institution de l'*Inscription maritime* (*Voy.* ce mot) dispense le Gouvernement d'avoir recours à ce moyen odieux.

PRESSION. C'est l'action d'un corps qui fait effort pour en mouvoir un autre; telle est l'action d'un corps pesant qui repose sur un support, par exemple, celle de l'air atmosphérique sur la surface de la terre. Les anciens attribuaient à l'horreur de la nature pour le vide un grand nombre de phénomènes, dont la cause, aujourd'hui connue, est la *pression de l'atmosphère*. Cette pression sur la surface de la terre est égale à la pression d'une colonne d'eau de même base et d'environ 10 mètres (32 pieds) de hauteur, ou d'une colonne de mercure d'environ 754 millimètres (28 pouces de hauteur). *Voy.* AIR, BAROMÈTRE, POMPE et PRESSE.

PRESSIROSTRES (du latin *pressus*, serré, comprimé, et *rostrum*, bec), famille d'oiseaux Échassiers : bec médiocre, mais assez fort pour percer la terre et y chercher des vers; jambes hautes, dont les doigts sont courts ou médiocres, et dont le pouce est nul ou trop petit pour toucher le sol. Les Pressirostres courent assez vite, et volent rarement à de très-grandes distances parce que leurs ailes sont courtes.

On divise cette famille en 6 genres: *Vanneau, Pluvier, Outarde, Huîtrier, Coure-vite* et *Cariama*.

PRESSOIR (de *presse*), machine qui sert à extraire par pression du raisin, des poires, des pommes, des olives et des plantes oléagineuses, les sucs qu'ils contiennent. Le pressoir le plus simple est le *pressoir à cage*, sorte de presse à vis, dans laquelle la pression s'opère au moyen d'un grand arbre ou *bras de levier* qui a son point d'appui entre 4 jumelles : ce pressoir a l'inconvénient de fatiguer extrêmement la force de la vis, laquelle, en raison de l'inclinaison même du levier, ne tourne pas perpendiculairement dans son écrou; souvent même, il la fait casser ou plier; il exige en outre, à cause de sa longueur, plus d'emplacement que les autres, et est d'un prix considérable, en raison de la quantité et de la force du bois qu'il exige. On emploie de préférence le *pressoir à étiquet* et le *pressoir à tesson*, qui coûtent moins, occupent moins de place et demandent moins de force: ils se composent d'une table inférieure, recevant la matière à presser, d'une table supérieure, qui lui est superposée, et d'une vis, engagée par le haut dans un écrou, reposant sur la table supérieure; la vis est mise en mouvement par un volant, un cabestan ou un levier, et le marc, placé entre les deux tables, est soumis à la pression. — Dans les usines, on emploie des presses hydrauliques, bien supérieures aux pressoirs précédents.

Pressoir d'Hérophile. Voy. CONFLUENT.

PRESTANT (du latin *præstans*, qui l'emporte), un des principaux jeux de l'orgue et l'un de ceux que l'on nomme jeux de mutation : il donne le ton aux voix d'hommes, et c'est sur lui que s'accordent tous les autres jeux.

PRESTATION (du latin *præstatio*, formé de *præstare*, fournir), se dit, en termes de Jurisprudence, de certaines redevances qu'on doit payer en nature, et spécialement d'une espèce de *corvée* à laquelle sont soumis les habitants de toute commune. Aux termes de l'art. 3 de la loi du 21 mai 1836 : « Tout habitant, chef de famille ou d'établissement porté au rôle des contributions directes, pourra être appelé à fournir, chaque année, une prestation de trois jours, pour sa personne et pour chaque individu mâle, valide, âgé de 18 ans au moins, et de 60 ans au plus, membre ou serviteur de la famille, et résidant dans la commune. La prestation pourra être acquittée *en nature* ou *en argent*, au gré du contribuable. » C'est le plus souvent pour la réparation des chemins vicinaux que l'on réclame les prestations.

Prestation de serment. Voy. SERMENT.

PRESTIDIGITATEUR (de l'italien *presto*, preste, habile, et du latin *digitus*, doigt), sorte d'escamoteur dont le métier consiste surtout à faire des tours subtils avec les doigts. Parmi les plus célèbres prestidigitateurs qu'on ait vus en France, on cite l'Italien Pinetti, les Français Bienvenu, Olivier, Ledru dit Comus, Bosco, Comte, Robert Houdin, etc.

PRESTIGE (du latin *præstigium*, formé de *præstingere*, éteindre, obscurcir), illusion opérée par sortilége (*Voy.* MAGIE). On oppose *prestige* à *miracle :* les changements que semblaient opérer les magiciens d'Égypte n'étaient que des prestiges; ceux qu'opérait Moïse étaient des miracles.

PRESTIMONIE (de *prêtre ?*) En Droit canonique, ce mot se disait d'un revenu affecté par un fondateur à l'entretien d'un prêtre sans qu'il y eût érection en titre de bénéfice.

PRÉSURE (du latin *pressura*, action de presser), liqueur acide qui se trouve dans le 4e estomac ou la caillette du veau et des jeunes ruminants, à l'âge où ils sont encore nourris de lait; elle se compose de sucs gastriques et de lait presque réduit en caséum. La présure récente est en grumeaux blanchâtres, qui deviennent ensuite d'un gris plus ou moins foncé. Lavée, salée et séchée à l'air, cette matière prend une consistance et un aspect onguentacés. On se sert de la présure pour faire cailler le lait; on en met environ 1 gramme par litre de lait. On prépare aussi de la présure liquide, qui peut se garder.

PRÊT (du latin *præstare*). En Droit on distingue deux sortes de prêt : celui des choses dont on peut user sans les détruire, et celui des choses qui se consomment par l'usage qu'on en fait; le premier s'appelle *prêt à usage* ou *commodat;* le second, *prêt de consommation*, ou simplement *Prêt*. — Le prêt est dit *gratuit*, lorsque le prêteur se contente de la restitution au terme convenu de la chose prêtée, sans rien exiger en retour : le *prêt à usage* est essentiellement gratuit; le prêt est dit *à intérêt*, quand le prêteur exige de l'emprunteur une certaine somme d'argent qui est comme le revenu de la chose productive dont il a cédé momentanément la possession. Le Code Napoléon (art. 1874-1915) règle tout ce qui concerne les divers genres de prêts et les engagements respectifs de l'emprunteur et du prêteur.

Prêt sur gage, prêt garanti par un nantissement (*Voy.* GAGE). Pendant longtemps, il fut loisible à tout particulier d'ouvrir des maisons de prêt sur gage;

aujourd'hui, aucune maison de prêt sur gage ne peut être établie sans l'autorisation du Gouvernement, sous peine d'amende et d'emprisonnement (Code pénal, art. 411). Dans la plupart des grandes villes, ces maisons, qui donnaient lieu aux plus graves abus, ont été supprimées et remplacées par des *Monts-de-Piété*. *Voy.* ce mot.

Prêt à la grosse (sous-entendu *aventure*). *V.* GROSSE.

Dans le langage militaire, on appelle *prêt* la solde fournie aux troupes, parce qu'elle est payée par anticipation. On fait le prêt tous les cinq jours. *V.* SOLDE.

PRÉTÉRIT (du latin *præteritus*, passé), mot employé souvent en Grammaire pour désigner les temps passés des verbes. *Voy.* PASSÉ et VERBE.

PRÉTÉRITION ou PRÉTERMISSION (du latin *præteritus*, passé, ou de *prætermissus*, omis), figure de pensée qui consiste à feindre de passer sous silence des choses sur lesquelles on ne laisse cependant pas que d'appuyer, comme lorsque Pyrrhus annonce à Hermione qu'il va épouser Andromaque (acte IV, sc. 5) :

> Un autre vous dirait que, dans les champs troyens,
> Nos deux pères sans nous formèrent ces liens,
> Et que, sans consulter ni mon choix ni le vôtre,
> Nous fûmes, sans amour, engagés l'un à l'autre.
> Mais c'est assez pour moi que je me sois soumis, etc.

On appelait ainsi, dans l'ancien Droit, l'omission que faisait le père de famille dans son testament d'un de ses enfants ou de tout autre héritier nécessaire.

PRÉTEUR, PRÉTOIRE, PRÉTORIENS. *Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PRÉTEXTE (ROBE). *Voy.* ROBE.

PRÊTRE (du latin *presbyter*, formé du grec *presbytéros*, plus ancien, vieillard; parce qu'originairement le sacerdoce était exercé par des vieillards), se dit en général de tout ministre du culte, et spécialement de l'ecclésiastique catholique revêtu de la *prêtrise*, c.-à-d. du plus élevé des trois ordres sacrés ou majeurs : cet ordre confère le droit de célébrer la messe et d'administrer les sacrements. Pour être ordonné *prêtre*, il faut, entre autres conditions, avoir au moins 25 ans et avoir passé un an dans l'ordre du diaconat (Pour le cérémonial de l'ordination, *Voy.* ORDRE). — Les prêtres catholiques sont astreints au célibat; ils sont dispensés du service militaire, de la garde nationale, du jury et de la tutelle.

On doit à l'abbé Mathieu les *Devoirs du Sacerdoce*, à l'abbé Réaume le *Guide du jeune Prêtre*; à M. Henrion, le *Code ecclésiastique*. MM. Jacquin et Duesberg ont donné un *Dictionn. usuel du Curé de campagne.*

Dans les premiers temps du christianisme, on donna le nom de *prêtres* (en grec *presbytéroi*) aux plus anciens docteurs : ils n'avaient guère de commun avec les prêtres d'aujourd'hui que le nom, et ils se bornaient à expliquer aux fidèles le sens des saintes Écritures. Dans l'Église chrétienne d'Orient, les prêtres sont appelés *papas* ou *popes* (pères). — Dans les Églises réformées et luthériennes, les ministres du culte prennent le nom de *pasteurs* ou de *ministres*. — Pendant la Révolution, les prêtres qui consentirent à prêter serment à la constitution civile du clergé, décrétée en 1790, furent dits *prêtres assermentés*; ceux qui s'y refusèrent ou qui, après avoir accepté, se rétractèrent, furent appelés *prêtres insermentés*.

Toutes les religions ont eu leurs prêtres, constitués diversement dans chacune d'elles. Chez les Égyptiens, les prêtres formaient une caste puissante, qui posséda pendant longtemps presque tout le pouvoir : ils étaient distribués en différentes classes, distinguées par des marques particulières et employées à différents exercices. Ils faisaient des purifications et célébraient un office consistant à chanter quelques hymnes le matin, à midi, l'après-midi et le soir. Ils remplissaient les intervalles par l'étude des sciences. La plupart observaient le ciel pendant la nuit. Leur vêtement était propre et modeste; c'était une tunique de lin. Ils se rasaient tout le corps, et faisaient trois fois par jour des ablutions d'eau froide. — Chez les Israélites, les prêtres portaient le nom de *Lévites*, parce qu'ils appartenaient tous à la tribu de Lévi. Leur chef suprême portait le nom de *Grand prêtre* ou de *Grand sacrificateur* : après le retour de la captivité, ce pontife exerça le pouvoir souverain, et le conserva jusqu'à la conquête romaine. — Chez les Grecs, les princes faisaient, pour la plupart, les fonctions de sacrificateurs; mais, en même temps, il y avait des prêtres spéciaux, chargés des fonctions ordinaires du sacerdoce : on les appelait *néocores*. Il y avait même des familles investies du sacerdoce à perpétuité, comme les Eumolpides à Athènes. Chaque divinité avait aussi ses prêtres particuliers, tels que les Dactyles Idéens, prêtres de Jupiter; les Galles ou Corybantes, prêtres de Cybèle; les Bacchantes, prêtresses de Bacchus, etc. — Chez les Romains, on choisissait les prêtres parmi les citoyens les plus distingués par leurs emplois et leurs dignités. Comme chez les Grecs, les uns offraient des sacrifices à tous les dieux, et n'étaient attachés à aucune divinité en particulier; les autres avaient leurs divinités particulières. A la 1re classe appartiennent les Pontifes, les Augures, les Quindécemvirs, les Auspices, les Frères arvales, les Curions, les Septemvirs ou *Epulones*, les Féciaux, etc.; à la 2e, les Flamines, les Saliens, les Pinariens, les Potitiens, etc. — Les prêtres des Gaulois portaient le nom de *Druides*; ceux des Indiens, celui de *Brahmes*; les prêtres de la religion de Bouddha s'appellent *Bonzes*. Chez les Musulmans, on distingue les *Imams*, les *Mollahs*, les *Derviches*, etc.; le chef de la religion prend le nom de *Muphti*.

PRÊTRESSE. Dans l'antiquité païenne, il y avait des femmes chargées de fonctions relatives au sacerdoce : c'étaient tantôt de jeunes vierges, comme les prêtresses de Diane en Achaïe, de Minerve en Arcadie; tantôt des femmes mariées, comme les prêtresses de Junon en Messénie; tantôt enfin des femmes vouées à un célibat perpétuel, comme les Vestales à Rome. — Les Gaulois et les Germains avaient aussi leurs prêtresses, connues sous le nom de *druidesses* : telle était la célèbre Velléda.

PREUVE, démonstration directe ou indirecte de la vérité. *Voy.* DÉMONSTRATION, ARGUMENT.

En Droit civil, les preuves se font par titres et par témoins; en Droit criminel, elles se font surtout par témoins. La Preuve par titres, appelée *Preuve littérale*, *Preuve écrite*, prend le nom de *Pr. authentique* quand l'acte a été dressé par un officier public, et reçoit celui d'*Acte sous seing privé* dans le cas où l'écrit émane des parties seules. — La *Preuve testimoniale* n'est point admise en matière civile pour choses qui ont pu faire l'objet d'un contrat, et dont la somme ou la valeur excède 150 fr. Longtemps la preuve testimoniale fut placée avant la preuve écrite, même en matière civile : depuis 1666, la preuve par écrit l'emporta dans cet ordre d'affaires. Les règles qui concernent la preuve testimoniale sont expliquées dans les art. 1341-48 du Code Napoléon.

En matières de contraventions et de délits, la *Preuve* se fait par procès-verbaux ou rapports, et par témoins. *Voy.* TÉMOINS et PROCÈS-VERBAL.

On doit à Bentham un *Traité des Preuves judiciaires* et à M. Ed. Bonnier un *Traité théorique et pratique des preuves en Droit civil et en Droit criminel.*

PREUVE (en latin *probatio* ou *proba*), terme d'Arithmétique, opération par laquelle on vérifie l'exactitude des résultats d'un calcul. Pour la manière de faire la preuve de chaque opération, *Voy.* ADDITION, SOUSTRACTION, MULTIPLICATION, DIVISION.

On appelle encore *Preuve* une petite fiole dans laquelle on reçoit, au sortir de l'alambic, l'eau-de-vie dont on veut faire connaître le degré : *preuve* est alors synonyme d'*éprouvette*. L'eau-de-vie dite *Preuve de Hollande* est de l'eau-de-vie à 19 degrés.

PRÉVARICATION (du latin *prævaricatio*, de

prævaricari, s'écarter de la ligne droite), action de manquer par mauvaise foi aux devoirs de sa charge, aux obligations de son ministère. On comprend sous le terme général de *prévarication* les délits rangés par la loi sous les noms de *forfaiture*, *déni de justice*, *concussion*, *corruption des fonctionnaires publics*, *abus d'autorité*, etc. *Voy.* ces mots.

PRÉVENTION, état de l'individu contre lequel il existe un soupçon ou une accusation de délit ou de crime, et qui a été renvoyé par la Chambre du conseil devant le tribunal de police ou devant la chambre des mises en accusation : l'inculpé prend alors le nom de *prévenu*.

Prévention signifie aussi l'action de devancer l'exercice du droit d'un autre : c'est ainsi que les commissaires de police ont *prévention* à l'égard des gardes champêtres pour la recherche des contraventions (Code d'instruct. crimin., art. 11).

Autrefois, en Jurisprudence canonique, on appelait *Prévention en cour de Rome* le droit qu'avait le pape de prévenir les collateurs dans la nomination aux bénéfices, en nommant par lui-même.

PRÉVISION (du latin *prævisio*, formé de *prævidere*, voir d'avance), vue de l'avenir, des choses futures. Cette faculté, qui appartient essentiellement à Dieu, et qui en lui prend le nom de *prescience* (*Voy.* ce mot), a été quelquefois aussi attribuée à l'homme même, non-seulement aux saints prophètes inspirés de Dieu, ou aux oracles menteurs du paganisme, mais même à des hommes vulgaires, doués de la faculté de *seconde vue*, ou chez lesquels l'intelligence était exaltée par une vive excitation cérébrale. On dit avoir observé cette faculté dans quelques mourants, ou dans certains extatiques, dans plusieurs somnambules. M. Deleuze a laissé un curieux *Mémoire sur la faculté de prévision*, 1836.

PRÉVOT (du latin *præpositus*, préposé), nom donné autrefois en France à divers juges ou magistrats. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'H. et de G.*

Cours prévôtales. On nommait ainsi avant 1789 les cours judiciaires présidées par le *grand Prévôt de France* et le *Prévôt de l'hôtel du roi*. L'étendue de leur juridiction était mal déterminée et donnait lieu à de fréquents conflits. — Sous l'Empire et sous la Restauration, on donna ce nom à des tribunaux exceptionnels, composés de cinq juges civils présidés par un prévôt ou juge militaire. Les cours prévôtales de l'Empire, établies en 1810, connaissaient de tous les crimes et délits de contrebande : leur but était d'empêcher l'introduction des marchandises étrangères. Celles de la Restauration furent établies pour juger les crimes ou délits politiques, et ne furent abrogées qu'après quelques années d'activité : elles laissèrent d'odieux souvenirs.

PRIACANTHE, *Priacanthus* (du grec *priôn*, scie, et *akantha*, épine), genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Percoïdes, tribu des Sparoïdes. Leur caractère particulier consiste en un préopercule dentelé, et terminé dans le bas par une épine qui elle-même est dentelée (d'où leur nom) : corps oblong, comprimé, entièrement couvert de petites écailles rudes; mâchoire inférieure proéminente; bouche obliquement dirigée vers le haut; dents faisant la carde ou le velours, et sans inégalités. L'espèce type, le *Priacanthe à gros yeux* (*Pr. macrophthalmus*), vit dans les mers du Brésil.

PRIÈRE (du latin *precari*), acte de religion par lequel on s'adresse à Dieu, soit pour l'implorer, soit pour l'adorer. On distingue les *prières mentales* et les *Pr. orales*. L'ensemble des formules de prières appropriées aux cérémonies du culte constitue la *Liturgie*. On appelle *Eucologe* tout livre de prières dont la formule a été donnée par l'Église.

La prière principale des Chrétiens est le *Pater*, que Jésus-Christ lui-même a enseigné. Cette prière forme ordinairement, avec l'*Ave Maria*, le *Credo* et le *Confiteor*, les principales prières que tout chrétien doit réciter tous les jours, matin et soir.

Chez les Israélites, dans les premiers temps de la loi de Moïse, aucune prière de vive voix n'accompagnait les sacrifices. Il n'y avait également rien de fixe, soit sur l'heure, soit sur la forme des prières particulières. Esdras, le premier, ordonna deux prières, l'une le soir et l'autre le matin pour les jours ordinaires, trois pour le jour du sabbat, et composa dix-huit bénédictions que tout Israélite devait apprendre et dire chaque jour.

Les Grecs avaient personnifié les prières, qui, dans leur langue, se nommaient *Litai* : ils en faisaient des déesses, filles de Jupiter. Ils les représentaient boiteuses, timides, consternées et marchant continuellement après l'Injure ou *Até*, pour guérir les maux qu'elle a faits.

PRIEUR, PRIEURÉ. *Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PRIMAIRES (ASSEMBLÉES). *Voy.* ASSEMBLÉE.

Écoles primaires. Voy. ÉCOLES.

PRIMAT, archevêque qui a sur plusieurs archevêchés ou évêchés une supériorité de dignité ou juridiction. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PRIMATES, *Primates*, mot latin qui signifie *premier, occupant le premier rang*. C'est le nom d'une grande famille de Mammifères établie par Linné, et dans laquelle il a fait entrer les animaux qui, par leur organisation, se rapprochent le plus de l'espèce humaine, tels que les Singes, les Makis, les Chauves-Souris, et même les Bradypes et les Galéopithèques. Cette division, que Cuvier avait remplacée par celle des Quadrumanes, a été reprise avec quelques modifications par M. de Blainville. *V.* SINGES.

PRIME (du latin *prima*, sous-entendu *hora*, première heure). On désignait par ce mot, chez les Romains, la première des quatre parties du jour, celle qui s'écoule après le lever du soleil. Les trois autres parties du jour se nommaient : *tierce*, *sexte* et *none*.—Par suite, on a donné le nom de *Prime*, dans la Liturgie catholique, à la première des heures canoniales, celle qui se chantait à *prime* et suivait l'office de la nuit : elle se dit après *Laudes*.

Le mot *Prime* (qui est alors pour *prima pars*, part prélevée sur le gain), s'emploie aussi pour désigner une certaine somme accordée à titre d'encouragement pour quelque opération hasardeuse ou onéreuse de commerce, d'agriculture ou de toute autre nature. Le Gouvernement donne des primes considérables aux marins qui se livrent à la grande pêche, à la pêche de la baleine et de la morue, dans le but d'entretenir ainsi une pépinière d'habiles marins. Il en donne aussi à l'exportation de certaines marchandises, comme une compensation aux charges imposées à l'industrie par les droits qui pèsent sur l'entrée des matières premières. *Voy.* DRAW-BACK.

Il est également accordé des primes pour la destruction des animaux malfaisants. *Voy.* LOUP.

En termes de Bourse, on appelle *Marché à prime* une négociation à terme d'effets publics, dont l'acheteur peut se délier en abandonnant au vendeur une différence convenue à l'avance, et qu'on nomme *prime* : c'est une espèce de pari ou de jeu.

Jeu de prime, jeu où l'on ne donne que quatre cartes. Il y a la *grande prime* et la *petite prime*.

Prime d'assurance. Voy. ASSURANCE.

PRIMEROSE, se dit pour *Passe-rose. Voy.* ce mot.

PRIMEVÈRE (de *prima veris*, la première du printemps, à cause de la précocité de ses fleurs), *Primula*, genre type de la famille des Primulacées, se compose d'herbes vivaces, à feuilles radicales, d'entre lesquelles s'élèvent des hampes le plus souvent simples, terminées par des fleurs élégantes, en ombelle simple, et pourvues d'un involucre : calice monosépale tubuleux, à 5 dents; corolle tubuleuse, à limbe quinquélobé; 5 étamines; capsule s'ouvrant

au sommet en 5 ou 10 valves peu profondes. La plupart des espèces croissent naturellement sur les pelouses des montagnes alpines. La *Primevère commune* (*Primula veris*), vulgairement *Coucou* et *Brayette*, fleurit, dès les premiers jours du printemps, dans les prés et dans les bois : ses fleurs sont odorantes, d'un jaune doré ; on les mêle quelquefois au vin pour le rendre plus agréable, et à la bière pour l'empêcher d'aigrir. En Angleterre et ailleurs, on mange les jeunes feuilles en salade ou cuites comme les autres plantes potagères. On distingue en outre : la *Pr. élevée* (*Pr. elatior*), qui se distingue de la précédente par ses hampes plus élevées ; — la *Pr. sans tige* ou *à grandes fleurs* (*Pr. acaulis*), à hampes uniflores, sortant immédiatement de la racine : fleurs grandes, d'un jaune doré ; — la *Pr. farineuse* (*Pr. farinosa*), dont toutes les parties sont recouvertes d'une poussière farineuse : fleurs petites, d'un bleu pourpre, quelquefois blanchâtres, mélangées de rouge ; — la *Pr. à longues fleurs* (*Pr. longiflora*) : le tube de la corolle a trois centimètres de longueur ; — la *Pr. glutineuse* (*Pr. glutinosa*), à fleurs violettes et purpurines ; — la *Pr. oreille d'ours* (*Pr. auricula*), qui doit son nom à la forme de ses feuilles ovales, épaisses et veloutées comme l'oreille d'un ours : c'est une des plus recherchées des amateurs, à cause des couleurs riches et variées de ses fleurs : leur couleur originaire paraît être le jaune ; on estime surtout les variétés dont les fleurs, bien veloutées, sont d'un bleu pourpre liséré de blanc, ou brun foncé, brun olive, orangé, etc. ; — la *Pr. à feuilles entières* (*Pr. integrifolia*), à fleurs purpurines, quelquefois couleur de chair ; — la *Pr. pygmée* (*Pr. minima*), qui a environ 3 centimètres de haut : fleurs d'un jaune pâle ; — la *Pr. vitulienne* (*Pr. vitulliana*), à fleurs sessiles d'un beau jaune, comparable à celui de l'œuf ; — enfin, parmi les espèces exotiques, la *Pr. de Chine* ou *à candélabre*, et la *Pr. de Palinure*, à fleurs jaunes, originaire de l'Italie.

Dans le Langage des fleurs, la Primevère est le symbole de la crédulité et de l'espérance.

PRIMICIER (du latin *primus*, premier), celui qui a la première dignité dans certaines églises, dans certains chapitres : dans les églises cathédrales, le primicier avait soin de l'ordre de l'office et présidait au chœur ; il était le premier des chantres.

C'était aussi le titre de plusieurs officiers principaux de la cour de Byzance.

PRIMIDI (du latin *primus*, premier, et *dies*, jour), 1er jour de la décade républicaine en France.

PRIMIPARE (du latin *primus*, premier, et *parere*, enfanter). Dans certains traités de Médecine, on désigne ainsi la femme qui accouche pour la première fois.

PRIMIPILAIRES ou PRIMIPILES, nom donné, chez les Romains, aux deux centurions qui commandaient les centuries du premier manipule de triaires (*pilani*), par opposition aux commandants des autres centuries, qui portaient les noms de *secundi pili*, *tertii pili*, et ainsi de suite jusqu'à *decimi pili centuriones*. Le plus ancien était chargé de l'aigle de la légion. Il n'avait au-dessus de lui que les tribuns et les préfets de camp.

PRIMITIF (de *primus*, premier), qui appartient au premier état des choses. On appelle, en Physique, *Couleurs primitives* les sept couleurs du spectre solaire, d'où dérivent toutes les autres (*Voy.* COULEURS) ; — en Cristallographie, *Forme primitive*, celle qui offre naturellement la forme du noyau qu'on obtient par la division mécanique, forme simple, dont les faces sont égales entre elles et semblablement situées, et qu'on ne peut dériver d'aucune autre ; — en Géologie, *Terrains primitifs*, les terrains qui se composent des plus anciennes formations de roches, c.-à-d. de la partie inférieure des dépôts qui constituent nos continents ; ils ne contiennent aucun vestige de corps organisés ; — en Grammaire, *Mots primitifs*, ceux qui servent de radical, et d'où les autres sont dérivés : ainsi, *forme* est le primitif de *formel*, *former*, *formation*, *informe*, *conformer*, *déformer*, *réformer*, *transformer*, etc.

En Métaphysique, on oppose le *Primitif* à l'*Actuel*, et l'on entend par primitif l'état primordial de nos connaissances, l'état où elles étaient avant qu'un travail ultérieur de l'esprit les eût modifiées.

PRIMOGÉNITURE (du latin *primo genitus*, premier né). C'est ainsi que l'on nomme, en termes de Jurisprudence, le droit d'aînesse. *Voy.* AINESSE.

PRIMULACÉES (du genre type *Primula*, Primevère), *Primulaceæ*, famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, renferme des herbes annuelles ou vivaces, à rhizôme ligneux, parfois tubéreux ; à feuilles opposées ou verticillées, très-rarement éparses, courtement pétiolées ou sessiles, sémi-amplexicaules, souvent entières, plus rarement incisées ou lobées, sans stipules ; à fleurs parfaites, le plus souvent régulières, disposées en épis, en sertules ou en grappes axillaires ou terminales ; quelquefois solitaires ou diversement groupées : calice libre ou très-rarement soudé avec la base de l'ovaire, tubuleux, gamosépale, à 5 divisions, plus rarement 4, 6 ou 7, persistant, parfois caduc ; corolle insérée sur le réceptacle, caduque ou persistante, gamopétale, rotacée, campanulée, infundibuliforme, à autant de divisions qu'il y a de lobes au calice, alternant avec eux, manquant très-rarement ; étamines en nombre égal aux divisions de la corolle et opposées, libres ou monadelphes ; filets filiformes ou subulés, très-courts ; anthères introrses, biloculaires, incombantes ou dressées ; ovaire libre, à une seule loge ; style terminal, simple ; stigmate indivis, obtus. Fruit capsulaire, à une seule loge, et polysperme.

Cette famille, qui avait d'abord été nommée *Lysimachiées*, se divise en quatre grandes tribus : les *Primulées* subdivisées en *Lysimachiées* et *Androsacées* (genres : *Lysimachia*, *Primula*, *Androsace*, *Cyclamen*, *Soldanella*), les *Hottoniées*, les *Anagallidées* et les *Samolées*.

PRINCE, titre de dignité, de supériorité. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PRINCIPAL, ce qui est en première ligne, au premier rang. — On dit le *principal* d'une dette pour désigner la somme capitale par opposition aux intérêts.

Le chef d'un collége communal est désigné sous le titre de *Principal*, pour le distinguer du chef d'un lycée, qui prend celui de *Proviseur*.

On appelle aussi, par abréviation, *Principal*, le médecin principal ou en chef d'un hôpital militaire.

PRINCIPAUTÉ (de *prince*), petit État indépendant ou immédiat dont le chef a la qualité de prince. On compte en Europe 11 principautés, dont une en Italie (Monaco) et dix en Allemagne. — Les *Principautés* qu'on appelle *P. danubiennes* sont la Servie, la Valachie et la Moldavie, qui sont, en effet, arrosées par le Danube. — On donne aussi le nom de *Principautés* à 2 provinces du royaume des Deux-Siciles, la *Pr. citérieure* ou de Salerne, et la *Pr. ultérieure* ou de Montefusco. *Voy.* au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.* les art. ALLEMAGNE et PRINCIPAUTÉ.

PRINCIPE (du lat. *principium*, commencement). En Métaphysique, ce mot est synonyme d'*origine* et s'entend de tout ce qui sert à la formation des choses ou à l'explication des faits : c'est en prenant le mot *principe* dans cette vaste acception qu'Aristote a défini la Philosophie première (que nous appelons Métaphysique) la *Science des Principes*. — Souvent aussi *principe* s'entend de la *cause première* : c'est en ce sens qu'on dit de Dieu qu'il est le *principe de toutes choses*. Les Manichéens admettaient *deux principes* : le *Pr. du bien* et le *Pr. du mal*, qui luttaient sans cesse l'un contre l'autre. Les Péripatéticiens en admettaient *trois* : la *matière*, la *forme*

et la *privation*. Les Épicuriens considéraient les *atomes* comme les principes de l'univers; d'autres admettaient pour principe unique l'*eau*, l'*air*, ou le *feu*.

En Philosophie, on appelle encore *Principes* les premières et les plus évidentes vérités dont le raisonnement tire des conséquences. Le premier principe de la philosophie de Descartes, c'est : *Je pense*, d'où ce philosophe tire cette première conséquence : *donc, je suis*, puis l'existence de Dieu et du monde. — Les axiomes sont dits *premiers principes*. — En Morale, *principe* est synonyme de règle de conduite.

En Physique, *Principe* s'emploie comme synonyme de *loi* : tel est le *Principe d'Archimède* : «Tout corps plongé dans un fluide perd de son poids le poids du fluide qu'il déplace.»

En Chimie, le mot *Principe* s'applique aux corps simples et indécomposables. On appelle *Principes immédiats* des substances que l'on retire sans altération des substances animales ou végétales, par des procédés simples, et pour ainsi dire immédiatement : gélatine, fibrine, osmazôme, gluten, sucres, gommes, résines, fécules, quinine, morphine, etc. Les principes immédiats ont au moins deux éléments : on les range en plusieurs groupes, soit d'après les rapports qui existent entre les éléments qui les composent, soit d'après l'arrangement relatif de tels ou tels composés binaires auxquels peuvent donner lieu les éléments primitifs. Les principes immédiats des végétaux se multiplient tous les jours; mais quelques-uns de ceux qui étaient admis sont reconnus pour être composés de deux ou trois principes.

Principe vital, puissance en vertu de laquelle on suppose que s'exécute la vie. *Voy.* VIE.

PRINOS, plante de la famille des Rhamnées, voisine du Houx, commune aux États-Unis, surtout dans les lieux marécageux. Son écorce amère et astringente a été employée comme tonique et fébrifuge.

PRINTEMPS (du latin *primum*, premier, et *tempus*, temps), la première des quatre saisons de l'année, qui dans notre hémisphère commence au moment où le soleil semble traverser la ligne dans laquelle se rencontrent les plans de l'équateur et de l'écliptique, pour passer dans l'hémisphère boréal; il dure du 19 ou 21 mars, selon l'année, jusqu'au 20 ou 22 juin : sa durée est de 92 jours 21 h. 16'. Pendant ce temps, la terre parcourt les signes de la Balance, du Scorpion et du Sagittaire. Chez les anciens, le printemps était spécialement consacré aux Muses et aux Grâces. C'était au commencement de cette saison, à Rome, que le grand pontife allait prendre le feu nouveau sur l'autel de Vesta. — Tous les poëtes ont célébré à l'envi le *printemps* ; c'est pour eux le réveil de la nature, le règne des fleurs, la jeunesse de l'année, etc. Thompson et Saint-Lambert l'ont chanté dans leurs poëmes des *Saisons*.

On représente ordinairement le printemps sous la figure d'un jeune homme au visage riant, la tête couronnée de fleurs ou portant une corbeille de fleurs.

PRIOCÈRES (du grec *priôn*, scie, et *kéras*, corne), nom donné par M. Duméril à une famille de Coléoptères que Latreille appelle *Serricornes*. *Voy.* ce mot.

PRION, genre d'oiseaux détaché des Pétrels par Lacépède, et comprenant des individus de ce genre rencontrés au cap de Bonne-Espérance. *Voy.* PÉTREL.

PRIONE, *Prionus* (du grec *priôn*, scie), genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Longicornes, type de la tribu des Prioniens. Ce sont de grands insectes dont la forme rappelle celle du Cerf-volant : palpes ordinaires, mandibules courtes sans dentelures internes, antennes pectinées chez les mâles, en scie chez les femelles; corselet épineux sur les côtés, écusson large, abdomen très-développé chez les femelles; pattes courtes et robustes. Les Priones sont privés de couleurs brillantes. Ils ne sortent que le soir, et restent tout le reste du temps cachés dans les trous qu'ils ont faits aux arbres, étant à l'état de larves. Ce genre renferme environ 60 espèces, parmi lesquelles le *Prione tanneur* (*Pr. coriaceus*), l'une des plus grosses espèces de notre hémisphère : il est d'un noir châtain. La larve et l'insecte parfait vivent au pied et dans l'intérieur des vieux chênes.

PRIONIENS, *Prionii*, première tribu de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Longicornes : labre nul ou très-petit; corps déprimé, avec les bords latéraux du corselet souvent tranchants, dentés ou épineux; les mâles d'un grand nombre ont les mandibules fortes et les antennes pectinées. — Cette tribu renferme plus de 80 genres : *Prione*, *Spondyle*, *Anacole*, *Thyrsie*, etc.

PRIONOPS, oiseau. *Voy.* BAGADAIS.

PRIONOTE (du grec *priôn*, scie, et *nôtos*, dos), genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Joues-Cuirassées, se distingue des Trigles par les dents en velours qui forment une bande sur chacun de ses palatins.

PRISE. Dans la Marine, on appelle ainsi tout vaisseau enlevé à l'ennemi, en temps de guerre, soit par un vaisseau de l'État, soit par un corsaire. Ces derniers ne peuvent disposer de leurs prises à leur gré : ils doivent les faire déclarer *de bonne prise* par un Conseil spécial. — On doit à Valin un cél. *Traité des Prises* (1763), refondu par MM. Pistoye et Duverdy (1854).

Prise à partie. C'est, en Jurisprudence, une action intentée contre le juge dans le cas où l'un des plaideurs croirait avoir à se plaindre de lui, à l'effet de le forcer à venir lui-même, comme simple *partie*, rendre compte de sa conduite devant le tribunal.

Prise de corps. Voy. CONTRAINTE PAR CORPS.

Prise d'habit, cérémonie par laquelle s'accomplit la consécration définitive d'une personne à la vie religieuse. *Voy.* RELIGIEUX.

PRISME (du grec *prisma*, formé de *priséin*, scier, parce que le prisme est comme coupé de tous côtés par différents plans). En Géométrie, c'est un solide dont les deux bases opposées sont des polygones égaux et parallèles, et dont les faces latérales sont des parallélogrammes. De la forme et de la nature de la base dépendent la nature et la forme du prisme. Il est *triangulaire*, *rectangulaire*, *pentagonal*, *hexagonal*, etc., quand sa base est un triangle, un rectangle, un pentagone, un hexagone. Quand les bases sont des parallélogrammes, il prend le nom de *parallélipipède*. Il est *droit* ou *oblique* si les arêtes sont perpendiculaires ou non au plan de la base. La *hauteur* d'un prisme est la perpendiculaire abaissée de la base supérieure sur la base inférieure ou sur le prolongement de cette base. Le *volume* d'un prisme est égal à la surface de la base multipliée par la hauteur. La *surface* latérale est égale au périmètre de la base multiplié par la hauteur.

En Physique, *Prisme* se dit particulièrement d'un prisme triangulaire, en verre blanc ou en cristal, dont on se sert pour décomposer, par la réfraction, les rayons lumineux (*Voy.* SPECTRE SOLAIRE et RÉFRACTION). Outre le prisme de verre ordinaire, on fait des prismes *rectangulaires à angles variables*, *à compartiments*, *achromatiques*, etc.

PRISON (du bas latin *prisio*, corruption de *prehensio*, action d'arrêter), lieu où l'on enferme les accusés, les criminels, les débiteurs, etc. Notre législation distingue : 1° les *maisons de police municipale*, établies dans chaque canton pour recevoir les individus condamnés à l'emprisonnement par les tribunaux de simple police; 2° les *maisons d'arrêt*, établies dans chaque arrondissement pour recevoir les inculpés, les prévenus et les condamnés à un emprisonnement qui ne dépasse point un an; 3° les *maisons de justice*, placées au chef-lieu judiciaire du département, et qui reçoivent surtout les individus qui se pourvoient en appel devant les tribunaux de chef-lieu et les cours impériales; 4° les *maisons de détention* ou *de force*, dites aussi *maisons cen-*

trales, où l'on enferme les individus condamnés à la reclusion ou à un emprisonnement de plus d'un an, ainsi que les femmes condamnées aux travaux forcés. Il faut encore ajouter à la liste des prisons les *bagnes*, aujourd'hui supprimés en grande partie, et qui étaient destinés aux criminels condamnés aux travaux forcés et à perpétuité; les *maisons de correction*, pour les jeunes détenus; les *prisons pour dettes*, les *Pr. d'État*, les *Pr. militaires*. — Pour les cas qui entraînent ces divers genres de peines, *Voy.* EMPRISONNEMENT, DÉTENTION, CORRECTION, etc.

Le régime des prisons a fréquemment varié. Dans les temps anciens, et bien longtemps encore dans les temps modernes, la prison était considérée comme un lieu de supplice, comme un moyen de vengeance, bien plutôt que de correction. Les prisonniers, renfermés dans des espaces étroits, privés d'air et d'exercice, étaient soumis aux plus dures privations, exposés à la brutalité des geôliers et torturés à plaisir. C'est aux Chrétiens qu'on doit les premières améliorations du sort des détenus : le concile de Nicée, en 325, établit des *procureurs des pauvres*, chargés de visiter les prisonniers, et de travailler à leur délivrance. Au XVIe siècle, S. Charles Borromée, S. Vincent de Paul, se consacrent au soulagement des captifs. Au XVIIIe siècle, J. Howard, Beccaria, Bentham, travaillèrent, au nom de la philanthropie, à la réforme des prisons. Enfin cette réforme s'accomplit de nos jours en Angleterre, aux États-Unis et dans la plupart des États de l'Europe : elle a été consommée en France par la loi du 18 mai 1845. — Depuis l'adoption du *Système pénitentiaire*, on a beaucoup varié sur le mode d'emprisonnement le plus convenable (*Voy.* PÉNITENCIER) : le système cellulaire, essayé dans plusieurs établissements, a été définitivement abandonné en 1853.

Parmi les auteurs qui ont écrit sur la réforme des prisons, on remarque : en Angleterre, J. Howard (*Des Prisons et des maisons de force*, 1777); en France, le Dr Villermé (*Des Prisons telles qu'elles sont et telles qu'elles devraient être*, 1820); M. Ch. Lucas (*De la réforme des Prisons*, 1836); M. Moreau-Christophe (*État des Pr. en France*, 1837; les *Pr. de l'Angleterre, de la Suisse, de la Hollande*, etc.).

PRISTIS, poisson de mer. *Voy.* SCIE.

PRIVATIF, qui marque la privation. — En Grammaire, on appelle *Privatifs*, *Particules privatives*, des particules qui, ajoutées à certains mots, leur donnent une signification tout opposée à celle qu'ils avaient d'abord. Tels sont, en grec, *a* et *dys*; exemple : *kakia*, méchanceté, et *akakia*, bonhomie; *arestos*, agréable, et *dysarestos*, désagréable; — en latin, *in* : *humanus*, humain, et *inhumanus*, inhumain; — en français, *in*, *mé*, *dé*, etc.; exemple : *inconnu*, *méconnu*, *déplaisant*.

PRIVILÉGE (du latin *privilegium*, formé de *privata lex*, loi exceptionnelle), avantage exclusif concédé soit à un particulier, soit à une communauté.

En Politique, *privilége* s'entend des avantages propres à certaines classes de la société. En France, avant 1789, la noblesse et le clergé étaient dispensés des impôts, pouvaient seuls prétendre à certains postes, et jouissaient d'un grand nombre d'autres avantages contraires au droit commun : tous ces priviléges furent abolis par l'Assemblée constituante dans la célèbre nuit du 4 août 1789. Les priviléges concédés par la constitution au souverain ou à l'un des grands corps de l'État prennent le nom de *prérogatives* (*Voy.* ce mot). — En Matière commerciale, le *privilége* s'appelle *monopole*. *Voy.* ce mot.

Sous l'ancien régime, on appelait spécialement *privilége* l'autorisation donnée par le roi de publier un ouvrage, ainsi que la garantie de propriété donnée à l'auteur ou à l'éditeur.

En termes de Jurisprudence, on appelle *Privilége* un titre à la préférence, un droit que la qualité de la créance donne à un créancier d'être préféré aux autres créanciers, même hypothécaires. La préférence se règle entre créanciers privilégiés par les différentes qualités du privilége. Les priviléges peuvent porter : 1° sur les meubles, 2° sur les immeubles, 3° sur les meubles et les immeubles à la fois.

Les priviléges sont ou généraux ou particuliers. Les créances privilégiées sur la généralité des meubles sont : 1° les frais de justice, 2° les frais funéraires, 3° les frais de la dernière maladie, 4° les salaires des gens de service, 5° les fournitures de subsistances faites au débiteur et à sa famille pendant les six derniers mois. Pour les priviléges particuliers concédés aux divers ordres de créanciers, *Voy.* PROPRIÉTAIRE, VENDEUR, HYPOTHÈQUE, etc. — Tout ce qui concerne les priviléges est réglé par le Code Nap., art. 2099-2203.

Cas privilégiés. *Voy.* CAS.

PRIX (du latin *pretium*), la valeur d'une chose qui est dans le commerce. Le *Prix* est une des conditions essentielles à la validité, à l'existence de la vente; il doit être déterminé et désigné par les parties (Code Nap., art. 1583 et 1591). Le Code civil indique les cas où il y a lieu à la diminution ou à l'augmentation du *Prix* (art. 1619 et suiv.).

Prix décennaux, prix institués par Napoléon (décret du 30 août 1804), pour récompenser les savants, les littérateurs, les artistes, les industriels et les agriculteurs, qui se seraient le plus distingués pendant une période de dix ans. Ces prix devaient être distribués, tous les dix ans, le jour anniversaire du 18 brumaire, sur le rapport de juges choisis dans l'Institut; mais ils ne furent décernés qu'une seule fois, en 1809. Parmi les lauréats, on remarquait Lagrange, Laplace, Berthollet, Montgolfier, Oberkampf, Raynouard, Girodet, David, Chaudet, Spontini et Méhul.

Prix d'honneur du concours général. Pendant longtemps, il n'y eut qu'un seul prix d'honneur, celui de Rhétorique, donné au discours latin. Depuis, on en créa deux autres, celui de Philosophie (aujourd'hui Logique) en 1822, et celui de mathématiques en 1835. Parmi les lauréats qui ont remporté le prix d'honneur de Rhétorique, on cite, dans l'ancienne Université : Thomas (1749), Delille (1755), La Harpe (1756-57), Noël (1774-75), Defauconpret (1786), Lemaire (1787), Burnouf (1792); et, dans la nouvelle : MM. Naudet (1803 et 1804), J.-V. Le Clerc (1806 et 1807), Glandaz (1808), Cousin (1810), Bourmilon (1813), Rinn (1816), A. de Wailly (1817), Cuvillier Fleury (1819), G. de Wailly (1821), Drouyn de Lhuys (1823), H. Lemaire (1829).

PROBABILISME. On désigne par ce nom :

1°. Chez les anciens, la doctrine des Nouveaux académiciens, notamment d'Arcésilas et de Carnéade, qui, regardant la certitude comme impossible, enseignaient qu'il faut s'en tenir à la vraisemblance;

2°. Chez les modernes, une doctrine théologique enseignant qu'en morale il est permis de suivre une opinion plus ou moins probable; les partisans de cette doctrine sont appelés *Probabilistes*. On distingue : le *Probabilisme relâché*, qui prétend qu'on peut suivre une opinion simplement probable, qui n'aurait, par ex., en sa faveur que l'autorité d'un seul docteur grave : le P. Barthélemy de Médina, Jésuite, passe pour être l'auteur de ce système, dont Pascal a, dans ses *Provinciales*, montré le danger; et le *Pr. mitigé*, qui enseigne que, dans le concours de deux opinions également probables, on peut choisir celle qui est plus favorable à la liberté : ce probabilisme, assez répandu auj., a été professé par S. Liguori, dans sa *Théologie*. — Les Théologiens qui soutiennent qu'on ne doit agir que d'après une opinion moralement certaine ou du moins plus probable que toute autre s'appellent *Probabilioristes*.

PROBABILITÉ, apparence de vérité : on l'oppose à *certitude*. La *probabilité* admet un nombre de degrés infini, tandis que la *certitude* est une et invariable.

Le *Calcul des probabilités* est l'ensemble des règles

par lesquelles on peut calculer les chances relatives d'événements futurs, par exemple, les chances de gain et de perte dans les jeux de hasard, dans les loteries, dans la constitution des rentes viagères, des assurances, etc. Le calcul des probabilités se divise en deux parties: dans la première, on cherche, d'après des données connues, la probabilité d'un événement simple ou composé; dans la seconde, on se propose de déterminer celle des événements futurs, d'après l'observation faite d'événements de même nature. Restreint à de justes limites, ce genre de calcul est d'une utilité pratique incontestable.

Le calcul des probabilités, dont l'origine ne remonte pas au delà du XVII[e] siècle, a été l'objet des travaux de Pascal, de Fermat, de Huyghens, de J. Bernouilli, de Laplace, de Fourier, de Lacroix, de Poisson. Les ouvrages classiques sur cette matière sont : la *Théorie analytique* et l'*Essai sur les probabilités*, de Laplace; le *Traité élémentaire du calcul des probabilités*, de Lacroix; les *Recherches sur la probabilité des jugements en matière civile et en matière criminelle*, de Poisson; l'*Exposition de la théorie des chances et des probabilités*, de M. Cournot; les *Lettres sur la théorie des probabilités appliquées aux sciences morales et politiques*, de M. Quételet.

PROBATION (du latin *probatio*, preuve), se dit, en parlant des Religieux, du temps d'épreuve qui précède le noviciat, et quelquefois du noviciat lui-même.

PROBATIQUE (PISCINE). *Voy.* PISCINE.

PROBLÈME (du grec *problêma*, de *proballô*, jeter en avant, proposer), question à résoudre par des procédés scientifiques; ce terme s'emploie surtout dans les sciences mathématiques. On distingue les *Problèmes déterminés*, qui n'admettent qu'une seule solution ou un nombre déterminé de solutions; et les *Pr. indéterminés*, dans lesquels le nombre des solutions est indéfini. C'est généralement par l'analyse qu'on résout les problèmes. *Voy.* ANALYSE.

Il existe un grand nombre de recueils de problèmes, entre autres ceux de MM. Ritt, Saigey, Sonnet, etc., pour l'Arithmétique, l'Algèbre et la Géométrie; de M. Bary, pour la Physique, etc.

PROBOSCIDE (du grec *proboskis*, trompe). Ce mot, qui ne signifiait d'abord que la trompe de l'éléphant, a été appliqué par les Entomologistes à l'organe oral ou trompe de certains insectes. — Par suite, ils ont nommé *Proboscides* les insectes soit Hémiptères, soit Diptères, qui ont une trompe.

PROBOSCIDIENS (du grec *proboskis*, trompe), la 1[re] famille de l'ordre des Pachydermes dans la classification de Cuvier, se compose d'animaux aux formes lourdes et épaisses; aux membres courts et sans souplesse : croupe monstrueuse terminée par une queue petite; grosse tête et petits yeux; mâchoire supérieure armée de deux incisives, qui font saillie hors de la gueule; museau prolongé en une trompe d'une longueur considérable. Les 2 genres de cette famille sont les *Éléphants* et les *Mastodontes* ou Éléphants fossiles (*Voy.* ces mots). — M. de Blainville réunit les Proboscidiens avec les Lamantins dans un ordre à part auquel il donne le nom de *Gravigrades*.

PROCÉDURE (du latin *procedere*, marcher), forme suivant laquelle les affaires sont instruites devant les tribunaux.

En Matière civile, les règles relatives à la demande, à l'instruction, au jugement et à son exécution sont fixées par le *Code de procédure civile* décrété en 1806 et modifié successivement par les lois du 17 avril 1832, 25 mai 1838, 2 juin 1841 et 24 mai 1842. Ce code, composé de 1,042 articles, est divisé en deux livres qui traitent : le premier, de la justice de paix, des tribunaux inférieurs et d'appel, des voies extraordinaires pour attaquer les jugements et de l'exécution des jugements; le second, des procédures relatives à l'ouverture d'une succession, et des arbitrages. — Avant la rédaction de ce code, la France n'avait point de loi qui eût embrassé toute la matière; les règles de procédure étaient disséminées dans une multitude de lois et de règlements, et particulièrement dans l'ordonn. de 1667.

En Matière criminelle, les règles à suivre sont déterminées par le *Code d'instruction criminelle*, promulgué le 26 décembre 1808, et modifié par les lois du 4 mars 1831 et 9 septembre 1835.

En Matière commerciale, la procédure est tracée dans le *Code de commerce*.

En Matière administrative, les formes de la procédure sont fixées, pour les affaires portées devant le conseil d'État, par le décret du 22 juillet 1806. Devant les conseils de préfecture, les affaires sont instruites sur mémoires, et les communications ont lieu par voie de correspondance administrative.

On pourra consulter : la *Procédure civile* de Pigeau, 1809, les *Commentaires* du même sur le *Code de Procédure*, 1827; les *Lois de la Procédure civile* de G.-L.-J. Carré, 1840-43; la *Théorie de la Procédure civile* de Boncenne, 1828-38; les *Éléments de Procédure civile* de MM. Ortolan et Bonnier; le *Cours de Procédure civile et de droit criminel* de Berriat-St-Prix; les *Leçons de Proc.* de MM. Boitard et Colmet d'Aage; le *Formulaire de Pr.* de M. Bioche, et le *Dict. de Pr. civile et commerc.* du même.

PROCÉLEUSMATIQUE (du grec *prokéleusmatikos*, propre à exhorter, à encourager), pied de vers grec ou latin, dit quelquefois *dipyrrhique*, composé de quatre brèves, comme dans *hŏmĭnĭbŭs*. — Il se dit aussi d'un vers composé de pieds procéleusmatiques; le dernier pied peut être un tribraque ou un anapeste. En voici un exemple de Septimius Serenus

Anĭmŭlă | mĭsĕrŭlă | prŏpĕrĭtĕr | ŏbĭĭt.

PROCELLARIA (de *procella*, tempête), nom scientifique du *Pétrel* ou *Oiseau des tempêtes*. *V.* PÉTREL.

PROCÈS (du latin *processus*, marche). On nomme ainsi toute instance devant un juge ou un tribunal sur un différend élevé entre deux ou plusieurs parties. Tout procès intenté commence par une demande, se continue et s'explique par l'instruction, et se termine par un jugement. On distingue le *Procès civil*, dans lequel le demandeur poursuit une réparation purement civile, et le *Procès criminel*, qui a pour but de faire prononcer une peine contre l'auteur d'un fait qualifié crime par la loi.

PROCÈS-VERBAL, acte par lequel un fait est constaté avec toutes ses circonstances.

En Matière civile, les procès-verbaux sont destinés à constater d'une manière certaine et authentique les faits qui doivent servir de base aux discussions d'intérêt privé; ils sont dressés par les notaires, les huissiers, les greffiers, les juges de paix, et font foi de ce qu'ils contiennent jusqu'à inscription de faux. — En Matière de police correctionnelle et criminelle, les procès-verbaux ont pour but d'assurer l'exécution des lois répressives : tels sont ceux dressés par les gendarmes, les gardes champêtres, les préposés des douanes, etc. — La preuve contraire par écrit ou par témoins est admise contre les procès-verbaux faits par des officiers, agents, ou employés, auxquels la loi n'accorde pas le droit d'être crus jusqu'à inscription de faux. — M. Mangin et M. Cotelle ont donné des *Traités des Procès-verbaux en matière de délits et contraventions*.

On appelle encore *Procès-verbal* l'acte par lequel les assemblées délibérantes résument et constatent, au début de chaque séance, les travaux accomplis dans la séance précédente. Les résolutions ne sont définitives que quand le procès-verbal a été adopté.

PROCESSION (du latin *processio*), marche solennelle, d'un caractère religieux, avec accompagnement de chants et de prières. L'usage des processions remonte à la plus haute antiquité. La Bible

en cite de fréquents exemples, notamment la procession de Josué autour des murs de Jéricho et celle dans laquelle le roi David dansa devant l'Arche : l'arche d'alliance figure presque toujours dans ces processions. — A Athènes, on faisait tous les ans cinq grandes processions : celle en l'honneur de Jupiter, le 18 de munychion ; celle des Panathénées, le 13 d'hécatombéon ; et les trois pompes des mystères d'Éleusis, dont l'une consistait en une procession vers la mer, le 16, la seconde, en une procession aux flambeaux, le 19, et dont la dernière, ou pompe d'Iacchus, avait lieu le 20 du mois de boédromion. — A Rome, il y avait les Ambarvales, les pompes triomphales, la procession en l'honneur de Diane, la procession consulaire, qui, le 1er janvier, conduisait les deux nouveaux consuls au Capitole, afin d'y offrir un sacrifice à Jupiter, etc.

Chez les Chrétiens, les processions forment une partie essentielle des pompes extérieures du culte. Elles étaient plus nombreuses au moyen âge que de nos jours ; mais aussi elles ont dégénéré parfois en mascarades indécentes, que l'autorité ecclésiastique a dû réprimer. Elles sont encore fréquentes en Italie, en Sicile, en Espagne, en Portugal et en Belgique.—On distingue dix espèces de processions : *Processions commémoratives, votives, d'intercession, de pénitence, de bénédictions, d'honneur, à stations, d'actions de grâces, de pèlerinages, de translation*. Les plus célèbres sont celles de la Purification, des Rameaux, des Rogations, de l'Ascension, de la Fête-Dieu, de l'Assomption.

Pendant des siècles, les processions se sont faites extérieurement sans donner lieu à aucune difficulté : depuis l'établissement de la liberté des cultes, elles ont dû se renfermer dans l'intérieur des églises dans les villes où plusieurs cultes sont exercés simultanément.

On peut consulter sur les processions le livre intitulé : *Des Processions de l'Église, de leurs antiquités, usages, utilités*, etc., Paris, 1715.

En Théologie, on entend par *Procession du Saint-Esprit* la production éternelle du Saint-Esprit qui procède du Père et du Fils, procession qui n'a rien de commun avec ce que les Juifs et les Païens appelaient l'émanation des esprits. L'Église grecque ne fait procéder le Saint-Esprit que du Père.

PROCESSIONNAIRES, espèce du genre Bombyx, se compose de Lépidoptères nocturnes remarquables par les mœurs de leurs chenilles, qui vivent en société sur le chêne, et ne changent de place que réunies en colonne serrée et en forme de *procession*.

PROCHILUS (du grec *pro*, en avant, et *kheilos*, lèvre), nom donné par Illiger à l'*Ours jongleur* (*U. longirostris*), à cause du prolongement de sa lèvre inférieure. *Voy*. OURS.

PROCIDENCE (du latin *procidere*, tomber en avant), se dit, en Chirurgie, du déplacement extérieur de quelques parties mobiles, comme celui du rectum, etc. On l'applique surtout à la chute de l'iris. Cette dernière affection, qu'on appelle aussi *Hernie de l'iris* ou *Staphylôme de l'iris*, se manifeste par une petite tumeur noirâtre.

PROCLITIQUES (du grec *proklinô*, tomber en avant), se dit, en Grammaire, de certains mots qui donnent leur accent au mot suivant, et qui, par conséquent, en sont eux-mêmes privés. La langue grecque a dix proclitiques : ὁ, ἡ, οἱ, αἱ ; ἐν, εἰς, ἐξ ; εἰ, ὡς ; οὐ. En français même, certains monosyllabes deviennent proclitiques par position : tels sont, dans le vers suivant, les mots écrits en italiques, qui s'appuient, pour ainsi dire, sur le mot qui les suit :

Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur.

On oppose *proclitique* à *enclitique*. *Voy*. ce mot.

PROCNE ou PROGNÉ, nom donné par les poëtes anciens à l'Hirondelle, qu'ils faisaient sœur de Philomèle ou du Rossignol.

PROCOMBANT (du latin *procumbere*, se coucher), se dit, en Botanique, de toute tige qui reste couchée sur la terre par débilité et n'y jette pas de racines (Trèfle, Mésembryanthème).

PROCONSUL, PROCURATEUR, magistrats romains. *Voy*. ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr*.

PROCRUSTE (nom d'un brigand de la Fable), genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Simplicipèdes, répandu en Europe, en Asie Mineure et en Afrique, diffère du Carabe par la lèvre supérieure qui est trilobée, et par la dent de l'échancrure du menton qui est bifide.

PROCURATION (de *curare pro*, prendre soin pour un autre), acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir d'agir en son nom comme elle pourrait le faire elle-même ; cet acte s'appelle aussi *pouvoir*, *mandat*. La procuration peut être donnée *sous seing privé* ou *par acte public* : cette dernière formalité est obligatoire quand il s'agit de représenter une partie dans un acte de l'état civil (Code Napoléon, art. 36), de récuser un juge, d'accepter une donation (art. 993), de répudier une succession, de toucher des arrérages de rente sur l'État, etc. *Voy*. MANDAT.

PROCUREUR (du latin *procurator*). Sous l'ancien régime, on appelait *Procureur* un officier ministériel qui remplissait les fonctions dévolues aujourd'hui aux *Avoués*. Les Procureurs représentaient les parties devant les cours et tribunaux, prenaient des conclusions, et faisaient tous les actes de procédure requis pour l'instruction des causes. — Ces officiers existaient déjà chez les Romains sous le nom de *procuratores ad lites*. On trouve des procureurs en France dès le XIVe siècle ; sous François Ier, leurs charges devinrent vénales. Ils furent supprimés par la loi du 30 mars 1791 ; mais la loi du 18 mars 1800 (27 ventôse an VIII) les remplaça par les *Avoués*.

Aujourd'hui, on donne le nom de *Procureurs* à certains membres du parquet qui exercent les fonctions de ministère public près les cours et tribunaux. On distingue : les *Procureurs généraux*, magistrats supérieurs qui exercent ces fonctions près de la cour de cassation et des cours impériales : ils ont sous leurs ordres des *avocats généraux*, chargés le plus souvent du service des audiences, et des *substituts*, chargés du service du parquet ; — les *Pr. impériaux* (jadis *Pr. du roi*, *Pr. de la République*), qui exercent les mêmes fonctions devant les tribunaux de 1re instance : ils sont sous la dépendance hiérarchique du Procureur général, et ont aussi leurs substituts. Ces magistrats sont nommés par le chef de l'État ; ils sont amovibles. Nul ne peut être nommé procureur impérial s'il n'a 25 ans, ni procureur général s'il n'a 30 ans. — L'institution de ces magistrats date du 28 floréal an XII. Auparavant, leurs fonctions étaient remplies en partie par les procureurs de l'ancien régime, et, depuis 1790, par les *accusateurs publics* et les *commissaires du Gouvernement*.

Pendant la Révolution, il y avait, dans chaque chef-lieu de département, un *Procureur général syndic* ; dans chaque district, un *Pr. syndic* ; dans chaque municipalité, un *Pr. de la commune*.

On appelait autrefois : *Procureur fiscal*, un officier qui exerçait son ministère auprès des juridictions seigneuriales, veillait aux droits du seigneur et aux objets d'intérêt commun : on disait aussi par abréviation *le fiscal* ; — *Pr. général*, le religieux chargé des intérêts de tout l'ordre ; — *Procureur-gérant*, le religieux chargé des intérêts temporels d'une communauté : c'est ce que l'on appelle aujourd'hui *Économe* dans les établissements laïcs ; — *Pr. de la fabrique*, ce que nous appelons *Marguillier*.

PROCYON (du grec *pro*, avant, et *kyôn*, chien), étoile de la 1re grandeur, qui se trouve dans la constellation du Petit-Chien, au N. de la Canicule, se montre 11 jours *avant* cette étoile.—Mammifère. *Voy*. RATON.

PRODIGUE (du latin *prodigus*, formé de *pro*,

devant, et *agere*, chasser, jeter devant soi). Dans notre ancienne législation, la *prodigalité* était une cause d'interdiction; aujourd'hui elle donne seulement lieu à la nomination d'un *conseil judiciaire*, sans l'assistance duquel le *prodigue* ne peut plaider, transiger, emprunter, recevoir un capital mobilier et en donner décharge, aliéner, ni grever ses biens d'hypothèques (Code Nap., art. 513-515). Ce conseil lui est donné par le tribunal, sur les conclusions du ministère public. La demande peut en être faite, comme pour l'interdiction, par un époux, un parent, ou par le magistrat agissant d'office (art. 490).

PRODROME (du grec *pro*, devant, et *dromos*, course, avant-coureur). Dans certaines sciences, par exemple en Histoire naturelle, on appelle ainsi des traités qui servent d'introduction à la science. C'est ainsi que De Candolle intitula *Prodromus regni vegetabilis* un traité de Botanique qui, dans sa pensée, ne devait être que l'introduction d'un plus grand ouvrage, le *Regni vegetabilis systema naturale*.

En Médecine, on appelle *Prodrome* l'état d'indisposition, de malaise, qui est l'avant-coureur d'une maladie; c'est une phase intermédiaire entre la santé et la maladie, qui a lieu depuis l'instant où certains changements se manifestent dans la santé habituelle de l'individu, jusqu'à celui où l'état de maladie devient incontestable.

PRODUCTION. En Économie politique, on appelle ainsi cette partie de la science qui a pour objet la *création des valeurs*, par opposition à la *distribution* et à la *consommation* des richesses. — Les Économistes ne sont pas d'accord sur la valeur des divers genres de production. Les uns, avec Quesnay et ses disciples les Physiocrates, n'accordent d'importance qu'à la production agricole; les autres, avec Colbert, s'attachent surtout aux valeurs métalliques et à l'industrie commerciale (*Système mercantile, Balance du commerce*); d'autres, avec Smith, font découler toute production du travail, et voient dans l'industrie manufacturière l'unique source de la richesse. La plupart excluent de la production, et cela fort arbitrairement, les produits immatériels, tels que le prix des services rendus, les œuvres de la pensée. La science, aujourd'hui plus éclairée, admet tous ces genres de production, comme concourant à former le total de la richesse sociale.

En termes de Procédure, on entend par *Production de pièces* la déposition au greffe d'un tribunal des pièces et titres de chacune des parties, afin que les intéressés en prennent connaissance.

PRODUIT, résultat de la production. On distingue des *produits matériels*, comme les fruits de la terre, les richesses obtenues par le travail manuel ou par le commerce, et des *produits immatériels*, fruits de services rendus ou des œuvres d'esprit (*Voy.* PRODUCTION). — On distingue dans le Commerce le *produit brut*, sans déduction des frais, et le *produit net*, d'où les frais ont été déduits.

En Arithmétique, un *Produit* est le résultat de la multiplication de deux nombres, qui prennent à son égard le nom de *facteurs*.

Produits chimiques. On comprend sous cette dénomination tous les corps simples et composés que l'on retire des substances végétales et animales soumises soit à l'action des bases, des acides et des sels, soit à la fermentation, à la distillation, à la combustion, à la calcination, etc., et qu'on emploie principalement pour la teinture, la pharmacie et la médecine, tels que le camphre raffiné, le borax épuré, les chromates de potasse, la quinine, tous les chlorures, tous les sels de plomb, les bleus de cobalt et d'outremer, les laques, le phosphore, l'alun, le nitre, l'ammoniaque, la soude, le noir animal, etc. La fabrication de ces produits, dont Vauquelin donna l'exemple au commencement de ce siècle, est devenue, depuis quelques années, l'objet de plusieurs industries très-importantes. — M. Thillaye a donné un *Manuel du Fabricant de produits chimiques*, 3 vol. avec planches.

PROFANATION (de *profane*, formé de *pro*, devant, et *fanum*, temple; qui ne peut être admis dans le temple). *Voy.* SACRILÉGE.

PROFÈS (du latin *professus*, qui a fait profession), se dit de tout religieux qui a prononcé les vœux. Chez les Jésuites, les *Profès* forment la plus haute des six classes qui composent cet ordre.

PROFESSEUR (du latin *profiteri*, déclarer publiquement, enseigner), celui qui enseigne une science ou un art. Il y a des *professeurs publics*, nommés par l'État, et des *professeurs particuliers*, choisis par les particuliers. Les professeurs publics suivent la gradation de l'enseignement. A l'enseignement supérieur appartiennent les *professeurs de Facultés*, professeurs de Théologie, de Droit, de Médecine, des Sciences et des Lettres, qui, selon les temps, ont été tantôt nommés au concours, tantôt choisis par le ministre sur une liste de présentation. — A l'enseignement secondaire appartiennent les *professeurs des lycées* et les *régents des colléges communaux*, chargés d'enseigner la philosophie ou logique, la rhétorique, les mathématiques, la physique, l'histoire, les humanités (classes de 2e et 3e), la grammaire (4e, 5e, 6e). — Les professeurs chargés de l'enseignement élémentaire dans les lycées et colléges sont appelés *maîtres élémentaires*. Ceux qui se consacrent à l'enseignement primaire sont plus particulièrement désignés sous le nom d'*instituteurs primaires*.

Pour être professeur de Faculté, il faut avoir le grade de docteur; pour être professeur dans un lycée, il faut avoir le titre d'agrégé. Pour être maître élémentaire, il faut être bachelier ès lettres. Pour être instituteur primaire, il faut être pourvu d'un brevet de capacité.

PROFESSION. Le choix d'une profession est un des actes les plus importants de la vie. Massillon et Bourdaloue ont, dans de beaux sermons, traité du *choix d'un état* au point de vue religieux et moral. Au point de vue humain, on trouvera d'utiles indications sur les diverses professions, sur la préparation nécessaire à chacune d'elles, sur leurs avantages et leurs inconvénients, dans le livre publié sous le titre de *Guide pour le choix d'un état, dictionnaire des professions*, 1842 et 1853.

Dans le langage ecclésiastique, le mot *Profession* signifie spécialement l'acte solennel par lequel on fait des vœux de religion. *Voy.* VOEUX.

PROFIL (corruption de *pourfil*), se dit proprement, en Peinture, du trait du visage d'une personne vue de côté, de manière à n'en montrer qu'une moitié (*Voy.* SILHOUETTE). — Il se dit aussi, en Architecture, de la coupe ou section perpendiculaire d'un bâtiment ou de tout autre ouvrage de maçonnerie, pour en montrer l'intérieur, la hauteur, l'épaisseur, la largeur, etc.: en ce sens, on dit aussi *Sciagraphie*.

En Géologie, on nomme *profil* la coupe d'un terrain laissant à découvert les pentes du sol, sa configuration, la nature des matières qu'il renferme, sa situation intérieure, les différentes couches de terrains qu'il présente, etc.

PROGNÉ. *Voy.* PROCNÉ et HIRONDELLE.

PROGNOSTIC. *Voy.* PRONOSTIC.

PROGRÈS. *Voy.* PERFECTIBILITÉ.

PROGRESSION (du latin *progressio*, action de marcher), faculté de se déplacer et de se transporter d'un lieu dans un autre, à l'aide d'organes particuliers. *Voy.* MARCHE et LOCOMOTION.

En Arithmétique, on appelle *Progression* une suite de nombres en proportion continue, c.-à-d. dont chacun est moyen proportionnel entre celui qui le précède et celui qui le suit (*Voy.* PROPORTION). Une progression est arithmétique ou géométrique, selon que le rapport entre ses termes est arithmétique ou

géométrique. La *Pr. arithmétique* ou *par différence* est formée d'une suite de termes, croissants ou décroissants, tels que la différence entre deux termes consécutifs quelconques est constante; cette différence est la *raison* de la progression. Par exemple, les nombres 4, 7, 10, 13, 16..., forment une progression arithmétique croissante dont la raison est 3, et qu'on écrit ainsi ÷ 4. 7. 10. 13. 16....; on l'énonce 4 *est à* 7, *comme* 7 *est à* 10, *comme* 10 *est à* 13, etc. Les mêmes nombres écrits dans l'ordre inverse donnent la progression arithmétique décroissante ÷ 16. 13. 10. 7. 4. Pour obtenir la somme des termes d'une progression arithmétique, connaissant le premier terme, le nombre des termes et le dernier terme, il suffit d'ajouter le dernier terme au premier, de multiplier le résultat par le nombre des termes, et de prendre la moitié du produit. Exemple : pour calculer la somme des termes d'une progression dont le premier terme est 1, dont le nombre des termes est 14, et dont le dernier terme est 27, on additionne 1 et 27, on multiplie la somme 28 par 14, et l'on divise le produit 392 par 2; le résultat est 196, qui est la somme des termes de la progression.

La *Pr. géométrique* ou *par quotient* est formée d'une suite de termes tels qu'en divisant chaque terme par celui qui le précède, le quotient reste constant; ce quotient est la *raison* de la progression. Par exemple, les nombres 2, 6, 18, 54, 162... forment une progression géométrique croissante dont la raison est 3, et qu'on écrit ainsi ∺ 2 : 6 : 18 : 54 : 162...; on l'énonce : 2 *est à* 6, *comme* 6 *est à* 18, *comme* 18 *est à* 54, etc. Les mêmes nombres, écrits dans l'ordre inverse, donnent la progression géométrique décroissante ∺ 162 : 54 : 18 : 6 : 2, dont la raison est $\frac{1}{3}$. Pour obtenir la somme des termes d'une progression géométrique croissante, connaissant le premier terme, la raison et le dernier terme, on multiplie le dernier terme par la raison; on retranche du produit le premier terme de la progression, et on divise le reste par la raison diminuée d'une unité; le quotient exprime la somme demandée. Exemple : soit la progression ∺ 2 : 8 : 32 : 128, dont la raison est 4; la règle indiquée donnera :

$$\frac{128 \times 4 - 2}{4 - 1} = \frac{512 - 2}{4 - 1} = \frac{510}{3} = 170.$$

PROHIBITION (du latin *prohibere*, défendre, empêcher). En termes de Douanes, c'est la défense de faire entrer dans un pays une marchandise étrangère. Parmi les prohibitions, les unes sont fondées sur des considérations d'ordre public, comme celle des armes, des munitions de guerre; les autres sur la nécessité de protéger des revenus fiscaux, comme le tabac, les cartes à jouer; mais le plus souvent elles ont pour but de favoriser une industrie : c'est ainsi que sont prohibés les peaux et cuirs ouvrés, la sellerie, le plaqué, la coutellerie, le savon, les tissus de laine et de coton.

La plupart des économistes condamnent les prohibitions, et déjà l'Angleterre et le Zollwerein y ont renoncé. Les prohibitions, qui ne sont qu'un des moyens du système protecteur, privent en effet le consommateur de produits utiles ou le forcent à les payer fort cher; elles ne peuvent se justifier que comme mesures temporaires, nécessaires pour permettre à une industrie naissante de se développer.

Prohibitions de mariage. *Voy.* MARIAGE.

PROJECTILE (du latin *pro*, en avant, et *jectus*, jeté). En Mécanique, on nomme en général *projectile* tout mobile lancé avec une vitesse et sous une direction données, dans un milieu résistant ou non résistant; et en particulier, tout corps pesant lancé en l'air, par la poudre, par des ressorts ou même par la main, dans une direction quelconque, et abandonné ensuite à l'action de la pesanteur. Il se dit le plus souvent des *bombes*, des *boulets*, des *obus*, des *grenades*, des *balles*, etc.

On nomme *Balistique* l'art de lancer des projectiles. *Voy.* ce mot.

PROJECTION (du latin *projectio*, fait de *projicere*, jeter en avant), se dit, en Mécanique, de l'action d'imprimer du mouvement à un projectile. Elle peut être *verticale*, *horizontale*, *oblique* : un projectile, lancé obliquement, doit décrire une *parabole*, abstraction faite de la résistance que l'air lui oppose. — On a discuté pendant longtemps sur les effets de la force de projection. Les anciens philosophes ne savaient comment expliquer la continuation du mouvement dans un projectile après que la cause qui l'a mis en mouvement a cessé d'agir. C'est Descartes qui le premier a démontré que cette continuation du mouvement est une conséquence de l'inertie de la matière, qui ne peut se mouvoir ou se remettre en repos que par l'effet d'une cause étrangère agissant sur elle.

En Géométrie, la *Projection* est la représentation sur un plan, donné de position, d'une figure située dans l'espace hors de ce plan. C'est la trace déterminée par les intersections des droites qu'on peut mener de tous les points de la figure sur le plan. La projection est dite *orthogonale* si toutes les droites menées des divers points de la figure sur le plan sont perpendiculaires, et *centrale* si toutes ces droites concourent au contraire vers un même point.

La *Projection de la sphère* sur un plan est une représentation des différents points de la sphère et des cercles tracés à sa surface, principalement en usage dans la construction des *mappemondes*, des *planisphères* et des cartes géographiques. Elle est *orthographique*, lorsqu'elle est faite sur un plan qui passe par le centre de la sphère, en supposant l'œil, ou le point de concours des droites projectives, placé à une distance infinie sur la ligne droite qui passe par le centre perpendiculairement au plan; et *stéréographique*, lorsqu'elle est faite sur le plan d'un grand cercle de la sphère, l'œil étant supposé au pôle de ce cercle. La projection orthographique de la sphère est employée en astronomie pour construire et résoudre les triangles sphériques avec la règle et le compas, lorsqu'on n'a pas besoin d'une extrême précision. La projection stéréographique sert principalement pour la construction des mappemondes ou cartes qui représentent la surface d'un hémisphère entier du globe terrestre. On prend ordinairement pour plan de projection le plan d'un méridien, et alors les pôles de la terre sont deux points du cercle principal de projection, et les divers méridiens sont représentés par des arcs de cercle passant tous par ces pôles. Dans la projection de Mercator, qui date de l'an 1594, la surface du globe est représentée plane et toutes les lignes se coupent à angle droit.

En Chimie, on appelle *Projection* l'action de jeter par cuillerées dans un creuset ou dans un vaisseau placé sur le feu une matière réduite en poudre. — On appelle *Poudre de projection* une poudre avec laquelle les alchimistes prétendaient changer les métaux en or, en la jetant sur un métal au moment où il entrait en fusion.

PROLÉGOMÈNES (du grec *prolégoména*, choses dites auparavant), espèce d'introduction plus ou moins étendue mise en tête d'un ouvrage, particulièrement d'un traité didactique, et renfermant toutes les notions nécessaires à l'intelligence de ce qui doit suivre, la définition des termes, l'histoire des développements de la science dont on va traiter, de ses rapports avec les autres sciences, etc.

PROLEPSE (du grec *prolepsis*, anticipation), figure de Rhétorique, qu'on nomme aussi *Antéoccupation*, par laquelle on prévient une objection en l'exposant soi-même, pour la réfuter d'avance et empêcher l'adversaire d'en faire usage. Bossuet, dans son sermon sur l'*Ambition*, détruit sous forme de

dialogue toutes les illusions de l'ambitieux. « Mais je saurai bien m'affermir et profiter de l'exemple des autres.... Folle précaution! car ceux-là ont-ils profité de l'exemple de ceux qui les précèdent? — Mais je jouirai de mon travail. Eh quoi! pour dix ans de vie? etc. » On trouve un autre exemple de prolepse dans la 9e satire de Boileau :

Attaquer Chapelain! Ah! c'est un si bon homme! etc.

PROLÉTAIRES (de *proles*, progéniture). On nommait ainsi, chez les Romains, ceux qui, venant après les trente-cinq classes du peuple, formaient une classe particulière de citoyens pauvres qui n'étaient considérés qu'à proportion du nombre d'enfants qu'ils pouvaient donner à l'État. Ils étaient, du reste, exempts d'impôts, et la plupart du temps nourris et entretenus aux frais du public. — De nos jours, on a donné cette qualification aux individus qui composent les dernières classes de la société, ne possédant rien en propre et vivant au jour le jour du produit de leurs mains. *Voy.* PAUPÉRISME, etc.

PROLIFÈRE (du latin *proles*, rejeton, et *ferre*, porter), se dit, en Botanique, de tout organe (tige, feuille ou fleur) qui donne naissance à un autre organe qu'il n'a pas coutume de porter, ou qui en produit un semblable lui-même.

PROLOGUE (du grec *prologos*, avant-propos), sorte de préface, d'avant-propos, particulièrement en usage dans la poésie dramatique. Tantôt il sert à faire l'exposition du drame ou plutôt à la préparer, en donnant tous les renseignements propres à la faire saisir; tantôt c'est un éloge ou une apologie de l'auteur. Le prologue n'apparaît pour la première fois chez les Grecs que dans les pièces d'Euripide. Eschyle, Sophocle et même Aristophane n'en ont point. A Rome, au contraire, la plupart des comédies de Plaute et toutes celles de Térence ont un prologue. Au moyen âge, les prologues des mystères étaient souvent un sermon, un cantique ou une prière à Dieu pour les auditeurs.

En France, on a longtemps mis des prologues au commencement des opéras. Au XVIIe siècle, les prologues contiennent presque toujours des vers en l'honneur de Louis XIV (opéras de Quinault, *Esther*, etc.). Le théâtre anglais et le théâtre allemand offrent aussi de fréquents prologues; quelques-uns sont de véritables avant-pièces : tel est celui de la *Jeanne d'Arc* de Schiller. Le *Faust* de Gœthe a deux prologues, espèces de pièces dont l'action se passe pour l'une sur terre, pour l'autre au ciel.

PROLONGE. On nomme ainsi, à l'Armée : 1° des cordages dont se servent les canonniers dans la manœuvre des pièces de campagne : ils les attachent aux essieux des bouches à feu pour traîner ces pièces à bras d'une batterie à l'autre; — 2° un petit chariot servant à transporter des munitions, des agrès ou des effets militaires.

PROMENADES. Parmi les promenades les plus célèbres, on cite, chez les anciens, les *Jardins d'Académus* et les portiques circulaires du *Lycée* à Athènes; le *Champ de Mars*, les *Portiques de Pompée* et *d'Octavie*, etc., à Rome; chez les modernes : à Paris, les *Tuileries*, les *Champs-Élysées*, le *bois de Boulogne*, les *Boulevards*, le *Luxembourg*, le *Jardin du Roi*, le *Palais-Royal*, la *Place Royale*, etc.; — à Londres, le parc de *Saint-James*, *Regent-park*, *Green-park*, *Hyde-park*, les jardins de Kinsington et de nombreux *squares*; — à Madrid, le *Prado* et le *Buen-Retiro*; — à Saint-Pétersbourg, le *boulevard de l'Amirauté*; — à Berlin, la promenade *Sous les Tilleuls* (*Unter-den-Linden*); — à Vienne, le *Prater*; — à Florence, les *Caccine*, le jardin *Boboli*; — à Rome, la *villa Borghèse*, etc.

PROMÉROPS (mot grec, dérivé de *mérops*, nom du Guêpier, oiseau analogue), genre de Passereaux ténuirostres, récemment détaché du genre Huppe, dont il se distingue par l'absence de la huppe : elle est remplacée par les plumes du front veloutées et dirigées en avant sur les narines comme chez les oiseaux de paradis. De même que ces derniers, ils brillent par l'éclat de leur plumage; ils ont une queue très-longue et une langue fourchue et extensible qui leur permet de vivre du suc des fleurs. Le *Promérops proprement dit* (*Upupa promerops*), du cap de Bonne-Espérance, a les parties supérieures d'un brun roux et le ventre blanc avec des taches olivâtres.

PROMESSE. En Droit, la *Promesse* constitue un engagement imparfait. S'il s'agit d'un contrat unilatéral, une promesse prouvée ou reconnue forme un engagement : c'est en ce sens qu'un billet simple est appelé *promesse* (Code Napoléon, art. 1326). S'il s'agit d'un contrat où le consentement des deux parties soit nécessaire, la promesse oblige dès qu'elle a été acceptée : *promesse de vente vaut vente* (art. 1589). Toutefois, une promesse n'oblige pas quand elle porte sur des choses qui ne peuvent pas faire l'objet d'un contrat. — Toute promesse de faire ou de ne pas faire se résout, en cas d'inexécution, en dommages-intérêts.

PROMONTOIRE (du latin *promontorium*). Ce mot, le plus souvent synonyme de *Cap*, entraîne cependant l'idée d'une pointe de terre s'avançant dans la mer, et formant la dernière saillie d'une crête montagneuse. Le cap Misène, en Italie; le cap Sunium ou Colonna, le cap Ténare ou Matapan, en Grèce, sont des promontoires.

En Anatomie, on appelle *Promontoire* une petite saillie de la paroi interne du tympan qui correspond à la rampe externe du limaçon, et qui borne inférieurement la fenêtre ovale.

PROMOTEUR (du latin *promovere*, pousser en avant), magistrat qui, autrefois, remplissait d'office près des tribunaux ecclésiastiques les fonctions de nos procureurs impériaux. — On nomme aujourd'hui *Promoteur*, dans les évêchés et archevêchés, l'ecclésiastique chargé par l'évêque du maintien de la discipline et de la répression de ceux qui y manquent.

PROMPTUAIRE (du latin *promptuarium*, armoire, dérivé de *promere*, extraire, tirer; lieu d'où l'on tire ce qu'on a serré). Ce mot se trouve souvent employé au moyen âge comme titre de recueils ou d'abrégés, surtout pour des ouvrages de Droit.

PROMULGATION, publication des lois avec les formes requises. Elle résulte en France de leur insertion au *Bulletin des Lois*. Aux termes de l'art. 1er du Code civil : « Les lois sont exécutoires dans tout le territoire français, en vertu de la *promulgation* qui en est faite par l'Empereur. Elles seront exécutoires dans chaque partie de l'empire au moment où la promulgation en pourra être connue. La promulgation faite par l'Empereur sera réputée connue dans le département de la résidence impériale un jour après celui de la promulgation, et, dans chacun des autres départements, après l'expiration du même délai, augmenté d'autant de jours qu'il y aura de fois dix myriamètres entre la ville où la publication en aura été faite et le chef-lieu de chaque département. »

Dans les cas où le chef de l'État juge nécessaire de hâter l'exécution des lois, les délais ordinaires cessent d'être observés; elles sont adressées au préfet, qui en constate la réception sur un registre, et en ordonne de suite l'impression et l'affiche aux lieux accoutumés : elles sont exécutoires à dater de la publication ainsi faite (ordonnances des 27 novembre 1816 et 7 juillet 1824).

PRONATION (de *pronus*, penché en avant), mouvement par lequel l'extrémité inférieure du radius se porte en avant du cubitus, et la main exécute une sorte de rotation de dehors en dedans. Dans ce mouvement, la paume de la main se tourne vers la terre : c'est la position la plus ordinaire et la plus naturelle de la main. — Les muscles qui font exé-

cuter au radius ce mouvement s'appellent *Muscles pronateurs*. On distingue le *Grand Pronateur* ou *Pr. rond*, et le *Petit Pronateur* ou *Pr. carré*.

PRONE (par contraction du latin *præconium*, proclamation, annonce). C'est proprement l'annonce publique que le curé fait chaque dimanche, après le premier Évangile de la messe paroissiale, de tout ce qu'il est important pour les fidèles de connaître, des fêtes, des jeûnes, des heures des offices, des bans, des mandements épiscopaux, etc. En outre, le curé fait au prône des prières pour le chef de l'État et sa famille, pour les bienfaiteurs de l'Église, etc. Il y joint le plus souvent une instruction familière qui a reçu elle-même le nom de *prône ;* c'est ce qu'on appelait jadis *homélie*.

PRONOM (du latin *pro nomen*, à la place du nom), partie du Discours qu'on met à la place du nom ou substantif pour en éviter la répétition et en même temps pour désigner la personne. On distingue cinq espèces de pronoms : 1° les *Pr. personnels* (*je, tu, il*, etc.), qui désignent spécialement les trois personnes grammaticales (*Voy.* PERSONNE); — 2° les *Pr. démonstratifs*, qui servent à montrer, à indiquer les personnes ou les choses dont ils rappellent l'idée ; tels sont : *ce, celui, cela, celle, ceux, celles ;* — 3° les *Pr. possessifs*, qui marquent la possession des personnes ou des choses dont ils rappellent l'idée, comme *le mien, le tien, le sien*, etc.; — 4° les *Pr. conjonctifs* ou *relatifs*, qui servent non-seulement à rappeler l'objet dont on a parlé, mais encore à joindre une autre pensée à ce même objet : tels sont *qui, que, lequel ;* — 5° les *Pr. indéfinis*, qui désignent d'une manière vague, indéterminée, les personnes ou les choses dont ils rappellent l'idée, par exemple : *on, quiconque, chacun*, mots auxquels quelques grammairiens joignent les adjectifs indéfinis *nul, tel, aucun, plusieurs*, quand ils sont employés sans substantifs.

Longtemps on a donné, mais à tort, le nom de *pronoms* à un assez grand nombre de mots qui sont de véritables adjectifs, parce qu'ils se joignent à des noms ; aux adjectifs démonstratifs, possessifs. *Voy.* ADJECTIF.

PRONOMINAUX (VERBES). *Voy.* VERBE.

PRONONCIATION, manière d'articuler et de faire entendre les mots. La prononciation est exposée à plusieurs vices connus sous les noms de *Balbutiement*, de *Bégayement*, de *Bredouillement*, de *Grasseyement*, de *Iotacisme*, etc. On a proposé diverses méthodes pour guérir ces défauts (*Voy.* BÉGAYEMENT), qui le plus souvent tiennent à de mauvaises habitudes contractées dès l'enfance, bien plus qu'à un vice d'organisation. On doit à M. Mathieu un *Traité de la parole* (1847), et à M. Morin (de Clagny) un *Traité de prononciation* (1852) où sont indiqués les moyens de corriger ces défauts. *V.* aussi DÉCLAMATION.

PRONOSTIC (du grec *prognôstikon*, indice), jugement que porte le médecin sur les changements qui doivent survenir pendant le cours d'une maladie, sur sa durée et sa terminaison. Les *signes pronostiques* sont ceux qui font prévoir ce qui arrivera de bon ou de mauvais. Ils s'appliquent particulièrement aux événements qui surviennent tout à coup, et qui se font remarquer vers la fin de la maladie ou aux approches de la crise.

On donne aussi le nom de *Pronostics* aux jugements que les astrologues tiraient de l'inspection des astres ou de toute autre combinaison superstitieuse, ainsi qu'aux prédictions des Matthieu Laënsberg, des Nostradamus, sur la pluie et le beau temps.

PRONUNCIAMENTO (c.-à-d. *déclaration*), nom donné en Espagne et dans les républiques de l'Amérique méridionale à un acte insurrectionnel par lequel un chef militaire se déclare indépendant.

PROPAGANDE, association qui a pour but de répandre une opinion, une religion quelconque. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PROPAGATION, multiplication des êtres par reproduction, par génération. *Voy.* GÉNÉRATION, FÉCONDATION, BOUTURE, etc.

PROPAGULES (du lat. *propagula*, de *propagare*, propager), corps pulvérulents qui se trouvent à la surface de plusieurs plantes agames et du thalle de quelques lichens. Ils sont, suivant M. Bory de Saint-Vincent, les organes propagateurs dans les conditions les plus simples : ce sont des sphères de structure particulière, qui, tôt ou tard, se divisent en 2 parties: l'une devient le nouvel individu ou le germe; l'autre protège le germe et lui forme une enveloppe, où se prépare la nourriture qui lui est destinée.

PROPHÈTES, hommes inspirés de Dieu pour prédire l'avenir. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PROPHYLAXIE, MÉDECINE PROPHYLACTIQUE (du grec *prophylassein*, préserver), partie de la Médecine qui a pour objet les précautions nécessaires pour prévenir les maladies. *Voy.* HYGIÈNE et RÉGIME.

PROPIONIQUE (Acide), ainsi appelé de *pro*, abrév. de *prôtos*, 1er, et *piôn*, gras, parce qu'il est un des premiers de la série des acides gras. Il est liquide, volatil et répand une odeur de sueur ; sa formule est $C^6H^5O^3 + HO$. Il se produit dans la fermentation de substances albuminoïdes, comme le fromage.

PROPITIATION, PROPITIATOIRE (du latin *propitius*, propice). On appelle *Sacrifice de propitiation*, *Victime de propitiation*, un sacrifice, une victime qu'on offre à Dieu pour l'expiation des péchés. Le sacrifice de la Messe est un sacrifice de propitiation.

Propitiatoire, table d'or qui couvrait l'arche sainte.

PROPOLIS (du grec *pro*, devant, et *polis*, ville), substance résineuse et odorante, de couleur rougeâtre, que les abeilles recueillent sur les arbres verts, ou sur les saules, les peupliers, les marronniers, etc., et qu'elles préparent pour enclore leur demeure. Elle leur sert à enduire tout l'intérieur de la ruche et à en boucher toutes les issues, à l'exception de celles qui sont nécessaires pour l'entrée et la sortie des habitants. Cette substance a une odeur balsamique. En l'associant à l'huile, on en faisait autrefois un onguent contre les ulcères et les hémorroïdes.

PROPORTION (en latin *proportio*, formé de *pro*, en comparaison de, et *portio*, partie), convenance et relation des parties d'un objet comparées entre elles ou comparées à l'ensemble.

Dans les Arts, ce mot se dit des dimensions d'une partie comparée avec le tout auquel elle appartient. Le plus ou moins de justesse des *proportions* du corps est une des conditions essentielles du beau, et sert à établir les divers degrés de beauté. De tout temps, on a reconnu que le corps humain est le modèle le plus parfait des bonnes proportions. Pour apprécier les proportions d'un corps, et pour donner, autant que cela se peut, une base fixe à leurs appréciations, les artistes ont choisi pour mesures certaines parties du corps lui-même, la tête et la face ; dans la Peinture et dans la Sculpture, on mesure toutes les dimensions de la figure humaine par longueurs de *tête* ou par longueurs de *face*. Les anciens donnaient à leurs sujets 8 longueurs de *tête*, quelquefois 7 ; aujourd'hui on compte de préférence par longueur de face : on donne ordinairement aux sujets 10 longueurs de *face*.

En Mathématiques, une *Proportion* est la réunion de deux rapports égaux (*Voy.* RAPPORT). Selon la nature des rapports dont elles se composent, les proportions sont *arithmétiques* ou *géométriques*. Le rapport arithmétique de 7 à 5 étant égal à celui de 11 à 9, les nombres 7, 5, 11, 9 forment une proportion arithmétique ou *par différence*, qu'on écrit :

$$7 . 5 : 11 . 9,$$

et qu'on énonce, 7 *est à* 5 *comme* 11 *est à* 9. — Le rapport géométrique de 7 à 3 étant égal à celui de 28 à 12, les nombres 7, 3, 28, 12 forment une pro-

portion géométrique ou *par quotient*, qu'on écrit :

$$7 : 3 :: 28 : 12,$$

et qu'on énonce : 7 *est à* 3 *comme* 28 *est à* 12.

On appelle *premier antécédent* et *premier conséquent* les deux termes du premier rapport; *deuxième antécédent* et *deuxième conséquent* ceux du second. Le premier terme et le quatrième sont les *extrêmes;* le deuxième terme et le troisième sont les *moyens.* Le quatrième terme d'une proportion est ce qu'on appelle une *quatrième proportionnelle* aux trois autres termes. Quand les moyens sont égaux, la proportion est dite *continue.* Dans la proportion continue 5. 7 : 7. 9, le terme moyen 7 est une *moyenne arithmétique* entre 5 et 9; cette proportion s'écrit ordinairement ÷ 5. 7. 9; le nombre 9 est une *troisième proportionnelle arithmétique* à 5 et 7. De même, 4 : 12 :: 12 : 36 est une proportion géométrique continue, qu'on écrit ainsi ∺ 4 : 12 : 36, et 12 est une *moyenne géométrique* entre 4 et 36; 36 est une *troisième proportionnelle géométrique* à 4 et 12.

Proportions arithmétiques. Dans toute proportion arithmétique, la somme des extrêmes est égale à la somme des moyens. Quand la somme de deux nombres est égale à la somme de deux autres nombres, ces quatre nombres forment une proportion arithmétique, dans laquelle les deux nombres qui composent une des sommes sont les extrêmes, et les deux autres nombres les moyens. Le quatrième terme d'une proportion arithmétique est égal à la somme des moyens diminuée du premier terme. La moyenne arithmétique entre deux nombres donnés est égale à la moitié de leur somme.

Proportions géométriques. Elles sont ainsi appelées parce qu'elles sont d'un grand usage en géométrie. Dans ces proportions, le produit des extrêmes est égal au produit des moyens. Le quatrième terme d'une proportion est égal au produit des moyens divisé par le premier terme; cette propriété permet toujours de déduire le quatrième terme d'une proportion lorsqu'on en connaît trois termes et de résoudre ainsi nombre de problèmes. S'il s'agit, par exemple, de calculer ou de trouver le quatrième terme x de la proportion dont les trois premiers termes connus sont 6, 2 et 24, on a :

$$6 : 2 :: 24 : x,$$

d'où l'on tire $x = \frac{2 \times 24}{6}$, ou 8 : c'est ce qu'on appelle *Règle de Proportion* ou *R. de Trois.* La moyenne géométrique entre deux nombres est égale à la racine carrée de ces deux nombres; par exemple, pour trouver une moyenne géométrique x, entre 4 et 36, on pose la proportion

$$4 : x :: x : 36,$$

d'où l'on tire $x^2 = 36 \times 4$, ou $x = \sqrt{36 \times 4} = \sqrt{144} = 12$. Si quatre nombres sont en proportion, ils le seront encore lorsqu'on transposera les moyens ou les extrêmes, et lorsqu'on mettra les moyens à la place des extrêmes, ou les extrêmes à la place des moyens. Dans toute proportion, le rapport des conséquents est égal au rapport des antécédents. On peut multiplier ou diviser un extrême et un moyen par un même nombre, sans que la proportion cesse d'être exacte. Quand deux proportions ont un rapport commun, les deux autres rapports forment une proportion; ainsi les proportions 5 : 7 :: 15 : 21, et 5 : 7 :: 10 : 14, donnent 15 : 21 :: 10 : 14. Lorsque deux proportions ont les mêmes antécédents ou les mêmes conséquents, les quatre autres termes forment une proportion; ainsi les proportions 5 : 15 :: 7 : 21 et 5 : 10 :: 7 : 14 donnent 15 : 21 :: 10 : 14. La somme des antécédents est à la somme des conséquents comme chaque antécédent est à son conséquent, etc.

Trois nombres sont en *proportion harmonique* lorsque le rapport géométrique de deux de ces nombres est égal au rapport des différences de chacun d'eux avec le troisième. Par exemple, les nombres a, b, c seront en proportion harmonique, si l'on a

$$a : c :: a - b : b - c;$$

le nombre du milieu b prend alors le nom de *moyen harmonique.* On trouve ce moyen en divisant le double du produit des extrêmes par leur somme; cette opération s'appelle *division harmonique.*

En Chimie, on nomme *Proportions* les quantités fixes et invariables d'après lesquelles les corps s'unissent pour former des combinaisons chimiques. La forme et l'état d'un corps peuvent quelquefois se modifier; un même corps peut, suivant les circonstances, se présenter sous forme de liquide, de gaz ou de solide; il peut être tantôt amorphe, tantôt cristallisé; mais ces différences n'influent jamais sur les proportions de ses parties constituantes. Deux lois principales régissent les combinaisons chimiques : la *loi des rapports multiples* et la *loi des nombres proportionnels.* La loi des rapports multiples se généralise ainsi : lorsque deux corps s'unissent entre eux pour produire deux ou plusieurs composés, les quantités contenues dans l'un des composés sont des multiples ou des sous-multiples, en nombres simples, des quantités renfermées dans les autres composés. Le mercure, par exemple, forme deux combinaisons avec le chlore; dans l'une (chlorure mercurique), 35,4 chlore sont combinés avec 100 mercure; dans l'autre (chlorure mercureux), 35,4 chlore sont combinés avec 2 fois 100 mercure. La loi des nombres proportionnels s'énonce de la manière suivante : lorsqu'un corps A est capable de s'unir à plusieurs autres a, b, c..., les poids de ces derniers sont entre eux dans le même rapport que les poids des mêmes corps a, b, c.... qui s'uniraient à B, à C ou à tout autre corps. Exemple : on a trouvé que 8 oxygène s'unissent à 104 plomb, 28 fer, 31,8 cuivre; d'après la loi des nombres proportionnels, si l'on combine du soufre avec ces trois métaux, les poids du plomb, du fer et du cuivre contenus dans leurs combinaisons avec le soufre, seront entre eux comme 104 : 28 : 31,8. Tous ces rapports étant constants pour toutes les combinaisons semblables, où l'oxygène est remplacé par d'autres corps, on a construit une table où tous ces rapports sont d'avance inscrits : on l'appelle *Table des nombres proportionnels*, ou *Table des équivalents* (*Voy.* ÉQUIVALENT). On doit au chimiste allemand Richter les premières recherches sur les proportions chimiques. M. Gay-Lussac a constaté plus tard que dans les combinaisons des gaz, les volumes suivent aussi la loi des rapports multiples. Berzélius a donné la *Théorie des proportions chimiques*, Paris, 1835, in-8.

PROPOSITION (du latin *propositio*). En Logique et en Grammaire, la *Proposition* est l'expression d'un *jugement.* La proposition, dans son état le plus simple, se compose de trois termes : le *sujet*, ou l'être que l'on veut qualifier; l'*attribut*, ou la qualification que l'on applique au sujet; le *verbe*, qui lie le sujet et l'attribut en affirmant ou en niant qu'il y a convenance entre eux. Dans cette proposition : *Dieu est bon*, *Dieu* est le sujet; *bon*, l'attribut; *est*, le verbe. — Les propositions sont, comme les jugements, *générales* ou *particulières; affirmatives* ou *négatives; absolues* ou *conditionnelles; simples* ou *composées; complexes* ou *incomplexes; principales, subordonnées* ou *incidentes*, etc.

Dans la théorie du syllogisme, les Scolastiques désignaient la proposition générale affirmative par A; la proposition générale négative par E; la proposition particulière affirmative par I; la proposition particulière négative par O. Ces conventions étaient résumées dans les deux vers suivants :

Asserit A, negat E; verum generaliter ambæ;
Asserit I, negat O; sed particulariter ambæ.

En Rhétorique, la *Proposition* est l'exposé sommaire du sujet. Elle doit être courte, claire et précise. Elle peut être *simple* ou *composée :* dans ce dernier cas, l'énoncé de ses parties s'appelle *division.*

Ce qu'on appelait *les Cinq propositions* dans les disputes théologiques des derniers siècles, ce sont cinq propositions de Jansénius, qui furent condamnées par Innocent X en 1653 comme entachées d'hérésie.

PROPRE. En Droit, on appelle *Biens propres* soit les biens immeubles échus par succession à l'un des époux, soit les biens du mari et de la femme qui n'entrent pas en communauté.

En Liturgie, le *Propre du temps*, le *Propre des Saints*, c'est l'office particulier de certains jours, de certaines fêtes; le *Propre d'une église* est l'office particulier à cette église.

Dans la Scolastique, le *Propre* ou la propriété était un des cinq universaux. *Voy.* UNIVERSAUX.

PROPRIÉTAIRE, celui qui possède en *propre* un objet quelconque (*Voy.* PROPRIÉTÉ). — Dans l'usage vulgaire, *Propriétaire* s'entend surtout de ceux qui possèdent le sol et les constructions qu'il supporte.

La loi accorde un privilége au *propriétaire* sur les meubles de son fermier ou locataire, sur tout ce qui sert à l'exploitation de la ferme, et sur les fruits de la récolte de l'année, pour les loyers et fermages des immeubles, pour les réparations locatives, et pour tout ce qui concerne l'exécution du bail. Le Code Nap. (art. 2102) et le Code de Procédure civile (art. 819 et suiv.) règlent l'étendue et le mode d'exercice de ce privilége. — On trouve dans la collection Roret un *Manuel du Propriétaire et du Locataire*, par M. Sergent. M. Marc-Deffaux, juge de paix, a donné le *Manuel des Propriétaires* (1853).

PROPRIÉTÉ. Le Code Napoléon (art. 544) définit la *Propriété:* « le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements. » — «Nul ne peut être contraint de céder sa propriété, si ce n'est pour cause d'utilité publique, et moyennant une juste et préalable indemnité (art. 545). » Des lois spéciales déterminent les règles qui doivent être suivies dans ce cas. *Voy.* EXPROPRIATION.

La *Propriété* s'acquiert et se transmet par succession, par donation entre-vifs ou testamentaire, et par l'effet des obligations. Elle peut aussi s'acquérir par accession ou incorporation, par prescription, par découverte ou invention (art. 711 et suiv.).

On appelle *pleine propriété* celle à laquelle l'usufruit est joint, et *nue propriété,* celle dont l'usufruit est séparé : cette dernière n'est guère que nominale tant que dure l'usufruit. *Voy.* USUFRUIT.

Par rapport à la nature de l'objet possédé, la propriété est *mobilière, immobilière, foncière, industrielle, littéraire, artistique,* selon qu'elle s'applique à un objet meuble ou immeuble, à un fonds de terre, à une industrie, à une œuvre d'esprit ou d'art.

La loi garantit à tous la possession perpétuelle des biens meubles et immeubles. Quant à la propriété des œuvres littéraires, des productions artistiques (musique, dessins), et des inventions et découvertes, la loi, par une inexplicable contradiction, ne la garantit que pour un temps fort limité. *Voy.* AUTEUR (DROITS D'), INVENTION (BREVETS D'). — Ce dernier genre de propriété étant exposé à être contrefait soit dans le pays même, soit à l'étranger, il a été nécessaire d'adopter des mesures spéciales pour en protéger la jouissance. *Voy.* CONTREFAÇON.

Droit de propriété. Ce droit, qui est la condition indispensable de toute société, a été mis en question à diverses époques par des sophistes qui avaient intérêt à le méconnaître, ou par des utopistes qui croyaient pouvoir remplacer par les rêves de leur imagination l'ordre social issu de la force des choses, et universellement établi depuis l'origine du monde. Il a fallu que les philosophes vinssent en démontrer la légitimité. Fondé sur la nécessité où est l'homme de chercher hors de lui sa subsistance, le droit de propriété s'exerça originairement par l'occupation d'objets qui n'appartenaient à personne (*droit de premier occupant*); il fut bientôt étendu et sanctionné par le travail libre de l'homme, travail qui, en s'appliquant aux objets bruts fournis par la nature, en fit, pour ainsi dire, une partie de nous-mêmes, et qui, en les transformant, leur donna une utilité, une valeur qu'ils n'avaient pas d'abord. Les besoins qui avaient justifié la première occupation, renaissant périodiquement chez l'homme, et s'étendant jusque sur ses enfants, il a fallu, pour y satisfaire, que la possession devint permanente et enfin perpétuelle.

Les *lois agraires*, si souvent proposées chez les Romains, et défendues avec tant de vivacité par les Gracques; la *Jacquerie*, au XIVe siècle; les guerres des Anabaptistes, au XVIe; la conspiration de Babeuf, en 1796; les combats livrés dans Paris en juin 1848, au nom de la *République démocratique et sociale*, sont autant d'attaques violentes contre la propriété. Parmi ceux qui l'ont combattue plus ou moins directement dans leurs écrits, on peut citer : Platon, qui, dans sa *République idéale*, propose la communauté des biens; J.-J. Rousseau (*De l'inégalité des conditions*), Morelly, et de nos jours St-Simon, R. Owen, Ch. Fourier, MM. Cabet, Proudhon, Louis Blanc, qui ont prêché, les uns le socialisme, les autres le communisme. Parmi ceux qui l'ont défendue, on compte, outre les auteurs de traités généraux de Droit naturel ou d'Économie politique : G. Garnier (*De la propriété dans ses rapports avec le Droit politique*, 1792); Ch. Comte (*Traité de la propriété*, 1834); M. Troplong (*De la propriété d'après le Code civil*, 1836); G. de Puynode (*Études sur la propriété territoriale*, 1840); Fréd. Bastiat (*Propriété et loi*, 1848); G. de Molinari (*Défense de la propriété*, 1849); M. Thiers (*De la propriété*, 1849).

Sur la propriété littéraire, on peut consulter, outre le *Traité des droits d'auteur* de M. A.-B. Renouard, la *Propriété littéraire et artistique*, d'A. Villefort (1851); la *Propriété intellectuelle*, de M. Jobard, de Bruxelles (1851); la *Propriété littér. internat.*, de Muquardt (1851); le *Code de la Propr. industrielle, litt.*, etc. d'E. Blanc et A. Beaume (1854); la *Législation de la Propr. litt.*, de J. Delalain (1854).

PROPYLÉES (du grec *propylai*, avant-portes), sorte d'entrée monumentale formée de portes reliées entre elles par des massifs ou des galeries en colonnes, que les anciens plaçaient quelquefois en avant de leurs temples. On cite en ce genre les Propylées de l'Acropole d'Athènes (dont l'entrée principale a été retrouvée en 1853 par M. Beulé), et celles du temple de Cérès à Éleusis.

PRORATA (AU), du latin *pro*, pour, et *rata*, réglée, sous-entendu *parte*, part; synonyme d'à *proportion*. Dans une société commerciale, dans une liquidation, etc., on reçoit *au prorata* de sa mise sociale, de sa créance, etc.

PROROGATION (du latin *prorogatio*, de *prorogare*, étendre), extension de temps. En Droit constitutionnel, la *Prorogation* est l'acte par lequel le chef de l'État déclare que les travaux des Chambres resteront suspendus pendant un délai déterminé, et ajourne l'Assemblée à certain jour.

En Droit civil, on appelle *Prorogation de terme* le délai de grâce que le créancier accorde à son débiteur, qui n'a pas pu se libérer à l'échéance. La simple prorogation de terme accordée par le créancier au débiteur principal ne décharge point la caution, qui peut en ce cas poursuivre le débiteur pour le forcer au payement (Code Nap., art. 2039). La *Pr. d'enquête* est l'autorisation donnée par le juge de continuer, dans certaines circonstances, l'enquête au delà du terme rigoureusement prescrit par la loi (Code de procédure, art. 279 et 40).

PROSATEUR. *Voy.* PROSE.

PROSCENIUM (du latin *pro*, en avant, et *scena*, scène), partie du théâtre des anciens qui dominait l'orchestre, la *scène* des modernes; c'est là que jouaient les acteurs.

PROSCRIPTION (du latin *proscriptio*, formé de *scribere pro*, écrire devant tout le monde, publier), condamnation au bannissement ou à la mort, prononcée sans aucune forme judiciaire, et qui peut être mise à exécution par qui que ce soit. La proscription était généralement accompagnée de la confiscation des biens. Les républiques anciennes firent un fréquent usage de la proscription. A Athènes, un héraut se présentait dans la place publique pour faire connaître la récompense promise à quiconque apporterait la tête du proscrit : la somme était déposée sur l'autel de quelque divinité. A Rome, il y avait deux sortes de proscriptions, l'une *civile* et l'autre *politique*. La première avait lieu à la requête des créanciers lorsqu'un débiteur se tenait caché pour n'être point traduit en justice : cette proscription se faisait par un édit du préteur, affiché à la porte du débiteur et réitéré jusqu'à quatre fois; après quoi, si le débiteur ne paraissait pas, ses biens étaient partagés entre ses créanciers ou vendus à leur profit. Pour la *proscription politique*, on se contentait d'afficher dans le forum les noms des proscrits, sans même désigner le crime qui les faisait proscrire. Les *Tables de proscription* de Sylla, de Marius, des triumvirs Antoine, Lépide et Octave, sont devenues fameuses. — Chez les modernes, on trouve plusieurs exemples de proscriptions sanglantes, depuis celle qui frappa les Armagnacs au temps de Charles VI, jusqu'à celle dont furent victimes Guillaume de Nassau et ses adhérents sous Philippe II. La funeste journée de la Saint-Barthélemy, les rigueurs exercées contre les protestants de France après la révocation de l'édit de Nantes, les massacres des prisons exécutés en France pendant la Terreur, les mesures barbares prises à la même époque contre les émigrés et les suspects, les exceptions (ou *catégories*) qui accompagnaient les lois d'amnistie rendues par Louis XVIII, l'acte par lequel ce prince ordonnait en 1815 de *courir sus* à Napoléon, peuvent être considérés comme autant de proscriptions. M. Bignon publia en 1819 un livre célèbre intitulé *Des proscriptions*.

PROSE (du latin *prosa*), discours qui n'est pas assujetti aux lois de la versification, c'est-à-dire au rhythme et à la rime : on l'oppose à *Poésie*. Les ouvrages en prose peuvent se partager en 6 genres principaux : *Genre oratoire, G. historique, G. philosophique et moral, G. didactique, G. épistolaire, Roman*. *Voy.* LITTÉRATURE.

Dans toutes les Littératures, la prose n'apparaît que longtemps après la poésie. Chez les Grecs, les premiers *prosateurs* connus furent Phérécyde et Hécatée, qui vivaient au VIe siècle; vinrent ensuite les historiens Hérodote, Thucydide, Xénophon; les orateurs Isocrate, Démosthène, Eschine; les philosophes Platon, Aristote, etc. Chez les Romains, le premier prosateur est l'annaliste Fabius Pictor, qui ne vivait que 2 siècles avant J.-C.; César, Cicéron, Salluste, Tite-Live, Sénèque et Tacite, sont les principaux prosateurs latins. En France, la prose commence avec Villehardouin, Joinville, Froissart, Commines, Rabelais, Amyot et Montaigne. Descartes, Pascal et Balzac, fixent la prose française, qui dès lors balança la gloire de la poésie, et ouvrent le grand siècle, où brillent surtout les orateurs de la chaire, Bossuet, Fénelon, Bourdaloue, Fléchier, Massillon, les moralistes La Bruyère et La Rochefoucauld, les historiens de Retz, Saint-Réal, Saint-Simon; enfin mesdames de Sévigné, Lafayette, Maintenon. Au XVIIIe siècle, la prose prend le pas sur la poésie : au premier rang se placent Voltaire, J.-J. Rousseau, Buffon, Montesquieu, et après eux Fontenelle, Thomas, d'Aguesseau, Rollin, Raynal, Marmontel, Vauvenargues, Condillac, Condorcet, Barthélemy, La Harpe, Bernardin de Saint-Pierre; au XIXe siècle, on compte parmi nos meilleurs prosateurs MM. Chateaubriand, Villemain, Cousin, Guizot, Thiers, Mignet, etc.

Dans la Liturgie, on donne le nom de *Prose* à un chant composé de vers non rhythmés, mais terminés par une rime obligée, et n'ayant pour toute prosodie qu'un nombre déterminé de syllabes, à la différence de l'*hymne* qui est une véritable pièce de poésie mesurée. Les principales proses sont : celle de la Compassion de la Ste Vierge, *Stabat mater;* celles de Pâques, *Victimæ paschali* et *O filii;* celles du Saint-Sacrement, *Lauda Sion;* celle en l'honneur de la Vierge, *Inviolata;* le *Veni Sancte Spiritus*, le *Dies iræ*.

PROSECTEUR (du latin *pro sector*, qui découpe d'avance), se dit, dans les cours de Médecine, de celui qui dissèque à l'avance et dispose les pièces anatomiques pour la leçon du professeur. C'est au prosecteur qu'est confiée la direction des élèves dans leurs études de dissection; il les fait opérer sous ses yeux et prépare devant eux des pièces anatomiques. Les prosecteurs des Facultés sont nommés au concours.

PROSÉLYTE (du grec *prosélytos*, étranger naturalisé). Dans l'origine, ce mot se disait proprement chez les Juifs d'une personne qui avait passé du paganisme à la religion judaïque. Il s'est dit ensuite de tout converti à une religion, à une opinion quelconque.

PROSERPINE, astéroïde. *Voy.* PLANÈTES.

PROSODIE (du grec *prosôdia*, chant, accent), prononciation régulière des mots conformément au rhythme, à l'accent et à la quantité. Il se dit aussi de la connaissance des règles d'après lesquelles on doit construire ou prononcer les vers : il se confond alors avec la *Métrique* (*Voy.* ce mot). — Il n'y a guère de prosodie bien déterminée et fixe que dans l'idiome des Grecs et des Latins; c'est aussi la prosodie la plus mélodieuse et la plus riche. De tous les idiomes modernes, le nôtre est celui où l'absence de prosodie se fait sentir davantage. On a tenté, surtout au XVIe siècle, de composer en français des vers métriques; mais les essais n'ont jamais réussi.

On désigne aussi sous le nom de *Prosodies* les livres qui traitent de la prosodie : tels sont, pour la prosodie grecque, les *Elementa doctrinæ metricæ* d'Hermann, la *Prosodie grecque* de M. J. Hubert; pour la prosodie latine, les *Prosodies* de Lechevalier, Dumas, Aubert, de MM. Cabaret, Quicherat, Dunglas, le *Traité de Versification latine* de M. Quicherat, ainsi que les dictionnaires qui donnent la quantité de chaque mot : le *Gradus ad Parnassum* de Boinvilliers, celui de Noël; le *Thesaurus poeticus* de M. Quicherat, etc. L'abbé d'Olivet a écrit un excellent *Traité de prosodie française*, dans lequel il formule en onze règles toutes les lois de la quantité de notre langue. M. J. Duquesnois a donné une *Nouvelle prosodie française*.

PROSOPOGRAPHIE (du grec *prosôpon*, visage, physionomie, et *graphô*, décrire), espèce de figure de Rhétorique qui consiste à décrire soit en vers, soit en prose, les traits extérieurs, l'air, le maintien d'un homme ou d'un animal, de manière à le rendre pour ainsi dire présent. *Voy.* HYPOTYPOSE.

PROSOPOPÉE (du grec *prosôpopœia*, formé de *prosôpon*, personne, et *poiéô*, créer), figure de Rhétorique par laquelle l'orateur prête le sentiment, la parole et l'action à des êtres inanimés ou imaginaires, à des morts, à des absents, etc. On cite parmi les plus magnifiques prosopopées celles de la patrie dans la *première Catilinaire* de Cicéron et dans la *Pharsale* de Lucain (1er chant); celle de Fabricius dans le *Discours* de J.-J. Rousseau sur les arts et les sciences. Bossuet, dans l'*Oraison funèbre de la reine d'Angleterre*, dans le *Sermon sur l'Impénitence finale;* Fléchier, dans l'*Oraison funèbre de Montausier*, et les autres grands orateurs de la

chaire, offrent de fréquents exemples de cette belle figure. L'éloquence et la poésie ont seules le privilége d'employer la prosopopée; encore ne peuvent-elles y recourir qu'en des circonstances particulières et rares : car si la prosopopée n'est pas de nature à produire un grand effet, elle devient ridicule.

PROSTATE (du grec *prostatès*, placé en avant), masse glanduleuse située entre le rectum, le bas-fond de la vessie, le col vésical, dont elle fait partie, et la symphyse pubienne, à laquelle l'unissent des ligaments spéciaux. C'est un tissu ferme, compacte, d'un gris blanc, que recouvre une enveloppe fibreuse très-forte et un peu extensible. La prostate sécrète un liquide visqueux, qui sert à lubrifier le canal de l'urètre. Cet organe est sujet à de graves altérations, telles que tuméfaction, abcès, inflammation : l'inflammation doit être combattue par les antiphlogistiques les plus énergiques.

PROSTHÈSE (du grec *pros*, devant, et *tithêmi*, placer), figure grammaticale qui consiste à ajouter une lettre au commencement d'un mot, sans que le sens de ce mot soit changé. Ex.: *Gnatus* pour *natus*. C'est ainsi que se sont formés les mots *grenouille*, du latin *ranunculus*; *nombril*, de *umbilicus*, etc.

Prosthèse, en Chirurgie. *Voy.* PROTHÈSE.

PROSTYLE (du grec *pro*, en avant, et *stylos*, colonne). On désigne par cette épithète les temples des anciens qui n'ont des colonnes qu'à la principale face, à la partie antérieure. Notre-Dame de Lorette, à Paris, offre l'exemple d'un édifice de ce genre.

PROSTRATION (du lat. *prosternere*, renverser), anéantissement des forces musculaires qui accompagne certaines maladies aiguës, et particulièrement les fièvres typhoïdes. Elle est caractérisée par la lenteur et la difficulté des mouvements, l'abattement des traits, et par l'attitude qu'affecte le malade, qui ne se trouve bien que couché.

PROSYLLOGISME, ou *Syllogisme continué*, argument composé, formé de deux syllogismes placés à la suite l'un de l'autre, de telle sorte que la conclusion du premier serve de prémisse au second.

PROTASE (du grec *protasis*, proposition, exposition), la partie d'un poëme dramatique qui contient l'exposition du sujet. On appelle *personnage protatique* celui qui ne paraît qu'au commencement de la pièce pour faire l'exposition.

PROTE (du grec *prôtos*, le premier), celui qui dans une imprimerie est chargé, sous les ordres du maître imprimeur, de la direction et de la conduite de tous les travaux. Le prote distribue l'ouvrage aux compositeurs et autres ouvriers, dirige leur travail, lève les difficultés qui s'y trouvent, et distribue la paye.

PROTÉACÉES (du genre type *Protée*), famille de plantes dicotylédones, à pétales périgynes, se compose d'arbres et d'arbrisseaux qui croissent en abondance au cap de Bonne-Espérance et à la Nouvelle-Hollande : feuilles alternes ou éparses; fleurs généralement hermaphrodites et rarement unisexuées, tantôt groupées à l'aisselle des feuilles, tantôt réunies en une sorte de cône ou de chaton : calice à 4 sépales linéaires, quelquefois soudés, et formant un calice tubuleux à 4 divisions plus ou moins profondes et valvaires; 4 étamines opposées aux sépales et presque sessiles au sommet de leur face interne; ovaire libre, à une loge contenant un ovule attaché vers le milieu de sa hauteur; style simple, terminé par un stigmate généralement simple aussi; fruit capsulaire, de forme variée.

La famille des Protéacées forme 5 tribus : celle des *Protéinées* (genres *Aulax*, *Leucodendrum*, *Protea*, *Leucospermum*), et celles des *Conospermées*, des *Franklandiées*, des *Persooniées* et des *Grévillées*.

PROTECTEUR, titre politique qui a été employé en Angleterre et dans plusieurs autres pays. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

Système protecteur. On nomme ainsi, en Économie politique, un système qui consiste à favoriser l'industrie nationale soit en écartant par des droits élevés ou même par une prohibition absolue les marchandises qui pourraient faire concurrence à l'industrie nationale, soit en accordant des primes à ceux qui cultivent certaines industries. Le système protecteur a donné lieu, depuis le commencement de ce siècle, aux plus graves discussions : on l'a accusé d'attenter à la liberté du commerce, de nuire aux intérêts du plus grand nombre et d'obérer les finances pour augmenter les bénéfices de quelques-uns. Abandonné ou du moins fort mitigé en Angleterre depuis Huskisson et Robert Peel, il est encore en vigueur en France; mais il y compte de nombreux adversaires. M. Michel Chevalier a publié l'*Examen du Système protecteur*, et M. P. Clément, l'*Histoire du Système protecteur en France*. *Voy* PROHIBITION.

PROTECTORAT. C'est la situation d'un gouvernement à l'égard d'un autre gouvernement moins puissant auquel il prête son appui. Des traités publics ont placé sous le protectorat de la Grande-Bretagne les Iles Ioniennes; sous celui de la Russie, les principautés de Moldavie, Servie et Valachie; sous celui de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie, la république de Cracovie (aujourd'hui supprimée). La France a établi son protectorat sur les Iles de Taïti, de Wallis, Gambier et autres Iles de la Polynésie.

PROTÉE, *Proteus* (nom mythologique), genre de Reptiles batraciens, de la famille des Urodèles selon les uns, des Pneumobranches selon les autres, renferme des animaux aquatiques, qui vivent dans les eaux souterraines, et qui ont quelque analogie avec les Tritons et les Sirènes : corps nu, cylindrique, allongé, terminé par une queue en forme de nageoire; 4 pattes courtes et à 3 doigts; à l'état adulte, ils portent à la fois des branchies et des poumons. L'organe de la vision est chez eux peu développé et presque entièrement caché par la peau; aussi redoutent-ils le grand jour. La seule espèce bien connue est l'*Anguillard* (*Proteus anguinus*), long de 35 centimètres environ et gros comme le doigt, qu'on trouve dans un des lacs souterrains de Sittich en Carniole : il ressemble à l'Anguille par la conformation de son museau, son corps allongé et sa peau lisse et gluante.

PROTÉE, *Protea*, végétal, genre type de la famille des Protéacées, renferme des arbustes, des arbres ou quelquefois même de petits arbrisseaux sans tige, portant des feuilles alternes et très-entières. Le fruit est une sorte de noix toute couverte de poils. Ces plantes sont originaires des parties australes de l'Afrique et particulièrement du cap de Bonne-Espérance. La plus belle espèce est le *Pr. élégant* (*Pr. speciosa*), dont les fleurs, de couleur rosée, frangées de brun et pourvues d'une barbe de poils blancs, forment des capitules d'un volume égal à celui d'un petit artichaut. On recherche également le *Pr. en cœur*, le *Pr. argenté* ou *Arbre d'argent*, le *Pr. à aigrette*.

On donne encore le nom de *Protée* à un Champignon basidiosporé du genre Lycoperdon, le *Lycoperdon proteus* (*Puff ball* des Anglais). La fumée de ce champignon, dont on se sert depuis longtemps en Angleterre pour engourdir les abeilles dans leurs ruches, quand on veut en extraire le miel, paraît avoir des propriétés anesthésiques.

PROTÈLE, *Proteles*, genre de Mammifères carnassiers digitigrades, créé en 1825 par M. Isid. Geoffroy St-Hilaire. Cet animal a la taille du Chacal; il ressemble aux Civettes par la forme de la tête et aux Hyènes par la coloration de son pelage. Il a 4 doigts comme les Hyènes aux pieds postérieurs, mais il en a 5 aux pieds de devant, d'où son nom, qui signifie qu'il a le nombre des doigts de devant complet (du grec *pro*, par devant, et *téleios*, complet). Il se distingue par ses molaires, qui sont toutes simples, coniques et impropres à la mastication. Cet animal est nocturne, et ne sort de son terrier que pour aller à la recherche

de sa nourriture, qui se compose de jeunes ruminants et principalement de jeunes agneaux. Il habite surtout l'Afrique méridionale. L'espèce type a été appelée *Protèle de Delalande*, et *Genette hyénoïde*.

PROTESTANTS, nom donné d'abord aux Luthériens, puis aux autres partisans de la Réforme. *Voy.* PROTESTANTS et LUTHÉRIENS au *D. univ. d'H. et de G.*

PROTESTATION (du latin *testari pro*, prendre publiquement à témoin), acte par lequel on déclare qu'on ne laisse faire une chose que parce qu'on ne peut l'empêcher, qu'on tient un acte pour nul, qu'on entend se pourvoir contre. Les *protestations* faites contre un jugement par celui à qui il est signifié, sont conservatoires de ses droits. — En cas de perte d'une lettre de change par celui qui en est le porteur, un acte de *protestation* de sa part, notifié aux tireurs et endosseurs dans les formes et délais prescrits, lui conserve ses droits (Code de Commerce, art. 153).

En Politique, on a recours aux *Protestations* pour prévenir l'établissement d'un principe avancé par un État, l'adoption d'une mesure nuisible, ou du moins pour prévenir les inductions que l'on pourrait tirer du silence. Parmi les plus célèbres protestations, on peut citer celles que firent les Luthériens contre un décret de la diète de Worms, en 1529, et qui leur valut le nom de *Protestants;* celles du pape Innocent X contre la paix de Westphalie, en 1648; celles auxquelles donna lieu la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748; celles de l'Espagne, du Saint-Siége, des princes allemands médiatisés contre diverses stipulations du congrès de Vienne en 1814 et 1815.

PROTÊT (de *protester*), acte par lequel le porteur d'une lettre de change, d'un billet à ordre, fait constater le refus de les accepter ou de les payer, de la part de ceux sur qui la lettre de change a été tirée ou par qui le billet a été souscrit. De là deux sortes de protêts : le *Pr. faute d'acceptation* et le *Pr. faute de payement*. Les protêts doivent être faits par deux notaires, ou par un notaire et deux témoins, ou enfin par un huissier et deux témoins. A Paris, les huissiers seuls font les protêts. *Voy.*, pour ce qui concerne les protêts, le Code de Comm., art. 161-187.

PROTÉVANGILE ou PROTO-ÉVANGILE (c.-à-d. *premier évangile*), livre faussement attribué à S. Jacques-le-Mineur, premier évêque de Jérusalem, et où il est parlé de la naissance de la sainte Vierge et de Jésus-Christ. Ce livre fut rapporté d'Orient au XVIe siècle par G. Postel et publié à Bâle en 1552 par Th. Bibliander. Basnage a démontré qu'il était l'œuvre de l'hérétique L. Carinus, du IIe siècle.

PROTHÈSE (de *pro*, à la place de, et *tithêmi*, poser). En Chirurgie, on appelle ainsi l'opération qui consiste dans le remplacement, par une préparation artificielle, d'un organe perdu ou enlevé. Poser un obturateur au palais, placer une jambe de bois, un œil artificiel, une dent fausse, etc., c'est faire une opération de prothèse. La pose des dents artificielles s'appelle *Prothèse dentaire*.

PROTHORAX (du grec *pro*, en avant, et *thorax*, poitrine), le premier à partir de la tête des trois segments qui composent le thorax dans la plupart des insectes, dans les insectes ailés par exemple. Le prothorax donne toujours attache à la première paire de pattes; les ailes ne s'y insèrent jamais. *V.* THORAX.

PROTO.... (du grec *prôtos*, premier), dans les termes chimiques *protosulfate, protochlorure, protonitrate*, etc., désigne un *sulfate, chlorure, nitrate*, etc., correspondant au protoxyde d'un métal.

PROTOCOCCUS (du grec *prôtos*, premier, et *kokkos*, grain), petit genre de végétaux marins de la famille des Phycées (Algues), tribu des Palmellées, se compose de cellules globuleuses, à nucléus mono ou polygonimique. Ces végétaux, de couleur verte ou rouge, s'étendent parfois sur un grand espace de mer, sur la terre humide, sur la neige, sur les rochers, etc., qu'ils colorent diversement. On leur a attribué la coloration de la neige rouge. — M. Lamy a extrait en 1852 du *Protococcus vulgaris* une matière sucrée analogue au sucre de raisin.

PROTOCOLE. A Byzance, on nommait *Protocollum* ou *Premier registre* le registre destiné à contenir les actes publics : on l'appelait ainsi parce qu'il était fait avec un papier particulier, dans la fabrication duquel entrait une espèce de gomme faite avec le *gluten* ou *collum*.

En Diplomatie, les *Protocoles* sont le compte rendu ou procès-verbal des conférences tenues entre les ministres plénipotentiaires de diverses puissances. C'est au congrès de Vienne, en 1814 et 1815, que fut adoptée la dénomination de *protocole*, donnée au procès-verbal des conférences. Ce congrès, ainsi que ceux d'Aix-la-Chapelle en 1818 et de Vérone en 1822, l'institution du nouveau royaume de Grèce, la séparation de la Belgique et de la Hollande, ont donné naissance à de nombreux *protocoles*.

Protocole diplomatique : c'est la règle du cérémonial à suivre dans les rapports politiques officiels entre les États aussi bien qu'entre les ministres. Il embrasse les qualifications et titres qui sont attribués aux États, aux souverains, aux ministres publics, etc., de même que les formes et la *courtoisie* à observer dans les documents politiques. La juste application de ce cérémonial a une telle importance pour les bonnes relations qu'il a été créé en France au ministère des Affaires étrangères un *Bureau du Protocole*, spécialement chargé de ce service.

PROTOGÈNE (du grec *prôtos*, premier, et *génêa*, origine), roche composée de talc et de feldspath, et accidentellement de quartz, ne diffère du granit que parce que le talc y remplace le mica. Elle est remarquable par sa solidité et sa grande ténacité. Elle constitue le massif du Mont-Blanc et des montagnes environnantes jusqu'au Mont-Rose.

PROTONOTAIRE (c.-à-d. *premier notaire*). On nommait ainsi dans le Bas-Empire le premier notaire des empereurs romains; les rois de France de la première race adoptèrent la même dénomination pour des fonctions analogues.

PROTONOTAIRE, officier de la cour de Rome, supérieur aux autres notaires apostoliques. Il y a à Rome un collége de 12 protonotaires: ils ont rang de prélat et portent le violet. Leurs fonctions consistent à faire les procès-verbaux d'intronisation des papes, et à écrire toutes les délibérations et décisions des consistoires publics. Les simples *notaires apostoliques* expédient les actes d'une moindre importance.

PROTOXYDE (du grec *prôtos*, premier), se dit en général de l'oxyde le moins oxygéné d'un métal. Ainsi le *protoxyde* de mercure (Hg^2O) renferme proportionnellement moins d'oxygène que le *deutoxyde* (HgO). On désigne aussi les protoxydes en ajoutant la syllabe *eux* au nom du métal : *oxyde mercureux*, par exemple, est synonyme de *protoxyde de mercure*.

PROTUBÉRANCE (du latin *pro*, en avant, et *tuber*, bossu, bosse). En Anatomie, on donne le nom de *protubérances* à des saillies qu'on observe à la surface des os, surtout sur ceux du crâne : on sait que c'est sur l'observation des protubérances du crâne que repose toute la *Phrénologie*. *Voy.* ce mot.

On nomme spécialement *Protubérance cérébrale* la portion la moins volumineuse de l'organe encéphalique, placée à la base du crâne, et que l'on connait aussi sous le nom de *Pont de Varole*. *Voy.* ce mot.

PROTUTEUR (du latin *pro*, pour, et du français *tuteur*), celui qui tient lieu de tuteur. La loi permet de donner un *protuteur* au mineur qui possède des biens dans un lieu éloigné du siége de la tutelle; par exemple, dans les colonies. Le protuteur doit rendre compte au tuteur (Code Nap., art. 417).

PROUE (du latin *prora*). On appelle vulgairement ainsi l'avant d'un navire; mais la proue proprement dite est la partie du bâtiment qui est située sur l'a-

vant du couple antérieur, dit *Coltis*, et qui a pour limite en avant l'étrave. Chez les anciens, la proue des vaisseaux de guerre était armée d'un éperon en airain ou en fer, en forme de bec d'oiseau : d'où son nom de *rostrum*. La proue est souvent ornée de sculptures.

PROVERBE (du latin *proverbium*), espèce de sentence ou de maxime exprimée en peu de mots, et devenue d'un usage commun. Les proverbes, résumé de l'expérience générale, sont, comme on l'a dit, *la sagesse des nations*. Les plus anciens recueils de proverbes sont ceux de Salomon (*Livre des Proverbes*), chez les Hébreux, et de Pilpaï, chez les Indiens. On peut consulter encore, pour les proverbes orientaux, le *Pantcha-trantra*, et les *Paroles remarquables, bons mots et maximes des Orientaux*, par Galland. Les *Poésies gnomiques* des Grecs peuvent être considérées comme des recueils de proverbes (*Voy.* GNOMIQUES). On doit à M. E.-L. Leutsch un savant recueil de proverbes grecs (*Corpus parœmiographorum græcorum*, Gœttingue, 1839-51). Érasme a donné, sous le titre d'*Adagia*, un recueil de proverbes latins. Quant aux peuples modernes, indépendamment des ouvrages qui, comme le *Don Quichotte*, sont remplis de proverbes, on a des recueils spéciaux de proverbes italiens, par Cornazzano; espagnols, par N. Pinciano (Madrid, 1616 et 1804); hollandais et allemands, par Gruter; anglais, par Howell, Ray, Fielding, Kelly; français, par Leroux de Lincy (1842). A.-J. Panckoucke, La Mésangère, Guitard ont donné des *Dict. de Proverbes:* M. Gratet-Duplessis, l'*Encyclopédie des Proverbes* et la *Fleur des Prov.* dans la collection dite d'*Hilaire le Gai*, ainsi que la *Bibliographie des Proverbes*. *Voy.* PARÉMIOGRAPHIE.

On nomme aussi *Proverbe* une sorte de petite comédie servant de développement à quelque proverbe. Quelquefois on se contente de tracer un canevas, et les acteurs improvisent leurs rôles. Le plus souvent ces pièces sont destinées à être jouées en société. Collé et Carmontelle dans le siècle dernier, Gosse et Th. Leclercq de nos jours, ont écrit de charmants proverbes pour les théâtres de société. Dans ces derniers temps, ce genre de pièces a été introduit sur la scène française et a eu beaucoup de vogue : M. Alfred de Musset a fait représenter des proverbes qui méritent presque le nom de comédies.

PROVIDENCE (de *videre pro*, voir d'avance). On entend par ce mot tantôt l'action perpétuelle de Dieu sur la création pour la conserver et la diriger à sa fin, selon l'ordre qu'il a établi en la créant, tantôt un attribut de Dieu, ou Dieu lui-même, considéré en tant que gouvernant le monde.

La providence est celui des attributs de Dieu qui a été l'objet des plus vives attaques. On y a opposé l'imperfection du monde (*mal métaphysique*), les désordres physiques et moraux qui y règnent (*mal physique, mal moral*) ; enfin on l'a dite incompatible avec la liberté de l'homme (*V.* PRESCIENCE). Les uns ont été conduits à nier Dieu en même temps que la providence (Athées); les autres ont supposé, avec les Épicuriens, que les Dieux, s'ils existent, sont indifférents à ce qui se passe en ce monde; les Manichéens ont imaginé que le monde est l'œuvre de deux principes, le principe du bien et le principe du mal; d'autres ont enseigné la prédestination, qui n'est que le fatalisme.

On prouve la providence par l'idée même de l'Être souverainement parfait, par l'ordre admirable qui règne dans l'ensemble de l'univers, par l'existence de lois générales qui tendent évidemment au bien du tout, par l'utilité qu'on peut retirer des maux mêmes, qui souvent sont une condition du bien. On répond aux objections tirées des désordres apparents par l'ignorance où nous devons être sur le plan total de l'univers et sur les vues finales de Dieu, par l'abus que l'homme fait de sa liberté, par la nécessité de punir nos fautes, enfin en montrant que cette vie n'est qu'un temps d'épreuve et en établissant la nécessité d'une autre vie, destinée à réparer les maux de celle-ci.

Outre que la providence est démontrée dans tous les ouvrages qui traitent de l'existence de Dieu (*Voy.* DIEU, THÉOLOGIE), elle a été l'objet de plusieurs traités spéciaux, parmi lesquels on remarque ceux de Cl. de Seyssel, de Sherlock, etc. Tout récemment, M. Bersot a publié un *Essai sur la providence* (1853). *Voy.* aussi GRACE, OPTIMISME.

PROVIGNAGE, sorte de marcottage qui consiste à coucher en terre des branches d'arbres, surtout de *vigne*, afin qu'elles prennent racine et produisent de nouveaux pieds. Ces branches prennent le nom de *provins*. Les provins ne rapportent pas de fruit la première année.

PROVINCE (du latin *provincia*), division territoriale. *Voy.* ce mot au *D. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PROVINCIAL, supérieur religieux gouvernant, sous la dépendance du supérieur général, les divers monastères d'un même pays, d'une même circonscription, qui constituent une *province* religieuse.

PROVISEUR (en latin *provisor*, pourvoyeur). Ce titre, qui, dans l'ancienne Université de France, désignait particulièrement le chef de certaines maisons, telles que la Sorbonne, les colléges d'Harcourt et de Navarre, fut adopté lors de la réorganisation de l'instruction publique, en 1802, pour désigner le chef d'un lycée. Le proviseur est chargé de pourvoir à tous les besoins, moraux, intellectuels ou matériels, de la maison : tous les autres fonctionnaires, le censeur, l'aumônier, l'économe, les professeurs, les maîtres d'étude ou maîtres répétiteurs, lui sont subordonnés. Il a la haute inspection sur tout ce qui regarde l'administration et l'instruction, et porte seul la responsabilité. Il est amovible. Outre leur traitement fixe, les proviseurs reçoivent annuellement un traitement supplémentaire quand leur compte d'administration a été approuvé.

PROVISION (du latin *provisio*). En Jurisprudence, on appelle *Provision* toute somme allouée à l'une des parties avant jugement définitif. — On appelle *Provision alimentaire* la somme allouée par la justice aux veuves ou aux femmes séparées sur les biens de leurs époux, aux pères ou aux mères sur les revenus de leurs enfants; *Pr. sur les biens meubles ou immeubles*, la somme allouée au failli ou à sa famille pour leurs besoins, jusqu'à ce qu'il y ait concordat ou syndicat définitif.

En termes de Commerce, on nomme *Provision* tout fonds destiné au remboursement d'une traite, d'un billet, d'une lettre de change, en cas de non-payement par les endosseurs et le tireur.

En Matière bénéficiale, c'est le titre qu'accorde à un ecclésiastique son supérieur légitime, et en vertu duquel cet ecclésiastique possède un bénéfice. On accordait la provision d'un bénéfice par *résignation*, par *dévolution* et par *prévention*.

On appelait autrefois, en France, *Lettres de provision*, ou simplement *Provisions*, l'ordre royal par lequel un acquéreur était autorisé à prendre possession de l'office qu'il avait acheté.

Provisions d'Oxford. *V.* le *D. univ. d'H. et de G.*

PROVOCATION (de *vocare pro*, appeler, exciter publiquement). Les provocateurs aux crimes et délits sont punis des mêmes peines que ceux qui les ont commis; ils sont passibles de punition, lors même que la provocation n'aurait pas été suivie d'effet. — La provocation directe à la désobéissance aux lois ou à l'autorité, celle tendant à soulever les citoyens ou à les armer les uns contre les autres, sont punies des peines portées au Code pénal, art. 202 à 206, etc.

PROYER, *Miliaria* (c.-à-d. vivant de *millet*, en latin *milium*), oiseau du genre Bruant : la couleur de son plumage est, pour les parties supérieures, d'un brun cendré, tacheté longitudinalement de noir; pour les parties inférieures, d'un blanc marqué de traits noirs sur la gorge; les ailes et la queue

d'un cendré obscur, lisérées de cendré clair; le bec est bleuâtre, les pieds sont bruns. La longueur de cet oiseau est de 20 centimètres. Les jeunes ont une teinte générale plus rousse et des taches noires plus grandes. Le Proyer habite l'Europe : il passe l'hiver dans les contrées méridionales et ne vient chez nous qu'au printemps. Il habite les plaines et niche dans les blés. Il pond 4 ou 6 œufs cendrés ou grisâtres, avec des taches et des traits noirâtres ou d'un roux vineux. Cet oiseau vole par bonds, et laisse pendre ses pieds dans le vol. Sa chair est peu délicate.

PRUDENCE (formé par contraction de *providentia*, prévoyance), vertu qui enseigne les moyens que l'homme doit mettre en œuvre pour atteindre ses fins et pour éviter tout danger. La *prudence*, qui, chez les anciens, se confondait avec la *science* (comme on le voit encore dans *jurisprudence*, science du Droit), était une des quatre vertus cardinales. La religion païenne en avait fait une divinité allégorique qu'on représentait tantôt avec une tête à deux visages, tantôt avec un miroir entouré d'un serpent et quelquefois tenant une lampe à la main.

PRUD'HOMME (du latin *prudens*, prudent, et *homo*, homme). On nommait ainsi jadis tout homme prudent et probe ayant l'expérience des affaires, et pouvant être pris pour juge d'un différend. Ce mot était devenu une qualification que l'on ajoutait par courtoisie au nom de ceux qui jouissaient plus particulièrement de l'estime publique. Aujourd'hui on appelle ainsi des espèces d'arbitres institués par la loi.

Il y a, en France, dans la plupart des villes de commerce, des *Conseils de prud'hommes*, composés de marchands, fabricants, chefs d'ateliers, contre-maîtres et ouvriers, qui connaissent des contestations qui peuvent s'élever entre ces diverses classes de personnes, dans le but de les terminer par voie de conciliation et même par jugement. Leurs jugements sont rendus en dernier ressort lorsque le montant de la condamnation n'excède pas 200 fr.; au-dessus de cette somme, ils sont sujets à appel devant le tribunal de commerce. Ces conseils sont établis par décrets impériaux; les membres en sont électifs, mais le président est nommé par le Gouvernement.

L'institution des *prud'hommes* est fort ancienne en France. Il y avait à Paris, de temps immémorial, 24 *prud'hommes* chargés, avec le prévôt et les échevins, de visiter les maîtres de chaque corps de métier; on trouve à Marseille dès 1452 des *prud'hommes pêcheurs* institués, dit-on, par le roi René; à Lyon, des *prud'hommes* institués par un édit de Louis XI en 1464 pour régler les contestations entre marchands.— Les *Conseils* actuels *de prud'hommes* ont été créés en 1806. Organisée pour la première fois à Lyon, cette juridiction a depuis été établie dans un grand nombre de villes; elle n'a été introduite à Paris qu'en 1844. Un moment dénaturée par la loi du 27 mai 1848, elle a été ramenée à sa véritable destination par la loi du 1er juin 1853.

PRUINE (du latin *pruina*, givre, ou de *prunus*, prunier), matière blanchâtre, pulvérulente, que sécrète la surface de certains fruits, notamment de la prune, et qui sert à leur former un enduit propre à les garantir de l'humidité. On en trouve également sur le chapeau de certains Agarics.

PRUNE, fruit du Prunier : c'est un drupe arrondi, quelquefois ovoïde, charnu, à peau lisse et fleurie, à noyau plat et pointu, sillonné et anguleux vers les bords. Les prunes diffèrent beaucoup entre elles pour la grosseur, la couleur, la forme et la saveur. Elles sont sucrées, un peu acidules et rafraîchissantes; elles sont susceptibles de former une boisson fermentée agréable. Les prunes viennent après les cerises : elles paraissent en juillet et durent jusque dans l'automne par les variétés qui se succèdent. Elles se conservent facilement d'une année à l'autre, soit en confitures, soit confites à l'eau-de-vie ou séchées au four (*Voy.* PRUNEAU). — Pour les différentes espèces de prunes, *Voy.* PRUNIER.

On appelle *Prune des anses*, *Pr. de coco*, *Pr. de coton* ou *Pr. d'Icaque*, le fruit de l'Icaquier; *Pr. des Indes*, le fruit des Myrobolans; *Pr. du Malabar*, le fruit du Jambosier; *Pr. sébeste*, le fruit du Sébestier; *Pr. de Catignac*, une variété d'Olivier, dont le fruit approche de la grosseur de la prune.

PRUNEAU (de *prune*), prune séchée. On cueille les prunes lorsqu'elles sont bien mûres; on les fait sécher au soleil sur des claies, puis on les expose dans le four à une douce température trois ou quatre fois de suite. Ainsi préparés, les pruneaux, placés dans un lieu sec, se conservent sans altération une et deux années. Les meilleurs sont le *gros damas de Tours*, la *Sainte-Catherine*, l'*impériale violette*, la *reine-Claude* et la *prune d'Agen* : les pruneaux de ces espèces, préparés en compotes, sont une nourriture agréable et d'un grand secours pour les convalescents, etc. Le jus de pruneaux est laxatif. — Les pruneaux de Tours, de Nancy, de Brignoles, d'Agen, sont les plus renommés. Le *petit damas*, le *saint-Julien*, servent à faire les pruneaux purgatifs, dits *pruneaux à la médecine*.

PRUNELLE, fruit du *Prunellier*. *Voy.* ci-après.
Genre de Labiées. *Voy.* BRUNELLE.
Synonyme d'*Iris*. *Voy.* ce mot.
Étoffe de laine rase à laquelle on mêle quelquefois de la soie. On en fait des empeignes de souliers de femme, des pantalons, etc.

PRUNELLIER, *Prunus spinosa*, variété du genre Prunier. C'est un arbrisseau de plus d'un mètre de haut, qui croît dans les terrains arides, au milieu des haies. Sa tige est recouverte d'une écorce brune, ses rameaux sont hérissés de fortes épines; ses feuilles ovales, petites, glabres; ses fleurs, blanches, aromatiques, presque solitaires, paraissent avant les feuilles; ses fruits, du volume d'un gros pois, d'un bleu foncé et d'une saveur acerbe et astringente, sont connus sous le nom de *prunelles*. Dans certains cantons, les habitants des campagnes les broient, les mêlent avec de l'eau et du marc de raisin pour en faire une boisson vineuse, aigrelette, qu'ils appellent *piquette*; on les mêle aussi aux mauvais vins pour leur donner de la couleur. Dans le nord, on boit comme du thé l'infusion faite avec les feuilles du prunellier. L'écorce du prunellier a été employée comme fébrifuge, sa fleur comme purgatif, et l'extrait de ses fruits comme astringent.

PRUNIER, *Prunus*. Sous ce nom, Linné comprend, outre le *Prunier proprement dit*, l'*Abricotier* (*Prunus armeniaca*), le *Cerisier* (*Pr. cerasus*), le *Laurier cerise* (*Pr. lauro-cerasus*), qui, dans son système, forment un seul genre, appartenant à l'Icosandrie monogynie. A.-L. de Jussieu, d'accord avec l'usage universel, en fait autant de genres distincts.

Le *Prunier proprement dit* est un genre important de la famille des Rosacées, tribu des Amygdalées; il se compose d'arbres et d'arbustes à feuilles alternes, entières, d'un vert très-foncé, dentées sur les bords; à fleurs blanches distribuées sur tous les rameaux, et particulièrement dans l'aisselle des anciennes feuilles : calice caduc, à 5 lobes; 5 pétales; étamines nombreuses; ovaire supérieur; style à stigmate simple. Le fruit est un drupe renfermant un noyau ovale-oblong (*Voy.* PRUNE). Les Pruniers ne parviennent jamais à une grande hauteur; leurs rameaux sont diffus, ne forment point une tête arrondie, et leur tronc, ainsi que leurs vieilles branches, porte une écorce rude, grisâtre ou brune.

Toutes les espèces cultivées dérivent du *Prunier domestique* (*Pr. domestica*), qui est originaire de l'Orient : il était connu des anciens et fut introduit en Italie par Caton l'Ancien. C'est un arbre de 4 à 5 mètres de haut, à racines traînantes, à écorce brune, à rameaux sans épines, à feuilles ovales,

glabres en dessus, pubescentes en dessous, dentées, à fleurs presque solitaires. Il aime surtout une terre fraîche et forte; il pousse en plein vent, et n'est guère cultivé en espalier qu'aux environs de Paris. On cultive plusieurs espèces de Pruniers, que l'on distingue vulgairement par les différences des prunes qu'elles donnent. Il en existe une centaine de variétés qui diffèrent pour la grosseur, la couleur, la forme et la saveur. Les espèces les plus estimées sont la reine-Claude, le gros damas, la Ste-Catherine, la prune de Monsieur, la mirabelle. Ces prunes mûrissent à des époques différentes : la *jaune hâtive*, plus grosse à l'extrémité que du côté de la queue, mûrit en espalier au commencement de juillet; la *précoce de Tours*, à peau noire et très-fleurie, la prune de *Monsieur hâtif*, à peau d'un violet foncé, peu sucrée, le *damas de Provence hâtif*, à chair jaune très-sucrée, sont bonnes vers la fin de juin et le commencement de juillet. Viennent ensuite la *grosse noire hâtive*, la meilleure des prunes précoces et la plus souvent cultivée en espalier; le *gros damas de Tours*, mûr vers le milieu de juillet; la *prune d'Agen*, employée pour faire les pruneaux; le *monsieur*, qui peut avoir jusqu'à 4 centim. de diamètre; la *royale de Tours*, excellente et très-productive; le *damas rouge*, le *damas musqué*, mûrs vers le milieu du mois d'août; la *mirabelle*, petite, à peau jaune, excellente en confitures, en compotes et en pruneaux; le *drap d'or*, l'*impériale violette*, les *damas violet* et *noir*; la *diaprée*; la *grosse Reine-Claude* dite aussi *abricot vert*, *verte bonne*, à peau fine, verte, frappée de rouge du côté du soleil, la meilleure de toutes les prunes pour être mangée crue, excellente aussi en compotes, en confitures : ces espèces sont mûres vers la fin d'août, ainsi que la *reine-Claude violette*, les *perdrigons blanc*, *violet* et *rouge*, la *Sainte-Catherine*, etc. *Voy.* PRUNE et PRUNEAU.

Le bois du prunier est dur, d'un tissu serré, marqué de belles veines rouges; les ébénistes et les tourneurs en font divers ouvrages fort recherchés : il faut pour l'employer qu'il soit bien sec. La gomme qui suinte de son écorce a les propriétés de la gomme arabique et pourrait servir aux mêmes usages.

Le *Prunier sauvage* (*P. insititia*) est un arbrisseau qui ne s'élève pas au-dessus de 4 à 5 mètres : il croît dans les bois, les haies et les buissons. Ses rameaux deviennent épineux au sommet en vieillissant. Les fleurs paraissent de très-bonne heure. Les fruits en sont petits, bleuâtres, arrondis, très-acerbes. Il est probable que ce prunier est le type du Prunier cultivé.

Le *Prunier épineux* (*Pr. spinosa*) est plus connu sous le nom vulgaire de *Prunellier*. *Voy.* ci-dessus.

Le *Prunier odorant* ou *Cerisier odorant*, dit aussi *Arbre de Sainte-Lucie*, est le même que le *Mahaleb*. — Le *Pr. à grappes*, ou *Faux bois de Sainte-Lucie*, est le même que le *Putiet*. *Voy.* ce mot.

PRURIGO (mot latin signifiant *démangeaison*). Les médecins appellent ainsi une éruption cutanée caractérisée par des *papules* peu saillantes, à peu près de même couleur que la peau, plus larges que celles du lichen, produisant une démangeaison très-vive et quelquefois intolérable. Le *prurigo* est local ou général. Il se présente sous deux formes différentes : le *prurigo mitis* et le *prurigo formicans*. Dans celui-ci, les papules sont plus larges; la démangeaison, presque continuelle, cause une agitation, un tourment difficiles à décrire, et porte les malades à chercher le contact des corps froids ou à se déchirer avec les ongles. Traitement : bains frais, simples d'abord, puis alcalins ou savonneux; boissons délayantes et adoucissantes (petit lait, bouillon de veau, eau d'orge, limonades), antispasmodiques.

PRURIT, *Pruritus*, état de surexcitation de la peau, caractérisé par des démangeaisons plus ou moins vives, variant depuis une sensation agréable jusqu'au délire nerveux, se développant tantôt spontanément, tantôt périodiquement. Il diffère du *prurigo* en ce qu'il n'est accompagné d'aucun symptôme d'inflammation ou d'éruption cutanée. Purement local le plus souvent, le prurit devient quelquefois général, et est alors intolérable. Il peut avoir pour causes des excès de régime, l'usage d'aliments âcres ou excitants, le contact de certains vêtements. On le combat surtout par les antispasmodiques.

PRUSSIATES. *Voy.* CYANURES et CYANHYDRIQUE.

PRUSSIQUE (ACIDE), acide organique ainsi nommé originairement parce qu'on peut l'extraire du *bleu de Prusse*. On l'appelle aujourd'hui *Acide cyanhydrique*. *Voy.* ce mot.

PRYTANÉE. Ce nom, affecté, chez les Athéniens, à un édifice où se donnaient des repas publics auxquels étaient admis ceux qui, par leurs services, avaient mérité d'être nourris aux frais de l'État, a été appliqué en France, depuis la Révolution, à plusieurs établissements d'éducation destinés à recevoir des boursiers (*Voy.* PRYTANÉE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). — Un décret du 23 mai 1853 a fait revivre ce nom en l'affectant spécialement au collége militaire de La Flèche.

PSALMISTE, auteur de psaumes. On appelle par excellence *le Psalmiste*, le roi David, auteur de la plus grande partie des *psaumes*. *Voy.* ce mot.

PSALMODIE (du grec *psalmos*, psaume, et *ôdè*, chant). C'est proprement le chant des psaumes, l'air sur lequel on les chante. *Psalmodier*, c'est chanter d'une manière particulière qui tient le milieu entre le chant et la parole : la voix y est soutenue comme dans le chant; mais on y garde presque toujours le même ton : c'est ce qui a donné lieu à l'expression de *psalmodier*, pour dire réciter sur un ton monotone et traînant.

PSALTÉRION (du grec *psallô*, jouer d'un instrument). Les anciens Grecs appelaient *Psaltérion*, et les Hébreux *Nebel*, un instrument de musique dont ces derniers se servaient pour accompagner leurs chants religieux. Le psaltérion était en bois et à cordes. On le pinçait avec les doigts, et on le touchait avec le *plectrum* (l'archet).

Les modernes ont appelé *Psaltérion* une espèce de harpe triangulaire, montée de treize cordes en fil de fer ou en laiton, accordées à l'unisson ou à l'octave, et tendues sur deux chevalets, l'un d'un côté, l'autre de l'autre. Cet instrument se joue des deux mains, en mettant aux doigts des anneaux plats, d'où sort un fort tuyau de plume pointu. C'était l'instrument des Bardes, des Troubadours, etc. Quelques musiciens ambulants en jouent encore.

PSAMMITE (du grec *psammos*, sable), roche à base composée de Quartz et d'Argile, et dont la plus grande partie comprend les roches nommées *Grès houillers*. Les Psammites sont tenaces ou friables, et quelquefois meubles; leurs couleurs sont rougeâtres, grisâtres, jaunâtres, verdâtres, brunâtres, noirâtres, blanchâtres, etc., unies ou bigarrées. On les emploie comme pierres à bâtir, à paver ou à aiguiser. Ces pierres sont très-abondantes dans la plupart des terrains neptuniens.

PSAUMES (du latin *psalmus*, venu du grec *psalmos*, formé de *psalléin*, toucher un instrument en chantant), cantiques sacrés des Hébreux, remarquables par leur sublimité. On les attribue généralement en entier à David, sauf quelques-uns qu'on dit être de Salomon. Cependant plusieurs paraissent être l'œuvre de poëtes postérieurs, tels que Asaph, Idithum, Éman et les enfants de Coré, qui vivaient sous les Macchabées. Le *Psautier* est la collection des psaumes : la compilation en est attribuée à Esdras. Le nombre des psaumes canoniques a toujours été de cent cinquante, pour les Juifs comme pour les Chrétiens; ils ne diffèrent que sur la manière de les partager. Les Juifs les avaient partagés en 5 livres, et plusieurs Pères ont admis cette division. Saint

Jérôme n'a pas suivi cet ordre dans l'édition qu'il a donnée de l'ancienne Vulgate.— Les Psaumes 109-134 sont appelés *graduels*, parce que, suivant dom Calmet, leur titre hébreu signifie *cantiques de la montée*, et qu'ils furent chantés, au retour de la captivité de Babylone, lorsque les Juifs *montèrent* sur la colline de Sion. — On appelle *Psaumes de la pénitence* 7 psaumes consacrés spécialement à l'expression du repentir du pécheur: ce sont les Psaumes 6, 31, 37, 50, 101, 129 et 142. L'Église catholique chante les psaumes dans la plupart de ses offices, et toujours en latin; l'Église protestante, au contraire, les chante en français : elle se sert d'une traduction commencée par Cl. Marot, terminée par Th. de Bèze, et revue depuis par Conrart, Labastide, etc. Les Psaumes ont été récemment mis en vers par un poëte catholique, M. Giffard (1841).

PSAUTIER. *Voy.* PSAUMES.

PSCHENT, nom égyptien de la coiffure, en forme de mitre, que l'on voit sur la tête de plusieurs divinités dans les monuments antiques de l'Égypte.

PSÉLAPHIENS (du grec *psélaphaô*, tâtonner), famille de Coléoptères pentamères brachélytres. Ce sont de très-petits insectes, caractérisés par la longueur de leurs palpes maxillaires qui dépasse souvent celle de la tête, et par leurs tarses qui n'ont que trois articles. On les trouve dans les prés, sous les pierres, sous l'écorce des arbres; ils courent avec vivacité, surtout le soir. Ils sont carnassiers. — Le genre type est le genre *Pselaphus*, dont on connaît 6 espèces, appartenant à l'ancien continent; les autres sont les genres *Metopias, Tyrus, Chennium, Ctenistes, Bryaxis, Bythinus, Tychus, Trimium, Batrisus, Euplectus, Claviger* et *Articerus*.

PSELLISME (du grec *psellos*, bègue), nom générique sous lequel on comprend tous les vices de prononciation, tels que le *balbutiement*, le *bégayement*, le *bredouillement*, le *grasseyement*, le *nasillement*, le *zézaiement*. *Voy.* PRONONCIATION et BÉGAYEMENT.

PSÉPHITE (du grec *pséphos*, caillou), roche conglomérée, à base de Porphyre pétrosiliceux, renfermant des fragments de diverse nature, mais le plus ordinairement schisteux. Elle est souvent friable, quelquefois meuble ou tenace. Sa couleur est communément rougeâtre ou verdâtre et tachetée. Les Pséphites forment des couches, des amas et des filons, particulièrement à la base des terrains pénéens.

PSEUDO.... (du grec *pseudès*, faux), entre dans la composition d'un grand nombre de mots scientifiques. *Voy.* FAUX et FAUSSE, ou le mot qui suit *pseudo*.

PSEUDONYME (du grec *pseudos*, faux, et *onoma*, nom), qui a un nom faux et supposé. Ce mot se dit également et des auteurs qui prennent, en publiant leurs ouvrages, un nom autre que le leur, et des ouvrages de ces auteurs. La coutume de déguiser son nom d'auteur sous un nom emprunté remonte à l'invention de l'imprimerie; ce genre de supercherie fut porté à l'excès dans le dernier siècle : Voltaire publia sous le voile du pseudonyme la plupart de ses ouvrages philosophiques et de ses écrits polémiques; d'Holbach mit sous le nom du comte de Mirabaud le *Système de la Nature*, etc. On doit à Barbier un *Dictionnaire des pseudonymes*.

PSEUDOPUS (du grec *pseudès*, faux, et *pous*, pied), dit aussi *Sheltopusick*, reptile Saurien de la famille des Lézards chalcidiens, très-voisin des Orvets, est caractérisé par deux rudiments de pieds de derrière placés de chaque côté de l'anus : sa taille dépasse 60 centimètres; tête verdâtre; corps d'un brun rougeâtre ponctué de noir. Ce reptile se trouve en Crimée, dans la Sibérie méridionale, etc.

PSIDIUM, nom scientifique du *Goyavier*.

PSITTACIDÉS ou PSITTACINS (du latin *psittacus*, perroquet), nom donné par quelques Ornithologistes à la famille des *Perroquets*. *Voy.* ce mot.

PSITTACIN (c.-à-d. *qui ressemble au Perroquet*, *Psittacus*), *Psittacirostra*, genre de Gros-becs (Fringillidés), établi par Temminck, ne renferme qu'une seule espèce, le *Ps. olivâtre* (*Ps. icterocephala*), qui a le plumage d'un brun olivâtre, la tête et le cou jaunes, les pennes des ailes et de la queue brunes, bordées d'olivâtre en dehors, le bec et les pieds bruns. La femelle est entièrement d'un brun olivâtre mélangé de gris. Cet oiseau se trouve dans les îles Sandwich. Il a beaucoup de rapports de forme et de couleur avec les petits Perroquets : d'où son nom.

PSITTACINS. *Voy.* PERROQUETS.

PSITTACULE, *Psittacula*, section du genre Perroquet, renferme des espèces de la taille du Moineau, dont la queue est arrondie. Le vulgaire les confond toutes sous le nom de *Perruches*: tels sont le *Psittacule moineau*, le *Ps. inséparable*, le *Ps. à collier*. etc. *Voy.* PERRUCHE et PERROQUET.

PSITTACUS, nom latin du *Perroquet*, a formé les mots *Psittacés, Psittacidés, Psittacin*, donnés à la famille des Perroquets ou à quelqu'une de ses divisions.

PSOAS (du grec *psoai*, lombes), nom donné, en Anatomie, à deux muscles abdominaux appliqués sur la partie antérieure des vertèbres lombaires, le *Petit psoas* et le *Grand psoas*, qui fléchissent la cuisse sur le bassin.

PSOITE, inflammation du *Psoas*. Elle est accompagnée de douleurs vives dans la région lombaire, d'un engourdissement qui s'étend de l'aine à la cuisse du même côté, et qui empêche de fléchir ce membre et de lui faire exécuter le moindre mouvement. Cette inflammation est ordinairement produite par des exercices forcés, des efforts violents faits pour soulever des fardeaux, par des coups ou des chutes sur la région lombaire. C'est une affection grave qui se termine bien plus souvent par suppuration que par résolution. On y oppose dès le début tous les moyens antiphlogistiques, et en cas d'insuccès, les révulsifs les plus puissants, tels que les moxas. *Voy.* LUMBAGO.

PSOQUE, *Psocus* (du grec *psôkhô*, ronger), insecte Névroptère, vulgairement appelé *Pou de bois* et *Horloge de la mort*. *Voy.* ces mots et VRILLETTE.

PSORALIER, *Psoralea* (du grec *psora*, gale, à cause des points calleux dont cette plante est parsemée), genre de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, renferme des plantes herbacées ou frutescentes : feuilles composées de 3 folioles oblongues lancéolées; fleurs en tête portées sur un long pédoncule : calice glanduleux à 5 dents, corolle à 5 pétales; le fruit est une gousse monosperme. Ces plantes habitent de préférence les pays chauds, principalement le cap de Bonne-Espérance; une seule espèce se trouve dans le midi de l'Europe : c'est le *Psoralier bitumineux* (*Ps. bituminosa*), sous-arbrisseau rameux, haut de près d'un mètre : il est commun sur les coteaux et les terrains arides de nos départements voisins de la Méditerranée, où il montre, durant l'été, ses fleurs d'un bleu violacé et ses feuilles d'un vert noirâtre; il exhale une forte odeur de bitume qui lui a valu son surnom. On cultive dans les jardins, à cause de la beauté de leurs fleurs, le *Ps. odorant*, à fleurs bleuâtres et blanches, le *Ps. aiguillonné*, le *Ps. tuberculeux*, etc.: toutes ces espèces sont exotiques et très-sensibles aux rigueurs de l'hiver. Une espèce de l'Amérique du Nord, le *Ps. comestible*, a une racine féculente qui fournit un aliment sain et assez abondant.

PSOPHIA (du grec *psophos*, bruit), nom donné par Linné à l'Agami, à cause de sa voix sonore.

PSORE (du grec *psôra*, gale), nom donné à la *Gale* ou à un principe dartreux supposé, qui joue un grand rôle dans la doctrine d'Hahnemann.

PSORIASIS (du grec *psôra*, gale), affection cutanée, bornée à une partie du corps plus ou moins étendue, plus fréquemment à certaines articulations, telles que le coude ou le genou, se présentant d'abord sous la forme d'élevures solides qui se trans-

forment ensuite en plaques squammeuses, d'un blanc chatoyant et comme nacrées, de dimensions variées, non déprimées à leur centre, et dont les bords, ordinairement irréguliers, sont très-peu proéminents. On distingue le *Psoriasis guttata*, à plaques squammeuses isolées, et le *Ps. sparsa*, à plaques confluentes et occupant de grandes surfaces. C'est une maladie très-commune, non contagieuse, mais qui peut être héréditaire. Quelquefois le tissu de la peau finit par s'endurcir, et se couvrir de squammes sèches, dures, blanches, épaisses, qui ont fait comparer à l'écorce rugueuse des vieux arbres l'aspect que présente alors la surface du membre malade. Ces squammes ont quelquefois un millimètre d'épaisseur, et se produisent en si grande quantité que le lit et les vêtements du malade en sont remplis. La durée du Psoriasis est toujours fort longue. Traitement : frictions avec la pommade au goudron ou l'iodure de soufre; sous-carbonate d'ammoniaque, sudorifiques; bains d'eaux sulfureuses.

PSORIQUE (VIRUS). *Voy.* GALE.

PSYCHÉ (nom mythologique arbitrairement emprunté), petite planète découverte le 17 mars 1852 par M. de Gasparis, entre Pallas et Hygie. Sa distance au soleil est 2,926; elle met 1,828 jours 1/2 à faire sa révolution. *Voy.* le *Tableau des Planètes*.

Genre de Lépidoptères nocturnes, répandus dans toute l'Europe, notamment dans le midi de la France: corps très-velu, ailes chargées de peu d'écailles et presque diaphanes; femelles aptères; chenilles glabres.

En Ébénisterie, on donne le nom de *Psyché* à un grand miroir mobile qu'on peut incliner à volonté au moyen d'un axe qui s'attache par le milieu au montant d'un châssis: à l'aide de cette glace, on se voit en pied. Les femmes s'en servent pour s'habiller.

PSYCHIQUE (du grec *psykhè*, âme), épithète employée quelquefois pour désigner ce qui se rapporte à l'âme. — Quelques-uns ont admis un *fluide psychique* pour expliquer l'action de l'âme sur le corps.

PSYCHODIAIRES (du grec *psykhè*, vie, et *diaireô*, diviser), nom proposé par M. Bory de Saint-Vincent pour un règne intermédiaire entre le règne animal et le végétal, et comprenant les êtres appelés *Zoophytes* ou *Animaux-plantes* : il n'a pas été adopté.

PSYCHOLOGIE (du grec *psykhè*, âme, et *logos*, discours ou science), science de l'âme considérée dans ses facultés et dans sa nature : c'est une des parties les plus importantes de la Philosophie. On a quelquefois nié que la Psychologie fût une science à part : on prétendait la faire rentrer dans la Physiologie; mais, puisque les faits psychologiques, idées, souvenirs, etc., sont évidemment différents des faits physiologiques, tels que la respiration, la circulation du sang, et que l'observation des premiers, qui a lieu par la conscience, est différente de l'observation des seconds, qui se fait par les sens aidés d'instruments matériels, il n'y a pas de raison de contester à la Psychologie son caractère de science spéciale.

La Psychologie peut être divisée en *Ps. empirique* ou *expérimentale*, qui, à l'aide de l'observation interne, traite des opérations ou phénomènes de l'âme, et de ses facultés; et en *Ps. rationnelle*, qui, avec le secours du raisonnement, recherche la nature de la substance à laquelle appartiennent ces phénomènes. La *Ps. empirique* elle-même se divise d'une manière qui correspond à la classification admise pour les facultés de l'âme : on y distingue ordinairement trois parties, qui traitent de la Sensibilité, de l'Intelligence et de la Volonté.

On s'accorde aujourd'hui à considérer la Psychologie comme le fondement des autres parties de la philosophie : à ce titre, on la place la première.

La Psychologie a existé de toute antiquité, quoique son nom soit assez récent (il paraît avoir été employé pour la première fois par Goclenius, qui publia en 1590 un livre intitulé *Psychologia*). Recommandée autrefois par Socrate lorsqu'il insistait sur ce fameux précepte : « Connais-toi toi-même, » ébauchée par Platon dans quelques-uns de ses *Dialogues* (surtout dans l'*Alcibiade*), par Aristote dans son *Traité de l'âme*, et par Némésius dans son livre *De la nature de l'homme;* négligée au moyen âge où la dialectique surtout était en faveur, puis renouvelée et replacée à la base de la philosophie par Descartes et ses disciples, qui ne la séparent pas de la Métaphysique, elle a fait des progrès sérieux depuis un siècle et demi, grâce aux travaux de Locke en Angleterre, de Hume, de Th. Reid, de Dugald-Stewart et de Th. Brown en Écosse, de Wolf et de Kant en Allemagne; enfin, de Condillac, Bonnet, Tracy, Maine de Biran, et de plusieurs philosophes contemporains. M. Jouffroy s'est surtout attaché à bien déterminer le caractère et la méthode de la Psychologie et à la distinguer de la Physiologie.

Dans l'impossibilité de citer la multitude des traités consacrés à la Psychologie, il faut se borner à recommander les écrits des philosophes ci-dessus mentionnés, ainsi que les traités généraux déjà indiqués aux articles *Philosophie* et *Métaphysique*, traités dans lesquels la Psychologie occupe une place importante. *Voy.* en outre ANTHROPOLOGIE et FACULTÉS DE L'AME. — Carus a donné l'*Histoire de la Psychologie*, Leipsick, 1808 (en allemand).

PSYCHOLOGUE ou PSYCHOLOGISTE, celui qui s'occupe de psychologie. *Voy.* ce mot.

PSYCHOTRIA (mot grec signifiant *qui vivifie, qui rend la vie*, à cause de ses vertus médicales), genre de la famille des Rubiacées, section des Coffeacées, se compose de petits arbrisseaux d'Amérique et d'Asie, à feuilles grandes, opposées, à fleurs blanches, disposées en grappes axillaires ou en panicules terminales. L'espèce la plus intéressante est le *Psychotria emetica* de Rio-Janeiro, dont la racine fournit l'*Ipécacuanha brun* du commerce. *Voy.* IPÉCACUANHA.

PSYCHROMÈTRE (du grec *psychros*, frais, et *métron*, mesure), appareil qui, par le précipité aqueux formé à sa surface, sert à déterminer la quantité de vapeur contenue dans l'atmosphère. C'est une espèce d'hygromètre. *Voy.* HYGROMÈTRE.

PSYLLE (du grec *psyllos*, puce), ou *Faux puceron*, genre d'insectes Hémiptères. Ils ne diffèrent des vrais pucerons que par leur agilité et leurs antennes terminées en pointe. On distingue le *Psylle du buis*, le *Ps. de l'aune*, le *Ps. de l'ortie*, le *Ps. du figuier*.

Les anciens donnaient le nom de *Psylles* à un peuple de la Libye, habitant au S. de la grande Syrte, auquel on attribuait la vertu de guérir les morsures des serpents; les descendants de ces Psylles subsistent encore en Égypte, où ils exercent le métier de jongleurs et de dompteurs de serpents.

PSYLLIUM, le *Plantain pulicaire*. *Voy.* PLANTAIN.

PTARMIGAN, espèce du g. *Lagopède*. *Voy.* ce nom.

PTARMIQUE (du grec *ptarmos*, éternument), qui provoque l'éternument. Ce mot est synonyme de *Sternutatoire*. — On en a formé l'épithète distinctive d'une espèce d'Achillée, l'*Achillea ptarmica* ou *Herbe à éternuer*, et d'une espèce d'Arnica.

PTÉLÉE, *Ptelea* (du grec *ptéléa*, orme), genre de la famille des Zanthoxylées, se compose de grands arbrisseaux des contrées chaudes de l'Amérique du Nord, à feuilles alternes, de 3 à 5 folioles, ponctuées; à feuilles diclines disposées en corymbe. Le *Ptélée à trois feuilles* (*Pt. trifoliata*) a le port de l'Orme: d'où son nom d'*Orme de Samarie;* ses fleurs sont verdâtres, ses graines exhalent une odeur aromatique. On le plante quelquefois dans les jardins anglais.

PTÉRIDE, *Pteris* (du grec *ptéris*, fougère, formé de *ptéron*, aile, à cause de la forme ailée des feuilles de la fougère), nom donné d'abord à toutes les Fougères, et borné aujourd'hui à un genre de cette famille, de la tribu des Polypodiacées. Ce genre renferme plus de 150 espèces dont le plus grand nombre

croît entre les tropiques : une seule, connue sous le nom d'*Aigle impériale* (*Pteris aquilina*), parce que sa tige coupée en travers présente des traits qui rappellent l'aigle à deux têtes de l'empire d'Autriche, se rencontre dans l'Europe septentrionale. On peut l'utiliser, soit comme engrais, soit comme litière ; incinérée, elle donne une grande quantité de potasse.

PTÉROCARPE, *Pterocarpus* (c.-à-d. *à fruit ailé*), genre de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, se compose d'arbres et d'arbrisseaux qui croissent dans l'Amérique du Sud, en Afrique et en Asie. Ces plantes ligneuses sont munies d'une écorce contenant un suc propre rougeâtre, qui, sous le nom de *Bois de santal*, fournit à la teinture une couleur rouge assez belle, et qui, sous celui de *Bois hérisson*, donne la gomme appelée *Kino* (*Voy.* SANTAL et KINO). Dans l'Orient, on emploie pour les constructions le *Ptérocarpe santal*, des montagnes de Ceylan. Le bois de cet arbre, compacte, rouge, remarquable par ses fibres tantôt droites et tantôt ondées, est susceptible de recevoir un beau poli. Il répand une odeur suave, qui lui a fait donner le nom de *Santal*. — Le *Sang-dragon* (*Voy.* ce mot) appartient aussi à une espèce de ce genre, le *Moutouchie Sang-dragon* (*Pterocarpus draco*).

PTÉROCÈRE, *Pterocera* (du grec *ptéron*, aile, et *kéras*, corne), genre de Mollusques gastéropodes, détaché des Strombes, à coquille univalve, en forme de corne, qui se distingue de celle des Strombes par son bord droit dilaté, en aile digitée. L'espèce principale est le *Pterocera Lambis*. *Voy.* LAMBIS.

PTÉRODACTYLE (c.-à-d. *à doigt ailé*), *Pterodactylus*, *Ornithocephalus*, genre d'animaux fossiles, rapporté par Cuvier à la classe des Reptiles sauriens, famille des Iguaniens, tribu des Agamiens. Ces animaux avaient les dents égales et pointues comme les Agamiens ; mais ils s'en distinguaient par la conformation de leurs membres : ceux de devant avaient le deuxième doigt tellement allongé qu'il dépassait du double la longueur du corps entier. On présume qu'il soutenait une membrane analogue à celle des chauves-souris, qui devait lui permettre de voler presque aussi bien que les oiseaux, dans la classe desquels cette particularité l'avait fait d'abord comprendre. Il pouvait avoir près de 2m d'envergure. La plupart de ces débris ont été trouvés en Allemagne.

PTEROGLOSSUS (*langue emplumée*), l'*Aracari*.

PTÉROMYS, ou *Rat ailé*, synonyme de *Polatouche* ou *Écureuil volant*. *Voy.* ÉCUREUIL.

PTÉROPODES (du grec *ptéron*, aile, et *pous*, *podos*, pied), 2e ordre de la classe des Mollusques : ils ont, pour appendices locomoteurs, des nageoires placées, comme des ailes, de chaque côté de la bouche. Ces Mollusques sont petits, hermaphrodites, et manquent ordinairement de coquille ; ou, s'ils en ont, elle est très-frêle. Ils flottent continuellement dans la mer, sans se fixer. Ils sont répandus dans les mers du Nord, où ils servent de nourriture aux baleines. Cet ordre renferme les 6 genres *Hyale*, *Clio*, *Pneumoderme*, *Cléodore*, *Cymbulie* et *Limacine*.

PTÉROPUS (c.-à-d. *à pieds ailés*), nom scientifique du genre *Roussette*.

PTÉRYGIENS, nom donné par Latreille à une section de la classe des Mollusques, comprenant les *Céphalopodes* et les *Ptéropodes*.

PTÉRYGION (du gr. *ptérygion*, drapeau, onglet), maladie de l'œil, dite aussi *Onglet*, *Onyx*, consiste en un épaississement ou une hypertrophie partielle de la conjonctive oculaire, se présentant sous l'apparence d'un repli plus ou moins épais, de forme triangulaire, dont la base est sur la sclérotique, vers la circonférence du globe de l'œil, et dont le sommet s'étend vers la cornée transparente ou même jusqu'à son centre. Quelquefois il couvre toute la cornée d'un voile épais et empêche totalement la vue. On emploie, pour le faire disparaître, des collyres résolutifs ou astringents, particulièrement la poudre d'alun et de sucre, ou bien on le touche avec le nitrate d'argent. Si ces moyens échouent, on excise toute la portion de conjonctive affectée.

PTÉRYGOÏDE (du grec *ptéryx*, aile, et *éidos*, ressemblance), nom donné, en Anatomie, à deux apophyses situées sur la face gutturale de l'os sphénoïde, une de chaque côté de la ligne médiane. Elles se dirigent perpendiculairement en bas, et sont composées chacune de deux lames appelées *ailes*. Elles ont donné leur nom aux *Artères ptérygoïdiennes*, aux *Nerfs* et aux *Muscles ptérygoïdiens*, etc.

PTYALISME (du gr. *ptyalon*, salive). *V.* SALIVATION.

PUBERTÉ, état des garçons ou des filles qui ont passé l'âge de l'enfance et qui sont nubiles. Cet âge varie selon les climats : il était fixé chez les Romains à 14 ans pour les garçons, et à 12 pour les filles. La loi française (Code Nap., art. 144) l'établit, par la permission du mariage, à 18 ans pour le sexe masculin, et à 15 pour les femmes. Chez les Indiens et les habitants de certaines parties de l'Afrique, que la chaleur du climat rend plus précoces, la puberté a lieu dès l'âge de 10 à 12 ans. L'apparition de la puberté se manifeste surtout, chez l'homme, par ce qu'on nomme la mue de la voix ; chez la femme, elle produit des changements plus graves.

PUBESCENT (du latin *pubescere*, se couvrir de poil follet), se dit, en Botanique, des parties de végétaux (tiges, feuilles, pétales), qui sont garnies de poils courts et fins, plus ou moins serrés.

PUBIS ou OS PUBIS, os situé à la partie antérieure et supérieure du bassin. On en a formé les mots : *Arcade pubienne*, échancrure de la portion antérieure de la surface inférieure du bassin ; *Articulation pubienne* ou *Symphyse pubienne*, articulation des deux os pubis entre eux ; *Région pubienne*, partie moyenne de la région hypogastrique.

PUBLICAIN (*publicanus*, même significat.), nom donné par les Romains aux collecteurs des deniers publics. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PUBLICATION, acte par lequel on rend une chose publique. Il se dit, surtout en termes de Droit, de l'annonce des bans du mariage, soit civil, soit religieux. « Avant la célébration du mariage, l'officier de l'état civil fera deux publications à 8 jours d'intervalle.... Le mariage ne pourra être célébré avant le 3e jour depuis celui de la 2e publication, etc. » (Code Nap., art. 63-67, 166, 169.)

Quand il s'agit de la publication d'une loi, on dit *promulgation*. *Voy.* ce mot.

PUBLICISTE, écrivain qui traite du droit public, du droit des gens, de la politique, de l'économie sociale, etc. Il s'entend aussi des écrivains qui font dans les journaux les articles de politique. *Voy.* DROIT PUBLIC, POLITIQUE, etc.

Les connaissances nécessaires au publiciste ont été résumées dans la *Bibliothèque de l'homme public*, de Condorcet, Peyssonnel et Lechapelier, Paris, 1790-92 ; et dans la *Science du publiciste*, par Fritot, 1819-23.

PUBLICITÉ. *Voy.* AFFICHES, JOURNAUX, OFFICE, etc.

PUCCINIE, sorte de Rouille des blés, produite par un Champignon de même nom.

PUCE, *Pulex*, genre d'insectes Aptères ou Aphaniptères, de la famille des Suceurs, renferme des espèces qui vivent sur le corps de l'homme et d'un grand nombre d'animaux, dont elles sucent le sang pour se nourrir. La Puce a le corps comprimé, arqué à sa partie dorsale, et composé de 12 segments cornés, solides et comme imbriqués ; la tête petite, arrondie par devant, tronquée en-dessous, plus ou moins garnie de cils roides, et armée d'espèces de petites scies, à l'aide desquelles elle fait la blessure, ainsi que d'un suçoir aigu, avec lequel elle aspire le sang ; les yeux composés, fort petits ; les pattes épineuses, longues, fortes, surtout celles de derrière : ce qui permet à cet insecte de faire des bonds extraordinai-

res pour sa taille. Les puces sortent de l'œuf sous la forme de petits vers blancs, qui se filent un cocon soyeux, et subissent toutes les métamorphoses des insectes ailés : 12 jours leur suffisent pour arriver à l'état parfait. On distingue : 1° la *Puce commune* (*P. irritans*), d'un rouge brun, bien connue de tous; elle paraît susceptible d'une sorte d'éducation : on en a vu à qui l'on avait appris à faire certains exercices; 2° la *Puce pénétrante* de l'Amérique du Sud, dont la morsure est fort cruelle et même venimeuse (*Voy.* CHIQUE). — Des observations récentes ont fait admettre que la Puce des animaux domestiques diffère de la nôtre : chaque espèce paraît même avoir la sienne propre.

On appelle vulgairement *Puce aquatique arborescente* et *P. de mer arpenteuse*, de petits Crustacés appartenant aux genres Daphnie et Chevrolle.

Puce maligne, ou *Puce de Bourgogne*, nom vulgaire d'une espèce d'Anthrax qui est endémique dans quelques parties de la Bourgogne.

PUCERON, *Aphis*, genre d'insectes Hémiptères de la famille des Hyménélytres, type de la tribu des Aphidiens, renferme de très-petits animaux qui vivent sur les végétaux, surtout sur les pommiers, pêchers, rosiers, résédas, choux, géraniums, de la séve desquels ils se nourrissent : c'est leur accumulation sur les végétaux et l'exsudation qu'elle provoque qui produit la maladie appelée *miellat*. Les Pucerons ont le corps court et renflé, de couleur ordinairement verte; la tête petite, sans ocelles; des antennes de 7 articles, les 2 premiers courts et épais, le 3e le plus long de tous; un bec articulé, excessivement long; des ailes diaphanes, des pattes longues, grêles; leur abdomen offre à son extrémité deux petits tuyaux en forme de cornes mobiles. Les Fourmis recherchent les Pucerons : souvent elles s'en emparent et les établissent près de leurs demeures pour se nourrir d'un suc qu'ils sécrètent, ce qui a fait dire à Linné : *Aphis formicarum vacca*. La fécondité des pucerons est prodigieuse : la manière dont ces insectes se reproduisent offre de curieuses singularités. Ils sont alternativement *vivipares* et *ovipares* : comme ils font plusieurs pontes par an, tout le temps de l'été, la femelle produit des petits vivants; mais, à la fin de l'automne, elle ne fait plus que des œufs, qu'elle met à l'abri des rigueurs de l'hiver, et qui n'éclosent qu'au printemps. En outre, les femelles peuvent, pendant une série de 8 ou 10 générations, mettre au jour, seules et sans le secours du mâle, des petits vivants, qui jouissent eux-mêmes de cette singulière propriété; de sorte qu'une seule fécondation peut suffire à plusieurs générations. L'organisation et les mœurs de ce singulier insecte ont été particulièrement étudiées dans le dernier siècle par Leuwenhœk, Réaumur, Bonnet, et dans celui-ci par MM. Dutrochet, Léon Dufour et Morren.

Les espèces dont se compose le genre Puceron sont aussi nombreuses que les plantes sur lesquelles se fixent ces insectes; mais elles sont si peu différentes entre elles qu'on a de la peine à les distinguer. On remarque le *Puceron du pommier*, ou *P. lanigère*, dit aussi *Lachnus* et *Eriosoma* : cet insecte, rare en France avant 1812, a fait, depuis une trentaine d'années, de très-grands ravages dans les départements où l'on cultive le Pommier. On ne s'en débarrasse qu'en frottant l'arbre avec une brosse, et détruisant immédiatement les insectes ainsi détachés.

PUDDLAGE (*puddling process*), mot emprunté de l'anglais, désigne l'opération de l'affinage de la fonte qui s'exécute dans des fourneaux à réverbère nommés *fourneaux à puddler*.

PUDEUR. Les Grecs et les Romains avaient fait de la Pudeur une divinité. Elle avait des autels à Sparte et à Athènes. Les Romains lui avaient consacré deux temples, l'un réservé aux femmes patriciennes, l'autre pour les femmes plébéiennes. On représente la Pudeur enveloppée dans un voile, depuis la tête jusqu'aux pieds, et assise dans une attitude modeste. On lui donne pour symboles une branche de lis, et une tortue, qui signifie que les femmes pudiques doivent vivre retirées dans leurs maisons.

Selon la Loi française, tout attentat public à la pudeur est puni d'un emprisonnement de trois mois à un an et d'une amende de 16 fr. à 200 fr. Il est puni de la reclusion, des travaux forcés à temps ou à perpétuité, selon les cas (Code pén., art. 330-333).

On doit à Velthuysen un *Tr. de la Pudeur naturelle*.

PUERPÉRALE (FIÈVRE), de *puerpera*, femme en couche; sorte de péritonite. *Voy.* PÉRITONITE.

PUGILAT (du latin *pugilatus*, formé de *pugil*, qui se bat à coups de poing), combat à coups de poing. Le pugilat était un des exercices en usage dans les gymnases des anciens. Vers la 23e Olympiade (688 avant J.-C.), il fut introduit aux jeux Olympiques, et depuis lors il fit partie de presque tous les jeux publics. Les athlètes au pugilat s'armaient les poings de *cestes*, gantelets garnis de fer ou de plomb, et se couvraient la tête d'une calotte appelée *amphotide*, qui garantissait les tempes et les oreilles : c'étaient les moins considérés de tous les athlètes. Un reste de barbarie a conservé chez les Anglais le pugilat sous le nom de *Boxe*. *Voy.* ce mot.

PUISARD (de *puits*), endroit souterrain creusé en forme de puits où viennent se réunir les eaux inutiles d'une maison ou les eaux des ruisseaux des rues, au moyen de tuyaux de plomb ou de fonte, et quelquefois de conduits en pierre. Ces eaux se perdent ensuite dans la terre, ou bien un aqueduc les transporte au loin, dans une rivière, par exemple. Le puisard construit dans la cour d'une maison est ordinairement bâti à pierres sèches, et recouvert d'une pierre trouée ou d'une grille en fer. — On se sert encore de *puisards* dans les glacières et les exploitations minérales. Les eaux qui s'amassent dans les puisards des mines sont épuisées par le moyen d'une pompe à feu.

Pour la législation, *Voy.* PUITS.

PUISSANCE (du latin *potentia*). En Mécanique, *puissance* se dit de toute force qui, appliquée à un corps, produit un effet quelconque. On appelle *puissance mouvante*, celle qui produit le mouvement; *puissance résistante*, ou *résistance*, celle qui s'oppose au mouvement. Dans l'équilibre du levier sollicité par deux forces, la *puissance* et la *résistance* sont en raison inverse des distances du point d'appui à leurs directions. *Voy.* FORCE, LEVIER, *etc.*

En Mathématiques, le mot *puissance* sert à désigner le produit d'un nombre quelconque, commensurable ou incommensurable, multiplié par lui-même un certain nombre de fois; en d'autres termes, le produit effectué de plusieurs facteurs égaux. — *Élever une quantité à une puissance*, c'est former le produit dans lequel cette quantité entre comme seul facteur un certain nombre de fois. Ainsi, un nombre est élevé à la 2e, 3e, 4e *puissance*, etc., suivant que ce nombre entre 2, 3, 4 fois, etc., comme facteur dans le produit. Pour indiquer une puissance d'un nombre donné, on place à la droite de ce nombre, et un peu au-dessus, l'*exposant*, chiffre qui marque combien de fois le nombre doit être pris comme facteur. Ainsi, 2^3 désigne la troisième puissance de 2, c.-à-d. 2 fois 2 fois 2; le nombre ^{3} est l'exposant de 2. Tout nombre qui n'a pas d'exposant est censé affecté d'un exposant égal à l'unité : ainsi, 2^1 est égal à 2, et l'on dit que la première puissance de 2 est 2. Le produit d'un nombre par lui-même, ou la deuxième puissance de ce nombre, porte aussi le nom de *carré*, le nombre qui multiplié par lui-même donne un certain produit se nomme la *racine deuxième* ou la *racine carrée* de ce produit; ainsi, le produit 9 de 3 par 3, ou 3^2, est la deuxième puissance ou le carré de 3, et 3 est la racine deuxième ou racine carrée de 9. La troisième puissance d'un nombre

s'appelle aussi le *cube* de ce nombre, qui lui-même porte de son côté le nom de *racine troisième* ou de *racine cubique*; ainsi, le produit 8, provenant de 2 fois 2 fois 2, ou 2^3, est la troisième puissance ou le cube de 2, et 2 est la racine cubique de 8. *Voy.* CARRÉ, CUBE, RACINE.

PUITS (du latin *puteus*), excavation artificielle, ordinairement de la forme d'un cylindre droit à base circulaire, qui est pratiquée dans le sol et est destinée à réunir les eaux qui coulent ou s'infiltrent dans l'intérieur de la terre, eaux qu'on emploie ensuite à divers usages domestiques. La surface intérieure d'un puits est ordinairement revêtue de pierre; sa profondeur varie suivant la couche de terre où l'on rencontre la source qui doit l'alimenter. On y puise l'eau avec des seaux placés à l'extrémité d'une corde enroulée autour d'une poulie; la corde est tirée tantôt à bras, tantôt par un manége ou une machine.

Un des puits les plus remarquables est le *Puits de Bicêtre*, près de Paris, achevé en 1735 d'après les plans de Boffrand. Il a 55 m. de profondeur et environ 5 m. de diamètre. L'eau s'en extrait au moyen de deux seaux contenant 8 hectolitres d'eau et pesant chacun 600 kilogr., lesquels montent et descendent au moyen d'une charpente tournante mue par huit chevaux. — On cite encore comme un des plus profonds et des plus larges le *Puits d'Orvieto* en Italie, construit par Ant. San-Gallo : des mulets vont y chercher l'eau en descendant par un escalier en spirale et remontant par un autre; — et le *P. de Joseph* (*Birr-el-Yousouf*), que l'on voit au Caire : il a été construit par un prince arabe nommé Yousouf, et non par Joseph, fils de Jacob, ainsi qu'on l'a prétendu, à cause de son antiquité. Ce puits est taillé dans le roc; il a 93 m. de profondeur sur une circonférence de 13 m.; on y descend par un escalier circulaire de 300 marches. L'eau en est tirée au moyen de machines mues par des bœufs qui l'élèvent successivement dans des bassins situés au milieu du puits, de distance en distance. — Les puits sont d'une grande ressource dans les pays chauds et surtout dans les déserts. En Afrique et en Arabie, on en trouve dans toutes les oasis; on les y considère comme des lieux sacrés.

L'article 674 du Code Nap. porte que celui qui fait creuser un puits près d'un mur mitoyen est obligé de laisser la distance prescrite par les règlements et usages particuliers, ou à faire les ouvrages prescrits par les mêmes règlements et usages, pour éviter de nuire au voisin. — On ne peut creuser un puits qu'à une certaine distance du mur mitoyen, d'un mur de séparation, d'une cave, d'un autre puits ou d'une fosse d'aisance; cette distance est réglée par l'usage des lieux. — Il en est de même pour les puisards.

PUITS FORÉS OU PUITS ARTÉSIENS (de l'*Artois*, où l'on en trouve un grand nombre creusés fort anciennement). Ce sont des trous très-profonds et de 2 à 3 décimètres de diamètre, que l'on creuse en terre jusqu'à ce que l'on ait atteint un amas d'eau ou une rivière souterraine, dont l'eau, venant d'un pays ou d'une montagne plus élevée, tend à remonter au même niveau : le puits livre à cette eau une issue par laquelle elle arrive à la surface de la terre. On se sert de ces puits soit pour fournir de l'eau potable aux pays qui en manquent, soit pour servir aux irrigations des prairies, soit pour alimenter une machine, etc. On peut aussi, à l'aide de puits forés, faire disparaître un étang, un marais, en perçant les couches de terrain qui s'opposent à l'infiltration des eaux. On s'en sert encore pour étudier la nature des terrains, pour rechercher des mines.

L'art de forer de tels puits n'est pas nouveau. Dès la plus haute antiquité, on en a creusé en Égypte, dans les oasis du Sahara africain, en Syrie, en Médie, en Perse, en Chine. Toutefois, ce n'est qu'en 1126 qu'a été creusé en France le plus ancien puits foré connu, celui d'un couvent de Chartreux, à Lillers (Pas-de-Calais); et ce n'est que depuis 1818 que, sur un rapport de M. Héricart de Thury, l'art de forer prit de l'importance. La sonde dont on se sert pour cette opération consiste en une sorte de vis de forme diverse emmanchée au bout de tiges rigides en fer, que l'on allonge à mesure que l'on creuse. MM. Mulot et Degousée en France, Kind en Allemagne, ont apporté de grands perfectionnements à cet appareil. M. Triger a inventé un appareil de forage qui a été couronné par l'Académie des sciences en 1852. — Le forage du puits de Greneile, à Paris, confié à MM. Mulot et Degousée, a duré 7 ans (du 1er janv. 1834 au 26 fév. 1841) : l'eau sort de la profondeur de 547 mètres : elle fournit 4,600 litres par minute. Le puits de Prégny, près de Genève, a 220 m. environ de profondeur; celui de Mondorff, dans le Luxembourg, en a 730. On peut consulter le *Traité sur les Puits artésiens* de M. F. Garnier.

On appelle *Puits de carrière* ou *de mine*, une excavation verticale pratiquée pour l'exploitation d'une mine ou d'une carrière, et au moyen de laquelle on peut pénétrer dans la première galerie ou d'une galerie dans une autre. — Dans l'Art militaire, on appelle *Puits* : 1° des trous creusés au devant d'un retranchement, d'une circonvallation, et qu'on recouvre de branches d'arbres et de terre pour les cacher à la cavalerie ennemie, qui y tombe inopinément; 2° un creux très-profond fait en terre par les assiégés d'une place, pour découvrir et éventer les mines pratiquées par les assiégeants.

PULEGIUM. *V.* MENTHE POULIOT. — PULEX. *V.* PUCE.

PULICAIRE, *Pulicaria* (de *pulex*, puce, parce qu'on a prétendu que son odeur chassait les puces), genre de la famille des Composées, tribu des Astéroïdées, très-voisin du genre Inule, se compose de plantes herbacées, à fleurs tubuleuses, dont on compte environ 16 espèces qui croissent en Europe et en Afrique. Les plus connues sont la *Pulicaire arabique*, la *P. dyssentérique*, la *P. inuline*, etc. — C'est aussi le nom d'une espèce de *Plantain*.

On donne l'épithète de *Pulicaire* à des éruptions cutanées qui sont semblables à des morsures de puces.

PULMOBRANCHES, mollusques. *Voy.* PULMONÉS.

PULMONAIRE (de *pulmo*, *pulmonis*, poumon), se dit, en Médecine, de tout ce qui a rapport au poumon. L'*artère pulmonaire* porte le sang du cœur dans l'intérieur des poumons; les *veines pulmonaires* sortent des poumons, au nombre de 4, pour reporter au cœur le sang purifié par le contact de l'air dans les poumons. — Le *Catarrhe pulmonaire* est l'inflammation aiguë ou chronique de la membrane muqueuse des bronches; la *Phthisie pulmonaire* est l'inflammation chronique des poumons. *Voy.* BRONCHITE et PHTHISIE.

PULMONAIRE, *Pulmonaria*, genre de la famille des Borraginées, se compose de plantes herbacées à tige velue; à feuilles inférieures rudes, ovales, oblongues, les supérieures sessiles; à fleurs d'un bleu rougeâtre en bouquet terminal : calice à 5 angles et à 5 découpures peu profondes, corolle tubuleuse à 5 lobes peu étalés. Elles sont marquées de taches livides, analogues à celles qu'on remarque sur les poumons : d'où leur nom. Ces plantes croissent dans l'Europe moyenne et méridionale. Il en existe trois variétés : la *Pulmonaire commune* (*P. officinalis*), la *P. à larges feuilles* (*P. latifolia*), la *P. à feuilles étroites* (*P. angustifolia*). Elles fleurissent au printemps sur le bord des chemins et des fossés; les abeilles recherchent avidement le suc de leurs fleurs; elles sont un peu mucilagineuses et peuvent, à ce titre, être employées en tisane dans les irritations de poitrine; leurs feuilles se mangent quelquefois en guise d'épinards.

PULMONAIRES, *Pulmonaria*, 1er ordre de la classe des Arachnides suivant la division de Latreille, correspondant aux *Aranéides* de Walckenaër. Les Pul-

monaires ont un véritable *poumon* (d'où leur nom), un cœur et des vaisseaux; jamais moins de 8 pattes; les yeux lisses et au nombre de 6 ou 8; les mandibules terminées tantôt en crochet, tantôt en pince mobile : l'animal s'en sert pour donner la mort aux insectes dont il se nourrit; il possède à la base de ses mandibules une glande qui sécrète une liqueur venimeuse, et il la verse, par le moyen d'un conduit, dans le canal dont l'intérieur de ses mâchoires est percé et conséquemment dans la plaie que fait la pince ou le crochet. — Latreille a divisé cet ordre en 2 familles : les *Aranéides* ou *Fileuses* (comprenant les *Araignées* et les *Mygales*), et les *Pédipalpes*.

PULMONES, 1re division de la classe des Mollusques gastéropodes, suivant la classification de Cuvier, correspondant aux *Pulmobranches* de Blainville, est caractérisée par un organe respiratoire consistant en une cavité dont l'intérieur est tapissé par les ramifications de l'artère pulmonaire, et communique au dehors par un trou ouvert sous le manteau, que l'animal resserre ou dilate à son gré, de manière à laisser entrer l'air ou à s'opposer à son introduction. Ces Mollusques, quoiqu'à respiration aérienne, n'ont cependant pas la respiration assez énergique pour rendre leur sang chaud. Comme les Reptiles, ils se traînent à terre et tombent pendant l'hiver dans l'engourdissement. On distingue les *Pulmonés terrestres* (Limace) et les *P. aquatiques* (Limnée).

PULMONIE (de *pulmo*, poumon). Ce mot est synonyme tantôt de *Pneumonie*, tantôt de *Phthisie pulmonaire*. — On en a formé l'adjectif *pulmonique*, pour désigner ceux qui sont affectés du poumon.

PULPE (du latin *pulpa*, chair, partie charnue), partie molle, charnue, essentiellement formée de tissu cellulaire, qui constitue une grande partie des fruits, des feuilles et des graines. La pulpe des fruits s'appelle *sarcocarpe* ou *mésocarpe*; la pulpe des feuilles *parenchyme*; la pulpe des graines *endosperme*. — En Pharmacie, on donne le nom de *Pulpe* à des médicaments simples, de consistance molle, formés de la partie charnue des végétaux.

En Anatomie, on nomme *Pulpe cérébrale*, la partie médullaire du cerveau, bien qu'elle ait une texture fibreuse; *P. digitale*, la partie charnue, renflée, arrondie et spongieuse qui termine les doigts.

PULSATEUR (SCARABÉE). *Voy.* VRILLETTE.

Insecte Névroptère. *V.* PSOQUE et HORLOGE DE LA MORT.

PULSATILLE (du latin *pulsare*, battre), espèce d'Anémone (*Voy.* ANÉMONE), tire son nom de ce que les aigrettes de ses graines sont agitées par le vent le plus léger. — C'est aussi le nom vulgaire de la *Fleur de Pâques* ou *Passe-fleur*. *Voy.* PASSE-FLEUR.

PULSATION, battement des artères. *Voy.* POULS.

PULSILOGE ou PULSIMÈTRE (de *pulsus*, pouls, et de *logos*, expression, ou de *métron*, mesure), instrument propre à faire connaître l'état du pouls et à en mesurer la vitesse. *Voy.* SPHYGMOMÈTRE.

PULTACÉ (du latin *pultaceus*, formé de *puls*, gén. *pultis*, bouillie), se dit, en Pharmacie, de toutes les substances qui ont la consistance d'une bouillie.

PULTENÉE (d'un nom propre), *Pultenæa*, arbrisseau de la Nouvelle-Hollande, de la famille des Légumineuses, à fleurs jaunes, à calice campanulé, à corolle papilionacée, dont on cultive plusieurs espèces comme plantes d'ornement, notamment la *P. daphnoïde* et la *P. à grandes stipules*.

PULVÉRIN (du latin *pulvis*, *pulveris*, poudre), poudre à canon très-fine obtenue en écrasant la poudre ordinaire et la tamisant. Le pulvérin sert pour amorcer, pour faire des traînées, pour composer des artifices.

Pulvérin se dit aussi de cette sorte de poussière humide produite par les jets d'eau, les cascades, etc.

PULVÉRISATION (de *pulvis*, poussière), opération usitée surtout en Pharmacie, et qui a pour but de réduire en poussière plus ou moins fine des corps solides. On distingue diverses manières de pulvériser : la *Pulvérisation par contusion*, employée pour les substances qui ne cèdent qu'à des chocs violents; la *Pulv. par trituration*, pour celles qui se ramollissent par la chaleur, comme les gommes, les résines : on les écrase dans le mortier en agitant circulairement le pilon; la *Porphyrisation*, pour les substances très-dures qu'on veut réduire en poudre impalpable (*Voy.* PORPHYRE). On peut aussi rapporter à la pulvérisation la *mouture*, la *lévigation*, etc.

PULVÉRULENT (en latin *pulverulentus*, dérivé de *pulvis*, *pulveris*, poussière), se dit, en Minéralogie, des corps dont les grains sont tellement ténus qu'ils ressemblent à de la poussière; — en Botanique, du pollen des végétaux, quand il se compose d'une foule d'utricules distinctes semblables à une fine poussière, et des plantes qui sont couvertes de grains très-fins qui se détachent facilement; — en Zoologie, de certaines parties du corps des insectes où l'on remarque une poussière très-fine, comme sur le ventre et les ailes du hanneton.

PUMA, ou LION DU CHILI. *Voy.* COUGUAR.

PUMITE ou PUMICITE (du latin *pumex*, pierre ponce). *Voy.* PONCE (PIERRE).

PUNAIS (de *putere naso*, puer du nez). *Voy.* OZÈNE.

PUNAISE, *Cimex*, groupe d'insectes Hémiptères, de la section des Hétéroptères, se divise, suivant la plupart des Entomologistes, en deux familles : les *Punaises terrestres* ou *Géocorises*, et les *Punaises d'eau* ou *Hydrocorises*. Les premières se partagent en *Punaises proprement dites* et *Punaises des bois* ou *Pentatomes*. Pour les secondes, *V.* HYDROCORISES.

Les *Punaises proprement dites*, dont on a fait le type d'une section particulière de la tribu des Réduviens, appelée *Cimicites* ou *Cimiciens*, ont pour caractères : un corps ovalaire aplati, une tête sans rétrécissement postérieur, des antennes à premier article court, les deuxième et troisième grêles, et assez longs; pas d'ailes. L'espèce type, la *Punaise des lits* (*Cimex lectularius* ou *Acanthia lectularia*), bien connue de tout le monde à cause des désagréments que cause sa morsure et de l'odeur infecte qu'elle exhale, est surtout commune dans l'Europe tempérée dont elle infeste la plupart des habitations. Cachée pendant le jour dans les papiers de tenture, dans les fissures des murailles et des boiseries, dans les sangles des lits, dans les plis des rideaux, etc., elle en sort la nuit et se dirige vers les personnes endormies, et, après s'être *gorgée* de sang, regagne sa retraite avec le jour. *L'irritation* que cause la morsure de ces insectes est due à un liquide corrosif que sécrètent leurs glandes salivaires. Cet insecte peut vivre très-longtemps, même une année entière, sans prendre de nourriture. On a imaginé toutes sortes de moyens pour se débarrasser de ces hôtes incommodes : il faut avant tout leur faire une chasse opiniâtre; on peut aussi laver les lits et les murailles avec de l'essence de térébenthine ou une dissolution alcoolique de sublimé corrosif; on vante encore la vapeur du soufre et celle de l'assa fœtida, ainsi que certaines plantes, telles que la Passerage, la Cimicaire, etc. — On a prétendu, mais sans fondement suffisant, que ces insectes étaient inconnus en Europe avant la découverte de l'Amérique, et qu'ils auraient été importés du nouveau continent. Dans cette hypothèse, il faudrait dire ce qu'était le *Cimex* des anciens.

La *Punaise des bois* (*Pentatoma*) appartient à la tribu des Scutellériens, et a pour caractères : des antennes filiformes de 5 articles (d'où leur nom de *Pentatomes*), un labre long, un corps court, ovale et arrondi; un écusson ne recouvrant pas tout l'abdomen. Ces punaises vivent sur les plantes dont elles sucent les parties molles : quelques espèces s'attaquent même aux insectes. Presque toutes exhalent une odeur désagréable, très-pénétrante. Les espèces

de ce genre sont très-nombreuses : on remarque la *Punaise des potagers* (*Pentatoma oleracea*), verte, à raies et taches rouges ou blanches; la *P. rufipide* (*P. rufipes*), brune, avec des pattes rouges; la *P. grise* (*P. grisea*), la *P. du genévrier*, etc.

PUNCH, boisson d'origine anglaise. On la fait le plus ordinairement en brûlant avec du sucre de l'eau-de-vie ou du rhum, et en y égouttant les tranches d'un citron; on y mêle quelquefois du thé. — On appelle *Punch à la romaine*, du punch glacé.

PUNCTUM SALIENS, expression latine qui signifie proprement le *point bondissant*, a été conservée en français pour désigner les premiers rudiments du cœur chez l'embryon.

PUNICA, nom scientifique du genre *Grenadier*.

PUPILLE (du latin *pupilla*), ouverture située dans l'œil au milieu de la membrane de l'iris ou prunelle, et pouvant se rétrécir ou s'agrandir par l'effet de la contraction et de l'expansion alternative de l'iris. La couleur noire de la pupille est due à la matière qui teint la rétine, et que l'on aperçoit à travers l'humeur aqueuse et le cristallin, à cause de leur transparence. La pupille est ronde dans l'homme, les singes, les chauves-souris et les rongeurs; ovale transversalement chez les ruminants, le cheval, les cétacés, et ovale de haut en bas dans les chats, où, quand elle se resserre tout à fait, elle n'apparaît plus que sous la forme d'une étroite fente verticale. — Certains Mammifères ont, en naissant, la pupille bouchée par une membrane, dite pour cette raison *membrane pupillaire*, et qui ne se brise que quelques jours après. Le fœtus humain a cette membrane jusqu'à 7 mois.

Pupille artificielle, ouverture que l'on pratique pour suppléer à la pupille naturelle lorsque celle-ci manque ou qu'elle a été oblitérée. L'opération consiste tantôt à inciser l'iris (*Iridotomie*), tantôt à exciser une portion de cette membrane (*Iridotomédialyse*), tantôt à enlever une portion de la sclérotique ou de la cornée (*Scléroticotomie*, *Kératotomie*).

PUPILLE (du latin *pupellus*, diminutif de *pupus*, enfant, poupon). En Droit, on appelle ainsi l'enfant en bas âge ou mineur qui, ayant perdu son père et sa mère, ou l'un des deux, est sous la direction et la conduite d'un tuteur. *Voy.* TUTEUR.

PUPIPARES, *Pupipara* (du latin *pupa*, nymphe, et *pario*, enfanter), famille d'insectes Diptères brachocères, qui ont pour caractère principal de conserver leurs œufs dans leur abdomen jusqu'à ce qu'ils aient été transformés en nymphes, de sorte que ces dernières n'ont, au moment de leur naissance, qu'à rompre leur peau pour prendre leur essor. On reconnaît ces insectes à leur tête presque confondue avec le thorax, à leurs antennes d'un seul article, plus courtes que la tête et très-écartées, et enfin à leur trompe petite et composée de deux filets très-rapprochés. Ils vivent en parasites sur les mammifères et les oiseaux. — Cette famille a été divisée en deux tribus : les *Coriaces* (genres, *Hippobosque*, *Strible*, *Ornithomyie*, etc.), et les *Phthiromyies* (genre, *Nyctéribie*).

PUPIVORES, *Pupivora* (du latin *pupus*, petit, et *vorare*, dévorer), famille d'insectes Hyménoptères, section des Térébrants : abdomen bien distinct du corselet, et formé de 3 ou 4 anneaux; thorax de 4 segments; antennes à articles très-nombreux. Les femelles portent à l'extrémité de leur corps une tarière qui leur sert à pondre leurs œufs. Les Pupivores tirent leur nom de ce que, dans la première période de leur existence, ils se nourrissent de petits animaux dans lesquels la femelle dépose ses œufs, et qui leur servent d'abri en même temps que de nourriture. — On divise les Pupivores en six tribus : les *Évaniales*, les *Ichneumonides*, les *Gallicoles*, les *Chalcidites*, les *Chrysides* et les *Oxyures*.

PUPUT, nom vulgaire de la *Huppe d'Europe*.

PUREAU. Les Couvreurs appellent ainsi la partie d'une tuile ou d'une ardoise qui est à découvert sur le toit, et qui se trouve placée entre la tuile ou l'ardoise supérieure et la tuile ou l'ardoise inférieure.

PURGATIFS (du latin *purgare*, purger), médicaments propres à déterminer des évacuations alvines : les évacuations ainsi provoquées prennent le nom de *purgations*. On divise les purgatifs, suivant leur degré d'action, en *laxatifs* ou *solutifs* (dits *minoratifs* quand ils sont très-faibles), *cathartiques* et *drastiques*. Les *laxatifs* (miel, manne, tamarin, casse, pruneaux, huiles grasses) et les *cathartiques* (huile de ricin, sulfate de potasse, de soude, de magnésie, sel marin, crème de tartre, tartre soluble, séné, rhubarbe, etc.) sont employés lorsqu'on veut ne produire qu'une action locale ou une faible dérivation. On n'a recours aux *drastiques* que pour déterminer un effet général et une dérivation prompte (*Voy.* DRASTIQUES). — Les purgatifs peuvent être administrés sous des formes très-diverses, en infusion et en décoction, en potion, en limonade, en sirop, en électuaire, en pilules ou en poudre; ils se donnent le plus souvent sous la forme de potions purgatives : ce qu'on appelle vulgairement *médecine*. La *potion purgative* du *Codex* est composée de séné, sulfate de soude, rhubarbe, manne en sortes dissoute dans de l'eau; on peut l'aromatiser avec l'alcoolat de citron. On fait aussi des *potions purgatives au jalap*, *à la résine de jalap* (looch purgatif), *à la résine de scammonée*, *à l'huile de ricin*, *au calomel*, etc. *Limonade purgative*. *Voy.* LIMONADE.

PURGATOIRE, lieu de souffrance dans lequel les âmes de ceux qui, bien que morts en état de grâce, n'ont point encore pleinement satisfait pour leurs péchés à la justice divine sur la terre, souffrent une peine d'expiation, jusqu'à ce qu'entièrement purifiés ils passent au rang des bienheureux dans le paradis. Suivant les décisions du concile de Trente, les prières et les bonnes œuvres des vivants peuvent contribuer au soulagement des âmes qui souffrent dans le purgatoire; le saint sacrifice de la messe a la même vertu. L'Église a reconnu, contrairement à l'opinion d'Origène, que la durée du purgatoire ne se prolongerait pas au-delà du jugement dernier. Du reste, elle ne s'explique pas sur la nature des peines que subissent les âmes dans le purgatoire.

Le dogme consolant du purgatoire se retrouve dans les traditions de presque tous les peuples. Chez les Juifs, l'enfant doit, pendant un an, réciter une certaine prière nommée *kadis* pour l'âme de son père, afin de la tirer du purgatoire. Les Musulmans ont un lieu intermédiaire entre le paradis et l'enfer : ils l'appellent *araf*.

PURGE. La *Purge des hypothèques* est l'observation des formalités prescrites par la loi, et au moyen desquelles le tiers-détenteur *purge*, c.-à-d. affranchit les immeubles des privilèges et hypothèques qui les grèvent du chef des précédents propriétaires. C'est un des moyens d'éteindre les hypothèques. Le Code Napoléon (art. 2167, 2181-2195) et le Code de procédure civile (art. 834 et suiv.) règlent la forme qui doit y être observée. *Voy.* HYPOTHÈQUE.

Purger une contumace, c'est anéantir, par le seul fait qu'on se constitue prisonnier ou qu'on est arrêté avant l'époque de la prescription, le jugement par lequel on a été condamné comme contumax. A tout condamné par contumace il est accordé un délai de cinq ans pour *purger* la contumace (Code d'instruction criminelle, art. 476 et suiv.).

PURIFICATION, acte qui a pour but de rendre au corps sa pureté. On y recourt soit par mesure de propreté, soit plutôt comme symbole de la pureté de l'âme dans certaines cérémonies religieuses. — Chez les Hébreux, il y avait autant d'espèces de purifications que d'impuretés, et la plupart consistaient en bains et en offrandes, qui devaient, autant que

possible, avoir lieu dans le temple même. — Les Grecs et les Romains distinguaient les purifications générales, dans lesquelles un prêtre, après avoir trempé une branche de laurier ou de verveine dans l'eau lustrale, en faisait aspersion sur le peuple (*Voy.* LUSTRATION); et des purifications particulières, qui consistaient à se laver les mains, avant quelque acte de religion, avec de l'eau commune ou avec de l'eau lustrale. Il y avait des cas extraordinaires, comme celui d'une peste, où l'on immolait un homme, dont la mort servait de purification à tout un peuple. Le coupable de meurtre, d'adultère, d'inceste, etc., était soumis à des purifications particulières.

C'est encore dans un but de purification que, dans le culte catholique, on fait des aspersions d'eau bénite, et que le prêtre, dans l'ablution, verse sur ses doigts du vin qui retombe dans le calice. C'est dans le même but que les Musulmans font de fréquentes ablutions. *Voy.* ABLUTION.

Pour la fête de la *Purification de la Vierge, Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PURIFORME (du latin *puriformis*, qui ressemble à du pus). On appelle *crachats puriformes* des crachats opaques que l'on rend souvent dans la seconde période des catarrhes pulmonaires, et qui ne sont que le produit de la sécrétion muqueuse bronchique augmentée par l'inflammation. Il ne faut pas les confondre avec les *crachats purulents :* les premiers surnagent sur l'eau, et ne s'y délayent pas facilement; les seconds gagnent le fond de ce liquide. Les crachats puriformes n'ont pas d'odeur sensible; les crachats purulents ont une odeur particulière.

PURIN, eaux de fumier provenant des urines des animaux domestiques. Ces eaux, que le plus souvent on laisse perdre, sont un des engrais les plus précieux. Le meilleur moyen de les recueillir et de les conserver paraît être de creuser, à l'extrémité même du trou à fumier, un trou profond avec un corps de maçonnerie pour soutenir les terres. Les eaux du fumier s'y rendent par la pente naturelle du sol, et quand on en a besoin, on les extrait soit à l'aide d'une petite pompe, soit au moyen de seaux.

PURISME, défaut de celui qui affecte une trop grande *pureté* de langage. « Le *puriste*, dit La Bruyère, parle proprement et ennuyeusement. » — On a appelé *Euphuisme* (du grec *euphuès*, bien né), une sorte de langage affecté qui fut en vogue à la cour d'Angleterre sous le règne d'Élisabeth.

PURPURA, c.-à-d. *pourpre*, affection pourprée. On comprend sous cette dénomination plusieurs maladies qui ont pour caractère commun et générique de se manifester intérieurement par des hémorragies, et à l'extérieur par des pétéchies ou des ecchymoses indépendantes de violences extérieures. Les auteurs distinguent le *Purpura simplex*, le *P. urticans* et le *P. hæmorrhagica*, qui peuvent être avec ou sans fièvre. Le traitement varie suivant la maladie.

PURPURA, genre de Mollusques. *Voy.* POURPRE.

PURPURINE, matière colorante rouge qui existe, d'après Robiquet et Colin, avec l'*Alizarine*, dans la racine de garance. Elle est en aiguilles volatiles rouges, plus solubles que celles d'alizarine, et donne, par les alcalis, des teintes groseilles qui précipitent en rouge par les eaux de chaux et de baryte, tandis qu'avec l'alizarine les dépôts sont bleus ou violacés.

PURULENT, ce qui est de la nature du *pus*. On appelle *Foyer purulent* l'endroit où se forme et s'amasse le pus dans un abcès. — *Voy.* PURIFORME.

PUS (en latin *pus, puris*), liquide morbide formé généralement à la suite d'un travail inflammatoire. Ce produit varie suivant la nature de l'organe enflammé, le degré de l'inflammation, le caractère de la plaie et l'époque de la suppuration. Le *pus du tissu cellulaire*, ce que l'on appelle le plus vulgairement *pus*, est un liquide opaque, d'un blanc jaunâtre, de la consistance de la crème, d'une odeur particulière, plus pesant que l'eau, qu'il rend laiteuse par l'agitation. Le *pus des membranes séreuses* est plus albumineux, et se concrète bien mieux par la chaleur que le pus du tissu cellulaire. Le *pus des membranes muqueuses* tient de la nature du mucus. Quand l'inflammation est intense, le *pus*, quelle que soit la partie enflammée, devient séreux et sanguinolent; il se coagule avec facilité, et forme de fausses membranes.

PUSTULE, petite tumeur qui suppure au sommet : ce qui la fait différer du *bouton*, qui ne suppure pas, et de la *phlyctène*, qui contient un liquide séreux.

Pustule maligne, maladie de nature gangréneuse produite par l'inoculation du virus charbonneux, et affectant d'abord la peau : c'est le *charbon inoculé*. La pustule maligne atteint les individus qui soignent des animaux affectés du charbon, et même ceux qui manient la peau, la laine ou quelque autre partie des dépouilles de ces animaux. Elle parcourt plusieurs périodes : 1re période : on aperçoit d'abord sur la peau un point semblable à une morsure de puce, qui cause de la chaleur et de la démangeaison; bientôt s'élève une petite phlyctène, qui s'ouvre et sous laquelle est un petit tubercule ferme et livide, du volume d'une lentille; 2e période : l'auréole qui l'entoure s'étend et prend une couleur brune; la douleur, la cuisson et le gonflement augmentent; il se forme de nouvelles phlyctènes, et le tubercule central se change en une tache évidemment gangréneuse; 3e et 4e périodes : le mal gagne d'abord le tissu cellulaire, puis les muscles et toutes les parties profondes. — Traitement : cautérisation de la pustule; puis emploi, à l'intérieur comme à l'extérieur, du quinquina et des antiseptiques.

PUTATIF (du latin *putatus*, censé, supposé), se dit de celui qui est réputé être ce qu'il n'est pas : *héritier putatif, mariage putatif, père putatif.*

PUTIET, *Prunus padus, Padus avium*, dit aussi *Laurier-putiet, Merisier à grappes, Faux bois de Sainte-Lucie*, espèce du genre Prunier qui croît spontanément dans les bois de l'Europe, et s'élève à 4 ou 5 mètres. L'élégant effet et l'odeur suave de ses grappes de fleurs, qui se développent dès le mois d'avril, le font admettre dans les bosquets d'agrément. Ses fruits ordinairement noirs, rouges dans une variété, ont, ainsi que son bois, une saveur désagréable et nauséabonde qui lui a fait donner son nom (dérivé du latin *putere*, puer). Néanmoins, les oiseaux en sont avides. On les mange au Kamtchatka; en Suède, on en obtient de l'eau-de-vie.

PUTOIS, *Putorius* (du latin *putor*, puanteur), espèce du genre Marte, tire son nom de l'odeur désagréable qu'elle répand, et se distingue des *Martes proprement dites* par le système dentaire, 2 petites molaires en haut et 3 en bas, ainsi que par un museau plus court et plus gros : tête arrondie, ongles acérés, etc. Le Putois est plus petit que la Fouine. Son pelage est d'un brun noirâtre assez clair, prenant même une teinte fauve sur les flancs, avec le museau, la pointe des oreilles et une partie du front blancs. Cet animal est le plus sanguinaire des petits carnassiers; il est la terreur des poulaillers et des garennes; il fait la guerre aux rats, aux taupes, aux mulots, aussi bien qu'aux perdrix, aux cailles et aux alouettes, dont il mange les œufs et les petits. Il détruit pendant l'hiver un grand nombre de ruches dont il dévore le miel. Il est nocturne, et vit solitaire, pendant l'été, dans le creux des arbres et les garennes; pendant l'hiver, dans les décombres, les greniers, les caves. La femelle met bas cinq à six petits à la fois. La fourrure du Putois est douce et chaude; on l'emploie dans les pelleteries. On distingue surtout le *Putois de Sibérie*, d'un fauve clair uniforme; le *P. de Pologne*, brun tacheté de blanc et de jaune; le *P. des rivières*, brun roussâtre; le *P. du Cap* ou *Zorille*, blanc et noir; enfin l'*Hermine*.

Putois d'Amérique, espèce du genre Moufette.

PUTRÉFACTION (du latin *putrefactio*, de *putris*, pourri), décomposition que subissent, sous l'influence de certaines conditions, les corps organisés que la vie a abandonnés. Elle est accompagnée de production de substances nouvelles, et particulièrement de gaz, tels que les gaz hydrogène carboné et quelquefois phosphoré, azote, acide hydrosulfurique, ammoniaque, acide carbonique, dont plusieurs sont remarquables par leur fétidité. Une température moyenne (18° à 25° centigr.), le contact de l'air et un peu d'humidité favorisent la putréfaction; aussi on parvient à l'empêcher en tenant les substances animales dans le vide ou en les desséchant par des moyens chimiques. On emploie aussi heureusement l'alcool concentré, les acides affaiblis, les solutions d'un très-grand nombre de substances salines, les végétaux aromatiques, etc. *Voy.* EMBAUMEMENT.

La putréfaction atteint les substances végétales comme les substances animales; mais on applique plus particulièrement aux premières le nom de *fermentation putride. Voy.* FERMENTATION.

PUTRIDITÉ, ÉTAT PUTRIDE (du latin *putris*, *putridus*, pourri, corrompu). Les médecins humoristes donnaient le nom de *maladies putrides* à toutes celles qu'ils attribuaient à la corruption des humeurs, et dans lesquelles l'haleine et les excrétions du malade répandent une odeur fétide, comme dans le typhus et dans certaines fièvres. Ce qu'on appelait alors *Fièvre putride* est appelé de préférence aujourd'hui *Fièvre adynamique. Voy.* ce mot.

Fermentation putride. Voy. FERMENTATION.

PUY (du celtique *puech*), nom que l'on donne aux montagnes volcaniques dans certaines contrées du midi de la France et surtout dans l'Auvergne : le *Puy-de-Dôme*, le *Puy-en-Velay*, le *Puy-Mirol*, etc.

PUY (du latin *podium*), nom donné au moyen âge à certaines académies littéraires où l'on faisait des concours de poésie.

PYCNOGONIDES (du grec *pyknos*, épais, et *gony*, genou, à cause de la forme des pattes), genre d'Arachnides trachéennes ou de Crustacés, se compose de petits animaux analogues aux Cyames, qui se tiennent sur le bord de la mer, parmi les varechs et les conferves, et qui s'accrochent par les ongles aux corps qu'ils rencontrent et aux cétacés sur lesquels quelques-uns vivent en parasites. Leurs deux premiers pieds portent à leur base deux autres pieds ovifères. Le céphalo thorax occupe presque toute la longueur du corps. — Le genre type *Pycnogonon* se trouve sur les Ascidies et divers autres Poissons.

PYÉLITE (du grec *pyélos*, bassin), inflammation de la membrane muqueuse qui tapisse les bassinets et les calices des reins.

PYGARGUE (du grec *pygargos*, formé de *pyghé*, fesse, derrière, et *argos*, blanc), vulgairement *Cul-blanc*, *Queue blanche*, espèce d'Aigle de la division des Aigles pêcheurs ou Haliètes. Lorsqu'il est jeune, on lui donne le nom d'*Orfraie* (*Voy.* ce mot); à l'état tout à fait adulte, il change de plumage et prend le nom de *Pygargue* : alors il a tout le plumage des corps et des ailes d'un brun sale ou cendré, sans aucune tache, la tête et la partie supérieure du cou d'un cendré brun assez clair, la queue d'un blanc pur et le bec presque blanc. Le Pygargue habite de préférence les forêts qui avoisinent la mer ou les lacs du nord du globe; pendant l'hiver, il est très-commun sur les côtes d'Angleterre et de France. Sa voracité est extrême; il se nourrit de poissons, d'oiseaux de mer et de petits animaux terrestres.

PYGME (du grec *pygmé*, coudée), petite mesure des anciens Grecs, valait un pied olympique, plus un huitième. Rapportée à notre système métrique, la pygme eût valu 347 millimètres.

PYLONE (du grec *pylôn*, portail). On appelle ainsi, dans les monuments égyptiens, ces grands portails qui se succèdent en avant des vestibules. Ils étaient le plus souvent surmontés d'une tour carrée, d'un massif à quatre faces.

PYLORE (du grec *pylouros*, portier, fait de *pylé*, porte, et de *ouros*, gardien), orifice inférieur de l'estomac, situé dans l'épigastre, au-dessous du foie, au devant et au-dessus du pancréas, près du col de la vésicule biliaire. Son nom lui vient de ce que cet orifice forme l'entrée du canal intestinal, dont il ne permet le passage qu'aux matières alimentaires suffisamment élaborées dans l'estomac : on l'a surnommé le *portier de l'estomac*. Il est garni d'un bourrelet circulaire aplati qui sert à l'ouvrir ou à le fermer, et qui s'appelle *valvule pylorique*. L'intérieur de ce bourrelet est traversé par l'anneau fibreux connu sous le nom de *muscle pylorique*, lequel fait mouvoir la valvule. — Le pylore peut être le siége de maladies graves, surtout du cancer de l'estomac : c'est là ce que le vulgaire appelle *avoir le pylore*.

PYLORIDES, nom donné par Blainville à la 9ᵉ famille des Mollusques acéphalophores, qui correspond en partie à l'ordre des *Enfermés* et surtout à la famille des *Mactracés. Voy.* ce mot.

PYOHÉMIE (du grec *pyon*, pus, et *haima*, sang), état du sang mêlé de pus, état qui peut être mortel.

PYRACANTHE (du grec *pyr*, feu, et *akantha*, épine), plante. *Voy.* BUISSON ARDENT.

PYRALE (de *Pyralis*, dérivé de *pyr*, feu; nom grec d'un papillon qui se brûle à la chandelle), genre de Lépidoptères nocturnes, tribu des Tordeuses : ailes entières ou sans fissure, en toit plus ou moins écrasé dans l'état de repos; antennes filiformes; corselet ovale, lisse; abdomen conico-cylindrique, terminé par une pointe chez les femelles et par une houppe de poils chez les mâles; palpes de 3 articles; trompe membraneuse très-courte; pattes courtes. Les chenilles des Pyrales ont 16 pattes d'égale longueur et toutes propres à la marche; le corps ras ou garni de poils courts et isolés. Ces insectes sont fort nuisibles aux arbres fruitiers, surtout à la vigne. Ils habitent pour la plupart dans les feuilles roulées en cornet, ou plissées sur leurs bords, ou réunies en paquets; quelques-uns seulement vivent dans l'intérieur des tiges et des fruits à pepins et à noyaux, ou bien se nourrissent aux dépens des bourgeons de la vigne. M. V. Audouin a fait une étude approfondie de cet insecte. M. B. Raclet, vigneron de la Romanèche en Bourgogne, a trouvé en 1841 un moyen de détruire la Pyrale de la vigne : il suffit d'ébouillanter les souches pour empêcher l'éclosion des œufs.

Pyrale de la pomme. Voy. CARPOCAPSE.

PYRAME (nom de fantaisie emprunté à la mythologie), petite variété de Chiens épagneuls. Ils ont le poil noir avec des taches de feu.

PYRAMIDAL, qui a la forme d'une pyramide.

En Anatomie, on appelle *Os pyramidal* ou *cunéiforme* (*Os triquetrum*) le 3ᵉ os de la première rangée des os du carpe, dont la forme est celle d'un coin qui aurait sa base en haut et en dehors; *Muscle pyramidal du nez*, un petit muscle situé à la partie antérieure et supérieure du nez, continu avec le muscle frontal et épanoui en bas sur le dos du nez; *Muscle pyramidal de l'abdomen*, un muscle qui s'attache inférieurement au pubis et remonte le long de la ligne blanche, dans laquelle il se termine par un tendon grêle; *Muscle pyramidal de la cuisse*, un muscle qui se porte du sacrum et du grand ligament sacro-sciatique à la face interne du grand trochanter : il tourne la cuisse en dehors; *Corps pyramidaux* ou *Éminences pyramidales*, deux petites éminences médullaires qu'on observe à la face antérieure de la queue de la moelle allongée.

En Histoire naturelle, on donne l'épithète de *Pyramidal* aux plantes, coquilles, cristaux, etc., qui affectent la forme pyramidale. On appelle spécialement *Pyramidale* une espèce de Campanule, cul-

tivée dans les jardins à cause de son port élevé et de son long épi de fleurs bleues, qui s'élèvent en pyramide de la base au sommet.

En Arithmétique, on nomme *Nombres pyramidaux* des nombres qui sont formés par les sommes des nombres triangulaires ou polygones, comme ceux-ci sont formés par les sommes des nombres en progression arithmétique commençant par 1 et ayant pour raison 2 : ainsi, en partant de la progression des nombres 1, 2, 3, 4, 5, 6...., et en ajoutant successivement chaque nombre à la somme des précédents, on aura la suite 1, 3, 6, 10, 15, 21, 28, 36, etc., qui est celle des nombres *triangulaires;* si l'on opère de la même façon sur cette suite, on aura 1, 4, 10, 20, 35, 56, 84, 120...., qui est la suite des *nombres pyramidaux* ou *premiers pyramidaux.* — Si l'on change de progression arithmétique, en prenant successivement pour raison 2, 3, 4, etc., et qu'on opère de la même façon, on aura d'abord les nombres *quadrangulaires*, *pentagones*, *hexagones*, etc., ou *seconds polygones*, *troisièmes polygones*, *quatrièmes polygones*, etc., et ensuite les *seconds*, les *troisièmes*, les *quatrièmes pyramidaux*, etc., qui leur correspondent respectivement.

PYRAMIDE (du grec *pyramis*, même signification). En Géométrie, on nomme *Pyramide* un solide qui a pour base un plan polygonal quelconque, et pour faces latérales des plans triangulaires allant tous se réunir en un même point qu'on appelle sommet de la pyramide. On nomme *arête* l'intersection de deux faces adjacentes; *hauteur*, la plus courte distance du sommet au plan de la base; *surface convexe*, la somme des surfaces des triangles s'élevant sur la base et aboutissant au sommet. La solidité de toute pyramide est égale au tiers du produit de sa base par sa hauteur. On distingue la *Pyramide triangulaire*, dont la base est un triangle; la *Pyramide quadrangulaire*, dont la base est un quadrilatère; la *Pyramide pentagonale*, dont la base est un pentagone, etc. — On appelle *P. régulière*, celle dont la base est un polygone régulier; *axe* d'une pyramide régulière, la hauteur même de cette pyramide; *apothème*, la hauteur d'une quelconque des faces triangulaires; — *P. sphérique*, la partie du solide de la sphère comprise entre les plans d'un angle solide dont le sommet est au centre même de la sphère; *base* d'une pyramide sphérique, le polygone sphérique ou portion de la surface de la sphère terminée par des arcs de grands cercles : *face* d'une pyramide sphérique, un quelconque des triangles s'élevant sur les côtés circulaires du polygone de base, et allant aboutir au centre de la sphère : toutes les faces sont des triangles isocèles, dont les côtés rectilignes sont tous égaux entre eux, comme rayons de la sphère.

En Architecture, on nomme *Pyramide* tout monument construit en forme de pyramide. Les plus remarquables sont les *Pyramides d'Égypte*, dont la forme est celle d'une pyramide quadrangulaire tronquée, et sur la destination desquelles les opinions les plus différentes ont été émises, les uns les considérant comme des tombeaux, les autres comme des magasins de blé, d'autres comme des digues opposées aux sables, etc. *Voy.* PYRAMIDES au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

En Anatomie, on nomme *Pyramide* une petite éminence osseuse qui se voit dans la caisse du tympan, et dans laquelle est creusée une cavité où se trouve le muscle de l'étrier.

PYRANGA, oiseau du genre Tangara. *V.* TANGARA.

PYRÉLAINE (du grec *pyr*, feu, et *élaion*, huile), ou *Huile pyrogénée liquide*, huile volatile, provenant de la décomposition de certaines substances organiques en vases clos, et de la distillation de ces substances. La Pyrélaïne est ordinairement très-fluide, jaunâtre et d'une odeur désagréable.

PYRÈNE (du grec *pyrèn*, noyau), se dit, en Botanique, d'une petite noix ou *nucule* contenue dans un péricarpe charnu et multiloculaire (Nèfle).

En Chimie, on nomme *Pyrène* un corps cristallisé en lamelles rhomboïdales microscopiques, insipide, inodore, peu soluble dans l'alcool et l'éther, insoluble dans l'eau, fusible entre 170° et 180° : c'est un produit de distillation sèche de la houille.

PYRÈTHRE, *Pyrethrum* (du grec *pyr*, feu, à cause de sa saveur brûlante), vulgairement *Pied d'Alexandre*, genre de la famille des Composées, section des Sénécionidées, établi aux dépens de quelques espèces de Chrysanthèmes et de Matricaires, et caractérisé par des akènes subtétragones ou subcylindriques. On distingue le *Pyrèthre camomille* (*Matricaria chamomilla*) et le *P. officinal* (*Anthemis parthenium*, dite aussi *Matricaria parthenium*); le *P. inodore* (*Chrysanthemum inodorum*); le *P. à fleurs blanches* (*Chr. leucanthum*); le *P. en corymbes* (*Chr. corymbosum*). *Voy.* MATRICAIRE et CHRYSANTHÈME.

PYRÉTOLOGIE (du grec *pyrétos*, fièvre, et *logos*, traité), partie de la Médecine qui traite des fièvres. M. le Dr Boisseau a donné, sous le titre de *Pyrétologie physiologique*, un traité complet des fièvres, Paris, 1832, in-8.

PYREXIE (du grec *pyressô*, avoir la fièvre), état fébrile, opposé à l'*apyrexie*, ou absence de fièvre. — On réunit aussi sous ce nom toutes les maladies fébriles, les fièvres essentielles, primitives, et les fièvres symptomatiques des auteurs.

PYRHÉLIOMÈTRE (du grec *pyr*, feu, *hélios*, soleil, et *métron*, mesure), instrument au moyen duquel M. Pouillet a essayé de déterminer la quantité de chaleur que donne le soleil : ce physicien est ainsi parvenu à constater que l'atmosphère absorbe près de la moitié de la chaleur que le soleil émet vers la terre, et que c'est l'autre moitié seulement qui vient tomber sur la surface du sol.

PYRIFORME, ce qui a la forme, l'apparence d'une *poire* (en latin *pyrum*).

PYRITE (du grec *pyr*, feu, parce que la pyrite de fer fait feu au briquet), nom sous lequel les minéralogistes désignent certaines combinaisons naturelles de soufre et de métal, et plus particulièrement le sulfure de fer. La *Pyrite de fer* se rencontre fréquemment en filons ou disséminée dans les terrains anciens et les terrains secondaires; on la trouve aussi déposée dans certaines eaux minérales, comme dans les eaux de Chaudesaigues (Aveyron). On distingue trois espèces de pyrites : la *Pyrite jaune*, la *P. blanche* et la *P. magnétique*.

La *Pyrite jaune* (FeS^2), dite aussi *P. martiale* ou *Marcassite*, en cubes d'un jaune d'or, très-brillants, faisant feu au briquet, d'une densité de 5,0; elle perd son éclat à la flamme d'une bougie en exhalant une odeur d'acide sulfureux et devient brune. Chez les Romains, les patrouilles militaires ne marchaient pas sans porter des pyrites, afin de se procurer rapidement du feu. On s'est aussi servi longtemps de cette pyrite, à cause de sa dureté, pour armer les carabines : d'où le nom de *pierre de carabine*, qu'on lui donne quelquefois. En Saxe, en Bohême, en Hongrie, en Belgique et dans le nord de la France, on calcine la pyrite jaune dans des cylindres en terre réfractaire pour en obtenir du soufre : on tire environ 15 pour 100 de soufre par ce procédé; le résidu est utilisé à la fabrication de la couperose. On fait aussi avec la pyrite jaune des chatons de bague, des boutons et autres objets semblables. Les antiquaires nomment *miroir des Indes* des plaques polies de pyrite qu'on a trouvées dans les tombeaux des Incas, et qu'on suppose leur avoir servi de miroirs.

La *Pyrite blanche*, dite aussi *P. rayonnée* ou *Sperkies*, a la même composition (FeS^2) que la pyrite jaune; elle se rencontre en boules, à cassure

radiée et d'un blanc jaunâtre, n'a qu'une densité de 4,8, cristallise en formes dérivées d'un prisme droit rhomboïdal, et s'effleurit avec une grande facilité. Cette décomposition donne naissance à du sulfate de fer (couperose verte), qu'on exploite en grand par la lixiviation, notamment en Saxe, en Bohème et en France, dans l'Oise, l'Aisne, et l'Aveyron, où les pyrites blanches se trouvent disséminées dans les schistes argileux, les lignites ou les tourbes. On abandonne ces matières, disposées en tas sous des hangars, et on les lessive de temps en temps. En s'effleurissant, la pyrite dégage une chaleur si considérable qu'elle détermine souvent l'incendie des houillères où elle se trouve. — La *Pyrite magnétique* (Fe^7S^8) présente une autre composition que les précédentes; elle est de couleur bronze, et forme des masses lamelleuses, quelquefois grenues, remarquables par leur action sur l'aiguille aimantée.

Pyrite arsenicale, dite aussi *Mispikel :* c'est une combinaison de soufre, d'arsenic et de fer (SAsFe), qu'on trouve fréquemment dans les mines d'étain et de cuivre en cristaux d'un blanc d'argent. Elle répand au feu des vapeurs alliacées.

Pyrite cuivreuse, minéral composé de soufre, de cuivre et de fer (S^2CuFe), remarquable par son éclat métallique et sa couleur jaune, souvent irisée, avec des taches bleues, rouges ou vertes. Elle est moins dure que la pyrite de fer et n'a qu'une densité de 4,2. Elle constitue le minerai de cuivre le plus abondant; les mines de cuivre de Cornouailles, d'Anglesea dans le pays de Galles, de Fahlun en Suède, sont exploitées sur de la pyrite cuivreuse.

PYROBALISTIQUE (du grec *pyr*, feu, et *ballô*, lancer), se dit des machines de guerre qui lancent le feu. On appelle en général les armes à feu des *armes pyrobalistiques*.

PYROCITRIQUE (ACIDE). *Voy.* ACONITIQUE (ACIDE).

PYROIDES (TERRAINS), terrains formés immédiatement par la voie ignée, comme les terrains volcaniques, granitiques, porphyriques, etc.

PYROLE, *Pyrola* (de *pyrus*, poirier, à cause de la ressemblance de ses feuilles avec celles du poirier), genre type de la petite famille des Pyrolacées, voisine de celle des Éricacées, se compose de plantes herbacées, bisannuelles ou vivaces, qui croissent dans les montagnes boisées de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique du Nord : feuilles entières; fleurs blanches, terminales : calice persistant, fort petit, à 5 divisions; corolle à 5 pétales; 10 étamines, ovaire supérieur; capsule à 5 valves et à 5 loges, semences nombreuses. Les Pyroles sont sans emploi; mais elles égayent les forêts par leurs formes élégantes. Les espèces les plus répandues sont : la *Pyrole verdure d'hiver*, la *P. mineure* et la *P. en ombelle*, dont les fleurs ont une teinte rougeâtre.

PYROLIGNEUX (ACIDE), du grec *pyr*, feu, et du latin *lignum*, bois. *Voy.* ACÉTIQUE (acide) et VINAIGRE.

PYROLUSITE (du grec *pyr*, feu, et *lyo*, décomposer; parce que ce minéral se décompose au feu en dégageant de l'oxygène), dit aussi *Peroxyde de manganèse*, minéral composé de manganèse et d'oxygène (MnO^2), cristallisé en prismes rhomboïdaux obliques, d'un gris d'acier, quelquefois en masses bacillaires ou fibreuses. C'est l'état où l'on trouve le plus souvent le Manganèse. *Voy.* ce mot.

La Pyrolusite est employée dans les arts pour la préparation du chlore, du chlorure de chaux et de l'eau de Javelle, dans les fabriques de toiles peintes et les blanchisseries. Les chimistes s'en servent pour obtenir de l'oxygène, en la calcinant. On en fait aussi usage dans les verreries pour purifier le verre blanc des teintes jaunes produites par le charbon; une forte dose de pyrolusite colore les verres en violet. Les pyrolusites sont souvent mélangées de calcaire, de manière qu'il faut les essayer avec soin, pour fixer leur valeur commerciale.

PYROMANCIE (du grec *pyr*, feu, et *mantéia*, divination), divination par le moyen du feu. Tantôt on jetait sur le feu de la poix broyée : si elle s'allumait promptement, on en tirait un bon augure; tantôt on allumait des flambeaux enduits de poix, et l'on examinait la flamme : si elle était pure, sans fumée et réunie en pointe, l'augure était favorable; si elle était épaisse et sombre, si elle se partageait, on en tirait les présages les plus funestes.

PYROMAQUE (de *pyr*, feu, et *makhê*, combat), synonyme de *Pierre à fusil*. *Voy.* PIERRE.

PYROMÉRIDE, nom scientifique du *Porphyre orbiculaire* (pétrosiliceux); il est vert ou jaune avec des globules jaunes ou bruns; on le trouve particulièrement en Corse. *Voy.* PORPHYRE.

PYROMÈTRE (du grec *pyr*, *pyros*, feu, et *métron*, mesure), instrument destiné à faire connaître approximativement les températures trop élevées pour être indiquées par le thermomètre. On l'emploie surtout dans les fourneaux d'usines. Le pyromètre le plus usité est le *P. de Wedgwood*, qui est fondé sur le retrait ou la contraction qu'éprouve l'argile soumise à l'action de la chaleur, retrait qui croît avec la température. Il est formé de deux règles de cuivre légèrement inclinées l'une sur l'autre et fixées sur une plaque de même métal; l'une de ces règles est divisée en 240 parties égales ou degrés. Pour connaître la température d'un fourneau, on fait glisser entre les règles, jusqu'au point le plus élevé qu'il puisse atteindre, un petit cône d'argile auquel on a fait prendre la température de ce fourneau en l'y plaçant enfermé dans un creuset. Avant l'opération, ce petit cône, à la température ordinaire, ne s'enfonçait entre les deux règles que jusqu'à une ligne marquée *o*; le nombre de degrés dont on peut l'enfoncer au delà de ce terme, par suite de sa contraction, nombre qui est indiqué par l'échelle, annonce la température. Le zéro de ce pyromètre correspond à 580°,55 du thermomètre centigrade, et chaque degré de l'échelle représente environ 72°,22 du même thermomètre. Ce procédé, fort commode dans la pratique, ne donne pas des résultats rigoureux.

Le *P. à cadran*, employé à la manufacture de Sèvres, est en platine et indique le degré de chaleur par la dilatation de ce métal. Il consiste en deux branches qu'un cylindre de platine écarte à mesure que la chaleur s'élève : on estime l'intensité de cette dernière au moyen d'un arc de cercle gradué.

PYROPE, *Pyropus* (du grec *pyr*, feu, et *ôps*, vue, apparence). Les anciens nommaient ainsi : 1° l'escarboucle, pierre précieuse, qui éclaire, disaient-ils, pendant la nuit; 2° un alliage dans lequel il entrait quatre parties de cuivre et une partie d'or.

Aujourd'hui on donne ce nom à une espèce de *Grenat* qui jette beaucoup de feu.

PYROPHORE (du grec *pyr*, feu, et *phoros*, qui porte), se dit de divers corps qui jouissent de la propriété de s'enflammer au contact de l'air; cette propriété paraît avoir pour cause la rapide absorption de l'oxygène par des corps combustibles réduits à un état de grande division. Certains oxydes métalliques, celui de fer, par exemple, réduits par l'hydrogène à la plus basse température possible, deviennent extrêmement pyrophoriques. En calcinant dans un creuset du noir de fumée mélangé avec de l'alun, on obtient un mélange de charbon, d'alumine et de sulfure de potassium qui s'enflamme au contact de l'air avec la plus grande facilité : c'est ce qu'on appelle le *Pyrophore de Homberg*.

PYROSCAPHE (du grec *pyr*, *pyros*, feu, et *skaphos*, navire), synonyme de *Bateau à vapeur*.

PYROSCOPE (de *pyr*, feu, et *skopéin*, examiner), instrument au moyen duquel on peut mesurer le calorique rayonnant et connaître l'intensité du feu allumé dans un appartement. C'est le thermomètre différentiel réduit à sa plus grande simplicité : tout

87.

le changement consiste à recouvrir complétement d'une épaisse feuille d'or ou d'argent la boule qui sert de réservoir au liquide coloré. Les rayons de chaleur qui partent continuellement du foyer sont en grande partie réfléchis par la surface brillante du métal qui recouvre cette boule, tandis que l'autre boule, qui est découverte, reçoit toute l'impression de la chaleur : on voit alors le liquide s'abaisser dans le tube d'une quantité proportionnelle.

PYROSIS (mot grec dérivé de *pyr*, feu, et signifiant *inflammation*), vulgairement *Fer chaud*, affection caractérisée par une douleur brûlante ressentie à l'épigastre, et accompagnée de l'éructation d'une certaine quantité de sérosité qui produit dans l'œsophage et le pharynx qu'elle traverse une sensation d'ardeur et d'érosion. La pyrosis est un degré plus élevé de l'affection symptomatique qu'on a appelée *aigreurs de l'estomac*. Ce n'est le plus souvent qu'un symptôme des diverses affections de l'estomac, notamment de la gastralgie. La pyrosis affecte surtout les personnes qui se nourrissent d'aliments gras, de fritures, de salaisons, de fromages avancés ou autres substances irritantes. Le traitement consiste dans l'éloignement des causes qui ont produit la maladie, dans la diète lactée et végétale, les boissons douces, mucilagineuses, etc.

PYROSOME (du grec *pyr*, feu, et *sôma*, corps), genre de Mollusques de la classe des Acéphales et de l'ordre des Tuniciers, comprend des animaux gélatineux comme les Ascidies, et luisant d'un tel éclat qu'ils paraissent avoir un corps de feu. Cette lumière, qui projette la nuit sur les eaux les couleurs de l'arc-en-ciel, est due au phosphore que le Pyrosome dégage de son corps. Elle n'est du reste bien sensible que lorsqu'une grande quantité de ces mollusques se trouve réunie.

PYROTECHNIE (du gr. *pyr*, *pyros*, feu, et *tekhnê*, art), art de préparer les pièces d'artifice, soit pour les feux d'artifice, soit pour les besoins de l'artillerie (*Voy.* ARTIFICE). Il existe en France deux écoles de Pyrotechnie : l'une, pour l'armée de terre, à Metz; l'autre, pour la marine, à Toulon. — Outre le *Cours d'artifices* publié sous les auspices du ministère de la Guerre, on peut consulter : les *Traités de Pyrotechnie militaire* de Ravichio de Peretsdorff, de Moritz-Meyer (trad. de l'all.); les *Éléments de Pyr.* de Ruggieri; les *Nouv. recherches sur les feux d'artifice* de F.-M. Chartier; le *Manuel de l'Artificier* de Vergnaud.

PYROXÈNE (de *pyr*, feu, et *xénos*, hôte, parce qu'on la trouve dans les produits volcaniques), composé de silice, de chaux et de magnésie, d'oxydes de fer et de manganèse. Elle est abondante dans la nature, surtout au sein des terrains plutoniens ou talqueux. Elle a beaucoup de rapports avec l'Amphibole dont elle ne diffère que par un éclat moins vif, un aspect plus vitreux et surtout par son clivage qui a lieu parallèlement aux pans d'un prisme rhomboïdal oblique d'environ 87°. Sa densité est de 3,10 à 3,15. Elle raye difficilement le verre; sa couleur est d'un vert tirant plus ou moins sur le noir; elle est quelquefois rouge. Ses variétés sont connues sous les noms de *Diopside*, *Sahlite*, *Augite* ou Pyroxène des volcans, *Hypersthène* ou *Saulite*, *Diallage chatoyante*, etc.

PYROXYLE (du grec *pyr*, feu, et *xylon*, bois), synonyme de *Coton-poudre*. *Voy.* ce mot.

PYRRHIQUE (du grec *pyrrikhê*), danse militaire, qu'on dansait tout armé, était en grande vogue à Sparte et en Crète principalement. On en attribue l'invention soit à Pyrrhicus de Crète, soit à Pyrrhus Néoptolème. *Voy.* DANSE.

Dans la Prosodie latine, on donne ce nom à un pied ou plutôt à un demi-pied composé de deux brèves (*dĕŭs*, *bŏnă*) : deux pyrrhiques formaient le pied dit *Procéleusmatique*. *Voy.* ce mot.

PYRRHONISME. *Voy.* SCEPTICISME.

PYRULE (du latin *pyrula*, petite poire), genre de Mollusques gastéropodes pectinibranches, à coquilles univalves, siphonostomes, établi pour des espèces dont la forme rappelle assez bien celle d'une poire. On distingue la *P. ternatéenne*, la *P. allongée*, la *P. rampe*, la *P. trompette*, la *P. à tube long et droit*, etc. — Il y a aussi des Pyrules fossiles dont les coquilles se trouvent dans les terrains tertiaires.

PYRUS, nom scientifique du genre *Poirier*.

PYTHIE, PYTHONISSE, PYTHIQUES (JEUX). *Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

PYTHON (du nom du serpent tué près de Delphes par Apollon), genre de Reptiles de l'ordre des Ophidiens, renferme des serpents de l'Inde et de l'Afrique d'une taille considérable, sans venin, au corps allongé et cylindrique; à la tête offrant de grandes plaques jusqu'au bout du museau; aux mâchoires garnies de dents aiguës et recourbées en arrière, mais sans crochets venimeux; au dos couvert d'écailles nombreuses; au ventre garni de plaques entières, les plaques sous-caudales étant disposées sur deux rangs; à la queue longue, conique et sans grelots, portant de chaque côté de l'anus deux éperons crochus. Les Pythons vivent dans les lieux boisés, chauds et humides. Ce sont des animaux carnassiers, et redoutables à cause de leur grande force musculaire; leurs mœurs et leurs habitudes sont celles des Boas.

On divise le genre Python en 4 sous-genres : 1° les *Pythons* proprement dits, dont les principales espèces sont le *P. de Séba*, de l'Afrique intertropicale : c'est à cette espèce qu'on rapporte le fameux serpent de Régulus et celui dont parle Diodore de Sicile; le *P. de Natal*, dans la Cafrerie; le *P. royal*, de Sénégambie; le *P. molure* ou *P. tigre*, de l'Inde et de l'Asie orientale : il attaque les cochons et les cerfs; le *P. réticulé*, des îles de la Sonde; — 2° les *Morélies*, de l'Australie; — 3° les *Liasis*; — 4° les *Nardoa*.

PYXIDE (du grec *pyxidion*, petite boîte), vulgairement *Boîte à savonnette*. En Botanique, on appelle *Pyxide* tout fruit simple, uniloculaire, globuleux, qui s'ouvre par une scissure circulaire en deux valves superposées, la valve supérieure (*opercule*) servant de couvercle à la valve inférieure (*amphore*) : tel est le fruit du Plantain. — On appelle *Pyxidie*, une pyxide à plusieurs loges provenant de plusieurs carpelles soudées : tel est le fruit de la Jusquiame.

Q

Q, la 17e lettre de notre alphabet et la 13e des consonnes, se prononce comme le C dur et le K. En français comme en latin, le Q est toujours suivi d'un *u*, si ce n'est à la fin des mots. Cependant quelques orientalistes emploient le *q* sans *u* dans la transcription des mots arabes. — Cette lettre existait, sous le nom de *coppa*, dans l'alphabet primitif des Grecs, qui l'avaient empruntée au *qof* des Phéniciens; elle y tenait sa place entre le *pi* et le *rho*; mais le *coppa* n'est resté chez les Grecs que dans la numération, où il vaut 90. Au contraire, le Q ne faisait point partie primitivement de l'alphabet des Latins, qui le remplaçaient par le C, et qui écrivaient *oblicuus*, *locuntur*; il n'y fut introduit qu'assez tard, et servit à remplacer la syllabe *cu* : il ne prit point d'abord à sa suite la lettre *u*, parce qu'il la portait en

lui-même : ce n'est que par une sorte de pléonasme qu'on en vint à écrire l'*u* après le Q. — On sait qu'au XVIe siècle il s'éleva une vive dispute entre les docteurs de Sorbonne et le grammairien Ramus sur la manière de prononcer le Q : la Faculté de théologie soutenait que dans les mots latins *quoniam*, *quisquis*, *quanquam*, on devait prononcer *koniam*, *kiskis*, *kankam* ; Ramus soutenait, avec plus de raison, que ces mots devaient se prononcer comme ils s'écrivent.

Comme abréviation, Q signifiait, chez les Romains, *Quintus*, *Quinctius*, *Quirinus*, *Quirites*, *Quæstor* ; QQ, *quinquennalis*. — En Médecine, *q.* signifie *quantité* ; *q. s.*, *quantité suffisante*. — Q était jadis la marque des monnaies frappées à Perpignan.

QUADRAGÉSIME (du latin *quadragesimus*, quarantième). Le *Dimanche de la Quadragésime* est le premier dimanche du Carême : il a été ainsi appelé, parce que le carême est un espace de 40 jours.

QUADRANGULAIRE, terme de Géométrie qui signifie *à quatre angles*. Le carré, le parallélogramme, le rhombe ou losange et le trapèze, sont des figures *quadrangulaires*. Une *pyramide quadrangulaire* est celle qui a pour base une de ces figures. *Prisme quadrangulaire*. *Voy.* PRISME.

QUADRANS. C'était, chez les Romains, le quart de l'as, et en général de toute mesure. Considéré comme poids, le *quadrans* valait 3 onces romaines, ou, de nos mesures, 81 grammes,798. — Comme monnaie, le *quadrans* valait 2 centimes 3 dixièmes de notre monnaie ou à peu près 5 deniers.

QUADRANT. *Voy.* QUART DE CERCLE.

QUADRANTAL, mesure de capacité des Romains, la même que l'*amphore*. *Voy.* AMPHORE.

QUADRAT (du latin *quadratus*, carré), mot employé autrefois en Astrologie pour indiquer la position de deux corps célestes éloignés l'un de l'autre d'un quart de cercle : cette position est ce qu'on appelait le *Quartile aspect*. On supposait une maligne influence aux astres ainsi disposés.

Quadrat, en Typographie. *Voy.* CADRAT.

QUADRATIN. *Voy.* CADRATIN.

QUADRATIQUE (du latin *quadratus*), qui est relatif au carré. En Algèbre, on appelait autrefois *Équation quadratique* l'équation du second degré. En Cristallographie, cette épithète désigne les cristaux de forme carrée, ou approchant du carré.

QUADRATRICE, se dit en Géométrie de plusieurs courbes transcendantes, et particulièrement de celle qui fut inventée, dit-on, par Dinostrate pour résoudre les problèmes de la trisection de l'angle et de la quadrature approchée du cercle. C'est une courbe mécanique qui se forme par l'intersection des rayons d'un quart de cercle avec une règle qui se meut uniformément et parallèlement à l'un des rayons extrêmes de ce quart de cercle.

QUADRATURE (du latin *quadratus*, carré). On nomme ainsi en Astronomie les points de l'orbite d'une planète qui sont également distants de la conjonction et de l'opposition. La lune se trouve deux fois en quadrature dans chacune de ses révolutions : 1° lorsqu'elle passe de la conjonction à l'opposition : c'est ce qu'on appelle *premier quartier* de la lune ; 2° lorsqu'elle passe de l'opposition à la conjonction, ou *dernier quartier*. — On a donné le nom de *quadrature* aux deux points de l'orbite également distants de la conjonction et de l'opposition, parce qu'une ligne menée du centre de la terre au centre de la lune fait alors un angle droit (dont la mesure est un *quart* de cercle) avec une ligne menée du centre de la terre au centre du soleil. Lorsque la lune est en quadrature, on ne voit que la moitié de son hémisphère éclairé. *Voy.* CONJONCTION, OPPOSITION.

En Géométrie, on appelle *Quadrature* la réduction d'une figure quelconque en un carré équivalent. Cette transformation ne peut être obtenue qu'approximativement pour les figures curvilignes ; car on n'a pu trouver que d'une manière approximative le rapport de la circonférence au diamètre, rapport sans lequel une évaluation précise est impossible. Néanmoins une foule de gens se sont évertués à trouver la *Quadrature du cercle*. On doit à Montucla une *Hist. des recherches sur la Quadr. du cercle* (1754), rééditée en 1831, avec notes de Lacroix.

QUADRETTE, *Rhexia*, plante. *Voy.* RHÉXIE.

QUADRI..., mot qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots scientifiques, pour désigner des objets composés de 4 éléments, comme *Quadribasique*, à base quadruple ; *Quadricorne*, *Quadridenté*, *Quadrifide*, *Quadriflore*, *Quadrifolié*, *Quadrilobé*, *Quadriloculaire*, *Quadriparti*, *Quadriradié*, etc., c.-à-d. à 4 cornes, dents, divisions, fleurs, feuilles, lobes, loges, incisions, rayons, etc.

QUADRIGE (du latin *quadrigæ*), char monté sur 2 roues et attelé de *quatre* chevaux de front dont les anciens se servaient dans les courses de chars. On en attribuait l'invention à Érichthonius, roi d'Athènes. *Voy.* CHAR.

QUADRIJUGUÉ (de *quadri*, quatre, et *jugum*, couple), se dit en Botanique des feuilles pennées dont le pétiole commun porte quatre paires de folioles, c.-à-d. huit folioles opposées.

QUADRIJUMEAUX. En Anatomie, on nomme *Tubercules quadrijumeaux* 4 tubercules médullaires placés à la face postérieure de la protubérance cérébrale : ils sont rapprochés par paires l'un de l'autre et séparés par deux sillons qui se coupent en croix ; — *Muscles quadrijumeaux*, 4 muscles de la région inférieure du corps : le *pyramidal*, les *deux jumeaux* et le *carré de la cuisse*.

QUADRILATÈRE (du latin *latus*, *lateris*, côté), se dit en Géométrie de toute figure plane qui a quatre côtés, et par conséquent 4 angles. — On nomme en particulier *carré* le quadrilatère dont les 4 côtés sont égaux et les 4 angles droits ; *rectangle*, celui dont les 4 angles sont droits, sans que les côtés soient égaux ; *losange* ou *rhombe*, celui dont les côtés sont égaux, sans que les angles soient droits ; *parallélogramme*, celui dont les côtés opposés sont parallèles ; *trapèze*, celui qui n'a que 2 côtés parallèles.

QUADRILLE (de l'italien *quadriglia*). On nomma d'abord ainsi (en faisant ce mot féminin) une petite troupe de gens à cheval, originairement au nombre de *quatre*, superbement montés et habillés pour exécuter des joutes dans les fêtes galantes, et disputer les prix. Quand il n'y avait qu'une quadrille, c'était un *tournoi* ; les *joutes* demandaient au moins deux quadrilles, formant deux partis opposés ; les *carrousels* devaient en avoir au moins quatre, et chaque quadrille devait être composée au moins de huit ou douze personnes. Les quadrilles se distinguaient par la forme des habits ou par la diversité des couleurs. Le dernier divertissement de ce genre qu'on ait vu en France est celui que donna Louis XIV en 1662 dans l'enceinte qui depuis a conservé le nom de *Place du Carrousel*.

Dans la suite, le mot *Quadrille* devint masculin, et passa dans l'art de la danse : il y désigna d'abord chaque groupe de quatre danseurs et de quatre danseuses, qui figuraient dans les ballets, dans les grands bals, et qui se distinguaient des autres groupes par un costume particulier. Aujourd'hui il se dit d'un nombre pair de couples qui exécutent des contredanses dans les bals, ainsi que des airs mêmes de contredanse.

QUADRIVIUM (lieu où 4 rues se croisent), nom donné dans le moyen âge à 4 des 7 arts libéraux : l'Arithmétique, la Géométrie, l'Astronomie et la Musique.

QUADRUMANES (du latin *quatuor*, quatre, et *manus*, main), nom sous lequel G. Cuvier désigne en Zoologie le 2e ordre des Mammifères, ceux qui ont le pouce séparé aux pieds de derrière comme à ceux de devant. On range parmi les Quadrumanes les Singes, les Sapajous, les Makis ou Lémuriens et les

Ouistitis. Ce sont les animaux les plus rapprochés de l'homme pour les formes générales et pour l'organisation intérieure, surtout pour la disposition des intestins. On trouve fort peu de débris fossiles appartenant à l'ordre des Quadrumanes.

QUADRUPÈDES (du latin *quatuor*, quatre, et *pes*, pied), nom donné en général à tous les animaux à quatre pieds. Les anciens naturalistes désignaient autrefois par ce nom ceux qu'on appelle aujourd'hui *Mammifères*. Ce terme était impropre : car les lézards, les grenouilles, les tortues, qui ont aussi quatre pieds, n'étaient pas compris dans la classe des Quadrupèdes.

QUADRUPLE, monnaie d'or égale à 4 écus ou à 2 pistoles d'Espagne. Elle vaut, depuis 1786, 81 fr. 51 cent. — En France, on donnait aussi ce nom à une pièce d'or fabriquée sous Louis XIII, et valant 4 écus ou 24 livres. Elle portait d'un côté l'effigie royale, et de l'autre une croix surmontée de 4 couronnes et cantonnée de fleurs de lis.

QUAI, construction en maçonnerie revêtue de pierres de taille et qu'on élève, soit le long d'une rivière ou d'un fleuve pour maintenir les eaux dans leur lit et les empêcher de déborder : on cite en ce genre les quais de Paris comme les plus beaux du monde; plusieurs grandes villes, comme Londres et Rome, n'en ont pas; — soit sur le rivage de la mer ou autour d'un port, d'un bassin, etc., pour faciliter le chargement et le déchargement des marchandises, l'embarquement et le débarquement des voyageurs.

On appelle *Quayage* le droit que payent les marchands pour avoir la permission de déposer leurs marchandises sur le quai d'un port.

QUAICHE, genre d'embarcation. *Voy.* KETCH.

QUALIFICATIF. *Voy.* ADJECTIF.

QUALITÉ (en latin *qualitas*, de *qualis*). Dans la Philosophie péripatéticienne, on admettait quatre *qualités premières*, par lesquelles on expliquait tout : le *chaud*, le *froid*, le *sec* et l'*humide*; chacun des quatre éléments était caractérisé par l'une de ces qualités, le feu par le chaud, l'air par le froid, la terre par le sec, l'eau par l'humide. On fit concorder avec ces éléments les quatre saisons; on admit, par le même motif, quatre humeurs : la bile, la pituite, le sang, l'atrabile; quatre complexions : la bilieuse, la flegmatique, la sanguine, la mélancolique; etc. — On entendait par *Qualités occultes* des vertus inconnues, propres à chaque substance, que l'on baptisait d'un nom scientifique; on croyait tout expliquer en alléguant des qualités occultes : ainsi l'action de l'opium était attribuée à une vertu dormitive, qui résidait en cette substance, etc.

En Métaphysique, on distingue les *qualités premières* des corps, sans lesquelles ils ne pourraient exister ni être conçus : telles sont l'impénétrabilité et l'étendue; et les *qualités secondes*, qui ne sont nullement essentielles à la conception des corps : telles sont l'odeur, la saveur, le son, la couleur, la chaleur. Descartes, Locke et leurs successeurs ont expliqué comment nous percevons les unes et les autres.

En Logique, on appelle *Qualité* des jugements et des propositions l'affirmation et la négation; on divise les propositions, sous le rapport de la qualité, en *affirmatives* et *négatives*.

En Jurisprudence, on entend par *Qualité* le titre qui rend habile à exercer quelque droit : dans tout procès, on commence par établir les qualités. — En termes de Palais, on appelle *Qualités* d'un jugement ou d'un arrêt, tout ce qui en précède le dispositif. Les qualités sont l'ouvrage de l'avoué; elles doivent contenir les noms, professions et demeures des parties, les conclusions, les points de fait et de droit; elles sont signifiées à l'avoué adverse, qui peut y former opposition (C. de proc., art. 142-145).

QUAMOCLIT, plante exotique de la famille des Convolvulacées. *Voy.* IPOMÉE.

QUANTITÉ (du latin *quantitas*). Les Mathématiciens définissent la *quantité* tout ce qui est susceptible d'augmentation ou de diminution. Il y a deux sortes de quantités : la *Q. abstraite* ou *discrète*, qui est le nombre, et la *Q. concrète*, qui est la grandeur; cette dernière se subdivise en *Q. successive*, qui est le temps, et en *Q. continue*, qui est l'espace ou l'étendue. — On appelle *Quantités positives* celles qui sont susceptibles d'augmenter une autre quantité : en Algèbre on les fait précéder du signe +; on les oppose aux *Q. négatives*, qui sont de nature à diminuer les quantités avec lesquelles elles sont en relation : on les désigne par le signe —. On distingue encore les *Q. homogènes*, celles qui ont un même nombre de facteurs; les *Q. réelles*, qui ne contiennent point de racines paires de quantités négatives, par opposition aux *Q. imaginaires*, qui contiennent ces racines; les *Q. rationnelles*, qui ont avec l'unité un rapport exprimable en nombres entiers ou fractionnaires, par opposition aux *Q. incommensurables*, etc.

En Logique, *Quantité* se prend dans le même sens qu'*étendue* : considérés sous le rapport de la quantité, les idées, les jugements, les propositions sont dits *universels*, *particuliers* ou *singuliers*.

En Prosodie, la *Quantité* est la durée plus ou moins considérable qu'on emploie à prononcer une lettre, une syllabe. La syllabe est dite *longue* si l'on reste longtemps, la lettre *brève* si l'on s'y arrête peu dans la prononciation. Dans quelques cas, la quantité est *douteuse* ou *ad libitum*. *Voy.* PROSODIE.

QUARANTAINE, temps de séjour plus ou moins long pendant lequel les navires de certaines provenances sont obligés de rester, avant de débarquer leurs passagers ou leurs marchandises, dans un isolement rigoureux et dans un lieu destiné à cet effet qu'on nomme *Lazaret* (*Voy.* ce mot) : les *quarantaines* ont été ainsi nommées de ce que primitivement leur durée était de 40 jours pleins; depuis on a créé des quarantaines de 30, de 15 et même de quelques jours. — Les navires provenant de pays habituellement sains sont, après les visites d'usage, immédiatement admis à la *libre pratique*; ceux qui proviennent de lieux qui ne sont pas habituellement sains ou accidentellement infectés, sont soumis à une quarantaine, dont la durée est plus ou moins longue selon qu'ils ont reçu à leur départ une patente *brute*, *suspecte* ou *nette*, c.-à-d. constatant la présence, le soupçon ou l'absence de quelque maladie contagieuse parmi les passagers. On ne communique que de la voix avec les personnes en quarantaine; les lettres et papiers sont passés au soufre et plongés dans le vinaigre; les marchandises sont déballées et exposées à l'air. Si pendant la quarantaine il se déclare un cas de maladie, sa durée est doublée; en cas de peste, les effets sont brûlés et le navire submergé. — Les bâtiments en quarantaine arborent le pavillon jaune au mât de misaine.

Ces mesures, bien que dictées par une prudence légitime, apportent au commerce et à la rapidité des communications de fâcheuses entraves; en outre, leur utilité a été contestée, surtout depuis que la peste d'Orient paraît avoir disparu : aussi s'est-on peu à peu relâché de la rigueur primitive.

Barnabo, seigneur de Milan, enjoignit le premier, en 1383, de purifier tout ce qui viendrait des pestiférés, auxquels il interdit sous peine de mort l'entrée de la Lombardie. Les Vénitiens établirent les premiers établissements réguliers de quarantaines en 1484; ce ne fut toutefois qu'à partir de 1665 que les nations commerçantes de l'Europe délivrèrent des lettres de santé. En France, c'est à Marseille que fut établi le premier lazaret : les plus anciens règlements de police sanitaire ne remontent pas au delà de 1683. Après la terrible peste de 1720, le gouvernement français se décida à établir des quarantaines dans

tous nos ports. Les lois du 9 mai 1793 et du 9 mars 1822 et le décret du 24 déc. 1850 ont réglé la matière. Postérieurement, il a été ouvert à Paris une *Conférence sanitaire internationale* dans le but d'établir l'uniformité dans l'application des quarantaines aux divers pays : une convention rédigée en 1852 oblige chaque puissance à établir des lazarets, supprime les *patentes suspectes*, enfin fixe le maximum et le minimum des quarantaines (pour la peste, maximum 15 jours, minimum 10 jours; pour la fièvre jaune, 7, 5 et 3 jours; pour le choléra, 5 jours), etc.

QUARANTAINE, variété de Giroflée. *Voy.* GIROFLÉE et MATTHIOLE.

QUARANTE (du latin *quadraginta*). On appelle les *Quarante*, à cause de leur nombre invariable, les membres de l'Académie française.

En Liturgie, on appelle *Prières de quarante heures* des prières particulières que l'on fait devant le Saint-Sacrement dans les calamités publiques, pendant le jubilé, les jours gras, etc. Ces prières ont été ainsi appelées, parce que dans l'origine elles duraient en effet 40 heures sans interruption, en mémoire des 40 heures que le corps de Jésus-Christ demeura dans le sépulcre. Leur origine remonte à l'an 1560, époque à laquelle le pape Pie IV permit à l'archiconfrérie de Rome de les célébrer, et accorda des indulgences à ceux qui y assisteraient.

QUART (du latin *quartus*, quatrième), 4e partie d'une unité quelconque. — On appelle spécialement *Quart* une mesure de capacité pour les liquides qui est le quart du muid. *Voy.* QUARTAUT.

On appelait aussi *Quart* une petite monnaie de cuivre valant 4 deniers; *Quart d'écu*, une monnaie d'argent qui était à peu près le quart de l'écu d'or, fixé à 60 sous en 1577 : elle valait donc 15 sous de l'époque. Cette monnaie, frappée en France sous Henri III, eut cours jusqu'en 1646.

En Architecture, on appelle *Quart de rond* une moulure tracée au compas et qui a 90 degrés, c'est-à-dire le quart d'un cercle.

En Astronomie et en Géométrie, on nomme *Quart de cercle* ou *Quadrant* un instrument formé de la 4e partie du cercle, divisé en 90 degrés, en minutes et secondes, muni d'une lunette fixe ou mobile, et servant à prendre les hauteurs, les distances, et à faire un grand nombre d'autres opérations en Astronomie et dans d'autres sciences. On distingue les *Quarts de cercle* de Gunter, de Lutton, de Collins, etc. Le *Quart de cercle mural* n'est qu'un quart de cercle solidement soutenu dans le plan du méridien par un axe horizontal introduit dans un mur massif et solide. Le *Quart de cercle des arpenteurs* est circulaire, garni de deux pinnules immobiles et d'une règle mobile en alidade portant aussi deux pinnules. — *Voy.* aussi QUARTIER.

En Marine, on appelle *Quart* le temps durant lequel une partie de l'équipage est de service. Il y a deux quarts, celui de tribord et celui de bâbord, qui sont chacun, terme moyen, de 12 heures par jour pour les matelots. Il y a d'autres manières de diviser les quarts, suivant les circonstances, pour moins fatiguer les équipages. Les officiers ont aussi leur quart de commandement, dont la durée est proportionnée au nombre des officiers du bord : ordinairement, il est de quatre heures.

Quart de vent. Voy. RUMB.

En Musique, on nomme *Quart de soupir*, une valeur de silence qui est la 4e partie d'un soupir et l'équivalent d'une double croche ♬; *demi-quart de soupir*, le silence d'une triple croche ♬.

Dans la Stratégie militaire, le *Quart de conversion* est le mouvement par lequel une aile d'une troupe parcourt un quart de cercle, tandis que l'autre aile pivote de manière que le front devienne perpendiculaire à la direction qu'il occupait d'abord.

Pays de Quart bouillon. Voy. GABELLE.

QUARTAINE (FIÈVRE), synon. de *Fièvre quarte*.

QUARTATION. *Voy.* INQUARTATION.

QUARTAUT ou QUART, mesure de capacité pour les liquides, contenant la 4e partie d'un muid. Il s'emploie surtout pour le vin et la bière. La capacité du quartaut varie suivant les lieux : le quartaut de vin contient aux environs de Paris, 67 litres; en Champagne, 91; à Reims, 101; à Bordeaux, 102; à Pouilly et à Sancerre, 105; à Mâcon, 106; à Orléans, 112; à Beaune et à Nuits, 113; dans l'Indre-et-Loire, 120; en Auvergne, de 137 à 145. — Le quartaut de bière a une capacité beaucoup moins considérable et non moins variable.

QUARTE (du latin *quartus*, quatrième), 4e partie.

Dans la mesure du Temps, la *Quarte* est la 60e partie de la *Tierce*, qui est elle-même la 60e partie de la *Seconde* : il y a 216,000 quartes dans une minute et 12,960,000 dans une heure ou un degré.

En Escrime, on appelle *Quarte* une manière de porter ou de parer un coup d'épée ou de fleuret en tournant le poignet en dehors.

Dans les Jeux de cartes, on nomme *Quarte* une série de quatre cartes de même couleur qui se suivent : as, roi, dame et valet forment une *Quarte majeure*.

En Musique, la *Quarte* est un intervalle de deux tons et demi, en montant ou en descendant : on distingue la *Quarte simple*, ou cinq demi-tons (de *ut* à *fa* naturel); la *Q. diminuée* ou *Fausse quarte*, intervalle de deux tons ou quatre demi-tons (de *ut* dièse à *fa*); la *Q. augmentée* ou *superflue*, intervalle de trois tons ou six demi-tons.

Fièvre quarte. Voy. FIÈVRE.

QUARTERON, expression très-usitée autrefois dans le commerce de détail pour désigner : 1° un poids équivalant au quart de la livre ou à 4 onces (125 grammes) : on disait un *demi-quarteron* pour 2 onces (62 gr. et demi); — 2° le quart d'un cent dans les choses qui se vendent au cent : un quarteron de marrons, de prunes, etc. Dans l'usage, on ajoute un ou deux au quarteron pour faire bonne mesure.

Dans les Colonies, on appelle *Quarteron* celui qui provient de l'union d'un blanc et d'une mulâtresse ou d'un mulâtre et d'une blanche.

QUARTIDI, le 4e jour de la décade dans le Calendrier républicain.

QUARTIER. Ce mot, qui proprement ne désigne que le *quart* d'un tout, une partie d'un tout divisé en quatre parties, a été étendu à toute partie d'un objet divisé en un nombre quelconque de parties; c'est ainsi que l'on dit : les *quartiers d'une ville, d'une rente*; un *quartier de bois, de roche*, etc.

Les *Quartiers de la lune* sont quatre parties du cours de la lune à partir de la nouvelle lune. *V.* LUNE.

Dans les Généalogies, on appelle *Quartier de noblesse* chaque degré de descendance dans une ligne soit paternelle, soit maternelle. On ne pouvait être reçu dans certains ordres sans avoir prouvé un nombre plus ou moins grand de quartiers. Ce nom de *quartier* vient, dit on, de ce qu'autrefois on mettait sur les quatre coins d'un tombeau les écus du père et de la mère et des aïeuls du défunt. On voit en Flandre et en Allemagne des tombeaux où il y a huit, seize et trente-deux quartiers. — Dans le Blason, on appelle *quartier* ou *écart* la quatrième partie d'un écusson écartelé. *Voy.* ÉCART et ÉCARTÈLEMENT.

En Marine, on nomme *Quartier de réduction* une feuille de carton blanc, de forme quadrangulaire, servant, dans la timonerie, à résoudre graphiquement tous les problèmes de la réduction des routes d'un navire : un fil est fixé à l'un des angles de la feuille et une aiguille à grosse tête sert à diriger le fil pour les opérations à effectuer; — *Q. sphérique*, une feuille de carton, de figure ronde, servant également à résoudre graphiquement certains problèmes d'astronomie nautique, l'heure du lever et celle de coucher du soleil, à déterminer l'ampli-

tude de cet astre, la latitude, etc. : on s'en sert rarement ; — *Q. de réflexion*, un instrument d'optique plus connu sous le nom d'*Octant*. *Voy.* ce mot.

Dans l'Armée, on appelle *Quartier* tout lieu occupé par un corps de troupes, soit en garnison, soit en campagne : il est souvent synonyme de *Caserne* (*Voy.* ce mot) ; — *Quartier général*, le lieu occupé par les officiers généraux et leur état-major : il est toujours placé à proximité des camps, des cantonnements ou des rassemblements de troupes.

QUARTIER-MAITRE (c.-à-d. *maître des quartiers*). On nommait ainsi un officier du rang de lieutenant ou de capitaine, qui était chargé du logement, du campement, des subsistances et des distributions, et, en outre, de la caisse et de la comptabilité. Le quartier-maître trésorier d'un régiment était le secrétaire du conseil d'administration ; il était responsable des fonds mis à sa disposition par le payeur. Il remplissait, en outre, en campagne, les fonctions d'officier de l'état civil pour naissances, décès, mariages, etc. Ce grade fut créé en 1762 ; on y réunit en 1764 les fonctions de trésorier. Les ordonnances du 13 mai 1818 et du 19 mars 1823 ont implicitement abrogé le titre de *Quartier-maître* en n'employant plus que le terme *Trésorier*. *V.* ce mot.

Dans la Marine, on nomme *Quartier-maître* l'officier chargé d'aider dans leurs fonctions le maître et le contre-maître : il dirige les matelots dans tout ce qui concerne le service et la manœuvre, fait exécuter les ordres du commandant, et s'occupe plus spécialement du service des pompes.

Chez plusieurs nations étrangères, on donne le nom de *Quartier-maître général* à un officier général qui remplit en partie les fonctions de chef d'état-major général.

QUARTILE ASPECT. *Voy.* QUADRAT.

QUARTINHO ou QUART DE LISBONNINE, monnaie d'or du Portugal. *Voy.* LISBONNINE.

QUARTZ, mot allemand par lequel on désigne la silice à peu près pure, qui se présente, dans le règne minéral, en grande abondance et constitue de nombreuses variétés, dont le caractère générique est d'être assez dur pour faire feu au briquet et d'être infusible. La principale espèce de quartz est le *Q. hyalin* ou *Cristal de roche*, ordinairement cristallisé, incolore et transparent ; lorsque le quartz est coloré, il porte, suivant sa couleur, les différents noms d'*améthyste*, de *topaze de l'Inde*, etc., et est employé par les joailliers. Le cristal de roche incolore et bien transparent est quelquefois employé en optique : le plus souvent on le conserve par curiosité sous sa forme naturelle. On peut aussi le tailler ou le graver : on connaît quelques grands vases en cette matière qui sont des plus précieux, et que l'on conserve dans les cabinets ou les trésors : le miroir de toilette de Louis XIV était en cristal étamé comme une glace. C'est dans les Alpes, les Pyrénées et à Madagascar que l'on trouve le plus beau cristal de roche. — On distingue en outre : le *Quartz silex*, variété compacte qui fournit la pierre à fusil, ainsi que les silex des terrains de craie, employés comme matériaux de construction et comme matière première dans la fabrication du verre et des faïences fines, etc. ; — le *Q. agate*, compacte, rubanné, offrant des couleurs très-vives (*Voy.* AGATE) ; — le *Q. jaspe*, variété rubannée, plus grossière que la précédente, et employée dans la décoration architecturale ; — le *Q. opale*, variété demi-transparente, offrant souvent dans l'intérieur des couleurs irisées qui la font rechercher comme pierre précieuse ; — le *Q. carié* ou *Silex molaire*, qui fournit les pierres meulières ainsi que d'excellents matériaux de construction (*Voy.* MEULIÈRE) ; — le *Q. terreux*, qui constitue les tufs siliceux, produits par les eaux thermales : il est poreux et d'un aspect terreux ; — le *Q. arénacé* ou *Grès*, variété qui constitue des roches très-répandues à la surface du globe, et qui offre d'excellents matériaux pour les constructions, le pavage, etc. *Voy.* GRÈS.

QUASI-CONTRAT, c.-à-d. ce qui est presque un contrat. Le Code Napoléon (art. 1371-81) définit le *quasi-contrat* « tout fait volontaire de l'homme, dont il résulte un engagement quelconque envers un tiers et quelquefois un engagement réciproque des deux parties. » Cet engagement n'a pas entièrement le caractère du contrat en ce qu'il n'est pas le résultat d'une convention. Les principaux quasi-contrats sont : 1° celui qui résulte de la gestion volontaire d'un bien, qui entraîne la reddition de compte ; 2° celui qui résulte du payement d'une chose et qui entraîne la restitution. *Voy.* OBLIGATION.

QUASI-DÉLIT, ce qui est presque un délit ; fait illicite qui, sans être punissable, cause à autrui un dommage qui exige une réparation. Chacun étant responsable de ses actes, à moins d'être tombé en démence, doit réparer les torts que cause à autrui une faute même involontaire (Code Nap., art. 1382-86). *Voy.* RESPONSABILITÉ et DOMMAGE.

QUASIMODO, le dimanche de l'octave de Pâques, ainsi appelé parce que l'introït de la messe commence ce jour-là par les mots : *Quasi modo geniti infantes*.

QUASS, boisson fermentée. *Voy.* KWAS.

QUASSIER, *Quassia amara* (du nom du nègre qui l'a fait connaître), arbre de la Guyane, de la famille des Rutacées, division des Simarubées. Sa tige, qui s'élève à 2 ou 3 m., est recouverte d'une écorce mince, jaune-grisâtre ; feuilles éparses ; fleurs disposées en grappes allongées et d'un beau rouge ; fruits donnant 5 drupes ovales peu charnus. Cet arbre est naturalisé aux Antilles depuis 1722 : il fournit le *bois de Quassia*, remarquable par son extrême amertume et ses propriétés toniques et fébrifuges. Beaucoup de brasseurs emploient sa racine en guise de houblon.

QUATERNAIRE, le nombre quatre ou les nombres qui en sont composés. Le *quaternaire* était un nombre révéré des Pythagoriciens. *Voy.* QUATRE.

En Chimie, les composés *quaternaires* sont ceux qui renferment quatre corps simples ou trois corps composés binaires ayant un principe commun.

QUATERNE (du lat. *quaternus*, quatre à la fois), combinaison de quatre numéros pris à la loterie et sortis ensemble de la roue. Dans la loterie de France, le quaterne gagnait 75,000 fois la mise. — Au jeu de loto, le *quaterne* est de quatre numéros placés sur la même ligne horizontale et gagnant ensemble.

QUATERNÉ (du latin *quaternus*), disposé quatre par quatre. Il se dit, en Botanique, de toutes les parties des plantes qui suivent cette disposition, comme les feuilles de la Croisette, les pétales des Crucifères, les anthères du Lierre terrestre.

QUATORZE, se dit au jeu de Piquet de la réunion des quatre as, des quatre rois, dames, valets et dix. *Voy.* PIQUET.

QUATRAIN (de *quatre*), petite pièce de poésie qui contient quatre vers, dont les rimes sont ordinairement croisées, de manière que le premier vers rime avec le quatrième ou bien avec le troisième, et le second avec le quatrième ; les rimes peuvent aussi se suivre deux à deux. Ce genre de poëme admet des vers de toutes les mesures. Le quatrain convient à l'épigramme, au madrigal, ainsi qu'aux inscriptions, aux épitaphes. On connaît les *Quatrains moraux* de Pibrac, de Du Faur, de P. Matthieu, et les *quatrains* plus récents de Morel de Vindé (la *Morale de l'enfance*). — On donne aussi le nom de *Quatrain* à quatre vers qui font partie d'un sonnet, d'une ode, d'une fable, etc.

QUATRE (du latin *quatuor*). Chez les anciens, ce nombre était consacré à Mercure. Pour les Pythagoriciens, le nombre *quatre*, sous les noms de *tétrade*, de *quaternaire*, était un nombre sacré.

Quatre-épices, mélange de girofle, de muscade,

de poivre, de cannelle ou de gingembre, dont on fait grand usage dans la cuisine.

Quatre-fleurs, mélange de coquelicot, de violettes, de mauve et de camomille, dont on fait une infusion contre les indispositions légères de l'estomac.

Quatre-fruits, fruits qu'on mélange pour les servir : on distingue les *quatre-fruits jaunes*, l'orange, le citron, la bigarade et le cédrat; et les *quatre-fruits rouges*, les fraises, les cerises, les groseilles et les framboises. — La tisane des *Quatre-fruits* se compose de dattes, figues, raisin et pommes.

Quatre mains. En Musique, on appelle morceau *à quatre mains* un morceau composé pour être exécuté par deux personnes sur un même piano.

Quatre-mendiants, mélange de quatre fruits secs : figues, raisins, amandes et noisettes.

Quatre-œil, nom vulgaire de la Sarigue ordinaire, parce qu'elle porte au-dessus de chaque œil une tache de couleur claire qui figure un autre œil.

Quatre-semences, nom qu'on donnait autrefois, en Pharmacie, à certaines graines, jouissant, à ce que l'on prétendait, de propriétés puissantes contre toutes les maladies. Il y avait les *quatre-semences chaudes majeures :* l'anis, le carvi, le cumin et le fenouil; les *quatre-semences chaudes mineures :* l'ache, le laurier commun, la carotte et le persil; les *quatre-semences froides majeures :* le concombre, la courge, la citrouille et le melon; les *quatre-semences froides mineures :* la chicorée sauvage, l'endive, la laitue et le pourpier.

QUATRE-TEMPS, temps de jeûne observé par l'Église au commencement de chacune des *quatre* saisons de l'année : il dure 3 jours, le mercredi, le vendredi et le samedi. C'est l'époque à laquelle les évêques ont coutume de faire les ordinations. Quelques historiens font remonter jusqu'aux apôtres l'institution des Quatre-Temps. Il est du moins certain qu'ils étaient établis du temps de saint Léon, en 440. Ce jeûne fut introduit en France en 769; Grégoire VII fixa définitivement les *quatre* semaines dans lesquelles il devait avoir lieu comme elles sont encore aujourd'hui fixées. Les *Quatre-Temps* n'ont pas été admis dans l'Église grecque.

QUATUOR (du latin *quatuor*, quatre), morceau de Musique vocale ou instrumentale qui est à quatre parties récitantes, quelle que soit d'ailleurs l'importance de chacune de ces parties. Les *quatuor* pour instruments à cordes sont ordinairement écrits pour deux violons, un alto et un violoncelle, et comprennent quatre parties : un premier morceau *allegro* ou *moderato*, un *andante*, un *scherzo* ou menuet et un *final*. — Haydn est le premier qui ait organisé le quatuor. Après lui on cite Mozart, Boccherini, Beethoven, Onslow. On trouve dans les opéras de nombreux *quatuor :* on les désigne par le nom de l'ouvrage d'où ils sont tirés : le quatuor de *Don Juan*, de *Stratonice*, de *Ma tante Aurore*, etc.

QUENELLE. Autrefois on donnait ce nom à un ragoût fait de viande hachée, de pommes et de pâte. On appelle aujourd'hui *quenelles*, les boulettes dont on garnit un pâté chaud. On fait des quenelles de volaille, de lapin, de poisson, etc.

QUENOUILLE (dérivé par Roquefort du latin *canna*, roseau, bâton, ou, selon d'autres, formé par métathèse, de *colunna*, colonne, le bâton de la quenouille ressemblant en effet à une colonne), petit bâton dont on se sert pour filer et que l'on entoure, vers le haut, de chanvre, de lin, de laine, de soie, etc., que l'on étire peu à peu avec la main.

Chez les Romains, on portait derrière la nouvelle mariée une quenouille garnie de laine pour lui rappeler ses occupations futures. — Dans la Mythologie, la *Quenouille* était un attribut des Parques et en particulier de Clotho. On représente aussi avec une quenouille Hercule filant aux pieds d'Omphale.

En Généalogie, *Quenouille* se prend pour la ligne féminine. C'est en ce sens qu'on dit : *Cette maison est tombée en quenouille*; le *Royaume de France ne tombe pas en quenouille*.

En Horticulture, on appelle *Quenouille* un arbre fruitier, jeune ou nain, taillé de manière que le branchage se rapproche de la forme d'une quenouille. La quenouille consiste en une tige droite et verticale, munie, depuis le bas jusqu'au sommet, de branches latérales décroissantes, formant un angle plus ou moins ouvert, selon la nature de l'arbre. Cette taille convient aux arbres à pepins, et à quelques pruniers et cerisiers.

Quenouille, *Quenouillette*, est aussi le nom vulgaire de plusieurs plantes, notamment de l'*Atractylis*, genre de la famille des Cinarocéphales, dont la tige, longue et légère, servait jadis à faire des fuseaux. On trouve cette plante par toute l'Europe, dans les prés humides, dans les bois marécageux, sur le bord des étangs : dans plusieurs contrées, on en mange les feuilles en guise d'épinards.

QUERCITRON (du latin *quercus*, chêne, et *citrum*, citron), espèce de Chêne vert de l'Amérique septentrionale, dont l'écorce sert en teinture et donne un jaune-citron foncé. Cet arbre atteint plus de 20 mètres de haut et acquiert une grosseur proportionnée. Ses glands sont arrondis, un peu déprimés et à moitié recouverts par leur cupule. Son bois, rougeâtre et poreux, porte une écorce noire, et sa cime est ornée d'un beau feuillage. Le chêne quercitron brave les hivers les plus rigoureux.

On tire l'écorce de quercitron de Baltimore, de New-York, de Philadelphie. Pour l'employer en teinture, on la fait infuser dans l'eau tiède; on fixe la couleur sur la laine à l'aide de l'alun ou du chlorhydrate d'étain.

QUERCUS, nom scientifique du genre Chêne : on en a formé le nom de *Quercinées*, donné par qq. botanistes à la famille dont le chêne est le type.

QUERQUEDULA, nom latin de la *Sarcelle*.

QUESTEURS, magistrats romains chargés surtout des fonctions financières (*Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). — Le titre de *Questeur* a été adopté par nos assemblées législatives pour désigner ceux de leurs membres qui sont chargés de diriger et de surveiller l'emploi des fonds.

QUESTION (du latin *quæstio*, de *quærere*, chercher). En Droit, on appelle *Question* tout point soumis à la décision des juges. On distingue : les *Questions de droit*, les *Q. de fait*, les *Q. d'état*; les *Q. de pratique*, *de procédure*, etc.; les *Q. mixtes*, *préjudicielles*, etc.

Dans l'ancienne Jurisprudence criminelle, on appelait *Question* un mode barbare employé pour obtenir des accusés, en les *questionnant* au milieu des tortures, l'aveu du crime qui leur était imputé, ou pour forcer celui qui était condamné à mort à découvrir ses complices. On distinguait deux espèces de questions : la *Question préparatoire* ou *préalable :* elle avait lieu avant le jugement, et avait pour but de tirer des aveux; et la *Q. définitive :* on la donnait au condamné immédiatement avant l'exécution du jugement, dans le but de lui faire révéler ses complices. — La question était administrée par un bourreau appelé *Questionnaire :* il était assisté d'un médecin, qui avertissait le magistrat instruisant le procès si le patient pouvait ou non supporter l'épreuve sans risque de la vie (*Voy.* TORTURE). Beaucoup d'innocents, ne pouvant résister à la douleur, périrent victimes d'un aveu fait au milieu des tourments; tandis que le scélérat, s'il était doué d'une grande force de corps, était souvent absous.

La question fut en usage parmi nous jusque vers la fin du siècle dernier. La *question préparatoire* fut abolie par une déclaration de Louis XVI du 14 août 1780; la *question définitive* ne fut abolie qu'après la Révolution, par la loi du 9 octobre 1789.

En style parlementaire, la *Question préalable* est une formule, souvent employée depuis 1789, pour faire écarter une motion regardée comme intempestive ou inconstitutionnelle, en faisant discuter préalablement une autre question qui est à l'ordre du jour.

QUÊTE (jadis *queste*, du latin *quæsitum*, chose demandée), action de demander et de recueillir les aumônes pour les pauvres ou pour des œuvres pieuses. On distingue les *Quêtes ecclésiastiques*, les *Q. des fabriques*, *des Bureaux de bienfaisance*, *des Confréries*, celles *à domicile*, etc.

Les quêtes ecclésiastiques ont été réglementées par le décret du 12 septembre 1806 et par un décret de 1809; celles des bureaux de bienfaisance par un arrêté du 25 mai 1803. Les quêtes à domicile doivent être autorisées par le maire.

QUEUE (du latin *cauda*). Chez les Mammifères, la queue est le prolongement des vertèbres dorsales: rudimentaire ou très-courte chez les uns (magots, ours, lapins), elle est, chez les autres, très-longue, flexible, musculeuse; tantôt nue, tantôt poilue, garnie de longs crins ou terminée par une touffe de poils. Elle sert à divers usages : à l'aide de leur queue, certains singes, dits *Singes à queue prenante*, se suspendent aux branches; chez les kangourous et les gerboises, cet organe forme, avec les pieds de derrière, une sorte de trépied qui aide l'animal à se tenir debout et sur lequel il s'appuie pour s'élancer en avant; chez les castors, la queue large, aplatie et écailleuse, leur sert à la fois à frapper l'eau comme une nageoire et à battre le mortier avec lequel ils construisent leurs habitations. Chez les Reptiles comme chez les Mammifères, la queue va toujours en décroissant. Chez les Oiseaux, la queue, dite *croupion*, donne attache à un nombre variable de plumes qui portent elles-mêmes le nom de *queue*, et qui servent à l'animal comme de gouvernail pour le diriger dans son vol. Chez les Poissons, la queue est représentée par une nageoire, dite *caudale*, composée de rayons parallèles : elle sert de gouvernail et aide puissamment à la natation. Chez les animaux d'un ordre inférieur, le plus souvent la queue est purement rudimentaire.

En Turquie, la queue de cheval est un insigne honorifique : les pachas font porter devant eux des étendards composés d'un bâton surmonté d'un croissant, et sur lequel flotte une queue de cheval. Le nombre de queues augmente avec la dignité. Un pacha à trois queues est le plus haut placé dans la hiérarchie militaire. Le grand visir seul a 5 queues. Le choix de cette enseigne vient, dit-on, de ce qu'un général turc, pour rallier ses soldats qui avaient perdu leur drapeau, s'avisa de couper la queue d'un cheval et de la placer au bout d'une lance.

En Zoologie, on nomme vulgairement *Queue aiguë*, certaines Fauvettes; *Q. blanche*, le Pygargue; *Q. bleue*, une espèce de Lézard; *Q. de fenouil*, le Machaon ou Papillon à queue; *Q. de paon*, une Coquille univalve du genre Volute; *Q. de poêle*, la Mésange à longue queue et le Têtard de la grenouille; *Q. d'or*, un poisson du genre Spare; *Q. en éventail*, un Gros-Bec de Virginie; *Q. fourchue*, une chenille du genre Bombyx; *Q. noire*, un poisson du genre Perche; *Q. rayée*, un Holocentre, etc.

En Botanique, la *Queue* est le pétiole des feuilles, ou le pédoncule qui supporte les fleurs ou les fruits. — On appelle *Queue de biche*, une espèce de Graminée de l'Amérique du Sud; *Q. de cheval*, la Prêle ordinaire; *Q. de lion*, le Léonure; *Q. de loup*, le Mélampyre des champs; *Q. de pourceau*, le Peucédane; *Q. de rat*, le Myosurus; *Q. de renard*, le Vulpin.

En Anatomie, on nomme *Queue de la moelle allongée* un rétrécissement plus ou moins prononcé que présente le prolongement rachidien de l'encéphale au niveau du grand trou occipital, à l'endroit où il se continue avec la protubérance cérébrale.

En Astronomie, la *Queue d'une comète* est la traînée lumineuse qui la suit. *Voy.* COMÈTE.

En termes de Chancellerie, on nomme *Lettres scellées sur simple queue* celles dont le sceau est sur cette partie de parchemin que l'on coupe en forme de queue pour y attacher le sceau; *lettres scellées sur double queue*, celles dont le sceau est sur une bande de parchemin qui passe au travers des lettres.

Dans les Arts industriels, on appelle *Queue d'aronde* une espèce de tenon en queue d'hirondelle (*aronde*) fait dans une pièce de bois ou de fer, et qui doit entrer dans une entaille de même forme : on emploie la même dénomination dans la Marine et dans le Génie militaire (*Voy.* ARONDE); — *Q. de cochon*, une tarière terminée en vrille; — *Q. de rat*, une lime ronde dont on se sert pour agrandir et limer des trous.

QUEUE, mesure de capacité, mot qu'on dérive alors du latin *cupa*, grand vase en bois. C'est une sorte de futaille dont on se sert pour le vin, et qui contient environ un muid et demi. La queue étant d'une capacité assez grande, et par conséquent difficile à manier, on emploie de préférence la *demi-queue*, dont la valeur varie suivant les contrées : en Champagne, elle contient 183 litres; à Reims, 198; à Bordeaux, 201; à l'Ermitage, 205; à Cahors, Sancerre, etc., 221; en Anjou et dans le Cher, 221; en Touraine, 243; en Languedoc, 247; à Mâcon, 213; à Châlons, 224; à Beaune, Orléans et Pouilly, 228; à Condrieu, 251; en Sologne, 236; à Blois, 236; en Auvergne, 265, 280 et même 297.

QUEUX (du latin *coquus*, cuisinier), se disait autrefois pour *cuisinier*. Les traiteurs de Paris se qualifiaient de *maîtres queux*. Le *Grand queux de France* était un officier de la maison du roi : il commandait à tous les officiers de la bouche.

QUIDDITÉ, *quidditas* (du latin *quid*, quelle chose?). La Scholastique désignait par ce mot barbare la nature ou l'essence de chaque chose, son caractère distinctif, en un mot ce qui répond à cette question : *qu'est cette chose?* La recherche des essences, telles que les entendaient les scholastiques, n'ayant conduit le plus souvent qu'à de vaines abstractions, les *quiddités* sont tombées dans le discrédit le plus complet.

QUIÉTISME (du latin *quietus*, tranquille), erreur de certains mystiques, qui, par une fausse spiritualité, font consister toute la perfection chrétienne dans le repos ou l'inaction complète de l'âme, et qui, se livrant à la seule contemplation, négligent entièrement les œuvres extérieures. *Voy.* QUIÉTISTES au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

QUILLE (dérivé par Roquefort du grec *koilos*, creux), longue pièce de bois qui va de la poupe à la proue d'un navire, et qui lui sert comme de fondement. C'est la base sur laquelle on construit toute la carcasse d'un bâtiment : les couples sont montés sur elle et y trouvent leur appui. Elle porte l'étambot à son arrière et l'étrave à son avant. La quille est d'une seule pièce, si la longueur du bâtiment le permet, et de plusieurs morceaux réunis pour les grands bâtiments. On appelle *fausse quille* plusieurs pièces de bois qu'on applique à la quille, par-dessous, pour la préserver du premier choc dans les échouages. Il y a aussi des *Quilles mobiles* ou *glissantes*, qui ne servent que dans des cas exceptionnels. — On appelle *Droit de quillage* un droit que les navires marchands payent dans les ports de France la première fois qu'ils y entrent.

On appelle encore *Quille* : 1° un grand coin de fer à l'usage des ardoisiers; 2° un instrument pour calibrer un tuyau et estimer le produit d'un courant; 3° un instrument de bois qui sert à élargir les doigts des gants et à les mettre en forme.

QUILLES (du vieux français *esquille*, éclat de bois), morceaux de bois longs et ronds, plus minces par le haut que par le bas, et servant à un jeu où il y a

neuf de ces morceaux de bois, qu'on range ordinairement trois par trois, en carré, pour les abattre avec une grosse boule. Quelquefois on se sert, pour abattre les quilles, d'un disque ou palet qu'on fait tourner circulairement, comme au *jeu de Siam*.

On appelle *Quilles au bâton* un jeu qui se joue avec sept quilles plus hautes et plus grosses que les quilles ordinaires, que l'on plante l'une près de l'autre dans du sable, sur la même ligne, et que l'on abat avec des bâtons : pour gagner il faut toujours en abattre un nombre pair; — *Q. des Indes* ou *Toupie hollandaise*, un jeu qui consiste à lancer une toupie au milieu des quilles dressées sur un plateau ; — *Q. sur table*, de petites quilles rangées sur un plateau et se redressant au moyen de cordons : on fait tourner la boule autour d'une flèche à laquelle elle est attachée.

QUILLOT ou KILOT, mesure de grains en usage à Constantinople, à Smyrne et dans quelques autres villes du Levant, équivant à 31 kilogr. 50.

QUINAIRE, *Quinarius*, petite monnaie romaine, moitié du denier, valut jusqu'à l'an 34 avant J.-C. 2 sesterces, c.-à-d. 40 centimes. Il a suivi les variations du denier.

En Numismatique, le mot *Quinaire* désigne le plus petit des trois modules des médailles d'or et d'argent frappées sous les empereurs romains.

QUINATES, sels formés par l'acide *quinique*.

QUINCAILLERIE (du vieux français *quincaille* ou *clinquaille*, qu'on dérive de l'allemand *kleingen*, sonner, résonner). On comprend sous cette dénomination une multitude d'ustensiles en fer, en cuivre, en acier, en fer-blanc, comme chandeliers, mouchettes, couteaux, ciseaux, etc., et autres objets servant aux arts industriels et à l'agriculture (haches, faux, faucilles, pelles, bêches, pioches, scies, truelles, pinces, tenailles, marteaux, étaux, enclumes; fers à repasser, serrures, cadenas, verrous, etc.); fournitures de poêlerie, garnitures de meubles, clouterie, etc. La quincaillerie allemande, autrefois supérieure, appelée aujourd'hui *Q. de balle*, est la moins chère et la plus commune. On recherche encore cependant les scies, vrilles, fléaux et compas de Remscheid (Prusse), et les produits de quelques autres localités de l'Allemagne et de la Suisse. La quincaillerie la plus estimée aujourd'hui est celle de l'Angleterre, surtout celle qui se fabrique à Birmingham. Vient ensuite la quincaillerie française, dont les principaux produits sortent des fabriques de Paris, St-Étienne, Charleville, l'Aigle, Rugles (Eure), Châtillon-sur-Loire, Thiers, Nevers, Beaumont (Haut-Rhin), etc.

QUINCAJOU, Mammifère. *Voy.* KINKAJOU.

QUINCONCE (du latin *quincunx*, fait de *quinque*, cinq), disposition de plants d'arbres rangés de telle façon qu'ils représentent la figure de la lettre V, lettre qui, chez les Romains, servait à marquer le nombre cinq. Dans cette disposition, les arbres plantés à distances égales en ligne droite présentent plusieurs allées semblables, en différents sens, mais toujours droites. On appelle *Quinconce simple* trois arbres plantés en forme de V; *Q. double*, le chiffre V double qui forme un X, étant composé de quatre arbres qui forment un carré avec un cinquième au milieu. Les quinconces étaient connus des Romains. On cite au nombre des beaux quinconces celui de l'esplanade des Invalides à Paris et ceux de Bordeaux, qui longent la rive droite de la Garonne.

Ce mot est passé aussi dans la langue militaire : il désigne un ordre de bataille. *Voy.* ÉCHIQUIER.

QUINCUNCIAL, se dit en Botanique des feuilles lorsqu'elles sont disposées autour de la tige en une spirale simple formée de cinq feuilles, de telle sorte que la sixième recouvre la première, la septième la seconde, et ainsi de suite, comme dans le Poirier.

QUINCUNX (de *quinque*, cinq, et *uncia*, once). Les anciens Romains désignaient par ce mot les cinq douzièmes d'une unité quelconque, et spécialement un poids qui valait les cinq douzièmes de l'as, c.-à-d. 5 onces romaines (136 grammes, 30).

QUINE (du latin *quinus*, cinq), se dit à la Loterie, d'une combinaison de 5 numéros pris ensemble et sortis ensemble de la roue. Le quine ne se jouait pas à la Loterie royale de France. —Dans le jeu de Loto, le quine se dit de 5 numéros gagnant ensemble et rangés sur la même ligne. — Au Trictrac, on appelle *Quine* un coup de dés qui amène deux cinq.

QUINIDINE, alcali organique, trouvé en 1833 par MM. Henry et Delondre dans certaines espèces de quinquinas. Il présente la même composition que la quinine; mais il en diffère par plusieurs propriétés. M. Pasteur a publié récemment des observations sur les caractères optiques à l'aide desquels on peut distinguer la quinidine de la quinine.

QUININE, substance alcaline et amère contenue dans l'écorce de Quinquina, et dans laquelle réside toute la vertu fébrifuge de cette écorce : on l'a substituée comme fébrifuge au quinquina; à la dose de quelques centigrammes, elle produit des effets très-énergiques. C'est ordinairement à l'état de sulfate qu'on l'emploie. Cette précieuse substance a été découverte en 1820 par MM. Pelletier et Caventou. *V.* QUINQUINA.

QUINIQUE (ACIDE), acide organique contenu en combinaison avec la chaux et la quinine dans les quinquinas. Il est en cristaux incolores et transparents, ressemblant beaucoup à l'acide tartrique, et assez solubles dans l'eau. Il renferme du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène dans les rapports de $C^{14}H^{6}O^{6},2HO$. On l'extrait des quinquinas en faisant bouillir cette écorce avec de l'acide chlorhydrique, précipitant par un excès de lait chaud, faisant cristalliser par l'évaporation le quinate de chaux resté en dissolution, et décomposant ce quinate par de l'acide sulfurique. L'acide quinique forme avec les bases les *Quinates*. L'acide quinique a été découvert par Hoffmann en 1790 et analysé par M. Woskresensky.

QUINOA, espèce du genre Ansérine et de la famille des Atriplicées, est originaire de la Colombie et du Pérou, mais peut venir chez nous en pleine terre. Sa tige monte jusqu'à 2 mètres de haut. Le Quinoa est une plante alimentaire : ses graines, assez grosses, sont très-farineuses, et remplacent le riz et les autres céréales. M. de Humboldt a mentionné un des premiers cette plante précieuse.

QUINOÏDINE, un des alcaloïdes contenus dans le Quinquina. *Voy.* ce mot.

QUINOLA (de l'espagnol *quinola*, écuyer d'une dame), nom du valet de cœur au jeu de Reversi.

QUINQUAGÉSIME (du latin *quinquagesimus*, cinquantième, parce qu'il arrive cinquante jours avant Pâques), le dimanche qui précède le premier dimanche de Carême : on l'appelle vulgairement le *Dimanche gras*.— La Pentecôte s'appelait autrefois *Quinquagésime pascale*, parce qu'elle vient cinquante jours après Pâques.

QUINQUÉ...., mot latin qui signifie *cinq*, entre dans la composition d'un grand nombre de mots scientifiques, comme *Quinquédenté*, *Quinquéfide*, *Quinquéfolié*, *Quinquéloculaire*, *Quinquéparti*, à 5 dents, divisions, feuilles, loges, parties, etc.

QUINQUET, sorte de lampe à un ou à plusieurs becs, et à double courant d'air, inventée vers 1785, a été ainsi appelée du nom de *Quinquet*, qu'on regarda comme son inventeur, mais qui n'est que l'auteur de son perfectionnement : car Argant en est le véritable inventeur, et *Quinquet* n'a fait d'autre changement à l'ancienne lampe que d'y placer le tuyau de verre, qui fait l'office de cheminée.

QUINQUINA ou QUINA (du péruvien *kina-kina* ou *kin-kin*, écorce des écorces), *Cinchona*, genre de la famille des Rubiacées, tribu des Cinchonées, renferme des arbres précieux du Pérou, du Brésil et du Mexique, qui fournissent l'écorce amère et fébrifuge connue aussi sous le nom de *quinquina*. Ces arbres

croissent à 7 ou 800 m. au-dessus du niveau de la mer : ils sont tantôt élevés, tantôt de petite taille ; à feuilles opposées, planes, portées sur un court pétiole et munies de stipules foliacées, caduques ; à fleurs blanches ou purpurines, terminales, en panicule ou en corymbe : calice persistant, tubulé, à 5 dents ; corolle supère, quinquéfide, en forme d'entonnoir ; 5 étamines à filaments très-courts, ovaire infère biloculaire, style simple portant un stigmate bifide. Le fruit est une capsule à 2 loges polyspermes.

Le genre Quinquina compte une cinquantaine d'espèces, mais toutes ne sont pas officinales. Les principales sont : 1° le *Quinquina gris* (*Cinchona Condaminea*), arbre élevé, toujours vert, à écorce crevassée de couleur grise : il croît au Pérou, surtout près de Loxa ; 2° le *Q. scrobiculé* (*C. scrobiculata*), à écorce brune ; à feuilles ovales, oblongues, marquées en dessous de petites fossettes (*scrobes*) hérissées de poils : il croît au Pérou, et atteint de 12 à 15 m.; 3° le *Q. orangé* (*C. lancifolia*), à écorce grise en dehors, jaune-orangé en dedans, à feuilles ovales lancéolées : il croît au Pérou et dans la Nouvelle-Grenade ; 4° le *Q. jaune* (*C. pubescens*), arbre de 6 à 8 m., à rameaux duvetés et grisâtres, dont l'écorce est jaune en dedans : il croît aux mêmes endroits ; 5° le *Q. rouge* (*C. magnifolia*), qui atteint parfois de 25 à 30 m., à feuilles très-grandes, à fleurs blanches : il croît dans les Andes du Pérou ; 6° le *Q. blanc* (*C. macrocarpa*), de 4 à 5 m., remarquable par la couleur pâle de son écorce. — L'écorce du Quinquina fournit plusieurs alcaloïdes, la quinine, la cinchonine, la quinidine, auxquelles quelques-uns ajoutent la cinchonidine et la quinoïdine.

Dans les Pharmacies, on distingue le *Quinquina gris*, le *Q. jaune* et le *Q. rouge*.— Le *Q. gris* ou *de Loxa*, le premier qui fut introduit en Europe, est dû au *Cinchona Condaminea :* ce sont des écorces roulées, de grosseur variable, de 45 à 55 centim. de long, recouvertes d'un épiderme grisâtre et de rugosités nombreuses ; il a une odeur prononcée, une saveur amère et astringente ; il abonde en cinchonine. Le *Q. jaune* ou *royal*, dit aussi *calisaya*, dû surtout au *C. lancifolia*, se présente en morceaux aplatis de dimension variable ; l'écorce en est rugueuse, inégale, à cassure très-fibreuse : elle donne une poudre jaune fauve fortement amère et un peu astringente ; c'est le quinquina fébrifuge par excellence ; 1 kilogr. de ce quinquina fournit 32 gr. de quinine. Le *Q. rouge*, dû surtout au *C. magnifolia*, se présente en morceaux roulés, à surface rude et rugueuse, de couleur rouge-brun ; il est sans odeur.

Le Quinquina est un médicament héroïque : c'est le premier des fébrifuges connus ; on l'emploie surtout contre les fièvres intermittentes. Il est en même temps tonique et antiseptique ; il sert à arrêter les progrès de la gangrène. Malheureusement ce médicament est fort cher, et il devient tous les jours de plus en plus rare.

Ce fut seulement au milieu du XVIIe siècle que les vertus du quinquina fixèrent l'attention des Européens qui habitaient le Pérou. En 1648, il fut importé en Europe par la comtesse de Cinchon, femme du vice-roi de Lima : d'où le nom de *Poudre de la comtesse* qu'on lui donna d'abord. On l'appela aussi *Remède des Jésuites*, parce que ce fut un général des Jésuites qui l'administra, dit-on, à Louis XIV. Suivant d'autres, ce fut un Anglais nommé Talbot qui le mit en vogue en France, et qui, en 1676, vendit à Louis XIV la manière de l'employer à des doses convenables. Au siècle dernier, La Condamine rapporta du Pérou la première espèce qu'on eût vue en Europe : c'est le Quinquina gris auquel Linné donna le nom de La Condamine. La découverte des alcalis qu'il renferme, la *quinine* et la *cinchonine*, date de 1820 : elle est due à MM. Pelletier et Caventou ; celle de la *quinidine*, due à MM. Henri et Delondre, ne date que de 1833. — En 1851, on a envoyé de Cuzco en France des pieds de quinquina : on essaye de les naturaliser en Algérie.

On doit à M. A. Weddell l'*Hist. naturelle des Quinquinas* (1849), à M. Briquet des *Recherches sur les propriétés du Quinquina* (1853), et à MM. Delondre et Bouchardat un traité de *Quinologie* (1855). M. Pasteur a soumis les quinquinas à de nouvelles analyses.

On a donné le nom de *Quinquina aromatique* à la *Cascarille*, de *Q. caraïbe* à l'*Exostemme*, de *Q. français* à l'écorce de plusieurs végétaux indigènes qu'on a essayé d'employer comme succédanés du quinquina : le saule, le peuplier, l'alkekenge, la gentiane, etc.

QUINT (du latin *quintus*), se disait autrefois pour *cinquième :* de là, en Histoire, *Charles-Quint*, *Sixte-Quint* ; et, en Jurisprudence, *Droit de quint et de requint*, c.-à-d. droit prélevé sur une succession, sur une vente, etc. : ce droit féodal valait la cinquième partie de cette succession, etc., plus la cinquième partie de ce cinquième.

QUINTAINE (de l'italien *quintana*). On nommait ainsi au moyen âge un poteau fiché en terre et servant de but, contre lequel on s'exerçait à courir avec la lance ou à jeter des dards. Souvent ce poteau était surmonté d'un mannequin dit *quintan* ou *faquin*, monté sur un pivot, et qui avait la main armée d'un fouet ou d'un bâton, de manière que, lorsqu'on le heurtait maladroitement avec la lame, il tournait rapidement et frappait le cavalier. La *joute à la quintaine* était une espèce de jeu de bagues.

QUINTAL (du latin *centum*, cent), poids de 100 livres. Le *Quintal métrique* est un poids de 100 kilogrammes ou 200 livres. Le *Quintal portugais* vaut 4 *arrobas* de 32 livres chacune (la livre vaut 458 grammes, 9) ; le *Q. espagnol* vaut 100 livres (de 460 gr.), et se divise aussi en 4 *arrobas*.

QUINTE (du latin *quintus*, cinquième), *désigne*, en Musique, un intervalle consonnant compris entre 5 notes, par exemple de *ut* à *sol*. On distingue la *Quinte juste*, *Q. naturelle* ou simplement *Quinte*, qui a sept demi-tons ; la *Q. diminuée* ou *Fausse quinte*, qui a six demi-tons (de *ut* à *sol* bémol) ; la *Q. augmentée* ou *Q. superflue*, qui a huit demi-tons (de *ut* à *sol* dièse). La *Quinte* proprement dite est une consonnance parfaite. La *Q. diminuée* et la *Q. augmentée* sont regardées comme des dissonances.

On appelle encore *Quinte :* 1° une espèce de violon un peu plus grand que le violon ordinaire, et monté comme celui-ci de quatre cordes, mais à une quinte au-dessous : on le nomme aussi *Alto* et *Viole* ; — 2° un jeu d'orgue, qui sonne la *quinte* du prestant et qui en a le timbre ; on le désignait autrefois sous le nom de *nasard*.

Au jeu de Piquet, une *Quinte* est une série de 5 cartes de même couleur. *Quinte*, *quatorze* et le *point* constituent ce qu'on appelle le *repic*.

En termes d'Escrime, la *Quinte* est une 5e garde, que l'on accomplit lorsque l'épée décrit un cercle : on s'en sert rarement.

En Médecine, la *Quinte* est un accès de toux prolongé et violent, qui prend par redoublement.

En termes de Manége, c'est un mouvement désordonné que fait le cheval sous le cavalier, et dans lequel il s'arrête tout court. On dit en ce sens un cheval *quinteux*.

QUINTEFEUILLE, espèce de Potentille (*P. reptans*), ainsi nommée parce qu'elle a 5 feuilles sur le même pétiole. *Voy.* POTENTILLE.

QUINTESSENCE (du latin *quinta essentia*, cinquième essence). Anciennement ce mot servait à désigner l'*éther*, que l'on regardait comme un cinquième élément, le plus subtil de tous. Plus tard, les Chimistes donnèrent ce nom aux produits les plus volatils des corps, ordinairement obtenus par des distillations répétées jusqu'à quatre ou *cinq* fois, notamment à certains alcools. Aujourd'hui on

l'emploie encore pour désigner la partie la plus subtile, la plus pure de certains corps ou de certains ouvrages. Il ne se dit guère que figurément.

QUINTETTE, *Quintetto*, morceau de Musique composé pour cinq voix ou cinq instruments. Les quintettes pour instruments à cordes sont d'ordinaire écrits pour deux violons, deux altos et un violoncelle, ou bien, comme l'ont fait Boccherini et Onslow, pour deux violons, un alto et deux violoncelles. Reicha a composé pour flûte, hautbois, clarinettes, cor et basson, plusieurs quintettes très-estimés.

QUINTIDI (du latin *quintus dies*), le 5e jour de la décade dans le Calendrier républicain.

QUINTIL (du latin *quintilis*, de *quintus*, 5e). Les Astrologues nommaient *quintil aspect*, la position de deux planètes éloignées l'une de l'autre de la 5e partie du zodiaque, ou de 72 degrés.

QUINTIN, toile fine et claire pour rabats et manchettes, qu'on fabrique à *Quintin* (Côtes-du-Nord). C'est une des plus belles *toiles de Bretagne*.

QUINTUPLE, monnaie d'or de Naples, qui vaut 15 ducats, ou 64 fr. 95 c.

QUINZE (LE), sorte de jeu de cartes qui tient de la Bouillotte et du Vingt-et-un, est ainsi nommé parce que celui qui gagne est celui des joueurs qui compte *quinze* par les points de ses cartes, ou qui approche le plus de ce nombre. Ce jeu se joue ordinairement à 5, mais le nombre des joueurs peut varier de 3 à 6. On se sert de deux jeux de cartes entiers, disposés de manière que les piques et les trèfles sont réunis d'un côté, et les cœurs et les carreaux de l'autre. Tout l'art consiste à arriver au point de *quinze*. Au-dessus on *crève* et on perd sa mise.

Quinze-épines, nom vulgaire du poisson appelé *Épinoche*.

Quinze-Vingts, hospice d'aveugles. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

QUIPOS ou QUIPUS, système de cordes à nœuds en laine, dont se servaient les Péruviens, les Mexicains, les Caraïbes et quelques peuples du Canada, soit pour calculer, soit pour transmettre, au moyen de signes conventionnels, les ordres les plus secrets, les plus intimes affections, et enfin pour établir des relations de toute espèce. Quelques peuplades de l'Amérique du Sud en font encore usage. Ils étaient en usage chez les Chinois avant l'invention de leur écriture.

QUIPROQUO (des mots latins *qui pro quo*, l'un pour l'autre), méprise, malentendu. En Logique, on appelle *Quiproquo* ou *ignorance du sujet* (*ignoratio elenchi*), un sophisme qui consiste à appliquer à une personne ou à une chose ce qui n'est vrai que d'une autre personne ou d'une autre chose.

Les Médecins du XIIIe et du XIVe siècle intitulaient *Quid pro quo* les chapitres où, à défaut de telle ou telle drogue, ils en indiquaient une autre de même vertu. Comme ces substitutions donnaient souvent lieu à de graves méprises chez les apothicaires, on en prit l'habitude de dire un *quiproquo d'apothicaire* pour une erreur grave.

QUISCALE, *Quiscalus*, genre de Passereaux de la famille des Sturnidées (Merles), voisins des Pies et des Troupiales : bec plus long que la tête, droit, robuste; tarses forts, nus, annelés; doigts robustes; ailes moyennes, queue étagée. Les Quiscales sont des oiseaux voyageurs du Nord de l'Amérique : ils vivent en troupes très-nombreuses, fréquentent les lisières des bois et les champs cultivés, où ils se nourrissent de baies, de graines, de vers et d'insectes. Ils sont silencieux la plus grande partie de l'année. L'espèce principale est le *Q. à plumage changeant* (*Q. versicolor*), de couleur noire veloutée à reflets bleus, pourpres, violets, verts et dorés. Il habite l'Amérique du Nord depuis les Grandes-Antilles jusqu'à la baie d'Hudson.

QUITTANCE (du latin *quietus*, tranquille), déclaration écrite par laquelle on déclare un débiteur *quitte*, c.-à-d. libéré vis-à-vis du créancier. On dit aussi *Acquit* ou *Décharge*. La quittance peut être faite sous seing privé, ou par-devant notaire. La quittance du capital donnée sans réserve des intérêts, en fait présumer le payement et opère la libération (Code Nap., art. 1908). — La quittance définitive accordée au comptable de deniers publics, et constatant qu'il est libéré envers le trésor, reçoit le nom de *quitus* : c'est la Cour des comptes qui rend les ordonnances de *quitus*.

QUOTE-PART (du latin *quotus*, combien grand, et de *part*), quotité que chacun doit donner ou recevoir soit en argent, soit en nature, pour sa part, dans la distribution faite entre plusieurs pour parvenir à une collecte, à un produit total. *Voy.* COTE.

QUOTIDIEN, ce qui a lieu tous les jours (en latin *quotidie*). On appelle *Fièvres quotidiennes* celles dont l'accès revient chaque jour;—*Journal quotidien*, un journal qui paraît tous les jours. *Voy.* JOURNAL.

QUOTIENT (du latin *quoties*, combien de fois) : c'est le résultat d'une division, le nombre qui résulte de la division d'un nombre par un autre. Il exprime combien de fois le diviseur est contenu dans le dividende. Le quotient du nombre 20 divisé par 5 est 4. Quand le dividende ne contient pas un nombre de fois juste le diviseur, le quotient est dit alors *fractionnaire*. Le quotient multiplié par le diviseur doit reproduire le dividende : c'est par cette multiplication qu'on fait la preuve de la division.

QUOTITÉ (du latin *quoties*, combien de fois), fraction quelconque d'un tout.

L'*impôt de quotité* est celui par lequel on détermine immédiatement la somme fixe à laquelle chacun des contribuables doit être taxé, c'est-à-dire sa *quote-part*.

En Droit, la *quotité* ou *portion disponible* est la part des biens dont chacun peut disposer librement à titre de libéralité. Elle ne peut excéder la moitié des biens du disposant s'il ne laisse à son décès qu'un enfant légitime, le tiers s'il en laisse deux, le quart s'il en laisse trois ou un plus grand nombre; elle est de la moitié des biens dans le cas où, à défaut d'enfants, le défunt laisse un ou plusieurs ascendants dans chacune des lignes paternelle et maternelle, et des trois quarts s'il n'en laisse que dans une ligne. L'époux peut disposer en faveur de son époux, dans le cas où il ne laisserait ni enfants ni descendants, de tout ce dont il pourrait disposer en faveur d'un étranger. La *quotité disponible* peut être donnée en tout ou en partie aux enfants et autres successibles du donateur, par actes entre vifs ou par testament, pourvu que la disposition ait été faite expressément à titre de préciput et hors part. Les libéralités excédant la *quotité disponible* sont réductibles à cette *quotité* lors de l'ouverture de la succession (Code Nap., art. 913-920).

R

R, consonne linguale et liquide, la 18e lettre de notre alphabet; les enfants l'articulent difficilement et la remplacent souvent par *l*. Les Romains l'appelaient *lettre canine* parce que le chien la fait entendre quand il gronde. — Comme lettre numérale chez les Grecs, ρ' valait 100; ͵ρ 100,000. — Comme abré-

viation, chez les anciens, R. se mettait pour *rex* ou *Roma*; *RP.* pour *respublica*; *Rc.* pour *rescriptum*; *R. C.* pour *Romana civitas*; *R. S.* pour *responsum*; *Ruf.* pour *Rufus*. — Dans le Commerce, *R* s'écrit pour *reçu*; *R°*, pour *recto*. Dans les ordonnances de médecin, *r* signifie *recipe*, prenez. — En Liturgie, ℟ est l'abréviation de *répons*. — Sur les monnaies, *R* indique qu'elles ont été frappées à Orléans.

RABAIS, diminution de prix. *Voy.* ADJUDICATION.

RABAN, terme de Marine, désigne des bouts de cordage qu'on emploie à faire divers amarrages. On distingue les *Rabans d'envergure*, *de têtière*, qui servent à attacher par plusieurs points le côté d'une voile à la vergue qui doit la porter; les *R. d'empointure*, qui lient les coins supérieurs d'une voile à sa vergue; les *R. de sabord*, qui servent à maintenir fermes les mantelets de sabord; les *R. de volée*, qui tiennent fixée contre la muraille intérieure d'un bâtiment la volée des canons qui sont à la serre; les *R. de ferlage*, avec lesquels on serre étroitement sur une vergue tous les plis d'une voile retroussée; les *R. de hamac*, *des barres du cabestan*, *du gouvernail*, etc., pour attacher les hamacs, etc.

RABASTAINS, nom donné dans le Dauphiné aux chercheurs de truffes.

RABAT, partie de l'habillement ecclésiastique et de quelques autres costumes. Pour les ecclésiastiques, c'est un morceau de toile noire ou de crêpe noir qui descend sur la poitrine, divisé en deux portions oblongues et bordées de blanc. Les gens de robe, les professeurs, ainsi que les membres de certaines congrégations, par exemple, les Frères de la doctrine chrétienne, portent des rabats blancs.

RABBIN (de l'hébreu *rab*, maître). Ce mot, synonyme de *docteur*, désignait, chez les anciens Juifs, l'homme versé dans l'Écriture et les lois des Juifs. — Le titre de *Rabbin* s'est donné plus tard à toute personne lettrée; mais on entend surtout par ce mot les écrivains juifs anciens qui ont commenté et expliqué la Bible, ou qui ont écrit sur la religion juive.

Aujourd'hui on appelle *Rabbins*, les docteurs du culte judaïque placés à la tête des communautés; depuis 1830, en France et en Belgique, ils sont reconnus et institués par l'État, qui leur accorde un traitement. Leurs fonctions sont d'officier, de prêcher, de bénir les mariages, etc. — Le *Grand rabbin* est le chef d'une synagogue ou d'un consistoire israélite.

On appelle *Langue rabbinique*, la langue hébraïque moderne, dans laquelle ont écrit les rabbins d'Espagne, de Portugal, d'Italie et d'Allemagne. Les plus beaux monuments de cette langue sont la *Mischna* et les ouvrages de Maimonide. Les caractères employés pour l'écrire, dits *Caractères rabbiniques*, dérivent de l'ancien caractère hébreu, mais sont arrondis. La langue rabbinique n'est autre chose que la langue arabe perfectionnée par les rabbins. Elle s'est formée dans les écoles d'Espagne.

RABDOMANCIE ou RHABDOMANCIE (du grec *rhabdos*, baguette, et *mantéia*, divination), prétendue divination qui se faisait avec une baguette, et qui avait lieu de plusieurs manières différentes. Ce mot se dit particulièrement d'un moyen par lequel on prétend découvrir les sources, les mines, les trésors enfouis, etc., en tenant par les deux bouts une baguette de coudrier, qui tourne entre les doigts à l'approche de l'objet cherché. *Voy.* BAGUETTE DIVINATOIRE.

RABETTE, nom vulgaire de la *Navette*.

RABIOULE ou *Rave du Limousin*. *Voy.* NAVET.

RABLE (du latin *rapulum*, diminutif de *rapum*, racine, petite rave, et, par analogie, petite queue), partie de certains quadrupèdes qui s'étend le long de l'échine depuis le bas des épaules jusqu'à la queue. Ce mot ne se dit guère que du lapin et du lièvre.

Les Boulangers appellent *Râble* un instrument de fer à long manche de bois, espèce de râteau qui sert à remuer les tisons, à manier facilement la braise dans le four, et à la retirer, ainsi que les cendres. — Dans les Laboratoires de chimie, on nomme ainsi une barre de fer en crochet, qu'on emploie pour remuer des substances que l'on calcine.

RABOT (qu'on dérive du latin *radulum*, formé de *radere*, ratisser), outil de menuisier, en forme de ciseau, ajusté obliquement dans un fût de bois, et qui sert à aplanir une pièce de bois, à la rendre unie et comme polie, en enlevant des copeaux de menu en moins gros. Tous les ouvriers qui travaillent le bois manient cet outil. Le *rabot* ordinaire a la forme d'un parallélipipède plus long que large : il est fait en bois dur, le plus souvent en cormier. Il y a des rabots longs, courts, étroits, à fer rond; des rabots à moulures, à plates-bandes, à élégir, etc. Quelques-uns reçoivent les noms de *Bouvet*, de *Guillaume*, de *Varlope*, etc. (*Voy.* ces mots). — Les rabots employés pour aplanir la surface de certains métaux, tels que le fer et le cuivre, ou pour y faire des filets ou des moulures, sont de véritables machines : telles sont les machines à aléser, à planer, etc.

On donne le même nom : 1° à un outil en forme de T, fait d'une planchette adaptée à un long manche, et dont les cultivateurs se servent pour ramasser en tas le grain épars, après qu'il a été battu sur l'aire ou dans la grange : les jardiniers emploient le *rabot* pour unir la surface du terrain labouré et ratissé; — 2° à une perche de même forme que les pêcheurs emploient pour troubler l'eau et prendre plus facilement le poisson : une ordonnance de 16[illegible] défend de se servir de rabots pour troubler l'eau.

RACAGE, sorte de collier qui lie une vergue à un mât : il est formé par des pommes et des bigots en bois, percés pour passer dans un bout de filin qu'on nomme *bâtard*, et qui fait le tour du mât de hune.

RACAHOUT (mot arabe), mélange de *fécule* de pommes de terre, de glands doux et de *racine* du souchet rond, réduits en poudre et aromatisés avec la vanille. L'usage de ce mélange alimentaire, qu'on vend dans le commerce sous le nom de *Racahout des Arabes*, est bon pour les convalescents.

RACCORDEMENT, terme d'Architecture, par lequel on désigne la réunion et l'ajustement de deux portions de bâtiments non semblables. C'est une opération fort difficile, et qui ne réussit presque jamais complétement. On peut citer comme exemple de raccordement les constructions faites récemment à Paris pour réunir le Louvre et les Tuileries.

RACCOURCI. En Peinture, c'est l'aspect qu'offre une figure ou une partie de figure qui ne se voit pas dans tout son développement. Le raccourci est formé par un objet qui se présente à l'œil de face et longitudinalement, en sorte qu'il y trace une image plus courte que celle qu'il y porterait s'il se présentait transversalement. Dans la peinture des plafonds et des coupoles, les raccourcis sont la principale condition de la composition des sujets qui doivent être vus en dessous. Le tableau qui offre le plus de modèles en ce genre est *le Jugement dernier* de Michel-Ange. Le Corrége passe pour avoir le mieux entendu l'art du raccourci. Les principes de cet art reposent sur les règles de la perspective. On peut consulter à cet égard la *Science de la portraiture* de J. Cousin.

RACE (du latin *radix*, *radicis*, racine). Ce mot, pris dans son sens le plus général, est synonyme de *lignée*, et désigne tous ceux qui viennent d'une même famille. C'est ainsi qu'on dit en parlant des Israélites, la *race d'Abraham*; des Grecs, la *race des Pélopides* et celle *des Héraclides*. Les rois de France ont formé trois races : la *R. des Mérovingiens*, la *R. des Carlovingiens* et la *R. des Capétiens*.

En Histoire naturelle, on appelle *Race* une variété constante qui se conserve par la génération. L'espèce humaine se divise en plusieurs races. On peut en distinguer cinq : 1° la *R. blanche* ou *arabe-indo-européenne*, caractérisée par un angle facial de 80

à 90°, par une peau blanche, variant néanmoins du blanc rosé au brun foncé; un visage ovale, un nez long et saillant, des incisives verticales; des cheveux longs, unis, flexibles, variant du blond au noir; une taille assez élevée : elle se subdivise en 4 rameaux, *sémitique*, *indo-persique*, *scythique* et *européen*; 2° la *R. jaune* ou *asiatique* : peau d'un jaune olivâtre, tête sphérique, visage plat en losange, angle facial inférieur à celui de la race blanche, pommettes saillantes, nez aplati, yeux noirs, écartés, paupières bridées et relevées obliquement en dehors, incisives verticales, oreilles grandes et détachées, cheveux durs et rares, peu de barbe : 3 rameaux, *sinique* ou *chinois*, *mongol*, *hyperboréen*; 3° la *R. rouge* ou *américaine* : peau généralement rougeâtre, mais avec des nuances de blanc, jaune, brun et même noir; os frontal très-fuyant, yeux creux, nez long et arqué, incisives verticales, mâchoire inférieure forte et massive; cheveux noirs, plats, durs, peu longs; barbe rare : 2 rameaux, *septentrional* et *méridional*; 4° la *R. brune* ou *malaisienne* : peau variant du jaune olivâtre au brun; crâne petit, nez court, gros, quelquefois épaté; bouche très-large; cheveux bruns ou noirs; taille moyenne : 3 rameaux, *malais*, *micronésien* et *tabouen*; 5° la *R. noire* ou *océano-africaine* : peau plus ou moins noire, angle facial de 61 à 75°; cheveux ordinairement crépus, barbe rare, incisives obliques, nez écrasé, pommettes et mâchoires proéminentes, lèvres épaisses, bras très-longs : 2 rameaux, *oriental* ou papouasien, *occidental* ou africain. — Souvent on réduit le nombre des races humaines à trois, qui sont : la *R. caucasique* ou *indo-européenne*; la *R. mongole* ou *tartare*, et la *R. éthiopique* ou *nègre*, à laquelle se rattacheraient les Cafres et les Malais; ou bien, en considérant l'homme sous le point de vue de la couleur, la *R. blanche*, occupant l'Europe principalement; la *R. jaune*, répandue en Asie et en Amérique; et la *R. noire*, qui se trouve spécialement en Afrique. — Outre ces races parfaitement distinctes, il existe un grand nombre d'individus qui proviennent du croisement de plusieurs races : on les appelle *Métis*, et on les désigne, selon leurs diverses origines, par les noms de *Mulâtre*, *Griffe*, *Quarteron*, etc. *Voy.* ces mots.

Pour plus de détails, on peut consulter les travaux de Buffon, de Blumenbach (*De generis humani varietate*), de Bory de Saint-Vincent (*Essai zoologique sur le genre humain*), de A. Desmoulins (*Histoire naturelle des races humaines*), d'Omalius d'Halloy (*Essai sur les races humaines*), du docteur Prichard (*Histoire naturelle de l'homme*, traduite de l'anglais par M. Roulin), du Dr H. Hollard (*De l'homme et des races humaines*), et l'*Essai sur l'inégalité des races humaines*, de M. A. Gobineau, 1854.

RACÉMIQUE (ACIDE), du latin *racemus*, grappe de raisin. *Voy.* TARTRIQUE.

RACHAT. En Droit civil, la faculté de *Rachat* ou de *Réméré* est un pacte par lequel le vendeur d'une propriété mobilière ou immobilière, d'une rente, etc., se réserve de reprendre la chose vendue, moyennant la restitution du prix principal et le remboursement des frais faits par l'acquéreur. La vente est dite alors *V. à pacte de rachat*. La faculté de rachat ne peut être stipulée pour un terme excédant *cinq* années. Le vendeur la transmet à ses héritiers, et peut même la céder. Faute par le vendeur d'en avoir fait usage avant le délai prescrit, l'acquéreur devient propriétaire irrévocable (Code Nap., art. 1658-73).

RACHIALGIE (du grec *rakhis*, épine du dos, et *algos*, douleur), douleur qui occupe un point quelconque de la colonne vertébrale. Ce n'est qu'un symptôme de maladies qui peuvent être très-différentes.

RACHIS (en grec *rakhis*, échine), dit aussi *Épine dorsale*, *Colonne vertébrale*, sorte de tige osseuse, courbée en S à ses extrémités, légèrement flexible, qui s'étend de la nuque au sacrum, soutient les côtes, et qui sert ainsi de moyen d'union, d'axe et d'appui à toutes les parties du tronc. Le rachis est formé de 24 os superposés qu'on appelle *vertèbres* (*Voy.* ce mot); il est hérissé d'épines sur une de ses faces, uni et arrondi sur l'autre, traversé par un *canal* dit *rachidien* ou *vertébral*, qui contient la moelle épinière, et percé sur chacun de ses côtés de 24 trous pour le passage des nerfs.

RACHISAGRE (du grec *rakhis*, épine du dos, et *agra*, proie), goutte ou rhumatisme goutteux qui attaque l'épine dorsale.

RACHITISME (du grec *rakhis*, épine du dos), maladie caractérisée par la déviation de l'épine dorsale, le ramollissement et la déformation des os, la courbure des os longs, le gonflement de leurs extrémités, le volume plus ou moins considérable de la tête, le développement précoce de l'intelligence. Le rachitisme est accompagné de maigreur, de faiblesse générale, de lésions de la digestion, et amène souvent l'atrophie, la fièvre lente et le dévoiement colliquatif. Il se développe particulièrement pendant les premières années de la vie, chez les enfants faibles, issus de parents cachectiques, srofuleux, scorbutiques, etc., élevés dans les lieux humides, privés d'une nourriture suffisante ou de vêtements convenables, et ne prenant point assez d'exercice : ces enfants sont vulgairement dits *noués*. La marche et la terminaison de cette maladie sont très-variables. Il y a des enfants qui recouvrent la santé à l'époque de la puberté; d'autres deviennent de plus en plus contrefaits et restent dans cet état toute leur vie; un grand nombre meurent avec des tubercules dans les poumons ou avec une maladie du cœur, un épanchement de sérosité dans le cerveau, etc. On recommande, pour combattre le rachitisme, un air pur, une habitation saine et exposée aux rayons solaires, un régime salubre et fortifiant; des frictions avec un liquide alcoolique, des bains aromatiques, des exercices variés. On peut y ajouter l'eau ferrée mêlée au vin, le sirop de gentiane ou de quinquina, etc.

Rachitisme se dit, par extension, d'une maladie du blé qui l'empêche de se développer. Les blés atteints de rachitisme sont clairs; leur tige est basse, tortue et noueuse; les épis sont petits et ne renferment qu'un grain maigre.

RACINAGE (de *racine*), décoction d'écorce, de feuilles de noyer, de coques de noix, propre pour la teinture. — Les Relieurs nomment ainsi les dessins qu'on forme sur les couvertures des livres, et qui imitent plus ou moins bien des racines naturelles.

RACINAL (de *racine*), se dit en général de grosses pièces de bois qui servent au soutien ou à l'affermissement des autres. — En Architecture hydraulique, on nomme *Racinaux* les pièces de bois ou bouts de solives arrêtés sur des pilots, et sur lesquels on pose les madriers et les plates-formes pour porter les murs de douve des réservoirs. — Dans la Construction navale, ce sont des espèces de lambourdes faisant plate-forme, qu'on établit sur pilotis, et qui supportent une cale, un quai, etc.

En Charpenterie, on nomme *Racinaux de comble* des espèces de corbeaux de bois qui portent en encorbellement, sur des consoles, le pied d'une ferme ronde, laquelle couvre en saillie le pignon d'une vieille maison; *R. d'écurie*, de petits poteaux qui, dans une écurie, servent à porter la mangeoire des chevaux; *R. de grue*, des pièces de bois croisées qui font l'empatement d'une grue, et dans lesquelles sont assemblés l'arbre et les arcs-boutants.

RACINE (du latin *radix*, *radicis*), partie de la plante par laquelle elle tient à la terre : elle se compose de fibres qui, naissant de la partie souterraine du végétal, servent à puiser dans le sol les fluides qui contribuent à la nutrition du végétal. Les plantes aquatiques ont communément, outre les racines qui les fixent au sol, d'autres racines nageant dans l'eau.

Les fibres radicales sont simples ou rameuses. Leur extrémité libre porte le nom de *spongiole* : c'est par ce point, qui cependant ne présente aucune ouverture appréciable, que se fait l'absorption des fluides nutritifs. On appelle *chevelu* les radicelles qui terminent les ramifications des fibres principales. Plusieurs parties dans les végétaux peuvent produire accidentellement des racines : ainsi, lorsqu'on plonge par son extrémité inférieure une branche de saule, il en naît des racines, qui bientôt en font un individu parfait. C'est sur cette propriété qu'est fondé le mode de multiplication nommé *bouture*. Les racines qui naissent ainsi accidentellement de la tige portent le nom de *racines adventives* ou *aériennes*.

Considérées sous le rapport de la durée, les racines sont dites, comme la plante elle-même, *annuelles*, *bisannuelles*, *vivaces*, etc. — Sous le rapport de la direction, la racine peut être *pivotante* (Carotte), *oblique* (Iris germanique), *horizontale* (la plupart des Iris) ; *rampante*, *traçante* (Lilas). — Quant à la division, la racine est : *simple*, sans division (Carotte) ; *rameuse*, se divisant en branches et en rameaux (Arbres) ; *fasciculée*, en botte, en faisceaux (Lis asphodèle) ; *chevelue*, *capillaire*, *fibreuse*, divisée en une multitude de fibres (Fraisier). — Quant à la forme, la racine est : *fusiforme*, en forme de fuseau (Rave) ; *palmée*, en forme de main ouverte (Orchis taché) ; *tubéreuse*, *tubériforme*, charnue et renflée en formes de tubercules (Dahlia) ; *scrotiforme*, composée de deux tubercules réunis et plus ou moins arrondis (Orchis militaire) ; *grenue*, *granulée*, *grumeleuse*, en forme de petits grains agglomérés (Ophris nid d'oiseau) ; *en chapelet*, en forme de grains écartés qui se tiennent par des fibres (Filipendule) ; *tronquée*, comme rongée (Scabieuse succise) ; *articulée*, ayant des nœuds de distance en distance (Sceau de Salomon) ; *contournée*, *tortueuse* (Bistorte), etc.

Les racines ont une tendance marquée à se diriger vers les veines de bonne terre : souvent elles s'allongent considérablement pour se porter vers les lieux où la terre est plus meuble et plus substantielle.

Vulgairement on appelle *Racine d'abondance* la Betterave ; *R. d'Amérique*, ou *Mabouia*, la racine du Mabouier (*Voy.* MORISONIE) ; *R. amidonière*, l'Arum maculé ; *R. d'Arménie*, une espèce de Garance ; *R. blanche*, le Panais cultivé ; *R. du Brésil*, l'Ipécacuanha ; *R. de camomille*, les racines de la Pyrèthre ; *R. de Chine*, la Salsepareille de Chine ; *R. de disette*, la Betterave ; *R. douce*, la Réglisse ; *R. de Florence*, l'Iris de Florence ; *R. jaune*, ou *R. d'or*, une racine qu'on croit appartenir à une espèce de Pigamon qui croît à la Chine ; *R. de peste*, la racine du Tussilage ; *R. des Philippines* ou *de Charcis*, la racine du Contra-yerva ; *R. de Rhode*, la racine de la Rhodiole ; *R. de Safran*, celle du Curcuma ; *R. du Saint-Esprit*, la racine de l'Angélique officinale ; *R. salivaire*, la Pyrèthre ; *R. de serpent*, la racine de l'Ophiose de l'Inde ; *R. de serpent à sonnettes*, la racine du Polygala sénéka ; *R. de Thymélée*, celle d'une espèce de Daphné, la Lauréole ; *R. vierge*, la Bryone dioïque et le Taminier commun.

Par extension, on a appliqué le mot *racine* à tout organe, toute production vivante implantée dans un tissu : c'est ainsi qu'on dit les *racines des dents*, *des ongles*, *des cheveux*, etc.

En termes de Grammaire, on entend par *Racines* les mots primitifs de chaque langue, ceux d'où les autres sont dérivés, ou dont ils sont composés. — Il existe pour la langue grecque un célèbre recueil de racines, le *Jardin des racines grecques*, dû à Lancelot et à plusieurs autres savants de Port-Royal : c'est un recueil alphabétique des radicaux, avec l'explication rimée. Il en a été fait de nombreuses éditions (on estime celles de M. Pitay et de M. Régnier). Et. Fourmont (1706), Duplan (1789), Johannsen (1832) ont donné les *R. de la langue latine* ; MM. Eichhoff et de Suckau, un *Dictionnaire des racines allemandes* (Paris, 1841), etc. *Voy.* LINGUISTIQUE.

En Mathématiques, on appelle *Racine* tout nombre qui, multiplié un certain nombre de fois par lui-même, produit un autre nombre qu'on appelle *puissance*. On dit qu'un nombre est, par rapport à un autre, la *racine* 2ᵉ ou *carrée*, la *racine* 3ᵉ ou *cubique*, la *racine* 4ᵉ, la *racine* 5ᵉ, etc., lorsque ce premier nombre figure 2, 3, 4, 5.... fois comme facteur pour donner cet autre nombre. Ainsi, 7 est la racine carrée de 49, parce $7 \times 7 = 49$; 10 est la racine cubique de 1000, parce que $10 \times 10 \times 10 = 1000$. — Les racines sont dites *commensurables* ou *incommensurables*, suivant qu'elles peuvent être exprimées ou non par un nombre entièrement exact ; ainsi, la racine carrée de 4 est commensurable, car elle s'exprime exactement par le nombre 2, tandis que la racine carrée de 5 est incommensurable, attendu qu'il n'existe aucun nombre qui, multiplié par lui-même, produise exactement le nombre 5.

L'extraction des racines des nombres est une des six opérations élémentaires de la science des nombres. On désigne les racines par le signe $\sqrt{\ }$, appelé *radical*, en mettant à sa partie supérieure le nombre qui indique le degré de la racine et qu'on nomme l'*exposant* ; par exemple, $\sqrt[3]{1000}$ désigne la racine troisième de 1000. Lorsqu'il s'agit de racines deuxièmes ou carrées, on n'écrit pas l'exposant qui est sous-entendu, de sorte que $\sqrt{21}$ signifie racine carrée de 21.

Racine carrée. Lorsqu'un nombre entier n'a que 2 chiffres, la partie entière de sa racine carrée n'en a qu'un ; lorsqu'il a 3 ou 4 chiffres, elle en a 2 ; lorsqu'il a 5 ou 6 chiffres, elle en a 3, et ainsi de suite. D'après cela, pour calculer la racine carrée d'un nombre entier quelconque, on commence par séparer le nombre proposé en tranches de deux chiffres à partir de la droite (la première tranche à gauche peut ne contenir qu'un seul chiffre) ; le nombre des tranches indique alors combien il y aura de chiffres dans la partie entière de la racine. La racine carrée du plus grand carré contenu dans la première tranche à gauche détermine le premier chiffre de gauche de la racine ; on obtient les autres chiffres en appliquant le principe de la composition du carré renfermant des dizaines et des unités (*Voy.* CARRÉ). Exemple : déterminer la racine carrée de 412164 :

	$\sqrt{41.21.64}$	642	
	36		
		Essai du chiffre 4.	Essai du chiffre 2.
1ᵉʳ reste.	52.1		
	49.6	124	1282
2ᵉ reste.	256.4	4	2
	256.4		
3ᵉ et dernier reste.	0	496	2564

Le nombre 412164 ayant six chiffres, la partie entière de la racine aura trois chiffres, qui représenteront respectivement des centaines, des dizaines et des unités. On sépare le nombre proposé en trois tranches : on cherche le plus grand carré (*V.* CARRÉ) contenu dans la première tranche à gauche ; ce carré est 36, dont la racine est 6 ; on note ce 6, et l'on déduit son carré 36 de la tranche 41 ; on a ainsi un reste 5. On abaisse à côté de ce reste la seconde tranche 21 : on a ainsi un premier reste 521 ; on place un point sur la droite de 52 dizaines de 521, et l'on divise 52 par le double 12 du premier chiffre 6 obtenu à la racine ; les 4 unités du quotient expriment le deuxième chiffre de la racine ou un chiffre trop fort, mais jamais un chiffre trop faible. Pour essayer le chiffre 4, on le place à la droite du double 12 du premier chiffre 6 de la racine, et on multiplie le résultat 124 par 4 ; on retranche le produit 496 du premier reste 521. On obtient ainsi le nombre 25 à côté duquel on abaisse la troisième tran-

che 64, ce qui donne 2564; on place un point sur la droite de 256 et on opère comme précédemment. On trouve ainsi le nombre 642, qui représente exactement la racine carrée de 412164. — Pour trouver la racine carrée d'un *nombre décimal*, il suffit de calculer la racine carrée du nombre entier qui résulte de la suppression de la virgule, et de séparer ensuite, sur la droite de la racine trouvée, la moitié du nombre des décimales contenues dans le nombre proposé. — Pour trouver la racine carrée d'une *fraction*, on peut extraire séparément la racine carrée du numérateur et celle du dénominateur. — On doit à M. Étienne une *Table des racines carrées des nombres de* 1 *à* 750 *avec les décimales*.

Racine cubique. Lorsqu'un nombre entier n'a pas plus de trois chiffres, la partie entière de sa racine cubique n'a qu'un seul chiffre; lorsqu'il a 4, 5 ou 6 chiffres, elle en contient deux; lorsqu'il a 7, 8 ou 9 chiffres, elle en renferme trois, et ainsi de suite. D'après cela, pour calculer la racine cubique d'un nombre entier quelconque, on commence par diviser ce nombre en tranches de trois chiffres, à partir de la droite (la première tranche à gauche peut contenir moins de trois chiffres); le nombre des tranches indique combien il y aura de chiffres dans la partie entière de la racine. La racine cubique du plus grand cube contenu dans la première tranche de gauche détermine le premier chiffre de gauche de la racine du nombre proposé; on obtient ensuite les autres chiffres en appliquant le principe de la composition du cube renfermant des dizaines et des unités (*Voy.* CUBE). Exemple : déterminer la racine cubique de 273 359 449 :

	$\sqrt[3]{}$	649	
	273.359.449	3 fois le carré de 6 = 108.	3 fois le carré de 64 = 12288.
	216	Essai du chiffre 4.	Essai du chiffre 9.
1er reste.	573.59	43200	11039200
	461.44	2880	155520
2e reste.	112.154.49	64	729
	112.154.49	46144	11215449
3e reste.	0		

Le nombre proposé ayant 9 chiffres, la partie entière de la racine aura trois chiffres. On sépare le nombre proposé en trois tranches; on cherche le plus grand cube contenu dans la première tranche à gauche; ce cube est 216, dont la racine est 6; on note ce 6, et l'on déduit son cube 216 de la tranche 273; on a ainsi un reste de 57. On abaisse à côté de ce reste la deuxième tranche 359; on a ainsi un premier reste 57,359; on place un point sur la droite des 573 centaines de ce premier reste, et on divise par 3 fois le carré du premier chiffre 6 obtenu à la racine ou par 108. On obtient ainsi pour quotient un nombre 4 qui exprime le deuxième chiffre de la racine, et qu'il faut essayer pour voir s'il n'est pas trop fort; on retranche du premier reste la somme des trois dernières parties (432 centaines, 288 dizaines, 64 unités) du cube de 64, et l'on obtient ainsi un deuxième reste 11215. On abaisse à côté de ce reste la troisième tranche 449; on sépare les centaines par un point, et on opère comme précédemment. On trouve ainsi 649, qui représente exactement la racine cubique du nombre proposé. — Pour extraire la racine cubique d'un *nombre décimal*, il suffit de calculer la racine cubique du nombre entier qui résulte de la suppression de la virgule, et de séparer ensuite autant de décimales sur la droite de cette racine, qu'il y a d'unités dans le tiers du nombre des décimales contenues dans le nombre proposé. — Pour trouver la racine cubique d'une *fraction*, on peut extraire séparément la racine cubique du numérateur et du dénominateur.

En Algèbre, on donne encore le nom de *Racines* aux valeurs des quantités inconnues qui entrent dans les équations. On distingue des racines simples, doubles, triples; des racines commensurables ou incommensurables; réelles ou imaginaires. — On doit à M. Lobatto des *Recherches sur la distinction des racines réelles et imaginaires dans les équations numériques*, Paris, 1842, in-4.

RACK, ARAC ou ARACK, liqueur spiritueuse. *V.* ARAC.

RACOLEUR, jadis *Raccoleur* (de l'italien *raccoglitore*, formé du verbe *raccogliere*, recueillir, rassembler), celui qui fait profession d'engager des soldats pour le service militaire. Avant l'établissement du recrutement régulier, les chefs de corps entretenaient dans les grandes villes des recruteurs de ce genre, qui étaient des espèces d'entrepreneurs de levées. Les racoleurs avaient recours à toutes sortes de manœuvres frauduleuses : ils tenaient leur bureau de recrutement dans un cabaret, et avaient pour dépôt un *four*, c.-à-d. un lieu où ils gardaient sous clef les malheureuses victimes qu'ils avaient saisies dans d'ignobles tripots, et qu'ils avaient enivrées en les faisant boire à la santé du roi. Outre un salaire fixe, les racoleurs avaient par tête un profit proportionnel à la valeur des recrues.

RACONDE, nom vulgaire du pelage du Coypou, qu'on vend comme Castor. *Voy.* MYOPOTAME.

RADE (dérivé par les uns, du latin *ratis*, vaisseau; par les autres, de l'anglais *road*, route, rade), partie de mer, plus ou moins abritée des vents et des courants, où les bâtiments peuvent tenir à l'ancre. Parmi les plus belles rades, on cite celles de Spithead entre Portsmouth et l'île de Wight, celles de Brest, de la Spezzia, de San-Francisco. Les ports de Toulon, du Havre, etc., sont précédés d'une rade.

RADEAU. On donne ce nom : 1° à un assemblage de plusieurs pièces de bois liées ensemble, comme les trains de bois à brûler, et qui forment une sorte de plancher, dont on se sert quelquefois pour porter des hommes, des chevaux et autres choses sur des rivières; — 2° à une plate-forme faite d'un assemblage régulier de poutres recouvertes de planches bien ajustées, et encadrée d'un bordage sur ses quatre faces, dont on se sert pour réparer les parties inférieures de la coque d'un navire : quelques-uns de ces radeaux ont une petite cale, qui sert à mettre des cordages, des palans, des anspects, etc.

On appelle *Radeau de fortune*, une sorte de construction improvisée pour sauver l'équipage dans un échouage ou un naufrage en mer : tel était le célèbre radeau construit par les naufragés de la *Méduse*.

RADIAIRE, plante, est synonyme d'ASTRANCE.

RADIAIRES (du latin *radius*, rayon), nom donné par Lamarck aux animaux appelés plus communément *Rayonnés*. *Voy.* ce mot et ZOOPHYTES.

RADIAL, qui a rapport au *radius* (os de l'avant-bras). L'*Artère radiale* naît de la brachiale, à la partie supérieure et antérieure de l'avant-bras, et vient s'enfoncer dans la paume de la main; — les *Veines radiales* accompagnent l'artère radiale; — le *Nerf radial* naît du plexus brachial, et se termine au niveau de l'extrémité supérieure du radius; — le *Grand radial* est un muscle placé à la partie externe de l'avant-bras, se fixe en haut à l'humérus, et s'attache par un long tendon à l'extrémité supérieure du 2e os du métatarse : ce muscle étend la main sur l'avant-bras, et réciproquement; — le *Petit radial* est situé au-dessous du précédent, dont il a la forme et les usages : il se termine par un long tendon inséré à l'extrémité supérieure du 3e os du métacarpe.

RADIATION, action de rayer, d'effacer. On se sert de ce mot pour exprimer le retranchement que l'ordre des avocats fait de l'un de ses membres pour cause d'inconduite, et par mesure de discipline : on dit, dans ce sens, *rayer un avocat du tableau*. — Dans le langage hypothécaire, on dit *Radiation d'inscription*, pour suppression, anéantissement d'*inscription*.

RADICAL, se dit, en Botanique, de ce qui tient à

la racine. — Les feuilles *radicales*, les pédoncules *radicaux*, sont les feuilles, les pédoncules qui naissent de la racine d'une plante.

En Grammaire, on appelle *Radical*, dans les déclinaisons et les conjugaisons, la partie d'un mot qui reste invariable, par opposition à la *désinence* ou *terminaison*. — Il s'emploie aussi comme synonyme de *racine*. *Voy.* RACINE.

En Mathématiques, on appelle *Signe radical* le signe $\sqrt{}$, par lequel on désigne les racines des quantités (*Voy.* RACINE). On nomme *quantités radicales* celles qui sont affectées de ce signe, comme $\sqrt{a}$, $\sqrt[3]{b}$, $\sqrt[5]{(a+b^2)}$, etc.

En Chimie, on appelle *Radicaux* les substances qui forment des acides en se combinant avec l'oxygène. Le soufre, le phosphore, le bore, sont les *Radicaux* des acides sulfurique, phosphorique, borique.

En Politique, on donne le nom de *Radicaux* à ceux qui demandent les réformes les plus complètes, et qui veulent extirper jusqu'à la *racine* de tout abus.

RADICULE (du latin *radicula*, diminutif de *radix*, racine), la partie de l'embryon qui est destinée à devenir racine ou à pousser des racines. La radicule se change en *racine proprement dite* par le progrès de la végétation. La radicule est *supérieure* si la pointe se dirige vers le sommet du fruit (Chanvre, Noyer); *inférieure*, si la pointe se dirige vers la base du fruit (Rubiacées). Sa forme est variable, mais généralement fusiforme. Les plantes où la radicule n'est pas enveloppée d'une gaine reçoivent le nom d'*exorhizes*; celles dont la radicule est enveloppée d'une gaine sont dites *endorhizes*: la gaine s'appelle *coléorhize*.

Quelquefois le mot *Radicule* se prend dans un sens plus vague pour désigner soit une petite racine, soit les fibrilles qui terminent une grande racine.

On appelle *Radicelle* une petite racine placée à l'extrémité de la radicule, et sortant tantôt de ses côtés ou de la tige, tantôt du sommet de la radicule : les filaments très-déliés dont elle est formée sont connus sous le nom de *chevelu*.

RADIÉES (du latin *radius*, rayon), nom donné par Tournefort à une classe de plantes comprises aujourd'hui dans la famille des *Composées* (*Voy.* ce mot), et caractérisées par des fleurs en partie composées de fleurons formant un disque et de demi-fleurons couchés à plat, et constituant autour du disque une couronne rayonnante, comme dans le Tournesol, les Chrysanthèmes, les Laiterons, les Paquerettes, etc. — De Candolle a donné le nom de *Fausses Radiées* à des corolles labiatiflores, ayant la lèvre externe des corolles extérieures beaucoup plus grande, de manière à offrir au premier aspect une similitude avec les fleurs radiées.

RADIER, construction en charpente ou en maçonnerie sur laquelle sont établies les portes ou les écluses d'un bassin, les piles d'un pont, etc. Elle est le plus souvent faite en forts madriers ou en béton.

RADIOLE, *Radiola*, genre de la famille des Linacées établi par Dillen, ne diffère du genre Lin qu'en ce que le calice a 4 divisions bifides, la corolle 4 pétales; les étamines et les styles sont aussi au nombre de 4, tandis que dans le genre *Linum* il y a 5 sépales, 5 pétales, 5 étamines et 5 styles. Ce genre a pour type le *R. linoïde* (*Linum multiflorum*), jolie petite plante qui croît en France, dans les allées humides : tiges très-basses, se divisant en un grand nombre de bifurcations; feuilles petites, sessiles, opposées, ovales, aiguës; fleurs blanches, extrêmement petites, solitaires et pédicellées.

RADIOMÈTRE. *Voy.* ARBALESTRILLE.

RADIS (du latin *radix*, racine), *Raphanus*, plante de la famille des Crucifères, cultivée de temps immémorial en Europe, et qu'on dit indigène de la Chine ou du nord de l'Inde. Le *Radis cultivé* (*R. sativus*) a des feuilles rudes, découpées en lyre, avec un grand lobe terminal, des fleurs blanches ou d'un blanc rougeâtre : calice à folioles droites, connivtentes; siliques presque coniques, renflées, à plusieurs loges indéhiscentes ou articulées, presque en chapelet. La partie comestible du Radis est fournie par la racine. Il existe un assez grand nombre de variétés du Radis cultivé : on les distingue, d'après la forme et la grosseur des racines, en *rondes*, en *longues* et en *grosses*. Les premières, ou *Radis proprement dits*, comprennent le *R. blanc*, le *R. rouge*, le *R. violet* et le *R. rose*. Les secondes, qui sont les Radis à racines allongées, vulgairement appelées *Petites Raves*, se distinguent aussi d'après leur couleur. Les troisièmes, ou Radis à grosses racines, sont appelées *Raiforts*; on distingue : le *Radis noir à racine oblongue*, le *Radis noir à racine arrondie*, le *Petit Raifort gris* et le *Gros Raifort blanc*. La chair de toutes ces variétés a une saveur plus ou moins piquante et plus ou moins âcre. Les personnes dont l'estomac est faible doivent s'en abstenir. On sert les radis comme hors-d'œuvre.

On appelle *Radis raphanistre* la Ravenelle; *R. maritime*, une plante analogue qui se trouve dans les lieux maritimes, en Bretagne et en Angleterre; *R. de cheval*, le Cranson de Bretagne.

En Conchyliologie, on appelle *Radis* plusieurs coquilles du genre Pyrule, à cause de leur ressemblance de forme avec la racine renflée des Radis.

RADIUS (du latin *radius*, rayon), celui des deux os de l'avant-bras qui occupe le côté externe : il a été ainsi appelé parce qu'on l'a comparé au rayon d'une roue. C'est un os long en forme de prisme : son extrémité supérieure, par laquelle il s'unit à l'humérus, porte une éminence arrondie dite *tête de l'humérus*, et soutenue par un rétrécissement qu'on nomme *le col*; par son extrémité inférieure, il s'unit aux doigts de la main. La fracture du radius est plus fréquente que celle du *cubitus*. — Du mot *radius* on a formé les épithètes de *radial* (*Voy.* ce mot), *radio-carpien*, *radio-cubital*, *radio-palmaire*, pour désigner ce qui se rapporte au *radius* seul, ou à la fois au radius et au carpe, au cubitus, etc.

RADJAH ou RAJAH, titre de princes hindous. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

RADOUB, se dit, en Marine, de la réparation extérieure de la coque d'un bâtiment. Quand on veut radouber un navire, il faut d'abord *éventer*, c.-à-d. mettre hors de l'eau la partie ordinairement immergée. Pour cela, on recourait autrefois à l'*abattage en carène*, c.-à-d. au renversement du navire tantôt sur un flanc, tantôt sur l'autre, de manière à éventer successivement toutes ses parties. Aujourd'hui, dans les grands ports, on a substitué à l'abattage l'emploi des *ras de carène* (*Voy.* ce mot), et plus récemment celui des *docks flottants* : ce sont des espèces de grands bateaux qu'on submerge, de manière que le navire à radouber se pose dessus, et qui, au moyen d'un système de pompes substituant l'air à l'eau dans des compartiments ménagés à cet effet, remontent à la surface avec leur fardeau. — Les charpentiers et les calfats font alors les réparations nécessaires (*Voy.* CALFATAGE). Si les frais égalent la valeur de la moitié du bâtiment, la réparation prend le nom de *refonte*.

RAFALE, passage subit d'un vent modéré à un vent impétueux; augmentation de vent soudaine, mais qui dure peu. Les rafales ont lieu avant, pendant, et surtout après les tempêtes, dont elles sont alors comme les derniers efforts. Elles se développent surtout aux anfractuosités des rivages qui s'ouvrent en avant d'une gorge de montagnes.

RAFF. On nomme ainsi les nageoires du *Flétan* (*Voy.* ce mot), et la peau grasse à laquelle elles sont attachées. C'est, dit-on, un mets délicat. Les pêcheurs les salent et les sèchent pour les envoyer au loin. Le meilleur raff vient de Norwége.

RAFFINAGE, RAFFINERIE. On appelle en général

Raffinage toute opération qui consiste à séparer d'une substance les matières étrangères qui en altèrent la pureté. On entend particulièrement par *Raffinage* la purification du sucre brut, purification qui se fait au moyen du charbon animal et du sang de bœuf (*Voy.* SUCRE et CLAIRCE). Le sucre brut contient deux matières différentes : le sucre cristallisable et une matière mucoso-sucrée, liquide ou au moins visqueuse, et incristallisable, connue sous le nom de *mélasse* ou *sirop*, qui enveloppe le grain, et le colore en roux ou en brun. L'art du raffinage consiste à séparer ces deux principes, et à dépouiller en même temps le sucre des matières hétérogènes qu'il peut contenir. On appelle *Raffineries* les usines où l'on raffine le sucre. Un décret du 1er septembre 1852 règle tout ce qui concerne l'exercice de cette industrie.

Le raffinage du sucre paraît remonter au XIIIe siècle. A cette époque, les Vénitiens purifiaient déjà le sucre qui leur arrivait d'Égypte, et le livraient au commerce sous la forme de sucre candi ; mais ils ne tardèrent pas à obtenir la cristallisation que nous lui donnons de nos jours.

Raffinage du salpêtre. Voy. SALPÊTRE.

RAFFINÉ, nom donné en France, vers la fin du XVIe siècle, à certains élégants, duellistes et débauchés. Ils portaient un pourpoint riche, tailladé et quelque peu étriqué, un toquet brillant, un manteau court brodé d'or : les mignons de Henri III étaient le type des *raffinés*.

RAFFLÉSIE, *Rafflesia* (de sir Stamford *Raffles*, gouverneur de Sumatra), genre type de la famille des Rafflésiacées, établie par R. Brown et rangée par d'autres dans celle des Aristolochiées. L'espèce principale est la *Rafflésie d'Arnold* (*R. Arnoldi*), qui vit en parasite sur la racine de quelques gros arbres de l'île de Java. Cette plante curieuse n'a pas de feuilles ; sa tige, extrêmement courte, porte une fleur gigantesque, qui, entièrement développée, a 1 m. de diamètre et pèse 7 kilogr. 50 ; sa corolle, formée de 5 pétales d'un rouge de brique, couverts de protubérances blanches, repose sur un tube large et court qui pourrait contenir 12 litres d'eau. Cette fleur répand une odeur extrêmement désagréable, analogue à celle d'un cadavre. Les Javanais emploient les bourgeons du *R. patma* contre les hémorroïdes et dans les accouchements laborieux. — Les autres genres de la famille des Rafflésiacées, *Brugmansia*, *Sapria*, *Frostia*, etc., sont également parasites.

RAFLE. En Botanique, *Rafle*, ou *Râpe*, se dit : 1° du pédoncule central d'une grappe de raisin, de groseille, etc. ; 2° de l'épi du maïs. — Ce mot est aussi employé dans le midi de la France comme synonyme de *marc du raisin*.

On appelle encore *Rafle* : 1° une espèce de filet ou de tramail contremaillé, dont on se sert pour prendre les moineaux et autres petits oiseaux pendant la nuit ; 2° un filet de pêche garni d'ailes, et ayant plusieurs ouvertures à chaque extrémité.

Rafle se dit, aux Jeux de dés, quand les dés amènent chacun le même point.

Les Vétérinaires appellent *Rafle* une maladie éruptive qui affecte spécialement les têtes bovines : elle consiste dans une éruption de pustules qui, après avoir formé abcès, s'ouvrent et se dessèchent.

RAGE (du latin *rabies*), dite aussi *Hydrophobie*, à cause d'un de ses symptômes principaux, l'horreur de l'eau, maladie des plus graves qui peut se développer soit spontanément, soit par communication, chez divers animaux. La rage peut se développer spontanément chez le chien, le loup, le chat et le renard, et ces animaux peuvent la transmettre aux autres quadrupèdes ou à l'homme. Chez le chien, les symptômes de la rage sont, avec l'aversion pour les boissons et les aliments, la tristesse, la solitude, l'altération de la voix, qui devient rauque, le poil terne, hérissé, les yeux hagards, le balancement de la queue, la bouche béante, la langue pendante et couverte d'une bave blanchâtre.

Chez l'homme, on attribue généralement la rage à l'action d'un virus spécifique déposé dans une plaie par une morsure, ou inoculé de toute autre manière par contact avec la salive d'un animal enragé. Tantôt ce virus agit en déterminant une irritation locale, fixée dans l'endroit de la blessure, et qui donne ensuite lieu à une névrose générale ; tantôt le virus, absorbé et mêlé au sang, produit une infection générale qui ne produit ses effets qu'après un temps indéterminé. Un grand nombre de faits portent à croire que la salive et le mucus bronchique sont les seuls véhicules du *virus rabique* ; les effets se manifestent quelquefois presque immédiatement après la morsure ; d'autres fois ils sont précédés d'une période d'incubation dont la durée est plus ou moins longue : on cite des exemples où les accidents ne se sont déclarés que plusieurs mois ou même plusieurs années après la morsure. Les symptômes du mal sont : une douleur vive dans la partie mordue, une violente céphalalgie avec excitation des facultés intellectuelles et des organes des sens, des désordres variés des fonctions digestives, une soif brûlante et en même temps une invincible aversion pour l'eau et les liquides, un sentiment de constriction extrême à la gorge, enfin une bave écumeuse. La mort survient ordinairement avant le cinquième jour. On peut prévenir le développement du mal en cautérisant immédiatement et profondément la partie mordue. On commence par laver la plaie avec l'eau simple, puis on applique quelques ventouses pour la faire saigner, et l'on cautérise ensuite, soit avec le cautère actuel (le feu), soit plutôt avec des caustiques liquides (l'acide sulfurique et surtout le chlorure d'antimoine). — On a préconisé toutes sortes de spécifiques contre ce mal affreux, les uns empruntés au règne végétal, notamment la *Passe-rage*, les autres au règne animal, comme la *Cétoine dorée*, d'autres à la chimie, tels que le sulfate de quinine combiné avec l'extrait d'opium, etc. ; mais tous ces moyens ont été inefficaces.

On n'est nullement d'accord sur les causes de la rage spontanée, soit chez les animaux, soit chez l'homme. Pour les animaux, on l'a successivement attribuée à l'excès de la faim, de la soif, du froid ou de la chaleur (quoique ce mal soit presque inconnu dans les pays les plus chauds), et plus vraisemblablement à une trop longue séparation des sexes. Pour l'homme, elle paraît être quelquefois spontanée ; elle est alors l'effet d'une émotion violente, et plus souvent d'une imagination frappée, surtout à la suite d'une morsure, même innocente.

Parmi les nombreux ouvrages qui ont été écrits jusqu'ici sur la rage, on remarque : le *Traité de la rage* de Trolliez ; la *Monographie de la rage*, par le Dr A.-F.-C. de Saint-Martin ; les *Lettres sur la rage humaine*, par le Dr Bellenger (de Senlis).

RAGOT. En termes de Vénerie, on donne ce nom à un sanglier qui a déjà quitté les compagnies, mais qui n'a pas encore tout à fait trois ans.

RAGUE ou POMME DE RACAGE. On appelle ainsi, dans la Marine, de petits blocs en bois presque sphériques, percés diamétralement pour recevoir le cordage appelé le *bâtard* ; ces pommes facilitent les mouvements de bas en haut et de haut en bas des racages. — Une *Rague goujée* est celle qui a deux goujures ou entailles à angle droit sur sa surface, l'une servant au passage d'un cordage dormant, l'autre recevant la ligne qui fixe la rague sur le dormant.

RAIA ou RAYAH (c.-à-d. *troupeau*), nom sous lequel la Porte Ottomane désigne ses sujets non mahométans, surtout en Arménie. Les *raïas* ont été longtemps soumis en Turquie aux plus durs traitements ; il n'y avait point d'injures et d'avanies qu'on ne leur fit supporter ; leur sort s'est amélioré à mesure que la civilisation européenne a pénétré chez

les Ottomans. Cependant, tous payent encore un tribut spécial qu'on appelle le *karatch*.

RAIE, *Raja*, genre de poissons Chondroptérygiens, de la famille des Sélaciens plagiostomes, établi par Cuvier : corps large, aplati horizontalement en forme de disque; nageoires pectorales excessivement larges, amples et charnues; queue le plus souvent longue et grêle; bouche large, située en travers, à la face ventrale; mâchoires armées de dents menues. Les Raies habitent exclusivement la mer : elles sont très-voraces et se nourrissent de petits poissons et de crustacés. Les œufs de ces poissons ont une forme particulière : ils ressemblent à de petits sacs carrés, longs et aplatis, dont les quatre coins se prolongent et se changent en cordons; lorsqu'ils sont secs, ils ont le toucher et l'aspect de la corne. On pêche les raies avec des filets et des lignes dont les hameçons s'amorcent avec de petits poissons. On les transporte au loin, et l'on remarque que la chair en est beaucoup meilleure que lorsqu'elle n'a pas voyagé. Plusieurs espèces fournissent un aliment excellent et peu dispendieux.

Les espèces principales de ce genre sont : la *Raie proprement dite*, dite aussi *R. blanche* ou *cendrée :* elle habite presque toutes les mers; elle atteint jusqu'à 4 mètres, et porte à la queue deux épines fortes et pointues : elle est très-vorace; — la *R. bouclée*, vulgairement *Clavel* ou *Clavelade*, reconnaissable à son corps presque carré, très-aplati, hérissé sur ses deux surfaces de tubercules osseux, munis chacun d'un aiguillon recourbé comme une *boucle*, d'où son nom; tête déprimée, un peu allongée; dents petites, plates, disposées sur plusieurs rangs; bouche large, narines grandes, ouvertes un peu en avant de la bouche; yeux saillants, queue déliée, plus longue que le corps, et terminée par une nageoire : cette espèce a le dos bleuâtre et semé de taches rondes et blanches; on la trouve dans toutes les mers d'Europe; c'est la plus recherchée pour la table; — la *R. à museau aigu* ou *Oxyrhinque*, appelée vulgairement *Alêne* dans le midi de la France; — la *R. torpille* (*Voy.* ce mot), etc.

Raie pastenague. Voy. PASTENAGUE.

Raie pêcheresse : c'est la *Baudroie*. *Voy.* ce mot.

RAIE (du latin *radius*, rayon). En Optique, on appelle *Raies du spectre*, les changements brusques d'intensité qu'on observe dans le spectre, et qui se présentent tantôt sous l'apparence de lignes plus ou moins noires, tantôt sous celle de lignes brillantes. Ces raies ne tombent pas aux limites des couleurs; mais elles sont réparties avec une grande irrégularité depuis le rouge jusqu'au violet. Pour établir quelques points de repère au milieu de cette confusion, Frauenhofer, à qui l'on doit la découverte des raies, en a choisi les sept plus saillantes et les a désignées par les lettres *b*, *c*, *d*, *e*, *f*, *g*, *h*. Le nombre total des raies s'élève à environ 6 ou 700. Elles restent les mêmes pour le nombre, la forme et la disposition, quels que soient l'angle réfringent et la substance du prisme à l'aide duquel on les observe; elles ne présentent de différence que sous le rapport de l'intensité, suivant qu'on les produit avec la lumière du soleil, des étoiles, d'une lampe, avec la lumière électrique ou avec une autre lumière.

RAIFORT, *Raphanus*, genre de la famille des Crucifères, renferme des plantes herbacées à racine charnue fusiforme; à feuilles simples, entières ou dentées; à fleurs jaunes ou blanches, ayant 4 pétales et 6 étamines, auxquelles succèdent une silicule petite, ovale, renflée, à peine échancrée, à 2 valves convexes, obtuses, à 2 loges renfermant une ou plusieurs semences. Les principales espèces sont : le *Raifort cultivé* (*Raphanus sativus*), aux racines annuelles, d'une saveur plus ou moins âcre, dont les variétés ont reçu les noms de *radis* lorsqu'elles sont rondes, de *raves* lorsqu'elles sont longues, et conservent le nom de *raiforts* lorsqu'elles sont grosses; (*Voy.* RADIS); le *R. noir* (*R. sativus niger*), qui est le *Raifort* proprement dit, à la peau noire, aux racines plus volumineuses, d'un tissu plus compacte et plus dur : on le mange comme condiment au commencement des repas, et il est regardé comme stimulant, digestif et antiscorbutique; le *R. ravenelle* (*Raphanistrum arvense*), extrêmement commun dans les champs de blé, d'orge et d'avoine, à racine très-grosse, à fleurs jaunes, quelquefois blanches ou purpurines, et dont les bestiaux mangent les feuilles.

On appelle *Raifort sauvage* le *Cochlearia armoracia*, vulgairement *Cranson de Bretagne* et *Moutardelle* (*Voy.* ARMORACIA); — *R. d'eau*, le *Nasturtium amphibium*. *Voy.* ce mot.

RAIL, mot anglais qui signifie *barre*, a été employé pour désigner toute bande de fer, de bois, de pierre ou de toute autre matière posée sur le sol d'une chaussée, et destinée à recevoir les roues des voitures; plus particulièrement celle avec laquelle s'emboîte la roue des locomotives et des wagons sur un chemin de fer. Cette dernière espèce de *rail* est une barre de fer forgé ou laminé d'environ 4m,50 de long, haute de 11 à 12 centimètres, et offrant sur deux de ses faces un renflement qui, d'un côté, reçoit la roue du wagon et, de l'autre, s'engage dans un coussinet en fer fondu qui la fixe sur la voie. Le but des rails est de diminuer la difficulté qu'éprouve le tirage des voitures sur les routes ordinaires, en présentant aux roues une surface unie et toujours également résistante. On fit d'abord les rails en bois, et ce n'est que pour éviter l'usure rapide de cette matière que l'on songea plus tard à recouvrir le bois de bandes de fer. Peu à peu le bois a complétement disparu, et l'on a généralement adopté les rails en fer ou en fonte. *Voy.* CHEMIN DE FER.

RAILWAY, RAILROAD, mots anglais employés comme synonymes de *Chemin de fer*. Ils signifient littéralement *route* ou *chemin à rails* ou *à barres*.

RAINETTE ou RAINE (du latin *rana*, grenouille), *Hyla*, genre de Batraciens anoures, détaché de celui des Grenouilles : corps trapu, large, sans queue; pattes de devant plus courtes que les postérieures; doigts terminés par des pelotes ou par des disques élargis, visqueux, au moyen desquels ces animaux se fixent sur les arbres, sur les feuilles ou les corps lisses, et plus ou moins verticaux. Les Rainettes se nourrissent de vers et de petits insectes; durant la belle saison elles vont dans les bois, à la recherche de leur nourriture; plus tard, elles se retirent au fond des eaux, et, comme les grenouilles, elles y passent l'hiver dans l'engourdissement. Le coassement de ces animaux a beaucoup d'analogie avec celui des grenouilles; il est seulement moins aigre et parfois plus fort.

Nous n'avons en Europe qu'une seule espèce de ce genre, c'est la *Rainette verte* ou *commune* (*Hyla viridis*), vulgairement *Grasset*, *Grenouille d'arbre*: on ne la rencontre que dans les bois humides, les haies qui bordent les marais, les parcs, les jardins ornés de pièces d'eau. Quelques personnes s'en servent comme de baromètre : pour cela, ils la tiennent dans un bocal où ils placent une petite échelle : ils prétendent qu'à l'approche de la pluie la Rainette se plonge dans l'eau et qu'au contraire elle monte au sommet de l'échelle quand il va faire beau.

Parmi les espèces étrangères on distingue la *Rainette flanc rayé*, la *R. fémorale*, la *R. squirelle*, la *R. bigarrée*, la *R. mélangée*, la *R. bicolore*, la *R. à bandeau*, la *R. bleue de la Nouvelle-Hollande*, la *R. brune*, la *R. beuglante*, etc.

RAINURE (de *rayon?*), entaillure en long, plus ou moins profonde, que l'on fait dans un morceau de bois ou de métal pour y assembler une autre pièce ou pour servir de coulisse.

RAIPONCE, *Campanula rapunculus*, *Phyteuma*, petite plante de la famille des Campanulacées, carac-

térisée par ses fleurs à corolle divisée profondément en 5 segments linéaires et à 5 étamines. Elle croît naturellement sur le bord des fossés, dans les prés, dans les champs. On la cultive aussi comme plante potagère d'hiver et de printemps; on mange ses racines et ses feuilles en salade; quand elles sont tendres et fort jeunes, ces parties ont un goût agréable.

On donne quelquefois, mais à tort, le nom de *Raiponce* à la *Mâche*.

RAIS (du latin *radius*, rayon), se dit proprement des rayons d'une roue, pièces de bois qui entrent par un bout dans le moyeu et par l'autre dans les jantes; et, au figuré, des rayons lumineux de la lune, des étoiles, etc.

En termes de Blason, *Rais* se dit : 1° des bâtons pommetés et fleurdelisés, disposés comme les rayons d'une roue; 2° des pointes qui sortent d'une étoile.

En Architecture, on appelle *Rais de chœur* un ornement fort usité, qui se compose de fleurons et de feuilles d'eau, qu'on taille principalement sur cette sorte de moulure qu'on appelle *talon*.

RAISIN (du latin *racemus*, petit rameau, ou du grec *ragion*, grain de raisin), le fruit de la Vigne. C'est une baie pulpeuse, renfermant ordinairement cinq semences osseuses, en forme de cœur allongé, et recouverte d'une peau lisse, à la surface intérieure de laquelle adhère une résine colorée en rouge, en gris, en jaune ou en blanc, qui détermine la couleur du fruit; la pulpe est formée d'une substance muqueuse incolore. Le raisin est mûr quand la queue de la grappe devient brune, que la grappe pend, que l'enveloppe du grain cède facilement sous la dent, que les pepins n'y adhèrent pas, et que le jus est doux et légèrement acide. On sait qu'on foule le raisin pour en extraire le jus et en faire du *vin* (*Voy.* ce mot). — Pour les diverses espèces de raisins, *chasselas*, *pineau*, *muscat*, etc., et pour la maladie du raisin, *Voy.* VIGNE et les noms des différentes espèces.

Pour conserver le raisin frais, on étend les grappes, après en avoir détaché tous les grains suspects, sur des planches ou sur des claies garnies de mousse bien sèche, en isolant les grappes; ou bien, on les suspend à des ficelles, à des fils de fer tendus au plafond; ou enfin on les range, en les isolant, sur un lit de cendres bien sèches, et on les enferme dans des caisses dont toutes les jointures sont closes avec du plâtre.

Le raisin séché se conserve à merveille et fournit un aliment fort agréable. Les meilleurs raisins secs viennent d'Espagne, de Calabre, de Syrie (tous à gros grains) ou de Corinthe (à petits grains).—On appelle *Raisins de caisse*, les raisins secs qui nous viennent du midi de la France : ils sont trempés avec leurs rafles dans une lessive de soude, puis séchés au soleil.

Vulgairement on appelle *Raisin d'Amérique* ou *R. du Canada*, le Phytolaque; *R. barbu*, la Cuscute; *R. des bois* ou *de bruyère*, la Myrtille, espèce d'Airelle; *R. de chêne*, les Galles; *R. de chèvre*, le Nerprun; *R. de corneille*, la Camarine noire; *R. de coudre*, le fruit du Raisinier; *R. de loup*, la Morelle noire; *R. de mer*, l'Uvette ou *Ephedra distachya*; *R. d'ours*, la Busserolle, espèce d'Arbousier; *R. de perroquet*, le Brésillet bâtard; *R. de renard*, la Parisette; etc.

On donne encore le nom de *R. de mer* aux œufs de Seiche, ainsi qu'à ceux des Murex et des Buccins.

En Papeterie, on appelle *Papier grand raisin* un papier de luxe, de grand format. *Voy.* PAPIER.

RAISINÉ (de *raisin*), sorte de confiture qu'on obtient par l'évaporation du suc de raisin jusqu'à consistance d'extrait, et à laquelle on mélange d'autres fruits à pepins ou à noyaux. Le meilleur raisiné se fait avec la poire de messire-jean bien pelée et coupée par quartiers. On estime, comme un des meilleurs, le raisiné de Bourgogne. En général, les raisinés du Midi, faits avec soin, valent mieux que ceux du Nord, parce que les fruits y sont plus sucrés et plus aromatiques. — On vend par tonneaux à Paris, chez les épiciers, un *raisiné* grossier qui est fait avec du moût de cidre et des pommes communes. On fait aussi des raisinés économiques en mettant dans le moût, au lieu de fruit, des tranches de potiron qu'on fait bien cuire.

RAISINIER, *Coccoloba*, genre de Polygonées, renferme de grands arbres et des arbrisseaux d'Amérique, remarquables par l'ampleur de leurs feuilles épaisses, coriaces, d'un vert sombre. Le *Raisinier à grappes* (*C. uvifera*) se plaît sur les bords de la mer; il a un bois rougeâtre, des feuilles très-larges, cordiformes, portées sur des pétioles très-courts; des rameaux étalés et diffus, couverts d'une écorce cendrée et terminés par une longue grappe de plus de 3 décimètres, composée de fleurs rougeâtres, petites, droites, qui donnent naissance à de petits drupes charnus, arrondis, de la grosseur d'une cerise et de couleur purpurine; ces fruits, dits vulgairement *Raisins de coudre*, ont une saveur aciduie, agréable. Ils sont rafraîchissants. Le *Raisinier de la Martinique* offre un bois très-dur, pesant, d'un rouge foncé, presque incorruptible, qui est recherché pour les constructions.

RAISON (du latin *ratio*), s'entend tantôt de l'intelligence en général (*Voy.* ce mot), tantôt du bon usage de nos facultés intellectuelles, du discernement du vrai et du faux; tantôt d'une faculté intellectuelle spéciale, à laquelle plusieurs philosophes rapportent certaines idées supérieures aux données des sens, comme les idées de cause, de substance, de temps, d'espace, d'unité, de Dieu, etc., comme les vérités nécessaires et universelles, les axiomes, les premiers principes. Dans cette dernière acception, on oppose souvent la Raison, qu'on appelle aussi *Raison pure*, *Raison intuitive*, à la connaissance empirique, autrement dite l'*Expérience*, qui nous donne les idées particulières et concrètes. — Cette faculté est dite *R. spéculative* ou *R. pratique*, selon qu'elle s'applique à des notions purement spéculatives ou à la règle morale qui doit guider l'homme dans la vie pratique.

On a beaucoup discuté sur la nature et les caractères de la Raison, sur ses rapports avec les autres facultés, sur le nombre des idées que nous lui devons. Il y a, sur le premier point, deux systèmes : l'un qui fait de la raison une faculté spéciale : c'est la doctrine de Platon, de Fénelon, de Leibnitz, de Kant, etc.; l'autre, celle de Locke et Condillac, qui lui refuse une existence à part, et qui explique par l'expérience aidée de l'abstraction, de la généralisation et du langage, les idées attribuées par leurs adversaires à la Raison. Dans le premier système, il reste encore à expliquer comment la Raison fait son apparition dans l'homme, comment elle saisit les idées qui sont de son domaine, et à décider ce qu'elle est en elle-même, si elle est l'intelligence humaine envisagée dans une de ses applications, ou si, comme l'ont pensé Platon, Fénelon et Malebranche, elle est Dieu lui-même, éclairant notre esprit; en un mot, si elle est personnelle, ou si, pour parler la langue de M. Cousin, elle est *impersonnelle*, c.-à-d. indépendante de nous. On n'est pas fixé davantage sur le nombre des idées que la Raison nous fournit (*Voy.* l'art. IDÉE). A quelque solution qu'on s'arrête sur ces points si obscurs, il faut éviter de faire de la Raison une espèce de faculté merveilleuse, qui créerait, comme d'un coup de baguette, toutes les idées dont l'origine embarrasse les philosophes.

On peut consulter sur ce sujet la *République* de Platon, le *Traité de l'existence de Dieu* de Fénelon, les *Méditations métaphysiques* de Malebranche, l'*Essai* de Locke *sur l'Entendement humain*, la *Critique de la Raison pure* et la *Critique de la Raison pratique* de Kant, les œuvres de M. Cousin, notamment son livre *Du vrai, du beau et du bien* (édition de 1853), et ses leçons sur Locke; enfin la *Théorie de la Raison impersonnelle* de M. Boullier.

Raison se prend aussi dans le sens de cause, motif : c'est en ce sens qu'il faut entendre le *Principe de la raison suffisante*, établi par Leibnitz, principe en vertu duquel nous jugeons qu'aucun fait ne peut avoir lieu sans qu'il y ait une raison suffisante pour qu'il soit de telle manière plutôt que de telle autre.

En Mathématiques, le mot *Raison*, qui est synonyme de *Rapport*, exprime le résultat de la comparaison que l'on fait entre deux quantités, quand l'on considère combien l'une est en excès sur l'autre, ou combien de fois l'une contient l'autre ou y est contenue (*Voy.* RAPPORT).—On appelle *Raison composée*, le rapport formé par le produit des antécédents et par celui des conséquents de deux ou de plusieurs rapports : ainsi 12 : 15 est la raison composée des deux rapports 3 : 5 et 4 : 3. — Deux choses sont en *raison directe* l'une de l'autre lorsqu'elles augmentent dans la même proportion ; en *raison inverse*, quand l'une diminue dans la même proportion que l'autre augmente. C'est ainsi que l'on dit que l'espace parcouru par un corps qui tombe croît en raison directe des carrés des temps employés à le parcourir ; que l'intensité de la lumière est en raison inverse des carrés de la distance du corps lumineux.

En termes de Banque et du Commerce, les mots *Raison*, *Raison sociale*, signifient les noms des associés rangés et énoncés de la manière que la société a déterminée pour signer les lettres missives, billets et lettres de change.

RAISONNEMENT (du latin *ratiocinatio*), opération de l'esprit qui consiste à démontrer une proposition qui n'est pas évidente par elle-même, à l'aide d'autres propositions reconnues vraies. Il y a deux manières de raisonner : tantôt on va du particulier au général ; par exemple, après avoir observé la pesanteur dans plusieurs corps, on en conclut que tous les corps sont pesants ; tantôt on va du général au particulier, d'une loi de la nature ou d'un axiome mathématique à une de leurs applications. Dans le premier cas, c'est l'induction ; dans le second, la déduction (*Voy.* INDUCTION et DÉDUCTION). — On donne aussi le nom de *raisonnement* aux divers arguments qu'on emploie en raisonnant et spécialement au *syllogisme*. *Voy* ARGUMENT et SYLLOGISME.

Tous les traités de logique, notamment la *Logique* dite *de Port-Royal*, exposent le mécanisme et les règles du raisonnement. Il faut spécialement lire sur le raisonnement déductif l'*Organon* d'Aristote, et sur le raisonnement inductif, le *Novum Organum* de Bacon.

RALE (formé par onomatopée). Dans le langage vulgaire, le mot *Râle* désigne le bruit que font entendre les moribonds en respirant : il est produit par le passage de l'air à travers les mucosités accumulées dans le larynx, la trachée artère ou les grosses divisions des bronches. — En Médecine, il exprime tous les bruits contre nature que peut produire le passage de l'air pendant l'acte respiratoire, soit en traversant des liquides ou des mucosités qui se trouvent dans les bronches, soit en raison d'un rétrécissement partiel des conduits aériens. On distingue le *Râle sec*, le *R. humide*, le *R. grave*, le *R. aigu*, le *R. sibilant*, le *R. ronflant*, etc., qui tous donnent à l'auscultateur des indications différentes.

RALE, *Rallus*, genre d'oiseaux Échassiers, voisins des Cailles, de la famille des Macrodactyles, selon G. Cuvier, type de la famille des Rallidées, suivant les méthodistes modernes : corps et bec comprimés, queue courte, doigts allongés et séparés. Les Râles courent avec rapidité et ne volent guère. Ils vivent isolés dans les joncs, les broussailles, etc. Les deux espèces les plus connues sont le *Râle d'eau* (*R. aquaticus*), d'un roux brun, avec des nuances blanchâtres et grises, et le bec rouge, plus long que la tête ; et le *Râle de genêts* (*R. crex*), vulgairement *Roi des Cailles*, parce que son arrivée annonce celle de ces oiseaux : il est d'un brun fauve, tacheté de noirâtre en dessus et gris roussâtre en dessous ; il a le bec plus court que la tête. On cite encore le *R. poussin* (*R. pusillus*) et le *R. Baillon* (*R. Baillonii*), qui fréquentent surtout l'Europe orientale, etc. La chair des Râles est fort recherchée, surtout en septembre.

RALINGUE, cordage que l'on coud autour des bords d'une voile pour la fortifier. On distingue la *R. de têtière* ou *d'envergure*, qui borde la partie supérieure de la voile, par laquelle elle est lacée avec la vergue ; la *R. de fond* ou *de bordage*, qui est sur le côté inférieur, et les deux *R. de chute*, qui bordent les côtés verticaux. — *Ralinguer*, *Mettre en ralingue*, se dit d'un bâtiment lorsqu'il place ses voiles dans la direction du vent qui souffle, de manière qu'elles ne reçoivent le vent sur l'une ni sur l'autre face.

RALLIDÉES, famille d'oiseaux Échassiers qui a pour type le genre *Râle* (*Rallus*).

RAMADAN ou RAMAZAN, le carême des Musulmans. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

RAMASSE, espèce de traîneau guidé par un homme, et dans lequel les voyageurs descendent les montagnes couvertes de neige. Les voyageurs qui traversent les Alpes descendent souvent en *ramasse* le mont Cenis, le mont Blanc, etc.

RAMBERGE (de *rame*, et de *berge*, pour *barque*), très-ancienne espèce de navire de guerre de la Méditerranée, adoptée ensuite par les Anglais, qui l'employèrent aux voyages de découvertes. La *ramberge* était à peu près de la force d'une frégate, et se distinguait par ses mâts, qui portaient des gabies ou petites plates-formes, qui furent l'origine des hunes. Un des noms vulgaires de la *Mercuriale annuelle*.

RAMBOUR, espèce de Pomme fort grosse et un peu acide, ainsi appelée parce qu'elle fut d'abord cultivée dans les environs de *Rambour* ou *Rambures* (Somme). On distingue le *R. blanc* et le *R. rouge*.

RAME (du latin *remus*). Outre son acception ordinaire, par laquelle il désigne tout instrument de bois plat par un bout, arrondi par l'autre, dont on se sert pour faire voguer un bateau (*Voy.* RAMEURS, AVIRON, GODILLE, PAGAIE, etc.), ce mot s'emploie pour désigner : 1° les rameaux de bois sec que l'on fiche en terre près des pois ou des haricots, ou de toute espèce de plantes grimpantes, pour leur servir de points d'appui, ce qu'on appelle les *ramer* ; 2° un instrument à l'aide duquel on sèche et tend les pièces de drap ; 3° la ficelle qui fait hausser les lisses du tisserand et du rubannier ; 4° en Papeterie, la réunion de vingt mains de papier.

Coton de rames, se disait d'un coton filé de médiocre qualité qui venait de Judée, et dont on se servait pour faire la trame des voiles.

On appelle encore *Rame* ou *Farine de rame*, la farine mêlée avec le son avant le blutage, et telle qu'elle sort de dessous la meule.

RAMEAU (du latin *ramus*), petite branche d'arbre.

Le *Dimanche des Rameaux* est celui qui précède la Pâque : c'est le dernier du carême. On l'appelle ainsi parce que les fidèles y portent des rameaux bénits en commémoration de l'entrée triomphale de Jésus-Christ à Jérusalem : ces rameaux sont, selon les pays, de buis, d'olivier, de palmier, etc. On lui donne encore les noms de *Pâques fleuries*. En Italie, on l'appelle le *Dimanche des Palmes*. *V.* PALME.

Rameau d'or, nom vulgaire de la *Giroflée des murailles* doublée par la culture.

RAMEURS, matelots qui font le service des *rames*. C'est à l'aide de rameurs distribués en plusieurs rangs que les anciens faisaient marcher leurs galères (*V.* GALÈRE). Aujourd'hui on ne se sert de rameurs que pour faire marcher les bateaux ou autres embarcations plus ou moins légères. Dans la Marine, on dit le plus souvent *nager*, *nageurs*, pour *ramer*, *rameurs*.

Insectes de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères, famille des Géocorises, caractérisés par

4 pieds postérieurs, très-écartés entre eux, longs, grêles, et propres à marcher ou à *ramer* sur l'eau, un duvet très-fin et soyeux qui garantit le dessous du corps du contact de l'eau. — Cette tribu renferme trois genres : *Hydrometra*, *Gerris* et *Velia*.

RAMIER (du latin *ramus*, rameau, branche, parce qu'il niche sur les branches des arbres), nom que portent deux espèces de nos pigeons sauvages : le *Ramier* proprement dit ou *Grand Ramier* (*Columba palumbus*), et le *Petit Ramier* ou *Colombin* (*C. œnas*). La couleur de leur plumage est généralement le cendré plus ou moins bleuâtre, avec des reflets d'un vert doré changeant en bleu et en rose sur les côtés et le dessous du cou ; la poitrine est d'un roux vineux ; les pennes des ailes sont brunes ainsi que celles de la queue. Les Ramiers sont répandus dans toute l'Europe ; ils préfèrent toutefois les climats chauds et tempérés. En France, ils sont abondants, surtout vers l'automne. Les Ramiers se nourrissent de glands, de faînes et même de fraises, dont ils sont très-friands. Ils aiment à se percher sur les branches dépouillées de verdure qui sont à la cime des hauts arbres ; pendant la belle saison ils recherchent les arbres feuillés : c'est là qu'ils établissent leur nid. *Voy.* COLOMBE et PIGEON.

RAMIFLORE (du latin *ramus*, rameau, et *flos*, fleur), se dit, en Botanique, d'une plante dont les fleurs naissent sur les rameaux, comme le *Gaînier* ou *Arbre de Judée*, le *Rhamnus ramiflorus*, etc.

RAMILLE (diminutif de *rameau*), nom donné, en Botanique, aux plus petites divisions des rameaux. Les Agriculteurs nomment ainsi les bourgeons, produits de la dernière sève, qui ont cessé de croître en longueur et dont l'extrémité est terminée par un œil bien formé.

RAMOLLISSEMENT, se dit, en Médecine, d'une altération particulière des organes caractérisée par une diminution de la consistance normale ou de la cohésion naturelle à chaque tissu. Le ramollissement peut exister à trois degrés différents : 1° le tissu ramolli est encore solide, mais il se rompt, se déchire, se perfore avec la plus grande facilité ; 2° au lieu d'un solide, on ne trouve plus qu'une pulpe, qu'une substance à peu près liquide ; 3° la pulpe elle-même a disparu en partie, et le tissu n'existe plus qu'en débris. La plupart des ramollissements sont le résultat d'une inflammation aiguë, ou chronique. Selon les organes qu'il affecte, le ramollissement prend les noms de *Rachitisme*, d'*Ostéomalacie*, etc. (*Voy.* ces mots). — L'un des plus graves est le *R. du cerveau*, appelé par Cruveilhier *Apoplexie séreuse*, et contre lequel l'art est presque impuissant.

RAMONAGE. Il y a plusieurs manières de nettoyer les tuyaux de cheminée : outre le ramonage à la main, qui se fait, à l'aide d'une raclette, par de jeunes enfants tirés pour la plupart de la Savoie, on peut, quand le tuyau est trop étroit pour qu'un enfant puisse y entrer, ramoner *à la corde*, en faisant passer à travers la cheminée, du haut en bas, une longue corde entourée d'un *hérisson*, espèce de tête-de-loup formée de lames ou de pointes d'acier ou de tôle très-flexibles. On peut encore, quand le tuyau de cheminée est en pierre ou en briques et qu'on n'a pas à craindre l'incendie, *brûler la cheminée*, c.-à-d. allumer un grand feu qui consume la suie.

RAMPANT, en termes de Blason, se dit en général de tous les animaux qui, dans les armoiries, sont représentés debout et s'élevant comme le long d'une rampe : on oppose ce mot à *passant*.

RAMPE (de *ramper*), balustrade d'appui qui règne dans toute l'étendue des escaliers. Les rampes se font tantôt en balustres de pierre, de marbre, de bronze ou de bois, tantôt en enroulements de fer ; elles sont couronnées ou par des plates-bandes plus ou moins ornées, ou par un corps arrondi et continu, en fer ou en bois, sur lequel la main s'appuie, et qu'on appelle *main courante*. On distingue les *Rampes droites*, les *R. courbes*, les *R. par ressaut*, dont le contour est interrompu par des paliers. La construction des rampes d'escalier en bois est une des parties les plus délicates de la menuiserie. On appelle *Rampistes* ceux qui se livrent à cette spécialité.

En Architecture, *Rampe* se dit aussi de la partie d'un escalier par laquelle on monte d'un palier à un autre. — Par extension, on a donné le nom de *rampe* à un plan incliné en pente douce par lequel on monte et on descend, et qui tient lieu d'escalier dans les jardins, dans les ouvrages de fortification, le long des quais, ainsi qu'à la pente d'une colline, etc.

En Hydraulique, on appelle *Rampe* une suite de chandeliers qui accompagnent les cercles d'une cascade et forment une succession de jets, comme aux cascades de Saint-Cloud.

Dans les Théâtres, *Rampe* se dit de la rangée de lumières qui est placée au bord de la scène, et qu'on lève ou qu'on baisse à volonté.

Rampe de limaçon, nom donné, en Anatomie, à chacune des deux moitiés de la cavité du conduit osseux qui enveloppe le noyau du limaçon, et qui fait autour de lui deux tours et demi de spirale.

RAMPHASTOS, nom scientifique du genre *Toucan*.

RAMPIN (PIED), se dit, en parlant des chevaux, du pied disposé à traîner, à *ramper* sur la terre lorsque l'animal chemine. Cet effet résulte d'une direction vicieuse du sabot, dont la pince est relevée, plus ou moins perpendiculaire, ou même inclinée en arrière.

RAMULE (du latin *ramulus*, diminutif de *ramus*, rameau), nom donné, en Botanique, aux organes caulinaires de l'Asperge et du Fragon, qu'on regarde communément comme des feuilles, et qui sont, en réalité, des rameaux avortés, ou plutôt métamorphosés, développés d'une manière particulière.

RAMURE (du latin *ramus*, rameau), le bois d'un cerf ou d'un daim. La ramure du cerf est ronde ; celle du daim est plate. On compte l'âge des vieux cerfs aux branches de leurs *ramures*.

RAN, nom donné, dans plusieurs pays, au *Bélier*, à cause de l'espèce de bêlement court et rauque qu'il fait entendre souvent au moment du rut.

Dans quelques vignobles, ce mot se dit des fosses qu'on creuse pour planter la vigne.

RANA, nom latin du genre *Grenouille*, a été quelquefois étendu à tous les Batraciens anoures.

RANATRE, *Ranatra*, vulgairement *Scorpion aquatique*, genre d'Hydrocorises ou Punaises d'eau, tribu des Népiens, a été établi aux dépens du genre *Nepa* de Linné : corps linéaire, muni d'une tête petite ; yeux globuleux, très-saillants ; antennes très-courtes, peu apparentes, cachées sous les yeux ; corselet très-allongé ; abdomen long et terminé par deux filets sétacés ; pattes très-longues et très-grêles. Les ranâtres vivent dans les eaux dormantes ; elles sont très-voraces. Les espèces de ce genre sont dispersées par tout le globe. La *Ranâtre linéaire* (*Nepa linearis* L.) est longue de plus de 5 centimètres ; son corps est gris en dessus, jaune en dessous.

RANCANCA, *Ibycter*, oiseau de proie, rapporté d'abord à la famille des Vautours, puis à celle des Falconidées : bec droit, convexe en dessus, à mandibule supérieure crochue, à bords droits et lisses ; tarses nus, réticulés, courts, forts ; ongles peu crochus : les joues, le haut du cou et le jabot sont dépourvus de plumes. Les Rancancas sont doux et paisibles ; ils n'ont aucune inclination à la voracité ni à la rapine ; ils habitent les forêts solitaires de la Guyane, où ils font entendre une voix bruyante dont la force redouble lorsqu'ils aperçoivent quelqu'un et qu'ils volent en troupes. Ils accompagnent souvent les Toucans, d'où vient que les nègres, qui appellent ceux-ci Gros-becs, les nomment *Capitaines des gros-becs*. L'espèce type, le *Rancanca à*

ventre blanc (*I. leucogaster*) a le plumage d'un noir bleu foncé, à l'exception du ventre qui est blanc.

RANCE, RANCIDITÉ (du latin *rancidus*), se dit d'une graisse, d'une huile, et en général de tout corps gras qui, par l'influence de l'air, dont il a absorbé l'oxygène, a pris une odeur forte et une saveur âcre dues au développement d'acides gras, tels que l'acide stéarique et l'acide oléique. On prévient cette altération pour la graisse, le beurre, l'huile, en les conservant dans des caves dont la température est peu variable, et en les tenant renfermés dans des vases de médiocre capacité, bien bouchés et le moins remués possible. Quant au lard, comme l'humidité ferait fondre le sel, on le tient au grenier exposé à un courant d'air, loin des rayons du soleil.

Rance se dit encore du marbre blanc et rouge brun, veiné de blanc cendré et de bleu.

RANCHES, chevilles de fer ou de bois qui traversent l'échelier d'une grue et servent d'échelons : ce qui fait donner à cet échelier le nom de *Rancher*.

RANÇON (corruption de *redemptio?*), somme convenue que l'on payé pour tirer des mains de l'ennemi un prisonnier. L'usage des rançons, aussi ancien que la guerre, a surtout été en vigueur au moyen âge : on sait que S. Louis, fait prisonnier en 1250 à la bataille de la Massoure par les Sarrasins, rendit pour sa rançon la ville de Damiette, et paya 400,000 livres pour celle des autres prisonniers. Au moyen âge, le vassal était obligé de payer la rançon de son seigneur : c'était une des aides féodales.

RANCON (de l'italien *rancone*, *rampicone*, crochet; dérivé du latin *runca*, sarcloir), espèce de hallebarde, dont le fer avait à chacun des côtés une courbure en forme d'hameçon.

RANELLE, *Ranella*, genre de Mollusques gastéropodes pectinibranches, détaché par Lamarck du genre Murex : coquille ovale ou oblongue subdéprimée, offrant à l'extérieur des bourrelets distiques, c.-à-d. formant une rangée longitudinale de chaque côté à intervalle d'un demi-tour; l'animal est semblable à celui des Murex et des Tritons. Le genre Ranelle renferme 37 espèces vivantes et 6 ou 7 fossiles; les principales sont la *Ranelle géante*, qui atteint 15 ou 16 centim.; la *R. marginée*, la *R leucostome*, la *R. bourse*, etc.

RANGIER ou RANGER, ancien nom du *Renne*, s'emploie encore dans le langage héraldique.

RANGIFER, nom latin du *Renne*.

RANULE. synonyme de *Grenouillette*. *V.* ce mot.

RANUNCULACÉES. *Voy.* RENONCULACÉES.

RANUNCULUS, nom latin du genre *Renoncule*.

RANZ DES VACHES, air patriotique des Suisses : c'est celui que les bouviers jouent sur la cornemuse en faisant paître leurs troupeaux. On rapporte que les Suisses engagés au service de l'étranger ne pouvaient entendre répéter cet air sans éprouver un besoin invincible de revoir leur patrie : les uns désertaient, les autres mouraient de langueur. Il était défendu de le jouer sous peine de mort. Le ranz des vaches est un air simple et même grossier; mais il produit un grand effet dans les montagnes. Du reste, c'est sans doute au souvenir de la patrie qu'il doit toute la puissance qu'on lui attribue.

RAPA, nom scientifique du genre *Rave*.

RAPACES (du latin *rapax*, ravisseur), dits aussi *Oiseaux de proie*, *Accipitres*, etc., ordre d'oiseaux Carnassiers qui ne vivent que de rapines. Tous ont la vue très-perçante; mais les uns ne peuvent l'exercer qu'au grand jour, et les autres ont besoin du crépuscule; de là la division des rapaces en deux familles, les *Diurnes* (Aigle, Vautour, Faucon, etc.) et les *Nocturnes* (Duc, Chouette, Hibou, etc.). Les ailes et les serres sont développées à un grand degré chez ces oiseaux. En général, les femelles sont plus grandes que les mâles. Dans la plupart des classifications, les Rapaces forment le 1er ordre de la classe des Oiseaux.

RAPE, instrument en métal, le plus ordinairement en fer-blanc, percé de plusieurs trous, et dont on se sert pour réduire les corps en pulpe ou en fragments. On se sert surtout de la râpe, dans les ménages, pour le sucre, le chocolat, le poivre, et, dans les usines, pour le tabac, les betteraves, les pommes de terre (qu'on réduit en fécule), etc. Il y a des râpes garnies de lames de scie ou de couteaux tranchants, des râpes à lames dentelées, etc. Dans les grandes usines, on fait mouvoir la râpe par une manivelle, par un manége ou par la vapeur.

On appelle encore *Râpe* une lime à grosses entailles, à l'usage des menuisiers, serruriers, etc.

Râpe, en Botanique, se dit pour *râfle*. *Voy.* RAFLE.

RAPÉ, petit vin qu'on fait en mettant des grappes de raisin, avec leur *râpe* ou *râfle*, dans des tonneaux sans les écraser, et en remplissant le tonneau d'eau; ou bien en mettant des sarments ou des branches de chêne sous le pressoir, entre les lits de raisin. Le *vin de copeaux* est une espèce de râpé.

RAPETTE, *Asperugo*, plante de la famille des Borraginées, ainsi nommée parce qu'elle est rude au toucher comme une *râpe*, croît dans les lieux cultivés et sur le bord des champs, en France et dans une grande partie de l'Europe. On s'en sert, en Italie, en guise de bourrache, et les paysans mangent ses feuilles dans la soupe.

RAPHANIE, maladie convulsive assez fréquente en Allemagne et en Suède, et qui consiste dans une contraction des membres avec douleurs très-vives ; elle a quelques rapports avec la maladie connue en France sous le nom d'*ergotisme*. On l'attribue aux semences de la Ravenelle, espèce de Raifort (*Raphanus*), qui se trouvent quelquefois mêlées avec le blé.

RAPHANUS, nom latin et botanique du *Radis* ou *Raifort*, a fait donner le nom de *Raphanées* à une tribu de Crucifères dont le Radis est le type.

RAPHÉ (du grec *raptéin*, coudre), nom donné, en Anatomie, à certaines lignes saillantes qui ressemblent à une couture, comme celle qui divise le scrotum et le périnée en deux parties latérales.

En Botanique, on donne ce nom à une petite masse de vaisseaux filiformes et spiraux, placés sur le côté de l'ovule, qui va du *hile* ou ombilic externe à l'ombilic interne, dit *chalaze*. Microscopique dans certaines plantes et très-épais dans d'autres, le raphé paraît servir uniquement de communication entre la plante et la base de l'amande.

RAPHIDIE, *Raphidia* (du grec *raphis*, aiguille), genre d'Insectes Névroptères, type de la tribu des Raphidiens, a beaucoup de rapport avec les Mantes : tête grande et aplatie; antennes filiformes; prothorax cylindrique, aussi long que l'abdomen; pattes antérieures simples, abdomen armé d'une tarière saillante chez les femelles; ailes dressées comme chez les Orthoptères. Ces insectes sont de médiocre dimension : on les rencontre principalement dans le voisinage des bois. En Angleterre, on les appelle *Mouches-serpents* (*Snake flies*), à cause de la forme de leur tête et de leur thorax, et de leur facilité à se mouvoir en tous sens.

RAPHIPTERUS, genre d'oiseaux Palmipèdes, le même que la *Merganette*. *Voy.* ce mot.

RAPIDES, nom donné à des sortes de cascades qui se trouvent dans certains fleuves, surtout en Amérique, et qui en entravent la navigation, sans cependant former de véritables chutes d'eau. Elles sont produites par une différence de niveau dans le lit du fleuve que l'eau franchit brusquement, la pente augmentant la rapidité de son cours.

RAPISTRE, *Rapistrum*, genre de la famille des Crucifères, tribu des Raphanées, établi par Boerhaave. L'espèce la plus connue est le *Rapistre doré*, qui croît dans le midi de la France, en Italie, etc. Le Rapistre paraît se confondre avec la *Caméline*. *Voy.* ce mot.

RAPPE, au pluriel *Rappen*, monnaie de compte

de Suisse, valant un peu plus d'un centime. Notre système décimal ayant été adopté en Suisse en 1850, le *Rappe* a été assimilé à notre centime.

RAPPEL. Dans les Assemblées délibérantes, on prononce, selon les cas, le *rappel à l'ordre*, le *rappel à la question*, le *rappel au règlement*, toutes expressions qui s'expliquent d'elles-mêmes. — En Angleterre, on entend par *Rappel* le rapport ou la dissolution de l'union législative, établie depuis 1801, entre l'Angleterre et l'Irlande. On sait que le célèbre O'Connell ne cessa de pousser au *rappel*.

En Comptabilité, le *Rappel* est une mesure pécuniaire par laquelle on alloue à un fonctionnaire un traitement arriéré, ou même par laquelle on décide qu'il touchera un traitement à partir d'une époque antérieure à son entrée en fonctions.

Dans l'Art militaire, c'est une batterie de tambour ou une sonnerie de clairons, d'une mesure rapide et pressante, par laquelle on donne à des militaires l'ordre de se rassembler immédiatement.

RAPPORT. Dans son acception la plus ordinaire, ce mot signifie un compte rendu, un exposé sommaire que l'on fait à quelqu'un sur un travail quelconque dont on a été chargé : les ministres adressent des rapports au souverain pour motiver les projets de loi ou de décret qu'ils leur soumettent ; les commissions adressent, par l'organe d'un de leurs membres, appelé *rapporteur*, des rapports au corps délibérant dont ils font partie ; etc.

Dans les Tribunaux, les juges d'instruction adressent à la Chambre du conseil un *rapport* d'après lequel celle-ci décide s'il y a lieu ou non de suivre contre l'inculpé. — Le *Juge rapporteur* est celui qui a été spécialement chargé d'une affaire, d'un réglement de compte, et qui en fait le *rapport* à la chambre ou à la cour. — On appelle *Rapport d'expert* le témoignage que rendent par ordre de la justice ou autrement les médecins, les chirurgiens, ou les experts en quelque sorte d'art que ce soit.

En Jurisprudence, on entend par *Rapport* la remise faite par un héritier à la masse d'une succession des dons particuliers qui lui ont été faits par le défunt, en avancement d'hoirie. Le rapport a pour but d'établir l'égalité entre les héritiers ; toutefois, le donateur peut dispenser expressément du rapport : c'est alors ce qu'on appelle un *don par préciput*. Les dons et legs faits au fils ou au conjoint d'un époux successible sont toujours réputés faits avec dispense du rapport (Code Nap., art. 843-869).

RAPPORT. En Mathématiques, se dit de la relation de deux quantités inégales. On appelle *Rapport arithmétique* ou *par différence* la différence entre deux quantités, et *R. géométrique* ou *par quotient* le quotient de la division de deux quantités l'une par l'autre. Ainsi, le rapport arithmétique de 18 à 6 est 12, et le rapport géométrique de 18 à 6 est 3. Les nombres 18 et 6 sont les deux *termes* du rapport : 18 en est l'*antécédent* et 6 le *conséquent*. Pour indiquer le rapport de deux quantités, on les écrit l'une à côté de l'autre, en les séparant par deux points pour le rapport géométrique (18:6), par un seul pour le rapport arithmétique (18.6). Un rapport arithmétique ne change pas quand on augmente ou qu'on diminue les deux termes d'un même nombre ; un rapport géométrique ne change pas lorsqu'on multiplie ou qu'on divise ses deux termes par une même quantité. La réunion de deux rapports égaux forme une *proportion* ; une suite de rapports égaux forme une *progression*. *Voy.* ces mots.

En Médecine, on entend par *Rapports* toute éruption des flatuosités contenues dans l'estomac, et qui se dégagent des matières alimentaires, par suite de la fermentation qu'elles éprouvent dans cet organe. *Voy.* AIGREURS, PNEUMATOSE, VENTS.

RAPPORTEUR, instrument dont on se sert pour tracer des angles d'une grandeur déterminée ou pour mesurer les angles construits sur le papier. C'est un limbe demi-circulaire, de corne ou de cuivre, et divisé en 180 degrés ; ce limbe se termine par une règle, dont le côté supérieur est son diamètre, et servant de *ligne de foi*. Au milieu de cette règle est une petite entaille qu'on nomme le *centre* du rapporteur. Pour tracer, avec cet instrument, un angle d'un nombre de degrés donné, par exemple, de 50°, on place le centre sur le point qui doit être le sommet de l'angle, puis, après avoir fait coïncider le diamètre avec le côté donné de l'angle, on marque, avec le crayon, un point vis-à-vis de la division du limbe qui correspond à 50° ; en tirant ensuite une droite par ce point et par le centre, on a l'angle demandé. De même, pour mesurer un angle, on applique le centre du demi-cercle sur le sommet et la *ligne de foi* sur l'un des côtés de l'angle ; la direction de l'autre côté indique le nombre de degrés.

Dans les Conseils de guerre et de discipline, on nomme *Rapporteur* l'officier qui exerce les fonctions de juge d'instruction ou de ministère public.

Juge rapporteur. *Voy.* RAPPORT.

RAPT (du latin *raptus*, de *rapere*, ravir), enlèvement avec violence d'une jeune fille ou d'une femme. Le mot *rapt* a disparu de notre législation pénale : il est remplacé par celui d'*enlèvement* (*Voy.* ce mot) ; cependant, le *rapt* diffère de l'*enlèvement* en ce qu'il emporte avec lui l'idée d'un crime et d'une violence. — Autrefois, la loi distinguait le *Rapt par violence* et le *R. par séduction*. L'un et l'autre crime étaient presque toujours punis de mort.

RAPUNCULUS, nom scientif. du genre *Raiponce*.

RAQUETTE (du latin *reticulum*, réseau). Outre l'instrument bien connu qu'on nomme vulgairement ainsi, et dont on se sert pour jouer à la paume ou au volant, on donne, en Botanique, le nom de *Raquettes* à cause de la forme de leurs ramifications, à plusieurs espèces de Cactus, sur l'une desquelles vit la Cochenille. *Voy.* CACTIER et OPUNTIACÉES.

La *Raquette de mer* est une Coraline dont les articulations sont élargies en forme de raquette.

RARÉFACTION (du latin *rarus*, rare, et *facere*, faire), se dit, en Physique, de l'action de diminuer la quantité d'un corps, de l'air, par exemple ; de donner plus de volume à un corps sans y ajouter de nouvelle matière, mais en éloignant les unes des autres ses molécules intégrantes, par l'interposition d'un agent impondérable : cet agent est ordinairement le calorique. Il peut aussi y avoir raréfaction sans augmentation de température : l'air se raréfie dans les régions élevées, bien que la température s'abaisse en même temps : c'est que les couches d'air qui sont dans ces hautes régions éprouvent une pression moindre que celles qui sont voisines du sol.

RAS (du latin *rasus*, de *radere*, raser). On nomme ainsi plusieurs sortes d'étoffes croisées fort unies, à poil *ras*, ou dont le poil ne paraît point, et qui sont faites les unes de laine, les autres de soie. Elles ont beaucoup de rapport avec la serge. On connaît le *Ras de St-Lô*, le *Ras de St-Cyr*, le *Ras de St-Maur*.

En termes de Marine, un *navire ras* se dit d'un navire qui a très-peu d'élévation au-dessus du niveau de l'eau, ou dont la mâture a été abattue, soit par un coup de vent, soit dans un combat.

On appelle *Ras de carène* une espèce de radeau ou de plate-forme flottante, qui est employé dans les opérations de radoub et de carénage.

Ras de marée, bouillonnement des eaux, produit dans certains endroits de la mer par la rencontre de deux marées, de deux courants opposés. Près de certaines côtes il y a des *ras de marée* très-violents, qui emportent les navires à la côte et détruisent les digues ou autres travaux. Le *ras de marée* précède quelquefois ces effroyables ouragans qui désolent les tropiques, et presque toujours il les accompagne.

En Géographie. *Ras* ou *Raz* se dit de certains passa-

ges où la marée, entravée dans son cours, produit des courants irréguliers et violents : tel est, sur les côtes de France, le *ras de Blanchard*. — Ce mot, qui vient alors d'un mot arabe synonyme de *cap*, se trouve aussi dans le nom d'un grand nombre de promontoires d'Asie et d'Afrique, tels que le *ras Camouzar*, à Tunis ; le *ras al-Makbys*, sur la mer Rouge ; le *ras al-Nashef* et le *ras Zofrani* en Égypte, sur la mer Rouge ; le *ras al-Gat*, en Arabie, etc.

RASCASSE, poisson. *Voy.* SCORPÈNE.

RASOIRS (du latin *radere*, raser). Pour fabriquer un rasoir, on se procure de bon acier fondu, qu'on expose au feu de forge ; lorsque la barre commence à devenir rouge, on en forge le bout en lui donnant la forme de lame, puis on la finit à la lime quand elle est refroidie. On fait ensuite chauffer, au rouge cerise, la lame ainsi préparée ; on la trempe, puis on la ramène au jaune citron. Il ne reste plus alors qu'à la décaper et à la passer sur la meule, et enfin sur une *pierre à rasoir* (*Voy.* ce mot) avec de l'huile, pour lui donner le tranchant et enlever le morfil. Cette dernière partie du travail est la plus importante de toutes : souvent d'excellentes lames de rasoirs sont rebutées faute d'avoir leur tranchant bien affilé. — On fabrique d'excellents rasoirs en France, à Langres, à Châtellerault, à Nogent, etc. Les rasoirs anglais sont particulièrement estimés.

RASSEMBLEMENT. *Voy.* ATTROUPEMENT, ÉMEUTE.

RAT (de l'allemand *Ratte*, ou, selon Roquefort, du latin *rasus*, et par corruption *ratus*, à poil ras), *Mus*. Ce nom, que l'on donnait jadis à tous les Mammifères rongeurs de petite taille, a été restreint à un genre de la famille des Murins, qui comprend encore de nombreuses espèces, et qui a pour caractères : 2 dents incisives et tranchantes à chaque mâchoire, 4 doigts aux pattes de devant, et 5 non palmés à celles de derrière ; une queue nue, longue et couverte d'écailles épidermiques furfuracées. Les Rats sont omnivores, très-voraces et essentiellement destructeurs. Ils sont d'une fécondité extrême, et pullulent à tel point que, malgré les piéges, le poison, la dent des chats, etc., on serait obligé de déserter les lieux qu'ils ont envahis, s'ils ne se détruisaient eux-mêmes en s'entre-dévorant. Les Rats vivent dans les habitations de l'homme et dans les champs, cachés dans des trous ou dans des terriers. On en trouve dans toutes les contrées du globe et surtout dans les pays chauds. Quelques espèces exécutent en commun des voyages considérables. Les principales espèces répandues en Europe sont : le *Rat noir* ou *R. domestique* (*Mus rattus*), la *Souris* (*M. sorex*), le *Mulot* (*M. medius* ou *M. sylvaticus*), et le *Surmulot* (*M. decumanus*).

Le *Rat noir*, avec lequel on confond ordinairement tous les Rats qui désolent nos habitations, a un pelage noirâtre en dessus, passant graduellement au cendré foncé en dessous ; il a 20 centimètres de long environ et sa queue est plus longue que son corps. On croit que cette espèce est originaire de l'Asie Mineure et qu'elle a été introduite en Europe au retour des Croisades : elle se multiplie très-rapidement, excepté dans les endroits qu'a envahis le Surmulot, ce dernier lui faisant une guerre acharnée. Sa peau peut, dit-on, être utilisée pour faire des gants. *Voy.* SOURIS, MULOT et SURMULOT.

Parmi les espèces étrangères à l'Europe, on remarque le *Rat géant* (*Mus giganteus*), des Indes-Orientales : il est grand comme un petit chat ; le *Rat perchal*, de Pondichéry, dont on mange la chair ; le *Rat du Brésil* et le *Rat piloris*, des Antilles.

Quant au *Rat d'eau* (*Mus amphibius*), c'est une espèce de *Campagnol*. *Voy.* ce mot.

On appelle vulgairement *Rat araignée*, la Musaraigne ; *R. bipède*, la Gerboise ; *R. des bois*, le Mulot ; *R. des champs*, le Campagnol proprement dit et le Mulot ; *R. coypou*, le Myopotame ; *R. doré*, le Muscadin, espèce de Loir ; *R. d'Égypte* ou *de Pharaon*, le Mangouste, l'Ichneumon ; *R. épineux*, l'Échimys ; *R. laineux*, le Chinchilla ; *R. à longs pieds*, la Gerbille ; *R. de Madagascar*, le Maki ; *R. de montagne*, la Marmotte ; *R. musqué*, l'Ondatra ; *R. pennade*, la Chauve-souris ; *R. sauterelle*, le Mulot ; *R. taupe*, l'Oryctère et le Spalax ; *R. terrestre*, le Campagnol proprement dit ; *R. à trompe*, le Macroscélide ; *R. volant*, une Chauve-souris du genre Molosse.

RATAFIA, liqueur spiritueuse, sucrée, aromatisée avec certains fruits ou ingrédients. On obtient les ratafias soit en distillant l'esprit-de-vin sur des substances odorantes, soit en faisant macérer ou infuser ces substances dans l'alcool, soit enfin en mêlant avec l'alcool les sucs de certains fruits. On connaît un grand nombre de ratafias : tels sont ceux de cassis, d'anis, d'angélique, de café, de cerise, de coings, de noyaux, de fleurs d'oranger, etc. On fait dériver le mot *ratafia* des deux mots *rack* ou *rhum* et *tafia*, liqueurs avec lesquelles on préparait les premiers ratafias. D'autres le font venir du latin *Res rata fiat* (Que l'affaire soit conclue, *ratifiée*), parce que chez nos pères c'était l'habitude, en concluant un marché, que les parties vidassent ensemble un verre de liqueur : cette étymologie, fort peu vraisemblable, paraît n'être qu'un jeu de mots.

RATANHIA (mot péruvien qui veut dire *plante traçant sous terre*), racine dont on se sert fréquemment en Médecine, provient d'un arbrisseau du Pérou, le *Krameria*, qui appartient à la famille des Polygalées ; on la tire particulièrement des espèces dites *Kr. triandra* et *Kr. ixioides*. Cette racine est ligneuse, longue, fibreuse, rouge à l'extérieur, jaune rougeâtre en dedans. Sa partie externe ou corticale a une saveur très-astringente et peu d'amertume. La ratanhia est un des plus forts astringents : on l'emploie surtout contre les diarrhées chroniques, contre les hémorragies, contre certains écoulements, contre le relâchement de certains organes. Cet arbrisseau fut découvert en 1779 au Pérou par Ruiz, qui en fit connaître les propriétés en 1784. M. le Dr Bourdois de Lamotte en introduisit l'usage en France en 1808.

RATE, en grec *splên*, viscère spongieux, vasculaire et mou, d'un rouge livide, situé dans l'hypocondre gauche, entre l'estomac et les fausses côtes d'une part, entre le diaphragme et le rein gauche de l'autre, est semblable à un segment d'ellipsoïde coupé suivant sa longueur ; il a de 12 à 13 centimètres et pèse 250 grammes environ. Unique chez l'homme, multiple chez un grand nombre d'animaux, la rate a des fonctions peu connues : Malpighi en fait un organe sécréteur auxiliaire du foie ; Ruysch, Chaussier, etc., en font un ganglion sanguin ; Haller, Lieutaud, Bichat, Broussais, etc., un organe destiné à recevoir l'excédant du sang, quoique tous ne s'accordent pas sur la manière dont elle reçoit le sang ou le restitue. Sa proximité du diaphragme explique en partie la douleur qu'on y ressent par suite d'une course forcée. Du reste, l'atrophie, l'hypertrophie ou même l'ablation de cet organe ne produisent pas de changement notable dans l'économie animale ; on a même prétendu que jadis on enlevait la rate aux coureurs pour les rendre plus lestes et prévenir le gonflement de cet organe.

La rate est sujette à diverses maladies, notamment à l'inflammation et à des engorgements ou obstructions qui peuvent en doubler ou en tripler le volume. *Voy.* SPLÉNITE.

Les Vétérinaires donnent le nom de *Rate* au charbon des bêtes ovines.

RATEAU (du latin *rastellum*, diminutif de *rastrum*), instrument de jardinage et d'agriculture, composé de plusieurs dents parallèles, fixées à une traverse à laquelle s'adapte un manche. Le râteau sert particulièrement pour ramasser les foins, pour rassembler les pailles des champs, pour nettoyer les

promenades et les allées des jardins, pour épierrer la surface des labours, etc. Les dents du râteau peuvent être en bois ou en fer : quand elles sont en bois, c'est avec le chêne ou le cormier qu'on les fait.

RATEL, espèce de Carnivore plantigrade, du genre Glouton, dit aussi *Mellivore*, à cause de son goût prononcé pour le miel des abeilles : il répand une odeur fétide. *Voy.* GLOUTON.

RATELAIRE, nom vulg. de l'*Aristoloche clématite.*

RATELIER (du latin *rastellum*), espèce d'échelle suspendue ou attachée horizontalement au mur d'une écurie ou d'une étable, afin de recevoir le foin ou la paille qu'on donne à manger aux chevaux, aux vaches et aux bœufs. — Il se dit aussi dans les corps de garde de pièces de bois horizontales sur lesquelles on pose les fusils.

Râtelier. Voy. DENTIER.

RATELLE (de *rate* ?), maladie des cochons, caractérisée par une débilité totale, un pouls accéléré et petit, la palpitation des flancs, une bouche chaude, des accès de chaleur et de froid aux oreilles et aux jambes, et des convulsions.

RATEPENADE, espèce de Raie. *Voy.* PASTENAGUE.

RATIFICATION (de *ratum facere*, rendre certain, arrêter), se dit, en Droit, de l'approbation donnée à un acte contre lequel la loi admettrait la demande en nullité ou en rescision : elle peut être *expresse* ou *tacite* ; — en Diplomatie, de la confirmation par le chef de l'État d'un traité conclu par ses plénipotentiaires : les ratifications doivent être *échangées* entre les États contractants pour que le traité soit obligatoire. *Voy.* TRAITÉ.

RATINAGE, RATINE. Le *Ratinage* est une opération qu'on fait subir à certaines étoffes, aux peluches, à l'envers du drap noir et à d'autres étoffes de laine, et qui consiste à tirer en dehors les poils de l'étoffe et à les friser de manière à en former de petits grains. Ces étoffes prennent alors le nom de *Ratines*. Le ratinage s'effectue à l'aide d'une machine appelée *frise*, qui se compose essentiellement de deux madriers superposés l'un à l'autre, sans cependant se toucher; le madrier inférieur est immobile. Après avoir passé entre les deux madriers, l'étoffe coule le long d'un rouleau hérissé de pointes, où elle finit de se ratiner.

RATION, la portion journalière de vivres, de fourrage, etc., qui se distribue aux troupes et aux matelots. Cette portion est déterminée par les règlements.

RATIONAL, un des insignes de la grande sacrificature chez les Juifs : c'était une pièce de broderie carrée, que le grand prêtre portait sur la poitrine : elle était chargée de 4 rangs de pierres précieuses, sur chacune desquelles était gravé le nom d'une des 12 tribus.

Au moyen âge, c'était un manuel des offices, contenant les *raisons* mystiques et historiques de la liturgie.

RATIONALISME. On appelle ainsi en Théologie, par opposition à *Supranaturalisme*, la doctrine de ceux qui, n'admettant d'autre moyen de connaître que la raison, rejettent la révélation; ainsi que la doctrine qui, tout en admettant la révélation, cherche à expliquer d'une manière naturelle les faits miraculeux. La doctrine du Rationalisme, prise dans le deuxième sens, est née en Allemagne au dernier siècle, et a donné lieu aux plus vives controverses. Parmi ceux qui l'ont soutenue, on cite surtout Semler, Rœhr, Wegscheider, Paulus, Gesenius, Strauss. Ils ont été combattus en Allemagne par Tholuck, Hengstenberg, Guéricke, Hahn, etc.

En Philosophie, on appelle *Rationalistes* les partisans de la Raison pure. *Voy.* RAISON.

RATIONNEL (du latin *ratio*, raison), terme en usage dans plusieurs sciences, avec des sens différents. L'*Horizon rationnel* est celui dont le plan passerait par le centre de la terre; on lui donne ce nom par opposition à l'*Horizon sensible* ou *apparent*, parce qu'il ne peut être que conçu et non vu : l'adjectif *rationnel* dérive ici de *raison*, faculté de l'intelligence. — Une *Quantité rationnelle* est celle qui ne renferme aucun nombre incommensurable; dans ce cas, *rationnel* dérive de *raison*, pris dans le sens de *rapport*. — En Philosophie, *Rationnel* s'entend de ce qui est conforme à la raison, ou de ce qui est le produit de la raison ou du raisonnement : en ce sens on l'oppose à *Empirique*.

RATON, *Procyon*, genre de Mammifères carnassiers plantigrades, voisin des Ours, renferme des animaux féroces, plus petits et plus agiles que les ours, se nourrissant de substances animales et végétales, ayant le corps un peu massif, la tête large et terminée par un museau pointu et assez effilé, les oreilles petites, les pattes à cinq doigts terminés par des ongles forts et aigus, la queue longue et touffue. Les deux principales espèces sont le *Raton laveur* (*Pr. lotor*), de la grosseur d'un blaireau, de couleur gris noirâtre, et qui doit son nom à la singulière habitude qu'il a de laver dans l'eau ses aliments : il habite l'Amérique du Nord; et le *Raton crabier* (*Pr. cancrivorus*), un peu plus grand, de couleur gris fauve, mêlé de noir. Il doit son nom à sa nourriture, qui se compose de crabes ou d'autres crustacés. On le trouve surtout en Guyane. On a fait avec la peau et la queue du Raton des espèces de bonnets à poils : c'était un des ornements distinctifs des Jacobins de 1793.

RATONCULE, nom vulgaire du *Myosurus*.

RATURE (du bas latin *radiatura*, formé de *radiare*, rayer). D'après la loi du 25 nivôse an XI, toute rature, dans un acte authentique, doit être faite de telle sorte qu'il soit facile de compter le nombre de mots sur lesquels elle s'étend, et le nombre des mots ainsi annulés doit être mentionné par un renvoi à la marge ou à la fin de l'acte; chaque mention de cette nature doit être approuvée par les parties, lesquelles y apposent leur parafe : l'omission de ces formalités peut entraîner la nullité des ratures, ou même celle de l'acte. Le Code Napoléon, art. 42, a consacré ces dispositions.

RAVALEMENT (d'*aval*, en descendant), travail que l'on fait à un mur, à une façade, lorsque, après les avoir élevés, on les crépit du haut en bas.

RAVE, *Rapa*, variété du Raifort cultivé, qui affecte une forme ronde. On distingue plusieurs sous-variétés de raves : la *R. commune*, d'un blanc sale; la *R. hâtive*, d'un beau rouge; la *R. jaune*, et la *R. noirâtre*, estimée la meilleure. *V.* RAIFORT et RADIS.

On nomme vulgairement *Rave de genêt* l'Orobanche; *R. de Saint-Antoine*, la Renoncule bulbeuse; *R. de terre*, les tubercules du Cyclamen; *R. des Juifs* ou *des Parisiens*, le Raifort cultivé; *R. du Brésil*, l'Igname à bulbe; *R. de cheval*, le Cranson rustique; *R. sauvage*, une espèce du Raifort, la Raiponce des jardiniers, le Phyteume ou Raiponce en épi.

RAVELIN, ouvrage de Fortification extérieure, composé de deux faces qui font un angle saillant, sert ordinairement à couvrir une courtine ou un pont : c'est ce qu'on nomme aussi *Demi-lune*.

RAVENALA, *Urania*, genre de la fam. des Musacées, tribu des Uraniées, croît à Madagascar dans les lieux marécageux. Ce sont des arbres qui s'élèvent très-haut, sur un tronc très-droit, très-simple, semblable à celui des palmiers. Leurs larges feuilles fournissent, quand on les perce à la base, une espèce d'eau bonne à boire : ce qui a fait donner au végétal le nom d'*Arbre du voyageur;* les Madécasses se servent de ces feuilles pour couvrir leurs maisons; ils font de l'huile avec la pellicule bleue qui enveloppe les semences, et réduisent celles-ci en une farine qu'ils mangent avec du lait.

RAVENELLE, *Raphanistrum arvense. Voy.* RAIFORT et RAPHANIE.

RAVENSARA, *Agathophyllum*, genre de la famille des Laurinées, qui croît à l'île de Madagascar. Le *Ravensara aromatique* est un arbre aromatique dont les feuilles et les fruits sont rangés parmi les

épices fines. L'amande, fraîchement cueillie, a une odeur excellente; mais elle est d'une saveur amère, âcre, très-piquante, et brûlante à la gorge. Les Indiens se servent des feuilles comme d'assaisonnement.

RAVET, nom vulgaire de la *Blatte*.

RAVISSEURS, nom que porte, dans la méthode de M. de Blainville, l'ordre des *Oiseaux de proie*.

RAVITAILLEMENT (réduplicatif d'*avitaillement*, dérivé lui-même du latin *victualia*), introduction dans une place forte, dans une flotte, etc., des vivres et des munitions dont elle manquait. *Voy.* AVITAILLEMENT.

RAYAH. *Voy.* RAÏA.

RAY-GRASS, nom anglais de l'*Ivraie vivace*, qui entre dans les gazons et les prairies artificielles.

RAYON (du latin *radius*), se dit proprement, par rapport à la lumière, au calorique, etc., des traits de lumière, de chaleur, émis en ligne droite par ces agents. Les rayons peuvent être *directs, réfléchis, parallèles, convergents, divergents*, etc.

En Géométrie, il se dit de toute ligne menée du centre d'un cercle à un point quelconque de la circonférence : c'est un demi-diamètre. Tous les rayons sont égaux. Comme les rayons partent tous d'un même point pour diverger en tous sens, on a employé ce mot dans une foule de significations, qui toutes sont fondées sur cette observation.

En Astronomie, on appelle *Rayon vecteur d'une planète*, la ligne droite tirée du centre de cette planète au centre de l'astre autour duquel elle fait sa révolution, ou bien la distance de la planète à celui des foyers de son ellipse qui est occupé par son astre central. — *Rayon astronomique* ou *Radiomètre*, instrument d'astronomie. *Voy.* ARBALESTRILLE.

En Botanique, on applique ce mot aux portions marginales ou aux fleurons de la circonférence des fleurs corymbifères et aux pédicules d'une ombelle. — Les *Rayons médullaires* sont des lames verticales, de la nature de la moelle, de la circonférence de laquelle elles partent en tous sens, dans les troncs des plantes dicotylédones.

En Agriculture, *Rayon* est la même chose que le *sillon*. — On appelle *culture en rayons* celle qui se pratique en disposant certaines plantes (carottes, betteraves, haricots, etc.) en lignes parallèles, entre lesquelles on donne les binages ou buttages nécessaires. Ce mode de culture économise la main-d'œuvre et permet l'usage des instruments perfectionnés, comme la houe à cheval, le buttoir, le rayonneur.

Un *Rayon de miel* est un morceau du gâteau de cire fait par les abeilles, lorsque le miel y est encore.

RAYONNANT (CALORIQUE). *Voy.* RAYONNEMENT.

RAYONNEMENT (de *rayon*). On appelle ainsi, en Physique, la marche progressive du son, du calorique et de la lumière, qui s'éloignent de leurs foyers en rayonnant de tous côtés. Il s'entend surtout de la vertu qu'a la chaleur non-seulement de se répandre dans les corps environnants, mais encore de se transmettre en ligne droite à travers l'air, avec une vitesse instantanée. Le calorique ainsi émis est dit *Calorique rayonnant*, à la différence de celui qui se communique par contact. Les lois du rayonnement sont les suivantes : 1° un corps chaud rayonne autour de lui dans toutes les directions; 2° l'air n'est pas indispensable au rayonnement, car le calorique se transmet aussi dans le vide; 3° la chaleur se transmet en ligne droite quand elle traverse un milieu homogène. On explique la propagation de la chaleur dans les corps solides par un rayonnement intérieur de molécule à molécule. C'est en partie le rayonnement des corps pendant la nuit qui est cause qu'ils se chargent de rosée. *V.* CHALEUR, LUMIÈRE, ROSÉE.

RAYONNÉS, nom donné à une classe du Règne animal, comprenant les animaux sans vertèbres dont les parties sont disposées autour d'un axe, et sur deux ou plusieurs lignes allant d'un pôle à l'autre. On les nomme aussi *Actinozoaires*, d'un mot grec qui a le même sens (du grec *aktis*, rayon, et *zôon*, animal). *Voy.* ZOOPHYTES.

RAYONNEUR, instrument à plusieurs socs qui, dans la culture en rayons, sert à tracer parallèlement les sillons où doit être déposée la semence.

RAZ, RAZ DE MARÉE. *Voy.* RAS.

RAZON (de *rasoir*), *Xyrichthys*, poisson de mer de la famille des Labroïdes, qui tient des Labres et des Girelles, a été ainsi nommé à cause de la forme comprimée de son corps. On l'a confondu à tort avec le Coryphène. Il se trouve dans la Méditerranée.

RAZZIA, mot arabe, employé en Algérie pour désigner les incursions faites par un parti de soldats sur le territoire ennemi, dans le but d'enlever les troupeaux, les grains, etc. *Voy.* PILLAGE.

RÉ, la 2e note de la gamme. C'est aussi le nom du signe qui représente cette note. Les Allemands et les Anglais l'appellent D. — On donne ce nom à la 3e corde du violon ou à la 2e de l'alto, du violoncelle ou de la contre-basse, parce que, dans l'accord ordinaire, ces cordes sonnent l'octave ou l'unisson du *ré*.

RÉA. Les Marins donnent ce nom aux rouets des poulies et palans. — *Filer* un cordage *à réa*, c'est le laisser courir sur le réa de la poulie sans le retenir.

RÉACTIFS, substances dont on se sert, en Chimie, pour reconnaître la nature des corps, et qui agissent sur les composés avec lesquels on les met en contact en opérant des compositions, des décompositions ou un changement quelconque. Les acides, par exemple, rougissent la teinture bleue du tournesol, et cette teinture, une fois rougie, est ramenée au bleu par les oxydes, qui dans ce cas opèrent une réaction. Les réactifs les plus employés sont les teintures végétales (tournesol, sirop de violettes, curcuma), les acides sulfurique, chlorhydrique, tartrique, oxalique, le chlore, l'ammoniaque, le nitrate d'argent, etc. MM. Payen et Chevallier ont donné un *Traité des Réactifs*.

RÉAL, RÉAUX (c.-à-d. *royal*), petite monnaie d'Espagne et de Portugal. On distingue le *Réal de vellon* de cuivre, dit aussi *Realillo*, qui vaut le 20e de la piastre ou 34 maravédis (27 centimes), et le *Réal de plata*, ou d'argent, dit aussi *Demi-piécette* et *Réal de un*, qui est le 10e de la piastre et vaut 68 maravédis (de 50 à 54 c.). Il y a encore le *Réal de deux* ou *Piécette*, qui vaut 1 fr. 09 c. — *Voy.* REIS.

RÉALGAR (mot arabe), composé d'arsenic et de soufre (AsS^2), d'un rouge orangé, sans odeur ni saveur, fusible et volatil. Il est très-vénéneux. On le rencontre diversement cristallisé sous des formes qui dérivent d'un prisme oblique, dans les filons métallifères, en Transylvanie, en Saxe, en Bohême, en Chine, et dans la plupart des mines d'arsenic. On l'obtient aussi artificiellement en faisant fondre ensemble du soufre et de l'arsenic, ou en distillant un mélange d'acide arsénieux et de soufre. C'est avec le réalgar que les artificiers produisent les *feux blancs* : on mêle 2 parties de réalgar avec 7 parties de fleur de soufre et 24 parties de nitre; ce mélange est extrêmement combustible et répand une lumière d'une intensité extraordinaire. Les Chinois façonnent les gros morceaux de réalgar en pagodes et autres vases élégants; ils en font des coupes où ils laissent séjourner du jus de citron ou du vinaigre, qu'ils boivent ensuite pour se purger. Les anciens le confondaient avec l'orpiment. *Voy.* SANDARAQUE.

RÉALISME, doctrine des philosophes scolastiques qui soutenaient que les *Universaux*, ou idées universelles, ont une réalité extérieure, indépendante de l'esprit de l'homme. *Voy.* les articles RÉALISME et NOMINALISME au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

REBEC (corruption de l'espagnol *rebel*, corrompu lui-même de l'arabe *rebab*, violon), se disait autrefois d'une espèce de violon à trois cordes, accordé de quinte en quinte, et dont le son était fort aigu. C'était l'instrument favori des ménestrels.

RÉBELLION (du latin *rebellio*, fait de *rebellare*,

se révolter), résistance avec violence et voies de fait envers les agents de l'autorité. La rébellion est, selon les circonstances, qualifiée *crime* ou *délit* par le Code pénal. Elle est qualifiée crime : 1° lorsqu'elle a été commise par plus de vingt personnes, armées ou non armées : dans le premier cas, elle est punie des travaux forcés à temps; dans le second, de la reclusion; 2° lorsqu'elle a été commise par une réunion armée de trois personnes et plus jusqu'à vingt : elle est alors punie de la reclusion. — Dans les autres cas, c'est un simple délit et elle est punie correctionnellement (art. 209-221).

REBOUTEURS (de *rebouter*, remettre), dits aussi *Renoueurs*, *Rhabilleurs*. On appelle ainsi, surtout dans les campagnes, des gens qui font métier de *remettre* un membre démis, de guérir les luxations et les foulures. Quelques-uns acquièrent par la pratique une grande habileté et obtiennent des succès incontestables; mais comme ils manquent de connaissances théoriques, ils opèrent le plus souvent en aveugles et peuvent occasionner de graves accidents.

RÉBUS, jeu d'esprit qui consiste à exprimer des mots ou des phrases par des figures d'objets dont les noms offrent à l'oreille une ressemblance avec les mots ou les phrases qu'on veut exprimer. Ce sont des espèces d'hiéroglyphes parlants. En voici un des plus simples : G a (j'ai grand appétit). Les *Rébus* dits *illustrés* sont devenus fort à la mode de nos jours : certains journaux, tels que l'*Illustration*, le *Charivari*, le *Corsaire*, etc., en offrent une ample collection. Il a été fait aussi des livres entiers en *rébus*. Les *Bigarrures et Touches du sieur des Accords* (Ét. Tabourot) sont un des plus anciens recueils de ce genre.

Voici comment on explique l'origine du mot : autrefois, les basochiens de Paris faisaient pendant le carnaval des libelles intitulés : *De rebus quæ geruntur*. Ces libelles offraient la chronique scandaleuse de la ville, et probablement on y cachait certaines allusions sous la forme hiéroglyphique : du titre du livre, le nom de *rébus* passa bientôt au contenu.

RÉCAME, se dit des brocarts dont la broderie est tissée sur l'étoffe et comme en relief.

RECEL, RECÈLEMENT (du latin *celare*, cacher), détention illicite de choses enlevées, détournées ou obtenues à l'aide d'un crime ou d'un délit. Le *recéleur* est puni comme complice. — La loi punit le *recèlement d'un accusé*, quand il a lieu dans le but de le soustraire à l'action de la justice : elle excepte pourtant les père et mère, fils ou filles, époux, frères ou sœurs (Code pénal, art. 61, 83, etc.).

En Matière civile, on appelle encore *Recèlement* l'action de celui qui s'approprie par fraude et en cachette les objets dépendant d'une succession ou d'une communauté à laquelle il a cependant des droits : cet acte prend le nom de *Divertissement* lorsque l'objet a été enlevé ou détourné. L'héritier coupable de recèlement est privé du bénéfice d'inventaire, du droit de renoncer à la succession, ou même, dans certains cas, de sa part des objets distraits (Code Nap., art. 792, 801, 1477).

RECENSE (pour *nouveau cens*), nouvelle marque que l'administration du contrôle applique, chez les orfèvres et les bijoutiers, sur les objets d'or ou d'argent, quand elle change le poinçon, pour dérouter les fraudeurs qui auraient contrefait la marque connue.

RECENSEMENT, opération administrative qui consiste à dénombrer soit toute la population d'un État, soit les individus auxquels sont imposées certaines obligations particulières, comme le service militaire, celui de la garde nationale, etc. — A Rome, on appelait *cens* le dénombrement de la population, ainsi que l'évaluation des fortunes. Le recensement avait lieu tous les 5 ans; il se faisait au Champ-de-Mars; le censeur, assisté de ses scribes, citait devant lui chacun des citoyens rangés par classe et par centurie. — En France, le recensement général se fait tous les 5 ans; en Angleterre tous les 10 ans.

RECENSION, se dit, en Bibliographie, d'une édition critique pour laquelle on recourt aux manuscrits originaux eux-mêmes, et dans laquelle en outre on passe en revue toutes les éditions précédentes en discutant les variantes qu'elles peuvent offrir.

RECÉPAGE (de *cep*), opération d'Agriculture qui consiste à tailler une vigne jusqu'au pied, en coupant tous les sarments et ne conservant que le cep. Il se dit également des arbres et arbustes dont on coupe la tige par le pied afin qu'ils poussent des rejetons. Le plus souvent les rejetons ainsi obtenus sont plus droits et plus vigoureux que la tige enlevée. Le recépage est indispensable pour l'orme, le tilleul, l'acacia, le châtaignier, l'aubépine, le micocoulier, dont les premières pousses sont faibles et irrégulières; il ne doit être tenté qu'à la dernière extrémité sur les arbres qui ont une flèche, ou sur ceux qui poussent avec une grande force dans leur jeunesse, comme les frênes, les érables, les marronniers, les peupliers, les saules; enfin il est mortel à certains arbres, comme les noyers, les pins, les sapins.

RÉCÉPISSÉ (mot latin qui signifie *avoir reçu*), écrit par lequel on déclare avoir reçu des papiers, des pièces, etc. En termes de Palais, il se dit des reçus donnés, par les avoués, des actes des procès dont la communication leur est faite.

RECEPTACLE (du latin *receptaculum*). En Botanique, on appelle ainsi le fond du calice d'une fleur, auquel est fixé l'ovaire; ou le point de croissance du bouton sur lequel reposent les étamines et les enveloppes de la fleur. On l'appelle aussi *torus*.

RECÈS ou RECEZ (du latin *recessus*, fait de *recedere*, se retirer), en allemand *Reichs-Abschied*, nom qu'on donnait, dans l'ancien Empire germanique, à l'acte dans lequel on résumait les résolutions qu'une diète avait prises : il était ainsi appelé parce que c'était au moment où la diète se séparait que se rédigeaient ces résolutions.

RECEVEUR. Dans l'administration des Finances, on nomme ainsi le fonctionnaire chargé de percevoir les deniers publics. Avant la Révolution, la recette des deniers publics était confiée à un petit nombre d'agents supérieurs, dont les uns, appelés *Receveurs généraux*, percevaient la taille et la capitation, et dont les autres, nommés *Fermiers généraux*, prenaient à bail toutes les autres taxes. Aujourd'hui chaque département a un *receveur général*, résidant au chef-lieu; un *receveur particulier* dans chaque chef-lieu d'arrondissement, et des *percepteurs* dans les localités d'une moindre importance. Ces employés sont soumis au cautionnement. — Outre les *Receveurs des finances* proprement dits, il y a les *R. de l'enregistrement, des domaines*, etc. *Voy.* ENREGISTREMENT, DOMAINES.

RECHANGE (c.-à-d. *second change*, *change itératif*). C'est le fait par lequel le porteur d'une lettre de change *non payée et protestée* se rembourse sur le tireur, ou sur l'un des endosseurs, en tirant sur eux une nouvelle lettre de change.

RÉCIDIVE (*recidere*, retomber). Il y a *récidive* quand un individu commet de nouveau un crime ou un délit pour lequel il a déjà subi une condamnation. Au Criminel, l'effet de la *Récidive* est, en général, de faire élever la peine d'un degré. Toutefois on ne passe jamais d'une peine temporaire à une peine perpétuelle, d'une peine politique à une peine ordinaire, ni réciproquement. Quant à la peine de mort, elle n'est prononcée par suite de la récidive que, lorsque le premier crime ayant entraîné la peine des travaux à perpétuité, le second mérite la même peine (C. pén., art. 56). — En Matière de délit, la R. entraîne, en général, le double de la peine encourue. Toutefois il faut que le premier délit ait entraîné un emprisonnement de plus d'un an. — En Matière de contraventions,

Il y a *récidive* lorsqu'il a été rendu contre le contrevenant, dans les douze mois précédents, un jugement pour contravention de police commise dans le ressort du même tribunal (art. 483).

RÉCIF ou RESCIF (du latin *rescindere*, briser, ou de l'espagnol *arrecife*, qui a le même sens), chaîne de rochers ou banc de coraux dont la surface est presque de niveau avec celle de l'eau ou n'est recouverte que par intervalles. En quelques lieux, un récif offre un bon mouillage : tel est le port de Pernambuco, au Brésil, qu'on appelle encore *Recife*. Les récifs paraissent en général appartenir à une formation postérieure aux îles qu'ils bordent. Les mers de l'Inde, et surtout les parages de la Polynésie, abondent en récifs qui y rendent la navigation périlleuse.

RECIPE, mot latin qui signifie *prenez*, et par lequel le médecin commence une formule; ce mot s'écrit ordinairement ainsi : ℞.

RÉCIPIENDAIRE, celui qu'on reçoit dans un corps, dans une compagnie, avec un certain cérémonial. A l'Académie française, le récipiendaire prononce un discours, auquel répond le Directeur. — Dans la Franc-Maçonnerie, le récipiendaire est soumis à diverses épreuves.

RÉCIPIENT, vase destiné à recevoir divers objets. En Physique, le *récipient* de la machine pneumatique est une cloche de verre posée sur la platine de l'appareil, et dans laquelle on fait le vide au moyen des pompes. — En Chimie, le *récipient* est un vase de forme variable, et presque toujours en verre, à une ou deux tubulures, destiné à recevoir le produit d'une distillation ou d'une autre opération chimique. On appelle *Récipient florentin*, un récipient en forme de cafetière qu'on emploie pour la distillation des huiles volatiles fluides et plus légères que l'eau.

RÉCIPROQUE. En Logique et en Mathématiques, la *Réciproque* est l'inverse d'une proposition démontrée. Garnier a publié un livre intitulé les *Réciproques de la géométrie*. — En Logique, on appelle *propositions réciproques* deux propositions telles que le sujet de l'une peut devenir l'attribut de l'autre, et réciproquement; par exemple : *l'homme est un animal raisonnable*, et *l'animal raisonnable est un homme*. Ces propositions sont conversibles. *Voy.* CONVERSION.

En Grammaire, on appelle *Verbes réciproques*, des verbes pronominaux qui expriment l'action de deux ou plusieurs sujets les uns sur les autres : *Pierre et Paul se louent*.

RÉCIT. En Rhétorique, c'est l'exposé de faits réels ou imaginaires. On distingue le *Récit historique*, le *R. oratoire* ou *Narration* (*Voy.* NARRATION), et le *R. poétique*, qui comprend le *R. épique*, exposition d'une action héroïque, intéressante, merveilleuse, comme le récit de la *prise de Troie* par Énée (*Énéide*, ch. II et III), ainsi que le *R. dramatique*, narration détaillée d'un événement important qui vient de se passer, et qui tient au nœud et au dénoûment de l'intrigue, comme le récit de la *Mort d'Hippolyte* par Théramène (*Phèdre*, acte V).

En Musique, on appelle *Récit* ce qui est chanté par une voix seule ou joué par un instrument seul. — C'est encore, dans une symphonie, la partie exécutée par le sujet principal.

RECITATIF. Dans la Musique d'opéra, on appelle ainsi une sorte de chant, voisin de la parole, qui n'est point assujetti à une mesure rigoureuse, et qui doit être débité d'une manière plus ou moins soutenue : c'est une déclamation notée. Il est ainsi appelé parce qu'il s'applique à la narration ou *récit*, et qu'on s'en sert dans le dialogue dramatique. On distingue : le *Récitatif simple* ou *libre*, qui est accompagné par le piano ou la basse, et quelquefois par les deux ensemble : il n'est plus en usage qu'en Italie; le *R. accompagné*, auquel, outre la basse continue, on ajoute un accompagnement de violons; le *R. mesuré*, qui se change tout d'un coup en chant, et prend de la mesure et de la mélodie; il s'emploie au milieu d'un récitatif ordinaire, pour faire ressortir quelque passage remarquable; le *R. obligé* qui est accompagné et coupé par les instruments, et qui *oblige*, pour ainsi dire, le récitant et l'orchestre à être attentifs et à s'attendre mutuellement.

RÉCLAME (du latin *reclamare*, rappeler). En Typographie, on appelle *Réclame* le mot qu'on mettait autrefois au-dessous de la dernière ligne d'une feuille ou même d'une page d'impression, et qui est le premier de la feuille, de la page suivante. Les réclames ne sont plus guère en usage. Aujourd'hui ce mot se dit plutôt de la note manuscrite qui rappelle au correcteur ou au metteur en pages le dernier mot et le dernier folio d'une épreuve.

On appelle encore *Réclame* un petit article inséré dans le corps d'un journal, au milieu des nouvelles et des faits divers, et qui contient ordinairement l'éloge payé d'un livre, d'un objet d'art, qui est l'objet d'une *annonce* dans la même feuille.

Dans le Plain-chant, la *Réclame* est la partie du répons que l'on reprend avec le verset.

RECLUS, RECLUSE (du latin *reclusus*, enfermé). On appelait ainsi, au moyen âge, des pénitents qui se condamnaient à vivre enfermés dans une petite cellule, livrés à la prière et à la mortification : ces cellules étaient ordinairement attenantes à une église ou à un monastère. On en voit encore une dans la cathédrale de Bourges attenant à la chapelle Sainte-Barbe. On ne pouvait se faire *reclus* sans la permission de l'évêque ou de l'abbé de son monastère.

RECLUSION, peine afflictive et infamante qui consiste, en France, à être détenu dans une maison de force, et à être employé dans l'intérieur de la prison à des travaux déterminés par des règlements administratifs. La durée de la reclusion est de 5 ans au moins et de 10 ans au plus (Code pénal, art. 21, 22, etc.). Elle est de droit accompagnée de l'*exposition*, et emporte nécessairement la dégradation civique et l'interdiction légale.

Autrefois, on entendait par *Reclusion* l'action d'enfermer pour la vie un coupable dans un monastère. Les femmes adultères étaient punies de la reclusion.

RECOLEMENT (du latin *recolere*, reprendre, passer en revue), se disait autrefois de l'acte qui consistait à donner lecture à des témoins entendus dans une procédure criminelle, de la déposition qu'ils avaient faite, pour voir s'ils y persistaient.

Le *Récolement d'un inventaire* est l'acte constatant qu'on a vérifié tous les effets et meubles compris dans un inventaire.

RÉCOLTES (du participe latin *recollecta*, sous-entendu *poma*; fruits recueillis). Ce mot désigne à la fois l'action de recueillir les fruits de la terre, et les produits en nature qui en résultent. Lorsque ces produits sont des céréales, la récolte est dite *moisson*; lorsqu'il s'agit de fruits, elle prend le nom de *cueillette*. *Voy.* ces mots.

En Droit, les récoltes *pendantes par les racines* (c.-à-d. encore attachées au sol), et les fruits des arbres non encore recueillis, sont *immeubles*. Dès qu'ils sont détachés du sol, quoique non enlevés, ils sont *meubles*. La loi accorde privilége sur la récolte de l'année pour l'exécution du bail. *Voy.* PRIVILÉGE.

Les vols et les tentatives de vol de récoltes, lorsqu'ils n'ont pas été commis la nuit, ou par deux ou plusieurs personnes, sont jugés correctionnellement, et punis des peines portées en l'art. 401 du Code pénal. Lorsqu'ils ont été commis la nuit, par deux ou plusieurs personnes, ils sont jugés par les cours d'assises, et punis des peines déterminées par l'art. 388 du même Code.

RECOMMANDATION. En termes de Pratique, c'est l'opposition que l'on met à la sortie d'un prisonnier.

Un créancier qui a le droit d'exercer la contrainte par corps contre son débiteur peut le *recommander* lorsqu'il est déjà détenu pour un délit ou pour toute autre cause : l'individu *recommandé* est alors retenu, encore que son élargissement ait été prononcé. Le Code de procédure civile (art. 792-96) règle les formalités à observer dans la recommandation, et les obligations du recommandant.

Sous la Féodalité, on appelait *Recommandation* l'acte par lequel un propriétaire d'*alleu* cédait son domaine à quelque seigneur puissant, qu'il choisissait pour patron, et de qui il recevait immédiatement ce même domaine à titre de *bénéfice* ou *fief*, en se soumettant à certains services, à certaines charges.

RECOMPENSE. En termes de Droit, ce mot a la même signification qu'*indemnité*. On l'emploie, en matière de communauté entre époux, pour exprimer l'indemnité que l'un d'eux doit à l'autre pour tout ce que le premier a fait tourner à son profit personnel, des biens du second. Le Code Nap. (art. 1436-37) détermine le cas où la récompense est due.

RECONCILIATION. Outre son sens ordinaire, ce mot se dit, dans le langage ecclésiastique : 1° de l'acte solennel par lequel un hérétique est réuni à l'Église et absous des censures qu'il avait encourues; 2° de la cérémonie qui se fait quand on bénit une église profanée et devenue ainsi incapable de servir à la célébration de l'office divin. La réconciliation est nécessaire lorsqu'il y a eu dans le lieu saint effusion criminelle du sang, meurtre, inhumation d'un excommunié, d'un hérétique ou d'un infidèle, ou quand une église a été consacrée par un évêque excommunié ou hérétique.

En Droit civil, l'action en séparation permise aux époux est éteinte par leur réconciliation survenue depuis les faits qui auraient pu autoriser cette action (Code Nap., art. 272 et 306).

RECONDUCTION (du latin *reconductio*, louage à nouveau), renouvellement d'une location ou d'un bail à ferme. On distingue la *Reconduction expresse*, qui se fait par écrit ou verbalement, par paroles expresses entre les parties, et la *Tacite reconduction*, continuation de la jouissance d'une maison, d'une ferme, d'un appartement, au même prix et aux mêmes conditions après l'expiration du bail, sans qu'il ait été renouvelé, et sans que le propriétaire s'y soit opposé (Code Nap., art. 1759 et 1776).

RECONNAISSANCE. Outre son sens moral de gratitude, ce mot a diverses autres acceptions.

Dans l'Art militaire, on appelle *Reconnaissance* une opération topographique ayant pour but d'examiner le théâtre d'une guerre et les dispositions de l'ennemi. Ce sont les officiers d'état-major qui sont chargés de faire les reconnaissances.

En Droit, c'est l'acte écrit contenant l'aveu d'un fait passé ou d'une obligation antérieure. La *reconnaissance d'enfant* consiste en une déclaration qui doit être inscrite sur les registres de l'état civil, et par laquelle on reconnaît être le père ou la mère d'un enfant naturel (Code Nap., art. 62).

C'est aussi l'écrit par lequel on constate qu'on a reçu une somme, soit par emprunt, soit en dépôt, ou autrement. Dans les établissements de prêt sur gages, au Mont-de-piété par exemple, on appelle *Reconnaissance* l'acte que l'administration remet à l'emprunteur, constatant la somme prêtée, ainsi que la nature et la valeur des effets déposés.

RECONVENTION (du latin *reconvenire*, actionner en retour), se dit, en Jurisprudence, de la demande que forme incidemment le défendeur contre celui qui en a lui-même formé une le premier contre lui, et devant le même juge. La *Reconvention* ou *Demande reconventionnelle* n'est admise que lorsque la demande du défendeur a de la connexité avec la demande principale ou peut lui servir de défense.

RECORDER, magistrat chargé en Angleterre de veiller à l'observation des lois dans les grandes villes qui ont le droit de juridiction, et qui sont le siége d'une *court of record* (d'une *cour à registre*, c.-à-d. dont les actes sont inscrits sur un registre). Le *recorder* de Londres remplit les fontions de juge de paix, soumet au souverain les condamnations à mort, et publie les arrêts de la cour de justice.

RECORS, jadis *Record* (du vieux français *recorder*, rappeler, constater), celui qu'un huissier ou un garde du commerce mène avec lui pour servir de témoin dans les exploits d'exécution et pour lui prêter main forte au besoin. Il ne se dit qu'en mauvaise part. *Voy.* GARDES DU COMMERCE.

RECOUPE, RECOUPETTE. En Agriculture, on appelle *Recoupe :* 1° la seconde coupe de trèfle et de foin qu'on fait dans une année; 2° la farine qu'on tire du son remis au moulin; *Recoupette*, une troisième farine qu'on tire du son des recoupes mêmes.

En Architecture, on appelle *Recoupes* les menus morceaux qu'on abat des pierres lorsqu'on les taille pour les équarrir ou les mettre en œuvre. On se sert des recoupes, en les aplanissant avec la batte, pour affermir le sol des caves et les allées de jardin.

RECOUPEMENT. C'est, en termes d'Architecture, une retraite large qu'on laisse à chaque assise de pierre dure, dans les ouvrages construits sur un terrain dont la pente est escarpée, ou dans ceux qui sont fondés sous l'eau, comme les piles de pont, les digues, pour donner à ces constructions plus d'empatement et de solidité.

RECOURS (du latin *recursus*). En Droit civil, ce mot désigne l'action en garantie ou en dommages-intérêts que l'on a contre quelqu'un. La loi accorde un recours au cohéritier qui a payé au delà de ce dont il était tenu dans les dettes de la communauté; au codébiteur d'une dette solidaire qu'il a payée en entier; aux mineurs, aux interdits, contre leurs tuteurs, ou aux femmes mariées contre leurs maris (Code Nap., art. 875, 942, 1214 et suiv.).

Recours en cassation. Voy. POURVOI.

Recours en grâce, demande adressée au chef de l'État pour obtenir la remise ou la commutation d'une peine prononcée par un jugement ou un arrêt.

RECOUSSE, terme de Marine, signifie la reprise d'un bâtiment sur l'ennemi par un autre bâtiment de sa nation dans les vingt-quatre heures, à compter de l'instant où il a été amariné. On rend le navire à l'armateur, qui paye le tiers de sa valeur, comme droit de recousse. — Au moyen âge, ce mot s'étendait à la reprise de toute personne ou de toute chose enlevée de force. *Voy.* POSTLIMINIE.

RECREANCE (du latin barbare *recredentia*). On appelait autrefois ainsi, en matière de bénéfice, un jugement provisoire qui maintenait ou envoyait dans la jouissance d'un bénéfice en litige, pendant la durée du procès, celui des adversaires dont les droits étaient en apparence les plus fondés.

Lettres de récréance. Voy. LETTRE DE CRÉANCE.

RECRUTEMENT (de *recrue*, nouvelle levée, formé lui-même du vieux français *recroître*, croître de nouveau). Les divers modes de recrutement peuvent se réduire à deux, l'*Enrôlement libre* ou *Engagement volontaire*, et l'*Enrôlement forcé* ou *par appel*, qui, changeant de nom suivant les lieux et les temps, s'est appelé *ban* et *arrière-ban*, *milice*, *levée en masse* (*réquisition*, *landsturm*), *conscription*, etc.

Chez les anciens, tout Spartiate était soldat depuis 20 ans jusqu'à 60; à Athènes, les citoyens ne servaient que jusqu'à 40 ans. A Rome, le soldat romain se devait à sa patrie de 17 à 40 ans : tous les ans les tribuns légionnaires assemblaient les centuries dans le Champ-de-Mars, et choisissaient (*legebant*, d'où le mot *legio*) les citoyens qu'ils jugeaient aptes à servir. Sous les empereurs, les armées romaines ne se composèrent plus de citoyens seulement; elles se recrutèrent à prix d'argent, le plus

souvent parmi les esclaves et les barbares. En France, dans l'origine, tout Franc était tenu de suivre la bannière de son seigneur; et celui-ci devait, sur la convocation du roi, fournir un contingent déterminé d'hommes de pied et de cheval : c'est ce qu'on appelait le *ban* et l'*arrière-ban*. Depuis la création des armées permanentes, au XVe siècle, jusqu'en 1791, l'armée française se *recruta* principalement par des engagements volontaires et à prix d'argent : ces engagements étaient faits par des *racoleurs* (*Voy.* ce mot). Il y avait en outre la *milice*, dont l'organisation complète ne date toutefois que du règne de Louis XIV : elle n'était réunie qu'en temps de guerre, et se composait exclusivement de paysans et de bourgeois désignés par le sort : le tirage avait lieu à 16 ans et la durée du service était limitée à cinq ou six ans. En 1792 une levée en masse fut décrétée, et tous les Français âgés de 18 à 40 ans furent *requis* de se rendre sous les drapeaux.

En 1798, les réquisitions firent place à une *conscription militaire* comprenant tous les jeunes gens de 20 à 25 ans ; les conscrits étaient répartis en 5 classes, suivant leur âge, et des lois particulières devaient déterminer le nombre de ceux qui seraient appelés sous les drapeaux : le remplacement était autorisé. Ce mode de recrutement fut usité pendant tout l'Empire. Celui qui est en usage aujourd'hui a été établi par la loi du 10 mars 1818, modifiée par celles du 9 juin 1824 et du 21 mars 1832. Tous les ans chaque département fournit un certain nombre de conscrits pris dans la classe de ceux qui ont atteint leur vingtième année et désignés par le sort. La durée du service est de 7 ans ; le contingent annuel est de 80,000 hommes, et il peut être augmenté. La loi permet les remplacements et admet des exemptions et dispenses.

RECTANGLE (du latin *rectus*, droit, et *angulus*, angle), se dit, en Géométrie, soit d'un triangle qui a un angle droit, soit d'un parallélogramme dont les quatre angles sont droits : dans ce dernier sens, *Rectangle* s'emploie substantivement. C'est ce qu'on appelle dans le langage ordinaire un *Carré long*. *Voy.* PARALLÉLOGRAMME.

Rectangulaire se dit en général de toute figure dont les angles sont droits. — On appelle *Prisme rectangulaire* un prisme dont les angles dièdres latéraux sont tous égaux, c.-à-d. de 90 degrés.

RECTEUR (du latin *rector*, de *regere*, régir). Ce nom, qui à diverses époques a été donné à des fonctions de natures fort différentes, désigne spécialement aujourd'hui en France le haut fonctionnaire placé à la tête de chacune des *Académies universitaires*. Il y en eut 27 jusqu'en 1850 (un dans chaque ville où siégeait une cour d'appel); la loi du 15 mars 1850 en porta le nombre à 86 ; celle du 14 juin 1854 l'a réduit à 16.

Les recteurs sont nommés par le chef de l'État, sur la présentation du ministre; ils ont autorité sur les Facultés, les lycées, les colléges et les écoles, président les conseils académiques, inspectent et font inspecter dans leur académie les écoles de tous les degrés, nomment aux emplois d'instituteur communal, et peuvent, en cas d'urgence, suspendre provisoirement les professeurs de l'enseignement public, secondaire ou supérieur. Leurs attributions sont déterminées, partie par les décrets qui constituent l'Université impériale, partie par la loi du 15 mars 1850, par le décret du 9 mars 1852 et la loi du 14 juin 1854. M. Bizos a donné le *Memento des Recteurs*, 1853.

Autrefois, on donnait le titre de *Recteur* au chef de chacune des Universités de France. Celui de l'Université de Paris était tiré du corps de la Faculté des arts. On l'élisait pour trois mois seulement; mais il était communément continué pour deux ans. Le recteur portait une ceinture violette, avec un bourdaloue d'or au chapeau. Dans les cérémonies, il était précédé des *massiers* des quatre Facultés. Depuis le règne de Philippe-Auguste jusqu'à celui de François Ier, le recteur gouverna en souverain, avec droit de justice haute et basse sur tout le pays latin, qui s'étendait alors sur toute la rive gauche de la Seine, de l'abbaye de Saint-Victor jusqu'au Pré-aux-Clercs; mais ce pouvoir ne tarda pas à être limité. Cependant, le titre de *Recteur* fut toujours très-considéré dans l'ancienne Université : Rollin est un des recteurs dont l'Université de Paris s'honore le plus.

Dans quelques provinces de France, et notamment dans la Bretagne, on donne au curé d'une paroisse le nom de *Recteur*.

RECTI.... (du latin *rectus*, droit), entre dans la composition d'un grand nombre de mots scientifiques tels que *Rectiflore*, à fleurs droites; *Rectigrade*, qui marche droit; *Rectiligne*, en ligne droite, *Rectirostre*, qui a le bec droit, etc.

RECTIFICATION. En Chimie, on nomme ainsi une opération qui consiste à distiller de nouveau un liquide dans le but de l'obtenir à l'état le plus pur possible : on rectifie l'alcool, certains acides, etc.

En Géométrie, on appelle *Rectification d'une courbe* l'opération par laquelle on trouve une ligne droite égale en longueur à une ligne courbe donnée.

RECTO, mot latin francisé, s'emploie pour désigner la première page d'un feuillet, celle qui se trouve à droite lorsqu'on ouvre le livre. Ce nom vient de ce qu'autrefois chaque feuillet n'était numéroté qu'à la première des deux pages (*recto folio*). On oppose *recto* à *verso*, qui est la seconde page.

RECTORAT. *Voy.* RECTEUR.

RECTRICE (du latin *rectrix*, de *regere*, guider). En Ornithologie, on nomme *Pennes rectrices* les plumes de la queue des oiseaux, parce qu'elles leur servent comme de gouvernail pour se diriger dans leur vol. *Voy.* QUEUE et PLUMES.

RECTUM (du latin *rectum*, droit), la troisième et dernière portion du gros intestin, est ainsi appelée à cause de sa direction presque droite. Le rectum occupe la partie postérieure du bassin, et termine les voies digestives, en s'ouvrant à l'extérieur par l'orifice appelé *anus*. Le rectum reçoit les matières fécales, qui s'y accumulent comme dans une sorte de réservoir, avant d'en être chassées par l'acte de la défécation. Plusieurs animaux, le Musc, la Civette, etc., ont des glandes odorifères à cette extrémité. Chez plusieurs Ruminants, certains insectes, comme les OEstres, s'introduisent dans le rectum, pour y déposer leurs œufs. Chez l'homme, les vaisseaux sanguins s'y engorgent souvent d'un sang veineux qui s'écoule quelquefois au dehors. *Voy.* HÉMORROÏDES.

RECUIT ou RECUITE. En Chimie, on appelle ainsi l'opération que l'on fait subir aux métaux ductiles quand on les a trempés ou battus au marteau et qu'ils ont acquis trop de dureté. Elle consiste à faire rougir ces métaux et à les laisser refroidir lentement : ils reprennent ainsi l'élasticité qu'ils avaient perdue. *Voy.* ACIER.

En Peinture, la *Recuite* est l'opération par laquelle le peintre sur verre ou en émail parfond ses couleurs, en soumettant la pièce peinte à l'action du feu.

RECUL, mouvement qui se fait sentir dans les canons et les fusils quand ils font feu, et par lequel ils reviennent en arrière. Pour les gros canons, le recul peut aller jusqu'à près d'un mètre. Sur les navires, le recul est borné par la longueur de la *brague*, gros cordage qui lie la pièce à la muraille du bâtiment.

RECURRENT (du latin *recurrens*, de *recurrere*, revenir sur ses pas). En Anatomie, on nomme *Artères récurrentes*, plusieurs artères de l'avant-bras et une artère de la jambe, parce qu'elles semblent remonter vers l'origine du tronc qui leur a donné naissance; *Nerfs récurrents*, les nerfs laryngés inférieurs.

En Arithmétique, on nomme *Série récurrente*, toute série dans laquelle chaque terme est formé par un certain nombre de termes qui le précèdent, d'après une même loi : telle est, par exemple, la suite

des nombres, 1, 3, 4, 7, 11, 18, 29, etc., dont chaque terme est égal à la somme des deux termes qui le précèdent immédiatement; telle est encore la série 1, 2, 5, 12, 29, 70, etc., dont chaque terme est formé par celui qui le précède de deux rangs, ajouté au double de celui qui le précède immédiatement.

En Minéralogie, *Récurrent* se dit d'une variété dans laquelle, en prenant les faces par rangées annulaires, depuis une extrémité jusqu'à l'autre, on a deux nombres qui se succèdent plusieurs fois, comme 4, 8, 4, 8, 4.

En Prosodie, on nomme *Vers récurrents* les vers qui, lus à rebours, offrent les mêmes mots, le même sens, que de l'autre côté. Tel est ce vers latin:

Roma tibi subito motibus ibit amor.

On les appelle aussi *Vers sotadiques*, du nom du poète grec Sotadès, leur inventeur.

RÉCUSATION, action de décliner la compétence d'un tribunal, d'un juge, d'un juré, d'un expert, d'un témoin, etc. Le Code de proc. civile (art. 378) et celui d'Instruction criminelle (art. 332, 399, etc.) déterminent les cas et les modes de récusation des juges de paix, juges, jurés, etc.

REDAN (pour *redent*, dérivé de *dent*), terme de Fortification, se dit des angles saillants et rentrants, pratiqués de distance en distance dans les circonvallations pour flanquer l'enceinte, et se protégeant réciproquement. — Il s'emploie aussi, en Architecture, pour désigner ces ressauts qu'on pratique de distance en distance à la retraite d'un mur construit sur un terrain en pente, pour le mettre de niveau dans chacune de ses distances; ou dans une fondation, à cause de l'inégalité de consistance du terrain ou d'une pente escarpée.

RÉDEMPTION (en latin *redemptio*, de *redimere*, racheter), c.-à-d. *rachat*. Ce terme désigne spécialement, dans la Religion chrétienne, le rachat du genre humain par N.-S. Jésus-Christ. — Les Juifs donnaient le nom de *Rédempteur* à Dieu même, parce qu'il les avait rachetés de la servitude d'Égypte.

Rédemption se dit aussi du rachat des captifs chrétiens qui sont au pouvoir des infidèles. Une Communauté religieuse qui s'était vouée à cette œuvre avait reçu le nom d'*Ordre du Rédempteur :* on l'appelait aussi l'*Ordre de la Merci*. — On connaît encore sous ce nom un ordre fondé plus récemment dans le royaume de Naples par le bienheureux Liguori.

REDEVANCE (de *devoir*). Sous le régime féodal, on donnait ce nom à une charge annuelle qui était le prix d'un fonds concédé originairement sous la condition de ce payement. Il y avait des redevances en argent, en denrées, en corvées, ou en devoirs personnels.

REDHIBITION (du latin *redhibitio*, action de r'avoir), se dit, en Jurisprudence, de l'action attribuée à l'acheteur d'une chose mobilière défectueuse, action qui a pour but d'en faire annuler la vente (Code Nap., art. 1648). *Voy.* VICES RÉDHIBITOIRES.

RÉDIMÉS (PAYS), nom donné avant 1789 aux provinces de France qui avaient acheté l'exemption du droit de gabelle (*V.* GABELLE). — Aujourd'hui on appelle encore *villes rédimées* celles qui ont obtenu le droit d'établir un octroi à la charge de payer pour les habitants la contribution personnelle.

REDINGOTE (de l'anglais *riding-coat*, vêtement pour monter à cheval). Ce mot, dont on connaît assez la signification actuelle, désignait primitivement une espèce de casaque plus ample et plus longue que l'habit ordinaire, et dont on ne se servait que dans les temps de pluie, de gelée ou pour monter à cheval. L'usage en fut importé d'Angleterre en France en 1725

REDOUBLEMENT. En Grammaire, on appelle ainsi la répétition d'une lettre ou d'une syllabe au commencement de certains temps des verbes. Les langues sanscrite, grecque, latine, allemande, etc., ont des redoublements : ainsi, en grec, le verbe *tiô* fait au parfait *tétika;* en latin, *tango* fait *tetigi*, en allemand, *geben* fait au participe *gegeben*.

En Musique, on nomme *Redoublement* toute note qui, dans un accord, est doublée, répétée, à une ou plusieurs octaves. L'accord *ut mi sol ut* n'est autre chose que l'accord *ut mi sol*, dont la fondamentale *ut* a été doublée à l'octave.

Rimes redoublées. Voy. RIME.

REDOUL ou REDOU, nom vulgaire d'une plante appelée par les Botanistes *Coriaria*, et rapportée par les uns à la famille des Ochnacées, par les autres à celle des Malpighiacées. C'est un arbuste des régions tropicales et des contrées méridionales de l'Europe, que l'on cultive aussi dans les pépinières des environs de Paris pour l'ornement des jardins. Il s'élève à 1 mètre ou $1^m,50$, porte des fleurs blanchâtres, en grappes, et se multiplie de graines, de rejetons, et par l'éclat de ses racines. En Languedoc, les feuilles du *Redoul à feuilles de myrte* (*C. myrtifolia*) sont séchées, réduites en poudre et employées à la préparation des cuirs (d'où le nom de *Coriaria*, corroyère); ses fruits sont employés par les teinturiers pour la teinture en noir des étoffes. Les feuilles et les fruits sont vénéneux. Par une fraude coupable, on mêle quelquefois les feuilles de redoul au sené.

REDOUTE (de l'italien *ridotto*, asile, réduit), petit fort détaché, que l'on construit en maçonnerie ou simplement en terre, et qui est disposé pour recevoir de l'artillerie : il consiste en un simple rempart avec fossé et présente de 3 jusqu'à 8 fronts, suivant les circonstances et les lieux. On construit une redoute pour prolonger la défense d'une place, pour défendre un point stratégique, pour arrêter la marche de l'ennemi, etc. — En Italie et dans plusieurs villes de France, on donne le nom de *Redoutes* à des lieux publics où l'on s'assemble soit pour jouer aux jeux de hasard, soit pour danser, etc.

REDOUTÉE (de P.-J. *Redouté*, peintre de fleurs), *Redoutea, Fugosia*, genre de la famille des Malvacées, renferme des plantes exotiques, remarquables par la beauté et l'élégance de leurs fleurs. La *Redoutée hétérophylle*, qui croît à l'île St-Thomas, est cultivée dans nos parterres.

RÉDOWA, danse récemment mise à la mode : c'est une walse qui tient de la polka et de la mazurka.

RÉDUCTION (du latin *reducere*, réduire). En Géométrie, on appelle ainsi une opération par laquelle on change une figure en une autre semblable, mais plus petite, et celle par laquelle on divise une figure en plusieurs parties : on emploie à cet effet le *Compas de réduction*, l'*Échelle de réduction*, le *Quartier de réduction*. *Voy.* ces mots.

En Arithmétique et en Algèbre, on entend en général par *Réduction* la conversion d'une quantité en une autre quantité équivalente, mais plus simple : ainsi $2+3-4-3+6+4$ se réduit à $2+6$; $4a+9bc+2a-3bc$ se réduit à $6a+6bc$. Cette simplification, qu'on appelle la *Réduction des termes semblables*, s'exécute, en algèbre, de la manière suivante : on ajoute ensemble tous les coefficients précédés du signe +, puis tous les coefficients précédés du signe —; on prend ensuite la différence de ces deux sommes, et on fait de cette différence le coefficient du nouveau terme, devant lequel on met le signe des coefficients qui étaient en excès. — Pour la *réduction* d'une fraction *à sa plus simple expression*, ou de plusieurs fractions *à un même dénominateur*, *Voy.* FRACTION et DÉNOMINATEUR.

En Chimie, on appelle *Réduction* l'opération par laquelle on enlève l'oxygène à un oxyde métallique pour mettre le métal à nu. La plupart des oxydes sont réductibles à l'aide du charbon, qui s'empare de l'oxygène pour former de l'acide carbonique qui se volatilise.

En Chirurgie, c'est l'action de remettre à leur place les os luxés ou fracturés, ou les parties molles

quelconques qui ont formé des hernies. La réduction des fractures comprend trois temps : l'*extension*, la *contre-extension* et la *coaptation*. Celle des hernies se fait au moyen d'une pression méthodique qui constitue le *taxis*. *Voy.* ces mots.

Dans les arts du Dessin, on entend par *Réduction* la copie que l'on fait d'un objet en lui donnant la même forme, mais une moindre grandeur. MM. Gavard, Colas, Sauvage, etc., sont parvenus à exécuter cette opération avec une grande précision au moyen de procédés mécaniques. *V.* PANTOGRAPHE et MOULAGE.

En Logique, on appelle *Réduction à l'absurde*, une méthode par laquelle on démontre une proposition en faisant voir que le contraire serait impossible ou absurde, ou conduirait à des conséquences entachées des mêmes vices.

RÉDUIT. En termes de Fortification, ce mot désigne un retranchement qui consiste en une petite demi-lune ménagée dans une grande. Les assiégés s'y renferment quand la grande est enlevée.

RÉDUVE, *Reduvius* (du latin *reduvia*, envie, parce qu'on a comparé la cuisson que fait éprouver la piqûre de ces insectes à celle des envies), genre d'insectes Hémiptères homoptères, type de la tribu des Réduviens, renferme des insectes très-carnassiers, très-agiles à la course, de couleurs variées, et qui vivent tantôt sur les fleurs, tantôt dans nos habitations : tête ovoïde, yeux saillants; antennes de 4 articles, élytres presque membraneuses; corps velu, etc. L'espèce type est le *Réduve masqué* (*R. personatus* ou *R. quisquilius*), ainsi appelé parce qu'il se couvre de poussière pour se dérober aux regards : il habite nos maisons et s'attaque de préférence aux punaises et aux mouches; malheureusement il n'est pas assez répandu pour en détruire un grand nombre; sa piqûre est très-douloureuse.

La tribu des *Réduviens* comprend 4 familles : les *Saldides*, les *Hydromérites*, parmi lesquels on remarque l'*Araignée d'eau* (*Voy.* GERRIS); les *Réduviides* et les *Aradides*. Dans cette dernière famille est compris le groupe des Cimicites ou Punaises.

REFAIT, nom donné, en termes de Vénerie, au bois des cerfs, des daims ou des chevreuils, lorsqu'il vient de repousser.

REFEND, action de fendre, de partager. En termes de Construction, on appelle *mur de refend* un mur intérieur qui sépare les pièces d'un bâtiment; *pierre de refend*, une pierre angulaire. — On appelle *Refends* ces lignes plus ou moins creuses qu'on taille entre les pierres pour marquer les assises des pierres ou pour empêcher qu'on n'en aperçoive les joints. Quelquefois on taille en *refends* toute la surface d'un mur ou d'une devanture.

En Menuiserie, on nomme *Refend* un morceau de bois ou une tringle enlevée à un ais trop large. Du *bois de refend* est du bois scié en long.

RÉFÉRÉ (du latin *referre*, rapporter), procédure sommaire qui a pour but de faire statuer provisoirement et avec rapidité soit sur les difficultés survenues dans le cours de l'exécution d'un jugement, soit sur toute autre affaire urgente. Cette procédure consiste en une assignation donnée directement et un exposé verbal des moyens des parties. La demande est portée à une audience tenue à cet effet par le président du tribunal de 1re instance. La décision qui intervient est appelée *Ordonnance de référé:* elle est exécutoire par provision, et même, si le besoin l'exige, sans caution et quelquefois sur minute. L'appel est le seul mode de recours admis contre elle : il doit être interjeté dans la quinzaine (Code de proc., art. 806-812). — Ce mode de procédure a été introduit par un édit de 1685 pour le Châtelet de Paris. — On doit à M. Bilhard un *Traité des Référés*, et à M. Debelleyme un recueil d'*Ordonnances sur requêtes et sur référés*.

RÉFÉRENDAIRE (du latin *a referendis*, qui est chargé des choses *à rapporter*). On donne le nom de *Référendaires :* 1° à un des ordres de magistrats de la *cour des comptes :* ce sont ceux qui font sur les pièces de comptabilité les *rapports* sur lesquels prononcent les conseillers maîtres; — 2° à douze officiers ministériels qui forment auprès du ministre de la Justice un conseil chargé exclusivement de la poursuite des demandes relatives aux titres, majorats et dotations, ainsi qu'aux remises ou réductions des droits de sceau affectés à l'expédition des lettres de naturalisation, de service à l'étranger, de réintégration dans la qualité de Français, d'addition ou de changement de nom et de dispenses pour mariage : on appelle ceux-ci *Référendaires au sceau*. Cet office existe en France depuis 1522.

Sous la première race de nos rois, on appelait *Grand référendaire* un officier dont la charge équivalait à celle de chancelier et de garde des sceaux. — De nos jours, on a donné le titre de *Grand référendaire du Sénat*, *de la Chambre des Pairs*, à celui des sénateurs ou des pairs qui appose le sceau de l'assemblée aux actes émanés d'elle, et qui a la garde de son palais, de ses archives et de sa bibliothèque.

RÉFLECTEUR, se dit de tout appareil destiné à réfléchir les rayons lumineux, calorifiques ou sonores. On nomme particulièrement ainsi les miroirs métalliques au moyen desquels on concentre sur un point donné la lumière ou la chaleur d'un foyer lumineux ou calorifique : tels sont les divers abat-jour ou réverbères qu'on adapte aux lampes, aux quinquets, et les miroirs paraboliques employés à l'éclairage des phares. Les *réflecteurs* augmentent la lumière produite par la flamme en l'empêchant de se répandre en tous sens et la rejetant dans la direction la plus utile.

Cercle réflecteur. *Voy.* RÉFLEXION (INSTRUMENTS À).

RÉFLEXION (du latin *reflexio*, formé de *re* pour *retro*, en arrière, et *flectere*, plier, courber). En Physique, on entend par *Réflexion* la répulsion d'un rayon, soit lumineux, soit calorifique, soit sonore, produite par la rencontre d'un obstacle. Cette répulsion a lieu suivant une loi qui s'applique à la fois à la lumière, à la chaleur et aux mouvements de tous les corps élastiques : 1° le rayon incident et le rayon réfléchi sont dans un même plan, perpendiculaire à la surface réfléchissante, si cette surface est plane; passant par la normale menée au point de réflexion, si cette surface est courbe; 2° l'angle de réflexion est égal à l'angle d'incidence. La partie de la Physique qui traite de la réflexion de la lumière prend le nom de *Catoptrique*.

On nomme *Instruments à réflexion*, des instruments astronomiques dont on se sert, dans les voyages de long cours, pour prendre la hauteur des astres au-dessus de l'horizon, pour mesurer les distances de la lune au soleil, etc. Ces instruments, fondés sur les principes de la catoptrique, tirent leur nom de ce qu'on y adapte un miroir métallique destiné à réfléchir la lumière. Les octants et les sextants sont des instruments à réflexion; le plus parfait de ces instruments est le *Cercle réflecteur* de Borda, qui embrasse la circonférence entière.

En Philosophie, on entend par *Réflexion* tantôt la faculté de se recueillir avant de porter un jugement ou de prendre un parti, et alors *réflexion* est synonyme de *méditation;* tantôt la faculté qu'a l'âme de se replier sur elle-même pour observer ses propres opérations : c'est ce qu'on nomme aussi l'observation interne. La *Réflexion* ainsi comprise est l'instrument des études psychologiques, comme la *sensation* et l'observation externe sont les instruments des sciences physiques : c'est ce qui a fait dire à Locke que toutes nos idées ont leur origine dans la Sensation ou dans la Réflexion.

REFLUX, mouvement rétrograde de la mer, opposé au *flux*. *Voy.* MARÉE.

RÉFORME. En matière de Religion, on entend par *Réforme* tantôt le retour à l'ancienne discipline,

par exemple la réforme des Bernardins de la Trappe, due à Rancé, celle des Carmélites, due à Ste Thérèse, etc.; tantôt le changement introduit au XVIe siècle dans la religion par Luther, Calvin et leurs adhérents. *Voy.* RÉFORME au *Dict. univ. d'H. et de G.*

En Politique, le mot *Réforme* a été beaucoup employé dans ces derniers temps, surtout en France et en Angleterre, pour désigner la *Réforme électorale*, la *Réforme parlementaire*. Une réforme parlementaire a été accomplie en Angleterre en 1832. On sait à quelles conséquences l'abus de ce mot *Réforme* a conduit la France en 1848.

Dans l'Administration de la guerre, on appelle *Réforme* le licenciement partiel d'une armée, la réduction d'un corps de troupes à un moindre nombre. — On appelle *Congé de réforme* le congé délivré par le conseil d'administration d'un régiment à un militaire incapable de faire un service actif, sur le certificat des officiers de santé délégués à cet effet; — *Traitement de réforme*, celui de l'officier sans emploi qui, n'étant plus susceptible d'être rappelé à l'activité, n'a pas de droits acquis à la pension de retraite : la quotité en est déterminée d'après le *minimum* de la retraite de son grade, à raison d'un trentième pour chaque année de service effectif. On emploie cette même expression dans les autres administrations en un sens analogue.

Réforme julienne, grégorienne. Voy. ANNÉE.

REFOULOIR, bâton garni, à l'une de ses extrémités, d'un gros bouton aplati, et qui sert à bourrer les pièces de canon.

RÉFRACTAIRE (du latin *refragari*, résister), se dit, en Chimie, de toute substance difficilement altérable par la chaleur et infusible à l'action du chalumeau : tels sont certains grès, les argiles qui ne renferment point de calcaire, etc. Ces substances sont d'un grand secours pour la construction des fourneaux et des creusets.

Pendant la Révolution le mot *Réfractaire* devint synonyme de rebelle à la loi. On donna d'abord ce nom indistinctement à tous les prêtres ou fonctionnaires publics qui avaient refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé. — On l'appliqua ensuite aux soldats qui, appelés par le sort à faire partie de l'armée, refusaient de se rendre sous les drapeaux ou désertaient avant d'arriver au corps. Les décrets du 12 oct. 1802 et du 28 oct. 1808 créèrent des dépôts ou compagnies de discipline pour recevoir ceux des réfractaires qu'on pourrait arrêter : ils étaient surtout employés aux travaux des routes, des canaux, des réparations des places fortifiées, etc. Les lois du 10 mars 1818 et du 21 mars 1832 ont attribué aux tribunaux civils et militaires l'application des lois relatives à cette sorte de rébellion.

RÉFRACTION (du latin *refringere*, briser), déviation ou changement de direction qu'éprouve la lumière en passant d'un milieu dans un autre. L'étude de la réfraction est l'objet de la Dioptrique.

On appelle *angle de réfraction*, l'angle que forme le rayon réfracté avec le prolongement de la normale, ou perpendiculaire élevée, au point de rencontre du rayon avec le second milieu, sur le plan d'incidence; *plan de réfraction*, le plan de l'angle de réfraction. Un rayon incident ne donne naissance en général qu'à un seul rayon réfracté : on dit alors que la réfraction est *simple*. On appelle *double réfraction*, le phénomène qui se présente dans certains corps, tels que le spath d'Islande, le cristal de roche, etc., dans lesquels un seul rayon incident donne naissance à deux rayons réfractés.

Réfraction simple. Les phénomènes de la réfraction se résument ainsi : 1° le plan de réfraction coïncide toujours avec le plan d'incidence; 2° le rapport des sinus d'incidence et de réfraction est constant pour les mêmes milieux : ce rapport s'appelle l'*indice de réfraction* (*Voy.* ce mot); 3° tout rayon qui tombe perpendiculairement sur la surface commune des deux milieux n'est pas réfracté, et suit sa marche en ligne droite; 4° la réfraction est plus forte à mesure que le rayon tombe plus obliquement; 5° si le milieu dans lequel entre un rayon de lumière est plus dense que celui qu'il quitte, s'il passe, par exemple, de l'air dans l'eau, ou de l'eau dans le verre, le rayon, en se réfractant, se rapproche en général de la normale; il s'en écarte, au contraire, en passant d'un milieu plus dense dans un milieu moins dense. — Les effets de la réfraction peuvent se constater à chaque instant : si l'on plonge, par exemple, un bâton dans l'eau, il paraît alors brisé. La réfraction nous fait aussi voir les objets plongés dans l'eau plus gros qu'ils ne le sont; elle est cause que les poissons nous paraissent plus près de la surface, et que les bassins ou les rivières ne nous semblent pas aussi profonds qu'ils le sont réellement. Elle nous fait voir les astres à leur lever avant le moment où les rayons qui en émanent pourraient arriver directement jusqu'à nous; l'effet de cette réfraction continue jusqu'à ce que les astres soient arrivés à leur zénith, et que leurs rayons tombent perpendiculairement sur l'atmosphère. L'aurore et le crépuscule sont également produits par la réfraction et par la réflexion, qui ont lieu dans l'air, des premiers ou des derniers rayons du soleil.

Double réfraction. Lorsqu'on tient un rhomboïde de spath d'Islande au devant de l'œil, et qu'on regarde au travers et contre le jour une épingle ou un objet délié, on en voit deux images distinctes, et, si l'on fait tourner le rhomboïde dans son plan pour qu'il accomplisse une révolution complète, les deux images tournent pareillement d'une circonférence entière. On observe les mêmes effets si l'on pose le rhomboïde sur une feuille de papier blanc où l'on a tracé des lignes. On appelle *biréfringents* ou *doublement réfringents*, les corps qui présentent ce phénomène. On ne l'observe pas dans les liquides et les gaz, mais on le constate dans tous les solides cristallisés qui n'ont pas pour forme primitive le cube ou l'octaèdre régulier. Dans un cristal doué de la double réfraction, il y a toujours une ou deux directions suivant lesquelles un rayon de lumière ne se divise jamais : ces directions, appelées les *axes optiques* du cristal, ou simplement les *axes*, ont toujours une certaine symétrie par rapport aux faces naturelles de la forme cristalline. Les cristaux sont dits *à un axe*, comme le spath d'Islande, la tourmaline, le corindon, le quartz, la glace, etc., ou *à deux axes*, comme le salpêtre, l'aragonite, le borax, le sucre, le feldspath, etc., suivant qu'ils offrent une ou deux semblables directions d'indivisibilité.

Dans les cristaux à un axe, l'axe optique coïncide toujours avec l'axe cristallographique; lorsqu'un rayon de lumière ne se meut pas suivant l'axe du cristal, il donne, en se réfractant, deux rayons, dont l'un appelé *rayon ordinaire*, reste soumis aux lois générales de la réfraction, tandis que pour l'autre, nommé *rayon extraordinaire*, le plan de réfraction ne coïncide pas, en général, avec le plan d'incidence, et que les sinus d'incidence et de réfraction cessent d'être dans un rapport constant. Dans les cristaux à deux axes, la marche de la lumière est encore plus compliquée : car il n'y a plus de rayon ordinaire, et les deux rayons qui y naissent par la division d'un rayon incident ne suivent ni l'un ni l'autre les lois générales de la réfraction. La double réfraction présente certaines relations avec les phénomènes de *polarisation*. *Voy.* ce mot.

Descartes a fait connaître les lois de la réfraction simple. Huyghens, et plus tard Malus, Wollaston, Fresnel, MM. Biot, Arago et Brewster ont étudié les lois de la double réfraction. M. F. Bernard a récemment imaginé un *Réfractomètre*.

RÉFRANGIBILITÉ, propriété que possèdent les

rayons lumineux d'être plus ou moins susceptibles d'être réfractés. Si l'on peut séparer au moyen du prisme les sept rayons de couleur différente qui composent le spectre solaire, c'est que ces rayons étant d'une réfrangibilité différente vont au sortir du prisme former leur image en des points différents, et rendent ainsi leur séparation complète et distincte. Les couleurs du prisme se classent, sous le rapport du plus ou moins de réfrangibilité, dans l'ordre suivant: rouge, orangé, jaune, vert, bleu, indigo, violet.

RÉFRIGÉRANT (du lat. *refrigerare*, rafraîchir). En Chimie, on appelle *Réfrigérant* le vaisseau qui entoure le chapiteau ou le serpentin d'un alambic, et qu'on remplit d'eau froide pour y favoriser la condensation des vapeurs. *Voy.* ALAMBIC.

Mélanges réfrigérants, mélanges propres à produire un froid artificiel. Voici les plus usités : I. Une partie de sel marin et 3 de glace pilée; il produit un abaissement de température de — 20° : c'est à l'aide de ce mélange que les limonadiers font leurs glaces; — II. 3 parties de chlorure de calcium cristallisé et 2 de glace pilée : il sert à la congélation du mercure; préalablement refroidi par le mélange précédent, il descend jusqu'à — 55°; — III. 8 parties de glace pilée et 10 d'acide sulfurique faible; — IV. 3 parties de sulfate de soude et 2 d'acide azotique étendu, etc.

RÉFRINGENT (du latin *refringere*, briser), se dit, en Optique, d'un corps qui fait dévier de leur direction les rayons de lumière qui y entrent (*Voy.* INDICE DE RÉFRACTION). On appelle *Biréfringent*, tout corps qui produit une double réfraction.

REFUGE (DROIT DE), du latin *refugium*. *V.* ASILE.

Les Israélites donnaient le nom de *Villes de refuge* à des villes où se retiraient ceux qui avaient commis un meurtre involontaire, et desquelles ils ne pouvaient sortir qu'après s'être excusés juridiquement. Il y avait dans la Judée six *villes de refuge :* Cédès, Hébron, Sichem, Bosor, Gaulon et Ramoth.

Maison de refuge, nom donné à certaines maisons d'asile pour les indigents, et particulièrement à des communautés religieuses destinées à recevoir les femmes qui veulent se retirer du désordre ou vivre dans la retraite : telles étaient, à Paris, le *Refuge des filles*, fondé rue Saint-Honoré en 1492; les *Madelonnettes* (1618), qui servent aujourd'hui de prison pour les femmes; le *Refuge de Sainte-Pélagie* (1691), etc.; telles sont encore actuellement les maisons de refuge de la rue de Vendôme (*Filles du Sauveur*), de la rue d'Enfer (*Filles du Bon Pasteur*), de la rue Saint-Jacques (*Dames de Saint-Michel*) où se retirent les femmes qui plaident en séparation, de la rue des Postes (*Filles repenties*). Ces maisons sont régies par le décret impérial du 26 décembre 1810 et la loi du 24 mai 1825.

RÉFUGIÉS. On nomme spécialement ainsi les Calvinistes que la révocation de l'édit de Nantes en 1689 fit sortir de France. On doit à M. Ch. Weiss l'*Histoire des réfugiés protestants de France* (1853).

On nomme *Réfugiés politiques* les proscrits qui ont quitté leur patrie par suite de révolutions politiques. Ils sont, dans les pays qui les accueillent le plus souvent, notamment en France et en Angleterre, l'objet d'une législation spéciale. *Voy.* ÉTRANGERS.

REFUS DE SACREMENT, DE SÉPULTURE. *Voy.* SACREMENT, SÉPULTURE.

RÉFUTATION. On nomme spécialement ainsi en Rhétorique la partie du discours où l'orateur détruit les moyens de l'adversaire : on la place tantôt avant, tantôt après la *confirmation*.

REGAIN (c.-à-d. *second gain*), nom donné, en Agriculture, à la seconde et à la troisième coupe d'herbe que l'on fait dans les prairies. Sous le point de vue économique, le *regain* est généralement peu profitable : le fauchage et la dessiccation exigent ordinairement plus de dépenses que le foin lui-même. — Administré aux chevaux, le *regain* est pour eux un aliment de beaucoup inférieur au foin : il les échauffe, il excite la soif et dispose à la pousse. Pour les bêtes bovines, au contraire, il favorise l'engraissement et procure une lactation très-abondante.

RÉGALE (du latin *regalis*, royal). La *régale* était le droit qu'avaient les rois de jouir de certains revenus et de certains bénéfices ecclésiastiques. *Voy.* RÉGALE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

En Musique, on appelait *Régale* le plus ancien des tuyaux de l'orgue : c'était un jeu d'anches, à tuyaux très-courts. — C'est aussi le nom d'une espèce de clavecin qui, au lieu de cordes, avait des touches de bois. On l'appelait aussi *R. de Barbarie*.

Eau régale. *Voy.* EAU.

RÉGALEC (du latin *rex halecorum*, roi des harengs), poisson peu connu, qu'on croit être un Gymnètre, et dont on a fait à tort un genre particulier, a été ainsi appelé par les pêcheurs norwégiens parce qu'on le rencontre au milieu de légions de harengs.

REGARD. On nomme ainsi, en Architecture, des ouvertures maçonnées, pratiquées d'espace en espace pour faciliter la visite d'un aqueduc, d'un conduit, etc., et où sont quelquefois établis des robinets servant à la distribution des eaux.

RÉGATES (de l'italien *regata*, même signification). Ce nom, qui d'abord n'était donné qu'aux joutes ou courses de gondoles qui ont lieu à Venise sur les canaux, a été depuis étendu à toutes les courses en bateau ou en canot, surtout à celles qui ont lieu dans les fêtes des ports de mer : Le Havre a tous les ans des régates qui sont très-suivies.

RÉGENCE (du latin *regere*, gouverner), dignité de celui qui gouverne un État pendant la minorité ou l'absence du souverain. Il se dit aussi du temps que la régence dure. En France, on cite les régences de Baudouin de Flandre pendant la minorité de Philippe Ier (1060–67); de Blanche de Castille pendant la minorité et la première croisade de son fils saint Louis (1226–36 et 1248–54); du dauphin Charles (depuis Charles V) pendant la captivité de son père Jean le Bon (1356–64); des ducs d'Anjou, de Berry et de Bourgogne, oncles du roi, pendant la minorité et la démence de Charles VI (1377–84 et 1392–1422); d'Anne de Beaujeu pendant la minorité de son frère Charles VIII (1483–91); de Catherine de Médicis sous Charles IX (1560–65) et sous Henri III (1574); de Marie de Médicis pendant la minorité de son fils Louis XIII (1610–17); d'Anne d'Autriche pendant celle de Louis XIV (1643–51); enfin du duc d'Orléans pendant celle de Louis XV, son petit-neveu (1715–23) : cette dernière est spécialement connue en France sous le nom de *la Régence*.

Dans la plupart des États européens, le cas de régence est prévu par la constitution et réglé diversement (*V.* MINORITÉ). Une loi votée en 1842 donnait la régence au prince le plus proche du trône et âgé de 21 ans. Un sénatus-consulte du 17 juillet 1856 a conféré la régence à l'Impératrice-mère.

Régence se dit aussi du gouvernement de certaines villes (régence d'Amsterdam, de Kiel, etc.), ou de certains États, notamment des États barbaresques.

RÉGÉNÉRATION. *Voy.* PALINGÉNÉSIE.

RÉGENT, celui qui exerce la régence. *Voy.* ci-dessus RÉGENCE et l'art. RÉGENT au *Dict. univ. d'H. et de G.*

On donnait autrefois le nom de *Régents* aux professeurs de tous les colléges : cette dénomination a été maintenue dans les colléges communaux. — On appelait *Docteurs régents* les docteurs qui professaient la théologie, le droit ou la médecine.

On nomme encore *Régent* chacun des membres qui composent le conseil de la Banque de France.

Le Régent, diamant célèbre. *Voy.* DIAMANT.

RÉGICIDE (du latin *regicida*, formé de *rex*, *regis*, roi, et *cædere*, tuer), assassinat d'un roi. Cet attentat a été longtemps puni des supplices les plus cruels : en France, avant 1789, les régicides étaient écartelés

ou périssaient sur la roue; aujourd'hui ils sont punis de la peine du *parricide* (*Voy.* ce mot). — Parmi les plus fameux régicides, on cite J. Clément, meurtrier de Henri III; Ravaillac, de Henri IV; Damiens, qui attenta aux jours de Louis XV; Louvel, meurtrier du duc de Berry; Fieschi, l'auteur de la machine infernale sous Louis-Philippe, etc.

A l'époque de la restauration des Stuarts en Angleterre et de celle des Bourbons en France, les partisans de ces deux familles appliquèrent la qualification de *régicides* aux personnes qui avaient condamné à mort Charles Ier et Louis XVI : ces derniers furent bannis de France en 1815.

RÉGIE (du latin *regere*, diriger, gérer), administration de biens à la charge d'en rendre compte. Ce mode de perception peut s'appliquer aux revenus privés et aux revenus publics. Un particulier donne ses biens *en régie*, quand il confie à un tiers, dit alors *régisseur*, la perception des revenus qu'ils peuvent produire, moyennant un salaire fixe ou éventuel, se réservant les chances de plus-value ou de moins-value. Quand il s'agit de revenus publics, on appelle *régie* la perception directe de ces revenus par les employés de l'État, notamment celle des impôts fondés sur un monopole; c'est ainsi que l'on dit: la *Régie des tabacs*, la *R. des poudres, des cartes, des contributions indirectes*.— On appelle *Régie intéressée* celle où le régisseur a une part des produits, comme cela a lieu pour les droits d'enregistrement.

La *Régie* a remplacé avantageusement la *Ferme* dans la perception des revenus publics : ce changement fut introduit par Law sous la Régence.

Mettre des travaux publics en régie, c'est les faire exécuter sous la surveillance d'agents de l'État, au compte du soumissionnaire qui n'a pas tenu ses engagements.

RÉGIME (du latin *regimen*, de *regere*, gouverner, conduire). En Économie sociale, on entend par ce mot toute manière de gouverner un État, de constituer une société. On dit en ce sens: *Régime féodal*, *R. despotique*, *R. représentatif*, *R. constitutionnel*, etc. On oppose l'*Ancien régime*, qui existait en France avant 1789, au *Nouveau régime*, né de la Révolution. — On appelle *Régime féodal* l'organisation féodale : l'Assemblée nationale détruisit ce régime par son décret du 4 août 1789, qui abrogeait tous les droits et devoirs tant féodaux que censuels, réels ou personnels, les justices seigneuriales, les dîmes de toute nature, les priviléges pécuniaires, etc.

En Jurisprudence, on distingue le *Régime de la communauté* et le *R. dotal*. Le premier est l'ensemble des dispositions qui régissent la société conjugale quand les époux vivent en communauté; le second est celui qui la régit lorsque la dot reste la propriété de la femme (*Voy.* DOT et COMMUNAUTÉ). Le Code Nap. (livre III, titre V) règle tout ce qui concerne ces deux régimes. M. Seriziat a donné un *Traité*, et M. Ginoulhiac, une *Hist. du Régime dotal*.

En Médecine, on entend par *Régime* l'usage raisonné et méthodique des aliments et de toutes les choses essentielles à la vie, aussi bien dans l'état de santé que dans celui de maladie. *V.* DIÈTE et HYGIÈNE.

En Grammaire, le *Régime* est le mot qui dépend d'un verbe ou d'une préposition, et qui en forme le complément. On distingue le *Régime direct*, sur lequel tombe directement l'action du verbe, ou qui est l'objet immédiat de cette action (exemple : Aimer *Dieu*, servir *son pays*); et le *R. indirect*, sur lequel cette action ne tombe pas directement: en français, le régime indirect est toujours précédé d'une préposition, exprimée ou sous-entendue (exemple : Plaire *à Dieu*, *lui* adresser ses prières; venir *d'Amérique*). Le régime direct répond à la question *qui* ou *quoi?* le régime indirect, aux questions *à qui? de qui? par qui?* etc.; *à quoi? de quoi?* etc.

En Botanique, on appelle *Régime* un mode d'inflorescence et de fructification propre à certains palmiers et aux bananiers: c'est un assemblage de fleurs ou de fruits, formant une grappe énorme à l'extrémité des rameaux.. On le nomme aussi *Spadice*.

RÉGIMENT (du bas latin *regimentum*, dérivé de *regimen*, gouvernement, administration), corps de troupes commandé par un colonel.

Dans l'armée française, le *Régiment* est l'unité militaire administrative. Il y a des régiments d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie et de génie.

Les régiments d'infanterie se fractionnent en *bataillons*; ceux de cavalerie en *escadrons* : les bataillons se subdivisent à leur tour en *compagnies*, et les escadrons en *pelotons*. Chaque régiment a 3 bataillons ou de 5 à 6 escadrons. Un bataillon d'infanterie se compose de huit compagnies, dont deux d'élite (*grenadiers* ou *carabiniers* et *voltigeurs*) et six de *fusiliers* ou *chasseurs*. L'effectif d'une compagnie se compose de 3 officiers, *capitaine*, *lieutenant* et *sous-lieutenant*, des sous-officiers et d'un nombre de soldats qui varie annuellement selon le nombre total d'hommes fixé par le budget de la guerre : il peut être augmenté ou diminué selon que l'on est en paix ou en guerre. On compte auj. en France 100 R. d'infanterie, distingués jusqu'en 1855 en *R. de ligne* (75) et *R. d'infanterie légère* (25), et environ 60 R. de cavalerie. Ils sont distingués par des numéros. Le nombre total des hommes d'un régiment a sans cesse varié : fixé en 1825 à 1,800 hommes pour le pied de paix, à 2,783 pour le pied de guerre dans l'infanterie, porté en 1831 à 3,625 h., il a été réduit en 1835 à 2,050. Il est aujourd'hui en moyenne de 1,800 à 2,000 h. pour l'infanterie; de 1,000 à 1,200 h. pour la cavalerie. — Pour les régiments de l'*Artillerie* et du *Génie*, *Voy.* ces mots.

Chaque régiment a son *Etat-major* et son *Conseil d'administration* (*Voy.* ces mots). Il n'y a qu'un drapeau par régiment. Chaque compagnie d'infanterie a deux tambours. Les compagnies de voltigeurs ont des *clairons* au lieu de tambours. Dans la cavalerie, le tambour est remplacé par la *trompette*. En outre, chaque régiment a un *corps de musique*. — On admet dans chaque compagnie un *enfant de troupe*, et dans chaque bataillon 4 *vivandières*.

Tous les régiments ont des *Écoles régimentaires*, et envoient des élèves au gymnase musical de la division territoriale dans laquelle ils sont en garnison. Un grand nombre possède des *Bibliothèques militaires*.

Le nom de *Régiment* paraît avoir été employé d'abord par les Espagnols; il fut introduit en Allemagne par Charles-Quint; Maximilien Ier l'appliqua à un corps de troupes formé de plusieurs compagnies de lansquenets. En France, les premiers *régiments* furent constitués par Henri II en 1558.

RÉGIONALES (ÉCOLES), écoles d'agriculture établies dans différentes parties de la France pour enseigner et pratiquer les procédés de la culture perfectionnée. Elles sont au nombre de 4 : Grandjouan (Loire-Inférieure), Grignon (Seine-et-Oise), La Saulsaie (Ain), Saint-Angeau (Cantal).

REGISSEUR. *Voy.* RÉGIE.

REGISTRE. Outre son acception ordinaire, par laquelle ce mot (dérivé du latin *regesta*, choses rapportées, enregistrées) désigne tout livre public ou privé où l'on consigne certains faits ou actes dont on veut conserver le souvenir (*Voy.* ÉTAT CIVIL, LIVRES DE COMMERCE, POLYPTIQUE, POUILLÉ, etc.), le mot *registre*, qui dérive alors de *regere*, gouverner, s'emploie : 1° en Mécanique et en Chimie, pour désigner certaines ouvertures pratiquées aux fourneaux, et qu'on bouche ou qu'on débouche selon le degré de chaleur qu'on veut donner; — 2° en Musique, pour désigner des bâtons ou règles de bois percées qu'on tire pour faire jouer les différents jeux d'un orgue : il y a autant de registres que l'orgue a de jeux différents: ces *regis-*

tres donnent à l'organiste les moyens de gouverner le vent et de l'introduire dans le nombre de tuyaux nécessaire à l'effet qu'il se propose de rendre. — On donne le même nom, par extension, au changement de timbre, de son, dans la voix d'un chanteur : une voix de dessus a trois registres, celle de ténor en a deux; les voix de basse et de contralto n'en ont qu'un.

En Typographie, on nomme *Registre* la correspondance plus ou moins exacte que les lignes des deux pages d'un même feuillet ont l'une avec l'autre. *Faire son registre*, c'est tirer l'une sur l'autre les deux pages d'un même feuillet, de manière que les lignes s'y correspondent parfaitement.

RÈGLE (du latin *regula*, fait de *regere*, diriger). C'est proprement un instrument long, droit, plat ou carré, fait de bois, de métal, etc., et qui sert à tirer des lignes droites sur la surface des corps plans. La règle est, avec l'équerre et le compas, le principal instrument du menuisier, du charpentier, du tailleur de pierres.—Les anciens appelaient *Règle lesbienne* une règle de plomb qui se pliait facilement, et qui servait aux architectes pour prendre le contour des pierres. Cette expression se prend aussi métaphoriquement, et alors en mauvaise part, pour désigner une règle de conduite variable ou contradictoire.

On appelle *Règle à calcul*, *R. glissante*, *R. logarithmique*, *R. circulaire*, diverses règles marquées de divisions et de chiffres, à l'aide desquelles on peut exécuter des calculs et même des opérations assez compliquées. La *Règle à calcul* a été inventée par Gunter en 1625; elle a depuis reçu beaucoup de perfectionnements : la *Nouvelle Règle à calcul*, à enveloppe de verre, de M. Léon Lalanne, offre un des plus récents. M. Benoît a publié en 1853 *La Règle à calcul expliquée*.

En Musique, on nomme *Règle d'octave* une formule d'harmonie établie d'après la force mélodique des cordes de l'échelle : cette formule tend à donner à chacune de ces cordes l'harmonie qui lui est propre quant à elle-même, et en raison de celle qui précède et de celle qui la suit. Cette règle a varié selon les temps et les pays, et a suivi les progrès de la musique.

Au figuré, on entend par *Règle* tout principe sur lequel s'appuie la pratique de la morale, du droit, des sciences en général, ainsi que tout précepte qui sert à l'enseignement d'une science, à la pratique d'un art : c'est en ce sens qu'on dit les *Règles de la grammaire, de la logique, de la poésie, du théâtre*, etc.

En Arithmétique, on entend par *Règle* la série d'opérations qu'on doit exécuter sur des nombres connus pour trouver des nombres inconnus. Les *quatre règles fondamentales* sont l'addition, la soustraction, la multiplication et la division. On les appelle vulgairement les *Quatre règles*.

Règle d'alliage, *R. conjointe* ou *d'arbitrage*, — *R. de compagnie* ou *de société*, — *d'escompte*, — *d'intérêt*, — *de troc* ou *d'échange*, — *de trois*, etc. *V.* ALLIAGE, CONJOINTE, ESCOMPTE, INTÉRÊT, TROC, TROIS.

Le mot *Règle* s'emploie aussi pour *règlement*. C'est dans ce sens qu'on appelle *Règle monastique*, ou simplement *Règle*, l'ensemble des statuts que les religieux d'un ordre sont obligés d'observer. On cite les règles de S. Basile, de S. Augustin, de S. Benoît, de S. François d'Assise, etc. — S. Benoît d'Aniane, à la fin du VIIIe siècle, est le premier qui ait rédigé une règle pour les couvents de la Gaule méridionale.

Règles de chancellerie romaine, règlements faits par chaque pape au commencement de son pontificat pour être observés dans la disposition des bénéfices, l'expédition des provisions et le jugement des procès en matière bénéficiale. Ces règles datent du XIVe siècle.

RÈGLEMENT, acte fait pour l'exécution des règles, des lois. Dans l'ancien Droit français, on appelait *Arrêts de Règlement* des règlements que les parlements rendaient soit sur la procédure, soit sur des questions civiles ou ecclésiastiques, et qui avaient force de loi dans les tribunaux : ils ont été supprimés par la loi du 24 août 1790.

On appelle aujourd'hui *Règlement de juges* la décision par laquelle une autorité supérieure déclare laquelle de deux ou de plusieurs juridictions qui lui sont subordonnées doit connaître d'une contestation dont elles se trouvent simultanément saisies, aussi bien dans le cas où deux tribunaux, par exemple, se déclarent incompétents, que dans celui où ils veulent tous deux retenir l'affaire (Code de proc. civile, art. 363-367, et Code d'instr. crim., titre V, ch. Ier).

Règlement de mémoires. *Voy.* VÉRIFICATEUR.

Règlements d'administration publique, décrets impériaux préparés par le Conseil d'État pour l'exécution des lois, décrets ou ordonnances.

Règlements de police, actes par lesquels le préfet de police à Paris, les préfets dans les départements et les maires dans chaque commune, ordonnent des mesures relatives à la propreté, à la salubrité, à la sûreté et à la tranquillité publiques. Ces règlements sont obligatoires tant qu'ils n'ont pas été réformés par une autorité supérieure. Les tribunaux de simple police connaissent des contraventions à ces règlements.

REGLET (de *règle*), petite moulure plate et droite qui, dans les compartiments et les panneaux, sert à en séparer les parties et à former des guillochés et des entrelacs. Le réglet diffère du *filet* ou *listel*, en ce qu'il ne reçoit aucune variété de forme et ressemble uniquement à une règle.

Ce mot s'emploie aussi pour désigner la règle du menuisier et un outil de bois dont on se sert pour dégauchir les planches.

RÉGLISSE (du latin *glykyrrhiza*, formé lui-même du grec *rhiza*, racine, et *glykys*, douce), genre de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, bien connu à cause de l'usage fréquent qu'on fait de sa racine. Ce sont des plantes herbacées, à racines rampantes, à tiges longues, vivaces, à fleurs violacées ou purpurines, parfois blanches ou jaunes : calice tubulé à 2 lèvres, la supérieure offrant 4 découpures inégales, l'inférieure très-simple, linéaire; le fruit est une gousse un peu comprimée, à plusieurs semences. L'espèce la plus connue est la *Réglisse officinale* (*Gl. glabra*) : racine longue, traçante, ligneuse, jaunâtre en dedans, d'une saveur douce et sucrée; tiges hautes d'un mètre et plus, garnies de feuilles composées de 6 ou 7 paires de folioles avec une impaire, glabres, ovales, un peu visqueuses; fleurs petites, rougeâtres ou purpurines, disposées en épis grêles, axillaires; gousses glabres, aiguës. Cette espèce croît surtout dans le midi de la France, en Espagne, en Italie, dans les prés, aux lieux humides, sur le bord des ruisseaux. — La *R. à fruits hérissés*, ou *de Dioscoride* (*Gl. echinata*), se distingue par ses gousses hérissées, réunies en une grosse tête à l'extrémité d'un pédoncule axillaire, court et dur : elle croît dans plusieurs contrées de l'Italie, dans la Grèce, le Levant, la Tartarie.

On fait usage de la racine de réglisse pour édulcorer les tisanes. Son extrait, connu sous le nom de *jus de réglisse*, dont on fait des pâtes et des bâtons, est employé particulièrement contre la toux et les affections catarrhales. Celui qu'on vend dans le commerce nous vient de Calabre, de Sicile et d'Espagne. L'infusion aqueuse de la racine, qui se vend dans les promenades et sur les places publiques sous le nom de *coco*, est rafraîchissante. Avec la racine on fait une poudre dans laquelle les pharmaciens roulent les pilules pour les empêcher d'adhérer ensemble.

RÈGNE (du latin *regnum*). Outre le sens qu'il a dans l'histoire politique, ce nom se donne, en Histoire naturelle, à chacune des grandes divisions des corps de la nature. On compte ordinairement trois règnes : le *Règne animal*, renfermant les animaux; le *R. végétal*, les végétaux; et le *R. minéral*, les minéraux. Aujourd'hui cependant, la plupart des

Naturalistes, ne considérant que l'absence ou la présence d'une organisation, n'admettent que deux règnes : le *R. inorganique*, comprenant les minéraux, les gaz et les liquides, et le *R. organique*, comprenant les végétaux et les animaux. Quelques naturalistes ont proposé d'admettre l'existence d'un règne intermédiaire entre l'animal et le végétal, et lui ont donné le nom de *Règne psychodiaire*. *Voy.* ce mot.

Le grand ouvrage de Cuvier est intitulé *le Règne animal distribué d'après son organisation* (M. Ach. Comte a mis le *Règne animal* en tableaux méthodiques); celui de De Candolle, *Regni vegetabilis systema naturale*. M. Is. Geoffroy-St-Hilaire publie l'*Hist. naturelle générale des Règnes organiques* (1854, etc.).

RÉGNICOLE (de *regnum*, royaume, et *incola*, habitant), se dit, en termes de Jurisprudence, des habitants d'un royaume, d'un empire, ayant droit comme tels à certains droits : on l'oppose à *étranger*.

RÉGULATEUR, nom donné, en Mécanique, à toute pièce, à tout appareil appliqué à une machine pour en modérer les mouvements et les rendre plus réguliers. On se sert surtout à cet effet du *Régulateur à force centrifuge*, dit aussi *Pendule conique*.

Les Horlogers donnent le nom de *Régulateur* : 1° au balancier et au spiral des montres ; 2° à la verge et à la lentille des pendules; 3° à une sorte d'horloge d'une grande précision et qui sert à régler les autres horloges : elle est mue par un poids, et n'a pas de sonnerie.

Dans les Forges et Fonderies, le *Régulateur du feu* est un appareil destiné à produire dans un foyer un degré de chaleur déterminé, et à maintenir plus ou moins longtemps la même intensité de chaleur.

RÉGULE, nom donné par les anciens chimistes à la substance métallique obtenue par la fusion d'un minerai. Ils distinguaient le *Régule d'antimoine*, ou Antimoine pur, qu'on appelle encore spécialement *Régule* dans le commerce (*Voy.* ANTIMOINE); le *R. d'arsenic*, qui est l'Arsenic métallique; le *R. de cobalt*, matière métallique fixe obtenue de la mine de cobalt ; le *R. jovial*, alliage d'antimoine et d'étain obtenu en fondant le sulfure d'antimoine avec l'étain; le *R. martial*, l'Antimoine provenant du sulfure d'antimoine décomposé par le fer; le *R. de Vénus*, alliage violet d'antimoine et de cuivre que l'on obtient en fondant le sulfure d'antimoine avec le cuivre. — Ce nom de *Régule* (*regulus*), qui veut dire petit roi, paraît venir de ce que les alchimistes attribuaient à l'antimoine des vertus puissantes, ou de ce que, croyant toujours trouver de l'or ou les éléments de ce métal dans les culots métalliques qu'ils retiraient de leurs fontes, ils les considéraient comme des petits rois ou des rois enfants, qui n'étaient pas encore l'or, roi des métaux, mais qui pouvaient le devenir.

RÉGULIER, ce qui est conforme à la règle. En Géométrie, on appelle *Figure régulière*, celle dont tous les côtés et tous les angles sont égaux; *Corps réguliers*, les cinq polyèdres dont toutes les surfaces sont des polygones réguliers égaux. *Voy.* POLYÈDRE.

En Botanique, une *Fleur régulière* est celle dans laquelle les pièces de même nature sont semblables entre elles, placées sur un plan régulier, à égale distance les unes des autres; une *Corolle régulière*, un *Calice régulier*, sont ceux dont les pétales ou les lobes sont sensiblement égaux et semblables, quelle que soit d'ailleurs leur forme.

En Grammaire, les *Verbes réguliers*, les *Noms réguliers*, sont ceux qui suivent, dans la formation de leurs temps ou de leurs cas, les règles générales des conjugaisons ou des déclinaisons.

En Matière ecclésiastique, *Régulier* se dit, par opposition à *Séculier*, des ordres religieux, parce qu'ils sont soumis à une *règle* particulière : ces ordres constituent le *clergé régulier*.

RÉGURGITATION. En Médecine, on nomme ainsi une espèce de vomissement naturel et nullement pénible, dans lequel l'enfant à la mamelle rejette par gorgées les aliments qui surchargent son estomac.

RÉHABILITATION (de la particule *re*, et de *habilis*, habile, propre à), rétablissement d'une personne dans son premier état, dans ses anciens droits.

En Matière criminelle, tout condamné qui a subi sa peine, ou qui a obtenu des lettres de grâce, peut être réhabilité. La demande en réhabilitation pour les condamnés à une peine afflictive ou infamante ne peut être formée que cinq ans après le jour de leur libération. Ce délai est réduit à trois ans pour les condamnés à une peine correctionnelle (Code d'instr. crim., art. 619-34 ; loi du 3 juillet 1852).

En Matière commerciale, le failli qui a intégralement acquitté ses dettes peut aussi obtenir sa réhabilitation. Elle a lieu par l'effet d'une décision judiciaire (Code de comm., art. 526, 531, 604-614).

REIN, en latin *ren*, *renis*. *Voy.* REINS.

REINE (du latin *regina*), la femme d'un roi. *V.* ROI.

En Histoire naturelle, on appelle vulgairement *Reine des bois*, l'Aspérule odorante ou Petit Muguet, la Dianelle bleue et le Dragonnier à feuilles en glaive; *Reine-Claude*, une variété de prunes vertes très-estimée; *Reine-Marguerite*, l'Aster de Chine (*Voy.* MARGUERITE); *Reine des prés*, ou *Ormière*, la Spirée ulmaire ; — *Reine des carpes*, un grand poisson du genre Cyprin ; *Reine papillon*, la Vanesse, paon de jour; *Reine des serpents*, le Boa devin.

Reine-abeille. *Voy.* ABEILLE.

REINETTE, sorte de Pomme très-estimée, et qui se conserve bien. On dérive son nom, qu'on devrait alors écrire *Rainette*, de *ranetta*, diminutif de *rana*, raine ou grenouille, parce qu'elle est, comme la grenouille, marquetée de petites taches rouges ou grises. D'autres, toutefois, le font venir de *reginetta*, diminutif de *regina*, reine, parce qu'on la considère comme la reine des pommes. — On distingue la *Reinette blanche*, la *R. grise*, la *R. d'Angleterre*. La Reinette est la pomme qu'on emploie de préférence pour faire de la gelée de pomme et des sirops.

REINS, en latin *renes*, en grec *néphroi* ; organe double qui sécrète l'urine : c'est ce que vulgairement on désigne dans l'art culinaire sous le nom de *rognons*. Les reins sont placés dans le ventre, au niveau des deux premières vertèbres lombaires et des deux dernières dorsales, et sont disposés à droite et à gauche de la colonne vertébrale, à laquelle ils touchent. Ils présentent deux sortes de glandes, dont la forme est celle d'un haricot et la longueur de 11 à 12 centim. chez un adulte. Les uretères, sortes de canaux excréteurs, conduisent l'urine des reins, où elle s'est amassée dans un réservoir central appelé *bassinet*, jusque dans la vessie. Les reins sont sujets à de nombreuses maladies, inflammation, hypertrophie, tubercules, cancer, pierre, kyste, etc. (*Voy.* NÉPHRITE, PIERRE, GRAVELLE, etc.). M. P. Rayer a donné un *Traité des maladies des reins*, 1839-41.

Dans le langage ordinaire, on étend improprement le nom de *Reins* aux lombes, à la partie inférieure de l'épine dorsale et à la région voisine : c'est en ce sens qu'on dit *avoir mal aux reins*, en parlant d'une courbature ou d'un lumbago.

RÉINTÉGRANDE (ACTION EN), du latin *redintegrare*, rétablir dans son état premier : action possessoire qui a pour objet le rétablissement dans la jouissance d'un bien dont on a été dépossédé par force ou autrement. *Voy.* POSSESSION.

REIS (mot de même origine que *réal*, pour royal), monnaie de compte de Portugal et du Brésil, qui vaut 6 dixièmes de centime : 160 reis valent 1 franc; 1,000 reis valent 6 fr. 12 cent. 50. *Voy.* RÉAL.

En Portugal, on se sert d'une monnaie d'or dite *Milreis* (mille reis), vulgairement *Milleray*. On distingue le *Milreis de S. Etienne*, qui vaut un peu plus que la pistole d'Espagne, et le *M. à la petite croix*, qui fait à peu près la demi-pistole.

REIS-EFFENDI, chancelier et ministre des affaires étrangères de la Porte ottomane.

REITRES (de l'allemand *ritter* ou *reiter*, cavalier), nom donné dans l'ancien empire d'Allemagne à des corps de cavalerie formés d'aventuriers de tout pays, qui vendaient leurs services comme les *condottieri :* ils furent introduits en France au XVIe siècle. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

REJET, REJETON, pousse des arbres, arbustes, ou des plantes vivaces, qui sort des racines et forme de nouveaux arbres. Certains arbres se multiplient plus facilement par leurs rejetons que par leurs graines : tels sont le *Peuplier blanc* et le *Peuplier gris*, le *Lilas*, le *Rosier*, etc.; mais les arbres ainsi multipliés s'élèvent moins haut et vivent moins longtemps que ceux qui sont le produit de graines.

RELACHE. En termes de Marine, ce mot signifie l'entrée d'un bâtiment dans un port, soit pour déposer une partie de son chargement ou recevoir quelques colis nouveaux, acheter des vivres, prendre de l'eau, soit pour chercher un abri contre le gros temps ou la poursuite d'un ennemi. On distingue la *Relâche simple* et la *R. forcée :* celle-ci a lieu par force majeure, dans un port autre que celui de la destination. Dans les cas de relâche forcée, c.-à-d. lorsqu'il y a danger imminent, les navires doivent être reçus dans les ports mêmes qui ne sont pas ordinairement ouverts au commerce. Des traités conclus entre presque toutes les nations civilisées garantissent et règlent le droit de relâche.

RELACHEMENT. En Médecine, on nomme ainsi toute disposition des parties dans laquelle elles ont perdu leur ressort, leur tonicité, c.-à-d. leur élasticité habituelle. On oppose cet état à celui de *contraction*. — Dans l'usage vulgaire, on appelle particulièrement *Relâchement* un état de faiblesse et d'inertie des voies intestinales, dans lequel les matières alimentaires sont rendues liquides, tandis qu'elles sont plus ou moins solides dans un état de santé parfaite. Ce mot est alors l'opposé de *constipation*, de *resserrement*, et est synonyme de *diarrhée*.

RELAIS (de *relaxatus*, reposé?), station de poste où l'on réunit des chevaux frais, destinés à remplacer ceux qui sont fatigués. *Voy.* POSTE AUX CHEVAUX.

Ce mot se dit encore : 1° en termes de Fortification, de l'espace qu'on réserve entre le pied du rempart et l'escarpe du fossé pour recevoir les terres qui s'éboulent; 2° du terrain qu'un fleuve laisse à découvert en se retirant d'une rive pour se porter sur l'autre, ou de celui que la mer abandonne. *Voy.* LAIS.

RELAPS (du latin *relapsus*, retombé). Ce mot a d'abord désigné dans l'Eglise celui qui retombait dans le même péché pour lequel il avait subi une pénitence publique. Il s'est ensuite dit particulièrement de l'hérétique ou de l'idolâtre qui, après sa conversion, retournait à son hérésie ou à l'idolâtrie. Les relaps étaient autrefois brûlés vifs. Jeanne d'Arc fut brûlée à Rouen par les Anglais comme relapse.

RELATIF (du latin *relatum*, supin de *referre*, à rapporter), tout ce qui a quelque rapport avec une autre chose. On oppose le *Relatif* à l'*Absolu*.

En Métaphysique, *Relatif* est synonyme de *Contingent*, et se dit de tout ce qui est accidentel, variable. *Voy.* CONTINGENT et ABSOLU.

En Grammaire, on donne le nom de *Pronoms relatifs* à ceux qui, à l'aide d'une conjonction implicite, expriment un rapport avec le nom ou le pronom qu'ils représentent, et lient ainsi deux propositions. Ces pronoms sont : *qui*, *que*, *quoi*, *lequel*, *duquel*, *auquel*, *dont*, qui sont pour *et il*, *et lui*, etc.

En Musique, on nomme *Mode relatif* un mode qui offre à la clef les mêmes signes de tonalité qu'un autre mode. Tout mode majeur a un mode mineur qui lui est relatif, et réciproquement. Chaque mode majeur a pour *relatif* mineur celui de sa sixième note, et chaque mode mineur a pour *relatif* majeur celui de sa troisième note : ainsi, le mode mineur de *la* est le *relatif* du majeur d'*ut*, et réciproquement. Le mode majeur et son *relatif* mineur sont indiqués à la clef par le même nombre de signes.

RELATION. En Musique, c'est l'intervalle qui se trouve entre la note prise par une partie et la note quittée par une autre. La relation est bonne lorsque ces deux sons concourent à laisser la sensation d'une consonnance exacte; elle est *fausse* quand il résulte de leur rapport une consonnance altérée, si, par exemple, après avoir entendu un *mi bémol* dans une partie, l'on entend un *mi naturel* dans une autre.

Ministère des Relations extérieures. On nomma ainsi, à diverses époques, notamment sous l'Empire, le département ministériel qui embrasse tous les rapports de l'État avec les nations étrangères, et que l'on a nommé depuis *Ministère des Affaires étrangères*. Il a dans ses attributions la rédaction, le maintien et l'exécution des traités et conventions de politique et de commerce, la correspondance avec les ambassadeurs et les agents des puissances étrangères. L'existence de ce ministère date du règne de Louis XI. On y trouve aujourd'hui quatre directions : 1° *D. politique;* 2° *D. commerciale;* 3° *D. des archives et de la chancellerie;* 4° *D. des fonds, de la comptabilité et du contentieux.*

RELÉGATION (du latin *relegatio*), sorte de bannissement en usage chez les Romains, et qui astreignait le condamné à vivre dans un lieu déterminé : ainsi, Ovide fut relégué à Tomes, sur les bords du Pont-Euxin; Sénèque fut relégué en Corse. Les îles de la Méditerranée et de l'Archipel étaient les lieux ordinaires de relégation sous l'Empire. La relégation ne privait l'exilé ni de ses droits de citoyen ni de sa fortune. — La relégation n'est pas inconnue en France : on en trouve des traces dans plusieurs anciens édits.

RELENT (du latin *redolens*), mauvais goût que contracte une viande renfermée dans un lieu humide.

RELEVAILLES, cérémonie pieuse faite par une femme qui vient d'accoucher, et qui va à l'église pour se faire bénir par le prêtre. La cérémonie consiste dans la récitation d'une antienne et d'un psaume, l'aspersion avec l'eau bénite et le signe de croix fait par le prêtre, qui tient son étole au-dessus de la tête de la femme, pendant qu'elle porte un cierge à la main. Cette cérémonie n'est point de précepte, mais de conseil et de dévotion seulement. Elle a été introduite dans l'Église en imitation de la sainte Vierge, qui alla présenter au temple Jésus nouveau-né.

RELEVEURS (MUSCLES), muscles dont la fonction est de relever certaines parties auxquelles ils sont attachés, soit que ces parties se trouvent habituellement abaissées, soit qu'elles doivent être ramenées dans leur situation naturelle, après un abaissement momentané. Tels sont les *Muscles releveurs de la paupière supérieure, du menton, de la luette, des ailes du nez, de la lèvre supérieure, de l'omoplate*, etc.

RELIEF (de l'italien *relievo*, dérivé du latin *relevare*), ouvrage de sculpture plus ou moins relevé en bosse. *Voy.* BAS-RELIEF.

RELIEUR. *Voy.* RELIURE.

RELIGIEUX, RELIGIEUSE, nom donné aux personnes de l'un et de l'autre sexe qui se sont consacrées à Dieu dans un ordre approuvé de l'Église. *Voy.* ORDRES MONASTIQUES.

En Histoire naturelle, le nom de *Religieuse* a été donné par le vulgaire, sans doute à cause de quelque analogie de couleur ou de maintien, à plusieurs animaux, tels que la *Sarcelle*, l'*Hirondelle des fenêtres*, la *Corneille mantelée*, les *Mantes*, etc.

RELIGION. C'est le culte qu'on rend à la Divinité. Le mot *religion* est dérivé par Cicéron (*De nat. deorum*, II, 28) de *relegere*, relire, étudier à fond, parce que la religion repose essentiellement sur l'étude approfondie des livres sacrés; par S. Augustin (*De vera relig.*, c. 55) et par Lactance (*Div.*

instit., 4), de *religare*, lier, parce que la religion est le lien qui nous unit à Dieu.

Également nécessaire à l'intelligence et au cœur de l'homme, la religion donne la solution des problèmes que la raison seule ne pourrait résoudre; elle oppose un frein puissant à des passions coupables, et par là elle sauvegarde les sociétés ainsi que les individus; enfin elle soutient et console le malheureux, le prépare à la mort et lui ouvre le ciel.

On distingue la *Religion naturelle*, fondée sur les seules inspirations du cœur et de la raison, et la *R. révélée* ou *positive*, fondée sur une révélation divine. En outre, dans toute religion, on doit distinguer le *dogme*, qui est l'objet de la *foi*, et le *culte*, par lequel se manifeste le sentiment religieux, et qui comprend la *liturgie*. *Voy.* ce mot.

Bien que l'on retrouve des idées religieuses dans tous les temps et chez tous les peuples, la religion n'a point revêtu partout un caractère uniforme. A l'état de barbarie, l'homme divinisa les éléments et les forces de la nature : il adora le tonnerre, le feu, l'eau, la terre et les astres; il se prosterna devant de vaines *idoles :* ce fut l'idolâtrie qui, dans l'origine n'était qu'un grossier *fétichisme*, et qui, dans la suite, épurée par la civilisation grecque et romaine et embellie par l'imagination des poëtes, revêtit la forme de polythéisme connue sous le nom de *Paganisme* (*Voy.* ces mots). Cependant les Juifs avaient conservé l'idée d'un seul Dieu; chez les Païens mêmes, les philosophes s'étaient élevés à cette conception, mais sans pouvoir rien fonder.

Enfin le Christ parut, et vint apporter à la terre la plus parfaite des religions : cette religion, fondée sur l'amour de Dieu et du prochain, enseigne l'unité d'un Dieu en trois personnes, l'incarnation du Verbe, le péché originel, la rédemption, la rémission des péchés, la communion des saints, la résurrection des morts et la vie éternelle. Du sein du Christianisme sont sorties deux principales sectes, l'Église grecque et le Protestantisme ou *Religion réformée*, qui ont des partisans, l'une depuis le IXe siècle, l'autre depuis le XVIe. Néanmoins, l'Eglise latine, de laquelle se sont détachées ces deux branches, a conservé le nom de *catholique*, c'est-à-dire universelle.

Voici les diverses religions qui se partagent les habitants du globe, avec un état approximatif, dressé d'après Balbi, de leur force numérique :

Église catholique.	139,000,000
Église grecque, avec toutes ses branches.	62,000,000
Protestantisme, avec toutes ses subdivisions.	59,000,000
Judaïsme.	4,000,000
Islamisme, avec toutes ses branches. .	96,000,000
Brahmanisme.	60,000,000
Bouddhisme	170,000,000
Religions de Zoroastre (Magisme), de Confucius, du Sinto.	40,000,000
Sabéisme, Fétichisme, Chamanisme, etc.	107,000,000

Parmi les nombreux ouvrages publiés sur les religions, on peut consulter, pour la religion en général : la *Religion considérée dans sa source, ses formes*, etc., de Benj. Constant (Paris, 1824-1830); le *Code sacré, exposé comparatif de toutes les religions*, de M. Anot de Mézières (Versailles, 1836); l'*Histoire des religions et des cultes de tous les peuples*, de Delaunay (Paris, 1791); l'*Histoire critique de toutes les religions*, de Meiners (Hanovre, 1806-1807); — pour la religion naturelle, les écrits de Locke, Collins, Wissovatius, des Sociniens; ceux de J. J. Rousseau, de M. Jules Simon; — pour la religion chrétienne, outre l'*Écriture*, qui en est la base, les traités de Théologie et les divers *Catéchismes :* l'*Exposition de la Doctrine catholique* de Bossuet; le *Traité de la vraie religion* de Bergier, la *Doctrine chrét.* de Mésenguy, celle de Lhomond; les *Hist. ecclésiastiq.* de Fleury, de Dupin, de Bon. Racine, de Godeau, de Bérault-Bercastel, d'Orsi, de Rohrbacher, etc., rédigées par des écrivains catholiques; de Basnage, Jurieu, Mosheim, Jablonsky, Jacques Matter, etc., écrites au point de vue protestant; — pour les religions païennes, les *Religions de l'antiquité* de Fr. Creuzer, et les autres ouvrages déjà cités aux art. MYTHOLOGIE et POLYTHÉISME.

On doit à L. Racine un poëme cél. de *La Religion.*— Delacroix a donné un *Dictionn. historique des cultes.*

Religion se dit aussi, dans un sens restreint, de l'état des personnes engagées par des vœux à suivre une certaine règle autorisée par l'Église : c'est en ce sens que l'on dit *entrer en religion*, pour se faire religieux ou religieuse.

RELIQUAIRE, sorte de boîte ou de coffret portatif et de forme variable où l'on renferme des *reliques.* Le reliquaire diffère de la châsse en ce que celle-ci renferme ordinairement le corps tout entier du saint, tandis que le reliquaire n'en contient que des fragments (*Voy.* ci-après RELIQUES). Au moyen âge, on portait sur soi des reliques : le reliquaire faisait alors partie intégrante de la toilette des hommes ainsi que des femmes.

RELIQUAT (du bas latin *reliquatum*, dérivé de *relictum*, restant), ce qui reste dû par suite d'un compte rendu à quelqu'un. On appelle *Reliquataire* celui qui, après son compte rendu, reste devoir quelque chose. — Le tuteur doit l'intérêt du *reliquat* de son compte à partir du jour où il a été clôturé, et le mandataire, à partir seulement du jour où il a été mis en demeure (Code Nap., art. 474 et 1996).

RELIQUES (du latin *reliquiæ*, fait de *relinquere*, laisser). On appelle ainsi les restes du corps d'un saint offerts par l'Église à la vénération des fidèles. On étend ce nom à ce qu'on a pu conserver des instruments de la Passion de N.-S., à son suaire, aux morceaux de la sainte croix (*Voy.* ce mot), etc. On place les reliques, selon leur importance ou leur volume, dans des *châsses*, dans des *reliquaires* ou des *thèques.* Dans la procession en l'honneur d'un saint, on porte ordinairement ses reliques. Les corps des martyrs, recueillis précieusement par les fidèles, furent les premières reliques. Les croisades en multiplièrent le nombre. C'est à Rome qu'existent les plus précieuses. La basilique de S. Saturnin à Toulouse est très-riche en reliques: ses caveaux renferment les corps de S. Saturnin, de S. Exupère, de S. Hilaire, etc.

L'Église rend un culte aux reliques des saints; mais c'est purement un culte d'honneur et de vénération. Ce culte s'est introduit dans l'Église au IVe siècle. Les Protestants le rejettent, et, à cet égard, ils accusent, mais à tort, les Catholiques d'idolâtrie. Cordemoy, Honoré de Sainte-Marie, le P. Mabillon, ont écrit de savants traités sur les saintes reliques.

RELIURE, RELIEUR (de *lier*). L'industrie du *Relieur* a pour objet de rassembler sous une couverture solide les feuilles d'un livre, de manière à en prévenir la dégradation. On distingue la *Reliure entière*, qui se dit d'un livre entièrement recouvert de peau; la *Demi-reliure*, qui n'a que le dos couvert en peau; les *R. en basane, en veau, en chagrin, en toile*, ou *R. anglaise*, la *R. à la Bradel*, etc. — Après avoir mis en cahiers les feuilles imprimées (*pliage*), les avoir battues sur un bloc de marbre ou de pierre avec un lourd marteau à tête convexe (*batture*), et les avoir tenues en presse un certain temps, on procède, pour les relier, au *grécage*, qui consiste en plusieurs incisions faites au dos du volume avec une scie à main nommée *grecque* : ces incisions servent à guider la brocheuse dans l'opération de la couture. On met alors les cahiers sur le *cousoir*, et on passe des fils autour de plusieurs ficelles qui entrent dans les incisions faites au dos, et dont les bouts sont ensuite rattachés à la couverture. Cela fait, on trempe à plusieurs reprises le dos des feuillets dans de la colle, pour qu'ils ne puissent plus bouger (*endos-*

sure). On procède ensuite à l'*ébarbage*, à la *rognure*, puis à la dorure ou au coloriage de la tranche, opérations après lesquelles on pose le *signet* et la *tranche-file*. Quand on a appliqué sur le dos une bande de parchemin mouillé ou de toile, on colle sur le carton la basane, le maroquin, la toile ou le papier, qui doivent le recouvrir. Souvent on donne à la peau qui sert de couverture d'agréables nuances au moyen du *racinage*. La couverture faite, il ne reste plus qu'à coller les *gardes*; enfin à dorer le dos et à mettre le titre.

L'état de relieur faisait autrefois partie de la corporation des libraires et des imprimeurs. Plusieurs relieurs se sont acquis une grande réputation : les bibliophiles recherchent les reliures de Bauzonnet, Bozérian, Capé, Derome, Duru, Dusseuil, Kœhler, Niedrée, Padeloup, Purgold, Simier, Thompson, Thouvenin, etc.; Bradel a attaché son nom à une reliure qui laisse la marge intacte. Il y a des reliures, vrais chefs-d'œuvre, qui se payent des prix exorbitants.—M. S. Lenormand a donné un *Manuel du relieur*.

Lesne, relieur, a chanté *la Reliure* (1820).

REMBLAI, opération de terrassement très-fréquente dans les ouvrages d'art, consiste à établir, au moyen de terres rapportées, un sol factice plus élevé que le sol naturel : c'est la contre-partie du *déblai*.

REMBOURSEMENT DES RENTES. *Voy.* RENTE.

REMÈDE. En Pharmacie, ce mot se dit de toutes substances simples ou composées dont on fait usage pour combattre les maladies (*Voy.* MÉDICAMENT). On appelle *Remèdes officinaux*, ceux que les Pharmaciens préparent à l'avance et qu'ils conservent dans leurs *officines*; *R. magistraux*, ceux qui ne se composent qu'au moment même et selon l'ordonnance du médecin; *R. secrets*, tous les remèdes dont la préparation ne se trouve point au *Codex*.

Certains remèdes, longtemps tenus secrets, ne sont connus que par le nom de leur inventeur : tels sont le *Remède de Durande* ou de *Whitt*, employé contre les concrétions bilieuses, et composé de 2 parties d'éther et 1 partie d'essence de térébenthine en suspension dans des jaunes d'œufs; le *R. de Pradier*, le *R. de Villette*, le *R. des Caraïbes*, contre la goutte : ils sont composés essentiellement de quinquina, de résine de gaïac, de rhum ou de tafia, avec une solution de baume de la Mecque; le *R. de Lefebvre de Saint-Ildephont*, contre le cancer : l'acide arsénieux en fait la base; le *R. de la Charité*, contre la colique des peintres; le *R. de Mlle Stéphens*, prétendu lithontriptique (*Voy.* ce mot), etc.

La vente et la distribution des remèdes secrets sont prohibées par la loi française. Les auteurs et inventeurs de ces remèdes doivent en remettre la formule au ministre de l'Intérieur, qui nomme une commission pour examiner la composition et le mérite du remède, et fixer, s'il y a lieu, le prix qu'il convient de payer à l'inventeur pour sa découverte (lois du 21 germinal an XI, art. 36; du 29 pluviôse an XIII; décret du 18 août 1810).

RÉMÉRÉ (du latin *re*, de nouveau, et *emere*, acheter), terme de Jurisprudence, synonyme de *Rachat*.

RÉMIGES (du latin *remigia*, rames), nom donné aux plumes allongées et roides des ailes des oiseaux, parce qu'elles font l'office de rames dans l'opération du vol. Elles sont plus fortes que les autres.

RÉMINISCENCE (du latin *reminisci*, se ressouvenir), souvenir imparfait, renouvellement d'une idée presque effacée. Pour les Psychologues, la réminiscence est un des modes d'exercice de la mémoire, celui qui présente de nouveau une idée à notre esprit sans que nous fassions effort pour nous la rappeler, souvent même malgré nous, ou sans que nous sachions que nous avons déjà possédé cette idée antérieurement. En Poésie, en Musique, les auteurs sont exposés à des réminiscences involontaires qui souvent les ont fait à tort accuser de plagiat.

Les Platoniciens croyaient que certaines connaissances ne sont que des réminiscences de ce que nous avons su dans une autre vie, avant la naissance. On trouve cette singulière opinion, sur laquelle repose la théorie des idées innées, exposée par Platon dans le *Ménon* et la *République*.

REMINISCERE, le 2e dimanche de Carême, est ainsi appelé parce que l'introït de ce jour commence par ces mots : *Reminiscere miserationum tuarum*.

RÉMIPÈDES (du latin *remus*, rame, et *pes*, pied), nom donné par Latreille à un genre de Crustacés décapodes, de la famille des Macroures, renfermant 2 espèces, dont la plus connue est la *Rémipède tortue*, qui ressemble à la tortue par sa carapace couverte de petites stries transversales, crénelées, courtes et arquées. — C'est aussi le nom d'une famille de Coléoptères, ayant des tarses propres à la natation.

REMISE, en Droit, s'entend surtout de l'action de décharger un débiteur de son obligation : la remise volontaire du titre d'une obligation au débiteur opère sa libération (Code Nap., art. 1282-88).

En termes de Banque, *Remise* se dit des valeurs que les négociants font remettre à leurs correspondants, soit par lettres de change, soit autrement, pour les couvrir de leurs avances, valeurs qui doivent plus tard figurer en ligne de compte : c'est en ce sens qu'on dit *Faire des remises de place en place*. — *Remise en espèces* signifie versement en argent.

Dans l'administration des Finances, on appelle *Remises* les sommes que l'on abandonne à ceux qui sont chargés de faire les recettes, sommes qui s'ajoutent à leurs appointements, ou qui en tiennent lieu. C'est dans leurs remises que consiste le revenu principal des receveurs généraux et particuliers.

RÉMISSION (en latin *remissio*, formé de *remittere*, remettre, se relâcher). En Théologie, ce mot est synonyme de *pardon* : c'est en ce sens qu'on dit la *Rémission des péchés*. *Voy.* PÉNITENCE.

On appelait antrefois *Lettres de rémission*, des lettres patentes par lesquelles le roi accordait à un criminel la rémission de son crime, en cas que ce qu'il avait exposé à sa décharge se trouvât vrai.

En termes de Médecine, la *Rémission* est la cessation plus ou moins complète des symptômes fébriles, entre les accès d'une fièvre intermittente. Il se dit, dans un sens plus étendu, de toute diminution temporaire des symptômes d'une maladie, soit aiguë, soit chronique. — On donne l'épithète de *Rémittentes* aux maladies qui présentent des rémissions.

REMIZ, sorte de Mésange, qui a le bec plus grêle, plus pointu et plus droit que la Mésange ordinaire.

REMONTE, se dit, dans l'Armée, 1° des chevaux qu'on donne aux cavaliers pour les remonter; 2° de l'achat des chevaux nécessaires pour la remonte.

Il existe dans notre armée un *Service de la Remonte générale*, chargé d'acheter et de dresser les chevaux propres au service de la cavalerie. La création de ce corps, qui est encore récente, a pour but d'encourager l'amélioration des races indigènes.

Les établissements consacrés à ce service sont (en 1854) les dépôts de Caen (avec succursales au Bec et à Alençon); de Saint-Lô; de Guingamp (succursale à Morlaix); de Villers (Ardennes), avec succ. à Hesdin et à Sampigny; de Saint-Maixent (Deux-Sèvres), avec succ. à Angers; de Fontenay-le-Comte (Vendée), avec succ. à Saint-Jean-d'Angely; celui de Guéret, avec succ. à Aurillac; celui de Tarbes, avec succ. à Auch, à Castres, à Agen, et avec annexes à Saint-Maurice, au Visens, à Fourcade; enfin celui de Mérignac (Gironde), avec succ. au Gibaud.

REMONTRANCES (DROIT DE). Autrefois on appelait ainsi les actes par lesquels les parlements ou autres cours souveraines, telles que la cour des aides, la chambre des comptes, représentaient au roi les motifs qui les forçaient de s'opposer à l'enregistrement de ses édits, à l'exécution de ses volontés.

REMORA (du latin *remorari*, retarder), poisson

de mer du genre Echénéis, auquel la Fable attribuait la merveilleuse propriété d'arrêter la marche des des vaisseaux (*Voy.* ÉCHÈNE). — Les anciens donnaient le même nom à des oiseaux de mauvais augure, dont l'apparition devait empêcher ou retarder l'exécution des entreprises.

REMORDS (du latin *re* et *morsus;* morsure redoublée), reproche vif et perpétuel que le coupable reçoit de sa conscience. Envisagé psychologiquement, c'est un phénomène complexe qui se compose du *jugement* par lequel le coupable condamne son action, et du *sentiment de douleur* né de cette condamnation. C'est la première et souvent la plus puissante des sanctions de la loi morale.

Le Remords est figuré par le vautour rongeant les entrailles de Prométhée. On l'a aussi représenté par un homme couché sur la terre, les vêtements déchirés, et se mordant les poings; un serpent l'entoure et lui déchire le cœur.

REMORQUE (du latin *remulcum*, câble de halage), action de traîner un bateau, un vaisseau ou tout autre corps flottant au moyen d'une corde attachée à un autre bateau ou vaisseau mû par les rames, par les voiles, et le plus souvent par la vapeur. Quand la remorque s'effectue à l'aide de machines fixes, elle reçoit plus particulièrement le nom de *touage*. Quand elle a lieu par la force de l'homme ou celle de chevaux, au moyen de cordes sur lesquelles s'exerce leur traction musculaire, elle prend le nom de *halage*. Dans les ports il existe plusieurs bateaux à vapeur, appelés *Remorqueurs*, qui sont spécialement chargés de remorquer les navires quand ils sortent des bassins, ou de les aller prendre en rade pour les introduire dans le port.

On a donné par extension le nom de *Remorqueur*, sur les chemins de fer, à la locomotive qui traîne à sa suite les wagons.

REMOULADE ou REMOLADE (de *mola*, meule sur laquelle on broie), espèce de sauce piquante faite avec de la moutarde, de l'ail, des ciboules et autres ingrédients hachés menu ou broyés ensemble.

REMOULAGE (de *re*, et *moulage*, mouture), son provenant de la mouture du gruau.

REMOUS (du latin *removere*, remuer), sorte de contre-courant qui se produit dans le sillage d'un bâtiment lorsqu'il cingle avec vitesse (*Voy.* HOUACHE). Dans les rivières dont le cours est assez rapide, on l'observe en aval de toutes les arches de pont. — On appelle encore ainsi certains tournoiements d'eau que l'on remarque sur des rochers, des bancs, etc., au niveau de la mer, lorsqu'elle n'est pas agitée.

REMPART (de l'ancien italien *ramparo* ou *riparo*, qu'on dérive du latin *reparatorium*), tout mur, toute levée de terre qui entoure une place de guerre, qui sert à sa défense. Un rempart est aujourd'hui une enceinte rasante composée de bastions et de courtines, surmontée d'un parapet, garnie d'artillerie, entourée d'un fossé et percée de portes et de poternes. Extérieurement, le rempart est presque entièrement masqué par le glacis que son feu rase; il doit couvrir la place et n'être dominé par aucune position extérieure. Intérieurement, il est terminé par un talus, dans lequel sont pratiquées des rampes: on a coutume d'y planter des arbres qui en temps de paix forment une promenade. *Voy.* BOULEVARD.

Dans l'antiquité et au moyen âge, il n'y avait point de remparts proprement dits, les villes et les places étant toujours entourées de hautes murailles massives percées de meurtrières et couronnées de créneaux. Dans le principe, les remparts ne furent qu'une simple levée formée de la terre d'une tranchée et rejetée du côté de la place; dans la suite on les revêtit de maçonnerie et ils devinrent ce qu'ils sont aujourd'hui.

REMPLACEMENT MILITAIRE. Le remplacement militaire, qui donne lieu à de graves objections, et qui a été plusieurs fois mis en question, est autorisé par nos lois, notamment par celle du 21 mars 1832 (art. 19), qui est encore en vigueur. Cette même loi détermine les conditions auxquelles le remplaçant doit satisfaire. Pendant longtemps, le remplacement fut livré à la spéculation privée, ce qui donnait lieu à de graves inconvénients. La loi du 6 avril 1855 a mis un terme à ces abus: l'État se charge d'opérer par lui-même les remplacements, et il y pourvoit surtout en conservant sous les drapeaux les anciens militaires.

REMPLAGE, action de *remplir* une pièce de vin qui n'est pas tout à fait pleine. Le remplage a pour but d'empêcher que le vin ne s'évente ou ne s'aigrisse. Il doit être fait avec du vin de même qualité.

Il se dit encore: en Maçonnerie, d'un blocage en moellons, en briques ou en cailloux, dont on remplit avec du mortier le vide ou l'entre-deux des parements d'un mur construit en pierres de taille ou de toute autre matière; — en Charpenterie, de tous les bois qu'on place dans un pan de bois, dans une cloison ou dans une ferrure, pour remplir les vides.

REMPLOI. On nomme ainsi, en Droit, le remplacement des deniers qui proviennent de la vente d'un immeuble, d'une rente, etc., deniers avec lesquels on fait l'acquisition d'un autre bien. L'obligation de *faire le remploi* des deniers dotaux est une des clauses ordinaires des contrats de mariage. Le Code Nap. (art. 1433 et suiv.) règle la cause, la forme et les effets du *Remploi* du prix des biens des époux vivant en communauté qui ont été aliénés durant leur mariage.

RENAISSANCE. On désigne sous ce nom la résurrection des lettres et des arts qui eut lieu aux XVe et XVIe siècles, sous le patronage des Médicis, de Léon X et de François Ier. Les Grecs, chassés de Constantinople par Mahomet II et réfugiés en Italie, furent les principaux auteurs de cette révolution, qui de la cour des Médicis se répandit bientôt dans tout l'Occident. La découverte des chefs-d'œuvre de l'antiquité, inconnus ou négligés jusqu'alors, modifia non-seulement la philosophie et les lettres, qui se ranimèrent ou s'épurèrent au contact des anciens, mais aussi les beaux-arts, la sculpture, la peinture, et surtout l'architecture, qui au style gothique substitua un genre nouveau, dit *de la Renaissance*.

Ce qui caractérise le style *renaissance*, c'est le plein cintre, chargé de la riche parure de l'ogive; les ornements sont des arabesques, ou des rinceaux et autres moulures empruntées de l'architecture antique. Cette architecture, fine et légère, brille plus par la grâce que par la grandeur: l'église d'Auch, celle d'Ajaccio, la flèche centrale d'Amiens, le clocher de Bayonne, la partie supérieure des tours de Nantes et de Tours, le jubé de Limoges, le palais de Saint-Marc à Rome, par Julien de Maiano, les églises de Saint-Thomas et du Saint-Esprit, par Philippe Brunelleschi, offrent des modèles de ce style.

Outre les détails que l'on trouve sur l'époque de la Renaissance dans les histoires générales de la littérature et de l'art, on peut consulter l'*Histoire de la littérature de l'Europe pendant les* XVe, XVIe *et* XVIIe *siècles*, de Hallam, traduite par Borghers (1839); l'*Histoire de la Renaissance des lettres au* XVe *siècle*, de M. J.-P. Charpentier (1843); le *Moyen âge et la Renaissance*, par M. Paul Lacroix, Seré, etc.

RÉNAL (du latin *ren*, rein), se dit de tout ce qui a rapport aux *reins*.

RENARD (du vieux allemand *reinhart*, rusé), *Vulpes*, espèce du grand genre Chien, renferme des animaux bien connus, et qui se distinguent des autres espèces du même genre par leur museau pointu, leur tête plus large, leur queue longue et très-touffue, et surtout par leurs prunelles, qui de jour sont fendues verticalement, ce qui indique des habitudes nocturnes. Cette espèce comprend une douzaine de variétés. La plus connue est le *Renard ordinaire* (*Canis vulpes*), commun dans les deux continents: il

est d'un quart moins grand que le loup, a le pelage fauve, semé de poils blanchâtres et de quelques taches noires, avec la gorge, le devant du cou, le ventre, l'intérieur des cuisses blancs, et le museau roux. On connaît les mille ruses du Renard, qui ont fait de cet animal le type de l'astuce : il est la terreur des basses-cours. Il creuse ordinairement son terrier à l'entrée d'un bois, dans le voisinage des fermes, afin d'y transporter plus facilement ses victimes. Il ne chasse que la nuit : il fait alors entendre un cri particulier, analogue à l'aboiement du chien, et qu'on nomme *glapissement*. Le Renard se nourrit surtout de poules et d'œufs, ou de perdrix, de lapins, de lièvres, et aussi de miel, de raisin et de baies de genévrier. Cet animal exhale une odeur très-forte : il est toujours couvert d'une quantité considérable de puces. La femelle du Renard porte 9 semaines, et met bas de 7 à 8 petits. On chasse le Renard pour sa peau, dont on fait une assez bonne fourrure. C'est une des chasses les plus suivies en Angleterre. — Outre le *Renard commun*, on connaît le *R. argenté*, ou *R. noir*, de l'Amérique du Nord, et le *R. bleu*, ou *Isatis*, qu'on chasse tous deux pour leur fourrure; le *R. tricolore* d'Amérique, le *R. gris* du Brésil, et le *Petit Renard jaune*, ou *Corsac*.

On connaît sous le nom de *Roman du Renard* un poëme allégorique qui est une ingénieuse satire des mœurs du moyen âge : les acteurs sont des animaux : *Vulpin* (le Renard) et *Ysengrin* (le Loup) en sont les principaux personnages. On attribue cette œuvre à Pierre de Saint-Cloud, poëte français du XIIIe siècle, ou à Hugues de Trymberg, instituteur à Thürstadt près de Bamberg. Henri d'Alkmaar en a donné le texte bas-saxon en 1498. On trouve ce poëme traduit de fort bonne heure dans toutes les langues, et répandu dans toute l'Europe ; Gœthe l'a mis en allemand moderne. Quelques savants veulent que le héros de ce poëme allégorique soit Reinhard, Renard ou Reinier, comte de Hainaut, qui sut se maintenir par la ruse contre Zwentibold, roi de Lorraine.

RENEGAT (du latin *qui renegat*, qui renie), celui qui a renié la foi chrétienne pour embrasser une autre religion, particulièrement l'islamisme. Le *renégat* diffère de l'*apostat*, en ce que ce dernier abandonne une religion pour retourner à son ancienne croyance.

RÉNETTE, instrument dont se servent les maréchaux ferrants pour couper l'ongle du cheval par sillons, et pour trouver l'enclouure dans le pied du cheval. — Outil du coffretier et du bourrelier, pour tracer les raies sur le cuir. — *Voy.* REINETTE et RAINETTE.

RÉNIFORME, *Reniformis*, se dit, en Botanique, de tout ce qui a la forme d'un rein, comme le *Haricot*.

RÉNITENT (du latin *reniti*, faire effort), qui résiste. Une *Tumeur rénitente* est une tumeur dure, sur laquelle la peau est tendue et luisante.

RENNE, *Tarandus*, *Rangifer*, espèce du genre Cerf, dont quelques-uns font un genre particulier, renferme des animaux propres aux contrées les plus froides de l'hémisphère septentrional, et facilement reconnaissables à leurs bois sessiles, pourvus d'andouillers aplatis et dentelés. Contrairement à tous ses congénères, le bois existe chez le Renne dans les deux sexes; seulement il est plus petit chez les femelles que chez les mâles. La taille du Renne est à peu près celle de notre cerf; mais il est moins svelte : ses jambes sont plus grosses et plus courtes. Son pelage est touffu et s'emploie comme fourrure : il est en partie laineux et d'un brun grisâtre en été; il devient presque blanc en hiver. Les Lapons ont fait du Renne un animal domestique qui leur rend les plus grands services : ils s'en servent comme de bête de trait et de somme, se nourrissent de son lait et de sa chair, et se couvrent de sa peau. Attelé à un traîneau, le Renne fait près de 120 kilom. par jour en hiver. Il se contente pour toute nourriture de quelques bourgeons d'arbres ou du lichen qu'il déterre sous la neige; l'été, on le mène paître en troupeaux sur les montagnes. A l'état domestique, le Renne vit de 15 à 16 ans. — Le Renne se trouve surtout au Spitzberg, en Laponie, au Groënland, au Canada et dans le nord de la Sibérie.

RENONCIATION, action de répudier des droits acquis ou éventuels à une succession, à une communauté, etc. La renonciation à un héritage est soumise à de nombreuses conditions (Code Nap., art. 784-793, 845, 1389). — La femme peut dans certains cas renoncer à la communauté des biens (a. 1453-66). — La renonciation à la prescription ne peut avoir lieu que quand celle-ci est acquise (art. 2220-27).

RENONCULACÉES ou RANUNCULACÉES (de *ranunculus*, renoncule), famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, se compose d'herbes, de sous-arbrisseaux et d'arbrisseaux, le plus souvent sarmenteux, à suc aqueux; à feuilles alternes, plus rarement opposées, pétiolées; à pétiole continu avec la tige, dilaté à la base en forme de gaîne et dépourvu de stipules; à fleurs parfaites ou imparfaites par avortement, tantôt solitaires, tantôt en grappe ou en panicule : calice polysépale, à préfloraison valvaire ou imbriquée; corolle à pétales insérés sur le réceptacle, égaux en nombre aux divisions du calice, alternes avec elles, tantôt doubles ou triples, onguiculés, caducs, égaux ou inégaux, plans, simples avec une petite fossette ou une lame glanduleuse à leur base interne, plus souvent difformes ou irrégulièrement creusés en cornet ou en éperon; étamines en grand nombre; filets filiformes; anthères terminales, biloculaires, à loges extrorses ou latérales, souvent jointes par un connectif interposé, s'ouvrant longitudinalement; ovaires tantôt définis, verticillés; tantôt indéfinis, insérés sur un gynophore hémisphérique ou cylindrique; styles continus aux ovaires; stigmates simples; fruits monospermes, indéhiscents, le plus souvent en capitule ou en épi.

Les Botanistes partagent la famille des Renonculacées en 5 tribus : les *Ranunculées* (genre type, Ranunculus), les *Clématidées* (Clematis), les *Anémonées* (genres, Anémone, Thalictrum, Hepatica, Adonis, Myosurus), les *Elléborées* (Elleborus, Nigella, Aquilegia, Delphinium, Aconitum), et les *Pæoniées* (Pæonia). — Cette famille renferme beaucoup d'espèces vénéneuses (*Aconit*, *Ellébore*); la plupart contiennent des sucs âcres et caustiques (beaucoup de *Renoncules*, d'*Anémones*, de *Clématites*); quelques-unes sont ou simplement amères et toniques, ou légèrement aromatiques, ou même privées de toute qualité prononcée. Un grand nombre se cultivent comme plantes de parterre, ou ornent les berceaux des jardins (*Renoncule*, *Pivoine*, *Anémone*, *Pied d'alouette*, *Ancolie*, *Nielle*, *Clématite*, etc.).

RENONCULE, *Ranunculus* (de *rana*, grenouille, sans doute parce qu'elle croît au milieu des marais), genre type de la famille des Renonculacées, comprend près de 150 espèces, la plupart indigènes des contrées tempérées de l'hémisphère septentrional. Ce sont des plantes herbacées, annuelles, bisannuelles ou vivaces, dont la racine, en forme de griffe, porte à sa partie supérieure 2 ou 3 yeux couverts de soies blanches, d'où sortent des filets qui grossissent, et qui finissent par donner naissance à de nouvelles griffes destinées à remplacer les vieilles, lesquelles se décomposent et cessent alors de végéter : feuilles alternes, pétiolées, en général lobées, ou palmées, ou digitées, ou décomposées; fleurs jaunes ou blanches, pédonculées, ordinairement terminales. Nos espèces indigènes sont des plantes très-caustiques, et la plupart vénéneuses. Elles perdent toutefois cette causticité par l'ébullition dans l'eau ou par la simple dessiccation : aussi, celles qui se trouvent dans les foins ne sont-elles pas nuisibles aux bestiaux.

La *Renoncule des jardins* (*R. asiaticus*), rapportée de l'Orient par les Croisés, est l'espèce que

l'on cultive le plus souvent : la fleur simple a cinq pétales jaunes ou rouges, au milieu desquels se trouve un très-gros bouton noir qui est composé d'étamines et de pistils. Par la culture, on en a obtenu une foule de variétés simples, semi-doubles et doubles. Les plus estimées sont les noires, les brunes, de nuance rouge-feu, pourpre, violette, nacarat et gris de lin. Cette plante exige une bonne terre, légère, douce et fraîche. L'exposition au levant est celle qui lui convient le mieux. La graine ne germe que 50 jours environ après qu'on l'a mise en terre. Les fortes racines de Renoncule se plantent à l'automne dans les contrées où l'hiver est doux, ou après les fortes gelées dans les pays les plus froids. — La *R. d'Afrique* diffère de la précédente par ses feuilles vertes plus rares, plus grandes, plus foncées et moins découpées; par ses tiges plus fortes; par ses fleurs plus grandes, très-doubles, et qui, néanmoins, portent à leur centre un bouton pédiculé qui se change quelquefois en une seconde fleur. Cette plante est connue des fleuristes sous les noms de *Renoncule-pivoine*, de *Turban doré*, de *Séraphique d'Alger*.

Parmi les autres espèces, on remarque : la *Renoncule aquatique* (*R. aquatilis*), qui croît au milieu des eaux : elle porte une multitude de fleurs blanches; — la *R. langue*, ou *Grande Douve* (*R. lingua*), à feuilles allongées en forme de langue, et à fleurs jaunes; — la *R. flamme*, ou *Petite Douve*, fleurs jaunes, mais plus petites que dans l'espèce précédente : elle est caustique et brûlante; l'inflammation qu'elle donne aux bestiaux qui en mangent en trop grande quantité lui a fait donner le nom de *Flamme*; — la *R. scélérate* (*R. sceleratus*), espèce très-dangereuse, dont les seules émanations excitent l'éternûment et des larmes : prise à l'intérieur, elle produit la contraction de la bouche et des joues, une sorte de rire que les anciens appelaient *rire sardonique* : fleurs jaunes, petites et terminales; — la *R. âcre*, ou *Grenouillette* (*R. acris*), commune dans les prés et les pâturages humides : fleurs grandes, d'un jaune luisant, connues sous le nom de *Bassinet* et de *Bouton d'or*; — la *R. rampante* (*R. reptans*), espèce partout très-commune; — la *R. bulbeuse* (*R. bulbosus*), reconnaissable au bulbe arrondi de ses racines; — la *R. ficaire* (*R. ficaria*), dite aussi *Petite Chélidoine*, *Petite Eclaire*, *Eclairette*, à fleurs jaunes (*Voy.* FICAIRE); — la *R. des champs* (*R. arvensis*), extrêmement âcre, très-commune dans les champs : fleurs petites, d'un jaune pâle; — la *R. à feuilles d'aconit* (*R. aconitifolius*), et la *R. à feuilles de platane* (*R. platanifolius*), qui ont de jolies fleurs blanches qu'on appelle *Boutons d'argent* : elles croissent toutes deux sur les Alpes.

RENOUÉE, *Polygonum*, genre type de la famille des Polygonées, renferme des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, à feuilles alternes, entières ou sinuées, accompagnées de stipules en gaînes membraneuses dites *ochreæ*; à fleurs petites, blanchâtres ou purpurines : calice coloré, à 4, 5 ou 6 divisions, persistant autour de la graine; de 5 à 9 étamines; ovaire surmonté de 2 à 3 styles; le fruit consiste en une seule semence ovale ou triangulaire. On en compte près de 200 espèces; les principales sont : la *Renouée bistorte*, *P. bistorta* (*Voy.* BISTORTE); — la *R. Sarrasin*, *P. fagopyrum* (*Voy.* SARRASIN); — la *R. vivipare*, *P. viviparum* : son épi est fort grêle, allongé, composé de fleurs blanches qui s'épanouissent en juillet; elle habite les pays froids, dans les pâturages des Hautes-Alpes, des Pyrénées, en Laponie; elle jouit des mêmes propriétés que la bistorte; ses racines, réduites en farine, tiennent lieu de pain aux Samoyèdes et aux Tartares; — la *R. amphibie*, *P. amphibium*, à épis touffus d'un rouge agréable, et qui fleurit en août et septembre; elle croît dans l'eau et sur la terre, et habite les régions tempérées de l'Europe; — la *R. poivre d'eau*, *P. hydropiper*, qui se plaît dans les fossés humides, sur le bord des ruisseaux : épis grêles, axillairese feuilles lancéolées; fleurs blanchâtres; saveur âcr; et brûlante; ses semences peuvent être substituées au poivre dans la préparation des aliments; — la *R. persicaire*, *P. persicaria*, commune sur le bord des fossés et des chemins : ses feuilles ressemblent beaucoup à celles du pêcher; elle passe pour vulnéraire, détersive; on l'emploie pour nettoyer les plaies, arrêter les progrès de la gangrène; on en retire une couleur jaune; — la *R. tinctoriale*, *P. tinctorium*, qui produit de l'*indigo* (*Voy.* ce mot) : tige de 6 à 7 décimètres, rameuse, presque droite; feuilles ovales, vertes, pointues à leur sommet, épaisses; fleurs d'abord roses, puis rouges, disposées en épis effilés, presque terminaux : c'est dans les feuilles que réside le principe colorant; — la *R. d'Orient*, *P. orientale*, la plus belle espèce de ce genre, découverte dans le Levant par Tournefort, et cultivée aujourd'hui dans tous les jardins comme plante d'ornement, sous les noms vulgaires de *Cordon de S. Jean*, *Monte-au-ciel*, *Cordon de cardinal*, *Persicaire du Levant*, etc. : tige de 2 à 4 mètres; feuilles grandes et ovales; fleurs rouges, quelquefois blanches, en longs épis cylindriques et pendants : les volailles en mangent les graines avec avidité; — la *R. maritime*, *P. maritimum*, qui croît sur les plages sablonneuses de l'Océan, de la Manche et de la Méditerranée : elle fleurit vers la fin de l'été; ses racines s'enfoncent très-profondément dans le sable, ce qui les rend très-propres à fixer le sol mobile des dunes; — la *R. traînasse*, *P. aviculare*, vulgairement *Traînasse*, *Tirasse*, *Herniole*, *Herbe des SS. Innocents*, etc.; plante annuelle à tiges rameuses, étalées sur la terre; à feuilles étroites, presque sessiles; à fleurs axillaires, blanches ou rougeâtres sur leurs bords : elle est très-commune sur les bords des chemins, dans les champs, où, après la récolte des moissons, elle fournit un excellent pâturage aux bestiaux et aux chevaux; ses graines servent de nourriture aux volailles et aux petits oiseaux; — la *R. liseron*, *P. convolvulus*, espèce grimpante qui s'entortille autour des autres plantes, et qui ressemble beaucoup à un liseron : elle fleurit vers la fin de l'été; elle croît au milieu des champs et des moissons; — la *R. des buissons*, *P. dumetorum*, qui fleurit à la même époque que la précédente, et habite les mêmes lieux.

RENOUEUR, synonyme de *Rebouteur*. *Voy.* ce mot.

RENTE (de *rendre*), se dit en général de tout revenu annuel et plus ordinairement de ce qui est reçu annuellement pour une somme prêtée ou aliénée. On distingue les *Rentes perpétuelles* et les *R. viagères*. Toutes deux sont déclarées biens meubles par détermination de la loi (Code Nap., art. 529); leurs arrérages se prescrivent par cinq ans (art. 2277).

On appelle *Rentes sur l'État* les rentes constituées par l'État et annuellement payées pour les intérêts des emprunts publics : elles sont inscrites au *Grand-Livre* de la dette publique; les titres délivrés aux rentiers sont appelés *Inscriptions*. Ces rentes se désignent ordinairement par le taux de l'intérêt qu'elles rapportent : ainsi on dit : la rente 3, 4, 4 1/2 ou 5 p. 100, ou simplement le 3, le 4, le 4 1/2, le 5. — On appelle *Cours de la Rente* le taux auquel la rente est cotée quotidiennement à la Bourse, et d'après lequel ont lieu la vente et l'achat des *titres* de rente. Ce cours subit des fluctuations continuelles à cause de l'affluence ou de la rareté des titres sur la place. Les événements politiques exercent la plus grande influence sur les cours de la rente : ainsi, on a vu la rente 5 p. 100, qui était à 6 fr. 95 c. en 1797, à 17,38 en 1800, et à 45 en 1814, s'élever progressivement à 126, en 1844, et retomber à 50 fr. en 1848.

La rente est la partie la plus considérable de la dette publique. Pour arriver à se libérer, l'État a

deux moyens : l'*amortissement* (*Voy.* ce mot), et le *remboursement*. Le remboursement n'est ordinairement qu'une mesure comminatoire, dont le résultat final est la *conversion* ou la *réduction* des titres des créanciers de l'État en des créances nouvelles rapportant un moindre intérêt. En 1797, la dette publique de la France s'élevait à 2 milliards 800 millions : la loi du 9 vendémiaire an VI la réduisit de deux tiers : le tiers restant, qu'on nomma *tiers consolidé*, est ce qui devint plus tard le 5 p. 100. En 1825, furent créés le 3 p. 100 et le 4 1/2 p. 100 : les porteurs de rentes 5 p. 100 furent autorisés à les convertir en l'un ou l'autre de ces deux fonds, avec garantie contre tout remboursement pour le premier, et contre le remboursement pendant dix ans pour le second ; mais ces mesures n'avaient produit que peu d'effet. En 1852, un décret du 14 mars a converti la rente 5 p. 100 en 4 1/2, avec faculté de remboursement au pair pour ceux qui le demanderaient, et garantie contre l'exercice du droit de remboursement pendant dix ans pour ceux qui accepteraient la conversion. — De pareilles conversions ont eu lieu à l'étranger : l'Angleterre a réduit par trois conversions successives, de 1822 à 1844, le 5 p. 100 en 3 ; la Prusse a réduit en 1842 son 4 1/2 en 3 1/2 ; la Belgique en 1844 son 5 p. 100 en 4 1/2, etc.

RENTOILAGE, opération par laquelle on soutient et on conserve la *toile* d'un tableau en la collant sur une toile neuve. On étend ce nom à une opération de restauration beaucoup plus délicate, qui consiste à enlever la peinture d'un tableau dont la toile est déchirée ou gâtée par l'humidité, par la vétusté, etc., et à la transporter sur une toile neuve. Pour cela, on colle d'abord sur la peinture plusieurs doubles de papier qui forment un cartonnage, puis on enlève la vieille toile, soit en l'humectant avec une éponge mouillée, soit en l'usant avec une pierre-ponce, et on applique sur l'envers de la peinture une toile neuve après avoir enduit l'un et l'autre d'une couche de colle. Quand cette dernière est presque sèche, on promène un fer chaud sur la toile pour la rendre plus unie et plus adhérente ; après quoi il ne reste plus qu'à enlever le cartonnage, ce qui se fait avec une éponge, et le tableau se trouve *rentoilé*. Ce procédé ingénieux a été imaginé au XVIIIe siècle par Hacquin et Picault, restaurateurs de tableaux.

RENTRÉE. En Musique, on désigne par ce mot le retour du sujet, surtout après quelques pauses de silence, dans une fugue, dans une imitation, ou dans quelque autre endroit. — Toutes les fois qu'une partie reprend après avoir gardé le silence pendant une ou plusieurs phrases, on dit aussi qu'elle fait sa *rentrée*, soit qu'elle reproduise ou non le sujet.

RENVERSEMENT. En Musique, on nomme ainsi le changement d'ordre dans les sons qui composent les accords, et dans les parties qui composent l'harmonie : ce qui se fait en substituant à la basse, par des octaves, les sons qui doivent être dessus, ou en plaçant aux extrémités ceux qui doivent occuper le milieu, et réciproquement : les notes graves se trouvent ainsi transportées aux parties supérieures, et celles-ci sont placées aux parties graves. Les intervalles renversés changent de nom : la *seconde* devient *septième* ; la *tierce*, *sixte* ; la *quarte*, *quinte* ; la *quinte*, *quarte* ; la *sixte*, *tierce* ; la *septième*, *seconde* ; l'*octave*, *unisson*, et l'*unisson*, *octave*. Les accords de trois sons ont deux renversements ; les accords de quatre sons, trois renversements, etc.

RENVI, se dit, à certains jeux de cartes, de ce que l'on met par-dessus l'enjeu.

RENVIDAGE. Les Tisserands appellent ainsi l'action de tourner le fil sur la broche en le rapprochant du rouet. Dans la plupart de nos usines, le renvidage s'effectue par l'intervention du fileur qui imprime le mouvement au chariot. Cette intervention du fileur a été remplacée en Angleterre par l'emploi d'une machine, dite *Renvideur mécanique*.

RENVOIS. D'après l'art. 15 de la loi du 25 ventôse an XI, les renvois dans les actes ne peuvent être écrits qu'en marge ; ils doivent être signés ou parafés tant par les notaires que par les autres signataires, à peine de nullité des renvois.

REOMÈTRE, REOPHORE, orthographe vicieuse des mots *Rhéomètre*, *Rhéophore*. *Voy.* ces mots.

REPARATION. Dans la Construction, *Réparations* se dit particulièrement de tous les travaux d'entretien que nécessitent les bâtiments. La loi distingue les *grosses* et les *menues réparations*. Les *grosses réparations* sont à la charge des propriétaires : telles sont celles des murs, des planchers, des couvertures, etc. Le locataire est tenu à faire les *menues réparations*, comme celles des vitres, des carreaux, des dégradations d'âtre, etc., à moins que ces dégradations ne soient occasionnées par vétusté ou par force majeure : on les nomme aussi *R. locatives*. — On appelle *R. viagères et d'entretien*, les réparations autres que les grosses réparations, qui sont à la charge de l'usufruitier, etc. (Code Nap., art. 605, 664, 1720, 1754).

En Droit, on appelle *Réparations civiles* : 1° la somme adjugée par un tribunal à la partie civile, pour la dédommager du tort que le crime ou le délit lui a causé ; 2° les dommages-intérêts accordés à un accusé contre la personne qui l'a injustement dénoncé. Ces réparations entraînent la contrainte par corps.

RÉPARTITION. On nomme ainsi, dans la perception des Contributions directes, l'opération par laquelle, après que le budget des recettes a été voté par l'autorité législative, l'autorité centrale *répartit* entre les départements la somme totale à percevoir. L'autorité départementale répartit à son tour entre les arrondissements le contingent qui lui est échu ; l'autorité d'arrondissement, entre les communes, et l'autorité communale, entre les individus.

En matière de Faillite, le Code de commerce (art. 513) règle le mode de répartition de l'actif mobilier du failli entre ses créanciers. Ceux d'entre eux qui n'ont point fait l'affirmation de leurs créances ne sont pas admis à y prendre part ; néanmoins la voie de l'opposition leur est ouverte.

REPAS (de la particule *re*, et du latin *pastus*, nourriture). Les Grecs faisaient communément trois repas par jour. Le 1er (*ariston*), qui avait lieu de grand matin, et le 2e (*dorpon*), qui avait lieu le soir, paraissent n'avoir été que de simples collations. Le 3e (*deipnon*), qui se faisait à midi, était le plus considérable ; il se composait ordinairement de trois parties : dans la 1re ou *prélude* (*prooimion*), on servait des œufs, des huîtres, des herbes amères, et tout ce qui est propre à exciter l'appétit ; la 2e, le *repas* proprement dit, était composée de mets solides ; la 3e ou *dessert*, consistait en mets plus friands et plus délicats. — Les Romains avaient le déjeuner du matin (*jentaculum*), le dîner (*prandium*), à midi, et le souper ou repas principal (*cœna*), qui se prenait vers quatre heures. Plus tard, on ajouta sur le soir la collation (*comessatio*). Le souper était divisé en deux parties, le premier et le second service (*mensa prima* et *secunda*). On sait que les Romains prenaient leurs repas accoudés sur des lits. Ils déployaient un luxe extraordinaire dans les grands repas : un *roi du festin*, ordinairement désigné par le sort, présidait la fête, et réglait le nombre des coupes à vider. — Chez les modernes, on retrouve les trois repas des anciens, le déjeuner, le dîner et le souper ; mais les heures de ces repas ont souvent varié. Nos aïeux, sous François Ier, dînaient à 9 heures du matin et soupaient à 5 heures ; sous Louis XIV, la cour dînait à midi. Aujourd'hui nous déjeunons à peu près à l'heure où l'on dînait autrefois, et le dîner a pris la place du souper, qui n'a plus guère lieu que par extraordinaire.

Repas funéraires. Chez les Grecs, on en distin-

gnait de deux espèces : les uns avaient lieu dans la maison du mort, au retour du convoi, entre ses parents et ses amis; les autres se faisaient sur le tombeau même : on y servait à manger pour les âmes errantes. L'usage des repas funéraires existait aussi chez les Romains, et il s'est maintenu jusqu'à nos jours dans plusieurs provinces de la France.

Repas publics. Les Lacédémoniens prenaient leurs repas en public : c'est ce qu'ils appelaient *syssitia, pheiditia*; on ne pouvait, sans s'exposer à être puni, se dispenser d'assister à ces repas. — A Athènes, il y avait aussi des repas publics; mais ils n'étaient pas communs à tous les citoyens, comme à Lacédémone : on n'y admettait qu'un petit nombre de citoyens, et en récompense de services rendus à la patrie ; ils se faisaient dans le Prytanée.—En France, sous la première République, on voulut remettre en honneur les repas publics à la façon des Lacédémoniens; mais la mode n'en dura guère.

Repas de charité. *Voy*. AGAPES.

RÉPERCUSSIFS (de *repercutere*, faire rentrer de force), médicaments qui, appliqués à l'extérieur sur une partie engorgée, font refluer à l'intérieur les fluides qui l'engorgent. Les astringents, les sels, la glace, l'eau froide sont des répercussifs. Leur action se nomme *répercussion*. On y a recours dans les cas d'infiltrations, de foulure, d'entorse, pour combattre les hémorragies, les hémorroïdes, pour faire disparaître une tumeur, un exanthème récents, etc. Leur emploi dans les maladies de la peau invétérées peut offrir de graves dangers.

REPÈRE, POINT DE REPÈRE (du latin *reperire*, retrouver, parce que cette marque aide à retrouver une hauteur ou une distance), marque que l'on fait aux pièces d'un ouvrage en morceaux détachés, pour en assembler exactement les diverses parties. Ainsi, le mouleur a soin de marquer chaque pièce du moule d'une marque en rapport avec celle près de laquelle elle doit se placer. Le graveur qui publie un dessin en plusieurs feuilles marque ces diverses feuilles de lignes ou de points qui se correspondent entre eux, et au moyen desquels on trouve d'abord, sans autre recherche, en quel ordre les feuilles doivent être assemblées. L'architecte, le menuisier, le charpentier en usent de même pour les pièces d'un ouvrage qu'il s'agit d'assembler ou de démonter, afin de le remonter ailleurs. — Les ingénieurs et les arpenteurs appellent *Repères* les points successifs du niveau desquels ils partent pour se rendre raison du mouvement d'un terrain et en prendre le nivellement. — Ce mot se dit également des marques que l'on fait sur un mur pour donner un alignement, pour marquer des traits de niveau sur un jalon, etc.

RÉPERTOIRE (du latin *repertorium*, de *reperire*, trouver), table, recueil, inventaire où les choses, les matières sont rangées dans un ordre qui permet de les trouver facilement. Ce mot se dit surtout, en matière de Jurisprudence, en parlant des recueils où l'on enregistre les arrêts mémorables des cours et tribunaux (*Voy*. JURISPRUDENCE); et, quand il s'agit de Théâtre, pour désigner la nomenclature des pièces dont se compose le fonds particulier de chaque théâtre. Un des recueils les plus remarquables en ce genre est le *Répertoire de la Comédie française*, que l'on distingue en *Ancien* et en *Nouveau Répertoire*.

Dans le Commerce, on appelle *Répertoire* un livre qui se tient par ordre alphabétique, et qui sert à trouver avec facilité sur le grand-livre les divers comptes qui y sont portés.— On donne aussi ce nom à un registre timbré sur lequel les notaires, greffiers, huissiers, commissaires-priseurs, etc., sont tenus d'inscrire sommairement et par ordre de date tous les actes qu'ils reçoivent ou rédigent.

RÉPÉTITION (du latin *repetere*, redemander). En Droit, c'est l'action par laquelle on réclame ce que l'on a indûment payé : « Tout ce qui a été payé sans être dû est sujet à *répétition*.» (Code Nap., art. 1235).

Dans l'Enseignement, on appelle *Répétitions* des leçons particulières données par un professeur à un seul élève ou à un très-petit nombre d'élèves réunis, et dans lesquelles on *répète* les exercices d'une classe pour les compléter ou pour aider l'élève à en résoudre les difficultés. — Depuis 1852, les maîtres d'étude ont reçu le titre de *Maîtres répétiteurs*.

En Rhétorique, la *Répétition* est une figure qui consiste à employer plusieurs fois soit les mêmes mots, soit le même tour, pour donner plus d'énergie à la phrase. Virgile en offre des exemples remarquables : par exemple, l'exclamation de Nisus : «*Me, me*, adsum qui feci, » et les fameux vers où le poëte peint la douleur d'Orphée privé d'Eurydice :

> « *Te* dulcis conjux, *te* solo in littore secum,
> *Te*, veniente die, *te*, decedente, canebat. »

En voici un double exemple de Voltaire dans *Zaïre*.

> *Ton Dieu* que tu trahis, *ton Dieu* que tu blasphèmes,
> Pour toi, pour l'univers est mort *en ces lieux mêmes*,
> *En ces lieux*, où mon bras le servit tant de fois,
> *En ces lieux*, où son sang te parle par ma voix.

Au Théâtre, on appelle *Répétition* l'essai que l'on fait d'une pièce, d'un morceau de musique, etc., pour les bien étudier, et pour juger de l'effet qu'ils produiront sur le public. La mise en scène d'un opéra ou d'un grand drame exige ordinairement de nombreuses répétitions, que termine toujours une *R. générale*.

Montre à répétition. *Voy*. MONTRE.

REPIC, terme du jeu de Piquet. *Voy*. PIQUET.

REPIQUAGE. On appelle ainsi : en Agriculture, la transplantation d'une jeune plante venue de semis, ainsi que la plantation des arbres d'un ou de deux ans; — dans la Construction, l'action d'enlever les pavés enfoncés ou cassés d'une chaussée pour les remplacer par d'autres pavés.

RÉPONS (du latin *responsum*, *responsorium*). En Liturgie, ce mot désigne des paroles, ordinairement tirées de l'Écriture, qui se disent ou se chantent dans l'office de l'Église après la lecture de la leçon. On les a appelées ainsi parce qu'après qu'un choriste les a chantées ou récitées, tout le chœur lui répond. — Dans les Missels et les Bréviaires, les *Répons* sont indiqués par un signe qui a la figure d'un R barré (℟) et qu'on nomme lui-même *Répons*.

RÉPONSES DE DROIT, décisions des anciens jurisconsultes sur les questions qui leur étaient proposées. Le Digeste n'est composé que des réponses de droit rendues par les jurisconsultes. Plusieurs auteurs modernes ont fait des ouvrages analogues, qu'ils ont intitulés *Réponses de droit*.

REPORT. En termes de Comptabilité, on appelle ainsi toute opération qui a pour but de reporter une somme, un total, d'un compte, d'une page ou d'un livre à un autre compte, à une autre page, à un autre livre. On donne aussi le nom de *report* à la somme même qu'on a ainsi reportée.

En termes de Bourse, un *Report* est une opération double et simultanée, qui consiste à acheter au comptant et à vendre à terme une même valeur (*rente, action industrielle*, etc.). Le cours des valeurs à terme étant plus élevé que celui du comptant, la différence forme, pour le capitaliste, l'intérêt de son argent. Cette opération, qui peut se renouveler à chaque liquidation, offre un mode de placement passager des sommes que l'on a sans emploi. On ne place ainsi que des valeurs d'une quotité déterminée, par ex. 1500 fr. de rentes, 25 ou 50 actions, etc. — L'opération inverse, c.-à-d. la vente au comptant et le rachat à terme, est un mode d'emprunt momentané, qui se nomme aussi *Report*.

En Droit commercial, on appelle *Report de faillite* la fixation de l'ouverture de la faillite à une époque antérieure au jugement qui l'avait déclarée (Code de comm., liv. III; loi du 28 mai 1838).

REPOSOIR (du latin *repositorium*), espèce de chapelle temporaire qu'on élève en différents endroits, dans les places publiques, les carrefours, les rues, pour y faire les stations dans les processions de la Fête-Dieu, et qui renferme un autel avec des gradins chargés de vases, de fleurs, de chandeliers, etc. On y déploie souvent un grand luxe d'ornements : leur beauté dépend du plus ou moins de goût de ceux qui les font. Les reposoirs ont été ainsi appelés parce qu'en effet ils offrent des lieux de *repos* dans le trajet de chemin que parcourent ces processions : on y dépose le Saint-Sacrement.

REPOUSSOIR, ciselet qui sert aux bijoutiers et aux tourneurs en métaux à repousser les reliefs qu'on avait enfoncés en les ciselant par-dessus. On en a formé le nom de *Repousseurs*, donné aux ouvriers tourneurs qui façonnent en relief les chandeliers, lampes, et autres objets d'ameublement.

Repoussoir se dit aussi, dans l'Industrie : 1° d'une cheville de fer ou d'un marteau dont la panne est remplacée par une longue tige en forme de cheville, et qui servent tous deux à repousser les chevilles qu'on veut faire sortir de leur trou; 2° du poinçon dont on se sert pour faire sortir les clous du pied d'un cheval en le déferrant; 3° d'un outil, en forme de long ciseau, dont se servent les sculpteurs pour pousser des moulures; 4° d'un instrument dont se servent les dentistes pour arracher les chicots, etc.

REPRÉSAILLES. En Droit international, on entend par ce mot toute mesure exercée contre un État ou contre les nationaux de cet État pour obtenir la réparation de droits méconnus ou violés. Ces mesures présentent trois degrés : la *rétorsion*, par laquelle on oppose à un acte de rigueur un acte de même nature; les *représailles* proprement dites, telles que la confiscation de biens trouvés sur le territoire national ou sur mer, l'embargo, le blocus, la retenue des personnes, etc.; enfin la *guerre*, qui n'est qu'un état de représailles générales et continues.

REPRÉSENTANT, REPRÉSENTATION. On appelle *Représentation nationale* une assemblée des députés représentant la nation et concourant à la formation des lois. Le gouvernement dans lequel il y a une représentation nationale s'appelle *représentatif* : tels sont les gouvernements de la France, de l'Angleterre, de la Belgique, de l'Espagne, de la Prusse, de la Bavière, de la Sardaigne, etc., et toutes les républiques. On trouve le germe de cette forme de gouvernement dans les temps les plus reculés de notre histoire (*Champs de Mars*, *Champs de mai*, etc.). Ceux qui sont élus pour représenter leurs concitoyens ont été appelés en France tantôt *députés* (*V.* ce mot), tantôt *représentants du peuple* : cette dernière dénomination fut d'abord en vigueur sous la Convention. Elle fut reprise aux Cent-Jours, et de 1848 à 1852. On doit à M. Guizot l'*Hist. des origines du Gouv. représentatif*, et à M. de Carné des *Etudes sur l'hist. du Gouv. représentatif en France de* 1789 à 1848.

En Droit, *Représentant* se dit de ceux qui sont appelés à une succession, du chef d'une personne prédécédée, et dont ils exercent les droits.

RÉPRIMANDE, peine disciplinaire que portent les lois ou les règlements contre les manquements légers. Elle peut être appliquée par le conseil de discipline de l'ordre des avocats, par la chambre des avoués, par celle des notaires, par le conseil de discipline de la garde nationale, et, dans l'Université, par les conseils académiques ou par le Conseil supérieur. Elle peut être faite avec ou sans publicité.

REPRISE, continuation de ce qui a été interrompu.

En Musique, on nomme *Reprise* toute partie d'un air qui doit être exécutée deux fois, quoiqu'elle ne soit écrite qu'une fois. La séparation de la reprise se marque par deux barres perpendiculaires tracées sur la hauteur de la portée et accompagnées latéralement de deux points. Lorsque ces points ne sont marqués que d'un côté, on ne répète que la partie qui suit ou qui précède, selon que les points sont à droite ou à gauche de la barre. — On appelle aussi *Reprise* la seconde partie d'un air; *Reprise du sujet*, l'instant où une partie que l'on a fait reposer pendant quelques mesures reprend le sujet de la fugue pour former de nouvelles entrées. La reprise du sujet se fait aussi dans le courant du discours musical, et sans qu'elle soit précédée de silences.

En Droit, on nomme *Reprises*, *Reprises matrimoniales*, ce que chacun des époux a droit, par lui ou par ses représentants, de prélever avant partage sur la masse des biens de la communauté, lorsqu'elle est dissoute. Les reprises de la femme s'exercent avant celles du mari. En cas d'insuffisance de la communauté, la femme ou ses héritiers exercent leurs reprises sur les biens personnels du mari (Code Nap., art. 1471-1523, *passim*).

RÉPROBATION. C'est, en Théologie, le jugement par lequel Dieu exclut du bonheur éternel un pécheur, et le condamne au feu de l'enfer : c'est le contraire de la prédestination. On distingue la *R. négative*, qui est la non-élection d'une créature à la gloire éternelle, et la *R. positive*, qui est la condamnation formelle d'une créature aux supplices de l'enfer. Selon Bergier, il est décidé dans l'Église catholique : 1° qu'il y a réellement une réprobation; 2° que le nombre des réprouvés, ainsi que celui des prédestinés, est fixe et immuable. Toutefois, l'Église considère comme une hérésie de croire que Dieu, par sa pure volonté, et sans avoir égard au mal, a destiné des hommes aux péchés qui les conduisent au terme fatal de la réprobation éternelle.

REPRODUCTION, action par laquelle les êtres vivants perpétuent leur espèce. *Voy.* GÉNÉRATION et FÉCONDATION.

REPS, étoffe de soie très-forte qui se fabrique principalement à Lyon. On en fait des robes, des gilets et même des pantalons.

REPTATION (du latin *reptatio*), mode de progression propre aux *Reptiles*, aux vers et à certains mollusques qui se traînent sur le sol en rampant.

REPTILES (du latin *repere*, ramper), 3e classe des Vertébrés, renferme des animaux à sang rouge et froid, à respiration pulmonaire et à circulation incomplète, c.-à-d. dont tout le sang veineux ne traverse pas les poumons et ne se transforme pas en sang artériel avant de retourner aux différentes parties du corps; à génération ovipare, et dont le corps, dépourvu de poils et de plumes, est recouvert d'écailles épidermiques. La forme de ces animaux varie beaucoup : leur aspect est en général laid et repoussant. Ils ont ordinairement la tête petite, le corps allongé et les membres très-courts; ils rampent pour la plupart contre terre, et c'est de ce mode de progression qu'ils ont tiré leur dénomination. Les uns (les Serpents) sont complétement privés de membres; les autres ont quatre pattes (Lézards, Grenouilles, Tortues); d'autres n'ont qu'une seule paire de pattes (Sirènes). La plupart des reptiles s'engourdissent pendant l'hiver, ou du moins ne prennent pas de nourriture durant la saison froide. Timides et défiants, ces animaux cherchent plutôt à se cacher qu'à nuire aux autres espèces; et, malgré le dégoût que la plupart inspirent, le nombre des espèces réellement dangereuses est fort restreint. La sensibilité est fort peu développée chez les reptiles; mais ils ont généralement la vie très-dure. Chez quelques-uns, l'irritabilité musculaire subsiste longtemps encore après la mort.

La classe des Reptiles forme 4 ordres principaux : 1° les *Chéloniens*, ou Tortues, 2° les *Sauriens*, ou Lézards, et autres reptiles analogues; 3° les *Ophidiens*, ou Serpents; 4° les *Batraciens*, ou Grenouilles, et autres de ce genre.—L'étude des Reptiles a reçu le nom d'*Erpétologie*. *Voy.* ce mot.

RÉPUBLICAIN, citoyen d'une république. *Voy.* ci-après RÉPUBLIQUE.

Républicain est aussi le nom vulgaire des oiseaux du genre *Tisserin*. Ils ont été ainsi nommés, par allusion à la république des abeilles, à cause de la forme de leur nid, qui présente une suite de cellules comparables à celles d'une ruche, et qui est commun à plusieurs couples. *Voy.* TISSERIN.

RÉPUBLIQUE (du latin *res*, chose, et *publica*, publique). Pris dans son acception la plus générale, ce mot se dit quelquefois de tout État, de tout gouvernement, quelle qu'en soit la forme. — Dans un sens plus restreint et plus ordinaire, on appelle *République* tout Etat où le peuple se gouverne lui-même soit immédiatement, soit par ses délégués : on l'oppose à *Monarchie*. Montesquieu donne à cette forme de gouvernement pour principe et pour ressort la *vertu*. Elle a pour écueils l'instabilité, la démagogie, et l'anarchie.

On distingue trois espèces de républiques : les *R. aristocratiques*, dans lesquelles le gouvernement est entre les mains de la haute classe des citoyens ; les *R. oligarchiques*, dans lesquelles il se trouve entre les mains du petit nombre ; et les *R. démocratiques*, dans lesquelles la majorité de la nation participe elle-même au gouvernement (*Voy.* DÉMOCRATIE, ARISTOCRATIE, etc.). On pourrait y ajouter les *Républiques fédératives*, composées de plusieurs États ayant chacun leur constitution particulière.

Parmi les plus célèbres républiques, on cite : chez les anciens, celles d'*Athènes*, de *Sparte*, de *Thèbes*, et la *République romaine* ; chez les modernes, au moyen âge, les *Républiques italiennes* (Venise, Gênes, Pise, Florence, etc.), aristocratiques pour la plupart ; la *République helvétique*, qui existe depuis le XIVe siècle ; la *République des Sept Provinces-Unies*, aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles ; celles des *États-Unis* d'Amérique, la *République française* et toutes celles qui en sont dérivées : la *R. batave*, la *R. parthénopéenne*, la *R. romaine*, la *R. ligurienne*, la *R. cisalpine*, etc.

Les Républiques qui existent aujourd'hui sont : en Europe, la Suisse, Brême, Francfort, Hambourg, Lubeck, Andorre, Saint-Marin, les Iles Ioniennes ; en Amérique, les États-Unis, le Mexique, l'Amérique centrale, l'Équateur, la Nouvelle-Grenade, le Venezuela, le Pérou, la Bolivie, le Chili, Montevideo, le Paraguay, la Plata ou Rép. argentine. Presque toutes sont agitées par de perpétuelles révolutions.

Sous le titre de *République*, on connaît plusieurs ouvrages célèbres : la *République de Platon*, qui est une pure utopie : le philosophe y énumère et classe les diverses formes de gouvernement (aristocratie, démocratie, oligarchie, timocratie ou gouvernement des ambitieux, tyrannie ou monarchie), et donne la préférence au premier ; voulant écarter tout ce qui pourrait porter atteinte à la morale, il exclut de sa République les arts et la poésie, et en bannit Homère, le front couvert de lauriers et de fleurs ; il y admet la communauté des biens et même des femmes ; — la *République* de Cicéron, excellent traité de politique, dont malheureusement il ne nous est parvenu qu'une faible partie, retrouvée par A. Mai dans les *Palimpsestes* ; — la *Rép.* de Bodin, etc.

Il a paru aux XVIIe et XVIIIe siècles, sous le titre de *Nouvelles de la République des lettres*, un journal littéraire, fondé par Bayle en 1684, qui jouit longtemps d'une grande autorité.

RÉPUDIATION (du latin *repudiatio*, qu'on fait dériver de *re*, pour *retro*, et de *pudor*), renvoi d'une femme avec laquelle on vivait uni par le mariage. La loi de Moïse tolérait la répudiation, hors le cas où la femme se trouvait avoir été épousée par celui qui lui avait ravi l'honneur. On restreignit depuis la répudiation au seul cas d'adultère. Les Romains en faisaient un grand abus. Elle est encore généralement permise chez tous les peuples qui ne sont pas chrétiens. *Voy.* DIVORCE et SÉPARATION.

Répudiation se dit aussi, en Droit, de l'action de répudier une succession, d'y renoncer. Tous les héritiers peuvent répudier une succession (Code Nap., art. 775 et 781). *Voy.* RENONCIATION.

RÉPULSION. En Physique, c'est l'effet des forces qui tendent à éloigner deux corps l'un de l'autre. Ainsi, un aimant repousse un autre aimant lorsqu'on oppose l'un à l'autre les pôles de même nom ; un corps électrisé repousse, après les avoir attirés, les corps légers qui sont près de lui. C'est le contraire de l'*attraction*. Les forces qui produisent cet effet sont dites *répulsives*. On admet leur existence conjointement avec les forces attractives dans les molécules des corps, et l'on explique les trois états, solide, liquide ou gazeux, par la prédominance plus ou moins marquée de l'une ou de l'autre des deux forces.

REQUÊTE (du latin *requisitum*, de *requirere*, réclamer), terme de Jurisprudence, désigne toute demande par écrit présentée suivant des formes établies à un tribunal ou à un magistrat, pour obtenir une chose sur le champ. On appelle spécialement ainsi l'acte par lequel on demande l'interrogatoire sur faits et articles ; les mémoires fournis par les avoués dans les causes qui sont instruites par écrit, et l'acte par lequel une partie condamnée par défaut forme opposition motivée au jugement rendu contre elle, etc.

On nomme *Requête civile* une voie extraordinaire employée pour obtenir la rétractation d'un jugement en dernier ressort, en démontrant au tribunal même dont il émane qu'il a commis une erreur. La *Requête civile* a lieu dans les cas énumérés aux art. 480 et 481 du Code de procédure. Elle doit être précédée d'une consultation fournie par trois avocats.

On appelait autrefois *Maîtres des requêtes* les magistrats qui rapportaient les requêtes des parties dans le conseil du roi, présidé par le chancelier. Aujourd'hui, on donne ce nom à ceux qui font l'office de rapporteurs au conseil d'État.

REQUIEM (accusatif du mot latin *requies*, repos). On désigne par ce mot la messe que l'Église célèbre pour les morts, parce que l'*Introït* de cette messe commence par les mots : *Requiem æternam dona eis....* — Sous le rapport musical, on cite les *Requiem* de Mozart, de Jomelli, de Cherubini, de Berlioz, etc.

REQUIN (mot formé, selon Roquefort, par corruption du latin *requiem*, parce que l'attaque de ce poisson ne laisse aucun espoir et qu'il n'y a plus qu'à chanter un *requiem* pour l'âme de la victime), *Carcharias*, grand poisson de mer de la famille des Sélaciens et du genre Squale, atteint jusqu'à 9 et 10 mètres de long : il a la tête aplatie de haut en bas, le museau proéminent, arrondi, et la bouche très-fendue, placée en dessous du museau et transversale : cette bouche, dont le contour égale à peu près les deux tiers de la longueur de l'animal, est hérissée de dents plates, triangulaires, pointues et dentelées sur les bords. Les narines du requin sont très-développées : aussi, son odorat paraît-il excellent ; il est attiré de loin par les appâts qu'on lui offre ou par les animaux qu'il préfère. La forme générale de son corps est celle d'un cône très-allongé, terminé par une nageoire caudale fourchue. Le Requin se trouve dans toutes les mers et fait l'effroi des navigateurs par son audace, sa force prodigieuse et son excessive voracité : la fureur avec laquelle il poursuit sa proie l'entraîne assez souvent sur nos plages et l'y fait échouer. Sa pêche est fort dangereuse : blessé et amené à bord, il se défend longtemps encore avec rage et on a beaucoup de peine à l'achever. Sa peau sert à peu près au même usage que le cuir, et son foie donne jusqu'à deux barriques d'huile.

RÉQUISITION (du latin *requisitio*), se dit, en Droit, d'une demande incidente formée à l'audience, soit par le ministère public (*Voy.* RÉQUISITOIRE), soit

90

par l'avoué ou l'avocat de l'une des deux parties, soit enfin par la partie elle-même, et ayant pour but de requérir l'apport au greffe ou la communication d'une pièce, de requérir acte d'une assertion, d'un fait avancé dans les plaidoiries d'un procès, etc.

On appelle encore *Réquisition*, l'acte de requérir pour le service public des subsides en hommes, en chevaux, en argent, en vivres, etc. — Sous la République française, ce mot s'est dit spécialement de l'appel fait aux jeunes citoyens pour le service militaire, et particulièrement de la levée en masse décrétée en 1793 par le Comité de Salut public, pour repousser l'invasion étrangère. Tous les Français de 18 à 40 ans, non mariés ou veufs sans enfants, furent mis en état de réquisition permanente. Les citoyens compris dans ce recrutement extraordinaire reçurent le nom de *réquisitionnaires*. Les levées partaient par rang d'âge, au fur et à mesure des besoins, et on les désignait par les noms de 1re, 2e et 3e *réquisition*.

RÉQUISITOIRE, acte écrit contenant une *réquisition*. Il se dit surtout de la demande faite à une cour ou à un tribunal par le ministère public, c.-à-d. par le procureur général, par le procureur impérial, ou par le substitut qui remplit leurs fonctions.

RESCISION (du latin *rescisio*). En Droit, c'est l'annulation d'un acte. Les vices radicaux de l'acte attaqué, tels que la lésion, la violence, le dol, l'erreur, la fraude, doivent être les fondements de l'action en rescision. Cette action dure dix ans, à moins qu'elle ne soit limitée par la loi (Code Nap., art. 1304). — On appelle *Rescindants* les moyens employés pour obtenir la *rescision*, et *Rescisoire* la décision obtenue en vertu de ces moyens.

RESCRIPTION, ordre, mandement par écrit que l'on donne pour toucher certaine somme, sur quelque fonds, sur quelque personne. La rescription n'est qu'une lettre de change imparfaite.

Avant 1789, on appelait *Rescription des receveurs généraux des finances* les mandats fournis par les receveurs généraux à l'ordre du trésor royal. En 1795, on donna le nom de *Rescriptions* aux billets d'État substitués aux *assignats*, et dont l'hypothèque était également établie sur les domaines nationaux.

RESCRIT (du latin *rescriptum*), se dit, en Droit romain, de toute décision en matière de droit, rendue par les empereurs romains. Dans les rescrits impériaux, les empereurs n'interprétaient pas simplement les lois; mais ils les appliquaient à des cas particuliers, cumulant ainsi les fonctions de législateur et de juge. L'usage des rescrits, qui paraît ne dater que du règne d'Adrien, prévalut depuis Alexandre Sévère. Nous possédons plusieurs recueils de rescrits impériaux : le premier, dû à un grammairien grec nommé Dosithée, contient ceux d'Adrien; le second, dû à Papinien, renferme ceux de Marc Aurèle et de Verus. — A Rome, on donne encore aujourd'hui le nom de *Rescrits* aux décisions du pape sur quelques questions de théologie.

RÉSEAU (du latin *rete*), se dit, en Anatomie, de tout entrelacement de vaisseaux sanguins, de nerfs, etc., qui forment une espèce de filet ou de rets. On appelle *Réseau admirable*, un réseau formé, à la base du cerveau, par les branches des artères carotides interne et vertébrale, anastomosées entre elles. — Le *Réseau de Malpighi* est le corps muqueux ou corps réticulaire de la peau. *Voy.* PEAU.

En Conchyliologie, *Réseau* est le nom vulgaire de quelques coquillages. Le *Réseau blanc* est la Vénus tigrine; le *R. cornet*, une coquille du genre Cône.

RÉSECTION (du latin *resecare*, couper), opération chirurgicale par laquelle on retranche l'une des extrémités articulaires d'un os, ou le bout des fragments, dans le cas de fracture non consolidée.

RÉSÉDA, *Reseda* (du latin *resedare*, calmer, parce qu'on attribuait autrefois à cette plante des vertus calmantes et résolutives), genre type de la famille des Résédacées, se compose de plantes herbacées, annuelles ou vivaces, hautes de 30 à 40 centimètres, à feuilles alternes, entières, découpées, à fleurs irrégulières, généralement jaunes et très-petites, disposées en épis simples et terminaux : calice à 4 ou 7 divisions, 4 ou 7 pétales irréguliers, ovaire presque sessile, avec 3 ou 5 styles très-courts, de 10 à 40 étamines; capsule anguleuse, à une seule loge renfermant une grande quantité de graines fort petites. Les deux principales espèces du genre sont : le *R. odorant* (*R. odorata*), originaire de la Barbarie et de l'Égypte : ses fleurs, d'un blanc jaunâtre, avec des anthères couleur de brique, exhalent une odeur douce et très-agréable qui les fait rechercher pour les parterres et employer en parfumerie : on le sème en août ou au plus tard en septembre dans un sol léger, bien exposé et riche d'engrais; et le *R. des teinturiers* (*R. luteola*), à fleurs jaunes, qui est employé en teinture sous le nom de *Gaude*. *Voy.* ce mot.

La famille des *Résédacées*, voisine des Capparidées, ne renferme, outre le *Réséda*, que des genres peu importants et qui sont sans usage : *Ochradenus*, *Oligomeris*, *Astrocarpus* et *Caylusea*.

RÉSERVE. Dans l'Art militaire, on appelle ainsi : 1° tout corps d'armée destiné à remplacer les forces anéanties, à suppléer à l'insuffisance des troupes engagées, ou à les sauver d'une destruction certaine : dans l'action, la *réserve* se tient ordinairement en arrière de la ligne de bataille, prête à se porter aux endroits où son appui est nécessaire; 2° la partie de l'armée qui reste dans ses foyers et qu'on peut appeler sous les drapeaux quand les circonstances l'exigent.

On appelle *Cadre de réserve*, par opposition à *Cadre d'activité*, un cadre sur lequel sont portés les officiers généraux arrivés à un certain âge : dans l'Armée de terre, les généraux de brigade y sont portés à 62 ans et les généraux de division à 65; dans l'Armée de mer, les contre-amiraux y sont admis à 65 ans, et les vice-amiraux à 68 ans. Dans cette position, les officiers ne peuvent plus être employés qu'en temps de guerre. Ils reçoivent les 3/5 de leur solde.

En Droit, on nomme *Réserve légale* la portion de biens que la loi déclare non disponibles et qu'elle réserve à certains héritiers. *Voy.* QUOTITÉ DISPONIBLE.

Dans les Eaux et Forêts, on nomme *Réserve* une portion de bois qu'on laisse croître en haute futaie, et qu'on ne peut couper qu'après avoir prévenu l'autorité compétente.

Dans la Liturgie, on donne le nom de *Réserve* aux saintes espèces conservées pour la communion des malades et des fidèles communiant aux messes où l'on n'a point consacré de petites hosties. On calcule la réserve d'après le nombre des paroissiens, et on la renouvelle au moins tous les quinze jours.

En Teinture, on appelle *Réserves* des substances qu'on applique sur certaines parties des toiles, pour les empêcher de prendre la couleur bleue de la cuve d'indigo, et de manière à obtenir des dessins blancs ou colorés sur fond bleu. On compose les réserves avec des substances qui, en fournissant de l'oxygène à l'indigo dissous dans les cuves, le rendent insoluble et, par conséquent, impropre à se fixer sur la toile. Le sulfate et l'acétate de cuivre sont surtout employés pour la composition des réserves; les sels de zinc servent aussi au même usage.

Réserves apostoliques, rescrits par lesquels les papes se réservaient la nomination et la collation de certains bénéfices vacants, avec défense de procéder à l'élection ou à la collation de ces bénéfices, sous peine de nullité. Clément IV est le premier pape qui ait fait une réserve générale et absolue de tous les bénéfices vacants (1265). Les réserves apostoliques furent abolies en France par le concordat de 1516.

RÉSERVOIR, récipient destiné à tenir en *réserve* une quantité d'eau plus ou moins considérable. Quand le réservoir est isolé, il consiste ordinairement en

un grand bassin de forte maçonnerie, avec un double mur, appelé *mur de douve*, assez solide pour résister à la charge de l'eau, et glaisé ou pavé dans le fond. On cite parmi les plus grands réservoirs en ce genre celui du château de Versailles, qui contient 472 muids d'eau ou 1270 hectolitres. Les citernes ne sont que de grands réservoirs. *Voy.* CITERNE.

En Anatomie, on appelle *Réservoir de Pecquet*, une dilatation considérable du canal thoracique au-devant de la région lombaire de la colonne vertébrale : c'est le réservoir du chyle. On l'a ainsi nommé de Pecquet, médecin de Dieppe, qui l'a découvert.

RÉSIDENCE (du latin *residere*, être assis, demeurer) : c'est la demeure habituelle d'une personne, à la différence du domicile, qui est sa demeure légale (*Voy.* DOMICILE). — Il se dit aussi du séjour actuel et obligé d'un magistrat, d'un fonctionnaire, d'un ecclésiastique, dans le lieu où ils exercent leurs fonctions. Le concile de Trente (sect. V, ch. 2) ordonne la résidence à tous les ecclésiastiques pourvus d'un bénéfice ayant charge d'âmes (évêques, curés, etc.).

RÉSIDENT, nom donné à l'envoyé d'un souverain vers un autre souverain pour remplir près de lui les fonctions diplomatiques, lorsque l'importance des relations n'exige pas la présence d'un ambassadeur. Le *résident* est un ministre public de 3e rang.

RÉSIGNATION (du latin *resignatio*), se dit, en termes de Jurisprudence, de tout abandon de biens ou de droits en faveur de quelqu'un. — En Droit canonique, c'est la démission d'un bénéfice ecclésiastique dans les mains du collateur ou du pape.

RÉSILIATION (du latin *resilire*, sauter en arrière, se retirer), annulation d'un acte : il se dit surtout en parlant de baux. La faculté de faire résilier un bail est accordée au bailleur lorsqu'il n'est pas payé de ses loyers, lorsque le preneur fait servir la chose louée à un usage auquel elle n'était pas destinée, et qui peut lui causer dommage, etc. — La résiliation du marché à forfait a lieu par la seule volonté du maître, à la charge par lui d'indemniser l'entrepreneur de ses dépenses et de tout ce qu'il aurait pu gagner dans l'entreprise. *Voy.* RESCISION.

RÉSINE (en latin *resina*, formé du grec *rétinè*, qu'on dérive de *rhéô*, couler), matière inflammable, plus ou moins solide ou visqueuse, qui découle de certains arbres, tels que pin, sapin, mélèze, lentisque, térébinthe, etc. Les résines se distinguent des gommes en ce qu'elles ne sont pas solubles dans l'eau ; elles sont ordinairement le produit de l'altération par l'air de certaines huiles essentielles. Elles renferment beaucoup de carbone et d'hydrogène, ce qui les rend très-combustibles. On distingue trois sortes de résines : 1° les *R. liquides*, ou *Baumes*, qui contiennent assez d'huile essentielle pour devenir liquides, telles que la *Térébenthine*, le *Baume* ou *R. de copahu*, le *B. de la Mecque*, le *Benjoin*, etc. (*Voy.* BAUMES) ; 2° les *R. solides*, dont les principales sont la *R. animé*, la *Colophane*, le *Gaïac*, la *Gomme-laque*, le *Mastic*, la *Sandaraque*, etc. ; 3° les *Gommes résines*, comme le *Copal*, la *R. élémi*, la *Gomme-gutte*, etc. (*Voy.* GOMME). Dans le langage ordinaire, on donne le plus souvent le nom de *Résine* au résidu de la distillation de la térébenthine.

On emploie les sucs résineux pour préparer la poix, la colophane, le noir de fumée, les savons de résine, les vernis, la cire à cacheter ; pour l'éclairage au gaz, et pour différentes compositions pharmaceutiques.

Résine animé, sorte de résine solide, jaunâtre, transparente, dure, friable, en fragments irréguliers, à cassure brillante et lisse, ayant l'apparence du Copal ou de l'Ambre : odeur balsamique et agréable, saveur nulle. Cette résine se ramollit à la chaleur de la bouche ; elle brûle avec une odeur désagréable. Distillée avec l'eau ou l'alcool, elle lui communique son odeur. Cette résine découle du tronc d'un arbre de la Guyane, l'*Hymenæa Courbaril* (*Voy.* COURBARIL). On l'emploie dans la fabrication des vernis.

Résine-Copal, *Elémi*, etc. *Voy.* COPAL, ÉLÉMI, etc.

RÉSINIER, synonyme de *Bursère*. *Voy.* ce mot.

RÉSINITE, variété de Quartz qui a un aspect gras et luisant comme la Résine ou la Poix : on l'appelle aussi *Pechstein* (c.-à-d. *pierre de poix*).

RÉSISTANCE. C'est, en Mécanique, la force à l'aide de laquelle un corps réagit contre l'action d'un autre corps : on l'oppose à *puissance*. Ainsi, dans un levier, dans une balance, le poids à soulever représente la *résistance* ; la force qui s'exerce à l'autre extrémité du levier, dans l'autre plateau de la balance, est la *puissance*. — La *Résistance des solides* est la force qui les met en état de ne pas céder au choc ou à l'impression d'un corps en mouvement. — La *R. des fluides* est la force par laquelle les corps qui se meuvent dans un milieu fluide sont retardés dans leur mouvement : ainsi, l'air résiste à l'action de la pesanteur ; l'eau mise en mouvement par un bateau résiste à la force de propulsion, etc. *Voy.* FORCE, LEVIER, etc. — *Voy.* aussi IMPÉNÉTRABILITÉ.

RÉSOLUTIFS, médicaments qui déterminent la résolution des engorgements. Les résolutifs sont pris tantôt dans la classe des émollients, tantôt dans celle des excitants et des toniques, selon que la tumeur est de nature inflammatoire ou atonique. Les alcalis, les carbonates de soude et de potasse, le savon, plusieurs eaux minérales, conviennent particulièrement pour résoudre les engorgements lymphatiques.

RÉSOLUTION. En Droit, on nomme ainsi l'action de rompre judiciairement un contrat : la *résolution* est une peine que la loi prononce contre celle des parties qui manque à ses obligations (Code Nap., art. 1164 et suiv.). *Voy.* RÉSILIATION et RESCISION. — L'*Action résolutoire* est celle qui a pour objet de faire prononcer la *résolution* d'un contrat.

En Médecine, on appelle *Résolution* un mode de terminaison des phlegmasies consistant dans le retour de la partie affectée à son état naturel, l'inflammation cessant insensiblement et sans suppuration. On hâte ce retour au moyen des *résolutifs*.

En Musique, on nomme *Résolution* la chute d'un intervalle ou d'un accord affecté de dissonance sur un intervalle ou un accord consonnant.

Résolution des équations. *Voy.* ÉQUATION.

RÉSONNANCE (du latin *resonare*, résonner), bruit confus qui résulte du prolongement ou de la réflexion du son, soit par les parois d'un corps sonore, soit par les vibrations continuées des cordes d'un instrument, soit par la collision de l'air renfermé dans un instrument à vent. Si le corps réfléchissant les rayons sonores est à moins de 16 mètres de l'oreille de l'observateur, le son réfléchi se confondra avec le son direct, et, la distinction étant impossible, il n'y aura qu'une *résonnance*, dont l'effet sera de prolonger le son. Si, au contraire, la distance surpasse 16 mètres, le son mettant pour aller et venir juste le temps nécessaire pour prononcer la syllabe (un dixième de seconde), les deux sons seront distincts, et il pourra y avoir écho.

RÉSORPTION (en latin *resorptio*, de *resorbeo*, avaler de nouveau), action d'absorber une seconde fois. Il se dit, surtout en Médecine, de l'acte par lequel les corps organisés vivants font rentrer dans la masse de leur fluide nourricier et dans la circulation, des molécules de sang, de pus ou de sérosité qui en étaient précédemment sorties, et qui avaient été déposées dans quelque partie du corps.

RESPECTUEUX (ACTE), acte par lequel les enfants de famille, ayant atteint la majorité de 25 ans, sont tenus, avant de contracter mariage, de demander le conseil de leur père et de leur mère, ou, à leur défaut, de leurs aïeuls ou aïeules (Code Nap., art. 151).

RESPIRATION, fonction qui, chez les animaux, a pour objet d'introduire dans les poumons l'air

atmosphérique, afin de mettre les matériaux du sang (sang veineux mêlé à la lymphe et au chyle) en contact avec cet air, pour en compléter l'hématose, et donner au liquide les qualités vivifiantes propres au sang artériel. Les organes chargés de cette fonction sont les *poumons*, dans les mammifères, les oiseaux et les reptiles; les *branchies*, dans les poissons et les mollusques; les *trachées*, dans les insectes.

Chez l'homme, les divers organes qui concourent au phénomène de la respiration sont : 1° le *pharynx* ou arrière-bouche, qui reçoit l'air de la bouche ou des fosses nasales, et le transmet au larynx; 2° le *larynx*, qui le transmet à la trachée-artère, laquelle n'en est que le prolongement; 3° la *trachée-artère*, qui se divise en deux canaux appelés *bronches*, lesquels, en se ramifiant à l'infini, forment les *poumons*, où l'air va purifier le sang. Le mécanisme de la respiration est tout entier dans les mouvements successifs de contraction et de dilatation de la poitrine ou thorax, et par suite des poumons eux-mêmes, mouvements qui produisent successivement l'aspiration et l'expiration de l'air atmosphérique. Chaque mouvement respiratoire est ainsi composé de deux temps : celui par lequel l'air est introduit dans les poumons (*inspiration*), et celui par lequel ce fluide est rejeté au dehors (*expiration*). L'homme respire environ 35 fois par minute pendant la première année de la vie, 25 la seconde année, 20 à la puberté, et 18 dans l'âge adulte. Les mouvements respiratoires varient beaucoup, selon l'état de santé : la respiration est *fréquente* ou *rare*, suivant que ses mouvements sont, dans un temps donné, plus ou moins nombreux qu'ils ne le sont en santé; *vive* ou *lente*, *égale* ou *inégale*, suivant la succession égale ou inégale de ses mouvements. Lorsque, sur un nombre donné de respirations, il en manque une, la respiration est *intermittente;* elle est *sonore* ou *insonore*, suivant qu'elle se fait avec ou sans bruit; *sifflante*, quand elle fait entendre une espèce de *sifflement; suspirieuse*, lorsqu'elle produit le bruit qui constitue le soupir; *plaintive*, lorsque l'air chassé des poumons par l'expiration produit un *gémissement; stertoreuse*, quand elle fait entendre une espèce de ronflement.

La respiration fait éprouver à l'air des changements notables, qui consistent spécialement dans la perte d'une portion de son oxygène, dans la formation d'une quantité d'acide carbonique proportionnée à l'oxygène absorbé, dans le dégagement d'une certaine quantité d'eau ou de vapeur aqueuse, qui accompagne l'air expiré. On évalue à 4,500 centimètres cubes la quantité d'air contenue ordinairement dans les poumons, et à 655 centimètres cubes celle qui entre dans la poitrine à chaque inspiration, ou qui en sort à chaque expiration.

Les végétaux offrent des phénomènes analogues à la respiration : la séve, arrivée dans les feuilles, s'y trouve en contact avec l'air atmosphérique, en absorbe l'acide carbonique, le décompose ainsi qu'une partie de l'air, sous l'influence de la lumière solaire, retient le carbone de l'acide et une petite proportion de l'oxygène de l'air, et, par son contact avec ces substances, se convertit en un fluide capable de nourrir le végétal. Les feuilles sont les organes essentiels de la respiration des plantes; elles sont les analogues des poumons dans les animaux. De plus, les plantes ont des vaisseaux aériens (trachées), qui sont répandus dans tous leurs organes, à l'exception du système cortical, et qui sont une dépendance des organes principaux de la respiration végétale. Les trachées et les vaisseaux ponctués ou rayés sont les conduits chargés de porter l'air dans toutes les parties de la plante. Mais tandis que, par suite de l'acte de la respiration, les animaux vicient l'air en lui enlevant une portion de son oxygène, qu'ils remplacent par de l'acide carbonique, les plantes, au contraire, sous l'influence de la lumière, débarrassent l'atmosphère de ce principe impropre à la respiration des animaux, et lui rendent en échange de l'oxygène : ce qui, par une admirable harmonie, rétablit constamment l'équilibre.

RESPONSABILITÉ, obligation de répondre du dommage qu'on a causé à un tiers.

La *Responsabilité civile* est l'obligation de répondre du préjudice causé, non-seulement par nous-mêmes, mais aussi par des personnes qui sont sous notre dépendance, ou par des choses qui nous appartiennent (Code Nap., art. 1382 et suiv.). — On doit à M. Sourdat un *Traité général de la responsabilité.*

On distingue en outre : la *Responsabilité des ministres*, qui est posée en principe dans les constitutions, mais qui est bien rarement appliquée; la *R. des agents du gouvernement :* ces agents ne peuvent être poursuivis pour des faits relatifs à leurs fonctions qu'en vertu d'une décision du gouvernement; la *R. des officiers publics*, notaires, avoués, greffiers, huissiers, etc. : les parties dont les intérêts ont été compromis par la faute de ces agents ont contre eux, et, après leur mort, contre leurs héritiers, une action récursoire.

RESSAC, nom donné par les Marins au retour violent des lames vers elles-mêmes ou vers le large, après qu'elles ont frappé contre le rivage, contre un banc, un rocher ou tout autre obstacle.

RESSAUT, se dit, en Architecture, de toute partie, de tout corps de bâtiment qui, au lieu d'être continu sur une seule et même ligne horizontale, se projette en dehors de cette ligne et fait une saillie. Les *ressauts* sont quelquefois un moyen de variété : dans les entablements, ils peuvent être admis, selon la nature des masses d'édifices que l'architecture doit couronner.

RESSORT (du latin *resurgere*, se relever), en termes de Mécanique, est synonyme d'*élasticité*, et se dit de la propriété qu'ont beaucoup de corps de reprendre leur première forme, après avoir été distendus ou comprimés. — Dans les Arts, on appelle *ressort* un morceau de fer, de cuivre, d'acier, de baleine, ou de toute autre matière, en forme de lame ou de spirale, et posé de façon qu'il se rétablisse dans sa première situation quand il cesse d'être comprimé. Les ressorts servent à divers usages dans les machines, et principalement à faire mouvoir une pièce en réagissant sur elle. On les emploie dans les montres, dans les pendules, dans les fusils, dans les serrures, etc. La force des ressorts est encore utilisée comme moyen de mesure dans les *dynamomètres*, les *pesons*, les *balances à ressort*, etc. (*Voy.* ces mots). — On nomme *Ressort à chien* un ressort plié en forme de V, et fixé à la réunion des deux branches d'un instrument; *R. à boudin*, celui qui est roulé en forme de spirale; *R. à pompe*, celui qui est roulé en forme d'hélice; *R. à foliot*, une pièce qui sert à transmettre l'effet d'un autre ressort; *R. en cordes*, une corde sans fin arrêtée et tendue entre deux points fixes, et tordue plusieurs fois sur elle-même, à l'aide d'un morceau de bois; *R. d'horlogerie*, une longue lame d'acier trempé roulée en spirale et renfermée dans un tambour ou barillet; *R. de voiture*, tout mécanisme destiné à affaiblir les secousses produites dans les voitures par le tirage fait avec rapidité sur un terrain inégal : il y en a de différentes sortes, de *courbes*, en *pincettes*, de *combinés*, d'autres qui agissent par *torsion*, etc.

RESSORT se dit, en Administration, de l'étendue du territoire dans lequel un tribunal exerce sa juridiction, ou un officier public ses fonctions. — Il se dit aussi de degré de juridiction : un arrêt *en dernier ressort* est un arrêt qui n'est pas susceptible d'appel.

RESSUAGE (de *re*, itératif, et *suer*). Il se dit, en Métallurgie, de l'action qui consiste à faire sortir à coups de marteau le laitier interposé entre les parties d'une langue de fer; et de l'opération qui a pour but

de séparer l'argent qui était uni au cuivre, en faisant fondre l'alliage avec du plomb. *Voy.* LIQUATION.

RESTAURATION (en latin *instauratio*), réparation, rétablissement. Dans les Arts, il se dit des réparations faites à une œuvre d'art pour la rétablir dans son état primitif. Ainsi, en Peinture et en Sculpture, on *restaure* des tableaux et des statues qui ont été endommagés par suite d'un accident ou par l'effet de la vétusté. La *Restauration* des tableaux, pastels, etc., est devenue de nos jours une industrie fort lucrative. On a de Bedotti un *Traité de la restauration des tableaux*, où sont indiqués les meilleurs procédés pour les nettoyer, les rentoiler, etc. *Voy.* RENTOILAGE.

En Architecture, *Restauration* se dit spécialement d'un travail fait d'après un édifice antique pour en rétablir les parties qui n'existent plus.

En Politique, on appelle *Restauration* le rétablissement d'une dynastie sur le trône dont elle avait été renversée. Ce mot se dit surtout en parlant des *Stuarts* en Angleterre et des *Bourbons* en France. La Restauration des Stuarts eut lieu en 1660, lorsque le général Monk ramena sur le trône le roi Charles II, dont le père en avait été chassé par O. Cromwell. En France, il y eut une *première restauration* des Bourbons en 1814; une *seconde* eut lieu en 1815, après les Cent-Jours. M. Ach. de Vaulabelle a écrit l'*Hist. des deux Restaurations;* MM. de Lamartine, Lubis, Rittiez, etc., l'*Hist. de la Restauration.*

RESTE. Ce mot s'emploie en Mathématiques : 1° dans la *soustraction*, pour désigner la différence que l'on trouve entre deux grandeurs, après avoir ôté la plus petite de la plus grande : on l'appelle aussi *excès* ou *différence ;* — 2° dans une *division*, pour indiquer que le dividende ne contenait pas exactement le diviseur.

RESTIACÉES, *Restiaceæ* (du genre type *Restio*), famille de plantes monocotylédones établie par L.-C. Richard, et adoptée par les Botanistes, se compose d'herbes et d'arbrisseaux exotiques à rhizôme rampant, à tiges rameuses et noueuses, avec des feuilles caulinaires, engaînantes ou simples, et semblables à des hampes entourées de feuilles radicales; à fleurs groupées en inflorescences diverses, généralement unisexuelles. Cette famille a des rapports avec les Joncacées et les Cypéracées. Les Restiacées croissent toutes au delà de la ligne tropicale; le plus grand nombre se trouve au cap de Bonne-Espérance; il y en a moins dans la Nouv.-Hollande. On en distingue 14 genres : *Restio* (genre type), *Leptocarpus*, *Loxocarya*, *Chætanthus*, *Hypolæna*, *Wildenowia*, *Anthochortus*, *Ceratocaryum*, *Lepidanthus*, *Anarthria*, *Lyginia*, *Lepyrodia*, *Thamnochortus*, *Elegia*.

RESTIO, plante exotique. *Voy.* RESTIACÉES.

RESTITUTION. En Droit, c'est la remise volontaire ou forcée de ce qu'on a indûment exigé. Le Code Nap. (art. 1376) pose en principe que celui qui, sciemment ou par erreur, reçoit ce qui ne lui est pas dû, est tenu de restituer. S'il a reçu sciemment, il est tenu de rendre la chose dans toute son intégrité, plus les fruits et les intérêts pour tout le temps qu'il l'a illégalement possédée. Quand il y a bonne foi, il n'est tenu de rendre la chose qu'autant qu'il la possède encore et dans l'état où elle se trouve. — D'après l'art. 2257, la prescription doit être suspendue en faveur du substitué tant que le *grevé de restitution* est en jouissance. *Voy.* SUBSTITUTION.

RÉSULTANTE, se dit, en Mécanique, d'une force qui résulte de la composition de plusieurs forces appliquées à un point donné. Quand deux forces sont dirigées sur une même droite, et exercent leur action dans le même sens, la résultante est égale à leur somme et dirigée suivant la même droite; si elles agissent en sens contraire, la résultante est égale à leur différence et dirigée dans le sens de la plus grande. Donc, la résultante d'un nombre quelconque de forces qui agissent suivant la même droite et en sens contraire est égale à la somme des forces qui agissent dans le sens opposé, et elle agit dans le sens de la plus grande somme. *Voy.* PARALLÉLOGRAMME DES FORCES.

RÉSURRECTION (du latin *resurgere*, se lever de nouveau), retour d'un mort à la vie. L'Ancien et le Nouveau Testament offrent plusieurs exemples de résurrection : celle du fils de la veuve de Sarepta, par le prophète Élie; du fils d'une femme sunamite, par Élisée; celles du fils de la veuve de Naïm et de Lazare, par Jésus-Christ; enfin celle de Jésus-Christ lui-même, qui sortit du tombeau après trois jours. La religion enseigne qu'il doit y avoir à la fin des temps une résurrection générale.

Quelques sectes juives, les Pharisiens à leur tête, croyaient à la résurrection : les Saducéens la niaient.

Les Mahométans admettent la fin du monde et la résurrection générale. On retrouve le même dogme chez les Parsis ou Guèbres, chez les Péruviens et chez plusieurs autres nations.

RETABLE, décoration qui encadre les autels des églises catholiques, et qui sert de revêtement aux murs contre lesquels ces autels sont appuyés : elle consiste en divers ornements d'architecture religieuse exécutés en marbre, en pierre, en stuc ou en bois, sculptés, peints, dorés, etc. Quand le maître autel est isolé, il n'a pas de retable.

RETARDATAIRES, nom sous lequel la loi désigne actuellement les soldats insoumis, que l'on appelait autrefois *Réfractaires*.

RÉTENTION. En Médecine, c'est l'accumulation d'une substance solide ou liquide dans les conduits destinés à son excrétion ou dans le réservoir qui est naturellement destiné à la contenir, mais où elle ne devrait jamais séjourner que momentanément.

La *Rétention d'urine* est une maladie dans laquelle l'urine s'accumule dans la vessie, sans pouvoir être évacuée, ou du moins ne peut être rendue qu'avec beaucoup de difficulté. On y distingue trois degrés (*dysurie*, *strangurie*, *ischurie*), selon qu'elle est plus ou moins complète. Cette maladie dépend ou de la paralysie de la vessie, ou d'un obstacle au cours de l'urine, comme cela arrive dans les cas de hernie de la vessie, de pression du rectum sur cet organe, de tumeurs situées dans son voisinage, de corps étrangers introduits dans sa cavité, d'inflammation et de rétrécissement des canaux urinaires, etc. Au sentiment de pesanteur et aux vives douleurs éprouvées dans la région de la vessie, succèdent bientôt une fièvre violente, une transpiration d'odeur urineuse; et, si l'on ne remédie promptement à la rétention, le malade périt d'inflammation, de gangrène, de rupture de la vessie; ou bien il se forme des crevasses en quelque point des voies urinaires, et il survient des abcès, des fistules, des infiltrations. Le traitement consiste à évacuer à l'aide d'une sonde le liquide accumulé, et à remédier ensuite à la cause première de la maladie. Dans quelques cas très-rares, il est nécessaire de pratiquer la ponction de la vessie.

RETENUE. En termes de Finances, ce mot se dit habituellement du prélèvement d'une portion d'un traitement fait pour un objet légal, comme pour assurer une retraite, payer un suppléant, etc.

En termes de Marine, on appelle *Retenue* tout cordage employé à retenir un objet que l'on hisse ou que l'on débarque, et qui pourrait se renverser.

RÉTÉPORE (du latin *rete*, filet, réseau, et *porus*, pore), *Retepora*, genre de Polypiers pierreux, établi par Lamark aux dépens des Millépores : cellules disposées d'un seul côté, à la surface supérieure ou interne du polypier, dont les expansions aplaties se composent de rameaux quelquefois libres, le plus souvent anastomosés en réseau ou en filet. L'espèce type est le *R. dentelle de mer* (*R. cellulosa*), vul-

gairement *Manchette de Neptune*, qui se trouve dans la Méditerranée et dans l'océan Indien.

RÉTICENCE (du latin *reticere*, taire), figure de Rhétorique par laquelle l'orateur ou le poëte, interrompant le propos qu'il a commencé, passe subitement à un autre, mais de manière que l'auditeur puisse facilement suppléer ce que son silence laisse sous-entendre. Le plus souvent cette figure fait comprendre plus qu'on n'aurait dit. Aricie va découvrir à Thésée le crime de Phèdre, quand elle s'arrête tout à coup, se souvenant qu'Hippolyte lui a ordonné le silence (acte v, sc. 3) :

> Prenez garde, Seigneur : vos invincibles mains
> Ont de monstres sans nombre affranchi les humains·
> Mais tout n'est pas détruit, et vous en laissez vivre
> Un.... Votre fils, Seigneur, me défend de poursuivre.

RÉTICULAIRE, RÉTICULÉ, RÉTIFORME (du latin *rete*, réseau), ce qui ressemble à un réseau ou aux mailles d'un filet. — En Anatomie, le *Corps réticulaire*, ou *Corps muqueux de Malpighi*, est une des parties qui entrent dans la composition de la peau : il se trouve au-dessous de l'épiderme, et est répandu sur le corps papillaire. *Voy.* PEAU.

Pierre réticulaire, sorte de Polypier fossile.

RÉTINASPHALTE (du grec *rétinè*, résine, et du français *asphalte*), matière solide, d'un brun clair, d'un aspect résineux, fusible à une faible température, et facilement inflammable, qu'on range parmi les *bitumes* (*Voy.* ce mot). On la trouve en Angleterre, en Allemagne, aux États-Unis, etc.

RÉTINE (du latin *retina*, formé de *rete*, réseau), la troisième et la plus intérieure des enveloppes membraneuses du globe de l'œil : elle est grisâtre, demi-transparente, très-mince, embrasse le corps vitré, et tapisse la choroïde, dont la couleur noire donne à l'ouverture de la pupille l'apparence d'une tache noire. Elle est le principal siége de la vision.

RÉTINITE, inflammation de la *rétine*, caractérisée par la photophobie, les bluettes lumineuses, la sensation d'une tension plus ou moins pénible dans le globe de l'œil, avec rétrécissement de la pupille, etc. Traitement : bains de pieds sinapisés ; purgatifs, ventouses scarifiées, vésicatoire, séton à la nuque.

RÉTINITE (du grec *rétinè*, résine), roche siliceuse renfermant de l'alumine, de la soude, de la chaux et de l'eau (ce qui la distingue de l'obsidienne), avec des cristaux de feldspath ou d'albite et des paillettes de mica : elle offre un éclat résineux, quelquefois gras ou vitreux, des couleurs variées : brune, grise, jaunâtre, noirâtre, bleuâtre, etc. Cette roche appartient aux terrains volcaniques ; elle se trouve en filons, en amas, en fragments, quelquefois en couches, dans la Saxe, la Hongrie, l'Italie, le Puy-de-Dôme, etc.

Rétinite, espèce d'asphalte. *Voy* RÉTINASPHALTE.

RÉTORSION (du latin *retorsio*, fait de *retorqueo*, retourner), sorte de réfutation par laquelle on retourne l'argument d'un adversaire contre lui-même. Les dilemmes incomplets donnent souvent lieu à rétorsion. Tisias, élève du rhéteur Corax, ne devait lui payer le prix de ses leçons que s'il gagnait sa première cause. Comme après le cours fini, il ne se pressait ni de plaider ni de payer, le maître l'appela en justice, lui disant : Ou vous gagnerez et vous devrez me payer d'après nos conventions ; ou vous perdrez, et vous serez condamné par le juge à me payer. Le disciple, rétorquant cet argument, lui dit : Ou je perdrai, et d'après nos conventions je ne vous devrai rien puisque j'aurai perdu ma première cause ; ou je gagnerai, et je serai dispensé de vous payer.

En matière de Droit international, la *Rétorsion* est une sorte de représailles qui consiste à imposer chez nous aux étrangers le même traitement, les mêmes obligations qu'ils nous imposent chez eux.

RETORTE (du latin *retortus*, recourbé), nom employé quelquefois, dans l'Industrie, comme synonyme de *Cornue*, désigne spécialement les vases en tôle de fer qui servent à la fabrication de l'acier, à celle du gaz d'éclairage, etc.

RETOUR. En matière de Succession, on appelle : *Droit de retour légal*, le droit en vertu duquel les ascendants succèdent à l'exclusion de tous autres aux choses par eux données à leurs enfants ou descendants décédés sans postérité, lorsque les objets donnés se retrouvent en nature dans la succession ; — *Droit de retour conventionnel*, celui qui est stipulé dans l'acte de donation : il ne peut avoir lieu qu'au profit du donateur (Code Nap., art. 747, 833, 951).

RETOUR (CHOC EN), en Physique. *Voy.* CHOC.

RÉTRACTILE (c.-à-d. *qui peut se retirer*, du latin *retrahere*, retirer), se dit, en Zoologie, des ongles des Mammifères lorsque, dans l'état de repos, ils se trouvent naturellement ramenés sur la partie supérieure du doigt et comme cachés dans la peau : tels sont les ongles du Chat et de tous ses congénères, le Lion, le Tigre, la Panthère, etc.

RETRAIT (du latin *retrahere*, retirer), réduction ou diminution du volume d'un corps par la dessiccation, comme dans l'argile, ou par le refroidissement, comme dans les ouvrages fondus. C'est sur le retrait qu'éprouve l'argile par la dessiccation sous l'influence de l'augmentation de température qu'est fondé le *pyromètre de Wedgwood* (*Voy.* ce mot). Le retrait s'explique par un rapprochement des molécules du corps, dû soit à une combinaison plus intime de ces molécules, soit à la vaporisation de l'eau contenue dans les interstices des molécules.

En Droit, le *Retrait* est l'action de *retirer*, de reprendre un bien, un droit qui avait été perdu. En matière de Droits litigieux, le cédant peut reprendre le droit cédé en remboursant au cessionnaire le prix de la cession. En matière de Succession, la loi accorde à tout héritier la faculté de reprendre sur le cessionnaire d'un droit dans une succession la part pour laquelle il serait venu au partage (Code Nap., art. 841). — Dans la Jurisprudence féodale, on appelait *Retrait* l'action de retirer ou de reprendre un héritage aliéné : le *Retrait féodal* était un droit du seigneur ; le *R. lignager* était un droit qu'avait le plus proche parent de retirer d'un tiers acquéreur un bien de la famille, en restituant le prix de l'acquisition ; le *R. conventionnel* s'exerçait en vertu de la faculté conventionnelle de *réméré*.

RETRAITE. Dans l'Art militaire, c'est la marche que font les troupes pour s'éloigner de l'ennemi après un combat désavantageux. Chez les anciens, la plus fameuse retraite est celle des *Dix mille*, dirigée par Xénophon à travers l'Asie Mineure après la bataille de Cunaxa (401 avant J.-C.) : elle a été racontée par Xénophon lui-même sous le nom d'*Anabase*. Chez les modernes, on cite surtout : la retraite de Turenne en Alsace en 1674, devant les forces combinées des Impériaux et des Brandebourgeois ; celle du maréchal de Belle-Isle, de Prague à Egra, en 1742, pendant la guerre de la succession d'Autriche ; celle de Jourdan en Allemagne (1796), de la Naab à la Lahn, pendant laquelle ce général gagna sur l'archiduc Charles la bataille de Wurtzbourg ; et surtout celle de Moreau (1796), de Pfaffenhofen à Huningue, qui dura 47 jours, et pendant laquelle il vainquit à Biberach. Parmi les retraites désastreuses, il faut citer celle de la Grande Armée dans la campagne de Russie en 1812, celle du maréchal Clausel devant Constantine en 1836, et celle des Anglais, du Kaboul à l'Indus en 1842.

En matière de Religion, on appelle *Retraite* l'éloignement où l'on se tient du monde pendant un temps plus ou moins long pour se recueillir et ne vaquer qu'aux exercices de piété. On distingue les *Retraites ecclésiastiques*, que tout prêtre doit accomplir au moins une fois par an ; les *R. paroissiales*, et la *R. de la première communion* : cette dernière est ordinairement de trois jours, pendant lesquels un

prédicateur expose les grandes vérités de la religion, en les mettant à la portée de l'enfance. Le reste du temps est consacré à la prière et aux cantiques.

En termes de Banque, *Retraite* se dit pour *Nouvelle traite*. C'est une nouvelle lettre de change au moyen de laquelle le porteur se rembourse sur le tireur ou sur l'un des endosseurs du principal de la lettre protestée, de ses frais et du nouveau change qu'il paye (Code de commerce, art. 178).

RETRAITE (PENSIONS DE). Les conditions qui régissent ces pensions varient, selon qu'il s'agit de fonctionnaires civils ou militaires.

Pensions militaires. Les droits de l'armée de terre à la pension ont été réglés par la loi du 11 avril 1831, ceux de l'armée de mer par la loi du 18 avril de la même année. Les militaires ont droit au *minimum* de la pension, à titre d'ancienneté, après 30 ans de service, et au *maximum* après 50 ans, campagnes comprises. Dans la Marine, le *minimum* est acquis pour les officiers et marins après 25 ans, pour les autres corps de la Marine après 30 ans; le *maximum* est atteint après 45 ans pour les premiers, après 50 ans pour les seconds. Des règles spéciales sont faites pour les cas de blessures ou d'infirmités. En outre, des avantages particuliers sont assurés aux officiers généraux portés au cadre de *réserve* (*V.* RÉSERVE). Les pensions sont réglées comme il suit : *Armée*, général de division, *minimum*, 4,000 fr., *maximum*, 6,000 fr.; général de brigade, 3,000 fr. ou 4,000; colonel, 2,400 ou 3,000; chef de bataillon ou d'escadron, 1,500 ou 2,000; capitaine, 1,200 ou 1,600; lieutenant, 800 ou 1,200; sous-lieutenant, 600 ou 1,000; sergent-major, 300 ou 500; sergent, 250 ou 400; caporal, 220 ou 340; soldat, 200 ou 300; — *Marine*, vice-amiral, *minimum*, 4,000 fr., *maximum*, 6,000 fr.; contre-amiral, 3,000 ou 4,000 fr.; capitaine de vaisseau, 2,400 ou 3,000; de frégate, 1,800 ou 2,400; de corvette, 1,500 ou 2,000; lieutenant de vaisseau, 1,200 ou 1,600; de frégate, 800 ou 1,200; élève de marine, 600 ou 1,000; matelot, 200 ou 300. — Les veuves des militaires et des marins reçoivent une pension qui est fixée au quart du *maximum* d'ancienneté.

Pensions civiles. Ces pensions, établies en principe par le décret du 22 août 1790 de l'Assemblée constituante, ont subi de nombreuses vicissitudes, et ont été longtemps soumises à des règles qui variaient pour chaque administration. Une loi en date du 9 juin 1853, complétée par un décret du 9 novembre de la même année, a établi à cet égard des règles uniformes. D'après cette loi, le droit à la pension de retraite est acquis à 60 ans d'âge et après 30 ans accomplis de service; la pension est calculée sur la moyenne des traitements touchés pendant les 6 dernières années; elle est réglée pour chaque année de service au 60e du traitement moyen, sans pouvoir excéder les 3/4 de ce traitement ni les *maximum* déterminés par la loi. La veuve a droit à une pension qui est le tiers de celle du mari. Pour subvenir à la dépense des pensions de retraite, tout fonctionnaire subit une retenue de 5 pour 100 sur son traitement. M. R. Dareste et M. L. Delaroque ont donné chacun un *Code des pensions civiles* (1853).

Le clergé ne se trouvant pas compris dans la précédente loi, un décret impérial du 28 juin 1853 a créé des ressources qui permissent de donner une pension de retraite aux prêtres âgés.

Enfin, une loi du 18 juin 1852, en créant une *Caisse des retraites pour la vieillesse*, a permis à tout homme qui veut joindre l'ordre au travail de se procurer, au moyen des plus faibles économies, une existence assurée pour ses vieux jours. Cette loi a été complétée par celles du 28 mai 1853 et du 7 juillet 1856 (qui a élevé à 750 fr. le *maximum* de la rente). Les fonds des déposants sont versés à la *Caisse des Dépôts et Consignations*. Un *Guide du Déposant à la Caisse des retraites* donne sur cette utile institution tous les renseignements nécessaires.

RETRANCHEMENT (de *tranchée*), se dit, en termes de Fortification, de tout obstacle naturel ou artificiel dont on se sert pour se fortifier contre une attaque ou une surprise de l'ennemi. On peut ranger parmi les *R. naturels* les ravins, les cours d'eau, les marais, les escarpements, les bois, etc. Les *R. artificiels* se composent essentiellement d'un talus en terre formé des déblais de la tranchée, et sur lequel on dresse quelquefois des fascines, des palissades, des chevaux de frise, etc. Leur direction et leur profil varient suivant la nature des lieux. Souvent aussi ils se composent d'ouvrages détachés, destinés à se flanquer réciproquement. Quand un retranchement a un développement considérable et qu'il défend une vaste étendue de pays, il prend le nom de *lignes*. Les Romains excellaient dans les retranchements : c'était une règle, chez eux, de ne s'établir jamais dans une position, fût-ce pour une seule nuit, sans y construire un retrancheme t (*vallum*).

RÉTROACTIF, RÉTROACTIVITÉ (du latin *retro agere*, agir en arrière, reculer). L'art. 2 du Code Nap. porte : « La loi ne dispose que pour l'avenir; elle n'a point d'*effet rétroactif*. » Pour que la loi pénale puisse être appliquée à l'auteur d'un délit, il faut qu'elle ait été déjà en vigueur au moment où le délit a été commis (Code pénal, art. 4).

RÉTROCESSION (de *retrocedere*, rebrousser chemin), acte par lequel on remet à une personne un bien, un droit, qu'elle avait précédemment cédé.

RÉTROGRADE (VERS). *Voy.* RÉCURRENT.

RETROUSSIS (de *trousser* en arrière), se dit : 1° de la partie du bord d'un chapeau qui est retroussée, comme dans les chapeaux à la Henri IV; 2° de la partie des pans ou basques d'un habit qui est ou qui semble retroussée; 3° d'une pièce de cuir de couleur jaune qui se rabat ou semble se rabattre dans le haut des bottes dites *à revers*.

RETS (du latin *rete*), sorte de filet. On appelle *Rets saillant* un filet composé de mailles à losanges, et qui sert à prendre des pluviers, des canards et de plus petits oiseaux; *Pans de rets*, des filets avec lesquels on prend les grosses bêtes.

RÉTUS (du latin *retusus*, refoulé, émoussé), se dit, en Botanique et en Entomologie, de ce qui est très-obtus, et plus ou moins déprimé.

RÊVE (du grec *rhembê*, *rhembos*, égarement, illusion ?), combinaison involontaire d'images ou d'idées, le plus souvent confuses, parfois très-nettes et très-suivies, qui se présentent à l'esprit pendant le sommeil, et qui ont l'apparence de la réalité. Les rêves sont l'effet d'un sommeil incomplet : l'imagination, restée éveillée, évoque, en vertu de l'association des idées, une suite de pensées ou d'images qui, à la faveur du sommeil des sens, acquièrent une vivacité égale à celle des sensations réelles, et qui prennent quelquefois assez de force pour déterminer l'action (*somnambulisme*). Ces idées fantastiques se rattachent le plus souvent aux dernières pensées qui nous ont occupés au moment du sommeil, ou à celles qui nous dominent; ou bien elles sont l'effet des sensations que nous font éprouver actuellement des impressions de chaud, de froid, de contact, imparfaitement perçues, ou de sensations qui résultent de l'état des viscères, de l'estomac, du cœur, de la poitrine, du cerveau (oppression, cauchemar, délire, etc.). Aussi les rêves peuvent-ils offrir d'utiles indications au philosophe et surtout au médecin. Le vulgaire a été plus loin, et, dans tous les temps, il a voulu trouver dans les rêves, qui prennent alors le nom de *songes*, des révélations prophétiques. *Voy.* SOMMEIL, SONGE, SOMNAMBULISME.

RÉVEILLE-MATIN. C'est proprement une horloge ou une montre qui sonne pendant un certain espace de temps pour éveiller à l'heure sur laquelle

on a mis l'aiguille en se couchant. — C'est aussi le nom vulgaire d'une espèce d'Euphorbe (*E. helioscopia*) commune dans nos campagnes, dont le suc laiteux et très-irritant, cause de violentes ophthalmies, quand il est mis en contact avec les yeux.

RÉVEILLEUR, *Strepera*, genre de la famille des Corbeaux établi par M. Lesson pour des oiseaux voisins des Coracias et des Cassicans. Ces oiseaux ont le plumage tout à fait noir, avec des parties blanches aux ailes et à la queue. Ils doivent leur nom aux cris continuels qu'ils font entendre pendant la nuit. On les trouve à la Nouvelle-Hollande et à l'île de Norfolk.

RÉVÉLATION (du latin *revelare*, formé lui-même de *re* pour *retro*, en arrière, et *velum*, voile). En Théologie, c'est la connaissance que Dieu donne à l'homme, par des moyens surnaturels, de vérités importantes qu'il ne pourrait découvrir par les seules lumières de la raison. La révélation, qui est la base de la religion positive, peut prendre des formes diverses : tantôt Dieu se met directement en communication avec l'homme, comme lorsqu'il parle à Adam dans le Paradis terrestre, ou à Moïse sur le mont Sinaï ; tantôt il revêt la forme humaine, comme on le voit par l'incarnation de J.-C.; tantôt il envoie un ange annoncer quelque grand événement, comme quand l'ange Gabriel apparut à la Sainte-Vierge ; tantôt enfin il procède par pure *inspiration* comme à l'égard de ceux qui écrivirent l'Ancien et le Nouveau Testament. — L'insuffisance de la raison humaine et la nécessité de lumières surnaturelles ont de tout temps paru tellement frappantes qu'on retrouve chez presque tous les peuples, sous les formes les plus diverses, l'idée plus ou moins défigurée d'une révélation.

Dans le langage ordinaire, *Révélation* est synonyme de *Dénonciation*. Sous Tibère et ses successeurs, quiconque n'eût pas *révélé* un projet contre la majesté impériale eût été déclaré coupable de lèse-majesté et puni de mort ; sous Richelieu, de Thou fut mis à mort pour n'avoir pas révélé la conspiration de son ami Cinq-Mars, dont il avait eu connaissance. — Dans des temps plus modernes, la loi fit longtemps en France un devoir de révéler les crimes qui pouvaient compromettre la sûreté de l'État (Code pénal, art. 103 et suiv.); cette prescription a disparu depuis 1832. Aujourd'hui *Révélation* s'entend surtout de la dénonciation faite par un complice du crime.

REVENANT. La croyance aux *revenants* paraît avoir régné de tout temps, sous les formes les plus diverses : on la trouve dans les *larves*, les *lémures* et les *ombres* des anciens, dans les *lycanthropes*, les *vampires*, du moyen âge ; dans les *spectres*, les *fantômes* de tous le temps, etc. Elle a son origine soit dans l'imagination, mise en jeu tantôt par la peur, tantôt par le remords, soit dans quelques phénomènes physiques, comme les feux follets, que l'on ne savait expliquer. Elle disparaît à mesure que les lumières se répandent.

REVENDICATION (du latin *revendicatio*). C'est, en Droit, l'action par laquelle le propriétaire d'une chose la *revendique*, la réclame à celui qui l'en a injustement dépouillé, ou à celui qui en est actuellement détenteur (Code Nap., art. 549 et 930). — Le détenteur de la chose revendiquée est tenu de la rendre au légitime propriétaire, et doit lui faire compte des produits qu'il en a retirés. *V.* RESTITUTION.

REVENU. *Voy.* RENTE, INTÉRÊT.

RÉVERBÉRATION (de la particule *re*, et du latin *verberatio*, action de frapper), réflexion de la lumière et de la chaleur par des corps qui n'en absorbent point les rayons. Les corps polis sont ceux qui donnent lieu à la réverbération la plus grande. Dans les régions arctiques, la réverbération du soleil par les glaces est assez forte pour produire une chaleur considérable.

RÉVERBÈRE (comme *réverbération*). C'est proprement le miroir métallique que l'on ajoute aux lampes dans le dessein d'en augmenter la lumière (*Voy.* RÉFLECTEUR). Par extension, on a donné ce nom aux lampes mêmes qui sont munies de ces miroirs et dont on se sert pour l'éclairage public. Les premiers réverbères n'ont été établis dans les rues de Paris que vers le milieu du XVIII[e] siècle ; ils ont disparu pour la plupart depuis l'application du gaz à l'éclairage. *Voy.* ÉCLAIRAGE PUBLIC.

En Chimie, on appelle *feu de réverbère* celui dont la flamme est obligée de se rabattre et de rouler sur les matières soumises à son action, comme dans un four ou sous un dôme. Les fourneaux qui offrent cette particularité se nomment *fourneaux à réverbère*.

RÉVÉREND (du latin *reverendus*, digne de vénération), titre d'honneur qu'on donne aux religieux et aux religieuses. On l'a aussi appliqué aux évêques. — On donne le titre de *Révérendissime* aux évêques, aux archevêques, aux généraux d'ordre et aux supérieurs de certaines abbayes.

REVERS. *Voy.* MÉDAILLE.

REVERSALES (LETTRES), déclaration par laquelle un État s'engage à ne pas contrevenir à des arrangements antérieurement convenus, ou à un usage établi. Lorsqu'en 1745, par exemple, la cour de France accorda à la czarine Élisabeth le titre d'*impératrice*, ce fut à la condition que cette princesse délivrerait des *Reversales* portant que la reconnaissance de ce titre n'entraînerait aucune dérogation en ce qui concernait le rang du *roi* de France.

REVERSI ou REVERSIS (de *reversus*, renversé, parce qu'à ce jeu, au rebours de tous les autres, c'est celui qui fait le moins de levées qui gagne le plus), jeu de cartes, d'origine espagnole, qui se joue à 4 personnes, avec un jeu entier, moins les dix. Chaque joueur a 11 cartes et il en reste 4 au talon. La règle est de ne faire aucune levée, ou *de réunir* le moins de points possible dans celles *que l'on s'est* vu forcé de prendre. Ces points se comptent ainsi : l'as 4, le roi 3, la dame 2, le valet 1. La carte principale est le valet de cœur, qui prend le nom de *quinola*. Quatre as réunis dans la main, ou 3 as avec le quinola, forment ce qu'on appelle l'*espagnolette* et donnent le droit de renoncer en toutes couleurs pendant les 9 premières levées, avantage qui fait presque toujours gagner la partie. Les règles de ce jeu sont du reste fort compliquées.

RÉVERSION (du latin *reverti*, retourner), droit de retour, en vertu duquel les biens dont une personne a disposé en faveur d'une autre lui reviennent quand celle-ci meurt sans enfants. Les biens sujets à réversion sont dits *réversibles*. — La *Réversibilité* joue un rôle important en politique : c'est à elle que sont dus les accroissements progressifs de plusieurs grands États, de la France, de l'Autriche, etc.

REVERTIER ou REVERQUIER, sorte de jeu qui se joue sur un trictrac et qui consiste à faire revenir toutes ses dames dans la table d'où elles sont sorties.

RÉVISION (du latin *revisio*), se dit particulièrement, en matière de Comptes et d'arrêts criminels.

Révision de compte. Il ne peut être procédé à la révision d'un compte qu'autant qu'il y a eu des erreurs ou des omissions, des faux ou des doubles emplois. La demande doit en être portée devant les mêmes juges qui ont connu du compte (Code de Proc. civ., art. 541). — Pour la *Révision des arrêts*, le Code d'Instr. crimin. (liv. II, tit. III, ch. 3) indique les cas où il y a lieu à révision et les formes à suivre.

Conseils de révision. *Voy.* CONSEIL.

REVIVIFICATION, opération chimique par laquelle on réduit un oxyde à l'état métallique. Il se dit surtout en parlant du mercure. *Voy.* RÉDUCTION.

La *Revivification du noir animal* est une opération au moyen de laquelle le noir animal qui a servi à décolorer les liquides, le sirop de sucre, par exemple, est remis en état de servir de nouveau.

RÉVOCATION, acte par lequel on retire les pri-

vilèges concédés à une personne, à une classe de citoyens. Un des actes les plus célèbres en ce genre est la *Révocation de l'édit de Nantes*. Cet édit, rendu en 1598 par Henri IV en faveur des protestants, auxquels il assurait le libre exercice de leur culte, fut révoqué par Louis XIV en 1685, à l'instigation de Mme de Maintenon et par le ministère de Le Tellier.

En Droit, une donation entre-vifs donne lieu à *révocation* pour cause d'inexécution des conditions sous lesquelles elle a été faite, pour cause d'ingratitude, ou de survenance d'enfants (Code Nap., art. 953 et suiv.). Les donations entre époux faites pendant le mariage sont toujours révocables (art. 1096). Un testament peut être révoqué, en tout ou en partie, par un testament postérieur, par un acte devant notaire portant déclaration du changement de volonté, par l'aliénation de la chose léguée, etc. (art. 1035-38). Un mandat est toujours révocable (art. 2003).

Dans l'Administration, *Révocation* se dit pour *Destitution*.

RÉVOLTE. *Voy.* RÉBELLION.

RÉVOLUTION (du latin *revolvere*, rouler, revenir sur soi). Dans le langage des sciences, on entend par *Révolution* le mouvement circulaire d'un corps autour d'un point pris comme centre, par exemple, le mouvement d'un plan autour d'un axe. En Géométrie, le cylindre, le cône et la sphère sont appelés *solides de révolution*, parce qu'on peut les supposer engendrés par la révolution d'un rectangle, d'un triangle rectangle ou d'un demi-cercle autour d'un de ses côtés. — En Astronomie, on appelle *Révolution* la marche circulaire des corps célestes dans l'espace, ainsi que la période de temps qu'ils emploient à parcourir leur orbite : la terre accomplit sa révolution en 365 j. 5 h. 48′ et quelques secondes; les planètes en une durée de temps plus ou moins considérable. *Voy.* PLANÈTES.

En Géologie, on comprend, sous la dénomination de *Révolutions du globe*, tous les changements que la terre a éprouvés pendant son travail de formation. On doit à G. Cuvier un célèbre *Discours sur les Révolutions du globe*. Le Dr Alex. Bertrand a donné des *Lettres sur les Révolutions du globe*.

Dans l'Ordre social, on appelle *Révolution* tout changement considérable qui arrive dans les choses du monde, dans les mœurs, les opinions, etc., et surtout dans le gouvernement. Les plus célèbres révolutions politiques des temps modernes sont, en Angleterre, celles de 1645 et de 1688, qui précipitèrent du trône la dynastie des Stuarts; en France, celle de 1789, celles de Juillet 1830 et du 24 Février 1848. L'abbé Vertot s'est fait l'historien des *Révolutions romaines*, ainsi que des *R. de Suède* et *de Portugal*. Ancillon a tracé le *Tableau des Révolutions politiques de l'Europe*; l'histoire de la *Révol. d'Angleterre* a été écrite par M. Guizot; celle de la *Révolution française*, par MM. Thiers, Lacretelle, Mignet, Poujoulat, Buchez et Roux, Michelet, L. Blanc, etc.

REVOLVER (mot anglais), pistolet à plusieurs coups, que l'on charge en le tournant sur lui-même.

REVUE. Dans l'Art militaire, ce mot se dit principalement en parlant des troupes qu'on met en bataille et qu'on fait ensuite défiler devant un officier supérieur pour voir si elles sont complètes et en bon ordre.

Revue est aussi le nom d'une sorte de journal périodique qui paraît à des intervalles plus ou moins éloignés, et qui a pour objet de passer en *revue* les questions à l'ordre du jour dans les lettres, les sciences, les arts ou la politique : son format est ordinairement celui d'un livre ordinaire. — Il a existé en France depuis le XVIIe siècle plusieurs publications périodiques ayant cette destination (*Voy.* JOURNAL); mais les premiers recueils qui portèrent, en France, le nom de *Revue* furent : la *Revue philosophique*, qui succéda à la *Décade*, et la *Revue encyclopédique* (1819-31). Ces recueils furent bientôt suivis de la *Revue britannique* (1826), de la *R. de Paris* (1830), de la *R. des Deux-Mondes* (1830), de la *R. indépendante* (1841), de la *R. nouvelle*, de la *R. contemporaine*, etc., sans parler des nombreuses *Revues* spéciales : *R. médicale*, *R. ecclésiastique*, *R. de l'Instruction publique*, etc. — En Angleterre, les *Revues* (*Reviews*) sont plus anciennes qu'en France : le *Monthly Review* date de 1749, et le *Critical Review* de 1756. Les plus célèbres sont aujourd'hui l'*Edinburgh Review*, le *Quarterly Review*, le *London Review*, le *Weekly Review*, etc. — L'Allemagne a eu ses *Acta eruditorum*, et elle possède encore, sous des titres divers, un grand nombre de revues qu'il serait impossible d'énumérer ici.

RÉVULSIF (du latin *revellere*, arracher). On appelle ainsi les divers moyens que l'art emploie pour opérer une révulsion, c.-à-d. pour détourner le principe d'une maladie, en le portant d'un organe important vers une partie éloignée du siége du mal et moins importante. Les rubéfiants, les vésicatoires, les cautères, les sétons, agissent souvent comme *révulsifs*; la saignée du pied, les bains de pieds sinapisés, sont *révulsifs* à l'égard de la tête; la saignée du bras paraît *révulsive* à l'égard de la poitrine. L'émétique, les purgatifs et en général toutes les injections irritantes sont de vrais révulsifs internes; mais on les désigne plus ordinairement sous le nom de *dérivatifs*.

REZ (du latin *rasus*, ras, rasé). Ce mot, qui veut dire *au ras de*, *au niveau de*, ne s'emploie plus que dans ces expressions : *rez-pied* (abattre une maison rez-pied), *rez-terre* (couper un arbre rez-terre); *rez-de-chaussée*, *rez-mur*, etc. — Le *Rez-de-chaussée* est la partie d'une maison qui est au niveau du terrain, ou à peu près : il peut être élevé de plusieurs décimètres au-dessus du sol; mais toujours il est immédiatement au-dessus des fondations ou des caves, cuisines, etc., pratiquées dans les fondations. — Le *Rez-mur* est la surface des gros murs en dedans de l'œuvre. On dit qu'une poutre, qu'une solive, etc., ont tant de portée rez-mur, pour exprimer depuis un mur jusqu'à l'autre, sans compter ce qui entre dans l'intérieur du mur.

RHABDOMANCIE. *Voy.* RABDOMANCIE.

RHAGADES (du grec *rhagas*, rupture), gerçures ou petits ulcères longs et étroits qui ont leur siége dans les interstices des plis des lèvres ou de l'anus. Les *rhagades* récentes guérissent avec facilité; les rhagades anciennes, compliquées d'altérations aux parties voisines, sont opiniâtres.

RHAMNÉES (du genre type *Rhamnus*, Nerprun), famille de plantes dicotylédones polypétales périgynes, se compose d'arbres, d'arbrisseaux ou de sous-arbrisseaux, quelquefois épineux, à feuilles simples, alternes, plus rarement opposées, pétiolées, persistantes ou caduques; à fleurs parfaites ou imparfaites par avortement, régulières, petites, axillaires, solitaires ou fasciculées, disposées en sertule, en faisceaux, quelquefois formant des grappes ou des capitules terminaux : calice gamosépale, plus ou moins tubuleux à sa partie inférieure, ayant un limbe évasé, à 4 ou 5 lobes valvaires; corolle à 4 ou 5 pétales onguiculés, très-petits; 4 ou 5 étamines; filets cylindriques, ou plus rarement aplatis, très-courts; anthères introrses, biloculaires, s'ouvrant longitudinalement, tantôt réniformes ou presque orbiculaires; ovaire tantôt libre, tantôt semi-infère ou complétement adhérent, à 2, 3 ou 4 loges; 2, 3 ou 4 styles partant du sommet de l'ovaire et soudés complétement; stigmates simples, réunis ou distincts; fruit charnu et indéhiscent, à 3 nucules, ou sec et s'ouvrant en 3 coques.

La famille des Rhamnées a été partagée en 6 tribus : les *Frangulées*, les *Paliurées*, les *Pomaderrées*, les *Colletiées*, les *Phylicées* et les *Gouaniées*. Principaux genres : *Rhamnus* (subdivisé en *Alater-*

nus et *Frangula*), *Zizyphus*, *Paliurus*, *Pomaderris*, *Colletia*, *Phylica*, *Gouania*, etc.

RHAMNUS (du grec *rhamnos*, nerprun épineux), nom scientifique du genre *Nerprun*.

RHAPIS (mot grec signifiant *verge*), genre de la famille des Palmiers, tribu des Coryphinées, a pour type le *Rhapis arundinacea* de la Caroline.

RHAPONTIC (p. *rhubarbepontique*). *V.* RHUBARBE.

RHAPSODES (en grec *rhapsôdos*, de *rhaptô*, coudre, et *ôdè*, chant). Les Grecs nommaient ainsi ceux qui faisaient métier de réciter, en les disposant à leur gré, les chants des poëtes, surtout ceux d'Homère.

RHÉOMÈTRE (du grec *rhéos*, courant, et *métron*, mesure), synonyme de *Galvanomètre*. *Voy.* ce mot.

RHÉOPHORE (du grec *rhéos*, courant, et *phoros*, qui porte), synon. d'*Électrode*. *V.* ce mot et COURANT.

RHÉSUS, espèce de Singe du genre *Macaque*.

RHÉTORIQUE (du grec *rhêtorikê*, fait de *rhêtôr*, rhéteur, dérivé lui-même de *rhéô*, dire, parler), l'art de bien dire, l'art de convaincre et de persuader. La *Rhétorique* ne peut produire l'*éloquence*, qui est un don naturel; mais elle apprend à l'orateur à user de toutes ses ressources; elle lui sert de règle et d'auxiliaire. Dans tout discours, dans tout écrit, il faut d'abord trouver ce qu'on doit dire, puis le disposer dans l'ordre le plus convenable, et l'orner de tous les agréments du style : de là trois parties dans la rhétorique, l'*invention*, la *disposition* et l'*élocution*. Comme le débit et le geste sont inséparables de la parole, on ajoute à ces trois parties l'*action*, à laquelle se rattache la *mémoire*.

L'origine de la Rhétorique est fort ancienne. Les premiers qui l'enseignèrent chez les Grecs furent les rhéteurs Tisias et Corax, qui vivaient au ve siècle avant J.-C., et de l'école desquels sortit le célèbre sophiste Gorgias. Aristote la soumit à des règles. On doit encore citer : parmi les rhéteurs grecs, Isocrate, Démétrius de Phalère et Denys d'Halicarnasse, et parmi les Romains, Cicéron, Sénèque le père et Quintilien. La Rhétorique eut des écoles brillantes en Grèce, à Rome, dans les Gaules, et elle n'a cessé, depuis les temps anciens, d'être l'objet d'un enseignement spécial. Dans notre système d'études, la *classe de Rhétorique* couronne les humanités.

Une foule d'ouvrages ont été écrits sur la *Rhétorique*. Les plus célèbres sont : chez les anciens, le *Gorgias* de Platon, la *Rhétorique* d'Aristote, l'*Ars rhetorica* d'Hermogène, les *Progymnasmata* d'Aphthonius; les ouvrages de Cicéron sur la rhétorique : l'*Orator*, le *De Oratore*, le *De Inventione*, les *Topiques*, les *Partitions oratoires*, etc.; les *Institutions oratoires* de Quintilien, etc. (ces ouvrages ont été réunis sous les titres de *Rhetores græci*, collection dont la meilleure édition est due à Chr. Walz, Stuttgard, 1832 et années suiv.; et de *Rhetores latini*, publiés par Capperonnier, Strasbourg, 1756); — chez les modernes, les *Institutions oratoires* de Vossius, les *Règles de l'éloquence* de Gibert, la *Rhétorique* du P. Lamy, celles de Crevier et de Rollin (dans son *Traité des études*), la *Bibliotheca rhetorum* du P. Lejay, le *Cours complet de Rhétorique* d'Amar, et les divers *Cours de littérature* (*Voy.* LITTÉRATURE). Parmi les abrégés classiques, on estime la *Rhétorique* de M. J.-V. Le Clerc, les *Éléments de Rhétorique française* de M. A. Filon, le traité *De la Rhétorique* de M. Baron (Brux., 1853), le *Petit traité de Rhétorique* de M. B. Jullien, etc.

RHEUM, nom scientifique du genre *Rhubarbe*.

RHEXIE (du grec *rhêxis*, rupture; parce que dans cette plante les étamines paraissent brisées au point d'insertion des anthères), *Rhexia*, vulgairement *Quadrette*, genre de la famille des Mélastomacées, type de la tribu des Rhexiées, se compose de plantes exotiques à tige herbacée, droite, quadrangulaire; à feuilles opposées, ovales, entièrement chargées de poils courts et soyeux; à fleurs variant du jaune au pourpre, disposées en cime, en corymbe ou en panicule. La Rhéxie vient de l'Amérique du N.; on cultive en France la *Rh. de Virginie*, à fleurs d'un beau rouge, et la *Rh. veloutée*, à fleurs d'un bleu superbe.

RHINANTHE (du grec *rhin*, nez, crête, et *anthos*, fleur, à cause d'une prétendue ressemblance avec la crête du coq), *Rhinanthus*, *Alectorolophus*, vulgairement *Crête de coq*, genre de la famille des Scrofulariées, renferme des végétaux herbacés à tige droite, à feuilles simples et opposées, à grandes et belles fleurs, en épis terminaux : calice renflé à 4 dents, la lèvre supérieure de la corolle en casque; semences planes. Le *Rh. crête de coq* (*Rh. crista galli*) s'élève à près d'un mètre sur une tige quadrangulaire, presque simple : feuilles glabres, sessiles, opposées, lancéolées, profondément dentées; fleurs d'un beau jaune, réunies en un épi terminal, munies de larges bractées incisées; calice ventru; la lèvre supérieure de la corolle courte et très-comprimée : cette plante est très-commune dans les prés et les pâturages humides de l'Europe. Le *Rh. des Alpes* (*Rh. alpinus*) est remarquable par ses belles fleurs d'un rouge violet, ainsi que le calice et les bractées, formant un épi feuillé, très-coloré. Le *Rh. thrixago* a la tige droite, hérissée, les feuilles lancéolées, disposées comme sur quatre rangs, par paires opposées en croix, les fleurs jaunes ou blanchâtres. Le *Rh. bigarré* (*Rh. versicolor*), une des plus belles espèces de ce genre, se distingue par ses grandes fleurs purpurines; la lèvre inférieure de la corolle est souvent blanchâtre, avec un palais à deux bosses d'un blanc jaunâtre : elle croît en Espagne, en Italie, etc. Le *Rh. visqueux* (*Rh. viscosus*) a des fleurs jaunes : il fleurit au printemps dans les prairies un peu humides du midi de l'Europe.

Le genre Rhinanthe est le type des *Rhinanthées* ou *Rhinanthacées*, tribu de la famille des *Scrofulariées*, dont A.-L. de Jussieu avait d'abord fait une famille à part qu'il nommait aussi *Pédiculaires*.

RHINOCÉROS (du grec *rhinokéros*, formé lui-même de *rhin*, nez, et *kéras*, corne, parce qu'il a une corne sur le nez), genre de Pachydermes, renferme des animaux d'un extérieur difforme et de grande taille : ils ont souvent de 3 à 4 m. de long sur 2 m. et plus de haut; leurs formes sont lourdes, leur corps massif; ils ont la peau rugueuse, sèche, épaisse, grossièrement plissée et presque tout à fait dépourvue de poils; la tête courte, portant de petits yeux latéraux; les oreilles droites, coupées en cornet et mobiles à peu près comme celles du cheval; le museau tronqué, toujours armé d'une corne pleine, qui est accompagnée, dans certaines espèces, d'une seconde corne plus petite, placée derrière la première : cette corne, qui fournit le caractère distinctif de l'animal, semble formée par le rapprochement et l'agglutination d'une grande quantité de poils. Leurs jambes courtes et torses sont terminées par 3 sabots ou onglons, qui indiquent le nombre des doigts de chaque pied; enfin leur queue est médiocrement longue, plate et grêle. La force des Rhinocéros est extraordinaire : ils livrent de fréquents combats aux éléphants et en sortent souvent vainqueurs; cependant ils ne sont pas carnassiers et ne mangent que des herbes, des feuilles et des racines. Leur bouche, petite en comparaison du volume de l'animal, porte à la lèvre supérieure un petit appendice mobile et extensible, dont ils se servent adroitement pour saisir leurs aliments. Les Rhinocéros habitent les parties les plus chaudes de l'Asie et de l'Afrique, surtout les Indes orientales, l'Abyssinie et la Cafrerie; ils se tiennent dans les forêts et les solitudes marécageuses. Leur vie paraît être fort longue, quoiqu'on n'en puisse préciser la durée. On leur fait la chasse pour leur chair, qui est comestible, quoique ayant une odeur musquée; pour leur peau, dont on fait un cuir impénétrable, et pour leur corne, à la-

quelle les indigènes attribuent des propriétés merveilleuses, mais qui n'est qu'une inutile curiosité.

Le genre Rhinocéros ne renferme qu'un très-petit nombre d'espèces. Les principales sont : le *Rhinocéros des Indes* (*Rh. unicornis*), qui n'a qu'une corne : il était connu des anciens qui le faisaient combattre dans leurs cirques contre les éléphants, mais il est assez rare aujourd'hui; le *Rh. d'Afrique* (*Rh. bicornis*), qui a deux cornes et la peau beaucoup moins plissée que l'espèce précédente : ce Rhinocéros n'a point de dents incisives; et le *Rh. de Sumatra*, qui est de la grosseur d'un petit bœuf.

On a trouvé une grande quantité de débris de *Rhinocéros fossiles*, dont les types n'existent plus. Les plus anciens restes de ces pachydermes ne remontent pas au delà des terrains tertiaires inférieurs; on en trouve dans les terrains tertiaires supérieurs qui sont plus récents; les espèces les moins anciennes se rencontrent dans le diluvium ou dans les cavernes. On a trouvé de ces débris en France, en Angleterre, en Sibérie même, tous pays où le Rhinocéros ne saurait vivre aujourd'hui.

On appelle vulgairement *Rhinocéros avis*, plusieurs espèces de Calaos; *Rh. de mer*, le Narval. — On donne aussi ce nom à plusieurs Scarabées qui portent sur le front un prolongement corné.

RHINOLOPHE (du grec *rhin*, nez, et *lophos*, aigrette), genre de Chéiroptères ou Chauves-souris, du groupe des Vespertiliens, se distingue par un nez armé de crêtes membraneuses, dont la supérieure figure un fer de lance placé à plat sur le bas du front, et l'inférieure, qui s'étend sur les lèvres, a quelque analogie avec un croissant ou un fer à cheval. Les espèces de ce genre sont répandues dans les îles de la Sonde, dans l'Inde, l'Afrique et l'Europe. La plus grande est le *Rhinolophe fameux* (*Rh. nobilis*), des îles de la Sonde : son envergure dépasse 40 centimètres. Parmi les espèces d'Europe, on remarque le *Rh. bifer* et le *Rh. unifer*. *Voy.* FER A CHEVAL.

RHINOPLASTIE (du grec *rhin*, *rhinos*, nez, et *plassô*, fabriquer, façonner), art de refaire un nez à ceux qui l'ont perdu. Cet art a pris naissance aux Indes, où l'amputation du nez était fréquemment infligée comme punition. On commence par prendre, à l'aide d'un morceau de papier ou de cire, la forme du nez, puis on applique ce patron sur la peau du front, que l'on incise en suivant le contour du patron; on détache ainsi un lambeau de peau, qui tient seulement entre les yeux, et on le rabat sur le tronçon du nez, en le retournant. Les deux peaux, mises en contact, et fixées par des points de suture, s'unissent en formant une sorte de greffe : la réunion est complète le 25e jour. Ce procédé, connu sous le nom de *méthode indienne*, est celui qu'on emploie le plus généralement aujourd'hui. La *méthode* dite *italienne* n'en diffère qu'en ce que le lambeau est pris sur la surface antérieure et interne du bras. Il faut dans tous tous les cas que le lambeau implanté communique par un pédicule avec la partie à laquelle on l'emprunte jusqu'à ce que la cicatrisation soit complète. *V.* PLASTIQUE.

RHIPIPTÈRES, *Rhipiptera* (du grec *rhipis*, éventail, et *ptéron*, aile), *Strepsiptères* de Kirby, ordre d'insectes créé par Latreille, renferme de très-petits insectes, voisins des Diptères, à ailes grandes, membraneuses, plissées longitudinalement en forme d'*éventail*, ayant à leur base deux appendices mobiles, en forme de petites élytres, rejetés en arrière, étroits, allongés, dilatés en massue, courbés au bout, appendices appelés par Latreille *prébalanciers*. A l'état de larve, ils vivent en parasites entre les écailles des guêpes et de quelques autres hyménoptères.

RHIZOCARPE (du grec *rhiza*, racine, et *karpos*, fruit), *Rhizocarpus* et *Lecidea*, genre de la famille des Lichens, se compose de plantes cryptogames, qui croissent sur les pierres les plus dures, et y forment des plaques plus ou moins grandes, qui, par leur dessin réticulaire, par la pose des écailles et des scutelles, ainsi que leurs couleurs, ont quelque ressemblance avec des cartes géographiques : ce qui a fait donner le nom de *Rh. géographique* à l'espèce principale, qui se rencontre aux environs de Paris.

RHIZOME (du grec *rhizôma*, augmentatif de *rhiza*, racine), nom donné, en Botanique : 1° au pivot d'une racine; 2° aux tiges souterraines des Fougères, des Iridées, etc., qui ont l'apparence de racines et qu'on appelle aussi *souches*; 3° à la radicule de la graine.

RHIZOPHORÉES (du genre type *Rhizophora*, Palétuvier ou Manglier), famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, renferme des arbres et des arbrisseaux exotiques qui ne diffèrent des Caprifoliacées que par leur corolle polypétale, un fruit coriace, uniloculaire et monosperme, et un embryon sans endosperme. Les Rhizophorées abondent sur les côtes maritimes et les terrains inondés des régions intertropicales du globe, où elles constituent des zones de végétation particulières : ces plantes se multiplient au moyen de longs jets qui, partant de leurs rameaux, pendent jusqu'à terre, s'y fixent par les racines qu'ils projettent alors, et produisent de nouveaux troncs : d'où leur nom, qui veut dire *porte-racines*. Leur écorce contient beaucoup de tannin. Les Indiens pauvres mâchent les graines de quelques espèces avec des feuilles de bétel.

Genres principaux : *Rhizophora* (Palétuvier), *Bruguiera*, *Ceriops*, *Carallia*, *Barraultia*, *Demidofia*.

RHIZOPOGON (du grec *rhiza*, racine, et *pôgôn*, barbe), genre de la famille des Champignons. Ce sont des champignons souterrains, assez gros, semblables à des pommes de terre ou à des truffes, et qui se trouvent dans le Nord. Le *Rhizopogon blanc* (*Tuber album*) en est le type.

RHIZOSPERMÉES (de *rhiza*, racine, et *sperma*, germe), fam. de plantes cryptogames. *V.* MARSILÉACÉES.

RHODIOLE, *Rhodiola*, dit aussi *Orpin à fleurs roses*, espèce du genre Sedum et de la famille des Crassulacées. *Voy.* ORPIN.

RHODIUM (du grec *rhodon*, rose; par allusion à la couleur de la plupart de ses combinaisons), corps simple métallique qui, pur, a la couleur de l'argent : il est dur, cassant, et d'une densité de 10,6. On le rencontre dans certains minerais de platine. Il a été découvert en 1803 par Wollaston : il est encore sans usage.

RHODOCHROLITHE (c'est-à-dire *pierre de couleur rose*), synonyme de *Manganèse carbonaté*.

RHODODENDRON (du grec *rhodon*, rose, et *dendron*, arbre), vulgairement *Rosage*, genre de la famille des Éricinées, type de la tribu des Rhododendrées ou Rhodoracées, renferme des arbres et des arbrisseaux élégants, assez semblables aux Azaléas, et qui font l'ornement des jardins par la beauté de leurs corymbes chargés de fleurs souvent très-grandes, d'un aspect fort agréable, variant du blanc rose au rouge le plus vif : rameaux droits et cassants, à écorce jaunâtre; feuilles persistantes, alternes, entières, éparses, d'un vert foncé et luisant. Les principales espèces de ce genre sont : le *Rh. ferrugineux* (*Rh. ferrugineum*), vulgairement *Rose des Alpes*, arbrisseau à rameaux tortueux et diffus; à feuilles ovales, oblongues, persistantes, vertes en dessus, ponctuées, rousses ou ferrugineuses en dessous; à fleurs nombreuses, d'un très-beau rouge, réunies en bouquets à l'extrémité des rameaux : il croît naturellement dans toute la chaîne des Pyrénées et des Alpes; il fleurit à la fin du printemps; son écorce et ses feuilles passent pour astringentes; — le *Rh. hérissé* (*Rh. hirsutum*), plus petit que le précédent : ses feuilles sont hérissées sur les bords de longs cils épars; ses fleurs sont plus petites et d'un rouge plus pâle; il croît aux mêmes lieux, mais il est plus rare; — le *Rh. du Pont* (*Rh. ponticum*), très-abondant le long des ruisseaux, sur les côtes de la mer Noire et aux environs de Trébizonde : cet

arbrisseau a le port d'un laurier-rose, mais il est bien moins élevé; il a des fleurs analogues; les feuilles sont fermes, oblongues, lancéolées, glabres, presque luisantes; le limbe de la corolle est partagé en 5 découpures profondes : c'est l'espèce la plus brillante de toutes celles qu'on cultive dans les jardins. Presque toutes les variétés du commerce horticole sont obtenues par greffe sur le *Rh. ponticum* ou par des fécondations croisées avec le *Rh. canadiense* et le *Rh. maximum*, de l'Amérique septentrionale. Tous ces Rhododendrons se cultivent en plein air, dans de la terre de bruyère. — On distingue encore le *Rh. en arbre* (*Rh. arboreum*), qui croît dans les régions inférieures de l'Himalaya, où il forme un arbre de 10 mètres de haut : chez nous, il se cultive dans les serres tempérées; le *Rh. à fleurs jaunes* (*Rh. chrysanthum*), qui habite le Caucase et les Alpes de la Daourie, et qui a des propriétés médicales remarquables : l'infusion de ses feuilles est sudorifique; on l'emploie contre les affections rhumatismales et les maladies chroniques de la peau.

RHODONITE (de *rhodon*, rose), manganèse silicaté, ainsi nommé à cause de sa couleur rose violâtre. Ce minéral se trouve en Suède, en Russie, en Allemagne, en France. On en fait des bijoux, des tabatières, des coffrets et autres objets d'ornement.

RHODORACÉES ou RHODODENDRÉES, tribu de la famille des Éricinées, qui a pour type le *Rhododendron*, avait été érigée en famille par A.-L. de Jussieu.

RHŒAS, nom scientifique du *Coquelicot*, espèce du genre Pavot. Endlicher en a formé le nom de *Rhœadées*, qu'il donne à une classe de végétaux.

RHOMBE (en latin *rhombus*, en grec *rhombos*), parallélogramme ou quadrilatère dont les côtés opposés sont parallèles entre eux sans que les angles soient égaux. On le nomme plus communément *losange*.

Le mot *Rhombe* entre comme radical dans un grand nombre de mots composés ou dérivés, comme *Rhombifère, Rhombifolié, Rhombiforme, Rhombipore, Rhombique, Rhomboédrique*, etc., qui, pour la plupart, s'expliquent d'eux-mêmes.

Les Grecs appelaient *Rhombe* un instrument de Magie, consistant en une espèce de fuseau ou de toupie en métal ou en bois qu'on entourait de lanières tressées, à l'aide desquelles on la faisait tourner. On prétendait que le mouvement de cette toupie magique avait la vertu de donner aux hommes les mouvements et les passions qu'on voulait leur inspirer.

RHOMBE, *Rhombus*. Ce mot, qui, en latin, était le nom du *Turbot*, a été spécialement appliqué par Lacépède à un genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Scombéroïdes, voisin des Stromatées : ils sont ainsi appelés à cause de leur forme. On en connaît 5 ou 6 espèces qui se trouvent dans l'Atlantique, sur les côtes de l'Amérique.

RHOMBOÈDRE (du grec *rhombos*, et *hédra*, face). En Minéralogie, on nomme ainsi un solide à six faces ayant la figure d'un rhombe, et qui ne diffère du prisme quadrangulaire qu'en ce que les six faces sont toutes égales et disposées symétriquement autour d'un axe passant par 2 angles solides opposés. Les points qui terminent cet axe sont les *sommets* du rhomboèdre. Le rhomboèdre est dit *aigu*, quand l'inclinaison des faces à l'axe forme un angle aigu; il est *obtus*, quand cet angle est lui-même obtus.

RHOMBOÏDE ou RHOMBOÏDAL (du grec *rhombos*, et *eidos*, forme), qui a la forme d'un rhombe ou d'un parallélogramme.—En Anatomie, on appelle *Muscle rhomboïde*, à cause de sa forme parallélogrammatique, le muscle dorso-scapulaire : il est couvert par le trapèze, et s'étend des apophyses épineuses des vertèbres dorsales au bord interne de l'omoplate.

En Cristallographie, on appelle *Prisme rhomboïdal* celui dont les angles dièdres latéraux sont inégaux et de deux espèces, l'un aigu, l'autre obtus, supplément du premier : ce prisme peut être droit ou oblique. — Un *Dodécaèdre rhomboïdal* est un solide composé de douze plans rhombes.

En Botanique et en Zoologie, ce mot se dit d'un corps qui approche de la forme d'un rhombe, c'est-à-dire dont le diamètre transversal se raccourcit brusquement aux extrémités, depuis le milieu de la longueur : telle est la *Campanule rhomboïdale*.

RHUBARBE (mot formé, dit-on, de *Rha barbarum*, nom du Volga chez les anciens, parce que la Rhubarbe est originaire des bords de ce fleuve), *Rheum*, genre de Polygonées, voisin du genre *Rumex*, renferme des espèces analogues à l'Oseille et à la Patience, qui appartiennent aux contrées orientales et septentrionales de l'Asie, à la Chine, à la Tartarie, à la Sibérie, etc. Ce sont des plantes herbacées à racines fortes, rameuses, brunes en dehors, d'un beau jaune rouge en dedans, amères et fortement odorantes; à tiges droites, garnies de larges et grandes feuilles palmées, vertes en dessus, blanchâtres et pubescentes en dessous, et portant en panicules terminales des fleurs d'un blanc jaunâtre : calice à 6 divisions persistantes, 9 étamines, 3 stigmates presque sessiles; semences triangulaires, membraneuses sur les angles.

La *Rhubarbe rhapontic* (*Rh. rhaponticum*), originaire de l'Asie, du mont Rhodope, ou des bords du Rha ou Volga, est depuis longtemps cultivée dans les jardins sous les noms de *Grande Patience, Patience des Alpes*; on la nomme aussi *Rh. des moines*, parce qu'on la cultivait dans beaucoup de couvents, et que les moines la distribuaient comme remède. Sa racine est grosse, jaune en dedans, un peu rougeâtre en dehors; elle est tonique, très-propre à réveiller l'action de l'estomac; à haute dose, elle est purgative. En Angleterre, en Suède, en Sibérie, on mange ses feuilles et ses jeunes pousses. La plante entière donne une *couleur jaune*, et s'emploie surtout à la teinture des *cuirs*. — La *Rh. du commerce* (*Rh. palmatum*), qu'on appelait autrefois *Rh. du Levant*, nous vient aujourd'hui des Indes orientales : cette espèce est remarquable par ses grandes feuilles, divisées jusque vers le milieu en 5 ou 7 segments inégaux, lancéolés, fortement dentés à leur contour, très-aigus. On peut la cultiver en France, et en récolter les racines tous les 4 ans; dans quelques contrées, on mange ses jeunes feuilles cuites, préparées comme les épinards; c'est un médicament précieux comme tonique et comme purgatif doux et fortifiant. On le prend ordinairement en poudre, dans le potage. — La *Rh. ondulée* (*Rh. undulatum*), vulgairement *Rh. de Moscovie*, a les mêmes propriétés que la précédente, mais à un degré inférieur : les Russes en mangent les feuilles crues pour apaiser la soif; ils les font cuire comme celles des plantes potagères. — La *Rh. pulpeuse* ou *Rh. groseille* (*Rh. ribes*), dont les semences sont entourées d'une pulpe succulente et rougeâtre, comme celle de la groseille, croît sur le mont Liban, le Carmel et dans la Perse; les Persans emploient la plante entière comme remède dans les maladies inflammatoires; ils mangent les pétioles crus : ces pétioles sont légèrement acides; on les confit au sucre, au miel, au moût de raisin, et on les conserve ainsi toute l'année. Toute la plante passe pour tonique, apéritive, rafraîchissante. — On cultive encore dans les jardins la *Rh. compacte*, originaire de la Tartarie.

RHUM ou RUM, eau-de-vie de sucre, obtenue dans les colonies par la distillation des mélasses et des écumes de sucre de canne fermentées. Le rhum se distingue de l'eau-de-vie ordinaire par un parfum tout particulier, qui le fait préférer pour faire le punch. On nomme *Tafia* dans les colonies françaises ce qu'on appelle *Rhum* dans les colonies anglaises. S'il y a quelque différence, c'est que le tafia est plus piquant que le rhum et n'a pas un arome aussi prononcé, parce qu'on n'emploie que des mélasses pour le faire, tandis que les écumes de sucre entrent

pour une forte proportion dans la fabrication du rhum. Le meilleur rhum vient de la Jamaïque et d'Antigoa.

RHUMATISME (du grec *rheumatismos*, fluxion, formé lui-même de *rheuma*, flux, courant). Dans l'origine, les médecins humoristes appliquaient ce nom à toute fluxion sanguine ne se terminant point par une hémorragie. Dans l'usage vulgaire, on le donne à des douleurs vagues et indéterminées : il est alors le plus souvent synonyme de *névralgie*. Il désigne proprement une affection essentiellement mobile, attaquant plus particulièrement les parties fibreuses des jointures et les muscles, et caractérisée par une douleur plus ou moins vive, à laquelle se joignent assez souvent des symptômes inflammatoires. On distingue le *Rhumatisme articulaire*, qui a son siége dans les jointures ou articulations, et le *Rh. musculaire*, qui affecte les muscles.

Le *Rhumatisme articulaire*, dit aussi *Arthrite rhumatismale*, *Arthrodynie*, est une inflammation du système fibro-séreux des articulations, compliquée d'une altération particulière du sang consistant dans l'augmentation de la fibrine : M. Bouillaud a observé que dans un grand nombre de cas l'inflammation du tissu séro-fibreux du cœur coïncidait avec le rhumatisme. L'impression du froid humide en est la cause la plus ordinaire. Il peut aussi être héréditaire. Le rhumatisme est *aigu* ou *chronique*.

Le *Rhumatisme aigu* est souvent précédé de symptômes généraux, tels qu'un malaise et une fièvre plus ou moins vive. Au bout de 24 à 48 heures, une ou plusieurs articulations deviennent douloureuses et se tuméfient; il s'y développe de la chaleur et une teinte rosée. La durée de cette affection varie depuis quelques jours jusqu'à deux et trois mois. Souvent elle se porte d'une articulation à une autre, et parcourt successivement les principales articulations; les douleurs sont plus vives dans l'articulation qui commence à être entreprise que dans celle qui l'est déjà depuis quelque temps. Le plus ordinairement la maladie, à l'état aigu, se termine par résolution et sans laisser de traces. — Le *Rhumatisme articulaire chronique* succède ordinairement à l'état aigu. Les articulations sont douloureuses, et comme empâtées : les mouvements deviennent difficiles et très-bornés; la rougeur et la chaleur locales sont peu intenses; le gonflement articulaire est ordinairement très-lent. Il y a rarement un mouvement fébrile, mais seulement perte de l'appétit, et quelquefois privation de sommeil; les membres maigrissent, s'atrophient, et restent dans un état de demi-flexion ou de contraction. Quelquefois la maladie, après avoir disparu presque complétement, reparaît soit spontanément, soit sous l'influence d'une impression de froid. Souvent, elle laisse des dépôts de matière gélatino-albumineuse ou des concrétions tophacées (analogues au tuf) : dans ce dernier cas, le rhumatisme prend le nom de *Rh. goutteux*, et est très-difficile à distinguer de la *goutte* proprement dite.

Traitement. Dans le rhumatisme aigu : saignées générales et copieuses dès le début de la maladie, application de sangsues en grand nombre sur chaque articulation malade, boissons délayantes prises en abondance, narcotiques pris à l'intérieur, ou appliqués à l'extérieur, en topiques; enfin de légers purgatifs. Dans le rhumatisme chronique : boissons sudorifiques, purgatifs, bains de vapeur, vésicatoires volants, vapeurs sèches de benjoin, de genièvre, douches d'eau simple ou sulfureuse. Dans le rhumatisme goutteux chronique, avec concrétions tophacées dans les articulations, l'emploi du bicarbonate de soude doit être la base du traitement. Les partisans de l'hydrothérapie vantent beaucoup son efficacité contre les rhumatismes. — Après le traitement, on doit prendre les plus grandes précautions pour prévenir le retour du mal, s'imposer la sobriété en tout, éviter toute impression du froid et de l'humidité, porter des vêtements de laine, et, si on le peut, fréquenter les eaux thermales.

Le *Rhumatisme musculaire* diffère du rhumatisme articulaire en ce qu'il se manifeste dans la continuité des membres, et que quelque vive que soit la douleur, la partie affectée n'offre extérieurement ni rougeur, ni tuméfaction, ni chaleur, ni réaction fébrile. Il peut attaquer toutes les parties du corps. On en distingue, selon le siége qu'occupe la douleur, plusieurs variétés, qui pour la plupart ont reçu les noms particuliers de *Torticolis*, *Lumbago*, *Pleurodynie*, etc. (*Voy.* ces mots). — Quant au traitement général, c'est le même que celui du *Rh. articulaire*.

Le Dr anglais Scudamore, les Drs Bouillaud, Réveillé-Parise, etc., ont donné des *Traités du rhumatisme*.

RHUMB. *Voy.* RUMB.

RHUME (du grec *rheuma*, écoulement), indisposition plus ou moins légère produite par l'inflammation de la membrane muqueuse qui tapisse soit les fosses nasales (*Rhume de cerveau* ou *Coryza*), soit les bronches (*Rh. de poitrine*, *Catarrhe bronchique* ou *Bronchite*), avec augmentation de sécrétion muqueuse. *Voy.* CORYZA, BRONCHITE et CATARRHE.

RHUS, le Sumac. Les Botanistes appellent *Rhus coriaria* le Sumac des corroyeurs; — *Rh. cotinus*, le Fustet; — *Rh. vernix*, le Vernis de la Chine. *V.* ces mots.

RHYNCHÉE (du grec *rhygkhos*, bec), *Rhynchæa*, genre d'Échassiers longirostres de la famille des Scolopacidées (Bécasses), renferme des oiseaux d'Asie et d'Afrique qui ont le bec plus long que la tête, assez grêle et renflé par le bout. Ils forment le passage des *Bécasses* proprement dites aux Barges ou aux Chevaliers. Ils courent avec vitesse, mais ont le vol peu soutenu : ils se tiennent ordinairement dans les marécages. L'espèce principale est la *Rhynchée jaspée* (*Rh. variegata*), à laquelle il faut rapporter le *Chevalier vert* et le *Scolopax capensis* de plusieurs ornithologistes.

RHYNCHOPHORES (du grec *rhygkhos*, bec, et *phérô*, porter), nom donné par Latreille à une famille d'insectes de l'ordre des Coléoptères tétramères. Leur tête présente à sa partie antérieure un prolongement cornu que l'on a comparé à un bec d'oiseau, avec lequel ils percent la peau des substances végétales dans l'intérieur desquelles ils passent une grande partie de leur vie. Les principaux genres sont les *Calandres*, les *Bruches* et les *Charançons*.

RHYTHME (du grec *rhythmos*, mouvement réglé et mesuré). Dans la Musique, à laquelle ce mot appartient en propre, c'est la différence qui résulte, dans les mouvements, de la vitesse ou de la lenteur, de la longueur ou de la brièveté du temps mis à les accomplir. On marque le rhythme d'un air quand on se borne à en battre la mesure, en le dépouillant de l'intonation et de la mélodie : le tambour, qui n'a qu'un ton, ne fait que marquer le rhythme des airs que joue le fifre ou le clairon. — Une musique *rhythmique* est celle qui est ordonnée avec une parfaite symétrie dans les membres dont se composent ses périodes. Les anciens donnaient le nom de *Rhythmique*, de *Rhythmopée*, à la partie de l'art musical qui concernait les lois du rhythme.

En Poésie, le *Rhythme* est la succession régulière des mêmes temps, du même pied. Dans le discours en prose, le rhythme est, selon La Harpe, une suite déterminée de syllabes ou de mots qui symétrisent avec une autre suite pareille, de même que le rhythme de notre vers alexandrin est composé de douze syllabes qui, par leurs intervalles et leurs combinaisons, donnent à tous les vers du même genre une égale durée. Les langues anciennes sont naturellement *rhythmées*, parce que les longues et les brèves, bien déterminées, amènent de toute nécessité une cadence. Notre langue l'est fort peu. M. Ducondut a cependant cru trouver les règles de la *Rhythmique fr.*

RIBAUDS (du bas latin *ripalis*, formé de *ripa*,

rive), nom donné d'abord aux débardeurs des ports et aux forts de la halle, puis à une sorte de milice du moyen âge fameuse par sa licence. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

RIBES, RIBESIA, noms latin et scientifique du genre *Groseillier*. On en a formé celui de *Ribésiées*.

RIBÉSIÉES ou RIBÉSIACÉES, dite aussi *Grossulariées*, famille de plantes dicotylédones polypétales périgynes, se compose d'arbrisseaux faibles, buissonneux, quelquefois épineux, à feuilles éparses ou fasciculées, annuelles ou vivaces, simples, pétiolées, à pétiole canaliculé, dilaté à sa base; à fleurs tantôt parfaites, tantôt imparfaites par avortement, régulières, axillaires, solitaires, géminées ou disposées en épis ou grappes simples, blanches, jaunes ou rouges : calice coloré, persistant, à tube soudé inférieurement avec l'ovaire, le dépassant plus ou moins; limbe à 5 ou 4 divisions égales le plus souvent; pétales de la corolle insérés à la gorge du calice, en nombre égal à ses divisions, alternes avec elles; étamines insérées sur les pétales en nombre égal, alternes avec eux; anthères introrses, biloculaires, quelquefois terminées par une glande s'ouvrant longitudinalement; ovaire infère à une seule loge; styles plus ou moins soudés entre eux, terminés chacun par un stigmate simple, très-courts, distincts, obtus. Le fruit est une baie couronnée par le limbe du calice ou ombiliquée, uniloculaire, pulpeuse, polysperme; graines horizontales, à tégument gélatineux.

Les Ribésiées abondent dans les régions froides et tempérées de l'hémisphère boréal, en Amérique aussi bien qu'en Europe. Outre le genre *Groseillier* (*Ribes*), connu de tous, cette famille comprend le petit genre *Robsonia*.

RIBLAGE, opération qui a pour objet de *ribler* les meules de moulin neuves, c.-à-d. de les frotter l'une contre l'autre avec de l'eau et du sable sec, pour en user les plus grandes aspérités.

RIBORDS, bordages de la carène d'un bâtiment, placés au-dessus du gabord; ils s'approchent de la flottaison jusqu'à environ un mètre et demi sur un vaisseau. — On appelle *Ribordage* le dommage que le choc d'un bâtiment cause à un autre dans le port ou dans la rade, ainsi que l'indemnité due pour la perte occasionnée par ce choc.

RICHARD, nom vulgaire du *Geai* d'Europe.

RICHE-PRIEUR, un des noms vulgaires du *Pinson*.

RICHESSE. L'étude de la richesse sociale est l'objet de l'économie politique : le célèbre ouvrage d'Ad. Smith, qui fonda cette science, est intitulé : *De la Richesse des nations*. Les Economistes distinguent *richesse* et *valeur :* la richesse, c'est l'ensemble des objets que l'on possède; la *valeur*, c'est l'utilité échangeable de ces objets, le parti que l'on peut en tirer. L'Économie politique traite successivement de la *production*, de la *distribution* et de la *consommation* des richesses. Elle distingue des *R. maté-*
1 *rielles*, les unes données par la nature (terres, forêts, animaux, mines, etc.), les autres créées par l'homme (produits industriels ou manufacturés de toute espèce); des *R. intellectuelles* (l'instruction, les œuvres d'esprit); des *R. réelles*, indépendantes des conventions humaines (une terre, une maison, les récoltes, un capital), et des *R. fictives* (effets de commerce); des *R. productives* (les capitaux qui, par le placement ou le travail, donnent un revenu); les *R. improductives* (les bâtiments d'une usine, les capitaux circulants, les vivres, les approvisionnements).

Les Economistes ne s'accordent pas sur la source de la richesse. Les uns ont voulu la trouver uniquement dans l'argent : c'était le système de l'école mercantile, qui date de Colbert; les autres l'ont placée dans les seuls produits de la nature, théorie mise en honneur par la fameuse école française dite des *Économistes* ou des *Physiocrates* (*Voy.* ce mot); d'autres enfin ont proclamé, d'après Smith, qu'il n'y avait de richesse que dans le travail, parce que le travail seul servait de mesure à toutes les autres richesses. Chacune de ces trois écoles a eu le tort de prendre la partie pour le tout : c'est la réunion de ces divers éléments qui concourt à former l'ensemble de la richesse générale. *Voy.* ÉCONOMIE POLITIQUE.

Quelques-uns ont créé le nom de *Ploutonomie* pour désigner la science de la richesse (on sait que les anciens faisaient de Plutus le dieu de la richesse) : c'est sous le titre de *Ploutonomonie* que M. Robert-Guyard a publié un *Traité de la Richesse* (1841).

RICIN, *Ricinus*, insecte Aptère hexapode, de la famille des Parasites, qui vit sur un grand nombre d'animaux. Les anciens donnaient ce nom à toute espèce de *Tique*, à la Tique du Bœuf, du Chien, etc., aussi bien qu'à celle des Oiseaux. On le donne spécialement aujourd'hui à la Tique des Oiseaux, que l'on nomme aussi *Ornithomyzes* (Suceurs d'oiseaux). Les Ricins sont pour les oiseaux ce que les poux sont pour les quadrupèdes, des parasites incommodes et rongeurs. Cependant, ils diffèrent des poux par la forme de leur bouche, qui présente, outre un suçoir, deux mandibules et deux mâchoires; leur tête est d'ailleurs proportionnellement plus grande et surtout plus large. On compte presque autant d'espèces de ricins que d'espèces d'oiseaux. *Voy.* TIQUE, POU, CIRON, etc.

RICIN, *Ricinus* (ainsi appelé à cause de la ressemblance de ses fruits hérissés avec la Tique de ce nom), genre de la famille des Euphorbiacées, renferme des arbres et des arbrisseaux, à feuilles alternes, palmées, peltées, portées sur un pétiole glanduleux et accompagnées de stipules; à fleurs monoïques : dans les fleurs mâles, calice d'un vert glauque, à 5 divisions profondes; corolle nulle; étamines très-nombreuses; filets réunis en plusieurs faisceaux ramifiés; dans les fleurs femelles, calice à 3 divisions; ovaire surmonté de 3 styles bifides, d'un rouge écarlate; 3 coques ovales, c. univentes, hérissées de pointes subulées; dans chaque coque une seule semence.

L'espèce la plus intéressante est le *Ricin commun* (*R. communis*), vulgairement *Palma-Christi*, ainsi appelé à cause des grands doigts qu'offrent ses feuilles palmées. Dans les pays chauds, le Ricin forme un arbre de 5 à 6 mètres de haut; mais dans nos climats, ce n'est plus qu'une plante herbacée et annuelle; toutefois elle peut encore s'élever à plus de 2 mètres. Les semences du ricin, assez semblables au haricot pour la forme et la dimension, sont oblongues, un peu aplaties, luisantes, grises et tachetées de noir. Elles contiennent une huile grasse et douce, qu'on peut en retirer soit à froid, par expression, soit par infusion dans l'eau bouillante; cette huile, qu'on connaît sous le nom d'*Huile de ricin*, est douce quand elle est bien préparée, et constitue un bon purgatif, fréquemment employé en médecine. On a avancé que l'embryon de cette même semence contenait une huile particulière, plus âcre et nauséabonde, propre à exciter le vomissement, de violentes purgations et à enflammer la muqueuse intestinale; mais cette opinion a été réfutée. Les semences avalées entières, même en très-petite quantité, occasionnent de grands ravages dans l'estomac. L'huile de ricin est un puissant vermifuge : pour cet usage, on l'administre aussi en lavement. Les feuilles du Ricin nourrissent une belle espèce de ver à soie, le *Bombyx Cynthia*. — Le Ricin est connu de toute antiquité en Asie et en Egypte; mais on n'a guère commencé à se servir de l'huile de ricin en France que vers 1776 : c'est Odier, médecin de Genève, qui emprunta ce médicament aux Anglais, lesquels eux-mêmes l'avaient apporté de la Jamaïque. On tire d'Amérique la plus grande partie de l'huile de ricin employée en Pharmacie. On donne ce purgatif à la dose de 15 à 30 grammes.

Ricin d'Amérique, nom vulgaire du *Médicinier*.

RICINELLE, plante euphorbiacée. *V.* ACALYPHE.

RICINULE, genre établi pour quelques coquilles qui viennent de la mer des Indes, est rapporté par les uns au genre Murex, par les autres au genre Pourpre. On distingue la *R. digitée*, la *R. arachnoïde*, la *R. gaufrée*, la *R. raboteuse*, etc.

RICOTTE, substance que les fabricants de fromages obtiennent en mettant sur le feu le petit-lait résultant de la fabrication du fromage et le poussant jusqu'à l'ébullition, puis en y versant du petit-lait froid : il s'élève alors sur la surface du liquide de petites masses de caséum qui surnagent et que l'on retire avec l'écumoir : c'est la *ricotte*. A l'état frais, ces globules de caséum servent à la nourriture des vaches. On en prépare aussi des fromages.

RIDE (du grec *rhytis*), pli qui se fait sur le front, sur le visage, sur les mains, et qui est ordinairement l'effet de l'âge. Cette espèce de sillon est formé par la peau qui se plisse lorsque le tissu cellulaire s'affaisse. Les chagrins et les passions fortes, en contractant souvent les muscles du visage, favorisent la formation des rides : de là vient que les personnes bilieuses se rident le plus promptement. L'abus du fard et des cosmétiques onctueux ne peut que produire un effet semblable.

RIDEAU (de *ride*, à cause des plis de l'étoffe). Au Théâtre, ce mot désigne la toile qu'on lève ou qu'on baisse pour montrer ou pour cacher la scène aux spectateurs, et qui a remplacé les rideaux dont on se servait autrefois pour le même usage et qui se tiraient à droite et à gauche. — A Rome, la scène était également fermée par un rideau, dit *aulæum* ou *siparium*; mais on ne levait pas le rideau, comme cela se pratique aujourd'hui : on le baissait. Il restait alors ployé sur la partie antérieure du *proscenium*, ou descendait par une trappe dans l'*hyposcenium*.

RIDELLES (de *rideau?*), les deux côtés d'une charrette, qui sont tantôt à claire-voie ou en forme de râtelier, tantôt pleins, et qui servent à empêcher que ce qui est dedans ne soit vu ou ne tombe.

RIDENNE, espèce de Canard, dit aussi *Chipeau* et *Rousseau*. *Voy.* CANARD.

RIEUR, oiseau. *Voy.* TACCO.— RIEUSE. *V.* MOUETTE.

RIFLARD (de *rifler*, aplanir). On nomme ainsi dans les Arts : 1° une espèce de grand rabot à deux poignées, qui sert à dresser le bois de charpente;— 2° un ciseau en forme de palette, qui sert aux maçons pour ébarber les ouvrages de plâtre; — 3° une grosse lime pour dégrossir les métaux.

RIGODON, ou mieux *Rigaudon* (du nom de l'inventeur *Rigaud?*), ancienne danse, dont l'air, très-animé, était à 2 temps et se divisait en 2 reprises, phrasées de 4 en 4 mesures, et commençant par la dernière note du 2e temps. Le pas du rigodon se fait à la première place sans avancer ni reculer, ni aller de côté, quoique les jambes fassent plusieurs mouvements.

RILLETTE, viande de porc hachée menu, et mêlée de graisse. Les rillettes de Tours sont renommées.

RIMBERGE, nom vulgaire de la *Mercuriale*.

RIME (du grec *rhythmos*, cadence), retour du même son à la fin de deux ou de plusieurs vers : *armer* et *charmer*, *belle* et *rebelle*, forment des rimes.

La rime est dite *masculine*, quand les mots se terminent par un son plein, par une syllabe sonore, sans *e* muet (*captif*, *rétif*); *féminine*, quand ils se terminent par un *e* muet (*secrète*, *poëte*). Elle est *riche*, quand les mots offrent une grande conformité de son (*auteur*, *hauteur*); *pauvre*, quand les mots n'offrent que la plus petite ressemblance possible, ne rimant que par le son final (*j'aimai*, je *parlai*); *suffisante*, quand il y a identité non-seulement entre les voyelles finales, mais aussi entre les consonnes qui les précèdent (*candeur*, *pudeur*).

Les poëmes dont les vers se suivent par couplets dans un ordre alternatif de deux rimes masculines et de deux rimes féminines sont dits à *rimes plates* ou *suivies*; ceux qui présentent des rimes masculines et féminines, se croisant et se mêlant avec ou sans régularité, sont dits à *rimes croisées* ou *mêlées*. On appelle *Rimes doublées*, un certain nombre de rimes semblables qui se suivent sans interruption, comme dans ces vers de La Fontaine (I, 5) :

> Et le mâtin était de taille
> A se défendre hardiment.
> Le Loup donc l'aborde humblement,
> Entre en propos, et lui fait compliment, etc.

Dans l'enfance de notre poésie, on se plaisait à multiplier les difficultés de la rime. On distinguait alors les *Rimes annexées*, *concaténées* ou *fraternisées*, suite de vers dont chacun commençait par le dernier mot ou par la dernière syllabe du vers précédent; les *R. batelées*, qui consistaient à répéter à la fin du premier hémistiche de chaque vers le dernier son du vers précédent; les *R. brisées*, vers dont les premiers hémistiches rimaient entre eux et pouvaient se détacher, de manière à former un couplet distinct; les *R. équivoques*, *équivalentes* ou *homonymes*, dans lesquelles on reprenait au commencement ou à la fin de chaque vers la dernière syllabe du vers précédent, en lui donnant un sens différent, etc.

Sans avoir le même charme que la mesure des anciens, la rime, qui caractérise la poésie des modernes, a aussi ses avantages : elle plaît à l'oreille, soulage la mémoire, tient en éveil l'esprit du poëte, et lui fournit souvent d'heureuses inspirations.

La rime paraît avoir été suggérée par l'écho. On n'est point d'accord sur l'époque de son invention. On l'attribue aux Arabes : c'est à eux, si l'on en croit La Harpe, que les troubadours, qui furent nos premiers poëtes, l'auraient empruntée. Selon d'autres, elle s'introduisit peu à peu dans la poésie latine pendant les siècles de décadence : on en trouve déjà de nombreux exemples, bien qu'involontaires sans doute, dans les meilleurs poëtes. Quoi qu'il en soit, on la voit apparaître pour la première fois dans le latin barbare du VIe siècle; son retour monotone semble alors surtout destiné à avertir l'oreille, devenue trop grossière pour sentir les nuances légères de la prosodie. Le plus ancien monument de poésie rimée que l'on trouve chez les Francs est le livre des Évangiles en vers rimés, par Otfrid, moine bénédictin, qui vivait dans la Basse-Alsace au IXe siècle. Les troubadours perfectionnèrent l'emploi de la rime : jusqu'à eux, elle était indifféremment placée au commencement, au repos et à la fin du vers; ils la fixèrent où elle est maintenant, à la fin du vers. Ce fut, dit-on, du temps de Blanche de Castille, mère de S. Louis, que l'on commença à entrelacer les rimes masculines et féminines, et à faire des *vers croisés*. Cependant, c'est Malherbe qui établit pour les rimes les règles qui subsistent encore aujourd'hui.

Dictionnaires de rimes. *Voy.* VERSIFICATION.

RIMIER, un des noms de l'*Artocarpe*. *V.* ce mot.

RINCEAU (du latin *ramex*, *ramicis*, branche, rameau?), nom donné, dans le Dessin d'ornement, à diverses compositions dont l'idée est prise soit de branchages recourbés, soit de plantes qui se contournent sur elles-mêmes, ou naturellement, ou par l'effet de quelque obstacle accidentel. On emploie ordinairement les rinceaux à faire l'ornement courant des frises dans les édifices, à décorer des vases, des candélabres et autres objets de ce genre. On les emploie aussi perpendiculairement à remplir les champs des pilastres ou des panneaux; quelquefois ils circulent autour des fûts de colonnes.

Dans le langage héraldique, on appelle *Rinceaux* des branches chargées de feuilles.

RINGARD, barre de fer, courbée ou affilée par l'un de ses bouts, et avec laquelle on remue le combustible dans les fourneaux et les forges. C'est avec un ringard que le fondeur donne passage à la fonte dans les hauts fourneaux. — Dans les fabriques d'an-

cres, on appelle *Ringard volant* un barreau de fer attaché, au moyen d'anneaux et de crampons, à la pièce qu'on veut forger.

RIPE, outil à l'usage des maçons, des tailleurs de pierre, des sculpteurs, et qui sert à gratter un enduit, de la pierre, une figure, etc.

Dans la Marine, *Riper* signifie *glisser* : il s'emploie en parlant de cordages, d'amarres, de garcettes, qu'on fait glisser l'un contre l'autre.

RIRE (du latin *ridere*), mouvement de la bouche, souvent accompagné d'éclats plus ou moins violents, et causé par l'impression qu'excite en nous quelque chose de gai, de plaisant, ou de ridicule : c'est généralement l'expression de la joie. Considéré physiologiquement, le *rire* n'est qu'une série de petites expirations saccadées, plus ou moins bruyantes, dépendant en grande partie de contractions du diaphragme, et accompagnées de contractions également involontaires des muscles faciaux. Un rire immodéré peut conduire à l'asphyxie : on raconte que le philosophe Chrysippe mourut d'un rire qu'il ne put arrêter.

Outre les causes morales qui l'excitent le plus souvent, et auxquelles correspondent plusieurs sortes de rires très-différents, le *rire gai*, le *rire bienveillant*, le *rire moqueur*, le *rire amer*, *cruel*, etc., ce phénomène peut aussi avoir des causes physiques, telles que le chatouillement, qui, prolongé, deviendrait un supplice mortel; l'aspiration du *gaz hilarant* (protoxyde d'azote), la démence, etc.

Poinsinet de Sivry a donné un *Traité des causes physiques et morales du Rire*, Amsterdam, 1768, in-12. L. Joubert (1579), A.-L. Politien (1604), Beattie (1764), ont aussi traité de ce sujet.

Rire sardonique, sorte de spasme convulsif dans les lèvres et les joues, ainsi appelé parce qu'on observe, dit-on, un effet analogue chez les individus qui ont mangé de la *Sardoine*, espèce de Renoncule qui croît en Sardaigne. C'est un symptôme fréquent de l'inflammation du diaphragme et des maladies ataxiques. — *Rire sardonique* se dit aussi au figuré d'un rire forcé ou d'un rire amer qui annonce beaucoup de malignité.

RIS (du latin *risus*), synonyme de *Rire*.

On emploie exclusivement cette forme du mot pour désigner le rire personnifié, les dieux de la gaîté, divinités païennes, dont on plaçait toujours les statues auprès de celle de Vénus, avec les Grâces et les Amours.

Dans la Marine, on appelle *Ris* une portion de voile (dans le sens de sa largeur) comprise entre deux bandes dites *bandes de ris*, qui sont fortifiées par des renforts et percées d'œils de pie où l'on passe des garcettes avec lesquelles on fait des nœuds. Les ris sont destinés à diminuer la surface d'une voile en y faisant des plis : *Prendre un ris dans une voile*, c'est la raccourcir dans le sens de sa hauteur; *larguer un ris*, c'est détacher les garcettes qui retiennent cette partie de la voile repliée sur la vergue, afin de présenter plus de surface au vent.

En style culinaire, on appelle *Ris* un corps glanduleux qui est placé sous la gorge du veau : les *ris de veau* sont un manger tendre et fort délicat.

RISDALE ou RIXDALE (corruption de *reichsthaler*, écu de l'Empire, écu impérial), monnaie d'argent, dont la valeur se rapproche de notre pièce de cinq francs. Elle est employée, comme monnaie réelle ou comme monnaie de compte, dans la plupart des États germaniques, notamment en Autriche, en Bavière, en Saxe, et même en Hollande, en Suède, en Danemark. Elle vaut, en Autriche et en Saxe (depuis 1753), 5 fr. 19 c. 1/2; en Hollande, où on lui donne aussi le nom de *ducat*, 5 fr. 48 c.; en Suède, 5 fr. 75 c.; en Danemark, 5 fr. 66 c. (depuis 1776). Du reste, sa valeur a fréquemment varié. *Voy.* THALER.

RISQUES ET PÉRILS. En termes de Jurisprudence, on prend une affaire à ses *Risques et Périls* lorsqu'on se charge de tout ce qui peut en arriver, du mauvais comme du bon succès. — On appelle *Risques de mer*, les chances résultant pour l'assureur d'un contrat d'assurance maritime. — Pour les *Risques* en matière de vente, *Voy.* le Code Nap., art. 1138, 1182, etc.

RISSOLE, sorte de pâtisserie garnie de viande hachée, enveloppée dans une abaisse de pâte feuilletée qu'on replie sur elle-même, et qu'on fait frire dans du saindoux ou du beurre : la farce dont on remplit cette pâtisserie doit être faite de viande cuite. On fait aussi des rissoles en maigre avec de la chair de poisson, avec des œufs, avec toutes les crèmes cuites ou les marmelades.

RISTORNE ou RISTOURNE. Il se dit, en matière d'Assurances maritimes, de la dissolution d'un *Contrat à la grosse*. Cette dissolution peut avoir lieu pour défaut ou insuffisance d'objets exposés aux risques, ou pour fraude de la part de l'emprunteur.

RIT et RITE (du latin *ritus*). On donne en général le nom de *Rites* aux cérémonies d'une religion, aux formes et aux usages de la liturgie : ainsi, on dit les *Rites* de la religion catholique pour désigner les cérémonies du culte catholique. On appelle spécialement *Rit* la manière dont se pratiquent ces cérémonies : ainsi, on dit le *Rit romain* pour indiquer l'ordre prescrit par les règlements pour telle et telle cérémonie de ce culte, pour le distinguer du rit adopté par l'Église grecque ou par les Communions protestantes. Il y a dans la religion catholique elle-même plusieurs rits; on en compte autant que de liturgies : le *Rit grégorien*, le *R. ambrosien*, le *R. gallican*, le *R. mosarabe*. *Voy.* LITURGIE.

Il existe à Rome une *Congrégation des Rits* : elle s'occupe de tout ce qui regarde les rits ou cérémonies de l'Église, la célébration de la messe et des offices divins, l'administration des sacrements, la béatification ou la canonisation des saints, etc. Elle a été instituée par Sixte-Quint. *Voy.* RITUEL.

RITOURNELLE (de l'italien *ritornello*, diminutif de *ritorno*, retour, parce que dans l'origine l'accompagnement se bornait à répéter la dernière phrase du chant), trait de symphonie qui s'emploie soit en tête d'un air, comme prélude, soit à la fin, pour imiter et assurer la fin du chant, ou bien encore, dans le milieu, pour renforcer l'expression, embellir le morceau, et donner au chanteur le temps de se reposer et de prendre haleine. Les *airs de bravoure* ont de brillantes ritournelles. Dans les airs passionnés, le compositeur, maîtrisé par la force de la situation, supprime souvent le prélude de l'orchestre, et débute par le chant vocal.

RITTE, instrument d'Agriculture dont l'effet a quelque analogie avec celui de l'extirpateur. Il consiste en une lame de fer qui s'adapte horizontalement à une charrue ordinaire dont on a préalablement démonté le versoir, et qui forme une continuation du tranchant du soc.

RITUEL (de *rite*), livre qui contient les *rites* ou cérémonies qu'on doit observer dans l'administration des sacrements et la célébration du service divin. On donne plus particulièrement le nom de *Missel* au livre qui renferme tout ce qui a rapport à la liturgie et aux cérémonies de la messe, et celui de *Rituel* au livre consacré aux autres parties du culte, telles que sacrements, bénédictions, exorcismes, etc. Chaque diocèse a ordinairement un rituel qui lui est propre; les plus répandus sont les *Rituels* de Rome et de Paris. Depuis quelques années, le Saint-Siége s'efforce de faire adopter partout le Rituel romain.

RIVET (de *river*), clou dont la pointe est refoulée sur elle-même, de manière à former un clou à deux têtes qui ne peut plus sortir. Les feuilles de tôle dont sont formées les chaudières des machines à vapeur sont unies entre elles par des *rivets*.

RIVIÈRE (de *ripa*, rive), se dit en général de toute espèce de cours d'eau, et plus particulière-

ment d'un cours d'eau qui se jette dans un fleuve, par opposition aux *fleuves*, qui se jettent directement dans la mer. On appelle *flottables* les rivières sur lesquelles on peut faire flotter des bois disposés en trains ou radeaux, et *navigables*, celles qui portent des bateaux. Les rivières navigables et flottables font partie du domaine public (Code Nap., art. 538).

Rivière se prend aussi en Géographie pour *côte:* la *Rivière de Gênes* n'est autre chose que la côte qui borde le golfe de Gênes.

RIXDALE. *Voy.* RISDALE.

RIZ, *Oryza*, une des céréales les plus importantes, forme un genre de la famille des Graminées qui a pour caractères : 6 étamines, 2 styles, 2 glumes fort petites, à une seule fleur, dont les glumelles sont naviculaires, un peu pubescentes; l'extérieure profondément striée, surmontée d'une longue arête; une semence blanche, cornée, renfermée dans les balles.

On ne connaît qu'une seule espèce du genre Riz, le *Riz cultivé* (*Oryza sativa*), originaire de l'Inde, et qui présente un grand nombre de variétés : racines fibreuses, capillaires et touffues; tiges droites, épaisses, hautes d'un mètre et plus; feuilles très-longues, fermes, larges, striées; fleurs disposées en une belle panicule de couleur purpurine, un peu resserrée, longue, inclinée. Les variétés ne diffèrent guère entre elles que par la forme du grain : on distingue le riz avec ou sans arête, à grains longs et plats, à grains larges et plats, à grains longs et ronds, à grains rouges ; le riz barbu, dit *Nostrano*, le riz non barbu, dit *Chinese*, etc.

Le riz croît presque dans toute espèce de terre, pourvu que le sol soit humide, ou au moins susceptible d'être inondé à volonté. Les peuples qui se sont le plus appliqués à cultiver le riz sont les Égyptiens, les Indiens, les Malais, les Chinois, et, en Europe, les habitants du Piémont et de la Lombardie ; en Amérique, ceux de la Caroline. En Asie, où l'on en récolte chaque année des quantités immenses, il y tient lieu de blé et de tous les autres grains propres aux climats tempérés. La culture de cette plante est une des plus productives : dans les pays chauds de l'Asie, une rizière donne ordinairement deux récoltes, et dans quelques contrées de l'Hindoustan, trois ou même quatre récoltes par année. Mais cette culture a ses inconvénients : en Piémont et en Lombardie, où elle est très-développée, les fièvres intermittentes et malignes sont presque endémiques. Cependant, dans l'Inde, en Égypte, dans la Sénégambie, la Guinée, etc., les rizières ne paraissent pas exhaler de vapeurs malfaisantes. En Chine, les rizières sont des espèces d'îles flottantes formées avec des nattes de bambous et chargées de terre, dans lesquelles les racines sont toujours en contact avec l'eau courante. On a essayé diverses fois d'introduire la culture du riz dans le midi de la France, notamment en Auvergne, dans le Roussillon, dans la Camargue, dans les Landes; mais le plus souvent on y a renoncé, à cause des exhalaisons malfaisantes qui s'élevaient des rizières. Cependant, depuis quelques années, le riz paraît s'acclimater dans les Landes, et déjà on y obtient d'excellents produits, grâce surtout aux efforts de la *Société des Rizières de la Teste*.

Le riz est un aliment de facile digestion. Sa farine, mêlée avec celle du froment, lorsqu'elle n'y entre que pour un quart, donne un pain très-agréable au goût et qui reste frais plus longtemps. Réduit en farine (*crème de riz*), le riz cuit bien plus promptement que lorsqu'il est en grain. On le donne ainsi aux malades et aux convalescents comme plus facile à digérer. En Chine, on fait fermenter le riz en le mettant dans l'eau avec quelque substance sucrée ; on en tire par la distillation une liqueur alcoolique, l'*arack*, qu'on charge de sucre et de divers aromates, et qui enivre très-promptement. On emploie dans ce pays la farine de riz en guise d'amidon, et même on en compose, après qu'elle a été cuite, du papier, du carton, des ouvrages de sculpture d'une grande dureté et d'une grande blancheur. Les Turcs préparent avec le riz un mets dont ils font continuellement usage ; c'est le *pilau*, le *couscoussou* des Arabes. En Europe, on ne consomme guère le riz que cuit avec du bouillon ou avec du lait, soit en potage ou en bouillie, soit en gâteau sucré et aromatisé, ou avec des viandes et des graisses qui lui servent de condiment. Il remplace souvent le pain dans les potages. Les balles de riz se donnent aux chevaux, et les grains de déchet à la volaille. Avec la paille on fait de jolis chapeaux. Enfin, la médecine utilise aussi le riz : on prescrit l'usage de l'*eau de riz* comme adoucissant, dans les irritations intestinales Avec la farine de riz on fait des cataplasmes émollients.

Riz bâtard, nom vulgaire de l'*Alpiste asperelle*.

RIZIÈRE, terre affectée à la culture du riz. *V.* RIZ.

ROB (mot arabe, qui a le même sens), nom donné, en Pharmacie, à l'extrait ou à la gelée d'un fruit ou de toute autre substance. On tire des *robs* des baies de nerprun, de berbéris, de sureau, de groseille, de raisin, etc. Le *rob* fait avec le raisin prend le nom de *sapa :* il est laxatif. Autrefois on mêlait du miel au jus des fruits dont se composait le rob; aujourd'hui on se contente de faire épaissir le suc non fermenté jusqu'à ce qu'il ait lui-même acquis la consistance du miel. Quelques robs composés, d'un usage fréquent et tout spécial, portent le nom de leur inventeur : tel est le *Rob de Boyveau-Laffecteur*.

Au Jeu de whist, *Rob* (mot qui est alors une corruption de *Robre*, prononciation anglaise de *Rubber*, partie liée), se dit d'une certaine manière de lier les parties. On a *fait un rob* lorsqu'on a gagné deux parties de suite, ou lorsque, après avoir réussi dans une des deux premières parties et perdu l'autre, on gagne la troisième.

ROBE. Outre le vêtement ordinaire des femmes, ce mot désigne le vêtement plus ou moins semblable que portent les magistrats, les avocats, les professeurs, etc., dans l'exercice de leurs fonctions. Par extension, il désigne aussi la profession de la judicature : c'est en ce sens qu'on disait : les *Gens de robe*, la *Noblesse de robe*. Autrefois, on appelait *Gens de robe longue* les magistrats et le clergé, par opposition aux *Gens de robe courte*, nom donné à ceux qui exerçaient la profession militaire; on donnait le nom de *Juges de robe courte* aux prévôts, maréchaux, lieutenants et autres officiers non gradués, qui siégeaient l'épée au côté.

Chez les anciens, en Orient, en Grèce et à Rome, la *Robe* était le vêtement ordinaire des hommes aussi bien que des femmes. A Rome, les citoyens portaient une espèce de grande robe appelée *toge* (*toga*). Les candidats revêtaient une robe blanche (*candida*); les triomphateurs portaient, ainsi que les augures et les rois, une robe de cérémonie appelée *trabée;* les jeunes gens de qualité portaient de 15 à 17 ans la *robe prétexte*, robe longue et blanche, ainsi appelée parce que les bords en étaient tissus (*texti*) de pourpre : ils la quittaient pour prendre la robe virile (*pura* ou *libera*). *Voy.* TOGE et TRABÉE.

Robe se dit, en Histoire naturelle, du pelage d'un mammifère, surtout lorsqu'il s'agit de la couleur de l'animal; c'est en ce sens qu'on dit : la panthère, le serval, ont une robe mouchetée. — Il se dit aussi de l'enveloppe de certains fruits, de certains légumes : on appelle *Robe de sergent* une variété de Prune cultivée dans les environs d'Agen, et que l'on destine particulièrement à faire des pruneaux.

ROBINET, pièce d'un tuyau de fontaine qui sert à retenir l'eau ou à la faire couler. On distingue le *Robinet à boisseau*, dont la clef, de forme conique, s'engage dans un boisseau creux qui a la même forme ; le *R. à tête*, dont la clef est surmontée d'une

poignée en forme de béquille ; le *R. à deux* ou *trois eaux*, dont la clef est percée de manière à correspondre à volonté à deux ou trois tuyaux différents ; le *R. de jauge*, à deux ou trois clefs, dont une, celle du milieu quand il y en a trois, porte dans l'œil un diaphragme percé d'un trou jaugé pour fournir un volume d'eau déterminé ; le *R. flotteur*, dont la clef est horizontale et se manœuvre au moyen d'un levier, à l'extrémité duquel est fixé un cylindre creux, en métal, flottant à la surface du réservoir que le robinet est destiné à entretenir plein ; le *R. en cul-de-lampe*, qui verse l'eau par un orifice ouvert à son extrémité inférieure ; le *R. à col de cygne*, dont la clef, disposée en col de cygne, renferme elle-même l'orifice ; le *R. à valve*, dont la valve peut monter et descendre à volonté ; le *R. papillon*, qui consiste en une boîte de fonte séparée en deux capacités par un diaphragme, afin de défendre ou de permettre à l'eau de passer de la case supérieure à la case inférieure ; le *R. à siphon*, qui a la propriété de puiser à la surface d'un liquide qui dépose, de manière à n'en prendre que la partie clarifiée.

On appelle *Robinet de deux pouces, de trois pouces*, un robinet par où passent doux ou trois pouces d'eau (0^m,05, ou 0^m,08) ; *R. de demi-pied*, un robinet par où passe un demi-pied (0^m,13 d'eau).

ROBINIER ou FAUX ACACIA, *Robinia Pseudo-acacia* (ainsi appelé de J. *Robin*, médecin et naturaliste, qui l'a introduit en France en 1635), genre de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, se compose d'arbres exotiques, mais depuis longtemps acclimatés en Europe, et vulgairement connus sous le nom d'*Acacias*. *Voy.* ce mot.

On rapporte aussi au Robinier le *Caragan* (*R. Caragana*), arbrisseau commun dans les massifs des parcs et jardins anglais, et qui diffère du *Robinier* proprement dit en ce que ses feuilles sont pennées, sans foliole impaire, tandis que le Robinier a les siennes pennées, avec foliole impaire.

ROBLOT, nom vulgaire des petits Maquereaux.

ROBRE, terme du jeu de Whist. *Voy.* ROB.

ROBSONIA (d'un nom propre), petit genre de la tribu des Ribésiacées, établi par M. Spach : c'est une espèce de Groseillier propre à la Californie.

ROC, ROCHE, ROCHER (du grec *rox*, rocher). Ces trois mots, presque synonymes, ne se distinguent que par de faibles nuances : selon l'Académie, le *roc* est une masse de pierre très-dure qui tient à la terre ; la *roche* est aussi une masse de pierre dure, mais qui entre moins dans la terre et peut être isolée ; le *rocher* est ordinairement très-élevé, très-escarpé, et terminé en pointe. En outre, *roche* a un sens tout spécial en Minéralogie. *V.* ROCHE et ROCHER.

ROCAILLE (de *roc*), nom donné, dans l'Architecture rustique, à certaines compositions, telles que voûtes, grottes, salles, etc., faites en coquillages, en pierres irrégulières et brutes, où l'on fait entrer des matières soit naturelles, soit artificielles, mais qui semblent être un produit de la nature. On cite en ce genre la salle en rocaille de Rambouillet.

On a donné aussi ce nom à un genre de petits meubles à la mode sous Louis XV, tels que pendules, vases, flambeaux, etc., dont l'extérieur imite des grottes, des rochers, des amas de coquillages.

ROCAMBOLE (dérivé, selon Roquefort, de l'allemand *Roggen*, seigle, et *Bolle*, bulbe, oignon, à cause de la ressemblance de sa tige avec celle du seigle), *Allium scorodoprasum*, dit aussi *Ail d'Espagne*, espèce du genre Ail, qui croît spontanément dans diverses contrées de l'Europe, surtout en Hongrie, en Suède et en Espagne, se distingue de l'ail ordinaire par une saveur plus douce. On mange les petites bulbes purpurines et blanchâtres qui couronnent la tige et qui se voient entremêlées aux fleurs.

ROCCELLE, *Roccella*, genre de Lichen ainsi appelé parce qu'il s'attache aux *rochers*. *Voy.* ORSEILLE.

ROCHE (du grec *rox*, rocher), se dit, en Géologie, de toute association de parties minérales, soit de même espèce, soit d'espèces différentes, qui se trouvent dans l'écorce solide du globe en masses assez considérables pour être regardées comme parties essentielles de cette écorce. On donne même ce nom à des couches de sable et à des dépôts de débris organiques plus ou moins minéralisés. Le mode d'arrangement des parties qui composent une roche s'appelle *texture*. Il y a des roches à texture *cristalline*, *feuilletée*, *fibreuse*, *lamellaire*, etc. Sur environ 400 espèces distinctes de minéraux qu'on a reconnues dans l'écorce du globe, il n'y en a guère qu'une trentaine qui entrent comme éléments essentiels dans la composition des roches ; les autres espèces n'y figurent que comme parties accidentelles, disséminées en petite quantité sous diverses formes.

On nomme *Roches simples* ou *homogènes* celles qui sont formées de substances de même nature, comme le calcaire saccharoide, le gypse, le sel gemme, etc. ; et *R. composées* ou *hétérogènes*, celles qui sont formées de substances de nature différente, comme le granite, la siénite, etc. — Considérées sous le rapport de l'adhérence plus ou moins grande de leurs parties, les roches se divisent en *solides* et en *meubles*. On distingue les roches solides en *agrégats*, ou roches dans lesquelles tous les éléments sont de même âge et liés sans ciment par la seule force de cohésion ; et en *agglomérats*, ou roches dans lesquelles les éléments ne sont pas contemporains, et qui consistent en débris plus ou moins volumineux, enlevés à d'autres roches de différents âges et réunis par un ciment. Les roches meubles, comme les sables et les argiles, résultent presque toutes de la désagrégation ou de la décomposition de roches originairement solides, et dont les éléments ont été altérés sur place ou transportés par l'action des eaux. — Sous le rapport de leur origine, on divise les roches en *pyrogènes*, dites aussi *plutoniques* ou *vulcaniennes*, c.-à-d. d'origine ignée, comme le granite, le porphyre, le basalte ; et en roches *neptuniennes*, à l'égard desquelles l'eau a servi de véhicule, comme le gypse, l'argile, les sables, les poudingues. Les roches *pyro-neptuniennes* proviennent soit de matières volcaniques emportées par les eaux et déposées ensuite, soit de cendres ou d'autres déjections volcaniques rejetées dans les eaux.

La classification des Roches repose sur leur composition minéralogique ; la plupart des géologues admettent, avec M. Cordier, les groupes naturels suivants :

Roches terreuses.

1. R. feldspathiques.	7. R. diallagiques.
2. — pyroxéniques.	8. — talqueuses.
3. — amphiboliques.	9. — micacées.
4. — épidotiques.	10. — quartzeuses
5. — grenatiques.	11. — vitreuses.
6. — hypersthéniques.	12. — argileuses.

Roches salines non métalliques.

13. R. calcaires.	16. R. à base de chlorure de sodium.
14. — gypseuses.	
15. — à base de sous-sulfate d'alumine.	17. — à base de carbonate de soude.

Roches métallifères.

18. R. à base de carbonate de zinc.	21. R. à base de silicate de fer hydraté.
19. — à base de carbonate de fer.	22. — à base d'hydrate de fer.
	23. — à base de sesquioxyde de fer.
20. — à base d'oxyde de manganèse.	24. — à base de fer oxydulé.

Roches combustibles non métalliques.

25. R. à base de sulf. de fer.	29. R. graphiteuses.
26. — à base de soufre.	30. — anthraciteuses.
27. — à base de bitume gris.	31. — à base de houille.
28. — pissasphaltiques.	32. — à base de lignite.

Appendice.

33. R. anomales.	34. R. météoriques.

Les roches sont *stratifiées* ou *non stratifiées*. Les roches stratifiées sont celles qui se divisent en couches plus ou moins épaisses qu'on appelle quelquefois *strates* : ces couches, de formes irrégulières et de nature différente, sont placées à côté ou au-dessus les unes des autres horizontalement, verticalement ou obliquement. Les roches sont dites en *typhons*, lorsqu'elles ne sont pas stratifiées.

Les roches les plus abondantes sont le gneiss, le granite, le calcaire, le micaschiste, l'argile, le grès, etc. Les moins communes sont les gypses, les obsidiennes, les combustibles, etc.

Les Carriers et les Appareilleurs de Paris donnent le nom de *Roche* à une pierre calcaire dure et criblée de moules creux de coquilles, que l'on exploite sous la plaine de Montrouge, et qui, en raison de sa dureté, est réservée pour les marches d'escaliers et autres ouvrages exposés à des frottements fréquents.

Roche à feu, composition incendiaire employée, dans la Marine militaire, pour les artifices et les projectiles creux, est formée de soufre fondu, de poussier, de salpêtre, de camphre et de poudre. Elle est solide, brûle lentement et ne s'éteint pas dans l'eau.

ROCHÉE (de M. *De la Roche*, médecin génevois), *Rochea*, genre de la famille des Crassulacées, renferme des plantes du Cap de Bonne-Espérance, cultivées dans les jardins d'agrément pour l'éclat de leurs fleurs : ce sont des sous-arbrisseaux charnus à feuilles opposées, très-entières ; à fleurs rouges, ou jaunes, ou blanches, disposées en cymes : calice quinquélobe ; corolle hypocratériforme, à tube allongé ; limbe à 5 segments étalés ; 5 étamines ; péricarpe à 5 follicules polyspermes.

ROCHER, masse de pierre dure. *Voy.* ROC.

En Anatomie, on donne le nom de *Rocher*, à cause de sa dureté, à un des os du crâne : c'est une des trois portions de l'os temporal. *Voy.* TEMPORAL.

ROCHER, *Murex*, genre de Mollusques gastéropodes pectinibranches, fam. des Buccinoïdes, renferme des espèces à coquille univalve, qu'on distingue à la forme particulière de leur tube. Les tours de la spire de ces coquilles sont garnis, d'espace en espace, de tubercules mousses ou d'éminences pointues, particularité qui, jointe à la dureté de la coquille, rend l'animal inattaquable comme le rocher : d'où le nom du genre. Les espèces se trouvent dans toutes les mers ; elles sont plus grosses, plus rameuses dans les mers intertropicales que dans les nôtres, et sont comme chicoracées. On en compte plus de 170 vivantes et de 120 fossiles. Leurs formes variées leur ont valu des noms vulgaires très-significatifs, tels que *Tête de Bécasse, de Scorpion, de Chicorée, de Feuille d'escarolle*, etc. Parmi les espèces les plus remarquables, on cite le *Rocher cornu*, ou *Grande massue d'Hercule*, de la mer des Indes : 16 centim. de long ; le *R. droite-épine* (*M. brandaris*), de la Méditerranée : 8 à 10 centim. ; le *R. forte-épine* (*M. crassispina*), ou *Grande Bécasse épineuse* : 12 centim. ; le *R. chicorée renflée* (*M. inflatus*), 12 à 14 centim. ; le *R. palme de Rosier* (*M. palmarosæ*), etc.

On a récemment reconnu que c'est le Rocher qui fournissait la pourpre des anciens. *Voy.* POURPRE.

ROCHET (de l'allemand *rock*, robe), espèce de surplis à manches étroites, que portent les évêques et prélats, les abbés, ainsi que les chanoines. Ce n'est autre chose que l'aube raccourcie. Le rochet que portent les évêques est généralement garni de broderies et de dentelles.

On donne également ce nom au mantelet que les pairs d'Angleterre portent dans les cérémonies. Les rochets des vicomtes ont deux bordures et demie, ceux des comtes en ont trois, etc.

Les Horlogers appellent *Rochet*, *Roue à rochet*, une roue dont les dents recourbées ont une forme à peu près semblable à celles d'une crémaillère de cheminée. — On nomme aussi *Rochet* une bobine sur laquelle on dévide la soie, le fil d'or, etc. ; elle est plus grosse et plus courte que les bobines ordinaires.

ROCHETTE ou ROQUETTE, sorte de fusée. *V.* FUSÉE.

ROCHIER. *Voy.* ÉMÉRILLON et ROUSSETTE.

ROCOU ou ROUCOU, matière colorante rouge, d'une consistance butyreuse, et d'un toucher gras et onctueux. Cette matière entoure, sous la forme d'une pulpe gluante, les graines du Rocouyer (*Bixa orellana*), arbrisseau des contrées méridionales de l'Amérique, rapporté d'abord à la famille des Tiliacées, et dont on a fait depuis le type de la famille des Bixacées. Lorsque les fruits sont mûrs, on isole les graines des capsules qui les renferment, on les met tremper dans l'eau, pendant plusieurs semaines, pour en détacher la matière colorante, on filtre à travers un tamis, et, par le repos, la couleur, qui était en suspension dans le liquide, se dépose. On l'épaissit au moyen du feu, et on la fait sécher à l'air. Le rocou nous vient du Mexique, des Antilles, du Brésil et surtout de Cayenne ; il arrive en Europe sous la forme d'une pâte ordinairement façonnée en pains ou en gâteaux de 5 à 8 kilogr., enveloppés de feuilles de balisier, de bananier ou de roseau. Il cède à l'eau froide un principe colorant jaune, et à l'esprit-de-vin, ainsi qu'aux liqueurs alcalines, un principe colorant rouge qui participe de la nature des résines : ce dernier se colore en bleu d'indigo par l'acide sulfurique concentré. On emploie surtout le rocou pour la teinture des soies en aurore et en orangé ; il donne des couleurs belles, mais peu solides. On s'en sert aussi pour colorer les vernis, les huiles, les graisses, le beurre, le fromage. Les peuplades sauvages de l'Amérique se teignent le corps avec du rocou.

ROD (mot anglais signifiant *verge, perche*), mesure de superficie anglaise, vaut 17 pieds carrés anglais ou une perche carrée (25m. c.,2929).

RODER (du latin *rodere*, ronger) : c'est, dans les Arts, frotter deux pièces de métal ou de cristal l'une sur l'autre, par exemple le goulot d'une bouteille et son bouchon, pour qu'elles s'adaptent exactement.

ROGATIONS (du latin *rogare*, prier), prières publiques accompagnées de processions dans la campagne, pour attirer sur les champs la bénédiction du ciel. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

ROGATOIRE (COMMISSION). *Voy.* COMMISSION.

ROGNE, nom vulgaire 1° de la gale de l'homme quand elle est invétérée ; 2° de la gale rongeante des chevaux (*Voy.* GALE) ; 3° de plusieurs mousses qui vivent sur les arbres et les rongent.

ROGNON (du bas latin *renio*, fait de *renis*, génitif de *ren*, rein) : c'est le *rein* d'un animal. Il ne se dit guère qu'en parlant de certains animaux chez lesquels cet organe est bon à manger, comme le bœuf, le veau, le mouton, etc.

En Minéralogie, on appelle *Rognons* des portions de roches cohérentes, de grosseur variable, de forme arrondie, souvent étranglées sur plusieurs points, qu'on trouve englobées dans l'épaisseur des couches de la terre, ou dans d'autres masses minérales plus ou moins considérables. On les appelle ainsi parce qu'elles affectent la forme d'un *rognon*.

ROHWAND (mot allemand qui veut dire *dure muraille*), dite aussi *Wandstein* et *Ankérite*, substance minérale de couleur blanche nuancée de gris ou de rougeâtre, d'un éclat vitreux, et que l'on emploie pour faciliter la fusion des minerais de fer. Elle est composée des carbonates de chaux et de fer. On la trouve surtout en Allemagne.

ROI, ROYAUTÉ (du latin *rex*), souverain d'un État qui porte le titre de *Royaume*. La royauté peut être *élective*, comme autrefois dans le royaume de Pologne, ou *héréditaire*, comme dans toutes les monarchies actuellement existantes. Elle peut être *absolue*, comme en Turquie et en Russie ; *constitutionnelle*, comme en France, en Angleterre, en Prusse, en Espagne, en Belgique, etc. *Voy.* MONARCHIE.

On doit à M. Al. de St-Priest une *Hist. de la Royauté considérée dans ses origines*, 1842. *Voy.* MONARCHIE.

Les États de l'Europe dont le souverain prend le titre de *Roi* sont : la Grande-Bretagne, la Suède, le Danemark, la Prusse, le Hanovre, la Saxe, le Wurtemberg, la Bavière, la Hollande, la Belgique, les États-Sardes, les Deux-Siciles, la Grèce, l'Espagne et le Portugal. La France a eu des rois pendant 1400 ans.

En France, les rois de la première et de la deuxième race, et les six premiers de la troisième, prenaient le titre de *Roi des Français*. Philippe-Auguste est, dit-on, le premier qui prit celui de *Roi de France*. Louis XVI reprit, en 1790, le titre de *Roi des Français*. Sous la Restauration, le roi s'intitulait *Roi de France;* la monarchie de Juillet rétablit le titre de *Roi des Français*.— Avant 1789, la France avait eu une succession de 67 rois, dont 33 de la race Capétienne. Depuis on compte 4 rois (Louis XVII, Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe), indépendamment des *empereurs*.

Quelquefois le titre de *Roi* n'est qu'une distinction purement honorifique, comme pour le *roi d'Yvetot*. Dans l'ancien empire d'Allemagne, l'héritier présomptif de la couronne portait le titre de *Roi des Romains*, dénomination que l'empereur Napoléon fit revivre un moment en France, en donnant à son fils le titre de *Roi de Rome*. — Chez les Athéniens, on appelait *Archonte-roi*, le second des neuf archontes, chargé spécialement de présider à tous les sacrifices; à Rome, le *Roi des sacrifices* (*Rex sacrificiorum*) remplissait les mêmes fonctions. — Au moyen âge, on donnait le nom de *Roi d'armes* au chef des hérauts et des poursuivants d'armes (*Voy.* HÉRAUT). On a aussi donné ce titre à tous les chefs de corporations jouissant de quelque privilége public : il y avait le *Roi des arpenteurs*, le *Roi des barbiers*, le *Roi des merciers*, le *Roi des violons*, le *Roi de la basoche*, le *Roi des ribauds*, etc.

On nomme vulgairement *Roi des Cailles*, le Râle des Genêts; *Roi des Gobe-mouches*, le Moucherolle couronné; *Roi de Guinée*, l'Oiseau royal ou Grue couronnée; *Roi des Harengs*, le Régalec, etc.

Jour des Rois, *Livre des Rois*. *Voy.* l'article ROIS au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

ROIOC ou ROYOC, plante rubiacée. *Voy.* MORINDE.

ROITELET, *Regulus*, le plus petit de tous les oiseaux que possède l'Europe, forme un genre de la famille des Sylviadées ou Becs-fins : bec très-grêle, court, droit, régulièrement aminci de la base à la pointe qui est finement entaillée; narines situées à la base du bec et couvertes par deux petites plumes voûtées; tarses nus, annelés, minces; ailes assez longues, queue médiocre et très-échancrée. On trouve 3 espèces de ce genre en Europe : le *Roitelet ordinaire* (*Regulus cristatus*, *Bitrischus*), que l'on confond souvent avec le Troglodyte : il a environ 9 centimètres de long; sa tête porte des plumes longues effilées, d'un jaune vif brillant ; toutes les parties supérieures de son corps sont d'une couleur olivâtre nuancée de jaunâtre ; les plumes des ailes et de la queue sont brunes; le *R. à triple bandeau* ou *à moustaches* (*R. mystaceus* ou *ignicapillus*), un peu plus petit que le précédent, se distinguant d'ailleurs par trois bandes jaune, noire et blanche qui environnent son cou, et par les plumes de sa tête, qui sont d'un rouge de feu ; et le *R. modeste* (*R. proregulus*), marqué sur la tête d'une bande vert jaunâtre. Les mœurs des Roitelets rappellent celles des Mésanges. Comme elles, ils font leur nourriture d'insectes, qu'ils vont chercher en voltigeant sans cesse de branche en branche. Ils sont communs dans toute l'Europe jusqu'au cercle arctique ; on en trouve aussi en Asie et en Amérique

Roitelet mésange. *Voy.* TYRANNEAU.

ROLE (du latin *rotulus*, registre ou catalogue *roulé*). Dans son acception primitive, ce mot désigne une feuille de papier ou de parchemin, roulée ou non, sur laquelle sont écrits des listes de noms, des états, des expéditions. C'est en ce sens qu'on dit, en termes de Marine, le *Rôle d'un équipage;* dans l'Administration des Finances, le *Rôle des contributions;* au Palais, telle affaire est *mise au rôle* ou sera plaidée *à tour de rôle*.— En termes d'Écritures et de Pratique, un *Rôle* est un feuillet écrit, comprenant la page et le verso. Les expéditions des actes chez les notaires et les avoués se payent à tant le rôle : le rôle doit avoir un nombre de lignes déterminé.

En Angleterre on appelle *Rôles*, *Rolls*, les anciens actes du parlement, les lettres royales, les titres ou chartes, etc. — Le *Maître des Rôles* est un magistrat de la cour de la chancellerie qui supplée le chancelier dans ses fonctions judiciaires.

Rôles d'Oléron, recueil de coutumes et usages maritimes, rédigé à Oléron par ordre d'Éléonore de Guyenne, femme du roi de France Louis VII.

Au Théâtre, on appelle *Rôle* la partie d'une pièce que chaque acteur doit jouer. On distingue ordinairement pour les hommes : les premiers rôles tragiques et comiques, les jeunes premiers ou amoureux, les seconds amoureux, les troisièmes rôles ou raisonneurs, les pères nobles, les rôles à manteaux ou de financiers, les premiers et seconds comiques et les utilités ; pour les femmes : dans la tragédie, les reines ou grands rôles tragiques, les jeunes princesses ou amoureuses et les confidentes; dans la comédie, les coquettes, les amoureuses, les soubrettes, les mères nobles, les duègnes, les agnès, etc.

ROLLE, *Eurystomus*, *Colaris*, subdivision du genre Rollier, particulière aux îles de la mer des Indes. Le Rolle est caractérisé par un bec plus court que celui des Rolliers, très-déprimé à la base et plus large que haut; des tarses courts, robustes, annelés; des ailes pointues, assez longues ; une queue presque égale. Il est remarquable par la fraîcheur et l'élégance de ses couleurs. Les principales espèces de ce genre sont : le *Rolle de Madagascar* ou *Grand Rolle violet* (*E. violaceus*), le *R. à gorge bleue* (*E. cyanicollis*), qui habite les Grandes-Indes, et qui a la gorge et le devant du cou bleus : le bec est rouge orangé, les ailes vertes, et le reste du corps brunâtre; le *Petit Rolle violet* (*E. purpuraceus*), etc.

ROLLIER, *Coracias*, genre de Passereaux conirostres, de la famille des Corvidés ; bec fort, comprimé, crochu au bout, élargi à la base; narines oblongues et nues; tarses courts; plumage rude et peint de couleurs vives et métalliques. Les Rolliers sont des oiseaux insectivores, voisins des Pies et des Martins-pêcheurs. Ils sont très-farouches, sociables seulement avec leurs semblables, ne s'écartant des bois touffus qu'ils habitent que pour manger. Ils nichent sur les arbres ou dans les trous des troncs.

Le genre Rollier forme trois subdivisions : les *Rolliers* proprement dits, les *Rolles* et les *Pirolles*.

Le *Rollier commun* (*C. garrula*), espèce d'Europe, a le dessus de la tête et le haut du cou d'un bleu clair, à reflets verts, le dos fauve, les ailes d'un bleu violet éclatant, avec les parties inférieures d'un bleu d'aigue-marine plus ou moins foncé. Il est assez commun en Allemagne et en Suède, passe deux fois l'an à Malte et en Suède, et visite la France dans ses migrations. On lui donne les noms vulgaires de *Perroquet d'Allemagne*, *Geai de Strasbourg*, *Pie des bouleaux*. Parmi les espèces exotiques, on remarque le *R. à longs brins*, d'Afrique ; le *R. vert*, le *R. de Temminck* et le *R. du Bengale*, tous deux des Grandes-Indes, le *R. à ventre bleu*, de Java, etc.

ROMAIN, nom donné à divers caractères d'imprimerie, importés d'Italie (*Voy.* CARACTÈRES). Le *gros romain*, ou le *seize*, se place, pour la grosseur, entre le petit parangon et le gros texte ; le *petit romain* ou le *neuf*, entre la philosophie et la gaillarde. — Dans chaque corps de caractère, on distin-

gue le *romain* et l'*italique*. Les traits du romain sont perpendiculaires, et ceux de l'italique inclinés.

Chiffres romains, chiffres composés de lettres numérales, comme C, D, I, L, M, V, X. *Voy.* CHIFFRE.

ROMAINE, sorte de balance employée pour peser avec un seul poids. Elle est composée d'un fléau inflexible, divisé en deux bras inégaux. Au bras le plus court est un crochet auquel on attache le corps qu'on veut peser. Un curseur, ou anneau mobile, qu'on fait glisser le long de l'autre bras, porte un poids invariable. On amène cet anneau sur le point où l'équilibre a lieu entre les deux poids, ainsi suspendus à des bras de levier inégaux. Des chiffres gravés près des traits de division du long bras indiquent les poids correspondants à chaque trait, quand le curseur du poids équilibrant y doit être amené. Cet instrument était employé par les Romains : d'où son nom. Maintenant on ne s'en sert guère que pour les pesages grossiers. *Voy.* BALANCE et PESON.

ROMAINE, variété de Laitue cultivée. *Voy.* LAITUE.

ROMAN. Dans l'origine, ce mot ne désignait point un genre distinct de littérature, mais tout poëme écrit dans la langue *romane*. Aussi s'applique-t-il, dans le moyen âge, à des compositions de nature très-diverse, qu'on peut ranger en trois classes : *Romans de chevalerie*, *R. d'amour*, et *R. satiriques*.

Les *Romans de chevalerie* forment trois cycles : ceux du *Cycle de Charlemagne*, belliqueux, sans mélange de galanterie (la *Chanson de Roland*, les *Quatre fils Aymon*, de Huon de Villeneuve) ; ceux du *Cycle de la Table ronde*, qui roulent sur les exploits guerriers ou galants des chevaliers de la cour du roi Artus (le *Lancelot du lac*, de Chrestien de Troyes) ; ceux du *Cycle d'Alexandre*, qui offrent un mélange bizarre de traditions de l'antiquité et de coutumes féodales, et dont le héros est le plus souvent Alexandre et quelquefois Hector, César, etc. Lambert le Court et Alexandre de Bernay sont les principaux écrivains de ce cycle.

Parmi les *Romans d'amour*, on cite surtout *Aucassin et Nicolette*, poëme demi-sentimental et demi-burlesque ; *Narcissus ; Pyramus et Thysbé*, imités d'Ovide ; le *Châtelain de Coucy et la dame du Fayel*, récit touchant, dont le fond est historique.

Les *Romans satiriques* ou *allégoriques*, un peu postérieurs aux précédents, offrent deux compositions remarquables : le *Roman de la Rose*, de Guillaume de Lorris et de Jehan de Meung, et le *Roman du Renart*, de Pierre de Saint-Cloud. *Voy.* ces mots.

Aujourd'hui, on entend par *Roman* toute histoire feinte, écrite en prose, où l'auteur cherche à exciter l'intérêt, soit par le développement des passions, soit par la peinture des mœurs, soit par la singularité d'aventures purement imaginaires. On peut distinguer le *Roman de mœurs*, le *R. pastoral*, le *R. historique*, le *R. philosophique*, le *R. comique*, le *R. satirique*, le *R. humoristique*, qui n'est qu'une variété du roman satirique, etc.

Sous le rapport de la forme, on distingue le roman dont la narration est suivie, et le *R. épistolaire* ou par lettres, comme *Clarisse*, la *Nouvelle Héloïse*, etc.

L'existence du *Roman* est fort ancienne. Les Orientaux ont cultivé de tout temps ce genre de composition. Les Grecs d'Alexandrie le leur empruntèrent : les *Histoires éthiopiques*, d'Héliodore, les *Amours de Daphnis et Chloé*, de Longus, sont encore lus. Au moyen âge, dominèrent les romans chevaleresques. Au XVIIe siècle, l'auteur de *Don Quichotte* couvrit de ridicule ces récits fabuleux et surannés ; mais à la même époque, naissait le roman pastoral : l'*Astrée* de D'Urfé, le *Cyrus* et la *Clélie* de Mlle de Scudéry, la *Cassandre* et la *Cléopâtre* de La Calprenède ne prêtaient pas moins au ridicule par leur style précieux, par l'afféterie des sentiments et une fade galanterie. Le Sage mit en honneur le roman de mœurs, dans lequel brillèrent au XVIIIe siècle Richardson, Marmontel et Marivaux. Voltaire excella à la même époque dans le roman philosophique et satirique. A la fin du XVIIIe siècle, Pigault-Lebrun donna des romans comiques, qui jouirent d'une grande popularité. Le roman historique, en vogue surtout depuis le commencement de ce siècle, a été porté à un haut degré de perfection par Walter Scott. De nos jours, tous les genres ont été confondus ; la production des romans, favorisée par les Revues et par la presse quotidienne (*Romans-feuilletons*), est devenue prodigieuse. Quelques romanciers contemporains se sont fait un nom par leur verve et leur fécondité : tels sont V. Ducange, P. de Kock, Balzac, Fr. Soulié, MM. A. Dumas, E. Sue, Mme G. Sand, etc. A l'étranger, on cite, outre les auteurs déjà nommés, Aug. Lafontaine et Zschokke en Allemagne, Anne Radcliffe, M^ss Barbauld, M^ss Inchbald, Bulwer, Ch. Dickens en Angleterre, F. Cooper, Washington Irving aux États-Unis, Pouschkine, N. Gogol en Russie, etc.

Il a été publié à diverses époques de vastes collections de romans : telles sont la *Bibliothèque universelle de Romans* (224 vol., Paris, 1775–89), la *Nouvelle Bibliothèque des Romans* (112 vol., 1798), etc.

On doit à Huet un *Traité de l'origine des romans* (1670), à Dunlop une *Hist. de la fiction* (Lond., 1816), et à V. Wolff une *Hist. gén. du roman* (Iéna, 1841, all.).

La lecture si attrayante des romans peut offrir de graves inconvénients, surtout pour la jeunesse. L'abbé Lenglet-Dufresnoy a discuté ce sujet dans deux de ses ouvrages : *De l'usage des romans* (1734), *L'histoire justifiée contre les romans* (1735).

Roman (le), langue née au moyen âge. *Voy.* ROMANES (LANGUES).

Style roman. On nomme ainsi, en Architecture, le style romain altéré. C'est au roman qu'appartiennent les édifices religieux élevés en France depuis la fin du Ve jusqu'au XIe siècle. La plupart des *cryptes* appartiennent au même style.

ROMANCE. Ce mot a d'abord désigné une sorte de poëme écrit en langue *romane*, en petits vers simples et naïfs, sur un sujet touchant et fait pour être chanté. Nos premières romances étaient des chants populaires sur les principaux faits de l'histoire nationale. L'Espagne est la terre classique de ce genre de romances, plus connues sous le nom de *Romanceros* (*Voy.* ce mot). — Depuis, le mot de *Romance* a été appliqué à toute chanson tendre ou plaintive divisée en couplets avec refrain, et ayant pour sujet une histoire, un regret, une plainte.

Langue romance. *Voy.* ROMANES (LANGUES).

ROMANCERO, petit poëme espagnol écrit en strophes, et contenant quelque histoire héroïque ou touchante. La plupart des romanceros sont des chroniques à refrain qui chantent les exploits de Bernard del Carpio, de Fernand Gonzalès et surtout du Cid. Il existe un grand nombre de recueils de ces romanceros. L'un des plus anciens est le *Cancionero général de romanceros* de 1510. Le plus célèbre par le grand nombre de pièces qu'il renferme est le *Romancero général* de don Pedro de Florès, publié en 1604. On a fait des imitations des plus célèbres *romanceros* dans toutes les langues. M. Paulin Pâris a publié, sous le titre de *R. français*, un recueil de chants français d'amour et de guerre du XIIIe siècle.

ROMANES (LANGUES). On donne en général ce nom à une famille de langues dérivées au moyen âge du latin corrompu : l'*italien*, l'*espagnol*, le *portugais* et le *français*, et plus particulièrement à certains dialectes qui ont conservé encore aujourd'hui beaucoup de formes du latin : le *valaque*, dit aussi *rouman* ; le *rhétien* ou langue des Grisons ; le *ladinique*, qui se parle dans l'Engaddine. Jos. Planta a écrit l'*Histoire des langues romanes* (Coire, 1776).

On appelle spécialement *Langue romane* ou *Roman* la langue vulgaire de la France du VIIe au XIe siècle. Elle se forma par l'introduction dans la langue

latine de mots celtes et francs auxquels on donnait des désinences latines, mais en supprimant la plupart des inflexions parce qu'on ne savait plus les appliquer. Le roman était universellement parlé en Gaule au xe siècle. On y distinguait deux dialectes, la *langue d'oil*, qui se parlait au nord de la Loire, et la *langue d'oc*, qui se parlait au sud de ce fleuve. Du premier est née la langue française. Le second, qui est le vrai *roman*, se parle encore dans le midi de la France.— On doit à M. Raynouard une *Grammaire de la langue romane* (1816) et un *Lexique de la langue rustique romane* (1835), et à Roquefort un *Glossaire de la langue romane* (1808-20).

ROMANTIQUE (LITTÉRATURE OU GENRE), nouveau genre de littérature cultivé par des écrivains qui affectent de s'affranchir des règles de composition et de style établies par l'exemple des auteurs classiques de l'antiquité et du XVIIIe siècle, et qui vont puiser de préférence leurs modèles parmi les vieux auteurs de notre littérature nationale, dans les *romans* des trouvères, dans les *romances* du moyen âge (d'où le nom de *romantiques*), etc. Déjà l'Angleterre et l'Allemagne avaient mis en honneur ce genre de littérature, lorsque, dans les premières années de ce siècle, Mme de Staël, puis Chateaubriand et Lemercier, commencèrent la réaction contre l'école classique ; M. de Lamartine la continua sous la Restauration; M. Victor Hugo l'acheva, et fut longtemps considéré comme le chef de l'*École romantique*. M. Alex. Dumas est un de ceux qui contribuèrent le plus à la populariser au théâtre. Pendant quelques années la lutte fut vive entre les *classiques* et les *romantiques*; aujourd'hui elle s'est apaisée moyennant de mutuelles concessions.

ROMARIN, *Ros marinus*, genre de la famille des Labiées, se compose de plantes qui doivent leur nom à la rosée qui les couvre fréquemment sur les plages maritimes, leur habitation favorite. Ce sont des arbustes très-rameux, qui ne dépassent guère 1 mètre, à feuilles linéaires et persistantes, luisantes en dessus et blanchâtres en dessous; à fleurs d'un gris bleuâtre ou d'un bleu cendré, disposées en petites grappes terminales : calice comprimé au sommet, à deux lèvres; corolle labiée, à lèvre supérieure bifide ; deux étamines fertiles; filets arqués, munis chacun d'une dent latérale. Toutes les parties de la plante répandent une odeur aromatique assez forte. Le *Romarin commun* (*R. officinalis*), vulgairement *Encensier*, est un arbrisseau de 1 à 2 mètres, qui croît en abondance sur les rochers du midi de l'Europe, dans la Grèce, le Levant, la Barbarie, etc. Les anciens l'avaient surnommé *Herbe aux couronnes*, parce qu'on l'entrelaçait dans les couronnes avec le myrte et le laurier. Dans certains pays, on en plaçait une branche dans la main des morts ; ailleurs on le plantait sur les tombeaux. On forme avec cet arbuste, dans le midi de la France, de fort belles palissades. La bonté du miel de Narbonne et de Mahon est due au parfum des fleurs du romarin, sur lequel butinent les abeilles. Cette plante rend, dit-on, plus savoureuse la chair des moutons qui la broutent. Les cuisiniers se servent du romarin pour aromatiser quelques mets. On l'emploie en Médecine comme tonique et excitant : on le prend à l'intérieur en infusion ; on s'en sert à l'extérieur, bouilli dans le vin, pour fortifier les membres, prévenir la gangrène, et rétablir la sensibilité dans les parties frappées d'atonie. Les parfumeurs en font un grand usage : c'est un des principaux ingrédients de la fameuse *Eau de la reine de Hongrie*.

Dans le Langage des fleurs, le Romarin est le symbole de la franchise et de la bonne foi.

On appelle vulgairement *Romarin de Bohême*, le Lédon des marais; *R. du Nord*, le Galé odorant; *R. sauvage*, le Rhododendron ferrugineux.

ROMESTECQ, jeu de cartes peu connu et fort compliqué, qui se joue à 2, 4 ou 6 personnes, avec un jeu de piquet auquel on a ajouté les six. Son nom vient des deux mots *rome* et *stecq*, employés dans ce jeu, le 1er pour exprimer une levée de 2 cartes inférieures semblables, le 2e pour la dernière levée, qui vaut toujours un point à celui qui la fait.

RONCE (du latin *runca*, *runcina*, instrument à crochet, sarcloir), *Rubus*, genre de la famille des Rosacées, se compose de plantes frutescentes, quelquefois herbacées, en général sarmenteuses et armées d'aiguillons, qui croissent dans toutes les contrées tempérées, quelquefois même entre les tropiques : feuilles simples ou composées, de formes diverses et pourvues de stipules ; fleurs assez grandes, réunies en grappes ou en bouquets : calice persistant à 5 divisions, corolle à 5 pétales ; étamines nombreuses ; réceptacle des semences court, conique; chaque semence est enveloppée par une pulpe succulente d'où résulte une baie composée. On distingue plusieurs espèces de Ronces.

La *Ronce des haies* (*R. fruticosus*), vulgairement *Mûrier sauvage*, *Muron*, *Mûrier de renard*, *Framboisier sauvage*, qui est la *Ronce* proprement dite, croît dans les broussailles, les haies, les lieux couverts, etc : tiges sarmenteuses et anguleuses, feuilles, composées pour la plupart de 5 folioles ovales, aiguës, vertes en dessus, cotonneuses et blanchâtres en dessous, dentées en scie ; fleurs blanches ; les fruits ont une saveur acidule, assez agréable. Les tiges servent dans les campagnes à chauffer le four. Les feuilles sont employées en décoction dans les maux de gorge ; on fait avec les fruits, dans certaines provinces, un vin assez bon ; on en retire de l'eau-de-vie par distillation ; on en fait aussi un sirop et des confitures assez agréables : enfin on les emploie dans le Midi à colorer les vins blancs. — La *R. à fruits bleus* (*R. cæsius*) est également très-commune, surtout dans les terres en jachère : tiges couchées et plus grêles que dans l'espèce précédente ; baies couvertes d'une poussière bleuâtre, et dont les grains se séparent naturellement à la maturité ; ses fruits sont aussi plus fades et moins abondants. — La *R. faux mûrier* (*R. chamæmorus*), plante herbacée à racines rampantes, croît dans les marais tourbeux de la Laponie, de la Suède, du Danemark, etc. : baies ovales d'un roux clair, d'une saveur aigrelette assez agréable ; elles sont bonnes à manger, rafraîchissantes ; les Lapons les conservent d'une année à l'autre en les couvrant de neige ; en Suède, on en fait une limonade très-agréable dans les chaleurs de l'été. — La *R. des rochers* (*R. saxatilis*), à tiges droites, à baies rougeâtres d'une saveur aigrelette, se trouve sur les rochers des Alpes et dans les contrées du Nord.—Pour la *Ronce du mont Ida* (*Rubus Idæus*), ou *Framboisier*, *Voy.* ce mot.

Dans le Langage des fleurs, la Ronce est le symbole de l'envie.

RONCETTE, nom vulgaire du *Traquet*.

RONCINÉ (du latin *runca*, *runcina*, instrument à crochet, rabot), se dit, en Botanique, des feuilles découpées divisées à droite et à gauche par des découpures latérales en lanières aiguës, inclinées, et dans lesquelles le sommet des incisions est *recourbé* vers le bas comme le fer d'une faucille : telles sont les feuilles du Pissenlit.

RONDACHE, grand bouclier de forme *ronde*, en usage dès le temps de Charlemagne. Il était également porté par la cavalerie et par l'infanterie. C'était l'arme défensive des chevaliers errants. Il exista longtemps dans nos troupes un corps de *Rondachers*.

RONDE. A l'Armée, on nomme ainsi : 1° la visite que fait un officier aux postes pour voir si les sentinelles sont éveillées, si tout est en bon ordre ; 2° la troupe même qui fait la ronde : la *ronde major* est celle que fait le major pour savoir si les officiers et les soldats sont à leur poste, visiter l'état des corps de garde, des sentinelles, etc.

Dans la Notation musicale, une *Ronde* est une note de musique de forme circulaire, sans queue (*O*). Elle

vaut 2 blanches, 4 noires, 8 croches, 16 doubles croches, 32 triples croches, 64 quadruples croches. On l'appelait autrefois *semi-brève*. La ronde est la plus longue de toutes les notes, celle qui a le plus de valeur. Elle sert d'unité de la mesure en musique.

On appelle aussi *Ronde* un air de danse populaire composé pour être chanté, et divisé en couplets avec un refrain que l'on répète en chœur, et sur lequel les danseurs sautent *en rond*, en se tenant la main. Il y a des rondes à la fin de plusieurs opéras comiques ou vaudevilles : ce sont des couplets chantés successivement par chaque acteur avec un refrain que tous chantent en chœur, et souvent en dansant.

En Calligraphie, la *Ronde* est une écriture arrondie dont les caractères sont presque perpendiculaires.

RONDEAU, petit poëme dont la forme a souvent varié. Le plus souvent il se compose de treize vers sur deux rimes, formant deux stances de cinq vers séparées par un tercet, et dans lesquels on répète, à la fin du tercet et de la seconde stance, les premiers mots du premier vers de la première stance. On trouve aussi des rondeaux composés de deux quatrains séparés par un distique (*R. simple*), ou de six quatrains dans lesquels on ramène les 4 vers du premier quatrain (*R. redoublé*).

La simplicité, la facilité et le naturel, font le mérite du rondeau. On connaît le vers de Boileau :

Le Rondeau, né Gaulois, a la naïveté. (*Art poét.*, II, 140.)

Cependant on donne aussi à l'épigramme cette forme : tel est le célèbre rondeau adressé à Benserade par Prépetit de Grammont, qui commence et finit par ces mots : *A La Fontaine*.

Clément Marot sut le premier, suivant Boileau,

A des refrains réglés asservir les rondeaux.

Toutefois Villon, qui vivait avant lui, en offre des exemples. Saint-Gelais, Voiture et Benserade se sont surtout exercés avec succès dans ce petit genre.

En Musique, on appelle *Rondeau* (*Rondo*) une sorte de chant composé ordinairement d'une première, d'une seconde et d'une troisième reprise, dont la première se rejette sur la seconde et la troisième. Gluck fut le premier qui introduisit le *rondeau* en France, dans son opéra d'*Orphée*. On cite surtout les rondeaux de Piccini, Sacchini, Paësiello, Cimarosa, Mozart, Rossini, pour le chant; ceux d'Haydn, Mozart, Onzlow et Beethoven, pour les instruments.

RONDE-BOSSE. *Voy.* BOSSE.

RONDELETTE, RONDELLE, RONDOTE, noms vulgaires de l'*Asaret* et du *Lierre terrestre*.

RONDELLE, bouclier rond, fait le plus souvent de bois de tremble, ne différait guère de la *rondache* que parce qu'il était plus petit. Il était porté par les francs-archers de Charles VII; les Écossais s'en servaient encore en 1745.

Dans l'Industrie, *Rondelle* se dit de pièces rondes de métal, de cuir, de carton, etc., qui sont percées par le milieu, et qui entrent ordinairement dans la construction de certaines machines. Elles sont généralement employées pour opérer et rendre plus parfaite la juxtaposition de deux surfaces en contact. — On donne aussi ce nom aux disques de drap humide qui entrent dans la composition des piles galvaniques (*Voy.* PILE). — On appelle *Rondelles fusibles* des plaques d'alliage susceptibles de fondre à des températures déterminées, et destinées à ouvrir, sur une chaudière, une issue à la vapeur, si les soupapes cessaient de fonctionner.

RONDIER, *Lontar*, arbre de la famille des Palmiers, que l'on confond souvent avec le *Lodoïcée* (*Voy.* ce mot), croît dans l'île de Ceylan, dans celle de Java et sur la côte de Coromandel. Cet arbre s'élève à plus de 10 m.; il est couronné à son sommet par un large faisceau de feuilles palmées, les unes droites, les autres horizontales, portées sur des pétioles épineux. Il ne fournit, dit-on, de fruits qu'une seule fois dans sa vie, et meurt bientôt après. Les indigènes retirent du Rondier une liqueur fermentée, et une espèce de sucre de qualité inférieure.

RONFLEMENT, bruit qui se fait entendre durant l'inspiration chez certaines personnes dormant la bouche ouverte. Il se produit dans l'arrière-bouche et les fosses nasales. On l'attribue à la vibration du voile du palais, vibration qui a lieu lorsque l'air traverse l'arrière-bouche, particulièrement pendant l'inspiration. Il se distingue, par son siége, du *râle ronflant*, qui a son siége dans les bronches.

RONGEURS, *Glires*, 4e ordre de la classe des Mammifères, comprend des animaux de petite taille, dont le caractère principal est de n'avoir que deux sortes de dents, des incisives et des molaires : les canines n'existent pas, et leur place est vide. Les incisives sont au nombre de deux et doubles en profondeur; elles sont grandes, fortes, bien enracinées, très-arquées et tranchantes. Les molaires varient pour le nombre et la forme; on en compte depuis deux jusqu'à six à chaque mâchoire. La disposition des dents, jointe à l'étroitesse de la bouche, à la faiblesse des muscles maxillaires et à la conformation des membres de devant, dont l'avant-bras ne peut tourner, et dont les doigts ne sont que des ongles courts et obtus, ne permet à ces animaux que de ronger. Leur tête oblongue se termine par un museau bombé et arrondi; leurs membres postérieurs, étant plus longs que ceux de devant, élèvent toujours leur croupe au-dessus de leurs épaules, surtout à l'état de repos; leurs pattes sont terminées par des ongles robustes, propres à fouir. Leur pelage est généralement épais : ce sont ces animaux qui fournissent la plupart des pelleteries. La vie des Rongeurs est sédentaire. Leur nourriture se compose en grande partie d'herbes, de fruits, etc.; quelques-uns sont omnivores.

Les principaux Rongeurs qui vivent à l'état sauvage en France sont l'*Écureuil*, la *Marmotte*, le *Castor*, le *Loir*, le *Rat*, le *Hamster*, le *Campagnol*, le *Lapin* et le *Lièvre*. On trouve, en outre, dans le reste de l'Europe, le *Porc-épic*, *la Gerboise*, la *Gerbille*, le *Spalax*, etc.

Plusieurs classifications ont été données de cet ordre remarquable. Une des plus récentes, celle de M. P. Gervais, le partage en 8 familles, savoir : 1° les *Sciurides* (Écureuil, Marmotte, Castor, etc.); 2° les *Murides* (Rat, Loir, Campagnol, Ondatra, Gerbille, Spalax, etc.); 3° les *Dipodes* (Gerboise, Hélamys); 4° les *Cténomydes;* 5° les *Hystricides* (Porc-épic, Myopotame, Échimys, Agouti, etc.); 6° les *Caviens* (Cabiai, Aperea, Cochon d'Inde); 7° les *Lagostomides* (Chinchilla), et 8° les *Léporides* (Lièvre, Lapin et Lagomys). — On trouve beaucoup d'espèces fossiles qui n'ont plus de représentants aujourd'hui.

ROOD, mesure agraire, usitée en Angleterre, vaut 10 de nos ares, 11 centiares, 677.

ROQUEFORT (FROMAGE DE). *Voy.* FROMAGE.

ROQUELAURE, manteau fermé sur le devant par des boutons depuis le haut jusqu'en bas, a été ainsi nommé du duc de *Roquelaure* qui le mit à la mode.

ROQUER (de *roc*, ancien nom de la *tour*), terme du jeu d'échecs. Pour *roquer*, il faut approcher la tour auprès du roi et passer le roi par derrière pour le placer à l'autre case joignante. On ne peut *roquer* qu'une fois, et encore faut-il n'avoir point déjà remué le roi ni la tour.

ROQUET. Ce nom, que l'on donne en général et par mépris à tous les chiens de petite taille, désigne spécialement une variété de Chiens de la famille des Dogues. Le Roquet a la tête ronde, le front bombé, les oreilles petites; ses jambes sont sèches et sa queue retroussée; son pelage est ras; quelques-uns l'ont *arlequiné*, c.-à-d. moucheté de noir sur un fond blanc. Le mélange du Roquet avec le Doguin fournit le *chien d'Artois* ou *chien lillois*.

ROQUETTE, nom vulgaire de deux plantes cru-

cifères, la *Roquette des jardins* (*Eruca sativa*) et la *Roquette sauvage* (*E. sylvestris*). La première, qui appartient à la tribu des Brassicées, a une tige rameuse, des feuilles longues, vertes; des fleurs d'un blanc bleuâtre ou d'un jaune pâle, disposées en grappes au sommet de la tige. Elle répand une odeur forte et désagréable, et a une saveur âcre et piquante; elle s'emploie néanmoins dans les cuisines comme assaisonnement, se sert sur les tables comme salade, et se prescrit en médecine comme stimulante et antiscorbutique. — La seconde appartient à la tribu des Sisymbriées : c'est une plante à tige droite, branchue, diffuse, un peu étalée, à feuilles pinnées, à racine rampante, à fleurs jaunes : elle est commune dans les lieux sablonneux, humides, et le long des murailles. Elle se mange aussi en salade.

Roquette, nom vulg. de la *Perdrix de montagne.*

Roquette, fusée de guerre. *Voy.* FUSÉE.

ROQUILLE (que Roquefort dérive de *Coquille*), petite mesure de capacité employée surtout pour le vin, vaut un quart de setier, ou un huitième de litre.

RORELLE (du latin *ros, roris*, rosée), *Rorella* ou *Ros solis,* plante ainsi nommée à cause des nombreux poils glanduleux qui recouvrent ses feuilles, et qui sont semblables à autant de gouttes de rosée. On la nomme aussi *Drosera. Voy.* ce mot.

RORQUAL, *Rorqualus*, dit aussi *Baleinoptère à ventre plissé*, espèce de Cétacé du genre Baleine, propre aux mers du Sud. C'est le plus long, sinon le plus gros des cétacés; il est remarquable par les rides qui sillonnent sa poitrine, et qui permettent à cette partie une dilatation considérable, dilatation dont l'usage est inconnu. Dans les mers d'Europe on en rencontre deux espèces : le *Rorqual de la Méditerranée* et le *Jubarte des Basques. Voy.* BALEINE et JUBARTE.

ROS. Dans les métiers à tisser, on appelle ainsi une espèce d'échelle, couchée dans le battant du métier, et entre les échelons de laquelle passent, de deux en deux, tous les fils d'une chaîne, qui y conservent leur position respective.

Ros marinus, nom latin du *Romarin.*

Ros solis ou *Rorella*, plante. *Voy.* DROSERA.

ROSACE, ornement d'architecture en forme de rose ou d'étoile à plusieurs branches, qu'on emploie dans les compartiments. Les rosaces occupent le milieu des compartiments en caissons dont on décore l'intérieur des voûtes ou la superficie des plafonds.

ROSACÉES (du genre type *Rosa*, Rosier), grande famille de plantes dicotylédones polypétales, à étamines périgynes, renferme des plantes herbacées, des arbustes et des arbres : feuilles alternes, simples ou composées, accompagnées à leur base de 2 stipules persistantes, quelquefois soudées avec le pétiole; fleurs à inflorescence variée : calice gamosépale, à 4 ou 5 divisions, quelquefois accompagné extérieurement d'une sorte d'involucre ou calicule qui fait corps avec le calice; corolle à 4 ou 5 pétales réguliers, alternes avec les sépales et imbriqués; étamines nombreuses et distinctes; pistil formé tantôt d'un ou de plusieurs carpelles libres et distincts, placés dans un calice tubuleux; tantôt de carpelles adhérents par leur côté extérieur avec le calice, ou soudés entre eux, ou bien encore réunis en une sorte de capitule sur un réceptacle commun ou gynophore : chacun de ces carpelles est uniloculaire, et contient 1, 2 ou un plus grand nombre d'ovules; style plus ou moins latéral; stigmate simple. Le fruit est tantôt une véritable drupe, tantôt une mélonide ou pomme, tantôt une ou plusieurs akènes, ou une ou plusieurs capsules déhiscentes, ou enfin une réunion de petites akènes ou de petites drupes, formant un capitule sur un gynophore qui, dans quelques genres, devient charnu.

Cette grande famille comprend, outre les *Rosiers*, qui en forment le genre type, une foule d'autres végétaux remarquables, et notamment la plupart de nos arbres fruitiers : *Pommiers, Poiriers, Cognassiers, Néfliers, Cormiers, Cerisiers, Pruniers, Abricotiers, Amandiers, Pêchers.* On y fait aussi quelquefois entrer le *Fraisier* et le *Framboisier.*

De Candolle la partageait en 8 tribus : *Rosacées exotiques* ou *Chrysobalanées, Drupacées* ou *Amygdalées, Spiréacées, Neuradées, Dryadées, Sanguisorbées, Rosées* et *Pomacées.* Aujourd'hui on la subdivise en 6 familles distinctes : les *Rosacées* proprement dites ou *Rosées,* les *Pomacées*, les *Neuradées*, les *Dryadées* (formant 6 tribus, *Dryadées* proprement dites, *Dalibardées, Fragariées, Chamærhodées, Sanguisorbées* et *Cercocarpées*), les *Spiréacées* (formant 2 tribus, *Spirées* et *Quillajées*), les *Amygdalées* et les *Chrysobalanées.*

ROSAGE, plante. *Voy.* RHODODENDRON.

Les Teinturiers appellent *Rosage*, l'action de *roser*, c.-à-d. de donner de l'éclat et de la vivacité à la couleur du coton teint avec la garance.

ROSAIRE (du latin *rosarium*, couronne de roses), grand chapelet, composé de 150 petits grains et de 15 grains plus gros que l'on appelle *roses*, et qui séparent les autres de dizaine en dizaine. On récite un *Pater* sur les gros grains et un *Ave Maria* sur les petits. Au bout du rosaire pend une croix sur laquelle on récite le *Credo* (*Voy.* CHAPELET). Le nombre de 15 ou 3 fois 5 a été adopté en mémoire des 5 mystères joyeux, des 5 mystères douloureux, et des 5 mystères glorieux où la Vierge a eu part. — L'usage du rosaire a été établi au XIIIe siècle par S. Dominique. Pie V institua la *Fête du rosaire;* Grégoire XIII la généralisa après la victoire de Lépante remportée sur les Turcs en 1571, parce qu'on attribuait cette victoire à la dévotion du rosaire; il la fixa au premier dimanche d'octobre.

Il a existé plusieurs confréries et plusieurs ordres de chevalerie sous le nom du *Rosaire*, notamment la *Confrérie du Rosaire*, instituée par S. Dominique; l'ordre du *Collier céleste du saint Rosaire*, fondé en France en 1645, à la demande d'Anne d'Autriche, pour 50 filles nobles; et l'ordre militaire de *N.-D. du Rosaire*, fondé en Espagne par Frédéric, archevêque de Tolède.

ROSALIE, se dit, en Musique, d'une phrase répétée plusieurs fois sur les cordes qui sont un degré plus haut ou plus bas. Les bons compositeurs évitent les rosalies, comme fastidieuses et banales.

ROSAT, épithète donnée aux préparations pharmaceutiques où il entre des *roses*, comme l'*Onguent rosat*, le *Miel rosat*, le *Vinaigre rosat*. Les roses qu'on emploie à cet usage sont le plus souvent les roses rouges ou roses de Provins. — L'*Onguent rosat* est le produit de l'infusion de roses pâles dans l'axonge de porc. Il est adoucissant et résolutif.

ROSBIF, mot pris de l'anglais *Roastbeef* (*bœuf rôti*), désigne un morceau placé au-dessus du filet, et composé de plusieurs côtelettes réunies.

ROSE, *Rosa*, la fleur du Rosier. A l'état sauvage, la corolle de la rose n'a que 5 pétales : ce n'est que par la culture qu'on obtient ce nombre considérable de pétales qui font la beauté de cette fleur (*Voy.* ROSIER). Parmi les variétés de roses les plus recherchées pour leur beauté, leur élégance ou leur parfum, le premier rang appartient à la *Rose mousseuse* ou *R. mousse*, de couleur rose ou blanche, et ainsi nommée du fin duvet qui recouvre ses rameaux et son calice; viennent ensuite la *R. à cent feuilles*, avec ses nombreuses variétés : la *R. de Hollande*, la *R. des peintres*, la *R. du roi*, etc.; la *R. blanche*, qui est tantôt d'un blanc virginal, tantôt légèrement teintée de rose; la *R. du Bengale*, à fleurs généralement inodores, mais dont une variété, la *R. thé*, a au contraire une odeur particulière très-prononcée; la *R. des quatre saisons;* la *R. noisette*, ainsi nommée de l'horticulteur Noisette qui l'a im-

portée d'Amérique . fleurs petites et nombreuses, blanches, teintées de rose et réunies par bouquets de 10 à 12 ; la *R. pompon*, charmante petite fleur, véritable miniature de la rose à cent feuilles; la *R. multiflore*, qui grimpe le long des murs exposés au midi; la *R. jaune*, très-double, mais avortant souvent; la *R. capucine*, toujours simple : elle s'épanouit le matin et tombe avec le jour, etc. Parmi les variétés employées en médecine, on connaît surtout la *R. de Provins*, vulgairement *R. rouge*, de couleur ponceau ou violacée : elle fait la base de plusieurs préparations astringentes ou purgatives fort usitées, comme la *conserve de roses*, le *miel rosat*, le *sucre rosat*, le *vinaigre de roses*, etc. L'*eau de roses* (*Voy.* EAU) et l'*essence de roses* obtenues par distillation sont employées dans l'Inde, de temps immémorial, pour l'usage de la toilette; elles n'ont été connues dans l'Occident que depuis le XIe siècle : les plus estimées viennent encore de la Perse et de Tunis.

La Rose a été considérée de tout temps et chez tous les peuples comme la *reine des fleurs*. Il n'en est aucune qui ait été célébrée davantage par les poëtes ou qui compte un plus grand nombre d'amateurs. Les Grecs l'avaient consacrée à Vénus. Suivant la Fable, elle était blanche d'abord et elle fut colorée par le sang d'Adonis, ou par celui de Cupidon ou de Vénus même, qu'une épine avait blessée. On ornait de roses les statues de Vénus et de Flore; on se couronnait de roses dans les festins. Aujourd'hui dans certaines processions, notamment dans celle du St-Sacrement, on jonche le sol de feuilles de roses. On couronne de roses les *rosières* (*Voy.* ce mot), etc. — La rose est en général le symbole de la beauté, de la grâce, de la fraîcheur et de la tendresse. La rose blanche est l'emblème de la virginité, de l'innocence; la rose rouge, celui de l'amour; la rose des quatre saisons, de la beauté toujours nouvelle; la rose mousseuse, de la prétention ou de la volupté; la rose à cent feuilles est le symbole des grâces.

La Rose est le triomphe du peintre de fleurs : on admire *les Roses* de Redouté, recueil de roses peintes.

M. Boitard a donné le *Man. de l'Amateur de Roses*.

On nomme vulgairement *Rose changeante* ou *de Cayenne*, la Ketmie de l'Inde; *R. de Gueldre* ou *R. diète*, le Viorne obier; *R. de Jéricho* ou *Jérore*, l'Anastatique; *R. du Japon*, l'Hortensia; *R. d'Inde*, le Tagète; *R. de Noël* ou *d'hiver*, l'Ellébore noir; *R. de sainte Marie*, une espèce de Coquelourde; *R. de Sibérie*, un Rhododendron; *R. trémière*, une espèce de Mauve, la *Passe-Rose*, connue des Botanistes sous le nom d'*Alcée* et d'*Althée*. *Voy.* ALCÉE.

Bois de rose. *Voy.* BOIS.

Pomme de rose ou *Jambose*. *Voy.* EUGÉNIE.

En Architecture, on appelle encore *Rose* tout ornement en forme de rosace placé au-dessous des plafonds et des corniches, dans les intervalles qui séparent les modillons, dans le milieu de chaque face de l'abaque du chapiteau corinthien, etc.; — *Rose de compartiment*, tout compartiment formé en rayons par des plates-bandes, guillochés, entrelas, étoiles, etc., et renfermé dans une figure circulaire : il se dit aussi des espèces de petits bouquets ronds triangulaires et en losanges, qui remplissent des renfoncements de soffites, de voûtes, etc.;—*Rose de moderne*, ces grandes fenêtres circulaires qu'on admire dans les églises gothiques et qui sont formées de nervures en pierre, dont les intervalles sont remplis de panneaux de vitres; d'où résultent des compartiments de toutes sortes de couleurs, d'un effet très-agréable; — *Rose de pavé*, tout pavage circulaire, soit de grès, soit de cailloux, soit de pierres noires ou de pierres à fusil, soit de carreaux de marbre de diverses couleurs, mêlées alternativement, dont on orne certaines cours, des grottes, des fontaines, ou l'intérieur des édifices.

Les Lapidaires appellent *Rose* une façon particulière qu'on donne aux diamants lorsqu'ils ont peu d'épaisseur. La *rose* a une base plane; elle est facettée en dessus sur toute sa surface, et n'offre point de table ni de culasse comme le brillant. On ne taille en rose que les diamants qui ne sauraient être employés autrement.

Rose des vents, terme de Marine, désigne l'ensemble des trente-deux rayons par lesquels on partage la circonférence de l'horizon, afin de pouvoir estimer en mer la direction des vents. *Voy.* AIRE.

Roman de la Rose, poëme du XIIIe siècle, écrit en vers français de 8 syllabes. Commencé par Guillaume de Lorris, il fut achevé par Jean de Meung, dit Clopinel. C'est l'art d'aimer, renfermé sous l'allégorie d'une rose qu'un amant veut cueillir. L'idée première de ce poëme est due à l'*Art d'aimer* d'Ovide.

Pour *les deux Roses* dans l'histoire d'Angleterre, *Voy.* ROSE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

ROSEAU, *Arundo*, genre de la famille des Graminées, renferme des plantes herbacées, communes dans les étangs, les marécages et les terrains humides et inondés ; à racines vivaces et traçantes, excellentes pour consolider la vase et les rivages; à tiges articulées, à feuilles bien plus longues que larges et à fleurs verdâtres, généralement disposées en épis ou en panicules. Le genre Roseau comprenait autrefois un assez grand nombre d'espèces : on les a réduites à deux : le *Roseau à quenouille* (*Arundo donax*), dit aussi *R. des jardins*, *Grand Roseau*, *Canne de Provence* (*Voy.* ARUNDO); et le *R. à balais* (*A. phragmites*), haut de 1 à 2 m., à feuilles assez grandes; à fleurs brunâtres, réunies au nombre de 3 à 5 dans chaque calice, entourées, après la floraison, de poils longs et soyeux, et formant une longue panicule plumeuse et touffue d'un pourpre noirâtre. Cette seconde espèce croît sous tous les climats, dans les marais, sur le bord des rivières et des lacs, etc.; elle fleurit en septembre. Les bestiaux recherchent ses feuilles au printemps; on peut même, en cas de disette, en manger les jeunes pousses, et faire un pain grossier avec les racines réduites en farine. Ces racines sont employées en médecine comme celles du chiendent. C'est avec la tige creuse du roseau que l'on fabriqua les premiers instruments à vent : on s'en sert encore pour fabriquer des flûtes de Pan, des anches de hautbois et de basson; on en fait aussi des bobèches pour le coton, des peignes, des nattes de tisserand, etc.; en coupant la panicule avant l'épanouissement de ses fleurs, on en fait de petits balais d'appartement. Cette panicule peut aussi servir à teindre la laine en vert.

Parmi les autres espèces, on comptait le *R. de l'Inde* ou Bambou (*A. bambos*); le *R. des sables*, ou Calamagrostis; le *R. panaché*, ou Alpiste chiendent; le *R. épineux*, ou Rotang; le *R. des étangs*, le *R. de la Passion*, ou Massette. *Voy.* BAMBOU, etc.

ROSE-CROIX, secte d'Illuminés. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

ROSÉE (du latin *ros*), vapeur humide et fraîche qui se dépose sur la terre et les plantes en gouttelettes très-déliées. Lorsqu'elle se dépose le soir, elle prend le nom de *serein*. Après le coucher du soleil, par les nuits calmes et sans nuages, la terre et tous les corps dispersés à sa surface se refroidissent par l'effet du rayonnement vers les espaces célestes. L'air conserve mieux sa chaleur; mais presque tous les corps deviennent plus froids que lui, suivant leur pouvoir rayonnant, leur conductibilité, l'aspect sous lequel ils peuvent voir le ciel, la manière dont ils sont exposés aux vents ou aux courants d'air. L'air chargé de vapeurs d'eau, venant alors en contact avec les corps plus froids que lui, y dépose une grande partie de l'eau qu'il contient, et celle-ci se condense naturellement en plus grande abondance sur les corps les plus froids, sur ceux qui rayonnent le plus : aussi voit-on la rosée se déposer de préférence

sur la terre végétale, puis sur les plantes, puis sur les pierres, et en dernier lieu sur les métaux.

Lorsqu'il fait du vent, ces inégalités de refroidissement disparaissent plus ou moins, l'air ramenant les corps à sa propre température, à mesure qu'ils se refroidissent par le rayonnement. Elles ne se présentent pas non plus par un ciel couvert, parce qu'alors la chaleur diffuse des nuages, diversement absorbée par les différents corps, rend leurs pertes à peu près égales et analogues à celles de l'air.

Si le phénomène a lieu à une époque de l'année où la terre a été moins échauffée, où les nuits sont plus longues, et où par conséquent la durée du rayonnement est plus grande, le refroidissement peut aller jusqu'à la congélation de la rosée : cela s'appelle la *gelée blanche* ou le *givre*.

On doit au Dr Wells l'explication de la rosée, aujourd'hui adoptée : elle date de 1815.

ROSÉES, tribu de la famille des Rosacées, qui a pour type le genre *Rosier :* tiges frutescentes, armées d'aiguillons; feuilles imparipennées, munies de stipules; tube du calice resserré au sommet; ovaires nombreux placés autour du calice, qui devient charnu et les enferme; styles libres ou soudés; akène osseux.

ROSELET, un des noms de l'*Hermine*. *V.* HERMINE.

ROSÉOLE, dite aussi *Rougeole boutonneuse*, sorte d'éruption cutanée de fort peu d'importance qui survient quelquefois comme simple accessoire dans le cours d'affections internes plus ou moins graves : elle consiste en petites taches roses diversement figurées, sans élevures ni papules. Elle se dissipe d'elle-même et n'exige aucun traitement.

ROSETTE. Outre les nœuds de ruban en forme de rose, on nomme spécialement ainsi l'insigne que les officiers de la Légion d'honneur portent au-dessus de la croix ou à leur boutonnière.

Les Horlogers appellent *Rosette* le petit cadran en argent placé sur la petite platine d'une montre, au centre duquel est une aiguille portée à carré par un axe, et qui sert à faire avancer ou retarder par degré le mouvement de la montre. — Les fabricants de peignes nomment ainsi un instrument d'acier en forme de cône tronqué, dont ils se servent pour faire les dents des peignes.

Cuivre de rosette. On nomme vulgairement ainsi les plaques de cuivre affiné, à cause des rosaces ou boursouflures qu'offre ordinairement leur surface.

ROSIER, *Rosa*, grand et beau genre de la famille des Rosacées, à laquelle il donne son nom, et type de la tribu des Rosées, renferme des arbustes ou sous-arbrisseaux presque tous armés d'aiguillons, et dont les espèces très-nombreuses sont répandues par toute la terre : feuilles alternes pennées avec impaire, formées de folioles dentées en scie, avec stipules adnées au pétiole; fleurs terminales, quelquefois solitaires, le plus souvent groupées ou rapprochées à l'extrémité des rameaux; elles sont généralement grandes, de couleurs et de nuances très-diverses, mais le plus souvent rosées : calice ovale ou arrondi, resserré au sommet, à 5 divisions, les unes entières, d'autres comme foliacées ou barbues; 5 pétales à l'état sauvage; étamines nombreuses, susceptibles de se changer en pétales par suite de la culture; ovaire inférieur, chargé de plusieurs styles. La base du calice se convertit en une baie rougeâtre contenant plusieurs semences osseuses, hérissées de poils. Pour plus de détails sur la fleur, *Voy.* ROSE.

On compte aujourd'hui environ 160 espèces de Rosiers; mais les variétés obtenues par la culture s'élèvent à plusieurs milliers. M. J. Lindley, dans sa *Monographia Rosarum* (Londres, 1820), range toutes les espèces dans 11 sections : 1° *Simplicifoliæ*, à fleurs simples, n'ayant que 5 pétales, comme le *Rosier à fleurs de Berbéris* (*R. berberifolia*), à fleurs jaunes; — 2° *Feroces*, à tige armée de forts aiguillons, comme le *R. du Kamtchatka* (*R. Kamtchatica*), à rameaux grêles, revêtus d'un tomentum brunâtre, à fleurs d'un violet clair; — 3° *Bracteatæ*, à fleurs accompagnées de feuilles bractéales, comme le *R. à bractées* (*R. bracteata*), originaire de la Chine, à fleurs doubles, blanches ou couleur de chair; — 4° *Cinnamomeæ*, qui ont pour type le *R. cannelle* (*R. cinnamomea*), ainsi nommé à cause de la couleur de son écorce : cette espèce a donné naissance à de nombreuses variétés, notamment au *R. de mai* (*R. maialis*); — 5° *Pimpinellifoliæ*, dont la principale espèce, le *R. à feuilles de pimprenelle* (*R. pimpinellifolia*), croît dans les haies de toute l'Europe, et fournit par la culture des variétés simples, semi-doubles et doubles; — 6° *Centifoliæ*, comme le *R. à cent feuilles* (*R. centifolia*), si remarquable par la grosseur, la forme arrondie et globuleuse de ses fleurs, ainsi que par leur odeur exquise et leur teinte délicate : à cette section se rattachent le *R. changeant* (*R. mutabilis*), le *R. mousseux* (*R. muscosa*), le *R. pompon* (*R. burgundiaca*), le *R. œillet* (*R. caryophyllea*), le *R. de Hollande* (*R. maxima*), etc.; le *R. de Damas* (*R. damascena*), originaire de la Syrie, dont les variétés sont souvent désignées sous les noms de *R. bifère*, *R. de tous les mois*, *R. des quatre saisons* (*R. semperflorens*); le *R. de Provins* (*R. gallica*), à fleurs violacées, employées en médecine comme astringentes, styptiques et toniques : il se trouve dans toute l'Europe, et paraît être indigène de cette contrée, quoiqu'on ait prétendu qu'il avait été rapporté de Syrie à Provins par un comte de Brie, au retour des Croisades; — 7° *Villosæ*, dont toutes les parties sont revêtues d'un duvet cotonneux, comme le *R. blanc* (*R. alba*), qui croît le long de toutes les haies; — 8° *Rubiginosæ*, qui ont pour type le *R. rouillé* (*R. rubiginosa*), dont les feuilles sont couvertes, à leur face inférieure, de petites glandes couleur de rouille qui distillent un suc résineux dont l'odeur rappelle celle des pommes de reinette; l'*Églantier odorant* (*R. lutea*), à fleurs jaunes, exhalant une odeur désagréable, appartient aussi à cette section; — 9° *Caninæ*, qui ont pour type le *R. de chien* (*R. canina*), ou *Églantier commun* (*Voy.* ÉGLANTIER) : on y rapporte également le *R. de l'Inde* (*R. indica*), importé de la Chine en 1771, et qui a fourni les variétés les plus communément cultivées dans nos jardins; le *R. du Bengale*, à fleurs roses d'une grande fraîcheur, mais inodores; le *R. de la Chine*, à fleurs d'un rouge intense, et le *R. thé*, dont la fleur, d'un blanc jaunâtre ou rose-clair, a une odeur de thé très-prononcée; — 10° *Systylæ*, dont les fleurs ont les styles réunis en un faisceau allongé dépassant la fleur, comme le *R. toujours vert* (*R. sempervirens*), espèce indigène, à feuilles persistantes, à fleurs blanches ou incarnat; et le *R. musqué* (*R. moschata*), originaire du nord de l'Afrique, à fleurs blanches, très-parfumées; — 11° *Banksianæ*, qui ont pour type le *R. de Banks* (*R. Banksiæ*), à tiges grimpantes, sans aiguillons, à fleurs blanches et odorantes, ou jaunes et inodores, etc.

On multiplie les rosiers de graines, de boutures, de drageons, d'éclats, et principalement de greffes sur l'églantier : les greffes se font en fente ou en écusson, à œil dormant ou poussant. La plupart des rosiers s'accommodent de toute espèce de sol; mais ils préfèrent une terre franche, légère, amendée avec du terreau végétal. On peut avoir des rosiers en fleur au milieu de l'hiver en les plaçant en pots dans une serre ou sur une couche sans châssis.

ROSIÈRE, nom que l'on donne, dans plusieurs endroits de la France, à la jeune fille qui a mérité le prix de la sagesse. Ce prix consiste en une couronne de *roses*, accompagnée ordinairement d'une somme d'argent. Selon la tradition, ce prix fut institué en 535 dans le village de Salency, près de Noyon, par S. Médard, et la première rosière fut la sœur du saint évêque. On couronne encore aujourd'hui des rosières

à Suresnes et à Nanterre, près de Paris; à Canon (Orne), à Briquebec et à Saint-Sauveur-le-Vicomte (Manche), à Neuilly en Bourgogne (Côte-d'Or), etc.

ROSINE, monnaie d'or de Toscane, vaut 21 francs 54 centimes de notre monnaie. — Les *demi-rosines* valent 10 francs 77 centimes.

ROSMARUS, nom latin du genre *Morse*.

ROSOGLIO, dit aussi *Rosolio*, *Rosolis* ou *Rossolis*, liqueur spiritueuse d'une belle couleur rose, est composée de roses de Provins que l'on fait macérer dans de l'alcool étendu d'eau, en y joignant du sucre, de la cannelle, des clous de girofle ou des fleurs d'oranger ou de jasmin. On fait même du *Rosoglio* dans lequel il n'entre pas du tout de roses. On estime surtout le rosoglio de Turin et celui de Zara.

ROSSIGNOL, *Luscinia*. Ce petit oiseau, dont le chant mélodieux charme nos bois pendant les belles nuits de l'été, appartient à l'ordre des Passereaux dentirostres et à la famille des Sylviadées ou Becs-fins, section des Fauvettes. Il a le plumage roussâtre sur le dos et les ailes, et d'un blanc grisâtre sous la gorge et le dessous du corps. Son bec est droit, grêle et pointu, brun en dessus et couleur de chair en dessous; ses pattes sont grêles, ses ongles courbés et comprimés sur les côtés, sa queue arrondie. Chaque année, vers la fin de mars, le rossignol arrive dans nos contrées, et, au commencement de mai, il s'enfonce dans les bois pour y construire son nid : il l'établit d'ordinaire dans les buissons ou dans les taillis peu élevés. Pendant toute la belle saison, et surtout pendant l'incubation de sa femelle, le mâle chante jour et nuit. Dès que les petits sont éclos, il perd sa voix, et, dès les premiers jours de juin, il ne lui reste plus qu'un son rauque et désagréable. La femelle fait trois pontes par an. Vers la fin de septembre, les Rossignols gagnent le Midi. A cette époque, cet oiseau est un excellent gibier, qui le dispute à l'ortolan : aussi le recherche-t-on dans les pays méridionaux pour la délicatesse de sa chair. — Nous ne connaissons qu'une seule espèce de Rossignol en Europe; le prétendu *Rossignol blanc* n'est que le produit d'une coloration accidentelle.

Cet oiseau est difficile à apprivoiser et à élever en cage. On y réussit cependant à force de soins : il faut le nourrir de mie de pain, de cœur de bœuf haché, de larves de fourmis, de vers, de farine; il faut de plus entourer sa cage de verdure, la couvrir de toile, afin qu'il ne se blesse pas la tête, et le tenir dans un appartement chaud, si l'on veut prolonger ses chants. On purge les rossignols en leur donnant des araignées à manger de loin en loin.

Les Grecs, grands admirateurs du chant du Rossignol, avaient appelé cet oiseau *Philomèle*, c.-à-d. ami du chant : la Fable faisait de Philomèle la sœur de Progné (l'hirondelle), et racontait sur elle une lamentable histoire. *Voy.* PHILOMÈLE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

On appelle *R. des murailles*, *Parot*, ou *Gorge noire* (*Ruticilla phœnicura*), un Passereau dentirostre de la famille des Sylviadées et du genre Rubiette, reconnaissable à son plumage d'un cendré bleuâtre en dessus, et d'un roux brillant en dessous, avec la gorge très-noire, le front et les sourcils blancs, la queue presque rouge. Cet oiseau habite tout l'ancien continent : il se rencontre surtout dans les contrées montueuses de l'Europe tempérée. Il a des mœurs farouches et sauvages, et il vit sur les murailles, les masures, les clochers, dans les trous desquels il pond de 5 à 8 œufs d'un bleu verdâtre. Son chant est doux et mélancolique.

On appelle vulgairement *Rossignol aux ailes variées* le Gobe-mouche noir; *R. d'Amérique*, la Grande Fauvette ou Grand Figuier de la Jamaïque; *R. des Antilles*, le Moqueur; *R. baillet*, le Rossignol des murailles; *R. d'eau* ou *de rivière*, la Grande Rousserolle; *R. d'hiver*, le Rouge-gorge et la Fauvette d'hiver; *R. monet*, le Bouvreuil ordinaire; *R. de Virginie*, le Cardinal huppé.

On donne encore le nom de *Rossignol* : 1° à une sorte de petite flûte à piston qui se fait ordinairement avec un tuyau d'écorce détaché d'une branche de bois vert dans le temps de la sève; — 2° à l'un des jeux de l'orgue qui imite le chant du rossignol; — 3° à un coin de bois qu'on met dans les mortaises qui sont trop longues, lorsqu'on veut serrer quelques pièces de bois; — 4° à un instrument en forme de crochet qui, à défaut de clef, sert aux serruriers pour ouvrir une porte.

Les Vétérinaires nomment ainsi une espèce de fistule artificielle, que les maréchaux ignorants pratiquaient sous la queue du cheval poussif, prétendant le soulager.

ROSSOLIS ou ROSOGLIO, liqueur. *Voy.* ROSOGLIO.

ROSTELLAIRE, *Rostellaria* (de *rostrum*, bec), genre de Mollusques gastéropodes pectinibranches, à coquille fusiforme subturriculée, terminée en avant par un canal en bec pointu. Ce genre, détaché des Strombes, a pour espèces principales : la *R. bec arqué*, des Moluques, dite aussi *Fuseau de Ternate*; la *R. bec droit*, de la Chine; et la *R. pied de pélican*, qui se trouve dans toutes les mers d'Europe.

ROSTRAL (du latin *rostrum*, bec, éperon de navire). Les Romains appelaient *Couronne rostrale*, une couronne ornée de proues et de poupes de navire, que l'on décernait au chef ou au soldat qui le premier avait accroché un vaisseau ennemi, ou sauté dedans; — *Colonne rostrale*, une colonne ornée de poupes et de proues de vaisseaux et de galères, avec ancres et grappins, qui était érigée en mémoire d'une victoire navale.

Les Entomologistes désignent par le nom de *Rostrales*, les antennes insérées sur un *rostre*. On dit aussi dans le même sens *Rostré*.

ROSTRE (du latin *rostra*, becs ou éperons de navire). A Rome, on appelait *Rostres* (*Rostra*), la tribune aux harangues : c'était une espèce d'estrade située au milieu du *Forum*, et dont la base était ornée d'éperons de navire enlevés sur les Antiates et sur les Carthaginois. Au-dessus était un siége, du haut duquel les magistrats parlaient au peuple.

On appelle *Rostre*, en Architecture et en Sculpture, un ornement ayant la forme d'un éperon de navire antique; — en Botanique, les extrémités des capuchons, dans les corolles irrégulières; — en Entomologie, l'ensemble des pièces longues et étroites qui, par leur réunion, composent le suçoir des insectes hémiptères; — dans beaucoup de Crustacés, la partie du test qui est située entre les yeux et qui s'avance plus ou moins; — en Conchyliologie, le siphon plus ou moins allongé qui termine intérieurement l'ouverture de certaines coquilles univalves.

ROTACÉ (du latin *rota*, roue), se dit, en Botanique, des corolles monopétales, dont le tube s'épanouit en un limbe ouvert, en forme de roue.

ROTANG ou ROTIN, *Calamus*, genre de la famille des Palmiers, renferme des arbrisseaux des Indes Orientales et de l'Afrique intertropicale, qui ont le port d'une Graminée et la fructification d'un Palmier. Ces végétaux se distinguent par une tige très-grêle, offrant des entre-nœuds longs et espacés, armés d'épines, s'attachant aux grands arbres, comme les Lianes, et d'une longueur énorme (quelquefois plus de 100 mètres). Il en existe un assez grand nombre de variétés; mais la plupart ne nous sont encore qu'imparfaitement connues. Les unes fournissent ces petites cannes badines avec lesquelles on bat les habits; on les fend aussi en petites lanières pour faire des meubles, particulièrement des siéges et des dossiers de chaises et de fauteuils, dits *chaises* et *fauteuils de canne*; d'autres sont ces *roseaux* d'une consistance ligneuse, et en même temps flexibles, dont on fait les cannes connues sous le nom de *joncs*

et de *rotins*. D'autres se réduisent en une filasse, avec laquelle on fabrique des câbles, des cordages d'une grande force, employés à traîner des fardeaux très-pesants, et à lier les éléphants indomptés. Les fruits du *Rotang zalacca*, qui croît dans les forêts de Java, sont alimentaires. Le *R. sang-dragon* fournit une résine employée en médecine comme astringente, et que l'on fait entrer dans la composition des vernis (*Voy.* SANG-DRAGON). Le *R. vrai* est cultivé depuis 1830 dans nos serres.

ROTATEUR (de *rota*, roue), nom donné, en Anatomie, à plusieurs muscles qui ont pour action de faire tourner sur leur axe les parties auxquelles ils s'attachent. Tels sont les muscles obliques de l'œil.

ROTATEURS ou ROTATOIRES, groupe d'Animalcules de la classe des Infusoires, caractérisé par un appareil cilié vibratile, plus ou moins dilaté, ou étalé autour de la bouche, et dont le mouvement produit l'apparence de deux roues d'engrenage tournant en sens inverse avec une extrême vitesse. On les nomme aussi *Systolides*. Les Rotateurs forment 3 ordres : 1° les *R. pédonculés*, comprenant les *Flosculariens*, qui n'ont pas de cils vibratiles, et les *Mélicertiens*, qui en sont pourvus; 2° les *R. nageurs*, formant 3 familles : les *Brachioniens*, les *Furculariens* et les *Albertiens*; 3° les *Rotifères*. *Voy.* ce mot.

ROTATION (de *rota*, roue), mouvement d'un corps quelconque tournant autour d'un centre, comme la roue autour de son essieu. L'étude de ce mouvement et de ses effets est un des objets les plus importants de la mécanique. On doit à M. Poinsot une *Théorie de la rotation des corps*.

Les planètes ont, outre leur mouvement de révolution autour du soleil, un mouvement de rotation sur elles-mêmes. Pour la durée de la rotation des principales planètes, *Voy.* PLANÈTES.

M. Léon Foucault a démontré expérimentalement le mouvement de rotation de la terre, à l'aide du pendule. Un pendule d'une longueur de 10 à 12 mètres étant mis en mouvement dans une direction quelconque, on observe au bout de quelques instants que le plan d'oscillation a dévié et que la boule s'est sensiblement portée vers la gauche ; on remarque, en outre, que l'écartement du plan d'oscillation avec la direction primitive forme un angle égal à l'arc parcouru dans le même temps par la terre, dans son mouvement de rotation. Cette expérience a été faite en grand en 1851, sous la coupole du Panthéon, avec un pendule égal en longueur à la hauteur de l'édifice et portant un poids de 28 kilogrammes : le pendule a donné, dans une oscillation double, de 16" de durée, un écartement de 0m,0025. — On démontre aussi la rotation terrestre au moyen du *Gyroscope*.

ROTATOIRES. *Voy.* ROTATEURS.

ROTE (du latin *rota*, roue), instrument de musique analogue à la vielle, qui s'employait dans le moyen âge et même chez les Gaulois : on retrouve l'analogue dans la vielle de nos Auvergnats. Il tirait sans doute son nom de sa forme ronde ou de ce qu'on en jouait en tournant une roue.

ROTE, un des tribunaux de la cour de Rome, spécialement chargé de toutes les affaires pontificales, et composé de 12 prélats nommés *auditeurs de rote*, est ainsi appelé, dit-on, parce que les membres qui y siégent sont assis *en rond*. — *Voy.* l'art. ROTE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

ROTIFÈRES, *Rotiferi* (du latin *rota*, roue, et *fero*, porter), 3e ordre de la classe des Rotateurs, se compose d'animalcules microscopiques, dont la bouche est entourée d'un certain nombre d'appendices très-mobiles en forme de roue, appelés *cirrhes*, et qui, en outre, présentent à la partie postérieure de leur corps une espèce de queue destinée à favoriser leurs mouvements. Leur corps est généralement de forme ovale et de consistance gélatineuse; on y distingue facilement une bouche, un estomac, un intestin et souvent un anus. Leur nourriture se compose d'autres animaux microscopiques qu'ils attirent dans leur bouche par le mouvement rotatoire de leurs cirrhes. Dans le genre *Rotifère propre*, la queue porte deux cornicules et se termine par deux doigts.

ROTIN, partie de la tige du *Rotang* qui sert le plus ordinairement de canne. *Voy.* ROTANG.

ROTONDE (du latin *rotunda*, fait de *rotundus*, rond), édifice circulaire qui se termine en coupe ou couverture également circulaire ou sphérique. Les restes du Panthéon à Rome (*Santa Maria rotonda*), la chapelle de l'Escurial à Madrid et celle des Médicis à Florence, offrent la forme de rotondes. — On donne aussi ce nom à une construction de pur ornement sur un plan circulaire, qui se compose d'un seul rang de colonnes. Dans les jardins de Versailles on voit une rotonde de ce genre, dite *Salle d'Apollon*.

ROTTBOELLIA (du botaniste *Rottboll*), g. de Graminées des Indes orient., type d'une tribu qui a reçu de là le nom de *Rottbœlliacées*. Ce sont des herbes dures.

ROTULE (du latin *rotula*, diminutif de *rota*, roue), petit os plat et situé au-devant du genou dont il complète l'articulation. Convexe en avant et légèrement concave en arrière, cet os glisse sur les condyles de l'os du fémur. Son tissu est presque entièrement spongieux et recouvert d'une mince couche de tissu compacte. L'usage de la rotule est de défendre en avant l'articulation du genou. La rotule est, par sa position, exposée aux fractures et aux luxations : la réduction des luxations est assez facile.

ROTULE, mesure de pesanteur usitée chez les Juifs, dite aussi *Petite mine*, valait 96 drachmes et était la 150e partie du talent babylonien, et la 125e du talent de Moïse. Elle équivaut à 214 grammes.

ROTURE (du bas latin *ruptura*, *défrichement*, culture de la terre ?) : c'est la condition d'une personne qui n'était pas noble. Dans l'origine, on n'appelait *Roturiers* que ceux qui tenaient une terre *en roture*, c.-à-d. qui payaient au seigneur un cens ou redevance pour les terres qu'ils cultivaient ; mais dans la suite on étendit ce nom à toutes les personnes qui ne jouissaient pas des priviléges de la noblesse.

ROUAGE, ensemble de *roues*. *Voy.* ROUE.

ROUAN (de *roux*). On désigne par cette épithète le cheval dont la robe est mêlée de bai-roux, de gris et de blanc.

ROUBAYEH, pièce d'or de Turquie, qui vaut un tiers de sequin, ou 2 fr. 90 c. 67 de notre monnaie.

ROUBB, monnaie d'argent de Turquie, qui vaut 10 paras ou 30 aspres, environ 45 cent. de France.

ROUBLE (du mot russe *roubith*, couper; parce que primitivement c'était un coupon levé sur le lingot), monnaie usitée en Russie comme monnaie réelle et comme monnaie de compte. — Comme monnaie réelle, le rouble est une pièce d'argent de 100 kopecks. Son poids est de 24 grammes, 01 ; la valeur du rouble de 1750 à 1762 est de 4 fr. 61 c.; depuis 1763, elle est de 4 fr. Les premiers roubles furent frappés en 1654 suivant les uns, ou en 1704 suivant les autres. — Il y a aussi des roubles d'or : le rouble d'or de 1756 vaut 5 fr. 02 c.; celui de 1799, 3 fr. 81 c. — Le *R. papier* vaut 3 fois 1/2 moins que le R. d'argent.

ROUCOU, ROUCOUYER, plante. *Voy.* ROCOU.

ROUDOU ou RODOUL, plante. *Voy.* REDOUL.

ROUE (du latin *rota*), machine simple, connue de tous, de forme plate et circulaire, mobile sur un axe qu'on nomme *pivot* ou *essieu*. Les roues sont en bois, en métal ou autre matière, selon l'usage auquel elles sont destinées; les unes sont pleines, les autres formées d'une circonférence dont les rayons vont aboutir à un centre appelé *moyeu* : on appelle *jantes* les pièces de bois courbes dont l'assemblage forme la circonférence de la roue. On distingue deux sortes de roues : les unes, roulant sur leur circonférence, emportent avec elles l'essieu sur lequel elles tournent dans une direction parallèle au plan qu'elles

parcourent : telles sont les roues des voitures, des manéges, etc.; les autres tournant sans se déplacer, soit autour d'un axe, comme dans les poulies, soit avec leur axe fixe au centre, dont les pivots se meuvent librement dans des trous servant d'appui, comme dans les montres et la plupart des machines : ces dernières reçoivent ou transmettent le mouvement à l'aide des *dents*, des *chevilles* ou des *vannes*, dont leur circonférence est munie. *Voy.* ENGRENAGE.

On nomme *Roue hydraulique* une roue mue par une eau courante, et destinée à transmettre le mouvement à un moulin, à une machine quelconque. Sa circonférence est garnie de patelles (*aubes*), ou de cavités (*auges*), de forme variable, qui, frappées par l'eau, font tourner la roue ainsi que son axe, lequel communique le mouvement au moyen d'engrenages.

Dans les Loteries, on appelle *Roue de fortune* le tambour en forme de roue où l'on enferme les numéros pour les tirer au sort, après les avoir mêlés en faisant tourner la roue.

Le *Supplice de la roue* consistait à coucher le criminel sur quatre soliveaux assemblés en X, les bras et les pieds assujettis par des cordes; à rompre à coups de barre les os des bras en deux endroits, ainsi que ceux des reins, des jambes et des cuisses, puis à exposer le corps ainsi disloqué autour d'une roue qu'on faisait tourner. — On attribue l'invention de cet affreux supplice à l'empereur romain Commode. Il fut infligé pour la première fois, en France, aux assassins du comte de Flandres, sous Louis le Gros; mais il ne fut établi légalement que sous François I[er] : un édit du 4 février 1534 ordonna de l'appliquer aux voleurs de grand chemin et de maisons habitées. Il fut étendu aux assassins en 1547. Le supplice de la roue ne fut aboli qu'en 1789.

ROUELLE (diminutif de *roue*). Ce mot, qui n'est guère usité que dans l'Art culinaire, se dit de tranches coupées en rond, comme une *rouelle de citron*, une *rouelle de pomme*, etc. — *Rouelle de veau*, partie de la cuisse d'un veau coupée en travers, et qui se trouve ainsi de figure ronde.

ROUENNERIES, toiles communes de coton, peintes, rayées et à carreaux, qui servent à l'habillement des femmes, et où dominent certaines couleurs, telles que le rose, le violet, le lilas, mais plus ordinairement le rouge. Elles se fabriquent surtout à Rouen : d'où leur nom. — Cette industrie fut créée vers 1700 par un négociant de Rouen nommé Delarue; elle a pris rapidement une extension immense.

ROUÉS. Ce nom, donné d'abord à ceux qui subissaient le supplice de la roue, fut étendu, sous la Régence et sous Louis XV, à des libertins sans pudeur et sans foi, dignes de la *roue* : c'étaient pour la plupart des grands seigneurs, capables, pour arriver à leurs fins, de tous les crimes. Les principaux *Roués* de la Régence étaient les ducs de Richelieu, de Broglie, de Biron, de Brancas, Canillac, Nocé, etc.

ROUET (de *roue*), machine à roue qui sert à filer. On distingue : le *Rouet* dit *de la bonne femme*, connu de tout le monde : il se meut à l'aide du pied, et a deux fonctions bien distinctes : l'une de tordre l'étoupe de lin ou de chanvre, à mesure qu'elle sort des doigts de la fileuse, et l'autre de l'envider sur une bobine; — le *Rouet du cordier*, qui se compose d'une grande roue mise en mouvement par une manœuvre, laquelle tord la corde à mesure que le cordier lâche la filasse en marchant. *Voy.* CORDIER.

Les Arquebusiers donnaient autrefois le nom de *Rouet* à une petite roue d'acier qui, étant appliquée sur la platine de l'arquebuse et montée avec une clef, faisait feu en se débandant sur une pierre. Les arquebuses qui avaient ce mécanisme étaient dites *Arquebuses à rouet*, *Fusils à rouet*. *Voy.* FUSIL.

On nomme encore ainsi : 1° un assemblage circulaire, à queue d'aronde, de plusieurs plates-formes de bois de chêne, sur lequel on pose en retraite la première caisse de pierres ou de moellons à sec, pour fonder soit un puits, soit un bassin de fontaine; 2° une petite roue attachée sur l'arbre d'un moulin, et garnie de dents qui entrent dans les fuseaux de la lanterne pour faire tourner les meules.

ROUGE (du latin *ruber*), l'une des sept couleurs primitives et la moins réfrangible de toutes : elle est placée dans le prisme au-dessous de l'orangé. La teinture de garance, la rose de Provins, offrent un rouge pur. Le rouge est la couleur qui fatigue le plus les yeux, quand on est forcé de la regarder longtemps, comme cela arrive aux brodeurs, aux tisserands, etc.

Rouge d'Andrinople, préparation faite avec la garance, le rocou, le rouge de carthame, l'écarlate, le ponceau, que l'on obtient en précipitant le rouge du carthame tenu en dissolution par la potasse, la cochenille, le bois de Brésil. On l'applique le plus ordinairement sur le coton, à l'aide de mordants, tels que le chlorhydrate d'étain, l'alun, ou plutôt l'acétate d'alumine.

Rouge d'Angleterre, couleur d'une teinte plus vive et moins jaunâtre que l'ocre rouge foncé. Les peintres la préfèrent dans les draperies rouges, pour en faire les ombres, soit mélangée avec la laque, soit pure, suivant la teinte de la draperie. *Voy.* aussi ROUGES A POLIR.

Rouge de Prusse ou *Rouge de Hollande*, ocre jaune rendu rouge par le grillage.

Rouge végétal, fard préparé avec le rouge de carthame et le talc de Venise; il a le défaut de rendre la peau luisante.

Rouge à polir. On comprend sous ce nom le *rouge d'Angleterre*, le *brun-rouge* et le *rouge de colcothar*, employés en poudre pour polir l'acier, les autres métaux et même les pierres fines : ce sont des peroxydes de fer dont quelques-uns sont naturels, mais qui sont obtenus presque tous par la calcination et le lavage du sulfate de fer.

Fièvre rouge. *Voy.* SCARLATINE.

ROUGE-GORGE, *Rubecula*, joli petit oiseau de l'ordre des Passereaux dentirostres et du genre Rubiette. Son plumage est d'un gris-brun olivâtre en dessus, blanc en dessous, avec la gorge, la poitrine et le front d'un roux ardent. Cet oiseau est répandu dans toute l'Europe : il abonde dans presque toutes nos grandes forêts, et n'émigre que très-tard; souvent même il reste dans nos campagnes pendant tout l'hiver, et se rapproche alors des habitations. C'est un des oiseaux les plus familiers et les plus faciles à apprivoiser. Il niche dans les bois près de terre, et, pendant toute la durée de l'incubation, le mâle égaye la femelle par son ramage doux et modulé. Sa chair est très-délicate en automne.

ROUGEOLE (de *rouge*), phlegmasie cutanée précédée et accompagnée de fièvre, de coryza, d'angine, de larmoiement et de toux, a pour caractères : de petites taches un peu rouges, un peu proéminentes, semblables à des morsures de puce, qui paraissent du 3[e] au 5[e] jour de l'invasion de la fièvre, et se montrent d'abord à la face, puis au cou, au thorax, aux membres supérieurs, à l'abdomen et aux membres inférieurs. Cette maladie, qui éclate surtout dans les premières années de la vie, dure de 7 à 8 jours. Les taches disparaissent dans l'ordre de leur éruption, et sont suivies de la desquamation de l'épiderme. La rougeole, peu grave par elle-même, est accompagnée d'une inflammation des bronches, qui n'est pas sans danger : aussi doit-on, dans le traitement, s'attacher à prévenir ou à combattre cette complication. La rougeole est ordinairement le résultat d'une contagion; souvent aussi, elle règne épidémiquement. Cette maladie n'attaque guère qu'une seule fois.

Le traitement est le plus souvent expectant : il consiste, dans les cas ordinaires, à observer une diète sévère, à se préserver de tout refroidissement, et à prendre des boissons tièdes et légèrement diaphoréti-

ques (infusions de bourrache ou de fleurs pectorales sucrées ou miellées; loochs ou potions gommeuses).

Rougeole boutonneuse. Voy. ROSÉOLE.

ROUGEOT, nom vulgaire du Canard *Milouin*.

ROUGE-QUEUE, *Ruticilla, Tithys,* petit oiseau de l'ordre des Passereaux dentirostres et du genre Rubiette, habite l'Europe, l'Asie et le nord de l'Afrique : plumage d'un cendré bleuâtre en dessus; joues, gorge et poitrine d'un noir profond, miroir blanc sur l'aile, queue d'un roux ardent. Cet oiseau a presque toutes les habitudes du Rossignol de muraille : il habite comme lui dans les endroits rocailleux, aux environs des masures et des vieux châteaux, niche dans un trou de muraille ou d'arbre, et pond jusqu'à six œufs d'un blanc pur et luisant. Il nous quitte en automne pour revenir au printemps. Le Rouge-queue s'apprivoise difficilement.

ROUGET, nom vulgaire que l'on donne à plusieurs poissons *rouges* que l'on pêche dans l'Océan et la Méditerranée, et que l'on apporte dans nos marchés : ils appartiennent à quatre ou cinq genres différents. A Paris, on donne surtout ce nom au *Trigle* (*Voy.* ce mot), et dans le Midi au *Surmulet*, ainsi qu'à un autre poisson du genre Mulle qui habite la Méditerranée, et se montre, mais rarement, jusque dans la Manche. Le corps de ce dernier est d'un rouge vif qui présente plusieurs changements lorsque le poisson meurt; sa chair est délicate. Les Romains, qui l'appelaient *Mullus*, avaient pour ce poisson une passion telle qu'ils payaient à des prix exorbitants ceux qui dépassaient la taille ordinaire.

ROUILLE (du latin *rubigo*, rouille, ou, selon d'autres, de *rodicula*, de *rodere*, ronger). Cette poudre fine, de couleur rouge plus ou moins foncée, dont se couvre promptement le fer lorsqu'il reste exposé à l'action de l'air humide, est pour les Chimistes un peroxyde de fer hydraté (*V.* FER et OXYDE). — On a étendu le nom de *Rouille* à plusieurs autres oxydes de métaux : la *R. de cuivre* est le Vert-de-Gris; la *R. de plomb,* le Blanc de plomb.

Les Agronomes nomment aussi *Rouille* une maladie qui attaque plusieurs végétaux, et entre autres le froment, le seigle, les rosiers, les poiriers. Elle se manifeste par des plaques d'un jaune plus ou moins vif, qui ne sont que de petites plantes cryptogames de la famille des Urédinées (l'*Uredo rubigo vera*).

ROUISSAGE, macération que l'on fait subir aux matières textiles, telles que le lin, le chanvre, etc., pour faciliter la séparation de l'écorce filamenteuse d'avec la tige ligneuse qu'elle recouvre. Le procédé le plus ordinaire et le plus ancien consiste à déposer ces matières, pendant un temps plus ou moins long, dans une eau stagnante ou dans une eau courante, où la fermentation suffit pour désagréger le tissu cellulaire qui unit ensemble les diverses parties de l'écorce : le lieu où s'opère le rouissage s'appelle *routoir*. Les *routoirs* à eau stagnante étant un foyer d'infection et d'insalubrité pour les habitations voisines, et le rouissage ne s'opérant que très-lentement dans les routoirs à eau courante, on a imaginé divers procédés pour remédier à ces inconvénients : 1° on plonge la plante textile dans des cuves remplies d'eau tiède à 33° environ, ce qui en détermine promptement la fermentation; le rouissage est à son terme quand la fermentation a complétement cessé; 2° on met la plante dans une cuve où l'on fait arriver, entre les tiges, de la vapeur qui s'y condense et les désagrége; un trop-plein enlève l'excès de liquide, et donne lieu à un lavage continu; à la sortie des cuves, les tiges sont soumises à la pression de cylindres qui hâtent la dessiccation, puis elles achèvent de sécher dans une étuve; 3° on plonge la plante textile dans une lessive de carbonate de soude, puis dans une eau aiguisée d'acide sulfurique : les fibres alors se séparent parfaitement; le blanchiment s'opère au moyen du chlore. La filasse obtenue par ce dernier procédé offre la blancheur du coton; mais elle n'a plus la force et la résistance des lins préparés par les autres procédés.

ROULADE, agrément de chant, formé, dans le chant, par le passage de plusieurs notes sur une même syllabe. C'est une suite de notes rapides destinées à faire ressortir la flexibilité ou la pureté du gosier du chanteur. Ce mot vient de ce que la voix semble *rouler* en passant légèrement d'un son à l'autre. Les roulades se placent ordinairement dans les points d'orgue. Elles exigent une grande légèreté de voix. En français, il n'y a guère que les lettres *a* et *o* qui puissent supporter la roulade.

ROULAGE, mode de transport des marchandises d'une ville dans une autre sur des voitures traînées par des chevaux. Il peut être *ordinaire* ou *accéléré*. En France, le *R. ordinaire* est généralement exécuté au moyen de chevaux de labour; sa vitesse moyenne est de 35 à 40 kilomètres par jour; le *R. accéléré* se sert généralement d'un attelage de 4 chevaux; il relaye en route et peut faire jusqu'à 80 kilomètres par jour; son prix est à peu près double de celui du premier. — L'industrie du roulage, ainsi que celle des postes, a beaucoup perdu de son importance depuis l'introduction des chemins de fer.

Des règlements d'administration publique régissent ce mode de transport, et déterminent la largeur obligée des jantes des voitures. Pendant longtemps, les règlements avaient aussi fixé la limite du poids que pouvaient porter les voitures des rouliers : une loi du 31 mai 1851, complétée par un règlement du 10 août 1852, a abrogé ces dernières dispositions.

ROULEAU, cylindre de bois, de pierre, de métal, etc., servant à divers usages. On se sert du rouleau pour mouvoir les plus pesants fardeaux et pour les conduire d'un lieu à un autre : on le place alors sous les corps qu'il s'agit de déplacer. On se sert de rouleaux très-pesants pour niveler le terrain et écraser les cailloux sur la route; pour aplanir les gazons, ou pour briser les mottes, lorsque la terre est sèche : cette dernière opération, qui est le *roulage*, doit être suivie immédiatement du *hersage*. — En Typographie, on appelle *Rouleau* un cylindre de bois ou de fonte recouvert d'une enveloppe molle (faite de colle forte et de mélasse), sur lequel on applique l'encre d'imprimerie pour la distribuer sur les formes.

En Architecture, *Rouleau* se dit pour *Enroulement*.

Dans le commerce des Tissus, on appelle *Rouleau* le ruban de fil, soit uni, soit croisé.

ROULEAU, *Tortrix*, genre de Reptiles ophidiens, de la famille des Serpents vrais non venimeux. Les Rouleaux sont des serpents de l'Inde et de l'Amérique du Sud, voisins des Boas. Ils ont le corps cylindrique, allongé; la peau couverte d'écailles semblables entre elles, hexagonales en dessus; la bouche petite, la queue extrêmement courte. Les principales espèces sont le *Rouleau scytale,* le *R. maculé*, le *R. de Botta*, le *Serpent corail*.

Coquillage plus connu sous le nom de *Volute*.

ROULEMENT. Le roulement s'exécute, sur le tambour ou sur la timbale, par le mouvement alternatif de deux baguettes et en frappant deux coups avec chacune; il peut aller en montant ou en descendant. Il produit un grand effet dans les orchestres et les symphonies. — A l'Armée, on appelle spécialement *roulement* une batterie de caisse formée par un ou plusieurs tambours que l'on bat continuellement à coups égaux et pressés, pour ordonner de reprendre son rang, de se préparer à une manœuvre, de faire halte, etc.

ROULETTE. Ce mot, qui au propre désigne ces petites roues de bois dur ou de métal qui tournent dans tous les sens, et qui servent à faire rouler une table, un lit, un fauteuil, etc., a été appliqué dans l'Industrie à plusieurs appareils de forme analogue. On nomme ainsi : 1° une partie importante du métier à bas qu'on appelle aussi *curseur*; 2° de petites

roues en cuir recouvertes de drap fin dans leur circonférence convexe, montées sur des manches de fer et à fourchette, dont on se sert dans l'art d'imprimer des gravures sur la faïence et la porcelaine; 3° une petite roue en cuivre gravée en relief sur sa partie cylindrique, et montée sur un manche en fer et à fourchette, qui sert aux relieurs pour fixer l'or sur le bord des livres. — En Géométrie, on nomme *Roulette* la Cycloïde. *Voy.* ce mot.

ROULETTE, jeu de hasard inventé au siècle dernier. La roulette est proprement un cylindre de 60 centimètres de diamètre environ, au centre duquel est suspendu un plateau mobile, et dont les bords sont garnis de petites cases numérotées. Ce cylindre est placé au milieu d'un tapis vert divisé lui-même en autant de compartiments que les bords du cylindre, sur lesquels les joueurs placent leurs pontes. Le banquier fait tourner le plateau, et y lance une petite bille d'ivoire qui, après avoir décrit plusieurs tours, va se loger dans une des cases numérotées, dont le numéro est le gagnant. Les combinaisons de ce jeu sont encore compliquées par les deux couleurs *rouge* et *noire* de chaque numéro. Elles ont été calculées de manière qu'à tous les coups le joueur a 18 chances seulement, tandis que le banquier en a 20. — Ce jeu, l'un des plus dangereux pour les joueurs, fut établi dans les maisons de jeu sous la lieutenance de police de M. de Sartine : il a été supprimé en France en 1838; mais il se joue encore dans toutes les maisons de jeu d'Allemagne et d'Italie.

ROULETTE, *Rotella*, genre de Mollusques gastéropodes pectinibranches de la famille des Turbinacés, à coquille en forme de roue, à spire très-basse subconoïde. Le type du genre est le *Rotella lineolata*, ou *Trochus vestiarius*, de couleur rose ou incarnat : il se trouve dans la Méditerranée.

ROULEURS, famille de Lépidoptères nocturnes, comprenant ceux dont les ailes sont roulées autour du corps, ou très-inclinées dans l'état d'inaction.

ROULIER. *Voy.* ROULAGE.

ROULIS (de *rouler*), oscillation d'un bâtiment dans le sens de sa largeur, penchant tantôt sur tribord, tantôt sur bâbord; on l'oppose au *tangage*, qui a lieu dans le sens de la longueur, de poupe en proue. Le roulis est occasionné par les lames qui battent les flancs d'un navire; il diffère suivant les formes et l'arrimage des bâtiments. Lorsque le roulis est fort, il est difficile aux hommes qui n'ont point l'habitude de la mer de rester en équilibre sans le secours de quelque point d'appui. Le roulis est, avec le tangage, la principale cause du mal de mer.

ROULOUL, *Rollulus*, *Cryptonyx* (du grec *kryptô*, caché, et *onyx*, ongle), genre de l'ordre des Gallinacés et de la famille des Tétras, établi pour un joli oiseau des Indes orientales, le *Rouloul de Malacca* (*Cryptonyx coronata*), voisin de la Perdrix et du Faisan, et qui ne diffère de ce dernier que par l'absence d'ongle au doigt postérieur ou pouce, d'où son nom générique : bec fort, épais, nu à sa base; tarses courts, robustes, scutellés, lisses; ailes concaves, queue courte, arrondie au bout et penchée; plumage d'un vert sombre sur le dos, au croupion et à la queue, et d'un violet foncé sur la poitrine et le ventre; les joues et le cou sont noirs, et sur la tête se dresse une huppe noire et rouge, se dirigeant en arrière. Cet oiseau est d'un naturel défiant et farouche; il ne peut supporter la captivité. Une autre espèce, le *Rouloul Dussumier*, a le plumage extrêmement noir à reflets bronzés.

ROULURE, maladie des arbres qui s'annonce par la séparation d'une ou de plusieurs de leurs couches ligneuses qui se roulent sur elles-mêmes.

ROUPIE, monnaie des Indes orientales, de valeur variable. Il y a des roupies d'or et d'argent. La *Roupie d'or du Mogol* vaut 38 fr. 72 c. de notre monnaie; la *Demi-roupie*, 19 fr. 36 c.; le *Quart*, 9 fr. 68 c. La *R. d'argent du Mogol* vaut 2 fr. 42 c.; la *R. de Madras*, d'argent, 2 fr. 40 c.; la *R. d'Arcate*, d'argent, 2 fr. 36 c.; la *R. de Pondichéry*, d'argent, 2 fr. 42 c.; la *R. du Bengale*, d'argent, 2 fr. 57 c. La *R. de Perse*, d'or, vaut 36 fr. 75 c.; la *demi-roupie*, 18 fr. 57 c. 50; la *double R. de 5 abassis*, d'argent, de Perse, vaut 4 fr. 90 c.; la *R. de 2 abassis et demi*, d'argent, vaut 2 fr. 45 c.

ROURE, espèce de Chêne. *Voy.* ROUVRE.

ROUSSELET, sorte de Poire d'été, qui a la peau roussâtre, et qui est d'un parfum agréable. On distingue le *Rousselet hâtif*, le *R. de Reims*, le *Petit rousselet*, le *Gros rousselet* et le *R. d'hiver*.

ROUSSELETTE, ROUSSELINE, noms vulgaires de deux sortes d'*Alouettes*, tirés de leur couleur.

ROUSSEROLLE, *Arundinaceus*, *Salicaria*, vulgairement *Fauvette riveraine* et *Rossignol de rivière*, genre de Passereaux dentirostres, de la famille des Sylviadées ou Bec-Fins et de la section des Fauvettes, renferme des oiseaux à tête déprimée, avec le front aigu; ailes courtes, queue longue, pouce pourvu d'un ongle fort; ils se rapprochent du Merle par la taille et la forme du bec. Ils vivent sur le bord des étangs et des rivières, nichent parmi les joncs et se nourrissent exclusivement de mouches, d'insectes et de vers; leur chant n'est ni aussi doux ni aussi cadencé que celui des vraies Fauvettes. Ce genre compte un assez grand nombre d'espèces, dont trois habitent l'Europe. Ce sont : la *Rousserolle commune* (*Sylvia turdoides*), qui a la taille du Merle mauve : elle est d'un brun roussâtre par-dessus, blanchâtre en dessous; la *R. effarvatte* (*S. arundinacea*), un peu plus petite que la précédente, et la *R. verderolle* (*S. palustris*), dont les parties supérieures ont une teinte verdâtre.

ROUSSETTE, *Pteropus*, genre de Mammifères carnassiers, de la famille des Cheiroptères, renferme les plus grandes Chauves-souris connues (il en est qui ont plus de 12 décimètres d'envergure) : elles sont toutes étrangères à l'Europe, et habitent les îles de la Sonde, l'Océanie, Madagascar, l'Afrique australe. Elles sont caractérisées par la forme de leurs molaires, dont la couronne est plate, et par la conformation de leur doigt indicateur, qui se compose toujours de trois phalanges et se termine par un ongle comme le pouce. Les Roussettes ont la tête longue, le museau pointu, la langue rude, les narines sans appendice membraneux, les oreilles petites et sans oreillons, la queue presque nulle. Elles manquent de membrane interfémorale, la peau ne s'étendant pas chez elles entre les cuisses, comme dans d'autres genres. Leur pelage est noir avec un reflet *roussâtre* : d'où leur nom. Les indigènes trouvent leur chair bonne à manger, quoiqu'elle exhale une odeur forte et désagréable. Ces Chauves-souris se cachent l'été sur les arbres, l'hiver dans les fentes de rochers, et sont susceptibles d'être apprivoisées : on en élève quelquefois dans les basses-cours. Le genre Roussette ne compte pas moins de 38 espèces, les unes sans queue apparente, telles que la *R. comestible* (*Pt. edulis*), des îles de la Sonde, et la *R. commune* (*Pt. vulgaris*), le *Chien-volant* de Daubenton, qui se trouve à l'Ile-de-France et à Madagascar : on les mange toutes deux; les autres à queue apparente, comme la *R. paillée* (*Pt. stramineus*), de couleur jaune paille; la *R. hottentote* (*Pt. hottentotus*), de très-petite taille, etc.

Roussette est aussi le nom vulgaire du *Bruant commun*, du *Br. des roseaux* et de la *Fauvette des bois*.

ROUSSETTE, genre de poissons Chondroptérygiens, de la famille des Sélaciens, tribu des Squales, renferme des espèces à museau court et obtus, à narines percées près de la bouche et contournées en un sillon qui règne jusqu'au bord de la lèvre; pourvues d'évents et d'une nageoire anale; dorsales en arrière, caudale allongée, non fourchue et tronquée au bout;

les ouvertures branchiales sont situées en partie sous les pectorales. La peau des Roussettes est hérissée d'une multitude de petits tubercules pierreux, et devient très-rude par la dessiccation : elle prend alors le nom de *Peau de chagrin* ou de *Peau de chien*, et est employée dans l'industrie pour polir les corps durs, tels que l'ivoire : teinte en vert et polie, elle prend le nom de *Galuchat* (*Voy.* ce mot). Nos mers nourrissent deux grandes espèces de ce poisson : le *Rochier*, et la *Grande Roussette*, vulgairement *Chien de mer*, de près d'un mètre de long.

ROUSSEUR (TACHES DE). *Voy.* ÉPHÉLIDES.

ROUSSIER, minerai de fer limoneux et sablonneux de couleur *rousse*, qui se trouve en rognons irréguliers dans le grès supérieur des plateaux élevés du bassin de Paris, notamment aux environs de Pontoise, ce qui lui a valu le nom de *R. de Pontoise.*

ROUSSIN (de l'allemand *Ross*, cheval). Ce mot désigne proprement un cheval entier de race commune, épais et entre deux tailles, en usage pour le service des charrues et des charrettes.— Par dérision, on désigne l'âne sous le nom de *Roussin d'Arcadie.*

ROUTE (dérivé par les uns du latin *rota*, roue, par les autres de *rupta*, terre défrichée), grande voie de communication destinée à relier entre elles les principales localités d'un pays. En France, on distingue des *R. impériales* qui traversent plusieurs départements et qui sont établies et entretenues aux frais de l'État : on les subdivise en routes de 1re, de 2e et de 3e classe; des *R. départementales*, qui relient entre elles les principales localités d'un département et sont à la charge du département; des *R.* ou *Chemins de grande vicinalité*, entretenues concurremment par les ressources des départements et des communes; les *Chemins communaux* ou *vicinaux*, qui vont de commune à commune et qui sont entretenus aux frais des communes. *Voy.* CHEMIN.

Les routes et chemins classés en France présentent les développements suivants : Routes impériales, 8,628 lieues ou 34,512 kilom.; Routes départementales, 9,232 lieues ou 36,928 kilom.; Chemins de grande vicinalité, 10,094 lieues ou 40,376 kilom. Les unes sont en pavé, les autres en empierrement, c.-à-d. en pierres cassées : les routes empierrées d'après le système de Mac Adam (*Voy.* MACADAM) sont plus commodes pour le tirage : aussi les substitue-t-on généralement aujourd'hui aux routes pavées. La construction et l'entretien des routes appartiennent à l'administration des *Ponts-et-Chaussées. Voy.* ce mot.

Les plus anciennes routes dont parle l'histoire sont celles dont Sémiramis sillonna toute l'étendue de son empire. Suivant Isidore de Séville, les Carthaginois sont les premiers qui aient pavé leurs routes. Après eux, les Romains construisirent par tout leur empire ces admirables voies militaires dont il reste encore de nombreux vestiges (*Voy.* VOIES ROMAINES). En France, l'origine de nos grandes routes remonte à Brunehaut, qui fit réparer en Austrasie et en Bourgogne les chaussées romaines, et à Philippe-Auguste, qui ouvrit de nouvelles routes. Napoléon donna une grande impulsion à la construction des routes : on lui doit celle du Simplon. En 1590, Henri IV fit planter des arbres le long des chemins royaux : de nos jours, les ingénieurs sont divisés sur l'utilité de ces plantations. Au XVIIIe siècle, le ministre Trudaine fit placer des bornes le long des routes de mille en mille toises : aujourd'hui, ces bornes sont placées de kilomètre en kilomètre.

ROUTIER (de *route*). On appelle ainsi, dans la Marine, un grand livre in-folio contenant des cartes marines, des vues de côtes ou de terres, et des instructions sur les écueils, sur les routes à suivre, les passages à éviter par les bâtiments dans leurs navigations. Il y a un routier pour chaque mer importante, et pour chacune des grandes lignes de navigation.

On appelle *Carte routière*, une carte de géographie où les routes sont marquées avec un soin particulier et qui sert de guide aux voyageurs. La plus récente carte routière de la France est la *Carte des Postes de l'Empire français* de L. Sagansan.

Routiers, bandes armées du moyen âge. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

ROUTOIR. *Voy.* ROUISSAGE.

ROUVERIN, nom donné, en Métallurgie, à une sorte de fer mou et assez tenace, d'une couleur foncée et sans éclat, qui contient du soufre et du cuivre. Les fers rouverins se traitent assez bien à froid, mais se soudent difficilement et sont cassants à chaud. On les emploie pour la fabrication des gros objets, tels que rails et barreaux de grille.

ROUVET, nom vulgaire de l'*Osyris blanc*.

ROUVRE, *Quercus robur*, espèce du genre Chêne, l'une des plus belles et des plus répandues dans nos forêts. Sa tige, rarement droite, atteint néanmoins 20 et même 30 mètres; son bois est extrêmement dur, élastique, presque incorruptible et un des plus pesants. Ses feuilles tombent après l'hiver; elles sont ovales, oblongues, d'un vert foncé, souvent velues, à dentelures aiguës, presque régulièrement opposées. Les glands, assez gros, courts, solitaires, sont assis sur les branches : d'où le nom de *Chêne à glands sessiles* qu'on lui donne quelquefois. Cet arbre croît très-lentement et vit plusieurs siècles.

Le *Rouvre des Corroyeurs* ou *des Cordonniers* est le Fustet, espèce de Sumac, qui teint le cuir en noir.

ROUX-VIEUX, gale rebelle qui, chez le cheval, le mulet, l'âne, occupe les plis que forme la peau sur la partie supérieure de l'encolure, sous la crinière. Cette maladie est contagieuse comme la gale et se traite comme elle. Son nom vient de la teinte *rousse* que prennent les poils et la peau dans la partie affectée.

ROYAL (sous-entendu *Ecu*), monnaie d'or frappée sous Philippe le Bel et ses successeurs, et ainsi appelée parce que le roi y était représenté vêtu de ses habits royaux. Il y avait le *Petit royal*, qui valait 13 sous 9 deniers de l'époque, environ 10 fr. 74 c. de notre monnaie; et le *Grand* ou *Gros royal*, qui valait le double : on nommait aussi ce dernier *Cadière.*

ROYALE ou IMPÉRIALE, moustache ou bouquet de barbe qu'on laisse croître sous la lèvre inférieure.

Ce mot se dit encore de plusieurs variétés de pêches, de poires, de prunes, etc. de qualité supérieure.

ROYAUTÉ. *Voy.* ROI et MONARCHIE.

ROYOC, espèce de Morinde. *Voy.* MORINDE.

RUBACE ou RUBICELLE, espèce de Rubis de couleur claire. On a appelé de ce nom tantôt une topaze du Brésil ayant pris par l'action du feu la couleur rougeâtre du Spinelle rubis, tantôt une variété rouge jaunâtre du vrai Spinelle. — On distingue la *Rubace* de la *Rubasse*, qui est une variété de Quartz coloré en rouge d'une manière inégale.

RUBAN (dérivé par Roquefort du latin *rubeus*, rouge, parce que ce mot, qui ne se disait d'abord que des rubans rouges, aurait été étendu par la suite à toute espèce de rubans). Les rubans, dont tout le monde connaît les usages multipliés, peuvent être en soie, en filoselle, en fil, en coton, en laine, etc. — On distingue la *Petite Rubannerie*, qui comprend les rubans de fil, de laine, de coton, de filoselle; et la *Grande Rubannerie*, qui ne comprend que le ruban de soie, et celui où l'or et l'argent se mélangent à la soie. On fait des rubans de toute largeur, depuis le ruban de deux lignes, connu sous le nom de *faveur*, jusqu'aux larges ceintures et cordons d'ordre. Après le tissage, qui se fait sur des métiers à haute et à basse lisse, les rubans sont soumis à diverses préparations (découpage, cylindrage, moirage, gaufrage, impression), qui leur donnent ce lustre et cette apparence attrayante qui les font rechercher.

La France a presque le monopole de cette industrie : les rubans de soie, d'or, d'argent, consacrés à l'ornement des coiffures et des vêtements de femmes,

se fabriquent surtout à Lyon, à Saint-Étienne et à Saint-Chamond. Ceux de filoselle ou de bourre de soie, nommés *padous* (*Voy.* ce mot), employés surtout par les tailleurs, les couturières, etc.; se font à Lyon et à Saint-Étienne. Les rubans de fil, unis ou croisés, dits *rouleaux*, viennent de la Normandie, de la Hollande et de la Flandre. Les rubans grossiers de fil roux, nommés *chevillières rousses*, se font surtout en Auvergne. Les rubans de laine, souvent nommés *galons*, se fabriquent principalement en Picardie; ils servent aux tapissiers, fripiers, selliers, etc. Les exportations de la rubannerie de soie sont environ 60 fois plus considérables que celles de toute la rubannerie de fil, de coton et de fleuret ensemble: leur valeur dépasse annuellement 40 millions.

L'origine de l'industrie des rubans remonte au moins au XIVe siècle. Les fabricants de rubans formaient une corporation dont les premiers statuts datent de 1403, sous Charles VI. Cette corporation fut réorganisée par un arrêt du 3 avril 1666. On appelait ces fabricants *Tissutiers-rubaniers* ou *Ouvriers de la petite navette*, pour les distinguer des marchands ouvriers en drap d'argent, d'or et de soie. L'application du métier à la Jacquard à la fabrication des rubans a fait prendre à cette industrie un essor prodigieux depuis le commencement du siècle.

En Architecture, on donne le nom de *Ruban* à tout ornement fait à l'imitation d'un ruban qui s'enroulerait sans fin sur une baguette.

Dans le Blason, c'est le nom d'une bande très-étroite.

En Botanique, on nomme *Ruban* : 1° une bande qui s'observe sur les feuilles de certaines fleurs; 2° une espèce de Jacinthe. — On appelle *Ruban d'eau*, une plante aquatique dite aussi *Rubanier* (*Voy.* ce mot); *R. panaché*, une variété du Roseau cultivé.

En Conchyliologie, on nomme *Ruban* toute bande étroite que l'on distingue sur la superficie d'une coquille. — On appelle vulgairement *Ruban de Nassau*, une coquille du genre Sabot; *R. rayé*, le Buccin tonne; *R. terrestre commun*, *Grand ruban* ou *R. plat*, diverses espèces d'Hélicelles.

RUBANIER, *Sparganium*, genre de la famille des Typhacées, se compose de plantes aquatiques à feuilles longues et minces en forme de *ruban*, très-communes sur les bords des rivières, des étangs et dans les marais : fleurs monoïques; les mâles placées au-dessus des femelles; les unes et les autres réunies en paquets globuleux et distants; périgone à 3 folioles; 3 étamines à filets distincts; le fruit est un assemblage de petits drupes secs, aigus, sessiles, renfermant chacun une semence osseuse. Les principales espèces sont : le *Rubanier droit* ou *Ruban d'eau* (*Sparganium erectum*); le *R. simple* (*Sp. simplex*), et le *R. flottant* (*Sp. natans*). Les feuilles de ces plantes ont été autrefois employées en médecine comme astringentes, et leurs racines ont passé pour sudorifiques. Dans quelques cantons, on coupe les feuilles vers le milieu de l'été pour en faire de la litière, pour emballer les objets fragiles, pour couvrir les chaumières, rembourrer les chaises, les paillassons, etc. Les tiges opposent une sorte de barrière aux eaux : elles en diminuent la rapidité, et servent d'asile aux poissons pour déposer leur frai. Les Rubaniers contribuent à la formation de la tourbe et à l'élévation du sol des marais.

RUBASSE, quartz coloré en rouge. *Voy.* RUBACE.

RUBECULA, nom scientifique du *Rouge-gorge*.

RUBÉFIANT, qui produit la rougeur. On donne ce nom à tous les moyens à l'aide desquels on détermine la rubéfaction de la peau, aux emplâtres de poix de Bourgogne, aux sinapismes, etc. Les frictions et la chaleur sont aussi des moyens rubéfiants.

RUBELLE (du latin *rubeus*, rouge), variété de Vigne à feuilles rouges et à raisin noir.

RUBÉOLE, *Rubeola*, synonyme de *Crucianelle*.

RUBIA, nom scientifique du genre *Garance*.

RUBIACÉES (du genre type *Rubia*, Garance), famille de plantes dicotylédones monopétales épigynes, renferme des arbres, des arbrisseaux, rarement des herbes, à tige et à rameaux plans, souvent tétragones, à nœuds articulés; à feuilles opposées ou plus rarement verticillées, simples, entières, pétiolées ou parfois sessiles, avec stipules variées; à fleurs ordinairement parfaites et régulières, disposées en cymes ou en grappes axillaires ou terminales : calice à tube soudé avec l'ovaire, de forme variable, à limbe supérieur, tubuleux ou divisé, persistant ou caduc; à limbe entier ou partagé en 4 ou 5 lobes plus ou moins profonds; corolle insérée au sommet du tube du calice, gamopétale, infundibuliforme, campanulée, plus rarement rotacée, à 4 ou 5 lobes, à préfloraison valvaire ou imbriquée et tordue; étamines insérées au tube de la corolle, égales en nombre aux divisions de la corolle et alternes avec elles; anthères introrses; ovaire infère, composé de feuilles carpellaires, à disque charnu, varié, présentant 2, 4, 5 ou un plus grand nombre de loges, qui contiennent chacune un ou plusieurs ovules; style simple, terminé par un stigmate qui offre autant de loges que l'ovaire; fruit très-variable, tantôt composé de deux petites coques monospermes et indéhiscentes, tantôt charnu et contenant deux noyaux monospermes; dans certains genres : capsule à deux ou à un plus grand nombre de loges, s'ouvrant en autant de valves, ou fruit charnu et indéhiscent.

La famille des Rubiacées renferme plus de 2,000 espèces, originaires pour la plupart des régions intertropicales. Un grand nombre sont précieuses comme plantes tinctoriales, par exemple, la *Garance* (*Rubia tinctorum*), et l'*Aspérule* (*Asperula tinctoria*); comme plantes médicinales (*Quinquina*, *Ipécacuanha*, etc.), ou comme propres à d'autres usages (le *Bois de fer*, le *Caille-lait*, le *Café*)

On divise cette famille en deux grandes sections : 1° les *Coffèacées* (loges à 1 ou 2 ovules), comprenant 8 tribus : *Operculariées*, *Galiées*, *Anthospermées*, *Spermacocées*, *Psychotriées*, *Pœderiées*, *Guettardées*, *Cordiérées*; 2° les *Cinchonacées* (loges à plusieurs ovules), formant 5 tribus : *Hameliées*, *Isertiées*, *Hédyotidées*, *Cinchonées* et *Gardéniées*.

RUBICAN, se dit de tout cheval noir, bai ou alézan, dont la robe est semée çà et là de poils blancs.

RUBICELLE. *Voy.* RUBACE.

RUBIETTE (diminutif de *rubeus*, rouge), *Erythacus*, genre de petits oiseaux de la famille des Becs-fins ou Sylviadées, qui ont beaucoup d'analogie avec les Merles, les Traquets et les Fauvettes : ils sont ainsi nommés parce que la plupart des espèces ont certaines parties de leur plumage *rouge* ou d'un roux ardent : bec fin, droit, peu allongé; tarses longs, minces; queue ample, élargie au bout.—Quelques-uns en font une section qui comprend les genres *Rouge-gorge*, *Rouge-queue*, *Gorge-bleue* et *Calliope*.

RUBINE, nom donné autrefois en Chimie et en Minéralogie à plusieurs sulfures métalliques, natifs ou artificiels, à cause de leur couleur rouge. La *Rubine d'arsenic* est le Réalgar; la *R. d'argent*, l'Argent rouge; la *R. blende*, le Sulfure de zinc rouge; la *R. d'antimoine*, le Sulfure d'antimoine, dissous par fusion dans du protoxyde d'antimoine.

RUBIS (du latin *rubeus*, rouge). Les Joailliers donnent ce nom à plusieurs pierres précieuses, plus ou moins transparentes, de composition différente, mais pour la plupart d'un rouge plus ou moins vif.

La plus recherchée est le *Rubis spinelle*, pierre essentiellement composée d'alumine et de magnésie, très-dure, rayant tous les minéraux à l'exception du diamant et du corindon; c'est le seul vrai rubis. On en distingue 3 variétés : le *R. spinelle ponceau*, d'un beau rouge légèrement orangé; le *R. balais*, d'un rouge rose, et le *R. couleur de vinaigre*. Cette pierre est très-rare et toujours d'un petit volume : elle ne se

trouve que dans l'Inde, surtout dans l'île de Ceylan; c'est la pierre précieuse la plus chère après le diamant : elle vaut environ 240 fr. le karat (4 grammes). MM. Ébelmen et de Senarmont ont récemment réussi à en produire des parcelles de toutes pièces.

Le *Rubis oriental* est un Corindon vitreux d'un rouge cochenille et d'une grande dureté; le *R. du Brésil* est une variété de Topaze de couleur rose; le *R. de Hongrie*, un Grenat rouge violacé; le *R. de Bohême*, un Grenat rouge de feu; le *R. occidental* ou *Pseudo-rubis*, un Quartz hyalin rose ou rouge; le *R. de Sibérie*, une Tourmaline rouge-cramoisi.

Par abus, on a étendu le nom de *Rubis* à des pierres précieuses qui cependant n'ont aucune teinte rouge : on appelle *R. blanc*, le Corindon hyalin incolore; *R. topaze*, le Corindon vitreux jaune et rouge; *R. saphir*, celui qui est rouge et bleu; *R. vert*, l'Émeraude.

Rubis d'arsenic : c'est un des noms du *Réalgar*.

RUBRIQUE (du latin *rubrica*, fait de *ruber*, rouge). Ce mot désigne proprement une espèce de terre ou d'encre rouge, dont les chirurgiens se servaient autrefois pour étancher le sang et pour faire des emplâtres siccatifs, ainsi qu'une craie rouge dont les charpentiers frottent la corde avec laquelle ils marquent ce qu'il faut ôter des pièces de bois à équarrir.

Chez les Romains, on désignait quelquefois sous le nom de *Rubrica* le droit civil, parce que dans les manuscrits les titres des lois étaient écrits en encre rouge. Lorsque l'imprimerie fut inventée, il fut longtemps d'usage d'imprimer en rouge tout ou partie des titres des ouvrages, et par suite on donna le nom de *rubrique*, non-seulement à ces titres, mais en général à toutes les lettres rouges contenues dans un livre. De plus, le nom de l'endroit où le livre était publié étant ordinairement imprimé en rouge, ce mot servit aussi à désigner le lieu, vrai ou faux, de la publication d'un ouvrage : beaucoup de livres imprimés en France au XVII[e] et au XVIII[e] siècle portent la rubrique de Genève, de la Haye ou de Londres. — Par extension, *Rubrique* s'est dit, dans les journaux, du titre qui indique le lieu d'où une nouvelle est venue, ou d'où l'on suppose qu'elle vient; ainsi on dit : ce fait est sous la rubrique de Londres, de Vienne, etc.

En Liturgie, *Rubrique* se dit de certaines règles qui sont au commencement du Bréviaire et du Missel, et qui enseignent la manière dont il faut dire ou faire l'office divin. On distingue des *Rubriques générales*, des *R. particulières*, des *R. pour la communion, pour la confirmation, pour le baptême*, etc. Le Bréviaire et le Missel romain contiennent des rubriques pour les matines, les laudes, les translations, les béatifications, les commémorations, etc.

RUBUS, nom scientifique du genre *Ronce*.

RUCHE, habitation préparée pour un essaim d'abeilles, où elles déposent le miel et la cire, et où elles forment de nouveaux essaims. C'est ordinairement une espèce de panier renversé fait en paille de seigle, tordue et roulée en cylindre. Sa hauteur est d'environ 80 centimètres sur 50 à 60 de large. L'intérieur est enduit d'un mélange de terre et de bouse de vache, corroyées ensemble. Le sommet est garni d'un *chapeau* ou *surtout*, espèce d'entonnoir de paille que l'on place renversé pour forcer l'eau à s'écouler. On fabrique encore les ruches en bois, en osier ou en jonc. Le *chapeau* s'enlève quand on veut retirer le miel. Pour exécuter cette opération, on chasse les abeilles avec la fumée, ou bien l'on remplace le chapeau plein de gâteaux de miel par un autre chapeau vide. — On distingue les ruches *simples*, que nous venons de décrire, et les ruches *composées*, formées de la réunion de plusieurs ruches qui peuvent se séparer au besoin. Plusieurs ruches perfectionnées portent les noms de leurs inventeurs, comme la *Ruche du Carme de Blangy*, la *R. Gélieu*, la *R. Mahogany*, la *R. Palteau*, la *R. Boisjugan*, la *R. Huber*, la *R. Beauvoys*, la *R. villageoise de Lombard :* celle-ci consiste en un cylindre de paille couvert d'une planche percée de trous, et surmonté d'un couvercle en dôme. — La capacité d'une ruche doit se proportionner à l'importance de l'essaim : elle peut être de 40 décimètres cubes pour 20,000 abeilles, de 60 pour 30,000, et ainsi de suite. *Voy.* ABEILLES.

Dans la Toilette des femmes, on donne le nom de *Ruche* à une bande plissée d'étoffe, de tulle ou de dentelle, qui sert d'ornement à différents ajustements, tels que bonnets, collerettes, chapeaux, robes.

RUCHER, endroit où l'on place les *ruches* pour les mettre à l'abri des intempéries de l'atmosphère. C'est généralement une espèce de hangar, formé par un avant-toit adossé contre un mur, exactement fermé, et percé seulement de deux fenêtres latérales pour faciliter la circulation de l'air.

RUDBECKIE, *Rudbeckia* (du nom du botaniste suédois *Rudbeck*, à qui elle fut dédiée), genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées. Ce sont des plantes herbacées vivaces de l'Amérique du Nord, couvertes dans toutes leurs parties de poils rudes au toucher : feuilles alternes, opposées aux rameaux; fleurs en capitules terminaux, offrant un disque brun violacé et des rayons jaunes : involucre à 2 rangs de folioles presque égales, ouvertes; rayons du disque hermaphrodites, demi-fleurons de la circonférence femelles et stériles; graines couronnées par une membrane à 4 dents. On cultive dans les jardins, pour la beauté de leurs fleurs, la *Rudbeckie laciniée* (*R. laciniata*), la *R. digitée* (*R. digitata*) et la *R. éclatante* (*R. fulgida*).

RUDENTURE (du latin *rudens*, corde), moulure en forme de bâton, de corde, ou de roseau, dont on remplit quelquefois les cannelures des colonnes jusqu'au tiers de leur hauteur, à partir d'en bas. Les colonnes à *rudentures* sont dites *rudentées*.

RUDIMENT (en latin *rudimentum*, commencement, de *rudis*, qui ne sait pas), se dit, en général, des principes, des éléments d'une science ou d'un art quelconque. Par suite, il s'est dit de tout ouvrage élémentaire, et, en particulier, d'une grammaire à l'usage de la jeunesse. Parmi les plus anciens ouvrages de ce genre, on remarque les *Rudimenta grammatices*, de N. Perotto (1473), et les *Rudimenta novitiorum*, de Comestor (1475), abrégé d'histoire universelle. Un de nos meilleurs livres classiques, la *Grammaire latine* de Lhomond, porte le titre de *Rudiment*.

En Histoire naturelle, *Rudiment* se dit des premiers linéaments ou des vestiges de la *structure* des organes, et d'organes mêmes qui, dans *certaines* espèces, se trouvent réduits à de très-petites dimensions. Ces organes sont dits alors être à *l'état rudimentaire*.

RUDISTES (du latin *rudis*, raboteux), 2[e] ordre des Mollusques conchifères dimyaires, composé de coquilles fossiles du terrain crétacé, voisines des Cames, forme 2 familles, les *Sphérulites* et les *Hippurites*.

RUE (mot dérivé, selon Roquefort, de *rupta*, comme le mot *route*, et selon d'autres, du bas latin *ruga*, qui avait la même signification, ou du grec *rhéô* ou *rhuô*, couler, parce que c'est par les rues que s'écoulent les eaux), espace de terrain qui, dans les villes, les bourgs, les villages, reste libre pour la voie publique, entre les bâtiments dont elle est bordée. La disposition des rues étant de la plus grande importance pour la salubrité, pour la sécurité, ainsi que pour la beauté des villes, les gouvernements bien ordonnés l'ont partout assujettie à certaines règles pour l'alignement, le nettoyage, la largeur et quelquefois même pour la hauteur des maisons (*Voy.* ALIGNEMENT et VOIRIE). — Paris, Londres et plusieurs des villes des États-Unis se distinguent par la beauté de leurs rues : on cite surtout à Paris les rues de Rivoli, de la Paix, Saint-Honoré, Saint-Denis, Rambuteau; à Londres, le Strand, Regent-street, Oxford-street, Picadilly, Holborn, etc.

La multiplicité des rues des grandes villes a rendu

nécessaires des plans détaillés et des dictionnaires qui permissent de s'y diriger. On doit à Delatynna un bon *Dictionnaire des rues de Paris* (1812). Les frères Lazare ont publié plus récemment un *Dict. administratif et historique des rues de Paris*, qui renferme une foule de renseignements précieux (1844–49).

RUE, *Ruta* (en grec *Peganon*), genre type de la famille des Rutacées, contient une dizaine d'espèces à tiges herbacées ou ligneuses, à feuilles composées et alternes, et à fleurs d'un jaune plus ou moins pâle, disposées en corymbe terminal : calice à 4 ou 5 divisions persistantes, autant de pétales concaves, onguiculées; 8 ou 10 étamines; un seul style; une capsule à 4 ou 5 loges, autant de loges et de valves; plusieurs semences réniformes. La *Rue commune* ou *fétide* (*Ruta graveolens*) a des tiges dures, presque ligneuses; des feuilles d'un vert glauque et des fleurs jaunes. Elle exhale une odeur repoussante, et a une saveur âcre, chaude, très-amère. Placée sur la peau, elle l'irrite et y détermine la rubéfaction; à l'intérieur, elle cause une grande agitation, de la sécheresse dans la bouche, des maux de gorge. On l'emploie à l'intérieur comme emménagogue, comme vermifuge et comme diaphorétique; à l'extérieur, en frictions contre la gale et les poux; en lavements, contre la rétention des matières fécales par inertie de l'intestin. On a dit aussi qu'elle était bonne pour fortifier la vue. Cette espèce croît sur les montagnes et dans les lieux stériles des contrées méridionales.

La *Rue sauvage* est une plante de la même famille, mais qui forme un genre à part sous le nom de *Peganum harmala*. Elle exhale une odeur désagréable; ses fleurs sont blanches, grandes, solitaires. Elle croît en Espagne et en Afrique : on en retire une substance tinctoriale, l'*harmaline*.

Ce qu'on appelle *Rue des murailles* (*Ruta muraria*), est une espèce du genre Asplénie : c'est une petite fougère dont le feuillage a de la ressemblance avec celui d'une petite rue. Comme les autres Capillaires, elle est employée à faire des boissons et des sirops pectoraux. Elle croît partout dans les fentes des vieux murs et des rochers.

On donne le nom de *Rue de chèvre* au Galéga officinal; de *Rue de chien*, à une espèce de Scrofulaire; de *Rue des prés*, au Pigamon jaune, etc.

RUELLE. Outre sa signification propre de *petite rue*, ce mot désigne l'espace qui, dans les chambres à coucher, surtout dans celles qui ont des alcôves, se trouve libre entre le lit et le mur. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, on appelait *Ruelles* les alcôves mêmes qui servaient de salon aux dames de qualité connues alors sous le nom de *Précieuses*. On s'y réunissait autour de la dame du logis, qui s'asseyait sur son lit pour recevoir les visites. C'est en prenant le mot dans ce sens que Boileau a dit (*Art poét.*, IV, 200) :

Benserade en tous lieux amuse les ruelles.

RUELLIE, *Ruellia* (de *J. Ruelle*, médecin et botaniste français, à qui elle fut dédiée), genre de la famille des Acanthacées, tribu des Ruelliées. Ce sont des herbes caulescentes, poilues, à feuilles opposées; à fleurs médiocres, de couleurs variées, disposées en épis axillaires ou terminaux, ou groupées en capitules. Elles croissent dans l'Asie tropicale et l'Australie. Quelques espèces sont cultivées en Europe dans les jardins d'agrément, telles que les *R. strepens*, *patula*, *clandestina*, *paniculata*, *repens*, etc.

RUFI.... (du latin *rufus*, roux), entre dans la composition d'un grand nombre de mots d'histoire naturelle, comme *Ruficaude*, *Rufinerve*, *Rufipalpe*, *Rufirostre*, etc., qui s'expliquent d'eux-mêmes.

RUGINE (du latin *runcina*, rabot?), instrument dont se servent les Chirurgiens pour ratisser les os cariés ou pour en détacher le périoste; et les Dentistes, pour enlever le tartre des dents. La rugine du dentiste consiste en une tige d'acier arrondie, montée sur un manche taillé à pans : tantôt elle est en langue de carpe, tranchante des deux côtés; tantôt elle se termine par une lame droite semblable à celle d'un canif, mais plus forte (*déchaussoir*); tantôt elle est coudée carrément et coupe sur trois bords, ou bien elle est en cuiller recourbée, etc.

RUGISSEMENT (du latin *rugitus*), cri que font entendre le lion, le tigre, la panthère et quelques autres animaux féroces du grand genre Chat. « Le *rugissement* du lion est si fort, dit Buffon, que, quand il se fait entendre par échos la nuit dans les déserts, il ressemble au bruit du tonnerre : c'est un cri prolongé, une espèce de grondement d'un ton grave, mêlé d'un frémissement plus aigu. »

RUGUEUX (du latin *rugosus*), se dit de toute surface qui présente des rides. En Botanique, les feuilles rugueuses sont celles dont les nervures, en se ramifiant, forment des rides sur la surface, comme celles de la Sauge, du Marrube et du Loranthe rugueux, etc. — On appelle *Rugosité* l'état de ce qui est rugueux.

RUINES (en latin *ruina*, de *ruere*, s'écrouler), débris d'un édifice abattu, d'une ville détruite. Parmi les ruines les plus célèbres, qui attirent encore aujourd'hui l'attention des voyageurs, on cite celles de Thèbes et de Memphis en Égypte, celles de Ninive, celles de Palmyre, de Pompéi, d'Herculanum, de Palenque (Mexique); celles du Parthénon dans Athènes, du Colisée, du Panthéon à Rome, du temple de la Concorde et de celui des Dioscures à Agrigente, des Thermes de Julien à Paris, et les nombreuses ruines des monuments du moyen âge qu'on rencontre en France et dans le reste de l'Europe. — Les peintres se plaisent à orner de ruines le fond de leurs tableaux, où elles font un effet très-pittoresque.

On nomme *Ruines factices* des constructions en forme de ruines que l'on emploie pour orner les jardins. C'était, au dernier siècle, la mode d'orner les jardins anglais de ruines postiches.

Volney a intitulé *Les Ruines* un ouvrage célèbre sur les causes des révolutions des empires.

RUMB (par corruption de *rhombe*, losange, parce que dans les cartes on désigne ordinairement les quatre points cardinaux par deux losanges allongés et disposés en croix). On nomme ainsi, dans la Marine, chacun des intervalles compris entre deux des 32 aires-de-vent de la boussole : c'est une quantité angulaire égale à 11°,15'. *Voy.* AIRE-DE-VENT.

RUMEX, nom latin du genre de plantes qui renferme la *Patience* et l'*Oseille*. *Voy.* ces mots.

RUMINANTS (du latin *ruminare*, formé lui-même de *rumen*, estomac des herbivores), 9e ordre de la classe des Mammifères, se compose d'animaux ainsi appelés à cause de leur mode particulier de digestion, dit *rumination*. Après avoir mâché leurs aliments et les avoir engloutis dans un premier estomac, appelé *panse* ou *herbier*, ils les font remonter dans la bouche en les faisant passer à travers un second estomac, le *bonnet*, dans lequel ces aliments s'imbibent et se compriment en petites pelotes, ce qui rend la seconde mastication plus facile; les aliments remâchés redescendent ensuite par l'œsophage dans un troisième estomac, le *feuillet*, ainsi nommé à cause de la disposition de ses parois qu'on dirait feuilletées; de là, les aliments se rendent dans un quatrième et dernier estomac, la *caillette*, qui remplit chez ces animaux les fonctions de l'estomac des autres mammifères. Les Ruminants sont encore caractérisés par l'absence d'incisives supérieures, qui chez eux sont remplacées par un bourrelet dur et calleux, et par leurs pieds fourchus, qui n'ont que deux doigts formant un seul sabot à deux pointes.

On divise les Ruminants en deux sections : les *Ruminants sans cornes*, comprenant les genres *Chameau*, *Lama* et *Chevrotain*, et les *R. à cornes*, renfermant les genres *Cerf*, *Girafe*, *Antilope*, *Chèvre*, *Brebis* et *Bœuf*.

RUNCINÉ. *Voy.* RONCINÉ.

RUNES ou CARACTÈRES RUNIQUES, caractères d'écriture usités chez les Scandinaves. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

RUPIA (du grec *rhupos*, malpropreté), inflammation chronique de la peau, caractérisée par de petites bulles dont la base est d'un rouge vif, peu nombreuses, aplaties et remplies d'un liquide d'abord séreux, puis purulent, et se desséchant ensuite sous forme de croûtes qui cachent des ulcérations plus ou moins profondes. On l'observe le plus ordinairement chez les individus scrofuleux, mal nourris et mal vêtus, ou bien à la suite d'affections éruptives; elle naît aussi sous l'influence de causes qui ont profondément altéré l'économie. On y oppose les soins hygiéniques, les boissons amères, toniques, les vins généreux, les lotions alcalines; si le mal est rebelle, on recourt aux caustiques (cautérisation avec le nitrate acide de mercure, lotions avec l'acide chlorhydrique, pommade d'iodure de mercure).

RUPICOLE, *Rupicola* (du latin *rupes*, roche, et *colere*, habiter), vulgairement *Coq de roche*, genre de Passereaux, rapporté par les uns à la famille des Manakins, et par les autres à celle des Cotingas, renferme des oiseaux remarquables par la disposition et la forme particulière qu'offrent chez eux les plumes de quelques parties du corps, et par la délicatesse des couleurs qui les parent : bec médiocre, robuste, un peu voûté, comprimé vers le bout; tarses robustes, annelés; doigts externes unis jusqu'au milieu; pouce long, épaté et fort; ailes moyennes; queue courte et arrondie. Ces oiseaux sont farouches; ils vivent dans les fentes des rochers et se nourrissent de fruits sauvages, de baies et d'insectes. Le *Rupicole orangé* (*R. aurantia*), ou *Coq de roche de la Guyane*, est de la grosseur d'un pigeon : le mâle est de couleur orangée, avec les plumes frisées sur les ailes et la queue, et une huppe en demi-cercle sur la tête; le plumage de la femelle est d'un brun fuligineux. Le *R. du Pérou* (*R. peruviana*) est de couleur gris-tendre sur le dos, avec des rectrices noires; sa huppe est en touffe, et il n'a pas de plumes frisées sur la queue. Le *R. vert* (*R. viridis*), de Java, est d'un vert d'émeraude.

RUPPIE, *Ruppia*, genre de plantes aquatiques de la famille des Naïadées, est composé de deux espèces, dont une, la *R. maritime*, est indigène de l'Europe. Celle-ci se trouve dans les eaux stagnantes, douces ou salées, où elle est entièrement submergée, excepté à l'époque de sa fécondation.

RUPTURE, solution de continuité. Ce mot est quelquefois employé en Chirurgie comme synonyme de *fracture* et de *hernie*. *Voy.* ces mots.

RURAL (du latin *rus*, *ruris*, champ, campagne), se dit de tout ce qui concerne la campagne.

L'*Économie rurale* traite de tout ce qui intéresse les travaux agricoles. *Voy.* ÉCONOMIE RURALE.

Le *Droit rural* traite de la législation relative aux Cultivateurs : ce droit a pour base, en France, la loi du 6 octobre 1791 sur la police rurale. On doit à M. P.-J. de Valserres un *Manuel de Droit rural*, et à M. A. Bourguignat un *Traité de Droit rural* (1853).

RUSCUS, nom latin du genre *Fragon*. *V.* ce mot.

RUSE, moyen dont on se sert pour tromper. Les Phrénologistes admettent l'existence d'un instinct spécial de la ruse qu'ils rapportent à la *secrétivité*, et dont ils placent l'organe dans la région temporale, au-dessus de la *destructivité*. On considère généralement le Renard comme le type de la ruse.

Les *Ruses de guerre*, sous le nom de *Stratagèmes* (*Voy.* ce mot), jouaient un grand rôle chez les anciens.

RUSMA, mélange dépilatoire très-usité en Orient, est formé d'orpiment, de réalgar et de chaux vive. Son apparence extérieure est celle d'une poudre jaune.

RUSPONE, pièce d'or de Toscane qui vaut 3 sequins aux lis, c.-à-d. 36 fr. 4 c. du notre monnaie.

RUSTIQUE (du latin *rusticus*, champêtre). En Architecture, ce qu'on appelle l'*Ordre rustique*, ou simplement *le Rustique*, est un ordre dans lequel les colonnes et les membres de l'entablement sont ornés de bossages vermiculés, etc.: c'est le plus simple de tous, et le plus dénué d'ornements. — On appelle *Ouvrage rustique*, *Genre rustique*, toute construction faite de pierres brutes ou de pierres taillées à l'imitation des pierres brutes. Ces constructions, qui semblent avoir pour type les grottes naturelles ou les premiers essais de l'art de bâtir, ont cependant leurs règles, et comportent des ornements dont la grossièreté et l'irrégularité ne sont qu'apparentes.

En Agriculture, on dit qu'un *arbre*, qu'une *plante*, sont *rustiques*, lorsqu'ils bravent le chaud et le froid, la sécheresse et l'humidité extrêmes, et qu'ils viennent aussi bien sans culture que ceux auxquels on prodigue le plus de soins. — *Maison rustique*. *Voy.* MAISON.

On a donné le nom de *Langue rustique* au bas latin qui se parlait dans les provinces de l'empire romain, et particulièrement en France, lors de la formation de la langue romane (*Voy.* ROMANE). La langue rustique est en usage dans les chroniques, les lois et les chartes de la première race. — En Diplomatie, *Écriture rustique* se dit de l'ancienne écriture soit grecque, soit latine, dont les caractères ne se composent que des traits absolument essentiels, ajustés inégalement et sans aucune précision : c'est l'écriture des inscriptions les plus anciennes.

RUT, époque périodique où plusieurs espèces de mammifères se sentent entraînées à la reproduction. On dérive ce mot de *rugitus*, rugissement, à cause des rugissements que ces animaux font alors entendre.

RUTA, nom latin et botanique de la *Rue*.

RUTABAGA, ou *Navet de Suède*, navet dont la chair est jaune et les feuilles glauques comme celles des choux. Il se cultive aujourd'hui dans le midi de la France comme légume de jardin et comme racine fourragère. Il est hâtif et a un goût sucré.

RUTACÉES (de *Ruta*, Rue, genre type), famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, se compose de plantes herbacées ou frutescentes, à feuilles alternes, simples, diversement lobées ou décomposées, plus rarement entières, très-souvent marquées de points translucides, avec ou sans stipules, ou offrant, en place de stipules, des dents sétiformes; à fleurs parfaites, régulières, en corymbe ou en grappe au sommet des rameaux, en général hermaphrodites, très-rarement unisexuées : calice libre, persistant, à estivation imbriquée, de 3 à 5 sépales soudés par la base; pétales en nombre égal aux divisions du calice, alternes avec elles, mais plus longs, quelquefois soudés ensemble, et formant une corolle pseudo-gamopétale; étamines insérées sur les pétales, en nombre double et quelquefois triple; filets filiformes, anthères introrses, biloculaires; ovaire à 3 ou 5 carpelles plus ou moins intimement soudés, et formant autant de côtes; styles souvent séparés à la base, réunis en un seul supérieurement. Le fruit est une capsule, s'ouvrant en autant de valves septifères qu'il y a de loges, quelquefois séparé en autant de coques qui, le plus souvent, sont monospermes, indéhiscentes, et quelquefois légèrement charnues ou sèches; graines pendantes ou rapprochées, à tégument crétacé ou un peu spongieux.

La famille des Rutacées a été partagée en 5 grandes sections : les *Rutacées* proprement dites, les *Zygophyllacées*, les *Diosmées*, les *Zanthoxylées* et les *Simaroubées* (*Voy.* ces noms). — Les *Rutacées* proprement dites (fleurs hermaphrodites, endosperme charnu, feuilles alternes), sont des herbes vivaces ou des arbrisseaux de l'ancien continent, qui habitent la zone tempérée chaude, depuis les Canaries jusqu'à l'extrémité de l'Asie. Elles forment 2 tribus : les *Rutées* (ovaire à plusieurs loges pluri-ovulées, fruit capsulaire), qui ont pour type le genre *Ruta* (Rue), et les *Biebersteiniées* (plusieurs carpelles, à un seul ovule).

RUTÉES (de *Ruta*, rue), tribu de la fam. des *Rutacées*.

RUTÈLE, *Rutela* (nom latin d'un ver qui ronge les arbres), g. de Scarabéides propre aux contrées chaudes de l'Amérique : corps convexe, de forme plus ou moins carrée; antennes à 10 articles, le 1er velu, plus gros que les autres; mandibules cornées, très-comprimées; pattes robustes. Les Rutèles ont les mêmes habitudes et la même nourriture que les Hannetons.

RUTHÉNIUM ou RHUTÉNIUM, métal découv. en 1845 et dont les caractères sont encore peu connus. Il se présente sous la forme d'une poudre grise, d'un éclat semblable à celui de l'iridium; on le trouve, ainsi que l'iridium, combiné avec l'osmium, à l'état d'*osmiure*.

RUTICILLA, nom scientifique du *Rouge-queue*.

RUTILANT (de *rutilans*, ayant l'éclat de l'or), se dit surtout, en Chimie, de l'acide nitreux et des vapeurs qu'il exhale, à cause de leur couleur rouge.

RUTILE (de *rutilus*, rougeâtre), oxyde de titane, qui se présente toujours avec les couleurs rougeâtre, brune ou jaune. Il raye fortement le verre et est infusible au chalumeau. Le Rutile se trouve surtout dans les granits et les gneiss.

RUYDER, RYDER (c.-à-d. *cavalier*, à cause de son effigie), anc. monnaie de Hollande. Le *Ruyder d'or* équivaut à 14 florins et vaut 31 fr. 65 c.; le *R. d'argent* ou *Ducaton* à 3 florins 15 *cents*, et vaut 6 fr. 85 c.

S

S, la 19e lettre de notre alphabet, et la 15e des consonnes : on l'appelle *lettre sifflante*. L'S a le son dur en tête des mots et dans le corps des mots, lorsqu'elle est double ou accompagnée d'une autre voyelle; elle prend le son du z lorsqu'elle est entre deux voyelles. — Chez les Grecs, σ' valait 200; ,σ 200,000; ϛ (pour στ), 6. Chez les Romains, S, employée comme lettre numérale, valait 90, et, avec un trait, S̄, 90,000.—Comme abréviation, S. à Rome signifiait *Sanctus*, saint; Sp., *Spurius*; Ser., *Servius* ou *Servilius*; Sext., *Sextus*; S. J., *sacrum Jovi* (consacré à Jupiter); S. M., *sacrum Manibus* (consacré aux mânes); S. P. Q. R., *senatus populusque Romanus* (le sénat et le peuple romain); S. D., en tête des lettres, *salutem dicit*, formule de salutation. Chez nous, S. se met pour *Saint*, SS. pour *Saints*, ou *Sa Sainteté*, S. M., pour *Sa Majesté*, S. H., pour *Sa Hautesse*. —Dans la Musique, S est l'abréviation de *solo*.—Dans les formules chimiques, S signifie *soufre*, Sb, *stibium* ou antimoine, Si, *silicium*, Sn, *stannum* ou étain, Sr, *strontium*. — En Anatomie, ce qu'on appelle l'*S du colon* est une partie du colon en forme d'*s*.

SABAL, genre de la famille des Palmiers, tribu des Coryphinées, renferme des espèces qui habitent la Caroline et la Virginie. Ce sont les plus petits de tous les palmiers. L'espèce type, dite *Corypha minor* ou *Chamærops humilis*, a les frondes palmées flabelliformes, le stipe très-court et latéral, les fleurs blanches à six étamines distinctes, disposées sur un régime rameux entouré de spathes incomplètes. Le fruit qu'elle donne est une baie noirâtre. On mange quelquefois ses jeunes pousses et ses fruits.

SABBAT, mot hébreu qui veut dire *repos*. Les Juifs appelaient ainsi le dernier jour de la semaine, notre *samedi*, jour pendant lequel ils observaient un repos absolu (*Voy.* SABBAT au *Dict. univ. d'H. et de G.*). — On appelait *Année sabbatique*, chaque septième année, parce que cette année-là était, de même que le jour du Sabbat, consacrée au repos : on laissait reposer la terre sans la labourer, et tout ce qu'elle produisait d'elle-même appartenait aux pauvres.

Le mot *Sabbat* désigne encore une assemblée nocturne et solennelle, qui, selon une superstition populaire fort ancienne, est tenue le samedi à minuit par les sorciers et les sorcières, sous la présidence de Satan, leur seigneur et maître. Les sorciers se rendent dans le lieu de l'assemblée, qui est ordinairement un lieu désert ou une abbaye en ruines, à cheval sur des boucs, des ânes, des manches à balai, des pelles à feu, et, au moyen de certaines paroles magiques, ils traversent les airs avec la plus grande rapidité. On choisit pour ces réunions des lieux élevés et écartés : en Allemagne, le Brocken, la plus haute montagne du Hartz, fut longtemps considéré comme le lieu du sabbat. Il s'y tenait dans la nuit du 30 avril au 1er mai.

SABÉISME, culte des astres. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SABELLE, *Sabella* (de *sable*), genre d'Annélides, de la famille des Tubicoles, type de la tribu des Sabellaires, renferme des vers testacés, très voisins des Amphitrites : bouche ouverte avec deux tentacules épais et barbus derrière la tête; anneaux contenus dans une coquille tubuleuse formée de grains de sable, et retenus dans une membrane vaginale. Les Sabelles habitent sur les pierres des rivages battus par la vague; elles vivent en société et forment des masses comparables à des gâteaux d'abeilles. On en trouve sur toutes nos côtes. Les espèces principales sont la *Sabelle raboteuse*, la *S. scabre*, la *S. marsupiale* et la *S. indienne*.

SABICE, *Sabicea*, genre de la famille des Rubiacées, section des Cinchonacées, tribu des Haméliées, renferme 9 espèces originaires des régions intertropicales du continent américain, qu'on trouve surtout dans les Andes du Pérou et à la Jamaïque. Ce sont des arbrisseaux sarmenteux et traçants, à feuilles vertes recouvertes d'un duvet blanchâtre, à fleurs blanches et velues, à baies rouges ou blanches succulentes. Elles vivent tantôt dans les haies plantées sur les bords des savanes, tantôt dans les forêts. On remarque surtout la *Sabice cendrée*, la *S. velue*, la *S. rude*, la *S. en ombelle à feuilles variées*.

SABINE, SABINIER (en latin *Sabina herba*, ainsi appelé du pays des Sabins où elle était commune), *Juniperus sabina*, espèce du genre Genévrier. C'est un arbrisseau de 2 à 4 mètres, d'une belle verdure, mais d'une odeur repoussante; sa tige se divise en un grand nombre de rameaux grêles, étalés, couverts de très-petites feuilles, courtes, aiguës, imbriquées, très-serrées; ses baies sont d'un bleu noirâtre à leur maturité, latérales, globuleuses, à trois semences. On en distingue deux variétés : l'une, la *Sabine stérile*, dite aussi *S. femelle*, *S. commune*, est moins élevée; ses tiges sont moins fortes, ses rameaux plus étalés, très-divisés : elle fructifie rarement; l'autre, improprement nommée *S. mâle*, s'élève à 3 ou 4 m. Cet arbrisseau croît en Italie, dans les Alpes, dans le Levant. Ses feuilles sont d'une saveur chaude, amère, désagréable : elles sont si âcres que leur application sur la peau suffit pour l'enflammer. On en extrait une huile, dite *Huile de sabine*, qui est un emménagogue puissant, mais dangereux. On emploie sa décoction à l'extérieur en lotions contre la gale et les ulcères putrides. Les Baskirs de la Russie attribuent à cette plante une grande vertu contre les sortiléges : ils en suspendent de petites branches au-dessus des portes de leurs maisons. Les maquignons allemands la font avaler à leurs chevaux, pour leur donner du feu et de l'activité. *Voy.* GENÉVRIER.

SABLE (en latin *sabulum*), matière pierreuse pulvérulente, composée de grains plus ou moins fins,

provenant de la désagrégation des roches siliceuses ou quartzeuses. Le sable est généralement de couleur jaune ; on en trouve d'une entière blancheur ; il est quelquefois bleuâtre ou grisâtre, ou bien coloré en rouge par l'oxyde de fer. Le sable est très-commun dans la nature ; il s'en est formé à toutes les époques géologiques. On le trouve ordinairement dans le lit et sur le bord des rivières ; au fond de la mer où il forme souvent des *bancs* dangereux pour les navigateurs, ou bien sur les côtes, où tantôt il constitue des plages parfaitement unies, tantôt il s'élève en monticules (*Voy.* BANC, PLAGE et DUNES). On le trouve aussi à la surface de la terre, dont il couvre une partie considérable, et à l'intérieur, où il forme des couches épaisses : ces dépôts terrestres paraissent dus au séjour prolongé des eaux sur le sol, à une époque très-éloignée de l'époque actuelle. Les déserts du centre de l'Afrique et de l'Arabie ne sont que de vastes plaines de sable : on leur donne quelquefois le nom de *Mer de sable*. En France, on trouve de grands dépôts de sable dans la Sologne et dans les Landes. — Les couches de sable qui se trouvent dans le sol sont exploitées à la façon des carrières : on leur donne le nom de *Sablières*.

Dans les Arts, on distingue plusieurs espèces de sable par rapport aux usages auxquels on les destine. 1° Le *Sable sablon* est entièrement composé de quartz ; chaque grain est un fragment de cristal de roche plus ou moins arrondi ; le type de ce sable est celui de la forêt de Fontainebleau. Son principal emploi est de servir à faire le cristal des vases et des glaces ; il sert aussi à filtrer certaines liqueurs ; à écurer ou décaper le cuivre et d'autres métaux. Le sable du désert et celui des dunes appartiennent à cette espèce. — 2° Le *S. de carrière* ou *de plaine* s'emploie sur les routes pour remplir les interstices des pavés : il peut servir à la confection du mortier quand il n'est pas trop chargé de parties terreuses. On s'en sert aussi quelquefois pour sabler les allées des jardins. — 3° Le *S. de rivière* sert, quand il est fin et légèrement terreux, à composer la matière du verre noir ou verre à bouteille ; celui qui est bien lavé et bien pur est préférable à tout autre pour faire le mortier des maçons : c'est le sable qu'on emploie plus particulièrement pour sabler les allées des jardins publics, les cours et les parterres particuliers. — 4° Le *S. des mouleurs* est tantôt gris, tantôt jaune ou verdâtre ; il se tire toujours des carrières, et jamais des rivières, parce qu'il lui faut une certaine ténacité, un certain onctueux qu'il doit à un mélange de terre. Le sable de Fontenay-aux-Roses, près Paris, s'est expédié pendant longtemps jusqu'en Russie. Ce que l'on nomme *sable vert* dans les fonderies de fer est un sable légèrement argileux, assez grossier, et qui sert à mouler les pièces qui se coulent en plein air, telles que les plaques, les gueuses, etc. — 5° Le *S. arène* est composé de grains de quartz assez grossiers, réunis et légèrement coagulés par une certaine dose d'argile d'un jaune orangé plus ou moins vif. Cette espèce de sable, qui s'exploite à la pelle et à la pioche, mêlé à de la chaux grasse commune, produit des mortiers sensiblement hydrauliques. — 6° Le *S. de Strasbourg* est une espèce de sable qu'on trouve près de Barr et de Mittelbergheim en Alsace : on en tire la poudre employée dans les bureaux : on nomme *Sable micacé* ou *Poudre d'or*, celui qui renferme une quantité notable de mica jaune et brillant.

On appelle *Sable aurifère*, tout sable contenant une quantité de paillettes d'or assez considérable pour qu'on puisse l'exploiter avantageusement ; *S. vert du Pérou*, le chlorure de cuivre de couleur verte ; *S. stanifère*, un sable qu'on trouve dans la presqu'île de Malacca et le pays de Cornouailles, et qui se compose presque entièrement de minerai d'étain réduit en poudre ; *S. vitreux*, le sable qui contient de petits cristaux transparents ; *S. volcanique*, les matières pulvérulentes qui sortent du cratère des volcans avant et surtout après l'éruption de la lave.

Dans le Blason, le mot *Sable* désigne la couleur de la marte zibeline, et, par suite, la couleur noire (il est alors pour *zabelle*, nom sous lequel on désignait jadis la marte zibeline). Dans la gravure des armoiries, le *sable* se marque par des traits croisés.

Bain de sable. *Voy.* BAIN.

SABLIER (de *sable*), instrument propre à évaluer le temps, est formé de deux entonnoirs de verre, opposés par la pointe, et réunis entre eux par un col étroit : il est garni d'une monture en bois léger qui le protége sans empêcher d'en bien voir l'intérieur. Un des entonnoirs est plein de sable. On calcule le temps au moyen du sablier, en comptant le nombre d'heures ou de minutes que le sable a mis à passer d'un entonnoir dans l'autre. Quand il est tout à fait passé, on n'a qu'à renverser le sablier. Le sablier est la première horloge que l'homme ait employée : on s'en sert encore pour quelques usages particuliers. On fait des sabliers de plusieurs heures, d'une heure, d'une demi-heure, et même d'une minute, d'une demi-minute et d'un quart de minute. Ces derniers sont spécialement usités dans la marine pour compter les nœuds filés par le navire : ce sont des tubes étranglés dans leur milieu. — On représente le Temps tenant un sablier à la main.

SABLIER, *Hura*, arbre de l'Amérique équatoriale, de la famille des Euphorbiacées, tribu des Hippomanées, à fleurs dioïques. Le *Sablier élastique* (*H. crepitans*), dit aussi *Arbre du diable*, est remarquable par ses fruits dont les coques ligneuses sont rangées en rond autour de l'axe principal, et qui ont la propriété d'éclater avec fracas au moment de la maturité. Les colons mettent dans ces coques le *sable* dont ils se servent pour poudrer l'écriture : c'est de là que vient le nom de *sablier* donné à l'arbre.

SABLIÈRE, carrière de sable. *Voy.* SABLE.

Les Charpentiers nomment ainsi : 1° une pièce de bois posée horizontalement sur un portail ou sur une assise de pierres dures, pour porter un pan de bois ou une cloison ; 2° la pièce qui, à chaque étage d'un pan de bois, en reçoit les poteaux, et porte les solives d'un plancher ; 3° des espèces de membrures qu'on attache aux côtés d'une poutre et qui reçoivent par enclaves les solives dans leurs entailles. Dans ces divers sens, on fait dériver ce mot par corruption de *scapularia*, formé de *scapula*, épaule.

SABLINE, *Arenaria*, genre de la famille des Caryophyllées, renferme des plantes herbacées, dont on forme ordinairement des gazons, et qui se plaisent dans les *sables*, sur les murailles, les montagnes, etc. : tiges rameuses, étalées, hautes de 12 à 20 centimètres ; feuilles opposées, ovales, très-petites ; capsules ovales à une seule loge, renfermant des graines nombreuses. — Les diverses espèces de Sablines sont : la *Sabline péploïde*, la *S. à trois nervures*, la *S. à feuilles de serpolet*, la *S. rouge*, la *S. des rochers* et la *S. à grandes feuilles*.

SABLON, sable fin et menu qui sert aux usages domestiques : c'est avec ce sable qu'on écure la vaisselle.

SABORD. On donne vulgairement ce nom à toute ouverture, même accidentelle, faite dans les murailles d'un bâtiment ; mais c'est proprement une espèce de petite fenêtre faite à un vaisseau, et par laquelle on tire le canon. Les sabords sont ordinairement carrés, et c'est à leur côté supérieur que sont fixés les gonds du volet qui sert à les fermer et à les ouvrir. C'est par les sabords qu'on fait passer la volée des pièces de canon, ce qui permet à l'explosion de la décharge de se faire tout entière en dehors du bâtiment. Les grands vaisseaux ont trois rangs de sabords. Les sabords d'un côté doivent être exactement opposés à ceux de l'autre ; ils doivent fermer hermétiquement, pour empêcher l'eau de la mer de pénétrer dans les

batteries. — On appelle *Sabords de retraite* ceux qui sont percés dans la poupe, pour tirer encore sur l'ennemi quand on est forcé de fuir; *S. de chasse*, ceux qui sont placés dans le sens de la longueur du vaisseau, pour tirer sur l'ennemi qui fuit; *S. de charge*, de grandes ouvertures pratiquées dans la cale des bâtiments pour y charger des mâtures et des bois de construction, et que l'on ferme ensuite à demeure, en les calfatant avec soin.

SABOT (du latin *sapinus*, de sapin, sans doute parce qu'on les faisait dans l'origine avec le bois de cet arbre), chaussure de bois faite toute d'une pièce, et creusée de manière à contenir le pied. On fait le plus souvent les sabots en hêtre et en noyer. La plupart sont faits grossièrement; mais on en fabrique aussi de très-élégants. La fabrication des sabots a une grande importance : on s'y livre surtout dans les pays de bois et de montagnes; les sabots de Limoges furent longtemps en réputation.

Par analogie, on nomme *Sabot* (en latin *ungula*) l'ongle des Quadrupèdes lorsqu'il est épais et qu'il garnit de toutes parts la dernière phalange des doigts. On trouve 5 sabots à chaque pied de l'éléphant, 4 dans l'hippopotame, 3 dans le rhinocéros, 2 grands et 2 petits dans les cochons, 4 aux pieds de devant et 3 à ceux de derrière dans les tapirs; 2 à chaque membre, avec 2 petits onglons surnuméraires, dans les Ruminants; un seul à chaque pied dans les chevaux. Le sabot du cheval se trouve au-dessous de la couronne, et renferme le petit pied, la sole et la fourchette.

On appelle encore *Sabot* : 1° les garnitures de cuivre qu'on met au bas de chacun des pieds de certains meubles, d'une table, d'un bureau; — 2° une pièce de fer creusée pour recevoir le bout d'un pilotis, et qui se termine en pointe pour mieux s'enfoncer dans la terre; — 3° un outil à fût, presque toujours cintré, dont les menuisiers se servent pour pousser les moulures dans les parties cintrées; — 4° un morceau de bois carré d'environ 20 centim. de grosseur, dont les maçons se servent pour pousser des moulures; — 5° une plaque de fer ou de bois creusé, un peu courbée et à rebords, qu'on met sous l'une des roues d'une voiture pour empêcher qu'elle ne tourne : on met le sabot pour enrayer dans les descentes; — 6° un jouet d'enfant (en latin *turbo*) en forme de toupie, que l'on fait pirouetter au moyen d'un fouet armé d'une lanière; — 7° un crochet qui fait partie du mécanisme de la harpe à pédales, et qui raccourcit la corde pour la hausser d'un demi-ton : on substitue depuis quelque temps à ce mécanisme une fourchette qui saisit la corde et la raccourcit en tournant sur elle-même.

Sabot est aussi le nom vulgaire des Mollusques des genres *Trochus* et *Turbo*. *Voy.* ces mots.

Sabot de Vénus ou *de la Vierge*, espèce d'Orchidée. *Voy.* CYPRIPÈDE.

SABRE (de l'allemand *sabel*), sorte d'épée en forme de coutelas, à lame plus ou moins large, et qui ne tranche que d'un côté. Le sabre est également en usage dans l'infanterie et dans la cavalerie. En France, les modèles de sabre pour la cavalerie se réduisent aujourd'hui à deux : le sabre à lame presque droite, dit *Latte*, propre à pointer (cuirassiers, carabiniers, dragons), et le sabre demi-courbe, appelé *Sabre-Montmorency*, propre à la fois à pointer et à sabrer (lanciers, chasseurs, hussards, cuirassiers de la garde impériale). L'artillerie à cheval a un sabre d'une forme particulière. — Le sabre de l'infanterie est aujourd'hui le *sabre-poignard*, qui consiste en une lame droite et à deux tranchants, à gouttières et à pans creux, avec une monture d'une seule pièce en cuivre; la poignée, ciselée en écailles, a pour garde une croisière; il a remplacé le *sabre-briquet*, qui se composait d'une lame à un tranchant, légèrement cambrée, sans gouttière ni pans creux, avec un faux tranchant vers la pointe. — Le *Sabre d'abordage*, en usage à bord des vaisseaux, a la lame légèrement cambrée, et de chaque côté une gouttière, qui règne le long du dos.

Le sabre ne paraît pas avoir été en usage chez les Grecs ni chez les Romains. On ne trouve d'arme analogue dans l'antiquité que chez les Perses et les Espagnols. Les Romains nommaient *acinaces* le sabre des Perses; ce sabre ressemblait au *cimeterre* des Sarrasins et des Turcs; il a sans doute donné naissance au sabre des modernes. L'usage de cette arme passa de l'Orient en Allemagne vers le ve siècle. Du temps des croisades, il devint presque général dans toute l'Europe. Depuis cette époque, le sabre a éprouvé de nombreuses modifications et des variations de forme assez importantes. Jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, l'infanterie française fut armée de l'épée; les grenadiers seuls portaient un sabre dont la lame avait près d'un mètre de long. En 1747, le *sabre-briquet* devint l'arme de l'artillerie, des sous-officiers d'infanterie et des soldats des compagnies d'élite des troupes à pied. En 1831, il a été supprimé pour faire place au *sabre-poignard*. Depuis quelques années, la forme de ce dernier a été modifiée de manière qu'il pût s'adapter au canon du fusil en forme de baïonnette. Le *sabre-baïonnette* est aujourd'hui porté par les chasseurs d'Afrique. — Pour les fabriques de sabres, *Voy.* ARMES BLANCHES.

En Horticulture, on appelle *Sabre* un instrument avec lequel on tond les haies et les palissades, et dont le tranchant est recourbé en arrière vers son extrémité; il est fixé à un manche de plus d'un mètre; sa longueur est de moins d'un mètre.

SABRE, *Chirocentron*, poisson de la Méditerranée qui constitue seul un genre voisin des Gymnètres : nageoire dorsale très-longue, soutenue par des rayons ronds, et dont les antérieurs sont dentelés en scie; point de nageoire anale, la ligne latérale armée d'épines, queue fortement dentelée au-dessous.

SABRETACHE (de l'allemand *sabel*, sabre, et *taschen*, poche, poche du sabre), espèce de gibecière volante en usage dans les régiments de hussards : on la porte à gauche; elle est attachée par des courroies au ceinturon du sabre, et pend le long de la jambe. La face extérieure de la sabretache est en vache, noire et lisse, l'intérieur en basane de même couleur. La sabretache porte une plaque de cuivre estampé en forme d'écusson, présentant en relief un entourage qui figure des feuilles de chêne et de laurier, et qui renferme le numéro du régiment. Elle a été apportée en Occident par les Hongrois.

SABULINÉES (de *sabulum*, sable), tribu de la famille des Caryophyllées, plus connue sous le nom d'*Alsinées*. *Voy.* ce nom.

SABURRE (du latin *saburra*, gravier). Il se dit, en Médecine, de matières viciées qui se trouvent dans les premières voies et proviennent de mauvaises digestions. Les médecins humoristes les considéraient tantôt comme un produit altéré de l'excrétion muqueuse de l'estomac, ou de la sécrétion biliaire, ou des sucs gastriques, tantôt comme un résidu de substances alimentaires mal digérées. — On appelle *État saburral* l'accumulation de la saburre dans l'estomac : cet état est, selon les médecins humoristes, la cause d'un grand nombre de maladies.

SAC (du latin *saccus*). Outre son acception ordinaire, ce mot s'emploie dans divers sens. Ainsi, on a donné ce nom : 1° à l'habit que portaient les pénitents dans les premiers temps de l'Église, et que portèrent ensuite certains ordres religieux (*Voy.* SACHET); 2° à l'enveloppe, en forme de sac, qui renfermait les pièces d'un procès. *Voy.* DOSSIER.

En Anatomie, on nomme *Sac herniaire* l'espèce de poche que forme extérieurement le péritoine poussé hors de la cavité splanchnique par une *hernie*; — *Sac lacrymal*, une petite poche membraneuse logée au grand angle de l'orbite de l'œil.

En Botanique, on nomme *Sac* la réunion des étamines dont les filets, soudés ensemble, recouvrent l'ovaire, comme dans les Asclépiadées. On distingue le *Sac anthérifère* (sac du pollen) et le *S. de l'embryon.*

Sac-à-terre, enveloppe de maçonnerie qu'on établit autour des soutes aux poudres pour les préserver.

SACCHARATES (du latin *saccharum*, sucre), se dit, en Chimie, des combinaisons du sucre avec les bases. On donne aussi le même nom aux sels formés par l'*Acide saccharique*, qu'on obtient en traitant le sucre par de l'acide nitrique faible.

SACCHARIMÈTRE (de *saccharum*, sucre, et *métron*, mesure), instrument propre à apprécier la richesse des divers sucres. *Voy.* SUCRE.

SACCHARUM, canne à sucre, sucre. On en a formé les mots : *Saccharin*, qui tient du sucre; — *Saccharoïde*, analogue au sucre; — *Saccharinites*, nom donné à un ordre de principes immédiats de végétaux comprenant, avec le sucre proprement dit, le sucre de raisin, le sucre des diabètes; — *Saccharolés*, médicaments où domine le sucre ou le miel; — *Saccharures*, médicaments résultant de l'union du sucre avec une substance dissoute dans de l'alcool ou de l'éther; — *Saccharates* (*Voy.* ci-dessus).

SACCOMYS (du grec *sakkos*, sac, et *mys*, rat), *Diplostoma*, genre de Rongeurs, de la division des Claviculés, renferme des petits animaux de l'Amérique, qui ont de fortes abajoues, 16 molaires, des pieds offrant 5 doigts armés d'ongles fouisseurs. Il est de la taille d'un Lérot; son pelage est d'un brun fauve-clair, présentant une teinte plus foncée sur les abajoues et les membres; le bout du museau, le dessous du corps et de la queue sont d'un blanc roussâtre.

SACELLE (du latin *sacellus*, petit sac), nom donné en Botanique au fruit monosperme dans lequel la graine est revêtue d'une enveloppe membraneuse.

SACERDOCE (du latin *sacerdos*, prêtre), dignité et fonctions des ministres du culte. *Voy.* PRÊTRE.

SACHET, petit sac. Outre les petits coussins où l'on met des parfums ou des senteurs pour le simple agrément, on nomme ainsi, en Pharmacie, un remède topique composé d'herbes ou de drogues enfermées dans un petit sac de toile, qu'on met sur quelque partie malade sur laquelle on veut agir. Le plus souvent on remplit les sachets de poudres aromatiques, astringentes, toniques, comme sauge, romarin, lavande; ou de poudre de chaux, d'ammoniac, de tannin, de quinquina, de camphre; le *Sachet de Morand* est un mélange à parties égales de sel ammoniac, de sel commun et d'éponge calcinée. On les emploie comme fortifiants ou comme fondants.

On donnait autrefois le nom de *Sachets* à des religieux d'un ordre institué sous le titre d'*Ordre de la Pénitence de Jésus-Christ*, mais qu'on appelait vulgairement *Ordre du Sac*, parce qu'ils portaient des vêtements grossiers faits en forme de sac.

SACOLÈVE, navire du Levant très-tonturé, avec l'arrière élevé; il a 3 mâts à pible et la voile à livarde.

SACRE (du latin *sacer*, sacré), cérémonie religieuse qui se pratique à l'égard de quelques souverains lors de leur avénement au trône, et qui leur confère un caractère sacré. Cette cérémonie nous vient des Hébreux : on en attribue l'institution à Samuel lorsqu'il sacra Saül en l'oignant de l'huile sainte (*Voy.* OINT). Sous la loi chrétienne, les princes chrétiens ont imité cet exemple pour marquer que leur puissance vient de Dieu même.

En France, le baptême de Clovis par S. Remi a pu être considéré comme le premier sacre de nos rois; mais cette cérémonie ne prit un caractère authentique que depuis Charlemagne, sacré à Rome en 800 par le pape Léon III. Depuis, le lieu destiné au sacre des rois de France fut l'église cathédrale de Reims. Le jour de cette cérémonie, le roi entrait solennellement dans l'église, précédé des princes du sang et des grands dignitaires du royaume. Le prieur de Saint-Remi apportait en pompe la *sainte Ampoule* : après plusieurs oraisons, l'archevêque sacrait le roi avec l'huile sainte, en lui faisant sept onctions : à la tête, à la poitrine, entre et sur les deux épaules, et sur les jointures des bras. Le roi revêtait ensuite la couronne, l'épée, les éperons d'or, le sceptre, la main de justice, les bottines de soie, la tunique, la dalmatique et le manteau royal. Enfin, il communiait et donnait le baiser de paix aux princes, aux prélats et aux grands du royaume. Depuis la Révolution, il n'y a eu en France que deux sacres, celui de Napoléon à Notre-Dame de Paris (1804), par le pape Pie VII, et celui de Charles X à Reims (1824).

On appelle encore *Sacre* la cérémonie par laquelle est conférée la dignité épiscopale. *Voy.* ÉVÊQUE.

SACRE, SACRET, grand oiseau de proie du genre des Faucons, le même que le *Gerfaut*. C'est le troisième des oiseaux de proie. Il est excellent pour la volerie des champs, mais fort difficile à traiter. Il est propre au vol du Milan, du Héron, des Buses et autres oiseaux de montée.

SACRÉ (du latin *sacer*), se dit, quand il s'agit de Religion, de ce qui a reçu un caractère de sainteté par le moyen de certaines cérémonies religieuses. *Voy.* SACRE et ORDINATION.

En Anatomie, il se dit de tout ce qui a rapport à l'os appelé *Sacrum*. Ainsi, on appelle *Artères sacrées* celles qui aboutissent au *sacrum*; — *Canal sacré*, un canal qui fait suite au canal vertébral; — *Nerfs sacrés*, les nerfs, au nombre de 5 ou de 6, qui sont formés par la terminaison de la moelle vertébrale; — *Plexus sacré*, l'entrelacement nerveux formé par le nerf lombo-sacré et par les quatre premières paires sacrées, et se terminant en un gros nerf, qui est le *Nerf sciatique*; — *Trous sacrés*, 16 trous, dont 8 sont situés sur la face pelvienne du sacrum (*Trous antérieurs*), et 8 à la face spinale du même os (*Trous postérieurs*) : ils sont traversés par une branche des *Nerfs sacrés*.

SACRÉ-COEUR. L'Église catholique reconnaît deux fêtes de ce nom : la Fête du *Sacré-Cœur de Jésus* et celle du *Sacré-Cœur de Marie*, qui datent toutes deux du XVII[e] siècle. La première, instituée à la suite des révélations de Marie Alacoque, vers 1697, se répandit rapidement en France, et fut approuvée par Clément XIII : fixée d'abord au 3[e] dimanche après la Pentecôte, elle fut transférée en 1822 au 2[e] dimanche de juillet. La deuxième, connue dès 1661, fut approuvée en 1676 par Clément X : on la cél. le dimanche qui précède la Septuagésime. — Plusieurs couvents sont sous l'invocation du Sacré-Cœur.

SACREMENT (de *sacramentum*, chose sacrée), signe sensible d'un effet intérieur et spirituel que Dieu opère en nos âmes, tel que la régénération, la purification de l'âme, la rémission des péchés, le don de la grâce et du Saint-Esprit. Les Catholiques ont sept sacrements : le *Baptême*, la *Confirmation*, l'*Eucharistie*, la *Pénitence*, l'*Ordre*, le *Mariage* et l'*Extrême-Onction* (*Voy.* chacun de ces mots). Les Protestants n'admettent que deux sacrements : le baptême et la cène. — Outre la grâce sanctifiante que produisent tous les sacrements, trois d'entre eux impriment un caractère ineffaçable, et, à cause de cela, ne peuvent être renouvelés : ce sont le baptême, la confirmation et l'ordre. Les prêtres sont les ministres des sacrements; mais le baptême peut être au besoin appliqué par toute autre personne. — Le prêtre peut, dans certains cas spécifiés par les règles de la discipline ecclésiastique, refuser les sacrements; mais ces refus, qui sont de nature à donner lieu à de graves conflits et à entraîner les conséquences les plus fâcheuses pour la religion elle-même, ne doivent être faits qu'avec une extrême prudence.

On trouve chez les Juifs quelque chose d'analogue à nos sacrements : la circoncision, les purifications, etc., étaient les sacrements de l'ancienne loi.

Sous le nom de *Saint Sacrement*, on désigne spécialement le sacrement de l'Eucharistie (*Voy.* ce mot). On donne aussi ce nom à l'hostie consacrée, et même à l'ostensoir où l'on renferme cette hostie.

La *Fête du St-Sacrement* (*Fête-Dieu*) a pour but de protester, dans une procession solennelle, de la foi de l'Église à la présence réelle de J.-C. dans l'Eucharistie. Elle est fixée au jeudi qui suit l'octave de la Pentecôte. —La fête de l'*Institution du St-S.* a lieu le jeudi saint.

SACRIFICATEUR, ministre préposé pour faire les sacrifices (*Voy.* SACRIFICE). — Le *Grand Sacrificateur* était le souverain prêtre chez les Juifs. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SACRIFICE (du latin *sacrum*, chose sacrée, et *facere*, faire), offrande faite à la Divinité d'une chose extérieure ou sensible, pour apaiser sa colère, ou pour reconnaître sa puissance et lui rendre un pieux hommage. Les sacrifices sont aussi anciens que le monde et se trouvent dans toutes les religions.

Au milieu de l'idolâtrie générale, les Hébreux seuls sacrifiaient au vrai Dieu. La loi mosaïque établissait différentes espèces de sacrifices : les uns publics, les autres particuliers. Les victimes (*hostiæ*) étaient ordinairement les bœufs, les veaux, les moutons, les agneaux, les boucs, les chevreaux et les béliers On appelait *Holocauste* (*Voy.* ce mot) tout sacrifice où la victime était entièrement consumée sur l'autel; *S. expiatoire*, un sacrifice dans lequel on ne mettait qu'une partie des victimes sur l'autel : le reste appartenait au prêtre, ou était brûlé hors du camp; *S. de prospérité* ou *de reconnaissance*, un sacrifice où l'on ne brûlait que la graisse des animaux immolés. Le prêtre recevait une petite partie de la victime, le reste était mis sur la table des sacrifices, où celui qui avait offert la victime le mangeait avec ses convives.

Chez les Païens, on offrait des sacrifices à toutes les divinités. Le plus souvent on immolait l'animal consacré à la divinité même qu'on voulait honorer, comme le cheval à Neptune, le bouc à Bacchus; mais les victimes ordinaires étaient les bœufs, les taureaux, les moutons, et, pour les plus pauvres, les agneaux et les oiseaux. On donnait le nom d'*Hécatombe* à un sacrifice de cent bœufs; le plus souvent on n'immolait qu'un seul des cent bœufs votés, et l'on donnait la valeur du reste aux prêtres du temple. A Rome, on appelait *Roi des sacrifices* un pontife qui, après l'expulsion des rois, fut chargé d'accomplir certains sacrifices réservés précédemment aux rois. — Chez quelques peuples anciens, notamment chez les Tyriens, les Carthaginois et les Gaulois, on faisait des sacrifices humains en l'honneur de Moloch, de Teutatès, etc. Ces horribles sacrifices avaient lieu aussi chez plusieurs peuples de l'Amérique, au Mexique, au Pérou, etc. Ils sont encore en usage chez quelques peuplades sauvages de l'Afrique et de l'Océanie.

Pour les Chrétiens, il n'y a de sacrifice réel que celui de Jésus-Christ, qui s'est immolé pour le genre humain, sacrifice qui est représenté par l'*hostie* (victime). C'est à raison de ce sacrifice que la Messe est souvent désignée sous le nom de *Saint-Sacrifice*.

SACRILÉGE (du latin *sacrilegium*), crime par lequel on profane des choses sacrées. La loi romaine qui, dans le principe, avait restreint le sacrilége au vol des objets employés au service du culte, l'étendit plus tard à toute espèce de crimes commis contre la loi de Dieu, soit par mépris, soit par ignorance.

De nos jours, on donne le nom de *Sacrilége* à toute profanation. On distingue trois sortes de sacriléges : le *personnel*, le *local* et le *réel*. On se rend coupable de S. *personnel* en insultant la *personne* d'un ecclésiastique dans l'exercice de ses fonctions; de S *local*, en profanant les *lieux* sacrés, les églises, les autels, les cimetières; de *S. réel*, en profanant les *choses* sacrées, telles que l'Écriture sainte, les sacrements, les hosties, les vases sacrés, les croix, les reliques, les images des saints; les vêtements des ministres des autels ou ce qui sert à la décoration des églises; enfin en usurpant ou en retenant injustement les biens de l'Église. — Autrefois, les plus graves de ces attentats étaient punis de mort avec amende honorable et mutilation du poing droit; quelquefois même le coupable était condamné au feu. Le sacrilége proprement dit avait disparu de nos codes depuis la Révolution de 1789. Sous la Restauration, le 20 avril 1825, une loi rigoureuse fut portée contre les sacriléges; cette loi fut abolie le 11 octobre 1830.

SACRISTAIN (de *sacristie*), officier de l'Église qui a soin de l'église et de la garde des vases et ornements sacrés. Souvent, surtout dans les campagnes, le sacristain est en même temps sonneur et bedeau.

Le *Sacristain du pape*, qui prend le titre de *Préfet de la sacristie*, est chargé de la garde des ornements, vases, reliques et autres choses précieuses de la sacristie du pape. Lorsque le pape célèbre la messe, le sacristain fait en sa présence l'essai du pain et du vin. Le plus souvent le préfet de la sacristie pontificale est évêque *in partibus*.

SACRISTIE (du latin *sacrarium* ou de *secretarium*), lieu de l'église où l'on conserve les ornements et les vases *sacrés*, et où les ecclésiastiques vont se revêtir des habits propres à la célébration des offices. Les meubles essentiels dans une sacristie sont un buffet fermant à clef pour les vases et les linges sacrés, des tiroirs-tablettes pour les ornements, un chapier, quelques porte-chapes, de grandes armoires pour les soutanelles, aubes, surplis, rochets, etc.

SACRO.... En Anatomie, ce mot, joint à quelques autres, indique un rapport avec l'os *sacrum*. Ainsi l'on dit les articulations *sacro-coccygienne*, *sacro-iliaque* et *sacro-vertébrale*; les muscles *sacro-fémoral*, *sacro-lombaire* et *sacro-spinal*, etc.

SACRUM (du latin *sacer*, sacré), os symétrique et triangulaire, placé à la partie postérieure du bassin, à la suite de la colonne vertébrale. Il présente deux faces : la *face spinale* ou *postérieure*, recouverte par les muscles sacro-lombaires, et la *face pelvienne* ou *antérieure*, légèrement concave. La base du sacrum s'articule avec la dernière vertèbre lombaire; son sommet, avec le coccyx; chacun de ses bords latéraux, avec l'os coxal correspondant. *Voy.* SACRÉ.

SAFRAN (de l'arabe *zaphran*), *Crocus*, genre de la famille des Iridées, renferme des plantes bulbeuses, s'élevant à peine à 20 centimètres : à feuilles étroites, linéaires, traversées par une ligne blanche plus ou moins saillante; à fleurs naissant immédiatement du bulbe : corolle pourvue d'un long tube grêle; limbe partagé en 6 divisions égales; 3 étamines, un seul style chargé de 3 stigmates allongés, colorés, roulés en cornet, et souvent découpés au sommet en forme de crête. Le fruit est une capsule presque triangulaire, à 3 valves, et à 3 loges renfermant plusieurs semences arrondies.

Le *Safran cultivé* (*Cr. sativus*), originaire d'Asie, est l'espèce la plus intéressante par la beauté et le parfum de ses fleurs jaunes qui s'épanouissent dans l'automne. Il réussit dans les terres noires, légères, sablonneuses des climats tempérés. En France, on le cultive en grand dans les environs d'Orange, de Carpentras et surtout dans le Gâtinais; cultivé dans les jardins, comme plante d'ornement, ses fleurs fournissent un très-grand nombre de variétés remarquables par les nuances diverses de leurs couleurs. — Les anciens employaient le safran comme parfum dans les temples et dans les festins; les Romains aimaient à respirer l'odeur de ses stigmates : elle cause une sorte d'ivresse qui porte à la gaîté. Ils le mêlaient aux fleurs odorantes qu'on répandait sur le théâtre. Nous ne nous servons guère aujourd'hui que des stigmates de cette plante, auxquels on donne aussi le nom de *safran*. Ces stigmates desséchés entrent comme assaisonnement dans un grand nombre d'aliments, qu'ils servent à la fois à colorer et à par-

fumer, tels que les crèmes, les pastilles, les gâteaux de riz, de vermicelle, de pommes de terre, etc., ainsi que dans les liqueurs de scubac et de *garus*. On en retire pour la teinture une belle couleur jaune, mais peu solide. Les bulbes fournissent une fécule amylacée, qui est saine et nourrissante. En Médecine, on prescrit le safran en infusion comme tonique, pour fortifier l'estomac, et surtout comme emménagogue.

Le S. *printanier* (*Cr. vernus*) est l'espèce sauvage la plus répandue, celle qui fournit le plus de variétés. Sa floraison a lieu au printemps; les feuilles paraissent à peu près en même temps que les fleurs, qui sont blanches, violettes, purpurines, lilas, quelquefois panachées. Cette plante croît dans les prairies des Alpes, du Jura, des Pyrénées, en Suisse, etc.

Le S. *découpé* (*Cr. multifidus*) a de grandes et belles fleurs violettes qui se montrent seules vers l'équinoxe d'automne, tandis que ses feuilles ne paraissent que le printemps suivant. Il est très-commun dans les Pyrénées et dans le Piémont.

On nomme vulgairement *Safran bâtard, S. d'Allemagne*, le Colchique rose et le Carthame officinal, avec lequel on sophistique le véritable safran; *S. des Indes*, le Curcuma; *S. marron*, la Canne d'Inde; *S. des prés*, le Colchique d'automne.

Les anciens chimistes appelaient *S. de mars apéritif*, le sous-carbonate de fer; *S. de mars astringent*, le peroxyde de fer. — Pour le *S. métallique*, *V.* CROCUS.

SAFRE, qu'on écrit aussi *Saffre* ou *Zaffre* (de *saphir*, à cause de la couleur bleue de ce minéral), nom donné autrefois à l'oxyde de cobalt que l'on obtient après que la mine de ce métal a été grillée dans un fourneau à réverbère, pour la dépouiller de l'arsenic qu'elle contenait. — C'est aussi le nom d'une couleur tirée du cobalt, avec laquelle on fait le bleu d'émail ou le bleu d'empois.

En termes de Blason, on appelle *Safre* une aiglette de mer peinte dans quelques armoiries.

SAGAIE ou ZAGAIE, espèce de dard ou de javeline dont se servent les insulaires de l'Océanie.

SAGAMITE, espèce de bouillie faite avec du blé d'Inde ou Maïs, dans laquelle on cuit quelquefois de la viande, et dont se nourrissent les peuplades de l'Amérique du Nord : elle a de l'analogie avec le couscousson des Arabes.

SAGAPENUM, gomme-résine voisine de l'*Assa fœtida*, avec laquelle il ne faut cependant pas la confondre. Elle est d'un blanc jaunâtre à l'intérieur, roussâtre à l'extérieur. Son odeur est forte, aromatique et un peu alliacée; sa saveur âcre et amère. On la vend sous forme de larmes concrètes, ou en masses plus ou moins grandes. On l'emploie comme antispasmodique, sudorifique et résolutif. Le sagapenum nous vient de l'Orient : il se recueille en Perse, en Médie, en Arabie; on présume qu'il est fourni par la *Férule de Perse*.

SAGAS, recueils de traditions religieuses et historiques des peuples septentrionaux. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SAGE (du latin *sagax*, pénétrant, instruit). Les premiers philosophes s'appelèrent *Sages* (*sophoi* en grec) : c'est Pythagore qui le premier substitua à ce titre ambitieux le nom plus modeste de *Philosophe*, c.-à-d. ami de la sagesse (*Voy.* PHILOSOPHE et SAGESSE). — Pour les *Sept Sages* de la Grèce, *Voy.* SAGES au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

Sage-femme (c'est-à-dire *femme qui possède la science*), femme dont la profession est d'accoucher. Des cours d'accouchement sont faits dans les écoles de médecine pour les élèves sages-femmes. Celles qui n'étudient pas dans ces écoles doivent du moins avoir suivi pendant deux ans les cours spéciaux qui se font pour elles dans l'hôpital le plus fréquenté de chaque département, et y avoir vu pratiquer pendant 9 mois, ou bien avoir pratiqué elles-mêmes pendant 10 mois dans un hôpital ou sous la surveillance d'un professeur. Les sages-femmes ne peuvent employer les instruments dans les accouchements laborieux, sans appeler un docteur, médecin ou chirurgien (loi du 19 ventôse an XI, 10 mars 1803). *V.* ACCOUCHEMENT.

SAGÈNE, en russe *saschine*, mesure de longueur chez les Russes, est la 500e partie du *verste*, et vaut 2m,134. Elle se subdivise en 3 *archines* et 48 *verchoks*.

SAGESSE. On désigne par ce mot la bonne conduite dans le cours de la vie, et quelquefois, surtout dans le style biblique, la connaissance des choses, naturelle ou acquise, les lumières de l'esprit, comme quand on dit : « Moïse était instruit dans la sagesse des Égyptiens. » — Pour les anciens, la Sagesse, *Sophia*, comprenait à la fois la science et la sagesse proprement dite : c'est en prenant le mot dans cette vaste étendue que les Grecs définissaient la *Philosophie*, l'*étude de la sagesse*. Pour nous, l'étude de la Sagesse est plutôt la Morale : c'est à cette science que se rapportent le *Livre de la Sagesse*, l'un des livres de la Bible, attribué à Salomon; le *Traité de la Sagesse* de Charron, les *Leçons de la Sagesse* de Debonnaire, etc. *Voy.* MORALE.

Les Païens avaient fait de la Sagesse une divinité et la représentaient sous la figure de Minerve, avec un rameau d'olivier à la main, emblème de la paix intérieure et extérieure. Son symbole ordinaire était la Chouette, oiseau qui voit dans les ténèbres, ce qui marque que la vraie sagesse n'est jamais endormie.

SAGINE, *Sagina*, genre de la famille des Caryophyllées, tribu des Alsinées, renferme des plantes herbacées, à feuilles simples et opposées; à tiges formant un buisson très-bas; à fleurs très-petites et blanches. Ces plantes se trouvent partout, dans les champs sablonneux, dans les lieux légèrement humides, etc. : elles croissent entre les pavés dans les rues peu fréquentées.

Sagine est aussi dans le midi de la France le nom vulgaire de la *Houque gros millet*.

SAGITTAIRE (du latin *sagittarius*, archer), constellation qui donne son nom au 9e signe du Zodiaque, dans lequel le soleil entre le 22 novembre : sa forme est celle d'un quadrilatère oblique avec un arc vertical vers l'ouest, croisé par une ligne droite. On y remarque 31 étoiles, dont les deux plus brillantes sont de la 2e grandeur. On représente le Sagittaire sous la forme d'un monstre moitié homme, moitié cheval, tenant un arc et tirant une flèche. Cette constellation est, selon la Fable, le centaure Chiron, qui, après sa mort, fut transporté au ciel.

SAGITTAIRE, plante aquatique. *Voy.* FLÉCHIÈRE.

SAGITTAL (du latin *sagitta*, flèche), ce qui ressemble à une flèche. — En Anatomie, on nomme *Suture sagittale* une suture qui réunit entre eux les deux os pariétaux, et qui s'étend d'avant en arrière sur la ligne médiane; *Gouttière sagittale*, une gouttière peu profonde qui se voit sur la ligne médiane à la face interne de la voûte du crâne : elle loge le sinus longitudinal supérieur, dit *Sinus sagittal*.

SAGITTÉ (du latin *sagitta*, flèche), se dit, en Botanique, des parties (feuilles, anthères, stigmates, etc.) qui ont la forme d'un fer de flèche.

SAGOIN, singe. *Voy.* SAGOUIN.

SAGOU, fécule amylacée que l'on retire de la moelle de plusieurs espèces de palmiers, mais principalement du *Sagouier* (*Sagus*) et de l'*Areng* (*Saguerus*). *Voy.* SAGOUIER et ARENG.

Sagou indigène, imitation du Sagou faite avec de la fécule de pomme de terre. Ce sagou a les propriétés du Sagou exotique.

SAGOUIER ou SAGOUTIER, *Sagus*, genre de la famille des Palmiers, renferme des arbres indigènes aux terres intertropicales, qui habitent les lieux marécageux. Ils s'élèvent à la hauteur de 5 m. environ : les feuilles, grandes, nombreuses et pendantes, servent à couvrir les cabanes; le fruit est arrondi ou ovoïde, luisant, renfermant une graine ovale,

ridée. On cultive surtout : le *Sagouier de Rumphius* (*S. Rumfii*), aux Moluques ; le *S. raphia* (*S. raphia*), dans l'Inde et l'Afrique, et le *S. pédonculé* (*S. pedunculata*), à Madagascar, l'Ile de France et Cayenne.

On retire de la moelle des Sagouiers une fécule qui nous arrive, sous le nom de *sagou*, en petits grains de couleur rousse. Cette fécule se dissout dans le lait et le bouillon, et forme une sorte de gelée très-nourrissante, facile à digérer, très-avantageuse dans les convalescences. Il s'en fait une très-grande consommation dans l'Inde, où elle joue le même rôle que la fécule de pomme de terre en Europe. Les fruits fournissent par la distillation une liqueur vineuse très-agréable et une eau-de-vie très-enivrante. Aux îles Moluques et ailleurs, on forme avec la pâte molle du sagou des espèces de pain mollet. Cette même pâte, mélangée avec du jus de poisson, du suc de limon et quelques aromates, constitue un pudding très-nourrissant et de facile digestion.

SAGOUIN ou SAGOIN, *Saguinus*, genre de Mammifères quadrumanes de la division des Singes américains, type de la tribu des Géopithèques, et voisin des Sapajous et des Ouistitis. Ils ont la queue non prenante, la tête arrondie, des yeux propres à la vision nocturne, des narines fortement ouvertes et percées sur le côté ; leur face forme un angle de 60 degrés. Ils vivent dans les forêts, au milieu des broussailles ou dans les crevasses des rochers. Apprivoisés, ils se font remarquer par leur douceur et leur gentillesse. Quelques espèces sont avides d'insectes et surtout d'araignées. — On étend le nom de *Sagouins* à toute une tribu, qui, outre le S., comprend les g. *Callitriche*, *Nyctipithèque*, *Saki* et *Brachyure*.

SAGRE, *Sagra*, genre de Coléoptères tétramères de la famille des Eupodes, type de la tribu des Sagrides : écusson très-petit, abdomen beaucoup plus large que la tête, corselet presque carré, un peu plus étroit postérieurement ; corps lisse et d'un vert métallique. Les Sagres sont de grands insectes propres aux contrées méridionales de l'Afrique et de l'Asie. Ceux de l'Asie sont surtout remarquables par l'éclat de leurs couleurs métalliques. Le *Sagre pourpré*, long de 3 décimètres environ, est d'un beau vert doré brillant, à reflets pourpres.

SAGUEBUTE, instrument à vent. *V.* SAQUEBUTE.

SAGUERUS, nom scientifique de l'*Areng*.

SAGUM, en français *Saie*, habillement militaire des Romains. C'était une espèce de manteau court, ou plutôt une espèce de blouse qui ne dépassait pas les genoux. Le *sagum* se plaçait par dessus le reste de l'habillement, et s'attachait avec une agrafe. Le *sagum* était chez les Romains l'emblème de la guerre, comme la *toge* celui de la paix. Ils avaient emprunté ce vêtement des Gaulois.

SAI ou CAPUCIN, *Cebus griseus*, singe américain du genre *Sapajou*. *Voy.* ce mot.

SAIE, vêtement de guerre. *Voy.* SAGUM.

SAIGA, espèce du genre Antilope, de la taille d'un Daim, est remarquable par ses cornes transparentes de couleur jaune-clair, qui se recourbent en arrière pour se reporter en dehors et ramener ensuite leurs pointes à l'intérieur et peu en avant, ce qui leur donne une forme analogue à celle d'une lyre. Son pelage est fauve sur le dos et les flancs, blanc sous le ventre. Le Saiga a le nez gros et bombé, les narines larges et proéminentes ; la vue est faible, mais l'odorat très-fin. Il habite les déserts sablonneux qui s'étendent de la Pologne aux mers Caspienne et Aral. Sa chair est détestable.

SAIGNÉE, évacuation de sang provoquée par l'art. On distingue la *Saignée artérielle* (artériotomie) et la *S. veineuse* (phlébotomie), qui toutes deux se font avec une lancette, et la *S. capillaire*, qui se fait au moyen des sangsues ou des ventouses (*Voy.* ces mots). On appelle aussi cette dernière *S. locale*, parce qu'elle dégorge spécialement la partie du système capillaire où on la pratique ; de même qu'on donne le nom de *S. générale* à la phlébotomie, parce qu'elle dégorge, pour ainsi dire, immédiatement tout le système sanguin. La saignée veineuse est celle que l'on pratique le plus souvent : l'artériotomie ne peut guère être pratiquée que sur de petites branches qui présentent un point d'appui solide, telles que l'artère temporale.

Saignée veineuse. C'est le plus ordinairement au pli du bras ou au pied qu'on la pratique : au bras, on peut tirer le sang de la veine céphalique, de la basilique, des médianes céphalique ou basilique, ou de la cubitale antérieure ; au pied, on ouvre la grande ou la petite saphène. Quelquefois on ouvre au cou la veine jugulaire externe ; à la main, la céphalique ou la salvatelle ; au front, la veine frontale.

Pour pratiquer une *saignée du bras*, on commence, au moyen d'une ligature, par comprimer le membre circulairement au-dessus de la veine que l'on veut ouvrir, afin que le sang la rende plus apparente en s'y accumulant. Le chirurgien, ayant reconnu la position de la veine, tend la peau bien régulièrement, et enfonce dans le vaisseau la pointe de l'instrument ; puis, par un léger mouvement de bascule, il en relève le tranchant de manière à agrandir l'ouverture en le retirant. Le sang est reçu dans des vases d'une capacité déterminée (*Voy.* PALETTE), afin que l'on puisse juger de la quantité évacuée. On accélère l'écoulement en déterminant des contractions musculaires de l'avant-bras, par exemple en recommandant au malade de faire rouler entre ses doigts un corps quelconque. Lorsqu'on juge la saignée suffisante, on détache la ligature, on rapproche les lèvres de la plaie, et on applique une compresse et un bandage en 8 de chiffre. C'est ordinairement sur la médiane céphalique qu'on pratique la saignée du bras ; mais, si l'on n'a pas l'habitude de saigner, il vaut mieux ouvrir celle des veines du dos de la main ou de l'avant-bras qui présenterait le plus de volume. — Pour la *saignée du pied*, on ouvre le plus souvent la saphène interne, au devant de la malléole. Après avoir fait gonfler les vaisseaux au moyen d'un bain de pieds bien chaud, le chirurgien fait une ligature à la jambe sur laquelle il veut opérer, puis il place le pied sur son genou, et ouvre la veine. On replace ensuite le pied dans l'eau pour activer l'écoulement du sang ; enfin, on applique le bandage dit *étrier*. — La saignée, tout en paraissant une opération très-facile, ne doit cependant être pratiquée que par des personnes exercées. La lancette peut piquer un des nerfs qui se rendent aux doigts et entraîner leur paralysie ; d'autres fois elle atteint l'artère brachiale, accident très-grave qui peut produire un anévrisme de cette artère, et quelquefois nécessiter l'amputation du bras.

Quelques auteurs, se fondant sur le grand nombre de faits qui prouvent la sympathie qui existe entre tous les organes situés d'un même côté de la ligne médiane, ont recommandé de pratiquer la saignée du côté correspondant au siége du mal : c'est ce qu'on appelle *Saignées latérales*. — La saignée est dite *révulsive* lorsqu'on la pratique loin de la partie où le sang se porte en trop grande abondance, dans le but de détourner ce fluide, d'en changer le cours. — On dit que l'on a fait une *Saignée blanche* lorsqu'on a manqué la veine, qu'on ne l'a point ouverte.

On sait l'importance exclusive qu'attribuaient à la saignée certains systèmes médicaux : aujourd'hui les médecins, tout en reconnaissant les heureux effets qu'elle doit produire dans un grand nombre de cas (apoplexie, phlegmasies aiguës, pléthore, etc.), sont loin de la considérer comme le remède universel, et se mettent en garde contre les dangers que peut offrir l'abus d'un moyen si puissant.

SAIGNEMENT DE NEZ, hémorragie nasale. *Voy.* ÉPISTAXIS.

SAILLIE, se dit des constructions *saillantes*, ou qui débordent les murs des bâtiments. On ne peut avoir des balcons ou autres semblables *saillies* sur l'héritage clos ou non clos de son voisin, s'il n'y a 19 décimètres de distance entre le mur où on les pratique et cet héritage. Code Nap., art. 678.

SAIMIRI, espèce de Singe. *Voy.* CALLITRICHE.

SAINBOIS (pour *bois sain*), nom vulgaire d'un arbuste du genre Lauréole, le *Daphne mezereum*, dont l'écorce sert à faire des vésicatoires; son nom lui vient de cet usage médical. C'est le même que le *Garou*.

SAINDOUX (du latin *sagina*, graisse, et de l'adjectif *doux ?*), graisse de porc fondue. *Voy.* AXONGE.

SAINEGRAIN, nom vulgaire du *Fenugrec*.

SAINFOIN (pour *foin sain*), *Hedysarum* (du grec *hêdys*, agréable, et *arôma*, parfum), genre de Légumineuses papilionacées, renferme des plantes fourragères, herbacées ou sous-frutescentes, qui habitent les parties tempérées et un peu froides de l'hémisphère septentrional: feuilles ailées avec une impaire dans les espèces européennes; fleurs assez grandes, purpurines, blanches ou d'un blanc jaunâtre, formant des épis ou grappes axillaires: calice à 5 divisions, carène assez grande, obtuse, aplatie; ailes courtes; gousses de plusieurs pièces, monospermes.

Les principales espèces sont: le *Sainfoin des prés* ou *Esparcette* (*H. onobrychis*), commun en France, à racine vivace, pivotante; à tiges droites, hautes de plus de 6 décimètres; à feuilles alternes, pennées; à fleurs rougeâtres, en épis, portées par de longs pédoncules: il donne un excellent fourrage; — le *S. d'Espagne* ou *à bouquets* (*H. coronarium*), à fleurs rouges: il est originaire d'Espagne et d'Italie, et cultivé dans ces pays comme fourrage, sous le nom de *scilla*; on l'a introduit dans les départements du midi de la France, où il est souvent confondu avec la Luzerne; — le *S. alhaghi* (*H. alhaghi*), l'*Agout* des Arabes, indigène à l'Asie et à l'Afrique: c'est un buisson épineux et rabougri, qui exsude, durant les chaleurs de l'été, par ses branches et ses feuilles, un suc blanc concret, d'une saveur sucrée, dit *Manne de Perse*; les Asiatiques estiment beaucoup cette substance, qu'ils font entrer dans leurs aliments; — le *S. oscillant* (*H. gyrans*), originaire des bords du Gange: il est remarquable par l'oscillation perpétuelle des deux petites folioles qui, de chaque côté du pétiole, accompagnent la grande foliole impaire, et par la contraction de cette dernière, qui se baisse dès qu'elle ne reçoit plus les rayons solaires.

SAINT (du latin *sanctus*), se dit, en général, de ce qui est pur et exempt de toute souillure, ainsi que de ce qui appartient à la religion ou est destiné à quelque usage sacré: c'est dans ce second sens qu'on dit la *sainte Bible*, les *lieux saints*, le *saint-siége*, le *saint-office*, etc.

On appelle spécialement *Saints* des hommes pieux dont la vie a été exemplaire, irréprochable, approchant de la perfection divine; on donne spécialement ce nom à ceux qui ont été canonisés (*Voy.* CANONISATION). Les Catholiques honorent les saints comme les amis et les serviteurs de Dieu, comblés de ses dons et de ses grâces. Le culte qu'ils leur rendent est un hommage fondé sur l'excellence particulière des saints: ce culte est aussi ancien que l'Église. Les Protestants refusent toute espèce de culte aux saints, taxant, à tort, les Catholiques d'idolâtrie à cet égard.

On a recueilli la vie d'un grand nombre de saints. Le recueil le plus complet est l'immense collection des Bollandistes, intitulée *Acta sanctorum*, et qui forme auj. 53 vol. in-fol. (*V.* BOLLAND au *Dict. univ. d'H. et de G.*). Les *Vies des Saints* de Ribadeneira, du P. Croiset, d'A. Butler (trad. de l'anglais par Godescard), de Rohrbacher, sont plus accessibles au commun des lecteurs. Celles de Baillet sont suspectes, ainsi que celles de Mésenguy et Goujet. *Voy.* LÉGENDE.

Les Juifs nommaient *le Saint* la partie du tabernacle située entre le vestibule et le sanctuaire où se voyaient le chandelier d'or, l'autel des parfums et celui des pains de proposition; — *le Saint des Saints*, la partie la plus intérieure et la plus sacrée du tabernacle du temple de Jérusalem. Elle était regardée comme plus sacrée que les autres parce que l'arche d'alliance y était déposée; le grand prêtre pouvait seul y entrer, et encore une seule fois par an.

Saint-Sacrement. Voy. EUCHARISTIE et SACREMENT.

Saints du dernier jour, titre que se donnent les Mormons. *Voy.* MORMONS au *Dict. univ. d'H. et de G.*

SAINT-AUGUSTIN, caractère d'imprimerie qui est entre le gros romain et le cicéro; on l'appelle ainsi, parce qu'il servit d'abord à l'impression de la *Cité de Dieu*, de S. Augustin, publiée en 1465. Ce caractère porte aujourd'hui le nom de corps *douze*.

On appelle aussi *Saint-Augustin*: 1° une espèce de poire qui se mange au mois de novembre; 2° une Anémone, dont les grandes feuilles sont blanches, mêlées d'incarnat, et la peluche couleur de feu.

SAINTE-BARBE. On appelle ainsi, du nom de la patronne des Canonniers, l'endroit d'un vaisseau où sont renfermées la poudre et les munitions; c'est toujours un lieu séparé dans la première batterie, sous l'entre-pont, et à l'arrière du bâtiment.

SAINTE-NEIGE, nom vulgaire du *Chiendent*.

SAINT-ESPRIT (LE), la 3e personne de la sainte Trinité. Il procède, selon les Catholiques, du Père et du Fils; selon les Grecs, du Père seul: on sait que c'est principalement sur cette divergence d'opinions qu'est fondé le schisme grec. — Les Macédoniens, au IVe siècle, nièrent la divinité du Saint-Esprit; les Ariens soutinrent qu'il n'est pas égal au Père; mais il ne paraît pas que ni les uns ni les autres aient nié que le Saint-Esprit soit une personne.

C'est au Saint-Esprit qu'est due l'*inspiration* des livres saints, le don de prophétie, ainsi que l'*opération* par laquelle conçut la Ste Vierge Marie. Le St-Esprit descendit sur les apôtres 50 jours après la mort de J.-C.: c'est en mém. de cet événement qu'on fête la Pentecôte.

Il a existé en France, sous l'invocation du Saint-Esprit, un ordre de religieux hospitaliers, fondé au XIIe siècle et approuvé en 1198, qui se vouait au soulagement des pauvres, des infirmes et des enfants abandonnés; — un ordre de religieuses, associé à l'ordre précédent; — une congrégation, fondée en 1703 à Paris, pour former à l'état ecclésiastique des jeunes gens peu aisés, et pour faire des missions à l'étranger; — enfin un ordre de chevalerie institué par Henri III. *Voy.* pour cet ordre l'article SAINT-ESPRIT au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SAINTETÉ, titre d'honneur et de respect que les Catholiques emploient pour désigner le pape. On dit en lui parlant: *Votre Sainteté*, et en parlant de lui: *Sa Sainteté*.

SAINT-GERMAIN, SAINT-MICHEL (POIRES DE), variétés de Poires très-estimées. *Voy.* POIRE.

SAINT-OFFICE, congrégation de l'inquisition. *Voy.* INQUISITION au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SAINT-SIÉGE (LE), nom donné au siége, à la résidence du Souverain Pontife. Il se prend le plus souvent pour l'autorité papale elle-même.

SAINT-SIMONISME, nouvelle doctrine sociale proposée par Saint-Simon. *Voy.* SOCIALISME.

SAISIE (du bas latin *sacire*, prendre), acte par lequel un créancier s'empare des biens de son débiteur pour les faire vendre, à l'effet d'obtenir le payement de ce qui lui est dû. On distingue les *Saisies mobilières* et les *S. immobilières*. — Il y a des objets qu'on ne peut saisir (*Voy.* INSAISISSABLE). En outre, il ne peut être procédé à aucune saisie, mobilière ou immobilière, qu'après un commandement fait à la personne ou au domicile du débiteur, qu'après l'expiration des délais fixés, et en vertu d'un titre exécutoire et pour choses liquides et certaines.

Parmi les *Saisies mobilières*, la loi distingue:

1° la *Saisie-arrêt*, par laquelle un créancier fait *arrêter* entre les mains d'un tiers les sommes ou effets mobiliers appartenant à son débiteur : tout créancier porteur de titres authentiques ou privés peut faire signifier une saisie-arrêt : les sommes ainsi arrêtées entre les mains des dépositaires doivent être versées à la caisse des dépôts et consignations (Code de procédure, art. 56 et suiv.) ; — 2° la *Saisie-brandon*, par laquelle un créancier saisit les *fruits pendants par racine*, c.-à-d. encore attachés à la terre appartenant à son débiteur, pour les faire vendre à leur maturité et se faire payer sur le prix de vente : on ne peut opérer cette saisie que dans les six semaines qui précèdent l'époque ordinaire de la maturité ; la vente doit être faite un jour de dimanche ou de marché (*Ibid.*, art. 626-635) ; — 3° la *Saisie-exécution*, saisie qu'exerce le créancier pour faire vendre les meubles de son débiteur et être payé sur le prix : cette saisie doit être précédée d'un commandement fait un jour au moins avant l'exécution du jugement (art. 583 à 625) ; — 4° la *Saisie-gagerie*, qui a pour but d'empêcher que les meubles et les fruits garnissant la maison ou les terrains du propriétaire ne soient déplacés ou enlevés au préjudice des loyers et fermages qui lui sont dus : cette saisie se fait dans la forme de la saisie-exécution, et, s'il y a des fruits, dans celle de la saisie-brandon ; — 5° la *Saisie-revendication*, réclamation d'un effet mobilier qui se trouve dans la main d'un tiers, et sur lequel on prétend avoir un droit de propriété ou celui d'un gage privilégié (art. 826 et suivants) ; — 6° la *Saisie des rentes constituées sur particuliers*, saisie des rentes que possède le débiteur : elle est nulle quant aux rentes sur l'Etat et les communes, que la loi déclare insaisissables.

La *Saisie immobilière* est pour les immeubles ce que la saisie-exécution est pour les meubles. Elle a pour but de mettre les immeubles du débiteur entre les mains de la justice pour les faire vendre et payer les créanciers sur le prix. Elle entraîne des formalités nombreuses, et ne peut être exécutée que 30 jours après le commandement. Code de procéd., art. 673 à 748.

SAISINE : c'est le fait d'être *saisi*, c.-à-d. mis en possession d'une chose. Il se dit particulièrement, en matière de Succession, des biens qui sont dévolus à l'héritier par la loi ou par la volonté de l'homme. La *saisine* légale appartient à l'héritier légitime, réservataire ou non, ou au légataire universel, lorsqu'il n'y a pas d'héritier à reserve. Les légataires à titre universel ou à titre particulier n'ont jamais la *saisine* légale ; ils doivent demander la délivrance de leur legs aux héritiers à réserve ou au légataire universel. Code Napoléon, art. 724, 1006-1014.

SAISONS (mot dérivé par Ménage du latin *statio*, station ; par Le Duchat, de *sectio*, division, et par Roquefort, de *satio*, ensemencement), chacune des 4 divisions de l'année, qui dans nos climats la partagent en 4 parts à peu près égales, et dont les limites sont déterminées par le retour du soleil à certains points de sa route annuelle. La différence des saisons est due aux diverses positions qu'occupe la Terre vis-à-vis du Soleil dans sa révolution annuelle. Si l'axe du globe n'était pas incliné sur le plan de l'écliptique, il n'y aurait aucun changement de saison : les pôles seraient constamment éclairés par un faible crépuscule et seraient enveloppés de glaces qu'aucun été ne viendrait dissoudre ; la zone torride serait embrasée de feux continuels ; les climats tempérés jouiraient d'un printemps éternel, mais n'auraient ni chaleur d'été pour mûrir les fruits, ni hiver pour reposer la végétation. C'est par l'effet de l'inclinaison du globe sur son orbite, inclinaison qui est de 23° 27′ 46″, que se produit le changement annuel des saisons. La Terre, en tournant autour du Soleil, lui présente tantôt son pôle nord, tantôt son pôle sud. Il s'ensuit que le soleil s'élève au tropique du Cancer dans notre été (solstice d'été), et s'abaisse jusqu'à celui du Capricorne dans l'hiver (solstice d'hiver), en passant deux fois par an, à l'équinoxe du printemps et à l'équinoxe d'automne, par la ligne équatoriale. C'est ce qui détermine le commencement des saisons : le printemps commence au 1er équinoxe, le 20 mars ; l'été, au 1er solstice, le 21 juin ; l'automne, au 2e équinoxe, le 23 septembre ; l'hiver, au 2e solstice, le 21 décembre. Le commencement de chacune des saisons est retardé d'un jour quand l'année est bissextile.

Les saisons varient en nombre et en durée pour les divers points de la terre suivant leur position sur la sphère. En Europe, il y a 4 saisons : le *printemps* qui dure 92 jours 21 heures 74′ ; l'*été*, 93 j. 13 h. 58′ ; l'*automne*, 89 j. 16 h. 47′ ; l'*hiver*, 89 j. 2 h. 2′. Sous les Tropiques, les habitants n'ont que deux saisons, l'été et l'hiver ; l'hiver de l'un des tropiques est l'été de l'autre, et réciproquement. Sous l'Équateur, il n'y a également que deux saisons, l'hiver et l'été, la saison des pluies et la saison sèche ; mais chacune d'elles se montre deux fois par an : les deux saisons sèches sont celles pendant lesquelles le soleil monte vers l'un ou l'autre tropique, aux solstices de juin et de décembre, parce que le ciel est alors serein et sans tempêtes ; le contraire a lieu aux époques des équinoxes. Aux pôles, la saison d'hiver, qui est aussi une saison de ténèbres non interrompues, dure près de neuf mois, auxquels succèdent trois mois d'été qui ne font qu'un seul jour, le soleil restant pendant tout ce temps au-dessus de l'horizon.

Les anciens avaient personnifié les Saisons. On les trouve, sur les monuments, symbolisées par des enfants ailés qui ont chacun des attributs particuliers, propres à chaque saison. Le Printemps est couronné de fleurs : il tient par la main un chevreau ou il trait une brebis ; l'Eté est couronné d'épis de blé, et tient d'une main un faisceau d'épis, de l'autre une faucille ; l'Automne a dans ses mains des grappes de raisin ou un panier de fruits sur la tête ; l'Hiver, couvert d'épais vêtements, est auprès d'un arbre dépouillé de verdure, et tient d'une main des fruits secs, de l'autre des oiseaux aquatiques. — Thomson, St-Lambert, De la Prade, ont chanté *les Saisons*.

SAJOU, mot employé quelquefois pour *Sapajou*.

SAKI, *Pithecia*, genre de Mammifères quadrumanes, de la division des Singes américains, tribu des Sagouins : crâne arrondi, angle facial de 60° ; oreilles à peu près semblables à celles de l'homme ; queue lâche, non prenante et très-touffue (d'où le nom de *Singe à queue de renard*) ; pieds à 5 doigts, terminés par des ongles courts et recourbés. Les Sakis vivent dans les forêts de la Guyane et du Brésil, se nourrissent de fruits et d'insectes. Ils sont nocturnes, d'où leur nom vulgaire de *Singe de nuit*. On distingue les *Sakis* proprement dits, à queue aussi longue que le corps, et les *Brachyures*, à queue courte. Le *Saki à ventre roux* (*P. rufiventer*), type du genre, est long de 50 centim. jusqu'à l'origine de la queue ; il a un museau court, des yeux grands, un pelage long et fourni, d'un roux brunâtre sur le dos, roussâtre sous le ventre. Il habite les forêts de la Guyane française ; mais il est assez rare.

SALADE (de l'italien *salato*, salé, assaisonné), mets composé d'herbes ou de légumes assaisonnés avec du sel, du vinaigre et de l'huile. On fait des salades de *laitue*, de *romaine*, d'*escarolle*, de *pourpier*, de *mâche*, de *pissenlit*, de *chicorée*, de *barbe de capucin*, de *céleri*, de *betteraves*, etc. (*Voy.* ces mots). — On appelle encore *Salade* le mélange de plusieurs mets, fruits, viandes froides, etc., assaisonnés à peu près comme les salades d'herbes et de légumes ; ainsi l'on dit une *salade de homard, d'anchois, de volaille*, etc. — On a même étendu le sens de ce mot jusqu'à désigner des mets assaisonnés sans sel, comme des oranges coupées par tranches et infusées dans l'eau-de-vie avec addition de sucre et d'eau.

Vulgairement on nomme *Salade de chanoine*, la Mâche; *S. de chouette*, une Véronique; *S. de grenouille*, la Renoncule d'eau; *S. de taupe*, le Pissenlit.

SALADE (en italien *celata*, de *celare*, cacher), sorte de casque rond et léger, sans visière, autrefois à l'usage de la cavalerie. Ce mot ne s'emploie plus qu'en parlant des derniers siècles ou dans le style plaisant.

SALAIRE (en latin *salarium*, dérivé de *sal*, parce que, dit Roquefort, dans l'origine les Romains payaient avec du sel), ce que l'on donne à quelqu'un en payement de son travail, de ses services. Les *salaires* des gens de service sont privilégiés sur les meubles et sur les immeubles pour l'année échue, et pour ce qui est dû de l'année courante. L'action des ouvriers pour le payement de leur salaire se prescrit par six mois. Code Nap., art. 2271.

SALAISON. Les salaisons jouent un rôle important dans l'économie domestique et la marine. Les viandes qu'on soumet le plus ordinairement à la salaison sont, en première ligne, le bœuf et le porc; viennent ensuite les volailles, telles que l'oie, le canard et le poisson; certains poissons, tels que la morue, le hareng, le maquereau, la sardine, l'anchois, le saumon, le thon, etc. On sale aussi le beurre, surtout en Bretagne et en Normandie. — Quand on dit *du salé*, on entend spécialement la chair du porc salé; le *petit salé* est cette chair nouvellement salée. —L'abus des salaisons peut engendrer des maladies: il rend le sang âcre, dispose aux dartres et au scorbut.

SALAMALEC, salut turc, dans lequel on prononce les mots *salam alaïkom* (qui signifient : Dieu vous garde, la santé soit avec vous), en les accompagnant de révérences profondes. On s'est longtemps servi de cette formule à Paris, dans les repas, pour saluer une personne en buvant à sa santé.

SALAMANDRE, *Salamandra*, genre de Reptiles amphibies de l'ordre des Batraciens urodèles, renferme des animaux qui ont l'aspect extérieur du Lézard : corps allongé et terminé par une longue queue à pointe mousse; 4 pattes latérales de même longueur, non palmées en général, et présentant 4 doigts dépourvus d'ongles; tête aplatie; mâchoires armées de dents nombreuses et petites, de même que le palais, qui en supporte deux rangées longitudinales. A l'état adulte, les Salamandres ont une respiration pulmonée; mais leurs têtards respirent par des branchies en forme de houppes. Les Salamandres sont ovovivipares. On distingue les *S. terrestres*, ou *S. proprement dites*, et les *S. aquatiques*, ou *Tritons* (*Voy.* ce mot).

Les Salamandres ont donné lieu aux contes les plus merveilleux. On a dit qu'elles pouvaient vivre au milieu des flammes, que leur morsure était très-venimeuse, qu'elles n'avaient pas de sexe, etc. La vérité est que les salamandres sécrètent de la surface de leur corps une humeur blanchâtre, gluante, qui, étant fort abondante, peut, si on les jette dans les flammes, les protéger quelques instants contre l'ardeur du feu, mais qu'elles ne tardent pas à y périr; que cette humeur a une odeur forte et une saveur âcre, mais n'est nullement venimeuse; enfin que ces animaux se reproduisent de la même manière que les autres. Leur aspect repoussant, leur chair molle et huileuse, ont fait croire au vulgaire que c'étaient des animaux malfaisants: loin de là, ce sont des êtres faibles, timides et inoffensifs, à peu près sourds et presque aveugles. Ils habitent les endroits humides et sombres, et se nourrissent de lombrics, d'insectes, etc. La *Salamandre commune* (*S. maculosa*), appelée vulgairement *Sourd* et *Mouron*, a 15 ou 20 centim. de long; son corps est d'un noir sombre, parsemé de taches arrondies d'un jaune vif, et, sur les côtés, de tubercules d'où suinte l'humeur visqueuse propre à cet animal. On la trouve en France.

Les anciens donnaient la Salamandre pour attribut au feu. Les poëtes en avaient fait le symbole de la valeur et l'emblème de l'amour. — On sait que François Ier avait dans ses armoiries une salamandre avec cette devise : *J'y vis et je l'éteins*.

SALANGANE, ou *Hirondelle de mer* (*Hirundo esculenta*), hirondelle dont le nid est comestible. *Voy.* HIRONDELLE.

SALAR, nom latin de la *Truite*.

SALBANDE (du latin *sal*, sel, et *bande*), nom donné, en Minéralogie, à des lignes ou couches qui séparent les filons de la roche qui la contient : leur épaisseur varie depuis quelques millimètres jusqu'à plus d'un mètre. La salbande sur laquelle s'appuie le filon s'appelle le *lit*, le *chevet*, ou le *mur du filon*; celle qui le couvre se nomme le *toit du filon*. On donne aux Salbandes le nom de *détaches* quand elles sont formées d'argile grasse, qui sert à détacher.

SALDIDES (du latin *saltare*, sauter), famille d'Insectes hémiptères de la tribu des Réduviens, a pour type le genre *Salda*, qui renferme plusieurs espèces de Punaises sauteuses parées de couleurs éclatantes, et assez communes dans le midi de la France, sur les rivages et dans les prairies.

SALÉ, PETIT SALÉ. *Voy.* SALAISON.

SALEP (mot persan), nom donné, en Perse, aux bulbes des *Orchides* (*Voy.* ce mot), et à la substance amylacée et alimentaire que l'on en tire de ces tubercules. Pour préparer cette substance, on dépouille les tubercules de leur écorce et on les jette dans l'eau froide, où on les laisse quelques heures. On les fait ensuite cuire dans l'eau bouillante, et, après les avoir enfilés avec du crin ou du coton, on les laisse sécher au contact de l'air, ce qui leur fait prendre la consistance et la dureté de la gomme élastique. Dans cet état, on peut les conserver indéfiniment, pourvu qu'ils soient à l'abri de l'humidité. Quand on veut s'en servir, on les réduit en poudre, en les humectant préalablement d'un peu d'eau; on en fait dissoudre une petite quantité dans l'eau bouillante, en l'aromatisant et la sucrant, et elle ne tarde pas, en se refroidissant, à se prendre en gelée demi-transparente. Cette gelée fournit une nourriture saine et légère qui convient aux malades et aux convalescents. — Le Salep de Perse est le plus estimé. Les Orientaux en font un continuel usage, et lui attribuent des vertus que l'expérience n'a pas confirmées. En France, on peut extraire le salep de l'*Orchis militaire*, de l'*O. bouffon*, et d'autres espèces qui croissent dans nos contrées; mais ce salep est inférieur à celui qui vient d'Orient.

SALICAIRE, *Lythrum*, *Salicaria*, genre type de la famille des Lythrariées ou Salicariées, renferme des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, quelquefois ligneuses, qui croissent dans les contrées chaudes tempérées : tiges hautes de plus d'un mètre, fermes, quadrangulaires, rameuses vers leur sommet; feuilles sessiles, opposées, quelquefois serrées, glabres, lancéolées, entières, un peu échancrées à leur base; fleurs d'un rouge sanguin (d'où leur nom scientifique de *Lythrum*, dérivé du grec *lythron*, sang), disposées par verticilles le long d'un bel épi : calice cylindrique, persistant, à 12 dents, enveloppant l'ovaire sans y adhérer; 6 pétales oblongs insérés au sommet du calice; 12 étamines; un style; une capsule supérieure oblongue, recouverte par le calice, à 2 loges et à 2 valves. La *S. commune* (*L. salicaria*) décore agréablement les bords des étangs et des rivières. On la cultive aussi comme plante d'agrément. Les Kamtchadales mangent ses feuilles cuites en guise d'épinards, et ils se font, avec la décoction de la plante, une boisson analogue au thé; ils mangent aussi la moelle des tiges, crue ou cuite, comme un mets recherché; en mettant fermenter cette moelle dans de l'eau, ils font une sorte de vin qu'on peut convertir en vinaigre, et qui donne de l'eau-de-vie par la distillation.

SALICARIA, plante. *Voy.* SALICAIRE.

Genre de Passereaux. *Voy.* ROUSSEROLE.

SALICARIÉES, nom donné d'abord à la famille

de plantes connue aujourd'hui sous le nom de *Lythrariées*, et qui a pour type le genre *Salicaire*.

SALICINE (du latin *salix*, saule), principe immédiat, blanc, cristallisé, extrêmement amer, qu'on rencontre dans l'écorce des saules, des trembles et des peupliers. Il se présente en petites aiguilles brillantes qui renferment du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène ($C^{26}H^{18}O^{14}$). On a proposé de l'employer en médecine, au lieu du sulfate de quinine, contre les fièvres intermittentes; mais son efficacité n'est pas démontrée. La Salicine a été découverte en 1828 par M. Leroux, pharmacien à Vitry-le-François.

SALICINÉES (du genre type *Salix*, Saule), famille de plantes dicotylédones apétales diclines, détachée par quelques Botanistes de la famille des Amentacées, ne comprend que les deux genres Saule (*Salix*) et Peuplier (*Populus*). *Voy.* ces mots.

SALICOQUES, genre de Crustacés décapodes macroures, au corps de consistance assez molle et de forme arquée et comme bossue, que l'on confond le plus souvent avec les *Crevettes*, est considéré par les Naturalistes tantôt comme faisant partie de la tribu des Palémoniens, tantôt comme le type d'une famille qui comprend les genres *Crevette, Crangon, Palémon*, etc. *Voy.* CREVETTE et PALÉMON.

SALICOR et SALICOTTE, nom vulgaire de la *Soude commune* (*Salsola*) et du sel qu'on en tire.

SALICORNE (de *sal*, sel), *Salicornia*, genre de plantes de la famille des Chénopodées, comprend une vingtaine d'espèces, herbacées ou ligneuses, qui croissent sur le rivage de la mer et dans les terrains imprégnés de sel. Ce sont des plantes d'un aspect triste, à tiges épaisses et à rameaux noués, dépourvus de feuilles; à fleurs très-petites et peu visibles, naissant des articulations nombreuses et rapprochées des rameaux. Coupées à la fin de l'été, quand elles sont parvenues à tout leur accroissement, puis desséchées au four ou au soleil, ces plantes donnent par l'incinération une grande quantité de soude très-estimée. Les bestiaux recherchent la *Salicorne ligneuse* et la *S. herbacée*, communes sur nos côtes de l'Océan et de la Méditerranée; leurs jeunes pousses se mangent en salade ou en guise de câpres. On confond souvent la Salicorne avec la *Bacile* ou *Perce-pierre*.

SALICOTTE. *Voy.* SALICOR.

SALIÈRE. On nomme ainsi, dans le cheval, l'enfoncement plus ou moins profond qui se remarque au-dessus de chaque œil; et, par extension, chez l'homme, le vide qui existe derrière la clavicule chez les personnes maigres.

SALIFIABLES (BASES). On nomme ainsi en Chimie, les bases alcalines ou métalliques, parce qu'elles ont la propriété de former des sels avec les acides.

SALIGOT, nom vulgaire de la *Mâcre flottante*.

SALIN (de *sel*). Ce mot, qui, comme adjectif, se dit de tout ce qui contient du sel, s'emploie substantivement pour exprimer le résidu des cendres qui contiennent de la potasse : c'est la potasse brute telle qu'on la trouve au fond des chaudières dans lesquelles on fait évaporer les lessives qui ont passé sur les cendres des végétaux propres à fournir de la potasse, bruyère, buis, vigne, genévrier, etc.

On appelle aussi *Salins* les marais salants. *V.* MARAIS.

Cour de salin, juridiction établie vers l'an 1634, pour juger les différends qui s'élevaient à l'occasion de la possession des salines : elle siégeait à la Rochelle.

Eaux salines, celles qui contiennent une quantité notable de sels dont la nature n'est ni ferrugineuse ni sulfureuse. — *Fossiles salins*, minéraux simples qui se composent de sels. — *Marbre salin*, celui qui a une texture grenue homogène.

SALINES, lieux où l'on exploite le sel en faisant évaporer dans des bassins préparés à cet effet, soit les eaux de la mer, soit celles des sources salées : telles sont les salines du Peccais, du Brouage, de Salins, de Dieuze, etc. — On étend aussi ce nom aux mines de sel gemme. *Voy.* SEL MARIN.

SALIQUE (LOI). *V.* ce mot au *D. univ. d'H. et de G.*

SALIVAIRE. Chez l'homme et chez les mammifères, l'*Appareil salivaire* se compose de trois paires de *glandes*, dites *glandes salivaires*, situées de chaque côté de la bouche, savoir : les *parotides*, dans le creux de l'articulation de la mâchoire; les *sous-maxillaires*, dans l'épaisseur du plancher de la bouche; les *sublinguales*, sous la langue.

Fistule salivaire, fistule causée par l'ouverture des conduits excréteurs des glandes salivaires.

SALIVATION, dite aussi *Ptyalisme* et *Sialisme*, sécrétion surabondante de la salive déterminée soit d'une manière locale par l'usage des masticatoires irritants, soit d'une manière générale sous l'influence d'une cause qui agit sur toute l'économie, et notamment des préparations mercurielles. Dans ce dernier cas, elle est accompagnée d'un goût cuivreux et du gonflement des gencives; l'haleine devient alors fétide, et les dents semblent allongées et vacillantes. Cet état cesse promptement, soit spontanément, soit à l'aide des sudorifiques ou des purgatifs. — Quelquefois la salivation est un effet de la grossesse ; elle est alors au-dessus des moyens thérapeutiques, et ne finit qu'après l'accouchement.

SALIVE (du latin *saliva*), liquide qui humecte la bouche : c'est une humeur inodore, insipide, transparente, un peu visqueuse, qui mousse par l'agitation et verdit le sirop de violettes : elle est secrétée par les glandes salivaires (*Voy.* SALIVAIRE), et versée dans la bouche par les conduits de Sténon, de Wharton et Rivinus. La salive est formée, d'après Berzélius, de 992,9 parties d'eau, de 2,19 d'une matière animale particulière soluble dans l'eau, de 1,4 de mucus, de 1,7 de chlorhydrate de potasse et de soude, de 0,9 de lactate de soude et de matière animale, et de 0,2 de soude. La salive se mêle au bol alimentaire dans la bouche, et lui fait subir une première élaboration, nécessaire à la digestion. D'après les observations récentes de M. Cl. Bernard, il y aurait trois espèces de salives, plus ou moins mélangées et ayant chacune sa destination propre : la salive de la glande sublinguale, qui est visqueuse et gluante; la salive de la parotide, qui est abondante et liquide comme l'eau; et la salive de la glande sous-maxillaire, qui participe de l'une et de l'autre. La première lubréfie et englue en quelque sorte les corps qu'elle touche, mais elle ne saurait les pénétrer ni les dissoudre; la seconde imbibe, pénètre les aliments et en dissout les principes solubles; la troisième favorise la perception des saveurs.

SALIX, nom latin du genre *Saule*.

SALLE (du celtique *sala*, maison), pièce plus ou moins grande d'un appartement, ou d'un palais, d'un édifice public, destinée à un usage particulier, comme *Salle à manger, S. d'audience, de réception, de conseil, de bal, de concert, S. d'armes*, etc.

Salle de police ou *de discipline*, espèce de prison militaire pour les fautes légères. C'est une chambre garnie d'un lit de camp et qui fait partie de la caserne même. Les détenus y reçoivent la nourriture de l'ordinaire, et en sortent pour faire leur service et aller deux fois par jour à l'exercice. Ils sont de plus astreints à faire les corvées de propreté dans les quartiers. Cette chambre d'arrêt est le premier degré de punition. On n'y entre pas pour moins de 24 heures et l'on ne peut y rester plus de 15 jours.

Salle d'asile. Voy. ASILE.

En Histoire naturelle, on donne souvent le nom de *Salles* aux poches buccales des Singes, plus connues sous le nom d'*Abajoues*. *Voy.* ce mot.

SALMIAC, pour *Sel ammoniac*. *Voy.* AMMONIAC.

SALMIS (du latin *salgamum*, ragoût au sel), ragoût fortement salé, qu'on fait avec des bécasses, des perdrix, des alouettes, des grives ou autres pièces

de gibier, d'abord rôties à la broche, dépecées ensuite et cuites sur un réchaud avec du vin, du pain rôti, et autres ingrédients propres à piquer le goût.

SALMO, nom latin du *Saumon*.

SALMONES, *Salmones* (de *Salmo*, saumon), famille de Poissons malacoptérygiens abdominaux qui a pour caractères : un corps oblong et couvert d'écailles dures, rudes au toucher, disposées avec régularité ; la première nageoire dorsale garnie de rayons mous, et la deuxième adipeuse, ou formée d'une substance graisseuse et sans rayons. Ces poissons sont tous remarquables par leur voracité, par leur vie vagabonde et par la délicatesse de leur chair. Ils vivent généralement dans la mer, mais à l'époque du frai ils remontent les rivières pour atteindre les sources, près desquelles ils déposent leurs œufs dans des trous qu'ils creusent exprès.

La famille des Salmones comprend 21 genres : *Saumon*, *Éperlan*, *Lodde*, *Ombre*, *Lavaret*, *Argentine*, *Characin*, *Curimate*, *Anostome*, *Serpe*, *Piabuque*, *Serrasalme*, *Tétragonoptère*, *Chalceus*, *Mylètes*, *Hydrocin*, *Citharine*, *Saurus*, *Scopèle*, *Aulope*, *Sternoptyx*.

SALON (augmentatif de *salle*). Outre la vaste pièce destinée dans chaque maison à recevoir la compagnie, on appelle spécialement *le Salon* la galerie où se fait à Paris l'exposition périodique des ouvrages de peinture, de sculpture, de gravure, etc., des artistes vivants, et, par extension, l'exposition elle-même. Dans l'origine cette exposition n'avait lieu que dans le grand *salon* du Louvre : d'où son nom. C'est encore dans les galeries de cet édifice que se fait le plus souvent l'exposition.

SALPÊTRE (du latin *sal petræ*, sel de pierre, parce qu'il forme des efflorescences salines sur les murs), nom vulgaire du *Nitrate de potasse* ou *Nitre* (*Voy.* NITRE). — On désigne aussi quelquefois, mais improprement, sous le nom de *Salpêtre* certaines efflorescences blanches et brillantes qu'on remarque sur les murs bâtis avec du mortier et des pierres ou des briques. Ces efflorescences sont formées de carbonate et de sulfate de soude, et ne doivent pas être confondues avec le salpêtre proprement dit. — Ce qu'on appelle *S. du Chili* est du nitrate de soude.

La fabrication du salpêtre nécessaire aux besoins de l'État est, de même que celle de la poudre, dont le salpêtre est l'élément principal, confiée à une administration spéciale, celle des *Poudres et Salpêtres* (*Voy.* POUDRE). L'État se réserve le monopole de cette fabrication dans certaines circonscriptions. Dans les départements compris hors de la circonscription des *Salpêtreries nationales*, l'exploitation des salpêtres est livrée à l'industrie privée ; mais ceux qui veulent se livrer à cette fabrication sont tenus de se munir d'une licence. — Cette matière est régie par la loi du 13 fructidor an V et par celle du 10 mars 1819 ; complétée par l'ordonnance du 11 août 1819.

Bottée et Riffaut ont donné l'*Art du Salpêtrier*.

SALPÊTRERIE, SALPÊTRIÈRE, fabrique et dépôt de salpêtre. *Voy.* SALPÊTRE et NITRE.

Sous le nom de *la Salpêtrière*, on désigne à Paris un hospice pour les femmes âgées et pour les femmes en démence, qui a servi aussi de maison de correction. Ce bel édifice, commencé sous Louis XIII, occupe l'emplacement d'une ancienne fabrique de *salpêtre*.

SALPICON (pour *sel piquant*), ragoût composé de plusieurs viandes coupées en petits cubes, mélangées avec des truffes, des champignons ou des concombres, assaisonnées de sel, de poivre et de vinaigre, qui doivent être également hachés en forme de dés et d'égale grosseur.

SALPIENS, nom donné par M. de Blainville à une famille de Mollusques hétérobranches, contenant les deux genres *Salpe* et *Pyrasome*.

Les *Salpes* ou *Saupes*, dites aussi *Biphores*, sont des animaux cylindroïdes, de 15 à 20 centim. de long, transparents, gélatineux, phosphorescents, remarquables par deux ouvertures qui terminent antérieurement et postérieurement un canal ouvert dans toute la longueur du corps. Ils sont hermaphrodites. On ne les trouve que dans la haute mer.

SALPINGO-MALLÉEN (du grec *salpigx*, trompe, et du latin *malleus*, marteau), nom donné, en Anatomie, au muscle interne du marteau de l'oreille, parce qu'il s'attache à la trompe d'Eustache et au *marteau*. — On a de même donné les noms de *Salpingo-pharyngien*, de *Salpingo-staphylin* à des muscles qui s'attachent au pharynx et au palais.

SALSEPAREILLE (de l'espagnol *sarza* ou *çarza*, ronce, et *parilla*, vigne, ou, selon d'autres, de *Parillo*, nom d'un médecin espagnol qui aurait apporté cette plante en Europe), *Smilax*, *Sarsaparilla*, genre type de la famille des Smilacées, se compose d'arbustes à tiges sarmenteuses, souvent épineuses, à feuilles coriaces, persistantes, munies d'une vrille de chaque côté du pétiole ; à fleurs petites, dioïques : corolle à 6 divisions ; 6 étamines ; 3 styles ; ovaire supérieur. Le fruit est une baie à 3 loges et à 2 graines dans chaque loge. Presque toutes les espèces sont exotiques. La plus importante est la *Salsepareille de Portugal* (*Sm. medica*), qui vient du Brésil : sa racine est un puissant sudorifique, dépuratif et diurétique ; on l'emploie dans tous les cas où il importe d'accélérer l'action du système cutané, contre les maladies de la peau, les rhumatismes, les scrofules, et surtout contre les affections syphilitiques ; la *Salsepareille de Chine* (*Sm. China*) s'emploie aux mêmes usages : sa racine est connue dans le commerce sous le nom de *Squine* (corruption de *Chine*). La seule espèce de Salsepareille qui croisse en Europe est la *S. d'Italie*, vulgairement *Liseron épineux, Liset piquant* (*Sm. aspera*) : c'est une plante très-épineuse, dure, sèche, à anneaux anguleux, à feuilles en cœur, ovales ou lancéolées ; à fleurs blanchâtres, petites, odorantes, et disposées en grappes terminales ; les individus femelles portent des baies sphériques, rouges, brunes et noirâtres, selon les variétés. Elle croît dans le Midi de l'Europe, aux lieux arides, parmi les buissons, et le long des côtes maritimes, sur les roches stériles. Elle fleurit en automne. Sa racine passe aussi pour sudorifique et dépurative comme celle de la *S. exotique*, mais à une dose beaucoup plus forte. On emploie la racine de salsepareille en infusion, en décoction, mais plus souvent en sirop et en extrait, sous les noms de *Sirop de salsepareille* et d'*Extrait alcoolique de salsepareille*.

On appelle vulgairement *Salsepareille d'Allemagne* la Laiche des sables ; et *S. d'Amérique* ou *S. grise*, la racine de l'Aralie à tige nue, qui ont des vertus analogues à celles de la vraie Salsepareille.

SALSES, dits aussi *Volcans boueux* ou *Volcans d'air*, petites cavités formées par des monticules coniques, qui rejettent des matières vaseuses, de l'eau chargée de sels (de là le nom de *salses*) et du gaz hydrogène carboné. On en rencontre dans plusieurs contrées volcaniques, notamment dans le Modénais, en Sicile, en Crimée, dans la province de Carthagène (Amérique méridionale), à Java, etc. Les éruptions des salses ont quelquefois lieu avec violence et sont accompagnées de tremblements de terre.

SALSIFIS, *Tragopogon*, genre de la famille des Composées, section des Chicoracées, se compose de plantes potagères bisannuelles que l'on cultive pour leurs racines : tige herbacée, fistuleuse, haute de 6 décim. ; feuilles alternes lancéolées, d'un vert glabre ; fleurs en capitules portées sur un pédoncule : calice composé de 8 à 10 folioles, toutes égales, fort longues, placées sur un seul rang ; semences prolongées en un long pédicule, qui soutient une aigrette plumeuse. — Le *Salsifis des prés* (*Tr. pratense*) est une grande et belle espèce, commune dans les contrées tempérées et septentrionales de l'Europe, au milieu des

prés, où elle fleurit en mai et en juin : capitules d'un beau jaune, bruns en dessous; feuilles longues, étroites, aiguës, sessiles, creusées en gouttière vers leur base. Ce salsifis passe pour apéritif : il est rempli d'un suc laiteux très-doux. On en mange les jeunes pousses dans le Nord, ainsi que les feuilles et les racines; leur saveur se rapproche beaucoup de celle de la Scorsonère. Tous les bestiaux en sont avides, excepté les chèvres. — Le *S. blanc* ou *à feuilles de poireau* (*Tr. porrifolium*) se cultive dans les jardins pour ses racines, qui sont blanches tant en dedans qu'en dehors; elles fournissent un aliment sain et léger, moins savoureux que la Scorsonère. Elles passent pour apéritives, diurétiques, pectorales. Ses fleurs sont d'un pourpre violet. — Le *S. à gros pédoncules* (*Tr. major*), à fleurs jaunes; le *S. à feuilles de safran* (*Tr. crocifolius*), dont les fleurs sont bleues ou violettes; le *S. de Dalechamp* (*Tr. Dalechampii*), propre à orner nos parterres par ses grandes fleurs d'un beau jaune de soufre, un peu rougeâtres en dehors, sont des espèces peu employées.

Salsifis noir ou *d'Espagne*. *Voy.* SCORSONÈRE.

SALSOLA, nom scientifique du genre *Soude*, a formé le mot *Salsolées*, nom d'une tribu de la famille des Atriplicées, qui a pour type le genre Soude.

SALTARELLE, *Saltarella* (du latin *saltare*, danser), danse vénitienne à trois temps qui a beaucoup d'analogie avec la Tarentelle. Dans la saltarelle, le premier temps de chaque mesure est fortement marqué, quoique commençant par une brève.

SALTATION (du latin *saltatio*), nom donné chez les Romains à l'art qui comprenait la danse, la pantomime, l'action théâtrale, l'action oratoire, embrassant tous les gestes et tous les mouvements que les hommes peuvent faire. *Voy.* PANTOMIME.

SALTIGRADES, *Saltigradæ*, dites aussi *Sauteuses*, tribu d'Arachnides pulmonaires, de la famille des Aranéides fileuses, renferme des araignées qui ont les pieds propres au saut, et qui marchent par saccades, s'arrêtant tout court après avoir fait quelques pas, et se haussant sur les pieds antérieurs. Elles s'élancent par bonds sur leur proie. Cette tribu renferme les deux genres *Érise* et *Saltique* ou *Atte*.

SALTIMBANQUES (de l'italien *saltimbanco*, formé de *saltare in banco*, sauter sur des tréteaux), bateleurs, jongleurs qui font des exercices sur les places publiques (*Voy.* BATELEUR et JONGLEUR). — Lorsqu'en même temps ils débitent des drogues, on les appelle plutôt *charlatans*.

Les saltimbanques sont soumis à des règlements sévères; ils doivent être munis d'une permission de la police. A Paris, d'après une ordonnance de police du 30 novembre 1853, ils ne peuvent exercer avant huit heures du matin et doivent se retirer avant six heures du soir du 1er octobre au 1er avril, et avant neuf heures du soir du 1er avril au 1er octobre. Il leur est défendu de se faire accompagner par des enfants de moins de seize ans.

SALTIQUE, *Salticus* ou *Attus*, genre d'Arachnides pulmonaires, famille des Aranéides, tribu des Saltigrades, renferme des araignées dont les pieds sont robustes, propres au saut et à la course. Ce genre se compose d'un grand nombre d'espèces répandues par tout le globe. La plus commune en France est la *Saltique chrevronnée* ou *Atte paré*, longue de 7 à 8 millimètres, noire, avec l'abdomen ovale, allongé, ayant 3 bandes blanches demi-circulaires, qu'on trouve sur les murs des maisons.

SALTUS, grande mesure agraire des Romains, valait 4 centuries, 800 *jugera* ou arpents, 48,000 actes, et 23,040,000 pieds romains carrés; environ 3 de nos myriamètres carrés.

SALUBRITÉ PUBLIQUE, soin que l'administration prend de la santé publique. Ce soin est confié dans les départem. aux préfets, et, à Paris, au préfet de police, assisté d'un conseil de salubrité. Le service de la salubrité embrasse l'hygiène publique, la surveillance des établissements insalubres, des halles, cimetières, tueries, voiries, amphithéâtres de dissection; celle des prisons; les secours à donner aux noyés et asphyxiés, etc. Les bons résultats produits par le *conseil de salubrité* de Paris ont engagé plusieurs autres villes à en établir de semblables. — On doit à MM. Monfalcon et Polinière un *Traité de la salubrité dans les grandes villes*, Paris, 1846, in-8. *Voy.* HYGIÈNE et POLICE.

SALUT (du latin *salus*, santé, bien-être), démonstration extérieure de civilité ou de respect faite à quelqu'un eu l'abordant. Chaque peuple a sa manière de saluer. La plupart des Européens saluent en se découvrant et en s'inclinant; les Anglais et surtout les Américains se pressent la main sans se découvrir; les Ottomans saluent en s'inclinant et en portant la main droite sur le cœur, ou en élevant les deux mains au-dessus de la tête. Le plus bizarre salut est celui des Otaïtiens, qui se cognent le nez l'un contre l'autre, en se serrant la main. — On donne aussi le nom de *salut* aux diverses formules que l'on prononce en s'abordant, formules qui ne sont pas moins variées que les manières extérieures de se *saluer*; ainsi qu'à celles qu'on emploie dans les lettres, dans les préambules des lois et ordonnances, des bulles, des mandements, des lettres patentes. Les Romains commençaient leurs lettres par une formule de salut : *S. D.* (*salutem dicit*). Les rois de France disaient, en tête des actes émanés de leur autorité : *A tous ceux qui ces présentes verront, salut*. Sous la République, on terminait les lettres par cette formule : *Salut et fraternité*. Autrefois, dans les cérémonies de la messe et dans les livres, les épîtres et les préfaces portaient souvent ces mots : *Au lecteur, salut*.

Salut militaire, témoignage de soumission et de respect ou d'honneur que les militaires, isolés ou en troupes, rendent au souverain, aux princes, aux généraux et autres officiers, aux décorés, etc. Le salut varie selon les personnes, le grade et les circonstances : on distingue le *Salut des armes*, le *S. du drapeau*, le *S. de l'épée*, le *S. à feu*, le *S. sans armes*, etc. Les formes de chacun de ces saluts sont déterminées par les règlements.

Salut de mer, témoignage de respect et de soumission, de joie ou d'honneur, qui a lieu à la rencontre des vaisseaux de même ou de différentes nations, ou dans leur passage devant quelques places ou châteaux qui sont sur les côtes. Les saluts de mer se font de diverses manières, tantôt par le pavillon et les voiles, tantôt par des décharges d'artillerie. On salue avec le canon en tirant un certain nombre de coups de canon, l'un après l'autre, et l'un d'un bord, l'autre de l'autre alternativement, à une seconde d'intervalle. Lorsque le salut a lieu entre égaux, il se rend en nombre pareil. Si celui qui salue est inférieur, le supérieur rend quelques coups de moins. Les bâtiments de l'État, salués par ceux du commerce, rendent ordinairement le tiers des coups de canon qu'ils ont reçus. La manière dont les saluts doivent se rendre entre bâtiments de nations différentes est fixée par les traités. L'ordonnance du 31 oct. 1827 a réglé les honneurs qui doivent être rendus aux nationaux par les bâtiments de la marine française.

Dans la Religion, le *Salut* est la félicité éternelle qui attend le juste mort en état de grâce. C'est un dogme de la foi chrétienne que nous ne pouvons obtenir le salut que par Jésus-Christ, et que c'est pour nous le procurer que le Fils de Dieu est venu sur la terre : c'est ce qui lui fait donner le nom de *Sauveur*. Les Catholiques ont pour maxime : *Hors l'Église point de salut*; ce qu'il ne faut entendre, d'après le sentiment des plus grands théologiens, que de ceux qui, ayant eu connaissance de la vraie doctrine, n'ont pas voulu la suivre. — Dans la Liturgie catholique, on appelle *Salut* des prières que l'on chante le soir, après Complies, notamment les jours de fête, et qu'

se terminent par la bénédiction du Saint-Sacrement.

Salut d'or, monnaie en or qui portait l'empreinte de la Vierge recevant la salutation angélique, et qui fut frappée en France sous Charles VI, puis sous Henri VI, roi d'Angleterre, maître alors d'une partie de la France. Les Saluts d'or valaient 15 sous tournois, environ 11 fr. 41 c. de notre monnaie.

SALUTATION ANGÉLIQUE, prière à la sainte Vierge, qui commence par ces mots : *Ave, Maria, gratia plena* (Je vous salue, Marie, pleine de grâce), etc. Elle se compose des paroles que l'Évangile met dans la bouche de l'ange Gabriel lorsqu'il annonça à Marie le mystère de l'incarnation, de celles que proféra Élisabeth lorsqu'elle reçut la visite de Marie, et enfin de celles que l'Église emploie pour implorer l'intercession de la Mère de Dieu. — On récite ordinairement cette prière à la suite du *Pater*. Elle a été introduite en France sous Louis VI.

SALVADORE, *Salvadora* (du latin *salvator*, sauveur, à cause de ses propriétés salutaires), genre de plantes de la famille des Plombaginées, se compose d'arbrisseaux qui croissent en Asie et en Afrique. L'espèce type est la *Salvadore de Perse* (*S. Persica*), qu'on trouve dans la Perse, dans l'Inde, l'Arabie, la haute Égypte, le Sénégal, etc. C'est un arbrisseau à feuilles opposées, un peu charnues, dont les rameaux portent à leur extrémité des groupes de fleurs blanches, très-petites, auxquelles succèdent des baies piriformes, jaunes, monospermes. On emploie ses feuilles broyées comme résolutives. Les Arabes en font usage contre la morsure des serpents. Les baies se mangent; l'écorce, fraîchement pelée, peut être employée comme vésicatoire.

SALVATELLE, veine qui commence sur la surface dorsale des doigts et de la main par un grand nombre de radicules qui se réunissent près du bord interne, et qui remonte ensuite à la partie interne de l'avant-bras, où elle prend le nom de *Veine cubitale postérieure*. Les anciens recommandaient d'ouvrir cette veine dans certaines maladies, telles que la mélancolie, l'hypochondrie, etc., et ils attribuaient à cette saignée une grande efficacité : de là son nom de *salvatelle* (de *salvatio*, salut).

SALVATOR, nom latin du genre *Sauvegarde*.

SALVE (c'est l'impératif latin *salve*, qui veut dire *salut*), décharge de coups de canons ou de toutes autres armes à feu, que l'on tire en même temps ou successivement, en nombre plus ou moins considérable, soit en l'honneur de quelqu'un, pour le saluer (*Voy.* SALUT), soit pour la célébration d'une fête, soit enfin pour l'annonce d'une bonne nouvelle.

SALVE REGINA (c.-à-d. *je vous salue, reine*), premiers mots latins d'une prière à la Vierge, par laquelle on a coutume de terminer l'office divin pendant un certain temps de l'année. On attribue cette prière à Hermannus Contractus, ou à Pierre de Monsoro, évêque de Compostelle. La formule paraît en appartenir aux Dominicains de Cologne (vers 1237).

SALVIA, nom latin du genre *Sauge*.

SALVINIE, *Salvinia*, genre de plantes cryptogames, aquatiques, flottantes, de la famille des Marsiléacées (*Voy.* ce mot), a donné naissance aux mots *Salvinées*, synonyme de Marsiléacées, et *Salviniées*, tribu de la famille des Marsiléacées.

SAMARE (du latin *samara*, semence d'orme), nom donné par Gaertner aux capsules coriaces et membraneuses, comprimées, à une ou deux loges, ne s'ouvrant point, munies d'ailes sur les côtés ou terminées par une languette foliacée : tels sont les fruits de l'orme, du frêne, de l'érable, etc.

SAMBUCÉES (du latin *Sambucus*, sureau), une des deux tribus qui composent la famille des Caprifoliacées, est caractérisée par une corolle régulière, rotacée, 3 stigmates sessiles et les loges de l'ovaire monospermes. — Cette tribu ne renferme que les deux genres *Sambucus* et *Viburnum*.

SAMBUCUS, nom scientifique du genre *Sureau*.

SAMBUQUE (du latin *Sambucus*, sureau), instrument de musique des anciens. On donnait ce nom tantôt à une esp. de flûte qui tire sans doute son nom de ce que dans l'origine elle était faite de bois de sureau, tantôt à une espèce de Harpe à 4 cordes ou Tétracorde.

Ancienne machine de guerre qui consistait en une échelle aussi haute que les murailles que l'on voulait attaquer. Marcellus fit usage de la sambuque au siége de Syracuse. Selon Plutarque, son nom lui vient d'une ressemblance de forme avec le Tétracorde appelé *Sambuque*.

SAMÉ, poisson de mer qui remonte les rivières : c'est une espèce de Muge, qui diffère peu du Mulet, excepté qu'il a la tête plus grosse et plus pointue, la chair moins blanche et moins grasse. On en pêche dans le Rhône, la Garonne, la Loire.

SAMEDI (du latin *Saturni dies*, jour de Saturne), septième et dernier jour de la semaine. Les Païens l'avaient consacré à Saturne. Les Juifs, qui le nommaient *Sabbat*, le consacraient au repos, parce que Dieu se reposa ce jour-là, après avoir produit en six jours toutes les œuvres de la création. Dans les premiers temps du Christianisme, il était fêté comme le dimanche. Chez les Catholiques, le *samedi* est consacré à la Vierge. — On fait généralement maigre le samedi en France ; mais il est facile de s'en faire dispenser. C'est en 1100 seulement qu'un concile prescrivit ce jour d'abstinence pour remercier Dieu d'avoir rendu à la France l'abondance et la paix.

Le *Samedi saint* est celui qui précède immédiatement le jour de Pâques : c'est pendant ce jour que l'on fait la bénédiction de l'eau.

SAMIS (du grec *hexamitos*, composé de six fils), nom qu'on donnait autrefois à une étoffe fort riche, tramée de lames d'or et d'argent, qui venait de Venise, et qu'on employait surtout pour l'ameublement des palais. L'oriflamme était de samis vermeil.

SAMOLE, *Samolus*, nom que les Druides donnaient à un végétal sacré, qu'on croit être le *Vélar barbare*, plante à fleurs jaunes, à laquelle ils attribuaient des propriétés merveilleuses. Ils la cueillaient en grappe, et en faisaient entrer les graines dans diverses préparations médicinales.

Linné a donné ce nom à un genre de la famille des Primulacées, renfermant des plantes herbacées, bisannuelles, à tige droite, à racines fibreuses, à feuilles alternes et à fleurs blanches, en grappes ou en corymbes : ces plantes vivent au bord des eaux et dans les marais. Le *Samole aquatique* (*S. valerandi*), vulgairement *Mouron d'eau* et *Pimprenelle aquatique*, passe pour vulnéraire, apéritif et antiscorbutique.

SAMSCRIT, langue sacrée de l'Inde. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SAN-BENITO (par corruption de l'espagnol *saco benito*, sac bénit), vêtement mortuaire dont les inquisiteurs revêtaient ceux qu'ils condamnaient à être brûlés : c'était une espèce de casaque, de couleur jaune ou grise, portant la figure d'un homme couché sur des tisons allumés, avec des flammes qui s'élevaient autour et des démons qui l'environnaient. Ce vêtement était emprunté de la primitive Église, où l'on enveloppait les criminels d'un sac bénit.

SANCIR, terme de Marine, signifie couler à fond sous voiles et à l'ancre, en plongeant par l'avant.

SANCTIFICATION, action de la grâce qui nous purifie et nous rend saints ; elle est aussi un des effets des sacrements. *Voy.* GRACE et SACREMENT.

SANCTION (du latin *sanctio*, de *sancire*, attacher, lier). C'est proprement l'acte par lequel le chef de l'État, empereur ou roi, exerçant une partie de l'autorité législative, donne à une loi l'approbation, la confirmation sans laquelle elle ne serait point exécutoire. Il se dit aussi de la peine ou de la récompense qu'une loi décerne pour assurer son exécution. On

distingue la S. *morale*, qui se trouve dans le remords, le repentir, l'infamie, les peines d'une autre vie, et les S. *civiles*, qui sont édictées par la loi.

Sanction se dit encore de constitutions ou ordonnances sur les matières ecclésiastiques ou même politiques. *Voy.* PRAGMATIQUE SANCTION.

SANCTUAIRE (du latin *sanctuarium*). C'était chez les Juifs la partie la plus secrète et la plus intime du temple de Jérusalem. On l'appelle aussi *le Saint, le Saint des Saints. Voy.* SAINT.

Chez les Chrétiens, on appelle ainsi l'endroit où est placé le maître-autel, et qui est ordinairement fermé d'une balustrade.—Il se dit dans un sens analogue des temples consacrés aux divinités du paganisme, par exemple du lieu où la Pythie rendait ses oracles.

SANCTUS, mot latin qui veut dire *saint*, désigne la partie de la messe qui commence par les mots *Sanctus, sanctus, sanctus, Dominus Deus*, etc. (saint, saint, saint, le Seigneur Dieu, etc.) et qui suit immédiatement la préface. C'est un cantique de louanges et de gloire que les esprits célestes ne cessent de chanter devant la majesté de Dieu (Isaïe, ch. VI, ỳ 3). Il paraît avoir été usité dès le IIe ou le IIIe siècle.

SANDAL, bois exotique. *Voy.* SANTAL.

SANDALE (du latin *sandalium*, formé lui-même du grec *sandalion*), sorte de chaussure usitée chez les anciens : ce n'étaient guère que des semelles de cuir ou de bois qui couvraient la plante des pieds, et qui étaient attachées sur le pied et autour de la jambe par des courroies et des boucles. Dans la primitive Église, tous les ministres de l'autel portaient des sandales, et il était enjoint d'avoir des sandales pour célébrer la messe. L'usage s'en perdit par la suite; cependant quelques congrégations monastiques en portent encore, notamment les capucins. Le pape et les évêques portent aussi la sandale quand ils officient dans certaines circonstances. *Voy.* PANTOUFLE.

Dans la Marine, on nomme *Sandale* une sorte de bateau de transport des côtes de la Barbarie, construit à peu près comme les gros bateaux de pêche provençaux.

SANDARAQUE (en grec *sandarakè*), résine qui découle d'un Conifère, le *Thuya articulata* de l'Arabie. On le trouve dans le commerce en larmes allongées, d'un blanc jaunâtre, insipides, presque sans odeur, et d'une cassure vitreuse. On s'en sert pour préparer des vernis, et pour couvrir, afin de l'empêcher de boire, le papier gratté ou non collé. Les Arabes l'emploient contre les diarrhées et les hémorroïdes. — On retire une espèce de Sandaraque du *Genévrier de Suède;* mais elle est inférieure à la précédente.

On donne quelquefois le nom de *Sandaraque* ou *Sandarach* à l'*Orpiment* ou *Réalgar* (sulfure d'arsenic rouge) : c'est le sens que le mot *sandarakè* avait le plus communément chez les Grecs.

SANDERLING, *Calidris*, genre d'Échassiers longirostres, renferme des oiseaux au bec médiocre, grêle, droit, mou, flexible, sillonné jusque vers la pointe, qui est déprimée et plus large que ne l'est le milieu; à narines latérales; à pieds grêles et offrant seulement trois doigts dirigés en avant. Le *Sanderling variable* (*C. arenaria*) est un oiseau dont la livrée varie d'une saison à l'autre. Dans la saison des amours, la face et le sommet de la tête sont marqués de grandes taches noires, bordées de roux et lisérées de blanc. Le reste du corps est un mélange symétrique de taches rouges, noires et blanches. Le plumage d'hiver est grisâtre dans les parties supérieures, blanc en dessous et au flanc. Cet oiseau émigre le long des bords de la mer, et recherche les pays froids. On le trouve au printemps et en automne sur les côtes de la Hollande et de l'Angleterre

SANDJAK, officier turc chargé du gouvernement d'une circonscription territoriale appelée *Sandjakat*. *Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SANDRE, *Lucioperca*, poisson de la famille des Percoïdes, ayant les nageoires et les préopercules de la Perche, et des dents pointues comme celles du Brochet, d'où le nom de *Lucioperca* (de *lucius*, brochet, et *perca*, perche). Le *Sandre commun* (*L. sandra*) vit dans les fleuves et les lacs du nord et de l'est de l'Europe : il dépasse quelquefois un mètre. Il est plus allongé que la Perche, verdâtre, à bandes verticales brunes. Sa chair est blanche et agréable.

SANG, en latin *sanguis*, liquide assez épais, d'une couleur rouge, tantôt claire et vermeille, tantôt foncée et comme noire, qui, chez les animaux, remplit le système entier des vaisseaux artériels et veineux. Le sang a une pesanteur spécifique de 1,052 à 1,057, une saveur salée, et une odeur particulière, un peu nauséeuse. On distingue dans le sang deux parties essentielles, des globules et un liquide qui porte le nom de *plasma :* ce liquide est de l'eau tenant en dissolution de la fibrine, de l'albumine, de la potasse et de la soude, combinées avec de l'acide phosphorique et diverses autres substances. Tiré des vaisseaux, le sang ne tarde pas à se prendre en une masse cohérente, gélatiniforme, qui, par l'effet de la coagulation de la fibrine, se resserre peu à peu en exprimant un liquide clair et jaunâtre : ce liquide, formé de l'albumine et de l'eau qui restent dans le *plasma*, est appelé *sérum.* On donne le nom de *caillot* à la masse qui surnage alors, et qui est elle-même composée de fibrine coagulée et de globules colorés emprisonnés par la fibrine. Les globules, infiniment petits, en nombre incalculable, ronds, aplatis en forme de disque, élastiques, plus pesants que le *sérum*, sont de deux sortes : les uns, qui sont les plus nombreux, ont une teinte jaunâtre; les autres sont incolores, beaucoup plus petits, grenus et semblables à ceux de la lymphe. La proportion moyenne des principes constituants du sang serait, d'après l'analyse de certains chimistes, chez l'homme : de 14,9 globules, 0,27 fibrine, 5,7 albumine, et 76,7 eau; chez la femme : de 12,77 globules, 0,26 fibrine, 5,90 albumine, et 78,70 eau. Le sang renferme en outre des matières très-variables, qui y sont accidentellement mêlées, et qui proviennent des aliments, ainsi que des gaz oxygène, acide carbonique, azote.

Le sang est dit *artériel* ou *veineux*, selon qu'il circule dans les artères ou dans les veines. Le sang artériel est d'un rouge plus vif, plus vermeil, d'une odeur plus forte que le sang veineux, d'une pesanteur spécifique moindre; sa température moyenne est de 40 degrés centigrades. Le sang veineux est d'un rouge brun, d'une odeur faible; sa pesanteur spécifique est un peu plus forte, et sa température de 38 degrés centigrades. Le sang rouge proprement dit doit cette couleur au contact de l'air atmosphérique dans les poumons; il circule dans les veines pulmonaires, les cavités gauches du cœur et les artères, qui le distribuent aux organes; le sang noir circule dans les veines, dans les cavités droites du cœur et les poumons. Le sang artériel et le sang veineux diffèrent encore l'un de l'autre par la quantité des gaz que tous deux contiennent en dissolution : il y a plus d'oxygène, proportionnellement à l'acide carbonique, dans le premier que dans le second; le sang artériel est aussi plus riche en eau. — Pour le mouvement qui est propre à l'un et à l'autre, *Voy.* CIRCULATION, ARTÈRE et VEINE.

Le sang est le produit de l'élaboration du chyle; il acquiert toutes ses qualités nutritives et vivifiantes dans l'acte de la respiration. Il pénètre tous les organes à l'aide des vaisseaux artériels, et distribue les principes nutritifs à tous les tissus organiques. Il est en outre la principale source de la chaleur animale : c'est lui qui porte dans chaque organe, avec la nourriture, l'excitation dont il a besoin pour bien remplir ses fonctions; c'est de lui enfin que les organes sécréteurs extrayent leurs divers produits, salive, lait, bile, urine, etc.

MM. Andral et Gavarret ont démontré que la composition du sang change dans le cours de beaucoup de maladies. Ainsi, dans les affections franchement inflammatoires, telles que la pneumonie, la pleurésie, la péritonite, etc., la fibrine augmente dans une proportion notable; dans les fièvres éruptives (rougeole, scarlatine, variole), dans la fièvre typhoïde, dans le scorbut, cette substance diminue sensiblement; dans la chlorose, dans la plupart des maladies chroniques, et après des saignées répétées, le chiffre des globules s'abaisse, etc.

La couleur du sang change, ainsi que sa composition, dans les divers degrés de l'échelle animale : rouge dans les Vertébrés et les Annélides, il est blanc et transparent comme l'eau dans les Insectes et les Crustacés; blanc bleuâtre dans les Mollusques; jaunâtre dans les Holothuries et quelques autres Invertébrés : cette différence de coloration tient aux globules, qui sont rouges chez les uns, blancs, jaunes ou verdâtres chez les autres. — On a nommé *Animaux à sang blanc* les Insectes, les Crustacés, les Mollusques, etc., dont le sang est plus ou moins blanc, pour les distinguer des animaux dits *à sang rouge*, qui sont ceux des classes supérieures; mais cette locution est peu rigoureuse.

Le sang de certains animaux peut être appliqué à divers usages : outre l'emploi que font les Charcutiers du sang de bœuf et du sang de porc pour faire des boudins, le sang de bœuf sert à clarifier les sirops, le sucre, à faire le bleu de Prusse. Associé à la chaux vive, il donne une grossière peinture pour bâtiment.

SANG-DE-RATE, maladie apoplectiq. des bêtes à laine, due à l'excès d'alimentation ou à l'insuffisance des boissons: les vaisseaux, la *rate* surtout, sont gorgés de *sang*.

SANG-DRAGON (ainsi appelé, dit-on, parce que les anciens s'imaginaient qu'il était le produit de la coagulation du sang de l'animal fabuleux appelé *Dragon*), substance solide, d'un rouge brun, composée de tannin et de résine, fort usitée autrefois en médecine. Elle nous vient des régions tropicales de l'Asie et de l'Amérique. Elle exsude spontanément par les fissures naturelles du tronc du *Dragonnier commun* et de plusieurs autres végétaux analogues, ou par des incisions pratiquées sur le tronc de ces arbres pendant l'été. On l'obtient en lames lisses, dures, sèches, allongées; la meilleure et la plus estimée est recueillie, au moment où elle suinte, dans des feuilles de roseau : ce qui la fait appeler dans le commerce *Sang-dragon en roseaux*; la moins recherchée est celle en grains. — Le sang-dragon a été longtemps préconisé en médecine comme astringent ou styptique et comme dessiccatif; son usage est presque abandonné aujourd'hui. Il s'emploie en peinture pour donner de la teinture et un beau coloris rouge; il entre dans les vernis à l'or, à l'esprit-de-vin, à l'huile et à l'essence.

On désigne encore sous le nom de *Sang-dragon* la résine rouge que l'on retire du Rotang et du Croton sanguifluent. Le *Sang-dragon oriental* et le *Sang-dragon de la Gambie* sont des gommes attribuées à deux *Ptérocarpes* de l'Inde.

On donne aussi ce nom à la *Patience sanguine*, ou *Herbe au charpentier*. Voy. PATIENCE.

SANG-GRIS (de sa couleur), boisson forte, très-agréable à boire, en usage aux îles françaises de l'Amérique, se fait avec du vin de Madère, du sucre, du jus de citron, un peu de cannelle et de girofle, beaucoup de muscade et une croûte de pain rôtie.

SANGLIER (du latin *singularis*, seul, parce que cet animal vit solitaire), *Sus scrofa*, mammifère de l'ordre des Pachydermes et de la famille des Suilliens, type du grand genre *Cochon* (*Voy.* ce mot pour les caractères génériques), et souche de notre Cochon domestique. Il a la tête plus allongée que le cochon (sa tête est vulgairement appelée *hure*), le chanfrein plus arqué, les oreilles plus courtes et moins pointues, les défenses plus longues; les soies plus grosses, roides, d'un brun noirâtre, et mêlées, sur diverses parties du corps, d'une espèce de laine tantôt noirâtre cendrée, tantôt jaunâtre. Sa queue est droite et courte. Jusqu'à six mois on nomme le sanglier *Marcassin*; à cet âge, on l'appelle *Bête rousse*; à un an, *Bête de compagnie*; à deux ans, *Ragot*; à trois, *Sanglier à son tiers an*; à quatre, *Quartenier*; plus tard, *Vieux Sanglier*, *Solitaire*, *Vieil Ermite*, *Porc entier*.

Le sanglier est d'un naturel farouche. Cet animal est d'une grande hardiesse dans le danger : il est surtout terrible à l'âge de trois à quatre ans, lorsque ses défenses ont atteint leur plus grand développement et sont devenues tranchantes. Le sanglier vit dans les forêts, et choisit pour bauge les endroits les plus sombres et les plus humides : il y reste couché pendant le jour, et ne sort que le soir pour aller chercher sa nourriture. Il se nourrit de fruits sauvages, de racines et de graines, et dévore de jeunes lapins, des levrauts et des perdrix, lorsqu'il est pressé par la faim. Comme les cochons, il fouille le sol, mais en droite ligne et profondément. Dans le temps du rut, les mâles se livrent entre eux de terribles combats; la femelle met bas, au mois de mars, de 3 à 9 petits, qu'elle allaite trois mois. Le sanglier s'apprivoise facilement; il reconnaît celui qui le soigne, il lui obéit et se prête même à quelques exercices.

La chasse du sanglier est fort dangereuse : cet animal tient tête aux chiens, et se précipite au milieu de la meute. On ne sert sur la table que la hure, les filets, les jambons et les quartiers de devant.

Chez les anciens, le sanglier était l'animal qu'on sacrifiait à Diane chasseresse. — Sous le nom de *Sanglier de Calydon*, la Fable célèbre un sanglier qui ravageait les environs de Calydon, ville d'Étolie, et qu'extermina Méléagre : le vainqueur vint déposer la tête du monstre aux pieds d'Atalante.

On appelle *Sanglier d'Afrique* le Phacochère, et *Sanglier d'Amérique*, le Pécari.

SANGLOTS (en latin *singultus*), soupirs redoublés, poussés avec une voix entrecoupée, que font naître les peines violentes. Physiologiquement, c'est l'effet des contractions spasmodiques, brusques et instantanées du diaphragme, qui sont aussitôt suivies d'un mouvement de relâchement par lequel le peu d'air que la contraction avait fait entrer dans la poitrine est chassé avec bruit.

SANGSUE, *Hirudo*, famille d'Annélides suceurs de la division des Abranches sans soies, constituant l'ordre ou famille des *Hirudinées* (*Voy.* ce mot), se compose de plus de 50 espèces vivant les unes dans les eaux douces, les autres dans la mer; toutes carnassières, mais se nourrissant les unes du sang des animaux, les autres de lombrics, de vers, de larves, de mollusques, etc.

La plus intéressante de toutes ces espèces est la *Sangsue médicinale* (*H. sanguisuga*, *Iatrobdella*), que l'on emploie pour les *saignées locales*. Elle a le corps long de 8 à 15 centimètres, plissé transversalement et composé de 94 anneaux bien distincts, offrant, à leur face dorsale, des taches noires qui paraissent être des yeux rudimentaires, et en dessous deux séries de pores qu'on regarde comme des organes respiratoires. Elle porte, aux deux extrémités du corps, deux cavités contractiles qui, agissant à la manière d'une ventouse, permettent à l'animal d'adhérer fortement aux objets auxquels il s'applique : dans la cavité antérieure est située la bouche, qui est armée de trois petites lancettes dentées en scie à l'aide desquelles la sangsue pique la peau des animaux, et y fait une incision triangulaire. C'est avec leurs lèvres, qui forment une espèce de suçoir, et au moyen d'un mouvement particulier des nombreux anneaux dont leur corps est composé, que les sangsues parviennent à se gorger de sang. Si l'on ne

fait rien pour les forcer à rendre le sang qu'elles ont avalé, ce sang est plusieurs mois à disparaître complétement, tant ces animaux digèrent lentement : aussi peuvent-ils supporter une longue abstinence, pourvu qu'on ait soin de les changer d'eau très-souvent.

Quand on se sert de sangsues pour tirer du sang, on commence par mouiller avec du lait ou de l'eau sucrée la partie du corps sur laquelle on veut les appliquer, afin qu'elles mordent plus promptement. Lorsqu'on veut, au contraire, leur faire lâcher prise, on les touche avec un peu de sel, de cendre ou de tabac; pour les faire dégorger, on les presse légèrement en allant d'un bout à l'autre de leur corps. Une sangsue vigoureuse tire environ 15 grammes de sang : il en faut 8 ou 9 pour tirer l'équivalent d'une palette. S'il arrivait qu'une sangsue s'introduisît dans la bouche et pénétrât dans le pharynx, il faudrait faire boire abondamment de l'eau salée, du vin ou de l'eau vinaigrée. Si elle avait pénétré jusque dans l'estomac, il faudrait administrer un vomitif.

Parmi les variétés de la *Sangsue médicinale*, on distingue surtout la *S. grise :* robe d'un gris obscur, avec deux bandes plus foncées de chaque côté, non compris un liséré noir qui fait la séparation du dos et du ventre, qui est entièrement maculé de noir; — la *S. verte :* robe d'un vert olive plus ou moins clair, ornée de trois bandes de chaque côté, qui sont roussâtres ou noirâtres, et quelquefois disposées par taches distinctes; ventre uniformément coloré en jaune verdâtre; — la *S. noire :* robe complétement noire au premier aspect, mais offrant cependant, quand on l'examine avec attention, des traces de bandes sur les côtés. Toutes ces variétés sont également bonnes.

Les anciens connaissaient l'avidité des sangsues pour le sang de l'homme et des animaux · ce n'est toutefois qu'assez tard, après l'ère chrétienne, qu'on a commencé à les employer en médecine. Aujourd'hui l'usage en est généralement répandu. — Lyon et Paris sont les principaux entrepôts du commerce des sangsues. La consommation qui s'en est faite dans ces derniers temps, surtout pendant le règne de la doctrine antiphlogistique, est si considérable que la sangsue a presque entièrement disparu du sol français, et qu'après avoir mis à contribution la Corse, la Suisse, la Hongrie, la Turquie d'Europe et la Russie, on s'est vu obligé de les faire venir à grands frais de l'Asie Mineure, de la Syrie et de la Géorgie. Cette pénurie a fait inventer des espèces de sangsues artificielles (*Voy.* BDELLOMÈTRE et SCARIFICATEUR). Du reste, la réaction qui s'accomplit aujourd'hui contre l'usage immodéré des saignées doit rendre cette pénurie de moins en moins sensible.

Outre la *Sangsue médicinale*, il faut citer encore l'*Hémopide*, ou *Sangsue de cheval*, qui s'attache aux bestiaux : elle est commune dans les eaux douces du midi de l'Europe et du nord de l'Afrique; l'*Albione* (*Pontobdella*), dont le corps est souvent hérissé de tubercules ou verrues, et qui, ainsi que les espèces appelées *Piscicole* et *Branchellion*, vit en parasite sur plusieurs poissons de mer.

Sangsue volante, nom vulgaire du *Vampire phyllostome*.

SANGUIFICATION, formation du sang. *Voy.* HÉMATOSE.

SANGUIN, qui appartient au sang. On appelle *Système sanguin* l'ensemble des vaisseaux artériels et veineux qui contiennent le sang (*Voy.* CIRCULATION); — *Tempérament sanguin*, celui où domine le système sanguin (*Voy.* TEMPÉRAMENT); — *Vaisseaux sanguins*, ceux qui servent à la circulation du sang; — *Maladies sanguines*, celles qui dépendent de la pléthore ou surabondance du sang.

SANGUINAIRE, *Sanguinaria*, genre de la famille des Papavéracées, tribu des Argémonées, ainsi nommé à cause de la couleur rougeâtre du suc âcre et narcotique fourni par toutes ses parties : c'est une petite plante herbacée d'un aspect agréable, originaire du Canada, qu'on cultive dans nos jardins sous le nom de *Grande Célandine :* racine épaisse, traçante, cylindrique, d'où sort une feuille unique, radicale, presque ronde, d'un vert noirâtre en dessus, d'un blanc bleuâtre en dessous, traversée par des nervures très-ramifiées et rouges; hampe ou tige nue, grêle et longue, portant une fleur blanche assez grande, à 8 pétales très-ouverts et à étamines nombreuses. La Sanguinaire s'emploie en médecine comme émétique. Elle sert aussi à teindre la soie et la mousseline en couleur orangée.

SANGUINE, sorte de crayon rouge fait avec du fer oligiste ou *hématite* (*Voy.* ce mot), ou avec de l'ocre rouge, et qui est d'un grand usage dans le Dessin. On a au musée du Louvre des dessins à la sanguine de Raphaël, du Corrége, du Dominiquin, etc. Au siècle dernier, la sanguine fut employée préférablement à tout autre crayon par les peintres et les graveurs. Bouchardon, Carle Vanloo, Pierre, Boucher, Cochin, Greuze, Gilles Demarteau, etc., ont laissé de remarquables dessins en ce genre. — La sanguine sert aussi à polir et à brunir.

SANGUISORBE, *Sanguisorbe* (du latin *sanguis*, sang, et *sorbere*, absorber; à cause de ses propriétés anti-hémorragiques), genre de la famille des Rosacées-Dryadées, très-voisin des Pimprenelles, renferme des plantes herbacées, vivaces, à feuilles alternes, ailées avec impaire; à folioles opposées, pétiolées, et à fleurs disposées en capitule sur de longs pédoncules axillaires et terminaux : calice à tube turbiné, à limbe quadriparti; pas de corolle; 4 étamines; akène tubéreux et quadrangulaire. La *Sanguisorbe commune* (*S. officinalis*), vulgairement *Grande Pimprenelle*, *P. d'Italie*, croît spontanément dans les pâturages de l'Europe; la *S. du Canada* (*S. canadensis*) est plus haute que la précédente; ses fleurs blanches en épis font un bel effet. Ces deux plantes plaisent aux bœufs, aux vaches et aux moutons. Leurs fleurs s'emploient en teinture, et donnent un très-beau gris sur la soie, la laine et le coton. La Sanguisorbe a été longtemps usitée en médecine comme astringente et vulnéraire.

SANGUISUGA, nom latin de la *Sangsue*.

SANHÉDRIN, *Synedrium*, conseil suprême ou sénat des Juifs. *V.* ce mot au *D. univ. d'H. et de G.*

SANICLE, *Sanicula* (du latin *sanus*, sain, ou de *sanare*, guérir), genre de la famille des Ombellifères, division des Orthospermées, renferme des plantes herbacées, vivaces, à feuilles palmées ou digitées; à fleurs blanches disposées en ombelles, et donnant chacune naissance à 2 graines ovales hérissées de pointes nombreuses. Ces plantes croissent en petites touffes dans les bois et les lieux ombragés. La *Sanicle commune* (*S. officinalis*), vulgairement *Toute-saine*, répandue dans presque toute l'Europe, fleurit en mai et en juin : elle entre comme astringente dans les vulnéraires suisses, quoique ses vertus soient aujourd'hui contestées.

On nomme vulgairement *Sanicle mâle* la Sanicle commune; *S. femelle*, l'Astrance; *S. de montagne*, la Benoîte officinale et une espèce de Saxifrage; *Petite Sanicle*, la Moscatelline.

SANIE (du latin *sanies*, sang corrompu), matière purulente, liquide, séreuse, sanguinolente et d'une odeur fétide, produite par les ulcères et les plaies d'un mauvais caractère. — On en a fait l'épithète *Sanieux*, pour dire : de la nature de la *Sanie*.

SANITAIRE, qui est relatif à la santé. *Voy.* SANTÉ.

Convention sanitaire internationale, convention conclue en 1852 entre les principales puissances maritimes de l'Europe, a eu pour but, tout en sauvegardant la santé publique, de faciliter les relations commerciales et maritimes dans la Méditerranée. Conformément aux principes posés dans cette convention, un *Règlement sanitaire*, en date du

27 mai 1853, a déterminé tout ce qui regarde les quarantaines, les lazarets, les patentes de santé, les médecins sanitaires, etc.

Cordon sanitaire. Voy. CORDON.

SANKHYA, philosophie semi-orthodoxe des Hindous; — SANSCRIT, langue sacrée des Hindous. *Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SANSEVIÈRE, *Sanseviera* (de *San-Severo,* nom propre), genre de la famille des Liliacées, tribu des Aloïnées, renferme des plantes à feuilles radicales d'un vert foncé, du milieu desquelles sort une hampe rouge terminée par des épis de fleurs. Elles sont propres à la Guinée et à l'Asie orientale; mais on les cultive dans les jardins d'agrément, à cause de la singularité de leur port.

SANSONNET, nom vulgaire de l'*Étourneau* d'Europe et d'une petite espèce de *Maquereau. V.* ces noms.

SANS-SOUCI (ENFANTS). *Voy.* ENFANTS.

SANTAL ou SANDAL (mot arabe), *Santalum,* nom donné, dans le Commerce, à trois sortes de bois qui nous sont apportés des Indes. On distingue le *Santal citrin,* le *S. blanc* et le *S. rouge.* Le *S. citrin* est un bois pesant, compacte, à fibres droites : sa couleur est d'un jaune fauve, sa saveur est amère et son odeur semble être un mélange de musc, de citron et de rose. On en extrait, par la distillation, une huile volatile d'une odeur très-forte. Le *S. blanc* ne diffère du précédent que par sa couleur plus pâle et son odeur plus faible. Le *S. rouge* est un bois solide, dense, pesant, à fibres tantôt droites, tantôt ondées et imitant les vestiges des nœuds; il n'a aucune odeur sensible; sa saveur est légèrement astringente et austère.

Les Botanistes ne sont pas d'accord sur la nature des arbres qui produisent le santal. L'opinion la plus commune est que le santal blanc et le santal citrin sont dus à deux espèces d'un même genre, dont on a fait le type de la famille des *Santalacées* (*Voy.* ci-après), savoir : le *S. blanc,* dit aussi *S. à feuilles de myrte* ou *Santalin,* qui croît sur les montagnes du Malabar, et le *S. de Freycinet,* qui se trouve dans toute l'Océanie. Quant au santal rouge, il serait dû à une espèce de Ptérocarpe, le *Pterocarpus santalinus.*

Dans tout l'Orient le Santal est recherché comme parfum. On le brûle dans des cassolettes; réduit en poudre et mêlé à la colle de riz, il constitue les bougies parfumées des Chinois; ces derniers l'emploient aussi à la fabrication des cercueils. Les Indiens lui attribuent des propriétés sudorifiques et stimulantes. En Europe, on ne l'emploie guère qu'à la fabrication de coffrets, boîtes à parfums et aux menus ouvrages de tabletterie et de marqueterie.

Les Indiens appellent *Santal faux,* l'écorce de l'Aralie à grappes, qui est substituée au véritable santal, pour l'usage de la médecine.

SANTALACÉES (du genre type *Santalum*), famille de plantes dicotylédones apétales périgynes, se compose d'herbes annuelles ou vivaces, d'arbrisseaux et d'arbres, à feuilles alternes, rarement opposées, sans stipules; à fleurs petites, solitaires, ou disposées en épi ou en sertule : calice adhérent avec l'ovaire infère, à 4 ou 5 divisions valvaires; 4 ou 5 étamines, opposées aux divisions calicinales et insérées à leur base; filets subulés, courts, à peine plus longs que le limbe; anthères introrses, biloculaires; ovaire infère, uniloculaire, 1, 2 ou 4 gemmules anatropes pendant au sommet d'un podosperme filiforme, naissant et s'élevant du fond de la loge; style terminal, simple, court; stigmate lobé; fruit indéhiscent, monosperme, quelquefois charnu. — Les espèces arborescentes ne se trouvent que dans l'Asie tropicale et l'Océanie; les arbrisseaux dans la région méditerranéenne et les régions tempérées de l'Amérique du sud; les plantes herbacées, en Europe, dans l'Amérique du nord et l'Asie centrale. — Les genres principaux sont le *Santalum,* qui fournit le bois de santal; le *Thesium,* le *Fusanus,* l'*Osyris,* etc.

SANTALINE, matière colorante que l'on retire du bois de santal en traitant celui-ci par l'alcool presque bouillant et évaporant jusqu'à siccité. Elle est rouge, solide et en masse, peu soluble dans l'eau, très-soluble dans l'alcool, l'éther, l'acide acétique, etc. Dissoute dans l'alcool et précipitée par plusieurs sels, la santaline donne des laques de belle couleur. Celle que l'on obtient avec le chlorure d'étain est d'un beau pourpre. Elle a été découverte par Pelletier.

SANTÉ (du latin *sanitas*). Les anciens avaient fait de la santé une déesse, fille d'Esculape : les Grecs la nommaient *Hygie,* et les Romains *Salus.* On la représentait sous la figure d'une belle jeune fille assise sur un trône, tenant d'une main une patère, de l'autre un serpent, et couronnée d'herbes médicinales.

Ce qu'on appelle *la Santé,* dans les Ports de mer, est un établissement institué pour empêcher l'introduction des maladies contagieuses. La Santé a des chaloupes nommées *bateaux* ou *canots de santé* pour visiter les bâtiments qui entrent en rade, prendre connaissance de l'état des individus à bord des navires et fixer le nombre de jours de la quarantaine à laquelle ils seront soumis. Elle a aussi un local à terre, dans lequel se fait la quarantaine, local qui lui-même est appelé *la Santé. Voy.* QUARANTAINE.

Corps de santé, corps chargé du service médical dans l'armée. Ce corps se compose d'inspecteurs, de médecins ou chirurgiens principaux, de médecins ou chirurgiens ordinaires, de majors et d'aides-majors, tous réunis sous la dénomination générale d'*Officiers de santé* (*Voy.* ce mot et l'art. CHIRURGIEN). A la tête du corps est un *Conseil de santé,* résidant à Paris. Ce corps a été réorganisé par décret du 23 mars 1852. —La Marine possède un corps analogue, organisé par les ordonnances des 17 juillet 1835 et 12 juillet 1841.

Sous les titres de : *La Santé du Peuple, la Santé universelle,* le *Manuel de la Santé* (de Raspail), etc., il a été publié plusieurs traités élémentaires ou populaires de médecine, d'une utilité pratique.

Maison de santé. Voy. MAISON.

SANTOLINE, *Santolina,* genre de la famille des Composées tubuliflores, tribu des Sénécionidées-Anthémidées, renferme plusieurs espèces qui croissent dans les lieux les plus secs des contrées voisines de la Méditerranée. La *Santoline petit Cyprès* (*S. chamæcyparissus*), dite aussi *Aurone femelle, Garderobe, Citronelle, Barbotine,* etc., forme de jolis buissons toujours verts, à feuilles nombreuses et odorantes, couvertes d'un duvet blanchâtre et disposées par paquets; à fleurs en étoiles d'un beau jaune qui épanouissent en été : elle se taille aussi facilement que le buis et se place dans les jardins pour plates-bandes, bordures et palissades; on en extrait une huile qu'on a employée comme vermifuge. On retire une belle couleur jaune des fleurs de la *S. du Chili.* La *S. d'Egypte* est pour les Arabes un antiophthalmique puissant. La *S. à feuilles d'Anthémis* est très-amère et odorante, et peut remplacer la camomille.

SANTON, sorte de moine turc. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SANVÉ (corruption de *Sénevé*), nom vulgaire de la *Moutarde des champs.*

SAOULE ou SOULE, jeu usité parmi les paysans bretons dans les jours de fêtes, et qui consiste à jeter un ballon que la troupe poursuit ensuite en s'en disputant la possession. On se sert d'un ballon bien huilé en dehors pour le rendre plus glissant. Celui qui peut s'en saisir et le porter dans une autre paroisse que celle où se fait le jeu, remporte le prix proposé.

SAP (de *sapin*), mot par lequel on désigne, dans les chantiers de marine, le bois de tous les conifères analogues au sapin.

SAPA, mot latin qui veut dire *moût, vin cuit,* est appliqué par les Pharmaciens au suc de raisin amené à la consistance de miel.

SAPAJOU ou SAJOU, *Cebus*, genre de Singes américains, de la famille des Platyrrhinins, type de la tribu des Cébiens, renferme un très-grand nombre d'espèces au corps assez mince et de taille en général au-dessous de la moyenne : tête de forme ronde, face large et courte; angle facial de 60 degrés; museau court; front prononcé; point d'abajoues; oreilles arrondies; yeux volumineux et rapprochés l'un contre l'autre; membres forts, robustes et allongés, les postérieurs surtout, ce qui permet aux Sapajous de sauter avec facilité; 4 mains et 5 doigts à chaque main; queue longue, musculeuse et prenante. Le pelage de ces singes est court, doux, non luisant, de couleur sombre, variant du brun au gris. Les Sapajous sont adroits, intelligents, d'une vivacité et d'une agilité extrêmes, mais doux et faciles à élever. Ils vivent sur les arbres, se nourrissent de fruits et d'insectes. Leur voix plaintive et flûtée les a fait nommer *Singes pleureurs;* ils ont aussi reçu le nom de *Singes musqués* à cause de l'odeur de musc qu'ils exhalent. On les trouve surtout dans le Brésil et dans la Guyane. — Les espèces principales sont : le *Sajou brun* ou *Sajou assou* (*Cebus apella, Cercopithecus fuscus*), dit aussi *Singe voltigeur :* c'est l'espèce que les bateleurs montrent le plus communément par les rues; le *S. gris* ou *Saï* (*Cebus griseus* ou *barbatus*), dit aussi *Capucin*, parce qu'il a le derrière de la tête et le dos d'un brun jaunâtre et les parties antérieures plus pâles; le S. *à gorge blanche* ou *Carico* (*C. hypoleucos*); le S. *à grosse tête*, etc. *Sapajou aurore* ou *Singe écureuil*. *V.* CALLITRICHE.

SAPE (de l'italien *zappa*), action de *saper*, de creuser sous les fondements d'un édifice pour le faire tomber. — Dans le Génie militaire, ce mot désigne le travail de la tranchée qui a lieu lorsque les assiégeants se sont approchés de la place à une portée de mousqueton. La sape sert à ouvrir des tranchées, des chemins couverts, les boyaux qui conduisent sur le corps de la place. Ce travail se fait à l'aide du marteau, du pic, de la pioche et de la hache. Ceux qui l'exécutent emploient pour se couvrir des paniers cylindriques appelés *gabions*. On distingue la *sape entière*, qui consiste à creuser un trou d'un mètre de profondeur sur autant de largeur; la *demi-sape*, qui consiste à poser à découvert des gabions sur un alignement, en les remplissant de terre, et à fermer les entre-deux avec des sacs à terre; la *sape volante*, qui a lieu quand on conduit les travailleurs sur un terrain où on a seulement fait un tracé sans employer de gabions; la *sape couverte*, qui se fait sous terre; et la *double sape*, qui s'emploie quand on est obligé de se couvrir des deux côtés. La *tête de sape* est le point le plus avancé du chemin qu'on creuse, et, par conséquent, le plus exposé : c'est un poste d'honneur. *Voy.* l'article suivant.

SAPEUR (de *sape*). On donne proprement ce nom aux soldats du corps du Génie qui, sous les ordres des ingénieurs, travaillent aux fortifications : ce sont des soldats d'élite, dont la paye est plus forte que celle du fantassin; il y a 14 compagnies de sapeurs par régiment du génie. — Dans les Régiments d'infanterie, on appelle aussi *Sapeurs* les soldats qui, à l'armée, sont chargés de couper les haies, d'aplanir les fossés et de frayer aux troupes un chemin à travers les forêts : ils marchent en tête du régiment. Ce sont eux aussi qui, en garnison, font le service d'ordonnance ou de *planton* auprès des chefs du corps. Les sapeurs comptent dans les compagnies hors rang; ils ont un bonnet à poil, un tablier de peau, et sont armés de la hache et du mousqueton, qu'ils portent en bandoulière sur l'épaule gauche; ils ont le privilége de garder la barbe longue : ce privilége, qui avait été supprimé en 1831, leur a été depuis restitué. Les sapeurs ne remontent guère qu'au dernier siècle; ils ont été réorganisés par les décrets des 7 avril 1806 et 18 février 1808. — *V.* POMPIERS.

SAPHÈNE (du grec *saphès*, évident), nom donné à deux veines sous-cutanées de la jambe, manifestes à la vue et au toucher. L'une est la *Grande Saphène* ou *S. interne*, qui naît de la face dorsale des orteils internes, et s'ouvre dans la veine crurale près de l'arcade inguinale. L'autre est la *Petite Saphène* ou *S. externe*, qui naît sur les orteils externes et va s'ouvrir au jarret dans la veine poplitée. C'est sur l'une ou sur l'autre de ces veines que se pratique la saignée du pied.

SAPHIQUE, vers grec et latin, de 5 pieds et de 11 syllabes, ainsi nommé de Sapho, qui, dit-on, s'en servit la première. Les pieds de ce vers sont ainsi disposés : le 1er est un trochée (¯˘); le 2e, un spondée (¯¯); le 3e, un dactyle (¯˘˘); les deux derniers, des trochées. Il doit y avoir une césure après le 2e pied. Ce vers, très-harmonieux, a été surtout employé par les poëtes lyriques. — La *Strophe saphique* se compose de 3 vers saphiques suivis d'un vers adonique. En voici un exemple d'Horace (Odes, 1, 2):

Jām sā | tis tēr | ris nī | vis | ātquē | dīræ
Grandinis misit Pater, et rubente
Dextera sacras jaculatus arces,
Terruit Urbem.

SAPHIR (de l'hébreu *sappir*, même sens), pierre précieuse, d'une belle couleur bleue : c'est une variété de *Corindon*. Le saphir est très-dur; il raye tous les corps, excepté le diamant, et jouit de la double réfraction. On nomme *Saphirs mâles* ceux qui présentent la nuance bleu indigo; *S. femelles*, ceux qui sont d'un bleu d'azur. On trouve les saphirs en Sibérie et dans l'Inde. Après le diamant, le saphir est la pierre précieuse la plus chère : un saphir de 6 carats coûte de 15 à 1800 fr. Un des plus beaux saphirs connus est celui qui fut donné à M. Weiss par le Muséum de Paris, en échange d'une collection de minéraux; cette belle pierre, que l'on a fait tailler depuis, vaut, dit-on, 1,200,000 fr.

On a étendu le nom de *Saphir* à un grand nombre de substances très-différentes dans leur composition : on appelle *Saphir blanc*, le Corindon incolore; *S. d'eau*, la Cordiérite ou Fahlunite dure, substance de couleur violâtre et changeante, employée en bijouterie (*Voy.* FAHLUNITE); *S. du Brésil*, une Tourmaline; *S. faux*, une Chaux fluatée ou Fluorine.

SAPHIRINE, variété de Calcédoine d'un bleu de saphir très-agréable et dont on se sert pour la gravure ou pour faire des objets d'ornement. Elle est très-estimée lorsqu'à l'intensité de la couleur elle joint l'égalité du ton.

SAPIENCE (du latin *sapientia*, sagesse et science). Ce mot ne s'emploie guère aujourd'hui que pour désigner le *Livre de la Sagesse*, de Salomon. — On appelle *Livres sapientiaux* plusieurs livres de l'Écriture sainte, destinés à donner aux hommes des leçons de sagesse et de morale : ce sont l'*Ecclésiastique*, le *Cantique des cantiques*, les *Proverbes*, l'*Ecclésiaste* et le *Livre de la Sagesse*.

Il y a à Rome un célèbre *Collége de la Sapience*, ainsi appelé parce qu'on y enseigne les principales sciences : c'est l'Université de Rome.

SAPIN (du latin *Sapinus*, même signification), *Abies*, genre de la famille des Conifères, type de la tribu des Abiétinées, se compose de beaux et grands arbres résineux, toujours verts, et très-voisins des Pins : ils n'en diffèrent que par les feuilles, qui ne sont jamais réunies par faisceaux dans des gaînes, et par les cônes, qui sont composés d'écailles coriaces, mais non ligneuses, amincies au sommet et non épaisses. Les Sapins sont des arbres très-rustiques, croissant naturellement dans les pays froids et sur les hautes chaînes de montagnes, et se plaisant partout, excepté à l'exposition des vents de mer. On les multiplie par graines. Presque toutes les espèces fournissent des bois de construction.

Le *Sapin épicéa* (*Abies picea*), connu sous les

noms vulgaires de *Pesse*, *Pinesse*, *Sapin rouge*, *S. de Norwége*, *Faux sapin*, *Gentil sapin*, monte fort haut et en ligne droite : il atteint quelquefois jusqu'à 60 mètres; le tronc est recouvert d'une écorce mamelonnée, assez mince, tirant sur le brun ; les rameaux de sa base tombent dès l'âge adulte, et il devient nu jusqu'au tiers ou aux deux tiers de son élévation, se terminant par une pyramide de branches ouvertes à angles droits. Les feuilles sont linéaires, quadrangulaires, pointues, d'un vert sombre, disposées en triple spirale autour des rameaux. Les fruits sont des strobiles verdâtres ou roussâtres, allongées et composées de nombreuses écailles imbriquées, sous chacune desquelles se trouvent deux semences ailées. Cet arbre se trouve dans les Alpes, les Pyrénées et les autres grandes chaînes de l'Europe. Il fournit un bois excellent pour la charpente, la mâture, la construction des bateaux, la menuiserie, la boissellerie, etc. Son écorce peut servir pour le tannage. On en extrait de la poix (d'où son nom de *picea*), de la térébenthine, de la colophane ; dans le Nord, on fait une espèce de bière avec ses jeunes pousses fermentées.

Le *S. noir* (*A. nigra*), dit aussi *Épinette noire*, *Sapinette noire*, abonde aux États-Unis, où il atteint 25 et 30 mètres : branches étalées, mais non inclinées ; feuilles d'un vert sombre ; cônes courts et ellipsoïdes. Son bois est excellent pour les constructions navales. Il fournit une bière, dite *Sapinette*, en anglais *Spruce beer* (bière légère), qu'on prétend être éminemment antiscorbutique. Cette espèce a été introduite en Europe en 1779. — Le *S. rouge* (*A. rubra*) n'est qu'une variété de cette espèce.

Le *S. blanc d'Amérique* (*A. alba*), dit aussi *Épinette blanche*, *Sapinette blanche*, *Sapin du Canada*, reconnaissable à ses feuilles blanchâtres, n'atteint guère que 12 ou 14 mètres. Son bois est inférieur à celui des espèces précédentes. En Europe, on le recherche pour l'ornement des bosquets. Ses bourgeons s'emploient comme astringents et antiscorbutiques.

Le *S. argenté* (*A. pectinata*), dit aussi *S. commun*, *S. blanc de Normandie*, *S. en peigne*, *S. à feuilles d'if*, très-répandu sur les montagnes de l'Europe, où il atteint 40 et 50 mètres, à feuilles d'un vert luisant en dessus, blanc ou glauque en dessous, et disposées sur deux rangs. Son bois blanchâtre, léger, élastique, s'emploie aux mêmes usages que celui de l'Épicéa : c'est cette espèce qui fournit la *Térébenthine de Strasbourg*.

Le *S. baumier* (*A. balsamea*), de l'Amérique du Nord, fournit une térébenthine qui se vend sous le nom de *Baume de Giléad*. On le cultive en Europe comme arbre d'ornement.

SAPINDACÉES (du genre type *Sapindus*, Savonnier), famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, renferme des arbres et des arbrisseaux dressés ou montants, munis de vrilles, plus rarement des herbes à suc aqueux : feuilles alternes, très-rarement opposées, la plupart du temps composées, à stipules caduques, manquant souvent ; fleurs parfaites ou imparfaites par avortement : calice à 4 ou 5 sépales libres ou légèrement soudés par leur base, un peu oblique et inégal ; corolle de 4 à 5 pétales, manquant quelquefois : ces pétales sont tantôt nus, tantôt glanduleux vers leur partie moyenne, où ils portent quelquefois une lame pétaloïde ; étamines en nombre double des pétales libres et appliquées sur un disque hypogyne ; plan lobé qui garnit tout le fond de la fleur ; ovaire à 3 loges ; style simple à sa base, trifide au sommet ; 3 stigmates. Le fruit est une capsule à 1, 2 ou 3 loges.

Les Sapindacées habitent les régions tropicales, surtout en Amérique. Elles ont du rapport avec les Ampélidées, les Cérinées, les Méliacées et les Térébinthacées. La famille forme 2 sections : les *Sapindées*, qui ont pour type le Savonnier, et les *Dodonéacées*.

SAPINDUS, nom scientifique du genre *Savonnier*.

SAPINETTE, nom vulgaire donné à diverses espèces de Sapin. *Voy.* SAPIN.

On donne aussi ce nom à une espèce de bière, réputée antiscorbutique, qu'on obtient en faisant macérer dans 2 litres de bière nouvelle des feuilles de cochléaria, des bourgeons de sapin et du raifort.

SAPIUM, arbre à glu, genre d'Euphorbiacées.

SAPONAIRE, *Saponaria*, genre de la famille des Caryophyllées, tribu des Silénées, ainsi nommé parce que la tige et la racine de quelques espèces ont la propriété de donner à l'eau une qualité savonneuse. Ce sont des plantes herbacées, vivaces, très-voisines des OEillets, dont elles ne diffèrent essentiellement que par l'absence d'écailles à la base du calice : ce calice est un tube à 5 dents ; la corolle a 5 pétales munies de longs onglets. L'espèce principale, la *Saponaire commune* (*S. officinalis*), croît par toute l'Europe, au bord des buissons, des fossés, dans les champs ; elle a des tiges de 4 à 6 décim. de haut, des feuilles ovales, des fleurs nombreuses de couleur blanche ou rosée, sans odeur ; sa racine est grêle, longue et d'un blanc jaunâtre. On emploie en médecine les feuilles et la racine de la Saponaire comme toniques, sudorifiques, antiscrofuleuses et antisiphylitiques : on les administre en décoction contre les engorgements des viscères abdominaux, les maladies de la peau, l'ictère, etc. Les anciens usaient de la Saponaire pour préparer les étoffes à la teinture. — La *S. des vaches* (*S. vaccaria*), ainsi nommée parce qu'elle est recherchée des vaches, est une espèce élégante à belles fleurs rouges ; elle croît au milieu des champs, parmi les moissons. — La *S. à feuilles de basilic* (*S. ocymoïdes*) rampe sur les rochers : elle a de belles fleurs rouges, en très-grand nombre.

On se sert dans les arts d'une racine qu'on nomme *Saponaire d'Égypte*, *du Levant*, *d'Illyrie*, etc., pour dégraisser les laines, les cachemires ; on croit qu'elle appartient au *Gypsophila Struthium* de Linné, déjà employé du temps de Pline à cet usage.

SAPONIFICATION (du latin *sapo*, savon, et *facere*, faire), opération chimique par laquelle les corps gras sont transformés en savons. Lorsqu'on chauffe de l'huile ou de la graisse avec un alcali, l'acide du corps gras (acides stéarique, margarique, oléique, etc.) se combine avec l'alcali et produit du savon, tandis que la *glycérine* du corps gras est mise en liberté. Cette opération s'exécute en grand dans les fabriques de savon. On doit surtout à M. Chevreul la connaissance des principes de la saponification ; avant les travaux de ce chimiste, on croyait que les huiles et les graisses se combinaient directement avec les alcalis pour constituer les savons.

On emploie aussi cette expression pour désigner la transformation partielle des cadavres inhumés dans un terrain humide, ou qui y demeurent longtemps, en une espèce de savon ammoniacal avec excès de graisse, qu'on appelle *Gras de cadavre* ou *Adipocire*.

SAPONINE, principe chimique extrait de la racine de Saponaire d'Égypte, a été indiqué par Wahlenberg et étudié par M. de Bussy.

SAPOTACÉES (du genre type *Sapota*), famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, comprend des arbres et des arbrisseaux tous exotiques, qui croissent pour la plupart dans les régions tropicales de l'Afrique et de l'Amérique. Ce sont des végétaux remplis d'un suc lactescent vénéneux, à feuilles alternes, sans stipules, coriaces, très-entières ; à fleurs portées sur des pédoncules ; à corolle monopétale hypogyne, divisée en plusieurs lobes ; étamines en nombre variable et attachées au tube de la corolle. La plupart des Sapotacées portent des fruits charnus, sapides, et des graines huileuses ; leur écorce est amère et passe pour fébrifuge. — Genres : *Sapota* (Sapotillier) ou *Achras*, *Chrysophyllum*, *Sideroxylon*, *Bumelia*, *Mimusops*, *Imbri-*

caria, *Lucuma*, *Labatia*, *Sersalisia*, *Bassia*, *Argania*, *Omphalocarpus*, *Isonandra*, *Rostellaria*.

SAPOTILLIER ou SAPOTIER, *Sapota*, genre type de la famille des Sapotacées, renferme de très-beaux arbres des contrées intertropicales de l'Amérique. Le *Sapotillier commun* ou *S. comestible* (*S. achras*) a des rameaux couverts d'une écorce fauve, laissant exsuder un suc blanc très-visqueux, qu'on emploie comme fébrifuge. Le suc se condense à l'air, et devient une résine qui répand en brûlant une agréable odeur. Son bois est blanc, filandreux, dur, assez liant : on s'en sert en menuiserie et dans les constructions navales. Ses feuilles sont d'un vert luisant en dessus, larges, épaisses, longues, pointues aux extrémités, très-veinées et disposées par bouquets à la sommité des rameaux. Les fleurs croissent au centre de ces bouquets et sont peu apparentes. Le fruit, dit *Sapotille* ou *Nèfle d'Amérique*, est une pomme arrondie ou ovale à peau brune et crevassée, à chair succulente, fondante et sucrée. Il est rafraîchissant et très-sain. Ce fruit est divisé en 8 ou 10 loges contenant autant de graines oblongues, luisantes, recouvertes d'une peau noire. Les amandes de ses pepins donnent avec l'eau une émulsion qu'on administre contre les rétentions d'urine et les coliques néphrétiques. L'écorce est fébrifuge.

SAQUEBUTE, nom donné autrefois : 1° à une espèce de lance avec harpon, qui servait à tirer les cavaliers; 2° à un instrument de musique à vent : c'était une espèce de trompette que l'on pouvait allonger ou raccourcir, comme le trombonne, pour rendre les sons ou plus graves ou plus aigus.

SARABANDE (de la comédienne espagnole *Zarabanda*, qui la première dansa cette danse en France), air de danse espagnol à trois temps, d'un caractère grave et qu'on chantait autrefois avec des paroles en s'accompagnant de castagnettes, au lieu de le jouer avec des instruments. Elle avait une grande analogie avec le menuet.

SARBACANE (de l'italien *cerbottana*, mot dont l'origine est incertaine), long tuyau qui sert à lancer quelque chose en soufflant. Les enfants s'en servent pour tirer sur de petits oiseaux. On s'est aussi servi de sarbacanes comme armes pour lancer des flèches empoisonnées, ou du feu grégeois, qui s'échappait en forme de fusée, ou de petites balles appelées *dragées*.

Sarbacane se dit encore des *cannes* ou tuyaux dont se servent les Verriers pour souffler le verre, et de tuyaux au moyen desquels on conduit les paroles quand on ne veut pas être entendu des tiers : dans l'île de Bornéo, personne ne parle au roi que par des sarbacanes.

SARCELLE, *Querquedula* (mot dont *sarcelle*, qu'on écrivait jadis *cercelle*, paraît être une corruption), espèce du genre Canard et de la famille des Anatidées, se distingue des *Canards* proprement dits par sa taille plus petite et ses narines ovalaires situées près du front et rapprochées. La *Sarcelle ordinaire* (*Anas crena*), connue sous les noms vulgaires de *Racanette* ou *Mercanette*, est longue de 30 à 40 centim. Son plumage est maillé de noir sur un fond gris. Elle vit de vers, d'insectes et de mollusques, et voyage en troupes souvent nombreuses. Elle est commune en France au printemps et en automne, sur les étangs et les marais. La *Sarcelle d'hiver*, ou *Petite Sarcelle*, n'a guère que 35 centimètres de long, et reste toute l'année en France. Ces oiseaux sont un gibier très-estimé.

SARCLAGE (du latin *sarculum*), opération agricole qui consiste à arracher avec la main ou à couper entre deux terres avec le *sarcloir* les mauvaises herbes, comme la nielle, l'ivraie, etc., qui peuvent nuire aux céréales en les étouffant et en enlevant la plus grande partie du suc de la terre. Les sarclages se font ordinairement après les pluies.

Le *Sarcloir* est tantôt une espèce de ratissoire à pousser ou à tirer, tantôt un instrument en fer armé d'un long manche en forme de pioche d'un côté, et garni de l'autre de 2 dents plus ou moins longues.

SARCOCARPE (du grec *sarx*, *sarkos*, chair, et *karpos*, fruit), nom donné par Richard à la partie comprise entre les deux enveloppes du fruit (l'épicarpe et l'endocarpe), quand elle est épaisse et charnue, comme dans la Pomme.

SARCOCÈLE (du grec *sarx*, génitif *sarkos*, chair, et *kêlê*, tumeur), excroissance de chair dure, indolente, qui s'engendre autour des parties génitales de l'homme, et qui croît peu à peu. Cette tumeur est quelquefois douloureuse, et peut dégénérer en cancer. Le sarcocèle vient ordinairement d'une cause externe, comme d'un coup, d'un froissement ou de quelque contusion. On le combat par des applications réitérées de sangsues, les bains, un régime doux, et à l'aide de pilules d'extrait de ciguë et de calomel. Il devient quelquefois nécessaire de recourir à l'extirpation des parties attaquées.

SARCOCOLLE ou SARCOLLE (du grec *sarx*, *sarkos*, chair, et *kolla*, colle), matière résineuse qui exsude spontanément du *Sarcocollier* (*Penæa sarcocolla*), arbuste du nord de l'Afrique, de la famille des Pénéacées. Elle est sous forme de globules oblongs de couleur jaune ou d'un bleu rougeâtre, et d'une odeur analogue à celle de l'anis. Elle est formée d'un principe immédiat, dit *sarcocolline*, et d'une matière brune rougeâtre. On l'a employée en médecine comme astringente, détersive, et surtout comme propre à hâter la cicatrisation en consolidant les chairs : d'où son nom.

SARCODERME (du grec *sarx*, *sarkos*, chair, et *derma*, peau), nom donné par De Candolle au parenchyme qui se trouve sous le test de la graine.

SARCOLOGIE (du grec *sarx*, *sarkos*, chair, et *logos*, discours), partie de l'Anatomie qui traite des chairs et des parties molles. Elle comprend la *Myologie*, l'*Angiologie*, la *Névrologie* et la *Splanchnologie*.

SARCOME (du grec *sarx*, *sarkos*, chair), nom vague donné à toute excroissance ou tumeur qui a la consistance de la chair : ces excroissances, dures, indolentes, à large base, se forment en différents endroits du corps, surtout dans les narines, au fondement, etc. — On appelle *Sarcomateux* ce qui est de la nature du sarcôme.

SARCOPHAGE (du grec *sarx*, *sarkos*, chair, et *phagéin*, manger), sorte de tombeau ordinairement en pierre où les anciens mettaient les corps qu'ils ne voulaient pas brûler. On l'appelait originairement ainsi parce que la pierre dont on se servait avait une propriété caustique qui lui faisait consumer rapidement les chairs. Cependant on faisait des sarcophages de toute matière, de terre cuite, de métal, de bois de cèdre, de chêne, de cyprès, etc.

On donne aujourd'hui ce nom à la partie d'un monument funèbre qui représente le cercueil, bien qu'il ne renferme pas réellement le corps du mort.

SARCOPTE (du grec *sarx*, *sarkos*, chair, et *koptô*, couper), nom donné à l'Acarus de la gale (*A. scabiei*) : il a le corps mou, pourvu de 6 paires de pattes, toutes armées de crochets. Connu d'Abenzoar, d'Aldrovande, etc., ce parasite n'a été parfaitement décrit que de nos jours, grâce surtout aux travaux de MM. Renucci et Bourguignon. *Voy.* GALE.

SARCORAMPHE, *Sarcoramphus* (du grec *sarx*, *sarkos*, chair, et *ramphos*, bec), genre de la famille des Vautours, comprend ceux de ces oiseaux qui ont le bec gros, droit et robuste; les narines allongées, ouvertes et situées vers l'origine de la cire, qui est garnie autour du bec, à sa base, de caroncules charnues, très-épaisses et découpées, surmontant le front et la tête. Ce genre renferme le *Condor*. *Voy.* ce mot.

SARDE (de *Sardes* en Lydie?), *Agate rougeâtre*.

SARDINE, *Clupea sardina*, espèce du genre Clupe, très-voisine du Hareng, dont elle ne diffère essentiellement que par son sous-opercule, qui est

taillé carrément au lieu d'être arrondi, et par sa taille, qui dépasse rarement 12 à 15 centim. La Sardine a la tête pointue, la mâchoire inférieure plus avancée que la supérieure et recourbée sur le haut; le front noirâtre, les yeux gros; les nageoires petites et grises; les côtés argentins et le dos bleuâtre. Les Sardines voyagent en troupes nombreuses dans l'Atlantique, la Baltique et la Méditerranée; elles sont surtout abondantes dans les parages de la Sardaigne : d'où leur nom. On les pêche pendant l'automne, à l'époque du frai, parce qu'alors elles s'approchent des côtes. En France, cette pêche est très-abondante sur les côtes de Bretagne : c'est de là surtout qu'on les expédie, rangées par lits dans des boites de fer-blanc. On mange des sardines fraîches, salées ou fumées. Leur chair est délicate et très-estimée.

SARDOINE (de *sardonyx*, formé lui-même de *sarde*, espèce d'Agate, et d'*onyx*, pierre précieuse), variété d'*Agate calcédoine*, que les anciens recherchaient pour la gravure. Elle est de couleur orangée, plus ou moins altérée par des nuances de jaune, de roussâtre et de brun; elle est quelquefois à zones concentriques. On ignore les lieux qui fournissent les sardoines; mais il est probable qu'elles se trouvent dans le lit de certaines rivières, car elles sont toujours en noyaux polis à leur surface; elles n'ont généralement que de 3 à 5 centimètres.

SARDONIQUE (RIRE). *Voy.* RIRE et SARDONIE.

SARDONIE (du latin *Sardinia*, Sardaigne), espèce de Renoncule fort abondante en Sardaigne et connue des Botanistes sous le nom de *Ranunculus sceleratus*. Elle pousse des tiges cannelées, rameuses; ses feuilles, semblables à celles du persil sauvage, marquées quelquefois de taches, ont un goût âcre et brûlant, et renferment un poison dont l'effet est de contracter la bouche d'une manière si singulière que le malade semble rire en expirant. On a appelé ce rire affreux, *rire sardonique*.

SARDONYX, nom donné par les anciens à une variété d'*Agate onyx* composée d'une couche de *sarde* ou agate rougeâtre et d'une autre couche blanche qui était probablement notre calcédoine : disposition analogue à celle d'un ongle placé sur la chair. On faisait des camées avec cette pierre.

SARE, *Sarus*. Les Egyptiens nommaient ainsi un espace de 3,600 ans.

SARGASSE, *Sargassum* (de l'espagnol *sargazo*, varech), genre d'Algues marines, qui donne son nom à une tribu importante de la famille des Phycoïdées. La Sargasse pousse plusieurs rameaux menus, gris, s'amoncelant et s'entortillant. On trouve cette plante en si grande quantité entre les îles du cap Vert et les Canaries, que cette partie de l'Océan a été nommée par les Portugais *Mer de Sargasse*.

SARGE ou SARGUE, *Sargus* (du grec *sarx*, chair), gros poisson charnu et épais, de l'ordre des Acanthoptérygiens et de la famille des Sparoïdes, qui se trouve dans la mer d'Égypte, près du rivage, et souvent enfoncé dans le sable. Son corps est large, couvert d'écailles minces tirant sur le violet et orné de lignes dorées et argentées. Il se nourrit de coquillages et de petits crustacés, dont il brise l'enveloppe avec ses larges incisives, dont la forme rappelle celle des incisives de l'homme.

SARGUS, genre d'insectes Diptères, de la famille des Notacanthes : corps allongé, ordinairement aplati; tête de longueur moyenne, arrondie en devant et plus large que le corselet; yeux très-grands dont les ocelles sont distincts; antennes et ailes longues; abdomen elliptique, déprimé; pattes moyennes. Les Sargus habitent l'Europe, et voltigent au soleil ou sur les feuilles. Leurs couleurs sont brillantes et métalliques. Le *Sargus cuivreux* (*S. cuprarius*), long de 9 à 10 millimètres, est vert doré, avec l'abdomen cuivré, violet postérieurement. On le trouve par toute la France.—Poisson *Voy.* SARGE.

SARIGUE ou DIDELPHE, *Didelphus*, Mammifère de l'ordre des Marsupiaux, renferme des animaux voisins des Fouines et des Putois, qui habitent les bois, les plaines ou les rochers d'Amérique, surtout dans le Brésil et la Guyane. Leur taille est moyenne ou petite; ils ont une queue prenante, ce qui leur permet de s'accrocher aux branches des arbres; des oreilles longues et pointues; la bouche très-fendue et garnie de 50 dents; le museau pointu et à moustache. Le pouce de leurs membres postérieurs est long, sans ongle et opposable; ce qui fait qu'ils marchent lentement, mais qu'ils grimpent avec facilité. Les Sarigues offrent, comme les autres Marsupiaux (*Voy.* ce mot), le phénomène de la double gestation. Certaines espèces ont une poche ventrale où les petits se tapissent dès qu'ils sont nés, et dans laquelle, attachés chacun à une mamelle, ils achèvent de se développer : devenus assez forts pour marcher, on les voit se réfugier encore dans cette poche au moindre danger qui les menace, ce qui a fait choisir la Sarigue par nos fabulistes comme l'emblème de la sollicitude maternelle. Dans les espèces qui n'ont point de poches, les petits, trop faibles pour marcher dans les premiers jours de leur naissance, s'attachent aux tétines de leur mère, pendent sous son ventre et se font ainsi porter par elle, tout en tétant, jusqu'au moment où leurs forces leur permettent de grimper sur son dos et de s'y tenir solidement, en accrochant leurs petites queues prenantes autour de celle de leur mère, qui relève à cet effet cet organe. Les Sarigues sont des animaux timides et inoffensifs. Ils se nourrissent d'insectes, d'œufs, qu'ils vont dénicher sur les arbres, de petits oiseaux, etc.

Sarigue à oreilles bicolores. *Voy.* MANICOU.

Sarigue épineuse, nom vulgaire d'un *Porc-épic*.

SARISSE (en grec *sarissa*), grande pique de la phalange macédonienne, de grandeur variable, avait quelquefois jusqu'à 5 mètres de long. — On appelait *Sarissophores*, les soldats qui la portaient.

SARMENT, *Sarmentum*, bois que la vigne pousse chaque année. Il se dit aussi de toute tige ou branche à la fois ligneuse et grimpante. On en a fait les mots *Sarmenteux*, épithète donnée aux plantes ligneuses dont les rameaux, longs et flexibles, ne peuvent s'élever qu'en s'appuyant sur les corps voisins (tels sont la Vigne, le Lierre, l'Aristoloche, la Clématite, etc.); — et *Sarmentacées*, par lequel on a désigné la famille appelée aujourd'hui *Ampélidées*.

SARRACÉNIE, *Sarracenia*, genre de plantes herbacées d'Amérique, type de la famille des Sarracéniées, renferme de très-belles espèces, toutes marécageuses, dont les fleurs sont presque aussi éclatantes que celles des Nénufars. Ces fleurs sont portées sur une hampe qui s'élève d'entre les feuilles; elles sont grandes, penchées, de couleur jaune ou rougeâtre : calice à 5 sépales persistants, corolle à 5 pétales onguiculés, concaves, connivents; étamines nombreuses. Les insectes se prennent dans leur calice comme dans un piége. On remarque la *Sarracénie à fleurs purpurines*, la *S. à fleurs jaunes*, la *S. bec-de-perroquet*, la *S. à fleurs rouges*.

SARRASIN (ainsi appelé parce que cette plante, originaire de Perse, a été apportée en Espagne par les Arabes ou *Sarrasins*), *Polygonum Fagopyrum* (du grec *phagô*, manger, et *pyros*, froment), dit vulgairement *Blé noir*, *Blé rouge*, à cause de ses propriétés nutritives et de la couleur du grain, plante annuelle, de la famille des Polygonées, et du genre Renouée. Sa racine, fibrée et chevelue, pousse une tige haute d'un mètre environ, mince, lisse, verte, et quelquefois rougeâtre, branchue, chaque branche sortant alternativement des aisselles des feuilles; celles-ci sont plus amples au bas de la tige, et leur grandeur diminue à mesure qu'elles approchent de l'extrémité des branches; ses fleurs, blanches ou rougeâtres, ou panachées de vert, de rouge et blanc, sont réunies

en bouquets touffus au sommet des tiges; les semences, triangulaires, recouvertes d'une écorce noirâtre et amère, contiennent une farine blanche avec laquelle on fait en Bretagne un pain noir, gros et humide, plus savoureux que celui de l'orge, mais lourd, indigeste, peu nourrissant. Cette farine est plus généralement employée à faire des bouillies, ainsi que des galettes, que la plupart des gens de campagne préfèrent au pain de froment, et qu'ils frottent de beurre ou de lard. La plante verte ou sèche fournit un assez bon fourrage à tous les bestiaux. Enfouie avant sa floraison, elle devient un excellent engrais. Les graines nourrissent et engraissent la volaille. Les fleurs du sarrasin sécrètent une matière sucrée analogue au miel : aussi sont-elles toujours couvertes d'abeilles. Le Sarrasin réussit partout, dans les terres sablonneuses et légères, comme dans celles qui sont argileuses et fortes. Semé après la moisson du blé, il donne une seconde récolte. On le cultive spécialement dans l'Europe septentrionale et moyenne.

Le *Sarrasin de Tartarie* (*Polygonum Tartaricum*) est aussi cultivé en France : il est plus précoce, moins sensible aux gelées, donne une plus grande quantité de graines, mais qui fournissent une farine plus amère que l'espèce précédente.

SARRASINE. En termes de Fortification, ce mot désigne une herse formée de gros pieux de bois ferrés en pointe par le bas, que l'on suspend entre le pont-levis et la porte d'une ville, d'un château fort, etc., pour la baisser au besoin.

Nom vulgaire de l'*Aristoloche*.

SARRETTE ou SERRETTE, *Serratula* (de *serra*, scie, à cause de la forme des feuilles), genre de plantes de la famille des Composées, section des Cinarées, renferme des herbes ou de petits arbrisseaux à feuilles alternes dentées en scie et à fleurs souvent disposées en épis terminaux. La *S. des teinturiers*, ou *Jacée des bois*, qui croît dans nos bois humides, sert à la teinture des étoffes de laine en jaune verdâtre. Elle fournit une couleur solide, mais moins brillante que celle de la gaude.—Une autre espèce, la *Sarrette des champs* ou *Chardon hémorroïdal*, est une plante nuisible qui croît dans les champs et les vignes. On l'emploie en Médecine contre les hémorroïdes.

SARRIETTE, *Satureia*, genre de la famille des Labiées, type de la tribu des Saturéinées, renferme des plantes herbacées, indigènes de nos départements méditerranéens : calice campanulé, à 5 dents, tubulé et strié; lèvre supérieure de la corolle un peu échancrée; l'inférieure à 3 lobes; 4 étamines plus courtes que la corolle. L'espèce principale, la *Sarriette des jardins* (*Satureia hortensis*), se trouve dans tous les potagers et jardins d'agrément, à cause de ses usages et de son agréable odeur; elle est surtout très-commune sur les collines pierreuses du Midi de la France: tige presque ligneuse, chargée d'un grand nombre de rameaux disposés en une touffe un peu arrondie; feuilles étroites, linéaires, lancéolées, aiguës; fleurs fort petites, rougeâtres, axillaires, réunies deux ensemble sur un pédoncule commun. Cette plante est stomachique, diurétique et tonique : on conseille l'infusion des feuilles de ses jeunes rameaux pour fortifier l'estomac; mais son principal usage est de servir d'assaisonnement, surtout pour les fèves de marais. Les Allemands la mêlent à leur *sauerkraut*; elle entre dans la composition des sachets odorants.—La *S. des montagnes* (*S. montana*) a des fleurs purpurines; elle est rare en France et croît sur les montagnes du Levant et de la Barbarie; son odeur est aromatique et très-suave.—La *S. Thymbra*, à fleurs purpurines ou blanchâtres, est très-odorante : elle croît dans les contrées les plus méridionales de l'Europe. — La *S. de saint Julien* (*S. Juliana*), à fleurs rougeâtres, croît sur les bords de la mer de Toscane et aux environs de Nice. — On multiplie la Sarriette de drageons et de boutures.

On nomme vulgairement *Sarriette sauvage*, le Galéopsis ladanum, et *S. jaune*, le Mélampyre.

SAS (du latin *seta*, soie?), tissu de crin, de soie, de toile, etc., plus ou moins serré, entouré d'un cercle en bois, et qui sert à passer de la farine, du plâtre, de la terre, des liquides. Les sas dont les trous sont grands se nomment *cribles*; les plus fins, *tamis*.

Dans l'Art hydraulique, le *Sas* est un bassin ménagé dans la longueur d'un canal pour y retenir les eaux qu'on verse, suivant le besoin, dans la chambre d'écluse au-dessus de laquelle il est situé.

SASSAFRAS, *Laurus sassafras*, espèce du genre Laurier et de la famille des Laurinées, tribu des Flaviflores, se trouve dans l'Amérique du sud, dans la Floride et la Caroline. C'est un bel arbre haut de 12 à 14 mètres; il réussit dans nos contrées, mais n'y atteint que 7 à 8 mètres : tronc droit; branches très-rameuses; feuilles alternes et pétiolées, variant de forme et de grandeur; fleurs petites, jaunâtres et disposées en panicules au sommet des rameaux; fruit drupacé ovoïde de la grosseur d'un pois. Le bois du Sassafras nous arrive d'Amérique en bûches irrégulières, d'un gris de fer, recouvertes d'une écorce légère, cassante et rongeâtre. L'un et l'autre ont une saveur âcre, brûlante, et exhalent une odeur aromatique analogue à celle du fenouil; cette odeur est due à une huile volatile qui s'y trouve en très-grande quantité. Le Sassafras est employé en médecine comme stomachique, mais surtout comme sudorifique contre les rhumatismes, les dartres et autres maladies constitutionnelles. On le prescrit aussi dans certaines hydropisies passives. — On nomme *Sassafras de l'Orénoque*, l'Ocotée des canots, et *S. de Cayenne*, le Licania ou Bois de rose de Cayenne.

SASSE, pelle creuse munie d'une anse ou d'une poignée qui sert à jeter l'eau hors des embarcations.

SASSENAGE, fromage du Dauphiné. *V.* FROMAGE.

SASSOLINE, nom donné par les Minéralogistes à l'acide borique hydraté qu'on trouve en dissolution dans les eaux de certains lacs de Toscane, surtout à *Sasso* près de Sienne. *Voy.* BORIQUE (ACIDE).

SATELLITE (du latin *satelles*), nom donné, en Astronomie, aux planètes secondaires qui font leur révolution autour d'une planète principale, et qui l'accompagnent dans la révolution qu'elle fait elle-même autour du soleil. Les satellites décrivent autour de leurs planètes principales, comme centre, des ellipses, en observant les mêmes lois que ces planètes principales dans leur mouvement autour du soleil. La *Lune* (*Voy.* ce mot) est le satellite de la Terre. Mercure, Vénus et Mars, n'ont point de satellites; Jupiter en a 4; Saturne, 8; et Uranus, 6. On a aussi annoncé la découverte de satellites de Neptune.

Les quatre satellites de Jupiter ont été découverts par Galilée en 1610, peu de temps après l'invention des lunettes. En passant dans leur orbite devant Jupiter, ils en éclipsent de petites parties; en passant derrière lui, ils en sont éclipsés : ces éclipses ont fourni à Rœmer le moyen de calculer la vitesse de propagation de la lumière. Laplace a donné une théorie complète du mouvement des satellites de Jupiter. — Les huit satellites de Saturne ont été découverts, savoir : un en 1655 par Huyghens; quatre par D. Cassini, en 1671, 1672 et 1684; deux par W. Herschel, en 1789, et le dernier en 1848 par M. Lassell, de Liverpool. — Les six satellites d'Uranus ont été découverts par W. Herschel en 1788 et 1797. Ils se meuvent tous sur un même plan presque perpendiculaire à celui de l'orbite de la planète. L'existence de quatre d'entre ces satellites est mise en doute par plusieurs astronomes. M. Lassell de Liverpool a découvert en 1847 un satellite de Neptune; M. Everett en a observé de son côté un autre, dont l'existence a été contestée.

SATIN (du latin *seta*, soie, ou de l'arabe *sadin*, tissu), étoffe de soie plate, fine, douce, moelleuse

et lustrée au cylindre, dans laquelle la chaîne est très-fine, et dont la trame ne paraît pas à l'endroit : ce qui produit cet effet, c'est que, l'ouvrier ne levant que la huitième ou la cinquième partie de sa chaîne pour passer sa trame au travers, il reste toujours les 4/5 ou les 7/8 de la chaîne du côté de l'endroit de l'étoffe. On fabrique des satins unis de toutes les couleurs; on en fabrique aussi de façonnés, de brochés en soie et en dorure. Cette étoffe, malgré son lustre brillant, n'est plus autant en usage, à cause de son extrême délicatesse, qui la rend peu propre à être nettoyée ou à recevoir une autre couleur. — Le premier satin est venu de Chine. On estime aujourd'hui ceux de Lyon, d'Avignon, de Nîmes, de Gênes, de Florence, de Tours, de Bruges.

La *Satinade* est une étoffe de soie très-mince qui imite le satin. — On appelle *Satin de Bruges* un satin dont la chaîne est de soie et la trame de laine, qu'on employait autrefois pour meubles; — *S. de laine*, une étoffe de laine croisée qu'on fabrique surtout à Roubaix : les Calmandres et les Stoffs sont des satins de laine. — Le *S. turc* est une étoffe de la fabrication d'Amiens, croisée à l'envers et lisse à l'endroit; elle est employée pour souliers de dames; on en fait aussi des pantalons et des gilets d'été.

Satiner, c'est donner à une étoffe, à un ruban, à du papier, l'aspect du satin. — Le *Satinage* du papier, qui lui donne ce poli et ce lustre qu'on admire dans les livres soignés, s'obtient en pressant, au moyen de la presse ou du rouleau, entre deux cartons bien lisses, la feuille déjà imprimée. Cette opération se fait ordinairement chez le brocheur.

SATIRE (mot dérivé, selon les uns, du nom des *Satyres*, demi-dieux moqueurs de la Fable, ou du poëme dramatique appelé par les Grecs *Satyre*; selon les autres, du mot latin *satira* pour *satura*, mélange, macédoine, parce que les premières satires étaient mêlées de prose et de vers), petite pièce de poésie où l'auteur attaque les vices et les ridicules du genre humain, ou les sottises de son temps. Au témoignage d'Horace, la satire appartient aux Romains : le poëte Lucilius, qui vivait du temps de César, passe pour en être l'inventeur. Après lui, Horace, Perse et Juvénal se distinguèrent dans ce genre, mais avec des mérites divers. En France, la satire ne prit une forme déterminée qu'au XVIe siècle. Boileau est le prince de nos poëtes satiriques; les autres poëtes qui se sont distingués dans ce genre sont : avant lui, Mellin de Saint-Gelais, Clément Marot, Régnier; après lui, Voltaire, Palissot, Chénier, Gilbert; et, de nos jours, MM. Barthélemy, Méry, Aug. Barbier, etc. A l'étranger, la satire a été aussi cultivée avec succès : en Angleterre, par Dryden, Pope, Byron; en Allemagne, par Hagedorn, Kæstner; en Italie, par l'Arétin, l'Arioste, Alamanni, Bentivoglio, etc.

On donne encore le nom de *Satire* à certains ouvrages mêlés de prose et de vers, et écrits dans un esprit satirique, comme, en latin, la *Satire de Pétrone* (*Satyricon*), et en français, la *Satire Ménippée*, pamphlet du temps de la Ligue. *Voy.* MÉNIPPÉE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SATIRE, poëme dramatique grec. *Voy.* SATYRE.

SATISFACTION. Dans la Religion, c'est une peine temporelle que les pécheurs pénitents subissent volontairement pour réparer l'injure qu'ils ont faite à Dieu par leurs péchés. Lorsque cette peine est imposée par le confesseur dans le sacrement de la pénitence, elle s'appelle *S. sacramentelle*, et fait partie de ce sacrement. On appelle *Satisfactoire* ce qui est propre à réparer, à expier les fautes commises. — Tous les Chrétiens enseignent que Jésus-Christ, par son sacrifice, a *satisfait* à la justice divine pour la rédemption du genre humain; mais les Protestants n'admettent pas la doctrine catholique sur le sujet des *satisfactions humaines* : Daillé a exposé leurs objections dans un traité *De pœnis et satisfactionibus humanis*.

SATRAPES, gouverneurs des provinces de l'ancien empire des Perses. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SATURATION (du latin *saturatio*, de *saturare*, rassassier). On emploie ce mot, en Chimie, pour exprimer le terme où, les affinités réciproques des deux principes d'un corps binaire étant satisfaites, aucun des deux principes n'est plus susceptible de s'unir avec une nouvelle quantité de l'autre. *Saturation* est alors synonyme de *Neutralisation*. — On dit aussi d'un liquide, de l'eau par exemple, qu'elle est *saturée* lorsqu'elle a absorbé une substance en assez grande quantité pour qu'elle n'en puisse plus absorber davantage.

SATUREIA, nom scientifique de la *Sarriette*, a formé le mot *Saturéinées*, nom donné à une tribu de la famille des Labiées, qui a pour type le genre *Sarriette*.

SATURNE (du nom du dieu du Temps de la mythologie), une des planètes principales de notre système. Sa distance au soleil est immense, puisque le rayon de son orbite est 9 fois et demie celui de l'écliptique terrestre, c.-à-d. plus de 1320 millions de kilom. Elle tourne sur elle-même en 10 heures 1/2 et fait sa révolution autour du soleil en 10759,2 jours, ou plus de 29 ans; l'inclinaison du plan de son orbite sur l'écliptique est de 2° 29′ 35″,7. Elle est 734 fois plus grosse que la Terre. Elle a pour signe ♄.

Cette planète a huit satellites (*Voy.* SATELLITE). Elle est, en outre, entourée d'une ceinture lumineuse dite *Anneau de Saturne* : c'est un corps opaque circulaire, plat et mince, qu'on voit sous l'apparence d'une ellipse, dont le petit axe varie de grandeur selon les temps et les lieux d'où on l'observe, et qui s'aplatit de plus en plus jusqu'à disparaître en totalité à certaines époques. Cet anneau est détaché de la planète, et laisse un intervalle vide entre elle et le globe, de manière à imiter deux *anses* aux deux bords. Ce vide, à travers lequel on peut distinguer les petites étoiles qui sont au delà, est égal à la partie pleine de l'anneau, qui a le tiers du diamètre de Saturne. L'anneau tourne autour du même axe que la planète et dans le même temps. Il est lui-même composé de deux anneaux concentriques détachés l'un de l'autre qui tournent ensemble, quoique séparés par un vide qu'on aperçoit sous la forme d'une ligne noire et circulaire. Le 15 novembre 1850, M. Bond, de Cambridge aux Etats-Unis, a découvert un 3e anneau autour de la planète de Saturne : cet anneau est obscur; il est intérieur aux deux autres, et doit par conséquent être fort rapproché du corps de la planète. — Huyghens est le premier qui ait découvert des satellites et un anneau à cette planète : il en donna l'explication dans son *Systema saturnium* (1659). Le *Discours* de Maupertuis *sur les figures des astres* et la *Mécanique céleste* de Laplace traitent avec détail des particularités de cet astre.

Les Païens avaient consacré cette planète au dieu Saturne, ou plutôt ils l'avaient déifiée elle-même. Elle a donné son nom à l'un des jours de la semaine, au samedi (*Saturni dies*). Les Astrologues lui attribuaient une influence maligne : on donnait le nom de *Saturniens* aux personnes d'un caractère chagrin, mélancolique, parce qu'on supposait que ce caractère était chez elles l'influence de la planète Saturne.

Les Alchimistes donnaient au *Plomb* le nom de *Saturne*; ils appelaient *Sel de Saturne* l'Acétate de plomb; *Extrait de Sat.*, une solution de ce même sel.

SATURNIE, *Saturnia* (nom arbitrairement emprunté à la mythologie), genre de Lépidoptères nocturnes, tribu des Attacides suivant les uns, des Bombycites suivant d'autres, renferme plusieurs beaux insectes. La *Saturnie du poirier*, ou *Grand Paon* (*Pavonia major*), a une envergure de 14 centimètres; c'est le plus grand des papillons d'Eu-

rope : ailes grises en dessus, avec l'extrémité d'un brun noirâtre, et une large bordure qui passe graduellement du blanc sale au brun jaunâtre clair; vers le milieu de chaque aile, dans un cercle noir, est un œil également noir embrassé du côté du corps par un arc blanc et un demi-cercle d'un rouge pourpre. Le corps est brun, avec le devant du corselet d'un blanc roussâtre et les anneaux de l'abdomen d'un gris cendré. On trouve ce papillon en France. Sa chenille, qui vit sur les arbres fruitiers, est d'abord brun foncé, puis verte; elle est garnie de tubercules surmontés d'un petit bouquet de poils.

SATYRE, en grec *satyros*, poëme dramatique particulier aux Grecs, était ainsi nommé parce que les personnages du chœur étaient ordinairement des *Satyres*. C'était un composé très-divertissant du comique et du tragique, où l'on voyait d'un côté une aventure remarquable d'un héros, et de l'autre les railleries et les bouffonneries de Silène et des Satyres. On jouait ces pièces après les tragédies, afin d'égayer les spectateurs. On en attribue l'invention à Pratinas de Phlionte, contemporain d'Eschyle. Le seul monument qui nous reste en ce genre est une pièce d'Euripide intitulée *le Cyclope*. Les Romains imitèrent les satyres dans leurs atellanes.

SATYRE, *Satyra*, poëme critique. *Voy.* SATIRE.

SATYRE, *Satyrus*, genre de Lépidoptères diurnes, type de la tribu des Satyrides, comprend plus de 200 espèces répandues par tout le globe : antennes terminées par un bouton court et pyriforme, ou par une massue grêle et presque fusiforme; yeux nombreux; teinte généralement sombre. Les chenilles sont atténuées postérieurement, et offrent de chaque côté de l'anus deux petites pointes coniques; le corps est tantôt lisse, tantôt pubescent; la tête plus ou moins arrondie. Ces insectes se trouvent surtout dans les lieux secs et arides; ils volent vite et par saccades. Une espèce qui se trouve en Italie, dans le Piémont et les Cévennes, le *Satyre bryce*, a une envergure de 7 centim.; elle est d'un brun presque noir.—La tribu des Satyrides comprend les genres *Satyre*, *Arge*, *Érébie*, *Chionobante*.

SATYRE, singe. *V.* ORANG.—Champignon. *V.* PHALLUS.

SATYRICON. On connaît sous ce titre un ouvrage satirique de Pétrone (*Voy.* SATIRE), et un traité de Marcien Capella, qui est une espèce d'encyclopédie de l'époque où il vivait : tous deux sont en latin.

SATYRION, *Satyrium*, genre de la famille des Orchidées, tribu des Ophrydées, voisin des *Orchis*, renferme des plantes à racines bulbeuses, à tiges anguleuses ou striées, à feuilles entières et alternes, ordinairement lancéolées et un peu épaisses, et à fleurs disposées en épis. Parmi les espèces, on remarque le *Satyrion à odeur de bouc* (*S. hircinum*), qui croît dans nos bois humides et dans les prés ombragés, et qui exhale en effet une forte odeur de bouc. Il a été jadis employé comme aphrodisiaque. Ses racines contiennent une fécule nourrissante dont on peut faire du salep.

SAUCE (du latin *salsum*, salé), assaisonnement liquide dans lequel on fait cuire plusieurs sortes de mets, ou qu'on prépare à part, soit à chaud, soit à froid, pour le mêler aux mets. Les sauces sont ordinairement d'un goût relevé. On distingue dans l'Art culinaire un très-grand nombre de sauces, désignées tantôt par leur saveur (*Sauce piquante*), ou leur couleur (*S. blanche*, *S. verte*, *Roux*), tantôt par les ingrédients qui y entrent (*S. au beurre noir*, *aux tomates*, *à la crème*, *au vin de Madère*, etc.), ou par le nom de leur inventeur (*S.-Robert*, *S. à la Béchamelle*, etc.).

On appelle : *Dorure à la sauce*, une dorure légère obtenue par la simple immersion des objets dans un liquide aurifère ; — *Médailles saucées*, des médailles de cuivre couvertes d'une mince feuille d'argent.

SAUCISSE, SAUCISSON (de l'italien *salsiccia*, dérivé de *salsum*, salé). Outre leur acception culinaire, bien connue de tous, ces mots s'emploient par analogie dans l'Art militaire et dans celui de l'Artificier, pour désigner des rouleaux de diverse nature. Ainsi on appelle *Saucisse*, de la poudre à tirer mise en rouleau dans une toile goudronnée. On nomme *Saucisson* : 1° une espèce de fascine de 2 à 3 mètres de long, reliée de distance en distance avec des harts solides, et dont on se sert dans un siége pour la construction de l'épaulement des batteries et pour réparer les brèches; 2° un sac de toile ou de cuir, long et étroit, rempli de poudre fine, dont on se sert pour porter le feu dans la chambre ou le fourneau d'une mine; 3° une espèce de fusée dont on garnit les feux d'artifice : elle est sans étoiles ni serpenteaux; on en met plusieurs ensemble pour faire plus de bruit. — Le *Saucisson volant* est une sorte de pétard allongé contenant un peu de composition qui le fait pirouetter en l'air.

SAUF-CONDUIT. C'est, en général, la permission donnée par une autorité publique d'aller en quelque endroit, d'y demeurer un certain temps et de s'en retourner, sans crainte d'être arrêté : c'est ainsi que Jean Huss obtint un sauf-conduit pour se rendre au concile de Constance, en 1415. Une personne munie d'un sauf-conduit est sacrée : on sait cependant que le sauf-conduit donné à Jean Huss fut violé.

En Diplomatie, on nomme ainsi une sorte de passeport remis en temps de guerre aux étrangers qui doivent se retirer d'un pays en guerre avec le leur.

En Jurisprudence commerciale, c'est la permission donnée par un tribunal à une personne placée sous le coup de la *contrainte par corps* ou à un failli, de faire usage *provisoirement* de sa liberté, moyennant une caution et certaines formalités. Code de Comm., art. 466 à 469, 490, etc.; Code de Proc. civ., art. 782.

SAUGE, *Salvia* (de *salvare*, sauver, à cause de ses vertus médicinales), grand genre de la famille des Labiées, contenant près de 300 espèces. Ce sont des plantes à tiges ligneuses, à feuilles opposées, en général grandes, de forme variable, à fleurs de couleurs assez vives, disposées en épi : calice à 5 dents, presque à 2 lèvres; la lèvre supérieure de la corolle est concave, courbée en faucille ou quelquefois presque droite. Les diverses espèces de Sauge fleurissent presque toutes dans le courant de l'été.

La *Sauge officinale* (*Salvia officinalis*) est sous-frutescente, vivace : rameaux nombreux, en touffes; feuilles pétiolées, d'un vert cendré; fleurs d'un bleu rougeâtre. Elle est amère, d'une odeur aromatique forte; on l'emploie en médecine comme tonique, excitante, antispasmodique; on en fait une infusion théiforme assez agréable, que les Chinois préfèrent, dit-on, au thé même; en Chine, certaines personnes fument cette sauge en guise de tabac. — La *S. pomifère* (*S. pomifera*), espèce originaire de Crète, et très-rapprochée de la précédente, a souvent ses jeunes tiges piquées par un insecte : il résulte de ces piqûres des tumeurs dures, charnues, de 2 à 3 centimètres d'épaisseur, dont la chair est à demi transparente comme de la gelée, et qu'on nomme *Pommes de sauge* : on les mange confites. — Parmi les autres espèces, on doit citer : la *S. des prés* (*S. pratensis*), qui embellit les prairies par ses jolies fleurs bleues; la *S. sauvage* (*S. sylvestris*), qui croît dans les vignes, sur le bord des champs; elle a aussi des fleurs bleues; la *S. sclarée* (*S. sclarea*), dite aussi *Toute bonne*, *Orvale*, qu'on croyait propre à *éclaircir* la vue; on l'emploie en Médecine dans les mêmes cas que la Sauge officinale; dans le Nord, elle remplace le houblon pour la fabrication de la bière; elle croît dans les sols stériles et pierreux en Espagne, en Italie et en France; la *S. cotonneuse* (*S. æthiopis*), originaire d'Éthiopie, dont les calices sont enveloppés d'un duvet épais, cotonneux et très-blanc; la *S. glutineuse* (*S. glutinosa*), dont les grandes fleurs jaunes

sont enduites d'une humeur visqueuse; la *S. ormin*, semblable à la *S. sclarée*, dont elle a les vertus; la *S. fulgens*, la *S. formosa*, la *S. coccinea* et *pseudococcinea*, dont les fleurs sont d'un beau rouge écarlate.

Le botaniste anglais Bentham a donné une monographie du genre *Salvia* (en grec *sphakos*). Il le subdivise en un grand nombre de sous-genres : *Eusphace*, *Calosphace*, *Microsphace*, *Gymnosphace*, etc.

On appelle *Sauge amère*, une espèce de Germandrée, le *Teucrium chamædrys*; *S. en arbre*, la Phlomide frutescente; *S. des bois*, la Germandrée des bois; *S. de Jérusalem*, la Pulmonaire officinale.

SAULE, *Salix*, genre type de la famille des Salicinées, se compose d'arbres de moyenne taille, qui se plaisent dans les terrains aquatiques et dans les vallées profondes et humides. Leur tronc est presque toujours creux et pourri dans le cœur; leurs rameaux droits portent des feuilles nombreuses, alternes et lancéolées; les fleurs, qui paraissent dès les premiers jours du printemps, avant les feuilles, sont petites et peu remarquables; elles sont tantôt monoïques, tantôt dioïques, en chaton : les chatons mâles sont de petites écailles qui tiennent lieu de périanthe; chaque écaille renferme de 1 à 5 étamines; les chatons femelles portent un grand nombre d'ovaires munis d'un style et de 2 stigmates, auxquels succèdent autant de capsules à 2 valves, à une loge, renfermant de très-petites graines garnies d'une aigrette soyeuse et touffue. — Le *Saule blanc* (*S. alba*) est l'espèce la plus commune; on le rencontre presque partout le long des chemins, dans les environs des bourgs et des villages, dans les forêts de l'Europe. Son tronc s'élève à la hauteur de 10 mètres environ; son feuillage répand un éclat soyeux et argenté; ses fleurs fournissent aux abeilles une abondante pâture. Son bois est souple et tenace; brûlé, il ne donne qu'une chaleur médiocre; avec les grosses branches on forme des cercles pour les tonneaux, du charbon pour les crayons et pour la fabrication de la poudre à canon. Les rameaux servent à faire les liens : la coupe périodique de ces rameaux finit par épaissir le tronc, qui est dit alors taillé en *têtard*. L'écorce du saule est astringente, et peut servir à tanner les cuirs; on en obtient une couleur rouge et une substance à laquelle on attribue des vertus fébrifuges, la *salicine*. Les chèvres, les vaches et les moutons mangent les feuilles du Saule. Avec le tronc des plus gros saules, débité en planches, on fait des caisses et divers ouvrages légers. — Le *S. fragile* (*S. fragilis*) se distingue par la fragilité de ses rameaux à leur point d'insertion. — Le *S. hélix* (*S. helix*) très-commun aussi, s'élève bien moins que le précédent. Il croît aux bords des eaux et dans les terrains humides; on le plante le long des rivières, pour fixer par ses racines les sables mobiles et empêcher l'éboulement des terres; ses rameaux servent à faire des liens et à fabriquer des paniers, des claies, des haies. Le *S. rouge* ou *Osier rouge*, *Verdiau* (*S. purpurea*), l'*Osier brun* (*S. triandra*), l'*Osier blanc* (*S. viminalis*), le *S. ondulant* (*S. undulata*), ne sont que des variétés du Saule hélix. — Le *S. Osier* ou *Osier jaune* (*S. vitellina*) se reconnaît à la couleur jaune de ses rameaux (*Voy.* OSIER). — Le *S. marceau* (*S. caprea*), qui compte un grand nombre de variétés, croît dans toute sorte de terrains. Son bois est cassant; il fournit des perches et des échalas pour soutenir la vigne. — Le *S. pleureur* ou *S. de Babylone* (*S. babylonica*), dit aussi *Parasol*, est employé à orner les tombeaux et les pièces d'eau des jardins paysagers. Ses branches, très-longues et très-déliées, s'inclinent vers la terre, ce qui leur donne un air de tristesse et de deuil; ses feuilles sont d'un vert plus clair que celles des autres espèces. Il doit son nom soit à l'inclinaison de ses branches, soit à cette propriété qu'à certaines époques de l'année sa sève tombe en larmes de l'extrémité des rameaux.

SAULSAIE ou SAUSSAIE, lieu planté de saules.

SAUMON, *Salmo*, grand genre de poissons Malacoptérygiens abdominaux, type de la famille des Salmones, qui comprend, outre les *Saumons*, les *Truites*, les *Éperlans*, les *Ombres*, les *Saures*, etc.

Les Saumons proprement dits ont le corps plus ou moins fusiforme, arrondi vers le ventre, écailleux et tacheté; les dorsales situées en avant des ventrales; la mâchoire fortement armée. — Le *Saumon ordinaire* (*S. communis*) est long de 8 à 9 décimètres et pèse plus de 10 kilogrammes; il a le dos noir, les flancs bleuâtres, le ventre argenté. Sa chair est rougeâtre, lamelleuse, d'un goût exquis, mais de digestion difficile. Il vit en troupes nombreuses dans les mers septentrionales, d'où il émigre tous les ans pour visiter les mers plus tempérées : au printemps on voit les saumons remonter très-haut dans les fleuves pour y déposer leurs œufs; les *saumoneaux* ne redescendent vers la mer que lorsqu'ils sont déjà forts. La pêche de cet excellent poisson est très-importante sur les côtes de la mer du Nord. On sèche, on sale ou l'on fume le saumon pour le conserver. Les Hollandais excellent dans l'art de fumer le saumon. — On trouve sur nos côtes une espèce moins estimée, le *Bécard* (*S. hamatus*), reconnaissable au crochet saillant qu'il porte à la mâchoire inférieure; et dans le Danube, le *Huch* (*S. hucho*), remarquable par sa longueur. — Le Saumon est un des poissons que la Pisciculture a le mieux réussi à multiplier artificiellement.

Dans le commerce des Métaux, on appelle *Saumon* une certaine masse de fer, de fonte, de plomb ou d'étain coulé, d'un poids d'environ 100 kilogr. Les saumons de fonte servent à former le lest des vaisseaux. — On donne aussi ce nom à une masse de plomb ou d'autres métaux qui se coulent dans les forges et fonderies pour être livrée au commerce et à l'industrie.

SAUMONÉ, se dit des poissons, surtout des Truites, dont la chair est rouge comme celle du Saumon.

SAUMURE (du latin *salmuria*, pour *salsa muria*), substance liquide qui se dépose dans les vaisseaux où l'on a salé le poisson ou la viande, et qui, après la salaison parfaite de ces substances, est imprégnée de sel mêlé aux parties volatiles et huileuses des chairs qui y ont été macérées. On se sert de la saumure comme d'assaisonnement et on la fait entrer dans la sauce de certains poissons. On estime surtout la saumure d'esturgeon, celles d'anchois, de thon, etc

Dans les Salines, on donne aussi le nom de *Saumure* à l'eau saturée de sel qu'on fait évaporer pour obtenir ce produit.

SAUNAGE, SAUNERIE (de *sal*, sel). On appelle *Saunage* la fabrication et le débit ou trafic du sel marin. Le *Faux saunage*, ou débit du sel en fraude, est sévèrement défendu par les ordonnances : autrefois il était puni de la peine des galères. — On appelle *Saunerie* l'ensemble des bâtiments, puits, fontaines et instruments propres à la fabrication du sel; *Saunier*, l'ouvrier qui travaille à faire le sel. *Voy.* SEL.

SAUPIQUET, corruption de *Sauce piquante*.

SAUR, SAURE (du celtique *saur*, couleur rousse), qui est de couleur jaune tirant sur le brun. Le *Hareng saur* est un hareng salé qui a pris cette couleur en séchant à la fumée : on dit aussi *H. sauri* ou *sauret*.

Saure se dit : 1° d'un cheval dont la robe est jaune-brun; 2° d'un jeune faucon qui n'a pas encore perdu son premier plumage, lequel est roux : on dit aussi *sor*.

SAURE, *Saurus* (du grec *sauros*, lézard, à cause de quelques analogies de forme avec ce reptile), genre de poissons Malacoptérygiens abdominaux, de la famille des Salmones, est facile à distinguer à son museau court et à sa gueule fendue jusque fort en arrière des yeux : mâchoires garnies d'un grand nombre de dents très-pointues, aucune au vomer; nageoires dorsales amples; de grandes écailles sur le corps, les joues et les opercules; couleurs riches

et variées. Les Saures sont des poissons de mer très-voraces, que l'on trouve dans la Méditerranée. Les principales espèces sont le *Salmo saurus*, le *Salmo fœtens* et le *Salmo budi*.

SAUREL, ou *Maquereau bâtard*, noms vulgaires du *Caranx trachurus*. *Voy.* CARANX.

SAURIENS, *Saurii* (du grec *sauros*, lézard), second ordre de la classe des Reptiles, renferme des animaux longtemps confondus sous le nom général de *Lézards*, le plus souvent quadrupèdes, rarement bipèdes et quelquefois apodes, et caractérisés par un corps allongé, couvert d'écailles ou d'une peau fortement chagrinée ; par des doigts garnis d'ongles crochus ; ils ont des paupières mobiles, le tympan distinct, les mâchoires armées de dents enchâssées, etc. Parmi les Sauriens, les uns habitent les eaux, d'autres la terre ; ceux-ci sont amphibies, ceux-là se tiennent dans les lieux secs et élevés ; quelques-uns (Dragons) peuvent se maintenir quelques instants en l'air à l'aide de membranes qui remplacent les ailes. Tous sont pourvus d'une queue plus ou moins longue ; le sens de la vision est le plus développé chez eux. Les Sauriens habitent surtout les pays chauds : ils se nourrissent de mammifères, d'oiseaux, de mollusques, etc.

Cuvier divise cet ordre en 6 familles : celles des *Crocodiliens*, des *Lacertiens*, des *Iguaniens*, des *Geckotiens*, des *Caméléoniens* et des *Scincoïdiens*. Le Lézard, le Crocodile, le Caïman, le Basilic, le Dragon, le Caméléon, le Gecko, le Stellion, etc., en sont les genres les plus importants.

Les Sauriens figurent en grand nombre parmi les animaux fossiles, sous les noms d'*Ichthyosaure*, de *Plésiosaure*, de *Pleurosaure*, etc., et se trouvent surtout dans les terrains de la 2e époque ; ils ont alors des dimensions beaucoup plus grandes que celles qu'ils offrent aujourd'hui.

SAUT (du latin *saltus*), mouvement brusque par lequel le corps se détache du sol, au moyen de l'extension brusque d'une ou de plusieurs parties de son corps préalablement fléchies.

En Chorégraphie, le *Saut* est un pas de ballet où l'on élève en même temps son corps et ses deux pieds en l'air comme pour faire la cabriole, ce qui se fait ordinairement à la fin d'un couplet et pour marquer les doubles cadences. Le saut est dit *simple* lorsque les jambes, étant en l'air, ne font aucun mouvement ; il est dit *battu* lorsque, les jambes étant en l'air, les talons battent l'un contre l'autre une ou plusieurs fois.

En Musique, on appelle *Saut* toute succession de notes qui ne se suivent pas immédiatement dans l'ordre de la gamme ascendante ou descendante. Ces successions sont proscrites lorsqu'elles donnent lieu à des intonations difficiles ou à des dissonances irrégulièrement attaquées ou résolues. Le *S. régulier* se fait sur un intervalle consonnant ; le *S. irrégulier*, sur un intervalle dissonant.

Saut de carpe, saut que les baladins exécutent à plat ventre en s'élevant et retombant horizontalement.

Saut de loup, fossé que l'on fait au bout d'une allée, à l'extrémité d'un parc ou d'un jardin, pour en défendre l'entrée sans borner la vue.

Saut de mouton, mouvement capricieux par lequel un cheval, en s'enlevant, baisse la tête, voûte l'épine dorsale, ramène les extrémités sous le ventre, et se jette de côté, de manière à exposer son cavalier à être désarçonné.

SAUTE, terme de Marine, ne s'emploie que dans cette expression : *Saute de vent*, pour dire : changement subit de plusieurs quarts dans le vent régnant. Les sautes de vent causent souvent des avaries considérables ; elles sont fréquentes dans les Antilles.

SAUTEREAU, lame de bois mince munie d'un morceau de plume ou de buffle qui, dans les clavecins, était poussée contre les cordes par la touche. La plume ou le buffle, en *sautant*, c.-à-d. en s'échappant, faisait l'effet d'un ressort, et produisait le son en frappant la corde du clavecin qu'elle rencontrait.

SAUTERELLE (de *sauter*, parce que ces animaux s'avancent par sauts), *Locusta*, genre d'insectes Orthoptères de la famille des Acridiens ou Sauteurs, type de la tribu des Locustaires : élytres et ailes en toit ; 2 longues antennes ; tête grande, verticale ; corselet comprimé ; abdomen étroit terminé par une tarière chez les femelles ; tarses sans pelote entre les crochets. Ces insectes, communs dans nos prairies, de couleur vert-jaunâtre, sont reconnaissables à leurs pattes postérieures beaucoup plus longues et plus fortes que les antérieures, ce qui leur permet de faire des sauts assez grands. Ils volent aussi très-loin et très-haut. Les mâles font entendre une sorte de chant qui est produit par le frottement de leurs cuisses contre les élytres ; les femelles déposent leurs œufs dans la terre : elles en pondent une assez grande quantité à la fois, rassemblés dans une membrane mince. Les larves ne diffèrent de l'insecte parfait que par l'absence des ailes et des élytres. Sous leurs différentes formes, les Sauterelles sont très-voraces : elles ravagent les campagnes partout où elles s'abattent en grand nombre. Les dégâts occasionnés par l'espèce connue sous le nom de *Criquet*, ou *Sauterelle de passage*, sont les plus considérables : les pays chauds de l'Orient et le nord de l'Afrique y sont surtout exposés. Ces sauterelles arrivent en masses si grandes à travers les airs qu'elles forment comme d'épais nuages et cachent par moments la lumière du soleil. Elles sortent ordinairement de la Tartarie, de l'Arabie ou du Sahara, et viennent porter la désolation et la misère jusqu'en Europe. On est quelquefois réduit à incendier les récoltes pour leur opposer une barrière. Heureusement ces insectes redoutables rencontrent de puissants obstacles : un vent violent, une pluie d'orage, peuvent en détruire des millions en un instant ; les renards, les cochons, les oiseaux, les lézards et les grenouilles, en dévorent une grande quantité ; en outre, les Sauterelles se font entre elles une guerre acharnée. — On prétend que les cuisses de santerelle sont bonnes à manger et fournissent même un mets assez délicat : certains peuples de l'Orient font, dit-on, des provisions de sauterelles qu'ils conservent pour parer aux époques de disette.

Parmi les principales espèces d'Europe, on cite surtout la *Grande Sauterelle verte* (*Locusta viridissima*) ; parmi les espèces étrangères, quelques-unes se font remarquer par la variété de leurs couleurs ou par la forme singulière de leurs élytres, qui parfois ressemblent à des feuilles d'arbre.

On appelle vulgairement *Sauterelle écumeuse* la larve du Cercope écumeux ; *S. puce*, une petite Cicadelle ou Tettigone qui se trouve sur les sommités des feuilles de luzerne ; *S. de mer*, la Squille mante.

Les Charpentiers et les Tailleurs de pierre donnent le nom de *Sauterelle* à la fausse équerre mobile, instrument de bois composé de deux règles mobiles assemblées par un bout comme la tête d'un compas, et propres à prendre l'ouverture de toutes sortes d'angles rectilignes. Ils nomment *S. graduée* celle qui a autour de la pièce qui forme le centre de ses bras un demi-cercle divisé en 180 degrés : elle sert à mesurer les angles avec rigueur.

SAUTEURS, nom donné par Cuvier à une famille d'Insectes orthoptères qui a pour type la Sauterelle, et qui se confond avec celle des *Acridiens* (*Voy.* ce mot). — Ce mot s'applique encore à plusieurs animaux à cause de leurs allures : tels sont les Gerboises, l'Habia, une Antilope, un Gecko ; un Exocet, etc.

SAUTOIR, se dit de la figure de deux ou plusieurs objets mis l'un sur l'autre de manière à former une espèce de X ou de croix de Saint-André. — On emploie surtout cette expression dans le Blason, en parlant d'armoiries, comme quand on dit qu'il y a deux bâtons passés en sautoir derrière l'écu des maré-

chaux de France; ou en parlant des ordres de Chevalerie, comme quand on dit qu'un ordre *se porte en sautoir*, c.-à-d. en forme de collier tombant en pointe sur la poitrine et soutenant l'insigne de l'ordre. L'ordre de la Toison d'or, le *Nichan*, etc., se portent en sautoir.

SAUVAGE (de l'italien *selvaggio* ou *salvaggio*, dérivé lui-même du latin *silva*, forêt). En parlant des hommes, il se dit de ceux qui vivent dans l'état de nature, habitant les bois, sans demeure fixe, sans lois, et il s'oppose alors à *civilisé*. Les philosophes se sont demandé si l'état sauvage était, comme le pensaient les anciens, la condition primitive de l'homme, ou s'il ne serait pas, comme Bonald l'a soutenu, l'effet d'une dégénération accidentelle. Quoi qu'il en soit, cet état est celui dans lequel ont été trouvées les peuplades qui couvraient la plus grande partie de l'Amérique et de l'intérieur de l'Afrique lors de la découverte de ces contrées. Du reste, l'état sauvage offre une foule de degrés, depuis le féroce Caraïbe jusqu'à l'Arabe nomade : l'état de barbarie est un intermédiaire entre l'état sauvage et l'état de société civilisée. Quelques amis des paradoxes, J.-J. Rousseau à leur tête, ont prétendu élever l'état sauvage au-dessus de l'état de civilisation.

En parlant des animaux, *sauvage* s'oppose à *apprivoisé*, et, en parlant des plantes, à *cultivé*.

SAUVAGEON (diminution de *sauvage*), se dit, en Arboriculture, d'un jeune arbre venu sans culture, provenant de graines d'un arbre fruitier sauvage sur lequel on se propose de greffer d'autres espèces, ou des variétés plus utiles ou plus agréables. Les pépiniéristes et les jardiniers donnent aussi ce nom au jeune arbre obtenu de la graine d'un arbre franc.

SAUVAGÉSIE, *Sauvagesia* (de *Sauvage*, médecin célèbre), genre de la famille des Frankéniacées, dont quelques-uns ont fait le type d'une famille dite des Sauvagésiées, renferme de petites plantes ligneuses de l'Amérique du Sud et de l'Océanie, à feuilles simples, sessiles ou portées sur de courts pétioles, munies de stipules; à fleurs roses, blanches ou violacées; au fruit en capsule ovoïde-oblongue, renfermant des graines très-petites. Elles sont employées en médecine à l'intérieur comme pectorales, et à l'extérieur comme antiophthalmiques. On emploie surtout la *S. brillante*.

SAUVAGINE. On comprend sous ce nom toutes les pelleteries communes et non apprêtées qui proviennent des animaux *sauvages* qu'on trouve en France, telles que peaux de renards, de lièvres, de lapins, de blaireaux, de putois, de fouines, etc., peaux que les marchands pelletiers achètent pour les préparer et les revendre.

SAUVEGARDE, protection accordée par le souverain ou par l'autorité à une personne, qui autrement serait menacée. *Voy.* SAUF-CONDUIT.

Cuvier a donné le nom de *Sauvegarde* (*Salvator*) à un Reptile qui, dit-on, avertit l'homme par ses cris de l'approche de l'Alligator. Les Sauvegardes sont des reptiles de l'ordre des Sauriens, famille des Lacertiens; ils forment une subdivision du genre *Monitor*, et se distinguent par l'absence de crêtes caudales, par une queue comprimée, et des dents dentelées qui s'émoussent petit à petit, et finissent par devenir rondes dans le fond de la bouche. Le *Grand Sauvegarde d'Amérique*, ou *S. de Mérian*, atteint 12 à 15 décim.; il vit sur terre et dans les eaux, et se nourrit de reptiles, d'insectes et d'œufs. Il est généralement d'un fond noir en dessus, orné de lignes transverses de petits points ou de taches jaunes; son ventre est jaune, et sa queue colorée de bandes alternatives de noir et de jaune.

SAUVETAGE, action de sauver les hommes en danger d'être noyés, ainsi que les navires et leurs cargaisons. L'obligation du *sauvetage* est aujourd'hui un devoir sacré qui a remplacé le droit que dans les temps barbares on croyait avoir de s'emparer des objets naufragés. On y procède, quand il s'agit d'hommes tombés à la mer, soit en leur jetant des amarres, des bouées de sauvetage et autres corps flottants, ou des ceintures de sauvetage; soit en envoyant à leur recherche des canots de sauvetage, des bateaux insubmersibles, etc.

On appelle *Canot de sauvetage* une embarcation qui doit être insubmersible et avoir une grande stabilité. Le canot inventé par M. Lahure en 1846 paraît le mieux répondre à ces conditions : il est en tôle mince, et est rendu insubmersible au moyen de caisses remplies d'air; chavirée la quille en haut, l'embarcation reprend d'elle-même sa position naturelle, et l'eau s'échappe au moyen de soupapes.

Sous le nom générique de *Ceintures de sauvetage*, on désigne, outre les *ceintures* proprement dites, les corsets, gilets, cuirasses, qui ont été inventés pour être attachés au corps de l'homme et le tenir flottant sur les eaux. Les ceintures sont faites en liége ou en matières creuses qu'on remplit d'air. La plupart des navires sont aujourd'hui pourvus de ceintures de ce genre. *Voy.* BOUÉE, PORTE-AMARRE, etc.

On a aussi récemment inventé des *Pompes de sauvetage*, des *Grues de sauvetage*, qui permettent de vider l'eau qui remplit les navires échoués ou d'enlever les objets naufragés.

SAUVE-VIE, nom vulgaire de l'*Asplenium ruta muraria*, petite Fougère semblable aux Capillaires, qui croît à l'ombre, dans les fentes des rochers et des murs, et à laquelle on attribue des vertus médicales.

SAVACOU, *Cancroma*, genre de l'ordre des Échassiers cultrirostres, renferme des oiseaux de la Guyane et du Brésil, à bec large et très-épaté, et comme formé de deux cuillers appliquées l'une contre l'autre par leur côté concave; les pieds ont quatre longs doigts. Le *Savacou huppé* (*C. cochlearia*) est de couleur roussâtre ou grisâtre, avec le dessus de la tête et le derrière du cou noirs; la poitrine, le dessous du corps, le front, les joues et le bord de l'aile blancs. Cet oiseau habite les bords des fleuves, et se nourrit de poissons et de *crabes* : d'où son nom latin.

SAVALLE, nom vulgaire du Mégalope, poisson des Antilles, dit aussi *Cailleu-Tassart*. *Voy.* ce mot.

SAVANE, nom donné, dans l'Amérique du Nord, à d'immenses plaines couvertes de hautes herbes qui croissent sans culture, et servent de pâturages aux bisons et aux buffles sauvages. Ces prairies naturelles disparaissent tous les jours devant les défrichements opérés par les colons américains : aujourd'hui, il faut aller au delà des monts Rocheux pour retrouver les vastes savanes décrites par Chateaubriand et F. Cooper. — Au Canada, on donne le nom de *Savanes* à des forêts formées d'arbres résineux, tels que pins et sapins. Dans les colonies françaises, cette dénomination est étendue à toute espèce de plaines, et même à toute grande étendue de terrain, boisée ou non. Dans l'Amérique du Sud, les savanes sont appelées *Pampas*. *Voy.* ce mot.

SAVEUR (du latin *sapor*). Ce mot désigne à la fois l'impression que certains corps exercent sur l'organe du goût, la sensation qu'excite cette impression, et la propriété en vertu de laquelle les corps produisent cette impression ou cette sensation. On distingue ordinairement les saveurs par quelque épithète, comme *doux*, *sucré*, *miellé*, *âcre*, *brûlant*, *caustique*, *piquant*, *poivré*, *alcalin*, *salin*, *acide*, *acerbe*, *astringent* ou *styptique*, *amer*. On dit des substances qui ont de la saveur qu'elles sont *sapides*; de celles qui n'en ont pas, qu'elles sont *fades*, *insipides*.—Les Métaphysiciens rangent la saveur au nombre des *qualités secondes* des corps.

La nature intime des saveurs nous est tout à fait inconnue. Les uns ont admis l'existence d'un principe particulier dont les diverses proportions détermineraient les diverses saveurs; d'autres les ont attribuées aux différents sels qui entrent dans la com-

position des corps et à la forme primitive de leurs molécules. On sait seulement que les conditions nécessaires au développement des saveurs sont le contact immédiat et suffisamment prolongé du corps sapide avec les parties de la langue et du palais, qui sont spécialement l'organe du goût, une température ni trop basse ni trop élevée, et la dissolution des molécules de ce corps par la salive. *Voy.* GOUT.

SAVON, composé qu'on obtient en traitant les corps gras (huiles et graisses) par les bases salifiables (potasse, soude, chaux, oxyde de plomb), sous l'influence de l'eau, opération qu'on appelle *Saponification* (*Voy.* ce mot). Le nom du *savon* vient évidemment du latin *sapo*, mot employé par Pline (*Hist. nat.*, liv. XXVIII, c. 12) pour désigner un mélange de cendre et de suif que les Gaulois appliquaient aux mêmes usages que notre *savon* ; cependant quelques-uns le font dériver de la ville de Savone, près de Gênes, où le savon aurait été inventé : ils disent que la femme d'un pêcheur de cette ville, ayant fait chauffer de la lessive de soude dans un vase qui avait contenu de l'huile d'olive dont il était resté imprégné, trouva par hasard cette composition.

Les savons se distinguent en *S. solubles* dans l'eau, qui sont produits par la potasse et la soude, et en *S. insolubles*, qui sont formés par divers oxydes métalliques : ceux de ces derniers qui sont à base d'oxyde de plomb, prennent plus particulièrement le nom d'*emplâtres* (*Voy.* ce mot). Les savons solubles sont les seuls employés dans l'industrie et l'économie domestique ; ce sont ceux auxquels on donne vulgairement le nom de *Savons*. Les savons à base de soude sont *durs*, ceux à base de potasse, *mous*.

Savon dur. En France, en Italie et en Espagne, on fabrique le *Savon dur* avec de la soude caustique et avec de l'huile d'olive ou de sésame de qualité inférieure. En Angleterre et dans le Nord de l'Europe, on le fait avec le suif ou la graisse. On peut remplacer les huiles et les graisses par l'oléine, principe immédiat qu'on extrait des graisses. On est aussi parvenu récemment à faire du savon avec toutes sortes de matières animales, même avec les parties charnues, convenablement traitées : le savon fabriqué par ce dernier procédé (*savon Villart*) est le plus économique. — Pour obtenir le savon, on fait bouillir l'huile ou la graisse avec une lessive de soude caustique (*empâtage*) ; on se sert à cet effet de grandes cuves en bois ou de chaudières qui portent à leur fond un tuyau nommé l'*épine* ou la *vidange*, destiné à donner issue à l'eau de la lessive. Le savon ainsi obtenu est ordinairement coloré en bleu foncé, par une certaine quantité de savon de fer, mêlé de sulfure, qui provient de l'impureté de la soude employée. On le convertit en *savon blanc* en le délayant à une douce chaleur, dans de la lessive faible contenant du sel marin (*relargage*), puis en laissant bien reposer; le savon ferrugineux, n'étant pas soluble dans la lessive à cette température, s'en sépare et tombe au fond de la chaudière. On puise alors la pâte du savon, qui est devenue blanche, et on la coule dans des moules ou *mises*, où elle se prend en masse; puis on la divise, au moyen d'un fil de métal, en pains de 20 à 25 kilogr. qu'on nomme *Savon en table*, et que l'on subdivise en *briques* plus ou moins grandes. — Pour obtenir le *Savon marbré* ou *madré* (dit de Marseille), on ajoute à la pâte bouillante assez d'eau ou de lessive faible pour que les parties ferrugineuses se réunissent, et l'on refroidit le tout promptement, de manière à empêcher les parties ferrugineuses de se précipiter. — Les *Savons de toilette* exigent des soins particuliers dans la fabrication et sont aromatisés avec des huiles essentielles; ceux à base de soude sont fabriqués avec les huiles d'amandes, de noisettes et de palme, ou avec le saindoux, le suif ou le beurre; ceux à base de potasse ne sont faits qu'avec le suif et les graisses. Le *S. de Windsor*, qui jouit d'une grande renommée, est un savon de suif de mouton aromatisé et coloré; on le prépare aujourd'hui en France tout aussi bien qu'en Angleterre. — L'*Essence de savon* des parfumeurs est une dissolution de savon dans de l'esprit-de-vin, aromatisée avec une huile essentielle. — Les *Savons transparents* s'obtiennent en coulant dans des mises en fer-blanc des dissolutions de savon dans l'alcool chaud; on les colore en rose avec de l'orseille ou en jaune foncé avec du curcuma.

Savon mou, dit aussi *S. noir* et *S. vert*. Dans les pays où l'huile d'olive est à un prix élevé et où la potasse se trouve en plus grande abondance que la soude, comme en Picardie, en Flandre, en Hollande, on fabrique beaucoup de *savons mous* avec les huiles de chènevis, d'œillette, de colza et de navette, et la potasse. Ces savons sont naturellement brun-jaunâtre : on les rend *verts* en les colorant avec un peu d'indigo; *noirs*, en y ajoutant du sulfate de cuivre ou de fer, ou de la noix de galle.

Les savons sont employés généralement pour le blanchissage des tissus : en raison de l'excès d'alcali qu'ils renferment, ils rendent miscibles à l'eau les corps gras et les autres impuretés qui adhèrent aux tissus. L'action des savons est la même que celle des alcalis qu'ils contiennent, seulement elle est moins énergique. On emploie les savons mous pour fouler et dégraisser les étoffes de laine, pour le blanchissage du linge commun, pour terminer le blanchiment du fil et du coton. Les savons insolubles, à base de plomb, de cuivre, de mercure, sont employés en médecine. L'eau de savon s'emploie comme neutralisant dans l'empoisonnement par les acides, et comme résolutif dans les contusions et les engorgements. *Voy.* ci-après SAVON MÉDICINAL, SAVON DE STARKEY, SAVON VÉGÉTAL.

On appelle *Savon de fer* une composition qui est utilisée en Allemagne pour vernir les métaux et les bois, après qu'on l'a fait dissoudre dans l'essence de térébenthine; *S. de chaux*, un composé qui joue un grand rôle dans la préparation de l'acide stéarique.

Il existe des *Manuels du Savonnier*, par Mme Gacon-Dufour, par MM. Thillaye, Malepeyre, etc.

Savon ammoniacal. *Voy.* LINIMENT AMMONIACAL.

Savon amygdalin. *Voy.* SAVON MÉDICINAL.

Savon animal ou *S. de moelle de bœuf* : c'est de la moelle de bœuf purifiée et fondue, à laquelle on ajoute de la lessive des savonniers et du sel marin.

Savon à détacher ou *S. chimique*, composition propre à dégraisser, due à Chaptal. On dissout du savon blanc dans de l'alcool, et on broie le liquide avec quelques jaunes d'œufs, en y ajoutant peu à peu de l'essence de térébenthine. Dès que la pâte est unie, on y incorpore de la terre à foulon très-divisée, pour donner au tout une consistance convenable et en former des savonnettes. Lorsqu'on veut faire usage de cette composition, on humecte l'étoffe avec de l'eau et l'on frotte dessus avec la savonnette pour dissoudre une partie du savon; puis, à l'aide de la main, d'une éponge ou d'une brosse, on frotte l'étoffe pour y faire pénétrer la composition et l'étendre; enfin on lave pour enlever la dernière trace de savon.

Savon médicinal, savon obtenu en mêlant à froid et peu à peu dans un vase non métallique 1 kilogr. de lessive de soude concentrée à 38° avec 2 kilogr. d'huile d'amandes douces ou d'olives fines. On l'emploie comme excitant du système lymphatique, dans les engorgements de la rate et autres viscères abdominaux, dans le carreau, etc., et comme lithontriptique. On l'administre sous forme de pilules.

Savon de montagne, *S. naturel*, sorte d'argile smectique. *Voy.* ARGILE et SMECTIQUE.

Savon de Starkey, savon excitant et résolutif : il est préparé, selon le *Codex*, avec parties égales de carbonate de potasse très-sec, d'huile essentielle de térébenthine et de térébenthine de Venise.

Savon végétal, poudre composée de 8 parties de

gomme arabique et d'une de bicarbonate de potasse : on l'emploie comme fondant.

Savon du verre ou *des verriers*, manganèse oxydé qu'on emploie pour décolorer le verre.

Plante à savon, plante bulbeuse, récemment trouvée en Californie, où elle vient naturellement, et dont les oignons contiennent une boule qui a toutes les propriétés du savon : elle appartient au genre Anthéric, de la famille des Liliacées. Elle ne s'élève guère qu'à 30 ou 35 centimètres.

SAVONNERIE, lieu où l'on fait du savon (*Voy.* SAVON). — On appelait spécialement *la Savonnerie* une manufacture située à Chaillot, où l'on fabriquait originairement du savon, et dans laquelle se fabriquèrent depuis ces beaux ouvrages en tapisserie qui se font maintenant aux Gobelins.

SAVONNIER, *Sapindus*, genre type de la famille des Sapindacées, se compose d'arbres propres aux régions équatoriales des deux continents et qui sont ainsi nommés parce que leurs racines et surtout la partie charnue de leurs fruits contiennent une substance mucilagineuse propre à produire sur le linge un effet analogue à celui du savon, lorsqu'elle est manipulée dans l'eau chaude. L'espèce type, le *Savonnier usuel* des Antilles (*Sapindus saponaria*), qui jouit surtout de cette propriété, est un arbre de moyenne taille, à feuilles pinnées, à fruits globuleux, de la grosseur d'une cerise, rouges à l'état de maturité et renfermant une pulpe visqueuse, demi-transparente, amère. On extrait de ses graines une huile bonne à brûler. Le *S. comestible* (*S. esculentus*) du Brésil donne des fruits bons à manger : il en est de même du *S. du Sénégal*. — On connaît au Brésil sous le nom de *Quity*, une espèce de Savonnier dont les fruits, mis dans l'eau, la rendent propre aux lessives. — *Voy.* ci-dessus PLANTE A SAVON.

SAVONULE, nom donné, en Chimie, aux composés d'une huile essentielle avec un alcali ou avec un acide. Le *Savonule à base d'ammoniaque* est composé d'ammoniaque unie à l'huile de succin ; le *S. de potasse* est le *Savon de Starkey*. *Voy.* ce mot.

SAXATILE (du latin *saxatilis*, de *saxum*, pierre, rocher), épithète par laquelle on désigne les plantes qui croissent sur les rochers, ou les animaux qui vivent sous les pierres.

SAX-HORN (de *Sax*, nom de l'inventeur, et de l'allemand *horn*, cor), instrument à vent dont l'invention est due à M. Sax : c'est un instrument en cuivre, à embouchure de cuivre, et à trois pistons ou cylindres. Il y en a de six espèces : le *soprano*, le *contralto*, le *ténor*, le *baryton*, la *basse* et la *contre-basse* ou *bombardon*. Ces instruments sont appelés à remplacer les cors, le bugle, le trombone, et l'ophicléide. Ils ont été successivement introduits dans la Musique militaire et dans les Orchestres de 1843 à 1845.

SAXICAVE (du latin *saxum*, pierre, et *cavare*, creuser), genre de Mollusques conchifères dimyaires, de l'ordre des Enfermés, forme avec les *Byssomies* une famille caractérisée par l'absence de dents cardinales à la coquille, qui est bâillante. Les Saxicaves, comme l'indique leur nom, vivent dans les rochers calcaires, qu'ils creusent à l'aide d'un mouvement de rotation, ou à l'aide d'un fluide acide. On les trouve habituellement près des côtes et souvent dans les galets roulés de roche calcaire. Leurs coquilles sont toutes blanches, peu élégantes, et souvent irrégulières.

SAXICOLA, nom latin de plusieurs oiseaux qui habitent les endroits pierreux (*saxa*), et particulièrement du *Traquet*.

SAXIFRAGE, *Saxifraga* (de *saxum*, pierre, et *frango*, briser), appelée vulgairement *Casse-pierre*, *Perce-pierre*, soit parce que la plupart des espèces croissent entre les pierres, soit, au dire de Pline, à cause de l'usage qu'on en fait pour dissoudre la pierre dans la vessie; genre type de la famille des Saxifragées, renferme de petites plantes herbacées, à feuilles entières ou découpées, souvent alternes et rassemblées en rosette à la base ou sur la partie inférieure des tiges; à fleurs en grappes ou en panicules, offrant des corolles à 5 pétales étalés, tantôt du blanc le plus pur, tantôt rose, ou rouge pourpre. Cette plante se trouve en abondance dans les régions froides et s'avance jusqu'aux limites de la végétation. On en compte plus de 150 espèces, la plupart originaires des Alpes et des Pyrénées, d'où on les a transportées dans nos jardins comme plantes d'ornement. Les principales sont : la *Saxifrage cotylédon* (*S. cotyledon*), à fleurs blanches, réunies en une ample panicule, presque pyramidale, à feuilles en forme d'écuelle (en grec *cotylédon*), dentées sur les bords; — la *S. à longues feuilles* (*S. longifolia*), à feuilles radicales, oblongues, linéaires, coriaces, formant une ample rosette, d'un vert glauque; à fleurs blanches, disposées en une longue panicule un peu resserrée; — la *S. velue* (*S. hirsuta*), à feuilles toutes radicales, portées sur de longs pétioles hérissés; à fleurs blanches réunies en une panicule lâche; — la *S. à trois pointes* (*S. tridactyles*), petite espèce très-commune partout, sur les toits, les vieux murs, les pelouses sèches : toute la plante est chargée de poils courts et visqueux; fleurs petites, blanches; feuilles disposées en rosette; — la *S. granulée* (*S. granulata*), vulgairement *Sanicle de montagne* : elle habite les bois taillis, depuis le Nord jusque dans le Midi; tiges hautes de 30 à 40 centimètres; feuilles un peu velues, un peu lobées à leur contour; grandes fleurs blanches, formant une belle panicule terminale; ses racines sont garnies de petits tubercules, ce qui lui a valu le nom de *granulée* : cette plante a une saveur âcre, et a été particulièrement recommandée en médecine comme diurétique et *lithontriptique*, c.-à-d. comme propre à dissoudre la pierre.

On cultive dans les jardins la *S. à larges feuilles* (*S. crassifolia*), à fleurs assez grandes, d'un beau rose; ainsi que la *S. umbrosa* et la *S. sarmentosa*, petites espèces dont on fait des bordures et des gazons : elles se multiplient facilement par les coulants qu'elles émettent de l'aisselle des feuilles inférieures.

SAXIFRAGÉES ou SAXIFRAGACÉES (du genre type *Saxifrage*), famille de plantes dicotylédones polypétales périgynes, se compose de plantes herbacées en général fort petites, et quelquefois de sous-arbrisseaux et même d'arbres, d'un port varié : feuilles éparses ou opposées, parfois verticillées, simples, ternées ou imparipennées, entières, dépourvues de stipules dans les herbacées, interpétiolaires, quelquefois caduques; fleurs parfaites, régulières, à disposition variée : calice gamosépale, plan ou tubuleux inférieurement, où il se soude quelquefois avec l'ovaire, terminé supérieurement par 3 ou 5 divisions; corolle à 5 pétales, alternant avec les divisions du calice, entières ou divisées; étamines insérées sur les pétales, en nombre égal ou double, et alternes avec eux; filets distincts, subulés; anthères introrses, biloculaires : le pistil se compose de deux carpelles en partie soudées ensemble et adhérant avec le calice; ovaire environné par un disque périgyne, et contenant ordinairement plusieurs ovules; styles distincts ou plus ou moins adhérents; stigmates simples; fruit capsulaire, très-rarement à noyau ou charnu, terminé supérieurement par deux cornes, plus ou moins allongées, s'ouvrant souvent en deux valves septifères; graines très-rarement solitaires.

La famille des Saxifragées est aujourd'hui partagée en 5 tribus : 1° les *Saxifragées* propres (genres, *Saxifraga*, *Eremosyne*, *Oreosplenium*, etc.); 2° les *Escalloniées* (genres, *Escallonia*, *Quintinia*); 3° les *Cunoniées* (genres, *Cunonia*, *Codia*, *Callicoma*); 4° les *Bauérées* (*Bauera*); 5° les *Hydrangées* (genres, *Hortensia*, *Jamesia*, *Adamia*).

SAXOPHONE (de *Sax*, nom de l'inventeur, et du grec *phônè*, voix, son), instrument à vent dont l'invention est due à M. Sax : c'est un instrument en cuivre, à vingt clefs ou trous recouverts par des palettes, six pour la main droite, neuf pour la main gauche. Il y a un bocal auquel s'adapte le bec, qui est semblable à celui de la clarinette basse. Les chants larges conviennent particulièrement à cet instrument.

SAYETTE, étoffe de laine quelquefois mêlée d'un peu de soie, qui se fabrique à Amiens. On appelle *tril de sayette* une sorte de laine peignée et filée dont on se sert dans la fabrication de plusieurs étoffes, dans la bonneterie, etc.

SAYNÈTE, petite comédie mêlée de chansons que l'on représente en Espagne : ce sont des espèces d'intermèdes du plus bas comique, joués par trois ou quatre acteurs et quelquefois même par un seul. On a récemment tenté d'importer ce genre en France.

SAYON (de *saie*), espèce de casaque ouverte que portaient autrefois les gens de guerre. *Voy.* SAIE.

SBIRE (de l'italien *sbirro*), nom donné dans quelques villes d'Italie aux archers chargés d'arrêter les malfaiteurs et les personnes incriminées. — Dans notre langue, il ne s'emploie qu'en mauvaise part.

SCABELLON (en latin *scabellum*, escabeau), nom donné, en Architecture, à une sorte de piédestal ou de socle sur lequel on pose des bustes ou des girandoles, et dont la forme ordinaire est celle d'un balustre ou d'une gaîne qui s'étend entre la base et le chapiteau, et va en diminuant de bas en haut.

SCABIES, nom latin et scientifique de la *Gale*.

SCABIEUSE, *Scabiosa* (du latin *scabies*, gale, parce qu'on lui attribuait des propriétés contre cette maladie), genre de la famille des Dipsacées, renferme des plantes herbacées vivaces, à tiges simples ou rameuses; à feuilles opposées, simples ou découpées; à fleurs d'un bel aspect, bleues, violettes, pourprées, quelquefois blanches : involucre à plusieurs folioles; chaque fleur munie d'un calice double, l'extérieur membraneux, l'intérieur terminé souvent par un évasement d'où partent 5 arêtes; corolle tubulée à 4 ou 5 lobes; autant d'étamines libres; ovaire surmonté d'un seul style; semence entourée par les deux calices. Ces plantes habitent les prés secs, les montagnes et les forêts. On les regardait autrefois comme sudorifiques, antipsoriques, vulnéraires, détersives, expectorantes.

La *Scabieuse fleur des veuves* (*Sc. atropurpurea*) a des fleurs d'un pourpre presque noir, avec des anthères blanches, formant par leur réunion une tête ronde et bombée; les corolles qui occupent la circonférence sont beaucoup plus grandes que celles qui sont au centre. On la croit originaire de l'Inde; elle produit d'assez jolies variétés, une entre autres qui est blanche. — La *Sc. des champs* (*Sc. arvensis*) a des feuilles lancéolées profondément pinnatifides, des fleurs d'un lilas tirant sur le gris : elle fleurit dans les prés sur la fin de l'été. On emploie quelquefois la décoction de cette espèce pour le traitement de la gale. — La *Sc. tronquée* (*Sc. succisa*), vulgairement *Succise*, *Remors*, *Mors du diable*, est ainsi nommée parce que sa souche est brusquement tronquée à son extrémité inférieure, comme si elle eût été mordue ou rongée sous terre : elle a des fleurs bleues qui s'épanouissent au commencement de l'automne : ces fleurs, desséchées, teignent en jaune; les feuilles, fermentées, fournissent une couleur verte. — On remarque encore la *Sc. des bois* (*Sc. sylvatica*), à grandes fleurs bleues; la *Sc. colombaire* (*Sc. columbaria*), commune en Champagne, à fleurs bleues, violettes ou blanches; la *Sc. du Caucase*, à fleurs d'un bleu de ciel; la *Sc. de Crète*, à fleurs d'un bleu pâle; la *Sc. des Alpes*, à fleurs d'un jaune pâle.

On fait de la Scabieuse l'emblème du veuvage et le symbole du mystère.

Fausse Scabieuse, nom vulgaire de la *Jasione des montagnes*.

SCABINS, officiers de justice au moyen âge. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SCALAIRE, *Scalaria* (du latin *scala*, échelon, à cause des côtes de la coquille), genre de Mollusques gastéropodes pectinibranches, de la famille des Turritellées : coquilles univalves, élancées, garnies de côtes ou lames longitudinales nombreuses. La *Scalaire précieuse* (*Sc. pretiosa* ou *Turbo scalaris*) est conique, blanche, longue de 7 centimètres, large de 3 et demi; elle se trouve dans la mer des Indes et aussi, mais plus rarement, dans la Méditerranée. Elle est fort recherchée des amateurs, qui l'ont payée quelquefois des prix exorbitants.

SCALDES, poëtes des anciens peuples du Nord. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SCALÈNE (du grec *skalênos*, boiteux), se dit, en Géométrie, d'un triangle dont les trois côtés sont inégaux entre eux.

En Anatomie, ce mot s'applique à trois muscles dont la forme rappelle celle d'un triangle scalène : le *Sc. antérieur*, le *Sc. moyen* et le *Sc. postérieur* : ce sont des muscles fléchisseurs placés sur les côtés et le derrière du cou; ils se fixent par le bas aux premières côtes, par le haut aux vertèbres cervicales.

SCALOPE, *Scalops* (du grec *skallô*, fouir), genre de Mammifères carnassiers insectivores, renferme de petits animaux de l'Amérique du Nord, qui tiennent de la Taupe et de la Musaraigne, et qu'on trouve dans le Canada et les États-Unis, le long des ruisseaux et des rivières : leur pelage est d'un gris fauve; ils ont un museau allongé, terminé en boutoir, avec lequel ils fouissent la terre et se creusent des terriers. Leurs mœurs sont celles de la Taupe.

Le *Sc. à crête* est le *Condylure à museau étoilé*, et le *Scalope* (*Mus scalops*) une espèce de Sarigue.

SCALPEL (en latin *scalpellum*, *scalprum*, formé de *scalpere*, gratter, inciser), instrument à lame fixe, pointue, à un ou à deux tranchants, dont on se sert pour les dissections anatomiques. Les scalpels à deux tranchants ne doivent couper que jusqu'à la moitié de la lame, afin de ne pas blesser celui qui s'en sert : les scalpels qu'on emploie pour la dissection des nerfs présentent une lame plus longue, plus étroite et à pointe plus aiguë. On nomme *Scalpel de Lecat* un scalpel à lame convexe, dont la moitié du dos est concave vers la pointe : cette lame est montée sur un manche dont l'extrémité est terminée par une sorte de ciseaux en acier qui servent à séparer les pariétaux. — Les piqûres faites avec les scalpels qui viennent de servir à la dissection sont quelquefois suivies de graves accidents. *Voy.* PLAIE.

SCALPER (du latin *scalpere*, gratter, inciser). Il se dit de l'acte par lequel les sauvages arrachent à un ennemi vaincu la peau du crâne, avec sa chevelure, après l'avoir coupée circulairement avec une espèce de couteau. Cet usage barbare est surtout répandu chez les naturels de l'Amérique; ils se font gloire du nombre de peaux ainsi enlevées et les suspendent comme des trophées dans leurs huttes.

SCAMMONÉE (du grec *scammonia*), gomme-résine qu'on emploie comme purgatif. On en distingue deux variétés : la *Scammonée d'Alep*, qui s'extrait d'une espèce de Liseron, le *Convolvulus scammonia*, et la *Sc. de Smyrne*, qui provient de diverses plantes de la famille des Apocynées. La scammonée d'Alep est la plus estimée : elle est en masses poreuses, légères, grises, d'une odeur forte et désagréable, d'une saveur d'abord faible, puis nauséabonde, amère et âcre; la scammonée de Smyrne est d'un brun terne, non poreuse, très-pesante et dure. — Les médecins grecs prescrivaient déjà la scammonée sous le nom de *Diacrydion* (par corruption *Diagrède*). Aujourd'hui, on l'administre rarement seule; mais elle entre dans beaucoup de

potions purgatives, dans les pilules hydragogues de Bontius et de Rudius, dans la confection Hamech. On la mêle souvent avec le jus de coing, ou bien on l'édulcore avec de l'extrait de réglisse. On en fait une teinture, un sirop, un élixir, etc.

On appelle *Scammonée d'Europe* ou *d'Allemagne* le suc du Liseron des haies; *Sc. d'Amérique*, celui du Liseron bryone ou Méchoacan; *Sc. de Montpellier*, celui qu'on tire des racines du Cynanque de Montpellier; *Sc. jaune*, la Gomme-gutte.

SCANDER (du latin *scandere*, monter). En termes de Prosodie, *Scander* a deux sens : dans les langues anciennes, c'est marquer, en prononçant, la quantité des vers en y distinguant avec soin les longues et les brèves, pour s'assurer s'ils sont sur leurs pieds; dans les langues modernes, c'est mesurer les vers par le nombre de leurs syllabes.

En Musique, *Scander*, c'est exécuter un trait de manière à distinguer les temps de chaque mesure, à faire bien sentir les diverses articulations, les divers rhythmes, etc.

SCANDIX, nom latin du *Cerfeuil*, a formé le mot *Scandicinées*, nom d'une tribu de la famille des Ombellifères, qui a pour type le genre Cerfeuil.

SCANSORES (du latin *scando*, grimper, escalader), nom latin des oiseaux de l'ordre des *Grimpeurs*.

SCAPE (du latin *scapus*, espèce de tige), se dit, en Entomologie, du premier article des antennes des insectes; en Botanique, de la hampe qui soutient certaines fleurs.—On donne quelquefois l'épithète de *Scapiforme* aux tiges qui ont la forme d'un bois de hallebarde et qui sont dépourvues de feuilles.

SCAPHANDRE (du grec *skaphè*, nacelle, et *anêr, andros*, homme, c.-à-d. *homme-nacelle*), appareil dont se revêtent les hommes qui veulent s'isoler dans l'eau pour s'y soutenir ou pour plonger sous l'eau afin d'y exécuter des travaux : c'est une espèce de corset de liége, garni de verres à la hauteur des yeux. Il y a de ces appareils qui communiquent avec l'air extérieur pour la respiration. — Le scaphandre fut inventé en 1785 par l'abbé De la Chapelle.

SCAPHÉ (du grec *skaphè*, barque, à cause de sa forme). Les anciens donnaient ce nom à un petit gnomon dont le sommet atteint le centre d'un segment sphérique. Un arc de cercle passant par le milieu du style est divisé en degrés, et l'on y voit l'angle que forme le rayon solaire avec la verticale.

SCAPHOIDE (du grec *skaphè*, nacelle, et *eidos*, forme), ce qui a la forme d'une nacelle.—En Anatomie, on appelle *Os scaphoïde de la main* le premier et le plus gros des os de la première rangée du carpe : il est allongé, convexe du côté de l'avant-bras, concave en sens opposé; — *Os scaphoïde du pied*, un os qui occupe la partie interne du tarse : il a une forme ovalaire; — *Fosse scaphoïde* ou *naviculaire*, une petite cavité placée à la partie supérieure de l'aile interne de l'apophyse ptérygoïde, et dans laquelle s'attache le muscle pérystaphylin interne.

SCAPIN (de l'italien *scappino*, chausson), un des personnages bouffons du théâtre italien. C'est un valet intrigant et fripon qui, par intérêt, sert les passions des jeunes libertins. Son costume est la livrée avec le manteau court; il est coiffé d'une toque, porte des gants de peau, et est armé d'une dague. En Italie, Scapin parle l'idiome bergamasque ou lombard. Ce rôle fut introduit au XVII[e] siècle en France par les acteurs italiens. Molière l'a popularisé en intitulant *les Fourberies de Scapin* une de ses comédies les plus gaies. Ciavarelli et Camerani, au dernier siècle, excellèrent dans ce rôle.

SCAPULAIRE (du latin *scapulæ*, épaules), partie du vêtement de certains religieux, qui se met pardessus la robe, et qui dans l'origine était destinée à préserver l'habit pendant le travail des mains. Il est ordinairement composé de deux lés de drap qui couvrent le dos et la poitrine, et qui pendent jusqu'aux pieds ou aux genoux. Le scapulaire des Carmes est une espèce de petit vêtement qui se compose d'une bande de laine de couleur brune qu'on met sur l'estomac, sur le dos et sur les épaules, ou de deux petits morceaux d'étoffe bénite et taillée en carré qui sont attachés à deux rubans. C'est ce scapulaire que portent les confrères de la *Dévotion du scapulaire*, dont on fait la fête le 16 juillet. Les Carmes attribuent l'institution de ce scapulaire à la sainte Vierge, qui, dans une apparition, le donna au bienheureux Simon Stock, général des Carmes, lui promettant sa protection spéciale pour ceux qui le porteraient en menant une vie sainte et observant certaines pratiques.

En Anatomie, on donne le nom de *Scapulaire* à plusieurs parties qui ont rapport ou appartiennent à l'épaule : telles sont l'*Aponévrose scapulaire*, les *Veines* et les *Artères scapulaires*.

Les Chirurgiens nomment *Scapulaire* une bande dont ils se servent pour fixer les bandages de corps : c'est une bande large, fendue dans le milieu pour y passer la tête, et appuyée sur les épaules, dont les deux bouts pendent l'un par devant, l'autre par derrière, et s'attachent sur le bandage qu'ils doivent soutenir.

En Ornithologie, on nomme *Scapulaires* les plumes qui s'attachent au bras, au-dessus de l'aile, et qui se cachent entre le corps et l'aile au repos.

SCARABEE, *Scarabæus* (du grec *skarabos*, qui a le même sens), genre de Coléoptères pentamères de la famille des Lamellicornes, type de la tribu des Scarabéides, renferme des insectes au corps ovoïde, convexe; à tête presque trigone, ayant un chaperon simple et muni d'une corne; antennes courtes de 6 articles; écusson distinct, triangulaire; élytres grandes et recouvrant les ailes de l'abdomen; jambes fortes. Les Scarabées courent sur la terre, ou volent d'un endroit à un autre. Ils sont de couleur noire ou brune; en général, les mâles portent des cornes sur la tête, et des appendices plus ou moins larges et ramifiés sur le corselet, tandis que leurs femelles en sont dépourvues.

Généralement, on confond sous le nom de *Scarabées* la plupart des gros Coléoptères que l'on rencontre dans la campagne; mais le véritable représentant de ce genre en Europe est le *Scarabée nasicorne*, gros insecte de couleur marron, de la grosseur du pouce au moins, qui se fait remarquer par la corne assez allongée qu'il porte sur la tête, et que l'on trouve communément à l'état de larve, de nymphe ou d'insecte parfait dans les vieux fumiers ou dans la tannée des couches. La larve de cet insecte est très-grosse, très-vorace, et fait beaucoup de mal dans les jardins. Dans le midi de la France, on trouve le *Sc. ponctué*, noir et très-ponctué : il est long de 15 millim. Cayenne, le Brésil, le Sénégal, le cap de Bonne-Espérance, etc., produisent des Scarabées d'une très-forte taille et des plus belles couleurs. L'un des plus gros insectes connus, l'*Actéon*, appartient à ce genre; l'*Hercule*, autre espèce de Scarabée de Cayenne, est aussi très-remarquable par les deux cornes énormes qu'il présente.

Les Égyptiens, qui croyaient tous les Scarabées mâles, les sculptaient au bas des images des héros, pour exprimer la vertu mâle et guerrière, exempte de faiblesses. Ils faisaient aussi de cet insecte le symbole de l'immortalité et l'image du soleil.

On appelle vulgairement *Scarabées aquatiques* les Dytiques et les Hydrophiles; *Sc. à ressort*, les Taupins; *Sc. tortues* ou *hémisphériques*, les Coccinelles; *Sc. à trompes*, les Rhynchophores, etc.

SCARABEIDES, tribu de l'ordre des Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, a pour type le Scarabée, et renferme les plus grands insectes de l'ordre. Les mâles présentent le plus souvent sur leur tête et le corselet des cornes de forme variable. En général, ces insectes ont des couleurs sombres; quelques-uns cependant brillent d'un éclat métallique. Ils vi-

vent de substances végétales décomposées, de la substance même des arbres, etc. — Latreille divise cette tribu en 6 classes : *Coprophages*, *Arénicoles*, *Xylophiles*, *Phyllophages*, *Anthobies* et *Mélitophiles*. Principaux genres : *Scarabée*, *Ateuchus*, *Géotrupe*, *Bousier*, *Oryctes*, *Hanneton*, *Goliath* et *Cétoine*.

SCARAMOUCHE, l'un des personnages comiques italiens, est originaire d'Espagne, d'où il passa à Naples : son nom est en italien *Scaramuccio* ou *Scaramugio*, et signifie *escarmouche*. Son caractère, analogue à celui du Capitan, était un mélange de fanfaronnerie et de poltronnerie. Il portait d'épaisses moustaches, avec le costume espagnol, noir de la tête aux pieds. Il avait une toque noire, un manteau noir, avec un masque rayé au front, aux joues et au menton. Les plus célèbres Scaramouches en France furent le Napolitain Tiberio Fiurelli, au XVII[e] siècle, et Gandin ou Gandini, au XVIII[e].

SCARE, *Scarus* (du grec *skaïrô*, sauter?), genre de poissons Acanthoptérygiens de la famille des Labroïdes : corps ovale, oblong, comprimé, couvert de grandes écailles; mâchoires osseuses, très-dures et très-saillantes, recouvertes par des lèvres charnues et toujours dénuées de dents proprement dites. Les Scares se servent de leurs mâchoires pour réduire en pièces les coquilles et l'enveloppe des animaux dont ils se nourrissent. Ils sont parés de belles couleurs qui leur ont valu le nom de *Poissons-perroquets*. Le *Scare de Crète* (*Sc. cretensis*) est abondant dans l'Archipel ; sa couleur est très-belle ; sa chair est délicate; il était très-recherché des anciens. Les autres espèces habitent les mers intertropicales.

SCARIEUX (du latin *scariosus*, écailleux, formé sans doute du grec *eskhara*, croûte, écaille), nom donné, en Botanique, à ce qui est membraneux, sec, sonore sous le tact, mince et translucide, comme les stipules de la Renouée des oiseaux, du Géranium à feuilles de ciguë, de certaines Immortelles, etc.

SCARIFICATEUR (du grec *skariphcuein*, inciser), petite boîte en cuivre ou en argent, de forme cubique, dont une des faces est percée d'un certain nombre de fentes longitudinales, par lesquelles sortent toutes à la fois, au moyen d'un ressort que l'on presse, autant de pointes de lancettes, qui sont disposées dans l'intérieur de la boîte sur un pivot commun, et qui font autant de petites incisions. On commence ordinairement par appeler le sang à la peau en appliquant une ventouse sèche ; puis on tend le ressort de l'instrument; on applique sur la partie que l'on veut scarifier la face sur laquelle sont les fentes, on presse le ressort, et, au même instant, l'opération est terminée. La saignée locale faite avec le scarificateur est beaucoup moins incommode que celle qui se fait par les sangsues ; en outre, l'opération est si prompte que la douleur est presque nulle. — On appelle *Scarification*, la petite incision superficielle faite avec le *scarificateur*, ou même avec une lancette ou un bistouri, pour opérer un dégorgement local dans une partie enflammée, ou amener l'écoulement d'une humeur épanchée ou infiltrée. Les scarifications prennent le nom de *mouchetures*, quand elles sont très-superficielles et ne dépassent pas le tissu de la peau. — On appelle *Ventouses scarifiées* celles que l'on applique sur un endroit de la peau où l'on a déjà fait des scarifications ou des mouchetures.

SCARIFICATEUR, instrument de la grande culture, ordinairement en forme de herse, et garni d'un nombre plus ou moins grand de coutres, à l'aide desquels on fend la terre. Cet instrument, qui a beaucoup de rapports avec l'*Extirpateur*, est plus particulièrement destiné à ouvrir la terre pour la semence, après des labours d'hiver déjà anciens, ou à donner une culture aux champs de luzerne empoisonnés de mauvaises herbes, en faisant pénétrer les dents assez avant pour détruire les plantes nuisibles.

SCARIOLE ou SCAROLE, un des noms de l'*Escarole*.

SCARITE, *Scarites*, genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Carabiques, renferme des insectes nocturnes à corps cylindrique, un peu aplati, assez allongé ; à tête assez grande, presque carrée ; antennes de 11 articles ; écusson nul ; élytres assez allongées, souvent parallèles, s'élargissant un peu postérieurement, recouvrant tout l'abdomen et rarement les ailes ; abdomen aplati sur les côtés ; pattes assez fortes. Les Scarites habitent les contrées chaudes et les terrains sablonneux près de la mer. On trouve dans le Midi de la France le *Scarite pyracmon* et le *Sc. lisse*, tous deux d'un noir luisant.

SCARLATINE (du latin *scarlatina*, écarlate), ou *Fièvre scarlatine*, phlegmasie cutanée, contagieuse et souvent épidémique, caractérisée par des taches d'un rouge écarlate. Le développement de cette maladie est ordinairement précédé d'un malaise général, de frisson, de dégoût, de maux de tête et de symptômes fébriles plus ou moins intenses. Du 2[e] au 4[e] jour paraît l'éruption, accompagnée d'un mal de gorge, qui en est un des principaux symptômes : elle débute par de petits points rouges, que remplacent bientôt des taches larges, irrégulières, d'un rouge vif, non proéminentes, qui se montrent d'abord au visage et au cou, puis se répandent sur tout le corps. Ces taches, en s'agrandissant, se réunissent, et la rougeur devient uniforme. L'éruption est accompagnée de fièvre, de prurit, d'une tuméfaction considérable, et quelquefois d'élevures papuleuses au visage et aux extrémités. Au bout de 2 ou 3 jours, les symptômes diminuent, et bientôt la peau pèle : la desquamation se fait sous forme de petites lamelles. Le mal de gorge est très-intense dès le 1[er] jour : le voile du palais et les amygdales sont rouges et gonflés; la déglutition est douloureuse ; il existe, en un mot, une véritable angine (*Sc. angineuse*). Cette angine disparaît ordinairement avec les autres symptômes ; mais elle peut quelquefois dégénérer en mal de gorge gangréneux (*Sc. maligne*). La scarlatine attaque presque exclusivement les enfants, et ils ne l'ont ordinairement qu'une seule fois. Sa terminaison est presque toujours heureuse. — Le traitement de la scarlatine simple est le même que celui de la *rougeole* (*Voy.* ce mot). Il faut en outre recourir à la saignée, aux dérivatifs extérieurs, si quelque viscère est menacé d'inflammation ; aux évacuants, dans le cas de complication gastrique.

SCAZON (du grec *skazô*, boiter), vers latin semblable à l'iambe, mais dans lequel le 5[e] pied est un ïambe et le 6[e] un spondée. La préface des *Satires de Perse* est en vers scazons. En voici le premier vers :

Nĕc fŏn | tĕ lă | brā prō | lŭī | cā | bāl | līnō.

SCEAU ou SCEL (du latin *sigillum*), grand cachet employé pour rendre un acte authentique : c'est une lame de métal de forme ronde ou ovale, qui a une face plate, dans laquelle sont gravées en creux la figure, les armoiries, la devise d'un souverain, d'un État, d'un corps, d'une communauté, d'un officier public, etc. On applique les sceaux sur de la cire, sur une pâte de carton, ou sur quelque autre matière, afin d'y laisser leur empreinte, et, après avoir ainsi obtenu des empreintes détachées, on les attache, avec un ruban de soie ou autrement, aux actes publics, lettres closes ou patentes, diplômes, etc., auxquels on veut donner de l'authenticité. On donne aussi le nom de *Sceaux* aux empreintes mêmes du sceau ainsi obtenues. — On appelle *Contre-sceau* un sceau apposé au revers de la première empreinte.

L'usage des sceaux remonte à la plus haute antiquité : la Bible les mentionne dès le temps de Salomon. Les sceaux anciens, qui ne se distinguent guère des *cachets* (*Voy.* ce mot), étaient d'ordinaire gravés sur le chaton des bagues, sur des agates, émeraudes, saphirs, cornalines. Les empereurs romains ont scellé d'un sceau d'or tous les actes d'importance. Le pape

a deux sortes de sceaux : l'un pour les lettres secrètes et pour les brefs apostoliques (*Voy.* ANNEAU DU PÊCHEUR); l'autre pour les bulles : celui-ci a la tête de S. Pierre à droite et celle de S. Paul à gauche, avec une croix au milieu.

On distinguait autrefois en France le *Grand Sceau*, qui représentait le roi dans ses habits royaux et assis sur son trône : il s'apposait tantôt sur de la cire jaune, tantôt sur de la cire verte; le *Petit Sceau*, qui était celui des chancelleries des parlements ; le *Sceau secret*, qui scellait les lettres closes, etc. — Sous la République et en 1848, le *Sceau de l'État* portait d'un côté, pour type, la figure de la Liberté, et pour légende : *Au nom du peuple français*; de l'autre, une couronne de chêne et d'olivier; au milieu de la couronne : *République française, une et indivisible*; et pour légende : *Liberté, égalité, fraternité*. Sous l'Empire, le sceau représenta l'aigle impériale, surmontée d'une couronne fermée et entourée du grand collier de la Légion d'honneur, avec le sceptre et la main de justice en sautoir. Sous la Restauration, l'aigle impériale fut remplacée par un écusson portant 3 fleurs de lis. Sous Louis-Philippe, le *Sceau* représentait un livre ouvert portant ces mots : *Charte de* 1830, et entouré de drapeaux tricolores. Depuis le rétablissement de l'Empire, en 1852, l'ancien sceau impérial est redevenu le sceau de l'État.

Le soin de garder et d'apposer les Sceaux de l'État a de tout temps été confié à un haut fonctionnaire, appelé, selon les époques, *Chancelier* ou *Garde des Sceaux* (*Voy.* ces mots) : ce soin est aujourd'hui confié en France au ministre de la Justice, assisté pour cette partie de ses fonctions par douze *Référendaires au Sceau*. En outre, il y a auprès de chaque ambassade, de chaque consulat, un officier public chargé de sceller les pièces authentiques, et que l'on nomme *Chancelier*. Les sceaux apposés par autorité de justice prennent le nom de *Scellés* (*Voy.* ce mot). — La contrefaçon du Sceau de l'État et l'usage d'un sceau contrefait sont punis des travaux forcés à perpétuité (Code pénal, art. 139).

L'étude des sceaux a une grande importance pour la diplomatie et pour l'histoire : elle est devenue la matière d'une science spéciale appelée par quelques-uns la *Sphragistique* (du grec *sphragis*, cachet); elle est un des principaux objets de l'enseignement à l'École des Chartes. On peut consulter sur cette étude la *Paléographie* de M. Natalis de Wailly, la *Diplomatique nouvelle*, et les ouvrages cités à l'article SPHRAGISTIQUE.

On appelle vulgairement *Sceau de Notre-Dame*, le Taminier commun; *Sc. de Salomon*, une espèce de Muguet, le *Convallaria Polygonatum*, parce que la tige de ces plantes présente, lorsqu'on la coupe obliquement, des linéaments en forme de *sceau*. *Voy.* TAMINIER, POLYGONATUM et SIGNATURE.

SCELLÉ (de *sceau*), cire molle qu'on appose, par autorité de justice, en y appliquant un cachet officiel, à des serrures, aux portes d'un appartement, d'un cabinet, pour empêcher de les ouvrir. Les scellés peuvent être mis dans un grand nombre de cas, tels que ceux d'absence, de faillite, de décès. Les scellés sont apposés tantôt d'office, tantôt à la requête des parties. Ils sont mis par les juges de paix. Ces magistrats se servent pour cette opération d'un sceau particulier, qui reste entre leurs mains, et dont une empreinte est déposée au greffe du tribunal de première instance. L'apposition des *scellés* après décès, la plus fréquente de toutes, peut être requise par tous ceux qui ont droit à la succession, par les créanciers ayant un titre exécutoire, et, en cas d'absence des héritiers, par les personnes qui demeurent avec le défunt ou par ses serviteurs (Code Nap., art. 819-21; Code de Proc., art. 907 et suiv.). Tous ceux qui ont droit de faire apposer les *scellés* peuvent aussi en requérir la levée. On doit observer, dans l'apposition et la levée des scellés, les formalités qui sont prescrites par le Code de Procédure (art. 928 et suiv.). — Le *Bris de scellés* est puni, suivant la gravité des cas, de la reclusion ou des travaux forcés (Code pénal, art. 249-256).

SCELLEMENT, se dit, en Construction, de l'action de sceller ou d'arrêter l'extrémité d'une pièce de bois ou de métal, dans un mur, dans la pierre ou le marbre, avec du plomb, du soufre, du plâtre ou du mortier. Les *scellements* des pièces de fer dans la pierre se font ordinairement au moyen du soufre, ou du plomb fondu, qu'on y coule en y mêlant de la grenaille.

SCÈNE (du grec *skênê*, tente), partie du théâtre où jouent les acteurs. Chez les anciens, la scène se divisait en 3 parties : la première et la plus considérable, ou *scène* proprement dite, était une grande face de bâtiments qui s'étendait d'un côté du théâtre à l'autre, et sur laquelle se plaçaient les décorations : c'est ce que nous appelons aujourd'hui *fond de la scène, toile du fond*; la deuxième partie, que les Grecs nommaient *proskénion* et *logéion*, et les Latins *proscenium* ou *pulpitum*, était un grand espace libre au devant de la *scène*, et où les acteurs jouaient la pièce; la troisième partie était un espace ménagé derrière la scène, dit en grec *paraskénion*, en latin *postscenium* : c'était un lieu où s'habillaient les acteurs, où étaient conservés les costumes, les décorations, les machines, etc. — Aujourd'hui on ne donne le nom de *Scène* qu'à la partie du théâtre qui s'étend depuis la rampe jusqu'aux décorations, et sur laquelle les acteurs se montrent au public. — On appelle *Avant-scène* la partie du théâtre la plus rapprochée des spectateurs : elle est ordinairement comprise entre la toile et la rampe. Les loges *d'avant-scène* sont les loges qui s'élèvent sur cet espace.

Le mot *Scène* désigne encore : 1° le lieu où un auteur suppose que l'action qu'il raconte s'est passée; 2° la plus petite division d'un poëme dramatique, qui est déterminée par l'entrée d'un nouvel acteur ou la sortie des acteurs présents : c'est en ce sens qu'on dit qu'un *acte* est subdivisé en *scènes*, etc.

SCEPTICISME (du grec *sceptikos*, qui examine), état de doute, doctrine de ceux qui nient que l'homme puisse atteindre la vérité. On l'oppose à *Dogmatisme*. Le scepticisme est général ou partiel, selon qu'il met en doute la totalité de nos connaissances, comme le faisait Pyrrhon, ou une partie seulement. Le scepticisme partiel peut s'attaquer soit au monde matériel : c'est le cas de Berkeley qui nie l'existence des corps, soit au monde immatériel, ce qui est le cas des Matérialistes. Le scepticisme peut en outre être fictif et purement provisoire, ou effectif et définitif.

On peut ramener les doctrines sceptiques et les principes d'où elles partent à trois points de vue : 1° la considération de l'objet de la connaissance : cet objet, au dire des Sceptiques, est variable et sujet à un renouvellement continuel (les êtres organisés, par exemple), en sorte que la connaissance n'a rien de fixe à quoi elle puisse se prendre; 2° le sujet qui connaît : les Sceptiques objectaient les erreurs et les contradictions de l'esprit, les illusions des sens, le rêve, la folie, etc.; 3° le rapport du sujet et de l'objet : la possibilité de faire communiquer un être immatériel, comme l'âme, avec des objets matériels, et de passer du *subjectif* à l'*objectif*, a été niée par quelques philosophes (Hume, Kant).

Utile quand il se produit, comme le recommandait Descartes, sous forme de doute provisoire, en ce qu'il contrôle nos connaissances, le Scepticisme est la plus dangereuse des doctrines, lorsqu'il devient systématique; il aboutit alors ou à une inaction absolue, à une ignorance complète et à une immoralité profonde, ou bien, comme l'a prouvé M. Cousin, il rejette l'homme dans le Mysticisme. Les partisans de ce système ne peuvent d'ailleurs essayer d'en démon-

trer la *vérité* sans se mettre en contradiction avec leurs propres principes. A défaut des arguments que le Dogmatisme a de tout temps opposés au Scepticisme, le sens commun suffirait pour réfuter une doctrine qui ruinerait toutes les sciences par leur base et rendrait la vie elle-même impossible. Cependant, il y a eu de tout temps des sceptiques, depuis le Grec Pyrrhon, duquel cette doctrine emprunta le nom de *Pyrrhonisme*, jusqu'à Hume au XVIIIe siècle. Pour leur histoire, *Voy.*, au *Dict. univ. d'H. et de G.*, l'article SCEPTIQUES et les noms des principaux sceptiques.

Le Scepticisme des anciens a été exposé par Ænésidème et par Sextus Empiricus dans ses *Hypotyposes pyrrhoniennes*; on trouve les principaux arguments des Sceptiques modernes dans les *Dialogues d'Hylas et de Philonoüs* de Berkeley, dans les *Essais philosophiques* de Hume, la *Critique de la raison pure* de Kant, et l'*Ænésidème* de Schulze. Le doute méthodique de Descartes est exposé dans son *Discours sur la méthode*.

Le Scepticisme a été réfuté par Mersenne (*La Vérité des sciences contre les Sceptiques*), par Crouzas (*Examen du Pyrrhonisme ancien et moderne*), par Th. Jouffroy (*Cours de Droit naturel* et *Mélanges*), etc.

SCEPTRE (du grec *sképtron*, bâton, canne), bâton de commandement, de forme variable, et plus ou moins orné, qui est, avec la couronne, un des insignes de la royauté. Dans l'origine, le sceptre n'était qu'une canne ou bâton que les rois et les généraux portaient pour s'appuyer.

SCHABRAQUE (mot emprunté de l'allemand), sorte de housse ou de couverture en peau de mouton ou en drap, qu'on étend sur la selle et qui couvre les fontes des pistolets. Elle a été importée en France en 1692 par les hussards hongrois, et son usage s'est étendu successivement à tous les régiments de cavalerie. Les schabraques en peau sont garnies d'un galon en laine de couleur; la gendarmerie, les carabiniers et les cuirassiers ont la schabraque en drap, ornée d'un galon de couleur. Les officiers de cavalerie ont la schabraque en drap avec le galon d'or ou d'argent, de forme diverse suivant les corps, avec le chiffre du régiment, et ornée d'une grenade, de deux lances, etc., selon l'arme. Les officiers généraux et ceux des officiers d'infanterie qui ont droit à des chevaux ont des schabraques plus ou moins riches.

SCHAH ou CHAH, titre que les Européens donnent au souverain de la Perse.

SCHAKO ou SHAKO, coiffure militaire d'origine allemande, fut introduite dans l'armée française au siècle dernier; mais elle ne fut d'abord en usage que dans les régiments de hussards et de chasseurs. Le schako était alors sans visière et orné de torsades. Au commencement de l'Empire, tous les corps d'infanterie quittèrent le chapeau à trois cornes pour prendre le schako, qu'ils n'ont plus quitté : seulement la forme de cette coiffure a fréquemment varié. Aujourd'hui le schako de l'infanterie est rond, élevé et aplati au sommet; celui de la cavalerie n'en diffère guère que par la couleur. Les uns et les autres sont ornés de jugulaires, de plaques, de pompons ou de crinières, et de cocardes; les officiers y ajoutent des aigrettes, des panaches, des galons d'or ou d'argent, selon les armes. Le schako de l'infanterie est noir ou bleu, en feutre ou en drap, avec une carcasse en carton ou en bois; celui de l'artillerie et du génie est bleu avec une aigrette rouge et des galons également rouges pour les soldats, d'or pour les officiers.

SCHALL. *Voy.* CHALE.

SCHEELIN, SCHEELITE, minéral. *Voy.* TUNGSTÈNE.

SCHEIK, chef de tribu. *Voy.* CHEIK.

SCHELLING (en anglais *shilling*, en allemand *schilling*), monnaie d'argent usitée dans plusieurs pays d'Europe. En Angleterre, le schelling se divise en 12 *pence*; il est la 20e partie de la livre ou *pound*. Il vaut, selon le change, de 1 fr. 16 c. à 1 fr. 20 c. Il y a des *doubles schellings* et des *demi-schellings*. — Aux États-Unis, sa valeur, comparée à l'argent de France, varie, selon les provinces, de 65 c. à 1 fr. 12 c. — En Allemagne, la valeur des schellings varie également : il en faut de 31 à 33, selon le pays, pour faire un florin; il en faut 46 pour un thaler. Les Suédois et les Danois ont aussi des schellings : il en faut 48 chez les premiers et 96 chez les seconds pour faire un thaler.

SCHEME (en grec *skhéma*, figure). Ce mot, qui s'employait autrefois en Géométrie comme synonyme de *Figure* ou de *Plan*, se dit encore, en Astronomie, de la représentation des planètes, chacune en son lieu, pour un instant donné.

Dans la Terminologie de Kant, *Schème* est synonyme de *forme*, et désigne tout objet qui existe dans l'entendement indépendamment de la *matière*.

SCHÈNE, *Schœnus* (du grec *skhoinos*, jonc, corde de jonc), mesure itinéraire des anciens, surtout des Égyptiens, valait 2 parasanges ou 60 stades grecs, environ 6 de nos kilomètres.—Plante. *Voy.* SCHOENUS.

SCHÉRIF. *Voy.* CHÉRIF et SHÉRIF.

SCHERZO, mot italien qui signifie *badinage*, est employé, en Musique, pour désigner les morceaux à 3 temps des symphonies, quatuors, etc., qu'on nommait autrefois *menuets*. Leur mouvement est très-rapide. — Le mot *Scherzando*, qui signifie *en badinant*, indique, en Musique, un mode d'exécution légère et badine.

SCHILLING, monnaie. *Voy.* SCHELLING.

SCHINE, *Schinus*, vulgairement *Arbre au poivre*, *Poivrier d'Amérique*, genre de la famille des Anacardiacées, répandu surtout au Chili. L'espèce principale, le *Mollé* (*Schinus molle*), est un petit arbre élégant, toujours vert, qui donne une baie globuleuse dont les Chiliens tirent une boisson rafraîchissante et vineuse. L'écorce contient un suc résineux, odorant; on la mâche pour raffermir les gencives.

SCHISME (du grec *skhisma*, séparation), se dit du fait de se séparer du corps et de la communion d'une religion pour en former une nouvelle. Ceux qui se séparent ainsi sont dits *schismatiques*. Pour l'énumération et l'historique des divers schismes, *Voy.* SCHISME au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SCHISTE (du grec *skhizô*, fendre), roche d'apparence homogène à texture feuilletée, se divisant fréquemment en polyèdres rhomboédriques et ne se délayant jamais dans l'eau. On donne, en général, le nom de *Roches schisteuses* à toutes les roches à texture feuilletée. Toutes les variétés de schistes sont des silicates d'alumine plus ou moins mélangés de fer. La plupart perdent leur cohérence par l'influence des agents atmosphériques et se transforment à la longue en argile. — Les Minéralogistes distinguent : 1° le *Schiste argileux* ou *Phyllade* (*Voy.* ce mot); 2° le *S. tégulaire* ou *Ardoisier*, qui ne mérite le nom d'*Ardoise* (*Voy.* ce mot) que lorsqu'il se divise en feuillets minces et planes; 3° le *S. coticule* (diminutif du latin *cotes*, pierre à aiguiser), ou *Pierre à rasoirs* (*Voy.* PIERRE); 4° le *S. bitumineux*, plus ou moins imprégné de bitume et duquel on tire l'*Huile de schiste* employée dans les arts; 5° le *S. marneux*, qui contient de la marne.

SCHIZÆACÉES (d'un nom propre), sous-tribu des Fougères, contient les genres *Schizæa* et *Lygodium*.

SCHIZOPODES (du grec *skhizô*, fendre, et *pous*, *podos*, pied), Crustacés qui ont tous les pieds divisés jusqu'à leur base ou près de leur milieu en deux branches ou appendices grêles, uniquement destinés à la natation. Ils répondent aux *Stomapodes* et aux *Phyllopodes* de M. Milne-Edwards.

SCHLAGUE (de l'allemand *schlag*, coup), punition militaire en usage en Allemagne pour les infractions à la discipline, consiste dans l'application d'un certain nombre de coups de canne ou d'un bâton, qui le plus souvent est de cornouiller (*Voy.*

BAGUETTES). — La peine de la schlague s'inflige aussi quelquefois au civil, surtout dans les campagnes.

SCHLICH (mot emprunté de l'allemand), terme de Métallurgie, désigne le minerai qui a été écrasé, lavé et préparé pour être porté au fourneau de fusion.

SCHOENE, mesure égyptienne. *Voy.* SCHÈNE.

SCHOENUS (du grec *skhoinos*, jonc), vulgairement *Choin*, genre de la famille des Cypéracées et de la tribu des Rhynchosporées, voisin des Scirpes, renferme des espèces assez nombreuses qui croissent sur le bord des eaux stagnantes, en Europe, dans l'Australasie et l'Amérique. L'espèce principale est le *Choin marisque* (*Schœnus mariscus*) : sa tige, haute de 1 à 2 m., est garnie de longues feuilles triangulaires, armées de dents aiguës; fleurs en panicule. Cette plante n'est broutée que par les chèvres; on s'en sert comme de chaume pour couvrir les cabanes; elle fournit un assez bon fumier.

SCHOLASTIQUE, SCHOLIE, etc. *V.* SCOLASTIQUE, etc.

SCHONER ou SCHOONER (mot anglais), petit bâtiment à deux mâts, gréé comme une goëlette.

SCHOP, mesure de capacité pour les liquides, usitée en Allemagne, et qui vaut, selon les localités, de 40 à 45 centilitres. *Voy.* CHOPPE.

SCHORL, mot allemand, d'un sens indéterminé, employé autrefois en Métallurgie pour désigner plusieurs minéraux de nature diverse, mais tous fusibles au chalumeau. Le *Schorl aigue-marine* est l'Épidote; le *Sch. argileux*, *basaltique*, *blond*, *opaque*, *lamelleux*, est l'Amphibole; le *Sch. blanc*, ou *Albite*, un Feldspath à base de soude qu'on trouve en Dauphiné; le *Sch. commun*, *électrique*, *noir*, *de Sibérie*, *de Madagascar*, la Tourmaline; le *Sch. feuilleté*, *lamelleux*, *chatoyant*, la Diallage; le *Sch. fibreux*, la Grammatite; le *Sch. octaèdre*, *pourpre*, *rouge*, le Titane; le *Sch. olivâtre*, le Péridot; le *Sch. rhomboïdal*, *transparent*, l'Axinite; le *Sch. volcanique*, le Pyroxène; le *Sch. bleu*, le Disthène.

SCIAGRAPHIE (du grec *skia*, ombre, et *graphô*, décrire), art de trouver l'heure du jour ou de la nuit par le moyen de l'ombre des corps célestes (*Voy.* CADRAN SOLAIRE). — En Architecture, c'est la coupe d'un bâtiment ou la représentation de son intérieur.

SCIATIQUE (pour *ischiatique*, du grec *ischion*, hanche), se dit adjectivement de tout ce qui a rapport à la hanche : ainsi, il y a l'*Artère sciatique*, l'*Épine sciatique*, le *Plexus sciatique*, le *Nerf sciatique*, etc. Le *Nerf sciatique*, le plus gros de tous, et qui joue un rôle important dans l'économie animale, naît du plexus sciatique, dont il est la terminaison; il sort du bassin par l'échancrure sciatique, entre le pyramidal et le jumeau supérieur, descend le long de la partie postérieure de la cuisse jusqu'au jarret, et se divise en deux troncs appelés *nerfs poplités*, distingués eux-mêmes en interne et externe.

On appelle *Sciatique*, *Goutte sciatique* (*Ischias*), une névralgie ou douleur nerveuse fort vive qui affecte le grand nerf sciatique, et qui se fixe principalement à la hanche, à l'emboîture des cuisses. Cette affection a le plus ordinairement pour causes : le refroidissement brusque, le froid humide, la goutte, la répercussion des exanthèmes aigus ou chroniques; elle peut aussi être le résultat d'une attaque de nerfs. Ses accès sont fort longs : ils durent souvent plusieurs mois de suite. Le traitement, comme celui de toutes les névralgies, varie suivant le tempérament du malade et l'aspect des symptômes. Le plus souvent on a recours, d'abord aux saignées locales, aux bains bien chauds, aux fumigations, aux fomentations émollientes et calmantes; puis aux révulsifs de tout genre, aux frictions, aux moxas, à l'acupuncture, à l'électricité. On a même, dans les cas extrêmes, pratiqué l'excision du nerf sciatique. Les eaux thermales, surtout celles d'Aix en Savoie, sont bonnes dans les cas de sciatique chronique.

SCIE (du latin *secare*, couper), lame de fer longue et étroite, quelquefois unie, le plus ordinairement dentée d'un côté, et dont on se sert pour diviser, au moyen d'un mouvement alternatif de va-et-vient, certaines matières solides, comme le bois, la pierre, etc. Le plus souvent la lame de la scie est fixée par ses deux bouts dans un châssis rigide qui la tient tendue : telles sont les scies qu'on emploie pour scier le bois de chauffage, le bois de charpente, la pierre de taille, etc. Celles qui sont montées sur un manche ou une poignée ont une lame courte et épaisse : telles sont les *Scies à main*, et en particulier la *Scie à couteau* et la *Scie à araser* des menuisiers, la *Scie à guichet* des serruriers et la *petite Scie* des chirurgiens. — On appelle *Scie à chantourner*, une scie à lame très-étroite, montée sur un archet d'acier fort élevé, qui sert à opérer la section suivant des lignes courbes; *Scie à contourner*, une scie analogue à la précédente, employée en marqueterie pour enlever dans les feuilles de placage les parties qui devront être remplacées par des incrustations; *Scie circulaire*, un instrument imaginé pour éviter la perte de temps que produit le mouvement de va-et-vient de la scie ordinaire : c'est un disque d'acier très-mince monté sur un axe, et dont toute la circonférence est taillée en forme de dents à côtés inégaux. — La *Scie du chirurgien* consiste en une lame de bon acier trempé et recuit jusqu'au bleu, présentant, sur un de ses bords, des dentelures plus ou moins fines, selon le volume de la partie osseuse qu'il s'agit de diviser : on emploie, selon les cas, la *Scie droite*, la *Scie circulaire* ou *à molette*, la *Scie à chaînette*. Ces instruments ont été récemment portés par M. Charrière à un haut degré de perfection.

Les scies d'une grande dimension sont ordinairement mues par un moyen mécanique, un manége, un cours d'eau, le vent ou la vapeur. Elles sont *à mouvement alternatif* ou *à mouvement continu*. On donne le nom de *Scieries mécaniques* aux usines où l'on emploie ces sortes de scie : elles sont surtout utiles pour scier le bois en long et en faire des planches, pour débiter le bois de placage, les feuilles minces de marbre ou de pierre, etc.

Les Grecs attribuaient l'invention de la scie à Dédale ou à Icare. Les perfectionnements de cet instrument sont tout à fait modernes. Autrefois, les meilleures lames de scie se tiraient d'Angleterre ou d'Allemagne, notamment de Remscheid en Prusse : aujourd'hui, on en fabrique d'excellentes en France. La scie circulaire est due à l'ingénieur français Brunel.

SCIE, *Pristis*, poisson du genre Squale et de la famille des Sélaciens, est surtout remarquable par un long museau déprimé, en forme de bec, armé, de chaque côté, de fortes épines osseuses, pointues et tranchantes, implantées comme des dents de scie : d'où son nom. Il a le corps allongé et aplati, sans écailles; les pectorales larges, etc. La Scie atteint de 3 à 5 m. de long; elle nage avec rapidité, et se sert de son bec comme d'une arme puissante pour affronter les plus gros poissons : on a, du reste, exagéré sa force et son animosité contre la Baleine. On trouve ce poisson dans toutes les mers : on distingue le *Pr. antiquorum*, *Pr. cuspidatus*, *Pr. cirrhatus*, *Pr. americanus*, *Pr. pectinatus*, etc.

SCIENCE (en latin *scientia*, de *scire*, savoir). On nomme *Science*, tout ensemble de connaissances sur quelque matière que ce soit, mais surtout les connaissances qui ont été contrôlées et systématisées par l'application de la méthode, et qui sont devenues l'objet d'une étude spéciale. Avec les *Lettres* et les *Arts*, les Sciences composent tout le domaine de l'esprit humain.

Dans l'antiquité, la Science, que les Grecs nommaient *Sophia*, *Philosophia*, était si peu étendue qu'il était facile à un seul homme de l'embrasser tout entière; mais, à mesure qu'elle fit des progrès, on se vit forcé de multiplier les divisions. Les Grecs

se bornaient à diviser la Science ou Philosophie en trois parties : *Logique*, *Physique* ou *Physiologie*, et *Morale*. Plus tard, on substitua à cette division celle des *sept Arts libéraux :* la Grammaire, la Dialectique et la Rhétorique (formant le *trivium*); l'Arithmétique, la Géométrie, l'Astronomie et la Musique (formant le *quadrivium*). A la fin du XVIe siècle, Bacon tenta le premier, dans le traité *De augmentis scientiarum*, de systématiser nos connaissances. Prenant pour base de sa classification les principales facultés de l'entendement humain, la Mémoire, la Raison et l'Imagination, il formait d'abord trois grandes divisions correspondantes, qu'il intitulait *Histoire*, *Philosophie, Poésie*. L'Histoire comprenait l'Histoire naturelle, l'Histoire civile, l'Histoire des arts. La Philosophie se divisait en Science de Dieu ou Théologie, en Science de la nature, comprenant, avec les Sciences physiques, les Sciences mathématiques; et en Science de l'homme, subdivisée elle-même en Science de l'homme physique, comprenant la Médecine, l'Hygiène, l'Athlétique, etc.; et en Science de l'homme intellectuel et moral, qui embrassait la Psychologie, la Logique avec la Grammaire et la Rhétorique, et enfin la Morale, avec la Politique et la Jurisprudence, qui en sont les appendices. La Poésie était divisée en Narrative, Dramatique et Parabolique. — Au XVIIIe siècle, les auteurs de l'*Encyclopédie* adoptèrent l'arbre encyclopédique de Bacon, en y faisant toutefois les modifications exigées par les progrès de la Science. Depuis, cette classification est devenue l'objet de nombreuses critiques, et il a été fait, pour la remplacer, plusieurs tentatives, dont les principales sont dues aux auteurs de l'*Encyclopédie* d'Ersch et Gruber, à J. Bentham (*Essai sur la classification d'Art-et-Science*, Paris, 1823), à M. Ampère (*Essai sur la philosophie des sciences*, *Exposition d'une classification nouvelle*, etc., 1834), et à M. Cournot (*Essai sur les fondements de nos connaissances*, 1852). Au lieu de ces classifications, qui sont ou arbitraires et artificielles ou trop savantes, on se bornera ici à présenter, sous forme de tableau, une division qui, sans prétendre à une grande rigueur, est plus simple et plus conforme aux divisions établies par l'usage et consacrées dans les traités de Bibliographie :

SCIENCES.

I. *Sciences métaphysiques et morales.*
- Théologie : Théologie naturelle et Théodicée; Théologie révélée : dogme, liturgie, exégèse;
- Philosophie : psychologie, logique, métaphysique, morale, esthétique, pédagogie;
- Jurisprudence : droit de la nature et des gens, droit politique, droit administratif, droit civil et criminel, droit canonique;
- Économie politique et sociale.

II. *Sciences historiques.*
- Histoire politique, histoire ecclésiastique, histoire littéraire, biographie, bibliographie;
- Chronologie, généalogie, archéologie, paléographie, numismatique, blason;
- Géographie, ethnographie, statistique.

III. *Sciences mathématiques.*
- Mathématiques pures : arithmétique, algèbre, géométrie;
- Mathématiques appliquées : mécanique, astronomie, marine, art militaire, génie, construction navale, construction des ponts et chaussées, des chemins de fer, etc.; métrologie.

IV. *Sciences physiques et naturelles.*
- Physique : optique, acoustique, calorique, électricité, magnétisme, météorologie, etc.;
- Chimie : chimie inorganique, chimie organique;
- Histoire naturelle : minéralogie, géologie, botanique, zoologie, anthropologie, anatomie comparée;
- Sciences médicales : anatomie et physiologie humaines; médecine : pathologie, hygiène, thérapeutique; chirurgie; pharmacie; art vétérinaire.

V. *Sciences occultes* ou *fausses sciences.*
- Alchimie, astrologie, cabale, magie, chiromancie, nécromancie, sorcellerie, etc.

LETTRES.

- Grammaire, linguistique, philologie;
- Rhétorique et étude des compositions en prose : discours et divers genres d'éloquence, histoire, romans, ouvrages didactiques, genre épistolaire, etc.;
- Poétique et étude des compositions en vers : poésie lyrique, épique, dramatique, satirique, didactique, descriptive, élégiaque, etc.;
- Critique littéraire.

ARTS.

I. *Beaux-arts* et *Arts d'agrément.*
- Arts du dessin : dessin proprement dit, peinture, gravure, lithographie, photographie; sculpture et statuaire; architecture;
- Musique : théorie de la musique, solfége, musique vocale et instrumentale; composition musicale;
- Danse et chorégraphie; gymnastique, escrime, équitation, natation;
- Jeux : jeux scéniques et fêtes publiques; mimique jeux d'adresse, prestidigitation, etc.

II. *Arts utiles, A. mécaniques et industriels : Technologie.*
- Arts qui fournissent les matières premières : arts agricoles; chasse, pêche, zootechnie, pisciculture, apiculture, sériciculture; exploitation des mines, des carrières, des salines, etc.;
- Arts et industries qui préparent les matières premières : fabriques, manufactures et usines; filature, tissage, draperie, pelleterie, tannerie, teinturerie; métallurgie, affinage; fabrication des produits chimiques, des poudres et salpêtres, raffinerie, etc.;
- Arts et industries qui mettent en œuvre les matières préparées : arts alimentaires, boulangerie, boucherie, fabrication de boissons (vin, bière, cidre, esprits, etc.), art culinaire; — arts de l'habillement : tailleur, chapelier, cordonnier, gantier, couturière, etc.; — arts du bâtiment et de l'ameublement : maçonnerie, charpente, menuiserie, serrurerie, peinture, fumisterie; ébénisterie, tapisserie, etc.; — arts céramiques : poterie, vitrerie; — arts de luxe : orfévrerie, bijouterie, joaillerie; — fabrication des instruments, outils, machines : instruments aratoires, coutellerie, armurerie; instruments de mathématiques, d'optique, etc.; instruments de musique; — arts typographiques : papeterie, imprimerie, librairie; etc.
- Industrie commerciale : négoce, trafic, transport des marchandises; change des monnaies, négociation des valeurs, banque.

De nombreux ouvrages ont été publiés depuis deux siècles, en France et à l'étranger, pour présenter l'ensemble des Sciences, soit sous forme de traités méthodiques, soit sous forme de dictionnaires : on les connaît sous le nom d'*Encyclopédies* (*Voy.* ce mot). — Pour les ouvrages qui se rapportent aux *Sciences naturelles*, *Voy.* HISTOIRE NATURELLE.

Sciences occultes. On désigne sous ce nom des sciences dont on fit longtemps un mystère, l'Alchimie, l'Astrologie, la Cabale, la Chiromancie, la Magie, la Nécromancie (*Voy.* ces noms) : toutes sciences dont on a reconnu la vanité. On doit à l'abbé de Villars *le Comte de Gabalis, entretiens sur les sciences secrètes*, 1670; à Salverte *les Sc. occultes* (1829) et à M. F. Denis le *Tableau hist. des Sc. occultes* (1830).

Académie des Sciences. Cette Académie, fondée en 1666 par Colbert, est aujourd'hui divisée en 11 sections, savoir : pour les *Sciences mathématiques*, les sections de Géométrie, Mécanique, Astronomie, Géographie et Navigation, Physique générale; et pour les *Sciences physiques*, Chimie, Minéralogie, Botanique, Économie rurale et Art vétérinaire, Anatomie et Zoologie, Médecine et Chirurgie. Elle compte 63 membres. Elle publie des *Mémoires* dont la collection offre le plus grand intérêt.

Académie des Sciences morales et politiques. Cette Académie, créée en 1794, lors de la création de l'Institut, supprimée sous l'Empire, a été rétablie par l'ordonn. du 26 octobre 1832 et complétée par le décret impér. du 14 avril 1855. Elle est auj. divisée en 6 sections : 1. Philosophie; 2. Morale; 3. Législation, Droit public et Jurisprudence; 4. Économie politique et statistique; 5. Histoire générale et philoso-

phique; 6. Politique, Administration et Finances. Elle compte 40 membres. Elle publie des *Mémoires*. M. Vergé fait paraître tous les trois mois un *Compte rendu des Séances de l'Académie des Sc. morales*.

Facultés des Sciences. Il en existe 11 en France, établies à Besançon, Bordeaux, Caen, Dijon, Grenoble, Lyon, Montpellier, Paris, Rennes, Strasbourg et Toulouse. Dans celle de Paris, la plus complète de toutes, on compte 14 cours : Astronomie physique, Astronomie mathématique, Algèbre, Mécanique, Mécanique physique, Calcul différentiel, Géométrie, Calcul des probabilités, Physique, Chimie, Zoologie, Botanique, Minéralogie, Géologie.

SCIÈNE, *Sciæna* (nom que donnaient les Grecs à ce poisson), genre de poissons Acanthoptérygiens, type de la famille des Sciénoïdes : tête bombée, écailleuse, soutenue par des os caverneux; 2 dorsales, une anale; préopercule dentelé, opercule terminé par des pointes; 7 rayons aux branchies, pas de dents canines, ni de barbillons. L'espèce principale est la *Sciène d'Europe* (*Sciæna aquila*), dite aussi *Maigre* (du grec *makros*, long?), grand poisson qui atteint jusqu'à 2 mètres, et qui tire sans doute de sa longue taille son nom vulgaire. Assez gros pour sa longueur, il a le museau bombé, la gueule un peu fendue; sa couleur est d'un gris argenté assez uniforme; les pectorales et les ventrales sont d'un beau rouge. Ce poisson est fort commun sur certaines côtes; il est recherché pour la bonté de sa chair. On dit qu'il a une force extraordinaire : aussi a-t-on l'habitude de l'assommer dès qu'il est pris.

SCIÉNOÏDES (du genre type *Sciène*), famille de poissons Acanthoptérygiens caractérisés par une tête bombée; deux dorsales ou une seule profondément échancrée : une nageoire anale terminée par des pointes. Leur tête est entièrement écailleuse, et leur museau proéminent. — On les divise en deux sections : 1° les Sciénoïdes à 2 dorsales : *Sciène, Otolithe, Ancylodon, Corb, Johnius, Léiostome, Larime, Nebris, Lépiptère, Boridie, Conodon, Eleginus, Ombrine, Longure, Pogonias, Chevalier* et *Micropogon*; 2° les Sciénoïdes à une dorsale : *Gorette, Pristipome, Diagramme, Lobote, Chéilodactyle, Scolopside, Latilus, Maquarie, Microptère, Amphiprion, Premnade, Pomacentre, Dascylle, Glyphisodon, Héliase* et *Etrople*.

SCIERIE. SCIERIE MÉCANIQUE. *Voy.* SCIE.

SCILLE, *Scilla* (en grec *oignon marin*), genre de la famille des Liliacées, renferme des plantes bulbeuses, herbacées, à tiges nues; à feuilles toutes radicales, étalées en rosette; à fleurs petites, la plupart d'un bleu jaunâtre, ouvertes en étoile et disposées en épi. La *Scille marine* ou *maritime* (*Sc. maritima*) croît naturellement en Europe, en Espagne, en Italie, en France : en Barbarie, elle occupe de vastes plaines. Elle a des fleurs d'un blanc pâle, disposées en beaux épis coniques, pressés et nombreux, longs de plus de 60 centim.; sa tige est haute d'un mètre, entourée de feuilles grandes, larges, ovales, sortant d'un oignon quelquefois de la grosseur de la tête d'un enfant, formé de tuniques épaisses, charnues, blanches ou rougeâtres. Cet oignon a une odeur très-piquante, semblable à celle de l'oignon commun; il irrite comme lui les yeux et le nez; sa saveur est amère, âcre et nauséabonde : haché et mélangé avec de la viande et du pain, il donne la mort aux rats et aux souris. On emploie en médecine les tuniques desséchées, ou *squammes*, comme un puissant diurétique, principalement contre les hydropisies, et comme tonique pour l'estomac : les préparations dans lesquelles elles entrent sont dites *scillitiques*. — La *Sc. du Pérou* (*Sc. peruviana*), ou *Jacinthe du Pérou*, a des tiges peu élevées, entourées à leur base par une belle rosette de longues feuilles lancéolées et dentées, tandis qu'elles portent au sommet un gros bouquet de fleurs en corymbes, très-nombreuses, d'un bleu vif ou tirant sur le violet : originaire du Pérou, cette espèce croît aujourd'hui en Portugal, en Espagne, dans les Pyrénées. — La *Sc. agréable* (*Sc. amœna*), ou *Jacinthe étoilée*, a des feuilles planes, longues, obtuses; des fleurs dont la corolle est d'un beau bleu, à segments linéaires, obtus, marqués de quelques raies blanches, avec les anthères et les filaments teints de bleu : elle se trouve en France, dans les landes de Bordeaux, en Allemagne, surtout en Autriche, etc. La *Sc. du Portugal* (*Sc. lusitanica*) diffère peu de la précédente. — La *Sc. d'Italie* (*Sc. italica*) croît aux environs de Nice; ses fleurs sont d'un bleu pâle, cendré ou blanchâtre. — La *Sc. fausse jacinthe* (*Sc. lilio-hyacinthus*) a des bulbes qui sont composées, comme dans les lis, d'écailles imbriquées; des fleurs bleues réunies en un épi court, à l'extrémité d'une hampe nue, comme dans la jacinthe; elle croît dans les sols stériles du midi de l'Europe. — La *Sc. printanière* (*Sc. verna*) a des fleurs bleues ou blanc-bleuâtre; elle croît en Espagne, dans les pâturages et les prés. — La *Sc. à deux feuilles* (*Sc. bifolia*) est assez commune dans les prés et les bois; ses fleurs sont d'un beau bleu d'azur. — La *Sc. d'automne* (*Sc. autumnalis*) a ses fleurs plus petites, d'un bleu un peu plus clair; elle se trouve dans les terrains stériles de presque toute l'Europe, excepté dans le Nord. — La *Sc. campanulée* (*Sc. campanulata*), croît en Espagne et en Portugal; ses fleurs bleues ou tirant sur le violet ont la corolle campanulée (en forme de cloche).

On appelle *Scille blanche*, le Pancrais maritime.

SCILLITIQUE, épithète donnée, en Médecine, à des préparations qui contiennent de la Scille et qui ont les vertus de cette plante (*Voy.* SCILLE) : Il y a un *Vinaigre scillitique*, vinaigre rouge très-fort dans lequel on a fait macérer des squammes de scille; un *Vin scillitique*, préparé en faisant macérer des squammes dans du vin de Malaga; une *Teinture alcoolique scillitique*, un *Oxymel scillitique*, etc.

SCINCOÏDIENS (du genre type *Scinque*), 6e et dernière famille des Reptiles sauriens, est caractérisée par une tête recouverte en dessus par des plaques cornées, minces, anguleuses; par des pieds courts, une langue non extensible, et des écailles égales et imbriquées, couvrant le corps et la queue. — Cette famille renferme les genres *Scinque, Seps, Bipède, Chalcide* et *Bimane*. Elle répond aux *Lépidosaures* de MM. Duméril et Bibron.

SCINQUE, *Scincus* (du grec *skigkos*), genre de Reptiles sauriens, type de la famille des Scincoïdiens : corps fusiforme ou presque cylindrique, couvert d'écailles uniformes, luisantes, imbriquées; tête petite, bouche garnie de petites dents serrées; pieds courts, au nombre de 4. Le *Scinque des pharmaciens* (*Sc. officinalis*), long de 15 à 20 centim., est d'une teinte jaunâtre argentée, avec plusieurs bandes transversales noires. On le trouve en Nubie, en Abyssinie, en Égypte et en Arabie. Les anciens le vantaient comme alexipharmaque et aphrodisiaque. Ces propriétés lui sont encore attribuées par les Orientaux : on en trouve beaucoup sur les marchés du Caire et d'Alexandrie. — Parmi les espèces d'Amérique, on cite le *Scinque de la Jamaïque* ou *Brochet de terre*, et le *Sc. mabouya* des Antilles, tous deux venimeux.

SCINTILLATION (du latin *scintilla*, étincelle), nom donné, en Astronomie, à l'espèce de tremblement ou de vibration qu'on observe dans la lumière des étoiles fixes, surtout dans celles de première grandeur, comme si elles lançaient à chaque instant de nouveaux rayons. Suivant M. Arago, la scintillation a pour causes les différences de densité des couches atmosphériques et l'humidité de l'air qui amènent des déviations continuelles dans la direction des rayons émanés de ces étoiles. Dans les pays où l'atmosphère est peu chargée de vapeurs, la scin-

tillation est moins sensible que dans nos climats.

SCION, rejeton tendre et flexible d'un arbre, d'un arbrisseau. — *Greffe par scions. Voy.* GREFFE.

SCIRPE, *Scirpus*, genre de la famille des Cypéracées, dont on a fait le type d'une tribu particulière, celle des *Scirpées*, renferme des plantes, la plupart vivaces, qui sont communes en Europe. Le *Scirpe des lacs* (*Scirpus lacustris*), vulgairement *Jonc des chaisiers* ou *des tonneliers*, croît dans les lacs, les étangs, sur le bord des rivières : racine vivace, rampante et charnue; chaumes cylindriques, nus, hauts de 1 à 3 mètres, entourés à leur base de feuilles, et offrant à leur sommité de 5 à 8 épis roussâtres. Avec les vieux chaumes on tresse des paniers, des nattes; on couvre des chaises. Le *Sc. des bois* (*Sc. sylvaticus*) et le *Sc. des marais* (*Sc. palustris*), vulgairement *Jonc à masse*, offrent des feuilles que les bestiaux aiment beaucoup. Les Chinois cultivent une espèce, le *Sc. tubéreux* (*Sc. tuberosus*), dont ils mangent les tubercules.

SCISSURE. En Anatomie, on appelle *Scissures* les fentes ou enfoncements que présentent certains os pour le passage de petits rameaux vasculaires ou nerveux : telles sont la *Scissure glénoïdale*, cavité de l'omoplate qui reçoit la tête de l'humérus, et la *Sc. de Sylvius*, enfoncement qui existe à la base du cerveau, entre le lobe antérieur et le lobe moyen de chaque côté. On donne aussi le nom de *Scissures* aux sillons dont est creusée la surface de certains organes parenchymateux.

SCITAMINÉES, famille de plantes établie par R. Brown, et que l'on confond aujourd'hui avec les *Amomées* et les *Zingibéracées* (*Voy.* ces deux mots). — Elle tirait son nom du latin *scitamentum*, friandise, parce que plusieurs des plantes qu'elle renferme donnent des produits agréables au goût.

SCIUROPTERUS (du grec *skiouros*, écureuil, et *ptéron*, aile), nom scientifique de l'*Écureuil volant* ou *Polatouche. Voy.* ÉCUREUIL.

SCIURUS, nom latin de l'*Écureuil*, a donné les mots *Sciuriens* et *Sciurides*, qui désignent une famille de Rongeurs ayant pour type l'Écureuil.

SCLARÉE, espèce du genre Sauge. Son nom, qui veut dire *Éclaire*, vient de ce qu'en Italie on attribuait à cette plante des propriétés ophthalmiques.

SCLÉRANTHE (du grec *skléros*, roide, et *anthos*, fleur), nom donné par quelques Botanistes à tout fruit composé de la graine soudée avec la base du périgone endurci et persistant : tel est celui de la *Belle-de-nuit*. — C'est aussi le nom d'un genre de la famille des Caryophyllées, établi par Linné pour des herbes qui croissent dans les champs incultes et les lieux sablonneux de l'Europe, et dont les principales espèces sont : le *Scleranthus annuus*, le *Sc. perennis*, le *Sc. polycarpus*, le *Sc. hirsutus*. Jussieu en fait le type des *Scléranthées*, l'une des tribus qu'il établit dans la sous-famille des *Paronychiées*, comprise elle-même dans les Caryophyllées.

SCLÉRODERMES, *Sclerodermata* (du grec *skléros*, roide, dur, et *derma*, peau), petite famille de poissons Malacoptérygiens, se distingue des Plectognathes proprement dits, par un museau conique ou pyramidal, par une enveloppe extérieure couverte de plaques dures et osseuses qui s'articulent ensemble. Cette enveloppe les protége contre les attaques des autres animaux marins. Ils vivent de vers, d'insectes et de plantes marines. — La famille des Sclérodermes comprend 5 genres : *Baliste*, *Monacanthe*, *Aluthère*, *Ériacanthe* et *Coffre*.

SCLÉROME, *Scleroma* (du grec *skléros*, dur), endurcissement du tissu cellulaire des nouveau-nés, qu'on observe surtout chez ceux qui sont d'une faible constitution ou nés avant terme. On y remédie en tenant les enfants très-chaudement.

SCLÉROPHTHALMIE (du grec *skléros*, dur, et *ophthalmos*, œil), inflammation de la conjonctive avec rougeur, douleur, *dureté* et difficulté du mouvement dans le globe de l'œil, mais sans augmentation dans la sécrétion de la membrane muqueuse.

SCLÉROTIQUE (en grec *sklérotikè*, de *skléros*, dur), appelée aussi *Cornée opaque*, et vulgairement *Blanc de l'œil*, une des membranes extérieures de l'œil, est *dure*, opaque, d'un blanc nacré. Elle revêt les 4/5 postérieurs du globe de l'œil, a la forme d'une sphère tronquée en avant, présente une ouverture circulaire, d'environ 3 millim. de diamètre, coupée en biseau aux dépens de sa face interne et dans le bord de laquelle est enchâssée la cornée transparente. Elle est percée, dans sa partie qui répond au fond de l'orbite, d'une ouverture pour le passage du nerf optique. Elle est par sa face interne en contact avec la choroïde.

SCOLASTIQUE (du latin *schola*, école), se dit, adjectivement, de tout ce qui appartient aux écoles, de ce qui concerne les écoles; et, substantivement, d'un célèbre système de Philosophie unie à la Théologie qui régna dans les écoles au moyen âge. *Voy.* SCOLASTIQUE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SCOLIASTE, annotateur grec. *Voy.* SCOLIE.

SCOLIE ou SCHOLIE (du grec *skholion*, note, commentaire). On a donné ce nom : 1° en Littérature, à des notes de grammaire ou de critique rédigées pour servir à l'intelligence, à l'explication de quelque ancien auteur classique, particulièrement des auteurs grecs : Alexandrie vit naître les premiers et les plus célèbres scoliastes, Eustathe, Tzetzès, Didyme, Emm. Moschopulus; — ainsi qu'à des chansons de table, dont le mètre était irrégulier : il nous reste quelques scolies de Callistrate; — 2° en Géométrie, à une remarque qui a rapport à une proposition précédente.

SCOLIE (du grec *skolios*, courbe), *Scolia*, genre d'Hyménoptères, de la tribu des Sphégiens, assez semblables aux Guêpes : mandibules tridentées chez les mâles, sans dents et fortement *arquées* chez les femelles; palpes de 3 articles. La *Scolie des jardins* (*Sc. hortorum*), commune dans le midi de la France, est longue de 30 à 35 millim., noire, avec le front jaune, et l'abdomen traversé sur les deux premiers segments par une large bande jaune souvent interrompue. Elle vole sur les fleurs pendant la plus forte chaleur du jour.

SCOLIOSE (du grec *skoliôsis*, courbure), déviation latérale du rachis : ceux qui en sont affectés sont dits *contrefaits. Voy.* GIBBOSITÉ et ORTHOPÉDIE.

SCOLOPAX, nom scientifique du genre *Bécasse*.

SCOLOPENDRE, *Scolopendra* (nom grec de cet insecte, dérivé de *skolops*, pieu, broche), vulgairement *Mille-pieds*, genre de Myriapodes de l'ordre des Chilopodes : corps mince, allongé, et divisé en de nombreux segments (ordinairement 21); pieds terminés par un crochet, et au nombre de 10 de chaque côté; antennes longues. Les Scolopendres se trouvent dans toutes les parties du monde : elles vivent sous les pierres, dans les fentes des murs, et, en général, dans tous les lieux humides et obscurs; elles courent très-vite, sont carnassières, et se nourrissent de vers de terre, d'araignées et d'insectes vivants. Les Scolopendres d'Europe n'ont que 5 ou tout au plus 8 centim. de long; celles de l'Inde atteignent jusqu'à 30 centim. La *Scolopendre mordante* (*Sc. morsicans*) se trouve en France; elle est de couleur ferrugineuse verdâtre. La morsure de ces animaux est quelquefois dangereuse, mais sans être mortelle. — On confond avec la Scolopendre proprement dite des Myriapodes qui en diffèrent par plusieurs caractères : telle est la *Scolopendre de Gabriel*, du midi de la France : elle est d'un jaune fauve, très-allongée, très-agile, de 10 centim. de long, et se meut au moyen de 74 paires de pattes. Cet animal repoussant fut décrit pour la première fois par le capucin Gabriel Baron, dont il a conservé le nom.

SCOLOPENDRE, *Scolopendrium*, genre de Fougères de la famille des Aspléniacées. L'espèce la plus commune, la *Scolopendre officinale* (*Sc. vulgare*), vulgairement *Langue de cerf*, croît dans les lieux humides et ombragés, sur les murs des puits et les fentes des rochers. Son odeur est peu prononcée, sa saveur très-acerbe. Elle est un peu astringente, et entre à ce titre dans queques préparations pharmaceutiques.

SCOLYME, *Scolymus* (du grec *skolymos*, nom d'une espèce de chardon), vulgairement *Cardousse*, *Épine jaune*, genre de Chicoracées : le *Scolymus hispanicus* et le *Sc. maculatus* sont des herbes qui croissent dans toute la région méditerranéenne, et dont on mange les racines dans quelques pays.

SCOLYTE, *Scolytus* (du grec *skolyptô*, déchirer, arracher), genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Xylophages : ils causent de grands dégâts à quelques arbres, dont ils perforent l'écorce tout à l'entour. On distingue le *Scolyte de l'orme*, le *Sc. du chêne*, *du frêne*, *du pin*, etc.

SCOMBÉROÏDES (du genre type *Scomber*, Maquereau), famille de poissons Acanthoptérygiens caractérisés par une forme élégante, par des opercules non dentelés, des écailles petites et lisses, les nageoires verticales généralement sans écailles, des cœcums nombreux. Ces poissons sont marins, et vivent en troupes innombrables. Ils offrent à l'homme une nourriture saine et délicate, et leur pêche est l'objet d'une industrie avantageuse.

La famille des Scombéroïdes est partagée en 5 grandes tribus : 1° Sc. à fausses pinnules et sans armure à la ligne latérale (genres : *Maquereau*, *Thon*, *Auxide*, *Pélamide*, *Tassard*, *Thyrsite*, *Gempyle*, *Lépidope*, *Trichiure*, *Espadon*, *Tétrapture*, *Makaira*, *Voilier*) ; 2° Sc. à rayons épineux du dos séparés (genres : *Pilote*, *Elacate*, *Liche*, *Chorinème*, *Trachinote*, *Apolectus*, *Rhynchobdelle*, *Mastacemble*, *Notacanthe*) ; 3° Sc. à ligne latérale cuirassée (genres : *Caranx*, *Saurel*, *Oliste*, *Scyris*, *Blépharis*, *Gal*, *Argyréiose*, *Vomer*, *Hynni*) ; 4° Sc. sans fausses pinnules, sans épines libres au dos, sans armure aux côtés de la queue (genres : *Sériole*, *Temnodon*, *Lactaire*, *Pasteur*, *Nauclère*, *Porthmée*, *Psène*, *Coryphène*, *Lampuge*, *Centrolophe*, *Astroderme*, *Ptéraclis*, *Stromatée*, *Rhombe*, *Louvarlou*, *Séserin*, *Kurte*) ; 5° Sc. à bouche protractile (genres : *Zée*, *Capro*, *Lampris*, *Equula*, *Méné*).

SCOMBRE, *Scomber*, poisson. *Voy.* MAQUEREAU.

SCOMBRESOCE (de *Scombre* et d'*Ésoce*), poisson de la famille des Ésoces, fort semblable aux Orphies, et qu'on trouve dans la Méditerranée.

SCOPS, ou *Petit Duc*, oiseau de proie. *Voy.* DUC.

SCOPUS, nom scientifique de l'*Ombrette*.

SCORBUT (dérivé, selon Roquefort, du danois *schorbeck*, mal de bouche), maladie caractérisée par un état général d'engourdissement et de débilité, par des taches livides répandues sur différentes parties du corps, et surtout par la rougeur, la mollesse et la tuméfaction des gencives, qui saignent et s'ulcèrent à la moindre pression; par la fétidité de l'haleine, avec disposition aux hémorragies passives et aux ulcérations fongueuses. Cette maladie paraît consister essentiellement dans une altération de la masse du sang, altération qu'on a nommée *défibrination*. Elle attaque spécialement les marins pendant les voyages de long cours, et en général les individus réunis en grand nombre dans les lieux étroits : car elle peut se développer sur terre comme sur mer. Ses causes les plus actives sont le froid humide, les aliments et les boissons insalubres, l'abus des salaisons, les affections morales tristes, les fatigues excessives, etc. Le scorbut est aigu ou chronique, et sa durée est subordonnée à la suppression des causes qui l'ont occasionné. Le traitement du scorbut est presque tout hygiénique : un bon régime, l'usage d'aliments frais ou de conserves, un air pur, l'exercice, le passage d'une température froide et humide à une température chaude et sèche, sont particulièrement indiqués. L'on doit y joindre, dans certaines circonstances, les toniques, les amers, les acides, surtout le citron, les végétaux dits *antiscorbutiques* (*Voy.* ce mot), les excitants énergiques, tels que la gentiane ou le quinquina. On combat le gonflement et la mollesse des gencives au moyen de collutoires aiguisés par l'eau de Rabel (alcool sulfurique), et en touchant les gencives ulcérées avec une dissolution d'alun ou avec un mélange de miel rosat et d'acide chlorhydrique ; on fait sur les taches scorbutiques des fomentations alcooliques, camphrées, etc. Les marins regardent l'usage de la pomme de terre comme le meilleur préservatif du scorbut, et comme le meilleur moyen thérapeutique lorsque cette maladie est déclarée : ils la mangent, à cet effet, crue aussi bien que cuite. — Cette maladie, fort commune autrefois chez les marins, est devenue beaucoup plus rare depuis qu'on fait usage de conserves alimentaires, et que les progrès de la marine et surtout l'introduction de la vapeur ont abrégé la durée des traversées.

SCORDIUM (TEUCRIUM), nom latin de la *Germandrée aquatique*, qui entre dans la composition du *Diascordium*. *Voy.* DIASCORDIUM et GERMANDRÉE.

SCORIE (du grec *skôria*, crasse), mot usité pour désigner : 1° en Métallurgie, les matières comme vitrifiées qui viennent à la surface des métaux que l'on purifie par la fusion : ce sont des terres, des sulfures et des oxydes métalliques (*Voy.* MACHEFER) ; — 2° en Minéralogie, les substances qui présentent un aspect boursouflé, et offrent, comme la pierre ponce, des trous de toute dimension, substances qui proviennent d'éruptions volcaniques.

SCORODON, SCORODUM, noms grec et latin de l'*Ail*. — On en a fait *Scorodoprasum* (ail-poireau), nom scientifique de la Rocambole.

SCORPÈNE, *Scorpæna*, genre de poissons Acanthoptérygiens de la famille des Joues-cuirassées, remarquables par sa laideur et sa forme extraordinaire, qui lui a valu les noms de *Scorpion de mer*, de *Diable de mer*, etc. Deux espèces vivent sur les côtes de la Méditerranée ; la *Grande Scorpène rouge* (*Sc. scrofa*), longue de 60 centimètres : corps oblong, dos légèrement convexe, ventre renflé, tête grosse, épineuse et dénuée d'écailles ; gueule armée de dents ; la *Petite Scorpène brune* (*Sc. corpus*), dite aussi *Rascasse*, plus petite et plus brune. Leur chair est assez délicate.

SCORPION, *Scorpio* ou *Scorpius* (noms grec et latin), genre d'Arachnides pulmonaires de la famille des Pédipalpes, type de la tribu des Scorpionides, renferme des animaux au corps allongé, formé de segments distincts, et dont l'abdomen, intimement uni au tronc dans toute sa largeur, est garni à sa base de deux espèces de peignes qui ressemblent à des branchies, et qui sont animés d'un mouvement continuel; cet abdomen est terminé brusquement par une queue longue, grêle, de 6 articles, le dernier s'effilant en une pointe arquée, très-aiguë, qui forme *dard;* à la base de ce dard, sont deux orifices qui laissent couler une liqueur venimeuse sécrétée par un appareil particulier. Les Scorpions ont 8 pattes, sont vivipares, se nourrissent de vers, d'insectes, etc., et sont tellement voraces qu'ils se dévorent entre eux. Ils habitent les contrées chaudes des deux continents, et vivent cachés sous les pierres, dans les troncs d'arbre et jusque dans l'intérieur des maisons. En Europe, les Scorpions n'ont guère que 2 ou 3 centim. de long ; en Afrique et dans l'Inde ils atteignent jusqu'à 15 centim. Le *Scorpion d'Europe* est brun ; le *Sc. d'Afrique*, ou *Souvignargue*, est d'un gris roussâtre. La piqûre du Scorpion d'Europe est rarement dangereuse; celle du Scorpion d'Espagne, de Barbarie et des grandes espèces, peut

donner lieu à des accidents très-graves et même à la mort. On combat l'inflammation locale produite par cette piqûre, ainsi que la fièvre et les symptômes spasmodiques qui en résultent, à l'aide de l'ammoniaque liquide (alcali volatil), pris intérieurement à la dose de quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée, et instillé extérieurement dans la plaie pour détruire le venin; l'usage des Crucifères est aussi recommandé. L'ancienne médecine faisait entrer le scorpion dans ses médicaments : on appelait *Huile de Scorpion*, de l'huile dans laquelle on avait fait mourir des scorpions, et que l'on employait contre les maladies des voies urinaires, contre les affections malignes, la paralysie, l'épilepsie, etc.; on s'en sert encore dans la Provence et surtout dans le Piémont.

Scorpion aquatique, la Ranâtre; — *Sc. de mer*, nom de la Scorpène et de quelques autres poissons.

Le Scorpion, ♏, constellation située au-dessous de l'Écliptique, entre la Balance et le Sagittaire, renferme 60 étoiles, dont une de 5e grandeur, *Antarès* ou le *Cœur du Scorpion*, et se termine à gauche par une file d'étoiles qui forme la *Queue du Scorpion*. Elle était, chez les Romains, consacrée au dieu Mars : Manilius l'appelle *Martis sidus*. On croyait qu'il était funeste d'être né sous son influence. — Cette constellation donne son nom au 8e signe du Zodiaque, dans lequel le Soleil entre le 23 octobre.

Les anciens donnaient encore le nom de *Scorpion :* 1° à une petite machine de guerre appelée aussi *manubalista*, c'est-à-dire baliste à main, avec laquelle on lançait de petits dards, qui eux-mêmes s'appelaient *scorpions;* 2° à une espèce d'arme formée d'un manche court, auquel étaient attachées par des chaînes plusieurs balles de métal.

SCORPIONIDES, tribu de l'ordre des Arachnides pulmonaires, se partage en trois genres naturels, suivant qu'ils ont : 1° l'abdomen sans peigne et supportant une queue sétiforme (*Télyphones*); 2° l'abdomen pourvu de peignes et d'une queue articulée vénénifère (*Scorpion*, comprenant les sous-genres *Androctonus*, *Centrurus*, *Atreus*, *Telegonus*, *Buthus*, *Chactas* et *Ischnurus*); 3° l'abdomen sans peigne, sans queue ni aiguillon (*Pinces* ou *Chélifères*).

SCORPIURE (du grec *scorpios*, scorpion, et *oura*, queue), *Scorpiurus*, vulgairement *Chenillette*, genre de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, renferme des plantes herbacées, annuelles, employées pour la fourniture des salades. Leurs fruits sont hérissés, écailleux, et ressemblent à de petites chenilles roulées sur elles-mêmes, ou à des queues de scorpion : d'où leur nom.

SCORSONÈRE ou SCORZONÈRE, *Scorsonera* (de l'espagnol *escorzonera*, formé lui-même de *scurzon*, vipère, parce qu'on attribuait à cette plante une vertu contre la morsure de la vipère), genre de la famille des Composées, tribu des Chicoracées, renferme des plantes herbacées, vivaces, à tiges simples ou rameuses; à feuilles lancéolées, entières, demi-embrassantes à la base; à fleurs en capitules terminaux solitaires : involucre composé d'écailles imbriquées, scarieuses à leurs bords; graines couronnées par une aigrette sessile et plumeuse. L'espèce la plus importante et la plus cultivée est la *Scorsonère d'Espagne* (*Sc. hispanica*), vulgairement *Salsifis noir :* racine longue, charnue, laiteuse, cylindrique, noire à l'extérieur; tige haute, rameuse vers le sommet, chargée de 5 à 6 fleurs jaunes; feuilles planes ou ondulées, les inférieures oblongues, rétrécies en pétiole, les supérieures lancéolées. Elle est originaire d'Espagne; on la trouve aussi en Provence et en Dauphiné, dans les pâturages des montagnes. Sa racine est un aliment très-sain, léger, adoucissant : on la mange comme le Salsifis; les bestiaux aiment beaucoup ses racines et ses feuilles : elle augmente le lait des vaches et des brebis. — La *Sc. tubéreuse* (*Sc. tuberosa*) a une très-grosse racine, que mangent les Turcs et les Kalmoucks. — La *Sc. à fleurs purpurines* (*Sc. purpurea*) a de jolies fleurs d'un pourpre violet; elle croît en Allemagne, ainsi que sur les côtes de Barbarie. — La *Sc. petite* (*Sc. humilis*) a des fleurons jaunes, une racine grosse : elle croît dans les prés secs des contrées méridionales et tempérées de l'Europe. On peut manger ses jeunes pousses comme celles du salsifis; elle est très-recherchée des bestiaux, surtout des cochons.

SCOTIE, moulure ronde en creux bordée de deux filets plats, qui se place entre les tores des bases d'une colonne de l'ordre corinthien. Lorsqu'il y en a deux dans une même base, on les distingue en *Scotie supérieure* et *Scotie inférieure*.

SCRIBE (du latin *scriba*, écrivain), nom qu'on donnait chez les Juifs aux secrétaires des rois de Juda, aux commissaires chargés de tenir registre des troupes, et aux docteurs de la Loi, qui devaient enseigner et commenter l'Écriture. — Chez les Grecs et chez les Romains, les *Scribes* étaient des employés subalternes qui transcrivaient les lois, les édits, les jugements et tous les actes publics. Il y avait des *Scribes prétoriens*, *questoriens*, *édiliens*, etc. — Ce mot désigne aujourd'hui un copiste, un homme qui gagne sa vie à écrire, à faire des copies.

SCRIBLAGE (de *crible?*), opération qui a pour but de dégrossir la laine avant de la soumettre au cardage mécanique.

SCRIPULUM ou SCRIPLUM. *Voy.* SCRUPULE.

SCROBICULE (diminutif du latin *scrobs*, fosse), nom donné, en Anatomie, à la fossette du cœur, des joues, du menton; à la dépression que l'on observe sur le devant de la poitrine. — En Botanique, on donne le nom de *Scrobiculeux* aux corps dont la surface est parsemée de petites cavités : certaines feuilles, certains réceptacles de fleurs sont ainsi qualifiés.

SCROFULAIRE, *Scrophularia*, genre type de la famille des Scrofulariées, renferme des plantes herbacées qui tirent leur nom de la propriété qu'on leur attribuait autrefois de guérir les *scrofules :* feuilles opposées ou alternes; fleurs personnées, tantôt axillaires, tantôt disposées en épis ou en grappes terminales : calice persistant à 5 lobes; corolle un peu globuleuse, très-ouverte, à 5 lobes inégaux, disposés en 2 lèvres, la supérieure, plus longue, à 2 lobes, souvent munie d'une écaille vers son milieu, l'inférieure à 3 lobes; étamines inclinées sur la lèvre inférieure; capsule un peu arrondie, s'ouvrant en deux valves entières, séparées par une double cloison. On attribuait autrefois de grandes vertus aux Scrofulaires : on les regardait surtout comme souveraines contre les scrofules ou écrouelles; aujourd'hui, elles ne sont plus employées en médecine.

Les principales espèces sont : la *Scrofulaire noueuse* (*Scr. nodosa*), vulgairement *Herbe aux écrouelles*, *Herbe du siége*, à tige légèrement membraneuse, à racine tuberculeuse sur ses angles, qui croît dans les lieux couverts, un peu humides, et fleurit en été : outre la vertu antiscrofuleuse, que l'on croyait propre à tout le genre, on lui attribuait celle de guérir les hémorroïdes : il suffisait, pour cela, de la porter dans la poche; — la *Scr. aquatique* (*Scr. aquatica*), vulgairement *Bétoine d'eau*, à tiges tétragones, à feuilles opposées, à fleurs d'un beau rouge, disposées en une grappe terminale, qui croît dans les lieux aquatiques, sur le bord des ruisseaux, des eaux vives et courantes : elle fleurit en juin et juillet; sa saveur amère, un peu âcre, son odeur fétide, l'avaient fait regarder à tort comme anodine, résolutive, carminative, etc.; — la *Scr. printanière* (*Scr. vernalis*), à tiges velues, presque laineuses, à fleurs d'un jaune verdâtre; — la *Scr. trifoliée* (*Scr. trifoliata*); — la *Scr. voyageuse* (*Scr. peregrina*), à 2 ou 4 fleurs purpurines; — la *Scr. canine* (*Scr. canina*), à fleurs petites, d'un pourpre foncé, qu'on emploie contre la gale des chiens; — la *Scr.*

luisante (*Scr. lucida*), à fleurs plus pâles, un peu rougeâtres à la lèvre supérieure, etc.

SCROFULARIÉES, famille de plantes dicotylédones monopétales irrégulières hypogynes, dont les limites ont souvent varié. Connue d'abord sous le nom de *Scrofularinées*, elle porte aujourd'hui celui de *Scrofulariacées*, et comprend actuellement les deux familles des *Pédiculaires* ou *Rhinanthées*, et des *Scrofulaires* ou *Personnées* de Jussieu.

On divise cette famille en 15 tribus : *Salpiglossées*, *Calcéolariées*, *Verbascées*, *Hémiméridées*, *Antirrhinées*, *Chélonées*, *Escobédiées*, *Gratiolées*, *Sibthorpiées*, *Buddléiées*, *Digitalées*, *Véronicées*, *Buchnérées*, *Gérardiées* et *Euphrasiées*. — Les genres les plus remarquables qu'elle contient sont, avec la *Scrofulaire*, la *Digitale*, la *Linaire*, le *Muflier*, le *Rhinanthe* et la *Véronique*.

SCROFULES ou SCROPHULES (du latin *scrofa*, truie, à cause de l'analogie qu'a cette maladie avec une affection à laquelle la truie est sujette), dites aussi *Strumes*, vulgairement *Écrouelles*, *Humeurs froides*, maladie tuberculeuse qui consiste en un engorgement des ganglions lymphatiques superficiels, avec altération des fluides qui les pénètrent. Le scrofuleux a généralement la face bouffie et infiltrée, la lèvre supérieure épaisse, le teint très-blanc, les yeux rouges et larmoyants. La maladie se manifeste par des tumeurs irrégulières, dures, indolentes, mobiles, qui occupent le plus souvent les glandes ou ganglions lymphatiques du cou, de l'aisselle, et quelquefois le trajet des os. Ces tumeurs s'accroissent peu à peu, se ramollissent et présentent des fluctuations; la peau qui les recouvre devient luisante, d'un rouge bleuâtre, s'ouvre dans différents points, et forme des plaies ou des ulcères qui suppurent, et qui, après une durée plus ou moins longue, se cicatrisent pour faire place à de nouvelles tumeurs. Quand l'affection scrofuleuse attaque les poumons, elle peut donner lieu à la *phthisie;* quand elle se porte sur les glandes mésentériques, elle engendre le *carreau*.

Les scrofules sont généralement liées à un état atonique de l'économie. Elles sont fréquemment produites par un mauvais régime et par une habitation insalubre durant les premières années de la vie. Elles sont communes dans les climats froids et humides; elles sont endémiques dans les gorges des montagnes, dans les lieux marécageux. Le plus souvent elles sont héréditaires. Du reste, elles ne sont nullement contagieuses, comme le croit le vulgaire.

Le traitement est en grande partie hygiénique : il faut un air pur, sec et chaud, des vêtements de laine, de l'exercice en plein air, un régime fortifiant, des viandes rôties, des vins généreux ; on recommande aussi les frictions sèches ou les fumigations aromatiques, les bains de rivière, et surtout les bains de mer ou les bains sulfureux. De tous les médicaments réputés *antiscrofuleux* (*Voy.* ce mot), l'iode et les préparations iodées sont ceux auxquels on donne aujourd'hui la préférence : on les prescrit soit à l'extérieur, en topiques, soit à l'intérieur, sous forme de solution ou de pilules; ils ne doivent du reste être employés qu'avec ménagement. On attribue aussi une grande efficacité au vin antiscorbutique, à l'huile de foie de morue, ainsi qu'à l'infusion de feuilles de noyer; mais ce dernier remède agit plus lentement. On a longtemps vanté la *Scrofulaire;* mais elle est aujourd'hui abandonnée. Pendant longtemps aussi la superstition attribua aux rois de France la merveilleuse faculté de guérir les écrouelles par le simple attouchement.

Les scrofules étaient déjà connues d'Hippocrate; mais ce n'est que depuis le siècle dernier qu'elles ont été bien étudiées : c'est aux travaux de Kortum, de Hufeland, de Baudelocque, de Lugol, que l'on doit le plus; c'est Lugol qui a indiqué les avantages de l'iode dans cette maladie. M. Milcent a donné un traité *De la Scrofule* (1846), et M. Lebert un *Traité pratique des maladies scrofuleuses* (1849), couronné par l'Académie de médecine.

SCRUPULE (en latin *scrupulum* ou *scriptulum*), petit poids des Romains, était la 24e partie de leur once et la 288e de la livre. Il valait 1 gramme 136 milligrammes. — Le mot *Scrupule* désignait aussi chez les Romains la 24e partie d'un tout quelconque. — Dans les anciennes mesures françaises, le *scrupule* était le tiers d'un gros et valait 24 grains. Il était usité surtout en pharmacie. — On appelle *Scrupules chaldaïques* la 18e partie d'une minute, mesure de temps dont les Orientaux se servaient dans les calculs astronomiques.

SCRUTIN (en latin *scrutinium;* de *scrutari*, fouiller, examiner), opération qui consiste à recueillir les votes d'une assemblée, exprimés secrètement soit avec une boule blanche ou noire, soit avec un bulletin sur lequel on inscrit son vote. Quand il s'agit de nominations, on distingue le *Scrutin simple* ou *individuel*, où les votants ne désignent sur leur bulletin qu'une seule personne, et le *Scr. de liste*, où l'on écrit sur le bulletin autant de noms qu'il y a de nominations à faire. — On appelle *Scrutateurs* les personnes chargées de recueillir les votes et d'en faire le dépouillement. *Voy.* VOTE, BALLOTTAGE, etc.

SCUBAC ou ESCUBAC, liqueur spiritueuse dont le safran est la base. Elle paraît être d'origine irlandaise, ainsi que le nom qu'elle porte.

SCUDO, nom de l'écu en Italie. *Voy.* ÉCU.

SCULPTURE (du latin *sculptura*, venant de *sculpere*, graver), art de former une figure, une image, un ornement quelconque soit en taillant, à l'aide du ciseau, une matière dure comme le bois, l'ivoire, la pierre, le marbre, soit en façonnant une pâte molle, soit en coulant des métaux. Considérée suivant les objets qu'elle représente, la Sculpture comprend la *Statuaire* ou représentation des figures animées, et la *Sculpture d'ornements*, qui est inséparable de l'architecture. Considérée d'après la manière dont elle représente les objets, elle se distingue en *Ronde-bosse* ou *Plein relief*, et en *Bas-relief*. D'après les procédés employés, elle embrasse, outre la *Statuaire* et la *Sculpture* proprement dite, la *Plastique* ou l'art de modeler, le *Moulage*, la *Ciselure*, et même quelquefois l'art du *Fondeur*. *Voy.* ces mots.

L'art de la Sculpture remonte aux temps les plus anciens : on trouve, en effet, des idoles chez les premières nations dont parle l'Écriture. Cet art fut porté de bonne heure à un haut degré de perfection par les Égyptiens, les Perses, les Assyriens et les Indiens; mais chez tous ces peuples les formes étaient roides et immobiles; elles avaient, en outre, un caractère symbolique et religieux qui, en les rendant arrêtées, invariables, dut retarder les progrès de l'art. La véritable sculpture naquit en Grèce : c'est à Dédale qu'on attribue d'avoir su le premier *faire marcher, voir* et *parler les statues*. Les Grecs cultivèrent à la fois la statuaire et la sculpture d'ornement; ils inventèrent la *Toreutique*, qui consiste à former une statue avec des parties détachées (*Voy.* TOREUTIQUE). Du temps de Périclès au siècle d'Alexandre parurent les Phidias, les Polyclète, les Myron, les Scopas, les Praxitèle, les Lysippe, dont les chefs-d'œuvre n'ont jamais été surpassés. Rome accueillit avec faveur les artistes de la Grèce, mais sans pouvoir les imiter : la sculpture, après avoir jeté un dernier éclat sous le règne d'Adrien, déchut à partir du IIe siècle de notre ère et disparut au IIIe. Cet art reparut au moyen âge avec l'architecture religieuse; mais le style roide des figures sculptées alors se rapproche de celles qu'on exécutait dans l'enfance de l'art. La sculpture moderne ne date réellement que de l'époque de la Renaissance : Ghiberti, Donato, au XVe siècle, Michel-Ange, J. Goujon, G. Pilon au XVIe, en furent les restaurateurs. Le

XVIIe et le XVIIIe siècles virent briller en France Puget, Girardon, Coysevox, Coustou, Bouchardon, Pigalle, Falconet, Houdon, qui, de nos jours, ont eu pour successeurs les Cortot, les Bosio, les Lemaire, les Duret, les J. Pradier, les Etex, etc. A l'étranger, on cite surtout en Allemagne, Thorwaldsen, Schwanthaler; en Angl., Cibber Flaxman; en Italie, Canova, Tenerani; en Espagne, Alvarez; en Portugal, Machado de Castro, etc.

On étudiera l'art de la Sculpture dans l'*Œuvre de J. Goujon*, *de Canova*, et autres grands maîtres, ainsi que dans les *Leçons sur la Sculpture* de Flaxman (Londres, 1829) et les écrits de Winckelmann. Sous le titre de *Musée de Sculpture antique et moderne*, M. de Clarac a décrit les principaux chefs-d'œuvre de l'art (1827-52). — Cicognara a donné l'*Histoire de la Sculpture* (en italien, Venise, 1813, et Prato, 1824). On doit à Emeric David des *Recherches sur l'art statuaire* (1805), ainsi qu'une *Histoire de la Sculpture française*, ouvrage posthume publié en 1853 par MM. P. Lacroix et Duseigneur. M. R. Folkstone Williams a donné une *Histoire de la Sculpture sur bois* (en anglais, Londres, 1835).

Sculpture mécanique. On a réussi, surtout depuis le dernier siècle, à exécuter par des procédés purement mécaniques la plupart des ouvrages de sculpture. Les principaux de ces procédés sont : 1° le *Moulage* des objets dans des formes creuses (*Voy.* MOULAGE); 2° le *Tour à portrait*, indiqué dès 1733 par La Condamine, récemment amélioré par M. Hulot; 3° le *Procédé de M. Amédée Durand* pour sculpter ou graver en creux sur bois et autres matières (1826); 4° la *Machine de M. Colas*, inventée en 1837, et fondée sur le principe du tour à portrait; 5° la *Compression des bois à froid*, soit à l'aide de matrices gravées en acier, soit par le refoulement du bois debout (procédé Ardisson, 1839); 6° l'*Estampage* (*Voy.* ce mot); 7° les *Machines de M. Sauvage* et *de M. Dutel*, propres à réduire ou augmenter la dimension des statues (1836); 8° la *Machine de M. Grimpé*, pour reproduire et réduire les formes des rondes-bosses et reliefs (1838); 9° les Machines analogues de MM. Ph. de Girard, Moreau, Lebas, Gervaizot, Combettes, Jordan, etc.

SCUTELLAIRE, *Scutellaria* (du latin *scutella*, coupe, à cause de la forme de l'appendice que les fleurs portent à leur lèvre supérieure), genre de la famille des Labiées, renferme des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, que l'on trouve sur les divers points du globe, et qui sont connues vulgairement sous le nom de *Toque*. La *Toque commune* (*Scutellaria galericulata*), abondante en France, peut être employée à la teinture en noir. On fait encore usage des sommités de la plante comme fébrifuges. Les bestiaux les mangent avec plaisir. La *Scutellaire à grandes fleurs* (*Sc. macrantha*), de la Chine, se cultive dans les parterres.

SCUTELLE (en latin *Scutella*, coupe, soucoupe). On nomme ainsi dans les Lichens une sorte de cupule ou de conceptacle.

SCUTELLÈRE, *Scutellera* (de *scutum*, écusson, à cause du développement de cette partie), genre d'insectes Hémiptères hétéroptères, renferme des espèces nombreuses remarquables par l'éclat de leurs couleurs et la bizarrerie de leurs formes. Leur taille est assez grande dans quelques espèces. Ils ont la faculté d'exhaler à volonté une odeur fétide, qui leur sert à repousser leurs ennemis. Ils sont carnassiers et très-voraces. La *Scutellère rayée* (*Sc. signata*), longue de 9 à 10 millim., est rouge, avec le dessus rayé de noir dans toute sa longueur : on la trouve aux environs de Paris et dans le midi de la France. — On a fait de ce genre le type de la tribu des *Scutellériens*, qui se partage en 3 groupes : *Pentatomites*, *Cydnites* et *Scutellérites*.

SCUTIBRANCHES, *Scutibranchia*, l'un des ordres de la classe des Mollusques gastéropodes, caractérisé par une coquille en cône surbaissé ou en bouclier (*scutum*), et par une ou deux branchies pectinées. Cuvier comprenait dans cet ordre les Haliotides, les Stomates, les Navicelles, les Calyptrées, les Carinaires, les Fissurelles, etc.

SCUTIFORME (de *scutum*, bouclier), ce qui ressemble à un bouclier. Quelques Anatomistes ont donné cette épithète au *Cartilage thyroïde*, parce qu'il a l'apparence d'un véritable bouclier.

SCUTIGÈRE, *Scutigera* (de *scutum*, bouclier, et *gero*, porter), genre de Myriapodes chilopodes, renferme des insectes au corps allongé, divisé en dessous en 15 anneaux portant chacun une paire de pieds allongés, fragiles, de grandeur inégale, recouvert en dessus par 8 plaques en forme d'écussons. Ces animaux ne se montrent que la nuit; ils courent avec rapidité sur le sol ou contre les murs pour chercher les petits insectes dont ils font leur nourriture. Leur piqûre est venimeuse. Cet insecte est répandu sur tout le globe : la *Scutigère aranéoïde* et la *Sc. coléoptrée* se trouvent en Europe.

SCYLLARE, *Scyllarus*, genre de Décapodes macroures, renferme des crustacés appelés vulgairement *Cigales de mer*, et assez communs sur les côtes de la Méditerranée. On les mange dans nos départements du Midi. Le *Scyllare large* atteint jusqu'à 30 centimètres. — On a fait de ce genre le type de la tribu des *Scyllarides*, qui comprend les genres *Scyllarus*, *Ibacus* et *Thenus*.

SCYMNUS, poisson. *Voy.* LEICHE.

SCYTALE (du grec *skytalê*, rouleau, cylindre), genre de Reptiles ophidiens, de la famille des Serpents vrais, tribu des Serpents venimeux : corps robuste, allongé, cylindrique; queue courte, épaisse et également cylindrique; écailles carénées sur le dos et la queue, transversales, entières sous le ventre; tête grosse, obtuse, couverte de petites écailles carénées, ovales; mâchoire supérieure portant des crochets à venin. Leur taille varie de 3 à 10 décimètres. On les trouve dans les pays chauds, surtout en Égypte. Ils sont très-venimeux. Les principales espèces sont le *Scytale des Pyramides*, le *Sc. zigzag* et le *Sc. krait*, des Indes orientales.

SÉBACÉ (du latin *sebum*, suif), qui est de la nature du suif. — En Anatomie, on appelle *Follicules sébacés*, *Cryptes sébacées*, *Glandes sébacées*, de petites utricules glanduleuses, arrondies ou pyriformes, logées dans l'épaisseur de la peau, s'ouvrant à sa surface par un petit canal excréteur, et fournissant une humeur grasse, jaunâtre, onctueuse, qui a quelque analogie avec le suif, et qui est destinée à lubrifier la surface du corps. Ces follicules sont surtout abondants sur les ailes du nez, aux aines, aux aisselles, etc. L'humeur grasse et onctueuse qu'ils sécrètent, et qui, lorsqu'on les comprime, en sort sous forme de petits vers, a été appelée *humeur sébacée*, *matière sébacée*; c'est cette humeur endurcie qui forme les *tannes*.

L'*Acide sébacique* est un acide que l'on obtient en décomposant les graisses par la chaleur. Il fond comme le suif et cristallise en petites aiguilles incolores, peu consistantes, inodores, légèrement amères. Il a été découvert par M. Thénard en 1801.

SÉBESTIER, appelé par les Botanistes *Cordia* (en l'honneur de *Valerius Cordus*, botaniste allemand du XVIe siècle), genre de la famille des Borraginées, type de la tribu des Cordiacées, renferme des arbres et des arbrisseaux des contrées intertropicales des deux hémisphères, à feuilles d'un vert sombre, épaisses, coriaces, à fleurs disposées de diverses manières au sommet des branches ou des tiges : calice tubuleux, denté; corolle infundibuliforme; fruit drupacé, monakène. On en connaît environ 75 espèces. La plus commune est le *Sébestier domestique* (*Cordia myxa*), arbre à feuilles arrondies, amincies à la base, riches en nervures, dont le pétiole sort

d'un nodule cupuliforme. Il croît dans l'Inde, en Arabie et en Égypte, où il est cultivé dès la plus haute antiquité; ses fruits, appelés *sébestes*, ressemblent à une prune, et ont une saveur sucrée; leur chair est très-visqueuse : macérée, elle donne une glu blanche, dite *glu d'Alexandrie*, qui est employée à divers usages médicinaux; sa racine passe pour laxative. Les Hindous font avec l'écorce des gargarismes astringents. Le *Séb. à larges feuilles*, dont les fruits sont appelés *sépistans*, et le *Séb. à feuilles rudes*, qui croissent aussi aux Indes orientales, ont les mêmes propriétés. Les fruits du *Cordia sebestena*, qui croît dans les Antilles, ont les propriétés adoucissantes des espèces précédentes. Le bois du *Sébestier de Rumphius* (*C. Rumphii*) est jaune avec des raies noires : il exhale une odeur musquée.

SEBIFÈRE (du latin *sebum*, suif, graisse, et *fero*, porter), épithète donnée à quelques végétaux qui fournissent un corps gras analogue au suif.

SECALE, nom scientifique du genre *Seigle*.

SECANTE (du latin *secare*, couper), terme de Géométrie, se dit de toute ligne qui en coupe une autre ou qui la divise en deux parties.—Dans la Trigonométrie, une sécante est une ligne droite tirée du centre d'un cercle et prolongée hors du cercle jusqu'à ce qu'elle rencontre une tangente au même cercle.

SÉCATEUR (du latin *secare*, couper), nom donné à divers instruments employés en Horticulture pour la taille des arbres et des arbustes : ce sont des espèces de ciseaux ou de cisailles, plus ou moins fortes, selon la grosseur des branches à couper.

SÈCHE ou SEICHE, *Sepia*, vulgairement *Araignée de mer*, genre de Mollusques céphalopodes, de forme hideuse, qu'on trouve dans toutes les mers : la Sèche a le corps ovale allongé, assez déprimé, couvert d'une peau mince et muqueuse : cette peau forme sur le dos un vaste sac sans ouverture extérieure, qui contient une coquille celluleuse de nature calcaire, qu'on appelle vulgairement *os de sèche, biscuit de mer*, et que M. de Blainville nomme *sépiostaire*. Ces animaux ont 2 branchies et 5 paires d'appendices mous et contractiles, qu'on appelle *bras*, avec lesquels ils saisissent leur proie. Ils sont très-carnassiers. Leur chair est coriace et de digestion difficile : on la mange cependant en divers pays, notamment sur les côtes d'Italie. La Sèche a la faculté de répandre pour sa défense une liqueur noire qui est renfermée dans une vessie placée près du cœur, et qui trouble et colore fortement l'eau. On fait de cette liqueur une encre, dite *sépia*, dont les dessinateurs se servent pour les dessins au lavis, qui tirent eux-mêmes de là le nom de *sépia*. On se sert de l'os de la Sèche pour polir les métaux, pour unir et adoucir le carton. On suspend des os de sèche dans les cages et dans les volières, afin que les oiseaux qui y sont enfermés puissent y frotter leur bec.

SÉCHIUM, genre de la famille des Cucurbitacées Sicyoïdées, établi pour des plantes herbacées de l'Amérique tropicale, grimpantes à l'aide de vrilles, à feuilles alternes, pétiolées, cordées, anguleuses ou lobées; à fleurs monoïques : les mâles en grappe, les femelles solitaires à l'aisselle des feuilles. Le *Sechium comestible* (*S. edule*), vulgairement *Chayote*, donne des fruits tantôt lisses et de la grosseur d'un œuf de poule, tantôt hérissés de soies molles, et longs de 10 à 12 centim. : c'est pour les Créoles un mets favori. A la Jamaïque, on l'emploie à engraisser les bestiaux.

SÉCHOIR, appareil employé dans l'Industrie pour faire sécher les substances chargées d'humidité, notamment les étoffes, le linge, en faisant évaporer rapidement l'eau qu'elles contiennent. On y réussit en introduisant dans les pièces qui contiennent ces objets de l'air fortement échauffé et desséché au moyen de calorifères. M. Tredgold, en Angleterre, M. Péclet, en France, ont indiqué les conditions d'un bon séchoir; M. R. Duvoir a réussi à exécuter d'immenses séchoirs : on remarque surtout ceux de la blanchisserie de Gisors.

SECONDE. Dans les établissements classiques, la *Seconde* est la classe qui vient au-dessous de la Rhétorique, celle-ci étant considérée comme la 1re.

Dans la division du temps, une *Seconde* est la 60e partie d'une minute; elle se divise elle-même en 60 tierces. Dans la division d'une circonférence, c'est la 60e partie de la minute de degré. La minute étant marquée par le signe ′, on marque la seconde par le même signe redoublé ″. Le mot de *seconde* semble venir de ce que c'est en effet une seconde division de l'heure et du degré, lesquels ont été préalablement divisés en minutes.

En Musique, on appelle ainsi l'intervalle dissonant de deux notes voisines ou l'intervalle d'un degré conjoint. Il y a trois sortes de secondes : la *seconde mineure*, qui a un demi-ton (*ut* et *ré bémol*); la *seconde majeure*, formée d'un ton (*ut* et *ré* naturel), et la *seconde augmentée* (*ut* et *ré dièse*), composée d'un ton et demi.

En termes d'Escrime, la *seconde* est un coup d'épée qu'on allonge à l'adversaire de dehors et sous les armes. C'est une botte semblable à la botte de tierce, excepté que la lame passe sous le bras de l'adversaire. On la nomme aussi *tierce basse*.

Eau seconde. *Voy*. EAU.

SECOURS (du latin *succursus*, formé de *succurro*, secourir). Il y a deux principales sortes de secours : les *Secours médicaux*, qui s'adressent aux hommes dont la vie est mise en danger par quelque accident, à ceux, par exemple, qui sont noyés, asphyxiés ou empoisonnés; et les *Secours pécuniaires*, qui ont pour but de prévenir ou de soulager la misère.

SECOURS MÉDICAUX. On ne peut ici qu'indiquer en quelques mots les premiers secours à donner aux gens *noyés*, *pendus* ou *asphyxiés*.

Noyés. Les coucher sur le côté droit, la tête plus haute que les pieds; désobstruer leurs narines et leur bouche, si ces ouvertures sont bouchées par des corps étrangers, par de la vase, de l'écume, etc.; prendre à pleines mains la paroi antérieure de l'abdomen, la soulever et la laisser retomber, tandis qu'on presse les côtés de la poitrine, de manière à ramener de force la respiration; frictionner en même temps le corps et les membres; exciter l'éternuement en insufflant du tabac en poudre dans le nez, ou en chatouillant les narines avec les barbes d'une plume; rétablir la respiration par l'insufflation avec la bouche ou avec un soufflet.

Pendus. Employer les mêmes moyens pour rétablir la respiration que chez les noyés.

Asphyxiés. Pour l'*Asphyxie par le charbon*, étendre le malade tout nu par terre; ne jamais le placer de prime abord dans un lit chaud; lui jeter avec force, à la surface du corps, de l'eau chaude; frictionner la plante des pieds et l'épine du dos avec une brosse; faire respirer de l'ammoniaque ou du vinaigre; chercher à rétablir la respiration comme pour les noyés.—Pour l'*Asphyxie par le gaz des fosses d'aisance et des égouts*, faire respirer du chlorure de soude ou du chlore dissous dans l'eau. Du reste, mêmes secours que dans l'asphyxie par le charbon.

Pour les cas d'*Empoisonnement*, *Voy*. l'art. POISON.

Sous le titre de *Premiers secours avant l'arrivée du médecin*, M. Cadet-Gassicourt a donné un petit dictionnaire à l'usage des gens du monde, où sont prévus tous les cas d'urgence. M. le Dr Troussel a aussi traité *Des premiers secours à administrer dans les accidents qui menacent promptement la vie*.

SECOURS PÉCUNIAIRES. Outre les aumônes faites incessamment par les personnes charitables, et qui sont distribuées soit par ces personnes mêmes, soit par l'intermédiaire d'ecclésiastiques, des secours sont distribués par les *Bureaux de bienfaisance* (*V*. ce mot), et par les *Sociétés de Secours mutuels*. Ces Sociétés, dont

l'intervention est préférable à tout autre mode d'assistance, parce qu'elle ne peut jamais avoir le caractère humiliant d'aumône, ont été constituées légalement par la loi du 15 juillet 1850 et organisées par décret du 26 mars 1852 : elles sont aujourd'hui établies sur presque tous les points de la France. M. Ad. Bernard a donné un *Traité pratique des Sociétés de Secours mutuel* (1853), et M. E. Laurent des *Études sur ces Sociétés* (1856).—Pour les secours offerts par l'État, *V.* ASSISTANCE PUBLIQUE.

SECRETAGE, opération qui consiste à mouiller les poils du lièvre, du lapin, etc., avec une solution mercurielle, afin de les feutrer. *Voy.* FEUTRAGE.

SECRÉTAIRE (du bas latin *secretarius*, dérivé de *secretum*, secret). C'est proprement celui dont l'emploi est de faire et d'écrire des lettres, des dépêches pour une personne à laquelle il est attaché. Dans l'Administration, ce nom est donné à des fonctionnaires dont les attributions sont fort diverses. Les *Secrétaires d'État* sont des ministres ayant un portefeuille : *le Ministre secrétaire d'Etat au département de la Guerre, des Finances*, etc., n'est autre chose que le ministre de la Guerre, des Finances, etc. Sous l'Empire, il y avait un *ministre de la Secrétairerie d'Etat* : il était chargé de l'expédition et du contre-seing des décrets impériaux, et de la garde des archives impériales ; c'est aujourd'hui le *Ministre d'État*. — On nomme *Secrétaire général*, un fonctionnaire qui, dans les Ministères et dans les Préfectures, est chargé d'ouvrir les lettres, de les distribuer, de contre-signer les actes administratifs. Dans plusieurs administrations, ce fonctionnaire est appelé *Chef du Secrétariat*.

Sous l'ancien Régime, on appelait *Secrétaires du roi, maison, couronne de France et de ses finances*, certains officiers qui dressaient les lettres expédiées en chancellerie : Charles IX attacha aux charges de *Secrétaire du roi* le privilége de la noblesse ; — *Secrétaires des commandements*, des secrétaires du roi et des princes, employés spécialement pour leurs affaires privées.

Dans l'Ameublement, un *Secrétaire* est un meuble où l'on renferme les papiers précieux, et sur lequel on peut écrire. Les secrétaires se font en noyer, en acajou, en citronnier ou en tout autre bois de prix ; ils ont souvent des serrures à secret. C'est un des meubles où se déploie l'art de l'ébéniste, et dans lesquels le luxe a été porté le plus loin.

SECRÉTAIRE, dit aussi *Messager*, *Secretarius*, *Serpentarius*, genre de l'ordre des Oiseaux de proie diurnes, voisin des Busards, est caractérisé par un bec robuste, crochu et très-fendu, des sourcils saillants, et surtout par des jambes démesurément longues et couvertes de plumes. Il porte à l'occiput une longue huppe roide qui lui donne quelque ressemblance avec les écrivains qui, dans les intervalles de leur travail, mettent leur plume sur l'oreille : ce qui lui a fait donner le nom qu'il porte. Cet oiseau, qui est très-beau, vit dans l'Afrique méridionale. Il se nourrit d'insectes, de petites tortues, et de serpents, qu'il combat à outrance : ce qui lui a fait donner aussi les noms de *Serpentarius*, *Reptilivorus*.

SECRÉTAIRERIE, SECRÉTARIAT. *Voy.* SECRÉTAIRE.

SECRÈTE, oraison que le prêtre récite tout bas à la messe, immédiatement avant la Préface.

SÉCRÉTEUR, SÉCRÉTOIRE (du latin *secernere*, séparer, trier), se dit de ce qui sert aux sécrétions, de ce qui a rapport aux sécrétions. — On appelle *Appareils* ou *Organes sécréteurs*, les organes qui ont pour fonctions de séparer du sang diverses humeurs remplissant chacune, dans l'économie, un office particulier. Ces organes sont de trois sortes : les *Vaisseaux exhalants*, les *Follicules* et les *Glandes*. *Voy.* ces mots et l'art. SÉCRÉTION.

SÉCRÉTION (en latin *secretio*, séparation, triage), action par laquelle un organe vivant tire du sang que lui apporte la circulation certaines humeurs propres à un usage spécial ou destinées à être expulsées du corps. Cette action ne consiste pas dans une simple *séparation* : les humeurs, n'existant pas toutes formées dans le sang, sont élaborées, et, pour ainsi dire, fabriquées par les organes sécréteurs. On divise les sécrétions en *folliculaires*, *glanduleuses* et *exhalatoires*. Les premières, opérées par les *follicules* ou *cryptes*, fournissent les mucosités produites à la surface des membranes muqueuses, et la matière albumineuse et grasse qui lubrifie la peau sous le nom de *matière sébacée*. Les secondes, opérées par les *glandes* lacrymales, salivaires, par le foie, les reins, le pancréas, les glandes mammaires, etc., donnent les larmes, la salive, la bile, l'urine, le suc pancréatique, le lait, etc. Les troisièmes sont accomplies par les *vaisseaux exhalants*. *Voy.* EXHALATION.

Dans les végétaux, les gommes, les résines, les baumes, etc., sont de véritables sécrétions.

SECTE (du latin *secta*, de *secare*, couper, diviser), parti composé de personnes qui font profession d'une même doctrine. C'est en ce sens qu'on a distingué dans l'ancienne Grèce plusieurs sectes de philosophes, comme les Platoniciens, les Épicuriens, les Stoïciens, etc. *Voy.* PHILOSOPHIE.

En Religion, il y a également différents partis opposés qui se donnent réciproquement le nom de *secte*, auquel ils attachent une idée d'erreur. Les protestants sont partagés en une infinité de sectes : les Luthériens, les Calvinistes, les Anabaptistes, les Anglicans, les Méthodistes, etc. L'abbé Grégoire a donné une *Histoire des Sectes religieuses*, et Delacroix un *Dictionnaire des Sectes*. *Voy.* HÉRÉSIE.

SECTEUR, se dit, en Géométrie, de la partie du cercle comprise entre deux rayons et l'arc renfermé entre ces rayons. On nomme *S. sphérique*, le solide régulier engendré par le secteur de cercle, tournant autour du rayon, qui le divise en deux parties égales.

Le *Secteur astronomique* est un instrument ayant moins d'étendue que le *quart de cercle*, et qui sert à prendre les différences d'ascension droite et de déclinaison de deux astres qui sont trop grandes pour être observées avec le télescope immobile. On peut, au moyen du secteur, distinguer avec certitude une seconde d'erreur. Le premier secteur fut fait par Molyneux en 1725 : c'est avec cet instrument que Bradley découvrit l'*aberration* et la *nutation*.

SECTION (du latin *sectio*, de *secare*, couper), se dit en général de toute coupe ou division opérée dans un tout, et particulièrement, en Géométrie, de la rencontre de deux lignes, ou d'une ligne et d'une surface, ou d'une surface et d'un solide.

On appelle *Sections coniques*, des lignes courbes que donne la section d'un cône par un plan. On en compte 4 : le *cercle*, l'*ellipse*, la *parabole* et l'*hyperbole*. Le *centre* d'une section conique est le point qui divise en deux son diamètre, ou dans lequel tous les diamètres s'entrecoupent. Pour l'ellipse, ce point est dans la figure ; pour l'hyperbole, il est en dehors ; dans la parabole, il est à une distance infinie du sommet. L'étude des sections coniques est une des plus importantes de la Géométrie. Lhôpital a donné un célèbre *Traité des sections coniques* ; M. Poinsot, un *Traité des sections angulaires*, etc.

On appela *Sections*, pendant la Révolution, les subdivisions des arrondissements de Paris créées par un décret de l'Assemblée constituante du 21 mars 1791 : ce sont nos *quartiers* actuels. On sait quel rôle ces sections ont joué au temps de l'anarchie, notamment aux journées du 1er *prairial* et du 13 *vendémiaire*. *Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'H. et de G.*

SÉCULAIRE (du latin *seculum*, siècle), ce qui se fait de siècle en siècle. On appelle *Jeux séculaires*, des jeux solennels que l'on célèbre tous les cent ans : les plus célèbres jeux de ce genre se célébraient à Rome.

SÉCULARISATION (de *séculier*), acte par lequel

un religieux régulier devient séculier, rentre dans le *siècle*, c.-à-d. dans la vie mondaine, ou par lequel un prêtre est rendu à l'état laïque. Il se dit aussi d'un bénéfice qui cesse d'appartenir au clergé, d'un lieu, d'un édifice qui cesse d'être sacré. Pour la sécularisation d'un monastère, il fallait le concours de l'autorité du roi et de celle du saint-siége. — Parmi les plus célèbres sécularisations, on cite celle qu'accomplit Albert de Brandebourg, grand maître de l'ordre Teutonique, qui sécularisa la Prusse en 1525, et celle des États ecclésiastiques de l'Allemagne effectuée en 1806, lors de la formation de la Confédération du Rhin. — Pour la *Sécularisation des biens du clergé* en France, *Voy.* BIENS NATIONAUX.

SÉCULIER (CLERGÉ). *Voy.* CLERGÉ RÉGULIER.

SÉDATIFS (du latin *sedare*, apaiser, calmer), médicaments qui modèrent l'action excessive d'un organe ou d'un système d'organes : la digitale, par exemple, est un *sédatif* de l'action du cœur ou de la circulation; les gommes-résines sont des *sédatifs* du système nerveux. On distingue des *S. narcotiques* : opium, belladone, jusquiame, morelle, digitale; des *S. chauds*, éther, musc, castoréum, assafœtida. On a appelé *S. cyanhydriques* ceux que fournissent le laurier-cerise, l'amande-amère, l'amande de pêcher, de cerisier, etc.

Sel sédatif : c'est l'Acide borique.

SÉDIMENT (du latin *sedimentum*, de *sedes*, siége), dépôt qui se forme par la précipitation des substances en dissolution dans un liquide. — En Médecine, on tire des signes importants des différents états dans lesquels s'offre le sédiment des urines. Les urines chargées de sédiment sont dites *sédimenteuses*.

En Géologie, on appelle *Terrains de sédiment*, les couches formées par les matières que les eaux ont déposées et laissées à découvert en se retirant.

SÉDITION. *Voy.* ATTENTAT, ATTROUPEMENT, ÉMEUTE.

SÉDUCTION. *Voy.* CORRUPTION et ENLÈVEMENT.

SEDUM, nom scientifique du genre *Orpin*.

Sedum acre, *S. Telephium*, noms donnés improprement à la *Petite Joubarbe* et à la *Joubarbe des vignes*, qui n'appartiennent pas au genre *Sedum*.

SEGMENT (du latin *segmentum*, section, division, de *seco*, couper), terme de Géométrie, désigne la portion du cercle comprise entre un arc et sa corde. Pour obtenir la surface d'un segment, on cherche d'abord celle du secteur qui serait formé par deux rayons conduits à l'extrémité de la corde; puis on retranche celle du triangle isocèle compris entre cette corde et les deux rayons. — *Segment sphérique*, partie de la sphère terminée par un plan qui coupe la sphère : c'est un solide de révolution engendré par la rotation d'un segment de cercle sur la partie du rayon perpendiculaire au milieu de la corde, qui, de cette ligne, va rejoindre la circonférence. — On donne encore le nom de *Segment* à des parties de diverses autres courbes.

SEGUE, mot italien qu'on prononce *ségué* et qui veut dire *suivez*, s'emploie, sur les partitions, pour indiquer que l'on doit continuer à exécuter ce qui suit, comme on a exécuté le passage précédent. *Segue l'aria*, *segue l'allegro*, veulent dire qu'il faut attaquer sans interruption l'air, l'allegro qui suit.

SÉGUEDILLE (de l'espagnol *seguidilla*), nom donné en Espagne à divers airs de danse à trois temps, d'un mouvement rapide. Les airs sur lesquels on danse les *boléros* et les *fandangos* (*V.* ces mots) sont des séguedilles. Beaucoup d'airs nationaux portent le même nom. *Voy.* AIR.

SEICHE, poisson. *Voy.* SÈCHE.

SEIGLE, *Secale* (formé lui-même du *secare*, moissonner), genre de Céréales, de la famille des Graminées, tribu des Hordéacées, se distingue du Blé (*Triticum*), dont il est très-voisin, par ses feuilles planes, par ses épillets, qui sont solitaires sur chaque dent de l'axe, et ne renferment que deux fleurs, accompagnées quelquefois du rudiment d'une troisième qui est stérile : glumes fines, sétacées; glumelle munie d'une arête. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce importante, le *Seigle cultivé* (*Secale cereale*) : épi long, comprimé, chargé de très-longues arêtes dures; glumes également garnies de cils rudes. Les prétendues variétés de Seigle connues en France sous les noms de *Petit Seigle*, *S. trémois* (c.-à-d. de 3 mois), *S. marsais* ou *S. de mars*, *S. de Pâques*, *S. du printemps*, sont le même Seigle que celui d'automne, rendu plus petit par la moindre durée de sa végétation. Il y en a en Angleterre deux variétés : le *S. noir* et le *S. blanc*; on cultive en Allemagne un *S. à épis rameux*. Il existe aux environs de Montpellier une espèce sauvage de seigle, le *S. velu* (*S. villosum*). Il y a encore dans l'Orient deux autres espèces, le *S. oriental* et le *S. crétois*.

Le Seigle est sujet à une maladie qui consiste en une excroissance en forme de corne un peu recourbée, qu'on appelle *ergot*, et qui, à ce que l'on croit, n'est autre chose qu'un champignon : on appelle *S. ergoté*, le seigle qui est atteint de cette maladie. Le pain fait avec ce seigle est très-malfaisant. Cependant on emploie le seigle ergoté en médecine. *Voy.* ERGOT.

Le Seigle se cultive particulièrement dans le nord de l'Europe : il sert de nourriture aux hommes et aux animaux. Sa farine donne un pain plus rafraîchissant que celui du froment, mais un peu moins nutritif; mélangée en petite quantité avec celle du froment (*Voy.* MÉTEIL), elle tient le pain frais, lui donne un peu plus de saveur, mais elle le rend un peu moins pesant. On en fait des galettes très-dures qui se conservent toute l'année. Le pain d'épice est un mélange de seigle, d'orge et de miel. Les grains de seigle rôtis sont quelquefois mêlés à ceux du café. Lorsque le seigle ne mûrit pas, on le sèche au four et on le mange en hiver, préparé comme des petits pois. Semé de bonne heure, on peut le faucher pour fourrage avant que la tige ne monte; il repousse ensuite sans que la récolte en souffre. Si on le destine uniquement pour les bestiaux, il peut être coupé deux fois dans le courant d'avril, et pâturé ensuite, sans nuire aux cultures subséquentes de pommes de terre, de haricots, de vesce, de chanvre, etc. La paille du seigle est longue, flexible; soignée dans le battage, elle sert à faire des liens pour attacher la vigne et les jeunes arbres; elle sert aussi à remplir des paillasses, à empailler des chaises, à couvrir des habitations rustiques, etc.

SEIGNEUR (du latin *senior*, vieillard), titre que l'on donnait autrefois au possesseur d'un fief, qui avait, sur les personnes et les propriétés relevant de sa seigneurie, des droits particuliers appelés *droits seigneuriaux* (*Voy.* SUZERAIN). — On appelait *Seigneur temporel*, celui qui avait la justice temporelle sur un certain territoire; *S. spirituel*, un prélat qui avait la puissance publique ecclésiastique dans un certain district; *Seigneurie*, l'autorité d'un seigneur et le pays sur lequel s'étendait cette autorité. — On pouvait dire autrefois : il n'y a pas de terre sans seigneur; il n'y a plus en France de *seigneur* ni de *seigneurie* depuis que, par la loi du 4 août 1789, le régime féodal a été aboli. Aujourd'hui le titre de *seigneur* est purement honorifique.

Le *Grand Seigneur* est le sultan, empereur des Turcs. *Voy.* aussi MONSEIGNEUR.

Dans plusieurs villes d'Italie, *Seigneur* (*Signor*) est le titre du chef de la cité. — Dans la République de Venise, la *Seigneurie* était l'assemblée de ceux qui avaient la principale part au gouvernement.

Pris dans un sens absolu, *le Seigneur* désigne Dieu, souverain maître de toutes choses; *Notre-Seigneur* désigne Jésus-Christ.

SEIME, se dit, en parlant du cheval, de la fente, fissure ou division de la corne du pied, dirigée de haut en bas, mal qui attaque surtout les chevaux

de poste, de manége, de chasse. La seime vient quelquefois au devant du pied, quelquefois sur l'un des côtés, mais surtout au quartier interne.

SEIN, *Sinus*. *Voy.* MAMELLES.

Mal au Sein ou *Glande au Sein*. *Voy.* MASTITE.

SEINE ou SENNE, sorte de filet composé d'une nappe simple que l'on traîne sur le fond des eaux et sur les grèves. Il est beaucoup plus long que large; il est garni en tête de flottes et en bas de plombs ou de cailloux; à ses extrémités sont attachées des cordes qui servent à le tendre et à le traîner. Il est très-usité dans le nord-ouest de la France.

SEING (du latin *signum*, signe, signature), signature d'une personne apposée par elle-même au bas d'une lettre, d'un acte, pour les confirmer, les rendre valables (*Voy.* SIGNATURE, SCEAU, SCELLÉ).

On appelle *Seing privé* une signature qui n'a point été faite en présence d'un officier public : on oppose les *actes sous seing privé* aux *actes notariés* ou *authentiques*; — *Blanc seing*, un papier ou parchemin signé à l'avance que l'on donne à quelqu'un pour qu'il le remplisse à sa volonté.

SEL (en latin *sal*). Dans le langage vulgaire, ce mot signifie le *Sel de cuisine* ou *Sel marin* (*Voy.* ci-après). En Chimie, on donnait autrefois le nom de *Sels* à tous les corps qui ressemblent au sel marin par leurs caractères physiques, et qui sont solubles dans les mêmes conditions. Aujourd'hui on restreint le nom de *sel* à des composés formés soit d'un acide et d'une base (*Sels oxygénés*, dits aussi *S. amphides*), soit d'un corps non métallique et d'un métal (*S. haloïdes*). — Un sel est dit *neutre* quand il est formé d'un équivalent d'acide et d'un équivalent de base, parce que, dans le cas d'un acide fort et d'une base énergique, les propriétés de ces deux corps sont parfaitement neutralisées par la combinaison. Un sel est dit *acide* et prend le nom de *sur-sel* quand il renferme une proportion d'acide plus forte que celle qui correspond à la composition du sel neutre; il est dit *basique* ou *sous-sel* quand il contient une quantité d'oxyde plus considérable que celle qui est renfermée dans le sel neutre. Un *Sel simple* est formé d'un acide et d'une base (sulfate de soude); un *S. double* renferme deux bases (tartrate de potasse et de soude); un *S. triple* en contient trois, etc. — On distingue les sels en genres et en espèces : l'acide en détermine le genre, et la base l'espèce. Ainsi l'acide sulfurique forme les divers genres des sulfates; l'acide azotique, les azotates; l'acide phosphoreux, les phosphites, etc. Tous les sels dont le nom se termine en *ate* sont formés par un acide terminé en *ique*, et ceux dont le nom finit en *ite*, par un acide en *eux*. *Voy.* ACIDE.

SEL proprement dit, appelé aussi *Sel marin*, *S. de cuisine*, *S. commun*, *Chlorure de sodium*, *Chlorhydrate*, *Hydrochlorate* ou *Muriate de soude*, l'un des corps qui ont le plus d'applications dans l'économie domestique, la médecine, les arts industriels et l'agriculture. C'est un composé de chlore et de sodium (ChNa). Il est incolore, transparent, cristallisé en cubes et a une densité de 1,125. Il est très-soluble dans l'eau et décrépite sur les charbons ardents. Ce sel est très-répandu dans la nature, soit en couches plus ou moins considérables dans le sein de la terre (*Sel gemme*), soit en dissolution dans les eaux de la mer, de certains lacs et de certaines fontaines. Les mines de sel gemme les plus considérables en Europe sont celles de l'Allemagne méridionale, de la Hongrie, de la Pologne (surtout celles de Wieliczka et de Bochnia, près de Cracovie), celles de Vic et de Dieuze en France, de Norwich en Angleterre, etc. On trouve aussi d'immenses mines de sel gemme en Asie, en Afrique, au Pérou, au Chili. L'exploitation des mines de sel gemme se fait comme celle des carrières de chaux : on détache des masses plus ou moins considérables, qu'on verse immédiatement dans le commerce. Le plus habituellement le sel gemme est diversement coloré par de l'argile, de l'oxyde de fer ou des restes d'infusions, et il est chargé d'impuretés : pour le purifier, on le dissout et on le fait cristalliser. Les lacs salés sont communs dans la Russie d'Asie, la Sibérie, la Hongrie, l'Afrique; en France, on exploite particulièrement les eaux salines de Dieuze, Moyen-Vic, Château-Salins (Meurthe), de Salins et Montmorot (Jura), de Saulnot, de Gouhenans (Haute-Saône), d'Arc (Doubs), de Mas-d'Azil (Ariége), etc. Quand les eaux que fournissent ces sources sont assez riches en sel, on les fait immédiatement évaporer dans de grandes chaudières en fer; lorsqu'elles ne renferment que quelques centièmes de sel, on les soumet d'abord à une évaporation spontanée, en les faisant tomber sur des masses de fagots très-hautes et placées sous des hangars ouverts, qu'on appelle *bâtiments de graduation*, où elles se concentrent de plus en plus. — L'eau de la mer renferme environ 3 p. 100 de sel marin, qu'on en retire dans l'ouest et dans le midi de la France, en exposant l'eau à l'évaporation dans de vastes bassins creusés sur les bords de la mer. *Voy.* MARAIS SALANTS.

Chez les anciens, l'extraction du sel avait lieu par des moyens semblables aux nôtres. Selon Pline, il y avait des marais salants dans l'île de Crète et sur quelques points du littoral de l'Italie et de l'Afrique. Dans les Gaules, la Germanie, la Cappadoce, ainsi que dans beaucoup d'autres pays de l'empire romain, on exploitait des fontaines salées; enfin on extrayait le sel gemme en Cappadoce, en Sicile (à Agrigente), dans la Troade, dans l'Inde, etc.

Connu et employé comme assaisonnement dès les premiers âges du monde, le sel marin n'est connu, quant à sa nature chimique, que depuis le milieu du XVIII[e] siècle, où Margraff démontra le premier qu'on peut en retirer de l'acide chlorhydrique, et un alcali différent de la potasse, la soude.

Outre son usage culinaire, le sel a reçu plusieurs autres applications : on s'en sert pour conserver les substances alimentaires (viandes, poisson, etc.), pour assaisonner la nourriture des bestiaux, et rendre ainsi leur chair plus agréable, ou augmenter la quantité du lait chez les vaches et les chèvres; pour fabriquer la soude artificielle, préparer le chlore, le sel ammoniac; vernir certaines terres cuites; pour amender les terres froides et tourbeuses; toutefois, son utilité comme amendement est contestée. — De tout temps en outre, le sel a eu une certaine importance dans le culte : chez les juifs, chez les païens, on s'en sert dans les sacrifices pour purifier et consacrer la victime; l'eau lustrale était salée, comme l'est encore notre eau bénite.

L'immense consommation de sel qui se fait journellement a donné à presque tous les gouvernements l'idée de frapper cette substance d'un impôt, ou même de s'en attribuer le monopole. Ce monopole, connu en France sous le nom de *Gabelle* (*Voy.* ce mot), a subsisté jusqu'à la Révolution : il a été supprimé par la loi du 1[er] décembre 1790. Toutefois, un impôt sur le sel fut rétabli en 1806. Cet impôt, dont le taux a fréquemment varié, et qui avait été mitigé pour les sels applicables à la pêche, aux usages agricoles, à la fabrication de la soude, a été réduit presque à rien en 1848.

Sel alembroth, *S. de sagesse*. *Voy.* ALEMBROTH.

Sel ammoniac. *Voy.* AMMONIAC.

Sel ammoniacal. On distingue le *S. ammoniacal crayeux*, qui est un Carbonate d'ammoniaque; le *S. amm. nitreux*, Nitrate d'ammoniaque; le *S. amm. de Glauber*, Sulfate d'ammoniaque; le *S. amm. sédatif*, Borate d'ammoniaque; le *S. amm. vitriolique*, Sulfate d'ammoniaque.

Sel d'Angleterre, *S. anglais*, *S. volatil concret* : c'est le Sous-carbonate d'ammoniaque. Ce sel a une

odeur forte et pénétrante : on en remplit des flacons que les dames portent pour ranimer les esprits.

Sel arsénical de Macquer, Arséniate de potasse.

Sel cathartique amer, Sulfate de magnésie.

Sel de Colcothar, Sulfate de fer neutre.

Sel commun ou *de cuisine*. *Voy.* SEL MARIN.

Sel de Duobus, Sulfate de potasse.

Sel d'Egra, *S. d'Epsom*, Sulfate de magnésie.

Sel d'étain, Protochlorure d'étain, employé en teinture. *Voy.* CHLORURE D'ÉTAIN.

Sel fixe ou *lixiviel*, produit qu'on obtient en traitant par l'eau les cendres des végétaux, et qui renferme beaucoup de carbonate de potasse ou de soude.

Sel fébrifuge ou *digestif de Sylvius*, Chlorure de Potassium.

Sel gemme, se dit du Sel commun quand il est en roches. *Voy.* SEL PROPREMENT DIT.

Sel de Glauber, synonyme de *Sulfate de soude*.

Sel de Guindre, mélange de sulfate de soude, de nitrate de potasse et de tartrate de potasse antimonié, usité en médecine comme purgatif.

Sel de Jupiter, Chlorure d'étain.

Sel marin. *Voy.* ci-dessus SEL PROPREMENT DIT.

Sel microcosmique : c'est le Phosphate de soude et d'ammoniaque.

Sel de nitre. *Voy.* NITRE.

Sel d'oseille ou *Bi-oxalate de potasse*, combinaison d'acide oxalique, de potasse et d'eau ($2C^2O^3 + KO + HO$), est en petits cristaux incolores, transparents, d'une saveur aigre et légèrement amère. Il est fort vénéneux. On s'en sert, dans l'économie domestique, pour enlever les taches d'encre et de rouille sur les tissus. Il sert comme rongeant dans les fabriques d'indienne. On l'utilise aussi, comme agent décolorant, dans la préparation de la paille destinée à la confection des chapeaux. Le sel d'oseille est l'objet d'une fabrication en grand en Suisse et dans la Souabe. On l'extrait des feuilles et des tiges de plusieurs *Oxalis* et *Rumex*, surtout de l'*Oxalis acetosella*, et du *Rumex acetosa* ou *Grande oseille*. — Cité pour la première fois par Ange Sala, au commencement du XVII[e] siècle, le sel d'oseille n'a été décrit qu'en 1668, par Duclos. Margraff y démontra l'existence de la potasse, et Schéele en isola, en 1784, l'acide oxalique. — On donne quelquefois vulgairement le nom de *Sel d'oseille* à l'acide oxalique lui-même. *Voy.* OXALIQUE et OXALATE.

Sel polychreste de Glaser, Sulfate de potasse.

Sel de prunelle, Nitrate de potasse fondu avec addition d'un peu de soufre, s'emploie comme le nitre.

Sel de sagesse ou *Alembroth*. *Voy.* ALEMBROTH.

Sel de Saturne, Acétate de plomb.

Sel sédatif, Acide borique.

Sel de Seignette, composé d'acide tartrique, de potasse et de soude, en beaux cristaux prismatiques et incolores : il s'emploie comme purgatif. Ce sel a été découvert en 1672 par Seignette, pharmacien de la Rochelle. Il fut longtemps à la mode, et fit en peu d'années la fortune de son inventeur.

Sel de soude : c'est le Carbonate de soude privé d'eau de cristallisation par la dessiccation.

Sel sulfureux de Stahl, Sulfite de potasse.

Sel de tartre, Carbonate de potasse.

Sel végétal, Tartrate de potasse.

Sel de Vichy, Bi-carbonate de soude, est digestif.

Sel de vinaigre, Sulfate de potasse cristallisé, arrosé d'acide acétique, qu'on met dans les flacons.

Sel volatil, toute substance concrète obtenue par distillation. Le *S. vol. concret* est le *S. d'Angleterre*.

SÉLACHE (du grec *sélakhos*, cartilagineux), poisson de mer, dit aussi *Pèlerin*. *Voy.* PÈLERIN.

SÉLACIENS (du grec *sélakhos*, cartilagineux), famille de poissons Chondroptérygiens ou Cartilagineux qui correspond aux *Plagiostomes* de M. Duméril, comprend les Raies, les Squales avec toutes leurs subdivisions : les Requins, les Roussettes, les Mylandres, les Squatines ou Anges, les Aiguillats, les Marteaux, les Scies, la Torpille, etc. *Voy.* ces mots.

SÉLAGE, *Selago*, plante sacrée que les Druides cueillaient avec toutes sortes de pratiques superstitieuses, et à laquelle ils attribuaient des vertus merveilleuses : on croit que c'est une Verveine.

SÉLAGINE, plante de la famille des Verbénacées, dont quelques-uns font le type d'une famille à part, celle des *Sélaginées*, et qui croît au cap de Bonne-Espérance. On cultive dans les jardins la *Sélagine à corymbes* (*Selago corymbosa*), à fleurs blanches, et la *S. bâtarde* (*S. spuria*), à petites fleurs d'un joli bleu clair.

SÉLAM, nom donné par les Orientaux à un bouquet dont les fleurs sont disposées ordinairement de manière à exprimer une pensée, un sentiment secret, soit en s'attachant au nom des fleurs qui y entrent, soit en faisant allusion au caractère particulier qu'on est dans l'usage de prêter à chacune d'elles. Les femmes des harems excellent à faire ces bouquets. *Voy.* FLEURS (LANGAGE DES).

SÉLÈNE (du grec *sélênê*, lune, à cause de l'éclat de leurs écailles), nom donné par Cuvier à des poissons Osseux de la famille des Leptosomes, qui doivent être rapportés à d'autres genres. La *Sélène quadrangulaire* appartient au genre Chétodon; la *S. argentée*, ou *Lune*, au genre Vomer.

SÉLÉNHYDRIQUE (ACIDE), dit aussi *Acide hydrosélénique*, ou *Hydrogène sélénié*, gaz incolore, composé de sélénium et d'hydrogène (SeH), d'une odeur semblable à celle du raifort, et irritant fortement la muqueuse des fosses nasales. Il est inflammable et brûle avec une flamme bleue. On le prépare en traitant un séléniure par un acide. Il a été découvert en 1817 par Berzélius.

SÉLÉNIATES, sels analogues aux sulfates, formés par l'acide sélénique et une base.

SÉLÉNIEUX (ACIDE), composé solide formé de sélénium et d'oxygène (SeO^2), cristallisable, incolore, très-soluble dans l'eau, qui se produit quand on brûle du sélénium à l'air.

SÉLÉNIQUE (ACIDE), composé analogue à l'acide sulfurique, formé de sélénium et d'oxygène (SeO^3) : il est liquide, sans odeur, volatil et caustique. On l'obtient en combinaison avec de la potasse, en chauffant du sélénium avec du nitre. Il a été découvert en 1827 par M. Mitscherlich.

SÉLÉNITES, sels formés par l'acide sélénieux et les bases, analogues aux sulfites par leur composition et leurs propriétés. — On donne aussi le nom de *Sélénite* au gypse ou sulfate de chaux hydraté. Les *Eaux* dites *séléniteuses* sont celles qui contiennent beaucoup de sulfate de chaux. Ces eaux sont dures et ne dissolvent pas le savon.

SÉLÉNIUM (du grec *sélênê*, lune, à cause de l'analogie du sélénium avec le *tellure*, métal dont le nom vient lui-même de *tellus*, terre), corps simple, semblable par l'aspect à la mine de plomb, et d'un rouge brique en poudre. A la température de l'eau bouillante, il devient mou comme de la cire, et se laisse réduire en fils très-minces. Il fond à 130° et bout vers 400°, en donnant des vapeurs jaunes semblables aux vapeurs de soufre. Sa densité est de 2,132. Il présente la plus grande analogie avec le soufre dans ses tendances chimiques. Il brûle à l'air avec une flamme pâle, en répandant une odeur de chou pourri et en se transformant en acide sélénieux.

On rencontre le Sélénium en petite quantité dans la nature ; il accompagne assez fréquemment le soufre. On l'a trouvé, pour la première fois, sous forme de sédiment rouge, dans l'acide sulfurique préparé avec le soufre de Fahlun en Suède. On le trouve particulièrement à l'état de séléniure de plomb dans le Hartz, près de Clausthal, et dans quelques pyrites de la Suède. Il a été découvert en 1816 par Berzélius.

SÉLÉNIURES, composés de sélénium et de mé-

tal. Ils sont analogues aux sulfures par la composition et les propriétés.

SÉLÉNOGRAPHIE (du grec *sélênè*, lune, et *graphô*, décrire), description de la lune et des taches ou points remarquables qu'on y distingue. Hévélius, et, plus récemment, W. Beer et Mædler ont donné sous ce titre des cartes de la Lune.

SÉLIN, *Selinum* (du grec *sélênè*, lune, à cause de la forme plate et arrondie de sa graine), genre de la famille des Ombellifères, tribu des Angélicées, renferme des plantes herbacées, vivaces, répandues dans les lieux humides et montueux de toute l'Europe : racines fusiformes ; tige droite et verte, laiteuse ; feuilles ailées ; fleurs blanches ou jaunes et petites. Le *Selin des marais* (*S. palustre*), vulgairement *Encens d'eau*, *Persil* et *Livêche des marais*, *Tisselin*, etc., et le *Selin tortueux* (*S. tortuosum*), appelé aussi *Faux Turbith* et *Ache sauvage*, jouissent de propriétés purgatives.

SELLE (du latin *sella*, siége), sorte de siége que l'on met sur le dos des chevaux et autres montures pour la commodité du cavalier (*Voy.* SELLERIE). — Pendant longtemps, les Romains ne se servaient ni de selles ni d'étriers. Ils plaçaient seulement sur leurs chevaux une espèce de couverture, pour être moins durement assis. Zonaras, auteur du IVe siècle après J.-C., paraît être le premier qui ait fait mention d'une *selle* proprement dite, en décrivant un combat livré en 340 par Constance à son frère Constantin.

SELLERIE. L'industrie du *Sellier* comprend l'art de travailler le cuir pour selles, brides et colliers, et s'étend à tout ce qui concerne les harnais, et en général l'équipement des chevaux de selle et de voiture, y compris même les mors, étriers et articles d'éperonnerie. Elle tient de l'industrie du bourrelier et s'unit ordinairement à celle du carrossier. Il y avait autrefois à Paris deux corps de selliers, les *Selliers-bourreliers* et les *Selliers-lormiers-carrossiers* : ces derniers avaient pour patron S. Benoît. L'Angleterre et la France sont les pays où l'art de la sellerie a été poussé le plus loin. M. Lebrun a donné un *Manuel du Sellier*.

SELLETTE (diminutif de *selle*, formé de *sella*, siége). On donnait autrefois ce nom à un petit siége de bois fort bas sur lequel on obligeait un accusé de s'asseoir pour subir le dernier interrogatoire, lorsque les conclusions du ministère public tendaient à la peine afflictive. Cet usage a été aboli en 1789.

On appelle encore *Sellette* : 1° la partie d'une charrue sur laquelle le timon est appuyé : c'est un morceau de bois carré, percé presque aux extrémités de deux trous dans lesquels il y a deux chevilles de bois qui le tiennent attaché directement au-dessus de l'essieu de la charrue ; — 2° l'espèce de bât qui couvre le dos d'un timonier, et sur lequel glisse la dossière.

SEMAILLES. On donne ce nom à l'action de semer les céréales et les autres végétaux qui intéressent l'agriculture, ainsi qu'à la saison durant laquelle on ensemence les terres. On peut semer de 3 manières : en pots, en lignes et à la volée. Le semis *en pots* consiste à faire de petits trous dans lesquels on dépose une ou plusieurs graines, que l'on recouvre immédiatement : on ne sème guère ainsi que les fèves, les pommes de terre, les grosses graines forestières, glands, châtaignes, etc. Les semailles *en lignes* se font soit à l'aide de *semoirs* (*Voy.* ce mot), que l'on conduit comme des charrues, soit avec des *plantoirs* à plusieurs dents, à l'aide desquels on fait des lignes de trous régulièrement espacés et dans lesquels le grain est immédiatement déposé. La semaille *à la volée*, qui est la méthode la plus ordinaire pour les céréales, consiste à parcourir d'un pas rapide les champs nouvellement remués par la charrue, en lançant le grain au loin de toute la force du bras et en quantité toujours égale. — On fait les semailles de seigle et de froment de bonne heure ; celles des avoines, des orges et des menus grains, en février ou en mars au plus tard. En général, on ensemence les terres légères plus tôt que les terres fortes. Les terres de première qualité demandent environ 125 kilogr. de froment par arpent, les terres moyennes et les mauvaises de 128 à 130.

SEMAINE (du bas latin *septimana*), division du temps qui comprend sept jours. La division du temps en semaines appartient à l'Orient : on la trouve de temps immémorial chez les Chaldéens, les Égyptiens, les Indiens, les Chinois, aussi bien que chez les Israélites. Chez ceux-ci, elle paraît être une figure de la création du monde, Dieu ayant achevé son œuvre en six jours et s'étant reposé le septième. Dion Cassius prétend que les Égyptiens sont les premiers qui aient divisé le temps en semaines, que les *sept* planètes connues d'eux leur avaient suggéré cette idée, et qu'ils en avaient tiré le nom des *sept* jours de la semaine. Les noms que portent encore aujourd'hui les jours de la semaine confirment cette opinion : le dimanche, ou jour du Seigneur, était le jour du Soleil, le premier des astres ; le lundi, celui de la Lune ; le mardi, de Mars ; le mercredi, de Mercure ; le jeudi, de Jupiter ; le vendredi, de Vénus ; le samedi, de Saturne. — Les Grecs et les Romains ne connaissaient pas cette manière de diviser le temps : l'usage des semaines pour la division du temps, emprunté aux Orientaux, ne s'est établi en Occident qu'avec le Christianisme. On compte la semaine à partir du dimanche, qui est le 1er jour ou 1re *férie*.

Outre les semaines de jours, qui se comptaient d'un sabbat à l'autre, les Hébreux avaient des semaines d'années, qui étaient de 7 années, et qui se comptaient d'une année sabbatique à l'autre, et des semaines de semaines d'années, c.-à-d. de 7 fois 7 années ou de 49 ans, qui se comptaient d'un jubilé à l'autre.

SEMAINE SAINTE, la dernière semaine du carême, pendant laquelle on célèbre les mystères de la passion et de la mort de N.-S. Jésus-Christ.

SEMAINIER, nom primitivement donné, dans les églises, à l'ecclésiastique chargé de faire pendant toute la semaine l'office divin, et qui doit assister à toutes les heures. — Ce mot a été étendu à tout employé chargé de faire pendant huit jours de suite un service quelconque.

SÉMAPHORE (du grec *séma*, signal, et *phérô*, porter), sorte de télégraphe usité sur les côtes et dans les ports, et destiné à faire connaître les arrivées ainsi que les manœuvres des bâtiments venant du large ou naviguant en vue des côtes et devant les ports. C'est un mât établi sur la côte et où les guetteurs font les *signaux* dits *de côte*. Ces signaux s'effectuent ordinairement à l'aide de trois ailes tournant autour d'un axe, et susceptibles de former toutes sortes d'angles avec le mât auquel elles sont fixées.

Un des journaux les plus répandus de Marseille a pris par métaphore le titre de *Sémaphore*.

SEMBLIDE, *Semblis*, *Hemerobius*, genre d'insectes Névroptères, de la famille des Raphidiens : ailes en toit, pattes grêles, antennes sétacées, mandibules courtes, prothorax très-petit, etc. Il a pour type la *Semblide de la boue* (*S. lutarius*), commune aux environs de Paris sur les bords des rivières.

SÉMÉIOLOGIE ou SÉMÉIOTIQUE (du grec *séméion*, signe), branche de la Pathologie qui a pour objet la connaissance des signes des maladies et de toutes les indications qui s'y rapportent. Entre les ouvrages publiés sur ce sujet, on estime la *Séméiologie générale* du Dr Double (1811-22) et le *Traité de Diagnostic et de Séméiologie* du Dr Piorry (1840)

En Musique, *Séméiologie* est synon. de *Notation*.

SEMENCE (du latin *semen*, graine), se dit, en général, de toute substance qui se sème soit par l'effet de la nature, soit par la main de l'homme, tels que grains, graines, noyaux, pepins, etc., et, en particulier, du froment, du seigle, de l'orge, de

l'avoine et de quelques autres céréales. On doit toujours choisir la semence la plus lourde, la plus grosse et la plus mûre. *Voy.* GRAINE, SEMAILLES et SEMIS.

Pour les *Quatre-semences*, *Voy.* QUATRE.

SEMEN-CONTRA (mots latins qui signifient *graine contre*, sous-entendu *vermes*, vers), nom donné, dans l'ancienne Pharmacie, aux semences de plusieurs espèces du genre Armoise, telles que l'*Artemisia judaïca*, l'*A. contra*, ou plutôt aux fleurs non épanouies de ces plantes, mêlées de pédoncules coupés menus, qu'on employait comme vermifuges. On distinguait surtout le *Semen-contra de Barbarie* et celui *d'Alep* ou *d'Alexandrie*. Le semen-contra a une odeur forte et une saveur aromatique. Il doit son action stimulante à une huile essentielle, abondante dans toutes les espèces du genre Armoise. On l'administre soit en poudre, incorporé dans du sirop ou dans du miel, que l'on donne aux enfants sur du pain, soit en extrait, soit en infusion. On unit quelquefois le semen-contra aux semences de tanaisie, d'aurone et de santoline à feuilles de cyprès : ce mélange a reçu le nom de *barbotine*.

SEMI, mot latin qui veut dire *demi*, *moitié*, entre, en français, dans la composition d'un grand nombre de mots. *Voy.* ci-après.

SEMI-BRÈVE, nom donné autrefois en Musique à la note qu'on appelle aujourd'hui *Ronde*. *Voy.* ce mot.

SEMI-DOUBLE, se dit, en Botanique, d'une fleur dont les pétales sont très-multipliés, mais qui est encore féconde, parce que les étamines n'y ont pas entièrement disparu, et que, par conséquent, la fleur n'est pas encore tout à fait *double*.

On nomme *Fêtes semi-doubles*, les fêtes que l'on célèbre avec moins de solennité que les fêtes doubles, mais avec plus de solennité que les simples. On dit aussi dans le même sens *Office semi-double*.

SEMI-FLOSCULEUX, se dit, en Botanique, d'une fleur composée dont toutes les fleurettes sont des demi-fleurons : telles sont les Chicorées, les Scorsonères, etc. (*Voy.* DEMI-FLEURON). Tournefort avait donné le nom de *Semi-Flosculeuses* à une des grandes divisions de la famille des *Composées*.

SEMI-LUNAIRE, ce qui est en demi-lune.

En Anatomie, on nomme : *Os semi-lunaire*, le second os de la rangée supérieure du carpe ;—*Fibro-cartilages semi-lunaires*, deux fibro-cartilages placés entre les condyles du fémur et les surfaces articulaires du tibia ; — *Ganglions semi-lunaires*, des ganglions qui appartiennent au nerf trisplanchnique, et sont placés dans l'abdomen, au-dessus et en arrière de la capsule surrénale ;—*Valvules semi-lunaires*, les valvules sigmoïdes.

SÉMINAIRE (en latin *seminarium*, pépinière, dérivé de *semen*, semence), établissement où l'on élève des jeunes gens pour les former à l'état ecclésiastique. On distingue les *Grands Séminaires* ou *Séminaires* proprement dits, où les jeunes clercs font leur philosophie et leur théologie, et les *Petits Séminaires*, maisons d'éducation dirigées par des ecclésiastiques, sous le patronage des évêques, et qui servent soit à préparer les jeunes clercs à entrer dans les grands Séminaires, soit même à élever de jeunes laïques. Les Séminaires sont sous la direction d'un *supérieur* et sous l'autorité des archevêques ou évêques ; ils ressortissent au ministère de l'Instruction publique et des Cultes. Il y a en France un grand Séminaire par diocèse : le grand Séminaire de St-Sulpice à Paris est le plus célèbre. Quant aux petits Séminaires, le nombre en est illimité.

S. Augustin passe pour être le premier instituteur des maisons de noviciat ecclésiastique. Le concile de Trente, dans sa 23e session, prescrivit à tous les évêques d'entretenir un séminaire dans leur diocèse ; cette obligation fut renouvelée en France par les articles organiques du Concordat, qui enjoignent en même temps d'enseigner dans chaque séminaire les maximes gallicanes de la déclaration de 1682. Les petits Séminaires furent organisés par une ordonnance du 5 octobre 1814 et se multiplièrent rapidement. Les élèves étant exempts de la rétribution universitaire, une ordonnance du 16 juin 1828 en limita le nombre à 20,000 ; depuis la suppression de la rétribution, cette ordonnance est sans objet.—Les cultes réformés ont aussi des Séminaires pour l'éducation de ceux qui se consacrent au culte.

En Allemagne et en Suisse, on donne le titre de *Séminaires* à des établissements purement laïques.

SÉMINAL (du latin *semen*), se dit de tout ce qui a rapport à la semence ou à la graine.

SÉMINIFÈRE (du latin *semen*, semence, et *fero*, porter), nom donné à tout corps ou à une partie quelconque d'un végétal qui porte des graines.

SÉMINULES (diminutif de *semen*, semence), corps reproducteurs des plantes cryptogames.

SEMI-QUARTILE, SEMI-QUINTILE, SEMI-SEXTILE, noms donnés, en Astronomie, à l'aspect ou situation de deux planètes distantes l'une de l'autre soit de la moitié de la 4e partie, c.-à-d. de la 8e partie du zodiaque (45 degrés) ; soit de la moitié de la 5e partie, c.-à-d. de la 10e partie du zodiaque (36 degrés) ; soit enfin de la moitié de la 6e partie, c.-à-d. de la 12e partie du zodiaque (30 degrés).

SEMIS ou SEMISSIS (mot latin formé de *semi as-sis*), moitié de l'*as* ou de l'unité romaine, s'appliquait à la moitié de tout objet divisible. Comme poids, le *semis* valait 6 onces romaines.

SEMIS (de *semer*). Ce terme, qui ne s'emploie guère que dans le jardinage et l'arboriculture, exprime à la fois la mise en terre des grains dont on veut obtenir la reproduction, et les plants d'arbrisseaux, de fleurs, de plantes de tout genre qui ont été semés en graines. *Semaille* se dit plus particulièrement des grains et des plantes céréales (*Voy.* SEMAILLES). — Les semis se font à la volée, par planches, par pochets, en caisses, en terrines, en pots ; en pleine terre, sur couches et sur châssis. Dans les potagers, presque tous les *semis* de légumes se font en planches, qui rarement passent 2 m. de large, et sur une longueur indéterminée. Le *semis* par rayons est très-usité pour la culture des menus grains, tels que pois, lentilles, gesses, maïs.

SEMI-SEXTILE. *Voy.* SEMI-QUARTILE.

SÉMITIQUES (LANGUES), langues parlées par les peuples issus de Sem, c.-à-d. par les Orientaux. *Voy.* SÉMITIQUES au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SEMNOPITHÈQUE, *Semnopithecus* (du grec *semnos*, grave, et *pithêkos*, singe), genre de Mammifères quadrumanes, de la famille des Singes de l'ancien continent, renferme des Singes voisins des Guenons, et qui habitent surtout dans l'Inde : membres longs et très-grêles, ainsi que le corps ; mains de devant étroites et allongées, à pouce très-court ; queue très-longue et musculeuse ; museau court et très-peu saillant ; callosités petites ; abajoues nulles ou rudimentaires. Ces animaux se font remarquer par la *gravité* et la douceur de leur caractère, ainsi que par leur intelligence. On les apprivoise facilement ; mais lorsqu'ils sont vieux, ils deviennent tristes et même quelquefois méchants. On en connait plusieurs espèces, notamment le *S. douc* et le *S. entelle* (*Voy.* ces mots) ; le *S. à fesses blanches*, le *S. à fourrure*, le *S. à capuchon*, le *S. de Dussumier*, le *S. aux mains jaunes*, etc.

SEMOIR, instrument d'agriculture, de forme variable, qui est destiné à distribuer la semence avec plus de régularité et d'économie qu'il n'est possible de le faire quand on sème à la main. Les semoirs les plus usités aujourd'hui sont le *Semoir à lanterne*, pour les graines fines, colza, navette, œillette, etc. ; le *S. à cylindre*, pour céréales, et le *S. de M. Hugues*, de Bordeaux. Viennent ensuite les *Semoirs Hille*, *S. Duckel*, *S. Thaer*, *S. Fellemberg*, *S. Bar-*

rau, etc. — Cet instrument était connu des Chinois de toute antiquité : il ne paraît pas avoir été employé en Europe avant le XVIIe siècle.

SEMOULE (de l'italien *semola*, formé du latin *semi*, demi, et *mola*, meule, mculure; moulu à demi), gruau de froment à très-petits grains, presque réguliers et sphériques, dont le mode de fabrication nous est venu d'Italie. C'est avec la semoule que les vermicelliers fabriquent leurs pâtes; on s'en sert également pour potages et entremets sucrés. On appelle *Semoule blanche*, celle qui se fait avec de la farine de riz; *S. jaune*, celle qui se fait avec de la fleur de froment dans laquelle on ajoute de la teinture de safran, de la coriandre et des jaunes d'œufs. La semoule de Gènes est renommée. On en prépare aussi d'excellente à Paris, à Lyon, à Strasbourg, etc.

SEMPERVIVUM (c.-à-d. *qui vit toujours*), nom latin donné par les Botanistes au genre *Joubarbe*.

SEMPLE, instrument qui fait partie du métier avec lequel on fabrique les étoffes de soie, se compose d'un nombre de ficelles proportionné au genre de l'étoffe qu'on veut fabriquer. Ces ficelles tiennent chacune par un bout à un trou appelé *œil de perdrix*, et sont attachées par le bas à un long morceau de bois appelé *bâton de semple*.

SÉNAT, en latin *senatus* (de *senex*, vieillard, ancien), nom donné d'abord au Conseil suprême des Romains, et, par suite, dans beaucoup d'États, notamment en France, sous l'Empire, à la plupart des assemblées politiques dans lesquelles réside une des parts principales de l'autorité de la nation. Les membres d'un tel conseil sont dits *Sénateurs*. *Voy.* SÉNAT au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SÉNATORERIE. On nommait ainsi, en France, sous le régime impérial, la résidence d'un sénateur, ainsi que le district, plus ou moins étendu, dans lequel un sénateur jouissait, sur des biens qui y étaient situés, des revenus affectés à sa dignité, avec prééminence honorifique sur les autorités locales.

SÉNATUS-CONSULTE (du latin *senatus*, sénat, et *consultum*, décret, avis). On nommait ainsi, dans l'ancienne Rome, tout décret du sénat relatif aux affaires publiques. Cette dénomination fut adoptée en France pour qualifier les décrets émanés du Sénat conservateur créé par la constitution du 23 frimaire an VIII. Elle a été rétablie par la constitution du 14 janvier 1852 : d'après l'art. 27 de cet acte, c'est par des Sénatus-consultes qu'est réglé tout ce qui n'a pas été prévu par la constitution, et qu'est fixé le sens des articles douteux. Les Sénatus-consultes sont soumis à la sanction du chef de l'État.

SENAU, espèce de grand bâtiment à deux mâts, gréé comme un carré et ayant un mât de *tapecu*.

SÉNÉ, *Senna*, plante, sous-genre du genre *Cassia* (Canéficier), appartient à la famille des Légumineuses, et à la tribu des Césalpiniées. Les feuilles et les gousses que l'on vend sous le nom de *Follicules de séné*, proviennent de deux espèces différentes de *Cassia*. La première, que l'on cultive en Italie et que l'on croit originaire du Levant, est le *Cassia Senna* ou *Séné d'Italie* : tiges basses, herbacées; feuilles à 6 paires de folioles ovales, un peu glauques et pubescentes en dessous; fleurs d'un jaune pâle avec des veines purpurines, disposées en grappes; les gousses comprimées, oblongues, arquées. La deuxième est le *Cassia lanceolata* ou *Séné d'Alexandrie*: tiges hautes, presque ligneuses; feuilles composées de 5 paires de folioles glabres, lancéolées, d'un vert clair; le pétiole muni d'une glande au-dessus de sa base; fleurs jaunes, racines purpurines; gousses comprimées, arquées, un peu velues. Les follicules du Séné, surtout ceux du Séné d'Alexandrie, ont une vertu purgative bien connue de tout le monde. Il est peu de purgatifs qui aient obtenu une aussi grande vogue. Comme les feuilles de Séné occasionnent souvent des coliques, on y remédie en les associant avec quelque sel alcalin, tel que le sel de Glauber (sulfate de soude).

On donne vulgairement le nom de *Séné* à beaucoup de plantes purgatives. On appelle *Séné arguel*, un Cynanche, le Solénostemme, qui sert à sophistiquer le Séné; *S. bâtard* ou *sauvage*, la Coronille des jardins; *S. des prés*, la Gratiole commune; *S. d'Europe*, un Baguenaudier, que l'on nomme aussi *Faux séné*; *S. des Provençaux*, la Globulaire turbith; *S. d'Amérique*, la Casse de Maryland.

SÉNEBIÈRE, *Senebiera* (du nom du physicien génevois *Sénebier*, à qui elle fut dédiée), genre de Crucifères, formé de plantes herbacées communes en France, annuelles ou bisannuelles, à petites fleurs blanches en grappe, opposées aux feuilles. Les graines de la *Senebiera Coronopus* (Corne de cerf) peuvent servir à engraisser la volaille.

SÉNÉCHAL, grand officier de la couronne qui avait à la fois la surintendance de la maison du roi et des finances, la conduite des troupes et le pouvoir de rendre la justice au nom du roi (*Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). — On appelait *Sénéchaussée* l'étendue de pays soumise à la juridiction du *Sénéchal*.

SÉNÉCIONIDÉES, une des 8 tribus dont se compose la grande famille des Composées, a pour type le genre Séneçon (*Senecio*), et comprend elle-même 6 sous-tribus : *Sénécionées*, *Mélampodinées*, *Hélianthées*, *Flavériées*, *Tagétinées*, *Héléniées*, *Anthémidées*, *Gnaphaliées*.

SÉNEÇON, *Senecio*, genre de la famille des Composées, type de la tribu des Sénécionidées, renferme un très-grand nombre d'espèces répandues par toute la terre : involucre cylindrique, à folioles égales, placées sur un seul rang, scarieuses et noirâtres au sommet, avec un second involucre extérieur, composé de petites bractées avortées; réceptacle nu; aigrettes simples, sessiles. Parmi les espèces, les unes sont flosculeuses, les autres radiées.

Le *Séneçon commun* (*Senecio vulgaris*), vulgairement *Herbe aux charpentiers*, croît partout dans les champs; il reste vert et se reproduit pendant toute l'année; ses fleurs sont jaunes; on le distingue à la mollesse de toutes ses parties. On lui attribuait des propriétés vulnéraires : d'où son nom vulgaire; on ne l'emploie plus guère en médecine que pour faire des cataplasmes émollients. Il est très-recherché par les chèvres, les cochons, et surtout par les lièvres et les lapins; les petits oiseaux sont très-friands de ses semences. — Le *S. Jacobée* (*S. Jacobæa*), vulgairement *Herbe de Saint-Jacques*, l'une des plus belles variétés du Séneçon commun, a des fleurs jaunes, assez grandes, disposées en corymbe, des tiges hautes et droites; il fleurit en juin, et croît partout sur le bord des chemins, dans les prés et les bois. — Le *S. des marais* (*S. paludosus*) croît sur le bord des étangs et des rivières : tiges hautes d'un mètre et plus; fleurs jaunes et terminales, disposées en corymbe et s'épanouissant en été. — Le *S. visqueux* (*S. viscosus*), le *S. des bois* (*S. sylvaticus*), le *S. à feuilles d'armoise* (*S. artemisiæ folium*), le *S. aquatique* (*S. aquaticus*), le *S. doria* (*S. doria*), ont les fleurons ligulés. — La plus belle espèce européenne est le *S. doronic* (*S. doronica*) : elle a une seule fleur ou trois au plus, grandes, d'un jaune orangé; elle habite les Alpes et les Pyrénées. — On cultive dans les jardins le *S. élégant*, dit aussi *S. d'Afrique* ou *des Indes*, originaire du cap de Bonne-Espérance : ses fleurs ont le disque jaune et les rayons d'un beau rouge; on en a obtenu par la culture des variétés à fleurs doubles, à fleurs blanches, rosées, cramoisies et foncées.

SÉNÉGA, espèce du genre *Polygale*. *Voy.* ce mot.

SÉNÉGALI, *Estrilda*, nom donné à de petits oiseaux exotiques, de la famille des Fringillés et du genre Gros-bec, mais particulièrement à une espèce du *Sénégal*, au plumage mêlé de rouge vineux et

de brun verdâtre ; au bec rougeâtre, et dont l'iris est d'un brun rougeâtre. Les Sénégalis se nourrissent de graines et vivent en troupes.

SENEGRAIN, SÉNEGRÉ (corruption de *Fenugrec*), plante légumineuse. *Voy.* FENUGREC.

SENELLE, fruit de l'*Aubépine*.

SENEVÉ, *Sinapis :* c'est la graine de *Moutarde*.

SENILE (du latin *senex*, vieillard), se dit de tout ce qui tient à la vieillesse : c'est dans ce sens qu'on dit *démence sénile, gangrène sénile, vue sénile*, etc.

SENILLE ou SENICLE, nom vulgaire de l'*Ansérine fétide*.—*Fausse sénille*, nom vulgaire de la *Renouée*.

SENNA, nom latin du *Séné*.

SENNE ou SEINE, filet. *Voy.* SEINE.

SENS (du latin *sensus*, même sens), faculté de sentir. On donne spécialement ce nom aux facultés ou plutôt aux capacités par lesquelles, à la suite de l'impression faite par les corps sur les organes, l'homme et les animaux éprouvent certaines modifications qui elles-mêmes sont appelées *sensations* (*Voy.* ce mot). On distingue cinq sens : la *vue*, l'*ouïe*, l'*odorat*, le *goût* et le *tact*, qui correspondent à autant de classes de sensations et à autant d'organes : l'*œil*, l'*oreille*, le *nez*, le *palais*, la *main* et la *peau*. L'opération de ces sens est désignée par les mots de *vision*, d'*audition*, d'*olfaction*, de *gustation*, de *toucher*. Les sens se rencontrent tous avec plus ou moins de perfection chez les animaux des classes supérieures ; ceux des classes inférieures ne les possèdent pas tous, ou les ont extrêmement bornés.

On a étendu le nom de *Sens* à des facultés mêmes qui s'exercent sans l'intermédiaire des organes du corps ; ce qui a donné lieu à distinguer des *Sens externes* (*vue*, *ouïe*, etc.), et des *Sens internes* : à cette seconde classe appartiennent la faculté de sentir ce qui se passe en nous (*Sens intime* ou *Conscience*), celle de percevoir les rapports (*Sentiment* ou *Perception des rapports*, *Jugement*), et celle d'apprécier le bien et le beau (*Sens moral* ou *Conscience morale*, *Sens esthétique* ou *Goût*).

Les philosophes sont d'accord pour reconnaître le rôle important que jouent les sens dans l'acquisition de nos connaissances ; mais, selon les uns, ils sont l'unique source de toutes nos idées (*Nihil est in intellectu quin prius fuerit in sensu*) ; selon les autres, ils ne nous fournissent que les connaissances premières : un grand nombre d'idées, et des plus élevées, toutes les idées intellectuelles et morales, dérivent d'une autre source (*Nihil est in intellectu quin prius fuerit in sensu, nisi ipse intellectus*). Les partisans de la 1re de ces deux opinions, parmi lesquels on compte Aristote, Épicure, Diderot, Condillac, Destutt de Tracy, ont été désignés sous le nom de *Sensualistes* ; les partisans de la 2e, qui ont à leur tête Platon, Leibnitz, Kant, ont été appelés *Idéalistes* ou *Rationalistes*. Quelques-uns, en maintenant que toutes nos idées viennent des sens, ont en vue les sens internes aussi bien que les sens externes : telle est la doctrine de Locke, des Écossais, de M. Laromiguière.

Il s'est également élevé de vives controverses sur l'autorité des sens : les uns les considèrent comme le seul fondement de la certitude, les autres leur refusent tout crédit en s'appuyant sur les illusions auxquelles ils nous exposent : tels sont les *Sceptiques*.

SENSATION (de *sentir*), modification éprouvée par l'âme à la suite d'une impression faite sur les organes des sens. On confond souvent, mais à tort, *l'impression*, qui est un fait matériel, et la *sensation*, qui est tout interne. Il peut y avoir impression sans qu'il y ait sensation, comme dans la paralysie, et même quelquefois *sensation*, sans qu'il y ait impression, comme dans le rêve. On distingue des *Sensations externes*, qui proviennent des objets extérieurs, et qui exigent l'action des organes des sens ; et des *Sensations internes*, qui naissent sous l'influence des stimulants intérieurs : telles sont celles que provoquent les appareils digestifs, et desquelles naissent les appétits alimentaires. *V.* SENS.

Pour qu'une sensation se produise, deux conditions doivent être remplies : 1° il faut qu'un ébranlement quelconque soit imprimé à une partie vivante par un agent extérieur ou intérieur qui vient frapper l'un des organes ; 2° que la modification qui en est résultée soit transmise à un centre sensitif interne, que l'on appelle le *Sensorium*, et qui paraît être le siége de l'âme : la sensation, en effet, n'a pas lieu dans l'organe même où nous la sentons : un amputé peut éprouver des douleurs qu'il rapporte au membre même dont il est privé. La transmission se fait au moyen d'un appareil merveilleux appelé *Système nerveux* (*Voy.* NERFS). On place généralement le *Sensorium* dans le cerveau ; mais on ne s'accorde pas sur le point qu'il occupe : selon Descartes, c'est la *glande pinéale* ; selon La Peyronnie, c'est le *corps calleux* ; selon Willis, les *corps cannelés* ; d'autres anatomistes le placent dans la protubérance cérébrale ; d'autres, enfin, à l'origine de la moelle allongée, au nœud vital.

Condillac a composé un célèbre *Traité des Sensations*, où il prétend démontrer non-seulement que toutes nos idées dérivent de la sensation, mais qu'elles ne sont, ainsi que toutes nos facultés elles-mêmes, que des *sensations transformées*. Le P. Rossignol est auteur d'une *Théorie des sensations*, où sont exprimées des idées moins paradoxales. On doit à Lecat un *Traité des Sensations*, à M. Gerdy une *Physiologie des Sensations*, et à M. Hirschberg un *Traité de Névrologie*, où les sens sont surtout envisagés au point de vue physiologique.

SENSIBILITÉ, faculté, ou mieux, capacité de sentir : on l'oppose à l'*Activité*. Son caractère est, en effet, d'être passive, involontaire, fatale. Les différentes manières dont elle s'applique sont les *Sens*.

Les Physiologistes distinguent une *Sensibilité animale*, qui réside dans le centre sensitif, et par laquelle nous avons conscience des modifications produites en nous par les corps ; et une *Sensibilité organique*, qui réside dans les organes et reçoit des impulsions dont nous n'avons pas conscience : cette seconde espèce de Sensibilité est plus exactement désignée sous le nom d'*Irritabilité*. La sensibilité peut être momentanément suspendue : cet état a été appelé *Anesthésie*. *Voy.* ce mot.

La Sensibilité est le principal caractère qui distingue les animaux des végétaux et des minéraux. Quelques philosophes se sont demandé cependant si les végétaux n'en étaient pas doués jusqu'à un certain degré (*Voy.* SENSITIVE) ; quelques-uns même ont été plus loin et ont animé toute la matière.

Au Moral, la *Sensibilité* est cette disposition intérieure qui fait que l'on est vivement affecté par le bien ou par le mal, par le beau ou par le laid. Dans un sens plus restreint encore, ce mot se dit des sentiments d'humanité, de pitié, de tendresse.

SENSIBLE (NOTE). *Voy.* NOTE et SEPTIÈME.

SENSITIVE, *Mimosa pudica*, espèce du genre *Mimosa* (*Voy.* ce mot) : c'est un joli arbuste de 60 à 70 centim. de haut, à tiges armées d'aiguillons ; à feuilles composées de folioles délicates, élégantes ; à fleurs petites, de couleur rouge ou violet clair. La *Sensitive* doit son nom à la singulière faculté qu'elle a de se montrer *sensible* au moindre attouchement : on voit alors ses rameaux articulés fléchir, se rapprocher de leurs tiges, et toutes les folioles se coucher les unes contre les autres, et s'éloigner, comme par pudeur, de l'objet qui les a touchées. Ces mouvements s'exécutent au point d'insertion du pétiole avec la tige et des folioles avec le pétiole ; il existe à chaque insertion une très-petite glande, qui est le point le plus irritable ; il suffit de la toucher avec la pointe d'une épingle pour faire fermer la feuille ou la foliole. La Sensitive est une des plantes chez

lesquelles on observe une sorte de sommeil : vers le soir, ou même quand le ciel se couvre, elle plie ses rameaux, ses feuilles, et semble tomber endormie; elle se relève et s'épanouit avec le retour du jour; ses feuilles ne sont dans un état complet d'épanouissement qu'éclairées par la lumière directe : un nuage qui passe devant le soleil suffit pour en changer la direction. On est parvenu à changer les heures du sommeil de la Sensitive, à la faire dormir en plein jour et veiller pendant la nuit, en la mettant dès le matin dans une chambre noire, et la portant le soir dans une salle très-éclairée. D'après les expériences du Dr Bretonneau, de Tours, la Sensitive, comme les animaux, perdrait sa sensibilité sous l'action du chloroforme; M. le Dr Leclerc est même parvenu à l'endormir avec du laudanum. La Sensitive est aussi offensée par des mouvements très-brusques, tels que ceux d'une voiture qui roule rapidement sur le pavé; cependant elle s'y habitue quand ils deviennent fréquents. — On a fait jusqu'ici des efforts inutiles pour expliquer les phénomènes qu'offre cette plante singulière. Plusieurs savants ont supposé que certains végétaux étaient pourvus, à l'instar des animaux, d'un système nerveux, et doués d'une véritable sensibilité.

La Sensitive est originaire de l'Amérique méridionale; elle se cultive en Europe dans les serres chaudes. On la sème avec la précaution de ne mettre qu'une graine dans chaque vase, afin de lui permettre de croître sans avoir à la transplanter.

La Sensitive est le symbole de la Sensibilité et de la Pudeur. Delille a dit :

Qui ne croit reconnaître une vierge craintive
Dans cette délicate et tendre sensitive,
Qui, courbant sous nos mains son feuillage honteux,
De la douce pudeur offre l'emblème heureux?

On donne aussi vulgairement le nom de *Sensitive* à plusieurs plantes chez qui on remarque, comme dans la Sensitive, des phénomènes d'irritabilité : tels sont le *Ros solis*, le *Carambolier*, une *Oxalide*, etc.

SENSORIUM, mot latin par lequel on désigne la partie du cerveau que l'on croit être le centre commun de toutes les sensations. *V.* SENS et SENSATION.

SENSUALISME, doctrine de ceux qui rapportent aux sens l'origine de toutes nos idées. *Voy.* l'article SENSUALISME au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*, et, ci-dessus, les articles SENS et SENSATION.

SENTENCE (du latin *sententia*), parole mémorable, apophthegme, maxime qui renferme un grand sens, une belle moralité. Les sentences doivent être exprimées brièvement, de manière à se graver facilement dans la mémoire. Les *Proverbes* de Salomon, les *Poésies gnomiques* des Grecs, les *Sentences* de P. Syrus, les *Distiques* de D. Caton, les *Quatrains* de Pibrac, etc, sont des recueils de ce genre de maximes.

Dans sa *Morale des Poëtes*, Moustalon a recueilli les sentences éparses dans les poëtes latins.

Sous le titre de *Livre des Sentences*, Pierre Lombard, surnommé pour cela le *Maître des Sentences*, avait rassemblé les *opinions* des apôtres et des Pères de l'Église sur les points les plus importants de la théologie : ce livre eut une foule de commentateurs, entre autres S. Thomas et S. Bonaventure.

Dans la Jurisprudence, *Sentence* est synonyme de *Jugement* et se dit surtout des décisions des arbitres. Autrefois, on donnait spécialement ce nom aux jugements rendus par les juges inférieurs.

SENTEUR, se dit pour *odeur*, *parfum*. *V.* ces mots. *Pois de Senteur* : c'est la Gesse odorante. *V.* GESSE.

SENTIMENT, se dit de toute manière de sentir (*Voy.* SENS). — On distingue des *Sentiments physiques* ou *Sensations*, et des *Sentiments moraux*, que l'on appelle plus spécialement *Sentiments*. Lévesque de Pouilly a donné la *Théorie des Sentiments agréables*, et Ad. Smith la *Théorie des Sentiments moraux*.

SENTINE (en latin *sentina*), la partie la plus basse d'un bâtiment, située au fond de la cale. C'est le réceptacle de toutes les eaux et de toutes les ordures. On la vide avec les pompes.

SENTINELLE (de l'italien *sentinella*, fait de *sentire*, sentir, entendre), soldat armé placé près d'un poste pour veiller à sa garde, découvrir les ennemis, prévenir les surprises, et exécuter tout ce qui a été prescrit. On le nomme aussi *Factionnaire*. On appelle *Sentinelle perdue*, un soldat que l'on place dans un poste avancé et dangereux.

Les sentinelles ne doivent pas s'écarter de leur poste au delà de 30 pas. Elles rendent les *honneurs* à ceux qui y ont droit, arrêtent les rondes et patrouilles par les mots *Halte là! Qui vive?* elles crient : *Aux armes!* en cas d'alerte; quand elles ne doivent pas se laisser approcher, elles enjoignent aux passants de *passer au large*. La sentinelle qui abandonne son poste, ou même qui s'endort, est punie de peines sévères, qui varient selon les cas.

SEP, partie de la charrue : c'est une pièce de bois qui pose à plat sur la terre, et dans laquelle le soc de la charrue est emboîté. *Voy.* CHARRUE.

SÉPALE, *Sepalum*, nom donné, en Botanique, aux découpures ou folioles articulées, ordinairement vertes, qui constituent le calice des fleurs. Le calice est *monosépale* quand ces découpures sont adhérentes par leur bord, et *polysépale* quand les divisions sont parfaitement distinctes. C'est Necker qui le premier s'est servi de ce mot, qui est de fabrication toute moderne.

SÉPARATION. En Jurisprudence, on distingue la *S. de biens*, la *S. de corps* et la *S. des patrimoines*.

La *S. de biens* est un régime particulier du mariage qui conserve à chacun des époux la propriété et l'administration de ses biens. La *S. de biens* est *contractuelle* si elle a été stipulée dans le contrat de mariage (Code Nap., art. 1536), et *judiciaire* quand elle a été prononcée en justice en faveur de la femme dont la dot est mise en péril (art. 1443). La femme séparée de biens ne peut cependant aliéner ses immeubles sans le consentement de son mari ou l'autorisation de la justice; sous le régime de la séparation de biens, chacun des époux contribue pour sa part aux charges du ménage, la femme jusqu'à concurrence du tiers de ses revenus (art. 1537).

La *S. de corps* est une autorisation de prendre des domiciles séparés, autorisation qu'un jugement peut accorder aux époux pour des causes graves (art. 306-10) : elle entraîne la séparation de biens (art. 311). La séparation de corps a remplacé le divorce (*Voy.* DIVORCE). — Le Code Nap. et le Code de procédure règlent les formes qui doivent être observées dans les séparations de biens et de corps.

Séparation de patrimoines. Voy. PATRIMOINE.

SÉPIA, nom grec et latin du Mollusque appelé en français *Sèche* (*Voy.* ce mot), désigne aussi la liqueur noire qu'on retire de cet animal, et dont on fait une espèce d'encre qui sert en peinture aux mêmes usages que l'encre de Chine. *Voy.* LAVIS.

SEPS (du grec *sépô*, putréfier), genre de Reptiles Sauriens de la famille des Scincoïdiens, très-voisin de l'Orvet, renferme des animaux au corps très-allongé, cylindrique, serpentiforme, et couvert d'écailles arrondies et imbriquées; à tête petite, peu obtuse, recouverte de plaques. Cet animal est muni de 4 pieds très-minces et très-courts, terminés par un ou plusieurs doigts; il a les pattes si courtes qu'il paraît n'en pas avoir, ce qui le fait ressembler à un serpent. Le *Seps tridactyle* ou *Chalcide*, dit aussi *Cicella* (*Cæcilia*), a des pieds terminés par trois doigts très-courts. Sa taille varie de 15 à 40 centim.; son corps est d'un gris d'acier, avec quatre raies longitudinales brunes. Ce Seps se nourrit d'insectes, et vit dans les endroits garnis d'herbes, près des lieux marécageux; il est vivipare. On le trouve en France dans le Midi et dans l'Italie. Le vulgaire regarde sa morsure comme très-venimeuse : d'où son nom;

mais c'est à tort. Le *Seps de Decrès*, de la Nouvelle-Hollande, a quatre doigts à chaque patte.

SEPS ou CEPS, champignon comestible. *Voy.* BOLET.

SEPT (*septem*). C'est un des nombres premiers. Ce nombre, comme le nombre 3, a toujours été vénéré : il est consacré dans les livres saints par un grand nombre de circonstances et d'événements. Dieu se reposa le *septième* jour de la création ; le sabbat fut fixé au *septième* jour; la semaine a *sept* jours, en l'honneur des *sept planètes*. On connaît le *Chandelier aux sept branches* de l'Ancien Testament, le *Livre aux sept sceaux* de l'Apocalypse. Il y a *Sept sacrements*, *Sept péchés capitaux*, etc. — Chez les Grecs, on retrouve les *sept sages*, les *sept merveilles du monde*, les *sept étoiles* des Pléiades, les *sept chefs;* Rome est la ville *aux sept collines*, etc. Les médecins ont leurs *septénaires*. — Les Cabalistes attribuaient au nombre *sept* la vertu d'évoquer les génies planétaires et de les contraindre à opérer des prodiges.

SEPTANTE, dénomination vieillie du nombre 70. — Pour les *Septante* qui traduisirent la Bible en grec, *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SEPTEMBRE (du latin *september*), le 9ᵉ mois de notre année, a été ainsi nommé parce qu'il était le 7ᵉ de l'année romaine quand elle commençait en mars. Il a 30 jours. Vulcain en était le dieu tutélaire. Le soleil entre dans le signe de la Balance le 23 septembre : c'est alors que commence l'automne. — C'est au mois de septembre que s'ouvrent ordinairement les vendanges dans nos climats.

Pour les massacres connus sous le nom de *Journées de septembre, Voy.* le *Dict. univ. d'H. et de G.*

SEPTENAIRE (du latin *septenarius*), c.-à-d. qui contient *sept*. Il se dit d'un espace de sept ans dans la vie de l'homme quand on en divise tout le cours en plusieurs parties, chacune de *sept* ans, à compter du jour de la naissance. — En Médecine, les *Septénaires* sont des espaces de *sept* jours : c'étaient, dans la doctrine des jours critiques, autant de périodes qui partageaient le cours des maladies.

SEPTENNALITÉ, mot qui fut créé sous la Restauration pour désigner la durée de *sept* ans qui, par la loi du 16 juin 1824, fut assignée à la Chambre des Députés. La septennalité fut abolie en 1830.

SEPTENTRION (de *septem*, sept, et de *triones*, bœufs de labour), nom qu'on donnait aux étoiles du Petit Chariot ou Petite Ourse, est devenu synonyme de *Nord*. *Voy.* CARDINAUX (POINTS).

SEPTICIDE (de *septum*, cloison, et *cædere*, détruire), se dit en Botanique des péricarpes qui s'ouvrent par des sutures correspondantes aux cloisons.

SEPTIDI (du latin *septimus dies*), le 7ᵉ jour de la décade dans le Calendrier républicain.

SEPTIÈME (du latin *septimus*). En Musique, on appelle *septième* un intervalle dissonant renversé de la seconde et comprenant sept notes (d'*ut* à *si*). On distingue la *Septième majeure*, composée de 5 tons et 1 demi-ton, renversement de la seconde mineure; la *S. mineure*, composée de 4 tons et 2 demi-tons, renversement de la seconde majeure ; la *S. diminuée*, composée de 2 tons et 3 demi-tons, renversement de la seconde augmentée; la *S. augmentée*, renversement de la seconde minime : cette dernière n'est point en usage. — Reicha compte 4 accords de septième : l'*accord de septième dominante*, l'*accord de septième de 2ᵉ espèce*, l'*accord de septième de 3ᵉ espèce*, l'*accord de septième de 4ᵉ espèce*, qui tous ont leurs renversements. — Les accords de septième se chiffrent par un 7; le 1ᵉʳ renversement, par $\frac{6}{5}$ (le 5 est barré pour l'accord de septième dominante); le 2ᵉ, par $\frac{4}{3}$ ou par un 6 barré; le 3ᵉ, par un 4 ou par un 2, etc.

On donne le nom de *Septième de sensible* au 1ᵉʳ renversement de l'accord de 9ᵉ majeure sans fondamentale (*sol dièse*, *si*, *ré* et *fa dièse*).

SEPTIFÈRE (du latin *septum*, cloison, et *fero*, porter), se dit, en Botanique, des valves du péricarpe, lorsqu'elles portent des cloisons qui restent fixées sur elles après la déhiscence du fruit.

SEPTIQUE (du grec *septikos*, formé de *septéin*, corrompre), qui produit la putréfaction. On donne cette épithète à certains poisons qui déterminent des affections gangréneuses (tels sont le venin de la vipère, le seigle ergoté), ou qui produisent une sorte de décomposition des liquides et des tissus organiques (tel est l'acide sulfhydrique). — On appelle *Antiseptiques* (*Voy.* ce mot) les préparations qui arrêtent la gangrène et la putréfaction des chairs.

SEPT-OEIL, nom vulgaire de la Lamproie de rivière. — *Sept-œil rouge*, nom de l'Ammocète rouge.

SEPTUAGÉSIME (du latin *septuagesimus*, 70ᵉ), le dimanche qui précède la Sexagésime et qui est le 3ᵉ avant le 1ᵉʳ dimanche de Carême.

SEPTULE (diminutif de *septum*, cloison), se dit, en Botanique, d'une proéminence aplatie qui se remarque dans la cavité où sont logées les anthères des fleurs de la famille des Orchidées.

SEPTUM (mot latin qui signifie *cloison*), désigne, en Anatomie, certaines parties du corps qui séparent deux cavités. On appelle : *Septum lucidum*, la cloison qui sépare les deux ventricules latéraux du cerveau ; *S. medium du cœur*, la partie qui sépare les oreillettes et les deux ventricules; *S. narium*, le cartilage qui sépare les narines ; *S. transversum*, le diaphragme, espèce de cloison transversale.

SEPTUOR, composition musicale pour sept parties, pour sept voix ou pour sept instruments. On cite le *Septuor de Lodoïska* de Cherubini, les *Septuor* de Beethoven, de Kalkbrenner, etc.

SÉPULCRE (en latin *sepulcrum*, de *sepelire*, ensevelir), tombeau, monument, ou lieu particulier préparé pour recevoir la dépouille d'un mort. Il ne se dit guère qu'en parlant des tombeaux des Juifs, particulièrement des sépultures creusées dans le roc, ou bien pratiquées dans un ouvrage de maçonnerie, où le corps repose sur le sol même, renfermé dans un cercueil ou dans un simple linceul.

Pour le *Saint Sépulcre*, Église de Jérusalem, bâtie, dit-on, sur le lieu même où fut enseveli Notre-Seigneur, et pour les *Chevaliers du S. Sépulcre*, *Voy.* SÉPULCRE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SÉPULTURE (en latin *sepultura*, de *sepelire*, ensevelir). L'obligation de donner la sépulture aux morts a été regardée par tous les peuples civilisés comme un devoir de religion : les Égyptiens, les Grecs, les Romains surtout, étaient fort scrupuleux dans l'accomplissement de ce devoir : ils auraient cru se rendre coupables d'un crime horrible en y manquant, même envers des étrangers. Ils étaient persuadés que ceux qui ne recevaient point la sépulture erraient pendant cent ans sur les bords du Styx :

Centum errant annos, volitantque hæc littora circum. (Én., VI, 327.)

La privation des honneurs de la sépulture a de tout temps été regardée comme la plus sévère des punitions : pour les Romains, c'était le comble de l'infamie.

Dans les pays catholiques, les règles ecclésiastiques défendent d'accorder la sépulture chrétienne à celui qui n'est pas catholique ou qui a abjuré sa foi, ainsi qu'à celui qui est mort dans l'impénitence ou dans un flagrant délit; mais il faut que la profession de l'impiété ou de l'erreur ait été publique, ou que le crime soit notoire. L'application des règles relatives aux *refus de sépulture* ne doit être faite qu'avec une extrême prudence, ces refus étant de nature à compromettre l'honneur des familles, en même temps qu'à flétrir la mémoire du défunt, et pouvant quelquefois provoquer des troubles dangereux. Pour prévenir tout excès en ce genre, Napoléon avait décidé que tout individu devait être enseveli suivant le rit du culte qu'il avait professé pendant sa vie, à moins qu'il n'eût formellement

demandé le contraire (décision du 16 juillet 1806) : cette sage règle fut invariablement suivie par les évêques de France pendant tout son règne. — Dans les localités où différents cultes sont professés, chaque culte a son lieu de sépulture particulier.

Le mode de sépulture a varié selon les temps, et selon les idées que chaque peuple se faisait de la vie future et du sort des âmes. Les Égyptiens embaumaient leurs morts afin de les conserver; les Juifs les déposaient dans des sépulcres (*Voy.* ce mot); les Grecs et les Romains brûlaient les corps et renfermaient les cendres dans des urnes, qu'ils plaçaient dans des tombeaux. L'usage de mettre les morts en terre (*inhumation*), emprunté aux Juifs, s'est répandu par toute la terre avec le Christianisme. Dans les premiers siècles de l'Église, les corps des martyrs furent ensevelis dans les églises. Plus tard, on étendit cet honneur aux personnes distinguées par leur piété, et dans la suite on en vint à l'accorder à tout le monde. Cet usage, dangereux pour la salubrité publique, n'a cessé en France qu'en 1777.

On doit à M. E. Feydeau l'*Histoire des usages funèbres et des Sépultures des peuples anciens*, 1856.

Voy. FUNÉRAILLES, INHUMATION et CIMETIÈRE.

SÉQUENCE (du latin *sequentia*, choses qui se suivent), nom que l'on donne, dans certains jeux de cartes, à une série de cartes de la même couleur et dont les nombres se suivent : la séquence prend son nom de la carte la plus haute.

SÉQUESTRATION (de *séquestre*), crime qui consiste à enlever par violence une personne pour la tenir en *chartre privée* (*Voy.* ce mot) et comme en séquestre. Si la séquestration a duré plus d'un mois, elle est punie des travaux forcés à perpétuité; si elle a duré moins de 10 jours et si la personne séquestrée a été rendue à la liberté avant les poursuites, la peine est réduite à un emprisonnement de 2 à 5 ans. Si les personnes séquestrées ont été soumises à des tortures, la peine est la mort (Code pénal, art. 341 et suivants).

Séquestration de biens se dit pour application du *séquestre*. *Voy.* SÉQUESTRE.

SÉQUESTRE (en latin *sequestrum*, dérivé de *secare*, couper, retrancher). En Droit, ce mot désigne le dépôt d'une chose litigieuse entre les mains d'un tiers, qui doit la conserver jusqu'à la décision définitive. On appelle aussi *Séquestre* la personne entre les mains de laquelle se fait le dépôt. Le séquestre est conventionnel ou judiciaire. Le S. *conventionnel* est fait par une ou plusieurs personnes de leur propre volonté; le *S. judiciaire* est le dépôt ordonné par justice entre les mains d'un tiers d'un objet litigieux. — Tout ce qui concerne cette matière est réglé par le Code Nap. (liv. III, tit. XI, ch. 3) et par les Codes de Proc. (art. 688) et de Comm. (art. 106).

En Médecine, on appelle *Séquestre* une portion d'os privée de la vie, qui, dans les nécroses, est rejetée au dehors comme corps étranger. *Voy.* NÉCROSE.

SEQUIN (de l'italien *zecchino*, dérivé de *zeccha*, lieu où l'on bat la monnaie), monnaie d'or répandue en plusieurs pays, et qui paraît avoir eu cours primitivement à Venise. Le *sequin* de Venise vaut 12 fr.; le *demi-sequin*, 6 fr. Le *sequin* des États romains vaut 11 fr. 80 c.; le *demi*, 5 fr. 90 c. Le S. *aux lis*, de Toscane, vaut 12 fr. 02 c.; le *demi-sequin*, 6 fr. 67 c. Le *sequin* de Parme vaut 11 fr. 95 c.; le *sequin* de la Savoie et du Piémont, 11 fr. 94 c. 50. — En Turquie, le *sequin zermahboub* (1774) vaut 8 fr. 72 c.; le *sequin zermahboub* de Sélim III, 7 fr. 30 c.; le *demi* vaut 3 fr. 65 c.; le *tiers*, 2 fr. 43 c.; le *quart*, 1 fr. 82 c. 50 : toutes ces subdivisions sont aussi en or.

SÉRAIL (du turc *séraï*, palais, hôtel). Ce mot, qui, chez les Turcs, est synonyme de *palais*, d'*hôtel princier*, et qui est particulièrement affecté aux palais qu'habitent le sultan et les grands du pays, s'emploie communément chez nous, mais improprement, pour désigner cette partie du palais du Grand-Seigneur où les femmes sont enfermées, et dont le véritable nom est *Harem*. *Voy.* ce mot.

A Constantinople, le Sérail, résidence habituelle du sultan, est situé à l'entrée du Bosphore, sur une pointe qui s'avance dans la mer : c'est un assemblage de constructions irrégulières, entouré de fortes murailles, et qui renferme, outre le harem, de vastes jardins et plusieurs mosquées. On accorde quelquefois aux étrangers l'entrée des jardins du sérail; mais jamais celle du harem.

SÉRAN ou SÉRANÇOIR, sorte de peigne ou de grande carde armée de dents de gros fil de fer dont on se sert pour démêler l'étoupe et mettre le chanvre et le lin en état d'être filés : il y en a de diverses espèces, selon que les dents sont plus ou moins serrées. — *Sérancer*, c'est l'action de passer successivement le chanvre et le lin sur autant de sérans de plus en plus fins, pour obtenir une plus belle filasse.

SÉRAPHIN (c.-à-d. en hébreu *ange de lumière*), esprit céleste de la première hiérarchie des anges. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

S. Bonaventure fut surnommé le *Docteur séraphique*, à cause de la mysticité de ses écrits.

SÉRAPIAS, genre d'Orchidées. *Voy.* ÉPIPACTIDE.

SERASKIER (du turc *ser*, chef, et *asker*, armée), général en chef et gouverneur chez les Turcs.

SERDAR ou SIRDAR, chef militaire en Turquie, en Valachie, et aussi dans quelques contrées de l'Asie, par exemple à Lahore.

SERDEAU, nom donné autrefois à un officier de la maison du roi qui recevait les plats que l'on desservait de la table du roi, et qui étaient réservés aux gentilshommes servants. On appelait *Salle du Serdeau*, le lieu où l'on portait les plats de cette desserte, et où mangeaient les gentilshommes servants. — Le Duchat tire ce mot du latin *servitium*, domesticité, et Roquefort de l'italien *serrare*, enfermer, serrer.

SEREIN (du latin *serenus*, clair), vapeur humide et froide qui se dépose pendant les soirées d'été, après le coucher du soleil. Le serein provient des vapeurs qui, s'étant élevées le jour par l'effet de la chaleur, se condensent le soir par l'effet du refroidissement de l'air, et retombent sur la terre en gouttelettes imperceptibles : c'est la *rosée du soir* (*Voy.* ROSÉE). Le serein est malsain : dans les pays chauds, il donne souvent lieu à des fièvres intermittentes.

Goutte sereine. *Voy.* AMAUROSE.

SÉRÉNADE (du latin *sera*, soir), concert donné le soir ou la nuit, en plein air, sous les fenêtres de quelqu'un. Il n'est ordinairement composé que de musique instrumentale; quelquefois cependant on y ajoute des voix. L'Espagne, l'Italie et nos provinces méridionales sont les terres classiques de la sérénade. On y chante ordinairement des barcaroles et des romances, adaptées le plus souvent à la situation. — C'est aussi le nom des morceaux de musique que l'on compose ou que l'on exécute pour ces occasions.

SERÈNE, sorte de baratte mécanique formée par un tonneau de 1 m. de haut sur 75 centim. de diamètre. On peut faire 50 kilogr. de beurre à la fois dans une serène de cette proportion. *Voy.* BARATTE.

SÉRÉNISSIME (en latin *serenissimus*, superlatif de *serenus*), titre d'honneur dérivé du mot *Sérénité*, qu'on donnait autrefois aux rois de France, aux évêques, au doge de Venise et aux électeurs d'Allemagne. Ce titre, joint à celui d'*Altesse* (A. S.), est réservé, dans quelques monarchies, aux souverains qui ne sont pas rois et aux princes du sang.

SÉREUX (du latin *serosus*, formé de *serum*), ce qui abonde en sérosité ou qui en a les caractères.

Le *Système séreux* se compose d'un grand nombre de membranes, dites *Membranes séreuses*, qui forment des sacs sans ouverture : ces membranes sont, par leur surface extérieure, adhérentes aux organes

qui les avoisinent, et libres par leur surface interne; leurs parois sont humectées par un liquide qui dans quelques-unes est analogue au *sérum* du sang, mais qui présente dans d'autres des différences essentielles. La plèvre, le péritoine, l'arachnoïde, les synoviales même et les membranes des tendons sont des membranes séreuses. — Les *Maladies séreuses* sont celles où les exhalations séreuses sont surabondantes.

SERF (du latin *servus*, esclave), s'est dit, pendant le moyen âge, des hommes qui, sans être complétement en état d'esclavage, étaient cependant la propriété d'un seigneur, et qui, attachés à la glèbe, étaient astreints à cultiver une terre déterminée sans pouvoir la quitter et sous condition d'une redevance. *Voy.* SERFS au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SERFOUETTE (du latin *circumfodere*, creuser autour), outil de Jardinier avec lequel on remue la terre autour des jeunes plantes, jusqu'auprès du collet de leurs racines. La serfouette est formée ordinairement de deux branches ou dents en fer renversées et pointues, réunies par une douille à laquelle s'adapte un manche de bois d'un mètre environ.

SERGE (du latin *sarica*, tunique, ou de *serica*, vêtement de soie), étoffe légère et croisée, en laine ou en soie, mais le plus souvent en laine, qui se fabrique sur un métier à quatre marches et de la même manière que le satin. La serge de laine diffère de l'étamine, en ce que, dans l'étamine la chaîne et la trame sont également lisses, également serrées, au lieu que dans la serge la trame est de laine cardée et filée lâche au grand rouet, pour faire draper l'étoffe. Les serges sont, selon les fabriques, rases, à poil ou drapées. On appelle *Serge naturelle* ou *Beige*, une serge noire ou grise fabriquée avec de la laine qui n'a point été teinte. — La fabrication de la serge est fort ancienne en France. On en fabrique encore considérablement aujourd'hui en Picardie, surtout à Amiens, Abbeville et Beauvais, ainsi qu'à Chartres, à Aumale, dans le Berri, à Nîmes, à Mende, etc. Rome et la Saxe en fournissent également.

On donne aussi le nom de *Serge*, de *Sergé*, à des étoffes de soie, de fil, de coton, dont le tissu est celui de la serge : le *Ras* de Saint-Maur est une serge de soie.

SERGENT (du latin *serviens*, qui sert). Ce mot, dans l'origine, était synonyme de *servant*, *serviteur*, et s'appliquait aux fonctions les plus diverses. Divers officiers de la maison du roi portaient le titre de *Sergents :* il y avait des *Sergents d'armes* pour les cérémonies et les tournois; des *S. barriers*, pour percevoir les droits d'octroi aux barrières et aux portes des villes; des *S. prairiers* et *champestres*, pour garder les prairies et les champs; des *S. du plaid de l'épée*, pour faire exécuter les jugements; des *S. de la paix* et *de la querelle*, pour maintenir le bon ordre; des *S. à verge*, bas officiers de justice dont les fonctions consistaient à donner des exploits, des assignations, à faire des saisies et des exécutions, et à arrêter ceux contre lesquels avaient été portés des décrets de prise de corps. Leurs fonctions sont aujourd'hui remplies par les *huissiers* et leurs *recors*.

Dans l'Armée, le grade de *Sergent* date du XV[e] siècle. Il fut d'abord donné à de bas officiers qui prenaient le nom de *Sergents de bandes ;* cependant, il y avait aussi à la même époque des officiers supérieurs d'un rang très-élevé qu'on appelait *Sergents de bataille*, et dont la fonction principale était de ranger les troupes en bataille sous les ordres du général en chef : ces derniers subsistèrent jusqu'au milieu du XVII[e] siècle. — Aujourd'hui, on appelle *Sergent*, un sous-officier d'infanterie qui commande au caporal et aux soldats en tout ce qui est relatif au service, à la police et à la discipline. Les signes distinctifs du grade de sergent consistent en un galon d'or ou d'argent au-dessus de chaque parement de l'uniforme. — Le *Sergent-major* est le premier sous-officier d'une compagnie : il commande aux autres sous-officiers et aux soldats; il est responsable envers le capitaine, et surveille le fourrier, qui est chargé, sous sa direction, de faire les écritures. Les signes distinctifs de ce grade sont un double galon d'or ou d'argent au-dessus de chaque parement. Le grade de sergent-major a été créé en 1776. Au XVI[e] et au XVII[e] siècle, on donnait le titre de *Sergent-major* à un officier supérieur dont les fonctions étaient analogues à celles de nos majors.

Sergent de ville, nom qu'on donne à Paris (depuis 1830), et dans plusieurs villes des départements, aux agents ostensibles de la police, à ceux qui portent l'uniforme et l'épée, et qui sont principalement chargés de maintenir le bon ordre dans les lieux publics. A Paris, les sergents de ville dépendent du préfet de police; dans les départements, ils sont sous les ordres de l'autorité municipale.

Les Menuisiers appellent *Sergent* un instrument de fer qui sert à tenir serrées l'une contre l'autre les pièces de bois qu'on veut assembler, et à les maintenir dans cet état pendant qu'on perce les trous des chevilles ou que la colle sèche.

SERICAIRE, *Sericaria* (de *sericum*, soie), genre de Lépidoptères, a pour type le *Ver à soie*. *V.* ce mot.

SÉRICICULTURE (du latin *sericum*, soie), culture de la soie. L'industrie séricicole se compose de deux parties bien distinctes : la partie agricole, ou *Sériciculture* proprement dite, qui renferme la culture du mûrier, l'éducation des vers à soie et la préparation des cocons; et la partie manufacturière, ou *Industrie sérigène*, qui comprend le travail des filatures, celui du dévidage et du moulinage, et enfin celui du tissage. — Olivier de Serres, à la fin du XVI[e] siècle; l'abbé Boissier de Sauvages, au XVIII[e]; le comte vénitien Dandolo, au commencement du XIX[e], et de nos jours MM. Bonafous et Camille Beauvais, sont ceux dont les travaux ont le plus fait pour les progrès de la sériciculture. Une *Société séricicole*, établie à Paris, travaille constamment à hâter ces progrès. *Voy.* MAGNANERIE et VER A SOIE.

SÉRIE (du latin *series*, suite). En Mathématiques, on appelle *série* toute suite de nombres ou de grandeurs quelconques qui croissent et décroissent suivant une certaine loi, comme $A+B+C+D$, *etc.*, à l'infini. Les termes d'une progression, arithmétique ou géométrique, croissante ou décroissante, constituent également une série. Lorsque par l'addition successive des termes d'une série, on approche de plus en plus d'une même quantité, la série est *convergente;* ex. : $\frac{1}{2}+\frac{1}{4}+\frac{1}{8}+\frac{1}{16}+\frac{1}{32}$, etc., à l'infini, dont la valeur s'approche d'autant plus de 1 qu'on prend un plus grand nombre de termes. Lorsqu'au contraire, par l'addition successive des termes d'une série on obtient des quantités qui diffèrent entre elles de plus en plus, la série est *divergente;* telle est la série : $1-2+4-8+16-32+64$, etc., à l'infini.

Série, en Chimie. *Voy.* HOMOLOGUES (CORPS).

SERIN, *Serinus*, genre de Passereaux de la famille des Fringilles, très-voisin des Linotes : bec gros, court, bombé; tarses médiocres; ailes pointues, atteignant le milieu de la queue, qui est de moyenne largeur et fortement échancrée. Les espèces principales sont : le *Canari* ou *Serin des Canaries*, espèce à laquelle appartient notre Serin domestique; le *Cini*, qui comprend le *S. vert de Provence* et le *S. jaune d'Italie ;* le *S. vert-jaune*, dit aussi *Verduron* ou *Venturon*.

Le *Serin des Canaries*, dans l'état sauvage, n'est point jaune comme notre Serin domestique; il a tout le dessus du corps brun, varié de gris, la poitrine d'un vert jaune, les flancs variés de traits bruns, et le croupion blanchâtre. Le Serin domestique a tout le corps couvert de plumes blanches à leur base, et d'un jaune citron plus ou moins foncé sur toute leur partie apparente; les grandes plumes de ses ailes et de sa queue sont blanches en dessous et jaunes en

dessus; son œil est brun, et son bec ainsi que ses pattes sont couleur de chair. Les amateurs d'oiseaux se sont plu à croiser la race pure des Canaries avec le Cini, le Venturon, le Bouvreuil, le Chardonneret, le Linot et le Tarin : il en est résulté de petits métis bigarrés assez jolis que l'on nomme *Arlequins*. Buffon compte 29 variétés du Serin domestique : parmi les plus recherchées, on cite le *Serin plein*, entièrement couleur de jonquille, le *S. huppé*, le *S. panaché de noir et de jonquille*, le *S. hollandais à longues pattes*, etc. Les Serins mâles sifflent bien, et leur gazouillement est assez agréable; ils sont susceptibles d'apprendre des airs au moyen d'un petit orgue, fait exprès pour eux, et nommé *serinette* : on parvient aussi à leur faire répéter quelques paroles. La femelle ne chante pas. Les Serins sont aisés à nourrir et à élever : le millet, le mouron, les épis du panic, le plantain, le séneçon, font, avec le sucre et les échaudés appelés *colifichets*, la base de leur nourriture. Ils sont sujets à beaucoup de maladies et d'infirmités : ils ont, entre autres, la maladie du *bouton*, qui se développe sous la queue, et qu'il faut percer à temps. La Serine fait 4 ou 5 pontes par an, de 5 ou 6 œufs à la fois; on lui donne un petit panier pour nid et du coton pour le doubler. On suspend dans la cage des serins un os de sèche contre lequel ces oiseaux frottent leur bec pour en aiguiser la pointe ou pour l'user.

SERINETTE, instrument dont on joue par le moyen d'une manivelle, et dont le principal usage est d'instruire les serins : c'est un petit orgue, ayant sommier, clavier, tuyaux et soufflet, et qui est en parfaite harmonie avec le timbre de ces petits oiseaux. L'étendue de la serinette est ordinairement d'une octave. On peut lui faire porter 4 ou 5 airs différents. Le rang qu'occupe chaque encoche détermine l'air que fait entendre la *serinette*, et une table des timbres de ces airs sert à les indiquer.

SERINGAT, *Philadelphus*, plante. *Voy.* SYRINGA.

SERINGUE (du grec *syrinx*, flûte, tuyau), instrument bien connu dont on se sert pour faire des injections dans les intestins, les plaies, les ulcères, etc. C'est une espèce de petite pompe portative. *Voy.* LAVEMENT, CLYSOIR, CLYSOPOMPE.

SÉRIOLE, *Seriola*, genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Scombéroïdes, voisin des Caranx et des Leiches : 2 dorsales sans fausses pinnules, sans bouclier à la queue; dents en velours ou en cardes fines. L'espèce type, la *Sériole de Duméril*, habite la Méditerranée et pèse quelquefois jusqu'à 80 kilogr. : sa chair, ferme et rougeâtre, est très-estimée. Plusieurs autres espèces se trouvent dans la mer des Indes et dans les mers d'Amérique.

SÉRIOLE, *Seriola*, genre de la famille des Composées, tribu des Chicoracées, renferme des plantes herbacées annuelles, hérissées, à feuilles sinuées, dentées ou roncinées; à fleurs ligulées jaunes, en capitules terminaux solitaires. L'espèce type est la *Sériole de l'Etna*, plante d'Italie, de Sicile, de Corse et de Barbarie. Les autres espèces croissent au Chili et au Brésil.

SERMENT (du latin *sacramentum*), acte par lequel on prend Dieu à témoin de la vérité de ce que l'on avance, ou d'un engagement par lequel on se lie. On peut distinguer : le *Serment promissoire*, tel que celui que prêtent devant les tribunaux les témoins, les experts, les interprètes; le *S. judiciaire*, le *S. politique*, le *S. militaire*, etc.

Serment judiciaire : c'est une affirmation faite en justice sous l'invocation du nom de Dieu, et dont la loi fait dépendre le jugement de la cause. Le Code Napoléon (art. 1357 et suiv.) établit deux espèces de serments judiciaires : celui qu'une partie *défère* à l'autre, qui est appelé *S. décisoire*; et celui qui est déféré d'office par le juge à l'une des parties, et qu'on appelle *S. supplétoire*. Le *S. décisoire* ne peut avoir lieu que sur un fait personnel à celui à qui il est déféré. — Le *S. supplétoire* a pour but de compléter la preuve d'un fait : il ne peut être déféré par le juge que lorsque la demande ou l'exception n'est pas pleinement justifiée. — On appelle *S. à plaids*, *S. in litem*, celui qui est déféré par le juge au demandeur pour déterminer la valeur de la chose demandée. — La personne à qui le serment a été déféré et qui est convaincue d'avoir fait un faux serment, est punie de la dégradation civique (Code pénal, art. 366). — Pour le serment en matière criminelle, *Voy.* TÉMOINS.

Serment militaire. *Voy.* DRAPEAU (SERMENT DU).

Serment politique. C'est celui que prêtent les fonctionnaires publics avant d'entrer en charge, et par lequel ils promettent obéissance aux lois de l'État et fidélité au souverain. Ce serment, prescrit par la plupart des constitutions, et dont l'obligation a été renouvelée en France par la loi du 31 août 1830, avait été aboli en 1848; il a été rétabli en 1852, lors du rétablissement de l'Empire.

Le Serment a été considéré de tout temps comme un des actes les plus importants de la vie : presque toujours il est environné de cérémonies religieuses. Chez les anciens, le serment se prêtait toujours devant les autels. Chez les Chrétiens, il s'est longtemps prêté la main sur l'Évangile ou sur les reliques des saints : aujourd'hui on se contente de le prêter debout, la tête découverte et la main droite levée vers le ciel ou en face d'un crucifix. Les Juifs prêtent le serment, *more judaïco*, c.-à-d. dans la synagogue, en présence du rabbin et la main sur le Talmud. — Les Quakers et plusieurs autres sectes protestantes prohibent le serment, se fondant sur la défense qu'en aurait faite J.-C. (*Evang. S. Matthieu*, liv. v, ch. 33).

SERMOLOGE (c.-à-d. *recueil de sermons*). On appelait anciennement ainsi des livres qui contenaient des discours ou des sermons des papes et autres personnes en grande vénération pour leur sainteté. On lisait ces sermons aux fêtes des Confesseurs, tous les jours depuis Noël jusqu'à l'octave de l'Épiphanie, à la Purification, à la Toussaint et à quelques autres fêtes. *Voy.* SERMONNAIRE et PRÉDICATION.

SERMON (du latin *sermo*, discours), prédication chrétienne, discours qu'on prononce en chaire, dans une église, pour instruire ou pour exhorter les fidèles : c'est ordinairement le développement de quelque vérité religieuse ou morale, d'une utilité pratique, dont le texte est emprunté à l'Écriture sainte. Ce genre de discours, qui est la principale et la plus importante application de l'éloquence sacrée, prend, selon la forme qu'on lui donne, les noms d'*homélie*, de *prône*, ou de *sermon* proprement dit.

Le *Sermon sur la montagne*, prononcé par Jésus-Christ (S. Matthieu, ch. 5, 6 et 7), peut être considéré comme le plus ancien des sermons. Les épîtres des Apôtres, les écrits des premiers Pères sont le plus souvent, par leur but du moins, de véritables sermons. Cependant, ce n'est qu'à partir du IVe siècle qu'on voit naître le genre particulier d'éloquence que nous nommons proprement ainsi, et que les Grecs appelaient *homélie*. On y vit briller successivement, du IVe au VIe siècle, S. Augustin, S. Ambroise, S. Jean-Chrysostôme, S. Basile, S. Grégoire de Nazianze, S. Grégoire de Nysse, S. Cyprien, S. Ephrem, S. Cyrille, S. Léon, S. Hilaire; au moyen âge, S. Bernard, S. Dominique, le fondateur des *Frères prêcheurs*, S. François d'Assise, S. Antoine de Padoue, Gerson, Savonarole. Au XVe siècle, Olivier Maillard, Barlet, Ménot, compromirent la gravité de la chaire par un mélange de bouffonnerie; au XVIe, les prédicateurs de la Ligue, G. Rose, J. Boucher, Poncet, mirent leur éloquence au service des passions politiques; mais au XVIIe, S. François de Sales, Senault, le P. Lejeune, Lingendes, Desmares, rendirent au sermon sa véritable desti-

nation ; et bientôt après, Bossuet, Bourdaloue, Fléchier, Mascaron, Massillon, portèrent ce genre à sa plus haute perfection. Ils eurent pour émules ou pour continuateurs le P. Larue, le P. de Neuville, l'abbé Poulle, le P. Bridaine, Beauvais, Boulogne, Beauregard, Lenfant, Gochin, Legris-Duval, le P. Elisée, l'abbé Maury, et, depuis le commencement de ce siècle, l'abbé Frayssinous, MM. Maccarthy, Cœur, Ravignan, Lacordaire, Deguerry, etc.

Les Protestants citent, en France, les sermons de Calvin, de Saurin ; en Angleterre, ceux de Tillotson, Blair, Chalmers ; en Allemagne, ceux de Luther, Mélanchthon, Reinhard, Schleiermacher, etc.—Pour les principaux recueils de sermons, *Voy.* PRÉDICATION.

SERMONNAIRE, se dit et d'un recueil de *sermons* et d'un orateur qui s'est voué à l'éloquence de la chaire, et dont on a beaucoup de sermons. *Voy.* SERMON et PRÉDICATION.

SÉROSITÉ (de *serum*), la partie la plus aqueuse des humeurs animales, celle qui est habituellement exhalée par les membranes séreuses : c'est elle qui forme l'épanchement dans les hydropisies, qui s'amasse dans les phlyctènes produites par les brûlures, et sous l'épiderme soulevé par les substances épispastiques. C'est un liquide incolore, légèrement visqueux, composé chimiquement d'eau et d'albumine (qui y est en moindre quantité que dans le *sérum*). Il est produit par la sécrétion normale des membranes séreuses, et favorise le glissement à la surface des organes sur lesquels s'étalent ces membranes.

SÉROTINE (de l'italien *serotina*, formé de *sera*, soir), nom donné, en général, à toutes les Chauves-souris, a été appliqué par Daubenton à une espèce particulière de *Vespertiliens*. *Voy.* ce mot.

SERPE (jadis *sarpe*, du latin *sarpere*, tailler la vigne, mot dérivé lui-même du grec *harpé*, faucille), instrument de fer plat et tranchant, en forme de grand et large couteau dont le bout serait recourbé en croissant. Il a une poignée en bois ou en corne. Les bûcherons, les jardiniers s'en servent pour élaguer les arbres. — On appelle *Serpette*, une petite serpe qui sert à tailler la vigne, à couper les raisins, à émonder les arbres, et à divers autres usages.

Dans la Fable, la Serpette est l'attribut de Sylvain.

SERPENT (en latin *serpens*, de *serpere*, ramper), sorte de Reptiles au corps très-allongé, cylindrique, sans pieds, se mouvant au moyen des replis qu'ils font sur le sol. C'est par le mouvement de leur colonne vertébrale, douée d'une grande mobilité et munie de muscles puissants, qu'a lieu chez eux la progression. A une force prodigieuse quelques serpents joignent une extrême agilité : ils montent très-facilement sur les arbres. Les serpents n'ont qu'un poumon, point de conque auditive ; leurs yeux manquent de paupières, ce qui donne à leur regard une grande fixité ; leur langue, presque toujours longue, bifide, est très-extensible ; c'est à tort qu'on la regarde comme lançant le venin qui est propre à certaines espèces : ce venin est instillé dans la plaie par des crochets situés sous la langue (*V.* VIPÈRE). Les serpents passent la mauvaise saison dans un engourdissement léthargique, cachés dans quelque retraite obscure, isolés, ou entrelacés les uns avec les autres. Ils sont les uns ovovivipares, les autres ovipares. C'est dans les contrées méridionales que les serpents sont presque exclusivement répandus : on n'en trouve point dans la zone glaciale. Sous les tropiques, quelques-uns acquièrent un volume énorme.

Les Serpents forment, sous le nom d'*Ophidiens*, un ordre de la classe des Reptiles. On les divisait autrefois en deux familles : celle des *Anguis* ou *Orvets*, et celle des *Serpents* proprement dits ou *Vrais Serpents*. Ceux-ci étaient divisés en 3 tribus : celle des *Amphisbènes* ou *Doubles-marcheurs*, celle des *Serpents sans venin*, et celle des *S. venimeux*. On les a depuis divisés d'après leur système dentaire. Pour plus de détails, *Voy.* OPHIDIENS et ERPÉTOLOGIE.

Le Serpent est le symbole du mensonge, de l'astuce, de l'envie ; c'était aussi l'emblème de la prudence, de l'éloquence, de la séduction : c'est sous la forme du serpent que le démon tenta la première femme. — Dans la Mythologie, le serpent arme le fouet des Furies et forme leur chevelure ; il entoure le caducée de Mercure ; il est aussi l'attribut d'Esculape, le dieu de la Médecine, et d'Hygie, déesse de la santé (parce que, dit-on, le serpent, qui tous les ans change de peau, est l'emblème de l'homme qui, en recouvrant la santé, entre dans une nouvelle vie). Le serpent avait, dans l'opinion des anciens, quelque chose de prophétique, comme on le voit dans Virgile (*Én.*, II) ; un serpent sur un trépied marque l'oracle de Delphes, sans doute en souvenir du serpent Python, tué par Apollon à Delphes même. Un serpent qui mord sa queue est le symbole de l'éternité. — Le serpent était particulièrement en grande vénération chez les Égyptiens : il entourait la tête d'Isis, le sceptre d'Osiris, le corps de Sérapis. Il est encore aujourd'hui l'objet d'un culte chez les peuples de la Nigritie.

Serpent d'airain. Un grand nombre d'Israélites étant morts dans le désert par la piqûre de serpents, Moïse fit ériger, par l'ordre de Dieu, un *serpent d'airain* comme un signe dont la puissance miraculeuse guérirait ceux qui le regarderaient (*Nomb.*, XXI).

Serpent d'eau. *Voy.* COULEUVRE.

Serpent jaune des Antilles. *Voy.* TRIGONOCÉPHALE.

Serpent de mer. *Voy.* OPHISURE.

Serpent à sonnettes ou *Crotale*, *Crotalus*, genre de grands Serpents, longs de 1m,50 à 2 mètres, dont la queue est terminée par une série de pièces cornées plus ou moins nombreuses, mobiles les unes sur les autres, qui, lorsque l'animal agite sa queue, produisent le même effet qu'une suite de grelots : ces pièces cornées résultent de la chute incomplète du dé écailleux dont l'extrémité de la queue de ces serpents est armée. Ils ont des formes trapues, une tête grosse, à museau court, et des écailles épaisses. Ils habitent les lieux marécageux de l'Amérique, et se nourrissent de petits animaux. Ils sont vivipares. Le Serpent à sonnettes est très-venimeux : la violence du venin inoculé par sa morsure est telle qu'elle suffit pour faire mourir en quelques heures un homme, un animal de forte taille ; la subtilité de ce venin se conserve même après la dessiccation de l'animal. Ce venin paraissant agir en vertu d'une grande puissance sédative et stupéfiante qui est en lui, on a proposé de le combattre par les stimulants, notamment par l'eau-de-vie. Le prenanthe passe aussi pour un excellent antidote de ce poison. On dit le Serpent à sonnettes sensible aux charmes de la musique et susceptible d'être apprivoisé.

Serpent de verre. *Voy.* ANGUIS et OPHISAURUS.

SERPENT, instrument à vent qui est employé pour soutenir les chants d'église, et dans la musique militaire et d'harmonie, où il sert à donner les sons graves ou de basse. Il a la forme d'un gros serpent tortillé en S, est creusé dans sa longueur et ouvert aux deux bouts, percé sur le côté de six trous, dont les trois supérieurs sont bouchés par les doigts de la main gauche, et les trois inférieurs par ceux de la droite. Ceux de ces instruments qui ont des clefs prennent le nom d'*Ophicléides* (*Voy.* ce mot et SAXOPHONE). Le son le plus grave que donne le serpent est le *si bémol*. La musique des serpents est écrite sur la clef de *fa*, à la 4e ligne.

SERPENT, constellation. *Voy.* SERPENTAIRE.

SERPENTAIRE. On donne ce nom en Botanique : 1° à l'*Ophioglosse*, sorte de Fougère ; 2° à une espèce de *Cactier* à grandes fleurs rouges et à tiges contournées ; 3° à une espèce de Gouet, l'*Arum dracunculus*. — La *Serpentaire de Virginie* est une Aristoloche (*Aristolochia anguicida*), dont le suc tue, dit-on, les serpents : sa racine chevelue, odo-

rante, aromatique, est employée en médecine comme tonique et excitante, dans les fièvres adynamiques, typhoïdes, etc. — La *S. femelle* est la *Bistorte*.

Serpentaire, oiseau de proie. *Voy.* SECRÉTAIRE.

SERPENTAIRE, *Ophiuchus*, constellation de l'hémisphère boréal, qu'on figure par Esculape tenant un *serpent* qui se roule autour de son corps. Elle est placée au-dessus du Scorpion, de la Balance et du Sagittaire. Le Serpent touche presque à la *Couronne boréale* avec sa tête, et à l'*Aigle* avec sa queue.

SERPENTEAU (diminutif de *serpent*). On nomme ainsi, en Pyrotechnie : 1° de petites fusées volantes sans baguettes qui, au lieu de monter droit, vont obliquement en zigzag et comme en serpentant, sans s'élever bien haut; — 2° un cercle de fer muni de petites grenades chargées de pointes de fer qu'on jette sur une brèche.

SERPENTIN (de *serpent*), partie de l'alambic où se condense le produit de la distillation : c'est un tuyau le plus souvent en étain, contourné en spirale, fixé dans un seau rempli d'eau froide et communiquant par un bout avec le chapiteau de l'alambic, par l'autre avec un récipient. *V.* ALAMBIC.

On donne aussi ce nom à un marbre dont le fond est vert, avec des taches rouges et blanches.

SERPENTINE ou *Ophite*, substance magnésienne, analogue au talc, d'un vert de poireau ou d'un vert obscur, tendre et douce au toucher, offre, comme la peau des serpents, des taches vertes, les unes claires, les autres foncées : ce qui lui a valu son nom. C'est un silicate de magnésie. On distingue la *S. camellaire*, la *S. noble* et la *S. commune*, qui s'emploie à la fabrication des poteries et des marmites, ce qui l'a fait appeler *pierre ollaire* (du latin *olla*, marmite). La Serpentine est commune aux environs de Gènes, de Turin, dans le Var, les Vosges, l'Aveyron, etc.

En Botanique, on nomme vulgairement ainsi : 1° une plante de la famille des Apocynées, appelée encore *Ophioxyle* ou *Bois de serpent*, que la médecine a employée comme fébrifuge, sudorifique, etc.; 2° le Salsifis noir (*Scorsonera hispanica*); 3° l'Estragon (*Artemisia dracunculus*); 4° une espèce de Cactier, le *Cereus flagelliformis*.

SERPETTE. *Voy.* SERPE.

SERPIGO (de *serpere*, aller en serpentant), mot latin conservé en français pour exprimer une ulcération cutanée dont l'allure est de serpenter, de former des circonvolutions plus ou moins étendues, plus ou moins profondes : c'est l'aspect que présentent certains ulcères syphilitiques, dartreux ou scrofuleux, qui, guéris d'un côté, se reproduisent de l'autre et s'avancent en traçant des zigzags. On appelle *Serpigineux*, les maux qui affectent cette disposition.

SERPILLIÈRE, toile grosse et claire dont on se sert pour emballer des marchandises, pour faire des tabliers, des tentes, etc.

SERPOLET, *Thymus serpyllum*, appelé aussi *Pillolet* et *Thym sauvage* ou *bâtard*, espèce du genre Thym, à tiges couchées et grêles, à feuilles petites, à fleurs pourpres, petites et odorantes. Une variété exhale une odeur de citron très-agréable que l'on conserve difficilement, et que la culture lui fait perdre. Le Serpolet croît sur les collines, dans les bois et généralement dans tous les mauvais terrains : il est brouté avec plaisir par les bestiaux, les lapins et les lièvres; les abeilles recherchent le suc de ses fleurs. Il a les propriétés du Thym commun. Les anciens l'employaient comme assaisonnement.

Dans le Langage des fleurs, le Serpolet est le symbole de l'étourderie.

SERPULE, *Serpula*, vulgairement *Tuyau de mer*, genre d'Annélides tubicoles de la famille des Amphitrites, renferme des animaux qui habitent le littoral de toutes les mers. Ils vivent enfoncés dans le sable, et sont logés dans des tubes ou des fourreaux qu'ils ne quittent jamais. Il en existe un très-grand nombre d'espèces vivantes, et un nombre plus considérable encore d'espèces fossiles.

SERRAN, *Serranus* (du latin *serra*, scie, à cause des dentelures du préopercule), vulgairement *Perche de mer*, genre de poissons Acanthoptérygiens de la famille des Percoïdes, caractérisés par une dorsale unique et des dents crochues. Leur corps est oblong, écailleux, ainsi que le crâne et la joue. Leur chair est estimée. On trouve dans la Méditerranée le *Serran* proprement dit (*S. cabrilla*), le *S. écriture* (*S. scriba*), ainsi appelé à cause des lignes ou traits irrégulièrement tracés sur son crâne et son museau; le *Grand S. brun* (*S. gigas*), ou *Mérou*, qui peut avoir jusqu'à un mètre, et dont la chair est aromatique; le *Petit serran* (*S. hepatus*), qui n'a guère que 10 centimètres. — On rattache à ce genre le *Barbier* (*S. tonsor* ou *Anthias*).

SERRATULE, *Serratula*, plante, la même que la *Sarrète*. *Voy.* ce mot.

SERRE, lieu clos et couvert, où l'on abrite pendant l'hiver les plantes qui redoutent le froid, et pendant toute l'année celles qui demandent une température constamment élevée. Une serre doit être exposée au midi, ou mieux, entre l'ouest et le midi, abritée contre le vent, et vitrée d'un ou de plusieurs côtés pour y laisser pénétrer facilement les rayons du soleil; les vitrages doivent pouvoir s'ouvrir pour renouveler l'air. Pendant l'été, on modère à volonté l'ardeur des rayons du soleil au moyen de rideaux ou de paillassons. On nomme *Serre tempérée*, celle qui se chauffe par les rayons solaires seulement, et *Serre chaude*, celle qui se chauffe par le moyen du soleil et des poêles ou de la vapeur en même temps. La chaleur que réclament les serres chaudes contenant ordinairement des plantes qui croissent naturellement entre les tropiques, est comprise entre 18 ou 25 degrés centigrades.

Les *Serres pour légumes*, où l'on dépose les légumes pendant l'hiver, doivent être à l'abri de la gelée et d'une excessive humidité : un caveau voûté, avec des ouvertures propres à renouveler l'air au besoin, est en général le lieu le plus convenable. Là, on enfouit dans du sable pur, ou, à défaut de sable, dans de la terre presque sèche, et en les tenant debout, les choux, les choufleurs, les chicorées, les racines à collet, comme carottes, betteraves, etc., en ayant soin de les écarter un peu les uns des autres; pour les raves, les pommes de terre, les topinambours, on les met en tas, ou, si l'on veut, on les sépare par des lits de sable ou de terre. On doit entretenir dans ces serres un degré de température inférieur à dix degrés au-dessus de zéro.

Serres : on donne ce nom aux griffes ou ongles acérés des Rapaces et autres Oiseaux de proie.

SERRE-BOSSE, gros cordage qui tient une ancre soulevée par une de ses pattes, entre le bossoir où cette ancre est suspendue et le porte-hauban de misaine.

SERRE-FILE, nom donné, dans l'Armée, aux officiers et sous-officiers placés derrière une troupe en bataille, et sur une ligne parallèle au front de cette troupe; — et, dans la Marine militaire, à un vaisseau qui est placé à la queue d'une ligne ou d'une colonne, et qui marche le dernier de tous. C'est un poste de confiance et d'honneur.

SERRE-NŒUD, instrument dont on se sert en Chirurgie pour attacher les bouts d'une ligature. Les *Serre-nœuds* sont spécialement employés pour exercer une constriction sur une ligature passée autour d'une tumeur pédiculée, ou de toute autre partie qu'on se propose de détruire lentement et par degrés. Ils peuvent être de forme très-diverse, selon leur destination : on connaît surtout les *Serre-nœuds de Roderic*, *de Dessault*, et celui *de Deschamps* (dit aussi *Presse-artère*).

SERRICORNES (du latin *serra*, scie), famille de Coléoptères pentamères qui ont les antennes dentées

en scie. Cette famille, que Duméril désigne sous le nom de *Priocères*, mot grec qui a le même sens que *Serricornes*, renferme des insectes dont les antennes sont en général filiformes ou sétacées; celles des mâles sont ordinairement soit en panache ou en peigne, soit dentées en scie. On la divise en deux sections : celle des *Sternoxes*, qui comprend les tribus des *Buprestides* et des *Élatérides*, et celle des *Malacodermes*, qui comprend les tribus des *Cébrionites*, *Lampyrides*, *Mélyrides*, *Clairones*, *Lime-bois* et *Ptiniores*. Duméril divise la famille des Priocères en quatre genres : *Lucane*, *Platycère*, *Passale* et *Synodendre*.

SERRIROSTRES, oiseaux dont le bec est dentelé. On les nomme plutôt *Lamellirostres*. *Voy.* ce mot.

SERRURE (du latin *sera*, verrou), appareil destiné à fermer une porte de manière qu'elle ne puisse s'ouvrir qu'à l'aide d'une clef fabriquée exprès. La serrure la plus simple consiste en une boîte de fer nommée *palastre*, dans laquelle se meut une pièce du même métal nommée *pêne*, espèce de verrou qui sort en partie de la boîte quand on tourne la clef en un certain sens, et va se loger dans une *gâche* fixée dans la muraille ou dans l'autre battant de la porte. En tournant la clef dans l'autre sens, le pêne rentre dans la boîte, et la porte n'est plus fermée. On appelle *gardes*, de petites lames de fer placées dans l'intérieur de la serrure, et qui correspondent exactement aux entailles du panneton de la clef. On nomme *Serrure à ressort*, celle qui se ferme en tirant la porte; *S. tréflière*, celle qui ne s'ouvre que d'un côté; *S. à pêne dormant*, celle qui ne peut s'ouvrir ou se fermer qu'avec une clef; *S. à bosse*, celle dont le pêne est en dehors. On a imaginé, pour empêcher d'ouvrir les serrures à l'aide de fausses clefs, divers appareils qui sont connus sous les noms de *Serrure de sûreté*, *S. à secret*, *S. à combinaisons*, *S. à pompe*, etc. *Voy.* SERRURERIE.

SERRURERIE, SERRURIER. La *Serrurerie* comprend non-seulement tout ce qui concerne la clôture, au moyen d'appareils en fer, des meubles, des appartements et des habitations, mais aussi la fabrication de tous les ouvrages en fer qui entrent dans la construction des machines, des instruments et outils de toute espèce, etc. : de là plusieurs industries distinctes. La *Serrurerie en bâtiments* comprend la fabrication et la pose des serrures, verroux, gonds, charnières, espagnolettes, sonnettes, grilles, rampes, tringles, boulons, équerres, etc. : elle ajuste les pièces qu'elle reçoit toutes faites des mains du quincailler. La *Serrurerie en voitures* comprend la fabrication et l'ajustement des ressorts de suspension, des cols de cygne, la ferrure des roues et des trains, etc. Le *Serrurier-mécanicien* fabrique les pièces de mécanique, et exécute les machines d'après les plans de l'inventeur. Il confectionne les serrures de sûreté, à secret ou à combinaison, les objets en fer d'un travail délicat ou qui exigent de la précision, etc. — L'ouvrier serrurier doit savoir forger, limer, ajuster, manier le marteau, le ciseau, le vilebrequin, les tenailles, les crochets, etc.

La serrurerie a fait depuis le dernier siècle d'importants progrès. Reignier, en France, Bramah, en Angleterre, y ont eu la plus grande part. La serrurerie française est estimée pour son élégance non moins que pour sa solidité. Paris, le faubourg Saint-Antoine surtout, est le centre de la serrurerie de luxe et de précision : parmi les mécaniciens dont les ouvrages sont le plus recherchés, on distingue Fichet, Grangoir, Le Paul, Dorval, Gillot, etc. Les principaux pays de fabrication sont, pour la grosse serrurerie, Saint-Étienne, la Picardie et la Normandie. Les objets de serrurerie étrangère sont prohibés. On doit à M. L. Berthaux *le Parfait Serrurier*; à MM. Toussaint, B. et G. un *Man. du Serrurier* (Coll. Roret).

SERSE, synonyme de *Gabari*. *Voy.* ce mot.

SERSIFIX ou SERSIFIS, plante potagère. *V.* SALSIFIS.

SERTISSURE (de *sertus*, entrelacé?), se dit, en Joaillerie, de la partie du chaton qui entoure une pierre et la retient, et ainsi que de la manière dont la pierre y est enchâssée. On distingue la sertissure à griffe, à filet, etc. *Sertir*, c'est rabattre sur les pierres précieuses un rebord qu'on fait à l'extrémité d'une pièce pour les y retenir.

SERTULAIRE, *Sertularia* (du latin *sertum*, bouquet), genre de Polypes réunis sur un axe commun, ramifié en forme de *bouquet*, revêtu par une enveloppe cornée, et dont chaque tête, munie de tentacules en nombre variable, peut rentrer dans le tube ou la cellule que forme l'enveloppe cornée à la base de chacune de ces têtes. Ce genre, qui renferme un grand nombre d'espèces, est le type de la famille des *Sertulariées* de Lamouroux, de celle des *Sertularines* de M. de Blainville, et de l'ordre des *Sertulariens* de M. Milne-Edwards.

SERTULE (du latin *sertula*, diminutif de *sertum*, bouquet), se dit, en Botanique, de tout assemblage de fleurs dont les pédoncules uniflores partent tous d'un même point : les fleurs de l'Oreille d'ours, celles de la Spirée ulmaire, sont sertulées.

SERUM (mot latin ayant le même sens), liquide aqueux contenu dans le sang et dans le lait, et qui se sépare du caillot quelque temps après la coagulation du sang tiré de la veine, et du lait après la coagulation de la matière caséeuse. Le *Sérum du sang* est jaune, verdâtre, visqueux, fade, coagulable par le feu, les acides et l'alcool, liquide. Il est formé d'eau, d'albumine, de substances solubles dans l'eau. — Le *Serum du lait* est le *Petit-lait*. *Voy.* ce mot.

SERVAGE. *Voy.* SERF et SERVITUDE.

SERVAL, nom donné par les Portugais à un animal du genre Chat, un peu plus gros que le chat sauvage et dont le pelage rappelle celui de la Panthère : il est fauve, très-clair en dessus, blanc en dessous, avec de petites taches rondes et pleines distribuées irrégulièrement. La queue est annelée dans sa moitié postérieure; le bout en est noir. Le Serval habite le Sénégal et le cap de Bonne-Espérance. Sa fourrure est connue sous les noms de *Pard* et de *Chat-tigre*.

SERVANT. Dans plusieurs ordres religieux, on appelle *Frères servants* les frères convers qui sont employés aux œuvres serviles du monastère. Dans l'ordre de Malte, on appelait *Frères servants* ceux qui entraient dans cet ordre sans faire preuve de noblesse : ils tenaient un rang inférieur aux autres chevaliers. — On nommait autrefois à la cour *Gentilshommes servants* des officiers nobles qui servaient le roi à table par quartier.

Dans l'Artillerie, les *Servants* sont les deux artilleurs qui se tiennent à droite et à gauche de la pièce pour la servir.

SERVICE. Outre son acception vulgaire, *Service* se dit en général de l'emploi de ceux qui *servent* l'État dans un des grands corps, tels que l'Armée, la Magistrature, l'Instruction publique, les Finances, etc., mais plus particulièrement du *Service militaire*.

La durée du *Service militaire* a subi de nombreuses modifications : fixée à 5 ans par la loi du 19 fructidor an VI, à 6 ans par celle du 18 février 1808, à 6 ans pour l'infanterie et à 8 ans pour la cavalerie et les armes spéciales par la loi du 10 mars 1818, portée à 8 ans pour toutes les armes par la loi du 9 juin 1821, elle a été réduite à 7 ans par la loi du 21 mars 1832, qui est encore en vigueur. Quant aux officiers, la durée de leur service est déterminée, ainsi que pour tous les autres serviteurs de l'État, par l'âge auquel ils sont admis à la retraite. *Voy.* RETRAITE (PENSIONS DE).

Dans la Liturgie, on entend vulgairement par *Service* la célébration solennelle de l'office divin, de la messe et de toutes les prières qui se font dans l'église; et, dans un sens plus restreint, une grande messe qui se dit pour un mort : un *Service de bout*

de l'an est un service qui se célèbre pour un défunt au premier anniversaire de son décès.

SERVITUDE (du latin *servitudo*). En Droit, le mot *Servitude* désigne toute restriction à la liberté. La restriction peut être établie contre les personnes (*S. personnelles*), ou contre les choses (*S. réelles*).

L'esclavage antique et celui des noirs en Amérique, le *servage* ou condition du *serf* au moyen âge, sont les véritables *S. personnelles*. Auj., cependant, on appelle *S. personnelles* les droits d'usufruit, d'usage et d'habitation, parce que ces droits, attachés à la *personne* du titulaire, ne passent pas à ses héritiers.

Les *Servitudes réelles* comprennent toutes les charges imposées sur un héritage pour l'usage et l'utilité d'un autre : on les nomme aussi *services fonciers*. La servitude dérive ou de la situation naturelle des lieux (*S. naturelles*), ou des obligations imposées par la loi (*S. légales*), ou des conventions entre les propriétaires (*S. conventionnelles*). Code Nap., art. 637-710. — Les premières s'appliquent principalement à trois objets, le libre écoulement des eaux, le droit de bornage et le droit de clôture. — Les secondes sont établies par la loi pour *l'utilité publique*, ou *communale* ou *privée*, et ont pour objet, soit la sûreté générale et l'hygiène publique, la construction des chemins, leur réparation et celle des autres ouvrages publics ou communaux, tels que le marchepied des rivières navigables, la voirie, les mines et carrières ; soit la défense du territoire (*S. militaires*). Les *servitudes militaires* sont réglées par des lois particulières : un décret du 10 août 1853 adoucit le régime des servitudes imposées jusque-là à la propriété autour des fortifications. — Les servitudes conventionnelles se divisent en *S. continues* et *S. discontinues*, selon qu'elles s'exercent *sans* ou *avec* le fait actuel de l'homme. Elles se divisent aussi en *S. apparentes* et *S. non apparentes;* enfin en *S. urbaines* et *S. rurales*. — Les servitudes s'éteignent, entre autres causes, par le non-usage pendant trente ans.

On doit à M. Pardessus un *Traité des Servitudes ou Services fonciers ;* à M. Solon un *Traité des Servitudes réelles ;* à M. J. Jousselin un *Traité des Servitudes d'utilité publique;* à M. Gavini de Campile (1853) et à M. Demolombe (1856), des *Traités des Servitudes*, qui résument tous les travaux antérieurs.

Dans l'Histoire sainte, on appelle *Servitudes* les six captivités que les Israélites eurent à subir depuis leur entrée dans la Palestine jusqu'à l'établissement de la royauté : la 1re, sous Chusan, roi de Mésopotamie (1613 avant J.-C.); la 2e, sous Eglon, roi des Moabites (1345); la 3e, sous Jabin, roi de Chanaan (1305); la 4e, sous les Madianites (1252); la 5e et la 6e sous les Philistins (1206 et 1156).

SÉSAME, *Sesamum*, genre de la famille des Bignoniacées, tribu des Sésamées, renferme des plantes oléagineuses propres à l'Asie méridionale et à l'Italie. Le *Sésame d'Orient* ou *de l'Inde* (*Sesamum orientale*), vulgairement *Jugeoline*, a une tige haute d'un mètre, droite, herbacée, très-branchue ; des feuilles ovales oblongues ; des fleurs blanches ou roses, solitaires, de peu de durée et assez semblables à celles de la Digitale pourprée ; les fruits sont des capsules allongées, renfermant des graines ou semences nombreuses, petites, ovoïdes, brunes. Ces graines, que le commerce tire surtout d'Égypte, fournissent une huile excellente, aussi bonne que celle d'olive, et qui ne se fige jamais. Elle sert aux préparations alimentaires et cosmétiques, ainsi qu'à l'éclairage ; elle est éminemment propre à la saponification. Les Égyptiens mangent le marc de cette huile assaisonné avec du miel et du jus de citron. Les graines de Sésame donnent encore une farine grossière dont on fait des galettes, de la bouillie, etc. On les mange aussi grillées comme celles du maïs, ou cuites de même que le riz : c'est un aliment très-sain et fort agréable au goût. On a essayé, mais sans beaucoup de succès, d'acclimater le Sésame en France. Il réussit fort bien en Algérie. — La tribu des *Sésamées*, dont De Candolle fait une famille, comprend, outre le *Sésame*, le genre *Ceratotheca*.

On donne le nom de *Sésame bâtard* ou *d'Allemagne* à la Cameline cultivée, à cause de l'huile qu'on tire de ses graines.

SÉSAMOÏDE, c.-à-d. *qui ressemble à la graine du sésame*. — Les *Os sésamoïdes* sont de petits os courts, présentant une organisation fibreuse analogue à celle de la rotule, qui se développent à la main ou au pied, dans l'épaisseur des tendons, au voisinage de certaines articulations : ils ont pour usage de prévenir la contusion des tendons, dans les mouvements rapides et réitérés.

SÉSELI, genre de la famille des Ombellifères, type de la tribu des Sésélinées, renferme des plantes herbacées, bisannuelles ou vivaces, à tige verte, haute de près d'un mètre ; à feuilles alternes, presque filiformes ; à fleurs d'abord rougeâtres, puis blanches, à fruits petits et ovoïdes. Ces plantes habitent l'Europe méridionale. Le *Séséli officinal* ou *de Marseille* (*S. tortuosum*) donne des fruits aromatiques dont l'odeur approche de celle de l'anis : on en fait une liqueur de table ; ces fruits entraient aussi autrefois dans la thériaque et autres préparations pharmaceutiques : on les regardait comme diurétiques, anthelmintiques, cordiaux, etc. Le *S. de montagne* (*S. montanum*), ou *Livêche*, est commun dans les lieux secs. Le *S. hippomarathrum* est le *Fenouil des chevaux*.

On nomme vulgairement *Séséli commun* la Livêche et le Chervi ; *S. d'Égypte* le Caucalis à grandes fleurs ; *S. de Crète*, le Tordyle officinal ; *S. de Montpellier*, une Peucédane ; *S. d'Éthiopie*, un Buplèvre.

SÉSIE, *Sesia* (du grec *sès*, teigne), genre de Lépidoptères crépusculaires, détaché des Sphinx, et type de la tribu des Sésiaires, renferme des insectes communs en France : ailes allongées, étroites, transparentes ; abdomen presque cylindrique, garni à son extrémité d'une brosse plus ou moins épaisse. Les Sésies volent pendant la chaleur du jour et se nourrissent du suc des fleurs. Leurs chenilles habitent l'intérieur des tiges ou des racines des végétaux. La *Sésie apiforme* (*S. apiformis*) a une envergure de près de 5 centimètres, la tête jaune, le corselet d'un noir brun, l'abdomen jaune, les ailes transparentes. On la trouve sur les saules et les peupliers. Parmi les autres espèces, on remarque la *Sesia mutilæformis*, la *S. nomadæformis*, la *S. vespiformis*, etc. — La tribu des *Sésiaires* comprend, outre le genre type, le genre *Thyris ;* on y rapporte quelquefois la *Chimæra*.

SESQUI, mot latin contracté des mots *semis que*, et demi, devant lesquels on sous-entend *semel*, une fois. Dans les termes chimiques, ces mots, *Sesquioxyde*, *Sesquichlorure*, etc., indiquent un oxyde, un chlorure, etc., dans lequel un équivalent et demi d'oxygène, de chlore, etc., est combiné avec un équivalent de métal. Dans les sels, les mots *Sesquisulfate*, *Sesquinitrate*, etc., indiquent qu'un équivalent et demi d'acide est combiné avec un équivalent de base.

En Mathématiques, on appelle *Sesquialtère* le rapport entre deux lignes ou deux quantités, dans lequel une de ces grandeurs contient une fois et demie l'autre (*alter*) : 6 est à 4 en raison sesquialtère ; — *Sesquidouble*, le rapport dans lequel le plus grand des deux termes contient le plus petit deux fois et une demi-fois : 15 est à 6 en raison sesquidouble.

SESSILE (en latin *sessilis*, de *sedere*, s'asseoir), se dit en Botanique d'une partie quelconque qui n'a pas de support, qui repose immédiatement sur une autre. Une *fleur sessile* est celle qui n'a pas de pédoncule ; un *stigmate sessile*, celui qui est privé de style ; une *feuille sessile*, celle qui est dénuée de pétiole, une *anthère sessile*, celle qui n'a pas de filet.

SESSION (mot pris de l'anglais, et formé du latin *sessio*, dérivé lui-même de *sedere*, être assis), temps

pendant lequel un corps délibérant, un tribunal exceptionnel, une cour d'assises, est assemblé. Il se dit plus spécialement du temps qui s'écoule depuis l'ouverture des Chambres législatives jusqu'à leur clôture.

SESTERCE, *Sestertium*, monnaie romaine, en argent, dont la valeur a beaucoup varié. Dans l'origine, le Sesterce valait 2 as et demi, et s'appelait *sesquitertius*, mot qui veut dire *trois moins une demie*, et d'où l'on a fait par abréviation celui de *sestertius*. Plus tard, quand on eut augmenté la valeur du denier et qu'on l'eut élevé de 10 à 16 as, le sesterce valut 4 as ou un quart de denier. Même depuis cette époque, la valeur du sesterce diminua de siècle en siècle. Le Sesterce, jusqu'au temps d'Auguste, valait 20 cent. de notre monnaie ; un siècle plus tard, sous Galba et Domitien, il ne valait plus que 18 cent.

Le Sesterce était pour les Romains une monnaie de compte en même temps qu'une monnaie réelle. Jusqu'à mille, on comptait les sesterces en mettant devant ce mot la somme dont il s'agissait, comme *centum sestertii*. Arrivé à mille, le sesterce prenait le nom de *sestertium* et devenait un nom neutre, formant au pluriel *sestertia* : on sous-entendait *millia* : *centena sestertia* désignait 100,000 sesterces. Pour désigner les nombres au-dessus de cent mille, par exemple un million de sesterces, on écrivait *sestertiûm decies*, en sous-entendant *centena millia*. Dans les inscriptions, *Sesterce* s'écrivait IIS ou HS (pour *L. L. S.*, *libra*, *libra*, *semis*).

Nous donnons ici une table d'évaluation des sesterces en monnaies françaises : cette table servira également pour les *deniers* (4 sesterces) et les *aureus* (100).

NOMBRE DE SESTERCES.	VALEUR EN FRANCS ET CENTIMES.	
	Jusqu'à Auguste.	Sous Domitien.
1	0f 20 c.	0f 18 c.
2	0 41	0 35
3	0 61	0 53
Denier.. 4	0 81	0 70
5	1 02	0 88
6	1 22	1 06
7	1 43	1 24
8	1 63	1 41
9	1 83	1 58
10	2 04	1 76
20	4 08	3 52
30	6 11	5 28
40	8 15	7 08
50	10 19	8 79
60	12 23	10 55
70	14 26	12 31
80	16 30	14 07
90	18 34	15 83
Aureus. 100	20 38	17 59
1,000	203 79	175 87
10,000	2,037 92	1,758 75
100,000	20,379 17	17,587 50
1,000,000	203,791 67	175,874 95

SÉTACÉ (du latin *seta*, soie, crin), se dit, en Botanique, de toute partie qui est grêle et roide, à l'instar d'une soie de sanglier. — Il se dit aussi des antennes de certains insectes.

SÉTI.... (de *seta*, soie), entre dans la composition d'un grand nombre de mots scientifiques, comme *Séticaude*, *Séticère*, *Séticorne*, à queue, à cornes, à antennes en forme de soie ou terminées par des soies; *Sétifère* et *Sétigère*, qui porte des soies; *Sétiflore*, *Sétipède*, etc.

SETIER, jadis *Sextier* (du latin *sextarius*, 6e partie du conge chez les Romains), ancienne mesure de grains ou de liquides, variait suivant les localités. Le *Setier de blé* de Paris était de 12 boisseaux et contenait 1 hectolitre 59 lit. Le *Setier de vin* valait 7 lit. 44 centilit. Ce qu'on appelait *demi-setier* n'avait du reste aucun rapport avec ce setier : c'était la moitié d'une chopine ou le quart de la pinte (26 centilit.). — Il y avait aussi le *Setier de terre* : c'était autant de terre labourable qu'il en faut pour y semer un setier de blé. — *Voy.* SEXTARIUS.

SETON (*setaceum*, du latin *seta*, soie), bandelette de linge, ou mèche de coton, qu'on passe avec une aiguille à travers la peau et le tissu cellulaire pour entretenir un exutoire. On donne aussi ce nom à l'exutoire lui-même. On emploie les *sétons* contre les ophthalmies, les maux d'oreilles, les migraines intenses, l'épilepsie, l'inflammation de divers viscères, etc. On les applique ordinairement à la nuque ou dans les parois de la poitrine et de l'abdomen. On les panse en attirant chaque fois une portion de la bandelette dans le trajet de la plaie, et en coupant celle qui en sort. Pour supprimer un *séton*, on retire la mèche, et l'on panse avec de la charpie sèche. — On applique fréquemment des *sétons* aux chevaux.

SEUIL (du latin *solium*, fait de *solum*, sol), terme d'Architecture, désigne la partie inférieure d'une porte, la pierre ou la pièce de bois qui est entre ses tableaux : le *seuil* ne diffère du *pas* qu'en ce qu'il est arasé d'après le mur.

On appelle aussi *Seuil* les pièces de bois qui ferment l'avant et l'arrière des bateaux; *S. d'écluse* une pièce de bois qui, étant percée de travers entre deux poteaux au fond de l'eau, sert à appuyer par le bas la porte d'une écluse ou d'un pertuis.

SÈVE (du latin *sapa*, suc, sirop?), humeur qui sert à la nutrition du végétal et que les racines puisent dans le sein de la terre : c'est un liquide incolore, qui contient en dissolution ou en suspension les principes nutritifs des végétaux et qui les dépose dans l'intérieur de la plante. Au printemps, la sève est aqueuse, d'une saveur douceâtre, quelquefois légèrement saline ; elle contient souvent alors des acides carbonique, malique ou oxalique, libres ou combinés avec la chaux et la potasse. A une époque plus avancée de la végétation, sa consistance augmente par l'effet de différents principes nouveaux qui s'y forment : quelquefois on y trouve de l'albumine ou une matière analogue au gluten.

D'après l'opinion généralement admise, la sève a deux courants généraux et opposés. Elle monte d'abord des racines vers les branches par les couches corticales du bois : lorsqu'elle est parvenue vers les extrémités des branches, elle se répand dans les feuilles; là, elle se dépouille de sa quantité surabondante de principes aqueux, et des substances qui sont devenues étrangères ou inutiles à la nutrition de la plante; puis, suivant une route inverse, elle redescend des feuilles vers les racines, à travers le liber ou la partie végétante des couches corticales : de là, la distinction de la *Sève ascendante* et de la *S. descendante*. Le mouvement d'ascension est plus abondant au printemps, époque à laquelle les bourgeons se développent, et en automne, lorsque se forment les bourgeons qui donneront des feuilles l'année suivante. Ce mouvement est peu marqué durant les chaleurs de l'été; il est presque nul en hiver. — Des expériences récentes de M. Ch. Gaudichaud tendent à modifier la théorie reçue, au moins en ce qui concerne l'ascension de la sève par les couches corticales.

SÉVICES (du latin *sævire*, sévir), se dit particulièrement, en Droit, des mauvais traitements exercés par un mari envers sa femme, par un père envers ses enfants, par un maître envers ses serviteurs. Les sévices sont une cause de séparation entre mari et femme (Code Nap., art. 231); ils sont aussi une cause de révocation de donation entre vifs (art. 955 et 1046).

SEVRAGE (de *sevrer*, qu'on dérive lui-même, par corruption, de *séparer*), action de sevrer un enfant, c.-à-d. de substituer à l'allaitement une nourriture plus solide. Le temps du sevrage ne saurait être fixé : il a lieu ordinairement du 12e au 15e mois; il peut être avancé de quelques mois sans danger, surtout si les dents se sont développées chez l'en-

fant. Le *sevrage* doit se faire par une douce transition plutôt que d'une manière subite. Relativement à la mère, le *sevrage* n'a aucun inconvénient quand il est gradué, la sécrétion laiteuse diminuant peu à peu et d'une manière presque insensible.

SEXAGÉSIMALE (du latin *sexagesimus*, 60e), nom donné aux fractions dont le dénominateur est 60 ou une puissance de 60. — On appelle *Division sexagésimale* la division du cercle en 360 degrés, subdivisés chacun en 60 minutes et celles-ci en 60 secondes : c'est la division généralement adoptée.

SEXAGÉSIME, le dimanche qui suit immédiatement celui de la Septuagésime et qui précède celui de la Quinquagésime. Il arrive quinze jours avant le premier dimanche de Carême.

SEXE (du latin *sexus*), différence physique et constitutive de l'homme et de la femme, et, en général, du mâle et de la femelle; différence sur laquelle repose, dans la nature, la propagation des espèces (*Voy.* GÉNÉRATION), et, dans les langues, la distinction des *genres* (*Voy.* GENRE).

Il existe aussi dans les plantes une différence de sexes, et des organes sexuels : ces organes résident dans les *fleurs* : les étamines sont les organes mâles; les *pistils*, les organes femelles (*Voy.* FLEUR). — L'existence du sexe dans les fleurs a été inconnue aux anciens : ils n'ignoraient pas, il est vrai, que le palmier *femelle* a besoin de la poussière du palmier *mâle* pour être fécondé, mais ils n'avaient point étendu cette découverte aux autres plantes. Le premier qui prouva par des expériences décisives la nécessité du concours de deux sexes pour la fécondation des végétaux fut Vaillant, démonstrateur de botanique au Jardin des Plantes de Paris; mais il ne réussit point à persuader son contemporain Tournefort, qui continua à regarder la poussière des étamines comme un simple excrément. Linné reconnut la justesse de l'opinion de Vaillant et contribua beaucoup à la faire admettre universellement. On sait qu'il la prit pour base de sa classification.

SEXTANT (du latin *sextans*), instrument d'Astronomie à réflexion, en arc de cercle, ainsi nommé parce qu'il est formé seulement de la *sixième* partie du cercle, c.-à-d. de 60 degrés, il sert à mesurer les angles jusqu'à 60°. Cet instrument est destiné à déterminer en mer la position du bâtiment, tant en longitude qu'en latitude.

Sextant d'Uranie, petite constellation boréale composée de 15 étoiles, est placée entre l'Hydre et le Lion. Cette constellation a été formée par Hévélius.

SEXTARIUS, le *setier* des Romains. C'était une mesure de capacité employée à la fois pour les liquides : il valait alors le 6e du conge et le 48e de l'amphore; et pour les grains, il valait alors le 16e du *modius* ou boisseau. Il équivaut à 54 centilitres.

SEXTE (du latin *sextus*, 6e), la 3e des petites heures canoniales qui, d'après l'institution, devait se célébrer à la 6e heure du jour, à compter depuis le soleil levé, c.-à-d. à notre heure de midi.

On donne aussi ce nom au 6e livre des Décrétales, rédigé par ordre de Boniface VIII.

SEXTIDI (du latin *sextus*, 6e, et *dies*, jour), 6e jour de la décade dans le Calendrier républicain.

SEXTIL, se dit, en Astronomie, de la position de deux planètes éloignées l'une de l'autre de 60 degrés.

Année sextile, se disait dans le Calendrier républicain adopté en France (de 1793 à 1805) d'une année qui avait un jour de plus que les années ordinaires, ce qui arrivait tous les 4 ans : on comptait alors 6 jours complémentaires au lieu de 5. Le 6e jour complémentaire prenait le nom de *jour sextil*.

SEXTILIS, nom que les Romains donnaient originairement au mois d'août (*Augustus*) parce qu'il était d'abord le sixième de l'année. *Voy.* AOUT.

SEXTULE (du latin *sextula*, fait de *sextus*, 6e), poids romain valant le 6e de l'once romaine. — Autrefois les Droguistes donnaient ce nom à un poids qui pesait une drachme et un scrupule ou quatre scrupules.

SEXTUOR, composition à six parties obligées. Elle peut être vocale ou instrumentale. Le Sextuor du *Don Juan* de Mozart passe pour un chef-d'œuvre.

SFORZANDO, mot italien qui signifie *en renforçant*, désigne, en Musique, une nuance d'expression dans l'exécution, où l'intensité des sons est augmentée graduellement. On l'écrit le plus souvent *sf*.

SGRAFFITI (de l'italien *sgraffito*, égratigné), espèce de grands dessins tracés avec une pointe sur un mur où l'on a préalablement appliqué une teinte grise ou noire. On les obtient en *égratignant* par des hachures la couche noire dont on a couvert le mur, et en mettant à découvert le blanc qui est dessous. Ce moyen, pratiqué autrefois en Italie, est une suite de la niellure, de la damasquinure et des autres moyens analogues, employés dans les siècles de la renaissance. Le temps, en salissant les murailles où l'on exécutait les *sgraffiti*, fit bientôt disparaître ces dessins. Aussi, ce procédé est-il aujourd'hui tout à fait abandonné. Polydore de Caravage et Mathurino, élèves de Raphaël, avaient exécuté des *sgraffiti* dont on voit encore quelques restes.

SHAKO, coiffure militaire. *Voy.* SCHAKO.

SHALL ou SHAWL. *Voy.* CHALE.

SHELLING, monnaie anglaise. *Voy.* SCHELLING.

SHELTOPUSICK, reptile Saurien. *V.* PSEUDOPUS.

SHÉRARDIE, *Sherardia* (de *Sherard*, botaniste anglais), genre de la famille des Rubiacées, tribu des Étoilées, renferme des plantes herbacées ou légèrement frutescentes, à feuilles verticillées, linéaires; à fleurs bleuâtres ou rosées, disposées en ombelles terminales; à fruits à 2 coques, renfermant une seule graine. La *Shérardie des champs* est une plante annuelle, haute de 8 à 10 centim., qui abonde dans les lieux incultes ou mal cultivés. Les bestiaux mangent ses tiges avec plaisir.

SHÉRIFF, officier de justice anglais. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SHIRE, mot anglais qui signifie *comté*, s'emploie, en Angleterre, pour désigner les divisions territoriales appelées *comtés* : on met ce mot après le nom du comté : ainsi *Yorkshire*, signifie le comté d'York.

SI, la 7e note de la gamme d'*ut* : les Allemands la désignent par la lettre H quand elle est à son état naturel, et par la lettre *b* lorsqu'elle est altérée par un bémol. La note *si* ne fut introduite que très-tard dans la musique. Auparavant on ne se servait que de six notes, et on remplaçait le *si* au moyen de combinaisons appelées *muances*.

SIALAGOGUES (du grec *sialon*, salive, et *agô*, conduire, amener), substances qui provoquent la sécrétion de la salive. Le mercure est le plus puissant des sialagogues connus. On donne à ces substances le nom de *masticatoires* lorsqu'elles sont inertes par elles-mêmes et qu'elles ne provoquent la salivation que mécaniquement. *Voy.* MASTICATOIRE.

SIALIA, oiseau, espèce de Traquet. *Voy.* TRAQUET.

SIALISME (de *sialon*, salive), synonyme de *salivation*. *Voy.* ce mot.

SIAM, sorte de jeu qui se joue avec des quilles et une espèce de disque en bois au moyen duquel on doit les abattre : il est ainsi nommé parce qu'on le croit apporté du royaume de Siam. *Voy.* QUILLES.

SIAMOISE, étoffe de fil et coton, rayée et à carreaux de diverses couleurs, que l'on fabrique en France, à l'imitation des toiles de coton fabriquées à Siam. On a donné aux étoffes chinées le nom de *Siamoises flambées*. — Les premières siamoises furent apportées en France par les gens de l'ambassade du roi de Siam, vers la fin du règne de Louis XIV.

Punaise siamoise, insecte Hémiptère du genre Scutellaire, est ainsi nommé à cause des raies noires et rouges dont son corps est marqué, comme l'étoffe appelée *siamoise* : il se trouve aux environs de Paris.

SIBILATION ou RALE SIBILANT (du latin *sibilatio*), sifflement plus ou moins aigu, qui accompagne ou masque le murmure respiratoire. Il annonce un état phlegmasique ou catarrhal des bronches.

SIBTHORPIE, *Sibthorpia* (de J. *Sibthorp*, botaniste anglais, à qui cette plante fut dédiée par Linné), genre de la famille des Scrofulariées, se compose de plantes herbacées, à tiges rampantes; à feuilles alternes, réniformes; à fleurs purpurines, violacées ou jaunes, à fruits capsulaires : elles croissent dans l'Europe occidentale et l'Amérique tropicale. La *Sibthorpie d'Europe*, commune en Bretagne et en Angleterre, à tige grêle, à petites fleurs jaunes, croît le long des ruisseaux et dans les lieux humides.

SIBYLLES, prophétesses inspirées de l'antiquité. *Voy*. ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SICCATIF, se dit en général de toute substance propre à amener rapidement la dessiccation. Le chlorure de calcium, la potasse caustique, les poudres absorbantes, etc., sont des substances siccatives. Il se dit particulièrement des huiles qui font sécher en peu de temps les couleurs auxquelles on les mêle : l'huile de lin, celles de noix, de chènevis, d'œillette, etc., sont des *huiles siccatives* (*Voy*. HUILE). — On a donné récemment le nom de *Siccatif brillant* à une sorte d'encaustique pour le parquet des appartements, qui, une fois posé, sèche très-rapidement et n'a pas besoin d'être frotté.

En Médecine, on appelle *Siccatifs, Dessiccatifs*, des médicaments externes que l'on emploie pour remédier à l'humidité des plaies : ce sont des substances absorbantes et astringentes, telles qu'alun calciné, sucre candi en poudre, colophane, extrait de saturne, cérat de saturne.

SICILIENNE, air de danse originaire de Sicile, dont la mesure est à 6/4 ou 6/8, et d'un mouvement très-modéré. Chaque mesure de cet air commence par trois croches, dont la première est pointée.

SICILIQUE, *Sicilicus*, petit poids romain qui valait le quart de l'once et la 48e partie de la livre, ou 6 grammes 8 dixièmes de nos poids. — Ce mot s'employait aussi pour désigner la 48e partie d'une mesure quelconque, par exemple du pied, du *jugerum* (arpent romain), de l'heure, etc.

SICLE (de l'hébreu *sekel*, peser), poids et monnaie des anciens Juifs. Le sicle poids pesait 4 drachmes, ou 93 décigram. et demi; le sicle monnaie valait 4 drachmes (2 fr. 06 c., ou seulement 1 fr. 26 c., selon M. Saigey). — Il y avait aussi des sicles d'or.

SIDÉRAL (du latin *sideralis*, formé de *sidus*, astre), ce qui concerne les astres, qui s'y rapporte : *Année sidérale, Jour sidéral*, etc. *Voy*. ANNÉE, etc.

SIDÉRATION (du latin *sidus, sideris*, astre), nom donné par les anciens à un état d'anéantissement subit produit par certaines maladies qui frappent les organes sans cause apparente et avec la promptitude de la foudre, comme l'apoplexie, la paralysie, etc. On attribuait cet effet à l'influence maligne des astres.

SIDÉRÉTINE (du grec *sidéros*, fer), fer arséniaté naturel, d'un éclat résineux, qui se trouve particulièrement dans les mines de Schneeberg. *Voy*. FER.

SIDERITE, *Sideritis* (du grec *sidéros*, fer, parce qu'elle se trouve surtout à l'*Ile de Fer*, l'une des Canaries), vulgairement *Crapaudine*, genre de la famille des Labiées, renferme des plantes herbacées, communes dans les lieux montueux et arides des rivages de la Méditerranée. La *Crapaudine des Canaries* (*S. canariensis*), haute d'un mètre, a les tiges et les rameaux cotonneux, chargés de feuilles grandes, cordiformes, et de fleurs blanches. Les sommités fleuries, prises en infusions théiformes, passent pour être toniques et stimulantes. La *Crapaudine de montagne* (*Sideritis montana*), à fleurs jaunes, tachées de pourpre en leurs bords, est cultivée comme plante d'ornement.

SIDÉRODENDRON (du grec *sidéros*, fer, et *dendron*, arbre), genre de la famille des Rubiacées, tribu des Cofféacées, renferme de grands arbres qui habitent les lieux montagneux de la Martinique et des îles voisines. Leur bois, très-dur et d'un rouge foncé, porte le nom de *Bois de fer*, et sert à faire des meubles. On distingue le *Sidérodendron triflorum*, le *S. multiflorum*, etc.

SIDÉROSE, Fer carbonaté ou Fer spathique.

SIDÉROTECHNIE (du grec *sidéros*, fer, et *tekhnê*, art), art de traiter le fer pour en obtenir de la fonte, du fer ou de l'acier. On a sous ce titre un savant traité d'Hassenfratz.

SIDÉROXYLE (du grec *sidéros*, fer, et *xylon*, bois), vulgairement *Bois de fer-blanc*, genre de la famille des Sapotacées, renferme des arbres des îles de France et de Bourbon, dont le bois est excessivement dur. L'espèce type est le *Sideroxylon cinereum*. Une autre espèce, le *S. spinosum*, vulgairement *Argane, Bois d'Argane*, est précieuse pour ses graines dont on extrait une huile excellente pour la table. C'est un arbrisseau épineux, toujours vert, à feuilles alternes, oblongues, lancéolées; à fleurs axillaires et sessiles, d'un vert jaunâtre : il croît spontanément au Maroc.

SIDJAN (nom arabe de ce poisson), *Amphacanthus*, genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Theuties : corps aplati latéralement, couvert de très-petites écailles, qui forment comme du chagrin; mâchoire convexes, munies d'une seule rangée de dents, plates, couvertes et pointues; ventrales ayant deux rayons épineux et une épine forte et acérée, couchée en avant de la dorsale. Ce poisson, qui se mange, habite la mer des Indes.

SIÈCLE (du latin *sæculum*), espace de cent années. La division par siècles était en usage chez les Romains : elle a été conservée chez les modernes. Les années de chaque siècle se désignent (excepté la dernière) par l'adjectif ordinal qui énonce le chiffre de centaine immédiatement supérieur à celui de la centaine exprimée : ainsi l'on dit de 1701 à 1799 le XVIIIe siècle, de 1801 à 1899 le XIXe siècle : la dernière année du siècle (l'an 1800 par exemple) porte seule le nom du chiffre de centaine qui sert à l'écrire.

Chaque peuple compte les siècles d'après l'ère qu'il a adoptée : les Romains, à partir de la fondation de Rome (754 avant J.-C.); les Mahométans, de l'hégire (622 après J.-C.), etc. Dans les pays chrétiens, on compte les siècles avant et après J.-C.; ainsi l'on dit : Rome fut fondée au milieu du VIIIe siècle avant J.-C.; la renaissance commença au XVe siècle après J.-C.

SIÈCLE désigne aussi : 1° un espace de temps indéterminé, une période illustrée par les actions, les ouvrages d'un grand homme, par le règne d'un grand prince : le *Siècle de Périclès*, le *S. d'Auguste*, le *S. de Louis XIV*; — 2° la vie mondaine, par opposition à la vie religieuse et cloîtrée : c'est de ce dernier sens que dérivent *séculier, sécularisation*.

SIÉGE (du latin *sedes*, de *sedere*, s'asseoir). Outre son usage vulgaire, dans lequel il désigne tantôt un meuble fait pour s'asseoir, tantôt le lieu où résident certaines autorités, comme un gouvernement, un tribunal, un évêché (c'est en ce sens que Rome est appelée le *Saint-Siége*, parce que le pape y réside), ce mot désigne spécialement, dans l'Art militaire, l'action d'attaquer une place forte pour s'en rendre maître. Lorsqu'on investit la place pour l'empêcher de recevoir aucun secours en hommes, en vivres, en munitions, le siége prend le nom de *blocus*. Les opérations d'un siége comprennent le tracé des *parallèles* et des *tranchées*, le travail de la *sape* et de la *mine*, l'établissement des *batteries*, qu'on garnit de *pièces* de gros calibre, de *mortiers*, etc., constituant ce qu'on appelle *artillerie de siége*; la formation de la *brèche* et l'*assaut*. *Voy*. ces mots.

Les principaux siéges dont l'Histoire fasse mention sont, dans l'antiquité, ceux de Jéricho (1605

avant J.-C.), de Troie (1280-70), de Tyr par Nabuchodonosor (584-72) et par Alexandre (332), de Babylone par Cyrus (536), de Rome par les Gaulois (389), de Sagonte par Annibal (219), de Syracuse par Marcellus (212), de Carthage (146) et de Numance (133) par Scipion Émilien; d'Alésie par César (52), de Jérusalem par Titus (70 ap. J.-C.); et dans les temps modernes, de Jérusalem par les Croisés (1099); de Calais (1347) et d'Orléans (1428) par les Anglais; de Constantinople par Mahomet II (1453), de Grenade par Ferdinand et Isabelle (1492), de Rhodes (1522) et de Vienne (1529 et 1683) par les Turcs; de Paris par Henri IV (1589 et 1593); de la Rochelle par Louis XIII (1629), de Turin par les Français (1706), de Prague par les Impériaux (1742), de Gibraltar par les Français (1782), de Lille par les Impériaux (1792), de Toulon (1793) et de Mantoue (1797) par Bonaparte; de Gênes par les Anglais et les Austro-Russes (1800); enfin ceux de Saragosse (1808), d'Alger (1830), d'Anvers (1831), de Constantine (1837), de Rome (1849), de Sébastopol (1855).

Parmi les nombreux traités publiés sur l'art de faire les siéges, on remarque : le *Traité de l'attaque et de la défense des places* de Vauban (1737), ceux du major Lefebvre (1811), de Carnot (1812), de M. Augoyat (1829), etc. *Voy.* aussi FORTIFICATION.

Dans son *Hist. du Génie*, M. Allent a fait l'histoire des siéges depuis Louis XIV. J.-F. De la Croix a donné un *Dictionnaire des Siéges et Batailles mémorables*.

SIERRA, mot espagnol qui signifie *chaîne de montagnes*. *Voy.* SIERRA au *Dict. univ. d'H. et de G.*

SIESTE (de l'espagnol *siesta*, formé de *sestear*, s'asseoir, se reposer, ou, selon Ménage et Rochefort, du latin *sexta*, sous-entendu *hora*, parce que la sieste se faisait chez les Romains à la 6e heure, qui est leur midi), temps qu'on donne au sommeil vers le milieu du jour : on l'appelle aussi *méridienne*. L'usage de la sieste est particulièrement propre aux pays chauds, où l'ardeur du soleil s'oppose à tout travail au milieu du jour. La sieste ayant généralement lieu dans ces pays après le repas, qui s'y fait à midi, le mot *sieste* en est venu à signifier l'action de dormir après le repas, à quelque heure que ce soit.

La sieste n'est nullement nécessaire dans nos climats tempérés; elle peut même avoir de graves inconvénients : outre qu'elle n'a lieu qu'au détriment du sommeil de la nuit, qui est le plus salutaire, elle alourdit l'esprit et prédispose à la pléthore, à l'obésité, aux congestions cérébrales.

SIEUR (par contraction de *seigneur*), qualification souvent usitée dans les plaidoyers, les actes publics et autres écritures de même sorte. — C'est aussi quelquefois la manière dont un supérieur désigne un inférieur dans les lettres et autres écritures.

SIFFLANTES (LETTRES), se dit, en Grammaire, des consonnes que l'on prononce avec un certain *sifflement*, comme *s, z, x*.

SIFFLEMENT DE LA RESPIRATION. *Voy.* SIBILATION.

SIFFLEUR, nom vulgaire donné, à cause de leur cri aigu qui ressemble à une espèce de *sifflement*, à divers singes du genre *Sapajou*, à une *Marmotte*, à un *Pika*, animal rongeur du genre Lagomys, ainsi qu'à divers oiseaux appartenant aux genres *Canard*, *Pénélope*, *Carouge*, *Moucherolle* et *Philédon*.

SIFILET, nom vulgaire d'un *Paradisier*.

SIGILLAIRE, ou TERRE SIGILLÉE, c.-à-d. marqué d'un cachet (*sigillum*). *Voy.* BOL et TERRE.

SIGISBÉE (de l'italien *cicisbeo*), se dit, en Italie, d'un homme qui fréquente habituellement une maison, qui rend des soins assidus à la maîtresse et se tient à ses ordres. On l'appelle aussi *cavalier servant*.

SIGLES (du bas grec *siglè*, abréviation, qui paraît être lui-même une corruption du latin *sigillum*), abréviations qui se composent de lettres choisies parmi celles qui composent un mot. On distingue des *Sigles simples*, qui désignent chaque mot par une seule lettre, ordinairement la lettre initiale, comme N. P. (*nobilissimus puer*); S. P. Q. R. (*senatus populusque Romanus*); D. O. M. (*Deo optimo maximo*); et des *Sigles composés*, qui ajoutent à la lettre initiale une ou plusieurs lettres prises soit au commencement, soit dans le corps ou à la fin d'un mot, comme AM. (*amicus*), COL. (*coloni*), BR. (*bonorum*), COS. (*consules*), FS. (*fratres*), LUD. (*Ludovicus*). Souvent on voit des sigles dans lesquels une même lettre est doublée : cette circonstance indique que le mot est au pluriel. Si c'est un nom propre, la lettre doublée désigne deux personnes; si elle est triplée, quadruplée, etc., il s'agit de trois, de quatre personnes, etc. : ainsi AVGGG. désignent *Augusti tres*. — L'usage des sigles remonte à la plus haute antiquité, comme le prouvent les inscriptions grecques et romaines, qui en sont surchargées.

On a de Nicolaï un traité spécial *De siglis veterum* (Leyde, 1706). On trouvera en outre l'explication la plus complète des principaux sigles dans l'*Archéologie* de Vermiglioli, et dans les *Éléments d'Épigraphie* de Franzius (Berlin, 1840).

SIGMA, 18e lettre de l'alphabet grec. Cette lettre, qu'on figure ainsi, Σ, σ, répond à notre *s*, si ce n'est qu'elle ne s'adoucit jamais.

SIGMOÏDE (du grec *sigma*, et de *eidos*, forme), ce qui ressemble par la forme au sigma des Grecs, Σ. — En Anatomie, on nomme *Cavités* ou *Fosses sigmoïdes du cubitus* deux échancrures en forme de Σ, que présente l'extrémité supérieure du cubitus; *Valvules sigmoïdes* ou *semi-lunaires*, trois replis valvulaires qui garnissent l'artère pulmonaire et l'aorte, immédiatement au-dessus de leur ouverture de communication avec les ventricules du cœur.

Appareil sigmoïde, appareil en forme de Σ, employé par les Orthopédistes. *Voy.* ORTHOPÉDIE.

SIGNAL. Dans la Marine, on se sert des signaux pour commander les évolutions, les manœuvres, les exercices à bord; il y a des signaux de reconnaissance, de ralliement, de détresse, de combat, de chasse, etc. On distingue les *Signaux de jour*, qui se font soit par un ou plusieurs coups de canon, soit à l'aide d'un ou de plusieurs pavillons hissés ou disposés selon diverses combinaisons, soit par un certain arrangement des voiles, etc.; les *S. de nuit*, qui se font aussi à l'aide du canon, de fusées lancées à une certaine hauteur, de fanaux allumés et hissés suivant des arrangements variés, de feux de couleur, etc.; les *S. de brume*, que l'on fait par coups de canon, avec des amorces brûlées, par des bruits de tambour, de sifflet, de cloche, etc. Pour les *S. de détresse*, *Voy.* DÉTRESSE. — Les signes à employer dans chaque circonstance sont indiqués dans un livre appelé le *Livre des Signaux*, qui est entre les mains de tous les commandants de bâtiment.

SIGNALEMENT, description d'une personne, faite par ses caractères extérieurs, et qu'on donne pour la faire reconnaître. Les passe-ports, les permis de chasse, contiennent le *signalement* de ceux à qui ils sont délivrés. On envoie aux gendarmes les *signalements* des accusés, des déserteurs, des criminels évadés.

SIGNATURE. En Jurisprudence, la *signature* est nécessaire pour donner à un acte toute sa perfection et le rendre valable. Les actes notariés doivent être *signés* par les parties, les témoins et les notaires; il doit être fait mention de la déclaration des parties ou témoins qui ne savent ou ne peuvent *signer* (loi du 25 ventôse an XI, art. 14). Tout testament olographe doit être écrit, daté et *signé* de la main du testateur (Code Nap., art. 970). — Dans le cas où la *signature* d'un acte sous-seing privé est déniée par son auteur ou que des héritiers déclarent ne pas la connaître, la vérification en est ordonnée en justice (art. 1324). — L'usage constant des *signatures* dans les actes ne date guère que du XVIe siècle. Auparavant on se servait le plus souvent d'un

sceau, d'une croix, de symboles arbitraires, de monogrammes. Une ordonnance de François II, en 1554, rendit la *signature* obligatoire dans tous les actes.

La loi du 16 juillet 1850 sur les journaux oblige les auteurs d'articles sur des matières politiques, philosophiques ou religieuses, à *signer* leurs articles.

On appelle encore *Signature* un rescrit de la cour de Rome qui porte le seing du pape. On distingue la *S. de justice* et la *S. de grâce*. La première a lieu dans les matières contentieuses, la deuxième dans les matières bénéficiales. Chacune a son préfet. L'assemblée où se discutent ces matières porte aussi le nom de *Signature de grâce* ou *de justice*.

En termes d'Imprimerie, on nomme *Signatures* des signes, lettres ou chiffres, que l'on met au bas des pages sous la dernière ligne pour en faciliter la brochure ou la reliure, en faisant connaître l'ordre des cahiers et des pages qui les composent.

Au moyen âge, on appelait *Signatures*, des caractères mystiques, de bon ou de mauvais augure, dont on prétendait que chaque homme était marqué par l'astre sous lequel il naissait. De même l'on a appelé *signatures des plantes* certaines particularités de leur conformation ou de leur coloration, d'après lesquelles on les jugeait convenables dans telle ou telle maladie : c'est ainsi que l'*Echium vulgare* étant tacheté comme la vipère, on l'a appelé *Vipérine*, et on l'a prescrit contre les morsures de la vipère.

SIGNE (du latin *signum*). On appelle ainsi, en général, tout ce qui sert à représenter ou à indiquer une chose : ainsi les *mots*, les *gestes* sont les signes de nos *pensées*; les *lettres* sont les signes des *sons* et des *mots*. Les Mathématiques et surtout l'Algèbre, l'Astronomie, la Musique, la Chimie, etc., ont leurs signes spéciaux. *Voy.* ALGÈBRE, CHIFFRES, ASTRONOMIE, NOTATION, ÉQUIVALENTS, etc.

L'étude des signes considérés dans leurs rapports avec la pensée est un des objets les plus importants de la philosophie; elle fait partie de la Grammaire générale. Elle a été au dernier siècle l'objet des recherches de Condillac, de Beauzée, de Court de Gébelin, etc.; elle occupe une grande place dans tous les traités d'Idéologie. On doit à M. de Gérando un traité estimé *Des signes et de l'Art de penser*. *V.* LANGAGE.

Signe se dit pareillement de certaines démonstrations extérieures que l'on emploie, soit pour manifester sa croyance, comme le *signe de la croix*, que font les Catholiques en portant la main droite au front, à l'estomac, à l'épaule gauche, et à l'épaule droite, en forme de croix; soit pour se reconnaître, comme dans la société des Francs-maçons.

En Médecine, on appelle *Signe* tout phénomène apparent par le moyen duquel on parvient à la connaissance d'effets plus cachés, dérobés au témoignage des sens. Le *signe* diffère du *symptôme* en ce qu'il est une conclusion que l'esprit tire des symptômes observés; il appartient plus au jugement, et le symptôme aux sens. On distingue trois sortes de *signes* dans les maladies : les *S. diagnostiques*, qui montrent l'état actuel du malade; les *S. commémoratifs*, qui font connaître les circonstances passées, et les *S. prognostiques*, qui font prévoir les changements qui peuvent arriver dans le cours de la maladie. L'étude de ces sortes de signes constitue la *Séméiologie*. *Voy.* ce mot.

On appelle encore *Signes* certaines marques ou taches naturelles qu'on a sur la peau : elles sont dues à de petits amas de *pigmentum*.

Signes du zodiaque : ce sont les douze parties de l'écliptique, dont chacune est désignée par le nom d'une des constellations du zodiaque. *Voy.* ZODIAQUE.

SIGNET (diminutif de *signe*). On nomme ainsi un ou plusieurs petits rubans liés ensemble, qui tiennent à un bouton ou à un peloton, et qu'on met au haut d'un bréviaire, d'un missel ou d'un livre quelconque, pour marquer les endroits qu'on veut trouver aisément, ou bien l'endroit où l'on s'est arrêté en lisant.

Signet ou *Sceau de Salomon*. *Voy.* POLYGONATUM.

SIGNIFICATION. En termes de Pratique, c'est un acte qui a pour but de donner légalement à une partie la connaissance d'une pièce, d'un jugement. Les significations se font ordinairement par le ministère des huissiers. Elles se font, suivant les cas, soit par exploit *à personne* ou *domicile*, soit par acte d'*avoué à avoué*. Les significations à personne ou domicile indiquent la personne à laquelle la copie est remise. En cas de refus, l'original est visé par le procureur impérial près le tribunal de première instance, et les refusants peuvent être condamnés à une amende (Code de procéd., art. 1039). Aucune signification ne peut être faite avant six heures du matin et après six heures du soir, depuis le 1er octobre jusqu'au 31 mars, ni avant quatre heures du matin et après neuf heures du soir, depuis le 1er avril jusqu'au 30 septembre. On ne peut, non plus, faire de signification les dimanches, ni les jours de fête légale, si ce n'est avec une permission spéciale du juge (art. 1037). — C'est à partir du jour de la signification que se comptent les délais de procédure.

SIL (mot latin employé par Vitruve), terre minérale dont les anciens faisaient des couleurs rouges ou jaunes, selon les préparations : c'est une espèce d'ocre plus belle que l'ocre commune.

SILBERGROS (c.-à-d. *gros d'argent*), monnaie de Prusse, vaut le 30e du thaler, c'est-à-dire environ 10 centimes de notre monnaie.

SILENCE (du latin *silentium*). Les anciens avaient fait du Silence une divinité qu'ils révéraient sous le nom d'*Harpocrate*. Ils le représentaient sous la forme d'un enfant qui tenait un doigt appuyé sur les lèvres, comme pour recommander de ne pas parler. — On sait que Pythagore soumettait ses disciples à un silence de plusieurs années, et que le silence est imposé aux Chartreux et aux Trappistes.

En Musique, on appelle *Silences*, des interruptions qui sont mesurées comme les sons eux-mêmes. On donne encore le nom de *Silences* aux signes de ces interruptions. Les silences correspondent aux différentes valeurs des notes, et marquent leur interruption pendant toute la durée de ces mêmes valeurs : le silence d'une ronde est une *pause*; celui d'une blanche, une *demi-pause*; celui d'une noire, un *soupir*, etc. Pour les signes des divers silences, *Voy.* PAUSE et SOUPIR.

SILENCIAIRE. On appelait ainsi : chez les anciens Romains, un esclave préposé pour faire faire silence dans les maisons; dans l'empire grec, un officier chargé de maintenir l'ordre et la tranquillité, ainsi qu'un secrétaire du cabinet de l'empereur.

SILENE, *Silene* (nom mythologique pris arbitrairement), genre de la famille des Caryophyllées, type de la tribu des Silénées, renferme des plantes annuelles ou vivaces qui habitent les régions septentrionales de l'Asie, de l'Europe et de l'Amérique, ainsi que les rivages de la Méditerranée : tiges visqueuses, hautes de 20 à 40 centim.; feuilles opposées, entières et allongées; fleurs délicates et élégantes de couleur blanche ou rouge; fruit capsulaire, ovoïde ou globuleux. Le *Silène gaulois* (*S. gallica*) se trouve dans les champs sablonneux, parmi les céréales; le *S. penché*, qui habite les prés montagneux, a des fleurs blanches disposées en panicules : les chèvres et les moutons le mangent avec plaisir. — On cultive le *S. à bouquets* (*S. armeria*), le *S. à cinq taches* (*S. quinque vulnera*), le *S. attrape-mouche* (*S. muscipula*), le *S. de Virginie*, etc.

La tribu des Silénées renferme, outre le genre type, plusieurs genres importants : *Lychnis*, *Cucubalus*, *Saponaria*, *Dianthus* (Œillet); ce dernier est souvent considéré comme le type d'une tribu particulière, celle des *Dianthées*.

SILER, plante ombellifère, la même que le *La-*

serpitium, a fait donner le nom de *Silérinées* à une tribu d'Ombellifères dont elle est le type.

SILEX (mot latin qui signifie *caillou*), pierre dure formée de silice, fait partie du genre *Quartz*. le quartz agate, le quartz jaspé, le quartz hyalin, la pierre à fusil, les pierres meulières, etc., sont des *silex*. Quand on frotte ces pierres l'une contre l'autre, elles répandent une odeur particulière dite *odeur de pierre à fusil*. Quand on les frappe avec un briquet, elles donnent des étincelles. La dureté des silex a été mise à profit par les peuples qui ne connaissaient point le fer, par les anciens Gaulois, par les naturels de l'Amérique, pour fabriquer des haches, des coins, des poignards, etc. On en fait encore aujourd'hui des pierres à fusil, des brunissoirs, des molettes pour porphyriser, etc.

SILHOUETTE, espèce de dessin représentant un profil tracé autour d'un visage, à l'aide de l'ombre qu'il projette à la clarté d'une lampe ou d'une bougie. Ce genre de dessin était connu des anciens : il aurait même suivant une antique tradition, donné naissance au *dessin* proprement dit (*Voy.* DESSIN) ; mais le nom en est tout moderne : il vient d'Etienne de *Silhouette*, contrôleur des finances sous Louis XV, au temps duquel ce genre de dessin fut mis à la mode. Les réformes financières de ce ministre ayant paru mesquines et ridicules, la caricature s'en empara, et l'on donna le nom de *Silhouettes* à ces dessins imparfaits où l'on se bornait à indiquer par un simple trait le contour des objets.

On appelle encore *Silhouettes*, des portraits découpés aux ciseaux dans du papier noir. — Les portraits obtenus par le physionotrace étaient aussi des espèces de silhouettes. *Voy.* PHYSIONOTRACE.

SILICATES, sels formés de silice et d'une base. Les silicates constituent des espèces minérales assez répandues, telles que le feldspath, la serpentine, le mica, la tourmaline, l'écume de mer, etc. L'argile, les poteries, le verre, la porcelaine, sont aussi des mélanges de divers silicates. A l'exception des silicates avec excès d'alcali, qu'on obtient artificiellement, tous les silicates sont insolubles dans l'eau.

SILICE, dite aussi *Acide silicique*, composée de silicium et d'oxygène (SiO) : c'est une substance blanche, solide, sans saveur ni odeur. Préparée artificiellement, elle constitue une poudre légère semblable à de la farine, insoluble dans l'eau et les acides, infusible au feu de forge le plus intense. On l'obtient sous cette forme en faisant chauffer du sable ou des cailloux avec de la potasse, dissolvant le produit dans l'eau et précipitant par un acide : la silice se dépose alors sous la forme d'une gelée incolore (*Silice hydratée*), qu'on recueille sur un filtre et qu'on calcine. La silice est un véritable acide. Cette substance est extrêmement répandue dans la nature, surtout en combinaison avec l'alumine, et forme avec elle la plus grande partie de la terre des champs et un grand nombre de pierres. A l'état de pureté plus ou moins grande, elle constitue le sable, les cailloux, la pierre à fusil, les différentes variétés de quartz ou de silex. Le cristal de roche est de la silice cristallisée et parfaitement pure. Différentes parties des plantes, notamment la tige des Graminées, la paille des céréales, renferment de la silice en grande quantité. Certaines eaux minérales, surtout l'eau des geysers de l'Islande, renferment de la silice en dissolution ; il en existe même en petite quantité dans l'eau des rivières et des sources. La silice est particulièrement employée dans la fabrication du verre, des mortiers, des poteries et des pierres précieuses artificielles.

SILICIQUE (ACIDE). *Voy.* SILICE.

SILICIUM (de *silex*), corps simple d'un brun noisette, renfermé dans la silice en combinaison avec l'oxygène. Isolé par Berzélius dès 1810, il a été obtenu par M. Deville à l'état cristallin en 1855.

SILICULE, diminutif de *Silique*. *Voy.* ce mot.

SILIQUASTRUM, nom générique du *Gainier* ou *Arbre de Judée*. *Voy.* GAINIER.

SILIQUE, SILICULE (du latin *siliqua*, gousse). En Botanique, on appelle *Silique* un fruit sec, déhiscent, allongé, à deux valves et à deux sutures longitudinales opposées, ayant ses graines attachées alternativement à l'une et à l'autre suture. Elle est presque toujours partagée à l'intérieur en deux loges par une cloison dont le plan est parallèle à celui des valves. La *Silique* est toujours plus longue que large, et contient ordinairement beaucoup de graines (*Giroflée*). La *Silicule* est plus large que longue, et ne contient souvent qu'une ou deux graines. — La silique et la silicule caractérisent particulièrement la famille des Crucifères, que Linné avait désignée sous le nom de *Siliqueuses*.

On appelle *Siliques douces*, les fruits du Caroubier et de l'Arbre de Judée.

SILIQUE, petit poids des Romains, valait la 6e partie du scrupule, et la 144e partie de l'once.

SILLAGE, se dit, en Marine : 1° de la trace qu'un vaisseau laisse derrière lui en refoulant et fendant l'eau, et qui ressemble à un *sillon* : on l'appelle aussi *houache* (*Voy.* ce mot) ; — 2° de l'espace parcouru par un vaisseau dans un temps donné. On mesure cet espace avec le *loch* (*Voy.* ce mot). La défectuosité de cet instrument a donné lieu d'en inventer d'autres, qu'on a appelés *Sillomètres*, mais qui n'ont pu encore le remplacer avantageusement.

SILLAGO, genre de poissons Acanthoptérygiens de la famille des Percoïdes : tête allongée et terminée un peu en pointe, bouche petite, dents en velours aux mâchoires et au devant du vomer. On en trouve deux espèces remarquables dans la mer des Indes : le *S. bécu* (*S. acuta*), vulgairement *Pêche-bicout*, par corruption de l'espagnol *peixe beiçudo*, poisson à museau aigu, et le *S. madame* (*S. domina*), vulgairement *Pêche madame*, ainsi nommé parce que son goût plaisait tout particulièrement à Mme de la Bourdonnais, femme du célèbre gouverneur de l'Ile de France. Leur chair est en effet délicate et de facile digestion.

SILLE (du grec *sillos*, sarcasme), nom donné par les Grecs à des poëmes mordants qui répondent à la satire des Romains. Timon de Phlionte et Didyme sont les deux principaux *Sillographes* connus.

SILLET, petit morceau d'ivoire, d'ébène ou d'autre bois très-dur, placé à l'extrémité supérieure du manche d'un violon, d'une guitare ou autre instrument à cordes, sert de point d'appui aux cordes, et les élève de manière qu'elles ne posent pas sur la touche. Dans le violon, la longueur des cordes se mesure du sillet au chevalet. La harpe a aussi des sillets ; ce sont de petits crans de cuivre.

SILLOGRAPHE. *Voy.* SILLE.

SILLOMÈTRE. *Voy.* SILLAGE.

SILLON (du latin *sulcus*) : c'est proprement cette longue trace que laisse le soc de la charrue dans la terre qu'on laboure. *Voy.* CHARRUE et LABOUR.

En Anatomie, on nomme *Sillons* des rainures que présente la surface de certains os ou de certains organes parenchymateux, tels que le foie, et qui, pour la plupart, sont destinées à loger des vaisseaux. — On donne aussi ce nom aux rides du visage et aux replis que présente le palais des grands quadrupèdes, particulièrement celui des chevaux.

SILO (mot espagnol), sorte de grenier souterrain : c'est une grande fosse que l'on creuse en terre, et dans laquelle on dépose les grains pour les conserver. On choisit, pour établir les silos, un terrain sec, à température constante, et où la pluie ne puisse pénétrer. On les recouvre ensuite de terre pour ne les découvrir qu'au moment de faire usage des grains qu'ils contiennent. Les silos sont surtout en usage chez les peuples guerriers ou nomades, qui mettent

ainsi leurs récoltes à l'abri du pillage. Ils étaient connus des anciens. Ils sont très-communs en Algérie. On en trouve aussi en Espagne, en Toscane, dans le royaume de Naples, en Russie, en Pologne, en Hongrie. On les construit très-diversement : les uns sont circulaires, d'autres en forme de cône renversé; d'autres, au contraire, en cône évasé à sa partie supérieure. Les uns sont simplement creusés dans une terre argileuse; d'autres revêtus d'une maçonnerie en pierre meulière ou en brique. — Dans les pays secs, à l'abri des infiltrations, les silos sont préférables à nos greniers : le blé s'y conserve entièrement sain. — On doit à M. Herpin et à M. Doyère d'utiles recherches sur les *Silos* et sur l'*Ensilage* (mise en silo).

SILPHE (du grec *silphè*, blatte), insecte Coléoptère, le même que le *Bouclier*.—*Voy.* aussi SYLPHE.

SILPHION (mot grec), *Silphium*, genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées, renferme des plantes herbacées vivaces de l'Amérique septentrionale, à tige arrondie ou tétragone; à feuilles alternes, verticillées ou opposées; à fleurs jaunes en capitules. Le *Silphion à feuilles découpées* (*S. laciniatum*) s'élève à 2 mètres; on le cultive dans nos jardins comme plante d'ornement, ainsi que le *S. trifoliatum* et le *S. perfoliatum*. On l'emploie aussi en médecine sous le nom de *Rhubarbe de la Louisiane*.

Les anciens donnaient le nom de *Silphion* à une plante toute différente, ainsi qu'à un médicament qui était fourni par cette plante, médicament qu'ils estimaient beaucoup, et qui se vendait à des prix exorbitants : on pense que cette substance était l'assa-fœtida ou le *laser*. *Voy.* ces mots.

SILURE, *Silurus* (du grec *silouros*, espèce d'esturgeon), genre de poissons qu'on a longtemps confondu avec l'Esturgeon et dont on a fait depuis le type d'une famille particulière, celle des Siluroïdes. Ils sont reconnaissables soit à la nudité de leur corps, soit à de grandes plaques osseuses qu'on y remarque : bouche très-fendue, garnie ordinairement de 6 barbillons; tête large et déprimée. La plupart de ces poissons ont le premier rayon des pectorales transformé en une forte épine : c'est une arme dangereuse qui peut causer le tétanos. Ce sont néanmoins des animaux timides et craintifs; ils sont peu agiles, de nature paresseuse. Ils se nourrissent de substances végétales. Ils habitent les eaux douces des pays chauds et tempérés. Le S. proprement dit (*S. Glanis*), dit aussi *Saluth*, est le plus grand de nos poissons d'eau douce : ce qui lui a valu le nom de *Baleine des rivières*. Sa couleur est d'un noir verdâtre. Sa taille atteint quelquefois 2 mètres. Il se trouve en abondance dans les fleuves de la Prusse, de la Livonie, dans le Rhin, le Danube, le Volga, etc. Sa chair est blanche, fade, et facile à digérer : son goût rappelle celui de la Lotte ou de l'Anguille. On trouve dans le Nil le *Silurus auritus*, qui a 8 barbillons, et dans les eaux douces de Java, une autre espèce qui n'en a que deux.

SILURIEN (des *Silures*, ancien peuple celtique du pays de Galles), nom donné à un système de terrains faisant partie des terrains de transition, et très-commun en Angleterre et en Bohême. *Voy.* TERRAIN.

SILUROÏDES, famille de Poissons malacoptérygiens abdominaux : peau nue et sans écailles; pas de scapulaire, de coracoïdien ni de sous-opercule. Elle comprend, outre le *Silure*, qui en est le type, les genres *Pimélode, Agénéiose, Doras, Plotose, Malaptérure*. Quelques espèces possèdent, comme la Torpille, une vertu électrique.

SILVAIN, SILVES, SILVICULTURE, etc. *Voy.* SYLVAIN, SYLVES, SYLVICULTURE, etc.

SILYBUM, genre de la famille des Composées-Cynarées, plus connu sous les noms de *Chardon de Notre-Dame*, *Chardon argenté*. *Voy.* CHARDON.

SIMABA, *Simaba*, arbre de l'Amérique tropicale, forme un genre de la famille des Simaroubées, très-voisin du Simarouba, dont il ne diffère que par ses fleurs hermaphrodites et par ses feuilles à folioles opposées. Ces feuilles ont une forte amertume, et sont employées contre les fièvres, l'hydropisie, etc.

SIMAROUBA, *Simarouba*, genre type de la famille des Simaroubées, renferme des arbres de l'Amérique méridionale, très-élevés, à feuilles alternes, pinnées, d'un beau vert luisant, et à fleurs unisexuées, petites, verdâtres ou blanches, dont les pétales sont panachés de rouge vif. On en connaît plusieurs espèces, qui toutes habitent particulièrement les Antilles, le Brésil et la Guyane. Les deux principales sont le *Simarouba officinal* et le *S. élevé*, qui atteint de 30 à 35 mètres de haut. Leurs feuilles, leur bois, leurs racines, mais surtout leur écorce, sont très-usités en médecine : cette écorce est très-amère; on la regarde comme astringente, tonique; on la prescrit contre le flux dyssentérique, contre les scrofules, les fièvres vernales, la chlorose, le scorbut, etc.

La famille des *Simaroubées* est considérée par beaucoup de Botanistes comme une tribu de celle des *Rutacées*. Elle a pour caractères des fleurs hermaphrodites ou unisexuées et des carpelles distinctes, indéhiscentes. Ces plantes sont presque toutes américaines, et renferment une substance extractive particulière, la *Quassine*, qui est un peu narcotique et excessivement amère. Cette famille comprend les genres *Quassia*, *Simarouba*, *Simaba*.

SIMARRE (de l'italien *zimarra*, qu'on dérive du mot latin et grec *syrma*, robe à longue queue), habillement long et traînant dont les femmes se servaient autrefois. — C'est aussi une espèce de robe ou de soutane ample et longue que les prélats, en Espagne, à Rome, etc., mettent quelquefois.

En France, la *Simarre* est la marque distinctive du chef de la magistrature.

SIMBLEAU, cordeau avec lequel les Charpentiers tracent de grandes circonférences, des arcs de cercle d'une étendue plus grande que celle des compas. Les meilleurs simbleaux sont faits avec des chaînettes.

SIMIA, nom scientifique donné par les Zoologistes à la famille des *Singes* : il a donné naissance au mot français *Simiens*, et aux mots latins *Simiadæ*, *Simidæ*, qui désignent la 1re famille de l'ordre des Quadrumanes, celle des Singes.

SIMILAIRE (du latin *similis*, semblable), se dit d'un tout qui est de la même nature que chacune de ses parties, ou de parties qui sont chacune de la même nature que leur tout : une masse d'or est un tout similaire, parce que chacune de ses parties est or; ses parties sont elles-mêmes similaires entre elles.

En Arithmétique, on appelle *Nombres similaires* les nombres qui sont proportionnels entre eux; il se dit de même, en Géométrie, des lignes, des surfaces, etc., qui sont proportionnelles entre elles.

SIMILITUDE, figure de Rhétorique par laquelle on fait voir quelque rapport entre deux choses d'espèces différentes, afin de faire comprendre l'une par l'autre. Les similitudes sont fréquemment employées dans la Bible : c'est par une similitude que Nathan fait comprendre à David son péché.

SIMILOR (c.-à-d. *qui ressemble à l'or*), dit aussi *Or de Manheim*, *Métal du prince Robert*, alliage de cuivre et de zinc, en proportions variables, qui a l'éclat de l'or et qui sert à remplacer ce métal dans la bijouterie fausse. *Voy.* CHRYSOCALQUE.

SIMONIE, trafic criminel des choses spirituelles, telles que sacrements, dignités et bénéfices ecclésiastiques. Il se dit de toute convention illicite par laquelle on donne ou l'on reçoit une récompense temporelle, une rétribution pécuniaire, pour quelque chose de spirituel et de saint. On appelle *Simoniaques* ceux qui se rendent coupables de simonie. — Le droit canonique prononce contre les simoniaques l'excommunication majeure et les autres cen-

sures, la nullité des actes simoniaques et l'obligation de restituer ce qu'on a reçu. — On fait dériver le mot *simonie* de Simon le Magicien, qui, au rapport de S. Luc (*Act. apost.*, liv. VIII, ch. 9), voulut acheter aux apôtres les dons du Saint-Esprit.

SIMOUN, vent brûlant qui souffle en Afrique du midi au nord, soulevant le sable du désert et engloutissant quelquefois des caravanes entières.

SIMPLE (du latin *simplex*, formé de *sine plica*, sans pli), ce qui n'est point composé.

En Chimie, on appelle *Corps simples* ceux dont toutes les parties sont homogènes, et qui entrent dans la composition des autres, comme l'oxygène, le soufre, le fer, etc. *Voy.* ÉLÉMENTS.

En Botanique, on appelle *Calice simple* celui qui n'est point environné d'un second calice extérieur; *Tige simple*, une tige qui n'est point ramifiée; *Fleur simple*, une fleur dont la corolle n'a que le nombre de pétales qu'elle doit avoir naturellement, comme la *Rose à cinq feuilles* : on oppose *Fleur simple* à *Fleur double*.

Vulgairement, on donne le nom de *Simples* aux plantes médicinales, telles que les offre la nature et telles qu'on les recueille dans les prés ou sur les montagnes. Cette dénomination, peu usitée aujourd'hui, vient de ce que ces plantes forment les éléments des médicaments composés.

SIMPLICI.... (du latin *simplex*, simple), entre comme radical dans plusieurs mots scientifiques, comme *Simplicicaule*, *Simplicicorne*, *Simplicipède*, etc., qui a la tige, les antennes, les pattes *simples*.

SIMPLICITÉ DE L'AME. *Voy.* AME.

SINAPIS, nom latin du genre *Moutarde*.

SINAPISME (de *sinapis*, moutarde), topique dont la moutarde fait la base, et qu'on applique sous forme de cataplasme pour déterminer la rubéfaction et produire une excitation générale ou une révulsion. On le prépare en délayant de la farine de moutarde avec de l'eau chaude. On l'applique ordinairement à la plante des pieds, aux jambes, aux cuisses, etc.

SINCIPUT (de *semi caput*, demi-tête), mot latin que l'on emploie en français pour désigner le sommet ou la partie supérieure de la tête : on l'oppose à *occiput*, qui est la partie postérieure. On appelle *Sincipital* ce qui se rapporte au *sinciput*.

SINDON, mot grec qui signifie *toile, linge, drap*, s'emploie, en Médecine, pour désigner un petit plumasseau de charpie arrondi et aplati, ou un morceau de linge coupé en rond, que l'on introduit dans l'ouverture faite au crâne par le trépan.

On nomme quelquefois ainsi le linceul dans lequel J.-C. fut enseveli. On dit plus souvent *Saint suaire*.

SINGES, *Simiæ*, famille de Mammifères formant presque à elle seule l'ordre entier des Quadrumanes, renferme des animaux qui se rapprochent beaucoup de l'homme par leur conformation générale et leur organisation interne. Ils ont de 32 à 36 dents, deux mamelles pectorales, les quatre membres terminés par des mains offrant un pouce séparé et plus ou moins opposable aux autres doigts; des ongles plats comme ceux de l'homme. Ils ont la tête généralement arrondie; l'angle facial variant entre 30 et 65°; le visage presque toujours nu, tantôt couleur de chair, tantôt bleu ou noir; les narines rapprochées et assez semblables à celles de l'homme dans les espèces de l'ancien continent, mais, au contraire, écartées à la droite et à la gauche d'une large cloison dans les espèces américaines; les oreilles sans lobule et rarement bordées; les yeux vifs et très-mobiles. Leur taille varie depuis celle d'un écureuil jusqu'à celle d'un homme de près de 2 mètres; leur corps est généralement maigre, recouvert d'un pelage assez fourni, de couleur variable : presque toutes les espèces de l'ancien continent ont, aux parties postérieures, des callosités fort laides à voir; leurs membres sont grêles et allongés, surtout les membres antérieurs, qui, dans quelques espèces, sont d'une longueur démesurée; la station droite ne leur est point naturelle. Leur queue varie en longueur; beaucoup d'espèces n'en ont même point; chez celles qui en ont, elle est tantôt lâche, tantôt prenante : dans ce dernier cas, c'est comme un 5ᵉ membre qui leur sert pour le tact et la préhension; leurs mains sont recouvertes d'une peau très-fine et souvent ridée. Ces animaux sont en général frugivores.

Tout le monde connaît l'intelligence des singes, leur esprit d'imitation et de malice, leur goût pour le vol et la rapine, la gravité des uns, la pétulance et la vivacité des autres. Plusieurs espèces sont susceptibles de s'apprivoiser et de vivre en domesticité : les bateleurs leur apprennent mille tours de souplesse, et les font travailler dans les rues et les foires. Cependant les grands singes ne sont doux et traitables que dans leur jeunesse : devenus adultes, ils se montrent farouches et méchants, ou tombent dans un marasme qui les conduit rapidement à la mort. La plupart des singes, appartenant aux régions tropicales, ont de la peine à s'acclimater chez nous, et l'on en voit un grand nombre mourir de phthisie pulmonaire.

Dans la méthode de Linné, les Singes et les Makis formaient avec l'Homme un même ordre, appelé les *Primates*, c.-à-d. les notables du règne animal, dans lequel malheureusement étaient aussi compris les Paresseux et les Chauves-souris. Blumenbach et Cuvier ont fait des Singes et des Makis l'ordre des *Quadrumanes*, par opposition à celui des *Bimanes*, composé de l'Homme seul. D'autres ont repris l'ordre des Primates, mais en n'y laissant que l'Homme, les Singes et les Lémuriens. — Buffon a le premier signalé les différences essentielles qui séparent les Singes de l'ancien monde de ceux du nouveau. Il a partagé les premiers en 3 classes : 1° les *Singes* proprement dits, comprenant le *Pithèque* des Grecs, le *Jocko* (Chimpanzé et Orang), et le *Gibbon*; 2° les *Babouins* (Cynocéphales), comprenant le *Papion*, le *Mandrill* et l'*Ouenderou*; 3° les *Guenons* (Cercopithèques), formant 7 espèces : *Macaque*, *Patas*, *Malbrouk*, *Mangabey*, *Moustac*, *Talapoin* et *Douc*; de plus, le *Magot* (Inuus) formait pour lui le passage des Singes aux Babouins, et le *Maimon*, celui des Babouins aux Guenons. Quant aux Singes d'Amérique, il en faisait 2 classes : 1° les *Sapajous* (Sajou, Sai, etc.); 2° les *Sagouins* (Saki, Saïmiri, etc.). — Ét. Geoffroy Saint-Hilaire a réuni tous les Singes de l'ancien continent sous le nom de *Catarrhiniens* (c.-à-d. narines en bas, en dessous), parce qu'ils ont les narines ouvertes sous le nez, et il désigne les Singes américains sous le nom de *Platyrrhiniens* (c.-à-d. à narines larges).

Voici les principaux groupes aujourd'hui admis dans ces deux grandes divisions : *Singes de l'ancien continent* : Chimpanzé (*Troglodytes*), Orang (*Pithecus*), Gibbon (*Hylobates*), Semnopithèque, Cercopithèque ou Guenon, Macaque (*Cercocebus*), Cynocéphale ou Babouin; — *Singes américains* : 1° S. à queue prenante, Alouate (*Stentor*), Ériode, Atèle, Lagotriche, Sajou; 2° S. à queue non prenante, Callitriche ou Saïmiri, Douroucouli (*Nyctipithecus*), Saki (*Pithecia*), Ouistiti.

Les seuls Singes dont les anciens paraissent avoir eu réellement connaissance sont : le *Magot* (le *Pithékos* des Grecs, le *Simia* des Latins), les *Cynocéphales* (que nous appelons Papion et Tartarin), le Patas (*Kébos, Cephus*), le Grivet, et, depuis Alexandre, l'Entelle et l'Ouendérou : ils n'ont point connu l'Orang, le Gibbon et le Chimpanzé.

On nomme vulgairement *Singes araignées*, les Atèles; *S. à camail*, une espèce de Guenon; *S. capucins*, les Sapajous; *S. en deuil*, un Sapajou tout noir; *S. dormeur*, le Douroucouli; *S. écureuil*, le Saïmiri et le Maki; *S. à museau de chien*, les Cyno-

céphales; *S. hurleurs*, les Alouates; *S. de nuit* ou *à queue de renard*, les Sakis; *S. pleureurs* ou *siffleurs*, les Sapajous; *S. varié* ou *vieillard*, une espèce de Guenon; *S. vert*, le Callitriche; *S. volants*, les Galéopithèques; *S. voltigeurs*, les Atèles.

Singe se dit métaphoriquement d'un instrument à copier, plus connu sous le nom de *Pantographe*.

En Mécanique, on donne ce nom à une machine qui sert à élever et à descendre des fardeaux, et qui est formée d'un treuil tournant sur deux montants.

SINGLER. C'est, en termes d'Architecture et de Géométrie pratique, mesurer au cordeau les parties courbes d'une construction, comme le ceintre d'une voûte, les marches, la coquille d'un escalier, les moulures d'une corniche, et toute autre partie qui ne peut être mesurée avec le mètre.

SINGLETON (c.-à-d. *seul ton*, *seule couleur*), mot anglais dont on se sert au Boston et au Whist pour désigner un coup dans lequel le joueur qui n'a qu'une seule carte d'une certaine couleur joue cette carte.

SINGLIOTS, nom donné aux deux foyers d'une ellipse où l'on attache les bouts d'un cordeau égal au grand axe, pour tracer cette courbe par le mouvement continu qu'on appelle *trait du jardinier*.

SINGULIER (du latin *singularis*, seul, isolé), terme de Grammaire : c'est le nombre qui indique l'unité. Il s'oppose à *Pluriel* et à *Duel*. *Voy.* NOMBRE.

SINGULTUEUX (du latin *singultus*, sanglot), se dit, en Médecine, d'une respiration gênée, entrecoupée de *sanglots*.

SINISTRE (du latin *sinister*, placé à gauche, et, par suite, de mauvais augure). Ce mot s'emploie substantivement en termes d'Assurance, et se dit des pertes et des dommages qui arrivent par l'effet d'incendie ou de naufrage aux objets assurés.

SINOLOGUE (du latin *Sina*, Chine, et du grec *logos*, discours), se dit de celui qui sait la langue chinoise et qui en connaît la littérature.

SINOPLE (de *Sinope*, ville du Pont, d'où on la tirait), variété de Quartz ferrugineux, d'un rouge vif et presque opaque. On en trouve en Hongrie qui sert de gangue à un minerai d'or mêlé de galène et de blende. — En termes de Blason, le mot *Sinople* désigne la couleur verte. Dans la gravure des armoiries, le sinople se marque par des traits qui vont de l'angle droit du chef de l'écu à l'angle gauche de la base, c.-à-d. par des traits en bande.

SINUS (mot latin qui signifie *pli*, *sein*), désigne en général une cavité anfractueuse dont l'intérieur est plus évasé que l'entrée.

En Anatomie, on distingue : 1° les *Sinus des os*, cavités de forme variable creusées dans plusieurs os de la face et du crâne, et qui communiquent par des ouvertures avec les fosses nasales : on les a nommés, selon les os qui les présentent, *S. frontaux*, *sphénoïdaux*, *maxillaires*; — 2° les *Sinus de la dure-mère*, canaux veineux qui parcourent la dure-mère; on les a divisés en *S. latéraux* (*droit* et *longitudinal*), *S. transverse*, *caverneux*, *coronaire*, *occipitaux*, etc.; — 3° les *Sinus vertébraux* : ce sont deux grands vaisseaux veineux qui règnent de chaque côté dans toute la longueur du canal vertébral, depuis le trou occipital jusqu'à la fin du sacrum, etc.

Sinus se dit aussi de toute cavité qui se forme au fond d'une plaie, et où le pus s'accumule.

En Géométrie, on appelle *Sinus*, une droite menée perpendiculairement d'une des extrémités de l'arc au rayon qui passe par l'autre extrémité. On appelle *Cosinus*, le sinus du complément d'un angle. Le sinus et le cosinus se désignent par les abréviations *sin* et *cos*. On appelle *Sinus total*, le sinus d'un arc ou d'un angle de 90 degrés; *Sinus verse*, la partie d'un rayon comprise entre l'extrémité de ce rayon et le pied du sinus. — Fr.-Ch. Mayer et Euler ont établi dans le dernier siècle la théorie algébrique des Sinus.

En Botanique, *Sinus* se dit de la partie rentrante d'une feuille. On en a fait *Sinueux*, *Sinué*, pour désigner des feuilles échancrées comme celles du chêne.

SIPHON (en latin *sipho*, dérivé du grec *siphôn*, tuyau), tube recourbé sur lui-même, dont une branche est plus courte que l'autre, et dont on se sert généralement pour pomper un liquide dans un vase et le faire passer dans un autre, ou pour vider la liqueur d'un vase sans incliner ce vase. A cet effet, on place l'extrémité de la courte branche dans le vase qui renferme le liquide, et l'on aspire par l'extrémité de la longue branche, en la tenant tournée vers le bas. Le vide étant ainsi fait dans l'intérieur du siphon, la liqueur s'y introduit par la pression que l'air extérieur exerce sur la surface; alors l'écoulement commence; il se continue en vertu de la supériorité de poids du liquide contenu dans la plus longue branche, et ne finit que lorsque la branche courte ne plonge plus dans le liquide. — On varie les formes du siphon suivant sa destination.

En Botanique, on appelle *Siphon*, une espèce d'*Aristoloche*. *Voy.* ce mot.

En Conchyliologie, on nomme ainsi un trou ou tube prolongé qui se continue au travers des cloisons des coquilles chambrées. On voit des siphons dans les Nautiles, dans les Ammonites, etc.

En Météorologie, on donne ce nom à un tourbillon ou nuage creux qui descend sur la mer en forme de colonne : on l'appelle ainsi dans l'idée qu'il enlève et pompe l'eau de la mer. Les vaisseaux courent de grands risques quand ils sont entraînés sous un siphon. *Voy.* TROMBE.

SIPHONIE, *Siphonia* (de *siphon*, à cause du facile écoulement de son suc?), genre de la famille des Euphorbiacées, le même que l'*Hevea guianensis* ou *Iatropha elastica*, renferme des arbres originaires de la Guyane et du Brésil. Ce sont des arbres de 20 à 25 mètres de haut; à feuilles alternes ternées, portées par de longs pétioles, d'un vert luisant; à fleurs monoïques, petites, peu apparentes, formant des grappes paniculées; à fruits capsulaires. De leur tronc il sort naturellement un suc laiteux qui se coagule à l'air; cette substance est la *Gomme élastique* ou *Caoutchouc*. *Voy.* CAOUTCHOUC.

SIPHONOSTOMES ou SIPHOSTOMES (du grec *siphôn*, tuyau, et *stoma*, bouche), nom donné 1°, par M. Duméril, à une famille de poissons Osseux abdominaux, correspondant aux genres Fistulaire et Centrisque, de la famille des Bouches en flûte, et à un genre de poissons Lophobranches, détaché par Rafinesque de la famille des Syngnathes; 2° à des Crustacés, à des Mollusques et à des Annélides caractérisés par une espèce de suçoir ou de trompe qui leur sert de bouche.

SIPONCLE, *Sipunculus* (pour *siphunculus*, petit tuyau), genre de Zoophytes longtemps rangé dans la classe des Échinodermes pédicellés et aujourd'hui compris dans celle des Vers cylindracés, comprend des animaux au corps cylindrique, plus ou moins allongé, nu, terminé en avant par une sorte de col. Le *Siponcle nu* (*S. lævis*), d'Europe, d'un blanc jaunâtre, a 40 centim. de long, et est armé d'une petite trompe garnie de papilles charnues; le *S. comestible* (*S. edulis*), de la mer des Indes, est regardé par les Chinois comme un mets délicat.

SIRE, titre d'honneur qu'on ne donne en France qu'aux rois et aux empereurs régnants.

Au moyen âge, *Sire* était synonyme de *sieur* et *seigneur*. Il s'appliquait indistinctement aux rois, aux barons, aux gentilshommes et aux simples citoyens; mais il n'y avait que les familles dont les domaines seigneuriaux portaient le nom de *Sirerie* qui pussent prendre le titre de *Sire* devant le nom de la maison, comme les *Sires de Beaujeu*, *de Joinville*, *de Coucy*, *de Créquy*, *de Pons*, etc.

En Angleterre, le mot *Sir*, qui est notre mot *Sire*, s'emploie en s'adressant à la personne; mais alors il

n'a pas d'autre signification que le mot *Monsieur* en français.—Placé devant un nom propre, il devient titre honorifique et indique un chevalier ou un baronnet.

SIRÈNE, *Siren* (du nom des *Sirènes* de la Fable; parce que ceux qui en ont parlé les premiers leur attribuaient une voix harmonieuse), genre de Reptiles batraciens, analogues aux Protées : corps allongé et anguilliforme, terminé par une queue comprimée en nageoire; tête déprimée, museau obtus; yeux petits, ronds et sans paupières; absence de membres postérieurs, membres antérieurs assez courts, complets et terminés par 3 ou 4 doigts; mâchoire inférieure garnie de dents. Les Sirènes respirent à la fois au moyen de poumons et de branchies. On les trouve dans les eaux douces de l'Amérique du Nord. La *Sirène lacertine* parvient à la longueur d'un mètre. Elle est noirâtre, et se nourrit de petits animaux aquatiques, de mollusques, d'insectes, etc.

On a aussi donné quelquefois le nom de *Sirènes* à certains Cétacés, surtout aux *Lamantins*, dont le corps, comme celui de la Sirène de la Fable, offre par le haut quelque analogie avec la femme, et se termine en queue de poisson :

Desinit in piscem mulier formosa superne. (Hor., *Art poét.*)

M. Cagnard-Latour a donné le nom de *Sirène* à un instrument qui est destiné à mesurer le nombre de vibrations d'un corps sonore et qui rend des sons sous l'eau

SIRIUS, ou *la Canicule*, étoile. *Voy.* CANICULE.

SIROCCO (du grec *seiroô*, dessécher), vent du sud-est qui souffle dans la Méditerranée, sur les côtes de l'Afrique et de l'Italie. C'est un vent brûlant qui dessèche tout sur son passage et accable l'homme et les animaux; il s'élève avec le plus de violence vers le mois d'avril; sa durée est de 14 à 20 jours.

SIROP (dérivé de l'arabe *siroph* ou *sirab*, potion, ou, selon quelques-uns, du grec *syrô*, tirer, et *opos*, suc; étymologie peu probable, parce que les Grecs anciens ne connaissaient pas les sirops), liqueur de consistance visqueuse formée de sucre en dissolution et de jus de fruits, de sucs de fleurs, d'herbes ou autres substances. La densité ordinaire des sirops est de 1321 (la densité de l'eau étant 1000); l'aréomètre y marque en moyenne 35° centigr. quand ils sont froids, et 30° quand ils sont bouillants; cependant tous les sirops n'ont pas le même degré de concentration. On diminue la proportion du sucre pour ceux qui sont préparés avec des liqueurs vineuses ou des sucs acides peu altérables; on l'augmente pour les sirops chargés de parties extractives ou mucilagineuses.

Tantôt les sirops sont des boissons de pur agrément, qu'on prend comme rafraîchissements : tels sont les *Sirops de groseilles*, *de framboises*, *de vinaigre framboisé*, *de cerises*, *de coings*, *d'oranges*, *de limons*, *de grenades*, etc.; tantôt ce sont des médicaments : tels sont le *Sirop antiscorbutique*, les *Sirops de quinquina*, *d'ipécacuanha*, etc.

Les sirops sont *simples*, lorsque, indépendamment du sucre, ils ne contiennent qu'une seule substance. Ils sont *composés* dans le cas contraire. Tous ont pour base ou pour excipient commun le *Sirop de sucre*. Pour obtenir ce sirop, on bat 2 blancs d'œufs avec 2 litres d'eau; on mélange, dans une bassine de cuivre, les deux tiers de cette eau albumineuse avec 6 kilogr. de sucre, on y ajoute 1 litre d'eau, et l'on chauffe peu à peu, en remuant de temps en temps; quand tout est fondu et que l'ébullition soulève la masse, on ajoute par portions le reste de l'eau albumineuse; on écume, et, quand le sirop est clarifié, on évapore jusqu'à ce qu'il marque à l'aréomètre 30° centigr. bouillant; puis on passe au blanchet.

Les *Sirops simples* tirent leur nom de la substance ajoutée au sucre, et ils ont les vertus de cette substance : tels sont les *Sirops de groseilles*, *d'amandes*, *de digitale*, *de douce-amère*, *d'éther*, *de gentiane*, *de gomme*, etc. Pour les *Sirops composés*, ils sont en nombre infini; il suffira de rappeler ceux que le *Codex* a maintenus : 1° le *S. des cinq racines apéritives* (ache, fenouil, persil, asperges, petit houx), recommandé comme diurétique; 2° le *S. de rhubarbe et de chicorée*, pour stimuler les voies digestives; 3° le *S. de salsepareille composé*, dit aussi *S. de Cuisinier*, contenant, outre la salsepareille, de la bourrache, des roses pâles, des feuilles de séné, de l'anis, miel blanc et sucre : il est sudorifique et antisyphilitique; 4° le *S. de mou de veau :* mou de veau, dattes, jujubes, raisins secs, feuilles de pulmonaire, racines de réglisse et de consoude; il est pectoral et se prescrit contre les catarrhes et les affections de poitrine; 5° le *S. d'ipécacuanha composé* ou *S. de Desessarts :* vin blanc, ipécacuanha gris, séné, coquelicot, serpolet, sulfate de magnésie, fleurs d'oranger : il est purgatif; on l'emploie surtout dans les affections catarrhales des enfants; 6° le *S. de raifort composé*, plus connu sous le nom de *S. antiscorbutique* (*Voy.* ce mot); 7° le *S. d'erysimum composé*, dit aussi *S. de vélar*, *des chantres*, *de Lobel*, dans lequel il entre, avec l'*erysimum*, de l'orge mondé, des raisins secs, de la réglisse, de la bourrache, de la capillaire, de l'aunée, du romarin, et qui était autrefois regardé comme souverain contre l'enrouement; 8° le *S. d'armoise composé*, contenant, outre l'armoise, des sommités de pouliot, de cataire, de sabine, de marjolaine, d'hyssope, matricaire, de rue, de basilic, ainsi que des racines d'aunée, de livèche et de fenouil : il est utile contre les aménorrhées par cause débilitante; 9° le *S. de Strachas composé*, réputé céphalique, hystérique, et approprié à une foule de cas.

Plusieurs sirops ne sont connus que par le nom de leur auteur : tels sont le *Sirop béchique de Willis*, vin tenant en dissolution du sulfate de soude et du sucre; le *S. de Bellet*, protonitrate de mercure dissous dans de l'eau et mêlé à froid avec du sirop de sucre et de l'éther nitrique rectifié : c'est un médicament énergique, qu'on emploie comme stimulant dans les affections du système lymphatique, mais qui peut être dangereux; le *S. diaphorétique de Glauber*, solution de fleurs argentines d'antimoine incorporée dans du sirop de sucre; le *S. incisif de Deharambure* et le *S. de Flon*, recommandés contre les rhumes, toux, catarrhes, coqueluches et toutes les maladies de poitrine. — Pour les *S. de Cuisinier*, *de Desessarts*, *Voy.* ci-dessus SIROPS COMPOSÉS.

Quelques sirops tirent leur nom de la vertu qu'on leur attribue, comme le *Sirop antiscorbutique*, et le *S. de longue vie :* ce dernier est composé de sucs dépurés de mercuriale, de bourrache et de buglosse, de racine d'iris, de gentiane, avec du miel blanc et du vin blanc : il est purgatif et emménagogue.

SIRVENTE (qu'on dérive de l'arabe *shir*, chant), genre de poésie des troubadours provençaux, consacré soit à des chants de guerre, soit à des chants satiriques; tantôt on y exaltait la valeur, tantôt on y stigmatisait le vice et la lâcheté. Ce genre de poésie paraît avoir pris naissance à la suite des croisades et des combats livrés aux Maures en Espagne, combats auxquels les Provençaux prirent souvent part. Les sirventes étaient divisés en strophes ou couplets destinés à être chantés. — Les trouvères eurent aussi leurs *sirventes*, qu'ils appelaient *Sirventois*.

SISON, *Sison amomum*, plante aromatique de la famille des Ombellifères, est la même que l'*Ammi*.

SISTRE (du latin *sistrum*), instrument de percussion en usage chez les anciens, surtout chez les Égyptiens. Le sistre consistait en une lame de métal sonore, taillée en ovale, qui était percée de trous pour y poser des baguettes métalliques, sur lesquelles on frappait pour en tirer des sons. Le sistre servait à la guerre et dans les cérémonies religieuses d'Isis, pour diriger la mesure de la marche, de la danse ou du chant. Il figure encore quelquefois dans la musique militaire.

SISYMBRE, *Sisymbrium*, genre de la famille des Crucifères, type de la tribu des Sisymbrlées, renferme des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, qui habitent les deux hémisphères : tiges droites et cylindriques; feuilles alternes, de forme diverse; fleurs jaunes ou blanches, disposées en grappes terminales; le fruit est une silique garnie de graines très-petites. La plupart des plantes qui composent ce genre en ont été séparées pour être transportées aux genres *Nasturtium*, *Arabis*, *Erysimum*, etc. *Voy.* ces mots et CRESSON, THALICTRON, VÉLAR, etc.

SITTELLE, *Sitta*, genre de passereaux Ténuirostres, de la famille des Grimpereaux : bec droit, pointu et recouvert d'une corne très-dure; doigts des pieds très-longs et armés d'ongles grands et aigus; ailes moyennes, queue médiocrement longue, égale. Ces oiseaux grimpent le long des troncs des arbres et vivent d'insectes, de fruits et de graines. Leur caractère est doux et taciturne. — La *Sittelle torchepot* (*S. europæa*), dite aussi *Percepot* ou *Picmaçon*, doit son nom à l'habitude qu'elle a de rétrécir, avec de la boue ou des excréments de quadrupèdes, l'ouverture des trous d'arbres où elle fait son nid. Elle est d'un cendré bleuâtre en dessus; elle a la gorge blanche; le devant du cou, la poitrine et le ventre, d'un roux jaunâtre; les flancs et les cuisses, d'un roux marron; le bec est bleuâtre. Cet oiseau vit dans les grands bois d'Europe. — La *S. syriaque* se trouve en Syrie, dans tout le Levant et la Dalmatie; la *S. soyeuse*, dans le Caucase et la Sibérie. Il existe encore plusieurs autres espèces propres à l'Amérique et à l'Océanie.

SIUM, genre de la famille des Ombellifères, comprend le *Sium latifolium*, vulgairement *Berle* et *Ache d'eau*, le *Sium angustifolium* ou *Bérule*, et le *Sium sisarum*, vulgairement *Chervi*. *Voy.* ces mots.

SIX (du latin *sex*). Ce nom de nombre entre dans quelques expressions consacrées. — On appelle *Six-blancs*, une ancienne monnaie de billon qui valait, en effet, 6 blancs de 5 deniers chacun, c'est-à-dire 30 deniers (2 sous et demi). Cette monnaie fut frappée en 1549, sous Henri II; elle était encore en usage à la Révolution.

En termes de Musique, on appelle : *Mesure à six-quatre* ou $\frac{6}{4}$, une mesure composée de 6 noires ou des valeurs correspondantes : elle se bat à 2 temps, dont chacun prend 3 noires; *Mesure à six-huit* ou $\frac{6}{8}$, une mesure composée de 6 croches ou des valeurs correspondantes : elle se bat à 2 temps, dont chacun prend 3 croches, etc.

SIXAIN ou SIZAIN, petite pièce de poésie composée de *six* vers. Il se dit aussi d'un ensemble de 6 vers dans une pièce plus étendue, coupée de 6 en 6 vers.

On appelle encore *Sixain*, un paquet de six jeux de cartes, un paquet de six milliers d'épingles, etc.; ainsi qu'une ancienne monnaie frappée sous François Ier, et qui valait 6 deniers ou 1/2 sou.

SIXTE (du latin *sextus*), se dit, en Musique, d'un intervalle compris entre 6 notes (de *ut* à *la*). On en distingue de quatre sortes : la *sixte majeure* (de *ut* à *la naturel*), avec 9 demi-tons, renversement de la tierce mineure; la *sixte mineure* (de *ut* à *la bémol*), avec 8 demi-tons, renversement de la tierce majeure; la *sixte augmentée* ou *superflue* (de *ut* à *la dièse*), avec 10 demi-tons, renversement de la tierce diminuée; la *sixte diminuée*, renversement de la tierce augmentée, et composée de 8 demi-tons. La sixte majeure ou mineure est consonnante. — On appelle *accord de sixte*, le premier renversement des accords parfaits; *accord de sixte et quarte*, le deuxième renversement; *accord de sixte et quinte*, le premier renversement des accords de septième.

SIZERIN, ou *Linotte cabaret*, petit oiseau du genre Linotte (*Voy.* ce mot), est commun en France, et se reconnaît à son plumage roussâtre, tacheté de noir en dessus, blanchâtre en dessous. Il a la gorge noire, le dessus de la tête, la poitrine et le croupion rouges.

SLOOP, qu'on prononce *Sloup* ou *Cheloup*, bateau ou navire caboteur à un seul mât, construit pour bien naviguer au plus près : c'est, en petit, la construction du *Cutter*. *Voy.* ce mot.

SMACK, SEMAQUE ou SEMALE, sorte de grand sloop à un mât, gréé d'une voile qui se hisse avec sa vergue. Ce navire se voit particulièrement sur les côtes d'Écosse : les Écossais s'en servent pour la pêche.

SMALAH, nom donné par les Arabes à la réunion des tentes d'un chef puissant, où habitent sa famille et ses serviteurs, et où sont déposés ses drapeaux de commandement, ses richesses, ses équipages. La smalah accompagne le chef dans tous ses mouvements : c'est une espèce de ville ambulante. La garde en est confiée à une troupe d'élite. L'enlèvement de la smalah d'Abd-el-Kader par le duc d'Aumale, près d'Aïn-Taguin (16 mai 1843), est un des plus beaux faits d'armes de notre armée d'Afrique.

SMALT (de l'italien *smalto*, émail), verre bleu que l'on obtient en fondant du minerai de cobalt grillé avec une substance vitrifiable. Le *Bleu d'azur* n'est autre chose que ce smalt pulvérisé et obtenu à différents degrés de finesse par le moyen de la décantation (*Voy.* BLEU). — On appelle *Smaltine*, le cobalt arsenical qui sert à la fabrication du smalt : il se trouve dans les mines de cuivre.

SMARAGDITE, variété de Diallage, d'un beau vert d'émeraude. *Voy.* DIALLAGE.

SMARAGDUS, nom latin de l'*Émeraude*.

SMARIS, nom scientifique du *Picarel*.

SMECTIQUE (ARGILE), du grec *smêkhô*, nettoyer; terre à foulon qui sert à nettoyer la laine. *Voy.* ARGILE.

SMECTITE (du grec *smêkhô*, nettoyer), nom donné à diverses terres argileuses, comme la *terre à foulon* ou *Argile smectique*. Les anciens naturalistes appliquaient cette dénomination à la stéatite, à la terre ollaire, ainsi qu'à quelques marnes.

SMÉRINTHE, *Smerinthus* (du grec *smérinthos*, corde, ficelle, sans doute à cause de ses antennes flexueuses), genre de Lépidoptères crépusculaires de la tribu des Sphingides, renferme des insectes voisins des Sphinx, et dont 4 espèces se trouvent en Europe. Le *Smérinthe demi-paon* (*Sm. ocellata*) a de 8 à 9 centim. d'envergure : ses premières ailes sont d'un gris rougeâtre, les secondes d'un rouge carmin plus ou moins nuancé; le milieu est marqué d'un grand œil bleu à prunelle et à iris noirs; l'abdomen est brun-grisâtre; les pattes sont brunes, les antennes d'un blanc jaunâtre : on trouve cet insecte sur les arbres fruitiers. On connaît encore le *Sm. du peuplier*, le *Sm. du tilleul* et le *Sm. du chêne*.

SMILACÉES ou SMILACINÉES (du genre type *Smilax*, Salsepareille), famille de plantes monocotylédones détachée des Asparaginées, se compose de plantes herbacées vivaces ou sous-frutescentes, pourvues d'un rhizôme rampant : feuilles alternes ou verticillées, à base engainante; périgone simple à 6 folioles disposées sur 2 rangs; 6 étamines; ovaire libre triphylle; 3 styles et 3 stigmates; baie à 3 loges oligospermes. La plupart des Smilacées sont extratropicales et appartiennent au nouveau monde.

La famille des Smilacées forme 2 tribus : les *Paridées* (à styles libres), genres : *Paris*, *Trillium*, *Medeola*; et les *Convallariées* (à styles soudés) : *Convallaria*, *Smilax*, *Polygonatum*, *Ruscus*, etc.

SMILAX, nom scientifique du genre *Salsepareille*.

SMILLE, marteau qui sert à piquer le moellon ou le grès. Cette opération s'appelle *smiller*.

SMOGLEUR (de l'anglais *to smuggle*, faire la contrebande), petit bâtiment du Nord destiné à la contrebande. — On donne aussi le nom de *Smogleurs* aux marins qui montent ces navires.

SMYRNIUM, nom scientifique du genre *Maceron* (*Voy.* ce mot), a formé le mot *Smyrnées*, nom donné à une tribu de la famille des Ombellifères.

SOBOLE (du latin *soboles*, rejeton), nom proposé par Linck et adopté par tous les Botanistes pour désigner des rudiments de nouveaux pieds ou de nouvelles branches : ce sont des espèces de bulbilles (petites bulbes) qui remplacent souvent les semences dont elles occupent la place, ou qui naissent sur différentes parties de la plante. Les plantes qui en portent sont dites *Sobolifères*. Quelques plantes se multiplient au moyen de soboles.

SOBRIÉTÉ. *Voy.* TEMPÉRANCE.

SOBRIQUET, surnom qui le plus souvent se donne à une personne par dérision, et qui est fondé sur quelque défaut du corps ou de l'esprit ou sur quelque singularité. Tous les noms propres paraissent avoir été dans l'origine des sobriquets; la plupart ont perdu leur signification primitive; quelques-uns l'ont conservée : *Le Sourd*, *Le Noir*, *Le Gris*, *Le Gros*, etc. Chez les Romains, les surnoms par lesquels sont connus quelques-uns des plus grands hommes : *Brutus*, *Cocles*, *Scævola*, *Corvinus*, *Cicero*, etc., ne sont que des sobriquets. *Voy.* SURNOM.

On n'est pas d'accord sur l'étymologie du mot *Sobriquet :* Ménage le fait dériver par corruption du latin *subridiculum;* Moysant-de-Brieux, du grec *ubristikon*, injurieux; Court de Gebelin, du roman *sopra*, par-dessus, et *quest*, acquis, parce que c'est un nom *acquis en sus* de celui qu'on portait; Leglay, de *soubriquet*, mot qui désignait, au XIV[e] siècle, une espèce de soufflet injurieux qu'on donnait à quelqu'un en lui relevant brusquement le menton.

SOC (du latin *secare*, couper, ou *sulcare*, sillonner?), partie de la charrue qui sert à ouvrir le sol et à renverser la terre : c'est un fer plat, large, pointu et tranchant. *Voy.* CHARRUE.

SOCIALISME. Sous ce nom, qui est de création toute récente (il fut employé pour la première fois en 1835 par M. L. Reybaud), on confond les divers systèmes qui ont eu la prétention de refaire à neuf la société tout entière. On doit cependant bien distinguer parmi les réformateurs ceux qui veulent abolir toute propriété individuelle et mettre tous les biens en commun : ce sont les *Communistes;* et ceux qui veulent seulement transformer par l'*association* la propriété et la famille ; ce sont les *Socialistes* proprement dits.

Le *Communisme*, dont on trouve le germe dans les législations de Minos et de Lycurgue, dans la *République* idéale de Platon, dans les écrits de Campanella, dans quelques passages de J.-J. Rousseau et de Mably, a été professé dans les temps modernes avec plus ou moins de rigueur, sous les formes les plus diverses, par Morelly, par Babeuf, et, de nos jours, par MM. Rob. Owen, Cabet, Louis Blanc, Proudhon.

Le *Socialisme* a eu pour chefs Saint-Simon et Ch. Fourier, qui ont présenté deux systèmes essentiellement différents : le premier s'attachant surtout à la réforme de l'industrie, et voulant établir une hiérarchie sociale fondée sur la capacité, à la tête de laquelle il place le *Père*, investi d'un pouvoir suprême; le second fondant sa réorganisation sociale sur les *attractions passionnelles*, et lui donnant pour base l'association restreinte qu'il appelle *phalange*, premier fruit des attractions.

Les excès auxquels se sont livrés, à certaines époques, ceux qui proclamaient le communisme, tels que les *Jacques*, les Anabaptistes; les projets subversifs des *Égaux*, disciples de Babeuf, les journées de juin 1848, qui ensanglantèrent Paris au nom de la République démocratique et *sociale*, ont trop bien démontré le danger des doctrines communistes, en même temps que l'impuissance des Socialistes à rien fonder a suffisamment établi la vanité de leurs théories. Toutefois les uns et les autres ont signalé dans l'ordre social des imperfections réelles, qu'une philanthropie éclairée et une sage politique s'efforcent chaque jour de faire disparaître ou d'atténuer.

Parmi les nombreux ouvrages publiés depuis quelques années sur ce sujet, on remarque les *Études sur les Réformateurs ou Socialistes modernes* (1848), de M. Louis Reybaud, l'*Histoire du Communisme ou Réfutation historique des utopies communistes*, de M. A. Sudre (1849); *le Socialisme depuis l'antiquité jusqu'en* 1852, de M. Thonissen (1853).

SOCIÉTÉ. La *Société* est l'assemblage des hommes unis par la nature ou par les lois. La disposition naturelle des hommes à vivre en société est la *sociabilité*. L'homme est évidemment fait pour la société : ses affections comme ses besoins l'y appellent et l'y retiennent. Cependant, quelques déclamateurs, J.-J. Rousseau à leur tête, se sont plu à combattre l'état social et à exalter l'état sauvage sous le beau nom d'*état de nature :* le simple bon sens et la pratique constante du genre humain suffisent pour réfuter de tels paradoxes. D'autres, exagérant les vices de l'état social, ont voulu reconstruire l'édifice de fond en comble : ce sont les *Socialistes*. *Voy.* ci-dessus.

En Jurisprudence, une *Société* est la réunion de deux ou plusieurs personnes qui conviennent de mettre quelque chose en commun dans la vue de partager les bénéfices et de contribuer aux pertes qui pourront en résulter (Code Nap., art. 1832).

La loi distingue trois espèces principales de Sociétés commerciales : 1° la *Société en nom collectif*, que contractent deux ou plusieurs personnes pour faire le commerce sous une raison sociale; 2° la *S. en commandite*, qui est contractée entre un ou plusieurs associés responsables et solidaires, et un ou plusieurs associés simples bailleurs de fonds, qui prennent le nom de *Commanditaires* ou d'*Associés en commandite :* elle est régie sous un nom social; 3° la *S. anonyme*, qui n'est qualifiée que par l'objet de son entreprise, et n'a pas de nom social : celle-ci ne peut exister qu'en vertu de l'autorisation du Gouvernement, et reste sous sa surveillance. — La loi reconnaît en outre des *S. en participation*, par lesquelles plusieurs personnes conviennent de participer à une affaire dans la proportion qui est déterminée par leurs conventions (Code de Comm., art. 19-50). — On doit à M. Persil un traité fort estimé *Des Sociétés commerciales*.

Le mot *Société* désigne encore une compagnie de gens qui s'assemblent pour vivre selon les règles d'un institut religieux, comme la *S. de Jésus*, ou pour conférer sur les lettres, les sciences et les arts, comme la *S. royale de Londres* (*V.* ci-après), la *S. d'agriculture*, la *S. philotechnique*, la *S. de géographie*, etc.; ou enfin pour accomplir de bonnes œuvres : telles sont les *S. philanthropiques*, les *S. de secours mutuels*.

Société royale de Londres, compagnie savante, analogue à notre Académie des Sciences : c'est une institution purement privée, qui ne subsiste que par les cotisations de ses membres; le nombre des membres est illimité : il s'est élevé graduellement à plus de 800. On trouve le germe de la Société royale dans l'*Atlantis* de Fr. Bacon, et son berceau dans des réunions qui avaient lieu à Londres dès 1645; mais elle ne fut constituée qu'en 1660. Le D[r] Sprat eut la plus grande part à sa fondation; il a écrit l'histoire de son origine.

Sociétés secrètes. De tout temps il a existé des Sociétés secrètes, les unes religieuses, comme les *Mystères* de l'antiquité païenne, les *Illuminés* du dernier siècle; les autres philanthropiques, comme les *Francs-Maçons;* quelques-unes scientifiques, comme les *Rose-croix;* la plupart politiques : parmi ces dernières, les plus célèbres sont, en Allemagne, le *Tugenbund* et le *Burschenschaft;* en Italie et en France, le *Carbonarisme;* dans la Grèce moderne, l'*Hétérie*. Les sociétés politiques se développèrent surtout en France sous Louis-Philippe. Poursuivies en vertu des lois qui régissent les *associations* (*Voy* ce mot), elles se reformèrent sans cesse sous des noms différents, tels que ceux de *Société des droits*

de l'homme, *S. des familles*, *S. des saisons*, *S. des travailleurs*, *S. des égalitaires*, etc. Ces Sociétés, qui presque toutes avaient des tendances républicaines et même communistes, préparèrent les événements de 1848 : il fallut néanmoins les prohiber cette année même (28 juillet). Lombard de Langres et Crétineau-Joly ont écrit l'*Hist. des Sociétés secrètes.*

Règle de société ou *de compagnie*, opération d'Arithmétique qui a pour but de partager le gain ou la perte d'une association entre tous les intéressés, proportionnellement à la mise de chacun. Cette règle n'est qu'une application des propriétés des rapports géométriques (*Voy.* PROPORTIONS) : car la mise de chaque associé doit être à sa part de gain ou de perte comme la mise totale est au gain total ou à la perte totale. Il s'agit donc seulement de faire autant de *Règles de trois* (*Voy.* TROIS) qu'il y a d'associés.—Exemple : Trois négociants ont fait, en versant des sommes inégales, un fonds social de 120,000 fr. avec lequel ils ont gagné 24,000 fr.; combien revient-il au premier dont la mise est de 20,000 fr., au second dont la mise est de 40,000 fr., et au troisième dont la mise est de 60,000 fr.? Comme le rapport de la mise totale au gain total doit être le même que celui de chaque mise particulière au gain correspondant, on a, en désignant par x_1, x_2, x_3 les parts demandées, les trois proportions :

$$120{,}000 : 24{,}000 :: 20{,}000 : x_1,$$
$$120{,}000 : 24{,}000 :: 40{,}000 : x_2,$$
$$120{,}000 : 24{,}000 :: 60{,}000 : x_3;$$

d'où l'on conclut, en faisant le produit des moyens et divisant par l'extrême connu :

$$x_1 = 4{,}000,\ x_2 = 8{,}000,\ x_3 = 12{,}000.$$

La somme des gains particuliers devant être égale au gain total, il suffit de les additionner pour vérifier l'exactitude des calculs précédents.

SOCLE (du latin *socculus*, diminutif de *soccus*, brodequin), nom donné, en Architecture, à un corps carré plus large que haut, qui se met sous les bases des piédestaux, des statues, des vases, etc., et qui leur sert de piédestal et comme de chaussure.

SOCQUE (du latin *soccus*), sorte de chaussure. Chez les anciens, le *soccus* était le brodequin des acteurs comiques : on l'opposait au *cothurne* tragique. Chez les modernes, on a donné le nom de *Socques* : 1° à une chaussure de bois haute de 8 à 10 centim. que portaient certains religieux, comme les Récollets; 2° à une chaussure, en bois ou en cuir, et à semelle claquée, qui se met par-dessus la chaussure ordinaire pour garantir de la boue ou de l'humidité : les socques ont fait place aux chaussures en caoutchouc.

SODA (de l'arabe *souad*), mot employé en médecine pour signifier tantôt le mal de tête ou *Céphalalgie*, tantôt la maladie de l'estomac appelée aussi *Pyrosis* ou *Fer chaud*. *Voy.* PYROSIS.

SODA, nom scientifique de la *Soude cultivée.*

Soda-powder (mot anglais). *Voy.* POUDRE GAZIFÈRE.

Soda-water (c.-à-d. *eau de soude*), eau gazeuse et pétillante qui renferme du carbonate de soude, et qu'on sert comme rafraîchissement. Elle se boit soit seule, soit avec du sirop de groseille, du citron, etc.

SODIUM ou NATRIUM, corps simple métallique contenu dans la soude, le borax, le sel de Glauber, et beaucoup d'autres combinaisons. Il est blanc, mou comme de la cire, et s'oxyde promptement à l'air, ce qui oblige de le conserver dans l'huile de naphte. Il décompose l'eau à la manière du potassium, en se transformant en soude caustique. On l'obtient en chauffant au rouge blanc un mélange de charbon et de carbonate de soude. Il forme des combinaisons très-importantes, notamment la soude et ses sels, le sel commun ou chlorure de sodium, etc.

Le Sodium a été isolé, pour la première fois, en 1807, par H. Davy, au moyen de la pile voltaïque.

SOEUR (du latin *soror*), celle qui est issue des mêmes père et mère, ou seulement de même père ou de même mère, qu'une autre personne. On nomme *Sœur germaine*, celle qui est issue du même père et de la même mère; *S. consanguine*, celle qui est issue de même père seulement; *S. utérine*, celle qui est issue de même mère, mais non pas de même père; *Belle-sœur*, la femme du frère.

La sœur hérite de ses frère ou sœur morts sans postérité (Code Nap., art. 750-752).

Dans les premiers âges du monde, le mariage entre frère et sœur était très-commun ; la civilisation le fit peu à peu disparaître. Toutefois, on en voit encore fort tard des exemples en Égypte, notamment dans la famille des Ptolémées, jusqu'à l'extinction de cette dynastie. — Le mariage entre beau-frère et belle-sœur fut longtemps prohibé par nos lois : cette prohibition a été levée par la loi du 16 avril 1832.

On appelle encore *Sœurs* les religieuses et certaines filles qui, sans être religieuses, vivent en communauté, comme les *S. de Charité*. En Religion, les Sœurs quittent leur nom propre pour prendre un nom de sainte, comme *Sœur Thérèse*, *Sœur Marthe.*

SOFA ou SOPHA, mot emprunté de la langue turque, désigne en Turquie une espèce d'estrade élevée et couverte d'un tapis. C'est sur cette estrade que le grand vizir donne ses audiences : quand il reçoit les ambassadeurs, on met les siéges sur le sofa : c'est ce qu'on nomme accorder les honneurs du sofa.

Chez nous, un *sofa* est une espèce de lit de repos à dossiers ou à coussins, dont on se sert indifféremment comme de siége ou comme de lit.

SOFFITE (de l'italien *soffitta*, soupente, partie suspendue). Ce mot se dit en général de la surface d'un membre d'architecture qui se présente horizontalement au-dessus de nos têtes, et notamment d'un plafond ou lambris de menuiserie formé de poutres entrecroisées, de corniches volantes, avec compartiments et caissons, enrichis de rosaces, de peintures et de sculptures. On en voit principalement dans les palais.

SOFI, titre de certains rois de Perse. *Voy.* SOPHI.

SOIE (du latin *sericum*), substance filamenteuse, que l'on tire des cocons du *Ver à soie* (*Voy.* ce mot), et qui, sous le rapport de la composition, a la plus grande analogie avec la laine, les poils et autres substances cornées. Il suffit, pour obtenir la soie, de dévider les cocons. Afin d'éviter que le papillon ne sorte du cocon et ne coupe la soie avant qu'on ait eu le temps de la dévider, on a soin d'étouffer les chrysalides en les passant au four ou en les exposant à la vapeur. On connaît les usages de la soie pour la fabrication des tissus (*Voy.* SOIERIES); mais avant de pouvoir être tissée, la soie du commerce (*soie marchande*) subit un grand nombre de préparations diverses : on appelle *Soie grége*, celle qui n'a été que tirée ou dévidée des cocons : on la réunit en pelotes dites *matasses*; *S. crue* ou *écrue*, celle qui a passé au moulinage sans avoir été débouillie; *S. cuite*, celle que l'on a fait préalablement bouillir pour lui enlever la partie gommeuse dont elle est imprégnée ; *S. décreusée*, celle que l'on a fait bouillir dans de l'eau de savon pour la préparer au blanchissage ou à la teinture; *S. torse*, *S. retorse*, celle qui a été moulinée et organsinée (*Voy.* MOULINAGE et ORGANSIN); *S. plate*, *S. floche*, deux espèces de soies qui ne sont pas torses : l'une est unie, l'autre floconneuse, etc. — On appelle *bourre de soie*, *fleuret* ou *filoselle*, la bourre qui entoure les cocons et qui n'est bonne qu'à être cardée. — Avant d'être vendue, la soie doit être ramenée à un certain degré de siccité : c'est ce qui se fait dans des établissements spéciaux dits *Condition des soies*. *Voy.* CONDITION.

Les contrées qui produisent le plus de soie sont, en Asie, la Chine, la Perse et la Turquie ; en Europe, la France, l'Italie, l'Espagne et le Portugal; en Afrique, l'Algérie. La France en produit annuellement un mil-

lion et demi de kilogr. et en consomme beaucoup plus.

La chenille du mûrier n'est point la seule qui produise de la soie; d'autres espèces du genre Bombyx, certaines guêpes, certaines araignées produisent des substances analogues, mais dont on ne saurait faire usage. Le byssus de certaines coquilles a aussi de l'analogie avec la soie.

On appelle *Soie d'Orient*, le duvet qui entoure les semences de certaines Asclépiades et avec lequel on a fait des étoffes fort légères; *Soie végétale*, des matières textiles exotiques qui ont la finesse et le brillant de la soie: on les tire de divers végétaux, tels que la *Pitte* ou *Agave*, le *Phormium tenax*, l'*Abaca* ou *Chanvre de Manille*; on en fait des étoffes d'une grande finesse, des filets, des cordages, etc. — On appelle quelquefois *Soie minérale*, l'Amiante.

En Zoologie on appelle *Soie*: 1° les poils durs et roides qui croissent sur le corps de certains quadrupèdes, comme le *porc* et le *sanglier*; 2° le poil doux et long des chats; 3° la partie la plus effilée du suçoir de certains insectes; — en Botanique, le pédicelle qui soutient l'urne des mousses, ainsi que les poils roides qui garnissent le sommet des enveloppes florales de certaines graminées.

Les Vétérinaires appellent *Soie* une maladie des porcs caractérisée par des accès de fièvre, de fréquents battements de cœur et des artères, la chaleur du souffle, l'accélération de la respiration, le manque d'appétit, et par de vives douleurs que trahit le grincement des dents. Elle est ainsi appelée de ce que l'on voit dans cette maladie 12 à 15 *soies* et plus se dresser en touffes derrière et sous les parotides; ces soies se distinguent des autres soies non-seulement par leur érection, mais aussi par une teinte plus terne. Les porcs qui meurent de la *soie* doivent être enterrés corps et poils, attendu que l'attouchement immédiat de leur chair peut communiquer le mal à d'autres animaux.

On donne aussi le nom de *Soie* à la partie d'une épée, d'un sabre, d'un couteau, qui entre dans la poignée.

SOIERIES, tissus de soie. On distingue ces tissus en *unis* et en *façonnés*. Les *unis* sont opérés par le croisement des fils de chaîne et de trame, et s'exécutent avec des métiers de 2 à 8 lisses; ils comprennent: 1° le *taffetas* (*gros de Naples*, *de Tours*, *d'Orléans*, *d'Afrique*, *florence*, *foulard*, *pou de soie*, *crêpe*, *marceline*, etc.), qui sert à la fabrication des robes, mantilles et chapeaux de dames, doublures des gilets, cravates, parapluies, rideaux, reliures, etc.; 2° le *satin*, dont la chaîne apparaît à l'endroit comme une peau unie: on en fait des robes et chapeaux de femme, des gilets, cravates, etc.; 3° le *sergé*, dont la côte est en biais (*levantine*, *virginie*, *batavia*, etc.): on en fait des robes et surtout des doublures. — Les *façonnés* comprennent les *étoffes brochées* (*brocart*, *brocatelle*, *lampas*, *damas*, etc.), qui servent pour meubles, tentures, ornements d'église, etc.; les *velours* de toute sorte, les *châles* de soie, les *crêpes de Chine*, etc. — La soie combinée avec la laine, le coton et le fil, fournit encore un grand nombre de tissus variés, *popelines*, *peluches*, *gazes*, etc.

Les pays où l'on fabrique le plus de soieries sont, en Europe, la France, surtout Lyon, Saint-Étienne, Saint-Amand, Avignon, Tours, Nîmes; la Lombardie, surtout Milan, Bergame, Brescia, Vicence; le pays de Gênes, le duché de Parme, la Toscane, les Deux-Siciles; la Suisse, surtout à Bâle; en Asie, la Turquie, la Perse, l'Inde et la Chine.

Les Chinois paraissent s'être livrés à la fabrication des soieries dès la plus haute antiquité: le nom latin de la soie (*sericum*) vient même du nom des *Sères*, ancien peuple qui habitait le nord-ouest de la Chine au temps d'Alexandre. De la Chine cette industrie passa dans l'Inde, en Perse, en Phénicie et en Grèce: déjà du temps de Pline, les habitants de Cos s'y livraient avec succès. Cependant le commerce des soieries ne prit d'importance dans l'empire romain qu'au temps de Justinien: il se répandit alors dans toute la Grèce, surtout dans le Péloponèse, qui prit le nom de *Morée*, à cause des nombreux mûriers qu'on y avait plantés pour l'alimentation des vers à soie. Il fut introduit en Sicile à l'époque des croisades, et en France au XVe siècle, ainsi que la culture du mûrier. Les premières fabriques de Lyon datent de 1466; viennent ensuite celles de Tours (1470), puis d'Avignon, Nîmes, etc. — Pendant longtemps, les étoffes de soie furent le privilége des grands et des hommes les plus opulents: les premiers bas de soie fabriqués en France furent portés, dit-on, par Henri II. L'usage de ces étoffes n'a commencé à être à la portée de tous que depuis l'invention du métier à la Jacquard, qui, au commencement de ce siècle, donna une immense impulsion à la fabrication des tissus de soie.

SOIF (en latin *sitis*, en grec *dipsa*). Le siége le plus probable de la soif est dans l'arrière-bouche; sa cause immédiate a été attribuée, tantôt à la sécheresse des papilles nerveuses du pharynx produite par la suppression des sécrétions salivaire et muqueuse, tantôt à la diminution de la partie séreuse du sang. Le manque absolu de soif a reçu des médecins les noms d'*adipsie* ou d'*aposie*; la diminution de la soif, d'*oligoposie*; l'augmentation de la soif, de *polydipsie*: cette augmentation est un des signes caractéristiques de la fièvre et des maladies aiguës.

SOIXANTER le blé. *Voy.* ALUCITE.

SOL (du latin *solum*). La plupart des géologues donnent le nom de *Sol* à toute l'écorce terrestre consolidée (*sol primordial*, *sol secondaire*, etc.); d'autres réservent ce nom à la partie superficielle de l'enveloppe du globe, celle sur laquelle nous marchons, et dont l'aspect et les propriétés varient suivant les substances qui la composent (*sol granitique*, *calcaire*, *argileux*, *sablonneux*, etc.): dans ce sens, sol est synonyme de *terrain*. *Voy.* ce mot.

En Agriculture, *Sol* se dit de la terre considérée relativement à ses propriétés productives ou agricoles: c'est en ce sens qu'on dit un *sol gras*, *sec*, *léger*, *chaud*, etc. Il faut reconnaître avec soin les qualités du sol afin d'y appliquer le genre de culture qui lui convient ou de lui donner les engrais et les amendements dont il a besoin (*Voy.* AMENDEMENT); il est en outre nécessaire de bien connaître la nature du sous-sol, qui souvent corrige les imperfections du sol ou neutralise ses qualités. Le meilleur sol est celui qui réunit en juste proportion les éléments des trois principales sortes de sol, le *sablonneux*, le *calcaire* et l'*argileux*. *Voy.* SOUS-SOL.

En Droit, *Sol* se dit du fonds de la propriété. La propriété du *sol* emporte celle du dessus et du dessous: le propriétaire peut y faire toutes les plantations et constructions qu'il juge à propos, y faire des fouilles, en retirer tous les produits qu'elles peuvent fournir, etc., sauf les restrictions relatives aux mines et les règlements de police. C. Nap., art. 552 et suiv.

En Musique, *Sol* est la 5e note de la gamme ou le signe qui la représente. Les Allemands la nomment G.

SOL ou SOU, monnaie. *Voy.* SOU.

SOLAIRE, ce qui a rapport au soleil, qui est en forme de soleil, ou qui en a l'éclat; c'est ainsi que l'on dit: *année solaire*, *système solaire*, *cadran solaire*, *plexus solaire*, *lampe solaire*. *Voy.* ces mots.

SOLANDRE, *Solandra* (du botaniste anglais *Solander*), genre de la famille des Solanées, renferme des arbrisseaux sarmenteux de l'Amérique tropicale, voisins des Daturas, et dont quelques espèces sont cultivées dans nos jardins d'agrément. Le *Solandre herbacé* est annuel: sa tige, haute d'un mètre, part d'une racine épaisse et porte des feuilles alternes, inégales, profondément sinuées et duveteuses en dessous. Le *S. à grandes fleurs* (*S. grandiflora*) a les feuilles ovales et luisantes, les fleurs blanches, puis jaunâtres et lavées de rouge à l'intérieur: calice tubuleux, corolle monopétale et en forme d'enton-

noir, de 16 centimètres de long sur 8 de large. Cette magnifique plante vient des Antilles.

Solandre est aussi le nom d'une maladie qui survient au pli du genou du cheval; on l'oppose à la *malandre*, qui attaque le pli du jarret.

SOLANÉES ou SOLANACÉES (du genre type *Solanum*, Morelle), famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, renferme des herbes annuelles ou vivaces, des arbustes et des arbrisseaux à suc aqueux, à tige et à rameaux en général grêles; à feuilles alternes, sessiles ou pétiolées, simples et souvent découpées; à fleurs parfaites, en général régulières, extra-axillaires, en épis ou en grappes : calice libre, gamosépale, persistant, à 5 divisions, se développant plus ou moins avec le fruit; corolle gamopétale, campanulée, infundibuliforme, quinquéfide, à estivation plissée; étamines insérées sur le tube de la corolle, en même nombre que les divisions de la corolle; filaments filiformes ou élargis à la base, anthères introrses, biloculaires, s'ouvrant longitudinalement; ovaire à 2, 3 ou 4 loges polyspermes; style simple; fruit charnu ou capsulaire.

La famille des Solanées a été partagée en 6 tribus, savoir : 1° les *Solanées* proprement dites, caractérisées par une baie à 2 loges ou plus, ou par un fruit sec indéhiscent: genres, *Solanum* (Pomme de terre), *Atropa* (Belladone), *Nicandra, Physalis, Capsicum, Mandragora*, etc.; — 2° les *Nicotianées*, capsule biloculaire, à déhiscence septicide : genres, *Nicotiana* (Tabac), *Petunia, Lehmania, Fabiana*; — 3° les *Daturées*, capsule ou baie quadriloculaire : genres, *Stramonium, Solandra*; — 4° les *Hyoscyamées*, capsule biloculaire s'ouvrant par une fente circulaire : genres, *Hyosciamus* (Jusquiame), *Anisodus, Scopolia*; — 5° les *Cestrinées*, baie biloculaire : genres, *Cestrum, Dunalia*; — 6° les *Vestiées*, capsule biloculaire : genres, *Vestia, Sessea, Metternichia*, etc.

La plupart des Solanées croissent dans les contrées intertropicales, surtout en Amérique; quelques-unes cependant ont été acclimatées en Europe : telles sont les espèces alimentaires, comme la *Pomme de terre*, l'*Aubergine*, la *Tomate*; ou médicinales, comme la *Morelle*, la *Stramoine*, la *Belladone*, etc. Plusieurs plantes de cette famille se font remarquer par des propriétés narcotiques qu'elles doivent aux alcaloïdes qu'elles renferment (solanine, daturine, nicotine, atropine) : telles sont, parmi les espèces vulgaires, le *Tabac*, la *Mandragore*, la *Jusquiame*, la *Stramoine*, la *Morelle*, etc.

SOLANINE, alcali organique solide, blanc, très-vénéneux, qu'on rencontre dans différentes plantes de la famille des Solanées, par exemple dans les baies de la Morelle et du Bouillon blanc, dans les feuilles et les tiges de la Douce-amère, dans les longs germes des Pommes de terre, etc. — Il a été découvert en 1821 par M. Desfosses, pharmacien à Besançon.

SOLANUM, nom latin du genre *Morelle*, dont l'espèce la plus connue est la Pomme de terre (*Solanum tuberosum*). *Voy.* MORELLE et POMME DE TERRE.

SOLARIUM, Mollusque gastéropode de la famille des Turbinacés, ainsi nommé à cause de sa forme orbiculaire, est plus connu sous le nom de *Cadran*.

SOLBATTURE (de *sole battue*), maladie du pied d'un cheval dont la *sole* a été comprimée par le fer ou par l'appui trop répété sur des corps durs.

SOLDANELLE, *Soldanella* (en l'honneur d'A. *Soldani*, botaniste toscan ?), genre de la famille des Primulacées, renferme de petites plantes très-jolies et très-élégantes qui croissent sur les sommets de nos plus hautes montagnes, auprès des neiges et des glaces perpétuelles : feuilles radicales, pétiolées, réniformes ou arrondies en forme de sou (*soldus*), d'où peut-être aussi le nom de la plante; fleurs bleues, violacées ou blanches, portées sur une hampe à corolle presque campanulée. L'espèce type est la *S. des Alpes* (*S. alpina*), à fleurs violacées. — On appelle encore ainsi un *Liseron* qui croît sur le bord de la mer, et dont les feuilles et les racines sont purgatives.

SOLDAT, se dit en général de tout homme de guerre qui est à la *solde* d'un prince ou d'un Etat, et, en particulier, de tout militaire non gradé : on dit aussi alors *simple soldat*. *Voy.* ARMÉE et SOLDE.

SOLDE (du latin *solidus*, *soldus*, sou, monnaie). Dans l'armée, c'est la paye qu'on donne à ceux qui portent les armes pour le service de l'Etat.

Chez les Romains, les troupes ne commencèrent à être soldées que lorsque les armées devinrent permanentes, c.-à-d. au siége de Véies, en 400 avant J.-C. D'après Polybe, les fantassins recevaient par jour 2 oboles chacun (29 centimes), les cavaliers 1 drachme (87 centimes). Les centurions recevaient une paye double de celle des fantassins (60 centimes). La nourriture, l'habillement et l'équipement étaient déduits de cette paye. Au moyen âge, on ne payait que les troupes mercenaires; les autres devaient le service à titre de redevance féodale. — En France, Philippe-Auguste paraît être le premier qui ait essayé d'établir une solde régulière affectée à l'entretien des troupes; mais la solde ne fut réglée définitivement que sous Charles VII : les Etats généraux d'Orléans (1439) accordèrent à ce prince des subsides pour la paye de 1,500 lances qui composèrent d'abord toute la gendarmerie. L'organisation de l'armée fut complétée en 1445 par l'établissement d'une taille perpétuelle qui devait assurer la solde régulière des troupes royales.

Le taux de la solde a souvent varié. Aujourd'hui le soldat français a 45 centimes par jour (pour les grenadiers et voltigeurs) et 40 centimes (pour les compagnies du centre). Avec cette paye il doit suffire à son entretien et à sa nourriture (non compris le pain). On en fait trois parts : la 1re, destinée à alimenter la *masse* dite *de linge et chaussure*, reste en réserve dans la caisse du corps; la 2e est consacrée aux *dépenses de l'ordinaire*, et la 3e est remise à chaque homme sous le nom de *centimes de poche*. Les deux dernières sont distribuées à l'avance sous le titre de *prêt*. Cette distribution se fait tous les cinq jours, les 1er, 6, 11, 16, 21 et 26 de chaque mois.

Dans le Commerce, *Solde, Solder*, se disent d'un payement par lequel on acquitte un reste de compte. — On appelle *Solde de compte* la somme qui, dans un arrêté de compte, fait la différence du débit et du crédit.

SOLE, *Solea* (du latin *solea*, semelle, à cause de sa forme plate), genre de poissons Malacoptérygiens subbrachiens de la famille des Pleuronectes ou Poissons plats, oblongs, de forme presque ovale. Les deux côtés de ce poisson ne se ressemblent pas : le côté droit, que l'on serait tenté de prendre pour le dos, est brun, couvert d'écailles tenaces et raboteuses, et porte les deux yeux; le côté gauche, qui semblerait être le ventre, est blanchâtre et couvert d'une peau douce. Les Soles ont la bouche contournée et comme monstrueuse, située du côté opposé aux yeux, et garnie de dents fines, en velours; le museau, rond et avancé; leurs nageoires dorsale et anale règnent depuis la bouche jusqu'à la caudale. La *Sole commune* (*Pleuronecta solea*) est un poisson de fort bon goût, dont la chair est délicate et recherchée : on l'a surnommée *Perdrix de mer*. Elle se trouve dans presque toutes les mers, et n'atteint jamais une grande taille.

Sole est aussi le nom vulgaire d'une espèce de Peigne à coquille mince et très-plate, le *Pecten pleuronectes*. On appelle *Sole en bénitier* le Peigne zigzag (*Ostrea zigzag*).

En termes d'Hippiatrique, on appelle *Sole* le milieu du dessous du pied du cheval, du mulet, de l'âne; c'est une espèce de corne beaucoup plus tendre que celle qui l'environne. Elle est sujette à un mal qu'on appelle *Solbatture* (*Voy.* ce mot). — En termes de Vénerie, *Sole* se dit du milieu du dessous des pieds des grandes bêtes, et en particulier du cerf.

En Agriculture, on appelle *Sole* une certaine

étendue de terre sur laquelle on sème successivement, par années, des blés, puis des menus grains, et qu'on laisse en jachère pendant la troisième année. Ce mode de culture, qu'on appelle *assolement*, doit être remplacé par l'alternage. *Voy.* ASSOLEMENT.

En termes de Marine, on appelle *Sole* le fond des bâtiments qui n'ont pas de quille. — Les Charpentiers nomment ainsi toutes les pièces de bois posées à plat, qui servent à faire la base d'une machine.

SOLÉAIRE (MUSCLE), du latin *solea*, semelle; muscle dont la forme rappelle celle d'une semelle de soulier; il est placé à la partie postérieure de la jambe, et s'étend du péroné au calcanéum. Il étend le pied sur la jambe, et celle-ci sur le pied.

SOLÉCISME, faute contre les règles de la syntaxe. Ce mot vient, dit-on, de *Soles*, colonie d'Athènes, en Cilicie, dont les habitants altérèrent à tel point la langue de la métropole que cette expression : *parler comme un habitant de Soles*, ou *faire un solécisme*, en vint à signifier pour les Athéniens : manquer aux règles de la grammaire.

SOLEIL (en latin *sol*), corps sphérique, lumineux par lui-même, qui est le centre de notre système planétaire et le régulateur du mouvement de la terre et des autres planètes. Il est pour notre système la source principale de la chaleur et de la lumière, et, comme tel, le principe vivifiant de tous les êtres organisés. L'œil ne saurait supporter l'éclat des rayons du soleil; mais on peut affaiblir cet éclat par l'interposition d'un verre bleu ou noirci à la fumée. On attribue généralement au Soleil un noyau solide et obscur entouré d'une atmosphère lumineuse. Son disque présente des *taches* noires et mobiles, qu'on explique par des déchirements dans cette atmosphère. Quelquefois, dans le voisinage des grandes taches, on observe de larges espaces couverts de raies plus lumineuses que le reste : on les nomme *facules* (diminutif de *fax, facis*, flambeau). Le soleil a un mouvement de rotation sur lui-même, qui s'opère en 25 jours et 5 heures, d'occident en orient. En outre, il paraît se déplacer lentement dans l'espace et se rapprocher peu à peu d'une des étoiles de la constellation dite l'*Hercule* (l'étoile μ). La distance moyenne du soleil de la terre est d'environ 38 millions de lieues (152 millions de kilomètres). Sa lumière nous vient en 8 minutes et demie. Cet astre est le plus considérable de tous les corps célestes que la science a pu mesurer : il est quatorze cent mille fois plus gros que la terre (1,407,124). Delambre a donné les *Tables du Soleil*.

Les anciens faisaient tourner le soleil avec tout le ciel autour de la terre et le comprenaient parmi les planètes; on sait depuis Copernic que c'est la terre qui tourne (*Voy.* TERRE), et on range le soleil parmi les étoiles fixes. La révolution annuelle de la terre autour du soleil produit à nos regards un mouvement apparent du soleil qui a lieu suivant l'orbite même que parcourt la terre (*Voy.* ÉCLIPTIQUE), et en vertu duquel l'astre, décrivant une spire formée de tous ses cercles quotidiens, paraît s'approcher et s'éloigner alternativement de l'équateur; de même, la rotation de la terre sur son axe fait en sorte que le soleil et tous les corps célestes semblent tourner en 24 heures d'orient en occident autour de la terre. Le premier de ces mouvements apparents s'appelle le *mouvement propre du soleil*, et l'autre le *mouvement commun* ou *mouvement diurne*. Ils servent tous deux à mesurer le temps. *Voy.* ANNÉE, JOUR, HEURE, CALENDRIER.

Le Soleil a été l'objet de l'adoration de la plupart des peuples primitifs, et surtout des peuples d'Orient. C'était le *Bel* ou *Baal* des Chaldéens, le *Moloch* des Chananéens, l'*Osiris* des Égyptiens, le *Mithra* des Perses, l'*Adonis* des Phéniciens, le *Phœbus* ou *Apollon* des Grecs et des Romains, le *Patchacamak* des Péruviens, etc. Cet astre recevait surtout un culte solennel en Égypte et en Syrie; Moïse défendit ce culte aux Israélites sous peine de mort.

Les Alchimistes donnaient le nom de *Soleil* à l'or.

On nomme encore *Soleil* : 1° un cercle d'or ou d'argent garni de rayons dans lequel est enchâssé un double cristal destiné à renfermer l'hostie consacrée, et qui est posé sur un pied de même métal; — 2° une pièce d'artifice qui tourne autour d'un axe et qui jette des feux en forme de rayons.

SOLEIL, dit aussi *Grand Soleil* et *Tournesol*, *Helianthus annuus*, grande et belle plante annuelle, originaire du Pérou : c'est une espèce du genre *Hélianthe* (*Voy.* ce mot). Sa tige droite s'élève de 2 à 3 mètres, est garnie de rameaux beaucoup plus faibles, et de grandes feuilles en cœur hérissées d'un duvet rude; ses fleurs, larges de 3 à 4 décimètres, présentent un disque entouré de rayons jaunes, dont tout le champ, d'une couleur brune, est occupé par de petits fleurons, et plus tard par des graines noires en forme de coin. La plus grande fleur se trouve ordinairement à l'extrémité de la tige principale. Les fleurs se tournent volontiers du côté du soleil levant : c'est ce qui a fait donner à la plante le nom de *Tournesol*. Les graines sont oléagineuses. On reproduit le Soleil en semant ses graines au printemps.

Soleil vivace, dit aussi *Petit Soleil* (*Helianthus multiflorus*), autre espèce du genre *Hélianthe* : c'est une plante vivace, à fleurs jaunes, simples, demi-doubles ou tout à fait doubles, qui ne s'élève jamais autant que le grand soleil, mais qui forme un buisson composé d'une foule de rameaux partant de la racine : ces rameaux, comme ceux du grand soleil, portent des feuilles en cœur et se terminent par des fleurs radiées du plus beau jaune, mais qui n'ont pas plus de 5 ou 6 centim. de diamètre. Cette plante, originaire de Virginie, se multiplie d'éclats et de drageons.

SOLEN, *Solèn* (mot grec qui signifie *tuyau*, *canal*), genre de Mollusques conchyfères dimyaires, type de la tribu des Solénacés : coquille bivalve, qui forme un véritable canal. Ces animaux vivent enfoncés dans le sable à des profondeurs assez variables. Leurs mouvements se bornent à monter ou à descendre dans leur trou. Ils sont recherchés pour leur chair, qui est saine et agréable; ils peuvent aussi servir d'amorce à la pêche des merlans et autres poissons. Le *Solen transparent* (*S. pellucidus*) et le *Solen manche de couteau* ou *Couteau de Saint-Jacques* (*S. cultellus*) habitent les grèves des côtes de la Normandie.

La famille des *Solénacés* comprend les genres *Solen*, *Solécurte*, *Glycimère*, *Panopée* et *Pholadomye*.

SOLENNEL (du latin *solemnis*, pour *solus in anno*, qui se fait une seule fois par an), se dit en général de ce qui se fait avec beaucoup d'appareil, surtout de ce qui est accompagné des cérémonies de la religion. Les *Fêtes solennelles*, dans l'Église romaine, sont celles qu'on célèbre avec plus de pompe et de cérémonie que les autres, à cause de la grandeur des mystères ou de la dignité des saints en mémoire desquels elles sont instituées.

SOLÉNOÏDE (du grec *solèn*, tuyau, tube, et *eidos*, forme), dit aussi *Cylindre électro-dynamique*, appareil imitant les aimants, et construit par Ampère pour la démonstration de sa théorie de l'électro-magnétisme. Il se compose d'un fil de cuivre couvert de soie, à travers lequel on fait passer un courant électrique : le fil est roulé en hélice ou spirale autour d'un *tube* de carton, dans lequel un fil droit replié dans l'axe neutralise l'effet de l'obliquité de chaque tour de spirale. Si l'on prend deux solénoïdes, l'un fixe, l'autre mobile, et qu'on approche successivement des extrémités de l'un les extrémités de l'autre, tous deux étant parcourus par un courant, on voit que les extrémités semblables se repoussent et que les extrémités différentes s'attirent, tout comme les pôles d'un aimant.

M. Du Moncel a récemment trouvé dans cette propriété des solénoïdes le principe d'un nouveau moteur électro-dynamique (1853).

SOLÉNOSTEMME, *Solenostemma* (du grec *solèn*, tuyau, et *stemma*, couronne ; parce que les étamines de ses fleurs forment une espèce de couronne), vulgairement *Argel*, *Arghel*, arbuste de la famille des Asclépiadées qui croît dans les déserts de la Haute-Égypte, de la Nubie et de l'Arabie Pétrée. Il a des propriétés purgatives : on dit que les Arabes se servent de ses feuilles pour sophistiquer le séné.

SOLÉNOSTOME (du grec *solèn*, tuyau, et *stoma*, bouche), nom donné par les Ichthyologistes à des poissons Osseux qui tous ont le museau prolongé en forme de tube, mais qui appartiennent à des genres différents. *Voy.* CENTRISQUE et SYNGNATHE.

SOLFATARE (de l'italien *solfato*, de soufre), soufrière naturelle. Les solfatares sont d'anciens terrains volcaniques d'où s'exhalent des vapeurs sulfureuses qui déposent du soufre sur les parois des fissures qui leur livrent passage. Une partie de ces vapeurs passe à l'état d'acide sulfurique par l'action de l'air, et, réagissant sur l'alumine des roches qu'elles traversent, elles donnent naissance à de la pierre d'alun. Les plus célèbres solfatares sont celles de Pouzzoles, près de Naples, connues de toute antiquité, et le volcan de la Soufrière à la Guadeloupe.

SOLFÉGE, SOLFIER, SOLMISATION (des notes *sol*, *fa*, *mi*). On appelle *Solfége* tout recueil d'exercices, d'études et d'airs disposés dans un ordre progressif, et destinés à former les élèves au chant en leur faisant énoncer avec le ton convenable les notes d'un air, d'un morceau de musique : faire cet exercice, c'est *solfier*. On donne généralement le nom de *Solfége* aux livres élémentaires qui contiennent les principes de la musique et des leçons propres à solfier. On appelle *Solmisation*, l'action de solfier.

Parmi les nombreux *Solféges* qui existent, on estime surtout le *S. d'Italie* (1784), le *S. du Conservatoire* de Paris (1799), et le *S. de Rodolphe*.

Le Solfége était connu des anciens Grecs : ils se servaient pour solfier des syllabes τα, τη, τω, τι. Mais cet art se perdit avec la musique ancienne. Il fut remis en vigueur et perfectionné au XIe siècle par Gui d'Arezzo, l'inventeur de la gamme.

SOLIDAGO (du latin *solidare*, consolider; parce qu'on lui attribuait la propriété de cicatriser les blessures), nom scientifique de la plante plus connue sous le nom de *Verge d'or*. *Voy.* ce mot.

SOLIDAIRE, SOLIDARITÉ. En Jurisprudence, *Solidaire* se dit de ce qui emporte pour chacun l'obligation de payer la totalité d'une dette commune à plusieurs personnes : une obligation est *solidaire* quand chacun des obligés peut être contraint pour le tout. Le *créancier solidaire* est celui qui peut réclamer du débiteur la totalité de la créance, bien qu'en réalité il ne soit créancier que d'une partie. Le *débiteur solidaire* paye ainsi non-seulement pour lui, mais pour autrui, et le créancier solidaire reçoit également et pour lui-même et pour autrui (Code Nap., art. 1197-1216). — *Solidarité* se dit de la qualité de *solidaire*, de l'engagement par lequel deux ou plusieurs personnes s'obligent chacune pour toutes.

SOLIDE (du latin *solidus*). En Géométrie, on appelle *Solide* tout corps qui réunit les trois dimensions de longueur, largeur et épaisseur ou profondeur. Les solides sont terminés, les uns par des surfaces planes, comme le *prisme*, le *parallélipipède*, le *cube*, la *pyramide*, et en général tous les *polyèdres*, les autres par des surfaces courbes, comme la *sphère*, le *cylindre*, le *cône*, l'*ellipsoïde*, le *paraboloïde*, etc. : ces derniers sont appelés *Solides de révolution*. *Voy.* POLYÈDRE et RÉVOLUTION.

En Physique, on appelle *Solides* les corps dont les molécules intégrantes sont assez unies par la force de cohésion pour opposer à leur séparation une résistance sensible. En ce sens, on oppose les *Solides* aux *Liquides* et aux *Gaz*. *Voy.* CORPS

SOLIDISME, doctrine des médecins qui rapportent toutes les maladies aux lésions des parties *solides* de l'économie animale, rejetant toutes les altérations humorales. Les *Solidistes*, opposés aux *Humoristes*, pensent que les solides seuls sont doués de propriétés vitales, que seuls ils peuvent recevoir l'impression des causes morbifiques et être le siége des phénomènes pathologiques. Cette doctrine a été défendue dans l'antiquité par Thémison et ses disciples ; dans les temps modernes, elle a été reproduite, sous les formes les plus diverses, par P. Brissot, Hoffmann, Baglivi, Boerhaave, Brown, Rasori, Cullen. Elle a été vivement combattue par Broussais. *Voy.* MÉDECINE (*Histoire*).

SOLIDITÉ, qualité de ce qui est *solide*. *V.* ce mot. On donne souvent le nom de *Mesures de solidité* aux mesures de volume. *Voy.* VOLUME.

SOLIDUS (sous-entendu *nummus*), nom qui désignait à Rome une monnaie quelconque considérée comme entière et non divisée en fractions. — Dans la suite, ce mot, après lequel on sous-entendait *aureus* (d'or), devint le nom d'une monnaie d'or, du poids de 4 scrupules, qui fut frappée pour la première fois l'an 325 de J.-C. : elle était égale à l'*aureus* (*Voy.* ce mot). — C'est de *solidus*, par corruption *soldus*, que nous avons fait *sol* ou *sou*.

SOLILOQUE (de *solus*, seul, et *loqui*, parler), synonyme de *Monologue* (*Voy.* ce mot). — On connaît spécialement sous le titre de *Soliloques* un traité philosophique de S. Augustin, analogue aux *Méditations* de Descartes : ce sont des entretiens avec la raison humaine. Il a été récemment publié à part et traduit par M. Pélissier (1853).

SOLIN (de *sol*). On nomme ainsi, en Architecture, chacun des intervalles qui se trouvent entre les solives ; le plâtre qu'on met sur la poutre pour séparer les solives, et l'enduit de plâtre fait le long d'un pignon pour y joindre et retenir les premières tuiles.

SOLIPÈDES, *Solipedæ* (du latin *solus pes*, pied simple), 3e et dernière famille de l'ordre des Mammifères pachydermes, dans la classification de Cuvier. Leurs 4 pieds ne présentent chacun extérieurement qu'un seul doigt et un seul sabot. Cette famille ne comprend que le genre *Cheval* : ce qui leur a fait donner par quelques naturalistes le nom d'*Equidés*.

SOLITAIRE. *Voy.* ERMITE et ANACHORÈTE.

Espèce de jeu de patience que l'on joue seul : c'est une tablette de bois percée de 37 trous, dans lesquels on introduit des fiches en os ou en ivoire. On prend à ce jeu de la même manière qu'à celui des dames. Il faut qu'il ne reste en définitive qu'une seule fiche sur la tablette ; s'il y en a deux ou trois qui, se trouvant isolées, ne peuvent plus se prendre réciproquement, la partie est perdue.

On appelle encore *Solitaire* : 1° une constellation de l'hémisphère austral introduite par Lemonnier : elle est composée de 22 étoiles, et située entre la Balance, le Scorpion et l'Hydre ; — 2° un diamant détaché, monté seul, sans entourage, sans accompagnement d'autres pierres fines.

Ver solitaire. *Voy.* TÉNIA.

SOLITUDE. La solitude est volontaire ou forcée. Dans le premier cas, elle peut devenir l'objet des méditations du moraliste, qui signalera les causes, les avantages ou les inconvénients d'un état qui semble si contraire à la nature de l'homme : Zimmermann a épuisé ce sujet dans un célèbre traité *De la Solitude*. Dans le deuxième cas, elle est ou le résultat d'une contrainte illégale, connue sous les noms de *Séquestration*, de *Chartre privée*, ou une peine infligée par la loi, et prend le nom d'*Emprisonnement cellulaire*. *Voy.* ces mots.

SOLIVE (du latin *solum*, sol), pièce moyenne de charpente qui sert à former un plancher, et qui

porte sur les murs ou sur les poutres. On appelle *Solive de brin*, celle qui est de toute la longueur d'un arbre équarri; *S. de sciage*, celle qui est débitée dans un gros arbre; *S. passante*, celle qui fait la largeur d'un plancher sous poutre; *S. d'enchevêtrure*, les deux plus fortes solives d'un plancher, qui servent à porter le chevêtre; et les plus courtes solives qui sont assemblées dans le chevêtre; *S. boiteuse*, celle dont une des extrémités est scellée dans le mur, et l'autre assemblée dans un chevêtre; *S. de remplissage*, celle qui est placée entre d'autres solives, pour remplir les intervalles; *S. en empanon*, une solive assemblée en biais sous un linçoir.

La *Solive* était autrefois l'unité de mesure pour les bois de charpente : c'était une pièce de 6 pouces d'équarrissage sur 12 pieds de long, équivalant presque au décistère actuel.

SOLLICITEUR, en anglais *solicitor*, nom donné, en Angleterre, aux avoués et aux fonctionnaires de l'ordre judiciaire qui portent la parole : le *Solliciteur général* est notre procureur impérial.

SOLMISATION, action de *solfier*. *Voy.* SOLFÈGE.

SOLO, mot italien qui signifie *seul*, s'emploie, en Musique, pour désigner un morceau joué par un seul instrument, ou chanté par une seule voix avec ou sans accompagnement. On l'oppose à *duo*, *tutti*, etc.

SOLSTICE (du latin *solstitium*, formé de *solis statio*, arrêt du soleil), position qu'atteint le soleil lorsqu'il est le plus éloigné de l'équateur. Ce nom vient de ce que le soleil, arrivé à ce point, semble, pendant quelques jours, être stationnaire et se tenir à la même distance de l'équateur sans s'en éloigner ni s'en rapprocher sensiblement. Les cercles parallèles à l'équateur que le soleil semble décrire aux époques des solstices ont reçu le nom de *Tropiques* (*Voy.* ce mot). Le solstice arrive deux fois chaque année, savoir : le 20 ou 21 juin, jour auquel le soleil, après s'être approché du pôle boréal, s'arrête à l'entrée du signe du Cancer; et le 20 ou 21 décembre, jour auquel le soleil, après s'être approché du pôle austral, s'arrête à l'entrée du signe du Capricorne. C'est au premier de ces points que commence notre été : le solstice qui lui correspond se nomme le *Solstice d'été*; l'autre est celui où commence notre hiver, ce qui a fait appeler *S. d'hiver* le solstice correspondant. Le *S. d'été* est pour nous le jour le plus long; le *S. d'hiver*, le jour le plus court. Le contraire a lieu pour les habitants de l'hémisphère austral.

Colure des solstices. *Voy.* COLURE.

SOLUBILITÉ, propriété en vertu de laquelle un corps peut se dissoudre dans un liquide. Ainsi le sucre est soluble dans l'eau; la cire, les graisses, les résines sont solubles dans l'alcool. Certains sels sont solubles dans l'eau : tels sont le sel commun, le sulfate de potasse, le carbonate de soude, le chlorhydrate d'ammoniaque; d'autres sont tout à fait insolubles : le sulfate de baryte, le carbonate de chaux, etc.

SOLUTIFS. *Voy.* LAXATIFS.

SOLUTION (du latin *solutio*, de *solvere*, délier, dissoudre). En Mathématiques, c'est la réponse faite à un problème donné, à une question scientifique : c'est au moyen de l'Analyse qu'on trouve les solutions.

En Chimie, c'est l'opération par laquelle un corps solide se fond en totalité ou en partie dans un autre qui est liquide (*Voy.* SOLUBILITÉ). — On appelle *Solutum* le produit d'une solution. On distingue quelquefois *Solution* et *Dissolution*. *Voy.* ce mot.

En Pharmacie, on donne le nom de *Solution* à des médicaments composés d'eau distillée dans laquelle on a fait dissoudre une substance énergique : telles sont les *Solutions arsenicales de Fowler, de Pearson, de Heincke*, qui renferment de l'arseniate de soude; les *S. d'iodure de potassium*, prescrites contre les maladies scrofuleuses.

En Médecine, *Solution* est synonyme de *terminaison*; la *Solution d'une maladie* en est la terminaison, accompagnée ou non de phénomènes critiques.

SOLUTUM. *Voy.* SOLUTION.

SOLVABILITÉ, état de celui qui est *solvable*, c.-à-d. qui peut payer, qui peut répondre d'une dette. La solvabilité d'une caution ne s'estime qu'eu égard à ses propriétés foncières, excepté en matière de commerce, ou bien lorsque la dette est modique (Code Nap., art. 2019).

SOMASCÉTIQUE (du grec *sôma*, corps, et *askéô*, exercer). On a proposé ce mot pour remplacer celui de *Gymnastique*. M. Clias a intitulé *Somascétique naturelle* un de ses traités de gymnastique (1842).

SOMATOLOGIE (du grec *sôma*, génitif *sômatos*, corps, et *logos*, discours), partie de la Médecine qui traite du corps humain, ou, dans un sens plus limité, des parties solides du corps, des os, des muscles, etc.

SOMBRER, se dit, en termes de Marine, d'un vaisseau, lorsque, étant sous voiles, il est renversé par un coup de vent qui le fait couler bas.

En Agriculture, ce mot signifie donner un premier labour à une jachère, à une vigne, etc.

SOMBRERO, chapeau à bords très-larges dont on fait usage en Espagne pour se garantir contre l'ardeur du soleil : il est ainsi nommé, sans doute, parce qu'il obscurcit, *assombrit* le visage.

SOMMAIRE (du latin *summa*, dans le sens d'*abrégé*). En termes de Pratique, on appelle *Causes sommaires*, *Matières sommaires*, certaines affaires qui doivent être jugées promptement et avec peu de formalités, telles que les demandes purement personnelles, les appels des sentences de juges de paix, les demandes provisoires et qui requièrent célérité, telles que payements de loyers, de rentes, etc. Les formes à suivre dans le jugement des causes sommaires sont prescrites par le Code de Proc., art. 404 et 405.

SOMMATION, action de *sommer*, c.-à-d. d'enjoindre à quelqu'un, suivant les formes établies, qu'il ait à faire telle ou telle chose : sinon, qu'on l'y obligera. Un général, avant de donner l'assaut à une place, lui fait *sommation* de se rendre. En cas d'attroupements tumultueux, l'autorité doit faire trois *sommations* avant d'employer la force pour les dissiper.

En Droit civil, *Sommation* se dit des actes judiciaires et extra-judiciaires contenant une injonction. Dans certains cas, le créancier doit faire sommation à son débiteur pour le mettre en demeure (Code Nap., art. 1139). Dans les offres de payement, la *sommation* doit précéder la consignation (art. 1259 et 1264).

On appelle vulgairement *Sommation respectueuse* ce que la loi qualifie d'*Acte respectueux*. *Voy.* ce mot.

SOMME (du latin *summa*). En Mathématiques, on nomme *Somme* ou *Total* la quantité qui résulte de plusieurs quantités additionnées. *Voy.* ADDITION.

Somme est aussi le titre de certains ouvrages qui traitent en abrégé de toutes les parties d'une science, d'une doctrine. Un des ouvrages les plus célèbres en ce genre est la *Somme de S. Thomas*, espèce d'encyclopédie de Théologie et de Métaphysique.

SOMMEIL (du latin *somnus*), repos périodique des organes des sens et du mouvement, pendant lequel le corps répare ses forces : le sommeil est pour tous les êtres animés un besoin impérieux qui, chez presque toutes les espèces, se renouvelle chaque jour et coïncide avec la nuit. Le sommeil peut être plus ou moins complet : on y distingue un grand nombre de degrés, depuis la simple somnolence jusqu'au *coma* ou à la *léthargie*. — Le sommeil incomplet donne naissance soit à des *rêves* ou à des *songes*, soit à des mouvements automatiques ou même réfléchis, tels que ceux qui constituent le *somnambulisme*. *V.* ces mots.

La durée du sommeil varie suivant l'âge, le sexe et l'état de santé. L'enfant et la femme ont besoin d'un sommeil plus prolongé que l'homme fait et surtout que le vieillard. *Six* ou *sept* heures de sommeil suffisent à l'homme dans la force de l'âge. On connaît l'aphorisme de l'école de Salerne :

Sex horas dormire sat est juvenique senique;
Vix septem pigro; nulli concedimus octo.

Le meilleur sommeil pour l'homme est celui qui est pris la nuit; cependant, dans quelques contrées, il est d'usage de faire la *sieste* au milieu du jour.

Certaines substances, comme le thé, le café, les vins mousseux, et en général les stimulants, chassent le sommeil; d'autres, au contraire, les narcotiques, l'opium surtout, le provoquent : on les nomme pour cette raison *hypnotiques* ou *somnifères*. Enfin, assure-t-on, l'on peut quelquefois, à l'aide de *passes* et d'*attouchements* magnétiques, produire un sommeil artificiel (*Voy.* MAGNÉTISME et SOMNAMBULISME). Certaines maladies, comme l'asphyxie, l'apoplexie, la catalepsie, amènent un sommeil profond qui simule la mort, et qui a pu donner lieu d'enterrer des personnes encore vivantes.— Quelques animaux, comme la marmotte, le loir, l'ours, etc., sont soumis annuellement à un sommeil qui dure des mois entiers : ce sommeil, qui le plus souvent a lieu dans l'hiver, est connu sous le nom d'*hibernation*. *Voy.* ce mot.

Les Physiologistes ont cherché à découvrir les causes physiques du sommeil : selon David Hartley et Blumenbach, il serait l'effet d'un ralentissement dans l'afflux du sang artériel vers le cerveau, et, par suite, de l'accumulation du sang veineux dans les vaisseaux qui entourent l'encéphale, accumulation d'où résulte une compression qui paralyse momentanément cet organe.

Les Philosophes ont également fait du sommeil et des phénomènes intellectuels qu'il présente (rêves, songes, etc.), l'objet de leurs méditations : plusieurs, Jouffroy entre autres, remarquant certains actes de discernement qui ont lieu pendant le sommeil même, ont douté que l'âme dorme jamais complétement.

Les Anciens avaient divinisé le Sommeil : ils en faisaient le fils de l'Érèbe et de la Nuit et le père des Songes; Morphée était son principal ministre. Ils lui donnaient le pavot pour attribut.

Après Aristote, dont on a un petit traité *Du Sommeil et de la Veille*, on peut citer parmi ceux qui ont écrit sur cet intéressant sujet : Gassendi (*Syntagma*, IIe part., liv. VIII), Bichat (*Recherches sur la vie et la mort*), Cabanis (10e mémoire, du *Sommeil*), Maine-Biran (*Considérations sur le Sommeil*), Dug. Stewart (*Philos. de l'esprit humain*, IIIe part.), Jouffroy (*Rech. sur le Sommeil*), Macnish (*Philosophy of sleep*, 1830), M. Charma (*Du Sommeil*, 1851); M. A. Lemoine (*Du S. au point de vue psycologique*, 1854).

Sommeil des plantes, état analogue au sommeil des animaux, que l'on observe dans quelques plantes (Sensitive, Trèfle, Tamarin, etc.) en l'absence de la lumière, et dans lequel ces plantes ont leurs feuilles et leurs fleurs pliées et fermées. Pour quelques plantes, ce sommeil arrive de jour : c'est le cas de la *Belle de nuit*, qui ne s'épanouit que le soir et qui tire de là son nom vulgaire. — Linné a donné une curieuse dissertation *de Somno plantarum* (1755). MM. De Candolle et Dutrochet, en France, MM. Dassen et Meyen, en Allemagne, ont fait sur ce sujet de nombreuses expériences.

SOMMELIER (c.-à-d. *comptable*, de *somme*, argent, capital ?), celui qui, dans une communauté, dans une grande maison, a la charge de surveiller le linge, la vaisselle, le pain, le vin, etc. Le plus souvent aujourd'hui le sens du mot est restreint à la charge de soigner le vin. — On appelle *Sommellerie* la charge, la fonction de sommelier et le lieu où le sommelier garde les choses qu'il a en sa charge. M. A. Jullien a donné un *Manuel du sommelier* (dans la Collection Roret).

SOMMET (du latin *summus*). En Géométrie, c'est le point le plus élevé d'un corps, d'une figure, par exemple d'un triangle, d'une pyramide, etc. Le *sommet d'un angle* est le point où viennent se réunir les deux côtés de l'angle. *Deux angles sont opposés au sommet* quand l'un est formé par le prolongement des côtés de l'autre : ces angles sont le résultat de l'intersection de deux droites. Le *sommet d'une figure* est le sommet de l'angle opposé à sa base. Le *sommet d'une courbe* est l'extrémité de l'axe d'une courbe qui a deux parties égales et semblables, également et semblablement situées par rapport à son axe.

SOMMIER (de *somme*). En termes de Comptabilité, on appelle ainsi un gros registre où les commis inscrivent les *sommes* reçues ou dépensées.

En Architecture, on appelle ainsi la première pierre qui pose sur les pieds-droits ou les colonnes, quand on forme un arc, une plate-bande ou quelque couverture carrée. — En termes de Charpenterie, c'est une grosse pièce de bois qui porte sur deux pieds-droits de maçonnerie, et sert de linteau à une porte ou à une croisée. — En termes d'Imprimerie, ce mot désigne deux pièces de bois posées à plat, qui servent à soutenir l'effort d'une presse.

Dans l'Orgue, le *Sommier* est une espèce de coffre dont la table supérieure est percée de trous dans lesquels se place l'orifice des tuyaux, dont le registre est ouvert; c'est dans ce coffre que se rend le vent des soufflets, et c'est de là qu'il se distribue dans les différents tuyaux lorsque l'organiste ouvre leur soupape en pressant avec les doigts les touches qui y correspondent. — Dans les clavecins et les pianos, on appelle *Sommier* la pièce de bois dans laquelle entrent les fiches qui servent à tendre les cordes de l'instrument.

SOMMITÉS. En Pharmacie, on appelle *Sommités*, *Sommités fleuries*, la partie supérieure de la tige fleurie de certaines plantes dont les fleurs sont trop petites pour être conservées isolément : telles sont les sommités d'Absinthe, de Thym, de Centaurée, de Lavande, de Millepertuis, etc., qui entrent dans diverses compositions pharmaceutiques.

SOMNAMBULISME (du latin *somnus*, sommeil, et *ambulare*, marcher), état singulier caractérisé par l'aptitude à répéter pendant le sommeil les actes dont on a contracté l'habitude, ou à marcher et exécuter divers mouvements, sans qu'il en reste aucun souvenir au réveil. C'est un rêve en action, pendant lequel on a vu des somnambules accomplir les actes les plus difficiles ou les plus périlleux, comme de composer des vers, de marcher sur les toits. Pour les médecins, le somnambulisme est une *névrose* produite par une surexcitation du cerveau, fruit d'excès, de méditations trop prolongées, ou de vives préoccupations. On le combat en éloignant les causes morales qui ont pu le produire, en s'abstenant de stimulants, en faisant un exercice modéré, et en évitant de se charger l'estomac avant de se coucher. Il faut veiller le somnambule la nuit ou l'enfermer avec soin; il faut éviter de l'éveiller brusquement.

On appelle *Somnambulisme magnétique*, *S. artificiel*, un état analogue au *S. naturel*, dans lequel certaines personnes d'une grande susceptibilité nerveuse sont jetées par l'action du magnétisme animal. Cet état est généralement caractérisé par l'insensibilité extérieure et l'isolement, et quelquefois par l'exaltation de facultés internes. D'après le témoignage d'autorités respectables, le *somnambule lucide*, comme doué d'un nouveau sens, perçoit ce qui se passe en lui, voit les yeux fermés, et, par l'effet d'une inexplicable sympathie, ressent ce qu'éprouvent ceux qu'on met en rapport avec lui; il pourrait même, dans certains cas, indiquer des remèdes appropriés, obéissant en cela à une sorte d'instinct analogue à celui qui dirige l'animal. La plupart des médecins contestent ces faits, et regardent le somnambulisme comme un état comateux ou extatique, dans lequel le somnambule est dupe de sa propre imagination. Quelques-uns supposent, pour expliquer les faits les plus merveilleux, que le somnambule est à son insu l'écho de la pensée de ceux qui le magnétisent ou qui sont en rapport avec lui

En admettant la possibilité de faits si extraordinaires, qui, du reste, ne peuvent être que fort rares, il faudrait encore se mettre en garde avec soin contre l'enthousiasme qui les exagère, contre la mauvaise foi qui les simule, contre le charlatanisme qui les exploite, et surtout contre les dangers d'une confiance aveugle dans des révélations ou des prescriptions dont rien ne garantit l'exactitude. — Le phénomène du Somnambulisme magnétique fut observé pour la première fois en 1786 par M. de Puységur.

On peut consulter, sur le somnambulisme naturel, l'article *Somnambulisme* de la grande *Encyclopédie* (rédigé par Menuret de Chambaud), et les ouvrages cités aux articles *Sommeil* et *Songe;* — et sur le *S. magnétique*, les *Mémoires* de M. de Puységur et ses *Recherches sur l'homme en état de somnambulisme;* le *Traité du Somnambulisme* et le *Traité de l'Extase*, du Dr Bertrand, l'*Histoire du Somnambulisme* de M. Aubin-Gauthier, 1842, et les ouvrages déjà cités à l'article *Magnétisme animal*.

SOMNIFÈRE, nom donné aux substances qui provoquent le sommeil, comme l'Opium. *V.* NARCOTIQUES.

SOMNOLENCE, état intermédiaire entre le sommeil et la veille : c'est un assoupissement peu profond, mais pénible et insurmontable.

SOMPTUAIRES (LOIS), nom donné aux lois, règlements, édits, qui ont pour but de restreindre le luxe et la dépense (en latin *sumptus*). On cite chez les anciens les lois de Zaleucus, législateur des Locriens, celles de Lycurgue à Sparte, et plusieurs lois romaines : les lois *Oppia*, *Orchia*, *Fannia*, *Didia*, etc., avaient en effet pour but de restreindre le luxe des vêtements et celui de la table ; mais elles étaient fort mal observées. Dans les temps modernes, il y a eu également beaucoup de lois somptuaires, notamment en France, sous Charlemagne, Philippe le Bel, Charles VIII, etc.; mais partout elles sont promptement tombées en désuétude : aussi y a-t-on renoncé.

SON (en latin *sonus*), mouvement vibratoire imprimé à un corps sonore ou élastique, communiqué ensuite par ce corps au fluide qui l'environne, et transmis enfin par ce fluide jusqu'à l'organe de l'ouïe, qui en reçoit l'impression. La partie de la Physique qui s'occupe des lois du son est l'*Acoustique*.

Le son se propage par l'air, les liquides et tous les corps élastiques en général : il ne se produit pas dans le vide. Quand un corps sonore a été frappé, ses molécules éprouvent aussitôt un mouvement de *vibration* ou d'*ondulation;* l'air qui environne ce corps participe à ce mouvement, forme autour de lui des *ondes* qui s'étendent à de grandes distances, dans des cercles concentriques, et qui parviennent enfin à l'oreille. La vitesse du son dans l'air est de 340 m. par seconde; elle est bien plus grande encore dans l'eau (1600 m. par seconde). Un vent favorable ou contraire, la chaleur ou le froid peuvent augmenter ou diminuer la vitesse du son. Les ondes sonores qui rencontrent un obstacle sur leur route sont réfléchies, à la manière des corps élastiques, en faisant leur angle de réflexion égal à l'angle d'incidence ; le mouvement que ces ondes reçoivent par la réflexion donne naissance à l'*écho* (*Voy.* ce mot).—On peut rassembler les rayons sonores et les condenser, comme on condense les rayons lumineux qui partent du soleil : cette condensation s'effectue à la faveur d'un cornet de figure parabolique, dit *cornet acoustique*. *Voy.* ce mot.

Un son est plus ou moins *grave* ou *aigu*, suivant le nombre des ondes qu'il produit dans l'air, dans un certain temps; le *ton* est le rapport de gravité et d'acuité de deux sons, et dépend du nombre des ondes produites. Si deux corps sonores font leurs vibrations en temps égaux, il n'y a aucune différence entre les tons; et cette consonnance, la plus parfaite de toutes, s'appelle l'*unisson*. L'*intensité* du son dépend des compressions plus ou moins fortes et des vitesses plus ou moins grandes que l'air a reçues du corps sonore, et qui se transmettent de couche en couche jusqu'à l'ouïe. Le *timbre* des sons dépend de l'ordre dans lequel se succèdent les vitesses et les changements de densité dans les différentes tranches d'air qui sont comprises entre les deux extrémités de l'onde. Les sons rendus par les corps vibrants suivent des lois particulières que la science est parvenue à reconnaître (*Voy.* VIBRATION). On nomme *Sons harmoniques* des sons singuliers et fort doux qu'on tire des instruments à cordes en posant légèrement le doigt sur certaines divisions de la corde.

SON (qu'on dérive de *summa*, sous-entendu *farina*, parce que c'est la partie la plus légère de la farine, celle qui dans le crible reste à la surface), *Furfur*. On nomme ainsi l'écorce ou épiderme des graines des céréales, lorsqu'elle en a été séparée par la mouture. On distingue 4 espèces de son d'après leur grosseur : le *gros son*, le *petit son*, les *recoupes* et les *remoulages*. La farine est plus ou moins pure, plus ou moins blanche, selon qu'on en extrait plus ou moins de son : la farine bien blutée doit fournir en son environ 20 p. 100 de son poids. Un décret du 30 juillet 1853 ordonne que les farines employées pour la fabrication du pain de troupe soient blutées à ce taux d'extraction. — On appelle *Son gras*, celui dans lequel il reste beaucoup de farine; *Son maigre* ou *sec*, celui qui est séparé de toute la farine.

Le Son sert à nourrir les chevaux, les bestiaux et les volailles. C'est pour les premiers un aliment sain et rafraîchissant, mais qui a besoin d'être mêlé à d'autres aliments échauffants. — En Médecine, on emploie l'*Eau de son* comme émollient, en lavements, en cataplasmes, en bains de corps ou de pieds.

SONATE (en italien *sonata*, de *sonare*, jouer d'un instrument), composition instrumentale, formée de trois ou quatre morceaux de caractères différents, un *allegro*, un *adagio*, un *presto* ou *rondo*, auxquels on joint souvent un *menuet* ou *scherzo*. La sonate est faite quelquefois pour un seul instrument, et quelquefois pour plusieurs. Ce genre de composition, qui a eu jadis une grande vogue, est maintenant abandonné; il est trop souvent difficile d'y découvrir les intentions du compositeur. On cite parmi les meilleures sonates : pour le violon, celles de Corelli, Tartini, Viotti, Baillot, Kreutzer; pour le piano, celles d'Emm. Bach. Haydn, Mozart, Beethoven, Clementi, Dusseck, Hummel, Moschelès, Kalkbrenner, Field, etc.; pour les instruments à vent, celles de Cramer, Reicha, Devienne, Berbiguier, etc.

SONCHUS, nom latin du genre *Laiteron*.

SONDE, SONDAGE. En Marine, on appelle *Sonde*, un instrument qui consiste en un plomb attaché à une corde, et dont on se sert à la mer ou dans les rivières pour connaître la profondeur de l'eau ou la qualité du fond. Cette ligne est graduée de brasse en brasse par des nœuds qui aident à en calculer la longueur. Le plomb, de forme conique, est creusé à la partie inférieure, afin de recevoir un morceau de suif destiné à rapporter des échantillons de la nature du fond. Le plomb pour les petites sondes servant habituellement à l'arrivée sur rade, et appelées *Sondes à la main*, *S. courantes*, pèse environ de 3 à 4 kilogr. Outre le *plomb de sonde*, on emploie aussi au sondage des *bouées de sonde*, des *lances de sonde* et des *sondes mécaniques :* une des plus ingénieuses est le *Sondeur* de M. Lecoëntre, qui, au moment où elle touche au fond, marque la hauteur du fond au moyen d'une aiguille qui parcourt un cercle divisé. — On peut avec la sonde atteindre d'énormes profondeurs : un sondage exécuté le 30 octobre 1852, pendant la traversée de Rio-Janeiro au Cap, a descendu jusqu'à 14,191 mètres. En pleine mer, la sonde atteint rarement le fond. Dans certains parages, au contraire, tels que la Manche d'Angleterre, les indications de la sonde font connaître sur la carte le lieu où l'on est.

On appelle *Sonde de pompe* la tige en fer graduée, plongée verticalement dans la partie la plus basse du navire, et servant à indiquer la quantité d'eau qu'il fait; *S. de pêche*, un morceau de plomb que les pêcheurs amarrent à l'haim d'une ligne pour le faire couler et indiquer la profondeur de l'eau.

En Chirurgie, on appelle *Sonde* tout instrument que l'on introduit soit dans la cavité de certains organes, pour découvrir la cause cachée de quelque mal, soit dans le trajet des plaies, des fistules, pour en reconnaître l'état ou en évacuer les liquides. Il se dit particulièrement des tubes cylindriques que l'on introduit dans la vessie, et que l'on nomme aussi *algalies*. On appelle *cathétérisme* l'art qui consiste à se servir de ces sondes (*Voy.* ce mot et LITHOTRITIE). — Les sondes varient de forme, de grandeur, suivant leur destination, et suivant l'âge ou le sexe des personnes pour lesquelles on les emploie. On les fait en métal ou en gomme élastique. La *Sonde brisée* est une grande sonde d'acier, droite, et composée de deux parties qui se joignent au moyen d'une vis : elle sert à explorer les plaies pénétrantes; elle sert aussi d'aiguille à séton. La *S. cannelée* est une tige d'acier ou d'argent, droite, mousse à l'une de ses extrémités, terminée à l'autre par une plaque fendue et munie dans toute sa longueur d'une cannelure : elle sert à guider sans déviation la pointe des instruments tranchants au milieu des organes. La *S. de Belloc* est une sonde courbe à ressort qui sert pour le tamponnement des fosses nasales, la ligature des polypes, etc. Il y a encore la *S. à dard* pour la cystotomie, la *S. d'Anel* pour sonder les points lacrymaux, etc.

SONGE (du latin *somnium*). Le plus souvent *songe* est synonyme de *rêve;* cependant il se dit plus particulièrement d'un rêve dont les idées sont bien suivies, qui a toute l'apparence de la réalité et que l'on se rappelle dans son entier, tandis que les rêves sont plus décousus et fugitifs : on nomme *songes* et non *rêves* ces conceptions fantastiques qui jouent un si grand rôle dans les tragédies, comme le *Songe d'Athalie*. — La Fable faisait des Songes les enfants du Sommeil et de la Nuit : elle distinguait des Songes vrais et des Songes faux, les premiers sortant des Enfers par une porte d'ivoire, et les seconds par une porte de corne.

De tout temps, on a vu dans les Songes quelque chose de prophétique : la Bible attribue cette vertu au songe de Jacob, à ceux de Pharaon et de ses grands officiers, que Joseph réussit à interpréter, à celui de Nabuchodonosor qu'expliqua Daniel, etc. Dans l'histoire profane, on cite le songe d'Alexandre à l'égard de Cassandre, celui de Calpurnie sur la mort de César, de Brutus aux champs de Philippes. C'était chez les Égyptiens, chez les Juifs et les Chaldéens, un art révéré que celui de deviner les songes : les Grecs ont aussi cultivé cet art, qu'ils appelaient *Onéirocritie* (*Voy.* ce mot). Plusieurs de leurs divinités, Hercule, Amphiaraüs, Sérapis, rendaient leurs oracles en songe. Aujourd'hui encore beaucoup de personnes accordent une grande foi aux révélations des somnambules magnétiques. — Les conciles ont condamné l'interprétation des songes. Notre législation défend également de faire profession de deviner ou d'expliquer les songes (Code pénal, art. 479, § 7).

Leunclavius a donné un curieux traité *De significatis insomniorum;* l'abbé J. Richard une *Théorie des Songes;* Formey un *Essai sur les Songes*, et le Dr Pierquin un *Mémoire sur les Songes* (Montpellier, 1839). *Voy.* RÊVE, SOMMEIL, SOMNAMBULISME.

SONICA, terme du jeu de la bassette. Il se dit d'une carte qui vient en gain ou en perte le plus tôt qu'elle puisse venir pour faire perdre ou gagner.

SONICÉPHALE, insecte. *Voy.* VRILLETTE.

SONNA ou SUNNA (c.-à-d. *tradition*), recueil qui contient les traditions de la religion mahométane : c'est un supplément au Coran. Ceux qui admettent ces traditions forment la secte des *Sonnites* ou *Sunnites*. *V.* SUNNITES au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SONNERIE, son de plusieurs cloches qui se font entendre soit ensemble, soit successivement. Quelques sonneries d'églises forment une sorte de musique qui a son charme : on les nomme alors *carillons* (*Voy.* ce mot). — *Sonnerie* se dit aussi de l'assemblage des rouages et des mouvements qui servent à faire sonner une pendule, une montre.

Dans l'Armée, *Sonnerie* se dit des airs destinés à être joués sur la trompette ou le clairon, pour indiquer les diverses parties du service de la cavalerie militaire. Il y a vingt-huit sonneries prescrites par l'ordonnance pour le service : les principales sont la générale, le réveil, le boute-selle, l'appel, la retraite, la charge. — Dans la Marine, *Sonner le quart*, c'est avertir la partie de l'équipage qui est couchée de se lever pour venir faire le quart; *Sonner pour la pompe*, c'est avertir les gens du quart de pomper. On se servait autrefois de la cloche pour donner ces divers avertissements : on se sert plutôt aujourd'hui du tambour, du clairon ou du sifflet.

SONNET (de l'italien *sonetto*, diminutif du latin *sonus*, chant), petit poëme de 14 vers, partagés en deux quatrains sur deux rimes, et en deux tercets qui sont divisés par le sens, comme doivent l'être aussi les deux quatrains. Le sonnet n'admet ni vers faibles, ni expressions impropres, et l'idée qui le termine doit avoir quelque chose de piquant et de relevé. Aussi ce petit poëme offre-t-il de grandes difficultés; ce qui a fait dire à Boileau :

Un sonnet sans défaut vaut seul un long poëme. (*Art poét.*, II, 94.)

Pétrarque est regardé comme l'inventeur du sonnet, bien que plusieurs critiques prétendent qu'il en emprunta l'idée à nos trouvères provençaux. Sous François Ier, ce genre de poésie fut introduit en France par Mellin de Saint-Gelais, J. du Bellay et Pontus de Thiart. Il eut une grande vogue au XVIIe siècle : en 1651, on vit la cour et la ville partagées en deux camps à l'occasion du sonnet de Benserade sur *Job* et de celui de Voiture sur *Uranie*. Parmi les écrivains qui se sont distingués dans ce genre, on cite, outre les poëtes déjà nommés, Desbarreaux, Fontenelle, Malleville, etc. A l'étranger, le sonnet fut cultivé, après Pétrarque, par le Tasse, Camoëns, Shakspeare, Spenser, etc. Au XVIIIe siècle, le sonnet tomba dans le discrédit. De nos jours, quelques écrivains, M. Alfred de Musset, M. Sainte-Beuve en France, Wordsworth en Angleterre, etc., ont tenté de le remettre en honneur.

SONNETTE. Outre son acception commune, ce mot s'emploie en Mécanique pour désigner des machines dont on se sert pour enfoncer des pilotis et des pieux. La sonnette porte le mouton et sert à le lever et à le laisser retomber. On distingue des *Sonnettes à tirants* et des *S. à déclic*.

SONNEZ, terme dont on se sert au Jeu de dés, particulièrement au Trictrac, lorsque le coup de dés amène les deux six. Ce mot s'écrivait jadis *sanne* : Roquefort le dérive, par corruption, de *seni*, *sena*, nom latin du nombre *six*.

SONOMÈTRE (du latin *sonus*, son, et du grec *métron*, mesure), appareil destiné à indiquer les variations sonores et les intervalles musicaux. Tout appareil muni d'une corde vibrante peut servir de *sonomètre* (*Voy.* MONOCORDE); mais on appelle spécialement ainsi un appareil composé de plusieurs cordes parallèles, supportées par des chevalets mobiles; on s'en sert pour trouver les rapports de tous les intervalles harmoniques.

SOPHA. *Voy.* SOFA.

SOPHIS ou SOFIS, nom d'une secte religieuse de l'Orient et d'une dynastie persane. *Voy.* SOPHIS au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SOPHISME (du grec *sophisma*), raisonnement

faux et captieux, à l'aide duquel on cherche à tromper son adversaire, ce qui le distingue du *Paralogisme*, qui est aussi un raisonnement faux, mais fait de bonne foi. On l'a ainsi appelé parce qu'il était la ressource des *Sophistes*.

On compte ordinairement, dans l'École, neuf espèces principales de sophismes : 1° l'*Ignorance du sujet* (*ignoratio elenchi*), quand on prouve autre chose que ce qui est en question ; 2° la *Pétition de principe*, quand on s'appuie, pour raisonner, sur le principe même qu'on veut prouver : le *Cercle vicieux* (*Voy.* ce mot) rentre dans la pétition de principe ; 3° la *Fausse cause* (*non causa pro causâ*), qui a lieu soit quand on suppose une cause imaginaire, comme l'horreur du vide, soit quand on prend pour cause d'un fait ce qui l'accompagne (*cum hoc, ergo propter hoc*) ou ce qui le précède (*post hoc, ergo propter hoc*); 4° le *Dénombrement incomplet* : lorsqu'on tire une conséquence générale d'une division incomplète ; 5° le *Sophisme de l'accident*, ou *Juger d'une chose par ce qui ne lui convient qu'accidentellement* (*fallacia accidentis*), comme d'attribuer à la médecine les fautes de quelques médecins ; 6° *Passer du sens divisé au sens composé, et réciproquement*, comme si, par exemple, un pécheur espérait faire son salut sans se corriger, en se fondant sur ce mot de l'Écriture que le Christ est venu pour sauver les pécheurs : car ces mots ne doivent s'entendre qu'au sens divisé, puisque le Christ ne sauve les pécheurs qu'autant qu'ils se convertissent ; 7° *Passer de ce qui est vrai relativement à ce qui l'est absolument* (*a dicto secundum quod ad dictum simpliciter*), comme faisaient les Épicuriens en attribuant la forme humaine aux dieux sur ce principe, que tout ce qui est beau est en Dieu, et que la forme humaine est la plus belle de toutes ; tandis qu'elle n'est belle que par rapport au corps et non absolument ; 8° *Abuser de l'ambiguïté des mots*, comme dans cet exemple : l'homme pense ; or l'homme est composé de corps et d'âme ; donc le corps aussi bien que l'âme pense ; 9° l'*Induction défectueuse*, comme celle des anciens physiciens qui, pour avoir vu l'eau monter à de grandes hauteurs dans les pompes aspirantes, prétendaient qu'elle y pouvait monter indéfiniment. — On peut diviser tous ces sophismes en *Sophismes de logique* et *S. de grammaire*, les uns portant sur la pensée, les autres sur les mots.

Pour réfuter les sophismes, il suffit d'appliquer rigoureusement les règles du syllogisme.

Aristote, dans l'*Organon*, a consacré un livre entier à l'exposition et à la réfutation des sophismes (*De sophisticis elenchis*). La *Logique* de Port-Royal a ajouté à l'œuvre d'Aristote un excellent chapitre sur les *Sophismes de la vie commune*. J. Bentham a donné les *Sophismes des assemblées délibérantes*.

SOPHISTICATION (du grec *sophistikhos*, trompeur), synonyme de *Falsification*. *Voy.* ce mot.

SOPHISTIQUE. Il s'entend et de l'art des Sophistes et de la partie de la Logique qui traite des Sophismes. *Voy.* SOPHISME.

SOPHORA, genre de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées et type de la tribu des Sophorées, renferme des arbres d'un beau port qui s'élèvent à 15 ou 20 mètres : ils ont le feuillage vert foncé ; les fleurs en grappes axillaires ou terminales, blanches ou jaunes et très-nombreuses. Le fruit est une gousse charnue et pendante, renfermant des semences noires et luisantes semblables au haricot. Le Sophora est originaire de la Chine et a été importé en France en 1747. L'espèce la plus intéressante est le *Sophora du Japon*, dont le bois est dur, compacte, jaune, uni et propre à l'ébénisterie ; ses corolles donnent une teinture jaune ; ses feuilles sont purgatives ; ses racines douces et sucrées s'emploient comme adoucissantes.

La tribu des *Sophorées* renferme, outre le genre type *Sophora*, les genres *Myroxylon*, *Cercis* ou *Gaînier*, *Edwardsia*, etc.

SOPORATIF, SOPORIFÈRE ou SOPORIFIQUE (du latin *sopor*, sommeil), qui produit le sommeil. *Voy.* SOMNIFÈRE, HYPNOTIQUES, NARCOTIQUES.

On appelle *Maladies soporeuses* celles qui sont caractérisées par un assoupissement profond.

SOPRANO (au pluriel *Soprani*), mot italien qui s'emploie, en Musique, pour désigner la plus aiguë des quatre parties dans lesquelles on divise ordinairement l'étendue de la voix humaine. Le soprano porte, en France, le nom de *dessus* (*Voy.* ce mot). Les voix de *soprani* sont celles des femmes, des enfants et des castrats. — On appelle *Mezzo Soprano* une voix qui tient à la fois du soprano et du contralto.

SORA, espèce de Hérisson. *Voy.* ÉRICULE.

SORBE ou CORME, fruit du *Sorbier*. *Voy.* ce mot.

SORBET (du latin *sorbere*, boire, absorber), boisson à demi glacée qui a pour base des jus de fruits et du sucre, et dans laquelle on fait entrer une liqueur telle que le rhum, le marasquin, etc. — On appelle *Sorbetière* un vase de métal dans lequel on prépare les liqueurs qui doivent être servies en sorbets.

SORBIER, *Sorbus*, genre de la famille des Rosacées, renferme des arbres et des arbrisseaux qu'on cultive surtout pour l'ornement des bosquets et des jardins. Leur feuillage est élégant, touffu, léger, d'un beau vert ; au printemps, ils produisent de belles fleurs blanches disposées en larges bouquets, auxquels succèdent des fruits en paquets et semblables à de petites pommes d'un rouge de feu, qui restent sur l'arbre une partie de l'hiver. L'espèce la plus commune et la plus cultivée est le *Sorbier des oiseaux* (*Sorbus aucuparia*), arbre, en général, peu élevé, d'une médiocre grosseur, à feuilles pinnées avec une impaire, composées d'environ 6 ou 8 paires de folioles opposées, lancéolées, aiguës, dentées ; à fleurs blanches, nombreuses, disposées en corymbes sur des pédoncules rameux ; 3 étamines ; baie à 3 loges contenant chacune une graine cartilagineuse ; fruits d'un très-beau rouge. Cet arbre est commun dans nos bois, où il vit pendant des siècles. Son bois, dur, compacte et rougeâtre, est très-propre à l'ébénisterie et au tour. Le Sorbier jouait un rôle important dans les mystères religieux des Druides ; on trouve encore sur les montagnes du nord de l'Écosse, où étaient leurs temples, de grands cercles de pierres entourés de vieux sorbiers. Dans quelques endroits de la Suisse, on répand le fruit du sorbier sur les tombeaux. — Le *S. cormier* (*S. domestica*) a le tronc plus élevé ; il donne des fruits appelés *sorbes* ou *cormes*, qui sont plus gros, d'un rouge jaunâtre, et assez semblables à de petites poires d'un goût acerbe : mûris sur la paille, ils deviennent mangeables ; on en extrait une espèce de cidre appelé *cormé*. Cette espèce croît aussi dans nos bois. — Le *S. hybride* (*S. hybrida*) a des fruits petits, rougeâtres, un peu piriformes ; il croît en Laponie, en Suède, etc. ; il sert à orner nos bosquets.

M. Pelouze a extrait, en 1852, des baies du Sorbier une matière qu'il appelle *Sorbine*, et qui ressemble au sucre par sa saveur, sa blancheur, la transparence de ses cristaux et par son action sur la lumière dans le saccharimètre polariscope : elle ne s'en distingue qu'en ce qu'elle ne se transforme pas en alcool et en acide carbonique par la fermentation.

On nomme *Sorbier des Alpes*, l'Alisier blanc ; *S. de Fontainebleau*, l'Alisier aux larges feuilles.

SORBONIQUE. On appelait jadis ainsi une thèse de théologie qu'on soutenait en Sorbonne pour être reçu docteur en théologie : elle durait depuis 6 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir. — On appelait *Sorboniste* tout gradué de la maison de Sorbonne. *Voy.* SORBONNE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SORCELLERIE, SORCIER (du bas latin *sortiarius*, nom que l'on donnait à ceux qui prédisaient le *sort* ou qui jetaient des *sorts*). On appelle *Sorciers* ceux

qui, comme on l'a cru dans les temps d'ignorance, ont fait un pacte avec le diable pour opérer, par son secours, des prodiges et des maléfices, pour jeter des *sorts*, et qui vont au *Sabbat*; et *Sorcellerie*, l'œuvre d'un sorcier. Le *Sorcier* diffère du *Magicien* en ce qu'il est de plus bas étage et ne fait que du mal : la dénomination de sorcier remplaça celle de magicien après le triomphe du Christianisme, qui avait proscrit la magie comme étant l'œuvre du démon.

La croyance aux sorciers date de la plus haute antiquité; elle a régné chez tous les peuples sous des noms différents (*Voy.* MAGIE). Pendant le moyen âge, les malheureux qu'on qualifiait de *sorciers* étaient brûlés vifs : parmi les victimes les plus déplorables de ces accusations, qui souvent n'étaient qu'un prétexte pour perdre ceux dont on avait juré la mort, on cite Jeanne d'Arc, Urbain Grandier et la maréchale d'Ancre. Quelquefois les accusés, dupes de leur imagination, se prenaient eux-mêmes pour sorciers et avouaient avoir assisté au sabbat : on explique leur illusion par les hallucinations qu'enfantait la superstition ou que l'on provoquait même au moyen de certaines drogues narcotiques et enivrantes, comme le *stramonium*, le *hachich*. Ce n'est qu'au XVII[e] siècle, en 1672, que les accusations de sorcellerie cessèrent d'être admises par les tribunaux de France.— La croyance aux sorciers et aux sortiléges existe encore dans quelques campagnes : on donne le plus souvent la qualification de sorcier à quelque vieux berger, à quelque mendiant mal famé; mais les progrès de l'instruction rendent ce préjugé de plus en plus rare.

Parmi les nombreux écrits publiés sur la Sorcellerie, on peut lire, outre ceux qui sont indiqués au mot *Magie*, un traité *De la Sorcellerie*, par M. Louandre (1853). — Sous le titre de *Manuel complet des Sorciers* (1832), M. Comte, le ventriloque, a livré au public les secrets de la Magie blanche.

Sorcier, nom vulgaire de l'*Apron*. *Voy.* ce mot.

SORE (du grec *sóros*, amas), nom donné, en Botanique, à la réunion de fructifications dans les Fougères. Ce sont des paquets arrondis ou allongés, dont la forme et la disposition varient extrêmement.

SORÉDION (diminutif de *sorós*, amas), nom donné, en Botanique, aux taches pulvérulentes que forment, en se réunissant, les corpuscules par lesquels se reproduisent beaucoup de Lichens.

SOREX, nom latin de la *Souris*, est devenu le nom scientifique du genre *Musaraigne*. — Il a servi à former le mot *Soriciens*, qui désigne un groupe de Mammifères insectivores, comprenant les genres *Musaraigne*, *Desman*, *Scalops* et *Chrysochlore*.

SORGHO, *Holcus*, plante graminée. *Voy.* HOUQUE.

SORITE (du grec *sóros*, monceau), raisonnement composé d'un nombre indéterminé de propositions, disposées de telle façon que l'attribut de la première devienne le sujet de la seconde, l'attribut de la seconde le sujet de la troisième, et ainsi de suite jusqu'à la conclusion, qui prend pour sujet le sujet de la première proposition et pour attribut l'attribut de la dernière. Voici un exemple de sorite souvent cité; c'est le raisonnement que Montaigne, d'après Plutarque, prête au Renard de Thrace qui sonde la glace : « Ce qui fait bruit se remue; ce qui se remue n'est pas gelé; ce qui n'est pas gelé est liquide; ce qui est liquide plie sous le faix; donc cette eau, qui fait du bruit, plie sous le faix. » (*Essais*, II, 12.)

SORT (du latin *sors, sortis*, même sens). Ce mot signifie proprement les chances diverses du hasard. L'usage d'abandonner au sort la décision que l'on doit prendre remonte à la plus haute antiquité : dans l'Ancien Testament, on avait recours au sort pour le choix des victimes, pour le partage de la Terre sainte, etc. Les Francs firent usage du *sort* pour partager le butin, et longtemps les juges ignorants s'en remirent à ce procédé pour vider les contestations. Aujourd'hui on n'a guère recours au *sort* que pour égaliser les chances, comme pour déterminer les soldats qui doivent faire partie de l'armée, pour partager les lots d'une succession, pour tirer la loterie, etc.

Les Païens nommaient *Sorts* une espèce de divination qui avait lieu, soit au moyen de dés sur lesquels étaient gravés des caractères ou des mots dont on allait chercher l'explication dans des tables faites exprès; soit en ouvrant au hasard un livre et interprétant le premier passage que le sort faisait rencontrer : les livres usités dans ces occasions étaient surtout Homère ou Virgile; de là les expressions : *Sorts homériques, S. virgiliens*. Plus tard, on substitua les livres saints aux poëmes païens, et il y eut les *Sorts des Saints*. Le concile d'Agde, en 506, condamna cette superstition, qui était alors fort commune.

On nomme encore *Sort* ou *Sortilége* un maléfice qu'un sorcier jette sur quelqu'un ou sur quelque chose : ces sorts se jetaient au moyen de paroles ou de caractères cabalistiques ou de drogues. Le sort jeté pouvait être levé, moyennant finance, par le sorcier qui l'avait jeté, ou par un sorcier plus puissant.

SORTILÉGE, maléfice. *Voy.* SORT et SORCELLERIE.

SOTADIQUES (VERS). *Voy.* RÉCURRENTS (VERS).

SOTHIS, nom que donnaient les Égyptiens à l'étoile Sirius. *Voy.* CANICULE.

Période sothiaque ou *Cycle caniculaire*. *V.* CYCLE.

SOTIE ou SOTTISE, espèce de farce qui appartient au premier âge de la comédie française, et qui se distinguait des autres pièces de l'époque par de grossières personnalités. Les acteurs de ces pièces formaient des confréries, connues sous le nom d'*Enfants sans souci*, de *Basochiens*, etc. Le chef de la troupe prenait le nom de *Prince des sots*. Le personnage principal avait celui de *Mère-sotte*. Pierre Gringoire est l'auteur d'une des *soties* les plus connues : c'est une satire dirigée contre le pape Jules II, alors en guerre avec Louis XII. Elle fut jouée aux halles de Paris le mardi gras de l'an 1511. Les soties imprimées ou manuscrites sont d'une grande rareté.

SOTTO-VOCE, expression italienne, qui signifie *sous-voix*, et qu'on emploie, en Musique, pour signifier *à demi-voix, à demi-jeu*.

SOU ou SOL (du latin *solidus*, entier), petite monnaie de cuivre de France qui était la 20[e] partie de l'ancienne livre d'argent, et qui se subdivisait en deniers : on distinguait le *Sou tournois*, qui valait 12 deniers, et le *Sou parisis*, qui valait 15 deniers.— Le *Sou* actuel est le 20[e] du franc et vaut 5 centimes.

Il y a eu sous les rois des deux premières races des *Sous d'or*, qui se divisaient originairement en 40 deniers d'argent, mais dont la valeur a varié suivant les époques (*Voy.* SOLIDUS); on les nomma depuis *florins*. Il y eut aussi des sous d'or de 12 deniers.

SOUBAB, vice-roi indien. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SOUBARBE. *Voy.* SOUS-BARBE.

SOUBASSEMENT (de *sous* et *base*), partie inférieure d'une construction, espèce de piédestal continu, sur lequel semble porter tout l'édifice. Il se dit surtout en parlant des édifices à colonnes.

SOUBRESAUT, en latin *subsultus*, mouvement brusque et inopiné, résultant de la contraction vive et spontanée d'un muscle sans intervention de la volonté; il se manifeste surtout dans les tendons : c'est un symptôme qui se rencontre fréquemment dans les affections cérébrales. — Le *Soubresaut épigastrique* est un phénomène particulier qui consiste dans des secousses convulsives imprimées à l'estomac, qui ne peut ni admettre de nouvelles substances, ni expulser celles qu'il contient.

En parlant d'un cheval, *Soubresaut* s'entend d'un saut inopiné et à contre-sens.

SOUBREVESTE (de l'espagnol *sobre*, par-dessus, et de *veste*), sorte de justaucorps sans manches, que portaient autrefois les mousquetaires.

SOUCHE. On nomme ainsi vulgairement le tronc

des arbres ou cette partie du tronc qui reste dans la terre après que l'arbre a été coupé. Pour la plupart des Botanistes, *souche* est synonyme de *rhizome* ou *pivot* : c'est la prolongation souterraine de l'axe de la plante ou le corps de la racine. La souche est ordinairement séparée de la tige aérienne par une ligne circulaire appelée *collet* ou *nœud vital*. La souche peut être *simple* (Navet), ou *rameuse* (Giroflée); elle peut être *charnue* (Radis), ou *ligneuse* (Arbres et Arbrisseaux). Sa forme est variable : elle est *cylindracée*, *conique* (Carotte); *napiforme*, c.-à-d. en navet ou en toupie (Radis); *fusiforme* ou en fuseau (Rave); *scutelliforme*, c.-à-d. en forme de plateau (plantes bulbeuses); *contournée* sur elle-même (Bistorte); *articulée* (Gratiole); *succise* ou *tronquée* (Scabieuse succise); *tubéreuse*, offrant des renflements plus ou moins volumineux nommés *tubercules* (Pomme de terre), etc.

En termes de Généalogie, la *Souche* est le personnage duquel descend une famille, une race : Eudes, duc de France, est la souche des Capétiens; Robert le Fort, 4e fils de S. Louis, de la maison de Bourbon.

En Maçonnerie, une *Souche* est la partie du corps d'une cheminée qui sort du toit et s'élève au-dessus du comble, soit que ce corps de cheminée n'ait qu'un seul tuyau, soit qu'il en renferme plusieurs.

On appelle encore *Souche* la partie qui reste des feuilles d'un registre lorsqu'on les a coupées en zigzag, de sorte qu'en rapprochant la partie coupée et détachée du registre de celle qui y est restée, on reconnaisse si elles se correspondent exactement.

SOUCHET, *Anas spatula*, section du genre Canard, renferme des oiseaux caractérisés par un bec long dont la mandibule supérieure, ployée en demi-cylindre, est élargie à son extrémité en forme de *spatule*. Le Souchet est un bel oiseau à tête et à cou verts, à poitrine blanche, au ventre roux, au dos brun et aux ailes variées de blanc, de cendré, de vert et de brun. Il est triste et sauvage, et vit de vermisseaux qu'il recueille dans la vase, au bord des ruisseaux. Sa chair est délicate, et son plumage recherché. C'est un oiseau migrateur : on le trouve en France de novembre en avril.

SOUCHET, *Cyperus*, genre type de la famille des Cypéracées et de la tribu des Cypérées, renferme des plantes herbacées vivaces, à racines rampantes ou tuberculeuses; à tiges hautes, cylindriques ou triangulaires, sans nœuds, garnies ordinairement de feuilles étroites et alternes; à fleurs vertes ou jaunâtres, rassemblées en épis comprimés et recouvertes d'écailles imbriquées : les fruits sont des graines noires ou blanchâtres. On possède peu de Souchets en Europe. Ils habitent les marais, le bord des eaux, dans les pays chauds. La plus belle espèce est le *Souchet long* (*Cyperus longus*); il s'élève à plus d'un mètre sur une tige droite, presque nue, triangulaire : racines dures, longues, traçantes et répandant, quand elles sont sèches, une odeur assez agréable; fleurs réunies en une sorte d'ombelle terminale fort ample, chargée d'épillets grêles et roussâtres; à pédoncules très-longs, inégaux et fluets, munis à leur base d'un involucre à plusieurs folioles longues, inégales. Cette plante fleurit en août et septembre. Elle est très-utile dans les terrains en talus, pour prévenir les éboulements. Ses racines passent pour diurétiques, stomachiques et détersives : on s'en sert aussi comme masticatoires; on les emploie en gargarismes pour déterger les ulcères de la bouche. Les parfumeurs les font entrer, réduites en poudre, dans la composition de leurs aromates. — Le *S. comestible* (*C. esculentus*) a des fleurs blanches et des racines tuberculeuses : ses tubercules ont une saveur douce, sucrée, agréable, assez semblable à celle de la noisette; on les mange crus, et plus souvent cuits; ils servaient jadis de nourriture aux habitants du Delta, en Égypte. — Parmi les autres espèces, on remarque le *Souchet à feuilles rondes* (*C. rotundifolius*), le *S. jaunâtre* (*C. flavescens*), le *S. brun* (*C. fuscus*), et surtout le *S. à papier*, plus connu sous le nom de *Papyrus*. *Voy.* PAPYRUS.

On nomme *Souchet babylonique*, le Galanga; *S. d'Amérique*, un Rotang; *S. des Indes*, un Curcuma.

SOU-CHONG, espèce de thé. *Voy.* THÉ.

SOUCI, dit aussi *Calende*, parce qu'il fleurit tous les mois, et *Météorine*, parce que ses fleurs s'épanouissent quand le soleil brille et se ferment quand il disparaît, en latin *Calendula*; genre de la famille des Composées, renferme des plantes herbacées, annuelles, à tiges peu élevées; à feuilles entières, le plus souvent très-découpées; à fleurs jaunes, d'une odeur forte; à semences brunes. Le *Souci des champs* (*Calend. arvensis*) est très-commun dans les vignes et les champs : feuilles sessiles, ovales, lancéolées, quelquefois un peu sinuées, presque glabres; fleurs jaunes; les fleurons du centre mâles, ceux du disque hermaphrodites; les demi-fleurons, femelles et fertiles. Le *S. des jardins* (*C. officinalis*), à grandes fleurs d'un jaune orange, croît naturellement dans les contrées méridionales de l'Europe : on en a obtenu par la culture de jolies variétés, entre autres le *S. anémone*, le *S. de la reine*, etc. On cultive aussi dans les jardins le *S. de pluie* (*C. pluvialis*), à grandes fleurs, qui sont, à leur circonférence, d'un blanc de neige en dessus, d'un violet foncé en dessous : ces fleurs s'ouvrent à sept heures et restent ouvertes tout le jour si le temps est sec; elles se ferment toutes les fois que le temps est à la pluie. Ce Souci est originaire du Cap de Bonne Espérance.

Les fleurs du Souci sont employées dans la teinture en jaune; elles servent dans quelques pays à colorer le beurre et à sophistiquer le safran; on les mange quelquefois après les avoir fait infuser dans le vinaigre avant leur développement. Les bestiaux recherchent avidement cette plante.

Le Souci des jardins est l'emblème des peines de l'âme, du chagrin, de l'inquiétude. Le Souci de pluie est le symbole du présage.

Souci d'eau : c'est le Populage (*Caltha palustris*).

SOUDAN, titre de souverain mahométan. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SOUDE (de *Soda*, nom latinisé de l'espèce principale), *Salsola*, genre type de la famille des Atriplicées ou Chénopodées et de la tribu des Salsolées, renferme des plantes herbacées ou ligneuses, qui habitent le plus ordinairement le voisinage de la mer, et des cendres desquelles on retire la substance saline connue elle-même sous le nom de *Soude*. Leurs tiges souples, pliantes, cèdent facilement à l'action des flots sans se briser; leurs feuilles sont petites, glabres, charnues, serrées contre les tiges; les organes sexuels sont renfermés dans un calice épais, à 5 divisions concaves, persistantes sur la graine, qu'elles enveloppent. Ces plantes végètent dans un sol sablonneux sans cesse humecté par les eaux; elles fixent les sables mobiles, et finissent par y élever une sorte de digue. Les troupeaux, surtout les moutons, en sont très-avides. Aux environs de Narbonne, on donne les graines de la Soude en guise d'avoine aux bœufs de labour. Quelques personnes mangent les feuilles de cette plante. Les Soudes habitent aussi l'intérieur des terres, là où le sol est imprégné de sel marin; on en trouve dans le voisinage des salines, en Barbarie, sur le bord du désert, le long des lacs salés et des eaux saumâtres. C'est en réduisant les soudes en cendres qu'on obtient le sel connu sous le nom d'*Alcali* ou de *Soude*, employé dans le commerce et les arts pour la fabrication du verre et du savon. On s'en sert également pour les lessives partout où les cendres de bois sont rares ou de mauvaise qualité. — Les principales espèces de Soude sont : la *Soude épineuse* (*Salsola tragus*), la *S. kali* (*S. kali*), la *S. commune* (*S. soda*),

la *S. cultivée* (*S. sativa*), la *S. velue* (*S. hirsuta*), la *S. ligneuse* (*S. fruticosa*), la *S. maritime* (*S. maritima*), qui diffèrent peu les unes des autres.

SOUDE (produit chimique). En Chimie et dans les Arts, *Soude* se dit de deux substances différentes : la *Soude du commerce*, ou *Soude*, sans autre désignation, est le Carbonate de soude; la *Soude caustique*, ou *Oxyde de sodium*, est la substance précédente débarrassée de son acide carbonique.

Soude du commerce, dite aussi *Carbonate neutre de soude* ou *Pierre de soude*, sel composé d'acide carbonique et de soude ($CO^2, NaO + 10aq.$). La soude se présente sous l'aspect d'une matière blanche, fort soluble dans l'eau, d'une saveur âcre et urineuse, un peu caustique. Elle se distingue de la potasse en ce qu'elle n'est pas déliquescente, et qu'elle peut s'obtenir en beaux cristaux qui renferment 62,9 pour 100 d'eau. Ces cristaux sont transparents et incolores, mais ils deviennent bientôt opaques au contact de l'air, et se recouvrent d'une poussière farineuse. On obtient la soude, sur les côtes d'Espagne et de France, par l'incinération des plantes marines, notamment des Soudes (*Salsola*), des Salicors, des Chenopodium, des Arroches, qui croissent sur les bords des étangs salés ou sur les plages de la mer. On estime surtout celle qui se tire, en Espagne, d'Alicante, de Carthagène, de Malaga; en France, de Narbonne, d'Aigues-Mortes. On fait sur les côtes de Normandie, au moyen de plantes marines connues sous le nom de *goëmons*, une espèce de soude qui est appelée *Soude de varech*. — On fabrique aussi des *Soudes artificielles :* MM. Leblanc et Dizé avaient trouvé dès 1792 le procédé qui est encore suivi aujourd'hui pour ce genre de fabrication. Il consiste à calciner le sulfate de soude avec de la craie et du charbon dans des fours à réverbère, et à lessiver le produit : le charbon transforme d'abord le sulfate en sulfure de sodium, en lui enlevant tout son oxygène; le sulfure de sodium et la craie se décomposent ensuite réciproquement et forment du sulfure de calcium et du carbonate de soude. La soude ainsi obtenue est bien plus pure que la soude de varech.

La soude sert à peu près aux mêmes usages que la potasse; on l'emploie pour la fabrication du verre, des glaces, des cristaux, des savons durs; on l'utilise journellement dans les ateliers de teinture et d'indienne, notamment pour dissoudre la matière colorante du rocou, du carthame, pour la confection de la belle couleur dite *rouge des Indes*, pour disposer les laines à recevoir les matières colorantes, etc. En Médecine, on associe la soude aux amers dans le traitement des scrofules; on l'emploie à l'extérieur contre quelques affections cutanées.

Outre le *Carbonate neutre*, il existe deux autres carbonates de soude : 1° le *Bi-carbonate*, qui se trouve dans plusieurs eaux minérales naturelles, notamment dans celles de Vichy et du Mont-Dore en Auvergne; il est employé avec succès dans le traitement de la gravelle; il entre dans la composition des *Pastilles de Vichy* ou *Tablettes digestives de Darcet*, qu'on prescrit contre les mauvaises digestions; — 2° le *Sesquicarbonate* ou *Natron*. *Voy.* ce mot.

Soude caustique, dite aussi *Oxyde de sodium*, et connue des anciens chimistes sous le nom d'*Alcali minéral*, base minérale, composée de sodium et d'oxygène (NaO, HO). Elle est solide, blanche, sans odeur, très-caustique, et fort soluble dans l'eau. Elle ressemble beaucoup à la potasse et sert aux mêmes usages, notamment à la fabrication du savon. On l'obtient par le même procédé que la potasse caustique, en faisant bouillir avec de la chaux caustique une solution de carbonate de soude : la chaux débarrasse le carbonate de son acide carbonique et s'unit avec cet acide. La soude forme avec les acides un grand nombre de sels dont les plus importants sont : les *carbonates* de soude (*Voy.* ci-dessus), le *borate* de soude ou borax, le *nitrate* de soude ou salpêtre du Chili, le *sulfate* de soude ou sel de Glauber, etc.

SOUDURE (du latin *solidare*, affermir, souder), opération par laquelle on joint ensemble deux ou plusieurs métaux à l'aide d'un fondant métallique que le feu puisse faire entrer en fusion plus facilement que les métaux que l'on veut unir. On nomme encore ainsi le fondant même qui sert à cette opération. La soudure des ferblantiers et celle des plombiers se composent d'étain et de plomb, alliés dans des proportions diverses; celle qui sert aux bijoutiers se prépare avec de l'or et de l'argent, ou avec du cuivre et de l'argent. On nomme *brasure*, une espèce de soudure qui s'emploie pour réunir de la tôle ou de très-petites pièces de fer : elle se compose avec du cuivre et de l'étain. Quant au fer proprement dit, il se soude avec lui-même à une forte chaleur. Pour qu'une soudure prenne solidement, il faut préalablement gratter au vif les parties que l'on veut réunir, et les aviver avec du sel ammoniac, de l'acide chlorhydrique ou du borax.

SOUFFLAGE. On appelle spécialement ainsi l'action et l'art de souffler le verre, c.-à-d. de façonner quelque ouvrage de cette substance en soufflant dans un tuyau au bout duquel est la matière que l'on travaille (*Voy.* VERRE). On appelle *four de soufflage* le four où se fond et se prépare le verre pour faire les glaces soufflées; le four des glaces de grand volume se nomme *four à couler*. On souffle les petites pièces de verre au chalumeau et à la lampe d'émailleur (*Voy.* CHALUMEAU et ÉMAILLEUR).— On doit à M. P. F. Danger l'*Art du souffleur à la lampe*; et à M. Pédroni, *Le Souffleur à la lampe et au chalumeau*.

En Marine, on nomme *Soufflage* un revêtement en planches qu'on applique extérieurement sur la carène d'un navire, soit pour l'enfler et remédier ainsi à un défaut de stabilité de la coque, soit pour préserver celle-ci du choc ou du contact de tout ce qui pourrait l'endommager.

SOUFFLANTES (MACHINES). *Voy.* SOUFFLET.

SOUFFLÉ, mets léger dont la pâte renfle beaucoup, et que l'on fait au four de campagne.

SOUFFLERIE, l'ensemble des soufflets d'un orgue, ou le local dans lequel est placé l'appareil de la soufflerie, et où se tient le souffleur qui fait mouvoir les soufflets de l'orgue. — Il se dit encore de l'ensemble des soufflets d'une fabrique, d'une forge, d'une usine où l'on fait des opérations métalliques.

SOUFFLET, instrument destiné à projeter l'air avec force. Le *soufflet ordinaire* est une espèce de pompe à air aspirante et foulante. Il se compose de deux plaques de bois séparées par une large bordure de cuir, munies à l'extrémité inférieure d'un tube métallique; la plaque inférieure est percée d'un trou qui en dedans est recouvert d'une peau mobile. Si on écarte les deux plaques, l'air s'introduit dans l'intérieur du soufflet par le trou de la plaque inférieure; si on les rapproche ensuite, l'air, cherchant une issue pour sortir, comprime la peau contre l'ouverture par laquelle il est entré, et s'échappe avec force par le tube. Les grands *soufflets de forge* ne diffèrent de nos soufflets d'appartement que par le volume : ils sont mus par des mécanismes divers.

On appelle *Machines soufflantes* des machines qui servent à lancer l'air destiné à alimenter les feux et fourneaux métallurgiques : elles reçoivent de leur forme et leur destination les noms de *Trompes*, de *Soufflets pyramidaux*, de *Machines soufflantes à piston*, etc. : ces dernières sont celles qu'on emploie le plus généralement aujourd'hui. M. Cagniard de Latour a appliqué avec succès la vis d'Archimède aux machines soufflantes : ce genre de machine a reçu le nom de *Cagniardelle*.

Soufflet, coup appliqué par la main sur la joue. De tout temps le soufflet fut un outrage. Dans l'antiquité on déshonorait par un soufflet ceux qu'on

voulait sacrifier ou mener au supplice. Quand on achetait un esclave, on en prenait possession en lui donnant un petit soufflet. De nos jours encore, un soufflet est regardé comme l'affront le plus sanglant, que le point d'honneur oblige à laver dans le sang.

SOUFFLEURS, nom vulgaire de certaines espèces de petits Cétacés communs dans la Méditerranée, leur a été donné à cause des jets d'eau que ces animaux font sortir de leurs évents lorsqu'ils nagent à la surface de la mer; ce sont, pour la plupart, des espèces qui appartiennent au genre *Dauphin*.

SOUFFLURE (de *souffler*), nom donné, dans les fonderies et les verreries, à des concavités qui se forment dans l'épaisseur d'un métal ou à la face du verre.

SOUFRAGE, action de *soufrer*, c.-à-d. d'imprégner de soufre les allumettes, les étoffes qu'on veut blanchir, etc. Pour soufrer les allumettes, il suffit d'en plonger l'extrémité dans du soufre en fusion. Pour soufrer les étoffes, on les suspend dans des salles hermétiquement fermées, dites *soufroirs*, dans lesquelles sont disposés des réchauds allumés sur lesquels on a répandu de la fleur de soufre. Pour le soufrage des vins, dit aussi *mutage* (*Voy.* ce mot), on se sert de *mèches soufrées*, qu'on descend par la bonde, et tout allumées, dans le tonneau vide. Ce sont ordinairement des bandes de toile longues d'environ 20 centim. et larges de 3, trempées dans du soufre fondu. On mêle souvent avec le soufre des aromates, tels que les poudres de girofle, de cannelle, de gingembre, d'iris de Provence, de fleur de thym, de lavande, de marjolaine : les mèches que l'on fait à Strasbourg, et qui passent pour être les meilleures, sont couvertes de feuilles de violettes.

SOUFRE (du latin *sulphur*), corps simple, solide, de couleur jaune, sans saveur et sans odeur, d'une pesanteur spécifique double environ de celle de l'eau. Le frottement lui communique une légère odeur et le rend électrique; serré dans la main, un bâton de soufre fait entendre un petit craquement, qui est dû à ce qu'il se brise intérieurement par suite de l'inégale dilatation de ses parties. Le soufre revêt des formes cristallines qui appartiennent à deux systèmes différents : refroidi lentement, il cristallise en aiguilles ayant la forme de prismes obliques à bases rhombes; dissous dans du sulfure de carbone, il offre des octaèdres allongés à bases rhombes : c'est sous cette seconde forme qu'on le trouve dans la nature. Le soufre fond vers 110° et forme un liquide de couleur citrine; si on le chauffe jusqu'à 220°, il s'épaissit de plus en plus, de manière à perdre entièrement sa fluidité; si, dans cet état, on le refroidit subitement par l'immersion dans l'eau, il reste mou, transparent et d'une couleur rouge; il est alors assez ductile pour qu'on puisse le tirer en fils aussi fins qu'un cheveu. Chauffé en vase clos, le soufre entre en ébullition vers 400°, et se réduit en vapeurs de couleur orangée, qui se condensent, par le contact d'un corps froid, sous la forme d'une poussière appelée *fleur de soufre*. Il prend feu dans l'air à la température de 150° environ, produit alors une flamme bleuâtre, et répand des vapeurs suffocantes, formées d'*acide sulfureux*.

Le soufre se présente dans la nature sous différents états; on le trouve dans la plupart des terrains qui constituent l'écorce du globe. Il est surtout abondant auprès des volcans en activité. Le Vésuve, l'Etna, les volcans de l'Islande, de Java, de la Guadeloupe, de l'Amérique méridionale, en vomissent constamment. Les environs des volcans sont souvent imprégnés de soufre jusqu'à des profondeurs de 10 mètres et au delà; on leur donne alors le nom de *solfatares* ou de *terres de soufre*. Ce sont particulièrement les solfatares de l'Etna qui fournissent le soufre nécessaire aux besoins de l'industrie. On l'extrait en distillant la terre chargée de soufre dans des espèces de pots exposés à la chaleur de longs fourneaux en briques, appelés *galères*; les vapeurs du soufre sont condensées dans d'autres pots mis en communication avec les premiers, et placés en dehors du fourneau; le soufre liquéfié s'écoule alors dans des baquets pleins d'eau, où il se fige en morceaux irréguliers, que l'on fond ensuite dans des moules pour leur donner différentes formes.

Le soufre existe aussi dans la nature sous forme de combinaison chimique : il entre dans la composition des pyrites, des galènes, des blendes, qu'on exploite pour les métaux qu'elles renferment. Uni à l'oxygène et aux bases, le soufre forme le gypse ou plâtre (sulfate de chaux) et divers autres sulfates, qu'on rencontre dans la plupart des sols cultivés. Enfin, il est contenu dans beaucoup de plantes, comme le raifort, les radis, le cresson, le cochléaria, les navets, la graine de moutarde, les oignons, et particulièrement dans certaines matières animales, comme les œufs, la fibre musculaire, le caillé du lait, la laine, les cheveux, les poils, les crins, la matière cérébrale, etc.

Le soufre est l'objet d'une immense consommation, notamment pour la fabrication des allumettes, de la poudre à canon et de la plupart des poudres d'artifice. On s'en sert souvent pour sceller le fer dans la pierre (*Voy.* SCELLEMENT). Les médecins l'emploient depuis fort longtemps pour combattre les maladies de la peau, notamment la gale : il entre dans une multitude de préparations, *pastilles de soufre*, *pommade soufrée*, *cérat soufré*, etc. La *fleur de soufre* est le meilleur remède contre la maladie de la vigne. Les modeleurs et les graveurs se servent du soufre fondu pour prendre de belles empreintes de médailles.

Le soufre est connu de toute antiquité; ce n'est toutefois que depuis Lavoisier qu'on a reconnu qu'il doit être rangé parmi les corps simples. Les anciens chimistes désignaient sous le nom de *soufre* toutes les substances inflammables : le soufre, selon eux, entrait même comme principe dans tous ces corps.

On appelait *Foie de soufre* la combinaison d'un alcali fixe et du soufre; *Crème de soufre*, le soufre porphyrisé et lavé; *Magistère de soufre*, le soufre obtenu par la précipitation d'une solution de sulfure de potasse au moyen d'un acide; *Lait de soufre*, *beurre de soufre*, une précipitation de ce corps dans un liquide qui le tenait en dissolution : c'est ce qu'on nomme aujourd'hui *soufre sublimé* ou *fleur de soufre*; *Soufre doré d'antimoine*, l'oxyde d'antimoine; *S. rouge*, l'arsenic sulfuré rouge; *S. vif*, le soufre naturel; *S. hydrogéné*, l'acide sulfhydrique.

Soufre végétal, poussière des étamines du lycopode, qui s'enflamme promptement à l'approche d'une lumière ou d'un tison, et que l'on emploie dans les feux de théâtre, dans les torches de l'Opéra, etc.

SOUFRIÈRE. *Voy.* SOUFRE et SOLFATARE.

SOUILLARD, se dit, en Construction, du trou percé dans une pierre pour livrer passage à l'eau et pour en recevoir la chute; en Charpenterie, d'une pièce de bois assemblée sur des pieux, et que l'on pose au devant des glacis entre les piles des ponts.

SOUILLE ou SOUIL (du latin *suile*, étable à porcs), se dit, en termes de Chasse, d'un endroit fangeux où le sanglier aime à se vautrer; — Ce mot s'emploie aussi dans la Marine pour désigner l'espèce de lit que forme dans la vase ou dans le sable mou un navire échoué.

SOUILLURE. La loi de Moïse distinguait plusieurs sortes de *souillures légales* : les unes étaient *volontaires*, les autres *involontaires*. Dans les premières se rangeaient l'attouchement des morts, des animaux impurs, etc.; dans les autres, certaines maladies, comme la lèpre; ou l'action de toucher par mégarde quelque chose d'impur. La loi indiquait les pratiques par lesquelles on pouvait se laver de ces souillures. *Voy.* PURIFICATION et EXPIATION.

SOUI-MANGA (mot corrompu pour *Mange-sucre*), *Cinnyris*, genre de la famille des Passereaux ténuirostres (*Cinnyridées* de Lesson), renferme des oiseaux voisins des Colibris et des Grimpereaux : le

long, très-grêle; langue extensible, longue, divisée en deux filets du milieu à la pointe; tarses minces et nus; ailes médiocres; queue terminée souvent par 2 brins. Ces oiseaux ont un ramage gai, beaucoup de vivacité, et vivent du suc des fleurs. Ils sont les représentants du genre Colibri en Afrique et en Asie. Le *S. mignon* (*Cin. elegans*), du cap de Bonne-Espérance, est d'un vert doré par tout le corps, avec une petite tache noire de chaque côté de la tête, entre l'œil et le bec. Le *Sucrier-figuier* (*Cin. platurus*) appartient au même genre. *Voy.* FIGUIER.

SOULCIE, *Petronia*, oiseau du genre Moineau, a tout le fond du plumage d'un brun cendré, mêlé de blanc sur les parties inférieures; au-dessus des yeux, une bande d'un blanc roussâtre, accompagnée d'une bande brune plus large; une tache d'un jaune vif sur le devant du cou, et les plumes de la queue tachées de blanc vers leur extrémité. Cet oiseau appartient aux contrées chaudes de l'Europe; on le trouve dans le midi de la France, d'avril à septembre. Il est d'un naturel sauvage.

SOULE, jeu breton. *Voy.* SAOULE.

SOULÈVEMENTS. On appelle ainsi, en Géologie, les changements produits par l'action de volcans ou de feux souterrains qui, aux époques antédiluviennes, ont soulevé le sol, exhaussé les plaines, dérangé les couches formées par le dépôt des eaux, etc. C'est à ces soulèvements qu'on attribue la formation des montagnes et les principales révolutions qu'a subies l'écorce du globe. M. Élie de Beaumont a mis hors de doute cette théorie et l'a appliquée avec un grand succès à l'explication des divers systèmes de montagnes. *Voy.* MONTAGNE et TERRAIN.

SOULIER (du latin *solea*, semelle, sandale), chaussure qui couvre le pied en tout ou en partie, et qui s'attache par-dessus avec des cordons, une boucle ou des boutons. Les diverses parties qui composent un soulier sont l'empeigne, les quartiers, la trépointe, les semelles et le talon (Pour l'assemblage de ces parties, *Voy.* CORDONNIER). On a récemment réussi à fabriquer des *souliers à vis*, sans couture. — On fait les souliers avec de la peau de veau, de chèvre, de castor, de chamois, en maroquin, en cuir verni; les femmes en portent aussi en étoffes diverses. Leur forme est excessivement variable, et suit les caprices de la mode. On appelait *escarpins* (de l'italien *scarpino*) des souliers très-découverts et à semelles très-minces qu'on porte encore l'été ou pour la danse.

Ce qu'on appelait au moyen âge *souliers à la poulaine* étaient des souliers dont l'extrémité, recourbée et très-pointue, était si longue que, pour marcher, on était obligé de les relever et d'en rattacher le bout aux genoux à l'aide d'un anneau ou d'une chaîne qui, le plus souvent, était en or ou en argent : ils étaient ainsi appelés parce que le bout en était recourbé comme ces éperons de navire qu'on appelait alors *poulaines* ou *poulines*. On attribue à Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, l'introduction des souliers à la poulaine. Le luxe fut bientôt porté si loin dans ce genre de chaussure qu'il devint nécessaire d'y mettre des bornes par des lois somptuaires.

SOULTE ou SOUTE (du latin *solutum*, supin de *solvere*, payer), terme de Pratique, est synonyme de *Retour*, et se dit, en matière de succession et de partages, de ce qu'un des copartageants doit payer aux autres pour rétablir l'égalité des lots, lorsque celui qui lui est échu ne peut se diviser, et qu'il est d'une valeur plus grande que les autres (Code Nap., art. 833 et 1476). — Dans le Commerce, *Soulte* se dit pour *Solde de compte*.

SOUMISSION. *Voy.* ADJUDICATION et ENCHÈRE.

SOUPAPE (étymologie incertaine), se dit, en Mécanique, d'une espèce de couvercle placé sur une ouverture de telle manière qu'il s'ouvre d'un côté, tandis que de l'autre il bouche exactement l'ouverture, et d'autant mieux qu'il est plus fortement pressé. Les soupapes sont destinées à laisser entrer ce fluide dans l'intérieur d'un corps de pompe ou de tout autre appareil, à l'empêcher de ressortir, et réciproquement. On les appelle souvent *clapets*. On les fait, selon leur destination, en bois, en cuir, en métal.

Les chaudières des machines à vapeur sont munies d'une *Soupape de sûreté* qui s'ouvre à une forte pression pour donner issue à une partie de la vapeur, et empêcher ainsi l'explosion des chaudières : cette soupape consiste en une plaque métallique qui ferme une ouverture pratiquée dans la chaudière, et qu'on charge de poids; la résistance est calculée de manière que la soupape se soulève avant que la pression intérieure ait atteint la limite de la résistance de la chaudière. Les *plaques fusibles* ont le même objet que les soupapes de sûreté : elles ferment une ouverture de la chaudière et se fondent à une température un peu supérieure à celle que prend la vapeur dans le travail ordinaire. On les fait avec un alliage de plomb, de bismuth et d'étain dit *alliage fusible de Darcet*.

SOUPENTE (du bas latin *suspensum*, chose suspendue). Outre ces petits réduits soutenus en l'air, dans une grande pièce, pour loger les domestiques ou pour tout autre usage, on appelle ainsi en Mécanique une pièce de bois qui, retenue à plomb par le haut, est suspendue pour retenir le treuil de la roue d'une machine. C'est aussi le nom de grosses courroies formées de plusieurs cuirs cousus ensemble, qui servent à tenir suspendu le corps d'une voiture, ou à suspendre un cheval dans l'appareil appelé *travail*.

SOUPER (de *soupe*), repas du soir. *Voy.* REPAS.

SOUPIR (du latin *suspirium*), respiration plus longue et plus forte qu'à l'ordinaire. Considéré physiologiquement, c'est une contraction volontaire et lente du diaphragme et des muscles intercostaux, qui a pour effet de rétablir l'équilibre entre la circulation et la respiration, ou de nous débarrasser de ce poids incommode que nous sentons sur la poitrine dans les chagrins profonds, poids qui paraît surtout dépendre du trouble porté par quelque cause morale dans l'accomplissement des fonctions du cœur.

En Musique, le *Soupir* est un signe de silence dont la durée est égale à celle d'une noire. On le marque par un signe assez semblable à un 7 renversé (𝄽). — Le *demi-soupir* est le silence d'une croche, et se marque par une espèce de 7 (𝄾). Le *quart de soupir* est le silence d'une double croche, et se marque par un 7 muni de deux crochets (𝄿). Le *demi-quart de soupir* est le silence d'une triple croche, et se marque par un 7 avec trois crochets (𝅀).

SOUQUENILLE (du latin barbare *succania* ou *surcania*, qui a été employé dans le même sens, et que Roquefort dérive de *super*, dessus, et *camisia*, chemise), espèce de surtout fort long, fait de grosse toile, qu'on donne ordinairement aux cochers et aux palefreniers pour s'en servir quand ils pansent leurs chevaux. Ce mot ne s'emploie plus guère qu'en mauvaise part, pour désigner un vêtement délabré.

SOUQUER, se dit, en termes de Marine, pour roidir un cordage, un amarrage quelconque, pour lui donner plus de force. On l'emploie surtout dans le commandement : *Souque!*

SOURBASSIS ou SOURBASTIS, soie de Perse d'une très-grande finesse et d'une excellente qualité.

SOURCE (du français *sourdre*, sortir de terre, formé lui-même du latin *surgere*), origine d'un cours d'eau, lieu où l'eau commence à sortir de terre pour prendre son cours, et former soit de simples *fontaines*, soit des *ruisseaux*, des *rivières*, ou des *fleuves* (*Voy.* ces mots). Les sources sont formées par l'infiltration des eaux pluviales ou de la neige fondue, qui pénètrent à travers les interstices du sol et sont retenues à certaines profondeurs par des terrains imperméables; elles se trouvent généralement au flanc des montagnes. On appelle eau

de source, eau de roche, l'eau recueillie à l'endroit même où elle sort de terre, et qui a conservé toute sa fraîcheur et sa limpidité. Certaines sources, au lieu de descendre des montagnes, *jaillissent* dans les plaines (*Voy.* GEYSERS); d'autres sont *intermittentes* (*Voy.* FONTAINES INTERMITTENTES). On rencontre encore des *Sources thermales*, des *S. minérales.* *Voy.* EAUX THERMALES et MINÉRALES.

Quelques individus ont prétendu être doués du pouvoir de découvrir les sources au moyen d'une sensibilité particulière qui ferait tourner entre leurs mains une baguette de coudrier (*Voy.* BAGUETTE DIVINATOIRE) : on les a nommés *Sourciers, Hydroscopes.* On peut arriver au même résultat par des moyens bien plus sûrs, par l'observation du sol et de la disposition des lieux. De nos jours, M. l'abbé Paramelle, MM. Gautherot, Raffin, Roux se sont fait un nom par ce genre de sagacité. M. Paramelle et M. P. Tournier ont écrit sur l'*Art de découvrir les Sources.*

SOURCIL (du latin *supercilium*), éminence arquée et garnie de poils couchés de dedans en dehors, qui s'élève au-dessus de chaque œil. L'extrémité interne du sourcil porte le nom de *tête*, et l'externe celui de *queue.* Les sourcils ont pour base l'arcade orbitaire de l'os frontal, qui prend de là le nom d'*arcade sourcilière.* En même temps qu'ils sont un ornement pour le visage, les sourcils empêchent que la sueur du front ne coule sur le globe de l'œil.

SOURD, SOURD-MUET. La *Surdité* est une abolition plus ou moins complète du sens de l'ouïe : elle est ou *congéniale* ou *accidentelle.* La *Surdi-mutité* est la privation simultanée de l'ouïe et de la parole; le plus souvent, chez le sourd-muet, le mutisme est l'effet de la surdité (*Voy.* MUET). La surdité peut provenir d'une conformation imparfaite de l'organe auditif, d'un obstacle mécanique qui s'oppose au libre accès des sons, d'une otite aigue ou chronique, d'une paralysie du nerf auditif; souvent les causes en restent inconnues : aussi les efforts de la médecine pour remédier à la surdité sont-ils restés la plupart du temps infructueux. La surdité de naissance est presque toujours incurable : toutefois, on cite des cures obtenues récemment par le Dr Baudelocque. Dans certains cas de surdité accidentelle, on a recours aux exutoires appliqués à la nuque ou au-dessous de l'oreille; on détermine une action dérivative au moyen des purgatifs; on stimule l'organe de l'ouïe à l'aide de l'électricité ou du galvanisme; on prescrit des fumigations, des injections et des douches excitantes; mais l'emploi de quelques-uns de ces moyens ne fait quelquefois qu'empirer l'état du malade, ou même peut être dangereux.

On a cherché de bonne heure à parer aux inconvénients de la surdité. Pour les personnes qui ne sont affectées que d'une surdité incomplète, on a imaginé le *cornet acoustique* (*Voy.* ce mot). Pour les *Sourds-muets*, on a cherché à suppléer, par une éducation particulière, aux organes qui leur manquaient.

Dès le XVIe siècle, le bénédictin Pedro de Ponce, en Espagne, le ministre W. Holder, en Angleterre, essayaient d'instruire quelques jeunes sourds-muets; J.-Pablo Bonet (1620), Ramirez de Carion, le Portugais J. Rodrigue Pereira, J. Wallis, le Suisse J. C. Amman (auteur du *Surdus loquens*, Amst., 1692) et plusieurs autres marchèrent sur leurs traces; mais ceux dont les efforts eurent le plus de succès furent, sans contredit, le célèbre abbé de l'Épée, qui inventa l'*Alphabet-Manuel* et fonda l'*Institut des Sourds-muets*, et l'abbé Sicard, son successeur, qui contribua beaucoup à populariser son œuvre.

On a employé, pour instruire les sourds-muets, des méthodes fort différentes : on se borna d'abord à développer chez eux le langage naturel d'action et à en faire d'excellents mimes que tout le monde pût comprendre; puis on créa pour eux un alphabet-manuel purement conventionnel, désignant chaque lettre par un signe particulier : c'est ce qu'a fait l'abbé de l'Épée, mais sans exclure l'emploi des gestes naturels; enfin on les a exercés à comprendre la parole par le mouvement des lèvres, et l'on est parvenu à leur faire articuler des sons, à les faire parler quoique ne s'entendant pas eux-mêmes : M. Dubois applique aujourd'hui avec succès ce dernier procédé.

Il a été composé un grand nombre d'ouvrages sur l'instruction et l'éducation des sourds-muets; nous citerons seulement : la *Véritable manière d'instruire les sourds-muets*, par l'abbé de l'Épée (1784); *Mémoires sur l'art d'instruire les sourds de naissance* (1789), et *Théorie des signes pour l'instruction des sourds-muets* (1808), par l'abbé Sicard; *De l'éducation des sourds-muets de naissance*, par de Gérando (1827). On peut consulter, en outre, les *Annales des sourds-muets et des aveugles*, et les écrits de MM. Bébian, Berthier (sourd-muet), Puybonnieux, Valade Gabel, Piroux, Ménière, Hubert-Valleroux, etc., relatifs les uns à l'instruction des sourds-muets, les autres à leur traitement. M. le Dr Blanchet a résumé tous ces travaux dans son *Traité philosophique et médical de la Surdi-mutité* (1853).

Institut des Sourds-muets, établissement fondé à Paris en 1760, par l'abbé de l'Épée, avec ses ressources privées, et entretenu aujourd'hui aux frais de l'État. On y reçoit 100 élèves gratuits, ainsi qu'un certain nombre d'élèves payants. Les élèves restent six ans dans l'établissement. Ils s'exercent à figurer la parole au moyen de gestes et même à l'articuler; ils apprennent la lecture, l'écriture, le calcul, la grammaire française, l'histoire, la géographie, etc.; on leur enseigne, en outre, une profession manuelle qui les classe parmi les membres actifs et utiles de la société. — Sur le modèle de cet établissement, près de 150 institutions de Sourds-muets se sont formées, non-seulement en France et en Europe, mais encore en Amérique et en Asie. On cite parmi les plus remarquables, en France, celles de Bordeaux et de Lyon; à l'étranger, celles de Leipzig, de Berlin, de Vienne, de Milan, de Copenhague, de Grœningue, de Bermondsey, près de Londres, d'Edimbourg, de Claremont, de Hartfort aux Etats-Unis (*Connecticut asylum*), etc.

En Histoire naturelle, on a donné le nom de *Sourd* à une espèce de Lézard du Sénégal, ainsi qu'à la Salamandre terrestre du midi de la France.

En Mathématiques, on appelle *Quantités sourdes* celles qui sont incommensurables, qui ne peuvent être exprimées exactement ni par des nombres entiers ni par des fractions. Ce mot, qui a vieilli, est synonyme d'*Irrationnel*, d'*Incommensurable.*

SOURDINE (de *sourd*), morceau de bois en forme de peigne, à 3 dents évidées, que l'on enchâsse sur le chevalet du violon, de la basse, de l'alto, pour amortir les sons et produire certains effets particuliers. On en fait de différentes sortes : la sourdine de M. Duhamel se compose de 2 lames de fer qui se serrent à volonté au moyen d'une vis à oreilles.—Les sourdines du hautbois et de la clarinette sont des pavillons rentrants en dedans, et n'ayant qu'une petite ouverture. La sourdine des cors est un cône de carton, percé d'un trou à sa base, et qu'on place dans le pavillon. — Les pianos ont une pédale qui fait l'office de sourdine : elle fait marcher des réglettes de bois garnies de peau qui, venant s'appliquer sous les cordes, amortissent le son.

On a aussi donné le nom de *Sourdine* à une espèce d'épinette dont les cordes étaient mises en vibration par des sautereaux garnis de drap, et dont le son était sourd et agréable.

Dans les Montres à répétition, la *Sourdine* est un ressort qui, étant poussé, retient le marteau, et l'empêche de frapper sur le timbre ou sur la boîte de la montre. Quand on veut faire sonner la montre, on commence par lever la sourdine : il suffit pour cela de faire glisser un bouton placé à l'extérieur.

SOURDON, *Cardium edule*, espèce de Mollusque. *Voy.* BUCARDE.

SOURIS (du latin *sorex*), *Mus musculus*, *Micromys*, petit Mammifère rongeur du genre Rat, originaire de l'Europe, mais aujourd'hui répandu dans toutes les parties du monde. C'est un joli petit animal, long de 5 à 6 centim. sans la queue, laquelle est aussi longue que le corps, à l'œil vif, aux mouvements alertes, courant avec une extrême rapidité et se glissant à travers les moindres trous. Le pelage de la Souris commune est d'un gris roussâtre, uniforme en dessus, passant au cendré clair en dessous. Quelques variétés sont tachetées de blanc et de gris; d'autres tout à fait blanches avec des yeux rouges. La Souris est omnivore : infestant les habitations de l'homme, elle y ronge tout ce qu'elle rencontre, pain, fromage, lard, chandelle, papier, linge, etc. La femelle fait annuellement 7 ou 8 portées de 6 à 8 petits chacune : aussi cet animal se multiplie-t-il prodigieusement dans les lieux où il n'est point inquiété. La Souris est d'un naturel timide et craintif; cependant elle se familiarise aisément : elle est même susceptible d'éducation : on lui apprend à faire tourner une roue comme l'écureuil; mais elle exhale toujours une odeur désagréable. La Souris a pour ennemis naturels le chat, dont l'odeur seule la fait fuir, la fouine, la belette, les oiseaux de nuit, le rat même; l'homme la détruit au moyen du poison (*Voy.* MORT AUX RATS) ou de piéges dits *souricières*.

On appelle vulgairement *Souris des bois*, une petite Sarigue d'Amérique; *S. d'eau*, une Musaraigne; *S. de montagne*, le Lemming et la Gerboise; *S. de terre*, un Mulot.—On donne le nom de *S. de mer* à la Baudroie, au Cycloptère et au *Balistes Capriscus*.

Dans l'Art militaire, on appelle *Souris* ou *Porte-feu* un appareil destiné à mettre le feu à un fourneau de mine, dit lui-même *Souricière*. — Le *Pas de souris* est un escalier étroit et roide, pratiqué à la gorge d'un ouvrage avancé, pour établir une communication entre cet ouvrage et le fossé qui se trouve en arrière.

Souris se dit encore : 1° d'un des cartilages des naseaux du cheval; 2° d'un muscle charnu qui tient à l'os du gigot de mouton, près de la jointure.

SOUS.... En Chimie, on fait précéder de cette préposition les noms de certains sels, tels que *sous-carbonate*, *sous-sulfate*, *sous-nitrate*, *sous-chlorure*, etc. On s'exprime ainsi lorsque les sels sont basiques, c'est-à-dire sont des combinaisons de sels neutres avec l'oxyde correspondant. Si, par exemple, SO^3CuO représente du sulfate de cuivre neutre, $SO^3 + 2CuO$ (ou $SO^3, CuO + CuO$) exprime la composition d'un sous-sulfate de cuivre. — On appelle aussi *sous-oxydes* certains oxydes. *Voy.* OXYDE.

SOUS-AIDE, chirurgien militaire du grade le moins élevé, placé au-dessous de l'aide-major. Ce grade a été supprimé par le décret du 23 mars 1852.

SOUS-ARBRISSEAU, *Suffrutex*. *Voy.* ARBRE.

SOUS-BARBE. C'est, en termes de Manége, la partie postérieure de la mâchoire inférieure du cheval sur laquelle porte la gourmette.

Dans la Marine, on nomme ainsi une pièce de bois qui soutient l'étrave d'un vaisseau dans le chantier, ainsi qu'un gros cordage en double, ou une chaîne qui descend du beaupré à la guibre, pour retenir le beaupré lorsque, dans les agitations du navire, il tendrait à se relever.

SOUS-CLAVIER, ce qui est sous la clavicule. Les *Artères sous-clavières* sont situées sur les parties supérieures de la poitrine et latérales inférieures du cou : elles s'étendent jusqu'à la face supérieure de la première côte, dans l'intervalle des muscles scalènes, au delà desquels elles se continuent avec les artères axillaires. Les *Veines sous-clavières* succèdent aux veines axillaires, vers l'extrémité inférieure du muscle scalène antérieur et se terminent à la veine cave supérieure, qu'elles forment par leur réunion. Le *Muscle sous-clavier* s'étend du cartilage de la première côte à la partie inférieure externe de la clavicule; il sert à élever la clavicule et à la porter en avant.

SOUS-CUTANÉ, se dit des parties placées sous la peau (en latin *cutis*) : c'est en ce sens qu'on dit : *Veines, Artères sous-cutanées*.

SOUS-DIACONAT, le 1er des ordres sacrés ou majeurs, celui qui précède immédiatement le *diaconat*. On nomme *Sous-diacre*, celui qui en est revêtu. Ses fonctions se réduisent à six principales : 1° avoir soin des vases sacrés; 2° verser le vin et l'eau à la messe; 3° chanter l'épître aux grand'messes; 4° soutenir le livre de l'Évangile au diacre, et le porter à baiser aux prêtres; 5° porter la croix aux processions; 6° donner à laver au prêtre, servir le diacre en fonctions, et recevoir les offrandes du peuple.

SOUS-DOMINANTE. On nomme ainsi, en Musique, la 4e note d'un ton quelconque. Dans le ton d'*ut*, *fa* est la sous-dominante. On la nomme ainsi parce qu'elle précède la dominante. On désigne quelquefois cette note sous le nom de 4e *degré*.

SOUS-ÉPINEUX, se dit, en Anatomie, des parties situées au-dessous de l'épine de l'omoplate : la *Fosse sous-épineuse* est une large excavation que présente la face postérieure de l'omoplate, au-dessous de son épine; le *Muscle sous-épineux* est placé dans la fosse sous-épineuse : c'est un muscle large, aplati et triangulaire, qui fait tourner le bras de dedans en dehors, et qui, lorsque le bras est élevé, le porte en arrière. On l'oppose à *sur-épineux*.

SOUS-FAÎTE, pièce du comble, posée de niveau au-dessous du faîte, et liée par des croix de Saint-André, des entretoises, etc. Elle sert à rendre les assemblages de charpente plus solides.

SOUS-GARDE, morceau de fer en forme de demi-cercle, qu'on place au-dessous de la détente d'une arme à feu pour la protéger et empêcher qu'elle ne se débande par accident.

SOUS-GORGE, partie de la bride d'un cheval qui passe *sous la gorge* et qui est terminée par deux bouches, au moyen desquelles on l'attache à deux petites courroies qui tiennent à la têtière. Elle sert à assujettir la bride.

SOUS-LIEUTENANT. *Voy.* LIEUTENANT.

SOUSLIK, espèce de Marmotte. *Voy.* SPERMOPHILE.

SOUS-LOCATION. Le preneur à bail peut *sous-louer* quand la faculté ne lui en a pas été interdite (Code Nap., art. 1717). Le *sous-locataire* est responsable envers le principal locataire; il n'est tenu envers le propriétaire que jusqu'à concurrence du prix de sa *sous-location* (art. 1753).

SOUS-MARIN, se dit de tout ce qui existe sous les eaux de la mer : il y a des *Volcans sous-marins*, des *Forêts sous-marines*, etc. *Voy.* VOLCAN, FORÊT, etc.

La *Navigation sous-marine* consiste à faire marcher des bâtiments entre deux eaux. On a fait, depuis quelques années, de nombreuses expériences sur ce genre si périlleux de navigation : M. Payerne paraît avoir résolu en 1852 le problème par son *Bateau sous-marin* ou *B. plongeur*, avec lequel un équipage de 12 ou 15 hommes peut séjourner sous l'eau 10 ou 12 heures, se diriger au moyen de la vapeur, exécuter de pénibles travaux au fond de la mer, et revenir à la surface chargé de lourds fardeaux. Cette invention a été appliquée à l'extraction de blocs de rochers, à la pêche des huîtres, du corail, des perles.

SOUS-MAXILLAIRE, se dit des parties situées au-dessous de la mâchoire. La *Glande sous-maxillaire* est une des glandes salivaires : elle est ovoïde, et se trouve placée au côté interne de l'os maxillaire inférieur. Le *Ganglion sous-maxillaire* est un petit ganglion nerveux situé au niveau de la glande précédente.

SOUS-MULTIPLE. Les Mathématiciens nomment *Quantité sous-multiple* celle qui est contenue dans une autre un certain nombre de fois : 7 est un sous-

multiple de 28. — Une *Raison sous-multiple* est le rapport qui existe entre la quantité sous-multiple et la quantité qui la contient : la raison de 3 à 21 est une raison sous-multiple.

SOUS-NORMALE. C'est, en Géométrie, la partie de l'axe d'une courbe comprise entre le pied de l'ordonnée et celui de la normale. La sous-normale de la parabole est constante et égale au paramètre.

SOUS-OCCIPITAL, nom donné, en Anatomie, aux parties situées au-dessous de l'os occipital, notamment à des nerfs qui naissent de la partie supérieure de la moelle épinière.

SOUS-OFFICIER. *Voy.* OFFICIER.

SOUS-ORBITAIRE, ce qui est placé au-dessous de la cavité orbitaire : le *Canal* ou *Conduit sous-orbitaire* parcourt obliquement l'épaisseur de la paroi inférieure de l'orbite; l'*Artère sous-orbitaire* provient de l'artère maxillaire interne; les *Nerfs sous-orbitaires* sortent du canal sous-orbitaire et s'écartent en rayonnant pour former plusieurs filets; le *Trou sous-orbitaire* est creusé dans l'os maxillaire supérieur et aboutit au-dessus de la fosse canine.

SOUS-PERPENDICULAIRE, partie de l'axe d'une courbe comprise entre l'extrémité de l'ordonnée et le point où la perpendiculaire à la tangente, tirée de l'autre extrémité de l'ordonnée, coupe l'axe de cette courbe.

SOUS-PRÉFECTURE se dit d'une subdivision de préfecture administrée par un sous-préfet, ainsi que des fonctions de sous-préfet, et de la résidence du sous-préfet. Il y a une sous-préfecture dans chacun des arrondissements, excepté dans celui où réside le préfet.

SOUS-PUBIEN, ce qui est situé au-dessous du *pubis*. Le *Trou sous-pubien* est une grande ouverture à la partie antérieure de l'os coxal, au-dessous de la branche horizontale du pubis; la *Fosse sous-pubienne*, une excavation qui entoure cette ouverture.

SOUS-SCAPULAIRE, ce qui est situé sous l'omoplate (en latin *scapulæ*) : la *Fosse sous-scapulaire* est une grande excavation que présente la face antérieure de l'omoplate; le *Muscle sous-scapulaire* est situé dans la fosse précédente.

SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT, titre qui, à diverses époques, a été donné à de hauts fonctionnaires qui, dans un grand ministère, comme ceux de l'Intérieur, de la Marine, étaient chargés de certaines parties du service, et partageaient le pouvoir et la responsabilité du ministre.

SOUS-SOL, couche sur laquelle repose la terre végétale. Le sous-sol joue un rôle important en agriculture; il peut, par ses qualités, corriger les imperfections du sol : si le sol est sablonneux, un sous-sol argileux et imperméable y conservera l'humidité nécessaire à la végétation; si, au contraire, les terres sont argileuses, un sous-sol sablonneux et perméable absorbera l'eau suraboudante.

SOUS-TANGENTE, partie de l'axe d'une courbe comprise entre l'ordonnée et la tangente qui y correspond.

SOUS-TENDANTE, ligne droite opposée à un angle, et que l'on suppose tirée entre les deux extrémités de l'arc qui mesure cet angle. La sous-tendante de l'angle répond à la corde de l'arc.

SOUSTRACTION (du latin *subtrahere*, retrancher), opération d'Arithmétique et d'Algèbre qui a pour objet de trouver un nombre appelé *reste*, qui soit égal à la *différence* de deux nombres donnés.

Pour faire une soustraction, on place le plus petit des nombres donnés sous le plus grand, de manière que les unités de même ordre se correspondent; on met un trait sous ces nombres; on retranche chaque chiffre inférieur du chiffre supérieur correspondant en commençant par la droite, et l'on place chaque reste partiel sous la colonne qui l'a fourni. Quand le chiffre inférieur est plus grand que le chiffre supérieur correspondant, on ajoute 10 unités au chiffre supérieur; mais alors, en écrivant le reste, on retient, par compensation, une unité, que l'on ajoute au chiffre inférieur suivant. Exemple :

De	80476
Otez	23745
Reste	56731

Autrefois, au lieu d'ajouter simplement dix unités, comme il vient d'être dit, on les *empruntait* au chiffre précédent; ce qui avait l'inconvénient, quand ce chiffre était un 0, de reporter l'emprunt au 2e chiffre à gauche, et de faire dire : j'emprunte 1 qui vaut 100; j'en laisse 90 sur le 0, qui vaut 9, et j'en garde 10 pour les ajouter au chiffre en question. La méthode actuelle épargne tout ce verbiage.

La preuve de la soustraction se fait en additionnant le nombre à soustraire avec le reste. Si l'opération a été bien faite, on devra retrouver le plus grand nombre, puisque ce plus grand nombre contient toutes les unités renfermées dans le petit nombre et dans le reste.

Soustraction des fractions. Pour faire la soustraction des *fractions ordinaires*, on opère sur leurs numérateurs, si elles ont le même dénominateur, et on donne au reste le dénominateur commun; dans le cas contraire, on les réduit d'abord au même dénominateur. Pour retrancher, par exemple, $\frac{2}{3}$ de $\frac{3}{4}$, on réduit ces fractions en douzièmes, ce qui donne $\frac{8}{12}$ à retrancher de $\frac{9}{12}$, c.-à-d. 8 de 9; il reste 1, auquel on donne pour dénominateur 12, ce qui fait $\frac{1}{12}$.

La Soustraction s'opère sur les *fractions décimales* de la même manière que sur les nombres entiers : il suffit de compléter par des zéros le nombre des chiffres décimaux dans les deux quantités proposées, et de procéder comme s'il n'y avait pas de virgule; on place ensuite la virgule avant le premier chiffre des entiers, s'il y a des entiers, ou, à leur défaut, avant le zéro qui en tient lieu. Soit, par exemple, 21,4538 à retrancher de 29,36; on écrit ainsi:

De	29,3600
Otez	21,4538
Reste	7,9062

En Algèbre, pour faire une Soustraction, il suffit d'écrire, à la suite l'une de l'autre, les deux quantités données, en changeant les signes de tous les termes de la quantité qu'on veut soustraire, c.-à-d. en changeant les + en — et les — en +. Ainsi :

$$(a-b)-(ab+bc-cd)=a-b-ab-bc+cd.$$

En Droit, on appelle *Soustraction frauduleuse* l'action de prendre furtivement. Les soustractions commises par les dépositaires ou comptables publics, par les fonctionnaires publics, par les particuliers dans les dépôts publics, sont punies des peines portées par les art. 169-173 du Code pénal.—Celles qui sont commises par des maris au préjudice de leurs femmes, par des femmes au préjudice de leurs maris, par les enfants ou descendants au préjudice de leurs père ou mere, par les ascendants au préjud. des enfants, ne donnent lieu qu'à des réparations civiles (380).

SOUS-VENTRIÈRE, courroie attachée par ses deux extrémités aux deux limons d'une charrette et qui passe sous le ventre du cheval limonier. — On nomme également ainsi une sangle qui passe sous le ventre du cheval et retient la selle sur son dos.

SOUS-YEUX, nom donné, en Botanique, à de petits boutons qui poussent souvent au-dessous des véritables boutons des arbres, et qui sont destinés à remplacer ces boutons s'ils viennent à manquer. Les sous-yeux ne poussent ordinairement qu'une feuille qui sert à les nourrir et qui est différente des autres par la forme. Souvent les sous-yeux s'oblitèrent l'année même de leur naissance; souvent ils poussent de faibles bourgeons l'année suivante.

SOUTACHE, tresse de galon, de lacets plats en soie, en argent ou en or, qui s'attache à la coiffure du hussard et qui fait partie de l'équipement de ce corps.

SOUTANE (en italien *sottana*, adjectif fait de *sotto*, en dessous, parce que la soutane se porte sous la robe ou sous le manteau), habit long, descendant sur les talons, et à manches étroites, que portent les ecclésiastiques. La soutane est de couleur noire pour les simples prêtres et diacres, violette pour les évêques, rouge pour les cardinaux, blanche pour le pape. — Au moyen âge, du XIIe au XVe siècle, la soutane était portée non-seulement par les ecclésiastiques, mais par les magistrats, les avocats, les médecins, les professeurs et les personnes de distinction. — On appelait *Soutanelle* une petite soutane qui ne descendait que jusqu'aux genoux.

SOUTE (de l'italien *sotto*, sous, au-dessous), nom donné dans la Marine à de petits magasins qu'on établit dans l'entre-pont ou dans la cale des grands bâtiments pour recevoir toutes les sortes de provisions et de munitions. Il y a la *Soute aux poudres*, la *S. au biscuit*, la *S. aux voiles*, la *S. au vin*, la *S. aux légumes*, etc.

SOUTE, pour *solde*, terme de Droit. *Voy.* SOULTE.

SOUTÈNEMENT, moyen, action de soutenir.

Dans la Construction, on appelle *Mur de soutènement* un mur qui est destiné à servir d'appui à une construction ou à des terres qui pourraient s'ébouler.

En matière de Comptes, on appelle ainsi les raisons que l'on donne pour soutenir ou justifier les articles dont se compose un compte.

SOUTERRAIN (du latin *subterraneus*, qui est sous terre), excavation qui s'étend plus ou moins loin sous terre. *Voy.* GROTTE, CAVERNE et CATACOMBES.

SOUTIRAGE (de *sous* et *tirer*, tirer par dessous), action de transvaser une liqueur quelconque, et plus spécialement le vin, d'un tonneau dans un autre, de manière que la lie reste dans le premier. Cette opération demande de grandes précautions : on se sert ordinairement à cet effet d'un *siphon* (*Voy.* ce mot). Il faut soutirer le vin avant la floraison de la vigne, et avoir soin de ne pas remuer la lie.

SOUVENEZ-VOUS-DE-MOI, nom vulgaire du *Myosotis*, qui est le symbole du dévouement.

SOUVENIR. *Voy.* MÉMOIRE.

SOUVERAIN (de l'adjectif italien *soprano*, fait lui-même du latin *supernus*), se dit adjectivement de tout ce qui est au plus haut degré en son genre, de ce qui ne reconnaît pas d'autorité au-dessus de soi. On appelle *Cour souveraine*, *Tribunal souverain*, un tribunal qui juge en dernier ressort; les arrêts d'un tel tribunal prennent aussi le nom d'*Arrêts* ou de *Jugements souverains*.

SOUVERAIN, monnaie d'or ainsi appelée, soit parce qu'elle porte l'effigie du souverain, soit parce que c'est la monnaie la plus élevée. En Angleterre, le *Souverain* vaut 20 schellings, ou 25 fr. 20 c. 01 de France; le *demi-Souverain* vaut 12 fr. 60 c. 40. Le *Souverain* d'Autriche et de Bohême vaut 17 fr. 58 c. de notre monnaie.

SOUVERAINETÉ, se dit 1° de l'exercice de l'autorité suprême : on appelle *Souverain* celui en qui réside cette autorité; 2° de la source de cette autorité. On distingue la *Souveraineté du peuple* ou *S. nationale*, qui réside dans la nation, de laquelle émanent les pouvoirs politiques; et la *S. de droit divin*, d'après laquelle les rois tiendraient leur autorité de Dieu seul, en excluant toute intervention nationale. — Chacun de ces deux principes a eu ses partisans exclusifs, ce qui a donné lieu à des dissensions qui durent encore. Le principe de la souveraineté nationale a prévalu en France depuis la Révolution, et est aujourd'hui consacré par le suffrage universel. Du reste, il se concilie fort bien avec la consécration divine.

La doctrine de la souveraineté du peuple est surtout enseignée dans le *Contrat social* de J.-J. Rousseau.

SPADASSIN (de l'italien *spada*, épée), nom qu'on donnait autrefois aux soldats, et, par suite, aux ferrailleurs, à ceux qui ne respirent que duels.

SPADICE (du grec *spadix*, branche de Palmier), mode d'inflorescence qui consiste en un assemblage de fleurs sessiles sur un axe commun, simple, nu ou entouré d'une spathe. Les Palmiers, les Aroïdées, etc., en offrent l'exemple.

SPADILLE, nom de l'as de pique au jeu de l'*Hombre*, dérive de l'espagnol *spadilla*, petite épée, parce que, dans les cartes employées en Espagne, cet as est désigné par une épée. *Voy.* HOMBRE.

SPAGIRIE (du grec *spaô*, séparer, extraire, et *ageirô*, assembler), nom donné par Paracelse et ses disciples à la Chimie, qui en effet décompose et recompose alternativement les corps.

La *Médecine spagirique* ou le *Spagirisme* était une médecine toute chimique, dans laquelle on expliquait les changements qui s'opèrent dans le corps humain en santé et en maladie de la même manière que la Chimie explique ceux que subissent les corps du règne inorganique. Ses partisans étaient appelés *Spagiristes*. *Voy.* CHIMIATRIE.

SPAHIS ou SIPAHIS. Ce nom désignait originairement un corps de cavalerie turque dont on attribue l'organisation à Amurat Ier. Ce corps était divisé en deux sections, dont l'une avait, en campagne, un étendard rouge, l'autre un étendard jaune. Les spahis n'étaient soumis à aucune discipline pendant la guerre; ils marchaient en troupe, avaient pour armes le sabre, la lance ou le javelot, et une large épée attachée à la selle du cheval. Depuis 1820, ces spahis sont, comme le reste des troupes turques, organisés à l'européenne.

En Algérie, on appelle ainsi aujourd'hui un corps de cavalerie au service de la France, qui est composé en grande partie d'indigènes, armés et équipés selon l'usage de ce pays. L'uniforme des spahis consiste en un gilet bleu, un pantalon bleu, ample, serré par une large ceinture, et qui descend jusqu'au-dessous du genou, une veste garance ouverte par devant, un bournous garance, et un turban rouge. Ils sont armés d'un sabre et d'un fusil qu'ils portent en bandoulière.

SPALAX (du grec *aspalax*, taupe), dit aussi *Rat-taupe*, genre de Mammifères rongeurs, de la section des Claviculés, renferme des animaux au corps assez robuste, allongé; aux pattes très-courtes, fortes, propres à fouir la terre, et divisées en cinq doigts terminés par des ongles forts, plats et obtus; à tête très-large, aplatie et terminée par un museau cartilagineux très-obtus : yeux et oreilles très-petits; queue nulle. Les Spalax se creusent des galeries sous terre. Ils vivent de racines, et causent de grands dégâts à l'agriculture. Le *Spalax zemni* (*Sp. microphthalmus*), un peu plus gros que notre rat, habite l'Asie Mineure et la Russie méridionale. Le *Sp. zokor* (*Siphneus*) se trouve en Sibérie; le *Rat sukerkan* (*Sp. minor*, *Bathyergus*, *Mus talpinus*), qui vit sous terre et ne marche que la nuit, se trouve dans les steppes de l'Oural et d'Astrakan.

SPALME ou ESPALME. *Voy.* ESPALME.

SPARADRAP (mot qu'on croit d'origine arabe), nom donné, en Pharmacie, à tout emplâtre agglutinatif étendu sur du linge ou du papier. Les plus usités sont 1° la *Toile de Gautier*, ainsi appelée de son inventeur, et qui se prépare avec de la toile neuve, l'emplâtre diapalme brûlé, le diachylon gommé, l'emplâtre de céruse et un peu d'Iris de Florence; 2° le *Sparadrap à deux faces*, composé de cire jaune, de suif, de térébenthine, d'huile d'olive et de minium en poudre; 3° la *Toile emplastique*, faite avec l'emplâtre diapalme et le suif de mouton; 4° le *Taffetas d'Angleterre* et le *Diachylon* (*Voy.* ces mots). On se sert de ces emplâtres soit

simplement pour rapprocher les bords d'une plaie : ils sont dits alors *agglutinatifs*; soit comme *médicants*, surtout comme *vésicants*, etc.

SPARCETTE, nom vulgaire du *Sainfoin*.

SPARE, *Sparus*, nom donné autrefois à un grand genre de poissons Acanthoptérygiens voisins des Percoïdes, dont les limites ont souvent varié et qui forme à peu près aujourd'hui la famille des *Sparoïdes* (*Voy.* ce mot). Cuvier a conservé la dénomination de *Sparus* à la première tribu de sa famille des Sparoïdes : elle comprend les genres *Sarge*, *Charax*, *Chrysophrys*, *Pagre* et *Pagel*.

SPARGANIER, *Sparganium* (du grec *sparganon*, bande), nom scientifique du *Rubanier* ou *Ruban d'eau*. *Voy.* RUBANIER.

SPARGOUTE, nom vulgaire de la *Spergule*.

SPAROIDES, famille de poissons Acanthoptérygiens, dont les anciens avaient fait le grand genre *Spare*, et qui ont pour caractères un corps écailleux, ovale, une seule dorsale sans écailles et soutenue dans sa partie antérieure par des épines fortes et pointues. Les Spares se nourrissent de moules et de petits crustacés. Ils remontent les fleuves en été et regagnent la haute mer en hiver.—On divise cette famille en 4 tribus, formant 13 genres : *Sargue*, *Charax*, *Dorade*, *Pagre*, *Pagel*, *Dentex*, *Pentapode*, *Erythrin*, *Canthère*, *Bogue*, *Oblade*, *Scathare* et *Crénide*. *Voy.* SPARE.

SPART ou SPARTE (en grec *spartos*, sorte de jonc, mot dérivé de *speira*, tresse, cordage), *Lygeum*, genre de la famille des Graminées, tribu des Phalaridées, renferme des plantes jonciformes, communes en Espagne, en Algérie et dans le midi de la France : tiges roides, noueuses, hautes de près d'un mètre; feuilles longues de 30 à 40 centim., cylindriques, coriaces, flexibles; fleurs jaunâtres et nombreuses; graines très-petites. On fabrique avec les feuilles de ces plantes divers ouvrages, tels que nattes, tapis, cordes, corbeilles, chapeaux, sandales, etc., qui sont connus dans le commerce sous le nom de *Sparterie*. On a aussi tenté d'en faire du papier. L'espèce principale est le *Spart tenace* (*Lygeum spartum*), connu sous le nom d'*Auffe*. *Voy.* ce mot.

SPARTERIE, se dit et d'un ouvrage fait avec le *spart* et de l'art de tisser le spart, ainsi que des manufactures où l'on pratique ce genre d'industrie.

SPARTIER JONCIER, *Spartium junceum*, *Spartianthus* (du grec *spartion*, genêt), synonymes de *Genêt d'Espagne*, arbuste qui, comme le *Spart*, fournit une filasse grossière. *Voy.* GENÊT.

SPARUS, nom latin du genre *Spare*.

SPASME (du grec *spasmos*, tiraillement, contraction, formé de *spaô*, tirer), contraction involontaire et convulsive des muscles, notamment de ceux qui n'obéissent pas à la volonté et qui servent à la vie organique, tels que ceux de l'estomac, des intestins, de la vessie, etc.—Du reste, le sens du mot *Spasme* est fort vague : quelquefois il est employé en médecine comme synonyme de *Convulsion*; souvent enfin, dans le monde, il est pris pour *Vapeurs*. *Voy.* ces mots.

On nomme *Spasmodique* ce qui tient aux spasmes, ce qui a de l'analogie avec eux; c'est ainsi qu'on dit : *État spasmodique*, *Contraction spasmodique*. Les remèdes propres à guérir les spasmes se nomment *Antispasmodiques*. *Voy.* ce mot.

SPATH, mot allemand que les anciens minéralogistes avaient adopté pour désigner tous les minéraux à texture lamelleuse, chatoyante, et faciles à cliver. On appelait *Spath adamantin*, le Corindon lamelleux; *Sp. amer*, la Dolomie; *Sp. calcaire*, le Carbonate de chaux lamellaire : c'est le *Spath* par excellence; *Sp. des champs*, le Feldspath commun; *Sp. fluor*, *Sp. fusible*, *Sp. vitreux*, la Fluorine; *Sp. d'Islande*, le Calcaire transparent et incolore; *Sp. du Labrador*, le Feldspath de Labrador; *Sp. magnésien*, la Dolomie; *Sp. pesant*, le Sulfate de baryte.—On a aujourd'hui abandonné cette dénomination qui était devenue trop indéterminée.

SPATHE (en grec *spathê*, en latin *spatha*), se dit, en Botanique, d'un involucre membraneux renfermant une ou plusieurs fleurs, qu'il recouvre entièrement avant leur épanouissement, comme dans les Narcisses, dans l'Oignon commun. La Spathe peut être *monophylle* ou composée d'une seule pièce (Gouet); *diphylle* ou composée de deux pièces (Ail); *cuculliforme* ou roulée en cornet (Arum); *ruptile*, se déchirant irrégulièrement pour laisser sortir les fleurs (Narcisse); *uniflore*, *biflore* ou *multiflore*, suivant qu'elle renferme une, deux ou un plus grand nombre de fleurs; *membraneuse*, quand elle est mince et demi-transparente (Narcisse); *ligneuse*, quand elle offre la consistance et le tissu du bois (Dattier); *pétaloïde*, quand elle est molle et colorée. Quelquefois les fleurs enfermées dans une spathe sont enveloppées chacune dans une petite spathe particulière, qui porte les noms de *spathelle*, *spathellule* (Iridées).

SPATULA, nom latin du genre *Souchet*.

SPATULE (en latin *spatula*, diminutif du grec *spathê*, épée large), instrument de chirurgie et de pharmacie, rond par un bout et plat par l'autre, dont on se sert pour remuer certaines préparations pharmaceutiques, pour étendre les électuaires, les emplâtres, les onguents, le cérat, les pommades, etc.

SPATULE, *Platalea*, vulgairement *Palette* et *Pale*, genre d'oiseaux Échassiers, de la famille des Cigognes et voisin des Hérons. Ces oiseaux sont remarquables par leur bec long, arrondi et aplati à l'extrémité, comme une *spatule*. Ils ont les jambes très-élevées, les ailes médiocres, la queue courte. Les Spatules vivent dans les marais boisés, en troupes ou par couples et se nourrissent de poissons, de mollusques et d'insectes. La *Spatule blanche* (*Pl. leucorodia*) est remarquable par la huppe qu'elle a sur l'occiput. Elle est d'un blanc pur par tout le corps, à l'exception de la poitrine où l'on voit un large plastron d'un jaune roussâtre. Le bec est noir, avec du jaune à la pointe; les pieds sont noirs, l'iris est rouge. Cette espèce habite l'Europe et surtout la Hollande. On remarque encore la *Sp. rose* d'Amérique, qui n'a point de huppe; la *Sp. à front nu* d'Afrique, etc.

On donne aussi le nom de *Spatule*, à cause de la forme de leur museau, à plusieurs poissons de différents genres : à un *Pégase*, à un *Cycloptère*, etc.

SPECIES, mot latin qui signifie *espèce*, a été adopté comme titre dans quelques ouvrages d'Histoire naturelle pour indiquer une description méthodique de toutes les espèces qui appartiennent à quelqu'une des grandes divisions de la science.

SPÉCIFIQUE, nom donné, en Médecine, à tout médicament qui exerce une action *spéciale* sur un organe, sur une maladie particulière, qui en prévient le développement ou en procure presque constamment la guérison. Ainsi le *Quinquina* a une action spécifique contre les fièvres intermittentes; le *Soufre*, contre les maladies de la peau; le *Mercure*, contre les maladies syphilitiques; l'*Iode*, contre les affections scrofuleuses; la *Digitale* agit sur la circulation du sang; la *Scille*, sur la sécrétion urinaire; la *Belladone*, sur la pupille, etc.

En Physique, *Spécifique*, dérivé alors de *species*, pris dans le sens de forme extérieure, volume, s'emploie comme épithète en parlant de ce que l'on considère par rapport au volume : c'est en ce sens qu'on dit *Pesanteur spécifique*, *Chaleur spécifique*, etc.

Pour la *Chaleur spécifique*, *Voy.* CHALEUR. Pour la *Pesanteur spécifique*, *Voy.* DENSITÉ.

SPECKSTEIN (mot allemand qui veut dire *pierre de lard*). *Voy.* STÉATITE.

SPECTACLES (du latin *spectaculum*, de *spectare*, voir, regarder). Dans tous les temps, chez tous les peuples, il y a eu des *spectacles* pour le divertissement du public : tels étaient, chez les Grecs et les

Romains, les jeux publics (jeux olympiques, pythiques, isthmiques et néméens; jeux du cirque, combats de gladiateurs, d'animaux féroces, naumachies, etc.), et les représentations théâtrales; chez nos ancêtres, les joutes, les tournois, les carrousels, les *Mystères*, les *Soties*, les *Moralités*, auxquels succéda le théâtre moderne.—Aujourd'hui les représentations théâtrales sont le spectacle le plus universellement répandu; cependant quelques pays ont conservé leurs spectacles nationaux : l'Espagne a ses combats de taureaux; l'Angleterre, ses combats de coqs et ses courses hippiques; la Belgique, ses kermesses; Rome et Venise, leurs carnavals; la France, ses bateleurs et ses spectacles forains, etc. *Voy.* THÉATRE, FÊTES, JEUX, CIRQUE, etc.

Les Moralistes ont discuté sur les spectacles, les uns les condamnant, les autres les justifiant. Nicolle, dans son *Traité de la Comédie* et dans ses *Pensées sur les Spectacles*, a montré le danger de ce genre de distractions; J.-J. Rousseau a écrit une célèbre *Lettre à D'Alembert*, où il condamne également les représentations théâtrales, quoiqu'il ait écrit lui-même pour le théâtre.

SPECTRE (du latin *spectrum*, vision), fantôme, figure fantastique qui présente les formes d'un être mort, et que l'imagination montre à certaines personnes. Les anciens croyaient à l'existence des spectres, qu'ils appelaient *ombres* : ils s'imaginaient que, quand le cadavre était déposé dans le tombeau, il en surgissait une figure entièrement semblable qui se manifestait aux parents, aux amis des morts. Aussi avaient-ils établi des fêtes pour conjurer les spectres, afin qu'ils ne vinssent pas effrayer les hommes par leur apparition. La croyance aux *spectres*, comme celle aux *revenants* (*Voy.* ce mot), était encore en pleine vigueur au XVIe siècle, et elle a donné lieu à de graves publications, entre autres: *De Spectris, lemuribus*, etc., de L. Lavater (Zurich, 1570); *Les Spectres se montrant visiblement aux hommes*, par Leloyer (Angers, 1586), et le *Traité des Apparitions*, de Lenglet-Dufresnoy (Paris, 1750).

En Histoire naturelle, on a donné le nom de *Spectre* : 1° à un groupe de Chéiroptères (Chauves-souris), plus connu sous le nom de *Vampire*; 2° à des Lépidoptères crépusculaires, de la tribu des Sphingides.

En Physique, on nomme *Spectre*, *Sp. solaire*, l'image oblongue et colorée du soleil qui se produit par le passage de ses rayons à travers un prisme dans une chambre noire. La lumière blanche du soleil se décompose, dans ces circonstances, en sept rayons différemment colorés, qui se suivent dans l'ordre suivant : rouge, orangé, jaune, vert, bleu, indigo, violet. C'est ce qu'on appelle *Couleurs du prisme*, *C. du spectre*, *C. de l'iris* ou *de l'arc-en-ciel*, *C. simples*, etc. D'après des expériences récentes de M. Brewster, faites avec des verres colorés, le spectre ne se composerait que de trois couleurs primitives, le rouge, le jaune et le bleu, et c'est la superposition de ces trois couleurs qui produit les sept nuances, suivant que l'une d'elles est en excès ou en défaut. Bien que les yeux ne distinguent dans le spectre solaire que sept couleurs, il peut en exister une infinité d'autres, ainsi que le prouve, par exemple, la réfrangibilité croissante qu'on observe dans le rayon rouge, en passant peu à peu du rouge extrême, par le rouge moyen, au rouge limité de l'orangé; il en est ainsi des autres nuances. On peut recomposer la lumière blanche en ramenant toutes les couleurs du spectre dans la même direction ou en les faisant toutes concourir au même point, à l'aide d'un miroir concave ou d'une lentille; on y parvient aussi en faisant tourner rapidement autour de son centre un petit cercle en carton, sur lequel on a collé des petites bandes de papier ayant la couleur et la dimension des 7 nuances du spectre. Lorsqu'on examine dans la chambre obscure le spectre donné par une ligne lumineuse très-étroite, on y observe une multitude de lignes noires transversales, qu'on nomme les *Raies du spectre*.—Le *spectre* a été découvert par Newton et les *raies* par Fraunhöfer.

SPECULAIRE (du latin *speculum*, miroir). Ce mot se dit aussi de tout ce qui offre des lames brillantes et propres comme un miroir à réfléchir la lumière. On appelle *Pierre spéculaire*, une pierre transparente qui a la propriété de se diviser en feuilles minces : tel est le mica. Les anciens s'en servaient pour garnir les croisées des maisons, les côtés des litières.

SPÉCULAIRE, *Specularia*, vulgairement *Miroir de Vénus*, genre de la famille des Campanulacées, se compose de jolies petites plantes herbacées, annuelles, communes dans les moissons : tige rameuse, divisée supérieurement en rameaux triflores; fleurs d'un beau violet foncé, plus pâles en dehors; lobes du calice linéaires, lancéolés, aussi longs que la corolle : ces fleurs ne s'ouvrent qu'au soleil. On cultive la Spéculaire comme plante d'ornement.

SPECULUM, mot latin qui signifie *miroir*, et que l'on emploie en français pour désigner des instruments de Chirurgie en forme de tube, propres à dilater l'entrée de certaines cavités, de manière que l'on puisse en voir l'état intérieur, soit directement, soit au moyen des surfaces réfléchissantes de ces instruments. Souvent aussi le *speculum* fait l'office de conducteur, et permet de porter profondément jusque sur une partie malade un instrument ou un topique. Le *speculum* prend le nom latin de la partie où on l'applique : tels sont les *speculum oris*, *oculi*, *nasi*, *ani*, *uteri*, etc., destinés à tenir ouverts la bouche, l'œil, le nez, l'anus, etc.

SPERGULE, *Spergula*, vulgairement *Spargoule*, *Espargoutte*, *Sporée*, *Spurie*, genre de la famille des Caryophyllées, renferme une dizaine d'espèces de plantes fourragères à racine pivotante : tiges noueuses, articulées, presque simples; feuilles linéaires, souvent réunies en verticilles; fleurs blanches, disposées en une sorte de panicule; calice à 5 sépales; corolle à 5 pétales, de 5 à 10 étamines, 5 styles; capsule s'ouvrant presque jusqu'à la base en 5 valves. La *Spergule commune* ou *Sp. des champs* (*Spergula arvensis*) entre dans les prairies artificielles et fournit un bon fourrage pour les vaches, les chèvres, les moutons et les chevaux; elle procure aux vaches un lait abondant et excellent. On la sème dans les terrains de mauvaise qualité, les plaines sablonneuses, les roches granitiques en décomposition, qu'elle seule peut fertiliser. Sa multiplication et sa décomposition annuelles améliorent le sol. En la semant à la fin de l'hiver, on peut obtenir 3 ou 4 coupes dans l'année. Les Norvégiens mêlent, dit-on, la farine de ses graines avec celles des céréales. On donne aussi ces graines à la volaille.—La Sp. *à cinq étamines* (*Sp. pentandra*) ne diffère guère de la précédente que par le nombre des étamines.

SPERKISE ou SPERKIES (c.-à-d. *pyrite en forme de lance*), pyrite prismatique de fer ou fer sulfuré.

SPERMA CETI ou CÉTINE. *Voy.* BLANC DE BALEINE.

SPERMACOCE, genre de la famille des Rubiacées-Cofféacées, type d'une tribu qui prend de là le nom de *Spermacocées*, dont quelques espèces ont les vertus de l'ipécacuanha.

SPERMIOLE ou SPERNIOLE, *Sperma ranarum*, œufs ou frai de Grenouille et de Crapaud qui, au printemps, flottent en masse dans une substance blanche et visqueuse à la surface des eaux dormantes. On en faisait autrefois usage en médecine. On appelait *Sperniole de Crollius* une poudre composée de myrrhe, d'oliban, de safran et de camphre, arrosée plusieurs fois avec l'eau distillée de *frai de grenouilles*. Cette poudre a été préconisée en Allemagne contre les hémorragies.

SPERMOPHILE (du grec *sperma*, graine, et de *philéô*, aimer), genre de Mammifères rongeurs

de la famille des Claviculés, a été établi par Fr. Cuvier pour le *Souslik* (*Arctomyx citillus*), espèce de Marmotte caractérisée par une taille plus petite et plus svelte que celle de la Marmotte; des pieds plus longs et plus étroits, à doigts entièrement libres; des oreilles bordées d'un hélix, et par la présence d'abajoues. Le Souslik vit solitaire et se nourrit de graines. On le trouve en Allemagne, en Russie, en Sibérie et dans le nord de l'Amérique.

SPÉRONARE ou SPÉRONADE, petit bâtiment maltais non ponté, à fond plat, gréant une voile à livarde, sur un seul mât placé vers l'avant.

SPET (de l'espagnol *espeto*, broche), poisson percoïde. *Voy.* SPHYRÈNE.

SPHACÈLE (du grec *sphakélos*, gangrène), gangrène qui occupe toute l'épaisseur d'un membre. *Voy.* GANGRÈNE.

SPHÆR.... Pour les mots qui commencent ainsi, *cherchez* SPHÉR...

SPHAGNACÉES ou SPHAGNÉES, tribu de la famille des Mousses, a pour type et genre unique la *Sphaigne* (*Sphagnum*), remarquable par ses feuilles blanches avec une légère teinte roussâtre ou verdâtre : elle habite les lieux marécageux et constitue la base principale des tourbes. *Voy.* MOUSSES.

SPHAIGNE, *Sphagnum*. *Voy.* SPHAGNACÉES.

SPHÉGE, *Sphex* (mot qui signifie *guêpe*), genre d'Hyménoptères, type de la tribu des *Sphégiens*.

SPHÉGIENS ou SPHÉGIDES, *Sphegii* (de *Sphége*, nom du genre type), grande tribu de l'ordre des Hyménoptères et de la famille des Fouisseurs ou Oryctères, section des Porte-Aiguillons, renferme des insectes voisins des Crabrons, de grande taille : tête large; labre saillant, lèvre inférieure et mâchoires assez courtes; antennes assez longues, contournées dans les femelles; pattes propres à fouir, les postérieures plus longues et épineuses chez les femelles. Les Sphégiens vivent surtout dans les lieux chauds et sablonneux, quelquefois dans nos habitations. Leur couleur ordinaire est le bleu violacé, plus ou moins brillant. Leurs nids sont construits avec un art admirable. — La tribu des Sphégiens renferme un grand nombre de genres, et notamment les genres *Sphége* ou *Sphex*, *Ammophile*, *Pélopée*, *Pepsis*, *Pompile*, *Scolie*, *Mutille*, etc.

SPHÈNE (du grec *sphên*, coin), ou TITANITE, substance vitreuse, translucide, de couleur claire ou brune, et d'un éclat assez vif, tirant parfois sur l'adamantin. C'est un mélange de titane, de silice et de chaux. On la trouve dans les terrains de cristallisation, par exemple dans les roches granitiques du St-Gothard. On rapporte à cette espèce les minéraux appelés *Pictite*, *Ligurite*, *Spinthère*, *Séméline* et *Lédérite*.

SPHÉNISQUE, *Spheniscus*, section du genre Manchot, renferme des oiseaux palmipèdes différant des Manchots proprement dits par un bec comprimé, droit, irrégulièrement sillonné à sa base; le bout de la mandibule supérieure est crochu, celui de l'inférieure tronqué; les narines sont au milieu et découvertes; leurs pieds, très en arrière, sont à peu près impropres à la marche. Les Sphénisques vivent en grandes bandes sur les rivages déserts des mers australes, et se nourrissent de poissons. On distingue le *Sphénisque du Cap*, qu'on trouve au Cap de Bonne-Espérance et aux Malouines, et le *Petit Manchot* de la Tasmanie et de la Nouvelle-Zélande.

SPHÉNOIDAL, qui a rapport au Sphénoïde. Les *Cornets sphénoïdaux* sont deux petits os minces et recourbés sur eux-mêmes, placés entre le sphénoïde et l'ethmoïde; la *Fente sphénoïdale* ou *orbitaire supérieure* est une large fente placée entre la grande et la petite aile du sphénoïde; l'*Épine sphénoïdale* est une crête saillante que présente le sphénoïde à sa face inférieure pour s'articuler avec le vomer; les *Sinus sphénoïdaux* sont deux cavités creusées dans le corps du sphénoïde.

SPHÉNOIDE (du grec *sphên*, coin, et *eidos*, forme), os impair placé à la base du crâne, et qui, s'articulant avec tous les autres os de cette cavité, les soutient et fortifie leur union; il concourt à former les fosses nasales, les orbites, etc. On l'a comparé tantôt à un coin, tantôt à une chauve-souris. On le divise en *corps* ou *partie moyenne*, et en *ailes*, au nombre de quatre, subdivisées en *grandes* et *petites*.

On a nommé *Sphéno-maxillaire*, *Sph.-palatin*, *Sph.-pariétal*, *Sph.-temporal*, divers organes qui tiennent à la fois à l'os sphénoïde et aux os maxillaire, palatin, pariétal et temporal.

SPHÈRE (du grec *sphaira*, globe, corps rond). En Géométrie, on nomme *Sphère* un solide dont tous les points de la surface sont également éloignés d'un point intérieur appelé *centre*, de sorte que toutes les lignes menées de ce point à la surface (*rayons*) sont égales. On peut concevoir la sphère comme engendrée par la révolution d'un demi-cercle autour de son diamètre : ce diamètre prend le nom d'*axe* de la sphère, et ses deux extrémités ceux de *pôles*. On appelle *grands cercles* d'une sphère ceux dont le plan passe par le centre de la sphère; *petits cercles*, ceux qui n'y passent point : les grands cercles sont tous égaux entre eux; les petits sont d'autant moindres qu'ils sont plus éloignés du centre de la sphère. La surface totale d'une sphère s'obtient en multipliant la circonférence d'un de ses grands cercles par le diamètre : elle équivaut à 4 grands cercles (d'où la formule $4\pi R^2$). Le volume total de la sphère s'obtient en multipliant la surface par le tiers du rayon, ce qui donne $\frac{4}{3}\pi R^3$. Les surfaces des sphères sont entre elles comme les carrés de leurs rayons; leurs volumes sont entre eux comme les cubes de ces mêmes rayons.

En Astronomie, on donne le nom de *Sphère céleste* à cet orbe infini qui entoure notre globe de toutes parts, et auquel les étoiles semblent attachées.

La *Sphère céleste* est dite *droite* pour les régions de l'équateur, où les astres paraissent monter et descendre perpendiculairement à l'horizon; *oblique*, pour tous les pays qui ne sont situés ni sous l'équateur ni sous les pôles, où, comme dans nos climats, le soleil et les étoiles tracent des cercles plus ou moins inclinés sur l'horizon; *parallèle*, quand l'horizon est parallèle à l'équateur, comme au pôle, où l'on voit toutes les étoiles circuler, ainsi que le soleil, parallèlement au plan de l'horizon.

On nomme *Sphère armillaire* l'assemblage de plusieurs cercles, de métal, de bois ou de carton, au centre desquels est placé un petit globe figurant la terre : on l'emploie pour représenter le cours apparent du soleil et le mouvement des astres, et pour donner des notions élémentaires d'astronomie et de géographie astronomique. On y distingue 10 cercles, 6 grands et 4 petits. Les *grands cercles* sont ceux qui passent par le centre de la sphère, et qui la divisent en deux parties égales appelées *hémisphères*; ce sont l'*horizon*, le *méridien*, l'*équateur*, le *zodiaque* (qui renferme l'*écliptique*), et les deux *colures*. Les *petits cercles* sont ceux qui ne passent pas par le centre de la sphère; ils la divisent en parties inégales; ce sont les *deux tropiques* et les deux *cercles polaires* (*Voy.* ces mots). Le plus souvent la sphère armillaire est construite d'après le système de Ptolémée. On en construit aussi d'après le système de Copernic; mais on les connaît plutôt sous le nom de *Planétaires*. — L'invention de la sphère armillaire a été attribuée par les uns à Thalès, par d'autres, et à ce qu'il paraît avec plus de raison, à Anaximandre, philosophe du VI[e] siècle avant J.-C.

Pour l'étude de la sphère, on peut consulter, outre les traités d'Astronomie, l'*Introduction à la connaissance de la Sphère*, de Lacroix, et le *Traité de la Sphère*, de Rivard, revu par Puissant. D. Ricard a composé un poëme en 8 chants sur la *Sphère*, 1796.

SPHÉRICITÉ, qualité de ce qui est sphérique. Ce mot se dit particulièrement en parlant de la terre et des autres planètes. La sphéricité de ces astres vient en partie de leur mouvement de rotation, en partie de la force centripète, agissant sur un corps en fusion.

Aberration de sphéricité. Voy. ABERRATION.

SPHÉRIDIE, *Sphæridium*, genre de Coléoptères pentamères de la famille des Palpicornes, type de la tribu des Sphéridiotes, renferme des insectes presque *hémisphériques*, à jambes épineuses, à antennes de 8 à 9 articles, etc., et qui vivent dans les bouses, au bord des eaux, sous les détritus, dans les bois sous la mousse, etc. — La tribu des *Sphéridiotes* renferme les genres *Sphæridium*, *Cercyon*, *Cyclonotum*, *Pelosoma* et *Megasternum*.

SPHÉRIE, genre de Champignons épiphytes ou vivant en parasites sur les arbres, comprend plus de six cents espèces, dont une des plus remarquables est la *Sphérie fragiforme*, dite aussi *Fraise d'écorce*. Ces Champignons se développent d'abord sous l'épiderme des plantes, d'où ils sortent ensuite, après en avoir crevé l'enveloppe. Quelques espèces vivent en parasites sur des Chenilles.

SPHÉRISTIQUE (du grec *sphairistikê*), partie de la gymnastique des anciens qui comprenait les exercices où l'on se servait de la balle (*sphaira*).

SPHÉROÏDAL, c.-à-d. ressemblant à une *sphère*. En Physique, on a récemment appelé *État sphéroïdal*, un état particulier que présentent les liquides mis en contact avec une surface chauffée jusqu'au rouge blanc, lorsqu'au lieu de s'agiter et de bouillir vivement, ces liquides prennent une forme globulaire, et conservent leur volume, à peu près comme si la température était insuffisante pour l'ébullition. Pour en faire l'expérience sur de petites masses, on fait chauffer un creuset de métal, et ensuite on y laisse tomber quelques gouttes d'eau : ce liquide s'arrondit alors comme le mercure sur le verre; il reste en repos pendant quelque temps, ou bien il tourne sur lui-même d'un mouvement très-rapide; l'ébullition est nulle et la diminution de volume insensible. Mais si l'on retire le creuset pour qu'il refroidisse, il arrive un moment, près de la température du rouge brun, où tout à coup le liquide bout avec violence et se trouve projeté de toutes parts.

Cette expérience, signalée pour la première fois en Allemagne par Leidenfrost, a reçu des développements fort remarquables entre les mains de M. Boutigny (d'Évreux), qui a consigné, en 1844, le résultat de ses recherches dans les *Annales de Physique*. Cet observateur a reconnu que la température nécessaire pour faire passer les corps à l'état sphéroïdal doit être d'autant plus élevée que leur point d'ébullition l'est davantage; et que les corps qui sont dans cet état restent constamment à une température inférieure à celle de leur ébullition. Il fixe à + 96°,5 la température qu'offrent l'eau et plusieurs autres liquides quand ils sont passés à l'état sphéroïdal. — On explique ce singulier effet par la force répulsive des surfaces incandescentes qui empêchent tout contact entre elles et le liquide, lequel, ne pouvant alors s'échauffer que par le rayonnement et annulant lui-même l'action de ce rayonnement par la réflexion des rayons calorifiques, s'isole pour ainsi dire du foyer incandescent et se maintient dans les conditions normales de l'évaporation. Les faits extraordinaires qu'ont souvent offerts les hommes soumis à l'*épreuve du feu* et les *hommes incombustibles* paraissent appartenir au même ordre de phénomènes : on peut, dit-on, sans danger réel, plonger la main dans du plomb fondu, pourvu qu'il ait été élevé à un certain degré de chaleur, ou même dans de la fonte, au moment où elle s'échappe par la percée du creuset, etc.; l'humidité naturelle de la peau passe alors à l'état sphéroïdal, et empêche le contact entre elle et le métal. M. Boutigny a rassemblé ses expériences dans un écrit intitulé *Etudes sur les corps à l'état sphéroïdal*.

SPHÉROÏDE (du grec *sphaira*, sphère, et *eidos*, forme), se dit, en Géométrie, du solide engendré par la révolution d'une courbe ovale autour d'un axe : c'est une espèce de sphère dont les lignes de circonférence ont la forme d'un cercle plus ou moins dévié. Si cette courbe est celle d'une ellipse parfaite, le solide prend le nom d'*Ellipsoïde*. — On nomme *Sphéroïde allongé*, le sphéroïde dont le plus grand diamètre est celui des pôles; *Sph. aplati*, celui dont l'axe est le plus petit diamètre : le globe terrestre est un sphéroïde aplati.

SPHÉROMIENS ou SPHÉROMIDES (du genre type *Sphæroma*), famille de Crustacés isopodes, renferme des animaux aquatiques, de petite taille, ainsi nommés parce qu'ils ont la propriété de se contracter en boule (*sphaira*) comme certains Cloportes : ils habitent les bords de la mer, sous les pierres, les rochers et les tas de plantes marines. Ils restent réunis en troupes nombreuses, marchent et nagent avec dextérité. Le *Sphérome denté* (*Sph. serratum*) habite les côtes de l'Océan et de la Méditerranée.

SPHÉRULITE, g. de Conchifères, sect. des *Rudistes*.

SPHIGGURE, *Sphiggurus* (du grec *sphiggô*, serrer, et *oura*, queue), genre de Mammifères rongeurs, de la famille des Hystriciens, établi pour plusieurs espèces voisines du Porc-épic, le *Coui*, l'*Orico*, etc. Il tire son nom de ce que ces animaux ont la queue serrée contre le corps. *Voy.* PORC-ÉPIC.

SPHINCTER (du grec *sphiggô*, serrer), nom donné à certains muscles annulaires, soumis à l'influence de la volonté, et qui servent à fermer ou à resserrer les ouvertures ou conduits naturels. Tel est le *Sphincter des lèvres*, le *Sph. de la vessie*, le *Sph. de l'anus*, etc.

SPHINGIDES ou SPHINGIENS, *Sphingii* (de *Sphinx*, genre type), tribu de l'ordre des Lépidoptères, section des Chalinoptères, renferme des insectes robustes aux antennes prismatiques, dentelées en dessous, toujours terminées par une petite houppe, aux ailes longues et étroites, mais fortes, au corps épais, à l'abdomen large, plus ou moins allongé, presque cylindrique. Ils sont généralement parés d'agréables couleurs et ne se montrent qu'après le coucher du soleil. — On divise cette tribu en 8 genres : *Sphinx*, *Macroglosse*, *Ptérogon*, *Thyrée*, *Deiléphile*, *Achérontie*, *Brachyglosse* et *Smérinthe*.

SPHINX (du grec *sphigx*). On donne ce nom à certains monstres imaginaires, ainsi qu'aux figures et statues qui représentent ces monstres. On doit distinguer le *Sphinx égyptien* et le *Sphinx grec*, qui, du reste, est lui-même d'origine égyptienne.

Les *Sphinx égyptiens* sont des statues ayant le corps d'un lion, avec une tête de femme ou d'homme. La tête des Sphinx est parfois soutenue par un buste humain orné de deux seins; le corps est ordinairement couché et les pattes posées à plat. La plupart des monuments égyptiens offrent l'image du Sphinx. C'était l'emblème de la prudence, de la sagesse et de la force réunies. On pense aussi que c'était l'image du Nil pendant son inondation périodique, laquelle a lieu en effet quand le soleil parcourt les signes de la Vierge et du Lion : ce qui expliquerait le singulier assemblage des figures qui forment ce monstre.

Le *Sphinx grec* était, suivant la Fable, un monstre qui avait la tête et le sein d'une femme, le corps d'un chien, les griffes d'un lion, les ailes d'un aigle, et la queue armée d'un dard aigu. Il habitait sur un rocher dans le voisinage de Thèbes, proposait aux passants une célèbre énigme (Quel est l'animal qui a 4 pieds le matin, 2 à midi et 3 le soir?), et dévorait ceux qui ne pouvaient la deviner. Œdipe devina l'énigme en nommant l'*Homme*, et le sphinx se précipita du haut de son rocher.

SPHINX (Histoire naturelle). Les Entomologistes donnent ce nom à un genre de grands Lépidoptères, type de la tribu des Sphingides, et renfermant des insectes au corps robuste, caractérisés par une tête allant un peu en pointe, des ailes triangulaires, un abdomen conique. Ces insectes volent avec rapidité sur les fleurs, dont ils sucent le suc pour se nourrir. On ne les voit qu'à la chute du jour. Le *Sphinx du troëne* (*Sph. ligustri*) a une envergure de 10 centimètres; ses ailes sont parées de couleurs éclatantes: il vit sur le troëne, le lilas, le frêne, etc. On trouve encore en Europe le *Sph. convolvuli*, le *Sph. pinastri*, et le *Sph. atropos* ou *Tête de mort*, une des espèces les plus remarquables du genre : il pénètre dans les ruches, extermine les abeilles et dévore le miel et les larves. *Voy.* ATROPOS.

Le genre Sphinx était autrefois beaucoup plus étendu et correspondait à la famille des *Crépusculaires*, une des divisions de l'ordre des Lépidoptères.

SPHRAGIS, mot grec qui signifie *cachet*. — C'est aussi le nom que les Grecs donnaient à la terre sigillée de l'île de Lemnos, sorte de terre bolaire dont ils faisaient usage comme médicament.

SPHRAGISTIQUE (du grec *sphragis*, cachet, sceau), science des sceaux et des cachets (*Voy.* ces mots), a principalement pour but d'expliquer les inscriptions et emblèmes qu'ils portent. — Outre les ouvrages indiqués à l'art. *Sceau*, on peut consulter sur cette science : Heineccius (*De veterum Germanorum aliarumque nationum sigillis*, Francf., 1709 et 1719); Ficoroni (*I piombi antichi*, Rome, 1740); Manni (*I Sigilli antichi de' secoli bassi*, 1739-86).

SPHYGMIQUE (du grec *sphygmos*, pouls), qui concerne le pouls. On a appelé *Art sphygmique* l'art qui a pour but la connaissance du pouls.

SPHYGMOMÈTRE (du grec *sphygmos*, pouls, et *métron*, mesure), instrument destiné à mesurer la fréquence, le rhythme et l'énergie du pouls, d'après le tressaillement qu'éprouve, par l'effet de son contact avec l'artère pulsative, une colonne de mercure enfermée dans un tube gradué; ce tube a pour réservoir une poche compressible qui reçoit la première impulsion de l'artère. Cet instrument a été inventé en 1834 par le Dr J. Hérisson. Sanctorius avait déjà imaginé, sous le nom de *Pulsiloge*, un instrument analogue, dont on ne connaît plus la construction.

SPHYRÈNE, *Sphyræna* (nom d'un poisson des anciens inconnu aujourd'hui), genre de la famille des Percoïdes, renferme des poissons au corps allongé, au museau pointu, muni d'une gueule large, armée de dents aiguës et tranchantes. Ces poissons sont très-voraces. La *Sphyrène de la Méditerranée* ou *Spet* est couverte de petites écailles; ses mâchoires s'allongent en pointe; sa couleur est argentée sur les flancs et sous le ventre, plombée ou noirâtre sur le dos; sa chair est légère et de bon goût, mais sujette, suivant les lieux et les saisons, à prendre des qualités très-malfaisantes. La *Bécune*, dite aussi *Barracuda* ou *Brochet de mer*, est une espèce de Sphyrène. Au contraire, la *Sphyrène or-vert* et la *Sph. aiguille* de Lacépède n'appartiennent pas réellement au genre Sphyrène; ce sont, la première un Centropome, et la seconde une Orphie.

SPIC ou ASPIC, nom vulgaire d'une espèce de Lavande, la *Lavandula spica*. *Voy.* LAVANDE.

SPICA, mot latin qui signifie *épi*, et que l'on emploie quelquefois en Chirurgie pour désigner certains bandages croisés, dont les tours de bandes sont disposés autour d'un membre, comme les épillets des Graminées le long de leur axe commun. Il y a des *Spicas ascendants*, des *Sp. descendants*, etc.; ces divers bandages sont aujourd'hui remplacés avec avantage par les *Huit-de-chiffre*.

Spica-nard, ou *Nard indien*. *Voy.* NARD.

Spica venti, sorte d'Agrostide. *Voy.* ce mot.

SPICI.... (du latin *spica*, épi), a formé les mots *Spicifère*, *Spiciflore*, *Spiciforme*, *Spicigère*, etc., tous mots qui s'expliquent d'eux-mêmes.

SPICILEGIUM (mot latin signifiant *collection d'épis, gerbe*), nom donné à divers recueils, à des collections de pièces, d'actes, etc., d'un genre quelconque. Parmi les ouvrages de ce genre, on remarque le *Spicilegium* de d'Achery (1653-77), et le *Spicilegium solemense*, de J.-B. Pitra, bénédictin, 1853-56.

SPIGELIE, *Spigelia* (du nom d'Adrien *Spigel*, botaniste belge du XVIIe siècle, à qui elle fut dédiée), genre de la famille des Gentianées, ou des Strychnées suivant d'autres, renferme des plantes herbacées, rarement frutescentes, appartenant à l'Amérique. Ces plantes donnent de belles fleurs d'un rouge vif. La *Spigélie du Maryland* est cultivée dans les jardins d'Europe. La *Sp. anthelmintique*, qui croît au Brésil, a reçu le nom de *la Brinvillière*, à cause de ses propriétés vénéneuses. Cette espèce et plusieurs autres du même genre sont usitées en médecine comme antispasmodiques et vermifuges héroïques. — M. Feneuile, pharmacien, en a extrait une substance brune, amère, nauséeuse, purgative, et causant une sorte d'ivresse, qu'il appelle *Spigéline*.

SPILANTHE, *Spilanthes* (du grec *spilos*, tache, et *anthos*, fleur; parce que la fleur est tachée de noir sur un fond jaune), genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées, renferme des plantes herbacées, propres aux contrées chaudes de l'Amérique, à feuilles opposées, entières; à fleurs jaunes en capitules rayonnés. Le *Spilanthe oléracé* (*Sp. oleracea*), vulgairement *Cresson de Para*, dit aussi *Herbe de Malacca* ou *de Ternate*, possède des propriétés antiscorbutiques et antiodontalgiques : il fait la base du *Paraguay-roux*, teinture fort vantée contre les maux de dents. Sa saveur est âcre et piquante. Le *Spilanthe acmelle* s'emploie aux mêmes usages.

SPINA BIFIDA, c.-à-d. *Épine* (*dorsale*) *divisée*, maladie du rachis, caractérisée par l'écartement que présentent les apophyses de l'épine dorsale, d'où résultent ordinairement des tumeurs remplies d'un liquide séreux. C'est une espèce d'hydropisie du rachis, ce qui lui a fait donner le nom d'*Hydrorachis*. Le *Spina bifida* est une maladie congéniale, fort difficile à guérir. On l'a traité tantôt en comprimant les tumeurs, tantôt en les faisant traverser par des sétons.

SPINA VENTOSA (mots latins signifiant *épine dorsale remplie de vent*, boursouflée), nom sous lequel on a décrit tantôt des hyperostoses ou des exostoses, parfois même de simples abcès développés dans l'intérieur des os. On regarde aujourd'hui le *Spina ventosa* comme une dégénérescence fongueuse de la membrane qui tapisse l'intérieur des os. Son principal caractère consiste en ce que l'os semble comme soufflé dans le point malade : il se tuméfie, se dilate dans toute sa périphérie, et acquiert ainsi un volume énorme. Cet état est accompagné d'une douleur, qui, d'abord obtuse, devient ensuite vive et piquante. La seule ressource est l'amputation de la partie affectée, quand cette amputation est possible.

SPINACIA, nom latin de l'*Épinard*.

SPINAL, nom donné à ce qui a rapport à l'*épine* du dos ou colonne vertébrale : ainsi il y a des *Nerfs spinaux*, des *Artères spinales*. On appelle spécialement *Nerf spinal* un nerf qui naît de la partie latérale postérieure de la moelle épinière, au-dessus de la racine postérieure du 1er nerf cervical, et qui remonte jusque dans le crâne, où il entre par le grand trou occipital. *Voy.* CÉRÉBRO-SPINAL.

SPINAX, nom scientifique du genre de Squale appelé aussi *Aiguillat* ou *Acanthias*. *Voy.* AIGUILLAT.

SPINELLE, ancienne espèce minéralogique de la méthode d'Haüy, devenue aujourd'hui un genre naturel d'espèces isomorphes. Elle n'était d'abord composée que des seules variétés rouges connues des lapidaires sous les noms de *Rubis spinelle* et *Rubis balais*, et dont les principaux caractères étaient d'être

dures, infusibles, de cristalliser sous des formes dérivées de l'octaèdre régulier, et d'être composées essentiellement d'Alumine et de Magnésie. On y a réuni successivement d'autres substances qui présentaient les mêmes caractères avec des couleurs différentes, de sorte qu'aujourd'hui il existe, outre le *Spinelle rouge* ou *Rubis proprement dit*, des *Sp. bleus*, *verts*, *noirs*. — Pour le *Spinelle rouge*, *Voy.* RUBIS et ALABANDINE.

M. Ebelmen était parvenu à produire artificiellement plusieurs espèces de Spinelles.

SPINESCENT, se dit, en Botanique, des parties dont le sommet s'amincit en une pointe grêle, roide et piquante comme une *épine*.

SPINI.... (du latin *spina*, épine), a formé les mots *Spinicaude*, *Spinicorne*, *Spinifère*, *Spinifolié*, *Spiniforme*, *Spinigère*, *Spinilabre*, *Spinimane*, *Spinipède*, etc., qui se comprennent assez.

SPINOSISME. *Voy.* PANTHÉISME.

SPINTHÈRE (du grec *spinthêr*, étincelle), nom donné par Haüy à un minéral en petits cristaux décaèdres, d'un vert grisâtre, ordinairement encroûtés de chlorite et implantés par une de leurs extrémités sur des cristaux de calcaire spathique : c'est une variété de Sphène. On en trouve dans le dép. de l'Isère.

SPIRAL, se dit, en général, de tout ce qui est contourné en *spire*.

Les Horlogers appellent *Spiral* le ressort régulateur d'une montre. *Voy.* MONTRE et RESSORT.

SPIRALE (du grec *speira*, tour), ligne courbe qui fait plusieurs révolutions successives à partir d'un point fixe nommé *pôle* ou *centre*, en s'en éloignant de plus en plus, et dont tous les points sont disposés régulièrement par rapport à ce point donné. La *Spirale* diffère de l'*Hélice*, en ce que dans celle-ci les *spires* ou tours sont tous égaux, comme dans la vis, le tire-bouchon, etc., tandis que dans la spirale la courbe va toujours s'éloignant de plus en plus du centre, comme dans la fusée d'une montre; en outre, les tours de la Spirale sont tous dans le même plan.

On distingue en Géométrie la *Spirale d'Archimède*, la *Sp. de Pappus*, la *Sp. logarithmique*, la *Sp. parabolique* ou *Hélicoïde*, etc.

SPIRE (du grec *speira*), nom donné, en Géométrie, à la ligne spirale, mais plus exactement à un seul de ses tours.

En Architecture, c'est la base d'une colonne lorsque le profil de cette base va en serpentant.

En Histoire naturelle, ce mot s'applique : 1° aux circonvolutions en spirale décrites par une partie quelconque d'un végétal; 2° à l'ensemble des tours que présentent certains coquillages univalves.

SPIRÉE, *Spiræa* (de *speiron*, nom grec d'un arbuste analogue, cité par Pline), genre de la famille des Rosacées, type de la tribu des Spirées, renferme des plantes qui se trouvent dans les deux hémisphères. Ce sont des arbrisseaux ou des herbes vivaces, à feuilles alternes; à fleurs blanches ou purpurines : calice partagé en 5 divisions profondes; 5 pétales; étamines nombreuses; plusieurs ovaires libres, surmontés d'autant de styles, convertis en autant de capsules à une loge, à deux valves, renfermant quelques semences insérées à leur suture interne.

La *Spirée ulmaire* (*Spiræa ulmaria*), vulgairement *Reine des prés*, embellit le bord des ruisseaux et les prés humides : elle y brille par l'élévation de ses tiges, par ses beaux corymbes de fleurs blanches, d'une odeur suave, par son ample feuillage composé de feuilles ailées, revêtues en dessous d'un duvet velouté et blanchâtre, à folioles ovales, dentées, aiguës, d'un vert foncé en dessus. Cette plante est commune dans le Nord, assez rare dans le Midi. Les abeilles ainsi que les chèvres la recherchent avec avidité. On prétend que ses fleurs communiquent au vin le fumet du vin de Malvoisie. Elle est utile, dit-on, pour le tannage. — La *Sp. filipendule* (*Voy.* FILIPENDULE) est une des plus jolies plantes que l'on rencontre dans les bois. — La *Sp. barbe de chèvre* (*Sp. aruncus*) est une plante très-élégante qui croît sur les montagnes des Alpes et des Pyrénées, et qu'on cultive dans les parterres : feuilles 3 fois ailées, composées de grandes folioles et dentées en scie; fleurs blanches, petites, mais très-nombreuses, la plupart unisexuelles, formant une belle et longue panicule étalée et terminale, composée d'épis nombreux, cylindriques et légers. — La *Sp. à feuilles de saule* (*Sp. salicifolia*), commune en Auvergne, est cultivée dans nos jardins comme arbrisseau d'ornement : fleurs d'un blanc rosé réunies en une panicule étroite à l'extrémité des rameaux. — La *Spirée à feuilles trilobées* (*Sp. opulifolia*), la *Sp. à feuilles de sorbier* (*Sp. sorbifolia*), la *Sp. à feuilles de millepertuis* ou *Petit-Mai* (*Sp. hypericifolia*), la *Sp. crénelée* (*Sp. crenata*), sont aussi cultivées dans nos jardins. — La *Spirée brayère* (*Voy.* BRAYÈRE), originaire d'Abyssinie, passe pour un excellent vermifuge.

SPIRITUALISME (du latin *spiritus*, esprit). Sous ce nom, qui s'oppose à *Matérialisme* (*Voy.* cet article), on désigne deux systèmes : l'un, exclusif, qui nie l'existence de la matière, et n'accorde de réalité qu'aux êtres spirituels; l'autre, éclectique, qui, tout en reconnaissant l'existence de la matière, soutient qu'il faut admettre un autre ordre d'êtres, les *esprits*, l'âme et Dieu : on appelle aussi cette seconde doctrine *Dualisme*.

La doctrine qui se borne à distinguer l'âme et le corps est aussi ancienne que le monde et est impliquée dans toutes les religions qui enseignent l'immortalité de l'âme; elle fut soutenue dans l'antiquité par Pythagore, Anaxagore, Socrate, Platon et les Néoplatoniciens, et, depuis la naissance du christianisme, par tous les Pères de l'Église; elle compte parmi ses plus illustres défenseurs dans les temps modernes, Descartes et Leibnitz; elle est seule enseignée dans nos écoles. — Quant au spiritualisme exclusif, que l'on appelle aussi *idéalisme*, on peut en trouver le germe dans les dogmes de l'école éléatique et dans quelques spéculations de Platon; il a été soutenu dans les temps modernes par Berkeley, Hume et Fichte. Il était impliqué dans la théorie de Locke sur les *idées*, dans celle de Condillac sur la *sensation transformée*, et dans le *Criticisme* de Kant; leurs disciples l'en ont tiré.

SPIRITUEL se dit, par opposition à *Temporel*, de tout ce qui regarde l'Église. La détermination des limites qui doivent séparer le *spirituel* et le *temporel* a donné lieu, pendant le Moyen Age, aux luttes les plus vives : la question des *Investitures* fut la principale cause qui y donna naissance. *Voy.*, au *Dict. univ. d'H. et de G.*, les art. PAPE et INVESTITURE.

Spirituel se dit aussi de ce qui intéresse la dévotion ou la conscience, de ce qui regarde la conduite de l'âme; il s'oppose alors à *corporel*, à *sensuel* ou à *mondain*. C'est en ce sens que les écrits de sainte Thérèse sont appelés des livres *spirituels* ou livres *de spiritualité*. — On appelle *Communion spirituelle* la part que ceux qui ne communient point prennent à l'action du prêtre quand il communie, en s'unissant avec lui en esprit; *Concert spirituel*, un concert que l'on donne dans la semaine sainte, et qui se compose ordinairement de morceaux de musique religieuse. — En parlant de l'interprétation des Écritures saintes, *spirituel* s'oppose à *littéral*, et se dit du sens mystique ou allégorique.

SPIRITUEUX, épithète donnée aux liquides alcooliques ou qui contiennent de l'alcool. Le vin, la bière, le cidre, etc., sont, à des degrés différents, des liquides spiritueux; mais on entend plus ordinairement par *Spiritueux* les liqueurs alcooliques, l'eau-de-vie, le rhum, sous quelque forme qu'on les prenne : c'est en ce sens du mot que l'on condamne

avec raison les spiritueux. On doit au Dr Rœsch un traité de l'*Abus des boissons spiritueuses*, 1839.

SPIROGYRE, *Spirogyra* (du grec *speira*, spire, et *gyros*, tour), genre d'Algues de la tribu des Conjuguées : ce sont de petites plantes d'aspect filamenteux, composées de cellules articulées entre elles, formant un tube garni intérieurement de granules de matière verte disposés en spirale : d'où leur nom.

SPITHAME (du grec *spithamê*, empan), petite mesure de longueur employée par les Grecs, valait 12 doigts ou la moitié de la coudée (0^m,2245).

SPLACHNE, *Splachnum* (par corruption de *splagkhnon*, viscères), genre de la famille des Mousses acrocarpes : urne subulée surmontée d'un péristome à 8 ou 15 dents géminées ou réunies 4 par 4, et portée par un double renflement dont l'extérieur est vésiculeux ou en forme d'ombrelle, et coloré en rouge ou en jaune. On trouve aux environs de Paris le *Splachnum ampullarium*, qui forme des gazons sur le bord des marais tourbeux.

SPLANCHNIQUE (du grec *splagkhnon*, viscère). On nomme *Cavités splanchniques* les trois grandes cavités du corps humain, le crâne, la poitrine et l'abdomen. On appelle *Nerfs splanchniques* des nerfs qui appartiennent au nerf grand sympathique : il y en a un de chaque côté, le *Grand splanchnique* et le *Petit splanchnique*.

SPLANCHNOLOGIE (du grec *splagkhnon*, viscères, et *logos*, discours), partie de l'Anatomie qui s'occupe de l'étude des viscères.

SPLEEN (forme anglaise du mot grec *splên*, rate), mot employé en français pour désigner une sorte d'hypocondrie, qui consiste en un état de consomption engendré par la mélancolie et caractérisé par la tristesse du malade, le dégoût de la vie, une grande apathie, de l'indifférence pour toute chose. Cette maladie, qui est plus commune en Angleterre que partout ailleurs, entraîne souvent la mort et porte au suicide. Son nom vient de ce qu'on a longtemps placé dans la rate la bile noire (mélancolie), qui, disait-on, déterminait par son action sur le cerveau les accidents de tristesse qui constituent le *Spleen*.

SPLÉNIQUE, qui a rapport à la rate (en grec, *splên*). Il y a une *artère*, une *veine splénique*, un *plexus splénique*; des *remèdes spléniques*, etc.

SPLÉNITE (du grec *splên*, rate), inflammation de la rate. Cette affection est caractérisée par de la fièvre, une tension dans l'hypocondre gauche, accompagnée de chaleur, de gonflement et d'une douleur qui augmente par la pression. La Splénite, qui n'a pas encore été bien étudiée, se montre le plus ordinairement à la suite de coups, de blessures, de secousses violentes, d'une course trop rapide; les fièvres intermittentes, en augmentant le volume de la rate, peuvent y disposer. On la combat, comme toutes les phlegmasies, par les moyens antiphlogistiques. Si la maladie se prolongeait, on aurait recours aux frictions avec la pommade stibiée, ou aux vésicatoires appliqués sur l'hypocondre gauche.

SPLENIUS (du grec *splên*, rate; parce qu'on a trouvé quelque analogie entre la forme de ce muscle et celle de la rate), muscle placé à la partie postérieure du cou et supérieure du dos. Il est allongé et aplati. Il sert à tendre la tête en avant et à l'incliner.

SPODE (du grec *spodos*, cendre), ancien nom de divers médicaments obtenus par calcination ou par combustion, notamment de l'oxyde de zinc obtenu par sublimation, et de l'ivoire calciné à blanc.

SPODITE (de *spodos*, cendre), nom donné par M. Cordier à des éjections pulvérulentes ou cendres de volcans blanchâtres qui paraissent venir de la désagrégation des laves vitreuses à base de feldspath.

SPONDÉE (en grec *spondéios*), nom donné dans la poésie grecque et latine à un pied composé de deux syllabes longues, comme *tēmplūm*. Le spondée est grave, et convient dans les sujets majestueux ou tristes : son nom vient du grec *spondê*, libation, parce que ce pied était en usage dans les chants qui accompagnaient les libations. — On appelle *Vers spondaïque* un hexamètre terminé par 2 spondées :

Cara de | ûm sobo | les ma | gnum Jovis | incrē | mēntūm.

SPONDIAS (du grec *spondias* ou *spodias*, nom d'une espèce de prunier sauvage), genre de la famille des Térébinthacées, se compose d'arbres propres aux contrées chaudes, à feuilles alternes, imparipennées; à fleurs blanches ou rouges, en panicules axillaires et terminales : le fruit est un drupe charnu à noyau ligneux. Le *Spondias rouge* (*Sp. purpurea*), vulgairement *Prunier d'Espagne*, donne des fruits d'une saveur aigrelette et aromatique dont on fait aux Antilles des confitures et des gelées. Le *Sp. jaune* (*Sp. lutea*), vulgairement *Monbin*, a des fruits qui ressemblent aux Mirabelles. Le *Sp. doux*, l'*Arbre de Cythère* (*Sp. cythærea*) des îles de la Société, donne des fruits en grappes de la grosseur d'un citron, qu'on nomme *Pommes de Cythère*; son bois sert aux naturels pour la construction des pirogues.

SPONDYLE (en grec *spondylos*), vertèbre en général, et spécialement la 2e vertèbre du cou.

Genre de Mollusques ostracés, à coquille bivalve, voisins des Huîtres et des Peignes. Ils vivent fixés sur les rochers et les autres corps sous-marins. L'espèce la plus commune est le *Spondyle pied-d'âne*, de la Méditerranée, à coquille ovale, convexe en dessus, souvent irrégulière en dessous, hérissée d'épines saillantes. Il parvient à de grandes dimensions, et a des couleurs très-vives. On mange les Spondyles comme les Huîtres.

Genre de Coléoptères Prioniens, auquel on rapporte le *Sp. buprestoïdes* (Attelabe) et le *Sp. upiformis*.

SPONDYLIUM, plante. *Voy.* HERACLEUM.

SPONGIAIRES (d'*éponge*), classe de Zoophytes, comprenant les *Éponges* et toutes les productions analogues du règne animal où l'individualité n'apparaît que dans les corps reproducteurs.

SPONGILLE ou ÉPHYDATIE, vulgairement *Éponge d'eau*, genre de Spongiaires d'eau douce, de couleur verte au printemps, grisâtre en automne, se remplissant alors de corps reproducteurs globuleux et jaunâtres. La *Spongille fluviale* forme sur les pierres, au fond de l'eau courante, des masses encroûtantes, molles, qui se ramifient diversement en jets cylindroïdes. On la trouve partout. Elle répand une odeur de poisson assez intense.

SPONGIOLES (du latin *spongiola*, diminutif de *spongia*, éponge), petits filets placés à l'extrémité des racines, et qui, en se remplissant d'eau comme des éponges, servent à puiser dans le sein de la terre les éléments nutritifs nécessaires à la végétation.

SPONTANÉ (du latin *sponte*, *sponte sua*, de son propre mouvement), se dit de tout ce qu'on fait de soi-même, sans impulsion étrangère. La *Spontanéité* n'appartient, à proprement parler, qu'aux êtres animés : c'est la première forme de l'activité, celle qui, chez les animaux, prend le nom d'*Instinct*, et qui, chez l'homme, précède toute réflexion.

En Physiologie, on applique aussi l'épithète de *Spontané* à des mouvements automatiques auxquels la volonté, même spontanée, n'a aucune part, mais qui semblent s'exécuter d'eux-mêmes, sans cause extérieure apparente. En ce sens, les mouvements du cœur, des artères, sont des mouvements spontanés.

Il se dit également en Médecine des maladies qui surviennent sans cause apparente.

SPORADIQUE (du grec *speirô*, disséminer), nom donné aux maladies ordinairement épidémiques, lorsqu'elles n'attaquent qu'un seul individu à la fois, ou quelques individus isolément. Le choléra, la suette miliaire, la variole, la grippe, la fièvre jaune peuvent se présenter sous la forme sporadique.

SPORANGE (du grec *spora*, graine, et *aggeion*,

vase), nom donné, en Botanique, aux vésicules ou capsules membraneuses qui renferment les spores d'un grand nombre de plantes cryptogames.

SPORÉE, plante. *Voy.* SPERGULE.

SPORES (du grec *spora*, graine), corps reproducteurs des plantes cryptogames, et, en particulier, des Mousses : ils sont analogues dans leurs fonctions aux graines des plantes phanérogames. Ce sont, en général, des utricules remplis de matière organique amorphe ; ces utricules sont très-petits, souvent d'une forme ovoïde ou globuleuse. Quelques-uns sont mobiles et paraissent doués d'une certaine vitalité : tels sont ceux des *Zoosporées*. Quelques spores commencent par être simples ; mais bientôt la masse organique qu'ils renferment se partage en plusieurs parties qui se revêtent chacune d'une membrane spéciale et finissent par se séparer les unes des autres. Les spores sont quelquefois réunis plusieurs ensemble dans un utricule général, qui en contient un nombre variable. On nomme *Sporidies* ces utricules communs, qui sont ordinairement transparents. Les spores prennent eux-mêmes le nom de *Sore*, *Sorédie*, lorsqu'ils sont réunis en masses.

SPORIDIE, diminutif de *Spore*. *Voy.* SPORES.

SPORT, mot anglais qui signifie *jeu*, *divertissement*, s'emploie depuis quelque temps en France pour désigner les plaisirs de la chasse, des courses de chevaux, etc. — On appelle *Sportsman* (homme du sport), l'amateur de ces sortes de plaisirs. M. E. Gayot a donné *le Guide du Sportsman* (1839). — *Voy.* TURF.

SPORTULE (de *sporta*, corbeille). Ce mot désignait chez les Romains un panier, une corbeille dans laquelle les citoyens pauvres allaient chaque matin recevoir les aliments et autres dons en nature que leurs patrons leur faisaient distribuer. On l'étendit ensuite à de petits présents en argent que les empereurs donnaient au peuple.

SPORULE (diminutif de *spore*), nom donné à ceux des corpuscules reproducteurs des cryptogames qui sont dépouillés de toute enveloppe : ils sont, en général, ovoïdes, oblongs ou sphériques, libres par tous les points de leur surface, sans nulle adhérence à l'intérieur des utricules ou conceptacles qui les renferment.

SPRAT, espèce de Hareng. *Voy.* ESPROT.

SPUTATION (du latin *sputare*, cracher), synonyme de *Crachement*. *V.* CRACHEMENT et PTYALISME.

SQUALE, *Squalus*, genre important de poissons Chondroptérygiens, de la famille des Sélaciens de Cuvier, ou des Plagiostomes de Duméril, très-voisin des Raies, renferme un grand nombre d'espèces au corps allongé, légèrement comprimé, revêtu d'une peau rugueuse et très-dure, et terminé postérieurement par une queue grosse, charnue et comme fourchue : au museau proéminent ; à la bouche située transversalement sous le museau, et garnie de dents fortes, pointues, extrêmement tranchantes. Les Squales sont les poissons les plus voraces de l'Océan; quelques-uns atteignent des dimensions considérables. Leur chair est dure et coriace ; la peau de quelques espèces sert à polir divers ouvrages, à couvrir des étuis, etc. On les a divisés en plusieurs sous-genres; les principaux sont : la *Roussette* ou *Chien de mer*, le *Requin*, la *Milandre*, la *Scie*, l'*Ange*, l'*Aiguillat*, le *Humantin* et le *Marteau*. *Voy.* SÉLACIENS.

SQUAME (du latin *squama*, écaille), nom donné, en Botanique, aux bractées qui composent le péricline des Composées. On en a fait l'épithète *Squameux* ou *Squammeux* pour désigner tout ce qui est formé d'écailles : *Bulbe squammeuse*, *Fruits squammeux*, etc. — On donne le nom de *Squamelles* aux appendices du Clinanthe, et celui de *Squamules* aux petites écailles placées, dans quelques plantes, à l'orifice de la corolle, comme dans les Borraginées.

En Médecine, le mot *Squame* est souvent employé pour désigner les petites lames d'épiderme qui se détachent à la suite de certaines inflammations du tissu cutané, comme le pityriasis, les dartres furfuracées, la fièvre scarlatine, etc. — On appelle *Desquamation* la chute de ces *squames*.

SQUAMEUX ou SQUAMMEUX (du latin *squama*, écaille), ce qui a du rapport avec l'écaille. *V.* SQUAME.

SQUAMIPENNES ou SQUAMMIPENNES (du latin *squama*, écaille, et *penna*, aile, nageoire), famille de poissons Acanthoptérygiens, qui ont toutes les nageoires recouvertes d'écailles : ce qui rend difficile de distinguer les nageoires de la masse du corps, lequel est comprimé, élevé et écailleux. — Cette famille n'est pas acceptée par tous les Ichthyologistes : M. Valenciennes la déclare purement artificielle.

SQUARE, mot anglais qui signifie *carré*, s'emploie pour désigner une place publique au milieu de laquelle on a ménagé un jardin entouré d'une grille.

SQUATINE ou ANGE DE MER, *Squatina*, genre de poissons de la famille des Plagiostomes, rapporté par Linné au genre Squale. *Voy.* ANGE DE MER.

SQUELETTE (du grec *skélétos*, aride, desséché, c.-à-d. *cadavre desséché*, dont il ne reste plus que les os), nom donné, en Anatomie, à la charpente osseuse sur laquelle s'attachent ou s'appuient toutes les parties molles qui composent le corps des animaux vertébrés. C'est de la forme du squelette que dépendent les formes générales du corps et celles de ses diverses parties. Tous les os qui entrent dans sa composition se rapportent à 3 divisions principales : la *tête*, le *tronc* et les *membres*.

Le *Squelette de l'homme adulte* se compose d'un très-grand nombre d'os, doubles pour la plupart, et toujours symétriques. On y trouve environ 250 pièces :

24 vertèbres,	6 os dans les bras,
1 sternum,	16 os du carpe,
24 côtes,	10 os du métacarpe,
20 os du crâne et de l'oreille,	28 phalanges aux mains,
1 à la mâchoire inférieure,	2 fémurs,
13 à la mâchoire supérieure,	2 rotules,
32 dents.	2 tibias,
1 os hyoïde,	2 péronés,
4 os du bassin,	14 os du tarse,
2 clavicules,	10 os du métatarse,
2 omoplates,	28 phalanges aux pieds

Le squelette des jeunes enfants présente un plus grand nombre d'os, parce qu'il y en a qui, à cette époque, sont divisés en plusieurs pièces, et qui, plus tard, se soudent intimement. Le squelette des femmes est plus petit et moins fortement constitué que celui des hommes ; il présente aussi des différences notables dans les os du bassin, qui sont plus étendus : ce qui donne aux hanches plus de saillie.

Le *Squelette des animaux* offre des différences notables avec celui de l'homme. Les clavicules manquent au cheval, au bœuf, à l'éléphant; elles sont doubles dans les oiseaux et dans quelques reptiles ; les 4 membres commencent à se déformer dans les phoques, et plus encore dans les cétacés; ils deviennent méconnaissables dans les poissons, et disparaissent avec beaucoup d'autres os dans les serpents, au point que la tête et les vertèbres sont les seules parties du squelette proprement dit qui ne disparaissent jamais. Les animaux sans vertèbres n'ont plus de squelette.

On dit qu'un squelette est *naturel*, quand tous ses os se tiennent encore par les tendons et les ligaments qui les unissent dans l'être vivant; on dit qu'il est *artificiel*, quand ces mêmes os, parfaitement nettoyés et blanchis, sont réunis par des fils de fer ou de laiton qui les maintiennent en place tout en leur conservant leurs mouvements naturels. Pour les grands animaux, on emploie des barres de fer, des boulons, des charnières, etc.; on se sert de fils d'argent pour certains poissons et certains reptiles.

La *Squelettologie* traite des parties solides du corps. Elle comprend l'*Ostéologie* et la *Syndesmologie*. — La *Squelettopée* est la partie de l'Ana-

tomie pratique qui traite de la préparation des os et de la construction des squelettes.

SQUILLE, *Squilla*, genre de Crustacés stomapodes, de la famille des Unicuirassés, type de la tribu des Squilliens : corps étroit, allongé, demi-cylindrique, recouvert d'un test assez mince, et composé de 12 segments ; pattes ravisseuses très-puissantes, terminées par une griffe en lame de faux dentelée. Les Squilles habitent les lieux sablonneux et fangeux sur les bords de la mer. Leur chair est d'un goût fort agréable. La *Squille mante* et la *Sq. de Cerisy* habitent la Méditerranée. — La tribu des Squilliens renferme les 3 genres *Squilla*, *Coronis* et *Gonodactylus*.

SQUINE (pour *S. China*, c.-à-d. *Smilax sinensis*), racine de la *Salsepareille de Chine*. *V.* SALSEPAREILLE.

SQUIRRE ou SQUIRRHE (du grec *skirrhos*, corps dur, pierre), tumeur dure et non douloureuse qui se forme en quelques parties du corps, et qui peut offrir la dégénérescence cancéreuse. Le squirre est formé d'un tissu anomal, accidentel, qui n'a point d'analogue parmi les tissus naturels : c'est une substance d'un blanc bleuâtre ou grisâtre, un peu transparente, qui crie sous le scalpel quand on l'incise, et dont la consistance varie depuis celle de la couenne de lard jusqu'à une dureté voisine de celle des cartilages ; ordinairement homogène, cette matière semble divisée en masses subdivisées en lobules qu'unit un tissu cellulaire serré. Le tissu squirreux, avec la matière encéphaloïde, constitue le cancer ; il se développe particulièrement dans les intestins, le foie, les reins. — Pour le traitement, *Voy.* CANCER.

STABAT, prose célèbre, ainsi nommée parce qu'elle commence par ces mots : *Stabat Mater dolorosa*, *Juxta crucem lacrymosa*, etc. Cette prose se chante dans le temps de la Passion, au salut : elle rappelle, dans un style naïf et plein de mélancolie, les souffrances de la sainte Vierge pendant le crucifiement de son fils. Le *Stabat* est attribué au pape Innocent III, et, avec plus de probabilité, au frère Jacopone de Todi. Il a été mis en musique par les plus grands maîtres, Pergolèse, Haydn, Haendel, Rossini, etc. Le *Stabat* de Pergolèse est le plus célèbre.

STACCATO, mot italien qui signifie *détaché*, indique, en Musique, qu'il faut détacher les notes.

STACHIDE, *Stachys* (du grec *stakhys*, épi), vulgairement *Épiaire*, genre de la famille des Labiées, type d'une tribu qui prend de là le nom de Stachydées, renferme des plantes à tiges carrées, à feuilles opposées, à fleurs en campanules plus ou moins rouges, et répandant, quand on les froisse, une odeur peu agréable. La *Stachide des marais* (*St. palustris*), à fleurs purpurines, fournit une fécule amylacée ; ses racines sont aimées des pourceaux. La *St. des bois* (*St. sylvatica*), à fleurs lie de vin, donne une belle couleur jaune ; ses fibres corticales peuvent fournir de bons cordages. On cultive dans les jardins la *St. laineuse*, la *St. grecque*, la *St. épineuse* et la *St. écarlate*.

STADE, nom donné, chez les Grecs, au lieu où l'on faisait certains exercices (course, lutte, etc.), et à une mesure de longueur égale à la longueur de ce lieu.

Comme *lice*, où joutaient les athlètes, le stade était une longue chaussée, de largeur variable : on y distinguait trois parties : l'entrée, marquée soit par une barrière, soit par une simple ligne blanche ; le milieu, où étaient placés les prix destinés aux vainqueurs ; l'extrémité, où était une borne devant laquelle s'arrêtaient les coureurs à pied : dans les courses de char, il fallait tourner plusieurs fois rapidement autour de cette borne sans la toucher, pour regagner de là le lieu d'où l'on était parti.

Comme mesure itinéraire, le *Stade* avait généralement 600 pieds grecs ; mais sa longueur a varié avec celle du pied et avec les pays. Le *Stade olympique*, le plus fréquemment employé, était le 8e du mille romain et valait 185 de nos mètres (184, 935). Le *Stade pythique* était, à ce qu'on croit, beaucoup plus petit : il valait 147m,96. Vers le IIIe siècle avant J.-C., on introduisit dans quelques contrées orientales un stade qui était plus long que le stade olympique, et qui avait pour base le pied philétérien : il valait 213 m.

Le Stade étant la mesure dans laquelle sont indiquées toutes les distances chez les auteurs grecs, on donnera ici un tableau qui servira à convertir les stades olympiques en mesures françaises :

Stades.	Kilom. Mètres. Centim.	Stades.	Kilom. Mètres. Centim.	Stades.	Kilom. Mètres. Centim.
1	184,95	8	1,479,64	60	11,097,32
2	369,91	9	1,664.59	70	12,946,87
3	554.86	10	1,849,53	80	14,796,43
4	739,82	20	3,699,10	90	16.645,98
5	924,77	30	5,548.66	100	18,495,54
6	1,109,73	40	7.398,21	500	92,477,74
7	1,294,68	50	9,247,77	1000	184,935,00

Le mot *Stade* est employé en Médecine comme synonyme de *Période* ou de *Degré* d'une maladie ; il désigne particulièrement chacun des 3 temps que présente un accès de fièvre intermittente.

STAGE (du bas latin *stagium*, demeure), se dit, en général, du temps d'épreuve dont on doit justifier pour être reconnu apte à remplir certaines professions. Il s'entend, le plus souvent, de la résidence que le licencié en droit, après avoir prêté serment, est obligé de faire auprès d'une cour ou d'un tribunal, en y suivant les audiences, avant d'être inscrit sur le tableau des avocats. La durée du *stage* est fixée à 3 ans consécutifs, sans pouvoir être interrompue plus de 3 mois. Les conseils de discipline ont le droit de prolonger la durée du *stage*, selon les circonstances. — Les avocats *stagiaires* ne sont admis à plaider ou à écrire dans aucune cause, que sur un certificat d'assiduité aux audiences pendant 2 ans, ou lorsqu'ils ont 22 ans accomplis. Décret du 14 déc. 1810, titre II ; ord. du 20 nov. 1822, titre III.

La loi sur l'enseignement, du 15 mars 1850, oblige ceux qui veulent diriger un établissement secondaire à justifier d'un stage de 5 ans (art. 60).

Autrefois on appelait *Stage*, dans certaines églises, la résidence que devait faire un chanoine, pendant six mois ou un an, après la prise de possession, pour jouir des honneurs et revenus de son canonicat.

STAHLIANISME. *Voy.* ANIMISME.

STALACTITES et STALAGMITES (du grec *stalazô*, tomber goutte à goutte), concrétions calcaires qui se forment dans l'intérieur des grottes par l'infiltration lente et continue des eaux. Les *Stalactites* sont attachées au plafond ; elles croissent de haut en bas, sont allongées, de forme conique. Les *Stalagmites* se forment sur le sol perpendiculairement au-dessous des premières, et croissent de bas en haut ; elles ont la forme de mamelons. Les stalactites naissantes ont la forme et la grosseur d'un tuyau de plume ; leur centre est percé d'un canal qui ne tarde pas à se boucher, et dès lors l'accroissement se fait en dehors par le dépôt continuel et successif de nouvelles couches de matière calcaire apportée par les eaux qui suintent à travers le plafond. Les stalagmites ne sont jamais percées d'un canal ; elles se forment à plat et à l'aide de couches juxtaposées les unes par-dessus les autres, et cela aux dépens de l'eau même qui a formé les stalactites, et qui, après avoir augmenté la longueur ou la grosseur de celles-ci, vient tomber sur le sol sans avoir déposé toutes les molécules calcaires qu'elle tenait en dissolution. Quelquefois ces deux genres de concrétions se réunissent et forment des piliers qui grossissent graduellement et finissent par combler les cavités qui les renferment. Les stalactites présentent l'as-

pect le plus curieux et le plus bizarre, surtout lorsqu'on parcourt avec une torche allumée les grottes qui les renferment. Parmi les grottes à stalactites, on cite celle d'Antiparos, dans l'Archipel, et, en France, celles d'Auxelles et d'Arcy. On exploite les stalactites de grande taille pour en faire une foule d'objets : taillées et polies, elles ressemblent à de l'albâtre.

STALLE (du bas latin *stallus*, dérivé de *stare*). On nomme ainsi dans les églises des siéges en bois placés autour du chœur, qui se haussent et se baissent à volonté, et sur lesquels sont assis les prêtres, les chanoines, les religieux et ceux qui chantent au chœur. Quand la stalle est baissée, elle offre un siége assez bas; levée, elle présente un appui attaché sous le siége. Cet appui, en forme de cul-de-lampe, a reçu le nom de *patience* ou de *miséricorde*, parce qu'autrefois l'usage était de chanter debout, et que ce n'est que par tolérance que l'on a permis au clergé de s'appuyer sur ces siéges.

Dans les Salles de spectacle, les *Stalles* sont des siéges séparés et numérotés, placés à l'orchestre, au balcon, aux galeries, ou même au parterre.

STAMINAIRE (du grec *stêmôn*, étamine), épithète donnée aux fleurs doubles dont les pétales surnuméraires sont dus à la transformation des étamines. — *Staminal* se dit de ce qui a rapport aux étamines; *Staminifère*, de la partie qui porte les étamines.

STANCE (de l'italien *stanza*), nom donné, en Poésie, à un certain nombre de vers formant un sens complet et arrangés symétriquement. La mesure des vers qui doivent entrer dans une *stance* dépend uniquement de la volonté du poëte; mais toutes les *stances* qui composent une même pièce sont soumises aux mêmes règles. Les *couplets* des chansons, les *strophes* lyriques ne sont autre chose que des stances. Une stance peut avoir de 3 à 12 vers : on donne les noms particuliers de *tercet*, *quatrain*, *sixain*, *octave*, aux stances de 3, 4, 6 et 8 vers. La *Divine comédie* du Dante est en tercets (*terza rima*); la *Jérusalem délivrée* en octaves (*ottava rima*); les poëmes de lord Byron, d'A. de Musset, sont composés de stances plus ou moins longues. Jean de Lingendes, poëte du XVIe siècle, paraît être le premier qui ait introduit les stances dans la poésie française : on a de lui un recueil de *Stances*.

STANHOPE (PRESSE A LA), presse en fonte inventée au dernier siècle par lord Stanhope. Ces presses ont remplacé avec avantage les anciennes presses en bois.

STANNATES (du latin *stannum*, étain), sels formés par le bioxyde d'étain ou acide stannique, et un autre oxyde. — Pour l'*Acide stannique*, qui est plutôt un oxyde, *Voy.* OXYDE D'ÉTAIN.

STAPÉLIE, *Stapelia* (de l'Anglais *Stapel*, à qui cette plante fut dédiée), genre de la famille des Apocynées, section des Asclépiadées, renferme des plantes remarquables par la bizarrerie de quelques-unes de leurs parties. La *Stapélie panachée* (*St. variegata*), vulgairement *Fleur de crapaud*, originaire du cap de Bonne-Espérance, a des tiges charnues, angulaires, succulentes, divisées en rameaux quadrangulaires, dépourvus de feuilles et chargés de tubérosités courtes, opposées, terminées en pointe très-aiguë. Les fleurs sont grandes, monopétales, divisées en 5 découpures presque ovales et finissant en pointe; au centre est une sorte de disque concave, entourant les organes de la génération. Ces fleurs répandent une odeur fétide et cadavéreuse. Elles sont d'un vert jaunâtre à l'intérieur, verdâtres à l'extérieur, et parsemées de nombreuses taches irrégulières. La *St. à grandes fleurs* (*St. grandiflora*) a des fleurs larges d'environ 15 centim., de couleur pourpre noir en dessus, vert glauque en dessous. La *St. hérissée* (*St. hirsuta*) a ses rameaux couverts de poils courts et fins. On mange, au Cap, les jeunes pousses de ces plantes.

STAPHISAIGRE, qu'on écrit aussi, mais à tort, STAPHYSAIGRE (du grec *staphis*, grappe de raisin, et *agria*, sauvage, à cause de la forme et de la disposition de ses fleurs), *Delphinium Staphysagria*, vulgairement *Herbe aux pouilleux* ou *Mort aux poux*, espèce de Dauphinelle ou Pied-d'alouette, qui croît sur les montagnes de la France méridionale, en Italie, en Grèce, etc. : racine pivotante, tige presque simple, velue, haute de 70 à 80 centim.; feuilles palmées à 5 ou 7 lobes; fleurs d'un bleu clair ou foncé, en longues grappes terminales. Ses graines, très-âcres, sont un violent purgatif; on les applique en poudre ou en pommade sur la tête des enfants pour tuer les poux.

STAPHYLIER, *Staphylea* (du grec *staphylê*, grappe), genre type de la famille des Staphyliacées, renferme de petits arbrisseaux cultivés dans les jardins d'agrément, à feuilles opposées, trifoliolées ou pennées avec impaire; à fleurs blanches, hermaphrodites, en *grappes :* calice à 5 divisions; 5 pétales placés sur un disque urcéolé ; étamines opposées aux divisions du calice; ovaire bi ou triloculaire; 3 styles; capsules vésiculeuses, soudées à leur moitié inférieure, terminées par une pointe subulée, s'ouvrant en dedans vers leur sommet, renfermant une ou deux graines osseuses.—Le *Staphylier penné* (*St. pinnata*), vulgairement *Faux pistachier*, *Arbre à la Pistache*, *Nez coupé* ou *Patenôtier*, grand arbrisseau d'un très-bel aspect, à rameaux nombreux, à feuilles pennées, est couvert de fleurs blanches, assez grandes, en grappes pendantes, qui s'épanouissent au printemps, et produisent dans nos bosquets un beau contraste avec les cytises à fleurs jaunes. Il croît en France, notamment aux environs de Fougères en Bretagne, ainsi qu'en Italie. L'amande des noyaux a un peu le goût des pistaches; mais elle est très-âcre, et occasionne des nausées quand on en mange trop. Elle fournit, par expression, une huile douce et résolutive. Les semences, dures, grises et luisantes, servent à faire des colliers et des chapelets.

La famille des *Staphyliacées*, détachée de celles des Rhamnées et des Célestrinées, auxquelles elle avait d'abord été réunie, comprend, outre le genre type *Staphylea* (Staphylier), les genres *Turpinia*, *Euscaphis*, *Bumalda*.

STAPHYLIN (du grec *staphylê*, luette), se dit, en Anatomie, d'un muscle qui appartient à la luette. — On appelle *Staphylino-pharyngien* un muscle qui appartient à la fois à la luette et au pharynx.

STAPHYLIN, genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Brachélytres, comprend une dizaine d'espèces : antennes droites, grenues; palpes filiformes; élytres courts; tarses intermédiaires distants à la base; pieds postérieurs cylindriques. Certaines espèces sont lisses et brillantes; d'autres sont couvertes de poils et velues comme des bourdons; la plupart vivent sur les charognes, les excréments et le fumier.

STAPHYLOME (du grec *staphylê*, grain de raisin), vulgairement *Raisinière*, nom donné à plusieurs affections du globe de l'œil, caractérisées par la convexité anomale des enveloppes de l'œil, qui prennent la forme d'un grain de raisin. Le *Staphylôme de la cornée* est une tumeur transparente ou opaque, de forme et de grandeur variables, qui est formée par la membrane cornée transparente; le *St. de la sclérotique* consiste en une tumeur inégale, bosselée, noirâtre ou bleue, accompagnée de déformation du globe de l'œil, et qui se trouve enveloppée par la sclérotique : ces deux affections ont pour cause des plaies, des coups, des ophthalmies prolongées, etc.; elles sont presque toujours incurables, et nécessitent souvent l'excision ou l'extirpation de l'œil. Le *St. de l'iris* consiste en une petite tumeur noire, arrondie, molle, douloureuse, formée par l'iris lorsqu'il s'est engagé dans une ouverture accidentelle.

STAPHYLORAPHIE (du grec *staphylê*, luette, et *raphê*, suture), suture de la luette; opération chirurgicale par laquelle on remédie à la division

congéniale ou accidentelle du voile du palais. Elle consiste à aviver les bords de la solution de continuité et à les mettre ensuite en contact, afin qu'une inflammation adhésive en détermine la réunion. M. Roux, dès 1819, et après lui MM. Græfe et Sédillot se sont occupés spécialement de cette opération.

STAPHYSAIGRE. *Voy.* STAPHISAIGRE.

STARIQUE, sorte de Pingouin. *Voy.* ALCADÉES.

STAROSTE, dignitaire polonais, investi d'un fief royal, dit *Starostie*. *Voy.* le *Dict. univ. d'H. et de G.*

STASE (en grec *stasis*, de *staô*, s'arrêter), se dit, en Médecine, du séjour du sang ou des humeurs dans quelque partie du corps, séjour causé par la cessation ou la lenteur de leur mouvement.

STATER ou STATÈRE, nom grec d'une monnaie d'or. Le *Stater attique* valait 20 drachmes, environ 18 fr. 50 c.; le *St. de Cyzique*, 28 drachmes, environ 25 fr.; le *St. des Perses* s'appelait *Darique* (*Voy.* ce mot). Les Égyptiens et les Juifs avaient aussi une monnaie de ce nom : elle paraît être la même que le *Sicle*. *Voy.* ce mot.

STATHOUDER, magistrat suprême de l'ancienne république des Provinces-Unies. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

STATICE, *Statice* (en grec *statikê*, de *statikos*, astringent), genre de la famille des Plombaginées, type de la tribu des Staticées, se compose d'herbes et de sous-arbrisseaux, à feuilles radicales, à fleurs en épis unilatéraux sur les ramifications d'une tige ou hampe nue : calice en entonnoir, corolle à 5 pétales, 5 étamines, un ovaire uniloculaire, uniovulé; le fruit est un utricule membraneux monosperme. Les Statices croissent sur les côtes de l'Océan et de la Méditerranée, notamment dans les marais salants. On cultive comme plantes d'ornement la *Statice monopétale*, remarquable par l'union des pétales de sa corolle; la *St. limonium* (*Voy.* BEHEN), la *St. sinuée*, la *St. élégante*, etc. On fait des bordures avec la *St. des jardins* ou *Gazon d'Olympe*, et avec la *St. capitée* ou *Gazon de montagne* ou *d'Espagne*, qui forment de petites touffes arrondies et portent des fleurs rouges ou roses réunies en têtes, à l'extrémité de longs pédoncules. La Statice a été recommandée, comme astringente, contre la dyssenterie, les hémorragies, les angines, les aphthes. En Sibérie, on s'en sert pour tanner. — La tribu des Staticées renferme les genres *Statice*, *Armeria* et *Ægialitis*.

STATION (en latin *statio*, de *stare*, s'arrêter, être debout). En Physiologie, on appelle ainsi l'action de se tenir debout : c'est un état d'immobilité active et volontaire, dans lequel la contraction permanente des muscles extenseurs maintient le corps en équilibre sur sa base de sustension, c.-à-d. sur les pieds et l'espace compris entre eux, de manière qu'une ligne verticale passant par le centre de gravité (le milieu du bassin) tombe sur cette base.

On appelle encore *Station* : 1° en matière de Liturgie, tout lieu, église, chapelle, autel, reposoir, etc., où l'on s'arrête dans les processions ou les pèlerinages pour faire certaines prières, ainsi que le temps pendant lequel on s'y arrête; les *stations* que l'on fait le plus ordinairement sont celles qui ont pour but d'honorer les principales scènes de la Passion : on les désigne sous le nom de *Stations du Calvaire*, *Chemin de la Croix*; elles sont au nombre de 14; — 2° dans les lignes de voitures publiques et dans les chemins de fer, les lieux où s'arrêtent les voitures ou les convois pour prendre ou déposer des voyageurs; — 3° dans la Marine, le séjour que font pendant un certain temps les bâtiments de guerre en pays étranger ou dans les colonies, dans le but de faire respecter le pavillon national, de protéger ou de favoriser le commerce : le temps de ce séjour est généralement de 2 ou 3 ans; — 4° en Astronomie, l'état d'une planète qui paraît n'avancer ni reculer dans le zodiaque : ce phénomène a lieu pour Mercure et Vénus, tant que le rayon visuel, dirigé vers ces astres, est tangent à leur orbite.

STATIONNAIRE (de *station*), se dit, en général, de ce qui demeure au même point, sans avancer ni reculer, ou sans faire de progrès. Il se dit des planètes qui semblent immobiles dans le zodiaque. *Voy.* STATION.

Dans la Marine, on appelle *Stationnaire* tout navire en *station*, et particulièrement un petit bâtiment de guerre mouillé en tête d'une rade ou à l'entrée d'un port, pour exercer une sorte de police sur les bâtiments qui entrent et qui sortent.

STATIQUE (du grec *staô*, se tenir), une des branches de la Mécanique, a pour objet les lois de l'équilibre des forces qui meuvent les corps. Elle se divise en deux parties, dont l'une considère l'équilibre dans les corps solides, et l'autre l'équilibre dans les liquides et les gaz : la première conserve plus particulièrement le nom de *Statique*; la seconde prend celui d'*Hydrostatique*. On estime surtout le *Traité élémentaire de statique* de Monge, revu par MM. Hachette et Aug. Cauchy; les *Éléments de statique* de M. Poinsot, les *Leçons de statique* de M. Garnier, etc.

Le nom de *Statique* a été appliqué par Hales, dans sa *Statique des végétaux*, aux forces qui régissent les corps vivants, et par Berthollet, dans sa *Statique chimique*, aux affinités chimiques. MM Dumas et Boussingault ont donné un *Essai de statique chimique des êtres organisés* (1844).

STATISTIQUE, c.-à-d. *Science de l'État* (du latin *status*, état), science dans laquelle on étudie un pays sous les rapports de son étendue, de sa population, de son agriculture, de son industrie, de son commerce, etc., en un mot sous tous les rapports qui peuvent intéresser l'homme d'État. M. Moreau de Jonnès définit la statistique « la science des faits sociaux exprimés par des termes numériques. » — On distingue la *Statistique générale*, qui embrasse toutes les faces sous lesquelles un pays peut être envisagé, et la *St. spéciale*, qui s'attache à quelque partie, par ex. à la population, aux finances, etc., ou qui ne s'occupe que d'une province, d'un département. La connaissance de la Statistique est indispensable au politique, à l'économiste, au moraliste. Une statistique exacte fournit en effet les éléments d'après lesquels on peut, au moyen de sages inductions, apprécier l'état des institutions, et, par suite, prendre ou proposer les mesures nécessaires.

Cette science, qui se trouvait en germe dans tous les traités de politique et d'économie politique, n'a cependant reçu que depuis peu d'années une existence à part; elle doit son existence, ainsi que son nom, à G. Achenwall, professeur à l'université de Gœttingue, qui publia en 1748 le premier ouvrage qui ait porté ce titre. Elle n'a pas tardé à être cultivée avec ardeur en Allemagne, en Angleterre, en France, en Belgique, etc. En France, ceux auxquels elle doit le plus sont Chaptal, qui, pendant son ministère, créa, à l'Intérieur, un *Bureau de statistique*, encore subsistant; M. César Moreau, qui fonda la *Société de Statistique universelle*; M. de Férussac, qui consacra à la statistique une des sections de son *Bulletin universel*; M. Charles Dupin, qui dressa un grand nombre de tableaux statistiques d'où il tira d'importantes conclusions politiques et morales; M. Moreau de Jonnès, qui dirigea au ministère de l'Intérieur la publication de la *Statistique générale de la France*. Des sociétés se sont formées en France (1829), en Angleterre (1824), etc., pour hâter les progrès de cette science. En outre, un décret rendu le 1er janv. 1852 a créé dans chaque chef-lieu de canton une commission de statistique dont les travaux doivent être centralisés au ministère de l'intérieur.

Parmi les traités théoriques écrits sur cette science, on remarque le *Traité de statistique* de M. Dufau (1840) et les *Éléments de statistique* de M. Moreau

de Jonnès (1847); le livre de M. Quételet intitulé : *Du système social et des lois qui le régissent* (1848). — Il a paru une foule de *Statistiques*, soit générales, soit particulières; la plus importante est la *Statistique générale de la France*, publiée depuis 1834 par le ministère de l'Intérieur, et qui, en 1856, ne formait pas moins de 14 vol. in-8. La *Statistique générale et comparée de la France*, de M. Schnitzler (4 vol. in-8, 1842-46), et la *France statistique* de M. Legoyt (1 vol. in-8, 1843), sont des abrégés plus accessibles pour le commun des lecteurs. — Enfin, diverses publications périodiques, les *Annales de statistique*, le *Bulletin de la Société de statistique*, l'*Annuaire de l'économie politique et de la statistique*, font connaître, à mesure qu'ils se produisent, tous les faits qui peuvent intéresser la science.

STATUAIRE (de *statue*), se dit et du sculpteur qui fait des statues, et de l'art de faire des statues; la *Statuaire* est la partie la plus importante de la sculpture. *Voy.* SCULPTURE.

Marbre statuaire. Voy. MARBRE.

STATUE (du latin *statua*), figure de plein relief, isolée, taillée ou fondue, qui représente un homme, une femme, une divinité ou même un animal. L'exécution d'une statue en marbre ou en pierre comprend d'abord la composition du modèle en matière molle, ou la *plastique* : c'est la partie la plus importante du travail; puis le dégrossissement du bloc, qui s'exécute par le *praticien*. Ce travail achevé, l'artiste termine son œuvre avec le ciseau. Les statues coulées en bronze comprennent, outre la composition du modèle, la fabrication du moule, qui est ordinairement en sable fin ou en argile, et le coulage, qui est l'œuvre du fondeur.

STATU QUO, mots latins que l'on emploie en français pour désigner une chose qui reste dans le même *état qu*'auparavant (*in eodem* statu quo *ante*). Cette locution est surtout usitée dans le langage politique et diplomatique.

STATUT (du latin *statutum*, ce qui est *statué*, décidé). On appelait ainsi, sous l'ancien Droit, des règlements locaux qui avaient force de loi. Les statuts locaux ont été abandonnés dans notre législation uniforme : cependant, dans les cas où les lois s'en réfèrent aux usages particuliers, on suit encore ces statuts.

On appelle encore aujourd'hui *Statuts* certaines lois, certaines dispositions détachées d'une loi : à cet égard, on distingue les *Statuts personnels*, relatifs aux personnes, et les *Statuts réels*, relatifs aux choses.

En Angleterre, on donne le nom de *Statuts* aux lois faites par les trois grands pouvoirs de l'État.

Statuts se dit aussi des règles établies pour la conduite d'une corporation, d'une compagnie, d'une communauté, etc. Avant 1789, les ordres religieux, les corps des métiers, etc., avaient chacun leurs statuts. L'Université, les sociétés littéraires, les compagnies de chemins de fer, etc., sont aujourd'hui régies chacune par des statuts particuliers.

STAUNTONIE, *Stauntonia* (de G.-L. *Staunton*, voyageur anglais), genre de la famille des Ménispermacées, renferme des arbrisseaux grimpants du Népal et de la Chine, à feuilles digitées-peltées; à fleurs blanches ou rougeâtres, odorantes, en grappes fasciculées : ils sont assez répandus dans les jardins anglais, où ils servent à couvrir les berceaux.

STAUROTIDE (du grec *stauros*, croix, et *eidos*, forme), pierre d'un brun rougeâtre ou grisâtre, fusible en fritte, et qui cristallise toujours sous la forme de prismes rhomboïdaux réunis quatre à quatre de manière à offrir l'aspect d'une croix. On la nomme aussi *Schorl cruciforme*, *Pierre de croix*, *Staurolithe*.

STEAM, STEAMER, STEAM-BOAT (de l'anglais *steam*, vapeur), noms employés quelquefois dans la marine française pour désigner les *Bateaux à vapeur*. On prononce *stîme*, *stîmeur*, *stîme-bôte*.

Steamer calorique, nom donné à une machine inventée, en 1851, en Amérique, par M. Ericson, et qui consiste à employer l'air, au lieu de la vapeur, comme force motrice, pour faire marcher les navires : dans ce système, l'air est alternativement chauffé et refroidi.

STÉARATES, composés résultant de la combinaison de l'acide stéarique avec les bases. Les principaux sont les *St. d'ammoniaque*, *de plomb*, *de potasse*.

STÉARINE, principe immédiat, solide et cristallisable, qui entre dans la composition de la plupart des graisses et des huiles. La stéarine est composée de carbone, d'oxygène et d'hydrogène. Quand on la traite par un alcali, elle se transforme en savon. *Voy.* STÉARIQUE et GRAISSE.

STÉARIQUE (ACIDE), du grec *stéar*, suif; acide organique solide, formé de carbone, d'hydrogène et d'oxygène ($C^{34}H^{33}O^3,HO$), qu'on obtient par la saponification de la stéarine contenue dans le suif et dans d'autres graisses. Il est blanc, nacré, gras au toucher, insoluble dans l'eau, et fond à 70°. On le produit en chauffant le suif avec du lait de chaux, décomposant par l'acide sulfurique le savon qui en résulte (*savon de chaux*), et soumettant l'acide gras, qu'on sépare ainsi, à l'action de la presse, afin d'en séparer l'acide oléique liquide. On emploie l'acide stéarique pour la fabrication des bougies dites *stéariques*. — On doit la découverte de cet acide à M. Chevreul (1811); il résulte des dernières analyses de MM. Laurent et Gerhardt qu'il a la même composition que l'acide margarique.

STÉASCHISTE (de *stéar*, suif, graisse, et de *schiste*), synonyme de *Talcite*. *Voy.* ce mot.

STÉATITE ou STÉATIQUE (de *stéar*, *stéatos*, suif), vulgairement *Pierre de lard*, en allemand *Speckstein*, variété compacte de Talc. *Voy.* TALC.

STÉATOME (du grec *stéar*, *stéatos*, suif), espèce de loupe ou de tumeur formée par l'accumulation d'une substance grasse ayant la consistance et la couleur du suif. Le Stéatôme est susceptible de s'enflammer et de passer à l'état cancéreux. L'ablation en est le seul remède.

STÉCHAS, espèce de Lavande. *Voy.* LAVANDE.

STEEPLE-CHASE, mot anglais qui signifie *Chasse au clocher*, s'emploie en français pour désigner une course à cheval faite à travers champs et en franchissant toute espèce d'obstacles, tels que haies, buissons, fossés, cours d'eau, etc. La Croix de Berny, La Marche, Chantilly, Longchamp, sont, aux environs de Paris, le théâtre ordinaire de ces exercices.

STÉGANOGRAPHIE (du grec *stéganos*, couvert, caché, et *graphô*, écrire), art d'écrire en chiffres et d'interpréter cette écriture.

On nomme *Écriture stéganographique* une sorte d'écriture chiffrée qui consiste à écrire successivement les 24 lettres de l'alphabet sur deux lignes horizontales et parallèles, de cette manière :

a b c d e f g h i k l m
n o p q r s t u v x y z,

et à mettre, au lieu de chacune des lettres du mot que l'on veut déguiser, celle qui lui correspond dans l'autre ligne. Si l'on voulait écrire le mot *lire* selon ce procédé, on aurait *yver*. *Voy.* CRYPTOGRAPHIE.

STÈLE (du grec *stêlê*, colonne), nom donné, chez les anciens : 1° à un monument monolithe ayant la forme d'un fût de colonne, d'un obélisque; 2° à une espèce de colonne brisée ou de cippe, destinée à porter une inscription; 3° à un poteau où l'on exposait les condamnés.

STELLAIRE (du latin *stella*, étoile), se dit adjectivement de tout ce qui a rapport aux étoiles : *Lumière stellaire*, *Astronomie stellaire*, etc.

En Botanique, on appelle *Stellaire*, *Stellaria*, un genre de la famille des Caryophyllées, tribu des Alsinées, qui renferme des petites plantes herbacées, à tiges rameuses; à feuilles étroites; à fleurs blanches, ouvertes *en étoile*; à fruits capsulaires, ovoïdes, renfermant plusieurs graines arrondies. Quelques

espèces croissent en France, dans les bois, dans les haies, aux lieux montagneux et sur le bord des eaux stagnantes. On connaît principalement la *Stellaire des bois* (*St. nemorum*) et la *St.* dite *holostée* (*St. holostea*), c.-à-d. *tout os*, sans doute à cause de la dureté de son épiderme. La *St. moyenne* ou *Alsine* est plus connue sous le nom de *Mouron des oiseaux*.

STELLÉRIDES (de *stella*, étoile), nom donné par Lamarck à une section de l'ordre des Échinodermes, correspondant aux *Astéries* ou *Étoiles de mer*.

STELLION, *Stello*, genre de Reptiles sauriens, analogue au Lézard, avec lequel il était confondu par Linné, qui l'appelait *Lacerta stellio*, est rapporté aujourd'hui à la famille des Iguaniens, et est le type de la tribu des Stellionides. Il renferme des animaux au corps épais, couvert d'une peau lâche et garnie d'écailles nombreuses : tête allongée, légèrement aplatie en dessus; langue charnue, élargie, épaisse, non extensible et seulement échancrée à la pointe; cou distinct du corps; pieds allongés; doigts amincis, séparés et onguiculés; queue cylindrique ou comprimée. Le *Stellion du Levant* (*St. vulgaris*) a 30 centim. environ de longueur totale. Il est d'un bleu olivâtre; ses pieds, divisés en 5 doigts, sont en dessous de couleur orangée. Cet animal habite le Levant : il vit dans les ruines des édifices et les fentes des rochers; il est très-agile et se nourrit d'insectes. En Égypte, on fait entrer ses excréments dans certaines préparations pharmaceutiques.

La tribu des *Stellionides* renferme, outre les *Stellions*, les *Cordyles*, les *Doryphores*, les *Fouette-queue* ou *Stellions bâtards* et les *Léiolépides*.

STELLIONAT (du latin *stellio*, petit lézard dont on a fait le symbole de la fraude, sans doute parce que, comme tous les reptiles, il change de peau), nom donné à divers genres de fraude. Dans le Droit romain, il y a *stellionat* : quand on vend la même chose à deux personnes; quand on paye avec des choses qu'on sait ne pas vous appartenir; quand le débiteur enlève une chose affectée à un payement; quand il y a collusion entre deux personnes au bénéfice d'un tiers, substitution d'une marchandise à une autre, ou fausse déclaration faite dans un acte. — En Droit français, il y a *stellionat* lorsqu'on vend ou qu'on hypothèque un immeuble dont on sait n'être pas propriétaire, lorsqu'on présente comme libres des biens hypothéqués, ou que l'on déclare des hypothèques moindres que celles dont ces biens sont chargés. Les *stellionataires* sont passibles de la contrainte par corps (Code Nap., art. 2059). Le *stellionataire* n'est pas admis au bénéfice de cession de biens (Code de Proc., art. 905), ni à la réhabilitation après faillite (Code de Comm., art. 612).

STELLITE (de *stella*, étoile), minéral d'un blanc de neige, d'un éclat soyeux, dont les cristaux forment des groupes étoilés : c'est un composé de silice, d'alumine, de chaux, de magnésie et d'eau. On le trouve en Écosse. — Sorte de pétrification. *Voy.* ASTROÏTE.

STEMMATES (du grec *stemma*, couronne), nom donné par les Naturalistes aux yeux lisses qui sont placés en forme de couronne au-dessus de la tête dans certains ordres d'insectes. *Voy.* ŒIL.

STÉNANTHÈRE, *Stenanthera* (du grec *sténos*, étroit, et *anthos*, fleur), genre de la famille des Épacridées, établi pour un joli arbuste de la Nouvelle-Hollande, le *St. à feuilles de pin* (*St. pinifolia*), qu'on cultive en serre tempérée : feuilles aciculaires, très-nombreuses et serrées; fleurs axillaires : corolle tubuleuse à tube rouge deux fois plus long que le calice et ventru, et à limbe jaune-verdâtre, court, étalé, demi barbu.

STÉNÉLYTRES (du grec *sténos*, étroit, et d'*élytre*), famille de Coléoptères hétéromères, renferme des insectes aux élytres étroites, aux antennes filiformes ou sétacées, au corps oblong, carré en dessus, avec les pieds allongés. — On la divise en cinq tribus : *Hélopiens*, *Cistélides*, *Serropalpides*, *Œdémérites* et *Rhynchostomes*.

STÉNOCARPE, *Stenocarpus* (du grec *sténos*, étroit, et *karpos*, fruit), genre de la famille des Protéacées, tribu des Grévillées, renferme de beaux arbustes de la Nouvelle-Hollande et de la Nouvelle-Calédonie, à feuilles glabres, alternes, sinuées ou entières; à fleurs en ombelles terminales ou axillaires; à fruits ressemblant à un follicule linéaire : d'où le nom du genre. Le *St. de Cunningham* a des fleurs de 3 à 4 centim. de long, dont la couleur varie de l'orangé écarlate au jaune doré.

STÉNOCHILE, *Stenochilus* (du grec *sténos*, étroit, et *kheilos*, lèvre), genre de la famille des Myoporinées, établi pour des arbustes de la Nouvelle-Hollande, à feuilles alternes, entières; à fleurs rouges ou jaunâtres : calice à 5 divisions, dont 4 forment une lèvre supérieure dressée, et la 5e, plus étroite, une lèvre inférieure rabattue. On cultive dans les jardins le *St. glabre* et le *St. maculé*, à longues et belles fleurs rouges en dehors, jaunes et maculées de rouge en dedans.

STÉNOGRAPHIE (du grec *sténos*, resserré, abrégé, et *graphê*, écriture), art de se servir de signes abrégés et conventionnels pour écrire aussi vite que la parole. La ligne droite, l'oblique, la perpendiculaire, l'horizontale, l'arc de cercle, le cercle entier, la boucle et le point sont les éléments de toute sténographie. On peut les disposer de 3 manières : 1° les ranger tous parallèlement sur une même ligne avec une pente uniforme; 2° les combiner par syllabes détachées en leur donnant une signification de position; 3° lier les signes simples entre eux de manière que chaque groupe de signes représente un mot. Ce dernier procédé paraît être le plus avantageux, mais il exige une longue pratique. La sténographie est du plus grand secours pour conserver les discours prononcés à la tribune législative et les débats des tribunaux.

L'emploi d'une écriture abrégée était connu des anciens : Xénophon se servait de signes particuliers pour recueillir la parole de Socrate; Tiron, affranchi de Cicéron, avait inventé, pour recueillir les discours de l'orateur romain, des signes abréviatifs devenus célèbres sous le nom de *Notes tironiennes*; mais la véritable Sténographie ne remonte pas au delà du XVIIe siècle. Elle fut pratiquée d'abord en Angleterre, et fut introduite en France par l'Écossais Ch. Ramsay, auteur d'une *Tachéographie* dédiée à Louis XIV en 1681 : Ramsay n'écrivait que par syllabes détachées. En 1786, Taylor publia son système de *Sténographie*, où, pour la première fois, les signes étaient combinés de manière à représenter des mots. Ce procédé fut appliqué en France par Th. Bertin et par Coulon-Thévenot, qui lui donna le nom de *Tachygraphie*; mais cet art obtint d'abord peu de succès. Ce ne fut que sous le Directoire que la pratique de la Sténographie commença à se répandre; très-borné sous l'Empire, cet art prit un grand développement à partir de la Restauration; en 1817, *le Moniteur* eut des sténographes, dont l'habileté toujours croissante serait difficilement surpassée.

Une foule de *Traités de Sténographie* ont été publiés depuis le commencement du siècle. Nous citerons ceux de MM. Montigny (la *St. méthodique*), Conen de Prépéan (la *St. exacte*), Astier, Chauvin, C. Lagache, Midy, Aimé Paris, H. Prévost, qui tous dérivent de la méthode de Taylor. A la méthode syllabique de Ramsay se rapportent l'*Okygraphie* de M. Blanc (1802), et la *Notographie* de M. Vidal (1819). M. Scott de Martinville a donné, en 1849, une *Histoire de la Sténographie*.

STÉNORHYNQUE, *Stenorhynchus* (du grec *sténos*, étroit, et *rhygkhos*, bec), genre de Crustacés décapodes macroures, de la famille des Oxyrhinques et de la tribu des Macropodiens, établi aux

dépens des Cancers de Linné. Le *St. faucheur* (*St. phalangium*) est très-commun sur les côtes de la Manche et de l'Océan.

STENTOR, nom donné à l'*Alouate*, espèce de Singe hurleur, à cause de son cri bruyant. *Voy.* ALOUATE.

STÉPHANOMIE (du grec *stéphanos*, couronne), genre d'Acalèphes siphonophores, de la famille des Physophorides. L'espèce type, la *Stéphanomie amphitrite*, a l'apparence d'une belle guirlande de cristal azuré, et se balance à la surface des flots, soulevant successivement ses folioles diaphanes qui ressemblent à des feuilles de lierre et qui sont entremêlées de longs tentacules filiformes de couleur rose. On la trouve dans les mers australes. Les uns la considèrent comme une agrégation d'animaux; les autres comme un animal unique, très-complexe.

STÉPHANOTIS (de *stéphanos*, couronne, à cause de sa belle couronne staminale), genre de la famille des Asclépiadées, se compose d'arbustes sarmenteux volubiles, de l'île de Madagascar. La *St. floribunda*, vulgairement *Liane à odeur de tubéreuse*, a de grandes fleurs blanches en ombelles portées sur de longs pédoncules. On la cultive dans nos serres.

STEPPE (mot slave qui signifie *lande*), plaines immenses, élevées, d'un aspect uniforme, les unes privées d'eau et stériles, les autres sillonnées par des ruisseaux et couvertes de pâturages : ces dernières sont habitées par de nombreux troupeaux de moutons et de chevaux en liberté. Les steppes commencent en Europe, vers l'embouchure du Danube, et deviennent très-nombreuses et très-étendues dans la Russie méridionale et la plus grande partie de la Tartarie. Ces plaines ont été habitées de tout temps par des peuples nomades et pasteurs, par les Scythes dans l'antiquité, par les Mongols, les Tartares et les Cosaques dans les temps modernes.

STERCORAIRE (du latin *stercus*, fiente, parce qu'on croyait qu'il poursuivait les oiseaux pour recueillir la fiente qu'ils lâchent en volant), *Lestris*, oiseau palmipède, qu'on a longtemps rangé parmi les Mouettes, est le même que le *Labbe*. *Voy.* ce mot.

On donne aussi ce nom aux insectes qui vivent dans la fiente des animaux, comme les Bousiers et autres Scarabées diptères.

Chaise stercoraire. *Voy.* CHAISE.

STERCULIACÉES (du genre type *Sterculia*), famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, détachée de celles des Malvacées, et tenant le milieu entre les Malvacées et les Byttnériacées, renferme des arbres et des arbrisseaux qui habitent les régions tropicales des deux continents. — Elle forme 3 tribus : les *Sterculiées*, les *Hélictérées*, et les *Bombacées* : cette dernière est souvent considérée comme formant une famille à part.

STERCULIER, *Sterculia*, genre type de la famille des Sterculiacées, renferme un grand nombre d'espèces parmi lesquelles on remarque le *Sterculier fétide* (*St. fœtida*), ainsi nommé de *stercus*, fiente, à cause de l'odeur fétide de ses fleurs : il croît dans l'Inde, où l'on extrait de ses graines une huile comestible ; le *St. à feuilles de platane* (*St. platanifolia*), bel arbre de la Chine et du Japon ; le *St. acuminé* (*St. acuminata*) de l'Afrique et du Brésil : ses graines, connues sous les noms de *Noix de Gourou*, *Noix du Soudan*, sont de la grosseur d'une châtaigne : elles ont une saveur âpre et acide.

STERCUS DIABOLI, plante. *Voy.* DYSODYLE.

STÈRE (du grec *stéréos*, solide), nouvelle mesure employée pour les bois de chauffage : c'est un mètre cube. Elle vaut un peu plus de 29 pieds cubes. Le stère est à peu près la moitié de la *voie* (0,521) et le quart de la *corde* (0,260). Il y a des *décastères* (10 stères) et des *décistères* (10e du stère).

Le bois de charpente se mesure aujourd'hui au *décistère*, qui équivaut à peu près à l'ancienne *solive*.

STÉRÉOBATE (du grec *stéréos*, solide, et *basis*, base), nom donné, en Architecture, à un soubassement sans moulures qui supporte un édifice, ainsi qu'à ce que l'on met au-dessous du piédestal d'une colonne pour la tenir plus élevée.

STÉRÉOGRAPHIE (du grec *stéréos*, solide, et *graphô*, décrire, tracer), art de représenter les solides sur un plan : c'est la Perspective des solides. La *Projection stéréographique de la sphère* est celle dans laquelle on suppose que l'œil est placé sur la surface même de la sphère : le plan de projection est alors ou le grand cercle dont l'œil est le pôle, ou un plan parallèle au plan de ce grand cercle. Ce mode de projection était connu d'Hipparque; il est décrit dans le traité du *Planisphère* attribué à Ptolémée.

STÉRÉOMÉTRIE (de *stéréos*, solide, et *métron*, mesure), partie de la Géométrie pratique qui apprend à mesurer le volume des corps solides, tels que le cube, le prisme, le cylindre, la pyramide, etc.

STÉRÉOSCOPE (du grec *stéréos*, et *skopeô*, voir), instrument inv. en 1838 par Wheatstone et perfectionné par Webster, à l'aide duquel des images planes apparaissent en relief. C'est une boîte en forme de pyramide rectangulaire tronquée, qui porte à la base d'une de ses grandes faces une ouverture pour éclairer les images placées à l'intérieur, et sur son sommet deux tuyaux de lunettes par lesquels on regarde simultanément, à travers deux prismes, deux images d'un même objet prises sous un angle différent. En regardant ainsi, les deux yeux ne voient pas les deux images distinctes qui existent réellement, mais bien une seule placée dans l'espace intermédiaire; et cette image unique, qui résulte de la superposition des deux images, offre absolument le *relief* de l'objet qui a servi à les obtenir. — *On se sert* ordinairement à cet effet d'images photographiques obtenues au même moment sous une même action de la lumière. L'expérience peut aussi être faite avec des figures géométriques symétriques.

STÉRÉOTOMIE (du grec *stéréos*, solide, et *temnô*, couper), art de tailler les bois et les pierres, en leur donnant les formes convenables pour leur emploi dans les constructions. M. Leroy a donné un *Traité de Stéréotomie*, qui contient les applications de la géométrie descriptive à la théorie des ombres, à la coupe des pierres, etc., 1844.

STÉRÉOTYPIE (du grec *stéréos*, solide, et *typos*, type, caractère), art de convertir en formes ou planches solides, des pages qui ont été préalablement composées en caractères mobiles. *On peut* employer pour *stéréotyper* des procédés fort divers : 1° souder par la queue les caractères mobiles (procédé primitif) ; 2° prendre l'empreinte d'une page de caractères mobiles ordinaires en appliquant cette page avec force sur une matière métallique particulière, puis, à l'aide d'un mouton, appliquer cette empreinte sur du métal à l'état de pâte, de manière à y reproduire le relief de la page primitive (procédés Carez, F. Didot); 3° se servir pour la composition en mobile de caractères dont l'œil soit frappé en creux, et qui puissent servir eux-mêmes, sans aucun intermédiaire, de matrice pour la planche en relief (procédé Herhan); 4° prendre en creux, avec du plâtre fin et humide ou avec une pâte de carton, l'empreinte d'une page composée en caractères ordinaires, puis couler dans cette espèce de matrice, après l'avoir séchée au feu, un alliage métallique tel que celui qu'emploient les fondeurs en caractères (procédé de MM. de Paroy et Durouchail) : ce dernier procédé, que l'on appelle *Clichage*, est à peu près le seul employé aujourd'hui.

La Stéréotypie permet d'obtenir, avec un nombre restreint de caractères mobiles, des plaques d'un faible volume et faciles à conserver, avec lesquelles on peut tirer à volonté, et seulement à mesure des besoins, un nombre indéfini d'exemplaires; elle offre, en outre, un moyen assuré d'épurer les textes et d'arriver à une exactitude de plus en plus grande :

Il suffit pour cela d'enlever, sur le cliché, avec un emporte-pièce, le passage fautif, et d'introduire à la place un nouveau morceau que l'on y soude.

Bien qu'on puisse trouver le germe de la Stéréotypie dans les premiers essais des inventeurs de l'imprimerie, cet art ne date réellement que du dernier siècle : vers 1725, Valleyre, imprimeur de Paris, eut l'idée d'appliquer les caractères mobiles sur une composition argileuse et de fondre un bloc en cuivre sur le moule ainsi obtenu. Peu d'années après, W. Ged, orfèvre écossais, et Funkter, imprimeur d'Erfurt, firent des essais analogues, qui eurent peu de succès. L'Alsacien Hoffmann, en 1784, Carez, imprimeur de Toul, en 1786, F. Didot et Herhan, en l'an VI (1798), apportèrent à ce nouvel art de nombreux perfectionnements; les Didot le popularisèrent, au commencement de ce siècle, par leurs jolies éditions dites *stéréotypes*. Il est aujourd'hui d'une application universelle. M. E. Duverger l'a récemment appliqué à la reproduction de la musique et des cartes géographiques (1844). — Sous le titre d'*Histoire et procédés du Polytypage et de la Stéréotypie* (an X), Camus a donné d'intéressants détails sur l'origine et les développements de cet art. Un *Précis sur la Stéréotypie* a été publié par M. de Paroy, 1822.

STERLET, *Acipenser pygmeus* ou *ruthenus*; c'est le petit Esturgeon, celui qui fournit le meilleur caviar. *Voy.* ESTURGEON.

STERLING, valeur monétaire fictive de la Grande-Bretagne. La livre sterling (*pound sterling*), qu'il ne faut pas confondre avec la guinée, équivaut aujourd'hui à 20 schellings, environ 25 fr. — On fait venir le mot *sterling* du saxon *easterling*, hommes de l'Est, nom par lequel on désignait des Néerlandais qui furent employés à l'hôtel des monnaies : on appliqua leur nom aux pièces de monnaies auxquelles ils travaillaient.

STERNAL, qui appartient au Sternum. — *Appendice sternal* ou *xiphoïde*. *Voy.* STERNUM et XIPHOÏDE.

STERNE, *Sterna*, dit aussi *Hirondelle de mer*, genre d'oiseaux Palmipèdes, de la famille des Longipennes ou de celle des Mouettes : bec très-long, effilé, tranchant, pointu; ailes très-longues, échancrées, et queue en général fourchue. Ces oiseaux volent constamment en poussant des cris aigus; ils saisissent leur proie au vol ou en rasant la surface des eaux. Ils arrivent au printemps sur nos côtes maritimes. On les trouve dans les deux continents. On en connaît 12 espèces en Europe : la *St. Pierre-Garin* (*St. hirundo*), d'un cendré bleuâtre en dessus, blanc en dessous, calotte noire, bec et pieds rouges; elle est commune sur les côtes de France; la *St. tschegrava* (*St. caspia*), des bords de la Caspienne et de la Baltique, la *St. caujek* (*St. cantiaca*), la *St. voyageuse*, la *St. arctique*, la *St. Dougall*, la *St. hansel* (*St. anglica*), la *St. moustac* (*St. leucoporeia*), la *St. leucoptère*, la *St. épouvantail* (*St. nigra*), la *St. petit* (*St. minuta*) et la *St. noddi* ou *Oiseau fou* (*St. stolida*).

STERNUM (du grec *sternon*, poitrine), os impair, symétrique, placé au-devant et au milieu de la poitrine, est aplati, allongé, large en haut, rétréci au milieu, et se termine en bas par une pointe saillante nommée *Appendice xiphoïde* ou *sternal*. Cet os s'articule avec les clavicules et les sept côtes supérieures de chaque côté. L'*Articulation sterno-claviculaire* unit l'extrémité interne de la clavicule avec l'extrémité supérieure du sternum.

Les *Muscles sterno-hyoïdien*, *sterno-mastoïdien*, *sterno-thyroïdien* prennent attache sur le sternum et servent à abaisser, le premier l'os hyoïde, le second le visage, et le troisième le cartilage thyroïde.

Chez les oiseaux, le sternum, vulgairement *bréchet*, constitue un grand bouclier convexe et ordinairement carré qui recouvre le thorax et une partie de l'abdomen : il donne attache aux muscles du vol.

STERNUTATOIRES (du latin *sternutatio*, éternûment), dits aussi *Errhins*, substances qui provoquent l'éternûment : tels sont particulièrement le Tabac, les Ptarmiques (Arnica, etc.), les poudres de Bétoine, de Cabaret, de Marjolaine, l'Euphorbe, etc. (*Voy.* ÉTERNUMENT). — On recourt aux sternutatoires dans la syncope, dans l'asphyxie, ou pour dissiper les maux de tête, pour provoquer des hémorragies nasales, pour expulser de fausses membranes, etc.

Poudre sternutatoire. *Voy.* POUDRE.

STERTOREUX (du latin *stertor*, ronflement), se dit de la respiration quand elle fait entendre, dans les mouvements d'inspiration et d'expiration, un son qui imite assez bien le bruit de l'eau bouillante.

STÉTHOSCOPE (du grec *stéthos*, poitrine, et *scopéin*, considérer, examiner), instrument inventé par Laënnec, et qui sert à explorer la poitrine. Il consiste en une espèce de cornet acoustique formé d'un cylindre de bois ou de métal, long de 35 centim. environ et évasé par un bout, percé dans toute sa longueur d'un canal de 6 millim. de diamètre : la partie évasée est remplie par un petit cône, dit *enbout*, et percée également d'un canal central. Pour ausculter avec le stéthoscope, l'observateur tient le cylindre comme une plume à écrire, il applique avec exactitude l'extrémité de l'instrument sur le point de la poitrine qu'il veut explorer, et met son oreille à l'autre extrémité; il entend alors distinctement les sons que produisent par leurs mouvements les organes pectoraux, et reconnaît ainsi les altérations qu'ils peuvent avoir éprouvées. *Voy.* AUSCULTATION et PLESSIMÈTRE.

STHÉNIE (du grec *sthénos*, force, puissance), excès de force, exaltation de l'action organique. Ce mot a été employé par les médecins brownistes, par opposition à celui d'*asthénie* ou manque de force.

On appelle *Maladies sthéniques* celles qui proviennent d'un excès de force.

STIBIÉ (de *stibium*, antimoine), se dit des médicaments qui contiennent de l'antimoine. — Le *Tartre stibié* est le tartrate de potasse et d'antimoine.

STIBINE : c'est l'Antimoine sulfuré.

STICHOMANCIE (du grec *stikhos*, vers, et *mantéia*, divination), divination par le moyen de vers, qui fut en grande vogue chez les anciens. On écrivait des vers sur de petits billets, puis on jetait ces billets dans une urne : le billet qui sortait le premier donnait la réponse demandée.

STIGMATES (en grec *stigma*, de *stizein*, marquer). On appelait ainsi autrefois une marque qu'on imprimait sur l'épaule gauche des soldats qu'on enrôlait. Aujourd'hui l'on se sert le plus souvent de ce mot pour désigner les marques des plaies de Jésus-Christ, imprimées miraculeusement sur le corps de S. François d'Assise. *Voy.* ce nom au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

En Botanique, on appelle *Stigmate* l'extrémité supérieure du pistil : c'est un corps glanduleux, ordinairement lubréfié, et destiné à retenir les grains du pollen. Le stigmate est le plus souvent supporté par un style; il est *sessile*, c.-à-d. immédiatement attaché au sommet de l'ovaire, dans le Pavot, la Tulipe, etc. Quand les carpelles sont libres, il y a autant de stigmates que de carpelles; mais si les carpelles sont soudées en un pistil unique, le nombre des stigmates est déterminé par celui des styles ou des divisions du style. Le stigmate est dit *terminal*, s'il est situé au sommet du style ou de l'ovaire (Lis, Pavot); *latéral*, quand il occupe les côtés du style ou de l'ovaire (Renonculacées).

En Entomologie on nomme *Stigmates* les petites ouvertures placées sur les côtés du corps de l'insecte par lesquelles l'air s'introduit dans les trachées.

STIL DE GRAIN, nom que les peintres donnent à une couleur jaune qu'ils emploient souvent; c'est une argile colorée par une décoction faite avec du Nerprun, qu'on appelle aussi *Graine d'Avignon*.

STILBITE (du grec *stilbô*, briller), substance ordinairement blanche, à cassure vitreuse et à éclat nacré dans le sens du clivage le plus net et le plus facile. C'est un silicate alumineux à base de chaux.

STILLINGIA, genre exotique d'Euphorbiacées, à suc laiteux. Le *St. sebifera* donne une espèce de suif.

STIMULANTS (du latin *stimulare*, aiguillonner), médicaments qui ont la propriété d'exciter l'action organique des divers systèmes de l'économie. On distingue des *Stimulants diffusibles*, c.-à-d. qui ont une action prompte et de peu de durée, et des *St. persistants*, qui ont, en général, une action moins prompte, mais toujours plus durable. On range parmi les premiers le camphre, l'éther, l'ammoniaque, les huiles volatiles, le thé, le café, les vins mousseux; parmi les seconds, les semences des Ombellifères, les sommités des Labiées aromatiques, la cannelle, le girofle, la muscade, la vanille, la myrrhe, les térébenthines, les résines. — Les médecins rasoristes appellent *Contre-stimulants* les agents thérapeutiques qui ralentissent l'action vitale surexcitée. Ils admettent des *Contre-stimulants directs*, qui favorisent par eux-mêmes le ralentissement de l'action vitale; les principaux sont : les préparations antimoniales, mercurielles, ferrugineuses, les sels purgatifs alcalins; et des *Contre-stimulants indirects*, qui coopèrent seulement au ralentissement de l'action vitale, tels que l'abstinence, la saignée, l'action du froid.

STIMULUS, mot latin, qui signifie *aiguillon*, désigne, dans le langage médical, tout ce qui est de nature à déterminer une excitation dans l'économie animale. Le *Stimulus* joue le principal rôle dans la doctrine de Rasori. Les médecins de cette école admettent que la santé est le résultat de deux forces opposées qui produisent, l'une, la *stimulation*, l'autre, la *contre-stimulation*, et qui se contre-balancent et s'équilibrent parfaitement. Dans toute maladie, il y a excès de l'une ou de l'autre : de là deux classes seulement d'agents thérapeutiques : les *stimulants*, pour combattre l'excès du *contre-stimulus*, et les *contre-stimulants*, pour détruire l'excès du *stimulus*. *Voy.* l'article ci-dessus et CONTRE-STIMULISME.

STIPE (du latin *stipes*), nom donné, en Botanique, à la tige ligneuse des plantes monocotylédones arborescentes, des Palmiers, par exemple, tige qui se termine par un faisceau de feuilles. On le donne également à la partie des Champignons munis d'un chapeau qui supporte cette dernière expansion.

C'est aussi le nom d'un genre de Graminées vivaces, type de la tribu des Stipacées. L'espèce la plus intéressante est la *Stipe plumeuse* (*Stipa pennata*), qui est employée à faire de jolies bordures; ses fleurs sont remarquables par leurs arêtes barbelées de poils blancs soyeux fort élégants. Cette espèce croît par touffes dans les pâturages arides et montagneux, et fournit un foin dur que les bestiaux ne mangent guère qu'avant la floraison. On fait avec le chaume de la *Stipa tenacissima* de forts tissus de sparterie.

STIPULES, petits appendices squammiformes ou foliacés qu'on rencontre au point d'origine des feuilles sur la tige : elles sont ordinairement au nombre de deux, une de chaque côté du pétiole (Charme, Tilleul); plus rarement elles sont solitaires, situées à l'aisselle des feuilles. Dans le premier cas on les appelle *latérales*, et dans le second *axillaires*. En outre, elles varient de forme, de durée, de grandeur et de situation, et reçoivent des noms appropriés.— On appelle *stipelles* les petites stipules qui accompagnent les folioles de certaines feuilles composées.

STIRATOR (de l'italien *stirare*, tendre, étirer), cadre en bois à l'usage des dessinateurs à l'aquarelle et au lavis, sert à tenir bien tendu le papier sur lequel on doit dessiner.

STOCK. Ce mot qui, en anglais, signifie *provision*, s'emploie, dans le langage commercial, pour signifier la quantité d'une marchandise quelconque qui se trouve en magasin dans les entrepôts ou sur les marchés d'une place de commerce.

A la Bourse de Londres, on entend par *Stocks* ce que nous appelons *Fonds consolidés*.

STOCK-FISCH, c.-à-d. *poisson pour provision*, nom que les pêcheurs du Nord donnent spécialement à la morue et à la merluche desséchées à l'air. On le dit aussi, par extension, de tout poisson séché et salé.

STOECHAS, espèce de Lavande. *Voy.* LAVANDE.

STOFF (de l'anglais *stuff*, étoffe), étoffe de laine sèche et brillante qui se fabriquait primitivement en Angleterre. On en fait surtout des robes.

STOICISME (du grec *stoa*, portique, parce que Zénon, le chef des Stoïciens, enseignait sous le Portique d'Athènes), célèbre système de philosophie, caractérisé surtout par l'austérité de sa morale. *Voy.* STOICIENS et ZÉNON, au *Dict. univ. d'Hist. et de Géog.*

STOLÉPHORE (du grec *stolè*, robe, et *phérô*, porter), poisson. *Voy.* MÉLETTE.

STOLON (en latin *stolo*). On nomme ainsi, en Botanique, les jets d'une tige ou d'un rameau rampant, du Fraisier, par exemple, ou de l'*Ajuga reptans*, jets qui produisent à la fois des feuilles et de petites racines. Les stolons sont un des moyens de multiplication : ils se fixent au sol par leurs racines et servent à former de nouveaux individus. — On appelle *Stolonifères* les plantes qui jettent des *stolons*.

STOMACHIQUE ou STOMACAL, ce qui appartient à l'estomac. Il se dit surtout des substances qui conviennent à l'estomac. *Voy.* CORDIAL.

L'*Elixir stomachique de Stoughton* est composé comme il suit : sommités sèches d'Absinthe et de Chamædris, racine sèche de Gentiane, écorce d'oranges amères, Aloès, Cascarille et Rhubarbe, que l'on fait digérer dans l'alcool. On le prend avant le repas pour ouvrir l'appétit, ou après, pour faciliter la digestion.

STOMAPODES (du grec *stoma*, bouche, et *pous*, génitif *podos*, pied), ordre de Crustacés nageurs, de la division des Malacostracés, qui forme le passage des Décapodes aux Amphipodes. Ils ont les yeux portés sur un pédicule mobile, et le corps allongé. L'extrémité antérieure de la tête présente une articulation qui sert de support à ces organes, ainsi qu'aux antennes intermédiaires. Ces Crustacés sont tous marins. Ils forment 3 familles : les *Caridioïdes*, les *Bicuirassés*, et les *Unicuirassés*.

STOMATE (du grec *stoma*, bouche), nom donné, en Botanique, à des orifices ou pores microscopiques qu'offre généralement l'épiderme des surfaces herbacées des plantes. Ces stomates sont tantôt épars et sans ordre, tantôt disposés par séries ou lignes longitudinales; ils existent indifféremment sur les deux faces de la feuille dans les plantes herbacées. On les trouve sur la face inférieure seulement, dans les végétaux ligneux; sur la face exposée au contact de l'air, dans les feuilles étalées à la surface de l'eau. Ils servent uniquement, selon Richard, à la respiration des végétaux, et nullement à l'absorption, comme on l'avait cru.

STOMATITE (du grec *stoma*, bouche), inflammation de la membrane muqueuse de la bouche. Elle est le plus souvent produite par l'introduction dans la bouche de boissons ou d'aliments trop chauds, de boissons âcres ou caustiques : elle cède ordinairement aux collutoires mucilagineux.

STOP (impératif du verbe anglais *to stop*, s'arrêter). Ce mot s'emploie dans la Marine comme terme de commandement, pour ordonner de s'arrêter, comme par exemple, sur un bateau à vapeur, pour faire cesser le mouvement de la machine.

STOR (du latin *sturio*), nom vulg. de l'*Esturgeon*.

STORAX, substance balsamique et résineuse produite par le *Styrax* ou *Aliboufier officinal*, et employée le plus souvent comme stimulant : elle est de consistance variable et d'une odeur très-agréable, qui rappelle celle de l'acide benzoïque. On

distingue : le *Storax blanc*, composé de larmes blanches, opaques et molles; le *St. amygdaloïde*, en larmes sèches, dures, opaques, blanches, cassantes, agglutinées par une matière brunâtre; le *St. rouge-brun*, en masses mélangées de substances étrangères et de sciure de bois; le *St. liquide*, qui paraît provenir du *Liquidambar styraciflua :* il a la consistance du miel et une odeur forte et aromatique; il est d'un gris brunâtre, opaque; il entre dans la composition de divers onguents et emplâtres; le *St. calamite*, *St. sec* ou *en larmes*, résine de qualité inférieure au Storax proprement dit, que l'on extrait par incision de l'écorce de l'Aliboufier : on l'emploie en parfumerie à cause de son odeur agréable, et en médecine comme stimulant. Les chimistes s'en servent pour la préparation de l'acide cinnamique, dont il renferme des quantités notables. — Pour le *Storax benjoin*, *Voy.* BENJOIN.

STORE (du latin *storea*, natte), espèce de rideau de coutil, de taffetas ou de toute autre étoffe claire et transparente qui se lève et se baisse par le moyen d'un ressort, et qu'on met, en le tenant bien tendu, devant une fenêtre, une portière de voiture, etc., pour se garantir du soleil ou de la poussière. La fabrication des stores a pris un grand développement depuis quelques années : la plupart sont couverts d'élégants dessins.

STORTHING, assemblée générale ou diète de Norwége. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

STOURNE (du latin *sturnus*, étourneau), *Lamprotornis* (du grec *lampros*, brillant, et *ornis*, oiseau), division générique établie par M. Temminck dans la famille des Merles : bec médiocre, convexe en dessus, comprimé à la pointe qui est échancrée, déprimé à la base; leur plumage est très-éclatant, de couleurs métalliques. Ils vivent comme les Étourneaux et les Martins, mais ressemblent plus ou moins aux Merles par le bec et par les pieds. Toutes les espèces connues sont de l'ancien continent, surtout d'Afrique. L'espèce type est l'*Oiseau de paradis noir* ou *St. noir :* on le trouve à la Nouvelle-Guinée.

STOURNELLE, *Sturnella*, genre de Passereaux de la famille des Sturnidées, voisin des Étourneaux : bec droit, entier, convexe en dessus, obtus à la pointe; tarses nus, annelés; pouce robuste; ailes moyennes. Les Stournelles vivent dans les prairies et les plaines marécageuses. Ces oiseaux courent avec vitesse; ils ont le vol vif, planent et filent en volant comme la Perdrix grise. Ils se nourrissent de vers, d'insectes et de graines. Ils nichent à terre. Le *Stournelle à collier* (*St. collaris*) a le plumage varié de gris, de brun, de noir et de roux. On le trouve dans l'Amérique du Nord.

STOUT (mot anglais qui veut dire *fort*, *vigoureux*), ou *Brown stout*, sorte de bière anglaise forte, d'un brun foncé, n'est qu'une variété du *Porter*.

STRABISME (du grec *strabos*, louche), difformité de celui qui *louche*. Lorsque le sujet affecté de strabisme regarde un objet, l'un des yeux seulement ou tous les deux à la fois s'écartent involontairement de l'axe visuel, de manière que les yeux ne peuvent jamais être dirigés en même temps sur le même point : dans le 1er cas, le strabisme est *simple*, dans le 2e, *double*. Le plus souvent c'est en dedans, et vers le nez, que l'œil se tourne; mais parfois aussi c'est en dehors, en haut ou en bas. Si les deux yeux sont affectés, ils peuvent être dirigés tous deux en dedans (*Str. convergent*), ou tous deux en dehors (*Str. divergent*), ou en haut (*Str. supérieur*), ou en bas (*Str. inférieur*); quelquefois l'un se dirige en haut et l'autre en bas (*Str. horrible*).

Le Strabisme provient de l'inégalité de force ou de dimension dans les muscles oculaires. On a essayé d'y remédier par la section des muscles trop courts : ce procédé a été surtout mis en honneur par les chirurgiens allemands Stromeyer (1828) et Dieffenbach (1830), et, en France, par M. Baudens; mais, à côté de succès réels, il s'est produit aussi des accidents graves dont les moindres sont la déviation des yeux en sens inverse ou la fixité de la pupille. M. Tavignot a proposé de remplacer la section des muscles trop courts par le raccourcissement et la ligature des muscles opposés, qui chez les personnes louches sont trop longs.

STRAMOINE, *Stramonium* (du latin *stramineum*, formé de *stramen*, paille, chanvre?), plante exotique propre aux pays chauds, est une espèce du genre *Datura* (*Voy.* ce mot) et en a les propriétés. La *Stramoine commune* est acclimatée dans toute l'Europe. Ses fleurs sont d'un blanc sale et très-grandes; ses fruits sont connus sous le nom de *Pomme épineuse*. Cette plante répand, lorsqu'il fait chaud et encore plus lorsqu'on la froisse, une odeur nauséabonde qui porte à la tête et donne des vertiges. Le suc est un poison dangereux, qui produit un assoupissement léthargique. Néanmoins on en fait un grand usage en médecine contre les névralgies, l'épilepsie, les spasmes et convulsions, etc. On combat l'empoisonnement causé par la Stramoine en provoquant le vomissement, puis faisant prendre des acides. On appelle vulgairement cette plante *Herbe au diable*, *Herbe aux sorciers*, parce que l'on attribuait à une influence diabolique le délire qu'elle provoque, délire que se procuraient à volonté quelques malheureux, qui croyaient alors être transportés au Sabbat.

STRANGULATION (du latin *strangulatio*), constriction du cou par un lien circulaire qui intercepte l'accès de l'air dans les organes de la respiration et le retour vers le cœur du sang porté au cerveau par le système artériel. La strangulation a lieu soit par *étranglement*, soit par *suspension* ou *pendaison*. Dans les deux cas, la mort arrive par *asphyxie*.

STRANGURIE (du grec *stranx*, goutte, et *ouron*, urine), difficulté extrême d'uriner, l'urine sortant goutte à goutte, avec douleur, ardeur, et ténesme vésical continuel. C'est le premier degré de l'*Ischurie* ou *Rétention d'urine*. *Voy.* ce mot.

STRAPONTIN (du latin *stratus*, couché, étendu, et *pons*, pont), siége garni que l'on met sur le devant dans les carrosses coupés, et qui peut, comme un pont levis, se lever et s'abaisser. — Il se dit aussi du siége supplémentaire des *omnibus*.

STRASS (*cristal* en allemand), verre qui imite les pierres précieuses. Il se compose en général de silicate de potasse et de silicate de plomb, colorés par différents oxydes, et s'obtient avec du cristal de roche ou du sable blanc, de la potasse pure, du minium, un peu de borax et d'acide arsénieux. On imite le *diamant* avec du strass incolore; le *saphir* avec du strass coloré par l'oxyde de cobalt; l'*améthyste* avec du strass coloré par de l'oxyde de manganèse et du pourpre de Cassius ou oxyde d'or; l'*émeraude* avec l'oxyde vert de cuivre et un peu d'oxyde de chrome; la *topaze* avec le verre d'antimoine et l'oxyde d'or; l'*aigue-marine* avec le verre d'antimoine et l'oxyde de cobalt; le *grenat* avec le verre d'antimoine, le pourpre de Cassius et l'oxyde de manganèse, etc.

L'art d'imiter les pierres précieuses naturelles avec du verre coloré est fort ancien : Pline en parle comme d'un art très-lucratif, porté de son temps à un haut degré de perfection. Les alchimistes du moyen âge pratiquèrent également cet art, qui s'est conservé en Allemagne. Depuis 1819, on fabrique à Paris des strass si beaux qu'il faut une grande habitude pour les distinguer des pierres véritables.

STRATAGÈME (du grec *stratos*, armée, et *agô*, conduire), ruse de guerre. On a sous ce titre deux recueils importants pour l'histoire de l'art militaire chez les anciens, l'un en grec, de *Polyen* (*Stratagèmes*, en 8 livres), l'autre en latin, de *Frontin* (*Stratagèmes de guerre*). Carlet de la Rosière a donné en 1756 les *Stratagèmes de la guerre*.

STRATÉGIE (du grec *stratégos*, général), science

des mouvements d'une armée, des opérations militaires (*Voy.* TACTIQUE). — On en a formé l'adjectif *Stratégique* pour désigner tout ce qui concerne l'art de la guerre : on appelle *Routes stratégiques*, les routes propres à faciliter le mouvement des armées.

STRATES (du latin *stratus*, couché), synonyme de *Couches* en Géologie. *V.* COUCHES et STRATIFICATION.

STRATIFICATION. C'est, en Géologie, la disposition des masses minérales et des terrains par *strates* ou par *couches*. *Voy.* TERRAINS.

Dans un sens plus général, c'est l'opération par laquelle on dispose par couches ou par lits des corps que l'on veut combiner ensemble. L'on obtient l'acier par stratification, en faisant chauffer des barreaux de fer que l'on a eu soin de séparer par des couches d'un ciment dont le charbon fait la base.

STRATIFORME (du latin *stratum*, couche), se dit de certains corps résultant d'un assemblage de couches qui s'étendent en formant ordinairement des ondulations plus ou moins sensibles.

STRATIOTE, *Stratiotes*, genre de la famille des Hydrocharidées, renferme des plantes vivaces, stolonifères, analogues aux Broméliacées. Le *Stratiote faux aloès* (*Str. aloïdes*) est commun dans les fossés et les canaux des Pays-Bas, sur l'eau desquels il flotte librement.

STRÉLITZ, milice russe. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

STRÉLITZIE, *Strelitzia*, dite aussi *Heliconia*, genre de la famille des Musacées, renferme des plantes originaires du cap de Bonne-Espérance, à feuilles radicales, oblongues, coriaces, longues et portées par de très-longs pétioles; du milieu des feuilles sort une tige nue ou hampe qui porte 8 ou 10 grandes fleurs de couleur jaune orangé, mêlé de bleu. La *Strélitzie de la reine* (*Str. regina*), dédiée à une reine d'Angleterre de la maison de Mecklembourg-*Strélitz*, est cultivée dans nos jardins pour la beauté de ses fleurs.

STREPERA (du latin *strepere*, faire du bruit), nom scientifique de l'oiseau appelé *Réveilleur*.

STREPSILAS (du grec *strépho*, tourner, et *laos*, pierre), nom scientifique du *Tourne-pierre*.

STREPSIPTÈRES (du grec *streptos*, tordu, replié, et *ptéron*, aile), nom donné par Kirby aux insectes parasites appelés aujourd'hui *Rhipiptères*. *V.* ce mot.

STRETTES (de l'italien *stretto*, du latin *stringere*, serrer), partie d'une fugue où le sujet est traité d'une manière plus serrée qu'au commencement. On nomme *Strette magistrale*, celle qui termine une fugue, quand celle-ci est en canon. Les compositeurs la regardent comme un coup de maître. On se sert encore de ce mot pour indiquer le mouvement accéléré des finales d'opéra.

STRIBORD, côté droit d'un vaisseau. *Voy.* TRIBORD.

STRIE (en latin *stria*), se dit, en Architecture, des cannelures des colonnes. — On appelle aussi *Stries* les fils que l'on aperçoit sur le verre. Ce défaut provient de l'inégale densité des parties.

En Histoire naturelle, on nomme *Stries* : 1° les rayures en relief que l'on voit sur la coquille de certains mollusques : elles diffèrent des *rides*, qui forment des ondes irrégulières, et des *cannelures*, qui sont plus longues et plus égales; 2° de petits filets saillants et parallèles entre eux, qu'on voit à la surface de presque tous les cristaux.

Strié se dit des objets dont la surface porte des stries ou cannelures : tels sont les colonnes et les pilastres cannelés dans toute leur longueur. Les Botanistes appellent *Tige striée*, celle qui offre des côtes nombreuses séparées par des sillons. Les médecins nomment *Crachats striés*, ceux dans lesquels le sang est mêlé par filets avec la matière muqueuse.

STRIX (du grec *strix*, *strigos*), nom scientifique du genre *Chouette*, a servi à former les mots *Striges*, *Strigidées*, *Striginées*, *Strixées*, qui désignent divers groupes d'oiseaux nocturnes et rapaces.

STROBILE (du grec *strobilos*, pomme de pin), dit aussi *Cône*, réunion de fruits couverts, provenant de fleurs nées à l'aisselle de bractées écailleuses, dont l'ensemble forme un corps conique ou globuleux : tel est le fruit du pin. *Voy.* CÔNE.

STROMATÉE, *Stromateus* (du grec *strôma*, tapis), genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Scombéroïdes, dont le corps, à peu près en forme de tapis, est aussi large que long, et aplati comme celui des Chétodons. On en distingue plusieurs espèces : le *Fiatole* (*Str. fiatola*) est remarquable par ses raies et ses taches d'un jaune doré sur un fond gris de plomb : il habite la Méditerranée.

STROMATES (du grec *strômata*, tapisseries). On a employé ce mot dans le sens de mélanges littéraires : les *Stromates* de S. Clément d'Alexandrie se composent de sujets fort divers, historiques, philosophiques ou théologiques.

STROMBE, *Strombus* (du grec *strombos*, toupie, à cause de sa forme), genre de Mollusques gastéropodes pectinibranches, de la famille des Buccinoïdes, caractérisés par des coquilles univalves, ventrues, terminées à leur base par un canal accompagné d'un sinus distinct, et dont la lèvre droite se dilate ou s'étend, avec l'âge, en un lobe simple ou digité. Les Strombes se trouvent dans les mers d'Europe et de l'Inde. Quelques-uns sont fort grands; on les recherche surtout à cause de la belle coloration de leur ouverture : tels sont le Strombe géant, vulgairement *Aile d'aigle*, le Str. pied de pélican, vulg. *Aile de chauve-souris*, le Str. lucifer, vulg. *Chameau*.

Quelques Conchyliologistes font de ce genre le type d'une famille dite des *Strombides*, dans laquelle ils comprennent, en outre, les genres *Pterocera*, *Rostellaria*, *Pterodonta*, *Struthiolaria*, etc.

STRONGLE, *Strongylus* (du grec *stroggylos*, rond, cylindrique), genre de Vers entozoaires parasites des Mammifères, des Oiseaux et des Reptiles. Le *Str. géant*, long de 2 à 3 décimètres, attaque le Cheval, le Chien, et, dit-on, l'homme même.

STRONTIANE (du nom du cap *Strontian*, en Écosse), protoxyde de strontium, base minérale, composée de strontium et d'oxygène (Sr O), qu'on trouve dans plusieurs minéraux, notamment dans la *Strontianite* ou *Strontiane carbonatée*, et dans la *Célestine* ou *Strontiane sulfatée*, à Montmartre, près de Paris, en Écosse, en Sicile, au Pérou, etc. On la rencontre aussi dans beaucoup d'eaux minérales, où elle accompagne la chaux. La Strontiane est une substance blanche, semblable à la chaux, caustique, soluble dans l'eau et *cristallisable*. Elle forme, avec les acides, des sels généralement incolores, parmi lesquels le *nitrate* est intéressant, à cause de son emploi dans la composition des feux d'artifice, qu'il colore en beau rouge.—La Strontiane a été découverte, en 1793, par Hope et Klaproth, dans la strontiane carbonatée du cap Strontian.

STRONTIUM, corps simple métallique, d'un blanc d'argent, contenu dans la strontiane et ses sels.— Il a été isolé pour la première fois par H. Davy, en 1808, au moyen de la pile voltaïque.

STROPHE (du grec *strophè*, retour). Chez les Grecs, ce mot désignait la partie de l'hymne que le chœur tragique chantait en tournant à droite autour de l'autel, tandis que l'*Antistrophe*, autre division de l'hymne, se chantait en allant vers la gauche. Après quoi venait l'*Epode*, que le chœur chantait en restant immobile devant l'autel. Les Odes de Pindare sont toutes partagées en *Strophes*, *Antistrophes* et *Epodes*.

Chez les Latins, et plus tard chez les modernes, la *Strophe* ne fut plus considérée que comme une subdivision de l'ode. *Voy.* ODE et STANCE.

STROPHULUS (du grec *strophè*, retour, à cause de son intermittence), nom donné par Willan à une inflammation cutanée fréquente chez les enfants à

la mamelle et à l'époque de la première dentition : elle est caractérisée par des papules rouges ou blanches, qui apparaissent successivement sur la face et les membres, disparaissent et se reproduisent quelquefois d'une manière intermittente, et se terminent par simple résolution ou par une desquammation furfuracée. Les causes de cette maladie sont le frottement de vêtements un peu rudes, la malpropreté ou une irritation gastro-intestinale. Il suffit de bassiner légèrement les papules avec de l'eau fraîche, salée ou vinaigrée, et de donner aux enfants une alimentation saine et légère.

STRUMÉE, plante ainsi nommée par les anciens parce qu'on la croyait propre à guérir les écrouelles (*strumæ*) : ce n'est autre chose que la *Ficaire* ou la *petite Éclaire*, de la famille des Renonculacées.

STRUMES, *Strumæ* (du latin *strumæ*, écrouelles), mot employé le plus ordinairement comme synonyme de *Scrofule*. — Quelques auteurs appliquent seulement ce nom à une tumeur de la thyroïde qui peut venir à tout âge et qui ne s'abcède et ne suppure jamais.

STRUTHIO, nom latin et scientifique du genre Autruche, a servi à former les mots *Struthiones*, *Struthionidées*, groupes d'oiseaux qui comprennent, outre l'Autruche, le Casoar, le Dronte, l'Aptéryx, l'Outarde, etc. *Voy.* ces noms.

STRUTHIOCAMELUS, c.-à-d. *Oiseau-chameau*, nom latin de l'Autruche d'Afrique.

STRYCHNÉES (du genre type *Strychnos*), tribu de la famille des Loganiacées. *Voy.* ce mot et STRYCHNOS.

STRYCHNINE, alcali végétal découvert en 1818, par MM. Pelletier et Caventou, dans le fruit de plusieurs espèces du genre Strychnos, mêlé à de la brucine et combiné avec l'acide strychnique. Il est composé d'hydrogène, d'oxygène, de carbone et d'azote : sa formule est $C^{42}Az^{2}H^{22}O^{4}$. Il est solide, inodore, très-amer, inaltérable à l'air, et forme des sels avec les acides. On l'obtient en traitant par une solution de sous-acétate de plomb l'extrait alcoolique des plantes qui le contiennent, puis en faisant bouillir la dissolution avec de la magnésie. On met ainsi à nu la strychnine et la brucine, que l'on sépare ensuite par des cristallisations successives. — La strychnine est très-vénéneuse : elle exerce sur le système nerveux, et particulièrement sur la moelle épinière, une action énergique, et produit instantanément des spasmes, des convulsions générales ou le tétanos : deux centigrammes de cette substance tuent un chien en trois minutes. C'est à la strychnine que la noix vomique doit ses vertus : on l'emploie contre la paralysie. Son sulfate est cons. contre le choléra.

STRYCHNIQUE (ACIDE), acide que l'on trouve dans la Noix vomique et dans la Fève de Saint-Ignace, combiné avec la Strychnine, a quelque analogie avec l'Acide malique. Il est sans usages.

STRYCHNOS (nom grec de la Morelle), genre de la famille des Loganiacées, type de la tribu des Strychnées, se compose d'arbres ou d'arbrisseaux grimpants, remarquables par leurs propriétés vénéneuses. Le *Strychnos noix vomique* ou *Vomiquier* (*Str. nux vomica*) est un arbre de l'Inde, dont les graines, appelées *Noix vomiques*, sont orbiculaires, de couleur grisâtre, recouvertes d'une pellicule composée de plusieurs feuillets, luisante et comme nacrée. Leur action sur l'homme et les animaux est très-violente et très-rapide (*Voy.* STRYCHNINE) : on s'en sert en Médecine à très-petite dose. — Le *Str. tieuté* (*Str. tieute*), qui croît à Bornéo, est une grande et belle liane à bois blanc, d'une odeur nauséabonde, et dont les racines donnent un poison violent, l'*Upas tieuté*, qu'il ne faut pas confondre avec le *Boun-upas* (*V.* ANTIARIS) : les indigènes s'en servent pour empoisonner leurs flèches. — Le *Str. ignatier* ou *Ignatier amer* (*Ignatia amara*), des Philippines, porte des graines de couleur brun pâle, connues sous le nom de *Fèves de l'Inde, Fèves de Saint-Ignace, Noix igasur* : elles sont amères, et fournissent un poison très-actif (*Voy.* FÈVE). — Le *Str. bois de couleuvre* (*St. colubrina*), de l'Inde, est un arbrisseau sarmenteux ainsi nommé de la marbrure de son écorce, qui a pris le nom de *fausse angusture*, et qui est un poison très-violent. — On remarque encore le *Str. faux Quinquina*, dont l'écorce peut s'employer comme succédané du Quinquina, et le *Str. des buveurs*, dont le fruit a la singulière propriété de clarifier l'eau impure.

STUC (en italien *stucco*, mot que Ménage dérive de l'allemand *stuck*, fragment, parce que le stuc se fait avec des pierres concassées), composition faite soit avec un mélange de chaux éteinte, de craie et de marbre blanc pulvérisé que l'on gâche dans l'eau de manière à former une espèce de mortier, soit avec du plâtre cuit exprès, bien pilé et tamisé, puis gâché dans de l'eau chaude contenant de la colle de Flandre en dissolution. Cette composition est susceptible de prendre le poli du marbre, et acquiert, en séchant, une dureté égale à celle de la pierre. On emploie ordinairement le stuc blanc ; mais on peut lui donner la couleur des divers marbres au moyen de pâtes colorées. On appelle *Stucateur* l'ouvrier qui fait le stuc. — Les Romains connaissaient déjà le stuc ; on s'en sert avec avantage, dans les constructions modernes, pour revêtir les colonnes en pierre, les murs d'escalier, les parois des salles de bain, etc.

STUD-BOOK (de l'anglais *stud*, haras, et *book*, livre), nom donné en Angleterre au registre que l'on tient des chevaux entretenus dans les haras de l'État et de leur filiation. Un registre semblable a été introduit, en France, dans les haras de l'État, en 1853.

STUPÉFIANTS, substances qui produisent la stupeur ou qui diminuent le sentiment et le mouvement : tels sont les narcotiques et les anesthésiques.

STUPEUR, état d'engourdissement des facultés intellectuelles, accompagné d'une expression d'étonnement hébêté : c'est un des symptômes du typhus.

STURIO, nom latin de l'*Esturgeon*, a formé le nom de *Sturioniens*, donné à une famille de poissons.

STURNIDÉES, famille des Passereaux, comprend le *Stourne*, le *Stournelle*, l'*Étourneau*, etc. *V.* ces noms.

STYLE (du grec *stylos*, et du latin *stylus*). Les Anciens appelaient proprement ainsi un petit poinçon de métal, pointu par un bout et plat de l'autre, dont ils se servaient pour écrire. Avec la pointe ils écrivaient sur des tablettes enduites de cire. L'extrémité plate leur servait à effacer les caractères que l'on avait tracés : d'où l'expression *vertere stylum*, retourner le style, pour dire *corriger*.

Par analogie, le mot *Style* a désigné, en parlant des ouvrages d'esprit, la manière d'écrire, le caractère particulier que chaque écrivain imprime à la langue commune : c'est en ce sens qu'on dit le *Style de Voltaire*, le *Style de Montesquieu*, etc. Buffon, dans son *Discours de réception* à l'Académie française, a exprimé les considérations les plus justes comme les plus élevées sur ce sujet, et a démontré que *le style, c'est l'homme*. On distingue trois genres de style : le *St. simple*, le *St. tempéré* et le *St. sublime*. Les qualités générales qui conviennent à tout genre de style sont : la pureté, la propriété, la précision, la clarté, le naturel et la convenance. On trouvera les règles particulières à chaque genre dans tous les traités de Rhétorique et de Littérature, ainsi que dans les traités spéciaux, comme le *Manuel de Style* de M. Sommer, la *Méthode de Composition et de Style* de M. Barrau, etc.

Dans les Beaux-Arts, *Style* s'emploie pour la manière de composer et d'exécuter particulière à chaque artiste. Il se dit aussi du caractère imprimé à tous les ouvrages d'une même époque : c'est en ce sens qu'on dit, en parlant d'Architecture, le *St. antique*, le *St. byzantin*, le *St. gothique*, le *St. renaissance*, etc.

En Chronologie, on appelle *Vieux Style* la manière dont on comptait les jours de l'année avant la

réforme de Grégoire XIII, et qui est encore suivie en Grèce et en Russie. On dit, par opposition, *Nouveau Style*, pour la manière dont on compte depuis cette réforme. Le *Vieux style* est en retard de 12 jours sur le *Nouveau style* : ce qui dans le vieux style est le 1er janvier est pour nous le 13.

En Gnomonique, on désigne sous le nom de *Style* la tige ou l'aiguille d'un cadran solaire, que l'on connaît aussi sous le nom de *Gnomon*. *Voy.* ce mot.

En Botanique, le *Style* est l'une des 3 parties qui composent le pistil : c'est un prolongement de l'ovaire qui supporte le stigmate. Le style peut être unique ou multiple. Le plus souvent le style disparaît après l'acte de la fécondation. Il y a des plantes qui n'ont point de style; chez elles le stigmate repose immédiatement sur l'ovaire. Le style est *terminal* quand il surmonte l'ovaire : c'est le cas le plus ordinaire; *latéral*, quand il naît des parties latérales de l'ovaire (Rosacées); *basilaire*, quand il paraît naître de la base (Alchémille).

STYLET (diminutif de *style*, du latin *stylus*, poinçon), poignard à lame ordinairement triangulaire, et si menue, que la blessure qu'il fait, bien que grave, est presque imperceptible : c'est l'arme favorite des Italiens et des Espagnols.

En Chirurgie, on appelle *Stylet* une petite tige métallique très-fine et flexible, qui sert à sonder les plaies fistuleuses, à passer des mèches de séton, etc. Cet instrument est terminé à l'une de ses extrémités par un petit bouton olivaire, et quelquefois percé d'un chas à l'autre bout.

STYLIDIER, *Stylidium* (de *style*), genre type de la famille des Stylidées, se compose de plantes herbacées annuelles ou vivaces, et quelquefois d'arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande, remarquables par l'irritabilité de leur *style*, qui s'agite lorsqu'on le touche avec une aiguille. On cultive dans les serres le *St. frutescent* (*St. glandulosum*) et le *St. adné* (*St. adnatum*). — La famille des *Stylidées* ou *Stylidiées* renferme, outre le genre type, les genres *Levenhookia* et *Forstera* ou *Phyllacne*.

STYLITE (du grec *stylos*, colonne), surnom donné à certains anachorètes qui, par esprit de pénitence et pour s'isoler plus complétement du monde, avaient placé leurs cellules sur des colonnes ou des édifices en ruines. L'institut des stylites était honoré dans l'Église d'Orient, et l'on n'y était admis qu'en remplissant certaines conditions ecclésiastiques. Saint Siméon, qui vivait à Antioche au Ve siècle, a été le 1er des Stylites; il a eu des successeurs jusqu'au XIIe s.

STYLOBATE (de *stylos*, colonne, et *basis*, appui, socle), espèce de soubassement ayant base et corniche et formant un piédestal continu sous un rang de colonnes. — Ce mot se prend aussi pour *Plinthe*.

STYLOÏDE, épithète donnée à plusieurs apophyses qui par leur forme grêle et aiguë ressemblent à un *stylet*. On en a formé les composés *Stylo-glosse*, *Stylo-hyoïdien*, *Stylo-mastoïdien*, *Stylo-pharyngien*, etc.

STYPHÉLIE, *Styphelia* (du grec *styphélos*, âpre), genre de la famille des Épacridées, tribu des Styphéliées, se compose d'arbrisseaux de l'Australie, à feuilles rapprochées, presque sessiles, acuminées; à jolies fleurs axillaires : calice quinquéparti, corolle gamopétale, urcéolée, à 5 divisions réfléchies; 5 étamines insérées sur la corolle, ovaires à loges monospermes. On cultive dans les jardins la *St. à trois fleurs* (*St. trifolia*) et la *St. polystachys*.

STYPTIQUE (du grec *styphô*, resserrer), synonyme d'*astringent*, se dit des substances qui resserrent la peau et qui arrêtent le sang (*Voy.* ASTRINGENTS). Il se dit surtout des astringents employés topiquement, tels que l'*eau de Goulard* ou *extrait de Saturne*, l'*alun en poudre*, l'*eau alumineuse*, etc.

STYRACÉES ou STYRACACÉES, STYRACINÉES (du genre type *Styrax*, Aliboufier), famille de plantes dicotylédones monopétales périgynes, détachée des Ébénacées, se compose d'arbres ou d'arbrisseaux glabres ou tomenteux, à feuilles alternes, sans stipules; à fleurs parfaites régulières, solitaires sur des pédoncules axillaires ou terminaux : calice libre ou plus ou moins soudé avec l'ovaire, à 4 ou 5 divisions, imbriquées pendant l'estivation; corolle insérée sur le calice, campanulée ou rotacée, à 3, 5 ou 7 divisions profondes; étamines plus nombreuses que ces divisions et insérées sur la corolle; filets formant un long tube, ou monadelphes; anthères dressées, biloculaires, linéaires, s'ouvrant longitudinalement; ovaire tantôt supère, tantôt infère, à 4 loges séparées par des cloisons membraneuses et très-minces, contenant chacune 4 gemmules; style et stigmates simples; fruit légèrement charnu, à 1 ou 4 nucules osseuses plus ou moins irrégulières.

Les Styracées habitent les régions tropicales de l'Asie, de l'Amérique et la partie orientale de la région méditerranéenne; elles fournissent des substances résineuses et aromatiques, telles que le storax et le benjoin (*Voy.* ces mots). — On partage cette famille en 2 tribus : les *Styracées* proprement dites (genres, *Styrax*, *Petrostyrax*, *Halesia*), et les *Symplocées* (genre, *Symplocos*).

STYRAX (mot connu de Pline et qui dérive de l'arabe *assthirak*), nom scientifique de l'*Aliboufier officinal*, type de la famille des Styracées (*Voy.* ALIBOUFIER). — On nomme aussi *Styrax* ou *Storax*, diverses substances balsamiques et gommeuses que l'on tire des Styracées. *Voy.* STORAX.

SUAGE (de *sus*, porc?). En termes de Marine, on appelle ainsi les graisses et le suif dont on enduit de temps à autre un vaisseau, ainsi que le prix de ces divers genres de corrois.

SUAIRE (du latin *sudarium*). C'était proprement dans l'origine un linge, un mouchoir propre à essuyer la *sueur* de la tête ou du visage. Il se disait, chez les anciens, d'une espèce de voile dont on couvrait la tête et le visage des morts, ou d'un linceul dans lequel on les ensevelissait : c'est dans ce dernier sens seulement qu'on le prend aujourd'hui. On a nommé *Saint suaire* le linge qui servit à la sépulture de Jésus-Christ.

SUB, préposition latine qui signifie *sous*, *au-dessous*, entre dans la composition d'un grand nombre de mots, où il indique soit la situation, ce qui est placé au-dessous : *subabdominal*, *subcaudal*; soit la diminution, l'à peu près : *subanguleux*, *subconique*, *subéquilatéral*, etc., pour : qui est presque anguleux, presque conique, etc.

SUBBRACHIENS, 2e ordre de la classe des poissons Malacoptérygiens, est caractérisé par les ventrales attachées sous les pectorales et immédiatement suspendues aux os de l'épaule (*sub brachio*). — Il comprend 4 familles dans la classification de Cuvier : les *Gadoïdes*, les *Pleuronectes* ou *Poissons plats*, les *Discoboles* et les *Échénéis*.

SUBDELIRIUM, sorte de délire incomplet, dans lequel le malade, absorbé et comme à moitié endormi, s'égare en de perpétuelles rêvasseries, murmure des paroles inintelligibles, gesticule au hasard, ou sort de son lit sans but apparent.

SUBER, mot latin qui signifie *liége*, a formé les mots *Subéreux*, *Subérique*, *Subérine*, etc. — On appelle *Subéreux*, *Subérique*, ce qui a la nature, la consistance et l'apparence du liége.

Le nom de *Subérine* a été donné par M. Chevreul au tissu du liége et à celui de plusieurs végétaux; c'est une modification particulière de la cellulose.

SUBÉRIQUE (ACIDE), acide organique, composé de carbone, d'hydrogène et d'oxygène ($C^8H^6O^3,HO$), qu'on obtient en faisant bouillir le liége, le suif et beaucoup de matières grasses, avec l'acide nitrique. Il est blanc, cristallin, peu soluble dans l'eau froide, et forme avec les bases les *subérates*. — Il a été obtenu pour la première fois par Brugnatelli.

SUBJECTIF, se dit, dans la philosophie de Kant, de ce qui a rapport au *sujet* pensant, à l'âme, par opposition à l'*Objectif*, qui se dit de ce qui a rapport à l'*objet*. Le subjectif est identique au *moi*; l'objectif est le *non-moi*. La possibilité et la légitimité du passage du *subjectif* à l'*objectif* est le grand problème de la philosophie moderne. *V.* SCEPTICISME.

SUBJECTION, figure de pensée qui consiste à interroger l'adversaire et à supposer sa réponse, ou simplement à prévoir ce qu'il pourrait dire et à fournir d'avance la réplique. On l'appelle aussi *Anté-occupation*.

SUBJONCTIF (du latin *subjunctivus*, de *subjungere*, soumettre, subordonner), un des modes des verbes : c'est la forme que prend le verbe quand le fait qu'il exprime dépend d'un autre fait, lui est *subordonné*. On oppose le *Subjonctif* à l'*Indicatif*, qui affirme d'une manière positive et présente le fait comme indépendant. Un verbe au subjonctif est toujours soumis à un autre verbe, exprimé ou sous-entendu, dont il a besoin pour former un sens logique. Les verbes après lesquels on emploie généralement le subjonctif sont ceux qui marquent le doute, l'incertitude, l'irrésolution, la nécessité, la volonté, la permission, le désir, la crainte, la prière, etc. En français et dans la plupart des langues modernes, le subjonctif est presque toujours précédé de la conjonction *que* ou d'une conjonction équivalente. Dans les langues anciennes, le subjonctif s'exprimait par une modification dans la terminaison du verbe : exemple, *amo*, j'aime; *amem*, que j'aime. — Les différents temps du subjonctif sont le *présent*, l'*imparfait*, le *parfait* ou *passé* et le *plus-que-parfait*, et dans quelques langues, le *futur*, qui le plus souvent se confond avec le présent.

SUBLET, *Coricus*, genre de poissons Osseux, de la famille des Labroïdes, qu'on trouve sur les côtes rocheuses et peu profondes de la Méditerranée. Ils sont de petite taille; leur chair est tendre et savoureuse. L'espèce type, le *Sublet groin* (*C. rostratus*), est ainsi nommé à cause de son museau protractile.

SUBLIMATION (du latin *sublimare*, élever), opération chimique par laquelle on volatilise et on condense à la partie supérieure d'un appareil, tel qu'un alambic, un matras, etc., des matières sèches et solides. Quand il s'agit de matières liquides ou gazeuses, on se sert du mot *volatilisation* (*Voy.* ce mot). — Les anciens Chimistes donnaient généralement le nom de *Fleurs* aux produits de la sublimation : *Fleurs de soufre*, *Fl. d'arsenic*, *Fl. argentines d'antimoine*. On les appelait aussi *Sublimés*. *Voy.* ci-après.

SUBLIME (LE), du latin *sublimis*, très-élevé. On appelle *Sublime* tout ce qu'il y a de plus grand, de plus élevé dans les sentiments, dans les actions, dans les œuvres de la nature, de l'esprit ou de l'art. Le *beau* plaît et excite l'amour; le *sublime* ravit, enlève, et cause l'admiration.

En Littérature, on distingue : le *Sublime de pensée*, qui consiste en une idée ou une suite d'idées grandes et profondes, comme cette pensée : « Chez les païens tout était dieu, excepté Dieu lui-même; » 2° le *S. de sentiment*, comme le *Me, me adsum qui feci* d'Euryale (*En.*, IX); 3° le *S. d'images*, comme ce passage de l'*Iliade* où Homère montre les coursiers de Neptune franchissant d'un bond l'immensité de l'espace; 4° enfin le *S. d'expression*, comme le *Fiat lux* de la Bible, le *Qu'il mourût* des Horaces, etc. — Parmi les écrivains qui se sont occupés du sublime, il faut citer Longin, auteur d'un *Traité du Sublime* (traduit et annoté par Boileau, traduit de nouveau et publié, avec le texte grec, par M. Pujol, 1853); H. Blair (*Cours de belles-lettres*), Burke (*Essai sur le beau et le sublime*); Kant, Schiller, Dugald-Stewart, Ancillon et Jouffroy.

En parlant du style, on appelle *Style sublime* un genre de style dont les qualités propres sont la concision, l'énergie, la véhémence et la magnificence : on l'oppose au *Style simple* et au *Style tempéré*.

SUBLIMÉ, tout produit d'une *sublimation*.

Sublimé doux : c'est le calomel ou protochlorure de mercure. *Voy.* CALOMEL.

Sublimé corrosif : c'est le deutochlorure de mercure, sel blanc, cristallisé en belles aiguilles brillantes, volatil, soluble dans l'eau, d'une saveur métallique fort désagréable. On l'obtient en sublimant du sulfate mercurique avec du sel marin. Il est principalement employé en médecine contre les maladies syphilitiques : on le donne en solution dans de l'eau alcoolisée; il est alors connu sous le nom de *Liqueur de Van Swieten*. On en fait aussi usage pour conserver les matières animales et les rendre imputrescibles. Dans les fabriques d'indienne il entre dans la composition de plusieurs mordants. Le sublimé corrosif est extrêmement vénéneux : quelques centigrammes introduits dans l'estomac suffisent pour occasionner de vives douleurs, et peuvent déterminer la mort si l'action du poison n'est pas combattue par des moyens prompts et énergiques. Le blanc d'œuf en est l'antidote le plus efficace; le sulfure ferreux récemment préparé et délayé dans l'eau produit aussi de bons effets. Ce poison était connu autrefois sous le nom de *Poudre de succession*, à cause du criminel usage auquel l'appliquèrent quelques scélérats : c'est un des poisons dont se servait la Brinvilliers. On peut faire servir le sublimé corrosif à la destruction des punaises, en lavant avec une solution de ce composé les murs, les boiseries, les carreaux des appartements infectés. — L'Arabe Geber indiqua dès le IXe siècle la préparation de ce composé; les Alchimistes lui firent jouer un grand rôle dans la recherche de la pierre philosophale. Au milieu du XVIIIe siècle, Valerius décrivit dix procédés différents pour l'obtenir. Jusqu'en 1793, les Hollandais conservèrent le monopole de sa fabrication.

SUBMERGÉ, SUBMERSIBLE (du latin *sub*, sous, et *mergere*, plonger). On appelle *Plantes submergées*, les plantes aquatiques qui fructifient dans l'état de submersion; *Plantes submersibles*, celles qui élèvent leurs fleurs au-dessus de l'eau au moment de la fécondation et se replongent ensuite dans le liquide.

SUBOSTRACÉS (c.-à-d. *presque huîtres*, qui se rapproche des huîtres), nom donné par de Blainville aux Mollusques appelés *Peignes*. *Voy.* ce mot.

SUBRECARGUE (de l'espagnol *sobrecarga*, formé de *sobre*, sur, et *carga*, charge; préposé au chargement). Ce mot désignait, dans la Compagnie des Indes, des officiers dont les principales fonctions étaient de vendre, dans les comptoirs de la compagnie, les marchandises qu'elle y avait fait porter et d'y acheter celles qui leur étaient désignées. — Aujourd'hui, dans le Commerce maritime, le *Subrécargue* est un préposé spécial choisi par un armateur pour veiller, sur le navire, à la conservation et à la vente des marchandises qu'il a chargées, pour en acheter d'autres destinées au retour, et pour recevoir le fret. Le *subrécargue* doit se conformer aux instructions de son armateur; il l'engage de la même manière qu'en général un commis engage son commettant.

SUBREPTICE (en latin *subreptitius*, formé de *sub*, sous, en dessous, et *rapere*, ravir, soustraire), se disait, en termes de Chancellerie, de lettres, grâces, provisions obtenues par surprise, sur un faux exposé. — Il se dit, par extension, de toutes choses qui se font furtivement et illicitement.

SUBROGATION, fiction de droit par laquelle une personne ou une chose est mise à la place d'une autre. Il se dit particulièrement de la transmission de tous les droits et actions d'un créancier contre son débiteur à celui qui le désintéresse. La subrogation peut être *conventionnelle*, *légale* ou *judiciaire* (Code Nap., art. 1249-52; C. de proc., 612, 721, etc.).

On nomme *Subrogé-tuteur*, celui qui est nommé

par le conseil de famille pour empêcher que le tuteur ou la tutrice ne fasse rien contre les intérêts du mineur, et surtout pour soutenir les droits du mineur contre son tuteur pour le cas où leurs intérêts seraient opposés. Dans toute tutelle, il y a un subrogé-tuteur (Code Nap., art. 420-26).

SUBSIDE (du latin *subsidium*, secours), taxes et impositions que les peuples payent au chef de l'État pour subvenir aux besoins publics. Avant que tous les impôts fussent consentis par les contribuables, comme cela se pratique aujourd'hui dans les États constitutionnels, les *subsides* se distinguaient de l'*impôt* proprement dit, en ce que celui-ci était imposé par le gouvernement, tandis que les subsides étaient réglés par la nation même et donnés de son propre gré. — *Subside* désigne encore un secours d'argent qu'un État donne à un autre État, son allié, en conséquence des traités faits entre eux.

SUBSIDIAIRE, nom donné, en Jurisprudence, à ce qui n'a lieu que comme un dernier recours, une dernière ressource. On nomme *Conclusions subsidiaires*, celles que l'on prend pour le cas où l'on n'obtiendrait pas les premières conclusions; *Moyens subsidiaires*, ceux que l'on fait valoir lorsque les premiers qu'on a proposés ne réussissent pas; *Raison subsidiaire*, une raison qui vient fortifier celles qui ont été précédemment données.

SUBSISTANCES, se dit spécialement, en termes d'Administration, de tout ce qui est nécessaire à la nourriture et à l'entretien d'une armée. Le soin des subsistances est confié à l'intendance, qui le plus souvent s'adresse à des fournisseurs généraux ou munitionnaires. *Voy.* ces mots.

Mettre un homme en subsistance dans un régiment, c'est recueillir dans un régiment un soldat isolé, dont le corps est éloigné, le nourrir et le solder jusqu'à ce qu'il puisse rejoindre son drapeau.

SUBSTANCE (du latin *sub*, sous, et *stare*, être, se tenir). En Métaphysique, c'est ce qui est considéré comme recevant et supportant pour ainsi dire les diverses qualités par lesquelles les êtres nous apparaissent. On oppose la *substance* à l'*accident*. Parmi les Métaphysiciens, les uns expliquent l'idée de substance par une intervention de la Raison, qui, à l'occasion des qualités qui seules apparaissent aux sens, saisirait la substance cachée sous ces qualités; les autres l'attribuent à l'abstraction et à la mémoire : l'esprit formerait l'idée de substance en remarquant ce qu'il y a de constant et de permanent au milieu des changements que nous offrent les êtres.—En définissant la substance «ce qui existe par soi, sans avoir besoin d'aucun autre être pour exister, » Spinosa a réalisé une pure abstraction et s'est trouvé conduit au système panthéistique auquel son nom est resté attaché.

Dans le langage vulgaire, *Substance* s'entend de l'être tout entier, pris avec ses qualités, et se dit de toute sorte de matière.

SUBSTANTIF, qui a rapport à la *Substance*. — *Nom substantif* (*V.* NOM). *Verbe substantif*. *V.* VERBE.

SUBSTITUT, se dit, en général, de celui qui tient la place d'un autre, qui exerce les fonctions d'un autre, en cas d'absence ou d'empêchement légitime; et particulièrement d'un magistrat chargé de remplacer au parquet le procureur général ou le procureur impérial. Les substituts sont nommés par le chef de l'État : ceux des procureurs généraux doivent avoir 25 ans; ceux des procureurs impériaux, 21.

SUBSTITUTION (en latin *substitutio*, de *substituere*, mettre à la place). En Jurisprudence, on nomme *Substitution*, *Subst. de biens*, la disposition par laquelle on appelle à une donation un ou plusieurs donataires successivement après celui qu'on a institué, de manière que celui-ci, qui doit jouir le premier, ne peut aliéner les biens sujets à la substitution : dans ce cas, le donateur ou le testateur, après avoir transmis la propriété de ses biens à un tiers, le *grève* de la charge de les restituer à une autre personne. On nomme *grevé de restitution* celui qui reçoit ainsi à charge de conserver et de rendre à sa mort; et *appelé* celui qui doit succéder à l'héritier premier institué. Les substitutions, permises par l'ancienne législation romaine et française, sont, comme les *fidéi-commis* (*Voy.* ce mot), prohibées depuis 1792 : l'art. 896 du Code Nap. porte que : « Toute disposition par laquelle le donataire, l'héritier institué ou le légataire, sera chargé de conserver et de rendre à un tiers sera nulle, même à l'égard du donataire, de l'héritier institué ou du légataire. » — Cependant la loi permet certaines dispositions en faveur des petits-enfants du donateur ou testateur, ou des enfants de ses frères et sœurs (art. 1048-1074). La loi du 17 mai 1826, dans le but d'arrêter la division toujours croissante des biens, avait étendu cette permission à toute personne, en faveur des enfants de tout donataire ou légataire, jusqu'au 2e degré inclusivement; mais la loi du 7 mai 1849 a de nouveau prohibé les substitutions.

La loi n'assimile pas à la substitution la disposition par laquelle un tiers serait appelé à recueillir le don, l'hérédité ou le legs, dans le cas où le légataire ne le recueillerait pas; il en est de même de la disposition entre-vifs ou testamentaire par laquelle l'usufruit est donné à l'un et la propriété à l'autre (art. 898-99) : c'est ce qu'on nomme *Substitution vulgaire*. MM. Rolland de Villargues, Saintes-Pès-Lescot, etc., ont traité des *Substitutions*.

Substitution de part. *Voy.* PART.

En Algèbre, on nomme *Élimination par substitution*, un procédé d'élimination qui consiste à mettre à la place d'une quantité qui est dans une équation quelque autre quantité qui lui est égale, quoique exprimée d'une manière différente. Soient les deux équations : $ax + by = c$, et $a'x + b'y = c'$, où x et y sont les 2 inconnues : on cherche la valeur de x dans la 1re équation $x = \left(\frac{c - by}{a}\right)$ et on substitue cette valeur à x dans la 2e équation, ce qui donne l'équation finale $a' + \left(\frac{c - by}{a}\right) + b'y = c'$, où il n'y a plus qu'une seule inconnue (*Voy.* ÉLIMINATION). — Dans le Calcul différentiel, la *Méthode de substitution* consiste à substituer dans une opération, à la place des variables qui y entrent, d'autres variables égales à des fonctions des premières, et telles qu'après la substitution l'équation proposée devienne d'une certaine forme pour laquelle on ait une manière particulière d'intégrer.

SUBSTRATUM (mot latin formé de *sub*, sous, et *stratus*, couché, gisant), ce qui est conçu comme existant dans les êtres indépendamment de leurs qualités, et qui sert de support à celles-ci. C'est ce qui constitue la *substance*. *Voy.* ce mot.

SUBSTRUCTION (du latin *substructio*, de *sub*, dessous, et *structus*, construit), construction souterraine, construction d'un édifice sous un autre. On emploie particulièrement ce mot en parlant des édifices antiques, sur les restes desquels on a élevé des constructions modernes.

SUBULE (du latin *subula*, alène), se dit, en termes de Botanique et d'Entomologie, des organes qui sont en forme d'alène, se rétrécissant insensiblement depuis le milieu jusqu'au sommet.

SUBULICORNES, 1re famille de l'ordre des Névroptères, renferme des insectes caractérisés par des antennes en forme d'alènes. Elle comprend les *Éphémérines* et les *Libellules*. *Voy.* NÉVROPTÈRES.

SUBULIPALPES, division de la tribu des Carabiques, comprend ceux de ces Coléoptères qui ont les palpes extérieurs subulés.

SUBULIROSTRES, nom donné par M. Duméril à

une famille de Passereaux dont le bec (*rostrum*) est subulé. Elle comprend les genres *Alauda* (Alouette), *Sylvia* (Bec-fin), *Parus* (Mésange), *Pipra*, *Sialia*, etc. Ce sont pour la plupart des oiseaux chanteurs.

SUBVENTION (du latin *subvenire*, venir au secours de), secours en argent, espèce de subside accordé soit par les particuliers à l'État (la *subvention de guerre*), soit par l'État à certains établissements pour subvenir aux dépenses dans un cas pressant. Ce qu'on a appelé au dernier siècle *Subvention territoriale* était un impôt foncier que le ministre des Finances De Calonne voulait substituer à l'impôt du 20ᵉ, et qui aurait été réparti sur toutes les terres également : il ne put jamais être mis à exécution.

Aujourd'hui *Subvention* s'entend surtout des fonds que l'État accorde pour soutenir un établissement ou une entreprise d'un intérêt public : les lycées, les théâtres, certaines entreprises maritimes, sont soutenus par des subventions.

SUC (du latin *succus*), liquide que l'on obtient par expression des matières végétales ou animales.

Les sucs végétaux sont *aqueux, huileux, volatils* et *résineux*, mais c'est aux *sucs aqueux* que l'on donne plus particulièrement le nom de *sucs*. Les sucs huileux et volatils constituent les *huiles grasses* et *essentielles*; les sucs résineux sont décrits sous le nom de *résines*. La composition des sucs aqueux est très-variée : ils peuvent contenir différentes espèces d'acides, de sucres, de gommes, de matières colorantes, de sels, des substances résineuses, etc.

Quelques Botanistes appellent *Suc propre* un liquide ayant une couleur, une saveur et une odeur particulières, variant selon les familles végétales, les genres et même les espèces; ils le distinguent de la *séve* et du *cambium*. Le suc propre est blanc et laiteux dans le pavot, la laitue, le figuier; rouge dans l'artichaut, le campêche; résineux dans les conifères, les térébinthacées, etc. Le suc propre se trouve dans le tissu cellulaire de la plante, quelquefois dans le bois, rarement dans l'écorce.

Les sucs des plantes sont le plus souvent recueillis et conservés en Pharmacie sous forme de *Sirops* (*Voy.* ce mot). On appelle *Suc de citron* un liquide composé d'eau, d'acide citrique et d'une matière mucilagineuse; *Suc* ou *Jus d'herbes*, *Sucs antiscorbutiques*, les sucs obtenus en pilant dans un mortier de marbre plusieurs plantes dépuratives ou antiscorbutiques. *Voy.* JUS D'HERBES et ANTISCORBUTIQUES.

Les Physiologistes appellent *Sucs animaux*, certaines humeurs animales, telles que le *Suc gastrique*, le *Suc pancréatique*. *Voy.* GASTRIQUE (SUC) et PANCRÉAS. — On appelle *Sucs nourriciers* les humeurs qui nourrissent toutes les parties d'un être vivant, animal ou végétal, en réparant les pertes qu'entraîne l'exercice même de la vie : tels sont, chez les animaux, le *chyle* et le *sang*; dans les végétaux, la *séve*.

SUCCÉDANÉ (du latin *succedaneus*, qui se met à la place, qui *succède*), médicament qu'on peut substituer à un autre, parce qu'il a les mêmes propriétés. Un grand nombre d'amers servent de succédanés au quinquina, notamment la salicine, l'alkékenge, etc.

SUCCESSIF. On appelle *Degrés successifs*, les degrés de parenté dans lesquels on peut hériter (*Voy.* ci-après); *Droits successifs*, les droits qu'on peut avoir à un héritage, ainsi que l'impôt que l'on doit payer sur une succession à recueillir.

SUCCESSION (en latin *successio*, de *succedere*, venir à la place de), transmission des biens et des droits d'une personne morte à une autre qui lui survit. Il se dit aussi des biens ainsi transmis.

Les successions sont transmises par la force de la loi ou par la volonté de l'homme : les premières s'appellent *légitimes*; les secondes *testamentaires*. Le Code Napoléon a consacré tout le titre Iᵉʳ de son IIIᵉ livre (art. 718-892) à régler ce qui concerne les successions légitimes. Pour les successions testamentaires, *Voy.* TESTAMENT.

Les successions s'ouvrent par la mort naturelle ou par la mort civile. La loi règle l'ordre de succéder entre les héritiers légitimes; à leur défaut, les biens passent aux enfants naturels; à défaut de ceux-ci, à l'époux survivant, et, s'il n'y en a pas, à l'État, par déshérence. Les héritiers légitimes sont saisis de plein droit des biens, droits et actions du défunt; les autres doivent se faire envoyer en possession par justice. — Pour succéder, il faut exister naturellement et civilement à l'époque de l'ouverture de la succession; il faut, en outre, ne s'en être pas rendu indigne. — Les successions sont *descendantes, ascendantes, collatérales* ou *irrégulières*. Les *S. descendantes* sont celles qui sont déférées aux enfants ou descendants du défunt, sans distinction d'âge ni de sexe, par égales parts et par tête lorsqu'ils y viennent de leur chef, et par souche lorsqu'ils y viennent par représentation. Les *S. ascendantes* sont celles que la loi défère aux ascendants lorsque le défunt ne laisse ni postérité, ni frères, ni sœurs, ni descendants des frères ou sœurs; l'ascendant le plus proche en degré exclut le plus éloigné. Les *S. collatérales* sont celles que la loi défère aux frères et sœurs du défunt qui n'a point laissé de postérité, ou à leurs descendants; et, à défaut de ceux-ci, à ses parents les plus proches en degré dans l'une et dans l'autre ligne, lorsqu'il n'y a pas d'ascendants : les parents collatéraux succèdent jusqu'au 12ᵉ degré inclusivement (*Voy.* PARENTS); au delà, ils ne succèdent plus. On appelle *S. irrégulières* les droits que la loi accorde aux enfants naturels légalement reconnus, sur les biens de leurs père et mère décédés, et réciproquement à ceux-ci sur les successions de leurs enfants naturels; les droits du conjoint survivant sur les biens de son conjoint mort sans parents et sans enfants naturels; et ceux de l'État, à défaut de conjoint.

On accepte une succession expressément ou tacitement, purement et simplement, ou bien sous bénéfice d'inventaire. Nul n'est tenu d'accepter une succession qui lui est échue; mais la renonciation ne se présume pas : elle doit être expresse. Le Code Nap., détermine les effets de l'acceptation, les actes d'où elle résulte; il détermine la forme et les effets de la renonciation, ceux du bénéfice d'inventaire et les obligations de l'héritier bénéficiaire, le mode d'administrer les successions vacantes, la forme et les effets du partage et des rapports, et ce qui est relatif au payement des dettes.

Parmi les ouvrages sur ce sujet, on remarque le *Commentaire sur la loi des Successions*, de Chabot (de l'Allier), revu par M. Pellat; le *Manuel des Héritiers*, de Despréaux, le *Dictionn. des Successions*, du même, et l'*Hist. du droit de Succ. en France* de Gans.

Chez tous les peuples civilisés, le droit de succéder a été reconnu, comme étant la première conséquence du droit de propriété, et comme donnant une satisfaction légitime à l'amour inné des parents pour leurs enfants; mais le mode d'exercice de ce droit a varié selon les temps et les lieux : tantôt la faculté de tester a été accordée; tantôt elle a été refusée ou restreinte; tantôt le partage s'est fait également entre tous les enfants; tantôt on n'y a admis que les enfants mâles; souvent même tous les biens ont été réservés à l'aîné seul; tantôt on a permis les *substitutions*, les *majorats* (*Voy.* ces mots); tantôt on les a interdits. Gans a donné une savante *Histoire du droit de succession* (Berlin, 1821). — De nos jours, le droit même de succéder a été mis en question : les Saint-Simoniens avaient proposé de le transporter à l'État. *Voy.* HÉRÉDITÉ, SOCIALISME.

SUCCIN (du latin *succinum*, qu'on dérive de *succus*, suc, parce qu'on croyait que le succin provenait du suc d'un arbre), synonyme d'*Ambre jaune*.

SUCCINATES, sels formés d'acide succinique et

d'une base. Le *Succinate d'ammoniaque*, composé d'acide succinique et d'ammoniaque, peut remplacer l'*Eau de Luce*. *Voy.* ce mot.

SUCCINEA, nom latin de l'*Ambrette*. *Voy.* ce mot.

SUCCINIQUE (ACIDE), acide organique, solide, incolore, cristallisé, volatil, composé de carbone, d'hydrogène et d'oxygène ($C^4H^2O^3$,HO), qu'on extrait du succin par la distillation. On l'obtient aussi par l'action de l'acide azotique sur les corps gras et sur la cire, ainsi que par la fermentation de l'acide malique. Il était déjà connu des alchimistes. L'acide succinique est employé en médecine comme antispasmodique. Les chimistes l'emploient quelquefois dans l'analyse, pour séparer le fer du manganèse.

SUCCION, action de *sucer* ou d'attirer un fluide dans sa bouche en faisant le vide dans cette cavité à l'aide d'une forte aspiration. C'est par ce procédé appliqué instinctivement que l'enfant tire le lait du sein de sa nourrice. On emploie la succion pour guérir certaines plaies. Les *Ventouses* (*Voy.* ce mot) sont une espèce de succion artificielle.

SUCCOTRIN, variété d'*Aloès*. *Voy.* ce mot.

SUCCUBE (c.-à-d. *couché dessous*). *V.* CAUCHEMAR.

SUCCULENTES, nom donné par quelques botanistes à la famille des *Crassulacées*.

SUCCURSALE (du latin *succurrere*, secourir, aider), se dit, en général, de tout établissement subordonné à un autre, et créé pour suppléer à l'insuffisance du premier, comme les *Succursales de la Banque de France*, *de la Caisse d'Epargne*, *du Mont-de-Piété*, etc. — *Succursale* s'entend plus particulièrement d'une église dans laquelle on fait le service paroissial pour la commodité des habitants trop éloignés de la paroisse ou trop nombreux. Les succursales sont confiées à des desservants. *V.* ce mot et CURÉ.

SUCCUSSION (en latin *succussio*, de *succutere*, secouer), mode d'exploration employé par Hippocrate pour s'assurer de l'existence des épanchements dans la poitrine. Il consiste à saisir par les épaules le malade placé sur son séant, et à imprimer une secousse au tronc, pour écouter ensuite si l'on entend la fluctuation d'un liquide.

SUCET (de *sucer*), nom vulgaire de plusieurs poissons, tels que le Rémora (*Echeneis*), la petite Lamproie de rivière (*Petromyzon Planeri*), qui sont en effet pourvus de puissants suçoirs.

SUCEURS, nom donné par Cuvier à une famille de poissons Chondroptérygiens, les mêmes que les *Cyclostomes* (*Voy.* ce mot). Ils ont été ainsi nommés parce qu'ils ont l'habitude de se fixer au moyen de la succion qu'exerce leur lèvre charnue et circulaire.

Suceurs, dits aussi *Aphaniptères* et *Siphonaptères*, ordre ou famille d'insectes aptères qui ne renferme que le genre *Puce*. *Voy.* ce mot.

SUÇOIR, nom donné à la bouche de divers poissons (*Voy.* SUCET), et plus spécialement à celle de divers insectes qui se nourrissent, soit de sang, comme la Punaise, soit du suc des végétaux, comme la Cigale.

SUCRE (en latin *saccharum*), se dit, dans le langage vulgaire, de toute matière qui offre une saveur douce et agréable, mais plus spécialement du sucre de canne et de betterave. En Chimie, on réserve ce nom aux seules substances qui possèdent la propriété de fermenter, c.-à-d. de se convertir en esprit-de-vin et en acide carbonique. On distingue, sous ce rapport, 4 espèces de sucre : le *Sucre ordinaire*, ou *S. prismatique*, le *S. de raisin* ou *Glucose*, le *S. de lait* ou *Lactine*, et le *S. incristallisable*.

I. SUCRE ORDINAIRE. Le *Sucre ordinaire* est répandu dans un grand nombre de plantes, surtout dans la tige de la canne à sucre et du maïs, dans la séve des érables et des bouleaux, dans les racines de betterave, de carotte, de navet, de guimauve ; dans les châtaignes, les melons et les citrouilles ; dans les fruits du mangotier, du figuier, du bananier et autres arbres des tropiques. Le sucre propre aux usages domestiques s'extrait presque exclusivement de la canne et de la betterave. Il cristallise en gros prismes transparents à 4 ou 6 faces : on peut l'obtenir sous cette forme par l'évaporation dans une étuve de sa solution aqueuse ; ces cristaux s'appellent vulgairement *Sucre candi* (c.-à-d. blanchi, du latin *candidus*, blanc, transparent). Le plus habituellement, dans le commerce, le sucre est en pains coniques, compactes, durs et sonores, d'une cassure grenue et cristalline. Quand on le brise dans l'obscurité, il devient lumineux. Il renferme du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène dans les rapports de $C^{12}H^{11}O^{11}$. Soumis à l'action d'une douce chaleur, il fond, se colore en jaune, puis en brun, et se transforme en une substance amère appelée *caramel*, c.-à-d. *miel noir* (*Voy.* CARAMEL). Le sucre se dissout dans la moitié de son poids d'eau froide, et en toutes proportions dans l'eau bouillante ; sa dissolution rapprochée jusqu'à 30° de l'aéromètre est visqueuse et porte le nom de *Sirop de sucre* ou simplement de *Sirop*. Si l'on fait cuire le sirop assez pour qu'il se prenne en masse par le refroidissement, et qu'on le roule alors en petits cylindres, on obtient ce qu'on appelle le *Sucre d'orge* (on l'appelle ainsi parce qu'on faisait cuire autrefois le sucre dans une décoction d'orge). Le sucre se dissout assez bien dans l'eau-de-vie ; les acides faibles convertissent peu à peu le sucre ordinaire en sucre de raisin ; l'acide azotique le convertit à chaud en acide oxalique.

L'extraction du sucre de la canne se fait aux Indes et en Amérique. On écrase la canne au moyen d'une espèce de *moulin* ou laminoir composé de trois gros cylindres de fer, élevés verticalement sur un plan horizontal ou sur une table entourée d'une *rigole* pour l'écoulement du suc : ce suc ou *jus de canne* s'appelle *vesou*. On chauffe le vesou dans une chaudière en cuivre, avec un peu de chaux pour séparer quelques matières étrangères : il se forme alors une écume qu'on enlève à mesure qu'elle se produit. Quand le jus est suffisamment clarifié, on le concentre par la cuisson, et on le filtre à travers une étoffe de laine dans de larges bassines : il se prend alors par le refroidissement en une masse cristalline, qu'on sèche ensuite pour l'expédier en Europe, où il est raffiné : c'est le *sucre brut* ou *cassonade*. On distingue dans le sucre brut la *moscouade* ou *cassonade brune*, premier sucre que l'on tire de la canne ; le *sucre passé*, qui tient le milieu entre la cassonade brune et la cassonade blanche ; la *cassonade blanche*, qui a déjà subi un premier degré de purification ; enfin le sucre d'*écume*, tiré des écumes dont on a parlé ci-dessus. Le sirop épais et brun qui ne fournit plus de sucre cristallisable forme la *mélasse*, et s'utilise principalement pour la fabrication du rhum. — Le raffinage du sucre brut se fait en Europe. Les *raffineurs* blanchissent ce sucre en le faisant dissoudre dans l'eau, et projetant dans la solution chaude du sang de bœuf et du noir animal ; on fait passer le sirop ainsi clarifié à travers des filtres d'une construction particulière, et on le concentre par la cuisson ; on le distribue ensuite dans des cônes en terre cuite, renversés, et percés à leur sommet d'un trou qu'on tient bouché jusqu'à ce que la cristallisation soit achevée ; lorsque le sirop est entièrement solidifié dans ces formes, on procède au *terrage*, opération qui consiste à recouvrir la base du pain de sucre d'une bouillie d'argile blanche, dont l'eau, en filtrant peu à peu à travers toute la masse, dissout le sirop qui adhère encore aux cristaux et l'entraîne. On abrége l'évaporation du sucre en substituant au terrage le *clairçage*, qui consiste à lessiver les pains à l'aide de solutions saturées de sucre, et contenant de moins en moins de mélasse.

A quelques modifications près, on suit le même procédé pour l'extraction et le raffinage du sucre de la betterave. C'est dans nos départements du nord,

notamment dans l'Aisne, le Pas-de-Calais, la Somme et le Nord, que cette industrie s'est particulièrement concentrée. MM. Schuzenbach, Melsens, Rousseau, etc., ont introduit d'importants perfectionnements dans la fabrication du sucre de betteraves. — Dans l'Amérique septentrionale, on emploie avec avantage à la fabrication du sucre une espèce d'érable qui forme des forêts immenses, et dont la séve renferme environ 1/30e de son poids de matière sucrée.

On emploie, pour apprécier la pureté du sucre et la quantité de sucre contenue dans les matières exploitées, des procédés fort divers, les uns empruntés à l'Optique, les autres à la Chimie : on appelle *Saccharimétrie* l'art d'appliquer ces procédés. — La *Méthode chimique*, indiquée par M. Frammer, employée pour la première fois par M. Barreswil, et perfectionnée par M. Payen, est basée sur ce que le sucre de canne ou de betterave ne réduit pas le bioxyde de cuivre contenu dans un liquide alcalin, mais qu'il devient apte à réduire ce bioxyde après avoir été transformé en sucre incristallisable par l'acide sulfurique dilué, et sur ce que la quantité de bioxyde réduite dans cette réaction est proportionnelle à la quantité de sucre employée. Les dosages se font à l'aide d'une liqueur d'épreuve, titrée à l'avance, que l'on compose avec du sulfate de cuivre, du tartrate neutre de potasse et de la potasse caustique. — La *Méthode optique*, imaginée par M. Biot, est bien plus exacte que la méthode précédente : elle consiste à mesurer, à l'aide du polarimètre, la déviation que la liqueur sucrée produit sur le plan de polarisation des rayons lumineux; en effet, le sucre de canne ou de betterave dévie toujours ce plan d'un certain nombre de degrés vers la droite de l'observateur, suivant le nombre des molécules sucrées que le rayon polarisé rencontre dans son passage. M. Soleil a imaginé un instrument très-avantageux pour la saccharimétrie optique. On doit aussi à M. Clerget des tables qui abrégent le calcul des analyses saccharimétriques : on les trouve dans les *Annales de Chimie et de Physique*, 3e série, t. XXVI, p. 175.

Les usages du sucre sont fort nombreux et connus de tous : il est employé dans une foule d'industries, telles que celles de confiseur, liquoriste, limonadier, glacier, etc. Le sucre est un puissant agent de conservation pour les substances animales et végétales, comme l'attestent les sirops et conserves des pharmaciens, dont il est la base, les confitures, marmelades, pâtes, et candis des confiseurs. Pris modérément avec d'autres aliments, le sucre est une substance bienfaisante; mais l'abus du sucre est nuisible à la santé : il échauffe, produit des ulcérations dans la bouche, détermine le ramollissement des gencives, et pourrait même finir par développer le scorbut.

La canne à sucre était connue et employée de toute antiquité en Chine et dans l'Inde. De là, elle passa en Arabie, en Syrie et en Égypte. Les Européens ne la connurent que par les conquêtes d'Alexandre. Vers le milieu du XIIe siècle, les Siciliens introduisirent dans leur île la culture de la canne; elle passa, en 1420, à Madère, par les soins de don Henri, régent du Portugal, et, un peu plus tard, aux îles Canaries qui, avec Madère, approvisionnèrent longtemps l'Europe. En 1506, l'Espagnol P. d'Arrança apporta la canne à Saint-Domingue, où elle se multiplia rapidement. Gonzalès de Velosa y établit les premières sucreries. En 1643, les Anglais commencèrent à la Barbade la culture de la canne; les Français débutèrent à Saint-Christophe en 1644, et à la Guadeloupe en 1648. — En 1747, Margraff découvrit le sucre dans la betterave; le baron Koppi et Achard de Berlin essayèrent les premiers, en 1787, d'exploiter en grand cette découverte; mais on n'y réussit qu'en 1810, en France : c'est à MM. Benj. Delessert et Thiéry qu'on doit les premiers succès en ce genre. Napoléon encouragea cette fabrication de tout son pouvoir, notamment par un célèbre décret du 15 janvier 1812. L'art de raffiner le sucre est attribué aux Arabes. — Sous le règne de Henri IV, le sucre était encore si rare en France, qu'on le vendait à l'once chez les pharmaciens. Aujourd'hui il est devenu un objet de première nécessité.

M. Baudrimont a publié *Du Sucre et de sa fabrication*, avec un précis de la législation qui régit cette industrie, par M. Trébuchet, 1841, in-8. MM. Blachette, Zoéga et Julia-Fontenelle ont donné un *Manuel du Fabricant de sucre et du Raffineur*.

II. SUCRE DE RAISIN, dit aussi *Glucose*, espèce particulière de sucre qui existe dans les raisins, les groseilles et en général dans tous les fruits sucrés de nos climats qui présentent en même temps une saveur acide. Il constitue les grains de sucre qu'on voit dans le raisin sec. Il se produit également par l'action que les acides étendus exercent sur le sucre ordinaire, la fécule et le ligneux : il prend alors les noms de *sucre de fécule, d'amidon, de bois*; il est contenu dans le foie de la plupart des animaux et dans l'urine des diabétiques : dans ce dernier cas, on le nomme *sucre de diabète* (*Voy.* ces noms, ci-après). Il se forme aussi quand le sucre ordinaire subit l'action des ferments, avant de se décomposer en alcool et en acide carbonique. Il existe enfin dans le miel. Le sucre de raisin ne cristallise pas comme le sucre ordinaire en cristaux réguliers; mais on l'obtient le plus souvent en grains mamelonnés, qui se groupent comme des têtes de chou-fleur. Sa saveur est fraîche et bien moins sucrée que celle du sucre ordinaire; il est aussi moins soluble dans l'eau, et il faut 2 fois 1/2 autant de sucre de raisin que de sucre ordinaire pour sucrer la même quantité d'eau. Le sucre de raisin renferme les mêmes éléments que le sucre ordinaire, associés chimiquement à une certaine quantité d'eau. Il se distingue aussi par l'action différente qu'exercent sur lui les alcalis et les acides : le sucre de raisin se dissout sans se colorer dans l'acide sulfurique concentré, tandis que le sucre ordinaire noircit au contact de cet agent; au contraire, la potasse brunit fortement, même à froid, le sucre de raisin, et n'altère pas le sucre ordinaire. — A l'époque du blocus continental, Parmentier, Proust et Chaptal s'occupèrent d'établir sur une grande échelle la fabrication du sucre de raisin. De nombreux établissements s'élevèrent alors dans le midi de la France, et rendirent bientôt de grands services; mais cette industrie fut abandonnée dès qu'on eut réussi à exploiter la betterave.

III. SUCRE DE LAIT, dit aussi *Lactine*, *Lactose*, matière sucrée, contenue dans le lait des Mammifères. On l'en extrait en évaporant le petit-lait par la chaleur; elle s'y dépose alors en cristaux blancs, durs, craquant sous la dent, et d'une texture feuilletée. Ces cristaux renferment du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène ($C^{12}H^{10}O^{10}+2aq$). Ils sont moins solubles dans l'eau que le sucre ordinaire, et ne donnent pas de sirop; ils s'en distinguent aussi en ce qu'ils donnent, comme les gommes, de l'acide mucique quand on les traite par l'acide nitrique. Les acides dilués transforment la lactine en glucose ou sucre de raisin, susceptible de donner de l'esprit-de-vin par la fermentation; dans certaines circonstances, cet effet se produit dans le lait : ainsi les peuplades nomades de l'Asie préparent une boisson enivrante avec le lait de leurs juments. Au contact de l'air et en présence du caséum, la lactine se convertit en acide lactique. — Il est déjà fait mention du sucre de lait en 1619, par l'Italien Bartoletti, qui le désigne sous le nom de *manne* ou *nitre du sérum du lait*. Berzélius en a fait l'analyse.

IV. SUCRE INCRISTALLISABLE, dit aussi *Chulariose* (du grec *chularion*, diminutif de *chulos*, suc), espèce particulière de sucre qui existe dans tous les fruits franchement acides, ainsi que dans les pommes, les

poires, le miel, le nectar des fleurs. Il forme un liquide épais qu'on ne parvient pas à transformer en sucre ordinaire, solide; toutefois, à la longue, il se convertit en mamelons de sucre de raisin. On le produit aussi artificiellement par l'action des acides sur le sucre ordinaire; il constitue pour la plus grande partie la *mélasse* qu'on obtient dans le traitement des sucs de canne et de betterave.

Outre les quatre sortes de sucres reconnus par les Chimistes, on en distingue, dans l'usage vulgaire et dans le Commerce, quelques autres, qui se ramènent aux précédentes et auxquelles on a donné des noms particuliers : on les trouvera ci-après.

Sucre d'amidon ou *de fécule*, sucre mamelonné, identique au sucre de raisin, qu'on obtient en soumettant la fécule à l'action des acides faibles ou de l'orge germée. On prépare en grand le sucre de fécule en faisant bouillir dans une bassine de l'eau additionnée d'un peu d'acide sulfurique, dans laquelle on fait couler peu à peu la fécule, délayée dans l'eau. On sature ensuite l'acide par de la craie, on filtre pour séparer le sulfate de chaux, on évapore rapidement le liquide, puis on y ajoute successivement du sang de bœuf et du noir animal pour le clarifier et le décolorer. On concentre ensuite le sirop par la cuisson, et on le coule dans des rafraîchissoirs, où il se prend en une masse blanche qu'on casse à coups de hache. Le sucre de fécule sert à la fabrication de l'eau-de-vie dite *eau-de-vie de pommes de terre* ou *de fécule*, qu'on prépare en grand à Rueil et à Neuilly, près de Paris. On ajoute aussi le sucre de fécule à la bière, au cidre, au vin, pour les rendre plus spiritueux par la fermentation. Kirchoff, chimiste de St-Pétersbourg, découvrit en 1811 la transformation de la fécule, par l'acide sulfurique, en une matière sucrée fermentescible. Le Dr Jovine avait déjà reconnu, en 1785, que l'orge germée pouvait subir cette transformation; MM. Payen et Persoz parvinrent, en 1833, à extraire de l'orge germée le principe qui détermine ce phénomène, la *diastase*. *Voy.* ce mot.

Sucre de betterave, sucre ordinaire qu'on extrait de la Betterave. *Voy.* SUCRE ORDINAIRE.

Sucre de bois, sucre mamelonné, identique au sucre de raisin et de fécule, qu'on obtient en soumettant la matière ligneuse du bois à l'action de l'acide sulfurique. On prend de la toile de chanvre ou de lin divisée en petits morceaux qu'on triture avec de l'acide sulfurique concentré, ajouté par petites fractions. Quand la matière est réduite en pâte, on l'étend avec de l'eau et l'on fait bouillir; puis l'on sature l'acide par la craie, et l'on opère comme pour le sucre d'amidon. Toutes les matières ligneuses se comportent comme les chiffons : les diverses espèces de bois, les écorces, la paille, la filasse donnent le même sucre. M. Braconnot a découvert, en 1819, la formation du sucre par les matières ligneuses.

Sucre candi : c'est le sucre ordinaire cristallisé.

Sucre de canne. *Voy.* SUCRE ORDINAIRE.

Sucre de champignons. *Voy.* MANNITE.

Sucre de diabète, sucre mamelonné, identique au sucre de raisin, qu'on trouve dans l'urine des individus attaqués du diabète. L'urine de ces malades est limpide, presque incolore, et n'a point l'odeur désagréable des urines ordinaires; elle est susceptible d'éprouver la fermentation spiritueuse et de former une liqueur d'où, par la distillation, on peut retirer de l'eau-de-vie. M. Thénard a extrait jusqu'à 15 kilog. de sucre des urines d'un diabétique traité par Dupuytren.

Sucre d'érable, sucre qu'on tire de la séve des érables. *Voy.* SUCRE ORDINAIRE.

Sucre de fécule, synonyme de *Sucre d'amidon*.

Sucre de gélatine, nom donné improprement à un alcali organique d'une saveur sucrée qu'on obtient en traitant la gélatine par la chaux ou les acides. Les chimistes le désignent aussi sous le nom de *Glycocolle*; il renferme de l'azote et n'est point fermentescible.

Sucre de miel, le même que le *Sucre de raisin*.

Sucre d'orge, nom donné improprement au sucre ordinaire roulé en petits cylindres. *Voy.* SUCRE.

Sucre de pomme : c'est le même que le sucre d'orge, si ce n'est qu'on ajoute au sirop du sucre, avant de le couler, un peu de gelée de pommes et de l'eau de fleur d'oranger ou de l'essence de citron, pour l'aromatiser.

Sucre de Saturne : c'est l'*Acétate de plomb*.

Sucre tors, composition d'un goût délicat, faite de sucre et de jus de réglisse, qui est en petits bâtons tortillés. On le recommande contre les rhumes, mais on le mange le plus souvent comme pure friandise. Le sucre tors de Poissy (Seine et-Oise) est renommé.

Sucre vermifuge, mélange de deutoxyde de fer noir, de mercure et de sucre, qu'on emploie pour détruire les vers qui tourmentent les enfants.

Plante à sucre, plante de la Chine, encore peu connue, que M. L. Vilmorin a récemment signalée (1853), et qui donne beaucoup plus de sucre que la betterave et même que la canne.

SUCRÉ VERT, nom d'une bonne espèce de *Poire*.

SUCRIER, oiseau d'Amérique, le même que le *Guit-Guit*. — *Sucrier-Figuier*, le *Cinnyris platurus*. *Voy.* FIGUIER et SOUI-MANGA.

SUCRIN, variété de Melon. *Voy.* MELON.

SUD ou MIDI. *Voy.* CARDINAUX (POINTS).

SUDORIFIQUE, qui provoque la sueur. En Médecine, on emploie comme *sudorifiques* les stimulants généraux aromatiques (thé, café, etc.), les huiles volatiles, l'éther et les composés alcooliques, l'antimoine diaphorétique, les poudres *de James*, de Dower, la bardane, le sureau, la bourrache, et particulièrement les *quatre bois sudorifiques*, gayac, salsepareille, squine et sassafras. Les frictions, les bains chauds, les vapeurs aqueuses ou sulfureuses, etc., sont des sudorifiques externes.

SUETTE, SUETTE MILIAIRE (de *sueur*), fièvre éruptive contagieuse, presque toujours épidémique, qui régna d'abord en Angleterre en 1486, et y renouvela ses ravages à quatre reprises différentes jusque vers le milieu du XVIe siècle; elle a régné aussi plusieurs fois en Picardie. La *suette bénigne* est ordinairement précédée de malaise, de courbature, et caractérisée par une *sueur* abondante, qui bientôt couvre toute la surface du corps et exhale une odeur désagréable. Cet état persiste pendant 3 ou 4 jours; puis, après de légers picotements, une *éruption* miliaire paraît d'abord au cou, à la nuque, vers les oreilles, au-dessous des seins, *etc.* Les vésicules, du volume d'un grain de millet, perlées, diaphanes, sont quelquefois entremêlées de papules rouges et enflammées, ou de véritables bulles; au bout de 2 ou 3 jours elles se dessèchent et sont suivies d'une desquamation plus ou moins considérable. Tous les accidents disparaissent du 8e au 10e jour. Dans la *suette maligne*, la maladie se complique ordinairement d'une gastro-entérite, d'une pneumonie ou d'un état nerveux caractérisé particulièrement par du délire, du coma, des convulsions. Son invasion est souvent brusque, et elle est quelquefois mortelle dans 24 ou 48 h. Le traitement est analogue à celui de la rougeole; l'ipécacuanha est recommandé. On doit à M. le Dr A. Foucart un traité spécial *De la Suette*, 1854.

SUEUR (du latin *sudor*), nom donné au produit de la transpiration cutanée lorsqu'il est assez abondant pour se rassembler en gouttelettes à la surface de la peau.— Dans l'état sain, la sueur est ordinairement provoquée par l'exposition à une forte chaleur ou par un exercice violent : elle se présente alors sous l'aspect d'une humeur aqueuse, incolore, d'une odeur plus ou moins forte, d'une saveur salée, qui sort par les pores de la peau. Chimiquement, elle est formée d'acide acétique, d'un peu de matière animale, de chlorhydrate de soude et de potasse, d'un

atome de phosphate terreux et d'oxyde de fer. — Dans beaucoup de maladies, il se produit une transpiration abondante, par exemple dans certaines maladies aiguës, dans les fièvres intermittentes à la fin de chaque accès, dans la phthisie, dans la suette, etc. Tantôt ces sueurs sont le signe d'un changement favorable (*sueur critique*), et dans ce cas le médecin les provoque par l'emploi des *sudorifiques*, des appareils fumigatoires, des boissons chaudes, des bains tièdes, etc.; tantôt elles sont de mauvais augure : telles sont les *sueurs froides* des agonisants, les *sueurs visqueuses* et *fétides* des fièvres de mauvais caractère, les *sueurs colliquatives* des phthisiques, etc. Certaines personnes sont incommodées de sueurs habituelles circonscrites à certaines parties du corps, aux pieds, aux aisselles, etc. : ces sueurs exhalent d'ordinaire une odeur désagréable; mais il serait dangereux pour la santé de chercher à les supprimer.

SUFFÈTES, magistrats suprêmes de Carthage. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géog.*

SUFFIXE (du latin *suffixus*; de *sub*, sous, après, et *fixus*, placé), terme de Grammaire, désigne une syllabe ou une lettre qu'on ajoute à la fin des mots pour en modifier la signification. La plupart des désinences dans les déclinaisons et les conjugaisons sont des suffixes. Exemples : *rosa*, *rosarum*; *soror*, *sororis*; *j'aime*, *j'aimerai*; *ama*, *amabo*.

SUFFOCATION (du latin *suffocatio*), perte de respiration ou extrême difficulté de respirer. On appelle aussi *suffocation* l'asphyxie causée par la présence d'un corps étranger qui obstrue le pharynx ou l'arrière-bouche, et intercepte ainsi le passage de l'air.

SUFFRAGANT, titre donné à un évêque relativement à son archevêque métropolitain. Ce mot vient de ce que les évêques ont droit de *suffrage* dans le synode métropolitain, ou de ce que, dans l'origine, les évêques de province élisaient l'archevêque.

SUFFRAGE (du latin *suffragium*), voix que l'on donne dans une assemblée où l'on délibère sur quelque chose, où l'on élit quelqu'un pour une charge, etc.

Suffrage universel. Le suffrage universel, établi sous la première République française par la constitution de l'an III et par les décrets des 5 fructidor an III, 24 et 25 frimaire an VIII, mais bientôt aboli, fut décrété de nouveau le 5 mars 1848 par le gouvernement provisoire. Il a été réglé par la loi organique du 19 mars 1849, modifiée par la loi du 31 mai 1850. Il est consacré par la constitution du 14 janv. 1852.

Dans l'Eglise catholique, on appelle *Suffrages de l'Eglise* les prières que l'Eglise fait pour les fidèles; *S. des saints*, les prières que les saints font à Dieu pour les fidèles; *S. des vivants et des morts*, les prières que l'on fait pour les fidèles vivants ou morts, et les bonnes œuvres qu'on leur applique, etc.

SUFFRUTESCENT, se dit, en Botanique, des plantes qui sont de la nature d'un sous-arbrisseau (*suffrutex*) ou qui en ont le port. *Voy.* ARBRE.

SUFFUSION (du latin *suffusio*, épanchement), est synonyme, tantôt d'épanchement de sang ou de bile, tantôt de cataracte. *Voy.* ce mot.

SUGILLATION (du latin *sugillatio*, meurtrissure). On appelle ainsi les taches qui surviennent à la peau, sans cause extérieure, dans quelques maladies, notamment dans les maladies scorbutiques. On a aussi appliqué cette dénomination aux ecchymoses provenant de causes internes, pour les distinguer des ecchymoses par causes externes. Aujourd'hui on emploie le plus ordinairement ce mot comme synonyme de *lividités cadavériques*, pour désigner les taches violacées qui se forment sur les cadavres, par l'afflux du sang dans les parties les plus basses du corps.

SUICIDE (du latin *sui cædes*, meurtre de soi-même). Le suicide, dont l'amour de la vie éloigne naturellement l'homme, peut naître des causes les plus différentes : ce qui ne permet pas de l'apprécier toujours de la même manière. Il peut être, comme chez Caïn et Judas, une peine que le criminel s'inflige à lui-même, ou, comme chez Caton et Brutus, l'effet du désespoir d'une grande âme, ou, comme chez les veuves de l'Inde, un acte de dévoûment ou plutôt le résultat de la tyrannie de l'usage, ou enfin, comme chez Chatterton ou dans le roman de Werther, le fruit d'une imagination déréglée; le plus souvent il est imputable à la folie. — Les Moralistes ont vivement discuté sur le suicide : Socrate, par l'organe de Platon (*Phédon*), le condamne comme l'acte d'un lâche qui déserte son poste; Sénèque et la plupart des stoïciens l'exaltent comme un acte héroïque. J.-J. Rousseau, dans deux des plus belles lettres de l'*Héloïse*, a soutenu alternativement sur ce sujet le pour et le contre. La religion, décidant la question, condamne sévèrement le suicide comme un acte de révolte contre la volonté divine, et refuse à celui qui s'en est rendu coupable la sépulture en terre sainte. Il fut même un temps où la législation punissait sévèrement les suicides : leur corps était traversé d'un pieu, ou traîné sur la claie; leurs biens étaient confisqués, leur mémoire flétrie. Les Anciens se bornaient à leur assigner une place à part dans le Tartare, et à les livrer à leurs regrets :

> Proxima deinde tenent mœsti loca qui sibi lethum
> Insontes peperêre manu, etc. (VIRG., *Æn.*, liv. VI.)

Parmi les ouvrages écrits sur ce triste sujet, on remarque, outre ceux qui viennent d'être cités, la dissertation *De Morte voluntaria*, de Robeck, qui se tua après l'avoir écrite; les *Réflexions sur le Suicide* de Mme de Staël; les *Entretiens sur le Suicide* de l'abbé Guillon; la *Manie du Suicide* de M. J. Tissot; le *Traité du Suicide* du Dr L. Bertrand, 1856 (couronné par l'Acad. de Médecine), et les travaux des Drs Falret, Cazauvielh et Brière de Boismont. App. Buonafede a donné l'*Histoire du Suicide* (Lucques, 1761, traduit par Armellino et Guérin, 1841), et Stæudlin, l'*Histoire des opinions sur le Suicide* (Goett., 1824).

SUIE, matière noire, d'une odeur désagréable, d'une saveur amère et empyreumatique, que la fumée dépose en croûtes luisantes sur les parois intérieures des cheminées et des tuyaux de poêles : elle est composée principalement de charbon, d'huile empyreumatique et d'acide acétique; mais elle contient souvent aussi du chlorure ammonique et quelques autres sels. La suie du charbon de terre ne diffère pas notablement de celle du charbon de bois. La suie sert dans la teinture : elle donne une couleur fauve très-solide : elle sert aussi dans la peinture pour faire le *bistre* et le *noir de fumée* (*Voy.* ces mots). On en fait divers usages dans l'industrie, et l'on peut l'utiliser comme engrais dans les terres humides. En Médecine, la suie a été employée comme détersive, antifébrile, anthelmintique, antispasmodique : elle faisait aussi la base d'une pommade contre les dartres et la teigne : on employait comme succédané de la créosote une décoction de 4 poignées de suie par kilogr. d'eau, et une pommade formée de parties égales de suie et d'axonge.

Les anciens chimistes nommaient *Suies* des oxydes et des métaux volatilisés dans les cheminées des fourneaux de fusion ou de grillage. Ainsi ils avaient la *Suie arsenicale*, la *S. de zinc* ou *Tuthie*, etc.

SUIF (du latin *sebum*), terme général sous lequel on désigne les graisses fondues des animaux ruminants, dont l'industrie fait usage pour la fabrication des chandelles et des bougies stéariques. Les suifs sont composés de proportions variables de carbone, d'oxygène et d'hydrogène. Ils contiennent les mêmes principes que toutes les graisses, c.-à-d. l'oléine et la stéarine, plus, en petite quantité, une substance volatile (valérine, butyrine, etc.), qui donne au suif du mouton et à celui du bouc l'odeur qui les caractérise. Le mouton fournit environ 2 kil. d'un suif sec et très-blanc; le bœuf 26 kilog. d'un suif moins sec et moins blanc que celui du mouton; le veau 1 kil.

d'un suif blanc et mou; le porc ne donne qu'un mauvais suif mou, dit *flambart*. — On extrait le suif en chauffant, soit à feu nu, soit avec de l'acide sulfurique étendu d'eau, les matières chargées de graisses jusqu'à ce qu'elles ne laissent qu'un résidu appelé *boulée* ou *creton*.

On appelle *Suif de place* le suif que les bouchers vendent en pain; *S. en branche*, la graisse desséchée et propre à faire du suif; *S. en jatte* ou *en pain*, du suif qui a été moulé dans une forme en bois; *Petit suif*, la graisse qui se fige sur le bouillon où l'on fait cuire les abatis des animaux.

En termes de Vénerie, le *suif* est la graisse des bêtes fauves; celle du sanglier se nomme *sain*.

Suif minéral, variété de Talc très-onctueuse.

Suif végétal, substance particulière et analogue au suif que l'on retire d'un arbre de la Chine, l'*Arbre à suif* ou *Glutier* (*Croton sebiferum*) : les Chinois s'en servent pour l'éclairage.

SUIN, nom donné, dans les verreries, aux scories qui surnagent sur le verre en fusion.

SUINT, substance grasse, onctueuse, très-odorante, qui remplace dans le mouton la sueur et la matière transpirable existant dans les autres animaux, et qui a la propriété de donner du moelleux à la laine, et d'empêcher l'eau de la pénétrer. Elle se compose d'un savon à base de potasse, d'une substance animale particulière, de chaux, de carbonate, d'acétate, et de chlorhydrate de potasse. La première opération que l'on fait subir aux laines est le *désuintage*, qui a pour objet de les débarrasser du suint. On y parvient en alternant les ébullitions dans une forte lessive alcaline, et les immersions dans l'eau souvent répétées.

On appelle *Laine en suint* ou *Surge* la laine qui n'a pas été débarrassée de son suint.

SUJET (du latin *subjectum*, placé dessous). En Métaphysique, ce mot s'oppose tantôt à *objet*, tantôt à *qualité*. Dans le 1[er] cas, il s'entend de l'être qui a conscience de lui-même, c.-à-d. du *moi*, et donne lieu à la grande question posée par Kant du passage du *sujet* à l'*objet*, du *subjectif* à l'*objectif*, question de la solution de laquelle dépend toute la réalité extérieure. Dans le 2[e] cas, *sujet* est synonyme de *substance*. *Voy.* ce mot.

En Grammaire, le *sujet* d'une proposition est celui des deux termes de la proposition qui exprime la personne ou la chose dont on affirme ou dont on nie quelque chose : dans cette proposition, *Dieu* est tout-puissant, le sujet est *Dieu; sujet* est alors opposé à *attribut*. On reconnaît le sujet au moyen de l'une des questions *qui est-ce qui?* ou *qu'est-ce qui?* Le sujet est le plus souvent représenté par un nom substantif ou par un pronom : *Dieu* voit tout; *il* nous jugera selon nos œuvres; mais il peut être aussi un mot quelconque, variable ou invariable, pris substantivemenf : *aimer* est un besoin de l'âme; *le mieux* est l'ennemi du bien. Le plus souvent le sujet est exprimé; mais il peut aussi être sous-entendu; il l'est presque toujours dans les langues anciennes, quand c'est un pronom.

On distingue plusieurs sortes de sujets comme plusieurs sortes d'attributs : *Sujet logique* et *S. grammatical; Sujet simple, S. composé; S. incomplexe*, et *S. complexe*, etc. *Voy.* ATTRIBUT et PROPOSITION.

SULFATES, sels formés par la combinaison de l'acide sulfurique et d'une base.

Sulfate d'alumine, composé blanc, cristallisable, soluble dans l'eau, d'une saveur astringente, qu'on emploie, en Teinture, pour la préparation des mordants. On le substitue quelquefois dans l'Industrie à l'*alun*. *Voy.* ce mot.

Sulfate de baryte, composé blanc, insoluble dans l'eau et les acides. On le rencontre naturellement à l'état de *Spath pesant*, qu'on appelle aussi *Baryte sulfatée* (*Voy.* ces mots). Il sert à préparer les composés barytiques. On le mêle au carbonate de plomb pour faire les qualités inférieures de céruse.

Sulfate de chaux, combinaison d'acide sulfurique et de chaux qui constitue les différentes variétés de *gypse* et de *plâtre*. *Voy.* CHAUX SULFATÉE.

Sulfate de cuivre, dit aussi *Vitriol bleu*, *Vitriol de Chypre*, *Couperose bleue*, composé d'acide sulfurique et de cuivre ($SO^3,CuO + 5aq.$), en cristaux bleus d'azur, qui deviennent entièrement blancs par la dessiccation à 290°. Il se dissout aisément dans l'eau avec une couleur bleue; sa solution a une saveur styptique, fort désagréable, qui excite la salivation. Ce sel entre dans la composition de l'encre et dans la teinture en noir sur laine et sur soie, conjointement avec le sulfate de fer; il sert aussi à obtenir une foule de couleurs, telles que le violet, le lilas, etc. Il forme la base des réserves chez les indienneurs. Le chaulage du blé en consomme une certaine quantité, ainsi que la préparation des verts de Schéele et de Schweinfurt. Ce sel est, comme tous les sels de cuivre, un poison violent. Les médecins l'emploient à l'extérieur comme cathérétique, en injections, en collyres, en pommades; on l'a même administré à l'intérieur, mais à faible dose, pour combattre des écoulements opiniâtres. — On prépare le sulfate de cuivre en mouillant des plaques de cuivre, les saupoudrant de fleur de soufre, et les chauffant au rouge dans un four à réverbère; il se fait d'abord un sulfure que l'oxygène de l'air finit par convertir en sulfate. On lessive le produit par l'eau et on le fait cristalliser.

Sulfate de fer, dit aussi *Vitriol vert* ou *Couperose verte*, composé d'acide sulfurique et de protoxyde de fer ($SO^3,FeO + 7aq.$), cristallisé en gros prismes rhomboïdaux, transparents, d'un beau vert d'émeraude; il a une saveur d'encre, et se dissout aisément dans l'eau. Les cristaux se recouvrent promptement dans l'air de taches ocreuses, par suite de la suroxydation du fer. — Le sulfate de fer sert à préparer l'encre; il est le principal ingrédient de la teinture en noir, gris, violet et olive. C'est avec lui qu'on monte les cuves d'indigo à froid, qu'on prépare le bleu de Prusse, le colcothar, l'acide sulfurique de Saxe, qu'on obtient l'or en poudre, nécessaire à la dorure de la porcelaine, etc. — On prépare en grand le sulfate de fer, dans plusieurs départements, soit en lessivant les pyrites effleuries au contact de l'air, soit en traitant les vieilles ferrailles par l'acide sulfurique affaibli, et faisant cristalliser la solution. Le sulfate de fer est souvent mélangé avec du sulfate de cuivre, ce qui le rend moins propre à certains usages; on y reconnaît la présence du sel de cuivre en maintenant un instant, dans la solution du sel, une lame de fer poli; le fer se recouvre alors d'une couche rouge de cuivre. — Les anciens connaissaient le sulfate de fer; on le trouve décrit, dans Pline, sous les noms de *Misy*, de *Sory* et de *Calcanthum*.

Sulfate de magnésie, dit aussi *Sel amer*, *Sel de Sedlitz*, *Sel d'Epsom*, combinaison d'acide sulfurique et d'oxyde de magnésium ($SO^3,MgO + 7aq.$), cristallisée en prismes quadrilatères, efflorescents, incolores et d'une saveur fort amère. Ce sel existe en dissolution dans les eaux de plusieurs sources, et particulièrement dans celles d'Epsom, de Sedlitz, d'Égra, de Seidschutz. On le fabrique en Italie avec les schistes magnésiens qu'on soumet au grillage et qu'on abandonne ensuite à l'action lente de l'air humide; on extrait le sel du produit par la lixiviation. Le sulfate de magnésie est fréquemment employé en médecine comme purgatif, sous le nom d'*Eau de Sedlitz*, qui n'est qu'une dissolution de ce sel dans l'eau chargée d'acide carbonique, imitant l'eau minérale de la ville de Sedlitz en Bohême.

Sulfates de potasse. On en connaît deux : le *Sulfate neutre* (SO^3,KO) et le *Sulfate acide* ou *Bisul-*

fate (SO^3,KO + SO^3,HO). Ce sont des sels incolores et cristallisables. On emploie le sel neutre pour faire l'alun, en le combinant avec le sulfate d'alumine; les salpêtriers s'en servent pour convertir le nitrate de chaux en nitrate de potasse.

Sulfate de quinine, combinaison de l'acide sulfurique avec la quinine. On connaît deux sels de ce nom : le *Sulfate neutre* et le *Bisulfate*. Le premier est employé en médecine, et se présente en fines aiguilles soyeuses, incolores, fort amères et peu solubles dans l'eau froide. On l'obtient en dissolvant la quinine dans l'acide sulfurique affaibli et faisant cristalliser. Il est très-souvent prescrit dans le traitement des fièvres intermittentes (*Voy.* QUINQUINA). Il entre dans une pommade contre la chute des cheveux.

Sulfate de soude, dit aussi *Sel de Glauber*, du nom de l'inventeur, combinaison d'acide sulfurique et de soude (SO^3, NaO+10*aq.*): c'est un sel incolore, d'une saveur à la fois salée et amère, cristallisé en longs prismes à 6 faces, transparents, qui tombent à l'air en une poussière blanche en perdant leur eau de cristallisation. On le rencontre en dissolution dans la mer et dans beaucoup de sources salées, d'où on l'extrait par la concentration des eaux. M. Balard a étudié les moyens de l'extraire des marais salants de la Méditerranée. On le produit de toutes pièces par la décomposition du sel marin au moyen de l'acide sulfurique, dans la préparation de l'acide chlorhydrique. Il joue un grand rôle dans la fabrication de la soude, du verre, etc. Dans plusieurs localités de l'Allemagne, on le mêle aux aliments des bestiaux. Les médecins le prescrivent comme purgatif à la dose de 20 à 30 grammes. Délayé dans l'acide chlorhydrique ou sulfurique, il fournit un excellent mélange frigorifique pour faire de la glace en été.

Sulfate de zinc, dit aussi *Vitriol blanc* ou *Couperose blanche*, combinaison d'acide sulfurique et d'oxyde de zinc (SO^3, ZnO + 7*aq.*), en cristaux blancs, ressemblant à du sucre, d'une saveur âpre et styptique, et très-solubles dans l'eau. On l'obtient en faisant dissoudre du zinc dans de l'acide sulfurique étendu. On le prépare en grand, par le grillage du sulfure de zinc naturel, à Rammelsberg, près de Goslar, dans le Hanovre : de là le nom de *Vitriol de Goslar* qu'on lui donne quelquefois dans le commerce. Les fabricants d'indiennes en consomment beaucoup pour la composition de certaines réserves. Les vernisseurs l'emploient pour rendre l'huile siccative. On s'en sert pour préparer le *Blanc de zinc*. Avant la découverte de l'émétique, les médecins se servaient du sulfate de zinc pour provoquer le vomissement. C'est aussi un excellent anti-putride.

SULFHYDRIQUE (ACIDE), dit aussi *Hydrogène sulfuré*, *Sulfure d'hydrogène*, *Acide hydrosulfurique*, composé gazeux formé de soufre et d'hydrogène (SH), incolore, d'une odeur fétide, fort désagréable, d'une saveur acide et sucrée à la fois; il est inflammable et brûle avec une flamme bleue, en produisant du gaz sulfureux. On peut le solidifier par l'action d'un grand froid. Il est irrespirable et fort délétère. Il attaque la plupart des métaux et les noircit. — L'acide sulfhydrique se produit incessamment par la putréfaction des matières organiques qui renferment du soufre; il se dégage dans les fosses d'aisance, dans la vase des marais et des fossés, dans les canaux où séjourne l'eau de mer; c'est ce gaz qu'exhalent les œufs pourris. Il se forme dans les intestins de l'homme et des animaux par suite de la digestion. Il prend naissance dans les eaux soustraites au contact de l'air, et qui contiennent à la fois des matières organiques et du plâtre, comme dans les citernes mal construites; il entre dans la composition des eaux minérales sulfureuses, et se dégage constamment dans les environs des volcans, où il constitue souvent les *fumerolles*. Les chimistes l'obtiennent en versant de l'acide sulfurique dilué sur la combinaison de soufre et de fer, obtenue en chauffant ensemble ces deux corps.

Les effets toxiques de l'acide sulfhydrique sont très-prompts : un animal qui le respire pur tombe comme frappé par la foudre; un oiseau périt dans un air qui en contient seulement 1/1500 de son volume; un cheval s'abat dans une atmosphère qui en est chargée de 1/250; c'est la présence de l'acide sulfhydrique dans les fosses d'aisances qui cause la mort des vidangeurs : c'est ce qu'ils appellent le *plomb*. Les fumigations au chlore ou les aspersions avec une solution de chlorure de chaux détruisent promptement ce gaz pernicieux. C'est par l'action de l'hydrogène sulfuré dont elles sont chargées que les exhalaisons des fosses d'aisances noircissent l'argenterie, les tableaux, les lambris dorés, les bronzes, les ustensiles de cuivre. C'est également parce qu'ils répandent toujours un peu d'hydrogène sulfuré que les œufs qu'on fait cuire dans des vases d'argent noircissent la surface du métal.

Ce gaz est un réactif précieux qui sert à distinguer les différents métaux dissous dans les acides : il précipite les sels de plomb en noir, ceux de cuivre en brun noir, ceux de zinc en blanc, ceux de manganèse en couleur de chair, ceux d'étain en jaune ou en brun, ceux d'antimoine en orangé, etc.—On a employé avec succès le gaz sulfhydrique à la destruction des rats, des taupes, des renards, des guêpes, etc.

Longtemps connu sous le nom d'*Air puant*, le gaz sulfhydrique a été d'abord observé par Cartheuser et Baumé; il a été étudié avec soin, en 1773, par Rouelle jeune, et, en 1777, par Schèele.

SULFHYDROMÈTRE (du mot *Sulfhydrique*, et du grec *métron*, mesure), tube gradué, rempli d'une solution d'iode dans l'alcool d'une concentration connue, et servant à déterminer la quantité d'acide sulfhydrique ou de sulfure contenue dans les eaux minérales sulfureuses. Ordinairement chaque degré représente un centigramme d'iode. Lorsque la solution d'iode est versée dans ces eaux, elle se décolore, l'iode s'emparant de l'hydrogène et précipitant le soufre de l'acide sulfhydrique; le nombre des degrés nécessaires à cette décoloration indique la quantité du soufre, et conséquemment de l'acide sulfhydrique ou du sulfure; 63 parties d'iode correspondent à 8 parties de soufre. Ce moyen d'analyse a été proposé, en 1840, par M. Dupasquier.

SULFIDE, synonyme de *Sulfure*. On applique particulièrement le nom de *Sulfides* aux sulfures qui correspondent à des acides.

SULFITES, sels formés par la combinaison de l'acide sulfureux avec une base. Au contact de l'acide sulfurique, tous les sulfites dégagent de l'acide sulfureux; exposés à l'air, ils en attirent l'oxygène et se transforment en sulfates. Le *Sulfite de chaux acide* ou *Bisulfite de chaux* a été récemment proposé comme moyen de blanchir et de déféquer le sucre. Les *Sulfites de potasse* et *de soude* servent à blanchir la laine et la soie; lorsqu'on les fait bouillir avec du soufre, ils se convertissent en *hyposulfites*.

SULFURE, composé formé par la combinaison du soufre avec un autre corps. Anciennement, on donnait le nom de *Foies de soufre* aux produits qu'on obtient en combinant le soufre avec les alcalis minéraux. Parmi les sulfures des métaux, on distingue les *Protosulfures* qui correspondent aux protoxydes, les *Deutosulfures* qui correspondent aux deutoxydes, etc. Un grand nombre de sulfures métalliques s'obtiennent en chauffant du soufre avec les métaux; plusieurs d'entre eux se rencontrent dans la nature, comme les *Pyrites*, les *Blendes*, les *Galènes*, etc. Les sulfures se détruisent lorsqu'on les chauffe au contact de l'air, et se transforment soit en acide sulfureux, soit en sulfates.

Sulfure d'antimoine : c'est le minerai d'où l'on extrait l'antimoine. *Voy.* ANTIMOINE SULFURÉ.

Sulfure d'argent : il forme un des minerais d'argent les plus abondants. *Voy.* ARGENT SULFURÉ.

Sulfure d'arsenic. Voy. ORPIMENT et RÉALGAR.

Sulfure de carbone, dit aussi *Sulfide de carbone*, *Acide sulfocarbonique*, combinaison de carbone et de soufre (CS^2), dont la composition correspond à celle de l'acide carbonique. On l'obtient en faisant passer de la vapeur de soufre sur du charbon chauffé au rouge. C'est un liquide incolore, très-inflammable, très-mobile, d'une saveur âcre et amère, d'une odeur aromatique et fétide. Il a une densité de 1,272 et bout déjà à 45°. Il dissout le soufre et plusieurs autres corps qui résistent à l'action de l'alcool.

Sulfure d'étain. Il est plus connu sous le nom d'*Or mussif. Voy.* ce mot.

Sulfure de fer. Il se forme toutes les fois qu'on chauffe du fer avec du soufre. Il se rencontre dans la nature à l'état de *Pyrite* (*Voy.* ce mot). Le sulfure artificiel s'emploie, dans les laboratoires de chimie, pour préparer l'acide sulfhydrique ; récemment précipité, il s'emploie comme antidote dans les empoisonnements par le sublimé corrosif.

Sulfure d'hydrogène, synonyme d'*Hydrogène sulfuré* et d'*Acide sulfhydrique. Voy.* SULFHYDRIQUE.

Sulfure de mercure : c'est le *Cinabre* ou *Vermillon. Voy.* ces mots.

Sulfure de plomb. On le trouve tout formé dans la nature. Les Minéralogistes lui donnent alors le nom de *Galène. Voy.* ce mot.

Sulfure de zinc, synonyme de *Blende. V.* ce mot.

SULFUREUX (ACIDE), combinaison du soufre avec l'oxygène (SO^2) qui prend naissance quand le soufre brûle au contact de l'air, et qui se dégage en abondance dans le voisinage des volcans. Dans les circonstances ordinaires, l'acide sulfureux se présente sous la forme d'un gaz plus pesant que l'air, invisible, d'une odeur piquante et désagréable. Quand on le respire en trop grande quantité, il irrite la gorge, provoque la toux, cause une oppression fort douloureuse et finit par asphyxier. Il éteint subitement les corps en combustion, ce qui l'a fait utiliser pour arrêter les incendies de cheminée : pour cela, on projette dans l'âtre de la fleur de soufre à laquelle on met le feu, après avoir eu soin de boucher hermétiquement, au moyen de draps mouillés, toutes les ouvertures par lesquelles l'air aurait accès. L'acide sulfureux se dissout en grande quantité dans l'eau; sa solution absorbe promptement l'oxygène de l'air et se convertit peu à peu en acide sulfurique. Le gaz acide sulfureux peut être liquéfié et même solidifié par l'action d'un grand froid. Il blanchit les substances animales sans les altérer, et détruit la plupart des couleurs végétales. Les médecins l'emploient en fumigations pour la guérison de la gale et d'autres maladies de la peau. L'industrie l'utilise pour blanchir la laine, la soie, les plumes, la baudruche, la colle de poisson, la gomme adragant, la paille destinée à la confection des chapeaux. On s'en sert pour enlever les taches de fruits sur les vêtements; pour assainir les lieux remplis de miasmes putrides, comme les lazarets, les vaisseaux, et pour désinfecter les hardes, couvertures, matelas, etc., provenant de malades infectés; pour soufrer les tonneaux dans lesquels on doit conserver le vin, la bière et autres liquides fermentés. *Voy.* SOUFRAGE.

L'acide sulfureux est un des acides les plus anciennement connus; sa composition fut établie par Lavoisier en 1777. Glauber le proposa dès 1659 pour la guérison de la gale. On doit à d'Arcet des appareils très-simples qui sont adoptés dans les hôpitaux pour les fumigations par l'acide sulfureux.

SULFURIQUE (ACIDE), dit autrefois *Huile de Vitriol*, combinaison du soufre avec l'oxygène (SO^3, HO), l'un des acides les plus énergiques et les plus importants de la chimie. Il se présente sous la forme d'une huile incolore, sans odeur, d'une saveur acide extrêmement forte. Il a une pesanteur spécifique de 1,85. Il rougit le tournesol, noircit et désorganise la plupart des substances animales et végétales. Il bout à 310°. Il absorbe promptement l'humidité, et se mêle avec l'eau en s'échauffant considérablement.

On prépare l'acide sulfurique en grand en brûlant du soufre dans des chambres de plomb, et mettant le gaz acide sulfureux en contact avec de la vapeur d'eau et de la vapeur nitreuse (acide hyponitrique), obtenue par la calcination du nitre, de manière à le suroxyder; on concentre le produit dans des chaudières en platine. En Saxe et en Bohême, on fabrique cet acide en distillant le sulfate de fer obtenu par la décomposition des pyrites naturelles. L'acide obtenu par ce dernier procédé, le plus anciennement connu, porte, dans le commerce, le nom d'*Acide de Nordhausen*, du nom d'une petite ville de Saxe où on le fabrique, ou d'*Acide fumant*, parce qu'il répand à l'air d'abondantes fumées blanches, dues à ce qu'il renferme une certaine quantité d'acide anhydre (SO^3) qui produit ces vapeurs en se combinant avec l'humidité de l'air.

L'acide sulfurique est un des agents les plus fréquemment employés dans les arts : on l'utilise dans la fabrication des autres acides, de la soude artificielle, de l'alun, du chlore; dans l'affinage de l'argent, la transformation de la fécule en sucre, l'ébourrage des peaux destinées au tannage, et dans un grand nombre d'opérations de l'industrie et des laboratoires. L'acide fumant s'emploie généralement pour dissoudre l'indigo avec lequel on teint la laine en *Bleu de Saxe.* — L'acide sulfurique se combine avec les oxydes métalliques et forme avec eux les sels appelés *Sulfates*. Il est très-commun dans la nature sous cette forme : en combinaison avec la chaux, il constitue le *plâtre*; avec la baryte, le *spath pesant* ; avec la strontiane, la *célestine*, etc. Il existe à l'état de liberté dans les sources et rivières des environs des volcans : on l'observe en grande quantité dans la rivière de Puracé ou Pusambio (affluent du Cauca), dans l'Amérique du Sud, dite pour cette raison *Rio Vinagre*.

L'acide sulfurique était inconnu aux anciens. Il en est fait mention, pour la première fois, en termes vagues, dans les ouvrages de Rhasès, chimiste arabe du Xe siècle. Au XIIIe siècle, Albert le Grand le désigna sous le nom de *Soufre des philosophes* et d'*Esprit de vitriol romain*. Vers le milieu du XVe siècle, Basile Valentin en exposa la préparation par la distillation du sulfate de fer ou vitriol. Angelus Sala reconnut, au commencement du XVIIe siècle, que l'huile de vitriol se forme aussi par la combustion du soufre dans des vases humides; Lefèvre et Lémery proposèrent, quelques années après, de favoriser cette combustion en ajoutant au soufre une certaine quantité de salpêtre ; mais ce ne fut qu'en Angleterre qu'on mit à exécution en grand le procédé des chimistes français. Vers 1746, deux Anglais, Rœbuck et Garbett, remplacèrent les ballons de verre, d'abord employés à cette préparation, par des chambres de plomb.

Éther sulfurique. Voy. ÉTHER.

SULTAN, l'empereur des Turcs. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

Poule sultane. Voy. POULE.

SUMAC, *Rhus*, genre de la famille des Anacardiacées, dont quelques botanistes ont fait une tribu des Térébinthacées, renferme des arbustes, des arbrisseaux et des arbres de troisième grandeur, à feuilles alternes, tantôt simples, tantôt ternées ou ailées, à fleurs très-petites, disposées en grappes ou en panicules : calice à 5 divisions profondes; 5 pétales, 5 étamines; ovaire chargé de 3 styles courts; baie ou drupe renfermant une ou plusieurs nucules monospermes. — On ne possède en Europe que le *Sumac fustet*, *Rhus cotinus* (*Voy.* FUSTET), et

le *Sumac des corroyeurs*, dit aussi *Vinaigrier*, *Roux* ou *Rouvre des corroyeurs* (*Rhus coriaria*) : ce dernier est un arbrisseau velu, de 2 à 3 mètres, à fleurs printanières, d'un blanc verdâtre, petites, nombreuses, réunies au sommet des rameaux, en épis denses et serrés; baies rouges. Cette plante croît en buisson dans les lieux secs et pierreux du midi de la France, de l'Italie et de l'Espagne. On s'en sert pour tanner les peaux de chèvre, dont on fait le maroquin. On teint en jaune avec l'écorce des tiges, et en brun avec celle des racines. Les baies ont une saveur acide assez agréable; les Turcs les emploient comme assaisonnement, après les avoir fait macérer dans le vinaigre. Leur infusion procure une boisson rafraîchissante et astringente.

Parmi les espèces exotiques, on remarque : le *Sumac de Virginie* (*Rhus typhinus*), vulgairement *S. amarante*, bel arbre de 5 à 6 mètres de haut, dont le bois est satiné, de couleurs jaune et verte, disposées par zones, dont les fleurs sont réunies en grappes rougeâtres, et qui porte des baies rouges et velues d'une saveur acide : on en fait une assez bonne limonade; il découle de l'écorce incisée de l'arbre une résine abondante; — le *S. glabre* (*Rh. glabrum*) et le *S. copal* (*Rh. copallinum*), qui ressemblent beaucoup au précédent, et sont comme lui originaires de l'Amérique septentrionale : le Sumac copal donne une résine jaune et transparente connue sous le nom de *Copal d'Amérique*, dont on fait un vernis excellent (*Voy.* COPAL); — le *S. vernis* (*Rh. vernix*), vulgairement *Vernis du Japon*, bel arbre qui s'élève à la hauteur de 15 à 20 mètres, et qui fournit le plus beau vernis; on le trouve au Japon et dans l'Amérique du nord; il se multiplie très-facilement et pousse très-vite : aussi l'emploie-t-on à orner les bosquets; malheureusement il exhale une odeur désagréable; il en découle un suc blanc qui se noircit à l'air, et qui est employé par les Japonais comme un des plus agréables vernis : on retire de ces semences une huile qui est employée au Japon pour la fabrication des chandelles; — le *S. vénéneux* (*Rh. toxicodendron*), qui ne s'élève guère dans nos jardins qu'à 3 ou 4 décim. de haut, mais qui, dans l'Amérique septentrionale, grimpe comme le Lierre après les plus grands arbres jusqu'à leur sommet; le suc de cette plante est extrêmement vénéneux : il produit des ampoules, des pustules, qui quelquefois s'étendent sur toute la surface du corps; — le *S. cirier* (*Rh. succedaneum*), arbre dont les semences fournissent une huile épaisse dont on fait des bougies au Japon.

SUPÈRE (du latin *superus*, qui est en haut), se dit, en Botanique : 1° du calice quand il s'insère au-dessus de l'ovaire, avec la paroi duquel il est confondu et soudé par sa base; 2° de l'ovaire, lorsqu'il est libre dans l'intérieur de la fleur, etc.

SUPERFICIE. *Voy.* SURFACE, AIRE, etc.

SUPÉRIEUR, celui qui a la principale autorité dans une communauté, un couvent, un séminaire, etc. — Pour les maisons de femmes, on dit la *Supérieure*, la *Mère supérieure*.

SUPERLATIF, du latin *superlativus*, de *super*, au-dessus, et *latus*, porté). En Grammaire, le *Superlatif* est le degré de comparaison qui exprime la qualité portée à un très-haut degré ou au plus haut degré. On distingue : le *Superlatif absolu*, qui exprime la qualité à un très-haut degré, sans rapport à une autre chose ou à une autre personne, comme *très-sage*, *fort bien*; le *S. relatif*, qui exprime le plus haut degré de la qualité, en la comparant avec tous les objets semblables, comme *le plus sage*, *la plus belle*; le *S. d'infériorité*, qui s'exprime par les mots *le moins*, *la moins*. — Dans les langues anciennes, le superlatif est, comme le comparatif, exprimé par un changement dans la terminaison de l'adjectif. *Voy.* COMPARAISON (DEGRÉS DE).

SUPERPOSITION, action de poser une surface, une ligne sur une autre, de manière qu'elles coïncident : en Géométrie, on démontre quelquefois, par superposition. En Géologie, ce mot désigne l'ordre dans lequel se succèdent les terrains, les formations, les étages, les groupes, les assises, les roches et toutes les parties qui composent l'ensemble de l'écorce terrestre. L'ordre de superposition est constant et n'est jamais interverti. *Voy.* TERRAINS.

SUPERSTITION (en latin *superstitio*, dérivé soit de *superesse*, être superflu, soit de *superstare*, s'élever au-dessus *des causes naturelles*). En Théologie, la superstition consiste à transporter à la créature le culte qui n'est dû qu'à Dieu, ou à rendre à Dieu un culte illégitime et désordonné. Considérée sous le rapport de l'objet, la superstition peut être *idolâtrie*, *magie*, *maléfice*, *divination* (*Voy.* ces mots). Quant au caractère du culte, il peut être ou faux, par exemple, la vénération de fausses reliques; ou superflu, lorsqu'on ajoute aux rites canoniques des cérémonies dont l'Église ne se sert point. Une pratique est superstitieuse lorsqu'elle n'a aucune vertu pour produire l'effet qu'on attend, ni selon l'institution de Dieu et de l'Église, ni selon l'ordre de la nature. Il y a superstition à porter, pour se guérir, pour se préserver d'un mal, des amulettes, des talismans. — Plutarque a laissé un traité sur ce sujet. L'abbé Thiers a écrit un *Traité des Superstitions* (1679), et Pluquet un livre *De la Superstition* (1804, posthume). Le P. Lebrun a donné une *Histoire critique des pratiques superstitieuses*, 1702. Il a été publié, sous le titre de *Superstit. anciennes et modernes* (2 vol. in-fol., Amst., 1733-36), un curieux recueil des erreurs humaines en ce genre.

SUPIN (du latin *supinum*, fait de *supinus*, couché sur le dos, et figurément, nonchalant, sans action), terme de Grammaire, désigne un temps de l'infinitif des verbes latins, qui, sans perdre sa nature de verbe, s'emploie comme substantif, ce qui le fait appeler aussi *substantif verbal*. Exemple : *difficile dictu*, chose difficile à dire. Le supin est déclinable, et a quatre cas : le nominatif, terminé en *um*; le datif, en *u*; l'accusatif, en *um*; et l'ablatif, en *u* et en *o*. A quelque cas qu'il soit employé, il conserve sa force de verbe : s'il appartient à un verbe actif, il prend un régime direct. Le supin sert à former plusieurs temps.

SUPINATION (du latin *supinus*), position d'un malade couché sur le dos, la tête jetée en arrière, les bras et les jambes étendus : c'est, dans les maladies, le signe d'une grande faiblesse.

En Physiologie, on appelle *Supination* le mouvement dans lequel l'avant-bras et la main sont portés en dehors, de manière que la face antérieure de celle-ci devienne supérieure; et *Muscles supinateurs* ceux qui servent à exécuter ce mouvement. On distingue le *Grand supinateur*, placé à la partie antérieure et externe de l'avant-bras; et le *Petit supinateur*, situé à la partie externe et postérieure de l'avant-bras.

SUPPLÉMENT. En Géométrie, le *Supplément d'un angle* est ce qu'il faut ajouter à un angle pour faire deux angles droits. Il ne faut pas le confondre avec *Complément*. *Voy.* ce mot.

En Littérature, on entend par *Supplément* ce qu'on ajoute à un livre pour le compléter. Quelques suppléments sont célèbres : celui de Tite-Live, par Freinshemius, de Tacite, par Brotier, le *Supplément de la Biographie universelle* de Michaud, etc.

SUPPLICE (du latin *supplicium*), punition corporelle ordonnée par la justice. Par *dernier supplice*, on entend la peine capitale ou la peine de mort.

Chez les Hébreux, les principaux supplices étaient la strangulation, la lapidation, le feu, le fouet, la bastonnade, la décollation, la scie, la perte des yeux, le chevalet, l'avulsion des cheveux et de la peau de la tête, ou tous autres indiqués par la loi du talion. Les Égyptiens avaient à peu près les

mêmes supplices. — Les Perses écorchaient vifs les grands coupables; ils avaient aussi le supplice des cendres, dans lequel le condamné était enseveli sous des monceaux de cendres. — Les Grecs avaient trois sortes de supplices, la corde, la décollation et le poison (ciguë). — A Rome, les supplices étaient la décollation pour les hommes libres, la croix ou la fourche pour les esclaves, les verges, etc.; dans certains cas, on précipitait le coupable de la roche Tarpéienne; les parricides, les Vestales étaient punis de supplices particuliers. — On connaît la variété et la cruauté des supplices qui furent inventés contre les Chrétiens : on les livrait aux bêtes féroces; on leur déchirait la chair avec des ongles de fer, on les brûlait vifs, etc. — Sous les premiers rois francs, les peines étaient le gibet, la décollation, la roue, l'écartèlement, l'aveuglement, le bûcher, l'immersion et l'estrapade. Au moyen âge, le pilori et la question, le bûcher, la décollation et la roue étaient les supplices les plus ordinaires : certains criminels étaient écorchés vifs, les blasphémateurs avaient la langue percée avec un fer rouge; on connaît aussi les cages de fer de Louis XI. — La Révolution abolit en France tous ces genres de supplices, et ne conserva que la décapitation au moyen de la guillotine; le carcan et la marque ont été supprimés depuis 1832. — Les autres nations n'ont pas toutes suivi l'impulsion de la France : en Prusse, on trouve encore les supplices du feu, de la roue, de la corde, du glaive, etc. Les Russes ont conservé le knout; les Anglais, les baguettes, les Espagnols, la garrotte, etc. — Les supplices les plus barbares règnent encore chez les peuples de l'Asie : les Chinois ont la cangue, la scie, la décollation; les Turcs ont le pal, etc. *Voy.* PEINES.

SUPPORTS, se dit, en termes de Blason, des figures d'anges, d'hommes et d'animaux qui soutiennent un écusson.

SUPPOSITION (du latin *suppositio*), proposition que l'on *suppose* vraie ou possible pour en tirer quelque induction. *Voy.* HYPOTHÈSE.

En Jurisprudence, c'est l'action de mettre une personne ou une chose à la place d'une autre. La *Supposition de personne* consiste à présenter une personne au lieu d'une autre comme si elle était cette personne elle-même. Dans le faux par écriture authentique, la supposition de personne est punie par les travaux forcés à temps (*Voy.* FAUX). — La *S. de part* consiste à présenter un enfant comme étant né de parents dont il n'est pas réellement issu (*Voy.* PART). — La *S. de chose* consiste à produire, à alléguer en justice une pièce fausse, un contrat par exemple. — La *S. de nom* consiste dans la simple allégation d'un faux nom pris par un individu. A l'égard des passe-ports, quiconque a pris un nom supposé, ou a concouru à faire délivrer le passeport sous un nom supposé, doit être condamné à un emprisonnement de trois mois à un an (Code pénal, art. 145, 154, etc.).

SUPPOSITOIRE (du latin *suppositorium*, fait de *supponere*, mettre sous, dessous), nom donné, en Pharmacie, à tout médicament en forme de cône long, destiné à être introduit dans le rectum, soit pour favoriser les évacuations intestinales, soit pour agir comme adoucissant.

SUPPOT (du latin *suppositus*). On appelait ainsi autrefois ceux qui étaient membres accessoires d'un corps, de l'Université, par ex., et qui remplissaient certaines fonctions pour le service de ce corps : les imprimeurs et les libraires étaient *Suppôts* de l'Université. La justice avait aussi ses suppôts.

Ce mot ne se prend aujourd'hui qu'en mauvaise part, et dans le sens de fauteur, sectateur fanatique.

SUPPRESSION, action de *supprimer*. En Jurisprudence, les *Suppressions d'écrits* sont quelquefois ordonnées par justice, et s'appliquent aux publications qui peuvent porter atteinte à la morale publique ou à l'honneur des particuliers (Code de Proc., art. 1026). Le crime de *Suppression d'état* consiste dans l'enlèvement, la destruction ou la soustraction des registres qui sont destinés à constater l'état civil des citoyens : la peine est la reclusion ou les travaux forcés à temps (Code Nap., art. 326-330; Code pénal, art. 345).—Pour la *Suppression d'enfant*, *Voy.* PART.

En Médecine, *Suppression* s'entend de la suspension ou de la disparition d'une évacuation accoutumée.

SUPPURATION, sécrétion du *pus*. La suppuration est une terminaison fréquente de l'inflammation. Souvent on établit artificiellement une suppuration sur un point quelconque du système cutané, soit pour déplacer une affection cutanée ou un ulcère, soit pour détourner une irritation fixée sur un organe essentiel.—On appelle *Suppuratifs* les moyens propres à faciliter la suppuration, tels que vésicatoires, cautères, sétons, etc. *Voy.* ces mots.

SUPRANATURALISME (de *supra naturam*, au-dessus de la nature), mot de création moderne, employé surtout en Allemagne pour désigner la doctrine qui admet dans le monde une intervention surnaturelle et qui reconnaît la révélation. On l'oppose à *Rationalisme* (*Voy.* ce mot). Les principaux supranaturalistes sont Tholuck, Hengstenberg, Guericke, Harms, Sartorius, etc.

SUPRÉMATIE (du latin *supremus*, placé au plus haut degré). Outre son sens général, ce mot se dit particulièrement en parlant des droits que les rois d'Angleterre se sont attribués d'être chefs de la religion anglicane : tout fonctionnaire appartenant à l'Église anglicane doit prêter un serment par lequel il reconnaît ce pouvoir. C'est Henri VIII qui a établi la suprématie spirituelle des rois d'Angleterre.

SURAL (du latin *sura*, mollet), ce qui se rapporte au mollet, au gras de la jambe. — Les *Nerfs suraux* sont les filets nerveux qui naissent de la partie supérieure des nerfs sciatiques poplités internes et externes; les *Artères surales*, celles qui sont fournies par l'artère tibiale postérieure; les *Veines surales*, celles qui prennent naissance des muscles et des téguments postérieurs de la jambe, et vont se jeter dans la saphène externe.

SURANNÉ, se disait spécialement, en termes de Chancellerie : 1° de certains actes publics, lorsque l'année au delà de laquelle ils ne pouvaient avoir d'effet était expirée; 2° des concessions qui, faute d'avoir été enregistrées dans le temps prescrit, devenaient nulles. — On appelait *Lettres de surannation* des lettres qu'on obtenait pour rendre de la force et de la validité à des actes surannés.

SURARD ou SURAT (VINAIGRE), vinaigre dans lequel on a fait infuser des fleurs de *Sureau*.

SURBAISSÉ, se dit des arcades et des voûtes qui ne sont pas en plein cintre, mais qui vont en s'abaissant par le milieu. Le *Surbaissement* d'une voûte est la quantité dont elle est surbaissée.

SURCHARGE, mot écrit sur un autre mot. Les surcharges sont absolument interdites dans les actes, dans les pièces comptables, dans les registres : la rectification des erreurs commises ne peut avoir lieu qu'au moyen de la *Rature*. *Voy.* ce mot.

SUR-COSTAL, ce qui est placé au-dessus des côtes. Les *Muscles sur-costaux* sont douze petits faisceaux charnus, aplatis, triangulaires, à fibres rayonnées, qui vont des apophyses transverses des vertèbres dorsales au bord supérieur de la côte qui est au-dessous.

SURDENT, dent surabondante qui pousse hors de la rangée des autres dents, et qui est plus ou moins éloignée de l'arcade alvéolaire. Les surdents sont le résultat ou de dents de la première dentition qui persistent après la venue de celles de la seconde, ou bien d'un germe surnuméraire. Le plus souvent les surdents n'existent qu'aux dents canines et incisives. On ne peut guère remédier que par l'extraction à la gêne et à la difformité qu'elles occasionnent.

SURDI-MUTITÉ, SURDITÉ. *Voy.* SOURD, SOURD-MUET.

SURDOS, bande de cuir qui porte *sur* le *dos* d'un cheval de carosse et qui sert à soutenir les traits et le reculement.

SUREAU, *Sambucus*, genre de la famille des Caprifoliacées, tribu des Sambucées, renferme des arbustes, des arbrisseaux et même des arbres de 3e grandeur, à feuilles opposées, ailées, dentées en scie; à fleurs blanches disposées en corymbes ou en grappes à l'extrémité des rameaux: calice court, à 5 lobes, autant d'étamines; ovaire infère, 3 stigmates sessiles; baie à une seule loge, renfermant 3 ou 5 semences.

Le *Sureau* proprement dit, ou *Sureau à fruits noirs* (*Sambucus nigra*), est l'espèce la plus commune : elle croît dans tous les lieux frais, dans les bois, les haies et les buissons; son écorce est cendrée; ses jeunes rameaux sont fistuleux, remplis d'une moelle abondante et blanche; ses feuilles, lancéolées, d'un vert foncé; ses fleurs, blanches, disposées en une large ombelle rameuse, d'une odeur aromatique plus ou moins agréable; ses baies, d'abord rouges, deviennent noirâtres à leur maturité. Il y a plusieurs variétés de ce sureau qu'on cultive comme plantes d'ornement : une à fruits blancs, une autre à feuilles panachées; la plus recherchée est le *Sureau à feuilles de persil*, à folioles laciniées.

Le *S. à grappes* (*Samb. racemosa*), moins grand que le Sureau noir, se cultive aussi comme plante d'ornement : ses fleurs sont en grappes ovales, un peu pendantes; ses baies sont nombreuses, et d'un rouge très-vif. Il croît dans les Alpes, dans la Provence, l'Alsace, la Pologne, etc.

Pour le *S. hièble* (*Samb. ebulus*), *Voy.* HIÈBLE.

Le bois des vieux pieds de sureau est très-dur; les tourneurs et les ébénistes le substituent souvent au buis; les enfants font des sarbacanes avec le tube débarrassé de sa moelle. L'écorce intérieure est purgative; ainsi que les feuilles; les baies sont diurétiques; les fleurs, prises en infusion, sont sudorifiques; cette infusion est aussi employée à l'extérieur en fumigation, comme résolutive, contre le coryza, les ophthalmies légères, les érésipèles, les œdèmes, etc. On met les fleurs dans le vinaigre, pour lui donner une saveur plus agréable : c'est le *Vinaigre surat;* on les mêle avec le moût de raisin pour communiquer au vin une odeur de muscat. Les baies, mises en fermentation avec du sucre, du gingembre et du girofle, produisent une sorte de vin, dont on retire une eau-de-vie employée dans les arts.

Sureau aquatique : c'est la Viorne obier.

SURELLE, nom vulgaire de l'*Oxalide blanche* ou Alleluia (*Rumex acetosella*). *Voy.* OSEILLE.

SURENCHÈRE, enchère mise *sur* une *enchère* précédente. Dans les ventes immobilières, on distingue la *S. sur aliénation volontaire* et la *S. sur expropriation forcée.* La première n'est accordée qu'aux créanciers ayant hypothèque inscrite sur l'immeuble aliéné; la seconde est permise à toute personne indistinctement (Code de Proc., art. 2183–85, 2192, 832–38, 710–12). Dans les ventes des immeubles appartenant à un débiteur failli, tout créancier a le droit de surenchérir. La surenchère ne peut être dans ce cas au-dessous du dixième du prix principal de l'adjudication (Code de Comm., art. 565).

SUR-ÉPINEUX. *Voy.* SUS-ÉPINEUX.

SURÉROGATION, ce qu'on fait de bien au delà de ce qu'on est obligé de faire, ce qui n'est pas précisément d'obligation. — On appelle *Œuvres de surérogation* les bonnes œuvres faites au delà de ce qui est prescrit par la loi.

SURESTARIE (du latin *stare*, rester, et *super*, au delà), terme de Droit commercial, se dit du retard apporté dans le chargement d'un navire frété. Ce chargement doit être fait dans le délai convenu ou déterminé par l'usage des lieux : ce délai expiré, le fréteur qui a mis l'affréteur en demeure de tenir son engagement, a droit à des dommages-intérêts appelés *Frais de surestarie.*

SUREXCITATION, augmentation excessive de l'énergie vitale dans un organe, dans un tissu. *Voy.* EXCITATION et IRRITATION.

SURFACE, se dit, en Géométrie, d'une étendue envisagée comme n'ayant que deux dimensions: longueur et largeur, sans épaisseur ou profondeur. Les surfaces sont les limites des corps. Sur le terrain, les surfaces prennent le nom de *superficies.* — Les surfaces sont *planes* ou *courbes*, suivant qu'on peut ou qu'on ne peut pas y appliquer une ligne droite en tous sens. Les *surfaces planes* ou *plans* sont *rectilignes*, quand elles sont limitées par des lignes droites : triangle, carré, parallélogramme, polygone; *curvilignes*, quand elles sont limitées par des lignes courbes : cercle, ellipse, ovale, etc. Les contours de la sphère, du cylindre et du cône offrent des exemples de *surfaces courbes.*

SURFAIX, large sangle que l'on met par-dessus les autres sangles du cheval pour assurer la selle.

SURGE, laine qui se vend sans avoir été lavée et dégraissée. *Voy.* SUINT.

SURGEON (du latin *surgere*, se lever), rejeton qui naît du collet ou de la souche d'un arbre et qui est susceptible d'être séparé avec une partie de la racine, et de former ainsi un nouvel individu. Les surgeons nuisent à la durée des arbres, ainsi qu'à l'abondance de leurs fruits. Il faut les extirper quand ils sont dans la force de leur croissance : si on les coupe l'hiver, ils reviennent l'année suivante.

SURINTENDANT, titre que portaient autrefois les administrateurs en chef des finances, de la marine et des bâtiments de l'État. — Il y avait aussi une *Surintendante de la Maison de la Reine.* Il y a encore une *Surintendante de la Maison impériale de la Légion d'honneur* (Saint-Denis).

SURJET (de *jeté*, posé, *sur*), espèce de couture qu'on fait en appliquant l'une sur l'autre, bord à bord, les deux étoffes qui doivent être jointes, et en les traversant toutes deux à chaque point d'aiguille.

SURLIER (c.-à-d. *lier par-dessus*) : c'est, en termes de Marine, amarrer avec du fil fort le bout d'une manœuvre, pour la fortifier et l'empêcher de se déficeler et de se détordre.

SURLONGE, partie du bœuf qui reste quand on a levé l'épaule et la cuisse, et où l'on prend l'aloyau.

SURMULET, *Mullus surmuletus*, beau poisson du genre Mulle, de 3 à 4 décim. de long, se distingue du Rouget, avec lequel on le confond à tort, par des raies dorées et longitudinales qui s'étendent sur le corps et la queue, ainsi que sur la tête, où elles se marient avec le rouge vermillon qui fait le fond de la couleur sur cette partie. La mâchoire inférieure est garnie de petites dents. Ce poisson a de grandes écailles sur toutes les parties du corps. Il a la chair blanche, feuilletée, ferme et agréable au goût. On trouve le Surmulet dans l'Océan et la Méditerranée. C'est un des poissons dont les Romains faisaient le plus de cas.

SURMULOT, *Mus decumanus*, espèce du genre Rat : c'est un animal long de 25 centimètres, sans la queue, qui en a 20. Son pelage, d'un gris brun roussâtre en dessus, est d'une couleur moins foncée sur les flancs et blanchâtre en dessous. Le Surmulot pullule dans les fermes et les granges, où il cause beaucoup de dégâts, ainsi que dans les voiries, les égouts, etc.

SURNOM (de *super nomen*, en sus du nom). L'usage des surnoms, qui, dans l'origine, ne furent pour la plupart que des *Sobriquets* (*Voy.* ce mot), remonte aux temps les plus anciens : il existait chez les Égyptiens, les Perses, les Grecs et les Romains. Chez ces derniers, le surnom (*cognomen*) était personnel et se transmettait rarement : il servait à distinguer les individus d'une même famille; ainsi, dans la famille Claudia, il y avait Claudius *Cæcus*,

Claudius *Pulcher;* dans celle des Scipions, Scipio *Africanus*, Scipio *Nasica;* dans celle des Metellus, Metellus *Pius*, Metellus *Macedonicus*. Quelques surnoms devinrent des prénoms (*Lucius*); d'autres, des titres honorifiques (*Cæsar, Augustus*). — Chez les Chrétiens, le petit nombre des noms de baptême, les seuls noms qu'on portât d'abord, fit sentir de bonne heure le besoin des surnoms : ces surnoms indiquèrent alors la filiation (Pierre, *fils de Jean*), le lieu de naissance (Grégoire *de Nazianze*), les charges ou emplois (Paul *le Silentiaire*), certaine qualité personnelle (Denys *le Petit*, Guillaume *le Bâtard*), un ridicule, une infirmité (*le Camus*, *le Bossu*, etc.), ou enfin un nom de terre ou de seigneurie (*de La Rochefoucauld*): ce dernier usage, adopté bientôt par tous les nobles, ne date en France que de la 3e race. — La plupart de ces surnoms devinrent dans la suite des noms de famille. *Voy.* NOMS PROPRES.

SURNUMÉRAIRE (du latin *super*, au-dessus, et *numerus*, nombre), qui est au-dessus du nombre déterminé. Il se dit particulièrement dans les Administrations, des commis qui travaillent sans appointements, jusqu'à ce qu'on les admette au nombre des commis en titre. Le plus souvent, on ne peut être admis au surnumérariat qu'en subissant un concours, ou en justifiant, au moyen de diplômes, de certaines connaissances déjà acquises.

SURON, nom donné, dans le Commerce, à des ballots de marchandises couverts de peaux de bœuf ou de vache ayant le poil en dedans, que l'on exporte de l'Amérique méridionale. Il se prend aussi pour le contenu même du ballot : c'est ainsi qu'on dit un *Suron d'indigo*.

SUROS (pour *sur-os*), tumeur osseuse qui survient chez le cheval à la partie interne du canon. On appelle *Fusée* la réunion de plusieurs sur-os. Lorsqu'ils avoisinent les tendons ou les articulations, les *suros* font boiter l'animal.

SURPEAU, nom donné quelquefois à l'*Épiderme*.

SURPLIS (pour *sur pelisse*, en latin *superpellicium*), habit de chœur que les ecclésiastiques portent par dessus la soutane lorsqu'ils assistent à l'office ou qu'ils administrent les sacrements. C'est une sorte de tunique courte, en lin, de couleur blanche, à larges manches, ou accompagnée, à défaut de manches, de deux ailes plissées qui pendent par derrière plus ou moins bas : ces ailes représentent les anciennes manches, que l'on rejetait sur les épaules pour être plus libre d'agir. On appelle *aube* le surplis que revêt le prêtre pour dire la messe, et *rochet* le surplis à manches étroites et brodé que portent les évêques et les chanoines. Du reste, la forme de ce vêtement a varié selon les temps et les pays.

SURPLOMB, état de ce qui n'est pas à-plomb, de ce qui penche, le haut avançant plus que le pied. On dit des constructions qui offrent ce défaut, qu'elles *surplombent*.

SURRÉNAL, ce qui est placé au-dessus des reins. On nomme *Corps surrénaux* ou *Capsules surrénales* deux petits organes qui sont situés au-dessus des reins; *Artères* et *Veines surrénales*, les artères et les veines des capsules *surrénales*.

SUR-SEL. *Voy.* SEL.

SURSIS. Il se dit, en Jurisprudence, du délai accordé par le juge et pendant lequel la poursuite d'une affaire est suspendue. Le Code Nap., art. 1244 et 2212, et le Code de Procédure civile (art. 127, 240, etc.) indiquent les différents cas où il y a lieu à *sursis*, et ceux où il est permis d'en accorder.

SURSOLIDE, se dit, en Algèbre, de la 4e puissance d'une grandeur : elle est ainsi nommée par la fiction qu'elle a une dimension de plus que le solide ou cube : ainsi, 8 étant le cube ou la 3e puissance de 2, 16 en est le sursolide ou 4e puissance.

En Géométrie, on nomme *Problème sursolide*, tout problème qui ne peut être résolu que par des courbes plus élevées que les sections coniques.

SURTOUT, sorte de justaucorps fort large que l'on met *sur tout* autre vêtement. — Il se dit aussi d'une grande pièce d'orfévrerie que l'on place comme ornement sur la table dans des repas d'apparat.

Les Fondeurs de cloches appellent *Surtout* un moule qui recouvre les autres moules du modèle à la cloche et qui doit soutenir l'action du feu.

SURVEILLANCE. La surveillance des enfants mineurs appartient à la mère, en l'absence du père (Code Nap., art. 141). En cas de décès de la mère, un conseil de famille défère cette surveillance aux ascendants les plus proches (art. 142).

Surveillance de la police, peine par suite de laquelle un condamné est mis à la disposition de la police, et qui a pour but de garantir la société contre de nouveaux attentats de la part des criminels libérés. En vertu de l'art. 44 du Code pénal, l'effet du renvoi sous la *surveillance de la haute police* est de donner au Gouvernement le droit de déterminer certains lieux dans lesquels il est interdit au condamné de paraître après qu'il a subi sa peine. Le condamné soumis à cette surveillance doit déclarer, avant sa mise en liberté, le lieu où il veut fixer sa résidence. Il reçoit une feuille de route réglant l'itinéraire dont il ne peut s'écarter et la durée de son séjour dans chaque lieu de passage; il est tenu de se présenter dans les 24 heures de son arrivée devant le maire de la commune; il ne peut changer de résidence sans avoir indiqué à ce fonctionnaire, trois jours à l'avance, le lieu où il se propose d'aller habiter, et sans avoir reçu de lui une nouvelle feuille de route. — En cas d'*infraction*, l'individu mis sous la surveillance *de la haute police* peut être condamné par les *tribunaux correctionnels* à un emprisonnement de 5 ans.

SURVENANCE D'ENFANT, naissance d'un enfant légitime après une donation entre vifs. Elle révoque les donations (Code Nap., art. 953 et 960-966), excepté celles qui auraient été faites entre époux pendant le mariage (art. 1096).

SURVIE, état de celui qui survit à un autre. On nomme *Gains de survie* les avantages faits entre époux, par contrat de mariage, en faveur du survivant (Code Nap., art. 1525). — Si plusieurs personnes respectivement appelées à la succession l'une de l'autre périssent dans un même événement, sans qu'on puisse reconnaître laquelle est décédée la première, la présomption de survie est déterminée par les circonstances du fait, et, à leur défaut, par la force de l'âge ou du sexe (art. 720-722).

SUS-ÉPINEUX, se dit, en Physiologie, de ce qui est placé au-dessus de l'épine dorsale. On nomme *Fosse sus-épineuse* un enfoncement triangulaire qui se trouve placé au-dessus de l'épine de l'omoplate; *Muscle sus-épineux*, un muscle allongé, épais, triangulaire, placé dans la fosse précédente et qui sert à élever le bras; *Ligaments sus-épineux*, deux ligaments étendus sur les apophyses épineuses des vertèbres dorsales et lombaires.

SUSIN, pont brisé ou partie du tillac d'un vaisseau qui s'étend depuis la dunette jusqu'au grand mât.

SUS-ORBITAIRE, ce qui est placé au-dessus de l'orbite de l'œil. Le *Trou sus-orbitaire* ou *Orbitaire supérieur* est une ouverture placée à la réunion du tiers interne avec les deux tiers externes de l'arcade orbitaire; il donne passage à l'*Artère sus-orbitaire*, qui naît de l'artère ophthalmique.

SUSPECT. On appelait ainsi, sous la Terreur, tout citoyen qui était soupçonné d'être peu favorable au régime révolutionnaire. La *Loi des suspects*, rendue le 17 septembre 1793, ordonnait d'arrêter toutes les personnes suspectes au gouvernement : pour la plupart, cette arrestation équivalait à l'échafaud.

SUSPENSE. On nomme ainsi, en Droit canonique,

une peine par laquelle un ecclésiastique est privé de l'usage de son bénéfice, ou de l'exercice du ministère sacré, pour un temps ou pour toujours.

On appelait autrefois *Charte de suspense*, une charte royale en vertu de laquelle tout procès intenté à une personne qui était absente pour le service ou par les ordres du prince demeurait en surséance jusqu'à son retour.

SUSPENSEUR, nom donné à divers muscles ou ligaments qui servent, en effet, à suspendre certains organes. Le *Ligament suspenseur du foie* est un repli triangulaire que forme le péritoine entre la face inférieure du diaphragme et la face supérieure du foie, et qui se continue avec la grande faux de la veine ombilicale.

SUSPENSION. En Physique, le *Point de suspension* est le point où la balance est suspendue (*Voy.* BALANCE). — En Chimie, *Suspension* se dit de l'état où se trouvent des parties solides flottant et nageant dans un liquide sans s'y dissoudre ni s'y précipiter.

En Jurisprudence, la *Suspension* est l'action de retarder l'accomplissement d'une chose, ou d'interdire temporairement à une personne la faculté d'exercer ses fonctions. En matière de Discipline, la *Suspension* est une peine que les tribunaux, les conseils de discipline des avocats, les chambres des notaires, avoués, etc., peuvent prononcer contre ceux de leurs membres qui ont commis quelque faute dans l'exercice de leurs fonctions (Code de Procéd. civ., art. 90; décret du 30 mars 1808, art. 103; loi du 20 avril 1810, art. 49 à 61). — La suspension est applicable aux membres du corps enseignant (loi du 15 mars 1850, art. 30, 33, 68). — Dans l'Armée, elle peut être appliquée aux sous-officiers et aux caporaux.

En Droit canonique, on la nomme *Suspense*.

En Rhétorique, la *Suspension* est une figure de pensée par laquelle l'orateur prolonge l'incertitude de l'auditeur pour augmenter l'effet des choses qu'il annonce, et pour frapper plus fortement les esprits. Ainsi Bossuet, racontant les infortunes de la reine d'Angleterre, s'écrie : « Combien de fois a-t-elle remercié Dieu humblement de deux grandes grâces : l'une de l'avoir faite chrétienne; l'autre.... Messieurs, qu'attendez-vous? peut-être, d'avoir rétabli les affaires du roi, son fils? Non : c'est de l'avoir faite reine malheureuse. »

Suspension d'armes. Voy. ARMISTICE, TRÊVE.

SUSPICION. En Droit, il y a *Suspicion légitime* lorsqu'il y a lieu de présumer qu'un tribunal saisi d'une affaire pourra se laisser dominer par des préoccupations étrangères. Le renvoi pour cause de suspicion légitime peut être invoqué en matière criminelle, correctionnelle ou de police : il est porté devant la cour de cassation (Code d'Instr. crim., art. 542-52).

SUTTÉE ou SUTTIE, nom donné dans l'Inde à la pratique par laquelle, lors des funérailles de leurs maris, les veuves hindoues se brûlent sur le bucher pour ne pas leur survivre. Cet usage barbare est proscrit dans les possessions anglaises; néanmoins les progrès de la civilisation n'ont pu encore le faire disparaître complétement : à la mort du roi de Lahore, Runjet-Sing, en 1839, quatre de ses femmes se sont encore fait brûler sur son bûcher.

SUTURE (du latin *sutura*, couture). En Anatomie, on donne ce nom aux articulations immobiles qui réunissent les os du crâne et de la face. La suture est dite *harmonique*, lorsque les os se touchent par des bords plus ou moins épais, dont les surfaces sont presque planes, ou n'offrent que des aspérités superficielles; *imbriquée*, *squameuse* ou *écailleuse*, lorsque les bords sont taillés en biseau, de manière que l'un puisse recouvrir l'autre; *dentée* ou *par engrenure*, si les bords sont plus ou moins profondément dentelés et si leurs dentelures s'engrènent réciproquement.

En Conchyliologie, on appelle *Suture*, dans les coquilles univalves, le point de jonction des tours de la spire; dans certaines coquilles bivalves, l'espace qui sépare les nymphes.

En Botanique, la *Suture* est l'endroit où les pièces, les valves qui forment l'enveloppe de certains fruits, se joignent et adhèrent par leurs bords.

En Chirurgie, on donne ce nom à une opération qui consiste à coudre les lèvres d'une plaie pour en obtenir la réunion. On distingue la *Suture à points séparés* ou *S. entrecoupée*, la *S. enchevillée* ou *emplumée*, la *S. entortillée*, la *S. à points passés*, la *S. à anse de Ledran*, la *S. du pelletier* ou *en surjet*, etc.

SUZERAIN, se disait, sous le régime féodal, du seigneur qui possédait un fief relevant immédiatement du roi, et duquel d'autres fiefs relevaient directement. Le suzerain devait protection et justice à ses vassaux et arrière-vassaux. A leur tour, ceux-ci lui rendaient foi et hommage, le suivaient à la guerre lorsqu'il les en requérait, et lui payaient des redevances de diverses natures.

SWARTZIE, *Swartzia* (de *Swartz*, savant allemand), genre de la famille des Légumineuses, type de la tribu des Swartziées, renferme des arbres de moyenne hauteur et des arbrisseaux à feuilles simples, d'un vert foncé, sur lesquelles tranchent des grappes de fleurs rouges ou d'un beau pourpre. Toutes les espèces croissent dans l'Amérique tropicale.

SWARTZIÉES (du genre type *Swartzie*), une des grandes divisions de la famille des Légumineuses, renferme des arbres peu résistants, à feuilles alternes, imparipennées, ou simples avec deux ordres de stipules; à fleurs un peu irrégulières, rameuses; à gousses bivalves (les *Swartziées* proprem. dites) ou drupacées (les *Détariées*). Elles habitent exclusivement les régions tropicales de l'Afrique et de l'Amérique. — Genres : *Swartzia, Aldina, Baphia, Zollernia; Detarium, Cordyla.*

SWIETÉNIE, *Swietenia mahogoni* (du médecin *Van Swieten*), genre de la famille des Cédrélacées, détachée de celle des Méliacées, est plus connu sous le nom d'*Acajou à meubles. Voy.* ACAJOU.

SYCOMORE (du grec *sykè*, figuier, et *moréa*, mûrier; qui tient du figuier et du mûrier), nom spécifique par lequel on désigne deux arbres fort différents : le *Figuier d'Égypte* ou *Figuier sycomore* (*Ficus sycomoros*), de la famille des Urticées, et l'*Érable sycomore*, ou *Érable blanc* (*Acer pseudoplatanus*), de la famille des Acérinées.

Le *Figuier sycomore* acquiert dans l'Égypte une grande élévation et une grosseur considérable. Ses branches sont très-étendues; ses fruits, d'un blanc jaunâtre, d'une saveur douce, mais d'un goût peu délicat, petits, naissent sur le tronc ainsi que sur les grosses branches, par touffes dépourvues de feuilles. Son bois, que les anciens regardaient comme vénéneux, passait pour incorruptible. La plupart des caisses renfermant les momies égyptiennes sont faites avec ce bois. Les Égyptiens en faisaient encore des statues, des tableaux, etc.

L'*Érable sycomore*, que nous appelons le plus ordinairement *Sycomore*, est un arbre de 15 mètres de hauteur environ, qui croît naturellement dans les bois et sur les montagnes de France, d'Allemagne et d'Angleterre : feuilles larges, pétiolées, à 5 lobes pointus, et dentées, d'un vert foncé en dessus, pâles en dessous; fleurs petites, verdâtres, en grappes allongées et pendantes. On le cultive pour l'ornement des parcs et des jardins paysagers; son bois est recherché pour l'ébénisterie, pour la fabrication des bois de fusil, des violons, etc. Il est, en outre, bon pour le chauffage.

On appelle *Faux Sycomore* l'Érable à feuilles de platane; et *S. de Provence*, l'Azédarach.

SYCONE (du grec *sykôn*, figuier), nom donné par M. de Mirbel au fruit du Figuier et aux fruits analogues, tels que ceux des *Mithridatea* et des *Dorstenia*.

SYCOPHANTE (du grec *sykè*, figue, et *phainô*, montrer, dénoncer), synonyme de *calomniateur*,

délateur. Le mot *Sycophante* signifie proprement *dénonciateur de figues :* les Athéniens ayant défendu par une loi d'exporter les figues de l'Attique, et une forte récompense étant accordée à ceux qui révélaient les infractions à la loi, des hommes pervers abusèrent souvent de ce prétexte pour accuser des innocents; de sorte qu'insensiblement le mot *sycophante* devint synonyme de *faux délateur.*

SYCOSE, *Sycosis* (du grec *sykôn*, figue), maladie de la peau propre à l'homme, et qui s'attaque exclusivement au menton et aux autres parties du visage où croît la barbe, est caractérisée par de petites pustules acuminées qui s'agglomèrent comme les pepins de la figue : elle est plus connue sous le nom de *Mentagre. Voy.* ce mot et DARTRE.

Hahnemann donne le nom de *Sycose* ou de *Maladie des fics* à une maladie particulière, caractérisée par des excroissances spongieuses, saignantes ou accompagnées d'écoulement. Dans son système, cette maladie constitue, avec la *syphilis* et la *psore*, les trois principes de toutes les maladies chroniques. Le spécifique qu'il y oppose est le *Thuya occidentalis.*

SYÉNITE, roche qui fait partie des terrains granitiques : c'est une espèce de granit composé essentiellement de feldspath lamellaire, de quartz et d'amphibole hornblende, appelée aussi actinote. Elle est très-dure et prend un beau poli. Elle tire son nom de la ville de Syène en Égypte, aux environs de laquelle on a cru en trouver le type.

SYLLABAIRE (de *syllabe*), petit livre élémentaire à l'usage des enfants. On s'en sert pour leur apprendre à épeler. Les syllabes y sont rangées dans un ordre méthodique, qui diffère selon la méthode de lecture adoptée par l'auteur. *Voy.* LECTURE.

SYLLABE (du grec *syllabè*, fait de *syn*, avec, et *lambano*, prendre, saisir), terme de Grammaire, désigne une voyelle seule ou jointe à d'autres lettres, consonnes ou voyelles, qui se prononcent par une seule émission de voix : ainsi, le mot *décimal* est formé de trois syllabes, *dé, ci, mal.* — Un mot formé d'une seule syllabe s'appelle *monosyllabe ;* celui qui est composé de deux syllabes, *dissyllabe;* de trois, *trissyllabe;* d'un plus grand nombre, *polysyllabe.*

SYLLABIQUE, qui a rapport aux syllabes. — On nomme *Écriture syllabique*, l'écriture dans laquelle chaque syllabe est représentée par un seul caractère.

Augment syllabique. Voy. AUGMENT.

Vers syllabique. Voy. VERS.

SYLLEPSE (du grec *syllepsis*, compréhension), figure de Grammaire par laquelle on fait accorder un mot avec celui auquel il correspond dans la pensée, plutôt qu'avec celui auquel il se rapporte grammaticalement. On distingue la *Syllepse du nombre*, la *S. du genre* et celle *de la personne.* Voici un exemple de syllepse de la première espèce :

> Tout le peuple au-devant court en foule avec joie,
> *Ils* bénissent le chef que Madrid *leur* envoie. (VOLTAIRE, *Henriade.*)

On appelle encore *Syllepse* une figure ou plutôt une faute de style par laquelle un même mot est pris en deux sens différents dans la même phrase, comme dans cet exemple : « Galatée est pour Corydon plus *douce* que le miel du mont Hymette. » Dans ces vers de l'*Andromaque* de Racine :

> Vaincu, chargé de fers, de regrets consumé,
> *Brûlé* de plus de feux que je n'en allumai,

brûlé est pris à la fois au propre et au figuré.

SYLLOGISME (du grec *syllogismos*, réunion de jugements, raisonnement), argument composé de trois propositions, dont les deux premières servent à démontrer la troisième. La 1re et la 2e s'appellent *prémisses* (du latin *præmissæ*, placées devant); la 3e, *conclusion.* Supposons qu'on ait à démontrer cette proposition : *Dieu est aimable.* Comme on peut ne pas apercevoir immédiatement la relation de ces deux idées, *Dieu* et *aimable*, on les compare à une troisième idée, celle de *bonté*, et l'on dit : tout ce qui est bon est aimable : or Dieu est bon ; donc Dieu est aimable. Les idées de *Dieu* et d'*aimable*, dont la 1re sert de sujet et la 2e d'attribut à la proposition à démontrer, sont appelées, ainsi que les termes qui les expriment, le *petit terme* et le *grand terme*; l'idée intermédiaire à laquelle on les compare (*bon*) est le *moyen terme.* Celle des prémisses dans laquelle figure le *grand terme* est la *majeure* (ce qui est *bon* est *aimable*); l'autre, qui renferme le *petit terme*, est la *mineure* (*Dieu* est bon).

Ces dénominations viennent de ce que les termes et les propositions du syllogisme sont considérés sous le rapport de l'étendue ou de la généralité, et que, sous ce rapport, le sujet de la proposition à démontrer est en effet moins général que l'attribut, et le moyen, plus général que l'un et moins que l'autre. Euler a bien fait saisir ce rapport en figurant les trois termes du syllogisme par trois cercles concentriques. Selon M. de Tracy, ce qu'on appelle vulgairement le *petit terme* doit être, au contraire, appelé le *grand terme*, parce que, envisagé sous le rapport de la compréhension, il renferme et le *moyen* et le *grand terme* (*Dieu*, en effet, renferme au nombre de ses qualités celle d'être *bon*, qui elle-même implique celle d'*aimable*). Condillac, de son côté, place dans l'identité la vertu démonstrative du syllogisme : il considère les trois termes comme trois expressions différentes d'idées identiques, et donne pour base à tout raisonnement ce principe : deux quantités égales ou identiques à une troisième, sont égales ou identiques entre elles; mais cette théorie ne s'applique bien qu'aux raisonnements mathématiques.

Le syllogisme est soumis à certaines *règles qui ont* été formulées par les Scolastiques *en 8 vers latins :*

> Terminus esto triplex : medius, majorque, minorque.
> Latius hunc quam præmissæ conclusio non vult.
> Nequaquam medium capiat conclusio fas est.
> Aut semel aut iterum medius generaliter esto.
> Utraque si præmissa neget, nil inde sequetur.
> Ambæ affirmantes nequeunt generare negantem.
> Nil sequitur geminis ex particularibus unquam.
> Pejorem sequitur semper conclusio partem.

Toutes ces règles peuvent se ramener à une seule: savoir, que l'une des deux prémisses doit contenir la conclusion, et l'autre, faire voir qu'elle y est contenue.

Les philosophes scolastiques reconnaissaient, d'après Aristote, plusieurs espèces de syllogismes, selon les différentes manières dont on peut combiner soit les trois propositions dont se compose tout syllogisme (*mode*), soit les trois termes qui entrent dans ces propositions (*figure*); ils avaient imposé à chacune de ces espèces des règles particulières.

On appelait *Modes du syllogisme* les différentes manières dont les 4 sortes de *propositions*, l'*Affirmative* et la *Négative*, l'*Universelle* et la *Particulière*, se combinaient trois à trois pour former un syllogisme, selon que, par exemple, les propositions étaient ou toutes trois affirmatives et universelles, ou l'une seulement affirmative et les deux autres négatives, ou l'une seulement universelle et les deux autres particulières, etc. : il y avait 64 de ces *modes* possibles. — On appelait *Figures du Syllogisme* les différentes manières dont on peut disposer dans le syllogisme les trois *termes* qui y entrent: il y avait 4 figures, selon que le moyen terme était ou sujet dans la majeure et attribut dans la mineure, ou attribut dans la majeure et dans la mineure, ou sujet dans l'une et dans l'autre, ou enfin attribut dans la majeure et sujet dans la mineure.

De toutes ces combinaisons de *modes* et de *figures*, 19 seulement pouvaient donner des syllogismes concluants, savoir : 9 modes de la 1re figure, 4 de la 2e, et 6 de la 3e. Pour abréger, les Scolastiques avaient imaginé d'exprimer par des lettres les 4 sortes de propositions qui peuvent entrer dans un syllogisme : l'*affirmative universelle* par A, la né-

gative universelle par E, l'*affirmative particulière* par I, la *négative particulière* par O; de sorte qu'au lieu de dire, par exemple, qu'un syllogisme était composé de trois propositions affirmatives universelles, on disait qu'il était en AAA. Afin de mieux retenir ces combinaisons de lettres, on les avait enchâssées dans des mots bizarres fabriqués à plaisir, et on en avait fait les vers techniques suivants, dans lesquels les trois premières voyelles de chaque mot sont seules significatives :

Barbara, celarent, darii, ferio, baralipton,
Celantes, dabitis, fapesmo, frisesomorum,
Cesare, camestres, festino, baroco, darapti,
Felapton, disamis, datisi, bocardo, ferison.

Indépendamment de la distribution des syllogismes fondée sur la distinction des *Modes* et des *Figures*, on les a aussi divisés en *S. simples*, où le moyen n'est joint, dans la majeure, qu'à un seul des trois termes, et en *S. conjonctifs*, où il est joint à la fois aux deux autres termes. Le syllogisme cité plus haut comme exemple est un syllogisme simple; le syllogisme suivant est conjonctif : « Si Dieu est bon, il doit être aimé; or il est bon, donc il doit être aimé. » Les syllogismes conjonctifs ont été partagés en *conditionnels*, *disjonctifs* et *copulatifs*, selon que la majeure est une proposition conditionnelle, ou une disjonctive, ou une copulative négative.

On peut en outre rapporter au syllogisme, comme en étant autant de transformations, toutes les autres espèces d'arguments : l'*enthymème* est un syllogisme tronqué; le *dilemme*, un double syllogisme; l'*épichérème*, un syllogisme où les prémisses sont accompagnées de leur preuve; le *prosyllogisme*, le *sorite*, ne sont que des séries de syllogismes. *Voy.* ces mots.

La théorie du syllogisme formait, dans l'école d'Aristote et dans la Scolastique, une science très-compliquée. Créée tout entière par Aristote dans ses *Analytiques*, elle fut commentée par Alexandre d'Aphrodisie, Simplicius, etc., et développée au moyen âge par Albert le Grand, S. Thomas d'Aquin, et par une foule d'autres maîtres. L'emploi du syllogisme devint même, entre les mains des scolastiques, la méthode par excellence et presque la méthode unique. Attaquée au XVIe et au XVIIe siècle par Ramus, Bacon, Locke, Descartes, la méthode syllogistique a été presque totalement discréditée depuis le progrès de la philosophie moderne, et en présence des découvertes sans nombre que la méthode inductive a fait faire aux sciences physiques. Cependant, on doit dire que si la méthode syllogistique ne méritait pas l'autorité exagérée dont elle a si longtemps joui, elle ne mérite pas non plus le mépris et l'abandon où elle est tombée depuis : on ne peut pas plus s'en passer dans la déduction et l'argumentation qu'on ne peut se passer de l'observation et de l'induction dans les sciences naturelles.

Outre les écrits d'Aristote et de ses commentateurs, on pourra consulter, sur le syllogisme, toutes les *Logiques*, notamment celle de Port-Royal, et les *Lettres d'Euler à une princesse d'Allemagne*.

SYLPHES, SYLPHIDES (nom qu'on a cru tiré du latin *sylvanus*, sylvain, mais qui n'est que le mot germanique *elfe*, lequel a le même sens), génies aériens des deux sexes dans la Mythologie du moyen âge. *V.* ELF.

SYLVAINS (de *sylva*, bois, forêts), *Sylvicolæ*. Ce nom, que les anciens donnaient aux divinités des bois, a été appliqué par les ornithologistes à un groupe d'oiseaux qui vivent dans les bois, contrairement à ceux qui n'habitent que les champs ou les alentours des rivières. Vieillot en a fait un ordre où il réunit les Passereaux proprement dits de G. Cuvier, ses Grimpeurs et une partie de ses Gallinacés (Pigeons).

Sylvain est aussi le nom vulgaire de plusieurs Papillons des genres *Nymphale* et *Satyre*, et celui de petits Coléoptères d'un brun marron, qui vivent sous les écorces des arbres, dans les herbiers, etc.

SYLVES ou SILVES (du latin *sylva*, forêt), nom que quelques auteurs latins ont donné à des recueils de pièces de poésies détachées et de genres divers : c'est ce que nous appellerions *Mélanges*. Nous possédons en ce genre les *Sylves* de Stace. — Bacon a intitulé *Sylva sylvarum* un recueil de faits d'histoire naturelle et d'expériences de toutes sortes.

SYLVICOLE, *Sylvicola* (du latin *sylva*, forêt, et *colere*, habiter), le *Figuier* de Buffon, genre de Passereaux ténuirostres, très-voisin des Fauvettes et des Mésanges, renferme un grand nombre d'espèces, toutes propres à l'Amérique et vivant dans les forêts, où ils se nourrissent de bananes, de goyaves et de figues. Leur ramage est assez agréable. — *V.* SYLVAINS.

SYLVICULTURE, science qui a pour objet la culture et l'entretien des bois. Il ne faut pas confondre la *Sylviculture* proprement dite, qui embrasse les grands bois et les forêts, et l'*Arboriculture*, qui est limitée aux pépinières et aux plantations isolées ou de peu d'étendue. *Voy.* ARBORICULTURE et FORÊTS.

SYLVIE, *Sylvia*, nom générique de la *Fauvette* ou *Bec-Fin*, a servi à former les mots *Sylviadées*, *Sylvidées*, *Sylvinées*, noms donnés par divers auteurs à des groupes d'oiseaux qui tous ont pour type la Fauvette. — On l'étend à tous les oiseaux chanteurs qui égayent nos bois durant la belle saison, comme le Rossignol, le Rouge-Gorge, le Roitelet, etc.

SYLVIE est en Botanique le nom vulgaire de l'*Anémone des bois*, plante vénéneuse.

SYMBLEPHAROSE (du grec *syn*, ensemble, et *blépharon*, paupière), adhérence contre nature des paupières, particulièrement de la paupière supérieure avec le globe de l'œil.

SYMBOLE (du grec *symbolon*, signe allégorique), figure ou image qui sert à désigner quelque chose, soit par le moyen du dessin, de la peinture ou de la sculpture, soit avec le secours d'expressions figurées : c'est une représentation des choses morales par des choses sensibles. Le Chien est le symbole de la Fidélité, la Colombe de la Simplicité, le Renard de la Ruse, le Caméléon de la Versatilité, le Lion de la Valeur, le Pélican de l'Amour paternel, le Laurier de la Victoire, le Lis de la Majesté, la Girouette, la Roue ou la Boule de l'Inconstance, etc.

Les Médaillistes appellent particulièrement *Symboles* certaines marques, certains attributs propres à quelque personne ou à quelque divinité : le Trident est le symbole de Neptune; le Paon celui de Junon; une figure appuyée sur une Urne représente un fleuve. Les provinces, les villes ont aussi leurs symboles sur les médailles : le symbole de Lutèce, comme celui du Paris actuel, était un Vaisseau.

Les *Symboles* sont d'un usage perpétuel dans les religions, surtout dans celles de l'antiquité grecque, de l'Égypte et de l'Inde. L'étude de ces symboles et de leur signification est devenue l'objet d'une science particulière qui fait une des parties les plus importantes de la Mythologie, et qui a reçu en Allemagne le nom de *Symbolique*. On a sur ce sujet un ouvrage capital de Creutzer, traduit par M. Guigniaut sous le titre de *Religions de l'antiquité*. A l'imitation de cet ouvrage, Mone a donné la *Symbolique du Nord*; Bæhr, la *Symbolique du culte mosaïque*, la *S. des Confessions chrétiennes*, etc.

Dans la Religion chrétienne, on entend par *Symboles* : 1° les signes extérieurs des sacrements; 2° le formulaire de la foi chrétienne. En ce 2e sens, l'Église a 4 symboles : 1° le *S. des Apôtres* (le *Credo*), qui renferme les principaux points de la doctrine enseignée par les Apôtres : c'est celui qu'on récite parmi les prières quotidiennes; 2° le *S. de Nicée*, formulé au concile de Nicée en 325, qui proclame surtout contre Arius la doctrine catholique sur la divinité de J.-C.; 3° le *S. de Constantinople*, rédigé au concile de cette ville en 331 : il est le même que celui de Nicée, si on en excepte ce qui regarde la procession du Saint-Es-

prit : c'est celui que le prêtre récite et qu'on chante à la messe les dimanches et fêtes ; 4° le *S. de S. Athanase*, extrait des écrits de ce saint docteur et renfermant la doctrine qu'il défendit contre les Ariens : ce symbole, mentionné pour la 1re fois au concile d'Autun, en 670, se récite à *Prime* quand on fait l'office du dimanche.

Pour les symboles des cultes réformés, *V.* CONFESSION.

SYMBOLIQUE, science des symboles. *V.* SYMBOLE.

SYMÉTRIE (du grec *symmétria*, formé de *syn*, ensemble, et *métréô*, mesurer), proportion qu'ont entre elles, sous le rapport de la grandeur et de la figure, les diverses parties d'un même sujet. C'est une des conditions de la beauté (*Voy.* PROPORTION). Ce mot s'emploie surtout dans les arts : en Architecture, la symétrie est l'exacte correspondance des parties similaires qui se répètent d'un côté comme de l'autre d'un édifice, d'un local, soit pour la dimension, soit pour la composition des masses, soit enfin pour la distribution des détails : si, par ex., il y a 4 colonnes, 4 fenêtres d'un côté, il faut, pour la symétrie, qu'il y en ait 4 de l'autre. La nature offre partout des exemples de symétrie, aussi bien parmi les êtres inanimés (plantes, cristaux, etc.) que parmi les êtres animés : l'homme et les animaux sont composés d'organes placés symétriquement par rapport à un plan vertical.

En Géométrie, deux *figures planes* sont dites *symétriques* lorsque les lignes qui unissent deux à deux les points analogues ou homologues de ces deux figures sont divisées en parties égales par une certaine droite qu'on nomme *axe de symétrie*, et qu'elles sont perpendiculaires à cette droite, comme dans les triangles isocèle et équilatéral, dans les polygones réguliers, le cercle, l'ellipse, l'hyperbole et la parabole ; deux *polyèdres* sont *symétriques* lorsque, ayant une base commune, ils sont construits semblablement l'un au-dessus du plan de cette base, dit alors *plan de symétrie*, l'autre au-dessous, avec cette condition que les sommets des angles solides homologues soient situés à égales distances du plan de la base, sur une même droite perpendiculaire à ce plan. L'octaèdre régulier offre un exemple de symétrie polyédrique.

Dans les ouvrages d'esprit, il existe aussi une sorte de *Symétrie*, mais moins rigoureuse. On entend par *Symétrie du style* toute correspondance des mots et des membres d'une phrase entre eux ou même de plusieurs phrases entre elles.

En Musique, la *Symétrie* est la proportion et le rapport de durée et d'intonation que les parties d'un air ont entre elles et avec leur tout. La symétrie admet la répétition des mêmes formes ; mais elle n'exige quelquefois que leur correspondance.

SYMPATHIE (du grec *sympathéia*, formé lui-même de *syn*, avec, ensemble, et *pathos*, passion ; conformité d'affection). On désigne par ce mot, et le penchant instinctif qui attire deux personnes l'une vers l'autre, et les rapports d'humeur et d'inclination qui sont le principe de cette attraction : c'est de la sympathie ainsi comprise que Corneille a dit :

> Il est des nœuds secrets, il est des sympathies
> Dont par le doux rapport les âmes assorties
> S'attachent l'une à l'autre, etc. (*Rodogune.*)

En Philosophie, on entend par *Sympathie* la faculté que nous avons de partager les sentiments de de nos semblables, leurs plaisirs ou leurs peines. C'est ce qu'Horace a décrit dans ces vers célèbres :

> Ut ridentibus arrident, ita flentibus adflent
> Humani vultus : si vis me flere, dolendum est
> Primum ipsi tibi. (*Art poétique.*)

Cette disposition est la source de la plupart des affections bienveillantes, comme l'*antipathie* est la source des affections malveillantes. Elle prend, selon les circonstances, les noms d'amour, de pitié, de compassion, de charité, etc. Ad. Smith, dans sa *Théorie des sentiments moraux*, a donné la sympathie comme le principe et la règle de toute la morale, de tous les jugements moraux ; mais il n'a pu soutenir ce système qu'en dénaturant le sens du mot ou en donnant au sentiment de la sympathie, déjà si puissant par lui-même, une importance exagérée.

En Physiologie, on appelle *Sympathie* le rapport qui existe entre les actions et les affections de deux ou de plusieurs organes plus ou moins éloignés, rapport qui fait que l'affection du premier se transmet secondairement aux autres, ou à un des autres, par des moyens qui nous sont inconnus. Tel est l'acte par lequel, la membrane pituitaire étant irritée, le diaphragme vient à se contracter pour produire l'éternûment. Le prurit nasal est un phénomène sympathique qui dénote la présence de vers dans les intestins. La connaissance des sympathies propres aux divers organes éclaire sur les causes des maladies, sur leur siége, sur le lieu vers lequel on doit diriger les moyens thérapeutiques. C'est en partie sur ces rapports qu'est fondée la théorie des révulsions.

SYMPATHIQUE, ce qui a rapport aux sympathies. *Voy.* SYMPATHIE.

Nerfs sympathiques. Les Anatomistes ont donné ce nom à trois nerfs à cause du rôle important qu'on leur faisait jouer dans les phénomènes sympathiques.

Le premier est le *Grand sympathique*, appelé par Chaussier *Trisplanchnique*, parce que ses ramifications se distribuent dans les trois cavités splanchniques : c'est un double cordon nerveux situé dans l'intérieur de ces cavités, l'un à droite et l'autre à gauche, le long de la colonne vertébrale, et s'étendant de la tête au bassin : chacun des deux cordons se compose d'un tronc continu, sur le trajet duquel se rencontrent de nombreux ganglions, et d'où partent des filets internes qui se distribuent aux divers organes, et des rameaux externes qui se lient à tous les nerfs rachidiens, même à ceux des sens. A ce nerf appartiennent les ganglions de la tête ; les ganglions cervicaux qui donnent les nerfs et le plexus cardiaques ; les 12 ganglions thoraciques, qui fournissent les nerfs splanchniques ; enfin les ganglions abdominaux ; il se termine par ces derniers en formant le gros ganglion semi-lunaire, placé sur les piliers du diaphragme : ce ganglion communique avec celui du côté opposé par des rameaux multipliés, d'où résulte le plexus unique connu sous le nom de *plexus solaire*. Les nombreuses communications du nerf grand sympathique avec le centre nerveux rachidien, ont fait penser que ce nerf puise, comme tous les autres nerfs, une grande partie de son énergie dans la moelle *épinière ; mais* son organisation toute particulière *donne à croire* qu'il a en outre pour fonction de concentrer la force nerveuse, de la répartir uniformément sur tous les appareils de la vie intérieure, et de pourvoir ainsi à la régularité de leur action. Le grand sympathique paraît jouer un rôle important dans les phénomènes du magnétisme animal.

Le second est le *Moyen sympathique*, dit aussi *Pneumo-gastrique*, ou *Nerf vague* : il naît derrière les éminences olivaires, très-près du corps restiforme, et va se distribuer aux organes renfermés dans la poitrine et l'abdomen.

Le troisième, le *Petit sympathique*, ou *Nerf facial*, est la portion dure du nerf auditif ou nerf de la 7e paire, qui se répartit aux régions inférieures de la face, à la région des dents et des mâchoires.

On doit à M. Cl. Bernard d'intéressantes *Recherches sur le Nerf grand sympathique*, couronnées par l'Institut en 1853.

Poudre sympathique ou *P. de sympathie*, poudre à laquelle on attribuait autrefois la faculté de guérir incontinent les plaies, et même de faire reconnaître un meurtrier, en l'appliquant seulement sur une portion des vêtements ensanglantés du blessé. Cette poudre commença à devenir célèbre vers le milieu du XVIIe siècle ; mais sa renommée ne s'est pas long-

temps soutenue : c'était du sulfate de zinc, effleuri par une longue exposition à l'air et au soleil. On l'employait comme cathérétique.

Encre sympathique, composition avec laquelle on peut écrire sans que l'encre paraisse d'abord, mais qu'on peut rendre visible à volonté. *Voy.* ENCRE.

SYMPHONIE (en grec *syn*, avec, et *phônè*, son, voix). Ce mot signifie, d'après son étymologie, toute union de voix ou de sons qui forment un concert. Dans son acception générale, il désigne une composition faite pour plusieurs instruments; mais dans l'usage habituel, c'est le nom d'une pièce de musique d'un genre particulier divisée en trois ou quatre morceaux, et composée pour un orchestre complet : la 1re partie de la symphonie est l'*allegro*, la 2e l'*andante*, la 3e le *menuet* ou le *scherzo*, la 4e le *final* ou *rondeau*. — Lully, San-Martini se sont des premiers exercés en ce genre. On estime particulièrement les symphonies d'Haydn, de Mozart, de Gossec, de Méhul, mais surtout celles de Beethoven. De nos jours, MM. H. Berlioz, Douay, Félicien David, ont écrit des symphonies qui sont aussi fort goûtées.

SYMPHORINE ou SYMPHORICARPE, *Symphoricarpus* (du grec *symphoros*, ramassé, et *karpos*, fruit), genre de la famille des Caprifoliacées, tribu des Lonicérées, renferme des arbustes d'ornement, à grappes *serrées*, d'un effet agréable. La *Symphorine boule de neige* (*S. leucocarpa* ou *racemosa*) est un charmant arbrisseau, originaire de la Caroline; il est remarquable par ses grappes de fruits globuleux, d'un beau blanc, de la grosseur d'une cerise, persistant jusqu'à l'hiver. On le plante souvent dans les parcs et dans les jardins anglais. — La *S. du Mexique* (*S. mexicana*) est un joli arbrisseau chargé, en été, de fleurs roses disposées en grappes terminales; son fruit, de la grosseur d'un pois, est blanc, piqueté de violet. — La *S. à petites fleurs* (*S. parviflora*), originaire de la Caroline, est un petit arbrisseau touffu : fleurs petites, peu apparentes; fruits rouges.

SYMPHYSE (du grec *symphysis*, formé de *syn*, avec, et *phyô*, naitre, croître), se dit, en Anatomie, de tout ensemble des moyens qui servent à retenir en rapport les os dans les articulations; mais plus particulièrement de certaines articulations, telles que la *Symphyse du pubis*, la *S. sacro-iliaque*.

On appelle *Symphyséotomie* (de *symphyse*, et de *tomè*, section), une opération qui consiste dans la section de la symphyse. On est forcé d'y recourir dans certains accouchements périlleux.

SYMPHYTUM, nom botanique du genre *Consoude*.

SYMPIÉSOMÈTRE (du grec *sympiézô*, comprimer, fouler, et *métron*, mesure), baromètre à réservoir d'air, permettant l'emploi de liquides plus fluides et moins denses que le mercure; il est composé de deux tubes, l'un barométrique, l'autre thermométrique, renfermés sous verre dans une boîte qu'on peut transporter et adapter facilement à bord. Cet instrument, employé dans la Marine, et destiné à remplacer le baromètre nautique ordinaire, est d'une très-grande sensibilité. Il a été inventé par M. Adie, d'Édimbourg, et perfectionné par M. Gaudin en 1847.

SYMPLOQUE, *Symplocos* (du grec *symplokè*, entrelacement), genre de la famille des Styracées, renferme des plantes ligneuses, des arbrisseaux ou arbres de la deuxième et même de la première grandeur, garnis de feuilles alternes, entières, dépourvues de stipules; à fleurs variant du blanc au rose vif, solitaires ou réunies en grappes. Ces plantes habitent l'Amérique méridionale. Le *Symploque thé*, appelé vulgairement *Arbre à thé de Bogota*, est un bel arbrisseau à feuilles odoriférantes d'un beau noir luisant; à fleurs blanches, répandant une odeur suave. Les feuilles séchées donnent une infusion d'un vert jaunâtre, d'une odeur aromatique fort agréable. Elle est rafraîchissante, et augmente la transpiration, sans trop affaiblir.

Quelques auteurs ont établi, sous les noms de *Symplocées*, *Symplocinées*, une petite famille dont le Symploque est le type; mais la plupart des Botanistes, n'en font qu'une tribu des Styracées.

SYMPOSIAQUES (du grec *symposiakos*, qui a rapport aux festins, dérivé de *symposion*, banquet), entretiens tenus dans un banquet. On a sous ce titre un des livres les plus curieux de Plutarque. Le *Banquet* de Platon est du même genre.

SYMPTOMATOLOGIE (du grec *symptôma*, symptôme, et *logos*, traité), partie de la Médecine qui traite des symptômes des maladies. *Voy.* SÉMÉIOLOGIE.

SYMPTÔME (du grec *symptôma*, formé de *syn*, avec, et *piptô*, tomber; fait qui coïncide avec un autre). On appelle ainsi, en Médecine, toute modification qui survient dans la constitution ou dans les fonctions et qui se trouve liée à la présence d'une maladie. C'est par l'ensemble et la succession des *symptômes* qu'on reconnait la maladie.

On appelle *Maladie symptomatique*, celle qui n'est qu'un symptôme d'une autre affection, et qui cesse aussitôt que celle-ci disparait : le délire, dans la pleurésie ou la péripneumonie, n'est que symptomatique. On oppose les maladies *symptomatiques* aux maladies *idiopathiques*.

La *Médecine symptomatique*, ou *Médecine des symptômes*, est celle qui attaque les symptômes dominants d'une maladie et non la maladie elle-même.

SYNADELPHES (du grec *syn*, ensemble, et *adelphos*, frère), monstres doubles autositaires, de la famille des Monocéphaliens, caractérisés par la présence de 8 membres avec un seul tronc et une seule tête.

SYNAGOGUE (du grec *synagôghè*, assemblée), nom par lequel on désigne communément le lieu où les Juifs s'assemblent pour prier, lire et entendre la lecture des livres saints. La Synagogue était à la fois chez les Juifs un lieu de prières, une école et un tribunal religieux. On construisait les Synagogues sur des lieux élevés; le sanctuaire était du côté de l'Orient et la porte au couchant. On ne comptait pas moins de 400 synagogues à Jérusalem : chacune d'elles avait un chef nommé *Chacam* ou *Archisynagogue*. — Dans les Synagogues modernes, il y a du côté de l'Orient, en mémoire de l'arche d'alliance, une arche ou armoire où l'on renferme les cinq livres de Moïse ou livres de la loi, écrits à la main sur du vélin en manière de rouleau, suivant l'usage antique. On y remarque aussi une estrade sur laquelle se font les lectures et les autres actes du service religieux. Les hommes se tiennent au milieu; les femmes occupent des places séparées dans les galeries latérales. Parmi les plus fameuses Synagogues, on cite, dans l'antiquité, la S. d'Alexandrie, et dans les temps modernes, celles de Bagdad, de Tolède, d'Amsterdam, de Paris, de Livourne, de Vienne, d'Altona : à Paris, les Juifs ont leur Synagogue rue Notre-Dame de Nazareth.

SYNALLAGMATIQUE (du grec *synallagma*, échange, transaction), ce qui est réciproque. Un contrat est *synallagmatique* ou *bilatéral*, lorsque les contractants s'obligent réciproquement les uns envers les autres : tels sont les contrats de bail, de vente, etc. Les actes de cette nature sous signature privée ne sont valables qu'autant qu'ils ont été faits en autant d'originaux qu'il y a de parties ayant un intérêt distinct (Code Nap., art. 1102, 1184, 1325).

SYNALLAXE, *Synallaxis* (mot grec qui signifie *échange*), nom donné par Vieillot à un genre de Passereaux ténuirostres, de la famille des Grimpereaux, créé par lui. Il comprend des oiseaux de l'Amérique méridionale, qui se tiennent dans les broussailles et dans les petits bois et qui, comme tous les Grimpereaux, sont d'une extrême mobilité, sans cesse *changeant de place* : ce qui sans doute leur a valu leur nom. Les Synallaxes sont remarquables par leur longue queue, toujours terminée

en pointe, et par l'uniformité dans leur plumage, qui est sans éclat. Le type du genre est le *Synallaxe à tête rousse*, du Brésil.

SYNANCÉE (du grec *synagkéia*, esquinancie, sans doute à cause de l'étroitesse de leur gosier), genre de poissons Acanthoptérygiens, de la famille des Joues-Cuirassées, détaché par Bloch du genre des Scorpènes, comprend plusieurs espèces qui habitent les mers des Indes : tête grosse et monstrueuse, peau lâche et fongueuse, formes hideuses. On distingue la *Synancée horrible* ou *Crapaud de mer*, la *S. double filament*, et la *S. didactyle*.

SYNANTHÉRÉES (du grec *syn*, avec, ensemble, et d'*anthère*), nom donné par Linné à la vaste famille de plantes connue aujourd'hui sous le nom de *Composées* (*Voy.* ce mot). Elle avait été ainsi nommée parce qu'un de leurs caractères principaux est d'avoir leurs *anthères soudées* entre elles.

SYNARTHROSE (du grec *syn*, avec, et *arthrosis*, articulation), articulation immobile. *V.* ARTICULATION.

SYNCARPE (du grec *syn*, ensemble, et *karpos*, fruit), nom donné, en Botanique, aux fruits multiples, c.-à-d. composés de plusieurs fruits (*Mûre*, *Framboise*, etc.), et, en particulier, aux fruits du *Magnolia* et des *Anonacées*. Il est formé par la réunion d'un grand nombre de carpelles, mais qui se sont soudées ensemble pour constituer un fruit unique et mamelonné. On distingue le *S. capsulaire*, composé de carpelles coriaces s'ouvrant chacune par une fente longitudinale (*Magnolia*), et le *S. charnu*, dont toutes les carpelles, intimement soudées, sont charnues et pulpeuses (*Anonacées*).

SYNCELLE (du grec *sygkellos*, assesseur), titre donné, dans l'ancienne Église grecque, à un ecclésiastique qui demeurait auprès du patriarche, pour être témoin de sa conduite. Tel était le fameux chronologiste *George le Syncelle*, du VIIIe siècle. — Dans la suite cet office devint une dignité, et il y eut des syncelles des églises.

SYNCHRONE (du grec *syn*, ensemble, et *khronos*, temps), ce qui se fait dans le même intervalle de temps. On dit plutôt *Isochrone*. *Voy.* ce mot.

SYNCHRONISME (du grec *syn*, ensemble, et *khronos*, temps), coïncidence des dates, des époques. La connaissance des synchronismes, c.-à-d. des événements qui sont arrivés simultanément dans différents pays, est très-importante pour l'étude de l'histoire. On a publié dans le but de fixer les faits dans la mémoire un grand nombre de *Tableaux synchroniques :* on estime surtout ceux de Lamp, Bredow, Vater; les *Atlas* de Kruse, de Lesage; les *Tableaux chronologiques et synchroniques* de M. Leclerc; les *Tables chronologiques* de Blair; les *Fastes universels* de Buret de Longchamps, etc., qui présentent sur plusieurs colonnes l'histoire des différents pays. M. Potier a donné *les Synchronismes classiques*.

SYNCOPE (du grec *synkopè*, retranchement, perte), perte subite et momentanée de sentiment et de mouvement avec suspension de la respiration. On lui donne aussi, selon le degré de l'accident, les noms de *Défaillance*, d'*Évanouissement*, de *Lipothymie :* c'est ce qu'on appelle vulgairement *se trouver mal*. La syncope est l'effet d'une cessation momentanée de l'action du cœur : le cœur cessant de battre et le sang n'arrivant plus au cerveau, l'action de ce dernier organe s'anéantit, et les sensations, la locomotion et la voix, qui sont, ainsi que la respiration, sous la dépendance de l'organe encéphalique, se trouvent interrompues. C'est, en quelque sorte, une éclipse de la vie. La syncope peut avoir pour cause : les maladies qui attaquent le cœur et les gros vaisseaux qui en partent; plusieurs maladies cérébrales et pulmonaires; les émotions vives, l'anémie, la pléthore, une abstinence trop longue; des efforts musculaires trop violents. Pour ranimer les individus tombés en syncope, il faut les exposer au grand air, desserrer leurs vêtements afin de rendre la circulation plus libre, et les coucher horizontalement afin de favoriser l'arrivée du sang au cerveau. On emploie en même temps les frictions, les aspersions avec l'eau froide vinaigrée, l'inspiration des sels, de l'éther, du tabac, etc.

En Grammaire, la *Syncope* est le raccourcissement d'un mot par le retranchement d'une lettre ou d'une syllabe; c'est ainsi qu'on dit, en latin : *vincla* pour *vincula*, *liberûm* pour *liberorum*, *nil* pour *nihil*, *mi* pour *mihi;* et en français : *j'avoûrai* pour *j'avouerai*, quoi qu'on *die* pour quoi qu'on *dise*. La *Syncope* diffère peu de l'*Apocope*. *Voy.* ce mot.

En Musique, on appelle *Syncope* le prolongement sur le temps fort d'un son commencé sur le temps faible. C'est ce que quelques-uns appellent *ligature*. On distingue la *S. brévissime*, la *brève*, la *longue*, la *très-longue*, selon qu'elle occupe le quart ou la moitié d'un temps, un temps entier ou deux temps.

SYNCRÉTISME (du grec *synkrétismos*, réunion d'états divers), nom donné, en Philosophie, à la réunion en un seul système de doctrines hétérogènes et inconciliables. On l'oppose à *Éclectisme*.

SYNDACTYLES (du grec *syn*, ensemble, et *daktylos*, doigt), division de l'ordre des Passereaux, où Cuvier fait entrer les oiseaux de cet ordre, dont le doigt externe, presque aussi long que le doigt du milieu, lui est uni jusqu'à l'avant-dernière articulation. On trouve dans cette division les genres *Guêpier*, *Callao*, *Martin-pêcheur*, etc. — Vieillot a donné le même nom à une division de ses Oiseaux nageurs, qui comprend les genres *Frégate*, *Cormoran*, *Pélican*, *Fou*, *Anhinga* et *Phaéton*.

SYNDÉRÈSE (du grec *syndiairéô*, *discerner*), nom donné, par les Théologiens, au *discernement* moral, sentiment de la conscience *qui donne la* connaissance naturelle des principes de la bonne morale, et qui porte à fuir le mal et à pratiquer le bien. Il est synonyme de *Conscience morale*.

SYNDESMOGRAPHIE, SYNDESMOLOGIE (du grec *syndesmos*, ligament), partie de l'Anatomie qui traite de ligaments.

SYNDIC (du grec *sygdikos*, avocat). On entend en général par *syndic* un mandataire quelconque chargé de veiller aux intérêts d'une association, d'une compagnie et de la représenter devant le public : tels sont les *Syndics des agents de change* les *S. de la chambre des notaires*, les *S. de la chambre des avoués*, etc. Il se dit, en particulier, de ceux qui, dans une faillite, sont délégués pour représenter la masse des créanciers. Les devoirs des *Syndics de faillite* sont tracés par le Code de Commerce, art. 468-536, et par la loi du 18 mai 1838.

Sous le régime des maîtrises et des jurandes, chaque corporation d'arts et métiers avait son *syndic*, chargé de faire exécuter ses réglements. On appelait *Syndicat* la charge de syndic et le temps que durait cette charge; *Chambre syndicale*, une espèce de tribunal disciplinaire qui jugeait les infractions aux règlements de la corporation. — Dans le Midi de la France, on donnait le nom de *Syndic* au premier magistrat de la plupart des villes; on le donne encore à celui de la ville de Genève. — Pendant la Révolution, on a donné quelque temps le nom de *Procureur-Syndic* à l'administrateur d'un district.

Dans la Marine, on nomme *Syndics*, *Syndics des gens de mer*, des employés qui, dans les sous-quartiers maritimes, et particulièrement dans les localités éloignées des centres de population, exercent à l'égard des marins classés et de leurs familles le patronage attribué dans les grands centres aux commissaires pour les quartiers. — On nomme *Syndicats* les sous-quartiers qu'ils administrent.

SYNECDOCHE ou SYNECDOQUE (du grec *synekdokhè*, compréhension), figure de Rhétorique : c'est un trope par lequel on fait entendre le plus en di-

sant le moins, ou le moins en disant le plus, ou par lequel on prend le genre pour l'espèce, l'espèce pour le genre, la partie pour le tout ou le tout pour la partie : *cent voiles* pour cent vaisseaux; *castor* pour chapeau fait avec le poil de cet animal; *l'homme*, *le Français*, le *riche*, pour les hommes, les Français, les riches, sont autant de *synecdoques*. — L'*Antonomase* est une espèce de Synecdoque.

SYNÉRÈSE (du grec *synairésis*, fait de *syn*, ensemble, et *airéô*, prendre), terme de Grammaire, désigne la réunion de deux syllabes en une seule dans un même mot, mais sans aucun changement de lettres : c'est une espèce de *crase*. C'est par *synérèse* que les poëtes latins font quelquefois de deux syllabes les mots *Orpheus*, *deerant*, etc. *Voy.* DIÉRÈSE.

SYNERGIE (du grec *syn*, avec, et *ergon*, travail), se dit, en Médecine, de l'action simultanée, du concours d'action entre divers organes, dans l'état de santé.

SYNGÉNÉSIE (du grec *syn*, ensemble, et *génésis*, génération), 19e classe du système de Linné, renferme les plantes qui ont les étamines réunies par les anthères, de manière à présenter une espèce de tube, à travers lequel passe et s'élève le pistil, comme dans la Violette et les Synanthérées (Composées).

SYNGNATHE (du grec *syn*, ensemble, et *gnathos*, mâchoire; parce que les mâchoires de ce poisson semblent réunies), vulgairement *Aiguille de mer*, genre de la famille des Lophobranches de Cuvier, renferme des poissons au corps très-long, mince, presque cylindrique, terminé par un museau tubuleux et long, à l'extrémité duquel est la bouche, très-petite, fendue verticalement, dépourvue de dents. Ces poissons se nourrissent de vers et d'œufs de poisson. Le *Syngnathe vert* se trouve dans la Méditerranée. Il est long de 30 à 40 centim. et à peine épais de quelques millimètres. — On rattache à ce genre les *Hippocampes* et les *Solénostomes*.

SYNODE (du grec *synodos*, réunion), se dit spécialement de certaines assemblées religieuses. *Voy.* SYNODE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SYNODIQUE (du grec *synodos*, réunion, rencontre), épithète qu'on donne aux révolutions des planètes considérées relativement à leur conjonction avec le soleil : le temps qui s'écoule entre une conjonction et la conjonction suivante s'appelle *Révolution synodique*. La révolution de la lune se nomme particulièrement *Mois synodique*.

SYNONYME (du grec *syn*, ensemble, et *onoma*, nom), se dit d'un mot qui a la même signification qu'un autre mot, ou une signification presque semblable. Dans le premier cas, on l'appelle *Synonyme parfait*; dans le second, *S. imparfait*. Les *S. parfaits* sont très-rares : ce sont le plus souvent des mots empruntés à des idiomes différents pour exprimer la même idée (*hypothèse* et *supposition*, *pyroscaphe* et *bateau à vapeur*, etc.); le plus souvent les mots qui paraissent synonymes sont séparés par des nuances délicates, mais réelles.

L'étude des Synonymes est de la plus haute importance pour quiconque veut écrire ou parler une langue avec une entière justesse. Les Latins avaient écrit sur cette matière des traités spéciaux qui ne nous sont point parvenus. Le plus ancien *Traité des Synonymes* que nous possédions est celui du Grec Ammonius, trad. par Pillon (1824), qui lui-même a donné les *S. grecs* (1847). — Pour le latin, on cite les traités de L. Valla, d'Aus. Popma, de Dœderlein, d'A.D. Richter; les *Synonymes latins* de Gardin-Dumesnil et le *Traité des Synonymes de la langue latine* de MM. E. Barrault et E. Grégoire, couronné par l'Institut en 1853. — Parmi ceux qui traitent de la langue française, les plus estimés sont : les *Remarques* de Ménage et de Bouhours; les *Synonymes français* de l'abbé Girard (1736) et ceux de Beauzée (1769); les *Nouveaux Synonymes français* de l'abbé Roubaud; le *Nouveau Dictionnaire universel des Synonymes de la langue française* de M. Guizot, 1809, 1848, etc.; le *Dict. complet des Synonymes français* de M. Em. Haag, 1835; les *Synonymes français* de M. B. Lafaye, 2 vol. in-8°, 1841-1857, ouvrage remarquable par l'esprit philosophique qui y règne. M. Sommer a donné, sous le titre de *Petit Dict. des Synonymes français*, un bon abrégé de ces grands travaux.

SYNONYMIE, figure de Rhétorique qui consiste à répéter la même idée en termes différents; exemple : *Abiit, evasit, erupit, effugit*. Elle a pour but de frapper davantage l'esprit des auditeurs.

SYNOPTIQUE (du grec *synoptomai*, voir ensemble), qui permet d'embrasser, de saisir du même coup d'œil les diverses parties d'un ensemble. Il se dit surtout en parlant de tableaux qui représentent un ensemble de faits scientifiques ou historiques.

SYNOQUE (c.-à-d. *continu*; du grec *synokhè*, continuité), dénomination générale sous laquelle on désignait jadis toute fièvre qui dure pendant un certain temps, sans intermission et même sans rémission bien marquée. La *Fièvre inflammatoire* des auteurs modernes est la *Fièvre synoque* des anciens.

SYNOVIE (du grec *syn*, avec, et *ôon*, œuf; nom donné à ce liquide par Paracelse, parce qu'il ressemble à du blanc d'œuf), humeur exhalée par les glandes synoviales à la surface des cavités articulaires. Elle est filante, visqueuse, d'une saveur salée, et contient de l'eau, de l'albumine, du mucus et beaucoup de sels alcalins. La synovie a pour usage de faciliter les mouvements des membres en favorisant le glissement des extrémités osseuses qui composent les articulations : elle remplit chez les animaux les mêmes fonctions que les huiles et la graisse dans les rouages des machines. Plus les articulations sont appelées à fournir de grands ou de fréquents mouvements, plus la synovie y est abondante : chez l'homme, c'est au cou-de-pied qu'on en trouve le plus. — Pour les maladies de la Synovie, *Voy.* ARTHRITE, RHUMATISME, GOUTTE, etc.

On appelle : *Capsules synoviales* de petits sacs membraneux qui existent dans les articulations (*Voy.* CAPSULES); — *Bourses synoviales*, de petites vésicules interposées entre la peau et certaines parties osseuses ou cartilagineuses saillantes, comme le trochanter, la rotule, l'olécrâne, etc.; — *Glandes synoviales*, des pelotons rougeâtres, spongieux, situés dans l'intérieur des capsules synoviales.

SYNSPORÉES ou SYSPORÉES (du grec *syn*, avec, et *spora*, semence), tribu d'Algues. *Voy.* CONJUGUÉ.

SYNTAGMA (mot grec qui signifie *ordre*, arrangement), titre donné à divers traités méthodiques. Le principal ouvrage de Gassendi porte le titre de *Syntagma philosophiæ Epicuri*.

SYNTAXE (du grec *syntaxis*, arrangement), partie de la Grammaire qui a pour objet les rapports à établir entre les mots et les phrases afin d'exprimer les rapports qui existent entre les pensées. Ces rapports ne pouvant être que de concordance ou de dépendance, la syntaxe se divise en deux parties : *Syntaxe d'accord* et *S. de régime*. — Les règles de la syntaxe font l'objet principal de toutes les grammaires. *Voy.* GRAMMAIRE et CONSTRUCTION.

SYNTHÈSE (du grec *synthésis*, composition). On nomme ainsi en philosophie une méthode qui procède du simple au composé, des éléments au tout, de la cause aux effets, du principe aux conséquences. On l'appelle aussi *Méthode de composition*, parce que, en effet, elle se sert de la connaissance des éléments pour former le tout; *Méthode de doctrine* ou *d'enseignement*, parce que c'est elle que l'on emploie pour exposer les vérités déjà découvertes et pour en montrer l'enchaînement. On oppose la *synthèse* à l'*analyse*, et l'on distingue autant de sortes de synthèses qu'il y a d'analyses. *Voy.* ANALYSE et MÉTHODE.

En Chirurgie, on appelle *Synthèse* la réunion de parties divisées, par exemple celle des bords d'une

plaie ou celle des fragments d'un os (*synthèse de continuité*), ou le rapprochement de parties qui étaient seulement écartées ou déplacées, ainsi que cela a lieu dans les luxations (*synthèse de contiguïté*). Cette partie de la science chirurgicale comprend l'ensemble des opérations et des moyens propres à réduire une fracture et à la maintenir réduite, telles que l'*extension*, les *bandages*, etc.

SYPHILIS (mot qui fut introduit au XVI[e] siècle par Fracastor, auteur d'un poëme latin qui porte ce titre: il paraît formé du grec *sys*, pourceau, et de *philia*, amour; *amour immonde*), maladie honteuse. L'origine de cette maladie, qu'on appelait primitivement en Italie *le Mal français* et en France *le Mal napolitain*, est encore inconnue. On a cru longtemps qu'elle avait été apportée d'Amérique après la découverte du nouveau monde; mais des recherches plus approfondies ont démontré qu'elle remonte aux temps les plus reculés: elle paraît être aussi ancienne que la débauche, dont elle est le fruit et la punition.

On appelle *Syphilides* un groupe de maladies cutanées analogues à la Syphilis ou qui en dérivent.

SYRINGA (du grec *syrigx*, chalumeau, tuyau; parce que ses rameaux sont creux), nom donné par Tournefort à l'arbuste qu'on appelle vulgairement *Seringat*, et que Linné appelle *Philadelphus*. Ce genre, qui est le type de la famille des Philadelphées, se compose d'arbrisseaux à feuilles opposées et dentelées, à fleurs blanches et élégantes, le plus souvent odorantes. L'espèce principale est le *Syringa odorant* (*Philadelphus coronarius*), qui orne et embaume les bosquets de nos jardins : c'est un joli arbrisseau, très-rameux, qui s'élève à 1 ou 2 mètres : feuilles opposées, ovales, acuminées, un peu dentées; calice à 4, 5 ou 6 divisions, persistant; autant de pétales; étamines nombreuses; un style à 4 stigmates; capsules à 4 loges, renfermant plusieurs graines. Ses belles fleurs blanches sont réunies en bouquet; elles exhalent une suave odeur de fleur d'oranger. Cette espèce croît naturellement dans les Alpes, le Piémont, le Dauphiné, etc.; elle s'accommode de tous les terrains, de toutes les expositions, même de l'ombre. On la multiplie de drageons, de boutures et de graines. Il en existe une variété à fleurs inodores, le *Philadelphus inodorus*, qui a les fleurs beaucoup plus grandes, presque solitaires. Elle est originaire de la Caroline.

Le mot *Syringa* est spécialement adopté aujourd'hui par les Botanistes pour désigner le *Lilas*.

SYRINX, nom grec de la *Flûte de Pan*. *Voy.* FLUTE.

SYRNIUM, nom scientifique du *Chat-Huant*.

SYRPHIDES (du grec *syrphos*, mouche), tribu d'insectes Diptères athéricères, renferme un assez grand nombre d'espèces, pour la plupart européennes, et a pour type le genre *Syrphus*. Le *Syrphe du groseillier* (*S. ribesii*) est long d'un centimètre; il a le thorax vert, l'abdomen noir, à quatre bandes jaunes. On le trouve communément en France.

SYRTES (en grec *syrtis*, dérivé de *syrein*, attirer), nom donné par les anciens à des bancs de sable mobiles situés sur les côtes de l'Afrique septentrionale. *Voy.* SYRTE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

SYSPORÉES, synonyme de *Synsporées*. *V.* ce mot.

SYSTALTIQUE (MOUVEMENT). *Voy.* SYSTOLE.

SYSTÈME (du grec *systéma*, assemblage, formé lui-même de *syn*, ensemble, et *tithémi*, placer). Il se dit de tout assemblage de propositions, de principes vrais ou faux, enchaînés ensemble, de manière à établir une doctrine. C'est ainsi que l'on distingue, en Philosophie, les systèmes de Platon, d'Aristote, de Descartes, etc.; en Astronomie, le système de Copernic, de Newton. C'est en ce sens aussi que d'Holbach a intitulé *Système de la Nature* le livre où il expose ses désolantes maximes de matérialisme et d'athéisme. — Le plus souvent ce mot se prend en mauvaise part, et signifie une supposition purement gratuite à laquelle on s'efforce de ramener la marche de la nature. Les anciens, qui procédaient plutôt par hypothèse et par divination que par expérience et par observation, ont bâti, en Philosophie, en Astronomie, en Médecine, une foule de systèmes qui se combattaient et se détruisaient les uns les autres. Les histoires de ces diverses sciences font connaître tous ces systèmes. Condillac a donné un *Traité des systèmes*, dans lequel il a montré les causes et les dangers de ces jeux d'esprit.

Système se prend aussi pour un assemblage de parties qui se coordonnent et qui dépendent les unes des autres, qu'elles soient l'œuvre de la nature, comme le *Système du monde*, le *S. planétaire*, le *S. des montagnes*, ou l'œuvre de l'homme, comme le *Système métrique*, le *S. décimal* (*Voy.* ces mots). Il se dit dans le même sens des parties qui concourent à former une machine, un mécanisme.

En Anatomie, *Système* s'entend d'un ensemble d'organes composés des mêmes tissus et destinés à des fonctions analogues : c'est ainsi qu'on dit *le Système nerveux*, le *S. musculaire*, le *S. osseux*, etc.

En Histoire naturelle, on appelle *Système* une certaine distribution des êtres de la nature : un *système* diffère d'une *méthode* en ce que le premier est un ordre artificiel fondé sur un petit nombre de caractères, comme le *Système* botanique de Linné, tandis qu'une *méthode* repose sur un ensemble de rapports réels : telle est la *Méthode* de Jussieu. *Voy.* CLASSIFICATION.

En Finances, quand on dit *le Système*, en prenant le mot seul, on entend le système de Law. *Voy.* ce nom au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

Système continental. *Voy.* BLOCUS.

SYSTOLE, dit aussi *Mouvement systaltique* (du grec *systolé*, resserrement), mouvement de contraction du cœur et des artères qui donne l'impulsion au sang et en détermine la progression. *Systole* est opposé à *Diastole*, mot qui indique le mouvement d'expansion ou de dilatation de ces mêmes organes.

SYSTYLE (du grec *syn*, avec, et *stylos*, colonne), se dit, en Architecture, d'un édifice dont les colonnes sont écartées les unes des autres de deux diamètres ou de quatre modules.

SYZYGIE (du grec *syn*, avec, et *zygos*, joug; appariage), désigne, en Astronomie, la conjonction et l'opposition d'une planète avec le soleil. Ce terme s'emploie particulièrement en parlant de la lune.

T

T, consonne dentale, la 20[e] lettre de notre alphabet et la 16[e] des consonnes. Elle était appelée *teth* par les Hébreux, et *tau* par les Grecs. Le *t* se confond presque avec le *d* et se permute souvent avec cette lettre; cependant il est plus dur.

Le *th* qui, chez nous, se prononce comme le *t* simple, a dans plusieurs langues, en grec, en anglais, etc., une prononciation toute différente, qui tient à la fois de la dentale et de la sifflante, et il forme une lettre à part, que les Grecs appelaient *théta*. *Voy.* ce mot.

Employé comme lettre numérale, τ' chez les Grecs valait 300; ,τ, 300,000. Chez les Latins, T s'employait dans les bas siècles pour 160; T̄ pour 160,000. — Comme abréviation, T. se mettait chez

les Romains pour *Titus*, *Tullius*, etc. Chez nous, T. F. veut dire *travaux forcés*; T.P., *travaux forcés à perpétuité*. Dans les prénoms, Th. se met pour *Théodore*, *Thérèse*, *Thomas*. — Dans les Monnaies, T est la marque de la monnaie de Nantes. — En Chimie, *Ta* désigne le Tantale ou Columbium; *Te*, le Tellure; *Th*. le Thorinium; *Ti*, le Titane.

TABAC (de *tabacos*, nom que les Indiens, selon Las Casas, donnaient à cette plante, ou de l'île de *Tabago*, où il fut d'abord trouvé par les Espagnols), *Nicotiana*, genre de la famille des Solanées, tribu des Nicotianées, renferme des plantes herbacées, presque ligneuses, à tige droite, cylindrique; à feuilles très-amples, molles, d'un vert foncé; à fleurs blanchâtres, verdâtres ou purpurines, d'une seule pièce, conformées en entonnoir ou en soucoupe, qui renferment un pistil et 5 étamines, et dont le calice, en forme de cloche, a le bord découpé en lobes; à graines petites et nombreuses, contenues dans des capsules à 2 loges.

On connait plusieurs espèces de tabacs, presque toutes originaires de l'Amérique du Sud; mais deux seulement sont cultivées en Europe, ce sont: 1° la *Nicotiane tabac* (*Nicotiana tabacum*), dite aussi *Tabac mâle* ou *commun*, plante très-glutineuse dans toutes ses parties, à tige haute de plus d'un mètre, droite, pubescente et rameuse, garnie de grandes feuilles sessiles, ovales, lancéolées, dont les inférieures sont munies à leur base de deux oreillettes arrondies; à fleurs d'un rouge pourpre, disposées en panicule: le limbe de la corolle divisé à son orifice en 5 lobes aigus; — 2° la *Nicotiane rustique* (*N. rustica*), ou *Tabac rustique*, espèce velue et glutineuse comme la précédente, mais dont les feuilles n'entourent pas la tige; elles sont au contraire pétiolées, obtuses et découpées légèrement en cœur; ses fleurs, d'un jaune verdâtre, sont très-courtes, et leur limbe, qui est fort peu étendu, est creusé en soucoupe et à peine festonné. — Ces deux espèces ne donnent pas partout des produits de même qualité: le climat et le terroir influent beaucoup sur le goût et le parfum de la plante. Aussi, dans les manufactures de l'État, où l'on tient à livrer des qualités toujours égales, on a adopté un mélange des différents tabacs qui ne varie pas.

Culture et Monopole du tabac. La culture du tabac n'est permise en France qu'à ceux qui en ont préalablement fait la déclaration au préfet, et qui en ont obtenu la permission. Les cultivateurs ont la faculté de destiner leur récolte, soit à l'approvisionnement des manufactures impériales, soit à l'exportation. L'achat, la fabrication et la vente des tabacs tant indigènes qu'étrangers sont attribués exclusivement à la Régie des contributions indirectes, et se font au profit de l'État. Nul ne peut avoir en sa possession des tabacs en feuilles s'il n'est cultivateur dûment autorisé; nul ne peut avoir en provision des tabacs fabriqués autres que ceux des manufactures impériales, et cette provision ne peut excéder dix kilogrammes. — Il existe en France 10 manufactures impériales de tabac, dont les siéges sont: Paris, le Havre, Morlaix, Toulouse, Bordeaux, Tonneins, Marseille, Lyon, Strasbourg et Lille. La régie achète les tabacs cultivés dans six départements, qui sont: le Lot, le Lot-et-Garonne, l'Ille-et-Vilaine, le Bas-Rhin, le Nord, le Pas-de-Calais (auxquels doivent prochainement se joindre les départements du Var et des Bouches-du-Rhône); elle reçoit, en outre, des feuilles de tabac de Hongrie, de Grèce, de Hollande, de la Virginie, du Kentucky, du Maryland, de la Pensylvanie, du Mexique, du Brésil, de la Chine et de l'Algérie.

Fabrication du tabac. Les feuilles des diverses provenances arrivent soit dans d'énormes tonnes dites *boucauts*, soit dans des *ballotins* et réunies en petites poignées ou *manoques*. On les trie d'abord avec soin (*époulardage*) et on les soumet ensuite à des manipulations qui varient suivant l'usage auquel on les destine.

Tabac à priser. On commence par mélanger les feuilles de Virginie, de Kentucky, le tabac indigène des départements du Nord, du Lot, de Lot-et-Garonne, d'Ille-et-Vilaine, et des débris de feuilles de toute provenance qui ne pourraient servir à la fabrication des cigares ni du tabac à fumer. Ce mélange, une fois fait, est entassé dans des compartiments dont le sol est dallé en pierres. Là on *mouille* le tabac avec de l'eau salée (*sauce*): la *mouillade* se fait à deux fois et dure environ 3 jours; après quoi on laisse reposer un peu pour égaliser l'humidité de la masse. Les feuilles ainsi mouillées sont soumises à l'action de *hachoirs*. Le tabac haché est ensuite entassé en meules carrées, où on le laisse fermenter pendant environ 4 mois et demi, ce qui lui donne une couleur uniforme et développe les vapeurs ammoniacales qui donnent le piquant au tabac à priser. Enfin on introduit cette matière fermentée dans des moulins à meules garnies de lames et analogues aux moulins à café: le tabac y est réduit en poudre fine et peut, dès lors, être livré à la consommation

Tabac à mâcher. Le tabac à mâcher est livré au commerce sous la forme de petites cordes de deux grosseurs différentes, indiquant deux qualités distinctes, et que l'on obtient en filant les feuilles de tabac avec un rouet analogue à celui des cordiers. Le plus menu, qu'on appelle *menufilé*, est fait avec du tabac de Virginie pur; l'autre, plus gros, se prépare avec du Kentucky.

Tabac à fumer. On mêle ensemble des feuilles de Kentucky, de Maryland, de tabac indigène du Pas-de-Calais et du Bas-Rhin; on les mouille avec de l'eau salée, mais en proportion moindre que pour le tabac à priser; on les *écôte*, c.-à-d. on enlève la *côte* ou nervure médiane, puis on les livre aux machines à couper. Ces machines se composent de deux toiles sans fin dont le mouvement en sens contraire entraîne les feuilles tout en les comprimant, et les livre au tranchant d'un couteau oblique qui se meut de haut en bas et qui les découpe en lanières d'un millimètre environ. Les feuilles, ainsi hachées, sont passées sur de longues tables formées par une série de cylindres en fonte juxtaposés et échauffés au moyen de la vapeur: cette opération donne au tabac l'aspect frisé qu'il conserve dans le commerce. Le tabac est ensuite épluché, déposé sur les claies d'un séchoir, puis laissé en masse pendant environ un mois; après quoi on le livre à la consommation: c'est le tabac pour la pipe. Quant aux cigares, ils sont faits, pour la partie intérieure, avec les plus belles feuilles de tabac d'Amérique, et, pour la partie extérieure, ou *robe*, avec les plus belles feuilles de Hongrie, de Hollande et de Guayaquil, dont on forme de petits rouleaux de diverses grosseurs (*Voy.* CIGARE). Outre les *Cigares de régie*, le Gouvernement fournit à la consommation les meilleurs cigares étrangers, notamment ceux de la Havane et de Manille.

Effets du tabac. Pris en poudre, le tabac excite l'éternûment et provoque une abondante évacuation de sérosités. Lorsqu'on en use modérément, loin d'être nuisible, il dissipe souvent de légers maux de tête; il ranime l'esprit fatigué par une longue application; il est quelquefois utile dans certaines inflammations chroniques des yeux, dans les affections anciennes et rebelles des oreilles; on l'emploie aussi dans les cas d'asphyxie, de syncope, etc. (*Voy.* STERNUTATOIRES). Mais un long usage du tabac finit presque toujours par produire des accidents plus ou moins graves: il détruit la finesse de l'odorat et affaiblit la mémoire; on a des exemples de vertiges, de cécité et même de paralysie, occasionnés par l'usage immodéré du tabac. Pris intérieurement, il purge avec violence, et peut même empoisonner:

le poëte Santeuil expira dans d'atroces douleurs après avoir bu un verre de vin dans lequel on avait mis du tabac d'Espagne. — L'usage du tabac à fumer n'est pas non plus sans inconvénients : outre qu'il rend l'haleine fétide et qu'il noircit les dents, il peut causer des pesanteurs, des douleurs de tête et même des vertiges; ceux qui en abusent sont dans un état d'hébêtement continuel; ils perdent l'appétit et maigrissent, épuisés par la quantité de salive qu'ils sont obligés de rejeter. Les Orientaux, qui fument presque continuellement, font usage du *narguileh*, dans lequel la fumée passant d'abord à travers un vase rempli d'eau perd en grande partie son âcreté; ils combattent les effets narcotiques du tabac par l'usage presque continuel qu'ils font du café. Les personnes d'une constitution molle, celles qui ont été soumises à des causes débilitantes, qui habitent des lieux bas et humides, qui se livrent à des travaux sur les rivières ou à la mer, peuvent trouver dans la fumée du tabac un stimulant léger et efficace pour combattre les causes débilitantes, en même temps qu'une distraction qui récrée leur esprit et soutient leur moral. — La manière la plus dégoûtante et plus fâcheuse d'user du tabac, c'est de le mâcher, de *chiquer*, ce qui n'est guère en usage que parmi les marins ou les individus de la plus basse condition; on cite de nombreux exemples où des accidents graves se sont manifestés à la suite de chiques avalées par accident. On a prétendu que l'usage de la chique pouvait être utile à bord comme étant propre à garantir les équipages du scorbut.

Le tabac doit ses propriétés narcotiques et vénéneuses à un principe actif qui est la *Nicotine* et dont on obtient 16 grammes par kilogramme de feuilles. C'est un poison d'une violence extrême, qui tue presque instantanément. *Voy.* NICOTINE.

Historique. A l'époque où les Européens découvrirent l'Amérique, les Indiens faisaient déjà usage du tabac, soit pour réveiller leurs esprits ou pour se procurer une sorte d'ivresse, soit pour guérir une foule de maladies, contre lesquelles ils croyaient cette plante souveraine. Les prêtres, les devins en aspiraient la fumée par la bouche et par les narines à l'aide d'un long tube ou *calumet*, lorsqu'ils voulaient traiter de la paix ou bien prédire les résultats d'une guerre, le succès de quelque affaire importante, etc. C'est, dit-on, à l'île de *Tabago*, dans le golfe du Mexique, que les Espagnols connurent d'abord le tabac : d'où serait venu le nom qu'ils lui donnèrent. On le désigna aussi longtemps par le nom de *Pétun*, nom qu'il portait chez les indigènes du Brésil et de la Floride. En 1518, Cortez envoya des graines de tabac à Charles-Quint; 42 ans plus tard, en 1560, J. Nicot, ambassadeur français en Portugal, l'introduisit en France, où il fut mis à la mode par François de Lorraine, grand prieur de France, et par la reine Catherine de Médicis : de là les noms de *Nicotiane*, d'*Herbe de M. le prieur* et d'*Herbe à la reine*, qu'il porta d'abord. Les savants lui donnèrent, en outre, les noms de *Buglosse antarctique*, de *Jusquiame du Pérou*, etc. Ceux qui les premiers firent usage du tabac en poudre ou à fumer furent tournés en ridicule ou même persécutés. Le roi d'Angleterre, Jacques Ier, en interdit l'usage dans son royaume en 1604. Le pape Urbain VIII excommunia, en 1624, les personnes qui prenaient du tabac dans les églises. Amurat IV le défendit sous peine d'avoir le nez et les lèvres coupés. Malgré tous ces édits, l'usage du tabac ne fit que s'accroître; aujourd'hui il est universel.

La culture du tabac ne s'introduisit en France qu'en 1624, sous le ministère du cardinal de Richelieu. Dès 1674, le gouvernement s'attribua le monopole de la fabrication et de la vente des tabacs. En 1718, le prix du bail s'élevait à 4 millions; en 1790, il avait atteint 32 millions. Un décret du 24 février 1791 permit de cultiver, fabriquer et débiter librement le tabac par toute la France; mais sous l'Empire, les décrets du 29 décembre 1810 et 11 janvier 1811 rendirent à l'État le monopole des tabacs et instituèrent *la Régie*. Ce monopole a depuis été maintenu par diverses lois successives, dont la dernière l'a prorogé jusqu'en 1863. De 1811 à 1815 la vente des tabacs produisait au Trésor un bénéfice annuel de plus de 25 millions; depuis, ce produit n'a fait que s'augmenter; en 1854, il s'est élevé à plus de 100 millions. — Les tabacs fabriqués en France se répartissent entre 357 entrepôts; ils sont vendus dans 29,000 débits.

Le tabac est également monopolisé dans presque tous les États de l'Europe; cependant la culture et la vente sont libres en Prusse et en Russie.

Entre autres ouvrages sur le tabac, on peut consulter le *Manuel du fabricant et de l'amateur de tabac*, de P. Ch. Joubert (dans les *Manuels-Roret*), les *Recherches* de M. Melsens, et le Mémoire de M. Barral *Sur le monopole et l'industrie du tabac*.

Tabac de montagne ou *des Vosges*, nom vulgaire de l'Arnica; — *T. marron*, espèce de Morelle dont les Nègres d'Amérique fument les feuilles.

TABANIENS, *Tabanii* (du genre type *Tabanus*, Taon), famille d'insectes Diptères brachocères, à corps large, à tête déprimée, et bien connus par les tourments qu'ils font éprouver aux bœufs et aux chevaux, dont ils percent la peau afin de sucer le sang. — Cette famille renferme les genres *Taon*, *Pangonie*, *Dicranie*, *Rhinomyze*, *Diabase*, *Acanthocère*, *Hæmatopode*, *Hexatome*, *Chrysops*, *Silvius*, *Raphiorhynque* et *Acanthomère*.

TABANUS, nom latin du genre *Taon*.

TABELLION (du latin *tabellio*), nom donné, dans l'Antiquité et au Moyen âge, aux fonctionnaires publics appelés aujourd'hui *Notaires*. *Voy.* ce mot.

TABERNACLE (du latin *tabernaculum*, tente). Chez les Israélites, ce nom fut d'abord donné, pendant leur séjour dans le désert, à la grande tente qui leur servait de sanctuaire; il fut ensuite conservé à la partie la plus reculée et la plus sainte du temple de Jérusalem, celle où l'on conservait l'arche d'alliance (*Voy.* TABERNACLE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). — Chez les Catholiques, le *Tabernacle* est une petite armoire en forme de temple, placée sur l'autel, et dans laquelle on renferme le saint ciboire rempli d'hosties consacrées.

TABIS, nom donné autrefois à de gros taffetas ondés par la calandre; c'est ce qu'on désigne aujourd'hui sous le nom de *moire*. — *Tabiser* une étoffe, c'est la raser à la calandre pour la rendre ondée.

TABLATURE (du latin *tabula*, tableau). On nommait ainsi jadis la totalité des signes dont on se servait pour marquer le chant à ceux qui chantaient ou jouaient des instruments, ainsi que l'arrangement ou la combinaison de ces signes, et l'art de les lire ou de les appliquer. Cet art offrait d'assez grandes difficultés : c'est de là qu'est venue l'expression proverbiale *donner de la tablature*, pour dire : donner des embarras à quelqu'un.

On appelait *Tablature alphabétique* l'emploi qu'on a fait longtemps des lettres de l'alphabet pour noter les parties du luth, de la guitare et de quelques instruments du même genre. On figurait les cordes par plusieurs lignes parallèles : A, sur la ligne d'une corde, marquait qu'on devait la pincer à vide; B, qu'il fallait mettre un doigt de la main gauche sur la première touche du manche, etc.

On appelle aujourd'hui *Tablature* un tableau qui représente un instrument à vent et à trous (flûte, flageolet, clarinette, basson, etc.), et qui indique quels trous doivent être bouchés ou bien ouverts pour former les diverses notes. La tablature de chaque instrument se place toujours en tête des méthodes de cet instrument.

TABLE (du latin *tabula*). Outre le meuble usuel de ce nom, ce mot désigne : 1° une lame ou plaque de cuivre, d'airain ou de tout autre métal, un morceau de marbre ou de pierre, plat et uni, sur quoi on peut écrire, graver, peindre, etc. : c'est dans ce sens qu'on dit *les tables de la loi;* — 2° les deux lames de tissu compacte qui revêtent à l'extérieur les os du crâne : de ces tables, l'une est externe et ordinairement plus épaisse; l'autre est interne : celle-ci a été nommée *lame vitrée*, à cause de sa fragilité; — 3° des pierres précieuses taillées de manière que la surface en est plate; ainsi on dit : *diamant en table*, *table de rubis*, etc.

Au figuré, *Table* s'emploie pour signifier : soit un relevé, méthodique ou alphabétique, qui indique les matières traitées dans un livre, et qui renvoie aux pages; on dit en ce sens : *la table des chapitres, la table des matières*, etc.; soit un tableau dans lequel certaines matières sont disposées méthodiquement, de manière à être embrassées d'un seul coup d'œil ou trouvées facilement, comme la *Table des signaux*, la *Table de Pythagore* ou *de multiplication*, la *Table des logarithmes*, les *Tables chronologiques*, etc.

Table alimentaire, inscription célèbre découverte en 1747, en Italie, près de Plaisance, et qui est conservée aujourd'hui à Parme, au palais Farnèse. Elle renferme la liste d'un grand nombre de fonds de terre dont les revenus avaient été affectés par l'empereur Trajan à l'entretien des enfants pauvres. Cette inscription a donné lieu à d'importants travaux archéologiques, parmi lesquels on remarque ceux de Maffei, Muratori, Cara, Pitarelli, Lama, Walckenaër, etc. M. Ern. Desjardins l'a publiée de nouveau en 1852, avec de savantes remarques.

Table d'harmonie, partie sonore de la caisse des nstruments à clavier et à cordes : c'est celle sur laquelle on appuie le chevalet des violons, altos, basses.

Table de marbre, nom donné autrefois à trois juridictions qui siégeaient au Palais de justice de Paris : ce nom venait de ce que la grande salle où elles s'assemblaient était occupée par une grande *table de marbre* destinée aux banquets royaux, et autour de laquelle se plaçaient les juges. Les trois juridictions étaient : 1° la connétablie et maréchaussée de France; 2° l'amirauté; 3° la réformation générale des eaux et forêts. La dernière était la plus considérable par le nombre et l'importance des causes : on l'appelait spécialement la *Chambre de la table de marbre*. La table de marbre fut détruite par le grand incendie du palais en 1618; mais les trois juridictions qui siégeaient à l'entour n'en conservèrent pas moins leur premier nom jusqu'en 1790.

Table sainte ou *Sainte table*. On donne proprement ce nom à la balustrade ou à la grille qui sépare le chœur du sanctuaire, et devant laquelle les fidèles viennent s'agenouiller pour recevoir la sainte communion; on y attache des nappes que l'on rejette en dedans après la communion. Par extension, la *sainte table* s'entend de la communion même.

Tables astronomiques, tables qui contiennent les calculs des mouvements, des lieux et des phénomènes des corps célestes. Les plus anciennes sont celles de Ptolémée, qu'on trouve dans son *Almageste*; les *Tables alphonsines*, dressées au XIIIe siècle sur l'ordre d'Alphonse X, roi de Castille; celles d'Ouloug-beg, et les *Tables rudolphines*, rédigées par Tycho-Brahé et Képler. Les meilleures ont été dressées par Delambre, Bürg, Burckhardt, Plana, Carlini, etc. Le *Bureau des Longitudes* est chargé de rectifier et de compléter les *Tables astronomiques :* son travail paraît chaque année dans la *Connaissance des temps*. Ces tables sont indispensables pour la navigation autant que pour l'astronomie elle-même.

Tables de la loi, tables de pierre sur lesquelles étaient gravées les lois que Dieu donna à Moïse sur le mont Sinaï, et qui renfermaient le Décalogue.

Tables loxoaromiques, tables où la différence des longitudes et la route qu'un vaisseau a parcourue en suivant un certain rumb sont marquées de 10 en 10 minutes de latitude. *Voy.* LOXODROMIE.

Tables de mortalité, *de population*, etc. *Voy.* MORTALITÉ, POPULATION.

Tables tournantes, *T. frappantes* et *parlantes* On a tout récemment appelé *Tables tournantes* des tables ordinairement de petite dimension, que l'on peut, selon l'opinion de beaucoup de personnes, faire tourner et mouvoir par le simple attouchement, sans impulsion apparente, ou même par la seule volonté : il faut généralement pour déterminer ce mouvement le concours de plusieurs personnes qui fassent la chaîne, en ayant les pouces superposés. — On a appelé *Tables frappantes* des tables légères, le plus souvent à trois pieds, que l'on fait se soulever d'un côté par les mêmes procédés, et que l'on fait *parler :* on entend par là que, par le nombre plus ou moins grand de coups qu'elles frappent et auxquels on attache une signification convenue, elles donnent la réponse aux questions qui leur sont posées. — Ces faits singuliers, qui ont surtout attiré l'attention en 1853 et 1854, sont rapportés par les uns à la supercherie, par les autres à des *esprits* que l'on évoque à volonté (dits *esprits frappeurs*), par d'autres au démon : ce qui a fait condamner ces expériences par le clergé. Les savants expliquent ces phénomènes, ainsi que ceux qu'offrent le *pendule explorateur*, la *baguette divinatoire*, par une action musculaire ou une trépidation involontaires, par une série d'impulsions imperceptibles qu'impriment à la table et à leur propre insu, ceux qui la touchent, en conséquence de la direction même et de l'intensité de leur attention, de la vivacité du désir ou de la pensée qui les domine : c'est cette explication qu'a proposée M. Chevreul dans le *Journal des Savants* (1853-54). M. Ag. de Gasparin la combat dans son livre *Des Tables tournantes, du Surnaturel et des Esprits* (1854).

Tables trigonométriques des sinus, tables qui contiennent par ordre les longueurs des sinus, des tangentes et des sécantes de tous les degrés et minutes d'un quart de cercle.

Pour la *Table isiaque*, monument égyptien; la *Table de Peutinger*, ancienne carte de l'empire romain exécutée au IVe ou au Ve siècle; la *Table ronde*, ordre de chevalerie au moyen âge, et les *Lois des douze Tables*, code publié à Rome par les Décemvirs, *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

TABLEAU (du latin *tabula*), ouvrage de peinture exécuté sur une toile ou sur une table de bois, de cuivre, etc. (*Voy.* PEINTURE, GALERIE, MUSÉE, PINACOTHÈQUE). — En Droit, les tableaux sont considérés comme *immeubles* quand ils sont placés à perpétuelle demeure; comme *meubles* quand ils font partie d'une collection dans des galeries ou pièces particulières; et comme *meubles meublants* quand ils font partie du mobilier d'un appartement. Code Nap., art. 525 et 534.

Tableau votif, tableau consacré dans un temple, pour satisfaire à un vœu, par ceux qui viennent d'échapper à un danger ou qui veulent remercier Dieu d'un bienfait obtenu. *Voy.* EX-VOTO.

En Architecture, ce qu'on appelle *le Tableau* est la partie de l'épaisseur d'un bois de porte ou de fenêtre qui est en dehors de la fermeture.

Dans la Marine, le *Tableau* est la partie de la poupe d'un vaisseau qui est en dessous des contours du couronnement. C'est la face arrière, où sont percées les fenêtres des chambres du conseil. Le tableau est généralement orné de sculptures et de peintures.

Tableau magique, nom donné, en Physique, à un carreau de verre monté dans une bordure, dont les deux surfaces sont couvertes en partie par une feuille d'étain. Quand il est électrisé, il produit les mêmes effets que la bouteille de Leyde.

Tableau se dit aussi d'une espèce de planche ou

de cadre où des matières didactiques sont rangées méthodiquement, de manière à être embrassées d'un seul coup d'œil et retenues plus facilement. La plupart des sciences, surtout l'histoire et l'histoire naturelle, ont été ainsi mises en tableaux. *Voy.* TABLE.

TABLETTE, petite table, planchette.

Les Romains nommaient *Tablettes* (*tabulæ*, *tabellæ*) de petites planches de bois enduites d'une couche légère de cire sur laquelle ils écrivaient avec le *style*. — On donne encore ce nom à de petites feuilles d'ivoire, de parchemin, de papier préparé, etc., qui sont attachées ensemble, et qu'on porte ordinairement dans la poche, pour écrire les choses dont on veut se souvenir; ainsi qu'à des ouvrages où les faits sont présentés sous forme de tables, comme les *Tablettes chronologiques* de Lenglet-Dufresnoy.

En Architecture, on nomme *Tablettes :* 1° les pierres, ordinairement plates, dont on se sert pour terminer les murs d'appui et autres pièces de maçonnerie; 2° une planche de bois ou une pièce de marbre qui est posée à plat sur le chambranle d'une cheminée ou sur l'appui d'une fenêtre.

En Pharmacie, on donne ce nom à tout médicament solide composé d'une substance incorporée au sucre par un mucilage, et ayant la forme de tablettes, de losanges, de triangles, etc. On connaît surtout : les *Tablettes alcalines de Darcet*, au bicarbonate de soude (pastilles de Vichy); les *T. antimoniales* de Kunkel, au sulfure d'antimoine; les *T. balsamiques* de Tolu; les *T. de charbon*, contre la fétidité de l'haleine; les *T. d'éponge* calcinée et pulvérisée, contre les goitres et les scrofules; les *T. de gomme*, *d'ipécacuanha*, *de magnésie*; les *T. martiales* ou *chalybées*, de fer porphyrisé; les *T. oxaliques*, ou pastilles contre la soif; les *T. de quinquina*, *de rhubarbe*, *de soufre*, etc. — On fait aussi des *Tablettes de bouillon*, *de chocolat*, etc. *Voy.* BOUILLON, CHOCOLAT, etc.

TABLETTERIE, TABLETIER. La *Tabletterie* est une industrie mixte qui tient à la fois de l'art de l'ébéniste, et de ceux du tourneur et du marqueteur. Elle comprend une foule de petits ouvrages en bois, en écaille, en corne, en ivoire, en os ou en nacre, tels que tabatières, peignes, pièces d'échiquier, de damier et de trictrac, dominos, jetons, fiches, billes de billard, dés à jouer, étuis, brosses de toilette, chausse-pieds, boutons, bois d'éventails, mesures linéaires, couteaux à papier, etc. — La tabletterie française est très-renommée, et s'exporte par toute l'Europe et en Amérique. Beauvais (Oise) et Saint-Claude (Jura) sont les principaux centres de cette fabrication; viennent ensuite, autour de Beauvais, les communes de Méru, Andeville, La Boissière, Le Déluge et Sainte-Geneviève. Nantua et Oyonnax (Ain), et Bois-le-Roi (Eure), fabriquent une grande quantité de peignes de buis et de corne; Dieppe (Seine-Inférieure), des objets d'ivoire; Sarreguemines (Moselle), des tabatières de carton verni, etc. La tabletterie fine et de luxe, particulièrement les nécessaires, se fabriquent à Paris.

TABLIER (de *table*). Outre l'espèce de vêtement que les femmes et les artisans mettent devant eux pour préserver leurs habits en travaillant, on appelle encore ainsi : 1° en Marine, le doublage en toile à voiles que l'on ajuste au bas des huniers pour les garantir du frottement; 2° en Architecture, l'ensemble des poutres et des planches qui forment une des travées d'un pont de bois, et la partie d'un pont-levis qui s'abaisse pour donner passage sur le fossé; 3° au jeu de Trictrac, chacune des deux parties du trictrac : chaque tablier contient six flèches ou cases.

TABLOIN (de *table*), terme d'Artillerie, plate-forme faite de madriers, où l'on place les canons que l'on met en batterie.

TABOU, sorte d'interdiction sacrée ou d'excommunication en usage parmi les indigènes de l'Océanie. *Voy.* TABOU au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

TABOURET (suivant Ménage, de *tambour*, à cause de la ressemblance de certains tabourets avec un petit tambour). Dans l'ancienne cour de France, on appelait *droit de tabouret* un droit qu'avaient certaines dames de s'asseoir sur un tabouret en présence de la reine. Le tabouret ne fut d'abord accordé qu'aux princesses; il fut depuis concédé aux dames qui occupaient le premier rang dans la maison de la reine, et aux maris desquelles leur position donnait droit au fauteuil chez le roi, et notamment à tous les ducs et pairs. Plus tard, on accorda ce privilége aux ambassadrices, aux duchesses, aux femmes des grands d'Espagne, du chancelier de France, du garde des sceaux.

Tabouret électrique, nom donné, en Physique, à une planche carrée portée sur quatre petites colonnes de verre, et dont on se sert pour isoler les personnes et les objets qu'on veut électriser.

Tabouret, un des noms vulgaires du *Thlaspi*.

TAC, maladie contagieuse des moutons, qui fit surtout de grands ravages en France en 1411.

TACAMAHACA ou TACAMAQUE, nom de plusieurs espèces de résine qui découlent de divers arbres des régions tropicales, du Calophylle inophylle, d'un Fagarier et du Peuplier balsamifère, etc. Elles ont été recommandées comme vulnéraires, et elles entrent encore dans la préparation de certains onguents.

TACCACÉES, petite famille de plantes monocotylédones qui ne comprend que les deux genres *Tacca* et *Ataccia*. Ce sont des plantes herbacées, à racine tubériforme; à feuilles radicales pétiolées; à fleurs régulières et disposées en une sorte d'ombelle. Elles croissent dans les lieux humides et dans les forêts de l'Asie, de l'Afrique et de l'Océanie tropicales. Leur racine contient une fécule qui est d'un grand usage dans les îles Moluques et dans l'Océanie.

TACCO, *Saurothera*, vulgairement *Vieillard*, *Oiseau de pluie*, *Rieur*, oiseau grimpeur d'Amérique qui ressemble beaucoup au Coucou d'Europe, a été ainsi nommé par onomatopée, à cause de son cri (*tac co*). Il se nourrit de lézards, de grenouilles, de couleuvres et de petits quadrupèdes. On le trouve surtout aux Antilles.

TACET, mot latin qui veut dire *il se tait*, s'emploie en Musique pour indiquer le silence d'une partie pendant un morceau entier.

TACHE, souillure. *Voy.* DÉGRAISSAGE.

En Astronomie, on nomme *Taches* certains endroits obscurs que l'on remarque sur les surfaces lumineuses du soleil, de la lune et même de quelques planètes (Vénus, Mars, Jupiter). On les a attribuées, pour le soleil, au déchirement de l'atmosphère lumineuse qui enveloppe cet astre; pour la lune et les planètes, à l'ombre projetée par les montagnes qui existent sur ces corps célestes. — Les taches de soleil, connues des Arabes dès le IXe siècle, n'ont été bien observées que depuis le XVIIe. Elles ont fait reconnaître dès 1611 la rotation de cet astre.

En Médecine, on nomme *Taches* des changements dans la couleur naturelle des téguments, certaines marques naturelles ou accidentelles sur la peau de l'homme, sans gonflement de son tissu. Quelques-unes ont reçu des noms particuliers. *Voy.* PÉTÉCHIES, PURPURA OU POURPRE, etc.

Taches de rousseur. *Voy.* ÉPHÉLIDES.

Maladie tachetée, affection qui consiste en une éruption de taches rouges très-nombreuses, étroites, arrondies, rouges ou noirâtres, sur presque toute la surface du corps. Ces taches semblent dues à une légère extravasion du sang sous l'épiderme.

TACHOMÈTRE ou TACHYMÈTRE (du grec *tachys*, vite, rapide, et *métron*, mesure), instrument destiné à mesurer la vitesse du mouvement d'une machine. On s'en sert surtout dans les chemins de fer, afin de connaître la rapidité de la course et d'arriver à

imprimer aux trains une marche uniforme. On a proposé des tachomètres de constructions fort différentes : un des plus usités se compose d'un pendule mis en mouvement par l'action de l'élasticité, et d'une espèce d'horloge qui sert à mesurer ce mouvement en traçant sur un carton des cercles concentriques dont les amplitudes représentent les diverses vitesses.

TACHYGRAPHIE (du grec *takhys*, rapide, et *graphè*, écriture). *Voy.* STÉNOGRAPHIE.

TACONNET, nom vulg. du *Tussilage Pas-d'Ane*.

TACT (du latin *tactus*), sens en vertu duquel on juge de certaines qualités des corps, de leur solidité ou de leur fluidité, de leur humidité ou de leur siccité, de leur température, etc. Il a pour organe en général la peau tout entière, ou plutôt les houppes nerveuses cachées sous la peau, et plus particulièrement la main. *Voy.* TOUCHER, PEAU et MAIN.

TACTIQUE (du grec *taktikè*, formé du verbe *tassô*, ranger). C'est cette partie de l'art de la guerre qui a pour but de former les troupes, de les discipliner, de les mettre en mouvement, de les faire manœuvrer et de les ranger en bataille. La *Stratégie*, qui en est inséparable, est la science du général en chef; elle enseigne à concevoir un plan de bataille, à tracer des lignes d'opérations, à déterminer les positions offensives ou défensives, à diriger les masses sur les points décisifs.

On distingue la *Tactique élémentaire* et la *grande Tactique* ou *T. générale*. La première s'occupe de l'instruction des troupes et des manœuvres particulières à chacune des *trois armes*, infanterie, cavalerie, artillerie; la seconde embrasse l'ensemble des mouvements d'une armée et les diverses combinaisons de l'ordre de bataille.

La tactique des Grecs avait pour base le carré : il y avait des carrés de plus en plus nombreux, de 4, de 16, de 32 hommes, qui, en se réunissant, constituaient la *phalange* (*Voy.* ce mot); toute la tactique consistait dans la formation et la décomposition de la phalange. La tactique des Romains reposait sur la *légion*, qui se formait en bataille sur deux ou plusieurs lignes présentant, comme nos damiers, autant de pleins que de vides, et se remplissant ou se couvrant selon le besoin. Chez les modernes, la tactique ne devint une science qu'aux XVIe et XVIIe siècles : Maurice de Nassau et Gustave-Adolphe en fixèrent les principes; Turenne, Condé et le prince Eugène lui firent faire d'importants progrès; Frédéric II la révolutionna en y introduisant des mouvements plus rapides; Napoléon réunit en lui seul les qualités du tacticien et du stratégiste.

Parmi les traités sur cette matière, on cite, outre les ouvrages déjà indiqués sur l'*Art de la guerre* (*Voy.* GUERRE) : le *Cours de Tactique* de J. de Maizeroy (1766-69); l'*Essai général de Tactique* de Guibert (1772); les *Principes de la Stratégie* de l'archiduc Charles d'Autriche (1814 et 1818); le *Traité de Tactique* d'Arsac de Ternay, revu par Koch (1832); le *Traité des opérations militaires* (1830) et le *Précis de l'Art de la guerre* (1822), de Jomini; la *Tactique des trois armes*, de Dekker, traduit de l'all. par Fr. de Brack (1836); la *Tactique appropriée au mouvement des armes à feu portatives* et les *Principes de Stratégie* du général Rémond (1853).

TADORNE, *Anas tadorna*, oiseau du genre *Canard*, a le bec très-aplati vers le bout et renflé à la base de la mandibule supérieure, qui décrit une ligne concave. Le Tadorne a le duvet aussi fin et aussi doux que celui de l'Eider; il est blanc, avec la tête verte, et a une ceinture couleur de tanche autour de la poitrine, et l'aile variée de noir, de blanc, de roux et de vert. Il vient par petites troupes, au printemps, visiter nos côtes, et repart à l'automne. Sa chair est excellente.

TAEL, TAIL ou TALE, poids et monnaie de compte de la Chine et du Japon; c'est une quantité d'argent qui pèse environ 38 grammes et qui vaut de 7 à 8 francs.

TÆNIA, TÆNIOÏDES. *Voy.* TÉNIA, etc.

TAFFETAS (jadis *taffetaf*, mot formé par onomatopée, ou tiré du persan *taftah*, tissé, tissu de soie), étoffe de soie fort légère et très-lustrée, tissue comme la toile. Elle diffère des satins en ce que dans ceux-ci la marche ne fait lever qu'une partie de la chaîne, au lieu que, dans le taffetas, elle fait lever la moitié de la chaîne et alternativement l'autre moitié, pour faire également le corps du tissu.

On fabrique des taffetas de toutes couleurs et de toutes sortes de façons, de pleins, d'unis, etc.; on les distingue par les noms de *Taffetas de Lyon*, *de Tours*, *d'Italie*, *de Florence*, *d'Avignon*, *de Chine*, etc., tirés des lieux où on les fabriquait originairement. On croit qu'un certain Octavio May fut le premier auteur de la fabrication des taffetas de Lyon, d'où elle a passé à Tours et dans tous les autres lieux où il s'en fabrique actuellement.

Taffetas d'Angleterre, dit aussi *T. agglutinatif* ou *gommé*, sorte de sparadrap préparé en appliquant sur du taffetas, au moyen d'un pinceau, une couche de colle de poisson dissoute à chaud dans la teinture de benjoin. Il est ordinairement noir, quelquefois couleur de chair. On s'en sert pour guérir les petites coupures en maintenant rapprochées les lèvres de la plaie. — On donne le nom de *Taffetas épispastiques* à des sparadraps rendus vésicants au moyen de poudres de cantharides et qui remplacent assez bien les emplâtres vésicatoires.

TAFIA, nom donné, aux colonies, à l'eau-de-vie qu'on retire du moût de la canne à sucre. *Voy.* RHUM.

TAGETES, nom scientifique de l'*Œillet d'Inde*.

TAIE (du latin *tegere*, couvrir, ou de *theca*, enveloppe?), nom vulgaire de l'*Albugo*, du *Leucôme*, du *Nuage* ou *Néphélion*, et en général de toutes les taches qui surviennent à la cornée. *Voy.* ces mots.

TAILLANDERIE (de *tailler*), industrie qui consiste à fabriquer toutes sortes d'outils pour les charpentiers, les charrons, les tonneliers, les laboureurs, etc., et particulièrement les instruments tranchants qui servent à *tailler*, comme haches, cognées, serpes, doloires, coûtres à merrain, faux, cisailles, pics, pioches, bêches, houes, etc. On nomme *Taillandier* celui qui exerce ce métier. Les villes où la taillanderie est le plus renommée sont celles de Foix (Ariège), Toulouse, Orléans, Mont-le Bon et Mouthe (Doubs), Molsheim, Versailles et Nantes. — Les Taillandiers se distinguaient autrefois en *T. grossiers*, *T. vrilliers*, *T. tailleurs de limes*, et *T. ouvriers en fer blanc et noir*.

TAILLE (dérivé par quelques-uns de l'allemand *theil*, incision). Ce mot s'emploie dans un grand nombre de cas qui, pour la plupart, se rapportent aux deux acceptions principales de *coupe* et de *stature*.

Dans le premier sens, *Taille* se dit : 1° de la *Taille des pierres* destinées au bâtiment (*Voy.* STÉRÉOTOMIE); — 2° d'une opération chirurgicale (*Voy.* ci-après); — 3° de l'incision que les graveurs font dans le cuivre ou tout autre métal avec le burin (*Voy.* ci-après TAILLE-DOUCE); — 4° d'un morceau de bois sur lequel les boulangers marquent par de petites incisions (*coches*) la quantité de pains qu'ils vendent à crédit à leurs pratiques : chaque taille est composée de deux morceaux de bois blanc et léger, d'égale longueur, que l'on marque à la fois d'un seul trait de scie; un des deux reste au marchand et se nomme la *souche*; l'autre reste à l'acheteur et se nomme l'*échantillon*; — 5° de la quantité d'espèces monnayées qui doivent être faites d'un marc d'or, d'argent ou de cuivre; on dit que des espèces sont de *tant à la taille* pour dire qu'on en fait tant au marc : ainsi l'on disait que les louis d'or étaient *à la taille* de 30 pièces, lorsqu'on faisait 30 louis avec un marc d'or; — 6° du tranchant d'une épée;

c'est en ce sens qu'on dit *frapper d'estoc et de taille*, c.-à-d. de la pointe et du tranchant, etc.

Dans sa deuxième acception, le mot *Taille* désigne la stature d'un animal quelconque, et le plus ordinairement la stature de l'homme ou plutôt sa hauteur. Les extrêmes de la taille humaine sont de 1m,35 (Lapons, Samoyèdes, Esquimaux), à 2 m. (Patagons). La taille moyenne est de 1m,70; la taille exigée pour les soldats est de 1m,56. La taille des plus grands géants dont parle l'histoire est de 2 à 3 m. — Pour les déviations de la taille, *Voy.* ORTHOPÉDIE.

En Matière d'impôt, on appelait autrefois *Taille* une espèce d'imposition mise en France par le roi sur ses sujets roturiers. On distinguait la *Taille personnelle* et la *T. réelle*. La première était celle qui s'imposait sur chaque *personne taillable*, c.-à-d. sujette à l'impôt : les nobles, les ecclésiastiques, les officiers en étaient exempts. La seconde se levait sur les *terres* et autres propriétés d'origine roturière : les biens nobles ne payaient point de tailles, de quelque état et condition que fussent ceux qui les possédaient; mais, à l'égard des biens roturiers, les nobles, les ecclésiastiques, etc., qui les possédaient, en payaient les tailles. — Le mot *Taille*, pris en ce sens, vient de ce qu'autrefois les paysans, ne sachant pas lire, marquaient leurs recettes ou leurs payements sur une *taille* de bois, comme on le fait encore aujourd'hui chez les boulangers.

En Musique, on donnait autrefois le nom de *Taille* à la voix qu'on nomme aujourd'hui *Ténor* (*Voy.* ce mot) : elle est comprise entre le contralto et la basse. On appelle *Haute-taille* une voix qui approche de la haute-contre; *Basse-taille*, un ténor grave.

En Chirurgie, on appelle spécialement *Taille* une opération qui consiste à *inciser* la vessie afin d'extraire les calculs qui y sont renfermés. On la nomme aussi *Cystotomie* et *Lithotomie*. Pour exécuter l'opération de la Taille, on arrive à la vessie soit par le *périnée*, soit par l'*hypogastre*, soit enfin par la face postérieure de la vessie : ce qui fait qu'on distingue la taille en *périnéale* ou *sous-pubienne*, *hypogastrique* ou *sus-pubienne*, et *recto-vésicale*.

La *Taille périnéale* peut être pratiquée soit sur les côtés de la ligne médiane, soit sur cette ligne même. On distingue, dans cette sorte de taille : 1° le *Petit appareil*, ainsi appelé à cause du petit nombre d'instruments qu'il nécessite : c'est le procédé le plus ancien; on l'appelle aussi *Méthode de Celse*, parce qu'elle est décrite par cet auteur; 2° le *Grand appareil*, qui doit son nom au grand nombre d'instruments employés pour le mettre en pratique, et qui fut imaginé en 1520 par J. de Romani : il est complétement abandonné aujourd'hui; 3° la *Méthode latérale*, qui consiste à laisser intacts les organes situés sur la ligne médiane, et à diviser la partie gauche de la face inférieure du col de la vessie : elle fut inventée en France, vers l'an 1727, par Foubert et Thomas; 4° la *Méthode latéralisée*, perfectionnement de la précédente, due à Jacques de Beaulieu, et soumise à des règles fixes par Cheselden et par le frère Côme; 5° la *Taille bilatérale*, imaginée par Dupuytren, qui consiste à faire au périnée une incision demi-circulaire qui, commençant à droite entre l'anus et l'ischion, se termine à gauche au point correspondant.

La *Taille hypogastrique* a été imaginée par Franco vers le milieu du XVIe siècle. Préconisée ensuite par Rousset, mise en pratique longtemps après par Douglas, Middleton, Cheselden et Morand, puis abandonnée, elle a été remise en honneur par les modernes. Dans cette opération, on divise successivement les téguments abdominaux au-dessus du pubis, l'aponévrose abdominale et la face antérieure de la vessie; puis on extrait la pierre à l'aide de tenettes.

La *Taille recto-vésicale*, due à Sanson, attaque la vessie sur la ligne médiane par une incision qui, après avoir fendu le sphincter externe de l'anus, pénètre dans le viscère, soit par son col en divisant la prostate, soit par son bas-fond, entre le bord postérieur de cette glande et le repli recto-vésical du péritoine.

L'opération de la taille était connue dès la plus haute antiquité et elle s'est conservée jusqu'à nos jours; mais son usage est fort restreint depuis l'emploi de la *Lithotritie* (*Voy.* ce mot); on y recourt cependant lorsque des calculs trop volumineux ou trop durs ne permettent pas de réussir par le broiement. On a un *Traité historique et dogmatique de la taille*, par M. F.-J. Deschamps, continué par M. L.-J. Bégin, 1826, 4 vol. in-8.

En Arboriculture, la *Taille* est une opération par laquelle on coupe une partie des branches ou jets d'un arbre, pour donner à cet arbre une certaine disposition, ou pour lui faire porter de plus beaux fruits : c'est pour les arbres fruitiers que cette opération a le plus d'importance. On taille ces arbres *en espalier*, *en contre-espalier*, *en quenouille*, *en pyramide*, etc. C'est en hiver que se fait la taille des arbres. Cette matière, traitée dans tous les ouvrages d'Arboriculture, a été en outre l'objet d'ouvrages spéciaux, parmi lesquels on cite la *Taille des arbres fruitiers* de M. de Bavay, et la *Taille raisonnée des arbres fruitiers* du baron Butret.

Dans la Gravure, on appelle *Taille-douce* une gravure faite au burin seul, et sans eau-forte, sur une planche en cuivre; *Taille de bois*, celle qui est faite sur une planche de bois (*Voy.* GRAVURE). On nomme aussi *Taille-douce* l'estampe qui est tirée sur une gravure en taille-douce. — On appelle proprement *Tailles* les hachures faites par le burin; *Contre-tailles*, celles que l'on emploie en second pour donner un ton plus vigoureux aux gravures. La contre-taille coupe toujours la taille, soit à angle droit, soit à angle aigu. Dans les draperies, l'usage est de placer la contre-taille en losange; lorsqu'on représente de la pierre unie, elle coupe carrément la taille.

Un décret du 22 mars 1852 a étendu aux imprimeurs en taille-douce les règlements auxquels sont soumis les imprimeurs typographes : en vertu de ce décret, nul ne peut être imprimeur en taille-douce, s'il n'est breveté et assermenté.

MM. Berthiaud et Boitard ont donné un *Manuel de l'Imprimeur en taille-douce*.

TAILLEUR. Ce mot désigne divers artisans dont la profession est de *tailler* une substance quelconque : tels sont les *Tailleurs de pierres*, *les T. de limes*, les *T. de diamants*, *de cristal*, *de monnaie*, etc.; mais on appelle exclusivement *Tailleur*, en prenant ce mot seul, le *Tailleur d'habits*.

Jusqu'en 1655, les *Marchands tailleurs* et les *Pourpointiers* formaient deux communautés distinctes; elles furent alors réunies et reçurent de nouveaux statuts le 22 mai 1660. Aujourd'hui la profession de *tailleur* comprend : 1° les *Coupeurs*, dont la seule industrie est de couper le drap d'un vêtement d'après les mesures prises par le maître tailleur; 2° les *Ouvriers tailleurs*, qui confectionnent les vêtements, et qui ont chacun leur spécialité, les uns ne faisant que des habits, les autres des pantalons ou des gilets, quelques-uns les *poignards* ou réparations aux habits qui ne vont pas suffisamment bien; 3° les *Marchands tailleurs* qui vendent les habits tout faits ou qui les font faire sur mesure.

Le métier de Tailleur s'est depuis quelques années élevé, entre les mains des Staub, des Humann, des Blain, au rang d'un art véritable, auquel on a fait concourir le dessin et la géométrie. — M. Van-Daël a donné un *Manuel du Tailleur d'habits*.

TAILLE-VENT, voile qui remplace la grande voile dans les lougres, chasse-marées et plusieurs bateaux de pêche, quand le vent souffle bon frais. Elle est de grandeur moyenne, et se place près du grand mât.

TAILLIS, bois dont les arbres les plus vieux n'ont pas encore 36 ans, et que l'on met en coupe réglée tous les 9 ou 10 ans. De 40 à 75 ans, on les nomme *haut-taillis* ou *galis;* au delà ils prennent la dénomination de *haute-futaie*. *Voy.* BOIS et COUPE.

TAILLOIR, partie supérieure d'un chapiteau qui supporte l'architrave. On la nomme aussi *Abaque*.

TAIN (du latin *stannum*, étain), feuille fort mince formée d'un amalgame d'étain et de mercure, qu'on applique derrière une glace pour qu'elle puisse réfléchir les objets. *Voy.* ÉTAMAGE.

TAISSON, *Taxus*, nom vulgaire du *Blaireau*.

TALAPOIN, prêtre du royaume de Siam et du Pégu : ce sont des espèces de moines mendiants.

TALARO, au pluriel *talari* (de l'allemand *thaler*), monnaie d'argent de Venise, qui n'a guère cours que dans les échelles du Levant, vaut environ 5 fr. 25 c. — Le *Talaro de Raguse* ne vaut que 3 fr. 90 c.

TALC. On donnait autrefois le nom de *Talc* à plusieurs minéraux de nature différente, n'ayant de commun que leur structure lamelleuse : ainsi le *Talc de Montmartre* n'est autre chose que le Gypse en lames vitreuses ; le *T. de Moscovie*, le Mica en grandes lames qu'on tire de Sibérie.

Le *Talc* proprement dit se présente, en général, sous une forme feuilletée ou écailleuse ; sa couleur est blanche et nacrée ; il est gras au toucher, flexible et se laisse facilement rayer par l'ongle. Il se compose de silice, de magnésie, de protoxyde de fer, de quelques traces d'alumine et d'eau. Il existe en grande quantité dans les terrains de micaschiste, dans les couches de calcaire. Il sert à fabriquer les crayons de pastel et à enlever les taches. On distingue le *Talc laminaire* ou *de Venise*, d'un aspect brillant : sa poudre compose la substance principale du rouge dit végétal, qui sert de fard aux femmes ; on l'apportait autrefois de Venise, d'où le nom qu'il porte dans le commerce ; le *T. écailleux* ou *Craie de Briançon*, dont les tailleurs se servent pour tracer leur ouvrage sur le drap avant de le couper : le *T. fibreux*, le *T. pulvérulent*, etc. — La *Stéatite*, dite aussi *Pierre de lard* (*Speckstein*), est une variété de Talc douce et savonneuse au toucher, à structure compacte, qui se laisse couper et tourner avec la plus grande facilité, mais qui ne reçoit jamais un poli bien vif. Sa couleur ordinaire est le blanc, mais le plus souvent cette couleur est nuancée de vert, de jaune, de rose et de rouge. On trouve en Chine le *Talc graphique*, autre variété de Talc, avec laquelle on fait ces petites figures grotesques appelées *pagodites*. — La *Poudre de savon*, dont se servent les bottiers pour faire glisser les bottes, est faite avec une variété de Stéatite qui se trouve surtout dans le comté de Cornouailles.

Talc ollaire, synonyme de *Serpentine*.

TALCITE ou STÉASCHISTE, roche d'aspect sédimenteux, mais néanmoins de forme cristalline, à base de talc, ayant la structure schisteuse et renfermant différents minéraux cristallisés.

TALENT (en latin *talentum*). Ce mot servait chez les anciens à désigner à la fois un poids pour les métaux et une somme ou monnaie de compte. Il y avait plusieurs *talents*. Le *Talent attique*, d'argent, renfermait, comme poids, 60 mines ou 6,000 drachmes, et pesait 26 kilogr. 178 grammes. Comme monnaie, il valut 5,560 fr. 90 c. depuis les premiers temps historiques jusqu'au IIIe siècle avant J.-C., et seulement 5,522 fr. 41 c., depuis cette époque jusqu'à la soumission de la Grèce. Il y avait aussi des talents attiques d'or : ils valaient 10 talents d'argent, et répondaient à 55,609 fr. de notre monnaie. — Le *T. d'Égine* ou *de Corinthe* valait 100 mines ou 10,000 drachmes. — Le *T. euboïque* était, à ce qu'on croit, un peu plus petit que le talent attique (environ 56 mines ?). — Le *T. babylonien* valait, comme poids, 30 kilogram. 837 grammes, et comme monnaie, 6,416 fr. Chez les Hébreux, le talent d'argent valait 3,000 sicles (environ 6,000 fr.); il y avait aussi un talent d'or.

TALÈVE, genre de Rallidés, est le même que la *Poule sultane* ou *Porphyrion*. *Voy.* POULE.

TALIN, *Talinum*, genre de la famille des Portulacées, tribu des Calandriniées, renferme des plantes d'Amérique et d'Afrique, très-voisines des Pourpiers : feuilles grasses, alternes, très-entières, un peu âcres. Le T. croît de préférence au bord de la mer. Il sert d'assaisonnement et est antiscorbutique. Le *T. à ombelles* est appelé *Fleur mistèle* parce que la fleur rouge sert à colorer la *Mistèle*, liqueur du Pérou.

TALION (du latin *talio*, fait de *talis*, tel), punition par laquelle on traite le coupable de la même manière qu'il a traité ou voulu traiter les autres. Ainsi la loi du talion veut, par exemple, que l'on mette à mort celui qui a tué son semblable. — La peine du talion remonte à la plus haute antiquité. Elle est exprimée dans la loi de Moïse, par ces mots : « Œil pour œil, dent pour dent. » (*Exode*, ch. XXI, ✝ 22-25.) Elle fut autorisée par les législations grecque et romaine ; on lit dans la loi des XII Tables : *Si membrum rupit, ni cum eo pacit, talio esto.* On l'appliquait aussi au moyen âge. Introduite dans le Koran par Mahomet, elle est encore en usage chez les Musulmans. Le talion a disparu depuis longtemps du Code pénal chez toutes les nations civilisées; cependant, on peut considérer les représailles comme étant encore une application de la loi du talion.

TALIPOT ou TALLIPOT, espèce de Palmier à larges feuilles. *Voy.* CORYPHE.

TALISMAN, mot arabe qui signifie *consécration*. Ce nom se donne à des figures ou images qui ont été gravées sur une pierre ou sur un métal, sous certains aspects de planètes ou sous certaines constellations, et auxquelles les Orientaux attribuent des vertus merveilleuses. Le *talisman* diffère de l'*amulette* en ce que celle-ci n'a que des vertus préservatrices, tandis que le talisman donne à celui qui le possède un pouvoir supérieur à celui des autres hommes.

On distingue plusieurs espèces de talismans : les *T. astronomiques*, qui portent la figure de quelque corps céleste avec des caractères inintelligibles ; les *T. magiques*, qui ont des formes et des figures extraordinaires avec des mots bizarres et inconnus ; les *T. mixtes*, composés de signes et de mots barbares.

TALLE (du grec *thallos*, jeune branche, ou du latin *talea*, bouture), branche enracinée qu'un arbre pousse à son pied, et que l'on sépare du pied si elle est trop forte. On plante souvent les talles : alors elles doivent avoir au moins un œil et des racines.

TALLEVANES, pots de grès de forme allongée dans lesquels on conserve le beurre.

TALMOUSE, sorte de pâtisserie boursouflée faite avec de la farine, de la crème, des œufs, du beurre et du sucre. On les assaisonne souvent avec du fromage, et quelquefois on les aromatise. Les talmouses de Saint-Denis sont encore renommées.

TALMUD, Code civil et religieux des Juifs. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

TALON (du latin *talus*), nom donné à la saillie que le pied présente en arrière, et qui est formée par l'os calcanéum. Le talon est plus proéminent chez les nègres que chez les individus de race blanche.

Talon rouge, se disait autrefois d'un homme de la cour qui avait des talons rouges à ses souliers, ce qui était une marque de noblesse.

En Architecture, le *Talon* est une moulure concave par le bas et convexe par le haut : on l'appelle *T. renversé* lorsque la partie concave est en haut.

Dans la Marine, on nomme *Talon* l'extrémité arrière de la quille d'un bâtiment : un bâtiment *talonne* quand il touche le fond de la mer avec son talon. — Le *Talonnier* est une pièce de bois qui s'applique sous le milieu d'une varange qui ne fournit pas de quoi former son talon ou support. — La

Talonnière est la partie basse, le bout de la mèche du gouvernail d'un bâtiment.

Au Jeu de cartes, le *Talon* est ce qui reste de cartes après qu'on a donné à chacun des joueurs le nombre nécessaire. — Dans un Registre à souche, le *Talon* est une sorte de chiffre ou de vignette imprimée en forme de bande verticale à l'endroit où doivent être coupés les feuillets qu'on détache de la souche.

TALONNIÈRES, nom donné aux ailes que Mercure avait au talon. *Voy.* aussi TALON (Marine).

TALPA, nom générique latin de la *Taupe*, a donné naissance aux mots *Talpiens*, *Talpidés*, *Talpoïdes*, sous lesquels on comprend la Taupe et ses congénères, le Rat taupe, l'Oryctérope, le Spalax, etc.

TALUS, pente qu'on donne aux élévations de terre et à certaines constructions verticales, afin qu'elles se contiennent mieux, etc. On dit le *talus* d'un fossé, d'une terrasse, d'un épaulement. — *Talus* est quelquefois dans les arts synonyme de *biseau*, comme quand on dit couper une planche en *talus*.

TAMANDUA, *Myrmecophaga tetradactyla*, dit aussi *Fourmilier à longues oreilles*, espèce de Fourmilier, de moitié plus petit que le Tamanoir (*Voy.* ci-après), et caractérisé par 4 ongles aux pieds de devant et par une queue prenante. Son pelage varie du gris sale au noir foncé. Sa queue, presque ronde, est velue à la base et à poil ras, nue dans la partie prenante : l'animal s'en sert pour s'accrocher aux branches, au milieu desquelles il grimpe avec facilité. Il se nourrit d'insectes, et exhale une forte odeur de musc. Ses petits, d'un blanc nuancé de cannelle, se tiennent sur le dos de leur mère, et ne prennent la livrée de l'espèce qu'à leur 2e année. Le Tamandua se trouve dans l'Amérique du Sud.

TAMANOIR, *Myrmecophaga jubata*, espèce du genre Fourmilier, caractérisée par 4 ongles aux pieds de devant, 5 à ceux de derrière, et par une queue longue, lâche, poilue et non prenante. Le Tamanoir est long de 13 à 14 décimètres depuis l'extrémité du museau jusqu'à l'origine de la queue. Sa tête est étroite et allongée, sa queue garnie de très-longs poils ; son pelage est brun avec une huppe oblique, noire, bordée de brun sur chaque épaule. Sa démarche est lente, et il ne grimpe jamais sur les arbres. Il vit d'insectes. On le trouve dans les mêmes contrées que le Tamandua.

TAMARICACÉES, famille botanique. *V.* TAMARIS.

TAMARIN, fruit du *Tamarinier*.

Espèce de Singe qui appartient au genre *Ouistiti*.

TAMARINIER (de l'arabe *tamar-hindy*, datte des Indes), *Tamarindus*, grand et bel arbre de la famille des Légumineuses, tribu des Césalpiniées, croît dans les deux Indes, aux Antilles, dans l'Égypte et l'Arabie. Il s'élève aussi haut que les noyers ; son tronc est épais, et porte des rameaux diffus, garnis de feuilles imparipennées à folioles nombreuses, linéaires, entières ; ses fleurs forment de petites grappes lâches, un peu pendantes : calice à 4 divisions caduques ; 3 pétales ascendants, presque égaux ; 3 étamines monadelphes à leur base et fertiles ; 4 autres plus petites, stériles ; 1 ovaire pédicellé ; le fruit, connu sous le nom de *tamarin*, est une gousse oblongue, comprimée, indéhiscente, pulpeuse entre ses deux enveloppes, à 2 ou 3 loges monospermes. La pulpe de ce fruit est d'une consistance molle et gluante, d'une couleur brune, noirâtre ; sa saveur acide, assez agréable quand elle est récente, s'altère en vieillissant. Cette pulpe est employée en Médecine comme laxative. Fraîche et dissoute dans l'eau, elle forme une sorte de limonade rafraîchissante. Les Arabes font confire dans le sucre ou le miel les gousses, soit vertes, soit mûres, pour les emporter avec eux quand ils voyagent dans le désert. En Afrique, les nègres en mêlent avec le riz et le couscoussou. On distingue plusieurs sortes de Tamarins : l'une qui est noir de jais, l'autre rouge ; celle-ci est la seconde qualité. Le Tamarin nous vient par la voie de Marseille sous deux états : en pulpe détachée de sa gousse, ou en gousses entières renfermant les pulpes.

TAMARIS, TAMARIX ou TAMARISC, *Tamarix*, genre type de la famille des Tamaricacées, détachée de celle des Portulacées, renferme des arbrisseaux garnis de feuilles alternes, très-petites, disposées sous forme d'écailles ou bien engainantes, et de fleurs disposées en épis simples ou paniculés : calice à 5 divisions profondes, linéaires, persistantes ; 5 pétales, 5 étamines ; ovaire libre ; 3 styles ; capsule oblongue, triangulaire, à 3 valves, à une seule loge ; plusieurs semences. Le *T. français* ou *de Narbonne* (*T. gallica*) croît le long des rivières, dans un sol humide et sablonneux : c'est un arbrisseau fort élégant qui s'élève à 5 ou 6 m., au feuillage touffu, assez semblable à celui des cyprès ou des bruyères : à rameaux nombreux, se terminant par de belles grappes de fleurs blanches, quelquefois un peu purpurines, horizontales ou pendantes. Le Tamaris se plante dans les terrains sablonneux abandonnés par la mer, pour fixer le sable des dunes ; on en fait aussi des clôtures. Les Danois en substituent les feuilles au houblon dans la fabrication de la bière. Ses fruits fournissent une teinture noire qui peut remplacer celle de la noix de galle. Ses cendres servent à faire de la soude. — Le *T. d'Allemagne* (*T. germanica*) s'élève moins que le précédent : en Alsace, on perce les rameaux avec un fer chaud et on en forme des tuyaux de pipe. — Le *T. à manne* (*T. mannifera*), de l'Arabie-Pétrée, donne une espèce de manne, qui n'est qu'une exsudation produite par la piqûre d'un insecte (*Coccus manniparus*), et formant des gouttes transparentes sur l'écorce des branches : ce pourrait être, a-t-on dit, l'arbre qui aurait fourni la manne que les Hébreux mangèrent dans le désert.

La famille des *Tamaricacées* ou *Tamarascinées* ne renferme, outre le genre type *Tamarix*, que les deux genres *Trichaurus* et *Myricaria*.

TAMATIA, *Tamatia*, genre de la famille des Grimpeurs, renferme des oiseaux d'Amérique, voisins des Barbus, au bec allongé et comprimé, l'extrémité de la mandibule supérieure recourbée en dessous. Leur tête grosse, leur queue courte et leur grand bec donnent à ces oiseaux un air stupide. Leurs deux doigts antérieurs sont réunis jusqu'à la dernière phalange. Les Tamatias sont d'un naturel triste et ils vivent solitaires. Ils se nourrissent d'insectes.

TAMBOUR (de l'espagnol *tambor*, dérivé de l'arabe *al-tambor*), *Tympanum*, instrument de percussion dont on fait usage particulièrement dans l'Armée. On donne le même nom à celui qui bat le tambour. On distingue le *Tambour* proprement dit, qui sert à cadencer le pas des troupes à pied, et le *T. roulant*, qui fait partie de la musique militaire.

Le *Tambour* proprement dit, ou *Caisse*, est composé d'une caisse ronde en cuivre ou en bois, dont les extrémités sont couvertes d'une peau d'âne, de chèvre ou de veau tendue au moyen de cerceaux et de cordes. On bat le tambour avec deux baguettes. Les principales batteries sont le *rappel* ou la *générale*, pour convoquer les troupes ; la *marche*, la *charge*, la *retraite* ; le *ban*, pour recevoir un officier à la tête des troupes ; la *breloque*, pour prévenir les travailleurs ; la *diane*, le *roulement*, l'*assemblée*, les batteries *aux champs*, *au drapeau*, etc. — Le tambour était connu de toute antiquité dans l'Orient ; mais il ne paraît pas avoir été en usage chez les Grecs et chez les Romains. Il a été importé en Europe par les Sarrasins ; il était déjà adopté par les Espagnols, les Italiens, les Allemands et les Anglais lorsqu'il fut introduit dans l'armée française en 1347. Depuis lors, l'usage s'en est conservé chez nous.

Il y a aujourd'hui en France deux tambours par compagnie. Chaque régiment d'infanterie de ligne a une école de tambours ; les élèves sont pris parmi les enfants de troupes, les enrôlés volontaires et les

nouvelles recrues; ils portent l'uniforme des soldats; mais le collet et les parements sont bordés de galons de laine tricolore. Un officier ne marche jamais avec un détachement sans avoir un tambour en tête. Il y a par bataillon un *Tambour-maître* ou *Caporal-tambour*, chargé de la police, de l'instruction et de la discipline des tambours; et par régiment, un *Tambour-major*, qui surveille et commande les tambours et les clairons du régiment, et dirige leur instruction. Le tambour-major porte un habit richement galonné d'or et d'argent, avec deux trèfles en or ou des épaulettes de fantaisie, mélangées d'or ou d'argent et de soie de couleur; le chapeau est un colback avec un plumet; le sabre est garni d'ornements ciselés. Le tambour-major porte une grande canne avec laquelle il fait les divers commandements. Il a rang de sergent-major. On choisit ordinairement pour remplir ces fonctions un homme de haute taille.

Tambour de basque, petit tambour qui se compose d'un cercle de bois de 4 à 5 centim. de large, avec une peau tendue d'un côté du cercle, et auquel sont attachés des grelots et des lames de métal. La peau du tambour se frappe avec le dos de la main, et l'on fait résonner les grelots soit en glissant le doigt sur la peau du tambour, soit en agitant celui-ci. On ignore l'origine du nom de cet instrument. Il a été toujours inconnu aux Basques, bien qu'il porte leur nom.

Tambour de Provence. Voy. TAMBOURIN.

On appelle encore *Tambour* : 1° la cavité qui se trouve entre le conduit auditif externe et l'oreille interne : on la nomme aussi *caisse* et *tympan* ; — 2° en Architecture, chacune des assises de pierres cylindriques, plus larges que hautes, qui forment le fût d'une colonne et le noyau d'un escalier à vis, ainsi qu'une avance de menuiserie avec une porte au-devant de l'entrée d'une chambre pour empêcher le vent; — 3° en Hydraulique, un coffre de plomb dont on se sert dans un bassin pour rassembler l'eau qu'on doit distribuer à différents conduits ou à plusieurs jets; — 4° en termes de Marine, un assemblage de planches clouées en forme de coffre carré pour couvrir la tête du gouvernail; et un compartiment de planches destinées soit à couvrir et à garantir certaines parties du navire, comme les roues d'un bâtiment à vapeur, soit à entourer les écoutilles, etc.; — 5° en Mécanique, une espèce de roue placée autour d'un axe, et au sommet de laquelle sont enfoncés deux leviers pour pouvoir plus facilement tourner l'axe et soulever le poids; — 6° en termes d'Horlogerie, un cylindre sur lequel est roulée la corde ou la chaîne qui sert à monter une horloge ou une montre. — 7° Les Brodeuses nomment *Tambour* une espèce de caisse rembourrée, sur laquelle est tendue l'étoffe à broder.

TAMBOURIN, ou *Tambour de Provence*, espèce de tambour plus long que large dont on se sert surtout en Provence pour faire danser les villageois. Le joueur de tambourin le bat d'une seule main et s'accompagne ordinairement de l'autre avec une petite flûte dite *galoubet*. Le son de cet instrument est toujours vif et gai. On fait entrer quelquefois le tambourin dans la musique des opéras-comiques. Cet instrument nous vient des Sarrasins.

Les Joailliers nomment ainsi une perle ronde d'un côté et plate de l'autre, qui ressemble à une timbale.

TAMIAS (du grec *tamias*, intendant, économe; parce que cet animal amasse des vivres dans ses abajoues), sorte d'Écureuil, remarquable par ses abajoues, et qui habite dans des trous souterrains. On le trouve en Asie et en Amérique.

TAMINIER, TAME ou TAMIER, *Tamus*, vulg. *Sceau de Notre-Dame* ou *de la Vierge*, *Racine vierge*, *Couleuvrée noire*, plante herbacée volubile de la famille des Dioscorées, à racine grosse, tubéreuse; à tiges flexibles comme celles de la vigne, s'enlaçant autour des buissons qui les avoisinent; à feuilles larges, en cœur, luisantes et d'un beau vert; à fleurs petites, en cloche, à 6 divisions, adhérant avec l'ovaire dans les femelles, pourvues d'un style et de 3 stigmates; 6 étamines dans leurs fleurs mâles; le fruit est une baie à 3 loges, contenant chacune 3 semences. Cette plante croît dans les climats tempérés de l'Europe et de l'Asie. Ses racines ont une saveur âcre; elles contiennent en abondance une fécule amylacée, qui, convenablement préparée, devient un bon aliment; elles passent pour diurétiques, résolutives et vulnéraires. Les baies, semblables à de petites cerises rouges, disposées en grappes, ont une saveur légèrement sucrée. Les Maures font cuire les jeunes pousses et les mangent avec de l'huile et du sel — On trouve dans l'Afrique méridionale le *T. à pieds d'éléphant* (*T. elephantipes*), remarquable par sa souche, dont la partie aérienne est grasse, fendillée, couverte d'écailles saillantes, et rappelle la forme d'un pied d'éléphant : elle contient une fécule qui sert d'aliment aux indigènes.

TAMIS (du français *étamine*, tissu dont on faisait autrefois les *tamis*), instrument qui sert à passer les matières mises en poudre, quand on veut séparer la partie la plus fine d'avec celle qui est la plus grossière. Les tamis consistent en un cercle tendu d'un treillage en fils de fer, d'un tissu de crin, de fil ou de soie. *Voy.* CLAIE et SAS.

TAMPON (de l'espagnol *tapar*, boucher). Outre ces gros bouchons faits en bois, en pierre ou en métal qui servent pour fermer les trous d'un tonneau, d'un évier, etc., on nomme ainsi : en Médecine, des bouchons de charpie ou d'amadou dont on se sert pour arrêter une hémorragie (*Voy.* TAMPONNEMENT); — en Typographie, une espèce de balle avec laquelle les imprimeurs en taille-douce appliquent, en frappant, l'encre sur la planche gravée.

TAMPONNEMENT, opération de Chirurgie qui consiste à introduire des tampons de charpie ou des bourdonnets dans une plaie ou dans une cavité naturelle, comme les cavités nasales, etc., pour arrêter une hémorragie.

TAM-TAM, instrument de musique à percussion, originaire de la Chine et de l'Inde. C'est une espèce de cymbale, qui se compose d'un grand plateau de métal, large et un peu épais, qu'on porte suspendu à une corde, et sur lequel on frappe avec un marteau ou une forte baguette garnie d'un tampon de peau. Le son de cet instrument est étrange et très-fort. Les vibrations en sont lentes et continues. Le tam-tam, très-usité dans la musique orientale, n'est en usage, en Europe, que dans les cérémonies funèbres ou dans la musique dramatique d'un effet sombre et lugubre, dans les scènes destinées à produire des sensations terribles et funèbres.—Les tamtams sont fabriqués avec un alliage de 90 parties de cuivre et de 20 d'étain. C'est à M. d'Arcet que l'on doit la fabrication des tam-tams en France.

TAN (du latin *tannum*), écorce de chêne concassée et réduite en poudre, avec laquelle on prépare les cuirs (*Voy.* TANNAGE). On appelle *tannée* le tan mêlé de chaux, qui a servi à préparer les cuirs, et tel qu'on le retire des fosses lorsqu'on les vide. Le résidu du tan sert à faire les *mottes à brûler*.

TANACETUM, nom latin de la *Tanaisie*.

TANAGRA, nom latin du *Tangara*, a servi à former les mots *Tanagridées*, *Tanagrinées*, *Tanagroïdes*, *Tanagrella*, donné par divers auteurs à des groupes d'oiseaux dont le Tangara est le type.

TANAISIE, *Tanacetum*, genre de la famille des Composées, tribu des Sénécionidées-Artémisiées, renferme des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles divisées; à fleurs jaunes en capitules : involucre hémisphérique, composé de petites écailles aiguës, très-serrées; réceptacle nu, semences couronnées par un rebord entier, membraneux. La *Tanaisie vulgaire* (*Tanacetum vulgare*), dite aussi *Barboline*, est une des plus belles plantes qui décorent, vers la

fin de l'été, les prairies humides : feuillage ample et touffu d'un vert foncé, agréablement découpé en aile; beaux capitules d'un jaune doré, formant un large bouquet en corymbe. Toute la plante répand une odeur particulière, balsamique, très-pénétrante, et même désagréable pour beaucoup de personnes; elle a une saveur amère, et contient une huile âcre, volatile et jaunâtre. La Tanaisie a des propriétés toniques et stimulantes : sa décoction, et principalement ses semences, sont recommandées contre les vers. On prétend que, répandue entre les matelas, elle chasse les puces et les punaises. On en retire, dans la Finlande, une couleur verte. — La *T. balsamite*, vulgairement *Menthe-Coq*, forme aujourd'hui un genre à part. *Voy.* BALSAMITE.

TANCHE ou TENCHE, *Tinca*, genre de poissons de la famille des Cyprinoïdes, et très-voisins des Goujons, dont ils ne diffèrent que par une taille plus grande et par la petitesse de leurs écailles : nageoires dorsales courtes et sans aiguillons; barbillons très-petits, écailles lisses et presque invisibles. C'est un poisson d'eau douce; sa chair est agréable et estimée; mais elle renferme beaucoup d'arêtes et a quelquefois le goût vaseux. La *Tanche commune* (*Tinca vulgaris*) a environ 3 décimètres de long; sa couleur ordinaire est le vert foncé doré : elle est quelquefois presque noire et d'autres fois jaunâtre; ses nageoires sont violettes; mais toutes ces teintes changent avec la qualité des eaux que fréquente ce poisson, ainsi qu'avec l'âge et le sexe des individus.

TANDRAC, espèce d'Éricule. *Voy.* ÉRICULE.

TANGAGE, balancement d'un bâtiment dans le sens de sa longueur, causé par l'agitation de la mer; on l'oppose au *roulis*. *Voy.* ce mot.

TANGARA, *Tanagra*, genre important de l'ordre des Passereaux dentirostres, dont quelques ornithologistes font une famille à part, est caractérisé par un bec court, dur, fort et conique, triangulaire à sa base, échancré vers le bout; des narines latérales, arrondies, ouvertes; des ailes et des pieds médiocres. Ces oiseaux, qui tous habitent l'Amérique, rappellent par leurs habitudes celles des Moineaux et des Fauvettes. Ils vivent de baies, d'insectes et de graines. Leur vol est vif et leurs mouvements brusques. Ils marchent à terre en sautant. Les Tangaras habitent la lisière des forêts, les lieux arides, les broussailles ou le voisinage des habitations rurales. Ils vivent en troupes ou isolés. La plupart sont remarquables par la richesse et la vivacité de leurs couleurs.

On divise le genre Tangara en douze sections, savoir : 1° les *Tangaras vrais*, qui ont pour type le *T. évêque* (*T. episcopus*) de Cayenne, ainsi nommé parce que le violet domine dans son plumage; 2° les *T. Bouvreuils, ou Euphones*; 3° les *Aglaïas*; 4° les *T. Loriots*, ou *Tachyphones*; 5° les *T. Gros-Becs*, ou *Habias*; 6° les *T. Bruants*, ou *Embernagues*; 7° les *T. Cardinals*, ou *Pyrangas*; 8° les *T. Ramphocèles*, ou *Jacapas*; 9° les *Némosies*; 10° les *Arrémons*; 11° les *Touits*, 12° les *T. Hirondelles*.

TANGENTE (du latin *tangens*, ce qui touche), nom donné, en Géométrie, à une ligne, à une surface, à un plan, qui touche en un seul point à une autre ligne, surface ou plan. — On nomme particulièrement *tangente* la ligne droite qui touche un cercle ou une ligne courbe sans les couper. On la définit la ligne perpendiculaire à l'extrémité d'un rayon. Le point de rencontre de cette ligne avec la circonférence se nomme *point de tangence*.

En Algèbre, la *Méthode des tangentes* est une méthode qui a pour but de déterminer d'une manière générale la grandeur et la position de la tangente d'une courbe quelconque algébrique, en supposant qu'on ait l'équation qui exprime la nature de cette courbe. — Descartes, Fermat, Roberval, Barrow, ont donné diverses méthodes pour arriver à ce but.

On nomme *Méthode inverse des tangentes* une méthode par laquelle on peut trouver l'équation ou la construction de quelque courbe par le moyen de la tangente ou d'une autre ligne dont la détermination dépend d'une tangente donnée.

TANGON, terme de Marine, se dit d'un espars double, placé en travers sur l'avant du mât de misaine, et saillant au delà du pont, pour soutenir les ancres loin du bord ou pour amarrer les chaloupes, afin de ne pas accoster les flancs du bâtiment.

TANGUE ou TANQUE, engrais tiré des bords de la mer, surtout dans la Manche, n'est qu'une terre calcaire formée de débris de coquillages et mêlée d'un sable très-fin, ainsi que d'une petite quantité de matières salines et organiques. On peut évaluer à environ 2 millions de mètres cubes l'extraction annuelle de la tangue sur le littoral de la Manche compris entre les embouchures de la Rance et de l'Orne.

TANIN. *Voy.* TANNIN.

TANNAGE, opération qui consiste à combiner la matière animale de la peau avec le *Tannin* (*Voy.* ce mot), de manière à la transformer en une substance imputrescible, appelée *cuir*. — Les peaux destinées à la préparation des cuirs, telles que les peaux de vaches, de veaux, de chevaux, etc., sont d'abord soumises au *dessaignage* ou lavage préalable à l'eau : à cet effet, les peaux fraîches sont maintenues pendant plusieurs jours dans une eau courante, ou, à défaut, dans des cuves dont on renouvelle souvent l'eau; on en ôte ensuite le sang et les ordures qui les salissent. Lorsque les peaux ont été convenablement lavées et assouplies, on les porte à l'atelier de *pelanage* ou des *pelains*, espèces de bassins en bois ou en maçonnerie, contenant des laits *de chaux* à des degrés différents, et où on fait *macérer les peaux*, en commençant par les laits les *plus faibles et finissant* par les plus énergiques. Cette opération a pour but de faciliter l'enlèvement du poil (*ébourrage* ou *épilage*). Vient ensuite le travail *des façons* : on racle les peaux, on enlève la chair et les impuretés qui y restent attachées, on rogne les lambeaux inutiles et surtout les bords, on adoucit avec une pierre *le grain de la fleur*, c.-à-d. le côté de la peau où était implanté le poil, et enfin on façonne la peau de telle sorte qu'elle finisse par être entièrement blanche et dégorgée. A ce travail, succède celui de l'atelier des cuves et la mise en fosse. On maintient d'abord les peaux dans des cuves contenant une dissolution de *tan*, pendant 20 ou 30 jours, jusqu'à ce qu'elles soient convenablement gonflées et propres à recevoir l'action directe du tan. Enfin on les porte dans des cuves en bois enfoncées en terre ou dans des fosses en maçonnerie, et on les y dispose en couches alternatives avec de l'écorce de chêne réduite en fragments plus ou moins fins, et sur lesquelles on fait ensuite arriver de l'eau déjà chargée de tan (*jusée*), de manière à en humecter toutes les parties. Cette eau dissout le tannin et en détermine la combinaison avec la peau. Il faut plusieurs mois pour que cette action s'accomplisse. Au sortir des fosses, le cuir se trouve définitivement tanné. Après l'avoir nettoyé, on le livre au *corroyeur*. *Voy.* ce mot.

Quelques tanneurs ajoutent de l'acide sulfurique à la jusée, dans le travail des cuves, afin d'activer le gonflement des peaux et d'abréger la durée du tannage, mais cette addition nuit à la bonne qualité des cuirs. En traitant par une solution de sucre les peaux soumises à l'ébourrage à la chaux, on en détermine le dégorgement complet et l'on favorise ainsi la combinaison du tannin avec la peau. M. Julia-Fontenelle a donné le *Manuel du Tanneur*.

TANNE (de *tan?*), nom donné à de petites bulbes grisâtres qui se forment dans les pores de la peau : ce sont des espèces de petites tumeurs, dues à l'accumulation de la matière sébacée dans un follicule dilaté. On les observe particulièrement au front, sur les ailes du nez, au cou, au-devant de la poitrine.

Lorsqu'on les presse, on en fait sortir une matière blanche, plus ou moins dure, ayant la forme de petits vers. Lorsque les tannes ont un certain volume, il faut les vider de temps en temps; il est quelquefois nécessaire de les extirper en pratiquant une incision cruciale et enlevant le kyste.

TANNÉE, vieux tan qui a servi. *Voy.* TAN.

TANNIN ou TANIN (de *tan*), substance végétale, extrêmement astringente, que l'on a considérée longtemps comme un principe immédiat, et que l'on confondait avec l'acide gallique, se compose de carbone, d'hydrogène et d'oxygène ($C^{18}H^{8}O^{12}$); abandonnée au contact de l'air, la dissolution de tannin, qui prend le nom d'*acide tannique*, se convertit en acide gallique et acide ellagique. Le tannin est ordinairement mêlé de différentes matières, de principes colorants, etc. Il a été obtenu pour la première fois à l'état de pureté par M. Pelouze. On le trouve dans la noix de galle, le cachou, la gomme kino, le sumac, le thé, la plupart des écorces et fruits. L'écorce de chêne, connue sous le nom de *tan*, en renferme une grande quantité. Le tannin de ces diverses substances n'est pas identique : celui de l'écorce de chêne et de la noix de galle est solide, incristallisable, brun, fragile, d'une saveur astringente, soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool. On obtient cette matière en traitant l'infusion du tan par l'eau de chaux, et en lavant le précipité avec de l'acide azotique, qui s'empare de la chaux et laisse le tannin.

Le tannin fait la base de beaucoup de produits des arts et de l'industrie : doué de la propriété de former, en se combinant avec la peau des animaux, un composé imputrescible, il sert principalement à la préparation des cuirs (*Voy.* TANNAGE). C'est aussi un astringent précieux pour la thérapeutique.

TANNIQUE (ACIDE). *Voy.* TANNIN.

TANQUE, engrais. *Voy.* TANGUE.

TANREC ou TENREC. *Voy.* TENREC.

TANTALE (nom mythologique pris arbitrairement), corps simple métallique, le même que le *Columbium*. *Voy.* COLUMBIUM.

TANTALE, *Tantalus*, oiseau Échassier, du genre Cigogne, voisin des Hérons et des Ibis : bec très-long, droit, à bords tranchants, courbé vers le bout et obtus à son extrémité, mandibule supérieure voûtée; narines longitudinales et situées près du front. Ces oiseaux ont souvent la tête et le cou dénués en tout ou en partie de plumes et couverts d'une peau rude et verruqueuse; ils ont les jambes longues et nues; les doigts antérieurs réunis à leur base par une membrane découpée : ils sont d'une grande taille. Les Tantales se plaisent dans les lieux inondés; ils vivent de poissons et de reptiles. On les trouve en Afrique, en Asie et en Amérique. Le *Tantale d'Afrique* (*T. ibis*) a la face rouge, le bec jaune, les pieds rouges, les ailes noires en dessus et tout le reste du plumage d'un blanc roussâtre; le *T. de Ceylan* ou *Jaunhill* (*T. leucocephalus*) a la tête blanche; le *T. lacté* (*T. lacteus*) habite Java; le *T. loculator* (c.-à-d. thésauriseur) se trouve en Amérique.

TANTALITE, minéral naturel composé d'acide colombique (désigné autrefois sous le nom d'*Oxyde de tantale*), de fer et de manganèse. Il est d'un gris brun, et assez dur pour étinceler sous le choc du briquet. On en extrait le Columbium. — On le trouve en Finlande, en Suède, en Bavière et en Amérique.

TANTE (du latin *amita*), la sœur du père ou de la mère. *Voy.* ONCLE et NEVEU.

TANYSTOMES (du grec *tanyô*, étendre, et *stoma*, bouche), famille d'insectes Diptères, créée par Latreille, renferme des espèces dont la trompe est coriace et allongée. Les ailes ont deux cellules sous-marginales; les lèvres terminales sont peu distinctes. La tête de ces insectes est hémisphérique, petite ou globuleuse. Les ailes sont tantôt couchées, tantôt fort écartées. Les principaux genres de cette famille sont les *Asyles*, les *Anthrax*, les *Empides*, les *Mydas*, etc.

TANZIMAT (c.-à-d., en turc, *réforme*). On nomme ainsi l'ensemble des réformes qui découlent du hatti-chérif donné en 1839 à Gulhané par le sultan Abdul-Medjid, pour réorganiser l'administration et faire cesser les abus. *V.* HATTI-CHÉRIF au *Dict. un. d'H. et de G.*

TAON, *Tabanus*, genre d'insectes Diptères, type de la famille des Tabaniens, renferme des insectes très-communs dans les deux hémisphères. Les Taons ressemblent à de grosses mouches, et en ont le port. Ils ont la tête déprimée; le corps large, peu velu, et tacheté tantôt de blanc et de gris, tantôt de noirâtre, sur un fond brun plus ou moins foncé; les ailes étendues horizontalement de chaque côté du corps; l'abdomen triangulaire et déprimé. Les Taons font éprouver aux bœufs et aux chevaux de cruels tourments : ils percent leur peau afin de sucer leur sang. Aussi sont-ils la terreur de ces animaux : leur vol bruyant suffit pour les effrayer et quelquefois pour les mettre en fureur. Le *Taon commun* est brun en dessus; abdomen et ailes roussâtres; yeux verts.

TAPAYE, *Lacerta orbicularis*, genre d'Iguaniens de l'Amérique du S. Corps rond, d'un aspect hideux.

TAPE. On appelle ainsi, en termes de Marine : 1° des morceaux de bois de sapin ou de peuplier travaillés en cônes tronqués, qui servent à boucher hermétiquement les écubiers : on dit aussi *Tampon d'écubier*; 2° des tampons en liége, qui servent à fermer la bouche des canons, pour empêcher l'eau de pénétrer dans leur intérieur. — En termes de Brasserie, *Tape* est synonyme de *Bonde*.

TAPECU, nom donné, dans la Marine, à une petite voile trapézoïdale établie sur l'extrémité arrière de certains bâtiments, comme les lougres et les chaloupes; ainsi qu'au petit mât qui porte cette voile.

On donne encore ce nom à une bascule qui s'abaisse par un contre-poids ou par tout autre procédé, et qui ferme l'entrée d'une barrière; ainsi qu'à un petit cabriolet découvert et mal suspendu.

TAPER, se dit, en termes de Peinture, d'une manière de peindre qui consiste dans une touche très-libre, négligée en apparence, et telle qu'il semble que l'artiste n'ait fait que *taper* sa toile çà et là de quelques coups de brosse. Le tableau *tapé* exige pour produire son effet qu'on le voie d'un peu loin.

TAPIOKA, nom américain adopté par les Européens pour désigner la fécule qu'on retire de la racine du Manioc, *Jatropha manihot* (*Voy.* MANIOC). Cette fécule est grenue, blanche, inodore, demi-transparente, d'une saveur qui rappelle un peu celle de la fève de marais, et assez semblable au sagou blanc du commerce. Le tapioka est très-nourrissant : on en fait des potages, des pâtisseries, des gelées très-convenables pour les estomacs délicats, etc.

TAPIR, *Tapirus*, genre de l'ordre des Pachydermes, renferme des animaux qui ont la forme du Cochon avec une taille plus grande; 14 molaires à la mâchoire supérieure et 12 en bas, 6 incisives et 2 canines à chaque mâchoire; un nez prolongé en une trompe mobile, mais assez courte et non préhensile, comme l'est celle de l'éléphant; des yeux petits et latéraux, des oreilles longues et mobiles, les pieds de devant terminés par 4 doigts armés de petits sabots courts et arrondis, ceux de derrière par 3 doigts seulement, la queue courte et peu velue, la peau épaisse, formant peu de plis et couverte de poils soyeux assez rares. Les Tapirs sont herbivores : ils vivent dans les forêts, surtout dans les lieux humides et marécageux de l'Amérique et de l'Inde. Le *Tapir commun* (*T. americanus*), dit aussi *Cheval marin*, *Vache sauvage*, *Ane-vache*, *Mulet sauvage*, etc., est long de 2 m. depuis le bout de la trompe jusqu'à l'origine de la queue et haut d'un mètre environ; son corps est gros et terminé par une large croupe; sa tête grosse, comprimée sur les côtés; sa couleur est brune, quelquefois tachetée. Le *T. indien* (*T. indicus*) diffère peu

du précédent. Le Tapir est d'un caractère doux et timide; il se laisse facilement apprivoiser. Sa chair est sèche et d'un goût désagréable; son cuir est très-fort.

Il existe des débris de Tapirs fossiles d'une taille beaucoup plus grande que celle des espèces existant actuellement. *Voy.* DINOTHÉRIUM et LOPHIODON.

TAPIS (du mot grec et latin *tapes*), pièce d'étoffe ou de tissu de laine, de soie, etc., à dessins variés, dont on couvre une table, une estrade, le carreau ou le parquet d'une chambre, etc. On distingue, sous le rapport de la fabrication : 1° les *Tapis veloutés*, qui se font sur des métiers de haute ou de basse lisse (*Voy.* LISSE), et qui sont ébarbés de manière à offrir l'aspect d'un velours de laine; ils se subdivisent en *veloutés de haute lisse* ou *de la Savonnerie*, dont les fils colorés sont arrêtés sur la chaîne au moyen d'un nœud, et en *veloutés de haute laine*, dont la laine n'est que passée et non nouée à la chaîne; — 2° les *T. ras*, moins chauds et moins moelleux que les précédents; — 3° les *Moquettes*, qui sont dites *veloutées* ou *épinglées*, selon que l'on a coupé ou non la boucle que forme la laine à chaque brin; — 4° les *T. écossais*, qui n'ont pas d'envers; — 5° les *T. vénitiens*, dont le dessin ne consiste qu'en rayures; — 6° les *T. jaspés*, dont le fond est rayé ou chiné.

La fabrication des tapis est portée aujourd'hui à une grande perfection. Les progrès de cet art furent surtout favorisés en France par Henri IV, qui, en 1607, établit une manufacture de tapis à Paris, et par Colbert, qui, en 1662, érigea en manufacture royale la célèbre maison de teinture et de tapisserie des frères Gobelin. Le peintre Lebrun dirigea d'abord les travaux de cette manufacture; Vaucanson, au dernier siècle, en perfectionna les métiers; de nos jours, M. Chevreul y a introduit de nouvelles améliorations, surtout pour la teinture. — Les principales manufactures françaises sont, avec celle des Gobelins, à Paris, celles de Beauvais, Aubusson, Felletin, Tours, Turcoing, Abbeville, Amiens, Roubaix, Nîmes et Bordeaux. A l'étranger, on estime les tapis et tapisseries de Flandre, surtout les produits de Tournay (Belgique); ceux de Nottingham (Angleterre), de Tæfferegg (Tyrol); mais surtout les *Tapis de Turquie*, dont la laine est très-haute, et les *T. de Perse:* les premiers se fabriquent à Smyrne, Brousse, Nicosie, Karahissar, Konieh, Pergame, Alep et Damas; les seconds à Téhéran, Djellalabad et Hérat.

On appelle *Tapis vert :* 1° l'étoffe de drap vert qui recouvre un billard ou une table de jeu; — 2° une grande pièce de gazon pleine et entière, que l'on trouve dans les grands jardins. Les tapis verts des jardins de Versailles sont renommés.

Tapis turc ou *de Perse*, coquille. *Voy.* FASCIOLAIRE.

TAPISSERIE (de *tapis*). On nomme ainsi :

1°. Tout ouvrage fait à l'aiguille, sur du canevas, avec de la laine, de la soie, de l'or, etc. On distingue la *T. de point de Hongrie*, ou à gros points; la *T. de point d'Angleterre, de point d'Espagne*, etc., ou à petits points. Ces sortes de tapisseries servent à recouvrir des siéges, des boîtes à ouvrage, des coussins, des tabourets, des pantoufles, etc.; c'est un ouvrage de salon pour les dames du monde, qui souvent se bornent à remplir des dessins tracés à l'avance ou à achever le travail commencé par d'habiles ouvrières;

2°. De grandes pièces d'ouvrage faites au métier avec de la laine, de la soie, de l'or, représentant des tableaux, des personnages, des dessins de toute sorte, et qui servent à tendre les appartements et à recouvrir les meubles. La fabrication de ces tapisseries est la même que celle des tapis de haute et basse lisse (*Voy.* TAPIS). Les plus belles sortent, en France, des manufactures des Gobelins et de Beauvais; à l'étranger, de Bruxelles, Oudenarde, Bergame, etc.

L'usage des tapisseries est fort ancien. Les Égyptiens, les Assyriens et les Juifs en fabriquaient de toute antiquité; celles de l'Asie Mineure, et en particulier de Sardes, Pergame, Milet et Samos, étaient, dans l'origine, les plus renommées. Dans la suite, la ville d'Alexandrie eut le monopole de ce genre d'industrie. Au moyen âge, on fabriquait à l'aiguille de grandes tapisseries à personnages : témoin la fameuse *Tapisserie de Bayeux*, attribuée à la reine Mathilde, et qui représente la conquête de l'Angleterre par Guillaume. Les tapisseries d'Arras et celles de Bruxelles étaient renommées au XV[e] siècle. En 1604 fut fondée à Chaillot la célèbre manufacture de *la Savonnerie*, réunie plus tard à celle *des Gobelins*, qui devint manufacture de l'État en 1662. Cette dernière est aujourd'hui un établissement modèle. Les *Gobelins de Saint-Pétersbourg* et surtout la manufacture de tapis de Turin sont jusqu'ici ce qui s'en rapproche le plus à l'étranger.

M. A.-L. Lacordaire a donné en 1853 une *Notice historique sur les manufactures de tapisseries des Gobelins et de tapis de la Savonnerie.*

TAPISSIER. On distingue le *Marchand-Tapissier*, qui vend des tapis, et le *Tapissier-décorateur*, qui pose les tapisseries ou tentures d'appartement, les rideaux, les dais de lit, les portières, recouvre les meubles, tend les tapis sur le parquet, et s'occupe, en un mot, de toutes les parties de l'ameublement. Cette dernière profession exige beaucoup de goût et touche à l'art. M. Garnier-Audiger a donné le *Manuel du Tapissier-décorateur.*

TAPISSIÈRE, voiture suspendue, couverte, mais ouverte sur les côtés, qui sert aux tapissiers pour transporter des meubles, et qu'on emploie aussi pour les déménagements et le transport de certaines marchandises.

En Entomologie, on donne le nom de *Tapissières* 1° à des Abeilles qui coupent les pétales des fleurs pour en tapisser leur nid; — 2° à une tribu de la famille des Aranéides, comprenant les Araignées qui filent des toiles serrées, horizontales et régulières.

TAQUE, se dit, en termes de Commerce et de Douanes, de toute plaque de fer fondue, et particulièrement des plaques qui forment le contre-cœur des cheminées.

TAQUET. On appelle ainsi tantôt un petit morceau de bois taillé qui sert à maintenir l'encoignure d'un meuble, d'une armoire; tantôt des piquets que l'on enfonce en terre pour servir de repères dans un alignement; tantôt enfin, en termes de Marine, différentes sortes de crochets en bois auxquels on amarre des manœuvres.

Dans la Fauconnerie, un *Taquet* est un ais sur l'extrémité duquel on frappe quand l'oiseau a joui assez longtemps de sa liberté et qu'on veut le faire revenir. *Nourrir un oiseau au taquet*, c'est l'appeler avec le taquet pour lui donner sa nourriture.

TAQUOIR. C'est, en termes d'Imprimerie, un morceau de bois tendre, très-uni, de la grandeur d'une page in-8, et doublé de bois de chêne, dont on se sert pour égaliser les caractères dont une forme est composée : après avoir appliqué sur la forme la face de bois tendre, on frappe avec un marteau sur l'autre face pour faire entrer également tous les caractères.

TARANDUS, nom latin du genre *Renne.*

TARANTASSE, sorte de voiture de voyage, fort grande et fort lourde, dont la caisse repose sur deux longues traverses de bois flexibles, supportées par des essieux. Ce véhicule est d'un usage habituel dans la Russie méridionale.

TARARE, espèce de blutoir qui sert à vanner le blé et à nettoyer le grain. Le *Tarare* est une sorte de ventilateur d'un bois léger et mince, renfermé dans une espèce de tambour ouvert des deux bouts. On le meut à bras, au moyen d'une manivelle, ou bien on le place dans un moulin où des machines lui impriment le mouvement. Au-dessus du tarare est une trémie où l'on verse le grain à vanner et à net-

toyer, et sous cette trémie est une petite auge qui reçoit le grain de la trémie pour le renverser dans le tarare. Ce n'est guère que depuis la fin du dernier siècle que l'usage du tarare s'est répandu en France.

TARASPIC, nom vulgaire du *Thlaspi*.

TARASQUE, représentation d'un animal monstrueux que l'on promène solennellement à Tarascon et dans plusieurs autres villes de France à certains jours de l'année. Cette image rappelle un dragon ou un crocodile dont le pays, suivant une légende, fut délivré par sainte Marthe.

TARAUD (du grec *teirô*, user en frottant, percer), morceau d'acier de forme conique, taillé en vis, et dont on se sert pour *tarauder*, c'est-à-dire pour percer une pièce de bois ou de métal en spirale ou en écrou, de manière qu'elle puisse recevoir une vis. *Tarauder* une vis, c'est faire ces cannelures qui mordent dans le bois ou s'enchâssent dans les écrous et fixent la vis avec solidité. — M. de la Morinière et M. Waldeck ont récemment perfectionné le taraud.

TARAXACUM, Pissenlit. — TARBOUCH, Turban.

TARDIGRADES (du latin *tardus*, lent, et *gradiri*, marcher), nom donné par Cuvier à la première tribu de l'ordre des Mammifères édentés. Ces animaux sont caractérisés par leur face courte et par leurs membres très-grêles, dont les antérieurs sont beaucoup plus longs que les postérieurs : ce qui rend leur marche lente et gauche. A cette tribu appartiennent les *Bradypes*, ou *Paresseux*, tels que l'*Aï* et l'*Unau* (*Voy.* BRADYPE), et les Édentés fossiles, tels que le *Mégathérium* et le *Mégalonyx*. *Voy.* ces mots.

TARE (de l'arabe *tarah*, rejeter), se dit, dans le Commerce, de tout défaut ou déchet qui se rencontre sur le poids, la quantité ou la qualité des marchandises. Par suite, il s'est dit de toute défectuosité, notamment de celles des chevaux, et, au figuré, des vices, des imperfections morales : un homme *taré* est un homme perdu de réputation.

Tare se dit aussi du poids des caisses, tonneaux, sacs et emballages des marchandises, ainsi que du rabais ou de la diminution que l'on fait sur le poids et le prix de la marchandise par rapport au poids des caisses, etc. Le poids de la marchandise avant la défalcation de la tare est le *pois brut*; après cette défalcation, le *poids net*. Le plus souvent on ne prend pas la peine de peser à part les caisses et emballages, l'usage ou les tarifs établis par l'administration ayant fixé le montant de la tare : ainsi il est fait pour tare les déductions suivantes : sucre brut en caisses ou en futailles, 15 p. 100; en balles ou sacs, 2 p. 100; sucre terré en caisses ou en futailles, 12 p. 100; en balles ou en sacs, 2 p. 100; — café, cacao, poivre, en caisses ou en futailles, 12 p. 100; en balles ou en sacs, 3 p. 100; — indigo en caisses, ou futailles enfermant un sac de peau, 21 p. 100; en surons, 9 p. 100, etc.

On nomme *Tare d'espèces* une diminution que l'on supporte dans le compte de l'argent lorsqu'on change un billet ou une monnaie, et qui est le droit du changeur; — *Tare de caisse*, une perte qui a lieu communément sur les sacs d'argent, soit à cause des fausses espèces, soit à cause des mécomptes auxquels on est exposé en payant ou en recevant.

TARENTELLE, danse et air de danse d'un caractère gai, en mesure à 6/8. L'air de cette danse est court, mais on le répète plusieurs fois. La Tarentelle est, comme le dit son nom, originaire des environs de Tarente. On remarque l'air de la Tarentelle inséré dans *la Muette de Portici*.

TARENTULE, *Tarentula*, en italien *Tarantola* et *Ragno arrabiato*, grosse Araignée du genre Lycose (*Voy.* ce mot), est commune en Italie, aux environs de Tarente, d'où son nom. Sa piqûre passe auprès de beaucoup de personnes pour être très-dangereuse et pour amener la maladie nommée *tarentisme* ou *tarentulisme*. Cette maladie, que quelques-uns regardent comme feinte ou imaginaire, a pour caractère un assoupissement ou une profonde mélancolie qu'on ne peut dissiper qu'en s'agitant beaucoup; on la guérit par une danse violente et par la musique. Il est possible que l'exercice de la danse, en provoquant la transpiration, annule l'effet du venin et empêche le malade de succomber au sommeil. Du reste, les naturalistes modernes affirment que la piqûre de la Tarentule, quoique grave, est rarement dangereuse.

On a prétendu que c'est la danse recommandée contre le *tarentisme* qui a fourni l'idée de la *Tarentelle*.

Tarentule est aussi en Italie le nom vulg. du *Gecko*.

TARET, *Teredo*, genre de Mollusques acéphales de la famille des Tubicoles et voisin des Pholades, renferme des animaux au corps très-allongé, en forme de ver. Leur coquille est épaisse, solide, très-courte ou annulaire, à deux valves égales, équilatérales, terminées par un tube cylindrique. Au point de réunion du manteau et du tube est situé un anneau musculaire, d'où sort une paire d'appendices ou palettes simples ou articulés, jouant l'un vers l'autre. Les Tarets vivent enfoncés verticalement, la bouche en bas, l'anus en haut, dans les pièces de bois constamment immergées dans l'eau salée, et quelquefois dans l'eau douce. Ces petits animaux attaquent les pilotis, les coques des navires, etc.; ils détruisent de cette manière beaucoup de constructions maritimes : la Hollande est à chaque instant menacée de voir ses digues minées et rompues par les dégâts qu'ils causent. On n'a pu encore s'expliquer comment les Tarets, dont le corps est mou, parviennent à percer des substances très-dures (*Voy.* PHOLADE). Les Tarets sont recherchés comme un mets délicat sur les côtes de l'Océan. — Le genre Taret renferme 16 ou 17 espèces formant deux groupes : les *Tarets à palettes simples* (qui ont pour type le *Teredo navalis* de la Manche, de l'Océan et de la Méditerranée), et les *Tarets à palettes articulées*. — On trouve dans les bois pétrifiés beaucoup de Tarets fossiles.

TARGE ou TARQUE (de l'arabe *durdj* ou *tarcha*), nom donné, au moyen âge, à un bouclier échancré à droite pour laisser passer la lance. — *Tarque* se dit encore aujourd'hui du bouclier dont les matelots sont armés dans les joutes qui ont lieu à Marseille, à Toulon, et dans les autres ports du Midi.

TARGETTE, petite plaque ou platine de métal qui porte un verrou plat, et qu'on met aux portes, aux guichets, aux croisées, à la hauteur de la main, pour servir à les fermer.

TARGUM, paraphrase chaldaïque de la Bible. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

TARI, vin de Palmier et de Cocotier employé autrefois en Médecine comme tonique. On en tirait une espèce de sucre que l'on nommait *jagre*.

TARIER, *Saxicola rubetra*, espèce du genre Traquet. *Voy.* TRAQUET.

TARIÈRE (du grec *teirô*, percer?), outil de fer dont se servent les charpentiers, les charrons, les menuisiers, etc., pour faire les trous ronds dans une pièce de bois. — On appelle encore *Tarière* une espèce de sonde dont on se sert pour connaître la nature des substances renfermées dans le sein de la terre.

En Histoire naturelle, on nomme *Tarière* un prolongement postérieur, et en forme d'aiguillon acéré qu'on remarque à l'abdomen des femelles de certains insectes, et qui leur sert tantôt à introduire leurs œufs dans les cavités propres à les recevoir, tantôt à percer les végétaux ou le corps d'autres animaux pour y placer leurs œufs. La *tarière* ne fait que percer, sans causer de blessure dangereuse, tandis que l'*aiguillon* inocule un venin.

TARIÈRE, *Terebellum*, genre de Mollusques gastéropodes pectinibranches, de la famille des Buccinoïdes, ou des Enroulés, à coquille très-lisse et très-brillante, allongée, mince, étroite, en forme de cône, offrant une ouverture longitudinale, très-

étroite et triangulaire. Sa couleur est à l'extérieur fauve ou brune. Elle habite l'Océan indien.

TARIF (de l'arabe *tarif*, dérivé d'*arafa*, qui signifie *série*), tableau qui marque les prix de certaines denrées, de certains services, le taux de certains droits.

On appelle *Tarif des douanes* celui qui fixe les droits d'entrée, de sortie, de transit, etc., que chaque sorte de marchandise doit payer. L'établissement des tarifs de douanes a pour but à la fois de protéger l'industrie indigène et de remplir les coffres de l'État. La fixation de ces tarifs offre de grandes difficultés, à cause de la nécessité de concilier l'intérêt du producteur et celui du consommateur : aussi les tarifs doivent-ils varier et ont-ils varié, en effet, selon les temps et les pays, afin de se mettre en harmonie avec les besoins reconnus. Le premier tarif général en France est celui de 1664, établi par Colbert. Il fut remplacé en 1791 par un tarif plus libéral, qui affranchissait de tout droit d'entrée les substances alimentaires et les matières nécessaires aux manufactures. Un nouveau tarif établi en 1816 était surtout conçu dans l'intérêt des propriétaires fonciers. L'ordonnance du 10 oct. 1835 mit le tarif plus en harmonie avec les besoins du pays. Depuis, les tarifs ont encore été plusieurs fois modifiés : la dernière modification date de 1853. *Voy.* DOUANE, PROHIBITION, etc.

Plusieurs professions ont leur tarif particulier: tels sont le *Prix des travaux de bâtiment* de Morel, le *T. des glaces*, qui marque le prix des glaces proportionnellement à leurs dimensions; le *Tarif des frais de justice*, qui fixe le coût des divers actes judiciaires : le *Tarif des frais et dépens en matière civile* a été établi par un décret du 16 févr. 1807; *en matière criminelle et de police*, par un décret du 18 juin 1811.

TARIN, *Fringilla spinus*, petit oiseau du genre Moineau (*Fringillidés*), voisin des Chardonnerets, des Linottes et des Serins, et qui ne se distingue de ces derniers que par son bec long et aigu comme celui des Chardonnerets. Le Tarin a la tête noire, deux bandes jaunes sur l'œil, la gorge et le ventre jaunes, le dessus du corps olivâtre. Cet oiseau est vif et toujours en mouvement. Il s'apprivoise facilement; mais son chant ne vaut pas celui du Chardonneret. Le Tarin est originaire de la Russie; il est de passage en France en automne.

TARLATANE, sorte de mousseline très-claire dont les fils sont un peu gros. *Voy.* BÉTILLES.

TAROTS (de la ville de *Taro*, en Lombardie, où, dit-on, ces cartes furent inventées), cartes à jouer dont on se sert dans quelques pays, surtout en Italie et en Espagne. Elles sont plus grandes que nos cartes ordinaires et sont marquées d'autres figures : au lieu des *trèfles*, *cœurs*, *piques* et *carreaux*, elles ont des *coupes*, des *deniers*, des *épées* et des *bâtons*. Le dos ou revers de ces cartes est orné de grisailles en compartiment. Par suite, on a appelé *Cartes tarotées* les cartes, mêmes ordinaires, dont le dos offre de pareils dessins. — Chez nous, les tarots ne servent guère qu'à former le *grand jeu* des *tireuses de cartes*.

TAROUPE, le poil qui croît entre les sourcils.

TARQUE, sorte de bouclier. *Voy.* TARGE.

TARSE (du grec *tarsos*, claie, grillage), partie postérieure du pied. Elle est composée de sept os enclavés les uns dans les autres. Ces os, dits *Os tarsiens*, forment deux rangées : la première, dite *Rangée jambière*, comprend l'astragale et le calcanéum; la seconde, ou *Rangée métatarsienne*, est l'assemblage du scaphoïde, du cuboïde et des trois cunéiformes.

Chez les Oiseaux, le *Tarse* est le 3e article des pieds, celui qui est immédiatement après la jambe, et qui est terminé par des doigts. Il est maigre, arrondi, couvert d'écailles et quelquefois de plumes.

Chez les Insectes, on nomme *Tarse* l'extrémité des pattes. Le tarse est chez eux divisé en plusieurs articles, et terminé par un ou plusieurs ongles, des crochets, des pinces ou des brosses, qui servent à l'animal pour la préhension, pour la marche sur les corps polis ou sur l'eau, etc.

TARSIER, *Tarsius*, genre de Mammifères quadrumanes, de la famille des Lémuriens, renferme des animaux ainsi appelés à cause de l'extrême allongement du tarse de leurs membres postérieurs. Le Tarsier a 34 dents, 6 incisives, 4 canines, 24 molaires. Sa tête est ronde, presque sphéroïdale et terminée par un museau très-court; ses yeux sont grands et très-rapprochés; ses oreilles grandes, arrondies, presque nues et membraneuses; ses jambes très-grandes; sa queue est très-longue; son pelage composé de poils longs et doux. Cet animal est nocturne, et vit d'insectes. Il habite Madagascar. Le *Tarsier aux mains rousses* (*T. spectrum*) est long de près de 20 centim. Sa couleur est d'un fauve plus ou moins foncé. Il a la tête cendrée, et, comme le dit son nom, les mains rousses.

TARTAN (qu'on dérive du gaélique *tarstin*, en travers), étoffe de laine dont s'habillent les habitants du nord de l'Écosse et des îles Hébrides. Elle est à grands carreaux de diverses couleurs, rouges, verts, bruns, nuancés de bleu, formés par de larges bandes qui se croisent. Les Écossais en font des plaids, des jaquettes, des robes, des châles, etc.

On donne ce nom en France à des châles de laine ou de coton à carreaux analogues aux tartans écossais.

TARTANE, petit bâtiment de la Méditerranée, portant un grand mât, un mât de tapecu et un beaupré, avec une voile triangulaire.

C'est aussi le nom d'une sorte de filet à manche dont on se sert sur les côtes du Languedoc.

TARTARIN, *Cynocephalus hamadryas*, espèce de Singe du genre *Cynocéphale*. *Voy.* ce mot.

TARTE (du latin *torta*, tourte), sorte de pâtisserie plate dans laquelle on met de la crème, des fruits cuits (cerises, abricots, pommes, fraises, etc.), ou des confitures, et qui est couverte de petits filets de pâte coupés avec un instrument guilloché et disposés symétriquement. — Les plus petites tartes reçoivent le nom de *Tartelettes*.

TARTRATES, sels composés d'acide tartrique et d'une base. Les plus importants sont : le *Tartrate de potasse acide* ou *Bitartrate de potasse*, dit aussi *Crème de tartre*, avec lequel on prépare les autres tartrates (*Voy.* TARTRE); le *Tartrate de potasse ou de soude*, plus connu sous le nom de *Sel de Seignette* (*Voy.* ce mot); le *Tartrate de potasse et d'antimoine*, ou *Émétique* (*Voy.* ce mot). Les Tartrates, notamment ceux à base de chaux et de potasse, sont très-répandus dans les plantes : on les trouve surtout dans les raisins, les tamarins, les mûres, les betteraves, etc.

TARTRE (du bas latin *tartarum*, qui paraît avoir signifié *Sel de Tartarie*), nom sous lequel on désigne le dépôt que produisent les vins en vieillissant, et qui s'attache aux parois des tonneaux et des bouteilles où ils sont renfermés. Le tartre est rouge ou blanc, selon la couleur du vin. Il se compose pour la plus grande partie de bitartrate de potasse, rendu impur par un mélange de tartrate de chaux et de matière colorante. Il craque sous la dent et a une saveur légèrement acide et vineuse; il se dissout difficilement dans l'eau, et brûle sur les charbons en exhalant l'odeur du pain grillé. Purifié par la dissolution dans l'eau et par des cristallisations réitérées, il prend le nom de *Crème de tartre*; il est alors en prismes quadrangulaires, raccourcis et incolores. Calcinée seule ou avec du nitre, la crème de tartre donne le carbonate de potasse pur, le *Flux noir* et le *Flux blanc* des anciens chimistes (*Voy.* FLUX). On emploie la crème de tartre pour faire l'acide tartrique et les tartrates; on s'en sert aussi comme mordant dans la teinture des laines. Dans les ménages, on utilise la crème de tartre pour le nettoyage de l'argent, après l'avoir mêlé avec un peu de blanc

l'Espagne. La crème de tartre s'emploie aussi en médecine comme purgatif léger; mais comme elle est fort peu soluble dans l'eau, on lui associe le quart de son poids d'acide borique qui lui donne de la solubilité; c'est alors ce qu'on appelle la *Crème de tartre soluble*. On la prend dans du bouillon aux herbes, ou dans une infusion de chicorée sauvage.

On connaît le tartre depuis qu'on fabrique le vin; mais ce n'est qu'au XVIIIe siècle qu'on a trouvé la manière de purifier ce sel. En 1779, Schéele en établit, le premier, la véritable nature.

Tartre ammoniacal, le Tartrate d'ammoniaque.

Tartre chalybé ou *Tartre martial soluble*, dit aussi *Boule ferrugineuse de Nancy, Boule de Mars*, combinaison de tartrate de potasse et de tartrate de sesquioxyde de fer qu'on obtient en mettant cet oxyde en digestion avec de la crème de tartre, décrite par Angelus au commencement du XVIIe siècle, et devenue populaire depuis le commencement du XVIIIe, comme remède contre les contusions. V. BOULE DE MARS.

Tartre crayeux : c'est le Carbonate de potasse.

Tartre des dents ou *Odontolithe*, sécrétion calcaire, de couleur jaunâtre, qui se dépose autour des dents, qui les recouvre même quelquefois presque entièrement. Il est primitivement mou, mais il peut acquérir, avec le temps, la consistance de la pierre. Il se compose de phosphate de chaux, mélangé d'un peu de mucus, de matière salivaire, et autres substances animales. Si on n'a soin de l'enlever avec la brosse à mesure qu'il se produit, il forme à la base de la couronne des dents une incrustation qui ne peut plus être détachée que par le dentiste.

Tartre stibié, synonyme d'*Émétique*. *V.* ce mot.

Tartre tartarisé, dit aussi *Tartrate de potasse neutre*, *Sel végétal*, sel blanc, beaucoup plus soluble dans l'eau que la crème de tartre, et qu'on obtient en la saturant par du carbonate de potasse. Il s'emploie en médecine comme diurétique et purgatif.

Tartre vitriolé, nom que les anciens chimistes donnaient au Sulfate de potasse.

TARTRIQUE (ACIDE), acide organique contenu dans le tartre, l'émétique, le sel de Seignette, etc. Il se présente en beaux prismes blancs, transparents, d'une saveur aigre, très-solubles dans l'eau et inaltérables à l'air; il renferme du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène ($C^8H^4O^{10}+2HO$). On l'extrait du tartre en neutralisant par la craie la solution de la crème de tartre dans l'eau bouillante; on obtient ainsi du tartrate de chaux insoluble et du tartrate de potasse neutre soluble; celui-ci est également transformé en tartrate de chaux par une solution de chlorure de calcium; les deux portions de tartrate de chaux sont ensuite décomposées par l'acide sulfurique qui met l'acide tartrique en liberté. Cet acide s'emploie dans les fabriques d'indienne comme rongeant; on en fait aussi des limonades. Il a été découvert en 1770 par Schéele.

Dans quelques raisins, et surtout dans les raisins aigres, l'acide tartrique est accompagné d'un autre acide, appelé *Paratartrique* ou *Racémique*, qui a la même composition que l'acide tartrique, mais qui en diffère par quelques caractères physiques, ainsi que par l'eau de cristallisation contenue dans les cristaux. Cet acide isomère a été découvert en 1819 par M. Kestner de Thann. M. Pasteur est parvenu, en 1849, à transformer l'acide paratartrique en acide tartrique ordinaire et réciproquement.

TASSART, *Cybium*, Scombéroïde, voisin du Thon.

TATOU, *Dasypus*, genre de Mammifères de la famille des Édentés, renferme des animaux remarquables par l'espèce de cuirasse, composée de compartiments semblables à de petits pavés, qui recouvre leur tête, leur corps et souvent leur queue. Les Tatous ont le corps épais, de la grosseur d'un lapin, les jambes très-basses, la tête petite et terminée par un museau pointu; les yeux petits et placés latéralement; les oreilles grandes, en cornet, pointues et mobiles; les doigts des pieds épais et propres à fouir la terre; la queue longue et conique. Ces animaux vivent en petites troupes dans les plaines et les bois de l'Amérique méridionale. Presque tous sont nocturnes et se creusent des terriers. Ils se nourrissent de substances végétales, d'insectes, de mollusques, de cadavres d'animaux. Les principales espèces sont : le *Tatou apara* ou *Apar*, qui peut se rouler en boule; le *T. noir*, à longue queue; le *T. encoubert*, à cuirasse rayée et caractérisé par la présence d'une dent de chaque côté dans l'os intermaxillaire; le *T. cabassou*, à queue longue et tuberculeuse; le *T. tronqué* ou *Chlamyphore* et le *T. géant*.

TATOUAGE, action de *tatouer*, c.-à-d. d'imprimer sur le corps des dessins indélébiles. Cet usage est très-répandu chez toutes les nations sauvages, et surtout chez les peuples de l'Océanie. Chaque insulaire a son *moko* ou dessin, qui lui sert comme d'armoiries et qui rappelle son mérite individuel. Les naturels de la Nouvelle-Zélande sont surtout remarquables par la beauté et la complication de leur tatouage. On *tatoue* en enfonçant une pointe aiguë dans la chair vive et en y versant une substance colorée.

Le *tatouage* est usité aussi chez nous parmi les classes ouvrières, chez les matelots et les soldats. En Europe, pour *tatouer*, on trace un dessin sur la peau en la piquant avec une aiguille jusqu'au vif; la partie dessinée est ensuite couverte de poudre à canon très-fine; on y met le feu, et l'explosion fait pénétrer dans la peau des particules de poudre qui y gravent les traits de telle sorte que rien ne pourrait plus les effacer. Le dessin paraît de couleur bleue. En mélangeant avec la poudre des substances colorées, on peut avoir des dessins jaunes, rouges, noirs, etc.

TAUD ou TAUDE, espèce de tente goudronnée qu'on établit quelquefois sur les embarcations et entre les deux passavants des bâtiments. — C'est aussi une toile qui sert sur les navires et dans les ports du commerce à couvrir les marchandises.

TAUPE, *Talpa*, genre de Mammifères de l'ordre des Carnassiers insectivores, type de la tribu des Talpiens ou, selon certains Zoologistes, de la famille des Talpidés, renferme des animaux de petite taille, au corps trapu et comme cylindrique, couvert d'un poil court, fin, doux au toucher, épais, soyeux; à tête allongée et terminée en pointe par une espèce de boutoir que soutient intérieurement un os particulier qui lui donne beaucoup de force; ses yeux sont infiniment petits, si bien que l'on a cru longtemps que la Taupe était absolument dépourvue de cet organe. Les Taupes se creusent des galeries nombreuses, aboutissant toutes à un centre ou gîte principal, où chacune vit isolément : de distance en distance, elles ouvrent des soupiraux (*taupinières*) pour rejeter les déblais au dehors. Elles se nourrissent habituellement d'insectes, de petits animaux, et quelquefois de racines. Elles nuisent considérablement à l'agriculture en bouleversant le sol, et en détruisant ainsi les plantes qui se trouvent placées au-dessus : aussi leur fait-on une chasse assidue. La *Taupe commune* (*Talpa vulgaris*), longue de 15 à 20 centimètres, a le pelage doux, luisant et d'un noir cendré. La *T. aveugle* (*T. cæca*), qui est plus petite, se trouve surtout dans l'Apennin.

On nomme *Taupe du Cap*, l'Oryctère; *T. dorée*, le Chrysochlore; *T. au museau étoilé*, le Condylure; *T. grillon*, *T. volante* ou *Taupette*, la Courtilière, insecte qui, comme la Taupe, habite sous terre; *T. de mer*, l'Aphrodite. — Enfin on a étendu le nom de *Taupe* aux *Spalax*. *Voy.* aussi RAT-TAUPE.

En Chirurgie, on nomme *Taupe* une espèce de loupe irrégulière, sinueuse, formée sous les téguments de la tête, qui se trouvent alors soulevés comme la terre fouillée par la taupe. — En Hippiatrique, on appelle ainsi une tumeur phlegmoneuse

dégénérée en ulcère fistuleux, qui a son siége sur le sommet de la tête, entre les deux oreilles du cheval. C'est ordinairement le résultat d'une forte contusion.

TAUPIN (de *taupe*), nom qu'on donnait autrefois aux pionniers et aux mineurs parce qu'ils remuaient la terre à la manière des taupes. — On a appelé *Francs taupins* un corps de fantassins levés par Charles VII, en 1448, qu'on employait surtout à creuser des mines, des tranchées. C'est de la création des *francs taupins* que date en France l'établissement d'une milice régulière.

TAUPIN, *Elater*, vulgairement *Scarabée à ressort*, genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Serricornes, remarquables par la propriété qu'ils ont de sauter à une très-grande hauteur (*Voy* ÉLATÉRIDES). Ces insectes habitent l'Europe pour la plupart, et se trouvent sur les fleurs et les plantes. Quelques espèces, propres à l'Amérique, sont phosphorescentes : ce qui les fait désigner sous le nom de *Mouches à feu*. On distingue le *Taupin ferrugineux*, le *T. soyeux*, le *T. nébuleux*, le *T. marqueté*, le *T. cracheur*, le *T. hématode*, etc.

TAUREAU, *Taurus*, le mâle de la vache : on le nomme *Taurillon* quand il est jeune, et *Bœuf* lorsqu'il a subi l'opération de la castration (*Voy.* BOEUF). Le Taureau est un des animaux les plus robustes : il est dans toute sa vigueur à l'âge de 3 ou 4 ans. A 9 ans, il convient de le mettre à l'engrais. C'est, parmi les animaux domestiques, celui qui supporte le plus impatiemment le joug, et qui est le moins docile à la voix de l'homme : il connaît bien, il est vrai, ceux qui le soignent, qui lui donnent la liberté et qui le ramènent à l'étable; mais il est beaucoup de taureaux qui poursuivent les étrangers et que l'on est forcé d'enchaîner à la crèche; en général, la couleur rouge les offusque et les met en fureur.

En Espagne, les *Combats de taureaux*, dans lesquels ces animaux combattent contre des chevaux et même contre des hommes, sont un divertissement national des plus goûtés. Presque toutes les villes possèdent des cirques construits pour cet usage : le *Coliseo de los Toros*, à Madrid, peut contenir plus de 10,000 spectateurs. Il existe à Séville une école de *tauromachie*. Les meilleurs taureaux destinés à ces combats se tirent de Xarama (Castille) et d'Outrera (Andalousie) : on les nourrit dans des forêts sauvages où ils vivent en liberté. Parmi les combattants ou *toréadors*, on distingue : 1° les *picadores*, qui sont à cheval, vêtus d'un costume brillant et armés d'une lance dite *garocha*, de plus de 3 mètres : ce sont eux qui ouvrent la lutte; 2° les *chulos* ou *bandilleros*, qui sont à pied et armés de petites flèches à banderoles de toutes couleurs qu'ils enfoncent dans les chairs du taureau; 3° le *matador* (immoleur), portant l'épée nue d'une main et de l'autre un petit drapeau de soie rouge (*muleta*) : à lui seul appartient le privilége dangereux de donner au taureau le coup mortel. Si le matador succombe, un autre vient le remplacer. — On a essayé plusieurs fois, mais sans succès, d'introduire en France ces combats sanglants.

On appelle *Taureau à bosse*, *T. des Illinois*, *T. du Mexique*, *T. du Canada*, le Bison; *T. des Indes*, le Zébu; *T. de mer*, un poisson du genre Coffre; *T. volant*, un gros Scarabée.

En Astronomie, on nomme *Taureau* une constellation qui a donné son nom à l'un des 12 signes du Zodiaque. Elle est située entre le Bélier et les Gémeaux; sur son cou sont placées les *Pléiades;* sur son front, les *Hyades;* sur son œil, *Aldébaran*. Le soleil entre dans le signe du Taureau vers le 20 avril, et en sort vers le 19 mai. — Le *Taureau royal de Poniatowski* est une petite constellation boréale formée par les modernes, et située entre le Serpent, l'Aigle et Ophiuchus.

En termes de Marine, on nomme *Taureau* un navire de charge, très-enflé de l'avant, en usage dans la Manche. Il a deux mâts (celui de l'avant est plus grand) et deux voiles carrées.

TAUROBOLE (du grec *tauros*, taureau, et *bolê*, action de frapper), sacrifice expiatoire en usage chez les anciens, dans lequel on immolait un taureau en l'honneur de Cybèle avec des cérémonies particulières : ce sacrifice était destiné à laver les criminels de leurs fautes. On égorgeait le taureau sur une grande pierre un peu creuse et percée de plusieurs trous; sous cette pierre était une fosse dans laquelle se plaçait l'expié et où il recevait sur son corps et sur son visage le sang de la victime. — Le Taurobole fut, dit-on, imaginé au IIIe siècle par les Païens pour l'opposer au baptême des Chrétiens.

TAUROCOLLE, sorte de colle forte faite avec les tendons, les cartilages, les rognures de peau et les pieds du bœuf. Elle sert aux menuisiers, aux chapeliers, aux cordonniers, etc.

TAUTOCHRONE (du grec *tauto*, le même, et *chronos*, temps), se dit de ce qui a lieu dans des temps égaux : ainsi les vibrations d'un pendule sont *tautochrones*. — En Mécanique, on appelle *Courbe tautochrone* une courbe dont la propriété est telle que si on laisse tomber un corps pesant le long de la concavité de cette courbe, ce corps arrivera toujours dans le même temps au point le plus bas, de quelque point qu'il commence à partir. Dans le vide, la cycloïde serait une courbe tautochrone.

TAUTOGRAMME (des deux mots grecs *tauto* et *gramma*, qui signifient *la même lettre*), sorte de poëme usité dans le moyen âge, et où l'on affecte de n'employer que des mots qui commencent tous par la même lettre. On a des *poëmes tautogrammatiques* de Christianus Pierius, sur Jésus-Christ crucifié, de Nicolas Memmeranus sur la Chasse, et du bénédictin Ubaldus, sur la Calvitie, dont tous les mots commencent par un C. Un moine allemand, nommé Petrus Placentius, en fit un, intitulé *Pugna porcorum*, dont tous les mots commencent par un P :

> *Plaudite porcelli : porcorum pigra propago*
> *Progreditur, etc.*

TAUTOLOGIE (en grec *tautologia*, de *tauto legein*, redire la même chose), répétition inutile d'une même idée en différents termes. Ces locutions vicieuses : le *jour d'aujourd'hui*, *je suis sûr et certain*, sont des tautologies. Les chevilles dont abondent les mauvais vers ne sont que des tautologies.

TAUZIN, *Quercus tauza*, dit aussi *Chêne angoumois*, espèce du genre Chêne, qu'on trouve surtout dans les landes qui s'étendent depuis l'embouchure de la Garonne jusqu'au pied des Pyrénées. Ses glands sont petits et nombreux. Ses feuilles sont profondément divisées, hérissées en dessus, et fortement velues en dessous. Son bois est flexible : quand il est encore jeune, on l'emploie à faire des cercles.

TAVAIOLLE (de l'italien *tavaglia*, nappe), linge très-fin, garni de dentelles, dont on se sert à l'église pour présenter un enfant au baptême, pour couvrir les brancards sur lesquels est placé le pain bénit, ou pour porter en procession les statues de la Vierge ou des saints, etc.

TAVÉLE, sorte de passementerie très-étroite.

Ce mot se dit aussi, dans les fabriques d'étoffes, d'une tringle de bois très-plate qui sert comme de battant pour frapper la trame dans le petit métier.

TAVELER, tacheter, moucheter. C'est, en termes de Fourreurs, *moucheter* l'hermine avec de petits morceaux de peau d'agneau de Lombardie, dont la laine est luisante et très-noire, ou avec des bouts de queue d'hermine même qui sont noirs. — Le mot *Tavelé* s'emploie aussi en parlant de la peau de certains animaux qui devient tachetée : un *léopard tavelé*, une *panthère tavelée*, un *serpent tavelé*, etc.

TAXE (du grec *taxis*, fait de *tassein*, régler), règlement établi par l'autorité pour le prix de certaines denrées, comme le pain, ou de certains ser-

vices, comme le port des lettres, les chevaux de poste. — Il se dit aussi du règlement de la rémunération due pour les frais faits en justice, les actes des notaires, des avoués, des huissiers, etc. Ce règlement se fait d'après un tarif établi par l'autorité.

Taxe des pauvres. Voy. PAUVRES.

TAXICORNES, *Taxicornes* (du grec *taxis*, ordre, et du latin *cornu*; à cornes régulières), famille de Coléoptères hétéromères : mâchoires dépourvues, au côté interne, d'onglet corné; antennes courtes, plus ou moins perfoliées ou grenues, et se terminant en massue. La plupart vivent dans les champignons.

TAXIDERMIE (du grec *taxis*, ordre, arrangement, et *derma*, peau), nom scientifique donné à l'art de l'*Empailleur. Voy.* EMPAILLEMENT.

TAXIS (du grec *taxis*, arrangement), nom donné, en Chirurgie, à la pression méthodique qu'on exerce avec la main sur une tumeur herniaire pour la réduire. Cette opération, facile dans les hernies peu volumineuses et sans adhérence, devient très-difficile dans les hernies adhérentes ou étranglées.

TAXODIUM, vulg. *Cyprès chauve*, genre de Cyprès.

TAXOLOGIE, TAXONOMIE (du grec *taxis*, ordre, et *logos* ou *nomos*, discours, loi), théorie des classifications. *Voy.* CLASSIFICATION et NOMENCLATURE.

De Candolle a intitulé *Taxonomie* la 1re partie de sa théorie élémentaire de la Botanique; M. Ad. de Jussieu a fait, dans l'art. *Taxonomie* du *Dict. univ. d'Hist. naturelle* de M. d'Orbigny, l'examen historique des principaux essais de classification botanique.

TAXUS, nom scientifique du genre *If*.

C'est aussi le nom latin d'une espèce de Blaireau, le *Taisson. Voy.* BLAIREAU.

TCHETVERT, mesure de capacité employée en Russie pour les matières sèches, vaut 209 litres, 72. — Le *Tchetvérik* vaut le 8e du *Tchetvert*, et le *Tchetvertka*, le quart du *Tchetvérik*.

TECHNIQUE (du grec *tekhnikos*, adjectif dérivé de *tekhnè*, art), qui appartient en propre à un art ou à une science. — Les *Mots techniques* sont les termes spéciaux dont on se sert pour indiquer les objets d'une science, les instruments, les procédés, etc., d'un art quelconque.

Vers techniques. Voy. VERS.

TECHNOLOGIE ou TECHNOGRAPHIE (du grec *tekhnè*, art, et *logos*, traité, discours, ou *graphè*, description), science des arts industriels, théorie de l'industrie pratique. Cette science, de création toute moderne, se bornait d'abord à la simple explication des termes techniques (*Voy.* TERMINOLOGIE); mais depuis, elle s'est étendue à la description et à la critique des procédés industriels, traçant l'histoire de leurs perfectionnements et recherchant ceux dont ils sont susceptibles. — On a essayé, à diverses époques, la classification des nombreuses industries qui composent le domaine de la technologie; on peut les partager en trois grandes classes : 1° celles qui tirent de la nature les matières premières (arts agricoles, pêche, chasse, mines, etc.); 2° celles qui préparent ces matières (métallurgie, fabrication des produits chimiques, préparation des céréales, des plantes textiles, des laines et poils, de la soie, des plumes, des cuirs, etc.); 3° celles qui mettent en œuvre les matières déjà préparées (art culinaire, habillement, industries du bâtiment, ameublement, outils, instruments, machines, etc.).

Des ouvrages importants ont été publiés sur la Technologie : au XVIIIe siècle, la *Description des arts et métiers*, par l'Académie des Sciences (1761 et années suivantes, in-fol.); l'*Encyclopédie* (pour la partie des *arts et métiers*), et le *Dictionnaire des Arts et Métiers* de l'*Encyclopédie méthodique*; de nos jours, le grand *Dictionnaire technologique* (1822-35), en 22 vol. in-8; le *Dictionnaire des Arts et Manufactures* du Dr Ure (en anglais, Londres, 1830); le *Dictionnaire des Arts et Manufactures* de M. Ch. Laboulaye, 2 vol. grand in-8 (1847 et 1854); le *Dictionnaire de l'industrie manufacturière, commerciale et agricole* de MM. Baudrimont, Blanqui, etc., 10 vol. in-8 (1833-41); les *Manuels de l'Encyclopédie Roret*; les *Annales des Arts et Manufactures* d'O'Reilly (1799-1817); le *Technologiste* ou *Archives des progrès de l'industrie*, publiés par MM. Malepeyre et Vasserot; le *Dict. technologique* de MM. Tolhausen et Gardissal (all.-angl.-fr.), etc. On doit à M. Francœur des *Éléments de Technologie. V.* INDUSTRIE, ARTS et MÉTIERS.

TÉCOME, *Tecoma*, genre de la famille des Bignoniacées, renferme des arbres et des arbrisseaux parfois grimpants, à feuilles opposées, à fleurs jaunes ou rouges, en campanules. Le *Técome vulgaire* (*T. radicans*) est plus connu sous le nom de *Jasmin de Virginie* (*Voy.* ce mot); le *T. du Cap*, de l'Afrique méridionale, et le *T. pandorée*, de l'Australie, se cultivent aussi dans les jardins.

TECTIBRANCHES, 8e ordre des Mollusques gastéropodes dans la classification de Cuvier, comprend ceux dont les branchies sont plus ou moins recouvertes par le manteau : telles sont les *Pleurobranches*, les *Aplysies*, etc.

TECTRICES (du latin *tegere*, recouvrir), épithète par laquelle on désigne, en Ornithologie, les plumes imbriquées qui couvrent de très-près les ailes des oiseaux dessus et dessous, protégeant l'insertion des grandes plumes, qui s'implantent sur le bras et l'avant-bras. Les *petites tectrices* garnissent le haut de l'aile; viennent ensuite les *moyennes tectrices*, au-dessous desquelles sont les *grandes tectrices*. — On appelle aussi *Tectrices* les plumes molles qui couvrent la base de la queue dessus et dessous.

TE DEUM, cantique d'actions de grâces en usage dans l'Église catholique, et qui commence par ces mots : *Te Deum laudamus, Te Dominum confitemur*. On le chante ordinairement à la fin des matines, les jours qui ne sont point simples féries, ni dimanches du carême et d'avent. On chante aussi le *Te Deum* extraordinairement et avec solennité pour rendre publiquement grâces à Dieu d'une victoire ou de quelque autre événement heureux. Le *Te Deum* a été attribué tour à tour à S. Augustin, à S. Ambroise, à S. Hilaire de Poitiers et à S. Nicaise.

TÉGENAIRE, *Tegenaria* (de *tegere*, couvrir), genre d'Araignées, qui a pour caractères : 8 yeux situés sur le devant du céphalothorax en 2 lignes parallèles; lèvre grande, carrée et plus haute que large; mâchoires droites, allongées, écartées; pattes allongées, fines : la première des quatrièmes paires est plus longue que les autres, la troisième est la plus courte. Ce genre renferme une vingtaine d'espèces dont la plus connue est l'*Araignée fileuse* ou *A. domestique*, si commune dans nos habitations. Elle fait sa toile dans les angles en forme de *tente* ou de *toit* : d'où son nom.

TÉGUMENT (du latin *tegumentum*, de *tegere*, couvrir). On nomme ainsi tout ce qui sert à couvrir, à envelopper : la peau est le tégument du corps de l'homme et des animaux. — En Botanique, on appelle *Tégument* l'enveloppe immédiate de l'amande d'une graine; *Téguments floraux*, les enveloppes des organes sexuels, le calice et la corolle.

TEIGNE, *Tinea*. En Histoire naturelle, ce mot désigne un genre de Lépidoptères nocturnes, de la tribu des Tinéides, qui renferme des insectes destructeurs, de très-petite taille, à ailes étroites, à tête large et velue, à corselet ovale, et qui ont l'abdomen cylindrique, terminé par un bouquet de poils chez les mâles, en pointe chez les femelles. Leurs chenilles, vulgairement appelées *Vers*, sont glabres, de couleur jaune blanchâtre, à 8 pattes : elles vivent et se métamorphosent dans des fourreaux fusiformes, fixes ou portatifs, de la couleur des substances dont elles se nourrissent. Ce sont ces petits vers qui dé-

vorent les grains, détruisent les étoffes de laine, les pelleteries, les meubles en crin, les lits de plumes, les animaux empaillés, etc. — On distingue : la *Teigne des grains* (*Tinea granella*), d'un gris brunâtre et dont la chenille, dite *Fausse Teigne des blés*, se construit un tube de plusieurs grains liés avec de la soie, et porte le dégât dans nos greniers; la *T. des pelleteries* (*T. pellionella*), d'un gris argenté : elle coupe les poils pour se faire un tuyau pour ainsi dire feutré; la *T. des draps* (*T. sarcitella*), à ailes blanchâtres, qui détruit les étoffes de laine et les collections d'insectes; la *T. des crins*, etc. — M. Doyère a inventé, sous le nom de *Tue-teigne*, une machine propre à détruire la teigne des grains (1855).

Teigne aquatique, larve des Friganes; *T. des chardons*, larve des Cassides; *T. de la cire*, espèce de Gallerie; *T. des cuirs*, larve du Crambe; *T des faucons*, larve du Ricin; *T. du lis*, larve du Criocère, etc.

TEIGNE, en Médecine. On a longtemps désigné sous ce nom des éruptions diverses ayant leur siége sur le cuir chevelu et qui étaient considérées comme autant de variétés d'une même maladie, se présentant tantôt sous la forme de pustules ou de vésicules entourées d'une aréole rouge, d'où s'échappait lentement une humeur visqueuse et rougeâtre; tantôt sous celle de squammes furfuracées, ou de tubercules épars ou agglomérés, excavés en godets ou bosselés, etc. Alibert distinguait 5 espèces de teignes : la *Teigne faveuse*, la *T. granulée*, la *T. furfuracée* ou *porrigineuse*, la *T. amiantacée* et la *T. muqueuse*. Aujourd'hui la Teigne n'est plus regardée comme une maladie propre au cuir chevelu, mais comme une forme particulière de diverses affections cutanées qui peuvent se montrer également sur diverses régions du corps autres que le cuir chevelu. Ainsi, la *Teigne faveuse*, appelée aussi *T. vraie*, *T. jaune*, *T. à rayon de miel*, est le *Favus disséminé* ou *Porrigo*; la *T. granulée* est l'*Impetigo* du cuir chevelu; la *T. furfuracée* est rapportée au *Pityriasis*, à l'*Eczéma*, au *Lichen chronique*; la *T. amiantacée*, au *Psoriasis*; la *T. muqueuse*, à l'*Eczéma impétigineux*. *Voy.* ces mots.

Quoi qu'il en soit, la *Teigne* a pour causes principales la malpropreté, la misère, une nourriture insuffisante et le séjour dans des habitations malsaines et mal aérées : elle atteint surtout les enfants et les vieillards dont l'organisation est plus faible. Lorsqu'elle est récente, les soins de propreté suffisent quelquefois pour la faire disparaître; mais lorsqu'elle a atteint profondément le cuir chevelu, le traitement est plus long et plus difficile. On recourait autrefois à un traitement barbare, celui *de la calotte*, qui consistait à recouvrir la tête d'une calotte de toile enduite de poix, puis à l'arracher violemment pour enlever à la fois l'épiderme et les cheveux. Aujourd'hui, après avoir coupé les cheveux, on fait tomber les croûtes à l'aide de cataplasmes émollients; après quoi on nettoie la peau à l'aide de potions huileuses et savonneuses, et de pommades alcalines : le traitement dure environ 3 mois. Le procédé des *Frères Mahon* (resté secret) est un de ceux qui réussissent le mieux.

Teigne des chevaux, ulcération fétide qui a son siége à la fourchette du pied des animaux, dont le tissu est comme vermoulu. Elle cause de vives démangeaisons, et répand une odeur de fromage pourri.

TEILLAGE ou TILLAGE (de *teille* ou *tille*, nom de l'écorce du chanvre), opération qui consiste à rompre les brins du lin et du chanvre, à séparer les chènevottes de l'écorce, et à réduire celle-ci en filasse, pour la convertir ensuite en fil. Le *Teillage* à la main se fait ordinairement à la campagne, par des femmes qui se livrent à ce travail tout en gardant les animaux au pâturage; dans les grandes exploitations, il se fait à l'aide de machines. *V.* LIN et CHANVRE.

TEINTURE (du latin *tinctura*, formé de *tingere*, teindre). Ce mot se dit à la fois et de l'art de teindre, c.-à-d. de fixer à la surface des tissus et des fibres textiles des particules colorantes, et de toute liqueur propre à teindre. On nomme *Teinturier* celui qui exerce l'art de teindre. Les *Couleurs tinctoriales* sont fournies par des matières végétales, animales ou minérales. Les couleurs végétales les plus communément employées se tirent de la garance, des bois de Campêche et de Brésil, du carthame, de la gaude, du rocou, de l'orcanette, de l'orseille, du safran, du quercitron, du fustet, du sumac, du curcuma, de l'indigo, de la noix de galle, etc.; les couleurs animales, de la cochenille, du kermès, etc., les couleurs minérales, de l'orpiment, du chromate de plomb, des sels de cuivre et de fer, etc.

Avant de recevoir les couleurs, les tissus subissent diverses opérations préparatoires : le lin, le chanvre et le coton sont soumis au *blanchiment*; la laine, au *désuintage*; la soie, au *décreusage* (*Voy.* ces mots). — Si les matières colorantes sont solubles dans l'eau, on commence par les faire dissoudre dans une cuve remplie d'eau chaude, en ayant soin de les y tenir renfermées dans un sac; puis on plonge dans le bain d'eau ainsi colorée les matières textiles préalablement *mordancées*, c.-à-d. imprégnées d'un *mordant* (*Voy.* ce mot), et on les y laisse séjourner un temps plus ou moins long, à chaud ou à froid; après quoi on les lave avec soin et à plusieurs reprises pour exprimer l'excès de teinture qu'elles pourraient contenir. — Si les matières colorantes sont insolubles dans l'eau, les procédés sont beaucoup plus compliqués, et exigent la connaissance des réactions et décompositions chimiques. Ainsi, pour l'indigo, si la teinture a été obtenue par l'acide sulfurique (*bleu de Saxe*), on précipite l'indigo par un alcali; si elle a été obtenue par les alcalis (*bleu de cuve*), on le précipite par un acide; pour la teinture écarlate par la laque, il faut saturer l'acide sulfurique par du carbonate de soude ou de la chaux éteinte. D'autres teintures, le *bleu Raymond*, par exemple, exigent de doubles décompositions dans lesquelles on fait réagir le sulfate de peroxyde de fer et le tartre rouge avec le cyanoferrure de potassium, etc. — Pour bien fixer certaines couleurs peu solides, il est nécessaire de donner préalablement aux tissus une autre teinture : ainsi les noirs ne sont bon teint qu'autant qu'ils recouvrent un bleu foncé : c'est ce qu'on appelle donner un *pied*. Enfin on peut *aviver* certaines couleurs ternes ou foncées en les trempant dans une dissolution saline appropriée.

Sous le rapport de la qualité, la teinture se divise en deux grandes classes : 1° *le grand et bon teint*, qui n'emploie que les meilleures drogues, celles qui donnent des couleurs solides et peu altérables; — 2° *le petit teint*, qui emploie des drogues à meilleur marché et qui ne donnent que de fausses couleurs, s'altérant facilement.

L'art de teindre remonte aux temps les plus anciens : il était connu des Égyptiens; ce sont les Phéniciens qui teignirent les premiers avec la pourpre et le coccus (kermès). Les laines teintes de Milet, les teintureries de Sidon et de Tyr, étaient renommées dans l'antiquité. Au moyen âge, l'art de la teinture dégénéra; il commença à se relever au XVIe et au XVIIe siècle; en 1669, Colbert donna des règlements à la profession de teinturier et fit publier des documents utiles pour cette industrie; mais elle doit ses plus notables perfectionnements aux récentes découvertes de la chimie : les travaux de Berthollet et de M. Chevreul, directeur de la *Manufacture des Gobelins*, y ont surtout contribué.

Les principaux ouvrages sur ce sujet sont : les *Éléments de l'art de la teinture* de Berthollet, 1804; l'*Art du teinturier*, de A. Vinçard, 1820; le *Cours élémentaire de teinture* de J.-B. Vitalis, 1823, et le *Cours de chimie appliquée à la teinture* de

M. Chevreul, 1831. M. Vergnaud a donné un *Manuel du Teinturier* (dans la Collection Roret).

En Pharmacie, on nomme *Teinture* une solution, dans un menstrue convenable, d'une ou de plusieurs substances simples ou composées, plus ou moins colorées : de là les noms de *Teinture aqueuse, alcoolique, éthérée*, suivant que ce menstrue est l'eau, l'alcool ou l'éther. Les *Teintures alcooliques* ou *spiritueuses* sont souvent désignées simplement sous le nom de *Teinture* ou sous celui d'*Alcoolat*.

On appelle *Teinture d'aloès composée*, l'élixir de longue vie; — *T. d'antimoine*, *T. aurifique*, une dissolution alcoolique de kermès minéral par la potasse, contre les scrofules; — *T. antiscorbutique*, un alcoolat de cochléaria, racine de raifort, moutarde noire, sel ammoniac; — *T. aromatique*, l'eau de Bonferme (*Voy.* EAU); — *T. balsamique*, le baume du commandeur; — *T. de Bestucheff* ou *de Klaproth*, une teinture éthérée de perchlorure de fer, contre les affections spasmodiques; — *T. de Mars de Ludwig*, un alcoolat de tartrate de potasse et de fer : il est tonique et apéritif; — *T. d'or*, l'or potable d'Helvétius ou les gouttes d'or du général Lamotte : c'est un cordial composé d'or dissous dans de l'eau régale et de l'huile de romarin; — *T. d'Helvétius*, le bichlorure de cuivre dissous dans de l'alcool, avec un cinquième d'ammoniaque.

Teinture de tournesol. Voy. TOURNESOL.

TEK ou TECK, *Tectona*, arbre exotique de la famille des Verbénacées, qui croît dans les forêts de l'Inde, dans les îles de Ceylan, de Java, de Manille, etc., et qui s'élève à une très-grande hauteur. Son tronc droit et fort gros offre un bois solide, dur et serré, quoique léger; un suc vénéneux qui circule dans ses diverses parties le met à l'abri des insectes. Son bois, supérieur à celui du meilleur chêne, est employé aux Indes pour les constructions navales et pour la bâtisse des habitations. Dans le Commerce, on désigne cet arbre par les noms de *Bois-puant* et de *Chêne de l'Inde*. Il y en a de blanc, de rouge et de veiné. Les fleurs du Tek passent pour diurétiques; ses feuilles sont astringentes et donnent une couleur rouge.

TÉLAGON ou MYDAS, *Mephitis meliceps. V.* MYDAS.

TÉLAMONS (du grec *tlaô*, supporter), figures d'hommes servant, comme les Cariatides, à porter des corniches et des entablements.

TÉLÉGRAPHE (du grec *télé*, de loin, et *graphô*, écrire), appareil au moyen duquel on transmet à de grandes distances des nouvelles, des avis ou des ordres, à l'aide de signaux répondant à des lettres de l'alphabet, à des mots ou à des chiffres. On distingue : le *Télégraphe aérien* et le *Tél. électrique*.

I. *Télégraphe aérien* ou *T. ordinaire*. Il repose sur l'emploi de la lunette d'approche appliquée à certains signaux. Le télégraphe français se compose de trois branches qui peuvent se mouvoir dans un même plan vertical, savoir : une branche principale, nommée *régulateur*, et deux petites branches nommées *indicateurs*, portées à chaque extrémité du régulateur. Le régulateur, fixé par son milieu à un mât qui s'élève de 4 à 5 m. au-dessus du toit, a 4 m. de long et 3 décim. de large. Chaque indicateur est long d'un mètre, et porte à son extrémité une queue en fer, sorte de lest qui sert à l'équilibrer. Ces trois branches, qu'on peint en noir afin qu'elles se détachent sur le fond du ciel, sont mues à l'aide de 3 cordes sans fin en laiton, de 3 poulies et de 3 pédales; les cordes communiquent, dans une chambre placée au-dessous du toit, avec les branches d'un autre télégraphe qui est la reproduction en petit du télégraphe extérieur; c'est ce second appareil que le guetteur manœuvre : l'appareil placé au-dessus du toit ne fait que répéter les mouvements imprimés directement à la machine intérieure. — Le régulateur est susceptible de 4 positions : verticale, horizontale, oblique de droite à gauche, oblique de gauche à droite; les ailes peuvent former des angles droits, aigus ou obtus; ces différentes positions donnent 192 combinaisons qu'on a réunies 2 à 2, de manière à avoir un vocabulaire de 36,864 signes. On a affecté un signe à chacune des syllabes possibles dans notre langue, d'après la combinaison des consonnes avec les voyelles et diphthongues, ainsi qu'à certaines phrases convenues à l'avance, et annonçant que tel événement prévu est ou n'est pas arrivé. — En 1846, avant l'établissement des télégraphes électriques, il existait en France 5 grandes lignes de télégraphie aérienne, qui, partant de Paris, aboutissaient à Lille, Strasbourg, Toulon, Bayonne et Brest. La distance entre les différentes stations était en moyenne de 12 kilomètres. On recevait à Paris des nouvelles de Strasbourg (480 kil.) en 6 minutes et demie par 44 télégraphes; de Toulon (830 kil.), en 20 minutes, par 100 télégraphes; de Brest (600 kil.), en 8 minutes, par 54 télégraphes.

Il paraît que les Chinois ont de bonne heure poussé fort loin l'art de la correspondance aérienne au moyen de signaux; mais la télégraphie proprement dite est toute récente. A la fin du XVIIe siècle, Amontons proposa le premier d'employer les lunettes d'approche à l'observation des signaux transmis de loin. Hooke, Hoffmann, Bergstrasser de Hanau, et Linguet, imaginèrent depuis plusieurs systèmes de télégraphie assez compliqués; enfin, les frères Chappe inventèrent, en 1792, le système qui depuis a été généralement adopté : en 1793, la Convention en déclara l'utilité et décréta l'établissement d'une ligne de 12 télégraphes, de Paris à Lille. De nouvelles lignes rayonnèrent bientôt dans plusieurs autres directions. — Quelques systèmes nouveaux ont été proposés depuis l'invention de Chappe, notamment par MM. Vilalongue et Gonon, systèmes qui ont l'avantage de pouvoir servir la nuit.

Le *Télégraphe nautique* ou *T. marin*, destiné à transmettre les signaux sur mer, n'est qu'une application du télégraphe aérien. Il se compose d'une longue poulie, placée au bout de la corne d'artimon, et divisée en 12 compartiments, dans lesquels une personne placée sur le pont hisse des signaux et des n^os, dont le sens est déterminé par un dictionnaire. La 1re idée du télégraphe marin est due à l'amiral Rosily (1806). Depuis 1855, le gouvernement français a adopté pour les communications nautiques le *Code Reynold*. Ce système n'a pas tardé à être accepté par la plupart des nations de l'Europe.

II. *Télégraphe électrique*. Il se compose essentiellement de 4 parties : 1° une *pile*, pour produire un courant électrique; 2° un *fil conducteur*, qui transmet ce courant; 3° un *appareil manipulateur*, placé à la station qui envoie la dépêche; 4° un *appareil récepteur*, placé à la station qui la reçoit. Le courant vient agir sur un électro-aimant disposé dans le récepteur en regard d'une petite lame de fer doux faisant fonction de levier. La personne qui tient l'appareil manipulateur fait passer le courant ou l'interrompt à volonté : alors l'électro-aimant du récepteur s'aimante ou se désaimante alternativement, et il communique par là au levier de fer doux un mouvement de va-et-vient; ce levier agit à son tour sur un mouvement d'horlogerie composé d'une roue dentée dont l'axe porte une aiguille qui se meut sur un cadran extérieur, sur lequel sont tracées 26 divisions contenant les 25 lettres de l'alphabet, plus la croix du manipulateur. La transmission entre les deux appareils a lieu au moyen de fils de fer enfouis en terre ou plutôt supportés par des pieux placés ordinairement le long d'une voie de fer ou d'une route, et isolés à l'aide de poulies en porcelaine ou en verre. — Dans certains appareils (procédés Brett et Bain), on fait passer le courant électrique sur un papier imbibé d'une composition chimique (cyanure de fer et de potassium et acide chlorhydrique), et mis en mouvement au moyen

d'un mécanisme quelconque, et on obtient ainsi, par la décomposition des sels, des traits colorés qui forment autant de signes distincts. Ce système permet d'écrire d'une manière presque instantanée, au lieu même de destination, un document tout entier.

L'idée première des télégraphes électriques, déjà entrevue par Franklin, avait été mise en avant dès 1774 par Lesage, physicien de Genève; on s'en occupa un instant en Allemagne en 1794 (Reiser), et en Espagne en 1798 (Salva); en France, MM. Ampère et Babinet proposèrent en 1822 un télégraphe électro-magnétique; mais cette invention n'a pris d'importance que depuis le progrès des chemins de fer. En 1832, l'allemand Schilling fit, à Saint-Pétersbourg, un premier essai de télégraphie électrique, mais en petit; quelques années après, MM. Wheatstone et Cooke en Angleterre, Morse en Amérique, Steinheil en Allemagne, l'appliquèrent en grand : c'est en 1841 que M. Wheatstone inventa l'appareil adopté aujourd'hui en Angleterre et en France. Les premiers appareils furent établis en Bavière et en Belgique; il en fut placé en Angleterre le long des railways de Londres à Bristol et de Great-Western. En France, le premier télégraphe électrique fut établi sur la ligne de Paris à Rouen en 1845. Aujourd'hui, la France possède un réseau presque complet de lignes électriques. Ce service, réservé d'abord à l'État, est aujourd'hui à la disposition des particuliers. Il a été organisé par les décrets des 6 janv. 1852 et 1er juin 1854.

Le *Télégraphe sous-marin* ne diffère du précédent qu'en ce que les fils sont plongés au fond de la mer et préservés de l'humidité par un enduit de gutta-percha. — En 1850, un *Télégraphe sous-marin* a relié l'Angleterre à la France par Douvres et Calais : il a été mis en activité le 29 septembre 1851. Des télégraphes analogues ont été établis depuis entre l'Angleterre et l'Irlande, entre Londres et Ostende, Copenhague, etc. (1853); il en existera bientôt un entre la France, la Corse et l'Algérie; on projette même d'en établir entre l'Irlande et l'Amérique.

On peut consulter, pour plus de détails, le *Traité de télégraphie électrique* de M. l'abbé Moigno; le *Manuel de télégraphie électrique* de M. L. Bréguet; celui de MM. Walker et Magnier, les notices *Sur la télégraphie électrique* de M. Mayer, de M. Bois, etc.

M. Sagansan a publié en 1853 la *Carte officielle des lignes télégraphiques* de la France.

TÉLÉOLOGIE (du grec *télos*, fin, et *logos*, discours), traité des causes finales. *Voy.* CAUSES FINALES.

TÉLÉPHIUM (du nom de *Télèphe*, blessé au siége de Troie), nom officinal donné à l'Orpin reprise (*Sedum Telephium*), à cause de ses propriétés vulnéraires. *Voy.* ORPIN.

TÉLÉPHONIE (du grec *télé*, loin, et *phônè*, voix), art de correspondre à de grandes distances à l'aide du son : c'est une télégraphie acoustique.

En 1850, M. Sudre a proposé une méthode de téléphonie qui a été appliquée avec succès à la Guerre et à la Marine. Il emploie à cet effet trois notes seulement (*sol, do, sol*), données par le clairon, par le tambour ou par le canon, et il les combine comme les signaux du télégraphe, en leur attribuant une valeur analogue.

TÉLÉPHORE, *Telephorus* (du grec *télé*, loin, et *phérô*, porter; qui porte loin, parce que ses yeux fort saillants ressemblent à des lunettes d'approche), genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Malacodermes, tribu des Lampyrides : corps déprimé, mou, ailé dans les deux sexes; tête découverte, antennes filiformes et simples, yeux ronds et très-saillants. Le *Téléphore livide* (*T. fuscus*) a la tête ornée d'un point noir, le corselet d'un jaune roussâtre, sans taches, les ailes d'un jaune d'ocre, et le bout des cuisses noir. Ces insectes, voisins des Lampyres ou Vers luisants, ne possèdent pas la propriété phosphorescente de ces derniers. Ils sont très-carnassiers.

TÉLESCOPE (du grec *télé*, de loin, et *skopéô*, examiner). Dans le langage ordinaire, on comprend sous le nom de *Télescopes* tous les instruments d'optique dont l'effet est de rapprocher et de rendre distincte l'image des objets éloignés; mais, pour l'astronome, le *Télescope* proprement dit est un instrument où les objets sont vus par *réflexion*, à l'aide de miroirs métalliques, tandis que, dans les *Lunettes* ou *Longues-vues*, les images sont rendues visibles par *réfraction* et sont vues directement. *Voy.* LUNETTE.

Le *Télescope de Newton*, construit en 1671, se compose d'un tube muni d'un réflecteur concave placé au fond d'une caisse, et d'un petit miroir plan disposé entre le miroir concave et son foyer principal : le miroir plan est incliné de 45° sur l'axe de la caisse. L'image se produit sans couleurs et sous un fort grossissement. On la regarde au moyen d'une loupe placée dans un tube latéral. — Dans les Télescopes dits *Frontview*, ou *système Lemaire*, le miroir plan est supprimé, l'objectif, placé un peu obliquement, rejette latéralement les images, et l'observateur peut les voir par une ouverture en tournant le dos aux objets. — Le *T. d'Herschell* n'est autre chose qu'un miroir concave; les objets très-éloignés, comme les corps célestes, vont se peindre dans une position renversée au foyer principal du miroir, et leurs images s'y regardent au moyen d'une loupe douée d'un fort grossissement. Le télescope qu'Herschell a employé dans ses observations astronomiques avait près de 13 mètres de distance focale, et près de 2 mètres et demi carrés de surface. — Le *T. de Grégory* est formé d'un grand miroir concave percé à son milieu d'une ouverture, et d'un autre miroir concave, plus petit, placé au delà du foyer principal et vis-à-vis du premier. Les objets très-éloignés donnent d'abord une image renversée au foyer du miroir; cette image se réfléchit ensuite sur le petit miroir, et va se peindre près de l'ouverture du réflecteur. On la regarde au moyen d'un oculaire destiné à l'amplifier. Elle est directe et sans couleurs.

L'invention du Tél. (longue-vue) date de 1609 : on l'attribue à J. Metzu, lunetier d'Alkmaër, ou à Z. Jansen, lunetier de Middlebourg. Les 1rs télescopes n'avaient guère que 50 centimètres de longueur. Aujourd'hui on en fait de plusieurs mètres de long, qui ont une puissance prodigieuse : un des plus gigantesques, avec celui d'Herschell, est celui que lord Ross a fait disposer à Parsontown en Irlande.

Télescope, petite constellation méridionale située entre le Scorpion et le Sagittaire.

Nom vulgaire du *Pomatome*, poisson du genre Cyprin, et d'une coquille de l'Inde du genre *Cérite*.

TÉLESCOPIQUE se dit de ce qui ne peut être aperçu qu'avec le télescope, comme les étoiles les plus éloignées, les planètes les plus petites.

Pour les *Planètes télescopiques*, *Voy.* PLANÈTES.

TÉLÉSIE (du grec *télésios*, parfait), ou *Gemme orientale*, belle variété de Corindon hyalin : c'est une pierre précieuse qui reçoit différents noms selon les couleurs sous lesquelles elle se présente.

TELLINE, genre de Mollusques acéphales, renferme des animaux, voisins des Donaces, au corps très-comprimé, à manteau ouvert dans une grande partie de son étendue, et pourvu sur les bords d'un rang de cirrhes ou filaments. De l'extrémité postérieure sortent deux tubes très-distincts et assez longs. La coquille est de forme un peu variable, en général mince, très-comprimée, ornée de brillantes couleurs, rouges ou pourpres. Les Tellines se trouvent dans toutes les mers, et vivent enfoncés dans le sable. Leurs coquilles sont très-recherchées.

TELLURE (du latin *tellus, telluris*, terre), corps simple, d'un blanc bleuâtre, friable, et à cassure lamelleuse, d'une densité de 6,25 et fondant environ à 500 degrés. Il brûle à l'air avec une flamme bleue, en répandant des vapeurs qui ont une forte odeur de raifort. Il présente la plus grande analogie avec

› soufre dans ses affinités chimiques : ainsi il pro-
uit avec l'oxygène un acide *tellureux* (TeO^2) et
n acide *tellurique* (TeO^3) ; avec l'hydrogène, un
cide *tellurhydrique* (TeH) ; avec les métaux, des
llurures, etc. Le Tellure est peu répandu dans la
ature ; on le rencontre dans quelques mines d'or de
Transylvanie : à l'état de tellurure d'argent et de
lomb, en Sibérie ; sous forme de tellurure de bis-
uth, en Hongrie et en Norvége, etc. — On doit la
écouverte du Tellure à Müller de Reichenstein, qui
trouva, en 1782, dans un minerai d'or de la Tran-
ylvanie ; Berzélius en a tracé l'histoire chimique.

TELLURISME, nom par lequel l'Allemand Kie-
r exprime l'action magnétique de la terre (*tellus*).

TELPHUSE, genre de Crustacés. *Voy.* THELPHUSE.

TÉMOIGNAGE, TÉMOIN (du latin *testimonium*, *estis*). En Philosophie, le *Témoignage des hommes* st un des principaux motifs de nos jugements, en ième temps qu'il est une des sources les plus riches e nos connaissances. Il comprend, outre le témoi-nage auriculaire, la tradition et l'histoire. Les con-itions que doit remplir le témoignage pour pro-uire la certitude varient selon qu'il s'agit d'un seul ndividu ou de plusieurs, selon que le témoignage st verbal ou écrit, immédiat ou médiat, etc. Ces onditions, qu'on trouvera indiquées en détail dans ous les traités de *Logique*, se ramènent à trois oints principaux : l'assurance que le témoin ne se rompe pas (*capacité*), qu'il ne veut pas tromper *véracité*), et qu'il a été bien compris (*clarté*). La ertitude qui en résulte appartient à la *Certitude morale* ; elle prend le nom de *Certitude historique* quand il s'agit de faits passés avant notre âge.

En Droit, le *Témoignage* est la déclaration que fait une personne d'un fait qui est à sa connaissance. On distingue deux espèces de témoins : les *Témoins judiciaires*, qui portent témoignage d'un fait en justice, et racontent devant le juge comment les choses se sont passées ; les *T. instrumentaires*, qui assistent un officier public *instrumentant* (c.-à-d. dans l'exercice de ses fonctions) pour donner plus d'authenticité à l'acte qu'il est chargé de recevoir.

Témoins judiciaires. Ils doivent avoir 15 ans accomplis ; déclarer s'ils sont parents, alliés ou serviteurs de l'une des parties, et prêter serment de dire la vérité. Ils doivent n'avoir subi aucune peine afflictive ou infamante. Le Code de Procédure civile et le Code d'Instruction criminelle règlent tout ce qui est relatif au mode de citation des *témoins*, à leur récusation, à leur audition, aux peines qu'encourent ceux qui refusent de paraître. — Ceux qui se seraient rendus coupables de *faux témoignage* sont punis, en matière criminelle, de la peine des travaux forcés à temps ; en matières correctionnelle, de police ou civile, de la réclusion, et même des travaux forcés à temps lorsqu'ils ont reçu de l'argent ou une récompense quelconque (Code pénal, art. 361-366). — Les anciens condamnaient les *faux témoins* à la peine du talion, c.-à-d. à celle qu'eût encourue l'accusé s'il eût été déclaré coupable. Au moyen âge, les *faux témoins* étaient presque toujours mis à mort, ou ils avaient la langue coupée et leurs biens étaient confisqués.

Témoins instrumentaires. Les *témoins* produits aux actes de l'état civil doivent être du sexe masculin, âgés de 21 ans au moins. La loi exige deux témoins pour un acte de naissance (Code Nap., art. 56) et pour un acte de décès (art. 78) ; quatre témoins pour la célébration du mariage (art. 75) et pour un testament fait par acte public (art. 971). — Les actes notariés sont reçus par deux notaires ou par un notaire assisté de deux témoins, citoyens français, sachant signer et domiciliés dans l'arrondissement communal où l'acte est passé. — Les témoins appelés pour être présents aux testaments doivent être majeurs, et jouissant des droits civils ; ils ne peuvent être ni légataires du testateur, ni ses parents ou alliés jusqu'au 4e degré inclusivement, ni parents ou alliés des notaires présents (Code Nap., art. 37, 975 et 980 ; loi du 25 ventôse an XI).

Les *Témoins d'un duel* sont poursuivis comme complices. *Voy.* DUEL.

Le mot *Témoin* a reçu, par métaphore, plusieurs acceptions particulières ; ainsi, on appelle *Témoins* : dans les travaux de Terrassement, de petites buttes ou élévations de terre qu'on laisse pour faire voir de quelle hauteur étaient les terres qu'on a enlevées tout autour ; — dans les Eaux et Forêts, des arbres de lisière et autres qu'il est défendu d'abattre dans les ventes ; — dans l'art du Relieur, des feuillets qu'on laisse exprès sans les rogner, afin de montrer qu'on a fait son possible pour épargner les marges.

TEMPÉRAMENT (du latin *temperamentum*, pris dans le sens de mélange de choses diverses unies en certaines proportions), constitution particulière à chaque individu, résultant de la prédominance d'un système d'organes. Les anciens avaient cru reconnaître dans le corps humain *quatre* humeurs primitives ou cardinales : le *sang*, la *bile*, la *pituite* et l'*atrabile*, qui, par leur mélange, forment toutes les autres, et qui constituent autant de tempéraments : le *sanguin*, qui a pour attribut un visage coloré, des formes prononcées sans être dures, tout l'ensemble du corps brillant de santé, une imagination riante, le cœur inconstant, l'esprit léger ; le *bilieux*, caractérisé par des muscles prononcés, une coloration foncée, des passions violentes, une volonté forte ; le *pituiteux* ou *lymphatique*, caractérisé par des chairs molles et un sang aqueux, d'un naturel indolent et faible ; le *mélancolique*, dans lequel prédomine le système hépatique (*foie*) et que caractérise un état de tristesse habituel. — Chez les modernes, on a distingué un beaucoup plus grand nombre de tempéraments : *lymphatique*, *sanguin*, *nerveux*, *cellulaire*, *adipeux* ou graisseux, *musculeux* ou athlétique, *famélique* ou gastronomique, *gastropathique* ou mélancolique, *érotique*, etc. ; mais ce nombre, fort arbitraire, a varié selon les auteurs. La prédominance du *système nerveux*, celle du *système sanguin* ou du *système cellulaire* forment, en réalité, les trois types fondamentaux dont les autres *tempéraments* ne sont que des nuances intermédiaires. Du reste, la doctrine des *tempéraments* a beaucoup perdu depuis qu'on a reconnu que c'est à des modifications, à des dispositions particulières du cerveau qu'il faut attribuer les penchants, les affections, les passions, les facultés intellectuelles et les qualités morales, et qu'il n'y a pas de dépendance absolue entre l'organisation générale qui constitue le *tempérament* et le caractère des actes.

En Musique, on entend par *Tempérament* l'égalisation approximative des demi-tons chromatiques de l'échelle musicale, égalisation que les accordeurs de piano et d'orgue obtiennent en altérant un peu la justesse absolue de tous les intervalles.

TEMPÉRANCE, l'une des quatre vertus cardinales des anciens, celle qui a pour objet principal de régler et de modérer les passions et les désirs, surtout les désirs des sens. *Voy.* ABSTINENCE.

Sociétés de tempérance, associations qui ont pour but d'arrêter ou de prévenir l'abus des spiritueux. La première idée de ces sortes d'associations, qui peuvent produire d'excellents effets, remonte au XIVe siècle, époque à laquelle on en trouve plusieurs établies en Allemagne, notamment à Mayence. Tombées depuis en discrédit, elles ont repris faveur de nos jours, surtout dans l'Amérique du Nord et en Angleterre. La première de ces Sociétés modernes de tempérance fut fondée en 1828, aux États-Unis, et dès 1830 on comptait, dans ce pays, 1,700 de ces associations. Les prédications du Rév. P. Mathew ont beaucoup contribué à multiplier dans les classes ouvrières le nombre des adhérents.

TEMPÉRANTS, remèdes propres à calmer l'excès d'action et d'excitation : on *tempère* la chaleur fébrile et l'inflammation par les antiphlogistiques, la circulation désordonnée par les sédatifs, les convulsions et spasmes par les antispasmodiques, etc.

TEMPÉRATURE (du latin *temperatura*). On entend par *Température*, tantôt l'état sensible de l'air qui affecte nos organes, selon qu'il est froid ou chaud, sec ou humide; tantôt le degré de chaleur qui se manifeste dans un lieu ou dans un corps. La température moyenne d'un lieu constitue le *climat* de ce lieu : elle se mesure au moyen du thermomètre, du baromètre et de l'hygromètre : la température moyenne de la France est de 12°. Les causes qui influent sur la température sont, en première ligne, la latitude; viennent ensuite l'altitude ou hauteur du lieu, la direction des vents dominants et des chaînes de montagnes, le voisinage de la mer, ou de marais considérables, de rivières, de forêts, l'exposition, etc. : c'est ce qui fait que les températures ne sont presque jamais identiques, même dans les zones parallèles du même degré. M. de Humboldt a tenté le premier de tracer le parcours des différentes zones de température. *Voy.* ISOTHERMES (LIGNES). M. le Dr Boudin a, dans sa *Carte physique et météorologique du globe* (1851 et 1853), indiqué la distribution des diverses températures sur le globe d'après les travaux les plus exacts et les plus récents.

Pour la température interne du globe terrestre, et pour celle du sang, *Voy.* TERRE, SANG.

TEMPES (en latin *tempora*), région latérale et déprimée de la tête, comprise entre l'œil, l'oreille et le front. Les tempes sont distinguées en *droite* et *gauche*, correspondant à l'*os temporal* et à la *fosse temporale* de chacun des côtés (*Voy.* TEMPORAL). Les coups à la tempe peuvent être mortels.

TEMPLE (du latin *templum*). Dans l'origine, les Romains donnaient le nom de *Temple* à la partie de l'horizon que les augures choisissaient pour *contempler* le ciel et tirer des présages des signes qu'ils y auraient observés. Dans la suite, ils appliquèrent ce nom à de petites chapelles construites sur un lieu élevé, et enfin à tous les édifices religieux. — Parmi les temples les plus célèbres de l'antiquité, on cite le *Temple de Salomon* à Jérusalem, détruit par Titus en 70; le *T. de Diane* à Éphèse; celui *de Jupiter* à Olympie; d'*Apollon* à Delphes; le *Parthénon* d'Athènes, consacré à Minerve; le *Capitole* à Rome.

Aujourd'hui le mot *Temple* ne s'emploie plus guère en France que pour désigner les églises protestantes, si ce n'est dans le style poétique et oratoire, où il s'étend à tout édifice religieux.

Les églises des Templiers s'appelaient spécialement *Temples :* de là le nom de *Temple* donné à un de leurs plus anciens monastères à Paris, devenu depuis une célèbre prison, et récemment démoli. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

Les Tisserands appellent *Temple* ou *Templu* un instrument qui sert à tenir l'étoffe ferme et tendue en largeur sur le métier. Il se compose de deux barres de bois attachées l'une à l'autre par une ficelle, et dont les bouts sont garnis de petites pointes de fer. On accroche ces deux bouts aux deux lisières de l'étoffe, auprès de l'endroit que l'ouvrier travaille.

Les Charrons nomment ainsi un morceau de bois d'un mètre de long, plus plat que rond, dont ils se servent pour marquer, quand les rais sont placés dans le moyeu, la distance à laquelle il faut fermer les mortaises dans la jante.

TEMPORAL (du latin *tempora*, tempes), tout ce qui a rapport aux tempes. L'*Os temporal* occupe les parties latérales et inférieures du crâne, et renferme dans son intérieur les organes de l'audition. — La *Fosse temporale* est une excavation qu'on observe de chaque côté de la tête au niveau de l'os temporal; elle est remplie par le *Temporal* ou *Muscle temporal*, destiné à élever la mâchoire supérieure et à élever les dents les unes contre les autres. — Les *Artères temporales*, les *Nerfs temporaux*, sont les artères et les nerfs qui se rendent aux tempes.

TEMPOREL (de *tempus*, *temporis*, temps), se dit par opposition à *Spirituel*. *Voy.* ce mot.

Le *Temporel* est aussi le revenu qu'un ecclésiastique tire de son bénéfice.

TEMPS (du latin *tempus*), se dit et de la durée plus ou moins longue des événements, et de la durée illimitée qui embrasse toutes les durées particulières et qui en est pour ainsi dire le lieu ou le cadre commun. Le Temps, comme l'Espace (*Voy.* ce mot), a donné lieu à de vives controverses. Les Rationalistes lui attribuent une existence absolue, indépendante de l'esprit ; et, considérant l'idée de *Temps* comme une idée nécessaire, que l'expérience ne saurait donner, ils la rapportent à une faculté supérieure, la *Raison*, qui, en vertu de ce principe inné, que *tout événement se passe dans le temps*, conçoit un temps absolu à l'occasion d'événements particuliers ou de durées limitées. Les Empiriques refusent, au contraire, toute réalité au Temps; ils le considèrent comme une pure abstraction, comme étant, pour les événements, la simple possibilité d'exister et de durer; ils expliquent l'idée que nous nous en formons par la mémoire, qui rappelle les événements passés ou les durées limitées, et par l'imagination qui *les amplifie*. Newton, Clarke accordaient au temps comme à l'espace une certaine réalité; Leibnitz n'y voit que l'*ordre des successifs*; Kant lui attribue une *réalité* purement *subjective* et en fait une des *formes nécessaires de la sensibilité*. Le débat dure encore.

Les anciens avaient fait du *Temps* une *divinité :* ils le représentaient sous la figure d'un vieillard armé d'une faux et portant un sablier à la main. Les Grecs le confondaient avec Saturne (*Kronos*), père de Jupiter.

En Astronomie, on nomme *Temps vrai*, celui qui est mesuré par le mouvement journalier du soleil : sa durée est variable parce que la marche du soleil ou plutôt de la terre est inégale, le mouvement du globe s'accélérant ou se ralentissant alternativement en s'approchant ou s'éloignant du soleil; *T. moyen ou égal*, celui qui se mesure par la vitesse moyenne de la terre ou par un mouvement uniforme, comme celui des horloges : sa durée est divisée en parties égales appelées *heures*, dont 24 font un jour; il est calculé dans la supposition qu'au bout de toutes les 24 heures le soleil se retrouve exactement au méridien où il était le jour précédent. Il y a *quatre jours seulement* dans l'année où le temps *moyen s'accorde* avec le temps vrai : 15 avril, 15 juin, 1er sept. et 25 oct. La plus grande différence en moins est de 18",6; la plus grande différence en plus va jusqu'à 30"; mais il y a compensation parfaite au bout de l'année, abstraction faite cependant des équations planétaires et des petites variations séculaires. On appelle encore *T. astronomique*, le temps qui se compte d'un midi à l'autre, par la révolution du soleil; *T. civil*, le temps astronomique accommodé aux usages de la société civile, et divisé en années, en mois et en jours que l'on compte d'un midi à l'autre. — M. Berthoud et M. Imbard ont donné des traités *De la mesure du Temps*; et M. Jurgensen, les *Principes de l'exacte mesure du Temps par les horloges*.

En Droit, on appelle *Temps légaux*, tout ce qui est relatif aux prescriptions, déchéances, délais, dates, durées, âges requis par la loi. M. Souquet a publié un *Dictionnaire des Temps légaux*, 1846.

En Grammaire, on appelle *Temps* les diverses modifications du Verbe qui servent à exprimer le présent, le passé et l'avenir. On distingue les *T. primitifs* ou *principaux :* le présent, le passé ou parfait et le futur, et les *T. secondaires* ou *dérivés*, comme l'imparfait, le plus-que-parfait et le futur passé. On distingue aussi, sous le rapport de la forme, des *Temps*

simples, comme, en français, *j'aime*, *j'aimais*, *j'aimerai*, et des *T. composés*, qui se combinent avec les auxiliaires *être* ou *avoir* : *j'ai aimé*, *je suis venu*. Chaque mode a ses temps; on dit donc : les temps de l'indicatif, du subjonctif, de l'infinitif, etc. *V.* VERBE.

En Musique, on nomme *Temps* la durée des sons, durée marquée par la mesure. On dit qu'une mesure est *à deux temps*, *à trois temps*, etc., si elle se divise en deux, en trois parties égales, ainsi de suite (*Voy.* MESURE). — Le mot *Temps* est encore synonyme de *Mouvement*. Les *T. faibles* sont les temps pairs d'une mesure. Dans les mesures *à* 2 et 3 *temps*, le deuxième est le temps faible; dans celles *à* 4 *temps*, le deuxième et le quatrième sont faibles. Les *T. forts* sont les temps impairs de chaque mesure. Dans celle *à* 2 *temps*, c'est le premier qui est fort; dans celles *à* 3 et 4 *temps*, ce sont le premier et le troisième.

Dans les exercices de l'Escrime et de la Danse, dans le Maniement des armes, *Temps* se dit des moments précis dans lesquels il faut faire certains mouvements qui sont distingués et séparés par des pauses, comme dans *la charge en douze temps*.

TENACITÉ (du latin *tenax*, qui tient), propriété en vertu de laquelle certains corps soutiennent une force, un tiraillement considérable sans se rompre. Elle existe surtout dans les métaux : un fil de fer de 2 millimètres de diamètre supporte, sans se rompre, un poids de 250 kilogrammes; un fil de pareille grosseur qui serait en cuivre ne supporterait que 137 kilogr.; en platine, 124; en argent, 85; en or, 68; en zinc, 50; en étain, 15.

TENAILLE ou TENAILLES (de *tenir*), instrument de fer à l'usage des serruriers, des menuisiers, des maréchaux ferrants, etc., se compose de deux pièces de forme variable, mais toujours opposées l'une à l'autre et attachées par une goupille autour de laquelle elles s'ouvrent et se resserrent pour tenir ou pour arracher quelque chose. On nomme *mors de la tenaille*, les deux demi-cercles qui sont à un bout, parce qu'en se rencontrant, quand on les ferme, ils saisissent et mordent, pour ainsi dire, toutes les choses qui se trouvent entre eux deux.

En Chirurgie, on nomme *Tenaille incisive* un instrument dont on se sert pour couper les esquilles, pour enlever certaines tumeurs : c'est une sorte de pince dont les mors ont beaucoup de force et sont tranchants dans l'endroit où ils se touchent. — On se servait autrefois de *tenailles ardentes* pour torturer certains criminels en leur enlevant des lambeaux de chair. Ce supplice atroce n'était guère usité qu'envers les criminels de lèse-majesté au premier chef : Ravaillac fut tenaillé.

En termes de Fortification, on nomme : *Tenaille*, un ouvrage composé de deux faces qui présentent un angle rentrant vers la campagne, et qui sert à couvrir une courtine : les barbacanes, les fausses baies ont souvent cette forme; *Double tenaille*, celle qui a un angle saillant au milieu, entre deux angles rentrants; *Tenaille de la place*, le front de la place compris entre les points de deux bastions voisins; *T. du fossé*, un ouvrage que l'on fait devant une courtine, au milieu du fossé. — Le *Tenaillon* est un ouvrage construit vis-à-vis de l'une des faces de la demi-lune. Il y en a ordinairement deux, que l'on nomme aussi *lunettes*.

Les Entomologistes donnent le nom de *Tenailles* aux crochets qui terminent l'abdomen de certains insectes, comme les Perce-oreilles et les Demoiselles.

TENANCIER, nom donné, dans l'ancien Droit féodal, à celui qui *tenait* ou possédait des terres en roture, dépendantes d'un fief, auquel il était dû des cens ou autres droits. On appelait *Franc tenancier*, celui qui *tenait* une terre en roture, mais qui en avait racheté les droits. — *Tenancier* se dit encore quelquefois aujourd'hui du fermier d'une petite métairie dépendante d'une grosse ferme.

TENANT, terme d'ancienne chevalerie. Dans les Joutes et Tournois, on appelait *Tenants* ceux qui s'engageaient à *tenir* contre toutes sortes d'*Assaillants* : ils ouvraient le carrousel et faisaient les premiers défis par des cartels que publiaient les hérauts. Ils composaient la première quadrille.

En termes de Droit, *Tenant* veut dire *qui tient à*, qui est adjacent : les *tenants* et *aboutissants* d'un héritage sont les confins d'un bien, d'une terre.

En termes de Blason, *Tenant* se dit des figures d'homme ou d'ange qui soutiennent les écus : lorsque ce sont des animaux qui portent l'écu, on dit *support*. Les armes de France avaient pour *tenants* deux anges vêtus de la dalmatique de France.

TENDER (mot anglais qui veut dire *suivant*, *servant*), se dit, dans les Chemins de fer, d'un chariot à 4 roues qui suit immédiatement la locomotive et qui porte l'eau et le charbon nécessaires à son alimentation. Un *tender* qui peut contenir 3,200 litres d'eau et 400 kilogr. de coke suffit à nos machines ordinaires pour un parcours de 50 à 60 kilomètres.

TENDINEUX, nom donné, en Anatomie, à tout ce qui a rapport aux tendons.

TENDON (du grec *ténôn*, formé de *teinein*, tendre), nom donné, en Anatomie, à des cordons ou faisceaux fibreux plus ou moins longs, quelquefois ronds, plus ordinairement aplatis, d'un blanc luisant, composés de fibres albuginées, parallèles et très-serrées, qui tiennent à un os par une de leurs extrémités, et se continuent par l'autre avec les fibres charnues dont ils reçoivent les insertions. Ils ne diffèrent des aponévroses d'insertion que par leur forme. — Le *Tendon d'Achille* est un gros tendon aplati, situé à la partie postérieure et inférieure de la jambe : il est formé par la réunion des tendons des muscles jumeaux et soléaire, et s'attache au bas de la face postérieure du calcanéum. Il est ainsi nommé parce qu'il s'implante au talon, le seul endroit où, selon la Fable, Achille fût vulnérable.

En Hippiatrique, le *Tendon* est la partie postérieure des jambes des chevaux et autres animaux : c'est ce qu'on appelle vulgairement, mais improprement *Nerf*, et, dans le bœuf, *Nerf de bœuf*.

TENDRAC, espèce de Hérisson. *Voy.* ÉRICULE.

TÉNÈBRES (du latin *tenebræ*). On nomme ainsi l'office de Matines et de Laudes de l'après-dîner des trois derniers jours de la semaine sainte, parce que, à la fin de cet office, on éteint toutes les lumières.

TÉNÉBRION, *Tenebrio*, genre de Coléoptères hétéromères de la famille des Mélasomes, renferme des insectes nocturnes ainsi nommés parce qu'ils fuient la lumière : corps allongé, étroit, presque de la même largeur partout; antennes grossissant insensiblement vers le bout ou presque filiformes. Le *Ténébrion de la farine* se trouve dans les lieux peu fréquentés de nos habitations, dans les boulangeries, les moulins à farine, sur les vieux murs. Son corps est long de 1 à 2 centim., d'un brun noir en dessus, marron et luisant en dessous, avec le corselet large et carré. La larve est plus longue, jaune, lisse et luisante.

TÉNESME (du grec *teinein*, tendre), envie continuelle et presque inutile d'aller à la selle, avec un sentiment douloureux de *tension* et de constriction à la région de l'anus. C'est le symptôme d'une irritation du rectum, occasionnée soit par une inflammation intestinale, soit par des hémorroïdes. On le combat par les moyens antiphlogistiques locaux ou généraux. — Le *T. vésical* est l'envie continuelle et douloureuse d'uriner, avec chaleur et cuisson. Le siége de cette irritation paraît être au col de la vessie.

TENETTES, instrument de Chirurgie avec lequel on *saisit* les calculs pour en faire l'extraction : ce sont des pinces à branches entre-croisées. Elles portent à un bout deux cuillers oblongues dont la concavité est garnie de pointes pour empêcher la pierre de glisser; elles se terminent à l'autre bout par deux

anneaux dans lesquels on passe les doigts. Il y a des tenettes de diverses formes et grandeurs. M. Civiale a considérablement perfectionné cet instrument.

TÉNIA, *Tænia* (du grec *tainia*, bandelette, ruban), genre de Vers intestinaux parasites de l'homme et des animaux, au corps plat, ayant souvent plusieurs mètres de longueur, et composé d'un grand nombre d'anneaux articulés, mous et blanchâtres. Il est terminé antérieurement par une tête très-ténue, tuberculeuse, munie de quatre petits suçoirs, mais le plus souvent dépourvue de bouche; néanmoins on observe chez quelques-uns une espèce de bouche ou trompe, entourée d'une couronne de crochets rétractiles; de là la distinction de deux variétés du Ténia : le *Ténia proprement dit*, appelé aussi *T. armé*, *T. à longs anneaux* (*Tænia solium*, *T. cucurbitana*); et le *Ténia non armé*, ou *T. large* (*T. inermis*, *T. lata*, *Bothriocephalus latus*), dont on fait quelquefois un genre à part.

Le *Ténia* a été appelé *Ver solitaire*, parce qu'on croyait à tort qu'il ne pouvait y avoir à la fois qu'un seul individu de cette espèce dans le canal intestinal. Son cou, d'abord filiforme, s'élargit peu à peu et se continue avec son corps, dont la largeur varie depuis un demi-millimètre jusqu'à 8 millimètres et plus. Il atteint en longueur de 6 à 8 mètres et quelquefois davantage. Toutes les classes d'animaux vertébrés sont sujettes à être infestées de ces vers, qui se logent ordinairement dans l'intestin grêle, aux parois duquel ils s'attachent au moyen des crochets rétractiles de leur bouche, et où ils se nourrissent vraisemblablement en absorbant par leurs pores les sucs dont ils sont baignés. Ils déterminent dans l'économie les mêmes phénomènes que les autres vers intestinaux; mais on a beaucoup exagéré les désordres que leur présence peut causer : un grand nombre d'individus qui étaient affectés du Ténia ont vécu très-longtemps et dans un état de santé parfaite. Quelquefois cependant, le ténia peut, à la longue, amener la fièvre lente, le marasme et la dyssenterie. Les portions expulsées avec les matières fécales décèlent tôt ou tard la présence de ce ver; la pâleur du visage, l'amaigrissement, une faim insatiable, sont aussi des symptômes de cette affection. On se délivre du Ténia en prenant à jeun, soit la racine de fougère mâle en poudre, soit l'écorce de grenadier en décoction, soit la mousse de Corse, en poudre ou en décoction. Le *Remède de Mme Noufer*, le *R. de Bourdin* furent quelque temps en vogue. On a recommandé récemment comme spécifiques le kousso (*Brayère*) et l'écorce de musanna. Le docteur F.-V. Mérat a publié un traité *Du Ténia et de sa cure radicale* (Paris, 1832, in-8).

TÉNIOÏDES (du grec *tainia*, bandelette), ou *Poissons en ruban*, famille de Poissons acanthoptérygiens, très-voisins des Scombéroïdes, et caractérisés par un corps très-allongé et comprimé latéralement, semblable à un ruban, garni d'une seule nageoire dorsale qui règne tout le long du dos. — On a divisé cette famille en cinq genres : *Trachyptère*, *Gymnètre*, *Styléphore*, *Cépole* et *Lophote*.

TENON (de *tenir*), terme commun à la Charpenterie, à la Menuiserie et à plusieurs autres métiers, désigne le bout d'une pièce de bois ou de métal taillée de manière à entrer dans une mortaise.

TÉNOR (de l'italien *tenor*, qui a le même sens). Ce mot désigne, en Musique, l'espèce de voix qu'on désignait autrefois sous le nom de *taille* : c'est la voix d'homme la plus aigue qu'on puisse obtenir sans contrarier la nature. Le ténor a la même étendue que le soprano ou dessus, voix ordinaire des femmes et des enfants; mais il est à une octave plus bas. — La *haute-contre* est une voix de ténor qui possède à l'aigu une ou plusieurs notes de plus qu'un ténor ordinaire. La *basse-taille* est un ténor grave. On se sert le plus souvent de la clef d'*ut*, 4e ligne, et de la clef de *sol*, pour écrire les parties de ténor. — Le rôle de *ténor* est, dans nos opéras, le rôle le plus brillant. Nourrit et Duprez y ont surtout excellé.

TÉNOTOMIE (du grec *ténôn*, tendon, et *tomé*, section). Ce mot, employé d'abord pour désigner exclusivement la *section des tendons*, indique aujourd'hui toute opération dans laquelle on coupe un organe quelconque (muscle, ligament, aponévrose, etc.) qui est trop tendu ou trop court. On pratique cette opération : 1° pour détruire des brides accidentelles qui empêchent ou gênent certains mouvements, comme dans les cas de cicatrices vicieuses; 2° pour remédier à une difformité, à une gêne dans les mouvements dépendant de ce que certaines parties naturelles du corps sont devenues plus courtes et plus rigides qu'on dans l'état ordinaire (*strabisme*, *pied-bot*, etc.). Il y a deux méthodes pour pratiquer la Ténotomie : l'une consiste à diviser la peau et les organes tendus de manière que la plaie soit faite au contact de l'air; l'autre, appelée *sous-cutanée*, à ne faire à la peau qu'une très-petite incision, puis à porter par cette voie un instrument étroit avec lequel on divise les parties profondes : la plaie extérieure se cicatrise promptement, et la solution de continuité profonde guérit d'elle-même, à la manière des ruptures accidentelles des tendons et des aponévroses.

Dès le XVIIe siècle, on avait eu recours à la section d'un muscle du cou pour remédier à certains vices de position de la tête, et longtemps auparavant on avait pratiqué des opérations pour remédier aux cicatrices vicieuses; mais c'est seulement de nos jours qu'on a songé à généraliser la section des parties fibreuses pour corriger un grand nombre de difformités. Lorenz, Thilénius, Sartorius, Michaelis, Delpech, Stromeyer, Dieffenbach, MM. Duval, Bouvier, Guérin, Bonnet, Baudens, ont beaucoup contribué au développement de la Ténotomie. Le Dr Ch. Philipps a donné un traité *De la Ténotomie sous-cutanée* (Paris, 1841).

TENREC, *Erinaceus*, dit aussi *Hérisson de Madagascar*, le *Setiger* de Cuvier et de Geoffroy, genre de Mammifères carnassiers qu'on trouve à Madagascar, renferme des animaux de petite taille, très-voisins des Hérissons et des Ericules : corps bas, trapu, plus allongé que celui des Hérissons; tête conique et pointue, allongée; museau terminé par une sorte de groin mobile qui dépasse de beaucoup les dents en avant; gueule très-fendue; oreilles très-courtes et arrondies; pieds terminés par 5 doigts armés d'ongles et propres à fouir la terre; queue nulle. Le pelage des Tenrecs est semblable à celui des Hérissons, mais ils ne peuvent pas comme ces derniers se rouler en boule. Ils vivent d'insectes dans des terriers qu'ils se creusent au bord des eaux; ce sont des animaux nocturnes. Les Tenrecs s'engourdissent tous les ans comme beaucoup de mammifères du même groupe; mais leur sommeil a lieu pendant les plus fortes chaleurs.

TENSIF. On appelle *Douleur tensive* celle qui s'accompagne d'un sentiment de tension dans la partie souffrante : telle est celle que causent les inflammations des membranes muqueuses.

TENSION DES VAPEURS. *Voy.* VAPEUR.

TENSON (du latin *contentio*, dispute, débat), dit aussi *Jeu-parti*, nom donné, au moyen âge, à des pièces de poésies, le plus souvent en dialogues, qui avaient ordinairement pour objet des questions ingénieuses sur l'amour que les troubadours se proposaient les uns aux autres : il en naissait d'agréables disputes. C'étaient aussi parfois des plaintes langoureuses, des reproches amers, ou enfin de sanglantes injures qu'échangeaient deux adversaires. On trouve de nombreuses tensons dans les *Poésies originales des troubadours* de Raynouard.

TENTACULES (du latin *tentare*, tâter), vulgairement *Cornes*, nom donné, en Zoologie, aux appendices mobiles non articulés et de conformation très-diverse dont beaucoup d'animaux, entre autres les Mollusques (Limaces, Limaçons, etc.), et plu-

sieurs Poissons, comme la Baudroie, ont la tête pourvue. Les tentacules servent le plus souvent d'organes du tact.

TENTATIVE (du latin *tentare*, essayer). La *Tentative de crime*, manifestée par des actes extérieurs, et suivie d'un commencement d'exécution, si elle n'a été suspendue ou n'a manqué son effet que par des circonstances fortuites ou indépendantes de la volonté de l'auteur, est considérée comme le *crime* même (Code pénal, art. 2, 3, 86, etc.).

TENTE (du latin *tentorium*), espèce de pavillon fait ordinairement de grosse toile de chanvre, et que l'on dresse en pleine campagne pour se mettre à l'abri du soleil et des injures du temps. Les anciens patriarches vivaient sous la tente : c'est encore la seule habitation des peuples nomades. — En Marine, les tentes sont de grosses couvertures que l'on tend à 3 ou 4 mètres au-dessus des ponts supérieurs des navires. Les embarcations plus légères ont une toile tendue à 1 mètre et demi au-dessus des bancs : on la nomme *Tente de nage* et quelquefois *Taude*.

Les armées grecques et romaines menaient des tentes à leur suite et les dressaient toutes les fois qu'elles établissaient leurs camps. Cet usage se perdit au moyen âge, parce qu'alors les armées ne tenaient guère la campagne pendant l'hiver. Louis XIV fit reprendre la tente à ses troupes. Sous la Révolution et sous l'Empire, la rapidité des mouvements stratégiques ne permit point de s'en servir, et les soldats furent obligés de bivouaquer en plein air. Aujourd'hui les tentes sont surtout en usage dans les camps de manœuvres : elles peuvent contenir 15 fantassins ou 8 cavaliers. En Algérie, on se sert de sacs de campement disposés de telle sorte que plusieurs réunis ensemble forment une tente improvisée.

En Chirurgie, on donne le nom de *Tentes* à de petits faisceaux ou rouleaux de charpie un peu durs, de forme cylindrique ou conique, et liés au milieu par un fil, afin qu'ils ne se dérangent pas et soient plus facilement retirés des parties dans lesquelles on les introduit. On fait les tentes avec de la charpie longue, de l'éponge préparée et de la racine de gentiane. On les introduit dans les ulcères profonds; on s'en sert aussi pour dilater une ouverture ou un canal.

Tente du cervelet, large repli de la dure-mère tendu entre le cerveau et le cervelet.

TENTHRÉDINIENS ou TENTHRÉDINES (du genre type *Tenthredo*, dont le nom est formé du grec *tenthrêdôn*, abeille sauvage), tribu d'insectes Hyménoptères de la famille des Porte-Scie : corps court et cylindrique, mandibules fortes et aplaties, mâchoires munies de palpes à 6 articles, antennes assez courtes, abdomen peu distinct du thorax; tarière dentelée en forme de *scie* chez les femelles. Leurs larves ressemblent aux chenilles des Lépidoptères, ce qui leur a valu le nom de *Fausses-Chenilles*. — A cette tribu appartiennent les genres *Tenthredo*, *Cephus*, *Lophyrus*, *Nematus*, *Hylotoma*, *Cimbex*, etc.

TENTURE (de *tendre*), se dit d'un certain nombre de pièces de tapisserie de même facture, de même dessin, ou dont les dessins font suite l'un à l'autre; il se dit aussi de tout ce qui sert à tapisser un appartement, une église, etc.

Ce mot désigne le plus souvent les pièces d'étoffe de deuil qui sont *tendues*, lors d'un convoi ou d'un service, dans l'intérieur et à l'extérieur de l'église, ainsi qu'à la maison mortuaire. A Paris et dans quelques villes de premier ordre, les tentures sont placées par des entreprises dites des *Pompes funèbres*, qui payent une redevance aux fabriques des églises. Ailleurs, elles sont la propriété des fabriques.

TENUE DES LIVRES, art de régler la comptabilité d'un négociant et de présenter l'histoire écrite de toutes ses opérations. On distingue : la *Tenue des livres en partie simple* ou *à partie simple*, manière de tenir les livres qui consiste à ne mentionner, dans chaque article, que celui qui doit ou à qui l'on doit; et la *Tenue des livres en partie double* ou *à partie double*, qui consiste à reconnaître à la fois un débiteur et un créancier dans la rédaction d'un article quelconque, soit de recette, soit de dépense : cette deuxième méthode a été inventée par les Italiens. Dans la tenue des livres à partie double, on joint aux comptes des débiteurs et des créanciers particuliers, sous le nom de *marchandises générales*, *traites et remises*, *profits et pertes*, etc., des comptes généraux qui font le contrôle perpétuel des comptes particuliers, et dont les résultats indiquent, par un calcul sûr et facile, les bénéfices ou les pertes du négociant. C'est de ces doubles comptes que la méthode a pris le nom de *partie double*. — A l'aide d'une bonne tenue de livres, un commerçant doit pouvoir toujours et facilement : 1° remonter aux transactions antérieures pour les comparer aux transactions présentes ou rectifier les erreurs; 2° connaître sa position avec ses débiteurs ou ses créanciers; 3° apprécier sa propre situation. — Il existe un grand nombre de traités sur cette matière : *le Teneur de livres* de M. Trémery; la *Tenue des livres en partie double* de M. l'Épine; la *Tenue des livres* d'Edm. Degrange (arrivée en 1855 à sa 24e édition); le *Cours complet de Tenue des livres* de MM. Goujon et Sardou, etc.

Note tenue, note soutenue pendant un certain nombre de mesures ou de temps.

TENUIROSTRES (du latin *tenuis*, mince, et *rostrum*, bec), famille de l'ordre des Passereaux établie par M. Duméril, renferme des oiseaux qui ont le bec long, étroit, sans échancrure et souvent flexible : elle comprend les genres *Alcyon*, *Todier*, *Sittelle*, *Guêpier*, *Orthorhynque*, *Colibri*, *Grimpereau* et *Huppe*.

C'est aussi une famille d'Échassiers renfermant des oiseaux à bec mou, grêle, obtus, arrondi : *Avocette*, *Courlis*, *Bécasse*, *Vanneau* et *Pluvier*.

TENURE. En Droit féodal, ce mot se disait et de l'étendue d'un fief, et de sa mouvance ou de la manière dont il était *tenu* ou possédé. On distinguait en général la *Tenure féodale*, pour les fiefs nobles, et la *T. de roture*, pour les fiefs roturiers; et en particulier la *T. par hommage*, la *T. par parage*, *par aumône*, *par bourgage*, etc. *Voy.* MOUVANCE.

TÉORBE ou THÉORBE (de *Teorba* ou *Tuorba*, nom d'un Italien auquel on en attribue l'invention), instrument à cordes, que l'on pinçait avec les doigts, était assez semblable au luth, mais plus grand, et avait deux têtes ou manches, l'un pour les cordes qui se doigtent sur le manche, l'autre pour les grosses cordes qui servent pour les basses et qui se pincent à vide (*Voy.* LUTH). Dans les accompagnements, le téorbe jouait à peu près le rôle que remplit aujourd'hui le violoncelle. — Cet instrument fut inventé au commencement du XVIe siècle, soit par un Italien du nom de Teorba, que d'autres appellent Barletta, soit par un Français nommé Hotteman. C'était l'instrument favori des dames au temps de Louis XIV : Ninon de Lenclos excellait à en jouer. Il est aujourd'hui abandonné.

TÉPHRINE (du grec *téphra*, cendre), lave feldspathique, de couleur cendrée, rude au toucher et fusible en un émail blanc pointillé de noir et de vert.

TÉPHRITE, *Tephritis* (du grec *téphra*, cendre, à cause de leur couleur cendrée), genre d'insectes Diptères athéricères, de la tribu des Muscides, renferme de petites Mouches à ailes latérales, qu'elles remuent continuellement. Le corps des femelles est terminé par un tuyau écailleux qui leur sert à introduire leurs œufs dans diverses substances. Ces insectes habitent certaines plantes : le *Téphrite du chardon* est d'un noir luisant, avec l'écusson et les pattes jaunes; la femelle dépose ses œufs dans les tiges du chardon; le *T. cornu* attaque les scabieuses; il est gris, long de 7 à 8 millim.; le *T. de la bardane* est d'un vert jaunâtre, garni de poils gris,

TÉPHROSIE, *Tephrosia* (du grec *téphra*, cendre, à cause de la couleur cendrée du duvet dont elles sont revêtues), genre de la famille des Légumineuses-Papilionacées, tribu des Lotées, détaché du genre Galéga. La *Tephrosia tinctoria*, qui donne de l'indigo, est le Galéga officinal; la *T. toxicaria*, le Galéga soyeux ou Bois à enivrer. *Voy.* GALEGA.

TÉRAMNUS, plante, synonyme de *Glycine*.

TERASPIC, plante. *Voy.* THLASPI.

TÉRATOLOGIE (du grec *téras*, monstre, et *logos*, discours), partie de la Physiologie gnérale qui traite des diverses monstruosités de l'organisation, qui en recherche les causes et les lois. *Voy.* MONSTRE.

M. Isid. Geoffroy Saint-Hilaire a donné un *Traité de Tératologie animale*, 1832-36; M. Moquin-Tandon, les *Eléments de Tératologie végétale*, 1841; M. Baudrimont, des *Recherches sur la structure et la Tératologie des corps cristallisés*, 1847.—M. Berger de Xivrey a publié en 1836 les *Traditions tératologiques*, ou *Récits sur quelques points de la Fable, du merveilleux et de l'histoire naturelle.*

TERCET (de *ter*, trois fois), couplet ou stance de trois vers. Le sonnet est composé de quatorze vers distribués en deux quatrains et deux *tercets*. La *Divine Comédie* du Dante est écrite en tercets.

TÉRÉBELLE, *Terebella* (diminutif de *terebra*, vrille, tarière, à cause de sa forme), genre d'Annélides céphalobranches, de la famille des Sabellaires ou Amphitrites, renferme des espèces marines qui vivent enfoncées dans le sable ou dans des tubes fixes formés de fragments de coquilles mêlés de sable. — On distingue les *T. simples*, les *T. phyzélies* et les *T. idalies*. Le type du genre est la *T. coquillière* (*T. conchilcza*) des côtes de France.

TÉRÉBELLUM, nom latin du genre *Tarière*.

TÉRÉBÈNE, corps qui se forme comme produit accidentel lorsqu'on fait agir certains acides, et notamment l'acide sulfurique, sur l'essence de térébenthine. Ce corps, ainsi que ses composés, a été découvert par M. Deville. — L'*Acide térébique* est un produit cristallin obtenu en traitant l'essence de térébenthine par l'acide azotique bouillant.

TÉRÉBENTHINE (en grec *térébenthiné*, même sens), suc résineux, de la consistance du miel, qui découle naturellement, ou à l'aide d'incisions, de plusieurs végétaux, surtout de ceux de la famille des Conifères et de celle des Térébinthacées, tels que les Pins, Sapins, Mélèzes et Cyprès. Lorsque ces arbres ont acquis un certain âge, 30 à 40 ans, on pratique de petites entailles le long de leur tronc; la térébenthine découle alors de ces incisions et vient se réunir dans un creux fait au pied de chaque tronc : c'est la *Térébenthine vierge*. On purifie cette térébenthine brute en la fondant dans une grande chaudière et en la passant à travers des filtres de paille. L'extraction de la térébenthine commence au printemps et finit en octobre. Pendant l'hiver, les dernières plaies de l'arbre coulent encore; mais la résine se solidifie sur le bord des entailles en croûtes opaques d'un blanc jaunâtre : c'est alors ce qu'on appelle le *galipot*. C'est aussi de la térébenthine qu'on tire le *goudron* et la *poix noire*. *Voy.* ces mots.

La térébenthine est un mélange d'une huile essentielle et d'une résine; on effectue la séparation de ces deux éléments en distillant la térébenthine dans de grands alambics de cuivre. Elle fournit ainsi près du quart de son poids d'essence (*Essence de térébenthine*); le résidu est ce qu'on appelle *brai sec*, *arcanson* ou *colophane*.

On distingue dans le Commerce : la *Térébenthine commune*, ou *de Strasbourg*, qui provient des Sapins; la *T. de Bordeaux*, qui découle du Pin maritime; la *T. de Venise* ou *de Briançon*, qui provient du Mélèze.

On emploie la térébenthine, ainsi que l'essence qu'on en extrait, pour la préparation du vernis. L'essence de térébenthine sert aussi aux dégraisseurs. La Médecine fait usage de l'Essence de Térébenthine contre les névralgies, le ténia, les maladies des voies urinaires, les coliques hépatiques, etc.; associée au double de son poids d'éther sulfurique, elle constitue le *Remède de Durande*, qu'on administre par doses de 10 à 20 gouttes.

On donne le nom de *Térébenthine du Brésil* au baume de Copahu; de *T. du Canada*, au Baume du Canada (*Voy.* ce mot); de *T. de Chio*, à la résine qu'on extrait du Pistachier térébinthe (*Voy.* PISTACHIER); de *T. de Judée*, au suc résineux qui découle de l'*Amyris gileadensis* : ce suc est aussi connu sous les noms de *Baume de la Mecque*, d'*Opobalsamum*; les Orientaux lui attribuent de grandes vertus médicales : il a une action marquée sur les voies urinaires; on l'emploie aussi comme cosmétique.

TÉRÉBINTHACÉES (du genre type *Terebinthus*, Pistachier, Térébinthe), famille de plantes dicotylédones polypétales périgynes, renferme des arbres, des arbrisseaux, et plus rarement des végétaux herbacés, tous laiteux ou résineux, à feuilles alternes, généralement composées, sans stipules; à fleurs hermaphrodites ou unisexuées, petites, généralement disposées en grappes : calice de 3 à 5 sépales, quelquefois réunies à leur base; corolle manquant quelquefois, ou composée d'un nombre de pétales égal aux lobes du calice, et régulière; étamines le plus souvent en nombre égal, plus rarement double ou quadruple des pétales : dans le premier cas, elles alternent avec les pétales; pistil composé de 3 à 5 carpelles, tantôt distinctes, tantôt plus ou moins soudées entre elles; quelquefois plusieurs carpelles avortent, et il n'en reste qu'une, portant plusieurs styles; chaque carpelle à une seule loge; *gemmule portée* au sommet d'un podosperme filiforme, *qui naît du* fond de la loge : il y en a tantôt une seule, renversée; tantôt deux, renversées ou collatérales; fruits secs ou drupacés, contenant généralement une seule graine.

La plupart des Térébinthacées sont des végétaux exotiques propres aux régions intertropicales : ils sont précieux par leurs sucs résineux et balsamiques (*Lentisque*, *Pistachier*, *Balsamier*) ou pour leurs propriétés tinctoriales (*Sumac*); les fruits de quelques espèces sont comestibles (*Manguier*). — On divise la famille des Térébinthacées en 5 grandes tribus, dont quelques-unes font des familles à part : les *Anacardiacées*, les *Burséracées*, les *Amyridées*, les *Connaracées* et les *Spondiacées*. *Voy.* ces mots.

TÉRÉBINTHE, *Pistachia terebinthus*, espèce du genre Pistachier. *Voy.* ces mots.

TEREBRA, nom latin du genre *Vis*.

TÉRÉBRANTS (du latin *terebrare*, percer avec une tarière), section de l'ordre des Hyménoptères, renferme ceux de ces insectes dont les femelles sont pourvues d'une tarière, espèce d'aiguillon qui leur sert à percer les substances étrangères pour y déposer leurs œufs. Cette section comprend les *Pupivores* et les *Porte-Scie*. *Voy.* ces mots.

TÉRÉBRATULE, *Terebratula* (du latin *terebratus*, percé), genre de Mollusques brachiopodes, renferme des animaux ovales ou oblongs, épais, ayant les bords du manteau très-minces, et garnis sur le bord de cils peu nombreux et très-courts. Leur coquille est inéquivalve, la plus grande valve ayant un crochet avancé, souvent courbé ou tronqué, *percé* à son sommet d'un trou arrondi, et donnant passage à un pédicule propre à fixer la coquille aux corps marins, d'où le nom du genre. La *Térébratule vitrée* est une coquille obronde, renflée, lisse, mince, demi-transparente et toute blanche. Elle se trouve dans l'océan Indien. — Outre les espèces vivantes, ce genre en comprend un beaucoup plus grand nombre de fossiles, qu'on trouve dans les terrains anciens et dans les terrains secondaires.

TÉRÉDILE, *Teredus* (du grec *térédon*, ver qui

perce le bois), vulgairement *Perce-bois*, genre de Coléoptères pentamères de la tribu des Colydiens, renferme des insectes qui percent le bois des arbres en y creusant des trous arrondis. On en distingue 3 espèces : le *Térédile brillant*, le *T. à ailes plissées*, le *T. ponctué*. — On étend quelquefois le nom de *Térédiles* à tous les insectes qui percent le bois.

TÉRÉDINE, *Teredina* (diminutif du latin *teredo*, taret), Mollusque intermédiaire aux genres Taret et Pholade, n'est connu aujourd'hui que par son test et ne se rencontre qu'à l'état fossile : coquille globuleuse, équivalve ; tube subcylindrique, sans cloison, plus court que celui du Taret.

TEREDO, nom latin du genre *Taret*.

TERGEMINÉ (c.-à-d. *trois fois double*), épithète donnée, en Botanique, aux feuilles dont le pétiole se divise en deux parties, et porte deux folioles à chaque extrémité, et deux folioles à l'endroit de la bifurcation, comme dans la *Sensitive tergéminée*.

TERME (du latin *terminus*, borne), se dit, en général, de toute borne, de toute limite, et s'applique à tout ce qui est susceptible d'être mesuré.

Chez les Anciens, on appelait *Terme* toute borne servant à indiquer la limite d'un terrain. Les Romains mettaient ces bornes sous la protection d'une divinité particulière qu'ils appelaient le Dieu *Terme*. —Par suite, le mot *Terme* a désigné en Architecture. 1° des pierres carrées surmontées d'une tête, images du dieu *Terme* des Romains, que l'on place dans les jardins d'ornement, au coin des allées et des palissades : ce sont souvent aussi des statues d'homme ou de femme, sans bras, et dont la partie inférieure se termine en gaîne ; 2° des pièces de sculpture qui forment les côtés du couronnement d'un édifice.

En Algèbre, les *termes* d'un polynôme sont les quantités séparées par les signes *plus* + et *moins* —. Il y a deux termes dans un *binôme*, trois dans un *trinôme*, etc. — En Arithmétique et en Géométrie, les *termes* d'un rapport, d'une proportion, d'une progression, sont les quantités qui y sont comparées entre elles. *Voy.* RAPPORT, PROPORTION, etc.

En Grammaire et en Logique, on appelle *Termes* les mots qui expriment les idées mises en rapport. Dans toute proposition, il y a deux termes, le *sujet* et l'*attribut*. Dans tout syllogisme, on ne trouve que trois termes : le *grand*, le *moyen* et le *petit*, combinés deux à deux. *Voy.* SYLLOGISME.

En Droit civil, le *Terme* est la limitation d'un temps donné pour faire une chose, et le temps préfix d'un payement. Ce qui n'est dû qu'à terme ne peut être exigé avant l'échéance. Le terme est toujours présumé stipulé en faveur du débiteur (Code Nap., art. 1185-88). — En matière de Location, les *Termes ordinaires* de l'année sont le 1er janvier, le 1er avril, le 1er juillet et le 1er octobre, qui, par l'usage, sont toujours reportés au 8 ou au 15 de chacun de ces mois, suivant l'importance des locations.

TERMES, *Termes*, insecte. *Voy.* TERMITE.

TERMINAISON. On appelle ainsi, en Grammaire, par opposition à *radical*, le dernier son d'un mot, par exemple *o* dans amo, *us* dans domin*us*, ou, plus exactement, toute la partie variable de la fin des mots, celle qu'on ajoute au radical pour exprimer les accidents de nombre, de genre, de cas, de mode, de temps, de personne, et rendre ainsi les rapports de concordance ou de dépendance que les mots ont entre eux, comme dans am*averunt*, domin*orum*. C'est par les différences de leurs terminaisons que se distinguent les déclinaisons et les conjugaisons.

C'est aussi par des différences de terminaison que se distinguent les vers dans les langues modernes : les rimes sont dites *masculines* ou *féminines*, selon que les mots ont une terminaison masculine, comme *amour*, ou féminine, comme *tendresse*.

TERMINAL, épithète donnée aux parties des plantes qui occupent le sommet d'un organe quelconque : c'est ainsi qu'on dit : *Style terminal*, *Anthère terminale*, *Fleurs terminales*, *Bourgeon terminal*, etc.

TERMINALIER, *Terminalia*. *Voy.* BADAMIER.

TERMINOLOGIE (du latin *terminus*, terme, et du grec *logos*, discours), ensemble des termes techniques d'une science ou d'un art et des idées que ces termes représentent. *Voy.* NOMENCLATURE.

Il se dit aussi de la langue particulière que se fait chaque auteur : c'est ainsi que l'on dit la *Terminologie* de Kant, de Hegel.

TERMITE, *Termes*, vulgairement *Fourmi blanche*, genre de l'ordre des Névroptères planipennes, renferme des insectes très-petits et très-destructeurs, qui vivent, comme les fourmis, en sociétés innombrables, composées de mâles, de femelles, de travailleurs qui restent à l'état de larve, et de soldats qui sont dépourvus d'ailes et chargés de la défense de l'habitation. Ces insectes sont armés de mandibules puissantes à l'aide desquelles ils percent et dévorent les bâtiments en bois, les meubles, les papiers, les étoffes et les marchandises. Leurs mœurs sont des plus curieuses à observer. Les uns bâtissent leurs nids sur les branches des arbres, les autres sur la terre. Les nids du *Termite belliqueux* (*T. bellicosus*) ont la forme d'un pain de sucre, haut de 3 ou 4 mètres ; ils sont assez solidement construits pour résister aux attaques de l'homme et des animaux. On connaît encore le *T. voyageur*, le *T. fatal*, le *T. atroce*, le *T. mordant*, etc. On trouve dans le midi de l'Europe et le Levant le *T. lucifuge*, d'un noir brillant, qui infeste les magasins.—Les Termites sont originaires de l'Inde ; mais aujourd'hui les navigateurs les ont disséminés dans toutes les parties du monde. Ils font surtout de grands ravages dans nos ports occidentaux. M. de Quatrefages a récemment indiqué un procédé efficace pour les détruire.

TERNAIRE (du latin *ternus*, trois à la fois), ce qui est composé de trois unités. *Voy.* TROIS, TRINITÉ, TRIADE. — La *Mesure ternaire*, en Musique, est celle qui est divisée en trois temps.

TERNE (du latin *ternus*, triple, trois à la fois). Dans la Loterie, on applique ce mot à la réunion de trois nombres pris ensemble, et qui sortent en même temps. Le *Terne* gagnait 5,500 fois la mise. — *Terne* se dit encore, au Jeu de loto, de trois numéros gagnants sur la même ligne horizontale ; et, au Jeu de dés, du coup où l'on amène deux 3.

TERNÉ (du latin *ternus*, triple), terme de Botanique, désigne les parties des plantes réunies au nombre de trois sur un support commun, ou fixées trois à trois au même point ou sur le même plan d'un axe ou réceptacle commun : les feuilles du *trèfle* sont ternées, et c'est même de là que cette plante tire son nom (*trifolium*).

TERNSTROEMIACÉES (du genre type *Ternstrœmia*, ainsi nommé lui-même de G. *Ternstrœm*, botaniste suédois du XVIIIe siècle), famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, se compose d'arbres et d'arbrisseaux à feuilles alternes, sans stipules, souvent coriaces et persistantes ; à fleurs quelquefois très-grandes, blanches, roses ou rouges, axillaires et terminales : calice à 5 sépales concaves, inégaux et imbriqués ; corolle à 5 ou à un plus grand nombre de pétales imbriqués et tordus, quelquefois soudés à leur base, et formant une corolle gamopétale ; étamines nombreuses, souvent réunies par la base de leurs filets et soudées avec la corolle ; ovaire libre, à 2, 3 ou 5 loges ; gemmules, au nombre de deux ou plus, pendantes ou ascendantes à l'angle interne de chaque loge ; fruit, à 2, 3 ou 5 loges, tantôt coriace, indéhiscent, un peu charnu intérieurement ; d'autres fois sec, capsulaire, s'ouvrant en autant de valves ; graines en nombre indéfini. — Les Ternstrœmiacées habitent principalement l'Amérique tropicale et l'Asie orientale. Cette famille a été divisée en 5 tribus : *Ternstrœmiées*, *Sauraujées*,

Laplacées, Gordoniées, Camelliées. à cette dernière appartiennent les genres *Thé* et *Camellia*.

TERRA MERITA, ancien nom du *Curcuma*.

TERRAGE, droit qu'avaient autrefois certains seigneurs de prendre en nature une certaine partie des fruits provenus sur les terres qui étaient sous leur dépendance. On nommait *Seigneur terrageau* celui qui avait droit de terrage. *Voy.* CHAMPART.

On appelle encore ainsi : 1° l'action de remonter la terre des vignes de la base au sommet, ou d'y apporter des terres des champs voisins; — 2° celle de *terrer* le sucre, c.-à-d. de le couvrir d'une terre grasse qui a la propriété de le blanchir (*Voy.* SUCRE); — 3° celle de *terrer* une étoffe, c.-à-d. de l'enduire de terre à foulon pour la dégraisser.

TERRAINS, se dit, en Géologie, des fractions plus ou moins grandes de l'écorce terrestre, considérées par rapport à l'époque et au mode de leur formation : c'est la réunion d'un certain nombre de formations qui ont entre elles assez de rapports pour qu'on puisse les considérer comme produites pendant une des grandes périodes de tranquillité de notre planète. Les terrains se composent de *roches* d'origine diverse, soit ignée, comme les granites, les porphyres, les basaltes, etc, soit aqueuse, comme les calcaires, les argiles, les grès, etc., et qui se sont formées à des époques différentes et successives.

Par rapport au mode et à l'époque de leur formation, on distingue trois grandes classes de *Terrains :* la première se compose du *Terrain primitif* ou *T. de cristallisation stratiforme*, formé autour de la masse terrestre, encore fluide et incandescente; la deuxième embrasse tous les *T. sédimentaires*, résultant soit d'une précipitation mécanique ou chimique, soit d'un transport, terrains dont la structure, les fragments roulés et les débris organiques qu'ils contiennent dénotent l'action des eaux; la troisième comprend les *T. plutoniques*, produits d'épanchements et d'éruptions : ce sont des roches de cristallisation comme celles de la première classe, mais qui se sont formées à toutes les époques géologiques, et le plus souvent sans stratification apparente. — Autrefois on divisait les terrains, d'après Werner, en *T. primitifs*, *T. de transition*, *T. secondaires*, *T. tertiaires* et *T. d'alluvion;* cette classification, bien que n'étant plus l'expression de la science actuelle, est encore employée lorsqu'il s'agit de généraliser.

I. Le *Terrain primitif* constitue la masse essentielle de la partie connue de l'écorce consolidée du globe et forme l'assiette de tous les terrains sédimentaires; il se montre sur une grande partie de la surface terrestre. Il diffère des terrains sédimentaires en ce qu'il est toujours composé de roches à éléments cristallins agrégés, et qu'il ne contient ni sables, ni cailloux roulés, ni fossiles : il est antérieur à toute création organique. On le divise en trois *étages* qui sont, en allant du centre à la surface, suivant l'ordre de formation : 1° le *gneiss*, qui forme environ le quart ou le cinquième de l'écorce consolidée; terrain stérile pour l'agriculteur, mais l'un des plus riches pour le mineur par les nombreux filons métallifères qu'on y trouve; 2° le *micaschiste;* 3° le *talcschiste*, placé immédiatement au-dessous des terrains sédimentaires.

II. Les *Terrains sédimentaires*, dits aussi *neptuniens*, qui s'étendent sur d'immenses surfaces, contiennent presque toujours des débris de corps organisés et des fragments roulés par les eaux; ils sont essentiellement stratifiés, et d'autant plus disloqués qu'ils sont plus anciens. Les corps organisés fossiles qui s'y trouvent diffèrent d'autant plus de ceux qui vivent actuellement, que les couches qui les renferment sont plus anciennes. Voici, dans l'ordre d'ancienneté, les différents terrains sédimentaires : 1° le *T. cumbrien* (du nom de la province de Cumberland, où il se montre à découvert sur une grande étendue), composé de schistes argileux ardoisiers, alternant avec des grauwackes, des grès, etc. : c'est dans ce terrain que commencent à paraître les premiers vestiges de l'organisation; — 2° le *T. silurien* (du nom des Silures, peuplade celtique qui habitait le pays de Galles), composé principalement de schistes ardoises, et de calcaires divers, riches en fossiles, etc.; — 3° le *T. dévonien* (du nom du Devonshire, où il a été étudié par M. Murchison), caractérisé par des grès de différente nature (*vieux grès rouges*) : il se développe en Angleterre, en Belgique, sur les bords du Rhin, en Bretagne, etc.; — 4° le *T. carbonifère* ou *T. houiller*, nettement caractérisé par l'anthracite et surtout par la grande quantité de houille qu'il contient dans sa partie supérieure; la partie inférieure se compose d'un calcaire compacte et bitumineux, qui fournit au commerce les marbres de Flandre et de Belgique connus sous le nom de *Marbres écaussines* ou *Petit granite*, ainsi que le marbre de Namur et de Dinan, exploité sous le nom de *Marbre de Sainte-Anne :* le terrain houiller est extrêmement riche en fossiles; — 5° le *T. pénéen* (c.-à-d. pauvre, rare), composé de grès et de calcaires : il manque très-souvent dans la série des terrains; on y trouve pour la première fois des débris d'énormes reptiles sauriens; — 6° le *T. de trias*, ainsi appelé parce qu'il se compose de trois dépôts très-distincts, les grès bigarrés, le calcaire coquillier et les marnes irisées; — 7° le *T. jurassique* (du nom des montagnes du Jura qui en sont formées) : c'est un des plus puissants et des plus complexes; il se présente surtout en France, en Allemagne, dans les Alpes et en Angleterre; on le subdivise en étage du *lias*, remarquable par les *coprolithes* (*Voy. ce mot*), et en étage *oolithique*, calcaire globulaire auquel appartient une partie des minerais de fer en grains qu'on exploite sur divers points de la France; — 8° le *T. crétacé*, dont la partie supérieure est formée par de la craie, comme aux environs de Paris : il est très-étendu et puissant, et se présente dans un grand nombre de localités; — 9° le *T. paléothérien* (ainsi nommé à cause des nombreux débris de Paléothérium qu'il renferme), dit aussi *T. supercrétacé*, comprenant une longue série de formations qui commence au-dessus de la craie et se termine aux alluvions; — 10° les *alluvions* (*Voy.* ce mot), qui comprennent les dépôts sédimentaires les plus modernes.

III. Les *Terrains* dits *plutoniques*, qui se trouvent intercalés dans les masses stratifiées de toutes les époques, particulièrement des époques anciennes, par l'effet d'éruptions émanées du sein de la terre à l'état de fusion ignée, sont : 1° le *T. granitoïde*, comprenant les granites, syénites, diorites, pegmatites, etc., qui remplissent de larges fissures, par lesquelles s'est épanchée la matière incandescente, dans la plupart des pays accidentés et montagneux, comme dans plusieurs parties des Alpes, des Pyrénées, de la Bretagne, des Vosges, de l'Auvergne, du Limousin, etc.; les chaînes de montagnes qu'il constitue sont souvent très-élevées, et généralement d'une forme arrondie; —2° le *T. porphyroïde*, qui comprend différentes roches, parmi lesquelles dominent les porphyres; — 3° le *T. trachyto-basaltique*, composé de roches feldspathiques (trachytes) et de roches pyroxéniques (basaltes) : la plupart des volcans, éteints ou en activité, sont établis sur les trachytes, comme au centre de la France, aux îles du Cap-Vert, et surtout en Amérique, dans la grande chaîne des Andes; — 4° le *T. volcanique* ou *T. lavique* (de *lave*), qui comprend les dépôts résultant des éruptions survenues depuis le commencement de l'époque historique jusqu'à nos jours. *Voy.* GÉOLOGIE et ÉPOQUES GÉOLOGIQUES.

TERRASSE, élévation de terre ménagée dans un parc ou un jardin, surtout au-dessus d'une rivière, d'une vallée ou de la mer, et plantée d'arbres, pour servir de promenade et de point de vue. On cite, en France, la *Terrasse de Saint-Germain-en-Laye*.

celles *de Meudon* et *de Saint-Cloud*; à Naples, la terrasse *de la Villa-Réal*. — Par extension, on donne le nom de *Terrasse* à la toiture d'une maison lorsque c'est une plate-forme. On recherche ce genre de toiture dans le Midi et dans l'Orient. Dans ces contrées, les terrasses servent de cour, de promenade.

TERRASSEMENT, TERRASSIER. Le *Terrassement* a pour objet le *déblai* et le *remblai* des terres; le *Terrassier* est employé à creuser les fossés, les fondations d'une maison, à la construction des routes, des railways ou des rues, aux grands travaux des parcs et des jardins, aux plantations, etc. Ses outils sont la pioche et la pelle, auxquelles il faut joindre la brouette et le tombereau. Chez les Romains, les grands travaux de terrassement, routes, canaux, etc., étaient accomplis par les armées. MM. Etienne et Masson, ingénieurs, ont donné le *Manuel du Terrassier*.

TERRE (en latin *Terra*), planète. Elle est située entre Vénus et Mars, et tient le milieu entre les planètes qu'on appelle, par rapport à elle, *Pl. supérieures*, et les *Pl. inférieures*. Elle a pour signe ♁.

La Terre est animée d'un mouvement de *translation* et d'un mouvement de *rotation*. Le premier s'effectue d'occident en orient dans un orbe elliptique dont le soleil occupe un des foyers, et cet orbe est dans le plan de l'écliptique. La Terre fait sa révolution autour du soleil dans l'intervalle de 365 jours 5 heures 48′ 51″; c'est ce qu'on nomme l'*année sidérale*, qui surpasse d'environ 20 minutes l'*année tropique*, c'est-à-dire le temps que le soleil emploie dans son mouvement apparent à revenir à l'équinoxe du printemps. Le mouvement de la Terre dans son orbite donne naissance au mouvement apparent du soleil dans l'écliptique. La rotation de la Terre s'effectue d'occident en orient, dans l'intervalle de 23 heures 56′ 4″. Cette rotation donne lieu au mouvement apparent diurne du soleil et de tous les corps célestes d'orient en occident. — Le centre de la Terre ne quitte jamais le plan de l'écliptique, avec lequel son axe fait un angle de 23° 27′; cette inclinaison est à peu près constante, de sorte que le soleil ne répond jamais perpendiculairement deux instants de suite au même point de la surface de la Terre; c'est ce qui occasionne le changement des saisons. La distance moyenne de la Terre au soleil est d'environ 38 millions de lieues ou 152 millions de kilomètres; sa masse est à celle du soleil dans le rapport de 1 à 354,936.

La Terre est ronde ou plutôt ellipsoïde : elle est renflée vers l'équateur et aplatie aux pôles; son diamètre équatorial est de 12,754,863ᵐ; son diamètre polaire, de 12,712,251ᵐ; sa circonférence, de 40,000,000ᵐ.

La théorie de la Terre a préoccupé les savants dès la plus haute antiquité; elle occupe la place principale dans toutes les Cosmogonies, soit religieuses, soit philosophiques. Les observations des Géologues ont démontré que la Terre n'était arrivée à son état actuel qu'après avoir subi, pendant un temps incalculable, de nombreuses révolutions dont on voit partout la trace. Trois principaux systèmes physiques ont été proposés pour expliquer ces révolutions : les *Hydrogéens* ou *Neptuniens*, à l'exemple de Thalès, font jouer le plus grand rôle à l'eau; les *Pyrogéens* ou *Vulcaniens* supposent que la Terre a été originairement en combustion et semblable au soleil, et que, cette combustion ayant cessé, le globe s'est peu à peu refroidi; parmi ceux-ci, quelques-uns, Buffon entre autres, prétendent que le globe est formé d'un fragment du soleil détaché de cet astre par le choc d'un astre quelconque et lancé dans l'espace; les *Atmogéens*, à la tête desquels sont Laplace et Herschell, supposent que l'atmosphère du soleil, en vertu d'une chaleur excessive, se serait étendue au delà des orbes de toutes les planètes et s'y serait resserrée successivement jusqu'à ses limites actuelles : les planètes auraient été formées aux limites successives de cette atmosphère, par la condensation des gaz qu'elle aurait abandonnés dans le plan de son équateur, en se refroidissant et en se condensant à la surface de l'astre; ces gaz refroidis auraient formé de petits globes qui se seraient unis les uns aux autres. — Tout tend à prouver que la Terre a été d'abord incandescente et qu'elle s'est refroidie graduellement : l'existence d'un foyer intérieur est démontrée par l'accroissement de chaleur que l'on constate dans les diverses couches du globe à mesure qu'elles sont plus profondément situées : cet accroissement est d'un degré centigrade environ pour 30 mètres de profondeur.

Quant à la figure de la Terre, les anciens la regardèrent longtemps comme une surface plate; cependant Pythagore et les astronomes grecs ont admis qu'elle était ronde. Aristote rapporte déjà une estimation de la grandeur de la Terre. Les premières tentatives exécutées avec des moyens réellement scientifiques furent faites par les astronomes arabes qui, sous le calife Al-Mamoun, mesurèrent un degré du méridien. Cependant, jusqu'au commencement du XVIᵉ siècle, on demeura sans aucune mesure exacte de la Terre. En 1550, Fernel mesura un degré du méridien, de Paris à Amiens, en prenant pour mesure la circonférence d'une des roues de sa voiture, à laquelle était adapté un compteur mécanique qui notait le nombre des tours de roue. Dans le siècle suivant, Snellius imagina l'emploi d'une chaîne de triangles pour mesurer l'arc qui s'étend d'Alkmaër à Malines. En 1635, Norwood mesura la route de Londres à York. Ces tentatives diverses n'avaient fourni que des résultats très-imparfaits, lorsque, en 1670, Louis XIV donna à l'Académie des sciences la mission de déterminer la forme de la terre : c'est alors que Picard mesura avec précision l'espace d'un degré qui sépare Amiens de Malvoisine. En 1738, Bouguer et Lacondamine allèrent mesurer un degré au Pérou, et Maupertuis opéra en même temps en Laponie. Leurs résultats ne laissèrent plus de doute sur l'aplatissement des pôles. Dans les années suivantes, Lacaille, Dominique Cassini, Lahire, Boscovich, Beccaria et d'autres savants firent de nouvelles observations; ils avaient pour but non-seulement de mesurer l'aplatissement du globe, mais aussi d'arriver à la détermination d'une unité de mesure de longueur qui fût invariable comme la terre elle-même. Les travaux exécutés pendant la Révolution par Delambre et Méchain complétèrent ces recherches et fixèrent la longueur du *mètre*. *V.* ce mot.

Dans le langage ordinaire, le mot *Terre* désigne la partie superficielle du globe dans laquelle croissent et se développent les végétaux, la matière dont le sol semble être principalement formé. Ainsi comprise, la terre était autrefois un des quatre éléments. Les philosophes de l'antiquité admettaient une *Terre élémentaire* ou *Terre primitive* qui existait, selon eux, dans tous les composés solides et qu'on devait obtenir comme résidu après avoir épuisé sur ces composés tous les moyens de décomposition. Les Alchimistes firent de longues recherches pour trouver cette terre, parce qu'ils s'imaginaient que, comme l'or est le plus pur des métaux, la terre primitive devait faire partie de la composition de ce métal. — Dans le langage chimique moderne, on désigne encore sous le nom de *terres* certains oxydes, tels que la chaux, la strontiane, la baryte, l'alumine, la zircone, la glucine, etc. Les trois premières portent plus particulièrement le nom de *Terres alcalines*. — Humphry Davy a le premier reconnu, en 1807, la nature composée de ces terres.

En Agriculture, on distingue 3 sortes de terres : la *Terre sableuse* ou *sablonneuse*, où domine la silice, la *T. argileuse*, où domine l'alumine, la *T. crayeuse* ou *T. calcaire*, où domine la chaux. — La *T. végétale* est formée par les débris animaux et végétaux décom-

posés et mêlés à diverses substances huileuses et salines : elle constitue la couche la plus extérieure du globe. Sa couleur est noirâtre : c'est la plus favorable pour la végétation. *Voy.* HUMUS et TERREAU.

Terre absorbante, nom donné autrefois aux substances qui ont la propriété d'absorber les sucs acides qui se développent fréquemment dans l'estomac : tels sont la *Magnésie* et le *Phosphate de chaux*.

Terre d'Almagra, terre rouge, ocreuse, dont on se sert dans la Peinture à fresque, et qui ressemble assez à la sanguine.

Terre alumineuse, variété du *Lignite terreux*. Ce mot se dit aussi des terres dont on extrait l'*alun*.

Terre d'Arménie, espèce d'Ocre rouge dont on se sert pour les Peintures à fresque.

Terre bleue, Fer phosphaté pulvérulent.

Terre bolaire. Voy. BOL et TERRE DE LEMNOS.

Terre brune de Cologne ou *T. de Cassel*, espèce de Lignite terreux que l'on vend à Cologne, et qui sert à falsifier les tabacs à priser ; on l'emploie aussi dans la Peinture à fresque et comme combustible.

Terre calaminaire, Zinc oxydé calaminé.

Terre cimolée, sorte d'Argile. *Voy.* CIMOLÉE.

Terre comestible, terre argileuse magnésifère que certains peuples sauvages mangent, dit-on, dans les cas de disette. Le plus souvent ils la font cuire à moitié. Les terres de ce genre agissent sur l'estomac plutôt comme lest que comme nourriture.

Terre décolorante, nom vulgaire du *Lignite d'Auvergne*, qui a la propriété de décolorer beaucoup de liquides, entre autres le vinaigre rouge.

Terre foliée mercurielle, Acétate de mercure ; — *T. foliée minérale*, Acétate de soude ; — *T. foliée de tartre*, Acétate de potasse.

Terre à foulon, espèce d'Argile (*Voy.* ARGILE). — La meilleure terre à foulon se trouve en Angleterre. En France, on en exploite des gisements dans la vallée du Chiers, à Lisieux, à Saint-Mauvieux, etc.

Terre à four, Argile plastique mêlée de sable, qui est susceptible de se cuire sans se fendre, et que l'on emploie pour la confection des fours.

Terre d'Italie, Ocre brun formé de Limonite et d'Acerdèse ; cette terre s'emploie en Peinture.

Terre de Lemnos, Argile blanche ou rouge qui vient des îles de l'Archipel, et dont on se sert en Égypte comme d'astringent. On en formait de grosses pastilles sur lesquelles on imprimait le *sceau* du Grand Seigneur : ce qui lui a fait aussi donner le nom de *Terre sigillée. Voy.* BOL.

Terre de Marmarosch, variété d'Apatite (Phosphate de chaux terreux), qu'on tire surtout de Marmarosch, en Hongrie.

Terre d'Ombre, terre d'un beau brun foncé, dont on se sert en Peinture. Elle vient, dit-on, de l'Ombrie, pays des États de l'Église ; mais il en existe aussi dans d'autres parties de l'Italie. Elle doit sa couleur aux oxydes de fer et de manganèse.

Terre pesante. Voy. BARYTE.

Terre de pipe, variété de terre glaise ou argile plastique, d'un gris foncé, qui devient blanche par la cuisson, et avec laquelle on fait des pipes et diverses poteries, telles que plats, assiettes, etc. Non cuite et réduite en pâte avec de l'eau, elle absorbe facilement l'huile et les matières grasses, ce qui la rend utile pour le dégraissage.

Terre à pisé, terre forte, mélangée de pierres et de cailloux de grosseur moyenne, dont on se sert pour faire le *pisé*. *Voy.* ce mot.

Terre à porcelaine, nom vulgaire du *Kaolin* ou *Feldspath* décomposé.

Terre pourrie, espèce de Tripoli très-léger, très-fin et plus friable que celui qu'on emploie habituellement pour le polissage des métaux. On estime la terre pourrie d'Angleterre, d'un gris cendré, qui existe en couches épaisses près de Backwell (Derbyshire). Elle sert à donner le dernier poli aux corps durs.

Terre de Sienne, espèce d'Ocre d'un beau jaune, qu'on tire des environs de Sienne, en Toscane. On l'emploie dans la Peinture, ainsi que pour colorer les poteries, les porcelaines et les papiers. On lui donne une teinte rouge en la faisant griller : elle s'appelle alors *T. de Sienne brûlée*.

Terre sigillée. Voy. TERRE DE LEMNOS et BOL.

Terre de Sinope, Ocre rouge, tiré de Sinope, que les anciens employaient en Médecine et en Peinture.

Terre végétale. Voy. TERREAU.

Terre verte de Vérone ou *Baldogée*, Feldspath décomposé employé dans la Peinture à fresque, et que l'on trouve en Italie. Elle donne une couleur fort recherchée pour la peinture.

Terre vitrifiable : c'est la Silice pure.

TERREAU, dit aussi *Terre végétale*, *T. franche* et *Humus*. Il se compose de débris organiques plus ou moins abondants et plus ou moins modifiés, de sable et de substances accessoires fort variables, entre autres d'oxydes de fer et de manganèse, de sels de chaux et de magnésie, etc. Ce sont surtout les débris organiques qu'elle contient qui donnent à la terre végétale sa fertilité. Cette partie du terreau, que le développement des végétaux absorbe continuellement, est à chaque instant renouvelée par les engrais et par la décomposition des plantes.

TERRE-NOIX, ou *Noix de terre*, fruit du Bunion bulbeux. *Voy.* BUNION.

TERRE-PLEIN, amas de terres rapportées formant une surface plate et unie. C'est la partie supérieure du rempart où se trouve le canon et où se placent les assiégés pour défendre la place. — Il se dit aussi de tout terrain élevé et soutenu par des murailles, comme le terre-plein du Pont-Neuf, à Paris.

TERRÈTE ou LIERRE TERRESTRE. *Voy.* LIERRE.

TERREUR (RÉGIME DE LA), TERRORISTES. *Voy* ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

Terreur panique. Voy. PANIQUE.

TERRIER (de *terre*). Outre les retraites souterraines que se creusent certains mammifères, tels que *lapins*, *blaireaux*, *taupes*, etc., on appelle encore ainsi un Registre que tenaient jadis les seigneurs féodaux et qui contenait les noms de ceux qui relevaient de leur *terre*, les droits, cens et rentes qu'ils devaient, etc. On dit aussi *Papier terrier*.

TERRINE. On donne ce nom, dans l'Art culinaire, à des espèces de pâtés de viandes délicates, cuites ou déposées dans une terrine, et que l'on conserve pour être mangés froids. On fait des terrines de poularde, de jambon, de lièvre, de foies gras, de perdreaux aux truffes. Les terrines de foies de canards de Toulouse, les terrines de Nérac garnies de perdreaux aux truffes, ont de la réputation, ainsi que les terrines truffées de Ruffec et de Périgueux.

TESSÈRE (du latin *tessera*, dé, tablette), tablettes d'ivoire ou de métal dont les anciens se servaient pour divers usages. — On appelait *Tessère hospitale* une tablette de ce genre qu'on marquait de signes particuliers et qu'on rompait ensuite en deux : chacun des deux hôtes en gardait une moitié à l'aide de laquelle il se faisait reconnaître. — Dans les Armées romaines, on donnait le nom de *Tessères* aux tablettes sur lesquelles les généraux écrivaient leurs instructions, et particulièrement le mot d'ordre.

TEST ou TÊT (du latin *testa*, coquille), enveloppe solide et calcaire qui protège le corps mou d'un très-grand nombre d'animaux invertébrés, comme les Mollusques à coquille et les Crustacés : quelques naturalistes ont aussi appliqué, mais à tort, le nom de *Test* à la carapace des tortues, aux cuirasses des poissons, aux boucliers de la peau des tatous, des crocodiles et des pangolins.

Les Chimistes donnent le nom de *Test* à une coupelle avec laquelle on fait en grand l'*essai* des minerais.

TEST (Serment du), du mot anglais *test*, épreuve. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

TESTACÉS, nom donné vulgairement aux Mollusques à *test*, c.-à-d. à coquille, comme l'Huître, la Moule, l'Escargot, etc. (*Voy.* COQUILLE) : on l'oppose à *Crustacés*. — Ce mot n'est pas admis dans les classifications scientifiques.

TESTAMENT (du latin *testamentum*, qui a le même sens), acte par lequel le *testateur* dispose, pour le temps où il n'existera plus, de tout ou partie de ses biens, et qu'il peut révoquer (Code Nap., art. 895). Pour *tester*, il faut être sain d'esprit et en dehors des incapacités prévues par la loi, comme l'état de minorité, d'interdiction, de mort civile, etc. Toute personne peut disposer par testament soit sous le titre d'institution d'héritier, soit sous le titre de legs, soit sous toute autre dénomination propre à manifester sa volonté (art. 967).

La loi distingue trois sortes de testaments : le *T. olographe*, le *T. par acte public* et le *T. dans la forme mystique*. — Le *T. olographe* n'est valable que s'il est écrit en entier, daté et signé de la main du testateur : il n'est assujetti à aucune autre forme (art. 970). — Le *T. par acte public*, dit aussi *T. authentique* ou *solennel*, est celui qui est reçu par deux notaires, en présence de deux témoins, ou par un notaire en présence de quatre témoins : il est écrit par le notaire ou l'un des notaires; mais il est dicté par le testateur et signé par lui, après lecture faite : il est aussi signé par les témoins (art. 971-75). Ce testament répond à ce que les Romains appelaient *Testament nuncupatif* (c.-à-d. fait de vive voix). — Le *T. mystique* est écrit ou tout au moins signé par le testateur et remis par lui, clos et scellé, à un notaire, en présence de six témoins au moins. Le notaire dresse l'acte de suscription sur ce papier ou sur celui qui lui sert d'enveloppe, et le signe avec le testateur et les témoins (art. 976-79).

On nomme *Exécuteur testamentaire*, celui qu'un testateur charge de l'exécution de son testament; ses pouvoirs sont personnels et ne passent point à ses héritiers (art. 1025-1034).

On estime les *Traités des donations et des testaments* du baron J. Grenier et de M. Poujol.

TESTAMENT POLITIQUE, écrit politique attribué à certains hommes d'État, concernant les vues, les projets, les motifs qui ont dirigé ou qu'on suppose avoir dirigé leur conduite. On cite en ce genre le testament d'Auguste, ceux de Henri IV, Richelieu, Colbert, Louis XIV, Albéroni, etc.

TESTAMENT (ANCIEN et NOUVEAU). *Voy.* BIBLE.

TESTIMONIALE (PREUVE). *Voy.* PREUVE.

TESTON, monnaie d'argent frappée sous Louis XII, en 1513, et sur laquelle la *tête* du roi était représentée. Les testons, qui valaient 10 sous 2 deniers, s'élevèrent successivement jusqu'à 12 sous 6 deniers : ils furent mis hors de cours par Henri III.

TESTUDO, nom latin de la *Tortue*.

TÊT (pour *test*, du latin *testa*, tesson, tuile). Ce mot s'emploie quelquefois comme synonyme de *Crâne*. — En Vénerie, c'est la partie de l'os frontal du cerf d'où partent les pivots de son bois. — *Voy.* TEST.

TÉTANOCÈRE, *Tetanocera* (du grec *teinô*, tendre, et *kéras*, corne), genre d'insectes Diptères athéricères, de la tribu des Muscides, renferme des insectes ainsi nommés à cause de leurs antennes droites et *tendues en avant* : front saillant, corps fauve, ailes ornées d'un réseau sombre, mais élégant. Ils vivent sur les plantes, dans les lieux humides. Le *Tétanocère front fauve* (*T. ferruginea*) est long de 7 à 8 millim. On le trouve aux environs de Paris.

TÉTANOS (du grec *teinô*, tendre), maladie caractérisée par la tension convulsive et douloureuse de tout ou partie des muscles soumis à l'empire de la volonté; cet état de rigidité dure plus ou moins longtemps et produit pendant toute sa durée une immobilité absolue, que ni la volonté du malade, ni les efforts d'autrui ne sauraient vaincre. Le Tétanos peut être *général*, c.-à-d. s'étendre à toutes les parties du corps, ou *imparfait*, c.-à-d. se borner à quelques parties seulement. Dans le premier cas, il maintient le corps dans un état permanent de rigidité, sans le fléchir en aucun sens : c'est le *Tétanos droit*. Dans le second, tantôt il courbe le corps en avant (*emprosthotonos*); tantôt il le courbe en arrière (*opisthotonos*), ou sur un des côtés (*pleurosthotonos*); tantôt il n'affecte que les muscles de la mâchoire (*trismus*). Le plus souvent, le *Tétanos* débute par les muscles de la mâchoire; la rigidité se propage ensuite à ceux de la face, du cou, du tronc, des membres, qui prennent des attitudes variées, selon que l'action prédominante de telle ou telle masse charnue entraîne les parties dans un sens ou dans un autre. Lorsque le *tétanos* est complet, le corps tout entier est roide et immobile, et cependant les facultés intellectuelles restent intactes. D'après l'opinion générale, le *tétanos* serait une névrose des nerfs rachidiens.

Le *Tétanos* a pour causes ordinaires : les impressions morales vives et tristes, les refroidissements subits (*Tétanos spontané*), ou certaines plaies ou blessures graves (*T. traumatique*). Il peut aussi être l'effet de la présence de vers dans le tube intestinal. Il est plus commun dans les pays chauds que dans les contrées tempérées. Les progrès du tétanos s'opposant aux mouvements de la respiration et de la déglutition, ce mal redoutable se termine le plus ordinairement par la mort. Les seuls moyens de le combattre sont la saignée, les ventouses scarifiées, ou les sangsues appliquées en grand nombre à la partie supérieure et le long du rachis, les bains prolongés, les boissons adoucissantes, tièdes, abondantes. S'il s'agit d'un *tétanos traumatique*, il faut se hâter de débrider la plaie, la débarrasser des corps étrangers, et en opérer la réunion immédiate. Quand la terminaison est heureuse, la durée du *tétanos* est de 20 à 40 jours : la roideur diminue progressivement dans les diverses parties.

TÊTARD, nom donné aux jeunes Batraciens, tels que les Grenouilles, les Crapauds et les Salamandres, qui naissent avec des formes différentes de celles qu'ils auront à l'état adulte. Ces reptiles sont ainsi nommés parce que dans cet état ils ne semblent composés que d'une *tête* et d'une queue. Les Têtards sont aquatiques.

TÊTE (du latin *testa*, dans le sens de *crâne*), extrémité supérieure du corps humain, qui loge les principaux organes des sens et le principal centre du système nerveux, le cerveau et le cervelet. Elle est supportée par le *cou* et se compose de deux parties principales : le *crâne* et la *face* (*Voy.* ces mots). On appelle *occiput* le derrière de la tête ; *sinciput* ou *vertex*, le sommet; *tempes*, les parties latérales.

Chez les Animaux, la *tête* occupe la partie antérieure du corps : chez les vertébrés elle se compose, comme chez l'homme, du crâne, de la face, des mâchoires ou du bec; elle contient toujours la masse cérébrale et les organes des sens. La tête persiste encore dans la plupart des animaux invertébrés et chez les mollusques pourvus d'une coquille univalve : elle y est distinguée par un rétrécissement plus ou moins sensible et par la présence d'une bouche ou orifice du canal alimentaire; mais elle devient méconnaissable dans beaucoup d'autres mollusques (Acéphales), et enfin elle disparaît complétement dans les derniers échelons du règne animal.

La forme de la *tête*, chez l'homme, ressemble à une sphère aplatie supérieurement, inférieurement et par les côtés. Mais cette forme varie avec l'âge, selon les individus, et avec les différentes races dont se compose l'espèce humaine (*Voy.* ANGLE FACIAL et PHRÉNOLOGIE). La forme de la *tête* des animaux peut nous faire connaître leur instinct, leurs penchants et leur degré d'intelligence. Les animaux les plus

intelligents et les plus dociles ont la tête bombée à la région du front. Les animaux carnassiers ont la tête très-large sur les côtés : tels sont le renard, le loup, l'aigle, le hibou, etc. Les herbivores ou frugivores, comme le mouton, l'âne, le cheval, l'oie, etc., l'ont au contraire rétrécie sur les côtés.

En Anatomie, on nomme *Tête* l'extrémité arrondie de certains os longs, comme le fémur, l'humérus.

En Botanique, *Tête* signifie souvent un assemblage d'organes réunis en un faisceau terminal, ou formant un ensemble arrondi : *tête de pavot*.

On nomme vulgairement : *Tête de faïence*, la Mésange bleue ; — *T. de chien*, une espèce de Boa ; *T. fourchue*, le Basilic d'Amboine ; *T. noire*, une espèce de Couleuvre ; — *T. d'âne*, le Chabot, poisson d'eau douce ; *T. bleue*, le Cyanocéphale ; *T. de lièvre*, une espèce de Gobie ; *T. nue*, le Gymnocéphale ; — *T. bleue*, un Papillon du genre Bombyx ; *T. de mort*, le Sphinx atropos ; — *T. d'araignée*, une Coquille du genre Murex ; *T. de barbet*, une Cérite ; *T. de bécasse*, une Coquille du genre Rocher ; *T. de bœuf*, une Coquille du genre Casque ; *T. de dragon* ou *de serpent*, une Porcelaine ; *T. de fourmilier*, une Pyrule ; *T. d'Isis*, le Murex cannelé. *Tête de Méduse*, étoile changeante. *Voy.* PERSÉE.

TÉTIÈRE, partie supérieure de la bride, qui passe derrière le toupet du cheval et soutient le mors.

TÉTRA, mot grec, contraction de *tettara* ou *tessara*, quatre, entre dans la composition d'un grand nombre de mots scientifiques, comme *Tétraphylle*, *Tétrapode*, *Tétraptère*, etc., à 4 feuilles, à 4 pieds, à 4 ailes, etc. *Voy.* ci-après.

TÉTRACORDE, sorte de lyre à 4 cordes dont se servaient les anciens. — Il se disait aussi d'une suite de quatre sons par laquelle les Grecs divisaient l'étendue générale de leur échelle musicale. *Ut, ré, mi, fa*, composaient un tétracorde.

TÉTRADACTYLES (du grec *tétra*, quatre, et *dactylos*, doigt), tribu de l'ordre des Échassiers, renferme tous les oiseaux de cet ordre qui ont trois doigts devant et un derrière : tels sont les genres *Flammant*, *Giarole*, etc.

TÉTRADRACHME, poids et monnaie d'argent de 4 drachmes, usités chez les anciens Grecs. *V.* DRACHME.

TÉTRADYNAMIE (du grec *tétra*, quatre, et *dynamis*, puissance), nom donné, dans le système de Linné, à une tribu comprenant des plantes bisexuées, munies de 6 étamines, dont 4 plus grandes que les 2 autres. Elle se compose uniquement de la famille des *Crucifères*.

TÉTRAÈDRE (de *tétra*, quatre, et *édra*, siége, base), se dit, en Géométrie, des solides réguliers dont la surface est formée de quatre triangles égaux et équilatéraux. C'est une pyramide à base triangulaire.

TÉTRAÉTÉRIDE (de *tétra*, quatre, et *étos*, année), terme de Chronologie, désigne un cycle ou période de quatre ans, en usage chez les Athéniens.

TÉTRAGNATHE, *Tetragnatha* (de *tétra*, quatre, et *gnathos*, mâchoire), genre d'Araignées sédentaires qui a deux paires de mâchoires : corps étroit et long, pattes très-allongées, très-fines, dirigées en avant et en arrière longitudinalement. Ces Araignées forment une toile verticale à réseaux réguliers, composés d'une spirale croisée par des rayons droits qui partent d'un centre où elles se tiennent immobiles. L'espèce la plus connue en Europe est la *Tétragnathe étendue* (*T. extensa*) : corps roussâtre, abdomen d'un vert jaunâtre doré. Cette araignée se trouve sur les buissons, les plantes, surtout près des ruisseaux et des mares.

TÉTRAGONE (du grec *tétra*, quatre, et *gonia*, angle), nom donné, en Géométrie, à tout ce qui a 4 angles et 4 côtés égaux ; synon. de *quadrangulaire*.

TÉTRAGONIE, *Tetragonia* (de *tétragone*), genre de la famille des Portulacées, rapporté par quelques auteurs aux Mésembryanthémées, renferme des végétaux herbacés, à feuilles alternes, planes, charnues ; à fleurs jaunes, à fruit coriace quadrangulaire, rempli d'une noix osseuse. La *Tétragonie cornue*, ou *Cresson de la mer du Sud*, originaire du cap de Bonne-Espérance et de la Nouvelle-Zélande, comme ses congénères, fut introduite en France en 1810. Elle jouit de propriétés antiscorbutiques. La *T. étalée* a les mêmes propriétés et se cultive dans nos potagers sous le nom d'*Épinard de la Nouvelle-Zélande*.

TÉTRAGYNIE (du grec *tétra*, quatre, et *gyné*, pistil), nom donné, dans le système de Linné, à une classe et à deux ordres de végétaux comprenant des plantes munies de 4 pistils ou d'un pistil à 4 ovaires, 4 styles ou 4 stigmates.

TÉTRALOGIE (du grec *tétra*, quatre, et *logos*, discours), nom donné, chez les Grecs, à *quatre* pièces dramatiques d'un même auteur, dont les trois premières (formant une *trilogie*) étaient des tragédies, la quatrième une comédie satirique ou bouffonne, et qui étaient destinées à concourir dans les combats littéraires. *Les Sept chefs devant Thèbes* d'Eschyle faisaient partie d'une tétralogie ainsi composée : *Laïus*, *Œdipe*, *les Sept chefs*, tragédies, et *le Sphinx*, drame satyrique. La *Médée* d'Euripide fut donnée avec deux tragédies, *Philoctète* et *Dictys*, et un drame satyrique, *les Moissonneurs*.

TÉTRAMÈRES (de *tétra*, quatre, et *méros*, partie), 3[e] section de l'ordre des Coléoptères, renferme ceux de ces insectes qui offrent seulement 4 articles à tous les tarses. Cette section est partagée en 5 familles : *Curculionites*, *Xylophages*, *Longicornes*, *Eupodes* et *Cycliques*.

TÉTRAMÈTRE (de *tétra*, quatre, et *métron*, mesure), se disait, chez les anciens, de *tout vers composé de 4 pieds*. Il y a des *tétramètres ïambiques*, *trochaïques*, *anapestiques*, *dactyliques*, *etc.*

TÉTRANDRIE (de *tétra*, quatre, et *anér*, *andros*, organe mâle), nom donné par Linné à la 4[e] classe de son système. Elle renferme les plantes dont les fleurs bisexuées ont *quatre* étamines ou organes mâles, libres, distinctes, égales en hauteur. On y distingue quatre ordres : la *Tétrandrie monogynie* (à quatre étamines et un pistil : *Scabieuse*, *Caillelait*, *Garance*) ; la *T. digynie* (quatre étamines, deux pistils : *Cuscute*) ; la *T. trigynie* (quatre étamines, trois pistils : *Boscie*) ; la *T. tétragynie* (quatre étamines, quatre pistils : *Houx*).

TÉTRAPHARMACON (du grec *tétra*, quatre, et *pharmacon*, médicament). On donnait ce nom à l'Onguent *basilicum*, parce qu'il est composé de quatre ingrédients. *Voy.* BASILICON.

TÉTRAPLES (du grec *tétraploos*), synonyme de *Quadruple*. On désigne sous ce nom une Bible d'Origène dans laquelle cet auteur avait placé, sur quatre colonnes, quatre versions grecques de l'Ancien Testament, savoir : celles d'Aquila, de Symmaque, des Septante et de Théodotion. *Voy.* HEXAPLES.

TÉTRARQUE (du grec *tétra*, quatre, et *archos*, chef), nom donné chez les anciens : 1° à un officier militaire commandant quatre compagnies ; 2° au gouverneur d'une *tétrarchie*. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

TÉTRAS (en gr. *tétrax*), groupe de Gallinacés dans lequel Linné confondait les *Perdrix*, les *Cailles*, les *Lagopèdes*, les *Francolins*, les *Tétras* proprement dits, etc., en leur donnant pour caractère commun une bande nue et le plus souvent mamelonnée, qui tient la place du sourcil : il ne comprend plus aujourd'hui que ceux de ces oiseaux qui ont un bec fort, court, voûté, des narines couvertes à moitié par une membrane voûtée ; des sourcils nus, garnis de papilles rouges ; les jambes sans éperons et couvertes de plumes jusqu'aux doigts. Ainsi entendu, le genre Tétras comprend le *Coq de bruyère*, ou *Tétras proprement dit*, et la *Gélinotte* (*T. bonasia*).

Le *Tétras proprement dit* (*T. urogallus*) a la taille du Paon ; sa queue est arrondie, son plumage noirâtre

et ardoisé. Le mâle relève les plumes de sa tête en aigrette et fait la roue avec sa queue. On trouve le Tétras dans les montagnes boisées des pays du nord; il se nourrit de fruits, de baies, de jeunes pousses, de vers et d'insectes. Caché le jour, il ne se montre guère que le matin et le soir; il est d'un naturel farouche et solitaire, excepté dans la saison des amours : il est impossible de l'apprivoiser. On le chasse pour sa chair, qui est excellente. — On distingue le *Tétras averhan*, ou *grand Coq de bruyère*; le *Petit T.*, dit *Coq-à-bouleau*, *Coq à queue fourchue*; le *T. Cupidon*, le *T. phasianelle*. *V.* GÉLINOTTE.

TETROBOLE (du grec *tétra*, quatre, et *obolos*, obole), poids et monnaie des Grecs valant 4 oboles.

TÉTRODON, *Tetraodon* (du grec *tétra*, quatre, et *odous*, *odontos*, dent), genre de poissons Plectognathes, de la famille des Gymnodontes, renferme des espèces caractérisées par la disposition de leurs mâchoires, garnies de lames d'ivoire partagées au milieu de manière à présenter l'apparence de *quatre dents*. Ces poissons ont, de même que les Diodons, la faculté de se gonfler comme un ballon en introduisant une énorme quantité d'air dans leur estomac, qui occupe toute la largeur de l'abdomen. Ainsi remplis, ils flottent renversés, le dos tourné en bas. Quelques espèces ont la peau armée d'aiguillons mobiles. Les espèces à peau nue sont électriques. Le *Tétrodon du Nil* était connu des anciens. Ces poissons se nourrissent de Crustacés et de Mollusques. Leur chair est muqueuse et peu recherchée.— *V.* MÔLE.

TETTE-CHÈVRE, nom vulgaire de l'*Engoulevent*.

TETTIGOMÈTRES (du grec *tettigométra*, larve de cigale), genre de la famille des Cicadaires : ces insectes ont le front confondu avec les parties latérales de la tête, les jambes inermes, les antennes insérées dans une cavité au-dessous des ocelles, l'article basilaire court.

TETTIGONE, *Tettigonia* (du grec *tettigonia*, diminutif de *Tettix*, Cigale), genre de l'ordre des Hémiptères, famille des Cercopides, tribu des Fulgoriens, renferme des insectes qui, dans la France méridionale, portent le nom de *Cigales*. La *T. verte* (*T. viridis*) est longue de 8 millim. : corps d'un jaune assez vif, corselet vert, écusson jaune, couvertures des ailes vertes en dessous, noires en dessus; ailes grisâtres, transparentes; dessous du corps et des pattes jaune.

TÊTU, marteau à tête carrée avec lequel on abat la pierre, près des arêtes, pour la dégrossir. On s'en sert aussi pour assurer la pierre sur le mortier.

TEUCRIUM, nom latin du genre *Germandrée*.

TEUGUE ou TUGUE, terme de Marine, se dit d'une espèce de gaillard que l'on fait à l'arrière d'un vaisseau pour le garantir des injures du temps.

TEUTHYES (du grec *Teuthis*, Calmar, quoique ce poisson soit étranger à cette famille), famille de poissons Acanthoptérygiens, voisine des Scombéroïdes : corps comprimé, oblong, une seule dorsale, bouche armée à chaque mâchoire d'une rangée de dents tranchantes. Ce sont des poissons herbivores, presque tous étrangers à l'Europe. Cette famille comprend les genres *Amphacanthe*, *Acanthure*, *Nason*, *Prionure*, *Axinure*, *Priodon* et *Keris*.

TEXTE (du latin *textus*, tissu). En Philologie, on nomme ainsi les propres paroles d'un auteur, par opposition aux notes ou commentaires. L'établissement ou la restitution du texte est le premier soin du Philologue qui donne une édition.

Dans l'Éloquence sacrée, le *Texte* est un passage de l'Écriture qu'un prédicateur prend pour sujet de son sermon et qui revient souvent dans le discours.

En Typographie, on appelle *Gros-texte* un caractère qui est entre le gros-romain et le saint-augustin; son corps est de quatorze points; — *Petit-texte*, un petit caractère qui est entre la gaillarde et la mignonne; il porte sept points et demi.

TEXTILE (du latin *textilis*, fait de *texere*, former un tissu), se dit de toute matière qui peut être divisée en filets propres à faire un tissu. La plupart de ces matières sont empruntées au règne végétal (lin, chanvre, coton); quelques-unes au règne animal (soie, byssus), ou même au règne minéral (amiante). Les matières *textiles* sont rarement employées dans leur état originel : on leur communique, par la teinture, toutes sortes de couleurs.

TEXTORES, nom latin de la famille des *Tisserands* de Vieillot.

TEXTRIX, nom latin de l'Araignée dite *Tégenaire*.

THALAME (du grec *thalamos*, lit nuptial), nom donné, en Botanique : 1° à l'évasement du pédoncule qui porte les fleurs dans les Composées; 2° à un mode de fructification des Lichens, etc; — en Anatomie, à l'endroit où les nerfs prennent leur origine.

THALASSIOPHYTES (du grec *thalassios*, marin, et *phyton*, plante), nom donné par Lamouroux à toutes les productions végétales qui se développent au fond de la mer ou à la surface des rochers qui en bordent le littoral. On les nomme plus ordinairement *Algues*, *Phycées*. *Voy.* ces mots.

THALASSITES ou *Tortues de mer*. *V.* CHÉLONÉES.

THALER, monnaie d'argent, usitée dans plusieurs parties de l'Allemagne, notamment en Prusse et en Saxe. Le Thaler se divise en 20 gros (autrefois en 24). Sa valeur varie selon les pays : en Prusse, il vaut 3 fr. 72 c.; en Saxe, 3 fr. 90 c. En Autriche, il prend le nom de *Reichsthaler* (thaler royal), dont nous avons fait *Risdale*. *Voy.* ce mot.

THALICTRUM, nom latin du genre *Pigamon*.

THALIE, *Thalia* (nom mythologique pris arbitrairement), genre de la famille des Cannacées, se compose de plantes herbacées vivaces de l'Amérique tropicale : tiges et feuilles couvertes d'une poussière glauque; fleurs en épi dans une spathe bivalve. La *Thalie blanche* (*Th. dealbata*, *Peronia stricta*) s'élève de 1 à 2 mètres et donne de belles fleurs d'un rouge cramoisi foncé : elle sert à orner les bassins; l'hiver on la tient en serre.

THALIE, petite planète télescopique découverte par M. Hind, le 15 décembre 1852, se place entre Lutetia et Eunomia. *Voy.* le *Tableau des Planètes*.

THALLE, *Thallus* (du grec *thallos*, rameau), nom donné, en Botanique, à l'organe des Lichens qui porte la fructification (*Voy.* LICHENS).— Le *thalle* des Lichens correspond à la *fronde* des Algues, à l'*hyménophore* et au *stroma* des Champignons.

THALLITE, variété d'Épidote, de couleur verte.

THALWEG (de l'allemand *thal*, vallée, et *weg*, chemin) : c'est le milieu du courant d'un fleuve, d'une rivière. Le thalweg joue un rôle important dans la délimitation des frontières : dans les négociations de Rastadt, en 1798, la députation de l'Empire proposa pour ligne de partage le thalweg du Rhin, c.-à-d. le milieu du principal bras navigable.

THAUMATURGE (du grec *thauma*, génitif *thaumatos*, miracle, et *ergon*, ouvrage). Ce mot désigne, dans l'Église catholique, les saints qui se sont rendus célèbres par leurs miracles : c'est dans ce sens qu'on dit saint Grégoire le *Thaumaturge*. — On a également donné ce nom de nos jours à Gassner, au prince Alex. de Hohenlohe et à quelques autres, dont la puissance est encore un problème.

Il se prend aussi en mauvaise part en parlant de ceux qui font de faux miracles : les prêtres égyptiens, qui luttèrent contre Moïse, Simon le Magicien, Apollonius de Tyane, étaient des *thaumaturges*.

Sous le titre de *Thaumaturgus physicus*, le Père Schott a donné un traité de la Magie naturelle.

THÉ, *Thea*, genre de la famille des Ternstrœmiacées, tribu des Camelliées, renferme des arbres et des arbrisseaux exotiques, à rameaux brunâtres; à feuilles alternes, ovales, lancéolées, dentées sur leurs bords; à fleurs blanches, d'une odeur agréable : calice à 5 folioles, corolle de 6 à 9 pétales, étamines nombreu-

ses, anthères incombantes, ovaire à 3 loges, appliqué sur un disque jaune et surmonté d'un style simple; fruit en forme de capsules arrondies, à deux ou trois loges, contenant autant de graines. — L'espèce type est le *Thé de Chine* (*Thea sinensis*), vulgairement *Arbre à thé :* c'est un joli arbrisseau d'un à deux mètres de haut; ses feuilles sont persistantes, d'un beau vert en dessus, d'un vert pâle en dessous; ses fleurs ne paraissent qu'en automne. A cette espèce se rattachent deux variétés importantes, que quelques Botanistes considèrent comme des espèces distinctes : le *Thé vert* (*Thea viridis*), d'une taille plus élevée, à feuilles plus étroites, à fleurs à 9 pétales; et le *Thé bou* (*Thea bohea*), à feuilles un peu rugueuses, à fleurs à 6 pétales. On distingue encore le *Thé sesanqua* ou *sasanqua*, à rameaux sarmenteux; à feuilles lancéolées, luisantes, arquées en arrière; à fleurs blanches, dont les pétales sont plus longs que dans les espèces précédentes. Toutes les espèces se multiplient par graines, ou par boutures, rejetons et marcottes, qu'on fait au printemps, sous châssis.

Le Thé est cultivé en Chine de temps immémorial, et c'est encore ce pays qui fournit au commerce les thés les plus recherchés. De la Chine, la culture du thé a été importée dans l'Inde, où elle se fait en grand, surtout dans la province d'Assam; au Brésil, où elle a très-bien réussi; aux Iles de France et Bourbon, etc. On a même essayé d'acclimater le thé en France, notamment aux environs d'Angers.

Ce qui constitue le *Thé du commerce*, ce sont les plus jeunes feuilles de l'arbre à thé cueillies et desséchées. On les prépare avec les plus grandes précautions. Dès que les feuilles ont été récoltées et triées, des ouvriers les plongent dans l'eau bouillante, les y laissent une demi-minute, les retirent ensuite, les font égoutter et les jettent sur des plaques de fer chauffées. On les étend ensuite sur des nattes, où on les roule avec la paume de la main jusqu'à leur complet refroidissement. Elles se présentent alors en petits rouleaux ridés, de couleur verdâtre, brune ou grisâtre, d'une odeur aromatique et d'une saveur agréable, quoique amère et un peu styptique; les Chinois les aromatisent par le mélange des fleurs odoriférantes de l'*Olea fragrans*, du *Camellia sasanqua* et surtout des *Roses-thé*. Les thés fins, destinés à l'exportation, sont mis dans des caisses de forme cubique, vernissées, doublées d'étain, de plomb, de feuilles sèches et de papier peint. On appelle *Thés de caravane* les thés envoyés en Russie par voie de terre : ils sont enfermés dans des caisses semblables à celles qui viennent d'être décrites, revêtues de nattes de bambous ou recouvertes en peau : ce sont en général les thés les plus estimés.

Toutes les variétés de thés du commerce se divisent en deux groupes, qui paraissent ne différer guère que par les procédés de fabrication : les *Thés verts*, simplement desséchés et le plus souvent colorés au moyen d'une poudre faite avec du plâtre et de l'indigo : ils sont plus astringents et plus aromatiques; et les *Thés noirs*, qui ont une couleur brune, due sans doute à ce qu'on leur fait subir une sorte de fermentation : ils sont plus doux. On distingue parmi les thés noirs, les variétés dites *Péko*, *Péko d'Assam*, *Orange péko*, *Péko noir*, *Congo*, *Souchong*, *Pouchong*, *Ning-yong*, *Hou-long*, *Campoy*, *Caper* et *Bohea*; parmi les thés verts, les variétés *Hyson*, *Hyson junior* ou *Hyswen*, *Choulan*, *Hysonskin*, *Poudre à canon*, *Thé impérial* ou *perlé* et *Tun-ke*. Il y a, du reste, entre les diverses qualités de thé, de très-grandes différences de prix : ainsi, le meilleur *Péko* vaut environ 12 fr. le demi-kilogr., et le meilleur *Souchong* ne vaut guère que 4 ou 5 fr.

L'analyse chimique a trouvé dans le thé du tannin, une huile volatile, de la cire et de la résine, de la gomme, une matière extractive, des substances azotées analogues à l'albumine, quelques sels, et un alcaloïde qu'on a appelé *Théine*, et qui est identique avec la *Caféine*.

L'usage du thé pris en infusion est depuis longtemps répandu en Chine, où cette substance occupe même une place importante dans l'alimentation. Mais son introduction en Europe est fort récente : elle ne remonte pas au delà du XVII[e] siècle. La consommation du thé était déjà très-considérable en Angleterre à la fin du siècle dernier; aujourd'hui elle dépasse annuellement 12 millions de kilogr. L'usage en est moins répandu en France.

Le Thé peut être employé comme médicament et comme boisson d'agrément. En qualité de médicament, on l'administre surtout comme excitant, digestif et tonique; on l'a quelquefois donné comme sudorifique, mais alors il doit surtout ses propriétés à l'eau chaude. Le thé convient parfaitement aux constitutions molles, lymphatiques, aux habitants des climats froids, humides et brumeux, tels que ceux de la Hollande et de l'Angleterre. — Pris comme boisson d'agrément, c'est un excellent diffusible; mais à haute dose, il agit fortement sur le système nerveux, et à peu près à la manière du café; comme lui, il éveille l'esprit, détermine une agitation qui commande le mouvement et cause de l'insomnie. Si l'on en fait abus pendant longtemps, il peut irriter l'estomac et produire, chez certaines personnes prédisposées, des palpitations, des névralgies, etc. — On doit à M. Péligot des recherches sur la composition chimique du thé, et à M. Houssaye une *Monographie du Thé*, Paris, 1843, in-8.

On nomme : *Thé d'Amérique*, la Capraire et l'Ayapana; *Thé de Bogota*, la Symploque; *Thé de Bourbon*, l'Angrec; *Thé du Chili*, le Psoralier; *Thé d'Europe*, la Véronique; *Thé de France*, la Sauge, *la Mélisse* officinale; *Thé du Labrador, le Lédon; Thé du Mexique*, la Capraire biflore et l'Ambroisie ansérine; *Thé des Norvégiens*, la Ronce du Nord; *Thé de Sim. Paoli*, le Galé; *Thé du Paraguay*, le Psoralier, l'Érythroxyle, et une espèce de Houx nommée aussi *Maté* (*Voy.* MATÉ); *Thé de Pensylvanie* ou *d'Oswego*, la Monarde; *Thé suisse*, le Falltrank. *V.* ce mot.

THÉACÉES, nom donné par M. de Mirbel à une famille de plantes à laquelle il donne pour type l'*Arbre à thé :* elle correspond exactement à la tribu des *Camelliées* dans la famille des Ternstrœmiacées.

THÉATRE (du grec *théatron*). Chez les anciens, les théâtres étaient d'immenses édifices, capables de contenir depuis 20,000 jusqu'à 80,000 spectateurs : ils étaient à ciel ouvert et garantis par une toile (*velarium*) du soleil et de la pluie. Leur forme était celle d'un hémicycle, dont l'espace semi-circulaire (*koilon*, *cavea*) était garni de plusieurs rangs de gradins pour les spectateurs : ces gradins étaient séparés de distance en distance par des passages pour la circulation et coupés par des escaliers; supérieurement, ils étaient terminés par un vaste portique. La scène se divisait en deux parties : la *scène* proprement dite, où jouaient les acteurs, et l'*orchestre*, où se tenait le chœur (*Voy.* SCÈNE et ORCHESTRE). La *toile* (*aulæum* ou *siparium*), au lieu de se lever comme chez nous, s'abaissait quand la représentation commençait, et disparaissait dans une ouverture ménagée entre la scène et l'orchestre. Derrière la scène se trouvait une construction (*paraskénion*, *postscenium*) servant de vestiaire et de foyer pour les acteurs, ainsi que de magasin pour les décors et les machines. Parmi les théâtres les plus célèbres dans l'antiquité on cite : en Grèce, le *Théâtre de Bacchus* à Athènes, ceux de Corinthe, de Sparte, d'Epidaure, de Mégalopolis; en Sicile, ceux de Syracuse, d'Agyrium et de Ségeste; en Italie, les théâtres construits à Rome par Scaurus, Curion, Pompée, Cornélius Balbus, Marcellus et Néron, ceux d'Herculanum et de Pompéi, ceux d'Iguvium en Ombrie, d'Antium, de Pola, etc.

Les Théâtres modernes sont beaucoup plus petits que les théâtres anciens; ils sont couverts; on n'y joue guère que la nuit, et ils sont éclairés par des lumières artificielles. Leur système de construction ne remonte pas au delà du XVIe siècle. Paris possède un grand nombre de théâtres : le *Théâtre français*, l'*Opéra*, le *Théâtre italien*, l'*Opéra comique*, l'*Odéon*, le *Théâtre lyrique*, le *Vaudeville*, les *Variétés*, le *Gymnase*, le *Palais-Royal*, la *Porte-Saint-Martin*, l'*Ambigu*, la *Gaîté*, le *Cirque*, etc. Dans les départements, on cite ceux de Bordeaux, Lyon, Marseille, Strasbourg, Rouen, le Havre, etc. A l'étranger, on remarque *la Scala* de Milan, le théâtre de Turin, ceux de *la Fenice* à Venise, de *San Carlo* à Naples, de *Coccomero* à Florence; les théâtres de Munich, de Vienne, de Berlin, de Carlsruhe, de Darmstadt, d'*Alexandrine* à Saint-Pétersbourg; de *Covent-garden*, de *Drury-lane*, de *Haymarket* à Londres, etc.

Les Théâtres sont soumis en France à une législation toute spéciale : on la trouvera exposée par M. Simonet dans son *Traité de la police administrative des Théâtres* (1850), et par MM. Ad. Lacan et Ch. Paulmier dans leur *Commentaire sur la législation et la jurisprudence des Théâtres* (1853).

Quant à l'*Art théâtral* ou *Art dramatique*, *Voy.* les art. TRAGÉDIE, COMÉDIE, DRAME, SPECTACLES, etc.

Le *Théâtre des Grecs* du P. Brumoy, complété par Rochefort et Laporte-Dutheil; le *Th. des Latins* de T.-B. Levée et de MM. Duval; les *Chefs-d'œuvre des Théâtres étrangers*, de MM. Aignan, Andrieux, de Barante, etc.; le *Répertoire du Théâtre français*, offrent le recueil des principales pièces de théâtre. — Pour l'histoire et l'appréciation de ce genre de littérature, on peut consulter : les *Études sur les tragiques grecs* de M. Patin; le *Cours de littérature dramatique* de A.-W. Schlegel; l'*Histoire universelle des Théâtres* de Desfontaines et Coupé; les *Origines du Théâtre moderne*, par M. Ch. Magnin; les *Études sur les Mystères* de M. Onésime Leroy; le *Théâtre français du moyen âge*, par MM. de Monmerqué et Francisque Michel; la thèse de M. Chassang sur les *Essais dramatiques imités de l'antiquité aux* XIVe *et* XVe *siècles*, etc.

THÉATRE-FRANÇAIS OU COMÉDIE FRANÇAISE. L'origine du Théâtre-français remonte à l'acquisition que les *Confrères de la Passion* firent en 1548 de l'ancien hôtel des ducs de Bourgogne, situé rue Mauconseil; la *Société de la Comédie française* ne date que du 25 août 1680, époque de la réunion de la troupe de l'Hôtel de Bourgogne avec celle de la rue Mazarine. La Comédie française fut successivement établie rue de l'*Ancienne Comédie* (1689), aux Tuileries (1770), puis sur l'emplacement où est aujourd'hui l'Odéon (1782); elle ne vint définitivement s'installer rue Richelieu que vers la fin du Directoire. Le point de départ de la Société actuelle est l'acte de société passé à Paris le 22 germinal an XII; le 15 octobre 1812 fut rendu le fameux *Décret de Moscou* dont les dispositions ont été modifiées par les ordonnances royales de 1816 et 1822, et par le décret du 27 avril 1850. — Le Théâtre français partage avec le Théâtre de l'Odéon, dit *Second Théâtre français*, le monopole de l'ancien répertoire. — Les principaux acteurs qui ont illustré ce théâtre sont, au XVIIe siècle, les deux Michel, Baron, Bellerose, Brécourt, Floridor, Lagrange, Mondory, Montfleury; la Béjart, la Champmeslé, Raymond-Poisson; au XVIIIe, Armand, Bellecour, Ph. Poisson, les deux Quinault-Dufresne, Granval, Préville, Lekain; Mlles Duclos, Lecouvreur, Gaussin, Dangeville, Clairon, Dumesnil, Luzy, Sainval; depuis 1790, Monvel-Dugazon, Grandmesnil, les Baptiste, Fleury, Saint-Fal, Saint-Prix, Molé, Larive; Talma, Lafond, Joanny, Ligier, Desmousseaux, Montrose, Samson, Provost, Regnier, etc.; Mlles Vestris, Candeille, Contat, Devienne, Raucourt, Bourgoin, Volnais, Duchesnois, Georges, Mars, Rachel, etc.

L'*Histoire du Théâtre français* a été écrite par les frères Parfaict (15 vol. in-12, 1734-49), et continuée par MM. Etienne et Martainville. M. H. Lucas a donné, en abrégé, une *Histoire philosophique et littéraire du Théâtre français* (1843 et 1847).

THÉBAINE, alcaloïde trouvé dans l'opium, sert à préparer l'*extrait thébaïque* (opium sans narcotine).

THÉINE, alcali extrait du thé, identiq. à la *Caféine*.

THEIS, synonyme de *Rhododendron*.

THÉISME (du grec *théos*, Dieu), opinion des philosophes qui admettent l'existence d'un Dieu (*Voy.* DIEU). On nomme *Théistes* les philosophes qui professent cette doctrine. Le *Théisme* s'oppose à l'*Athéisme*, et le *Déisme* à la croyance en une religion révélée.

THELPHUSE et mieux TELPHUSE (nom tiré de la Mythologie), genre de Crustacés décapodes brachyures, renferme des espèces de Crabes qui font leur séjour habituel dans les rivières, ce qui les avait d'abord fait appeler *Potamophiles :* carapace plus large que longue, rétrécie en arrière et légèrement bombée en dessus; pattes antérieures beaucoup plus longues que celles de la deuxième paire; pattes suivantes toutes cannelées en dessus; tarse quadrilatère et armé d'épines cornées très-fortes; l'abdomen de 7 articles. La *Thelphuse fluviatile*, longue de 7 centimètres, se trouve dans le midi de l'Italie, en Grèce, en Égypte, en Syrie, et habite les ruisseaux, les rivières, se tenant sous les pierres. Sa chair est estimée.

THÉLYGONE, *Thelygonum* (nom donné par Pline à une plante analogue), genre de la famille des Chénopodées, rapporté par quelques botanistes à celle des Urticées, a été établi pour une seule espèce, le *Thélygone charnu* (*Th. cynocrambe*, c.-à-d. *Chou de chien*), qui habite les crevasses des rochers de la Méditerranée : tige herbacée, succulente, qui se ramifie et s'étale en divers sens; feuilles ovales et charnues; fleurs monoïques; fruits globuleux, secs, couverts d'une poussière blanche semblable à l'amiante, composée de cristaux d'oxalate calcaire.

THÈME (du grec *théma*, dérivé de *tithêmi*, poser, établir), se dit en général de tout sujet, matière ou proposition, que l'on entreprend de prouver ou d'éclaircir. Ainsi, dans un sermon, on donne le nom de *Thème* au texte de l'Écriture qui sert de début au prédicateur et auquel il rapporte tout son discours.

En Grammaire, on entend par *Thème :* 1° le radical primitif d'où un verbe a été tiré, et spécialement, chez les Grecs, le présent du verbe, parce que c'est le premier temps qu'on *pose* pour en tirer les autres; 2° les morceaux qu'on donne aux écoliers à traduire de la langue qu'ils savent dans celles qu'ils apprennent : en ce sens, on oppose le *Thème* à la *Version*. La nécessité de ce genre d'exercices pour bien apprendre une langue est incontestée, et il a été composé pour y former les écoliers dans chaque langue de nombreux recueils, ainsi que des traités didactiques; tels sont les *Conseils pour faire un thème latin* de Goffaux, la *Méthode pour les thèmes grecs* de M. Alexandre, celle de M. Longueville, etc.; mais la question de savoir s'il faut commencer l'étude des langues par l'exercice du thème ou par celui de la version a partagé les Grammairiens.

En Musique, *Thème* se dit de l'air sur lequel on compose des variations; on dit aussi *sujet* ou *motif*.

En Astrologie, on nomme *Thème céleste* ou simplement *Thème* la *position* où se trouvent les astres au moment de la naissance de quelqu'un et par rapport au lieu où il est né, position d'après laquelle on tire l'*horoscope*. *Voy.* ce mot.

Dans l'empire d'Orient, on a donné le nom de *Thème* au corps de troupes chargé de la garde d'une province; et dans la suite, à la province elle-même.

THÉMIS, planète télescopique découverte le 6 avril 1853 par M. de Gasparis, entre Hygie et Euphrosyne, fait sa révolution en 2052 j. *V.* le *Tabl. des Planèt.*

THÉNAR (du grec *thénar*, paume de la main ou

plante du pied), nom donné, en Anatomie, à la saillie qui se trouve, dans la paume de la main, à la base du pouce, et que forment les muscles court abducteur, opposant, et court fléchisseur du pouce.

THÉOBROMA (c.-à-d., en grec, *nourriture céleste*), nom donné par Linné au *Cacao* (*Voy.* ce mot), a été aussi appliqué à diverses substances alimentaires préconisées comme analeptiques.

THÉOCRATIE (des mots grecs *théos*, Dieu, et *kratos*, pouvoir), gouvernement où les chefs de la nation sont regardés comme étant les ministres de Dieu même. L'ancien gouvernement des Juifs, avant qu'ils eussent un roi, était une véritable théocratie. L'Égypte fut, jusqu'à une certaine époque, gouvernée par les prêtres au nom de leurs dieux. Le Pérou l'a été par les Incas, que l'on regardait comme fils du Soleil. Mahomet, parlant au nom de Dieu, exerçait un pouvoir théocratique. Le gouvernement du Grand Lama au Thibet, celui qu'exercent en Amérique les chefs des Mormons, sont encore aujourd'hui des exemples de théocratie.

On a aussi appliqué le nom de *Théocratie* au gouvernement du pape tel qu'il était au moyen âge : J. de Maistre, dans son livre *Du Pape*, s'est montré chaud partisan de la théocratie, et a soutenu la suprématie temporelle et universelle du souverain pontife.

THÉODICÉE (du grec *théos*, Dieu, et *diké*, justice), partie de la Théologie naturelle qui traite de la justice de Dieu et qui a pour but de justifier, s'il est permis de parler ainsi, la Providence divine, en réfutant les objections tirées de l'existence du mal, et montrant comment sa justice et sa bonté se concilient avec le mal apparent. Leibnitz a écrit, sous le titre d'*Essais de Théodicée*, un ouvrage célèbre qui a pour but de résoudre ce grand problème. Le *Livre de Job* peut être considéré comme le plus ancien essai connu de théodicée. Les traités *De origine mali* de W. King, *De la Providence* de G. Sherlock, se rapportent au même sujet. Parmi les ouvrages plus récents, on estime la *Théodicée chrétienne* de M. l'abbé Maret (1844 et 1850). — *Voy.* DIEU et PROVIDENCE.

THÉODOLITE (du grec *théomai*, voir, et *dolikhos*, long, distant), instrument dont on se sert pour mesurer les distances dans les opérations géodésiques. Cet instrument a pour but de ramener à l'horizon les angles observés à son aide, quelle que soit la hauteur des objets ou des points observés. Il se compose, en général, d'un cercle entier et gradué qui se place toujours horizontalement, et sur lequel tourne une alidade surmontée d'une lunette ; cette lunette est disposée de manière à pouvoir s'élever ou s'abaisser, et la quantité dont sa direction dévie de la ligne horizontale se trouve indiquée sur un demi-cercle vertical. Les Anglais paraissent avoir les premiers employé le théodolite ; Ramsden, opticien de Londres, en a construit de fort estimés à la fin du dernier siècle. Cet instrument a été perfectionné en France par Borda, Fortin et Gambey.

THÉOGONIE (du grec *théos*, Dieu, et *gonéô*, enfanter), branche de la Théologie païenne qui enseignait la généalogie et la filiation des dieux. C'est le titre d'un célèbre poëme grec d'Hésiode ; il a été commenté par M. J.-D. Guigniaut (*De la Théogonie d'Hésiode*, Paris, 1835). — Il se dit aussi de tout système religieux imaginé dans le paganisme : c'est en ce sens qu'on dit *la Théogonie des Indiens, des Égyptiens, des Mexicains*, etc.

THÉOLOGAL, chanoine institué dans le chapitre d'une église cathédrale ou collégiale, pour enseigner la théologie et prêcher en certaines occasions.

Vertus théologales. Voy. VERTU.

THÉOLOGIE (du grec *théos*, Dieu, et *logos*, discours, traité). La Théologie est la science de Dieu et de ses attributs. On distingue la *Théologie naturelle*, qui se fonde sur les seules lumières de la raison, et la *Th. révélée*, qui s'appuie sur la révélation.

Pour la *Théologie naturelle*, qu'on appelle aussi quelquefois, mais improprement, *Théodicée*, *Voy.* les articles DIEU, THÉODICÉE, ATHÉISME, CAUSES FINALES.

La *Théologie révélée*, ou Théologie proprement dite, considérée sous le rapport de son objet, comprend deux parties : le dogme et la morale, ce qu'il faut croire et ce qu'il faut pratiquer : d'où sa division en *Th. dogmatique* et *Th. morale*. Sous le rapport de la méthode, on distingue la *Th. positive*, qui adopte une manière moins didactique, un style plus oratoire, et qui se trouve dans les écrits des saints Pères ; et la *Th.* dite *scolastique*, qui suit une marche plus rigoureuse, définissant, divisant, distinguant, argumentant, et usant de toutes les ressources de la dialectique. Cette seconde méthode parait avoir été d'abord employée chez les Grecs par S. Jean Damascène ; parmi les Latins, elle a été mise en œuvre par S. Anselme ; elle a été surtout pratiquée par Pierre Lombard, et, un peu plus tard, par S. Thomas d'Aquin, qui en a donné le modèle dans sa *Somme*. Parmi les théologiens plus récents, les plus célèbres sont Suarez, Tournély, Billuart, Collet, dom Liguori, le P. Perrone. Les ouvrages les plus généralement adoptés en France pour l'enseignement théologique sont ceux de Mgr Gousset, de Mgr Bouvier, de Bailly, de M. Carrière. Richard a donné un *Dictionnaire des sciences ecclésiastiq.* (1760), et Bergier un *Dictionn. théologique* (1789), complété par Mgr Doney (18..). L'*Histoire de la Théologie* a été écrite par D.-*Bonav.* d'Argonne (jusqu'à S. Bernard), Lucques, 1785, et par Staüdlin, en allemand, Gottingue, 1810-11.

On rattache ordinairement à l'étude de la *Théologie* celle de l'Écriture sainte, qui renferme l'*Histoire sainte*, la Critique sacrée et l'*Exégèse ou Herméneutique*. *Voy.* ces mots.

Facultés de Théologie, corps chargés de l'enseignement de la Théologie. Ces Facultés, qui jetèrent tant d'éclat au moyen âge, et au premier rang desquelles s'étaient placées la Faculté de Paris et la Sorbonne, ont aujourd'hui beaucoup perdu de leur renommée et de leur importance. On compte, en France, 5 Facultés de Théologie catholique, à Paris, Aix, Bordeaux, Lyon et Rouen ; et 2 Facultés de Théologie protestante, à Strasbourg et Montauban.

THÉOPHILANTHROPES (c.-à-d. *amis de Dieu et des hommes*). *V.* ce mot au *Dict. univ. d'H. et de G.*

THÉORBE, instrument de musique. *Voy.* TÉORBE.

THÉORÈME (du grec *théoréma*), terme de Mathématiques, proposition qui doit être rendue évidente au moyen d'une démonstration. On l'oppose à *problème*. Cette proposition : *Les trois angles d'un triangle rectiligne sont égaux à deux droits*, est un théorème. Ce sont surtout les vérités de l'arithmétique, de l'Algèbre et de la Géométrie que l'on démontre sous forme de théorèmes. Cependant Descartes, Spinosa, Wolf, ont essayé de démontrer sous cette forme leurs doctrines philosophiques.

THÉORIE (du grec *théoria*, contemplation). Tantôt ce mot se dit de toute connaissance qui s'arrête à la simple spéculation sans passer à l'action, et alors on oppose la *théorie* à la *pratique* ; tantôt il désigne un ensemble de connaissances enchaînées de manière à donner l'explication complète d'un certain ordre de faits : c'est dans ce sens qu'on dit en Physique : *la théorie de la chaleur, de l'électricité, de la gravitation*, etc.

Il s'entend particulièrement, dans l'Art militaire, des principes de la tactique, de la science des manœuvres, des exercices de la troupe. Chaque arme a sa *théorie* particulière. *Voy.* TACTIQUE et ARMES.

Les Athéniens donnaient le nom de *Théorie* à la députation solennelle qu'ils envoyaient tous les ans à Delphes, à Délos, etc. ; les membres de la députation s'appelaient *théores*. La durée du voyage était de 30 jours, pendant lesquels on ne pouvait exécuter aucun condamné.

THÉOSOPHIE (de *théos*, Dieu, et *sophia*, sagesse, science; philosophie divine), science qui prétend venir de Dieu, être inspirée d'en haut, sans être cependant l'objet d'une révélation positive. Les Théosophes forment une école de philosophes mystiques qui, dédaignant la raison humaine et se croyant éclairés par un principe intime et surnaturel, mêlent ensemble l'enthousiasme et l'observation de la nature, l'extase et la philosophie, la théologie et l'alchimie, la métaphysique et la médecine. On en trouve l'analogue dans les Mystiques de tous les temps, dans les Gnostiques, les Néoplatoniciens et les Philosophes hermétiques; mais les Théosophes proprement dits ne datent que du XVI[e] siècle, et commencent avec Paracelse. On les divise en deux branches: l'une, populaire, plus mystique que savante, à laquelle appartiennent J. Bœhm, Swedenborg, Martinez-Pasqualis et St-Martin; l'autre, savante, plus philosophique que théologique, à laquelle se rattachent Paracelse, Corn. Agrippa, Val. Weigel, R. Fludd, Van Helmont. *Voy.* ILLUMINÉS.

THÈQUE (du grec *thékè*, boîte), se dit en Botanique : 1° de l'urne des Mousses; 2° des conceptacles qui renferment les organes de la fructification des Lichens. *Voy.* LICHENACÉES.

THÉRAPEUTES, secte juive. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

THÉRAPEUTIQUE (du grec *thérapeutikè*, de *thérapeuô*, guérir), partie de la Médecine qui a pour objet le traitement des maladies, c.-à-d. qui donne des préceptes sur le choix et l'administration des moyens curatifs et des médicaments. Dans un sens aussi étendu, c'est la *Thérapeutique générale*. Les règles de traitement propre à chaque maladie en particulier constituent la *Thérapeutique spéciale*.

On a une *Bibliothèque de Thérapeutique* de A.-L.-J. Bayle (1828-37, 4 vol. in-8); des *Traités de matière médicale et de thérapeutique* de M. Trousseau (1837), de M. Foy (1843), de M. S. Dieu (1847-52), etc.; un *Dictionnaire universel de matière médicale et de thérapeutique* de MM. F.-V. Mérat et A.-J. Delens (1829-46, 7 vol. in-8).

THÉRIAQUE (du grec *thêr*, bête féroce ou venimeuse, et *akéomai*, guérir), médicament très-composé, qu'on a longtemps employé comme stomachique et comme calmant, et qu'on croyait propre à combattre les poisons et à guérir les morsures des animaux venimeux : d'où son nom. Il y avait plusieurs sortes de thériaque; mais on donnait le plus souvent ce nom à la *Thériaque d'Andromaque*, électuaire imaginé, dit-on, par Andromaque, médecin de Crète, ou, selon d'autres, par Mithridate, roi de Pont. La formule originale s'en trouve dans Galien. Elle offrait un bizarre assemblage de substances hétérogènes : trochisques de scille, de vipères, poivre long, opium, agaric blanc, iris de Florence, cannelle fine, scordium, roses rouges sèches, semences de navet sauvage, suc de réglisse purifié, baume de la Mecque, racines de potentille, de gingembre, feuilles de dictame, sommités de marrube, nard indien, jonc odorant, safran, poivre noir, écorce de citron, racines de gentiane, d'acorus, de valériane; térébenthine de Chio, sommités de millepertuis, d'amome; semences d'anis, de fenouil, de séséli; gomme arabique, terre de Lemnos, miel de Narbonne, vin d'Espagne, racine de petite aristoloche, bitume de Judée, encens en larmes. — Pendant longtemps ce fut Venise qui eut le privilége de fournir la thériaque à toute l'Europe; on l'y préparait chaque année avec solennité. Aujourd'hui les Pharmaciens peuvent la faire partout en suivant le Codex, où elle a été fort simplifiée.

On appelle *Thériaque allemande* l'extrait de Genièvre; *Th. des pauvres*, le Diatessaron.

THÉRIDION (du grec *théridion*, petite bête), genre d'Araignées très-petites, ayant 8 yeux presque égaux entre eux, une lèvre courte de figure variable, des mâchoires inclinées sur la lèvre, allongées et étroites; des pattes fines et allongées. Le *Théridion bienfaisant* (*Th. benignum*), ou *petite Araignée de raisin*, est long de 4 millimètres, et d'un brun fauve. L'abdomen est ovale et globuleux. Cette espèce est très-commune dans les jardins. Elle fait une petite toile irrégulière qui, quoique très-fine, suffit pour préserver les raisins de la morsure des autres insectes : d'où son nom de *bénigne*.

THERMALES (EAUX). *Voy.* EAUX.

THERMES (du grec *thermos*, chaud), nom donné, chez les Romains, aux bains chauds publics. On admire à Rome les *Thermes de Caracalla;* on voit encore à Paris, rue de la Harpe, les ruines des *Thermes de Julien*, qui faisaient partie du palais construit par cet empereur au sud de Lutèce.

THERMIDOR (du grec *thermos*, chaud), onzième mois du calendrier républicain, commençait le 19 ou 20 juillet, suivant les années, et finissait le 18 ou 19 août. — Pour la journée du 9 thermidor an II (28 juillet 1794), *Voy.* le *Dict. univ. d'H. et de G.*

THERMO-MAGNÉTISME, branche de l'électro-magnétisme qui s'occupe de la production des courants électriques au moyen de la chaleur (*thermos*, en grec, veut dire *chaud*). Les courants ainsi produits s'appellent *thermo-électriques*. Lorsque, par exemple, deux barres métalliques, l'une de bismuth et l'autre de cuivre, sont soudées bout à bout, de manière à former un circuit fermé de forme quelconque, il s'établit dans le circuit un courant plus ou moins énergique qui fait osciller l'aiguille aimantée toutes les fois que les deux soudures sont à des températures différentes. Le courant persiste aussi longtemps que la différence des températures est maintenue. — On obtient aussi un courant avec un seul métal : si l'on prend un morceau d'antimoine de forme quelconque, et qu'on dispose sur une de ses faces une aiguille aimantée légèrement suspendue, on trouve toujours sur le contour de ce morceau plusieurs points tels qu'en les chauffant on imprime à l'aiguille aimantée une déviation très-sensible dans un sens ou dans l'autre. — On a utilisé les courants thermo-électriques pour déterminer la conductibilité des différents métaux et pour mesurer les hautes températures.

M. Seebeck a découvert en 1821 les premiers phénomènes thermo-électriques. Plusieurs autres physiciens, MM. Pouillet, Becquerel, Cumming, Sturgeon, Nobili, Magnus, etc., ont, depuis, étendu nos connaissances dans cette branche de la Physique.

THERMOMÈTRE (du grec *thermos*, chaud, et *métron*, mesure), instrument de Physique qui sert à apprécier la température des corps. Sa construction est fondée sur la propriété qu'ont certains liquides de se dilater d'une manière régulière par la chaleur et de se contracter de même par le froid. Le thermomètre ordinaire se compose d'un tube de verre d'un diamètre très-petit, et portant à son extrémité un renflement en forme de boule ou de cylindre qui sert de réservoir au liquide. Si la température de l'enceinte où se trouve l'instrument vient à s'élever, le liquide augmente de volume, et, ne pouvant plus être contenu dans le réservoir, s'élève plus ou moins dans le tube; si la température vient à baisser, le phénomène inverse se présente. L'alcool ou esprit-de-vin et surtout le mercure sont les deux liquides ordinairement employés pour les thermomètres.

Pour rendre comparables les indications de ces instruments, on les *gradue*, après y avoir établi certains points fixes de la manière suivante. Le thermomètre étant plongé dans de la glace fondante, la colonne de mercure s'arrête dans le tube en un certain point qu'on marque zéro; portée ensuite dans l'eau bouillante, la même colonne s'élève jusqu'à un autre point qu'on note à son tour. Enfin l'intervalle compris entre zéro et ce second point

est divisé soit en 100 parties égales (*Th. centigrade*), soit en 80 (*Th. Réaumur*); ces divisions portent le nom de *degrés* (°); en reportant au-dessous de zéro des divisions de même grandeur, on a des degrés pour les températures inférieures au point de congélation de l'eau; on obtient de même des degrés indiquant des températures plus élevées que le point d'ébullition de l'eau en faisant des divisions semblables au-dessus de ce point. On distingue les degrés au-dessus de zéro par le signe +, et les degrés au-dessous par le signe —. Avec le thermomètre à mercure, on peut aller jusqu'à 360 degrés au-dessus de zéro; au delà le mercure entrerait en ébullition. Au-dessous de zéro, le même thermomètre ne donne des indications exactes que jusqu'à 30 ou 35 degrés; car le mercure approche alors de son point de congélation, où il éprouve des modifications brusques. L'alcool, se congelant très-difficilement, est préférable lorsqu'il s'agit d'indiquer de basses températures.

En France et en Allemagne, on ne se sert que de l'échelle centigrade et de l'échelle Réaumur. Comme 100° de la première correspondent à 80° de la seconde, il suffit, pour transformer des degrés centigrades en degrés Réaumur, de multiplier les premiers par 4/5 ou 0,8; et, pour transformer en degrés centigrades les degrés Réaumur, de multiplier ces derniers par 5/4 ou 1,25. Dans le thermomètre des Anglais, dit *de Fahrenheit*, le zéro est pris dans un mélange de glace et de sel; l'instrument marque 212° dans l'eau bouillante et 32° dans la glace fondante; comme l'intervalle entre ces deux points est de 180° (212 moins 32), on peut ramener les indications de Fahrenheit à l'échelle centigrade en déduisant d'abord 32, puis multipliant les degrés restants par 5/9 ou 0,555. Pour transformer les degrés Fahrenheit en degrés Réaumur, on multiplierait par 4/9 ou 0,444, après avoir déduit 32.

La table suivante donne la concordance des trois thermomètres de 5 en 5 degrés.

Cent.	Réau.	Fahr.	Cent.	Réau.	Fahr.	Cent.	Réau.	Fahr.
0	0	32	35	28	95	70	56	158
5	4	41	40	32	104	75	60	167
10	8	50	45	36	113	80	64	176
15	12	59	50	40	122	85	68	185
20	16	68	55	44	131	90	72	194
25	20	77	60	48	140	95	76	203
30	24	86	65	52	149	100	80	212

Le *Thermomètre de Lisle*, usité en Russie, a son zéro au point de l'ébullition de l'eau: les degrés vont en augmentant de haut en bas.

On se sert, dans les expériences physiques, de thermomètres d'une construction particulière. — Le *Th. métallique* ou *de Bréguet*, composé d'une lame métallique formée elle-même de 3 lames d'or, d'argent et de platine, larges de 1 à 2 millimètres, et invariablement fixées entre elles; cette lame est roulée en spire, et, par l'effet de l'inégale dilatation des métaux, elle se tord ou se détord à mesure que la température s'élève ou s'abaisse. La sensibilité de cet appareil est extrême. — Le *Th. différentiel* de Leslie, ou *Th. à air*, est fondé sur la dilatation de l'air: c'est un tube deux fois recourbé, de manière à présenter une surface horizontale d'où s'élève, de chaque côté, un tube terminé par une boule. Cet appareil contient, dans sa branche horizontale, un peu d'acide sulfurique concentré et coloré; le reste est occupé par de l'air qui se dilate à mesure qu'il s'échauffe et refoule le liquide du côté de l'une des boules. Lorsque les deux boules sont également chauffées, les colonnes liquides se trouvent à un même niveau où l'on marque zéro; pour obtenir un deuxième point fixe, on enveloppe l'une des boules d'un manchon rempli d'eau à une température connue, et l'autre d'un manchon plein de neige fondante; l'air de la boule échauffée se dilate et force le liquide à s'élever vers l'autre boule; on marque 8 au point où il s'arrête; on divise en huit parties égales la distance de 0 à 8; on prolonge les divisions au-dessous et au-dessus des deux points fixes. Cet instrument sert à accuser les différences de température auxquelles sont soumises les deux boules. — Le *Th. à gaz* consiste en un long tube capillaire ouvert à l'une des extrémités et terminé à l'autre par une boule pleine d'air qu'on sépare de l'air extérieur par un index liquide (acide sulfurique coloré): cet indice s'élevant ou s'abaissant par la dilatation de l'air de la boule indique les variations de la température. — Le *Th. à maxima et à minima*, ou *Th. de Walferdin*, se compose d'un tube en verre recourbé, terminé par deux réservoirs situés à la partie supérieure. La partie inférieure du tube, jusqu'à sa moitié environ, est remplie de mercure; un des réservoirs et le tube qui le porte sont pleins d'alcool. Ce liquide s'élève, en outre, dans l'autre tube, depuis le sommet de la colonne de mercure jusqu'à la moitié du réservoir supérieur. Deux petits cylindres de fer sont placés dans l'alcool pour servir d'*index* et s'y soutiennent à la hauteur où ils ont été portés par le mercure. Lorsqu'on veut se servir de ce thermomètre, on fait descendre les index sur le mercure au moyen d'un aimant, et on l'abandonne à lui-même dans le lieu dont on cherche la température; si la température augmente, la colonne d'alcool se dilate et force le mercure à monter dans l'autre tube; l'index du premier tube reste ainsi dans l'alcool à sa position primitive, et l'index du second tube est élevé par le mercure à une hauteur dépendante du degré de température; si la température diminue, l'index reste au point où la température l'avait élevé, et indique par là le maximum de la température auquel a été soumis l'instrument; l'index opposé indiquerait, au contraire, le minimum de température.

La plupart attribuent l'invention du Thermomètre à Drebbel, savant hollandais, et la placent en 1621; d'autres la rapportent à Galilée, à Sanctorius ou même à Roger Bacon. Les premiers thermomètres connus ne donnaient pas des indications comparables; ils se composaient simplement d'un tube de verre fixé sur une planchette à divisions, et terminé par une boule qui contenait de l'esprit-de-vin coloré en rouge. En 1720, Fahrenheit substitua le mercure à l'esprit-de-vin et introduisit sa division en 212 degrés. Ce fut Réaumur qui imagina le premier, en 1730, de faire servir à la graduation des thermomètres la constance de la température de l'eau bouillante et de la glace. Plus tard, on préféra la glace fondante.

THERMOSCOPE (du grec *thermos*, chaud, et *skopéô*, examiner), instrument de Physique assez semblable au thermomètre, mais qui est destiné à mesurer les températures les moins élevées. Le *thermoscope de Rumford* diffère peu du thermomètre différentiel: il est formé comme lui d'un tube horizontal et de deux tubes verticaux terminés par des boules. Le tube horizontal y est plus long, les autres plus petits. On introduit dans l'instrument un index d'alcool coloré, de 2 ou 3 centimètres. Le zéro des divisions occupe le milieu du tube horizontal, et les divisions se marquent de chaque côté de ce point.

THÈSE (du grec *thèsis*, de *tithêmi*, poser, établir), proposition qu'on met en avant avec intention de la défendre si elle est attaquée. Il se dit particulièrement de toute proposition de Théologie, de Philosophie, de Droit, de Médecine, de Lettres ou de Sciences, que l'on soutient dans les écoles. En Théologie et en Droit, on soutient des thèses pour la licence comme pour le doctorat; en Médecine et dans les Facultés des Lettres et des Sciences, on n'en soutient que pour le doctorat seul. — M. A. Mourier a donné le *Catalogue des thèses* admises en France par les Facultés des Lettres et des Sciences depuis 1810

THÉSION, *Thesium*, genre de la famille des Santalacées, formé aux dépens du genre Alchimille, comprend des plantes herbacées de l'Europe et de l'Afrique méridionale. Parmi les principales espèces, on remarque le *Thesium linophyllum*, qui croît sur la lisière de nos bois et est brouté par les bestiaux, et le *Th. umbellatum* ou *Comandre*. *Voy.* COMANDRE.

THETA (θ), la 8e lettre de l'alphabet grec, correspond à notre *th*, mais a une prononciation toute différente : c'est à la fois une lettre dentale et une aspirée. Comme lettre numérale, θ' vaut 9, et ,θ, 9,000.

THETIS, planète télescopique déc. le 17 avril 1852 par M. Luther, entre Parthénope et Amphitrite, fait sa révolution en 1441 j. *Voy.* le *Tableau des Planètes.*

THEURGIE (du grec *théourgia*, formé de *théos*, Dieu, et *ergon*, œuvre), science occulte, espèce de magie usitée chez les Païens, et au moyen de laquelle les adeptes prétendaient se mettre en rapport avec la divinité et les génies bienfaisants, et produire, avec leur secours, des effets surnaturels. Elle fut cultivée par les Chaldéens, les Perses, et surtout par les Égyptiens, qui s'y disaient fort habiles, grâce aux secrets qu'ils tenaient d'Hermès Trismégiste. La théurgie ne s'introduisit chez les Grecs que dans les derniers siècles du Paganisme, et avec les doctrines orientales : elle joue un grand rôle dans le Néo-platonisme, surtout dans les écrits de Porphyre et de Jamblique ; l'empereur Julien y était également adonné.

THIBAUDE (d'un nom propre?), tissu grossier de poil de vache dont on se sert pour doubler les tapis.

THLASPI (du grec *thlaspis*, qu'on dérive de *thlaô*, presser, comprimer, parce que son fruit est aplati et comme comprimé), vulgairement *Taraspic* et *Téraspic*, en lat. *Thlaspi*, genre de Crucifères, tribu des Thlaspidées, voisin du g. *Iberis*, se compose de plantes herbacées annuelles, rarement vivaces, que l'on rencontre au milieu des champs sablonneux en grande abondance, et dont on cultive quelques espèces dans les jardins. Tous les bestiaux broutent cette plante avec plaisir; plusieurs espèces se mangent en salade. L'infusion des feuilles de Thlaspi est astringente.

On distingue : le *Thlaspi vivace*, originaire de la Perse, à jolies touffes d'un mètre ou d'un mètre et demi de haut, à fleurs blanches disposées en corymbes; il fleurit tout l'hiver; le *Thl. toujours vert*, originaire des Alpes, moins élevé que le précédent, et le *Thl. ombellifère* ou *Thl. des jardiniers* : c'est l'espèce que l'on cultive le plus ordinairement; elle est vivace et se couvre de fleurs en corymbes blanches ou d'un joli violet. Cette plante fait beaucoup d'effet quand elle est disposée en larges bordures.

THOLUS (du grec *thólos*, voute, dôme). C'est proprement la pièce de bois dans laquelle s'assemblent les courbes d'une voûte en charpente; cette pièce est à ce genre de voûtes ce que la clef est pour la voûte en pierres. — On donne aussi ce nom à la lanterne ou même à toute la coupole d'un dôme en charpente : le *Tholus* d'Athènes était un édifice en forme de dôme où se tenaient les Prytanes.

THON, *Thynnus* (en grec, *thynnos*), espèce du genre Scombre, renferme des poissons très-estimés et qui vivent dans toutes les mers. Le *Thon commun* (*Th. vulgaris*) a le corps aplati, plus gros au milieu qu'aux extrémités, la tête petite, se terminant en pointe émoussée, l'œil gros, la bouche large et garnie de dents pointues, des écailles faciles à détacher et très-petites en général. Toute la partie supérieure du corps est d'un noir bleuâtre, les côtés de la tête blanchâtres, le ventre grisâtre, semé de taches blanches. Le Thon a ordinairement 1 ou 2 mètres de longueur ; il dépasse quelquefois 3 mètres, et peut peser jusqu'à 500 kilogrammes. Ce poisson est très-vorace : il se nourrit de poissons, principalement de maquereaux, de sardines et de harengs. Le Thon a, dit-on, un très-petit ennemi qui le pique et le harcelle au point de le faire sauter sur les rivages, où il trouve la mort; ce petit animal, que l'on compare à un scorpion, est de la grosseur d'une araignée; son dard est probablement venimeux. La chair de Thon est blanche et très-tassée; elle est toujours fort savoureuse, qu'elle soit fraîche, salée ou conservée dans l'huile. On sert souvent le thon mariné comme hors-d'œuvre. On retire du Thon une huile employée par les Corroyeurs.

La pêche du Thon, pratiquée dès la plus haute antiquité, est aujourd'hui concentrée dans la Méditerranée; on s'y livre surtout à Marseille et à Nice. Elle se fait généralement de deux manières, à la *thonaire* et à la *madrague* : on nomme ainsi des parcs ou enceintes de filets diversement disposés, mobiles dans la thonaire, fixes dans la madrague (*Voy.* MADRAGUE). La pêche se fait pendant les mois de mai et juin. On prend quelquefois des milliers de Thons à la fois. — On sale ce poisson comme la morue. Pour le mariner, on le retire de la saumure où on l'a laissé séjourner quelque temps; on le coupe par tranches et on le met dans des barils ou des vases de terre que l'on achève de remplir d'huile.

On donne quelquefois le nom de *Thon* aux Bonites ou Pélamides de mers tropicales.

THONAIRE, filet pour prendre le thon. *Voy.* THON.

THORACIQUE, ce qui a rapport ou appartient au *thorax*. On appelle *Membres thoraciques* les membres supérieurs, parce qu'ils sont articulés avec les parties latérales et supérieures du thorax ; — *Canal thoracique*, un gros tronc lymphatique formé par la réunion successive de tous les vaisseaux lymphatiques des membres inférieurs, de l'abdomen, du membre supérieur gauche, et du côté gauche de la tête, du col et du thorax; — *Viscères thoraciques*, les organes renfermés dans la poitrine, etc.

THORACIQUES, nom donné par quelques Ichthyologistes à un ordre de la classe des poissons Osseux, comprenant ceux de ces animaux qui ont les nageoires ventrales placées sous les pectorales.

THORAX (du grec *thôrax*, creux de la poitrine), s'emploie comme synonyme de *poitrine* chez l'Homme et les Mammifères (*Voy.* POITRINE). Chez les Insectes et les Animaux articulés, le *thorax* est la région qui vient immédiatement après la tête. Chez les autres animaux, c'est la partie antérieure du corps séparée de la tête par le *cou*.

THORINE (de *Thor*, dieu des Scandinaves), dite aussi *Oxyde de thorium*, substance blanche, terreuse et très-pesante qu'on extrait de la *Thorite*, minéral très-rare, d'un aspect analogue à l'Obsidienne, trouvé dans les mines de la Norvége, de la Suède et de l'Oural. — La Thorine a été découverte en 1828 par Berzélius.

THORITE, minéral. *Voy.* THORINE.

THORIUM ou THORINIUM, corps simple métallique, qu'on extrait de la thorine, est encore peu connu : il se présente en poudre noirâtre, d'un aspect métallique, insoluble dans l'eau et peu soluble dans les acides.

THRAN, nom vulgaire donné dans le nord de l'Europe à l'huile de poisson et surtout à celle de baleine. Celle qui découle par la pression de la graisse et du foie de ces animaux s'appelle *Thran clair*; celle qui est l'effet de leur ébullition, *T. brun*.

THRIDACE (du grec *thridax*, laitue), *Lactucarium*, suc fourni par les tiges de la *Laitue cultivée*, et épaissi au soleil, avec lequel on prépare des pilules ou un sirop nommé *Sirop de thridace*. C'est un calmant et un soporifique, mais moins actif que l'opium : aussi faut-il s'abstenir de boire après avoir pris de la thridace, car elle perd dans les liquides une grande partie de son activité. *Voy.* LACTUCARIUM.

THROMBUS (du grec *thrombos*, grumeau, caillot), nom donné, en Médecine, à une petite tumeur dure, arrondie, violacée, qui se forme quelquefois autour de l'ouverture d'une veine sur laquelle on a pratiqué la saignée. Cet accident arrive lorsque l'ouver-

ture de la veine ne répond pas exactement à celle de la peau, ou qu'un peu de tissu cellulaire s'oppose au libre écoulement du sang. Des compresses trempées dans de l'eau salée ou de l'alcool camphré suffisent ordinairement pour dissiper le *thrombus*.

THUNBERGIÉES, l'une des trois tribus de la famille des Acanthacées, renferme les genres *Thunbergia, Meyenia, Hexacentris, Mendoza, Clistax*.— Le genre type *Thunbergia* (ainsi nommé de *Thunberg*, botaniste suédois), renferme des espèces grimpantes, du Cap et des Indes, remarquables par leurs belles fleurs axillaires, blanches, jaunes ou bleues.

THUR, animal disparu, voisin de l'Auroch et type du Bœuf, paraît être le véritable *Urus* des anciens.

THURIFÈRE (de *thus*, encens, et *fero*, porter), se dit d'arbres qui donnent de l'encens ou une résine analogue : *Juniperus thurifera, Boswellia thurifera*, etc.

Dans la Liturgie, on appelle *Thuriféraire* l'acolyte ou clerc qui, dans les cérémonies de l'Église, porte l'encensoir et la navette et qui encense.

THUYA (du grec *thya*, qu'on dérive de *thyon*, encens, parfum, parce que les anciens brûlaient dans les temples la résine de cet arbre), vulgairement *Arbre de vie, Arbre de paradis*, genre de la famille des Conifères, tribu des Cupressinées, renferme des arbres verts et résineux qui se rapprochent beaucoup des Genévriers par leur feuillage et leur port, et des Cyprès par leur fructification ; mais dans ces derniers les cônes sont globuleux, formés d'écailles en tête de clou, tandis que dans les Thuyas ces écailles sont ovales, quelques-unes munies d'un tubercule ou d'un crochet un peu au-dessous du sommet.

Le *Thuya articulé* (*Th. articulata*), d'Arabie, atteint 8 et 9 mètres de hauteur sur 1 mètre de circonférence : rameaux ouverts presque à angle droit ; ramifications comprimées, fragiles, articulées ; feuilles petites, inégales, mucronées au sommet, munies à leur base de fort petites glandes ; fruit à quatre écailles, dont deux dépourvues de graines. Cet arbre forme des forêts en Arabie et en Algérie : c'est lui qui donne la résine connue sous le nom de *Sandaraque*. On l'utilise aussi pour l'ébénisterie.

Le *Thuya du Canada* (*Th. occidentalis*), le *Cèdre blanc* des Américains, atteint de 8 à 10 mètres : rameaux d'un jaune rougeâtre en forme d'éventail, et s'élevant en pyramides ; feuilles planes, courtes, imbriquées, un peu obtuses, d'un beau vert foncé, serrées contre les tiges ; fleurs monoïques, les mâles situées à l'extrémité des rameaux, réunies en chatons ovales, écailleux ; les femelles forment un cône ovale ; leurs écailles sont longues, obtuses ; les semences placées à la base des écailles, entourées d'une aile membraneuse échancrée aux extrémités. Cet arbre croît aux lieux humides, sur les collines et le long des rivières. Il résiste aux froids les plus rigoureux. Son bois passe pour incorruptible, mais il a une odeur désagréable ; il est très-bon pour le chauffage. Les jeunes rameaux servent à faire des balais. On attribue aux feuilles de cette espèce une vertu sudorifique ; les médecins homœopathes regardent le Thuya comme le spécifique de la *Sycose*. Cet arbre entre, avec les autres arbres verts, dans la composition des bosquets d'hiver ; il forme des palissades et des abris qu'on tond au ciseau. Le premier pied de Thuya qui ait été planté en France le fut à Fontainebleau, sous François I[er].

Le *Thuya de la Chine* (*Th. orientalis*) ne s'élève qu'à 5 ou 6 mètres : rameaux redressés ; feuilles épaisses, ovales, arrondies, un peu aiguës ; cônes dont les écailles sont munies d'une forte pointe recourbée en hameçon ; semences ovales, point membraneuses. Ce Thuya est indigène de la Chine et du Japon ; il entre aussi dans l'ornement des bosquets ; il craint les fortes gelées.

THYM, *Thymus*, genre de la famille des Labiées, tribu des Saturéinées, renferme de très-petites plantes, formant de jolies touffes toujours vertes, à racines vivaces et rampantes ; à tiges grêles, divisées en rameaux nombreux ; à feuilles simples, lancéolées, opposées ; à fleurs terminales ou axillaires : calice à 5 dents, 3 supérieures, 2 inférieures formant deux lèvres ; leur orifice est fermé par des poils ; la lèvre supérieure de la corolle est plane, échancrée ; l'inférieure a 3 lobes. On en distingue plusieurs espèces, qui toutes sont recherchées avec avidité par les bestiaux, par les lièvres et les lapins, par les abeilles, etc.

Le *Thym commun* (*Thymus vulgaris*), dit aussi *Lin frigoule* ou *Poté*, ne croît que sur les collines sèches des contrées méridionales : fleurs blanches ou purpurines, petites, verticillées, formant un épi lâche et terminal. Il est cultivé dans tous les jardins à cause de son odeur aromatique et de son emploi comme assaisonnement. On l'emploie aussi dans la parfumerie. On en aromatise les fruits secs qu'on veut conserver longtemps. — Le *Th. mastichine* (*Th. mastichina*) est un petit arbrisseau d'un port agréable, qui répand une odeur aromatique pénétrante très-suave : fleurs blanches, terminales. — Le *Th. à grosse tête* (*Th. cephalotus*), de Portugal, a de petites fleurs blanches, formant un gros épi oblong, terminal, muni de grandes bractées colorées, qui dérobent la vue des fleurs. — Le *Th. poivré* (*Th. piperella*) croît en Espagne, en Portugal, etc. : fleurs purpurines, odeur très-pénétrante. — Le *Th. acinos* est très-commun dans les champs secs et pierreux ; il est moins odorant que les autres espèces : fleurs purpurines, tachetées de blanc. — Le *Th. des Alpes* (*Th. Alpinus*) croît dans les Alpes, la Suisse, l'Allemagne : fleurs assez grandes, bleuâtres ou violettes ; calice un peu coloré. On le cultive dans les jardins comme plante d'ornement. — Pour le *Th. bâtard* ou *Serpolet* (*Th. serpillum*), qui est l'espèce la plus commune, *Voy.* SERPOLET.

Dans le Langage des fleurs, le Thym est le symbole de l'activité et de la jalousie.

On extrait du Thym une essence aromatique qui, d'après les récentes recherches de M. Lallemand (1853), serait composée de deux principes, le *Thymène*, sorte d'hydrocarbure ($C^{20}H^{16}$), isomère de l'essence de térébenthine, et le *Thymol*, espèce de camphre qu'on peut supposer dérivé par substitution du thymène : sa formule est $C^{20}H^{14}O^2$.

THYMALLUS, nom latin du poisson appelé *Ombre*.

THYMÈLE, nom donné, par les Grecs, à une espèce d'estrade qui se trouvait au-devant et au milieu du *proscénium*, partie antérieure de la scène, et où se plaçaient les musiciens pour guider les évolutions du chœur qui se faisaient dans l'orchestre. Quand le chœur ne figurait pas dans la pièce, il se réunissait sur les gradins du *thymèle*.

THYMÉLÉES ou THYMÉLÉACÉES, dite aussi *Daphnoïdées* et *Daphnacées*, famille de plantes dicotylédones apétales périgynes, renferme des arbustes élégants ou des plantes herbacées, à feuilles simples, alternes et entières ou opposées ; à fleurs d'un aspect agréable, blanches, jaunes, vertes ou roses, se montrant à l'aisselle des feuilles ou au sommet des rameaux. Le fruit est charnu ou sec, mince, et contient une graine renversée et pendante. — Cette famille renferme les genres *Daphné* ou *Thymelæa* (*Lauréole* ou *Garou*), *Dirca, Daïs, Passerina, Pimelea, Gnidia, Lagetta*, etc. — Le nom de *Thymélée* avait d'abord été donné par Tournefort à un genre créé par lui, qui a été supprimé par Linné, et dont les débris ont formé les genres *Daphne* et *Passerina*.

THYMÈNE, THYMOL. *Voy.* THYM.

THYMUS (du grec *thymos*, pris dans le sens de *ris*, glande des jeunes animaux), corps oblong, bilobé, glandiforme, situé derrière le sternum, et occupant la partie supérieure du cou. Ce corps paraît dans le fœtus vers le 3[e] mois après la conception, et augmente de volume jusqu'à la fin de la 1[re] année

et même de la 2e, terme après lequel il s'atrophie peu à peu. Les fonctions du *thymus* sont encore inconnues. On pense cependant que cet organe temporaire contribue au perfectionnement de l'hématose.

THYNNUS, nom latin du genre *Thon*.

THYRÉOPHORE, *Thyreophora* (du grec *thyréos*, bouclier long, et *phoros*, porteur), genre d'insectes Diptères athéricères de la tribu des Muscides : corps allongé, tête épaisse, ovalaire, convexe, en forme de *bouclier ;* antennes rapprochées, très-courtes, insérées sur la saillie du front; abdomen allongé, étroit, déprimé; pieds velus, ailes longues. Le *Thyréophore cynophile*, long de 6 millimètres, recherche les ténèbres, et vit sur les cadavres des chiens, des chevaux et des bœufs ; il est phosphorescent.

THYROÏDE (du grec *thyréos*, bouclier, et *eidos*, ressemblance), qui a la forme d'un bouclier.

Le *Cartilage thyroïde* ou *scutiforme* est le plus grand des cartilages du larynx ; il en occupe la partie antérieure supérieure. Il est plus large que haut, et paraît formé de deux lames quadrilatères qui, par leur jonction, produisent un angle saillant en avant, qu'on appelle *pomme d'Adam;* la face antérieure donne attache sur les côtés aux muscles *sterno-thyroïdiens* et *thyro-hyoïdiens*, ainsi qu'aux constricteurs du pharynx ; la face postérieure, concave, présente dans son milieu un angle rentrant où s'attachent les ligaments de la glotte et les muscles *thyro-aryténoïdiens;* ses bords postérieurs se terminent de chaque côté par un prolongement ensiforme appelé *grande corne*, et, en bas, par une éminence moins saillante, la *petite corne*, qui s'articule avec le cartilage cricoïde.—La *Glande* ou *Corps thyroïde* est un organe situé sur la partie antérieure inférieure du larynx et sur les premiers anneaux de la trachée-artère. Elle semble souvent composée de deux lobes ovoïdes, tenant l'un à l'autre par une sorte de tubercule transversal qu'on appelle *isthme :* les usages de la glande thyroïde sont encore inconnus.

THYRSE (en grec *thyrsos*), espèce de lance ou de javelot enveloppé de pampre et de lierre, que portaient les Bacchantes dans les fêtes de Bacchus, et que les poëtes donnent pour sceptre à ce dieu.

En Botanique, on donne ce nom à un mode d'inflorescence dans lequel les fleurs sont disposées en grappes à pédicelles rameux, ceux du milieu étant plus longs que ceux du bas et du sommet, comme dans le Lilas, le Marronnier, etc.

THYSANOPTÈRES (du grec *thysanos*, frange, et *ptéron*, aile), ordre de la classe des Insectes, établi récemment par M. Haliday pour des insectes à ailes rudimentaires presque sans nervures, et garnies sur les bords de franges soyeuses. La taille de ces insectes ne dépasse guère 2 à 3 millim. Ils vivent principalement sur les céréales, les oliviers, etc.

THYSANURES (du grec *thysanos*, frange, et *oura*, queue), 2e ordre de la classe des Insectes, suivant la méthode de Latreille, section des Aptérodicères, se compose d'insectes très-agiles, qui ne subissent point de métamorphoses et qui sont dépourvus d'ailes; ils portent à l'extrémité de l'abdomen des organes particuliers de mouvement qui leur permettent d'exécuter des sauts plus ou moins considérables. — On a divisé cet ordre en deux familles, les *Podurelles* et les *Lépismènes*. *Voy.* ces mots.

TIARE (en grec *tiara*, mot qu'on a fait dériver de *tiô*, honorer, mais qui paraît être d'origine orientale). On nommait ainsi, chez les anciens, un ornement de tête qui était un des symboles du pouvoir chez les Mèdes, les Perses et les Arméniens, et qui servait aux princes et aux sacrificateurs. La forme de cette coiffure ne peut être déterminée avec certitude. — Le grand prêtre des Juifs portait aussi la tiare ; elle était de lin et enrichie d'une couronne de couleur d'azur, avec une autre couronne au-dessus qui était d'or, et où étaient gravées les quatre voyelles, qui étaient des lettres sacrées.

On appelle aujourd'hui *Tiare* une espèce de bonnet orné de trois couronnes, que le pape porte dans certaines cérémonies. Primitivement, ce n'était qu'une mitre ronde et élevée. Le pape Hormisdas en 523, ou, suivant d'autres, Alexandre III au XIIe siècle, l'entoura d'une couronne en signe de souveraineté ; Boniface VIII, qui mourut en 1303, en ajouta une seconde pour signifier que le pape possédait à la fois le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel; un peu plus tard, Urbain V, ou, selon d'autres, Jean XXII ou Benoît XII, en ajouta une troisième pour signifier le pouvoir du pape sur l'Église souffrante, militante et triomphante ; ou bien encore sur les trois parties du monde. On donne aussi à la tiare le nom de *Trirègne*.

En Conchyliologie, on nomme vulgairement *Tiare bâtarde*, *T. épiscopale*, deux espèces de Volutes ; *T. fluviatile*, une espèce de Mélanie ; *T. papyracée*, *T. ventrue*, *T. épineuse*, trois variétés de la même coquille ; *T. papale*, une espèce commune du genre Mitre. *Voy.* ce mot.

TIBIA (du latin *tibia*, flûte, parce que cet os, long, creux et droit, ressemble à une flûte), l'os principal de la jambe. C'est un os prismatique et triangulaire placé en avant et en dedans du péroné ; il s'articule avec le fémur, le péroné et l'astragale. Son extrémité supérieure, dite *fémorale*, est surmontée de deux surfaces articulaires que sépare une saillie nommée *épine du tibia*, et elle porte sur les côtés deux éminences appelées *tubérosités du tibia*. L'extrémité inférieure ou *tarsienne* présente en bas une surface articulaire, laquelle se joint à l'astragale ; en dedans, une éminence triangulaire qui constitue la *malléole* ou *cheville interne;* en dehors, une surface triangulaire qui s'articule avec le péroné. On donne à l'arête antérieure de cet os, qui est la plus prononcée des trois, le nom de *crête du tibia*.

On nomme *Tibial* ce qui a rapport au tibia : c'est ainsi que l'on dit *Nerfs tibiaux*, *Artères tibiales*. — On dit aussi *le Tibial* pour *le Jambier*.

TIC, contraction convulsive de certains muscles, et particulièrement de ceux du visage, qui donne lieu à des grimaces ou à des gestes plus ou moins bizarres. Le tic est l'effet d'un état nerveux général ou local, ou bien le résultat d'une habitude vicieuse ; on peut le guérir par des efforts persévérants. On l'appelle quelquefois *tic convulsif*, pour le distinguer du *tic douloureux* ou névralgie faciale.

Tic se dit aussi de certains mouvements anomaux dont les animaux domestiques, les chevaux surtout, contractent quelquefois l'habitude. On distingue le *Tic rongeur*, qui consiste dans l'action de tout ronger ; le *Tic en l'air*, par lequel un cheval élève sans cesse la tête ; le *Tic de l'ours*, par lequel l'animal se balance constamment d'un côté à l'autre, etc.

TICAL, monnaie d'or et d'argent usitée au Bengale et autres pays des Indes. Le *Tical d'or* vaut environ 26 fr. ; le *Tical d'argent*, 3 fr.

TICHODROME, *Tichodroma* (du grec *teikhos*, mur, et *dromas*, qui court), genre de Passereaux ténuirostres, distrait de celui des Grimpereaux ou Certhiadés : bec très-long, arqué, grêle, cylindrique, triangulaire et déprimé à sa base ; queue arrondie et à baguettes faibles. Le *Tichodrome échelette*, ou *Grimpereau de murailles* (*T. muraria*), a le sommet de la tête d'un cendré foncé, le dos, la nuque et les scapulaires d'un cendré clair ; la gorge et le devant du cou d'un noir profond ; les parties inférieures d'un cendré noirâtre, la couverture des ailes d'un rouge vif, la queue noire, terminée de blanc et de cendré. Cet oiseau vit solitaire dans les montagnes et les lieux abandonnés du midi de l'Europe ; il grimpe le long des anfractuosités des rochers et des *murailles* des vieilles masures à l'aide de ses ongles qui sont très-grands et très-forts; il se

nourrit d'insectes, de larves et surtout d'araignées.

TIERCE (du latin *tertius*, au féminin *tertia*, troisième). En Mathématiques et en Astronomie, c'est la 60e partie d'une *seconde*, qui est elle-même la 60e partie d'une *minute* de degré ou d'heure : on l'exprime par ce signe ‴.

Dans la Liturgie catholique, on appelle *Tierce* la 2e des heures canoniales, qui se chantait, dans l'origine, à la 3e heure du jour, c.-à-d. à 9 heures du matin.

En Escrime, on nomme *Tierce* la position du poignet tourné en dedans, dans une situation horizontale et au-dessus du bras de l'adversaire, en laissant son épée à droite. On dit *dégager, parer, porter une tierce, se fendre en tierce.*

En Imprimerie, la *Tierce* est la dernière épreuve, que l'on ne fait ordinairement que *collationner*, c.-à-d. conférer avec le bon à tirer, pour s'assurer que toutes les corrections sont exécutées. Cette dernière épreuve garde le nom de *Tierce* lors même qu'il aurait été fait plus de trois épreuves.

En Musique, la *Tierce* est un intervalle compris entre trois notes, comme *ut mi, ré fa*, etc. On distingue : la *Tierce diminuée*, renfermant deux demi-tons (de *ut dièze* à *mi bémol*) ; la *T. mineure*, renfermant trois demi-tons (de *ut naturel* à *mi bémol*) ; la *T. majeure*, qui a quatre demi-tons (de *ut* à *mi naturels*) ; la *T. augmentée*, qui a cinq demi-tons (de *ut naturel* à *mi dièze*). — On nomme *T. de Picardie* la tierce majeure qui termine souvent des morceaux de musique en mode mineur ; cet effet se reproduit souvent dans l'ancienne musique d'église. Le nom que porte cette tierce lui vient de ce que l'usage de cette finale est resté dans les églises de Picardie plus longtemps qu'ailleurs. — La *tierce* est encore un jeu d'orgue qui sonne la tierce au-dessus du prestant.

A certains Jeux, *Tierce* se dit d'une série de trois cartes de même couleur qui se suivent : *as, roi* et *dame* forment une *tierce majeure*.

Fièvre tierce. Voy. FIÈVRE.

Tierce opposition en Droit. *Voy.* OPPOSITION.

TIERCELET, nom donné au mâle des oiseaux de proie et particulièrement à l'Autour mâle, parce que ces mâles sont d'environ un *tiers* moins grands et moins forts que les femelles.

TIERCERON, nervure de voûte gothique qui partage en deux parties l'angle compris entre le formeret et la croisée d'ogive : c'est un arc qui, naissant des angles, va se joindre aux liernes.

TIERÇON, ancienne mesure de liquides qui contenait le *tiers* d'une mesure entière, mais qui variait considérablement selon les lieux : le *tierçon* de Champagne contenait 91 litres ; le *tierçon* ou *tiercerolle* de Languedoc en contenait 228.

C'est aussi le nom d'une petite caisse de bois de sapin dans laquelle on envoie le savon en pains.

TIERS (du latin *tertius*, au féminin *tertia*, sous-entendu *pars*), la 3e partie d'une chose.

En Droit, on nomme *Tiers* quiconque n'est point partie dans un acte. On appelle *Tiers opposant* celui qui, n'ayant point été partie dans une contestation jugée, prétend que la sentence ou l'arrêt lui porte préjudice, et s'oppose à l'exécution ; *T. saisi*, celui entre les mains duquel on a fait une saisie, une opposition ; *T. détenteur*, celui qui est actuellement possesseur d'un bien sur lequel une personne autre que celle dont il le tient a une hypothèque à faire valoir, ou un droit à exercer.

Tiers arbitre. Voy. ARBITRE.

Tiers consolidé, nom sous lequel on a désigné la rente réduite au *tiers* et dont le payement fut garanti par l'État après cette réduction. *Voy.* RENTE.

Tiers état ou simplement le *Tiers*, nom donné autrefois en France à la classe bourgeoise qui venait au 3e rang après la noblesse et le clergé (*Voy.* TIERS-ÉTAT au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). — On doit à M. Aug. Thierry l'*Histoire de la formation et des progrès du Tiers état* (1853), et un *Recueil des monuments inédits de l'histoire du Tiers état.*

Tiers ordre, nom que l'on donnait jadis aux séculiers qui s'attachaient à un ordre religieux sans renoncer à la vie civile, et qui suivaient une règle à part, qu'on appelait la *tierce* (ou troisième) règle : l'ordre des Franciscains avait un *Tiers ordre*.

Tiers-point. En Architecture, on nomme ainsi le point de section qui est au sommet d'un triangle équilatéral. — En Stéréotomie, c'est la courbure des voûtes gothiques composées de deux arcs de cercle.

TIEUTE (UPAS). *Voy.* STRYCHNOS.

TIGE, partie du végétal qui s'élève hors de la terre, le plus souvent en ligne droite, pour servir de support aux feuilles, aux organes de la fructification, etc. On distingue 5 espèces de tiges : la tige proprement dite, le *tronc* ou tige ligneuse des arbres, la *souche* ou *rhizôme*, sorte de tige souterraine, le *chaume* ou tige fistuleuse des Graminées, et le *stipe* ou tige des Palmiers et autres monocotylédons. *Voy.* chacun de ces mots.

La *Tige* proprement dite est herbacée ou semi-ligneuse. La première meurt complétement chaque année ou chaque deuxième année ; le plus souvent elle est solitaire ; rarement elle se montre multiple. La tige semi-ligneuse forme le passage entre la tige herbacée et celle qui constitue les sous-arbrisseaux.

En Agriculture, on appelle *haute tige* un arbre fruitier tenu en espalier, dont la tige est très-élevée, et *demi-tige* celui dont la tige est basse.

En Généalogie, on appelle *tige* ou *souche* le premier père duquel sont sorties toutes les *branches* d'une même famille.

TIGELLE (de *tige*). C'est, en Botanique, le rudiment de la tige que l'on voit dans la graine, entre le collet, ou plan de séparation de la tige et de la radicule, et les points d'insertion des cotylédons.

TIGETTE (diminutif de *tige*), ornement d'Architecture, dit aussi *Caulicole*. *Voy.* ce mot.

TIGLIUM, TIGLIN ou TIGLINE. *Voy.* CROTON TIGLIUM.

TIGRE, *Felis tigris*, Mammifère du genre *Chat*, est à peu près de même taille que le lion, mais plus mince, plus bas sur jambes ; il a la tête plus petite et arrondie, la queue très-longue. Le *Tigre royal* ou *Tigre ordinaire* a le pelage jaune-fauve en dessus, blanc en dessous, *tigré*, c.-à-d. marqué de bandes irrégulières et transversales, qui sont noires. Le poil est ras ; la queue est couverte d'anneaux alternativement noirs et jaunes, avec le bout noir. La femelle, appelée *Tigresse*, ne diffère en rien du mâle, ni pour la taille, ni pour le pelage. Le Tigre habite surtout l'Asie : on le trouve dans les Indes orientales, la presqu'île du Gange, le Tonquin, le royaume de Siam, la Cochinchine, les îles de la Sonde et de Sumatra. Sa force prodigieuse, jointe à sa férocité, en fait la terreur des pays qu'il habite. Le Tigre est susceptible d'être apprivoisé ; il devient familier avec ceux qui le nourrissent : toutefois il paraît plus méfiant et plus perfide que le lion. La chasse du tigre est très-dangereuse. Sa peau est très-estimée, et fournit une des plus belles fourrures. Le tigre est le symbole de la cruauté : le char de Bacchus est représenté traîné par des tigres, pour marquer que l'excès du vin nous porte à la fureur.

On appelle *Tigre d'Amérique, du Brésil* ou *de la Guyane*, le Jaguar ; *T. chasseur, barbet* ou *frisé*, le Guépard ; *T. chat*, le Serval, l'Ocelot ; *T. des Iroquois, T. rouge, T. poltron*, le Couguar ; *T. loup*, l'Hyène ; *T. marin*, le Phoque à taches brunes sur un fond clair ; *T. noir*, le Jaguar.

TIGRIDIE, *Tigridia*, genre de la famille des Iridées, renferme de très-belles plantes bulbeuses, originaires du Mexique. La *T. queue de paon* (*T. pavonia*) a des feuilles ensiformes, une hampe verte, haute de 40 centimètres, terminée par une spathe verte, qui, en s'ouvrant, livre passage à de

grandes fleurs de couleur écarlate et *tigrées* ou tachetées de jaune, qui s'épanouissent vers les huit heures du matin et se flétrissent à quatre heures du soir ; ces fleurs se composent d'un tube cylindrique auquel adhèrent 6 pétales inégaux : les 3 extérieurs, très-grands et ovales, sont empourprés, mouchetés de taches rondes, brunes ou rouges ; les 3 inférieurs sont plissés, très-petits et colorés de la même manière. — La Tigridie a été introduite en Europe en 1785. Elle est très-recherchée des amateurs.

TIL ou TILDA, petit signe qu'on met en espagnol et en portugais sur la lettre *n* placée entre deux voyelles pour lui faire prendre le son de *gn* (comme dans le français *règne*, *régna*) : *Doña*, *ocaña*, se prononcent *dogna*, *ocagna*.

TILBURY (d'un nom propre), mot anglais qui s'emploie dans notre langue pour désigner un petit cabriolet léger, à deux places et ordinairement découvert.

TILIA, nom latin du *Tilleul*.

TILIACÉES (du genre type *Tilia*, Tilleul), famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, se compose d'arbres et d'arbrisseaux à feuilles alternes ou rarement opposées, simples ; à deux stipules caduques ou persistantes ; à fleurs parfaites, axillaires ou terminales, solitaires, nues ou accompagnées de bractées, diversement groupées : calice simple, de 4 à 5 folioles à préfloraison valvaire ; corolle à 4 ou 5 pétales, manquant rarement, souvent glanduleux à leur base ou frangés dans leur contour ; étamines nombreuses, libres ; filets filiformes ou subulés, libres ou réunis en un anneau court ; anthères introrses, biloculaires, dressées ou incombantes, s'ouvrant par un sillon longitudinal ; ovaire de 2 à 10 loges, libre, sessile ; gemmules insérées à l'angle central des loges, tantôt en petit nombre, tantôt nombreuses, bisériées, pendantes, horizontales ou ascendantes ; styles au nombre des loges, souvent réunis en un seul ; stigmates réunis ou distincts ; fruit capsulaire à plusieurs loges, contenant plusieurs graines, ou drupe monosperme par avortement.

La plupart des Tiliacées habitent les régions intertropicales du globe : elles abondent en sucs mucilagineux qui leur donnent des propriétés émollientes, modifiées dans quelques-unes par la présence de matières astringentes et de résines amères.

La famille des Tiliacées se divise en 2 sections : 1° les *Tiliacées* proprement dites, formant elles-mêmes 2 tribus : les *Sloanées* (genres, *Sloanea*, *Hasseltia*, *Ablania*, *Dasynema*), et les *Grewiées* (genres, *Grewia*, *Tilia*, *Apeiba*, *Luhea*, *Mollia*, *Heliocarpus*, *Entelea*, *Sparmannia*, *Clappertonia*, *Corchorus*, *Corchoropsis*, *Triumfetta*, *Brownlowia*, *Christiana*, *Belotia*, *Diplophractum*, *Columbia*, *Berrya* et *Muntingia*) ; 2° les *Elæocarpées*. *V.* ce mot.

TILLAC (dérivé par Ménage du latin *tegula*, toiture), nom donné, en Marine, au pont, au plancher découvert qui fait l'étage supérieur d'un navire. On emploie plus souvent cette dénomination sur les bâtiments de commerce que sur les vaisseaux de guerre.

TILLANDSIE, *Tillandsia*, dite aussi *Caraguate*, genre de la famille des Broméliacées, dont quelques-uns font le type de la famille des Tillandsiacées, renferme des plantes herbacées ou frutescentes, quelquefois parasites, à racine fibreuse ; à feuilles étroites ou ensiformes, ordinairement roides et persistantes ; à fleurs en grappes. La *Tillandsie usnéoïde*, vulgairement *Cheveu du roi*, fournit une espèce de crin végétal dont on fait des cordes, et qui sert à garnir les matelas et les meubles. La *T. recourbée* du Pérou s'emploie contre les hémorroïdes. La *T. utriculée* devient, par la forme de ses feuilles, une espèce de réservoir où s'amasse l'eau de la rosée et des pluies, et qui peut offrir dans les déserts une boisson rafraîchissante.

TILLE, peau mince, lisse et déliée qui se trouve entre l'écorce et le bois de *tilleul*, peut servir à fabriquer des cordes. — On donne aussi le nom de *Tille* ou de *Teille* à l'écorce du chanvre. *Voy.* TEILLAGE.

TILLEUL, *Tilia*, genre type de la famille des Tiliacées, et le seul genre indigène de cette famille, se compose d'arbres de moyenne grandeur ; à feuilles alternes, simples, en forme de cœur ; à petites fleurs blanches ou jaunâtres, d'une odeur suave, disposées en grappes pendantes à l'extrémité d'un pédoncule allongé : calice à 5 sépales, libres, colorés ; corolle à 5 pétales ; étamines nombreuses ; ovaire à 5 loges, contenant chacune 2 ovules ; stigmate à 5 lobes ; le fruit est une petite noix ronde, velue, indéhiscente, uniloculaire, à 1 ou 2 graines.

Le *Tilleul sauvage* ou *Tillau* (*Tilia sylvestris*) est un arbre de 15 à 20 mètres, dont l'écorce est épaisse, crevassée ; le bois, blanc, coriace, léger ; les rameaux, un peu anguleux dans leur jeunesse ; les feuilles, légèrement pubescentes en dessous, munies d'une petite touffe de poils à la base des nervures ; les fleurs, odorantes, d'un blanc jaunâtre. — Le *T. de Hollande* ou *des jardins* (*T. grandifolia*) a des feuilles plus molles, plus velues, d'environ un tiers plus grandes que celles du précédent, à dentelures inégales ; des fleurs qui paraissent un mois plus tard ; des fruits plus gros et ovales. — Le *T. argenté* (*T. argentea*), très-répandu en France, a des feuilles vertes en dessus, blanches et cotonneuses en dessous. Il est originaire d'Amérique.

Le Tilleul est surtout propre à l'ornement des promenades : on en fait de belles allées. Son bois est tendre, léger ; il n'est bon ni pour le chauffage, ni pour la charpente, mais il est recherché par les sculpteurs et les luthiers ; il fournit un charbon excellent pour la fabrication de la poudre à canon et la peinture ; la peau cachée sous son écorce (*tille*), macérée dans l'eau et convenablement préparée, sert à fabriquer des cordes, des câbles, des toiles et du papier d'emballage : les tilleuls de 12 à 15 ans sont ceux dont l'écorce est préférable ; cette écorce renferme, en outre, un mucilage abondant qui lui donne des propriétés nutritives. Les fleurs du tilleul passent pour antispasmodiques ; on les prend, infusées comme du thé, pour calmer les douleurs nerveuses et les maux de tête. La sève, retirée par incision, contient une assez grande quantité de sucre cristallisable ; elle peut fournir, par la fermentation, une liqueur vineuse assez agréable. — Le tronc du tilleul parvient quelquefois à une grosseur très-considérable : on en a vu atteindre 9 mètres de circonférence.

TIMBALES (du latin *tympanum*), instrument de percussion formé de deux bassins semi-sphériques en cuivre, dont l'un est un peu plus petit que l'autre, et recouverts d'une peau d'âne qui se tend par un cercle en fer et des vis. On change l'intonation des timbales au moyen d'une tension plus ou moins forte de ces peaux. Les timbales se jouent (*se blousent*) avec des baguettes recouvertes en peau. Elles sont accordées de manière à sonner la 1re et la 5e note du ton des morceaux où on les emploie. — Les *timbales* figurent dans les orchestres : leur *roulement* sert à accompagner les symphonies, les ouvertures et les morceaux à grand effet.

Cet instrument, d'origine orientale, a été importé en Europe par les Sarrasins et les Maures. Les premières timbales parurent en France en 1457, sous le règne de Charles VII : on les appelait alors *nacquaires*. Leur usage fut consacré à la cavalerie ; plus tard on le restreignit aux seules compagnies du roi. Elles furent supprimées sous le règne de Louis XIV. Cependant plusieurs régiments de cavalerie légère les reprirent sous l'Empire et la Restauration. Aujourd'hui, en France, les carabiniers, les cuirassiers et les guides ont des *timbaliers*. A l'étranger, il en existe dans la cavalerie de la garde russe et de plusieurs souverains de l'Allemagne. Les timbales se placent en avant de la selle du cheval, des deux côtés du cou.

TIMBRE (du grec *tympanon*, dérivé de *typtô*, frapper), sorte de cloche immobile, qui n'a point de battant, et qui est frappée par un marteau placé en dehors. C'est ordinairement au moyen d'un *timbre* que les horloges et les pendules sonnent les heures. On se sert aussi de *timbres* pour remplacer les sonnettes d'appartement, pour appeler les domestiques, etc.

En Musique, on appelle *Timbre :* 1° la qualité sonore d'un instrument ou d'une voix; 2° le son d'une cloche, d'une lame métallique, etc., dont l'intonation peut être appréciée; 3° la double corde à boyau placée contre la peau inférieure du tambour, qui vibre avec elle et le fait mieux résonner.

TIMBRE, marque imprimée par l'État sur le papier dont la loi oblige à se servir pour certaines écritures, comme les actes authentiques, les titres de propriété, les livres et effets de commerce, les contrats, les actions, les quittances dans les services publics, et même pour certaines impressions, telles que les affiches, les prospectus, les feuilles périodiques, etc. On appelle *Papier timbré* ou *marqué* le papier marqué d'un timbre. On distingue : le *T. de dimension*, qui s'emploie pour toute espèce d'actes authentiques, pour les expéditions, quittances, etc., et dont le prix, qui est fixe pour chaque dimension, est en raison de la grandeur du papier employé : ce timbre s'applique *en noir;* le *T. proportionnel*, en usage pour les effets de commerce, lettres de change, billets à ordre, etc., et dont le prix varie suivant les valeurs auxquelles il est destiné : il est frappé *à sec*, sans encre (*Timbre sec*); le *T. à l'extraordinaire*, qui s'applique sur les papiers présentés par les particuliers eux-mêmes, comme les feuilles destinées à l'impression des journaux, les affiches, les prospectus, etc.; sur les actes qui auraient dû être écrits sur papier timbré; sur les effets de commerce dont la valeur dépasse 20,000 fr., etc. : il s'applique *en noir*.

Chaque timbre porte son prix. Ce prix est, pour le *Timbre de dimension*, de 35 c. la demi-feuille, 70 c. la double demi-feuille, 1 fr. 25 c. la feuille à expédition de grandeur ordinaire : quelques-unes, d'une dimension plus considérable, coûtent 1 fr. 50 c. et 2 fr.; — pour le *T. proportionnel* des effets de commerce, de 5 c. jusqu'à 100 fr. inclusivement, de 10 c. jusqu'à 200, de 15 c. jusqu'à 300, de 20 c. jusqu'à 400, de 25 c. jusqu'à 500, de 50 c. de 501 fr. jusqu'à 1,000; au-dessus, le prix du timbre augmente de 50 c. par 1,000 fr. jusqu'à 20,000 fr. (Loi du 5 juin 1850). — La perception de l'impôt du timbre est confiée aux agents de l'administration de l'Enregistrement et des Domaines; de nombreux bureaux de distribution sont établis dans les différents quartiers de Paris et dans tous les cantons de la France. — La contravention aux lois sur le timbre est punie d'une amende plus ou moins considérable. La contrefaçon des timbres de l'État est punie par la réclusion ou les travaux forcés et la dégradation civique. *Voy.* CONTREFAÇON.

Justinien est le premier qui ait établi, l'an 538 de J.-C., une espèce de timbre, qu'on appelait *protocole*, parce que cette marque ne paraissait alors que sur la première feuille des actes. Après avoir été introduit en Espagne et dans les Pays-Bas en 1553, le papier et le parchemin timbrés s'étendirent en Allemagne, en Autriche, en Angleterre, puis en France en 1635; cependant ce ne fut qu'en 1673 que deux déclarations successives l'établirent définitivement. Une loi du 11 nivôse an IV établit la distinction du timbre *fixe* ou de *dimension* et du timbre *proportionnel*. Les journaux et autres feuilles périodiques ont été soumis de bonne heure à l'obligation du timbre : le décret du 6 mars 1848 les en avait affranchis; mais ils y furent soumis de nouveau par la loi du 27 juillet 1850. Toutefois, le décret du 28 mars 1852 restreignit cette obligation aux journaux politiques et en exempta les journaux et écrits relatifs aux arts, aux sciences et à l'agriculture.

On appelle encore *Timbre* la marque particulière que chaque bureau de poste imprime sur les lettres qu'il fait partir, pour indiquer le lieu et le jour du départ, et sur celles qu'il reçoit, pour constater le jour de l'arrivée. — Depuis 1849, l'administration des Postes fait graver des *Timbres-postes* ou *T. adhésifs* au moyen desquels chacun peut affranchir soi-même ses lettres en les collant sur l'enveloppe. L'Angleterre nous avait précédés dans cette utile innovation.

Dans les Armoiries, on nomme *Timbre* le casque qui est au-dessus de l'écu.

TIMON (du latin *temo, temonis*, timon), longue pièce de bois qui fait partie du train de devant d'un chariot, d'un carrosse, et aux deux côtés de laquelle on attelle les chevaux; les chevaux ainsi attelés sont appelés *timoniers*. — Le *timon* d'une charrue est cette longue pièce de bois à laquelle sont attachés le manche et le soc de la charrue.

Dans la Marine, on donnait autrefois le nom de *Timon* à la barre du gouvernail. — On appelle encore *Timonerie* le lieu situé près du mât d'artimon, où se trouvent la roue du gouvernail, les habitacles, les compas de route, les horloges, etc. Le chef de ce détail est le *Maître de timonerie :* il est chargé de tout ce qui a rapport aux signaux, sondes, loch, etc.

On nomme *Timonier* l'homme qui tient la barre ou la roue du gouvernail pour conduire et gouverner un vaisseau sous les ordres du pilote. Autrefois les timoniers étaient une classe de marins spécialement affectés au service de la timonerie et qui dépendaient du maître pilote; aujourd'hui, tous les matelots indistinctement sont exercés à diriger la barre du gouvernail.

TIN, morceau de bois de longueur et de grandeur variables, sorte de billot que les Charpentiers de marine emploient comme support, garniture ou soutien pour maintenir une pièce de bois ou la quille d'un navire pendant qu'on la travaille.

TINAMOU, *Tinamus*, genre d'oiseaux d'Amérique, de l'ordre des Gallinacés et assez semblables aux Perdrix, renferme un grand nombre d'espèces qui vivent en petites troupes dans les forêts ou dans les hautes herbes, se nourrissant de graines, d'insectes et de vermisseaux. Ils volent bas et avec vitesse. Les principales espèces sont le *Tinamou magona* (*T. crypturus*) du Brésil et de la Guyane; le *T. ynambui* (*T. nothurus*) de Buénos-Ayres, et le *T. isabelle* (*Rhynchotus*) du Paraguay. — On a fait du Tinamou le type de la famille des *Tinamidés*.

TINCTORIALES (SUBSTANCES). *Voy.* TEINTURE.

TINE (du latin *tina*, qui a le même sens), petit vaisseau en forme de cuve ou de tonneau, dont on se sert pour porter la vendange de la vigne au pressoir ou pour transporter de l'eau.

TINEA, nom latin de la *Teigne*.

TINÉITES ou TINÉIDES (du genre type *Tinea*), tribu de Lépidoptères nocturnes, renferme des insectes dont le corps a une forme presque linéaire. Les chenilles, vulgairement appelées *Vers*, sont rases, munies de 16 pattes en général, cachées sous une toile soyeuse ou dans l'intérieur des parties de végétaux dont elles se nourrissent, mais se fabriquant le plus souvent, avec les matières qu'elles rongent, des fourreaux qui leur servent de domicile. Quoique très-petits, les Tinéites sont des insectes très-jolis, parés de couleurs très-brillantes. Malheureusement ils sont très-destructeurs : ils dévorent les étoffes de laine, les fourrures, les crins, les collections d'histoire naturelle; certaines espèces habitent les ruches et s'y nourrissent du miel; d'autres recherchent le blé, les végétaux.

La tribu des Tinéites comprend plus de mille espèces, formant une cinquantaine de genres, dont le type est la *Teigne* (*Tinea*).

TINETTE (diminutif de *tine*), vaisseau de forme à peu près conique, plus étroit du bas que du haut, fait de douves reliées de cerceaux, ayant du côté le plus large deux espèces d'oreilles, chacune percée d'un trou pour y passer un bâton, afin d'en arrêter le couvercle. Les tinettes servent à mettre diverses sortes de marchandises et particulièrement les beurres. — Les Vidangeurs se servent aussi de *tinettes*; mais celles-ci sont plus étroites du haut que du bas.

TINGIS (de *Tingis*, Tanger, ville d'Afrique, où cet insecte est commun), genre d'Hémiptères membraneuses, de la tribu des Réduviens, renferme des insectes qui, pour la plupart, vivent sur les plantes, en piquent les feuilles et y produisent quelquefois de fausses gales. Ils sont très-petits et offrent des couleurs peu variées. Le *Tingis du poirier* (*T. pyri*) est long de deux millimètres : corps noir, corselet blanchâtre; ailes blanchâtres, marquées de brun; abdomen noir, pattes blanchâtres.

TINKAL, TINKA, TINCHAR, noms sous lesquels on désigne, dans le Commerce, le *Borax brut* de l'Inde.

TINTEMENT (du latin *tinnitus*), résonnance et vibration prolongée d'une cloche. — En Médecine, le *Tintement* ou *Bourdonnement d'oreille* est une espèce particulière de bruit, analogue à celui d'une cloche qui tinte, qui se fait entendre aux oreilles de l'homme malade, sans cause externe qui le produise (*Voy.* TINTOUIN). — Laennec a appelé *Tintement métallique* un tintement qui retentit dans le tube du sthétoscope et vient y mourir à une hauteur variable; ce bruit est le meilleur signe de la communication de la plèvre et des bronches.

TINTENAGUE, sorte d'alliage. *Voy.* TOUTENAGUE.

TINTOUIN (du latin *tinnitus*), perversion de l'ouïe dans laquelle on croit entendre des sons qui n'existent pas réellement, et spécialement le bruit du vent, le murmure de l'eau, une sorte de chuchotement, le roulement des voitures dans le lointain, etc. Le tintouin n'est souvent qu'une sorte d'hallucination. — Ce mot se prend le plus souvent dans un sens métaphorique pour *embarras*.

TIPULAIRES, *Tipulariæ* (de *tipula*, nom donné par les Latins à l'Araignée d'eau), famille de l'ordre des Diptères némocères, renferme des insectes assez semblables aux Cousins, et distingués par une trompe de longueur variable et un suçoir très-court : corps étroit et allongé, pattes longues et grêles, tête ronde, ailes longues et étroites, abdomen allongé, cylindrique; leurs larves sont en forme de petits vers allongés. Les Tipulaires se trouvent sur les plantes, dans les prairies et les jardins. Les grandes espèces sont connues sous les noms vulgaires de *Mouches couturières* ou de *Tailleurs*; les petites sont presque toujours confondues avec les Cousins. On les voit s'élever dans les airs et former de petites nuées qui s'agitent en tous sens en faisant entendre un bourdonnement aigu. C'est en automne que ces insectes sont le plus communs.

La famille des Tipulaires a été partagée en 5 tribus : les *T. culiciformes*, *terricoles*, *fongicoles*, *gallicoles* et *florales*. Le type est le g. *Tipule*, dont une espèce, la *T. truffigène*, vit sur la racine du chêne, et, par sa piqûre, détermine la production de la truffe.

TIQUES, très-petites Arachnides qui s'attachent au corps des animaux, aux oreilles des chiens, des bœufs, et en sucent le sang. Tels sont les *Ixodes* et surtout le *Ricin* (*Voy.* ces mots). — On donne aussi le nom de *Tique* à la *Puce pénétrante* ou *Chique*, à tous les Acarides, aux *Mites*, aux *Cirons*, etc.

TIQUET, nom vulgaire des *Altises*. *Voy.* ce mot.

TIR, action de lancer, avec une arme quelconque, un projectile dans une direction déterminée; il s'emploie surtout en parlant des armes à feu. La théorie du tir des bouches à feu constitue la science appelée *Balistique*, *Pyrobalistique* (*Voy.* ces mots). — On donne aussi ce nom à la ligne suivant laquelle on tire une pièce d'artillerie : on distingue alors le *Tir plongeant*, le *T. perpendiculaire*, le *T. oblique*, le *T. rasant*, le *T. à ricochet*, etc.

Dans tous les régiments français, il y a des *écoles de tir* pour exercer les soldats; des prix sont décernés aux meilleurs tireurs. L'exercice du tir est surtout en grand honneur en Suisse, en Belgique et dans le nord de la France. Au moyen âge, on s'exerçait au tir de l'arbalète; aujourd'hui, c'est la carabine qui sert à cet usage. Il y a presque tous les ans en Suisse un grand *tir fédéral* qui attire un grand nombre de concurrents. — En France, dans les lieux où l'on s'exerce au tir, on se sert surtout du pistolet.

Les *Règles du tir des armes portatives* ont été tracées, pour l'armée française, dans des instructions ministérielles des 13 juillet 1843, 15 juillet 1845 et 4 novembre 1849. M. d'Houdetot a donné un *Traité du tir au pistolet*, in-8.

TIRAGE, en termes d'Imprimerie, se dit de l'action de mettre les feuilles sous presse pour les imprimer et du résultat de cette action. On le dit aussi en parlant des estampes, des lithographies. — *Faire plusieurs tirages*, c'est faire plusieurs réimpressions sur les mêmes formes ou sur les mêmes planches; on distingue alors le 1er, le 2e et le 3e *tirage*, etc.

Pour le *Tirage des métaux*, *Voy.* FILIÈRE et TIREUR; — pour le *Tirage au sort* des jeunes conscrits, *Voy.* RECRUTEMENT.

TIRAILLEURS, soldats d'infanterie légère qui, dans les actions, se dispersent sur différents points, en avant d'une colonne, et qui commencent l'attaque que les corps continuent. Les tirailleurs se replient sur les flancs des colonnes quand l'affaire s'échauffe. — L'institution des tirailleurs remonte aux guerres de la République; mais, avant cette époque, leur office était rempli par ce qu'on appelait les *Chasseurs à pied*, les *Enfants perdus*, etc. En 1811, Napoléon organisa jusqu'à 20 régiments de *Tirailleurs*; ils furent licenciés avec l'armée de la Loire. Sous la Restauration, on s'occupa beaucoup, en théorie, de la tactique des tirailleurs; l'ordonnance du 4 mai 1831 a posé des règles générales à cet égard. En 1840, on donna d'abord le nom de *Tirailleurs* aux bataillons armés de carabines qui ont été appelés depuis *Chasseurs d'Orléans*, *Ch. de Vincennes*, *Chasseurs à pied*. *Voy.* CHASSEURS.

TIRANT : c'est proprement le cordon que l'on *tire* pour ouvrir ou fermer une bourse. On donne encore ce nom : 1° à une pièce de bois qui tient en état les deux jambes de force du comble d'une maison; 2° à une barre de fer attachée à une poutre, et dont l'extrémité porte un œil qui reçoit une sorte d'ancre pour prévenir l'écartement du mur; 3° à des morceaux de cuir placés des deux côtés du soulier, qui servent, à l'aide de boucles, de cordons ou d'agrafes, à attacher la chaussure sur le cou-de-pied, de manière que le pied soit ferme; 4° à certains nerfs jaunâtres et coriaces qui se trouvent dans la viande de boucherie.

Tirant d'eau : c'est la quantité dont un navire s'enfonce dans l'eau, mesurée depuis le bas de la quille jusqu'à la *flottaison* (*Voy.* ce mot). Le tirant d'eau est marqué, à l'avant et à l'arrière, par des chiffres placés sur l'étrave et sur l'étambot.

TIRASSE, sorte de filet dont les Oiseleurs se servent pour prendre les cailles, perdrix, alouettes, etc., et dont ils *tirent* les cordons pour le fermer.

C'est aussi un clavier de pédale d'orgues qui n'a point de sommier particulier, et qui ne parle qu'en accrochant les notes de la basse du clavier à la main.

TIRE-BALLE, instrument assez semblable au tire-bouchon, dont on se sert pour décharger les fusils, et qui se termine par un double crochet; on lui donne aussi le nom de *tire-bourre*

Instrument de Chirurgie destiné à extraire les balles dans certains cas de plaies d'armes à feu. Ce sont ordinairement de longues pinces à branches entre-croisées, dont les mors se terminent par de

petites cuillers. Quelquefois on se sert d'espèces de curettes dans lesquelles on peut fixer la balle au moyen d'une tige d'acier qui glisse dans une cannelure pratiquée sur le manche de l'instrument.

TIRE-BORD, instrument en bois, à vis et à écrou, employé dans les chantiers de construction de la Marine pour faire revenir à sa place le bordage d'un bâtiment qui s'est écarté.

TIRE-BOUCHON, sorte de vis métallique qui tient à un anneau ou à un cylindre de bois ou de métal destiné à ôter les bouchons des bouteilles. Il y a des tire-bouchons de toutes les formes et de toutes les dimensions. Quelques-uns sont armés d'un robinet pour vider, sans ôter le bouchon, les bouteilles qui renferment un liquide gazeux.

TIRE-BOURRE. *Voy.* TIRE-BALLE.

TIRE-FOND, se dit : 1° d'un anneau de fer qui se termine par une vis, et qui sert à soutenir au plafond un lustre, un dais, un ciel de lit, etc. ; 2° d'un instrument de même forme qui sert aux Tonneliers pour élever la dernière douve d'un tonneau, afin de la faire entrer dans la rainure : on l'appelle aussi *Tirtoir*.

Les Chirurgiens nomment ainsi un instrument destiné à pénétrer dans les corps étrangers qu'il faut extraire, par exemple, dans une pièce d'os sciée par le trépan, et à se fixer dans leur substance assez fortement pour les amener au dehors. Il consiste en une vis double, parfaitement évidée et disposée de telle sorte que les lames détachées remontent le long du sillon qui sépare les deux vis et qu'elles s'y logent; l'autre extrémité du tire-fond présente un anneau qui sert de manche. On l'emploie aussi à l'extraction des balles, lorsqu'elles sont fixées dans un os et inaccessibles aux doigts et aux pinces.

TIRE-LIGNE, petit instrument terminé par deux lames d'acier à pointe mousse, qui se resserrent plus ou moins au moyen d'une vis, et qui sert aux dessinateurs pour tirer des lignes plus ou moins fines. On peut l'adapter à un compas.

TIRELIRE (par corruption pour *Tire-liard*, parce qu'on n'en pourrait *tirer* les pièces de monnaie qu'une à une), petit vase de terre ou d'autre matière, en forme de boîte ou de tronc, ayant une fente en haut, par où l'on met des pièces de monnaie pour en faire une petite réserve. On casse la tirelire lorsqu'elle est pleine, ou bien on l'ouvre à l'aide d'une clef.

TIRE-LISSES, tringles de bois qui, dans les métiers à gaze, servent à faire baisser les lisses après qu'elles ont été levées.

TIRE-PIED, courroie ou grande lanière de cuir dont les Cordonniers, Selliers et autres ouvriers qui travaillent en cuir se servent pour affermir leur ouvrage sur un de leurs genoux, quand ils travaillent.

TIRET, petit trait horizontal qui, dans un dialogue, indique le changement d'interlocuteur. — Dans les livres modernes, le tiret remplace souvent les points de suspension, ou indique que l'on passe d'un sujet à un autre. — On emploie aussi le nom de *tiret* comme synonyme de *trait-d'union*.

TIRETAINE, dite aussi *Breluche*, sorte de droguet ou de drap grossier, moitié laine et moitié fil, dont on faisait grand usage autrefois. — Ce mot paraît venir de l'espagnol *tiritana*, que Ménage dérive lui-même de *Turdetania*, ancien nom du pays de Grenade, où l'on fabriquait cette espèce de drap.

TIREUR. Dans les Fabriques d'étoffes de soie façonnées ou brochées, on nomme *Tireur* l'ouvrier qui *tire* les fils qui servent à faire la figure ou le broché des étoffes. — Dans les Fonderies de plomb pour les armes à feu, le *Tireur* est l'ouvrier qui tire de la chaudière le plomb fondu, et qui le verse dans des moules pour en former des dragées ou des balles.

On appelle *Tireur d'or* et *d'argent* un artisan qui tire l'or et l'argent, qui le fait passer de force à travers les trous des filières. Ces trous vont toujours en diminuant de grosseur, ce qui réduit le métal en filets très-longs et déliés que l'on nomme *fils d'or* ou *d'argent*, ou *or trait*, *argent trait*.

En termes de Banque, *Tireur* se dit de celui qui *tire* une lettre de change, c.-à-d. qui donne ordre de payer et qui signe la traite. *Voy.* LETTRE DE CHANGE.

Tireuse de cartes. *Voy.* CARTOMANCIE.

TIRE-VEILLES, cordages de filin blanc, garnis de nœuds d'espace en espace, et quelquefois revêtus de drap, que l'on attache au haut de la muraille d'un bâtiment pour aider et soutenir ceux qui montent à bord d'un vaisseau par l'escalier ou qui en descendent. On donne aussi le nom de *tire-veilles* aux garde-corps placés de chaque côté du beaupré, et même à celui des barres de cabestan.

TIROIR. Outre son acception ordinaire, ce mot s'emploie dans les Arts pour désigner : 1° un cylindre ou rouleau de bois, garni de dents fines et petites, qui fait partie de la machine à friser les étoffes; 2° une pièce importante des machines à vapeur à double effet : c'est un obturateur mobile, placé en arrière du piston moteur, et destiné à distribuer la vapeur.

En Littérature, on appelle *pièces à tiroir* les pièces de théâtre dont les scènes sont détachées les unes des autres et n'ont presque aucune relation entre elles. Tels sont *les Fâcheux* de Molière et la plupart des *Revues* que les petits théâtres donnent à la fin de chaque année.

TIRTOIR ou TIRETOIRE, outil dont les Tonneliers se servent pour faire entrer à force les derniers cerceaux des futailles. C'est une espèce de levier garni d'un crochet avec lequel on saisit les cerceaux.

Les Dentistes donnent ce nom à une espèce de levier dont ils se servent pour extraire les incisives et les racines de la mâchoire inférieure.

TISANE (en latin *ptisana*, du grec *ptisanê*, eau d'orge), nom donné d'abord par Hippocrate à la décoction aqueuse d'orge plus ou moins réduite par l'évaporation, a été depuis étendu à tous les médicaments liquides aqueux, contenant, en petite quantité, des infusions de substances médicamenteuses que l'on administre par verres dans la plupart des maladies. *L'eau panée*, la *tisane des hôpitaux* (décoction de racines de réglisse ou de chiendent), la plupart des *infusions* dont les tisanes se composent, ne sont que des boissons délayantes, uniquement bonnes pour rafraîchir le malade, ou provoquer la sueur et aider l'action des médicaments plus actifs. — Il y a aussi des *Tisanes composées*, qui renferment diverses substances médicamenteuses en plus ou moins grande quantité et qui sont réservées pour des indications spéciales; telles sont : la *T. royale*, tisane purgative composée de feuilles de séné, sulfate de soude, cerfeuil, anis, coriandre, citron, macérés dans l'eau froide pendant 24 heures; la *T. de Feltz*, qui contient sulfure d'antimoine, salsepareille et colle de poisson; la *T. de Vinache* : salsepareille, squine et gayac, sulfure d'antimoine, sassafras et séné, etc. Ces tisanes doivent être préparées par le pharmacien.

Tisane de Champagne, espèce de vin de Champagne plus léger que le vin de Champagne ordinaire.

TISIPHONE (nom d'une des Furies), genre de Serpents très-venimeux, de la famille des Crotaloïdes, que quelques-uns font rentrer dans le genre Trigonocéphale, a pour type la *Vipère brune de la Caroline* (*T. cuprea*), dont le venin est très-redoutable.

TISSAGE. *Voy.* TISSU et TISSERAND.

TISSERAND, ouvrier qui *tisse*, c.-à-d. qui croise et entrelace les fils dont se composent les étoffes. Cette opération, qui, dans l'origine, se faisait à la main, s'exécute aujourd'hui à l'aide d'un métier dit *métier de tisserand* (*Voy.* MÉTIER). Le lin, le chanvre, le coton, la laine, la soie, sont également susceptibles d'être tissés : ce qui fait donner à toutes ces matières le nom de *textiles*. — On appelle proprement *Tisserand* l'ouvrier qui fait de la toile : on nomme *T. drapant* celui qui tisse le drap et les au-

tres étoffes de laine; *T. en soie, en basins, en futaine*, etc., celui qui fait les étoffes de soie, de basin, de futaine, etc. *Voy.* TOILE, DRAP, MÉTIER, etc.

On doit à M. Falcot un *Tr. de la fabrication des Tissus*, et à MM. Lorentz et Jullien un *Man. du Tisserand*.

En Ornithologie, Vieillot a donné le nom de *Tisserands* à la 11e famille de ses oiseaux sylvains; elle comprend les genres *Loriot, Malimbe, Ictérie, Carouge, Baltimore, Troupiale* et *Cassique*.

TISSERIN, *Ploceus*, genre d'oiseaux de la famille des Fringillidés : bec robuste, dur, fort, conique, un peu droit, aigu; narines situées près de la surface du bec et à sa base, ovoïdes et ouvertes. Les Tisserins doivent leur nom à l'art avec lequel ils *tissent* leurs nids : ces nids sont tantôt de forme pyramidale, tantôt en alambic, ou roulés en spirale; les matériaux qu'ils y emploient sont des joncs, de la paille, des feuilles, de la laine, des brins d'herbe. Ces oiseaux se réunissent en troupes nombreuses. Ils se nourrissent de céréales et de bourgeons. La plupart des espèces habitent l'Afrique et les Indes orientales.

Le *Tisserin capmore* (c.-à-d. *tête de nègre*), du Sénégal, a le corps jaune orangé, avec les ailes noires, ainsi que la tête et la gorge. On distingue en outre le *T. à tête rouge*, de l'île de France, le *T. nelicouroi*, de l'Inde, le *T. toucnamcouroi*, ou *Gros-bec des Philippines*.

TISSU (du latin *textus*, tissé), nom donné à toutes sortes d'étoffes, rubans et autres ouvrages semblables, faits de fils entrelacés sur le métier avec la navette, dont les uns, étendus en longueur, forment la *chaîne*, et les autres en travers forment la *trame*. On distingue les *Tissus simples*, comme toiles, calicots, mousselines, batistes, etc.; les *T. croisés* ou *brochés :* étoffes damassées, rubans, cachemires, etc.; les *T. à poils :* velours, moquettes, tapis; les *T. à mailles fixes* ou *mobiles :* filets, tricots, dentelles, tulles; les *T. foulés* ou *demi-feutrés :* draps, casimirs, couvertures; les *T. feutrés :* chapeaux, etc. *Voy.* tous ces mots et ÉTOFFES.

On appelle *Tissus imperméables* des tissus que l'on a rendus impénétrables à l'eau au moyen de certaines préparations, comme les *toiles cirées*, enduites d'un mélange d'huile de lin et de bitume, et quelquefois recouvertes d'un vernis transparent; les *taffetas gommés*, les *tissus en caoutchouc*, etc.

En Anatomie, on donne le nom de *Tissus* à toutes les parties des corps organisés, animaux et végétaux, qui, dans l'arrangement des molécules dont ils sont composés, offrent une sorte de *texture*. La science des tissus a reçu récemment le nom de *Histologie* (du grec *histos*, toile). Bichat distinguait 21 tissus simples, savoir : le *cellulaire*, le *nerveux de la vie animale*, le *nerveux de la vie organique*, l'*artériel*, le *veineux*, celui *des exhalants*, celui des *absorbants*, l'*osseux*, le *médullaire*, le *cartilagineux*, le *fibreux*, le *fibro-cartilagineux*, le *musculaire de la vie animale*, le *musculaire de la vie organique*, le *muqueux*, le *séreux*, le *synovial*, le *glanduleux*, le *dermoïde*, l'*épidermoïde*, le *pileux*. Richerand et Dupuytren ne reconnaissaient que 11 ou 12 tissus principaux, dont quelques-uns se subdivisent en tissus secondaires, savoir : le *cellulaire* ou *lamineux*, le *graisseux* ou *adipeux*, le *vasculaire* (artériel, veineux, lymphatique), le *nerveux* (cérébral, ganglionnaire), l'*osseux*, le *fibreux* (fibreux, fibro-cartilagineux, dermoïde), le *musculaire* (volontaire, involontaire), l'*érectile*, le *muqueux*, le *séreux*, le *corné* (pileux épidermique), le *parenchymateux* ou *glandulaire*. — On nomme *Tissu accidentel* toute matière étrangère à l'organisation primitive, mais cependant organisée et vivante, qui se développe dans l'intérieur ou à la surface des organes, telle que les ossifications, les tissus et les poils accidentels, les membranes séreuses de certaines tumeurs enkystées, les membranes muqueuses des trajets fistuleux, les membranes synoviales accidentelles, les tubercules, les squirres, les encéphaloïdes, les mélanoses, etc.

En Botanique, on nomme *Tissus* toutes les parties solides élémentaires qui forment, par leur agencement, la substance des plantes. On distingue le *Tissu élémentaire primitif :* c'est le *tissu cellulaire* ou *utriculaire*; et le *T. secondaire* ou *dérivé*, formé par une simple modification du premier : c'est le *tissu vasculaire*.

TITANE (du nom des *Titans*), corps simple métallique, de couleur noire. C'est un des métaux les plus infusibles. On le trouve toujours en combinaison avec d'autres corps : combiné avec l'azote et le charbon, il forme de petits grains cubiques, d'un rouge de cuivre, dans certaines scories des hauts fourneaux; combiné avec l'oxygène (*acide titanique*), il forme plusieurs minéraux, notamment le *Rutile* et l'*Anatase*, qu'on rencontre à Moutiers, en Savoie, aux environs de Bourg-d'Oysans (Isère), etc.; en combinaison avec l'oxygène et le fer, il constitue le *Fer titané* (*V.* FER). — Grégor (1791) et Klaproth (1794) ont reconnu la nature particulière de l'oxyde qu'on extrait des minérais de titane. Henri Rose a étudié en 1821 les combinaisons de ce métal.

TITANIQUE (ACIDE), composé de titane et d'oxygène (TiO^2), blanc, insipide, infusible, qu'on obtient en faisant chauffer le rutile (acide titanique presque pur) avec du carbonate de potasse, et précipitant la solution du produit par un acide.

TITANITE, minéral. *Voy.* SPHÈNE.

TITHON (nom mythologique pris arbitrairement), insecte Lépidoptère du genre *Satyre*.

TITHYMALE, *Tithymalus* (mot grec qui signifie *euphorbe*), synonyme d'*Euphorbe*, désigne particulièrement les Euphorbes indigènes, telles que l'Épurge, l'Ésule, etc. — Quelques Botanistes donnent le nom de *Tithymaloïdes* à la famille des *Euphorbiacées*.

TITRE (du latin *titulus*). C'est proprement l'inscription mise en tête d'un livre, et la première page d'un livre, celle qui contient cette inscription. On appelle *Faux titre* un titre abrégé, imprimé sur le feuillet qui précède celui où est le titre entier; *Titre courant*, la ligne en petites capitales qui est répétée en haut de chacune des pages d'un livre. — *Titre* se dit aussi, par extension, de certaines subdivisions dans les codes de lois, dans les recueils de jurisprudence, etc. Dans ces ouvrages, les *livres* se subdivisent en *titres*, et les *titres* en *chapitres*.

Titre se dit aussi de toute qualification honorable, des noms de dignité, de distinction, de prééminence : on donne aux papes le titre de *Sainteté;* aux empereurs et aux rois, celui de *Majesté;* aux princes des maisons souveraines, ceux d'*Altesse impériale, royale*, ou d'*A. sérénissime;* aux cardinaux, celui d'*Éminence;* aux ministres et aux ambassadeurs, celui d'*Excellence;* aux archevêques et aux évêques, celui de *Grandeur* et de *Grâce;* aux moines, celui de *Révérend*, etc. Les *Titres nobiliaires* usités en France sont ceux de *prince, duc, marquis, comte, vicomte, baron* et *chevalier*. *V.* NOBLESSE.

Titre se dit aussi en parlant de certaines églises de Rome ou des environs dont les cardinaux prennent le nom; c'est ainsi qu'on dit : *cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-Liens, du titre de Saint-Jean-de-Latran, du titre de Sainte-Sabine*, etc.

On entend encore par *Titre* la propriété d'une charge, d'un office, d'une chaire, etc. Celui qui possède un tel *titre* est dit *titulaire*. On oppose *titulaire* à *surnuméraire, suppléant, adjoint* ou *agrégé*.

En Jurisprudence, on appelle *Titre* l'acte, la pièce authentique, ou l'obligation écrite qui sert à établir un droit, une qualité : c'est en ce sens qu'on dit *des titres de propriété, des titres de noblesse*, etc. — On appelle spécialement *Titre authentique* celui qui a été reçu par un officier public (Code Nap., art. 1317-21); *T. exécutoire*, celui qui emporte exécution parée contre l'obligé; *T. gratuit*, celui par le-

que on acquiert une chose sans qu'il en coûte rien; *T. onéreux*, celui par lequel on acquiert une chose, non pas gratuitement, mais à prix d'argent, ou moyennant d'autres charges ou conditions; *T. translatif de propriété*, celui en vertu duquel la propriété d'une chose est transférée sans réserve : tel est un contrat de donation, de vente; *T. nouvel*, l'acte par lequel un nouveau possesseur, un héritier, s'oblige de payer la même rente ou redevance que devait celui qu'il représente (*Voy.* aussi NOVATION). — Un *titre* fait foi par lui-même de ce qui y est contenu; il ne peut être détruit que par un *titre* contraire ou par une inscription en faux reconnue fondée. La remise volontaire du *titre* par le créancier au débiteur fait preuve du payement ou de la remise de la dette (Code Nap., art. 1234, 1282, etc.).

Quand il s'agit de Monnaie ou de Bijouterie, le *Titre* est le degré de fin de l'or et de l'argent. Dans les Monnaies, ce titre a été fixé, par la loi du 19 brumaire an VI, à 9 dixièmes, c.-à-d. que sur dix parties les monnaies contiennent 9 parties d'or ou d'argent et 1 partie d'alliage. La loi reconnaît deux titres pour les ouvrages d'argent et trois pour ceux d'or. Le premier titre de l'argent est de 950 millièmes; le deuxième, de 0,800. Le premier titre de l'or est de 0,920; le second, de 0,840; le troisième, de 0,750. — Pour garantir au public les quantités de métal pur et d'alliage contenues dans tous les objets du commerce, bijoux, lingots, pièces d'orfévrerie, etc., chaque pièce porte un contrôle posé par l'administration, après vérification faite du titre (*Voy.* CONTRÔLE et BIJOUTERIE). La détermination du titre se fait au moyen de la *coupellation* et de la *touche*.

TITULAIRE. *Voy.* TITRE.

TMÈSE (du grec *tmêsis*, coupure), figure de Grammaire qui consiste à placer une ou plusieurs expressions entre les deux parties d'un mot composé. Virgile a fait une tmèse en disant : *Circum dea fudit amictu*, pour *Dea circumfudit amictu*. Dans les langues grecque et latine, la tmèse n'est admise qu'en poésie; la langue allemande, dans laquelle la préposition et le verbe auquel elle appartient sont souvent séparés, en offre au contraire de nombreux exemples.

TOAST (mot emprunté de l'anglais et que l'on prononce *toste*), proposition de boire à la santé de quelqu'un, à l'accomplissement d'un vœu, au souvenir d'un événement. Il se dit également du vœu que l'on exprime en portant le *toast* ou la *santé*.

TOC (onomatopée), espèce de sonnerie sourde d'une montre à répétition sans timbre. Les montres qui portent ces sonneries sont appelées *montres à toc*.

Toc est aussi le nom d'une sorte de trictrac que l'on joue avec 15 dames de chaque couleur. On l'appelle ainsi parce que le seul but des joueurs est de *toucher* et de battre son adversaire. Les règles du *toc* sont les mêmes que celles du *trictrac*.

TOCANE, nom donné au vin nouveau fait de la mère-goutte. Ce mot aurait été, dit-on, formé par onomatopée, à cause du bruit que font les gouttes en tombant (*toc, toc*).—Il se dit surtout du vin d'Aï, en Champagne, qui se boit dans sa nouveauté.

TOCCATE (de l'italien *toccata*, participe féminin de *toccare*, toucher), morceau de musique écrit pour un instrument à *touches*, tel que le clavecin, le piano, l'orgue. La toccate diffère de la sonate en ce qu'elle n'est le plus souvent composée que d'un seul morceau.

TOCSIN (du vieux français *toquer*, frapper, et *seing* ou *sing*, petite cloche, mot qui lui-même dérive du latin *signum*, signal), bruit d'une cloche qu'on tinte à coups pressés et redoublés pour donner l'alarme, pour avertir du feu, etc. On donne aussi le nom de *tocsin* à la cloche même qui sert à sonner.

TODDI, boisson spiritueuse en usage parmi les Indiens, n'est autre chose que la sève du palmier obtenue par l'incision des grosses branches de l'arbre. Le toddi a une saveur vineuse fort agréable; mais il fermente et il se corrompt très-rapidement.

TODIER, *Todus*, genre de Passereaux fissirostres, type d'une famille dite des *Todidées*, renferme des oiseaux d'Amérique à bec allongé, plus large que haut, entouré de longs poils à la base; à pieds médiocres, terminés par 4 doigts, 3 en avant, et semipalmés. Le *Todier vert* (*T. viridis*) ou *Perroquet de terre*, ainsi nommé à cause de sa belle couleur verte et de l'habitude qu'il a de se tenir sur le sol, vit sur le bord des rivières et se nourrit de mouches et d'insectes qu'il attrape en volant. On le trouve dans les Antilles. *Voy.* MOUCHEROLLE.

TOFACÉ (du latin *tofus*, tuf), qui tient du tuf. On appelle *Concrétions tofacées*, des dépôts de substance dure, comme osseuse, qui se forment soit dans l'intérieur des organes, soit autour des articulations. Ils sont composés, dans le premier cas, de phosphate de chaux, et dans le second, d'urate de soude.

TOFANA, poison. *Voy.* AQUA TOFANA.

TOFUS ou TOPHUS. *Voy.* TOFACÉ et TUF.

TOGE (en latin *toga*, qu'on dérive de *tego*, couvrir), vêtement caractéristique des Romains : c'était un grand manteau de laine qui se mettait par dessus la tunique. *Voy.* TOGE au *Dict. univ. d'H. et de G.*

TOILE (du latin *tela*). On donne, en général, le nom de *Toile* à tout tissu de fil fait de lin, de chanvre, de coton ou de toute autre matière textile, et tissé sur le métier à tisserand; mais, dans un sens plus restreint, on réserve le nom de *Toile* à tous les tissus unis ou croisés de lin ou de chanvre, destinés à être teints, blanchis ou consommés en écru, depuis le *linon* et la *batiste*, jusqu'à la *toile d'emballage* et la *toile à voiles*.

Toile de lin et *de chanvre*. Les toiles de lin se distinguent en *T. de lin proprement dite*, fabriquée avec le cœur du lin, c.-à-d. avec le lin peigné, épuré : elle peut être de finesses très-diverses; *T. demi-lin*, dont la chaîne est en lin et la trame en étoupe; *T. d'étoupe*, qui est faite avec l'étoupe, résidu du peignage. Les toiles de chanvre se distinguent également en *T. de brin*, dont la chaîne et la tissure sont en fil de brin, c.-à-d. en chanvre épuré, exempt d'étoupe; *T. demi-brin*, dont la chaîne est de ce fil de brin, et la tissure en fil d'étoupe; *T. d'étoupe*, qui est fabriquée, chaîne et trame, avec cette matière, résidu du chanvre. Il y a aussi des toiles faites à la fois de lin et de chanvre, comme la *cretonne* (*Voy.* ce mot). — Dans le langage des fabricants, les toiles fines sont désignées, en général, sous le nom de *T. de compte*, parce qu'elles ont un nombre de cent fils déterminé pour chaque *compte* sur la largeur de quinze seizièmes. Ils appellent *T. de compte en vingt* la toile qui contient en chaîne deux mille fils; *T. de compte en vingt-deux*, celle qui contient deux mille deux cents fils. — On appelle *T. ouvrées*, celles sur lesquelles il paraît divers dessins, diverses figures. — Les différentes espèces de toiles sont aussi désignées fort souvent par le nom du pays où elles ont été fabriquées : on connaît surtout dans le commerce les *Toiles de Hollande*, *de Cambray*, *de Bretagne*, etc. On appelle *Mi-hollandes*, des toiles fines qui se fabriquent aux environs de Beauvais.

L'invention de la toile de lin remonte aux temps les plus anciens : on l'attribue aux Phéniciens et aux Sidoniens; mais ce n'est guère que du VIIIe au IXe siècle de notre ère que l'on a fabriqué les premières toiles de chanvre. La Frise et la Hollande, surtout Harlem, précédèrent les autres contrées de l'Europe dans ce genre de fabrication; vinrent ensuite la Flandre (Lille et Courtray), la Bretagne, la Saxe, etc., dont les produits sont également renommés. — L'usage de la toile était fort restreint chez les anciens (*Voy.* LINGE), et il ne s'est généralisé chez les modernes qu'à partir du XIIe siècle.—*Voy.* TISSERAND.

Toile cirée, tissu revêtu d'un enduit imperméable, dans lequel, malgré le nom qu'on lui donne, il

n'entre pas de *cire* : cet enduit se compose ordinairement d'une matière résineuse ou bitumineuse, d'huile de lin siccative, de gélatine ou de savon décomposé par l'alun, etc. Les toiles cirées les plus communes servent pour l'emballage ou comme couvertures de bâches ou de hangars. Ornées de peintures ou d'impressions à la planche et recouvertes ensuite d'un vernis transparent, elles s'emploient comme tapis de table, de pied, d'escalier, comme paravents, cartes géographiques, etc. L'envers des tapis de table en toile cirée est ordinairement couvert d'un velouté à la manière des papiers peints.

Toile imprimée. Voy. TOILES PEINTES.

Toile incombustible, nom donné à l'*Amiante* (*Voy.* ce mot) et à tous les tissus que l'on a imprégnés d'une solution de phosphate d'ammoniaque ou de sulfate de potasse pour les empêcher de s'enflammer au contact du feu.

Toile métallique, tissu fait avec des fils métalliques, soit de laiton, soit de fer, d'acier ou d'argent. Les toiles métalliques, qui jadis n'étaient employées que pour les cribles, entrent aujourd'hui comme auxiliaire puissant dans divers genres de manufactures. On s'en sert dans les fabriques de papiers, dans les brasseries, dans la fabrication des cribles, des tamis, des blutoirs, des grilles à feu, etc. On peut les employer avantageusement contre les incendies. — *Voy.* FILS MÉTALLIQUES et TRÉFILERIE.

Toiles peintes, toiles de coton peintes ou imprimées. On comprend sous ce nom les toiles dites *de Perse* (*Voy.* ce mot), employées pour rideaux, tentures et ameublements; les *indiennes* communes, pour robes, ainsi que les jaconas, percales, guingans, mousselines, et autres tissus de coton imprimés. — Dans l'origine, les toiles peintes ne se fabriquaient qu'aux Grandes-Indes, et les deux entrepôts les plus considérables de ce commerce étaient Masulipatam et Surate : on désignait alors toutes les toiles peintes sous le nom d'*indiennes*. Mais lorsque la fabrication de ces étoffes se fut introduite en Europe, au siècle dernier, on les désigna plus communément sous le nom de *toiles peintes*, et le nom d'indiennes fut réservé aux étoffes les plus grossières soit en dessins, soit en couleurs. Cette fabrication fut établie en France en 1760, grâce aux efforts d'Oberkampf. Aujourd'hui les toiles peintes les plus fines se fabriquent en Alsace, surtout à Mulhouse (Haut-Rhin); viennent ensuite les *rouenneries*, de la Seine-Inférieure, les indiennes de Chantilly, celles de Jallieu et de Vizille (Isère), d'Avignon, etc. A l'étranger, la Suisse et l'Angleterre sont les pays où l'on fabrique le plus d'indiennes. *Voy.* IMPRESSION SUR TISSUS.

Toiles à voiles. Voy. VOILE.

En Pharmacie, on appelle *Toile Gauthier*, un sparadrap préparé avec de la toile neuve de Troyes, de l'emplâtre diapalme, du diachylon gommé, de l'emplâtre de céruse brûlée et un peu d'iris de Florence; — *T. de mai*, le sparadrap qu'on prépare avec des bandes de toile trempées dans un composé de cire blanche, d'huile d'amandes douces et de térébenthine; on y faisait entrer jadis le *beurre de mai*: d'où son nom.

TOILÉ, nom donné, dans les blondes et les dentelles brodées, à une fleur entièrement remplie, et formant un tissu sans jour, comme une *toile*.

TOILERIES. On désigne sous ce nom tous les tissus de coton, ainsi que toutes les étoffes faites de matières végétales autres que le chanvre et le lin pur, depuis la mousseline proprement dite, les étoffes de soie et de coton, jusqu'aux siamoises, à toutes les espèces de cotonnades, au velours de coton même. *V.* COTONNADE.

TOISE (du bas latin *tesa*, qu'on dérive de *tensus*, tendu), ancienne mesure linéaire en usage en France et dans plusieurs pays, et qui servait à évaluer soit les longueurs (*T. courante*), soit les surfaces (*T. superficielle*), soit les volumes (*T. solide*). La toise courante se subdivisait en 6 pieds, et valait à peu près 2 mètres (1m,949). La *T. carrée* ou *superficielle* équivalait à 3m. c.,7967; la *T. cube* ou *solide*, à 7m. cub.,4039. Voici un tableau où ces diverses mesures sont réduites en mesures nouvelles :

TOISES courantes.	VALEUR en mètres.	TOISES carrées.	VALEUR en mètres carrés.	TOISES cubes.	VALEUR en mètres cubes.
1	1,949	1	3,7987	1	7,4039
2	3,898	2	7,5974	2	14,8078
3	5,847	3	11,3962	3	22,2116
4	7.796	4	15,1959	4	29,6155
5	9,745	5	18,9937	5	37,0194
6	11,694	6	22,7924	6	44,4233
7	13,643	7	26,5912	7	51,8272
8	15,592	8	30,3909	8	59,2311
9	17,541	9	34,1886	9	66,6350
10	19,490	10	37,9874	10	74,0389

Dans le langage ordinaire, on appelle *Toisé* l'évaluation des travaux faits ou à faire dans les industries du bâtiment, et *Toiseurs*, ceux qui font cette évaluation. Quelques personnes disent aujourd'hui *Métré*, *Métreur*. Cette évaluation se fait d'après des tarifs établis, mais qui varient pour chaque pays, pour chaque ville même. On trouve dans la collection Roret un *Manuel du Toiseur*, par M. Lebossu.

TOISON (du latin *tonsio*), se dit de la laine des moutons après qu'elle a été tondue, et de la peau de l'animal garnie de sa laine. On tond les moutons vers la fin de juin ou au commencement de juillet. Cette opération se fait avec de grands ciseaux appelés *forces*. Elle est généralement précédée du lavage des laines à dos; après ce lavage, on attend pour l'exécuter que la transpiration se soit suffisamment rétablie et que le suint soit un peu rentré dans la laine. Un bon tondeur ne doit laisser ni laine ni sillons sur le corps de l'animal.

Toison d'or, mythe grec et ordre de chevalerie. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

TOIT (du latin *tectum*, de *tegere*, couvrir), partie supérieure des bâtiments qui sert à les couvrir et à les abriter : elle est supportée par le *comble* (*Voy.* ce mot). Sous le rapport de la forme, on distingue : les *Toits à un seul égout* ou *à deux égouts*, selon qu'ils présentent une seule pente, ou deux pentes inclinées en sens contraires : ces derniers prennent le nom de *T. en selle* lorsqu'ils sont formés par deux murs triangulaires ou pignons; les *T. à pavillon*, qui ont une forme pyramidale; les *T. plats*, qui ont peu ou point de pente. Les toits sont en général fort inclinés dans les pays du Nord où il pleut beaucoup et où l'écoulement des eaux exige de fortes pentes, et très-plats dans les pays du Midi, où il pleut beaucoup moins : le plus souvent, dans ces pays, où l'on éprouve le besoin de respirer le soir la fraîcheur de l'air sur un lieu élevé, les toits sont des *terrasses* formées de larges dalles.

On couvre les toits avec des tuiles ou des ardoises; on emploie aussi le zinc, les vitres, les pierres plates, les *bardeaux* (planchettes de chêne taillées et agencées en forme de tuiles), la paille, le chaume, etc.

TOLE (dérivé par Roquefort de *taille*, et par d'autres du latin *tela*, toile, à cause du peu d'épaisseur de la tôle), fer réduit à une très-faible épaisseur au moyen du martinet ou du laminoir. La tôle un peu épaisse, qui sert à fabriquer les chaudières à vapeur, porte le nom de *Tôle forte*, et quelquefois, dans le commerce, celui de *Fer noir* : son épaisseur varie de 6 à 12 millim. et au delà; la *T. moyenne*, avec laquelle on fabrique les tuyaux de poêle et autres objets d'un usage domestique, a de 3 à 6 millim.; la *T. mince*, destinée à la fabrication du *fer-blanc* (*Voy.* ce mot), n'a qu'une épaisseur de un demi à 3 millim. — On appelle *Tôle galvanisée* de la tôle recouverte d'un enduit de zinc, déposé

par le moyen de la pile ou appliqué par le même procédé que l'étain sur le fer-blanc.

TOLÉRANCE. En matière religieuse, on appelle spécialement ainsi la permission expresse ou tacite qu'un gouvernement accorde de pratiquer dans un pays d'autres religions que celle qui y est établie et qui est pratiquée par le plus grand nombre. Ainsi comprise, la tolérance ne date que de l'établissement de la Réforme au XVIe siècle : ce n'est qu'au prix de longues guerres, connues sous le nom de *Guerres de Religion* (*Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*) qu'elle a pu être obtenue. Toutefois, la tolérance n'est pas inhérente à la Réforme : Luther et Calvin, tout en réclamant la tolérance, se sont montrés fort intolérants; l'Église anglicane n'a cessé d'être intolérante à l'égard des Catholiques. Il en est de même de l'Église grecque russe à l'égard de toutes les autres communions chrétiennes. Ce n'est guère qu'en France qu'il existe une tolérance réelle : établie d'abord par l'Édit de Nantes (1598), révoquée par Louis XIV (1685), en partie rendue par Louis XVI, elle y est devenue aussi complète que possible depuis 1789.

Tolérance se dit aussi, dans le Commerce, dans le Monnayage, etc., de la différence que la loi tolère dans le poids légal des denrées (pain, viande, etc.), ou dans la fabrication des espèces monnayées par rapport à l'alliage et au poids prescrits.

TOLET (du latin *tollere*, élever). Dans la Marine, on nomme ainsi une cheville en bois ou en fer tourné plus grosse au milieu qu'à ses extrémités, et enfoncée de sa demi-longueur dans le plat-bord d'une embarcation, pour retenir l'aviron. — On appelle *Toletière* un renfort en bois qu'on laisse de distance en distance sur le plat-bord des bateaux à rames, et dans lequel on perce des trous pour recevoir les tolets.

TOLU (BAUME DE), *Myroxylon toluiferum*. *Voy.* BAUME DE TOLU et MYROXYLE.

TOMAHAWK, nom donné par les Indiens d'Amérique à leurs *Casse-tête*. *Voy.* ce mot.

TOMAN, somme de compte en usage en Perse. Le toman vaut de 46 à 50 fr. de notre monnaie.

TOMATE (de l'espagnol *tomatera*), dite aussi *Pomme d'amour*, en latin *Solanum lycopersicum*, genre de la famille des Solanées, renferme des plantes herbacées annuelles, de l'Amérique tropicale, à tige velue; à feuilles glabres, ailées; folioles dentées, incisées ou lobées; calice et corolle ordinairement à 7 divisions; anthères s'ouvrant par une fente longitudinale; fruit gros, comprimé aux deux extrémités, souvent sillonné et à grosses côtes : c'est une baie rouge et molle, quelquefois jaune, remplie d'un suc acide, assez agréable. On cultive la Tomate pour ses fruits dont on fait des sauces, qui ont une acidité légère et agréable : on les confit aussi dans le vinaigre lorsqu'ils sont très-jeunes; quand on en mange avec excès, ils font éprouver une sensation âcre et brûlante. — La greffe de la tomate sur la pomme de terre réussit parfaitement : ce qui permet d'obtenir à la fois une récolte de fruits et de tubercules.

TOMBAC (en persan *tambac*), alliage de cuivre et de zinc dont la couleur est jaune, approchant de celle de l'or, et dont le cuivre fait la base. On appelle *Tombac blanc* une composition métallique blanche qui ressemble assez à de l'argent : c'est du cuivre blanchi par l'arsenic. Tous deux s'emploient dans la bijouterie en faux.

TOMBE, TOMBEAU (en grec *tombos*, en latin *tumulus*). On appelle proprement *Tombe* une table de pierre, de marbre, etc., dont on couvre une sépulture, et *Tombeau*, tout monument élevé sur les restes d'un mort; mais, dans l'usage, ces deux mots se confondent le plus souvent, et tous deux s'appliquent indifféremment aux simples *pierres tombales* ou *tumulaires*, plates ou dressées, qui recouvrent les modestes sépultures, et à tous les monuments ou *mausolées* qui ornent les cimetières et les églises; ils désignent aussi les *sépulcres* creusés dans le roc des rois de Juda, les *tumuli* ou tertres de gazon des anciens Grecs et de la plupart des peuples sauvages; les *cippes* dont les Romains décoraient le bord de leurs grands chemins; les *columbaria* où ils rangeaient en ordre les *urnes cinéraires* d'une famille, etc. Les pyramides des Pharaons d'Égypte ne sont elles-mêmes que des tombeaux, ainsi que les *téocallis* des Mexicains. *Voy.* ces mots et aussi CIMETIÈRE, CRYPTE, NÉCROPOLE, SÉPULTURE.

TOMBOLA (de l'italien *tombolo*, culbute). Ce mot désigne : 1° une variété du jeu de loto, dans laquelle, il faut, pour *culbuter* ses adversaires, c.-à-d. pour gagner, que les 15 numéros d'un même carton aient été appelés; — 2° une espèce de loterie de société, dans laquelle un certain nombre de lots, consistant, les uns en objets de valeur, les autres en objets ridicules ou plaisants, sont distribués aux numéros sortants.

TOME (du grec *tomos*, coupe). *Voy.* VOLUME.

TOMENTEUX (du latin *tomentum*, duvet), nom donné, en Botanique, aux parties des plantes qui sont recouvertes d'un duvet court, serré et épais, offrant une certaine ressemblance avec un tissu de drap ou de velours. Le *Bouillon blanc* est *tomenteux*. — Quelques botanistes donnent le nom de *tomentum* à tout tissu cotonneux.

TOMIQUE, *Tomicus* (du grec *tomikos*, qui coupe), dit aussi *Bostrichus*, genre de la famille des Xylophages, renferme des insectes au corps cylindrique, à tête globuleuse, enfoncée dans le corselet; à antennes courtes et terminées en massue. Ses larves font de grands dégâts dans nos forêts, en *coupant* et perçant les arbres en tous sens : ce sont surtout les arbres résineux qu'elles attaquent.

TON (du latin *tonus*, en grec *tonos*, tension, ton). En Musique, ce mot a plusieurs sens :

1°. Il se prend pour un intervalle qui caractérise le système et le genre diatonique; c'est, par exemple, la mesure de l'intervalle qui existe entre *ut* et *ré*, *ré* et *mi*, etc. En ce sens, il y a deux sortes de tons, le *ton majeur* et le *ton mineur* : dans le 1er, la tierce est composée de deux tons; dans le 2e, d'un ton et d'un demi ton. On appelle *demi-ton* ou *semi-ton* la moitié d'un ton : il y a dans la gamme un demi-ton du *mi* au *fa*, et un autre du *si* à l'*ut*.

2°. On appelle aussi *ton* le degré d'élévation, de gravité ou d'acuité que prennent les voix ou sur lequel sont montés les instruments pour exécuter la musique : c'est en ce sens que l'on dit que le *ton* d'un piano, d'une harpe, est trop haut ou trop bas.

3°. Enfin *ton* se prend pour une règle de modulation relative à une note ou corde principale que l'on appelle *tonique* : il se dit alors de la gamme que l'on adopte pour un air, pour un morceau de musique, et qui prend son nom de la note où elle commence : *ton d'ut*, *de ré*, *de mi*, etc. Comme notre système est composé de 12 cordes ou sons différents, chacun de ces sons peut servir de fondement à un ton, c.-à-d. en être la *tonique*, ce qui donne d'abord 12 tons; et, comme le mode majeur et le mode mineur sont applicables à chaque ton, ce sont 24 modulations dont notre musique est susceptible sur ces 12 tons. La note principale du ton étant appelée *tonique*, les autres notes de la gamme ont aussi reçu des dénominations particulières. Ainsi dans le ton d'*ut*, *ut* est la *tonique*; *ré*, la *sus-tonique*; *mi*, la *médiante*; *fa*, la *sous-dominante*; *sol*, la *dominante*; *la*, la *sus-dominante*; *si*, la *note sensible*.

Les *Tons de l'Église* sont les diverses manières de moduler le plain-chant sur telle ou telle finale prise dans le nombre prescrit, en suivant certaines règles admises dans toutes les églises où l'on pratique le chant grégorien. On compte 8 tons régu-

liers, dont 4 *authentiques* ou principaux, et 4 *plagaux* ou collatéraux. Les *tons authentiques* sont ceux où la tonique occupe à peu près le plus bas degré du chant; les *tons plagaux*, ceux où le chant descend trois degrés plus bas que la tonique. *Voy.* PLAIN-CHANT, AUTHENTIQUE et PLAGAL.

Dans le Cor et la Trompette, on donne le nom de *tons* à des tubes que l'on ajoute à ces instruments, et dont le développement plus ou moins grand hausse ou baisse le ton général, de manière à fournir des gammes en *ut*, en *ré*, en *mi*, etc.

En termes de Marine, on appelle *Ton* la partie du mât comprise entre les barres de hune et le chouquet, et où s'assemblent par en haut le bout du tenon du mât inférieur avec le mât supérieur, et cela par le moyen du chouquet; et, par en bas, le pied du mât supérieur avec le tenon du mât inférieur, par le moyen d'une cheville de fer appelée *clef*.

En Médecine, le *Ton* est l'état de tension ou d'élasticité naturel à chaque organe dans l'état de santé.

En Peinture, on nomme ainsi la nature des teintes, leurs différents degrés de force ou d'éclat.

TONALITÉ, se dit, en Musique, de la propriété caractéristique d'un ton, ainsi que de la qualité d'un morceau écrit dans un ton bien déterminé. La *note sensible* et l'*accord parfait* déterminent la tonalité d'un morceau. — On appelle aussi *Tonalités* les diverses manières de combiner les sons musicaux et d'en former un système de musique : le système musical des Grecs, le plain-chant, la musique moderne sont autant d'exemples de ces combinaisons.

TONDAGE. Dans la Fabrication du drap, on nomme ainsi l'opération qui consiste à *tondre* le poil des draps aussi également et aussi ras qu'il est possible sans découvrir le tissu. Elle se fait soit à la main, avec de grands ciseaux à ressort appelés *forces*, soit avec une machine spéciale dite *tondeuse*.

TONDIN (de l'italien *tondino*). C'est, en Architecture, une petite baguette ou astragale placée au bas des colonnes. — Les Plombiers et les Facteurs d'orgues nomment ainsi de gros cylindres de bois dont ils se servent pour former et arrondir leurs tuyaux.

TONICITÉ (du grec *tonos*, ton, tension), nom donné, en Physiologie, au mode de motilité commun à tous les solides, et d'où provient le resserrement fibrillaire du tissu des organes qui constitue le *ton* général. La tonicité appartient plus spécialement aux tissus membraneux, spongieux, parenchymateux; aux papilles nerveuses, aux vaisseaux lymphatiques. L'augmentation de la tonicité produit l'*orgasme*; l'excès cause l'*éréthisme*, la *crispation*; la privation amène l'*atonie*, la *flaccidité*.

TONIQUE. En Médecine, on donne cette épithète aux aliments et aux médicaments qui ont la faculté d'exciter lentement et par degrés l'action des organes et d'augmenter leur force d'une manière durable. On emploie comme *toniques*, parmi les aliments, les viandes rôties, les vins généreux; parmi les médicaments, les substances végétales amères qui ne sont point associées à un principe âcre ou narcotique : la gentiane, le houblon, le quinquina, le quassia, le simarouba; les préparations ferrugineuses, etc.

En Musique, on nomme *tonique* la note principale ou fondamentale d'un ton, d'un mode : c'est la première note de la gamme du ton dans lequel est composé un morceau de musique : *ut* est la tonique dans le ton d'*ut*. Tous les airs finissent communément par cette note, surtout à la basse. *Voy.* TON.

Accent tonique. Voy. ACCENT.

TONKA, amande du Coumarou. *Voy.* FÈVE TONKA.

TONLIEU (du latin *telonium*, formé lui-même du grec *telônion*, bureau du receveur d'impôt). Dans l'ancien Droit coutumier, ce mot se disait : 1° du droit seigneurial qui se payait pour les places où l'on étalait dans un marché; 2° du droit perçu sur les marchandises à l'entrée des villes.

TONNAGE, capacité d'un navire calculée par le nombre de *tonneaux* (*Voy.* ce mot) qu'il peut contenir. On détermine le tonnage des navires au moyen du *jaugeage*. D'après la loi du 12 nivôse an II, le tonnage des bâtiments est calculé comme il suit : on ajoute la longueur du pont, prise de tête en tête, à celle qui s'étend de l'étrave à l'étambot; on déduit la moitié; on multiplie le reste par la plus haute largeur du navire au maître-bau, et le produit obtenu par la hauteur de la cale et de l'entre-pont, et on divise le tout par 94. — Si le bâtiment n'a qu'un pont, on prend la plus grande longueur du bâtiment, on multiplie par la plus grande largeur du navire au maître-bau, et le produit par la plus grande hauteur, puis on divise par 94. — Cette évaluation ne donne que la moyenne du poids et du volume des marchandises qu'un navire peut contenir.

Dans les ports, les navires payent un *droit de tonnage*, dit aussi *droit de tonnelage*, qui est proportionné à leur capacité. Ce droit est dû par le seul fait de l'entrée du navire dans le port, sa station ne fût-elle que de quelques heures.

TONNE (de l'allemand *tonne*), grand vaisseau de bois à deux fonds en forme de muid, de grandeur variable, qui est plus grand et plus renflé par le milieu que le tonneau. On s'en sert pour y mettre des liquides, mais surtout pour le transport de certaines marchandises, comme cassonade, tabac, pruneaux, etc.

Dans les Chemins de fer, on entend par *tonne* une unité conventionnelle équivalant à 1000 kilogr. ou 10 quintaux métriques. C'est l'unité de poids employée pour l'application du tarif des marchandises qui circulent sur ces chemins. — Dans la Marine, la *tonne* a seulement la contenance d'un demi-tonneau, environ 500 kilogrammes.

Les Marins donnent aussi le nom de *tonne* : 1° à une sorte de grosse bouée, en bois ou en tôle, qu'on fixe sur les écueils et à l'entrée des ports et des rivières, pour en indiquer les passes; 2° à une embarcation sans mât, en usage dans les Indes orientales, principalement sur la côte de Malabar, et que l'on meut à l'aide de pagayes.

Tonne d'or, se dit d'une somme d'argent dont la valeur varie suivant les pays. La tonne d'or est de cent mille florins en Hollande; elle est de cent mille thalers en Allemagne.

TONNE, *Dolium*, genre de Mollusques gastéropodes pectinibranches, que l'on fait rentrer quelquefois dans le genre *Buccin* : coquille univalve, mince, ventrue, bombée, presque toujours globuleuse et comme cerclée transversalement : d'où le nom du genre. Les Tonnes sont peu nombreuses aujourd'hui, mais il en existe beaucoup de fossiles. — C'est aussi le nom vulgaire de diverses coquilles appartenant aux genres *Volute*, *Trochus*, *Cérite*, etc.

TONNEAU (de *tonne*), se dit, en général, de toutes sortes de vaisseaux ou futailles de bois, ronds, à deux fonds et reliés de cercles, ayant à peu près la forme de deux cônes tronqués égaux, réunis par leurs grandes bases, et servant à mettre des marchandises, comme vins, eaux-de-vie, huile, miel, pruneaux, etc. Dans le Commerce des vins, on appelle spécialement *tonneau* une mesure plus grande que le *muid* et la *feuillette*, et plus petite que la *pipe*, dont la capacité varie suivant les lieux. — Malgré les diversités de forme et de dimension des tonneaux dont on se sert en France dans le Commerce des liquides, ces dimensions sont réglées de telle sorte qu'à l'intérieur, la longueur du fût, le plus grand diamètre et celui de chacun des fonds soient toujours entre eux comme les nombres 21, 18, 16. M. Fournerie, dans un Mémoire intitulé *Application du système métrique à la tonnellerie*, a démontré que l'on peut construire, par les procédés ordinaires, des tonneaux de même forme que ceux qui sont usités, avec des dimensions bien détermi-

nées, et dont les contenances seraient toujours des multiples décimaux du litre.

Tonneau de mer. On entend par ce terme, en fait de jaugeage des navires, une mesure qui a été fixée, par l'ordonnance de 1681, à une contenance de 42 pieds cubes (environ 13 mètres cubes), évaluée à un poids de 20 quintaux, ou 2,000 livres, qui font 979 kilogr. C'est d'après cette mesure que l'on calcule la capacité des bâtiments du commerce (*Voy.* TONNAGE). Le tonneau sert à régler le prix du fret des marchandises, comme il est dit dans le Code de commerce : « Le fret d'un bâtiment peut avoir lieu au tonneau. » (art. 286.) — Dans la Marine militaire, le tonneau est évalué à 1,000 kilogr.; on l'appelle alors *tonneau métrique*.

Tonneau se dit aussi d'un jeu composé d'une machine de bois, ronde ou carrée, à peu près de la hauteur d'un tonneau, et percée au dessus de plusieurs ouvertures dans lesquelles on cherche à jeter de loin des palets de cuivre, pour gagner un certain nombre de points. On ne joue guère à ce jeu qu'à la campagne ou chez les marchands de vin.

TONNELAGE se dit pour *tonnage. Voy.* ce mot.

On nomme *Marchandises de tonnelage* les marchandises liquides qui se mettent dans des futailles, ou les marchandises sèches qu'on encaisse dans des tonnes et des tonneaux, comme les sucres, les drogues, etc.

TONNELLE. Outre les berceaux de verdure, on appelle ainsi un filet en forme de tonneau ouvert dont on se sert pour prendre les perdrix.

TONNELLERIE, TONNELIER. L'industrie du *tonnelier* consiste dans la fabrication des tonneaux, barils, futailles, muids, cuves, cuviers, seaux, baquets, barattes, etc., et, en général, de toute espèce de vaisseaux formés de bandes de bois qu'on nomme *douves*, et qui sont reliées entre elles par des cercles en bois ou en fer. Les douves sont plus étroites sur la surface interne que sur celle du dehors, pour que leur juxtaposition soit plus facile et plus solide. Pour monter un tonneau, l'ouvrier commence par amoindrir la largeur des douves à leurs deux extrémités : cette opération difficile se fait au moyen d'une grosse varlope dite *colombe;* il assemble ensuite les douves ainsi préparées au moyen d'un cercle en fer à vis qui les maintient pendant qu'il place à l'un des bouts deux cercles en bois; il exécute la même opération à l'autre extrémité, après avoir fait prendre aux douves la courbure nécessaire en brûlant quelques copeaux dans l'intérieur; puis, à l'aide d'un rabot armé d'une petite scie et d'une plaque de fer qui porte sur le bout des douves, il pratique une rainure, dite *jable*, qui doit recevoir le fond de la pièce. Il perce ensuite la bonde et relie soigneusement la futaille.—Les départements de la France où s'exerce le plus activement cette industrie sont ceux de l'Yonne, du Loiret, de la Côte-d'Or, du Gard, de l'Hérault, etc., pour les vins; du Calvados, pour les cidres. Il existe des tonnelleries mécaniques à Nuits (Côte-d'Or), à Givry (Saône-et-Loire), à Paris, etc.

M. Desormeaux a donné le *Manuel du Tonnelier*.

TONNERRE (en latin *tonitru*), bruit éclatant qui accompagne la foudre et qui est ordinairement précédé par un éclair : c'est la vibration de l'air ébranlé par l'effet du passage de la foudre. Dans le langage vulgaire, on confond ordinairement le tonnerre avec la foudre (*Voy.* FOUDRE et PARATONNERRE). On doit à M. Arago une excellente *Notice sur le Tonnerre*.

Les Armuriers donnent le nom de *tonnerre* à l'endroit du canon d'un pistolet ou d'un fusil où se met la charge : les armes dont le tonnerre n'est pas renforcé sont sujettes à crever.

TONOTECHNIE (du grec *tonos*, ton, air, et *tekhnè*, art), art de noter sur les cylindres des orgues de Barbarie, des tabatières, pendules et tableaux à musique, les airs qu'on veut leur faire jouer. *Voy.* ORGUE.

TONSILLAIRE (du latin *tonsillæ*, amygdales), ce qui a rapport aux amygdales. L'*artère tonsillaire* naît de l'artère labiale ou maxillaire externe, et va se distribuer à la langue et aux amygdales.

Angine tonsillaire. Voy. AMYGDALITE.

TONSURE (en latin *tonsura*, de *tondere*, tondre, raser), se dit et de la couronne que l'on fait sur la tête aux clercs, sous-diacres, prêtres, etc., en leur rasant une partie des cheveux, et de la cérémonie de l'Église catholique par laquelle on donne la tonsure : c'est le premier degré de la cléricature; il est antérieur aux ordres. La tonsure est donnée par l'évêque; l'âge auquel on peut la recevoir varie selon les diocèses; généralement, on ne peut être tonsuré avant 14 ans. Tous les ecclésiastiques, séculiers et réguliers, doivent porter la tonsure. A mesure que l'ecclésiastique avance dans les ordres, sa tonsure devient plus large; celle des prêtres est la plus grande de toutes : d'après le rituel romain, la tonsure du prêtre doit avoir 8 centimètres de diamètre; celle du diacre, 6; celle du sous-diacre, 4 et demi; celle du minoré, 4; celle du simple tonsuré, 32 millimètres; la tonsure du pape occupe presque toute la partie antérieure de la tête.

On distinguait jadis : la *Tonsure romaine* ou de *saint Pierre*, partielle et circulaire : c'est celle qui aujourd'hui est généralement adoptée; la *T. grecque*, qui s'étendait sur toute la tête, et la *T. de saint Paul*, ou *T. écossaise*, qui allait d'une oreille à l'autre sur le devant de la tête.

Dans l'origine, c'était une marque d'humiliation ou même d'infamie que d'avoir la tête *rasée* ou complétement tondue. Chez les Francs, on rasait les princes incapables de succéder au trône. *Voy.* CHEVEUX.

TONTINES (de *L. Tonti*, leur inventeur). On entend ordinairement par *tontine* une opération financière dans laquelle plusieurs personnes mettent en commun un fonds destiné à être réparti, à une époque déterminée, entre les survivants, avec la part des décédés et les intérêts accumulés. On étend aussi ce nom à toute opération financière basée sur la durée de la vie humaine, telles que rentes viagères, remboursement sous forme d'annuités viagères de rentes perpétuelles, assurances en cas de mort.

Tontines de l'État. Les États ont eu souvent recours aux tontines pour faciliter l'emprunt des sommes dont ils avaient besoin en offrant aux prêteurs des chances de bénéfices considérables en cas de survie. La première application qui en ait été faite par l'État eut lieu en France, en 1653, par un édit de Mazarin, qui, du reste, ne put être exécuté, le parlement ayant refusé de l'enregistrer : l'idée en avait été suggérée à Mazarin par le Napolitain *Lorenzo Tonti*. En 1689, Louis XIV ouvrit une tontine de 1,400,000 livres de rentes, qui ne finit qu'en 1726; huit ou neuf autres suivirent jusqu'en 1759; mais ce mode d'emprunt ayant été jugé trop onéreux pour l'État, il fut interdit pour l'avenir par une déclaration du 21 nov. 1763 et par un arrêt du conseil de 1770. L'établissement des tontines par l'État a été également fait à plusieurs reprises en Angleterre, de 1692 à 1789.

Tontines privées. Les deux plus célèbres qui aient été fondées en France avant 1789 sont la *Caisse Lafarge*, autorisée en 1759, supprimée en 1770, ouverte de nouveau le 22 août 1791; et la *Compagnie royale d'assurances*, autorisée le 3 nov. 1787. Ces entreprises eurent, dans le principe, un grand succès; mais, établies sur des calculs erronés, elles amenèrent les plus tristes déceptions; leur situation devint tellement déplorable qu'un décret du 25 mars 1809 les mit en gérance, et défendit à l'avenir l'établissement d'aucune tontine sans l'autorisation préalable du gouvernement. Ce ne fut qu'en 1816 qu'une compagnie de ce genre osa s'adresser de nouveau à la confiance du public (*Voy.* ASSURANCES); depuis, un grand nombre d'associations tontinières se sont formées, tant en France qu'en Angleterre et en Allema-

gne; quelques-unes seulement offrent toutes les garanties désirables. Les tontines ont été soumises, en France, à la surveillance de l'État par l'ordonnance du 12 juin 1842 et le décret du 16 janvier 1854.

TONTISSE, se dit, dans les fabriques de drap, de l'espèce de bourre qui résulte de la tonture des draps. On fait avec cette tontisse, réduite en poussière, des papiers de tenture dits *veloutés*.

TONTURE, se dit soit du poil que l'on tond sur les draps, soit des branches et des feuilles que l'on coupe, que l'on taille aux palissades, aux bordures de buis, etc., quand on les ébarbe.

En termes de Marine, la *Tonture* est la courbure que l'on donne aux ponts des navires en en relevant un peu les extrémités. En même temps qu'elle donne plus de grâce au bâtiment, elle procure aux eaux un écoulement vers le milieu du pont.

TOPAZE (en grec *topazion*), pierre précieuse : c'est une substance minérale, vitreuse, brillante, rayant le quartz, cristallisant en prismes rhomboïdaux, clivables perpendiculairement à l'axe. Elle est ordinairement d'un beau jaune d'or, mais on la trouve aussi quelquefois limpide, ou bien rosâtre et bleuâtre : on nomme *Topazes brûlées* des variétés de couleur rosée qu'on obtient le plus souvent en soumettant certaines variétés jaunes à l'action de la chaleur. La chaleur, le frottement et la pression rendent la topaze électrique. Sa pesanteur spécifique est, relativement à l'eau, de 3,5. Elle est composée de silice et d'alumine unis à du fluorure d'aluminium. Elle appartient aux terrains anciens ; on la trouve particulièrement en Bohême, à Altenberg et à Ehrenfriedsdorf en Saxe, à Odontschelon en Sibérie, à Capao, dans la province de Minas-Geraes au Brésil ; on la rencontre souvent en cristaux roulés et brisés comme des cailloux, dans les ruisseaux et les terrains d'alluvion qui avoisinent les roches d'où elles ont été détachées. — Les topazes sont employées dans la joaillerie : c'est surtout du Brésil qu'on tire ces pierres aujourd'hui ; elles nous arrivent de ce pays toutes taillées. Les anciens regardaient la topaze comme utile contre l'épilepsie, la mélancolie, etc.

Outre la *Topaze* proprement dite, ou *T. gemme*, on considère encore comme topazes la *Pycnite*, dite aussi *Leucolithe* et *Béryl schorliforme*, et la *Pyrophysalite* ou *T. prismatoïde* de Haüy. — Quant à la *Topaze orientale*, c'est une variété de *Corindon*.

La Topaze était la deuxième pierre du premier rang sur le rational du grand prêtre des Juifs. On y gravait le nom de la tribu de *Siméon*.

TOPHACÉ, TOPHUS. *Voy.* TOFACÉ, TOFUS.

TOPINAMBOUR, *Helianthus tuberosus*, vulgairement *Crompire*, *Artichaut du Canada*, *Poire de terre*, plante alimentaire de l'Amérique méridionale, de la famille des Composées, et du genre Hélianthe, à tige haute d'un mètre et demi à 3 mètres ; à feuilles éparses, opposées ou ternées, très-rudes au toucher, à trois nervures ; à fleurs radiées, jaunes, petites, terminales, ayant les folioles de l'involucre ciliées ; à racines tuberculeuses. Les tubercules des topinambours ressemblent à des pommes de terre allongées ; leur peau est brune, leur chair blanche ; leur saveur se rapproche de celle des artichauts, et leur contexture de celle de la rave. On les mange cuits au bain-marie et assaisonnés de diverses manières ; tous les bestiaux les recherchent avec avidité : on les donne plus particulièrement aux vaches et aux brebis, dont ils augmentent le lait. Les feuilles, vertes ou sèches, donnent un bon fourrage ; les tiges fournissent des tuteurs aux pois et aux haricots. On peut en extraire de l'alcool. Il y a environ 3 siècles que cette plante est connue en Europe ; on la croit originaire du Chili.

TOPIQUE (du grec *topos*, lieu). En Médecine, on appelle *Topique*, *Remède topique*, tout médicament local qu'on applique à l'extérieur : les emplâtres, les onguents, les cataplasmes sont des *topiques*.

En Rhétorique, les anciens désignaient sous le nom de *Topiques* des traités sur les *lieux communs* (en grec *tópoi*), d'où l'on tire des arguments. On a des *Topiques* d'Aristote et de Cicéron.

TOPOGRAPHIE (du grec *topos*, lieu, et *graphô*, décrire). C'est la description exacte et détaillée d'un lieu, d'un canton particulier : la Géographie, que la Topographie vient compléter, est la description générale de la terre, d'un État, d'une province. C'est aussi l'art de décrire un lieu et d'en lever le plan. Il y a dans le cadastre des employés chargés de la confection des *cartes topographiques* (*Voy.* CARTES). Il y a aussi dans le génie militaire un corps d'officiers auquel appartient cet emploi, et que l'on nomme *Ingénieurs-géographes* ou *Topographes*. La Topographie est enseignée dans les Écoles militaires. — On doit à Puissant un *Cours de Topographie* estimé, et à M. A.-M. Perrot des *Modèles de Topographie*.

TOQUE (en espagnol *toca*, formé de *tocar*, couvrir), sorte de chapeau rond et sans bords, recouvert de drap, de velours, de soie, quelquefois orné de galons ou de torsades en or ou en argent : c'est la coiffure ordinaire des juges, des avocats et des membres de l'Université. *Voy.* aussi BONNET et MORTIER.

En Botanique, on appelle *Toque* une espèce de Scutellaire (*Scutellaria galericulata*) ; — en Zoologie, un Singe du genre *Macaque*.

TORCHE (du latin *torquere*, tordre), flambeau grossier fait avec de la grosse corde enduite de résine ou de cire, ou consistant simplement en un bâton de sapin ou de quelque autre bois résineux entouré de cire ou de suif. Chez les anciens, les *torches* étaient l'accessoire obligé de toutes les cérémonies religieuses ; on s'en servait aussi dans la célébration des obsèques et dans celle des hyménées ; elles étaient aussi un des attributs des Furies. Aujourd'hui, on ne fait plus guère usage de torches que dans certaines cérémonies funèbres et pour éclairer la nuit quelque cortége, surtout pendant les fêtes du carnaval.

Dans l'Industrie, on nomme *Torches* : 1° une sorte de résine qui fait la poix des cordonniers ; 2° les paquets de fil de fer pliés en rond ; 3° l'assemblage des cerceaux qui retiennent les douves d'un tonneau ; 4° les nattes de paille avec lesquelles les maçons protégent les pierres qu'ils transportent.

TORCHE-NEZ, corde ou ficelle dans laquelle on passe et on engage la lèvre antérieure d'un cheval méchant, et que l'on serre ensuite avec un morceau de bois. On s'en sert pour ferrer les chevaux rétifs.

TORCHEPIN, espèce de *Pin*, le *Pinus mugho*.

TORCHEPOT, la *Sittelle* d'Europe.

TORCHÈRE (de *torche*), se dit : 1° d'un vase de fer percé à jour, et placé au bout d'un long manche, dans lequel on place des matières combustibles destinées à éclairer momentanément une place, une cour, une rue, où l'on fait des réparations ; 2° d'une espèce de grand guéridon dont le pied est triangulaire et dont la tige enrichie de sculptures soutient un plateau disposé pour porter un luminaire.

TORCHIS, espèce de mortier fait de terre grasse détrempée, mêlée et comme *tordue* avec de la paille coupée, pour garnir les panneaux des cloisons et les planchers des granges et des métairies.

TORCOL, *Yunx*, genre d'oiseaux Grimpeurs, de la famille des Pics : bec court, droit, conique, effilé vers la pointe ; langue extensible ; queue molle et faible ; pieds forts, avec lesquels ils se cramponnent sur le tronc des arbres où ils cherchent leur nourriture. On le trouve en Europe et en Afrique. Le *Torcol d'Europe* (*Y. torquilla*) a les parties supérieures d'un cendré roux, tacheté de brun et de noir ; la gorge et le devant du cou roussâtres avec de petites raies transversales, et le reste des parties inférieures d'un blanc roussâtre, parsemées de taches brunes. Cet oiseau a l'habitude de tourner la tête de manière à avoir le *cou* comme *tordu*, lorsque quelque chose

l'effraye ou l'affecte subitement. Il est aussi sujet à des attaques d'épilepsie très-singulières, où il tord son cou de la même manière. Il vit solitaire et se nourrit d'insectes et surtout de fourmis; son chant est un sifflement aigu et monotone.

TORDEUSES, *Tortrices*, tribu de la famille des Lépidoptères nocturnes, renferme des insectes de petite taille, agréablement colorés : antennes simples; trompe distincte; thorax uni; ailes en toit écrasé ou presque horizontales : les ailes supérieures ont le bord extérieur arqué à sa base et rétréci ensuite, ce qui donne à ces insectes la forme d'un ovale tronqué. — Cette tribu renferme les genres *Pyrale*, *Xylopode*, *Procérate*, etc.

TORDYLE, *Tordylium*, genre de la famille des Ombellifères, section des Orthospermées, tribu des Peucédanes, renferme des herbes annuelles, à feuilles ailées et alternes; à fleurs blanches, disposées en ombelles; à fruits orbiculaires, comprimés ou ovales, entourés d'un anneau marginal ou d'un rebord blanc, épais, calleux et crénelé. Le *Tordyle majeur* (*T. maximum*), qui croît dans l'Europe méridionale et la Syrie, s'élève à plus d'un mètre; il porte des fleurs blanches, teintes de rouge; le *T. officinal* (*T. officinale*), vulg. *Séseli de Crète*, abonde dans les champs du midi de la France : sa racine et ses graines passent pour carminatives et diurétiques; en Turquie, on en mange les jeunes feuilles.

TORE (du latin *torus*, corde), terme d'Architecture, désigne une grosse moulure ronde, décorant les bases des colonnes. On appelle *Tore inférieur* le plus gros tore d'une base attique ou corinthienne, et *T. supérieur*, le plus petit; *T. corrompu* un tore dont le contour est semblable à un demi-cœur.

En Botanique, c'est le réceptacle cylindrique de certains fruits, comme dans les *magnolias*.

TOREADOR. *Voy.* TAUREAU.

TOREUTIQUE (en grec *toreutikè*, de *toreuô*, découper, ciseler). Ce mot a été employé chez les anciens dans des acceptions différentes : tantôt il est synonyme de sculpture en général; tantôt il désigne spécialement l'art du fondeur, ou l'art de travailler en relief le bois, l'argent ou le bronze.

TORMENTILLE, *Tormentilla* (du latin *tormen*, au pluriel *tormina*, tranchées, à cause de la vertu qu'on lui attribuait de guérir la colique), genre de la famille des Rosacées, considéré par quelques-uns comme une espèce du genre Potentille, renferme des plantes herbacées vivaces, à feuilles digitées; à racine épaisse, noueuse, noire et rampante; à tiges droites et grêles, velues et hautes de 20 à 70 centimètres; à fleurs élégantes. Deux espèces habitent la France : l'une, la *Tormentille élevée*, vit dans les bois et pâturages secs; l'autre, la *T. rampante*, habite les prairies humides et les lieux ombragés. Leurs racines sont aromatiques et astringentes. Les bestiaux en recherchent avidement les feuilles.

TORMINAL (du lat. *tormina*, tranchées), ce qui a un caractère de colique; — ce qui est propre à apaiser les tranchées, comme l'*Alisier torminal* (*Cratægus t.*).

TORNADOS (c.-à-d. *tourbillon*), vent violent qui règne aux mois de juillet, août et septembre, sur les côtes O. d'Afrique, depuis le Sénégal jusque vers la ligne. Il s'annonce par un grain nuageux du S.-E., qu'on aperçoit à 25 ou 30 degrés au-dessus de l'horizon.

TORON (du latin *torus*, corde), cordon formé d'une plus ou moins grande quantité de fils de caret tortillés et disposés en un long faisceau; plusieurs torons forment un cordage (*Voy.* COMMETTAGE). Les torons pour les différents cordages sont désignés par le nombre des fils de caret qu'ils contiennent.

TORPEDO, nom latin de la *Torpille*.

TORPILLE, *Torpedo*, poisson du genre Raie, remarquable par sa propriété électrique, et dont M. Duméril forme un genre à part : corps aplati horizontalement, presque circulaire, complétement lisse, et dont le bord antérieur est formé par deux productions du museau qui atteignent les pectorales, lesquelles sont très-amples et charnues; yeux situés à la face dorsale; bouche garnie de dents petites et aiguës; queue courte et grosse. L'espace situé entre les nageoires pectorales, la tête et les branchies est rempli de chaque côté par un appareil singulier formé de petits tubes membraneux serrés les uns contre les autres, subdivisés par des cloisons horizontales en petites cellules remplies de mucosité, et animés par une grande quantité de nerfs : c'est dans cet appareil que réside la puissance que possède la torpille d'imprimer une commotion soudaine aux corps qui s'approchent d'elle ou qui la touchent avec la main ou même avec un bâton et de les paralyser. Les Torpilles donnent par le même moyen la mort aux poissons et aux animaux dont elles font leur nourriture. MM. Melloni, Matteuci, Becquerel et Breschet ont fait des recherches sur l'électricité de la torpille.

On distingue plusieurs variétés de Torpilles : la *Torpille commune* (*T. vulgaris*), nommée aussi *T. Galvani*, *Tremoise* ou *Dormilleuse*, habite la Méditerranée; elle a le corps roux en dessus, sans aucune tache, avec une bordure noire sur les côtés, le ventre blanc roussâtre et la queue épaisse; elle a environ 60 centimètres de long; sa chair est mollasse et muqueuse; elle a du reste une saveur assez agréable; on s'en nourrit en Italie, mais on rejette l'appareil électrique comme malsain. La *T. unimaculée* a le dessus du corps d'un jaune isabelle, *une seule tache* noire sur le dos, avec des étoiles blanches dont le centre est bleu; elle habite les mêmes lieux que la précédente, mais ses commotions sont bien moins fortes. La *T. marbrée* a le corps couleur de chair, marbré de brun fauve et comme *tigré*; son ventre est blanc et rougeâtre. — Les Ichthyologistes modernes considèrent les diverses variétés de la Torpille comme autant de genres distincts et en forment une famille, celle des *Torpédines*, comprenant les genres *Torpedo* (Torpille proprement dit), *Narcine*, *Astrape*, *Temera*.

On a métaphoriquement donné le nom de *Torpille* à une sorte de machine infernale dont on fait quelquefois usage dans les combats maritimes : c'est une caisse de cuivre mince, hermétiquement close, contenant de 90 à 100 kilogrammes de poudre qui prend feu intérieurement par le jeu d'un ressort dont on détermine le temps de la détente. Les *torpilles*, passées sous la carène des bâtiments, sont destinées à les faire sauter. Cette machine a été inventée en 1805 par Fulton.

TORQUE (du latin *torques*, *collier*), terme de Blason : c'est un bourrelet rond, d'étoffe tortillée, de la couleur des deux principaux émaux de l'écu, qui se place quelquefois pour cimier sur le heaume qui couronne les armoiries.

TORRÉFACTION (du latin *torrefactio*, qui a le même sens), opération qui consiste à exposer à sec à l'action du feu des substances solides, végétales ou minérales, soit pour en extraire des principes volatils, soit pour y développer un principe nouveau, ou pour les oxyder, etc. : c'est ainsi qu'on torréfie le café, le cacao, etc. — La torréfaction des minerais, des pyrites, prend le nom de *grillage*.

TORRIDE (ZONE). *Voy.* ZONES.

TORS (du latin *torsus*), ce qui est tordu : c'est dans ce sens qu'on dit : soie *torse*, sucre *tors*.

En Architecture, on appelle *Colonne torse* une colonne dont le fût est contourné en vis ou à moitié creux et à moitié rebondi, suivant une ligne qui rampe le long de la colonne en forme d'hélice, comme celles qui supportent le baldaquin dans la coupole de Saint-Pierre à Rome, ou le baldaquin du Val-de-Grâce à Paris. — On appelle *Colonne torse cannelée*, celle dont les cannelures suivent le contour de son fût, en ligne spirale, dans toute sa

longueur; *Col. torse rudentée*, celle dont le fût est couvert de rudentures, en manière de câbles menus et gros, tournant en vis; *Col. torse ornée*, celle qui, étant cannelée par le tiers d'en bas, a sur le reste de son fût des branchages et autres ornements; *Col. torse évidée*, celle qui est faite de deux ou trois tiges grêles, tortillées ensemble, de manière qu'elles laissent un vide au milieu. *Voy.* TORSE.

TORSADE (de *tors*), frange tordue en spirale, qu'on emploie pour orner les tentures, les rideaux, les draperies, certaines coiffures, etc. — Il se dit aussi d'ornements d'or ou d'argent tordus en forme de petits rouleaux, qui servent de marques distinctives pour les épaulettes des grades supérieurs : les épaulettes de capitaine sont à petites torsades, celles de colonels à grosses torsades.

TORSE (au masculin). Dans les Beaux-Arts, surtout en Sculpture, on appelle ainsi : 1° cette partie du corps qu'on appelle encore le *tronc*; 2° des statues antiques mutilées, dont les membres et la tête sont brisés : tel est le fameux torse d'Hercule, dit le *Torse du Belvédère*, qu'on voit au Vatican à Rome. *V.* TORS.

TORSION. En Physique, on appelle *Force de torsion*, l'effort que fait un fil de métal ou d'autre matière pour se détordre : on s'en sert pour mesurer de petites forces. *Voy.* BALANCE DE TORSION.

Torsion des artères, moyen employé en Chirurgie pour remplacer la ligature et rendre plus facile la réunion des plaies. Ce procédé, indiqué par Manoir en 1820, a été perfectionné par M. Amussat.

TORTELLE, nom vulgaire d'une espèce de *Vélar*.

TORTICOLIS (du latin *tortum collum*, cou tors), douleur rhumatismale ou inflammatoire qui a son siége dans les muscles du cou, et qui force le malade à tenir la tête inclinée sur l'un ou l'autre côté, suivant les muscles affectés. Le torticolis, qui a ordinairement pour causes un coup d'air, une fausse position gardée trop longtemps, etc., se guérit de lui-même au bout de quelques jours.

TORTILE, épithète donnée, en Botanique, aux parties des plantes qui se contournent naturellement en spirale : telles sont les vrilles de la Vigne, les feuilles du Gymnostome tortile, etc.

TORTILLART, variété de l'*Orme ordinaire*, à tige très-élevée, à branches très-rapprochées et à feuilles petites. Il fournit beaucoup de bois *tordu*, dont les courbes sont d'un grand usage pour le charronage.

TORTRIX, nom latin 1° du Reptile plus connu sous le nom de *Rouleau* (*Voy.* ce mot), d'où l'on a dérivé les mots *Tortricides*, *Tortriciens*, etc.; — 2° du Lépidoptère connu sous le nom de *Pyrale*, dont Latreille a fait le type de la tribu des *Tordeuses*.

TORTUE (mot dérivé par Roquefort du latin *tortus*, tortu, de travers, sans doute à cause de la marche tortueuse de cet animal), *Testudo*. Les *Tortues* sont des Reptiles dont le corps est enfermé dans une cuirasse osseuse qui ne laisse passer que la tête, la queue et les quatre pattes. Cette cuirasse est une portion de leur squelette : chez ces animaux, en effet, les vertèbres, les côtes qui s'y rattachent et le sternum sont représentés par la *carapace* qui couvre le dos et par le *plastron* qui protége l'abdomen (*Voy.* CARAPACE) : c'est ce qui a fait dire à Cuvier « que la tortue est un animal retourné. » — Les Zoologistes ont fait des Tortues un ordre de la classe des Reptiles, celui des *Chéloniens* (*Voy.* ce mot), qu'ils partagent en 4 familles : *Tortues de terre*, *T. de marais*, *T. de fleuves*, et *T. de mer*.

I. Les *Tortues de terre* ou *Tortues* proprement dites (*Chersites*) se reconnaissent à leurs pieds propres à la marche et non à la nage, terminés par des doigts courts ou plutôt par des moignons onguiculés; à leur carapace, qui est bombée et complétement ossifiée, ainsi que le sternum ou plastron. Elles habitent surtout les pays chauds. Elles vivent à terre, et se nourrissent de végétaux, de mollusques et d'insectes; elles n'ont besoin que de très-peu de nourriture, et peuvent passer des mois entiers sans manger; pendant l'hiver elles s'engourdissent. Elles sont très-vivaces : on en a vu se mouvoir longtemps après qu'on leur avait tranché la tête. Leur allure est d'une lenteur proverbiale; leur caractère est stupide et cependant familier. Les Tortues croissent très lentement et vivent fort longtemps; elles sont ovipares.

Les espèces principales sont : la *Tortue grecque* (*Testudo græca*), qui habite la Grèce, l'Italie et le midi de la France, et qu'on nourrit quelquefois dans nos jardins : elle est longue de 20 à 30 centim.; les plaques de la carapace sont tachetées de noir et de jaune vert; sa chair est bonne à manger, et sert à faire des bouillons analeptiques, employés contre le scorbut et la phthisie pulmonaire; — la *T. bordée* (*T. marginata*), ovale oblongue, dont les lames marginales offrent deux taches triangulaires, l'une jaune, l'autre noire; elle est abondante en Morée; — la *T. mauresque* (*T. mauritanica*), qui se trouve dans le Maroc, en Algérie et sur les bords de la mer Caspienne : en 1851 on est parvenu à faire éclore au Muséum de Paris un œuf de cette espèce après deux mois d'incubation au moyen d'une couveuse artificielle; — la *T. géométrique* (*T. geometrica*), à carapace noire dont chaque plaque est ornée de lignes jaunes partant d'un disque central de la même couleur : elle se trouve en Asie et en Afrique; — la *T. éléphantine*, qui habite les îles du canal de Mozambique et dont la taille dépasse un mètre; — la *T. carbonnière*, la *T. de Perrault*, la *T. géante*, etc. : quelques-unes de ces dernières pèsent jusqu'à 200 et 250 kilogr.

II. Parmi les *Tortues de mer*, dites aussi *Chélonées* et *Thalassites*, on remarque : la *Tortue franche* (*T. mydas*), ou *T. verte* : elle se distingue à sa carapace glacée de couleur verdâtre et plus ou moins marbrée, et aux plaques hexagones de son dos; elle atteint 2 mètres de long sur $1^{m},50$ de large; on la trouve dans l'Océan atlantique; la femelle vient à terre pour déposer ses œufs dans le sable, où le soleil les fait éclore; — la *T. imbriquée* (*T. imbricata*), plus petite que la précédente et connue sous le nom de *Caret* (*Voy.* ce mot) : elle est particulièrement recherchée pour sa carapace, qui dans l'industrie prend le nom d'*écaille* (*Voy.* ce mot); — la *Caouanne* (*T. cephalo*), dont l'écaille est divisée en compartiments (*Voy.* CAOUANNE); — la *T. lyre*, dite aussi *T. luth*, *T. à cuir* (*T. coriacea*, *Dermatochelys*, *Sphargis*), qui, au lieu de carapace, a une peau coriace : sa forme rappelle celle de la lyre, ce qui a fait donner à cet instrument par les anciens le nom de *testudo*.

III. Parmi les *Tortues fluviatiles* (*Potamides*) et *marécageuses* (*Emydes* ou *Elodites*), on remarque surtout : la *Tortue fluviatile d'Europe*, à carapace ovale, lisse, peu convexe, recouverte d'une peau molle, noirâtre, ornée de points jaunes disposés en rayons convergents : elle a 20 centimètres de long sur 15 de large et se compose de 13 grandes plaques polygonales et de 25 carrées qui garnissent les bords; le plastron en a 12 : cette espèce se trouve dans le midi de l'Europe, dans tout l'Orient, et même dans plusieurs contrées du nord, surtout en Prusse; elle vit dans les marais, et se nourrit d'insectes, de larves, de petits poissons et d'herbes; on peut la conserver vivante en lui donnant du pain, des légumes, et en la tenant constamment dans l'eau; sa chair est bonne à manger; — la *T. bourbeuse*, à carapace un peu plate, composée de 13 plaques noirâtres pointillées et striées, et de 25 autres plus petites en bordures; le plastron en a aussi 12 comme dans l'espèce précédente : elle est commune dans les lacs de Silésie; elle se nourrit d'insectes et de poissons; elle est comestible et donne d'assez bon bouillon; — le *Trionyx du Nil*, qui se nourrit de petits crocodiles; — la *T. peinte*, fort jolie espèce; — la *T. à longue queue*, de l'Amérique du Nord, etc.

Les anciens donnaient le nom de *Tortue* tantôt à une machine de guerre qui consistait en un toit mobile (*pluteus*) couvert de fascines et monté sur des roues, et à l'abri duquel les assiégeants pouvaient s'avancer jusqu'au pied des remparts; tantôt à une simple manœuvre destinée également à tenter l'escalade d'une place assiégée, ou bien à soutenir le choc de la cavalerie, et dans laquelle tous les soldats, élevant leurs boucliers au-dessus de leur tête et les emboîtant les uns avec les autres, offraient l'aspect d'une vaste écaille de tortue. — Dans les temps modernes, on a aussi donné le nom de *Tortue* à une espèce de bombe composée de deux hémisphères de bronze remplis d'artifices.

TORTURE (du latin *tortura*, de *torquere*, tourmenter), dite aussi *Gêne* ou *Gehenne*, noms donnés tant aux supplices accessoires qu'on infligeait à certains condamnés, qu'aux tourments que l'on faisait subir à un accusé avant et après sa condamnation, pour le forcer à avouer son crime et à nommer ses complices : dans ce dernier cas, la torture s'appelait *Question;* elle ne devait jamais aller jusqu'à l'effusion du sang. — Les instruments les plus usités pour la *torture* étaient les verges, la roue, le chevalet, etc.; on brûlait les extrémités des membres avec des torches ardentes, on chaussait les pieds de brodequins que l'on serrait graduellement à l'aide de coins; on versait une grande quantité d'eau dans la bouche du patient; on lui coulait du plomb fondu dans les oreilles, dans les yeux, etc.

La torture a existé chez les Juifs, chez les Egyptiens, les Grecs, les Romains, en un mot, chez tous les peuples anciens. A Sparte, il était défendu de croire aux déclarations d'un esclave, s'il n'avait été mis à la torture. A Athènes, les citoyens libres ne pouvaient être soumis à la torture quand il ne s'agissait que de crimes privés. Chez les Romains, l'usage de la torture fut fréquent, surtout sous l'Empire et à l'égard des chrétiens. Mentionnée dans les lois barbares, mais restreinte dans son application par la *composition* et les *épreuves judiciaires* (*Voy.* ces mots), la torture s'est maintenue en France et dans la plupart des États de l'Europe presque jusqu'à nos jours (*Voy.* QUESTION). — On peut consulter sur ce sujet les mémoires et dissertations de Reitemaier, Aug. Nicolas, Nicias Gaillard, etc.

TORULEUX (du latin *torus*, nœud), nom donné, en Botanique, aux parties des plantes qui sont renflées d'espace en espace par de petites bosses ou élévations extérieures, et de plus contractées ou resserrées sans articulations : tels sont les fruits des *Doliques*, *Arachides*, *Moutarde*, *Chélidoine*, etc.

TORUS, mot latin pris dans le sens de *couche*, *lit nuptial*, s'emploie en Botanique comme synonyme de *Réceptacle* ou de *Nectaire*.

TOSCAN (ORDRE), en Architecture. *Voy.* ORDRE.

TOST, TOSTE ou TOAST. *Voy.* TOAST.

TOTANUS, nom latin du genre *Chevalier*.

TOTIPALMES, famille d'oiseaux Palmipèdes, comprenant ceux dont tous les doigts sont réunis dans une seule membrane (*palme*), renferme les genres *Pélican*, *Cormoran*, *Fou*, *Frégate*, *Anhinga* et *Phaéton*.

TOUAGE (de l'anglais *to tow*, tirer, attirer), terme de Marine, désigne l'action de *touer*, c.-à-d. de faire avancer un navire en tirant d'un point fixe un câble, dit *touée* (*Voy.* ce mot), à force de bras ou au moyen d'un cabestan. A l'aide du *touage*, on fait entrer un bâtiment dans un port; on lui fait remonter une rivière; on le fait changer de place quand on veut l'approcher ou le reculer de quelque lieu : pour cela on tire du rivage des cordes fixées au vaisseau, ou bien l'on tire du vaisseau des cordes amarrées à terre ou à une ancre mouillée. On pratique aussi le *Touage à la vapeur*, au moyen d'une chaîne noyée que la machine roule autour d'un treuil.

TOUCAN, *Ramphastos*, genre d'oiseaux de l'ordre des Grimpeurs : bec énorme, presque aussi long et aussi gros que le corps, dentelé sur le bord des mandibules, très-léger et celluleux intérieurement, arqué vers le bout; langue étroite, aussi longue que le bec et garnie de barbes rangées comme celles d'une plume; face nue; tarses robustes; ongles forts; ailes concaves; queue médiocre. Les Toucans vont par petites troupes; leur vol est lourd et pénible. Ils sont défiants et dans une agitation continuelle. Ils vivent de fruits, d'insectes, d'œufs et de petits oiseaux. Leur plumage est noir ou vert, avec des couleurs vives, rouges, blanches ou jaunes sur la gorge, la poitrine et le croupion. Les Toucans habitent l'Amérique méridionale. On employait jadis les plumes et les peaux de ces oiseaux pour des broderies et des espèces de tapis. — On distingue : 1° les *Toucans proprement dits*, tels que le *T. de Para*, à plumage noir, le *T. du Brésil*, le *T. caréné*, le *T. piscivore*, etc.; 2° les *Aracaris*. *V.* ce mot.

TOUCHAUX, nom donné, en Docimasie, à un morceau d'or dont le titre a été fixé et qui sert à faire les essais avec la *Pierre de touche* (*Voy.* ce mot). On fait, sur cette pierre, une trace de quelques millimètres avec l'alliage à examiner, puis on mouille le trait avec une barbe de plume trempée dans une dissolution d'eau-forte : celle-ci dissout le cuivre, et laisse un trait d'or plus ou moins large suivant le titre de l'alliage; on fait ensuite des épreuves comparatives avec des touchaux. Les touchaux des orfèvres sont composés d'aiguilles à cinq titres différents, savoir : 583, 625, 667, 708 et 750 millièmes.

TOUCHE. Dans les instruments à clavier, dits aussi *instruments à touches*, comme le piano, le clavecin, l'orgue, la vielle, etc., les *touches* sont les leviers sur lesquels les doigts agissent pour faire parler les notes : ordinairement les *touches* destinées aux notes de la gamme naturelle d'*ut* sont blanches; celles destinées aux notes diésées ou bémolisées sont noires. Dans la guitare, les *touches* sont les filets saillants, d'ivoire ou de métal, qui traversent le manche, et qui marquent les positions où il faut mettre les doigts pour former les diverses intonations. Dans les instruments à archet, on nomme *Touche* la partie supérieure du manche recouverte en ébène, et sur laquelle les doigts appuient les cordes pour varier également les intonations.

Dans la Docimasie, on nomme *Touche* l'épreuve que l'on fait de l'or et de l'argent avec la *pierre de touche*. *Voy.* PIERRE DE TOUCHE et TOUCHAUX.

TOUCHER ou TACT, l'un des cinq sens, celui qui nous fait connaître les qualités *palpables* des corps. Le plus souvent on dit indistinctement *tact* et *toucher*, cependant le *tact* est plutôt l'état passif du corps, celui dans lequel il reçoit simplement l'impression des corps; le *toucher* en est l'état actif, celui dans lequel il s'exerce sur les corps en les parcourant, en les palpant. Chez l'homme, le *toucher* réside essentiellement dans la *main* (*Voy.* ce mot). Chez les animaux, il réside plus particulièrement dans d'autres parties du corps : la trompe de l'éléphant, les lèvres du cheval et des ruminants, le nez du chien, la queue de certains singes, le bec des oiseaux, etc., sont pour ces animaux les organes du toucher.

Le *toucher* est le plus important des cinq sens : c'est lui qui nous fait connaître les qualités principales des corps, l'impénétrabilité, l'étendue et la forme; il fait pour ainsi dire l'éducation de la vue en associant les couleurs aux formes et aux distances; il corrige les erreurs de ce sens et peut même y suppléer dans maintes circonstances, comme on l'observe dans les aveugles-nés : on sait que le célèbre Saunderson discernait au toucher des médailles contrefaites qui avaient trompé l'œil de connaisseurs exercés (*Voy.* AVEUGLES-NÉS). Quelques philosophes ont même prétendu ramener tous les autres sens au seul toucher : la *vue* ne serait alors que

le toucher s'exerçant par le nerf optique; l'*ouïe*, par le nerf auditif; l'*odorat*, par les nerfs olfactifs; le *goût*, par les papilles linguales. On doit à M. Bilfeld-Lefèvre et à M. le Dr Gerdy des *Recherches sur le Tact*.

TOUE (de *touage*), embarcation plate, faite de planches de sapin assemblées avec des chevilles, et qui sert soit pour remonter une rivière avec un chargement de marchandises, de charbon par exemple, soit pour le service d'un port, ou comme bac.

TOUÉE. C'est, en Marine, une longueur de 120 brasses (200 mètres environ). La *grande touée*, dans les vaisseaux et frégates, est une réunion de trois câbles de même grosseur, fixés sur la plus grosse ancre. Les bâtiments au-dessous ont des touées de deux câbles. *Voy.* TOUAGE.

TOUIT, *Pipilo*, oiseau du genre *Tangara*.

TOULINE (de l'anglais *tow*, remorquer, et *line*, corde; corde à remorquer), nom donné, en Marine, au cordage au moyen duquel un bâtiment est traîné, lorsque l'absence du vent le contraint à se faire remorquer. Souvent on se sert d'une touline pour faire tourner ou abattre un navire qui n'obéit pas suffisamment au gouvernail.

TOUPET (du latin *tufa*, touffe), la touffe de cheveux qui est au haut du front. Les Tartares modernes, comme plusieurs peuples de l'ancienne Germanie, se rasent la tête et ne gardent qu'un toupet de cheveux.

Un *Faux toupet* est une petite perruque qui ne couvre que le sommet de la tête et qui se confond avec les cheveux naturels : elle est maintenue au moyen de pinces à ressorts qui s'attachent aux cheveux ou qui serrent la tête, ou bien elle est simplement collée sur la tête avec de la gomme.

TOUPIE (pour *turpie*, du latin *turbo*), jouet de bois bien connu des enfants : il est ordinairement en buis, a la forme d'une poire et est armé d'une pointe de fer sur laquelle on le fait tourner.—On appelle *Toupie d'Allemagne* une grosse toupie creuse et percée d'un côté, qui bourdonne en tournant; *T. hollandaise* ou *Quilles des Indes*, un jeu qui se compose d'une table divisée en compartiments dans lesquels sont rangées des quilles que l'on abat à l'aide d'une toupie.

Les anciens paraissent n'avoir point connu d'autre toupie que le *sabot* (qu'ils appelaient *turbo*), qu'on fait tourner en le fouettant d'une lanière. Leur *trochus*, dans lequel on a cru longtemps voir la toupie, n'était qu'un cerceau garni de grelots.

TOUPIE, nom vulgaire de plusieurs coquilles des genres *Trochus* et *Turbo*. *Voy.* ces mots.

TOUR (du latin *turris*), bâtiment d'une grande hauteur par rapport à la base, de forme ronde ou à pans, qui tantôt flanque les murs de l'enceinte d'une ville ou d'un château, tantôt porte la coupe d'un dôme, ou surmonte la façade ou le transept d'une église, ou qui s'élève isolé. Les tours prennent selon leur destination les noms de *donjon*, *clocher*, *beffroi*, *campanile*, *phare*, etc. — On appelle *Tourelle* une petite tour, le plus souvent en encorbellement, qui est placée aux angles d'un bâtiment.

Parmi les tours célèbres, nous citerons : en France, les tours des églises Notre-Dame et Saint-Sulpice, ainsi que la *tour Saint-Jacques*, à Paris; la *T. de Montlhéry* (en ruines), le clocher de Strasbourg (142 m.), la *T. de Cordouan*, à l'embouchure de la Gironde; en Italie, le *Campanile* de Florence et celui de Crémone (124 m.); la *T. de Pise* (*torre pendente*), haute de 58 m. et inclinée de plus de 4 m.; les deux tours de Bologne également penchées (*degli Asinelli*, 102 m., et *la Garisenda*, 48 m.); en Allemagne, la tour de la cathédrale de St-Étienne, à Vienne (138 m.), et celles de Landshut, de Magdebourg; en Belgique, les tours des cathédrales d'Anvers et de Malines, et le beffroi de Bruges; en Angleterre, la *T. de Londres*; en Grèce, la *T. octogone* ou Temple des vents, à Athènes; en Chine, la fameuse *T. de porcelaine*, à Nankin.

Tour de Babel. *Voy.* BABEL au *Dict. d'H. et de G*.

Au Jeu des échecs, la *Tour*, dite aussi *Roc*, est une pièce qui se place de chaque côté et à l'extrémité de l'échiquier. Elle marche toujours en carré.

Tours mobiles, machines de guerre en usage chez les anciens. Ces machines étaient des tours en bois, à plusieurs étages et quelquefois très-hautes. Elles étaient portées sur plusieurs roues, par le moyen desquelles on les transportait partout où l'on voulait. On remplissait ces tours de soldats qui s'élançaient sur les remparts des villes assiégées.

TOUR (au masculin), du lat. *tornus*, tour de tourneur.

En Mécanique, on nomme généralement *Tour* un *arbre* ou cylindre aux bases duquel on adapte deux *tourillons* ou cylindres de même axe, mais d'un diamètre plus petit, qui reposent sur deux appuis fixes. Le cylindre, en tournant sur ces tourillons, est dans le même cas que s'il tournait autour de son axe considéré comme ligne fixe. La résistance à vaincre est appliquée à une corde qui s'enroule autour du cylindre, tandis que la puissance le fait tourner en agissant, soit tangentiellement à une roue perpendiculaire à l'axe de ce cylindre et invariablement liée avec lui, soit à l'extrémité d'une barre fixée à angle droit sur l'axe du cylindre, soit au moyen d'une *manivelle* ou levier coudé rectangulairement dont un des bras est fixé perpendiculairement à l'axe du cylindre, etc. — Le tour prend le nom de *treuil* lorsque son axe est horizontal, et de *cabestan* lorsque l'axe est vertical.

Dans l'Industrie, un *Tour* est une machine dont les *tourneurs* se servent pour façonner en rond le bois, l'ivoire, la corne et même les métaux. Le *tour* diffère des autres machines-outils en ce qu'au lieu de se mouvoir pour aller travailler la matière, c'est au contraire la matière à travailler qui vient ici se mouvoir sur le tranchant ou sur la pointe du tour qui lui sont opposés. Les mouvements du tour sont la rotation et le va-et-vient, soit en hélice, soit rectiligne. On distingue deux sortes de tour, le *T. à pointes* et le *T. en l'air* : le premier se compose d'un établi ou *banc*, sur lequel le tour est monté, de deux *poupées* ou supports armés de pointes entre lesquelles la pièce est saisie; d'un support, sur lequel se pose l'outil; enfin d'un mécanisme, tel qu'une pédale ou un archet, à l'aide duquel le mouvement de rotation est transmis à la pièce. Le tour en l'air n'a qu'une poupée à l'extrémité de laquelle la pièce est fixée et qui tourne avec elle, ce qui laisse la pièce libre sur presque toutes ses faces. Le tour à pointes convient surtout aux pièces longues ou à celles qui ne doivent être tournées que dans le sens de leur longueur; le tour en l'air convient aux pièces d'un grand diamètre, présentant peu de saillie et devant être tournées jusqu'à leur centre; il est seul applicable lorsque la pièce doit prendre un mouvement de translation, comme dans les *tours à guillocher* et *à fileter*. Il existe, en outre, une infinité de tours destinés à des usages spéciaux, comme le *T. ovale*, le *T. carré*, le *T. à portraits*, le *T. universel*, etc. Enfin on a imaginé des *T. verticaux* pour façonner les matières molles et peu résistantes, comme la terre à potier : ils se composent d'une roue mise en mouvement par le pied de l'ouvrier qui, de sa main, présente à l'action de la roue l'objet à travailler. — M. de Valicourt a donné un *Manuel du Tourneur*.

Les Chaudronniers appellent *Tour* une machine qui sert à façonner les chaudrons et les poêlons; les Lapidaires, une machine à laquelle sont attachés certains outils que l'on fait tourner au moyen d'une roue; les Potiers, une roue avec laquelle ils forment les ouvrages de poterie; les Ciriers, un cylindre tournant sur un arbre monté sur deux pieds, et qui sert à dévider la bougie au sortir de la filière.

Le *Tour d'Espagne* est une sorte de dévidoir formé de deux pièces de bois verticales dites *pelles* et fixées chacune dans un fort billot de bois. L'écheveau est

placé sur toutes les deux, et on les écarte suffisamment pour qu'il soit bien tendu. Près d'une des pelles et sur le même billot est fixé un montant au haut duquel est pratiquée une fourchette qui reçoit à charnière une règle de bois nommée *cicogne ;* l'autre bras de ce levier est chargé à son extrémité d'un poids suffisant pour tenir toujours élevé l'autre bout, auquel est fixé un crochet en verre sur lequel passe le fil que l'on veut dévider. *Voy.* TOURET.

On appelle encore *Tour* une espèce d'armoire tournante et ronde, qui est posée dans l'épaisseur du mur, et qui sert, dans les monastères de religieuses, dans les hospices d'enfants trouvés, etc., à faire passer ce qu'on reçoit du dehors ou ce qu'on y apporte, sans avoir besoin d'ouvrir la porte et sans être vu. La sœur chargée du service du tour est appelée *Tourière.* — Les tours des hospices d'enfants trouvés ont été l'objet de vives controverses, les uns les approuvant, les autres les proscrivant : introduits d'abord par le seul usage dans quelques localités, ils ont été légalement établis par un décret de 1811 ; depuis, ils ont été alternativement supprimés et rétablis, mais alors avec quelques réformes.

TOURACO, *Turacus, Corythaix*, genre d'oiseaux africains de la famille des Musophagidées et voisins des Hoccos, rangés parmi les Passereaux par les uns, parmi les Grimpeurs par les autres : bec plus court que la tête, fort, large, dentelé ; narines cachées ; doigt externe versatile, soudé à celui du milieu par un repli membraneux ; queue arrondie, étagée. Les Touracos sont des oiseaux confiants et curieux, volant lourdement, mais sautant avec agilité de branche en branche. Ils ne se nourrissent que de fruits et nichent dans le creux des arbres. — Les espèces de ce genre sont : le *Touraco de Buffon*, de Guinée ; le *T. pauline*, le *T. loury* et le *T. géant*, tous trois du Cap ; le *Musophage*, de Sénégambie, qui tire son nom de son goût pour le fruit du Bananier (*Musa*).

TOURAILLE, espèce de fourneau ou d'étuve dans laquelle le brasseur fait sécher le grain, pour arrêter la germination de l'orge destiné à fabriquer la bière. — On appelle *Touraillon* le germe séché de l'orge.

TOURBE (de l'allemand *torf*, même sens), matière d'un brun noirâtre, qui se forme sous les eaux par l'accumulation et l'altération de diverses plantes aquatiques, particulièrement des sphaignes et des conferves qui sont toujours submergées : il s'en produit journellement dans nos marais. La tourbe est homogène et compacte dans les parties inférieures du dépôt (*Tourbe limoneuse*), grossière et remplie de débris visibles d'herbes dans les parties supérieures (*T. fibreuse* ou *bousin*). Elle brûle facilement, avec ou sans flamme, en donnant une odeur particulière. A la distillation, il s'en dégage de l'eau chargée d'acide acétique, une matière huileuse et des gaz.

On appelle *Tourbières* les gisements de tourbe. Ils occupent quelquefois des espaces immenses dans les parties basses de nos continents ; souvent ces dépôts sont encore couverts d'eau ; mais dans divers lieux ils sont à sec, et il s'est formé au-dessus d'eux des couches de sable et de limon qui ont suffi pour donner naissance à de belles prairies : la plupart des prairies de la Normandie sont sur de la tourbe. Les plus grandes tourbières de France sont celles de la vallée de la Somme, entre Amiens et Abbeville. Il y en a aussi de considérables dans les environs de Beauvais, dans la vallée de l'Ourcq, dans les environs de Dieuze ; on en exploite également dans la vallée d'Essone, près de Paris. La Hollande, qui n'a presque pas d'autre combustible que la tourbe, en renferme une grande quantité, ainsi que la Westphalie, le Hanovre, la Prusse et la Silésie. La tourbe est un combustible précieux ; mais elle a souvent l'inconvénient d'exhaler une mauvaise odeur. Elle donne un charbon plus durable que le charbon de bois, mais qui laisse beaucoup de cendre.

TOURBILLON (en latin *turbo*, *turbinis*), mouvement circulaire et violent que prennent l'eau ou le vent quand ils sont très-agités. *Voy.* TROMBE.

En Philosophie, on nomme *Système des tourbillons* un système imaginé par Descartes, dans lequel il suppose un grand nombre de particules très-petites de matière, disposées en couches sphériques, qui se meuvent éternellement autour de chaque astre comme autour d'un centre commun. C'est avec cette hypothèse qu'il explique la plupart des mouvements des corps célestes, et le mécanisme de l'univers. — Le système des tourbillons est tombé dans l'oubli depuis que Newton a démontré la gravitation universelle. Fontenelle en fut un des derniers défenseurs.

TOURET (de *tour*). En Mécanique, on donne ce nom : 1° à une petite roue qui, dans les machines à tourner, reçoit son mouvement d'une plus grande ; — 2° à une pièce mécanique de fer, de cuivre, etc., ayant deux branches parallèles unies en haut et en bas par une partie pleine qui reçoit un tourillon et une vis, et dont l'effet est de tendre ou de détendre une corde, etc. ; — 3° à une roue de fer que les lapidaires emploient pour graver des pierres et des médailles, et qu'ils font tourner avec *le pied :* cette roue fait mouvoir les outils qui y sont fixés et auxquels on présente la pièce que l'on veut graver.

On nomme aussi *Touret* une sorte de *dévidoir* ou de rouet à l'usage des cordiers. C'est un cylindre de bois traversé d'un axe de fer, et terminé à chacun de ses deux bouts par deux tringles *ou planches* de bois assemblées en sautoir. Les cordiers roulent dessus le fil de caret à mesure qu'il est fabriqué, afin d'en former de gros pelotons.

TOURETTE, *Arabis turrita*, plante crucifère. *Voy.* ARABETTE.

TOURIE, nom donné autrefois à des *bouteilles* de grès entourées de paille ou d'osier, dans lesquelles on mettait de l'eau-forte, et qui en contenaient de 8 à 16 pintes : on les appelle aussi *Dames-jeannes* et *Jacquelines.* Il y avait de *Doubles touries.*

TOURIÈRE. *Voy.* TOUR.

TOURILLON (de *tour*). Ce mot se dit, en général, des axes de fer sur lesquels se meuvent les *tours* ou treuils, les bascules, les roues hydrauliques, les cabestans, etc. : c'est un cylindre qui termine un arbre de rotation, et qui est soutenu par un coussinet. — Il se dit particulièrement du gros pivot sur lequel tourne une porte cochère, une grille, un pont-levis.

En termes d'Artillerie, on nomme *Tourillons* les deux parties rondes et saillantes qui sont vers le milieu d'une bouche à feu (canon, *obusier, mortier*), et qui servent à l'assujettir sur son affût.

TOURLOUROU, nom vulgaire donné, dans les Antilles, à un Crustacé appartenant au genre Gécarcin.

TOURMALINE (de son nom ceylanais), dite aussi *Aimant de Ceylan*, *Schorl électrique*, *Aphrisite*, minéral composé de silice, d'alumine et d'oxyde ferrique, avec des quantités variables d'acide borique, de potasse et de magnésie, se présente en cristaux prismatiques fort allongés appartenant au système rhomboédrique, d'une densité de 3,07, rayant le verre, et ordinairement noirs. Il en existe aussi des variétés rouges (*Rubellite*), bleues (*Indicolite*), vertes (*Émeraude du Brésil*), etc. Les tourmalines deviennent électriques quand on les frotte ou qu'on les échauffe : l'une de leurs extrémités présente alors l'électricité positive, tandis que l'autre extrémité est électrisée négativement. Elles polarisent la lumière : lorsqu'on reçoit un rayon de lumière à travers deux plaques de tourmaline taillées parallèlement à l'axe et croisées à angle droit, la partie du croisement est obscure. Les Physiciens font usage de cette propriété pour étudier la nature de la double réfraction dans les cristaux. — On rencontre les tourmalines particulièrement dans les terrains anciens, où elles sont disséminées dans le granite, le gneiss et le mica-

schiste; les cristaux les mieux déterminés viennent de l'île d'Elbe, et de Chursdorf, en Saxe. La tourmaline est un des minéraux les plus anciennement connus. M. Gustave Rose a publié un travail important sur les formes cristallines de ce minéral.

TOURMENTIN, voile triangulaire ainsi appelée parce qu'on ne s'en sert que pendant une tourmente; elle se place sur le mât de misaine, lorsque le temps oblige à avoir celle-ci serrée. Dans les petits bâtiments, on l'appelle *trinquette*.

TOURNASIN ou TOURNASSIN, outil de fer aminci et recourbé par chaque bout, dont les Potiers se servent pour tourner et travailler la terre des vases de faïence et de porcelaine. *Tournaser*, c'est réparer avec le tournasin les inégalités du vase.

On nomme *Tournasine* une certaine quantité de pâte appliquée sur la tête du tour à porcelaine pour être façonnée.

TOURNEBROCHE. Le mécanisme le plus usité pour faire tourner la broche consiste en un ressort spiral en acier, renfermé dans un cylindre ou barillet, et roulé sur un axe carré, ressort que l'on monte comme une pendule avec une clef forée; quelques engrenages servent à retarder le développement du ressort, et le mouvement est communiqué à la broche au moyen d'un disque saillant au dehors et portant 2 barrettes que l'on fait passer dans 2 trous pratiqués dans un autre disque adapté à l'extrémité de la broche : c'est le *T. à ressort*. On remplace souvent la force du ressort spiral par l'action d'un poids suspendu à une corde enroulée sur le barillet : c'est le *T. à poids*. — On remplace aussi les tournebroches mécaniques par des chiens dressés à tourner une espèce de roue, et qu'on met à cet effet dans un appareil analogue aux tournettes des écureuils.

TOURNÉE, instrument d'horticulture : c'est une pioche dont le fer est plat à une des extrémités et pointu à l'autre. On s'en sert pour arracher les arbres.

On donne aussi ce nom à une enceinte de filets montés sur des pieux : ces filets ont la forme d'un fer à cheval dont l'ouverture est à la côte et le côté convexe à la mer; le tout est disposé sur un terrain en pente, afin que, la marée venant à se retirer précipitamment, le poisson qui monte à la côte y puisse plus aisément être arrêté par les pêcheurs.

TOURNEFORTIA, *Pittonia* de Plumier (dédié à Pitton de *Tournefort*), genre de la famille des Aspérifoliées ou Borraginées, tribu des Tournefortiées, se compose d'arbustes volubiles, à feuilles scabres ou tomenteuses, à fleurs en cymes scorpioides, de couleur bleue. La *T. heliotropoides*, originaire du Brésil, a des fleurs qui ressemblent à celles de l'Héliotrope du Pérou; on la cultive dans les jardins.

TOURNE-OREILLE, sorte de charrue dont le versoir est mobile et se change de côté à chaque tour de labour. *Voy.* CHARRUE.

TOURNE-PIERRE, *Strepsilas*, genre d'oiseaux Échassiers, de la famille des Charadridées : bec médiocre, dur à la pointe, fort, droit, en cône allongé, légèrement courbé en haut; pieds médiocres et nus, ayant trois doigts devant et un derrière; ongles courbés et pointus. Ils doivent leur nom à l'habitude qu'ils ont de retourner avec le bec les pierres et les galets pour découvrir les vers et les insectes dont ils se nourrissent. On les trouve sur les rivages de toutes les mers. Le *Tourne-pierre à collier* (*Streps. collaris*), vulgairement *Coulon-chaud*, a le plumage en grande partie d'un blanc pur, le sommet de la tête d'un blanc roussâtre rayé de noir, le haut du dos d'un roux marron parsemé de taches noires, et le reste brun.

TOURNESOL, nom vulgaire de l'*Héliotrope*, de l'*Hélianthe à grandes fleurs* ou *Soleil* (*Voy.* ce mot), et en général de toutes les fleurs qui paraissent se tourner toujours du côté du soleil et en suivre les mouvements. — *Tournesol des teinturiers*, nom vulgaire du *Croton tinctorium*, ainsi appelé parce qu'il est employé en teinture, et que les rayons du soleil font éprouver des modifications à la couleur de son suc. *Voy.* ci-après.

Tournesol, matière colorante, d'un bleu violet, que l'on retire du *Tournesol des teinturiers* (*Croton tinctorium*) et de certains Lichens, notamment du *Lichen roccella*. Dans le Commerce, le *tournesol* se trouve sous deux états différents, *en drapeaux* et *en pain* : le *T. en drapeaux* est préparé à Montpellier avec le suc du Croton dans lequel on trempe des chiffons que l'on fait sécher et que l'on expose ensuite à la vapeur d'un mélange d'urine putréfiée et de chaux; le *T. en pain* est préparé en Auvergne avec plusieurs espèces de Lichens auxquels on mêle moitié de leur poids de cendres gravelées et que l'on réduit en pâte en les arrosant de temps en temps avec de l'urine humaine. — On se sert de cette matière pour tracer des dessins sur la toile ou sur la soie que l'on veut broder, pour teindre le papier pâte, et pour préparer la *teinture de tournesol*, que les Chimistes emploient pour reconnaître la présence des acides : ce liquide, naturellement bleu, a en effet la propriété de rougir dès qu'on y verse un acide quelconque.

TOURNEUR, artisan qui fait des ouvrages au tour. *Voy.* TOUR.

TOURNEVIRE, cordage de médiocre grosseur, roulé autour d'un cabestan, dont on fait usage sur les vaisseaux pour élever les ancres et autres corps pesants.

TOURNIOLE (du français *tourner*, parce que cette tumeur fait le tour de l'ongle), nom vulgaire d'une espèce de panaris dont le siége est autour de l'ongle, entre l'épiderme et la peau. *Voy.* PANARIS.

TOURNIQUET (de *tourner*), croix mobile de bois ou de fer, posée horizontalement sur un pivot, dans une rue, dans un chemin, pour ne laisser passer que des gens à pied et qu'une personne à la fois.

Tourniquet, instrument de Chirurgie destiné à la compression des artères. Cet instrument, inventé en 1674 par J.-L. Petit, consiste en deux pelotes réunies par une courroie, qui peuvent être éloignées ou rapprochées au moyen d'une vis de rappel de sorte qu'on puisse comprimer à volonté l'artère sur laquelle l'une d'elles est appliquée : l'une des pelotes est placée sur le trajet du vaisseau, et l'autre sur un point diamétralement opposé. On se sert du tourniquet pour suspendre momentanément la circulation dans les membres pendant les grandes opérations, pour arrêter les hémorragies artérielles, etc.

Dans l'Industrie, on nomme *Tourniquet* : 1° une espèce de dévidoir avec lequel les Épingliers dressent le fil de laiton; — 2° un petit morceau de bois de forme carrée, qui sert à accorder les tuyaux d'orgues; — 3° un disque autour duquel sont marqués des numéros, et portant au milieu un piton avec une aiguille que l'on fait tourner et qui, selon le chiffre devant lequel elle s'arrête, indique la perte ou le gain : les marchands de macarons ont des *tourniquets*. — 4° une poutre, garnie de pointes de fer, que l'on place dans une ouverture, une brèche, à l'entrée d'un camp, pour disputer le passage à l'ennemi; — 5° un rouleau de bois porté par un axe sur lequel il peut tourner : son usage est de garantir du frottement les objets qui se trouvent dans la direction d'un cordage, tels que pompes, mâts, etc.; le frottement du cordage porte alors entièrement sur le rouleau.

En Physique, on nomme *Tourniquet hydraulique* un tube de verre suspendu par un fil, et terminé à sa partie inférieure par une douille de cuivre; de cette douille partent deux tubes de verre dont les extrémités sont recourbées horizontalement en sens contraire. Si on remplit cet instrument de liquide, et que l'on ouvre les orifices placés aux deux extrémités des tubes, le liquide jaillira, et le tourniquet prendra un mouvement de rotation en sens contraire de l'écoulement. — On a construit sur le même principe des *Tourniquets à gaz* et des *T. électriques*.

TOURNIS ou TOURNOIEMENT, maladie des bêtes à laine dont le principal symptôme consiste à tourner sur eux-mêmes avec des mouvements convulsifs jusqu'à ce qu'ils meurent dans un état voisin du délire. Cette maladie, sur la cause de laquelle on n'est pas d'accord, paraît provenir de la présence de vers hydatides dans un point quelconque de l'axe cérébro-spinal, du cerveau surtout. On a essayé de la guérir en enlevant les hydatides au moyen d'une opération fort délicate. *Voy.* VER COQUIN.

TOURNISSE, nom donné, en Charpenterie, aux poteaux qui servent de remplissage dans les jouées de lucarnes, dans les cloisons où il y a des croix de Saint-André, des décharges, etc.

TOURNOI (du bas latin *torneamentum*), fête publique et militaire en usage au temps de la chevalerie, où l'on s'exerçait soit à pied, soit à cheval, à plusieurs sortes de combats, et où il y avait un grand concours de princes, de seigneurs et de chevaliers qui se disputaient les prix en champ clos. Les épreuves principales étaient : les *joutes*, où deux chevaliers seulement couraient l'un sur l'autre pour rompre une lance; les *quadrilles*, où l'on combattait par escadrons; les *castilles*, ou simulacres de siége; les *trépignées*, qui offraient l'image d'une mêlée furieuse. Les armes ordinaires étaient des bâtons ou des cannes, des lances sans fer ou à fer rabattu, des épées sans tranchant, nommées *gracieuses* ou *courtoises*. Cependant on se servait quelquefois de lances à fer émoulu, de haches et de toutes les armes de bataille : celles-ci s'appelaient *armes à outrance*. Des *juges de camp* veillaient à l'observation des règlements; les *prix* étaient décernés par les dames. On attribue à un certain Geoffroy de Reuilly, gentilhomme tourangeau, la rédaction des premiers règlements usités, en France, dans les tournois. — Les tournois sont issus de la chevalerie, et ils disparurent avec elle. On cite encore, au XVIe siècle, les tournois du fameux *camp du Drap-d'Or*, sous François Ier (1520); le tournoi de la porte Saint-Antoine, à Paris, où Henri II fut blessé mortellement par la lance de Montgomery (1559), et celui où Charles IX fut blessé par le duc de Guise (1571); mais ce furent les derniers. Aux tournois succédèrent les *carrousels*. *Voy.* ce mot.

TOURNOIS (LIVRE), ancienne livre (poids) et ancienne monnaie de France, qui étaient originairement usitées à Tours. *Voy.* LIVRE.

TOURTE (du latin *torta*, même sens), sorte de pâtisserie qu'on fait cuire dans un vase de métal destiné à cet usage, et dans l'intérieur de laquelle on met des viandes, des fruits, des confitures, etc.

TOURTEAU, nom donné originairement à une sorte de gâteau, s'applique aujourd'hui à la masse pâteuse qui forme, dans les Fabriques d'huile, les Drogueries, etc., le résidu de certaines graines, de certains fruits ou autres matières dont on a exprimé les sucs; les tourteaux sont un excellent engrais pour la terre; les tourteaux de graine de lin et de colza peuvent s'employer pour la nourriture des bestiaux et pour celle des chevaux. — En termes de Blason, il se dit des figures en forme de disque.

Sur les côtes de Normandie, on donne le nom de *Tourteaux* aux Crustacés du genre *Platycarcin*.

TOURTEREAU, jeune Tourterelle.

TOURTERELLE, *Turtur*, nom donné à plusieurs espèces du genre *Pigeon*. Les Tourterelles se distinguent des Pigeons proprement dits par une taille plus petite, plus fine et plus délicate; par leur tête petite, leur plumage presque toujours couleur café tendre, avec un collier de couleur plus foncée. Le chant de la Tourterelle est un roucoulement triste et plaintif. Cet oiseau habite dans les parties sombres et retirées des bois. Il s'apprivoise facilement et peut s'élever en cage. En liberté, les Tourterelles volent ordinairement deux à deux, le mâle et la femelle : aussi sont-elles le symbole de la fidélité conjugale. — On mange les tourterelles comme les pigeons ; on les nomme quelquefois *Tourtres* quand on les considère comme bonnes à manger.

TOUSSAINT (LA), c.-à-d. la *Fête de tous les saints*. *V.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

TOUTE-BONNE, nom donné vulgairement à la *Sauge orvale* ou *S. sclarée* (*Salvia sclarea*) et à l'*Ansérine sagittée* (*Chenopodium bonus Henricus*), à cause de leurs vertus curatives.

TOUTE-ÉPICE, nom vulgaire du *Piment de la Jamaïque* et de la *Nielle de Crète*, qui servent d'assaisonnement : on dit aussi *Herbe aux épices*.

TOUTENAGUE ou TINTENAGUE, alliage métallique qui nous vient des Indes et de la Chine. Il est de couleur blanche, assez semblable à l'argent. Les Siamois le préparent en faisant fondre ensemble du minerai d'étain avec de la calamine, ce qui produit un métal blanc susceptible d'un beau poli. Il se compose de 40 parties de cuivre, 31 de nickel, 25 de zinc, 2 de fer. Le toutenague sert, en Chine, à faire des théières, des ustensiles de ménage, etc.

TOUTE-SAINE, nom vulgaire donné à la *Sanicle* (*Voy.* ce mot), à cause de ses propriétés vulnéraires.

TOURTRE, forme vieillie du mot *Tourterelle*.

TOUX (du latin *tussis*). La *toux* consiste en expirations subites, courtes et fréquentes, par lesquelles l'air, en passant rapidement par les bronches et la trachée-artère, produit un bruit sonore et particulier; pendant ces expirations, la glotte se ferme ou se rétrécit considérablement. La toux a pour objet l'expulsion des corps étrangers introduits du dehors ou développés à l'intérieur des voies aériennes. On distingue la toux en *sèche* ou *humide*, selon qu'elle est ou non accompagnée de crachats ; en *idiopathique* ou *symptomatique*, selon qu'elle existe seule ou qu'elle est liée à une autre maladie des organes respiratoires. La toux sèche attaque spécialement les personnes irritables et nerveuses : elle se produit souvent par *quintes :* on oppose à cette sorte de toux les antispasmodiques et les narcotiques. La toux humide se traite comme le rhume, dont elle est l'effet. On appelle en général *béchiques* les substances ou préparations propres à calmer la toux.

Toux férine ou *convulsive*. *Voy.* COQUELUCHE.

TOXICODENDRUM (du grec *toxikon*, poison, et *dendron*, arbre; c.-à-d. arbre vénéneux), nom donné à une espèce de *Sumac* fort vénéneux (*Voy.* SUMAC), et à divers genres appartenant à la famille des Sapindacées et à celle des Euphorbiacées.

TOXICOLOGIE (du grec *toxikon*, poison, et *logos*, discours), partie de la Médecine qui s'occupe des poisons. C'est une branche importante de la médecine légale : elle s'occupe non-seulement de classer les poisons, d'en étudier les effets et de déterminer les moyens propres à combattre les accidents de l'empoisonnement, mais encore elle est appelée à éclairer la justice dans les cas d'empoisonnement criminel. C'est surtout au Dr Orfila que cette science doit les remarquables progrès qu'elle a faits de nos jours. On peut l'étudier dans son *Traité de Toxicologie* (5e édit., 1852, 2 vol. in-8), ainsi que dans le *Traité des poisons* de M. Ch. Flandin (1853, 3 v. in-8).

TOXIQUE (du grec *toxikon*, poison), se dit des substances qui agissent comme poison ou comme venin.

TRABAN (en allemand *trabant*, garde à cheval, formé de *traben*, trotter), nom donné, dans les régiments suisses, à des soldats vêtus à l'espagnole, armés d'une grande hallebarde et d'un estoc, et dont la fonction était d'accompagner le capitaine dans toutes les actions de la guerre et de veiller à sa défense.

TRABÉE (du latin *trabea*), nom donné, chez les Romains, à une robe de cérémonie qui différait selon les personnes. Les triomphateurs portaient une trabée de pourpre brodée d'or. La trabée des prêtres était de pourpre ; celle des augures, de pourpre et d'écarlate ;

celle des chevaliers était d'un fond blanc et rayée de bandes de pourpre tissues dans l'étoffe. La trabée était plus courte que la toge et d'une étoffe plus fine.

TRABUCAIRES, nom donné en Espagne à des soldats armés du *trabucco* (tromblon).

TRABUCOS, sorte de cigare d'Espagne, gros et court, comme le tromblon (en espagnol *trabucco*).

TRACANOIR, sorte de dévidoir à l'aide duquel les Tireurs d'or et d'argent mesurent les fils d'or et d'argent pour leur donner la longueur et le poids voulus : cette opération s'appelle *tracaner*.

TRAÇANT, se dit, en Botanique, des racines et des tiges des plantes qui s'étendent horizontalement à la surface de la terre ou à peu de profondeur. On dit aussi *Rampant*. On oppose les *racines traçantes* aux *racines pivotantes*, qui s'enfoncent perpendiculairement dans le sol.

TRACHÉE ou TRACHÉE-ARTÈRE (du grec *trakhys*, raboteux, à cause de sa rugosité), nom donné, chez l'homme et les animaux supérieurs, à la première partie ou tronc commun des conduits aériens : c'est un canal cylindroïde commençant au larynx et se continuant le long du cou, au devant des vertèbres cervicales, jusque vis-à-vis du sternum, où il se divise en deux branches secondaires nommées *bronches* (*Voy.* ce mot). La trachée-artère est composée de 16 à 20 anneaux cartilagineux, placés les uns au-dessus des autres, unis par une membrane fibreuse et tapissée intérieurement par une membrane muqueuse pourvue de nombreux follicules. — On appelle *Trachéite* l'inflammation de la trachée; elle existe rarement isolée, et accompagne le plus souvent la bronchite, la laryngite ou le croup.

On appelle encore *Trachées* les organes respiratoires des insectes; ce sont des tubes aérifères dont les orifices, appelés *stigmates*, sont ordinairement disposés par paires sur les parties latérales et supérieures de chaque anneau ou segment du corps de l'animal; à l'intérieur, ces tubes se divisent en une multitude de canaux, sur le trajet desquels sont de loin en loin des renflements ou espèces de vésicules qui remplissent les fonctions de réservoirs à air.

En Botanique, on appelle aussi *Trachées* des tubes coupés de fentes transversales qu'on remarque dans les couches ligneuses de certains végétaux; on les voit facilement, chez les Dicotylédonées, autour de la moelle et dans les parois du canal qui l'environne; chez les Monocotylédonées, au centre des faisceaux fibreux, dans les nervures des feuilles, les corolles des fleurs, etc. Elles sont presque invisibles dans les Conifères et les plantes aquatiques; elles manquent tout à fait dans les plantes acotylédonées. Les trachées facilitent les mouvements de la séve et lui fournissent l'air nécessaire à son action nutritive.

TRACHÉENNES, 2e ordre de la classe des Arachnides, dans la classification de Latreille, renferme ceux de ces animaux qui ont pour organes respiratoires des trachées. Cet ordre a été partagé en 3 familles : les *faux Scorpions*, les *Pycnogonides* et les *Holètres*; il correspond actuellement aux *Phrynéides*, aux *Scorpionides*, aux *Solpugides* et aux *Phalangides*.

TRACHÉLIDES (du grec *trakhêlos*, cou), famille de Coléoptères, renferme des insectes dont la tête, triangulaire ou en forme de cœur, est portée sur un pédicule, ou rétrécie brusquement en arrière et en forme de cou; la tête ne peut rentrer dans le corselet. Le corps est mou ou peu solide, avec les couvertures des ailes flexibles et très-courtes.

Cette famille comprend les tribus dites : *Lagriaires*, *Pyrochroïdes*, *Mordellones*, *Anthicides*, *Horiales* et *Cantharidies* ou *Vésicants*.

TRACHÉOTOMIE, incision de la partie du canal aérien appelée *trachée*. *Voy.* BRONCHOTOMIE.

TRACHINUS, nom latin du genre *Vive*.

TRACHYTE (du grec *trakhys*, rude, raboteux), dite aussi *Nécrolithe*, *Leucostine granulaire*, *Porphyre trappéen*, etc., roche agrégée, d'apparence homogène, composée de petits cristaux de ryacolite (feldspath vitreux), et renfermant des particules de mica, amphibole, quartz, pyroxène ou de nigrine. On y voit aussi parfois de l'épidote, des grenats, etc. Le Trachyte est rude au toucher; son aspect est terne ou vitreux; sa texture compacte, grenue, quelquefois bulleuse; il est fusible au chalumeau. Le Trachyte forme des amas, des filons et des couches. C'est une des roches les plus abondantes des terrains ignés; elle fournit de bons matériaux de construction. On distingue, parmi les variétés, le *Trachyte grisâtre*, le *Tr. rougeâtre* et le *Tr. terreux*, dit aussi *Domite*, parce qu'il constitue en totalité le Puy-de-Dôme.

On nomme *Terrain trachytique* un terrain d'origine ignée, caractérisé par l'éclat vitreux d'une partie des roches qui le composent et par sa tendance à former des montagnes coniques, comme le Chimboraço, le Puy-de-Dôme, etc. Les roches qui le constituent sont des trachytes, des domites, des ponces, etc.

TRACTOIRE ou TRACTRICE (de *traction*), nom donné, en Géométrie, à une courbe dont la tangente est égale à une ligne constante. On la nomme ainsi parce qu'on peut l'imaginer comme formée par l'extrémité d'un fil que l'on tire par son autre extrémité le long d'une ligne droite.

TRADESCANTIE, *Tradescantia* (de l'anglais *Tradescant*, qui l'importa en Europe), genre de la famille des Commélinées, se compose de plantes herbacées d'Amérique, d'Asie et d'Afrique. La *Tr. de Virginie* (*Tr. virginica*), vulgairement *Ephémère*, est une jolie plante herbacée vivace, à tige droite, à feuilles étroites et pointues, à fleurs en ombelle, d'un bleu violacé, dont les sépales sont velus extérieurement : ces fleurs ne durent qu'un jour. Il existe des variétés de diverses couleurs. La *Tr. discolor* a des feuilles vertes d'un côté, pourpres de l'autre. La *Tr. diuretica* du Brésil s'emploie contre les rétentions d'urine, les douleurs rhumatismales, etc.

TRADITION (du latin *traditio*; de *tradere*, livrer). C'est, en Droit, l'action de livrer une chose. — Autrefois, la tradition réelle était, en général, nécessaire pour transférer la propriété. Aujourd'hui, l'obligation de livrer une chose est parfaite par le seul consentement des parties : la tradition n'est nécessaire que lorsqu'il s'agit de choses qui s'apprécient au poids, au nombre, ou à la mesure (C. N., art. 1582, 1606, etc.).

Par extension, le mot *Tradition* s'est dit des faits purement historiques qui nous ont été transmis d'âge en âge, et qui, sans aucune preuve authentique, se sont conservés en passant de bouche en bouche. A défaut de preuves écrites, la tradition peut fournir des renseignements utiles à l'historien, mais à la condition d'être contrôlée par une saine critique; il faut qu'elle soit claire et non interrompue. La tradition est, avec l'Ecriture sainte et les décisions de l'Eglise, la base de la religion chétienne.

Outre la *Tradition orale*, qui est la tradition proprement dite, on admet quelquefois une *Tr. écrite*, témoignage que les livres publiés successivement d'âge en âge rendent sur quelque point important, en se confirmant les uns les autres. — On distingue encore : la *Tr. doctrinale*, la *Tr. de la foi*, qui déposent en faveur des vérités qui font partie des dogmes que J.-C. a annoncés aux hommes; la *Tr. de discipline*, la *Tr. des rites*, relatives à certaines cérémonies, telles que la messe, les sacrements, les prières, ou à des pratiques purement disciplinaires, etc.

TRADUCTION (du latin *traductio*, version d'un ouvrage dans une autre langue que celle où il a été écrit. La traduction est un travail difficile et ingrat : dans les œuvres qui valent surtout par le style, le traducteur, quel que soit son mérite, reste toujours au-dessous de l'original. On a dit avec esprit, mais peut-être avec peu de justice, qu'une traduction n'était jamais que le revers d'une tapisserie, que toute

traduction est *trahison* (*traduttore, traditore*), etc.; cependant les noms d'un grand nombre de traducteurs sont devenus célèbres. On peut citer entre autres : Amyot, qui a traduit Plutarque; Vaugelas, Quinte-Curce; Brébeuf, la *Pharsale;* Mme Dacier, l'*Iliade* et l'*Odyssée* d'Homère; Perrot d'Ablancourt, dont les traductions élégantes furent appelées *les Belles infidèles;* l'abbé Prévost, d'Olivet, traducteurs de Cicéron; Delille, le traducteur de Virgile; Saint-Ange, traducteur d'Ovide; Burnouf, traducteur de Tacite; Dureau de la Malle, traducteur de Tite-Live; Letourneur, qui nous a fait connaître le théâtre de Shakspeare; Sacy, Guéroult, Ricard, l'abbé Auger; et, de nos jours, MM. J.-V. Le Clerc, Cousin, Bignan, etc.; à l'étranger, Dryden, Pope, Voss et tant d'autres (*Voy.*, dans le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*, l'indication des meilleurs traducteurs à l'article de chaque auteur original). — On a réuni dans de vastes collections les traductions des auteurs classiques : telles sont, entre autres, la collection des auteurs latins de Panckoucke, la collection Nisard, etc.

Pour faciliter le travail de la traduction, on a imaginé des traductions littérales offrant le sens de chaque mot du texte original. Telles sont les traductions qu'on appelle, d'après la manière dont le texte y est disposé, *interlinéaires*, *juxtalinéaires*, *oblinéaires*, etc.; traductions qui sont très-répandues aujourd'hui dans nos classes, mais sur les avantages desquelles les esprits sont encore fort partagés.

On doit à Ferry de Saint-Constant les *Rudiments de la traduction*, ouvrage estimé. *Voy.* VERSION.

TRAGACANTHA (du grec *tragos*, bouc, et *akanthè*, épine), nom scientifique de l'espèce d'*Astragale* qui fournit la *gomme adragant*. *Voy.* ASTRAGALE.

TRAGÉDIE (du grec *tragôdia*, chant du bouc, parce que chez les Grecs, dans les concours de poésie, le bouc, animal consacré à Bacchus, était le prix décerné à la meilleure tragédie), poëme dramatique ordinairement divisé en plusieurs actes, qui offre une action importante, propre à exciter la terreur ou la pitié, et qui se termine ordinairement par un événement funeste, qu'on appelle la *Catastrophe*.

La tragédie, chez les Grecs, naquit au milieu des fêtes de Bacchus. Pour varier la monotonie des hymnes chantés par le chœur en l'honneur du dieu, Thespis ajouta au chœur un personnage qui débitait des récits devant le peuple; Phrynicus, Chœrilus, Pratinas, profitant de cette première idée, introduisirent le dialogue et varièrent les sujets : la tragédie était inventée. Elle atteignit la perfection avec Eschyle, Sophocle et Euripide. A mesure que l'action prit de l'importance, le rôle du chœur diminua : il finit par être réduit à celui de simple spectateur. — La tragédie romaine ne fut qu'une imitation de la tragédie grecque. On n'a que des fragments fort incomplets des plus anciens tragiques latins, Livius Andronicus, Pacuvius et Accius, qui vivaient sous la république; les dix pièces attribuées à Sénèque sont les seuls monuments qui nous restent de la tragédie latine.

Chez les modernes, la tragédie ne reparut qu'à l'époque de la Renaissance; ce ne fut d'abord que par des traductions ou des imitations des tragédies antiques. On trouve bien, du XIIIe au XVIe siècle, quelques essais en langue vulgaire, surtout en Italie; mais la première tragédie régulière est la *Sophonisbe*, composée par Le Trissin, et représentée à Rome en 1515. En 1552, Ét. Jodelle, le premier en France, fit représenter une tragédie de son invention, intitulée *Cléopâtre captive;* Rob. Garnier, Hardy, Duryer, Mairet et Rotrou suivirent son exemple; enfin parurent P. Corneille, qui, en 1635, donna sa première tragédie, *Médée*, et Racine, qui bientôt après porta le genre à sa perfection. — Parmi les auteurs modernes qui se sont le plus distingués dans la tragédie, il faut citer, en France, après Corneille et Racine, Crébillon, Voltaire, Campistron, Ducis, Lemercier; et, de nos jours, MM. C. Delavigne, Soumet, Victor Hugo, Ponsard; en Italie, Métastase et Alfieri; en Espagne, outre Lope de Véga et Calderon, dont les pièces sont plutôt des drames, Quintana, Cienfuegos, Moratin, Ayala, Huertas et Martinez de la Rosa, dont les ouvrages rappellent davantage la forme classique; en Angleterre, après Shakspeare, Ben-Jonson, Marlowe, Otway, Dryden, Addison, Knowles; en Allemagne, Werner, Schiller, Gœthe; en Danemarck, OEhlenschlager, etc. *Voy.* THÉATRE.

TRAGICOMÉDIE, pièce de théâtre dans laquelle on représente une action sérieuse qui se passe entre des personnages considérables, mais qui est mêlée d'incidents et de personnages appartenant à la comédie, et dont le dénoûment n'est point tragique. Tels sont : la *Mirame* de Desmarets, la *Sylvanire* de Mairet, la *Céliane* de Rotrou et *l'Amour tyrannique* de Scudéry. Le *Cid* et *Nicomède* de Corneille furent d'abord intitulés, quoique très-improprement, *tragicomédies*. Ce mot, créé à la fin du XVIe siècle, disparut au commencement du XVIIIe, et fit place à celui de *Tragédie bourgeoise*. Le *Béverley* de Saurin est le type de ce dernier genre, qui a donné naissance au *drame* moderne.

TRAGOPAN (c.-à-d. *Bouc-paon* ou *Paon-bouc*), genre de la famille des Phasianidées, renferme des oiseaux de l'Hindoustan, voisins des Faisans par leur forme générale, ainsi que par leurs mœurs. Leur nom vient de ce qu'ils ont un fanon charnu pendant sous la gorge et, chez le mâle, 2 cornes minces, cylindriques, au-dessus des yeux. L'espèce type est le *Tragopan cornu* (*Tr. satyrus*), magnifique oiseau du Bengale.

TRAGOPOGON (c.-à-d. en grec *barbe de bouc*), nom scientifique de la *Scorsonère* et du *Salsifis*.

TRAGUS (du grec *tragos*, bouc), nom donné, en Anatomie, à un petit tubercule situé en dehors et au devant de l'orifice du conduit auriculaire, et qui se couvre de poils chez les vieillards : d'où son nom.

TRAHISON (HAUTE), action criminelle par laquelle un sujet attente à la sûreté de l'État. Tout Français qui porte les armes contre la France, ou qui pratique des machinations ou entretient des intelligences, soit avec les puissances étrangères pour les engager à commettre des hostilités contre la France et leur en procurer les moyens, soit avec les ennemis de l'État à l'effet de faciliter leur entrée sur le territoire de la France ou de leur livrer des villes, forteresses, places, ports, arsenaux, bâtiments appartenant à l'État, ou de fournir aux ennemis des secours de toute nature, ou de seconder le progrès de leurs armes de quelque manière que ce soit, etc., est puni de mort (Code pénal, art. 75-78, 85).

Les crimes de haute trahison étaient autrefois jugés par la Cour des pairs : la première convocation de cette chambre comme Cour de justice, qui eut lieu le 11 novembre 1815, avait pour objet la mise en jugement du maréchal Ney. Aujourd'hui ces crimes sont jugés par la Haute-Cour de justice : quelquefois on en saisit les Cours d'assises.

TRAILLE (du latin *trahere*), bateau qui sert à passer d'un bord à l'autre d'une rivière : c'est ce qu'on appelle aussi *bac* ou *pont volant*.

En termes de Pêche, on nomme *Traillet* un petit châssis en bois ou en liége sur lequel les pêcheurs enroulent les lignes de pêche et la corde du *libouret* (*Voy.* ce mot). — *Trailler*, c'est donner de temps en temps une secousse à la ligne en la tirant vivement d'une brasse.

TRAIN (du latin *trahere*, traîner). Ce mot, qui se dit proprement de l'allure des chevaux et autres bêtes de somme, est employé dans l'Armée pour désigner le matériel roulant dont se compose un parc d'artillerie, les caissons de vivres ou d'ambulance, etc. Avant la Révolution, les voitures de l'artillerie et celles des équipages étaient conduites

par des charretiers aux gages des entrepreneurs : elles le sont aujourd'hui par des soldats, dits *Soldats du train*. Le train des parcs d'artillerie, qui formait auparavant 6 escadrons distincts, a été fondu en 1854 dans les régiments d'artillerie. Il y a en outre le train du génie, et, pour les équipages, 14 compagnies de train et 3 compagnies d'ouvriers. L'uniforme de ces dernières est gris de fer avec passe poils et retroussis garance. Les officiers ont l'épaulette d'argent.

En Typographie, on nomme *Train* cette partie de la presse sur laquelle on pose la forme et qui avance sous la platine et s'en retire au moyen d'une manivelle : le *Train de devant* est tout ce qui roule sur les bandes, comme la table, le coffre, le marbre, le grand et le petit tympan; le *Tr. de derrière*, le train qui reçoit celui de devant avec toutes ses pièces, quand ce dernier fait son passage sous la platine. — La *Mise en train* est l'action de tout disposer pour le tirage d'une forme : le soin principal consiste à faire en sorte que toute la forme presse bien également sur le papier : c'est surtout de la mise en train que dépend la bonté du tirage.

Train de bois, long assemblage de bois, soit de charpente ou de menuiserie, soit de chauffage, ayant la forme d'un radeau, assujetti avec des perches et des liens dits *habillots*, et qu'on met à flot sur un canal ou sur une rivière pour l'amener dans quelque ville. — Les trains de bois ont été imaginés en 1549 dans le Morvan par J. Rouvet; mais ce n'est guère que depuis le commencement du siècle dernier que cette industrie s'est perfectionnée : elle est surtout développée dans la Nièvre. *Voy.* FLOTTAGE.

TRAINASSE, nom vulgaire de plusieurs plantes à racines traînantes et à tiges couchées, telles que l'*Arroche étalée*, l'*Agrostide traçante*, et une espèce de Renouée, le *Polygonum aviculare*.

TRAINE. En Marine, on donne ce nom : 1° dans les Corderies, à un petit chariot auquel est fixée l'extrémité d'un cordage que l'on commet, et qui se traîne à mesure que le commettage diminue la longueur du câble; 2° à un bout de cordage qu'on laisse pendre à la mer le long du bord, pour y attacher un objet quelconque que le bâtiment traîne à sa suite. — *Être à la traîne* se dit d'un bateau qui est traîné par un autre. — On dit aussi des perdreaux qui ne peuvent encore voler ni se séparer de leur mère, qu'ils sont *en traîne*.

TRAINEAU, sorte de voiture sans roues qu'on fait glisser, en la *traînant*, sur la glace ou sur la neige. Les peuples du Nord, les Lapons, les Kamtchadales ne se servent que de traîneaux pour voyager, pour transporter leurs provisions et leurs marchandises : des rennes ou des chiens de haute taille forment leur attelage. Dans les autres pays, on ne se sert guère de traîneaux que pour faire des promenades d'agrément pendant l'hiver. — On appelle aussi *Traîneau* un grand filet qu'on traîne soit dans les champs pour prendre des alouettes, des cailles, des perdrix, etc., soit dans les rivières pour prendre du poisson.

TRAIT (du latin *tractus*, formé de *trahere*, tirer : on écrivait autrefois *traict*), se dit, en général, de toute arme qu'on lance, et désigne également les flèches qu'on tire avec l'arc et l'arbalète, et les dards, les javelots qui se lancent à la main.

On donne aussi ce nom : 1° à une longe de corde ou de cuir avec laquelle les chevaux tirent les voitures : un *cheval de trait* est celui qui sert au tirage;

2° à une ligne qu'on trace avec le crayon, le pinceau, la plume ou tout autre instrument, et qui marque seulement le contour des objets : d'où la dénomination de *Dessin au trait;*

3° en Architecture, à une ligne qui forme quelque figure : le *Trait biais* est une ligne inclinée sur une autre, ou en diagonale dans une figure; le *T. carré* est une ligne qui, en coupant une autre ligne à angles droits, forme plusieurs angles qui sont d'équerre; les dessins au trait prennent en Architecture le nom d'*épures* (*Voy.* ce mot);

4° en Musique, à une suite de notes rapides qu'on exécute sur les instruments ou avec la voix;

5° en Liturgie, à un psaume qui se chante à la suite du Graduel, dans les temps de pénitence.

Dans le Blason, *Trait* se dit d'un rang des carreaux de l'échiquier : l'échiquier est ordinairement de *six traits;* mais quand il y en a moins, on précise le nombre ; on dit, par exemple : *Porter d'or à la bande échiquetée de gueules et d'argent à trois traits.*

Dans la Marine, *Trait* est quelquefois synonyme de *voile*; c'est dans ce sens qu'on dit : un *Trait carré* pour un bâtiment dont les voiles principales sont carrées; *aller à traits et à rames*, pour être mû par les voiles et les avirons.

Trait d'union, signe grammatical qui sert à marquer la liaison qui existe entre deux ou plusieurs mots, soit que ces mots n'en forment plus qu'un, soit qu'ils se trouvent accidentellement rapprochés, par ex. : *Crève-cœur, Viens-tu, Ira-t-il, Vingt-neuf*, etc.

TRAITANT. Sous l'ancien Régime, on nommait *Traitants* ceux qui se chargeaient du recouvrement des impositions ou deniers publics à certaines conditions réglées par un *traité* qu'ils signaient avec les fermiers généraux.

TRAITE (du latin *tractus*). Dans le Commerce, ce mot se dit : 1° du transport de certaines marchandises, telles que blés, vins, etc., d'un pays à un autre; 2° des lettres de change que les banquiers tirent sur leurs correspondants. *Voy.* LETTRE DE CHANGE.

La *Traite des noirs*, ou simplement *la Traite*, est le commerce des esclaves. Cet odieux trafic fut inauguré dès le XIVe siècle par les Portugais; il prit des proportions considérables depuis la découverte de l'Amérique : il fut autorisé en Angleterre par la reine Élisabeth; en France, par Louis XIII. Les noirs, achetés sur les côtes de la Guinée, étaient entassés dans des bâtiments, dits *négriers* (*Voy.* ce mot), disposés à cet effet, et ils étaient transportés sur les marchés du Nouveau-Monde : un grand nombre périssait en route, mais la vente du reste procurait encore d'énormes bénéfices. Depuis un demi-siècle, ce commerce barbare a soulevé l'indignation universelle : dès 1780, la Pensylvanie et plusieurs autres États de l'Union décrétèrent l'abolition de la traite. Le Danemark, en 1792; l'Angleterre, par divers actes de 1807, 1811 et 1824; la France, par la déclaration de 1814, l'ordonnance du 8 janvier 1817, et les lois du 18 avril 1818 et du 25 avril 1826; l'Autriche, la Prusse et la Russie en 1841, etc., défendirent à leurs nationaux le commerce des noirs; enfin l'Angleterre, en 1838, et la France, en 1848, émancipèrent les esclaves dans leurs colonies (*Voy.* ESCLAVAGE) : des croisières permanentes, établies par ces deux puissances sur les côtes de l'Afrique, rendent la *traite*, sinon impossible, du moins fort difficile et fort dangereuse. *Voy.* VISITE (DROIT DE).

TRAITÉ (du latin *tractatus*). En Diplomatie, on entend par *Traité* toute espèce de convention faite entre deux ou plusieurs États pour le rétablissement de la paix, la conclusion d'une alliance, le règlement des frontières, un échange de territoire, une cession, un partage, une médiation, des intérêts de commerce, l'extradition des malfaiteurs, etc. Ces conventions prennent différents noms suivant leur objet; le mot *Traité*, pris seul, s'applique surtout aux *Traités de paix*. — Pour les traités de paix célèbres dans l'histoire, *Voy.* PAIX. — Outre l'*Histoire des Traités de paix* de MM. Koch, Schœll et de Garden, on peut consulter les savants ouvrages de J. Dumont et Rousset (*Recueil des Traités de paix, d'alliance, de commerce*, etc., 19 vol. in-fol.); de Schmauss (*Corpus Juris gentium*); de G.-F. Martens (*Recueil de Traités*, continué par Fr. Murhard), et celui de MM. d'Hauterive et de Cussy (*Recueil des Traités*

de commerce et de navigation conclus depuis 1648).

TRAJECTOIRE (du latin *trajicere*, traverser). En Géométrie, on nomme *Trajectoire* toute courbe qui coupe perpendiculairement (*Tr. orthogonale*), ou sous un angle donné, une suite de courbes du même genre qui ont une origine commune ou qui sont situées parallèlement.

En Mécanique, le mot *Trajectoire* désigne la courbe que décrit un corps pesant, jeté obliquement et avec une vitesse donnée : c'est à peu près une parabole. Les bombes, les boulets décrivent des *trajectoires*.

On nomme encore ainsi l'orbite d'une planète, c.-à-d. la courbe qu'elle décrit dans les cieux : cette courbe est une espèce d'ellipse.

TRAMAIL ou TRÉMAIL, filet qui sert à prendre les oiseaux la nuit dans les champs ou les petits poissons dans les rivières. Il est ainsi nommé parce qu'il est ordinairement formé de *trois* rangs de *mailles*, ou de trois réseaux appliqués l'un sur l'autre.

TRAME (du latin *trans meare*, passer à travers ?), nom donné, dans l'Art du tisserand, au fil que l'on fait passer transversalement, au moyen de la *navette*, entre les fils de la *chaîne*, pour former des toiles, des rubans, des étoffes de tout genre. Il faut dans tout tissu distinguer avec soin la *trame* et la *chaîne* : il y a des étoffes dont la chaîne est d'une certaine matière, de fil par exemple, et la trame d'une autre matière, de soie, de coton, etc.

On appelle *Trameur* l'ouvrier qui dispose sur les navettes les fils de la *trame*.

TRAMONTANE (de l'italien *tramontana*, fait du latin *trans*, au delà, *mons*, mont, parce que le Nord est au delà des monts, c.-à-d. des Alpes, par rapport à l'Italie), nom qu'on donne, dans la Méditerranée, au vent du nord ou *bise*. *Voy.* ce mot.

On donnait aussi jadis en Italie le nom de *Tramontane* à l'*Étoile polaire*, parce qu'elle indique le côté du nord. L'expression *Perdre la tramontane*, pour dire se troubler, perdre la tête, vient de ce qu'avant la découverte de la boussole, les marins qui voyageaient dans la Méditerranée s'orientaient à l'aide de la *Tramontane*, et que, dès qu'ils la perdaient de vue, ils ne pouvaient plus savoir où ils étaient.

TRANCHÉE. Ce mot désigne, en général, toute ouverture plus ou moins longue que l'on fait dans le sol pour poser les fondations d'un mur, planter des arbres, faire un fossé ou une rigole, poser et réparer les conduits pour l'écoulement des eaux.

En Architecture, on appelle *Tranchée de mur* : 1° une ouverture longue et placée dans un mur pour y recevoir et sceller une solive ou un poteau de cloison, ou une tringle qui sert à porter de la tapisserie ; 2° une entaille faite dans une suite de pierres au dehors d'un mur pour y encastrer l'extrémité d'une poutre et la recouvrir de plâtre, ou pour retenir les tuyaux de cheminée qu'on adosse contre un mur.

Dans l'Art militaire, on donne le nom de *Tranchée* aux excavations derrière lesquelles les assiégeants se mettent à l'abri des feux de la place. Elles se composent ordinairement de trois lignes *parallèles*, reliées entre elles par des *boyaux* ou tranchées en zigzag. La première parallèle se creuse à 600 mètres de la place ; la dernière est établie au plus à 60 mètres de la crête du chemin couvert. La profondeur de la tranchée est d'un mètre; la terre rejetée du côté de la place forme un parapet d'une égale hauteur ; sa largeur varie entre 1 et 3 mètres. Dans les terrains rocailleux ou marécageux, on pratique les tranchées en amoncelant des gabions, des fascines, des sacs remplis de terre. L'ouverture de la tranchée se fait ordinairement de nuit : des détachements armés, munis d'outils, et portant des fascines, s'approchent du corps de la place sous la conduite des officiers du génie, qui ont fait d'avance le tracé de la tranchée, et ils commencent à creuser la première parallèle. L'ensemble de ces travaux a pour but de s'approcher du corps de la place, de la battre de près, d'éteindre ses feux, de démolir ses murailles et de la forcer à capituler.

TRANCHÉES, coliques aiguës qui accompagnent quelques inflammations et quelques névroses abdominales (*Voy* COLIQUE). — On appelle *Tranchées utérines* des douleurs qui succèdent à l'accouchement.

TRANCHEFILE, petit rouleau de papier ou de parchemin, recouvert de soie ou de fil, que les Relieurs mettent aux deux extrémités du dos d'un livre pour soutenir la coiffe et lui permettre de résister à l'effort de la main qui tire le livre des rayons d'une bibliothèque. Il peut en même temps servir d'ornement.

Les Cordonniers nomment ainsi une couture en forme de bordure que l'on fait dans l'intérieur des souliers, le long des quartiers et des oreilles, lorsque le cuir n'est pas assez fort et qu'il peut se déchirer facilement.

On appelle encore *Tranchefile* ou *Tranchefil* une petite chaîne de métal, fort déliée, qui se place autour du mors du cheval.

TRANCHE-GAZON, instrument de jardinage, destiné à couper les plaques de gazon d'une manière uniforme, et à ébarber les pièces de verdure.

TRANCHET, outil à l'usage des cordonniers, des bourreliers, des formiers, etc. : c'est une espèce de long couteau de fer, fort plat et acéré, qui sert à couper le gros cuir. — Les Serruriers nomment ainsi un outil dont ils se servent pour couper les petites pièces de fer à chaud. Les Plombiers et autres ouvriers ont des outils semblables.

TRANCHOIR. En Architecture, on appelle ainsi une table carrée qui fait le couronnement du chapiteau des colonnes, et qui, dans l'ordre *corinthien*, représente cette espèce de tuile carrée *qui couvre* la corbeille qu'on entoure de feuilles.

TRANCHOIR, *Zanclus*, genre de poissons Squammipennes, ainsi nommés à cause de la forme circulaire et comprimée de leur corps, renferme deux espèces : le *Tr. cornu* et le *Tr. à moustache épineuse*, tous deux communs dans les mers de l'Inde : c'est un excellent poisson qui a le goût du Turbot; il pèse jusqu'à 7 kilogr. Les pêcheurs des Moluques ont pour ce poisson un respect superstitieux; ils le rejettent dans l'eau s'ils viennent à le prendre.

TRANSACTION (du latin *transactio*, de *transigere*, négocier, s'arranger), contrat par lequel les parties terminent une contestation née ou préviennent une contestation à naître. Ce contrat doit être rédigé par écrit. Pour transiger valablement, il faut avoir la capacité de disposer des objets compris dans la transaction. Les transactions ont, entre les parties, l'autorité de la chose jugée en dernier ressort. Elles ne peuvent donner lieu à rescision que lorsqu'il y a erreur dans la personne ou sur l'objet de la contestation (Code Nap., art. 2044-58).

Transactions philosophiques, recueil mensuel publié par la Société royale de Londres, et composé de mémoires et d'observations sur les sciences naturelles et les mathématiques. Les *Transactions philosophiques* ont commencé à paraître en 1665.

TRANSCENDANT (du latin *trans ascendere*, élever par delà). On nomme : *Géométrie transcendante* la partie de cette science qui examine les propriétés des courbes de tous les ordres, et qui se sert, pour découvrir ces propriétés, des calculs différentiel et intégral ; — *Mathématiques transcendantes*, la partie des mathématiques qui s'occupe du calcul des équations transcendantes ; — *Équations transcendantes* celles qui ne renferment point, comme les équations algébriques, des quantités finies, mais des différentielles de quantités finies ; — *Courbe transcendante* celle qu'on ne saurait déterminer que par une équation transcendante.

On appelle *Philosophie transcendante* la partie de la philosophie qui recherche l'autorité de nos

facultés elles-mêmes, la valeur des notions, la certitude des connaissances, etc.; — *Idées transcendantes*, toutes les idées qui émanent immédiatement de la Raison. C'est surtout à la philosophie critique de Kant que ces dénominations ont été appliquées.

TRANSCRIPTION. En Droit, c'est la publicité donnée à un acte translatif de la propriété d'un immeuble par son insertion littérale sur le registre des hypothèques. Restreinte aux Donations par le Code Nap., la *Tr*. a été généralisée par la loi du 26 mars 1855.

TRANSEPT (du latin *trans*, au delà, et *septum*, enceinte), galerie transversale qui, dans les églises chrétiennes, sépare du chœur la nef et les bas-côtés, et forme ainsi les deux bras d'une croix dont le chœur et la nef sont le montant.

TRANSFERT (de *transférer*), acte par lequel on déclare transporter à un autre la propriété d'une rente sur l'Etat, d'une action sociale, etc., ou d'une marchandise en entrepôt. Le transfert des rentes sur l'État se fait à la Bourse, sur les registres du Trésor, et par l'intermédiaire des agents de change. Le *transfert* diffère du *transport* en cela surtout qu'il est de sa nature sans autre garantie que celle de l'existence de la chose cédée au moment de la cession.

TRANSFIGURATION, changement d'une figure en une autre, ne se dit qu'en parlant de la *Transfiguration de N.-S.* et des tableaux qui la représentent. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

TRANSFORMATION, changement d'une forme en une autre. *Voy.* MÉTAMORPHOSE.

En Géométrie, c'est le changement ou la réduction d'une figure ou d'un corps en un autre de même superficie ou de même solidité, mais d'une forme différente (*Voy.* RÉDUCTION); on appelle *Transformation des axes* l'opération par laquelle on change la position des axes d'une courbe. — En Algèbre, on nomme *Transformation des équations* un moyen de solution par lequel on change une équation en une autre équivalente. — En Logique, on dit dans le même sens : *Transformation des propositions*, en parlant des diverses traductions qu'on peut faire subir à une même proposition sans en changer le sens.

TRANSFUSION DU SANG, opération par laquelle on fait passer du sang des veines d'un individu dans celles d'un autre individu, pour remplacer celui qu'il a perdu par une hémorragie ou par toute autre cause. La transfusion a été pratiquée pour la première fois en France, en 1666, par le Dr Denis Emmerets, qui voulait, par ce moyen, obtenir la guérison d'un fou; elle ne produisit alors que des accidents malheureux, qui la firent condamner, en 1668, par le Châtelet. De nos jours elle a été pratiquée assez fréquemment, et quelquefois avec succès, surtout chez les femmes qui, après leur accouchement, ont eu des pertes de sang assez considérables. MM. Valleix, Doubleday, Nélaton, Desgranges, etc., s'en sont servis dans des cas de ce genre. — On a quelquefois tenté aussi d'opérer la transfusion avec le sang d'un animal, mais sans succès : la première condition de succès paraissant être que le sang injecté provienne d'un individu de la même espèce.

TRANSHUMANT (du latin *trans*, au delà, et *humus*, sol), se dit des troupeaux nomades qu'on mène paître en été sur les montagnes. Les troupeaux transhumants de mérinos sont nombreux en Espagne.

TRANSIT (du latin *transitus*, passage), passage des marchandises à travers le territoire d'un État pour se rendre sur celui de la nation à laquelle elles sont destinées. En France, lorsqu'un expéditeur veut faire usage de la faculté de transit, il fait à la douane la déclaration des marchandises qu'il doit expédier, et l'administration, après vérification scrupuleuse, lui délivre un *acquit à caution* et plombe les marchandises. Arrivé dans le rayon frontière, les douaniers vérifient si le chargement est demeuré intact, et constatent cette opération sur un visa. Une dernière vérification a lieu au bureau de sortie. — Le *droit de transit* est de 51 centimes par quintal métrique (100 kilogr.). Les marchandises prohibées peuvent être admises au transit, mais à certaines conditions. Des amendes sont prononcées dans le cas d'inexécution des conditions stipulées dans l'acquit à caution.

Il y a, en France, 35 bureaux de transit, répartis dans 18 départements frontières. Les plus importants sont ceux du Havre, de Marseille et de Strasbourg.

TRANSITIF (VERBE). *Voy.* VERBE.

TRANSITION (du latin *transitio*), manière de passer d'un certain ordre d'idées à un autre, de lier ensemble les parties d'un discours, d'un ouvrage. L'art des transitions a été considéré comme une des parties les plus importantes de l'art d'écrire. Boileau est particulièrement remarquable sous ce rapport : sa *Satire contre les femmes* est un chef-d'œuvre pour la finesse des transitions.

En Musique, on nomme *Transition* le passage inattendu d'un ton à un autre. La *Tr. enharmonique* est celle dans laquelle une ou plusieurs notes, après avoir été entendues comme appartenant à un ton, changent tout à coup de nature et se transforment en notes d'un autre ton.

Terrains de transition. *Voy.* TERRAINS.

TRANSMIGRATION DES AMES. *Voy.* MÉTEMPSYCOSE.

TRANSMUTATION (du latin *transmutatio*, de *trans*, au delà, à la place de, et *mutare*, changer), changement d'une chose en une autre. Les Alchimistes admettaient la transmutation des métaux, et la recherche de la *pierre philosophale* était fondée sur ce principe erroné.

TRANSPARENCE. *Voy.* DIAPHANÉITÉ.

TRANSPIRATION. Chez l'homme et les animaux supérieurs, la substance exhalée dans la transpiration prend le nom de *sueur* (*Voy.* ce mot) lorsqu'elle est liquide et abondante; on la nomme *transpiration insensible* lorsqu'elle est aériforme. — La *transpiration* a lieu par la peau (*Tr. cutanée*) ou par le poumon (*Tr. pulmonaire*) : dans les temps froids, cette dernière se manifeste sous la forme d'une vapeur qui s'échappe de la bouche.

La Transpiration joue un rôle important dans la santé générale du corps; beaucoup de maladies sont dues à une brusque suppression ou même à une diminution graduelle de la transpiration. De là l'importance des habitations aérées et d'une température moyenne, des vêtements perméables et mauvais conducteurs du calorique (le coton et surtout la laine), des bains chauds, des frictions sèches, des boissons un peu stimulantes, etc.

TRANSPORT. En Jurisprudence, on nomme *Transport* l'acte par lequel se réalise la cession des créances et des droits incorporels. Il ne diffère de la *Vente* qu'en ce que la vente s'applique plutôt aux choses matérielles et saisissables (meubles et immeubles), et le *transport* aux choses immatérielles, comme des droits résultant d'un titre, d'un billet, d'une invention, d'une idée. — Il se dit aussi, en termes de Procédure, de l'action d'une personne qui, par autorité de justice, se *transporte* sur les lieux pour une vérification, une visite, ordonnées par le juge.

En Médecine *Transport*, *Transport au cerveau*, se disent vulgairement pour *Délire*.

TRANSPORTATION. D'après une loi de l'an II, tout mendiant repris pour la troisième fois en récidive devait être *transporté* aux colonies. La transportation était restée longtemps sans application, lorsque, après les journées de juin 1848, on la fit revivre pour débarrasser le pays d'une masse d'individus dangereux. On en fit une seconde application lors des troubles qui suivirent l'acte du 2 décembre 1851, et, cette fois, on étendit la transportation aux condamnés renfermés dans les bagnes. L'Algérie et la Guyane sont les lieux où sont actuellement dirigés les transportés. Leur condition est réglée par

la loi du 24 janvier 1850 et le décret du 28 mars 1852. — La *transportation* diffère de la *déportation* en ce que celle-ci implique toujours jugement, tandis que la transportation n'est qu'une mesure politique et exceptionnelle.

TRANSPOSITION. En Grammaire, on appelle ainsi le déplacement ou le renversement de l'ordre logique des mots, comme cela a lieu en grec, en latin, en allemand, etc. Les *Langues transpositives* sont celles où l'on n'est pas obligé de placer les mots suivant l'ordre logique : dans ce cas, les rapports des mots entre eux sont indiqués par leurs terminaisons.

En Musique, *Transposer*, c'est exécuter ou noter un morceau dans un ton différent de celui dans lequel il a été écrit. Cette opération demande une certaine habitude pour être bien faite. — On nomme *Transpositeur* tout instrument dont le son est différent de la note écrite : tels sont la contre-basse; les flûtes, les clarinettes, les cors et les trompettes, autres que la flûte, clarinettes, cors et trompettes ordinaires; le cor anglais, le contre-basson. On donne aussi ce nom à des instruments disposés de façon à opérer la transposition d'une manière toute mécanique : tel est le *Piano transpositeur*.

TRANSSUBSTANTIATION (du latin *trans*, au delà, et *substantia*, substance), changement d'une substance en une autre de nature supérieure. Il se dit spécialement de la conversion ou du changement miraculeux qui se fait de toute la substance du pain en la substance du corps de Jésus-Christ, et de toute la substance du vin en celle de son sang, en vertu des paroles sacramentelles que prononce le prêtre dans le sacrement de l'Eucharistie; en sorte que, selon la doctrine de l'Église catholique, il ne reste plus que les espèces du pain et du vin. Les Protestants nient la *transsubstantiation* : ils admettent seulement la *consubstantiation*. *Voy.* ce mot.

TRANSSUDATION (du latin *trans*, à travers, et *sudare*, suer), écoulement d'un liquide par gouttes ou en rosée, à travers le vase ou l'enveloppe qui le recèle : c'est par la *transsudation* que les liquides passent à travers les pores des vases où ils sont contenus, pour se rassembler en gouttelettes à la surface : c'est un moyen de rafraîchir les liquides. *Voy.* ALCARAZAS.

TRANSVERSE (du latin *transversus*, situé en travers). En Anatomie, on distingue : les *Apophyses transverses* des vertèbres; les *Artères transverses* de la face et du périnée; le *Muscle transverse du bas-ventre*, situé dans la région lombaire, etc.

TRAPA, nom latin de la *Mâcre*.

TRAPÈZE (du grec *trapéza*, table), nom donné, en Géométrie, à tout quadrilatère dont deux côtés seulement sont parallèles. La surface du *trapèze* est égale au produit de sa hauteur par la demi-somme de ses bases parallèles ou par la ligne menée par les milieux de ses côtés non parallèles.

En Anatomie, on donne le nom de trapèze à plusieurs organes à cause de leur forme à peu près carrée : l'*Os trapèze* est le premier os de la deuxième rangée du carpe; le *Muscle trapèze* est le muscle placé à la partie postérieure du cou et de l'épaule et à la partie supérieure du dos : ce muscle élève l'épaule, la porte en arrière ou l'abaisse; il sert aussi à redresser la tête et à l'incliner. *Voy.* TRAPÉZOÏDE.

Dans la Gymnastique, on appelle ainsi un appareil mobile en forme de *trapèze*, composé d'une barre de bois horizontale, qui est suspendue, par deux cordes plus ou moins écartées, à une barre immobile; appareil sur lequel on se livre à toutes sortes d'exercices de force et d'adresse.

TRAPEZOÏDE (c.-à-d. analogue au *trapèze*), nom donné, en Géométrie, aux figures à 4 côtés, dont tous les côtés sont obliques entre eux.

En Anatomie, l'*Os trapézoïde* est le deuxième os de la deuxième rangée du carpe; il est plus petit que le *trapèze*, en dedans duquel il se trouve placé; — le *Ligament trapezoïde* est la portion antérieure du ligament coraco-claviculaire.

Ce qu'on appelle en Marine *Voile trapézoïdale* est la même chose que la *Voile aurique*. *Voy.* AURIQUE.

TRAPP ou TRAPPITE (du suédois *trapp*, escalier), roche agrégée d'apparence homogène, de couleur vert foncé, verdâtre ou bleuâtre, et ainsi nommée parce que ses massifs sont étagés de manière à affecter extérieurement la forme d'un escalier. C'est un mélange de pyroxène et d'eurite.

TRAPPE (du bas latin *trappa*, qu'on dérive de *trabs*, poutre), espèce de porte posée horizontalement sur une ouverture à rez-de-chaussée ou au niveau d'un plancher, comme les *trappes* qui recouvrent l'entrée d'une cave, ou celles qu'offre la scène des théâtres. C'est aussi une espèce de porte, de fenêtre qui se hausse et se baisse dans une coulisse, comme la *trappe* d'un colombier, d'un charbonnier, etc.

Sorte de piége pour prendre les bêtes fauves : c'est un trou que l'on fait en terre, et que l'on couvre d'une bascule, ou de branchages et de feuillages, afin que la bête, venant à passer sur la bascule ou sur les branchages, tombe dans le trou (*Voy.* CHAUSSE-TRAPPE).—Dans l'Amérique du Nord, on appelle *Trappeurs* les chasseurs de profession, parce qu'ils font un continuel usage de ce genre de piége.

TRAQUE, action de *traquer*, c.-à-d. action par laquelle des personnes postées à cet effet par les chasseurs forment une enceinte dans un bois, de manière qu'en la resserrant toujours, ils obligent le gibier à entrer dans les filets ou à recevoir les coups des chasseurs. Les *Traqueurs* sont ordinairement armés de bâtons pour battre les buissons.

TRAQUENARD (par contraction de *Traque-renard*), piége en forme de trébuchet, que l'on tend aux bêtes nuisibles, *renards*, loups, belettes, etc.

Il se dit aussi d'une allure défectueuse du cheval qui ne tient ni du pas ni du trot, et qui approche de l'amble ou de l'entre-pas.

TRAQUET, terme de Meunerie, désigne une espèce de claquet, un morceau de bois attaché à une corde, et qui passe au travers de la trémie afin de faire tomber le blé sous la meule du moulin, par le mouvement continuel que lui imprime une mécanique.

TRAQUET (oiseau ainsi appelé du mouvement continuel de ses ailes et de sa queue, que l'on a comparé à celui du traquet d'un moulin), *Saxicola*, genre de Passereaux de la famille des Dentirostres suivant les uns, de celle des Subulirostres ou des Turdidées, suivant les autres : *bec droit, grêle, plus large que haut à sa base, très-fendu*; narines latérales, ovoïdes, à moitié fermées par une membrane; tarses allongés. Les Traquets vivent dans les lieux découverts, dans les landes stériles ou sur les rochers, presque jamais dans les bois. Ils sont d'une vivacité et d'une défiance extrêmes. Ils se nourrissent d'insectes et de baies, nichent dans les tas de pierres, à terre et dans les crevasses des rochers. Linné les confondait parmi les *Motacillæ*.

L'espèce type, le *Traquet motteux* ou *Cul-blanc* (*S. œnanthe*), a les parties supérieures d'un gris cendré, le front, la gorge et une bande au-dessus des yeux blancs; les ailes noires; la queue noire à son extrémité, blanche dans le reste de sa longueur; le devant du cou roussâtre, et toutes les parties inférieures blanches. Cet oiseau vole de *motte* en *motte*, en s'agitant continuellement, et en remuant sans cesse la queue. On le connaît aussi sous le nom d'*Imitateur* (*V.* ce nom). Parmi les autres espèces, on remarque le *Tr. sauteur*, le *Tr. oreillard*, le *Tr. rieur*, le *Tr. tarier*, le *Tr. pâtre*, le *Tr. solitaire*, le *Tr. sialis*, type du genre *Sialia* de Swainson, etc.

TRASS ou TIRRASSE (du hollandais *tiras*, ciment), espèce de pouzzolane, brune ou d'un gris rougeâtre, composée de silice, d'alumine, de carbonate de chaux

et d'oxyde de fer : c'est une substance d'origine volcanique, qu'on tire en rognons des pays voisins du Rhin, notamment des environs de Brühl, près d'Andernach. On s'en sert pour faire des mortiers hydrauliques. En Hollande, le Trass est employé à la construction des digues.

TRAUMATIQUE (en grec *traumatikos*, formé de *trauma*, plaie ou blessure), terme de Médecine, se dit de ce qui a rapport aux plaies ou aux blessures : c'est dans ce sens qu'on dit *Fièvre traumatique*, *Tétanos traumatique*, *Rhumatisme traumatique*, *Hémorragie traumatique*, etc. Sanson a donné un traité *Des Hémorragies traumatiques*, 1836.

TRAVAIL (mot que l'on dérive, par métaphore, de *travail* dans le sens de machine de force qui sert à contenir les chevaux vicieux). Les Economistes définissent le travail « l'application des facultés de l'homme à la production. » Les Philosophes voient dans le travail le principal titre de la propriété légitime, la principale source de toute valeur. Le travail se divise, comme les facultés d'où il émane, en *Tr. physique* ou *mécanique*, qui varie selon le genre d'industrie qu'on exerce, et *Tr. intellectuel*, celui du savant, de l'homme de lettres. Sous le rapport des résultats, le travail est *productif* ou *improductif*: *productif*, quand il confère à une chose quelconque un degré d'utilité d'où résulte pour cette chose une valeur échangeable égale ou supérieure à la valeur du travail employé : tels sont les travaux du savant, de l'entrepreneur, de l'ouvrier; *improductif*, quand il n'en résulte aucune valeur nouvelle : le premier seul mérite le nom de *travail*. — Dans l'Industrie pratique, on distingue le *travail à la journée*, *à la tâche*, *aux pièces*, *à façon*.

L'*organisation du travail industriel* est un des grands problèmes de l'Économie sociale et de la politique. Longtemps le travail fut entravé par les priviléges connus sous les noms de *maîtrises*, de *jurandes*, etc. (*Voy.* ces mots et INDUSTRIE). La liberté du travail a été proclamée en France en 1789, et elle est bientôt devenue la loi des sociétés modernes. Malgré les plans chimériques des Socialistes, qui, sous prétexte d'*organiser le travail*, voulaient donner à l'État la direction universelle de l'industrie, l'État n'intervient plus dans le travail que pour prévenir certains abus, soit en réglant le maximum du temps que l'on peut demander aux ouvriers (la loi du 9 sept. 1848 fixait ce temps à 12 heures), soit en déterminant l'âge auquel les enfants peuvent être admis dans les manufactures (la loi du 22 mars 1841 fixe cet âge à 8 ans, et n'astreint les enfants qu'à 8 heures de travail jusqu'à 12 ans, et à 10 jusqu'à 16 ans).

Le *Droit au travail*, qu'il faut se garder de confondre avec la *Liberté du travail*, est le droit qu'aurait tout individu sans occupation de s'adresser à l'État pour l'obliger à lui fournir un travail salarié. Ce droit, qui avait été admis plus ou moins implicitement dans les constitutions de 1791 et de 1793, a été formellement proclamé, au lendemain de la Révolution de 1848, par les décrets du 26 et du 28 février, rédigés sous l'inspiration de M. Louis Blanc. Mais cette déclaration, qui au premier abord semble pouvoir être sanctionnée par de légitimes sympathies, n'a pas tardé à conduire aux conséquences les plus déplorables : à la création des *ateliers nationaux* (*Voy.* ce mot), puis à l'insurrection de juin 1848, et enfin à la terrible lutte qui en fut la suite.

Parmi les nombreux écrits publiés sur la question du travail, on peut citer: *De la liberté du travail* par M. Ch. Dunoyer (1845); l'*Organisation du travail* de M. L. Blanc (1830 et 1850); *Des Lois du travail*, de G. de Puynode (1845); *le Droit au travail et le droit de propriété*, par M. Proudhon (1848 et 1850); *De l'organisation du travail*, de M. Wolowsky (1848); *Du droit au travail*, par M. Léon Faucher (1848).

Dans l'Administration, on appelle *Travail* le compte que chaque ministre rend au chef de l'État des affaires de son département, ainsi que les rapports que les principaux commis font aux ministres sur les affaires qui leur ont été renvoyées, notamment les propositions collectives relatives au personnel : en ce sens, on dit *travails* au pluriel.

En Médecine, on appelle *Travail d'enfant*, ou simplement *Travail*, la succession de phénomènes violents et douloureux dont l'ensemble caractérise la fonction de l'accouchement.

Les Maréchaux appellent *Travail* une machine de bois à quatre piliers, entre lesquels ils attachent les chevaux vicieux pour les contenir pendant qu'on les ferre ou qu'on les panse. A l'aide de cette machine, on peut aisément maintenir un cheval, l'enlever, le suspendre, suivant le besoin. Ce mot dérive de l'italien *travaglio*, formé du latin *trabale*, fait lui-même de *trabs, trabis*, poutre, parce que cette machine est faite de quatre poutres attachées ensemble.

TRAVAUX FORCÉS, une des peines afflictives et infamantes prononcées par le Code pénal, peine qui a remplacé les galères. Les hommes qui y sont condamnés, et qu'on nomme vulgairement *Forçats*, sont employés aux travaux de l'État les plus durs et les plus pénibles; ils traînent à leurs pieds un boulet, ou sont attachés deux à deux avec une chaîne, lorsque la nature du travail auquel ils sont employés le permet. Ils subissent leur peine dans les *bagnes* et, depuis la loi du 30 mai 1854, dans des colonies pénitentiaires. Les femmes condamnées aux travaux forcés subissent leur peine dans l'intérieur d'une maison de force. On distingue les *Travaux forcés à temps* et les *Tr. forcés à perpétuité*. La durée des *Tr. forcés à temps* est fixée à 5 ans au moins et 20 ans au plus; la condamnation aux travaux forcés à temps emporte la dégradation civique et l'interdiction légale. Les *Tr. forcés à perpétuité* durent toute la vie; avant 1854, cette peine emportait avec elle la mort civile. Jusqu'en 1832, ceux qui y étaient condamnés étaient *marqués* (Code pénal, art. 7, 22). — Le Code pénal détermine les cas où il y a lieu à l'application des *Tr. forcés à perpétuité* et à celle des *Tr. forcés à temps*.

La peine des *Travaux publics*, qu'il ne faut pas confondre avec la précédente, est celle qui est infligée aux militaires qui se sont rendus coupables du crime de désertion; ceux qui y sont condamnés sont employés à des travaux militaires ou à des travaux civils (décret du 19 vendém. an XII, art. 7).

TRAVAUX PUBLICS, travaux qui intéressent la généralité des habitants d'un pays. On comprend sous ce nom tout ce qui concerne les grandes routes (*ponts et chaussées*), les chemins de fer, la police du roulage, les fleuves et rivières navigables, la police de la navigation, les usines situées sur les cours d'eau navigables ou non navigables, les ports de commerce, les phares, les monuments publics, les dessèchements de marais, les mines et minières, etc. Tantôt l'administration de ces travaux a formé une branche du ministère de l'Intérieur, tantôt elle a eu une existence à part; elle a été réunie, par décret du 23 juin 1853, à celle de l'Agriculture et du Commerce, sous le titre de *Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics*. M. Husson a donné un *Traité de la législation des travaux publics* (1841), et M. Tarbé de Vauxclairs un *Dictionnaire des travaux publics* (1835).

TRAVÉE (du latin *trabs, trabis*, poutre), espace compris entre deux poutres, et qui est rempli par un certain nombre de solives. On appelle *Travée de comble*, la distance d'une ferme à l'autre sur deux ou plusieurs pannes; *Tr. de balustres*, un rang de balustres entre deux colonnes ou piédestaux; *Tr. de grille*, un rang de barreaux entre deux pilastres. — Dans une Église, on nomme *Travées* les galeries supérieures qui règnent au-dessus des arcades de la nef; dans un pont de bois, les parties

de la charpente qui forment les arches : ce sont des assemblages de pièces de bois dont les extrémités reposent sur les piles et culées et sur les palées, et qui supportent le tablier du pont.

Dans la Peinture de bâtiment, on nomme *Travée d'impression* la quantité de 6 toises superficielles (24 mètres carrés) d'impression de couleur à l'huile ou en détrempe, à laquelle on réduit les planchers plafonnés, les lambris, les placards et autres ouvrages de peinture, pour en faire le toisé.

TRAVERSE (de *travers*), se dit, en général, de toute pièce ou bande de bois ou de métal que l'on met en travers à certains ouvrages pour les assembler ou pour les affermir. — Dans les Chemins de fer, on nomme ainsi des pièces de bois placées sur le sol perpendiculairement à la direction de la voie d'un chemin de fer, et sur lesquelles reposent les rails par l'intermédiaire des coussinets. On les fait quelquefois en fonte et en fer forgé. — Dans le bâtis ou cadre extérieur de la locomotive, les deux jumelles latérales sont réunies à leurs extrémités par deux fortes pièces de bois appelées *traverses*. On appelle *grandes traverses* de grandes et fortes barres en fer forgé qui relient la boîte à fumée avec la boîte à feu, en passant sous le corps de la chaudière.

Dans l'Art militaire, on nomme *Traverse* une espèce d'épaulement qu'on élève entre des ouvrages, surtout dans les chemins couverts, pour qu'ils ne soient pas enfilés par les boulets de l'ennemi. Les soldats se mettent à l'abri derrière ces traverses.

TRAVERSIN. En Marine, ce mot se dit des pièces de bois posées en travers de la charpente d'un bâtiment. On nomme *Traversin des bittes* une forte pièce de bois qui croise horizontalement les deux montants des bittes afin de les lier l'une avec l'autre; *Tr. d'écoutille*, un morceau de bois volant qui traverse l'écoutille par le milieu, afin de la soutenir; *Tr. d'élinguets*, une pièce de bois endentée sur les bancs d'un vaisseau, derrière le cabestan, et dans laquelle on entaille les élinguets; *Tr. de herpe*, celle qui est à l'avant d'une herpe à l'autre, et qui sert à caponner l'ancre; *Tr. de hune*, des pièces de charpente fixées en travers sur les élonges des mâts et sur lesquelles reposent les hunes, etc.

TRAVERTIN, le *Tofus* des anciens, dit aussi *Pierre de Tivoli*, calcaire caverneux, blanc ou jaunâtre, qui se forme à la manière des tufs et qui est recherché pour la construction des voûtes à cause de sa légèreté. Cette pierre a la propriété de durcir à l'air et de se couvrir d'une teinte chaude et orangée. Il en existe de vastes carrières près de Tivoli : elles étaient déjà exploitées par les Romains et elles le sont encore de nos jours. A Rome, tous les temples antiques et la plupart des églises modernes sont en *travertin*. — On trouve un *tuf* analogue au travertin en France, à Vichy-les-Bains.

TRÉBUCHET (de *trébucher*), petite balance très-fine et très-juste que le moindre poids fait trébucher, c.-à-d. pencher plus d'un côté que de l'autre. Les trébuchets servent particulièrement à peser les monnaies d'or et d'argent, les diamants et autres choses précieuses. *Voy.* AJUSTOIR.

On nomme aussi *Trébuchet* un piége à prendre les petits oiseaux : c'est une sorte de cage dont la partie supérieure est couverte de grain, et arrêtée si délicatement que l'oiseau, en se posant, fait partir un ressort et se trouve enfermé dans la cage. — On donne quelquefois ce nom au *Traquenard*.

TRÉFILERIE (du latin *trahere filum*, tirer le fil), se dit et de l'art de former des fils avec les métaux, et des fabriques où ces fils se façonnent. On appelle spécialement *Tréfileur* l'ouvrier qui tire en fils le fer, l'acier, le laiton, le plomb, tandis qu'on appelle *Tireur d'or* et *d'argent* celui qui met en fils les métaux précieux. — Pour *tréfiler*, il suffit de faire passer le métal par les divers trous d'une *filière* (*Voy.* ce mot), afin qu'il acquière un diamètre très-petit, depuis un centimètre jusqu'à la ténuité la plus extrême. Les principales tréfileries sont, en France, celles de l'Aigle, Limoges, Lyon, Ornans, Rambervilliers, Béfort; à l'étranger, celles de Birmingham, d'Aix-la-Chapelle, Amsterdam, Cologne, Hambourg, Liége, Lubeck, Neuchâtel, etc.

TRÈFLE, *Trifolium* (c.-à-d. *à trois feuilles*), genre de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, tribu des Lotées, renferme des plantes herbacées, à feuilles alternes et formées de 3 folioles, à fleurs disposées en tête ou en épis très-serrés, variant de couleur, depuis le blanc jusqu'au jaune et au pourpre le plus vif : calice à 5 dents; la carène et quelquefois la corolle sont d'une seule pièce; gousse fort petite, à 1 ou 2 semences, recouverte par le calice. Les Trèfles abondent dans l'Europe tempérée : on en connaît plus de 120 espèces. Celle qui est le plus généralement cultivée est le *Trèfle des prés* (*Trifolium pratense*), à tiges ascendantes, striées; à folioles ovales, à fleurs d'un rouge pourpre. Cette espèce est commune dans les prés. C'est un excellent pâturage pour tous les bestiaux; ils en sont extrêmement avides. Les terres douces, grasses et fraîches sont celles qui lui conviennent le mieux. Ce Trèfle dure 3 ans, et peut fournir 2, 3 et 4 récoltes par an. Les feuilles de ce Trèfle donnent une couleur verte; les fleurs offrent aux abeilles une abondante récolte de miel, les semences une bonne nourriture aux volailles. — Le *Tr. incarnat* (*Tr. incarnatum*), haut de 40 centim., a des épis mous, allongés, cylindriques, lanugineux; des fleurs de couleur incarnate ou d'un roux pâle. Il croît dans les prés, en Suisse, en Italie; il est annuel et fleurit en juin. Tous les bestiaux le recherchent : il les engraisse plus promptement que le Trèfle des prés. On le cultive dans le midi de la France sous les noms de *Farouche* (corruption de *fé routjé*, foin rouge), et de *Trèfle de Roussillon*. C'est le plus précoce de tous les fourrages. Très-souvent on le fait pâturer sur place par les moutons avant sa floraison, et on laboure sur-le-champ pour lui substituer une autre culture. Jamais on ne le fait sécher, parce qu'il perd sa saveur et se brise à la suite des opérations du fanage. — Le *Tr. rampant* (*Tr. repens*), vulgairement *Triolet*, *petit Trèfle blanc* ou *Tr. de Hollande*, se trouve partout, dans les prés, sur les pelouses, sur le bord des chemins : fleurs blanches, en tête, qui se renouvellent toute l'année. C'est pour les bestiaux un excellent pâturage. On le sème, surtout en Angleterre, pour le faire pâturer par les moutons au printemps, à une époque où les autres plantes sont rares. — Parmi les autres espèces, on remarque encore : le *Tr. rouge* (*Tr. rubens*), qu'on cultive à cause de la belle couleur rouge de ses corolles, disposées en épis allongés; le *Tr. fraisier* (*Tr. fragiferum*), dont la fleur est rouge pâle, et dont le calice renflé présente l'aspect d'une fraise; le *Tr. blanc* (*Tr. album*), très-commun dans les prairies, etc.

On nomme vulgairement *Trèfle bitumineux*, le Psoralier; *Tr. d'eau*, *Tr. de castor*, le Ményanthe; *Tr. musqué*, la Trigonelle bleue ou Mélilot bleu.

TRÈFLE, une des quatre couleurs des cartes, ainsi nommée parce que les cartes qui sont de cette couleur sont marquées d'une figure de feuille de Trèfle.

En Sculpture et en Architecture, le *Trèfle* est un ornement imité de la feuille de Trèfle. On appelle *Trèfle de moderne*, dans les monuments gothiques, des petites roses à jour, faites de pierres dures, avec nervures, et formées par trois portions de cercle ou par trois arcs en tiers-point.

TRÉFONDS (du latin *terræ fundus*, le fonds du sol) : c'est le fonds qui est sous le sol et qu'on possède comme le sol même : on dit en ce sens *propriétaire du fonds et du tréfonds*. On appelle *tréfoncier* le propriétaire du fonds et du *tréfonds*.

TREILLE (du latin *trichila*, qui a le même sens),

On appelle ainsi une vigne palissadée contre un mur ou contre un treillage; on en forme aussi en berceau. Dans les treilles bien conduites, on dispose les branches de la vigne de la manière la plus favorable pour qu'elles se chargent de fruits abondants et pour que ces fruits parviennent à leur maturité; elles sont en même temps un ornement pour les jardins. Toutes les expositions ne conviennent pas à une treille : dans la plus grande partie de la France, on ne peut l'établir qu'au levant et au midi.

TREILLIS (de *treille*). Outre ces ouvrages de bois ou de métal qui imitent les mailles en losange d'un filet et qui servent de clôture, on appelle *Treillis* une espèce de toile de chanvre écrue, très-grosse et très-forte, propre à faire des sacs et des emballages; ainsi qu'une autre sorte de toile teinte en noir, gommée, calandrée, satinée ou lustrée, propre à faire des coiffes à chapeaux et des doublures de caisses et de malles.

Les Peintres nomment ainsi un châssis divisé en plusieurs compartiments ou carreaux, qui sert à copier des tableaux que l'on veut porter à des dimensions plus grandes ou plus petites.

TREIZE (du latin *tredecim*). Ce nombre est regardé par des personnes superstitieuses comme un nombre malheureux. On l'appelle le *nombre de Judas*, parce que c'est le nombre des convives de la Cène, où Judas faisait le treizième. Beaucoup de personnes ne consentiraient pas à se mettre *treize* à table, dans la persuasion que l'un des convives mourrait dans l'année.

TREIZIÈME. En Musique, une *treizième* est un intervalle composé d'une octave et d'une sixte, parce qu'il est formé de treize tons ou demi-tons.

TRÉLINGAGE, gros filin qui attache les bas haubans de bâbord avec ceux de tribord, dans les bâtiments dits *trait-carré*.

TRÉMA (du grec *tréma*, trou, parce que ces points paraissent comme deux petits trous au-dessus de ces lettres), signe d'accentuation qui se place sur les voyelles *ë*, *ï*, *ü*, lorsque, étant placées après une autre voyelle, elles doivent être prononcées séparément. Exemples : *Saül*, *ciguë*, *naïf*. — On n'emploie pas le tréma quand il peut être remplacé par un autre accent; ainsi on écrit *Chloé*, *poésie*, et non *Chloë*, *poësie*.

TRÉMANDRE, *Tremandra*, genre de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, type de la petite famille des Trémandracées, se compose de petits arbrisseaux rameux de l'Australie, assez semblables aux plantes de la famille des Polygalées. — La famille des *Trémandracées* renferme les genres *Tremandra*, *Tetratheca* et *Platytheca*.

TRÉMATODES (du grec *trêmatôdês*, troué), nom donné par Rudolphi à une division de ses Entozoaires : ce sont des vers intestinaux androgynes, à corps aplati, mollasse, et pourvus de nombreux suçoirs.

TREMBLE, nom vulgaire d'une espèce du Peuplier (*Populus tremula*) dont les feuilles tremblent au moindre vent. *Voy.* PEUPLIER.

C'est aussi le nom vulgaire de la *Torpille*.

TREMBLEMENT, agitation involontaire du corps ou des membres, résultant communément de la faiblesse du système musculaire. Le tremblement est l'effet de l'âge : il est parfois, chez les vieillards, le premier degré de la paralysie, et indique souvent une lésion de la moelle épinière. Il peut aussi être produit par l'abus des liqueurs alcooliques (*delirium tremens*), ou par des agents spéciaux, comme le mercure, le plomb, etc., chez les individus exposés aux émanations de ces métaux : on l'appelle alors *tremblement métallique*.

TREMBLEMENT DE TERRE, secousse violente et brusque qu'éprouve quelquefois la couche superficielle de la terre. Ces commotions peuvent renverser des villes entières. Parmi les tremblements de terre les plus désastreux de ces derniers siècles, on cite ceux qui détruisirent Lima en 1746 et Lisbonne en 1755; ceux qui désolèrent la Calabre en 1783, la province de Caracas en 1812, Alep en 1822, les provinces de Murcie et de Valence en 1829, la Guadeloupe en 1843; ceux qui détruisirent les v. de Chiraz, en 1853; de Brousse, en 1855, etc. Les tremblements de terre s'expliquent par les memes causes que les éruptions volcaniques, les soulèvements et les affaissements du sol, c.-à-d. par l'action d'un feu central et des gaz qui peuvent s'y développer. *Voy.* VOLCAN.

TREMBLEUR, nom vulgaire du poisson électrique appelé *Malaptérure*. — En Médecine, on appelle *Trembleurs* les malades affectés de la chorée.

En Histoire, on connaît les *Trembleurs des Cévennes* et les *Trembleurs* ou *Quakers* d'Angleterre. *Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

TREMBLIN, nom vulgaire de l'*Amourette*, vient de ce que le plus petit vent met en mouvement les pédicelles de sa panicule.

TRÉMELLE, *Tremella*, genre de la famille des Champignons basidiosporés ectobasides, tribu des Idiomycètes, renferme des Champignons gélatineux, homogènes, de couleur jaune ou orangée, de forme variée, à surface tantôt lisse, tantôt recouverte d'une poussière fournie par les sporules ou graines, croissant pour la plupart sur le tronc ou les branches des arbres morts. La *Trémelle mésentérique* est d'un jaune orangé, gélatineuse, membraneuse et très-plissée; la *Tr. sarcoïde* est gélatineuse, de couleur violette, rouge, verdâtre, brune ou noire.

TRÉMIE (du latin *trimodia*, trois boisseaux, à cause de sa capacité), nom donné : 1° par les marchands de blé et d'avoine à un vaisseau en forme de pyramide renversée, dont le dessus est de cuir et le dessous un treillis de fil de laiton, en sorte que les grains se criblent en passant dans la trémie pour tomber de là dans un cuvier qui est au bas; — 2° dans les Moulins à farine, à une sorte d'auge ou de grande cage de bois carrée, fort large par le haut et fort étroite par le bas, qui sert à recevoir le blé à moudre et à le faire écouler peu à peu sur les meules pour le réduire en farine; — 3° à une mesure dont on se sert pour le sel.

On nomme aussi *Trémie* une espèce de mangeoire destinée à la volaille et aux pigeons.

Dans la Construction, on appelle *Bandes de trémie*, des bandes de fer qui servent à soutenir les âtres et les languettes de cheminée.

TRÉMIÈRE (ROSE), nom donné vulgairement à une espèce du genre Alcée, de la famille des Malvacées, dont la fleur a quelque ressemblance de forme avec la rose (*Voy.* ALCÉE et PASSE-ROSE). — On fait venir *Trémière*, par corruption, d'*ultra mare*, outre mer, parce que cette plante est originaire de Syrie.

TRÉMOIS, nom vulgaire du Blé de Mars, qui ne reste que *trois mois* en terre. — On donne aussi ce nom à un mélange de froment, de seigle, d'avoine, de pois, de vesce, etc., qui se sème pour être coupé en vert au printemps, au bout de trois mois, et qu'on donne tout de suite aux bestiaux.

TRÉMOLITE, nom donné d'abord à la *Grammatite*, espèce d'Amphibole, parce qu'on l'avait trouvée au val de *Tremola*, près du Saint-Gothard. *Voy.* AMPHIBOLE.

TREMOLO, mot italien qui signifie *tremblement*, désigne, en Musique, un mouvement rapide et continu sur une seule note. On obtient cet effet sur les instruments à archet en faisant aller et venir l'archet sur les cordes avec tant de rapidité que les sons se succèdent sans aucune solution de continuité.

TREMPE, opération qui consiste à plonger dans un bain d'eau froide le fer ou l'acier portés à la chaleur rouge. Par la trempe, ces métaux acquièrent de l'élasticité et de la dureté; leur tissu devient plus serré et plus fin. L'opération de la trempe exige une grande habitude, surtout pour l'appréciation du moment où le métal est arrivé au degré de chaleur né-

cessaire. Pour éviter que l'eau crue ne donne une trempe trop vive, ce qui rendrait le métal très-cassant, on répand sur l'eau une couche d'huile qui s'oppose au saisissement trop prompt du métal, ou bien l'on trempe dans l'eau tiède, l'huile, la graisse, etc On adoucit encore la trempe par l'opération du *recuit* (*Voy.* ACIER); le métal se colore alors de diverses nuances : c'est ce qu'on appelle *Trempe paille*, *Tr. rouge*, *Tr. violette*, etc. — Pour obtenir la *Trempe* dite *au paquet*, on chauffe dans une retorte le fer mêlé à du charbon de bois; quand la retorte a atteint la couleur rouge blanc, on l'ouvre et on jette la pièce dans l'eau : il n'y a alors qu'une couche plus ou moins épaisse qui soit transformée en acier.

TREMPLIN (de *trembler*), planche inclinée et très-élastique, sur laquelle les Sauteurs courent pour se donner de l'élan et faire des sauts périlleux.

TRENTE ET QUARANTE, jeu de cartes, appelé quelquefois aussi *Trente et un*, qui se joue avec six jeux de cartes entiers, mêlés ensemble, et présentant en tout 312 cartes; les cartes sont tenues par un banquier; le nombre des joueurs ou *pontes* est indéterminé. Sur le tapis sont deux cartons en losange, l'un noir, l'autre rouge. Les joueurs ayant fait leur mise, c.-à-d. placé une somme sur la couleur qui leur convient, le banquier joue d'abord pour la *noire* : il découvre un certain nombre de cartes, qu'il pose l'une après l'autre au milieu de la table, jusqu'à ce qu'elles aient dépassé le nombre trente, mais sans jamais aller au delà de quarante. L'as compte pour un point, les figures pour dix et les basses cartes pour les points qui y sont marqués. La même opération a lieu ensuite pour la *rouge*. Celle des deux rangées qui approche le plus de trente et un gagne; le banquier double alors les mises de la couleur gagnante. Lorsque le nombre 31 est amené, la moitié des enjeux appartient au banquier. En cas d'égalité de points, le coup est nul.

TRENTE ET UN, jeu de cartes qui tient du Vingt et un et de la Bouillotte, se joue, suivant le nombre des joueurs, avec un ou plusieurs jeux, dont on a retiré les basses cartes. Chaque joueur reçoit *trois* cartes, une à une, et à chaque tour le banquier en retourne une sur le tapis. Si l'un des joueurs a *trente et un* dans la main, il arrête le jeu; si non, chaque joueur échange une carte de son jeu contre une des cartes retournées, jusqu'à ce que le jeu soit arrêté : on abat alors les cartes et celui qui a le point le plus faible perd un jeton.

TRÉPAN, TRÉPANATION (du grec *trupanon*, tarière, dérivé de *trupa*, trou). On nomme *Trépan* un instrument de Chirurgie avec lequel on perce les os, et spécialement ceux du crâne, pour donner issue aux épanchements de sang ou de pus qui se sont accumulés à l'intérieur, pour relever ou extraire certaines pièces d'os enfoncées dans les fractures de la cavité du crâne, enfin pour arrêter la carie des os longs ou pour en extraire un séquestre. L'opération s'appelle *Trépanation*. — Un trépan se compose généralement d'un arbre terminé par une palette à l'une de ses extrémités, et à l'autre par une mortaise à charnière qui peut recevoir successivement différentes pièces, telles que les tiges du *Tr. perforatif*, du *Tr. exfoliatif*, des *Couronnes de trepan*, etc. Le *Tr. perforatif* est une forte lame d'acier pyramidale, terminée par une pointe quadrangulaire tranchante sur les côtés. Le *Tr. exfoliatif* ressemble au perçoir du tonnelier; c'est une lame dont le bord inférieur est tranchant et présente à sa partie moyenne une sorte de pivot ou d'épine saillante qui le partage en deux moitiés taillées en sens inverse l'une de l'autre. Les *Couronnes de trépan* sont des espèces de tubes d'acier légèrement coniques, dont l'extrémité la plus étroite est dentelée en forme de scie circulaire, et dont l'autre extrémité est fermée par une plaque dite *culasse*, d'où s'élève une tige destinée à être adaptée à l'arbre. Au centre de la couronne est la *pyramide*, autre tige d'acier qui sert à assujettir la couronne au lieu où elle doit agir.

Pour trépaner, on découvre les os du crâne à l'aide d'une incision cruciale ou en T; on relève les lambeaux qu'on fait tenir par des aides, on enlève le périoste; on pratique ensuite, avec le trépan perforatif, une petite ouverture qui doit recevoir la pyramide de la couronne, que l'on applique ensuite. Lorsque la couronne a tracé sa voie, on enlève la portion d'os sciée avec un élévatoire, espèce de levier en acier. Avec un couteau lenticulaire, on abat les inégalités que présente l'ouverture faite au crâne, et on donne issue aux liquides épanchés. La plaie est ensuite pansée avec soin. Un tissu accidentel plus ou moins épais ne tarde pas à remplacer la portion d'os enlevée et à boucher l'ouverture; néanmoins, il est bon de protéger cette région au moyen d'une calotte en cuir bouilli.

L'opération du trépan est plus effrayante que dangereuse; cependant on y a recours aujourd'hui bien moins souvent qu'autrefois. On doit à M. Velpeau un traité *De l'opération du trépan* (Paris, 1834).

TRÉPIED. Ce mot se dit, en général, de tout vaisseau, siége, table ou instrument à *trois pieds*. Les anciens se servaient des trépieds, soit pour les usages domestiques, pour y poser des lampes, des vases, soit dans les cérémonies religieuses, pour y brûler des parfums dans les temples et pendant les sacrifices, pour y conserver l'eau lustrale dans les temples ou l'eau commune dans les habitations. — Le trépied était aussi, chez les anciens, un siége sacré sur lequel les prêtres, la pythonisse, les sibylles se mettaient pour rendre des oracles : on appelait spécialement *Trépied sacré*, *Tr. prophétique*, *Tr. de Delphes* ou *d'Apollon*, celui sur lequel la prêtresse de Delphes donnait ses réponses.

TRÉPOINT ou TRÉPOINTE (pour *trois points*), bande de cuir mince que les Cordonniers, les Coffretiers, les Bourreliers, etc., mettent entre deux cuirs plus épais ou deux semelles qu'ils veulent coudre ensemble, afin de soutenir la couture.

TRÉSETTE, TRÉ-SEPT ou TROIS-SEPT (Jeu de [illegible]), jeu de cartes d'origine italienne, ainsi nommé à cause de l'importance qu'on y donne aux nombres *trois* et *sept*. Il se joue à 4, comme le whist, avec un jeu entier dont on a extrait les huit, les neuf et les dix. Le trois est la plus forte carte; viennent ensuite le deux, l'as, le roi, la dame, le valet, le sept, le six, le cinq et le quatre. La partie est de 21 points, qui résultent des points qu'on a dans la main et des levées qu'on fait en jouant. Le trois, le deux et l'as d'une même couleur s'appellent *napolitaine* et valent trois points. Une napolitaine suivie de 7 cartes de même couleur s'appelle *calidondrion* et fait gagner d'emblée; suivie de trois cartes pareilles, elle s'appelle *calladon* et fait gagner également. Ce jeu est passé de mode.

TRÉSOR (du latin *thesaurus*). Le Code définit le trésor « Toute chose cachée ou enfouie sur laquelle personne ne peut justifier sa propriété. » — « La propriété d'un trésor appartient à celui qui le trouve dans son propre fonds. S'il est trouvé dans le fonds d'autrui, il appartient par moitié à celui qui l'a découvert et au propriétaire du fonds. » (art. 598.)

Trésor public, lieu où l'on renferme les sommes provenant des impôts et autres revenus de l'État. Les Athéniens renfermaient leurs revenus dans la citadelle, sous la garde de trois magistrats nommés *tamiai*, ou ils les déposaient dans les temples des dieux : le trésor commun des Grecs était dans le temple de Delphes. A Rome, le trésor public (*ærarium*), était sous la garde de deux questeurs; sous les empereurs, on distinguait le trésor public et celui du prince ou *Fisc* (*V.* FISC). — En France, le trésor public est au[illegible] déposé au Ministère des Finances. Napoléon avait

créé en 1806 un Ministère du Trésor : ce ministère, qui avait été occupé par M. Mollien, fut supprimé en 1814.

Caisse centrale du Trésor public, établissement formé pour faire le service du trésor public, et en même temps pour faciliter la circulation des capitaux au moyen de mandats qu'il délivre sur tous les départements, en échange des versements qui lui sont faits, et en acquittant pour le compte des receveurs généraux les mandats qu'ils ont été autorisés à tirer sur le trésor. *Voy.* BONS DU TRÉSOR.

TRESORERIE. Ce mot se prend tantôt comme synonyme de *Trésor public* ou même de *Ministère des Finances* : c'est ainsi qu'en Angleterre on dit *Les lords de la Trésorerie;* tantôt pour désigner le mouvement des fonds qui appartiennent à l'État : par ces mots, *Service de trésorerie*, *opérations de trésorerie*, on désigne un service et des opérations de banque exécutés par le Trésor public.

TRESORIER, se dit, en général, de celui qui est chargé de garder ou même de percevoir et de distribuer les fonds d'un souverain, d'un État, d'une communauté ou d'un établissement quelconque.

On appelait autrefois *Trésoriers de France* des agents supérieurs des finances, établis en nombre variable dans les *Généralités* pour travailler à la répartition des tailles, et pour connaître de plusieurs autres affaires de finances, du domaine, des ponts et chaussées et des chemins publics. Leur institution date des premiers temps de la monarchie : ils étaient d'abord chargés de la garde et de la direction du *trésor du roi;* ils en retinrent le nom de *Trésoriers.* — Il y avait, en outre, le *Tr. de l'épargne* ou *la maison du roi*, ceux *de la guerre, de la marine et des colonies*, *de l'extraordinaire de la guerre*, *des aumônes*, *de la police*, etc.

Napoléon avait institué un *Ministre du Trésor* (*V.* TRÉSOR). Depuis 1814, nous avons eu le *Trésorier de la liste civile* (aujourd'hui *Ministre de la maison de l'Empereur*), le *Tr. de la Chambre des Pairs, de la Chambre des Députés* (aujourd'hui *du Corps législatif*), *de l'ordre de la Légion d'honneur*, *des Invalides*, les *Tr. des invalides de la marine*, etc.

Dans l'Église, l'office de *Trésorier* était autrefois une dignité ou un bénéfice ecclésiastique dont le titulaire était chargé de la garde de l'argenterie, des joyaux, reliques, chartres et autres objets précieux, d'une église, d'une communauté, etc.

Archi-Trésorier de l'Empire, grand dignitaire de l'Empire français. *Voy.* ARCHI-TRÉSORIER.

Grand Trésorier de l'Empire, un des titres de l'électeur palatin dans l'ancien empire d'Allemagne.

TREUIL (qu'on dérive de *torculum*, pressoir, formé lui-même de *torquere*, tordre), une des sept machines simples : c'est un cylindre de bois tournant sur son axe, soutenu sur deux points fixes, et à l'aide duquel on peut, avec une petite force, enlever un poids considérable attaché à une corde qui s'enroule sur le cylindre. On se sert, à cet effet, d'une espèce de tambour fixé à une des extrémités du cylindre, et portant ordinairement à sa circonférence des espèces de chevilles ou leviers. Le plus souvent, au lieu de tambour, on fixe à l'une des extrémités du cylindre des leviers croisés qui servent à faire tourner le cylindre sur son axe, tandis que la corde qui soutient le poids s'enroule sur le cylindre.

TRÊVE (de l'allemand *treue*, foi, promesse), convention par laquelle deux parties belligérantes s'engagent à suspendre pour quelque temps les actes d'hostilité, sans que pour cela la guerre soit terminée : la durée de la trêve peut varier de quelques jours à plusieurs années. La trêve est ordinairement générale, c.-à-d. qu'elle s'étend à tous les pays soumis aux deux puissances belligérantes; quand elle est restreinte à quelques lieux en particulier, elle prend le nom d'*armistice* (*Voy.* ce mot). Si elle n'a pour but que l'accomplissement de certains devoirs indispensables, comme l'inhumation des morts, ce n'est qu'une *suspension d'armes.* — On appelle *Trêve marchande* une trêve durant laquelle le commerce est permis entre deux États qui sont en guerre; *T. pêcherie*, une convention entre deux nations en état de guerre de ne pas considérer comme ennemis les navires qui font la pêche.

Trêve de Dieu. Voy. ce mot et GUERRES PRIVÉES au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

TREVIRE (de *virer*), t. de Marine, cordage ployé en double, amarré en son milieu au sommet d'un plan incliné, et servant à faire rouler sur ce plan un corps cylindrique tel qu'une barrique, pendant que les deux bouts du cordage, un peu écartés l'un de l'autre, sont tirés ou lâchés doucement.

TRI.... Ce mot, qui veut dire *trois*, entre dans la composition d'un grand nombre de mots scientifiques, comme *Triangulé*, *Tricéphale*, *Tridenté*, *Trifide*, *Trifolié*, *Trigastrique*, *Trilingue*, *Trilobé*, *Triloculaire*, *Trinervé*, *Tripartite*, *Tripenné*, *Tripétale*, *Triponctué*, *Trisérié*, *Trivalve*, etc., qui pour la plupart s'expliquent d'eux-mêmes.

TRIADE (du grec *trias*, nombre ternaire), assemblage de trois unités, de trois personnes, de trois divinités. La *Triade* joue un rôle important dans la philosophie de Pythagore et de Platon, ainsi que dans la plupart des religions, où elle est désignée sous le nom de *Trinité*. *Voy.* TROIS et TRINITÉ.

TRIADELPHE (du grec *treis*, *tria*, trois, et *adelphos*, frère), se dit, en Botanique, d'une plante dont les étamines sont réunies en trois faisceaux, dont chacun offre plusieurs anthères.

TRIAIRES, *Triarii*, soldats de la légion romaine qui combattaient à la troisième ligne. *Voy.* LÉGION.

TRIANDRIE (du grec *treis*, *tria*, trois, et *aner*, *andros*, étamine, organe mâle), nom donné, dans le système de Linné, à une classe et à quatre ordres comprenant des plantes dans les fleurs desquelles on compte trois étamines : telles sont les Graminées.

TRIANGLE (c.-à-d. *qui a trois angles*), figure limitée par trois lignes ou *côtés* qui se coupent deux à deux et forment ainsi trois *angles*. Le triangle est *rectiligne*, si les trois côtés sont des lignes droites; *curviligne*, s'ils sont des lignes courbes; *mixtiligne*, si les uns sont des lignes droites et les autres des lignes courbes. On appelle *Tr. sphériques*, ceux qui sont formés sur la surface de la sphère par l'intersection de trois de ses cercles. — Le triangle est *équilatéral*, lorsque ses 3 côtés sont égaux; *isocèle*, lorsque 2 seulement de ses côtés sont égaux; *scalène*, lorsque les 3 côtés sont inégaux. On nomme triangle *rectangle* celui dont un des angles est droit; *obtusangle*, celui dont un des angles est obtus; *acutangle*, celui dont les 3 angles sont aigus. Le côté opposé à l'angle droit, dans un triangle rectangle, s'appelle l'*hypoténuse* (*Voy.* ce mot). On nomme indifféremment *sommet* d'un triangle le sommet d'un quelconque de ses angles, et alors le côté opposé à cet angle prend le nom de *base;* la distance du sommet à la base est la *hauteur* du triangle.

La somme de deux côtés d'un triangle est toujours plus grande que le troisième côté. La somme des trois angles d'un triangle est toujours égale à la somme de deux angles droits. Dans un triangle isocèle, les angles opposés aux côtés égaux (dits *angles à la base*) sont égaux; la droite qui partage en deux parties égales l'angle au sommet d'un triangle isocèle, est perpendiculaire à sa base, et partage cette base en deux parties égales. La surface d'un triangle est égale à la moitié du produit de sa base par sa hauteur; le carré construit sur l'hypoténuse d'un triangle rectangle équivaut à la somme des carrés construits sur les deux autres côtés. Deux triangles sont *égaux* s'ils ont un angle égal compris entre deux côtés égaux, ou s'ils ont un côté égal, adjacent à deux angles égaux, ou enfin s'ils ont

leurs trois côtés égaux chacun à chacun. Deux triangles sont *équivalents* s'ils ont même base et même hauteur. Deux triangles sont *semblables* s'ils ont leurs trois angles égaux chacun à chacun, et si leurs côtés homologues, c.-à-d. opposés à des angles égaux, sont proportionnels. Si dans un triangle quelconque on mène une parallèle à l'un des côtés, elle partagera les deux autres côtés en parties proportionnelles, et de plus, son rapport avec le côté parallèle sera le même que celui d'une quelconque des parties opposées avec le côté correspondant.

Chez les anciens, Dieu est quelquefois représenté sous la forme d'un triangle, avec un œil au milieu. — Les Chrétiens représentent la sainte Trinité sous la figure d'un triangle, au milieu duquel est écrit en caractères hébraïques le nom de *Jéhovah*.

On nomme encore *Triangle :* 1° dans la Construction, une sorte d'équerre dont une des branches est beaucoup plus mince que l'autre, de manière que la plus épaisse s'appuie contre la pièce de bois sur laquelle on veut tracer un trait ou carré d'équerre; — 2° en Musique, un instrument d'acier en forme de triangle, qu'on frappe intérieurement avec une tringle du même métal, pour accompagner certains airs de musique : il est surtout usité dans la musique militaire et dans quelques airs de danse.

En Astronomie, on nomme *Triangle boréal*, *Petit triangle* et *Tr. austral*, trois constellations dont les étoiles sont disposées en forme de triangle : le *Triangle boréal*, la plus importante des trois, est entre le Bélier et le pied d'Andromède.

TRIANGULAIRE, qui a trois angles. — En Anatomie, on nomme *Triangulaire du nez*, le muscle transversal du nez; *Tr. des lèvres*, le muscle abaisseur de l'angle des lèvres; *Tr. sternal*, le muscle situé à la face interne du sternum; *Tr. du coccyx*, le muscle ischio-coccygien.

TRIANGULATION, opération trigonométrique au moyen de laquelle on lève le plan d'un terrain : elle consiste à déterminer la position de certains points de la surface du globe et à la rapporter sur un plan, à l'aide de *triangles*. On prend deux points extrêmes connus, puis on lie les points intermédiaires les uns aux autres, et aussi aux points extrêmes, par des lignes droites formant une série de triangles : on mesure quelques-unes de ces lignes en guise de bases, ainsi que les angles de ces triangles nécessaires pour la solution; et, à l'aide de calculs trigonométriques, on précise les points intermédiaires. Le *Graphomètre* et le *Théodolite* sont les instruments dont on se sert ordinairement pour ce travail. *Voy.* GÉODÉSIE.

TRIAS, terrain sédimentaire qui se compose de *trois* éléments principaux. *Voy.* TERRAINS.

TRIBASIQUE, se dit d'un sel qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant, pour la même quantité d'acide.

TRIBIN, espèce de Vautour. *Voy.* CARACARA.

TRIBORD ou STRIBORD (par corruption de *dextribord*, côté droit, ou, selon M. Jal, de *styrbord* ou *starboard*, côté du gouvernail, parce que, autrefois, le gouvernail était à droite), nom donné, en termes de Marine, au côté droit d'un bâtiment, en regardant de l'arrière à l'avant. On l'oppose à *bâbord*. Pour les préséances, le tribord passe avant le bâbord.

Tribord à la barre! c'est l'ordre donné au timonnier de mettre la barre du gouvernail à tribord, c.-à-d. de la faire tourner à droite.

TRIBRAQUE (du grec *treis*, trois, et *brakhys*, bref), pied employé dans les vers grecs et latins, et qui se compose de trois syllabes brèves, *scĕlĕră*. Ce pied entre quelquefois dans le vers ïambique.

TRIBU, division civile ou territoriale. *Voy.* TRIBUS au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

En Histoire naturelle, on appelle *Tribu* une subdivision qui se place entre la *famille* et les *genres*.

TRIBULCON (du grec *tribô*, user, frayer un passage, et *elkos*, plaie, blessure), sorte de *tire-balle* ainsi nommé par son inventeur, le chirurgien Percy.

TRIBULE, *Tribulus*, genre de la famille des Zygophyllées, se compose de plantes herbacées du midi de l'Europe et des régions intertropicales. *Le Tribule terrestre* (*Tr. terrestris*), vulgairement *Herse* et *Croix de Malte*, a des tiges rampantes, de petites feuilles de couleur cendrée, des fleurs petites, solitaires, d'un jaune pâle; des fruits armés d'épines aiguës, formant une croix de chevalier, et qui blessent cruellement : il croît dans les lieux secs, le long des champs, au bord des routes. Virgile cite le Tribule parmi les plantes nuisibles aux cultivateurs :

Lappæque tribulique, interque nitentia culta, etc. (Géorg., I, 15

On nomme *Tribule aquatique* la Mâcre flottante; *Tr. des bois*, le Caucale grandiflore; *Tr. marine*, un Crithme, etc.

TRIBUNAL (mot latin), nom donné primitivement au siége du haut duquel les *tribuns* rendaient la justice, ne s'entend plus que du siége et de la juridiction d'un magistrat ou de plusieurs magistrats qui jugent ensemble.

On distingue, en France, suivant la nature des matières qu'ils ont à juger, des *Tribunaux de simple police*, *correctionnels*, *civils*, *criminels*, des *Tr. de commerce*, des *Tr. administratifs*, *maritimes*, etc.; — suivant le degré de juridiction, des *Tr. de première instance* et des *Tr. d'appel* ou *Cours impériales :* un tribunal suprême, la *Cour de cassation*, est chargé de reviser au point de vue du pur droit les arrêts et les jugements : il peut les casser pour violation de la loi ou des formes et pour excès de pouvoir. — On distingue encore les tribunaux en *Tr. ordinaires* et *Tr. extraordinaires* ou *exceptionnels*. Les *Tr. ordinaires* sont, les uns *temporaires*, comme les Cours d'assises; les autres *permanents*, savoir : les tribunaux de simple police, les justices de paix, les tribunaux de première instance, civils et correctionnels, les Cours impériales et la Cour de cassation. Les *Tr. extraordinaires* ou *exceptionnels* sont les conseils de guerre de terre ou de mer, les tribunaux maritimes, la haute Cour de justice, les tribunaux de commerce, les conseils de discipline de la garde nationale, le conseil de l'Instruction publique, les chambres de discipline des notaires, des avoués, les conseils de discipline des avocats, les conseils de prud'hommes, etc. — Pour les *tribunaux d'exception*, qu'il ne faut pas confondre avec les tribunaux exceptionnels, *Voy.* EXCEPTION.

Tribunal civil, *Tribunal correctionnel*. *Voy.* TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

Tribunal de commerce. Les tribunaux de commerce connaissent de toutes les contestations relatives aux transactions entre négociants; des faillites et des contestations qui s'élèvent entre toutes personnes relativement aux actes de commerce. Ils jugent en dernier ressort toutes les demandes dont le principal n'excède pas la valeur de 1,500 francs. Il y a près de chaque tribunal un greffier et des huissiers, et à Paris des gardes du commerce pour l'exécution des jugements emportant prise de corps. Le ministère des avoués est interdit devant les tribunaux de commerce; mais on admet des *agréés*. — Les juges et les présidents des tribunaux de commerce sont élus parmi les commerçants ou anciens commerçants, dans une assemblée des notables commerçants. Le président et les juges ne peuvent rester plus de deux ans en place ni être réélus qu'après un an d'intervalle. Les fonctions de ces magistrats sont gratuites. Dans les arrondissements où il n'y a pas de tribunal de commerce, le tribunal civil connaît des affaires commerciales (Code du comm., art. 618-629; décret du 6 octobre 1809, loi du 3 mars 1840, décrets du 28 août 1848 et du 2 mars 1852).

Tribunal criminel. *Voy.* COUR D'ASSISES.

Tribunal de première instance, juridiction établie dans chaque arrondissement pour toutes les affaires civiles et correctionnelles qui ne sont pas spécialement attribuées à d'autres tribunaux.—Au civil, ces tribunaux connaissent des affaires civiles et même des affaires de commerce quand il n'y a pas de tribunal de commerce dans l'arrondissement, de toutes les difficultés d'exécution des jugements rendus par les juges de paix, par des arbitres et par les tribunaux de commerce, ainsi que de celles qui naîtraient des condamnations civiles prononcées par les tribunaux correctionnels. Ils jugent en premier et dernier ressort toutes les affaires mobilières et personnelles jusqu'à 1,500 fr. de principal, toutes les affaires réelles ou mixtes dont l'objet principal est 60 fr. de revenu, toutes les affaires où les parties ont consenti à être jugées sans appel, enfin les fautes de discipline des officiers ministériels. — Sous le titre de *tribunaux correctionnels*, les tribunaux de première instance connaissent des appels des jugements rendus par le tribunal de police de leur ressort, des délits forestiers poursuivis à la requête de l'administration, et de tous les délits dont la peine excède cinq jours d'emprisonnement et 15 fr. d'amende. — Les tribunaux de première instance forment une, deux ou trois chambres, selon le nombre de juges dont ils sont composés (celui de Paris seul a dix chambres); trois de ces chambres connaissent principalement des affaires de police correctionnelle. Les fonctions du ministère public sont exercées dans chaque tribunal par un procureur impérial ou par un substitut; il y a près de chaque tribunal un greffier et des commis greffiers (loi du 27 ventôse an VIII, décret du 20 avril 1810 et loi du 11 avril 1838).

Tribunal de paix. *Voy*. JUGE DE PAIX.

Tribunal des maréchaux. *Voy*. POINT D'HONNEUR.

Tribunal de police municipale ou *de simple police*. *Voy*. POLICE JUDICIAIRE.

Tribunal révolutionnaire, tribunal exceptionnel créé par la Convention le 10 mars 1793. Il se composait de 3 juges au moins, d'un jury et d'un accusateur public : ses jugements étaient exécutoires sans appel.

Tribunal secret, nom donné au tribunal de l'Inquisition, à la Sainte Vehme, etc.

Tribunaux militaires. *Voy*. CONSEILS DE GUERRE.

TRIBUNAT, TRIBUNS, magistrature politique. *Voy*. ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr*.

TRIBUNE (du bas latin *tribuna*, corruption de *tribunal*). C'était, chez les anciens, le lieu élevé d'où les orateurs haranguaient le peuple. On appelait *Rostres* la tribune placée sur le forum romain, parce qu'elle était ornée des proues (*rostra*) enlevées par Duillius aux vaisseaux carthaginois. — On appelle encore aujourd'hui *Tribune* l'estrade d'où parlent les orateurs dans la plupart des assemblées délibérantes. L'*Éloquence de la tribune* est le genre d'éloquence propre aux débats politiques; on l'oppose à l'*Éloquence de la chaire* et à celle *du barreau*. Les orateurs qui se sont le plus distingués en ce genre sont Périclès, Démosthène, Eschine, Cicéron, César; Mirabeau, Maury, Cazalès, Foy, Manuel, Cas. Périer, Royer-Collard; Pitt, Fox, Shéridan, O'Connell.

TRIBUT (du latin *tributum*, fait de *tribuere*, accorder, ou du latin *tribus*, tribu, parce qu'à Rome la répartition des impôts se faisait par tribus). Chez les Romains, on entendait spécialement par *Tribut* une espèce d'impôt direct sur la propriété, qui frappait particulièrement les plébéiens et qui servait surtout à la solde de l'armée. Le sénat seul déterminait la levée et la mesure du tribut.

Aujourd'hui, *Tribut* se dit de toute redevance qu'un État paye de temps en temps à un autre plus puissant, comme marque de dépendance : les Valaques, les Moldaves et les Serbes payent tribut aux Turcs. — Cependant, certains États ont quelquefois payé tribut sans cesser pour cela d'être des puissances indépendantes : la France, par exemple, a longtemps envoyé un présent annuel à la cour de Rome : dans ce cas, le tribut était un simple hommage rendu au pouvoir religieux.

TRICEPS (du latin *tri*, trois, et *caput*, tête), se dit, en Anatomie, des muscles dont l'extrémité supérieure est formée de *trois* faisceaux distincts. Le *Triceps brachial* est situé à la partie postérieure du bras : il s'attache supérieurement au bord axillaire de l'omoplate et aux bords externe et interne de l'humérus, et descend de cette triple origine jusqu'à l'olécrâne. — Le *Tr. crural* est placé aux parties antérieure, interne et externe de la cuisse : il s'attache supérieurement aux faces intérieure, interne et externe du fémur, et aux deux bords de la ligne âpre, depuis la base du trochanter jusqu'à une petite distance du genou; inférieurement, il s'implante à la rotule et aux tubérosités tibiales.

TRICHECHUS (du grec *thrix*, *trikhos*, cheveu, poil, et *ékhô*, avoir), nom latin du genre *Morse*.

TRICHIASIS (du grec *thrix*, *trikhos*, poil), maladie de l'œil dans laquelle les cils, déviés de leur direction naturelle, viennent se mettre en contact avec la surface du globe de l'œil, qu'ils irritent vivement. On l'observe plus ordinairement à la paupière inférieure. On a recours, pour la guérir, soit au renversement des cils déviés, soit à leur arrachement, soit à l'extirpation des bulbes des cils déviés.

TRICHILIE, genre de Méliacées, se compose d'arbres et d'arbrisseaux propres à l'Amérique tropicale.

TRICHOCÉPHALE (du grec *thrix*, cheveu, et *képhalê*, tête), genre de Vers intestinaux dont une espèce, le *Trichocéphale disparse*, se rencontre fréquemment dans le corps de l'homme, et se développe surtout à la suite de certaines fièvres muqueuses ou épidémiques. Leur corps est long de 3 à 5 centimètres, cylindrique, de la grosseur d'une épingle, fort atténué en avant, et terminé par une bouche orbiculaire à peine visible.

TRICHODESMIUM (du grec *thrix*, cheveu, et *desmé*, botte, paquet), genre d'Algues microscopiques, de la tribu des Oscillariées, à filaments simples, d'un *rouge de sang*, réunis en bottelettes. Elles nagent à la surface des mers, qu'elles colorent dans d'immenses espaces. On trouve ces Algues dans la mer Rouge, qui lui doit sans doute sa couleur et son nom, et sur les côtes de la Californie.

TRICHOMA, nom scientifique de la *Plique*.

TRICLASITE (du grec *treis*, trois, et *klaô*, briser, qui se clive en trois sens), espèce de *Fahlunite*.

TRICLINIUM (du grec *treis*, trois, et *klinè*, couche). On nommait ainsi, chez les Romains, une salle à manger où il y avait trois lits, sur chacun desquels se plaçaient trois convives.

TRICOISES, tenailles dont se servent les Menuisiers et autres ouvriers en bois pour arracher les clous ou les chevilles. Les Maréchaux en ont de semblables pour déferrer les chevaux.

TRICOLOR, TRICOLORE. On donne cette épithète à plusieurs plantes qui offrent *trois couleurs :* à une Tulipe, à une Capucine, à une espèce d'Amarante.

TRICORNE, forme de chapeau. *Voy*. CHAPEAU.

TRICOT (qu'on dérive de l'allemand *strick*, lacet), tissu de laine ou de coton fait en mailles, soit à la main, avec de longues aiguilles émoussées, soit au métier. On fabrique avec le tricot des bas, chaussons, bonnets, camisoles, jupons, gilets, gants, couvre-pieds et autres articles de bonneterie. On appelle *Tricot de Berlin* un tricot à jour employé pour jupons, couvre-pieds, etc.; *Tr. cannelé*, le tricot à côtes, etc.

On étend le nom de *Tricot* à des dentelles de fil ou de soie, qui se font sur un oreiller avec des épingles et des fuseaux.

TRICTRAC (onomatopée tirée du bruit que font les dés dans le cornet et sur le tablier), jeu qui se joue à deux personnes sur un tablier en bois divisé

en deux compartiments carrés, séparés entre eux par une cloison moins haute que les bords. De chaque côté des bords sont 12 petits *trous* garnis d'ivoire, dans chacun desquels on place un *fichet* chaque fois que l'on a gagné *douze* points; 24 flèches de deux couleurs différentes sont incrustées sur le fond noir du tablier, et opposées pointe à pointe. Chacun des joueurs a 15 dames d'ivoire de couleur différente, et qui sont d'abord placées à leur gauche. De plus, les joueurs ont 2 dés : si ces dés amènent 5 et 6, par exemple, on a la faculté de placer 2 dames sur les flèches correspondant aux numéros 5 et 6, ou d'abattre une seule dame sur le numéro 11, somme de 5 et 6, ou enfin d'avancer dans la même progression une ou deux dames déjà casées. On joue généralement la partie en *douze trous*. Les règles du trictrac sont très-compliquées; chacun des coups ou *jans* a reçu des dénominations bizarres dont l'ensemble forme un vocabulaire spécial; les principaux sont : le *grand* et le *petit jan*, le *contre-jan*, le *jan de retour*, le *jan de mézéas*, etc. Le double as se nomme *beset;* le double trois, *terne;* le double quatre, *carme;* le double cinq, *quine;* le double six, *sonnez*. Chacun de ces coups amène 36 chances diverses, que l'on exprime par les formules : *abattre du bois, s'en aller, jouer tout d'une, bredouille, j'adoube, battre son coin*, etc. — Outre le trictrac ordinaire, on distingue le *Tr. à écrire*, le *jeu de dames rabattues*, le *jeu du Revertier*, *de Gammon* ou *de toutes tables*, *du garanguet*, *du plein*, *du Jacquet*, *du toc*, *du tourne-case*, etc. — Le trictrac fut en grande vogue sous le règne de Louis XIV; la mode en passa sous la régence. Le duc de Laval-Montmorency a été un des derniers maîtres à ce jeu.

Le trictrac était connu dès la plus haute antiquité : les Grecs l'appelaient *Diagrammismos*, et les Romains *Duodena scripta*. On connaît peu les règles suivies dans ce jeu par les anciens. Les règles modernes se trouvent dans tous les *Manuels des jeux*, et spécialement dans le *Cours complet de trictrac* (Paris, 1818, chez Guillaume), et dans le *Traité du jeu de trictrac* (1822, chez Barrois aîné).

TRICUSPIDE (du latin *tri*, trois, et *cuspis*, pointe), qui a trois pointes ou trois sommets.—En Anatomie, on nomme *Valvules tricuspides* ou *triglochines*, certaines valvules du cœur. *Voy.* VALVULES.

TRIDACNE, *Tridacna* (c.-à-d. *à trois morsures*), genre de Mollusques acéphales, à coquille volumineuse et irrégulière qui offre généralement trois divisions; cette coquille est connue sous les noms vulgaires de *Bénitier* et de *Tuilée*. *Voy.* ces mots.

TRIDACTYLE (du grec *treis*, trois, et *daktylos*, doigt), nom donné, en Histoire naturelle : 1° aux oiseaux qui n'ont que trois doigts à chaque pied (*Voy.* TURNIX); — 2° à un genre d'Orthoptères, de la tribu des Gryllides, renfermant des insectes de petite taille, qui se creusent des retraites dans le sable, sur le bord des rivières et des lacs. On les voit à certaines époques voler en grande quantité. Ils se nourrissent de végétaux et de petits insectes infusoires. Ils se trouvent dans le midi de l'Europe et l'Afrique. Le *Tr. varié* (*Tr. variegatus*) est long de 6 millim., d'un noir bronzé, avec des taches blanches sur les ailes et les pattes, et l'abdomen jaune en dessous.

TRIDENT, fourche à 3 dents ou à 3 pointes, que les poëtes et les peintres donnent pour sceptre à Neptune, dieu de la mer : il marque, dit-on, le triple pouvoir qu'a le dieu de régner sur la mer et ses habitants, de soulever les flots et de les apaiser.

TRIDI (de *tri*, et de *dies*, jour), le 3e jour de la décade dans le Calendrier républicain.

TRIÈDRE (du grec *treis*, trois, et *hédra*, face), se dit, en Géométrie, d'une pyramide terminée par trois faces ou côtés (sans compter la base), ou d'un angle solide formé par la réunion de trois plans.

TRIENS, ancien poids et ancienne monnaie des Romains, valait le *tiers* de l'as, ou quatre onces.

TRIÉTÉRIDE (en grec *triétéris*, dérivé de *treis*, trois, et *étos*, année), période de trois ans : c'est un des cycles que les Athéniens adoptèrent primitivement pour la réforme de leur calendrier. L'année était disposée de sorte que tous les trois ans on ajoutait un mois intercalaire, les deux premières années étant de 12 mois lunaires, et la 3e de 13.

TRIFACIAL (NERF). *Voy.* TRIJUMEAU.

TRIFIDE (de *tri*, trois, et *findere*, fendre, diviser), se dit, en Botanique, de tout organe qui a trois divisions : *calice trifide*, *corolle trifide*, etc.

TRIFOLIUM, nom latin du genre *Trèfle*.

TRIGLE, *Trigla*, genre de poissons Acanthoptérygiens, fam. des Joues-cuirassées : tête cuirassée, de forme cubique irrégulière, avec un museau très-obtus. L'espèce la plus commune dans nos marchés et sur les côtes de l'Océan est le *Rouget commun*, dit aussi *Galline* ou *Coq de mer*, *Grondin*, *Gurnard*, etc. : il est long de 30 centimètres. Sa tête est d'un rouge plus ou moins vif, répandu sur tout le corps et sur les nageoires; le corps est couvert de petites écailles ovales, verticillées; sa chair est estimée à cause de sa fermeté et de son bon goût. — Dans la Méditerranée on trouve le *Trigla lucerna*, appelé vulgairement *Orgue;* la *Lyre*, et autres petites espèces.

TRIGLOCHINE (du grec *treis*, trois, et *glôkhis*, pointe), plante. *Voy.* TROSCART. — *Valvule triglochine* ou *tricuspide*. *Voy.* VALVULE.

TRIGLYPHE (du grec *treis*, trois, et *glyphé*, gravure), ornement d'Architecture : c'est une espèce de bossage qui, dans la frise dorique, offre des rainures profondes et verticales, appelées *glyphes* ou *canaux :* il est composé de deux cannelures au milieu et de deux demi-cannelures sur les côtés : ce qui en fait *trois*. Les *triglyphes* sont séparés par les *métopes*. Ils représentent les extrémités des poutres transversales posées sur l'architrave. Dans l'origine, ce n'étaient que de petites rainures prismatiques destinées à faciliter l'écoulement des eaux.

TRIGONE (du grec *trigônos*, triangle; qui a trois angles), instrument triangulaire dont on se sert pour tracer les arcs des lignes sur les cadrans.

En Anatomie, on nomme *Trigone vésical* l'espace triangulaire que présente la partie inférieure de la vessie; *Tr. cérébral*, la voûte à trois piliers.

TRIGONELLE, *Trigonella* (de la forme triangulaire des feuilles), genre de la famille des Légumineuses, section des Papilionacées, tribu des Lotées, renferme des plantes herbacées, à feuilles pennées, à fleurs en ombelle capitée ou en grappe : carène fort petite; ailes et étendard peu ouverts, disposition qui donne aux fleurs un aspect triangulaire; légume étroit, comprimé ou cylindrique, polysperme. Les Trigonelles sont indigènes de la région méditerranéenne et de l'Asie moyenne.—Les principales espèces sont : la *Tr. fenugrec* (*Voy.* ce mot); — la *Tr. bleue* (*Tr. cœrulea*), vulg. *Trèfle musqué*, *Faux baume du Pérou*, *Lotier odorant*, qui avait d'abord été rapportée au g. Mélilot: fleurs en grappe d'un bleu tendre, et dont l'odeur pénétrante rappelle celle du baume du Pérou; elle croît en Suisse, en Italie, en Bohême : on s'en sert en parfumerie et pour aromatiser les fromages; — la *Tr. de Montpellier* (*Tr. monspeliaca*), qui croît dans le midi de l'Europe : tiges menues; folioles ovales; fleurs petites, de couleur jaune; 8 ou 12 gousses comprimées, un peu courbées en faucille; — la *Tr. à longues cornes* (*Tr. polycerata*), à gousses plus longues que dans les précédentes; —la *Tr. cornue* (*Tr. corniculata*), à fleurs odorantes; toute la plante, lorsqu'elle est sèche, répand une odeur de mélilot : tiges droites, fistuleuses, hautes d'environ 60 centim.; folioles ovales; fleurs petites, d'un jaune pâle, disposées en bouquets; gousses comprimées, longues de 3 centim. : cette plante croît dans le midi de la France, en Italie, etc.

TRIGONOCÉPHALE, *Trigonocephalus* (du grec *trigônos*, triangulaire, et *képhalè*, tête), genre de Serpents très-venimeux, voisins des Crotales, dont ils diffèrent cependant par l'absence de grelots. Le *Tr. jaune*, vulgairement *Serpent jaune des Antilles*, *Vipère fer de lance*, se trouve à la Martinique et à Sainte-Lucie; il est d'un jaune grisâtre, varié de brun, et dépasse quelquefois 2 mètres. Il se tient dans les plantations de cannes, et les nègres employés à cette culture sont souvent victimes de sa morsure. On trouve au Brésil le *Tr. Lachésis*, qui est également très-dangereux; aux États-Unis, le *Tr. Tisiphone;* en Asie, sur les bords de la mer Caspienne, le *Tr. Halys*.

TRIGONOMÉTRIE (du grec *trigônos*, triangle, et *métron*, mesure), branche de la Géométrie générale qui a pour objet la mesure des triangles : elle enseigne à calculer tous les éléments d'un triangle quand quelques-uns de ces éléments sont connus. Elle se divise en *Tr. rectiligne*, qui considère les triangles rectilignes ou ceux qui sont formés sur un plan par l'intersection de trois droites, et en *Tr. sphérique*, qui envisage les triangles sphériques ou ceux qui sont formés à la surface de la sphère par l'intersection de trois grands cercles. On nomme *Lignes trigonométriques* (*Voy.* ces mots) certaines lignes dont on se sert pour déterminer les angles et les côtés des triangles. La Trigonométrie est d'une haute importance pour l'astronomie, la navigation, l'arpentage, la gnomonique, etc. — L'origine de la trigonométrie est incertaine; on trouve chez les Grecs les premières traces de cette science. L'astronome Hipparque avait écrit un traité en 12 livres *Sur les cordes des arcs du cercle*, qui paraît avoir été un véritable traité de trigonométrie; le *Traité de la sphère* de Théodose est le plus ancien ouvrage que l'on possède sur ce sujet. Les grands perfectionnements apportés dans la trigonométrie par les travaux de Napier (Neper), et surtout par la théorie du sinus due à Euler, en font une science toute moderne.

Parmi les traités classiques, on remarque : la *Trigonométrie* de M. Lefébure de Fourcy, celles de Puissant, Delambre, Legendre, Cagnoli; les *Traités élémentaires* de Lacroix, Bezout, Reynaud, Lagrive, Garnier, Delisle et Gérono, Tarnier, Serret, etc. Borda a donné des *Tables trigonométriques décimales*, qui ont été revues par Delambre, etc.

TRIGUÈRE, *Triguera* (d'un nom d'homme), vulgairement *Moradilla* et *Almizquena*, genre de la famille des Solanées, renferme des plantes herbacées indigènes de l'Espagne. La *Tr. ambrosiaca*, originaire de l'Andalousie, et cultivée dans le midi de la France, répand une odeur de musc fort douce : on en retire une huile essentielle très-agréable; ses fleurs sont d'un pourpre violet, pendantes, disposées en un tube qui est noirâtre à son orifice.— La *Tr. acerifolia* n'est qu'une espèce du genre Ketmie.

TRIGYNIE (du grec *treis*, trois, et *gynè*, pistil, organe femelle), nom donné, dans le système sexuel de Linné, à dix ordres comprenant des plantes qui ont trois pistils : telle est la *Dauphinelle élevée*.

TRIJUGUÉ (du latin *jugum*, paire), se dit des feuilles qui sont composées de trois paires de folioles.

TRIJUMEAU ou TRIFACIAL (NERF), noms donnés, en Anatomie, au nerf de la 5e paire cérébrale; il naît des pédoncules du cerveau, près de la protubérance annulaire, et se divise en *trois* branches principales (*ophthalmique, maxillaires supérieure* et *inférieure*). Le nerf trijumeau forme un gros cordon aplati, composé d'une centaine de filets distincts et parallèles. Ces filets passent au-dessus du bord supérieur du rocher, pénètrent dans la fosse temporale interne, et forment en s'entre-croisant un renflement grisâtre.

TRILLE (de l'italien *trillo*, tremblement), agrément musical qui consiste dans un battement ou mouvement alternatif et accéléré du gosier, et qui se fait sur deux notes voisines : c'est ce qu'on appelait autrefois *cadence :* on l'indique dans la musique écrite par les deux lettres *tr*. Le *trille* ne doit être fait ni trop vite ni trop lentement. C'est un des plus beaux agréments du chant; mais c'est aussi le plus difficile à enseigner, parce qu'il n'existe aucune règle précise d'après laquelle on puisse déterminer l'action des organes du gosier dans l'exécution de cet agrément.

TRILLIE, *Trillium*, vulgairement *Parisiole*, genre de la famille des Smilacées-Paridées, renferme des plantes d'Amérique qu'on cultive dans quelques jardins d'Europe, plutôt comme objets de curiosité que comme végétaux d'ornement. Elles se plaisent dans les bois ombragés et les lieux frais. Les deux espèces principales sont : la *Trillie sessile*, de la Caroline, à fleurs d'un brun rougeâtre, et la *Trillie grandiflore*, à fleurs blanches.

TRILOBÉ, nom donné, en Botanique, aux parties divisées en trois lobes, comme les feuilles de la Renoncule trilobée, le stigmate du Lis, etc.

TRILOBITES (c.-à-d. *à trois lobes*), dits aussi *Entomolithes*, Crustacés fossiles dont le corps est divisé en trois parties ou lobes plus ou moins distincts par deux sillons longitudinaux, et composé d'un certain nombre d'anneaux. Les Trilobites étaient des animaux marins : on retrouve leurs débris en grande quantité. M. Al. Brongniart est le premier qui ait donné une classification de ces Crustacés. M. Milne Edwards les divise en *Trilobites proprement dits* et *Tr. anomaux* ou *Battoïdes*.

TRILOCULAIRE (de *tri*, et de *locula*, loge), nom donné, en Botanique, aux parties divisées en trois loges, comme la baie de l'Asperge officinale, le pépon de la Bryone dioïque, etc.

TRILOGIE (du grec *treis*, trois, et *logos*, discours), nom donné par les anciens Grecs à l'ensemble de trois tragédies que les poëtes devaient présenter ensemble lorsqu'ils voulaient disputer le prix de la tragédie. Les trois pièces réunies formaient un grand drame, dans lequel trois actions différentes, faites par les mêmes personnages, présentaient un tout régulier : telle est la belle trilogie d'Eschyle qui se compose de trois pièces, *Agamemnon*, les *Choéphores* et les *Euménides*. Quand il s'y joignait un poëme satirique, le tout s'appelait *Tétralogie*. *Voy.* ce mot.

Par extension, on a donné le nom de *Trilogie* à tout poëme divisé en 3 parties. La *Divine comédie* du Dante est une trilogie qui se compose de 3 poëmes : l'*Enfer*, le *Purgatoire* et le *Paradis*.

TRIMÈRES (du grec *treis*, trois, et *méros*, partie), 4e section de l'ordre des Coléoptères, renferme des insectes qui n'ont que trois articles à tous les tarses. Elle comprend les familles des *Fungicoles*, *Aphidiphages* et *Psélaphiens*.

TRIMORPHE (c.-à-d. *à trois formes*), se dit d'une substance qui peut donner des cristaux appartenant à trois systèmes différents, ou du moins qu'on ne saurait dériver d'une forme fondamentale commune. — On appelle *Trimorphisme* l'état de ces substances.

TRIMOURTI, nom donné à la Trinité indienne.

TRIN ou TRINE (du latin *trinus*, trois, triple), terme d'Astrologie. On dit le *Trine aspect de deux planètes*, pour indiquer leur éloignement l'une de l'autre du tiers du zodiaque ou de 120°.

TRINGA, nom latin des genres *Bécasseau* et *Maubèche*. — Le *Tringa hypoleucos* est l'*Alouette de mer*.

TRINITAIRE, espèce d'Hépatique à trois lobes.

TRINITÉ (de l'adjectif latin *trinus*, triple). La Religion chrétienne admet *un seul* Dieu en *trois* personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit : c'est ce qu'on appelle le *Mystère de la Sainte-Trinité*. Le premier dimanche après la Pentecôte est spécialement consacré à honorer ce mystère : ce qui le fait appeler le *Dimanche de la Trinité*.

Parmi les hérétiques qui ont attaqué ce dogme fon-

damental, et que l'on réunit sous le nom d'*Anti-Trinitaires*, les uns ont nié la distinction des trois personnes, comme les Sabelliens, les Priscillianistes, les Unitaires; les autres ont nié l'unité et l'indivisibilité de la substance divine, comme les Trithéites, les Manichéistes, les Macédoniens, etc. Les Ariens ont professé tantôt l'une de ces hérésies, tantôt l'autre.

La forme trinitaire se rencontre dans beaucoup de religions de l'Orient. Il suffira de citer la trinité égyptienne (Knef, Fta, Fré, ou bien Osiris, Isis et Horus); la *Trimourti* indienne (Brahma, Vichnou, Siva); la trinité bouddhique (Adi-bouddha, Dharma, Sanga); celle de Lao-Tseu (Ki, Hi, Ouéi), etc. Elle se retrouve dans la triade de Pythagore et de Platon.

TRINOME (du grec *treis*, trois, et *nomé*, part, partie), se dit, en Algèbre, de toute quantité composée de trois termes.

TRINQUART (de l'espagnol *trincar*, trancher), petit bâtiment léger dont on se sert sur les côtes de la Manche pour la pêche du hareng. *V.* CARAVELLE.

TRINQUET, TRINQUETTE (de l'espagnol *trincar*, trancher). Dans la Méditerranée, on appelle *Trinquet* le mât de misaine des bâtiments gréés en voiles triangulaires ou latines; — *Trinquette*, une voile triangulaire qu'on hisse le long de l'étai des petits bâtiments pendant les mauvais temps : elle est ainsi appelée parce qu'elle *tranche*, pour ainsi dire, le vent ou le serre de très-près. C'est ce qu'on nomme aussi *tourmentin* dans les grands bâtiments.

TRIO, morceau de musique à trois parties. Le trio vocal est presque toujours accompagné. Le trio instrumental n'est composé que de trois parties récitantes. On cite, parmi les trios célèbres, ceux du *Matrimonio segreto* de Cimarosa, de *Guillaume Tell*, de l'*Italiana in Algeri*.

TRIODON (c.-à-d. *à trois dents*), genre de Poissons plectognathes que l'on confond quelquefois avec les *Gymnodontes*. *Voy.* ce mot.

TRIOECIE (du grec *treis*, trois, et *oikia*, demeure), nom donné, dans le système de Linné, à un ordre comprenant des plantes dont un individu porte des fleurs hermaphrodites, un autre des fleurs mâles et un troisième des fleurs femelles.

TRIOLET (à cause de la triple répétition qui se fait dans cette pièce), petite pièce de poésie de huit vers, dans laquelle le premier se répète après le troisième, puis le premier et le second après le sixième. Ce petit poëme a beaucoup de grâce, pourvu que l'idée qui en forme le fond soit agréable et que les refrains arrivent sans effort. En voici un joli exemple, qui est de Ranchin, auteur peu connu d'ailleurs :

> Le premier jour du mois de mai
> Fut le plus heureux de ma vie.
> Le beau dessein que je formai
> Le premier jour du mois de mai!
> Je vous vis, et je vous aimai.
> Si ce dessein vous plut, Sylvie,
> Le premier jour du mois de mai
> Fut le plus heureux de ma vie.

En Musique, *Triolet* se dit de notes groupées trois par trois, de sorte que trois en valent deux : trois triolets de neuf croches, dans une mesure à trois temps, valent six croches.

En Botanique, c'est le nom vulgaire du *Trèfle cultivé* et de la *petite Luzerne*.

TRIOMPHE (du latin *triumphus*), honneur accordé, chez les Romains, à des généraux d'armée après de grandes victoires, et qui consistait à faire une entrée pompeuse dans Rome. On distinguait le *grand triomphe* et le *petit triomphe* ou *ovation*. *Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

TRIOMPHE (la), jeu de cartes qui, pour la manière de jouer, a beaucoup de rapports avec l'*écarté* : il en diffère seulement en ce qu'on n'y écarte pas et qu'on ne marque pas de point pour le roi. *Voy.* ÉCARTÉ.

Dans certains jeux de cartes, on donne aussi le nom de *triomphe* à la couleur de la retourne, ou *atout*.

TRIONYX (du grec *treis*, trois, et *onyx*, ongle), genre de Tortues d'eau douce, ainsi nommées à cause de leurs pattes natatoires terminées par trois ongles : carapace incomplétement ossifiée. Une espèce d'Amérique est excellente à manger.

TRIOSTÉE, *Triosteum*, genre de la famille des Lonicérées ou Caprifoliacées, renferme des plantes herbacées vivaces ou sous-frutescentes de l'Amérique du Nord et de l'Asie : elles doivent leur nom aux *trois* graines *osseuses* que renferme leur baie coriace. L'espèce type est le *Tr. perfoliatum*.

TRIPES, se dit des boyaux des animaux et de certaines parties de leurs intestins, lorsqu'on les a retirés du ventre. Les tripes des animaux de boucherie, auxquelles on joint les poumons ou *mou*, les foies, les estomacs, sont l'objet d'un commerce assez important connu sous le nom de *Triperie*. On emploie surtout ces parties des viandes à la nourriture des animaux domestiques, des chiens et des chats. On accommode aussi les tripes pour la table : les *tripes à la mode de Caen* sont renommées.

On appelle *Tripe de velours*, une sorte d'étoffe veloutée qui se fabrique sur un métier, comme le velours ou la peluche : dans cette étoffe, le poil, qui fait le côté de l'endroit, est tout en laine, et la tissure, qui en forme le fond, est tout en fil de chanvre. Les tripes de velours se tirent presque toutes de Flandre, principalement de Lille et de Tournay.

TRIPHANE (du grec *treis*, trois, et *phainô*, briller), sorte de minéral ainsi nommé parce qu'il offre le même degré de netteté dans les 3 clivages dont il est susceptible. Il se compose de silice, d'alumine, de lithine, avec des traces d'oxyde de fer et d'oxyde de manganèse; sa couleur est verdâtre, avec un éclat perlé. On l'appelle aussi *Zéolithe* et *Spodumène*.

TRIPHTHONGUE (du grec *treis*, trois, et *phthoggos*, son, triple son), syllabe composée de trois sons qu'on fait entendre en une seule émission de voix. Il n'y a pas de triphthongues réelles dans notre langue : les mots *oui*, *lieu*, *yeux*, bien qu'écrits avec trois voyelles, ne font entendre que deux sons et ne sont véritablement que des diphthongues. Néanmoins ce mot se dit, bien qu'improprement, de la réunion de 3 voyelles ne formant qu'un seul son : *eau*, *oie*, etc.

TRIPHYLLE (du grec *treis*, trois, et *phyllon*, feuille), épithète donnée, en Botanique, au calice des fleurs, quand il est composé de 3 pièces, et aux feuilles qui sont verticillées 3 par 3, ou profondément partagées en 3 lobes, ou terminées par 3 folioles.

TRIPLITE, ou *Manganèse phosphaté*, *Phosphate* de fer et de Manganèse naturel, ainsi nommé parce qu'il a 3 composants, l'acide phosphorique, l'oxydule de fer et celui de manganèse.

TRIPOLI (de la ville de *Tripoli* en Barbarie, d'où on le tirait originairement), substance minérale d'un aspect terreux, âpre au toucher, est presque entièrement composée de silice, colorée en jaune ou en rouge par du sesquioxyde de fer, se réduit facilement en une poussière très-dure, et ne fait point pâte avec l'eau. On emploie le tripoli pour polir le verre, les pierres dures, les métaux, surtout le cuivre et ses alliages. Le tripoli dit *de Venise* est fort estimé; il vient de l'île de Corfou. On en tire aussi de Bohême, d'Auvergne (près de Riom) et de Bretagne (surtout de Poligné, près de Rennes). — Les Tripolis doivent leur origine à des argiles torréfiées par le feu des volcans ou des houillères, d'autres à des schistes altérés par la décomposition des pyrites qui les accompagnent; le plus souvent ils sont formés des dépouilles siliceuses d'animalcules infusoires.

TRIPOT. Ce mot, qui ne se prend aujourd'hui qu'en mauvaise part, pour désigner une maison de jeu clandestine ou bien un lieu où s'assemble mauvaise compagnie, désignait proprement dans l'origine un jeu de paume. Il semble venir du latin *tripudium*, trépignement, saut.

TRIQUE-MADAME, nom vulgaire de l'*Orpin blanc* (*Sedum album*) ou *petite Joubarbe*.

TRIQUÈTRE (du latin *triquetrum*, triangle), ce qui a trois faces et trois angles.

En Numismatique, c'est la réunion de trois cuisses avec leurs jambes et leurs pieds, que l'on trouve souvent sur les médailles antiques. La triquètre était le symbole particulier de la Sicile, à cause de sa ressemblance avec les trois promontoires de cette île.

En Conchyliologie, ce nom a été appliqué à diverses coquilles des genres *Unio* (Mulette) et *Vénus*.

TRIRÈGNE, un des noms de la tiare. *Voy.* TIARE.

TRIRÈME, galère à trois rangs de rames. *V.* GALÈRE.

TRISECTION, terme de Géométrie, désigne l'action de diviser une chose en *trois* parties égales. Il se dit principalement de la division d'un angle en trois angles égaux. Le problème de la trisection de l'angle à l'aide du seul emploi de la règle et du compas a été longtemps agité par les anciens, mais inutilement. La solution de ce problème dépend d'une équation du 3e degré.

TRISMÉGISTE (du grec *treis*, trois fois, et *megistos*, très-grand), surnom du Mercure égyptien. *Voy.* HERMÈS au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

C'est aussi le nom donné quelquefois à un caractère d'Imprimerie qui est entre le gros et le petit-canon, et dont le corps a 30 points.

TRISMUS (du grec *trizô*, grincer), sorte de *tétanos* partiel qui consiste dans le serrement des mâchoires avec grincement de dents. *Voy.* TÉTANOS.

TRISPLANCHNIQUE (du grec *treis*, trois, et *splagkhnon*, viscère), nom donné par Chaussier au nerf appelé aussi *Grand sympathique*, parce qu'il distribue des branches aux trois grandes cavités splanchniques du corps, le crâne, la poitrine et l'abdomen. *Voy.* SYMPATHIQUE (GRAND).

TRITICUM, nom latin du *Froment*.

Triticum repens : c'est le *Chiendent*.

TRITON (nom mythologique d'une divinité marine), ou *Salamandre aquatique*, genre de Batraciens urodèles : ils ne diffèrent des Salamandres terrestres que par leur queue, qui est comprimée et transformée en nageoire caudale. Ils passent presque toute leur vie dans l'eau. Le *Triton marbré* est long de 20 à 25 centimètres : peau chagrinée vert-pâle, avec de grandes taches brunes en dessus, le dessous d'un brun pointillé de blanc; bande rouge sur le dos. On le trouve dans le midi de la France. Le *Triton crêté*, long de 10 à 15 centimètres, a une peau chagrinée et une crête grande et dentelée (dans les mâles seulement). Cette espèce est commune aux environs de Paris. *Voy.* SALAMANDRE.

TRITON, genre de Mollusques gastéropodes pectinibranches, détaché des Murex, renferme des coquillages souvent très-grands, qui se trouvent dans la plupart des mers. Le *Triton émaillé* ou *varié* (*Tr. variegatus*), vulgairement *Trompette marine*, *Conque de Triton* ou de *Neptune*, est une coquille allongée, conique, à spire fort longue, pointue au sommet, formée de huit à dix tours un peu convexes. L'ouverture est ovale et denticulée. L'extérieur est d'un brun foncé ou blanc jaunâtre semé de taches; l'intérieur est blanc. Cette espèce, dont on se sert encore aujourd'hui dans quelques pays comme de trompette, atteint jusqu'à 60 centimètres de long. Le *Tr. baignoire* (*Tr. lotorium*) est appelé vulgairement *Rhinocéros* ou *Gueule de lion*; le *Tr. grimaçant* (*Tr. anus*) est connu sous celui de *Grimace*.

TRITON, nom donné autrefois, en Musique, à la quarte augmentée (*fa* et *si naturel*), qui était composée de *trois tons*.

TRITONIE, genre de Mollusques gastéropodes nudibranches, renferme un grand nombre d'espèces voisines des Doris, variées entre elles par la taille et la forme des branchies; plusieurs de ces Mollusques sont fort petits. Les Tritonies s'attachent aux plantes marines. La *Tritonie de Homberg*, type du genre, se trouve dans la Manche.

TRITONIEN (TERRAIN), nom donné quelquefois, en Géologie, aux terrains qui ont été formés dans les eaux des mers, soit anciennes, soit modernes.

TRITOXYDE, nom donné, en Chimie, au 3e oxyde d'un métal, par exemple à l'oxyde rouge de fer.

TRITURATION (du latin *triturare*, broyer), action de réduire une substance en parties très-menues ou même en poudre, en la broyant circulairement avec le pilon dans un mortier. La *trituration* s'emploie pour la pulvérisation des matières friables, surtout pour celle des matières résineuses qui seraient susceptibles de se masser par la percussion. *Voy.* PULVÉRISATION et MORTIER.

TRIUMFETTE, *Triumfetta* (du botaniste italien *Triumfetti*), genre de la famille des Tiliacées, tribu des Tiliées, renferme des arbres et des arbrisseaux d'Amérique, dont l'espèce type est le *Triumfetta lappula*, vulgairement *Lappulier*, *Grand Cousin*, arbrisseau à feuilles en cœur, trilobées, dentelées, à fleurs jaunes, qui croît aux Bermudes et aux Antilles. Sa racine est mucilagineuse et sert aux mêmes usages que la Guimauve; ses branches flexibles s'emploient comme l'osier; on fait de la filasse avec l'écorce.

TRIUMVIRS, TRIUMVIRAT. *Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

TRIVELIN (d'un nom propre?), instrument de Dentiste. *Voy.* LANGUE DE CARPE.

TRIVIUM (mot latin signifiant carrefour, rencontre de *trois routes*), nom donné, au moyen âge, à la réunion des trois arts libéraux qui avaient rapport à l'éloquence : *Grammaire*, *Rhétorique* et *Dialectique*. *Voy.* SCIENCES et ARTS LIBÉRAUX.

TROCART, instrument de Chirurgie. *Voy.* TROIS-QUARTS. — Plante. *Voy.* TROSCART.

TROCHAÏQUE (VERS). *Voy.* TROCHÉE.

TROCHANTER (du grec *trokhaô*, tourner), nom donné, en Anatomie, à deux tubérosités que présente l'extrémité supérieure du fémur, et où s'attachent les muscles qui font tourner la cuisse. — Le *Grand trochanter* est situé sur la face externe de cette extrémité; il est recouvert par le tendon du grand fessier, et se termine inférieurement par une crête à laquelle s'attache une portion du triceps; à sa face interne se fixent les muscles pyramidal, jumeaux et obturateurs; à son bord antérieur, le petit fessier; au bord postérieur, le carré crural, et à son sommet, le moyen fessier. — Le *Petit trochanter* ou *Trochantin*, situé en arrière et en dedans, donne attache aux tendons du grand psoas et de l'iliaque.

TROCHÉE (en grec *trokhaios*, formé de *trokhos*, roue, parce qu'il imprime au vers un mouvement rapide), dit aussi *Chorée*, sorte de pied usité dans les vers grecs et latins, se compose de deux syllabes, une longue et une brève : *Bācchĕ*, *tēmplă*. On en trouve l'analogue en anglais et en allemand.

Le trochée entre dans un grand nombre de vers, dits pour cette raison *trochaïques*. Le vers *glyconique* est un trochaïque dimètre catalectique :

Fās | sī lĭcĕ | ăt mĭ | hī;

le vers *saphique* est un trochaïque de cinq pieds :

Jām să | tĭs tēr | rīs nĭvĭs | ātquĕ dīræ.

En termes de Sylviculture, on appelle *Trochée* l'ensemble des rameaux que pousse un arbre venu de graine, quand on l'a coupé à quelques centimètres de terre : ces rameaux, poussant tout autour du tronc, forment une espèce de roue (en grec *trokhos*). Les bois exploités en taillis sont des *trochées*; il y a fort peu de trochées dans les futaies.

TROCHES, se dit, en termes de Chasse, des fumées à demi formées des bêtes fauves, ainsi que des fumées d'hiver. Il paraît venir du grec *trokhos*, cercle, sabot.

TROCHET, se dit, en Horticulture, des fleurs et des fruits qui viennent et qui croissent ensemble

comme par bouquets. Les noix, les noisettes, les poires viennent ordinairement par *trochets*.

TROCHILE (du grec *trokhos*, roue, cercle), ornement d'Architecture, nommé aussi *Scotie*. *V.* ce mot.

TROCHILUS, nom générique des *Colibris* et des *Oiseaux-mouches* dans la méthode de Linné, a servi à former les mots *Trochilées*, *Trochilidées*, *Trochilinées*, noms donnés par divers Ornithologistes à des coupes génériques, comprenant les diverses espèces d'Oiseaux-mouches.

TROCHIN (du grec *trokhaô*, tourner), la plus petite des tubérosités que présente l'extrémité scapulaire de l'humérus, a été ainsi appelée parce qu'elle sert d'attache à l'un des muscles rotateurs.

TROCHISQUE (du grec *trokhos*, roue), médicament solide composé d'une ou de plusieurs substances sèches réduites en poudre, puis agglutinées à l'aide d'un intermède convenable non sucré, tel qu'un mucilage, de la mie de pain, un suc végétal, etc. On donnait autrefois aux trochisques la forme d'une tablette ronde; aujourd'hui on leur donne toute espèce de forme, conique, cubique, pyramidale, etc. (*Voy.* PASTILLE et TABLETTE). Les *Trochisques escarrotiques*, composés de sublimé corrosif, d'oxyde de plomb, d'amidon ou de mie de pain et de gomme, ont la forme de grains d'avoine: ils servent à faire ouvrir les tumeurs. — Les *Clous odorants*, qu'on brûle dans les appartements, sont aussi des trochisques.

Les marchands de couleur donnent le nom de *Trochisques* à des tablettes ou pastilles de couleur apprêtées pour l'usage des peintres.

TROCHITER (du grec *trokhaô*, tourner), la plus grosse des tubérosités que présente l'extrémité scapulaire de l'humérus, a été ainsi appelée parce qu'elle sert d'attache à plusieurs des muscles rotateurs.

TROCHLÉE (du grec *trokhilia*, poulie), éminence articulaire que présente en dedans l'extrémité inférieure de l'humérus. Elle forme une sorte de *poulie* sur laquelle roule l'extrémité supérieure du cubitus, dans les mouvements d'extension et de flexion de l'avant-bras.

On nomme *Trochléateur* un muscle de l'œil (le *Muscle oblique supérieur*), parce qu'il se réfléchit sur une espèce de poulie cartilagineuse.

TROCHOÏDE (du grec *trokhos*, roue), nom donné, en Anatomie, à toute articulation dans laquelle un os tourne sur un autre, comme une roue sur son essieu.

En Géométrie, ce mot est synonyme de *Cycloïde*.

TROCHOÏDES (de *Trochus*, nom du genre type), une des 3 divisions de l'ordre des Gastéropodes pectinibranches, dans la classification de Cuvier, renferme les genres : *Trochus*, *Turbo*, *Paludine*, *Littorine*, *Monodonte*, *Phasianelle*, *Ampullaire*, *Mélanie*, *Actéon*, *Pyramidelle*, *Janthine*, *Nérite*.

TROCHUS ou TROQUE (du grec *trokhos*, disque, toupie), genre de Mollusques gastéropodes pectinibranches, très-voisin des Turbots ou Sabots : coquilles *coniques*, tantôt minces et tranchantes, tantôt fort épaisses et nacrées à l'intérieur, à spire élevée, à contour plus ou moins anguleux. Les Trochus habitent les rivages de presque toutes les mers. Le *Trochus ziziphin* est une coquille conique, assez allongée, aiguë au sommet, brune ou fauve, ornée de taches diverses. Le *Tr. agglutinant*, vulgairement *Fripière* ou *Maçonne*, jouit de la propriété de coller et d'incorporer à sa coquille, à mesure qu'elle s'accroît, tous les corps étrangers qu'elle trouve dans son voisinage : elle habite la mer des Antilles.

TROÈNE (mot dérivé par Huet du grec *thronon*, fleur, et par d'autres de l'anglo-saxon, *treo*, arbuste), *Ligustrum*, genre de la famille des Oléacées, tribu des Oléinées, renferme des arbrisseaux et de petits arbres communs dans les haies et les bois de l'Europe et de l'Asie, à feuilles opposées, pétiolées, ovales-oblongues ou lancéolées, entières, luisantes; à fleurs blanches, en panicules ou en grappes composées, terminales : calice fort petit, à 4 dents; tube de la corolle court; limbe à 4 lobes; 2 étamines à peine saillantes; baie à 2 loges, renfermant 4 semences.

Le *Troène commun* (*Ligustrum vulgare*) est un arbrisseau élégant, qui a le port du Jasmin, et une hauteur de 1 à 2 mètres; rameaux nombreux et opposés; feuilles d'un vert gai, persistant jusqu'aux premières gelées; fleurs blanches, en bouquets d'une odeur douce; les fruits sont de petites baies noires, sphériques, qui durent une partie de l'hiver. Cette espèce se rencontre fréquemment dans les forêts, sur les collines, dans les terrains secs; on en forme des haies, des palissades, des bordures; son bois est dur : il s'emploie à des ouvrages de tour et pour le chauffage; son charbon entre dans la fabrication de la poudre à canon; avec ses rameaux on fait des liens, des corbeilles, etc.; les jeunes pousses sont très-recherchées des vaches et des moutons. Les feuilles, d'un goût amer, sont employées en Médecine comme détersives, astringentes; les baies fournissent une couleur bleuâtre foncée ou noire; les marchands de vin les emploient pour donner à leurs vins une couleur plus foncée; les oiseaux en sont très-friands. Le *Troène du Japon* (*L. japonicum*), à fleurs blanches, en belles et grandes panicules, est cultivé pour l'ornement des jardins.

TROGLODYTE (du grec *trôglodytês*, formé lui-même de *trôglê*, trou, caverne, et *duni*, habiter; qui vit dans des *trous*), genre de Passereaux dentirostres, de la famille des Becs-fins ou Sylviadées, renferme de très-petits oiseaux au bec fin, subulé, pointu, à tarses grêles, à queue et ailes courtes; l'été, ils vivent dans les bois sombres et sur le bord des rivières; l'hiver, dans les *trous* de muraille, les cavernes, et en général dans les endroits obscurs. L'Europe en possède une espèce que le vulgaire confond avec le *Roitelet:* c'est le *Troglodyte ordinaire* (*Tr. europæus*), vulgairement *Fourre-Buisson :* plumage brun, marqué sur le haut du dos de raies transversales; ailes et queue rayées de noir et marquées de taches noires et roussâtres; gorge et poitrine d'un blanc bleuâtre; parties postérieures marquées de taches blanches et de raies noires. Le Troglodyte est un oiseau vif et confiant, d'un naturel gai, d'une grande pétulance; il se nourrit d'insectes et de vers. Son chant est un sifflement aigu, mais doux et mélodieux. Cet oiseau habite toute l'Europe.

TROGLODYTES (même étymologie), nom donné par les anciens à une race d'hommes de l'*Afrique* qu'ils connaissaient fort peu et qui paraît n'*avoir été* que des Singes du genre Cynocéphale : *il désigne* aujourd'hui de grands Singes, voisins des Orangs, et vulgairement nommés *Hommes des bois :* on les distingue en deux espèces, les *Chimpanzés* et les *Gorilles*.

TROGOSITE (du grec *trôgô*, manger, et *sitos*, blé), genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Xylophages, renferme un grand nombre d'espèces dont la principale est la *Tr. mauritanique* (*Tr. caraboïdes*), dont la larve, appelée *Cadelle* ou *Chevrette brune*, se nourrit aux dépens des grains.

TROIS (du latin *tres*), le premier des nombres impairs après l'unité, se compose de la réunion de l'unité et de la dualité. De tout temps on a attribué des propriétés remarquables au nombre *trois*. Les Pythagoriciens et les Platoniciens, qui l'appelaient *triade*, le mettaient au rang des nombres parfaits. Il joue un rôle important dans les mystères religieux, dans les philosophies mystiques, etc. On le trouve dans les *trois* personnes de la sainte Trinité, dans la *Trimourti* des Indiens, etc. (*Voy.* TRINITÉ). Les anciens croyaient que ce nombre était particulièrement agréable aux dieux : les Grecs avaient les *trois* grands dieux, Jupiter, Neptune et Pluton; les *trois* Grâces, les *trois* Parques, les *trois* Furies, la *triple* Hécate, etc.

En Musique, l'on connaît plusieurs mesures qui

se divisent en trois parties : la *Mesure à trois temps*, qui se marque 3, exige une noire pour chaque temps ou une blanche pointée pour la mesure entière ; la *M. à trois quatre* ($\frac{3}{4}$) est la même que la précédente, mais elle indique un mouvement plus animé ; la *M. à trois deux* ($\frac{3}{2}$) exige une blanche pour chaque temps, ou une ronde pointée pour toute la mesure ; la *M. à trois huit* ($\frac{3}{8}$) exige une croche pour chaque temps, et une noire pointée pour toute la mesure ou les valeurs correspondantes.

TROIS (RÈGLE DE), opération d'Arithmétique qui consiste à calculer un des termes d'une proportion au moyen des *trois* autres. La Règle de trois se compose d'une multiplication et d'une division, et ne présente d'autre difficulté que celle d'établir convenablement la proportion entre les quantités qu'on veut comparer : une fois cette proportion établie, si le terme cherché est un *moyen*, on l'obtient en divisant le produit des extrêmes par le moyen connu ; si c'est un *extrême*, en divisant le produit des moyens par l'extrême connu. *Voy.* PROPORTION.

Pour établir la proportion entre les 4 quantités, il faut avoir soin de composer chaque rapport de quantités de la même espèce. On dit que la Règle de trois est *directe*, lorsque les quantités comparées sont en rapport direct, c.-à-d. que l'accroissement des unes détermine l'accroissement des autres. Ainsi : 30 mètres d'étoffe ont coûté 55 fr. 50 c. ; on demande combien coûteront 55 mètres de la même étoffe. Plus il y a d'étoffe, plus le prix doit être considérable ; ainsi les nombres de mètres doivent être en rapport direct des prix qu'ils coûtent. Désignant donc par x le prix cherché, on aura :

$$30 : 55 :: 55{,}50 : x = \frac{55 \times 55{,}50}{30} = 101 \text{ fr. } 75 \text{ c.}$$

On dit que la Règle de trois est *inverse*, lorsque les quantités comparées sont en rapport inverse, c.-à-d. que l'accroissement des unes entraîne le décroissement des autres ; il faut alors renverser le rapport pour poser la proportion. Exemple : Un certain ouvrage a été terminé en 5 jours par 8 ouvriers ; on demande combien de temps mettront 11 ouvriers, travaillant de la même manière, pour terminer le même ouvrage. Plus il y a d'ouvriers, moins il faudra de temps ; ainsi on aura $8 : 11 :: x : 5$, ou, ce qui revient au même,

$11 : 8 :: 5 : x = \frac{8 \times 5}{11} = 3 \frac{7}{11}$ ou 3 jours 7 heures environ. — La *Règle de trois* est dite *composée* lorsque, les rapports se composant d'éléments multiples, la solution d'une question exige le concours de plusieurs proportions.

TROIS-ÉPINES, nom vulgaire de l'*Épinoche*.

TROIS-MATS, terme générique employé pour désigner ceux des navires dits à traits carrés (ou à voiles carrées) qui sont mâtés d'un grand mât, d'un mât de misaine et d'un mât d'artimon.

TROIS-QUARTS ou mieux TROIS CARRES : c'est proprement le nom d'une grosse lime triangulaire.

TROIS-QUARTS ou TROCART, instrument de Chirurgie dont on se sert pour faire des ponctions : c'est un poinçon cylindrique, long de 6 centim., monté sur un manche, et contenu dans une canule d'argent proportionnée à son volume. Son extrémité perforante est terminée par une pointe triangulaire à trois *carres* ou côtés aigus et coupants : d'où son nom. La canule qui contient ce poinçon en laisse la pointe à découvert, et s'ajuste exactement à sa base, de manière à pénétrer avec elle dans l'abdomen. On distingue les *Trois-quarts de Juncker, de Flurant, du frère Côme*, employés pour la ponction de la vessie ; le *Tr.-q. de Nuck*, pour la ponction de l'œil, etc.

TROIS-SIX, esprit-de-vin à 33 degrés, est ainsi appelé parce qu'il forme, en volume, les *trois sixièmes* de l'eau-de-vie ordinaire. *Voy.* ALCOOL.

TROLLE ou TROLLIE, *Trollius*, genre de la famille des Renonculacées, tribu des Elléborées, renferme des plantes herbacées, à feuilles élégantes, palmées, multifides, d'un beau vert ; à fleurs grandes, jaunes, globulaires. Le *Trolle boule d'or* (*Tr. europæus*) croît dans les prairies des Pyrénées et des Alpes : on le cultive pour l'ornement des jardins ; le *Tr. d'Asie* (*Tr. asiaticus*) a les fleurs plus petites que le précédent : il croît dans les prairies et les bois de la Sibérie. On les cultive dans les jardins.

Dans la Vénerie, on appelle *Trolle* l'action de découpler des chiens dans un grand pays de bois, pour quêter et lancer un cerf, parce que l'on n'a pas eu la précaution de le détourner avec le limier.

TROMBE (du grec *strombos*, tourbillon), météore consistant soit en une masse de vapeurs, soit en une colonne d'eau enlevée par des tourbillons de vents, et tournant sur elle-même avec une très-grande vitesse ; elle offre la forme d'un cylindre ou d'un cône renversé. Les trombes se présentent dans tous les lieux, sur la mer, les lacs, les rivières, sur les terres habitées et dans les déserts. Elles produisent les plus grands ravages. Quand leur action s'exerce sur les eaux, elles en enlèvent des masses qui retombent presque aussitôt (*Voy.* TYPHON). Quand c'est au-dessus des terres, elles sont accompagnées d'un vent impétueux qui tourbillonne, enlève en quantités immenses la terre, les feuilles et autres corps légers, et les porte jusqu'à la région des nuages ; leur intensité est quelquefois si grande qu'elles arrachent de gros arbres et les transportent au loin avec leurs racines ; elles peuvent alors détruire les habitations, tuer les hommes et les animaux : telle a été la trombe qui a désolé la vallée de Monville près de Rouen en 1845. Ce phénomène n'a pu encore être expliqué d'une manière satisfaisante.

TROMBIDION, genre de petites Arachnides, détaché des *Acarus* de Linné : elles vivent dans la campagne, sur les plantes, sur les arbres, sous les pierres, ou même sur le corps de divers animaux. Presque toutes sont européennes. Le *Trombidion soyeux* ou *satiné* (*Tr. holosericeum*) est remarquable par sa teinte rouge et l'aspect velouté de sa robe.

TROMBLON (de l'italien *trombone*, trompette, parce que la gueule du canon s'évase en forme de trompette), grosse espingole montée sur un support appelé *chandelier*, et qu'on emploie sur les bâtiments de guerre ; elle porte une balle d'un demi-kilogr. dite *poste*, ou plusieurs balles à mousquet. On peut aussi la tirer à la main, comme les mousquets ordinaires : les guérillas et les brigands d'Espagne se servaient du tromblon, qu'ils appelaient *trabucco* ; ils en avaient emprunté l'usage aux Maures. *Voy.* ESPINGOLE.

TROMBONE (augmentatif de l'italien *tromba*, trompette), espèce de grande trompette composée de quatre branches ou tuyaux emboîtés les uns dans les autres, et qu'on allonge ou qu'on raccourcit à volonté, au moyen d'une pompe à coulisse, pour produire les différents tons. On distingue : le *Trombone ténor*, qui est le plus usité : son ton fondamental est le *si bémol* au-dessous de la portée de clef de *fa* ; le *Tr. alto*, qui est en *fa*, et le *Tr. basse*, qui est à l'octave inférieure. Dans la Musique militaire, on emploie certains trombones dont le pavillon a la figure d'une gueule de dragon : on les appelle *buccins* (*Voy.* ce mot). Les trombones sont propres à l'expression la plus solennelle et produisent un grand effet dans les chœurs guerriers et religieux, ainsi que dans les marches triomphales.

Le trombone est un instrument fort ancien : on l'appelait autrefois *saquebute*. — Les meilleures *Méthodes de trombone* sont celles de Braun, Frœlich, Vimeux, Berr et Dieppo, etc.

TROMPE (onomatopée), tuyau de cuivre recourbé, dont on se sert à la chasse pour sonner (*Voy.* COR DE CHASSE). — On donne aussi quelquefois ce nom à la *trompette* et à la *guimbarde*.

En Histoire naturelle, on donne le nom de *Trompe :* 1° à cette partie du museau de l'Eléphant et du Tapir qui se prolonge et se recourbe pour divers usages : c'est un organe qui sert à la fois à la préhension, au toucher et à l'odorat (*Voy.* ÉLÉPHANT et TAPIR); 2° au suçoir charnu, rétractile et protractile de certains insectes Diptères : on l'appelle aussi *langue* ou *siphon ;* 3° chez les Mollusques, au tuyau cylindrique, percé d'un trou rond, bordé par une membrane cartilagineuse, armé de petites dents, et susceptible de rentrer dans le corps et d'en sortir, que possèdent quelques-uns de ces animaux, comme la Volute et le Buccin.

En Anatomie, on nomme : *Trompe d'Eustache* un canal osseux, en partie fibro-cartilagineux, dont une des extrémités se prolonge jusque dans la cavité du tympan, et dont l'autre, plus évasée, s'ouvre à la partie latérale et supérieure du pharynx : ce canal, long de 6 centimètres, est tapissé par un prolongement de la membrane muqueuse du pharynx, qui se continue avec celle du tambour; — *Trompes de Fallope*, deux conduits qui se trouvent dans l'utérus et qui aboutissent à l'ovaire.

En Botanique, *Trompe* est le nom vulgaire de la Lychnide dioïque; — en Conchyliologie, *Trompe marine* est le nom vulgaire du Triton varié.

En Architecture, on nomme *Trompe* une portion de voûte en saillie, servant à porter l'encoignure d'un bâtiment ou toute autre construction qui semble se soutenir en l'air. On appelle *Trompe de voûte*, une pierre ronde faisant partie des voussoirs d'une niche ; *Tr. en niche*, une trompe concave en forme de coquille ; *Tr. en tour ronde*, une trompe dont le plan, sur une ligne droite, rachète une tour ronde par le devant, et qui est faite en forme d'éventail; *Tr. sur le coin*, une trompe qui porte l'encoignure d'un bâtiment; *Tr. dans l'angle*, celle qui est dans le coin d'un angle rentrant, etc.

Dans les Arts et en Marine, on donne ce nom à divers appareils qui font l'office de *ventilateurs*.

TROMPE-L'OEIL, sorte de tableaux où des objets de nature morte sont représentés avec une vérité qui fait illusion. Ces tableaux représentent ordinairement divers objets placés sur un fond qui imite une planche, un carton, une toile. — Ce mot se prend souvent en mauvaise part.

TROMPETTE (diminutif de *trompe*), instrument à vent, ordinairement en cuivre, qui a un son très-éclatant et dont on se sert dans la musique militaire et dans les orchestres. Dans sa forme la plus simple, la trompette est un tuyau sonore, ouvert par les deux bouts, sans trous ni clefs, et avec lequel on ne parvient à rendre des sons différents que par la pression plus ou moins forte des lèvres sur l'embouchure. On a varié à l'infini les formes de la trompette pour en modifier les sons : il y en a de droites, de courbes, de contournées de mille manières; il y en a à coulisse, à piston, à clef, etc. Les principales sont : la *Trompette d'harmonie*, construite dans le même système que le cor, mais contournée différemment; elle sonne l'octave au-dessus du cor et a des tons de rechange qui lui permettent de sonner dans tous les modes : on s'en sert habituellement dans les orchestres, pour les fanfares de la cavalerie, ainsi que dans la musique de l'infanterie; le *Clairon* ou *Cornet*, petite trompette qui, dans les marches d'infanterie, alterne avec le tambour, et qui, dans la cavalerie, sert à sonner le boute-selle, l'appel, la retraite, etc. (*Voy.* CLAIRON); la *Tr. à clefs* ou *Bugle* (*Voy.* ce mot); la *Tr. à coulisse et à ressort*, qui a beaucoup d'analogie avec le trombone; la *Trompette* ou *Cornet à piston* (*Voy.* COR); la *Trompe* ou *Cor de chasse*, le *Sax-horn*, le *Saxophone*. *Voy.* ces noms.

Les meilleures *Méthodes de trompette* sont celles d'Altenberg (1795), de Le Roy (1824), de D. Bühl, etc.

L'invention de la trompette remonte à la plus haute antiquité : il en est déjà question dans les livres de Moïse et chez tous les peuples anciens; on s'en servait pour sonner à la tête des armées. Chez les Israélites, on célébrait le premier jour de l'année civile la *Fête des Trompettes :* on y annonçait au son des trompettes le commencement de l'année.

Dans l'Armée, on nomme aussi *Trompette* le soldat qui sonne de la trompette, et *Trompette-major* le chef des trompettes d'un régiment.

Trompette marine, ancien instrument de musique formé d'une longue caisse de bois triangulaire, sur laquelle s'étendait une seule grosse corde de boyau montée sur un chevalet : on frottait cette corde avec un archet, de manière à la faire vibrer avec une petite plaque de verre ou de métal collée à la table; le son de cet instrument grossier, qui avait quelque analogie avec celui que l'on tire de la conque d'une espèce de Triton appelée vulgairement *Trompette marine* (*Voy.* TRITON), est sans doute ce qui lui a valu son nom.

Trompette parlante : on donne quelquefois ce nom aux porte-voix dont on se sert en mer.

Jeu de trompette, jeu d'orgue de la classe des jeux d'anches. Les tuyaux sont en étain et d'une forme conique; le son qu'ils rendent a de la force et du mordant.

En Histoire naturelle, on donne vulgairement le nom de *Trompette :* 1° à des poissons des genres *Centrisque*, *Fistulaire* et *Tranchoir;* — 2° à des coquilles des genres *Buccin* et *Triton :* le *Triton varié* est vulgairement appelé *Trompette marine* (*Voy.* TRITON); — 3° à plusieurs plantes, telles que la Stramoine fastueuse, le Narcisse sauvage, l'Ecklonie (dite *Trompette marine*), certains Champignons, etc.

TRONC (du latin *truncus*), nom sous lequel on désigne spécialement la tige ordinairement ligneuse des arbres dicotylédones, et particulièrement la partie qui s'étend depuis le sol jusqu'aux premières branches.

En Anatomie, ce mot désigne la partie principale du corps des animaux vertébrés, celle sur laquelle s'articulent la tête et les membres. — Chez l'Homme, le *tronc* est divisé en trois parties, savoir : une partie supérieure ou *tête*, une partie moyenne ou *thorax*, et une partie inférieure ou *bassin*. Ces trois régions présentent les trois grandes cavités splanchniques, le crâne, la poitrine et l'abdomen. Elles sont réunies par une tige commune, qui est la *colonne vertébrale*. — On appelle aussi *Tronc* la partie la plus considérable d'une artère, d'une veine, d'un nerf, celle qui n'a encore fourni aucune division.

TRONE, jadis THRÔNE (du latin *thronus*, fait du grec *thronos*, siége), siége élevé, où les rois, les empereurs, etc., sont assis dans les fonctions solennelles de la souveraineté. Le trône est ordinairement élevé sur plusieurs marches et surmonté d'un dais.

Trône épiscopal, siége qui est au haut du chœur, dans les églises cathédrales, et où l'évêque se place quand il officie pontificalement.

Dans la Hiérarchie céleste, on appelle *Trônes* un des neuf chœurs des anges : ils viennent avant les *Dominations* et servent comme de siéges à la majesté divine.

TRONQUÉ. En termes de Géométrie, on appelle *Pyramide tronquée*, *Cône tronqué*, une pyramide ou un cône dont on a retranché la partie supérieure par un plan soit parallèle à la base, soit incliné d'une manière quelconque.

En Architecture, une *Colonne tronquée* est une moitié de fût de colonne, servant de support à un vase ou à un buste. C'est aussi un fût de colonne brisé par le haut que l'on dresse sur une tombe.

TROPÆOLUM (du grec *tropaion*, trophée; parce que la feuille et la fleur rappellent le casque et le bouclier qui ornent les trophées d'armoiries), nom latin de la *Capucine*, a servi à former le mot *Tropæolées*, qui désigne une petite famille détachée de celle des Géraniacées, et qui a pour type la Capucine.

TROPE (du grec *tropos*, détour, de *trépô*, tourner), nom donné en Rhétorique à toute figure dans laquelle on emploie les mots dans un sens détourné ou figuré, comme quand on dit *cent voiles* pour *cent vaisseaux*. Les principaux tropes sont : la *métonymie*, la *catachrèse*, la *synecdoque*, la *métaphore*, l'*allégorie*, l'*allusion*, la *métalepse*, l'*hyperbole*, la *litote*, l'*ironie*, etc. (*Voy.* ces mots). On peut consulter sur ces figures le *Traité des tropes* de Dumarsais, et le *Manuel des tropes* de M. Fontanier.

TROPHÉE (du grec *tropaion*, monument de victoire, dérivé de *trépô*, mettre en fuite). Dans l'origine, les trophées n'étaient qu'un simple faisceau d'armes enlevées à l'ennemi, et que l'on mettait sur un tronc d'arbre dont on avait coupé les branches. Dans la suite, on ne se contenta plus de ces trophées peu durables; on en érigea de marbre et de bronze. Dans les triomphes, on portait les trophées devant le char du triomphateur. — Les trophées ont toujours été en usage, même chez les peuples étrangers à toute civilisation. Chez les anciens, les trophées étaient consacrés à Jupiter, à Mars et à Bellone. Il n'était pas permis de les renverser.

En Peinture et en Sculpture, on nomme *Trophée* un ornement imité des trophées des anciens, et consistant, comme ceux-ci, en un groupe d'armes appendu à une colonne, à une muraille, etc. — Par extension, on donne ce nom à des ornements représentant un assemblage des divers objets employés dans une science ou dans un art, et qui en font comme les attributs : c'est ainsi qu'on figure des trophées de musique, d'astronomie, de chasse, d'agriculture, etc.

TROPHOSPERME (du grec *tréphô*, nourrir, et *sperma*, graine), synonyme de *Placenta* et de *Placentaire*, dénomination employée par quelques Botanistes pour désigner le point de l'ovaire auquel s'attachent les graines à l'aide du funicule.

TROPIQUES (du grec *tropikos*, de *trépô*, tourner), nom donné par les Astronomes à deux petits cercles de la sphère, parallèles à l'Equateur, et passant par les points solsticiaux, c.-à-d. par des points éloignés de l'équateur de 23° 28′ 30″. Les Tropiques servent de limite à l'Ecliptique : c'est entre ces deux cercles que s'effectue le mouvement annuel apparent du soleil autour de la terre; leur nom vient de ce que le soleil, après avoir atteint le tropique, semble retourner sur ses pas. — On appelle *Tropique du Cancer* celui qui passe par le premier point du signe du Cancer, signe placé dans l'hémisphère septentrional, et *Tropique du Capricorne*, celui qui passe également par le 1er point du signe du Capricorne, dans l'hémisphère méridional : c'est le 20 ou le 21 juin que le soleil atteint le 1er, et le 20 ou 21 décembre qu'il atteint le 2e (*Voy.* SOLSTICE).

On appelle *Régions tropicales* ou *intertropicales* les contrées placées entre les tropiques : ce sont les plus chaudes du globe; elles forment la *zone torride*. Ces contrées n'ont que deux saisons : la saison sèche, qui dure une grande partie de l'année, et la saison des pluies. — On connait les cérémonies du baptême grotesque que les marins donnent à ceux qui passent pour la première fois sous le *Tropique*.

Année tropique. Voy. ANNÉE.

TROQUE (de *troc*), nom donné sur la côte du Sénégal à un commerce qui se fait uniquement par voie d'échange de denrées : on obtient les produits du pays en livrant aux naturels des articles d'Europe, de la poudre, des tissus tels que *guinées* et autres.

TROQUE, Mollusque. *Voy.* TROCHUS.

TROSCART, *Triglochinus*, genre de la famille des Alismacées : c'est une plante herbacée, propre aux lieux humides, tempérés et froids des deux hémisphères. Deux espèces, le *Troscart des marais* et le *Tr. maritime*, fournissent un excellent fourrage. Le premier est bisannuel, et croît sur les bords des étangs et dans les bois humides; le second est vivace, et se trouve dans les flaques d'eau salée, sur les bords de la mer. Tous deux s'élèvent à 70 centimètres environ. Ils viennent spontanément.

TROT (onomatopée), allure du cheval et des autres bêtes de somme (mulet, âne, chameau, etc.), entre le *pas* et le *galop* : elle consiste en ce que dans le même temps l'animal élève deux des jambes en l'air et pose les deux autres à terre, de telle sorte qu'alternativement il lève la jambe de derrière d'un côté et en même temps la jambe de devant de l'autre côté, en laissant l'autre jambe de devant et l'autre jambe de derrière à terre, jusqu'à ce qu'il y ait posé les deux premières. On distingue le *Tr. allongé*, le *grand trot*, le *petit trot*. Un cheval a le *trot franc* ou *égal*, quand il lève peu les pieds de derrière; *dur*, quand il fatigue le cavalier, etc.

TROTTOIRS. L'usage des trottoirs était général dans l'antiquité : les grandes routes, comme les rues des villes, en étaient bordées; on voit encore à Pompéies les trottoirs de cette ville antique. Chez les modernes, le peu de largeur des rues et la multitude des voitures furent longtemps un obstacle à l'introduction des trottoirs. Londres la première les adopta vers le milieu du XVIIe siècle; Paris n'a commencé à en avoir que depuis le commencement de ce siècle. — La loi du 7 juin 1845 permet de déclarer d'utilité publique l'établissement de certains trottoirs, et de mettre à la charge des propriétaires riverains la moitié de la dépense. — Les premiers trottoirs furent faits en pavés refendus; on en fit en tuile, en cailloux roulés, en briques posées de champ; mais leurs aspérités, fatigantes pour les pieds, les ont fait abandonner pour le dallage en pierres. Aujourd'hui, on les fait généralement en granit de Cherbourg, en lave de Volvic, ou en bitume.

TROU (du grec *truô*, percer), toute ouverture de forme à peu près circulaire, naturelle ou artificielle.

En Anatomie, on nomme *trou* l'orifice d'un canal, ainsi que toute cavité percée de part en part. Le *Trou de Botal* est une ouverture située dans la cloison médiane des oreillettes du cœur, et propre au fœtus : elle permet au sang de passer de l'oreillette droite dans la gauche sans traverser le poumon qui n'a pas encore respiré. Elle est ainsi nommée de L. Botal, médecin du XVIe siècle, qui appela sur elle l'attention des Anatomistes. Il paraît toutefois qu'elle était déjà connue de Galien. — Le *Trou ovale* est le trou maxillaire inférieur du sphénoïde, par lequel la 3e branche du nerf trijumeau sort du crâne. — Pour le *Trou occipital*, *Voy.* OCCIPUT.

Au jeu de Trictrac, on nomme *Trou* l'avantage de douze points, avantage que le gagnant marque par une fiche qu'il met dans un trou. Il faut 12 trous ou 144 points pour gagner une partie.

Dans la Marine, les *Trous du chat* sont des ouvertures qui se trouvent des deux côtés intérieurs des hunes de mât d'un grand bâtiment, et par lesquelles passent les hommes qui montent au haut du mât.

Dans l'Art militaire, on nomme *Trous de loup* des excavations qu'on fait sur trois rangs, autour d'une redoute, pour en rendre les approches plus difficiles à l'infanterie et impraticables à la cavalerie.

TROUBADOURS, poëtes provençaux ou de la langue d'oc, au moyen âge (*Voy.* TROUBADOUR au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). — On a imprimé un grand nombre de *Recueils* renfermant un choix de poésies des troubadours; les principaux sont dus à Raynouard, Rochegude, F. Diez, Mary Lafon. M. C.-A.-F. Mahn publie à Berlin la collection complète des poésies des troubadours. L'abbé Millot a donné une *Histoire des Troubadours* (d'après les recherches de Ste-Palaye). On peut consulter aussi sur ce sujet Pasquier, Velly, M. Fauriel, M. Villemain, etc.

TROUBLE (du latin *turba*). En Jurisprudence, ce mot se dit de l'interruption qui est faite à quelqu'un dans sa possession. On appelle *Trouble de fait*

celui qui se commet par quelque action qui nuit au possesseur, comme quand un autre vient prendre possession du même héritage, qu'il le fait labourer ou ensemencer, qu'il en fait récolter les fruits; ou lorsqu'il empêche le possesseur de le faire; *Trouble de droit*, celui qui, sans faire obstacle à la possession de fait, empêche néanmoins qu'elle ne soit utile pour la prescription, comme quand on fait signifier quelque acte au possesseur pour interrompre sa possession. Le propriétaire ou bailleur est tenu d'indemniser le locataire ou fermier lorsqu'il a été troublé dans sa jouissance (Code Nap., art. 1725-26).

TROUBLE ou TRUBLE, sorte de filet en forme de poche, monté sur un cercle ou un ovale, traversé par une perche qui en forme le manche, et dont on se sert pour pêcher le long des rivages, en l'enfonçant dans l'eau de manière à *troubler*. — Un *troubleau* est une petite *trouble*.

TROU-MADAME, jeu d'adresse auquel on joue avec de petites boules d'ivoire qu'on tâche de pousser dans des ouvertures en forme d'arcades marquées de différents chiffres. Ces arcades sont ordinairement placées sur une table en forme de billard.

TROUPE. *Voy.* ARMÉE, LIGNE, INFANTERIE, etc.

TROUPIALE (de *troupe*, parce que ces oiseaux vivent en troupes), *Icterus*, genre de Passereaux de la famille des Sturnidées, renferme des oiseaux d'Amérique, à bec gros, conique, très-pointu; à tarses médiocres, robustes, scutellés; à ailes allongées, pointues; à queue légèrement échancrée ou étagée. Les Troupiales ont les mœurs des Etourneaux : ils vivent en troupes nombreuses dans les plaines, les champs cultivés et les vergers; ils se nourrissent d'insectes, de vers, de baies et de graines; leur vol est rapide et léger; leur chant consiste en une sorte de sifflement. Ils construisent leur nid avec beaucoup d'art. On les apprivoise facilement; quelques-uns même sont susceptibles d'éducation. Les espèces principales sont : le *Troupiale varié*, le *Tr. de Saint-Domingue*, le *Tr. à tête dorée* et le *Tr. jaunâtre*.

TROUSSE (de l'allemand *tross*, bagage), faisceau de plusieurs choses liées ensemble, de quelque nature qu'elles soient, linge, clefs, herbes, etc. : c'est ainsi qu'on appelle *trousses* ou *trosses* ces grosses bottes de foin que les cavaliers rapportent du fourrage.

En Chirurgie, on nomme *Trousse* une espèce d'étui ou de portefeuille divisé en compartiments, et contenant les instruments les plus nécessaires à un chirurgien, tels que ciseaux droits et courbes, bistouris, pince à anneaux pour les pansements, pince à disséquer, spatule, sondes, 2 ou 3 stylets, crayon garni de pierre infernale, rasoir, lancettes, porte-mèche, érigne, aiguille à séton, aiguilles à suture, etc.

Autrefois, on donnait le nom de *Trousses* à de larges chausses, comme celles que portaient les pages : d'où l'expression *avoir quelqu'un à ses trousses*.

TROUSSEAU (de *trousse;* choses mises en *trousse*). On entend le plus souvent par ce mot les robes, habits, linges et nippes de tout genre que la fille, en se mariant, reçoit de ses parents. Sous l'empire du Droit coutumier, dans certaines provinces de France, les filles mariées appelées à la succession de leurs père et mère devaient rapporter leurs trousseaux à la masse de la succession. Sous le régime du Code Napoléon, si le trousseau est estimé une certaine somme par le contrat de mariage, cette somme fait partie de la dot et en partage les priviléges.

TROUSSE-GALANT, nom vulgaire donné à plusieurs maladies épidémiques, comme le *choléra-morbus*, ainsi appelées parce qu'elles enlevaient en très-peu de temps les hommes les plus robustes.

TROUSSEQUIN, pièce de bois cintrée, qui s'élève sur le derrière d'une selle comme les arçons s'élèvent sur le devant : on distingue la *selle à troussequin* de la *selle rase*. Les selles de cavalerie sont presque toujours garnies de troussequins; celles des Cosaques, des Turcs et des Arabes ont des troussequins très-élevés. — Outil. *Voy.* TRUSQUIN.

TROUVÈRES, poëtes de la langue d'*oïl*, au moyen âge (*Voy.* TROUVÈRES au *Dict. univ. d'H. et de G.*). — Barbazan, Legrand d'Aussy, Méon, MM. A. Jubinal, Fr. Michel, le pseudonyme Arth. Dinaux, etc., ont publié un grand nombre de fabliaux et de contes de nos anciens trouvères. On peut encore consulter, sur cette partie de l'histoire de la poésie, MM. Villemain, Edg. Quinet, Gerv. de la Rue, etc.

TROX (nom grec du *Charançon*), genre de Coléoptères pentamères, tribu des Scarabéides arénicoles, renferme une cinquantaine d'espèces répandues sur tous les points du globe. L'espèce type est le *Trox sabulosus*, assez commun aux environs de Paris : on le rencontre par terre, dans les champs, dans les endroits sablonneux et un peu secs. On voit quelquefois ces insectes ronger les parties tendineuses qui lient les os des cadavres dont la chair a été dévorée depuis quelque temps.

TROY (LIVRE), poids d'Angleterre. *Voy.* LIVRE.

TRUAND (de *tru*, nom donné jadis, en Bourgogne, à un impôt onéreux qui réduisait souvent les contribuables à la mendicité), vieux mot français, se disait d'un mendiant vagabond, d'un vaurien qui vit dans le libertinage et la fainéantise. Au moyen âge, la *Cour des miracles*, à Paris, était le repaire de ces bandits. Il ne reste plus d'autre trace de leur existence aujourd'hui que les noms de *Grande* et *Petite-Truanderie*, donnés à deux rues du quartier des Halles, jadis habitées par les *truands*.

TRUBLE, filet. *Voy.* TROUBLE.

TRUC ou TRUCK (de l'italien *trucco* ou de l'anglais *truck*, qui ont le même sens), se dit en *général* de toute table ou plateforme, et désigne *spécialement* : 1° un grand billard plus long et plus large que les billards ordinaires; 2° une sorte de camion, et, dans les Chemins de fer, une plate-forme montée sur des roues, sur laquelle on élève au moyen d'un mécanisme des voitures et des bagages afin de les transporter au loin; 3° un appareil en usage dans les Théâtres pour faire mouvoir certains décors et exécuter des changements à vue. — *Truc* se prend aussi pour *secret*, moyen caché d'exécuter un tour de passe-passe ou de physique amusante.

TRUCHEMENT. *Voy.* DROGMAN et INTERPRÈTE.

TRUELLE (du latin *trulla*, cuiller à pot, truelle), outil dont se servent les Maçons et les Couvreurs pour employer le plâtre et le mortier; les Ramoneurs, pour nettoyer les corps de cheminée, *etc.* La truelle des Maçons est ordinairement en cuivre, de forme rectangulaire (en trapèze isocèle), et garnie d'un manche en bois un peu recourbé. — La truelle est un des principaux symboles des Francs-Maçons.

Dans les Ménages, on donne ce nom à un instrument d'argent, à peu près de la même forme, avec lequel on découpe et on sert le poisson à table.

TRUFFE, *Tuber*, produit végétal recherché pour sa saveur et pour son odeur. C'est, pour les Botanistes, un genre de plantes cryptogames, de la famille des Champignons thécasporés endothèques, tribu des Tubéracées. Les Truffes croissent, vivent et se reproduisent au sein de la terre : ce sont des masses informes, charnues, raboteuses, dont la grosseur varie depuis celle d'une noix jusqu'à celle d'un œuf, sans apparence de racine, et offrant à peine quelques signes extérieurs d'organisation; leur chair est ferme, traversée par des veines disposées en réseau et dirigées en tous sens. — L'espèce la plus importante est la *Truffe comestible* (*Tuber cibarium*), que l'on désigne ordinairement sous le nom de *Tr. noire* (*Tr. melanospermum*) : c'est la plus commune en France, et la plus estimée pour sa saveur et son parfum; quand elle est jeune, son parenchyme est blanchâtre : elle constitue alors la *Tr. blanche*, qui est dure, insipide, inodore et très-indigeste. Dans le Commerce, la

Truffe noire est souvent mélangée avec deux autres espèces, la *Tr. d'été* (*T. æstivum*) et la *Tr. d'hiver* (*T. brumale*), qui ont le même aspect, mais qui lui sont inférieures sous le rapport du goût. — La *Tr. grise* (*T. griseum*), dite aussi *Tr. blonde, Tr. de Piémont, Tr. à l'ail*, est ronde, allongée, aplatie, à surface lisse et de couleur rousse ou gris sale, douce et savonneuse au toucher; son goût est excellent; malheureusement, elle exhale une forte odeur d'ail; aussi l'emploie-t-on plutôt comme condiment que comme aliment. — Parmi les autres espèces, on remarque la *Tr. rousse*, la *Tr. blanc de neige*, le *Terfez* des Arabes, la *Tr. musquée*, etc.

Les Truffes se trouvent dans toutes les contrées du globe, en Asie, en Afrique et en Amérique, tout comme en Europe; la France et le Piémont sont les pays qui en produisent le plus. Le Dauphiné, la Provence, le Languedoc, le Quercy, la Bourgogne, mais surtout le Périgord et l'Angoumois, en fournissent en abondance. Les Truffes du Périgord sont particulièrement estimées : sur place, elles valent 4 fr. le kilogr.; à Paris, leur prix varie entre 10 et 12 fr.; il s'est élevé quelquefois à 24 et 30 fr. le kilogr.

Pendant longtemps on a cru que la Truffe provenait directement de ses spores, appelées *truffinelles*, et que celles-ci croissaient et se dilataient dans tous les sens; depuis, on a pensé que les Truffes avaient, comme les Champignons, un *mycelium* qui, à une certaine époque de l'année, s'étendrait à travers le sol et donnerait naissance à de nouvelles Truffes. De nos jours enfin, un cultivateur de Montagnac (Basses-Alpes), M. Ravel, a reconnu que la Truffe est une *galle souterraine* qui provient de la piqûre faite par la Tipule aux racines capillaires de certains chênes. — La recherche des Truffes est difficile : elle se fait au hasard, en piochant la terre dans les lieux où l'on croit qu'il s'en trouve ordinairement, c.-à-d. dans les terrains argileux, mêlés de sable et humides, dans les forêts de chênes et de châtaigniers; on les rencontre à une profondeur de 15 à 25 centimètres. Le plus souvent on emploie à cette recherche les porcs, les truies ou les chiens, à cause de la finesse de leur odorat. Quand la truie approche d'une truffière, le chercheur observe avec soin la manière dont elle fouille la terre, et, au moment où elle va découvrir la Truffe pour la manger, il l'écarte avec le bâton et achève lui-même la fouille. On dresse aussi les chiens à cet exercice : à cet effet, on met dans leur pâtée des truffes hachées; on leur fait ensuite chercher cette pâtée dans la terre, puis on les conduit dans une truffière : il faut environ un ou deux mois pour dresser un chien.

Les Truffes se conservent assez bien hors de terre pendant un mois, et même plus, pourvu qu'elles n'aient point été entamées, qu'elles soient tenues à l'abri de l'humidité et de la grande chaleur, dans de la terre ou du sable. Quand on veut les conserver longtemps, il faut les faire sécher au four.

Les Truffes ont une odeur et un goût qui flattent le palais : elles excitent l'appétit, et entrent comme assaisonnement dans une foule de ragoûts; on en farcit les volailles; mais elles sont indigestes et échauffantes quand on en mange sans modération. On leur attribue des vertus aphrodisiaques.

L'usage des Truffes était déjà connu des Romains : ils les faisaient venir particulièrement de Libye.

On doit aux travaux de Micheli, Tournefort, Geoffroy, et aux recherches plus récentes de MM. Tulasne, tout ce qu'on sait de précis sur ces végétaux. Linné se trompait en les assimilant aux *Lycoperdons*.

Truffe d'eau, un des noms vulgaires de la *Mâcre*.

TRUIE, la femelle du *Verrat*. *Voy.* COCHON.

Les anciens immolaient la *Truie* à Cérès parce qu'elle détruit les productions de la terre. On sacrifiait aussi cet animal à Junon, honorée comme protectrice de la terre. Lorsqu'on faisait quelque alliance ou qu'on jurait la paix, la transaction était confirmée par le sang d'une truie.

TRUITE (du bas latin *trutta*), *Salar*, espèce du genre Saumon, dont quelques-uns font un genre spécial, ne diffère des vrais Saumons que par les deux rangées de dents dont est armé le corps du vomer. Les Truites ont les dents crochues et une petite nageoire sans rayons sur le dos. Elles abondent dans les mers circompolaires ainsi que dans les eaux douces et vives : elles sont répandues dans un grand nombre de ruisseaux, de rivières et de lacs de l'Europe. On en connaît plusieurs espèces, qui toutes sont très-estimées. La *Truite commune* (*S. Ausonii*) a une teinte généralement grisâtre, avec des reflets dorés et argentés; ses flancs sont d'un jaune doré mêlé de vert; ses nageoires sont ornées de nuances pourprées, et tout son corps est couvert de taches rouges parfaitement rondes, entourées d'un cercle plus pâle. Les poissons de cette espèce, qu'on pêche dans la Seine et ses affluents, ont de 30 à 40 centimètres et pèsent un demi-kilogramme; mais dans l'Arve et le lac de Genève on en trouve qui pèsent 10 kilogrammes et plus : du reste, ce ne sont pas les meilleurs. — La *Tr. saumonée* a la chair rose comme celle du Saumon; les taches de son corps sont noires; sa tête est petite et en forme de coin. Cette espèce devient plus grande que la précédente : on la trouve dans les lacs des hautes montagnes et dans les ruisseaux qui se jettent immédiatement dans la mer; ce n'est que vers le milieu du printemps qu'elle entre dans l'eau douce. — La *Tr. de montagne* a des taches noires, rouges et argentées, sans anneaux, le dos verdâtre et le ventre blanc : c'est la plus petite espèce; elle est commune en Suisse; on la trouve jusque dans le lac élevé du Mont-Cenis; sa chair est rouge et délicate. — La *Tr. ombre chevalier* n'a point de taches sur le corps : dos blanc changeant en vert, chair grasse délicate, analogue à celle de l'anguille : cette espèce est particulière au lac de Genève.

TRUMEAU, l'espace de mur situé entre deux fenêtres ou entre deux baies de portes. Il se dit aussi d'un parquet de glace qui occupe cet espace, ou qui est placé au-dessus d'une cheminée.

En termes de Boucherie, on appelle *Trumeau* le jarret ou la partie d'au-dessus de la jointure du genou du bœuf, lorsqu'elle est coupée pour être mangée.

TRUSQUIN ou TROUSQUIN, outil de menuisier servant à tracer des lignes parallèles au bord d'une planche, se compose d'une planchette que traverse à frottement une tige carrée portant latéralement une pointe. Pour s'en servir, on enfonce plus ou moins la tige, puis on fait glisser la planchette le long du bord de la planche.

TUBE (du latin *tubus*, tuyau), petit tuyau d'un diamètre étroit, par où l'air, les gaz et les liquides peuvent passer et avoir une issue libre. On en fait en toute matière, en verre, en porcelaine, en ferblanc, en tôle, en argent, en platine, etc. Quelquefois on les *gradue* pour mesurer les volumes des gaz ou des liquides qu'on y renferme.

En Physique, on appelle *Tube acoustique* une espèce de porte-voix soudé en plusieurs endroits que l'on ajuste dans l'épaisseur des murs d'un appartement; — *T. capillaires*, des tubes dans lesquels se produisent les phénomènes de la *capillarité* : ce sont des tubes de verre d'un diamètre fort petit, dont la cavité est si étroite qu'on peut la comparer à la grosseur d'un cheveu; — *T. électrique*, un tube de verre qui acquiert par le frottement la vertu électrique; *T. de Torricelli*, un tube dans lequel on fait le *vide barométrique* ou *vide de Torricelli*, etc.

En Chimie, on se sert, pour recueillir les produits gazeux sous l'eau ou sous le mercure, de tubes conducteurs en verre auxquels on donne divers noms, selon l'emploi auquel ils sont destinés : on appelle *Tubes de sûreté*, des tubes droits ou courbés,

que l'on adapte à un appareil pour empêcher le passage d'un liquide d'un vase dans un autre, lorsque la pression exercée à la surface de ce liquide vient à changer; — *T. en S* ou *T. de Welter* (du nom de l'inventeur), des tubes recourbés dont la forme rappelle celle d'un S; — *T. à boule*, des tubes en S ayant une boule dans leur courbure moyenne.

En Anatomie et en Physiologie, le mot *Tube* est quelquefois employé pour désigner un canal ou conduit naturel : on dit indifféremment le *tube* ou le *conduit* intestinal. — En Chirurgie, on appelle *Tube laryngien* une espèce de sonde que l'on introduit dans le larynx par la bouche ou les cavités nasales, et par laquelle on insuffle de l'air, pour chercher à rétablir la respiration chez les asphyxiés.

Tubes fulminaires. *Voy.* FULGURITES.

Chaudière à tubes. *Voy.* TUBULAIRE (CHAUDIÈRE).

TUBER, nom latin de la *Truffe*, a servi à former le mot *Tubéracés*, qui désigne un groupe de Champignons dont le genre type est la *Truffe*. *Voy.* ce mot.

TUBERCULE (en latin *tuberculum*, diminutif de *tuber*, bosse, tumeur).

En Botanique, on appelle en général *Tubercule* toute excroissance en forme de bosse qui survient à une partie quelconque d'une plante ; mais plus particulièrement ces renflements plus ou moins volumineux que présente la portion souterraine de certaines plantes, et dans lesquels un développement extraordinaire de tissu cellulaire et de fécule a modifié profondément la nature normale du tissu végétal. Ce développement porte tantôt sur la racine proprement dite (certaines Asphodèles, Orchidées), tantôt sur des rhizômes (Patate, Igname, Topinambour), ou sur des branches souterraines (Pomme de terre). Les espèces qui offrent des tubercules sont désignées sous le nom de *Plantes tubéreuses* ou *tuberculeuses;* beaucoup d'entre elles ont une grande importance comme plantes alimentaires. Dans l'usage, on applique plus particulièrement le nom de *tubercule* à la *Pomme de terre* et à la *Truffe*.

En Anatomie, on nomme en général *Tubercule* toute éminence naturelle, peu considérable, que présente une partie quelconque : le *T. cendré* est une éminence quadrilatère, de couleur grisâtre, qui est située à la base du cerveau ; le *T. de Lower*, une petite éminence située quelquefois à l'oreillette droite du cœur; le *T. de Santorini*, une saillie cartilagineuse qui soutient les lèvres de la glotte. Il y a encore les *T. mamillaires*, *quadri-jumeaux*, etc.

En Médecine, on désigne particulièrement sous le nom de *Tubercule* une production morbide d'un blanc jaunâtre, de forme arrondie, qui d'abord a une consistance analogue à celle de l'albumine concrétée, et qui ensuite devient molle, friable, et se convertit par degrés en un liquide de consistance et d'aspect puriformes qu'on appelle *matière tuberculeuse*. C'est surtout dans le tissu cellulaire qu'on rencontre les tubercules; on en voit aussi à la surface libre des membranes muqueuses et à l'intérieur de leurs follicules. C'est principalement chez les individus de constitution scrofuleuse que les tubercules se développent simultanément dans un grand nombre d'organes : dans les poumons, ils constituent le plus ordinairement la *phthisie pulmonaire;* les tubercules mésentériques constituent le *carreau*.

TUBÉREUSE (à cause de la racine *tuberculeuse* de cette plante), *Polyanthes*, genre de la famille des Liliacées, sous-ordre des Agapanthées, renferme des plantes herbacées, hautes d'un mètre et plus, à tige simple, à bulbe solide, remarquables par leurs grandes et belles fleurs blanches, d'une odeur très-suave, mais très-pénétrante, disposées en un long épi à l'extrémité de la tige : corolle en forme d'entonnoir; tube allongé, un peu arqué, évasé à son orifice en un limbe partagé en 6 lobes ovales. L'espèce principale, la *Tubéreuse des jardins* (*P. tuberosa*), a des fleurs blanches lavées de rose ; le bulbe des variétés à fleurs doubles est plus renflé que celui de la fleur simple. On a obtenu par la culture des variétés panachées, semi-doubles ou pleines : ces dernières sont très-recherchées. Il faut éviter de garder la nuit des tubéreuses dans une chambre à coucher : ce serait s'exposer à l'asphyxie. Les parfumeurs font un grand usage de l'*Huile essentielle de tubéreuse*.

La Tubéreuse est originaire de l'Inde ou du Mexique. Elle croît au Pérou sans culture ; elle a été introduite en Europe au XVIe siècle, mais ne réussit bien que dans le Midi. — Cette fleur est le symbole de la volupté.

Tubéreuse bleue. *Voy.* AGAPANTHE.

TUBÉREUX (en latin *tuberosus*, plein de bosses), se dit, en Botanique, des racines charnues qui sont plus ou moins renflées et manifestement plus grosses que la tige qu'elles supportent, ainsi que de celles qui sont parsemées de *tubercules* (*Voy.* ce mot): les racines de la Pomme de terre, du Topinambour, de la Tubéreuse sont dans ce cas.

TUBÉROSITÉ, se dit, en Anatomie, des éminences plus ou moins volumineuses qui donnent ordinairement attache à des muscles ou à des ligaments.

TUBICOLES, *Tubicolæ* (du latin *tubus*, tube, et *colo*, habiter), nom donné par Cuvier aux Annélides qui vivent dans des tubes calcaires, sableux, plus ou moins membraneux. Ils forment un ordre qui comprend les genres *Serpule*, *Sabelle*, *Térébelle*, *Amphitrite*, etc. Ce sont les *Chétopodes hétérocriciens* de Blainville, les *Annélides serpulées* de Savigny, les *Annélides sédentaires* de M. Milne Edwards.

TUBICOLÉS, nom donné par Lamarck, Rang et autres, à une famille de Mollusques acéphales dimyaires qui vivent enfermés dans les pierres, le bois, la vase ou le sable, où ils se creusent des cavités d'où ils ne peuvent plus sortir. — Cette famille comprend les genres *Taret*, *Térédine*, *Pholade*, *Cloisonnaire*, *Fistulane*, *Clavagelle*, *Arrosoir*, etc. Elle répond en partie aux *Enfermés* de Cuvier.

TUBIPORE, *Tubipora*, genre de Polypes anthozoaires, zoocoralliens : ce sont des animaux simples, cylindriques, composés de deux parties, l'abdomen et la tête : celle-ci est terminée par une couronne de tentacules ou filets. Ces polypes sont renfermés dans une enveloppe membraneuse, doublant un tube calcaire cylindrique, vertical, qui se divise en un grand nombre de tuyaux articulés formant une masse plus ou moins considérable Le *Tubipore musical* (ainsi nommé sans doute à cause de sa ressemblance avec la flûte de Pan) est remarquable par les belles couleurs de ses animaux, qui sont d'un beau *vert :* ils sont contenus dans des tubes d'un *beau rouge*. On le trouve dans les mers de l'Inde et dans la Méditerranée. — Le *Tubipore* est le type de la famille des *Tubiporiens*, qui comprend en outre les genres *Cusculaire*, *Téleste*, *Cornulaire*, *Clavulaire*.

TUBITÈLES (du latin *tubus*, tube, et *tela* toile), nom donné par Latreille à une famille d'Araignées, comprenant celles qui filent des toiles serrées, tubulaires, en nasse ou en trémie. Ces Araignées ont des filières cylindriques, rapprochées en un faisceau dirigé en arrière, les pieds robustes, l'abdomen de grandeur moyenne. Les Tubitèles placent leurs toiles dans des fentes, des trous de mur, sous les pierres, entre les branches et les feuilles des végétaux, et même sur l'eau.

TUBULAIRE (CHAUDIÈRE), chaudière dans laquelle la flamme et les gaz brûlés sont obligés de parcourir des tubes ou tuyaux pour se rendre à la cheminée. On donne le même nom à des chaudières dont le système est inverse, et dans lesquelles c'est l'eau qui remplit les tubes, et la flamme qui les enveloppe. Cette seconde sorte de chaudière a l'avantage d'offrir une très-grande surface à l'action du feu, ce qui active la vaporisation de l'eau et diminue considérablement la dépense du combustible.

TUBULARIÉS, groupe de Polypes qu'on trouve

surtout dans la Méditerranée, se compose de polypiers flexibles, simples ou rameux, gris, tubuleux, d'une substance presque cornée, transparente, ayant les extrémités des tiges et des rameaux habitées par un polype à bouche munie de deux rangs de tentacules ou filets nus. Le genre *Tubulaire* en est le type.

TUBULÉ, nom donné, en Chimie, à tout appareil muni d'une ou de plusieurs tubulures.

TUBULIBRANCHES, ordre de Gastéropodes à coquille tubulée. Genres : *Vermet, Magile, Siliquaire.*

TUBULURE (du latin *tubulus*, tube), nom donné à une ouverture particulière de certains vaisseaux employés en Chimie, flacons, ballons, etc., qui est ordinairement destinée à recevoir un bouchon percé d'un trou par lequel passe un tube. Un même flacon peut avoir, outre son ouverture principale, deux, trois tubulures ou même davantage. La communication d'une chaudière à vapeur avec ses bouilleurs, avec le tuyau de la pompe alimentaire et avec le tuyau de distribution, se fait au moyen de tubulures.

TUE-BREBIS, nom vulgaire de la Grassette commune. — *Tue-chien*, le Colchique d'automne et la Noix vomique. — *Tue-loup*, une espèce d'Aconit. — *Tue-mouche*, une espèce d'Agaric. — *Tue-poisson*, la Baillère ou *Clibadium*.

TUF (du latin *tofus* ou *tophus*). Dans le langage ordinaire, on donne ce nom à une substance blanchâtre et sèche, qui tient plus de la nature de la pierre que de celle de la terre, et qui se trouve immédiatement au-dessous de la terre meuble et de la terre végétale : cette terre est impropre à la végétation. Dans une acception plus rigoureuse, le mot *Tuf* s'applique aux dépôts *calcaires* ou *marneux*, ordinairement poreux, que certaines eaux déposent de temps immémorial, et dont elles ne cessent d'augmenter journellement l'épaisseur. Ces tufs sont plus ou moins fins, plus ou moins grossiers, plus ou moins tendres : les uns s'émiettent sous les doigts et contiennent des débris ou des empreintes de corps organisés ; les autres peuvent servir à faire des meules de moulins, et reçoivent le poli comme du marbre ; enfin il en est qui donnent une excellente pierre à bâtir qui devient plus dure et plus blanche lorsqu'elle est employée (*Voy.* TUFFEAU et TRAVERTIN). — On appelle *Tuf volcanique*, des agglomérats de pierre, de terres et de roches d'origine volcanique, qui ont une texture lâche et poreuse.

En Géologie, on appelle *Terrain tufacé* un terrain dont la majeure partie est composée de *tuf* : c'est un terrain de formation moderne, que l'on distingue en terrestre, et en marin, selon qu'il se trouve dans l'intérieur des terres ou sur les bords des mers. — *Voy.* aussi TOFACÉ.

TUFFEAU (de *tuf*), variété de craie plus lâche et plus poreuse que la craie blanche pâle grise, et qui est assez ordinairement mêlée de sable et de mica. Le tuffeau se taille aisément, et l'on s'en sert quelquefois dans les constructions ; mais il fournit une très-mauvaise pierre, que la moindre pression écrase, et que l'action de l'air et la pluie désagrégent.

TUILE (du latin *tegula*), carreau de peu d'épaisseur, qui, de même que la *brique* (*Voy.* ce mot), est fait de terre grasse pétrie, séchée et cuite au four, et dont on se sert pour couvrir les bâtiments. On appelle *Tuiles plates* ou *à crochet* celles dont on se sert ordinairement pour couvrir les maisons ; *T. faîtières* ou *courbes*, celles qui sont larges, en forme circulaire et destinées à couvrir les faîtages des maisons ; *T. cornières* ou *gironnées*, celles qui se mettent sur les angles, arêtes ou encoignures des toits. Les fabriques de tuiles prennent le nom de *Tuileries*.

Tuile se dit également de morceaux de marbre, de pierre ou de métal, qui ont la même forme et servent aux mêmes usages que les tuiles de terre cuite. On a fabriqué des *Tuiles en fer* et *en tôle*, ou *en tôle vernissée*, pour couvrir les charpentes en fer dans les usines métallurgiques ; des *T. en zinc*, dont l'usage est excellent pour les couvertures légères ; des *T. en verre*, qu'on emploie dans la couverture des toits en fer, des galeries, passages, etc.

En termes de Draperie, *Tuile* se dit d'une petite planche recouverte d'un mastic, avec laquelle les tondeurs donnent aux draps la dernière façon : cette opération s'appelle *Tuilage*.

TUILÉE, nom donné à la grosse coquille bivalve connue aujourd'hui sous le nom de *Tridacne géante* : ses grosses côtes arrondies et squammeuses ressemblent assez bien aux toits couverts de *tuiles* en gouttières. — C'est aussi un des noms de la *Tortue caret*.

TUILER : c'est, en termes de Franc-Maçonnerie, constater si celui qui se dit maçon l'est réellement.

TUIT, un des noms vulgaires du *Pouillot*.

TULIPE, *Tulipa* (du turc *tulban*, qui veut dire à la fois tulipe, et *turban*, à cause d'une certaine ressemblance de la fleur avec un turban), beau genre de la famille des Liliacées, type de la tribu des *Tulipacées*, renferme des plantes herbacées et bulbeuses, qui naissent d'un bulbe solide, blanc, recouvert d'une tunique brune ou marron ; leurs tiges nues sont munies de 2 à 4 feuilles lancéolées, embrassant la tige, pliées en gouttières, d'un vert glauque, et portent une ou deux fleurs inodores, grandes, en forme de cloche : périanthe simple, campanulé, à 6 divisions ; ovaire libre, à stigmates sessiles, trilobés ; capsules à 3 angles.

La plus belle espèce de ce genre est la *Tulipe des jardins* (*Tulipa gesneriana*), ou *Tulipe* proprement dite, qui varie à l'infini, par la couleur de sa fleur, ainsi que par le nombre et la distribution de ses nuances. Cette plante, depuis longtemps cultivée comme une des plus belles fleurs de nos parterres, est originaire de Turquie ou de Syrie, et croît naturellement dans les montagnes de la Savoie. Gesner la vit pour la première fois à Augsbourg, en 1559, dans le jardin d'un amateur qui l'avait reçue de Constantinople.

La Tulipe est singulièrement estimée des Turcs : au mois d'avril, ils célèbrent une fête sous le nom de *fête des Tulipes*. On sait qu'en Europe, et surtout en Hollande, le goût des Tulipes fut pendant quelque temps une véritable passion : les Tulipes étaient cotées à la bourse de Harlem, et certains oignons atteignirent une valeur fabuleuse ; aujourd'hui, cette passion s'est considérablement affaiblie. Les connaisseurs dédaignent les Tulipes doubles : pour eux, la Tulipe parfaite est la Tulipe simple ; mais elle doit s'ouvrir avec grâce et former un vase régulier ; ses six pétales doivent être larges et étoffés à leur base ; elle doit avoir ses étamines ou *paillettes* brunes ou noires, parce que ces teintes foncées se détachent davantage sur les couleurs claires de la corolle ; elle doit présenter des panaches bien tranchés et jamais fondus avec le fond de la couleur des pétales : si le panache est blanc, on veut qu'il soit pur et blanc comme le lait ; s'il est jaune, que la teinte soit vive et comme dorée ; on exige aussi que ces panaches paraissent également sur les deux faces et soient bordés d'un liséré noir. C'est par les semis, et non par les oignons, que l'on se procure de nouvelles variétés ; mais il faut 4 ou 5 ans et plus pour que les Tulipes commencent à se panacher, car elles naissent unies de couleur.

Les Persans font de la Tulipe l'emblème des parfaits amants. Chez nous, elle est le symbole d'un amour violent ; mais elle est aussi celui de l'inconstance.

Parmi les autres espèces, on remarque la *Tulipe à fleurs pointues* (*T. acutifolia*), dite *Œil de soleil*, à cause de sa beauté : corolle tirant sur le rouge, avec une longue tache d'un bleu noir, bordée de jaune sur chacune de ses divisions, qui sont lancéolées, très-aiguës ; filaments d'un bleu noirâtre ; anthères beaucoup plus longues, à 4 sillons dominant le pistil ; — la *T. odorante* (*T. suaveolens*),

vulgairement le *Duc de Thol*, qui sert d'ornement à nos cheminées pendant l'hiver et une partie du printemps : fleur rougeâtre, jaune à ses deux extrémités, d'une odeur douce; — la *T. sauvage* (*T. sylvestris*) : fleurs odorantes, de couleur jaune; elle fleurit au printemps dans les prés des montagnes; — la *T. de L'Écluse* (*T. clusiana*) : fleur blanche, bigarrée de pourpre ou de violet foncé; on la trouve dans les vignes, aux environs de Toulon.

Tulipe du Cap, plante. *Voy.* HÉMANTHE.

Tulipe de mer, nom vulgaire des Balanes.

TULIPIER (de l'analogie de sa fleur avec la *Tulipe*), *Liriodendrum*, genre de la famille des Magnoliacées, établi pour un grand et bel arbre de l'Amérique septentrionale, qui s'élève à 20 et même à 35 mètres : son tronc est droit, garni d'une écorce qui est lisse et purpurine tant que l'arbre est jeune, mais qui plus tard devient crevassée et grise. De nombreux rameaux portent des feuilles alternes, suspendues à de longues tiges ou pétioles; les fleurs ont la forme de larges tulipes de couleur jaune-tendre, à 6 pétales, mêlés de vert, et portent à la base une tache transversale, couleur aurore; le fruit est un cône allongé et écailleux. Le bois du Tulipier est d'un blanc jaunâtre, à larges veines, odorant et propre aux constructions. — Cet arbre se cultive en pleine terre. Il en existe plusieurs variétés, fondées sur la forme des feuilles et la couleur des fleurs. Le *Tulipier de Virginie* (*L. tulipifera*), introduit en Europe en 1732, par l'amiral de la Galissonière, n'existe encore chez nous que comme arbre d'ornement. Aux États-Unis, son écorce et sa racine sont employées comme succédanées du Quinquina.

TULLE, sorte de tissu très-mince et très-léger, en forme de réseau ou de filet, assez semblable à de la dentelle, mais qui se fabrique sur une espèce de métier à bas. Il se fait ordinairement avec du fil de coton, et quelquefois avec du fil de lin ou de la soie. On distingue le *Tulle Bobin*, le *T. Mecklin*, le *T. de Saint-Quentin*, etc. — On a prétendu à tort que cette sorte de dentelle tirait son nom de la ville de *Tulle* (Corrèze) : il n'y a pas et il n'y a jamais eu, ni à Tulle ni aux environs, de fabriques de cette espèce. C'est à Nottingham, en Angleterre, qu'ont été établies, vers la fin du siècle dernier, les premières fabriques de tulle. Cette industrie ne s'établit guère en France qu'en 1817. On ne fabriqua d'abord que du *tulle uni*; mais, en changeant la disposition de quelques fils du métier et en les tordant à des intervalles réguliers, on produisit sur le fond du tissu une petite mouche qui en rompit l'uniformité ; c'est le *point d'esprit*, importé en France en 1834, et qui donna bientôt naissance au *tulle brodé* : ce dernier fut trouvé, en 1842, par l'application du système Jacquart à la production du tulle. Les localités où se trouvent les principales fabriques françaises sont Douai, Cambrai, Lille, Saint-Pierre près de Calais; Saint-Quentin, Paris, Lyon, Tarare, Nîmes.

TUMEUR (du latin *tumor*, de *tumere*, enfler), nom donné, en Médecine, à toute éminence circonscrite, d'un certain volume, développée par une cause morbifique dans une partie quelconque du corps. L'abcès, le furoncle, le lipôme, le squirrhe, le cancer, les scrofules, etc., sont autant de tumeurs.

Tumeur blanche. On donne ordinairement ce nom à des gonflements des grandes articulations, d'une consistance plus ou moins solide, sans changement de couleur à la peau, qui dépendent de l'altération de la synoviale des tissus fibreux des cartilages ou des parties osseuses articulaires. Cette affection a pour causes : le vice scrofuleux, les contusions, une distension violente, produite, par exemple, par une entorse, etc. Elle débute par une douleur plus ou moins vive dans l'articulation, avec gonflement plus ou moins prononcé; les téguments deviennent d'un blanc mat et comme vernissés; l'articulation reste le plus souvent dans une demi-flexion; le membre s'atrophie, les glandes lymphatiques voisines s'engorgent, et, si la maladie est abandonnée à elle-même, il se forme autour de l'articulation un ou plusieurs abcès d'où résultent des fistules et une suppuration abondante. Quelquefois le mal se termine par une ankylose. — On fait d'abord usage de topiques émollients et narcotiques, de bains, de douches, de saignées, etc., s'il existe des symptômes d'une vive irritation. Dans le cas contraire, on emploie tout de suite les excitants résolutifs, tels que frictions aromatiques, ammoniacales ou mercurielles, les emplâtres fondants, les douches alcalines ou sulfureuses, les préparations iodurées, les vésicatoires volants, la pommade d'Autenrieth. Si ces moyens échouent, on a recours à la cautérisation, au séton, aux moxas, à la compression ; souvent on est obligé d'en venir à l'amputation. On doit à M. le docteur A. Richet un savant *Mémoire sur les tumeurs blanches*, couronné par l'Académie de médecine en 1852.

Tumeur variqueuse. On nomme ainsi une petite tumeur aplatie, circonscrite, molle, compressible, de couleur violette ou bleuâtre, qui se développe sur les diverses parties de la peau ou à l'origine des membranes muqueuses, et est formée par la dilatation du tissu capillaire. *Voy.* VARICE.

TUMULUS, mot emprunté au latin, désigne un grand amas de terre ou une construction en pierres, en forme de cône, que les anciens élevaient au-dessus des sépultures pour servir de tombeau. — Du mot *Tumulus* on a formé *Tumulaire*, qu'on applique à tout ce qui appartient aux tombeaux : *pierre tumulaire*, *inscription tumulaire*.

TUNGSTÈNE (de l'allemand *tungstein*, pierre pesante, d'où on l'extrait), corps simple, métallique, d'un gris d'acier, très-dur, peu fusible, et d'une densité de 17,6. On le trouve en combinaison avec la chaux dans la *Schéelite* (Tungstate de chaux), avec le plomb dans la *Schéelitine* (Tungstate de plomb), avec le fer et le manganèse dans le *Wolfram* ou *Tungstein* (Tungstate de fer et de manganèse), minéraux qu'on rencontre, en France, dans les granites de Chanteloube et de Puy-les-Vignes (Haute-Vienne). — Il forme avec l'oxygène plusieurs combinaisons, entre autres un acide blanc et solide, l'*Acide tungstique*, susceptible de s'unir aux bases.

Schéele parvint le premier, en 1781, à extraire du Wolfram l'acide tungstique, d'où les frères D'Elhuyart isolèrent, un peu plus tard, le Tungstène métallique. M. Laurent, en 1846, et M. J. Persoz, en 1853, ont étudié particulièrement les Tungstates.

TUNICIERS ou BRYOZOAIRES, nom donné par Lamark à des Mollusques dits aussi *Ascidiens*. *V.* ce mot.

TUNIQUE (du latin *tunica*), vêtement de dessous que portaient les anciens : la tunique était très-courte, et se plaçait sous la toge et sur la peau, comme notre chemise. Dans les premiers temps, la tunique était de laine; elle fut ensuite de lin. Du reste, la forme en varia beaucoup. — Aujourd'hui, on donne ce nom à une redingote d'uniforme, que portent les troupes d'infanterie et les élèves des lycées; ainsi qu'à un habillement que les évêques revêtent sous une chasuble quand ils officient pontificalement, et à la dalmatique des diacres et des sous-diacres.

En Anatomie et en Botanique, on appelle *Tuniques* les diverses membranes qui enveloppent les organes : telles sont les *Tuniques* ou *membranes de l'œil*, les *T. de l'estomac*, *de la vessie*, *du foie*, etc.; — les pellicules qui enveloppent les semences, celles dont se composent les divers oignons, etc.

TUNNEL, mot anglais qui signifie proprement *tuyau*, *entonnoir*, a été appliqué, depuis peu d'années, à tout passage pratiqué sous terre, soit à travers les montagnes, comme tous ceux qu'ont nécessités les chemins de fer, soit au-dessous d'une rivière, comme le passage construit sous la Tamise, à

Londres, par l'ingénieur français Brunel (1824-42).

TUPAIA, *Cladobates*, famille de Mammifères insectivores, de l'ordre des Carnassiers, renferme des animaux de l'Archipel indien qui courent sur les arbres avec l'agilité de l'écureuil : corps allongé, cylindrique ; tête pointue, yeux très-grands, oreilles peu élevées et fort larges, museau allongé et terminé par un mufle sur les côtés duquel s'ouvrent les narines; bouche grande, langue douce, moustaches courtes; pattes terminées par 5 doigts armés d'ongles aigus; queue longue, velue. Leur pelage est doux et très-fourni.

TUPELOS, plante. *Voy.* NYSSA.

TURBAN (corruption du mot arabe *tulban*, qui a le même sens), coiffure des Turcs et de plusieurs autres peuples orientaux, est faite d'une longue pièce de toile ou de taffetas qui est roulée et entrelacée autour d'un bonnet. Les turbans sont plus ou moins riches, suivant la condition de ceux qui les portent. Il n'est permis de porter le turban vert qu'à ceux qui sont issus de la race de Mahomet. Aujourd'hui, le turban commence à disparaître : il est souvent remplacé par le *tarbouch*, bonnet de couleur rouge, à gland bleu.

Dans les Indes orientales, on donne le nom de *Turban* à des toiles de coton, rayées de bleu et de blanc, dont on se sert pour faire des turbans.

En Botanique, on nomme vulgairement *Turban* le Lis martagon et le Lis de Pompone.

En Conchyliologie, on nomme *Turban rouge* ou *T. turc* les Balanes; — *T. persan*, le *Turbocidaris;* — *T. de Pharaon*, le *Monodonta Pharaonis*.

TURBANET ou BONNET TURC, espèce de *Potiron*.

TURBINE (du latin *turbo*, *turbinis*, toupie, dévidoir), sorte de machine hydraulique, se compose essentiellement d'une roue horizontale, tournant sous l'eau, et mise en mouvement par une chute d'eau ou même par le simple effet du courant. Les turbines l'emportent de beaucoup sur les roues verticales à lames, à augets, etc., par la vitesse de leur rotation, par l'avantage qu'elles ont d'utiliser la plus grande partie de la force de l'eau (95 p. 100), de diminuer beaucoup les engrenages, et de pouvoir continuer leur travail pendant les grandes eaux et pendant les gelées. On les applique surtout comme moteurs mécaniques pour les moulins à eau.

Les turbines étaient connues dès le milieu du siècle dernier; mais c'est seulement de nos jours qu'elles ont reçu tout leur perfectionnement et une application vraiment pratique. Celles dont on se sert aujourd'hui sont ordinairement des cuves en fonte ou en bois de chêne, ayant la forme d'un cône tronqué et renversé, au fond desquelles sont placées des roues à aubes ou à hélice qui tournent horizontalement. L'eau entre dans la cuve dans une direction inclinée à l'axe de la turbine qui porte la roue tournante. Les turbines ont été successivement perfectionnées par MM. Burdin, Fourneyron, A. Kœchlin, Passot, Fontaine-Baron, Mellet, Girard, Porro, etc. : les moulins de St-Maur (Seine) en offrent de très-puissantes. On peut consulter sur ces machines : la *Théorie des effets mécaniques de la turbine Fourneyron*, par M. Poncelet (1838); *Des Turbines, de leur construction, du calcul de leur puissance*, par M. Houzeau (1839); les *Mémoires* de MM. A. Morin, Piobert, Tardy, etc.

TURBINELLE, *Turbinella* (diminutif de *turbo*), genre de Mollusques pectinibranches, voisin des Volutes, des Pyrules et des Fuseaux, renferme des espèces à coquille univalve, *turbinée*, fusiforme, ovoïde, etc., qui se trouvent dans les mers équatoriales. Les principales sont : la *Turbinelle cornigère*, vulgairement *Dent de chien*, armée de plusieurs rangées d'épines; la *T. de Céram*, vulgairement *Chausse-Trappe;* la *T. poire*, etc.

TURBITH (mot indien, signifiant *qui purge*). En Botanique, on donne ce nom à la racine d'un *Liseron* (*Convolvulus turpethum*) qui croît dans l'île de Ceylan, et qu'on prescrivait autrefois comme purgatif : cette racine est de couleur jaune. — On appelle *Turbith blanc* la Globulaire; *T. de Montpellier* (Seseli turbith), une plante ombellifère du genre Peucédane; *T. noir*, une espèce d'Euphorbe.

En Chimie, on nommait : *Turbith minéral* le Sulfate jaune de mercure ; sa belle couleur, analogue à celle de la racine de Turbith, lui a valu ce nom; — *T. nitreux*, l'Azotate de mercure, qui est également de couleur jaune.

TURBO (mot latin signifiant *toupie, sabot*), vulgairement *Sabot*, genre de Mollusques gastéropodes, établi par Linné pour un grand nombre d'espèces à coquille univalve, en forme de toupie, épaisse et dure, à spires peu élevées et peu prononcées, à ouverture entière ou arrondie, sans aucune dent et à bords disjoints dans leur partie supérieure. Les Conchyliologistes modernes en ont détaché un grand nombre de genres, les Dauphinules, les Scalaires, les Turritelles, etc.; d'autres confondent en un seul genre le Trochus et le Turbo. Quoi qu'il en soit, les Turbos sont fort communs dans les mers d'Europe et encore plus dans celles des pays chauds. Ils s'attachent aux rochers et restent le plus souvent exposés à l'air dans l'intervalle des basses marées. La chair de plusieurs espèces est comestible, sans être très-délicate : sur les bords de la Manche, on mange crue une espèce très-commune, le *Turbo littoralis*, plus connu sous le nom vulgaire de *Vignot*. D'autres espèces sont recherchées pour leur belle coloration, par exemple le *T. pie* (*T. pica*), commun dans les mers de l'Inde : il est bariolé de blanc et de noir, et connu sous les noms vulgaires de *Veuve* et de *Petit-deuil*, et le *T. bouche d'or* (*T. chrysostomus*), ainsi nommé à cause de la couleur jaune d'or de sa nacre intérieure. Le *T. mordoré* ou *Veuve perlée*, et le *T. limaçon* ou *Burgaudine*, sont également recherchés pour leur nacre.

Les espèces fossiles sont très-nombreuses.

TURBOT, *Rhombus*, genre de la famille des Pleuronectes, renferme des poissons de mer d'assez grande taille, au corps comprimé, haut verticalement, de forme *rhomboïdale* ou en losange, non symétrique et très-mince. Le Turbot atteint souvent de grandes dimensions. Il fréquente l'Océan, la Baltique et la Méditerranée. On distingue : le *Turbot proprement dit* (*Rh. maximus*), qui atteint parfois jusqu'à 5 mètres de circonférence et pèse jusqu'à 15 kilogr. : il se nourrit de petits poissons, de vers et de petits crustacés qui abondent à l'embouchure des rivières, lieu qu'il choisit de préférence pour se tenir en embuscade : celui que l'on vend à Paris provient des côtes de Normandie, et particulièrement de l'embouchure de la Seine et de l'Orne, où on le pêche à la ligne; on estime surtout celui qu'on pêche sur les côtes rocheuses; — la *Barbue* (*Passer rhombus*), qui a le corps plus ovale que le Turbot (*Voy.* BARBUE); — la *Calimande* ou *Cardine* (*Podas*), que l'on prend sur les bords de la Manche, et qui est moins grande que les espèces précédentes, etc.

La chair du Turbot est blanche, grasse, feuilletée et délicate : c'est un des meilleurs relevés de potages. On cuit le turbot dans des vaisseaux de cuivre faits exprès, qui ont la forme du poisson, et qu'on nomme *Turbotières*. Ce poisson était très-estimé des gourmets romains : on connaît la discussion qui, selon Juvénal (*Sat.* IV), fut ouverte dans le sénat de Rome, par ordre de l'empereur Domitien, pour savoir comment on devait accommoder un turbot d'une énorme dimension, *spatium admirabile rhombi*.

TURC, petit ver qui s'engendre entre l'écorce et le bois des arbres, surtout des poiriers de bon-chrétien, et qui en suce la sève : c'est la larve d'un insecte qui n'est pas bien connu. — Les jardiniers donnent aussi ce nom à la larve du hanneton.

TURCIE, autrefois *Turgie* (du latin *turgere*, gon-

fler), levée ou chaussée de pierre en forme de digue, pour empêcher le débordement des rivières.

TURDUS, nom latin du *Merle* et de la *Grive*, a servi à former les mots *Turdidées*, *Turdinées*, *Turdoïdes*, par lesquels on désigne divers groupes de Passereaux insectivores qui ont avec les Merles certains rapports de forme.

TURF, mot anglais qui veut dire *gazon*, *pelouse*, a été récemment importé dans la langue française pour désigner le terrain sur lequel ont lieu les courses de chevaux et les paris auxquels elles donnent lieu. Le Champ de Mars à Paris; Satory, Chantilly, la Marche, la Croix de Berny, aux environs de Paris; Epsom, New-Market, en Angleterre, sont les turfs les plus renommés. M. E. Chapus a publié *Le Turf* ou *les Courses de chevaux* (1853).

TURGESCENCE (du latin *turgere*, se gonfler), se dit dans le langage scientifique pour gonflement en général, pour toute enflure déterminée par une surabondance d'humeurs.

TURION (en latin *turio*), bourgeon souterrain qui naît du collet des racines de certaines plantes herbacées vivaces, et qui, après s'être étendu sous terre à quelque distance de la tige mère, se relève et forme chaque année de nouvelles tiges : la partie de l'Asperge que l'on mange est le *turion* de la plante de ce nom. Les Turions peuvent aussi naître des racines ligneuses : dans les Sumacs, l'Acacia, en un mot dans tous les arbres à souche traçante, les jeunes pousses qui naissent de leurs racines horizontales et superficielles ont d'abord formé de véritables *turions*. Ce sont des espèces de marcottes naturelles qu'on n'a qu'à séparer en temps convenable pour former de nouveaux individus.

TURNEPS, nom vulgaire de la *Rave du Limousin*. *Voy.* NAVET.

TURNIX, le *Tridactylus* de Lacépède, l'*Hemipodius* de Temminck, l'*Ortygis* d'Illiger, genre de Gallinacés de la famille des Tinamidés, créé par Bonnaterre. Ce genre, très-voisin de la Caille, dont il ne diffère que par l'absence du pouce, renferme des oiseaux de l'Australie et des pays chauds de l'ancien continent, caractérisés par *trois doigts* dirigés en avant et des tarses allongés. On distingue le *Turnix tachydrome*, le *T. combattant*, que l'on élève à Java, comme notre Caille commune, pour servir de spectacle en combattant; le *T. bariolé*, de la Nouvelle-Hollande, etc.

TURPETHUM, nom latin du *Turbith*.

TURQUET, TURQUIS, noms vulgaires du Maïs ou Blé de Turquie et d'une variété de Froment.

TURQUETTE, nom vulgaire de l'*Herniaire glabre*.

TURQUIN (BLEU), bleu foncé, bleu couvert.

TURQUOISE, pierre précieuse d'un bleu opaque, qui est employée dans la joaillerie. On en distingue 2 espèces : l'une, la *Turquoise de vieille roche*, dite aussi *T. pierreuse* ou *Calaïte*, est une pierre d'un beau bleu céleste qu'on trouve en rognons ou en petites veines dans des argiles ferrugineuses des environs de Meschcd, entre Téhéran et Hérat, en Perse : elle se compose de phosphate d'alumine coloré par un peu d'oxyde de cuivre; l'autre, dite *T. de nouvelle roche*, *T. osseuse*, ou *Odontolithe*, provient des dents ou des os de mammifères enfouis dans le sein de la terre, et accidentellement colorés en bleu verdâtre : elle est beaucoup moins dure et moins estimée. On imite parfaitement la Turquoise par des émaux.

TURRILITE (de *turris*, tour), genre de Coquilles fossiles, de la classe des Céphalopodes, famille des Ammonées : coquille spirale, turriculée, multiloculaire, à tours continus. On les trouve en abondance dans la craie de Normandie et d'Angleterre.

TURRITELLE, *Turritella* (diminutif de *turris*, tour), genre de Mollusques gastéropodes pectinibranches, détaché des Turbos : coquille allongée et enroulée en obélisque ou turriculée; bouche ronde ou quadrangulaire; à bords désunis en arrière, et à labre souvent sinueux en avant. L'animal a un pied subtriangulaire, tronqué en avant; deux tentacules coniques et un manteau très-extensible qui se replie sur la coquille. Les Turritelles se trouvent dans toutes les mers, surtout dans les régions chaudes. La *T. tarière* (*T. terebra*), à coquille très-effilée, se trouve dans les mers de l'Afrique et de l'Inde. — Il existe beaucoup de Turritelles fossiles.

TURTUR, nom latin du genre *Tourterelle*.

TUSSILAGE, *Tussilago* (du latin *tussis*, toux, et *ago*, chasser), genre de la famille des Composées, tribu des Astéroïdées, renferme des plantes herbacées vivaces, très-communes en Europe dans les terrains humides et argileux, et au bord des rivières : fleurs en capitules multiflores; involucre à folioles disposées sur 1 ou 2 rangs; fleurons de la circonférence étroitement ligulés, disposés sur plusieurs rangs.

Le *Tussilage pas d'âne* (*Tussilago farfara*), dit aussi *Taconnet*, a des fleurs jaunes, grandes et belles, portées sur une hampe simple, uniflore, cotonneuse et rougeâtre, couverte d'écailles éparses, lancéolées, membraneuses; des feuilles grandes, pétiolées, ovales, en cœur, blanches et cotonneuses en dessous; ces feuilles ne paraissent qu'après la floraison : d'où le nom de *Filius ante patrem*, donné jadis à la plante; on a aussi comparé ses feuilles au *pied d'un âne* et aux feuilles d'un peuplier blanc que les Latins appelaient *farfarus*. Cette espèce est éminemment pectorale et adoucissante. — Le *T. pétasite* (*T. petasites*), très-commun sur le bord des ruisseaux, a des fleurs purpurines, mélangées de blanc, et réunies au printemps en un thyrse élégant; des feuilles grandes et larges, pubescentes en dessous, et possède les mêmes propriétés que l'espèce précédente; il passe pour guérir la teigne des enfants : d'où son nom vulgaire d'*Herbe aux teigneux*. — Le *T. odorant* (*T. fragrans*) est remarquable par l'odeur de vanille que répandent ses fleurs; l'apparition de ces fleurs en hiver lui a fait donner le nom d'*Héliotrope d'hiver* : tige presque nue, hérissée de poils; feuilles radicales; fleurs radiées, d'un blanc un peu rougeâtre, presque en corymbe. Il se cultive l'hiver dans les appartements.

TUTELLE, TUTEUR (du latin *tutela*, de *tueri*, défendre, protéger). La *Tutelle* est l'autorité donnée, conformément à la loi, pour avoir soin de la personne et des biens d'un mineur ou d'un interdit. Celui à qui la tutelle est confiée prend le nom de *Tuteur* (*Voy.* ce mot). — Dans le cas d'*émancipation*, le tuteur prend le nom de *Curateur*, et dans le cas de *prodigalité*, celui de *Conseil judiciaire*. *V.* ces mots.

Tantôt la loi désigne directement la personne sur laquelle tombe l'obligation d'accepter la tutelle : c'est ce qu'on appelle *T. légale*; elle appartient de plein droit au père, à la mère, ou, à leur défaut, aux ascendants, et, dans certains cas, aux hospices. Tantôt la tutelle est déférée, par testament des père et mère ou par le conseil de famille, à une personne de leur choix : c'est la *T. dative* (Code Nap., art. 387-475). Tantôt enfin c'est un moyen offert à certaines personnes d'exercer leur bienfaisance et de s'attacher par un titre légal un enfant qu'elles pourront plus tard adopter : on l'appelle alors *T. officieuse*; c'est une sorte de contrat par lequel une personne âgée de plus de cinquante ans, sans enfants ni descendants légitimes, s'oblige à élever gratuitement un mineur âgé d'au moins quinze ans, à administrer sa personne et ses biens, et à le mettre en état de gagner sa vie (art. 361-370).

Conseil de tutelle, conseil spécial que le père mourant peut nommer à la mère survivante et tutrice, et sans l'avis duquel elle ne peut faire aucun acte relatif à la tutelle. Cette nomination ne peut se faire que par un acte de dernière volonté, ou par une déclaration faite devant le juge de paix assisté de son greffier, ou devant notaire (art. 391-392).

TUTEUR, celui qui remplit les fonctions de la tutelle. Celui à qui la tutelle est déférée ne peut la refuser, à moins qu'il ne fasse valoir une légitime cause de dispense. Le Code Nap. (art. 427-449) indique les causes de dispense, d'incapacité, d'exclusion et de destitution de la tutelle. — Le *Tuteur* exerce toutes les actions du mineur, soit en demandant, soit en défendant; il ne peut, sans l'autorisation du conseil de famille, accepter ni répudier les successions qui échoient au mineur, accepter les donations qui lui sont faites, introduire une action relative à ses droits immobiliers, acquiescer à une demande relative à ces mêmes droits, emprunter, ni transiger au nom du mineur. La délibération du conseil de famille qui l'autorise doit être homologuée par le tribunal. Le *tuteur* ne peut se rendre adjudicataire, sous peine de nullité, par lui ni par personnes interposées, des biens du mineur (art. 450-476). — Le *tuteur* qui a de graves sujets de mécontentement contre le mineur peut obtenir du conseil de famille l'autorisation de provoquer sa détention dans une maison de réclusion (art. 468).

On appelle *Tuteur ad hoc* celui qui est nommé à un mineur pour un objet déterminé : à défaut de parents, l'enfant naturel mineur ne peut se marier avant 21 ans qu'avec le consentement d'un *tuteur ad hoc* (art. 159); — *Subrogé-tuteur*, celui qui est nommé pour empêcher que le tuteur ou la tutrice ne fassent rien contre les intérêts du mineur (art. 420-426); — *Cotuteur*, celui qui est chargé d'une tutelle avec un autre : autrefois la mère mineure de 25 ans ne pouvait être donnée pour tutrice à ses enfants qu'en faisant nommer un *cotuteur* qui demeurait responsable solidairement de l'administration par elle faite durant sa minorité; aujourd'hui, si la mère se remarie, son second mari devient nécessairement cotuteur et responsable avec elle (395, 396).

En Horticulture, on appelle *Tuteurs* des perches ou des baguettes qu'on met en terre à côté des jeunes arbres ou des tiges flexibles, et auxquelles on les attache pour les soutenir ou les redresser : la vigne, la tige des œillets, ont besoin de *tuteurs*.

TUTIE ou TOTHIE (mot d'origine arabe), dite aussi *Cadmie des fourneaux*, oxyde de zinc qui s'attache aux cheminées des fourneaux sous forme d'incrustations grises, lorsqu'on fait fondre la mine de zinc. La Tutie sert à préparer certains collyres résolutifs. Broyée avec de l'huile, elle donne une excellente peinture grise.

TUTTI, mot italien qui signifie *tous*, s'emploie en Musique pour indiquer sur les partitions que *toutes* les parties doivent se faire entendre ensemble.

TUYAU (du latin *tubillus*, diminutif de *tubus*), canal ou conduit destiné à l'écoulement des liquides, des gaz, de la vapeur, de la fumée, etc. On les fait, selon leur destination, en tôle, en fonte, en fer, en ferblanc, en plomb, en zinc, en cuivre, en terre cuite, etc. — Les *Tuyaux d'orgues* sont en bois, en étain ou faits avec un mélange métallique appelé *étoffe*.

TYMPAN (du grec *tympanon*, tambour), membrane lisse, mince et transparente qui sépare l'oreille externe de l'oreille interne, et que vient frapper l'air porté par le canal auditif. La *cavité du tympan* constitue l'oreille moyenne : elle est située à la base du rocher, dans l'endroit où se réunissent les trois portions de l'os temporal. *Voy.* OREILLE.

En Architecture, on nomme *Tympan* l'espace du fronton compris dans le triangle formé par les deux corniches et la base : on y place quelquefois des figures, des bas-reliefs ou des inscriptions. — En Menuiserie, c'est un panneau renfermé entre des moulures.

En Hydraulique, le *Tympan* est une machine en forme de roue qui sert à élever l'eau; — en Mécanique, c'est un pignon enté sur son arbre, et qui engrène dans les dents d'une roue.

En Typographie, on donne ce nom à des châssis composés de 4 barres de bois ou de fer, sur lesquels est collée une feuille de parchemin ou de papier fort. On étend sur le *grand tympan* les feuilles à imprimer, et le *petit tympan* reçoit l'action de la platine.

TYMPANITE (du grec *tympanon*, tambour), gonflement de l'abdomen causé par l'accumulation de gaz dans le canal intestinal ou dans le péritoine : cette affection est ainsi nommée parce que le ventre est ballonné, et résonne comme un tambour. La Tympanite est ou *essentielle*, ou *symptomatique*. Dans le premier cas, elle dépend d'une exhalation de gaz qui se fait à la surface interne de l'intestin, ou de la décomposition des matières qui y sont contenues; dans le second, c'est le résultat d'une altération organique qui oblitère le conduit digestif et empêche les gaz de s'échapper. Le traitement de la *T. essentielle* varie suivant la cause de l'affection, l'âge et la constitution du malade, etc. : s'il y a irritation, si le malade est jeune et pléthorique, on emploie les boissons émulsionnées, les topiques et les lavements émollients; si le malade est faible et avancé en âge, s'il y a atonie des organes digestifs, on a recours aux aromatiques, qu'on donne en boissons et en lavements. On emploie aussi les frictions sur l'abdomen, les laxatifs, la magnésie, l'eau de chaux, etc. La *T. symptomatique* doit être combattue par des moyens appropriés à l'affection primitive et essentielle.

Tympanite des ruminants. Voy. MÉTÉORISATION.

TYMPANON. Chez les anciens, ce mot désignait toute espèce de tambour, particulièrement le tambour de basque. — Il se dit encore aujourd'hui d'un instrument de musique en forme de trapèze, monté avec des cordes de fil de fer ou de laiton, et qu'on touche avec deux petites baguettes de bois.

TYPE (du grec *typos*, empreinte), modèle, figure originale. Dans la philosophie de Platon, les idées de Dieu sont les *types* de toutes les choses créées (*Voy.* IDÉE, IDÉAL). — En Histoire naturelle, on appelle *Type*, *Genre type*, le genre qui possède au plus haut degré les caractères d'une famille, et qui le plus souvent lui donne son nom. — En Médecine, c'est le caractère d'une maladie, l'ordre dans lequel se montrent et se succèdent les symptômes de la maladie : il est *continu*, *intermittent* ou *rémittent*.

Dans l'étude de l'Écriture sainte, *Type* se dit de ce qui, dans l'Ancien Testament, est regardé comme la figure ou le symbole des mystères de la loi nouvelle : l'*agneau pascal* est le type de Jésus-Christ; la *manne*, celui de la sainte Eucharistie.

En Littérature et en Morale, *Type* se dit des caractères fortement tracés, des combinaisons originales qui, de traits épars, font de puissantes individualités : Achille, Hector, Ulysse; Tartufe, Alceste; don Quichotte, Gil Blas, Figaro, etc., sont des types. Le caractère du génie se manifeste surtout dans la création des types. Ils abondent dans les ouvrages d'Homère, de Corneille, de Molière, de Shakspeare, etc.

En Numismatique, c'est la figure symbolique empreinte sur le revers d'une médaille, d'une monnaie.

En Histoire, *Type* se dit des ordonnances, rescrits ou lettres des empereurs grecs, et particulièrement d'un édit rendu par l'empereur Constant pour concilier les Catholiques et les Monothélites : c'était une sorte de formulaire de foi sur lequel on devait régler sa conduite. Comme cet édit confondait la vérité et l'erreur, ni les Catholiques ni les Monothélites n'y déférèrent. Martin Ier le condamna en 649.

En Typographie, *Type* est synonyme de *Caractère*.

TYPHA, nom latin du genre *Massette*, a donné naissance au mot *Typhacées*, qui désigne une petite famille de plantes aquatiques monocotylédones, renfermant les deux genres *Typha* (Massette) et *Sparganium* (Ruban d'eau).

TYPHLOPS (mot grec signifiant *aveugle*), groupe de Serpents vermiformes, voisins des Orvets, ainsi nommés parce que leurs yeux sont toujours plus ou

moins rudimentaires et le plus souvent cachés sous la peau. Ils ont le corps arrondi, à écailles semblables, polies, imbriquées, la bouche petite, n'ayant qu'une dent à l'une ou à l'autre mâchoire. Ces reptiles se tiennent dans les lieux humides et sous les pierres, et se creusent de petites galeries à la manière des Lombrics : ils se nourrissent de larves, d'insectes, de petits vers, etc.; ils sont peu agiles. Le *Typhlops vermiculaire* de l'Europe orientale est le type de ce groupe : il est d'un brun jaunâtre et long de 25 centimètres environ.

TYPHOIDE. En général, on donne le nom d'*état typhoïde*, de *forme typhoïde*, à un état morbide caractérisé par la stupeur, l'abattement, symptômes qui viennent se joindre à ceux d'une affection quelconque pendant son cours. Cet état est surtout sensible dans le *Typhus* et dans la *Fièvre typhoïde*. (*Voy.* ces mots). On doit à M. Louis et à M. Delaroque des travaux estimés *sur la Fièvre typhoïde*.

TYPHON (du géant *Typhon*, ou du grec *typhaô*, enflammer, brûler), nom donné, en Météorologie : 1° aux trombes marines; 2° au vent impétueux ou à l'ouragan qui accompagne souvent les trombes, et qui change à chaque instant de direction (*Voy.* TROMBE) : ces ouragans violents, qui causent les plus terribles ravages, sont surtout propres aux mers de la Chine; ils ont lieu pendant les moussons.

TYPHUS (du grec *typhos*, stupeur). Les anciens médecins donnaient ce nom à des maladies fort diverses, qui n'avaient d'autres caractère commun qu'un état de *stupeur*. Le sens attaché à ce mot est encore aujourd'hui fort vague; cependant on désigne particulièrement sous le nom de *Typhus* une fièvre essentielle, continue, caractérisée par la stupeur, la débilité musculaire, le délire, le trouble des sens, l'altération des membranes muqueuses, et le développement de pétéchies et d'un exanthème cutané; elle sévit généralement sur un grand nombre d'individus à la fois, et peut se transmettre par voie de contagion. On l'appelle *Typhus d'Europe* pour le distinguer de ce qu'on appelle improprement *T. d'Orient* et *T. d'Amérique*. On le nomme aussi vulgairement *Fièvre pestilentielle*, *F. des camps*, *des vaisseaux*, *des prisons*, *des hôpitaux*, *F. nosocomiale*, *F. pétéchiale*, *F. ponctuée* ou *tachetée*, *F. de Naples*, *de Gênes*, *de Livourne*, etc.

Le Typhus se manifeste spontanément au milieu des grands rassemblements d'individus, sous l'influence de la misère, de la privation d'aliments, des fatigues excessives, de la démoralisation, ou par l'effet de causes locales, de miasmes pestilentiels. La stupeur s'empare du malade dès le début de la maladie : les yeux sont fixes et éteints, le corps immobile; le malade, étranger à tout ce qui l'entoure, semble dans un état d'ivresse. De petites taches (pétéchies), de couleur rosée, quelquefois livides ou rouges, se manifestent sur divers points de la peau, et notamment sur le tronc : elles se montrent vers le 4e jour et disparaissent vers le 10e. Chez presque tous les malades, il y a de la toux et une expectoration de crachats tenaces et mêlés d'air, une irritation des conjonctives, des symptômes d'inflammation gastrique ou intestinale, auxquels se joignent bientôt des symptômes nerveux, des tremblements, des soubresauts, de légers mouvements convulsifs, un délire particulier, qu'on a nommé *typhomanie*, la surdité, une prostration très-prononcée. Quand le Typhus doit se terminer heureusement, ces symptômes s'amendent et s'effacent progressivement; dans le cas contraire, ils s'aggravent, il survient de la pneumonie, une hémorragie intestinale, l'écoulement involontaire de l'urine, enfin la mort.

Le traitement de cette grave affection doit être approprié à chaque période de la maladie : dans la première, on donne le plus souvent des boissons rafraîchissantes acidulées, quelquefois il convient d'employer la saignée ou un vomitif, ou d'appliquer des vésicatoires aux jambes; dans la deuxième période, les boissons aromatiques et légèrement toniques sont ordinairement utiles; les symptômes inflammatoires qui surviennent à cette époque doivent être combattus par les révulsifs. MM. Ferrus, Gauthier de Claubry, Louis, etc., ont publié des travaux spéciaux sur le Typhus et la Fièvre typhoïde.

Typhus d'Amérique. *Voy.* FIÈVRE JAUNE.

Typhus d'Orient. *Voy.* PESTE.

TYPOGRAPHE, TYPOGRAPHIE (du grec *typos*, caractère, et *graphô*, écrire, empreindre). Ce mot se prend le plus souvent comme synonyme d'*Imprimerie* (*Voy.* ce mot); mais il désigne plus spécialement la réunion de tous les arts et de toutes les opérations qui concourent à l'imprimerie, fonderie de caractères, composition typographique, impression proprement dite ou tirage, etc. Il désigne aussi les grands établissements typographiques; c'est ainsi que l'on dit : la *Typographie Didot*, la *Typographie Panckoucke*.

TYRAN (du grec *tyrannos*). Chez les anciens, ce mot ne se prenait pas en mauvaise part comme chez nous : chez eux, la qualification de *tyran* se confondait presque avec celle de *roi*. Toutefois les Grecs désignaient spécialement sous le nom de *Tyran*, celui qui s'emparait de l'autorité souveraine dans une ville libre, ou qui en était revêtu par l'étranger : tels furent Pisistrate et ses fils, à Athènes, Cypsélus et Périandre, à Corinthe; tels furent aussi les *Trente Tyrans* établis à Athènes par Lysandre après la guerre du Péloponèse. Sous l'Empire romain on donna le nom de *Tyrans* aux généraux qui se révoltèrent et se déclarèrent indépendants : tels furent les *Trente Tyrans* qui prirent la pourpre au IIIe siècle, sous Gallien et ses successeurs.

TYRAN, *Tyrannus* (ainsi appelé à cause de son caractère belliqueux), genre de Passereaux de la famille des Gobe-mouches : bec robuste, allongé, crochu vers le bout; tarses assez robustes, annelés; ailes moyennes; queue variable. Les Tyrans sont des oiseaux querelleurs, solitaires, peu sociables, toujours en guerre avec les Eperviers, les Cresserelles et autres Rapaces. Ils se nourrissent d'insectes, de lézards et de petits oiseaux. Ils nichent sur des branches ou dans des trous d'arbres. Toutes les espèces appartiennent à l'Amérique; les principales sont : le *Tyran jaune* (*T. sulphuratus*), de l'Amérique du Sud; le *T. courageux* (*T. audax*), du Brésil; le *T. à bec épais*, du Mexique; le *T. cendré*, le *T. savane*, tous deux du Brésil; etc.

TYRANNEAU, *Tyrannulus*, genre de Passereaux de la famille des Paridées, a pour type *le Roitelet-Mésange* (*T. elatus*) de la Guyane. Il se tient sur les arbrisseaux et cherche sa nourriture en s'accrochant à l'extrémité des branches, comme font les Roitelets et les Mésanges. — Swainson a donné le nom de *Tyrannau* (*Tyrannula*) à un genre de Passereaux, de la famille des Muscicapidées.

TYRANNICIDE (de *tyrannus*, tyran, et *cedere*, tuer), meurtre d'un tyran. La dangereuse doctrine du droit qu'on aurait de tuer un tyran fut soutenue publiquement dans un plaidoyer par le Dr J. Petit à l'occasion du meurtre du duc d'Orléans, tué en 1407 par le duc de Bourgogne : elle fut condamnée en 1416 par le concile de Constance; ce qui n'empêcha pas le P. Mariana de la reproduire dans son fameux livre *De Rege*, Tolède, 1599. — *Voy.* RÉGICIDE.

TYROLIENNE, espèce de valse ou de mélodie originaire du Tyrol, notée en triolets, en mesure à trois temps et d'un mouvement modéré : c'est une sorte de chanson montagnarde, qui s'exécute avec une voix de tête particulière, que les nationaux appellent *dudeln*, en franchissant, à l'aide de certains coups de gosier, d'assez grands intervalles. On connaît la belle tyrolienne de l'opéra de *Guillaume Tell*, de Rossini.

U

U, la 21e lettre et la 5e voyelle de notre alphabet, s'est longtemps confondu avec le V : on distinguait alors le V voyelle et le V consonne. La lettre U, qui n'est que le V arrondi, n'a été introduite dans la Typographie qu'en 1629, par Zeitner, imprimeur de Strasbourg.

La prononciation de l'U voyelle diffère selon les langues : les Grecs, qui l'appelaient *upsilon*, paraissent l'avoir prononcé *i*, *y*; les Latins le prononçaient *ou*; les Allemands le prononcent le plus souvent *ou*, si ce n'est lorsqu'il est adouci (*ü*) : ils le prononcent alors *u* ou *i*; les Anglais le prononcent *ou*, *iou*, *eu*.

Pour l'U pris comme signe numéral et comme abréviation, *Voy.* V.

En Chimie, U désigne l'*Uranium*.

UBIQUITÉ (du latin *ubiquitas*), état de ce qui est partout. Il n'y a que Dieu qui soit doué de l'*ubiquité*. — De ce mot, on a formé ceux d'*Ubiquistes*, d'*Ubiquitaires*, pour désigner certaines sectes qui enseignaient que le corps de Jésus-Christ est présent partout, aussi bien que sa divinité.

UDOMÈTRE (du latin *udus*, humide, et du grec *métron*, mesure), instrument qui sert à mesurer la quantité de pluie qui tombe dans un lieu, ou à analyser l'eau de pluie. Il consiste simplement en une large toile tendue, qui reçoit la pluie, laquelle coule ensuite, au point de la plus forte dépression, dans un entonnoir porté par un vase à col étroit.

UHLANS, cavaliers tartares. *Voy.* HULANS.

UKASE ou OUKASE. Ce mot désigne, en Russie, toute ordonnance, tout édit qui émane de l'empereur.

ULCÈRE, ULCÉRATION (du latin *ulcus*, *ulceris*). On appelle *Ulcère* une solution de continuité des parties molles du corps, avec écoulement de pus; son caractère essentiel est de provenir d'une cause interne ou d'un vice local. Les ulcères peuvent attaquer tous les organes : ils se développent le plus souvent sur la peau et sur les membranes muqueuses. On distingue les ulcères en *internes* et *externes*. Quant à leur nature, on admet huit espèces d'ulcères : *U. atoniques*, *scorbutiques*, *scrofuleux*, *syphilitiques*, *dartreux*, *carcinomateux*, *teigneux* et *psoriques*. Leur traitement varie comme leurs causes (*Voy.* SCORBUT, SCROFULES, etc.) — On donne quelquefois le nom d'*Ulcérations* aux ulcères superficiels; mais le mot *ulcération* signifie proprement le travail morbide qui produit l'ulcère.

Ulcère des arbres, blessure faite à la texture ligneuse des arbres, sur la tige, les branches ou les racines, et qui se manifeste par un suintement de séve corrompue. Il faut amputer la partie malade, et la couvrir ensuite d'un enduit convenable.

ULÉMA (c.-à-d. *savant*, *lettré*), titre donné chez les Turcs aux docteurs de la loi. Leur chef prend le titre de *Cheik-ul-islam* : c'est le ministre de la Justice.

ULEX, nom scientifique du genre *Ajonc*.

ULIGINEUX (du latin *uligo*, humidité de la terre), se dit de ce qui croît ou vit dans les prairies humides et marécageuses. Il s'emploie souvent comme synonyme de bourbeux, marécageux : c'est dans ce sens qu'on dit : *terrains uligineux*.

ULLUQUE (de l'espagnol *ulluco*, qui a le même sens), genre de la famille des Portulacées, tribu des Calandrinées, renferme des plantes herbacées, vivaces, ayant pour caractères : calice à 2 sépales opposés, concaves, tombants; corolle à 5 pétales en cœur, 5 étamines à filets très-courts, capsule monosperme. Ce genre a pour type l'*U. tubéreux*, à tige rameuse; à feuilles épaisses, en cœur, pétiolées; à fleurs petites, jaunes ou verdâtres, en grappes axillaires. Le tubercule de cette plante, assez volumineux, jaune et lisse, fournit un aliment substantiel. L'Ulluque se cultive en grand au Pérou et en Bolivie; on a essayé de l'acclimater en France.

ULMACÉES (du latin *ulmus*, orme), famille de plantes que l'on a séparée de la famille des Amentacées, et qui a pour type le genre Orme (*Ulmus*). Quelques Botanistes l'ont rapprochée du groupe des *Urticacées*. *Voy.* ce mot.

ULMAIRE (du latin *ulmus*, orme, parce que ses feuilles ressemblent à celles de l'orme), espèce de Spirée odorante *Voy.* SPIRÉE.

ULMINE, ULMIQUE (du latin *ulmus*, orme). On désigne généralement sous les noms de *Matières ulmiques* ou *humiques*, d'*Ulmine*, de *Géine*, d'*Acide ulmique*, *humique* ou *géique*, les matières noires ou brunes qu'on rencontre dans le terreau, la tourbe, les fumerons, les eaux de fumier, et qui sont produites par la putréfaction des parties végétales ou animales, au contact de l'air et de l'humidité. Des substances semblables s'obtiennent artificiellement par l'action des acides et des alcalis sur le bois, l'amidon, le sucre, la fibrine, l'albumine, etc.; mais la composition de ces produits varie suivant les circonstances où ils se forment et suivant la nature des matières qui servent à les préparer. — L'Ulmine a été découverte en 1797, par Vauquelin, dans l'ulcère d'un Orme.

ULMUS, nom latin du genre *Orme*. *Voy.* ce mot.

ULTIMATUM (mot fait de *ultimus*, dernier), se dit, en Diplomatie, des dernières conditions que l'on met à un traité et auxquelles on tient irrévocablement. Lorsqu'un ultimatum est rejeté, les négociations sont rompues. L'ultimatum suppose deux États prêts à se faire la guerre : c'est en quelque sorte un ordre dont le rejet doit entraîner des mesures violentes.

ULTRA, mot latin qui signifie *outre, au delà*, s'est employé, en Politique, soit seul, soit composé avec un autre, pour désigner tout homme qui professe des opinions exagérées; ainsi on dit *ultra-royaliste* (ou *ultra* seul), *ultra-révolutionnaire*, etc.

ULTRAMONTAINS, nom donné à ceux qui veulent étendre le plus possible le pouvoir soit spirituel, soit temporel du pape : on les a ainsi nommés parce que Rome, où siége le pape, est située, par rapport à nous, *ultra montes* (*au delà des monts*).

ULTRA PETITA, mots latins qui signifient *au delà de ce qui a été demandé*, s'emploient, en Jurisprudence, pour désigner ce qui a été accordé par le juge sans avoir été demandé par la partie. Les jugements où il a été accordé *ultra petita* peuvent être rétractés (Code de Procéd., art. 480).

ULULA, nom latin de la *Chouette*. *Voy.* ce mot.

ULVACÉES, ULVÉES ou ULVAIRES. *Voy.* ULVE.

ULVE (du latin *ulva*, nom donné par les anciens à toute plante marécageuse), genre d'Algues de la famille des Phycées zoosporées, type de la tribu des Ulvacées, est caractérisé par une fronde verte, membraneuse, ordinairement plane, à bords ondulés ou crépus, rarement stipitée, composée d'une seule ou de deux couches de cellules. Les Ulves habitent les eaux salées ou douces, et les lieux humides; dans quelques pays, elles servent de nourriture aux hommes et surtout aux bestiaux. — Les principales espèces sont : l'*Ulve comestible* (*U. edulis*), l'*U. laitue* (*U. lactuca*) ou *Endive marine*, l'*U. comprimée* ou *Cheveu de mer*, l'*Ulva altissima*, etc.

UNAU ou BRADYPE, quadrupède. *Voy.* BRADYPE.

UNCARIA (*à crochets*), un des noms du g. *Nauclée*.

UNCIA, nom latin de l'*Once*. *Voy.* ce mot.

UNCIROSTRES (d'*uncus*, recourbé, et *rostrum*, bec), famille de l'ordre des Échassiers, comprend les *Kariamas*, les *Secrétaires*, les *Kamichis*, etc.

UNDA-MARIS (c.-à-d., en latin, *eau de la mer*), nom donné à un registre d'orgues formé de tuyaux à anches longs de plus de 2 mètres : il est accordé un peu plus haut que les autres jeux, et forme, à cause de cela, une sorte de battement qui a quelque analogie avec le mouvement des flots.

UNGUIS (du latin *unguis*, ongle), dit aussi *Lacrymal*, le plus petit des os de la face, est situé à la partie antérieure et interne du globe de l'œil. Il a été ainsi appelé à cause de sa transparence et de sa forme, qui ressemble assez à celle d'un ongle.

On a encore appelé *Unguis* l'éminence médullaire, appelée plus souvent *Ergot* ou *Éperon*; ainsi qu'une maladie de l'œil, plus connue sous le nom de *Ptérygion*. *Voy.* ce mot.

UNI.... (du latin *unus*, un), entre dans la composition d'un grand nombre de mots scientifiques, tels que *Unicaule*, *Uniflore*, *Unifolié*, *Unijugué*, *Unilabié*, *Unilobé*, *Uniloculaire*, etc., c.-à-d. à une tige, à une fleur, à une feuille, à une paire, à une lèvre, à un lobe, à une loge, etc.

UNICORNE (d'*unus*, un, et *cornu*, corne), nom vulgaire de la *Licorne*, d'une espèce de *Rhinocéros*, du *Narval*, d'un *Chétodon*. *Voy.* ces mots.

UNIFICATION, action de s'unir à un autre être de manière à ne plus faire qu'*un* avec lui. L'*unification* avec Dieu était la dernière fin des Néo-platoniciens : ils l'appelaient *Aplosis*, *Enôsis*. L'unification finale avec l'Être suprême est aussi une des croyances du philosophe chinois Lao-Tseu.

UNIFORME, l'habit militaire. La loi comprend sous ce nom tout ce qui a rapport non-seulement à l'habillement proprement dit, mais aussi la coiffure, l'équipement, les marques distinctives, l'armement et le harnachement. Tout soldat qui a détérioré volontairement, perdu, vendu, etc., tout ou partie de ses effets d'uniforme est passible de peines plus ou moins graves. — En France, les premières ordonnances sur les uniformes militaires datent du règne de Louis XIII; mais c'est seulement à partir de Louis XIV que les troupes eurent de véritables uniformes.

Ce mot se dit aussi du costume attribué aux différents ordres de fonctionnaires publics (*Voy.* COSTUME). Toute personne qui porte publiquement un *uniforme* qui ne lui appartient pas, est punie d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans (Code pénal, art. 259).

UNILATÉRAL (d'*unus*, un, et *latus*, côté), se dit, en Botanique, de ce qui est placé d'un seul côté.

En Jurisprudence, on appelle *Contrat unilatéral* le contrat dans lequel une ou plusieurs personnes sont obligées envers une ou plusieurs autres, sans qu'il y ait d'engagement de la part de ces dernières.

UNIO, nom scientifique du genre *Mulette*, coquille bivalve de la famille des Moules.

UNION (CONTRAT D'), acte que passent entre eux les créanciers d'un failli pour unir leurs intérêts et administrer à leur profit commun les biens de la faillite. « S'il n'intervient point de concordat, les créanciers seront de plein droit en état d'*union* pour achever la liquidation des biens et des dettes du failli; ils nommeront un ou plusieurs syndics définitifs et un caissier chargé de recevoir les sommes provenant de toute espèce de recouvrement. » (C. du Com., 529-541).

Union douanière. *Voy.* ZOLLVEREIN.

Union hypostatique, nom donné par les Théologiens à l'union du Verbe divin avec la nature humaine dans une seule personne. *Voy.* HYPOSTASE.

Acte d'Union, *Union d'Utrecht*, *de Calmar*, etc. *Voy.* UNION au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

UNIPERSONNEL (VERBE). *Voy.* VERBE.

UNIPÉTALE, se dit, en Botanique, d'une corolle qui n'est formée que d'un seul pétale; cette corolle n'entoure pas complétement les organes sexuels : l'*Amorphe fruticosa* offre un exemple de ce phénomène.

UNISEXUÉ, UNISEXUEL, se disent, en Botanique, des fleurs qui ne renferment que des organes d'un seul sexe, ou de plantes dont toutes les fleurs sont d'un seul sexe, comme le Chanvre, le Palmier, etc.

UNISSON, union de deux sons dont l'intonation est absolument la même, qui sont au même degré, l'un n'étant ni plus grave ni plus aigu que l'autre. L'unisson est produit par un égal nombre d'oscillations de deux corps égaux, cordes vibrantes, voix humaines, etc., vibrant dans un égal espace de temps.

Dans les partitions, le mot *Unissoni*, et en abrégé *Unis.*, écrit à la partie vide du second violon, de la deuxième flûte, du deuxième hautbois, etc., indique que ces parties doivent jouer à l'unisson avec la première partie de l'instrument de leur espèce.

UNITÉ, qualité de ce qui est *un*, de ce que l'on considère individuellement, sans avoir égard aux parties dont il peut être composé ; on l'oppose à *Pluralité*.

En Mathématiques, l'*Unité* est le principe de tout nombre. Dans le Calcul, on étend le nom d'*unités* aux neuf premiers nombres; en ce sens, on oppose les *unités* aux *dizaines*, aux *centaines*, etc. : dans les nombres écrits, les *unités* occupent le premier rang à droite. — On appelle aussi *Unité*, *Unité de mesure*, toute quantité prise pour terme de comparaison entre les objets de même nature : le *mètre* est l'unité de longueur; le *gramme*, de poids; le *litre*, de capacité; le *franc*, de monnaie.

En Philosophie, l'*Unité* a donné lieu aux plus graves débats : on s'est demandé quelle est son essence, à qui elle appartient, etc. On refuse l'unité à la matière, qui est divisible à l'infini ; on établit l'*unité de l'âme* par l'indivisibilité de la pensée; l'*unité de Dieu* par la nature de l'infini et par le plan uniforme de l'univers. Pythagore plaçait dans l'*unité* et dans les nombres qu'elle engendre, le principe de toutes choses : les *Monades* de Leibnitz, éléments de tout composé, ne sont aussi que des *unités*. — Quelques-uns, dans l'impossibilité de comprendre le passage de l'unité à la pluralité, ont nié la pluralité et ont été conduits à l'*unité de substance* ou au panthéisme. — On a également agité la question de l'origine de l'idée d'*unité*, les uns rapportant cette idée aux sens, les autres à la conscience et à la raison, qui trouveraient dans l'âme, être simple et un, le seul et véritable type de l'unité.

Dans la Philosophie de la nature, on entend par *Unité de composition*, l'identité des matériaux qui composent les organes des animaux, matériaux qui, bien que diversifiés à l'infini dans leur forme, leur volume, leurs usages, restent au fond les mêmes chez tous et révèlent un seul et unique plan : cette belle conception a été introduite dans le règne animal par M. Geoffroy-Saint-Hilaire, et appliquée par Gœthe et De Candolle au règne végétal.

Dans les Arts et en Littérature, l'*Unité* a de tout temps été considérée comme une des conditions essentielles de la beauté :

> .... Sit quodvis simplex duntaxat et unum.

Plusieurs philosophes modernes ont même fait consister la beauté dans l'accord de l'unité et de la variété.

Dans l'Art dramatique, on distingue l'*unité de temps*, l'*unité de lieu* et l'*unité d'action* : l'auteur doit respecter ces trois unités s'il veut observer le vraisemblable, faciliter l'illusion et exciter l'intérêt : c'est ce qu'on appelle la *Règle des trois unités*, règle formulée par Aristote, dans sa *Poétique*, et heureusement exprimée par Boileau dans ces deux vers :

> Qu'en un lieu, qu'en un jour, un seul fait accompli
> Tienne jusqu'à la fin le théâtre rempli. (*Art poét.*, III, 44.)

De nos jours, on a fort affecté de mépriser la règle des trois unités : c'est là un des caractères distinctifs et des vices de l'*École romantique*.

UNIVALVES, dénomination générale sous laquelle on désigne les Mollusques dont les coquilles n'ont qu'une seule pièce ou *valve*, enroulée ou non : on oppose les *Univalves* aux *Bivalves*.

On nomme encore ainsi, en Botanique : 1° les péricarpes qui s'ouvrent d'un seul côté; 2° une famille de Crustacés qui renferme le genre *Cyclope*.

UNIVERS (du latin *universus*, entier), se prend tantôt comme synonyme de monde (*Voy.* MONDE et PANTHÉISME), tantôt pour la terre avec tous ses habitants. Le nom d'*Univers*, pris dans ce dernier sens, a été adopté pour titre de plusieurs publications soit historiques et géographiques, comme l'*Univers pittoresque*, publié par MM. Didot; soit politiques et polémiques, comme le journal *l'Univers religieux*.

UNIVERSEL, UNIVERSAUX. En Logique, *universel* est synonyme de *général* (*Voy.* ce mot). Les idées universelles ou idées générales étaient appelées par les Scolastiques *Universaux* (*universalia*), aussi bien que les termes qui les expriment. Ils avaient distribué ces idées, d'après leur nature, en un certain nombre de classes qu'ils appelaient *Catégories* (*Voy.* ce mot). En outre, ils distinguaient, sous le rapport de leur office, cinq sortes d'universaux : le *genre*, l'*espèce*, la *différence*, le *propre* et l'*accident*. — Les Universaux donnèrent lieu, chez les anciens et dans l'École pendant le moyen âge, à une célèbre dispute, les uns prétendant qu'elles ont une réalité extérieure, qu'elles existent *à parte rei*, les autres n'y voyant qu'une création de l'esprit et soutenant qu'elles n'existent qu'*a parte mentis*, ou même les confondant avec les mots qui les expriment : les premiers sont les *Réalistes*, les seconds les *Conceptualistes*, les troisièmes les *Nominalistes*. *Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

UNIVERSITÉ, corps établi pour enseigner l'*universalité* des connaissances humaines, langues, belles-lettres et sciences (*Voy.* les art. ENSEIGNEMENT, FACULTÉS, INSTRUCTION PUBLIQUE dans ce *Dictionnaire*, et l'art. UNIVERSITÉ au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*). — Dubqulay (*Bulæus*), en 1670; Crevier, en 1761, M. Dubarle, en 1829, ont écrit l'*Histoire de l'Université de Paris*; M. Vallet de Viriville a donné l'*Histoire de l'Instruction publique* (1853), M. Rendu le *Code universitaire* (1828 et 1846), et M. Th. Barrau, la *Législation de l'Instruction publique* (1853).

UPAS (de l'indien *upas*, poison). On distingue l'*Upas tieuté*, grande liane dont la racine est vénéneuse (*Voy.* STRYCHNOS); et le *Boun-upas*, espèce d'Antiaris, grand arbre de l'île de Java, d'où découle un suc qui est aussi très-vénéneux. *Voy.* ANTIARIS.

UPENEUS (du grec *upênê*, lèvre supérieure), nom par lequel Cuvier désigne une subdivision du genre Mulle : ce poisson a 4 rayons aux branchies, une petite épine à l'opercule, une vessie natatoire, et des dents aux deux mâchoires. Il habite tous les pays chauds, particulièrement la mer des Indes.

UPUPA, nom latin du genre *Huppe*, a formé les mots *Upupées*, *Upupidées*, *Upupinées*, par lesquels plusieurs Ornithologistes désignent divers groupes de Passereaux auxquels appartiennent les genres *Huppe*, *Promerops*, *Epimaque*, *Falcinelle*, etc.

URANE (ainsi nommé d'après la planète *Uranus*), composé d'uranium et d'oxygène (UO), d'un gris foncé et cristallin, qu'on extrait de plusieurs minéraux, notamment de l'*Urane oxydulé* et de l'*U. phosphaté*. — Découvert en 1789 par Klaproth, l'Urane a été considéré comme un corps simple jusqu'en 1842, époque à laquelle M. Péligot y signala la présence de l'oxygène. *Voy.* URANIUM.

Urane oxydulé, appelé aussi *Pechblende* ou *Uranpecherz* (noms allemands qui signifient *mine de poix*), minéral en mamelons bruns ou noirs, d'un aspect luisant et résineux, se compose d'uranium et d'oxygène (U^4O^5). Il accompagne le cobalt arsénical et l'argent sulfuré dans les mines de Bohême et de Saxe.

Urane phosphaté, dit aussi *Uranite*, minérai composé d'acide phosphorique, d'oxyde uranique et de chaux, quelquefois aussi d'oxyde de cuivre, qu'on rencontre en petites masses jaunes et brillantes dans les granites de Marmagne, près d'Autun, de Saint-Yrieix, près de Limoges, etc.

URANIA, nom scientifique du *Ravenala* ou *Arbre du voyageur*, a servi à former le mot *Uraniées*, nom donné à une tribu des Musacées. *Voy.* RAVENALA.

URANIA, planète télescopique découverte par M. Hind le 22 juillet 1854. *Voy.* le *Tableau des Planètes*.

URANIE, genre de Lépidoptères propres à l'île de Madagascar, remarquables par l'éclat des couleurs, où dominent le vert doré, le noir et le rouge violâtre.

URANIUM, corps simple métallique qu'on extrait de l'urane. Il forme avec l'oxygène plusieurs oxydes dont deux sont basiques et donnent avec les acides, l'un (l'ancien urane ou protoxyde, UO), des sels verts, et l'autre (le sesquioxyde, U^2O^3), des sels jaunes. On emploie le sesquioxyde pour la fabrication des beaux verres jaunes qui ont un reflet vert; on s'en sert aussi dans la peinture sur porcelaine. — L'Uranium a été isolé en 1842, par M. Péligot.

URANOGRAPHIE (du grec *ouranos*, ciel, et *graphê*, description), science qui a pour objet l'étude, la description des phénomènes célestes. Francœur a donné sous ce titre un traité élémentaire d'Astronomie.

URANOSCOPE (du grec *ouranos*, ciel, et *skopéô*, regarder), *Uranoscopus*, genre de Poissons acanthoptérygiens, de la famille des Percoïdes, et très-voisin des Vives; ils sont ainsi nommés parce qu'ils ont les yeux placés sur le milieu de la face supérieure, de façon qu'ils ne peuvent regarder que le ciel. L'espèce principale, l'*U. scaber*, était connue des anciens sous le nom de *Callionyme*.

URANUS (du grec *ouranos*, ciel), dite aussi *Herschell* du nom de celui qui l'a découverte, l'une des grandes planètes, la plus éloignée du soleil, après Neptune. Sa distance au soleil est de 19 fois le rayon de l'écliptique, ou plus de 265 millions de myriamètres. Il lui faut près de 84 années pour accomplir sa révolution entière. L'inclinaison du plan de son orbite sur l'écliptique n'est que de 0°,46',28",4. Elle est 82 fois plus grosse que la terre; cependant on ne peut guère la voir qu'avec une forte lunette. Six satellites (dont deux seulement, le 2e et le 4e, ont été revus) se meuvent autour de cette planète, dans des orbites presque circulaires et à peu près perpendiculaires au plan de l'écliptique. — Cette planète a été découverte en 1781, par l'astronome W. Herschell, dont elle porte quelquefois le nom; elle avait été vue précédemment, mais on l'avait prise pour une étoile ou pour une comète. Son signe astronomique est ♅.

URATES, sels formés par l'acide urique et une base. *Voy.* URIQUE (ACIDE). — On connaît surtout l'*Urate de soude* et l'*Urate d'ammoniaque*.

URCÉOLÉ (du latin *urceolus*, petite tasse), se dit, en Botanique, d'un organe renflé à sa partie moyenne, resserré à son orifice et dilaté à son limbe.

URÉDINÉES, UREDO (du latin *uredo*, nielle ou charbon). Les Botanistes modernes désignent sous le nom d'*Urédinées* une famille de plantes cryptogames, composée de très-petits végétaux parasites, ayant pour type le genre *Uredo*, qui se développent ordinairement dans le tissu même des autres végétaux, rarement à leur surface, et qui ne sont formés que par des sporidies ou vésicules reproductrices, remplies de sporules. Les Urédinées n'offrent jamais de filaments distincts des sporidies, caractère essentiel qui sépare ces végétaux des *Mucédinées*. — M. Ad. Brongniart partage cette famille en 4 grandes tribus : les *Urédinées vraies*, les *Fusidiées*, les *Bactridiées* et les *Stilbosporées*. MM. Tulasne et Léveillé en ont fait une étude particulière.

Le genre type *Uredo* renferme des Cryptogames fort simples, qui se développent dans le tissu des

végétaux supérieurs, qu'ils crèvent ensuite pour s'épanouir à leur surface. Il est très-nombreux en espèces; les plus importantes à connaître sont : la *Rouille des blés* (*Uredo rubigo vera*), qu'on confond souvent avec la *Puccinie*, espèce voisine du même genre; le *Charbon* ou *Nielle des blés* (*U. segetum* ou *Ustilago*); la *Carie* (*U. caries*), que quelques-uns considèrent moins comme une plante que comme une maladie spéciale des végétaux, etc.

URÉE, substance animale trouvée dans l'urine : d'où son nom. Elle se présente sous forme de lames nacrées, incolores, brillantes, allongées et transparentes, sans odeur, d'une saveur fraîche et piquante. Elle se compose d'oxygène, de carbone, d'hydrogène et d'azote, dans les proportions de $C^4H^4O^2Az^2$. L'urée est très-soluble dans l'eau et l'alcool; chauffée avec une dissolution acide, elle donne un sel ammoniacal et de l'acide carbonique. Elle se combine avec divers acides, et donne des sels (*Azotate*, *Oxalate*, *Cyanurate*, *Chlorhydrate d'urée*). — On obtient l'urée en traitant l'urine, évaporée jusqu'à consistance sirupeuse, par son volume d'acide azotique; on dissout dans l'eau les cristaux résultant de ce mélange, et on les met en contact avec du sous-carbonate de potasse, qui s'empare de l'acide azotique et met l'urée à nu; on la fait évaporer et décolorer, et on l'obtient à l'état solide. On produit artificiellement l'urée par l'action de la chaleur sur le cyanate d'ammoniaque. — L'urée a été découverte par Cruickshansk, puis étudiée par Fourcroy et Vauquelin. Wœhler et Béchamp (de Strasbourg) ont enseigné le moyen de la reproduire. Elle n'a point d'usages.

URÈNE, *Urena* (d'*urens*, brûlant, à cause des poils piquants qui enveloppent le péricarpe), genre de la famille des Malvacées, tribu des Malvées, formé pour de petits arbrisseaux des contrées intertropicales, renferme une trentaine d'espèces. Les principales sont : l'*Urène lobée* (*U. lobata*), du Brésil, dont les feuilles et les fleurs sont usitées contre les rhumes et les catarrhes, et dont l'écorce peut servir à faire d'assez bonnes cordes; et l'*U. élégante* (*U. speciosa*), dont les fleurs jaunes ou roses rappellent, par leur forme et leur disposition, les roses trémières.

URETÈRES (du grec *ouron*, urine), nom donné à deux canaux membraneux destinés à porter l'urine des reins *droit* et *gauche* dans la vessie.

URÈTRE, canal excréteur de l'urine. *Voy.* URINE.

URINE (du latin *urina* et du grec *ouron*), liquide excrémentitiel sécrété par les *reins*, et qui, par la voie des *uretères*, arrive dans la *vessie*, d'où il est expulsé au dehors, par le canal de l'*urètre*, à des intervalles plus ou moins longs. L'aspect et la composition de l'urine varient suivant les animaux et suivant leur état de santé ou de maladie. Chez l'homme, ce liquide est ordinairement transparent, d'un jaune clair ou foncé, d'une saveur salée, un peu âcre, d'une odeur particulière. Fortement acide au moment de l'émission, il devient alcalin en se putréfiant, et répand alors une odeur ammoniacale. On nomme *U. crue* celle qui est très-claire; *U. cuite*, celle qui présente une couleur jaune-foncé; *U. jumenteuse*, une urine ammoniacale jaune et trouble comme celle des animaux herbivores. Par le refroidissement et le repos, l'urine se couvre quelquefois d'une pellicule (*cremor urinæ*), ordinairement composée de sels et d'une matière muqueuse, ou bien elle tient en suspension des matières solides qui forment un nuage tantôt à la partie supérieure du liquide (*nubecula*), tantôt au milieu (*énéorème*), ou bien un dépôt (*hypostase* ou *sédiment*). Le médecin peut tirer d'utiles indications des divers états de l'urine : elle est ténue et d'une grande limpidité dans les accès des maladies nerveuses convulsives (*U. nerveuse*), fortement colorée dans les fièvres inflammatoires, d'un jaune orangé dans la jaunisse, très-albumineuse dans l'hydropisie, chargée de phosphate de chaux dans le rachitisme, presque incolore et très-peu chargée chez les hystériques, sucrée et très-abondante chez les diabétiques, etc. M. A. Becquerel a donné la *Séméiotique des Urines*, 1842.

Considérée chimiquement, l'urine est formée en grande partie d'eau tenant en suspension de l'*urée*, des sels à base de chaux et d'ammoniaque, des acides urique, phosphorique, benzoïque, lactique, etc., et accidentellement de l'albumine, une sorte de sucre fermentescible, des matières colorantes de nature bilieuse, des substances grasses, caséeuses, purulentes.

L'urine a pour fonction de débarrasser l'économie de matières qui pourraient lui être nuisibles : elle joue, sous ce rapport, un rôle analogue à celui de la *transpiration* (*Voy.* ce mot); on a même constaté que plus celle-ci est abondante, plus la sécrétion de l'urine diminue, et réciproquement.

Dans les Arts, l'urine sert pour dégraisser les laines, préparer les peaux, dissoudre l'indigo, pour fabriquer le sel ammoniac et l'orseille; c'est dans l'urine que le phosphore a été découvert. On utilise comme engrais les *eaux vannes* qui proviennent des vidanges, etc.

URIQUE (ACIDE), acide que l'on trouve dans l'urine, les calculs urinaires, les excréments d'oiseaux, de serpents, etc., est composé d'oxygène, d'hydrogène, de carbone et d'azote, dans les proportions de $C^{10}H^4O^6Az^4$. Il est blanc, insipide, inodore, dur, sous forme de paillettes, plus pesant que l'eau, inaltérable à l'air, très-peu soluble dans l'eau, se combinant avec les bases solubles pour former des *urates*. On peut l'obtenir en traitant par la potasse le dépôt rougeâtre qui se forme dans l'urine qui vient de se refroidir, et en décomposant l'urate produit par l'acide chlorhydrique; aussitôt l'acide urique se précipite sous forme de poudre blanche. On l'extrait plus ordinairement des excréments de serpents, qui sont presque entièrement composés d'urate d'ammoniaque. — Cet acide a été découvert, en 1776, par Schéele, qui l'avait d'abord appelé *Acide lithique* (de *lithos*, pierre), parce qu'il l'avait extrait de calculs urinaires. Il est sans usages.

URNE (du latin *urna*, formé lui-même de *urere*, brûler), nom donné, chez les anciens, à des vases de forme oblongue, enflés par le milieu et rétrécis par le col, qui servaient soit à conserver des liqueurs, soit à recevoir les cendres des morts, les bulletins de vote ou des billets qu'on tirait au sort. Les urnes étaient le plus souvent de terre cuite, d'albâtre, de marbre, de porphyre, et quelquefois d'or, etc. — Les urnes romaines destinées à conserver les liqueurs étaient de véritables mesures de capacité : elles contenaient la moitié de l'amphore.

L'Urne était l'attribut des fleuves : on représente le dieu du fleuve appuyé sur une urne penchée, d'où découlent ses eaux.

En Botanique, on donne ce nom à un organe de la fructification des mousses : c'est une capsule qui ressemble à une petite urne. *Voy.* MOUSSES.

URODÈLES (du grec *oura*, queue, et *délos*, visible), famille de Reptiles batraciens, caractérisés par une queue apparente. *Voy.* BATRACIENS

URSON, espèce de Porc-épic du nord de l'Amérique, dont on a fait le type d'un nouveau genre, sous le nom d'*Éréthizon*. *Voy.* ce mot.

URSUS, nom latin de l'*Ours*, a donné naissance au mot *Ursiens* qui désigne une tribu des Viverridés, comprenant les genres *Ours*, *Raton*, *Coati*, etc.

URTICA, nom latin du genre *Ortie*, a formé les mots *Urticacées*, *Urticées*, *Urticinées*.

URTICACÉES. *Voy.* URTICINÉES.

URTICAIRE, *Urticaria* (du latin *urtica*, ortie), dite aussi *Fièvre ortiée*, éruption cutanée semblable à celle que produit le contact de l'ortie. Elle peut être accidentelle ou spontanée. L'*Urticaire accidentelle* est ordinairement due à l'introduction dans l'estomac de substances particulières, telles que mou-

les, crabes, écrevisses, œufs de certains poissons, etc. L'éruption consiste en des plaques saillantes, dures, arrondies, de largeur variable, de couleur rose ou pâle, disséminées par tout le corps, causant de la démangeaison et de la chaleur. Elle dure rarement plus de 24 heures et demande tout au plus des lotions acidulées; si elle offrait quelque gravité, on administrerait d'abord un vomitif, puis on combattrait les accidents par un traitement approprié. L'*Ur. spontanée* est produite par des causes toujours obscures. Elle est plus commune dans l'enfance et la jeunesse que dans la vieillesse. Elle est caractérisée par une éruption de plaques nombreuses, comme l'urticaire accidentelle. Cette affection peut durer de 7 à 8 jours, de 2 à 3 semaines et même de 3 à 6 mois, parcourant successivement les diverses parties du corps. Elle est souvent très-rebelle, et ne cède qu'au temps. — Les affections dites *Essère, Porcelaine, Uredo, Cnidosis*, ne sont que des variétés de l'Urticaire.

URTICATION, sorte de flagellation faite avec des orties fraîches, dans l'intention de déterminer une excitation locale à la peau : on la pratique dans les cas de paralysie. On frappe la partie où l'on veut déterminer l'irritation jusqu'à ce qu'il s'y développe une sorte d'érysipèle. S'il en résultait une inflammation trop vive, on recourrait aux onctions huileuses.

URTICÉES, tribu de la famille des *Urticinées*.

URTICINÉES ou URTICACÉES (du genre type *Urtica*, ortie), famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, renferme des herbes, des arbrisseaux et des arbres, la plupart originaires des climats chauds, à feuilles opposées ou alternes, munies de stipules; à fleurs diclines, quelquefois polygames : calice entier ou à 3, 4, 5 divisions, avec autant d'étamines; ovaire libre, uniloculaire; fruit indéhiscent, charnu ou sec.

Cette famille, dont les limites ont souvent varié, comprend aujourd'hui 5 grands groupes : 1° les *Urticacées vraies*; principaux genres : l'*Urtica* (Ortie), dont quelques-uns font le type d'une tribu à part, dite des *Urticées*, et la *Parietaria* (Pariétaire); — 2° les *Ulmacées*, formant 2 tribus, les *Ulmidées :* genres, *Ulmus* (Orme) et *Planera;* et les *Celtidées*, genre type, *Celtis* (Micocoulier); — 3° les *Moréacées* ou *Morées :* genres, *Morus* (Mûrier), *Broussonetia*, *Dorstenia*, *Maclura;* — 4° les *Artocarpées :* genres principaux, *Artocarpus* (Arbre à pain), *Ficus* (Figuier), *Brosimum*, *Musanga*, *Galactodendrum*, etc.; — 5° les *Cannabinées :* genres, *Cannabis* (Chanvre) et *Humulus* (Houblon). *Voy.* ces noms.

URUBU, *Urubus*, espèce du genre Catharte établi pour des Vautours d'Amérique, qui ont le corps entièrement noir en dessus et taché de jaune en dessous. Ils sont très-répandus dans les parties chaudes et tempérées de l'Amérique du Sud; on les y respecte parce qu'ils purgent les rues des villes des immondices qui peuvent s'y trouver.

URUS, nom latin de l'*Aurochs*, appliqué par quelques-uns au *Thur*, animal aujourd'hui perdu.

US (du latin *usus*, usage, coutume). Ce mot, qui se joint presque toujours à *coutumes*, signifie les anciens *usages*, la pratique qu'on a coutume de suivre de longue main en quelque pays, en quelque lieu, touchant certaines matières. *Voy.* USAGE.

En Droit maritime, on entend par *Us et coutumes de la mer*, les maximes, lois et usages qui servent de base à la législation maritime. Ces us et coutumes, qui sont basés sur les lois rhodiennes et les rôles d'Oléron, sont divisés en trois règlements, faits : le 1er par Éléonore de Guyenne, et augmenté par Richard Cœur-de-Lion; le 2e, postérieur à 1288, par des marchands de l'île de Gothland; et le 3e, par les députés des villes hanséatiques, en 1597.

USAGE (du latin *usus*). C'est, en termes de Jurisprudence, le droit de se servir des biens d'autrui sans en percevoir les fruits et sans toucher à leur substance. L'*usage* diffère de l'*usufruit* en ce que celui qui n'a que l'usage d'une chose ne doit se servir de cette chose que pour son utilité personnelle, sans pouvoir ni la louer, ni la céder gratuitement à un autre, même pour le simple usage, ni vendre les fruits superflus, comme le peut l'usufruitier.— Le droit d'*usage* peut être établi par acte entre vifs ou de dernière volonté, à titre gratuit ou onéreux. L'exercice de ce droit se règle par le titre; à défaut de titre, il est réglé par la loi : on ne peut en user sans donner caution, et sans faire des états et inventaires des choses soumises à l'*usage*. Code Nap., art. 625-636.

On entend par *Usages locaux* les règles établies dans certains lieux pour l'exécution des conventions et qui, sans être déterminées par la loi, sont adoptées par tout le monde. « Ce qui est ambigu s'interprète par ce qui est d'*usage*. » Code Nap., art. 1159.

USAGER, se dit, en général, de celui au profit de qui est établi un *droit d'usage*, mais plus spécialement de celui qui a *droit d'usage* dans certains bois ou dans certains pacages. On appelle *Francs usagers* ceux qui ne payent rien ou presque rien; *Gros usagers*, ceux qui ont droit de prendre dans la forêt d'autrui un certain nombre d'arpents de bois, dont ils s'approprient les fruits; *Menus usagers*, ceux qui n'ont que pour leurs besoins personnels les droits de pâturage et la liberté de prendre le bois mort et épars, tombé ou arraché. L'usage des bois et forêts est réglé par le *Code forestier*.

USANCE (d'*usus*, usage, coutume) : c'est, en termes de Banque, le délai d'un mois qui est accordé pour le payement d'une lettre de change, à celui sur qui la lettre est tirée. Dans l'origine, l'*usance* était le délai qu'on avait coutume de stipuler, suivant l'usage du lieu; mais, comme l'usage n'était pas partout uniforme, l'ordonnance de 1673 régla que les *usances* seraient de 30 jours. Cette disposition a été confirmée par le Code de Comm., art. 132.

USINE (d'*usus*, utilité), se dit, en général, de tout établissement important dans lequel s'exécutent sur une grande échelle des ouvrages d'art et d'industrie. Il s'entend plus spécialement de l'ensemble des bâtiments, des ateliers et des appareils d'un établissement manufacturier à fer, à cuivre, etc., où l'on emploie un plus ou moins grand nombre de machines, principalement de celles qui ont pour moteurs le feu, la vapeur, l'eau : forges, fonderies, laminoirs, verreries, etc.; tels sont les établissements d'Indret, de Nevers, de la Chaussade, etc. — On doit à M. Nadault de Buffon : *Des Usines sur les cours d'eau*.

USNÉE, *Usnea*, genre de plantes Cryptogames, de la famille des Lichens : ces plantes croissent ordinairement sur le tronc des vieux arbres, et pendent en masses filamenteuses plus ou moins touffues. Une espèce croît sur les os qui ont été longtemps exposés à l'air : on attribuait autrefois de grandes vertus médicinales à cette espèce, notamment à l'*Usnée du crâne humain*, recueillie sur le crâne des pendus (*Voy.* DRIFF). L'*U. fleurie* et l'*U. plissée* s'emploient en teinture et donnent, la première, une couleur violette; la seconde, une couleur verte. — M. Knop, en 1844, a extrait de l'usnée un acide particulier, l'*Acide usnique*, qui se présente sous forme de cristaux prismatiques jaunes, très-fragiles.

USQUEBAC, liqueur spiritueuse. *Voy.* SCUBAC.

USTILAGO (d'*ustulare*, brûler), genre de petits Champignons parasites, type des *Ustilaginées*, qui forment une des divisions des Urédinées. C'est ce qu'on nomme vulgairement *Nielle des blés*. *V.* NIELLE.

USTION (en latin *ustio*, de *urere*, brûler), synonyme de *Combustion* et de *Cautérisation*.

USUCAPION (du latin *usu capere*, prendre, acquérir par l'usage), terme du Droit romain, désignait une sorte de prescription, un mode particulier d'acquérir la propriété par l'*usage :* on devenait propriétaire quand on avait possédé pendant un certain temps paisiblement et sans opposition; le temps variait

selon la nature des objets : il était déterminé par la loi.

USUFRUIT (du latin *usus fructus*, usage du fruit, du revenu). Le Code Nap. définit l'*Usufruit* le droit de jouir des choses dont un autre a la propriété, comme le propriétaire lui-même, mais à la charge d'en conserver la substance. Ce droit peut s'appliquer à toute espèce de biens, meubles ou immeubles. L'*Usufruit* est établi par la loi, ou par la volonté de l'homme : dans le premier cas, il est dit *légal*; dans le deuxième, *conventionnel*. L'*Usufruit légal* est celui que la loi accorde aux pères et mères sur les biens de leurs enfants pendant qu'ils sont sous leur puissance; au mari sur les biens dotaux de sa femme. L'usufruitier a le droit de jouir de toute espèce de fruits, soit naturels, soit industriels, soit civils, que peut produire l'objet dont il a l'*usufruit*. Il prend les choses dans l'état où elles se trouvent à l'époque de l'ouverture de l'*usufruit*. L'*Usufruitier conventionnel* ne peut entrer en jouissance qu'après avoir fait dresser, en présence du propriétaire, un inventaire des meubles et un état des immeubles sujets à l'*usufruit*, et après avoir donné caution de jouir en bon père de famille. Le Code Nap. (art. 578-624) détermine les droits, obligations et charges de l'usufruitier.

USURE (du latin *usura*, usage, prix de l'usage ou intérêt), intérêt, profit qu'on exige d'un argent ou d'une marchandise prêtée, au-dessus du taux fixé par la loi ou établi par l'usage en matière de commerce (5 % en matière civile, 6 % en matière de commerce). Dans l'origine, on appelait *usure* toute espèce d'intérêts, même légitimes, que produisait l'argent; l'Église a longtemps flétri et condamné sous le nom d'*usure* toute espèce de prêt à intérêt. Les Économistes ont réhabilité ce genre de prêt : Bentham a même écrit une *Défense de l'Usure* (Lond., 1787; trad. en 1827). *Voy.* INTÉRÊT.

Aux termes de la loi du 3 sept. 1807, art. 4 : « Tout individu qui sera prévenu de se livrer habituellement à l'*usure* sera traduit devant le tribunal correctionnel, et, en ce cas, condamné à une amende qui ne pourra excéder la moitié des capitaux qu'il aura prêtés à *usure*. » — MM. A. Rendu, Chardon, Bédarride, Petit, etc., ont donné des traités *De l'Usure* considérée dans l'état actuel de notre législation.

USURPATION (du latin *usurpare*, formé d'*usu arripere*). Ce mot s'applique dans le Droit privé aussi bien que dans la Politique. En Droit, l'usurpation est l'action de s'emparer par violence ou par ruse d'un bien, d'un titre, d'une dignité, qui appartient à un autre. — Le Code pénal (art. 258 et 259) punit d'un emprisonnement de 2 à 5 ans toute usurpation de fonction publique, et d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans l'usurpation d'un costume ou d'une décoration. — Les demandes qui ont pour objet des *usurpations* de terres, arbres, haies, fossés et autres clôtures, commises dans l'année, doivent être portées devant le juge de paix du lieu où est situé l'objet litigieux. Code de Proc., art. 3.

UT, la 1re des notes de la gamme. Aujourd'hui on l'appelle souvent *do*, à l'imitation des Italiens, qui ont créé cette dénomination pour la facilité de la solmisation. Les Allemands l'appellent *C*.

UTÉRIN, se dit, en Anatomie, de ce qui concerne l'*utérus* : *Artère utérine*, *Nerfs utérins*, etc.

En Droit, on appelle *Frères utérins*, *Sœurs utérines*, les frères ou sœurs nés de la même mère, mais non du même père : on oppose *Utérins* à *Consanguins*.

UTERUS, mot latin employé en Anatomie pour désigner l'organe du corps de la femme dans lequel se forme et vit le fœtus.

UTILITAIRES, école fondée par Bentham, au commencement de ce siècle, qui ne reconnaît pour principe du bien que l'*utile* ou l'*utilité générale*. *Voy.* BENTHAM au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

UTILITÉ PUBLIQUE. *Voy.* EXPROPRIATION.

UTOPIE (du grec *ou*, non, et *topos*, lieu; c.-à-d. pays qui n'existe pas), nom donné d'abord à une île imaginaire, ainsi nommée d'*Utope*, personnage créé par Th. Morus, qui conquit cette île et y établit un gouvernement idéal. Le plan de ce gouvernement, exposé par Morus dans le IIe livre de l'ouvrage latin auquel il a donné le titre de *Utopiæ libri II* (1516), renferme, avec des idées excellentes, beaucoup d'institutions d'une application impossible.

Par suite, on a donné le nom d'*Utopie* à l'idéal du gouvernement parfait, à tout plan de gouvernement imaginaire dans lequel tout est parfaitement réglé pour le bonheur de chacun, comme au pays d'Utopie. On peut citer, en ce genre : la *République* de Platon, l'*Atlantide* de Fr. Bacon (plan de réforme des sciences), la *Cité du soleil* de Campanella (1620), l'*Océana* d'Harrington (1656), la *République des Sévarambes* (Bruxelles, 1677), la *Relation du voyage de l'Ile d'Eutopie* (Deft, 1711), la *République des philosophes* de Fontenelle, la *Basiliade* de Morelly (1753), la *République parfaite* de D. Hume, le *Voyage en Icarie* de M. Cabet, etc.

UTRICULAIRE, qui a la forme d'une *utricule*. En Botanique, on nomme *Tissu utriculaire* le tissu cellulaire des plantes, parce que certaines théories admettent que chaque cellule est une vésicule séparée de ses voisines par des intervalles; *Glandes utriculaires*, de petites glandes des plantes en forme d'utricules, produites par la dilatation de l'épiderme, et remplies d'une lymphe incolore; *Feuille utriculaire*, une feuille creuse et renflée comme une vessie.

UTRICULAIRES, genre de plantes aquatiques surnageant au-dessus des eaux des marais profonds et des étangs. Les rameaux sont chargés de petites *utricules* transparentes qui les soutiennent sur l'eau. On en connaît aujourd'hui plus de 60 espèces, presque toutes exotiques. — On a fait de cette plante le type d'une famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, qui comprend, outre le genre *Utricularia*, dit *Lenticularia* par Richard, les genres *Genlisea* et *Pinguicula*.

UTRICULE (du latin *utriculus*, petite outre). En Botanique, ce mot est le plus souvent synonyme de *Cellule*, et se dit spécialement des petits corps en forme de vessie, élastiques et posés les uns sur les autres, qui composent la moelle intérieure et l'écorce des tiges, la pulpe des fruits, le parenchyme des feuilles et des fleurs, ainsi que les membranes minces qui renferment le fluide fécondant des grains de pollen. *Voy.* UTRICULAIRE.

UVA URSI (c.-à-d. *Raisin d'Ours*). *Voy.* ARBOUSIER.

UVAIRE, *Uvaria* (d'*uva*, raisin), g. d'Anonacées, plante arborescente des parties chaudes de l'Asie et de l'Amérique, dont les fruits rappellent le raisin.

UVÉE (du latin *uva*, raisin, parce qu'elle ressemble à un grain de raisin), une des tuniques de l'œil : c'est la partie antérieure de la choroïde; elle contient l'iris et la prunelle.

UVETTE, dite aussi *Raisin de mer*, *Ephedra distachya*, espèce du genre Éphèdre et de la famille des Gnétacées, détachée de celle des Conifères : c'est un petit arbrisseau à tige fort dure, un peu tortueuse et grisâtre, chargé de rameaux toujours verts, grêles, cylindriques; à fleurs dioïques, très-petites, jaunâtres : les femelles sessiles, composées de 4 ou 5 écailles persistantes qui se soudent après la floraison, deviennent charnues et produisent deux petites baies rouges, d'une acidité assez agréable. Cette plante croît dans les lieux sablonneux et maritimes du midi de la France, ainsi que sur les côtes de Barbarie.

UVULAIRE (du latin *uvula*, petite grappe), *Uvularia*, genre de la famille des Mélanthacées, établi par Linné pour des plantes du Canada et des montagnes de l'Inde et de la Chine. L'*Uvulaire de Chine* (*U. sinensis*), à fleurs pendantes, d'un rouge brun, est cultivée comme plante d'ornement. C. Richard donne à ce genre le nom de *Streptopus*.

V

V, la 22e lettre de l'alphabet français et la 17e des consonnes, s'appelait autrefois *U consonne* (*Voy.* U) : c'est une labiale douce, dont la forte est *f*; elle se permute souvent avec cette lettre. On sait que le *v* des Allemands se prononce *f*; aussi quand ils parlent français, confondent-ils perpétuellement ces deux lettres. Le *v* manque dans plusieurs alphabets, notamment en grec, où il est remplacé tantôt par *b*, tantôt par *ou*. — Chez les Romains, V, considéré comme lettre numérale, représentait le nombre 5; V signifiait 5,000. VI désigne 6; VII, 7, VIII, 8; IV, 4. — Dans les abréviations romaines, V se met pour *vale*, *vir*, *vixit*, etc.; V. C., pour *vir consularis*; A. V. C., pour *ab urbe condita*, depuis la fondation de Rome. Chez nous, V. s'écrit en abrégé pour *Victor*; V. M. signifie *Votre Majesté*; V. S., *Votre Sainteté*; V. E., *Votre Excellence* ou *Votre Eminence*, etc. — Dans les Écritures de commerce, v^o signifie *verso*. — V est la marque des monnaies frappées à Troyes. — En Chimie, Vd signifie *Vanadium*.

VA, terme de Jeu, désigne la somme que l'on risque en sus de la *vade* ou premier enjeu. *Sept et le va*, *quinze et le va*, *trente et le va*, signifient sept fois la vade, quinze fois la vade, trente fois la vade. — *Faire son va-tout*, c'est risquer tout l'argent que l'on a devant soi.

VACANCE (du latin *vacare*, être vacant). On appelle *vacances* la suspension périodique de certains exercices : telles sont les vacances données aux professeurs et aux étudiants, dans les Facultés, les lycées et les colléges; les vacances des tribunaux. Les vacances des lycées ont ordinairement lieu du 15 août au premier lundi d'octobre; celles des Facultés ne commencent qu'au 1er septembre et se prolongent jusqu'au mois de novembre. Dans l'ordre judiciaire, les vacances des cours et tribunaux ont, de même, lieu du 1er septembre au 1er novembre. Cependant les tribunaux de commerce et les tribunaux criminels n'ont point de vacances, non plus que les juges d'instruction. Pour les tribunaux civils, les affaires urgentes sont expédiées, pendant la durée des vacances, par la *Chambre des vacations*.

VACATION. Ce mot a deux acceptions en Jurisprudence. Dans la première, il désigne le temps que certains officiers publics, juges de paix, greffiers, notaires, avoués, huissiers, commissaires-priseurs, experts, etc., emploient à une opération (les vacations ne peuvent être moindres de 3 heures); et, par extension, les salaires, les honoraires payés aux gens d'affaires, aux gens de loi et de justice, aux experts. Les vacations qui étaient allouées aux juges de paix pour apposition de scellés ont été supprimées par la loi du 21 juin 1845. — Dans la deuxième, il indique la suspension des audiences de justice (*Voy.* VACANCES). La *Chambre des vacations* est un tribunal temporaire, institué pour prononcer, pendant les vacances sur des aff. qui exigent une prompte décision.

VACCAIRE, *Lychnis Vaccaria*, g. de Caryophyllées : plante des champs, fort aimée des vaches.

VACCIN (du latin *vaccinus*, de vache, dérivé de *vacca*, vache), virus particulier, qui se présente sous l'aspect d'un liquide transparent, incolore, visqueux, inodore, d'une saveur âcre et salée, et qu'on extrait de pustules qui surviennent quelquefois aux pis des vaches, pour l'inoculer et préserver ainsi de la petite vérole. On donne aussi le nom de *vaccin* au fluide séreux qui gonfle, vers le 5e ou 6e jour, les pustules qui se développent sur la peau des sujets auxquels on a inoculé le virus pris sur les vaches; ce fluide jouit des mêmes propriétés que le vaccin proprement dit. Pratiquer l'inoculation de ce virus, c'est ce qu'on appelle *vacciner*. *Voy.* VACCINE.

Le vaccin peut être conservé de diverses manières, soit au moyen de fils qu'on a imprégnés de ce fluide en les appliquant sur des pustules ouvertes, fils qu'on dessèche ensuite avec soin, soit en plaçant le liquide desséché entre deux verres légèrement concaves, qu'on soude ensuite avec de la cire, et mieux encore dans de petits tubes capillaires, que l'on bouche avec de la cire à cacheter. Le vaccin ainsi recueilli conserve ses propriétés pendant plusieurs années, s'il n'est exposé ni à une trop forte chaleur, ni à un trop grand froid.

VACCINE, VACCINATION (de *vaccin*). La *vaccine*, connue d'abord sous le nom vulgaire de *picote*, en anglais de *cow-pox*, est une maladie pustuleuse et contagieuse, particulière aux vaches, et qui, transmise à l'homme par l'inoculation, le préserve de la petite vérole. Pour opérer la *vaccination*, le chirurgien, armé d'une petite lancette dont la pointe est imprégnée de *vaccin* (*Voy.* ci-dessus), fait une ou plusieurs piqûres légères au bras de l'individu qu'il veut vacciner, en ayant soin d'introduire horizontalement l'instrument sous l'épiderme. Après 2 ou 3 jours d'incubation, pendant lesquels on ne remarque autour de la piqûre qu'un petit cercle rougeâtre, il se produit une petite élevure rouge, accompagnée d'une certaine démangeaison; le 5e jour, la pustule est complétement formée, et elle va toujours en s'agrandissant jusqu'au 10e jour : la démangeaison est alors très-vive, et quelquefois il se produit un mouvement fébrile. La dessiccation commence du 11e au 12e jour; la croûte, d'abord d'un jaune fauve, prend une teinte de plus en plus foncée, et finit par tomber, du 24e au 27e jour, en laissant une cicatrice profonde. Souvent la pustule avorte ou se dessèche du 3e au 5e jour : c'est ce qu'on appelle *fausse vaccine*. Les pustules, ainsi avortées, dites *vaccinelles* ou *varioloïdes*, ne préservent pas de la petite vérole aussi sûrement.

C'est à un médecin anglais, Edouard Jenner, que l'humanité est redevable de la découverte de la vaccine. Ses premières expériences datent de 1776; mais elles ne furent réellement connues du public qu'en 1798. Dès 1800, la vaccine était introduite en France, grâce aux efforts de Thouret et du duc de Larochefoucauld-Liancourt, et, peu d'années après, l'Europe entière, l'Asie, l'Amérique et l'Afrique purent jouir du bienfait de cette découverte. Depuis quelques années, on a prétendu que la vaccine perdait son influence préservatrice au bout d'un certain temps, et l'on en a conclu la nécessité de soumettre à une nouvelle vaccination les individus déjà vaccinés; cependant, la nécessité de la *revaccination* n'est pas encore suffisamment établie.

On doit à MM. Husson, J.-B. Bousquet, James, Steinbrenner, Mignon, etc., d'excellents travaux *Sur la vaccine* et *Sur les éruptions varioleuses*.

VACCINELLE. *Voy.* VACCINATION.

VACCINIÉES, tribu de la famille des Éricacées, que quelques Botanistes considèrent comme une famille à part, a pour type le genre *Vaccinium* ou Airelle. *Voy.* AIRELLE.

VACHE (du latin *vacca*), la femelle du Taureau. Jeune, elle reçoit le nom de *Génisse*, surtout dans le style relevé. Elle peut produire dès l'âge de 18 mois; mais, pour qu'elle donne de bon lait, il faut qu'elle ait 2 ou 3 ans. Elle porte 9 mois, comme la femme. La Vache peut vivre plus de 20 ans; à 9 ans, il convient de la mettre à l'engrais. La chair des vaches suffisamment engraissées est aussi bonne que celle du Bœuf. Le *lait de vache* est celui qui

se rapproche le plus du lait de la femme : il est liquide, opaque, blanc, plus pesant que l'eau, d'une saveur douce ; abandonné à lui-même, il fournit la *crème*, qui vient à sa surface, le *caséum*, qui est au fond, et le *petit-lait*. On connaît les usages du lait (*Voy.* LAIT). L'importance du lait de la Vache a, de tout temps, fait rechercher les signes à l'aide desquels on peut reconnaître à l'avance les individus capables de produire du lait en abondance et de bonne qualité : on trouvera à cet égard d'utiles indications dans le *Traité des Vaches laitières* de M. Guénon et dans celui de M. Magne. — Le cuir fait avec de la peau de Vache convenablement préparée, cuir qu'on appelle lui-même *vache*, sert à faire des harnais, des bottes, des souliers, ainsi que des malles, des *vaches* pour l'impériale des diligences, des soufflets, des cuirs de pompe et autres ouvrages qui n'ont besoin que de force et de souplesse : on estime, sous ce rapport, le cuir de vache d'Angleterre et celui de Russie. Enfin, c'est à la vache que l'homme doit le meilleur préservatif de la petite vérole, le *vaccin*. *Voy.* ce mot.

La Vache était adorée en Égypte sous le nom d'Isis. Aujourd'hui encore, la Vache jouit d'un culte particulier chez les Indiens : ces peuples pensent que les âmes des sages vont habiter le corps de ces animaux ; ils les laissent errer en liberté, et ils regarderaient comme un crime de les mettre à mort. — La Vache Io (*Voy.* ce nom au *Dict. un. d'H. et de G.*) est célèbre dans les fables des Grecs : quelques-uns l'identifient avec Isis. — Chez les Israélites, on sacrifiait une *vache rousse* afin de faire avec ses cendres délayées une eau d'expiation destinée à purifier ceux qui s'étaient souillés par l'attouchement d'un mort.

En Histoire naturelle, on appelle vulgairement *Vache-biche* le Bubale ; *V. blanche, V. bleue, V. sauvage*, diverses espèces d'Antilope ; *V. grognante* ou *de Tartarie*, le Yak ; *V. marine*, le Morse, le Lamantin, le Dugong, l'Hippopotame ; *V. bousier*, le Bousier à deux cornes ; *V. à Dieu*, les Coccinelles ; — *Arbre à vache*, le Galactodendrum.

Ranz des vaches. Voy. RANZ.

VACHERIE. *Voy.* ÉTABLE.

VACIET, nom vulgaire du *Muscari chevelu*.

VADE (du latin *vade*, va, impératif de *vadere*, aller). Au Brelan et autres Jeux de cartes, la *vade* est la mise ou somme dont un joueur ouvre le jeu.

VADE-MECUM, expression latine qui signifie *va* ou *viens avec moi*, désigne un ouvrage portatif, destiné à rappeler en peu de mots les notions principales d'une science, d'un art, etc. Le premier ouvrage publié sous ce titre est un livre ascétique, intitulé *Vade mecum piorum christianorum* (Cologne, 1709). *Voy.* MANUEL.

VA-ET-VIENT. En Mécanique, le mouvement de *va-et-vient* est celui qui a lieu alternativement et régulièrement tantôt dans un sens, tantôt dans un autre : tel est le mouvement d'un piston dans le cylindre d'une machine à vapeur, celui d'un pendule oscillant autour du point d'attache de sa tige. — On appelle aussi *Va-et-vient* une petite machine adaptée au dévidoir qui sert au tirage et au dévidage des soies. Elle dirige la soie de manière qu'elle s'étend également sur toute la bobine.

Dans la Marine, un *Va-et-vient* est un cordage établi entre la terre et un navire, ou entre deux navires, ou entre deux rives opposées, et sur lequel on peut se haler pour établir une communication.

VAGABONDAGE (du latin *vagabundus*, errant). On appelle *Vagabonds* ou *Gens sans aveu* les individus qui n'ont ni domicile certain, ni moyens de subsistance, et qui n'exercent habituellement ni métier ni profession (Code pénal, art. 270). Toutes les législations ont puni sévèrement le vagabondage. La loi française le considère comme un délit : les individus déclarés vagabonds par jugement sont punis de 3 à 6 mois d'emprisonnement, et mis sous la surveillance de la haute police pendant 5 ou 10 ans (art. 271). S'ils ont moins de 16 ans, ils sont mis sous la surveillance de la haute police jusqu'à 20 ans, à moins qu'avant ce temps ils n'aient contracté un engagement militaire. Ils peuvent, s'ils sont étrangers, être conduits hors du territoire. *Voy.* MENDICITÉ et PAUPÉRISME.

VAGUE (du latin *vagus*), adjectif. En Anatomie, on nomme *Nerfs vagues*, *Nerfs de la paire vague* les nerfs de la huitième paire ou nerfs pneumogastriques, à cause de l'étendue de leur trajet et en raison de leurs nombreuses ramifications : chaque nerf vague naît derrière les éminences olivaires, par 10 à 16 filets composés chacun de plusieurs filaments.

En Chronologie, on nomme *Année vague* une année civile composée de 12 mois de 30 jours plus 5 jours complémentaires, de sorte que tous les 4 ans elle avance de 24 heures sur l'année solaire : telle était l'année civile des Égyptiens.

VAGUE, substantif. On donne communément ce nom à l'onde agitée par le vent, la tempête ou toute autre cause. Les marins emploient rarement ce mot et préfèrent celui de *lame*. *Voy.* LAME.

VAGUEMESTRE (de l'allemand *wagenmeister*, maître de chariot, chef d'équipage), nom donné à plusieurs employés du service militaire. Le *Vaguemestre d'armée* ou *V. général* est un officier de l'état-major d'un corps d'armée, chargé de la conduite des équipages ; le *V. de division* est un sous-officier qui, dans chaque division militaire, est chargé de réunir toutes les voitures et de les faire marcher en ordre convenable : les vaguemestres de division sont commandés par le vaguemestre général ; le *V. de corps* ou *de régiment* est un sous-officier qui, dans chaque régiment, a la surveillance des équipages et qui, en outre, est chargé d'aller chercher aux bureaux de poste les lettres et paquets adressés à toutes les personnes du régiment, ainsi que les articles d'argent, et de les distribuer aux officiers et aux soldats ; il en est responsable. Il reçoit un supplément de solde qui ne peut excéder 75 c. par jour.

VAIGRES, terme de Marine, planches ou bordages qui revêtent intérieurement la muraille d'un bâtiment. *Vaigrer* un bâtiment, c'est le revêtir de ses *vaigres*. — On appelle *Vaigrage* l'assemblage de toutes les *vaigres* d'un bâtiment.

VAINE PATURE. *Voy.* PACAGE et PATURE.

VAIR (du latin *varius*, varié, divers), nom donné autrefois à une fourrure de couleur bigarrée, blanche et grise, telle que celle de l'écureuil des pays froids, appelé *Petit gris* : on disait aussi *Menu-vair* (*Voy.* ce mot). C'était, après l'hermine, la fourrure la plus estimée dans le XIVe siècle. En France, les premiers présidents des parlements et le président à mortier portaient des robes fourrées de *vair*.

Vair ne s'emploie aujourd'hui que pour désigner, en termes de Blason, un métal formé de plusieurs pièces égales, qui sont ordinairement d'argent et d'azur, rangées alternativement et disposées de telle sorte que la pointe des pièces d'azur est opposée à la pointe des pièces d'argent et la base à la base.

VAIRON (du latin *varius*), épithète qui s'applique aux hommes et aux animaux dont les yeux sont de différentes couleurs, ou dont l'iris est entouré d'un cercle blanchâtre. — On donne quelquefois ce nom au Goujon, à cause de la variété de ses couleurs.

VAISSEAU (du latin *vascellus*, qui dérive lui-même de *vas*, *vasis*, vase), nom donné, en général, à tout ce qui est destiné à contenir des liquides, qu'il s'agisse d'ustensiles fabriqués par l'homme, ou de canaux formés par la nature.

En Chimie, *Vaisseau* est souvent synonyme de *Récipient* : on appelle *Vaisseaux de rencontre*, *V. circulatoires*, tout appareil composé de deux matras, dont l'un renferme la matière sur laquelle on veut opérer, et dont l'autre est destiné à contenir les

gaz provenant de la distillation de la matière, ou les vapeurs dans lesquelles on les convertit.

En Histoire naturelle, on désigne généralement sous le nom de *Vaisseaux* tous les conduits ou canaux qui entrent dans la composition d'un être organisé, et qui servent à contenir et à transmettre un liquide quelconque. — En Anatomie, on comprend plus particulièrement sous ce nom les *artères*, les *veines* et les *vaisseaux lymphatiques*, et l'on a nommé *conduits* les vaisseaux qui renferment et qui transmettent le produit des sécrétions. — En Botanique, les *Vaisseaux* des plantes sont les canaux où circulent les fluides des végétaux. On distingue les *V. capillaires*, les plus petits vaisseaux des plantes, ceux qui sont placés à la superficie des feuilles, en contact avec l'air et la rosée qu'ils absorbent; les *V. excrétoires*, qui déchargent les sucs impropres à nourrir les plantes et qui se seraient infiltrés dans leurs viscères; les *V. perpendiculaires* ou *longitudinaux*, qui règnent dans la longueur de la tige et qui servent à porter le suc jusque dans les parties supérieures de la plante; les *V. latéraux*, qui se lient aux vaisseaux longitudinaux et parcourent horizontalement la plante, pour distribuer le suc à droite et à gauche.

VAISSEAU (en Marine). Dans le langage vulgaire, le mot *Vaisseau* s'emploie le plus souvent pour désigner tout bâtiment un peu considérable construit pour naviguer sur mer : c'est en ce sens qu'on dit un *Vaisseau de guerre*, un *V. marchand;* mais les marins ne donnent proprement ce nom qu'à un bâtiment de guerre portant au moins 80 canons. Ces vaisseaux portent aussi le nom de *V. de ligne*, parce qu'ils peuvent se battre en ligne de bataille.

Aujourd'hui, les vaisseaux de notre flotte à voiles forment 4 classes, et sont dits *Vaisseaux de* 1er, *de* 2e, *de* 3e et *de* 4e *rang*. Les *V. de* 1er *rang* sont des vaisseaux de 120 canons, à trois ponts et à quatre batteries : la première est armée de 32 canons du calibre de 30 (long); la deuxième, de 30 canons du calibre de 30 (court), et de 4 obusiers de 80; la troisième, de 34 obusiers de 30; la quatrième ou gaillards, de 16 caronades de 30 et de 4 obusiers de 30. — Les *V. de* 2e *rang* sont de 100 canons, à deux ponts et à trois batteries : la première est armée de 28 canons de 30 (long), et de 4 obusiers de 80; la deuxième, de 34 canons de 30 (court); la troisième ou gaillards, de 30 caronades de 30 et de 4 obusiers de 30. — Les *V. de* 3e *rang* sont de 90 canons, à deux ponts et à trois batteries: la première est armée de 26 canons de 30 (long) et de 4 obusiers de 80; la deuxième, de 32 canons de 30 (court); la troisième, de 24 caronades de 30 et de 4 obusiers de 30. — Les *V. de* 4e *rang* sont de 80 canons, à deux ponts et à trois batteries : la première est armée de 24 canons de 30 (long) et de 4 obusiers de 80; la deuxième, de 30 canons de 30 (court); la troisième, de 18 caronades de 30 et de 4 obusiers de 30 (*Voy.* FLOTTE). — On construit aussi depuis quelques années des vaisseaux à vapeur et des vaisseaux mixtes : *le Napoléon* est un des plus remarquables en ce dernier genre.

Chez les anciens, les vaisseaux de guerre étaient fort longs, pontés, et portaient à la proue un éperon de fer ou de cuivre pour percer les vaisseaux ennemis; ils allaient à la voile en même temps qu'à la rame. On en distinguait de deux sortes : les uns n'avaient qu'un seul rang de rames de chaque côté; c'étaient des vaisseaux de 20, 30, 50 et 100 rames; les autres, à 2, 3, 4, 5 et 6 rangs de rames, étaient pour cette raison appelés, chez les Grecs, *diéreis, triéreis, tetréreis, pentéreis, exéreis*, et chez les Romains, *birèmes, trirèmes, quadrirèmes, quinquerèmes :* les Romains n'en avaient pas de plus de 5 rangs de rames; les Grecs en ont eu de 16 rangs (*Voy.* GALÈRE). — Au moyen âge, l'art de la navigation fut longtemps négligé : cependant, à l'époque des croisades, la Méditerranée vit apparaître des flottes nombreuses et même de très-grands vaisseaux. Quelques-uns étaient alors assez grands pour transporter 800, 1,000 et même 1,500 soldats. — *Voy.* MARINE.

Le *Vaisseau*, constellation de l'hémisphère austral, la même que l'Argo.

VAISSELLE (du français *vaisseau*, dérivé lui-même du latin *vas*, même signification), terme collectif, qui désigne l'ensemble de tous les vases ou vaisseaux plus ou moins creux, plus ou moins grands, servant à l'usage ordinaire de la table, comme plats, assiettes, soupières, casseroles, etc. La Vaisselle commune est faite ordinairement de terre, de faïence ou d'étain; la vaisselle de luxe est en porcelaine, en argent, en vermeil, en plaqué ou en or. — On appelle *Vaisselle montée* la vaisselle d'or ou d'argent dont les pièces sont composées de parties jointes avec de la soudure, par opposition à la *Vaisselle plate*, dont les pièces sont d'un seul morceau, sans aucune soudure. — Suivant d'autres, *Vaisselle plate* est synonyme de *Vaisselle d'argent :* on fait alors dériver le mot *plate* de l'espagnol *plata*, argent.

VAKIL ou WAKIL, titre qu'ont pris quelques-uns des souverains qui ont gouverné la Perse. C'est un mot arabe qui signifie proprement *vice-roi*.

VALÉRIANE, *Valeriana*, genre type de la famille des Valérianées, renferme un assez grand nombre d'espèces de plantes herbacées, à feuilles découpées, un peu épaisses; à fleurs d'un blanc rougeâtre, disposées en corymbes au sommet des rameaux : calice à peine sensible, corolle monopétale, tubulée et légèrement découpée sur les bords; 5 lobes; de 1 à 5 étamines; style terminé par 1 ou 3 stigmates; capsule indéhiscente, 1 à 3 loges monospermes. On en distingue un grand nombre d'espèces. La *Valériane officinale* (*V. officinalis;* est une fort belle plante, très-commune dans les bois et les lieux un peu humides; sa tige fistuleuse, haute de 1 à 2 mètres, se termine par un ample bouquet de fleurs blanches ou rougeâtres, légèrement odorantes, qui fleurissent en été; sa racine a une odeur forte, pénétrante, comme camphrée, qui plaît beaucoup aux chats; la saveur en est amère, un peu âcre : c'est un puissant antispasmodique : il est surtout renommé pour ses bons effets contre l'épilepsie; on l'emploie aussi dans les fièvres intermittentes. — La *V. rouge* (*V. rubra*) a de belles touffes de fleurs d'un rouge vif; elle croît sur les rochers, dans les lieux pierreux, dans les fentes des murs. Ses fleurs paraissent au printemps. Elle est très-recherchée des bestiaux; dans certaines contrées, on en mange les jeunes pousses. On la cultive comme plante d'ornement. — La *V. phu*, vulgairement *Grande Valériane*, croît dans les lieux montueux, surtout en Suisse : on lui attribue les mêmes propriétés qu'à la Valériane officinale.—La *V. tubéreuse* (*V. tuberosa*) a une racine dure, épaisse, très-odorante, arrondie en tubercule ou allongée; des fleurs blanches ou rougeâtres. Elle croît dans les Alpes et les Pyrénées. — On a fait de la *Valeriana locusta* un genre à part sous les noms de *Fedia*, *Valerianella*. *Voy.* VALÉRIANELLE.

Valériane grecque ou *V. bleue*. *Voy.* POLÉMOINE.

VALÉRIANÉES, famille de plantes dicotylédones monopétales périgynes, renferme des herbes tantôt annuelles, à racine grêle et inodore, tantôt vivaces ou suffrutescentes, droites ou volubiles, à rhizome subligneux, souvent aromatique : feuilles radicales, serrées, les caulinaires opposées, simples, entières ou pinnatifides, un peu engaînantes et sessiles, ou pétiolées; fleurs monoïques ou dioïques, sans calicule, disposées en grappes ou cymes terminales; tube du calice soudé avec l'ovaire; corolle gamopétale, insérée sur le bord d'un disque qui couronne le sommet de l'ovaire, caduque, irrégulière, quelquefois éperonnée à sa base, et à 5 lobes à préfloraison imbriquée; de 1 à 5 étamines qui alternent avec les di-

visions de la corolle ; anthères introrses, style simple, filiforme, 2 à 3 stigmates; fruit indéhiscent, coriace ou membraneux ; akène offrant quelquefois les traces des deux loges vides, couronné par les dents du calice ou par une aigrette plumeuse, formée par le déroulement du limbe ; graine renversée, unique.

Les genres de cette famille habitent surtout l'Europe centrale, les régions méditerranéennes, l'Orient, la Sibérie et le sud de l'Amérique. Les principaux sont les genres *Valeriana, Patrinia, Valerianella, Centranthus*, etc.

VALÉRIANELLE, *Valerianella*, la *Fedia* d'Adanson, genre de Valérianées formé avec les diverses variétés d'une espèce du genre *Valériane*, la *V. locusta* de Linné. Ce genre n'offre aucune des propriétés médicales de la Valériane officinale. Il s'en distingue par son calice à limbe non enroulé pendant la floraison et son fruit à 3 loges, dont 2 stériles. L'espèce la plus importante est la *Valerianella olitoria*, à fruit comprimé, lenticulaire, plus large que long, plus connue sous le nom de *Mâche*. *Voy.* ce mot.

VALÉRIANIQUE ou VALÉRIQUE (ACIDE), produit extrait de la Valériane, bouillant à 175°, d'une densité 0,944, inflammable et miscible en toutes proportions à l'alcool, à l'éther et à l'essence de térébenthine. Pur, il a l'aspect d'une huile essentielle, incolore, ou d'un jaune opalin ; son odeur rappelle celle de l'huile essentielle de Valériane ; mais elle est plus désagréable, et se rapproche de celle du fromage pourri ; sa saveur est très-acide et fort désagréable. Il nage sur l'eau, qui en dissout 1/26. Sa composition est représentée par la formule $C^{10}H^{9}O^{3},HO$. Parmi les sels que cet acide forme avec les bases, trois ont été introduits dans la Médecine : le *Valérianate de quinine*, le *V. de fer* et le *V. de zinc*. — Cet acide a été découvert par Grote, dans l'eau de Valériane, et, depuis, produit artificiellement par MM. Dumas, Cahours, Gerhardt, etc.

VALET et VARLET (de *vassalet*, petit vassal). Dans l'origine, le mot *Varlet* désignait un jeune gentilhomme attaché à la personne d'un chevalier ou d'un grand seigneur, pour remplir auprès de lui les fonctions de page ou d'écuyer. Le poste de *varlet* était très-estimé et très-recherché. — Le mot *Valet*, corruption de *varlet*, a conservé cette même acception dans les Jeux de cartes, où il désigne la figure qui vient après le *roi* et la *dame*. Les noms d'homme que portent ces figures rappellent des guerriers célèbres au moyen âge ou des héros des romans de chevalerie : *Ogier* (valet de pique) est Ogier le Danois ; *Lancelot* (valet de trèfle), le fameux Lancelot du Lac ; *La Hire* (valet de cœur), un général de Charles VII, et *Hector* (valet de carreau), Hector de Béarn, autre vaillant capitaine du même temps.

Aujourd'hui, le mot *valet* ne se dit plus que d'un homme gagé pour faire le service domestique. On distingue les *Valets de chambre*, les *V. de pied*, les *V. de place*, qui se mettent au service des étrangers et des voyageurs pendant leur séjour dans une ville. — Il y a, en Vénerie, les *Valets de chiens* ; dans les Fermes, les *V. de charrue, d'écurie*, etc.

Au Théâtre, le *Valet de comédie* est un rôle où l'acteur représente un valet qui a de l'esprit et de la ruse, et qui est propre à toutes sortes d'intrigues : tels sont les *Scapins*, les *Crispins*, les *Frontins*, etc. Ces rôles demandent beaucoup de tact et de finesse.

Valet à Patin, instrument de Chirurgie, inventé sans doute par le célèbre chirurgien Gui Patin, servant à saisir et à tenir comprimée l'extrémité des vaisseaux ouverts dont on veut faire la ligature : c'est une pince composée de deux branches unies par une charnière, que l'on peut écarter ou rapprocher au moyen d'un anneau coulant.

VALEUR (du latin *valere*, valoir), ce que vaut une chose, ce qu'on peut obtenir en échange, suivant une juste estimation. Les Économistes sont partagés sur ce qui constitue la véritable valeur des choses : A. Smith place le fondement de la valeur dans la matérialité et la *durée*, Ricardo dans le *travail*, J.-B. Say dans l'*utilité* ; d'autres dans la *rareté*, etc. Parmi les choses qui servent de mesure aux valeurs, on a donné la préférence à l'*argent monnayé*, au travail *humain* et au *blé*, bien que ces diverses mesures ne puissent avoir qu'une valeur purement relative.

On distingue la *Valeur usuelle* ou *V. en usage*, qui dépend du prix que chacun attache aux choses qui peuvent satisfaire ses besoins, et la *Valeur vénale* ou *V. en échange*, qui est le rapport de quantité qui existe entre les choses au point de vue de l'échange. On appelle *V. naturelle*, celle qui ne suppose que des besoins naturels ; *V. factice*, celle qui suppose des besoins factices : le blé a une valeur naturelle, les diamants n'ont qu'une valeur factice.

En termes de Banque et de Commerce, on entend par *Valeurs* toute espèce de biens disponibles : en ce sens on distingue les *V. réelles*, qui reposent sur des biens existant matériellement, et les *V. fictives*, qui ne reposent que sur des produits éventuels ; les *V. circulantes*, les *V. mortes* (*Voy.* CAPITAL). — *Valeur* se dit aussi des lettres de change, billets à ordre, actions, obligations, etc. — Les mots *Valeur reçue*, locution qu'on emploie dans les billets à ordre, les lettres de change, les promesses, indiquent qu'on a reçu autant que la somme qui y est spécifiée. L'énonciation, non-seulement de la valeur, mais encore de la manière dont cette valeur a été fournie, est obligatoire dans les lettres de change et les billets à ordre : les mots *valeur reçue* ne sont pas suffisants ; il faut y ajouter ceux-ci : *en espèces*, *en marchandises*, *en compte*, ou tous autres équivalents (Code de Comm., art. 110).

En parlant des Monnaies, *Valeur nominale* ou *numéraire* se dit de la valeur arbitraire donnée aux pièces de monnaie par la loi ; *V. réelle* ou *intrinsèque*, de la valeur du métal dont la pièce est formée.

En Mathématiques, *Valeur* se dit de toute grandeur d'une quantité : la valeur s'appelle *V. arithmétique*, si elle est exprimée en nombres ; *V. algébrique*, si elle est énoncée sous forme algébrique et exprimée par des lettres, etc. — On appelle *Valeur positive*, celle qui est précédée du signe + (*plus*) ; *V. négative*, celle qui est précédée du signe — (*moins*). *Voy.* QUANTITÉ.

En Musique, *Valeur* se dit de la durée que doit avoir chaque note et qu'indique la figure de la note.

VALHALLA, le paradis d'Odin. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

VALIDE (SULTANE), titre donné chez les Turcs à la mère du sultan régnant.

VALLAIRE (COURONNE), couronne que les Romains décernaient au guerrier qui, le premier, avait franchi les retranchements ennemis (en latin *vallum*).

VALLISNÉRIE, *Vallisneria* (de *Vallisneri*, naturaliste italien, à qui cette plante fut dédiée), genre de la famille des Hydrocharidées, renferme des plantes aquatiques qui se trouvent dans les eaux douces de l'Europe, de l'Amérique et de l'Océanie. Au printemps et au moment de la fécondation, les fleurs mâles se détachent, viennent flotter à la surface de l'eau et verser le pollen sur les fleurs femelles, qui, sans se détacher, s'élèvent aussi à cette époque au-dessus de l'eau ; après l'acte de la fécondation, les fleurs femelles redescendent au fond des eaux. Castel et Delille ont célébré dans leurs vers cette plante curieuse. Le type du genre est la *Vallisnérie spirale* (*V. spiralis*), qu'on trouve dans le Rhône et dans les canaux du midi de la France.

VALLONÉE ou AVELANÈDE. *Voy.* AVELANÈDE.

VALSE (en allemand *walzer*), danse originaire de l'Allemagne, à deux reprises de 8 mesures chacune, qui s'exécute à deux, un cavalier et une dame, et qui consiste à tourner autour d'une salle en p-

rouettant. On distingue la *Valse à trois temps*, ou *V. allemande*, dont l'air est à $\frac{3}{4}$ ou à $\frac{3}{8}$; la *V. à deux temps*, ou *Sauteuse*, plus fatigante et moins gracieuse; la *V. russe*, qui est à trois temps, mais dont le rhythme est plus vif et plus marqué que celui de la valse allemande. — La valse n'a été introduite en France que vers 1790 et elle n'est à la mode que depuis le commencement de ce siècle; elle a été considérablement modifiée par l'introduction récente de différents pas, tels que la *polka*, la *mazurka*, la *redowa*, etc. Les valses de Strauss, de Tolbecque, sont aujourd'hui les plus populaires.

VALUE, pour *Valeur*. Il se dit, en Jurisprudence, de l'augmentation ou de la diminution qui survient, de quelque manière que ce puisse être, dans la valeur d'une chose : on dit *plus-value, moins-value*.

VALVE (du latin *valva*, battant de porte ou de fenêtre). En Conchyliologie, on a d'abord donné ce nom aux deux pièces d'une coquille bivalve, jouant l'une sur l'autre, comme les battants d'une porte, à l'aide du ligament qui les unit. Par la suite, il a été étendu, sans qu'il y ait similitude, à toute espèce de pièce solide qui revêt le corps d'un animal mollusque : d'où les dénominations d'*univalve*, de *bivalve* et de *multivalve*, données aux coquilles d'une, de deux, de trois ou de plusieurs pièces. *V.* COQUILLE.

En Botanique, on nomme *Valves* les pièces qui composent un fruit sec et qui s'ouvrent spontanément et sans déchirement apparent. Dans les *gousses*, les valves sont toujours au nombre de deux. Dans certains fruits, les valves forment les cloisons, comme dans le Lis, le Seringa, le Ciste, le Rhododendron, etc.; dans d'autres, elles portent les graines, comme dans les Gentianées, les Orchidées, etc. Dans le Ricin, la Balsamine, etc., les valves, étant élastiques, se disjoignent subitement comme par l'effet d'un ressort et projettent les graines à quelque distance.

VALVULE, diminutif de *valve*. Les Anatomistes ont donné ce nom à tout repli qui, dans les vaisseaux et conduits du corps, empêche les liquides ou autres matières de refluer, ou qui a pour fonction principale de ralentir ou de modifier le cours des liquides sur le trajet desquels il se trouve.

On nomme *Valvule bicuspide*, *mitrale* ou *épiscopale*, la valvule qui garnit l'ouverture de communication de l'oreillette gauche du cœur avec le ventricule correspondant; *V. tricuspides* ou *triglochines*, les replis triangulaires que forme la membrane interne des cavités droites du cœur autour de l'orifice de communication de l'oreillette avec le ventricule : ces valvules s'abaissent pour laisser passer le sang de l'oreillette dans le ventricule; elles s'élèvent, au contraire, pendant la contraction de celui-ci, pour s'opposer au reflux du liquide dans l'oreillette; *V. d'Eustache*, un repli membraneux semi-lunaire, qui se trouve dans l'oreillette droite du cœur, et garnit l'orifice de la veine cave inférieure; *V. sigmoïdes*, celles qui garnissent l'artère pulmonaire et l'aorte au-dessous de leur ouverture de communication avec les ventricules du cœur; *V. des veines*, celles qui sont formées par la membrane interne des veines, et qui ont pour usage d'empêcher le sang veineux de refluer; *V. du pylore*, un bourrelet circulaire, aplati, fibro-muqueux, qui ferme l'estomac pendant que les aliments sont soumis à l'action de cet organe; *V. conniventes*, des rides transversales qui font saillie dans l'intestin grêle (*Voy.* DUODÉNUM); *V. de Bauhin*, une valvule située transversalement à l'endroit où l'iléon s'ouvre dans le cœcum. — On nomme *V. de Vieussens*, une lame de la substance cérébrale, qui forme la couverture du 4e ventricule; *V. de Tarin*, des replis de la substance cérébrale situés au-dessus et en arrière du 4e ventricule.

VAMPIRE, être fantastique, qui suce le sang des hommes endormis. *Voy.* ce mot au *Dict. d'H. et de G.*

En Histoire naturelle, on donne le nom de *Vampire* à plusieurs Chauves-souris, notamment à la *Roussette comestible* et surtout à une espèce du Phyllostome, la *Ph. spectre*, qui aime, dit-on, à sucer le sang des animaux endormis. *Voy.* ces mots.

VAN (du latin *vannus*), ustensile d'osier bien connu, fait en forme de coquille et à deux anses, qui sert à nettoyer des grains, des graines, et autres substances, en les secouant et en les faisant sauter en l'air, afin d'en séparer la poussière, les pailles et les ordures qui s'y trouvent mêlées. L'usage du *van* est aujourd'hui remplacé, dans beaucoup d'exploitations rurales, par celui du *tarare* (*Voy.* ce mot), qui est au premier ce que la machine à battre les grains est au fléau. — Chez les Grecs, le *Van* était au nombre des objets sacrés et symboliques qu'on portait en pompe dans les mystères d'Eleusis.

VANADIUM (de *Vanadis*, ancienne divinité des Scandinaves), métal blanc et cassant qu'on extrait de quelques minéraux assez rares du Mexique, de la Russie et de la Suède, notamment de la *vanadite* (vanadate de plomb) et de la *volborthite* (vanadate de cuivre). Il a beaucoup d'analogie avec le chrome, le molybdène et le tungstène, et forme avec l'oxygène un *acide* dit *vanadique*, qui se combine avec les bases. Del Rio découvrit, en 1801, le Vanadium dans un minerai de plomb de Zimapan (Mexique), et lui donna le nom d'*Erythronium*; peu de temps après, le même minerai ayant été soumis à l'analyse par Collet-Descotilz, celui-ci annonça que l'érythronium n'était que du chrome impur, et le nouveau métal fut rayé de la liste des corps simples, jusqu'à ce qu'en 1830 M. Sefstrœm le découvrit de nouveau dans un minerai de fer en Suède, et en établit la nature.

VANDA, g. d'Orchidées de l'Inde, type des *Vandées*.

VANESSE, *Vanessa* (d'un nom propre), genre de Lépidoptères diurnes, renferme des papillons ornés de riches couleurs : antennes aussi longues que le corps, rigides, terminées par une massue; palpes fort longs, convergents, velus; tête plus étroite que le corselet; abdomen plus court que les ailes inférieures. Les Vanesses vivent dans le voisinage de nos habitations; leur vol est vif et rapide, mais de peu de durée. Parmi les espèces les plus curieuses, on remarque : le *Paon de jour* ou *Œil de Paon* (*Vanessa Io*), la *Belle-Dame* (*V. cardui*); le *Vulcain* (*V. atalanta*); la *V. gamma*, etc.

VANGA, genre de Passereaux exotiques, de la famille des Lanidées, renferme des oiseaux à bec robuste, très-comprimé, recourbé, crochu et fortement denté à la pointe. Ils ont le caractère turbulent, batailleur, et se nourrissent de petites proies vivantes. On remarque le *Vanga à tête blanche*, de Madagascar; le *V. destructeur*, de l'Australie; le *V. cap gris*, à tête grise, de la Nouvelle-Guinée.

VANILLE (de l'espagnol *vainilla*, diminutif de *vaina*, gaîne, à cause de la forme du fruit), fruit du *Vanillier* (*Voy.* ci-après). C'est une capsule charnue, longue de 15 à 25 centimètres, de la grosseur du petit doigt, un peu arquée, composée de deux parties ou valves, qu'on peut comparer aux cosses du haricot, et renfermant un assez grand nombre de petites graines noires, enduites d'une pulpe assez molle. Son odeur balsamique est des plus agréables. Les gousses ou capsules de Vanille destinées au commerce sont cueillies un peu avant la maturité; afin de les empêcher de s'ouvrir et de conserver à leur péricarpe une certaine mollesse, on les frotte d'huile. Ainsi préparées et séchées, elles prennent la forme de baguettes minces ou de petits bâtons, qu'on réunit par paquets de 50 à 60, et qu'on enveloppe soigneusement : c'est en cet état qu'on les livre au commerce. On distingue 3 sortes de Vanille : 1° la *V. pompona*, qui a des gousses plus grosses et une odeur plus prononcée que les deux autres; 2° la *V. légitime* ou *de Ley*, la plus estimée des trois : son odeur est des plus suaves; sa saveur est chaude et un peu

piquante; les gousses en sont minces; mais il est essentiel qu'elles soient bien pleines d'une liqueur noire, huileuse et balsamique, dans laquelle nagent les petites graines; l'odeur de cette huile est si pénétrante qu'elle enivre ceux qui la respirent; 3° la *V. bâtarde*, qui est peu estimée. Ces trois espèces viennent des contrées chaudes de l'Amérique du Sud : on les tire aussi de Java. On distingue encore dans le commerce les différentes sortes de vanilles soit par leur forme : *V. plate*, *V. ronde*, soit par leur dimension : *V. longue*, *V. moyenne*, *V. courte*. Une variété de vanille, qu'on tire du Mexique et des Antilles, est connue sous le nom de *Vanillon;* elle est plus petite et moins estimée. — On appelle *Vanille givrée* la Vanille sur laquelle se sont effleuries des cristaux blancs et brillants d'acide benzoïque.

On sait l'usage que font journellement de la Vanille les cuisiniers, les confiseurs, les glaciers, les chocolatiers, les parfumeurs, etc. En Médecine, elle s'emploie comme tonique et comme stimulant.

Quelques plantes exhalent une odeur de vanille, entre autres l'Héliotrope, le Tussilage odorant, et un genre d'Aroïdées, le *Pothos*, commun en Amérique.

VANILLIER, *Epidendrum Vanilla*, genre de la famille des Orchidées, sous-ordre des Aréthusées, renferme des arbrisseaux sarmenteux et grimpants, originaires des Antilles et de l'Amérique tropicale : tiges vertes et noueuses; feuilles épaisses, coriaces, ondulées sur les bords; fleurs disposées en épis vers le sommet des tiges, grandes, odorantes, blanches, jaunes ou purpurines. Le fruit est une silique ou gousse bien connue sous le nom de *Vanille* (*Voy.* ci-dessus). Les principales espèces sont : le *Vanillier aromatique* (*V. aromatica*), de l'Amérique du Sud : feuilles ovales-oblongues, acuminées, sessiles; fleurs vertes et blanches à périanthe campanulé avec les folioles ondulées, acuminées, revolutées au sommet; capsules cylindracées et fort longues; et le *V. à feuilles planes* (*V. planifolia*), du Mexique: feuilles oblongues-lancéolées, planes, légèrement striées; fleurs blanches, les folioles du périanthe oblongues, dressées, un peu obtuses; fruit très-long : cette espèce a été importée récemment dans l'Archipel indien, et les produits de ces contrées commencent à faire concurrence aux Vanilles d'Amérique.

VANNE (du latin *vannus*), nom donné, dans l'Architecture hydraulique, à toute porte se mouvant verticalement entre deux coulisses et pouvant s'ouvrir ou se fermer au moyen d'une crémaillère, d'un rouage à cric, etc., afin de retenir ou de lâcher à volonté les eaux d'un étang, d'une écluse, d'un canal. Dans les petits moulins à eau, les vannes ne sont le plus souvent qu'une simple pelle de bois qui se déplace avec la main; celles contre lesquelles la poussée de l'eau est trop forte sont manœuvrées par une vis et un écrou en bois. On appelle *Vannes de décharge* et quelquefois *V. de secours*, celles qui servent à faire écouler les eaux surabondantes amenées par les crues; *V. de chasse*, celles qui sont destinées à procurer des accumulations d'eau qu'on laisse ensuite s'échapper brusquement pour déblayer les vases qui encombrent un bassin ou un cours d'eau; *V. motrices*, celles qui ferment les orifices destinés à verser l'eau sur une roue hydraulique; *V. plongeantes*, les vannes qui s'abaissent pour que l'eau passe par-dessus; *V. de compensation*, une vanne de décharge alliée à une vanne motrice, de manière que l'une de ces vannes ouvre toujours un débouché égal à celui qui est fermé par l'autre.

En termes de Fauconnerie, on nomme *Vannes* ou *Vanneaux* les plus grandes plumes des ailes des oiseaux de proie.

Eaux vannes (de *vanus*, inutile?), eaux urineuses qui proviennent des fumiers, des vidanges, et qu'on laisse généralement écouler sur la voie publique, au risque d'infecter l'air. On peut cependant les utiliser : on en extrait de l'ammoniac, et on se sert des résidus comme engrais. *Voy.* PURIN.

VANNEAU (qu'on dérive de *van*, parce que ses ailes font en volant le bruit d'un *van* qu'on agite), *Vanellus*, genre d'oiseaux Échassiers, de la famille des Pressirostres ou de celle des Charadridées : ce sont de petits oiseaux de passage bien connus des chasseurs, et caractérisés par un bec court, grêle, droit, comprimé, renflé à son extrémité; des jambes grêles, des pieds ayant trois doigts devant et un pouce qui touche à peine la terre. Les Vanneaux vivent par troupes dans les prairies humides et sur le bord des rivières. Ils se nourrissent de vers, de chenilles et d'insectes. Leurs mœurs sont très-farouches. Ce sont du reste des oiseaux très-gais, sans cesse en mouvement, et très-lestes. Leur vol est vigoureux, haut et de longue haleine. Leur cri aigu et bref leur a valu les noms vulgaires de *Dix-huit*, *Kivite*, *Pivite*. Ils arrivent en France au commencement de mars et partent vers la fin d'octobre. Leur chair est très-recherchée.

Le *V. huppé* (*V. cristatus*) est de la taille d'un pigeon : il est remarquable par son plumage et par sa huppe, qui part de l'occiput et retombe sur le dos en se relevant vers son extrémité. La huppe, la tête et le devant du cou jusqu'à la poitrine, sont d'un noir brillant à reflets; les parties supérieures sont d'un vert foncé à reflets éclatants; les côtés du cou, le ventre, l'abdomen et la base de la queue, d'un blanc pur. Cet oiseau se trouve dans toute l'Europe, surtout en Hollande. — Le *V. pluvier* ou *Squatarole gris* se trouve aussi en Europe. — Parmi les espèces étrangères, on remarque le *V. à écharpe*, le *V. à pieds jaunes*, le *V. armé*, le *V. grivelé*, etc.

VANNERIE, VANNIER. Le *Vannier* est l'ouvrier qui fabrique des *vans*, des bannes, des corbeilles, des paniers de toute sorte, des hottes, et, en général, tous les ouvrages qui se font avec des brins d'osier, de saule et autres tiges flexibles, qu'on entrelace de manière à pouvoir contenir divers objets. L'art de faire ces ouvrages se nomme *Vannerie*. Les Vanniers formaient autrefois une corporation qui avait ses priviléges et ses statuts. — Vervins (Aisne) est aujourd'hui, avec les bourgs voisins d'Origny et de Landouzy, le centre de la vannerie fine. Les départements de la Marne, du Loiret, sont, avec l'Aisne, ceux où l'on fabrique le plus de vannerie. La moitié des produits en grosse et fine vannerie est absorbée par la France; l'autre moitié s'exporte à l'étranger. Paris est l'entrepôt de ce commerce.

VANTAIL, ou, selon d'autres, *Ventail* (de *vent*), un des battants d'une porte, ou moitié d'une porte qui s'ouvre en deux parties dans sa largeur.

VAPEUR (du latin *vapor*).

En Physique, on désigne sous ce nom tout gaz non permanent, c.-à-d. qui passe à l'état liquide lorsqu'on le soumet à une basse température ou à une forte pression. Aujourd'hui que plusieurs gaz, comme l'acide carbonique ou le protoxyde d'azote, longtemps regardés comme non condensables, ont pu être liquéfiés et même solidifiés, la distinction entre *vapeur* et *gaz* est devenue moins rigoureuse.

Tout le monde connaît la *Vapeur d'eau* qui se dégage d'un vase plein d'eau exposé à l'action du feu. La plupart des liquides et un grand nombre de solides peuvent, comme l'eau, se changer en vapeur, c.-à-d. passer à l'état aériforme : l'alcool, les éthers, les essences, le brôme, l'iode se volatilisent presque instantanément par une simple exposition à l'air; les corps qui offrent cette propriété sont dits *volatils*, par opposition aux corps *fixes*. Ces derniers, toutefois, peuvent aussi se changer en vapeur, si on les soumet à une température suffisante : au moyen d'appareils particuliers, le chimiste parvient à réduire en vapeur le cuivre, l'or, le diamant même. — Toute vapeur se condense, c.-à-d. revient à son état primitif dès qu'elle se trouve exposée à une

température inférieure à celle où elle avait pris naissance; c'est sur ce principe que repose le procédé de la *distillation*. *Voy.* ce mot.

Les vapeurs partagent l'élasticité et la plupart des propriétés des gaz. Chauffées au delà du degré où elles se sont formées, elles se dilatent assez régulièrement pour chaque degré du thermomètre et développent une force élastique considérable. *Voy.* GAZ.

Vapeur d'eau. Cette vapeur, la plus intéressante de toutes à cause de ses nombreuses applications dans l'industrie et les usages domestiques, est aussi la plus commune. L'air tient toujours en suspension entre ses molécules des molécules aqueuses à l'état de vapeur : cette vapeur est transparente comme l'air, et par conséquent invisible : c'est la *Vapeur à l'état latent*; sa quantité varie suivant la température. Lorsque la température vient à baisser, cette vapeur se condense; mais l'air interposé entre les molécules de vapeur aqueuse opposant un certain obstacle à leur réunion immédiate, la vapeur d'eau prend la forme de petits globules extrêmement fins, parfaitement visibles; elle reçoit alors le nom de *Vapeur vésiculaire;* ces globules, séparés par des couches d'air, restent en suspension dans l'atmosphère; c'est de là que naissent les nuages et les brouillards : les nuages, quand cette condensation de la vapeur d'eau s'effectue dans les hautes régions de l'atmosphère; les brouillards, quand elle a lieu dans les couches d'air plus rapprochées de nous. — La vapeur qui existe dans l'atmosphère est le résultat de l'*évaporation* considérable qui s'opère spontanément à la surface des eaux, par l'action combinée de la chaleur solaire et des vents. Cette production s'effectue lentement et d'une manière insensible; mais lorsque la vapeur se forme brusquement au sein d'un liquide par l'application de la chaleur (*Voy.* VAPORISATION), ou par la diminution de la pression, le liquide entre dans un mouvement tumultueux, connu sous le nom d'*ébullition*. — La force d'expansion de la vapeur d'eau est très-considérable : elle est plus que double de celle de la poudre. M. Gay-Lussac a reconnu qu'à la température de 100 degrés et sous la pression d'une atmosphère ou de 76 centimètres, le volume de la vapeur d'eau est 1,698 fois le volume de l'eau, celle-ci étant prise au maximum de densité. Cette force d'expansion de la vapeur a été mise à profit comme force motrice, et a reçu les applications les plus importantes dans les arts, l'industrie, la navigation, etc. (*Voy.* MACHINE A VAPEUR, LOCOMOTIVE, BATEAU A VAPEUR).—On mesure la force de tension de la vapeur par le nombre d'*atmosphères* auxquels elle peut faire équilibre; on appelle *cheval-vapeur* l'unité employée pour évaluer la force des machines à vapeur. *Voy.* ATMOSPHÈRE et CHEVAL-VAPEUR.

On met encore à profit la chaleur de la vapeur pour le chauffage (*V.* BAINS et CALORIFÈRES), pour le blanchissage du linge (*V.* BLANCHISSAGE); pour la cuisson des aliments (*V.* AUTOCLAVE); pour le traitement de certaines maladies (*V.* BAINS DE VAPEUR). On a récemment tenté d'employer la vapeur pour éteindre les incendies.

VAPEURS. En Médecine, on donne le nom de *Vapeurs* à certaines affections nerveuses d'un caractère vague, que l'on attribuait à la formation de certains gaz ou vapeurs. L'hypocondrie et l'hystérie sont, parmi les maladies nerveuses, celles qui ont reçu plus particulièrement le nom de *vapeurs*, parce que les malades, surtout dans les attaques d'hystérie, disent éprouver la sensation d'une boule qui remonterait du bas-ventre au gosier, boule qu'on a supposé être composée d'air, de gaz ou de *vapeurs*, et qui n'est peut-être que le fluide nerveux exubérant, parcourant les ramifications nerveuses. Les *vapeurs* sont un mal qui semble être particulier aux femmes du monde.

Vapeurs de rate, nom donné autrefois à l'affection connue aujourd'hui sous le nom de *Spleen*.

VAPORISATION (du latin *vapor*, vapeur), se dit, en Physique, du passage rapide d'un corps de l'état liquide à l'état de vapeur par l'action du calorique, c.-à-d. par l'ébullition. Elle diffère de l'*évaporation* en ce que celle-ci est la formation lente et insensible de la vapeur à l'air libre. La vaporisation de l'eau sous la pression de l'atmosphère commence à 100 degrés centigrades; celle de l'alcool a lieu à 78°,4 de l'éther sulfurique, à 35°,5. *Voy.* ÉBULLITION.

VAQUOIS ou BAQUOIS, nom vulgaire du *Pandanus*.

VARAIGNE, nom donné, dans les marais salants, à l'ouverture par laquelle on introduit l'eau de la mer dans le premier réservoir, appelé *jas*.

VARAIRE, un des noms vulgaires du *Vératre*.

VARAN (en arabe *ouaran*), *Varanus*, genre de Reptiles sauriens, de taille élancée, et presque aussi grands que les Crocodiles : tête en forme de pyramide triangulaire, recouverte de plaques polygonales rarement bombées; cou allongé et arrondi, avec un pli en avant de la poitrine; queue très-développée, triangulaire. Ces animaux sont pour la plupart aquatiques. Le *Varan à deux bandes* (*Tupinambis bivittatus*), ainsi nommé à cause du double ruban jaune qui s'étend de chaque côté du cou jusqu'à l'œil, se trouve au Brésil, chez les *Tupinambous*, à Java, dans les îles Philippines et aux Moluques. Le Varan est rapporté par Cuvier au genre *Monitor*.

VARANGUES, terme de Marine, désigne les pièces de bois posées en travers et par le milieu sur la contre-quille d'un bâtiment, pour en former le fond et servir de base aux membrures qui en forment les côtes. La *maîtresse-varangue* est celle qui se pose sur le maître-bau. On nomme *V. acculées* des varangues rondes en dedans qui se posent vers les extrémités de la quille; *V. plates*, *V. de fond*, celles qui sont placées vers le milieu de la quille; elles sont moins rondes que les varangues acculées.

VARE, *Vara* ou *Varra* (du latin *vara*, perche?), mesure de longueur dont on se sert, en Espagne et en Portugal, pour mesurer les étoffes, est un peu moins longue que notre mètre : sa longueur varie, selon les pays, de 82 à 85 centimètres environ. Elle se partage en 5 palmes.

VAREC ou VARECH (de l'anglais *wrack*, *wreck*, qui a le même sens, et qu'on dérive lui-même de *wreck*, naufrage), dit aussi *Goëmon*, noms vulgaires qu'on donne, sur les côtes de l'Océan et surtout de la Manche, à toutes les plantes marines de la famille des Algues, et notamment aux Fucus que la mer rejette sur le rivage, et qu'on recueille soit pour fumer les terres, soit pour fabriquer de la soude. La soude brute qu'on en obtient par l'incinération, et qui est connue sous le nom de *soude de varec*, est un composé de plusieurs sels de soude ou de potasse; mais le seul utile, celui qu'on recherche, le carbonate de soude, s'y trouve pour la plus grande proportion. On extrait aussi des varecs un sel impur avec lequel on falsifie le sel marin ordinaire.

Par extension, *Varec* (dérivé alors de *wreck*, naufrage) se dit quelquefois de tous les débris que la mer rejette sur les côtes. On appelait jadis, en Normandie, *Droit de varec* le droit qui appartenait à tout possesseur de fief situé sur les côtes de la mer, de s'emparer de toutes les choses que l'eau jetait à terre par tourmente et fortune de mer, ou qui arrivaient assez près de terre pour qu'un homme à cheval y pût toucher avec sa lance. *Voy.* ÉPAVES et BRIS (DROIT DE).

VARENNE, se dit d'un fond plat et marécageux, entre des coteaux, ainsi que d'un terrain considérable qui ne se fauche ni ne se cultive. On appelait autrefois ainsi une certaine étendue de pays que le roi se réservait pour la chasse. — Ce mot, ainsi que celui de *garenne*, dérive de l'allemand *wahren*, *garder*, et désigne, en général, un espace de terrain réservé pour quelque usage particulier.

VAREUSE, sorte de blouse ou de chemisette en grosse toile ou en grosse cotonnade de couleur, et

que portent ordinairement les Matelots. La vareuse a par le haut la forme d'une chemise ordinaire; mais elle ne descend pas plus bas que les reins.

VARIABLE. En Mathématiques, *Variable* se dit en général d'une quantité, d'une expression, d'une fonction, etc., susceptible de changer de grandeur. — En Algèbre, une *Variable* est une quantité accidentellement indéterminée au point de vue arithmétique, mais qui a une forme algébrique déterminée, et qui est susceptible de passer par divers états de grandeur. Les variables s'appellent aussi quelquefois *fluentes*. Ces mots s'emploient par opposition à *Constante, Constante arbitraire*, qui désigne une grandeur une fois donnée pour toutes, et non susceptible de changer d'état. Le calcul des accroissements infiniment petits des variables constitue le calcul différentiel. *Voy.* VARIATION.

VARIANTES, terme de Philologie, désigne les diverses leçons d'un même texte. Dans les auteurs anciens, les variantes proviennent des erreurs des copistes, des corrections des éditeurs, commentateurs et autres, qui ont plus ou moins altéré le texte original. On a soin de recueillir et de discuter ces variantes dans les éditions savantes.

VARIATION (du latin *variare*, changer), se dit de toute espèce de changement qui peut survenir soit dans les phénomènes de la nature, par exemple dans l'état de l'atmosphère (*variations atmosphériques*), soit dans les opinions des hommes, surtout en matière de religion : on connaît, sous le titre d'*Histoire des variations de l'Eglise protestante*, un célèbre ouvrage de controverse dû à Bossuet.

En Astronomie, on appelle *Variations* les inégalités qui peuvent s'observer dans le mouvement de tous les corps célestes. On distingue la *Variation annuelle*, ou mouvement de précession qui fait rétrograder continuellement sur l'écliptique les points équinoxiaux (*Voy.* PRÉCESSION), et les *Variations lunaires*, ou série de perturbations qu'occasionne dans le mouvement de la lune l'attraction combinée du soleil et de la terre. Cette inégalité dépend de la distance angulaire de la lune au soleil : elle disparaît dans les syzygies et les quadratures, et atteint sa plus grande valeur dans les octants. Elle a été découverte par Tycho-Brahé.

Dans la Marine, *Variation* est synonyme de *déclinaison :* c'est la déviation qu'éprouve l'aiguille aimantée dans sa direction vers le nord, c.-à-d. la quantité de degrés dont le méridien d'une boussole s'écarte vers l'est ou l'ouest, le nord-est ou le nord-ouest du méridien. Les Marins la désignent par ces formules : E, O, NE, NO. *V.* DÉCLINAISON et BOUSSOLE.

En Mathématiques, on entend par *Calcul des variations* une branche de l'analyse infinitésimale découverte par Lagrange vers 1760, et ainsi nommée par Euler, qui contribua beaucoup à lui donner tout son développement. Diverses quantités variables étant liées entre elles par une relation existante, mais indéterminée, le *Calcul des variations* a pour objet de déterminer cette relation, de manière que la valeur d'une certaine fonction, valeur qui dépend de la relation dont il s'agit, soit la plus grande ou la plus petite possible.

En Musique, on nomme *Variations* de petites pièces composées sur un *thème* ou motif, avec des broderies qui, sans altérer le fond, donnent à la forme une apparence nouvelle. Plusieurs grands maîtres ont composé des *variations* remarquables, entre autres J.-Séb. Bach, Haendel, Rameau, Haydn, Mozart, Beethoven, Hummel; et, après eux, Cramer, H. Hertz, Kalkbrenner, Moschélès, Thalberg, Gottschalk, Paganini, Baillot, Bériot, Vieuxtemps, etc.

VARICE (en latin *varix*), dilatation permanente d'une veine, produite par l'accumulation du sang dans sa cavité. Les varices offrent l'apparence d'une tumeur molle, inégale, indolente, livide, noirâtre, sans pulsation, cédant facilement à la pression du doigt, reparaissant dès que l'on cesse la compression. On les observe particulièrement dans les veines superficielles des jambes, chez les personnes qui portent des jarretières trop serrées, chez ceux que leur profession oblige à rester longtemps debout, ou qui sont exposées au froid ou à l'humidité; chez les femmes enceintes, etc. Quelquefois les varices s'enflamment, s'ulcèrent, se rompent et donnent lieu à une hémorragie. Le plus souvent, les varices sont incurables; le seul moyen à leur opposer est la compression méthodique, constante et uniforme du membre, au moyen d'un bandage roulé, d'un bas lacé, ou mieux d'un bas élastique (les bas Leperdriel sont universellement employés à cet usage). La ligature des varices, faite souvent avec succès, n'est cependant pas exempte de danger, et leur incision ou leur extirpation a plus d'inconvénients encore.

On appelle *Varice anévrismale* une tumeur qui survient à la suite de la double lésion d'une artère et d'une veine correspondante, lorsque le sang, passant de l'artère dans la veine, en distend les parois.

En Conchyliologie, on donne le nom de *Varices* aux bourrelets ou renflements noduleux du bord droit de certaines coquilles univalves.

VARICELLE (diminutif de *variole*), dite aussi *Petite vérole volante*, maladie peu dangereuse, caractérisée par une éruption de petites pustules disséminées par toute la surface du corps, et qui offrent quelque analogie avec celles de la variole. On en distingue plusieurs variétés : la *Varicelle pustuleuse ombiliquée*, ou *Varioloïde*, qui ne diffère de la variole discrète que par l'absence de la fièvre secondaire ou fièvre de suppuration; la *V. pustuleuse conoïde*, qu'on observe chez les vaccinés et quelquefois chez les variolés, et qui est surtout bien dessinée sur la face : ses pustules ont une forme pointue ou conique; la *V. pustuleuse globuleuse*, caractérisée par la forme arrondie que les pustules prennent du 4e au 5e jour; la *V. vésiculeuse* (*Chicken-pox*), dans laquelle il n'y a pas d'inflammation, mais seulement une exsudation séreuse qui soulève l'épiderme.

La varicelle débute par un mouvement fébrile; l'éruption, quelle que soit sa forme, ne dure guère plus de dix jours et ne laisse aucune trace. Le traitement est tout à fait expectant.

La varicelle règne quelquefois épidémiquement, et attaque surtout les enfants. Les adversaires de la vaccine l'ont signalée comme une variole légitime et comme une preuve de l'inefficacité de la vaccine; ses partisans l'ont regardée, avec plus de raison, comme une *fausse petite vérole*, due soit à une vaccination imparfaite, soit à un principe contagieux distinct de celui de la variole.

VARIÉTÉ (du latin *varietas*, de *varius*, divers). Dans les Arts, la *variété* est, avec l'*unité*, un des principes ou du moins une des conditions du beau : elle empêche que l'unité ne tombe dans l'uniformité.

En Histoire naturelle, on donne le nom de *variété* à toute modification de l'*espèce* due à l'influence du sol, du climat, de la nourriture, etc., ainsi qu'aux collections d'individus d'une même espèce qui, bien que capables de se perpétuer entre eux, offrent des caractères particuliers. Cette modification, purement accidentelle, ne porte guère que sur la grandeur, la forme, la couleur; elle peut devenir héréditaire et durer longtemps; mais le plus souvent elle ne se conserve pas par la génération et revient au type de l'espèce. L'homme a su augmenter à l'infini dans les plantes le nombre des variétés.

Variétés se dit de certains recueils qui contiennent des morceaux sur différents sujets, ainsi que d'une division des journaux dans laquelle on place les articles dont le sujet n'est pas directement relatif à l'objet principal du journal. — C'est aussi le nom d'un théâtre de Paris, fondé en 1779, où l'on jouait

d'abord les genres les plus divers, comédie, tragédie, opéra-comique; on n'y joue guère aujourd'hui que de petites comédies et des vaudevilles.

VARIETUR (NE), expression latine signifiant : *afin qu'il n'y soit rien changé*, s'emploie au Palais, en parlant des précautions que la justice prend pour prévenir les changements qu'on pourrait apporter aux actes et pièces de toutes sortes. *Voy.* PARAFE.

VARIOLAIRE, *Variolaria*, genre de la famille des Lichens, renferme des espèces qui croissent sur les pierres et l'écorce des arbres. La *Variolaria dealbata* ou *Lichen dealbatus* sert à la préparation de l'*Orseille*. Robiquet y a découvert en 1829, avec l'*Orcine*, une matière cristallisable, soluble dans l'alcool et l'éther, qu'il a appelée *Variolarin*.

VARIOLE (du latin *varius*, tacheté, moucheté, ou de *varus*, pustule, bouton), appelée vulgairement, mais improprement, *Petite vérole*, phlegmasie cutanée contagieuse, produite par un virus particulier, le *virus variolique*, et caractérisée par une éruption générale, qui a lieu sur la peau, de pustules déprimées à leur centre, remplies d'un liquide d'abord transparent, puis trouble et purulent, qui, après s'être desséchées, laissent dans la place qu'elles occupaient une dépression plus ou moins durable.

L'invasion de la variole est ordinairement précédée d'une période d'incubation dans laquelle le malade éprouve des lassitudes, des maux de tête, des nausées, une irritation des membranes muqueuses, pulmonaire ou gastro-intestinale, des mouvements fébriles, etc. Ensuite se manifestent les phénomènes propres à la maladie et qui varient suivant que la variole est *discrète* ou *confluente*. — Dans la *V. discrète* ou *bénigne*, les pustules sont éloignées les unes des autres, rouges, arrondies; elles offrent à leur sommet une vésicule remplie d'un liquide incolore ou jaunâtre, et sont entourées à leur base d'un cercle large et rouge; ces pustules laissent suinter une partie de la matière qu'elles contiennent; puis cette matière se durcit, et forme une croûte jaune et rugueuse qui brunit et finit par se détacher. La chute des croûtes a lieu vers le 20e jour. — Dans la *V. confluente*, les pustules sont très-nombreuses et très-rapprochées, surtout à la face; l'éruption est très-rapide, la tuméfaction considérable; le délire ou l'assoupissement, des vomissements, de la diarrhée, de la toux, annoncent une vive irritation cérébrale, pulmonaire ou gastro-intestinale; il se produit en même temps une salivation abondante; enfin arrive la dessiccation, qui commence ordinairement par la face. Dans les cas les plus heureux, il se forme une sorte de vaste croûte brunâtre, qui tombe du 5e au 6e jour, et qui est remplacée par des écailles qui se renouvellent plusieurs fois; mais le plus souvent les pustules s'ulcèrent, et ces ulcérations, altérant l'épaisseur du derme, laissent après elles des cicatrices difformes. Si la maladie doit avoir une issue funeste, il n'y a ni dessiccation, ni formation de croûtes : les pustules s'affaissent rapidement, par l'effet de la résorption du pus; il survient une prostration des forces et un ensemble de symptômes adynamiques qui deviennent promptement mortels. La variole confluente emporte le tiers de ceux qui en sont atteints; elle laisse chez les autres des traces plus ou moins apparentes de son passage : déformation des traits du visage, ulcération des paupières, formation de taies sur les yeux, etc.

On sait qu'on peut aujourd'hui prévenir ces terribles accidents au moyen de l'*inoculation* et de la *vaccine* (*V.* ces mots). Quant au traitement curatif, il varie suivant la forme de la maladie et ses complications. Lorsque la variole est simple et discrète, on se contente de boissons diaphorétiques et adoucissantes, de lavements émollients, de pédiluves dérivatifs. Quand la variole est confluente, une saignée ou une application de sangsues à l'épigastre peut être utile dès le début; il faut insister sur les boissons délayantes, la diète et les dérivatifs; faire des onctions fréquentes avec de la crème ou du cérat, laver doucement les yeux, la bouche, les oreilles, les narines avec une décoction émolliente ou de l'eau de laitue. Lorsque la maladie est parvenue à la période de suppuration, on perce les pustules avec une aiguille, pour donner issue au pus, que l'on absorbe avec une éponge fine, trempée dans du lait tiède. Quelques médecins (Bretonneau, Serres) cautérisent les pustules : c'est ce qu'on appelle la *Méthode ectrotique*.

La variole est quelquefois sporadique, souvent épidémique; elle est contagieuse; ses miasmes peuvent agir à distance, en suivant la direction des vents. Elle n'attaque ordinairement l'homme qu'une seule fois dans le cours de la vie.

On ignore la cause première de cette affreuse maladie : la question de son origine a donné lieu aux opinions les plus diverses. Il ne paraît pas que les anciens aient connue. Le médecin arabe Rhazès, qui vivait au Xe siècle, est le premier qui en parle; mais, depuis, elle a fait de terribles ravages en Europe jusqu'à la découverte de la vaccine.

VARIOLE, *Lates*, poisson de la famille des Percoïdes, qui habite les pays chauds. On en trouve, en France, à l'état fossile.

VARIOLOIDE (du latin *variola*, variole, et du grec *eidos*, forme, ressemblance), se dit de toutes les maladies qui peuvent être produites par l'infection variolique. Suivant d'autres, il ne se dit que des éruptions varioliques offrant une ou plusieurs pustules ombiliquées, mais sans fièvre secondaire. Dans ce cas, *varioloïde* serait synonyme de *varicelle pustuleuse ombiliquée*. *Voy.* VARICELLE.

VARIORUM, mot latin qui se dit par abréviation pour *cum notis variorum scriptorum* (avec les notes de divers commentateurs), s'emploie en parlant des classiques imprimés avec notes en divers pays, surtout en Hollande, pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle.

VARIQUEUX, se dit, en Médecine, de ce qui est affecté de *varices*. Une *veine variqueuse* est une veine distendue par des varices; une *tumeur variqueuse*, un *ulcère variqueux*, une tumeur ou un ulcère entretenu par des varices.

Anévrisme variqueux. *Voy.* ANÉVRISME et VARICE.

VARLET, terme féodal. *Voy.* VALET.

VARLOPE, sorte de rabot très-long dont les Menuisiers se servent pour unir et polir le bois. On distingue la *grande* et la *petite varlope*, la *demi-varlope*, dont le fer est un peu arrondi, pour dégrossir l'ouvrage, la *V. onglée* ou *à onglet*, etc.

VARRE, harpon dentelé, avec lequel on prend les tortues à la mer. Il est surtout employé en Amérique.

VASCULAIRE ou VASCULEUX (du latin *vasculum*, petit vase), ce qui est relatif aux vaisseaux.

En Anatomie, ce mot se dit surtout de ce qui a rapport aux vaisseaux sanguins. Plusieurs médecins donnent à l'ensemble des vaisseaux sanguins le nom de *système vasculaire*, et distinguent : 1° *un système artériel* ou *vasculaire à sang rouge*; 2° un *système veineux* ou *vasculaire à sang noir*.

En Botanique, on donne le nom de *Tissu vasculaire* à tout tissu membraneux composé d'un certain nombre de tubes et de vaisseaux continus; de *Plantes vasculaires* aux plantes qui offrent un *tissu vasculaire* : on les oppose aux *Plantes cellulaires*.

VASE (du latin *vas*, *vasis*). En Architecture et en Sculpture, on entend par *vase* un vaisseau de forme élégante, monté sur un piédouche, à lèvres évasées, plus ou moins richement orné d'oves, de godrons, de guirlandes, quelquefois de figures de bas-relief, avec des anses sculptées : tels sont les vases en pierre, en marbre, en albâtre, en bronze, en porcelaine, en porphyre, qui ornent les jardins, les palais et les musées, etc. On juge de la beauté d'un vase par son profil, par ce qu'on appelle son *galbe*.

Sous le nom de *Vases antiques*, on comprend ceux que nous ont laissés les anciens, dont les uns sont simplement destinés aux usages domestiques, et les autres sont de véritables objets d'art : tels sont les *vases peints*, les uns à fond rouge, avec dessins noirs ou blancs, et dits *vases étrusques*, les autres à fond noir, avec dessins rouges, et dits *vases grecs* ; les vases égyptiens, les vases romains, les cratères, amphores, patères, urnes, etc. L'étude de ces vases est de la plus haute importance pour l'histoire de l'art, et fait un des objets principaux de la *Céramographie*. On peut consulter à cet égard les travaux de Lanzi (*De Vasi antichi*), de Panofka (*Des Vases grecs*), et ceux de Letronne, Dubois-Maisonneuve, Millin, Raoul Rochette, Kramer, de Witte, Lenormant, etc.

On appelle *Vase de chapiteau* la masse évasée du chapiteau corinthien sur laquelle semblent être appliquées les feuilles et les volutes ; — *Vase d'amortissement*, un vase qui termine la décoration des façades de beaucoup d'édifices, ou qu'on emploie dans les intérieurs, soit en bas-relief, soit en ronde-bosse, au-dessus des portes, des cheminées, etc. ; — *Vase d'enfaitement*, un vase qu'on place sur les poinçons de combles : on fait ordinairement les vases de ce genre en plomb ; ils sont quelquefois dorés.

En Physique, on appelle *Vases communiquants* des vases que l'on fait communiquer par des tubes et qui servent à faire certaines expériences d'hydrostatique : s'ils contiennent le même liquide, la condition d'équilibre est que le sommet de la colonne ou la surface libre soit partout au même niveau ; s'ils contiennent des liquides différents, il faut que la hauteur des surfaces libres au-dessus du niveau de jonction soit en raison inverse des densités des liquides. — Le *Vase de Mariotte*, employé pour obtenir au moyen de la pression atmosphérique un écoulement constant, est un vase fermé de toutes parts, portant seulement deux orifices placés à diverses hauteurs, dont le plus bas sert à l'écoulement du liquide, et le plus haut à la rentrée de l'air.

VASE (au féminin), boue déposée au fond des eaux : elle résulte de la décomposition de végétaux et d'animaux, mêlés avec les terres entraînées par les pluies. C'est un des plus puissants engrais. Elle n'agit pas aussi promptement que les fumiers, mais elle a un effet plus durable. Avant de l'employer, il faut la laisser se décomposer et s'imprégner de carbone en l'exposant à l'air pendant plusieurs mois ou même plusieurs années ; on peut accélérer cette décomposition en mélangeant les vases avec de la chaux ou en les stratifiant avec de la terre végétale. La vase de mer, composée de débris d'animaux et de plantes marines, est un engrais meilleur encore.

VASIDUCTE (c.-à-d. *conduite de vaisseau*), nom donné, en Botanique, à la ligne saillante que les vaisseaux nourriciers forment sous l'épiderme ou tégument propre de la graine, lorsqu'ils se continuent quelque temps sans se ramifier. Le point intérieur où se termine le vasiducte a été appelé *chalaze*.

VASISTAS (par corruption des mots allemands *was ist das*, qu'est cela ?), petite ouverture ménagée dans une porte ou une fenêtre, pouvant s'ouvrir et se fermer à volonté, et permettant de parler aux gens du dehors sans ouvrir entièrement la porte ou la fenêtre. On s'en sert aussi pour aérer une pièce.

VASQUE (du latin *vasculum*), espèce de bassin rond et peu profond, qu'on place comme ornement dans un jardin, dans un parc, sous une fontaine. On le fait en pierre, en marbre, en bronze, etc.

VASSAL (du bas latin *vassalus*, que l'on dérive de *vas vadis*, caution, à cause de la foi que le vassal engageait à son seigneur, ou de l'allemand *gesell*, compagnon), nom donné, sous le régime féodal, à tout possesseur de fief, considéré par rapport au seigneur *suzerain* dont il relevait. *Voy.* VASSAL au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

Les mots *Vasselage*, *Vassalité*, désignaient la condition du vassal et le corps des vassaux.

VASTRÉ ou VASTRÈS, nom donné par Adanson à un genre de poissons rapporté d'abord à la famille des Clupes, et que M. Valenciennes place entre les Clupes et les Brochets. Les peuples de l'Amérique se servent de l'os hyoïde de ce poisson comme de râpe.

VATÉRIE (d'un nom propre), grand arbre des Indes orientales, forme un genre rapporté par les uns à la famille des Élæocarpées ; par les autres, à une famille nouvelle, dite des *Diptérocarpées*. Il produit une résine qu'on emploie dans le pays comme encens et comme vernis.

VA-TOUT, terme de Brelan et autres Jeux. *Voy.* VA.

VAUCHÉRIE (de *Vaucher*, botaniste français), nom donné par De Candolle au genre de Phycées zoosporées connu auparavant sous le nom d'*Ectosperme*. *Voy.* ce mot.

VAUCOUR, espèce de table sur laquelle les Potiers de terre préparent la terre glaise. Elle est soutenue sur deux piliers, et placée devant la roue dont le Potier se sert pour tourner son ouvrage.

VAUDEVILLE. Ce nom se donnait autrefois à des chansons satiriques et mordantes, composées sur des individus ou sur des événements contemporains, et rimées sur un air vulgaire et connu. — On composa des vaudevilles en France longtemps avant que le nom existât. Ce genre de satire convenait tout spécialement à l'esprit gaulois ; Boileau a dit :

Le Français, né malin, forma le vaudeville. (*Art poét.*, II.)

La vogue qu'obtinrent au XV[e] siècle les chansons de ce genre composées par Olivier Basselin, foulon du Val de Vire, en Normandie, les fit appeler *Vaux de Vire*, et, par corruption, *vaudevires*, *vaudevilles*. D'autres dérivent ce nom de *voix de ville*.

Aujourd'hui, on nomme *Vaudevilles* les pièces de théâtre dans lesquelles on fait entrer des couplets. Les premiers ouvrages de ce genre furent composés pour les spectacles forains, au commencement du XVIII[e] siècle. Piis et Barré fondèrent en 1792, à Paris, sous le nom de *Vaudeville*, un théâtre destiné à la représentation de ces pièces : établi d'abord rue de Chartres, ce théâtre a plusieurs fois changé d'emplacement : il est aujourd'hui place de la Bourse.

VAUTOUR, *Vultur*, grand genre de la famille des Rapaces diurnes, renferme des oiseaux de proie de grande taille, caractérisés par une tête petite, armée d'un bec allongé, très-robuste, recourbé seulement vers la pointe ; un cou long, dénudé, et garni à la base d'un collier de duvet ou de longues plumes ; des tarses couverts de petites écailles, des ailes fort longues, une queue courte. Leur corps est massif et robuste, leur démarche ignoble et embarrassée, leur vol lourd, mais soutenu : ils s'élèvent obliquement et en tournoyant, et peuvent atteindre des hauteurs prodigieuses. Ils répandent une odeur infecte. Naturellement lâches et voraces, les Vautours ne s'attaquent qu'aux petits animaux ; à défaut de proie vivante, ils se nourrissent de charognes et d'immondices, qu'ils découvrent à des distances incroyables, grâce à la finesse de leur odorat. Ils mangent avec tant de gloutonnerie qu'après leur repas ils restent plongés dans une sorte de torpeur jusqu'à ce que leur digestion soit terminée. Ces oiseaux se trouvent dans toutes les parties du globe, mais surtout dans le voisinage des grandes chaînes de montagnes, sur les cimes desquelles ils établissent leur aire. Ils vivent ordinairement par paires ; mais ils se réunissent en troupes nombreuses partout où il y a de grandes masses d'hommes et d'animaux, sur les champs de bataille, à la suite des caravanes, des troupeaux, etc.

On comprend ordinairement sous le nom général de *Vautours* beaucoup d'oiseaux de proie de genres différents, tels que les *Sarcoramphes*, les *Percnoptères*, les *Cathartes*, les *Gypaètes*, les *Caracaras*, etc.

(*Voy.* ces mots), qui tous se rapprochent plus ou moins des Vautours proprement dits par la ressemblance des formes extérieures et des habitudes.

Les *Vautours proprement dits* se reconnaissent à leur tête et à leur cou sans caroncules et sans plumes, mais recouverts d'un duvet très-court, ainsi qu'à leurs narines obliquement percées en dessus. La plupart des espèces appartiennent à l'ancien monde; les principales sont : le *Vautour fauve* ou *Griffon* (*Vultur fulvus*, *Gyps vulgaris*), qui a la tête et le cou garnis d'un duvet blanc, très-court, la partie inférieure du cou entourée de plusieurs rangs de plumes effilées d'un blanc roussâtre, le milieu de la poitrine garni d'un duvet blanc, tout le corps et les ailes d'un brun fauve, la queue noirâtre; il se trouve en Hongrie, en Suisse et dans le midi de l'Europe; — le *V. noir* ou *brun*, *V. arrian* (*V. cinereus*), qui a la peau du cou nue, de couleur bleuâtre, et le plumage d'un brun foncé : il se trouve dans le midi de l'Europe, en Turquie, en Égypte et dans une grande partie de l'Afrique; — le *V. royal*, le *V. moine*, le *V. d'Angola*, etc.

Chez les Païens, le Vautour était consacré à Mars et à Junon; c'est par un vautour que Jupiter fit ronger le foie de Prométhée. Cet oiseau était pour les Égyptiens l'objet d'un grand respect : ils le regardaient comme le symbole de Neith; il était employé par eux pour désigner la connaissance de l'avenir, parce qu'il a l'œil très-perçant.

VAVASSEUR (pour *vassal de vassal*), vassal d'un ordre inférieur. *Voy.* VASSAL.

VAYVODE ou VOIVODE, titre qu'on donnait jadis aux souverains de la Valachie, de la Moldavie, de la Transylvanie et aux gouverneurs de province en Pologne.

VEAU (du latin *vitulus*), le petit de la vache. On appelle *Veaux de lait* les veaux qu'on engraisse pour la boucherie : on les y conduit de six semaines à trois mois. La chair du veau est une viande blanche, succulente et gélatineuse. On appelle *Veaux d'élève* ceux que l'on conserve après l'allaitement.

On désigne encore sous le nom de *Veau*, le cuir de cet animal préparé pour la cordonnerie ou pour la reliure : la reliure en *veau* est beaucoup plus solide que la reliure en basane : on estime surtout le *veau d'Angleterre*. La peau de veau préparée en parchemin reçoit le nom de *vélin*. *Voy.* ce mot.

L'*Eau de veau* ou *Bouillon de veau* est de l'eau dans laquelle on a fait bouillir, sans sel, un morceau de jarret de veau, et que l'on prend pour se rafraîchir.

Veau marin, nom vulgaire du *Phoque*.

Veau d'or, idole des Israélites. *Voy.* le *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

VECTEUR (RAYON), du latin *vector*, de *vehere*, porter, amener. *Voy.* RAYON.

VÉDAS, livres sacrés des Hindous. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

VEDETTE (en italien *vedetta*, formé de *videre*, voir), sentinelle à cheval. Il est défendu aux vedettes de mettre pied à terre : elles doivent avoir leur carabine ou leur sabre à la main. Si elles sont attaquées, elles se retirent après avoir fait feu pour avertir le poste. On donne des *Vedettes d'honneur* aux souverains et aux princes qui commandent en chef.

VÉGÉTAL. On désigne sous ce nom tout être vivant qui reste fixé au sol et est privé de sensibilité. L'ensemble des végétaux ou *plantes* forme le *Règne végétal*. Nettement séparé du règne minéral, le règne végétal se confond jusqu'à un certain point avec le règne animal : comme les animaux, les végétaux naissent, se nourrissent, croissent, se reproduisent et meurent. Lorsque les appareils d'organes se simplifient, comme dans les Zoophytes, la confusion entre les deux règnes devient presque complète. L'étude des végétaux constitue la *Botanique*. *Voy.* ce mot.

Le nombre des végétaux est très-considérable, et le chiffre de ceux qui sont connus augmente tous les jours avec une rapidité extraordinaire. En 1764, Linné en décrivait 6,000; en 1824, M. Steudel donnait la liste de 50,481 végétaux décrits. Aujourd'hui les Botanistes ont décrit plus de 100,000 végétaux; l'immense herbier du Muséum de Paris en renferme de 115 à 120,000.

On se bornait autrefois à diviser les végétaux en *Arbres*, *Arbrisseaux* et *Plantes herbacées*. Depuis, diverses classifications fondées sur des principes scientifiques ont été proposées par plusieurs Botanistes, notamment par Linné, Tournefort, de Jussieu, De Candolle, etc. Parmi ces classifications, les unes sont *artificielles*, comme celle de Linné, fondée sur la seule considération des organes sexuels; les autres, *naturelles*, comme celle de Jussieu, fondée sur l'ensemble des caractères.

Sans entrer dans le détail de ces diverses classifications, nous donnerons la classification naturelle de Jussieu, la plus généralement adoptée aujourd'hui, en indiquant les principales familles :

I. VÉGÉTAUX ACOTYLÉDONÉS : Algues, Champignons, Lichens, Hépatiques, Mousses, Fougères, Characées, Équisétacées, Lycopodiacées, Rhizocarpées.

II. VÉGÉTAUX MONOCOTYLÉDONÉS :

1°. *V. aquatiques, à graine sans périsperme :* Naïadées, Potamées, Zostéracées, Juncacinées, Alismacées, Butomées, Hydrocharidées;

2°. *V. à graine périspermée, à fleur apérianthée : a. Spadicées*, Pistiacées, Lemnacées, Aroïdées, Pandanées; *b. Glumacées*, Cypéracées, Graminées, etc.; — *à fleur périanthée :* Palmiers, Restiacées, Tillandsiées, Joncacées, Liliacées, Smilacinées, Iridées, Amaryllidées, Musacées, Broméliacées, Cannacées, Zingibéracées, Orchidées, etc.

III. VÉGÉTAUX DICOTYLÉDONÉS :

1°. *V. diclines : a. Gymnospermes*, Cycadées, Conifères; *b. Angiospermes*, Pipéracées, Juglandées, Myricacées, Myristicées, Urticinées, Cannabinées, Artocarpées, Morées, Platanées, Datiscées, Salicinées, Bétulinées, Ulmacées, Euphorbiacées, Cucurbitacées, etc.;

2°. *V. à fleurs hermaphrodites apétales :* Aristolochiées, Santalacées, Myrobalanées, Laurinées, Elæagnées, Protéacées, Aquilarinées, Polygonées, Scléranthées, Atriplicées, Amarantacées, Nyctaginées, etc.;

3°. *V. polypétales, à placentation centrale :* Portulacées, Paronychiées, Caryophyllées; — *hypogynes, à placentation pariétale :* Droséracées, Violacées, Bixacées, Résédacées, Crucifères, Papavéracées; *à placentation axile :* Renonculacées, Anonacées, Magnoliacées, Berbéridées, Ampélidées, Malvacées, Bombacées, Sterculiacées, Ternstrœmiacées, Aurantiacées, etc.; — *à sac :* Nymphéacées; — *périgynes :* Burseracées, Térébinthacées, Légumineuses, Rosacées, Crassulacées, Pomacées, Passiflorées, Saxifragées, Grossulariées, Cactées, Ombellifères, etc.;

4°. *V. monopétales, hypogynes :* Ericinées, Vacciniées, Ébénacées, Jasminées, Primulacées, Plantaginées, Bignoniacées, Labiées, Borraginées, Solanées, Gentianées, Scrofularinées, Convolvulacées, Apocynées, Asclépiadées; — *périgynes :* Rubiacées, Caprifoliacées, Valérianées, Campanulacées, Composées, etc.

VÉGÉTATIF (du latin *vegetare*, développer, donner le mouvement), qui fait végéter. Les anciens et les Scolastiques admettaient une *âme végétative*, dont ils faisaient le principe des fonctions organiques, c.-à-d. de la nutrition et de la reproduction, qui sont communes aux végétaux et aux animaux.

VÉGÉTATION, nom donné, en Botanique, au développement successif des parties constituantes des végétaux, c.-à-d. à leur accroissement, à la reproduction annuelle de leurs feuilles, à la formation de leurs fruits. La chaleur, l'humidité, l'oxygène sont, avec la lumière, nécessaires à la végétation. On doit à M. G. Ville des *Recherches expérim. sur la Végétation*.

En Médecine, on donne le nom de *Végétations* à des excroissances qui s'élèvent à la surface des ulcères.

VÉGÉTO-MINÉRALE (EAU), sous-acétate de plomb mêlé avec de l'eau : on l'emploie comme astringent.

VÉHICULE (du latin *veho*, porter), tout ce qui sert à porter ou à conduire. On dit, en Physique, que l'air est le *véhicule* du son ; en Physiologie, que les artères sont le *véhicule* du sang.

En Pharmacie, on nomme *Véhicule* tout excipient liquide, c.-à-d. tout liquide susceptible de dissoudre un ou plusieurs corps, comme l'eau, l'alcool, l'éther.

VEHMÉ (SAINTE), tribunal secret. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

VEILLE (du latin *vigilia*), absence ou privation du sommeil pendant la nuit. Les Physiologistes appellent *état de veille*, cet état dans lequel les sens sont en action, par opposition à l'*état de sommeil*, pendant lequel l'action des sens est suspendue.

Les anciens Romains divisaient la nuit en quatre parties, qu'ils appelaient *veilles* (*vigiliæ*) : la 1re *veille* commençait à 6 heures du soir ; la 2e, à 9 heures ; la 3e, à minuit ; la 4e, à 3 heures du matin.

Dans la Liturgie, le mot *Veille*, pris dans le sens de *jour précédent*, se dit surtout en parlant du jour qui précède une fête ou une solennité quelconque. Cela vient de l'usage qu'avaient les premiers chrétiens de passer en prières la nuit qui précédait la fête des saints ou quelque solennité religieuse. Encore aujourd'hui l'Église prescrit le jeûne la veille des grandes fêtes. *Voy.* VIGILE.

Dans l'ancienne Chevalerie, on appelait *Veille des armes* une cérémonie pieuse qui consistait en ce que celui qui devait être armé chevalier passait la nuit à *veiller* dans une chapelle où étaient les armes dont il devait être revêtu le lendemain.

VEILLÉE, veille que plusieurs personnes font ensemble. Ce mot se dit surtout en parlant des villageois ou des artisans qui s'assemblent le soir pour travailler et converser. Dans plusieurs provinces de France, c'est l'usage d'égayer les longues veillées d'hiver par des récits ou des contes. Certains contes de ce genre ont acquis une célébrité populaire.

Par suite, on a donné le nom de *Veillées* à plusieurs recueils d'histoires ou de contes, la plupart écrits pour la jeunesse : les *Veillées du château* de Mme de Genlis sont le recueil de ce genre le plus connu.

VEILLEUSE. Outre la petite lampe qu'on laisse brûler la nuit dans une chambre à coucher, on appelle vulgairement *Veilleuse* le *Colchique d'automne*. On dit aussi *Veillotte*.

VEILLOTTES, petits tas de foin qu'on forme sur les prés après la fenaison, et qu'on y laisse jusqu'à ce qu'on puisse les transporter au fenil ou au grenier.

VEINES (du latin *vena*), vaisseaux destinés à ramener au cœur le sang distribué par les artères dans toutes les parties du corps. Ce sont des tubes cylindriques, dont les parois, moins épaisses que celles des artères, sont, comme celles-ci, composées de trois tuniques : l'*externe*, de nature celluleuse ; la *moyenne*, composée de fibres longitudinales, et l'*interne*, lisse, polie, extensible, qui se continue avec la membrane qui tapisse les cavités droites du cœur. La tunique interne forme un grand nombre de replis paraboliques, nommés *valvules*, dont le bord libre est dirigé du côté du cœur, de manière que le sang qui parcourt les veines, se rendant au cœur, refoule ces valvules contre les parois du vaisseau, et continue son cours sans empêchement ; mais que si une cause quelconque s'oppose à la marche de ce fluide et le repousse en sens contraire, les replis qui se trouvent distendus se relèvent et l'empêchent de rétrograder. Le sang des veines, dit *sang veineux*, est beaucoup plus foncé que celui des artères : il est d'un bleu presque noir.

Les veines sont situées, les unes dans les profondeurs du corps et dans le voisinage des artères, les autres sous la peau. Leur ensemble constitue le *système veineux*, dans lequel on distingue : 1° le *système veineux général*, qui commence dans toutes les parties du corps par des ramuscules fort ténus, et qui finit dans le cœur par les deux *Veines caves* (*Voy.* CAVE) ; 2° le *système veineux abdominal*, ou de la *veine porte*, placé dans l'abdomen : il résulte de deux ordres de vaisseaux, réunis par un tronc commun, appelé la *veine porte* (*Voy.* ci-après). — On donne le nom de *système veineux pulmonaire* aux vaisseaux qui distribuent le sang dans les poumons où il reçoit l'influence vivifiante de l'air, et qui le ramènent ensuite dans les cavités gauches du cœur.

Des maladies auxquelles les veines peuvent être sujettes, la plus redoutable est l'inflammation du tissu veineux : on l'appelle *phlébite*. *Voy.* ce mot.

Veine basilique, *céphalique*, etc. *V.* BASILIQUE, etc.

Veine porte, arbre vasculaire, dont le tronc, placé entre les intestins et le foie, a de 10 à 12 centimètres de long, et dont les radicules sont dans les intestins, et les ramuscules dans le foie : d'où la distinction de la *Veine porte abdominale* et de la *V. porte hépatique*. La veine porte reçoit le sang de l'estomac, de la rate, du pancréas et des intestins, et le *porte* dans le foie : de là son nom. D'après les expériences récentes (1851) de M. Cl. Bernard, c'est au système de la veine porte qu'appartient l'absorption des matières nutritives nécessaires à la régénération du sang. Elle peut aussi, au besoin, remplacer les vaisseaux chilifères, comme on le voit chez certains oiseaux.

En Minéralogie, on donne le nom de *Veines* : 1° aux parties longues et étroites où une roche est d'une autre couleur, d'une autre nature que celle qui l'avoisine ; 2° à l'endroit d'une mine où se trouve le métal ou le minéral qu'on veut exploiter.

En Physique, on nomme *Veine fluide* le jet d'un liquide qui s'échappe par un robinet ou une étroite ouverture : ce jet éprouve un rétrécissement, une contraction sensible à la sortie du vase.

VELANI, *Quercus ægilops*, espèce de Chêne. *Voy.* CHÊNE et AVELANÈDE.

VÉLAR, genre de la famille des Crucifères, tribu des Sisymbriées, le même que l'*Erysimum* (*Voy.* ce mot). Ses principales espèces sont : le *Vélar printanier* ou *Roquette des jardins*, que l'on rapporte aussi au genre *Eruca* (*Voy.* ROQUETTE) ; le *V. des charpentiers* ou *Barbarée* (*Voy.* ce mot) ; le *V. tortelle* ou *officinal* (*Erysimum cheirantoïdes*), vulgairement *Herbe au chantre*, avec lequel on fait un sirop pectoral et béchique, et dont on extrait une couleur jaune pour la teinture. — *V. aussi* SAMOLE.

VELARIUM (mot latin dérivé de *velum*, voile), espèce de tente dont on couvrait les amphithéâtres ou les théâtres antiques, pour préserver les spectateurs du soleil, de la poussière ou de la pluie.

VÉLELLE, *Velella*, genre de Zoophytes acalèphes, renferme des animaux intermédiaires entre les Méduses et les Actinies : corps gélatineux, plus ou moins ovalaire, convexe et bombé en dessus, un peu concave en dessous, ayant au centre de sa partie supérieure une pièce cartilagineuse, résistante, élevée et tranchante ; bouche entourée de filets nombreux. Les Vélelles se rencontrent dans toutes les mers ; elles sont phosphorescentes et causent des démangeaisons quand on les touche ; cependant les matelots les mangent frites. L'espèce type, la *V. à limbe nu*, est d'une belle couleur bleue.

VELETTE (pour *Voilette*), nom donné, dans le Levant, à une petite voile latine qu'on grée sur la vergue du grand mât dans les mauvais temps.

VÉLIN (du latin *vitellinus*, de veau), peau de veau préparée dont on se sert pour écrire et qui est plus blanche, plus fine et plus unie que le parchemin ordinaire (*V.* PARCHEMIN). Un grand nombre de manuscrits sont sur vélin. On se sert encore aujourd'hui du vélin pour imprimer les titres et diplômes, pour dessiner et peindre en miniature. — Le *Papier vélin*

est un papier qui imite la blancheur et l'uni du vélin.

VÉLIQUE (du latin *velum*, voile), qui appartient aux voiles. Le *point vélique* est un point situé à l'intersection de deux résultantes, à savoir, celle de l'effort du vent sur les voiles, et celle de la résistance de l'eau au mouvement du bâtiment.

VÉLITES, nom donné, chez les Romains, aux soldats d'infanterie légère. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.* — Sous Napoléon Ier, on donna ce nom à un corps de chasseurs légers qui faisaient partie de la garde impériale.

VÉLOCIFÈRES (du latin *velox*, prompt, rapide, et *ferre*, porter), nom donné à quelques voitures publiques qui annoncent la prétention de transporter les voyageurs avec une grande rapidité.

VELOURS, étoffe précieuse, douce au toucher, ordinairement de soie, et quelquefois de coton ou de laine, est ainsi nommée parce que l'endroit est plus ou moins *velu;* quant à l'envers, c'est un tissu ferme et serré. Le velours a deux chaînes : l'une, appelée *chaîne de pièce*, forme le bâtis ou le corps de l'étoffe; l'autre, nommée *poil*, sert à former le velouté.

Dans les *Velours de soie*, chaque poil est composé de plusieurs brins, dont le nombre varie de 1 1/2 à 4. Le velours est *plein*, ou à poils longs, et alors il est uni, sans figures ni rayures; ou bien *ras*, c.-à-d. à poils courts, et, dans ce cas, il est souvent *figuré* ou *ciselé*, c.-à-d. chargé d'ornements, quelquefois à fond d'or ou d'argent. On appelle *V. épinglé* un velours ras, formé de raies très-fines et très-rapprochées; *V. cannelé*, un velours qui présente deux raies parallèles, l'une en velours plein et l'autre en velours ras.

Les *Velours de coton* se fabriquent comme les velours de soie; mais ils sont moins beaux, et se reconnaissent à leurs couleurs ternes et peu solides.

Dans les *Velours de laine*, qu'on nomme aussi *pannes*, *tripes*, on emploie le fil de lin ou de chanvre pour le tissu, et la laine ou le poil de chèvre pour le velouté : ces velours ne s'emploient guère que pour garnir les meubles, doubler les voitures, etc. Il y en a d'unis, de rayés, de gaufrés ou d'imprimés; tous peuvent être de différentes couleurs. Le *V. d'Utrecht* a la chaîne en fils de lin ou de chanvre, la trame en laine, et le velouté en poil de chèvre; il est à longs poils, façonné, et ordinairement teint en jaune.

Le velours est connu depuis très-longtemps : fabriqué d'abord dans les Indes, il s'introduisit en Europe par la Grèce et l'Italie : les velours de Gênes ont toujours été renommés. Aujourd'hui, il y en a des fabriques en France, en Hollande, en Allemagne et en Angleterre. Les villes qui se distinguent dans la fabrication des velours de soie sont : en France, Lyon (velours ciselés et velours façonnés, dits *V. à cantres*), Avignon, Nîmes, Tours et Toulouse; en Italie, Gênes, Milan, Naples, Rome et Venise; en Allemagne, Crevelt (pour les velours à bas prix). Les meilleurs velours de coton se fabriquent à Manchester et à Amiens. Utrecht a le monopole des beaux velours de laine.

En Histoire naturelle, on nomme vulgairement *Velours anglais* une coquille du genre Cône; *V. jaune*, un Dermeste; *V. noir*, un Hanneton; *V. vert*, la Cicindèle champêtre et le Gribouri soyeux.

Dents en velours : on désigne ainsi, en Ichthyologie, des dents de poisson tellement rapprochées qu'en passant la main on ne sent aucun intervalle ni aucune aspérité; on les oppose aux *Dents en scie*.

VELOUTÉ, se dit, en général, de ce qui a l'apparence et le moelleux du velours. On appelle *papier velouté* du papier de tenture dont les dessins imitent le velours. *Voy.* TONTISSE.

Dans l'Art culinaire, on appelle *velouté* une sauce de haut goût, préparée à l'avance, dont on se sert, dans les cuisines recherchées, pour composer d'autres sauces et leur donner de la saveur.

VELTE, ancienne mesure de capacité pour les liquides, employée surtout pour les spiritueux, contenait 6 pintes, et vaut 7 lit. 616. Elle servait autrefois d'unité de capacité pour évaluer la contenance des fûts étrangers et de ceux du Midi. Son nom vient de celui d'une règle graduée dont on se sert encore pour jauger les tonneaux, et qu'on appelle aussi *Velte*. — On prétend que ce mot est une corruption de *verge*.

VELTURE, terme de Marine, désigne une forte ligature au moyen de laquelle on réunit le ton d'un mât inférieur avec le pied d'un mât supérieur.

VENAISON (du latin *venatio*, chasse), chair de bête fauve ou rousse, comme cerf, daim, sanglier, etc. En termes de Chasse, on dit du cerf et des autres bêtes fauves qu'elles sont *en venaison* quand elles sont en graisse, ce qui est le meilleur moment pour les chasser. — On appelle *bêtes de grosse venaison* les bêtes fauves, cerfs, daims, chevreuils, avec leurs femelles et faons, et les bêtes noires, sangliers et marcassins; on appelle *basse venaison* le lièvre et le lapin. — *Venaison* se dit aussi de l'odeur qu'exhale le gibier, et de toute autre odeur semblable.

VÉNALITÉ (du latin *venalis*, qui se vend) Avant 1789, toute espèce de charge ou d'office (militaire, de finance ou de judicature) s'achetait à prix d'argent. Louis XII fut le premier roi qui mit en vente les offices « pour s'acquitter, dit-on, sans surcharger le peuple, des grandes dettes faites par Charles VIII pour son expédition d'Italie; » mais il se borna à vendre les offices de finance. François Ier étendit la vénalité aux offices de judicature : toutefois la *vénalité* de ces derniers offices ne fut positivement établie que sous Charles IX, par les édits de 1567 et de 1568; enfin, en 1604, sous Henri IV, l'*édit de Paulette* donna aux membres du parlement le droit de transmettre leurs charges à leurs héritiers, à condition d'une certaine redevance. Quant aux charges militaires, il paraît que ce furent les Guises qui, les premiers, les mirent en vente, sous Henri III.

VENDANGE (du latin *vindemia*, qu'on dérive de *vinum demere*), récolte du raisin destiné à faire le vin. On ne doit faire la vendange que quand le raisin est le plus mûr possible; mais il est des pays où le raisin ne parvient jamais à une maturité complète : dans ceux-là, il vaut mieux vendanger le raisin encore vert que d'attendre les temps humides de l'automne, qui pourrissent les grains et ajoutent à la mauvaise qualité du vin. Dans ce cas, le raisin, au moment de la vendange, conserve encore un principe acerbe qui souvent donne au vin une qualité particulière. — Dans beaucoup de pays, le moment où la vendange doit se faire est indiqué par un arrêté de l'autorité municipale : cet arrêté est ce qu'on appelle le *ban de vendanges*; il n'est publié qu'après que les plus experts vignerons du pays, consultant le degré de maturité des raisins et l'état de la saison, ont donné leur avis. *Voy.* VIN.

VENDÉMIAIRE (du latin *vindemiæ*, vendanges), le 1er mois du calendrier républicain, commençait le 22 septembre et finissait le 21 octobre. — Pour les *Journées des* 12 *et* 13 *vendémiaire*, *Voy.* VENDÉMIAIRE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

VENDETTA (mot italien qui signifie *vengeance*), désigne, surtout en Corse, l'usage barbare, consacré par les mœurs, qui oblige tous les membres d'une famille de *venger* le meurtre d'un de leurs parents, soit sur le meurtrier, soit sur sa famille, sans recourir à l'intervention de la justice. Le gouvernement français a fait de nombreux efforts pour extirper cette plaie; il y a presque entièrement réussi, dans ces dernières années.

Le barbare usage de la *vendetta* n'est pas exclusivement propre à la Corse : on le retrouve à toutes les époques de civilisation peu avancée, où la force l'emporte sur le droit : il en est souvent question dans la Bible (massacre des Sichémites); au moyen âge,

les *guerres privées* étaient des espèces de *vendettes*; aujourd'hui, elles existent encore en Sardaigne, parmi les montagnards du Caucase, du Montenegro, etc.

VENDREDI (du latin *Veneris dies*, jour de Vénus), 6e jour de la semaine. Chez les anciens, ce jour était consacré à Vénus. Les Chrétiens le consacrent à la pénitence et au jeûne, en mémoire de la Passion de Jésus-Christ : l'abstinence de viande est prescrite par l'Église en ce jour. — Le vendredi est pour les Mahométans ce qu'est le samedi pour les Juifs et le dimanche pour les Chrétiens.

Le *Vendredi saint* est celui qui précède le jour de Pâques : il est consacré à la mémoire de la Passion et de la mort de Jésus-Christ sur la croix.

VÉNÉRABLE, titre d'honneur, s'est donné autrefois : 1° dans l'empire d'Orient, à une classe de hauts fonctionnaires, tels que les proconsuls, les secrétaires des ministres, etc.; 2° en France, à quelques-uns de nos rois, notamment à Philippe Ier et à Louis VI.

Il se donne encore aujourd'hui : 1° aux personnages morts en odeur de sainteté; 2° aux prêtres et aux docteurs en théologie, comme titre honorifique, dans les actes publics (par exemple : *Fut présente, discrète et vénérable personne*, *N.*, *prêtre*, etc.); 3° au franc-maçon qui préside une loge.

VÉNÉRICARDE (du latin *Venus*, *Veneris*, Vénus, et du grec *kardia*, cœur), nom donné par Lamark à un genre de Mollusques acéphales, à coquilles bivalves, presque rondes, que l'on confond aujourd'hui avec les *Cardites* (*Voy.* ce mot). Le type du genre était la *V. sillonnée*, qu'on trouve dans la Méditerranée, sur les côtes de France et d'Italie.

VÉNERIE (du latin *venari*, chasser), art de chasser, avec des chiens courants, toutes sortes de bêtes, particulièrement les bêtes fauves, le cerf, le daim, le chevreuil, le sanglier, le loup et le renard (*Voy.* CHASSE). La vénerie comprend la formation des équipages de chasse, l'éducation et l'entretien des chiens (*Voy.* MEUTE), l'art de découvrir la trace de la bête, de la lancer, de la réduire aux abois. C'est dans les traités de *Vénerie* de J. du Fouilloux, de Robert de Salnove, de Chappeville, d'Yauville, qu'il faut étudier les pratiques de cet art, si longtemps en honneur en France. Parmi les ouvrages plus récents, on peut consulter l'*Essai de Vénerie* de Leconte-Desgraviers (1810) et la *Nouvelle Vénérie* d'E. Lemasson (1841).

C'est au moyen âge que la chasse devint un art véritable, avec ses règles et son langage particulier. Sous l'ancienne monarchie, et même sous l'Empire et la Restauration, tous nos souverains eurent des *vénéries* montées. *Voy.* CHASSE et ci-après GRAND VENEUR.

VÉNERUPE, *Venerupis* (du latin *Venus*, *Veneris*, et *rupes*, rocher), vulgairement *Vénus de rocher*, genre de Mollusques acéphales, voisins des Vénus, à coquille bivalve, irrégulière et un peu bâillante. Ils sont ainsi nommés parce qu'ils se creusent, dans les pierres et les Madrépores, des cavités desquelles ils ne peuvent plus sortir lorsqu'ils ont pris de l'accroissement. L'espèce type, la *V. lamellaire* (*V. irus*), vit dans la Méditerranée.

VENEUR (GRAND), auparavant *Grand forestier* et *Maître de la vénerie*, grand officier de la couronne qui avait sous ses ordres immédiats tout ce qui concernait le service des chasses du roi. Chaque équipage destiné à la chasse d'une espèce d'animaux était sous les ordres d'un *lieutenant de vénerie*. Cet officier avait lui-même sous ses ordres un *sous-lieutenant*, des *pages de vénerie*, des *piqueurs*, des *valets de limiers*, des *valets de chiens*. A l'exception des piqueurs et autres subalternes, tout le personnel de la vénerie se composait de gentilshommes. — L'office de grand veneur est fort ancien; mais c'est sous Charles VI qu'on en trouve le premier titre. On le voit reparaître, après une longue interruption, sous les derniers Valois et sous les Bourbons. Supprimé en 1830, il a été rétabli par Napoléon III en 1853.

VENGEANCE (du latin *vindicatio*), action par laquelle on tire satisfaction d'un outrage ou d'un tort. Appliquée aux actes coupables que la loi punit, la vengeance prend le nom de *justice*, de *vindicte publique*; mais quand elle est accomplie par les particuliers, elle devient criminelle. Dans certains cas, elle prend le nom de *vendetta*. *Voy.* ce mot.

Les anciens avaient personnifié la vengeance céleste sous le nom de *Némésis*. Dans les tableaux d'église, la Vengeance divine est exprimée par un ange armé d'une épée flamboyante.

VÉNIEL (du latin *venia*, pardon), se dit, en Théologie, des péchés qui ne font pas perdre la grâce et qui peuvent être rachetés, par opposition aux *péchés mortels*. *Voy.* PÉCHÉ.

VENIN (du latin *venenum*, poison), humeur malfaisante sécrétée chez certains animaux par un organe glandulaire spécial qu'accompagne une arme propre à l'inoculation, et servant à ces animaux de moyen d'attaque et de défense. Les *venins* diffèrent des *virus* en ce que ceux-ci, comme le virus de la rage, ne se présentent qu'accidentellement et dans l'état morbide. Parmi les animaux armés d'appareils venimeux, on cite en première ligne certains Serpents, les Najas, les Crotales ou Serpents à sonnettes, les Trigonocéphales, les Vipères; et parmi les animaux invertébrés, les Scorpions, les Scolopendres, les Tarentules, les Frelons, les Guêpes, les Abeilles, les Cousins, etc. *Voy.* ces noms et l'art. POISON.

VENT (du latin *ventus*), mouvement plus ou moins rapide d'une masse d'air qui se transporte d'un lieu dans un autre suivant une direction déterminée. Les vents soufflent dans tous les sens, horizontalement, verticalement, obliquement; ils tournent *sur eux-mêmes*, se croisent, s'entre-choquent; *toutefois leur* direction la plus ordinaire est parallèle à la terre. On donne différents noms au vent, suivant le point de l'horizon d'où il vient : on compte, outre les quatre points cardinaux, Nord, Sud, Est et Ouest, 28 points intermédiaires dont l'ensemble forme ce que l'on appelle *rhumb* ou *rose des vents* (*Voy.* AIRE-DE-VENT). Outre ces vents ordinaires, dits *Vents irréguliers* ou *variables*, parce qu'ils ne sont soumis à aucune loi, il y a des *V. réguliers*, parmi lesquels on distingue les *V. constants*, tels que les *V. alizés*, qui soufflent continuellement de l'E. à l'O. aux environs de l'équateur; et les *V. périodiques*, comme les *Moussons*, qui règnent dans l'Océan indien et qui soufflent tantôt de l'E. à l'O., tantôt de l'O. à l'E.; les *V. étésiens* ou *anniversaires*, etc.; *tels sont* encore les *V. de mer* ou *brises*, qui *pendant le jour* se dirigent de la mer à la terre (*brise de mer*), et pendant la nuit dans le sens opposé (*brise de terre*).

La cause principale des vents paraît résider dans les variations de densité produites dans les différents points de la masse atmosphérique par l'action de la chaleur solaire inégalement répartie sur la surface du globe. Il faut y ajouter la pression exercée par les nuages, leur résolution en pluie, les orages, l'inflammation des météores, enfin l'attraction du soleil et de la lune et la rotation de la terre, qui influent surtout sur les vents réguliers et périodiques. On doit à Ch. Romme le *Tableau des vents* (1806), et à M. Lartigue le *Système des vents* (1840).

On a imaginé divers instruments, soit pour indiquer la direction du vent (*anémoscopes*) : le plus simple est la *girouette* (*Voy.* ce mot); soit pour en mesurer la force et la vitesse (*anémomètres*) : les plus usités de ces derniers sont ceux de Wolf, Lind, Bouguer, Combes. A l'aide de l'anémomètre, on a pu constater que la vitesse du vent varie depuis 30 mètres par minute pour le vent le plus faible, jusqu'à celle de 2,700 mètres, qu'atteint quelquefois l'ouragan : un vent ordinaire parcourt près de 100 mètres par minute, ou plus de 50 kilomètres par heure. On doit à M. Du Moncel un *Anémographe*

électro-magnétique qui non-seulement indique la direction et la force du vent, mais qui trace lui-même ses indications sur le papier.

Les vents exercent l'influence la plus puissante sur la température, sur la végétation et sur la santé de l'homme : tantôt salutaires, ils adoucissent les rigueurs du froid ou tempèrent les chaleurs excessives; ils favorisent la végétation en transportant les vapeurs humides et chaudes de l'Océan dans les contrées sèches et arides ; ils purifient l'air en dispersant dans l'espace les miasmes délétères accumulés à la surface du sol; tantôt funestes, ils propagent les épidémies, ils apportent la désolation et la mort par leur souffle ou glacial (*bise, mistral*), ou brûlant (*simoun*, *sirocco*, *khamsin*). Sur terre, ils déracinent les arbres et produisent les ouragans; sur la mer, ils enfantent les tempêtes, les trombes, les typhons, etc.

Tout le monde sait comment l'homme a su appliquer à son usage la force du vent, soit comme propulseur dans la navigation à voiles, soit comme moteur mécanique dans les moulins à vent.

Dans la Marine, on désigne les vents par leur direction ou par la partie du vaisseau qu'ils frappent directement : *Avoir vent en poupe*, c'est avoir *vent arrière; Avoir vent debout*, c'est avoir le vent contraire à la route que l'on veut suivre. On appelle *Vent d'amont, V. de terre*, celui qui vient de terre, *V. de mer*, celui qui vient du large, etc. — Les Marins distinguent aussi les *Vents* par leurs vitesses relatives : de là 12 nuances ou gradations qui ont chacune leur dénomination particulière : *calme*, *presque calme*, *brise légère*, *petite brise*, *jolie brise*, *bonne brise*, *vent frais*, *grand vent*, *vent impétueux*, *coup de vent*, *tempête* et *ouragan*.

Les anciens avaient divinisé les *Vents;* ils les faisaient fils du Ciel et de la Terre, ou, suivant d'autres, d'Astréus et de Rhéa ou d'Héribée. Éole, leur roi, les tenait enfermés dans les cavernes des îles Éoliennes. Les noms des principaux vents étaient chez eux : pour le Nord, *Borée* et *Aquilon;* pour le Sud, *Notus*, *Auster*, *Africus;* pour l'Est, *Eurus;* et pour l'Ouest, *Zéphire* et *Favonius*.

Vent d'un boulet. *Voy.* ÉVENT.

Vents, flatuosités. *Voy.* PNEUMATOSE.

VENTAIL. *Voy.* VANTAIL.

VENTE (abréviation du mot latin *venditio*, qui a le même sens). C'est, aux termes du Code Napoléon (art. 1582), une convention par laquelle une personne s'oblige à livrer une chose, et l'autre à la payer. Cette convention se forme par le seul consentement des parties; elle est parfaite et la propriété est acquise de droit à l'acheteur, dès qu'on est convenu de la chose et du prix, quoique la chose n'ait pas encore été livrée ni le prix payé (art. 1583). La vente peut être faite purement et simplement, ou sous une condition suspensive ou résolutoire (art. 1584). — La *promesse de vente vaut vente*; si elle a été faite avec des arrhes, chacun des contractants est maître de s'en départir, celui qui a donné les arrhes en les perdant, celui qui les a reçues, en restituant le double (art. 1589, 1590). — La vente peut être faite par acte authentique ou sous seing privé; les frais d'actes sont à la charge de l'acheteur (art. 1593). — Lorsque plusieurs individus possèdent en commun un objet sur la vente duquel ils ne peuvent s'entendre, il est procédé à la vente par voie de *Licitation* (*Voy.* ce mot) : la vente est dite alors *V. forcée*. Il y a encore *Vente forcée* lorsqu'il s'agit de l'expropriation des biens d'un débiteur. Dans ces divers cas, la vente est ordonnée par la justice : ce qui la fait appeler *V. judiciaire*; elle doit être faite avec les formalités prescrites par le Code Nap. et par le Code de Procéd. — On doit à MM. Duranton, Duvergier et Troplong des *Traités de la Vente*.

Dans les Eaux et Forêts, *Vente* se dit des différentes coupes de bois destinées à être *vendues*, qui se font à des époques réglées, ainsi que de la partie d'une forêt ou d'un bois qui vient d'être coupée.

Les Carbonari donnaient le nom de *Vente* aux diverses loges ou sections de leur société secrète.

VENTILATION, VENTILATEUR (du latin *ventilare*, faire du vent). On appelle *Ventilateur* tout appareil propre à renouveler l'air dans les endroits où il peut acquérir des qualités nuisibles par un trop long séjour, comme dans les hôpitaux, les salles de spectacle, les vaisseaux, les prisons, et, en général, dans tous les endroits où il s'assemble beaucoup de monde. Ces appareils se composent ordinairement d'un ou de plusieurs tuyaux ayant une prise d'air au dehors et dans lesquels on établit un courant au moyen d'une cheminée d'appel, où l'on entretient constamment du feu. Dans les salles de spectacle, la cheminée d'appel n'est autre chose que l'ouverture ménagée au-dessus du lustre, dont la chaleur est plus que suffisante pour produire le tirage. Dans les appartements, les cheminées font l'office de ventilateurs et suffisent pour l'aérage. Quand il est impossible de produire le tirage par la chaleur, on a recours à une force mécanique, à un gros soufflet, à un manége ou à tout autre moyen d'agiter l'air. Dans beaucoup d'ateliers, on adapte à la vitre d'une croisée un petit cercle de métal, muni de lames concentriques et placées obliquement de telle manière que la différence de densité qui existe entre l'air du dehors et celui du dedans suffit pour faire tourner le cercle et introduire ainsi dans l'intérieur de la salle une notable quantité d'air pur. — Dans les mines, dans les houillères, dans les puits d'extraction, les égouts, les fosses d'aisance, les caves profondes, la *ventilation* ou l'*aérage* devient une mesure indispensable, et exige des procédés particuliers (*Voy.* MINES); elle est également nécessaire dans les greniers, sous les gradins des amphithéâtres et autres constructions analogues, pour la conservation des bois de charpente.

En Droit, *Ventilation* (mot qui semble alors venir de *vente*), se dit de l'action de déterminer la valeur des différentes parties d'un bien qui a été vendu en bloc : c'est l'estimation particulière que l'on fait de chacun des objets qui ont été vendus pour un seul et même prix. Le Code Nap. (art. 1601, 2192 et 2211) indique les formalités à suivre dans les ventilations judiciaires.

VENTOSE, 6e mois du Calendrier républicain. Il commençait, suivant les années, le 19 ou le 20 février et finissait le 20 ou le 21 mars : ce nom lui avait été donné à cause des *vents* qui soufflent à cette époque.

VENTOUSE (du latin *ventus*). On nomme ainsi : 1° des ouvertures faites dans les murailles d'un grand bâtiment ou dans un pont, pour faire passer l'air dans l'intérieur au moyen d'un tuyau, soit dans le but d'aérer, soit pour empêcher les cheminées de fumer; 2° des organes de succion, placés sur différentes parties du corps de certains animaux aquatiques, particulièrement sur les bras des sèches, et qui ont la forme de disques creux : ces ventouses servent à ces animaux pour saisir leur proie ou se fixer aux rochers.

En Chirurgie, on nomme *Ventouse* un petit vase de verre ou de métal dont l'entrée est plus étroite que le fond, qui est arrondi, et que l'on emploie pour faire le vide sur un endroit déterminé de la peau, afin de remplir diverses indications thérapeutiques. Pour faire le vide, on allume une petite bougie ou un peu de coton, que l'on fixe sur une carte placée sur la peau; on recouvre aussitôt ce petit appareil avec la ventouse. L'air qu'elle contient se raréfie, et la ventouse adhère fortement à la peau, qui rougit et se gonfle par l'afflux des liquides. Pour enlever la ventouse, on déprime avec le bout du doigt la peau qui entoure son bord en dehors; l'air extérieur se précipite par le petit jour que l'on fait alors et l'instrument se détache aussitôt. — On emploie

quelquefois des ventouses dont le fond est percé, et dans lesquelles on fait le vide au moyen de la bouche ou d'une pompe aspirante qu'on y adapte. — On se sert aussi depuis peu de ventouses où la raréfaction est produite par le retour à sa première forme d'une paroi élastique en caoutchouc qu'on avait préalablement déprimée avec la main.

Les ventouses sont *sèches* ou *humides*. Lorsqu'elles déterminent seulement la rougeur et le gonflement à la peau, on les dit *V. sèches* : on emploie ces ventouses pour exciter la peau, pour déterminer la suppuration dans les abcès, etc. Quand on pose les ventouses dans un endroit de la peau sur lequel on a préalablement fait des scarifications, elles sont dites *humides* ou *scarifiées* : on applique ces dernières pour opérer une saignée locale.

VENTRE (du latin *venter*), nom vulgaire de la grande cavité splanchnique qui renferme les intestins, et qu'on appelle aussi *abdomen* (*Voy.* ce mot). — Les anciens anatomistes donnaient le nom de *Ventre* aux trois grandes cavités splanchniques, et distinguaient : le *Ventre supérieur* ou cavité formée par le crâne; le *V. moyen* ou cavité formée par la poitrine, et le *V. inférieur* ou *Bas-ventre*, l'abdomen, qui est le ventre proprement dit.

Gros ventre, maladie des bestiaux, synonyme de *Météorisation*. *Voy.* ce mot.

En Musique, *Ventre* se dit du point du milieu d'une corde sonore en vibration, de l'endroit où, dans ses vibrations, elle s'éloigne le plus de la ligne du repos.

Les Tourneurs appellent *Ventre à planer* une palette de bois de chêne que l'ouvrier applique sur son estomac quand il veut planer une pièce de bois.

VENTRICULE, diminutif de *ventre*, petit ventre. En Anatomie, on a appelé ainsi l'*estomac* et diverses cavités du corps humain, telles que les *Ventricules du larynx*, les *V. du cœur* (*Voy.* LARYNX et COEUR), et les *V. du cerveau*. Ces derniers sont au nombre de 4 : le *V. moyen*, les deux *V. latéraux* et le *V. du cervelet*. *Voy.* CERVEAU.

VENTRIÈRE. *Voy.* SOUS-VENTRIÈRE.

VENTRILOQUIE (du latin *venter*, ventre, et *loqui*, parler, parce qu'on dirait que les ventriloques tirent leur voix du ventre). La *Ventriloquie*, ou *Engastrymisme*, est l'art de parler sans remuer les lèvres, et de modifier tellement sa voix qu'elle semble venir d'une personne étrangère ou d'un endroit éloigné. On nomme *Ventriloques* les personnes qui ont la faculté de parler ainsi : on les a encore appelés *Gastriloques*, *Engastrimythes*, *Engastromantes*, *Engastrimandres*. Voici de quelle manière on peut produire ce genre de voix : le Ventriloque, après avoir introduit dans ses poumons une grande masse d'air au moyen d'une forte inspiration, contracte fortement la base de la langue et l'orifice du gosier, de manière à étouffer la voix, lors de sa sortie du larynx, par une expiration aussi lente que possible; en même temps, fixant la pointe de sa langue derrière les dents d'en haut pour rendre immobile la partie antérieure de l'organe vocal, il se sert de la trachée-artère comme d'un instrument qui produit des sons que le larynx modifie en faisant l'office d'une sourdine. La contraction des muscles du cou, de la poitrine et du ventre contribue à changer encore davantage le volume et la nature du son, et permet d'imiter plusieurs voix à la fois; l'illusion est complète si le ventriloque peut dérober au spectateur le mouvement obligé des lèvres.

La Ventriloquie paraît avoir été connue très-anciennement. On croit que c'est en parlant de cette manière que les prêtres païens, les sibylles, les devins, trompaient les peuples et semblaient rendre des oracles. Autrefois les ventriloques étaient regardés comme possédés du démon. Aujourd'hui la ventriloquie n'est plus qu'un amusement de société. Au commencement de ce siècle, Thiernet, Borel et Fitzjames ont acquis une certaine célébrité comme ventriloques, et, de nos jours, Alexandre et M. Comte ont marché sur leurs traces. L'abbé de la Chapelle a publié un ouvrage intitulé *Le Ventriloque* ou l'*Engastrimythe*, Londres, 1772, 2 vol. in-12.

VENTS. *Voy.* VENT.

VENTURON, dit aussi *Serin d'Italie*, *S. vert-jaune*, variété du genre Serin. *Voy.* SERIN.

VENUS (du nom de la déesse de la Fable), la plus brillante des planètes de notre système, est placée entre Mercure et Mars. On la désigne par le signe ♀. C'est une des planètes inférieures; sa distance moyenne au soleil est de 0,723, celle de la terre étant 1, c.-à-d. environ 11 millions de myriamètres (27 millions de lieues). Elle circule autour du Soleil en 224 j., 16 h., 49 min.; le plan de son orbite est incliné de 3° 23′ 28″,5 sur l'écliptique. Elle est entourée d'une atmosphère analogue à la nôtre, et présente des phases comme la lune. On la voit quelquefois passer sur le disque du soleil, où elle projette une petite tache noire. Cette planète n'est pas visible pendant tout son cours : la durée de son apparition n'est que de 3 ou 4 heures par jour, soit le matin vers l'orient, soit le soir vers l'occident. On la prenait autrefois pour deux étoiles différentes, et on lui donnait les noms d'*Étoile du jour* ou de *Lucifer* lorsqu'on la voyait avant le lever du soleil et d'*Étoile du soir* (*Vesper*) ou d'*Ét. du berger* lorsqu'on la voyait après le coucher de l'astre. C'est cette planète qui a donné son nom au Vendredi (*Veneris dies*).

VÉNUS, *Venus*, genre de Mollusques acéphales, à coquille assez épaisse, régulière, équivalve, ornée de couleurs variées et de dessins élégants : c'est de sa beauté que la coquille a tiré son nom. Les Vénus forment plus de 150 espèces; elles vivent dans le sable et se trouvent dans toutes les mers; plusieurs sont rares et recherchées dans les collections pour leur beauté. La *Vénus croisée* (*V. decussata*), vulgairement *Clovisse*, se trouve dans la Méditerranée et se sert à Marseille sur les meilleures tables : c'est une coquille de forme ovale, arrondie aux deux extrémités; sa surface extérieure est sillonnée par des stries longitudinales et transverses; cette coquille est blanche ou jaune à l'intérieur, blanc cendré, roux ferrugineux ou brun foncé à l'extérieur. La *V. à verrues* (*V. verrucosa*) est très-abondante dans les mers d'Europe; la *V. chione* ou *Cythérée fauve*, de couleur fauve marron, est une des plus grandes espèces. — Les terrains tertiaires renferment un très-grand nombre de Vénus *fossiles*.

Vénus désignait le *Cuivre* dans la langue des alchimistes : de là les noms de *Vitriol de Vénus*, pour dire le Sulfate de cuivre, et de *Cristaux de Vénus*, pour dire Acétate neutre de cuivre cristallisé.

VÊPRES (du latin *vesper*, soir), l'une des grandes heures canoniales faisant partie de l'office divin. Les *Vêpres* ont été ainsi nommées parce qu'autrefois elles se disaient le soir, vers le coucher du soleil. Aujourd'hui on les dit de 2 à 3 heures d'après-midi. Cette partie de l'office se compose de 5 psaumes, d'un capitule, d'une hymne ou d'une prose, du *Magnificat* et de plusieurs antiennes et oraisons. — A certains jours de fête, il y a *doubles Vêpres* : les premières, qui se disent la veille, marquent le commencement, et les secondes, la fin de la férie ou jour ecclésiastique.

Il y avait autrefois des *Messes vespertines*, c.-à-d. incorporées avec les *vêpres*. C'est ce qui a lieu encore les trois derniers jours de la semaine sainte.

VER (du latin *vermis*). Dans le langage ordinaire, on donne le nom de *Vers* à des animaux rampants, de forme allongée, sans vertèbres et sans membres articulés, qui ont le corps mou, contractile, divisé comme par anneaux, la tête non distincte. Tels sont le *Lombric* ou *Ver de terre*, les *Dragonneaux*, les *Tarets*, les *Vers intestinaux*, etc. Ces animaux vi-

vent dans la terre, les eaux, dans les fruits, le bois, le corps des animaux, dans la viande, le fromage, les étoffes, etc. On donne même quelquefois ce nom aux larves de certains insectes, aux *Asticots*, aux *Teignes*, à la larve du Hanneton (*Ver blanc*), à la chenille du Bombyx (*Ver à soie*), etc.; mais les Naturalistes ne désignent proprement sous le nom de *Vers* que deux groupes d'animaux invertébrés, les *Vers à sang rouge*, ou *Annélides* (*Voy.* ce mot), et les *Vers intestinaux*. *Voy.* ci-après.

Vers intestinaux. Cette classe d'Entozoaires, appelés *Helminthes* par les Zoologistes, renferme 3 genres principaux : le *Ténia*, ou Ver solitaire; les *Ascarides*, ou Vers des enfants, et le *Trichocéphale* (*Voy.* ces mots). — Les Vers se montrent surtout dans les climats froids et humides; ils affectent de préférence les enfants, et principalement les sujets faibles, scrofuleux et rachitiques. On ne sait absolument rien de certain sur le mode de génération de ces parasites. L'existence de Vers dans les voies digestives est signalée par des douleurs sourdes à la région ombilicale, accompagnées de fourmillement, de ballonnement de l'abdomen, de nausées, etc.; les selles sont glaireuses, d'un jaune verdâtre, surtout chez les enfants, et elles contiennent des Vers ou des débris de Vers; l'haleine a une odeur *fade* et *aigre* caractéristique. Un signe de la présence des Vers est une démangeaison plus ou moins vive vers l'orifice des fosses nasales, qui porte les sujets à se frotter sans cesse le nez. On combat en général cette affection par des remèdes spéciaux, dits *anthelminthiques*, dont les uns tuent les Vers (*vermicides*), et les autres les font rejeter au dehors (*vermifuges*). Parmi les premiers, on range la mousse de Corse, le *semen-contra*, l'oignon, l'ail, l'*assa-fœtida*, le camphre, la térébenthine, l'éther sulfurique, etc.; parmi les seconds, les vomitifs, les purgatifs, comme le tartrate de potasse et d'antimoine, le kermès minéral, le calomel, le jalap, la gomme-gutte, l'huile de ricin, la rhubarbe et le séné.

Pour débarrasser les enfants des Vers qui les tourmentent, il suffit ordinairement de lavements vinaigrés, salés, sulfureux, camphrés ou faits avec la décoction d'ail ou de tabac, et d'onctions pratiquées avec une pommade mercurielle ou camphrée; rarement il est nécessaire de recourir aux purgatifs.

VER A SOIE, *Bombyx mori. Sericaria*. On désigne sous ce nom la chenille d'un Lépidoptère nocturne, de la tribu des Bombycides, autrefois type du genre *Bombyx* (*Voy.* ce mot), dont il a été détaché depuis pour devenir le type d'un genre distinct appelé *Séricaire*. La larve, au sortir de l'œuf (*graine de Ver à soie*), a la forme d'un petit Ver grisâtre, qui grossit rapidement; après avoir subi quatre *mues* dans l'espace de 35 à 40 jours, elle commence à filer. A cette époque, le Ver à soie a de 4 à 5 centimètres de long; il est blanc, sa tête est petite, le premier anneau est très-renflé et l'avant-dernier muni d'une espèce de corne : 3 ou 4 jours lui suffisent pour achever le cocon. Après être demeuré plus ou moins longtemps à l'état de chrysalide, l'animal ramollit, à l'aide d'une liqueur corrosive qu'il dégorge, l'une des extrémités du cocon et en sort à l'état parfait. Le papillon du Ver à soie est blanchâtre ou grisâtre, et d'un aspect assez laid; à peine éclos, le mâle recherche la femelle, et peu de temps après celle-ci commence la ponte, qui ne produit pas moins de 500 œufs : cet acte important termine la vie de l'un et de l'autre. La feuille du mûrier blanc est la nourriture préférée du Ver à soie. Cependant plusieurs espèces vivent sur d'autres végétaux : le *Bombyx Pernyi* et le *B. mylitta* ou *Ver à soie Tussah*, du Bengale, sur le chêne; le *B. Cynthia*, acclimaté en Algérie, sur le Ricin, etc. — On appelle *Magnaneries* les établissements où l'on élève en grand le Ver à soie; il en existe dans le midi de la France, dans le Piémont et en Lombardie : celle de Sainte-Tulle (Basses-Alpes) est un établissement modèle.

Les Vers à soie sont sujets à plusieurs maladies qui en détruisent un nombre considérable : la *grasserie*, qui rend les chenilles onctueuses et les empêche de filer; la *consomption*, qui les fait dépérir; la *gattine*, espèce de rachitisme; la *jaunisse*; enfin la *muscardine*, qui est produite par un Cryptogame parasite (*Voy.* MUSCARDINE). La plupart de ces maladies sont l'effet de l'éducation artificielle.

Le Ver à soie est originaire de la Chine; transporté d'abord dans l'Inde, puis à Constantinople vers le milieu du VIe siècle, et en Italie dans le XIIe, il ne commença à être connu en France que du XIIIe au XIVe siècle. Ce ne fut toutefois que sous Henri IV, et surtout par les soins d'Olivier de Serres, que la sériciculture se propagea en France. Depuis cette époque, elle s'est répandue dans presque tous les pays de l'Europe. *Voy.* SÉRICICULTURE et SOIE.

Vida a chanté en latin les vers à soie *Bombyces*. M. Devilliers a donné l'*Art d'élever les vers à soie*.

On appelle *Ver assassin* la larve de l'Hydrophile brun; *Ver blanc*, la larve du Hanneton; *Ver de chapelet*, la chenille de la Teigne des grains; *Ver coquin*, une espèce d'Hydatide et la chenille de la Pyrale; *V. de crin*, *V. de Guinée* ou *de Médine*, le Dragonneau; *V. cylindrique*, l'Ascaride; *V. des digues* ou *des vaisseaux*, le Taret; *V. écumeux*, la larve d'une espèce du Cercope; *V. du Havre*, l'Arénicole; *V. luisant*, la femelle du Lampyre; *V. méduse*, l'Holothurie; *V. palmiste*, la larve de la Calandre du palmier; *V. solitaire*, le Ténia; *V. de terre*, le Lombric, etc. *Voy.* ces mots.

VERANDA, espèce de galerie légère, couverte d'un tissu de joncs ou d'une toile, qui règne autour des habitations en Amérique et dans l'Inde.

VÉRATRE, *Veratrum*, vulgairement *Véraire* ou *Varaire*, genre de la famille des Colchicacées ou des Mélanthacées, renferme des plantes vivaces, rampantes, à feuilles ovales, acuminées, nervées; à fleurs en panicule terminale; corolle petite, à 6 divisions profondes; autant d'étamines; 3 ovaires distincts, souvent absents, surmontés de 3 styles courts; 3 capsules à 2 valves, remplies de graines nombreuses. On en distingue surtout deux espèces qui croissent dans les pâturages des hautes montagnes de la Savoie, du Dauphiné, de la Provence, etc. : le *Vératre blanc* (*V. album*), vulgairement *Ellébore blanc*, qu'on croit être l'*Ellébore* des anciens, à feuilles amples, ovales ou lancéolées, marquées de nombreuses nervures simples et parallèles; à fleurs d'un blanc verdâtre, disposées en une panicule longue et rameuse, munies de bractées à la base de chaque pédicelle; et le *V. noir* (*V. nigrum*), qui ne diffère du précédent que par ses fleurs noires, et que l'on cultive pour l'ornement des jardins. Ces deux plantes fleurissent pendant l'été. Elles ont des propriétés énergiques et très-redoutables : quand les chèvres et les brebis en mangent les feuilles par mégarde, elles sont prises de violents vomissements, et finissent la plupart du temps par succomber; leurs graines font périr les poules et autres volailles; leurs racines ont une saveur qui, d'abord douceâtre, devient bientôt amère, puis âcre et corrosive, ce qu'elles doivent à un principe vénéneux qu'elles contiennent, la *vératrine* (*Voy.* ce mot). C'est un vomitif et un purgatif drastique; on ne l'emploie guère qu'à l'extérieur, dans les maladies pédiculaires et cutanées, et contre le rhumatisme articulaire. — Une autre espèce, le *Vérâtre sabadille*, ou *Cévadille* (*Voy.* ce mot), croît au Mexique : c'est un poison violent.

VERATRINE, substance alcaline végétale, qu'on retire des diverses espèces du genre *Veratre*, particulièrement de la *Cévadille*, ainsi que du *Colchique d'automne*. Elle est formée de carbone, d'hydrogène, d'azote et d'oxygène, dans les proportions

de $C^{32}H^{12}N^{1}O^{2}$; elle est solide, blanche, pulvérulente, inodore, d'une saveur très-âcre, décomposable par le feu, très-peu soluble dans l'alcool. C'est un poison très-actif et un violent sternutatoire. — La Vératrine a été découverte en 1818 par Meissner, et analysée l'année suivante par Pelletier et Caventou.

VERBAL (du latin *verbum*, parole), se dit, dans le langage vulgaire, de tout ce qui est exprimé de vive voix, par opposition à ce qui est *écrit*; et, en Grammaire, de tout ce qui tient au verbe : l'*adjectif verbal* n'est autre chose qu'un participe présent considéré comme exprimant non une action, mais un état, une manière d'être permanente : l'adjectif verbal est variable (une femme *aimante*, des peuples *errants*), tandis que le participe présent est invariable. *Voy.* PARTICIPE.

VERBASCUM, nom scientifique du genre *Molène*.

VERBE (du latin *verbum*, mot, parole), partie du discours qui sert à marquer le rapport de l'attribut au sujet, à exprimer que l'on est ou que l'on fait quelque chose : Dieu *est* bon ; Dieu *voit* toutes nos actions. Cette espèce de mot a reçu le nom de *verbe*, parce que c'est le mot par excellence, celui qui joue le principal rôle dans la proposition, et sans lequel il n'y aurait pas de sens. — Outre qu'il exprime l'*état* ou l'*action*, le verbe indique, dans presque toutes les langues, au moyen de modifications particulières, le rapport au temps, à la situation où est l'esprit quand il juge, aux personnes, au nombre : d'où les diverses inflexions de *temps*, de *modes*, de *personnes*, de *nombres* (*Voy.* ces mots). Écrire ou réciter un verbe avec ses différentes terminaisons ou inflexions, c'est *conjuguer*.

Les Grammairiens donnent au verbe *être* le nom de *verbe substantif*, de *V. proprement dit*, de *V. abstrait* ou *absolu*, parce qu'en effet il subsiste par lui-même et qu'il ne renferme aucune idée d'attribut; ils donnent à tous les autres verbes le nom de *V. attributifs*, *adjectifs*, ou *concrets*, parce qu'ils résultent de la combinaison du verbe *être* et d'un attribut : *j'aime*, *je parle*, sont pour *je suis aimant*, *je suis parlant*. — On appelle *V. actif* ou *transitif* celui qui exprime une action qui, du sujet, est transmise directement au complément ou régime (*aimer* Dieu, *composer* un ouvrage); *V. neutre*, celui qui exprime un état ou une action, mais sans avoir de complément direct (*parler* à quelqu'un, *médire* de quelque chose) ; il prend le nom de *V. intransitif* lorsque l'action se borne au sujet (*courir*, *tomber*, *mourir*). Les *verbes transitifs* admettent deux *voix* : la *voix active*, quand ils présentent le sujet comme exécutant l'action (*j'aime* Dieu); la *voix passive*, quand ils présentent le sujet comme passif ou recevant l'action (*je suis aimé*, *je suis frappé*).

On appelle encore *V. auxiliaires* les verbes qui servent à conjuguer les autres et à en former divers temps (*être*, *avoir*); — *V. défectifs* ou *défectueux*, ceux à qui il manque des temps, des modes ou des personnes (*choir*, *il gît*) ; — *V. déponents*, des verbes latins qui ont la forme passive et la signification active (*imitor*, *utor*); — *V. fréquentatifs*, ceux qui marquent que l'on réitère souvent la même action (en latin, *itare*; en français, *clignoter*); — *V. impersonnels* ou *unipersonnels*, ceux qui ne représentent ni un nom de personne, ni un nom de chose déterminé, et qui ne s'emploient qu'à la 3e personne du singulier (*il pleut*, *il arrive*); — *V. réfléchis*, ceux qui énoncent une action qui part du sujet et retombe sur le sujet lui-même : on les appelle aussi *V. pronominaux*, parce qu'ils se conjuguent avec deux pronoms (*je me flatte*, *il s'aime*); ils prennent le nom de *V. réciproques* lorsqu'ils expriment l'action réciproque de plusieurs sujets (*ils se sont tués*), etc.

Le verbe est, dans presque toutes les langues, le mot qui offre le plus d'irrégularités : ces irrégularités constituent une des grandes difficultés de l'étude des langues, notamment de la nôtre. MM. Bescherelle ont donné un *Dictionnaire usuel de tous les verbes français*, entièrement conjugués (2 vol. in-8.

VERBE (en latin *verbum*; en grec, *logos*), la seconde personne de la sainte Trinité, le Fils unique du Père éternel, coéternel et consubstantiel avec lui. Selon les termes de saint Jean : « Au commencement était le *Verbe*, et le *Verbe* était en Dieu, et le *Verbe* était Dieu. » Jésus-Christ est le *Verbe incarné*, le *Verbe fait chair*.

VERBENA, nom latin et botanique de la *Verveine*.

VERBENACÉES (du genre type *Verbena*, verveine), famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, renferme des herbes, ou plus souvent des arbrisseaux, parfois des arbres élevés, à tiges et à rameaux ordinairement tétragones ; à feuilles opposées, parfois verticillées, tantôt simples, entières, tantôt incisées, sans stipules ; à fleurs parfaites, ordinairement irrégulières, en épis ou en corymbes; calice libre, gamosépale, persistant, tubuleux ; corolle gamopétale, tubuleuse, le plus souvent irrégulière et comme bilabiée ; étamines insérées au tube ou à la gorge de la corolle, rarement au nombre de 5, parfaites, didynames ; anthères biloculaires; ovaire libre, à 2 ou 4 loges, quelquefois à une seule, formé de 2 carpelles à bords rentrants, simulant une double demi-cloison ; style terminé par un stigmate simple ou bifide. Le fruit est une baie ou drupe, contenant un noyau à 2 ou 4 loges, souvent monospermes. — On divise les Verbénacées en trois tribus : les *Verbénées*, à fruit sec ou à peine charnu (genres *Verbena*, *Lippia*, *Priva*) ; les *Lantanées*, à fruit drupacé, indéhiscent (genres *Vitex*, *Lantana*, etc.); les *Ægiphilées*, à fruit charnu (genres *Ægiphila*, *Cornutia*, *Volkameria*, etc.).

VER-COQUIN, nom vulgaire de la chenille de la *Pyrale*, insecte qui ronge la vigne.

Sorte de vertige qui atteint quelques animaux, et que l'on attribue à la présence dans le cerveau d'une Hydatide, le *Cœnure*, auquel on donne aussi le nom de *Ver-coquin*. *Voy.* TOURNIS.

VERDAU, chenille d'une espèce d'*Alucite*.

VERDELET, nom vulgaire du *Bruant commun*.

VERDET, sel de cuivre. *Voy.* VERT-DE-GRIS.

VERDICT (du latin *vere dictum*, dit sincèrement), mot qui, de la législation anglaise, a passé chez nous dans l'usage pour désigner ce que la loi appelle proprement la *déclaration du jury* (Code d'instr. crim., art. 348 et suiv.). *Voy.* JURY.

VERDIER, nom donné vulgairement au *Bruant commun*, à cause de sa couleur vert-jaunâtre.

On appelle *Verdier du Cap ou des Indes* le Fringille vert-brunet ; *V. de Java*, le Toupet bleu ; *V. de la Louisiane*, le Fringille pape; *V. à tête rouge*, un Tangara, etc.

VERDURON, synonyme de *Venturon*. *Voy.* SERIN.

VÉRETILLE, *Veretillum*, genre de Polypes très-voisins des *Pennatules* (*Voy.* ce mot). La *V. cynomoire* (*V. cynomorium*), vulgairement *Verge de chien*, commune dans la Méditerranée, est plus grosse que le pouce et longue de près de 35 centimètres : elle est très-phosphorescente.

VERGE (du latin *virga*), baguette longue et flexible. Dans le style biblique, on emploie ce mot comme synonyme de *baguette*, pour désigner un bâton doué d'une vertu miraculeuse ; on dit : la *verge de Moïse*, la *verge d'Aaron*. En parlant des magiciens, on dit plutôt *Baguette*. *Voy.* ce mot et MAGIE.

On nommait autrefois *Verge* une baguette garnie d'ivoire que portaient les *huissiers à verge*.

Verges se dit d'un faisceau de brins de bouleau ou d'osier dont on se sert pour fustiger. *Passer par les verges*, c'est, dans la Discipline militaire, subir le supplice de la fustigation. *Voy.* ce mot et BAGUETTES.

Verge est aussi le nom d'une ancienne mesure dont on se servait pour mesurer les terres, et qui valait à

peu près le quart de l'arpent. On appelait *Vergée* l'étendue d'une verge carrée : en Normandie, la vergée était de 538 toises carrées (environ 2043 m. c.).

Dans les Arts, on donne le nom de *Verge* à diverses sortes de tiges : à la tige qui tient au piston d'une pompe ; à une pièce du tour dont on se sert pour tourner en l'air ou en figures irrégulières, etc. — On appelle *Verge du balancier*, la tige qui supporte la lentille ; *V. de girouette*, la tige au sommet de laquelle tourne une girouette ; *V. d'une fusée*, la baguette à laquelle on attache une fusée volante. — On nomme aussi *Verges*: 1° des aiguilles ou broches en usage dans la fabrique du velours ; 2° des baguettes de bois que les Tisserands font passer entre les fils de la chaîne.

En Botanique, on nomme vulgairement *Verge de Jacob* ou *Bâton de Jacob* l'Asphodèle jaune ;— *Verge d'or*, plusieurs plantes de la famille des Composées, et notamment la *Solidage* (*Solidago virga aurea*) : c'est une plante à tiges hautes, un peu rougeâtres, presque glabres ; à feuilles ovales ou lancéolées, plus ou moins larges, entières ou dentées ; à fleurs jaunes, en grappes : elle est très-commune dans nos bois, est recherchée des bestiaux et fait partie des vulnéraires suisses. La *V. d'or du Canada*, cultivée dans les jardins, fournit une bonne laque jaune. On distingue encore la *V. d'or immortelle*, la *V. d'or odorante* et la *V. d'or élevée*.

VERGER (du latin *viridarium*, qui a le même sens), lieu clos planté d'arbres fruitiers en plein vent. La place des arbres dans le verger doit être déterminée suivant leur nature : les noyers, placés du côté du vent dominant, servent d'abri aux autres arbres ; viennent ensuite les poiriers, puis les pommiers, les cerisiers, les abricotiers, et enfin les pruniers, tous placés par espèces en lignes droites et parallèles. Les noyers appelés à parvenir à la plus haute taille doivent être plantés à environ 20 mètres l'un de l'autre : il suffit de 15 mètres entre les poiriers et les pommiers ; de 10 entre les cerisiers, les abricotiers ; de 8 entre les pruniers. Le sol du verger peut être cultivé en pâturage ou en prairie ; on peut encore y cultiver avec avantage des céréales, et de préférence des plantes qui exigent des binages d'été, comme les pommes de terre, les haricots, le maïs, etc.

Au moyen âge, beaucoup d'ouvrages mystiques ou autres ont été intitulés le *Verger* ou *Vergier* : exemple, le *Vergier céleste*.

M. de Fontanes a chanté *le Verger* (1788).

VERGERETTE, VERGEROLLE, noms vulgaires de l'*Erigéron*, plante de la famille des Composées.

VERGETTURES (de *vergettes*), taches violacées, sanguines, allongées, et ressemblant à celles que laissent les coups de *verges*, qui se manifestent à la peau dans certaines maladies, telles que quelques affections scorbutiques ou fébriles, etc.

VERGEURES (de *verge*). Les fabricants de papier appellent ainsi les fils de laiton attachés en long sur la forme pour soutenir la pâte. On donne aussi ce nom à la marque ou raie que laissent ces fils, et qui paraît sur le papier : le papier est alors dit *vergé*. Le papier mécanique n'a point de vergeures.

VERGLAS (du latin *viridis glacies*, glace vive), glace mince étendue sur la terre, et produite par une petite pluie qui se gèle à mesure qu'elle tombe.

VERGNE, nom vulgaire de l'*Aune*. *Voy.* VERNE.

VERGUES (du latin *virga*, verge, bâton), grandes pièces de bois longues, arrondies, plus grosses au milieu qu'aux extrémités, et placées horizontalement sur leurs mâts respectifs, plus ou moins au-dessus du niveau de la mer. Elles servent à porter les voiles et à en étendre le côté supérieur : c'est sur la vergue qu'on *serre* la voile lorsqu'elle ne doit plus rester tendue. Les vergues sont en bois de sapin, d'un seul morceau ou d'assemblage. On les distingue par le nom des voiles qu'elles portent. — Deux vaisseaux sont dits *vergue à vergue* lorsque étant placés l'un à côté de l'autre, leurs basses vergues, dépassant en longueur la largeur du bâtiment, se prolongent réciproquement au-dessus de leurs ponts.

VERICLE, nom que donnent les Joailliers aux pierres fausses contrefaites avec du *verre*.

VÉRIFICATEUR, VÉRIFICATION (du latin *verificare*, de *verum facere*, rendre vrai, authentique). On appelle *Vérificateur* celui qui est commis soit pour vérifier des comptes, comme les *Vérificateurs de l'enregistrement*, ou des travaux exécutés, comme les *Architectes-Vérificateurs*, etc., soit pour examiner si certains règlements sont observées, comme les *V. des douanes*, les *V. des poids et mesures*, ou si une écriture est vraie ou fausse, comme les *Experts-vérificateurs* près des tribunaux.

Vérification d'écritures. Lorsqu'une partie refuse de reconnaître ou désavoue son écriture ou sa signature, et dans le cas où ses ayants cause déclarent ne point les reconnaître, la *vérification* en est ordonnée en justice (Code Nap., art. 1324). Le Code de Procédure civile (art. 193-213) détermine la forme qui doit être observée dans les *vérifications d'écritures*.

Vérification des pouvoirs, se dit, dans le langage parlementaire, de l'examen qu'on fait des titres d'un représentant, d'un député, pour son admission.

VÉRIN ou VERRIN, cric ou machine à vis qu'on fait tourner verticalement avec deux barres qui la traversent en croix. On s'en sert communément en marine pour enlever des fardeaux très-pesants, comme les baux d'un pont.

VÉRINE, mieux *Verrine*, sorte de lampe de verre employée sur les navires. *Voy.* VERRINE.

VÉRITÉ (en latin *veritas*), ce qui est réellement. En Logique, on définit la *Vérité* la conformité de la pensée avec son objet, et on l'oppose à *erreur* ; en Morale, c'est la conformité de ce qu'on dit avec ce qu'on pense, et on l'oppose à *mensonge*. Les philosophes se sont demandé si l'homme pouvait découvrir la vérité, et à quel signe, à quel *criterium*, il pourrait la reconnaître ; si la vérité accessible à notre esprit n'est pas une vérité purement *relative* (ou, dans le langage de Kant, *subjective*), et s'il n'existe pas en outre une vérité *absolue* (*objective*), qui nous reste toujours cachée. Pour ces questions, qui se confondent avec celles auxquelles la certitude peut donner lieu, *Voy.* CERTITUDE, CRITICISME, CRITERIUM.

Une *vérité* est une proposition vraie : on distingue des *Vérités physiques*, des *V. métaphysiques*, *mathématiques* ou *morales*, selon l'ordre de faits auquel elles appartiennent. — On appelle *Vérités premières* ou *intuitives*, les axiomes qui sont admis aussitôt qu'exprimés, et *V. déduites*, celles qui sont le fruit de la démonstration. Les philosophes écossais ont cherché à dresser une liste exacte des *Vérités premières* ou *Premiers principes*, qui sont la base de toute certitude.

On a fait de la Vérité une divinité allégorique, fille de Saturne ou du Temps et mère de la Justice. On la représente ordinairement sous la figure d'une femme nue, tenant à la main un miroir ou un flambeau, et quelquefois sortant d'un puits : c'est pour exprimer la difficulté de découvrir la vérité qu'on lui donne un puits pour demeure.

VERJUS (de *vert jus*). Ce mot désigne : 1° une variété de Raisin, à grains longs et gros, et à peau fort dure, qui est très-acide et qui ne mûrit jamais complétement ; 2° le suc très-acide des raisins cueillis avant leur maturité. On emploie le verjus en manière de vinaigre dans certains assaisonnements, notamment pour accommoder les cerneaux, ou dans la confection de certains sirops. On l'emploie quelquefois aussi en Médecine comme rafraîchissant.

VERLION, *Vermilio*, genre de Diptères de la famille des Brachystomes, tribu des Leptides, créé par Macquart, est d'un gris brunâtre, avec 4 bandes sur le thorax. Il se trouve dans la France méridionale.

VERMEIL (qu'on dérive du latin *vermiculus*, vermisseau, nom par lequel on désignait spécialement le *coccus* ou cochenille du chêne, qui donne une belle couleur rouge), se dit, en général, de ce qui est d'un rouge un peu plus foncé que l'incarnat, comme les lèvres, le vin, etc.

En Orfèvrerie, on appelle *Vermeil* l'argenterie dorée : on la dore au feu avec de l'or amalgamé.

Les Peintres donnent le nom de *Vermeil* à un vernis composé de gomme et de cinabre mêlés et broyés dans de l'essence de térébenthine, et dont on se sert pour donner de l'éclat aux dorures.

VERMEILLE. En Joaillerie, on donne ce nom à l'*Hyacinthe*, lorsque sa couleur, naturellement jaune orangé, se trouve mêlée d'une teinte rouge. La *Vermeille orientale* est un *Corindon* de couleur rouge écarlate; la *V. commune* ou *occidentale* est un *Grenat* de couleur rouge orangé.

VERMET, *Vermetus* (de *vermis*, ver, à cause de la forme de l'animal), genre de Mollusques Gastéropodes, de l'ordre des Tubulibranches, que Linné confondait à tort avec les Serpules : coquille tubuleuse, fixe, souvent régulière et turriculée dans le premier âge, se prolongeant plus tard en un tube irrégulièrement contourné. L'animal a beaucoup d'analogie avec le *Trochus* et le *Turbo*. Le *Vermet lombrical* est commun dans les mers du Sénégal.

VERMICELLE (de l'italien *vermicello*, petit ver), pâte en forme de petits tuyaux minces, faite avec de la fleur de farine de froment, appelée *gruau* ou *semoule*, et qui sert pour les potages. Pour faire le vermicelle, on commence par pétrir la farine avec de l'eau chaude; on la couvre ensuite d'un double linge, et on la foule avec les pieds pendant quelques moments; puis on écrase cette pâte durant deux heures sous un énorme couteau de bois appelé *bric*. Pour lui faire prendre la forme voulue, on la met dans un vase en métal au fond duquel est placé un crible percé de petits trous. On entoure le vase d'un réchaud afin de liquéfier la pâte, et, au moyen d'une presse verticale, on la pousse et on la fait sortir en filets, qui sont aussitôt refroidis et séchés par un ventilateur. Quand ils sont parvenus à la longueur de 3 à 4 décim., on les casse et on les arrondit en anneaux. — L'espèce de vermicelle la plus renommée se fait en Italie, et particulièrement à Naples et à Gênes; mais on en fabrique aujourd'hui d'excellents dans plusieurs villes de France, à Paris, Lyon, Clermont, Marseille, Grenoble, Toulouse, Montpellier, etc. *Voy.* PATES D'ITALIE.

VERMICULAIRE, qui ressemble aux vers ou qui se meut comme eux. En Médecine, le *Pouls* est dit *vermiculaire* quand les battements, petits et faibles, ressemblent aux mouvements ondulants de vers qui rampent. On donne le nom de *Mouvement vermiculaire* au mouvement péristaltique des intestins.

Vermiculaire brûlante : c'est l'Orpin brûlant.

VERMICULITE, espèce de Talc remarquable en ce que, chauffée à la flamme d'une bougie, elle fait sortir un grand nombre de petits prismes déliés, cylindroïdes, qui s'allongent en se contournant comme des vers. Ce ne sont que les feuillets de ces petits prismes qui sont écartés les uns des autres par l'action de la chaleur.

VERMIFORME, c.-à-d. *qui a la forme d'un ver*. En Anatomie, on appelle *Éminence vermiforme supérieure* la saillie allongée que présente la partie antérieure et moyenne de la face supérieure du cervelet; *Éminence vermiforme inférieure*, l'éminence assez volumineuse située dans l'enfoncement que présente la face inférieure de ce même organe.

VERMIFUGES (de *vermis*, ver, et *fugare*, chasser), médicaments propres à déterminer l'expulsion des vers. *Voy.* VERS INTESTINAUX.

VERMILIO. *Voy.* VERLION.

VERMILLON (de *vermeil*), composé de mercure et de soufre, d'un beau rouge vif, qu'on emploie dans la peinture et pour colorer les belles cires à cacheter. On l'obtient soit en broyant sous des meules du *cinabre* (*Voy.* ce mot) avec de l'eau, soit en faisant bouillir ensemble de l'eau, de la potasse, du soufre et du mercure, jusqu'à ce que la masse, d'abord noire, ait pris une belle couleur de carmin. On fabrique par an plus de 10,000 kilogr. de vermillon et de cinabre dans le seul département de la Seine. Le vermillon de Chine est particulièrement estimé : il est en poudre très-fine, d'un rouge foncé éclatant. On tire aussi du vermillon d'Allemagne, de Hollande et du Levant. Le Vermillon dit *de Provence* est le Kermès minéral.

Les Grecs connaissaient le vermillon sous le nom de *miltos*; les Romains, sous celui de *minium* : ils l'employaient comme fard et s'en servaient pour peindre les statues des dieux. Les anciens employaient aussi le vermillon pour enluminer des caractères tracés sur l'or ou le marbre, notamment les inscriptions des tombes.

Vermillon, nom d'une espèce de *Gobe-mouches*.

VERMINE (du latin *vermis*, ver), se dit collectivement de toutes sortes d'insectes nuisibles ou incommodes, comme vers, poux, puces, punaises, etc. (*Voy.* ces mots). — On appelle *Maladies vermineuses* les maladies produites par des vers intestinaux.

VERMOUT (de l'allemand *wermuth*, absinthe), vin blanc dans lequel on a fait infuser de l'absinthe, et que l'on boit à jeun, pour exciter ou pour réveiller l'appétit. On estime le *Vermout de Turin*.

VERNAL (du latin *vernalis*, de *ver*, printemps), qui arrive au printemps : c'est ainsi que l'on dit *Fièvres vernales*, *Fleurs vernales*, etc.

VERNATION (du latin *ver*, printemps), nom donné par les Botanistes à la disposition qu'affectent les feuilles dans le bourgeon au moment qui précède leur premier développement. *Voy.* ESTIVATION.

VERNE (de *vernus*, printanier), nom vulgaire donné à l'*Aune*, parce que cet arbre est hâtif.

VERNIER (du nom de son inventeur), sorte de micromètre ou instrument de réduction qui consiste en un quart de cercle divisé en 90 degrés, et placé sur un secteur mobile divisé lui-même en 30 parties : ce qui permet d'arriver avec précision aux plus petites divisions. Il est surtout utile dans la fabrication des instruments d'astronomie. Le Vernier n'est qu'un perfectionnement du *Nonius* (*Voy.* ce mot). C'est en 1631 que fut imaginé ce mode de division.

VERNIS (du bas latin *vernix*), matière liquide, épaisse et visqueuse qu'on applique en couches minces sur les corps pour les préserver de l'action de l'humidité et de l'air, tout en leur donnant un aspect brillant et agréable. On compose les vernis avec des substances résineuses qu'on dissout dans certains liquides qui, en s'évaporant, les laissent pour résidus, ou qui se résinifient eux-mêmes au contact de l'air. On distingue, d'après cela, les *Vernis à l'éther*, les *V. à l'alcool*, les *V. à l'essence* et les *V. gras*. (C'est improprement qu'on appelle *Vernis* l'émail opaque qui sert de couverte à la faïence et aux autres poteries.)

Les *Vernis à l'éther* s'emploient en Bijouterie pour réparer les accidents qui arrivent fréquemment aux émaux sur bijoux : on les prépare en dissolvant du copal dans de l'éther ordinaire; ces vernis sont tellement siccatifs qu'ils bouillonnent sous le pinceau par l'effet de la rapide évaporation de l'éther.

Les *Vernis à l'alcool* s'appliquent sur les meubles, les boîtes, les étuis, les cartons, etc.; on les prépare en dissolvant dans l'alcool, au bain-marie, des résines, telles que la sandaraque, la térébenthine, la gomme-laque, le mastic, etc. On les colore en rouge par le santal, l'orcanette, la cochenille, le carthame, le sang-dragon; en jaune, par le curcuma, le rocou, le safran, la gomme-gutte; en vert, par l'acétate de cuivre.

Les *Vernis à l'essence* sont moins siccatifs que les précédents, mais ils sont plus faciles à polir et plus durables; on les compose avec les mêmes résines, qu'on dissout dans l'essence de térébenthine; quelquefois on emploie aussi l'essence de lavande; on les colore avec les mêmes substances. Ils servent particulièrement à vernir les tableaux.

Les *Vernis gras* sont de tous les vernis les moins siccatifs, mais les plus solides : aussi les destine-t-on à tous les usages auxquels les vernis à l'alcool et à l'essence ne pourraient pas être employés à cause de la trop faible résistance qu'ils opposent à l'action de la lumière et de la chaleur solaires, et des intempéries de l'air. Les devantures de magasin, les portes, les fenêtres de nos habitations, les équipages de luxe, les voitures de fatigue, les objets en tôle, les plateaux de cabaret, les lampes, etc., réclament spécialement ce genre de vernis. On compose les vernis gras en incorporant à chaud du copal ou du succin à de l'huile de lin et à de l'essence de térébenthine. L'enduit qui recouvre les *toiles cirées*, les *cuirs vernis*, les *chaussures vernies*, est, ainsi que le *mastic hydrofuge*, un vernis gras.

On peut consulter sur la fabrication des vernis le *Traité théorique et pratique sur l'art de faire les vernis*, par M. Tripier-Deveaux, Paris, 1845.

En Botanique, on appelle vulgairement: *Arbre au vernis* ou *Vernis du Canada*, l'espèce de Badamier avec laquelle on fait la laque (*Voy.* BADAMIER et LAQUE); — *V. de la Chine*, une espèce d'Ailante, l'*Ailantus glandulosa* ou *Augia*, très-bel arbre de la famille des Xanthoxylées, qui croît en Chine et dans les îles de la mer du Sud : cet arbre, à feuilles ternées, grandes, luisantes, entières, et portées par de longs pétioles ou tiges, à fleurs d'un blanc verdâtre, en panicules, donne un fruit d'un goût exquis, et fournit un vernis excellent, noir ou jaune, mais d'une odeur très-fétide, qu'on obtient par voie d'incision; — *V. du Japon*, une espèce de Sumac (*Voy.* SUMAC). On cultive le *V. de la Chine* et le *V. du Japon* dans les parcs et les jardins, comme arbres d'ornement.

VERNONIE, *Vernonia* (de Will. *Vernon*, botaniste), genre de la famille des Composées, type de la tribu des Vernoniées, renferme des arbres, des arbrisseaux et des herbes à feuilles alternes, souvent glanduleuses; à fleurs pourpres, roses ou blanches, en capitules à inflorescences diverses, souvent scorpioïdes. Ce genre ne renferme pas moins de 375 espèces. Les plus connues sont la *Vernonie de New-York* et la *V. élevée*, qu'on cultive comme plantes d'ornement, et la *V. anthelmintique* ou *Calageri*, dont les graines donnent une poudre qui jouit de propriétés vermifuges.

VÉROLE (PETITE). *Voy.* VARIOLE.

Petite vérole volante. Voy. VARICELLE.

VÉRON ou VAIRON, nom vulgaire d'une espèce d'Able, le *Leuciscus phoxinus*.

VÉRONIQUE, *Veronica*, genre de la famille des Scrofulariées, type de la tribu des Véronicées. Selon les uns, son nom lui a été donné par allusion à sainte Véronique, à cause des vertus qu'on lui attribuait; selon les autres, c'est une corruption de *Vettonica* ou *Betonica*, épithète tirée de *Vettonia*, contrée des Pyrénées où l'on trouve cette plante.

Ce genre renferme des plantes herbacées ou frutescentes, à feuilles opposées ou verticillées; à fleurs bleues ou blanches : calice persistant, à 4 ou 5 divisions; corolle en roue, à 4 lobes un peu inégaux; 2 étamines, un ovaire supérieur, comprimé; un style; le fruit est une capsule plus ou moins comprimée, ovale ou en cœur renversé, à 2 valves, à 2 loges contenant plusieurs semences. Les espèces en sont très-nombreuses. Les seules employées sont : la *Véronique beccabunga* ou *beccabunga*, vulgairement *Cresson de cheval*, *V. cressonée*, qui croît sur les bords des étangs, des ruisseaux et des fontaines : fleurs bleues, disposées en grappes simples, axillaires; le suc de cette plante est antiscorbutique, d'une saveur âcre, un peu amère : on la substitue au cresson; ses jeunes pousses se mangent en salade, ou cuites avec le cresson, les épinards, etc.; — la *V. officinale* (*V. officinalis*), vulgairement *Thé d'Europe*, à fleurs d'un bleu pâle, qui croît dans les bois montueux, sur les collines sèches et arides : son infusion théiforme procure une boisson assez agréable, légèrement diurétique, un peu tonique; — la *V. petit chêne* (*V. chamædrys*), très-commune dans les prés, le long des haies : belles fleurs bleues disposées en une longue grappe latérale; son infusion est aussi agréable que celle de la Véronique officinale : elle jouit des mêmes propriétés. — Parmi les Véroniques exotiques cultivées comme plantes d'ornement, on remarque la *Veronica speciosa*, originaire du Japon, à fleurs bleues, disposées en épi dense; et la *V. salicifolia*, à fleurs d'un bleu clair. — On a fait de la Véronique un symbole de la fidélité.

Véronique femelle, nom vulgaire d'une espece de Linaire (*Linaria spuria*); *V. des jardiniers*: c'est l'Amourette fleur de coucou ou Lychnide des prés.

VERRAT (du latin *verres*), le Cochon mâle.

VERRE (en latin *vitrum*), se dit en général de tout corps transparent ou translucide qui est aigre, cassant, sonore à la température ordinaire, et qui se ramollit et fond à une forte chaleur. Dans l'Industrie, on restreint la dénomination de *verre* aux composés de silice, de potasse ou de soude, et de chaux ou d'oxyde de plomb, donnant par la fusion une masse amorphe et transparente et qui ne se dissout ni dans l'eau ni dans les acides. Les propriétés et les usages du verre varient suivant la nature de ses parties constituantes. On distingue : le *Verre commun*, dont on fait surtout les bouteilles, et qu'on fabrique avec du sable ferrugineux, des cendres ou des soudes brutes, de l'argile jaune et des tessons de bouteilles; le *V. à vitres* et *à glaces*, qui se fait avec du sable blanc, du sel de soude ou du sulfate de soude, des rognures de verre blanc, un peu de craie ou de chaux et d'oxyde de manganèse (*Voy.* VITRE); le *Cristal ordinaire* et le *V. à gobeleterie de Bohême*, dit aussi *Cristal de Bohême*, destinés aux vases à boire, flacons, cornues, vases d'ornement, qu'on fait avec les mêmes matières, mais en employant du carbonate de potasse au lieu du carbonate de soude (*Voy.* CRISTAL); le *Crown-glass*, avec lequel on fait les lunettes de spectacle, les lentilles grossissantes et les instruments d'optique, et qui s'obtient avec un mélange semblable (*Voy.* CROWN-GLASS); le *Flint-glass*, pour lunettes achromatiques, qu'on obtient en mêlant du sable blanc, du carbonate de potasse purifié, du minium, un peu de nitre et de borax; le *Strass*, avec lequel on imite les pierres précieuses, et qui se fait avec du cristal de roche et du sable blanc, du carbonate de potasse pur, du minium, un peu de borax et d'acide arsénieux.

La transparence et la blancheur sont les premières qualités du verre, et dépendent du choix des matières premières. Le verre est parfaitement élastique entre certaines limites, et en général très-sonore : on a utilisé cette dernière propriété dans l'*harmonica* (*Voy.* ce mot). Le verre est ordinairement très-fragile; cependant les verres non plombeux, et surtout les verres de Bohême, lorsqu'ils sont bien fabriqués, peuvent devenir assez solides et même assez durs pour faire feu au briquet. Tous les verres sont plus ou moins fusibles; lorsqu'ils sont ramollis par la chaleur, ils se travaillent avec la plus grande facilité, et peuvent se tirer en fils aussi fins que ceux d'un cocon de ver à soie : on a pu même en faire des étoffes. Les verres à base de soude sont plus fusibles et plus durs que ceux à base de potasse. Lorsqu'il est soumis à un refroidissement rapide, le verre devient très-fragile, comme on le voit dans les *larmes*

bataviques (*Voy.* ce mot). On diminue l'extrême fragilité du verre en le soumettant à un *recuit*, c.-à-d. à un refroidissement plus ou moins lent. Les verres supportent d'autant mieux les variations de température qu'ils ont été refroidis plus lentement. Exposés pendant un temps plus ou moins long à une température assez élevée, mais trop faible pour les fondre, ils perdent leur transparence et deviennent très-durs; on dit alors qu'ils se *dévitrifient*.

La densité des verres varie avec leur composition de 2,4 à 3,3; celle du verre à vitre est d'environ 2,6; du verre à bouteilles, de 2,7; du crown-glass, de 2,5; du cristal, de 2,9 à 3,3. Plus un verre est dur et infusible, moins il est altérable par l'action des agents atmosphériques et chimiques; cependant aucun ne résiste à l'action de l'acide fluorhydrique : aussi est-ce avec cet acide qu'on grave sur le verre. Les verres trop alcalins s'altèrent peu à peu par l'humidité de l'air, en perdant leur éclat et leur poli; un grand excès d'alcali rend le verre entièrement soluble dans l'eau (*Voy.* VERRE SOLUBLE). Une semblable altération se manifeste sur les vitres des vieilles maisons, et, en général, des endroits humides et habituellement chauds, comme les écuries, où l'on voit souvent le verre se dépolir et s'écailler. On observe les mêmes effets sur les verres antiques qu'on trouve dans les ruines et les tombeaux.

Les *Verres colorés* ou *Verres de couleur* sont des verres teints par de très-petites quantités d'oxydes métalliques qui sont fondus dans la pâte : les *blancs* s'obtiennent avec l'acide stannique ou l'arséniate de plomb, les *bleus*, avec l'oxyde de cobalt; les *pourpres*, *violets* et *carmins*, avec le pourpre de Cassius, le protoxyde de cuivre, le peroxyde de manganèse; les *rouges* et les *bruns*, avec le sesquioxyde de fer; les *verts*, avec le deutoxyde de cuivre, le sesquioxyde de chrome, ou avec un mélange d'oxyde de cobalt, d'oxyde d'antimoine et de chlorure d'argent; les *jaunes*, avec l'oxyde d'urane, le chromate de plomb, certaines combinaisons d'argent, des mélanges d'acide antimonieux et d'oxyde de plomb; les *noirs* et les *gris*, avec les oxydes de manganèse, de cobalt et de fer, etc. C'est avec ces sortes de verres colorés qu'on fabrique les vitraux de nos églises, et qu'on peint sur verre (*Voy.* ci-après). Les *émaux* sont aussi des verres colorés avec les mêmes substances, mais dans lesquels la dose est en général plus forte que dans les verres transparents. *Voy.* EMAIL.

Fabrication et travail du verre. Les différentes espèces de verre se fabriquent de la même manière : on réduit en poudre fine et on mêle les matériaux qui doivent le composer; puis le mélange, dit *composition*, est soumis à l'action du feu dans des creusets d'une argile très-réfractaire. Lorsque la masse est parfaitement fondue et la vitrification complète, on *cueille*, à l'extrémité d'une canne ou tube de fer, une petite quantité de verre que l'on souffle en cylindre : on donne ensuite au verre ainsi soufflé diverses façons qui varient selon la destination du verre. La fonte du verre se fait ordinairement au bois; on peut se servir de la houille pour la fabrication des verres à bouteilles. Pendant la fusion, il surnage souvent à la surface du creuset des impuretés que les verriers appellent *fiel* ou *sel de verre* : ce sont des sulfates et des chlorures provenant des alcalis impurs qui entrent dans la fabrication du verre. — Les principales fabriques de verre, en France, sont à Paris, à la Villette, à Choisy-le-Roi, à Fougères (Ille-et-Vilaine), dans le département de la Seine-Inférieure (Grande-Vallée, le Landel), à Bordeaux, à Cuffies (Aisne), etc. — Pour plus de détails, *Voy.* VITRES, GLACES, BOUTEILLES, CRISTAL, etc.

On taille et on polit le verre au moyen de roues et de meules montées sur un tour en l'air : on dégrossit d'abord les pièces avec une roue de fer et du sable mouillé; on se sert ensuite de meules siliceuses plus ou moins fines; enfin on donne le poli avec une roue en bois et diverses matières, telles que la pierre ponce, la potée d'étain, etc. — On grave sur le verre à la pointe de diamant et au moyen de l'acide fluorhydrique : dans ce dernier cas, on recouvre le verre d'un léger vernis de cire et de térébenthine; on trace un dessin avec le burin, et on soumet les parties mises à nu à l'action corrosive de l'acide. On peut aussi peindre sur le verre. *Voy.* ci-après PEINTURE SUR VERRE.

Historique. La découverte du verre est très-ancienne : car il est fait mention de ce produit en différents endroits de la Bible. D'après Pline, elle serait due à des voyageurs phéniciens, qui, s'étant servis de natron pour construire un foyer sur le sable, produisirent par hasard du verre par la fusion du sable mêlé au natron. Il est plus probable que cette découverte a été amenée par les recherches qu'on a faites sur le traitement des minerais par la fusion, les gangues, en se liquéfiant, donnant des laitiers qui sont souvent de véritables verres. Il est certain, du reste, que les Égyptiens et les Phéniciens pratiquaient l'art de la verrerie avant tous les autres peuples : les verreries de Tyr, Sidon, Alexandrie furent célèbres dans l'antiquité. Les Grecs connurent aussi de bonne heure la fabrication du verre. Du temps de Pline, on commençait à établir des verreries dans les Gaules et en Espagne; cependant, l'emploi du verre à vitres à Rome ne date que du IIIe siècle. C'est aux Français que les Anglais empruntèrent l'art de la verrerie, vers le VIIe siècle; à leur tour, ils en enrichirent, dans le courant du VIIIe siècle, la Germanie, d'où il pénétra dans le Nord. Au moyen âge, Venise se distingua par ses verreries, qui furent reléguées, en 1291, à 8 *kilomètres* de la ville, dans la presqu'île de Murano : c'est, dit-on, dans cet endroit qu'on fabriqua les premières glaces soufflées. C'est aussi dans le moyen âge que la fabrication du verre s'introduisit en Bohême, et y acquit, grâce à l'extrême pureté des matières premières qu'on rencontre en abondance dans ce pays, une supériorité et une réputation qui se sont maintenues jusqu'à nos jours. Sous Louis XIV, de grandes verreries s'établirent en France, par les soins de Colbert. Vers 1665 fut créée la première fabrique de glaces soufflées, à Tourlaville, aux environs de Cherbourg. En 1688, Abraham Thévart inventa à Paris l'art de *couler* les glaces. *Voy.* GLACES.

M. Julia-Fontenelle a donné un *Manuel du Verrier* (dans la collection Roret).

PEINTURE SUR VERRE. Elle se pratique en peignant le verre avec des couleurs fusibles, qui ne sont elles-mêmes que des matières vitreuses (*Voy.* VERRES COLORÉS). Pour faire adhérer ces couleurs sur le verre, on les mêle préalablement avec des fondants, tels que le borax et le silicate de plomb; on broie les couleurs sur une plaque de verre avec l'essence de térébenthine, et on les applique sur la vitre au moyen d'un pinceau; les verres ainsi peints sont soumis à la cuisson dans un fourneau à réverbère, où ils s'amollissent sans se fondre.

La peinture sur verre fut en grand honneur au moyen âge : on l'employait pour décorer les vitraux des églises et des palais. On n'en connait pas bien l'origine : l'invention en est attribuée par les uns à un peintre de Marseille qui travaillait à Rome sous Jules II; par les autres, à un Hollandais du même temps nommé Arnold Hort; cependant elle doit être beaucoup plus ancienne, puisque l'on a des restes de peinture sur verre qui datent de la fin du Xe siècle.

Longtemps on n'employa, au lieu de peinture, que des verres de couleur, que l'on coupait en morceaux et que l'on arrangeait symétriquement, comme de la mosaïque, ou que l'on découpait pour en faire des figures; ou réunissait ces morceaux avec des rubans de plomb. C'est au XVe et au XVIe siècle que la peinture sur verre proprement dite fut le plus florissante :

Jean de Bruges, Albert Durer et Lucas de Leyde perfectionnèrent ses procédés, et firent sur verre des ouvrages remarquables par l'effet des couleurs non moins que par l'expression et par la beauté des formes. Jean Cousin s'acquit dans ce genre une grande réputation en France. A partir du XVIIe siècle, la peinture sur verre fut tellement négligée que l'opinion s'était accréditée que le secret s'en était perdu; cependant les procédés de cet art, décrits dans tous les livres n'ont jamais pu être inconnus. De nos jours, on a tenté de donner à la peinture sur verre une nouvelle vie, et l'on a pu, grâce aux découvertes de la chimie, lui faire faire de nouveaux progrès. — M. Schmithals a écrit un *Traité de la peinture sur verre chez les anciens*, Lemgo, 1826; M. L. Batissier, un *Traité de la Peinture sur verre*, 1850, et M. Reboulleau un *Manuel* de cet art. On doit à M. Ferd. de Lasteyrie l'*Hist. de la Peinture sur verre d'après les monuments* (1837), et à MM. Levy et Capronnier l'*Hist. de la P. sur verre en Europe* (1856).

Verre d'antimoine, oxyde d'antimoine vitrifié et mêlé de soufre : on s'en sert, dans la Pharmacie, pour la préparation de l'émétique et dans la composition des pierres de couleur.

Verre de fougère, verre dans lequel il entre des cendres de fougère : c'est cette composition qui a donné lieu à dire figurément en poésie que *le vin rit dans la fougère*.

Verre de Moscovie, mica lamellaire qu'on extrait de Sibérie, et dont on s'est servi comme de vitre.

Verre soluble. C'est un verre entièrement soluble dans l'eau bouillante. On le prépare en faisant fondre dans un creuset réfractaire 10 parties de potasse du commerce, 15 parties de quartz finement pulvérisé et une partie de charbon, et laissant le mélange sur le feu jusqu'à ce que le verre soit parfaitement fondu. On le coule alors, et on le traite par l'eau bouillante : on obtient ainsi une solution qui, appliquée sur d'autres corps, sèche rapidement au contact de l'air, en laissant un enduit vitreux à peu près inaltérable. On s'est servi avec avantage du verre soluble pour préserver contre l'incendie des bois, des toiles, des décors de spectacle, etc. C'est aussi un excellent ciment pour recoller les objets en verre ou en porcelaine qui ne sont pas destinés à renfermer de l'eau bouillante. Le verre soluble a été découvert par Fuchs, en 1818.

Papier de verre. *Voy.* PAPIER.

Verres de lunettes, verres taillés dont on se sert pour les lunettes, pour les télescopes et divers autres instruments d'optique. Suivant leur forme ou leur destination, ils sont concaves, convexes, lenticulaires, etc., et ont des degrés de force très-différents (*Voy.* LUNETTE). — On appelle *Verres périscopiques* des verres d'invention récente, qui sont taillés de manière à permettre de voir tout autour de soi.

Verres à facettes, verres qui sont plans d'un côté, et qui, de l'autre, sont composés de plusieurs surfaces planes, inclinées les unes aux autres. Ces verres font voir l'image des objets qu'on regarde au travers autant de fois qu'il y a de facettes.

VERRERIE, VERRIER, usine où l'on fabrique le *verre* (*Voy.* ce mot). — On appelle *Verrier* l'ouvrier qui fait le verre, et *Peintre verrier*, celui qui fait des peintures sur verre. *Voy.* VITRAUX.

VERRIÈRE. Ce mot se dit : 1° du morceau de verre à vitre qu'on met devant des châsses, des reliquaires, des tableaux, etc., pour les conserver : dans ce sens, on dit aussi *Verrine*; — 2° d'une grande fenêtre ornée de vitraux peints (*Voy.* VITRAUX); — 3° d'une cloche à facettes dont les jardiniers se servent pour couvrir les plantes délicates.

VERRINE, sorte de lampe en verre dont se servent les Marins : on la suspend au-dessus du compas de route pour éclairer le timonier. — *Voy.* VERRIÈRE.

On connaît sous le nom de *Verrines* les sept discours prononcés par Cicéron *contre Verrès*. *Voy.* VERRÈS au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

VERROTERIE. On comprend sous ce nom toutes sortes de petits ouvrages en verre de différentes couleurs et de différentes formes, les uns imitant des perles, les autres des grains de corail, avec un trou au milieu, et destinés à être enfilés pour former des colliers, des bracelets, des pendants d'oreilles et autres ornements dont les paysannes et surtout les négresses se servent pour leur parure. On en envoie de grandes quantités sur les côtes de l'Afrique, où ils constituent un objet de commerce assez considérable. Les principales fabriques sont à Venise, à Paris, à Retonval et dans la Grande-Vallée (Seine-Inférieure), à Saint-Évroult (Orne), à Portieux (Vosges).

VERROU, jadis *Verrouil* (du latin *veruculus*, diminutif de *veru*, broche), pièce de fer ou de cuivre, plate ou ronde, que l'on applique à une porte afin de pouvoir la fermer, et que l'on fait aller et venir entre deux crampons au moyen d'un bouton attaché au milieu. On fait des verrous de toute dimension et de toute forme; outre les verrous ordinaires, il y a des *V. à ressort*, ou *V. de sûreté*, disposés de manière à ne pouvoir être forcés.

VERRUCARIÉES (du latin *verruca*, verrue), 3e tribu de la famille des Lichens angiocarpes, ne renferme que les 2 genres *Pyrenastrum* et *Verrucaria*: ils croissent sur les pierres et même sur la terre nue.

VERRUE (du latin *verruca*), vulgairement *Poireau*, petite tumeur dure, mamelonnée, indolente, qui se forme à la surface de la peau, et spécialement aux mains et au visage. Le plus souvent sessiles ou pédiculées, les verrues sont quelquefois mobiles et superficielles; elles sont ordinairement implantées dans l'épaisseur du derme par des filaments blanchâtres, denses, à demi fibreux. Elles paraissent dues à l'épaississement de l'épiderme, et peuvent se détacher spontanément ou par l'application prolongée de topiques émollients. Dans beaucoup de cas, il faut recourir aux caustiques, par exemple au nitrate d'argent. C'est à tort que le vulgaire s'imagine que les verrues peuvent se gagner par le contact.

Herbe aux verrues (*Verrucaria*), nom donné à l'*Héliotrope d'Europe*, parce qu'on croyait que son suc mêlé avec du sel faisait tomber les verrues.

VERS (du latin *versus*), assemblage de mots mesurés et cadencés selon des règles déterminées. Si la mesure du vers repose sur la *quantité* (*Voy.* ce mot), le vers prend le nom de *V. métrique;* si elle dépend du nombre des syllabes, il prend celui de *V. syllabique*. Les vers grecs et latins sont des vers métriques; en français et dans presque toutes les langues modernes, les vers sont syllabiques.

Vers métriques. Les plus usités chez les anciens étaient : l'*hexamètre*, composé de 6 pieds, tous dactyles ou spondées : il était particulièrement consacré à la poésie épique; le *pentamètre*, ou *vers élégiaque*, de 5 pieds, qui se place toujours après un vers hexamètre et forme avec lui un distique; l'*ïambique*, composé de mesures inégales où l'ïambe dominait : c'était le vers de la poésie dramatique; l'*alcaïque*, le *saphique*, l'*anapestique*, l'*asclépiade* et autres vers lyriques, qui s'employaient rarement seuls, mais dont la combinaison formait des strophes, etc. *Voy.* tous ces mots.

Vers syllabiques. Outre un nombre déterminé de syllabes, ces vers doivent offrir certaines conditions de *césure*, d'*hémistiche*, d'*élision*, de *rime*, etc. (*Voy.* ces mots). Les seuls usités en français sont : le *vers alexandrin*, dit aussi *vers héroïque*, *grand vers*, formé de 12 syllabes coupées en deux hémistiches égaux : c'est le vers de l'épopée, de la tragédie et de la comédie; le *vers de dix syllabes*, coupé en deux hémistiches inégaux, le premier ayant 4 syllabes et le second 6 : il convient surtout au conte et à l'épître familière; on l'emploie aussi quelquefois

dans la comédie ; les *vers de* 8 *syllabes*, *de* 7, *de* 6, *de* 5, *de* 4, *de* 3, *de* 2 et même *d'une syllabe* : les trois derniers s'emploient rarement seuls. En français, tous les vers riment ordinairement deux à deux ; quelquefois les rimes sont croisées (*Voy.* RIME) ; on nomme *vers blancs* les vers non rimés. On appelle *vers libres* ceux qui, bien que liés par le sens et par les rimes aux autres vers d'un morceau, ne sont pas assujettis à la même mesure : les *Fables* de La Fontaine sont écrites en vers libres.

Vers dorés, nom donné, à cause de leur valeur morale, à des vers grecs du genre de ceux qu'on appelle *gnomiques*, c.-à-d. sentencieux ou moraux, et qu'on attribue soit à Pythagore, soit à Lysis.

Vers fescennins, genre de poésie satirique et licencieuse en forme de dialogue, usitée à Rome, était originaire de *Fescennia*, petite ville d'Etrurie.

Vers techniques, vers faits pour aider la mémoire, en rappelant beaucoup de faits en peu de mots. Tel est ce vers, qui renferme les noms et les fonctions des trois Parques :

Clotho colum tenet, Lachesis net et Atropos occat.

Nos vieux grammairiens ont fait un grand usage de vers techniques : la *Grammaire latine* de Despautère, les anciennes *Prosodies*, le *Jardin des racines grecques* de Cl. Lancelot sont en vers techniques. Les Scolastiques en ont également fait usage (*Voy.* SYLLOGISME), ainsi que les historiens.

VERS, animaux invertébrés. *Voy.* VER.

VERSANT, se dit, en Géographie, de la pente d'un des côtés d'une chaîne de montagnes. Les principales chaînes de montagnes de la France sont liées ensemble, de telle façon qu'elles forment deux versants principaux, dont l'un, le plus étendu de beaucoup, est incliné vers la Manche et l'Océan, et l'autre vers la Méditerranée.

VERSE (du latin *versus*, tourné). Ce qu'on appelle, en Géométrie, le *Sinus verse d'un arc* est un segment du diamètre d'un cercle, compris entre l'extrémité inférieure d'un sinus droit et l'extrémité inférieure de l'arc. Le *Sinus verse d'un angle* est l'excès du rayon ou sinus total sur le cosinus.

Verse, ancienne mesure géodésique employée en Egypte, la même que l'*Aroura* des Grecs. *Voy.* ce mot.

VERSEAU (de *verser* et *eau*), constellation qui donne son nom au 11e signe du Zodiaque, a été ainsi nommée parce qu'elle annonçait aux Égyptiens l'inondation du Nil. Dans nos climats même, le signe du Verseau correspond à la saison des pluies. Il a pour figure ♒. Le soleil paraît entrer dans ce signe vers le 21 janvier et en sortir le 18 février. On le représente sous la figure d'un homme tenant une urne penchée d'où l'eau sort en abondance. — La constellation du Verseau, formée par une ligne oblique parallèle à l'Écliptique, se place sur le prolongement de la ligne qui va de la Lyre au Dauphin ; elle ne contient pas moins de 117 étoiles.

VERSET (du latin *versus*, vers), petite section composée ordinairement de quelques lignes qui forment le plus souvent une proposition entière, un sens complet. Cette division n'est usitée que dans les livres de l'Écriture. L'idée de la division de la Bible par *versets* remonte à saint Jérôme ; la division que nous suivons maintenant est due à Robert Estienne.

En Typographie, on nomme ainsi le signe qui sert à marquer les *versets*, et qui est ainsi figuré, ℣.

VERSIFICATION, s'entend et de l'art de faire les vers et de l'art qui enseigne les règles à suivre pour y réussir. Le talent poétique, comme l'éloquence, est un don de la nature que rien ne peut suppléer ; mais on peut donner des règles sur les meilleurs moyens d'exécution ; on peut surtout enseigner tout ce qui tient aux conditions propres à chaque genre de poésie, ainsi qu'à la structure et à la facture du vers, ou versification proprement dite.

Outre les ouvrages déjà cités aux articles POÉSIE et PROSODIE, on peut consulter sur ce sujet les *Traités de la Versification latine* et *de la Versification française* de M. L. Quicherat. Quant aux difficultés particulières qu'oppose la rime au poëte français, on pourra s'aider, pour les surmonter, des nombreux *Dictionnaires de rimes* publiés depuis Richelet jusqu'à nos jours, notamment ceux de Philippon de la Madeleine et de Lemare.

VERSION (du latin *versio*, de *vertere*, tourner, traduire), synonyme de traduction. Pris absolument, ce mot s'entend spécialement d'une traduction de la Bible : les principales Versions de ce genre sont la *Version des Septante*, en grec ; les *V. de Symmaque, d'Aquila, de Théodotion*, aussi en grec ; la *V. de saint Jérôme* ou *Vulgate*, en latin ; la *V. d'Ulfilas*, en langue gothique, etc.

Dans les Classes, ce mot se dit particulièrement de la traduction que font les élèves d'un morceau d'une langue ancienne ou étrangère en leur propre langue. La version latine étant le plus important des exercices classiques de ce genre, nous recommanderons aux élèves les *Conseils pour faire une Version latine*, de Goffaux ; le *Manuel de la Version latine* de M. E. Lévêque, et, pour le bon choix et la variété des sujets, le *Choix gradué de Versions latines* de MM. Paret et Legouëz.

En Chirurgie, on appelle *Version* le changement de position que les accoucheurs font éprouver au fœtus lorsqu'il ne se présente pas dans sa position naturelle : c'est la manœuvre par laquelle on donne à la *tête* du fœtus la position qu'elle doit présenter.

VERSO (ablatif du participe latin *versus*, retourné), mot latin francisé, s'emploie pour désigner la seconde page, le revers d'un feuillet : on l'oppose à *recto*. *Voy.* ce mot.

VERSOIR, partie de la charrue qui sert à renverser la tranche de terre soulevée par le soc.

VERSTE (du russe *versta*, âge, degré), mesure itinéraire employée en Russie, vaut 500 sagènes et 1,500 archines, ou, de nos mesures, 1 kilom. 67 mètres.

VERT (du latin *viridis*), l'un des sept rayons colorés dont se compose un rayon lumineux. Il occupe le 4e rang dans le spectre solaire, à partir du rayon rouge. La couleur verte, la plus propre à reposer la vue, est extrêmement répandue dans la nature : on la voit dans tous les végétaux et même dans plusieurs minéraux, tels que la malachite et l'émeraude.

En Agronomie, *Vert* se dit des plantes qu'on fait manger vertes aux bestiaux pendant le printemps.

Vert antique, marbre brèche composé de fragments anguleux, de calcaire blanc veiné et de serpentine. Ce marbre était connu des anciens, qui l'ont employé très-souvent dans la construction de leurs monuments ; ils le tiraient de la Macédoine et de l'Égypte. Il est devenu fort rare aujourd'hui.

Vert de Brunswick, Protochlorure de cuivre.

Vert Campan, marbre vert que l'on tire de la vallée de Campan, dans les Pyrénées.

Vert de Corse, espèce de granit orbiculaire susceptible d'un beau poli. *Voy.* GRANIT.

Vert de cuivre, Malachite soyeuse.

Vert-de-gris ou *Verdet*. On distingue : le *Vert-de-gris naturel* ou Cuivre carbonaté qui se trouve dans la nature et qui se forme à la surface des bronzes et des cuivres exposés à l'action de l'air et de l'humidité ; et le *Vert-de-gris artificiel* ou Sous-acétate de cuivre, qu'on obtient en mettant par couches du marc de raisin et des lames de cuivre : on les emploie tous deux dans la peinture à l'huile et quelquefois en Médecine. Tous deux sont vénéneux. *Voy.* CUIVRE CARBONATÉ et ACÉTATE DE CUIVRE.

Vert de montagne, Cuivre carbonaté impur.

Vert de Schéele, couleur d'un vert âpre et éclatant : c'est un arsénite de cuivre, formé artificiellement avec l'oxyde arsénieux et le deutoxyde de

cuivre. Ce vert est employé pour la teinture des papiers et la peinture à l'huile.

Vert de Suse, marbre du Piémont de couleur verte.

Vert de vessie, couleur verte qu'on emploie en lavis, est préparée avec le suc des baies de nerprun : son nom vient de ce qu'on renferme dans des vessies l'espèce de pâte avec laquelle on fait cette couleur.

VERTE, nom vulgaire d'une *Couleuvre verte*.

Verte-bonne, nom d'une variété de Prune et d'une Laitue; — *Verte-longue*, variété de Poire verte et sucrée : Il y a aussi la *V.-longue panachée*.

VERTÉBRAL, qui a rapport aux vertèbres. On appelle *Colonne vertébrale* l'ensemble de toutes les vertèbres (*Voy.* RACHIS); — *Canal vertébral* ou *rachidien*, le conduit qui règne dans toute la longueur de la colonne vertébrale; — *Ligaments vertébraux*, deux bandes ligamenteuses qui règnent dans toute la longueur du rachis : l'une, *antérieure*, l'autre, *postérieure*. Il y a encore les *Artères vertébrales*, les *Nerfs vertébraux*, etc.

Mal vertébral de Pott. Voy. MAL VERTÉBRAL.

VERTÈBRES (du latin *vertebra*, de *vertere*, tourner, parce que ces os sont comme les pivots sur lesquels tournent les organes qui exécutent les mouvements), petits os qui, s'emboîtant l'un dans l'autre, forment la *colonne vertébrale* ou *rachis*, destinée à soutenir le tronc et à le faire mouvoir. Ils sont courts, en forme d'anneau, munis d'apophyses nombreuses. Dans le squelette humain, elles sont au nombre de 24, que l'on divise en 3 séries : 7 *vertèbres cervicales*, ou du cou; 12 *vertèbres dorsales*, ou du dos; 5 *vertèbres lombaires*, ou des lombes. On les désigne dans chaque région par leur numéro : 1re, 2e, 3e *dorsale*, etc.; cependant la 1re cervicale s'appelle l'*atlas*, la 2e l'*axis*, et la 7e la *proéminente*. — Quelques anatomistes comptent 32 ou 33 vertèbres, mais c'est en y ajoutant 6 os qui, en se soudant avec l'âge, forment l'*os sacrum*, et 3 ou 4 os qui se soudent pour former le *coccyx*. Selon quelques-uns, la tête ne serait qu'une vertèbre développée.

Le nombre des vertèbres varie dans chaque espèce d'animaux. On en compte 31 dans le cheval. Chez les Oiseaux, les vertèbres cervicales sont toujours très-nombreuses, à cause de la longueur de leur cou. Chez les Poissons, les vertèbres ne se divisent qu'en deux classes, les dorsales et les caudales. Chez les Reptiles, leur nombre est considérable : on en compte plus de 300 chez certains serpents.

VERTÉBRÉS, nom donné, dans la classification zoologique, aux animaux chez qui l'on remarque des *vertèbres* et un appareil cérébro-spinal. On les appelle aussi *Ostéozoaires*. Ces animaux forment le type le plus élevé du règne animal. Il y a 4 classes d'animaux vertébrés admises aujourd'hui : ce sont les *Mammifères*, les *Oiseaux*, les *Reptiles*, les *Poissons* (*Voy.* ces mots). — Quelques Zoologistes ajoutent aux 4 classes ci-dessus une 5e classe, les *Amphibiens*, comprenant les Grenouilles, les Salamandres, etc.

VERTEX, mot latin qu'on a transporté dans la langue française comme synonyme de *sinciput*, désigne le *sommet* ou la partie la plus élevée de la tête, celle qui est comprise entre les deux oreilles.

VERTICAL (du latin *vertex*, *verticis*, sommet), se dit, en Mathématiques, de ce qui est perpendiculaire au plan de l'horizon : ainsi on dit *Ligne verticale*, ou simplement la *Verticale* (*Voy.* FIL A PLOMB); *Cadran vertical*, *Plan vertical*, etc.

On nomme *Point vertical* le zénith; *Cercles verticaux*, de grands cercles de la sphère, qui, passant par le zénith et le nadir, tombent perpendiculairement sur l'horizon et le coupent en deux.

VERTICALITÉ. Lorsqu'on veut mesurer avec précision la différence de hauteur de deux points situés ou non sur la même *verticale*, il faut se servir du *Cathétomètre* (mot formé du grec *kathétos*, vertical, et *métron*, mesure). Cet instrument, dont l'usage est dû à Dulong et Petit, se compose essentiellement d'un cylindre creux en laiton qui peut tourner librement et sans jeu autour d'un axe vertical en fer fixé solidement sur un pied à trois vis calantes. Une longue règle divisée en demi-millimètres est liée au cylindre et peut tourner avec lui. Une lunette horizontale portant son niveau, ses vis de rappel et ses vis de pression, peut glisser sur toute la longueur de la règle divisée. Le support de la lunette porte, en outre, un vernier qui parcourt les divisions de la règle et qui permet d'estimer aisément les 25es, souvent même les 50es de millimètre.

VERTICILLE (du latin *verticillus*, qui signifie proprement le bouton mis au bout d'un fuseau pour lui donner de la pesanteur), nom donné, en Botanique, à un ensemble de parties (rameaux, feuilles ou fleurs) au nombre de trois ou davantage, qui naissent autour d'un axe commun et sur un même plan horizontal. — On appelle *Faux verticilles*, des verticilles incomplets, dans lesquels les fleurs ne partent pas de tout le pourtour de l'axe, et y laissent des intervalles. On en trouve dans les *Labiées*, que pour ce motif l'on a désignées longtemps sous le nom de *Verticillées*. — On donne encore l'épithète de *Verticillées* aux plantes ou parties de plantes qui présentent une disposition en *verticille*.

VERTIGE (en latin *vertigo*, de *vertere*, tourner), état dans lequel il semble que tous les objets tournent, et que l'on tourne soi-même. On distingue le *V. simple*, qui consiste dans un tournoiement apparent des objets, sans que la vue en soit obscurcie, et le *V. ténébreux*, dans lequel au tournoiement des objets se joint l'obscurcissement de la vue. Le vertige est toujours un signe de congestion vers le cerveau : le *V. simple* se manifeste dans beaucoup de maladies; le *V. ténébreux* est un avant-coureur de l'apoplexie ou de l'épilepsie. Chez les animaux, le vertige est appelé *Vertigo*. *Voy.* ci-après.

VERTIGO (mot latin qui signifie *vertige*), maladie particulière à certains animaux, surtout aux chevaux et aux moutons, se manifeste par le désordre des mouvements, notamment par le tournoiement de la tête, ainsi que par l'expression des yeux, qui deviennent hagards. C'est un état grave, qui peut amener la mort de l'animal. Le traitement diffère suivant le principe du mal : la saignée est utilement administrée quand il n'y a pas plénitude de l'estomac.

VERTU (du latin *virtus*, force, vaillance, formé de *vir*, homme; qualité virile). La vertu, but de toute morale comme de toute religion, est cette disposition ferme, constante de l'âme, qui porte à faire le bien et à fuir le mal.

Il y a deux sortes de vertus : les *V. naturelles* et les *V. surnaturelles* ou *chrétiennes*. Les 1res s'acquièrent par la seule force de la nature; on en a, dès la plus haute antiquité, distingué 4 principales, qu'on a appelées *V. cardinales* : ce sont la *Prudence*, la *Force*, la *Justice* et la *Tempérance*. Les 2es sont celles que Dieu produit en nous par sa grâce et qui ont pour mobile le désir de plaire à Dieu. On y distingue les *V. morales*, qui tendent à régler les actions des hommes, et les *V. théologales*, qui ont Dieu pour objet; celles-ci sont au nombre de 3 : la Foi, l'Espérance et la Charité. Ces dernières sont recommandées par S. Paul comme étant la somme de la religion et renfermant la théologie tout entière.

Les *Vertus* forment l'un des ordres de la hiérarchie céleste : c'est le 5e chœur des anges, qui est entre les Dominations et les Puissances; on leur attribue la force de faire des miracles et de fortifier les anges inférieurs dans l'exercice de leurs fonctions.

VERTUGADIN (en espagnol *vertugado*, gardien de vertu), sorte de bourrelet que les femmes plaçaient autrefois immédiatement au-dessous de la taille pour soutenir la jupe de leur robe et la faire *baller*, comme on disait alors : cette mode était venue d'Espagne.

VERVEINE, *Verbena* (qu'on dérive du latin *Ve-*

neris vena, parce qu'on croyait cette plante aphrodisiaque), genre type de la famille des Verbénacées, renferme des plantes herbacées et de petits arbrisseaux, indigènes ou exotiques, à tiges dures, quadrangulaires, avec quelques rameaux étalés, presque nus; à feuilles opposées, ovales, oblongues, irrégulièrement découpées, surtout vers leur base : calice pubescent, à 5 dents, dont une tronquée; corolle à 5 lobes arrondis, irréguliers; 4 étamines didynames, non saillantes; 4 semences au fond du calice, entourées, surtout avant la maturité, d'un tissu un peu charnu.

La *Verveine commune* ou *V. officinale* (*V. officinalis*), ainsi appelée à cause des vertus médicales qu'on lui attribue, est un végétal vivace, inodore, qui croît le long des haies, sur le bord des chemins, dans les champs, etc.; ses petites fleurs purpurines, qui durent tout l'été, sont disposées en longs épis grêles. — La *V. couchée* (*V. supina*), très-rapprochée de la précédente, est beaucoup plus petite.

La *Verveine citronelle*, dite aussi *V. odorante* ou *V. à trois feuilles* (*V. citriodora*, *V. triphylla*), est un charmant arbrisseau qui s'élève à plus d'un mètre; ses feuilles sont ternées, lancéolées, aiguës, un peu visqueuses; froissées entre les doigts, elles répandent une agréable odeur de citron. On en fait une infusion théiforme très-agréable; ses petites fleurs blanchâtres et nombreuses forment une assez jolie panicule à l'extrémité des rameaux. Cette espèce est originaire du Chili. On la cultive dans les jardins et surtout dans des caisses qu'on met en serre pour l'hiver : elle se multiplie par graines, par drageons et boutures. Quelques-uns font de cette espèce un genre à part, sous le nom de *Lippia*.

La *Verveine à feuilles de chamædrys* (*V. melindres*), à fleurs d'un rouge cramoisi éblouissant, qui durent toute l'année; la *V. pulchella*, à fleurs nombreuses, d'un bleu clair, disposées en cyme terminale; la *V. à bouquets* ou *de Miquelon* (*V. Aubletia*), à fleurs purpurines, à épi long, sont trois espèces d'Amérique qu'on cultive comme plantes d'ornement.

La Verveine était en grande vénération chez les anciens : ils lui attribuaient une foule de propriétés médicales, magiques, cabalistiques, comme de guérir les maux de tête, la jaunisse, l'ophthalmie, l'hydropisie, etc.; de rallumer les feux de l'amour, de resserrer les liens de l'amitié, de réconcilier les ennemis, etc.; ils s'en servaient pour purifier les autels de Jupiter, pour les orner pendant les sacrifices; ils se présentaient dans les temples des dieux couronnés de verveine, ou tenant ses rameaux à la main; ils faisaient avec des rameaux de verveine des aspersions d'eau lustrale, pour chasser des maisons les esprits malins. Les Druides avaient aussi pour la verveine une grande vénération; ils lui accordaient la propriété de guérir toute sorte de maladies (d'où le nom vulgaire d'*Herbe à tous les maux*), de détruire les maléfices, d'inspirer la gaité, etc. Du reste, on n'est nullement d'accord sur la plante à laquelle les anciens appliquaient le nom de Verveine. Le mot *verbena* s'applique chez les Latins à tout rameau d'un arbre consacré, laurier, myrte, olivier, romarin, aussi bien qu'à la Verveine officinale, la seule espèce qu'ils paraissent avoir connue.

VERVEUX (du latin *verriculum*, drague, formé lui-même de *verrere*, balayer), sorte de filet de pêche, en entonnoir. C'est une espèce de natte, faite de réseau, et soutenue sur des cerceaux.

VÉSANIE (en latin *vesania*, formé lui-même de la particule privative *ve*, et de *sanus*, sain, bien portant), nom donné, en Médecine, à toute lésion des facultés intellectuelles et affectives, qui n'est point accompagnée de fièvre. Quelques médecins emploient ce mot comme synonyme d'*aliénation* ou de *maladie mentale*. Ils comprennent sous ce nom l'hypocondrie, la mélancolie, la manie, la démence, l'idiotisme, le somnambulisme, l'hydrophobie, etc.

VESCE, *Vicia*, genre de la famille des Légumineuses papilionacées, tribu des Viciées, renferme des plantes fourragères, très-voisines du genre *Lathyrus*, et n'en différant guère que par leurs folioles, qui sont beaucoup plus nombreuses : style droit, filiforme, d'ordinaire velu vers le sommet.

La *Vesce commune* (*V. sativa*) a des tiges couchées ou grimpantes; des feuilles alternes, composées de 5 à 7 paires de folioles ovales, tronquées, entières ou un peu échancrées, munies d'une petite arête; le pétiole terminé par une vrille rameuse, quelquefois simple; les stipules dentées, en demi-fer de flèche; des fleurs d'un pourpre assez vif, solitaires ou géminées, axillaires, presque sessiles; des gousses oblongues, comprimées, un peu velues dans leur jeunesse. Elle croît dans les champs, parmi les moisons; on la cultive pour la nourriture des bestiaux; les graines servent particulièrement de nourriture aux pigeons; ses tiges, lorsqu'elles ont été battues, sont encore très-bonnes pour nourrir les moutons. On peut la semer avec l'avoine, et les couper toutes deux en vert. La Vesce sert aussi à fertiliser les terres; dans ce cas, on la renverse avec la charrue, lorsqu'elle est en fleurs.

La *Vesce jaune* (*V. lutea*), commune dans les moissons et le long des chemins, a des fleurs jaunes solitaires; on la cultive dans l'Italie et dans le Levant : elle peut fournir jusqu'à trois coupes dans un été, procurer un bon pâturage ou être enterrée comme engrais.

La *Vesce printanière* (*V. lathyroïdes*) croît dans les plus mauvais terrains; elle pousse au premier printemps, et fournit surtout aux moutons une bonne nourriture : elle est d'une grande ressource dans la Sologne pour nourrir les bestiaux à la fin de l'hiver.

On connaît encore la *Vesce des haies* (*V. sepium*), la *V. à fleurs nombreuses* ou *Cracque* (*V. cracca*), la *V. pisiforme*, etc., qui sont des espèces moins importantes. — La *Fève des marais* (*Vicia faba*) n'est qu'une espèce du genre Vesce dont on fait quelquefois un genre particulier. *Voy.* FÈVE.

VÉSICAL (du latin *vesica*, vessie), ce qui a rapport ou appartient à la vessie. — On appelle *Trigone vésical* un espace triangulaire, lisse, placé en dedans de la vessie, au milieu de son bas-fond. Les deux angles postérieurs répondent à l'embouchure des uretères, et l'antérieur est l'origine de l'urètre.

Catarrhe vésical. Voy. CYSTITE.

VÉSICANT, se dit de tout ce qui produit des ampoules ou phlyctènes à la peau (*Voy.* VÉSICATOIRE). — On appelle *Vésication* l'action d'un topique vésicant.

Mouche vésicante. Voy. CANTHARIDE.

VÉSICATOIRE, nom générique donné à tous les topiques qui, appliqués à l'extérieur du corps, irritent la peau, déterminent à sa surface une sécrétion séreuse, soulèvent l'épiderme et produisent une ampoule en forme de vessie (*vesica*) : tels sont les cantharides, la moutarde, le garou, l'euphorbe, etc. Les vésicatoires s'appliquent sous forme d'emplâtres, de cataplasmes, de taffetas, etc. L'*Onguent emplâtre vésicatoire* du Codex se prépare avec de la poix blanche, de la térébenthine, de la cire jaune et des cantharides pulvérisées. Le *Vésicatoire anglais* se fait avec parties égales de poix blanche, d'axonge, de cire jaune et de poudre de cantharides. On prépare les *Cataplasmes vésicatoires* en saupoudrant avec de la poudre de cantharides un cataplasme de farine de graine de lin. *Voy.* aussi SINAPISME.

On appelle aussi *Vésicatoire* la plaie produite par ces diverses préparations et que l'on entretient à dessein avec des pommades irritantes qu'on y applique chaque jour; on appelle *Vésicatoire volant* celui qui est destiné à produire une irritation momentanée, et dont on n'entretient pas la suppuration. Lorsqu'on veut supprimer un vésicatoire, on le panse pendant quelques jours avec du beurre frais ou du cérat : la suppuration cesse bientôt et l'épiderme ne tarde pas à se reproduire.

On se sert des vésicatoires dans une foule de maladies aiguës et chroniques : c'est un moyen puissant de dérivation et de révulsion ; mais il faut craindre d'en abuser. On s'en sert aussi pour introduire par l'absorption cutanée des médicaments qu'on ne veut pas confier aux voies digestives. *Voy.* EXUTOIRE et CAUTÈRE.

VÉSICULAIRE, qui a la forme d'une *vésicule*. — On nomme *Glandes vésiculaires*, des glandes sphériques, remplies d'huile volatile, disséminées dans le parenchyme des feuilles, des fleurs et des fruits de la plupart des Aurantiacées, des Myrtacées, etc.

État vésiculaire. *Voy.* SPHÉROIDAL (ÉTAT).

VÉSICULE (du latin *vesicula*, diminutif de *vesica*, vessie), nom donné, en Anatomie, à tout sac membraneux semblable à une petite vessie : telle est la *Vésicule biliaire* ou *V. du fiel*, réservoir membraneux logé dans un enfoncement de la face inférieure du lobe droit du foie, et qui reçoit une partie de la bile que sécrète celui-ci, pendant que l'estomac ne contient pas d'aliments.

Chez les Poissons, on appelle quelquefois *Vésicule aérienne* la vessie natatoire. *Voy.* VESSIE.

VESOU, nom donné au suc liquide qui sort de la tige écrasée de la canne à sucre, après qu'on l'a fait bouillir avec un peu de chaux, et qu'on en a enlevé l'albumine coagulée par la chaleur. *Voy.* SUCRE.

VESPA, nom latin de la *Guêpe*.

VESPER, l'étoile du soir. *Voy.* VÉNUS.

VESPERTILIENS (du genre type *Vespertilio*), l'une des 4 familles de l'ordre des Chéiroptères, renferme des Chauves-souris appartenant pour la plupart à nos climats, et comprend les genres *Vespertilion*, *Nycticée*, *Lasyure* et *Oreillard*.

VESPERTILION, *Vespertilio* (de *vesper*, soir, parce que ces animaux ne volent que le soir), genre type de la famille des Vespertiliens, renferme des Chauves-souris, qui sont en général de petite taille. Ces animaux ont les yeux très-petits; mais le sens du toucher et celui de l'ouïe sont très-développés chez eux. Quelques espèces présentent sur le nez une membrane en forme de feuille. Les membres de devant sont très-longs et toutes leurs parties sont réunies par une membrane qui en fait de véritables ailes; les membres de derrière, aussi transformés en ailes, sont bien moins développés; les doigts des mains sont allongés, le pouce est séparé, non opposable, et armé d'un ongle crochu; les doigts des pieds sont au nombre de cinq. Les Vespertilions sont nocturnes ou crépusculaires. Ils sont presque tous insectivores. — Parmi les principales espèces, on remarque la *Sérotine*, la *Barbastelle*, la *Noctule*, la *Pipistrelle*, la *Chauve-souris noirâtre*, etc.

VESPÉTRO, sorte de Ratafia employé comme stomachique et carminatif. On y fait entrer des semences d'anis vert, de fenouil, de coriandre, de céleri, de carvi, avec des zestes d'orange et de citron.

VESSE-DE-LOUP, nom vulgaire donné aux Champignons du genre Lycoperdon, parce qu'ils ne contiennent que du vent ou de la poussière. Les espèces en sont très-nombreuses. Quelques-unes servent à faire de l'amadou. *Voy.* LYCOPERDON et AMADOU.

VESSIE (du latin *vesica*), en grec *Cystis*, réservoir musculo-membraneux, destiné à recevoir l'urine et à la contenir jusqu'au moment de son expulsion ; il est de forme conique, et situé dans le bas-ventre, derrière le pubis. On appelle *col de la vessie* l'orifice de l'urètre, lequel est arrondi et présente en bas un tubercule plus ou moins saillant qu'on nomme *luette vésicale*. — La vessie est sujette à un grand nombre de maladies plus ou moins graves, telles que l'inflammation ou *cystite*, le catarrhe de la vessie, les ulcères de la vessie, la gravelle, la pierre, etc. On les trouve décrites, avec l'indication du traitement convenable, dans le savant *Traité des maladies de la vessie* du Dr Civiale.

Vessie natatoire, sac membraneux, rempli d'air, qui se trouve placé au-dessous de la colonne vertébrale chez la plupart des poissons, et qui est destiné à les rendre plus ou moins légers, selon qu'ils veulent monter ou descendre dans l'eau. On la nomme aussi *Vésicule aérienne*.

Vert de vessie. *Voy.* VERT.

VESSIGON ou VÉSIGON (de *vessie* et du grec *gonu*, genou, jarret), tumeur molle qui survient souvent aux parties latérales du jarret du cheval.

VEST (mot de la même origine qu'*investiture*). Dans la Jurisprudence féodale, on nommait *Vest* ou *Saisine* un acte solennel accompli par le seigneur foncier ou en son nom, et par lequel l'acquéreur d'un héritage tenu en roture était *investi* du droit de propriété sur l'héritage par lui acquis; cet acte s'accomplissait au moyen de la tradition d'un petit bâton que le seigneur donnait à l'acquéreur en présence de témoins. — Le *Devest* ou *Désaisine* était la permission que le propriétaire d'un héritage donnait à un acquéreur d'entrer en possession de cet héritage, dont il déclarait se démettre en rompant un petit bâton.

VESTA (du nom de la déesse du feu chez les Romains), planète télescopique, découverte par Olbers en 1807. Elle fait sa révolution en 1325 jours environ; l'inclinaison du plan de son orbite sur l'écliptique est de 7° 8′ 25″. Sa distance moyenne par rapport au soleil, celle de la terre étant 1, est de 2,37. On la représente par le signe ⚶.

VESTALES, prêtresses de Vesta. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

VESTIBULE (en latin *vestibulum*, de *Vesta*, parce que les anciens y entretenaient souvent du feu en l'honneur de cette déesse), pièce par laquelle on entre dans un grand bâtiment : c'est la pièce qui s'offre la première à ceux qui entrent, et qui sert de passage pour aller aux autres pièces. — Les Architectes appellent *V. simple* celui qui a ses deux faces également décorées : le vestibule des Tuileries est simple; *V. figuré*, celui qui forme des avant-corps et des arrière-corps revêtus de pilastres et de colonnes; *V. à ailes*, celui qui, outre le passage principal, a des espèces de bas-côtés, comme dans les vestibules du Louvre, etc.

Ce que les Anatomistes nomment le *Vestibule* est une cavité irrégulière de l'oreille interne ou du labyrinthe; elle est placée en dedans du tympan, en dehors du conduit auditif externe. Cette cavité offre plusieurs ouvertures, entre autres celles qui donnent passage à des vaisseaux et à des filets du nerf auditif : elle est tapissée par une membrane particulière.

VÊTEMENTS. Ils doivent être adaptés aux saisons, aux pays, aux âges, aux tempéraments. Les vêtements de laine ou de soie, étant mauvais conducteurs du calorique, retiennent mieux la chaleur du corps : ils conviennent pour ce motif aux pays froids et aux saisons froides. Les vêtements de lin, de chanvre, de coton, sont frais parce qu'étant bons conducteurs du calorique, ils laissent passer librement du corps à l'air : ils conviennent aux pays chauds et aux saisons chaudes. — Dans la jeunesse, il est bon que les vêtements soient légers afin d'accoutumer les enfants aux vicissitudes du froid et du chaud; d'ailleurs, les vêtements chauds et pesants auraient à cet âge l'inconvénient de provoquer d'abondantes transpirations, de disposer aux congestions cérébrales, etc. Dans l'âge avancé, au contraire, il est utile de porter des vêtements chauds afin de favoriser la transpiration, de ramener la chaleur à la périphérie et de ralentir les progrès de la concentration qui caractérise la vieillesse.

Les habits de soie, de peau, de poils, étant *idio-électriques*, retiennent l'électricité animale dans le corps et conviennent pour ce motif aux constitutions humides; les habits de laine, de toile, de coton, étant *anélectriques*, excitent l'électricité par les frottements auxquels ils donnent lieu ; ils convien-

nent aux constitutions sèches, parce qu'ils empêchent le fluide électrique de s'accumuler dans le corps. Les habits de laine s'imbibent facilement de la sueur et préviennent les refroidissements subits; mais aussi ils retiennent les miasmes, qui peuvent nuire à la peau et y faire naître des gales, des dartres, etc. : pour éviter cet inconvénient, il faut en changer fréquemment. — Les étoffes blanches, étant les plus propres à réfléchir le calorique et le transmettant moins facilement, semblent être les plus convenables pour toutes les saisons et pour tous les climats : en été et dans les pays chauds, elles garantissent de la chaleur; en hiver et dans les pays froids, elles conservent la chaleur naturelle du corps.

Il faut que les vêtements soient aisés : autrement ils font obstacle à la circulation du sang et des humeurs et peuvent occasionner de graves accidents : on a vu souvent des défaillances, des vertiges, des oppressions, des toux, des hémoptysies et même des apoplexies et autres affections mortelles dus à la compression produite par les jarretières, les cravates trop serrées, et surtout par les corsets garnis de baleines.

VÉTÉRAN (du latin *veteranus*, de *vetus*, *veteris*, vieux, ancien), nom donné, chez les Romains, aux soldats qui avaient fait un certain nombre de campagnes. Ce nombre était de 10 pour les cavaliers et de 20 pour les fantassins. Une des récompenses ordinairement réservées aux vétérans était la concession de quelques arpents de terre dans les colonies.

Aujourd'hui, en France, *Vétéran* se dit de soldats de toutes armes qui, en considération de leurs années de service, ont été admis dans des compagnies sédentaires appelées *compagnies de vétérans*. Ces compagnies sont chargées d'un service facile et tranquille. Elles ont un uniforme à part et forment un corps de réserve. Il y a, en outre, des compagnies de *sous-officiers vétérans*, des *gendarmes vétérans*, etc.

Dans les Lycées et Collèges, on appelle *Vétérans* les élèves qui redoublent leur classe. Les vétérans de Rhétorique ont leurs récompenses à part, afin de ne pas décourager les nouveaux.

VÉTÉRINAIRE (ART) ou MÉDECINE VÉTÉRINAIRE, (du latin *veterina*, pour *veheterina*, bête de somme, dérivé lui-même de *vehere*, traîner), art qui a pour objet le traitement des animaux domestiques, tels que les chevaux et autres bêtes de somme, ou même les bestiaux de tout genre, ainsi que tout ce qui intéresse leur éducation et leur santé. Il comprend l'étude de l'anatomie et de la physiologie animales. On désigne souvent sous le nom d'*Hippiatrique* la partie de cet art qui s'occupe plus spécialement des maladies des chevaux. L'Art vétérinaire est de la plus haute importance pour l'agriculteur : il lui doit non-seulement la conservation, mais aussi l'amélioration de ses bestiaux. Trois écoles spéciales existent en France pour l'enseignement de cet art : ce sont celles d'Alfort, près de Charenton, de Lyon et de Toulouse.

L'Art vétérinaire n'existait pas, à proprement parler, chez les anciens : Végèce et Columelle, qui ont traité des maladies des animaux, ne nous ont transmis que les erreurs et les préjugés accrédités de leur temps. On trouve cependant quelques indications intéressantes dans les *Géorgiques* de Virgile. Bourgelat, qui vivait au siècle dernier, est considéré comme le fondateur de la médecine vétérinaire. Elle a été perfectionnée après lui par Chabert, Flandrin, Gilbert, et, de nos jours, par MM. Huzard, Gérard, Dupuy, etc. Parmi les nombreux ouvrages écrits sur cet art, on remarque, outre ceux de ces maîtres de la science, l'*Anatomie chirurgicale des animaux domestiques* de MM. Leblanc et Trousseau, les traités de MM. Delafond, Magne, etc.; le *Dict. de médecine, de chirurgie et d'hygiène vétérinaires* de M. Hurtrel d'Arboval (1838-39, 6 vol. in-8); le *Dict. gén. de Médecine et de Chir. vétér.* de Lecoq, Rey, etc. (1850); le *Dict. d'Hippiatrique* de Cardini. *V.* CHEVAL.

Dans l'Armée, des *Vétérinaires* sont attachés aux régiments de cavalerie. Ils forment 3 classes : *Vétérinaires principaux*, *Vét. de 1re et de 2e classe*, *Aides Vétérinaires de 1re et de 2e classe*.

VÉTIVER (dérivé par les uns du latin *vetare*, empêcher, et *vermis*, ver; par les autres, du nom de *vettiver* ou *vettivar*, qu'on lui donne dans l'Inde), plante aromatique dont on se sert pour préserver des vers les vêtements de laine et les fourrures : c'est une espèce d'Andropogon, l'*A. squarrosus* ou *muricatus*. — Quelques-uns prétendent qu'il faut écrire *pétiver*, du nom de Petiver, pharmacien de Londres, qui aurait mis l'usage de cette plante à la mode.

VETO (c.-à-d. *je m'oppose*), LIBERUM VETO. *Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

VÊTURE, acte par lequel, dans les couvents, un novice revêt solennellement l'habit de l'ordre : cette prise d'habit précède d'un an la profession solennelle.

VEUVAGE (de *veuf*, formé lui-même du latin *viduus*, qui a le même sens), état du mari ou de la femme qui a perdu son conjoint. La veuve mariée sous le régime de la communauté a la faculté d'accepter la communauté ou d'y renoncer (Code Nap., art. 1453). Celle qui était mariée sous le régime dotal a le choix d'exiger les intérêts de sa dot pendant l'an du deuil, ou de se faire fournir des aliments aux dépens de la succession (art. 1570). La femme veuve ne peut contracter un nouveau mariage qu'après 10 mois révolus depuis la dissolution du mariage précédent (art. 228). — On doit à M. A. Venant le *Code de la Veuve* (Paris, 1854, in-8°), guide excellent non-seulement pour la femme veuve, mais aussi pour toutes les femmes qui se trouvent placées dans des positions analogues (femme d'absent, d'interdit, de failli, d'aliéné, femme séparée, etc.).

VEUVE, femme qui a perdu son mari. *V.* VIDUITÉ.

VEUVE, *Vidua*, oiseau de la famille des Fringillidées et du genre Gros-bec, ainsi appelé à cause de la coloration noire de son plumage. Ces oiseaux, qui viennent de l'Afrique et de l'Océanie, forment un petit groupe qui se distingue des Linottes par le prolongement de quelques-unes des pennes de la queue dans les mâles, et par un bec plus renflé à sa base. Leur taille varie de 12 à 30 centimètres. Leur chant est agréable. La *Veuve à collier d'or* a un collier jaune foncé, qui tranche sur la couleur noire du plumage; le *Dominicain* est d'un noir brillant, à l'exception de la gorge et des parties inférieures, qui sont blanches; la *V. en feu* est noire, avec une plaque d'un rouge vif sur la poitrine; la *V. à quatre brins* a les rectrices intermédiaires *presque dénuées* de plumes, excessivement allongées.

Veuve est aussi le nom vulgaire d'un Singe du genre Sagouin. Il est ainsi appelé à cause de la disposition des poils noirs qui lui couvrent la tête.

On appelle encore *Veuve*, *Fleur de veuve*, une Scabieuse à fleurs d'un noir pourpré et une Tulipe panachée de blanc et de violet; — *Veuve à collier*, un Papillon du genre Bombyce; — *Veuve coquette*, un Poisson du genre Holacanthe; — *Veuve mauresque* ou *éthiopienne*, une coquille du genre Olive.

VEXILLAIRE, nom donné, chez les Romains, au soldat légionnaire qui portait l'enseigne (*vexillum*).

VIABILITÉ, de *viable* (du latin *vitalitas*, dérivé lui-même de *vita*, vie), état d'un enfant né *viable*, c.-à d. qui, au moment de la naissance, est assez fort et présente des organes assez bien conformés pour faire espérer qu'il vivra. — Tout enfant né *après* le 180e jour de gestation, ou même le 1er jour, est réputé *viable* (Code Nap., art. 312).

VIADUC (du latin *via*, voie, chemin, et *duco*, conduire), pont en arcades, semblable à un aqueduc, et construit comme lui au-dessus d'une route, d'un vallon ou d'une rivière, mais servant pour le passage d'un chemin de fer. Les viaducs sont de véritables ponts; toutefois, le nom de *viaduc* est ordinaire-

ment réservé aux ponts qui ne sont pas établis sur des cours d'eau.

VIAGER, ce qui est *à vie*, ce dont on ne doit jouir que durant sa vie. — On appelle *Rente viagère* celle qui est constituée sur la tête d'une ou de plusieurs personnes moyennant aliénation d'un capital à fonds perdu. La rente viagère peut être constituée soit à prix d'argent, soit comme prix de vente, soit comme donation, soit comme legs. La rente viagère constituée sur la tête d'une personne morte le jour du contrat ou atteinte dès lors de la maladie dont elle est décédée 20 jours plus tard, est de nul effet (Code Nap., art. 1968-84). — Plusieurs compagnies se chargent de prendre les fonds en viager : telles sont à Paris la *Compagnie nationale* (autrefois *Cie royale*), la *Compagnie générale*, etc. *Voy.* RENTE et TONTINE.

VIANDE (du latin barbare *vivenda* ou *vivanda*, dérivé de *vivere*, vivre), la chair des animaux terrestres et des oiseaux dont l'homme se nourrit. On distingue : la *Grosse viande* ou *V. de boucherie*, le bœuf, le veau et le mouton ; la *V. de porc* ; la *Menue viande*, la volaille et le petit gibier ; la *V. blanche*, volaille, veau, lapin, etc. ; la *V. noire*, lièvre, bécasse, sanglier, etc. — Le commerce des viandes de boucherie est immense dans toutes les grandes capitales de l'Europe : à Paris, le seul achat des bestiaux qui entrent dans les abattoirs coûte annuellement plus de 50 millions. *V.* BOUCHERIE, CHARCUTERIE, GIBIER, etc.

Les plus grandes précautions sont prises, tant aux barrières que sur les marchés, pour garantir au public la vente de viandes toujours saines. Certaines viandes sont prohibées dès qu'elles présentent un caractère suspect : c'est ainsi que l'on défend la viande de porcs affectés de ladrerie. La vente à la criée, autorisée principalement en vue des parties les moins aisées de la population, est l'objet de l'examen le plus scrupuleux : chaque morceau, après avoir été vérifié, est *marqué*.

Divers procédés sont mis en usage pour conserver pendant longtemps l'excellente saveur des viandes : on les sale, on les fume, on en fait des *conserves* (*Voy.* ce mot), etc. ; dans certains pays, on conserve les viandes crues en les faisant dessécher à l'air.

VIATIQUE (du latin *viaticum*, provision pour la route). Ce mot, chez les anciens, se disait : 1° de l'indemnité de route accordée aux officiers romains qu'on envoyait dans les provinces ; 2° de la pièce de monnaie qu'on mettait dans la bouche des morts pour payer à Caron le prix de la traversée.

Dans la religion catholique on nomme ainsi la Sainte Eucharistie quand on l'administre aux malades en danger de mort : on l'appelle *Viatique* parce qu'elle fortifie les mourants et leur donne la force nécessaire au moment suprême. Dans plusieurs pays, le viatique se porte à travers les rues avec une grande solennité.

VIBORD (pour *vice-bord*, à la place du bord?), terme de Marine, désigne une grosse planche posée de champ, qui borde et embrasse le pont supérieur d'un vaisseau, le tillac, et qui lui sert de parapet.

VIBRATILE, qui est susceptible de produire des vibrations. On appelle *Mouvement vibratile* un phénomène particulier qui se remarque lorsqu'on examine au microscope un lambeau de membrane muqueuse humecté avec un peu d'eau : c'est une sorte d'ondulation qui s'exécute dans une direction déterminée, produite par des filaments transparents d'une ténuité et d'une brièveté extrême, qu'on nomme *cils vibratils*. Chez divers animaux, ce mouvement a été observé, à la peau, au canal intestinal, dans le système respiratoire, etc.

VIBRATION (du latin *vibratio*). En Physique, on nomme *Vibration* le mouvement alternatif d'aller et de venue par lequel un point ou un corps tel que la verge d'un pendule, une corde tendue par les deux bouts, une lame de ressort, etc., décrivent des excursions rapides et réitérées autour de leur position d'équilibre. La cause des vibrations réside uniquement dans l'*élasticité* des corps.

Les vibrations des corps sonores, tels que les cordes, les lames métalliques, etc., se propageant dans l'air, parviennent jusqu'à la membrane de l'ouïe et donnent ainsi naissance à la sensation du son. La gravité ou l'acuité des sons dépend du nombre de vibrations exécutées par le corps sonore dans un temps donné, et l'acuité augmente avec le nombre de ces vibrations. On a reconnu que les nombres des vibrations d'une corde sonore sont en raison inverse de sa longueur ; que ces nombres sont proportionnels aux racines carrées des poids qui tendent la corde ; que les nombres de vibrations des cordes de même matière sont en raison inverse de leur épaisseur ou de leur diamètre ; que les nombres de vibrations des cordes de matières différentes sont en raison inverse des racines carrées de leurs densités. On démontre les lois précédentes à l'aide du *sonomètre* ou *monocorde*. *Voy.* ce mot.

Vibration des rayons lumineux. *Voy.* LUMIÈRE.

VIBRE (du latin *fiber*), nom vulgaire du *Castor* dans le midi de la France.

VIBRION, *Vibrio* (du latin *vibrare*, s'agiter en tous sens), genre d'Infusoires, renferme des animalcules microscopiques d'une extrême petitesse. Leur corps est élastique, filiforme, cylindrique, dépourvu de pieds, et susceptible d'un mouvement ondulatoire, comme celui d'un serpent. Les Vibrions abondent dans l'eau, dans le vinaigre, ainsi que dans plusieurs substances animales ou végétales. Ces animaux, après avoir été entièrement desséchés et avoir passé hors de l'eau un temps assez considérable, ont la faculté, étant remouillés, de recouvrer l'existence.

VIBURNUM, nom latin du genre *Viorne*.

VICAIRE (du latin *vicarius*, lieutenant). Sous l'Empire romain, on nommait ainsi les gouverneurs des diocèses, que l'on considérait comme les lieutenants du préfet du prétoire. — Dans l'ancien empire d'Allemagne, on donnait le nom de *Vic. de l'Empire* à l'électeur chargé de gouverner en cas d'interrègne. *Voy.* VICAIRE au *Dict. univ. d'H. et de G.*

Aujourd'hui *Vicaire* se dit plus ordinairement de celui qui remplit des fonctions ecclésiastiques sous un supérieur, et surtout des prêtres que les curés s'associent pour les aider dans les fonctions de leur ministère. — On nomme *Grand Vicaire* ou *V. général*, celui qui représente l'évêque dans l'administration ecclésiastique : à Rome, le pape a aussi un *Grand Vicaire*, qui est ordinairement un cardinal ; — *V. apostolique*, un évêque délégué par le pape pour le remplacer dans des églises ou des provinces éloignées. — Le pape, chef visible de l'Église, prend le titre de *Vicaire de Jésus-Christ*, qui en est le chef invisible.

En Angleterre, et même en France, surtout en Bretagne, le mot *Vicaire* est synonyme de *Curé*.

VICE (du latin *vitium*). En Morale, on oppose *Vice* à *Vertu*. En Religion, les *vices* prennent le nom de *péchés*. *Voy.* ces mots.

Au Physique, le mot *Vice* s'entend d'un défaut de conformation, d'organisation, de construction, de prononciation, etc. : l'*Orthopédie* (*Voy.* ce mot) s'occupe de remédier aux vices de conformation du corps humain. — En Pathologie, *Vice* se dit spécialement des humeurs formées dans le corps de l'homme par certaines altérations morbifiques, humeurs qui sont souvent héréditaires.

Chez les Animaux domestiques, on entend par *vices* certains défauts qui rendent les chevaux impropres au service ou dangereux ; les vices les plus graves sont ceux qui caractérisent le cheval *ombrageux*, *rétif*, *ramingue* (qui se défend contre l'éperon), etc. On appelle spécialement *Cheval vicieux*, celui qui rue et qui mord. *Voy.* VICE REDHIBITOIRE.

En Droit, on appelle *Vices* tous les défauts qui

peuvent causer un préjudice quelconque. On distingue les *Vices de la chose*, les *V. de forme*, ceux par exemple qui se trouvent dans la rédaction des actes; les *V. de construction*, les *V. redhibitoires*, etc.

On ne peut opposer les *Vices de forme* contre les actes qu'on a confirmés, ratifiés ou exécutés volontairement, dans les formes et à l'époque déterminées par la loi. Ceux d'une donation entre vifs ne peuvent être réparés par aucun acte confirmatif : le donateur doit la refaire dans la forme légale (Code Nap., art. 1338).—Les *Vices de construction* peuvent dégager le locataire de toute responsabilité en cas d'incendie (art. 1733).—Les *Vices redhibitoires* sont les défauts cachés dont l'acheteur n'a pu se convaincre par lui-même et qui peuvent donner lieu à une action en rescision (*Voy.* REDHIBITION et GARANTIE). Dans la vente d'un cheval, la pousse, la morve, le farcin, la courbature, sont des vices redhibitoires. Ces vices sont spécifiés dans le Code Nap. (art. 1641 et suivants), et énumérés dans la loi du 20 mai 1838. MM. Huzard et Harel ont, ainsi que MM. Galisset et Mignon, traité *Des vices redhibitoires des animaux*.

VICE.... (du mot latin *vice*, à la place de). Ce mot entre, en français, comme préfixe dans plusieurs mots composés, tels que *Vice-amiral*, celui qui commande à la place de l'amiral; *Vice-chancelier*, *Vice-consul*, celui qui tient la place de chancelier ou de consul; *Vice-roi*; etc. (*Voy.* le mot qui suit VICE....). — On ne retient quelquefois que la première syllabe de ce mot : *Vicomte*, *Vidame*. *Voy.* ces mots.

VICE-AMIRAL, officier de Marine dont le grade est immédiatement au-dessous de celui d'amiral, et répond au grade de général de division dans les armées de terre. Le vice-amiral commande une armée navale en l'absence de l'amiral, et sert sous ses ordres quand il est présent. Celui qui commande une armée a le titre temporaire d'*amiral*. Le vaisseau monté par un vice-amiral porte pour marque distinctive le pavillon carré au grand mât; si le vice-amiral est en second dans l'armée, ou s'il ne commande qu'une escadre, son pavillon est hissé au mât de misaine. Les vice-amiraux commandent en chef les armées navales. Ils remplissent les fonctions de gouverneurs des colonies, d'inspecteurs généraux, de préfets maritimes, de membres du conseil d'amirauté, etc.

VICE-ROI, gouverneur d'un État qui a ou qui a eu le titre de royaume. L'Espagne avait jadis des vice-rois en Sicile, en Catalogne, à Valence. Le *vice-roi* est inférieur au *lieutenant général du royaume*. Il n'est pas investi de la souveraineté, même momentanément : il représente seulement le souverain, particulièrement dans les pays lointains où il est souvent impossible d'attendre l'expression directe de la volonté royale. Le Mexique, le Pérou étaient jadis gouvernés par des vice-rois. Napoléon, Empereur des Français et roi d'Italie, faisait gouverner cette partie de son empire par un vice-roi.

VICIA, nom latin du genre *Vesce*, a formé le mot *Viciées*, qui désigne une tribu de Légumineuses-papilionacées dont la Vesce est le type.

VICOMTE, pour *Vice-comte* (du latin *vice-comitis*), titre nobiliaire. *Voy.* ce mot au *Dict. d'H. et de G.*

VICTIME (du latin *victima*, fait de *vincire*, lier, garrotter, parce qu'on garottait les bestiaux qu'on sacrifiait), animal que, dans les religions anciennes, on immolait et que l'on offrait en sacrifice. La pratique d'immoler des victimes humaines a été en usage chez la plupart des peuples anciens. Le plus souvent on immolait des agneaux, quelquefois des boucs, des porcs ou des bœufs. *V.* SACRIFICE, HOSTIE, HÉCATOMBE.

VICTOIRE. Les anciens la représentaient sous la figure d'une jeune fille ailée, tenant d'une main une palme et de l'autre une couronne de laurier. Elle avait un temple à Rome et une statue célèbre au Capitole.

Alletz a donné les *Vict. mémorables des Français*, 1754; Panckoucke, les *Vict. et Conquêtes*, 1817-25.

VICTORIA (en l'honneur de la reine d'Angleterre), planète télescopique découverte à Londres le 13 septembre 1850, par M. Hind. Elle fait sa révolution en 1303 jours un quart; l'inclinaison du plan de son orbite sur l'écliptique est de 8° 23' 7". En France, on l'a nommée un instant *Clio*.

VICTORIA (dédié à la reine d'Angleterre), genre de la famille des Nymphéacées, tribu des Euryalées, renferme des plantes aquatiques de proportion gigantesque : les feuilles, de forme ronde, ont de 1 à 2 mètres de diamètre; les fleurs ont 3 décimètres de large. L'espèce type, la *Victoria regia*, est une plante de l'Amérique méridionale qui croît dans les grands fleuves du Brésil et de la Guyane : on est parvenu à faire fleurir cette plante en Europe, et la maintenant dans des bassins chauffés à 30° centigrades. Les graines, rôties comme celles du maïs, sont bonnes à manger : d'où le nom vulgaire de *Maïs d'eau* qu'on leur donne dans le pays.

VICTORIAT, monnaie romaine sur laquelle on voit la Victoire dans un char. Les victoriats d'argent valaient la moitié d'un denier ou 40 centimes.

VIDAME (du latin *vice domini*), officier judiciaire au moyen âge. *V.* ce mot au *Dict. univ. d'H. et de G.*

VIDANGE, action de *vider*. Il se dit le plus souvent en parlant des fosses d'aisances; on appelle alors *vidanges* les matières mêmes que l'on retire de ces fosses. Dans les grandes villes, la vidange des fosses d'aisances est un des objets les plus importants au point de vue de la salubrité publique. Chez les anciens, ce service était considéré comme une espèce de supplice auquel on condamnait les criminels. Il s'est considérablement amélioré de nos jours, tant par l'établissement des fosses mobiles et inodores, que par les procédés de désinfection des matières fécales appliqués à la vidange des fosses ordinaires (*Voy.* DÉSINFECTION) : ces perfectionnements sont dus en grande partie à MM. Domange, Richer, Huguin, etc. Un arrêté ministériel du 28 décembre 1850 a rendu obligatoire la désinfection préalable de toutes les fosses d'aisances : aux termes d'une ordonnance de police du 8 nov. 1851, les matières liquides désinfectées doivent être conduites, à l'aide de tuyaux, jusqu'à l'égoût le plus prochain.—Le produit des vidanges de Paris, longtemps déposé à Montfaucon, d'où il infectait la capitale, est aujourd'hui transporté à la voirie de Bondy : l'exploitation de ces matières est l'objet d'un fermage avantageux pour la ville.

VIDE (du latin *viduus*). En Physique, on appelle *Vide* l'espace qui ne contient ni air ni aucune autre matière quelconque, à l'exception toutefois de la lumière et des autres fluides *impondérables*.

On a longtemps nié l'existence et même la possibilité du vide : avant les expériences de Torricelli sur la pesanteur de l'air, l'*horreur de la nature pour le vide* était admise comme un axiome et servait à rendre raison de plusieurs phénomènes alors inexpliqués. On ne s'accorde pas encore sur l'existence du *vide absolu* dans les espaces célestes; mais on peut produire un *vide relatif*. On fait le *vide* soit sous le récipient de la *machine pneumatique* (*Voy.* ce mot), soit dans le tube barométrique (*Voy.* BAROMÈTRE) : le vide ainsi obtenu est appelé *Vide barométrique* ou *Vide de Torricelli*. Le *vide artificiel* est toujours imparfait : avec les meilleures machines, on ne peut faire le vide que jusqu'à 0m,002; le vide barométrique quoique plus parfait, contient toujours du mercure vaporisé. On sait que le son ne peut se propager dans le vide, que le feu s'y éteint, que les animaux y meurent d'asphyxie. On emploie le vide pour évaporer les liquides, pour produire la congélation artificielle; on l'applique aussi à la conservation des matières animales et végétales. *Voy.* CONSERVES.

VIDIEN. En Anatomie, on nomme *Conduits vidiens* deux petits canaux creusés à la base de l'apophyse ptérygoïde ou sphénoïde : ils ont été décou-

verts par Vidus-Vidius, médecin de Florence. On les nomme aussi *Conduits ptérygoïdes*.

VIDIMUS, mot latin qui signifie *nous avons vu*, se disait autrefois, en style de Pratique, pour exprimer qu'un acte avait été collationné, parce qu'on certifiait cette collation par la formule *Vidimus*. Collationner ainsi un acte, c'était le *vidimer*.

VIDUITE, synonyme de *Veuvage*. *Voy.* ce mot.

VIE (du grec *bios*, ou du latin *vita*). Considérée comme simple état, la *Vie* est l'état des êtres animés tant qu'ils ont en eux le principe des sensations et du mouvement : cet état est opposé à la *Mort* (*Voy.* ce mot). Dans un sens plus étendu, la *Vie* appartient à tous les êtres qui composent le *Règne organique* (végétaux et animaux), et forme le caractère par lequel ils se séparent des corps bruts qui composent le *Règne inorganique*. Quelques-uns ont même étendu la vie à tous les êtres et ont animé soit chaque molécule, soit chaque astre, soit enfin l'univers entier, admettant une *vie universelle* (*Voy.* PANTHÉISME).— On distingue la *Vie* purement *organique* ou *nutritive*, comprenant les fonctions qui se bornent à la conservation de l'individu, la respiration, la circulation, la digestion, les sécrétions, et la *Vie animale* ou *de relation*, qui met l'animal en rapport avec les êtres extérieurs et qui comprend la locomotion, les sens et l'intelligence. La première est sans conscience et peut appartenir à la plante comme à l'animal; la seconde est accompagnée de conscience et est propre aux animaux.

Considérée dans son essence, la *Vie* a été définie de mille manières différentes, selon les systèmes dominants : Bichat la définissait « l'ensemble des forces qui résistent à la mort; » Stahl, « le résultat des efforts conservatoires de l'âme. » D'autres l'ont définie : l'organisation en action, l'activité spéciale des corps organisés, etc. — Considérée dans son principe, la *Vie* a été regardée par les uns comme le résultat de forces purement matérielles et rapportée aux lois ordinaires de la Mécanique, de la Physique et de la Chimie; par les autres, comme l'effet d'un principe d'une nature particulière, qui est distinct des agents physiques et qui souvent même les combat. Du reste, ceux-ci ne sont nullement d'accord sur la nature de ce principe ni sur le nom qu'il faut lui imposer : il a été appelé, selon les temps, *enormon* (Hippocrate), *archée* (Van Helmont) *force plastique* (Cudworth), *âme* (*Animisme* de Stahl), *principe vital* (*Vitalisme* de Barthez). Le débat est loin d'être terminé; toutefois, il semble impossible d'expliquer la vie entière par les seules propriétés de la matière, à moins que l'on ne mette au nombre de ces propriétés un germe de sensibilité et de mouvement spontané.

Les Physiologistes ne sont pas moins divisés sur le siége de la vie, les uns attribuant à chaque organe une vie propre, les autres réservant la vie à un organe unique et central (*Voy.* AME).—D'après les expériences les plus récentes des physiologistes, surtout de M. Flourens, le principe de la vie paraît résider, chez les animaux, dans un point fort limité de la moelle allongée que M. Flourens appelle *le nœud vital*.

On ne peut qu'indiquer ici quelques-uns des ouvrages où ces grandes questions sont abordées : le *De Anima* d'Aristote, *l'Homme* de Descartes, les traités de Glisson (*De Naturæ substantia energetica, sive de vita naturæ*), de Stahl (*Theoria medica*), de Barthez (*De principio vitali*), de Bichat (*Considérations sur la vie et la mort*), de Legallois (*Expériences sur le principe de la vie*, 1812), les travaux de Haller, Magendie, Flourens, etc., tous résumés par M. P. Bérard, dans son *Cours de physiologie*.

Vie se prend aussi pour *Biographie* : c'est en ce sens qu'on dit les *Vies* de Plutarque, de Cornélius Népos; les *Vies des saints*, de Godescard; les *Vies des peintres*, de Vasari, etc. *V.* BIOGRAPHIE, SAINTS, etc.

VIEILLE, poisson. *Voy.* LABRE.

VIEILLESSE (de *vieil*, dérivé lui-même du latin *vetulus*), dernière période de la vie humaine, qui commence ordinairement vers l'âge de 60 ans et qui se termine par la mort. Elle est caractérisée par la diminution progressive des facultés physiques et morales : on peut y distinguer trois degrés d'affaiblissement, le *déclin* ou le *retour*, la *caducité* et la *décrépitude*. Les maladies de la vieillesse sont nombreuses et généralement incurables : les plus fréquentes sont l'asthme, le catarrhe pulmonaire, les lésions organiques du cœur, les affections de la vessie, la goutte, les rhumatismes, l'apoplexie, la paralysie et l'hydropisie. L'absence de toute sorte d'excès, un exercice modéré et régulier, une nourriture substantielle et légère, l'usage modéré de vins généreux, sont les moyens les plus propres à prévenir les incommodités de la vieillesse et à en prolonger la durée.—On peut lire sur les compensations qu'offre cette période de l'existence le *Traité de la vieillesse* de Cicéron, et celui de Mme Lambert. Hufeland a écrit l'*Art de prolonger la vie*, et le Dr J.-H. Réveillé-Parise un *Traité de la Vieillesse*, 1853, in-8.

Caisse de Retraite pour la Vieillesse. *V.* RETRAITE.

VIELLE (de *viole* ou de l'espagnol *vihuela*, sorte de guitare), instrument à cordes bien connu, se joue au moyen de touches et d'une roue-archet qu'on tourne avec une petite manivelle. Les touches, pressées en dessous du clavier par les doigts de la main gauche, portent l'une des cordes sur la roue qui la fait résonner du grave à l'aigu, selon que l'action des touches lui enlève plus ou moins de sa longueur. Une corde appelée *bourdon*, qui sonne toujours la même note, sert d'accompagnement. — La Vielle est un instrument fort ancien, qui paraît dériver de la lyre des anciens ou de notre ancienne *sambuque*. J.-J. Rousseau en fait honneur à Gui d'Arezzo. Elle fut surtout en vogue au moyen âge. Aujourd'hui c'est l'instrument favori des petits Savoyards.

On donne quelquefois le nom de *Vielle organisée* aux orgues à cylindre ou *orgues de Barbarie*.

VIERGE (du latin *virgo*). Ce mot est surtout employé dans les ouvrages de religion. La mère du Sauveur est appelée par excellence la *Vierge*, la *Sainte Vierge*. *Voy.* VIRGINITÉ.

Un des 12 signes du Zodiaque est appelé *la Vierge* : c'est le 6e en commençant par le Bélier. Le Soleil est censé y entrer le 23 août et en sortir le 22 sept. Il est représenté par le signe ♍. La constellation qui lui donne son nom est placée entre le Lion et la Balance; elle se compose de 110 étoiles, dont une de première grandeur, dite l'*Épi de la Vierge*. — Les mythologues ne sont pas d'accord sur la divinité qui occupe ce signe : les uns y placent Astrée, les autres Cérès; d'autres Érigone, fille d'Icarius.

On appelle *Métaux vierges*, ceux qui se trouvent dans le sein de la terre purs et sans mélange, ou à peu près purs; — *Cire vierge*, de la cire préparée, ordinairement mise en pain, et qui n'a encore été employée à aucun ouvrage; — *Huile vierge*, la première huile qui sort des olives, sans qu'on les ait encore pressées; — *Parchemin vierge*, le parchemin qui est fait de la peau des petits agneaux ou chevreaux morts-nés : on croyait autrefois que ce parchemin était fait de la membrane que quelques enfants apportent en naissant, et dont les sorciers sont censés se servir dans leurs opérations magiques.

Vigne vierge, arbrisseau sarmenteux. *Voy.* VIGNE.

VIF-ARGENT, nom vulgaire du *Mercure*; il a été ainsi nommé parce qu'il a la couleur de l'argent et qu'il est d'une mobilité extrême. *Voy.* MERCURE.

VIGIE, matelot qui veille (*vigilat*) pendant le jour au haut des mâts d'un navire pour signaler l'apparition de la terre ou d'un autre bâtiment. — On donne aussi ce nom à de petits écueils à fleur d'eau.

VIGILANCE. Cette vertu a été exprimée de plusieurs manières différentes : tantôt par un lion, parce

qu'on prétend que cet animal dort les yeux ouverts, tantôt par un lièvre, par un chien couché, par une oie; le plus souvent par un coq.

VIGILE (du latin *vigilia*, veille, fait de *vigilare*, veiller, parce que la veille des grandes fêtes on passait autrefois la nuit en prières), terme de Liturgie, désigne la veille d'une grande solennité religieuse, comme Noël, la Toussaint, etc. L'Église ordonne de jeûner certains jours de vigiles.

Au pluriel, le mot *Vigiles* ne s'emploie plus que pour désigner les matines des morts.

VIGNE (du latin *vinea*), *Vitis*, genre type de la famille des *Ampélidées*, dite aussi *Vinifères*, *Vitacées* et *Sarmentacées*, renferme des arbrisseaux à tige ligneuse, noueuse, ordinairement tortue, munie de vrilles en spirale et qui pousse des jets grimpants, longs et flexibles, appelés *sarments*; à feuilles larges, partagées en 3 ou 5 lobes et dentées irrégulièrement; à fleurs nombreuses, disposées en grappes et naissant à la partie inférieure des jeunes rameaux : calice très-petit, à 5 dents, 5 pétales soudés supérieurement en une coiffe qui se détache d'une seule pièce, 5 étamines; ovaire à 2 loges bi-ovulées, stigmate sessile. La fleur répand une odeur suave. Le fruit est une baie globuleuse, de couleur brun-noirâtre ou blanc-jaunâtre lors de sa maturité, renfermant une pulpe savoureuse et sucrée au milieu de laquelle se trouvent de petites nucules cordiformes, vulgairement appelées *pepins*.

La *Vigne cultivée* (*Vitis vinifera*), dont le fruit produit le *vin* (*Voy.* ce mot), est un arbrisseau de faible apparence, dont le tronc peut cependant acquérir en vieillissant une grosseur considérable. Les variétés de *plants de vigne* sont à l'infini : les plants les plus connus et les plus recherchés en France sont : le *Maurillon hâtif* ou *Raisin de S.-Jean* pour les primeurs; le *Maurillon* ou *Pineau de Bourgogne* (qui comprend le *Noirien*, le *Gamay*, le *Volnay*, etc.); le *Franc-Pineau*, le *Carbonet*, le *Malbet*, le *Verdot*, le *Meunier*, le *Muscadet*, le *Meslier blanc*, etc., pour les vins ordinaires et les vins fins; le *Teinturier*, pour donner de la couleur aux vins pâles; le *Clairet*, la *Piquepoule*, pour la force alcoolique; le *Chasselas*, le *Muscat blanc, gris, rouge*, le *Malaga*, le *Corinthe*, etc., dont les raisins se servent sur la table.

La Vigne craint également la trop grande chaleur et le trop grand froid : ses limites naturelles sont comprises entre 30° et 50° de latitude. Elle demande un sol léger et graveleux; elle se plaît surtout sur les coteaux découverts et exposés au midi. La France est le pays où elle réussit le mieux.

La Vigne se reproduit par *semis* et plus souvent par *marcottes* ou *provins*, et par *boutures*; elle se prête aussi facilement à la *greffe*. Elle pousse avec une rapidité surprenante et vit plusieurs siècles; les vignes les plus vieilles sont celles qui donnent les produits les meilleurs et les plus abondants. Les vignes qui fournissent les raisins de table se cultivent sur *treilles*, en *espaliers* ou en *berceaux*; les autres viennent en plein champ : pour empêcher les fruits de toucher la terre, on soutient les *ceps* avec des *échalas* (*Voy.* ce mot), ou bien, ce qui a lieu surtout dans le Midi, on les fait monter sur des arbres que l'on étête (culture *en hautains*) : on sait que les anciens aimaient à marier ainsi la vigne à l'orme et au peuplier. La vigne demande des labours et des binages fréquents; en outre, on la soumet successivement aux opérations de la *taille*, de l'*ébourgeonnement*, du *retroussage*, etc., qui exigent des soins particuliers. On doit redouter pour elle les gelées du printemps, qui détruisent les fleurs, la *coulure*, effet des pluies, qui emporte les grains déjà formés, les ravages de plusieurs insectes (l'Altise, la Pyrale, l'Eumolpe, etc.), et, depuis quelques années, une maladie destructive appelée spécialement la *Maladie de la vigne* *Voy.* ci-après.

Le bois de la Vigne est extrêmement dur; son grain est très-fin et susceptible d'un beau poli; on l'emploie à des ouvrages de tour et il se conserve pendant des siècles. On a fait des ouvrages de sculpture avec des troncs de vigne qui avaient atteint des proportions considérables : la statue de Diane à Éphèse était faite d'un seul tronc de vigne; les portes de Ravenne sont, dit-on, de bois de vigne, et les planches en ont 3 mètres de long sur 40 centimètres de large. Les souches de la vigne sont excellentes pour le chauffage. Chez les Romains, un bâton fait de cep de vigne était l'attribut des centurions.

L'époque à laquelle remontent la connaissance et la culture de la vigne se perd dans l'obscurité des premiers siècles. La Bible attribue cette découverte à Noé; les Egyptiens en font honneur à Osiris, les Grecs à Bacchus. Les Phéniciens en introduisirent la culture dans les îles de l'Archipel, dans la Grèce, dans la Sicile, enfin en Italie et dans le territoire de Marseille. Numa fut le premier roi de Rome qui permit l'usage du vin. La vigne était déjà cultivée dans la plupart de nos départements méridionaux, lorsque Domitien la fit arracher dans toutes les Gaules. Les Gaulois n'eurent la liberté de la replanter que sous l'empereur Probus, au IIIe siècle. Au commencement du Ve siècle, la vigne avait gagné les coteaux du Rhône, de la Saône, le territoire de Dijon, les rives du Cher, de la Marne et de la Moselle. Depuis, elle a été transportée et multipliée dans toutes les contrées du globe où elle peut croître.

Maladie de la Vigne. Cette maladie débute par une efflorescence blanchâtre qui se manifeste exclusivement sur la feuille, le sarment et la grappe, jamais sur la souche, ni sur les racines. Bientôt la feuille se marbre de taches noires ou d'un jaune livide, elle se crispe, se recroqueville, se flétrit, sèche et tombe; quant à la grappe, la partie extérieure des baies envahies par le mal noircit rapidement; la peau devient coriace, et ne pouvant plus se distendre à mesure que la baie se développe, elle éclate; les cellules de la pulpe se déchirent à leur tour; les pepins apparaissent alors et la baie se dessèche ou se putréfie. Ce mal désastreux fut observé pour la première fois au printemps de 1845, à Margate, en Angleterre; il se montra en France en 1847, mais ne fit point de véritables progrès avant 1850; depuis lors, la maladie a ravagé la plupart de nos départements viticoles, a envahi l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et jusqu'à l'île Madère. — Les opinions les plus diverses ont été émises sur les causes du mal : on l'a attribué à l'influence atmosphérique, à l'épuisement des plantes, à des animalcules microscopiques, à des plantes cryptogames, et notamment à une espèce de champignon, l'*Oïdium Tuckeri* : cette dernière hypothèse est celle qui a le plus de partisans.

On a proposé cent moyens de préserver les vignes de la maladie ou de les guérir. Parmi les procédés qui ont obtenu le plus de succès, on recommande comme préservatifs les lotions de sulfhydrate de chaux et le soufrage, surtout le soufrage à sec, avec la fleur de soufre; mais ces moyens, bons pour les vignes de treilles, sont inapplicables dans les vignobles d'une grande étendue. On a encore employé le lait de chaux, le sulfate de fer, le chlorhydrate de soude, l'eau de goudron, etc. On a aussi essayé la taille prématurée, la taille tardive, l'ablation des jeunes pousses, et l'abstention même de toute espèce de taille; on a enterré les sarments passés à l'état ligneux, etc.; mais aucune de ces pratiques n'a donné de résultat certain. — M. Payen a publié un *Traité de la maladie de la Vigne*, et M. V. Audouin une *Histoire des insectes nuisibles à la Vigne*.

Parmi les espèces de Vignes autre que la Vigne cultivée, on remarque la *V. à gros fruit* (*V. labrusca*) et la *V. vulpine* (*V. cordifolia*), qui se trouvent toutes deux en Amérique comme en Eu-

rope : feuilles en cœur et dentées; fruits comestibles de la grosseur d'une noix dans la première espèce; à peine de la grosseur d'un pois dans la seconde; la *V. ripaire* (*V. riparia*), à fruits très-acerbes, qui se trouve sur les bords du Mississipi, etc.

On nomme vulgairement *Vigne blanche*, la Bryone dioïque et la Clématite; *V. de Judée*, *V. sauvage*, la Morelle douce amère; *V. du Nord*, le Houblon; *V. vierge*, divers arbrisseaux sarmenteux et grimpants qui ont des feuilles analogues à celles de la vigne : le *Cissus Quinquefolia* (*Voy.* CISSE), l'*Ampelopsis hederacea*, le *Bignonia radicans*.

VIGNE s'est dit aussi, par extension, des maisons de plaisance aux environs de Rome et autres villes d'Italie, qu'on appelle aujourd'hui de préférence *villas*.

VIGNERON, celui qui cultive la vigne et qui fait le vin. *Voy.* VIGNE, VIGNOBLE, VIN, OENOLOGIE.

M. le comte Odart a donné le *Manuel du Vigneron*, et M. Thiébaud de Bernaud, le *Vigneron français*.

VIGNETTE (diminutif de *vigne*), petite estampe que l'on met en ornement en tête d'un volume, au commencement d'un chapitre ou dans l'intérieur du texte : ce nom vient de ce que, dans l'origine, ce n'était qu'un petit ouvrage en miniature qui représentait des feuilles de *vigne* et des raisins. Les vignettes étaient d'abord gravées en bois et entraient, comme caractère mobile, dans la composition de la page de l'imprimeur. Dans la suite, on grava les vignettes en taille-douce; il fallut alors les tirer séparément; dès lors aussi, à l'ornement en rinceaux des anciennes vignettes, on substitua de petites compositions historiques ou allégoriques, analogues au sujet du livre; puis on étendit le nom de *vignette* à toutes les petites estampes qui ornent les livres *illustrés* (*Voy.* ILLUSTRATION). Les graveurs anglais sont les premiers qui excellèrent dans la composition et l'exécution des vignettes. — Le *Papier à vignettes* est du papier à lettres dont les bords sont ornés de petites guirlandes coloriées.

Vignette est aussi le nom vulgaire de la *Clématite bleue*, de la *Mercuriale* et de l'*Ulmaire spirée*.

VIGNOBLE, terrain planté en vignes. De tous les pays où l'on cultive la Vigne, la France est celui qui possède le plus de vignobles : ils y occupent plus de 2 millions d'hectares. — Les principaux vignobles sont :

1°. Pour les *Vins de Bourgogne* : Vins rouges : Romanée-Conti, Richebourg, la Tâche, Clos-Vougeot, Chambertin, Nuits ou Clos-Saint-Georges, Corton, Volnay, Pomard, Beaune, Chambole, Mercurey, Savigny, Meursault (Côte-d'Or); Pitoy, les Préaux, la Chaînette, Migrenne (Yonne); vins *de Mâcon* et *de Beaujolais*, vin de Thorins, etc. (Saône-et-Loire et Rhône); — Vins blancs : Montrachet, Lapeyrière, la Goutte d'or, les Charmes (Côte-d'Or); Vaumorillon, les Grisées, Châblis (Yonne); Pouilly-Fuissé (Saône-et-Loire);

2°. Pour les *Vins de Bordeaux* : Vins rouges : Médoc, Château-Laffitte, Château-Latour, Château-Margaux, Château-Haut-Brion, Saint-Julien, Pauillac, Saint-Estèphe, Saint-Émilion, La Rose, les Palus, Talence, Léoville, Pessac, Mérignac; — Vins blancs : Bommes, Rions, Blanquefort, Grave, Sauterne, Barsac, Preignac, Langon; dans les *Landes* : Messanges, Sarliat, les rives de l'Adour (*vins de sable*);

3°. Pour les *Vins de Champagne* : Vins blancs : Sillery, Ay, Mareuil, Hautvillers, Dizy, Épernay, Cramant, Avize, le Ménil (Marne); — Vins rouges : Verzy, Verzenay, Mailly, Saint-Basle, Bouzy, Saint-Thierry, Cumières (Marne), les Riceys, Balnot-sur-Laigne, Avirey, Bagneux-la-Fosse (Aube);

4°. Pour les *Vins divers* : dans le *Périgord*, vins rouges : la Terrasse, Pécharmont, Campréal, Bergerac; vins blancs : Montbazillac, Saint-Messans et Sancé; — dans le *Quercy*, les vins de Cahors et de la côte du Lot; — dans le *Dauphiné*, vins rouges : l'Hermitage, Tain, Croze, Mercurol, Reventin; — dans le *Lyonnais*, vins rouges : Moulin-à-Vent, Côte-Rôtie, Sainte-Colombe; vins blancs : Condrieu, — dans le *Languedoc*, vins rouges : Tavel, Lirac, Saint-Geniez, Saint-Laurent, Carnols, Cornas, Saint-Georges, Saint-Christol, Saint-Joseph; vins blancs : Frontignan, Lunel, Saint-Péray; — dans le *Comtat d'Avignon* : Châteauneuf, Baume; — dans la *Provence*, vins rouges : la Gaude, Saint-Laurent, Cagnes et Saint-Paul; — dans le *Béarn* : Jurançon et Gan; — dans le *Roussillon*, vins rouges : Bagnoles, Cosprons, Grenache; vins blancs : Collioure, Rivesaltes, Cosprons, Saint-André, Prépouille-de-Salles; — dans le *Centre de la France*, les vins rouges de Saint-Étienne, de Chénas et de Fleury (Beaujolais), de Chanturgues (Auvergne); les vins blancs des coteaux d'Angers, de Saumur, de Vouvray; les gros vins d'Orléans et d'Auxerre; — dans le *Nord-est*, les vins du Rhin, de la Moselle, les *vins de paille*; — dans la *Corse*, les vins rouges de Sari et de Cap-Corse.

A l'étranger, on cite, surtout en *Espagne*, les vins de Xerès ou Pacaret, Sèches, Val-de-Pennas, San-Lucar, Beni-Carlo, Vinaroz, Tinto ou Alicante, Tintilla ou Rota, Malaga, Rancio, Malvasia; — en *Portugal* : Porto, Carcavello, Lamalonga; — en *Suisse*, vins rouges : Boudry, Cortaillods; vin blanc : Chiavenna; — en *Italie* : Lacryma-Christi (Vésuve), Capri, Malvoisie, Albano, Montefiascone, Montepulcino, Montalicino, Riminese, Santo-Stephano; — en *Sicile* : Marsala, Catane, Girgenti, Syracuse; — en *Allemagne* : vins du Rhin (Johannisberg, Braunsberg, etc.), de Tokay (Hongrie); — en *Turquie* et en *Grèce* : Cotnar (Moldavie), Piatra (Valachie), vins de Chypre, de Chio, de Candie, de Malvoisie; — en *Perse* : Chiraz; — en *Afrique* : Constance (Cap de Bonne-Espérance); — dans l'*Atlantique* : Madère, Ténériffe, Gomère, Palma, les Açores, etc.

Les vignobles de Massique, de Falerne, de Cécube, etc., étaient renommés chez les Romains.

On doit à M. le comte Odart l'*Ampélographie universelle*, ou *Traité des Cépages les plus estimés dans les Vignobles*, 1849. M. A. Jullien a donné une *Topographie de tous les Vignobles connus*, 1848, et M. Le Gendre-Décluy, une *Carte des Vignobles de France*.

VIGNOT, nom vulgaire d'un Coquillage comestible du genre *Sabot*, le *Turbo littoralis*. *Voy.* TURBO.

VIGOGNE (de l'espagnol *vicuna*), *Auchenia vicuna*, Mammifère ruminant du genre Lama, qui se trouve dans les Cordilières de l'Amérique du Sud. Sa taille est celle d'une grande chèvre; son port est gracieux, sa physionomie très-vive. La Vigogne est un animal doux et timide. Les Patagons la chassent pour se nourrir de sa chair et se couvrir de sa peau. La laine de la Vigogne est, comme celle de l'Alpaca, très-fine et très-douce : on en fabrique des tissus très-chauds et très-légers. On en distingue trois sortes : la fine rouge, la carmeline ou bâtarde, et le pelotage; cette dernière est peu estimée et ne sert guère qu'à la fabrication des feutres.

VIGUIER (du latin *vicarius*), sorte de prévôt au moyen âge. *Voy.* VIGUIER au *Dict. univ. d'H. et de G.*

VILAIN, en latin *villanus* (de *villa*, ferme). Ce nom était donné, dans la langue du Droit féodal, aux paysans libres et non attachés à la glèbe comme les *serfs*, et, dans le langage ordinaire, à tout campagnard roturier, par opposition aux *nobles*.

VILEBREQUIN (pour *virebrequin*, du vieux français *virer*, tourner, et *brequin*, nom donné autrefois à la mèche de cet outil), outil qui sert à percer le bois, la pierre, etc., au moyen d'une *mèche* qui a un taillant de forme diverse, et que l'on fait entrer en la tournant. L'ouvrier, ayant placé la pointe de la mèche à l'endroit qu'il veut percer, appuie solidement sur le champignon de l'instrument avec la paume de la main gauche, ou mieux avec la poitrine, et, de la main droite, il fait en même temps tourner rapidement le manche de l'instrument, qui est courbé en C et mobile dans le champignon.

En Mécanique, on nomme *Vilebrequin* un arbre coudé à l'aide duquel on peut convertir le mouvement de rotation continu en mouvement de va-et-vient, ou le mouvement de va-et-vient en mouvement continu : ce qui se fait au moyen d'une bielle, ou d'une courroie embrassant le coude du vilebrequin.

VILLA. Chez les Romains, ce mot ne désignait d'abord que les fermes ou les métairies; mais, dans les derniers temps de la république et sous les empereurs, les riches propriétaires se plurent à accumuler dans leurs *villas* toutes les prodigalités du luxe : la *villa* de Scaurus fut, au rapport de Pline, évaluée à une somme d'environ 20 millions. La plupart étaient d'une étendue et d'une grandeur surprenantes : elles ressemblaient à de petites villes. Néanmoins, les constructions n'y avaient communément que le rez-de-chaussée et un étage. Les *villas* étaient ordinairement situées auprès de la mer ou dans quelque paysage agréable. On en voyait un grand nombre à Baies. L'Italie est encore couverte d'une foule de *villas* ornées à grands frais : telles sont les villas Médicis, Pamphili, Borghèse, Aldobrandini, Estense, Ludovisi, etc. On les y appelle aussi *Vignes*. — En France, le nom de *Villa* a été adopté pour désigner des maisons de plaisance.

VILLANELLE (de l'italien *villano*, paysan), sorte de poésie pastorale, d'origine italienne ou espagnole, où l'on faisait parler des bergers et des bergères, sur un ton tendre et mélancolique. Les villanelles étaient ordinairement composées de plusieurs couplets de 3 vers avec refrains, et terminées par un quatrain. — Grevin mit ce genre à la mode en France. Passerat et H. d'Urfé y ont excellé. Il est abandonné depuis longtemps.

On donne aussi ce nom à un air à une ou plusieurs voix, jadis usité chez les Napolitains.

VILLE (du latin *villa*, ferme, parce que beaucoup de villes modernes doivent leur origine aux habitations agglomérées autour d'une ferme). On entend ordinairement par *ville* non-seulement tout assemblage considérable de maisons réunies par rues, et souvent entourées de murs, par opposition aux *bourgs* et aux *villages*, mais encore toute réunion d'hommes placés sous l'administration d'un magistrat, municipal ou autre, et jouissant de certains priviléges. De là, au moyen âge, les distinctions établies en France entre les *V. royales*, les *V. épiscopales*, les *bonnes villes*, etc., et, en Allemagne, entre les *V. impériales*, les *V. libres* ou *hanséatiques*, etc. *Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

L'*Histoire des villes de France* a été écrite par M. L. Favre et par M. Aristide Guilbert.

VILLÉGIATURE, *villeggiatura* (de *villa*), mot emprunté à l'italien, désigne le séjour que les personnes aisées font à la campagne pendant la belle saison.

VILLOSITÉS (du latin *villus*, poil). En Anatomie, on appelle ainsi les petits prolongements ou plis des membranes muqueuses, de formes variées, et plus ou moins ténus, qui rendent la surface libre de ces membranes douce et comme veloutée.

VIMAIRE (du latin *vis major*, force majeure), se dit, en termes d'Eaux et forêts, de tout dégât causé par une force majeure, comme les ouragans, la foudre, etc.

VIN, en latin *vinum*, en grec *oinos*, liqueur alcoolique qu'on obtient par la fermentation du *moût* ou jus de raisin. Considéré chimiquement, le vin est un composé d'eau, d'esprit-de-vin ou d'alcool, de matière sucrée, d'acide malique, d'acide tartrique, de tartrate acidulé de potasse, d'acide acétique, d'une matière colorante qui a quelque analogie avec le tannin, et quelquefois d'une substance aromatique. La matière colorante ne se rencontre que dans les *vins rouges*; les *vins blancs* sont préparés avec les raisins blancs, ou bien avec le moût des raisins noirs privés de l'enveloppe de leurs grains. La substance aromatique, qui constitue ce qu'on appelle le *bouquet*, est due, suivant Liebig et Pelouze, à un principe qu'ils ont isolé et appelé *éther œnantique*. Les raisins donnent en général un vin d'autant plus alcoolique qu'ils contiennent plus de sucre.

Outre les éléments énumérés ci-dessus, les vins contiennent quelquefois de l'acide carbonique : cet acide provient de la transformation du sucre en alcool, qui a lieu dans la fermentation. Quand on met le vin en bouteilles avant que la fermentation soit achevée, il retient une certaine quantité de cet acide : c'est ce qui constitue les *vins mousseux*. — Lorsqu'on veut que les vins conservent, après la fermentation, une proportion assez considérable de matière sucrée pour avoir une saveur douce, on fait évaporer une portion du moût jusqu'à consistance sirupeuse, et on la mêle avec l'autre portion avant la fermentation : c'est ainsi que se font les *vins cuits* (Malaga, Rota, Frontignan, Lunel, etc.). Ces vins sont aussi appelés *vins liquoreux*; on les oppose aux *vins secs*, où l'alcool domine, comme dans le Madère.

La saveur et les vertus des vins varient encore selon le pays d'où ils proviennent, et c'est généralement par le pays de provenance qu'on les désigne. Pour l'indication des principaux crus, *Voy.* VIGNOBLE.

Usages du vin. On connaît l'usage du vin dans l'économie domestique : ses effets varient selon la proportion des éléments dont il est composé. Les vins sont en général nourrissants, toniques et stimulants; ils le sont d'autant plus qu'ils contiennent plus d'alcool. Le tableau suivant indique la quantité d'alcool contenue sur 100 parties dans les principaux vins :

Syracuse,	25,28	Clairet,	15.52
Marsala,	25,09	Schiras,	15,52
Madère,	22,47	Lunel,	15,10
Ténériffe,	19,79	Bourgogne,	14.57
Xérès,	19,17	Sauterne,	14.22
Constance blanc,	19,75	Barsac,	13.86
Lacryma-Christi,	19.70	Grave,	12.80
Constance rouge,	18,92	Frontignan,	12.79
Roussillon,	18,13	Champagne,	12.61
Hermitage blanc,	17,43	Hermitage rouge,	12.32
Malaga,	17,26	Côte-Rôtie,	12,32
Malvoisie de Madère,	16,40	Rhin,	12,08

Les vins faibles en alcool, imparfaitement fermentés et chargés d'acides, comme les vins de la Brie et des environs de Paris, désaltèrent bien, mais stimulent faiblement l'estomac. Bus en trop grande quantité ou ingérés dans des estomacs faibles, ils donnent d'abord des rapports aigres, puis des coliques intestinales; bus en quantité assez grande pour causer l'ivresse, ils occasionnent un assoupissement suivi d'indigestion, qui se termine par des vomissements aigres; ils ne conviennent point aux estomacs faibles, dont les digestions sont lentes et sujettes à engendrer des aigreurs. Les vins généreux, contenant beaucoup d'alcool et bien fermentés, désaltèrent moins; ils stimulent davantage et accélèrent la digestion; ils échauffent promptement et leur ivresse est forte; ils conviennent, en quantité modérée, aux estomacs faibles et sur la fin des repas; ils ne conviennent pas aux personnes irritables, dont la tête se trouble aisément : tels sont les vins du Languedoc, du Roussillon et la plupart des vins d'Espagne et de Portugal. — Les vins légers et mousseux stimulent vivement et promptement, désaltèrent bien, échauffent peu et donnent lieu, même en petite quantité, à une ivresse instantanée, qui se borne à égayer ou à étourdir, mais sans avoir de conséquences funestes : tels sont les vins de Champagne. — Les vins les plus favorables à la digestion et dont l'usage présente le moins d'inconvénients sont ceux qui, légèrement acidulés et suffisamment généreux, contiennent des quantités modérées d'alcool, peu de mucilage sucré, et qui ne sont pas très-chargés de matière colorante et de tartre : tels sont les vins de Bourgogne, les vins de Bordeaux, les vins du Rhin vieillis et dépouillés.

Outre son usage alimentaire, le vin peut exercer

sur la santé une influence puissante : ce qui le fait prescrire par les médecins dans plusieurs cas. Le vin est en général un tonique doux, un peu diffusible, qui produit une douce chaleur, ranime la circulation et donne de l'activité à toutes les fonctions. On le prescrit dans les cas de faiblesse, dans la convalescence, lorsqu'il n'y a pas de symptômes inflammatoires, dans le scorbut, etc.; on le conseille aux vieillards, aux personnes d'un tempérament lymphatique. Les vins qui contiennent beaucoup de tartre et de matière colorante sont astringents; les vins blancs et acidules sont diurétiques; les vins liquoreux se donnent dans les potions cordiales. En général, les vins administrés comme médicaments doivent être vieux, généreux et peu capiteux : les vins vieux de Bourgogne et de Bordeaux offrent ces avantages.

Tout le monde connaît les funestes effets de l'abus du vin (*Voy.* IVRESSE) : ces effets sont tellement dangereux qu'une grande religion, la religion mahométane, a cru devoir proscrire entièrement l'usage du vin. Chez les Juifs, les Nazaréens faisaient vœu de s'en abstenir. Tout récemment, il s'est formé dans plusieurs pays chrétiens des *Sociétés de Tempérance* qui imposent à leurs adhérents la même obligation.

Vinification ou *Fabrication du vin*. Cette fabrication se compose de plusieurs opérations : le *foulage*, le *cuvage* et la *fermentation*, le *décuvage*. Presque partout le *foulage* est accompli par des hommes qui, placés dans la cuve où l'on a apporté les raisins aussitôt après la vendange, les piétinent à mesure que la cuve s'emplit; dans quelques vignobles, on écrase les raisins dans des baquets ou dans des fouloirs en maçonnerie avant de les verser dans la cuve, ou bien l'on emploie des fouloirs mécaniques (on estime surtout ceux de M. Guérin). — Le *cuvage* et la *fermentation* se font dans des cuves qui sont ordinairement en bois, quelquefois en maçonnerie. D'après la méthode la plus ancienne, on y laisse fermenter la vendange au libre contact de l'air après avoir rempli la cuve jusqu'aux neuf-dixièmes environ; aussitôt que la fermentation commence à s'établir, on renouvelle le foulage, et on le recommence de douze en douze heures pendant trois ou quatre jours de fermentation tumultueuse; on laisse ensuite la vendange reposer jusqu'au décuvage. Mais dans cette méthode, le libre accès de l'air sur la vendange et la rupture du chapeau occasionnent une grande déperdition de chaleur; le liquide s'acidifie et le vin, moins spiritueux alors, est plus disposé à se détériorer : aussi les vignerons soigneux préfèrent-ils les cuves fermées. D'autres ont cherché un moyen terme entre une clôture complète de la cuve et la fermentation à l'air libre : c'est ce qui se pratique en Bourgogne. — Quand la fermentation a cessé d'être tumultueuse et que le vin n'est plus sensiblement sucré ni trouble, on procède au soutirage du vin : c'est ce qu'on appelle *décuvage*. A cet effet, on adapte près du fond de la cuve une grosse cannelle, au moyen de laquelle on fait écouler le vin dans des vases que l'on va verser dans des tonneaux; ou bien, ce qui vaut mieux, on adapte à la cannelle un tuyau en cuir ou en toile dont on porte le bout sur la bonde du tonneau à remplir, de manière que le vin coule sans être exposé à l'air.

Durée et conservation des vins. Les vins n'acquièrent qu'au bout de quelque temps toutes les qualités dont ils sont susceptibles, et ils finissent ensuite par s'altérer; il y en a, et ce sont les plus faibles, qui au bout de six mois, un an, ont acquis toute leur force; mais il en est d'autres qui continuent à se bonifier pendant un grand nombre d'années : cette propriété se remarque dans les vins qui sont riches en sucre et en tartre. En effet, le sucre qui a échappé à la première fermentation en éprouve une seconde, et se convertit peu à peu en alcool : à mesure que la proportion de l'alcool augmente, le tartre ou tartrate acidule de potasse, n'étant pas soluble dans ce liquide, se précipite. Voilà pourquoi les vins rouges, en vieillissant, deviennent moins amers, moins acides et plus chauds.

Les différents vins ne se conservent pas également : les vins faibles se détériorent au bout de 15 ou 18 mois. On retarde la détérioration des vins en les conservant dans des caves bien fraîches; on y oppose en outre divers procédés, tels que le *collage*, le *soufrage* et le *soutirage*. *Voy.* ces mots.

Les vins sont sujets à certaines altérations ou maladies : telles sont la *pousse*, la *graisse*, l'*acescence*. — La *pousse* est une fermentation tumultueuse qui se manifeste quelque temps après que le vin a été mis en barrique et qui lui enlève toute sa saveur sucrée et le fait passer à l'amer. On arrête cette fermentation en transvasant le vin dans des tonneaux fortement soufrés, ou bien en ajoutant au vin un millième de sulfate de chaux ou en introduisant dans chaque barrique une quantité suffisante de graine de moutarde. — La *graisse* consiste dans une certaine consistance visqueuse qui rend le vin impropre à servir de boisson. Le remède consiste dans l'addition d'une certaine quantité de matière astringente : on peut employer à cet effet les fruits du sorbier, cueillis un peu avant l'époque de leur maturité, puis écrasés dans un mortier; il suffit d'un demi-kilogramme pour deux cents litres de vin. On clarifie ensuite avec de la colle de poisson, et l'on tire en bouteilles. — Pour remédier à l'*acescence*, ou excès d'acide, on coupe le vin avec son volume d'un vin plus fort et moins avancé; on doit consommer le plus promptement possible le vin qui a ce défaut.—Enfin, les vins sont exposés à être falsifiés, soit par l'addition de l'eau, de l'alcool, de la crème de tartre, ou par le mélange de poiré, de lie, de litharge, d'alun, etc. La chimie fournit aujourd'hui des moyens assurés de reconnaître toutes ces *falsifications*. *Voy.* ce mot.

On appelle vulgairement *Vin bleu* un vin de couleur violacée, qui a éprouvé une fermentation putride par suite de laquelle une partie du tartrate de potasse s'est transformée en un carbonate, dont la réaction alcaline altère la couleur du vin; — *Vin bourru*, du vin nouveau qui a peu cuvé, et qui se conserve doux; — *Vin de copeau*, du vin que l'on fait passer sur les copeaux, c.-à-d. dans lequel on fait tremper des copeaux pour l'éclaircir et le rendre plus prompt à boire; — *Vin doux*, celui qui n'a point encore cuvé; — *Vins de paille*, des vins qu'on obtient de raisins séchés à demi sur la paille, en ayant soin d'enlever les grains gâtés et les grains encore verts.

On doit à Chaptal l'*Art de faire le vin*; à B.-A. Lenoir un *Traité de vinification*; à M. Cavoleau, au comte Odart des *Traités d'OEnologie*. M. Laudier a donné un *Manuel du marchand de vins*.—Vanière, dans ses *Carmina*, a chanté *Vinum et Vites*, 1696.

Vins médicinaux. On nomme ainsi des vins dans lesquels on a fait dissoudre des substances médicamenteuses : tels sont le *Vin antiscorbutique*, le *Vin de quinquina*, le *Vin d'opium* ou *Laudanum*, le *Vin scillitique*, etc. *Voy.* ANTISCORBUTIQUE, QUINQUINA, etc.

On a étendu le nom de *Vin* à toutes les liqueurs fermentées que l'on tire des végétaux, soit en en exprimant le suc, soit en les faisant macérer dans l'eau, et qui, par la fermentation, ont été transformés en une liqueur plus ou moins piquante, et pourvue d'un certain degré spiritueux. On peut en effet faire du vin avec le suc des plantes, avec la sève des arbres (*V. de palme*, *de coco*, etc.), avec les infusions et décoctions des végétaux farineux, avec le lait des animaux frugivores, avec tous les fruits mûrs et juteux, pommes, poires, prunes, groseilles, cerises, etc.; mais la plupart de ces substances sont impropres à être converties en vins bons et généreux. MM. Accum et Malepeyre ont donné l'*Art de faire les vins de fruits* (dans la collection des *Manuels Roret*).

VINAGO, nom latin du genre *Colombar*.

VINAIGRE (de *vin aigre*). Le vinaigre ordinaire, qui sert dans nos cuisines ou sur nos tables, n'est que de l'*acide acétique* (*Voy.* ce mot) affaibli, c.-à-d. étendu d'une assez grande quantité d'eau. Le plus habituellement, il est produit par la fermentation acide du vin : d'où son nom. Le vinaigre ainsi obtenu contient, outre l'acide acétique, de l'acide malique, du tartrate acidule de potasse et de chaux, et une matière colorante qui varie suivant que le vinaigre est rouge ou blanc. Le *Vinaigre rouge* provient du vin rouge : lorsqu'on le chauffe dans des vaisseaux clos, on obtient le *V. distillé*, toujours incolore. Le *V. blanc* se prépare avec le vin blanc ou avec le vin rouge que l'on a laissé aigrir sur le marc des raisins blancs. On appelle *V. radical* celui qu'on obtient par la concentration du vinaigre ordinaire; *V. rosat*, *V. surard*, *V. à la framboise*, *à l'ail*, *à l'estragon*, du vinaigre dans lequel on fait infuser des roses de Provins, des fleurs de sureau, de l'ail, de l'estragon, etc.

Le vin n'est pas la seule substance qui puisse produire du vinaigre : la sève des végétaux en contient beaucoup, et c'est du bois sec ou vert que l'on extrait par distillation le *vinaigre de bois* ou *acide pyroligneux*, qui sert aux mêmes usages que l'acide tiré du vin. On fait encore du vinaigre avec le cidre, la bière, et en général avec toute liqueur susceptible de fermenter. — On falsifie souvent le vinaigre avec de l'acide sulfurique : pour en reconnaître la présence, il suffit de faire bouillir le vinaigre pendant une demi-heure avec une solution d'amidon, et d'y verser ensuite une solution d'iode; dans le cas d'impureté, le vinaigre restera incolore, car la fécule aura été transformée en dextrine et en glucose par l'acide sulfurique; dans le cas contraire, la liqueur se colore en bleu par l'action de l'iode sur l'amidon. — M. Julia de Fontenelle a donné un *Manuel du Vinaigrier* (dans la collection Roret).

Outre le *vinaigre de table*, il y a une infinité de *vinaigres de toilette* et de *vinaigres médicinaux* : c'est du vinaigre ordinaire dans lequel on a fait infuser des substances aromatiques ou médicamenteuses. Tels sont, parmi les premiers, le *V. rafraîchissant*, le *V. des quatre voleurs*, le *V. de la Société hygiénique*, etc.; et, parmi les seconds, le *V. antiscorbutique*, le *V. dentifrice*, le *V. scillitique*, le *V. thériacal*, etc. En Pharmacie, les vinaigres servent à dissoudre plusieurs substances : ces dissolutions prennent alors le nom d'*Acétolés*.

Vinaigre des quatre voleurs, espèce de vinaigre composé qu'on porte sur soi pour se garantir de l'infection. On l'obtient en faisant macérer dans du vinaigre rouge, avec du camphre dissous par l'alcool, les sommités sèches d'absinthe, de romarin, de sauge, de menthe et de rue, les fleurs de lavande sèches, l'ail, la racine d'*acorus verus*, la cannelle fine, la noix muscade. Il est antiseptique et désinfectant. On l'emploie aussi pour la toilette. Son nom lui vient, dit-on, de ce que quatre voleurs se seraient préservés de la contagion pendant la peste de Marseille en usant d'un vinaigre ainsi composé.

Vinaigre de Saturne : c'est l'Acétate de plomb.

Vinaigre scillitique, vinaigre médicinal obtenu en faisant macérer les squammes de scille sèches dans le vinaigre blanc de bonne qualité. On l'emploie comme apéritif dans l'hydropisie passive.

Sel de vinaigre, sel extrait du vinaigre, et qu'on respire pour se garantir de l'évanouissement.

VINAIGRETTE, sauce faite avec du vinaigre, de l'huile et de la ciboule, dont on assaisonne les viandes froides, et particulièrement le bœuf.

C'est aussi le nom d'une petite chaise à deux roues, qui était autrefois traînée par un homme. Quelquefois elle était escortée d'un petit garçon qui poussait par derrière, et ce petit garçon se nommait le *hâteur* ou la *diligence*.

VINAIGRIER. Outre le fabricant de *vinaigre* (*Voy.* ce mot), et le vase où l'on met le vinaigre, on désigne aussi vulgairement par ce nom : 1° le *Carabe doré*, insecte qui court dans les jardins, et qui exhale, au moment où on le saisit, une odeur très-acide; 2° le *Sumac des corroyeurs* (*Rhus coriaria*), dont le fruit en infusion donne un bon vinaigre.

VINASSES, liquides obtenus des vins qui ont servi à la distillation faite dans le but de se procurer de l'alcool. Ils exhalent en général une odeur désagréable.

VINCA, nom latin du genre *Pervenche*.

VINCETOXICUM (mot hybride, formé du latin *vincere*, dompter, et du grec *toxicon*, poison), espèce d'Asclépiade. *Voy.* DOMPTE-VENIN.

VINDAS (de l'allemand *winde*, cric), sorte de treuil vertical, le même que le *Cabestan*. *Voy.* ce mot.

VINETIER, nom vulgaire de l'*Épine-vinette*.

VINETTE, nom vulgaire de l'*Oseille surelle*.

VINGT ET UN, jeu de cartes qui se joue entre un banquier et un nombre indéterminé de pontes. Le banquier donne 2 cartes, et l'on peut en redemander tant qu'on n'a point atteint le point vingt et un, passé lequel on *crève*. Si l'on a vingt et un d'emblée, on est payé double. Il y a plusieurs manières de jouer ce jeu, du reste bien connu.

VINIFÈRES, famille botanique. *Voy.* AMPÉLIDÉES.

VINIFICATION. *Voy.* VIN.

VIOL (du latin *violare*, violer, profaner). Ce crime était puni de mort chez la plupart des peuples anciens, notamment chez les Athéniens et les Romains. En France, un édit de François Ier, les ordonnances de Blois et d'Orléans, l'ordonnance de Henri II de 1567, celle de Louis XV, de 1730, prononçaient la même peine. Aujourd'hui, le viol est puni des travaux forcés; la durée de la peine varie suivant la gravité des circonstances (Code pénal, art. 332-33).

VIOLA, nom latin du genre *Violette*.

VIOLACÉES (du genre type *Viola*) ou, selon la nomenclature de Candolle, *Violariées*, famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, renferme des herbes et quelquefois des arbrisseaux à feuilles ordinairement alternes, simples, pétiolées, entières; à fleurs parfaites, le plus souvent irrégulières, axillaires, solitaires ou à disposition variée, pédonculées : calice libre, à 5 folioles inégales, distinctes ou réunies par la base, à estivation imbriquée; corolle à 5 pétales alternes avec les folioles du calice, tantôt égaux entre eux, à angles courts, réunis en tube par la base, tantôt inégaux, l'inférieur se prolongeant à sa base en un éperon plus ou moins allongé; 5 étamines; anthères introrses, biloculaires; ovaire libre, sessile, globuleux, uniloculaire; style simple, stigmate sublatéral ou terminal, offrant une petite fossette semi-circulaire; le fruit est une capsule coriace ou subligneuse, quelquefois membraneuse, uniloculaire, trivalve.

La famille des Violacées est partagée en deux tribus : les *Violées* (genres principaux, *Viola*, *Ionidium*, *Noisettia*) et les *Alsodinées* (genres, *Alsodeia*, *Tetrathylacium*, etc.).

VIOLAT (du latin *violaceus*, de violette). Le *Miel violat* est du miel où l'on a fait infuser des violettes; le *Sirop violat*, du sirop fait avec des violettes.

VIOLATION. La *Violation de domicile* commise par tout fonctionnaire de l'ordre administratif ou judiciaire, tout officier de justice ou de police, tout agent de la force publique, est punie d'un emprisonnement de 6 jours à 1 an, et d'une amende de 16 à 500 fr. Celle qui est commise par tout autre individu est punie d'un emprisonnement de 6 jours à 3 mois, et d'une amende de 16 à 200 fr. (Code pénal, art. 184.) — La *Violation de sépulture* est punie d'un emprisonnement de 3 mois à 1 an, et d'une amende de 16 à 200 fr. (art. 360.)

VIOLE (de l'italien *viola*), instrument de musique à cordes et à archet, de la forme du violon,

mais plus gros. La viole était autrefois fort en usage; on ne s'en sert presque plus aujourd'hui.

On distinguait : la *Basse de viole*, à 5 cordes correspondant aux 4 cordes du violoncelle, *ut*, *sol*, *ré*, *la*, plus le *mi*; ou à 6 cordes, *ré*, *sol*, *ut*, *mi*, *la*, *ré* : les Italiens l'appelaient *Viole de jambe* (*Viola da gamba*), parce que, pour en jouer, on la tenait entre ses jambes; la *Taille de viole*, qui sonnait une quarte plus haut que la précédente; la *Haute-contre de viole*, qui sonnait également une quarte au-dessus de la taille; le *Dessus de viole*, qui sonnait un ton au-dessus de la haute-contre; le *Pardessus de viole*, ou *Violette*, petite viole dont les dames jouaient en la tenant sur leurs genoux; la *Viole bâtarde*, qui ne différait de la basse-viole que par sa caisse, plus longue et plus étroite; la *Viole pompeuse* de J.-S. Bach, qui s'accordait en quinte, comme le violoncelle, avec une 5e corde à l'aigu; enfin les *Violones*, ou violes de très-grande taille, qui depuis ont été remplacées par les contrebasses, etc. — Dans les orchestres, on réunissait souvent plusieurs violes : leur réunion au nombre de quatre formait un *jeu de violes*. Lorsque l'on n'employait qu'une viole seule, c'était toujours la *basse de viole* : elle servait aussi à l'accompagnement de la voix. En Italie, on fabriquait de fort grandes violes: on eut même quelquefois la singulière idée d'enfermer dedans un enfant chantant le dessus, et dont on croyait avantageux de faire sortir la voix du corps même de l'instrument.—Aujourd'hui, on donne quelquefois le nom de *Viole* (*Altoviola*) à l'instrument plus connu sous les noms d'*Alto* ou de *Quinte*. *V.* ALTO.

On appelle *Viole d'amour* une sorte de viole montée de 7 cordes accordées en accord parfait de *ré* majeur, et portant, en outre, sous la touche et sous le chevalet, 5 à 6 cordes de métal qui vibrent lorsqu'on joue à vide les autres cordes. Les sons de cet instrument sont très-doux et rappellent ceux de l'harmonica. Il accompagnait les chants d'amour.

Il existe plusieurs *Méthodes* spéciales de viole: le *Traité de la viole* de Jean Rousseau (Paris, 1687, in-8); les *Méthodes* de Bruni, de Woldemar, etc.

VIOLENCE. En Droit, c'est la contrainte physique ou morale exercée sur une personne pour la forcer à contracter une obligation. La *violence* exercée sur la partie contractante, et même sur son époux ou sur son épouse, sur ses descendants ou ses ascendants, est une cause de nullité : elle donne lieu à une action en rescision (Code Nap., art. 1109-1117).

VIOLET, une des couleurs primitives, occupe une des extrémités du spectre solaire. Le violet résulte du mélange du bleu et du rouge : c'est, de toutes les couleurs, celle qui a le moins d'éclat.

Les rois de France portaient jadis le deuil en violet. Dans l'Eglise, le violet est la couleur particulièrement affectée aux évêques; c'est aussi, dans les offices, la couleur de l'Avent et du Carême.

En Botanique, on appelle *Violet d'été* une espèce de Giroflée; *V. d'évêque*, une espèce d'Agaric.

Violet-évêque, le papillon *Mars*, ou *Iris changeant*.

VIOLETTE, *Viola*, genre type de la famille des Violacées, se distingue par les caractères suivants de la fleur : calice à 5 divisions prolongées à leur base; 5 pétales inégaux, le supérieur plus grand, terminé en éperon; 5 étamines; anthères conniventes, membraneuses au sommet; ovaire supérieur; un style et un stigmate aigu ou renflé en globule; capsule à une seule loge, à 3 angles et 3 valves; graines nombreuses, attachées le long du milieu des valves.

Ce genre comprend un grand nombre d'espèces.

On remarque surtout la *Violette odorante* (*V. odorata*), l'une des premières fleurs qui annoncent le retour du printemps. Cachée sous l'herbe, son parfum la trahit. Sa corolle est d'un bleu violet : c'est même elle qui a donné son nom à cette couleur; cependant il y en a aussi de blanches. Elle n'a point de tige : des rejets traçants partent du collet de la racine, ainsi que les feuilles et les fleurs. Cette espèce croît naturellement dans les prés, les bois, le long des haies; elle se double par la culture, et fournit des variétés remarquables, entre autres la *Violette* dite *de Parme*, dont la couleur tire sur le lilas, mais dont l'odeur est faible. La Violette odorante n'est pas recherchée seulement pour son parfum délicieux : ses fleurs servent à faire une tisane excellente contre le rhume et un sirop avec lequel on aromatise plusieurs médicaments. En outre, elle fournit au teinturier une couleur bleue pourpre et au chimiste un réactif puissant : les acides font passer instantanément cette couleur au rouge, et les alcalis au vert.

Parmi les autres espèces, nous citerons la *V. de chien* (*V. canina*), assez semblable à la précédente, mais sans odeur; la *V. des bois* (*V. sylvestris*), qui n'est qu'une variété de la *V. de chien*; la *V. des prés* (*V. pratensis*), qui a des fleurs blanches; la *V. des marais* (*V. palustris*); la *V. des montagnes* (*V. montana*), à fleurs solitaires d'un bleu pâle; la *V. à feuilles laciniées* (*V. pinnata*), la *V. nummulaire* (*V. nummularia*), la *V. à deux fleurs* (*V. biflora*), à corolle jaune, qui se trouvent dans les Alpes et les Pyrénées; la *V. de Rouen* (*V. Rhotomagensis*), à fleurs violettes, à feuilles velues, hérissées; la *V. tricolore*, plus connue sous le nom de *Pensée*. *Voy.* ce mot.

La Violette a été de tout temps l'emblème de la modestie, de la pudeur et de l'innocence. Dans beaucoup de pays, on en décore le cercueil des jeunes vierges. Dans le Langage des fleurs, la *Violette blanche* peint plus particulièrement l'innocence; la *Violette jaune*, la beauté passée; la *Violette double*, l'amitié réciproque; le *bouquet de Violettes entourées de feuilles*, l'amour caché.

On donne vulgairement le nom de *Violettes*, à cause de leur couleur, à diverses espèces de Giroflées, de Juliennes et même d'Œillets. — On appelle *Violette de la Chandeleur* la Perce-neige; *V. marine*, une espèce de Campanule; *V. du Pérou*, la Belle-de-nuit; *V. vomitive*, l'Ionidium, etc.

On nomme *Grosse violette longue* une variété de Figue fort peu estimée; *V. hâtive*, une variété de Pêche qui vient au mois de septembre; *V. tardive*, une autre variété qui vient au mois d'octobre; *V. ordinaire*, une variété de Pomme plus longue que plate; *V. glacée*, une autre variété plus estimée.

VIOLIER, nom vulgaire des *Giroflées*. *V.* ce mot.

VIOLON (de l'italien *violone*, augmentatif de *viola*), instrument de musique formé d'une boîte de bois, sur laquelle sont tendues quatre cordes, et dont on joue avec un archet. Des quatre cordes, la plus grave, qui sonne le *sol*, est filée et s'appelle *bourdon*; les trois autres sont en boyau de mouton; la plus petite se nomme *chanterelle*. Les bois qui entrent dans la confection de cet instrument sont l'érable, le sapin et l'ébène : avec l'érable, on fait le fond, le manche, les éclisses ou contour, et le chevalet; avec le *sapin*, la table, la barre, petite pièce collée au-dessous de la grosse corde; les coins, les tasseaux, les contre-éclisses, et enfin l'âme, qui se place debout dans l'intérieur, entre le fond et la table, sous le chevalet; l'*ébène* fournit la touche, les filets d'ornement, les sillets, les chevilles, le cordier ou queue, où sont fixées les cordes au bas de l'instrument; enfin le bouton du cordier. La table n'a d'autres ouvertures que les *ff* placés à droite et à gauche, près de sa partie échancrée.

Le violon était connu dès le Xe siècle; mais il n'avait alors que trois cordes (*Voy.* REBEC). Sa forme actuelle ne remonte pas au delà du XVe siècle; auparavant, il était plus grand, et se rapprochait de la guitare ou de la mandoline. On appelle *violons d'auteur* les violons des plus habiles facteurs, qui se sont améliorés en vieillissant. Les facteurs de violons les plus célèbres et les plus estimés sont les

Amati et Stradivarius, luthiers de Crémone au XVIIe siècle; Nicolas et Joseph Guarnerius, aussi de Crémone, Bergunzi, Steiner, Cappa, Saluces; et, de nos jours, MM. Fr. Chanot et Vuillaume.

Le violon est l'instrument le plus important de l'orchestre : éminemment flexible, il s'associe aux instruments de toute espèce sans rien perdre de sa supériorité; il se prête à tous les genres d'expression, à toutes les formes d'exécution, à toutes les sortes d'effets. La musique du violon s'écrit sur la clef de *sol*, seconde ligne; son étendue est de plus de 4 octaves; il n'est presque aucun trait qu'il n'exécute avec aisance. — Parmi les plus célèbres *violonistes*, on cite surtout Corelli, Tartini, Pugnani, Viotti; et, de nos jours, R. Kreutzer, Paganini, Rode, Baillot, Lafont, Bériot, Mayseder, etc. — Les *Méthodes de violon* sont très-nombreuses; les plus connues sont celles de Zanetti, Montéclair, Géminiani, L. Mozart, Tartini, Lœhlein, Galeazzi, Cartier, Baillot, Rode, Kreutzer, André, Campagnoli, Guhr, etc.

Dans l'Industrie, on donne vulgairement le nom de *violon :* 1° à un outil du Treillageur : c'est une espèce de touret à main, dans lequel est placé un foret qu'on fait mouvoir par le moyen d'un archet; — 2° à un ustensile de Chapelier, composé de plusieurs cordes tendues, et servant, comme l'arçon, à battre les matières destinées au feutrage; — 3° à une longue galée sans coulisse qui sert, dans les Imprimeries, aux Compositeurs pour mettre en pages.

Dans la Marine, on nomme *violons* des bordages épais, placés de chaque côté du beaupré, pour le maintenir, et découpés en forme de violons.

VIOLONCELLE (de l'italien *violoncello*), dit aussi *Basse*, instrument d'archet qui correspond à peu près à l'ancienne *Basse de viole*, mais qui, comme l'*Alto* ou viole actuelle, n'a que 4 cordes (2 cordes filées et 2 cordes de boyau). Le violoncelle est un instrument de basse et d'accompagnement; il est d'une grande douceur, et se prête merveilleusement à l'expression des sentiments tendres et mélancoliques. Sa musique s'écrit sur la clef de *fa*, et sur toute autre clef lorsqu'il y a lieu d'outre-passer la portée. Son étendue est de quatre octaves.

Le violoncelle a été inventé, au commencement du XVIIIe siècle, par P. Tardieu, de Tarascon. On cite comme habiles *violoncellistes*, au siècle dernier, Bertaud, Duport le jeune, Boccherini; et, de nos jours, Baudiot, Norblin, Max. Bohrer, Bern. Romberg, etc. Il existe une *Instruction sur l'usage du violoncelle* de Baumgærtner (Nuremberg, 1774), et nombre de *Méthodes*, parmi lesquelles celle *du Conservatoire*, rédigée par Baillot, Levasseur, Catel et Baudiot.

VIOLONE, ou *Grande viole*. *Voy.* VIOLE.

VIORNE, *Viburnum*, genre de la famille des Caprifoliacées, tribu des Sambucées, renferme des arbrisseaux qui croissent dans les parties montueuses des contrées tempérées : rameaux très-flexibles; feuilles opposées; fleurs blanches ou légèrement rosées, en corymbes terminaux : calice à 5 dents, corolle campanulée à 5 lobes, 5 étamines, ovaire inférieur, 3 stigmates sessiles; baies sphériques, réunies en bouquets.

Le genre Viorne renferme un assez grand nombre d'espèces. La principale, la *Viorne obier* (*V. opulus*), ou *Obier* proprement dit, croît dans les bois et les prés humides : bois blanc; feuilles un peu velues en dessous, divisées en 3 lobes aigus, incisés ou dentés; fleurs blanches, réunies en une vaste ombelle plane; le fruit est une baie globuleuse rouge, puis noirâtre, très-recherchée par les oiseaux. La culture a produit une charmante variété, connue sous les noms de *Boule de neige* ou de *Rose de Gueldre :* toutes les fleurs, devenues très-grandes, sont d'une blancheur éblouissante et d'un effet admirable, mais ces fleurs sont stériles; quelquefois les feuilles se panachent et forment une autre variété non moins belle; — La *Viorne cotonneuse* (*V. lantana*), vulgairement *Mantiane*, *Bardeau*, est un arbrisseau très-commun, de 2 à 3 mètres de haut, de forme élégante, à rameaux qui, dans leur jeunesse, sont couverts d'une poussière blanche et farineuse; à feuilles blanches et cotonneuses en dessous; pédoncules tomenteux et disposés en corymbes; à fleurs blanches très-belles; à baies rouges avant leur maturité, puis noires. Les rameaux servent à faire des liens, des paniers, des corbeilles. Les fruits sont recherchés par les oiseaux. De l'écorce des racines on obtient de la glu. — La *Viorne-tin* (*V. tinus*) est plus connue sous le nom de *Laurier-tin*. *Voy.* ce mot.

La *Viorne des pauvres* est la Clématite commune.

VIOULTE, nom vulgaire de l'*Erythrone*.

VIPÈRE, en latin *Vipera* (qu'on dérive de *vivipara*, vivipare, parce qu'elle met bas des petits vivants), genre de Reptiles ophidiens de la tribu des Serpents venimeux, type de la section des Vipériformes de M. Duméril. Ce genre est surtout caractérisé par la présence de crochets venimeux, isolés, mobiles, qui sont placés au-devant de la mâchoire supérieure : ces crochets, fort aigus, sont percés d'un petit canal qui donne issue au venin, lequel est lui-même sécrété par une glande placée à chacun des deux côtés de la mâchoire; l'émission du venin n'a lieu que quand l'animal s'irrite et veut nuire. La *Vipère commune* (*V. berus*) est longue de 50 à 70 centim. : corps cylindrique, écailleux, gros de 2 à 3 centim.; couleur brune et roussâtre, quelquefois d'un gris cendré, avec une raie noire sur le dos, et des taches noires sur les flancs : le dessous du corps est d'une teinte gris d'ardoise; certains individus sont presque noirs : tête un peu allongée, déprimée, presque triangulaire, plus large que le corps, couverte de petites écailles; dents aiguës; langue fourchue, molle, extensible : un préjugé sans fondement prête à cette langue la vertu de lancer le venin, et a fait prendre à tort la *langue de vipère* pour l'emblème de la calomnie. La Vipère habite l'Europe méridionale et tempérée : on la rencontre surtout dans les cantons boisés, pierreux, sur les lisières des bois taillis; on la trouve aux environs de Paris, dans les forêts de Montmorency et de Fontainebleau. Elle se nourrit de grenouilles, de crapauds, de taupes, ainsi que d'insectes, de mollusques et de vers; elle peut, comme les autres serpents, jeûner pendant fort longtemps. Elle passe tout le temps de la mauvaise saison dans une espèce d'engourdissement, sous des tas de pierres, dans les fentes d'arbres : assez souvent on en trouve plusieurs réunies et entortillées ensemble. Comme tous les serpents, la Vipère change de peau à des époques fixes de l'année. Elle porte ordinairement 12 ou 24 œufs, qui éclosent dans le ventre de la mère; le vipereau ne vient au jour que lorsqu'il a 5 ou 6 centimètres de long. — La morsure de la Vipère, justement redoutée, cause des accidents très-graves, mais rarement elle produit la mort. Aussitôt après l'accident une douleur vive se fait sentir dans tout le membre, qui se gonfle; puis surviennent des faiblesses, de l'angoisse, des déjections bilieuses, des sueurs froides et de la fièvre; quelquefois il se forme un point gangréneux dans la plaie. Il faut se hâter de laver la blessure avec de l'eau simple ou, mieux, avec de l'eau salée : on applique des ventouses sur la plaie, ou bien on la cautérise avec un acide, avec le nitrate d'argent ou un fer incandescent. Il est bon d'appliquer une ligature circulaire au-dessus de la plaie pour empêcher l'absorption et la circulation du venin. Quant aux accidents généraux, on les combat par des boissons cordiales dans lesquelles entrent l'ammoniaque, l'éther, le sirop d'écorce d'orange, etc. — L'ancienne thérapeutique tirait de la Vipère une foule de composés pharmaceutiques, qui sont tous abandonnés aujourd'hui.

Outre l'espèce commune, on distingue encore :

1° la *Vipère à museau cornu* (*V. ammodytes*, *V. illyrica*); la *V. cornue* (*Voy.* CÉRASTE); la *V. à panache* (*V. lophophrys*), du cap de Bonne-Espérance : espèces qui toutes ont, comme la Vipère commune, la tête couverte de petites écailles granulées; — 2° la *V. à courte queue* (*V. brachyura*), dite vulgairement la *Minute*, à cause de l'action rapide de son venin; la *V. ocellée* (*V. ocellata*), plus connue sous le nom d'*Aspic* (*Voy.* ce mot), et la *V. clotho*, de la Caroline, qui n'ont sur la tête que des écailles imbriquées et carénées comme celle du dos; — 3° la *Petite Vipère* ou *V. rouge* (*V. chersea*), présentant sur le sommet de la tête trois plaques un peu plus grandes que les écailles qui les entourent, etc.

On nomme vulgairement : *Vipère à lunettes*, le Naja vulgaire; *V. fer de lance*, un Trigonocéphale; *V. psyché*, un Elaps, etc.

VIPÉRINE (de *vipère*, parce qu'on lui attribuait jadis des propriétés contre la morsure de ce reptile), *Echium*, genre de la famille des Borraginées, renferme des plantes herbacées ou frutescentes, à tige hérissée de petits tubercules noirs terminés par des poils rudes; à feuilles alternes, rudes au toucher; à fleurs disposées en épis : corolle tubulée, très-évasée à son orifice; le limbe tronqué obliquement et divisé en 5 lobes. La Vipérine n'a aucune des vertus qu'on lui attribuait.

La *Vipérine commune* (*E. vulgare*), dite aussi *Herbe aux vipères*, décore le bord des chemins, les champs, les décombres et les vieux murs : fleurs bleues, quelquefois blanches ou couleur de chair, très-nombreuses, très-rapprochées : ces fleurs sont très-agréables aux abeilles. — La *V. violette* (*E. violaceum*), à fleurs grandes et violettes, disposées en longs épis unilatéraux; à feuilles presque embrassantes, croît dans les lieux secs et pierreux. — La *V. des Pyrénées* (*E. Pyrenaicum*) est une très-belle plante couverte d'un grand nombre de jolies fleurs d'un rose mêlé de blanc : elle fleurit au mois de juin; malgré son nom, elle est rare dans les Pyrénées. — La *V. à grandes fleurs* (*E. grandiflora*) est un arbrisseau du Cap, remarquable par ses grandes fleurs, d'un rose tendre; feuilles persistantes, lancéolées. — La *V. géante* (*E. giganteum*) atteint 2 mètres : elle croît à l'île de Ténériffe, dans les fentes des rochers; ses fleurs blanchâtres forment une panicule pyramidale. — *Voy.* ONOSMA.

VIRELAI (de *virer*, tourner), c.-à-d. *Lai virant* ou à rimes alternes, espèce de ballade. *Voy.* LAI.

VIREMENT, VIRER (du latin *gyrare*, tourner), termes de Marine. On appelle *Virement* la rotation d'un bâtiment sur lui-même pour présenter au vent le côté opposé à celui par lequel il le recevait auparavant. On dit alors qu'on a *viré de bord*. — *Virer au cabestan*, c'est faire tourner le cabestan sur lui-même, pour lever l'ancre ou tout autre poids au moyen de la tourne-vire.

En termes de Banque et de Commerce, l'expression *Virement de parties* signifie le transport d'une dette active de certaine valeur fait à un créancier à qui l'on doit une somme de pareille valeur.

VIREUX (du latin *virus*, poison), qui est doué de qualités malfaisantes. On appelle plus particulièrement *Substances vireuses* celles qui, comme la ciguë, ont une saveur nauséabonde particulière : on dit aussi dans ce sens une *odeur vireuse*.

VIREVEAU ou VIREVAUT, sorte de treuil établi à bord des petits bâtiments pour servir à lever les ancres.

VIREVOLE, se dit aux jeux de la Bête, de l'Hombre et autres semblables, du joueur qui, ayant entrepris de faire la vole, c.-à-d. de faire toutes les levées de cartes, n'en fait pas une; ce qui l'oblige à payer une marque à chacun des autres joueurs.

VIRGILIER, *Virgilia* (dédié à *Virgile*, poëte latin), genre d'arbres et d'arbrisseaux de la famille des Légumineuses, tribu des Sophorées, renferme 6 espèces, dont 3 appartiennent à l'Afrique, une est originaire de Sibérie, et les deux autres vivent spontanément sur le sol de l'Amérique septentrionale. — On vante le bois du *Virgilier jaune* (*V. lutea*), dont le grain est fin et assez tendre, et le cœur d'un très-beau jaune, comme offrant une couleur solide et éclatante à l'art du teinturier. Quelques Botanistes font de cette espèce un genre particulier, sous le nom de *Cladrastes*. — Le *V. du Cap* (*V. capensis*) a des feuilles imparipennées, des gousses oblongues renfermant des graines ovales et très-dures, mais bonnes à manger; la décoction de ses racines est recommandée au Japon contre les coliques.

VIRGINAL, sorte d'épinette en usage au XVI° siècle, devait son nom à la douceur de son timbre.

Lait virginal, cosmétique. *Voy.* LAIT.

VIRGINITÉ (en latin *virginitas*, de *virgo*, vierge). C'est, en Religion, l'état d'une personne qui a renoncé à contracter mariage pour se consacrer à Dieu. Dans tous les temps et chez tous les peuples, cet état a été un objet de respect. Plusieurs divinités des païens, Minerve, Diane, etc., étaient vierges. On connaît la vénération des Romains pour leurs Vestales, celle des Péruviens pour les vierges consacrées au Soleil. Les peuplades de l'Amérique du Nord, les Chinois, etc., honorent également la Virginité.

La foi chrétienne proclame la prééminence de la virginité sur le mariage; elle honore surtout cette vertu en la personne de Marie, qu'elle appelle la *Vierge* par excellence. Les Pères de l'Église, et à leur tête S. Augustin, S. Ambroise, S. Jérôme, S. Basile et S. J. Chrysostôme, ont à l'envi célébré le mérite de la virginité et le bonheur des vierges consacrées à Dieu, qu'ils appellent les *épouses de J.-C.*

Dans les premiers siècles du Christianisme, les vierges ne vivaient point enfermées dans des monastères; on en distinguait de deux sortes : celles qui se consacraient à Dieu en prenant elles-mêmes l'habit brun et modeste, ou en le recevant de leurs parents, et celles qui recevaient de la main de l'évêque un *voile* de consécration : ces dernières étaient les moins nombreuses. La condition des chanoinesses d'aujourd'hui rappelle celle de ces vierges non cloîtrées.

Dans le Langage emblématique, la fleur d'oranger, les fleurs blanches, et en général les couleurs blanches, sont le symbole de la virginité.

VIRGOULEUSE ou VIRGOULE (du village de *Virgoulie*, près de Limoges), sorte de Poire fondante qui se mange en hiver.

VIRGULE (du latin *virgula*, diminutif de *virga*, baguette), signe de ponctuation, sert à séparer les divers membres d'une même phrase : c'est le plus petit repos. La virgule répond au *comma* des Grecs et à l'*incisum* des Latins.

Point et Virgule. *Voy.* POINT.

En Horlogerie, on nomme *Montre à virgule*, celle dont la verge ne porte qu'une seule saillie, en forme de crochet ou de virgule.

VIRILITÉ (en latin *virilitas*, de *vir*, homme), dite aussi *Age adulte*, *Age viril*, époque de la vie de l'homme à laquelle il a atteint toute sa perfection physique : intermédiaire entre la *jeunesse* et la *vieillesse*, la virilité s'étend ordinairement de la 30° à la 55° année. On peut y distinguer la *V. croissante* et la *V. confirmée*, ou *Age mûr*. La virilité est l'âge de l'ambition, des grands travaux, des fortes conceptions : c'est aussi celui où les maladies sont le moins fréquentes : les plus ordinaires à cette époque de la vie sont les affections aiguës, et notamment celles de l'appareil digestif et encéphalique, chez les hommes; de l'appareil utérin, chez les femmes.

VIROLA, nom latin donné par Aublet au Muscadier à suif (*Myristica sebifera*). *Voy.* MUSCADIER.

VIROLE (du latin *viria*, *viriola*, bracelet), petit cercle de fer ou autre métal qu'on met au bout d'une

canne ou de tout autre objet pour le retenir est lui donner de la consistance. Les canons des fusils de munition sont maintenus sur le bois au moyen de *viroles*, qu'on appelle *capucines*. Les tubes d'une chaudière tubulaire sont fixés au moyen de viroles d'acier dans les parois de la chaudière où ils viennent s'encastrer à leurs deux extrémités.

VIROLET, terme de Marine, c'est un rouleau de sapin long et d'un faible diamètre, placé verticalement dans une corderie, pour changer la direction d'un fil de caret. On s'en sert aussi dans l'entre-pont pour empêcher les cordages de frotter contre les corps durs.

VIRTUEL (du latin *virtus*, force, puissance), se dit, en Métaphysique, de ce qui est seulement en puissance : on l'oppose à *actuel*.

En Mécanique, le *Moment virtuel d'une force* est le produit de cette force multipliée par la longueur infiniment petite que parcourrait, dans le premier moment, un point auquel cette force serait appliquée. Si plusieurs forces sont appliquées au même point, chacune d'elles considérée isolément tend à faire parcourir à ce point un certain espace dans le sens de sa direction; chacune d'elles donne donc lieu à un *moment virtuel*. Si la somme de tous ces moments est nulle, le point reste en équilibre. Cette proposition est ce qu'on appelle le *Principe des vitesses virtuelles*.

VIRTUOSE (de l'italien *virtuoso*, habile), homme ou femme qui a des talents supérieurs pour les beaux-arts, particulièrement pour la musique.

VIRURE, terme de Marine, se dit d'une file de bordages de la carène qui s'étend d'un bout à l'autre du navire. Quand on dit : *Le navire s'est enfoncé d'une virure de plus*, cela signifie qu'il a plongé en plus de toute la largeur d'un bordage.

VIRUS (mot latin qui signifie *poison*). Par ce mot, dont le sens est encore fort vague, on entend généralement, en Médecine, un principe morbifique, inconnu dans sa nature et inaccessible à nos sens, qui est l'agent matériel de la transmission des maladies contagieuses : tels sont les virus variolique, syphilitique, le virus de la rage, le vaccin, etc. — Les virus paraissent être le résultat d'une sécrétion morbide accidentelle. Ils diffèrent essentiellement des *venins*, qui sont des sécrétions naturelles à certaines espèces d'animaux. Les virus ont été divisés en plusieurs groupes, relativement à leur mode de transmission : 1° Virus communiqués par *inoculation* ou *insertion* (variole, vaccine, rage); 2° par *contact* et *frottement* (syphilis, gale); 3° par l'*intermédiaire des substances diverses* transportées de l'individu malade à l'individu sain (variole, rougeole, etc.); 4° par l'*intermédiaire de l'air* (rougeole, scarlatine, coqueluche). *Voy.* CONTAGION.

VIS (du latin *gyrus*, tour?). On appelle vulgairement ainsi une sorte de clou cannelé en spirale qu'on fait entrer dans le bois en tournant, et qui tient plus fortement qu'un simple clou. — En Mécanique, la *Vis* est une des 7 machines simples. Elle se compose de deux parties : la première, la *Vis* proprement dite, est un cylindre droit enveloppé d'un filet saillant, adhérent et roulé sur la surface du cylindre, de manière que l'intervalle qui se trouve entre deux révolutions consécutives du filet, intervalle qu'on appelle *pas de vis*, est constamment le même; la seconde, l'*écrou*, est un solide dont la surface concave est revêtue d'un autre filet saillant, adhérent, et plié de manière qu'il remplit exactement les intervalles que laissent entre eux les filets de la vis : ces deux parties de la vis peuvent tourner l'une dans l'autre. La vis sert à élever des poids ou des fardeaux; on l'emploie le plus souvent à exercer de grandes pressions. La *tête* de la vis est alors armée d'un levier ou *tourne-vis*, à l'extrémité duquel on applique la puissance : tel est l'étau d'un serrurier, dont la vis se meut et tourne dans son écrou, par le moyen d'une cheville de fer qui traverse la tête de la vis.

Vis d'Archimède, machine propre à élever l'eau, et dont on doit l'invention à Archimède. Elle consiste dans un cylindre qui tourne sur deux pivots, et autour duquel on a roulé en spirale un canal creux. On incline le cylindre à l'horizon, sous un angle d'environ 45 degrés, et l'on fait plonger dans l'eau l'orifice du canal. Si, par un moyen quelconque, on fait tourner la vis, l'eau entre dans le canal, se porte de spire en spire, et va se décharger par l'extrémité supérieure. On emploie la vis d'Archimède à vider des lacs ou des étangs.

Vis micrométrique, appareil destiné à mesurer de très-petits espaces. *Voy.* MICROMÈTRE.

Vis sans fin, vis dont l'action est continue dans le même sens, tandis que les vis ordinaires cessent de tourner quand elles ont avancé de toute leur longueur. La *Vis sans fin* se compose d'une vis dont les pas engrènent dans une roue et qui est tellement fixée entre deux points ou pivots qu'elle tourne sur son axe, sans pouvoir avancer ni reculer comme les vis ordinaires : ce qui oblige la roue à tourner quand on fait tourner la vis. La roue porte à son centre un axe avec une corde à laquelle on attache le fardeau qu'on veut élever. Une très-petite force, appliquée à la manivelle, suffit pour enlever un fardeau considérable; mais il faut beaucoup de temps. On emploie la vis sans fin pour élever des poids énormes à une petite hauteur. On s'en sert aussi lorsqu'on a besoin d'un mouvement très-lent et très-doux, comme dans les montres et les horloges.

En Conchyliologie, *Vis* se dit, en général, de la partie contournée d'une coquille qui se termine en pointe. Elle désigne aussi particulièrement un genre de Coquilles univalves, allongées, turriculées, très-pointues au sommet, voisin des Cérites et des Buccins, et renfermant un grand nombre d'espèces vivantes ou fossiles : son nom scientifique est *Terebra*. — Vulgairement, on appelle *Vis étoilée*, le Fuseau de Ternate, plante du genre Rostellaire; *Vis de marais*, une Potamide; *Vis noueuse* ou *raboteuse*, un Rocher; *Vis de pressoir*, un Turbo; *Vis à tambour*, une Turritelle; *Vis tronquée*, le Bulime décollé, etc.

VISA (du latin *visa*, chose vue), formule qui se met sur un acte, pour attester qu'il a été vu et vérifié par celui dont la signature rend l'acte authentique ou valable. Le garde des sceaux met son visa sur les lettres patentes, sur les lettres de grâce, etc.; les archevêques et les évêques, sur les expéditions de la daterie; les ambassadeurs, sur les passe-ports à l'étranger; au ministère des Finances, il existe un bureau du *Visa*, chargé de vérifier la régularité des mandats présentés à la caisse du Trésor.

En Matière bénéficiale, on nommait ainsi l'acte par lequel un évêque conférait un bénéfice à charge d'âmes à celui qui lui était présenté par le patron du bénéfice. L'évêque ne pouvait refuser son visa sans donner par écrit les raisons de son refus.

Dans la Pratique judiciaire, le *Visa* est la formule par laquelle un magistrat ou un officier de justice certifie qu'un acte lui a été remis ou présenté.

Dans le Commerce, on appelle *Visa* une déclaration apposée sur un titre, billet à ordre, traite, mandat, pour constater que ce titre a été vu et présenté à temps. — Le *Visa pour timbre* s'applique sur des papiers qu'on avait omis de faire timbrer; il équivaut au timbre.

VISCACHE, *Lagostomus*, Mammifère d'Amérique, de l'ordre des Rongeurs, et voisin du genre Chinchilla. Il est de la taille d'un fort lapin : il se creuse un terrier, et vit en familles composées de huit à dix individus. *Voy.* CHINCHILLA.

VISCÈRES (du latin *viscera*), en grec *splagkhna*, nom donné en général à tous les organes qui sont logés dans les trois cavités splanchniques, la tête, la

poitrine et l'abdomen, et dont l'action est plus ou moins essentielle à l'entretien de la vie. Ainsi on comprend sous ce nom le cœur, les poumons, l'estomac, le foie, la rate, le cerveau, etc. On donne spécialement le nom d'*Entrailles* aux viscères contenus dans l'abdomen. L'étude des viscères est la *Splanchnologie*. *Voy.* ce mot.

VISCOSITÉ (du latin *viscum*, glu), qualité de ce qui est visqueux ou gluant comme la glu, la colle, etc. : elle consiste dans une certaine adhésion des molécules des corps entre elles et avec les corps voisins.

VISCUM, nom latin du genre *Gui*.

VISIÈRE (de *vision*). On appelait autrefois ainsi la pièce du casque qui se haussait et qui se baissait, et à travers laquelle l'homme d'armes voyait et respirait. C'était tantôt une petite grille mobile, tantôt une pièce de fer plein, percée de quelques trous à la hauteur des yeux et de la bouche. — Dans les tournois, les épées étaient fort larges, pour ne point passer à travers les trous des visières. *Rompre en visière* se disait quand un chevalier rompait sa lance dans la visière de celui contre lequel il courait. Cette expression ne s'emploie plus que métaphoriquement, pour dire : *attaquer quelqu'un sans ménagement* ou *lui dire en face quelque injure grave*.

Visière se dit encore d'une rainure ou d'un petit bouton de métal qui se met au bout du canon d'un fusil pour guider l'œil quand il vise.

VISIOMÈTRE (de *vision*, et du grec *métron*, mesure), nom donné par l'inventeur, M. Harweiler, à un instrument qui indique d'une manière exacte, pour toutes les vues, le degré de la force visuelle et les verres qui y correspondent.

VISION (du latin *visio*), action de voir, exercice du sens de la vue. La vision s'accomplit au moyen de deux ordres de faits, les uns physiques, les autres mentaux. L'œil peut être regardé comme une chambre noire, tapissée par la *rétine* (*Voy.* ŒIL); une lentille, le *cristallin*, corps transparent, terminé par deux surfaces à peu près sphériques, sert à produire sur la rétine l'image des objets, comme les lentilles ordinaires donnent, sur un écran convenablement placé, l'image des corps placés devant elles. Les rayons lumineux, après avoir traversé la *cornée*, l'*humeur aqueuse*, la *pupille*, qui peut se rétrécir ou se dilater à volonté, arrivent au cristallin, qui les rassemble et les fait converger; puis ils entrent dans le grand espace rempli par l'*humeur vitrée*, et vont enfin peindre sur la *rétine* l'image de l'objet : cette image est renversée. L'impression reçue par la rétine est transmise au centre cérébral par le *nerf optique*. A la suite de cette transmission ont lieu les phénomènes mystérieux de la sensation et de la *perception* des objets. Les philosophes se sont demandé comment s'opère cette perception, comment, l'image étant double, nous voyons l'objet simple; comment, l'image étaut renversée, nous voyons l'objet droit; comment, cette image étant intérieure, nous plaçons l'objet à l'extérieur; comment, l'image étant plane et fort circonscrite, nous pouvons donner aux objets du relief et de l'étendue, etc. Les expériences de Cheselden sur les aveugles-nés opérés de la cataracte, les recherches de Condillac et de Lecat, auteurs l'un et l'autre d'un *Traité des sensations*, celles de Reid (*Recherche sur l'esprit humain*), ont en partie résolu ces questions. R. Smith, G. Adams, ont écrit sur la vision des traités spéciaux. M. Sturm et M. Vallée ont présenté à l'Institut en 1845 des *Mémoires sur la vision*. Priestley et de nos jours M. Trouessart ont écrit l'*Hist. des théories de la vision*.

La *Vision en Dieu* est une théorie philosophique, imaginée par Malebranche pour expliquer la perception des corps par l'esprit. Suivant ce philosophe, les corps, bien qu'existant réellement, ne feraient point une impression réelle sur notre âme, de même que notre âme n'aurait point d'action sur les corps; mais ce serait Dieu qui ferait continuellement cette double action sur nous et sur la nature : l'intelligence divine serait comme un immense miroir dans lequel viendrait se réfléchir l'image des objets et où l'intelligence humaine viendrait les contempler.

En Théologie, le mot *Vision* désigne les diverses manières dont Dieu s'est manifesté aux patriarches : c'est ainsi que l'on dit *la Vision de Jacob* pour désigner le songe dans lequel il vit l'échelle mystérieuse. Ézéchiel et presque tous les prophètes, S. Joseph, S. Jean, S. Paul, eurent des visions non moins célèbres. — La *Vision béatifique* est l'action par laquelle les bienheureux voient Dieu dans le ciel.

Vision se dit encore pour désigner les chimères qu'enfante l'imagination, et il est alors synonyme d'*hallucination* (*Voy.* ce mot). Ceux qui ont de semblables visions sont dits *Visionnaires*. La plupart des fanatiques, Jean de Leyde, Ravaillac, et des théosophes, Weishaupt, Swedenborg, madame Krüdner, eurent des visions.—J. Nyder, dom Calmet, Lenglet-Dufresnoy, ont donné de curieux traités *Sur les Visions et les Apparitions*.

VISIR ou VIZIR. *Voy.* VIZIR au *Dict. d'H. et de G.*

VISITATION (LA), fête que l'Église célèbre le 2 juillet en mémoire de la *visite* que la Ste Vierge fit à Ste Élisabeth, enceinte de S. J.-Baptiste, qui, en tressaillant dans le sein de sa mère, rendit hommage au Fils de Dieu.

VISITE. La loi autorise, dans certains cas, les *Visites domiciliaires*, par exemple, pour faire chez un prévenu la recherche des pièces, papiers et objets relatifs au délit qui lui est imputé. Ces visites ne peuvent avoir lieu que de jour dans les maisons privées; mais les officiers publics peuvent entrer en tout temps dans les lieux publics, pour y prendre connaissance des désordres et contraventions, pour vérifier les poids et mesures, le titre des matières d'or et d'argent, la salubrité des comestibles, médicaments, etc. (Loi du 19 juillet 1791; Code d'instr. crimin., art. 39). *Voy.* PERQUISITION.

Dans la Marine, les bâtiments marchands sont soumis à plusieurs sortes de visites, soit, au moment du départ, pour constater l'état de navigabilité du navire, soit, à l'arrivée comme au départ, pour constater la nature des marchandises qu'ils ont à bord et percevoir les droits de douane ou autres.

On appelle spécialement *Droit de visite* le droit reconnu par les traités, aux bâtiments de guerre, de visiter, en mer, les bâtiments de la marine commerciale, pour s'assurer : pendant la guerre, s'ils ne transportent pas des marchandises de contrebande dites *de guerre*, et, pendant la paix, si les traités concernant la traite des noirs sont exécutés. Le *Droit de visite réciproque*, qui avait été consacré dans ce dernier but par des traités conclus entre la France et la Grande-Bretagne en 1830 et 1831, ayant été réprouvé depuis en France par l'opinion publique, une nouvelle convention fut signée le 29 mai 1845 pour parvenir à l'abolition de la traite au moyen de croisières faites en commun par les deux puissances. *Voy.* TRAITE.

VISNAGE, *Visnaga*, plante ombellifère. *V.* AMMI.

VISON, *Mustela vison*, espèce de Marte dont on fait des manchons. *Voy.* MARTE.

VISQUEUX (du latin *viscosus*). *Voy.* VISCOSITÉ.

VITACÉES (de *vitis*, vigne), famille botanique dont la Vigne est le type. *Voy.* AMPÉLIDÉES.

VITAL (du latin *vitalis*, fait de *vita*, vie), ce qui appartient à la vie ; la circulation du sang, la respiration, etc., sont des *fonctions vitales*.

Force vitale, celle qui préside aux fonctions des corps organisés vivants. On l'a considérée tantôt comme indépendante de l'organisation, tantôt comme résultant de l'organisation même. *Voy.* VIE.

VITALISME, système de Physiologie qui rapporte toutes les actions organiques à un principe vital, par opposition à ceux qui les expliquent par les lois de la chimie, de la physique et de la dynamique :

telles furent les doctrines de Barthez et de Bordeu.

VITCHOURA (mot polonais), vêtement garni de fourrures, que l'on met par-dessus ses habits pour se garantir du froid.

VITELLINE (du latin *vitellus*, jaune d'œuf), membrane qui enveloppe le jaune de l'œuf.

VITELOTTE ou VIQUELOTTE, variété de Pomme de terre longue et rouge qui est très-estimée.

VITESSE. C'est, en termes de Physique, l'espace qu'un corps en mouvement peut parcourir dans un temps donné, dans une seconde, par exemple. La vitesse des corps peut varier à l'infini, depuis celle du pas de l'homme, qui en une seconde franchit environ 80 centimètres, jusqu'à celle des chemins de fer, qui en moyenne franchissent 14 mètres par seconde, à celle du son, qui dans le même temps parcourt 341 mètres dans l'air et 1230 dans l'eau, et à celle de la lumière et de l'électricité, qui est de près de 310 millions de mètres par seconde.

Lorsque le mouvement est uniforme, la vitesse est dite constante : elle est alors égale à l'espace divisé par le temps; lorsque le mouvement est varié, la vitesse croît ou décroît selon que ce mouvement est accéléré ou retardé : ainsi, dans la chute des corps, les vitesses croissent proportionnellement aux temps. *Voy.* MOUVEMENT.

VITEX, nom latin du genre *Gattilier*. *Voy.* ce mot et AGNUS CASTUS.

VITICULTURE (du latin *vitis*), culture de la vigne. *Voy.* VIGNE et VIGNERON.

VITILIGO (mot latin qui signifiait *tache sur la peau*, et qu'on dérive de *vitulus*, veau, parce que dans ce mal la peau présente l'aspect blanchâtre de la chair de veau). Cette dénomination, qui a reçu des acceptions fort différentes, a été réservée par Biett et Cazenave pour désigner une maladie de la peau qui consiste dans une décoloration partielle de la peau et des poils. On la combat en excitant dans les surfaces malades les fonctions languissantes, à l'aide de pommades au rhum, au quinquina, au tannin.

VITIS, nom latin et botanique de la *Vigne*.

VITRAUX (pluriel de *vitrail*). On appelle ainsi les grands panneaux de vitres le plus souvent colorées qui ornent nos églises, surtout les églises gothiques. L'ensemble des divers vitraux enchâssés dans du bois, de la pierre ou du plomb, et dont se compose une fenêtre, une rosace, etc., prend les noms de *Verrière* ou de *Vitrine*. — Pour les vitraux peints et l'art de les peindre, *Voy.* VERRE (PEINTURE SUR).

VITRE (en latin *vitrum*, verre), pièce de verre qui se met à une fenêtre. Les matières premières avec lesquelles on fabrique les vitres sont le sable siliceux, aussi exempt de fer que possible, la craie ou la chaux grasse éteinte, et le carbonate de soude, ou plus généralement un mélange de sulfate de soude et de charbon. Ces matières sont fondues dans des creusets, puis soumises au travail. D'après le procédé suivi le plus communément, l'ouvrier *cueille*, c.-à-d. enlève au bout de la *canne* (tige de fer creuse) une masse de verre en pâte qu'il souffle pour lui donner la forme d'une sphère volumineuse; puis, lui imprimant un mouvement continuel de rotation, et la lançant simultanément dans un plan vertical, il produit un cylindre de plus en plus allongé qu'on fend dans toute sa longueur à l'aide d'un fer rouge; enfin, des ouvriers, armés de balais de bouleau, l'aplatissent en passant vivement le balai dessus pendant que le verre est encore chaud. On fabrique de cette manière d'énormes plaques de verre, qui souvent sont d'une épaisseur suffisante pour être dressées à la manière des glaces, et qui sont fort employées à Paris, surtout pour devantures de boutiques.

L'emploi du verre à vitres ne paraît pas remonter au delà du IIIe siècle de notre ère. Les premiers édifices fermés de vitres enchâssées dans des rainures de bois furent les églises de Brioude et de Tours, vers la fin du VIe siècle, et la basilique de Sainte-Sophie à Constantinople, en 627. Le poète Fortunat, qui mourut au commencement du VIIe siècle, fait déjà un grand éloge des vitres de la cathédrale de Paris : au VIIIe siècle, les Anglais envoyèrent chercher des vitres en France pour orner les fenêtres des églises de Cantorbéry et d'York. Enfin, au XIIe siècle, on voit Suger orner l'église de Saint-Denis de belles vitres magnifiquement peintes, et attachées avec du plomb. Dans le XIVe siècle, la plupart des maisons particulières ne recevaient encore le jour que par des ouvertures défendues des injures de l'air à l'aide de volets de bois et de quelques carreaux en corne, en papier ou en canevas. On n'employait le verre qu'avec une très-grande économie, et les vitraux, ornés le plus souvent de peintures, étaient un objet de luxe réservé pour les églises et les habitations des grands seigneurs.

Vitre chinoise, nom marchand d'un Coquillage nacré, la *Placuna placenta*, que les Chinois emploient en guise de vitre, à cause de sa transparence.

VITRÉ (CORPS). Les Anatomistes appellent ainsi une masse molle, transparente, gélatineuse, ressemblant à du verre fondu, qui occupe les trois quarts postérieurs de la cavité du globe de l'œil. Il a une figure sphérique, mais offre en avant une excavation dans laquelle le cristallin se trouve logé. Le corps vitré est composé de deux parties, la *membrane hyaloïde* et l'*humeur vitrée* : celle-ci a l'apparence d'une solution de gomme dans l'eau. Il contribue à la réfraction des rayons. — Le corps vitré est sujet à plusieurs maladies qui influent plus ou moins sur la vision : l'*issue du corps vitré* est un des accidents qu'on a le plus à redouter dans l'opération de la cataracte par extraction.

Électricité vitrée, Fluide vitré. *Voy.* ÉLECTRICITÉ.

VITRIFIABLE ou VITRESCIBLE, se dit de ce qui est susceptible d'être changé en verre. Tous les silicates sont vitrifiables.

VITRIFICATION, opération qui consiste à transformer en verre les substances qui en sont susceptibles.

VITRINE, se dit dans le même sens que *Verrière* et se prend aussi pour *Montre* (de boutique).

Sorte de Mollusque gastéropode de la famille des Pulmonés, intermédiaire entre les *Limaces* et les *Hélices*. La *Vitrine transparente* a une coquille mince et transparente comme le verre.

VITRIOL, nom donné par les anciens chimistes aux sels appelés aujourd'hui *Sulfates* (*Voy.* ce mot), sans doute à cause de leur aspect *vitreux*. Le *Vitriol blanc* ou *de Goslar* est le Sulfate de zinc; le *V. bleu* ou *de Chypre*, le S. de cuivre; le *V. vert* ou *martial*, le S. de fer; le *V. ammoniacal*, le S. d'ammoniaque; le *V. calcaire*, le S. de chaux, etc.

On appelle vulgairement *Huile de vitriol* l'Acide sulfurique, à cause de sa consistance huileuse.

VIVACE. En Botanique, on nomme *Plantes vivaces*, celles qui vivent plus de trois ans, soit que leurs tiges soient persistantes (arbres et arbustes), soit qu'elles en poussent de nouvelles chaque année (lis, dahlias, asperges, etc.). On oppose les *Plantes vivaces* aux *Plantes annuelles* et *bisannuelles*.

VIVANDIER, VIVANDIÈRE, marchands qui suivent l'armée pour y vendre des vivres et des boissons. On distingue le *Vivandier*, qui se tient au quartier général, du *Cantinier*, qui se tient à la caserne. L'un et l'autre exercent à l'Armée une profession avouée, soumise à des règlements par le Code militaire. Le lieu où s'établit le vivandier est appelé le *Parc des vivres*. Les vivandiers sont soumis à la surveillance de l'état-major et de la gendarmerie, qui veillent à ce que les comestibles et les liquides vendus soient de bonne qualité, et au prix le plus bas. — La *Vivandière* est soit la femme du vivandier, soit la femme d'un soldat qui est attachée à un régiment et qui est autorisée à y faire le com-

merce des vivres. Elle porte un élégant costume militaire : pantalon rouge, caraco bleu, jupon court, bottines, chapeau ciré à la marinière.

VIVE, *Trachinus*, vulgairement *Dragon de mer*, genre de Poissons de mer de la famille des Percoïdes, ainsi nommés, dit-on, parce qu'ils ont la vie dure et qu'ils subsistent longtemps hors de l'eau. La *Vive commune* (*Tr. draco*) ne diffère des Perches que parce qu'elle est plus longue et plus mince. Sa taille est celle du maquereau. Les épines de ses opercules et de sa première nageoire sont très-piquantes et la rendent redoutable aux pêcheurs. On la trouve dans le sable sur les rivages de la Méditerranée : sa chair est délicate. Les autres espèces sont le *Trachinus araneus*, le *Tr. radiatus*, le *Tr. vipera*.

VIVERRA, nom générique latin de la *Civette*, a servi à former les mots *Viverridés* et *Viverriens*, le premier désignant, d'après M. Is.-Geoffroy Saint-Hilaire, une famille de Mammifères qui comprend les genres *Ours*, *Belette*, *Civette*, *Chien*, *Hyène* et *Chat*; le second, une tribu de cette même famille.

VIVIER (du latin *vivarium*), bassin entouré de murs en terre ou en maçonnerie, rempli d'eau et destiné à conserver du poisson d'eau douce. Le plus souvent on le remplit d'eau courante : des grilles en bois ou en fer laissent un passage ouvert à l'eau, en même temps qu'elles empêchent le poisson de s'échapper. Quelquefois les viviers sont simplement de grands bassins d'eaux dormantes. — Chez nous, on y élève surtout des brochets, des truites, des carpes, des anguilles. On ne doit pas mettre les brochets et les truites avec des poissons d'espèces trop faibles, qu'ils pourraient détruire ou inquiéter. On jette dans le vivier les restes de la cuisine, des légumes cuits ou crus; aux approches des fortes gelées, on y jette de l'orge, du seigle, du blé ou autres graines. Pour prendre le poisson quand on en a besoin, on se sert de la trouble ou de la seine. — Les Romains déployaient beaucoup de luxe dans leurs viviers; ils y élevaient les plus gros poissons et les nourrissaient avec soin : on connaît l'histoire de Vedius Pollio, qui, dit-on, jetait vivants à ses lamproies les esclaves dont il avait prononcé la mort.

VIVIPARE (du latin *vivus*, vivant, et *pario*, enfanter), nom donné, en Zoologie, aux animaux qui mettent bas leurs petits vivants, par opposition aux *Ovipares* qui pondent des œufs : les Mammifères et certains Reptiles, comme la Vipère, sont vivipares.

Vivipare à bandes, nom vulgaire d'une *Paludine*.

VIVRES. Dans le Langage militaire, on comprend sous ce nom tout ce qui sert à la subsistance du soldat : farines, pain manutentionné, riz, viandes, salaisons, légumes secs, sel, vin, eau-de-vie, café. — De tout temps, l'approvisionnement des vivres a fixé l'attention des généraux expérimentés et a puissamment contribué aux succès comme aux revers des grandes armées. En France, les premiers règlements pour la fourniture des vivres aux armées remontent à Philippe le Bel, en 1311. En 1470, Louis XI créa deux *commis généraux des vivres*. Sous le règne de Henri III (1574) apparaissent les premiers *Fournisseurs généraux* ou *Munitionnaires* (*Voy.* ce mot), qui devinrent si fameux par leurs fortunes scandaleuses, surtout pendant les grandes guerres de l'Empire. Depuis la Restauration, c'est le *Corps de l'intendance* qui est chargé de l'administration et de la surveillance des subsistances.

VIZIR, nom donné, chez les Turcs, à de hauts fonctionnaires. *V.* ce mot au *Dict. univ. d'H. et de G.*

VLADIKA, titre du chef des Monténégrins.

VOCABLE (du latin *vocabulum*, mot), se dit de tous les mots qui composent une langue. Ce terme, fort employé jadis, puis abandonné, a été repris récemment : il désigne particulièrement les substantifs.

Dans la Religion, le mot *Vocable* a été adopté pour désigner le nom du saint sous le patronage duquel est une église. On dit, par exemple : *Cette église est sous le vocable de saint Jean.*

VOCABULAIRE (du latin *vocabulum*, nom d'une chose), se dit en général de tout dictionnaire contenant simplement la liste alphabétique des mots d'une langue, sans explications détaillées ni exemples, et en particulier de tout recueil de mots ou termes qui appartiennent spécialement à une science ou à un art. *Voy.* DICTIONNAIRE.

VOCAL (du latin *vocalis*, de *vox*, voix), ce qui a rapport à la voix. En Anatomie, on appelle *cordes vocales* les ligaments inférieurs de la glotte que constituent les ligaments thyro-aryténoïdiens, revêtus de la membrane muqueuse : elles sont à droite et à gauche du larynx.

Musique vocale, musique écrite pour le chant : on l'oppose à la *musique instrumentale*. *V.* MUSIQUE.

VOCALISATION. Dans l'art du Chant, on appelle *Vocalises* des exercices préparatoires qui consistent à exécuter, sans paroles et sur une seule voyelle, sur l'*a* ou sur l'*e*, par exemple, une série de modulations, des roulades, etc. C'est un travail intermédiaire entre le solfége et l'exécution des compositions vocales. *Vocaliser*, c'est exercer sa voix à exécuter avec aisance les difficultés du Chant.

VOCATIF (du latin *vocativus*, qui sert à appeler), cas que l'on emploie quand on adresse la parole à quelqu'un : c'est la forme que prend le compellatif de la phrase. Dans les langues anciennes, le vocatif est indiqué par une terminaison particulière. Dans les langues qui n'ont pas de forme pour ce cas, comme la nôtre, le vocatif peut être suppléé par l'interjection *ô* : O mon Dieu!

VOCATION (du latin *vocatio*, appel). Ce mot, dont la signification ordinaire est celle de penchant prononcé pour une carrière, pour le commerce, par exemple, pour le barreau, etc., s'emploie aussi, dans le sens religieux, pour désigner ce mouvement, cette voix intérieure par laquelle Dieu nous invite d'une manière toute spéciale à la pratique de son culte. — La *Vocation d'Abraham*, qui fait époque dans la Chronologie, fut le choix que Dieu fit de ce patriarche pour être le père des croyants. La *Vocation des Gentils* est la grâce que Dieu leur a faite en les appelant à la connaissance de l'Évangile.

VOCHYSIÉES ou VOCHYSIACÉES (du genre type *Vochysia*, formé lui-même de *vochi*, nom des plantes grimpantes au Chili), famille de plantes dicotylédones, se compose d'arbres et d'arbrisseaux exotiques, à feuilles entières, opposées ou verticillées, munies de stipules; calice à 5 folioles inégales, corolle généralement tantôt monopétale, tantôt à 2, 3 ou 5 pétales; de 1 à 5 étamines; style simple, à stigmate subtrilobé, ovaire sessile, à 3 loges; fruit capsulaire, coriace ou ligneux. — Genres principaux : *Vochysia*, *Lozania*, *Erisma*, etc.

Ces plantes se trouvent au Chili, dans la Guyane et le Brésil; ce sont en grande partie des arbres qui bordent les rivières ou forment des forêts vierges.

VOEU (du latin *votum*), promesse faite à Dieu, par laquelle on s'engage à une œuvre qu'on croit lui être agréable. L'usage des vœux remonte à la plus haute antiquité : on sait que la mort de la fille de Jephté et celle du fils d'Idoménée furent le résultat de vœux aussi imprudents que barbares. On a de Juvénal une belle satire *Sur les vœux* (*Sat.* x). — *Vœu* se dit aussi de l'offrande promise. *Voy.* EX-VOTO.

Chez les anciens, on appelait *Boucliers votifs* des boucliers que l'on appendait dans les temples pour l'accomplissement d'un vœu; *Jeux votifs*, des jeux que l'on célébrait dans le même but. Nous appelons *Messe votive* celle qui est dite dans une intention particulière, comme pour les malades, les voyageurs, etc., et qui ne fait point partie de l'office du jour.

Vœux monastiques. Ils sont ordinairement au nombre de trois : vœux de chasteté, de pauvreté et

d'obéissance. On en attribue l'institution à saint Basile, vers le milieu du IVe siècle. On distingue les *Vœux simples*, qu'on fait en particulier et sans aucune solennité, et les *V. solennels*, qu'on fait dans l'Église, soit en entrant dans les ordres sacrés, soit en faisant profession dans les ordres religieux.

Avant 1789, les vœux monastiques étaient ordinairement *perpétuels*, comme ils le sont encore partout ailleurs qu'en France. L'Assemblée constituante, par la loi du 13 février 1790, prononça l'abolition de toute espèce de *vœux*; ils furent rétablis par le décret du 18 février 1809, mais avec certaines restrictions : il n'est permis de faire des *vœux* que dans les congrégations religieuses autorisées par l'État, et qu'après l'âge de 16 ans accomplis. Jusqu'à 21 ans, leur durée ne peut dépasser 1 an; passé cet âge, l'engagement peut être porté à 5 ans.

VOIE (du latin *via*). Il se dit surtout des grandes routes construites par les Romains, et qui menaient de Rome jusqu'aux extrémités de l'empire. Les *voies romaines* étaient remarquables par leur beauté et leur solidité : quelques-unes offraient jusqu'à quatre couches de dalles, reposant sur un lit de cailloux fort épais, liées entre elles avec un ciment très-dur, et soutenues latéralement par des marges en pierres de taille. Outre les colonnes miliaires, qui marquaient les distances, on y trouvait, de dix en dix pas, des pierres carrées pour s'asseoir ou pour monter à cheval. Les plus célèbres sont les *voies Appienne*, *Aurélienne*, *Flaminienne*, etc. *V.* CHAUSSÉE.

Voie publique. *Voy.* VOIRIE.

En Anatomie, on nomme *Voies* l'ensemble de conduits ou la série d'organes que parcourt une matière quelconque dans le corps d'un animal. C'est ainsi que l'on dit : *les voies urinaires*, *les voies biliaires*, *les voies digestives*. Ces dernières se distinguent en *premières voies*, la bouche, l'œsophage, l'estomac, les intestins; et en *secondes voies*, les vaisseaux chylifères, lymphatiques et sanguins.

En Chimie, le mot *Voie* s'emploie pour indiquer la manière de faire une opération : on distingue la *voie sèche*, qui consiste à soumettre les substances à l'action du feu, et la *voie humide*, qui consiste à les traiter par les dissolvants liquides.

En Jurisprudence, on appelle *Voies de droit* le recours à la justice suivant les formes légales; *V. de fait*, les actes de violence, les mauvais traitements, les coups donnés à quelqu'un; et, en particulier, tout acte par lequel on s'empare violemment d'une chose. Les voies de fait qui sont exercées contre les personnes sont poursuivies correctionnellement ou criminellement, selon leur gravité (Code pénal, art. 209-12 et 228-33).

En Métrologie, on appelle communément *Voie* une mesure de volume de l'ancien système, employée pour mesurer le bois de chauffage et le charbon. La *voie de bois* vaut 56 pieds cubes, ou 1,9195 stère; deux voies font une *corde*. Depuis l'établissement du système métrique, la voie a été remplacée par le stère. — La *voie de charbon* est, pour le charbon de bois, un sac contenant 2 hectolitres, et, pour le charbon de terre, une quantité de 1000 kilogr.

Voie lactée, *Galaxia*, vulgairement *Chemin de Saint-Jacques*, bande blanchâtre, irrégulière, due à une multitude innombrable d'étoiles trop éloignées pour être distinguées à la vue simple, et qu'on aperçoit dans le ciel pendant les nuits sereines. Cette bande traverse le ciel en coupant l'Écliptique vers les deux solstices; sur une partie de sa longueur, elle est séparée en deux arcs qui se rejoignent d'un côté et de l'autre. En examinant la Voie lactée à l'aide de puissants télescopes, W. Herschell a estimé à 50,000 le nombre des étoiles qui avaient passé sous ses yeux pendant une heure, dans une zone de deux degrés de largeur sur 30 de long. — La Fable attribue l'origine de la Voie lactée à quelques gouttes de lait qui tombèrent de la bouche d'Hercule lorsqu'il était suspendu aux mamelles de Junon.

VOILE (du latin *velum*). Au masculin, ce mot désigne proprement cette partie du vêtement des femmes qui sert à couvrir le visage; il se dit en particulier de celui que portent les religieuses : c'est en ce dernier sens qu'on dit *prendre le voile* pour se *faire religieuse*; la *prise de voile* est la cérémonie qui a lieu à cette occasion. — *Voile* se dit aussi, dans les cérémonies de l'Église, pour *poêle*. *Voy.* ce mot.

Par extension, le nom de *Voile* a été donné à une étoffe noire assez claire avec laquelle on fait le voile de certaines religieuses et autres ouvrages analogues.

En Anatomie, le *Voile du palais* est une espèce de cloison musculo-membraneuse à peu près quadrilatère, dont le bord supérieur est fixé au bord de la voûte palatine, et dont le bord inférieur, libre et flottant au-dessus de la base de la langue, présente dans sa partie moyenne un prolongement appelé la *luette*; ses bords latéraux se continuent avec la langue et le pharynx par deux replis de chaque côté, que l'on nomme les *piliers*. Le voile du palais est tapissé sur sa surface antérieure par une portion de la membrane muqueuse palatine, et sur la postérieure par la pituitaire. Il sert particulièrement à la déglutition, et contribue aux modifications de la voix.

Dans la Marine, une *Voile* est une large pièce de forte toile, destinée à recevoir l'impulsion du vent et à la transmettre au bâtiment. Chaque voile tire son nom du mât qui la porte : ainsi il y a une *voile d'artimon*, dite aussi *brigantine*, une *Grande voile*, une *V. de misaine*, un *grand* et un *petit hunier*, une *V. de perruche*, un *grand* et un *petit perroquet*, des *cacatois*, des *focs*, des *V. d'étai*, etc.; certaines voiles supplémentaires, dont l'usage n'est pas ordinaire, ont reçu les noms particuliers de *bonnettes*, de *civadières*, etc. — La forme des voiles est quadrangulaire, trapézoïdale ou triangulaire; les voiles suspendues à des vergues sont ordinairement carrées; la *V. d'artimon* et les *V. d'étai* sont trapézoïdes; les *focs* et les *voiles latines* sont triangulaires. — On distingue encore les voiles en *hautes* et *basses voiles*, selon qu'elles tiennent aux hautes ou basses vergues; en *V. de l'avant* (placées en avant du grand mât), et *V. de l'arrière* (celles du grand mât et du mât d'artimon); en *V. majeures* (la grande voile, la misaine et les deux huniers) et *V. mineures*, etc. — On appelle *Voilure* l'ensemble des voiles d'un vaisseau; *Voilerie*, l'art de confectionner les voiles, ainsi que l'atelier où on les confectionne.

Amener une voile, c'est la faire descendre le long du mât quand elle a été hissée; *carguer une voile*, c'est la serrer ou plier contre la vergue; la *déferler*, c'est la mettre au vent, etc.

Les toiles dont on se sert pour confectionner les voiles sont ordinairement en fil de chanvre et de différentes grosseurs : on les distingue par les noms de *toile à six fils*, *à quatre fils*, *mélie double*, *mélie simple*, *toile de doublage*, *toile à prélat*, etc. Pour rendre ces toiles incombustibles, on les plonge dans un bain de phosphate d'ammoniaque. — Outre le chanvre, on emploie aussi le coton à la fabrication des voiles, et quelquefois même le cuir. Les Chinois en font avec du jonc; les indigènes de la mer du Sud, avec de la paille ou des écorces d'arbre.

VOILIER, se dit : 1° de tout ouvrier qui confectionne des voiles; 2° d'un bâtiment considéré sous le point de vue de sa marche sous voiles : on dit alors qu'il est *bon* ou *mauvais voilier*.

VOILIER, *Istiophorus*, genre de Scombéroïdes, renferme des poissons de grande taille, très-voisins des Espadons, dont ils ont le bec, ainsi que les habitudes. Ils doivent leur nom au développement considérable de la dorsale, dont ils se servent comme de voile pour prendre le vent quand ils nagent.

On donne en général le nom de *Voiliers* aux oi-

seaux dont le vol est étendu, et celui de *grands Voiliers* aux oiseaux de haute mer, tels que les Albatros et les Pétrels.

VOIRIE (de *voie*), partie de l'administration publique qui a pour objet l'établissement, la conservation, l'entretien et l'alignement de toutes les voies publiques. D'après les lois du 24 août et du 14 octobre 1789, et celles du 22 juillet 1791, du 16 septembre 1807 et du 3 mai 1841, la voirie admet deux divisions : la *grande voirie*, qui embrasse toutes les communications d'un intérêt général, les routes impériales et départementales, les chemins de fer, les fleuves et rivières navigables ou flottables ; la *petite voirie*, qui embrasse toutes les communications d'un intérêt purement local, les chemins vicinaux, les cours d'eau non navigables ni flottables. La grande voirie est dans les attributions des préfets seuls, et la petite voirie, de l'autorité municipale. — La voirie se distingue aussi en *V. urbaine* et en *V. rurale*, selon qu'elle a pour objet les villes ou les campagnes.

Les rues de Paris sont soumises, par exception, au régime de la grande voirie. En outre, un décret du 26 mars 1852 a imposé des règlements particuliers à la voirie de la capitale : d'après ce décret, tout propriétaire est tenu, entre autres obligations, de regratter, repeindre ou badigeonner la façade de sa maison une fois au moins tous les 10 ans (art. 5).

On doit à M. Davenne un *Recueil des lois*, etc., *sur la Voirie*, et à M. E. Herman un *Tr. de la V. vicinale*.

On appelle encore *Voirie* le lieu où l'on dépose les débris d'animaux, les vidanges et autres immondices de toute nature qui proviennent des grandes villes. Les voiries, ordinairement situées au dehors des villes, sont soumises à des ordonnances de police. La voirie de Paris, établie à Montfaucon depuis 1577, a été transportée récemment à Bondy. *Voy.* VIDANGE et ABATTOIR.

VOITURE (du latin *vectura*, transport). La forme des voitures varie suivant leur destination, et plus encore, surtout pour les voitures *de luxe*, suivant les caprices de la mode. Parmi les voitures qui servent au transport des matières de toute sorte, on distingue la *charrette*, le *tombereau*, le *haquet*, le *camion*, les *chariots* de tout genre, le *fourgon*, la *tapissière*, la *petite voiture à bras*, etc. Parmi celles qui servent au transport des personnes, les unes sont à deux roues, comme le *cabriolet*, la *patache*, le *tilbury*, le *phaéthon*, le *cab*, etc.; les autres à quatre, comme la *berline*, le *coupé*, le *landau*, la *calèche*, l'*américaine*, le *char à bancs*, le *fiacre*, les *diligences*, *omnibus*, etc. *Voy.* ces noms.

L'origine des voitures remonte à la plus haute antiquité. Outre les *chars* en usage dans les combats et dans les courses, les Grecs et les Romains avaient un très-grand nombre de voitures : telles étaient, chez ces derniers, les voitures dites *carpentum*, *carruca*, *rheda*, *plaustrum*, etc. Au moyen âge, l'usage des voitures était devenu fort restreint ; à la fin du XVIe siècle, elles étaient encore regardées comme un grand objet de luxe ; au XVIIe, l'usage en devint général. Sous Louis XIII furent établies à Paris les premières voitures de louage (*Voy.* FIACRE), dont le nombre n'a cessé de s'augmenter depuis. M. E. Tauxier a publié dans *le Moniteur* (janvier 1854) l'*Histoire des voitures en France*.

Voitures publiques. Les entrepreneurs de voitures publiques sont assujettis à des règlements particuliers, qui font loi entre eux et les autres citoyens : ils doivent tenir registre de l'argent, des effets et des paquets dont ils se chargent ; ils sont responsables de leur perte et de leur avarie, à moins qu'ils ne prouvent qu'ils ont été perdus ou avariés par cas fortuit ou par force majeure (Code Nap., art. 1782-86). Une amende de 6 à 10 francs est encourue par ceux qui contreviennent aux ordonnances concernant la solidité, le chargement des voitures, le nombre et la sûreté des voyageurs, l'indication du nombre et du prix des places, du nom du propriétaire (Code pén., art. 475). *Voy.* MESSAGERIES.

M. Lafargue a donné le *Code voiturin*, et M. Hilpert *le Messagiste*, traité théorique, pratique et législatif.

VOITURIN, en italien *Vetturino*, celui qui loue à des voyageurs des voitures attelées, et qui les conduit. C'est surtout en Italie qu'on voyage ainsi.

VOIVODE ou VAYVODE, titre de dignité chez les Slaves. *V.* VAYVODE au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

VOIX (du latin *vox*), son que l'homme fait entendre en chassant l'air de l'intérieur de ses poumons. L'organe qui produit ce son, l'*organe vocal*, est un véritable instrument à vent, formé de trois parties : 1° les *poumons* et la *trachée-artère*, qui font l'office de soufflets ; 2° le *larynx*, sorte de vibrateur qui imprime au son un caractère spécial ; 3° le *pharynx* et les *cavités buccale* et *nasale*, qui servent à le modifier en l'enflant ou en le diminuant. L'air, chassé des poumons, s'achemine d'abord par la trachée-artère, canal assez large qui se resserre bientôt ; puis il traverse une fente étroite (larynx), dont les bords sont deux lames vibrantes, semblables à celles des anches, qui permettent ou interceptent alternativement le passage de l'air, et déterminent ainsi les ondulations sonores. Les autres organes ne font que transmettre et modifier le son.

La voix peut se présenter sous trois états : la *voix brute*, ou *Cri*, comme dans les animaux ; la *V. articulée*, *Parole* ou *Langage*, qui est le privilége de l'homme ; la *V. modulée*, ou *Chant*. *Voy.* ces mots.

La voix se divise : 1° par rapport au ton, en six espèces, savoir : le *premier dessus* ou *soprano*, le *deuxième dessus* ou *alto*, le *contralto*, le *ténor* ou *taille*, le *baryton* et la *basse* (*Voy.* ces noms); 2° relativement au registre, en *voix de poitrine*, *V. de tête* (appelée aussi *fausset* ou *faucet*), et *V. de médium* ; 3° relativement à son acuité ou à sa pureté, en *voix grave*, *moyenne*, *aiguë* ; 4° relativement à la qualité, en *bonne*, telle que claire, pleine, sonore ou argentine, forte, douce, étendue, etc., ou *mauvaise*, faible, voilée, criarde, nasillarde, gutturale, etc.

La voix humaine varie avec l'âge et suivant les sexes : elle est plus aiguë dans l'enfance, et devient grave à l'époque de la puberté (*Voy.* MUE) ; le castrat conserve la voix qu'il avait dans l'adolescence. Les premiers et seconds dessus appartiennent exclusivement aux femmes, aux enfants et aux castrats ; le contralto est commun aux deux sexes ; le ténor, le baryton et la basse ne se rencontrent que chez les hommes qui ont atteint leur 16e année.

Dans l'Orgue, on appelle *Voix humaine*, un jeu d'orgues qui ressemble à la voix de l'homme. La *voix angélique* était un jeu d'orgues qui sonnait l'octave en dessus de la voix humaine. Ce jeu a été abandonné à cause de sa qualité de son criarde.

Voix active, *V. passive*, dans les verbes. *V.* VERBE.

VOL (du latin *volatus*), mode de locomotion propre à tous les oiseaux, au plus grand nombre des insectes, à quelques Mammifères, comme les Chauves-souris, etc., et par lequel ces animaux se soutiennent et se meuvent dans l'air, au moyen d'*ailes* (*Voy.* AILES). — *Vol* se dit aussi, comme *envergure*, pour la distance qu'il y a entre les deux bouts des ailes étendues d'un oiseau.

En termes de Chasse, on distingue les oiseaux de *haut-vol*, comme le Faucon, et de *bas-vol*, comme le Tiercelet (*Voy.* VOLERIE). — On appelle *Chasse au vol* celle qui se fait avec des oiseaux de proie. — *Vol* se dit aussi collectivement d'un grand nombre d'oiseaux de proie qu'on entretient, comme les meutes, pour prendre du gibier : on a des *vols* pour le héron, pour le milan royal, pour le milan noir, pour les buses, pour la pie, le corbeau, etc.

Dans le Blason, on appelle *Vol* deux ailes d'oiseau étendues comme quand l'oiseau vole ; *Demi-vol*, une

seule aile ; *Vol banneret*, le *vol* qui se met au cimier.

VOL, attentat contre la propriété. Le Code pénal distingue le *Vol simple* et le *Vol qualifié*. Le *Vol qualifié* est celui qui est accompagné de circonstances aggravantes, etc. : tels sont le *V. domestique*, commis par des personnes qui sont aux gages de celui qui a été volé ; le *V. avec effraction*, qui se fait en brisant et forçant quelque clôture ou fermeture ; le *V. de grand chemin*, le *V. de nuit*, le *V. de deniers publics*. Ces différents vols sont punis différemment, selon leur gravité (Code pén., art. 379-401).

Le *vol* a été puni par toutes les nations : chez les Grecs et les Romains, le fouet et l'amende étaient le châtiment des vols ordinaires ; le vol accompagné de violences était puni, suivant les cas, du bannissement, de la condamnation aux mines, de mutilations corporelles, et même de la mort. Chez les barbares, il n'était puni que d'une amende. Notre ancienne législation était excessivement sévère contre le vol : jusqu'en 1789, les voleurs de grand chemin furent punis du supplice de la roue. D'après le Code pénal de 1791 et la loi du 25 frimaire an VIII, les peines contre le vol variaient depuis 2 ans de fers jusqu'à la mort. Aujourd'hui, les simples vols, larcins et filouteries peuvent entraîner 5 ans d'emprisonnement ; pour le vol qualifié, la peine la moins forte est la reclusion : dans aucun cas cependant, le vol n'entraîne la peine capitale.

Il s'est trouvé de nos jours des écrivains qui, en attaquant le droit de propriété, en sont venus jusqu'à assimiler la *propriété* au *vol*. *Voy.* PROPRIÉTÉ.

VOLAILLE, nom donné en général à tous les oiseaux qui peuplent nos basses cours, et particulièrement aux poules, poulets et chapons. Les volailles sont l'objet d'un commerce important, surtout dans le Maine, la Bresse, le Périgord, etc. A Paris, deux marchés spéciaux sont affectés à la vente des volailles, celui des Prouvaires, près de la Halle, et celui de la Vallée, sur le quai des Augustins.

VOLANT. C'est proprement une petite boule de liége garnie de peau et percée de trous dans lesquels on fait entrer de petites plumes qui ont pour objet de ralentir et de régulariser son mouvement : au jeu *du volant*, deux personnes armées de raquettes se renvoient cette boule alternativement.

Dans les Machines, on donne en général le nom de *Volant* à des masses pesantes animées d'un mouvement très-vif de rotation, et qui servent à maintenir par leur vitesse acquise l'uniformité du mouvement, lorsque la force imprimée par le moteur n'est pas constante. Dans les machines fixes à un seul cylindre ou dont les cylindres se commandent, le *volant* est ordinairement une grande roue en fonte montée sur l'arbre de couche qui porte la manivelle sur laquelle agit la bielle commandée par le piston. Dans les machines à deux cylindres indépendants, on supprime le volant, parce que l'on suppose que l'action réciproque des deux pistons sur le mécanisme suffit au maintien d'une action régulière. — Les tournebroches, les sonneries des pendules, les mouvements de certaines lampes, ont des volants, dont la forme varie beaucoup.

On donne aussi le nom de *Volants* aux ailes d'un moulin, ainsi qu'à des garnitures légères qu'on attache aux robes des femmes en les plaçant les unes au-dessus des autres en nombre variable.

Volant d'eau, nom vulgaire d'une jolie plante aquatique de la famille des Naïadées, qui fleurit à la surface des étangs, de l'eau des fossés et, en général, de toutes les eaux tranquilles ; — *V. des étangs*, nom vulgaire du Nymphæa blanc.

VOLATIL, VOLATILISATION (du latin *volatilis*). En Chimie, on appelle *Corps volatils* tous les corps solides ou liquides, susceptibles de se réduire en gaz ou en vapeur, soit à la température ordinaire, comme l'éther, l'alcool, l'eau, soit par l'action d'une chaleur plus ou moins élevée, comme la plupart des liquides, le soufre, le mercure, l'arsenic, etc. : on les oppose aux *Corps fixes*. — La *Volatilisation* est l'action par laquelle les corps volatils sont réduits en vapeurs ou en gaz. Pour volatiliser un liquide, il suffit ordinairement de le chauffer plus ou moins, ou de le mettre sous le récipient de la machine pneumatique, afin de diminuer la pression atmosphérique qui s'oppose à la production des vapeurs. Les solides doivent d'abord être amenés à l'état de fusion ; quelques-uns cependant, l'acide arsénieux, l'acide carbonique solidifié, passent directement de l'état solide à l'état gazeux.

VOL-AU-VENT (à cause de la légèreté de la pâte), pâté chaud dont l'abaisse et les parois doivent être en pâte feuilletée. On garnit les vol-au-vent, soit avec des boulettes, des quenelles, soit avec un ragoût à la financière, soit avec des filets de turbot à la Béchamel, soit avec des légumes ou des compotes.

VOLCAN (du latin *Vulcanus*, dieu du feu), nom donné en général à tout gouffre qui s'ouvre à la surface de la terre et d'où sortent à des intervalles variables des tourbillons de feu et de fumée, des cendres, des laves, et autres matières embrasées ou liquéfiées : il se dit surtout d'une montagne volcanique, comme le Vésuve et l'Etna. La forme ordinaire de ces montagnes est celle d'un cône qui s'élève en forme de pain de sucre tronqué, au-dessus d'un système de montagnes ou au-dessus d'autres petits cônes volcaniques qui entourent la masse principale. L'ouverture plus ou moins large, en forme d'entonnoir ou de coupe, située au sommet du cône, se nomme le *cratère* du volcan ; c'est par cette ouverture que se font les éruptions. Tous les volcans ne vomissent pas des matières embrasées ; quelques-uns lancent des jets d'eau chaude, d'autres, de la boue, du soufre, de l'air, des gaz inflammables, etc. : on les nomme *geysers*, *salses*, *solfatares*, etc. Il y a des volcans *sous-marins*, dont l'existence donne lieu à plusieurs phénomènes, comme le bouillonnement des eaux de la mer, l'apparition momentanée de certains îlots (comme l'île Julia, près de la Sicile, qui parut en 1831), etc. Enfin, dans beaucoup de contrées, notamment en Auvergne, en Bohême, en Irlande, on trouve des volcans *éteints*, dont le cratère s'est complétement fermé.

Parmi les volcans proprement dits, les plus célèbres sont : en Europe, le Vésuve, l'Etna, le Stromboli et le Volcano (îles Lipari), l'Hékla (Islande) ; dans les mers d'Afrique, le pic de Ténériffe, le pic des Açores, le volcan de l'île Bourbon ; en Amérique, le Popocatepelt, le pic d'Orizaba et le Sorullo (Mexique), le Solfatare (Guadeloupe), le Chimboraço, le Cotopaxi, l'Antisana, le Pichincha, le Caxamarca (dans les Andes) ; en Océanie, le Tomboro (Malaisie) ; en Asie, le Kamtchatraja et l'Awatcha, dans le Kamtchatka — Pour plus de détails, *Voy.* les noms des principaux volcans au *Dict. univ. d'H. et de G.*

On a longtemps attribué les éruptions volcaniques à l'embrasement du soufre, des pyrites, des bitumes et autres matières inflammables contenues dans le sein de la terre ; H. Davy les attribuait à la combinaison accidentelle de l'oxygène de l'eau avec les métaux, les pierres, les alcalis qui jouissent de la propriété de brûler dans l'eau, combinaison qui dégage une quantité considérable de chaleur et une immense quantité de fluides électriques. On les explique de préférence aujourd'hui, ainsi que les tremblements de terre et la formation des montagnes, par l'action de la chaleur centrale : l'écorce du globe, inégale en épaisseur et sujette par suite à des mouvements d'ondulation qui constituent les tremblements de terre, presse sur la masse en fusion qui remplit le centre de la terre, et elle fait ainsi jaillir ou suinter, par les fissures qu'offre sa surface, une partie de la masse interne, sous forme de lave, de gaz, d'eau bouillante, etc. Cette théorie a été déve-

loppée par M. Cordier dans son *Essai sur la température de l'intérieur de la terre.*

VOLCANIQUES (ROCHES, TERRAINS), se dit, en Géologie, des matières minérales, des groupes de terrains, qui sont dus à l'action des volcans ou qui portent l'empreinte du feu des volcans.

VOLE (de *voler*, enlever ?). A certains jeux de Cartes, *Faire la vole*, c'est faire seul toutes les levées.

VOLÉE (de *vol*), se dit, en termes de Chasse : 1° du vol soutenu et prolongé d'un oiseau ; 2° d'une bande d'oiseaux qui volent tous ensemble ; 3° d'une compagnie d'oiseaux éclos d'une même couvée.

En termes d'Artillerie, c'est une décharge de plusieurs pièces qu'on tire en même temps (*Voy.* BORDÉE). La *volée* d'un canon est la partie de la pièce comprise entre les tourillons et la bouche.

En termes de Charronnage, la *volée* est une pièce de bois de traverse qui s'attache au timon d'un carrosse, d'un fourgon, d'un chariot, et à laquelle les chevaux sont attelés.

VOLERIE, terme de Fauconnerie, se dit de la chasse qui se fait avec des oiseaux de proie, et pour laquelle ces oiseaux sont dressés à voler sur d'autres oiseaux ou sur quelque autre sorte de gibier. La *Haute volerie* est la volerie du faucon sur le héron, les canards, les grues ; la *Basse volerie*, celle du tiercelet sur la perdrix, la pie, etc.

VOLET, fermeture de menuiserie placée en dedans du châssis d'une croisée. On appelle *Volet brisé*, celui qui s'ouvre en deux parties, et qui, quand il est ouvert, se replie sur l'écoinçon ou se double dans l'embrasure de la fenêtre ; *V. de parement*, celui qui est tout d'une pièce. — On donne aussi le nom de *Volets* aux contrevents qui s'appliquent extérieurement sur l'ouverture d'une fenêtre.

Dans la Marine, le *Volet* est une petite boussole ou compas de route qui n'est point suspendue sur un balancier comme la boussole ordinaire, et dont on se sert sur les barques et sur les chaloupes.

Volet, nom vulgaire du *Nénuphar* et du *Nymphæa*.

VOLIÈRE, espèce de grande cage où l'on nourrit des oiseaux pour son plaisir : ce sont généralement de petits pavillons qu'on établit sur de légères colonnes dont les intervalles sont remplis par des grillages. Les anciens déployaient un luxe prodigieux dans la construction de leurs volières, comme on le voit par les descriptions de Varron (*De re rustica*, liv. III). — Dans les fermes, on donne spécialement le nom de *Volière* à un lieu où sont élevés et nourris les pigeons domestiques, et que l'on appelle plus généralement *Pigeonnier* (*Voy.* ce mot). Les pigeons dits *de volière* sont les plus estimés.

VOLIGE, planche mince de bois blanc, comme le sapin, le peuplier, etc., est ainsi nommée à cause de sa légèreté. — C'est encore le nom de la latte que l'on emploie pour porter l'ardoise.

VOLITION, acte par lequel la volonté se détermine à quelque chose. *Voy.* VOLONTÉ.

VOLKAMIER, *Volkameria* (dédié à J.-G. *Volkamer*, botaniste allemand), genre de la famille des Verbénacées, renferme des arbrisseaux à feuilles opposées et à fleurs très-belles, blanches, campanulées. Le *Volkamier aiguillonné* (*V. aculeata*) est cultivé dans les jardins d'agrément.

VOLONTAIRES. On appelle ainsi, dans l'Armée, les hommes qui s'engagent à servir pendant un certain temps aux mêmes conditions que les autres soldats. En 1791, l'Assemblée législative, pour faire face à l'invasion étrangère, décréta qu'il serait fait dans chaque département une conscription libre de gardes nationaux de bonne volonté, qui devaient se rassembler lorsque les besoins de l'État l'exigeraient : en quelques jours 97,000 *volontaires nationaux* furent levés ainsi et répartis dans les différents corps d'armée qu'on organisait aux frontières. En plusieurs circonstances depuis, il y eut de semblables levées de volontaires nationaux ; en mars 1815, on les nomma *volontaires royaux* ; après juillet 1830, ils furent appelés *volontaires de la charte* ; après février 1848, ils formèrent la *garde nationale mobile*. — Il ne faut pas confondre ces volontaires nationaux avec les remplaçants ni même avec les engagés volontaires qui prennent place dans les régiments ordinaires.

VOLONTÉ (du latin *voluntas*), faculté de vouloir, de se déterminer. Quelquefois ce mot est synonyme d'activité, et on distingue alors une *Volonté spontanée* ou *Instinct*, et une *Volonté réfléchie* ; mais, le plus souvent, il désigne une forme particulière de l'activité, celle qui succède à la spontanéité et qui suppose la connaissance, la réflexion. Ses déterminations prennent le nom de *Volitions* ; elles précèdent et commandent l'action : on peut les assimiler aux ordres qu'un chef donne à ses subordonnés.

La volonté, quand elle n'est pas égarée par l'excès de la passion ou par la folie, est libre (*Voy.* LIBERTÉ) ; elle diffère essentiellement en cela et du désir avec lequel Condillac et son école l'ont confondue, et de l'entendement dont les Cartésiens ne l'ont pas suffisamment distinguée : elle doit dominer les désirs et se laisser éclairer par l'entendement. Elle est une des conditions de la moralité humaine et de la responsabilité ; aux yeux de certains philosophes, c'est la volonté qui constitue la personnalité. M. Maine de Biran, qui, de nos jours, a beaucoup insisté sur l'étude de la volonté, a cru pouvoir expliquer par l'action ou l'inaction de cette faculté plusieurs actes ou états importants de l'âme, comme l'attention, le sommeil, etc. M. Laromiguière, opposant *Volonté* à *Entendement*, réunit sous ce nom toutes les facultés qui tendent à la détermination, celles qu'il appelle *désir*, *préférence*, *liberté*. — On pourra lire sur ce sujet l'*Essai sur l'entendement* de Locke, les *Essais sur les Facultés actives* de Reid et de D. Stewart, les écrits de Maine de Biran et une thèse de M. Debs, intitulée : *Tableau de l'activité volontaire*, 1844, etc.

VOLTAIQUE (PILE). *Voy.* PILE.

VOLTE (du latin *volutus*, de *volvere*, tourner), nom donné, en termes de Manége, à un certain mouvement que le cavalier fait faire au cheval en le menant en rond. Dans la *volte*, le cheval plie les reins, le dos et les bras, trousse les jambes de devant et chasse les hanches sous le ventre. L'effet de cette position est d'assouplir les épaules et les hanches, et de faire porter les extrémités antérieures l'une sur l'autre avec aisance et liberté. — On appelle *Volte de piste*, celle que le cheval parcourt, les hanches suivant les épaules, c.-à-d. sans aller de côté ; *V. renversée*, celle où le cheval, allant de côté, a la tête tournée vers le centre, et la croupe vers la circonférence, le petit cercle se formant par les pieds de devant, et le grand par ceux de derrière.

En termes d'Escrime, la *Volte* est le mouvement qu'on fait pour éviter les coups de l'ennemi. *Volter*, c'est changer de place pour éviter l'adversaire.

A l'Armée, *faire volte-face*, c'est se retourner pour faire face à l'ennemi qui poursuit.

En Marine, *Volte* est synonyme de *route*. — C'est aussi l'action de se placer pour se disposer au combat.

Volte est encore le nom d'une ancienne danse, originaire d'Italie, dans laquelle le cavalier fait tourner plusieurs fois sa dame, et termine en l'aidant à faire un bond en l'air.

VOLTIGE, corde attachée par les deux bouts, mais qui est fort lâche et sur laquelle les bateleurs font des exercices : on l'oppose à la *Corde roide*. Forioso, Mme Saqui, se sont acquis une grande réputation par leur adresse dans la voltige.

En termes de Manége, on donne ce nom à toutes sortes d'exercices faits sur un cheval, pour donner au corps de la souplesse et de la force, et surtout pour apprendre à monter avec légèreté, avec ou

sans étriers. La Voltige a été mise à la mode, vers la fin du siècle dernier, par les frères Franconi.

VOLTIGEUR, celui qui pratique la *voltige*, soit sur la corde, soit sur un cheval.—Dans l'Art militaire, les *Voltigeurs* forment des compagnies d'élite qui sont composées des hommes dont la taille est de 1m,60 environ, et qui marchent en queue du bataillon : en bataille, ils occupent la gauche. Les Voltigeurs ont la haute paye comme les grenadiers. Ils ont été établis en 1804 par Napoléon I. Ils se distinguent à leurs épaulettes et autres ornements qui sont jaunes, et aux cors de chasse qui remplacent les grenades au collet et sur les pans de leurs habits. Les voltigeurs sont destinés à combattre en tirailleurs. Ils ont des clairons au lieu de tambours.

VOLUBILE (du latin *volubilis*, de *volvere*, tourner), se dit, en Botanique, des tiges qui s'élèvent en spirale le long des corps sur lesquels elles prennent un appui. Le Houblon, le Haricot, les Liserons, ont des tiges volubiles.

VOLUBILIS. On donne ce nom aux Liserons (*Convolvulus*, *Ipomea*) et à diverses autres plantes grimpantes, qui se roulent autour d'un support, et qui ont des fleurs campanulées, blanches, violettes, bleues ou rouges : on les nomme aussi *Clochettes*.

VOLUCELLE, *Volucella* (du latin *volucer*, léger), genre de Diptères brachystomes, de la tribu des Syrphies, établi pour des espèces de Mouches dont la plus connue est la *Mouche du rosier* (*Volucella bombylans*), commune sur les Églantiers.

Polatouche volucelle. *Voy.* POLATOUCHE.

VOLUME (du latin *volumen*, de *volvere*, rouler, parce que les livres des anciens se roulaient autour d'une baguette). Quand il s'agit de livres, on confond le plus souvent *Volume* et *Tome*; cependant, ce dernier mot désigne proprement les sections ou divisions d'un même ouvrage, tandis que le mot *volume* s'entend d'un livre quelconque, divisé ou non en plusieurs *tomes*, et considéré principalement sous le rapport de son bon état, de sa condition (relié, broché, etc.), ou de son format. *Voy.* FORMAT.

Dans les Sciences physiques, on entend par *Volume* l'étendue d'un corps considéré relativement à la grandeur de ses dimensions : c'est l'espace occupé par un corps, abstraction faite de la masse. Sous un même volume, les corps peuvent offrir les plus grandes différences de densité : un mètre cube de bois et un mètre cube de fer sont égaux en volume, mais non en densité ni en pesanteur. Le volume d'un corps est égal à son poids divisé par sa densité. On donne spécialement le nom de *Capacité* au volume des corps creux (*Voy.* CAPACITÉ et MESURES).— Pour les gaz, le mot *Volume* est souvent synonyme d'*atome*; ainsi, on dit indifféremment : un volume ou un atome d'oxygène se combine avec deux volumes ou deux atomes d'hydrogène pour former de l'eau.

En Musique, le *Volume de la voix* est la masse de son que donne une voix ou un instrument sur chacun des degrés de son diapason : de deux voix semblables formant le même son, celle qui remplit le mieux l'oreille et se fait entendre de plus loin, est dite avoir plus de *volume*.

VOLUPTÉ (en latin *voluptas*). Ce mot, qui dans notre langue ne s'entend guère que des plaisirs corporels les plus grossiers, s'employait chez les anciens pour le plaisir en général (en grec *hèdonè*). Aristippe, Épicure et leurs disciples plaçaient le souverain bien dans la *volupté*, et proposaient à l'homme pour fin dernière la poursuite de la volupté. Ce système était connu sous le nom d'*Hédonisme* : c'est ce que nous appelons *Sensualisme*.

Dans le Langage des fleurs, la Tubéreuse et la Rose mousseuse, sont les symboles de la volupté.

VOLUPTUAIRE, se dit, en termes de Droit, de dépenses d'agrément, de luxe ou de fantaisie. Le vendeur de mauvaise foi est obligé de rembourser à l'acquéreur évincé les *dépenses* même *voluptuaires* qu'il aurait faites (Code Nap., art. 1635).

VOLUTE (du latin *voluta*, de *volvere*, tourner), terme d'Architecture, désigne cet enroulement en spirale que l'on voit à différents chapiteaux, surtout dans l'ordre ionique, et que l'on croit imité de l'écorce roulée du bouleau.— On donne le même nom à tout enroulement semblable placé à l'extrémité d'une console, d'un modillon, etc.

En Histoire naturelle, on donne en général le nom de *Volutes* aux coquilles univalves tournées en cône pyramidal, et, en particulier, à un genre de Mollusques, de la famille des Buccinoïdes, voisin des Mitres, des Marginelles et des Fasciolaires, et qui renferme un assez grand nombre d'espèces remarquables par leur grandeur et la beauté de leurs coquilles, ovales, oblongues ou ventrues, à spire courte et à sommet obtus. Parmi les espèces on remarque : la *Volute gondole* (*V. cymbium*) ou *Char de Neptune*; la *V. musique*, la *V. pavillon* (*V. vexillum*) ou *Pavillon d'orange*, etc.

On nomme vulgairement *Volutes coniques*, les Cônes; *V. marchande*, une espèce de Colombelle; *V. oreille de Judas*, une Auricule; *V. porphyre*, l'Olive de Panama, etc.

VOLVA (mot latin formé de *volvere*, tourner), membrane en forme de bourse qui recouvre tout ou partie de certains champignons pendant leur jeunesse, et qui se déchire par l'effet de la croissance.

VOLVOCE, *Volvox*, genre d'Animalcules infusoires, dont les espèces ont pour caractère commun d'être très-simples, sphériques et transparentes, et d'exécuter de perpétuels mouvements de rotation : ce qui leur a valu leur nom, dérivé de *volvere*, tourner. On les trouve dans les eaux douces et salées, rarement dans les infusions. Les Naturalistes sont loin d'être d'accord sur les caractères de ces êtres microscopiques.

VOLVULUS, un des noms de l'*Iléus* ou *Passion iliaque*. *Voy.* ILÉUS.

VOMBAT ou WOMBAT. *Voy.* WOMBAT.

VOMER (mot latin qui signifie *soc de charrue*), désigne, en Anatomie, un os impair de la face, formant la partie postérieure de la cloison des fosses nasales. Cet os, d'une forme analogue à un soc, est mince, aplati, quadrilatère, et s'articule en bas avec les os maxillaires supérieurs et palatins, en haut avec le sphénoïde, l'ethmoïde, etc.

VOMER, genre de poissons Scombéroïdes, ainsi nommé à cause de son profil tranchant : on le nomme aussi *Poisson-Lune*.

VOMIQUE, nom donné, en Médecine, à des amas de pus qui se forment dans l'intérieur d'un viscère, particulièrement dans la poitrine, et qui finissent par être rejetés au dehors par une sorte de vomissement. On distingue deux espèces de vomiques : l'une est le produit du ramollissement des tubercules pulmonaires; l'autre, beaucoup plus rare, est formée par un abcès circonscrit dans la substance du poumon. Quelquefois, au lieu de s'ouvrir dans les bronches et d'être rejetée au dehors, la vomique peut se faire jour dans la poitrine, et déterminer un *empyème*. *Voy.* ce mot.

Noix vomique ou *Fève de S. Ignace*, baie du *Vomiquier* ou *Strychnos*. *Voy.* STRYCHNOS.

VOMIQUIER, arbrisseau. *Voy.* STRYCHNOS.

VOMISSEMENT (du latin *vomitus*), mouvement convulsif par lequel les substances contenues dans l'estomac sont rejetées au dehors. Le vomissement a lieu dans un grand nombre de conditions différentes. C'est ordinairement un symptôme des affections de l'estomac et du canal intestinal. Souvent aussi il est purement sympathique.—Tantôt il est nécessaire de provoquer le vomissement, comme quand il s'agit de faire expulser des substances vénéneuses, des corps étrangers, d'opérer une révulsion : on recourt alors

aux *vomitifs* (*Voy.* ci-après); tantôt, au contraire, on veut les arrêter : on y réussit soit en diminuant les boissons, soit en prenant de la glace par petits fragments, des acides, de l'eau de Seltz ou la potion de Rivière, soit même en recourant aux vomitifs selon ce vieil aphorisme : *Vomitus vomitu curatur.*

A Rome, dans les temps de la plus grande corruption, certains débauchés provoquaient quelquefois le vomissement après un ample repas afin de pouvoir plus promptement se remettre à table.

Vomissement de sang. Voy. HÉMATÉMÈSE.

VOMITIFS, substances propres à provoquer le *vomissement :* tels sont, parmi les substances minérales, l'émétique, le soufre doré d'antimoine, le sulfate de zinc, etc.; parmi les substances végétales, l'ipécacuanha, ou l'émétine extraite de cette racine.

VOMITOIRES, *Vomitoria*, nom donné, chez les Romains, à des issues pratiquées dans les théâtres, et par laquelle la foule des spectateurs s'écoulait après le spectacle.

VOMITURITION (du latin *vomituritio*). Ce mot s'emploie pour désigner : 1° un vomissement assez fréquent, mais sans grandes secousses et évacuant peu de matières; 2° cette espèce de vomissement avorté, par lequel les matières remontent de l'estomac dans l'œsophage, mais ne sont pas rejetées au dehors.

VORORT, grand conseil de la Confédération helvétique. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'H. et de G.*

VORTICELLES, *Vorticella* (de *vortex*, tourbillon), Animalcules infusoires, ainsi appelés à cause du tourbillonnement produit dans le liquide par la couronne de cils qu'ils agitent sans cesse.

VOTE (du latin *votum*), se dit et de l'acte par lequel un citoyen exerce le droit de *suffrage* (*Voy.* ce mot), et du vœu exprimé par cet acte. Le droit de vote s'exerce dans une infinité de circonstances qui toutes peuvent se ramener à trois : le *Vote électoral*, le *V. délibératif*, le *V. juridique* (*Voy.* ÉLECTIONS, ASSEMBLÉES, JURY, etc.). Le *Vote* est *universel*, lorsque tous les citoyens d'un État sans exception sont appelés à y concourir; il est *restreint*, lorsqu'une classe de citoyens est seule appelée à exercer ce privilége. Le Vote universel est *direct*, lorsque la nomination suit immédiatement l'expression du suffrage exprimé par tous les citoyens; il est *indirect* ou *à deux degrés*, lorsque tous les citoyens choisissent des électeurs, lesquels nomment à leur tour des députés. — On vote soit *au scrutin* (*Voy.* SCRUTIN), soit *par assis et par levé :* ce qui a lieu lorsque les membres qui votent pour une proposition se lèvent, ceux qui votent contre restant assis.

En France, on a appelé *Vote par ordre*, une manière de voter qui avait lieu, dans les États généraux, lorsque, pour délibérer, les représentants des différents ordres se séparaient en trois chambres, dont chacune avait son vote indépendant des deux autres; *Vote par tête*, une autre manière de prendre les décisions qui avait lieu quand tous les ordres, réunis en une seule assemblée, délibéraient à la majorité des voix; *Double vote*, le droit qu'eurent, sous la Restauration, les électeurs les plus haut imposés de voter deux fois dans la même élection, une première fois dans le collége d'arrondissement et une deuxième dans le collége départemental, où eux seuls étaient admis. — Les Romains votaient tantôt par *tribus*, tantôt par *curies*, tantôt par *centuries*.

VOUÈDE, plante tinctoriale. *Voy.* GUÈDE et PASTEL.

VOUGE, sorte d'épieu à large fer et à l'usage des veneurs. C'était aussi jadis une arme offensive employée à la guerre, sur la forme et l'usage de laquelle les auteurs ne sont nullement d'accord.

VOUSSOIR ou VOUSSEAU (de *voûte*), nom donné, en Architecture, à chacune des pierres disposées pour concourir à former le cintre d'une voûte. Elles sont taillées en forme de coin tronqué par le bas. Le voussoir du milieu reçoit le nom de *Clef de voûte.* On appelle *V. à crossette*, celui dont la partie supérieure fait un angle pour se raccorder avec une assise de niveau; *V. à branches*, celui qui, étant fourchu, fait liaison avec le pendentif d'une voûte d'arête.

VOUSSURE, nom donné, en Architecture, à la portion de voûte qui sert d'empatement à un plafond et en fait la liaison avec la corniche de la pièce. On étend ce mot à toute sorte de courbures en voûte moindre qu'une demi-circonférence. En Menuiserie, on l'applique aux parties cintrées en élévation.

VOUTE (jadis *voulte*, de l'italien *volta*, formé du latin *volutus*, participe de *volvere*, tourner, rouler), nom donné, en Architecture, à toute construction en arc de cercle formée par l'assemblage de plusieurs pierres taillées en coin : toutes ces pierres, qu'on nomme *Voussoirs*, appuient l'une sur l'autre, la première rangée posant sur un mur perpendiculaire qui, dans ce cas, reçoit le nom de *pied-droit* de la voûte. On nomme *clef de voûte*, le voussoir du milieu qui soutient tous les autres.

On distingue les *Voûtes à un seul centre* et les *V. à plusieurs centres.* — Les *V. à un seul centre* sont celles dont la courbe, formée d'une seule ouverture de compas partant d'un seul centre, décrit toujours une portion de cercle. Telles sont : la *V. de plein cintre* ou *en berceau*, dont l'arc est un demi-cercle parfait, et toutes les voûtes dont l'arc est une portion de cercle de 180 degrés. — Les *V. à deux centres* sont celles qu'on ne saurait tracer d'une seule ouverture de compas qu'en s'appuyant sur une succession contiguë de points ou de centres différents, et dont la courbe procède de celle de l'ellipse, ou se compose de deux portions de cercle ayant chacune son centre particulier et isolé; elles comprennent la *V. surbaissée*, dite aussi *V. plate* ou *Anse de panier*, dont l'arc est une section de l'ellipse sur sa plus longue dimension; la *V. surélevée*, dont l'arc est une section de l'ellipse sur sa dimension la plus étroite; la *V. à arc rampant*, qu'on pratique sous le travers d'une rampe d'escalier; la *V. d'ogive*, qui a un double centre, chacune des deux portions de cercle qui la composent ayant le sien; la *V. annulaire*, la *V. cylindrique*, la *V. hélicoïde* ou *en vis*, la *V. conique*, la *V. rampante*, la *V. sphérique*, qui sont d'un usage moins fréquent.

Parmi les édifices remarquables par la beauté de leurs voûtes, on cite : le Panthéon de Rome, la coupole du Panthéon de Paris, formée par trois voûtes concentriques, la voûte du dôme des Invalides, etc.

En Anatomie, on nomme *Voûte* toute partie convexe et arrondie par sa face supérieure, concave et arquée par sa face inférieure, à la manière des voûtes de certains édifices. Ainsi la *Voûte du crâne* est la partie supérieure de cette boîte osseuse; la *V. à trois piliers* est une lame de substance médullaire molle, blanche, ayant la forme d'un triangle recourbé sur lui-même à ses trois extrémités : elle est formée par les filets convergents des circonvolutions postérieures du lobe moyen; la *V. palatine* est la cloison horizontale qui sépare la bouche et les fosses nasales : elle est formée par les os maxillaires et palatins, et par le voile du palais.

VOYAGES. On distingue : les *Voyages terrestres* et les *V. maritimes*, et parmi ceux-ci : les *V. de cabotage*, les *V. de long cours* et les *V. de circumnavigation.* Les *Voyages de long cours* sont ceux qui se font sur mer avec la destination de pays éloignés, comme aux Indes orientales et occidentales. La navigation à la vapeur a considérablement abrégé la durée de ces voyages. — Les *Voyages de circumnavigation*, dits aussi *V. autour du monde*, sont le plus souvent des voyages d'*exploration* ou de *découverte ;* quelquefois ce sont des voyages de *recherche*, comme ceux qui ont été entrepris à la recherche de La Pérouse, de sir John Franklin, etc.

Parmi les voyageurs qui se sont fait un nom dans

la science, on cite en première ligne : chez les anciens, Hérodote, Strabon, Pausanias, Hannon, Eudoxe, Scylax, Pythéas, Néarque, le Chinois Fa-hien, le moine Cosmas Indicopleuste ; — chez les modernes, comme voyageurs terrestres : Duplan de Carpin, Marco Polo, Kæmpfer, Chardin, Levaillant, Mungo Park, Bruce, A. de Humboldt, Clapperton, Caillié, Jacquemont, etc.; comme navigateurs : Christ. Colomb, Magellan, Drake, Anson, Byron, Cook, La Pérouse, d'Entrecasteaux, Bougainville, Vancouver, Krusenstern, Langsdorf, Freycinet, Duperrey, Dumont d'Urville, Parry, Ross, Franklin, Rienzi, etc.

La plupart de ces voyageurs ont écrit des *Relations* de leurs voyages. Plusieurs de celles de voyages maritimes qu'ont laissées les anciens portent le nom de *Périples* (*Voy.* ce mot). Parmi les relations des navigateurs modernes, on remarque : les *Voyages autour du monde* de J. Byron (1767), de Bougainville (1771 et 1838), de Cook (1773), d'Anson (1776), de La Pérouse (1797), de Krusenstern (1810), de Freycinet (1824), de Duperrey (1828), de Dumont d'Urville (1838), d'A. Du Petit-Thonars (1840), etc.

Les principaux recueils de voyages sont l'*Histoire générale des Voyages* de l'abbé Prévost (1746, 20 vol. in-4), abrégée par La Harpe, Breton, Bancarel, Mac-Carthy, Eyriès, etc.; la *Bibliothèque universelle des Voyages* de M. Albert-Montémont (1833-36, 46 v. in-8); l'*Histoire des Voyages en Afrique* de Walckenaër.

Outre les voyages réels, il existe aussi des relations de *Voyages imaginaires*, les uns écrits dans un but tout scientifique, comme le *Voyage d'Anacharsis en Grèce* par l'abbé Barthélemy, le *V. de Polyclète* de Théis, le *V. d'Anténor* de Lantier, le *V. d'un Gaulois à Rome au siècle d'Auguste* de M. Dezobry, etc.; les autres comme œuvres de fantaisie et de pure imagination, comme les *Voyages de Gulliver* de Swift, les nombreux *Voyages dans la Lune* de Lucien, de Cyrano de Bergerac et autres, etc.

VOYELLE (du latin *vocalis*), terme de Grammaire, désigne une lettre qui a un son par elle-même et sans être jointe à une autre lettre. On compte ordinairement 5 voyelles : *a, e, i, o, u,* qu'on appelle aussi *Voyelles simples*. On appelle *V. composées* ou *polygrammes* celles qui sont représentées par plusieurs lettres, mais qui ne rendent cependant qu'un son unique proféré par une simple émission de voix : telles sont *ou, eu, ai, ei,* et les voyelles nasales *an, en, in, on, un*. On appelle *diphthongues* les sons formés par le concours de plusieurs voyelles. — En Prosodie, les voyelles peuvent être *brèves, longues* ou *douteuses*. *Voy.* PROSODIE.

En Hébreu, où toutes les lettres sont des consonnes, les voyelles sont représentées par de petits signes appelés *points-voyelles*. *Voy.* POINT.

VOYER (de *voie*), se dit, dans l'Administration, des architectes, commissaires, officiers de police, etc., préposés à l'entretien ou à la police des rues dans une ville et des routes dans la campagne. — Sous Henri IV, un édit de mai 1599 créa la charge de *Grand voyer* et en revêtit Sully : cette charge fut supprimée dès 1626. *Voy.* VOIRIE.

VRAC ou VRAQUE (de l'anglais *wreck*, naufrage), mot employé, en termes de Marine, pour dire *en désordre, pêle-mêle*. On dit que des harengs sont salés *en vrac* lorsqu'on les a mis en tonne sans aucun ordre et seulement avec du sel, en attendant qu'on les range avec soin dans des barils. — Ce mot s'emploie aussi dans les chemins de fer : les pommes de terre se chargent ordinairement *en vrac*.

VRAISEMBLANCE. *Voy.* PROBABILITÉ.

VRILLE (en latin *terebella*). Outre l'outil de fer, d'un usage bien connu, qui se compose d'une tige de fer terminée par une espèce de vis emmanchée d'un morceau de bois placé en travers. Ce mot désigne, en Botanique, ces filets simples ou rameux, tortillés en spirale, au moyen desquels plusieurs végétaux faibles parviennent à grimper en s'accrochant aux corps voisins. Les vrilles naissent à l'aisselle des feuilles, comme dans la Passiflore, ou à l'opposé des feuilles, comme dans la Vigne, ou à l'extrémité des feuilles, comme dans les Pois, etc. On les appelle aussi *cirres* ou *mains*.

On donne au Liseron le nom vulgaire de *Vrillée* ou *Vreille* à cause des vrilles dont il est muni.

VRILLERIE. On réunit sous ce nom tous les menus ouvrages ou outils de fer et d'acier qui servent aux orfèvres, armuriers, menuisiers et autres artisans, tels que *vrilles*, limes, forets, ciseaux, poinçons, enclumes, marteaux, burins, etc.

VRILLETTE (de *vrille*, parce que ces insectes percent le bois comme avec une tarière), *Anobium*, genre de Coléoptères pentamères, très-communs dans nos habitations où ils détériorent les boiseries, en y faisant de petits trous ronds, semblables à ceux que ferait une *vrille*. Ils font entendre quelquefois, surtout dans la saison des amours, un bruit singulier, analogue au tic-tac d'une pendule, au moyen duquel ils s'appellent : c'est en frappant vivement de la tête contre le bois, après s'être fortement attaché avec les pattes, que l'insecte produit ce bruit, qui est regardé par le vulgaire comme un signe de mauvais augure : ce qui lui a valu le nom d'*Horloge de la mort*, ainsi qu'au *Psocus* : on l'appelle encore *Scarabée pulsateur*, *Sonicéphale*, *Pou de bois*. On trouve ces insectes en Europe ; on en compte une quinzaine d'espèces, dont le type est la *Vrillette marquetée* (*An. tessellatum*). La *Vr. du pain* se nourrit de matières farineuses. La *Vr. entêtée* (*An. pertinax*) a reçu ce nom à cause de l'opiniâtreté avec laquelle elle reste immobile tant qu'elle redoute quelque danger.

VUE, l'un des cinq sens, celui qui perçoit la lumière, et qui, par l'intermédiaire de cet agent, nous fait connaître la couleur, la figure, la grandeur, la distance et le mouvement des corps. La vue ne donne par elle-même que la couleur et ses nuances : c'est à l'aide des leçons du tact qu'elle parvient à apprécier la forme, la grandeur et la distance. — Pour le mécanisme de la vue, *Voy.* ŒIL et VISION.

On donne, en Médecine et même dans le langage vulgaire, des noms particuliers aux différentes infirmités ou déviations de la vue. On appelle *Presbytie* une vue longue ; *Myopie*, une vue courte ; *Amblyopie*, une vue faible ; *Diplopie*, la vue double ; *Strabisme*, la vue louche ; *Héméralopie*, la vue diurne ; *Nyctalopie*, la vue nocturne ; *Cécité*, la privation de la vuo. *Voy.* tous ces mots.

Longue-vue. *Voy.* LUNETTE.

Seconde vue, faculté surnaturelle dont quelques individus prétendent être doués, et qui consisterait à voir des choses réelles, qui existent ou arrivent dans des lieux éloignés. Selon ceux qui y croient, le don de la seconde vue n'est point une faculté héréditaire ni même qui dépende de la volonté ; elle s'exerce inopinément ; la personne qui en est douée ne saurait ni l'empêcher quand l'objet se présente à sa vue, ni la communiquer à un autre. C'est dans le Nord, surtout en Ecosse, que la croyance à la seconde vue est le plus répandue. — Certaines personnes expliquent la seconde vue de la même manière que les phénomènes non moins merveilleux du Somnambulisme magnétique (*V.* ce mot). — On trouve chez les auteurs anciens des faits de *vue à distance* qui sont analogues : tels sont ceux qui sont attribués à Socrate par Platon (dans le *Théagès*), à Apollonius de Tyane par Philostrate.

En Architecture, on entend par *Vue* toute ouverture faite à un bâtiment pour y faire pénétrer le jour. On distingue les *Vues droites, de côté, d'en haut, d'en bas*, etc. On appelle *Vue faîtière* tout petit jour, lucarne, œil-de-bœuf, etc., pris vers le faîte d'un comble ; *V. dérobée*, une petite fenêtre pratiquée au-dessus d'une corniche, d'une plinthe, ou dans quelque ornement, pour éclairer des entre sols ou de

petites pièces, sans gâter la décoration d'une façade.

Les copropriétaires d'un mur mitoyen ne peuvent y pratiquer des vues sans le consentement l'un de l'autre. Le propriétaire d'un mur non mitoyen ne peut avoir des vues droites sur la propriété de son voisin s'il n'y a 19 décimètres (1 toise) d'éloignement entre le mur où elles sont pratiquées et cette propriété. Il ne peut, non plus, y avoir des vues de côté ou obliques s'il n'y a 6 décimètres (2 pieds) de distance (Code Nap., art. 675-80).

On appelle *Vue de servitude* une vue qu'on est obligé de souffrir en vertu d'un titre qui en donne la jouissance au voisin; *V. de souffrance* ou *Jour de souffrance*, une vue dont on a la jouissance par le consentement d'un voisin, mais sans titre.

En termes de Banque et de Commerce, le mot *Vue* signifie le jour de la présentation d'une lettre de change à celui sur qui elle est tirée et qui doit la payer. Une *lettre payable à vue* doit être payée au moment même où le porteur la présente à celui sur qui elle est tirée : tels sont les billets de la Banque de France, qui portent cette suscription : *Payable en espèces, à vue, au porteur.* Une *lettre payable à 5, à 10, à 30 jours de vue* est une lettre dont le payement n'est exigible que 5, 10 ou 30 jours après qu'on l'aura fait viser à celui sur qui elle est tirée.

VULCANISATION, opération par laquelle on incorpore du soufre au caoutchouc. *Voy.* CAOUTCHOUC.

VULGATE, version latine de la Bible. *Voy.* ce mot au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

VULNÉRAIRE (du latin *vulnus*, *vulneris*, blessure), se dit, adjectivement, de tout ce qui concerne les plaies, les blessures. *Voy.* TRAUMATIQUE.

Les anciens médecins appelaient *Vulnéraires* tous les médicaments auxquels ils supposaient des vertus spéciales pour la guérison des plaies et blessures. Il y avait des *V. externes*, dits aussi *détersifs*, *incarnatifs* ou *cicatrisants*, tels que le Baume du commandeur, l'Onguent basilicon, l'O. de la Mère, la *Vulnéraire* (Anthyllis), la Consoude, l'Orpin, la Millefeuille, l'Herbe à la coupure, l'Herbe aux charpentiers, et des *V. internes*, qui aidaient à l'action des précéd.: c'est dans cette classe qu'il faut ranger le *Vulnéraire suisse*, mélange d'herbes aromatiques recueillies dans les Alpes (*Voy.* FALLTRANK) : ces herbes, infusées dans l'esprit-de-vin, donnent l'*eau vulnéraire*, l'*eau d'arquebusade* pour les plaies d'armes à feu, et autres remèdes dont on ne fait guère usage aujourd'hui.

VULPES, nom latin du genre *Renard.*

VULPIN, *Alopecurus*, genre de Graminées, ainsi nommé parce que l'épi ressemble à une queue de renard : épi dense, composé d'épillets nombreux, glumes allongées et carénées; 3 étamines; fruit lenticulaire. Les graines peuvent servir à faire du pain; quelques espèces fournissent un fourrage assez bon. On connaît une vingtaine d'espèces de ce genre; cinq croissent en France : le *Vulpin des prés*, le *V. genouillé*, le *V. bulbeux*, le *V. agreste* ou *Chiendent queue de Renard*, le *V. citriculé.*

VULSELLE, *Vulsella*, genre de Mollusques acéphales, voisins des Huîtres, à coquilles bivalves subéquivalves, irrégulières, étroites, s'allongeant dans le sens perpendiculaire à la charnière; il renferme six espèces vivantes des mers de l'Inde : la principale est la *V. lingulée.* Ces Mollusques se logent dans le corps des Éponges, des Alcyons et autres animaux marins, à la substance desquels ils adhèrent fortement par toute leur surface externe.

VULTUEUX (du latin *vultus*, visage), se dit, en Médecine, de la *face*, quand elle est bouffie et rouge à l'excès, que les joues et les lèvres sont gonflées, les yeux saillants, etc. C'est un des caractères des maladies inflammatoires aiguës.

VULTUR, nom latin du *Vautour*, a formé les mots *Vulturidées*, *Vulturinées*, etc., qui désignent divers groupes d'oiseaux dont le Vautour est le type.

W

W, double lettre qui ne fait pas partie de l'alphabet français, et qui est propre aux peuples du nord de l'Europe. Les Allemands la prononcent *v* et les Anglais *ou :* ainsi le mot allemand *wasser*, eau, se prononce *vassère;* le mot anglais *water*, qui a la même signification, se prononce *ouateur.* — Bien que le W n'existe pas dans notre alphabet, il paraît avoir été usité autrefois en français : on le trouve dans des manuscrits du XIe au XIIIe siècle, remplaçant indifféremment le *g*, l'*ou* et même l'*h*.

Comme abréviation, W s'emploie, en Marine, pour signifier *variation*, et, chez les peuples du Nord, pour *ouest* (*west*). — Dans les noms propres, il se met pour *William* ou *Wilhelm*, Guillaume. — En Chimie, W désigne le *Tungstène*, appelé d'abord *Wolfram.* — Sur les Monnaies, c'est la marque de la fabrique de Lille.

WACKE, mot emprunté à l'allemand, désigne une sorte de roche opaque, qui tient le milieu entre le basalte et l'argile : elle a la texture terreuse et la structure massive; elle est tendre et surtout très-facile à casser. La Wacke est très-fusible au chalumeau en émail noir; elle fait ordinairement mouvoir l'aiguille aimantée, et ne happe point à la langue. Sa pesanteur spécifique est de 2,53 à 2,89.

WAGON ou WAGGON, mot anglais qui signifie *chariot à quatre roues*, est employé en français pour désigner les voitures affectées, sur les chemins de fer, au transport des marchandises et des voyageurs. La forme des wagons varie avec leur objet. Les wagons de voyageurs sont généralement divisés en différentes classes de prix différents.

WALIDDA, espece de Wrightie. *Voy.* WRIGHTIE.

WARRANT, mot anglais qui signifie *garantie*, désigne, dans la Jurisprudence anglaise, un ordre écrit, en vertu duquel le porteur agit par autorité, et avec toute *garantie* contre les poursuites auxquelles pourrait donner lieu, par la suite, l'exécution de cet ordre. Il se dit d'une assignation, d'un mandat d'amener, etc. — En termes de Commerce, le *Warrant* est un *récépissé* délivré aux commerçants au moment où ils font déposer des marchandises dans un dock ou entrepôt, et constatant la valeur des marchandises déposées. Ce récépissé est un effet négociable, comme une lettre de change; sa valeur est garantie par celle des marchandises qu'il représente.

WATCHMAN (de l'anglais *watch*, veiller, et *man*, homme), gardien de nuit, en Angleterre : ils parcourent les rues et proclament l'heure à haute voix.

WEDELIA (de *Wedel*, nom d'homme), genre de la famille des Composées-Hélianthées, formé par Jacquin pour des plantes herbacées, américaines pour la plupart, à fleurs jaunes, en capitules multiflores, rayonnés, que l'on cultive depuis peu comme plantes d'agrément. Une des plus principales espèces, le *Wedelia carnosa*, est aussi connue sous les noms de *Sylphium trilobatum*, de *Buphthalmum repens.*

WÉGA, étoile de première grandeur, qui se trouve dans la constellation appelée *Lyre. V.* ce mot.

WEHME, COUR WEHMIQUE, tribunal secret au moyen âge. *V.* VEHME au *Dict. univ. d'H. et de G.*

WERMOUTH, liqueur. *Voy.* VERMOUT.

WERNÉRITE (dédiée au savant minéralogiste

A.-G. Werner), substance vitreuse ou lithoïde, cristallisée, à texture lamelleuse ou compacte, que l'on trouve dans les mines de fer et de Norwége : c'est un Silicate double d'alumine et de chaux. On distingue la *Wernérite verte*, ou *Arktisite*, et la *W. scapolithe*, qui est la *Paranthine* d'Haüy : cette dernière s'altère rapidement au contact de l'air.

WERSTE, mesure itinéraire de Russie. *V.* VERSTE.

WHIGS, parti politique anglais. *Voy.* WHIGS au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

WHISKEY, ou mieux WHISKY (de l'anglais *wheat*, grain de blé), eau-de-vie de grains. *Voy.* EAU-DE-VIE.

WHIST (de l'anglais *whist*, silence, parce qu'il est défendu de parler à ce jeu et de faire connaître, même à son partner, le jeu qu'on a dans la main), jeu de cartes qui nous vient des Anglais, et qui se joue entre quatre personnes, deux contre deux (*partners*), et avec un jeu de 52 cartes. A ce jeu, l'as est la plus forte carte ; puis viennent, dans leur ordre naturel, roi, dame, valet, etc. ; le deux est la dernière carte. Le whist se joue en parties liées (*robre*), et ordinairement en 10 points ; on le joue aussi en 5 points : on l'appelle alors *short-whist* (whist court). Les deux *partners* que le sort a associés se placent vis-à-vis l'un de l'autre ; le donneur fait couper à droite, et distribue treize cartes à chacun des joueurs, en les donnant une à une et de gauche à droite ; la dernière, qu'il retourne, détermine la couleur de l'atout. Chaque levée (*trick*) au-dessus de six compte deux points au whist ordinaire et *un* seul au *short-whist* : les honneurs font aussi marquer des points : *trois* honneurs réunis dans les mains de deux associés valent 2 points, les quatre honneurs valent 4 points. Une manche gagnée, c.-à-d. 10 points marqués sans que les adversaires en aient pu marquer un seul, est comptée *triple*, et l'on a 3 fiches ; si les adversaires ont marqué 4 points ou moins de 4 points, la manche est *double*, et l'on n'a que 2 fiches ; s'ils en ont marqué plus de 4, elle est *simple*, et l'on n'a qu'*une* fiche ; ceux qui gagnent le *robre* reçoivent, outre les fiches reçues pour chaque manche, 3 ou 4 fiches dites *de consolation*. Si l'on a joué trois manches, on défalque les fiches de la manche gagnée par les perdants. — Si deux associés font les 13 levées, on dit qu'ils font *chelem* ; ils gagnent alors 10 fiches, et la partie continue. — La parfaite connaissance de ce jeu est difficile : il donne lieu à des combinaisons savantes, qui demandent beaucoup de mémoire et d'attention. On peut étudier la marche du whist dans les nombreux *Traités* publiés sur ce jeu, notamment dans celui d'Edmond Hoyle, traduit de l'anglais (1786), dans celui de Deschapelles (1839), et dans le *Manuel complet du jeu de whist* (Paris, 1847).

WISTÉRIE, *Wisteria* (d'un nom propre), genre de Légumineuses papilionacées, formé aux dépens du g. Glycine, a pour type la *Glycine frutescente*.

WITHÉRITE (d'un nom propre) : Baryte carbonatée.

WOLFRAM (du mot allemand et suédois *wolfram*, écume de loup), nom donné par les Allemands à un minérai composé d'acide tungstique en combinaison avec les protoxydes de fer et de manganèse, d'où l'on a extrait le *tungstène*. *Voy.* ce mot.

WOMBAT (de l'anglais *womb*, utérus), *Phascolomys*, c.-à-d. *Rat à poche*, Mammifère du groupe des Marsupiaux, qu'on trouve en Australie, et qui a été rapporté pour la première fois de ce pays en Europe par Péron. C'est un animal de la grosseur d'un fort Mouton ; il est nocturne, fouisseur ; il se nourrit uniquement de substances végétales.

WOOTZ (ACIER), espèce d'acier extrêmement dur, assez malléable, mais très-susceptible de s'égrener. Il a été ainsi appelé sans doute du nom de l'inventeur du procédé par lequel on le fabrique. *Voy.* ACIER.

WORMIENS (os), ainsi appelé d'Olaüs *Worms*, médecin danois qui les a décrits le premier, nom donné, en Anatomie, à de petits os qui se développent dans les sutures des os du crâne. Leur grandeur est fort variable, et leur figure irrégulière. On les appelle encore *Os épactaux*, *Clefs du crâne*.

WRIGHTIE, *Wrightia* (de *Wright*, nom propre anglais), genre de la famille des Apocynées, formé par Rob. Brown, et confondu d'abord avec le genre *Nérium*. Il comprend des arbustes qui croissent dans les parties tropicales de l'Asie et de l'Australie, et qui se distinguent par leurs fleurs blanches formant des corymbes presque terminaux, et leur calice quinquéparti, portant intérieurement 50 ou 60 écailles. La *Wrightie tinctoriale*, des Indes orientales, donne un bon indigo. La *Wr. antidyssentérique*, de Ceylan, est appelée dans ce pays *Walidda*. — La Wrightie est le type d'une tribu de la famille des Apocynées, appelée de son nom *Wrightiées*, et qui comprend les genres *Wrightia*, *Nerium*, *Kixia*, *Halseltia*, *Kibatalia*.

WRIT (participe du verbe anglais *write*, écrire), ordre par écrit, se dit surtout en parlant de l'ordonnance d'une cour de justice, d'une assignation.

WURST (d'un mot allemand qui signifie *boudin*), caisson d'artillerie suspendu de forme allongée, et destiné à transporter promptement les artilleurs en même temps que les approvisionnements nécessaires aux bouches à feu. Ce caisson, dont l'usage venait de l'Autriche, a été abandonné comme incommode lors de la création de l'artillerie à cheval, en 1792.

On appelle aussi *Wurst* une voiture de promenade : c'est une calèche longue et découverte.

X

X, la 23e lettre et la 18e consonne de l'alphabet français, est une consonne double, qui remplace *ks*, *cs* et *gs* ; elle répond au Ξ ou ξ des Grecs. En français, cette lettre ne se trouve au commencement que d'un petit nombre de mots, empruntés à des langues étrangères. Dans l'ancienne orthographe, elle se mettait quelquefois pour S : *Xaintrailles*, *Xaintonge*, pour *Saintrailles*, *Saintonge*.

X, chez les Romains, était une lettre numérale qui valait 10 ; X̄ valait 10,000. IX vaut 9 ; XI, 11 ; XII, 12 ; XIII, 13 ; XIV, 14 ; XV, 15 ; XVI, 16 ; XVII, 17 ; XVIII, 18 ; XIX, 19 ; XX, 20, etc. ; XL, 40 ; XC, 90, etc. Chez les Grecs, ξ' valait 60 ; ,ξ, 60,000. — La monnaie frappée à Amiens a pour marque un X. — En Mathématiques, x est l'inconnue.

XANTHE, *Xantho* (du grec *xanthos*, jaune), genre de Crustacés de l'ordre des Décapodes brachyures, tribu des Cancériens : carapace large, bosselée, d'un brun rougeâtre tirant sur le jaune, pattes noires. Ce Crustacé, long de 5 à 6 centim., est commun sur les côtes de l'Océan et de la Méditerranée.

XANTHIE, *Xanthia* (du grec *xanthos*, jaune), genre de Lépidoptères nocturnes, caractérisé par ses ailes supérieures, à fond *jaune* ou rougeâtre, et marquées d'une tache réniforme de couleur noire : chenille rose. L'espèce type est la *Xanthia gilvago* des environs de Paris, ainsi appelée de sa couleur isabelle, en latin, *gilvus*.

XANTHINE (de *xanthos*, jaune), matière colorante extraite du guano, se rencontre aussi quelquefois dans les calculs urinaires.

XANTHIUM, nom latin du genre *Lampourde* (*Voy.*

ce nom), vient de ce que les Grecs employaient une espèce de cette plante pour teindre les cheveux en blond (*xanthos*).

XANTHORHIZE (du grec *xanthos*, jaune, et *riza*, racine), genre de la famille des Renonculacées, tribu des Pæoniées, établi pour un arbrisseau de l'Amérique du nord, le *X. à feuilles de persil* (*X. apiifolia*), dont le bois, d'un beau *jaune* de soufre, pourrait fournir de belles teintures.

XANTHORNUS (c.-à-d. *Oiseau jaune*). *V.* CAROUGE.

XANTORRHÉE, *Xanthorrhea* (du grec *xanthos*, jaune, et *rhéô*, couler), genre de la famille des Asphodélées, selon R. Brown, renferme des plantes de la Nouvelle-Hollande qui donnent en abondance une résine *jaunâtre* analogue à la gomme-gutte, et qui se distinguent par une inflorescence bizarre : du centre d'une touffe de feuilles s'élève un long épi terminal, surmontant une hampe égale en longueur. C'est de la *Xantorrhée arborescente* (*X. arborea*) que découle la résine avec laquelle les habitants de la Nouvelle-Hollande fixent la pointe de leurs zagaies et les manches de leurs haches de pierre. Ses épis contiennent une liqueur viqueuse, sucrée, que les habitants trouvent très-agréable.

XANTHOXYLE, qu'on écrit aussi ZANTHOXYLE (du grec *xanthos*, jaune, et *xylon*, bois), *Xanthoxylum*, genre de la famille des Rutacées, type de la section des Xanthoxylées, renferme des arbres et des arbrisseaux propres à l'Amérique et à l'Afrique, à tige et à rameaux souvent épineux ; à feuilles alternes ou opposées, généralement pennées ; à fleurs petites, blanchâtres ou verdâtres, polygames par avortement, groupées en inflorescences très-diverses. On en compte un grand nombre d'espèces, parmi lesquelles : le *X. massue d'Hercule*, vulgairement *Bois jaune épineux*, qu'on emploie en Amérique comme sudorifique et diurétique, et dont l'écorce renferme un principe amer et colorant qui a des propriétés astringentes et fébrifuges, et qu'on peut aussi employer pour teindre en jaune ; le *X. à feuilles de frêne* du Canada ; le *X. du Sénégal*, dont le bois est propre à l'ébénisterie, etc. — Outre le genre type *Xanthoxylum*, la section des Xanthoxylées renferme les genres *Brucea* et *Ailantus* : ce dernier est plus connu sous le nom de *Vernis du Japon*.

XÉNIES, *Xenia* (du mot grec *xénios*, étranger, hôte). Les Grecs nommaient ainsi des présents qu'ils faisaient soit à leurs hôtes pour renouveler l'amitié et le droit d'hospitalité, soit aux personnes qu'ils invitaient à un festin. — Martial a donné le nom de *Xénies* au XIIIe livre de ses épigrammes ; il y décrit des objets propres à être envoyés en présents. Sous le même titre, Schiller et Gœthe ont publié, dans l'*Almanach des Muses* de 1797, des épigrammes pleines de sel et d'ironie sur l'état politique et littéraire de l'Allemagne à cette époque.

XÉRANTHEMUM (du grec *xéros*, sec, et *anthémon*, fleur), nom scientifique de l'*Immortelle*, que l'on connaît aussi sous le nom d'*Helichrysum*. *V.* ce mot.

XÉRÈS, excellent vin que l'on recueille en Espagne, aux environs de Xerès de la Frontera en Andalousie : on le range parmi les vins secs. Dans le commerce, on le nomme aussi *Vin de Pacaret*.

XÉROPHTHALMIE (du grec *xéros*, sec, et *ophthalmos*, œil), ophthalmie sèche. Suivant les uns, on doit entendre sous ce nom l'inflammation de l'œil avec cuisson, démangeaison et rougeur, sans gonflement et sans écoulement de larmes ; suivant d'autres, c'est la sécheresse de la conjonctive, caractérisée par l'aspect mat de la membrane, qui est ridée autour de la cornée : il y a alors suspension complète de la sécrétion lacrymale.

XESTÈS, mesure grecque pour les liquides, était la moitié de la *chénice*, et valait 2 *cotyles* : c'était le 144e d'un *métrétès*. Elle équivalait à 0 lit., 539.

XIPHIAS (du grec *xiphos*, épée), nom scientifique du poisson plus connu sous le nom d'*Espadon*, a été aussi appliqué au *Voilier*, au *Tétraptère*, etc.

XIPHIUM (du grec *xiphos*, épée, glaive), nom latin sous lequel on désigne quelquefois les *Glaïeuls* et les *Iris*, surtout l'*Iris bulbeuse*, à cause de leurs feuilles en lame de glaive.

XIPHOIDE (APPENDICE), du grec *xiphos*, épée, et *eidos*, forme, à cause de sa ressemblance avec une large épée ; prolongement qui termine l'extrémité inférieure du sternum, et qu'on appelle vulgairement *Fourchette*. — On nomme *Ligament xiphoïdien* ou *costo-xiphoïdien*, un petit faisceau fort mince, qui se porte du cartilage de prolongement de la septième côte à l'appendice xiphoïde.

XYLOBALSAMUM (du grec *xylon*, bois, et *balsamum*, baume), nom donné, dans les Pharmacies, aux petites branches de l'*Amyris gileadensis*, arbre qui produit la térébenthine et le baume de Judée.

XYLOCOPE, *Xylocopa* (du grec *xylon*, bois, et *koptô*, couper), genre d'Hyménoptères mellifères, de la section des Porte-aiguillons, renferme des insectes propres aux pays chauds, qui attaquent le bois. Ils sont de grande taille, de couleur noire ou violacée, à mandibules fortement unidentées, à tarses postérieurs velus. L'espèce type est le *Xylocope violette* ou *Abeille perce-bois*, dont la femelle fait son nid dans les vieux bois ; elle creuse d'abord un tube vertical assez long qu'elle divise ensuite en plusieurs loges par des cloisons horizontales faites avec de la poussière de bois agglutinée.

XYLOGRAPHIE (du grec *xylon*, bois, et *graphô*, écrire), art de graver sur bois (*Voy.* GRAVURE EN RELIEF). — C'est aussi l'art d'imprimer avec des caractères en bois, ou avec des planches de bois dans lesquelles sont taillés les lettres et les mots. L'impression xylographique a précédé l'impression typographique et lui a donné naissance. *Voy.* IMPRIMERIE.

XYLOPHAGES (du grec *xylon*, bois, et *phagô*, manger). On donne en général le nom de *Xylophages* à tous les animaux qui vivent et se nourrissent dans le bois ou qui y déposent seulement leurs œufs. Tels sont, parmi les Insectes, ceux qui appartiennent aux genres *Scolytus*, *Hylesinus*, *Bostrichus*, le *Cossus ligniperda*, la *Sésie*, le *Lucane*, l'*Attelabe*, le *Prione*, la *Callidie*, le *Cis*, l'*Anobium*, dit aussi *Vrillette* et *Pou de bois*, le *Termite*, le *Xylophage* proprement dit, le *Xylocope*, le *Lymexylon navale*, etc. ; parmi les Crustacés, la *Limnoria terebrans* ; parmi les Mollusques, les *Tarets*, les *Pholades*, les *Térédines*, les *Tubicoles*, etc.

XYLOPHAGE, *Xylophagus*, genre d'insectes Diptères, de la famille des Notacanthes, dont les larves vivent dans le tronc des bois pourris : corps étroit, palpes redressées, à 2 articles, antennes à 3e article long, à peu près cylindrique. Le *X. ater* et le *X. cinctus* sont propres à la France et à l'Allemagne.

XYLOSTEUM (du grec *xylon*, bois, et *ostéon*, os), nom donné par les anciens à plusieurs plantes, à cause de la dureté de leur bois, entre autres à un *Cerisier nain*, le *Camérisier*, et au *Chèvrefeuille des buissons*. *Voy.* ces mots.

XYRICHTHYS (c.-à-d. en grec *Poisson-rasoir*), nom scientifique du *Razon*. *Voy.* ce mot.

XYRIDÉES (du genre type *Xyris*), famille de plantes monocotylédones exotiques, récemment formée par Kunth, comprend des plantes de marais annuelles et vivaces, ayant quelque analogie avec les Iridées, à feuilles radicales ensiformes ou filiformes. Elle ne renferme que le genre type *Xyris* (dont le nom signifie en grec *Iris sauvage*) et le genre *Albolboda* : tous deux habitent la Nouvelle-Hollande et les régions tropicales de l'Amérique.

XYSTE (du grec *xystos*, uni), nom donné, chez les Grecs, à un grand portique où s'exerçaient les athlètes, et chez les Romains, à toute allée d'arbres ou même à tout autre lieu disposé pour la promenade.

Y

Y, 24e lettre de l'alphabet français, n'est qu'une forme de l'*i* : on l'appelle *i grec*, parce qu'elle répond, pour la forme comme pour le son, à l'*upsilon* (Υ) des Grecs : il représente cette lettre dans les mots qui nous viennent du grec.

Comme lettre numérale, υ' valait 400, ,υ 400,000. Chez les Romains, Y désigna, dans les bas siècles, le nombre 150; Ȳ, 150,000. — La monnaie frappée à Bourges était marquée de la lettre Y. — En Chimie, Y désigne l'*Yttrium*.

YACHT (mot emprunté à l'anglais et qui se prononce *yot*), petit bâtiment qui va à voiles et à rames, et qui sert ordinairement pour la promenade en mer, les amusements, les régates. Les yachts sont fort communs en Angleterre et en Hollande : on y déploie un grand luxe.

On appelle aussi *Yacht* la partie du pavillon anglais située à l'angle supérieur de la gaine : c'est un petit carré où se trouvent des diagonales et des croix en bandes rouges, bleues et blanches.

YACOU, oiseau de la famille des Gallinacés. *Voy.* PÉNÉLOPE.

YAK ou YACK, vulgairement *Buffle à queue de cheval* ou *Vache grognante*, espèce du genre Bœuf, de petite taille, se distingue par sa queue, qui est garnie partout de longs poils comme celle du cheval. L'Yak habite les hautes montagnes du Thibet. Tout son corps est couvert d'une épaisse toison; il est plus agile que le Bœuf et peut gravir les pentes escarpées. On est parvenu à le réduire à l'état domestique : on peut même le monter. Les houppes dont les Chinois ornent leurs bonnets d'été sont faites avec des poils d'yak, et c'est principalement avec la queue de cet animal que les Orientaux font des chasse-mouches. Jeune, il fournit une excellente fourrure; on fait aussi du drap avec son poil. On a récemment réussi à acclimater en France cet utile animal.

YAPOCK, ou *Chironecte oyapock*, sorte de Loutre de la Guyane, ainsi appelée de la rivière d'Oyapock, où elle se trouve en abondance. *Voy.* CHIRONECTE.

YARD, mesure de longueur employée en Angleterre pour l'aunage : elle vaut 91 centimètres.

YATAGAN, sorte de sabre-poignard ou de coutelas en usage chez les Arabes et les Turcs, dont la lame est oblique, et dont le tranchant forme vers la pointe une courbe rentrante. C'est moins une arme de combat qu'un instrument dont se servent les Arabes pour couper la tête d'un ennemi à terre.

YAW ou YAWS, maladie de la peau, endémique sur les côtes de la Guinée : elle débute par des taches blanches semblables à des piqûres de puces, qui occupent particulièrement le front; au bout de quelques jours, ce sont des pustules larges et couvertes de croûtes irrégulières et peu adhérentes, sous lesquelles sont des ulcères qui dégénèrent plus tard en fongosités. Le yaw attaque surtout les nègres mal nourris. Des médecins le regardent comme une sorte de syphilis. Il paraît être la même maladie que le *pian* ou *frambœsia* des colonies. *Voy.* PIAN.

YÈBLE, arbrisseau. *Voy.* HIÈBLE.

YED, belle étoile de moyenne grandeur, est située au milieu de la constellation de Pégase.

YEOMANRY, nom donné en Angleterre à une sorte de garde nationale à cheval ou de gendarmerie civile, composée d'*yeomen* ou petits propriétaires campagnards, et chargée de la défense du pays et de la police locale. — Autrefois on donnait ce nom à la garde particulière des rois d'Angleterre.

YERVA, mot espagnol qui signifie *herbe*, s'applique dans l'Amérique méridionale à diverses espèces d'herbes, notamment au *Bosea yerva-mora*, arbrisseau ainsi nommé de *G. Bose*, naturaliste allemand, et rapporté par les uns aux Chénopodées, par les autres aux Celtidées : on les cultive dans les orangeries. — *Voy.* aussi CONTRA-YERVA.

YEUSE, *Quercus ilex*, vulgairement *Chêne vert*, espèce du genre Chêne, caractérisée par ses feuilles d'un vert foncé et qui persistent toute l'année : ses glands sont le plus souvent âpres et amers. C'est un arbre de médiocre grandeur, qui vit isolé, rarement en forêts ; il ne vient spontanément que dans les lieux secs et sablonneux, croît très-lentement, et une fois coupé ne repousse plus qu'en buisson. Son bois, très-compacte et très-dur, est fort recherché dans les arts mécaniques.

Chêne fausse Yeuse, espèce du genre Chêne, à feuilles rondes, persistantes, très-velues, petites, à bords épineux dans leur premier âge, entières dans leur vieillesse, porte des glands contenus dans une cupule un peu hérissée, et qui ont le goût de la châtaigne. Cette espèce s'élève à une hauteur médiocre; elle se plaît dans les collines arides du midi de l'Europe.

YEUX DE BOURRIQUE, nom vulgaire des graines du Dolique brûlant; — *Yeux de la reine de Hongrie*, variété de Nèfles. — *Yeux d'écrevisse*. *Voy.* ÉCREVISSE.

YOLE, sorte de petit canot léger, qui va à la voile et à l'aviron, mais qui n'est pas propre à porter de lourds fardeaux. Dans la Marine militaire, les yoles servent particulièrement aux officiers supérieurs.

YOURTES, demeures souterraines que les Kamtchadales se creusent dans le sol pour y passer l'hiver.

YOUYOU (mot chinois), petite *guigue*. *Voy.* ce mot.

YPONOMEUTE, *Yponomeutes* (du grec *hyponomeuô*, creuser), genre de Lépidoptères nocturnes fort nuisibles à l'agriculture. L'*Y. cognatella* dévore les feuilles des Pommiers et les fait mourir; l'*Y. padella* s'attaque de préférence aux Cerisiers.

YPREAU, nom vulgaire du *Peuplier blanc*, s'applique aussi quelquefois à l'*Orme à larges feuilles*.

YSAR, synonyme de *Chamois*. *Voy.* ce mot.

YTTRIA, terre particulière, blanche, infusible au feu de forge, composée d'yttrium et d'oxygène, qu'on extrait de quelques minerais très-rares de Suède, notamment de la *Gadolinite* ou *Ytterbite*, de l'*Yttro-tantalite* et de l'*Yttro-cérite*, qu'on rencontre près d'Ytterby (d'où le nom d'*Yttria*). Elle a été découverte en 1791 par Gadolin, ce qui la fit d'abord appeler *Gadolinite*.

YTTRIUM, métal particulier contenu dans l'*Yttria*. Il a été obtenu en 1827, par M. Wœhler, sous la forme de petites paillettes brillantes d'un gris noir.

YUCCA, genre de la famille des Liliacées, section des Aloïnées. Les Yuccas sont remarquables par la singularité de leur forme et de leur feuillage : ils ont une belle tige, quelquefois arborescente, en colonne, semblable à un tronc de palmier, dont la surface est couverte d'un grand nombre d'anneaux; des feuilles longues, étroites, dures, persistantes, très-rapprochées, terminées par une pointe acérée, et placées vers le sommet de la tige; des fleurs très-nombreuses, blanches, pendantes, disposées en panicule sur une hampe longue de près d'un mètre : périanthe à 6 divisions, dont 3 externes (formant le calice) et 3 internes (formant la corolle); 6 étamines; stigmate sessile. L'espèce la plus généralement cultivée dans nos jardins est l'*Yucca brillant* (*Yucca gloriosa*) : il se conserve en pleine terre dans nos climats, et résiste aux hivers, pourvu qu'on ait soin de le couvrir lorsque le froid est rigoureux. On le distingue aisément par ses feuilles glauques et

non dentées sur les bords. Ses fleurs, de la grandeur de celles d'une tulipe, sont blanches, souvent teintes, à l'extérieur, dans leur partie moyenne, d'une couleur violette. On connaît aussi l'*Yucca glauque*, l'*Y. à feuilles d'aloès*, l'*Y. filamenteux*. Cette plante est originaire des parties chaudes de l'Amérique du Nord, de la Floride, de la Caroline, du Mexique. Elle est employée dans ce pays à former des haies qui sont d'une excellente défense et qui font un superbe effet quand la plante est en fleur.

YUNX, nom scientifique du *Torcol*, oiseau grimpeur. *Voy.* TORCOL.

Z

Z, la 25e et dernière lettre, et la 19e consonne de notre alphabet. Elle a, en français, le son de l'S douce, et correspond au ζ des Grecs. Pour les Grecs, c'était une lettre double, équivalant à *dz* ou *tz:* c'est une des lettres qui, dit-on, furent ajoutées par Palamède à l'alphabet grec au temps de la guerre de Troie.

Comme lettre numérale, ζ', chez les Grecs, valait 7 et ,ζ, 7,000. Dans les bas siècles, Z valut, chez les peuples latins, 2,000 et Z̄ 2,000,000.—En France, c'était la marque des pièces frappées à Grenoble. — Dans le Plain-chant, *Za* désigne le *si* bémol. — En Chimie, Zn désigne le *Zinc*, Zr le *Zirconium*.

ZABRE, *Zabrus* (du grec *zabros*, vorace), genre de Coléoptères pentamères, est le type de la famille des *Zabroïdes*, tribu des Carabiques, qui renferme une quarantaine d'espèces communes à l'Europe, à l'Asie et à l'Afrique septentrionale.

ZACINTHE, *Zacintha* (de l'île de *Zacinthe* ou *Zante* où cette plante a été découverte), genre de plantes de la famille des Composées, tribu des Chicoracées, ne renfermant qu'une seule espèce, la *Zacinthe verruqueuse*, que l'on a longtemps confondue avec la *Lampsane*. *Voy.* ce mot.

ZAGAIE (de l'espagnol *azagaya*), sorte de javelot dont se servent les indigènes du Sénégal, de la Nouvelle-Galles du Sud (Australie) et la plupart des peuples sauvages. Il est fait ordinairement avec la tige du Gommier jaune, et est armé d'un fer dentelé qui rend les blessures extrêmement dangereuses. Quelquefois les sauvages arment leurs zagaies avec une arête de poisson durcie ou avec les rachis (pétioles) des feuilles du Sagoutier. Ils manient cette arme avec une dextérité prodigieuse.

ZAIN (de l'italien *zaino*), se dit d'un cheval dont la robe ou le poil, tout d'une couleur, n'a aucune marque de blanc. Il est rare de trouver un cheval zain; le noir zain est le plus commun. Selon un dicton populaire, les chevaux zains sont tout bons ou tout mauvais.

ZAMBO ou ZAMBRE. On appelle ainsi, dans les colonies d'Amérique, le fruit de l'union d'un nègre et d'une Américaine ou d'une mulâtresse : les zambos sont d'un noir brun cuivreux.

ZAMIE, *Zamia*, vulgairement *Pain des Hottentots*, genre de Cycadées, renferme des végétaux originaires de l'Afrique australe, qui par leurs feuilles ressemblent aux Palmiers, et par leurs fleurs et leurs fruits aux Conifères. Les Zamies renferment une moelle amylacée ayant toutes les qualités du sagou. Le *Zamia horrida* a les folioles oblongues, armées de pointes et couvertes d'une poussière glauque. Le *Z. spiralis* a les folioles arquées en faux en dessous, garnies de 3 à 5 dents au sommet. Le *Z. furfuracea* a les folioles oblongues, lancéolées, dentées vers le sommet, poudreuses en dessous; pétiole commun, arrondi, épineux à la base.

ZAMORIN, titre que les voyageurs portugais donnaient au souverain de Calicut.

ZANI, personnage bouffon et niais dans les comédies italiennes : son nom paraît n'être, comme notre mot *Janot* ou *Jeannot*, qu'une corruption de *Jean*. Les monuments anciens prouvent qu'on faisait figurer dans les Atellanes des personnages analogues.

ZANTHORHIZE, ZANTHOXYLE, orthographe vicieuse des mots *Xanthorhize*, *Xanthoxyle*. *Voy.* ces noms.

ZAPANIE, *Zapania*, nom donné par Jussieu à un genre de la famille des Verbénacées, qui se confond avec la *Verveine citronelle*. *Voy.* ce mot.

ZEA, nom latin et botanique du genre *Maïs*.

ZÈBRE, *Equus zebra*, espèce du genre Cheval, voisin de l'Ane, dont il se rapproche par la taille et les formes, mais dont il diffère par son pelage blanc-jaunâtre, régulièrement rayé de bandes transversales, de couleur brune. Le Zèbre est originaire de l'Afrique australe, où il habite en liberté les parties montagneuses : c'est un animal élégant de formes, mais méfiant et farouche, qui ne s'apprivoise que difficilement et qu'on n'a jamais pu dompter. Les anciens connaissaient cet animal et lui avaient donné le nom d'*Hippo-tigris* (Cheval-tigre).

ZÉBU, espèce du genre Bœuf, remarquable en ce qu'il a sur le garrot une ou deux bosses charnues. Son pelage est ordinairement gris en dessus et blanc en dessous; sa queue est terminée par une touffe de poils noirs. Le Zébu est très-commun dans l'Inde, dans certaines parties de l'Afrique et à Madagascar. C'est un animal domestique, qu'on regarde généralement comme une variété du Bœuf ordinaire : il n'en diffère, en effet, que par la saveur musquée de sa chair et la loupe graisseuse de son dos. Il y a des variétés cornues et des variétés sans cornes.

ZÉDOAIRES, nom donné, dans les Pharmacies, à des rhizômes ou racines de Scitaminées ou Zingibéracées qu'on croit généralement provenir des *Kaempferia rotunda* et *longa* (*Voy.* ce mot), et que d'autres disent appartenir au *Curcuma*. On les emploie comme stimulantes et antispasmodiques.

ZÉE, en latin *Zeus* (de *Zeus*, Jupiter, à qui il était, dit-on, consacré), genre de Poissons acanthoptérygiens, de la famille des Scombéroïdes, caractérisé par 2 dorsales distinctes, dont l'antérieure est formée de rayons spinaux accompagnés de lambeaux membraneux, longs et filiformes, et par une série d'épines fourchues, qui ornent les côtés du corps. Les limites de ce genre ont souvent varié : il ne renferme aujourd'hui que deux espèces : la *Zée épineuse* (*Z. pungio*), qu'on trouve dans la Méditerranée, et la *Z. forgeron* (*Z. faber*), vulgairement *Dorée*, dite aussi *Poisson de saint Pierre*, *de saint Christophe*, *de saint Martin*. C'est un poisson long de 60 centimètres, à corps comprimé, ovalaire; à queue courte, à reflets métalliques, sur un fond gris d'argent, rayé de bandes jaunâtres, avec 2 taches noires sur le dos. Il est commun aux côtes d'Europe, d'Afrique et du Japon. On l'a appelé *Forgeron*, parce qu'on croit retrouver dans son corps tous les outils d'un forgeron. Sa chair est délicieuse.

ZEMNI, sorte de Rat. *Voy.* SPALAX.

ZEND, ancienne langue des Perses. — ZEND-AVESTA, livre sacré des Perses, écrit en *zend*. *Voy.* ces mots au *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*

ZÉNITH (mot arabe), point du ciel qui, pour chaque lieu, est situé au-dessus de la surface terrestre, sur le prolongement de la ligne verticale. On l'oppose au *nadir*. Le zénith et le nadir sont, en quelque sorte, les pôles de la sphère rapportés à l'hori-

zon. Comme l'horizon, le zénith et le nadir changent à chaque pas que nous faisons. *Voy.* HORIZON.

ZÉOLITHE (du grec *zéô*, bouillir, et *lithos*, pierre). Ce nom, créé par Cronstedt et appliqué par lui à la *Mésotype radiée*, a été depuis étendu à une infinité de pierres (Silicates alumineux hydratés, à base alcaline) qui ont, comme la Mésotype, la propriété de fondre en bouillonnant, et de donner avec les acides un précipité gélatineux. On a appelé : *Z. bacillaire* la Scolésite ; *Z. de Brisgau*, une variété de Calamine en baguettes déliées et blanchâtres, qui se trouve en Brisgau ; *Z. bleue*, le Lazulite ; *Z. bronzée, feuilletée, nacrée, rouge*, plusieurs variétés de Stilbite ; *Z. du Cap*, la Prehnite ; *Z. cubique*, la Chabasie ; *Z. dure*, l'Analcime ; *Z. efflorescente*, la Laumonite ; *Z. farineuse, fibreuse, filamenteuse, siliceuse*, plusieurs variétés de Mésotype ; *Z. jaune*, la Nathrolithe concrétionnée ; *Z. verte*, le Triphane, etc.

ZÉPHYR, ZÉPHYRE ou ZÉPHIRE, *Zephyros*, nom que les anciens donnaient au vent d'Occident, surtout à celui qui soufflait du couchant équinoxial, et qui, pour les Grecs, était un vent doux et léger. On a, par extension, donné le nom de *Zéphyr* à tout vent tiède et agréable. — Les anciens avaient divinisé le Zéphyr : ils en faisaient le fils d'Astræus et de l'Aurore, et l'amant de Flore.

Les Danseurs appellent *pas de Zéphyr* un pas qui se fait en se tenant sur un pied, et balançant l'autre en avant et en arrière.

ZÉPHYRIEN, se dit des œufs sans germe que pondent quelquefois les oiseaux de basse-cour, parce que c'est sous l'influence de la douce chaleur du printemps que ce phénomène a lieu.

ZÉRO (de l'arabe *zeroh*, cercle), signe ou chiffre qui, de lui-même, ne marque aucun nombre, mais qui, étant mis après les autres chiffres, sert à multiplier par dix, à rendre dix fois plus grands les nombres qu'ils expriment. *Voy.* NUMÉRATION et CHIFFRES.

En Musique, un *zéro* mis au-dessous d'une note, dans une partie d'instrument à corde et à manche, indique que cette note doit être touchée à vide.

Dans les instruments dont on se sert en Physique pour mesurer la température, la pesanteur de l'air, l'humidité, etc., le *zéro* est le point d'où l'on part pour compter les degrés. *Voy.* THERMOMÈTRE, BAROMÈTRE, etc.

ZÉRUMBET, racine odorante d'une espèce d'*Amome* des Indes, l'*Alpinia galanga*, était autrefois très-usitée en Médecine comme stimulant. La plante qui la fournit a été souvent confondue avec le *Gingembre*, le *Curcuma*, l'*Amome*, la *Zédoaire*, etc. ; on l'emploie dans l'Inde comme aliment et comme assaisonnement.

ZESTE ou ZEST. On appelle ainsi, dans la Noix, l'espèce de cloison ou de séparation membraneuse qui en divise l'intérieur en quatre ; et, dans l'Orange, dans le Citron et autres fruits semblables, la portion extérieure, jaune et odorante du fruit : c'est une peau très-mince, qu'on enlève le plus souvent avec le tranchant du couteau, pour les usages de la cuisine ou de la parfumerie. Le *zeste* contient une huile essentielle, volatile et inflammable, à laquelle le fruit doit son arome ; l'enveloppe blanche qui est au-dessous, et que quelques-uns appellent *zist*, en est complétement dépourvue ; mais on y trouve un principe amer, dit *hespéridine*.

ZÉTÉTIQUE (du grec *zétéô*, chercher), se dit, en Philosophie, de la méthode qu'on emploie dans les recherches, dans l'invention, surtout quand il s'agit de pénétrer la raison et la nature des choses. Dans les Sciences mathématiques, c'est la méthode dont on se sert pour résoudre un problème : le plus souvent, elle se confond avec l'Analyse.

ZEUGMA (du grec *zeugma*, union), figure de Grammaire par laquelle deux ou plusieurs phrases ou membres de phrase sont liés de telle sorte qu'un mot, déjà exprimé dans l'une, soit sous-entendu dans l'autre, comme dans ces vers de Delille :

> Un précepte est aride, il le faut embellir ;
> Ennuyeux, l'égayer ; vulgaire, l'ennoblir ;

où *il le faut* se trouve sous-entendu deux fois dans le deuxième vers. Cette figure est d'un usage fréquent.

ZEUS, poisson. *Voy.* ZÉE.

ZÉZAIEMENT ou ZÉZEYEMENT, vice de prononciation qui consiste à remplacer l'articulation du *j* ou *g* doux par un *z*. Ceux qui zézaient, disent, par exemple : *pizon*, *zuzube*, pour *pigeon*, *jujube*.

ZIBELINE (de *sabel* ou *zabel*, noms qu'on donne à cet animal en Sibérie), sorte de martre de Sibérie à poil très-fin. *Voy.* MARTRE.

ZIBET ou ZIBETH, Civette de l'Inde. *Voy.* CIVETTE.

ZIGZAG, suite de lignes formant entre elles des angles alternativement saillants et rentrants.

En Mécanique, on nomme ainsi une sorte de machine composée de plusieurs pièces de bois ou de fer, attachées de manière qu'elles se plient les unes sur les autres, en forme de plusieurs X ajoutés bout à bout, et que l'on allonge ou que l'on raccourcit à volonté. Le zigzag est employé dans le dévidoir, dans des pinces ou tenailles qui servent à retirer des corps pesants du fond de la mer, et dans un jouet d'enfant bien connu : ce jouet porte sur chacun des axes de rotation une petite figure de soldat, et le mouvement qu'on donne aux deux bouts des branches du premier X produit dans ces figures des espèces d'évolutions.

Dans l'Art militaire, on nomme *Zigzags* des tranchées de peu de largeur formant une suite d'angles aigus, et tracées de manière à ne pas rencontrer perpendiculairement la face des ouvrages qu'on attaque.

En Conchyliologie, plusieurs espèces des genres Porcelaine, Peigne, Troche et Vénus, sont dites vulgairement *Zigzags* parce qu'elles offrent des lignes colorées formant des angles rentrants et saillants.

ZINC (de l'allemand *zinn*, nom de l'étain, métal avec lequel on a longtemps confondu le zinc), corps simple métallique, d'un blanc bleuâtre, très-brillant, mou et d'une texture lamelleuse ; élevé à une température de 100 à 150°, il devient ductile, malléable, et se laisse alors laminer et tirer en fils assez minces. Il fond à 360°, et se volatilise au-dessus de cette température de manière qu'on peut le distiller. Sa densité est de 7,2. Fondu et projeté dans l'air, il brûle avec une flamme jaune bleuâtre, en répandant d'abondantes vapeurs blanches (*Oxyde de zinc*, *Fleurs de zinc* ou *Laine des philosophes*, des anciens chimistes).

Le zinc n'existe dans la nature qu'à l'état de combinaison : ses minerais les plus répandus sont le sulfure appelé *blende*, le silicate et le carbonate que l'on confond sous le nom de *calamine*. On extrait le zinc de ces minerais, en les calcinant avec du charbon, après les avoir grillés et réduits en poudre fine, dans des tuyaux de terre disposés de différentes manières dans des fourneaux à vent ; ramené ainsi à l'état métallique, le zinc se réduit en vapeurs que l'on condense dans des bassins extérieurs. Les minerais de zinc sont très-abondants en Silésie, en Carinthie, en Angleterre (Derbyshire) ; on exploite en Belgique les mines de la Vieille-Montagne, et dans la Prusse rhénane celles de Stolberg ; nous n'avons en France que la mine de Clairac et de Rebiac, près d'Uzès (Gard), et une autre près de Figeac (Lot). — Le zinc du commerce n'est jamais parfaitement pur ; il contient toujours un peu de carbone, d'arsenic, de fer, de manganèse, et plus rarement de l'étain, du cuivre, du plomb, du cadmium et du soufre.

On emploie le zinc, soit allié au cuivre, avec lequel il forme le *laiton* ou *cuivre jaune* (*Voy.* ces mots), soit seul, à l'état laminé : dans ce second état, il sert à faire des couvertures de toits, des gouttières, des tuyaux de conduite, des baignoires, des clous, du

fil métallique; à doubler les coques des navires, etc. Les toitures en zinc sont bien meilleur marché que les toitures en plomb; mais elles ont l'inconvénient d'être combustibles : aussi ne doit-on pas les employer dans les édifices surmontés d'un comble en bois. On doit exclure des couvertures en zinc l'usage des clous et des soudures extérieures; les feuilles métalliques doivent être seulement agrafées de manière à laisser parfaitement libres tous les mouvements de contraction et de dilatation commandés par les variations de température; en outre, on s'exposerait à voir les feuilles du zinc corrodées en très-peu de temps dans toute leur épaisseur si l'on n'évitait avec soin le contact du métal avec le plâtre ou les mortiers calcaires. On emploie aussi le zinc en couche mince pour garantir le fer de l'oxydation, ce qu'on appelle *Zingage* ou *Galvanisation* (*Voy.* FER GALVANISÉ), pour doubler à l'intérieur les baignoires de cuivre, etc.

Inoxydable à l'air sec, le zinc est un des métaux les plus attaquables par les acides, même les plus faibles, par exemple, par le vinaigre ou le jus de citron; il se dissout dans presque tous, en formant des *sels* incolores, doués de propriétés vomitives et purgatives : on ne peut donc pas l'employer pour l'étamage des ustensiles de cuivre. Les sels de zinc les plus importants sont le *Sulfate* ou *Vitriol blanc*, employé par les indienneurs, et le *Zinc carbonaté* ou *Blanc de zinc*, employé en peinture (*V.* ci-après et l'article BLANC DE ZINC). On emploie en Médecine l'*Oxyde de zinc* comme antispasmodique (il entre dans les pilules de Méglin, dans le baume opodeldoch, dans certains collyres); le *Sulfate de zinc*, comme émétique et purgatif, ou comme astringent, en injections; le *Chlorure de zinc*, comme escarrotique, contre les affections cancéreuses.

Les anciens ne connaissaient pas le zinc métallique, mais ils connaissaient la calamine, avec laquelle ils fabriquaient le laiton. Paracelse fait la première mention du zinc : on le tirait d'abord de Chine et des Indes, où l'exploitation des mines de zinc remonte à une époque assez reculée; ce n'est que vers le milieu du XVIIIe siècle qu'on a découvert les moyens de l'extraire des minerais d'Europe.

Zinc carbonaté, dit aussi *Calamine* et *Blanc de zinc*, minerai composé d'acide carbonique et d'oxyde de zinc, qu'on rencontre, en cristaux ou en masses compactes et concrétionnées de couleur jaune, dans différents terrains de l'Angleterre, de la Belgique, de la Silésie, etc. On l'exploite pour en extraire du zinc métallique. Le zinc carbonaté peut remplacer avantageusement le blanc de plomb ou céruse dans la peinture à l'huile. *Voy.* BLANC DE ZINC.

Zinc silicaté, longtemps confondu avec le zinc carbonaté, à la même apparence, se compose de silice et d'oxyde de zinc, et sert également à l'extraction du zinc.

Zinc sulfuré ou *Blende*, minéral composé de zinc et de soufre, en cristaux ou en masses lamelleuses, de couleur grise ou brune, d'un éclat métallique, d'une pesanteur spécifique de 4,2. On le trouve associé avec les mines de plomb et avec les mines d'argent; il forme rarement des gîtes particuliers.

ZINCOGRAPHIE (du français *zinc*, et du grec *graphê*, écriture), procédé qui a pour but d'imprimer les dessins en remplaçant la pierre lithographique par le zinc, a été imaginé en 1828 par M. Brugnot, et appliqué d'abord aux grandes cartes géographiques pour lesquelles les pierres lithographiques étaient insuffisantes. Il a été surtout pratiqué avec succès par Kæppelin.

ZINGAGE ou ZINCAGE, action de couvrir de zinc certains métaux, notamment le fer, pour les rendre moins oxydables : c'est ce qu'on appelle plus communément, quoique improprement, *Galvanisation du fer*. *Voy.* ce mot.

ZINGEL, vulgairement *Cingle*, poisson. *V.* APRON.

ZINGIBÉRACÉES (de *zingiber*, gingembre), dites aussi *Drymyrhizées* et *Scitaminées*, famille de plantes monocotylédones, renferme des herbes vivaces à rhizôme rampant ou tubéreux, à tige simple, à feuilles simples lamelleuses, à fleurs parfaites, irrégulières, axillaires, disposées en épis, en grappes, en panicules. Le fruit est ordinairement une capsule à 3 loges, quelquefois une baie indéhiscente. Les Zingibéracées sont particulières aux régions tropicales ; elles sont toutes plus ou moins aromatiques et s'emploient soit comme condiments ou parfums, soit en médecine comme stimulants et stomachiques. M. Lestiboudois, qui a fait de cette famille une étude particulière, l'a divisée en 6 tribus : les *Kæmpfériées*, les *Hédychiées*, les *Curcumées*, les *Alpiniées*, les *Costoïdées* et les *Mantisiées*. — Quelques Botanistes font des Zingibéracées une tribu de la famille des *Amomées*.

ZINGUEUR, artisan qui met en œuvre le zinc ou qui en confectionne des ustensiles. Ce genre d'industrie rentre à la fois dans la profession de *ferblantier* et dans celles de *plombier* et de *fontainier*.

ZINNIA, genre de la famille des Composées-Sénécionidées, tribu des Hélianthées, renferme de jolies plantes originaires d'Amérique, voisines des Coréopsis, dont quelques espèces sont cultivées dans nos jardins. Elles sont annuelles, herbacées, terminées par des aigrettes composées de fleurs jaunes ou écarlates, rarement violettes. On recherche surtout la *Zinnia élégante* ou *violacée* et la *Z. rouge* ou *Brésine*.

ZINZOLIN, sorte de couleur d'un violet rougeâtre.

ZIRCON (par corruption de *jargon*). Considéré minéralogiquement, c'est un minéral qui se présente dans la nature sous forme de petits cristaux octaèdres à base carrée, et qui affecte diverses couleurs, tantôt blanchâtre, tantôt grisâtre, verdâtre, bleuâtre, brune ou rougeâtre; les variétés de teinte pâle constituent le *Jargon*; celles d'une teinte plus prononcée, l'*Hyacinthe* et la *Zirconite*. *Voy.* ces mots.

Considéré chimiquement, le Zircon est un silicate non alumineux de zircone : on en extrait la *Zircone* (*Voy.* ci-après); il est fort dur, infusible au chalumeau, et jouit à un très-haut degré de la double réfraction. Le Zircon est mis au nombre des pierres précieuses : il est quelquefois employé dans la joaillerie, mais il n'est pas très-estimé, à cause de son peu d'éclat et de la petitesse de ses cristaux.

ZIRCONE, oxyde de *Zirconium*, que l'on considérait autrefois comme une terre. On trouva d'abord la Zircone dans le jargon ou *zircon* de Ceylan, et ensuite dans l'hyacinthe, que l'on rencontre dans la même contrée, ainsi qu'en France, à Expailly, aux environs du Puy (Haute-Loire). Elle se trouve aussi dans la Zirconite. — Le *Zirconium* s'obtient en décomposant le fluorure de zirconium par le potassium; le métal se présente alors sous la forme d'une poudre noire ou d'un gris foncé, qui prend un éclat métallique sous le brunissoir.

La Zircone a été découverte en 1789 par Klaproth; le *Zirconium* a été isolé en 1805 par Berzélius.

ZIRCONITE, une des variétés du Zircon : c'est une pierre d'un brun rougeâtre, qui devient blanche au feu. On la trouve surtout dans les roches siénitiques, aux environs de Christiania en Norvége, en Écosse et dans le Groenland.

ZIRCONIUM, métal. *Voy.* ZIRCONE.

ZIST, écorce intérieure des Oranges. *Voy.* ZESTE.

ZIZANIE (du grec *zizanion*, ivraie). On donne vulgairement ce nom, qui est devenu synonyme de *jalousie*, de *désunion*, au grain vénéneux de l'Ivraie stupéfiante, *Lolium temulentum*, vulgairement *Herbe aux ivrognes*; mais il est aujourd'hui réservé par les Botanistes pour désigner un autre genre de Graminées, tribu des Oryzées, genre utile, originaire de l'Amérique septentrionale, où il est connu

sous les noms de *Riz du Canada*, de *Riz sauvage*. Les bestiaux sont très-friands de cette plante, verte ou sèche ; le grain en est savoureux et nourrissant pour l'homme. On en a tenté la culture en France sous le nom de *Folle avoine*.

ZIZYPHUS. *Voy.* JUJUBIER et LOTUS.

ZOANTHE (du grec *zôon*, animal, et *anthos*, fleur), *Zoanthus*, genre de Polypes charnus, voisin des Actinies : corps allongé, conique, élargi à la partie supérieure avec une bouche linéaire, transverse, au milieu d'un disque bordé de tentacules courts, atténué, pédonculé à sa base, et naissant d'une partie commune, tantôt en forme de tige rampante, tantôt en forme de large surface. On les trouve surtout dans le golfe du Mexique.

ZODIAQUE (du grec *zôdion*, diminutif de *zôon*, animal, parce que les contellations qui composent le zodiaque avaient été figurées par des animaux), zone céleste, d'environ 18 degrés de largeur, qui fait le tour du ciel parallèlement à l'Écliptique. Elle est partagée en deux parties égales par ce dernier, et comprend tous les points du ciel où les planètes connues des anciens peuvent paraître, la latitude de ces planètes n'étant jamais guère de plus de 8 degrés. Le zodiaque se divise en 12 parties égales de 30 degrés, qu'on appelle *signes ;* les signes portent les noms des constellations qui s'y trouvent et sont désignés par les mêmes figures (*Voy.* ASTRONOMIE, fin) ; ils répondent chacun à l'un des mois de l'année (*Voy.* MOIS). Ce sont : le *Bélier*, le *Taureau*, les *Gémeaux*, le *Cancer*, le *Lion*, la *Vierge*, la *Balance*, le *Scorpion*, le *Sagittaire*, le *Capricorne*, le *Verseau* et les *Poissons*. On les a réunis en ces deux vers latins :

Sunt Aries, Taurus, Gemini, Cancer, Leo, Virgo,
Libraque, Scorpius, Arcitenens, Caper, Amphora, Pisces.

Les constellations qui ont donné leurs noms aux signes du zodiaque n'occupent plus maintenant les mêmes places que ces signes : par l'effet de la précession des équinoxes, elles sont toutes avancées d'environ 30 degrés. Cependant l'Astronomie moderne a conservé les anciennes divisions, et même les noms des 12 signes ; mais il ne faut pas confondre les 12 signes du zodiaque avec les 12 constellations qui leur répondaient autrefois : car, maintenant la *constellation* du Bélier, par exemple, se trouve dans le *signe* du Taureau, et ainsi de suite.

La connaissance du zodiaque est de la plus haute antiquité. On la trouve chez les Chaldéens, les Perses, les Égyptiens, les Indiens, les Arabes et les Chinois. Plusieurs peuples admettaient 27 ou 28 constellations : c'étaient ceux dont l'année était lunaire. Les Chaldéens, suivis en cela par les Égyptiens et les Grecs, n'en admettaient que 12. Du reste, l'époque précise de cette invention est inconnue. Le zodiaque de Denderah, qui a été découvert au commencement de ce siècle, et qui se trouve à la Bibliothèque impériale, a donné lieu depuis 1808 à de savantes discussions auxquelles prirent part Dupuis, Visconti, Lalande, Delambre, l'abbé Halma, Fourier, MM. Biot, Francœur, Saint-Martin, Letronne. Les uns le faisaient remonter à l'antiquité la plus reculée ; les autres le croyaient construit au temps de la domination de l'Égypte par les Romains ou même postérieurement à l'ère vulgaire. Le Zodiaque d'Esné en Égypte et celui de Salcette dans l'Inde ont aussi donné lieu à de vives controverses.

Lumière zodiacale. *Voy.* LUMIÈRE.

ZOIZITE, ou *Épidote blanc*, minéral. *V.* ÉPIDOTE.

ZOKOR, espèce de Rat. *Voy.* SPALAX.

ZOLL-VEREIN (de l'allemand *zoll*, douane, et *verein*, union, c.-à-d. *union douanière*), association formée entre divers États de l'Allemagne dans le but de supprimer les douanes sur leurs frontières respectives, et d'établir, à la limite extérieure de leurs territoires réunis, une seule ligne de douanes, avec des tarifs uniformes. Conçue d'abord par le docteur Fr. List, qui, dès 1819, en fit, mais inutilement, la proposition à la Diète germanique, cette institution ne commença à être réalisée qu'en 1828. Dans cette année, il se forma successivement trois associations rivales : l'une au midi, entre la Bavière et le Wurtemberg, le 18 janvier ; l'autre au nord, entre la Prusse et les duchés de Hesse et d'Anhalt, 14 février-17 juillet ; et une troisième au centre, entre le royaume de Saxe, le Hanovre, le Brunswick, la Hesse électorale, 24 septembre. Mais bientôt la Prusse amena successivement la plus grande partie des États à se rallier à elle, leur fit accepter ses tarifs, sa législation commerciale, et même introduisit dans quelques-uns ses monnaies, ses poids et mesures. Une association qui comprenait la plus grande partie des États de l'Allemagne fut, sous l'influence de la Prusse, constituée pour 10 ans par un traité en date du 23 mars 1833, traité qui fut renouvelé, le 8 mai 1841, pour dix nouvelles années. Toutefois, l'Autriche et quelques autres États moins importants avaient constamment refusé d'y accéder, et l'existence de l'institution paraissait menacée par de déplorables rivalités, lorsqu'un traité fut signé entre la Prusse et l'Autriche, le 19 février 1853 ; ce traité a étendu à toute l'Allemagne les avantages du *Zoll-verein*. On doit à MM. La Nourrais et Bères *l'Association des douanes allemandes*, 1841, et à M. L. Richelot *l'Association douanière allemande*, ouvrages estimés, où l'on peut étudier à fond ce sujet.

ZONA (du grec *zônè*, ceinture), éruption vésiculo-bulbeuse, qui entoure, sous forme de demi-ceinture, la poitrine ou l'abdomen. Elle s'annonce par des taches irrégulières, d'un rouge assez vif, bientôt surmontées de petites vésicules blanches, argentées, transparentes, du volume et de la forme de petites perles. Ces vésicules, qui peuvent acquérir, du 5e au 6e jour, la dimension d'un gros pois, renferment une humeur opaline qui, lorsque l'inflammation est très-intense, ne tarde pas à devenir du véritable pus. Au bout de 8 jours au moins ou de 3 semaines au plus, toutes les croûtes sont ordinairement détachées, et la maladie ne laisse d'autres traces que des taches d'un rouge foncé, en bandes obliques et régulières, qui s'effacent peu à peu. Le plus ordinairement, le repos, le régime et les boissons rafraîchissantes suffisent pour tout traitement. Il est bon de saupoudrer la peau d'amidon pour la préserver des frottements, ou de la couvrir de papier de soie enduit de cérat.

ZONE (du grec *zônè*, bande). En *Géométrie*, on nomme ainsi toute division de la surface d'une sphère ou d'un corps cylindrique faite par des sections parallèles : c'est la partie de la surface de la sphère ou du cylindre comprise entre deux plans parallèles. On peut considérer la zône comme décrite par la révolution autour de l'axe de la sphère d'un arc quelconque pris sur la demi-circonférence génératrice. Elle a pour mesure *le produit de la circonférence d'un grand cercle par sa hauteur*.

En Cosmographie, on donne ce nom à l'espace de la surface terrestre compris entre deux cercles parallèles. On a ainsi divisé la surface du globe en 5 zones principales. La *Zone torride* ou *intertropicale* s'étend depuis l'équateur jusqu'à 23 degrés et demi de latitude septentrionale et de latitude méridionale, ayant ainsi en tout une largeur de 47 degrés. Les *Zones tempérées* sont au nombre de deux : l'une, dans l'hémisphère septentrional, comprend les pays situés entre le tropique du Cancer et le cercle polaire arctique : c'est la *Zone tempérée septentrionale ;* l'autre, située dans l'hémisphère austral, s'étend depuis le tropique du Capricorne jusqu'au cercle polaire antarctique : c'est la *Zone tempérée méridionale ;* elles ont chacune une largeur de 43 degrés. Les deux *Zones glaciales* sont comprises, l'une dans

l'hémisphère septentrional, entre le cercle polaire arctique et le pôle nord : l'autre dans l'hémisphère austral, entre le cercle polaire antarctique et le pôle sud ; elles ont chacune une largeur de 23 degrés et demi. Dans la première, comme le dit son nom, la chaleur est excessive; dans les secondes, elle est tempérée ; dans les troisièmes, le froid est excessif.

ZOOGRAPHIE (du grec *zôon*, animal, et *graphè*, description), partie descriptive de la *Zoologie*. *Voy.* ci-après.

ZOOLOGIE (du grec *zôon*, animal, et *logos*, discours), branche de l'Histoire naturelle qui traite des animaux : elle se divise en *Zoologie générale*, comprenant l'Anatomie et la Physiologie comparées, et traitant toutes les grandes questions relatives aux bases de la classification zoologique, à l'unité ou à la diversité de composition, au rôle des animaux dans l'ensemble de la création, à leur distribution sur le globe, etc., et en *Zoologie descriptive* ou *Zoographie*, qui décrit tous les animaux et en donne une classification méthodique.

On a imposé des noms spéciaux aux grandes divisions de la Zoologie, qui correspondent aux divisions des animaux ; ainsi on appelle : *Mammalogie*, la partie de cette science qui traite des Mammifères ; *Ornithologie*, celle qui traite des Oiseaux ; *Ichthyologie*, des Poissons ; *Erpétologie*, des Serpents ; *Malacologie*, des Mollusques ; *Conchyliologie*, des Coquilles ; *Entomologie* ou *Insectologie*, des Insectes, etc. (*Voy.* ces mots). La *Tératologie* qui traite des monstruosités, en est devenue depuis quelques années un appendice important. — Pour les classifications zoologiques, *Voy.* ANIMAL (RÈGNE).

Créée par Aristote dans son *Histoire des Animaux*, la Zoologie, de même que les autres branches de l'histoire naturelle, n'eut chez les Romains d'autre interprète que Pline l'ancien. Elle fut aussi longtemps négligée par les modernes. Ceux qui l'ont le plus avancée sont Conrad Gesner, Belon, Ray, Linné, Buffon, Blumenbach, Cuvier, Lacépède, Lamarck, Latreille, de Blainville, Duméril, les deux Geoffroy Saint-Hilaire : de ces derniers date une nouvelle ère, marquée par l'introduction des considérations philosophiques sur l'unité de composition organique qui existe dans la série animale.

Outre les ouvrages de ces maîtres et les traités généraux d'Histoire naturelle, nous recommanderons, parmi les livres classiques sur cette science, la *Zoologie* de M. Milne-Edwards (dans le *Cours élémentaire d'Histoire naturelle*), la *Zoologie classique* de M. F.-A. Pouchet, et les livres déjà cités aux articles *Règne* et *Histoire naturelle*. M. E. Blanchard a donné la *Zoologie agricole* (1855).

ZOONOMIE (du grec *zôon*, animal, et *nomos*, loi), science des lois qui régissent les actions organiques des animaux en général : c'est une branche de la Physiologie. On a, sous le titre de *Zoonomia*, un célèbre ouvrage de Darwin sur ce sujet.

ZOOPHYTES (du grec *zôon*, animal, et *phyton*, plante), dits aussi *Rayonnés* ou *Actinozoaires*, nom donné en général à tous les animaux qui ont quelque chose de la forme et de l'organisation des plantes, et qui semblent former la transition du règne animal au règne végétal. C'est à cette classe que se rapportent les Eponges, les Polypes, le Corail, les Vers intestinaux, les Hydatides, les Actinies, les Oursins, les Méduses, etc. Linné ne donnait ce nom qu'à un ordre de la classe des Vers comprenant des êtres qu'il croyait intermédiaires entre les animaux et les végétaux. Cuvier l'étendit à un beaucoup plus grand nombre, et en fit un embranchement qu'il divisa en 5 classes : les *Echinodermes*, les *Entozoaires*, les *Acalèphes*, les *Polypes* et les *Infusoires*. M. Milne-Edwards divise l'embranchement des Zoophytes en 3 sous-embranchements : 1° les *Z. rayonnés*, comprenant les *Echinodermes*, les *Acalèphes* et les *Polypes*; 2° les *Z. vermiformes*, comprenant les *Infusoires* et les *Entozoaires*; 3° les *Z. spongiaires*, comprenant les *Eponges*. — Du reste, on se sert peu aujourd'hui du mot *Zoophyte*; on tend même à le bannir des sciences naturelles comme n'étant pas suffisamment exact.

Le nom de *Zoophytes* paraît avoir été employé pour la 1re fois par Sextus Empiricus, au IIe siècle de notre ère. M. de Blainville et M. Milne-Edwards ont fait des *Zoophytes* l'objet d'études spéciales.

ZOOSPORÉES ou ZOOSPERMÉES (du grec *zôon*, animal, et *spora* ou *sperma*, semence), sorte d'Algues ainsi nommées parce que leurs graines ou semences sont douées de mouvements qui leur donnent une apparence de vie. Ce sont des frondes membraneuses de couleur vert-olivâtre, quelquefois rougeâtre, composées de cellules juxtaposées sur un même plan, ou en tubes continus ou cloisonnés, simples ou rameux. On les trouve plus souvent dans les eaux douces que dans la mer. Principaux genres : *Conferve*, *Ulve*, *Ectosperme*. *Voy.* ces mots.

ZOOTOMIE (du grec *zôon*, animal, et *tomè*, dissection), nom donné quelquefois à l'Anatomie des animaux et à l'Anatomie comparée. *Voy.* ANATOMIE.

ZORILLE, dit aussi *Putois du Cap* et *Blaireau puant*, division du genre Martre, renferme des animaux de l'Afrique méridionale qui ont le museau court, et qui, au système dentaire du Putois, unissent des ongles longs, robustes et propres à fouiller la terre. Le Zorille exhale une odeur fort désagréable; son pelage est d'un noir brunâtre rayé de blanc ; ses cuisses et son ventre sont noirs, et sa queue est garnie de longs poils variés de noir et de blanc.

ZOSTER, maladie, synonyme de *Zona*. *V.* ce mot.

ZOSTÈRE, *Zostera* (du grec *zôstèr*, ceinture), genre type de la famille des *Zostéracées*, détachée de celle des Naïadées, se compose d'herbes qui croissent submergées sur les côtes de presque toutes les mers : tiges rampantes; feuilles linéaires, rubanées, assez larges. Les feuilles de la *Zostère marine* (*Z. marina*) sont employées à une foule d'usages. Dans les pays maritimes elles servent à emballer les objets fragiles ; sous le nom de *Crin végétal*, elles servent à faire des matelas et des coussins, beaucoup plus mollets que ceux de paille ou de foin. Dans le Nord, on couvre avec ces plantes les toits rustiques. On les ramasse encore pour servir d'engrais et pour en retirer de la soude par la combustion.

ZOUAVES (du nom d'une tribu indigène), troupe d'infanterie légère organisée en Algérie dès le 1er octobre 1830, admit d'abord des indigènes, mais se recrute exclusivement auj. de Français. Les zouaves ont pour uniforme une veste à manches et un gilet fermé par devant, sans manches, en drap bleu ; pantalon maure en drap garance; ceinture en toile de coton bleu; turban vert et calotte rouge; souliers, guêtres en peau ; havre-sac, giberne turque. Les officiers ont le costume des officiers d'infanterie. Ce corps s'est signalé en Algérie et en Crimée par une intrépidité héroïque.

ZUMIQUE ou ZYMIQUE (ACIDE), du grec *zymé*, ferment ; acide qui prend naissance, en même temps que l'acide acétique, pendant la fermentation acide de différentes matières végétales, comme le lait, le vin, le jus de betterave. Il n'est autre que l'*Acide lactique* (*Voy.* ce mot). Les sels qu'il forme prennent le nom de *Zumates*.

Sous le nom de *Siccatif zumatique*, on a récemment composé une poudre blanche et impalpable qui fait sécher rapidement toute peinture à l'huile, spécialement celle au blanc de zinc.

ZURNA, instrument de musique des Turcs, qui par sa forme et la qualité de ses sons ressemble à notre hautbois.

ZWANZIGER (de l'allemand *zwanzig*, vingt), pièce de monnaie autrichienne, valant 20 kreutzers, environ 80 centimes.

ZYGÈNE, *Zygæna* (du grec *zygaina*, nom d'une espèce de Squale), genre de poisson. *Voy.* MARTEAU.

ZYGÈNE, genre de Lépidoptères crépusculaires, renferme une cinquantaine d'espèces, et a pour type la *Zygène filipendule*, dont la chenille vit sur les Trèfles. Le papillon a les ailes bleues ou d'un vert foncé chatoyant, avec des taches rouges sur les ailes supérieures.

ZYGNÉMÉES (du grec *zygos*, joug, lien, et *néma*, filament), tribu d'Algues d'eau douce, ainsi appelée à cause de l'accouplement de leurs filaments. On les nomme aussi *Conjuguées*. *Voy.* ce mot.

ZYGODACTYLES (du grec *zygos*, paire, et *daktylos*, doigt), famille d'Oiseaux grimpants, comprenant ceux qui ont les doigts accouplés, deux devant et deux derrière. *Voy.* GRIMPEURS.

ZYGOMA, mot grec dérivé de *zygos*, joug, et qui désigne tout corps transversal servant à en joindre deux autres. Quelques auteurs ont spécialement appelé *Zygoma* ou *Os jugal*, l'os malaire ou os de la pommette de la joue, parce qu'il joint la face aux parties latérales du crâne.

On en a formé l'épithète *Zygomatique* pour désigner tout ce qui appartient au *Zygoma* : ainsi on nomme *Arcade zygomatique*, l'arcade osseuse formée au bas de la tempe par l'os de la pommette et le temporal; *Muscles zygomatiques*, les deux muscles (*grand* et *petit*), qui tirent les coins de la bouche vers les oreilles, et qui agissent principalement dans l'action du rire, etc. Il y a aussi le *Nerf*, l'*Apophyse*, la *Fosse zygomatiques*, etc.

ZYGOPHYLLÉES ou ZYGOPHYLLACÉES, secti[on de] la famille des Rutacées, dont quelques-uns fon[t une] famille à part, renferme des espèces caracté[risées] par des feuilles opposées, des fleurs hermaphro[dites;] les loges de l'ovaire contiennent 2 ou plusieurs [ovu]les, l'endocarpe ne se sépare pas du sarcocarpe. [Elles] sont répandues dans les deux continents. Le bo[is et] l'écorce des espèces ligneuses contiennent une [ma]tière résineuse, amère et âcre, et ont des propr[iétés] stimulantes, notamment dans le *Gaïac*. Elles [for]ment 2 tribus : les *Zygophyllées* propres (ger[es] *Zygophyllum*, *Guaiacum*, etc.), et les *Tribu*[lées].

ZYGOPHYLLUM (du grec *zygoô*, réunir, et *p*[hyl]*lon*, feuille), genre type des Zygophyllées, est [ainsi] appelé parce qu'il a des feuilles composées de [plu]sieurs folioles réunies. *Voy.* FABAGELLE.

ZYMIQUE (ACIDE). *Voy.* ZUMIQUE.

ZYMOLOGIE ou ZYMOTECHNIE (du grec *zymé*, [le]vain, et *logos*, traité, ou *tekhnê*, art), partie d[e la] Chimie qui traite de la *fermentation*. *Voy.* ce m[ot].

ZYMOME (du grec *zymè*, levure, parce qu'o[n le] considérait comme le principe de la levure), n[om] donné à la portion du gluten végétal qui est inso[lu]ble dans l'alcool.

ZYMOSIMÈTRE (du grec *zymosis*, fermentatio[n,] et *métron*, mesure), espèce de thermomètre pro[pre] à apprécier le degré de chaleur qui se dévelop[pe] dans les matières en fermentation. Cet instrum[ent] a été inventé par Swammerdam, au XVII[e] siècle. [Il] a suggéré à Fahrenheit l'idée du thermomètre [à] mercure.

FIN.

ERRATA.

COMPÉTENCE, lig. 4-6. *Au lieu de :* Les juges de paix étendent leur compétence sur toutes les demandes qui ne s'élèvent pas au-dessus de 1500 fr., *lisez :* Les juges de paix étendent, dans certains cas, leur compétence sur les demandes, etc.

CONDAMNATION, l. 11-13. *Au lieu de :* Les *C. au grand criminel* sont.... la confiscation, l'exposition, la mort civile, *et après les mots* peine de mort, *lisez :* auxquelles se joignaient naguère la confiscation, l'exposition, la mort civile.

CONTUMACE, l. 8, 9. *Au lieu de :* Les condamnations par contumace n'emportent la mort civile, *lisez :*.... n'emportaient, etc.

COUR DE CASSATION, l. 8. *Au lieu de :* Elle juge seulement de la forme, *lisez :* Elle juge seulement si on a observé la loi et les formes.

DÉCHÉANCE, l. 6. *Au lieu de :* art. 1129, *lisez :* art. 444, 1029, etc.

DÉCISIONS, l. 8. *Au lieu de :* On les a incorporées au 1[er] Code de Justinien à titre de *repetitæ prælectiones*, *lisez :* On les a incorporées à la 2[e] édition du Code de Justinien, connu sous le nom de *Codex repetitæ prælectionis*.

DÉCLINATOIRE, l. 7. *Au lieu de :* défenseur, *lisez :* défendeur.

DÉSHÉRENCE, avant-dernière ligne. *Au lieu de :* appartiennent, *lisez :* appartenaient.

DETTE, fin du 1[er] alinéa. *Au lieu de :* testateurs, *lisez :* auteurs.

EXCUSE, l. 3. *Au lieu de :* peut être excusé et par suite acquitté, *lisez :*... excusé et même acquitté.

EXTRAJUDICIAIRES (Actes), dernière ligne. *Au lieu de :* n'interrompent pas la prescription, *lisez :* peuvent, dans certains cas, interrompre, etc.

FATALISME, avant-dernière ligne. *Au lieu de :* Plouquet, *lisez :* Pluquet.

JUGE DE PAIX, 1[re] ligne de la p. 889. *Au lieu de :* 10 avril 1855, *lisez :* 5 mai 1855.

PHARMACOLOGIE, l. 7. Après le *Formulaire magistral*, de Bouchardat, *ajoutez :* et le *Manuel de Matière médicale* du même auteur.

RÉVOLUTION. *A la fin de la liste des ouvrages, ajoutez :* et l'*Histoire* (abrégée) *de la R. française* de M. Th. H. Barrau.

bler cette lacune. Il a voulu faire un livre qui, résumant et coordonnant tous les dictionnaires d'histoire, de mythologie, de biographie et de géographie, réunît des notions qu'on ne trouve qu'éparses et disséminées dans une foule d'ouvrages différents, remplaçant ainsi par un seul volume, d'un usage commode et du prix le plus modéré, de vastes et dispendieux recueils; qui fût pour les études historiques ce que sont les vocabulaires pour l'étude des langues, et qui pût être placé sur le pupitre de l'écolier, parmi ses livres classiques, aussi bien que sur le bureau de l'homme de lettres ou dans la bibliothèque de l'homme du monde.

Quoique embrassant des objets si nombreux et si divers, le *Dictionnaire universel* a pu, sans dépasser les limites d'un volume portatif, être presque aussi complet pour chaque partie que chacun des dictionnaires spéciaux dont il tient lieu : c'est que, par le seul fait de la réunion en un même ouvrage de matières connexes, on évite de fréquentes répétitions; souvent, en effet, les mêmes noms se trouvent à la fois dans les dictionnaires d'histoire ou de biographie et dans ceux de mythologie : les personnages fabuleux, par exemple, placés sur les confins du monde historique et du monde mythologique, ont autant de titres à figurer d'un côté que de l'autre; souvent aussi, les mêmes faits sont rapportés dans un article historique et dans un article géographique, l'histoire empiétant à chaque instant sur la géographie, et la géographie sur l'histoire.

Le *Dictionnaire universel* présente d'ailleurs, par son universalité même, de nombreux avantages. Au lieu de scinder ce qui est naturellement uni, il rassemble en un seul article les renseignements de toute nature qui se rapportent à un même sujet. Il rapproche en les distinguant tous les personnages, tous les lieux qui ont porté un même nom et que l'on aurait pu confondre. Il fait saisir le passage de la mythologie à l'histoire, ou de l'histoire à la mythologie. Il montre l'origine des noms des grandes familles dans les lieux où ces familles ont pris naissance, et réciproquement il explique les dénominations des pays et des lieux en les plaçant auprès des personnages dont ils ont emprunté le nom. Enfin le nouveau dictionnaire, embrassant tous les temps et tous les pays, permet de répandre l'unité dans les diverses parties des études historiques, d'appliquer d'un bout à l'autre les mêmes systèmes de chronologie, de géographie, de métrologie; en un mot, de faire régner partout un seul et même esprit.

Le *Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie* s'adresse à toutes les classes de lecteurs : aux uns, il rappellera des faits qu'ils ont pu savoir, mais qu'ils étaient près d'oublier; aux autres, il donnera de premières indications, que viendront ensuite compléter des recherches plus approfondies; à tous, il fournira les moyens de vérifier un fait, de retrouver une date, de comprendre une allusion, et de lever à l'instant même mille difficultés qui se présentent à chaque pas dans la lecture ou dans la conversation. A ces divers titres, nul livre peut-être n'aurait eu plus de droits à prendre pour épigraphe ce vers célèbre :

Indocti discant et ament meminisse periti.

Voué à l'éducation de la jeunesse, l'auteur a principalement désiré être utile aux élèves de nos écoles. Témoin de l'ardeur qu'ils apportent dans leurs études, il a voulu seconder leurs efforts et les aider pour sa part à surmonter quelques-uns des obstacles qui les arrêtent à chaque pas. Il a cru y réussir en mettant entre leurs mains un livre qui, suppléant jusqu'à un certain point aux grands recueils qu'ils n'ont ni le loisir ni les moyens de consulter, leur fournît sur-le-champ les renseignements précis dont sans cesse ils ont besoin; *qui offrît* à l'écolier encore inexpérimenté la véritable orthographe d'un nom, la date d'un événement, la position exacte d'un lieu; qui, en mettant l'humaniste en présence des personnages qu'il doit faire parler, des lieux qu'il doit décrire, lui permît de s'inspirer de la réalité, et de donner pour base à ses compositions des faits positifs, sans lesquels tous les efforts d'imagination n'enfanteront jamais que de vains mots. Un tel livre manquait à nos classes.

Cet ouvrage pourra d'ailleurs s'adapter à tous les degrés et à toutes les formes de l'enseignement. Rédigé avec les ménagements convenables, il sera introduit avantageusement dans les maisons religieuses, dans les institutions de jeunes demoiselles, dans les familles les plus scrupuleuses, tout aussi bien que dans les lycées et colléges, ainsi que dans les hauts établissements d'instruction primaire. Il est surtout nécessaire aux maîtres, qui ont sans cesse à résoudre les innombrables questions que leur adressent des écoliers avides de s'instruire.

Jugé de la manière la plus favorable par les organes de la presse les plus accrédités, le *Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie* n'a pas été moins bien accueilli du public : il a obtenu en peu d'années les honneurs de dix éditions. En même temps, il méritait les suffrages des autorités les plus compétentes et les plus sévères.

Le Conseil de l'Instruction publique, appréciant le mérite et l'utilité du *Dictionnaire universel*, a, par une délibération du 22 juillet 1842, autorisé l'usage de ce livre, dès qu'il a paru, pour les lycées et colléges, pour les écoles primaires supérieures et les écoles normales. De plus, l'homme éminent qui occupait alors le poste de Ministre de l'Instruction publique, M. Villemain, si bon juge, comme chacun sait, de ce qui peut contribuer le mieux aux progrès des études

classiques, a recommandé itérativement à MM. les Proviseurs de le mettre à la disposition des élèves, surtout dans les classes supérieures, et de le placer dans toutes les salles d'étude (1).

Une dernière sanction manquait au *Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie*, celle de l'autorité ecclésiastique. Cette sanction était indispensable pour un ouvrage qui, contenant l'histoire abrégée de la Religion et des institutions religieuses, des différents cultes et de toutes les sectes, la biographie des Pères de l'Eglise, des saints et des martyrs, ainsi que celle des hérésiarques et des schismatiques, touche au dogme par une foule de points et peut à chaque pas soulever des questions épineuses. Après une révision consciencieuse, accomplie de concert avec un savant ecclésiastique, ce livre a mérité d'être approuvé par Mgr l'archevêque de Paris, et il l'a été dans des termes qui ajoutent encore au prix d'un tel suffrage (2).

Le *Dictionnaire universel* vient enfin, après avoir subi de nouvelles corrections et avoir reçu de nombreuses améliorations, d'obtenir, dans sa dixième édition, l'approbation de l'autorité la plus haute et la plus vénérée, celle du Saint-Siége (3).

Cette dernière approbation est ce qui distingue éminemment l'édition qui paraît aujourd'hui. Grâce à une si auguste sanction, le *Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie* acquiert désormais une valeur et une autorité qu'il a été donné à bien peu de livres d'obtenir, et il pourra être consulté par tous les Fidèles avec une entière sécurité.

Outre un si précieux avantage, l'édition que nous donnons aujourd'hui offre celui de contenir un *Supplément* étendu, qui, sans rien ajouter au prix de l'ouvrage, complète toutes les éditions publiées jusqu'à ce jour : on y trouvera des notices sur tous les personnages célèbres qui ont terminé leur carrière depuis la première apparition de ce livre, ainsi que sur les principaux événements survenus depuis la même époque.

(1) Séance du 22 juillet 1842 : « Le Conseil de l'Instruction publique est d'avis :
« 1° Qu'il y a lieu d'autoriser l'usage du *Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie*, de M. Bouillet, dans les Colléges, les Écoles normales primaires et les Écoles supérieures;
« 2° Que cet ouvrage pourrait en outre être recommandé à MM. les Proviseurs et déposé dans les salles d'étude pour y être consulté par les élèves. »

Circulaire adressée par M. le Ministre de l'Instruction publique à MM. les Proviseurs le 9 août 1842 :
« M. le Proviseur, j'ai décidé en Conseil de l'Université, le 22 juillet dernier, que l'usage du *Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie*, de M. Bouillet, est autorisé pour les Colléges. Le Conseil, qui a jugé cet ouvrage digne d'une recommandation particulière, a exprimé le désir qu'il puisse en être pris par chaque Collége un certain nombre d'exemplaires pour être consultés par les élèves. Dans chaque salle d'étude, par exemple, un exemplaire pourrait être mis à la disposition des pensionnaires. » *Signé :* le Pair de France, Ministre de l'Instruction publique, VILLEMAIN.

Extrait de la circulaire adressée par M. le Ministre de l'Instruction publique à MM. les Recteurs, le 1er octobre 1844, en leur notifiant la liste des livres classiques :
« M. le Recteur...... Indépendamment des ouvrages prescrits, et dont l'acquisition est obligatoire, il en est d'autres, approuvés par le Conseil de l'Université, qu'il serait utile de mettre entre les mains des élèves. Le 9 août 1842, j'ai déjà appelé votre attention sur le *Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie*, de M. Bouillet. Les élèves des classes supérieures des lettres peuvent y trouver de précieuses ressources pour l'intelligence des sujets qu'ils ont à traiter. Je vous prie de recommander à MM. les Proviseurs d'en mettre quelques exemplaires à la disposition des pensionnaires. »
Signé : le Pair de France, Ministre de l'Instruction publique, VILLEMAIN.

(2) « Nous, Marie-Dominique-Auguste Sibour, archevêque de Paris, etc.,
« Vu le rapport qui nous a été fait, après un examen attentif, sur l'ouvrage intitulé : *Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie*, par M. Bouillet,
« Nous déclarons que cet ouvrage ne renferme rien de contraire aux principes de la Morale et de la Religion;
« Nous croyons, en outre, que, par la multitude, la variété et l'exactitude des notions et renseignements qu'il contient, ainsi que par l'heureuse précision avec laquelle il est rédigé, il offre un secours utile à toutes les classes de lecteurs, et doit en particulier contribuer efficacement au succès des études classiques.
« Donné à Paris, le 28 décembre 1849. M.-D.-AUGUSTE, *Archevêque de Paris.* »

(3) Décret de la S. Congrégation de l'Index, approuvé par le Saint-Père :
« Decretum feria V die 14 decembris 1855 : *Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie*, par M.-N. Bouillet, nouvelle édition, corrigée d'après les observations de la S. Congrégation de l'Index.... Permittitur editio vulganda Parisiis proximo mense januarii 1855....
« Sanctitas sua decretum probavit et promulgari præcepit. Datum Romæ, die 22 decembris 1854. »

(Voir ci-après une page de *Spécimen*, tirée du SUPPLÉMENT.)

---

vante, avec Denevers, un *Recueil* mensuel *des lois et arrêts en matière civile, criminelle, commerciale*, etc. (1800–1830), 30 vol. in-4, continué depuis 1830 par L.-M. Villeneuve; immense et précieux répertoire qui est devenu le manuel de tous les gens de loi; il y joignit des *Tables alphabétiques* (1812, 1828, 1838, etc.), qui en facilitent beaucoup l'usage. On doit en outre à Sirey les divers *Codes annotés*. — Sa femme, née Lasteyrie du Saillant, a composé quelques écrits (*Marie de Courtenay, la Mère de famille, Conseils d'une grand'mère*), qui se recommandent par une excellente moralité.

SISMONDI (Charles SIMONDE DE), historien et économiste, né à Genève en 1773, d'une famille originaire de Pise, mort en 1842, était calviniste. Il passa plusieurs années en Angleterre et en Toscane pendant les troubles de sa patrie, rentra dans sa ville natale en 1800, et s'y fit connaître par des écrits sur l'économie politique; fut, sous l'administration française, secrétaire de la Chambre de commerce du département du Léman, fonctions dans lesquelles il rendit de grands services; entra depuis au Conseil représentatif de Genève, dont il fut un des membres les plus considérés, et combattit, mais souvent en vain, les tendances ultra-démocratiques. Il fit plusieurs séjours à Paris, notamment en 1815, époque à laquelle il donna une adhésion publique à l'*Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire*. Il se consacra à la rédaction de grands ouvrages historiques et littéraires qui lui ont valu une réputation européenne : aussi fut-il nommé associé de l'Institut (Académie des Sciences morales). Ses principales productions sont : *De la Richesse commerciale*, 1803, où il adopte le système de liberté absolue d'Adam Smith; *Nouveaux principes d'économie politique*, 1819, et *Études sur les sciences morales*, 1836, ouvrages où, se séparant de Smith, il signale les dangers d'une production exagérée et combat la concurrence illimitée; *Histoire des républiques italiennes*, 1807–1818, 16 vol. in-8, que complète l'*Histoire de la renaissance de la liberté en Italie*, 1832, 2 vol. in-8 (cet ouvrage, où il n'est pas toujours juste pour le Saint-Siége, fut condamné à Rome); *Histoire des Français*, Paris, 1821-1843, 31 vol. in-8, immense monument auquel il a travaillé jusqu'à sa mort, et où pour la première fois furent rédigées les annales d'un peuple plutôt que la biographie des rois; cette histoire, non moins remarquable par la haute moralité que par l'érudition, pèche malheureusement par le style, et peut quelquefois être accusée de partialité contre les rois et le clergé; *Précis de l'histoire des Français*, résumé du livre précédent, 1839, 2 vol. in-8 (on y a depuis ajouté un 3e vol.); *De la Littérature du midi de l'Europe*, 1813 et 1829, 4 vol. in-8, ouvrage plein d'intérêt, mais où la partie qui regarde l'Espagne et le Portugal laisse à désirer. M. Mignet a donné une *Notice historique* sur Sismondi.

SMALAH, espèce de ville arabe ambulante, composée d'une foule de tentes momentanément réunies sur un même point. Le duc d'Aumale surprit et dispersa la *Smalah* d'Abd-el-Kader près d'Aïn-Taguin, le 16 mai 1843. *Voy.* TAGUIN.

SMITH (Joseph), chef des Mormons. *V.* MORMONS.

SOBRAON, ville de l'Inde septentrionale (Pendjab), près des bords du Settledge. Le 10 février 1846, les Seyks perdirent aux environs de cette ville, près du pont de Herrikih, une bataille décisive contre les Anglais, commandés par le général Hough Gough et par sir H. Hardinge, gouverneur général des Indes; ils furent par suite obligés d'accepter une paix humiliante, qui les mit à la discrétion des Anglais.

SOMOSIERRA, nom d'une chaîne de montagnes d'Espagne (Guadalaxara), et d'un bourg situé dans ces montagnes, sur la route de Burgos à Madrid, à 16 kil. N. de Buytrago. Il s'y livra en 1809 plusieurs combats entre les Français et les Espagnols.

SOMMERARD (DU). *Voy.* DUSOMMERARD.

SONDERBUND, c'est-à-dire *Ligue séparative*, ligue que formèrent en 1846 sept cantons catholiques de la Suisse, Lucerne, Fribourg, Uri, Schwitz, Unterwald, Zug, Valais, dans le but de résister à certains ordres de la diète qu'ils regardaient comme oppressifs pour leur foi, notamment à l'ordre de fermer plusieurs maisons religieuses, et d'expulser les Jésuites, les Ligoriens, les Frères de la Doctrine chrétienne, etc. La diète déclara ce pacte illégal et ordonna de le dissoudre; les cantons associés ayant protesté contre cette décision et ayant armé pour se défendre (22 juillet 1847), le général Dufour fut chargé de réduire la coalition par la force; il y réussit en quelques semaines et presque sans effusion de sang (nov. 1847). L'Autriche et la France s'étaient montrées favorables à cette ligue.—M. Cretineau-Joly a écrit l'*Histoire du Sonderbund*, 1850, 2 vol. in-8.

SOULIÉ (Frédéric), littérateur romantique, né en 1800 à Foix (Ariége), mort en 1847, fils d'un employé des Finances, travailla dans les bureaux de son père jusqu'en 1824, époque où celui-ci fut destitué comme bonapartiste; publia la même année un volume de poésies qui fut peu remarqué; chercha des ressources dans l'industrie et se fit directeur d'une entreprise de scierie mécanique, tout en continuant à cultiver les lettres; parvint en 1828, après mille difficultés, à faire représenter à l'Odéon *Roméo et Juliette*, tragédie en cinq actes et en vers, œuvre touchante qui eut du succès, donna l'année suivante *Christine à Fontainebleau*, pièce romantique qui échoua, malgré d'incontestables beautés, puis la *Famille de Lusigny* et *Clotilde* (1832), drames qui furent critiqués, mais qui eurent de nombreuses représentations; enfin, peu avant sa mort, la *Closerie des genêts*, à l'Ambigu-Comique, drame plein d'intérêt qui fit courir tout Paris. Fécond romancier, il a donné 148 volumes de romans; on remarque dans le nombre les *Deux cadavres* (1832), le *Magnétiseur* (1834), les *Romans historiques du Languedoc* (1834-36), l'*Homme de lettres* (1838), les *Mémoires du diable*; ce dernier eut une grande vogue. F. Soulié travaillait en outre à presque tous les recueils littéraires de l'époque. Après avoir longtemps lutté contre la gêne et l'obscurité, cet écrivain fut enlevé lorsqu'il arrivait à la réputation et à la fortune, et quand son talent mûri donnait les plus légitimes espérances. Il mourut en exprimant le regret d'avoir quelquefois fait un mauvais usage de son talent.

SOULT (Nicolas-Jean-de-Dieu), maréchal de France, né en 1769, à Saint-Amans-la-Bastide (Tarn), s'enrôla à 16 ans, passa par tous les grades inférieurs, servit d'abord sous Custine, qui le nomma capitaine en 1793, à la suite d'une action d'éclat; se distingua à Kaiserslautern, à Wissembourg; fut nommé en une seule année (1794) chef de bataillon, colonel, général de brigade, après avoir pris part à la bataille de Fleurus et avoir coopéré à la conquête de la Belgique; assura par ses habiles manœuvres le succès de la journée d'Altenkirchen, contribua puissamment à la victoire de Friedberg; fut fait général de division en 1799, après l'action de Liebtingen, où il repoussa, avec 5,000 hommes, 30,000 Autrichiens; seconda Masséna en Suisse, soumit en quinze jours les cantons de Schwitz, d'Unterwald et d'Uri, qui s'étaient insurgés; prit part à la bataille de Zurich, poursuivit les débris de l'armée de Souvarow; suivit Masséna en Italie (1800), se couvrit de gloire par ses opérations autour de Gênes, qu'assiégeaient les Autrichiens, eut la jambe fracassée par un biscaïen au moment où il allait enlever le Monte-Creto, qui domine la ville, et tomba entre les mains de l'ennemi; fut délivré après la victoire de Marengo; commanda en 1803 le camp de Saint-Omer, où, par de perpétuels exercices, il prépara ses troupes à de nouveaux exploits;

Ch. Lahure, Imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation, rue de Vaugirard, 9.

